ENCYCLOPÉDIE
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

TOME DOUZIEME.

PARI = POL

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

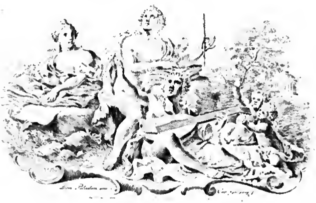
Mis en ordre & publié par M. ** de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Pruſſe; & quant à la *PARTIE MATHÉMATIQUE*, par M. ** de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de celle de Pruſſe, & de la Société Royale de Londres.

Tantum ſeries juncturaque pollet;
Tantum de medio ſumptis accedit honoris! HORAT.

TOME DOUZIEME.

Seconde Edition enrichie de notes, & donnée au Public

PAR M. ***.



M. DCC. LXIX.

AVEC APPROBATION.

PARLEMENT, (*Hiſt. anc. & mod. & Juriſprud.*) ce terme a eu différentes ſignifications, comme on le verra dans les ſubdiviſions qui ſont à la ſuite de cet article; mais le plus ordinaire eſt que l'on entend en France par ce terme *une cour ſouveraine*, compoſée d'eccléſiaſtiques & de laïcs, établie pour adminiſtrer la juſtice en dernier reſſort au nom du roi, en vertu de ſon autorité, comme s'il y étoit préſent.

Il y a douze *parlemens* dans le royaume, leſquels, ſuivant l'ordre de leur création, ſont Paris, Toulouſe, Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Beſançon & Douai.

Quand on dit *le parlement* ſimplement, on entend ordinairement le *parlement* de Paris, qui eſt le *parlement* par excellence & le plus ancien de tous, les autres ayant été créés à l'inſtar de celui de Paris; c'eſt pourquoi nous parlerons d'abord de celui-ci, après quoi nous parlerons tant des autres *parlemens* de France que de ceux des autres pays, ſuivant l'ordre alphabétique.

PARLEMENT DE PARIS, eſt une cour établie à Paris ſous le titre de *parlement*, compoſée de pairs & de conſeillers eccléſiaſtiques & laïques, pour connoître au nom du roi qui en eſt le chef, ſoit qu'il y ſoit préſent ou abſent, de toutes les matieres qui appartiennent à l'adminiſtration de la juſtice en dernier reſſort, & notamment des appellations de tous les juges inférieurs qui reſſortiſſent à cette cour.

Ce *parlement* eſt auſſi appellé *la cour du roi*, ou *la cour de France*, *la cour des pairs*; c'eſt le premier *parlement* & la plus ancienne cour ſouveraine du royaume.

Les auteurs ne ſont pas d'accord ſur le tems de l'inſtitution du *parlement*.

Les uns prétendent qu'il eſt auſſi ancien que la monarchie, & qu'il tire ſon origine des aſſemblées de la nation; quelques-uns en attribuent l'inſtitution à Charles Martel, d'autres à Pepin le Bref, d'autres encore à S. Louis, d'autres enfin à Philippe le Bel.

Il eſt fort difficile de percer l'obſcurité de ces tems ſi reculés, & de fixer la véritable époque de l'inſtitution du *parlement*.

Les aſſemblées de la nation, auxquelles les hiſtoriens ont dans la ſuite donné le nom de *parlemens généraux*, n'étoient point d'inſtitution royale; c'étoit une coûtume que les Francs avoient apportée de leur pays, quoique depuis l'affermiſſement de la monarchie elles n'étoient plus convoquées que par l'ordre du roi, & ne pouvoient l'être autrement.

Sous la premiere race, elles ſe tenoient au mois de Mars, d'où elles furent appellées *champ de Mars*; chacun s'y rendoit avec ſes armes.

La tenue de ces aſſemblées fut remiſe au mois de Mai par Pepin, parce que l'uſage de la cavalerie s'étant introduit dans les armées, on crut que pour entrer en campagne, il falloit attendre qu'il y eût du fourrage: de-là ces aſſemblées furent appellées *champ de Mai*.

D'abord tous les Francs ou perſonnes libres étoient admis à ces aſſemblées; les eccléſiaſtiques y eurent auſſi entrée dès le tems de Clovis: dans la ſuite, la nation étant devenue beaucoup plus nombreuſe par le mélange des vaincus avec les vainqueurs; chaque canton s'aſſembloit en particulier, & l'on n'admit plus guere aux aſſemblées générales que ceux qui tenoient un rang dans l'état; & vers la fin de la ſeconde race, on réduiſit ces aſſemblées aux ſeuls barons ou vaſſaux immédiats de la couronne, & aux grands prélats & autres perſonnes choiſies. On lit dans les annales de Reims que, ſous Lothaire en 964, Thibaud le Tricheur, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclus d'un *parlement* général, quelque conſidérables que fuſſent ces comtés, parce qu'il n'étoit plus vaſſal du roi, mais de Hugues Capet, qui n'étoit encore alors que duc de France.

Ces aſſemblées générales formoient le conſeil public de nos rois; on y traitoit de la police publique, de la paix & de la guerre, de la réformation des lois & autres affaires d'état, des procès criminels des grands & autres affaires majeures.

Mais outre ce conſeil public, nos rois de la premiere & de la ſeconde race avoient tous leur cour ou conſeil particulier, qui étoit auſſi compoſé de pluſieurs grands du royaume, principaux officiers de la couronne & prélats, en quoi ils ſe conformoient à ce qui ſe pratiquoit chez les Francs dès avant leur établiſſement dans les Gaules. On voit en effet par la loi Salique qu'il ſe faiſoit un travail particulier par les grands & les perſonnes choiſies dans les aſſemblées, même de la nation, ſoit pendant qu'elles ſe tenoient, ſoit dans l'intervalle qu'il y avoit de l'une à l'autre.

Cette aſſemblée particuliere ne différoit de l'aſſemblée générale qu'en ce qu'elle étoit moins nombreuſe; c'étoit le conſeil ordinaire du prince, & ſa juſtice capitale pour les affaires les plus urgentes, pour celles qui demandoient du ſecret, ou pour les matieres qu'il falloit préparer avant de les porter à l'aſſemblée générale.

La différence qu'il y avoit alors entre la cour du roi & le *parlement* général, ou aſſemblée de la nation, ſe trouve marquée en pluſieurs occaſions, notamment ſous Pepin en 754 & 767, où il eſt dit que ce prince aſſembla la nation, & qu'il tint ſon conſeil avec les grands.

Mais vers la fin de la ſeconde race, les *parlemens* généraux étant réduits, comme on l'a déja dit, aux ſeuls barons ou vaſſaux immédiats de la couronne, aux grands prélats, & autres perſonnes choiſies parmi les clercs & les nobles, qui étoient les mêmes perſonnes dont étoit compoſée la cour du roi; ces deux aſſemblées furent inſenſiblement confondues enſemble, & ne firent plus qu'une ſeule & même aſſemblée, qu'on appelloit *la cour du roi* ou *le conſeil*, où l'on porta depuis ce tems toutes les affaires qui ſe portoient auparavant, tant aux aſſemblées générales de la nation, qu'à la cour du roi.

Cette réunion des deux aſſemblées en une ſeule & même, ſe conſomma dans les trois premiers ſiecles de la troiſieme race.

Mais, quoique depuis ce tems la cour du roi prît connoiſſance des matieres qui ſe traitoient auparavant aux aſſemblées générales de la nation, l'aſſemblée de la cour du roi n'a jamais été de même nature que l'autre: car, comme on l'a remarqué, l'aſſemblée de la nation n'étoit point, dans ſon origine, d'inſtitution royale; d'ailleurs ceux qui y entroient, du moins ſous la premiere race, & encore pendant long-tems ſous la ſeconde, en avoient le droit par leur qualité de francs; qualité qu'ils ne tenoient point du roi, au lieu que la cour ou conſeil du roi fut formée par nos rois mêmes, & n'a jamais été compoſée que de ceux qu'ils jugeoient à-propos d'y admettre, ou auxquels ils en avoient attribué le droit, ſoit par quelque qualité qu'ils tenoient d'eux, comme de barons, de pair ou d'évêque, ſoit en vertu d'une nomination perſonnelle.

Ainſi, quoique la cour du roi ait réuni les affaires que l'on traitoit dans l'aſſemblée de la nation, on ne peut pas dire que ce ſoit la même aſſemblée, puiſque la conſtitution de l'une & de l'autre eſt toute différente.

Au ſurplus, toutes ces aſſemblées générales ou particulieres qui ſe tenoient ſous l'autorité du roi, ne portoient pas le nom de *parlement*.

Sous la premiere race on les appelloit *mallus* ou *mallum*, mot qui vient du teutonique *mallen*, qui ſignifie *parler*; enſorte que *mallum* étoit la même choſe que *parlamentum*. *Voyez* le préambule de la loi ſalique, où il eſt dit *per tres mallos convenientes*, &c.

On appelloit auſſi ces aſſemblées *conſilium ſeniorum & fidelium*; quelquefois *conſilium* ou *ſynodus*, *placitum*. Grég. de Tours.

Sous la ſeconde race, on les appelloit encore *mallum*, *placitum generale*, *ſynodus*, *conſilium* ou *colloquium*.

Sous la troiſieme race, on leur donnoit pareillement le nom de *conſilium* ou *placitum*; & depuis que la cour du roi eut réuni les fonctions de l'aſſemblée générale avec celles qu'elle avoit auparavant, elle ſe trouve ordinairement déſignée ſous les titres de *curia regis*, *curia regalis*, *curia franciæ*, *curia gallicana*, *judicium francorum*; & en françois *la cour le roi*, *la cour le roi de France*, *la cour du roi*.

Dans la ſuite, on lui donna auſſi le nom de *parlement*.

Ce terme *parlement* étoit uſité dès le tems de Louis le Gros pour exprimer toute aſſemblée où on parloit d'af-

faire. L'avocat Orléans a remarqué que celui qui a fait les gestes de Louis le Gros, dit qu'après le retour de son armée, l'empereur & le roi de France, & les autres princes, *collegerunt iterum parlamentum ubi magni barones cum minoribus, sicut antea fecerant, convenerunt*.

Il dit de même en un autre endroit, que les princes s'assemblerent, *& ad illud parlamentum fuit Conradus imperator, &c.*

On trouve aussi des exemples que l'on donnoit le nom de *parlement* à la cour du roi dès le tems de Louis VII. suivant ce qui est dit dans sa vie. *Eodem anno, castro vezeliaci, magnum parlamentum congregavit, ubi archiepiscopi, episcopi & abbates, & magna pars baronum Franciæ convenerunt.*

Il est dit de Louis VIII. qu'il tint un *parlement* à Peronne: *Ludovicus rex parlamentum indixit apud Peronam*; & en 1227, sous S. Louis, il est dit, *rex tenuit parlamentum*. Lettres historiques.

On le trouve qualifié de *parlement de Paris* dans les *olim* de l'an 1308, *nostra curia Parisiensis*, & même dès l'an 1291, dans une ordonnance qui y fut faite dans les trois semaines après la Toussaint de ladite année, *pro celeri & utili parlamentorum nostrorum Parisiensium expeditione sic duximus ordinandum*, & il est à croire que ce surnom de *parlement de Paris* fut ajouté, dès que ce *parlement* commença à tenir ses séances ordinairement dans cette ville, quoiqu'il n'y fût pas encore absolument sédentaire.

On l'appelloit aussi quelquefois *consilium*, le conseil du roi; Joinville l'appelle le *conseil juré*, parce que ceux qui y étoient admis prêtoient serment, à la différence du conseil étroit ou secret, où le roi admettoit ceux qu'il jugeoit à-propos, sans leur faire prêter serment; le titre de *parlement* n'empêche pas qu'il n'ait aussi conservé celui de *cour*: on dit encore la *cour de parlement*; le roi en parlant du *parlement* dit, *notre cour de parlement*; & le *parlement*, en parlant de lui-même, ou en prononçant quelque arrêt dit *la cour*, aussi le *parlement* est toujours la cour du roi & la cour des pairs.

Les anciennes ordonnances l'appellent *le souverain consistoire des rois, la cour de France, la cour royale, la cour capitale & souveraine de tout le royaume, représentant sans moyen la personne & la majesté de nos rois, étant en cette qualité le miroir, la source, l'origine de la justice dans l'état sous l'autorité du souverain.*

Le *parlement de Paris* étant autrefois le seul pour tout le royaume, étoit souvent nommé le *parlement de France*, ou *la cour de France*: une charte de l'an 1218 la nomme *judicium curiæ Gallicanæ*, & dans l'épitaphe de Pierre de Courthardy, premier président, inhumé en Maine en 1512, il est encore nommé *parlement de France*. Comme le *parlement* dans son origine étoit le conseil du roi, il conserva aussi pendant long-tems ce nom, on l'appelloit *parlement* ou *conseil* indifféremment, & même lorsque le roi y venoit siéger, ce tribunal n'étoit plus désigné que sous le titre de *conseil du roi*.

Les assemblées, soit générales ou particulieres des grands du royaume, qui se tinrent sous les deux premieres races, ne furent pas uniformes pour le nombre des personnes qui y étoient admises, ni pour les tems ou les lieux où ces assemblées se tenoient.

Nous n'entrerons point ici dans le détail de tout ce qui concerne les assemblées de cette espece qui se tinrent sous les deux premieres races de nos rois; nous nous contenterons de rapporter ce que dit M. de la Rocheflavin du conseil ou *parlement*, tel qu'il fut établi par Pepin le Bref, & qui semble avoir servi de modele pour la forme des assemblées qui furent établies au commencement de la troisieme race.

Pepin le Bref, dit cet auteur, ayant résolu d'aller en personne en Italie au secours du pape contre le roi des Lombards; & voyant qu'il ne pouvoit plus assister aux assemblées qui se tiendroient pendant son absence pour les affaires d'état & de la justice, comme lui & ses prédécesseurs avoient coutume de faire; que la plûpart des princes & grands seigneurs du royaume l'accompagnant en Italie, ils ne pourroient pas non plus assister à leur ordinaire à ces assemblées; il ordonna un conseil ou *parlement* composé de certain nombre, gens de savoir & d'expérience, pour en son nom & sous son autorité, connoître & décider des affaires les plus importantes, & rendre la justice souverainement quoiqu'il fût absent du royaume: il destina le tems le plus voisin des grandes fêtes annuelles pour tenir ces assemblées; savoir, vers les fêtes de Pâques, la Pentecôte, la Notre-Dame d'Août, la Toussaint & Noël, en mémoire de quoi, lorsque le *parlement* eut été rendu sédentaire, on conserva pendant long-tems l'usage de prononcer en robes rouges la veille de ces grandes fêtes les jugemens des enquêtes qui n'acquéroient le caractere d'arrêt & de jugement public que par cette prononciation; il paroît que dans la suite, voyant l'inutilité de cette prononciation, & que c'étoit un tems perdu, on se réduisit peu-à-peu à prononcer seulement les arrêts qui devoient être plus connus, & qu'il étoit de quelqu'importance de rendre publics. Cette forme a cessé entierement depuis la mort de M. le premier président de Verdun, arrivée le 16 Mars 1627; le grand usage de l'impression a donné la facilité de rendre publics les arrêts qui devoient l'être; l'ordonnance de 1667 a même abrogé formellement les formalités des prononciations d'arrêts & jugemens.

Ils n'avoient point de lieu fixe pour leurs séances. On les assembloit dans le lieu que le roi trouvoit le plus commode, & selon que les affaires le demandoient.

Avant que le *parlement* eût été rendu sédentaire à Paris, le roi envoyoit presque tous les ans dans les provinces des commissaires appellés *missi dominici*, lesquels après s'être informés des abus qui pouvoient avoir été commis par les seigneurs ou par leurs officiers, rendoient la justice aux dépens des évêques, abbés & autres seigneurs qui auroient dû la rendre, & rapportoient au roi les affaires qui leur paroissoient le mériter.

Ces grands qui avoient été envoyés dans les provinces pour y rendre la justice, se rassembloient en certains tems, ou pour les affaires majeures auprès du roi, avec ceux qui étoient demeurés près de sa personne pour son conseil ordinaire; cette réunion de tous les membres de la cour du roi formoit alors sa cour pléniere ou le plein *parlement*; l'entier *parlement*, lequel se tenoit ordinairement vers le tems des grandes fêtes; les séances ordinaires n'étoient communément que des prolongations ou des suites de ces cours plénieres; mais lorsque le *parlement* eut été rendu sédentaire à Paris, on cessa d'envoyer ces sortes de commissaires dans les provinces.

L'assemblée des grands du royaume continua d'être ambulatoire après que Pepin fut de retour des deux voyages qu'il fit en Italie, & encore après son décès, sous ses successeurs même, sous les premiers rois de la troisieme race.

Ces assemblées furent aussi convoquées par Charlemagne pour les affaires les plus importantes.

Elles devinrent encore plus recommandables sous le regne de Louis le Débonnaire, & commencerent à se tenir ordinairement deux fois l'an, non pas à jours certains & préfix, comme cela se pratiqua depuis; mais selon ce qui étoit avisé par l'assemblée avant de se séparer; on convenoit du tems & de la ville où on se rassembleroit.

Hugues Capet assembla les grands encore plus souvent que ses prédécesseurs.

Cette assemblée des barons ou grands vassaux avoit, comme on l'a dit, pris le nom de *parlement* dès le tems de Louis le Gros; mais il paroît qu'elle ne commença à se former en cour de justice, comme elle est présentement, que du tems de S. Louis, vers l'an 1254.

En effet, le plus ancien registre du *parlement* que nous ayons, qui est le registre des enquêtes, & qui est le premier de ceux qu'on appelle les *olim*, ne remonte point au-delà de l'année 1254: car il ne faut pas regarder comme des registres du *parlement*, ni le registre de Philippe-Auguste, ni le registre intitulé *registrum curiæ Franciæ*, qui remonte jusqu'en 1214. Ces registres, qui sont au trésor des chartres, ne sont autre chose que des inventaires des chartres, ordonnances, & autres pieces.

Quelques autres, tels que la Rocheflavin, tiennent que le *parlement* fut ambulatoire jusqu'au tems de Philippe le Bel; que ce prince délibérant d'aller en Flandre, & prévoyant qu'il y seroit long-tems, résolut d'y mener son conseil; mais que ne voulant pas que les sujets fussent sans justice, & surtout à Paris, ville capitale du royaume, qui étoit dès-lors fort peuplée, & où les affaires se présentoient en grand nombre, & aussi pour le soulagement de son conseil, qui étoit incommodé d'être obligé de se transporter tantôt dans un lieu & tantôt dans un autre, pour rendre la justice, il ordonna, le 23 Mars 1302, que pour la commodité de ses sujets & l'expédition des causes, l'on tiendroit deux *parlemens* à Paris chaque année.

Quelques personnes peu instruites ont cru que cette ordonnance étoit l'époque de l'institution du *parlement*, ou du moins que celui dont elle parle étoit un nouveau *parlement*, qui fut alors établi: il est néanmoins certain que le *parlement* existoit déja sous ce titre long-tems avant cette ordonnance, & que celui dont elle regle les séances, & qui a toujours subsisté depuis ce tems, est le

même

même qui étoit ambulatoire à la suite de nos rois, ainsi que l'observa le garde des sceaux de Marillac, dans un discours qu'il fit au *parlement*.

En effet, l'ordonnance de 1302 parle par-tout du *parlement*, comme d'un tribunal qui étoit déja établi d'ancienneté : elle parle des causes qui s'y discutent, de ses audiences, de ses rôles pour chaque bailliage, de ses enquêtes, de ses arrêts, de ses membres : il y est aussi parlé de ses conseillers, qui étoient déja reçus, & des fonctions qu'ils continueroient ; & il est dit, que si quelque baillif a été reçu membre du *parlement*, il n'en fera aucune fonction tant qu'il sera baillif.

Aussi les *olim*, en parlant de certains usages du *parlement* sous la date de 1308, disent-ils *hoc dudum factum fuisse* ; & en 1329 il est encore dit, *in parlamento longis temporibus observatum fuisse*, ce qui suppose nécessairement qu'il existoit longtems avant l'ordonnance de 1302.

Cette ordonnance ne fit donc que fixer le lieu & le nombre des séances du *parlement* ; & en effet les *olim* disent, en 1308, en parlant d'usages qui s'observoient au parlement, *hoc dudum factum* ; & en 1329 il est dit *in parlamento longis temporibus observatum fuisse*. Pasquier fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, semblable à celle de 1302 ; mais celle dont il parle, ne paroît qu'une exécution de la précédente.

D'autres tiennent que le *parlement* étoit déja sédentaire à Paris longtems avant 1302.

En effet, dès le tems de Louis le Jeune, les grands du royaume s'assembloient ordinairement dans le palais à Paris pour juger, tellement que le roi d'Angleterre offrit de s'en rapporter à leur jugement, *judicium in palatio Parisiensi subire proceribus Galliæ residentibus*.

Quelques-uns tiennent que dès le tems de S. Louis le *parlement* ne se tenoit plus ordinairement qu'à Paris, & qu'il ne devoit plus se tenir ailleurs, & que ce fut ce prince qui donna son palais à perpétuité pour la séance du *parlement* ; & en effet, la chambre où se tient la tournelle criminelle conserve encore le nom de la salle de S. Louis, comme étant le dernier prince qui l'a occupée.

L'ordonnance de 1291 veut que les avocats soient présens dans le palais, *in palatio*, tant que les maîtres seront dans la chambre ; ainsi le *parlement* se tenoit déja ordinairement dans le palais à Paris dès le tems de Louis VII. Nos rois ne lui avoient pourtant pas encore abandonné le palais pour sa demeure : on tient que ce fut seulement Louis Hutin qui le lui céda après la condamnation de Marigny qui avoit fait bâtir ce palais.

Quoi qu'il en soit de cette époque, il est certain que les 69 *parlemens* qui furent tenus depuis 1254 jusqu'en 1302 ont presque tous été tenus à Paris ; il y en a un à Orléans, en 1254 ; un à Melun, en Septembre 1257 ; des 67 autres, il est dit expressément de 33 qu'ils ont été tenus à Paris, le lieu des autres n'est pas marqué ; mais il est évident que c'étoit à Paris ; car cette omission de lieu qui se trouve uniformément dans les vingt années qui ont immédiatement précédé 1302, se continue de même jusqu'à la fin des *olim*, qui vont jusqu'en 1318, tems auquel le *parlement* étoit bien certainement sédentaire ; & cette omission de lieu même, semble une preuve que ces *parlemens* ont été tous tenus dans le même lieu.

Mais quoique le *parlement* se tînt le plus souvent à Paris, & que dès 1291 il se trouve qualifié *parlement de Paris*, ce n'est pas à dire qu'il fût dès-lors sédentaire à Paris. Il y a lieu de croire qu'on ne lui donna pour-lors le surnom de *parlement de Paris*, que pour le distinguer du *parlement* qui se tenoit à Toulouse ; & si l'on examine bien l'ordonnance de 1291, on verra qu'elle parle seulement des *parlemens* qui se tenoient à Paris, & que l'on ne doit pas conclure de ces mots, *parlamentorum nostrorum parisiensium*, que le *parlement* fût alors désigné ordinairement par le nom de *parlement de Paris*, étant certain qu'il n'étoit point encore alors sédentaire.

L'ordonnance même de 1302 ne le qualifie pas encore de *parlement de Paris*, & ne dit pas qu'il y sera sédentaire, mais seulement que l'on tiendra deux *parlemens* à Paris, c'est-à-dire que le *parlement* s'assemblera deux fois à Paris. Il paroît néanmoins certain que dès 1296 le *parlement* se tenoit ordinairement à Paris, & qu'on le regardoit comme y étant sédentaire, puisque cette ordonnance en fixant le nombre des séances du *parlement*, tant en paix qu'en guerre, que tous les présidens & conseillers s'assembleront à Paris.

Comme depuis quelque tems le *parlement* s'assembloit le plus souvent à Paris, il ne faut pas s'étonner si dès 1291 le *parlement* se trouve qualifié de *parlement de Paris*.

Il est cependant certain que depuis 1291, & même encore depuis, le *parlement* s'assembloit encore quelquefois hors de Paris.

En effet, dans un accord qui fut fait en ladite année, entre Philippe-le-Bel & l'église de Lyon, il est dit que l'archevêque, le chapitre, & les sujets de l'église ne seront pas tenus de suivre les *parlemens* du roi, sinon en cas de ressort ; & dans l'article premier il est dit que l'appel du juge des appellations de l'archevêque & du chapitre sera porté par-devant les gens tenant le *parlement* à Paris, ou ailleurs, ou bien devant deux ou trois personnes du conseil du roi, au choix de l'archevêque & du chapitre.

Le *parlement* fut tenu à Cachant en 1309.

On trouve aussi au troisieme regiltre des *olim*, *fol.* 120, une preuve qu'en 1311 il fut tenu à Maubuisson près Pontoise ; à la fin de trois arrêts, il y a : *actum in regali abbatiâ beatæ Mariæ juxta Pontisaram, dominicâ post Ascensionem Domini* 1311.

Les premiers regiltres civils du *parlement* qui contiennent une suite d'arrêts après les *olim* ne commencent qu'en 1319, ce qui pourroit faire croire que le *parlement* ne commença à être sédentaire que dans cette année ; mais comme les regiltres criminels remontent jusqu'en 1312, il y a lieu de croire que le *parlement* étoit déja sédentaire, lorsque l'on commença à former ces regiltres suivis ; on trouve néanmoins encore quelques *parlemens* qui ont été tenus depuis ce tems hors de Paris, par exemple, en 1314 il y en eut un à Vincennes où le roi le manda à jour nommé, pour y tenir ce jour-là sa séance. Il en convoqua aussi un en 1315 à Pontoise pour le mois d'Avril, composé de prélats & de barons ; on y reçut la soumission du comte de Flandre : mais ces convocations faites extraordinairement à Vincennes, à Pontoise, & ailleurs, n'empêchent pas qu'il ne fût déjà sédentaire à Paris dès 1291, & même qu'il ne se tînt ordinairement à Paris dès le tems de Louis VII. ainsi qu'on l'a établi ci-devant.

Quoique le *parlement* ait été rendu sédentaire à Paris dès le xiij. siecle, il est néanmoins arrivé en différentes occasions qu'il a été transféré ailleurs.

C'est ainsi qu'il fut transféré à Poitiers par édit du 21 Septembre 1418, par Charles VII. alors régent du royaume, à cause de l'invasion des Anglois, où il demeura jusqu'en 1437 qu'il revint à Paris.

Charles VII. le convoqua aussi à Montargis, puis à Vendôme, pour faire le procès à Jean duc d'Alençon en 1456 ; l'arrêt fut donné contre lui en 1458.

Il fut transféré à Tours par Henri III. au mois de Février 1589, regiltré le 13 Mars suivant, à cause des troubles de la ligue, & rétabli à Paris par Henri IV. par déclaration du 27 Mars 1594, régistrée le 28 du même mois.

Il fut aussi établi par édit du mois d'Octobre 1590, une chambre du *parlement* de Paris dans la ville de Châlons-sur-Marne, qui y demeura tant que le *parlement* fut à Tours.

Les troubles de la minorité de Louis XIV. donnerent lieu à une déclaration du 6 Janvier 1649, portant translation du *parlement* en la ville de Montargis, mais cela n'eut pas d'exécution.

Le roi étant à Pontoise, donna le 31 Juillet 1652 un édit par lequel il transféra le *parlement* dans cette ville ; le *parlement* s'y rendit, mais en petit nombre, le surplus demeura à Paris, l'édit fut vérifié à Pontoise le 7 Août suivant ; par déclaration du 28 Octobre de la même année le *parlement* fut rétabli à Paris & y reprit ses fonctions le 22.

Le *parlement* fut encore transféré à Pontoise dans la minorité du roi, par déclaration du 21 Juillet 1720, registrée à Pontoise le 27, il fut rappellé à Paris par une autre déclaration du 26 Décembre suivant, registrée le 17.

Les présidens & conseillers des enquêtes & requêtes ayant été exilés en différentes villes le 9 Mai 1753, la grand'chambre fut transférée le 11 du même mois à Pontoise, & le 4 Septembre 1754 tout le *parlement* fut établi dans ses fonctions à Paris.

Avant que le *parlement* eût été rendu sédentaire à Paris, il n'étoit pas ordinaire, c'est-à-dire qu'il ne tenoit ses séances qu'à certain tems de l'année. M. de la Rocheflavin en parlant de l'état du *parlement* sous Pepin-le-Bref, dit qu'il se tenoit alors vers le tems des grandes fêtes.

Une charte du roi Robert, dont les lettres historiques sur le *parlement* font mention, suppose pareillement que le

le *parlement* tenoit quatre fois par an, savoir à Noël & à la Toussaint, à l'Epiphanie ou à la Chandeleur, à Pâques & à la Pentecôte.

Cependant les *olim* ne font mention que de deux *parlemens* par an, savoir celui d'hiver, qui se tenoit vers les fêtes de la Toussaint ou à Noel, & celui d'été, qui se tenoit à la Pentecôte.

La plûpart de ces *parlemens* sont même presque stériles pour les affaires; on peut dire qu'il n'y a rien en 1291 & 1292; il n'y a que trois jugemens en 1293, quatre en 1294, un peu plus en 1295; & quoique le *parlement* tînt encore au mois d'Avril 1296, il y a peu de jugemens. Il n'y eut point de *parlemens* en 1297; les années 1298, 1299, & 1300 sont peu remplies; dans un jugement de 1298 on trouve encore le nom des juges, savoir quatre archevêques, cinq évêques, deux comtes, quatre chevaliers, un maréchal de France, un vicomte, un chambellan, & dix-huit maîtres; le roi n'y étoit pas.

L'ordonnance de 1291 fixe bien les jours de la semaine auxquels on devoit s'assembler tant en la chambre des plaids qu'aux enquêtes & à l'auditoire de droit écrit, mais elle ne dit rien du tems auquel le *parlement* devoit se tenir.

Par l'ordonnance de Philippe-le-Bel donnée entre 1294 & 1298, tems auquel le *parlement* n'étoit pas encore rendu sédentaire à Paris, il étoit dit qu'en tems de guerre le roi feroit tenir *parlement* qui commenceroit à l'octave de la Toussaint; on choisissoit ce tems afin que les barons pussent y assister à leur retour de l'armée.

En tems de paix, l'ordonnance porte qu'il y auroit deux *parlemens*, l'un aux octaves de la Toussaint, l'autre aux octaves de Pâques.

Depuis que le *parlement* eût été rendu sédentaire à Paris, ce qui arriva, comme on l'a dit, vers le tems du xiv. siecle, ses séances étoient d'abord de peu de durée; mais dans la suite les affaires s'étant multipliées par la réunion de plusieurs baronnies à la couronne, par la reserve des cas royaux, par l'utilité que l'on trouva dans l'administration ordinaire de la justice, les séances du *parlement* devinrent plus longues.

Sous Louis VIII. en 1226, on en trouve jusqu'à six, tant pour affaires publiques que pour les affaires des particuliers. Sous saint Louis il y en avoit presque toujours quatre par an, mais il y en avoit deux qui étoient comme de regle dès le tems des *olim*, savoir à la Pentecôte & aux octaves de la Toussaint. Les *olim* remarquent en 1262, comme une singularité qu'il n'y en eût point à la Pentecôte à cause des noces de Philippe, fils du roi, lesquelles furent célébrées à Clermont; les autres séances se tenoient aussi vers le tems des grandes fêtes, telles que l'Ascension, à Noel, à la Chandeleur; on disoit *le parlement de la Chandeleur*, & ainsi des autres.

En 1302, on ne trouve que deux jugemens en la chambre du plaidoyer, & douze ou quinze sur enquêtes.

Les deux séances ordinaires fixées à Paris par l'ordonnance du 23 Mars 1302 se tenoient, l'une à l'octave de Pâques, l'autre après l'octave de la Toussaint; chaque séance ne devoit durer que deux mois. Le rôle de Philippe-le-Bel pour l'année 1306 regle encore de même chaque séance, mais cela ne s'observoit pas toujours régulierement, car il ne se tint qu'une fois en 1304; & depuis 1308 jusqu'en 1319, où finissent les *olim*, il n'y eut de même qu'un seul *parlement* par an.

Aussi l'ordonnance du 17 Novembre 1318 porte-t-elle qu'après toutes les causes délivrées le *parlement* finira, & que l'on publiera le nouveau *parlement*; la séance d'hiver commençoit au mois de Novembre, elle se prolongeoit quelquefois jusqu'au mois d'Avril & même jusqu'au mois d'Août, suivant l'abondance des affaires, de sorte qu'au lieu de quatre, six séances on n'en distingua plus que deux, celle de la Toussaint ou de la saint Martin, & celle de Pâques ou Pentecôte, lesquelles furent aussi bien-tôt confondues, l'on tient même communément que depuis 1291 les deux *parlemens* s'étoient réunis en un seul, & continué pendant toute l'année; que par cette raison les lettres de chancellerie qui devoient être renouvellées à chaque tenue de *parlement*, selon la regle ancienne, ne se renouvelloient plus qu'après l'an & jour.

Il y eut pourtant encore un réglement en 1314, pour le cas où le *parlement* tiendroit deux fois par an; mais l'ordonnance du mois de Décembre 1320, suppose que le *parlement* duroit toute l'année, & celle de 1344 parle de la tenue de deux *parlemens* par an, comme d'une chose cessée depuis longues années, *cum à magnis retroactis temporibus quibus parlamentum bis in anno quolibet teneri solebat*.

Aussi voit-on dans les regiſtres du xiv. & xv. siecles, que la rentrée de Pâques se faisoit sans céremonie le mercredi, lendemain des trois fêtes de Pâques.

Depuis que le *parlement* eut eté rendu sédentaire à Paris, il ne laissoit pas d'être quelquefois long-tems sans s'assembler; il n'y en eut point en 1303 ni en 1305, il ne se tint qu'une fois en 1304; il n'y en eut point en 1355; il y a des intervalles de six ou sept mois, *propter guerram*, sur-tout sous Philippe de Valois.

La police féodale qui s'établit vers la fin de la seconde race, changea la forme du *parlement*; on y admettoit bien toujours les barons, mais on ne donnoit plus ce titre qu'aux vassaux immédiats de la couronne, soit laïcs ou ecclésiastiques, lesquels depuis ce tems furent considérés comme les seuls grands du royaume.

Mais au lieu que l'on donnoit anciennement le titre de *pair* à tous les barons indifféremment, la pairie étant devenue réelle, on ne donna plus le titre de *pair* qu'à six des plus grands seigneurs laïques & à six évêques.

Les simples nobles n'entroient pas au *parlement*, à moins que ce ne fût comme ecclésiastiques, ou qu'ils n'eussent la qualité de *maîtres du parlement*, titre que l'on donna à certaines personnes choisies pour tenir le *parlement* avec les barons & prélats.

Les évêques & abbés, qu'on appelloit tous d'un nom commun *les prélats*, avoient presque tous entrée au *parlement*, les uns comme pairs, d'autres comme barons.

Les hauts barons laïcs, y compris les six pairs, ne montoient pas au nombre de trente.

A l'égard des évêques barons, ils se multiplierent beaucoup à mesure que le royaume s'accrut par la réunion de différentes provinces à la couronne.

Les barons ou pairs, tant ecclésiastiques que laïques, étoient alors obligés de se trouver assiduement au *parlement*, pour y juger les affaires qui étoient de leur compétence.

On trouve en effet qu'en 1235 les barons laïcs se plaignoient de ce que l'archevêque de Reims & l'évêque de Beauvais, malgré le devoir de leurs baronies & la loi de leur féauté, ne vouloient pas se rendre au *parlement*. *Cum regis sint ligii & fideles, & ab ipso per homagium teneant sua temporalia in paritate & baronia, in hoc contra ipsum insurrexerunt audaciam, quod in suâ curiâ jam nolunt de temporibus respondere, nec in suâ curiâ jus facere*.

Les barons, indépendamment des causes des pairs, jugeoient les affaires de grand criminel: il y en a un exemple dès l'an 1202, pour l'affaire du roi d'Angleterre.

Les affaires dont le *parlement* prenoit connoissance, se multiplierent principalement par la voie d'appel, qui devint plus fréquente sous Saint Louis, & la décision en devint plus difficile par les ordonnances qu'il fit, & par les formes qui furent établies; ce qui obligea Saint Louis d'introduire dans le *parlement* des gens lettrés, pour aider de leurs lumieres les barons, qui ne savoient la plûpart ni lire ni écrire; ces gens de loi n'avoient d'abord que voix consultative, mais on leur donna bien-tôt voix délibérative.

Suivant une ordonnance non imprimée qui est au trésor des chartes, & dont on ne trouve pas la date, mais qui ne peut être devant 1294, ni postérieure à 1298, il paroît que le roi avoit dès-lors intention d'insérer tous les deux ou trois ans dans les lettres qu'il donnoit pour l'ouverture de chaque *parlement*, les noms des barons & des clercs qui auroient entrée au *parlement*; ce qui fait croire que dès-lors & même long-tems auparavant, il n'y avoit que les pairs qui eussent conservé le droit d'y entrer par le titre seul de leur dignité.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel en 1291, porte qu'il devoit y avoir chaque jour pendant le *parlement* pour entendre les requêtes, trois personnes du conseil du roi qui ne fussent point baillis; il nomme ces trois personnes, auxquelles il donne le titre de *maîtres*: le dernier avoit aussi la qualité de *chevalier*.

Les baillis & sénéchaux avoient anciennement entrée, séance & voix délibérative au *parlement*, mais depuis que l'usage des appellations fut devenu plus fréquent, ils furent privés de la voix délibérative, comme il paroît par l'ordonnance de Philippe-le-Bel, faite après la Toussaint 1291, qui ordonne de députer du conseil du roi un certain nombre de personnes; tant pour la grand'chambre que pour l'auditoire de droit écrit & pour les enquêtes, mais que l'on ne prendra point de baillis & sénéchaux.

Les baillis & sénéchaux conserverent cependant leur entrée & séance en la grand'chambre, sur le banc appellé de leur nom *banc des baillis & sénéchaux*, qui est le premier banc couvert de fleurs-de-lis à droite en entrant

dans

dans le parquet, mais ils n'avoient plus voix délibérative, & n'assistoient point au *parlement* lorsqu'on y rendoit les arrêts, à moins qu'ils ne fussent du conseil; & ceux même qui en étoient devoient se retirer lorsqu'on alloit rendre un arrêt sur une affaire qui les regardoit.

Ils étoient autrefois obligés de venir au *parlement*, tant pour rendre compte de leur administration, que pour soutenir le bien-jugé de leurs sentences, sur l'appel desquelles ils étoient intimés. Mais il y a déja long-tems que les juges ne peuvent plus être intimés ni pris à partie sans en avoir obtenu la permission par arrêt.

Il est seulement resté de l'ancien usage, qu'à l'ouverture du rôle de Paris, qui commence le lendemain de la Chandeleur, le prevôt de Paris, le lieutenant civil, & la colonne du parc civil, sont obligés d'assister en la grand'chambre; ils se levent & se découvrent quand on appelle le rôle à la fin de l'audience; on va aux opinions, & il est d'usage que M. le premier président prononce que la cour les dispense d'assister à la suite de la cause, & leur permet de retourner à leurs fonctions.

Il y a déja long-tems que les gens du châtelet, au lieu de se placer sur le banc des baillis & sénéchaux, se placent sur le banc des parties, du côté du greffier: ce qu'ils font pour n'être pas précédés par le bailli du palais, lequel a droit d'occuper la premiere place sur le banc des baillis & sénéchaux.

Pour entendre & juger les enquêtes, il y avoit huit personnes du conseil, savoir quatre ecclésiastiques & deux laïcs, qui se partageoient en deux colonnes, & travailloient chacune deux jours de la semaine. L'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée entre 1294 & 1298, nomme pour tenir le *parlement* trois présidens laïcs, savoir le duc de Bourgogne, le Connétable, & le comte de Saint-Paul, & trois présidens prélats; elle nomme aussi les conseillers, tant clercs que laïcs, pour le *parlement*, pour les enquêtes & pour les requêtes.

L'ordonnance de 1304 ou 1305, dont Pasquier fait mention, dit qu'il y aura au *parlement* deux prélats; savoir l'archevêque de Narbonne & l'évêque de Rennes; & deux laïcs, savoir le comte de Dreux, & le comte de Bourgogne; & en outre 13 clercs & 13 laïcs: le connétable étoit du nombre de ces derniers aux enquêtes; il y avoit deux évêques & quelques autres ecclésiastiques & laïcs, jusqu'au nombre de dix.

Philippe-le-Long ordonna le 3 Décembre 1319, qu'il n'y auroit plus aucuns prélats députés en *parlement*, se faisant conscience, dit-il, de les empêcher au gouvernement de leurs spiritualités. Il déclara qu'il vouloit avoir en son *parlement* gens qui pussent y entendre continuellement sans en partir, & qui ne fussent occupés d'autres grandes occupations; que cependant les prélats qui étoient de son conseil y resteroient. Il ajouta encore qu'il y auroit au *parlement* un baron ou deux; & pour cette fois il y mit le comte de Boulogne. Qu'outre le chancelier & l'abbé de Saint-Denis, il y auroit huit clercs & huit laïcs, quatre personnes aux requêtes & aux enquêtes, huit clercs & huit laïcs jugeurs, & vingt-quatre rapporteurs.

Ce même prince, par son ordonnance du mois de Décembre 1320, dit qu'il y aura au *parlement* huit clercs & douze laïcs présidens; ailleurs il les qualifie tous *maîtres du parlement* ou de *gens du parlement*; qu'aux enquêtes il y aura vingt clercs & vingt laïcs, & aux requêtes trois clercs & deux laïcs.

Philippe de Valois, par son ordonnance du 11 Mars 1344, fit le rôle de ceux qui devoient tenir continuellement le *parlement*, & qui prenoient gages; savoir pour la grand'chambre trois présidens, quinze clercs & quinze laïcs; pour la chambre des enquêtes quarante, savoir vingt-quatre clercs & seize laïcs; & aux requêtes huit personnes, cinq clercs & trois laïcs. Il y avoit beaucoup plus de clercs que de laïcs, parce que l'ignorance étoit encore si grande, qu'il y avoit peu de laïcs qui fussent lettrés.

L'ordonnance de 1344 ajoute qu'il y avoit beaucoup d'autres personnes qui avoient entrée au *parlement* & qui pouvoient continuer d'y venir, mais sans prendre gages, jusqu'à ce qu'ils fussent nommés au lieu & place de quelqu'un de ceux qui étoient sur le rôle.

Depuis ce tems, il y eut peu de prélats & de barons au *parlement*, sinon ceux qui y avoient entrée, à cause de leur pairie.

Cependant du Tillet fait encore mention en 1413, de diverses assemblées du *parlement*, auxquelles assisterent, outre les pairs, plusieurs barons & chevaliers.

Présentement les pairs laïcs sont les seuls qui y représentent les anciens barons.

A l'égard des prélats, il paroît que l'ordonnance de Philippe-le-Long ne fut pas d'abord bien exécutée; en effet il y eut le 28 Janvier 1461, un arrêt rendu les chambres assemblées, par lequel la cour arrêta que dorénavant les archevêques & évêques n'entreroient point au conseil de la cour sans le congé d'icelle, à moins qu'ils n'y fussent mandés, excepté ceux qui sont pairs de France, & ceux qui par privilege ancien ont accoutumé d'y entrer. L'évêque de Paris conserva ce droit, quoiqu'il ne fût pas encore pair de France; il en fut de même de l'abbé de Saint-Denis; peut-être ce privilege venoit-il de Suger, ministre de Louis-le-Gros.

On a vû que dès le commencement de la troisieme race tous ceux qui avoient la qualité de barons, soit laïcs ou prélats, avoient entrée, séance & voix délibérative au *parlement*; qu'outre les barons il y avoit des gens lettrés qui commencerent à y être admis sous Saint-Louis.

Mais ceux qui étoient membres du *parlement* n'y étoient pas toujours de service; ils étoient souvent employés ailleurs; les uns étoient retenus pour le conseil étroit du *roi*, d'autres étoient envoyés à la chambre des comptes, d'autres à l'échiquier de Normandie. Lorsque tous ces membres du *parlement* étoient réunis, c'est ce que l'on appelloit le *plein parlement* ou le *grand-conseil*.

Au commencement tous les officiers du *parlement* avoient toujours des gages; mais comme ces gages se payoient à raison de chaque jour de service, on les épargnoit quand il y avoit guerre, ainsi qu'il est prouvé par un compte de 1301, & par l'ordonnance de 1321.

Il paroît que dès le commencement de la troisieme race nos rois nommoient ceux qui devoient tenir ordinairement leur justice capitale, appellée depuis *parlement*.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, donnée entre 1294 & 1298, porte que de deux en trois ans l'on fera enquête sur ceux qui tiendront le *parlement*.

Dans la suite le roi envoyoit tous les ans le rôle de ceux qui devoient tenir le *parlement*. L'ordonnance de Philippe de Valois, du 8 Avril 1342, portoit que quand le *parlement* seroit fini, le roi manderoit le chancelier, les trois maîtres présidens du *parlement*, & dix personnes, tant clercs que laïcs, du conseil du roi, lesquels ordonneroient selon sa volonté, tant de la grand'chambre du *parlement*, que de la chambre des enquêtes & de celle des requêtes, & qu'ils feroient serment de nommer les plus *suffisans* qui fussent dans le *parlement*, & de dire le nombre de personnes nécessaires pour la grand' chambre, les enquêtes & les requêtes. L'ordonnance du 11 Mars 1344, nomme ceux qui devoient tenir le *parlement*; il n'est pas dit à la vérité combien de tems devoit durer leur fonction, mais il paroît qu'elle étoit à vie.

En effet, le roi dit qu'encore qu'il y eût bien d'autres personnes qui avoient été nommées par le conseil pour exercer ces mêmes états, celles qui sont nommées par cette ordonnance seront à demeure pour exercer & continuer lesdits états; que s'il plaisoit aux autres de venir au *parlement*, le roi leur permettoit d'y venir, mais qu'ils ne prendroient point de gages jusqu'à ce qu'ils fussent mis au lieu & place de ceux qui étoient élus.

Le roi ordonna en même tems qu'aucun ne fût mis au lieu de l'un de ceux qui avoient été élus quand sa place seroit vacante, que le chancelier & le *parlement* n'eussent témoigné qu'il fût capable d'exercer cet office. Lorsque Charles VI. prit en main le gouvernement du royaume en 1388, il fit une ordonnance portant que quand il vaqueroit des lieux de présidens ou d'autres conseillers du *parlement*, il se feroit pour les remplir des élections en présence du chancelier de personnes capables, & des différentes parties du royaume.

Il ordonna la même chose le 7 Janvier 1400; cette ordonnance porta seulement de plus que l'on mettroit de bonnes personnes sages, lettrés, experts & notables, selon les places où ils seroient mis, sans aucune faveur ni acception de personnes qu'on y mettroit, entr'autres des personnes nobles qui fussent capables; & qu'autant que faire se pourroit on en mettroit de chaque pays qui connussent les coutumes des lieux.

Il ordonna encore en 1406 que quand la place d'un officier du *parlement* seroit vacante, les chambres s'assembleroient, & qu'en présence du chancelier, s'il étoit à Paris & qu'il voulût & pût se trouver à l'assemblée, il y seroit fait pour remplir cette place élection par scrutin de deux ou trois personnes, & que cette élection seroit présentée au roi, afin qu'il pourvût à cette place.

Charles VI. confirma encore ce qu'il avoit ordonné pour l'élection des officiers du *parlement*, par une autre ordonnance qu'il fit le 7 Janvier 1407.

Mais

Mais par les circonstances des tems, cet usage tomba en désuétude, quoiqu'il ait été pratiqué quelquefois dans des tems bien postérieurs, notamment sous Louis XII. & sous Henri III.

Ceux qui étoient pourvus des places de présidens & de conseillers, étoient quelquefois changés, selon les conjonctures; mais ces places ayant été érigées en titre d'office formé, & Louis XI. ayant ordonné en 1467 qu'il ne seroit pourvu à aucun office sinon en cas de vacance par mort, résignation ou forfaiture, ces offices sont devenus stables & héréditaires.

Si l'on vouloit entrer ici dans le détail de toutes les différentes créations & suppressions qui ont été faites des présidens, conseillers & autres officiers du *parlement*, ce seroit un détail qui deviendroit fastidieux; il suffit de dire que cette cour est présentement composée, premierement du roi, qui vient lorsqu'il le juge à-propos, soit pour y tenir son lit de justice, soit avec moins d'appareil pour y rendre lui-même la justice à ses peuples, ou pour entendre les avis de son *parlement* sur les affaires qui y sont proposées.

Les autres personnes qui composent le *parlement* sont le chancelier, lequel peut y venir présider quand bon lui semble; un premier président, neuf autres présidens à mortier; les princes du sang, lesquels sont tous pairs nés; six pairs ecclésiastiques, dont trois ducs & trois comtes; les pairs laïcs, les conseillers d'honneur, les maîtres des requêtes, lesquels n'y ont séance qu'au nombre de quatre; les conseillers tant clercs que laïcs, le greffier en chef civil, le greffier en chef criminel, celui des présentations; les quatre notaires & secretaires de la cour, plusieurs autres officiers des greffes pour le service des chambres & autres fonctions, un premier huissier & vingt-deux autres huissiers, trois avocats généraux, un procureur général, dix-huit substituts, & plusieurs autres officiers moins considérables.

Premier président. Dans tous les tems, le roi a toujours été essentiellement le chef & suprème président des grandes assemblées, & notamment de celle qui sous la troisieme race a pris le nom de *cour du roi*, de *cour des pairs* & de *parlement*.

Sous la premiere race de nos rois, le maire du palais présidoit à la cour du roi en son absence, avec plus ou moins d'autorité selon les tems.

Dans la suite, nos rois, en convoquant leur cour, commettoient certaines personnes pour y présider en leur nom.

Le chancelier n'avoit point alors la premiere place; lorsqu'il venoit au *parlement*, même avec le roi, il étoit présidé par tous les présidens.

Ceux qui étoient commis pour présider au *parlement* étoient appellés *présidens*, & en latin *magni præsidentiales*: on joignoit ainsi l'épithete *magnus*, pour distinguer les présidens proprement dits des *conseillers de la grand' chambre du* parlement, que l'on désignoit quelquefois sous les termes de *conseillers présidens du* parlement, parce que l'on ne choisissoit alors que parmi eux les présidens des enquêtes, qui n'étoient composées que de conseillers-rapporteurs & de conseillers-jugeurs.

Il paroît que nos rois en usoient déja ainsi dès le tems de Louis le Gros, suivant une charte de ce prince de l'an 1120, par laquelle il veut que l'abbaye de Tiron ne réponde que devant ses grands présidens à Paris, ou en tout autre lieu où se tiendra son éminente & suprème cour royale.

Il est vrai que plusieurs savans qui ont examiné cette charte, ont estimé qu'elle étoit fausse; quelques personnes ont même cru que jusqu'en 1344 il n'y avoit point de présidens au-dessus des conseillers, & que le titre de *président* ne se donnoit qu'à ceux que le roi commettoit quelquefois pour décider des contestations, le *parlement* vacant ou hors le *parlement*; mais il y a des preuves suffisantes qu'il y avoit dès le treizieme siecle des présidens en titre au *parlement*.

En effet, au *parlement* de 1222, les grands présidens sont nommés après le roi avant M. Louis & M. Philippe, fils du roi; ce qui fait connoître que le titre de *grands présidens* ne se donnoit qu'à ceux qui étoient établis en dignité au-dessus des autres personnes qui avoient entrée au *parlement*.

On voit au *fol.* 78 *verso* du second des *olim*, sous le titre de *parlement* de 1287, qu'entre ceux qui assisterent à un jugement, le comte de Ponthieu est nommé le premier *præsentibus comite Pontivi*, & ensuite sont nommées six personnes qualifiées *clericis arrestorum*, qui étoient des conseillers, & *pluribus aliis*, dit le registre; desorte que quoique le comte de Ponthieu ne soit pas qualifié dans le registre de président du *parlement*, & que dans les registres *olim* les rangs ne soient pas toujours observés en écrivant les noms de ceux qui étoient présens, il est néanmoins évident que le comte de Ponthieu étant ici nommé le premier & étant d'ailleurs sans contredit le plus qualifié, c'étoit lui qui présidoit alors au *parlement*; ainsi l'on peut avec raison le regarder comme le plus ancien des premiers présidens qui soit connu.

L'ordonnance manuscrite concernant le *parlement*, que Duchesne date de 1296, nomme six présidens, trois laïcs & trois ecclésiastiques; le duc de Bourgogne y est nommé le premier, & les présidens y sont bien distingués des conseillers, lesquels y sont appellés *résidens*.

Cette même ordonnance, en parlant du premier des barons qui présidoient, l'appelle le *souverain du parlement* ou le *président* simplement, & comme par excellence.

Dans les registres du *parlement*, sous la date du 2 Decembre 1313, le premier des présidens est qualifié de *maître de la grand'chambre des plaids*.

L'ordonnance de 1320 l'appelle le *souverain du parlement*; c'étoit le comte de Boulogne qui remplissoit alors cette place.

Il y eut depuis 1320 pendant long-tems défaut de premier président & même de présidens en général. Il est vrai que l'histoire des premiers présidens met dans ce nombre Hugues de Crusy ou Courcy, parce qu'il est qualifié *magister* parlamenti; mais ce terme *magister* ne signifioit ordinairement que membre du *parlement*, à moins qu'il ne fût joint à quelque autre titre qui marquât une préséance, comme en 1342 où le titre de *maître* est joint à celui de *président*, *maître*, *président*.

Au commencement c'étoit l'ancienneté qui donnoit la préséance entre les présidens, c'est pourquoi celui qui étoit l'ancien ne prenoit pas encore le titre de *premier président*; mais depuis que la préséance entre les présidens fut donnée à celui que le roi jugea à propos d'en gratifier, celui qui eut la premiere place prit le titre de *premier président*.

Le premier qui ait porté ce titre est Simon de Bucy, lequel étoit président dès 1341. Il paroît qu'il y en avoit dès-lors trois, & qu'il étoit le premier; car en 1343 il est fait mention d'un tiers-président appellé *Galerand*.

L'ordonnance du 5 Avril 1344 justifie que les présidens étoient perpétuels, au lieu que les conseillers changeoient tous les ans.

Par une autre ordonnance du 11 Mai suivant, il fut nommé trois président pour le *parlement*: Simon de Bucy est nommé le premier, mais sans lui donner aucun titre particulier.

Il est néanmoins certain qu'il portoit le titre de *premier président*, il est ainsi qualifié dans des lettres du 6 Avril 1350 qui sont au sixieme registre du dépôt, *fol.* 385. Le roi le pourvoit d'une place de conseiller en son conseil secret, sans qu'il quitte les offices & états qu'il avoit auparavant: *videlicet statum primi præsidentis in nostro* parlamento. Il étoit en même tems premier maître des requêtes de l'hôtel; il mourut en 1370; on nomma à sa place Guillaume de Seris. Les provisions de celui ci, qui sont au huitieme registre du dépôt, portent cette clause, *quamdiu prædictus* Guillaume de Seris *vixerit humanis*, clause qui confirme que l'office de président étoit dès-lors perpétuel.

En 1458, le premier président se trouve qualifié de grand président, mais ce titre lui étoit commun avec les autres présidens.

On s'est donc fixé au titre de *premier président*; & dans toutes les listes des présidens, après le nom du *premier*, on met ces titres *chevalier*, *premier*.

Anciennement, quand le roi nommoit un premier président, & même des présidens en général, il les choisissoit ordinairement entre les barons: il falloit du-moins être chevalier, sur tout pour pouvoir remplir la premiere place; & depuis saint Louis il fallut encore long-tems avoir ce titre pour être premier président, tellement que sous Charles V. Arnaud de Corbie ayant été élu premier président, cela resta secret jusqu'à ce que lui & le chancelier d'Orgement eussent été faits chevaliers.

Cela ne fut pourtant pas toujours observé si scrupuleusement: plusieurs ne furent faits chevaliers que long-tems après avoir été nommés premiers présidens; tels que Simon de Bucy, lequel fut anobli étant premier président; Jean de Poupincourt fut fait chevalier, & reçut l'accolade du roi: ces magistrats étoient faits chevaliers en lois. Philippe de Morvilliers, quoique gentilhomme, fut long-tems maître & président avant d'être fait chevalier; & Robert Mauger ne fut jamais qualifié que maître, & sa femme ne fut point qualifiée madame.

Cependant quoiqu'on ne fasse plus depuis long-tems de ces chevaliers en lois, & que la cérémonie de l'accolade

colade ne se pratique plus guere, il est toujours d'usage de supposer le premier président revêtu du grade éminent de chevalier; c'est pourquoi l'histoire des premiers présidens les qualifie tous de chevaliers, même ceux qui ne l'étoient pas lors de leur nomination à la place de premier président, parce qu'ils sont tous censés l'être dès qu'ils sont revêtus d'une dignité qui exige ce titre: le roi lui-même le leur donne dans toutes les lettres qu'il leur adresse, ou le leur donne pareillement dans tous les procès-verbaux d'assemblée, & ils le prennent dans tous les actes qu'ils passent. Le premier président portoit même autrefois sur son manteau une marque de l'accolade; & l'habit qu'il porte, ainsi que les autres présidens, est l'ancien habillement des barons & des chevaliers: c'est pourquoi le manteau est retroussé sur l'épaule gauche, parce que les chevaliers en usoient ainsi afin que le côté de l'épée fût libre; car autrefois tous les barons & les sénateurs entroient au *parlement* l'épée au côté.

L'habillement du premier président est distingué de celui des autres présidens, en ce que son manteau est attaché sur l'épaule par trois lettres d'or, & que son mortier est couvert d'un double galon d'or.

Pendant un tems le premier président étoit élu par le *parlement* par la voie de scrutin; c'est ainsi qu'Henri de Marle fut élu en 1413, Robert Mauger en 1417, & Elie de Tourettes en 1461.

Mathieu de Nanterre qui avoit été nommé premier président dans la même année, fut destitué en 1465 par Louis XI. lequel l'envoya remplacer Jean d'Auvet, premier président du *parlement* de Toulouse, qu'il mit à la place de Mathieu de Nanterre; celui-ci fut depuis rappellé à Paris, & ne fit aucune difficulté de prendre la place de second président, étant persuadé que la véritable dignité des places dépend de la vertu de ceux qui les remplissent.

L'office de premier président est perpétuel, mais il n'est ni vénal ni héréditaire: les premiers présidens avoient autrefois tous entrée au conseil du roi.

Plusieurs d'entr'eux ont été envoyés en ambassade & honorés de la dignité de chancelier des ordres du roi, de celle de garde des sceaux, & de celle de chancelier de France.

En 1691, le premier président obtint les entrées des premiers gentilshommes de la chambre.

Le prieure de saint Martin-des-champs est obligé, suivant une fondation faite par Philippe de Morvilliers, premier président, mort en 1438, & inhumé dans l'église de ce prieuré, d'envoyer tous les ans, le lendemain de saint Martin avant la messe rouge, par deux de ses religieux deux bonnets quarrés, l'un de velours pour l'hiver, & l'autre pour l'été: l'un des deux religieux qui présentent ces bonnets, fait un compliment dont les termes sont prescrits par la fondation, & un autre compliment en langage du tems présent.

Président du parlement. En parlant de l'office de premier président, nous avons déja été obligés de toucher quelque chose des autres présidens, dont l'institution se trouve liée avec celle du premier président.

On a observé que, suivant une charte de Louis le Gros, donnée en faveur de l'abbaye de Tiron en 1120, il y avoit des présidens au *parlement* appellés *magni præsidentiales*, que l'authenticité de cette charte est révoquée en doute; mais il est prouvé d'ailleurs qu'il y avoit réellement déja des présidens, qu'il est fait mention de ces grands présidens dans un *parlement* de 1288.

Il est vrai que dans les quatre registres *olim* qui contiennent les délibérations & les arrêts du *parlement* depuis 1254, jusqu'en 1318, dans lesquels on nomme en plusieurs endroits les noms des juges, on n'en trouve aucun qui ait le titre de président.

La distinction des rangs n'est même pas toujours observée dans les *olim*, peut-être parce que celui qui tenoit la plume écrivoit les noms des juges à mesure qu'ils arrivoient. Les personnes les plus qualifiées y sont souvent nommées après celles qui l'étoient beaucoup moins. Par exemple, au quatrieme des *olim*, *fol.* 189, v°. sous le *parlement* de 1310, les deux premiers juges qui sont nommés, sont l'archidiacre de Châlons, & le doyen de Saint Martin de Tours. Diroit-on qu'ils étoient les présidens du comte de Valois & de l'évêque de Constance qui sont ensuite?

De même dans un arrêt du 21 Février 1317, au troisieme *olim*, les deux premiers juges sont *dominus* P. de Dici, *dominus* Hugo de Celles, les deux derniers sont l'évêque d'Auxerre & le chancelier.

C'est ce qui a fait croire à quelques uns qu'il n'y avoit point alors des présidens au *parlement*, que l'on ne donnoit ce titre qu'à ceux que le roi commettoit quelquefois pour décider des contestations, le *parlement* vacant, ou hors le *parlement*; & qu'alors on donnoit à tous ces commissaires le titre de présidens, sans en excepter aucun. C'est ainsi que l'ordonnance de 1302, qualifie de présidens ceux des membres du *parlement* de Paris, qui étoient députés pour aller tenir le *parlement* de Toulouse; & dans le rôle des juges pour l'année 1340, tous les conseillers de la grand-chambre sont appellés *præsidentes in magna curia*.

Il paroît néanmoins constant, que dès le tems de Philippe IV. dit le Bel, il y avoit au *parlement*, outre celui qui y présidoit pour le roi, d'autres personnes qui avoient aussi la qualité de présidens, & qui étoient distingués des autres membres de cette même cour, que l'on appelloit *résidens*, qui étoient les conseillers.

C'est ce que justifie l'ordonnance françoise concernant le *parlement*, l'échiquier de Normandie, & les jours de Troyes qui est au trésor des chartes, & que Duchesne date de 1296.

Il est dit, article quatre de cette ordonnance, que tous les présidens, & les résidens du *parlement*, s'assembleront à Paris, & que de-là les uns iront à l'échiquier, les autres verront les enquêtes jusqu'au commencement du *parlement*, & qu'à la fin de chaque *parlement* les présidens ordonneront, qu'au tems moyen des deux *parlemens*, l'on examinera les enquêtes.

Il est ordonné par l'art. 6, que, au tems de *parlement*, „ seront en la chambre des plaids li souverain ou „ li président, certain baron (ou certain prélats) c'est „ à sçavoir le duc de Bourgogne, le connétable & le „ comte de Saint-Pol.

Item, dit l'article suivant *des prélats*, l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Paris, & l'Evêque de.... & les prélats des comptes, quand ils y pourront entendre, & qu'il y aura toujours au *parlement* au moins un des barons & un des prélats, & qu'ils partageront le tems, de maniere qu'il y en ait toujours au moins deux, un prélat & un baron, & qu'ils régleront eux-mêmes ce département.

Ces deux articles font connoître qu'il y avoit dès-lors au *parlement* des personnes commises par le roi pour y présider, & qui avoient le titre de présidens du *parlement*; que ces présidens étoient, selon cette ordonnance, au nombre de six, trois laïcs & trois prélats, sans compter les *présidens* de la chambre des comptes, qui étoient aussi alors des prélats, & qui avoient la liberté de venir au *parlement*; que les présidens laïques étoient des plus grands seigneurs du royaume, & qu'ils avoient la préséance sur les prélats; que tous ces présidens étoient qualifiés de souverains ou présidens du *parlement*, comme représentant la personne du roi en son absence: enfin que de six présidens qui étoient commis pour tenir le *parlement*, il falloit qu'il y en eût toujours au moins deux, un prélat & un baron.

C'étoient les présidens qui faisoient la distribution des conseillers, que l'on appelloit alors les *résidens*; ils retenoient les uns en la chambre, c'est-à-dire, en la grand-chambre; ils en élisoient trois autres pour l'auditoire ou chambre de droit écrit, c'est-à-dire, pour la chambre où se portoient les affaires des pays de droit écrit; les autres pour ouir les requêtes communes. Les autres présidens & conseillers devoient s'employer aux affaires publiques qui survenoient lorsqu'il leur paroissoit nécessaire.

Les présidens avoient un signet pour signer tout ce qu'ils délivroient. Ce signet étoit tenu par celui qui étoit par eux ordonné à cet effet; ce qui fait juger que ce signet étoit quelque gravûre qui s'imprimoit.

Il paroît que c'étoient aussi les présidens qui députoient ceux qui devoient travailler aux enquêtes: car il est dit, que si les présidens envoyent ou établissent quelqu'un qui ne soit pas du conseil, (c'est-à-dire du *parlement*) pour faire enquêtes, il jurera en la présence des parties qu'il la fera loyalement.

Enfin par rapport à l'échiquier de Normandie & aux jours de Troyes, il est dit, que si le roi est présent, ce sera lui qui y commettra; que s'il n'est pas présent, ce seront les présidens qui en donneront dans chaque *parlement* qui précédera l'échiquier & les grands jours de Troyes.

Philippe le Bel fit une ordonnance après la micarême de l'an 1302, portant entr'autres choses, que comme il y avoit au *parlement* un grand nombre de causes entre des personnes notables, il y auroit toujours au *parlement* deux prélats & deux autres personnes laïques de son conseil, ou du moins un prélat & un laïc. Il est visible que ces quatre personnes étoient les présidens du *parlement*.

Le nombre des présidens n'étoit pas fixe; car en 1285, il n'en paroit qu'un: En 1291, il est fait mention de trois. L'ordonnance de 1296 en nomme six: celle de 1302 n'en ordonne que quatre. En 1304 ou 1305 il n'y en avoit que deux. En 1334 il y en avoit trois: car le roi écrivit d'y en mettre un tiers.

Ils étoient encore en même nombre en 1342, y compris le premier, & tous appellés *maitres-présidens*.

Par l'ordonnance du 11 Mai 1344, il fut nommé trois présidens pour le *parlement*; savoir, Simon de Bucy qui est nommé le premier; mais sans lui donner le titre de premier. La Vache est nommé le second; & le troisieme est de Mereville. C'étoit à eux, & non au *parlement*, que les lettres de provision de conseillers étoient adressées, comme on voit, au sixieme registre du dépôt, *fol. 5.*

On voit par une ordonnance que fit Charles V. en qualité de régent du royaume, le 27 Janvier 1359, qu'il y avoit alors quatre présidens au *parlement*; mais il ordonna que la premiere place vacante ne seroit point remplie, & que dorénavant il n'y en auroit que trois.

Il y eut souvent de semblables créations de présidens extraordinaires; mais qui n'étoient que des commissions pour un tems ou à vie, sans que le véritable nombre des présidens fût augmenté.

Il y en avoit quatre en 1364, & cinq en 1394; mais la cinquieme charge ne paroît avoir été créée à demeure qu'en 1466.

Il y eut divers édits de suppression & rétablissement de charges de présidens, & réduction au nombre de quatre.

Le cinquieme fut rétabli en 1576, & le sixieme créé en 1577.

L'ordonnance de Blois renouvella les dispositions des précédens édits pour la suppression des nouvelles charges.

Mais en 1585 on rétablit les présidens qui avoient été supprimés.

En 1594 on créa le septieme, lequel fut supprimé, comme vacant par mort en 1597, & recréé en 1633.

Le huitieme fut créé en 1635.

Dès 1643 il y en avoit eu un neuvieme surnuméraire; mais il ne fut créé à demeure que dans la suite.

On voit dans les registres du *parlement*, que la plûpart des présidens à mortier sont qualifiés de messire & de chevalier; quelques-uns néanmoins sont seulement qualifiés maîtres: c'étoient ceux qui n'avoient point été faits chevaliers.

Présentement tous les présidens à mortier sont en possession de prendre dans tous les actes, le titre de chevalier en vertu de leur dignité, quand ils ne l'auroient pas par la naissance.

Ils prennent aussi le titre de conseillers du roi en ses conseils, parce qu'ils avoient autrefois entrée au conseil du roi.

L'habit de cérémonie des présidens, est la robe d'écarlate, fourrée d'hermine; & en hiver ils portent par-dessus la robe le manteau fourré d'hermine, retroussé sur l'épaule gauche, & le mortier de velours noir bordé d'un galon d'or. Il y a lieu de penser que ce galon représente un cercle d'or massif que les présidens portoient autrefois, & que c'étoit la couronne des barons.

Le style de Boyer dit, que le mortier est couvert de velours cramoisi; cependant depuis long-tems il est couvert de velours noir.

Autrefois les présidens mettoient ordinairement leur mortier sur la tête, & le chaperon par-dessus: présentement ils portent le chaperon sur l'épaule, & ne mettent plus le mortier sur la tête que dans les grandes cérémonies, comme aux entrées des rois & des reines. Lorsqu'ils sont en robe rouge, ils tiennent leur mortier à la main. Lorsqu'ils sont en robe noire, leur habillement de tête est le bonnet quarré.

Il est d'usage que leurs armoiries soient appliquées sur le manteau d'hermine: le mortier se met au-dessus du casque, lequel pose sur l'écu.

Pour être reçu président, il faut être âgé de 40 ans, suivant l'Edit du mois de Novembre 1683; mais le roi dispense quelquefois à 30 ans.

Les présidens à mortier ne font tous, pour ainsi dire, qu'une seule & même personne avec le premier président, que chacun d'eux représente; chacun d'eux peut en son absence, ou autre empêchement, présider tout le *parlement* assemblé.

Ne s'étant trouvé aucun président en 1407, Dodeau, conseiller-président aux requêtes, eut des lettres du roi pour aller présider la compagnie.

Jusqu'en 1576, il étoit d'usage que la cour assistoit en corps à leurs obseques.

Conseillers d'honneur. Voyez *ci-devant à la lettre C*, *l'article* CONSEILLER D'HONNEUR.

Maitres des requêtes. Voyez *ci-devant à la lettre M*, *l'article* MAITRE DES REQUÊTES.

Conseillers, sous la premiere & la seconde race de nos rois, & dès le commencement de la troisieme il y avoit dans la cour, au conseil du roi, des francs ou maîtres, autres que les barons & que les évêques, qui y avoient entrée comme barons, à cause des grands fiefs qu'ils possédoient.

Ces francs étoient des personnes libres & ingénues, choisies dans l'ordre des ecclésiastiques & des nobles, autres que les barons, pour concourir avec eux & avec les prélats à l'administration de la justice.

Ces francs furent depuis appellés *maîtres*, & ensuite *conseillers*.

Dans les trois siecles qui ont précédé la fixation du *parlement* à Paris, les conseillers étoient la plûpart des abbés; il y en avoit fort peu de laïcs, parce qu'on étoit alors dans l'opinion qui a même duré encore long-tems après, qu'il falloit avoir été reçu chevalier pour siéger au *parlement*. L'ignorance des laïcs, & le goût de la chevalerie, qui étoit alors seule en honneur, put éloigner les laïcs de ces places de sénateurs. On ne vouloit point de laïcs non chevaliers, tellement que les barons ne pouvoient rendre la justice en personne à leurs sujets sans être chevaliers; de sorte que les gens de lettres, peu propres au noviciat de la chevalerie, ne pouvoient devenir sénateurs qu'en se faisant d'église: de-là tant d'ecclésiastiques dans ces trois siecles au *parlement*.

La preuve qu'il y avoit des sénateurs laïcs dès le commencement de la troisieme race, se tire de ce qu'il y avoit au *parlement* des chevaliers distingués, des barons & d'autres personnes qui étoient aussi des vassaux du second ordre, c'est-à dire qui ne relevoient pas immédiatement du roi, lesquels n'auroient pas été admis au *parlement* sous ce titre de sénateurs.

La reine Eléonor voulant, en 1149, faire dissoudre son mariage avec Louis le Jeune sous prétexte de parenté, le roi y consentoit, *si consiliarii sui & Francorum proceres paterentur*.

L'ordonnance de Louis VIII. en 1223 les appelle *chevaliers* de France, *per voluntatem & assensum archiepiscoporum, episcoporum, comitum, baronum, & militum regni Franciæ*.

Dans un *parlement* tenu en 1225, le sire de Coucy ayant récusé tous les barons, le roi demeura presque seul avec quelques personnes de son conseil, *rex quasi solus præter paucos consilii sui (mansit.)* Saint Louis, dans une ordonnance de 1246, dit pareillement, *de communi consilio & assensu dictorum baronum & militum*: ces chevaliers étoient les sénateurs ou conseillers du *parlement*. Ainsi S. Louis ne rétablit pas les sénateurs, comme quelques-uns l'ont cru, puisqu'il y en avoit toujours eu, mais il les dispensa d'être ecclésiastiques, en les dispensant aussi d'être chevaliers; cela ne se fit même que peu-à-peu; c'est de-là qu'ils ont conservé le titre de *chevalier*. On voit dans les registres sous les dates des années 1317, 1364, 1368, 1377, 1384, 1388 & 1459, qu'ils sont qualifiés *messires* & *chevaliers*, *milites*. En 1484, on trouve pour la premiere fois un conseiller qualifié, *messire*, *maître*.

Il y eut donc sous S. Louis des conseillers laïcs non-chevaliers.

Dans quelques-unes de ses ordonnances, il les appelle *prudentes de magnatum nostrorum*, & *prudentum consilio*; c'étoient les gens lettrés que l'on appelloit alors en françois *prud'hommes* ou *bons-hommes*: il est dit dans le préambule des établissemens de saint Louis en 1270, qu'ils furent faits par grand-conseil de sages-hommes & de bons clercs.

Les conseillers au *parlement* furent nommés les *maîtres* du parlement, *magistri curiæ* ou *magistri curiæ*, on entendoit par-là les gens lettrés qui conseilloient le *parlement*, ils sont ainsi nommés dès 1282. Suivant le second registre *olim*, *fol. 65. r°.* où le greffier dit qu'il lui fut donné une cédule de la part des maîtres du *parlement*, *ex parte magistrorum*, au *fol. 76.* ils sont nommés *magistri curiæ*; ce titre étoit commun aux présidens & aux conseillers.

On rapporte même que dès 1287 le *parlement* voyant que le nombre des clercs ou conseillers qui avoient entrée au *parlement*, étoit beaucoup multiplié, & que chacun vouloit se placer avant les plus hauts barons, ordonna que ceux-ci reprendroient leurs places, & renvoya les prélats & gens d'église dans un rang qui ne devoit point tirer à conséquence.

Au

Au *fol.* 78. v°. du second des *olim*, sous le titre de *parlement* de 1287, il est parlé des conseillers qui assisterent à un jugement, *præsentibus*, est-il dit, *comite pontivi* (c'étoit le président) *thesaurario sancti Martini Turonensis, archidiacono, Narbonensi MM. Petro de Capella Parisiensi de pateolo Carnotensi, Roberto Frison Aurissiodarensi reginaldo de Barbou, clericis arrestorum, & pluribus aliis*. Ces clercs & autres étoient certainement des ecclésiastiques jugeurs & rapporteurs, & les autres qui ne sont pas nommés étoient aussi apparemment des conseillers tant laïques qu'ecclésiastiques.

Il est parlé de ces conseillers dans les registres *olim* sous l'an 1290, où l'on trouve ces mots *consiliarios domini regis clericos*, qui font voir que tous ces maîtres étoient encore clercs, & qu'ils avoient dès-lors le titre de *conseillers du roi*.

Dans une ordonnance de Philippe le Bel en 1291, il ordonne que pendant la tenue du *parlement* il y aura trois personnes du conseil du roi pour entendre les requêtes, il qualifie de *maitres* ceux qu'il nomme pour cette fonction, & l'on voit qu'un d'eux étoit chevalier.

L'ordonnance du même prince que l'on croit de l'an 1296 appelle les conseillers présidens comme étant ceux qui faisoient ordinairement le service, les présidens retenoient les uns en la chambre, ils en élisoient trois autres pour l'auditoire de droit écrit, les autres pour ouïr les requêtes communes, d'autres pour les enquêtes.

On a vu que les anciens sénateurs ou maîtres étoient tous chevaliers, mais cela ne fut pas toujours observé; car dans un arrêt de 1298 rapporté dans les *olim*, les chevaliers paroissent distingués des maîtres, il y avoit quatre archevêques, cinq évêques, deux comtes, quatre chevaliers, un maréchal de France, un vicomte, le chambellan, & dix-huit maîtres.

Cependant pour ne pas heurter de front, le préjugé qu'on avoit pour la chevalerie, & qu'il falloit que les laïcs en fussent décorés pour siéger au *parlement*, on imagina dans le xiv. siecle de faire des chevaliers de lecture ou en lois, comme on faisoit des chevaliers d'armes; c'est ce qui a donné lieu dans la suite à la nécessité de prendre des degrés en Droit, il fallut encore long-tems être chevalier pour être premier président.

Il paroit par l'ordonnance de 1302 ou 1304, qu'outre les présidens il y avoit au *parlement* treize clercs & treize laïcs, & aux enquêtes cinq personnes, tant clercs que laïcs, & aux requêtes dix, mais il ne sont pas qualifiés *de conseillers*.

L'ordonnance du 17 Novembre 1318 appelle *maîtres du parlement* les conseillers, aussi-bien que les présidens; celles de 1319 & de 1320 les distinguent en deux classes, savoir les jugeurs & les rapporteurs, les jugeurs étoient ceux qui rendoient les arrêts, les rapporteurs étoient ceux qui faisoient le rapport des enquêtes ou procès.

Dans une déclaration du premier Juin 1334, le roi les qualifie de *nos conseillers* de nos chambres de *parlement*...... & des enquêtes.

Dans celle du dernier Décembre 1334, il y a *consiliarii nostri*.

Il paroît qu'ils ne prirent ce titre de *conseillers* que lorsqu'ils furent érigés en titre d'office, l'ordonnance du 11 Mars unit en un même corps les conseillers jugeurs & les conseillers-rapporteurs, & ordonna que tous conseillers seroient rapporteurs & jugeurs.

Le nombre des conseillers clercs & des conseillers laïcs fut d'abord égal, il y en avoit treize de chaque sorte sous Philippe le Bel; sous Louis Hutin le nombre des laïcs fut augmenté d'un tiers, car il n'y avoit que douze clercs & dix-huit laïcs; sous Philippe le Long, il y eut vingt clercs & trente laïcs, la chambre des requêtes étoit alors composée de plus de clercs que de laïcs. *Voyez ci-après l'article des* REQUÊTES DU PALAIS.

Depuis Henri III. aux états tenus à Blois en 1479 fixe le nombre des conseillers clercs du *parlement* de Paris à quarante, y compris les présidens des enquêtes.

Présidens des enquêtes. Anciennement le titre de *conseillers-présidens* n'étoit donné, comme on l'a déja dit, qu'aux conseillers de la grand'chambre, & non à ceux des enquêtes, parce qu'il n'y avoit alors aux enquêtes que des conseillers-jugeurs & des conseillers rapporteurs qui ne pouvoient présider à rien, pas même à leur propre chambre, à laquelle présidoient toujours deux conseillers de la grand'chambre, évêques, barons, ou autres qui étoient commis par elle à cet effet à chaque *parlement*, ou tous les trois ans jusqu'à ce que les conseillers jugeurs & rapporteurs ayant été rendus tous égaux entr'eux aux conseillers de la grand'chambre, on commença d'élire les présidens des enquêtes dans l'assemblée de toute la compagnie dans le nombre de tous les conseillers indifféremment, & dans la même forme que l'on élisoit les conseillers, c'est-à-dire en présentant au roi trois sujets dont il en choisissoit un, auquel il donnoit une commission spéciale de présider des enquêtes.

Le nombre de ces présidens fut augmenté à mesure que l'on augmenta celui des chambres des enquêtes, le roi ayant établi deux présidens dans chaque nouvelle chambre.

Ces places de présidens aux enquêtes ne furent que de simples commissions jusqu'à l'édit du mois de Mai 1704, par lequel ces commissions furent supprimées; & au lieu d'icelle le roi créa quinze offices de ces conseillers présidens aux enquêtes, c'est-à-dire trois pour chaque chambre.

Par l'édit du mois de Décembre 1755, le roi, en supprimant deux chambres des enquêtes, supprima aussi tous les offices de président des autres chambres des enquêtes à mesure qu'ils viendroient à vaquer, par mort ou par démission, la présidence des enquêtes avoit été attribuée spécialement à un des présidens à mortier pour chaque chambre; mais par une déclaration du 30 Août 1757, il a été ordonné qu'après l'extinction des offices de président des enquêtes, il seroit commis par S. M. deux conseillers de la cour pour présider en chaque chambre des enquêtes, ainsi qu'il se pratiquoit avant la création de ces offices en 1704. *Voyez* Joly, Néron, *& les derniers édits & déclarations*.

Greffier en chef civil. L'établissement de cet office est si ancien, que l'on ne peut en fixer l'époque précise.

Il paroît que dès que le *parlement* commença à prendre la forme d'une cour de justice, on y envoyoit deux notaires ou secrétaires du roi pour tenir la plume.

En effet, on trouve une ordonnance de l'hôtel du roi faite en 1340, qui porte que N. de Chartres & Robiet de la Marche seront à Paris pour les registres pour les *parlemens*, & auront chacun six sols par jour & leur retour des chevaux; ces deux personnes étoient sûrement des notaires du roi.

L'un de ces notaires qui étoit clerc, c'est-à-dire ecclésiastique, tenoit la plume dans les affaires civiles; l'autre qui étoit laïc, tenoit la plume dans les affaires criminelles.

Ainsi les greffiers du *parlement* tirent leur origine des notaires ou secrétaires du roi; c'est de-là qu'ils sont encore obligés d'être pourvus d'un office de secrétaire du roi pour pouvoir signer les arrêts, & c'est ce qui a donné lieu d'unir à la charge de greffier en chef civil une des charges de notaires de la cour.

Les ordonnances de 1291 & 1296 touchant le *parlement*, ne font mention que des notaires pour tenir la plume.

Il est vrai que les registres *olim*, sous l'an 1287, font mention de certaines personnes qui y sont qualifiées *clericis arrestorum*, ce que quelques personnes ont voulu appliquer aux greffiers du *parlement*; mais il n'est pas question de greffier ni de notaire dans l'endroit de registre, il s'agit des personnes qui avoient assisté à un jugement, entr'autres le comte de Ponthieu, six autres personnes qui sont dénommées & sur lesquelles tombe la qualification de *clericis arrestorum*, parce que c'étoient des ecclésiastiques qui étoient tous juges & rapporteurs, y a-t-il apparence de prétendre que le comte de Ponthieu, ces six ecclésiastiques présens, & plusieurs autres encore, comme le dit le registre, fussent tous des greffiers?

Jean de Montluc, que l'on regarde communément comme le premier greffier civil du *parlement* qui soit connu, étoit ecclésiastique, il devint greffier en 1257; il fut le premier qui fit un dépouillement des arrêts rendus précédemment, & les transcrivit sur un registre; ce registre qui est le plus ancien de ceux qui sont au *parlement*, s'appelle *le registre des enquêtes*, on l'appelle aussi *le premier registre des olim*; il commence en 1254, mais Montluc y a rapporté des arrêts rendus avant qu'il exerçât l'office de greffier, & ce registre ne commence à devenir vraiment suivi qu'en 1257.

Ainsi le commissaire de la Mare s'est trompé, en disant qu'aussi-tôt que le *parlement* fut sédentaire, Jean de Montluc ramassa les arrêts contenus, les rouleaux, puisque le *parlement* ne fut rendu sédentaire à Paris que dans le xiv. siecle, ou au plutôt vers la fin du xiij.

Le premier des *olim* fait mention de Nicolaus de Carnoto qui avoit recueilli plusieurs arrêts sur des enquêtes dont il avoit par-devant lui les originaux: on pourroit croire que ce Nicolaus de Carnoto étoit le même que N. de Chartres, dont il est parlé dans l'ordonnance de

1240; mais ce qui fait juger que N. de Chartres & Nicolaus de Carnoto n'étoient pas le même individu, c'est que Nicolaus de Carnoto exerçoit encore en 1298, comme on le dira dans un moment. Quoi qu'il en soit, il paroît certain que Nicolaus de Carnoto avoit écrit des arrêts auxquels Montluc n'avoit pas assisté, comme il le dit lui-même dans le premier registre *olim*, *fol. 68. année* 1270, où il déclare que tout ce qui précede lui a été remis par Nicolaus de Carnoto; *præmissa tradidit mihi Nicolaus de Carnoto qui præsens fuerat quia ego non interfui, & ipse habet penes se originalia dictarum inquestarum*.

Dans un arrêt de 1260, qui est rapporté dans la seconde partie du registre des enquêtes, *fol.* 110, Montluc nomme ceux qui eurent part à cet arrêt, il se met aussi de ce nombre, *huic determinationi interfuerunt*.... *& Johannes de Montelucio qui scripsit hæc*; il paroît par-là que le greffier en chef avoit part aux délibérations, & c'est peut-être de-là qu'il a le titre de *conseiller du roi*.

Montluc vivoit encore en 1270, comme il résulte des enquêtes qu'il a rapportées sous cette date.

Mais ce ne fut pas lui qui acheva la seconde partie du premier registre *olim* ou des enquêtes qui va jusqu'en 1273. Lamare tient que ce fut Gau de Fridas, son successeur, lequel en continuant le registre a fait mention en cet endroit, que Montluc étoit le premier qui eût tiré des rouleaux du *parlement* les arrêts qui étoient déja transcrits sur ce registre, & que ceux que lui *Gau de Fridas* y ajoutoit, avoient aussi été écrits en rouleaux du tems de Montluc: *inferius*, dit-il, *continentur & scribuntur quædam judicia & arresta inventa in quibusdam rotulis scripta de manu magistri Joannis de Montelucio antequam inciperet arresta ponere in quaternis originalibus inter rotulos* parlamentorum *de tempore ipsius magistri Joannis reservatis*.

Il paroît pourtant que *Nicolaus de Carnoto*, qui avoit déja fait la fonction de greffier du tems de Montluc, continua de la faire après lui, puisque ce fut lui qui rédigea le second registre appellé *registre olim*, après lui ce fut *Petrus de Biterris*.

Les registres *olim* font mention sous l'an 1287, des clercs, des arrêts *clerici arrestorum*, ce que quelques-uns ont voulu appliquer aux greffiers du *parlement*, mais il n'est question en cet endroit que des conseillers ordinaires. Le premier de ces greffiers étoit le greffier civil.

Il est désigné dans l'ordonnance de Philippe V. du mois de Décembre 1320, par ces mots, *celui qui tient le greffe*; il devoit, suivant cette ordonnance, donner tous les samedis en la chambre des comptes les condamnations & amendes pécuniaires qui toucheroient le roi: elle veut aussi qu'il enregistre la taxation faite à ceux que l'on envoyera en commission, & le jour qu'ils partiront de Paris.

L'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, touchant le *parlement*, ordonne que le secret de la cour ne soit point divulgué; & pour cet effet, elle ajoute qu'il seroit bon qu'il ne restât au conseil que les seigneurs & le *registreur de la cour*: il paroît que l'on a entendu par là le greffier du *parlement*, & singulierement le greffier civil.

Le reglement que le roi Jean fit le 7 Avril 1361, pour les gages du *parlement*, fait mention des trois greffiers du *parlement*; savoir, le greffier civil, le greffier criminel, & le greffier des présentations, qui étoit déja établi; il les comprend tous sous ce titre commun, *tres registratores seu grefferii parlamenti*.

Depuis ce tems, on leur donna à tous le titre de *registrateurs* ou *greffiers*, & peu-à-peu ce titre de greffier prévalut.

On ne laisse pas de les considérer toujours comme notaires du roi; en effet Charles V dans le reglement qu'il fit le 16 Décembre 1364, dit que les articles *discordés* seront signés par les greffiers ou par aucuns de nos autres notaires; on voit dans les registres du *parlement* sous la date du 29 Octobre 1401, que Charles VI. unit à l'office de greffier les gages, manteaux & bourses de celui de notaires de la même cour: le pourvu de ce dernier voulut disputer sous Louis XI. au greffier civil les droits qui lui avoient été attribués; ce procès fut jugé au grand-conseil.

MM. du Tillet exprimoient en latin leur qualité de greffier par le terme *commentoriensis*, qui signifie celui qui tient le registre. M. Joly dit qu'on les appelloit *amanuenses quia manu propria scribebant*; & en effet, la plûpart des registres criminels sont intitulés *registrum manuale consiliorum*.

Le greffier civil & le greffier criminel du *parlement* ne pouvant suffire à faire par eux-mêmes toutes les expéditions, prirent des commis pour tenir la plume en leur absence, & pour expédier les arrêts sous leur inspection, se réservant toujours la délivrance & la signature des arrêts; ces commis prirent dans la suite le titre de *commis greffier*, & même celui de *greffier* simplement, & dans la suite ils ont été érigés en charge.

Cependant le greffier civil & le greffier criminel ne prirent le titre de *greffier en chef* que depuis l'édit du mois de Décembre 1636, portant création de greffiers alternatifs & triennaux dans toutes les cours & sieges royaux, dont les deux greffiers du *parlement* & quelques autres furent exceptés. L'arrêt d'enregistrement les nomme *greffiers en chef*: il est du 9 Janvier 1640; il porte que le roi sera supplié d'excepter les greffiers en chef civil & criminel du *parlement*, & quelques autres qui y sont nommés, de la création des greffiers alternatifs & triennaux, qui étoit ordonnée par l'édit du mois de Décembre 1639 pour toutes les cours & sieges royaux.

Le célebre Jean du Tillet, qui étoit greffier civil du *parlement* se qualifioit *protonotaire & secrétaire du roi, greffier de son parlement*. Les greffiers en chef prennent encore ce titre de *protonotaire* & *secrétaire du roi*, soit parce qu'ils tirent leur origine des notaires & secrétaires du roi, dont ils étoient réputés les premiers pour l'honneur qu'ils avoient d'exercer leurs fonctions au *parlement*, soit parce qu'ils sont les premiers notaires & secrétaires de la cour pour la signature de ses arrêts.

M. du Tillet fut le premier qui eut dispense d'être clerc pour exercer la charge de greffier civil, ce qui est resté depuis sur le même pié.

Le greffier civil avoit anciennement livraison de robes & manteaux, comme les autres membres du *parlement*; c'est de-là qu'ils portent encore le même habillement qu'eux; ils portent non-seulement la robe rouge, mais aussi l'épitoge ou manteau fourré de menu vair: ce manteau est relevé des deux côtés, parce que le greffier doit avoir ses deux mains libres pour écrire, à la différence de l'épitoge des présidens à mortier, qui n'est relevée que du côté gauche, qui est le côté de l'épée, parce que ce manteau est le même que portoient les barons ou chevaliers.

La place du greffier en chef civil, soit aux audiences ou au conseil, est dans l'angle du parquet.

Lorsque le roi vient au *parlement* tenir son lit de justice, le greffier en chef y assiste revêtu de son épitoge; il est assis à côté des secrétaires d'état, ayant devant lui un bureau couvert de fleurs-de-lis, & à sa gauche un des principaux commis au greffe de la cour, servant en la grand'chambre, ayant un bureau devant lui, les secrétaires de la cour sont derriere eux. *Voyez le procès-verbal du lit de justice du* 22 *Février* 1723.

Dans les cérémonies le greffier en chef civil marche tout seul immédiatement devant le *parlement*, & devant lui le greffier en chef criminel & le greffier des présentations.

L'ordonnance de 1296 défendoit aux notaires de la chambre du *parlement*, & à ceux de la chambre de droit-écrit, de rien recevoir, eux ni *leur mesnie*, c'est-à-dire, ni leurs commis; il est dit qu'ils demeureront *en la pourveance le roi*, la même chose est ordonnée pour les notaires de la chambre de droit écrit.

Les greffiers du *parlement* qui ont succédé à ces notaires observoient aussi autrefois la même chose; le roi fournissoit un fonds pour payer au greffier l'expédition des arrêts, au moyen de quoi il les délivroit *gratis* aux parties; ce qui dura jusqu'au regne de Charles VIII. qu'un commis du greffier qui avoit le fonds destiné au paiement des arrêts s'étant enfui, le roi, qui étoit en guerre avec ses voisins & pressé d'argent, laissa payer les arrêts par les parties, ce qui ne coutoit d'abord que six blancs ou trois sols la piece, mais par succession de tems cela est augmenté comme toutes les autres dépenses.

Le greffier en chef est du corps intime du *parlement*, jouit de tous les mêmes privileges que les autres officiers du *parlement*, notamment du droit d'indult, du droit de franc-salé, du *committimus*, de l'exemption des droits seigneuriaux dans le domaine du roi, tant en achetant qu'en vendant.

Le prieuré de S. Martin de Paris est obligé d'envoyer tous les ans, le lendemain de S. Martin avant la messe rouge, deux religieux de ce prieuré présenter au greffier en chef une écritoire, suivant la fondation faite par Philippe de Morvillier, premier président, dont on a déja parlé ci-devant.

Le

Le greffier en chef civil est dépositaire des minutes & registres civils du *parlement*, & des sacs qui sont en dépôt au greffe.

Minutes & registres du parlement. Dans le 2. siecle on redigeoit peu d'actes par écrit.

Dans les xj. & xij. siecles les actes sont en plus grand nombre; mais il y a peu de registres de ce tems; on ne tenoit même souvent point de note des jugemens, si ce n'est de ceux qui concernoient les ecclésiastiques dont on trouve des chartes; on recordoit les juges sur la disposition des arrêts rendus ci-devant.

Tous les actes de la cour de France & chartes de la couronne que l'on portoit à la suite de nos rois, furent enlevés par les Anglois en 1194.

Depuis ce tems on prit plus de précautions pour conserver les chartres & minutes du *parlement*.

Les anciennes minutes étoient écrites en rouleaux, on ignoroit alors l'usage d'écrire en cahiers, on ne faisoit point non plus de registres pour suppléer aux minutes.

Tout ce qu'il y avoit d'anciennes minutes du greffe civil du *parlement* jusqu'en 1618 a péri dans l'incendie qui arriva cette année au palais: il n'est resté de ce tems que les registres; c'est pourquoi on a soin de ne point mettre ensemble les minutes & les registres.

Les minutes sont en papier, les registres en parchemin.

Les plus anciens registres sont ceux qu'on appelle d'un nom commun les *olim*; il ne s'en trouve présentement que quatre; mais dans un ancien registre contenant des copies faites très-anciennement de plusieurs arrêts, aussi très-anciens, il se trouve en tête qu'il y avoit cinq anciens registres au-lieu de quatre *olim* qui restent aujourd'hui.

Le premier, appellé *liber inquestarum coopertus pelle viridi, signatus in dorso* † *ab anno* 1256 *usque ad annum* 1270.

Le second, aussi appellé *liber inquestarum signatus in dorso A*, *incipiens à parlamento anni* 1289 *usque ad annum* 1299: ce registre ne se trouve plus.

Le troisieme, appellé *liber vocatus* olim *incipiens à parlamento* 1274 *usque ad annum* 1298; ce registre est celui auquel convient vraiment le surnom de registre *olim*, parce qu'il commence par ces mots *olim homines de Bayona*, &c.

Le quatrieme, appellé *liber signatus in dorso C*, *incipiens à parlamento* 1299 *usque ad parlamentum* 1318; c'est le troisieme des *olim*; il n'y a plus de C marqué sur le dos.

Le cinquieme est désigné *liber coopertus de rubeo signatus in dorso D*, & *incipiens à parlamento* 1299 *usque ad annum* 1315; c'est à présent le dernier des *olim*.

Il y a certainement des arrêts rendus plus anciennement que ceux qui sont dans les *olim*, lesquels ne remontent point au-delà de 1254. Du Tillet qui vivoit dans le xv. siecle en rapporte plusieurs, qui étoient apparemment alors au greffe, mais ils ne s'y trouvent plus.

Le premier des quatre plus anciens registres restans, surnommés les *olim*, fut rédigé par Jean de Montluc, greffier civil du *parlement*; le commencement fut par lui copié sur des enquêtes, recueillies par *Nicolaus de Carnoto*; il contient deux parties.

La premiere commence en 1256, & finit en 1272: elle contient des arrêts intitulés *inquesta reddita*, ou *terminata*, ou *deliberata Parisius in parlamento*; ce sont des arrêts rendus sur enquêtes.

L'autre partie, qui commence en 1254, & finit en 1273, contient des arrêts intitulés *arrestationes facta Parisius in parlamento*, ou bien *arresta consilio & judicia in parlamento*, ou bien *judicia & consilia facta Parisius in parlamento*: il y a pourtant parmi ceux-ci des arrêts sur enquêtes & autres qui avoient été omis du tems de Jean de Montluc.

Le registre *olim*, qu'on regarde présentement comme le second des anciens registres, parce que celui qui étoit le second est perdu, a été considéré comme le principal, puisqu'il a donné le nom aux autres; il est mieux écrit, & avec beaucoup plus de décence que le premier; il contient au commencement des lettres-patentes, ce qui fait croire qu'il a été établi avec plus d'autorité que les autres, & non pas sur différens recueils, comme il est évident que le premier l'a été.

Ce registre *olim* a été redigé par *Nicolaus de Carnoto*.

Les différens titres des arrêts qu'il contient de chaque *parlement* sont *judicia*, *consilia & arresta expedita*, ou *reddita in parlamento*.

Le troisieme des quatre plus anciens registres qui restent contient en 94 feuillets plusieurs tables ou indications de ce qu'il y avoit alors de papiers concernant le *parlement*, le surplus sont des arrêts.

Il contient beaucoup de pieces intitulées *inquesta & processus*, d'autres *processus* seulement.

Le quatrieme des *olim* est aussi une table d'enquête & de procès.

Ces quatre registres, surnommés *olim*, contiennent quatre sortes de pieces; savoir, 1°. des ordonnances depuis 1252 jusqu'en 1273; 2°. des arrêts du *parlement* depuis 1254 jusqu'en 1298; 3°. de 1299 en 1318 des enquêtes faites par les baillifs & sénéchaux; 4°. de 1299 en 1318 des procedures & reglemens.

On ne trouve dans ces quatre registres aucun jugement à mort, ce sont des registres civils, & l'ouvrage d'un greffier clerc, qui ne pouvoit prendre part à des jugemens de cette espece; ils en rappellent néanmoins quelques-uns, & du reste le civil y est mêlé avec le criminel; il y a des decrets d'ajournement personnel & de prise de corps.

On ne peut douter que ces registres devinrent au moins dans leurs progrès les registres authentiques du *parlement*; car dans les additions du quatrieme volume, où l'on fait mention des jugemens rendus en 1286 dans les affaires du roi d'Angleterre: on dit *videbitur in registro curiæ regis Franciæ si aliquid fuit ibi scriptum de gardia ecclesiæ Wasatensis in causa quæ fuit non est diu inter ipsam ecclesiam & senescallum registrata*: il y avoit donc dès-lors un registre de la cour, & ce n'étoient pas de simples notes que le greffier faisoit de son chef, & pour sa propre satisfaction; un peu après on dit encore *videbitur judicatum in curia Franciæ*, sur la sujétion du vicomte de Fronsac.

Les *olim* finissent en 1319; plusieurs années après la fixation du *parlement* à Paris, sans qu'il y ait aucune lacune depuis 1257 jusqu'en 1319.

Les plus anciens registres civils après les *olim*, commencent en 1320; il n'existe que les années 1320, 1321, 1323 & 1329. Il y a des lacunes considérables dans les années suivantes jusqu'en 1338; ils reprennent alors jusqu'en 1354, où les lacunes recommencent. Ce n'est qu'en 1364 qu'ils deviennent très suivis jusqu'au tems présent, à dix ou douze années près, dont on est ordinairement en arriere pour le travail de la transcription des minutes sur les registres.

Ces registres sont fort étendus; chaque année en remplit ordinairement 35 à 40, la dépense en est considérable, & monte à 6000 liv. par an.

Les anciens registres qui manquent au dépôt, sont perdus, & les minutes mêmes brûlées. On y peut suppléer en partie par les registres criminels qui se suivent fort exactement depuis 1312, & qui contiennent heureusement un grand nombre de pieces importantes qui auroient dû naturellement être placées dans les registres civils.

On a trouvé en 1756 les neuf premiers registres du dépôt civil des enquêtes, dont les huit premiers sont intitulés *jugés & arrêts*; le neuvieme est intitulé sur le dos *lettres & arrêts*.

Ces registres contiennent les jours des rôles, les notes des causes portées au *parlement*, des commissions, des lettres d'état, les procédures appellées *articuli*, *petitiones*, *protestationes*, & les *accords* ou *transactions*, *concordia*.

Le premier de ces registres commence en 1319, finit en 1327.

Le second comprend de 1328 à 1333.

Le troisieme, de 1334 à 1337.

Le quatrieme, de 1338 à 1342.

Le cinquieme, de 1343 à 1345.

Le sixieme, de 1346 à 1350.

Le septieme, de 1351 à 1357.

Il n'y a point de registres pour 1358 & 1359; il paroît qu'il n'y eut pas de *parlement*, à cause des guerres & de la prison du roi Jean, lequel ne revint à Calais qu'au mois de Mai 1360. Le *parlement* ne recommença que le 13 Janvier de la même année.

Le huitieme registre s'étend depuis 1360 à 1371.

Le neuvieme va depuis 1371 jusqu'en 1394.

Depuis ce neuvieme registre on n'a trouvé au greffe des dépôts que deux registres.

L'un qui commence en 1462, & finit en 1545.

L'autre commence en 1546, & finit en 1648.

Mais on a trouvé au même dépôt dix-huit cahiers en papiers, qui ne contiennent que des listes d'accords depuis 1438 jusqu'en 1461.

Du tems des *olim* il n'y avoit qu'un seul registre civil, sur lequel on transcrivoit les ordonnances, les arrêts, les délibérations & procès-verbaux de la compagnie,

nie, les commissions, & même certaines procédures. Dans la suite on fit différens registres, selon les diverses natures d'actes; de sorte que l'on a distingué ces registres en dix classes.

La premiere est composée des quatre registres *olim*.

La seconde est composée des registres cottés *lettres & jugés*. Ces registres commencent en 1319, & vont jusqu'en 1364; les uns sont intitulés *jugés*; les autres, *arrêts*; d'autres, *lettres & arrêts*; d'autres, *lettres, arrêts & jugés*; d'autres enfin, *arrêts & jugés*. Le tout contient les choses mêlées, y compris les jugés des enquêtes, & uniquement les procès jugés des enquêtes jusqu'en 1514 qu'ils contiennent sous le seul titre de *jugés*.

La troisieme classe est composée des registres de conseil, & plaidoyés, lesquels ne commencent qu'en 1364.

Le conseil contient les enregistremens d'édits, les receptions d'officiers, les instances jugées, les arrêts sur défaut, les arrêts sur requêtes, en un mot, tout ce qui émane de la chambre du conseil de la grand'chambre.

Les plaidoiries, tous les arrêts d'audiences. Il se trouve un registre intitulé *manuale placitorum* pour l'année 1364, écrit par Nicolas de Villemar, qui est qualifié *clericus regis*.

Mais sur ces registres de conseil & plaidoiries il faut observer,

1°. Que le conseil & les plaidoiries n'ont été réunis que dans les onze premiers volumes; au douzieme il n'y a plus le conseil; & les plaidoiries forment ci-après une classe particuliere, en sorte que depuis le douzieme volume cette classe n'est intitulée que *conseil*.

2°. Le conseil en 1636 a été partagé, & on a fait une nouvelle classe ci-après du conseil *secret*, qui ne contient plus depuis ce tems que les délibérations de la cour, enregistremens d'édits & réceptions d'officiers; ce qui sera une classe particuliere.

La quatrieme classe est composée des registres de plaidoiries, depuis qu'elles ont été séparées du conseil; ce qui a commencé en 1395.

Les uns sont intitulés *Matinées*, lesquels vont depuis le 12 Novembre 1395, jusqu'au 12 Avril 1572.

D'autres sont intitulés *Après-dînées*, & vont depuis le mois de Juin 1405, jusqu'en 1570, que l'on a cessé de faire des registres particuliers pour les après-dînées.

Les derniers où tout est réuni, c'est-à-dire, les matinées & après-dînées, sont intitulés *Plaidoiries*; ils commencent en 1571.

La cinquieme classe, est celle des registres des après-dînées, dans le tems qu'ils ont été séparés des matinées, comme on l'a dit ci-dessus.

La sixieme classe est composée des registres du conseil secret, depuis qu'on l'a séparé du conseil ordinaire; ce qui a commencé au 12 Novembre 1636.

Tous les registres dont on a parlé jusqu'ici, ne sont cottés que par premier & dernier; mais ceux du conseil secret & autres, dont on parlera ci-après, sont cottés par les lettres de l'alphabet, lesquelles sont redoublées & triplées à mesure que le nombre des registres de chacune de ces classes augmente.

La septieme classe est des registres des ordonnances, contenant les ordonnances, édits, déclarations, & lettres-patentes.

Le premier cotté *A*, intitulé *Ordinationes antiquæ*, comprend depuis 1337, jusqu'en 1415.

Le second cotté *B*, intitulé *Livre croisé*, comprend depuis 1415, jusqu'en 1427.

Le troisieme cotté *C*, intitulé *Liber accordorum ordinationum pictavis*, comprend depuis 1418 jusqu'en 1436. Ce sont les ordonnances registrées pendant que le parlement étoit transféré à Poitiers.

Le quatrieme cotté *D*, est intitulé *Ordinationes barbinæ*, les barbines. On croit qu'elles ont été ainsi appellées de quelqu'un nommé *Barbin*, qui a fait ce registre; il comprend depuis 1427 jusqu'en 1462.

Les volumes suivans sont tous cottés par les lettres de l'alphabet: le dernier volume des ordonnances de Louis XIV. est cotté cinquieme *x*. On peut juger par-là combien il y a de registres pour les seules ordonnances.

La huitieme classe est composée des registres du *parlement* séant hors de Paris, ou des grands jours tenus par le *parlement*, savoir,

Du parlement séant à Poitiers. Des arrêts & jugés de 1418 à 1436.

Registres du conseil de même.

Lettres, commissions, *&c.* depuis 1418, jusqu'en 1429.

Registres de plaidoiries de 1422, à 1436.

Autres registres, conseil, plaidoiries jugés en 1531.

Grands jours tenus à Poitiers. Lettres, arrêts, & jugés en 1519.

Conseil & jugés en 1541.

Conseil, plaidoiries, appointemens, en 1579.

Trois autres de plaidoiries, aussi en 1579.

Un autre du conseil, en 1634 & 1635.

Un autre de plaidoyes, de 1634 & 1635.

Un autre de conseil & plaidoyer, en 1667.

Un autre des grands jours, tenus à Poitiers par le *parlement* lors séant à Tours, en 1454 & 1455.

Les lettres royaux de Charles VI. depuis 1418, jusqu'en 1436.

Du parlement tenu à Tours. Jugés de 1590, à 1593.

Conseil de 1589, à 1594.

Plaidoirie de 1589, à 1594.

Du parlement de Châlons. Jugés, conseil, plaidoirie de 1589, à 1594.

Grands jours tenus à Tours. Jugés, conseil, plaidoiries, en 1547.

Grands jours de Moulins. Conseil, jugés, plaidoiries de 1534, à 1550.

Conseil & plaidoirie, en 1596.

Grands jours à Bordeaux. Conseil, plaidoirie, lettres, arrêts & jugés de 1456, à 1459.

Grands jours en Auvergne. A Montferrand, registres de 1481, à 1520.

A Clermont, conseil & plaidoirie, 1582.

A Riom, conseil & plaidoirie, en 1546.

Les derniers grands jours tenus à Clermont en Auvergne, sont aux minutes en deux liasses sans être reliés.

Parlement de Pontoise, est aussi aux minutes sans être relié.

La neuvieme classe est composée de registres de diverses especes, savoir,

1°. Les registres de la chambre du domaine.

2°. Les registres des amendes.

3°. Les registres d'encheres.

4°. Ceux des d'omissions.

5°. Un registre de nouvelle date.

6°. Trois registres intitulés, *Concordia parlamenti*, qui sont des tables des transactions en rouleaux homologuées au *parlement*.

7°. Trois registres criminels, où il y a des choses mêlées, même l'ordre des rôles de la grand'chambre.

La dixieme classe est encore composée de divers autres registres; savoir, des procès-verbaux de coutumes, le contrat de mariage du roi Louis XIV. le traité des Pyrénées, enregistré le 27 Juillet 1660, les limites de la ville de Paris avec l'abrégé, & les lettres-patentes données à ce sujet.

Il y a encore trois registres *in-folio*, qui sont un inventaire ou table des rouleaux, dont on parlera ci-après. Il y a pourtant dans ces registres quelques pieces qui sont transcrites tout au long; il y en a de quatre sortes, savoir, 1°. les accords ou transactions; 2°. *petitiones*, les demandes; 3°. *articuli*, qui sont les interdits; 4°. *protestationes*, qui sont les protestations que l'on faisoit après l'homologation de la transaction.

On ne peut pas dire précisément à quel nombre les registres du *parlement* montent, attendu que le nombre en augmente tous les jours, à mesure que le travail se continue: il y en a présentement environ 8000 volumes.

Quelques riches bibliotheques possedent des extraits des registres du *parlement*, c'est-à-dire, des copies des pieces les plus curieuses qu'ils renferment, & une table générale des matieres qu'ils renferment.

Le premier dépouillement & la premiere table qui ayant été faits de ces registres, sont dûs aux soins de Jean le Nain, reçu conseiller au *parlement* en 1632, puis maître des requêtes, l'un des plus dignes magistrats qui ayent paru dans le xvij. siecle, pere de celui qui mourut doyen du *parlement* en 1719, & ayeul de l'avocat général du même nom. Jean le Nain, auteur de la table dont nous parlons, mourut le 9 Février 1698, âgé de 85 ans.

Il employa plus de vingt années à ce travail, qu'il fit copier avec beaucoup de soin & de dépense. Il y a plus de 200 volumes de copies d'arrêts, & autres pieces curieuses.

La table des matieres contient 83 volumes *in-folio*; & il y a un quatrevingt-quatrieme volume qui est la table de la table.

Il y a encore quinze volumes de table alphabétique, qui sont aussi de M. le Nain: cette seconde table est un peu confuse.

Cette collection de M. le Nain n'alloit que jusqu'en 1667; mais elle a été augmentée par les soins de quelques personnes qui en possédoient des copies.

On

On a toujours fait un cas singulier de celle que possédoient M. Ogier, président des requêtes du palais, à présent ambassadeur en Danemark. Cette copie est la même qui vient de M. le Nain, auteur de ce grand travail ; elle fut achetée des héritiers de l'auteur.

Les copies de cette table & collection se sont depuis multipliées ; mais on n'en connoît point qui soit plus ample que celle dont on vient de parler, ni qui ait des tables plus commodes ; c'est M. de Cotte, maître des requêtes, qui en est à présent propriétaire.

Il y a aussi une collection très-ample des registres du *parlement*, chez M. de Lamoignon chancelier, & copiée dans une autre forme que celle de M. le Nain.

On fait aussi beaucoup de cas d'une autre collection que possede M. le président de Meinieres.

Outre la table de M. le Nain, il y en a deux autres bien moins considérables, dont on ne connoît pas l'auteur.

L'une qui est en six volumes *in-folio*, fut faite par ordre de M. Colbert ; celle-ci est très-bonne, & dans ce qu'elle renferme, elle est plus estimée pour l'ordre que la grande table en quatre-vingt-quatre volumes.

L'autre table qui est en deux volumes *in-folio*, a aussi son utilité.

Greffier en chef criminel. Son établissement paroît aussi ancien que celui du greffier civil ; en effet, on a déja observé en parlant du greffier en chef civil, que dès l'an 1240, il y avoit deux notaires pour les registres, & que le registres *olim* font mention sous l'an 1288, des greffiers du *parlement*, *clericis arrestorum* ; ce qui suppose qu'il y en avoit dès-lors plusieurs. Or il est constant que les deux offices de greffier en chef civil, & de greffier en chef criminel, sont les plus anciens ; celui des présentations n'ayant été établi que quelque tems après.

Il étoit d'autant plus nécessaire d'établir un greffier criminel en même tems qu'un greffier civil, que jusqu'en 1518, la place de greffier civil ne pouvoit être remplie que par des ecclésiastiques, lesquels ne pouvoient point se mêler d'affaires criminelles.

Le quatrieme registre des *olim*, qui est le troisieme de ceux qui restent, *folio* 27, fait mention sous la date de 1306, d'une enquête que le greffier civil rendit ; ce qui s'entend au greffier criminel, parce qu'il s'agissoit d'une affaire criminelle, *reddidi inquestam quia sanguinis est* ; & sous la date de 1312, il est parlé d'une autre enquête que le greffier civil rendit de même à maître Jean du Temple, qui est le premier greffier criminel connu, *inquesta reddita fuit M. J. de Templo quia sanguinis est*.

Les registres criminels qui commencent en 1312, font mention de ce même Jean du Temple, lequel y est qualifié de *clericus domini regis*, c'est-à-dire, *notaire du roi*, que nous appellons aujourd'hui *secrétaire du roi*.

Ce même Jean du Temple remplissoit encore la place de greffier en chef criminel en 1320 ; il en est fait mention dans le premier registre après les *olim*, *fol.* 27, où il est qualifié *monseigneur* Jean du Temple ; ce qui fait connoître en quelle considération étoit cet office.

Une ordonnance de Philippe VI. dit *de Valois*, du 11 Mars 1344, touchant le *parlement*, en parlant des deux greffiers en chef civil & criminel, les appelle *li registreurs* de la cour ; il est dit qu'il ne demeurera au conseil que les seigneurs du *parlement*, & li registreurs de la cour ; ce qui suppose que les deux greffiers civil & criminel, assistoient tous deux en même tems à la chambre du *parlement*.

Dans un reglement du roi Jean, du 13 Avril 1361, le greffier criminel est compris sous la dénomination des trois registrateurs de la cour, *tres registratores*, *seu greffarii parlamenti*.

Le même prince fit le sept Décembre suivant un reglement pour ses notaires ou secrétaires, à la suite duquel est une liste de ceux qu'il avoit retenus, & de ce nombre se trouva le greffier civil, & Me Denis Tite, greffier criminel au *parlement* ; ainsi ces deux greffiers étoient notaires du roi. C'est ce que confirme encore une ordonnance de Charles V. du 16 Décembre 1364, portant, *article* 3. que les articles de dépens seront signés *par les greffiers de notre parlement*, ou *par aucun de nos autres notaires*.

Depuis l'an 1356 jusqu'en 1418, le greffier criminel de même que les deux autres greffiers, fut appellé *greffier & notaire* tout ensemble : en 1418 on conféra ces offices de greffiers sans parler de la qualité de notaire.

Lorsque le *parlement* fut rendu sédentaire à Paris, il n'y avoit d'abord qu'une seule chambre appellée la *chambre du parlement*, & depuis la *grand'chambre*, où l'on jugeoit le civil & le criminel.

Les deux greffiers, civil & criminel servoient tous les deux à la fois dans cette chambre, pour être toujours prêts à remplir chacun ce qui étoit de leur ministere ; c'est pourquoi dans l'édit de 1515 qui rendit la tournelle continuelle, le greffier criminel est encore qualifié *greffier criminel de la grand'chambre*, & ses gages furent augmentés de 80 liv. *à cause du nouveau service* qu'il devoit faire à la tournelle.

Le greffier criminel étoit chargé de recueillir & dresser tout ce qui appartenoit à l'instruction criminelle, & tout ce qui pouvoit y avoir relation, soit arrêts, commissions, enquêtes, informations, soit abolitions, édits, déclarations & lettres-patentes de nos rois sur des matieres criminelles.

Le greffier civil ne pouvoit point se mêler d'affaires criminelles ; tellement qu'en l'absence du greffier criminel, la cour commit un clerc du greffe pour visiter un prisonnier & lui faire le rapport de ses vêtemens, comme on voit au douzieme registre criminel à la date du 18 Mai 1418.

Au contraire, en cas d'absence, maladie, recusation ou autre empêchement du greffier civil, le greffier criminel tenoit la plume, & comme depuis 1312 il avoit son registre à part, il portoit sur ce registre toutes les affaires civiles où il suppléoit le greffier civil ; c'est pourquoi dans les premiers registres criminels on trouve beaucoup d'ordonnances & d'arrêts rendus en matiere civile, entr'autres une érection en duché pairie en faveur de Louis, comte d'Evreux, oncle du roi, des questions de régale & de matieres bénéficiales, notamment au 3 Juillet 1432 à l'occasion d'un bénéfice que possédoit Jean le Maistre ou de Blois, greffier civil des concessions en faveur des reines de France, les privileges d'établissement de la halle aux blés & de la halle aux draps à Paris, & des concessions en faveur des villes du royaume, &c.

M. de la Rocheflavin, *liv. VI. p.* 120. dit qu'aux rentrées de la S. Martin, la lecture des ordonnances que l'on fait avant les semonces & celle du rôle des avocats & procureurs est faite par le greffier civil en son absence par le greffier criminel, & en l'absence de celui-ci par le greffier des présentations.

Au lit de Justice, tenu par Louis XIV. le 19 Janvier 1654, Me. le Teneur, greffier en chef criminel tint la place de greffier, ainsi que le porte le procès-verbal de la séance écrit par le greffier civil.

Depuis l'établissement d'une tournelle fixe en 1515, le greffier en chef & criminel a sa place ordinaire dans la grande tournelle dans l'angle, de maniere qu'il est à côté du président, lorsque la cour est sur les bas siéges, il a aussi toujours le droit d'entrer aux assemblées des chambres.

La cour a quelquefois ordonné que certains procès-verbaux des protestations ou autres actes, seroient insérés dans les registres des deux greffes, civil & criminel ; témoin une célebre protestation que l'on trouve au registre criminel, cotté 107. à la date du premier Mars 1558, au sujet des lettres-patentes envoyées à la cour pour juger un procès criminel, conjointement avec MM. de la chambre des comptes.

Le greffier en chef criminel a été maintenu dans ses fonctions par plusieurs arrêts, entr'autres un du mois de Février 1401, qui jugea que l'arrêt d'un condamné au pilori appartenoit au greffier criminel.

L'arrêt du 23 Mars 1539 ordonne que toutes les procédures criminelles faites de l'ordonnance de la cour ou par lettres royaux, seront mises au greffe criminel pour y être registrées, distribuées, & les procedures y expédiées ; & dans un autre article, il est dit que, où la cour renvoyeroit une instance criminelle en la tournelle ou en la grand'chambre par-devant les conseillers laïcs pour y être jugée, audit cas lesdits procès criminels incidemment intervenus ès matieres civiles, seront mis & portés au greffe criminel pour y être enregistrés & distribués, & les expéditions qui s'ensuivront y être faites.

Le réglement fait par la cour le 17 Décembre 1568, qui se trouve dans le registre criminel, coté 121. ordonne que le greffier criminel assistera aux délibérations, & fera registre des arrêts & ordonnances qui interviendront sur icelles à l'encontre des bénéficiers de la nouvelle religion & de tous officiers du roi, tant de judicature qu'autres de la nouvelle religion, & contre ceux qui n'ont fourni & envoyé procuration pour résigner leurs états & offices dedans les vingt jours, &c. & seront les informations, professions de foi & toutes autres procédures, pour raison de ce, portées & registrées au greffe criminel de la cour.

Enfin

Enfin, le réglement du 3 Mars 1635 a expliqué quelles sont les procédures qui doivent être portées au greffe criminel.

Le greffier en chef criminel ne pouvant pas toujours assister aux audiences & séances du *parlement*, & vaquer en même tems aux enregistremens, aux expéditions & à la signature des arrêts, choisit pour aides deux commis, qui par succession de tems furent admis à tenir la plume en son lieu & place; ces commis ayant pris, quoiqu'improprement le titre de greffiers, ce fut ce qui donna lieu d'appeller le greffier criminel *greffier en chef criminel*, de même que le greffier en chef civil; le greffier criminel est aussi qualifié dans l'arrêt du *parlement* du 9 Janvier 1640, dont on a déja parlé à l'article du greffier en chef civil & dans l'édit du mois de Mars 1673 portant création de cette charge en titre d'office, formé & héréditaire, & dans plusieurs autres édits & déclarations.

Dans l'origine, il choisissoit lui-même ses commis; en 1577 le roi érigea en charge tous les commis de greffe, mais cela ne fut pas exécuté alors pour ceux du *parlement*.

Sa place, qui jusqu'alors étoit domaniale, fut créée en titre d'office formé & héréditaire par édit du mois de Mars 1673, ainsi que deux principaux commis pour servir à la chambre du conseil, & aux audiences de la tournelle & du petit criminel; ils prennent le titre de greffiers criminels & des dépôts du grand criminel.

La déclaration du 10 Mai 1675 lui donne le titre de conseiller du roi, greffier en chef du *parlement*, garde & dépositaire des minutes & autres expéditions du greffe criminel.

Le roi a aussi créé par le même édit en titre d'office héréditaire, un greffier garde-sacs pour le criminel, & un greffier des présentations, & par un autre édit du mois de Décembre 1674 quatre greffiers commis au greffe criminel pour mettre les arrêts en peaux du criminel.

Le greffier en chef reçoit le serment de ses commis en peau; le *parlement* les lui renvoie pour cet effet.

Quant aux autres droits & privileges du greffier en chef criminel, l'ordonnance du roi Jean du 7 Avril 1361 dit que les trois greffiers du *parlement* (dont il est le second) seront payés de leurs gages & de leurs manteaux sur les fonds assignés pour les gages du *parlement*, lesquels se prenoient alors sur les amendes; on voit par-là que le greffier criminel avoit droit de manteau, comme les autres membres du *parlement*.

Il signe en commandement comme les secrétaires du roi & de la cour, tous les arrêts rendus en matiere criminelle, tant en la grand'chambre qu'en la tournelle, aux enquêtes & aux chambres assemblées, ce qui est fondé sur ce que les deux greffiers civil & criminel ont été dans leur origine tirés du corps des notaires ou secrétaires du roi; c'est pourquoi l'édit d'Octobre 1727 concernant les charges de secrétaires du roi du grand collége, *article* 11. excepte les greffiers en chef du *parlement*, de l'obligation d'être secrétaires du roi pour signer les arrêts en commandement.

Dans les cérémonies, il porte la robe rouge comme le greffier en chef civil; l'édit du mois de Mars 1673 portant création en titre d'office héréditaire de trois greffiers en chef pour le *parlement* de Paris, dit qu'ils *porteront la robe rouge & l'épitoge, deux pour le civil, & un pour le criminel*; ces droits sont énoncés dans leurs provisions, il jouit aussi de tous les mêmes priviléges que les autres membres du *parlement*; tels que la noblesse transmissible au premier degré, le droit d'indult, le committimus au grand sceau, le droit d'être jugé en matiere criminelle par le *parlement*, les chambres assemblées.

Il est garde & dépositaire des registres & minutes, autres actes du greffe criminel dont on parlera.

Greffe criminel. Ce dépôt contient trois sortes de pieces, savoir des registres, des minutes & les originaux de toutes les lettres de rémission, pardon, abolition, rappel de ban, de galeres, *&c.*

La plupart des anciens registres criminels sont intitulés *registrum manuale causarum criminalium*. Le plus ancien commence en 1312, de sorte que ces registres remontent plus haut que les registres civils, lesquels ne commencent qu'en 1319. C'est par ce premier registre criminel que l'on peut fixer l'époque certaine du tems où le *parlement* a été rendu ordinaire. C'est en effet le premier registre qui soit suivi; car les *olim*, qui sont les plus anciens registres civils, ne sont proprement qu'une collection de différentes ordonnances, réglemens, arrêts & autres pieces curieuses tirées de divers endroits, au lieu que le premier registre criminel contient des arrêts de tous les mois de l'année: ces registres contiennent les arrêts rendus dans les causes de sang, ou affaires criminelles. Le premier arrêt que l'on y trouve est celui qui ordonna la saisie du temporel de l'évêque de Xaintes, pour l'obliger de relever un interdit.

Ils contiennent aussi les ordonnances rendues en matieres criminelles jusqu'en 1540, notamment celle pour le supplice de la roue.

On trouve même aussi dans ces registres, jusque dans le milieu du xvj. siecle, des ordonnances & des arrêts rendus en matiere civile & de police, comme pour faire arroser les ponts & les rues adjacentes en été, pour la conduite des chartiers & voituriers dans Paris, pour l'entretien du pavé, pour la conservation de la foi catholique, pour la défense des assemblées & des livres hérétiques, des réglemens généraux pour la librairie & imprimerie, pour les marchands du palais, les pages, les clercs, les écoliers, les laquais, pour le port d'armes, & sur beaucoup d'autres matieres: ce qui provient de ce que le greffier criminel tenoit alors la plume dans toutes les affaires où il s'agissoit de réglemens qui prononçoient quelque peine contre les contrevenans.

Ces registres sont tous écrits en parchemin; ils se suivent sans interruption jusqu'en 1571, qu'ils manquent jusqu'en 1594, où ils recommencent jusqu'en Mai 1599. Ils se continuent sans interruption jusqu'aux dernieres années où l'on en est actuellement; chaque année remplit ordinairement cinq registres.

On ne peut douter que l'on n'ait enlevé les registres qui manquent depuis 1571; mais les minutes sur lesquelles ils ont été faits existent encore, ce qui rend la perte facile à réparer. On connoît à Paris 3 copies de ces registres, dont une à la bibliotheque de S. Victor, une dans celle de feu M. le chancelier Daguesseau, à-présent possédée par M. Daguesseau, conseiller d'état, son fils aîné; l'autre a été léguée à la bibliotheque des avocats au *parlement* de Paris, par feu M. Prevot, avocat. *Voyez les lett. hist. sur le* parlement, *t. II. p.* 44.

Les minutes du greffe criminel commencent en 1528. Elles remontent par conséquent plus haut que les minutes du greffe civil; elles se suivent sans interruption.

Outre les registres & les minutes, on conserve dans ce greffe des liasses de toutes les lettres de rémission, pardon, abolition, rappel de ban & de galeres, & autres semblables; elles sont rangées par année.

Le dépôt du greffe criminel étoit ci-devant dans des greniers, au-dessus du greffe criminel en chef; mais ce lieu étant trop resserré, & d'ailleurs peu convenable & trop petit, & que tout y étoit fort mal en ordre, M. Richard, à-présent greffier en chef criminel, ayant obtenu une grande piece dépendante des nouveaux bâtimens qui ont été rétablis dans la grande galerie des prisonniers, au-dessus des cabinets que l'on a construits pour messieurs, il y a fait transporter en 1748, tous les registres, minutes, & autres pieces de greffe criminel, & on lui est redevable de bon ordre dans lequel ce greffe se trouve présentement par ses soins.

Greffier des présentations, est celui qui est établi pour recevoir les cédules de présentation que les procureurs sont obligés de mettre en son greffe, contenant la comparution qu'ils font en justice pour leurs parties.

Son institution paroît aussi ancienne que celle des greffiers civil & criminel: on l'appelloit comme eux *registreur ou registrateur*; on le qualifia ensuite de *député aux présentations*, enfin de *notaire & greffier des présentations*.

Si l'une des parties ne compare, ou ne se présente par son procureur, l'autre peut lever au greffe un défaut faute de comparoir: l'expédition de ces défauts appartient au greffier des présentations.

Il recevoit aussi autrefois les présentations au criminel; mais l'on a depuis établi un autre greffier particulier pour les présentations au criminel.

C'est lui qui fait les rôles ordinaires des causes qui se plaident en l'audience de la grand'chambre: autrefois un de ses commis assistoit en la grand'chambre, en robe noire & en bonnet, pour retirer les rôles qui n'étoient point achevés; mais présentement cela ne s'observe plus.

Ses privileges sont semblables à ceux du greffier en chef civil & criminel. *Voyez* Joli, *t. I. tit. x. & aux additions.*

Notaires secrétaires du roi près la cour de parlement. Dès que le *parlement* fut rendu sédentaire à Paris, le chancelier envoyoit des notaires ou secrétaires du roi pour faire les expéditions; ils étoient au nombre de quatre dès 1372, & tous clercs.

Leur principale fonction étoit de faire des collations de pieces; ils faisoient aussi les extraits des procès, quand les conseillers n'avoient pas le tems. Pré-

Présentement leur fonction est de signer les arrêts, en l'absence du greffier en chef.

Ils peuvent aussi faire des collations de pieces comme les autres secrétaires du roi.

Ce sont eux qui reçoivent les inventaires des princes du sang.

Ils sont du corps de la cour, & participent aux mêmes privileges.

Ils portent la robe rouge aux assemblées de chambre & autres cérémonies.

Leur place, en la grand'chambre, est sur le banc qui est au-dessus des présidens.

Premier huissier, il est appellé en latin par du Luc *princeps apparitor*. Philippe le Bel, 1344, l'appelle l'*huissier* qui appelle les présentations; Louis XI. en 1468, l'appelle l'*huissier du rôle*, ou qui appelle le rôle, parce qu'en effet c'est lui qui appelle les rôles qui étoient faits autrefois par le greffier des présentations.

Il a le titre de maître & la qualité d'écuyer, & jouit de la noblesse transmissible au premier degré, qui a été attribuée à sa charge, par une déclaration du 2 Janvier 1691.

Aux assemblées des chambres, lits de justice & autres cérémonies, il porte la robe rouge.

Il porte aussi dans ces mêmes occasions, & à toutes les grandes audiences de la grand'chambre, un bonnet de drap d'or, rebrossé d'hermine, & au-dessus, à la rose du bonnet, une rose de perles.

Sa place dans le parquet de la grand'chambre, & dans celui de la tournelle, est à côté du greffier en chef.

Il a le droit d'être couvert à l'audience, même en appellant les causes du rôle; mais quand il entre en la cour, ou qu'il parle aux présidens, il doit ôter son bonnet, ainsi qu'il fut jugé par un arrêt du 18 Janvier 1452, cité par du Luc & Papon.

Un des droits de sa charge est de placer à son choix, la quatrieme cause au rôle de Paris.

C'est lui qui publie tous les rôles à la barre de la cour; il les expose ensuite au public, à son banc qui est dans la grand'salle, à côté du parquet des huissiers.

C'est lui qui appelle les causes du rôle à l'audience.

Lorsque l'une des parties ne se présente pas, & que l'autre demande défaut à tour de rôle, le premier huissier va à la porte de la grand'chambre appeller la partie défaillante & son procureur, & fait ensuite rapport à la barre de la cour de l'appel qu'il vient de faire.

Il appelloit autrefois les pairs défaillans à la pierre de marbre; & l'on voit dans l'histoire de Charles VIII. par Jaligny, qu'en 1487 le prevôt de Paris, qui servoit de premier huissier, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier huissier, où il appella les seigneurs du sang & pairs de France, & qu'enfin fut donné défaut contre eux.

Lors de l'arrêt qui fut donné en 1524, contre le connétable de Bourbon, maître Jean de Surie, premier huissier de la cour, appella le connétable à la barre du *parlement*, & à la table du perron de marbre, en présence de deux conseillers.

L'ordonnance de Charles VII. de l'an 1446, dit, *article xxiij.* qu'au premier huissier de la cour appartient appeller les parties pour être expédiées; qu'il jurera expressément de les appeller selon l'ordre du rôle, sans préposer ou postposer autrement une partie à l'autre, par faveur, haine, requête, ni pour commandement qui leur en soit fait par qui que ce soit, ni pour quelque profit qu'ils en puissent espérer.

Il est tenu de rayer les causes expédiées sur le rôle.

Un arrêt du 3 Août 1550, lui défend de souffrir qu'il soit fait aucune addition aux rôles; il y a cependans eu un tems que l'on donnoit des ordonnances de *soit ajouté* au rôle; mais cet usage a cessé.

Pendant l'audience il reçoit les ordres de la cour, soit pour faire faire silence, soit pour faire placer quelqu'un, ou pour quelqu'autre arrangement; c'est lui qui transmet ces ordres aux autres huissiers, auxquels il ordonne tout haut de faire faire silence.

Lorsqu'un pair prête serment en la grand'chambre, c'est le premier huissier qui lui ôte son épée, & qui la lui remet après la prestation de serment.

Quand la cour marche en corps, le premier huissier marche à la tête de la compagnie après tout le corps des huissiers.

C'est lui qui fait l'ouverture de la foire du Lendi à Saint-Denis, le 11 Juin de chaque année.

Les religieux de Saint-Martin des Champs sont obligés de lui donner tous les ans à la rentrée une écritoire & des gants, suivant la fondation de Philippe de Morvilliers, *martiniana*.

Il jouit de tous les privileges de la cour, notamment du droit d'indult.

Avocats généraux. On ne donnoit anciennement ce titre qu'aux avocats qui se chargeoient des causes des particuliers; on les appelloit *généraux* pour les distinguer des avocats du roi, qui ne plaidoient que les causes qui intéressoient le roi ou le public; ces derniers étoient appellés *avocats du roi* simplement, quoique le procureur du roi au *parlement* fût dès-lors qualifié de *procureur général*.

Ils ont été établis à l'instar de ce qui se pratiquoit chez les Romains, où les empereurs avoient un avocat pour eux appellé *patronus fisci*, dont il est fait mention en la loi 2, au code *adversus fiscum*.

Il partagent aussi avec le procureur général la fonction que faisoient à Rome les censeurs.

Les registres du *parlement* nous indiquent que dès l'an 1300 Jean de Vassuigne étoit avocat du roi au *parlement*, & que dans la même année Jean Dubois exerçoit cette fonction.

On trouve au nombre de leurs successeurs le célebre Pierre de Cugnieres, qui introduisit l'usage des appels comme d'abus; Pierre de la Forest, qui fut depuis chancelier de France.

On donnoit déja des provisions de cet office dès l'an 1338; il y en a au premier registre du dépôt, *fol.* 201, pour Gérard de Montaigu: les lettres du roi le nomment *advocatum nostrum pro nobis & nostris causis civilibus in* parlamento *nostro præsenti*, *cæterisque* parlamentis *futuris*.

On voit par-là que la fonction d'avocat du roi étoit dès-lors permanente, & qu'il y avoit deux avocats du roi, l'un clerc, pour les causes civiles, l'autre lai, pour les causes de sang ou criminelles.

On trouve encore au troisieme registre du dépôt, *fol.* 82, d'autres provisions d'avocat du roi en 1347, en faveur de Robert le Coq, au lieu de Pierre Laforest; & plusieurs autres grands personnages.

L'ordonnance de Philippe de Valois, du 11 Mars 1344, est la premiere qui fasse mention des avocats & procureurs du roi au *parlement*, auxquels elle ne donne point d'autre titre que celui d'*advocati & procuratores regii*. Elle nous apprend en même tems que la place des avocats & procureurs du roi étoit alors sur le premier banc appellé depuis *banc des baillis & sénéchaux*. En effet, il est dit que les jeunes avocats ne devoient point s'asseoir sur le premier banc où les avocats & procureurs du roi, les baillis, sénéchaux & autres personnes qualifiées ont coutume de s'asseoir.

Dans des lettres du roi Jean, du 22 Janvier 1352, il est fait mention de son procureur général & de ses avocats au parlement. *Procurator noster generalis, atque advocati nostri dicti* parlamenti.

Ainsi, quoique le procureur du roi au *parlement* prît dès-lors le titre de *procureur général*, ses avocats avoient simplement le titre d'*avocats du roi*.

Dans d'autres lettres de Charles V. alors régent du royaume, du mois de Septembre 1358, on voit qu'une information ayant été faite par ordre du roi par le prevôt de Paris, sur une grace demandée par les Couturiers ou Tailleurs, elle fut envoyée au conseil & aux requêtes de l'hôtel, & ensuite communiquée aux procureurs & avocats du roi en *parlement*.

Plusieurs auteurs rapportent de Guillaume de Dormans qu'il avoit été long-tems avocat général au *parlement* avant d'être avocat du roi. Il est certain en effet qu'il avoit d'abord été avocat pour les parties; néanmoins dans des lettres du 20 Février 1359, données par Charles V. en qualité de régent du royaume, il le qualifie *advocato generali dicti genitoris nostri & nostro*. Il nomme ensuite deux autres avocats, auxquels il donne simplement cette qualité, *in* parlamento *parisiensi advocatis*. Les avocats du roi ne prenoient pourtant pas encore le titre d'*avocat général*; ainsi pour concilier cette contradiction apparente, il faut entendre ce qui est dit de Guillaume de Dormans, qu'il est tout-à-la-fois avocat général, c'est-à-dire des parties, avocat du roi & du dauphin, comme cela étoit alors compatible; & en effet, dans d'autres lettres du même prince, ce même Guillaume de Dormans, & les deux autres avocats dont il est fait mention dans les lettres dont on vient de parler, ne sont tous qualifiés qu'*avocats en parlement*.

Ce que l'on vient de dire est confirmé par d'autres lettres du même prince, du 28 Mai 1359, dans lesquelles il qualifie feu Me Regnaud Daci, vivant *général avocat en parlement*, & aussi spécial de monsieur (le roi) & de nous,

Le

Le procureur général du roi s'étant opposé à certaines lettres, Charles V. adressa le 19 Juillet 1367, aux avocat & procureur général de son *parlement*, une lettre close ou de cachet, par laquelle il leur enjoint de ne point s'opposer à ses lettres; l'adresse de cette lettre de cachet est en ces termes: *A nos bien amés nos avocat & procureur général en notre parlement à Paris*. Le titre de *général* ne tombe encore, comme on voit, que sur son procureur.

Il s'exprime à-peu-près de même dans des lettres du 12 Décembre 1372: *Défendons à notre procureur général & avocat en parlement*, &c.

Dans d'autres lettres du 16 Juillet 1378, Me Guillaume de Saint-Germain est qualifié *procureur général du roi notre sire*, & Me Guillaume de Sens *avocat du roi audit parlement*.

Les avocats généraux ont été institués non-seulement pour porter la parole pour le procureur général, mais aussi pour donner conseil au procureur général sur les diverses affaires qui se présentent; c'est pourquoi ils ont le titre de *conseillers du roi*. On leur donnoit ce titre dès le commencement du xjv. siecle, ainsi qu'on le voit dans le quatrieme regiître après les *olim*, où le roi dit, *procuratore nostro advocatisque consiliariis nostris in parlamento super praemissis. . . . . diligenter auditis*.

Il paroît que dès leur premiere origine il y en a toujours eu deux; & que comme les autres officiers de la cour étoient moitié clercs & moitié laïcs, de même aussi l'un des avocats du roi étoit clerc & l'autre laï.

On trouve en effet dans les regîtres du *parlement*, que le 18 Février 1411 le *parlement* fut mandé par députés au conseil privé qui se tenoit à l'hôtel S. Paul, & que là en présence du roi Charles VI. Me Jean Duperier, chanoine de Chartres, un des avocats du roi, proposa contre le cardinal de Pise, à l'occasion de certaines lettres closes que ce cardinal avoit envoyées à Rome au deshonneur & dommage du roi.

Il y en a encore un exemple sur le regître du 23 Novembre 1476. Le roi de Portugal ayant été reçu à Paris, le roi Louis XI. voulut qu'il allât au *parlement* à l'audience en laquelle François Hille, archidiacre de Paris, avocat du roi, & Pierre de Brabant, avocat en la cour, & curé de Saint Eustache de Paris, plaiderent une cause en régale. La chronique dit qu'il *faisoit moult bel les ouir*.

Outre les deux avocats ordinaires du roi, il y en avoit quelquefois un troisieme: c'est ainsi qu'en 1428 Jean Rabateau ou Rabitelli fut reçu avocat criminel. On pourroit peut être croire que l'on donnoit ce titre à celui qui étoit laï, parce que son collegue étant clerc, ne pouvoit se mêler des affaires où il échéoit peine emportant effusion de sang; mais ce qui détruit cette conjecture, c'est que ce même Jean de Rabateau étoit déja avocat du roi dès 1421; de sorte qu'en 1428 on ne fit que le commettre spécialement pour les affaires criminelles.

Quelquefois, en attendant qu'il y eût une des deux places d'avocat du roi vacantes, on en commettoit un troisieme, auquel on donnoit le titre d'*avocat du roi extraordinaire*, tel que fut Philippe Lhuillier, nommé en 1471. L'office dont il étoit pourvu ne fut pourtant supprimé que le 6 Avril 1491. Tel fut encore celui que le roi créa en faveur de Jean Olivier (depuis premier président), lequel au commencement du xvj. siecle fut avocat du roi extraordinaire jusqu'à la mort de Guillaume Volant, qu'il devint ordinaire.

Quelques-uns furent commis pour exercer cette fonction pendant l'absence des titulaires; c'est ainsi que pendant les troubles de la ligue Pierre de Beauvais, Félix le Veyer, Jean le Maistre & Louis d'Orléans, furent commis en Janvier 1589, pour les affaires du *parlement*, en place de ceux qui se retiroient.

De même aussi Hugues le Maître fut nommé en 1589 par le roi, pour exercer à Châlons, où il y avoit une portion du *parlement*.

Antoine Loisel fut aussi nommé pour exercer cette fonction, lors de la réduction de Paris en 1594.

Mais toutes ces commissions données à un troisieme avocat du roi au *parlement*, étoient des graces personnelles, & cessoient à la mort des officiers auxquels elles avoient été accordées.

Quelques-uns tiennent qu'Antoine Seguier, reçu avocat du roi en 1587, fut le premier auquel le titre d'*avocat général* fut donné; cependant Henrys, *tom. I. p.* 147, dit que ce fut Gabriel de Marillac qui le premier prit ce titre aux grands jours de Moulins, parce qu'il y faisoit aussi la fonction de procureur général. Je trouve même que cette qualité d'*avocat général* est donnée à Pierre Lizet dans des lettres du 30 Juillet 1526, qui lui permettent de consulter pour les parties dans les affaires où le roi n'aura pas d'intérêt.

Ce qui est de certain, c'est que depuis Antoine Seguier tous les avocats du roi au *parlement* ont été qualifiés d'*avocats généraux*; néanmoins dans le style des arrêts ils ne sont jamais qualifiés qu'*avocats dudit seigneur roi*.

Les deux premieres places d'avocat général n'ont point été créées en titre d'office; elles sont presque aussi anciennes que le *parlement*; la troisieme fut créée en 1690, pour M. Henry François d'Aguesseau, qui fut depuis procureur général, & en ensuite chancelier de France.

Chaque avocat général à sa réception reçoit du corps de ville un compliment, & le présent d'une belle écritoire d'argent.

Le premier avocat général précede le procureur général, comme portant la parole pour lui; les deux autres marchent après lui.

La place des avocats généraux aux grandes audiences, étoit autrefois sur le banc des baillis & sénéchaux; ce ne fut que le 9 Février 1589, qu'ils commencerent à se placer sur le banc des secrétaires de la cour, par rapport au président de Verdun, *qui tarde audiebat*.

Leur place aux petites audiences est derriere le premier banc ou premier barreau.

Il sont à la tête du barreau, comme étant les premiers dans l'ordre des avocats; c'est pourquoi ils passent aussi les premiers au serment. M. Talon portant la parole à la grand'chambre le 27 Janvier 1657, disoit que le plus grand avantage des charges qu'ils ont l'honneur d'occuper, c'est celui d'être les premiers dans l'ordre des avocats, d'être à la tête d'un corps si illustre, duquel ils estiment à honneur de faire partie: d'où il concluď qu'ils étoient obligés d'en maintenir les avantages.

Pour ce qui est des fonctions des avocats généraux, ils en ont plusieurs qui leur sont propres, d'autres qui leur sont communes avec le procureur général, & qui appartiennent aux gens du roi collectivement ou concurremment.

En général on peut distinguer deux fonctions qui font tout le partage du ministere public, celle de prendre des conclusions à raison de l'ordre public dans les affaires des particuliers, & celle de plaider pour le roi contre les particuliers dans les affaires du domaine & des droits de la couronne.

Quant au détail de ces fonctions, ou elles sont intérieures & s'exercent dans le conseil particulier du parquet, ou elles sont extérieures, & sont relatives au roi, au *parlement*, au public, aux parties, au barreau.

Dans l'intérieur du parquet les avocats généraux sont le conseil du procureur général pour donner les conclusions qui sont de son ministere dans les affaires importantes, ils forment avec lui le conseil du gouvernement sur les projets des actes de législation qui doivent être adressés au *parlement*, tels que les projets de loix, d'édits & declarations concernant les impositions, & généralement toutes les opérations de justice, police ou finance.

On a coûtume de leur adresser ce projet pour avoir leur avis qu'ils donnent, & déliberent en commun & de concert avec le premier président à qui on adresse toujours en même tems copie des mêmes projets.

Ils forment de même en commun & d'ordinaire avec le même magistrat les projets de réglemens & de réformations qu'ils estiment nécessaire de présenter au roi pour être revêtus de son autorité, ou au *parlement*, pour être mis en forme de réglement concernant la discipline du *parlement* même, ou celle des siéges inférieurs ou le bien de la police, la poursuite des crimes, & généralement tout ce qui s'introduit au *parlement* par requête du procureur général.

Dans ce même conseil intérieur du parquet ils sont par la même voie de la communication des ministres ou des parties intéressées les censeurs & les contradicteurs des privileges & concessions qui s'accordent aux corps ou aux particuliers, pour empêcher qu'il ne s'y glisse rien de contraire aux maximes du royaume, aux ordonnances, aux droits de la couronne, à l'ordre public, à celui des jurisdictions, & aux droits du *parlement*.

Les fonctions extérieures des gens du roi ont plusieurs branches, comme on vient de l'annoncer.

Relativement au roi, c'est d'aller exécuter auprès de sa majesté les commissions du *parlement*, demander le jour, le lieu & l'heure pour les députations, lui expliquer les demandes ou représentations dont la compagnie les charge quelquefois, recevoir de la bouche du roi les réponses à ces demandes, & les ordres verbaux qu'il

juge à propos de faire passer à son *parlement*, qui ne reconnoît aucun autre canal que celui des gens du roi pour recevoir des ordres du roi.

Pour raison de ces fonctions ils ont toujours accès près du roi, en avertissant M. le chancelier lorsqu'il y est, mais sans autre canal que celui du premier gentilhomme de la chambre, ou en son absence, du premier valet-de-chambre; quant aux ordres par écrit du roi au *parlement*, ils les reçoivent de M. le chancelier ou des ministres qui les ont expédiés & en sont aussi les seuls porteurs auprès de la compagnie.

Relativement au *parlement* leurs fonctions sont de lui apporter les ordres du roi verbaux ou écrits, d'être chargés par la compagnie des messages & commissions dont on vient de parler, auprès du roi, d'entrer avec le procureur général toutes les fois qu'il y entre, de prendre la parole sur lui pour annoncer ou expliquer les requisitions, requêtes, conclusions, ou ordres du roi qu'il apporte; de faire la même chose en l'absence du procureur général, en se faisant accompagner par un substitut qui tient à la main les conclusions par écrit, s'il y en a; de faire la mercuriale alternativement avec le procureur général, droit néanmoins qui n'appartient qu'à l'ancien avocat général; d'introduire en la cour les maîtres des cérémonies lorsqu'ils viennent l'inviter de la part du roi aux *te Deum* ou pompes funebres, ou tous autres gentilshommes envoyés par le roi, ceux qui le sont par les princes; les officiers de police lorsqu'ils viennent rendre compte avant le carême de l'état de la police & de celui des provisions; ceux de la ville dans la même occasion & lorsqu'ils présentent chaque année les nouveaux consuls au serment, les mêmes officiers & tous autres lorsqu'ils demandent à être entendus en la cour ou qu'ils sont mandés par elle; le bâtonier & anciens avocats lorsqu'il y a lieu de les entendre sur quelque fait qui concerne l'ordre des avocats; les procureurs de communauté dans des cas semblables, & généralement toute personne qui auroit à parler à la cour ou à recevoir des ordres d'elle. Et toutes les fois que les gens du roi introduisent ainsi quelqu'un auprès d'elle pour quelque cause que ce soit, ils y demeurent pour entendre ce qu'il dit ou ce que la cour lui dit, y prennent séance & prennent des conclusions s'il y a lieu, ou sur le champ, ou après avoir demandé à se retirer au parquet pour en conférer ou pour les rédiger par écrit, en cas que cette forme leur paroisse plus convenable.

Enfin les avocats généraux suivent le *parlement* dans les marches & cérémonies publiques, mais à quelque distance des derniers conseillers & avec un huissier en particulier; ils l'accompagnent aussi aux députations, & en se retirant après tous les députés, ils s'approchent du roi tous ensemble pour le saluer en leur particulier; lorsque la députation est venue pour complimenter le roi ils font alors un compliment particulier au roi, à la reine, & à chacun de ceux à qui les députés ont adressé celui de la compagnie; l'usage de ce compliment particulier a commencé sous Louis XIV. auparavant ils disoient seulement en s'approchant du roi, *sire, ce sont vos gens*; mais aujourd'hui cet usage est établi, & les gens du roi de toutes les compagnies font pareils complimens à la suite de leurs députés.

Relativement au public la fonction des avocats généraux est d'assister tous à l'audience des grands rôles & de porter la parole dans toutes les causes qui y sont plaidées, sur quoi depuis long-tems on ne fait plus de distinction des causes sujettes à communication & de celles qui ne le sont pas; c'est une maxime au palais que l'on n'interrompt point le roi quand il parle, c'est-à-dire qu'on n'interrompt point ses gens lorsqu'ils portent la parole.

Les gens du roi sont aussi dans l'usage que lorsqu'un d'entr'eux porte la parole, soit dans une cause ou autre occasion, les autres se tiennent debout s'il est plus ancien qu'eux, & s'il est moins ancien ils se tiennent assis.

Aux grandes audiences les avocats généraux parlent un genou appuyé sur le banc où ils siégent.

C'est aussi une de leurs fonctions relativement au public d'assister par un d'entr'eux le vendredi matin à la grand-chambre, le mercredi & samedi à la grand-chambre & à la tournelle, & plaider de même toutes les causes à toutes ces audiences, d'assister par un d'entr'eux aux audiences de relevée pour requerir la communication des causes & y porter la parole lorsqu'elles sont de leur ministere, d'assister même aux audiences de sept heures en la grand-chambre lorsqu'ils sont avertis de s'y trouver pour des causes sujettes à communication, & à celles des chambres des enquêtes dans les mêmes cas, de tenir le parquet les matins après l'audience de la grand'chambre pour recevoir la communication des causes à plaider; ils recevoient autrefois ces communications en se promenant dans la grand-salle; mais depuis qu'on leur a fait construire un parquet, ils y reçoivent les communications.

Les avocats généraux y jugent aussi tous ensemble les conflits entre les chambres du *parlement*, ou chacun séparément & par forme d'avis, suivant l'ordonnance, les appels d'incompétence & de déni, de renvoi, les nullités de procédures, les affaires renvoyées par arrêt au parquet.

Enfin ils y reglent les conflits entre le *parlement* & la cour des aides conjointement avec les gens du roi de cette cour, lesquels à jour convenu se rendent au parquet du *parlement*, y prennent séance sur le même banc après eux, entendent ensemble avec eux le rapport qui se fait du conflit par un substitut de celle des deux cours où le conflit s'est formé, & jugent cependant comme à l'audience en opinant tout haut, les portes ouvertes, à la pluralité des voix des officiers des deux parquets réunis.

Relativement aux particuliers, les avocats généraux ont la fonction de requerir & de prendre communication de toutes leurs affaires sur les grands rôles, & de toutes celles sur les autres rôles où l'église, les communautés d'habitans, les corps laïcs ou ecclésiastiques, les mineurs non pourvûs de tuteurs, le roi ou l'ordre public peuvent avoir intérêt, du-moins au fond; de requerir dans les causes communiquées ou non à l'encontre de tous particuliers, soit qu'ils soient ou ne soient pas parties dans la cause, sur le champ à l'audience, tout ce qui peut être du bien public, même leur decret ou emprisonnement s'il y a délit, amendes, aumônes, injonctions, défenses, ou autres peines & dispositions, rendre plainte & introduire demande, poursuites, inscriptions de faux, réglemens, oppositions à arrêts, appels de sentences, & autres procédures qu'ils estiment de leur ministere.

Enfin par rapport au barreau il est des fonctions des avocats généraux de faire un discours aux avocats tous les ans le jour des ouvertures des audiences, de présider à la rédaction des comptes & à l'entretien de leur bibliotheque, de veiller à la discipline & à l'ordre du barreau dans tous les siéges du ressort du *parlement*, & de regler les contestations qui y surviennent, lorsque les parties s'adressent, comme elles font pour l'ordinaire en pareil cas, aux gens du roi du *parlement*.

Une fonction relative, en quelque sorte, au même objet, c'est la discipline & l'ordre des facultés de Droit des universités du ressort, qui sont Paris, Reims, Orléans, Bourges, Angers & Poitiers, objet que les ordonnances ont remis spécialement au premier avocat général; ces facultés sont obligés de lui envoyer tous les trois mois le double du registre de leurs inscriptions & les lieutenans généraux des siéges, le procès-verbal de leurs descentes aux écoles de Droit, pour constater les noms & la résidence des étudians sur ces registres & procès-verbaux.

Le premier avocat général vérifie le tems d'étude des licentiés qui viennent se présenter pour être avocats; il leur en délivre son certificat, s'ils le requierent, pour se faire recevoir en un autre *parlement*; ou s'ils veulent être reçus au *parlement* de Paris, ils se font présenter à l'audience par un ancien avocat un jour de grand rôle, & le premier avocat général se leve & *atteste que le licentié qui se présente a satisfait aux ordonnances, qu'ainsi il n'empêche qu'il plaise à la cour le recevoir au serment d'avocat*, & il signe au dos des lettres de licence un vû qui contient le détail des inscriptions, interstices, actes & tems d'étude de Droit françois.

Outre toutes ces fonctions il y a plusieurs objets sur lesquels les gens du roi ont un droit, inspection ou autorité spéciale en vertu de titres particuliers, comme la bibliotheque de saint Victor, celle de l'école de Médecine, le college Mazarin; ils ont part aussi, avec les trois premiers présidens du *parlement*, de la chambre des comptes & de la cour des aides, à la fondation des ducs de Nevers pour marier des filles des terres qui appartenoient à la maison de Gonzague, & trois des gens du roi assistent tous les ans, le jour de la S. Louis, au compte qui se rend de l'exécution de cette fondation aux grands Augustins, & y reçoivent chacun cinquante jetons d'argent, & quelques livres de bougie; le quatrieme n'y assiste pas, parce que la troisieme charge d'avocat général n'a été créée que depuis la fondation.

Les avocats généraux du *parlement* de Paris ont encore d'autres prérogatives, telles que le titre & les appointemens de conseillers d'état; ils jouissoient même autrefois de la séance au conseil, & Denis Talon, lorsqu'il

qu'il quitta sa charge & fut fait conseiller d'état, prit séance au conseil du jour de sa réception d'avocat général; cependant cela ne se pratique plus, Mrs d'Aguesseau & Gilbert s'étant mis à la queue du conseil.

Cependant les avocats généraux prétendent, à raison de ce titre de conseiller d'état, avoir hors de leurs fonctions, rang de conseillers d'honneur, & passer avant tous conseillers au *parlement*, & maîtres des requêtes, hors les marches & séances de la compagnie, ce qui fait qu'ils ne se trouvent ni au repas de la saint Martin chez le premier président, ni aux processions & cérémonies de leurs paroisses, ou autres où il y auroit des conseillers au *parlement*, maîtres des requêtes, ou même des conseillers d'état.

Lorsqu'ils sont dans leur hôtel ou qu'ils vont ailleurs qu'au palais ou en cour, ils sont toujours en simarre, comme le chancelier & le premier président.

Procureur général du roi au parlement. En parlant des avocats généraux, nous avons déja touché quelque chose de certaines fonctions & prérogatives qui sont communes au procureur général; c'est pourquoi l'on n'ajoutera ici que ce qui lui est de propre.

L'office de ce magistrat a été établi à l'*instar* du procureur des empereurs romains, appellé *procurator Cæsaris*, qui étoit chargé de veiller aux intérêts du prince & à ceux du public.

Dans les premiers tems de la monarchie, c'étoit quelqu'un des grands du royaume, qui étoit commis pour faire cette fonction quand l'occasion s'en présentoit.

C'est ainsi que, suivant Gregoire de Tours sous Childebert, un évêque étant accusé d'un crime d'état, on convoqua un *parlement* auquel assisterent tous les évêques, le roi y présidoit, un ancien duc y faisoit la fonction de promoteur ou accusateur, ce qui revient à la fonction de procureur général.

Il est souvent parlé dans les *olim* de *gentes regis*.... *gentibus domini regis multa proponentibus*, mais on n'entendoit pas toujours par là un procureur & des avocats du roi qui fussent attachés au *parlement*. Lorsqu'il étoit question de s'opposer ou de plaider pour le roi, c'étoit le plus souvent le prevôt de Paris ou les baillifs royaux qui portoient la parole, chacun dans les affaires de son territoire où le roi se trouvoit intéressé; on en trouve la preuve dans des arrêts de 1265, 1270, 1282 & 1295, où il est dit: *senescallo nostro pro nobis hoc negante ballivo nostro ex una parte*.

Dans le second registre *olimi*, *fol*. 40. sous la date de 1277, il est fait mention du procureur du roi: *quia procurator domini regis in causa quam dominus rex habet contra decanum & capitulum montis Falconis*; mais rien ne dénote que ce procureur du roi fût attaché au *parlement*, & il y a tout lieu de croire que c'étoit le procureur du roi de quelque bailliage ou sénéchaussée; & en effet, dans un autre arrêt de 1299, on voit que le procureur du roi de Normandie parla pour le roi: *audito procuratore nostro Normanniæ*. Il y avoit donc dès-lors des procureurs du roi dans les bailliages & sénéchaussées, & ces procureurs du roi venoient au *parlement* pour y défendre, conjointement avec les baili ou sénéchal du lieu, les droits que le roi avoit dans les affaires de leur territoire. Philippe le Long supprima en 1319 les procureurs du roi, mais pour les pays de droit écrit seulement; & l'usage de faire parler les baillifs ou les procureurs du roi des bailliages au *parlement*, subsistoit encore en 1345.

Il paroîtra sans doute assez extraordinaire que le roi n'eût pas dès le treizieme siecle des officiers attachés au *parlement*, chargés singulierement d'y défendre ses droits & intérêts, puisque le roi d'Angleterre y en avoit comme duc de Guienne, le comte de Flandres en avoit aussi. Un arrêt de 1283 fait mention du procureur du roi de Sicile, *procurator regis Siciliæ*; mais pour le roi Philippe le Bel, on ne qualifie celui qui parla sinon en ces termes: *verum parte Philippi regis adjiciens pars regis*, &c.

Il y a lieu de croire que le roi avoit son procureur au *parlement* pour les affaires qui ne regardoient pas les bailliages, telles que celles des pairs & des pairies, de baronage, de régale, &c. & que le procureur du roi en *parlement* employoit aussi son ministere dans les cas auxquels les baillifs ou procureurs du roi des bailliages ne défendoient pas suffisamment le roi.

En 1312, Simon de Bucy étoit procureur général, *procuratore nostro*, dit le registre; c'est le même qui fut depuis premier président, & que l'on regarde comme le premier des premiers présidens.

Aux *parlement* de 1312, 1313, 1314, 1317, 1318, & en 1333, le procureur du roi est toujours qualifié *procurator regis* ou *procurator noster*, lorsque la cour parle au nom du roi.

Mais dans des arrêts de 1325, 1338, 1344, 1352, 1356, 1377, 1386 & 1403, il est qualifié de procureur général; & dans le quatrieme registre de dépôt, on trouve une commission du 7 Décembre 1338 où il est dit, *a procuratore nostro generali in hac parte*: voilà la premiere occasion où les procureurs du roi sont qualifiés de substituts du procureur général.

Il paroît donc certain qu'il y avoit un procureur du roi au *parlement*, depuis que ses séances eurent été réglées par l'ordonnance de 1302, car il y en avoit un en 1309, en 1311, & en 1312: on ne sait si ce ne seroit point le procureur du roi au *parlement* dont parlent les *olim* sous l'anné 1314; il y est dit que pour un jugement on convoqua le procureur & garde de la prevôté de Paris, *magister Guillelmus*, *procurator & custos præpositeræ*, ce qui pourroit naturellement s'appliquer à Guillaume de la Madeleine qui étoit constamment procureur du roi au *parlement* en 1319; & dans cette présupposition, le procureur du roi auroit été dès-lors garde de la prevôté de Paris pendant la vacance, comme il l'est depuis un tems immémorial; mais comme les prevôts de Paris ne se nommoient eux-mêmes alors que *gardes* de la prevôté, le terme *procurator* pourroit bien n'être ici qu'un synonyme de *custos*.

Ce qui est de certain c'est que l'ordonnance de 1319 annonce qu'il devoit y avoir alors un procureur du roi au *parlement*, puisque le roi y ordonne qu'il y ait en son *parlement*, qui ait cure de faire avancer & delivrer les *propres causes-le-roi*, & qu'il puisse être de son conseil avec ses avocats. On trouve en effet que dans cette année Guillaume de la Madeleine faisoit la fonction de procureur du roi au *parlement*; c'est le premier qui soit connu pour avoir exercé cette fonction; ceux qui lui ont succédé en cette place sont tous connus; mais la premiere fois qu'il soit fait mention de *procureur général*, c'est dans l'ordonnance du mois de Décembre 1344, où il est parlé de cet officier sans le désigner par son nom, mais seulement par le titre de son office, *procuratore nostro generali præsente*: titre qui lui fut donné apparemment parce qu'alors il ne fut plus permis aux procureurs du roi des bailliages de parler au *parlement* pour le roi, ce qui rendit en effet celui du *parlement* procureur général; mais dans les registres du *parlement*, on ne lui donna uniformément ce titre que depuis 1437. Jusques-là il est presque toujours appellé *procureur du roi* simplement; l'ordonnance de 1344 & autres monumens de ce tems n'entendent même ordinairement par le terme de *procureurs généraux* que les procureurs des parties.

Le titre de *procureur général* peut aussi venir de ce que le procureur du roi au *parlement* avoit inspection dans toute l'étendue du royaume; il n'y avoit même point d'autre procureur du roi que lui à la chambre des comptes & à la chambre du trésor; il y alloit ou y envoyoit ses substituts.

Il n'y a qu'un seul procureur général au *parlement* de Paris, à la différence du *parlement* d'Aix où il y en a eu deux, depuis que ce *parlement* avoit été créé semestre; mais les deux charges ont été réunies en une an 1759. Il y en a pourtant eu deux au *parlement* de Paris en certaines occasions, mais c'étoient des graces personnelles & des officiers extraordinaires dont les charges s'évanouissoient après leur mort.

On a vû à Paris, en certaines occasions, des procureurs généraux établis par commission, tels que Guillaume le Tur qui fut commis en 1417, pendant l'absence de Jean Agnenin; & du tems de la ligue, Jacques de la Guesle qui tenoit l'office de procureur général, ayant suivi le *parlement* à Tours, Pierre Pithou fut nommé général à Paris lors de la réduction de cette ville; & dans le même tems, Eustache de Mesgrigny exerçoit aussi cette fonction à Châlons-sur-Marne où il y avoit une partie du *parlement*.

Plusieurs d'entre les procureurs généraux ont été élevés aux premieres dignités de la robe, tels que Jean Dauvet & Mathieu Molé qui devinrent premiers présidens, & M. Daguesseau qui devint chancelier de France.

Le procureur général représente la personne du roi au *parlement* & dans tout le ressort, à l'effet d'agir en son nom; car le roi ne plaide jamais en personne, mais par son procureur général.

Il ne prête serment qu'à sa réception & non à la rentrée.

Il doit tenir la main à ce que la discipline établie par les ordonnances & réglemens, soit observée: c'est pourquoi il venoit autrefois de grand matin dans le parquet des huissiers où il avoit une place marquée; l'hiver, lors-

qu'il

qu'il n'étoit pas encore jour, il avoit sa lanterne en main, suivant la simplicité de ces tems, pour observer ceux qui entroient, & piquoit ceux qui arrivoient tard : il est encore resté de cet usage que c'est lui qui fait les mercuriales alternativement avec le premier avocat général.

Il est assis au milieu des avocats généraux, soit par dignité, soit pour être plus à portée de prendre leur conseil.

Lorsqu'ils déliberent entr'eux au parquet de quelque affaire par écrit, & que le nombre des voix est égal, la sienne est prépondérante, ensorte qu'il n'y a point de partage.

Les avocats généraux portent la parole pour lui, c'est-à-dire, à sa décharge ; ils ne sont cependant pas obligés de suivre son avis dans les affaires d'audience ; & ils peuvent prendre des conclusions différentes de celles qu'il a prise.

Il arrive quelquefois qu'il porte lui-même la parole en cas d'absence ou autre empêchement du premier avocat général, & par préférance sur le second & le troisieme, auxquels, à la vérité, il abandonne ordinairement cette fonction à cause de ses grandes occupations.

Comme la parole appartient naturellement aux avocats généraux, la plume appartient au procureur général ; c'est-à-dire, que c'est lui qui fait toutes les réquisitions, demandes, plaintes ou dénonciations, qui se font par écrit au *parlement*.

C'est lui qui donne des conclusions par écrit dans toutes les affaires de grand criminel, & dans les affaires civiles appointées qui sont sujettes à communication.

Les ordres du roi pour le *parlement*, les lettres-patentes & closes, lui sont adressés, ainsi que les ordonnances, édits & déclarations. Il peut aussi-tôt entrer en la cour pour les apporter, &, à cet effet, la porte du parquet qui donne dans la grand'chambre doit toujours être ouverte ; il peut en tout tems interrompre le service pour apporter les ordres du roi, sur lesquels, suivant les ordonnances, le *parlement* doit délibérer toute affaire cessante.

Les ordonnances le chargent spécialement de veiller à ce que les évêques ne s'arrêtent à Paris que pour leurs affaires.

Pour l'aider dans ses fonctions au *parlement*, on lui a donné des substituts ; il en avoit dès 1302, l'ordonnance de cette année en fait mention, *art.* 10 ; il les établissoit lui-même, mais ce n'étoit jamais qu'en cas d'absence ; en 1533 & 1541, on les continua après la mort du procureur général. L'ordonnance d'Orléans & celle de Blois enjoint aux gens du roi d'en prendre le moins qu'ils pourront ; celle de Moulins leur défend de rien prendre : les choses furent sur ce pié jusqu'à l'édit du 6 Juin 1586, par lequel ils furent créés en titre d'office ; ils sont présentement au nombre de dix-huit.

Les procureurs du roi des bailliages & sénéchaussées, & autres jurisdictions du ressort, ne sont aussi proprement que ses substituts, & vis-à-vis de lui on ne les qualifie pas autrement, il leur donne les ordres convenables pour qu'ils aient à faire ce qui est de leur ministere.

Les procureurs généraux ne doivent point avoir de clercs ou secrétaires qui soient procureurs ou solliciteurs de procès ; il ne leur est pas permis de s'absenter sans congé de la cour ; ils doivent faire mettre à exécution les provisions, arrêts & appointemens de la cour ; ils ne doivent former aucune demande en matiere civile, ni accorder leur invention ou adjonction à personne, qu'ils n'en aient délibéré avec les avocats généraux ; ils doivent faire mettre les causes du roi les premieres au rôle.

En matiere criminelle, dès qu'ils ont vû les charges & informations, ils doivent sans délai donner leurs conclusions après l'arrêt ou jugement d'absolution ; ils doivent nommer à l'accusé le délateur ou le dénonciateur s'ils en sont requis, les ordonnances leur défendent non-seulement de donner des conseils contre le roi, mais même en général de plaider ni consulter pour les parties encore que le roi n'y eût pas d'intérêt ; ils ne peuvent assister au jugement des procès civils ou criminels de leur siege ; ils doivent informer des vie, mœurs & capacité des nouveaux pourvus qui sont reçus au *parlement*, & être présens à leur réception, tenir la main à la conservation & réunion du domaine du roi, empêcher que les vassaux & sujets ne soient opprimés par leurs seigneurs, qu'aucune levée de deniers ne soit faite sur le peuple sans commission ; ils doivent avoir soin de la nourriture, entretien & prompte expédition des prisonniers, & pour cet effet visiter souvent les prisons.

Mercuriales, sont des assemblées de toutes les chambres du *parlement* ; dans lesquelles le premier avocat général & le procureur font alternativement un discours pour la réformation de la discipline de la compagnie en général, & spécialement pour la censure des défauts dans lesquels quelques magistrats pourroient être tombés.

On entend aussi quelquefois par *mercuriales* le discours même qui se fait dans ces assemblées.

Ces assemblées & discours ont été appellés *mercuriales*, parce qu'on les fait le mercredi.

On les appelloit aussi anciennement *quinzaines* ou *après-dinées*, parce que dans l'origine il se faisoit tous les quinze jours après-midi une assemblée de députés du *parlement*, auxquels le procureur général présentoit un cahier de propositions pour la réformation de la discipline ; les députés en conféroient ensemble, & ce qui leur paroissoit mériter attention étoit porté à l'assemblée des chambres.

Ces mercuriales furent ordonnées par Charles VIII. en 1493, & par Louis XII. en 1498.

Comme on trouva que ces assemblées qui se faisoient tous les quinze jours consummoient trop de tems, François I. par son ordonnance de 1539, *art.* 130, ordonna qu'elles se tiendroient de mois en mois sans y faire faute, & que par icelles seroient pleinement & entierement déduites les fautes des officiers de ses cours, de quelque ordre ou qualité qu'ils fussent, & qu'il y seroit incontinent mis ordre par la cour, & que sa majesté en seroit avertie, & que les mercuriales & l'ordre mis sur icelles lui seroient envoyés tous les trois mois, & le procureur général fut chargé d'en faire la diligence.

Henri II. ordonna aussi en 1541 que les gens du roi seroient tenus de requérir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque chose d'indigne de leur ministere.

L'ordonnance de Moulins diminua encore le nombre de ces assemblées ; il fut ordonné par l'article 3, que pour obvier & pourvoir à toutes contreventions aux ordonnances, les mercuriales seroient tenues aux cours de *parlement* de trois mois en trois mois : il fut enjoint aux avocats & procureurs généraux de les promouvoir & d'en poursuivre le jugement, & de les envoyer incontinent au roi ou au chancelier, duquel soin les présidens du *parlement* furent chargés.

Enfin Henri III. aux états de Blois ordonna, *article* 144, que les mercuriales seroient reçues de six mois en six mois dans toutes les cours, & notament dans les *parlemens*, les premiers mercredis après la lecture des ordonnances, qui se fait après les fêtes de S. Martin & de pâques. Le Roi défend à ses cours de vacquer à l'expédition d'autres affaires que les mercuriales n'aient été jugées, déclarant les jugemens qui auroient été donnés auparavant, nuls & de nul effet & valeur ; il est enjoint aux avocats & procureurs généraux & à leurs substituts, sur peine de privation de leurs charges, de les promouvoir, & d'en poursuivre le jugement, & d'avertir promptement Sa Majesté de la retardation ou empêchement d'icelles.

Tel est le dernier état des mercuriales, c'est-à-dire qu'elles ne se font plus que tous les six mois ; le discours de l'avocat général ou du procureur, roule sur les devoirs de la magistrature, il observe en général quels sont les écueils que les magistrats ont à éviter ; ce discours se fait à huis clos.

Compétence. Le parlement a toujours été le tribunal destiné à connoître des affaires majeures & des causes qui concernent l'état des grands du royaume.

Dans le tems qu'il étoit encore ambulatoire à la suite de nos rois, & qu'il formoit leur grand conseil, on y délibéroit de la paix & de la guerre, de la réformation des lois, du mariage des enfans de nos rois, du partage de leur succession entre leurs enfans, comme cela se pratiqua en 768 entre les deux fils de Pepin ; en 806 sous Charlemagne, entre ses trois fils ; en 813 lorsque le *parlement* fut assemblé à Aix pour faire passer la couronne à Louis le Debonnaire, & en 816 quand Louis le Debonnaire voulut partager ses etats pour le partage qui se fit sous lui en 837 ; enfin pour celui qui fut fait entre Louis le Begue & Louis son cousin.

Philippe Auguste tint en 1190 un *parlement* pour statuer sur le gouvernement du royaume pendant le voyage qu'il se préparoit à faire à la Terre-sainte ; ce fut dans ce même *parlement* que ce prince avec le congé & l'agrément de tous ses barons, *accepta licentia ab omnibus baronibus*, donna la tutele de son fils & la garde du royaume à la reine sa mere.

Ce fut ce même *parlement* qui jugea les contestations qu'il y eut entre Philippe le Hardy & Charles, roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers.

Ce fut lui pareillement qui jugea en 1316 & 1328 la question de la succession à la couronne en faveur de Phi-lippe

lippe le Long & Philippe de Valois, & le différend qu'il y eut entre Charles le Bel & Eudes, duc de Bourgogne, à cause de l'apanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que sa femme, fille de ce roi, devoit hériter.

Du tems du roi Jean, les princes, les prélats & la noblesse furent convoqués au *parlement* pour y délibérer sur les affaires les plus importantes de l'état.

Charles V. lui fit aussi l'honneur de le consulter quand il entreprit la guerre contre les Anglois, dont le succès lui fut si glorieux.

Ce fut encore le *parlement* qui rassemble & réunit les maisons d'Orléans & de Bourgogne, que les desordres du tems avoient divisées.

Cet illustre corps par la sagesse & l'équité de ses jugemens, a mérité de voir courber devant lui, les tiares & les couronnes, & d'être l'arbitre des plus grands princes de la terre. Les Innocents, les Frédérics, les rois de Castille & ceux de Portugal, les Ferdinands, les Maximiliens, les Philippes & les Richards ont soumis leur pourpre à la sienne; & l'on a vû lui demander la justice, ceux qui la rendoient à plusieurs peuples, & qui ne voyoient au-dessus de leurs trônes que le tribunal de Dieu.

Les ducs & comtes d'Italie, sur lesquels nos rois s'étoient réservé toute souveraineté; ont été plusieurs fois mandés au *parlement* pour y rendre raison de leur département. Tassillon, duc de Baviere, fut obligé d'y venir pour se purger du crime de rebellion qu'on lui imposoit; on y jugea de même Bernard, roi d'Italie, & Carloman, pour rebellion contre son pere.

Dans des tems bien postérieurs, en 1536, ce fut ce *parlement* qui décréta d'ajournement personnel l'empereur Charles-Quint.

Edmons rapporte qu'un pape ayant excommunié le comte de Toses'ecle Formose, évêque du Port, le pape fit porter au *parlement* son procès-verbal de ce qu'il avoit fait.

Les rois étrangers y ont quelquefois envoyé leurs accords & contrats pour y être homologués; & les rois de France eux-mêmes y ont plusieurs fois perdu leur cause quand elle n'a pas paru bien fondée.

Enfin le *parlement* a toujours connu des affaires les plus importantes.

Il connoît seul des causes qui concernent l'état & la personne des pairs, comme on le dira ci-après en parlant du *parlement* considéré comme cour des pairs.

Lui seul a la connoissance des matieres de régale dans toute l'étendue du royaume.

Il connoît en premiere instance de certaines matieres, dont la connoissance lui a été reservée privativement à tous autres juges.

Il connoît aussi de tems immémorial du bien ou mal jugé des sentences dont l'appel est porté devant lui.

Cette voie étoit usitée dès le tems de la premiere race: on prenoit quelquefois la voie de la plainte, ou prise à partie contre le juge; quelquefois on demandoit à fausser le jugement, c'est à dire à prouver qu'il étoit faux, & que les premiers juges avoient mal jugé; mais on se servoit aussi quelquefois du terme *d'appellation* pour exprimer ces procédures, comme il paroît au quatrieme registre *olim*, fol. 107, où il est dit, *a quo judicato tanquam falso & pravo ad parlamentum nostrum appellavit*; ce fut ainsi qu'en 1224, il est dit que la comtesse de Flandre *appellavit ad curiam regis*; les *olim* sont pleins d'exemples de semblables appellations verbales & autres.

Il est vrai que ces appels ne furent pas d'abord portés en si grand nombre au *parlement*, parce que la manie des hauts seigneurs étoit de s'opposer par des violences à ce que l'on appellât de leurs juges au *parlement*.

On défendit en 1228 au comte d'Angoulême de mettre aucun empêchement à ceux qui voudroient venir au *parlement* pour se plaindre de lui.

Le roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, faisoit pendre les notaires qui en avoient dressé les actes; il exerçoit des cruautés inouies contre ceux qui les avoient interjettés, un manifeste de Philippe le Bel, qui est à la fin des *olim*, dit qu'on ne se contentoit pas de les enfermer dans d'étroites prisons, & de mettre leurs maisons au pillage, on les dépouilloit de leurs biens, on les banissoit du pays, on les pendoit même pour la plûpart; quelques-uns furent déchirés en quatre parts, & leurs membres jettés à l'eau.

Les seigneurs ecclésiastiques n'étoient pas plus doux que les laïcs; un évêque de Laon entr'autres dépouilloit de leurs biens ses vassaux, qui appelloient au *parlement*: un abbé de Tulles, les emprisonnoit & mutiloit; & parce qu'un homme condamné par ses juges à perdre la main gauche, en avoit appellé au *parlement*, il lui fit couper la main droite; l'abbé fut condamné en 4000 liv. d'amende; l'evêque eut des défenses de récidiver, avec injonction au duc de Bretagne d'y tenir la main.

Le roi d'Angleterre ayant refusé de comparoître, son duché de Guienne fut confisqué

Il y a d'autres arrêts semblables contre le comte de Bretagne, celui de Flandres & le duc de Bourgogne.

Grand Chambre. Avant que le *parlement* eût été rendu sédentaire à Paris, toute la compagnie s'assembloit dans une même chambre, que l'on appelloit la *chambre du parlement*, ou la *chambre des plaids*; *camera placitorum*.

Quelques-uns ont écrit qu'elle s'appelloit aussi la *chambre des prélats*, ce qui pourroit être venu de ce que l'assemblée étoit principalement composée d'évêques, abbés, & autres ecclésiastiques qu'on appelloit tous d'un nom commun les *prélats*.

Mais il paroît que c'est par une méprise du premier copiste, qui a lû *prælatorum* pour *placitorum*, que cette opinion a pris cours; car la grand'chambre n'a jamais eu ce nom, tous les monumens du tems l'appellent *camera placitorum, chambre des plaids*, c'est à-dire du *plaidoyer*; elle est ainsi appellée dans le quatrieme registre *olim*, fol. 344; & dans l'ordonnance de Philippe le Bel en 1291.

M. de la Rocheflavin cite une ordonnance de Philippe le Hardi en 1275, qui fait mention à ce qu'il prétend, de la chambre des prélats; mais cette ordonnance ne se trouve point; elle n'est point dans le recueil des ordonnances imprimées au Louvre.

Cette chambre fut dans la suite surnommée la *grand' chambre du parlement*, soit parce que l'on y traitoit les plus grandes affaires, soit parce qu'elle étoit composée des plus grands personnages, tels que les princes, pairs, prélats, ducs, comtes, barons, les officiers de la couronne, le chancelier & autres; & aussi pour la distinguer des chambres des enquêtes & requêtes, & de celles des requêtes qui furent établies peu de tems après que le *parlement* eut été rendu sédentaire.

Elle fut aussi appellée la *chambre du plaidoyé*, parce que c'étoit la seule chambre du *parlement* où on plaidât; comme elle est encore destinée principalement pour les affaires d'audiences.

On l'a aussi appellée la *grand'voûte*.

Enfin le vulgaire lui a encore donné le nom de *chambre dorée*, depuis qu'elle eût été réparée par le roi Louis XII. lequel y fit faire le plafond orné de culs-de-lampe dorés, que l'on y voit encore présentement; le tableau du crucifix est d'Albert Dure, & le tableau qui est au-dessous représente Charles VI. habillé comme sont aujourd'hui les présidens à mortier.

La décoration du surplus de cette chambre a été faite de ce regne en 1722. Les présidens & conseillers de la grand'chambre commencerent le 3 Août à s'assembler en la salle de S. Louis pendant que l'on travailloit à ces ouvrages.

C'est en la grand'chambre que le Roi tient son lit de justice, & que le chancelier, les princes & les pairs laïcs & ecclésiastiques viennent siéger quand bon leur semble.

C'est aussi dans cette chambre que les conseillers d'honneur ont séance, ainsi que les maîtres des requêtes, au nombre de quatre seulement.

La grand'chambre étoit autrefois seule compétente pour connoître des crimes; la chambre de la tournelle, qui fut instituée pour la soulager, ne connoissoit que des causes criminelles, & non des crimes; ce ne fut qu'en 1515 qu'elle fut rendue capable de la connoissance des crimes; aussi du tems que le *parlement* étoit à Poitiers, il se trouve un réglement rapporté par Pasquier, dans ses recherches, contenant entr'autres choses, qu'en la tournelle se vuideroient les causes criminelles, à la charge toutefois que si en définitive, il falloit juger d'aucun crime qui emportât peine capitale, que le jugement s'en feroit en la grand'chambre.

Les ecclésiastiques, les nobles, les magistrats de cours supérieures, & officiers des siéges ressortissans nuement en la cour, ont conservé le droit d'être jugés à la grand' chambre, lorsqu'ils sont prévenus de quelques crimes; c'est à la grand chambre seule qu'il appartient de déterminer quels procès doivent être ainsi jugés.

La présentation de toutes lettres de grace, pardon & abolition appartiennent à la grand'chambre, encore que le procès soit pendant en la tournelle ou aux enquêtes.

C'est en la grand'chambre que l'on plaide les requêtes civiles, même contre des arrêts de la tournelle.

Les partages qui se font en la grand'chambre en matiere civile, se jugent en la premiere des enquêtes; & en matie-

matiere criminelle, ils se jugent en la tournelle; les partages de la tournelle vont en la grand'chambre; ceux des enquêtes vont d'une chambre à l'autre; & s'il y a partage dans ces chambres, on va à la grand'chambre; & s'il y avoit encore partage, en ce cas l'affaire est portée aux chambres assemblées où l'arrêt passe à une seule voix, quoique dans les autres chambres il faille que l'avis passe de deux voix en matiere civile pour départager.

La grand'chambre connoît seule des déclarations ordinaires données en exécution des édits, & qui sont scellées en cire jaune.

Elle donne la loi aux officiers du *parlement* qui poursuivent leur réception, & juge seule les informations de leur vie & mœurs, aussi-bien que celles des officiers des sieges de son ressort dont elle envoye l'examen dans les chambres des enquêtes, & en reçoit le serment après que le président de la chambre des enquêtes où le récipiendaire a été renvoyé, & les rapporteurs sont venus certifier qu'il a été trouvé capable.

Elle connoît de toutes les lettres accordées par le roi à des particuliers scellées en cire jaune, à la réserve des dispenses d'âge ou de parenté, accordées à ceux qui veulent être reçus en des charges du *parlement*, & depuis quelques années, des lettres de présidens, maîtres des requêtes ou conseillers honoraires ont été portées à l'assemblée de toutes les chambres, lorsqu'elles ont été accordées avant les 20 ans de service.

Audiences de la grand'chambre, rôle des bailliages & sénéchaussées, & autres rôles. Les rôles des bailliages, appellés anciennement *jours* ou *tems* des baillies, *dies senescallorum & bailliorum*, sont des listes en parchemin des causes de chaque bailliage ou sénéchaussée royale, que l'on plaide au *parlement* pendant un certain tems de l'année & à certains jours.

L'usage de faire des rôles pour les causes de chaque bailliage & sénéchaussée est fort ancien, il faut qu'il ait commencé presqu'aussi-tôt que le *parlement* eut été rendu sédentaire à Paris; ce qui remonte jusqu'au tems de S. Louis.

En effet, dans l'ordonnance de Philippe le Bel faite après la Toussaint 1291, il en est parlé comme d'un usage qui étoit déja établi: les sénéchaux & baillis, dit l'*art.* 7, seront payés de leurs gages à raison des journées qu'ils auront employées à aller & revenir dans leurs baillies aux comptes, & à aller & venir aux *parlemens* où ils resteront tant que le tems de leur baillie durera, ou tant qu'ils y seront retenus.

Ce même prince, par son ordonnance du 23 Mars 1302, régla que les causes des prélats & autres ecclésiastiques, celles des barons & autres sujets seroient expédiées promptement dans l'ordre de leurs bailliages ou sénéchaussées, *secundum dies senescallorum & bailliorum*, sans prorogation, à moins que ce ne fût pour juste cause & du mandement spécial du roi: que si, par rapport à l'affluence des affaires, quelque prélat ou baron ne pouvoit pas être expédié promptement, la cour leur assigneroit un jour pour être ouïs.

Philippe V. dit le Long fit deux ordonnances, qui contiennent quelques dispositions concernant les rôles des bailliages.

La premiere est celle du 17 Novembre 1318.

Elle ordonne 1°. que tous ceux qui auront affaire au *parlement*, se présenteront dans le premier ou au plus tard dans le second jour de leur baillie ou sénéchaussée, avant que le siege du *parlement* soit levé, qu'autrement ils seront tenus pour défaillans.

2°. Que toutes causes, fût-ce de pair ou baron, seront délivrées selon l'ordre des présentations, à-moins que ce ne fût la cause de quelqu'un qui seroit absent pour le profit commun, qu'en ce cas la cause seroit remise au prochain *parlement*; ou bien qu'il fût question de censes du domaine de pairies ou baronies que l'on remettroit à plaider en présence du roi.

3°. Que l'on ne commencera point à plaider les causes d'un bailliage ou sénéchaussée, que toutes celles de l'autre ne soient jugées & les arrêts prononcés.

La seconde ordonnance où Philippe le Long parle des rôles, est celle du mois de Décembre 1320: l'*art.* 3. ordonne que les sénéchaux, baillifs & procureurs du roi, qui ont accoutumé de venir en *parlement*, viendront trois jours au plus avant la journée de leurs présentations, & qu'ils se présenteront aussi-tôt qu'ils seront arrivés; que le *parlement* commettra un clerc & un laïc dudit *parlement*, lesquels, avec un des maîtres des comptes & le trésorier du roi, entendront en certain lieu les relations de ces sénéchaux, baillifs & procureurs sur les causes & faits qui touchent & peuvent toucher le roi; que si ces officiers rapportent certaines choses qui ne méritent pas d'être entendues, on leur dira de les souffrir; qu'à l'égard des autres, les commissaires les publieront & les feront ouïr & juger en *parlement*. Voilà sans doute l'origine des rôles des bailliages qui se publient à la barre de la cour, lesquels, comme on voit, étoient alors faits pour les commissaires nommés pour ouïr le rapport des baillifs & sénéchaux.

Les rôles des provinces se plaident les lundis & mardis; depuis la S. Martin jusqu'à l'Assomption, il y en a neuf différens; savoir ceux de Vermandois, Amiens & Senlis, qui doivent finir à la Chandeleur; celui de Paris, qui comprend les appels des requêtes du palais, ainsi que ceux du châtelet; viennent ensuite les rôles de Champagne & Brie, celui de Poitou, celui de Chartres & celui d'Angoumois.

Les jeudis est le rôle des appels comme d'abus, & requêtes civiles.

On a aussi établi des audiences à huis clos les mercredi & samedi pour les oppositions aux enregistremens de lettres-patentes, exécution d'arrêts, appels en matiere de police, oppositions aux mariages, &c.

Depuis cent ans au plus, il a été établi un rôle pour les causes de séparation, & pour servir de supplément à celui des jeudis.

Après l'Assomption, le rôle des jeudis, & ceux des mercredi & samedi continuent; mais il se fait un rôle d'entre les deux Notre-Dames, composé de quelques causes importantes & pressées, qui se plaident les lundi, mardi & jeudi: ces dernieres audiences sont aussi à huis clos, & dans les bas sieges: cependant depuis quelques années on y reçoit des avocats au serment, comme aux grandes audiences.

Les grandes audiences qui sont celles des lundi, mardi & jeudi matin se tiennent sur les hauts sieges, les présidens y portent leurs fourrures & mortiers depuis la rentrée jusqu'à l'Annonciation, & ensuite la robe rouge sans fourrures & le bonnet sans mortier.

Aux audiences qui se tiennent sur les bas sieges, ils sont en robes noires.

Outre ces audiences du matin, il y en a deux par semaine de relevée, les mardi & vendredi, qui se tiennent sur les hauts sieges, mais en robes noires, où se plaide un rôle exprès.

Il est d'usage que le président qui la tient fait reppeller le vendredi des mémoires & placets à sa disposition, ou du rôle fait par le premier président.

La premiere & la derniere des audiences de relevée sont tenues par le premier président, le second tient toutes les autres.

L'audience de relevée se tient depuis trois heures jusqu'à cinq; & avant la Chandeleur à deux heures jusqu'à quatre, à cause du meurtre du président *Minard*, arrivé en sortant de cette audience qui finissoit en tout tems à cinq heures, ce qui a fait nommer l'audience de relevée qui finit à quatre heures, *audience à la minarde*.

Les causes qui ne peuvent être plaidées sur les rôles des bailliages, celui des jeudis & celui de relevée, demeurent appointées, à-moins que le premier président ne les replace sur un autre rôle; mais celles des rôles des mercredi, vendredi & samedi ne demeurent pas appointées.

Les audiences du matin durent depuis huit heures & demie jusqu'à dix; en carême, elles ne finissent qu'à onze, parce qu'on alloit autrefois au sermon entre les deux audiences.

Elles sont précédées du rapport des procès depuis six jusqu'à sept, & d'une audience depuis sept pour les causes sommaires & d'instruction, ce qui dure jusqu'à ce que la cour aille à la buvette.

C'est ordinairement entre les deux audiences du matin que se fait l'apport des lettres-patentes par les gens du roi, requêtes & réquisitions de leur part, jugement des informations de vie & mœurs, réception de pairs & d'officiers, audition d'officiers mandés ou du maître des cérémonies ou autres personnes, celle des paranymphes & autres complimens, le serment des consuls, administrateurs d'hôpitaux, &c.

Le service des audiences de la grand'chambre est tellement respectable qu'il ne doit se tenir aucune audience en aucun tribunal qu'à l'heure où elle finit, ce qui fait que les audiences des enquêtes & requêtes ne commencent qu'à dix heures; celles du châtelet, même celles du grand-conseil, cour des aydes & autres tribunaux ne commencent pour la plaidoierie qu'après dix heures, & n'ont auparavant que des expéditions d'instructions & procédures qui se font par les procureurs, ce qui du-moins est de droit & s'observe encore assez pour que l'on puisse reconnoître la raison & l'objet de ces usages.

A dix

A dix heures sont les assemblées de chambres, & quelquefois le rapport des procès; cet usage qui est très-récent s'est introduit depuis que les heures des repas ont changé.

Les rapports se font de grand ou de petit commissaire; mais cette derniere forme de rapport n'est point en usage en la grand'chambre.

Tous les mois, & même quelquefois plus souvent lorsque le cas le requiert, le premier ou le second président & sept conseillers de la grand'chambre vont à la table de marbre tenir l'audience au souverain avec quatre officiers du siege, qui restent du nombre des juges.

Le plus ancien des présidens à mortier & deux conseillers de la grand'chambre tiennent la chambre de la marée. *Voyez ci-devant* CHAMBRE DE LA MARÉE.

Le *parlement* vaque depuis le 7 Septembre jusqu'au lendemain de la S. Martin, si l'on en excepte la chambre des vacations, dont il sera parlé ci-après.

La rentrée se fait le lendemain de la S. Martin 12 Novembre, auquel jour MM. les président sont en robes rouges & fourrures tenant leur mortier, MM. les conseillers en robes rouges & chaperons fourrés, & MM. les gens du roi, vêtus de même que les conseillers.

Après avoir assisté à la messe solemnelle du S. Esprit, que la communauté des avocats & procureurs fait dire dans la grand'salle en la chapelle de S. Nicolas, laquelle messe est ordinairement célébrée par quelque prélat; le célébrant prend ce jour séance au *parlement*, & après les complimens accoutumés, M. le premier président reçoit les sermens des avocats & procureurs.

L'ouverture des grandes audiences se fait à la grand' chambre le premier lundi d'après la semaine franche de la S. Martin par un discours que M. le premier président, & un de MM. les avocats généraux font aux avocats & aux procureurs; après ces discours, on appelle la premiere cause du rôle de Vermandois.

Le mercredi ou vendredi suivant se font les mercuriales, ainsi qu'on l'a expliqué ci-devant.

Chambre de droit écrit ou *auditoire de droit écrit*, appellée aussi la *langue de droit écrit* ou qui se gouverne par le *droit écrit*, *chambre de la langue doc* ou *de Languedoc*, & enfin *requêtes de la Languedoc*, étoit une chambre ou division du *parlement* composée d'un certain nombre de membres du *parlement* qui étoient commis pour juges les affaires desdits pays de droit écrit; elle fut établie en 1291, lorsque le roi cessa d'envoyer des deputés du *parlement* de Paris à Toulouse pour y tenir un *parlement*, & que ce *parlement* de Toulouse fut supprimé & réuni à celui de la Languedoil, c'est-à-dire au *parlement* de Paris.

L'établissement de cette chambre se trouve dans l'ordonnance de Philippe le Bel donnée après la Toussaint 1291; elle porte que pour entendre & expédier les causes & requêtes des sénéchaussées & pays qui suivent le droit écrit, il y aura quatre ou cinq personnes du conseil qui siégeront les vendredis, samedis & dimanches, & autres jours qu'ils trouveront à propos; Philippe le Bel commet à cette occupation le chantre de Bayeux, Mes Jean de la Ferté, Guy, Camelin, & Me Geoffroi de Villebraine, & pour notaire le doyen de Gerberie.

Telle est l'origine de l'interprete de la cour, qui a encore sa place marquée à l'entrée du parquet de la grand'chambre, à droite en entrant; sa fonction ordinaire étoit d'expliquer les enquêtes, titres & pieces qui venoient des pays de droit écrit, & qui étoient écrites en langage du pays, que beaucoup des membres du *parlement* pouvoient ne pas entendre.

L'ordonnance de 1296 fait mention de ceux qui étoient établis par les présidens, *à ouir la langue qui se gouverne par droit écrit*, & de ceux qui entendoient les requêtes; & dans un autre article il est parlé de la distribution que les présidens faisoient des *résidens* ou conseillers dans les différentes chambres qu'ils retiendroient les uns en la grand-chambre, envorroient les autres *au droit écrit*, les autres aux requêtes communes.

L'*article* 19. dit qu'à ouir la langue qui se gouverne par droit écrit trois seront élus par les présidens, savoir deux clercs très-bien lettrés, & un lai spécialement pour les causes de sang, c'est-à dire les affaires criminelles; ils avoient deux notaires & un signet dont ils signoient leurs expéditions, & le chancelier étoit tenu de les sceller.

L'exercice de cette chambre dut cesser en 1302, lorsque le roi établit un nouveau *parlement* à Toulouse.

Cependant Pasquier fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, où l'on distingue encore les enquêtes de la languedoc des enquêtes de la langue françoise; qu'aux enquêtes de la languedoc seront le prieur de saint Martin, & jusqu'à cinq.

Il est encore dit que celui qui portera le grand scel du roi ordonnera d'envoyer aux enquêtes, tant de la languedoc que de la langue françoise, des notaires, selon ce qui paroîtra nécessaire pour l'expédition.

Mais cette ordonnance ne se trouve dans aucun dépôt public.

Chambre du conseil. Le *parlement* ayant été rendu semestre par Henri II. en 1554, ce qui dura jusqu'en 1557, lorsqu'on remit les choses en leur premier état, comme le nombre des présidens & conseillers avoit été beaucoup multiplié, on forma une chambre du conseil souverain où se vuideroient les instances de la grand-chambre appointées au conseil, les présidens de l'un & l'autre semestre présidoient indifféremment en la grand-chambre ou à celle du conseil; mais celle-ci fut supprimée lorsque le nombre des officiers eut été diminué peu-à-peu par mort & réduit à l'ancien nombre.

Tournelle criminelle, qu'on appelle aussi *tournelle* simplement, est une des chambres du *parlement* destinée à juger les affaires criminelles.

Quelques-uns croyent qu'elle a été nommée *tournelle* de ce que les conseillers de la grand'chambre & des enquêtes y passent chacun à leur tour; mais la vérité est qu'elle a pris ce nom de ce que les juges qui composent cette chambre tenoient leur séance dans une tour du palais, que l'on appelloit alors la *tournelle*; il y a lieu de croire que c'est celle où est présentement la buvette de la grand'chambre.

Cette tournelle ou tour servoit dès 1344 aux officiers de la cour à faire certaines expéditions tandis que l'on étoit au conseil en la grand'chambre. L'ordonnance de Philippe de Valois du 11 Mars 1341, voulant que le secret de la cour soit mieux gardé, ordonne qu'il ne demeure au conseil que les seigneurs & le greffier, & que tous les autres aillent pendant ce tems-là besogner en la tournelle; mais on ne voit point que cette chambre servît à juger les affaires criminelles.

Du tems des registres *olim* qui commencent en 1254, & finissent en 1318, quoiqu'il y eût déja un greffier criminel, il n'y avoit que la même chambre pour juger le civil & le criminel que l'on appelloit la *chambre du parlement*, & que l'on a depuis appellée la *grand'chambre*; le greffier criminel tenoit la plume quand le jugement tendoit à effusion de sang; il avoit depuis 1312 son registre à part. Sous Charles VI. & Charles VII. la grand'chambre introduisit l'usage de faire juger certaines affaires civiles, & le petit criminel par quelques-uns de ses membres, dans une chambre que les registres appellent la *petite chambre de derriere la grand' chambre*, c'est ce qui a fait naître depuis sous François I. l'établissement fixe de la tournelle criminelle; mais jusqu'à l'an 1515 on ne jugeoit à mort qu'en la grand' chambre, la chambre des vacations ne jugeoit elle-même à mort que parce qu'elle prenoit des lettres *ad hoc*, & elle n'en prend encore que pour cela seul.

Pendant long-tems il n'y eut point de chambre particuliere pour les affaires criminelles, on prenoit un certain nombre de conseillers de la grand-chambre & des enquêtes pour juger les procès criminels en la chambre de la tournelle, laquelle n'étoit point alors ordinaire; elle ne fut établie en titre de chambre particuliere qu'en 1436, après la réunion du *parlement* de Poitiers. En effet Bouteillier qui vivoit sous le regne de Charles VI, & qui fit son testament en 1402. ne fait point mention de la tournelle dans sa somme rurale.

Mais elle étoit déja établie en 1446; en effet Charles VII. dans son ordonnance du 28 Octobre de lad. année, *article* 11. ordonne que le greffier de la cour portera ou envoyera les requêtes criminelles en la tournelle criminelle ou au greffier criminel, pour être par icelle chambre & greffier répondues & expédiées.

Ce n'étoit pas seulement l'instruction qui y étoit renvoyée; car l'*article* 13. de la même ordonnance parle des procès que l'on y jugeoit.

L'ordonnance qu'il fit au mois d'Avril 1453 ordonne, *article* 23. qu'à la tournelle criminelle soient expédiés les procès criminels le plus brievement & diligemment que faire se pourra; mais que si en définitif il convenoit juger d'aucun crime qui emportât peine capitale, le jugement seroit fait en la grand'chambre, & que pendant que le jugement du cas criminel se fera en la grand'chambre, que l'un des présidens & les conseillers clercs aillent en une autre chambre pour travailler aux autres procès & affaires du *parlement*.

L'*article* 2. de l'ordonnance de Charles VIII. du mois de Juillet 1493, veut que tous les conseillers de la grand'chambre assistent aux plaidoieries, excepté ceux qui seront ordonnés pour être de la tournelle.

L'*ar-*

L'*article* 90. enjoint aux présidens & conseillers qui doivent tenir la tournelle, d'y résider & vaquer diligemment.

L'ordonnance du mois d'Avril 1515, qui rendit la tournelle criminelle ordinaire, nous apprend que cette chambre n'avoit coûtume de tenir que les jours de plaidoirie, & qu'avant cette ordonnance il n'étoit pas d'usage, pendant la durée du *parlemens*, de juger à la tournelle personne à mort quoiqu'il y eut dans cette chambre deux présidens & douze conseillers laïes, dont huit étoient de la grand-chambre, & quatre des enquêtes, tandis qu'en la grand-chambre tous procès criminels étoient jugés par un président & neuf conseillers.

La tournelle ne jugeoit donc alors que les affaires de petit criminel, & lorsque les conclusions tendoient à mort, le procès étoit porté en la grand'chambre.

Mais comme celle-ci étoit surchargée d'affaires, & qu'elle ne pouvoit vaquer assez promptement à l'expédition des criminels & prisonniers, dont quelques-uns même étoient échappés; François I. par son ordonnance du mois d'Avril 1515, ordonna que dorénavant le *parlement* séant, les présidens & conseillers qui seroient ordonnés pour tenir la tournelle criminelle dès qu'ils entreroient en la cour s'en iroient en ladite tournelle, ainsi que faisoient ceux des enquêtes sans s'arrêter en la grand'chambre, & qu'ils vaqueroient & entendroient diligemment au jugement & expédition des procès criminels, soit de peine de mort ou autre peine corporelle, en expédiant premierement les prisonniers enfermés, & ayant égard aux cas qui pour le bien de la justice requierent prompte expédition, & que les arrêts & jugemens qui y seront faits & donnés dans ces matieres auront la même autorité ou vertu que s'ils étoient donnés & faits en la grand'chambre du *parlement*, sans qu'en ladite tournelle ils puissent expédier aucunes matieres civiles, soit requêtes ou expéditions, à moins que cela n'eût été ainsi en la grand'chambre; & que pour les autres matieres criminelles elles seront expédiées & jugées, tant en plaidoieries qu'autrement, en la grand'chambre & en la tournelle, ainsi qu'il avoit été par le passé, pourvû toutefois que s'il étoit question de cléricature ou d'immunité au jugement desquels ont accoûtumé d'être les conseillers clercs, & aussi de crimes de gentilshommes, ou d'autres personnages d'état, leur procès soit rapporté en la grand'chambre.

L'ordonnance d'Henri II. du mois de Mars 1549, défend aux conseillers des enquêtes députés à la tournelle, d'aller pendant ce tems en la chambre dont ils sont ordinairement, sous couleur de rapporter quelque requête; elle défend aux présidens de les recevoir, & à ses conseillers d'assister ailleurs, sur peine de privation de leur office, à moins que pour quelque bonne & raisonnable cause, il fût ordonné par la cour qu'ils assisteroient au jugement & expédition de quelque procès en autre chambre que celle pour laquelle ils seroient ordonnés, députant d'autres conseillers pour servir en leur lieu, dont le greffier fera registre de la permission & ordonnance de la cour.

Cette ordonnance veut aussi que tous arrêts & jugemens donnés *en la chambre criminelle, dite de la tournelle*, en matiere civile & civilement intentée, soient déclarés nuls, & que les parties en puissent appeller; mais dans ces matieres civiles le roi déclare qu'il n'entend pas comprendre les procès criminellement & extraordinairement faits & intentés, lesquels quoique les parties aient été reçues en procès ordinaire, s'instruiront & se videront en la chambre criminelle, préférant toutefois à l'expédition les procès des condamnés à mort ou peine corporelle, même ceux où il n'y a que le procureur général partie, & qui sont au pain du roi.

Charles IX. voulant regler les différends qu'il y avoit dans les cours pour la connoissance des causes & procès criminels des gens d'église nobles & officiers, par son ordonnance faite à Moulins en 1566, *article* 38. ordonna que ces procès introduits en premiere instance au *parlement*, seront jugés en la grand'chambre, si faire se peut & si les accusés le requierent; qu'autrement & sans ladite requisition, ils se pourront instruire & juger en la chambre de la tournelle, à laquelle il est dit que les instructions seront renvoyées par la grand'chambre, si pour les empêchemens & occupations de celle-ci ces instructions ne peuvent être faites promptement & commodément en la tournelle.

L'ordonnance veut néanmoins qu'au jugement de ces procès criminels qui seront faits en la grand'chambre assistent les présidens & conseillers de la grand'chambre, les conseillers des enquêtes n'y sont point admis.

Enfin quant aux procès instruits ou jugés en premiere instance hors des cours contre les personnes de la qualité exprimée par cet article, l'ordonnance décide que les appellations interjettées des instructions se pourront juger en la tournelle, nonobstant le débat des parties; pareillement les appellations des jugemens définitifs, à moins que les personnes condamnées ne demandent d'être jugées en la grand'chambre, auquel cas il y sera procédé comme il est dit d'abord par cet article.

Cet ordre établi pour le service de la tournelle n'a point été changé depuis, l'ordonnance de Blois n'a fait que le confirmer en ordonnant, *article* 139. que les conseillers, tant de la grand'chambre que des enquêtes des *parlemens*, qui seront destinés pour le service de la tournelle, vaqueront diligemment à l'expédition des prisonniers & jugemens des procès criminels, sans se distraire à autres affaires, suivant les anciennes ordonnances & réglemens des *parlement*.

Cette ordonnance donne seulement un pouvoir un peu plus étendu aux conseillers de grand'chambre sortant de la tournelle, qu'à ceux des enquêtes: en effet, *l'article* 140 veut que les conseillers des enquêtes, après avoir fait leur service à la tournelle, soient tenus de remettre au greffe, trois jours après pour le plus tard, tous procès criminels qui leur auront été distribués, sur peine de privation de leurs gages pour les jours qu'ils auront été en demeure de le faire; & quant aux conseillers de la grand'chambre, il est dit que les présidens leur pourront laisser tel desd. procès qu'ils aviseront, s'ils voient que pour l'expédition & bien de la justice il y ait lieu de le faire, dont il sera fait registre au greffe de la cour.

Les présidens & conseillers de la tournelle vont tenir la séance aux prisons de la conciergerie & au parc-civil du châtelet quatre fois l'année; savoir, la surveille de Noël, le mardi de la semaine sainte, la surveille de la Pentecôte, & la veille de l'Assomption.

Tournelle civile. Chambre du *parlement* qui a été établi de tems-en-tems pour l'expédition des affaires d'audiences ausquelles la grand'chambre ne pouvoit suffire.

Elle fut établie pour la premiere fois par une déclaration du 18 Avril 1667, composée d'un président & d'un certain nombre de conseillers, tant de la grand'chambre que des enquêtes, pour tenir sa séance les lundis, mercredis, jeudis & samedis, & connoître & juger toutes les causes de la somme & valeur de 1000 l. & de 50 l. de rente & au-dessous.

Cette déclaration fut registrée le 20 desdits mois & an.

Comme l'établissement de cette chambre n'étoit que provisionnel, & qu'il parut utile par une déclaration du 11 Août 1669, qui fut registrée le 13, le roi séant en son lit de justice; il fut créé pour une année seulement une chambre appellée *tournelle civile*, pour commencer au lendemain de saint Martin, lors prochain, composée de trois & quatre présidens du parlement, qui y serviroient chacun de six mois alternativement de six conseillers de la grand'chambre, qui changeroient de trois en trois mois, & de quatre conseillers de chaque chambre des enquêtes qui changeroient de même tous les trois mois pour tenir la séance en la chambre S. Louis.

Il fut dit que les ducs & pairs, conseillers d'honneurs, maîtres des requêtes, & autres officiers qui ont séance en la grand'chambre pourroient pareillement sieger en la tournelle civile.

Le roi donna à cette chambre le pouvoir de juger toutes les causes où il s'agiroit seulement de la somme de 3000 liv. & de 150 liv. de rente & au-dessous, à l'exception des causes du domaine, des matieres bénéficiales & ecclésiastiques, appels comme d'abus, requêtes civiles & causes concernant l'état des personnes, les qualités d'héritier & de commune, les droits honorifiques, les duchés-pairies, reglemens entre officiers, ceux de police & des corps & communautés qui ont leurs causes commises en la grand'chambre.

La jurisdiction de cette chambre fut prorogée d'année en année par diverses déclarations jusqu'en 1691, & supprimée peu de tems après.

Elle fut rétablie par une déclaration de 12 Janvier 1737 pour commencer le lendemain de la Chandeleur; on lui donna le même pouvoir qu'en 1669; elle fut continuée pendant un an, & ensuite supprimée.

Chambres des enquêtes, sont des chambres du *parlement* où l'on juge les procès par écrit, c'est-à-dire, ceux qui ont déja été appointés en droit à écrire, produire & contredire devant les premiers juges, à la différence des causes qui ont été jugées à l'audience en premiere instance, dont l'appel va à la grand'chambre ou chambre du plaidoyer,

doyer, & y est instruit & jugé, quand même cette chambre appointeroit ensuite les parties au conseil, c'est-à-dire, à instruire l'instance par écrit.

Il y a plusieurs chambres des enquêtes; elles ont été créées, & le nombre en a été augmenté ou diminué selon que l'expédition des affaires a paru le demander.

Le nom de chambre des enquêtes vient de ce qu'anciennement au *parlement* de Paris, lorsqu'on avoit ordonné la preuve de quelque fait, soit par titres ou par témoins, les pieces qui étoient représentées, & les enquêtes qui avoient été faites sur les lieux par les baillifs & sénéchaux, étoient apportées au *parlement*, qui les renvoyoit devant des commissaires pour les examiner; on envoyoit aussi quelquefois sur les lieux des commissaires du *parlement* pour faire les enquêtes, lorsque par quelque raison particuliere elles ne pouvoient être faites par les baillifs & sénéchaux.

Les anciens arrêts du *parlement*, qui sont dits avoir été rendu *ès enquêtes du parlement*, étoient ceux qui intervenoient sur les matieres de fait, & qui gissoient en preuve. Les registres *olim* qui commencent en 1254, contiennent plusieurs de ces arrêts rendus *ès enquêtes du parlement*: le troisieme de ces registres *olim* commençant en 1299, & finissant en 1318 est un registre particulier pour les enquêtes faites par les baillifs & sénéchaux, & qui avoient été envoyées au *parlement*.

Il y a apparence que les baillifs & sénéchaux qui avoient fait ces enquêtes les rapportoient au *parlement*, ou du moins que les ayant envoyées, elles y étoient rapportées devant des commissaires détachés de la grand'chambre, qui s'assembloient hors de cette chambre pour faire l'examen & le jugé des enquêtes, lequel jugé se rapportoit ensuite à la grand'chambre pour prendre force d'arrêts, être prononcé, scellé, couché dans le registre. Ce fut là le commencement de l'institution de la chambre des enquêtes.

Mais peu de tems après, au lieu de faire faire les enquêtes & le rapport par les baillifs des lieux, on commit des conseillers pour faire les enquêtes & pour en faire le rapport, & d'autres pour les juger. Les commissaires furent donc distingués en deux classes; les uns furent appellés *les jugeurs des enquêtes*, ou *regardeurs des enquêtes*, parce qu'on leur donna le pouvoir de juger les questions de fait; les autres furent nommés *enquêteurs* ou *rapporteurs d'enquêtes*, parce qu'ils faisoient les enquêtes sur les lieux, ou les recevoient & faisoient le rapport des preuves en général, & alors on leur assigna une chambre particuliere pour s'assembler, qu'on appella *les enquêtes*, c'est-à-dire, *la chambre des enquêtes*: les procès par écrit étoient tous compris alors sous ce terme d'*enquêtes*. Les anciens registres du *parlement* qui contiennent les arrêts rendus sur ces sortes d'affaires, sont intitulés *les jugés* des enquêtes.

L'ordonnance de Philippe le Bel, datée de trois semaines après la Toussaint de l'année 1291, portoit que pour entendre & juger les enquêtes il y auroit huit personnes du conseil du roi qui ne seroient point baillifs, lesquelles se partageroient chaque semaine; savoir, quatre le lundi & le mardi, & les quatre autres le mercredi & le jeudi; que s'il y en avoit quelqu'un qui ne pût venir, il suffiroit qu'il fussent deux ou trois; que ceux qui seroient commis pour voir les enquêtes, les liroient exactement chez eux, & qu'ils ne viendroient en la chambre des plaids que quand ils y seroient mandés.

Ceux qui étoient commis pour les enquestes devoient les lire exactement chez eux, & ne venir à la chambre des plaids que quand ils y étoient mandés; c'étoit la chambre des plaids qui leur envoyoit les enquêtes.

Ces enquêtes devoient, suivant l'ordonnance du 23 Mars 1302, être jugées, au plus tard, dans deux ans.

Pasquier dans ses recherches, *liv. II. ch. iij.* fait mention d'une ordonnance de 1304 ou 1305, suivant laquelle il devoit y avoir cinq personnes *aux enquêtes*, entre lesquelles sont nommés deux évêques & un autre ecclésiastique.

Du Tillet rapporte une ordonnance ou état du *parlement*, fait au mois de Juillet 1316, dans lequel, après la liste de ceux qui devoient composer la grand'chambre, on trouve celle des jugeurs des enquêtes au nombre de huit; il rapporte aussi une semblable ordonnance ou état du 3. Décembre 1316.

Les affaires se multipliant de jour en jour Philippe V. dit le Long, ordonna, le 3 Decembre 1319, qu'il y auroit aux enquêtes deux chambres, une pour délivrer toutes les enquêtes du tems passé, l'autre pour délivrer celles qui se feroient à l'avenir; & que dans ces deux chambres il y auroit en tout huit clercs & huit laïcs jugeurs, & vingt-quatre rapporteurs: ce même prince, par une autre ordonnance du mois de Décembre 1302, regla ainsi l'état de cette chambre; savoir, qu'il y auroit 20 clercs & 20 laïcs dont 16 seroient jugeurs, & les autres rapporteurs, que les jugeurs viendroient & demeureroient à la chambre, comme messieurs du *parlement*, & que depuis Pâques jusqu'à la S. Michel ils entreroient l'après dîner.

Le même prince ordonna, en 1320, à ses gens des comptes & trésorier de Paris de payer tous les mois à ses amés & féaux les gens des enquêtes leurs gages, & de leur donner des manteaux ou robes deux fois l'an; ces manteaux font voir que les gens des enquêtes étoient réputés *commensaux* de la maison du roi.

Il paroît que l'on ne nommoit point alors des enquêtes à la grand'chambre; c'est ce qui résulte des provisions de conseillers pour la grand'chambre, ou de conseillers pour les enquêtes, qui sont rapportées dans le premier registre du dépôt; & dans le troisieme, en 1335, *fol.* 88, 163, 165, 167, 169, 172; quatrieme registre, *fol.* 82; cinquieme registre, *fol.* 6; septieme registre, *fol.* 1.

Il n'y avoit plus qu'une chambre des enquêtes, suivant l'ordonnance du 11 Mars 1344; mais elle étoit composée de 40 personnes, 24 clercs & 16 laïcs: on supprima par la même ordonnance la distinction des jugeurs d'avec les rapporteurs, & on leur donna à tous la faculté de faire l'une & l'autre fonction: ils avoient à leur tête deux présidens tirés de la grand'chambre, & lorsque les arrêts étoient rendus dans la chambre des enquêtes, ils devoient être scellés du sceau d'un des présidens, & ensuite étoient portés aux registres de la cour pour y être prononcés, ce qui est tombé depuis longtems en désuetude; tout ce qui est resté de l'ancien usage est que comme les jugés des enquêtes n'étoient point arrêtés par eux-mêmes, & ne le devenoient que par la prononciation publique qui s'en faisoit à la fin du *parlement*; les chambres des enquêtes n'ont encore ni sceau, ni greffe particulier; leurs arrêts sont portés au greffe de la grand'chambre, pour y être gardés en minutes, expédiés, scellés & délivrés.

Le nombre des gens des enquêtes étoit encore le même en 1359, si ce n'est qu'il fut ordonné qu'il y auroit en outre tant de prélats qu'il plairoit au roi, attendu que ceux-ci n'avoient point de gages: il y avoit deux huissiers pour la chambre des enquêtes.

Une ordonnance du 17 Avril 1364 fut lue dans les chambres du *parlement*, des enquêtes & des requêtes.

Quoique les gens des enquêtes fussent devenus *jugeurs*, on ne laissoit pas de les envoyer en commission pour faire des enquêtes comme autrefois, lorsqu'il y avoit lieu; mais ce n'étoit qu'à la fin du *parlement*, & il falloit qu'ils fussent de retour au commencement du *parlement* suivant.

En 1446, Charles VII. divisa la chambre des enquêtes en deux; la premiere de ces deux chambres fut alors appellée *la grand'chambre des enquêtes*, & l'autre *la petite*. La grand'chambre fut appellée simplement *chambre du parlement*, comme il se voit dans les registres du *parlement*, où l'on trouve qu'en l'an 1483, le 25 Juin, la cour tint le *parlement* en la salle S. Louis; & la grand'chambre des enquêtes à la tournelle, & la petite en la tour de Beauvais pour l'entrée du roi Charles VIII. François I. en 1521 créa la troisieme au mois de Mai 1543. Il créa une quatrieme chambre, que l'on appella pendant quelque tems *la chambre du domaine*, parce qu'elle connoissoit singulierement des affaires concernant le domaine du roi: dans la suite, ayant connu de toutes autres affaires indifféremment, on l'appella *la quatrieme chambre des enquêtes*. Il en fut créé une cinquieme par Charles IX au mois de Juillet 1568.

Enfin par édit du mois de Mai 1581, il fut créé 20 conseillers au *parlement* avec intention d'y faire une sixieme chambre des enquêtes; mais sur les remontrances faites par la cour, l'érection de cette chambre n'eut pas lieu.

Des cinq chambres des enquêtes il ne subsiste présentement que les trois premieres, les deux autres ayant été supprimées par édit du mois de Decembre 1756.

Il y a eu en divers tems, plusieurs nouvelles créations de charges de conseillers du *parlement*, qui ont été distribués dans les cinq chambres des enquêtes. A l'égard des commissions de présidens aux enquêtes, elles furent créées en même tems que chaque chambre, & mises en charges en 1704, puis en dernier lieu, rétablies en commission comme on l'a dit ci-devant.

Elles sont présentement composées chacune de deux président, qui sont nommés par le roi, & choisis parmi les conseillers, & de 32 conseillers, tant laïcs que clercs. Les présidens prennent seulement le titre de président de telle

celle chambre des enquêtes, à la différence des présidens au mortier qui peuvent seuls prendre le titre de présidens du *parlement*.

Tous les 3 mois on tire de chaque chambre des enquêtes, 4 conseillers pour faire le service de la tournelle criminelle avec ceux qui sont tirés de la grand'chambre: ils vont ainsi chacun successivement à la tournelle, à l'exception des conseillers clercs qui n'y vont jamais: & lorsqu'il vacque une place de conseiller en la grand'chambre, le plus ancien conseiller des enquêtes monte à la grand'chambre, c'est-à-dire succede à la place qui étoit vacante.

Les conseillers clercs & les conseillers laïcs des enquêtes, ne forment dans leur chambre, & même dans l'assemblée des chambres, qu'un même ordre, c'est-à-dire qu'ils prennent chacun séance suivant l'ordre de leur réception, sans distinction des clercs d'avec les laïcs. Mais lorsqu'il s'agit de parvenir à la grand'chambre, les clercs & les laïcs font chacun un ordre à-part; de maniere que si c'est une place de conseiller clerc qui vaque en la grand'chambre, il est remplacé par le plus ancien des conseillers clercs des enquêtes, à l'exclusion des conseillers laïcs, quand même il s'en trouveroit un plus ancien que le conseiller clerc qui monte à la grand'chambre.

Le plus ancien conseiller de chaque chambre s'appelle le *doyen*.

Quoique les chambres des enquêtes ayent été établies principalement pour juger les procès par écrit, on y porte néanmoins aussi quelquefois des appellations verbales, ou des affaires d'audience, soit par connexité, ou qui leur sont renvoyées par attribution, ou autres raisons particulieres. On y plaide aussi tous les incidens qui s'élevent dans les procès par écrit, & autres affaires appointées; c'est pourquoi il y a audience dans chaque chambre deux jours de la semaine.

Les enquêtes connoissent aussi des procès de petit criminel, c'est-à-dire de ceux où il n'y a point eu de conclusions du ministere public, tendante à peine afflictive ou infamante; elles peuvent même dans le cours de l'instruction des affaires civiles, decréter de prise de corps, & instruire jusqu'à arrêt définitif. Mais dans les procès de petit criminel portés aux enquêtes, comme on l'a dit ci-dessus, si la chambre estime qu'il y ait lieu de prononcer peine afflictive ou infamante, l'affaire doit être portée à la tournelle, où le conseiller qui en avoit fait le rapport aux enquêtes vient la rapporter, encore qu'il ne soit pas de service actuellement à la tournelle.

Les présidens & conseillers des enquêtes sont du corps du *parlement*, ils participent aux mêmes honneurs & privileges; c'est pourquoi ils sont appellés à toutes les assemblées des chambres, soit pour quelque lit de justice, enregistrement d'ordonnance, édit ou autres affaires importantes. Ils portent tous dans les cérémonies la robe rouge & le chaperon herminé; ils ont les mêmes droits & exemptions que les présidens & conseillers de la grand'chambre.

Les conseillers commissaires aux requêtes du palais peuvent passer aux enquêtes sans changer de charges, en quittant seulement la commission, & montent à leur tour en la grand'chambre, pourvû néanmoins qu'ils ayent passé aux enquêtes trois ans auparavant.

Voyez les anciens registres du parlement; *les ordonnances de la troisieme race, premier & deuxieme volume; le traité de la police, tom. I. liv. I. tit. xij. ch. iij. les recherches de* Pasquier, *liv. II. ch. iii.* du Tillet, Bouthillier, *somme rurale, & aux mots* ENQUETES, GRAND'CHAMBRE, PARLEMENT, PRÉSIDENS, CONSEILLERS; *l'édit de Décembre 1756, & la déclaration de Septembre 1757.*

Chambre de l'édit, voyez *ci-devant au mot* ÉDIT, *& au mot* CHAMBRE, *les articles* CHAMBRE *mi-partie*, *&* CHAMBRE *tri-partie*.

Chambre des vacations, est une chambre particuliere, que le roi établit tous les ans en vertu de lettres patentes, pour juger les affaires civiles provisoires, & toutes les affaires criminelles, pendant le tems des vacations, ou vacances d'automne du *parlement*. Dans ces lettres, le roi nomme tous les conseillers de la grand'chambre qui doivent y servir: il y a de semblables chambres dans les autres *parlemens* & cours souveraines.

La plus ancienne chambre des vacations est celle du *parlement* de Paris.

Avant que le *parlement* eût été rendu ordinaire il n'y avoit point d'autres vacations que les intervalles qui se trouvoient entre chaque *parlement*; & dans ces intervalles les présidens & conseillers ne laissoient pas de travailler à certaines opérations.

Si l'on en croyoit la charte de Louis le Gros, en faveur de l'abbaye de Tiron, les grands présidens du *parlement* jugeoient tant en *parlement*, que hors la tenue d'icelui; mais on a observé, en parlant des présidens, que l'authenticité de cette charte est révoquée en doute par plusieurs savans.

L'ordonnance de 1296, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, porte qu'au tems moyen de deux *parlemens*, les présidens ordonneront que l'on *rebriche* (ce qui signifie *intituler & étiqueter*), & examine les enquêtes, ce que l'on en pourra faire.

Le *parlement* fini, on députoit quelques-uns de ses membres à l'échiquier de Normandie, & d'autres aux grands jours de Troyes.

La même ordonnance dit que ceux de la chambre qui n'iront point à l'échiquier, ni aux jours de Troyes, s'assembleront à Paris avant le *parlement* pour *concorder* les jugemens des enquêtes, & que les jugemens qu'ils accorderont seront recordés par eux, devant les autres de la chambre qui n'y auront pas été présens, qu'ils les accorderont avant qu'ils soient publiés aux parties; que si la chose étoit grave, ils la verront & débattront, mais qu'elle ne sera accordée qu'en plein *parlement*, & en présence de tous.

L'ordonnance du 23 Mars 1302, *article vj.* dit, en parlant des prélats & autres ecclésiastiques qui avoient des affaires ecclésiastiques, qu'afin de ne les point détourner de leur ministere, ils seront expédiés promptement, lorsqu'ils viendront au *parlement*, chacun selon les jours de leurs sénéchaussées; *& volumus*, ajoute cet article, *quod in parlamento, & extra per curiales nostros tractentur condecenter & honeste, ut & clericus fieri possit*: la même chose est aussi ordonnée pour les barons.

Quelques-uns ont voulu inférer de ces mots, *& extra* (*parlamentum*), qu'il y avoit dès-lors au *parlement* une chambre des vacations, composée des membres mêmes du *parlement*.

Les *olim* rapportent en effet des jugemens rendus *extra parlamentum*, par les grands présidens, ou par les gens des requêtes du palais.

Mais les présidens qui jugeoient hors le *parlement*, n'avoient aucun rapport à ce que l'on entend aujourd'hui par *chambre des vacations*, laquelle juge tous les ans depuis le 8 Septembre jusqu'au 28 Octobre, & qui connoît d'une certaine espece d'affaires circonscrites & limitées. Ces présidens ou juges étoient commis par le roi, pour une ou plusieurs affaires particulieres, d'entre certaines parties; & l'on ne trouve qu'un très-petit nombre de ces commissions depuis 1254 jusqu'en 1318: il n'y en a point dans le premier ni dans le second des *olim*.

Il paroît que ces commissaires pour juger *extra parlamentum*, n'ont commencé qu'en 1311, parce qu'au lieu de 3 ou 4 *parlemens* qui se tenoient chaque année, il n'y en eut qu'un dans celle-ci, *octava brandonum iij. olim, fol. 52.*

On voit une seconde commission en 1315, parce qu'alors il n'y eut point de *parlement*; c'est-à-dire depuis la S. Martin 1315, jusqu'à la S. Martin 1316. Ces commissaires ne jugerent que trois procès: leur commission est énoncée en ces termes, *per nostras mandavimus & commisimus litteras*.

Cette commission étoit comme on voit, établie par des lettres patentes. On tient néanmoins qu'anciennement le *parlement* ne prenoit point de lettres pour établir la chambre des vacations; cette chambre en prenoit seulement pour juger les affaires criminelles, & lorsqu'il s'agissoit de juger le fond de quelque droit, le *parlement* donnoit lui-même quelquefois ces lettres. Cette maniere d'établir la chambre des vacations dura plus de deux siecles; elle étoit encore la même du tems de François I.

Les *olim* parlent souvent de la chambre des requêtes, comme étant la chambre où l'on s'assembloit en vacation, & c'est peut-être encore de-là que messieurs des requêtes ne prennent point leurs vacances en même tems que le *parlement*. On tient communément que tous les tribunaux qui jugent les affaires du roi, & des officiers qui sont à sa suite, n'ont point de vacances, afin que ces sortes d'affaires puissent être expédiées en tout tems, au moins provisoirement: c'est pour cela que la cour des aides n'en avoit point jusqu'au réglement qui a changé cet usage, lorsque M le chancelier étoit premier président de cette compagnie. C'est par la même raison que les requêtes du palais entrent toute l'année, du moins jusqu'à ce que le châtelet soit rentré, afin qu'il soit en état de pourvoir, en attendant, aux affaires les plus pressées, de ceux même qui ont droit de *committimus*, droit qui n'étant qu'une faculté, & non une compétence nécessaire, laisse au privilégié la liberté de suivre la justice ordinaire, lorsqu'il le veut.

En 1316 la chambre des vacations se tint dans la chambre du plaidoyer; dans la suite elle se tint plus d'une fois dans la chambre des enquêtes, comme on le voit par les registres du *parlement*: mais depuis long-tems ses séances sont fixées en la tournelle.

Il n'y eut qu'un *parlement* en 1317, qui commença à la S. André; de sorte qu'il y eut un intervalle considérable entre ce *parlement* & celui de la Toussaints 1316, ce qui donna lieu à une nouvelle commission, *nostris commissariis seu judicibus in hac parte deputatis... mandavimus, &c.* leur arrêt est du 6 Mai 1317.

L'ordonnance du mois de Décembre 1320, porte que le *parlement* fini, ceux du *parlement* qui voudroient demeurer à Paris, pour travailler à délivrer les enquêtes, prendroient les mêmes gages qu'en tems de *parlement*.

Le réglement que cette même ordonnance fait pour la chambre des requêtes, porte que ceux qui seront de cette chambre entreront après dîner, depuis Pâques jusqu'à la S. Michel, *pour besoigner*; ainsi, non seulement on travailloit aux enquêtes jusqu'à la S. Michel, mais on y travailloit en général pendant tout le tems que le *parlement* ne tenoit pas.

Il n'y eut point de *parlement* en 1324, suivant le premier registre du dépôt du *parlement*, lequel registre est le premier après les *olim*. Le roi nomma de même des commissaires, *vocatis igitur super hoc partibus coram commissariis quos ad hoc duximus deputandos*, &c.

Il y en eut de même en 1326, puisque au folio 479 du registre dont on vient de parler, il est dit *anno domini* 1326, *non fuit* parlamentum, *tamen expedita & prolata fuerunt judicata & arresta quæ sequuntur*.

On ne trouve rien de stable ni d'uniforme dans ces premiers tems sur la maniere dont on devoit se pourvoir pour l'expédition des affaires pendant que le *parlement* ne tenoit pas.

La guerre ayant empêché d'assembler le *parlement* en corps, pendant les années 1358, 1359, & jusqu'au 13 Janvier 1360, le roi Jean, par des lettres du 18 Octobre 1358, manda aux présidens qui tenoient le dernier *parlement*, de juger avec les conseillers les procès qui étoient restés pendans au dernier *parlement*, jusqu'à ce qu'il y en eût un nouveau assemblé; & sans pouvoir juger des affaires qui n'y avoient pas encore été portées, à moins que cela ne leur fût ordonné.

Le pouvoir de cette chambre des vacations fut augmenté par des lettres de Charles V. alors régent du royaume, du 19 Mars 1359, par lesquelles il est dit qu'étant encore incertain quand le *parlement* pourroit tenir, à cause des guerres, les présidens jugeroient toutes les affaires qui seroient portées devant eux, entre toutes sortes de personnes, de quelque état & condition qu'elles fussent

On trouve aussi dans les registres du *parlement*, des lettres accordées le 28 Mars 1364, à un conseiller de cette cour, par lesquelles il est dit que ceux qui le troubleroient dans l'exemption des droits de péages, travers & autres, dont jouissoient les officiers du *parlement*, pour leurs provisions qu'ils faisoient venir à Paris, seroient assignés devant le *parlement*, ou aux requêtes du palais, si le *parlement* ne tenoit pas; & il paroît que l'on accordoit de semblables lettres à tous les conseillers & présidens au *parlement* qui en avoit besoin.

Charles V. regnant, ordonna par des lettres de sauvegarde, accordées à l'abbaye de Fontevrault, au mois de Juin 1365, que les affaires de cette abbaye seroient portées au *parlement* qui tenoit alors, & aux *parlemens* suivans, ou devant les présidens lorsque le *parlement* ne tiendroit pas. Ces lettres laissent néanmoins à cette abbaye le choix de poursuivre ses affaires aux requêtes du palais, soit que le *parlement* fût assemblé ou non. Ce même privilege fut confirmé dans toute son étendue, par des lettres du mois de Juin 1381.

Les Célestins de Paris obtinrent au mois d'Octobre 1369, des lettres portant mandement aux gens des requêtes du palais d'expédier leurs affaires, soit que le *parlement* tînt ou non: l'abbaye de Chalis obtint aussi de semblables lettres au mois de Mars 1378; & l'église & chapitre de Chartres en obtint de pareilles le 20 Novembre 1380.

Au mois d'Août 1405, Charles VI. ordonna que du jour que le *parlement* seroit clos & fini jusqu'au lendemain de la fête saint Martin, les présidens du *parlement*, ou quelques-uns d'eux, ou au-moins l'un des présidens de la chambre des enquêtes, avec tous les conseillers clercs & laïcs, tant de la chambre du *parlement* que des enquêtes, qui pour lors seroient à Paris, de vaquer au jugement & expédition des procès pendans tant en la chambre du *parlement*, qu'aux enquêtes, pourvu que les juges fussent en nombre suffisant, & à condition que leurs arrêts seroient prononcés au prochain *parlement*; il ordonna aussi que leurs gages leur seroient payés pendant ce tems comme si le *parlement* siégeoit.

L'établissement de cette chambre fut confirmé par Louis XII. en 1499, & par François I. en 1519.

Cette chambre ne se tient qu'en vertu d'une commission que le roi envoie chaque année.

Le tems de ses séances est depuis la Notre-Dame de Septembre jusqu'à la saint Simon; dans les autres *parlemens* & cours souveraines, le tems des vacations est reglé différemment.

Elle est composée d'un président à mortier, & de 24 conseillers, tant clercs que laïcs, dont 12 sont tirés de la grand'chambre, & 12 des enquêtes.

Le *parlement* rendit un arrêt le 2 Septembre 1754, qui permit d'instruire à l'ordinaire les instances & procès, tant de la grand'chambre que des enquêtes, nonobstant vacations.

En 1755 le *parlement* fut continué, & il n'y eut point de vacations.

Requêtes du palais sont des chambres établies pour juger les causes de ceux qui ont droit de *committimus*.

On appelloit anciennement *requêtes du palais* le lieu où l'on répondoit les requêtes qui étoient présentées au *parlement*, & où l'on examinoit les lettres qui devoient passer au sceau pour ce *parlement*, lequel se servoit alors de la grande chancellerie.

Les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi recevoient non-seulement les requêtes qui étoient présentées au roi, mais ceux qui servoient en *parlement* recevoient les requêtes qui y étoient présentées; si elles étoient de peu de conséquence, ils les jugeoient seuls entr'eux; ou bien s'ils ne pouvoient s'en accorder par rapport à l'importance ou difficulté de la matiere, ils venoient en conférer à la grand'chambre les après-dînée ou le matin avant l'audience.

Pour cet effet ils étoient tenus de s'assembler à l'heure du *parlement*, & de demeurer jusqu'à midi, suivant l'ordonnance de Philippe-le-Bel, faite au *parlement* tenu dans les trois semaines après la Toussaint en 1291, portant réglement, tant sur l'état du *parlement*, que sur celui de la chambre des enquêtes & des requêtes.

Cette ordonnance veut que pendant tout le parlement *pro requestis audiendis*, il y ait trois personnes du conseil du roi qui siegent tous les jours; le roi nomme trois personnes à cet effet, auxquels il donne le titre de *magistrat*, de même qu'aux membres du *parlement*: l'un de ces trois députés est aussi qualifié *militem*, & il commet près d'eux un notaire, aussi qualifié de *maître*.

Outre ces trois maîtres qui étoient pour les requêtes de la languedouy ou langue françoise, c'étoit le pays coutumier, il y en avoit d'autres pour les requêtes de la languedoc, ou pays de droit écrit. En effet, l'article suivant de la même ordonnance de 1291, dit que pour entendre & expédier les causes & requêtes des sénéchaussées & pays qui sont régis par le droit écrit, il y aura les vendredi, samedi, dimanche & autres jours de la semaine qu'il paroîtra nécessaire, quatre ou cinq personnes du conseil; & le roi donne cette commission au chantre de Bayeux, & à deux autres personnes qui sont qualifiées comme les premiers *magistrats*, avec le doyen de Cerberie pour leur notaire ou greffier.

C'est ainsi que cela fut pratiqué jusqu'à ce que le *parlement* eut été rendu sédentaire à Paris; car alors ou du-moins peu de tems après, les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi étant employés près la personne du roi, & ailleurs pour les commissions qui leur étoient départies, ils laisserent au *parlement* la connoissance des requêtes qui lui étoient présentées; & en conséquence quelques-uns des maîtres du *parlement* furent commis par le roi pour connoître de ces requêtes, comme il paroît par les ordonnances intervenues depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles VI. & ces maîtres étant tirés du corps de la cour séante au palais, furent appellés les *maîtres des requêtes du palais*, pour les distinguer des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi.

L'ordonnance de 1304 ou 1305, citée par Pasquier, veut qu'il y ait cinq personnes aux requêtes de la languedoc, & cinq aux requêtes de la langue françoise; il est vrai qu'au lieu de *requêtes* on trouve le mot d'*enquêtes*, mais on voit que c'est par erreur, car il est dit auparavant qu'il y aura cinq personnes en la chambre des enquêtes: de sorte que ce qui suit concerne les requêtes.

Les maîtres des requêtes du palais restoient en leur siége pour recevoir les requêtes, quoique le *parlement* fût fini: cela se voit dans les registres *olim* sous l'année 1310,

ou

où il est dit que le roi adressa un mandement aux gens des requêtes du palais, *cum finitum esset parlamentum, vestris dilectis & fidelibus gentibus suis Parisiis requestas tenentibus mandavit*, &c. Il les qualifioit dès-lors d'*amés & féaux* comme les maîtres du *parlement*, du corps desquels ils avoient été tirés.

On voit dans le quatrieme *olim* arrêt devant Noel 1315, que les gens des requêtes du palais sont tous qualifiés de *présidens*: ils sont nommés au nombre de cinq; mais dans d'autres séances du *parlement* ils sont juges & souvent rapporteurs sans être nommés au premier rang.

Il en est encore parlé dans les années suivantes, jusqu'en 1318.

Le 17 Novembre de cette année, Philippe V. dit *le long*, fit une ordonnance touchant le *parlement*; il ordonne par l'*article vij.* que bonnes personnes & apertes pour délivrer, soient aux requêtes de la languedoc & de la françoise, & qu'en chacun siége des requêtes il y ait trois ou quatre notaires, un de sang (c'est-à-dire pour les lettres de grace), & le remanant des autres, qui par leurs sermens seront tenus d'être aux requêtes tant comme les maîtres des requêtes y seront, sans faillir & sans aller à la chambre, & que par leurs sermens ils ne puissent faire autres lettres tant qu'ils aient lettres de requêtes à faire; qu'ils apporteront le matin à leurs maîtres des requêtes les lettres qu'ils feront; que les maîtres les corrigeront s'il y a lieu, & les signeront du signet que l'un d'eux portera comme un chancelier, & les envoyeront au chancelier toutes corrigées & signées pour les sceller; que s'il y a quelque défaut dans ces lettres, ceux qui les auront passées & signées en seront blâmés; qu'en chaque siége des requêtes il n'y aura qu'un signet tel que le roi ordonnera, & que les maîtres ne pourront connoître des causes ni des querelles, spécialement du principal des causes qui doivent être discutées en *parlement* ou devant les baillis ou les sénéchaux; mais que si une partie s'oppose à la requête à ce qu'aucune lettre de justice ne soit donnée, ils pourront bien en connoître & ouir les parties, pour voir s'ils accorderont les lettres ou non: ce reglement fut renouvellé en 1344.

Ce même prince, par son ordonnance du mois de Décembre 1320, fit encore un réglement sur l'état de ses requêtes (les requêtes du palais,) savoir qu'il auroit trois clercs & deux lais pour ouir les requêtes; que ceux-ci viendroient matin à la même heure que ceux de *parlement*, & demeureroient jusqu'à midi, si besoin étoit.

Que les notaires qui servient à Paris, excepté ceux qui seroient députés à certains offices, viendroient chaque jour aux requêtes, & employeroient chacun la journée; que le lendemain chacun rapporteroit les lettres qu'il auroit faites pour lire ès requêtes, & que par son serment il n'en signeroit aucunes jusqu'à ce qu'elles y eussent été lûes, ou devant celui par qui elles avoient été commandées.

Que si on donnoit aux maîtres quelque requête qu'ils ne pussent délivrer, ils en parleroient aux gens du *parlement* quand midi seroit sonné; & que si la chose demandoit plus mûre délibération, ils en parleroient quand on seroit aux arrêts (c'est-à-dire le jeudi, qui étoit le jour que l'on jugeoit), & qu'ils le diroient à celui que la requête concerneroit, afin qu'il sût qu'on ne le faisoit pas attendre sans cause.

Enfin, que ceux des requêtes n'entreroient point dans la chambre du *parlement*, excepté dans les cas ci-dessus, à-moins qu'ils n'y fussent mandés ou qu'ils n'y eussent affaire pour eux mêmes ou pour leurs amis particuliers; & qu'en ce cas dès qu'ils auroient parlé ils sortiroient & iroient faire leur office, le roi voulant qu'ils fussent payés de leurs gages par son trésorier, comme les gens du *parlement* & des enquêtes.

Il n'y eut point de *parlement* en 1316, mais il y eut des commissaires pour juger pendant cette vacance. *Non fuit parlamentum*, dit le premier regitre du dépôt, *tamen expedita & prolata fuerunt judicata quæ sequuntur.... certum diem habentes coram gentibus nostris Parisiis præsidentibus*.

Il paroît que dès 1341 les gens des requêtes du palais étoient considérés comme une cour qui avoit la concurrence avec les requêtes de l'hôtel. En effet, on trouve des lettres de 1341; & d'autres de 1344, adressées „ à nos amés & féaux les gens tenant notre *par-*
„ *lement*, & nos amés & féaux les gens des requêtes
„ de notre hôtel & de notre palais à Paris „.

Lorsque Philippe de Valois fit l'état de son *parlement* au mois de Mars 1344, il ordonna pour ses requêtes du palais huit personnes, savoir cinq clercs & trois lais; il régla en même tems que les gens des enquêtes ou requêtes du palais qui serviont envoyés en commission, ne pourroient se faire payer que pour quatre chevaux.

Les maîtres des requêtes du palais, que l'on appelloit aussi *les gens des requêtes du palais*, ou *les gens tenans les requêtes du palais*, avoient dès 1358, cour & jurisdiction; c'est ce qui résulte d'une ordonnance du mois de Janvier 1358, du dauphin Charles, régent du royaume, qui fut depuis le roi Charles V. il déclare que personne ne peut tenir cour ou jurisdiction temporelle au palais sans le congé du concierge, excepté les gens des comptes, de *parlement* & des requêtes du palais, ou aucuns commissaires députés de par eux.

Cette jurisdiction des requêtes s'appelloit aussi l'*office des requêtes du palais*, comme il se voit dans l'ordonnance du même prince du 27 Janvier 1359, portant entr'autres choses qu'en l'office des requêtes du palais il y auroit présentement & à l'avenir seulement cinq clercs & trois lais: c'étoit toujours le même nombre qu'en 1344.

Dans ce même tems l'usage des *committimus* aux requêtes du palais commençoit à s'établir. On voit dans différentes lettres des années 1358 & suivantes, que la sainte-Chapelle avoit ses causes commises aux requêtes du Palais; & qu'en conséquence des lettres de sauvegarde accordées à l'abbaye de notre-Dame du Vivier en Brie, les affaires de ce chapitre furent d'abord pareillement attribuées en 1358 aux requêtes du palais: qu'ensuite en 1359 on les attribua au *parlement*, mais avec la clause que quand le *parlement* ne tiendroit pas, le chapitre pourroit se pourvoir devant les présidens du *parlement*, ou devant les gens des requêtes du palais. Il y eut dans la suite plusieurs autres attributions semblables.

Il y avoit aussi déja deux huissiers aux requêtes du palais qui faisoient corps avec les autres huissiers du *parlement*; ailleurs ils sont nommés *sergens des requêtes*.

Le reglement que Charles V. fit en Novembre 1364. touchant les requêtes du palais, & qui est adressée à nos amés & féaux conseillers les gens tenans les requêtes en notre palais à Paris, nous apprend qu'ils étoient dès-lors si chargés de diverses causes, touchant les officiers du roi & autres, que le roi leur avoit commises de jour en jour par ses lettres, qu'il crut nécessaire de faire ce reglement pour la prompte expédition des causes en ce siége.

On y remarque entr'autres choses, qu'ils devoient donner leurs audiences les jours que le *parlement* étoit au conseil, & que les jours que l'on plaidoit au *parlement*, ils devoient à leur tour être au conseil pour faire les autres expéditions de leur siége.

Que les causes qui n'avoient pû être expédiées le matin, devoient l'être après dîné.

Qu'il y avoit un scel établi pour ce siége qui étoit entre les mains du président; & quand celui-ci s'absentoit, il devoit laisser ce scel entre les mains du plus ancien clerc, c'est-à-dire conseiller.

Les requêtes du palais étoient juges de leurs compétences, comme il résulte d'un arrêt du 18 Juillet 1363, qui porte, que quand il y aura conflit de jurisdiction entre les requêtes du palais & le prevôt de Paris, il se retirera devant les conseillers des requêtes pour y dire ses raisons, & que ceux-ci décideront.

Charles V. dans des lettres de 1378 pour l'abbaye de Chalis, qualifie les gens des requêtes du palais de *commissaires*, titre qui est demeuré à ceux des conseillers au *parlement* qui sont attachés à ce siége.

Du tems de Charles VI. le privilege de scholarité servoit à attirer les procès aux requêtes du palais.

L'exercice de cette jurisdiction des requêtes du palais qui se tenoit par les commissaires du *parlement* au nom du roi, fut interrompu sous Charles VI. à cause des guerres qu'il eut contre les Anglois, qui commencerent vers l'an 1418, pendant lesquelles Henri V. roi d'Angleterre, qui s'étoit emparé de plusieurs villes du royaume, & entr'autres de celle de Paris, y établit pour les requêtes du palais, un président & quatre conseillers, dont les deux premiers étoient du corps de la cour, & les deux autres généraux des aides.

Durant le cours de ces guerres, le roi ayant établi son *parlement* & requêtes à Poitiers, ce furent les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi qui tinrent les requêtes du palais, comme ils faisoient anciennement jusqu'en 1436. que Charles VII. ayant remis son *parlement* à Paris, y rétablit aussi la chambre des enquêtes.

En 1473, il ordonna qu'elle seroit composée d'un président & de cinq conseillers, lesquels ne furent point tirés du corps de la cour, comme cela se pratiquoit auparavant.

Ce nombre de six y compris le président, dura jusqu'à François I. lequel par édit du mois de Mai 1544, créa encore pour les requêtes, un président & deux conseillers, ausquels par un édit du mois suivant, il ajouta un autre commissaire ou conseiller; & dans le même mois, il en créa encore un autre pour être tenu & exercé par un conseiller du *parlement*.

Charles IX. créa aussi en 1567. trois conseillers laïcs pour les requêtes, dont l'un seroit second président.

Les pourvûs de ces offices n'ayant point été tirés du corps de la cour, suivant les anciennes ordonnances, il fut ordonné par lettres-patentes du mois de Mars 1571, que vacation avenant des offices de conseillers des requêtes du palais, ces offices seroient donnés à un des trois plus anciens conseillers de la grand'chambre, que la cour nommeroit & eliroit plus anciens, sans démembrer à l'avenir la commission de l'état de conseiller, suivant l'ancienne coutume.

Il y fut cependant dérogé par un édit de 1574, portant création de quatre offices de conseillers aux requêtes.

Mais sur les remontrances faites par la cour par une déclaration du 6 Mars 1576, il fut dit que vacation avenant, il ne seroit pourvû aux commissions des requêtes du palais à autre, qu'aux anciens conseillers de la grand' chambre du *parlement*, par élection & nomination que le corps en feroit.

Depuis, par édit du mois de Juin 1580, Henri III. créa une seconde chambre des requêtes du palais, composée de deux présidens & huit conseillers, aux mêmes droits, privileges & prérogatives que les anciens.

Il y a eu depuis diverses créations & suppressions d'offices de conseillers au *parlement*, commissaires aux requêtes du palais, par édit & déclaration de Septembre, Mai 1597, a Décembre 1599, Décembre, 1635, Décembre 1637.

Il a aussi été créé un troisieme office de président dans chaque chambre par édit du mois de Mai 1704.

Depuis l'édit de 1756 & déclaration de 1757, chaque chambre des requêtes du palais est composée de deux présidens & de quatorze conseillers.

Les requêtes du palais sont du corps du *parlement*, & jouissent des mêmes privileges.

Les présidens & conseillers aux requêtes, assistent aux assemblées des chambres & aux réceptions, les conseillers peuvent en quittant la commission passer aux enquêtes.

Ils sont juges des causes personnelles, possessoires & mixtes, de tous ceux qui ont droit de *committimus* au grand ou au petit sceau, bien entendu néanmoins qu'ils ne peuvent attirer à leur tribunal que ceux qui sont dans l'étendue du *parlement* de Paris.

Il est néanmoins au choix des privilegiés, de porter leurs causes aux requêtes de l'hôtel ou aux requêtes du palais, à l'exception des présidens; conseillers & autres officiers des requêtes du palais & de leurs veuves, lesquels ne peuvent en vertu de leur privilege, plaider ailleurs qu'aux requêtes de l'hôtel, comme *à contrario* les maîtres des requêtes & officiers des requêtes de l'hôtel ne peuvent plaider qu'aux requêtes du palais.

Chancellerie près le parlement. Anciennement le *parlement* n'avoit point d'autre chancellerie pour sceller ses expéditions, que la grande chancellerie de France.

On voit par l'ordonnance de 1296, que les présidens du *parlement* avoient alors un signet qui étoit tenu par celui qui étoit par eux ordonné, que ce signet servoit à signer toutes les expéditions qu'ils délivroient, & que le chancelier étoit tenu de sceller tout ce qui étoit ordonné par la chambre sans y pouvoir rien changer.

Il en étoit de même de tout ce qui émanoit de la chambre de droit écrit & de celle des requêtes qui avoient aussi chacune leur signet; le chancelier étoit tenu pareillement de sceller tout ce qui étoit délivré sous leur signet.

Quand le *parlement* tenoit, on ne délivroit point ailleurs les lettres de justice; l'ordonnance de Philippe V. du 16 Novembre 1318, *art*. 4. porte qu'il y aura toujours avec le roi deux *poursuivans*, un clerc & un laïc, lesquels quand le *parlement* ne tiendra pas, délivreront les *requêtes* de justice; & quand le *parlement* tiendra, ils ne les délivreront point, mais les renvoyeront au *parlement*; & soit qu'il y eût *parlement* ou non, ces deux poursuivans devoient examiner toutes les requêtes avant qu'elles fussent envoyés au grand sceau.

Privileges du parlement. Les privileges de cette compagnie sont en si grand nombre, que nous n'entreprendrons pas de les marquer ici tous; nous nous contenterons de remarquer les principaux.

Tel est celui de la noblesse transmissible au premier degré; dès les premiers tems la qualité de conseiller au *parlement* supposoit la noblesse dans celui qui étoit revêtu de cette place; car comme le droit de la nation étoit que chacun fût jugé pour ses pairs, il falloit être noble pour être juge des nobles, & pour juger l'appel des baillifs, pairs & barons, pour aider aux pairs & aux prélats à rendre la justice, & sur-tout depuis les établissemens de S. Louis, qui étant tirés du droit romain, rendoient nécessaire la connoissance du corps de droit; on admit au *parlement* des gens lettrés non nobles, & dans des tems d'ignorance, où l'on ne faisoit pas attention que la dignité de cette fonction conféroit nécessairement la noblesse; on donnoit des lettres de noblesse à ceux qui n'étoient pas nobles d'extraction, on les faisoit chevalier en lois; mais dans des tems plus éclairés, on a reconnu l'erreur où l'on étoit tombé à cet égard, & dans les occasions qui se sont présentées, l'on a jugé que ces offices conféroient la noblesse; il y en a arrêt dès 1546. Louis XIII. confirma la noblesse du *parlement* par édits des mois de Novembre 1640 & Juillet 1644.

Les présidens à mortier & les conseillers clercs, jouissoient autrefois du droit de manteaux.

Pour ce qui est des gages du *parlement*, ils lui furent attribués lorsqu'il devint sédentaire & ordinaire, ce fut en 1322 qu'on en assigna le payement sur les amendes.

Les présidens, conseillers & autres principaux officiers du *parlement*, jouissent de l'exemption du ban & arriereban, du logement des gens de guerre & de la suite du roi, du droit d'indult, du droit de franc-salé, de l'exemption des droits seigneuriaux, tant en achetant que vendant des biens dans la mouvence du roi, de la prestation de l'hommage en personne, du droit de porter la robe rouge & le chaperon herminé dans les cérémonies, de la recherche des sacs après trois ans.

Les conseillers clercs en particulier sont dispensés de résider à leurs bénéfices.

Le doyen des conseillers de la grand'chambre & le plus ancien des conseillers clercs de la même chambre est gratifié d'une pension; aux enquêtes, il n'y a de pension que pour le doyen des conseillers laïcs.

Les conseillers au *parlement* ont le droit de dresser des procès-verbaux des choses qui se passent sous leurs yeux qui intéressent le service du roi, le public ou la compagnie.

Mais un de leurs plus considérables privileges est celui qu'ils ont d'être, non-seulement jugés par le *parlement* assemblé, mais même d'être exempts de toute instruction devant aucun autre juge; ensorte que *la plume doit tomber des mains*, suivant l'expression ordinaire, dès qu'un conseiller au *parlement* est impliqué dans la procedure; le juge doit s'interrompre, fût-ce au milieu d'une déposition, interrogatoire, plaidoierie ou autre acte quelconque de la procedure.

Il y auroit bien d'autres choses curieuses à dire au sujet du *parlement* & des droits, honneurs, prérogatives & privileges, accordés à ce corps & à chacun de ses membres; mais ce détail passeroit les bornes que l'on doit mettre à cet article qui se trouve déja assez étendu.

Ceux qui voudront en savoir davantage sur cette matiere peuvent consulter les registres du *parlement*; le recueil des ordonnances de la troisieme race, l'ancien style du *parlement*, Pasquier, Joly, Fontanon, Miraulmont, la Rocheflavin, Chenu, Bouchel, Boulainvilliers, Neron, Coquille, *& les mots* AVOCATS, COUR, ENREGISTREMENS, ÉTATS, ÉVOCATIONS, INDULT, LIT DE JUSTICE, NOBLESSE, PAIRS. (*A*)

PARLEMENT D'AIX *ou* DE PROVENCE, est le septieme des *parlemens* de France, parce que le rang d'ancienneté n'a pu être fixé, vis-à-vis des autres *parlemens*, qu'à la date des édits qui ont donné une nouvelle forme à ce tribunal, après l'union de la Provence à la couronne.

Ce tribunal avoit été érigé par Louis II. comte de Provence, le 14 Août 1415, sous le titre de *parlement*, qui lui est attribué par les lettres patentes.

Le même tribunal fut érigé sous le titre de *conseil éminent*, par Louis III. comte de Provence, au mois de Septembre de l'année 1424.

Après l'union de la Provence à la couronne, Charles VIII. conçut le dessein de réformer l'administration de la justice dans le comté de Provence. Il avoit envoyé pour cet effet des commissaires qui avoient redigé par écrit plusieurs articles; mais les voyages de ce prince pour la conquête du royaume de Naples, & les grandes affaires qu'il eut à son retour, empêcherent la conclusion de ce projet.

Louis XII. étant parvenu à la couronne, fit assembler plusieurs grands & notables personnages, tant de son grand conseil que de ses *parlemens*, & du pays de Provence,

par

par l'avis desquels il donna un édit le mois de Juillet 1501, portant érection de la justice & jurisdiction de la grande sénéchaussée & conseil du comté de Provence, Forcalquier, & terres adjacentes, en cour souveraine & *Parlement*, pour lesdits pays & comté.

Il ordonna que cette cour de *parlement* seroit tenue par le sénéchal de Provence ou son lieutenant en son absence, un président & onze conseillers, dont il y en avoit quatre ecclésiastiques, & les autres laïcs, tous gens notables, clercs gradués & expérimentés au fait de judicature, qui jugeroient en souverain & dernier ressort toutes causes, procès, & débats, en telle autorité, priviléges, prérogatives & prééminences, qui sont dans les autres cours de *parlement* du royaume; qu'il y auroit un avocat & deux procureurs généraux & fiscaux, pour poursuivre & défendre les droits du roi, un avocat & un procureur des pauvres, quatre greffiers, & trois huissiers, qui tous ensemble feroient & représenteroient un corps & collége, qui fut intitulé *cour de parlement de Provence*.

L'édit de création porte encore que le grand sénéchal du pays présent & à venir, demeureroit à toujours le chef & le principal de ce *parlement*, & que l'on expédieroit sous son nom & titre tous arrêts & appointemens donnés, & qui se donneroient en ce *parlement*, & que le président de cette cour présideroit sous le grand sénéchal ou lieutenant en son absence, en la forme & maniere que faisoit le président du *parlement* du Dauphiné, sous le gouverneur du pays. Le lieutenant de sénéchal n'avoit point de voix au *parlement* en présence du sénéchal.

Il est dit que le chancelier, les pairs de France, les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel, les conseillers ordinaires du grand-conseil, & autres qui ont entrée dans les *parlemens*, auront pareillement entrée dans celui de Provence.

Que les évêques & prélats pourront y prendre séance.

Cet édit de 1501 fut publié; mais les états de Provence ayant fait à ce sujet des remontrances au roi, il envoya dans le pays deux commissaires qui suspendirent l'assiete du *parlement*, jusqu'à ce que par sa majesté il en eût été autrement ordonné.

Au mois de Juin 1502, le roi donna un édit portant confirmation de ce *parlement*, & qui ordonne que l'édit de 1501 sortiroit son plein & entier effet, & seroit de rechef publié; il y eut un autre édit de confirmation au mois de Février 1504.

L'édit de François I. connu sous le nom d'*ordonnance* de Provence, du mois de Septembre 1535, ôta la présidence au grand sénéchal; il ordonna que les arrêts seroient sous le nom du roi, & mit le sénéchal à la tête des jurisdictions inférieures. Il porte que le siége principal du grand sénéchal seroit dans la ville d'Aix, & qu'il auroit quatre autres siéges particuliers; qu'il connoîtra en premiere instance des causes exprimées dans l'édit, à la charge de l'appel au *parlement*; qu'en qualité de gouverneur, il auroit la même autorité que les gouverneurs des autres provinces; qu'au *parlement* il sera assis au lieu & côté que les gouverneurs de Languedoc & autres provinces ont accoutumé. Le grand sénéchal a été supprimé par édit du mois de Mars 1662, & il a été établi un sénéchal dans chaque siége de la province. Depuis ce tems, le gouverneur a pris sa séance au *parlement* au-dessus du doyen des conseillers.

Les lettres-patentes du 23 Juillet 1544, portent que les officiers du *parlement d'Aix*, ont droit d'aller aux autres *parlemens*; qu'ils y seront reçus fraternellement, & y auront séance suivant l'ordre de leur réception.

Par édit du mois d'Octobre 1647, publié au sceau le 27 Novembre suivant, il fut ordonné que ce *parlement* seroit tenu par deux séances & ouvertures de semestres; mais l'établissement du semestre fut supprimé par l'édit du mois de Février 1649.

Ce *parlement* est formé d'une grand'chambre, d'une chambre tournelle établie par lettres-patentes du 22 Juillet 1544, d'une chambre des enquêtes, créée au mois de Février 1553, supprimée en Mars 1560, créée de nouveau au mois de Décembre 1574; d'une chambre des requêtes créée au mois de Janvier 1641, d'une chambre des eaux & forêts, créée au mois de Février 1704. La chambre des requêtes qui avoit été supprimée au mois de Mars 1649, a été unie à celle des eaux & forêts, par édit du mois d'Avril 1705, & réunie ensuite à la chambre des enquêtes, par édit du mois d'Avril 1746.

Par les différentes crues, ce *parlement* est composé aujourd'hui de dix présidens à mortier, cinquante-six conseillers laïcs, un conseiller clerc, dont la charge ne peut être exercée que par une personne engagée dans les ordres sacrés, & qui soit au moins soûdiacre, suivant l'édit du 30 Juillet 1710; de trois avocats généraux, & d'un procureur général, attendu que l'un des deux offices créés par l'édit d'érection du *parlement*, a été supprimé & réuni en la personne du titulaire actuel, par édit du mois de Novembre 1745, de quatre greffiers en chef, de quatre notaires & secrétaires de la cour, de quatre substituts du procureur général, d'un premier huissier, & de onze autres huissiers. L'avocat & le procureur des pauvres établis dans la création du *parlement*, subsistent encore, & le procureur des pauvres a le privilége d'occuper dans toutes les jurisdictions.

Ce *parlement* commence ses séances tous les ans le premier Octobre, auquel jour il prête serment, & procede au département des chambres; il finit ses séances le 30. Juin. La chambre des vacations commence les siennes le premier Juillet, & les finit le 30 Septembre. Son ressort s'étend sur toute la Provence, les terres adjacentes & la vallée de Barcelonette, depuis son union à la couronne. Il connoît de l'appel des jugemens des consuls de la nation, établis aux échelles du levant & aux côtes de Barbarie; il a dans son ressort douze sénéchaussées, savoir celles d'Aix, Arles, Marseille, Toulon, Hyeres, Draguignan, Grasse, Castellanne, Digne, Sisteron, Forcalquier, Brignole, outre la préfecture de Barcelonette, & les siéges d'Appeaux.

Les judicatures royales de ce *parlement* sont Gardanne, Pertuis, Tarascon, Saint-Remy, Antibes, Cuers, les Mées, Saint-Paul de Vence, Moustiers, Apt, Saignon, Saint-Maximin, Correns, le Val, Barjols, Guillaume, Entrevaux, Colmar, Seyne, Anot, & le Martigues.

Ce *parlement* jouit du droit d'annexe, en vertu duquel aucune bulle ne peut être exécutée dans son ressort, sans sa permission, paréatis, enthérinement, attache, ou annexe. Ce droit s'exerce non-seulement à l'égard des bulles qui ont besoin de lettres-patentes enregistrées, suivant le droit public du royaume, mais généralement envers tous brefs, rescrits, expéditions pour affaires publiques, ou pour celles des particuliers, & qui sont émanés de la cour de Rome ou de la légation d'Avignon, jubilés, indulgences, dispenses de vœux ou de mariage, dispenses d'âge, collation des bénéfices; usage fondé sur ce que les ordres des souverains étrangers ne peuvent être exécutés sans un paréatis, & la puissance spirituelle ne doit pas être exceptée de cette regle.

Ce droit est établi sur les monumens les plus authentiques, tant avant qu'après l'union de la Provence à la couronne. Le conseil éminent avoit ordonné en 1432, qu'aucunes lettres émanées d'une puissance étrangere, même spirituelle, ne pourroient être exécutées en Provence sans l'annexe de ce tribunal, à peine de saisie du temporel. L'arrêt fut signifié au syndic des évêques & aux agens du clergé séculier & régulier.

Il est dit dans l'ordonnance de Provence, que la concession des annexes *concerne grandement l'autorité, puissance, & prééminence du roi & le soulagement de ses sujets*, & comme l'observoit le procureur général du *parlement* dans une requête présentée au roi en 1653, *les appels comme d'abus peuvent bien remédier aux entreprises de la cour de Rome, mais l'annexe peut seule les prévenir en les arrêtant dès leur naissance*.

On trouve dans les registres du *parlement* des lettres que Louis XII. & François I. lui écrivoient pour demander l'annexe en faveur des ecclésiastiques par eux nommés à des bénéfices.

On y trouve aussi divers brefs des papes qui sollicitent l'annexe en faveur des pourvûs par la cour de Rome, deux brefs de Jules II. du 1 Juillet 1504 & 23 Avril 1510, pour l'annexe des provisions de la prévôté d'Arles, que ce pape avoit conféré, & un troisieme de Léon X. en faveur de son vice-légat, du 25 Septembre 1514, signé du cardinal Sadolet. *Hortamur in Domino, requirimusque paternè, ut debitæ executioni demandare permittatis & faciatis*: c'est le style de ces brefs.

Il y a un ancien concordat passé entre le vice-légat d'Avignon & le député du *parlement*, qui reconnoît le droit d'annexe. Léon X. après l'avoir reconnu par le bref rapporté ci-dessus, voulut y donner atteinte à l'occasion des difficultés que faisoit le *parlement* d'accorder l'annexe des facultés du cardinal de Clermont, légat d'Avignon; ce pape employa même l'autorité du concile de Latran pour excommunier & citer les officiers du *parlement*; François I. écrivit différentes lettres au *parlement*, contenant approbation de sa conduite, & promesse de l'appuyer de son pouvoir. Mais ce prince voulant ménager la cour de Rome, après la conquête du Milanois, marqua au *parlement* de terminer ce différend avec la cour de Rome par un accommodement dont les conditions furent que le pape accorda à la demande du député du *parlement*, l'absolution des censu-

tes

res prononcées dans le concile; mais ce pape signa en même tems des articles qui conservent le droit d'annexe. Le *parlement* en a toujours usé depuis, & a puni les contrevenans qui avoient publié dans son ressort quelques bulles non annexées. Divers arrêts de reglemens obligent à faire mention de l'annexe dans les imprimés des bulles, brefs, ou rescrits de la cour de Rome, ou de la légation d'Avignon.

M. de la Rocheflavin en son traité *des Parlemens de France, livre XIII.* remarque que *le parlement de Provence à cause de l'éloignement du roi, a de tout tems accoutumé en l'absence des gouverneurs & lieutenans généraux, en cas de besoin & nécessité & pour le bien public & conservation des villes frontieres, se mêler des finances, permettre les impositions. De quoi se trouvent infinité d'arrêts & délibérations dans leurs registres; ce que ne font les parlemens de Paris, Normandie, Bourgogne, & Bretagne, à cause de la présence & voisinage du roi ou des gouverneurs des provinces qui pourvoyent suivant les occurrences.*

Ce *parlement* avoit eu de toute ancienneté le commandement de la province, en absence du gouverneur qui venoit la remettre entre les mains de la grand'chambre, lorsqu'il sortoit de la province. Ce droit est établi par plusieurs lettres-patentes, arrêts du conseil, par le reglement fait de l'autorité du roi, entre le *parlement* & le maréchal de Vitry gouverneur, le 20 Décembre 1633, & par un arrêt du conseil de 1635. Il y est déclaré que l'assemblée des communautés de Provence ne peut être permise que par le gouverneur ou par le *parlement*, ayant en son absence le gouvernement. La grand'chambre a exercé ce droit jusqu'en l'année 1667, en laquelle M. d'Oppede premier président, obtint des lettres de commandant.

L'usage qu'il a fait de son autorité dans le tems de la ligue, lui attira de la part d'Henri IV. un témoignage honorable des services qu'il a rendus à la couronne dans cette conjoncture importante: les lettres patentes de l'an 1594, s'expliquent en ces termes. *Déclarons notre cour de parlement de Provence avoir été le principal instrument de la réduction de toutes les villes de notre royaume en notre obéissance, ayant véritablement témoigné en cette rencontre une entiere reconnoissance de notre autorité, & montré une constance & fidélité exemplaire à toute la France.*

Le *parlement* est chargé de tous les tems, à chaque paix, d'en ordonner la publication. Louis XIV. se trouvant à Aix en 1660, en donna l'ordre; le *parlement* fit publier la paix de Nimegue en 1677; il n'avoit point reçu les traités de Riswic & d'Utrecht; mais il a été rétabli dans ses droits en 1714. La publication de la paix est d'abord faite à l'audience après un discours de l'avocat général, & ensuite dans la ville par le greffier audiencier, précédé de tambours, trompettes, & fourriers du pays, de la maréchaussée, des huissiers, suivi des greffiers & secrétaires de la cour, des principaux officiers du siége, des consuls & officiers de la ville, tous à cheval, en robe ou en habits de cérémonie. (*A*)

PARLEMENT AMBULATOIRE, est celui qui se tenoit à la suite de nos rois, avant qu'il eût été rendu sédentaire à Paris. *Voyez* ce qui est dit ci-devant du *parlement* de Paris.

PARLEMENT A AMIENS, pendant la démence de Charles VI. la reine Isabeau de Baviere son épouse, que le duc de Bourgogne & sa faction qualifioient régente du royaume, établit un *parlement à Amiens*, dont les arrêts se rendoient au nom de cette princesse en ces termes: *Isabelle par la grace de Dieu reine de France, ayant pour l'occupation de monsieur le roi, le gouvernement & administration de ce royaume.* La reine avoit aussi fait faire un sceau particulier sur l'un des côtés duquel elle étoit représentée, & sur l'autre étoient les armes de France écartelées de Baviere. Le duc de Bourgogne mit à la tête de ce *parlement* Philippe de Morvilliers, qui fut depuis premier président du *parlement* de Paris. *Voyez* Pasquier, *recherch. liv. II. chap. iv. & liv. VI. chap. iij.* Mezeray, Henaut, Bruneau, *tr. des criées dans son avant-propos.* (*A*)

PARLEMENS ANCIENS, ou plutôt, comme on dit, *anciens parlemens*, sont ces assemblées de la nation qui se tenoient sous la premiere & la seconde race de nos rois, & auxquelles on a donné le nom de *parlemens* généraux. *Voyez* ce qui est dit ci-devant du *parlement* en général, & notamment du *parlement* de Paris, & *ci-après* PARLEMENS GENERAUX. (*A*)

PARLEMENT D'ANGLETERRE, (*Hist. d'Angl.*) le *parlement* est l'assemblée & la réunion des trois états du royaume; savoir des seigneurs spirituels, des seigneurs temporels & des communes, qui ont reçu ordre du roi de s'assembler, pour délibérer sur matieres relatives au bien public, & particulierement pour établir ou révoquer des loix. C'est ordinairement à Westminster que s'assemble le *parlement* de la Grande Bretagne; l'auteur de la Henriade en parle en ces termes:

Aux murs de Westminster on voit paroître ensemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple & les grands, & le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible:
Heureux lorsque le peuple instruit dans son devoir,
Respecte autant qu'il doit le souverain pouvoir!
Plus heureux lorsqu'un roi doux, juste & politique,
Respecte autant qu'il doit la liberté publique.

Qu'il me soit permis de m'étendre sur ce puissant corps législatif, puisque c'est un sénat souverain, le plus auguste de l'Europe, & dans le pays du monde où l'on a le mieux su se prévaloir de la religion, du commerce & de la liberté. (1)

Les deux chambres du *parlement* composent le grand conseil de la nation & du monarque. Jusqu'au tems de la conquête, ce grand conseil composé des grands du royaume seulement, étoit nommé *magnatum conventus & prælatorum procerumque conventus*. Spelman nous apprend aussi qu'on en appelloit les membres, *magnates regni, nobiles regni, proceres & fideles regni, discretio totius regni, generale consilium regni.* Les Saxons l'appelloient dans leur langue *wittenagemot*, c'est-à-dire assemblée des sages. *Voyez* WITTENAGEMOT.

Après la conquête, vers le commencement du regne d'Edouard I. ou, selon d'autres, dans le tems d'Henri I. il fut nommé *parlement*, peut-être du mot françois *parler*; mais on n'est point d'accord ni sur le pouvoir & l'autorité des anciens *parlemens* de la grande Bretagne, ni sur les personnes qui le composoient; & vraissemblablement on ne le sera jamais sur l'origine de la chambre des communes, tant les savans du premier ordre sont eux-mêmes partagés à cet égard.

Les uns prétendent que le *parlement* ne fut composé que des barons ou des grands de la nation, jusqu'à ce que sous le regne d'Henri III. les communes furent aussi appellées pour avoir séance au *parlement*. Cambden, Prynn, Dugdale, Heylin, Brady, Filmer, & autres sont de cet avis. Une de leurs principales raisons est que le premier ordre ou lettre circulaire pour convoquer l'assemblée en *parlement* de tous les chevaliers citoyens & bourgeois n'est pas plus ancienne que la 49e année du regne d'Henri III. c'est-à-dire l'an 1217; ils ajoûtent, pour appuyer leur sentiment, que la chambre des communes fut établie sous le regne de ce prince seulement après qu'il eut vaincu les barons, parce qu'il n'est guere croyable qu'auparavant les barons eussent souffert aucun pouvoir qui fût opposé au leur.

Cependant le célebre Raleigh, dans ses prérogatives des *parlemens*, soutient que les communes y furent appellées *la 17e année d'Henri I.* D'un autre côté, le Ch. Edouard Coke, Doderidge, & autres savans se sont efforcés de prouver par plusieurs faits d'un grand poids, que les communes ont toujours eu part dans la législation, & séance dans les grandes assemblées de la nation, quoique sur un pié différent d'aujourd'hui; car à présent elles font une chambre distinguée, & qui est composée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois. Une chose certaine, c'est que sous le regne d'Edouard I. il y a eu une chambre des seigneurs & une chambre des communes, laquelle derniere chambre étoit composée de chevaliers, citoyens & bourgeois.

Le *parlement* est indiqué par une sommation du roi; & quand la pairie parlementaire fut établie, tous les pairs étoient sommés chacun en particulier, ce qui a fait dire au Ch. Coke que tout lord spirituel & temporel d'âge requis doit avoir un ordre d'ajournement, *ex debito justi-*

(1) Est-ce qu'on veut faire de la religion une partie de système politique, & l'assujettir comme les autres parties aux opinions des hommes? Je ne crois pas que ce soit là le sentiment de l'auteur de cet article. Si la chose étoit ainsi, ce seroit vouloir donner dans un grand ridicule, que de vouloir débiter à si peu de frais une impiété & une absurdité de cette force. (*E*)

ſiſtenta. On trouvera la forme de ces ſommations dans les *Cotton's records*, *iij*. 4.

Anciennement la tenure d'un fief formoit le droit de ſéance, & tous ceux qui poſſédoient des tenures *per baroniam*, étoient ſommés d'aſſiſter au *parlement*; de-là vint que la tenure ou le ſéance au *parlement* formoit le baron; mais cette tenure n'étoit pas ſuffiſante pour les autres degrés de qualité au-deſſus de celle du baron. Il y avoit pour eux d'autres cérémonies requiſes, à-moins qu'on n'en fût diſpenſé par lettres-patentes dûement enregiſtrées.

La premiere ſommation d'un pair au *parlement* diſfere des ſommations ſuivantes, en ce que dans la premiere ſommation le pair eſt ſeulement nommé par ſon nom de baptême & de famille, ne devant poſſéder le nom & le titre de ſa dignité qu'après avoir ſiégé, & pour-lors ſeulement le nom de ſa dignité devient partie de ſon nom-propre.

L'ordre de ſommation doit émaner de la chancellerie; il porte que le roi, *de aviſamento conſilii*, ayant résolu d'avoir un *parlement*, deſire *quod interſitis eum*, &c. Chaque lord du *parlement* doit avoir une ſommation particuliere, & chaque ſommation doit lui être adreſſée au-moins 40 jours avant que le *parlement* commence.

Quant à la maniere de ſommer les juges, les barons de l'échiquier, ceux du conſeil du roi, les maîtres en chancellerie qui n'ont point de ſuffrage, & en quoi ces ſommations different de celles d'un lord membre du *parlement*. *Voyez* le *Rég*. 261. *F. N. B.* 229. 4. *Inſt*. 4.

Tout ordre de ſommation doit être adreſſé au shériff de chaque comté d'Angleterre & de la principauté de Galles pour le choix & l'élection des chevaliers, citoyens & bourgeois, qui ſont dans l'étendue de leur département reſpectif; de même l'ordre de ſommation s'adreſſe au lord gouverneur des cinq ports pour les élections des barons de ſon diſtrict. La forme de ces ſommations doit être toujours la même ſans aucun changement quelconque, à-moins qu'il n'en ſoit ordonné autrement par acte du *parlement*.

Le roi convoque, proroge & caſſe le *parlement*. Ce corps auguſte eſt dans l'uſage de commencer ſes ſéances avec la préſence du roi ou ſa repréſentation. La repréſentation du roi ſe fait de deux manieres, ou 1° par le lord gardien d'Angleterre, *the guardian of England*, quand le roi eſt hors du royaume; ou 2° par commiſſion du grand ſceau d'Angleterre à un certain nombre de pairs du royaume qui repréſentent la perſonne du roi lorſqu'il eſt dans le royaume, mais qu'il ne peut aſſiſter au *parlement* à cauſe de quelque maladie.

Dans le commencement on convoquoit de nouveaux *parlemens* tous les ans; par degrés leur terme devint plus long. Sous Charles II. ils étoient tenus pendant long-tems avec de grandes interruptions, mais l'une & l'autre de ces coutumes fut trouvée de ſi dangereuſe conſéquence, que du regne du roi Guillaume il fut paſſé un acte, par lequel le terme de tous les *parlemens* ſeroit reſtraint à trois ſeſſions ou trois années, & pour cette raiſon cet acte fut nommé *acte triennal*. Depuis par d'autres conſidérations à la 3[e] année de Georges I. la durée des *parlemens* a été de nouveau prorogée juſqu'à ſept ans. Les *parlemens* ſont convoqués par des ordres par écrit ou lettres du roi adreſſées à chaque ſeigneur, avec commandement de comparoître, & par d'autres ordres adreſſées aux shérifs de chaque province, pour ſommer le peuple d'élire deux chevaliers par chaque comté, & un ou deux membres pour chaque bourg, *&c*.

Anciennement tout le peuple avoit voix dans les élections, juſqu'à ce qu'il fut arrêté par Henri VI. qu'il n'y auroit que les propriétaires de franc-fiefs réſidens dans la province, & ceux qui ont au-moins 40 ſchellings de revenu annuel, qui ſeroient admis à voter; perſonne ne peut être élu qu'il ne ſoit âgé de 21 ans.

Tout lord ſpirituel & temporel, chevalier, citoyen & bourgeois, membre du *parlement*, doit s'y rendre ſur l'ordre de ſommation, à-moins qu'il ne produiſe des excuſes raiſonnables de ſon abſence: ſans cela il eſt condamné à une amande pécuniaire; ſavoir un ſeigneur par la chambre des pairs, & un membre des communes par la chambre baſſe. Mais en même tems, afin que les membres viennent au *parlement* en plus grand nombre; il y a un privilege pour eux & leurs domeſtiques, qui les met à couvert de toutes condamnations, ſaiſies, priſes de corps, *&c*. pour dettes, délits, *&c*. pendant le tems de leur voyage, de leur ſéjour & de leur retour: ce privilege n'a d'exception que les condamnations pour trahiſons, félonie & rupture de paix.

Quoique les droits & qualifications pour les élections ſoient généralement établies par divers actes du *parlement*, il faut néanmoins remarquer que ces droits & qualifications des membres du *parlement* pour les cités, villes & bourgs ſont fondées de tems immémorial ſur leurs chartres & leurs coutumes. *Hobart*, 120. 126. 141.

Le roi déſigne le lieu où le *parlement* doit ſe tenir; j'ai nommé ci-deſſus Weſtminſter, parce que depuis long-tems le *parlement* s'y eſt toujours aſſemblé. Dans ce palais, les ſeigneurs & les communes ont chacun un appartement ſéparé. Dans la chambre des pairs, les princes du ſang ſont placés ſur des ſieges particuliers, les grands officiers de l'état, les ducs, les marquis, les comtes, les évêques ſur des bancs, & les vicomtes & les barons ſur d'autres bancs en travers de la ſalle chacun ſuivant l'ordre de leur création & leur rang.

Les communes ſont pêle-mêle; l'orateur ſeul a un ſiege diſtingué au plus haut bout; le ſecrétaire & ſon aſſiſtent ſont placés proche de lui à une table. Avant que d'examiner aucune matiere, tous les membres de la chambre des communes prêtent les ſerment, & ſouſcrivent leur opinion contre la tranſubſtantiation, *&c*. Les ſeigneurs ne prêtent point de ſermens, mais ils ſont obligés de ſouſcrire comme les membres de la chambre baſſe. Tout membre de cette derniere chambre qui vote après que l'orateur a été nommé, & ſans avoir auparavant prêté les ſermens requis, eſt déclaré incapable de tout office, & amendé à 500 livres ſterlings par le ſtatut 30. *carol. II. c. j.* Il eſt vrai ſeulement que la forme du ſerment de ſuprématie a été changée par le ſtat. 4. *an. c. v.* (1)

La chambre des pairs eſt la cour ſouveraine de juſtice du royaume, & juge en dernier reſſort: la chambre baſſe fait les grandes enquêtes, mais elle n'eſt point cour de juſtice.

Comme l'objet le plus important dans les affaires du *parlement* concerne la maniere dont les bills ou projets d'actes ſont propoſés & débattus, nous nous y arrêterons quelques moment.

L'ancienne maniere de procéder dans les bills étoit différente de celle qu'on ſuit aujourd'hui; alors le bill étoit formé en maniere de demande qu'on couchoit ſur le regiſtre des ſeigneurs avec le conſentement du roi; enſuite à la clôture du *parlement*, l'acte étoit rédigé en forme de ſtatut, & porté ſur le regiſtre nommé *regiſtre des ſtatuts*. Cet uſage ſubſiſta juſqu'au regne d'Henri VI. où, ſur les plaintes qu'on fit que les ſtatuts n'étoient point fidélement couchés comme ils avoient été prononcés, on ordonna qu'à l'avenir les bills, *continentes formam actus parliamenti*, ſeroient dépoſés dans la chambre du *parlement*. Aujourd'hui donc dès qu'un membre deſire d'avoir un bill ſur quelque objet, & que ſa propoſition eſt agréée par la majorité des voix, il reçoit ordre de le préparer & de l'extraire; on fixe un tems pour le lire; la lecture faite par le ſecrétaire, le préſident demande s'il ſera lu la ſeconde fois ou non; après la ſeconde lecture, on agite la queſtion, ſi on verra ledit bill en comité ou non: ce comité eſt compoſé de la chambre entiere ou d'un comité privé, formé d'un certain nombre de commiſſaires.

Le comité étant ordonné, on nomme un préſident qui lit le bill article par article, & y fait des corrections ſuivant l'opinion du plus grand nombre; après que le bill a été ainſi balloté, le préſident fait ſon rapport à la barre de la chambre, lit toutes les additions & corrections, & le laiſſe ſur la table. Alors il demande ſi le bill ſera lu une ſeconde fois; quand la chambre y conſent, il demande encore ſi ledit bill ſera groſſoyé, écrit ſur parchemin, & lu une troiſieme fois. Enfin il demande ſi le bill paſſera. Quand la majorité des ſuffrages eſt pour l'affirmative, le ſecrétaire écrit deſſus *ſoit baillé aux ſeigneurs*, ou ſi c'eſt dans la chambre des pairs, *ſoit baillé aux communes*; mais ſi le bill eſt rejetté, il ne peut plus être propoſé dans le cours de la même ſeſſion.

Quand

(1) Perſonne n'ignore ce qui donna lieu au changement de religion en Angleterre. Cela poſé, ce n'eſt pas, ce me ſemble, d'un Philoſophe de donner un air impoſant & d'importance à des choſes qui de leur nature conſerveront à jamais dans l'eſprit des hommes le coloris de leur vile origine; voilà de quoi apprecier ces vains ſermens! Il ſera aiſé de voir que je n'entends pas parler ici de l'impiété de pareils uſages, tant de fois combattus par tous les théologiens catholiques, que je ne fais que jetter un coup d'œil ſur ces matieres en philoſophe & non en théologien. (*R*)

Quand un bill passe à une chambre, & que l'autre s'y oppose, alors on demande une conférence dans la chambre-peinte, où chaque chambre députe un certain nombre de membres, & là l'affaire est discutée, les seigneurs assis & couverts, & les communes debout & tête nue; si le bill est rejetté, l'affaire est nulle; s'il est admis, alors le bill, ainsi que les autres bills qui ont passé dans les deux chambres, est mis aux piés du roi dans la chambre des pairs; le roi vient revêtu de son manteau royal & la couronne sur la tête; alors le secrétaire du *parlement* lit en sa présence le titre de chaque bill, & à mesure qu'il lit, le secrétaire de la couronne prononce le consentement ou le refus du roi.

Si c'est un bill public, le consentement du roi est exprimé en ces termes, *le roi le veut*; si c'est un bill particulier, *soit fait comme il est desiré*: si le roi refuse le bill, la réponse est, *le roi s'avisera*; si c'est un bill de subsides, le secrétaire répond, *le roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur bénévolence, & aussi le veut*.

Le bill pour le pardon général accordé par le roi n'est lu qu'une fois.

Il faut encore remarquer que pour la passation d'un bill, le consentement des chevaliers, citoyens & bourgeois doit être fait en personne, au lieu que les seigneurs peuvent voter par procureur; la raison de cette différence est que les barons sont censés siéger en *parlement* de droit en qualité de pairs de la cour du roi, *pares curtis*; comme il leur étoit permis de servir dans les guerres par procureur, de même ils ont droit d'établir leur procureur en *parlement*; mais les chevaliers venant seulement au *parlement*, comme représentant les *barons mineurs*; & les citoyens & bourgeois, comme représentant les gens de leur cité & bourg, ils ne pouvoient pas constituer des procureurs, parce qu'ils n'y sont eux-mêmes que comme procureurs, & représentans d'autrui.

Quarante membres suffisent pour former la chambre des communes, & huit pour former un comité. Ces membres de quarante & de huit devroient, pour le bien public, être au-moins porté au quadruple chacun, dans un corps composé de plus de 500 députés; il conviendroit de ne permettre qu'à peu de gens de s'absenter, même dans les débats de particuliers, parce qu'alors les brigues seroient moins faciles, & la discussion de toutes affaires seroit plus mûrement pesée.

Un membre des communes en parlant est debout, découvert, & adresse son discours à l'orateur seul. Si un autre membre répond à son discours, le premier n'est point admis à répliquer le même jour, à moins que cela ne le regarde personnellement. La même personne ne peut parler qu'une fois le même jour sur le même bill.

Dans la chambre des pairs les membres donnent leurs suffrages, en commençant par le baron le plus jeune & le moins qualifié, & en continuant ainsi par ordre jusqu'au plus élevé; chacun répond à son rang, ou pour approuver ou pour désapprouver.

Dans la chambre des communes, on donne les suffrages par oui & non; & quand on doute quel est le plus grand nombre, la chambre se partage: s'il s'agit de faire recevoir quelque chose dans la chambre, ceux qui sont pour l'affirmative sortent; si c'est quelque chose que la chambre ait déja vu, ceux qui sont pour la négative sortent.

Dans toute division le président nomme quatre orateurs, deux de chaque opinion. Dans un comité de la chambre entiere, elle se partage en changeant de côté, ceux qui consentent, prenant le côté droit de la chaire, & ceux qui refusent, prenant le côté gauche, & alors il n'y a que deux orateurs.

Le nombre des membre dans la chambre des pairs n'est pas déterminé, parce qu'il augmente selon le bon plaisir de S. M. Les membres de la chambre des communes, quand elle est complette, sont au nombre de 553; savoir, 92 chevaliers ou gouverneurs de provinces; 52 députés pour les 25 villes, Londres en ayant quatre; 16 pour les cinq ports; 2 pour chaque université; 332 pour 180 bourgs; enfin 12 pour la principauté de Galles, & 45 pour l'Ecosse.

Enfin les deux chambres doivent être prorogées ensemble, ou dissoutes ensemble; car une chambre ne peut pas subsister sans l'autre.

A ces détails, dont les étrangers n'ont peut-être pas une entiere connoissance, il est difficile de ne pas ajouter quelques réflexions.

La chambre des pairs & celle des communes sont les arbitres de la nation, & le roi est le surarbitre. Cette balance manquoit aux Romains; les grands & le peuple étoient toujours en division, sans qu'il y eût une puissance mitoyenne pour les accorder. Le gouvernement d'Angleterre est plus sage, parce qu'il y a un corps qui l'examine continuellement, & qui s'examine continuellement lui-même; telles sont ses erreurs qu'elles ne sont jamais longues; & que par l'esprit d'attention qu'elles donnent à la nation, elles sont souvent utiles. Un état libre, c'est-à-dire, toujours agité, ne sauroit se maintenir, s'il n'est par ses propres lois, capable de correction; & tel est l'avantage du corps législatif qui s'assemble de tems en tems pour établir ou revoquer des lois.

Les rois d'Angleterre peuvent convoquer un *parlement*, s'il en est besoin, dans un tems auquel la loi ne les oblige pas de le faire. Ils sont, pour ainsi dire, en sentinelle; ils doivent observer avec beaucoup de vigilance les mouvemens de l'ennemi, & avertir de ses approches; mais si la sentinelle s'endort, qu'elle néglige son devoir, ou qu'elle tâche malicieusement de trahir la ville; ceux qui sont intéressés à sa conservation, ne sont-ils pas en droit de se servir de tout autre moyen pour découvrir le danger qui les menace, & pour s'en préserver?

Il est certain que c'étoit aux consuls, ou aux autres principaux magistrats de Rome, d'assembler & de congédier le sénat; mais lorsqu'Annibal étoit aux portes de la ville, ou que les Romains se trouvoient dans quelqu'autre danger pressant, qui ne les menaçoit pas moins que d'une entiere destruction; si ces magistrats eussent été ivres, insensés, ou qu'ils eussent été gagnés par l'ennemi, il n'y a point de personne raisonnable qui puisse imaginer, qu'on eût dû alors s'arrêter aux formalités ordinaires.

Dans cette occasion chaque particulier est magistrat; & celui qui s'apperçoit le premier du danger, & qui sait le moyen de le prévenir, est en droit de convoquer l'assemblée du sénat ou du peuple. Le peuple seroit toujours disposé à suivre cet homme, & le suivroit infailliblement, tout de même que les Romains suivirent Brutus & Valerius contre Tarquin, ou Horatius & Valerius contre les décemvirs; & quiconque agiroit autrement, seroit, sans contredit, aussi fou que les courtisans de Philippe III. & de Philippe IV. rois d'Espagne. Le premier ayant un jour le frisson de la fievre, on apporta dans sa chambre un brasier qu'on mit si proche de lui, qu'il en fut cruellement brûlé; un des grands s'écria, le roi se brûle; un autre grand répondit; c'est très-vrai; mais comme la personne chargée d'ôter le brasier étoit absente, avant qu'elle fût arrivée, les jambes du roi se trouverent dans un pitoyable état. Philippe IV. ayant été surpris à la chasse d'une tempête mêlée de grêle & de pluie, fut attaqué d'un gros rhume & d'une fievre très-dangereuse, parce qu'aucun des courtisans de sa suite n'avoit osé prendre la liberté de lui prêter son manteau pour le garantir pendant l'orage.

C'est encore en vain que les *parlemens* s'assemblent, s'il ne leur est pas permis de continuer leurs séances, jusqu'à ce qu'ils aient achevé les affaires pour lesquelles ils se sont assemblés; & il seroit ridicule de leur donner pouvoir de s'assembler, s'il ne leur étoit pas permis de demeurer assemblés jusqu'à l'expédition des affaires. La seule raison pour laquelle les *parlemens* s'assemblent, c'est pour travailler à l'avancement du bien public; & c'est en vertu de la loi qu'ils s'assemblent pour cette fin. On ne doit donc pas le dissoudre avant qu'ils aient terminé les objets pour lesquels ils se sont assemblés.

L'histoire des rois d'Angleterre, & sur-tout de ceux qui dans le dernier siecle travailloient sans cesse à s'emparer du pouvoir despotique, justifie bien les réflexions de Sydnei, en effet, c'est principalement en refusant d'avoir des *parlemens*, ou en dissolvant ceux qui étoient assemblés, que ces princes tâchoient d'établir leur puissance; mais ces moyens, qu'ils mirent en usage, leur furent plus nuisibles qu'avantageux. Charles I. en 1628, cassa le troisieme *parlement* qu'il avoit convoqué, parce qu'il ne vouloit pas se soumettre à ses volontés; ce qui fit voir, dit Clarendon, la force des *parlemens*, puisque l'autorité souveraine se porte à la dure idée d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la puissance. C'est donc au *parlement* qu'il appartient de reprimer les attentats de la politique sur la liberté, & de ménager l'autorité du prince en la modérant.

„ Il est vrai, dit M. de Voltaire, dans ses *mêlanges*
„ *de littérature & de philosophie*, que c'est dans des
„ mers de sang que les Anglois ont noyé l'idole du
„ pouvoir despotique; mais ils ne croyent point avoir
„ acheté trop cher leurs lois & leurs privileges. Les au-
„ tres nations n'ont pas versé moins de sang qu'eux;
„ mais ce sang qu'elles ont répandu pour la cause de
„ leur liberté, n'a fait que cimenter leur servitude; une
„ ville prend les armes pour défendre ses droits, soit en
„ Barbarie, soit en Turquie; aussi-tôt des soldats mer-
„ cenaires la subjuguent, des bourreaux la punissent, &
„ le reste du pays baise ses chaînes. Les François pen-
„ sent

» sent que le gouvernement d'Angleterre est plus ora-
» geux que la mer qui l'environne, & cela est vrai; mais
» c'est quand le roi commence la tempête; c'est quand
» il veut se rendre maître du vaisseau dont il n'est que
» le premier pilote. Les guerres civiles de France ont
» été plus longues, plus cruelles, plus fécondes en cri-
» mes que celles d'Angleterre; mais de toutes ces guer-
» res civiles, aucune n'a eu une liberté sage pour objet.
(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARLEMENS, ANTI-, c'est ainsi qu'on appelle les cours souveraines de justice qui furent établies en divers tems & en divers lieux par quelque autorité non-légitime, c'est-à-dire, autre que celle du roi.

Tel fut le *parlement* établi à Amiens par Jean, duc de Bourgogne, du tems de Charles VI. Tel fut pareillement celui que les Anglois firent tenir à Paris depuis 1417 jusqu'en 1436, tandis que le véritable *parlement* étoit réfugié à Poitiers.

Telles furent aussi les chambres souveraines établies par le parti des religionnaires à la Rochelle, à Montauban & à Castres, en 1562 & 1567.

Enfin, pendant les troubles de la ligue, depuis 1589 jusqu'en 1595, toutes les villes de *parlement* s'étant déclarées pour la ligue, excepté Rennes & Bordeaux; le roi Henri III. fut obligé d'établir de nouveaux *parlemens* dans presque toutes les provinces, pour les opposés à ceux qui ne reconnoissoient plus son autorité. Henri IV. continua ces *parlement* à Troyes en Champagne, à Tours pour le ressort du *parlement*, à Carcassonne, & depuis à Beziers, & encore depuis à Castel-Sarrasin, pour le ressort du *parlement* de Toulouse.

Par les édits de pacification, les arrêts donnés par tous les *parlemens & anti-parlemens* ont été confirmés, à l'exception de ceux qui concernoient l'état général du royaume. *Voyez* la Rocheflavin. (*A*)

PARLEMENT DE L'ASCENSION, *parlamentum Ascensionis Domini*, étoit la séance que le *parlement* tenoit vers la fête de l'Ascension de N. S. Il en est parlé dans le premier des registres *olim*, ou des enquêtes dès l'année 1259: & dans le recueil des ordonnances de la troisieme race, on trouve un fragment d'ordonnance de Philippe III. à la fin de laquelle il est dit *Parisius in parlamento Ascensionis*.

PARLEMENT DE L'ASSOMPTION, étoit la séance que le *parlement* tenoit la veille de la fête de l'Assomption de la Vierge. On trouve dans le recueil des ordonnances de la troisieme race des lettres ou mandemens de Philippe III. dit le Hardi, de l'an 1274, à la fin desquels il est dit, *factum fuit hoc statutum Parisiis in parlamento Assumptionis beatæ Mariæ Virginis*.

PARLEMENT DE BEAUNE; on donnoit quelquefois ce nom aux grands jours que les ducs de Bourgogne faisoient tenir en la ville de Beaune; mais l'appel de ces grands jours ressortissoit au *parlement* de Paris. Il y eut néanmoins un tems où ce *parlement* de Beaune eut le pouvoir de juger souverainement. *Voyez ci-devant* PARLEMENT DE DIJON.

PARLEMENT DE BESANÇON, ou *du comté de Bourgogne* ou *de Franche-Comté*, est le onzieme *parlement* du royaume. Il a aussi été connu anciennement sous le titre de *parlement de Dole* & sous celui de *parlement de Salins*, dans le tems qu'il siégeoit dans l'une ou l'autre de ces villes.

Il tire son origine de l'ancienne cour ou *parlement* des comtes de Bourgogne, qui fut substituée aux baillifs généraux de la province.

Cet ancien *parlement* fut d'abord ambulatoire, comme celui de Paris à la suite du prince, lequel y siégeoit toujours.

On trouve quantité d'arrêts rendus par ce *parlement* pendant les xj. & xij. siecles sur des contestations particulieres, & principalement pour les droits féodaux & seigneuriaux.

Dans le xiij. siecle, il ne marcha plus régulierement à la suite du prince; celui-ci assembloit son *parlement* pendant un certain tems limité dans différentes villes de la province, telles que Dole, Salins, Gray, Arbois, Chariez, & quelquefois à Besançon.

Le prince y siégeoit encore lorsqu'il se trouvoit dans la ville, où il assembloit son *parlement*; il y a plusieurs édits & réglemens des années 1340, 1386, 1399 & 1400, qui furent faits dans ces *parlemens* touchant les procédures & l'ordre judiciaire, les baillifs, les prevôts de la province, les avocats, les greffiers, les procureurs, les sergens, & autres matieres.

En l'année 1421, le *parlement*, par un édit, ordonna que les avocats seroient gradués, ce qui n'étoit pas nécessaire auparavant pour leurs fonctions; il fit en la même année un reglement qui fixe la forme de procéder sur les appellations des juges, des vassaux au *parlement*, tant au civil qu'au criminel.

Philippe le Bon, duc & comte de Bourgogne, rendit ce *parlement* sédentaire à Dole en 1422, & sans changer la forme, les fonctions, ni l'autorité de cette compagnie; il le composa de sa personne, de celle de son chancelier, d'un président, deux chevaliers, onze conseillers, deux avocats, un procureur général, un substitut, un greffier, & quatre huissiers, les deux maîtres des requêtes du prince avoient aussi droit d'y entrer.

Gollut, dans ses *mémoires historiques de la république Sequanoise*, p. 145. dit que „ Philippe le Bon donna à ce *parlement* toutes les puissances de la souveraineté, même d'aviser sur les constitutions du prince, pour les émologuer, publier, surseoir, pour dispenser contre les édits, pour les habiliter, proroger tems, donner restitutions en entier, & enfin de commander ce que le prince commanderoit, sauf pour les deniers publics, légitimation de bâtards, graces pour délits, dérogation à la coûtume générale „.

Le *parlement* renouvella & confirma en 1439 tous les édits & reglemens faits dans les précédens *parlemens*, en les rappellant par leurs dates; il en fit de nouveaux en 1442 pour la jurisdiction des baillifs, détermina les délais de faire des enquêtes, d'appeller les garans, & renouvella les procédures pour les appellations des juges inférieurs au *parlement*; tous ces reglemens furent confirmés par Philippe le Bon le 3 Juin 1448.

En 1450, le *parlement* fixa, pour les baillages & prevôtés, le nombre des sergens ou huissiers, qui étoit auparavant indéfini; l'année suivante, il fit trois édits touchant la promulgation de la coûtume en attendant une nouvelle rédaction, & aussi touchant les commis au sequestre, & les obligations sous le seel souverain.

Le 26 Juillet 1452, le duc Philippe confirma les édits précédemment faits par son *parlement* de Dole.

Le 24 Décembre 1459, le même prince donna une déclaration adressée à son *parlement* pour la promulgation de la nouvelle rédaction de la coutume qui avoit été augmentée de plusieurs articles, & qui est celle qui s'observe aujourd'hui: cette déclaration fait mention que par des lettres du 11 Mars 1457 il avoit ordonné que l'information & rédaction par écrit de cette coutume seroit faite par six de ses conseillers, dont trois seroient choisis par lui & les autres seroient nommés par les gens des trois états. Le greffier du *parlement* fut nommé *secrétaire* de cette commission: la promulgation de la nouvelle coutume fut faite le 22 Février 1459, en l'assemblée des états généraux de la province, tenue à Salins sur une copie signée du greffier, & scellée du grand sceau du *parlement*.

En 1460, Philippe le Bon, de l'avis de son *parlement* alors assemblé, fit un reglement concernant les avocats.

Le même prince, par une déclaration du 16 Mai 1462, prescrivit de nouveau ce qu'il vouloit être observé au comté de Bourgogne pour les procédures & l'ordre judiciaire; & après avoir fait une collection de tous les édits du *parlement*, depuis le 10 Mai 1340, il en ordonna l'exécution. Cette déclaration fut publiée au *parlement* le même jour.

En 1476, après la mort de Charles, duc & comte de Bourgogne, qui fut le dernier des comtes de Bourgogne de la seconde race, Louis XI. conquit la Franche-Comté; les états de Bourgogne le supplierent d'entretenir les *parlemens* de Dole & de S. Laurent pour les comtés de Bourgogne, d'Auxonne, & autres terres d'outre Saône, èsquelles d'ancienneté il y avoit toujours eu cour souveraine, pour l'exercer en la même forme & maniere que l'on avoit accoutumé de faire par le passé; le roi, en établissant le *parlement* de Dijon pour le duché de Bourgogne, au lieu des grands jours de Beaune, ordonna qu'avec ce les *parlemens* de Dole & de S. Laurent seroient dorénavant entretenus souverains, selon que par ci-devant ils avoient été de toute ancienneté, & que ces *parlemens* se tiendroient en la maniere déclarée par les autres lettres qu'il avoit accordées sur ce aux états.

La ville de Dole ayant été presque entierement ruinée par le siege qu'elle avoit souffert, Louis XI. en retournant de S. Claude & étant à Salins, y transfera le *parlement* de Franche-Comté, & le rendit semestre pour les deux Bourgognes, n'y ayant point alors de *parlement* dans le duché de Bourgogne.

Charles VIII. roi de France, étant encore dauphin, & âgé seulement de 10 ans, & ayant été marié le 2 Juin 1483, avec l'archiduchesse Marguerite, âgée de 3 ans, fille de l'empereur Maximilien, laquelle eut en dot

la Franche-comté, confirma le *parlement* de Salins aux états généraux, tenus à Besançon au mois de Décembre 1483.

Ce mariage ne fut point accompli, au moyen de quoi Charles VIII. ne tint la Franche-comté que jusqu'en 1491, qu'il épousa Anne de Bretagne & renvoya l'archiduchesse Marguerite de Bourgogne.

Le *parlement* étant encore à Salins en 1499, fit un réglement pour les dépens préparatoires, qu'il ordonna être payés incontinent, & non réservés en définitive.

La Franche-comté ayant été rendue à l'empereur Maximilien, qui avoit épousé Marie de Bourgogne, héritiere & fille unique du duc Charles, l'archiduc dit *le bel*, son fils, roi de Castille & comte de Bourgogne, transféra le *parlement* de Salins à Dole, sur la demande des états généraux de la province, par lettres du dernier Décembre 1500.

Après la mort du roi de Castille, arrivée le 25 Septembre 1506, l'empereur Maximilien son pere, & Charles prince d'Espagne son fils, qui fut depuis empereur sous le nom de Charles-quint, confirmerent de nouveau le *parlement* de Franche-comté dans la ville de Dole, par des lettres du 12 Février 1508, par lesquelles ils ordonnerent que des onze conseillers il y en auroit deux d'église.

L'archiduchesse Marguerite, tante de l'empereur Charles-quint, ayant eu en apanage le comté de Bourgogne, confirma le *parlement* à Dole, par des lettres du 4 Août 1517.

La Franche-comté étant retournée à l'empereur Charles-quint, après la mort de l'archiduchesse Marguerite, l'empereur confirma aussi le *parlement* à Dole, par des lettres du 10 Février 1530.

Par d'autres lettres, datées de Tolede, du premier Avril 1538, ce même prince confirma de nouveau le *parlement* dans la ville de Dole; & s'il survient (dit-il dans ce diplome) empêchement légitime, les présidens & conseillers le transporteront en tel lieu qu'ils trouveront convenir.

Un an après l'abdication de Charles-quint, Philippe II. son fils roi d'Espagne, étant aux états de Bruxelles, confirma aussi le *parlement* à Dole, par lettres du 13 Juillet 1556.

Il fut encore confirmé dans cette même ville par des lettres du 21 Octobre 1599, données par les archiducs Albert & Isabelle, auxquels la Franche-comté avoit été donnée à charge de réversion.

En vertu de la faculté donnée au *parlement* de Dole, par le diplome de l'empereur Charles-quint, du premier Avril 1538, ce *parlement* se retira le 16 Août 1630 à Pesme, où il tint ses séances à cause de la peste; & le 19 Octobre suivant il se retira à la Loye pour la même raison.

Philippe IV. roi d'Espagne, confirma comme ses prédécesseurs, ce *parlement* à Dole, par des lettres du 20 Mars 1666.

Louis XIV. ayant conquis la Franche-comté, le 14 Février 1668, confirma le *parlement*; mais cette province ayant été rendue au mois de Mai de la même année, par le traité d'Aix-la-Chapelle, la confirmation qui avoit été faite du *parlement* par le roi Louis XIV. donna de l'ombrage au roi d'Espagne, & sur les impressions que lui donna le marquis de Castel Rodrigue, gouverneur du comté, lequel étoit fâché d'avoir été obligé de partager le gouvernement avec cette compagnie, Philippe IV. défendit au *parlement* de faire aucune fonction jusqu'à nouvel ordre.

Mais le roi Louis XIV. ayant le 15 Mai 1674, conquis de nouveau la Franche-comté, laquelle fut réunie pour toujours à la couronne, le 17 Septembre 1678, par le traité de Nimegue, il confirma le *parlement* à Dole, par des lettres du 17 Juin 1674, portant que le *parlement* resteroit à Dole jusqu'à la fin de l'année, pendant lequel tems le roi se réservoit d'aviser en quel lieu de la province il estimeroit le plus à-propos d'établir pour toujours le siege de cette cour, & d'augmenter le nombre de ses officiers.

Ce même prince, par des lettres du 22 Août 1676, transféra le *parlement* de la ville de Dole dans celle de Bezançon, où il est toujours demeuré depuis ces lettres jusqu'à présent.

Le roi à-présent régnant, à son avénement à la couronne, confirma le *parlement* à Bezançon, par des lettres données à Versailles le 10 Septembre 1715.

Le nombre des officiers de ce *parlement*, dans son origine, n'étoit pas fixé; il ne le fut qu'en 1422, lorsque Philippe le bon le rendit sédentaire à Dole.

Cette cour n'étoit alors composée que de deux chambres, qui se réunissoient quelquefois, lorsqu'il s'agissoit d'affaires importantes.

Le *parlement* étoit toujours en robe rouge lorsqu'il donnoit audience & qu'il prononçoit les arrêts.

Le président de *Bourgogne*, que l'on appelloit ainsi parce qu'il étoit alors le seul président du *parlement* du comté de Bourgogne, étoit toujours à la premiere chambre; le doyen des conseillers, qui avoit le titre de *vice-président*, étoit à la tête de la seconde chambre.

Lorsqu'il vaquoit quelque place dans l'une des deux chambres, le *parlement* présentoit trois sujets au prince, lequel nommoit l'un d'entr'eux, excepté pour la place de président, à laquelle le roi nommoit seul, sans la participation du *parlement*; il le consultoit cependant quelquefois à ce sujet.

Les choses demeurerent dans cet état jusqu'en 1679, que Louis XIV. par l'édit du mois de Février, créa deux présidens à mortier, sept conseillers, & établit une troisieme chambre. Le roi nomma les deux présidens & un conseiller; & le *parlement* présenta les autres en la forme ordinaire.

Par un autre édit du mois d'Août 1684, le roi créa encore un office de président à mortier auquel il nomma, & trois conseillers qui furent, suivant l'usage, présentés par le *parlement*. Il créa aussi par le même édit, deux avocats généraux en titre d'office.

Au mois d'Août 1692, le roi confirma l'établissement du *parlement* de Bezançon pour le comté de Bourgogne, & attribua aux officiers de cette compagnie les mêmes honneurs, prérogatives, prééminences, privileges, franchises, exemptions, dont jouissent les officiers des autres *parlemens* du royaume. Il établit la vénalité de toutes les charges de ce *parlement*, & les rendit héréditaires, à l'exception de celles de premier président & de procureur général, & créa par le même édit deux présidens à mortier, un chevalier d'honneur & huit conseillers: il établit aussi près ce *parlement* une chancellerie, aux officiers de laquelle, par une déclaration du 14 Janvier 1693, il attribua les mêmes droits dont jouissent tant ceux de la grande chancellerie de France, que ceux des autres chancelleries établies près les différentes cours du royaume.

Peu de tems après, par édit du mois d'Avril 1693, il créa encore quinze conseillers & six notaires & secrétaires du roi près ce *parlement*.

Il y eut au mois de Février 1694, un édit portant réglement pour l'administration de la justice au *parlement* de Bezançon.

Par un autre édit du mois de Juillet 1704, le roi établit une quatrieme chambre pour les eaux & forêts, & requêtes du palais; il créa par le même édit deux présidens à mortier, un chevalier d'honneur, deux conseillers présidens des eaux & forêts, & requêtes du palais, huit conseillers laïcs, un conseiller clerc, un avocat général & deux substituts.

La charge de conseiller clerc fut depuis supprimée par édit du mois de Mars 1708, & convertie en un office de conseiller laïc.

Enfin par un édit du mois de Février 1741, le roi supprima les deux offices de présidens des eaux & forêts, & requêtes, & créa une charge de président à mortier & une de conseiller.

Il y a peu de *parlemens* qui aient eu un pouvoir aussi étendu que celui de Bezançon, puisqu'à l'exception du droit de donner des lettres de grace, que le souverain se réservoit, le *parlement* étoit presque maître absolu en tout.

Il partageoit le gouvernement de la province avec le gouverneur, lequel ne pouvoit rien faire d'important sans son avis; les ordonnances mêmes des gouverneurs étoient sujettes aux lettres d'attache du *parlement*.

Cette cour avoit même souvent seule tout le gouvernement, & en cas de mort, maladie, absence, ou autre empêchement du gouverneur, elle avoit droit de commettre un commandant en la place du gouverneur.

Outre les affaires contentieuses, le *parlement* connoissoit pendant la paix, de toutes les affaires concernant les fortifications, les finances, les monnoies, la police, les chemins, les domaines, les fiefs & la conservation des limites de la province.

Pendant la guerre, il régloit la levée des troupes, leurs quartiers, leurs passages, les étapes, subsistances, payemens & revues.

Enfin presque toute l'autorité souveraine lui étoit confiée par les lettres particulieres des souverains, comme il paroît par celles de 1508, 1518, 1530, 1533, 1534, 1541, 1543, 1556, 1577, 1599, 1603, 1613, 1616, 1656 & 1665, qui justifient que cette autorité n'étoit point usurpée, qu'elle étoit approuvée du prince même, lequel n'ordonnoit rien sans avoir consulté le *parlement*.

Les

Les membres de cette compagnie ont toujours joui, dès le tems de sa premiere institution, de la noblesse transmissible au premier degré; elle lui a été confirmée par les déclarations des 24 Octobre 1607, 9 Décembre 1610 & 29 Mars 1665. On voit par les recès des états des seize & dix-septieme siecles, & par la convocation qui se faisoit à ces grandes assemblées, que les membres du *parlement* y étoient toujours appellés, & admis dans la chambre de la noblesse, par leur seule qualité de présidens ou conseillers au *parlement*; que leurs fils, & autres descendans d'eux, y étoient pareillement admis, comme ils le sont encore dans tous les chapitres nobles de la province.

Louis XIV. s'étant fait représenter les titres justificatifs de cette prérogative de noblesse, ordonna par sa déclaration du 11 Mars 1694, que les officiers de ce *parlement* continueroient de jouir du privilege de la noblesse au premier degré, tant en vertu des déclarations des anciens souverains du comté de Bourgogne, que par la possession dans laquelle ils étoient, sans que les édits du mois de Mars 1669, & Août 1692, puissent leur préjudicier: ce qui a été confirmé de nouveau, par édit du mois de Mars 1706, & par une autre déclaration du 13 Octobre 1741, rendue en faveur de l'huissier audiencier.

Cette compagnie a toujours été féconde en grands hommes; elle a donné plusieurs cardinaux à l'église romaine, deux chanceliers à la France, trois à l'Empire, quatre aux Pays-bas, quantité de chevaliers de la toison d'or, & plus de quinze plénipotentiaires ou ambassadeurs en différentes cours de l'Europe.

Ce *parlement* est composé présentement de quatre chambres; savoir la grand'chambre, celle de la tournelle, celle des enquêtes, & celle des eaux & forêts & requêtes du palais, dans lesquelles messieurs du *parlement* servent tour à tour.

La grand'chambre est composée du premier président & de trois autres présidens à mortier, trois chevaliers d'honneur, seize conseillers, & quinze honoraires.

La tournelle est composée de deux présidens à mortier, quatorze conseillers & quatre honoraires.

La chambre des enquêtes est composée de deux présidens à mortier, de seize conseillers & de cinq honoraires.

Enfin la chambre souveraine des eaux & forêts & requêtes du palais, est composée de deux présidens à mortier & douze conseillers.

Les autres officiers de *ce parlement* sont le trois avocats généraux, le procureur général, quatre substituts, un greffier en chef, quatre greffiers au plumitif, qui sont distribués dans les quatre chambres du *parlement*, & quatre greffiers à la peau, qui sont distribués de même, un greffier des affirmations & présentations, un greffier garde-sacs, un premier huissier & six autres huissiers, un receveur des consignations, un receveur des epices, un contrôleur, un receveur & contrôleur des amendes, deux payeurs des gages.

Les avocats de ce *parlement* sont au nombre de plus de cent; le bâtonnier est inscrit le premier sur le tableau, avant le doyen d'âge. Il y a deux avocats désignés spécialement pour les affaires des pauvres, & un pour recueillir les arrêts de chaque chambre du *parlement*, & un avocat des prisonniers.

Il y a vingt-neuf procureurs.

La chancellerie, établie près de ce *parlement*, est composée d'un conseiller au *parlement* qui est garde des sceaux, de quatre secrétaires du roi audienciers, de quatre secrétaires du roi contrôleurs, & de douze autres secrétaires du roi, de quatre conseillers référendaires, un scelleur, deux trésoriers payeurs des gages, un trésorier des émolumens du sceau, un greffier garde minute, deux chauffes-cire, deux portes-coffre & quatre huissiers.

La rentrée du *parlement* se fait le lendemain de la S. Martin, le surlendemain on fait les mercuriales, & à la séance de relevée, les députés des bailliages de la province font leurs remontrances à la cour sur ce qui s'est passé d'important dans leur ressort pendant le cours de l'année.

Le *parlement* de Bezançon comprend dans son ressort cinq présidiaux, savoir, Bezançon, Vésoul, Gray, Salins & Lons-le-Saunier, réunis aux bailliages de ces mêmes villes, & à chacun desquels ressortissent plusieurs autres bailliages pour les matieres qui sont de leur compétence.

Sous ces présidiaux sont treize bailliages royaux, dont les appels ressortissent immédiatement au *parlement*. Ces treize bailliages sont distribués sous les quatre grands bailliages de Bezançon, de Dole, d'Amont & d'Aval, outre trois autres judicatures.

Le bailliage de Bezançon est seul; celui de Dole comprend le bailliage particulier de Dole, & ceux de Quingey & d'Ornans; celui d'Amont comprend ceux de Vésoul, de Gray & de Baume; & celui d'Aval ceux de Poligny, de Salins, d'Arbois, de Pontarlier & d'Orgelet: & la grande judicature de S. Claude, qui est à l'instar des bailliages royaux.

Il y a encore d'autres bailliages dont les appels ressortissent nuement au *parlement*; savoir, Moyrans, Lure, Luxeuil, Faucogney, Amblans, Fougerolle, S. Loup, Vauvillers & Hollaincour, Blamont & Clermont, Granges, Héricourt & Chatelot.

Il a aussi sept maîtrises des eaux & forêts, qui ressortissent nuement à la chambre souveraine des eaux & forêts qui est unie au *parlement*: ces maîtrises sont Bezançon, Vésoul, Gray, Baume, Poligny, Salins & Dole.

Enfin il y a encore quelques justices particulieres qui ressortissent nuement au *parlement*; savoir la maréchaussée, la mairie, le vicomté, la monnoie, la justice consulaire. (*A*)

PARLEMENT DE BORDEAUX, est le quatrieme *parlement* du royaume.

On l'appelle aussi *parlement de Guienne*, mais plus ordinairement *parlement de Bordeaux*.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le tems auquel ce *parlement* fut institué.

Fontanon en attribue l'institution aux rois Philippe le Bel en 1306, & à Charles VII. en 1444.

Le Caron, Frerot, Duhaillan, Guénois, Joli & Nicolas Gilles, en rapportant l'institution au même roi Charles VII. mais ils ne la font remonter qu'en 1451.

Ducange suppose qu'il fut érigé au mois de Mai 1460.

D'autres, tels que Chopin, le chancelier de l'Hopital & la Rocheflavin, tiennent que ce *parlement* ne fut institué que par Louis XI. en 1462.

D'autres enfin, tels que le président Boyer, prétendent que ce fut Louis XII. seulement qui en fut le véritable instituteur.

On ne trouve aucune preuve qu'il y eût déja un *parlement* à Bordeaux en 1306, ni même que le *parlement* de Paris y tînt des grands jours; il n'en est fait aucune mention dans les ordonnances avant le tems de Charles VII. & je serois presque tenté de croire que cette prétendue époque de 1306 a été fabriquée par une inversion de chiffres, & que l'on a voulu parler de la jurisdiction souveraine établie à Bordeaux par les Anglois en 1360.

La ville de Bordeaux fut comme le reste de la Guienne pendant long-tems sous la domination des Anglois: le duché de Guienne fut laissé par saint Louis à Henri III. roi d'Angleterre, à condition que lui & ses successeurs seroient pour ce duché vassaux de la couronne de France; au moyen de quoi les rois d'Angleterre, ducs de Guienne, n'avoient point dans cette province le droit de faire rendre la justice en dernier ressort; l'appel des sénéchaussées de Guienne ressortissoit alors au *parlement* de Toulouse, comme il paroît par des lettres de Philippe le Bel de l'an 1306, & de Charles VII. en 1444, concernant le *parlement* de Toulouse, qui font mention que ce *parlement* étoit établi pour le Languedoc & pour le duché d'Aquitaine, & pour tous le pays qui sont au-delà de la Dordogne.

Mais Edouard, roi d'Angleterre, qui tenoit prisonnier le roi Jean, le contraignit par l'*article* 12 du traité de Bretigni, conclu le 8 Mai 1360, de renoncer à tout droit de souveraineté sur la Guienne, dont il fut dit que la propriété resteroit à Edouard.

Il paroît que ce prince étant ainsi devenu maître absolu de toute la Guienne, & singulierement de Bordeaux, établir dans cette ville une justice souveraine qui y étoit encore subsistante en 1451: c'est apparemment ce qui a fait dire à l'abbé des Thuilleries, dans son *introduction au dictionnaire de la France*, que le *parlement de Bordeaux* tient la place de la jurisdiction du juge de Gascogne; c'est ainsi que l'on appelloit anciennement le sénéchal de Guienne, qui jugeoit en dernier ressort pendant la domination des Anglois.

C'est ce que dénotent aussi les lettres-patentes de Charles VII. du 20 Juin de ladite année, confirmatives du traité qui fut fait alors entre le roi d'une part, & les états de Guienne d'autre.

Le préambule de ces lettres annonce que le comte de Dunois ayant repris sur les Anglois plusieurs villes & places de Guienne, il avoit été fait plusieurs sommations aux gens des trois états du pays de Guienne & du Bordelois, & aux habitans de Bordeaux, de se remettre sous l'obéissance du roi, & de remettre entre ses mains la ville de Bor-

deaux & toutes les autres villes que les Anglois tenoient dans ces pays.

Qu'il fut fait à ce sujet un *traité* entre les commissaires nommés pour le roi, par le comte de Dunois & les gens des trois etats des ville & cité de Bordeaux & pays bordelois, en leurs noms, & pour les autres pays de la Guienne qui étoient en l'obéissance des Anglois.

Par le vingtieme article de ce traité, il étoit dit que *le roi sera content qu'en ladite cité de Bordeaux il y ait justice souveraine, pour connoître, discuter, & terminer définitivement de toutes les causes d'appel qui se feront en ces pays, sans que ces appels, par simple querelle ou autrement, soient traduits hors de ladite cité*: cet article est celui que Joly & plusieurs autres auteurs regardent comme l'institution du *parlement de Bordeaux*.

Les commissaires du roi promirent de tenir cet article & autres qui y sont joints; & le roi aimant mieux réduire le pays de Guienne sous son obéissance par traité amiable, que d'y procéder par la voie des armes, ratifia ce *traité* par les lettres du 20 Juin 1451.

Le mandement qu'il donne à la fin de ces lettres pour leur exécution, est adressé à nos amés & féaux conseillers, les gens tenans & qui tiendront notre *parlement* & cour souveraine, aux sénéchaux de Guienne, *&c.* ce qui suppose qu'il y avoit déja un *parlement* établi à Bordeaux, & qu'il n'y avoit été établi que par les Anglois, puisque les habitans de Bordeaux mettoient dans leurs articles que le roi approuveroit qu'il y eût une justice souveraine dans cette ville.

Cependant l'on ne voit point que ces lettres aient été publiées & enregistrées dans ce *parlement*; on trouve seulement qu'elles le furent en la sénéchaussée de Guienne, à la requête du procureur & syndic de la cité de Bordeaux, le 12 Février 1451; & dans cette publication il n'est point parlé du *parlement*.

Le traité de 1451 n'eut point d'exécution, attendu la rebellion que firent les Bordelois l'année suivante 1452, au moyen de quoi le *parlement* que l'on avoit accordé à la ville de Bordeaux n'eut pas lieu alors, ou, s'il y fut établi de l'autorité de Charles VII. en tout cas ce *parlement* ne subsista pas long-tems, & fut supprimé presque aussi-tôt qu'il avoit été établi.

Le *parlement* de Paris reprit la connoissance des appellations interjettées des sénéchaussées du pays de Guienne, il y tint même de tems-en-tems ses grands jours depuis le 2 Septembre 1456 jusqu'au mois de Septembre 1459, ainsi qu'on le voit au dépôt du greffe en chef civil du *parlement* de Paris, dans lequel il se trouve deux registres contenans ces grands jours.

Ducange, en son glossaire au mot *parlamentum burdigalense*, après avoir dit que ce *parlement* fut d'abord institué par Charles VII. en 1451, ajoute qu'ensuite il fut érigé, *erectum fuit*, au mois de Mai 1460. La Rocheflavin dit la même chose, & l'un & l'autre remarquent qu'on lui assigna alors pour le lieu de ses séances le château de Lombrieres, ainsi appellé à cause de l'ombrage des arbres qui l'environnoient, & qui étoit la demeure des anciens ducs d'Aquitaine; mais Ducange suppose que les Bordelois s'étant révoltés, & la ville ayant été reprise, tout ce pays demeura compris dans le ressort du *parlement* de Paris, jusqu'à ce que Louis XI. à la priere des trois états de Guienne, rétablit le *parlement de Bordeaux* suivant les lettres du 10 Juin 1462.

Il paroît que cet auteur a entendu parler de la rébellion qui arriva en 1452.

La Rocheflavin dit que Charles VII. étant mort, Louis XI. à l'instante poursuite des états de Guienne, confirma l'institution de ce *parlement* par des lettres données à Chinon le 12 Juin 1462.

Ce qui est de certain, c'est que le *parlement de Bordeaux* fut alors rétabli par Louis XI. suivant les lettres rapportées par Chopin en son *traité du domaine, liv. II. tit. xv. n. 7.* Par ces lettres qui sont en latin, & qui ont été extraites des registres de ce *parlement*, le roi l'institue, établit & ordonne, il le qualifie *curia nostra* parlamenti *in civitate burdigalensi*; il spécifie que ce n'est pas seulement pour cette ville, mais aussi pour les pays & sénéchaussées de Gascogne, d'Aquitaine, des Lannes, d'Agenois, Bazadois, Périgord, Limosin; il met cette clause, pour tant qu'il nous plaira, *quandiù nostræ placuerit voluntati*; il ordonne que les sénéchaussées, bailliages & autres jurisdictions de ces pays, auront leur ressort & dernier recours, *ultimum refugium*, en ce *parlement*.

Il est dit que ce *parlement* commencera sa premiere séance le lendemain de saint Martin lors prochain; qu'il sera tenu par un président laïc, & par un certain nombre de conseillers, tant clercs que laïcs, deux greffiers, & quatre huissiers, *ostiarios*.

Il donne à ce *parlement* le même pouvoir & la même autorité qu'avoit celui de Paris dans ces pays.

L'ouverture de ce *parlement* fut faite par Jean Tudert, premier président, le lendemain de saint Martin de la même année. Entre les conseillers qui furent alors reçus, on remarque l'archevêque de Bordeaux, lequel fut reçu en vertu de lettres comme les autres; & après son decès l'évêque d'Acqs eut de semblables lettres le 3 Novembre 1467. Cependant depuis long-tems les archevêques de Bordeaux sont conseillers-d'honneur-nés au *parlement*, avec séance & voix délibérative. Ce droit leur fut accordé par un édit du 20 Févier 1553. On trouve aussi au nombre des premiers conseillers Blaise de Greslé, que l'on *croit* être de l'ancienne famille des Grelyr, prédécesseurs des comtes de Candale, d'où ces comtes prétendoient tirer la qualité de conseillers-nés dans ce *parlement*; mais cela n'a plus lieu depuis long-tems.

Le *parlement* fut donc d'abord établi à Bordeaux en 1462; mais comme, le 29 Avril 1469, Louis XI. fut obligé de céder la Guienne à Charles, duc de Berry, son frere, à titre d'apanage; & que les *parlemens* ne peuvent pas tenir leurs séances dans les terres possédées à titre d'apanage; Louis XI. au mois de Novembre suivant, transféra le *parlement de Bordeaux* à Poitiers, où ce *parlement* tint ses séances jusqu'à la réunion de l'apanage. Après la mort de Charles, arrivée le 12 Mai 1472, le *parlement* qui étoit à Poitiers, fut alors de nouveau établi à Bordeaux.

Depuis ce tems, il a aussi quelquefois tenu ses séances en plusieurs autres lieux successivement.

Le 8 Mars 1464, il tenoit ses séances à Saint-Jean-d'Angely, suivant un enregistrement de ce jour où il est dit qu'il y fut tenu *sertis in campis*.

En 1473, la peste fut si violente à Bordeaux, que le *parlement* se tint à Libourne pendant les mois de Décembre, Janvier & Février.

En 1497, la peste l'obligea pareillement de tenir ses séances pendant quelques mois à Bergerac.

La chronique bordeloise fait mention qu'en 1501 il se tint à Saint-Emylion; elle ne dit pas la cause de ce déplacement.

Dans le cours de l'année 1525, & pendant une partie de l'année suivante, il fut de nouveau transféré à Libourne à cause de la peste.

Le supplément de la chronique bordeloise fait mention qu'il y étoit pareillement en 1528.

Il se tint encore à Libourne pour la même cause, depuis le premier Août 1546 jusqu'au 18 Janvier 1547.

En 1549, il fut interdit de ses fonctions à l'occasion d'une émotion populaire qui étoit arrivée à Bordeaux pour la gabelle du sel; & en la place des officiers de ce *parlement*, le roi envoya le 22 Mai des conseillers du *parlement* de Paris, & de ceux de Toulouse & de Rouen, pour tenir le *parlement* à Bordeaux, qu'il composa de deux chambres, l'une pour le civil, l'autre pour le criminel. Mais le 22 Mai de la même année, le roi inclinant aux remontrances de la ville, rétablit le *parlement de Bordeaux* dans ses fonctions, & les commissaires des autres *parlemens* furent rappellés.

En 1555, le *parlement de Bordeaux*, pour éviter le danger de la peste, se tint pour la quatrieme fois à Libourne, depuis le 16 Septembre jusqu'au 7 Janvier 1556.

Au mois de Juin 1578, suivant l'édit de pacification, la chambre tripartie, composée d'un président & de douze conseillers au *parlement de Bordeaux*, fut établie à Agen; & en 1582, suivant le dernier édit de pacification, une chambre du *parlement* de Paris tint pendant quelques mois sa séance aux jacobins de Bordeaux.

La peste étant survenue à Bordeaux en 1653, le *parlement* fut transféré à Agen, & ensuite à la Réole où il demeura jusqu'au mois de Mai 1654, qu'il fut rétabli à Bordeaux par une déclaration expresse du roi: l'ouverture du *parlement* se fit le premier Décembre de la même année.

Les émotions populaires qu'il y eut à Bordeaux depuis le 26 Mars 1675, à l'occasion de l'établissement du papier timbré & de quelques nouvelles impositions, donnerent lieu de transférer le *parlement* à Condom: la déclaration fut publiée le 22 Novembre de la même année.

Il fut depuis transféré à Marmande; il y étoit le 18 Juillet 1676 & encore le 3 Août 1677, comme il paroît par deux députations que les jurats firent alors vers ce *parlement* séant à Marmande.

Il fut ensuite transféré à la Réole; il y étoit au mois de Mai 1678: on en trouve la preuve dans un recueil d'anciens édits, où celui portant défense de saisir les bestiaux, du mois de Janvier 1678, fut enregistré à la Réole le 29 Mai de ladite année.

Le

Le *parlement* resta à la Réole jusqu'en 1690, qu'il fut rétabli à Bordeaux sur la demande qu'en avoient faite les jurats, moyennant un don de 400000 liv. il reprit sa séance à Bordeaux le 13 Novembre; & depuis ce tems, il a toujours été sédentaire en cette ville.

Le démembrement qui avoit été fait d'une partie du *parlement* de Paris & de celui de Toulouse, fut confirmé par des lettres du 8 Mai 1464.

Depuis, la ville & gouvernement de la Rochelle & pays d'Aunis, furent rendus au *parlement* de Paris; & en récompense, par une déclaration du mois de Mai 1474, le roi donna au *parlement de Bordeaux* toute la sénéchaussée de Querci. Le pays d'Armagnac qui avoit été d'abord compris dans le ressort du *parlement de Bordeaux*, fut ensuite attribué à celui de Toulouse, puis rendu à celui de Bordeaux par d'autres lettres du 25 Avril 1474.

L'étendue de son ressort a encore été confirmée par diverses autres lettres postérieures.

François I. ordonna en 1519 que le *parlement de Bordeaux* tiendroit ses grands jours comme ceux de Paris, de Toulouse & de Rouen.

En conséquence, le 6 Septembre 1533, il fut arrêté qu'un président & tel nombre de conseillers qui seroit avisé, iroient tenir les grands jours à Périgueux, depuis le premier Octobre jusqu'à la fin du mois.

Le 2 Août 1540, on publia les lettres pour en tenir à Agen, depuis le premier Septembre jusqu'au 15 Octobre.

Il paroît que le 8 Juin 1547 il y eut un arrêté pour écrire à M. le chancelier, pour obtenir les provisions nécessaires, à l'effet de tenir les grands jours pour extirper du pays les voleurs & les hérétiques: on ne voit pas si cela eut quelques suites.

En 1567, il tint ses grands jours à Périgueux pendant les mois de Septembre & Octobre.

Henri II. par un édit de 1553, régla que ce *parlement* précéderoit celui de Dijon.

Charles IX. y tint le 22 Avril 1565 son lit de justice.

Le nombre des officiers de ce *parlement* a été augmenté par divers édits: il est présentement composé de cinq chambres; savoir, la grand'chambre, la tournelle, deux chambres des enquêtes, & une chambre des requêtes.

La grand'chambre est composée du premier président & de cinq autres présidens à mortier, des conseillers-d'honneur, dont deux sont conseillers-nés, savoir, l'archevêque de Bordeaux & le gouverneur de la province de Guienne, lesquels siegent à la droite des présidens au-dessus des conseillers, deux chevaliers d'honneur, & de vingt-deux conseillers.

La tournelle fut établie en 1519. Elle est composée de quatre présidens à mortier, & de seize conseillers qui sont députés pour ce service pendant toute une année, tant de la grand'chambre que des enquêtes.

Chaque chambre des enquêtes est composée de deux présidens des enquêtes & de vingt conseillers.

La chambre des requêtes est composée de deux présidens & de sept conseillers.

Il y a deux avocats généraux, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel à la tournelle, & un procureur général qui a trois substituts.

Il y a deux greffiers en chef & trois secrétaires de la cour, un greffier en chef des requêtes du palais, un greffier des présentations, un pour les affirmations, & un greffier-commis, un autre greffier pour la grand' chambre, deux greffiers des audiences, un pour la tournelle, & un pour chaque chambre des enquêtes.

La chancellerie, établie près ce *parlement*, est composée d'un garde des sceaux, quatre secrétaires du roi audienciers, quatre secrétaires du roi contrôleurs, douze autres secrétaires du roi non-sujets à l'abonnement & qui ont des gages, un scelleur, onze conseillers référendaires, deux receveurs de l'émolument du sceau, deux payeurs des gages.

Les huissiers du *parlement* sont au nombre de seize, sans compter le premier huissier lequel jouit de la noblesse.

Il y a environ cent soixante avocats & soixante-quinze procureurs. (*A*)

PARLEMENT DES BOURGEOIS DE PARIS, *parlamentum*, *seu parlatorium*, *vel parlaterium*, comme on disoit dans la basse latinité, c'étoit le parloir aux bourgeois, c'est-à-dire le lieu où les bourgeois de Paris s'assembloient pour parler de leurs affaires communes, il est ainsi nommé dans les lettres du roi Jean du mois de Novembre 1550. *Voyez* le recueil des ordonnances de la troisieme race, *tom. IV. pag.* 50. (*A*)

PARLEMENT DE BOURGOGNE, SÉANT A DIJON, est le cinquieme *parlement* du royaume. Le royaume de Bourgogne avoit son *parlement*; il en est fait mention dès le tems de Clotaire II. Let. hist. sur le *parlement*, *pag.* 109. Cet ancien *parlement* finit avec le royaume de Bourgogne, c'est-à-dire vers le milieu du 11. siecle.

Philippe-le-Hardi, l'un des fils du roi Jean, & premier duc de Bourgogne de la seconde race, avoit dressé les premiers projets d'un *parlement* à Beaune & depuis à Dijon.

Ses successeurs, ducs de Bourgogne, formerent deux conseils qu'ils appelloient *grands jours*, l'un à Beaune & l'autre à Saint-Laurent.

Le *parlement* qui subsiste aujourd'hui à Dijon a pris la place de ces jours généraux ou grands jours de Beaune & de Saint-Laurent; les premiers furent institués, vers l'an 1354 par Philippe, duc de Bourgogne, en la ville de Beaune, où plusieurs ducs de Bourgogne tinrent leur cour.

Ces jours généraux de Beaune étoient quelquefois nommés *parlement*, mais l'appel de ces grands jours ressortissoit au *parlement* de Paris.

Chassanée qui fut président au *parlement de Dijon*, dit en son *Proemium* de la coûtume de Bourgogne, qu'il ne sait pas en vertu de quel droit le duc Philippe avoit érigé ce *parlement*, ayant vû, dit-il, plusieurs arrêts du *parlement* de Paris donnés dans ce même tems pour la Bourgogne; il ajoûte que le duc Philippe étoit lui-même soumis au *parlement* de Paris en qualité de pair de France, & qu'il a vû d'anciennes lettres qui prouvoient que la chancellerie de Bourgogne avoit été donnée au duc par le roi, & que les lettres scellées du sceau du duc n'avoient point d'exécution pareille qu'en vertu de la concession de cette chancellerie; mais il est aisé de résoudre la difficulté; Chassanée en observant que ce *parlement* de Beaune n'étoit pas souverain sous les ducs de Bourgogne, mais que c'étoit seulement de grands jours sous le nom de *parlement*, comme en tenoient tous les pairs de France, dont l'appel ressortissoit au *parlement* de Paris.

La Bourgogne étant retournée à la couronne en 1361 par le décès de Philippe de Rouvre, le roi Jean donna au *parlement* la permission de juger souverainement; Arnaud de Corbie, premier président du *parlement* de Paris, y présida en 1376. *Eloge du parlement* par de la Beaune.

La Bourgogne ayant été de nouveau donnée en apanage par le roi Jean au plus jeune de ses fils, appellé Philippe-le-Hardi, ce prince & ses successeurs, à l'imitation des anciens ducs de Bourgogne, tinrent leurs jours généraux à Beaune, & depuis ce tems l'appel de ces jours généraux ressortit au *parlement* de Paris, comme il faisoit avant la réunion de la Bourgogne à la couronne.

Il y avoit aussi des grands jours à Saint-Laurent les Châlons, que l'on qualifioit de *parlement*, & qui étoient pour le comté d'Auxerre & la Bresse chalonnoise; ils avoient pareillement été institués par les anciens ducs de Bourgogne, & eurent le même sort que ceux de Beaune, de sorte que l'appel de ces grands jours ressortissoit aussi au *parlement* de Paris.

Le dernier duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, ayant été tué devant Nancy le 5 Janvier 1477, nouveau style, le duché de Bourgogne fut alors réuni à la couronne & n'en a plus été séparé depuis Louis XI. les principaux des trois états de cette province se retirerent par-devers le roi, & le supplierent, pour le bien de la justice, d'établir dans son duché de Bourgogne & comté de Charolois, baronie de Noyers, & terres enclavées audit duché une cour souveraine qui fût appellée *cour de parlement*, fondée & garnie de présidens & douze conseillers & autres officiers en tel nombre de conseillers qu'il y avoit au *parlement* de Beaune, que l'on souloit nommer les *grands jours du duché de Bourgogne*, & qu'elle fût de telle prééminence & autorité touchant le fait de judicature & jurisdiction souveraine comme le *parlement* de Paris, auquel, est-il dit, lesdits grands jours souloient ressortir; ils demanderent aussi au roi qu'il lui plût entretenir les *parlemens* de Dole & de Saint-Laurent pour les comtés de Bourgogne, d'Auxonne, & autres terres d'outre Saone, esquelles, disoient ils, d'ancienneté il y avoit toujours eu cour souveraine pour l'exercer, comme on avoit toujours fait par le passé. Le roi, par un édit du 18 Mars 1476, vieux style, ou Mai 1477, nouveau style, créa & établit esdits duché & pays dessus dits adjacens, une cour & jurisdiction souveraine, pour être tenue dorénavant sous le titre de *parlement & cour souveraine*, ayant tout droit de ressort & de souveraineté au lieu des grands jours; il ordonna aussi que les *parlement* de Dole & de Saint-Laurent

rent

rent feroient entretenus ſouverains, comme ils l'étoient de toute ancienneté, & pour tenir chacun deſdits *parlemens*, il ordonna qu'il y auroit avec le préſident deux chevaliers, douze conſeillers en la maniere accoutumée, deux avocats, un procureur fiſcal, un greffier, cinq huiſſiers ordinaires.

Ce nouveau *parlement* tint d'abord ſes ſéances à Beaune; mais quelque tems après cette ville s'étant revoltée, le *parlement* fut transféré à Dijon par édit du 10 Août 1480, ſa ſéance dans cette ville fut confirmée par un édit du mois de Février ſuivant.

On voit par cet édit qu'il y avoit déjà deux préſidens au *parlement* du duché de Bourgogne, 2 chevaliers, & 12 conſeillers clercs & laïcs, il ordonna que ce *parlement* ſe tiendroit, comme il faiſoit déjà ordinairement, en la ville de Dijon, qu'il commenceroit le lendemain de la S. Martin d'hiver, comme il avoit commencé dernierement, il transféra celui du comté de Bourgogne, de Dole à Salins, & ordonna que ſi par faute de cauſes le *parlement* du comté de Bourgogne finiſſoit plûtôt, les conſeillers qui le tiendroient retourneroient à Dijon pour y vaquer aux cauſes & affaires du *parlement* du duché de Bourgogne, juſqu'à la mi-Août que commenceroient leurs vacations, comme celles des autres *parlemens*; il permit auſſi aux parties de comparoître au *parlement de Bourgogne* par procureur, au lieu que ſelon les ordonnances du *parlement* précédent, il falloit comparoître en perſonne.

Ce même édit de 1480 contient un ample réglement pour l'adminiſtration de la juſtice au *parlement* de Dijon; ce *parlement* fut caſſé par Charles VIII. par édit du mois d'Avril 1485, & réuni au *parlement* de Paris. *Voyez* Chopin *de dom. lib. II. tit. xv. n.* 7. mais il fut rétabli l'année ſuivante, & enſuite augmenté par Louis XII. & fixé à Dijon par une declaration du 29 Août 1494.

Les fonctions des officiers de ce *parlement* furent ſuſpendues par une déclaration du 14 Mars 1637, quelques-uns furent rétablis le premier Mai ſuivant, & le ſurplus par un édit du mois de Juillet de la même année.

Ce *parlement* fut encore quelque tems ſans fonctions au moyen d'une déclaration du 28 Decembre 1658, qui attribue au grand-conſeil tous les procès du reſſort de ce *parlement*; cette déclaration fut regiſtrée au grand-conſeil le 3 Février 1659; mais par une declaration du 7 Juin ſuivant, le *parlement* de Dijon fut rétabli dans ſes fonctions.

Le nombre des officiers de ce *parlement* a été augmenté & diminué par divers édits & déclarations dont le détail ſeroit trop long; il ſuffit d'obſerver que cette cour eſt préſentement compoſée de dix préſidens à mortier, y compris le premier préſident, trois conſeillers d'honneur nés, qui ſont les évêques de Dijon, d'Autun, de Bellay, deux chevaliers d'honneur, ſoixante-huit conſeillers, dont ſix clercs & ſoixante-deux laïcs, non compris le chancelier garde des ſceaux de la chancellerie, deux greffiers en chef, & pluſieurs commis greffiers, onze huiſſiers du *parlement* y compris le premier huiſſier, & quatre huiſſiers aux requêtes.

Le parquet eſt compoſé de deux avocats généraux & un procureur général, huit ſubſtituts.

Il y a environ cent avocats au *parlement* & ſoixante-dix procureurs.

Le *parlement* eſt diſtribué en cinq chambres ſavoir la grand'chambre, la tournelle criminelle, la chambre des enquêtes, & celle des requêtes du palais.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, de trois préſidens à mortier, des conſeillers & chevaliers d'honneur, & dix-neuf autres conſeillers.

La tournelle fut établie par édit du mois de Juin 1523, qui fut révoquée par déclaration du 13 Août 1527, mais elle fut rétablie par édit du mois de Decembre 1537; elle eſt compoſée de quatre préſidens & de dix-neuf conſeillers.

La chambre des enquêtes eſt compoſée de deux préſidens & de vingt-un conſeillers.

La chambre des requêtes du palais fut établie par édit du mois de Décembre 1543, regiſtrée au même *parlement* le 14 Février ſuivant; elle fut ſupprimée par édit du mois de Septembre 1546, & rétablie par un autre edit donné à Avignon au mois de Janvier 1576; elle eſt préſentement compoſée de deux préſidens & de dix conſeillers.

Les ſiéges royaux qui reſſortiſſent à ce *parlement*, ſont le bailliage & chancellerie de Beaune, les ſiéges de Nuys, d'Auxonne, & de Saint-Jean de Lone, le bailliage & chancellerie d'Autun, les ſiéges de Moncenis, de Semur-en Brinnois, le bailliage & chancellerie de Châlons-ſur-Saone, & le bailliage & chancellerie d'Auxois, & les ſiéges d'Avalon, d'Arnay-le-Duc, de Saulieu, le bailliage & chancellerie de Châtillon, les bailliages de Charolles, de Bourbon-Lancy, de Bourg-en-Breſſe, les ſiéges de Belley & de Gex; il y a auſſi pluſieurs juſtices ſeigneuriales qui y reſſortiſſent directement.

La chancellerie établie près le *parlement* eſt compoſée d'un conſeiller garde des ſceaux, de vingt-deux ſecrétaires du roi, tant audienciers, contrôleurs qu'autres, deux ſcelleurs, trois référendaires, un chauffe-cire, un greffier, trois gardes-minutes, & huit huiſſiers. (*A*)

PARLEMENT DE BRESSE. Il y eut un *parlement* créé & établi pour cette province, avec une chambre des comptes, aides & finances, à Bourg-en-Breſſe. Pierre de Muſy en étoit premier préſident; il en prend la qualité dans ſon contrat de mariage paſſé devant Gabillon, notaire au châtelet, le 26 Février 1661; mais il fut réuni quelque tems après au *parlement* de Metz, où M. de Muſy fut fait préſident à mortier: il en eſt parlé dans l'avant-propos du traité des criées de Bruneau. (*A*)

PARLEMENT DE BRETAGNE, *ou* DE RENNES, eſt le huitieme des *parlemens* de France. Il tire ſon origine des grands jours au *parlement*, que les comtes de Bretagne & enſuite les ducs, faiſoient tenir dans cette province; on les appelloit à Paris *grands jours*, & dans la province *parlement*; mais c'étoit abuſivement, car les pairs n'avoient chez eux que des grands jours, comme en Champagne les grands jours de Troyes.

On appelloit des juges de ſeigneurs devant les juges du comte ou duc de Bretagne ſéans à Rennes ou à Nantes, leſquels connoiſſoient des appellations de toute la province aux plaids généraux. On pouvoit enſuite appeller de ces jugemens, ne fût-ce que des interlocutoires, au conſeil du duc, & de ce conſeil aux grands jours ou *parlement*.

Dargentré dans ſon hiſtoire de Bretagne, *liv. V. ch. xvij.* dit qu'avant le comte Alain III. dit Fergent, lequel mourut le 13 Octobre 1120, il y avoit déja en ce pays un *parlement*, que c'étoit une aſſemblée d'hommes de ſens de tous états & conditions, qui étoit convoquée par lettres du comte ou duc chaque année, & ſouvent plus rarement: que du tems de S. Louis, il y avoit appel de ce *parlement* à celui de France en deux cas; le premier pour faux & mauvais jugement ou ſentence inique; le ſecond par faute ou dénégation de droit: le traité fait en la ville d'Angers l'an 1231 y eſt exprès.

Il y a auſſi ici des lettres de Philippe le Bel du mois de Février 1296, par leſquelles ce prince accorde au duc de Bretagne & à ſes hoirs, qu'ils ne pourront être ajournés tant par devant lui que par-devant ſes gens (c'étoit ſon conſeil), par ſimples ajournemens, qu'en cas d'appel de défaut de droit ou de faux jugemens, ou autres cas dépendans de la ſouveraineté.

Louis Hutin fit au mois de Mars 1315, une ordonnance à la requiſition du duc de Bretagne, portant entre autres choſes que le roi envoyeroit des commiſſaires pour informer comment les appellations interjettées des jugemens rendus au duché de Bretagne devoient reſſortir au *parlement* de Paris; la juriſdiction du duc n'y eſt point qualifiée de *parlement*, ni même de grands jours. Mais dans des lettres de Philippe de Valois, du mois de Juin 1328, la juriſdiction du duc eſt qualifiée de grands jours, *magnos dies*; & il eſt dit qu'en Bretagne ces grands jours étoient qualifiés de *parlement*. Il eſt dit dans l'exposé de ces lettres que le duc de Bretagne avoit repréſenté que par coutume ancienne, les appellations des ſénéchaux de Bretagne étoient portées au duc ou à ſes grands jours, leſquels en Bretagne ſont qualifiés de *parlemens*; qu'ils avoient été introduits d'ancienneté pour cela, ſuivant qu'ils avoient coutume d'être aſſignés; & par ces lettres le roi confirme l'ordre qui s'obſervoit anciennement, & ordonne que l'appel des grands jours ou *parlement* de Bretagne reſſortira au *parlement* de Paris, ſans que l'on puiſſe y porter directement les appellations interjettées des ſénéchaux de Bretagne.

Cette ordonnance fut confirmée par le roi Jean, au mois de Juillet 1352.

Cette chambre des grands jours ou *parlement de Bretagne*, étoit compoſée d'un préſident au *parlement* de Paris, de quelques conſeillers du même *parlement*, qui tenoient en même tems des offices de conſeillers au *parlement de Bretagne*; il y avoit auſſi quelques maîtres des requêtes du conſeil du duc de Bretagne.

Ces grands jours devoient ſe tenir tous les ans, en vertu de lettres que le roi donnoit à cet effet; mais on ne les convoquoit communément que tous les deux ans; & même quelquefois plus rarement; c'eſt pourquoi le duc Jean tenant ſon *parlement* en 1404 ou 1424, ordonna que toutes appellations qui ſeroient interjettées de ſimples inter-

terlocutoires qui n'emporteroient pas principal de cause, seroient examinées comme de *parlement*, une fois l'an, devant son président & son conseil, qui seroit à Vannes ou ailleurs en quelqu'autre ville de Bretagne.

Les choses demeurerent sur ce pié jusqu'au tems de Charles VIII. lequel ayant épousé Anne de Bretagne en 1491, établit un nouveau conseil en Bretagne, au lieu de celui des ducs, & peu de tems après, il mit ses soins à régler les grands jours ou *parlement de Bretagne*, auxquels ressortissent les appellations de tous les juges inférieurs du pays; ces grands jours n'avoient pû être tenus depuis long-tems, tant à l'occasion des procès & divisions qui étoient encore dans ce pays; qu'à cause du décès de plusieurs barons, nobles & autres gens dudit pays. Ce prince ordonna donc pour le bien & utilité de ce pays, de faire tenir les grands jours ou *parlement*, dorénavant audit pays & duché de Bretagne, pour le premier terme, le premier jeudi de carême durant jusqu'au samedi de Pâques en suivant, qu'on disoit l'an 1493, & de-là en avant de terme en terme, ainsi que Sa Majesté l'ordonneroit & verroit être nécessaire pour le bien de ce pays.

Pour tenir ces grands jours ou *parlement*, il commit messire Jean de Gonnay pour premier président, avec un second président, & huit conseillers clercs & dix laïcs, un greffier & deux huissiers.

Il regla que les gages & vacations seroient payés aux présidens ordinairement, & aux conseillers clercs & laïcs, pour le tems de leur vacations seulement, cessant & révoquant tous dons, érections & retenues des conseillers & autres officiers des grands jours, faites à d'autres qu'à ceux qui furent pour lors commis.

Depuis voyant le bien & utilité qui étoit avenu de la tenue de ces grands jours ou *parlement*, il ordonna successivement que ces grands jours seroient tenus ès mois de Septembre 1494 & 1495; ce qui fut ainsi exécuté.

Enfin ayant reconnu qu'il seroit avantageux pour ce pays que l'on y tînt les grands jours une fois l'an à un terme nommé & préfix, & que ce seroit occasionner de grands frais s'il falloit chaque année obtenir des lettres du roi pour faire tenir les grands jours, il ordonna par un édit du 27 Novembre 1495, qui fut publié dans l'assemblée des états de la province, que ces grands jours ou *parlement* se tiendroient une fois chaque année, depuis le premier Septembre jusqu'au 9 Octobre suivant, par les mêmes présidens, conseillers, & autres officiers qui avoient d'abord été commis, lesquels sont dénommés dans cet édit, sans qu'il fût besoin dorénavant d'obtenir d'autres lettres de provision pour la tenue de ces grands jours ou *parlement*.

La jurisdiction de ces grands jours ou *parlement*, n'étoit pas souveraine; il y avoit appel au *parlement* de Paris; cependant les exemples en sont rares. Les ducs de Bretagne empêchoient autant qu'il leur étoit possible, que l'on ne prît cette voie; il y en a pourtant un exemple dans les rouleaux du *parlement* de Paris en 1461.

Le second mariage d'Anne de Bretagne avec Louis XII. ni celui de François I. avec Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, ni la réunion même qui fut faite de la Bretagne à la couronne en 1532, n'apporterent encore aucun changement à l'état du *parlement de Bretagne*. Il arriva seulement que le roi François I. ayant cédé à Henri II. son fils, alors dauphin de France, la jouissance du duché de Bretagne, il ordonna à la priere de ce prince, par des lettres en forme d'édit, que dans les matieres où il seroit question de 1000 livres de rente & au-dessous, ou de 10000 liv. une fois payés, il n'y auroit aucun ressort par appel des grands jours, ou *parlement de Bretagne*, au *parlement* de Paris, comme cela avoit lieu auparavant; mais que les jugemens donnés sur ces matieres sortiroient nature d'arrêt.

Ces lettres ayant été présentées au *parlement* de Paris pour y être enregistrées, le procureur général y forma opposition.

Mais François I. étant décédé en 1547, cela leva les obstacles. Henri II. par un édit du mois de Septembre 1551, ordonna l'exécution de celui du roi son pere, & néanmoins ayant aucunement égard aux motifs allégués par le procureur dans son opposition, il modifia cet édit, & ordonna que dans les matieres où il seroit question de 150 liv. tournois de rente, & de 3000 liv. tournois à une fois payer, il n'y auroit aucun ressort par appel des jugemens, soit interlocutoires ou définitifs, sur ce donnés par les grands jours ou *parlement de Bretagne*, au *parlement* de Paris; mais qu'ils sortiroient nature d'arrêt exécutoire nonobstant ledit appel.

Cet édit fut enregistré au *parlement de Bretagne* le 17 Septembre 1551, & dans celui de Paris le premier Octobre 1552.

Mais les grands jours ou *parlement de Bretagne*, ne furent érigés en cour absolument souveraine, & sous le titre du *parlement*, que par l'édit du roi Henri II. du mois de Mars 1553. Les motifs exposés dans cet édit sont que la séance des grands jours étoit si breve, qu'elle ne suffisoit pas pour expédier toutes les affaires; que d'ailleurs ces grands jours n'étant pas souverains, c'étoit un degré de jurisdiction qui ne servoit qu'à fatiguer les parties & éterniser les procès.

Par cet édit Henri II. établit un *parlement* & siége ordinaires de justice souveraine audit pays & duché de Bretagne, lequel devoit être composé de deux chambres pour être exercé & tenu par quatre présidens & trente-deux conseillers, qui serviroient alternativement, savoir seize non originaires du pays, lesquels ensemble les quatre présidens seroient pris & choisis dans les autres pays de l'obéissance du roi, soit présidens, maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, ou conseillers des autres cours souveraines, ou autres, & que les seize autres conseillers seroient pris des originaires du pays.

Il créa par le même édit deux avocats pour lui, dont il ne pourroit y en avoir qu'un originaire du pays; un procureur général, deux greffiers, l'un civil, l'autre criminel; six huissiers, un receveur & payeur des gages, un receveur des amendes, un garde & concierge pour administrer les menues nécessités.

Chaque chambre devoit être composée de deux présidens, seize conseillers, un des deux avocats du Roi.

Il fut aussi ordonné que ce *parlement* seroit tenu & exercé en deux séances & ouvertures; l'une en la ville de Rennes durant trois mois, savoir Août, Septembre & Octobre, & que durant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, il y auroit vacations; que l'autre séance & ouverture se tiendroit en la ville de Nantes, qu'elle seroit de service pendant les mois de Février, Mars & Avril, & les mois de Mai, Juin & Juillet pour les vacations.

La premiere séance pour laquelle furent députés les premier & troisieme présidens, commença au mois d'Août, & la seconde où furent députés les second & quatrieme présidens, commença au premier Février, suivant l'édit.

Et au cas que durant ces deux séances, ou l'une d'icelle, les procès par écrit, appellations verbales, ou autres matieres civiles qui seroient instruites & en état d'être jugées, ne fussent pas décidées durant les trois mois ordonnés pour chacune desdites ouvertures & séances, il est ordonné que les présidens & conseillers procéderont au jugement desdits procès & matieres instruites, avant que de desemparer chacune desdites séances, dont le roi charge leur honneur & conscience, sans néanmoins que lesdits présidens, conseillers & autres officiers, fussent tenus en chacune desdites séances, de vaquer en tout plus de quatre mois.

Il est encore dit que les conseillers & présidens de chacune desdites chambres, moyennant ladite érection, connoîtront & jugeront en dernier & souverain ressort, de tous différends & matieres survenant audit pays, civiles, criminelles, mixtes, leurs circonstances, sequelles & dépendances d'icelles, entre quelques personnes, & pour quelque cause & valeur que ce soit, au nombre des présidens ou conseillers requis par les ordonnances; comme aussi des matieres de régale, & jurisdictions temporelles des évêques du dit pays, prééminence d'église, contention des ressorts différens des siéges présidiaux, malversation d'iceux, & d'autres juges inférieurs, appellation des jugemens donnés par le grand maître des eaux & forêts, ou ses lieutenans, sans qu'elles puissent ressortir ailleurs par appel ni autrement, pour quelque somme & considération que ce soit, & des autres, selon l'édit de la création des présidiaux qui excederont 10 liv. de rente, ou 250 liv. une fois payées; le roi révoquant à cette fin le pouvoir qu'il avoit donné aux présidiaux pour connoître en souveraineté des matieres criminelles par la suppression du conseil, ou grands jours du dit pays; enfin il donna au nouveau *parlement* telle autorité, pouvoir, prééminences, honneurs, droits, profits, revenus & émolumens que les autres cours souveraines & *parlemens* du royaume, & que l'ancien *parlement* & conseil dudit pays avoient coutume d'avoir.

En conséquent il supprima par le même édit, l'ancien *parlement* ou grands jours.

Il ordonna qu'en la chancellerie dudit pays, il y auroit un garde-scel, qui seroit conseiller de la cour, dix secrétaires & un scelleur, comme il y avoit eu de tout tems, un receveur & payeur des gages des officiers de cette chancellerie, quatre rapporteurs & un huissier; & il supprima tous autres officiers de ladite chancellerie & conseil de ce pays,

Et

Et afin de prévenir toute difficulté ſur l'exécution de cet édit, il ordonna qu'il ſeroit fait un extrait au *parlement* de Paris, des réglemens, uſances, ſtyles & formes qui ſe doivent garder pour les mercuriales, & toutes autres choſes concernant le fait du *parlement* de Paris, ſes officiers & ſa chancellerie, pour ſe régler de même au *parlement* & chancellerie de Bretagne.

Comme les offices de préſidens & conſeillers de l'ancien *parlement* étoient la plûpart tenus par des maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, les offices du nouveau *parlement* furent pareillement déclarés compatibles avec ceux des maîtres des requêtes, avec ſéance telle que les maîtres des requêtes l'ont dans les autres *parlemens*, ſans avoir égard au rang qu'ils devroient tenir comme conſeillers.

L'édit de 1553 ordonna encore que l'un des préſidens de la premiere ſéance de Rennes, avec les huit conſeillers originaires de la province, continueroient l'exercice de la juſtice criminelle pendant les vacations, en appellant avec eux pour parfaire le nombre de dix au moins, tels des conſeillers du même *parlement*, ſiéges préſidiaux, ou autres juges & officiers royaux, ou quelqu'un des plus anciens & fameux avocats des lieux, pour terminer pendant ledit tems les procès criminels, comme il ſe pratiquoit anciennement au conſeil de Bretagne; & que la même choſe ſeroit obſervée par la ſéance établie à Nantes.

Enfin ce même édit ordonne que les évêques de Rennes & de Nantes, auront ſéance, voix & opinion délibérative au *parlement* de Bretagne, ainſi que les évêque de Paris & abbé de Saint-Denis l'ont au *parlement* de Paris, & que tous les autres archevêques ou évêques du royaume y auront ſéance les jours d'audience & de plaidoirie, uniformément & comme ils l'ont au *parlement* de Paris.

Cet édit fut enregiſtré au *parlement* de Paris le 4 Mai 1554. avec la clauſe *de mandato regis*.

Par des lettres patentes du 26 Décembre 1558, Henri II. autoriſa les préſidens & conſeillers du *parlement de Bretagne* à viſiter toutes les priſons, interroger les priſonniers, comme auſſi à viſiter les préſidiaux, & à y préſider, ſeoir & juger, tant ès jours de plaidoierie que de conſeil, ſans y prendre aucun profit ni émolument, à viſiter les hôpitaux & lieux piteux, pour voir & entendre s'ils ſont bien & dûement entretenus & réparés, pour ſur leur rapport, être pourvû par la cour.

Les habitans de la ville de Nantes demanderent à François II. que le *parlement* fût transféré en la ville de Nantes, & que les deux ſéances fuſſent unies en une, & tenues dans cette ville.

La ville de Rennes y mit empêchement, ce qui donna lieu à un arrêt du conſeil du 19 Mars 1554, par lequel les parties furent renvoyées devant le gouverneur & lieutenant général de Bretagne, pour à la premiere convocation & aſſemblée ordinaire, enquérir & informer par les voies des gens des trois états, ſi l'obſervation de l'érection & ſéance du *parlement* dans les deux villes de Nantes & de Rennes ſeroit plus commode & profitable tant au roi qu'à ſes ſujets, ou s'il y auroit lieu d'attribuer la ſéance perpétuelle du *parlement* en l'une de ces deux villes.

Cependant ſans attendre cette information, les habitans de Nantes obtinrent au mois de Juin 1557, des lettres patentes portant tranſlation du *parlement*, & réunion des deux ſéances en la ville de Nantes.

La ville de Rennes forma oppoſition à l'enregiſtrement de ces lettres, & préſenta requête au roi François II. le 4 Décembre 1559, pour demander que l'information qui avoit été ordonnée, fut faite.

La requête renvoyée au duc d'Eſtampes, gouverneur de Bretagne, le procès-verbal & information, *de commodo & incommodo*, fut fait en l'aſſemblée des trois états tenus en la ville de Vannes au mois de Septembre 1560; le gouverneur donna auſſi ſon avis; & ſur ce qui réſultoit du tout, par arrêt & lettres-patentes du 4 Mars 1561, le roi Charles IX. pour nourrir paix & amitié entre les habitans de deux villes; & accommoder ſes ſujets de Bretagne en ce qui concerne l'adminiſtration de la juſtice, révoqua les lettres du mois de Juin 1557, contenant la tranſlation du *parlement* à Nantes, & ordonna que la ſéance ordinaire de ce *parlement* ſeroit & demeureroit toujours en la ville de Rennes, ſans que pour quelque cauſe que ce fût, elle pût être à l'avenir transférée à Nantes ni ailleurs. Il inſtitua & établit ce *parlement* ordinaire en la ville de Rennes, pour y être tenu & exercé à l'avenir à perpétuité, comme les autres cours de *parlement* du royaume, à la charge ſeulement que les habitans de Rennes ſeroient tenus d'indemniſer & rembourſer ceux de Nantes, des deniers qu'ils avoient donnés au feu roi Henri II. pour avoir chez eux le *parlement*.

Cependant comme le *parlement* tenoit déja ſa ſéance à Nantes, l'exécution de l'arrêt de 4 Mars 1561 ſouffrit quelque retardement, tant par l'oppoſition des Nantois qui empêcherent d'abord les commis des greffes d'emporter les ſacs & papiers, que par divers autres incidens; enfin le 24 Juillet 1561 il y eut des lettres de juſſion pour enregiſtrer l'arrêt du 4 Mars, & il fut enjoint au *parlement* de commencer à ſiéger à Rennes, le premier Août ſuivant, ce qui fut exécuté.

Il paroît néanmoins que ce *parlement* de Rennes fut encore interrompu: en effet, il fut rétabli & confirmé par une déclaration du premier Juillet 1568.

Il ne laiſſa pas d'être depuis transféré à Vannes par déclaration du mois de Septembre 1675, mais il fut rétabli à Rennes par édit du mois d'Octobre 1689.

Par une déclaration du 23 Février 1584, les ſéances qui n'étoient que de trois mois, furent fixées à quatre chacune.

Henri IV. par édit du mois de Juillet 1600, ordonna que chaque ſéance ſeroit de ſix mois.

Enfin, par édit du mois de Mars 1724, le roi a rendu ce *parlement* ordinaire, au lieu de *trimeſtre* & *semeſtre* qu'il étoit auparavant.

Ce *parlement* eſt préſentement compoſé de cinq chambres; ſavoir, la grand'chambre qui eſt auſſi ancienne que le *parlement*, deux chambres des enquêtes, dont l'une tire ſon origine de la premiere érection du *parlement* en 1553; la ſeconde fut créée en 1557; la tournelle établie en 1575, & les requêtes du palais en 1581.

L'édit du mois de Mars 1724. avoit ordonné qu'il y auroit deux chambres des requêtes; mais par une déclaration du 12 Septembre de la même année, il fut ordonné que les deux ſeroient & demeureroient réunies en une ſeule.

Par un édit du mois de Février 1704, il avoit été créé une chambre des eaux & forêts près le *parlement* de Rennes, pour juger en dernier reſſort toutes les inſtances & procès, concernant les eaux & forêts, pêches, chaſſes; mais par un autre édit du mois d'Octobre ſuivant, cette chambre fut réunie au *parlement*.

On a vû que lors de la création de ce *parlement*, il n'étoit compoſé que de quatre préſidens, ſeize conſeillers originaires, & ſeize non originaires, deux avocats généraux, un procureur général, deux greffiers & ſix huiſſiers; mais au moyen de nouvelles charges qui ont été créés en divers tems, il eſt préſentement compoſé d'un premier préſident, de neuf préſidens à mortier.

Ceux qui ont rempli la dignité de premier préſident de ce *parlement* depuis ſon érection, ſont

Messieurs,

4.	Février	1554.	René Bailles de Seaux.
1.	Mars	1556.	André Guillard de Lille.
25.	Février	1570.	René de Bourneuf de Cucé.
27.	Avril	1587.	Claude de Faucon de Riis.
23.	Janvier	1597.	Jean de Bourgneuf.
6.	Juin	1636.	Henri de Bourneuf Dargeres, reçû le 13 Mai 1622, ne prit place qu'en 1636.
28.	Mai	1661.	François Dargouges du Pleſſis-Paté.
27.	Août	1677.	Louis Phelippeaux *depuis Chancelier*.
16.	Juillet	1687.	René le Feuvre de la Faluere.
16.	Juin	1703.	Pierre de Brillac de Gençay.
18.	Août	1734.	Antoine-Arnaud de la Briffe d'Amilly, actuellement premier préſident.

Les officiers dont le *parlement* eſt compoſé, ſont ſix préſidens aux enquêtes, deux aux requêtes, quatre-vingt-quatorze conſeillers, douze conſeillers-commiſſaires aux requêtes, deux avocats généraux, un procureur général; deux greffiers en chef, l'un civil & l'autre criminel, deux greffiers aux enquêtes, un aux requêtes, un garde-ſacs, un des affirmations, un premier huiſſier, & treize autres huiſſiers, & cinq huiſſiers aux requêtes; environ cent quarante avocats & cent huit procureurs.

Tous les conſeillers, tant du *parlement* que des requêtes, ſont laïcs, il n'y a point de conſeillers clercs, ſi ce n'eſt les évêques de Rennes & de Nantes, qui ſont conſeillers d'honneur nés.

Une partie des charges de conſeillers eſt affectée à des perſonnes originaires de la province; l'autre eſt pour des per-

perſonnes non originaires; & ſuivant un reglement fait par le *parlement* au ſujet de ſes diverſes charges le 21 Juillet 1683, ſur lequel eſt intervenu un arrêt conforme au conſeil du roi le 15 Janvier 1684 regiſtré à Rennes le 3 Juin ſuivant, il eſt dit:

1°. Que ceux qui des autres provinces du royaume, ſont venus ou viendront s'établir dans celle de Bretagne, autrement que pour exercer dans le *parlement* des charges de préſidens ou de conſeillers, & y ont eu ou les deſcendans d'eux leur principal domicile pendant l'eſpace de quarante ans, ſeront réputés originaires de Bretagne, & ne pourront eux & les deſcendans d'eux poſſéder des offices non originaires.

2°. Que ceux qui ſont ſortis ou ſortiront hors de la province de Bretagne, & qui ont eu ou auront dans les autres provinces du royaume, eux ou les deſcendans d'eux leur principal domicile pendant l'eſpace de quarante ans, ſeront réputés non originaires, & ne pourront eux & les deſcendans d'eux, poſſéder des offices originaires.

3°. Ceux qui poſſedent actuellement, ceux qui poſſederont à l'avenir, & ceux qui ont poſſedé depuis quarante ans des charges non originaires, ſeront réputés *in æternum*, eux & les deſcendans d'eux par mâles, non originaires, excepté néanmoins ceux qui ont été pourvûs & enſuite reçûs dans les charges non originaires autrement que comme non originaires, dont les enfans & petits-enfans par mâles pourront poſſeder les charges de leurs peres & grands peres ſeulement, immédiatement & ſans interruption.

Suivant l'édit du mois de Septembre 1580, & la déclaration du 30 Juin 1705, les charges de préſidens aux requêtes du palais & celles des conſeillers doivent être remplies, moitié par des françois, l'autre moitié par des originaires.

Il en étoit de même anciennement des deux charges d'avocats généraux, ſuivant l'édit de création; mais par une déclaration du 15 Octobre 1714. il a été reglé que ces charges ſeront poſſedées indifféremment par des Bretons & par d'autres.

Par une déclaration d'Henri III. du 2 Mai 1575, les préſidens & conſeillers de ce *parlement* ont entrée & ſéance dans toutes les cours ſouveraines du royaume.

L'ouverture du *parlement* ſe fait le lendemain de la S. Martin.

La grand'chambre eſt compoſée du premier préſident, des quatre plus anciens préſidens à mortier & des trente-quatre conſeillers les plus anciens en réception.

Chaque chambre des enquêtes eſt compoſée de trois préſidens & trente conſeillers.

La tournelle eſt compoſée des cinq derniers préſidens à mortier, de dix conſeillers en la grand'chambre, & de cinq de chaque chambre des enquêtes, qui ſervent juſqu'à Pâques, & ſont remplacés par un pareil nombre.

Les vacations ſont depuis le 24 Août juſqu'à la S. Martin.

La chambre des vacations commence le 26 Août & finit le 17 Octobre.

La chancelerie établie près le *parlement* de Bretagne eſt compoſée de deux conſeillers garde des ſceaux, qui ſervent chacun ſix mois; quatre audienciers, quatre contrôleurs, quinze ſecrétaires, un ſcelleur, quatre référendaires, deux payeurs des gages, & un greffier garde-notes.

Voyez Paſquier, la Rocheflavin, Fontanon, Joli, Guenois, le *recueil des ordonnances de la troiſieme race*. (*A*)

Parlement de Chalons. On donna ce nom à une des chambres du *parlement* de Paris, transféré à Tours pendant la ligue, laquelle fut envoyée à Châlons-ſur-Marne pour y rendre la juſtice. *Voyez* Parlement de la ligue *&* Parlement de Tours. (*A*)

Parlement de Chamberry. Il y a eu autrefois un *parlement* à Chamberry, ville capitale de la Savoie, lequel a pris depuis la dénomination de *ſénat*; il fut établi par le roi François I. lorſqu'il ſe fut rendu maître de la Savoie. (*A*)

Parlement de la Chandeleur, *in parlamento Candeloſæ*, ou *octavarum Candeloſæ*, des octaves de la Chandeleur. C'étoit la ſéance que le *parlement* tenoit vers la fête de la purification de la Vierge; il en eſt parlé dans le premier des regiſtres *olim* dès l'année 1259, & en 1260 Philippe-le-Bel y fit une ordonnance touchant les Juifs au *parlement de la Chandeleur* en 1290. (*A*)

Parlement comtal; c'étoit les grands jours ou *parlement* du comte de Toulouſe ou de Poitiers. *Voyez* Parlement de Toulouse.

Parlement du comté de Bourgogne, *Voyez ci-devant* Parlement de Besançon.

Parlement de Dauphiné, *voyez ci-après* Parlement de Grenoble.

Parlement de Dijon, *voyez ci-devant* Parlement de Bourgogne.

Parlement de Dole, *voyez* Parlement de Besançon.

Parlement de Dombes eſt la Cour ſouveraine qui rend la juſtice en dernier reſſort aux ſujets du prince.

Les ducs de Bourbon, ſouverains de Dombes, avoient pour leurs états une chambre des comptes établie à Moulins, où reſſortiſſoient en dernier reſſort les appellations des ſentences des juges ordinaires & d'appeaux de la ſouveraineté, pour raiſon de quoi elle étoit nommée *chambre du conſeil*; elle étoit ſédentaire à Moulins.

Lorſque Charles de Bourbon, connétable de France (qui avoit épouſé Suſanne ſa couſine, fille de Pierre de Bourbon, & lui avoit ſuccédé à ſa mort en 1521, tant en vertu de ſon contrat de mariage qui l'appelloit à la ſucceſſion d'Anne à défaut d'enfans, que du teſtament à ſon profit qu'elle avoit fait en 1519), eut embraſſé le parti de l'empereur Charles-Quint, le roi François I. s'empara de la ſouveraineté de Dombes par droit de conquête en 1523.

Après avoir fait recevoir par le maréchal de la Paliſſe le ſerment de fidélité des habitans du pays, ſur leur requiſition, le roi par des lettres patentes du mois de Novembre 1523, établit une chambre ou conſeil ſouverain à Lyon, à laquelle il évoqua toutes les cauſes & appellations du pays & ſouveraineté de Dombes.

Il compoſa ce conſeil du gouverneur de Lyon (c'étoit alors le maréchal de la Paliſſe), du ſénéchal de Lyon, des lieutenant général & particulier, & de deux docteurs réſidens dans la même ville; il commit ſon procureur à Lyon pour procureur général, & deux huiſſiers pour le ſervice de cette chambre ou conſeil; il defendit, pour quelques cauſes que ce fût, ſoit civiles, ſoit criminelles, de traduire les ſujets de Dombes en autre cour & juriſdiction que pardevant ledit conſeil. Il commit le ſénéchal pour garde des ſceaux de ce conſeil. Le premier ſcel dont on ſe ſervit eſt encore conſervé dans les archives de Dombes; François I. y eſt repréſenté avec cette inſcription, *ſigillum domini noſtri Francorum regis, pro ſupremo Dombarum* parlamento.

Les lettres de 1523 furent enregiſtrées & publiées en l'auditoire de Lyon le 6 Novembre de la même année, en Dombes le 26 du même mois, & à la chambre des comptes de Moulins le 24 Janvier ſuivant. De ce moment elles eurent leur exécution.

Ce nouveau conſeil fut qualifié de *parlement* dès le mois de Juin 1538, dans des lettres patentes accordées à Me Jean Godon, pour la rénovation du terrier de la ſeigneurie de Gravin, où l'on lit: *Jean Godon.... préſident en notre cour de parlement & conſeil de notre pays de Dombes*.

Ce tribunal fut qualifié de *parlement* après, ſans doute, qu'Antoine Debourg eut été nommé premier préſident, parce qu'alors il y avoit un préſident en titre, & qu'il étoit compoſé d'officiers de robe longue.

Dans des lettres patentes de 1543, 1547 & 1549, il eſt qualifié tantôt de *conſeil*, tantôt de *parlement*, comme mots ſynonymes; mais il étoit déja reconnu comme *parlement*, ſuivant le ſcel accordé par François I. & tant les arrêts que les enregiſtremens ſe donnoient & s'inſcrivoient alors *à la cour de parlement ſéant à Lyon*.

Le roi François II. dans des lettres patentes du mois de Mars 1559, confirma les offices du *parlement de Dombes* tels qu'ils ſubſiſtoient au tems de ſon avénement, & les privileges de chacun de ces offices.

La principauté de Dombes enſuite de la tranſaction du 27 Septembre 1560, fut rendue par François II. à Louis de Bourbon, duc de Montpenſier (fils de Louiſe ſœur & héritiere de droit du connétable Charles de Bourbon) & héritier inſtitué par teſtament que ledit connétable avoit fait en l'année 1521. La tranſaction confirmée par Charles IX. le 11 Novembre 1561, fut enregiſtrée au *parlement* de Dombes le 20 Mars de la même année.

Louis de Bourbon Montpenſier prit poſſeſſion de la ſouveraineté de Dombes au mois de Mars 1561; il rendit le 15 Septembre un édit enregiſtré le 18 Décembre de la même année au *parlement*, par lequel il ſupprima, *vacation avenant*, l'office de juge d'*appeaux* établi à Trévoux par le roi François I. & ordonna qu'à l'avenir il n'y auroit plus que deux degrés de juriſdiction, ſelon la forme ancienne. Il fit une ordonnance pour l'adminiſtration de la juſtice, tant en matiere civile que criminelle, qui contient 24 chapitres & 150 articles; elle eſt datée de Champigny du mois de Juin 1581. Louis de Montpenſier étant décédé avant l'enregiſtrement, François ſon fils &

son successeur, donna des lettres patentes au mois de Juin 1583, confirmatives de cette ordonnance, & le tout fut enregistré le 27 Juillet suivant. M. Jérôme de Châtillon, premier président du *parlement* de Dombes, a fait un commentaire de grande érudition, qui a été imprimé avec cette même ordonnance.

En 1576 le *parlement* fit un réglement, tant sur la police intérieure du palais, que sur la monnoie, avec supplication à S. A. S. pour avoir des ordonnances sur le fait de la justice. Il y est marqué que la souveraineté se régissoit par le droit écrit. Ce réglement fut confirmé par les lettres patentes du souverain, du 24 Juin 1576, dûement enregistrées.

Le *parlement* s'est transporté plusieurs fois de Lyon dans la souveraineté de Dombes, pour y tenir les grands jours, ensuite de commission ou lettres patentes du souverain. La premiere fois, le 8 Octobre 1583, il fit publier à Trévoux un réglement pour la police & l'administration de la police en bailliage. Une autre fois au mois d'Octobre 1602, étant à Trévoux pour semblable cause, il rendit deux arrêts de réglement, l'un sur la police générale du pays de Dombes, & l'administration de la justice, tant en bailliage, qu'aux autres jurisdictions; & l'autre sur la forme des impositions. Ces deux réglemens ont été confirmés par les mêmes lettres patentes du 24 Février 1603, régistrées le 9 Avril suivant. Depuis 1602 le *parlement* n'a pas tenu les grands jours.

M. le duc du Maine transféra le *parlement* de Lyon à Trévoux, capitale de la souveraineté, par déclaration du mois de Novembre 1696.

Par une autre déclaration du 15 Septembre 1728, registrée le premier Octobre suivant, il permit aux officiers du *parlement* de Dombes de posséder des charges hors de la souveraineté, dans les cours du royaume.

Le nombre des officiers du *parlement* de Dombes a été augmenté en divers tems.

Les lettres patentes de François de Montpensier, prince souverain de Dombes, du 26 Novembre 1582, font mention, outre les présidens, conseillers, avocats & procureurs généraux, des secrétaire & greffier, trésorier & payeur, huissier & concierge de ladite cour. Il est présentement composé d'un premier président & de deux autres présidens à mortier, du gouverneur, qui y a séance & voix délibérative après le premier président, de trois maîtres des requêtes, de deux chevaliers d'honneur, de dix conseillers laïcs, de deux conseillers clercs; du doyen du chapitre de Trévoux, de deux avocats généraux & un procureur général, de deux substituts du procureur général; de quatre secrétaires de S. A. S. d'un greffier en chef; d'un premier huissier, quatre huissiers audienciers, & douze procureurs.

Premier président. Lors de l'érection du conseil ou *parlement de Dombes*, le roi François I. par ses lettres patentes du premier Novembre 1523, nomme à la tête des officiers qui le devoient composer, le maréchal de la Palisse, gouverneur de Lyon, que l'on doit en conséquence regarder comme le premier qui ait été le chef de ce conseil ou *parlement*.

Dans les lettres de provisions du premier président de messire Antoine Dubourg, il est dit que *le gouverneur .... ne pouvoit pas vaquer au fait de la justice contentieuse*; raison pour laquelle la princesse (Louise de Savoie) nomma un président en titre. Ainsi messire Antoine Dubourg fut le premier qui eut le titre de *président* du conseil ou *parlement* de Dombes, le 26 Septembre 1534.

Ayant été nommé chancelier de France en 1535, il eut pour successeur dans la dignité de premier président du *parlement de Dombes*,

Messire Jean Godon, conseiller au gran-conseil, après lequel sont venus successivement,

En 1544, messire Jean Dupeyret.

En 1549 messire Hugues Dupuis, nommé dans les lettres patentes de François II. au mois de Mars 1559.

Messire Jean Desfournal, en 1562.

Messire Claude Baronnat, en 1568.

Messire Jérôme de Châtillon, en 1571 (c'est lui qui a fait un commentaire sur l'ordonnance de Dombes; plusieurs auteurs en parlent avec éloge).

Messire Nicolas de Lange, en 1593.

Messire Balthasard de Villars, en 1596 (Il étoit neveu & frere des archevêques de Vienne de ce nom).

Messire Pierre de Seve de Laval (gendre de ce dernier), en 1621.

Messire Guillaume de Seve de Laval (son fils), en 1653.

Messire Barthelemy Mascranny de la Verriere, en 1675.

Messire Pierre de Seve de Laval, en 1682.

Messire Benoît Cachet de Montezan, en 1699.

Messire Antoine Desrioux de Messimy, en 1704, après le décès duquel le prince pourvut une seconde fois du même office

Messire Benoît Cachet de Montezan, en 1713.

Messire Nicolas Belles de Tevesnolt, en 1727.

Messire Louis Cachet de Montezan, en 1730.

Et messire Jean Benoît Cachet, comte de Garnerans, en 1747, qui occupe actuellement cette place.

Le prince a affecté un logement au palais de justice à Trévoux pour le premier président.

Le second office de président fut créé en 1560 ou 1561; après avoir été supprimé, rétabli, & encore supprimé, il a été rétabli par édit du mois de Mars 1636, & a subsisté depuis.

Le troisieme office de président a été créé par édit du mois de Juin 1538.

L'habillement des présidens au *parlement de Dombes* est semblable à celui des présidens au *parlement* de Paris.

Il y a eu plusieurs fois des conseillers d'honneur nommés extraordinairement par le prince, tels que messire Jacques Dutour Wuliard de Saint-Nizier, lieutenant général de Bourg, & élu de la noblesse en la province de Bresse, nommé en 1699, & messire Jacques Marie Dutour Wuliard son fils actuellement chancelier de Dombes. Le rang & séance des conseillers d'honneur a toujours été reglé par les lettres ou brevets que le prince leur a accordés. Messire Desrioux de Messimy, ancien procureur général du *parlement de Dombes*, & messire Aymard de Franchelins, sont actuellement conseillers d'honneur. Le premier a séance immédiatement après les présidens, & le second à son rang de réception.

Maîtres des requêtes. Ces officiers sont au nombre de trois; le premier office fut créé par édit du mois de Février 1603; le second par édit du mois de Juin 1646; & le troisieme, par édit du mois de Juillet 1658.

L'habillement des maîtres des requêtes est le même que celui des conseillers au *parlement*, ainsi que les conseillers d'honneur & honoraires; ils ne peuvent ni rapporter ni présider; il siégent après les présidens. Les maîtres des requêtes honoraires ont rang & séance après le plus ancien des maîtres des requêtes titulaires.

Chevaliers d'honneur. Par édit du mois de Juillet 1646, Gaston d'Orléans, usufruitier de la souveraineté de Dombes pendant la minorité de la princesse Anne Marie Louise sa fille, connue sous le nom de *mademoiselle de Montpensier*, créa deux offices de chevaliers d'honneur, pareils à ceux qui sont dans aucunes des cours du *parlement* de France, & notamment en celle de Dijon, par des lettres du 21 Novembre 1648; il ordonna que ceux qui seroient issus d'officiers de la cour ne seroient tenus à la preuve de noblesse que de leur ayeul, & que les autres prouveroient leur bisayeul. Cet édit, ensuite des lettres du prince données sur les remontrances du *parlement*, ne fut enregistré que pour un de ces offices, au moyen de quoi l'autre demeure supprimé.

Ce second office fut rétabli en 1651; mais le *parlement* ayant encore fait des remontrances, l'édit ne fut pas enregistré, & le pourvu ne poursuivit pas sa réception. Enfin il a été de nouveau rétabli par un édit de 1714 qui a été enregistré, & il a subsisté depuis. Les chevaliers d'honneur siégent après le doyen ou plus ancien des conseillers laïcs.

Conseillers. Quatre ont été créés en 1523, lors de l'institution du *parlement*; deux en 1524, par Louise de Savoie; deux autres avant 1559 (puisque les lettres-patentes de cette date, données par François II. font mention de huit conseillers); la neuvieme en 1598, & les autres en 1658. Tous les autres offices de conseillers créés en divers tems, ont été supprimés, & il ne reste présentement que dix conseillers laïcs & deux conseillers clercs, dont les offices sont tous de création antérieure à l'arrêt du conseil de 1669.

En l'absence des présidens, le plus ancien des conseillers laïcs préside la compagnie; les conseillers clercs ne décanisent & ne président point.

Le premier office de conseiller clerc a été créé en 1558, & le second en 1658; ces charges ont été plusieurs fois remplies par des comtes de Lyon. Le premier de ces deux offices avoit d'abord été créé pour être uni au doyenné du chapitre de l'église collégiale de Trévoux; mais par édit du mois de Mars 1609, cet office fut separé & desuni du doyenné du chapitre.

Au mois de Septembre 1663 il fut créé un office de conseiller clerc honoraire au *parlement*, pour être ledit office uni au doyenné du chapitre; au décès du premier pourvu,

pourvu, le *parlement* remontre au prince que par la nomination du doyenné le chapitre faisoit & nommoit un conseiller, droit qui n'appartient qu'au souverain. Le chapitre céda au prince la nomination de doyen, & l'office de conseiller clerc honoraire en sa faveur, fut rétabli par édit de 1696. Le doyen est reçu sur des provisions du prince; il doit être licencié ès droits; il pique la loi & subit l'examen avant sa réception, du jour de laquelle il prend rang & séance parmi les conseillers.

Avocats généraux. Un de ces offices est aussi ancien que le *parlement*: le premier qui l'ait possédé est messire Claude de Bellievre, pere de messire Pomponne de Bellievre, chancelier de France. Le second office a été créé en 1658.

Procureur général. Cet office est aussi ancien que le *parlement*.

Substituts du procureur général. Ces deux offices ont été créés par l'édit de 1658, & n'ont été remplis qu'en 1673; ils jouissent des privileges; & l'arrêt du conseil de 1753 fait défense de les inquiéter à ce sujet.

Secrétaires de la cour. Des quatre offices qui subsistent actuellement, le premier a été créé en 1691; le second en 1630, & les deux autres en 1658.

Greffier en chef. Cet office est aussi ancien que le *parlement*, il fut en 1621 réuni au domaine moyennant le remboursement de la finance. Depuis ce tems, les émolumens du greffe ont été donnés à titre de ferme ou compris dans le bail général de la souveraineté jusqu'en 1721, que M. le duc du maine donna des provisions. Le titulaire peut présenter, pour faire les fonctions en son absence, un sujet qui soit au gré de la cour & dont il est responsable. Il est dépositaire des minutes & registres du *parlement*. Ces registres ne sont bien suivis que depuis 1560.

Premier huissier. Cet office est fort ancien; il jouit des privileges, & y a été maintenu par arrêt de la cour des aides de Paris rendu le 30 Août 1746.

Chancellerie près le parlement. Le sceau est tenu par les officiers du *parlement* à tour de rôle.

Chambre des requêtes du palais. M. le duc de Maine, par édit de Septembre 1698, créa la chambre des requêtes au lieu & place du bailliage de Trévoux & de la jurisdiction des gabelles qu'il supprima, il en attribua les fonctions & les émolumens aux présidens & conseillers du *parlement*. Les présidens & le doyen des conseillers ont le droit d'y assister & d'y présider sans en avoir obligation, les autres conseillers y servent tour-à-tour par semestre au nombre de trois conformément à l'édit de 1728; ces trois commissaires sont nommés & changés tous les six mois par arrêt du *parlement*.

L'édit qui a établi la chambre des requêtes avoit créé un office d'avocat en cette chambre, lequel a été par un autre édit du mois de Mai 1749 éteint (quant au titre particulier) & réuni (quant aux fonctions & émolumens) aux offices d'avocats généraux du *parlement*. Ces deux officiers seront alternativement & par semestre à la chambre des requêtes.

Le capitaine des chasses, le maître ès eaux & forêts & le prevôt de la maréchaussée y ont séance dans les affaires de leur compétence, les jugemens s'intitulent, *la chambre des requêtes*, ou plutôt, *la cour jugeant avec le prevôt, le capitaine des chasses*, ou *le maître des eaux & forêts*, &c.

Il n'y a point de greffier titulaire à la chambre des requêtes. Le greffe en appartient au domaine, il est compris dans la ferme générale de la souveraineté. Il est loisible aux fermiers à chaque bail de le soufermer ou de le faire exercer par un sujet convenable.

Il n'y a point de chancellerie à la chambre des requêtes, parce qu'il n'y en avoit point au bailliage qu'elle a remplacé.

Les présidens, maîtres des requêtes, conseillers, avocats & procureurs généraux, les quatre secrétaires, le greffier en chef du *parlement* jouissent de la noblesse transmissible à leurs enfans au premier degré, tant en Dombes qu'en France. Ce qui leur a été confirmé, de même qu'au conseil souverain de Dombes, par des édits & déclarations des 2 Avril 1571, Mars 1604 & Novembre 1694, pourvu toutefois aux termes de cette derniere déclaration qu'ils ayent servi pendant 20 ans, ou qu'ils décedent dans le service actuel de leurs charges.

Ils ont été maintenus dans la jouissance de tous leurs privileges en France, & des mêmes honneurs & prérogatives des officiers de *parlemens* du royaume par des lettres-patentes de nos rois de 1577, 1595, 1611 & 1644, qui toutes rappellent la création du *parlement* en 1523. L'exécution de ces lettres a été en 1611 attribuée au grand conseil: depuis ce tems, elles y ont toujours été

enregistrées, & il est le tribunal compétent pour raison des privileges du *parlement* de Dombes.

Ils ont obtenu au conseil d'état du roi le 22 Mars 1669 un arrêt solemnel qui les décharge de l'assignation à eux donnée par le préposé à la recherche des faux-nobles; & toutes les fois qu'ils ont été troublés dans la jouissance de leurs privileges, & notamment de la noblesse personnelle ou transmissible, les jugemens du conseil & des intendans ont été conformes à leurs privileges. Les officiers du *parlement* de Dombes assisterent en 1548 à l'entrée d'Henri II. dans la ville de Lyon, vêtus de grandes robes de satin, damas & taffetas, montés sur des mules harnachées de velours, avec des grandes housses de fin drap noir; ils n'étoient pas en usage alors de porter la robe rouge, quoiqu'ils en eussent le droit comme les autres *parlemens*.

La princesse Marie ordonna en 1614 qu'ils porteroient la robe rouge, & en fit la premiere dépense. Ils eurent l'honneur le 22 Décembre 1658, étant ainsi vêtus, de saluer *de bout*, suivant le certificat donné par M. de Sainctot, maître des cérémonies, le roi, la reine mere, monsieur Philippe de France, & le cardinal Mazarin; ils allerent ensuite rendre leurs respects à *mademoiselle* leur souveraine qui étoit à Lyon avec la cour: M. de Seve premier président porta la parole à la tête de la compagnie.

Les conseillers clercs qui ont des canonicats ou dignités en France, ont droit d'y porter, & y portent la soutanne rouge les jours de cérémonie.

Louis XIII. par édit de 1621, a ordonné que les officiers du *parlement* de Dombes auront les mêmes rangs, séance, *&c.* en France, qu'ont accoutumé d'avoir les officiers des *parlemens* du royaume, même par-dessus les juges & officiers des jurisdictions subalternes & ressortissantes aux cours du *parlement*.

Une déclaration de 1642 avoit rendu les offices de Dombes incompatibles avec ceux de France. Louis XIV. revoqua cette déclaration, & permit la compatibilité en 1643.

Les officiers du *parlement* de Dombes jouissent du droit de *committimus*, tant aux requêtes du palais que de l'hôtel, en vertu des lettres-patentes accordées par Henri III. en 1577, & autres lettres affirmatives, ils y ont été maintenus par deux arrêts du conseil en 1670 & 1678, publiées pendant la séance du sceau.

Avant la création du bailliage de Dombes, par le roi Henri II. les mêmes juges résidens à Villefranche, étoient pourvus sous différens titres pour la souveraineté & pour le Beaujolois. Les affaires de Dombes ressortissoient à leur *parlement* lors séant à Lyon, & celles du Beaujolois au *parlement* de Paris. Il arrivoit souvent que, par méprise ou par affectation, les parties portoient des appellations au *parlement* de Paris, qui auroient dû être au *parlement* de Dombes; ce qui donna lieu au premier huissier ou à son clerc de faire mention du pays de Dombes avec celui de Beaujolois dans le rôle de Lyon; & comme les clercs du premier huissier copioient tous les ans l'intitulé du rôle sur l'ancien, on y comprenoit toujours mal-à-propos la souveraineté de Dombes.

Le roi Louis XIV. par une déclaration du mois de Mars 1682, registrée au *parlement* de Paris le 25 Juin suivant, reconnut l'indépendance de la souveraineté de Dombes, & déclara que la mention qui avoit été faite *du pays de Dombes* dans les rôles des provinces de Lyonnois, Maconnois & autres ressortissans par appel au *parlement* de Paris, ne pouvoit être tirée à conséquence au préjudice des droits de souveraineté de la principauté de Dombes, & il défendoit au *parlement* de Paris de comprendre le pays & la principauté de Dombes dans lesdits rôles, ni de souffrir qu'ils y fussent compris à l'avenir; ce qui depuis ce tems a toujours été exécuté.

Me Bretonnier étoit mal informé lorsque dans ses observations sur Henrys, *tome II. liv. IV. quest. xxiv.* il a avancé qu'autrefois les jugemens du *parlement* de Dombes étoient sujets à l'appel, & que cet appel se portoit au *parlement* de Paris. Ces faits ne sont aucunement véritables. Les arrêts du *parlement* de Dombes n'ont jamais été attaqués que par requête civile à ce même *parlement*, ou par requête en cassation qui se juge au conseil souverain de Dombes. L'erreur du rôle de Lyon a occasionné celle de M. Bretonnier.

Les arrêts du *parlement* de Dombes sont exécutés en France sur un simple paréatis du juge des lieux. Les arrêts des *parlemens* & autres jugemens de France s'exécutent en Dombes en vertu d'un paréatis que le *parlement* donne sur les conclusions du ministere public; on prend très-rarement des paréatis du grand sceau.

Le

Le service fait au *parlement* de Dombes par les officiers leur sert pour obtenir toutes sortes d'offices en France, où le service est nécessaire. Telle est la disposition expresse des lettres-patentes de Louis XIV. du mois de Mars 1682, par lesquelles il veut que les officiers du *parlement* de Dombes qui seront pourvus par le roi d'offices de présidens en ses cours de *parlement*, ou de maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, y soient reçus & installés, en cas qu'ils ayent servi au *parlement* de Dombes pendant le tems prescrit par les ordonnances pour les *parlemens* du royaume, & que le tems du service qu'ils auront rendu ou rendront au *parlement* de Dombes, soit considéré comme s'il avoit été rendu dans un des *parlemens* du royaume. Ces lettres-patentes ont eu leur exécution, & il y en a plusieurs exemples.

Le *parlement de Dombes*, est en même tems *chambre des comptes & cour des aydes*, il est la seule cour souveraine du pays.

Il y a plusieurs avocats reçus & immatriculés au *parlement* de Dombes, & qui y exercent leurs fonctions. Les avocats des autres cours, pour être admis au *parlement de Dombes*, sont présentés, prêtent serment & sont reçus à l'audience conformément aux ordonnances, réglemens & usages de la souveraineté.

Le *parlement* siege tous les lundis & mardis ordinairement, & les autres jours de la semaine extraordinairement, lorsque les affaires l'exigent. La chambre des requêtes siege les mercredis & samedis. (*A*)

PARLEMENT DE DOUAY, appellé aussi *parlement de Flandres*, est le douzieme *parlement* du royaume.

Il fut d'abord créé sous le titre *de conseil souverain*, & établi à Tournai par l'édit du mois d'Avril 1668; ce conseil fut composé d'un premier président & d'un autre président, deux chevaliers d'honneur, sept conseillers, un procureur général, un greffier, un premier huissier & quatre autres huissiers; cet édit fut registré le 8 Juin de la même année.

Le nombre des conseillers ayant été augmenté en 1670, les officiers de ce conseil furent distribués en deux chambres.

En 1686, le roi, par un édit du mois de Février, attribua à ce conseil le titre de *parlement*.

Tournai ayant été pris par les alliés en 1709, le *parlement* fut transféré à Cambrai; & la France leur ayant cédé Tournai & le Tournaisis par le traité d'Utrecht de 1713, le *parlement* a été transféré à Douay où il est encore présentement.

Les charges de ce *parlement* furent érigées en titre d'office héréditaire par un édit de 1693, & le nombre en fut pour-lors augmenté; le roi leur attribua les mêmes honneurs, autorités, pouvoir & jurisdiction dont jouissant les autres *parlemens* du royaume.

Le roi avoit créé à Douay par édit du mois de Février 1704 une chambre des eaux & forêts, pêches & chasses, laquelle fut unie au corps du *parlement* par édit du mois de Septembre suivant, portant création d'une quatrieme chambre au *parlement* avec de nouveaux officiers; le nombre des présidens fut augmenté par édits des mois de Décembre 1701, & Février & Septembre 1704, au moyen de quoi il est présentement composé d'un premier président, à la place duquel l'office de garde-scel de la chancellerie établi près de ce *parlement* est attaché, trois présidens à mortier, trois chevaliers d'honneur, deux conseillers clercs, vingt-deux conseillers laïques, un avocat général, un procureur général, un substitut, un greffier en chef, & trois greffiers.

Ces officiers se partagent en trois chambres, dont la derniere est particulierement occupée aux affaires criminelles, & dont les présidens & les conseillers changent tous les quatre mois.

Dans sa premiere institution, son ressort n'étoit pas aussi étendu qu'il l'a été dans la suite, il étoit alors borné aux conquêtes de la campagne de 1667.

La partie du Hainaut qui avoit été cédée à la France par le traité des Pyrénées, & qui consistoit dans les villes, bailliages & dépendances du Quesnoy, d'Avenes, de Philippeville, de Marienbourg & de Landrecies, étoit du ressort du *parlement* de Metz, auquel la jurisdiction en avoit été attribuée par édits du Mois de Novembre 1661 & Avril 1668; ces mêmes lieux furent distraits du ressort du *parlement* de Metz, & attribués au conseil souverain de Tournay par édit du mois d'Août 1678. C'est pourquoi Dumées, dans sa jurisprudence de Hainaut, *tit. VI.* dit que le *parlement* de Douay est subrogé à la cour de Mons, & que les chevaliers d'honneur y représentent les pairs de la province, qui n'ont plus aujourd'hui de fonction dans la partie du Hainaut qui est à la France.

Par un autre édit du mois de Mars 1679, le roi attribua encore au conseil de Tournay le ressort des villes d'Ypres, Cassel, Bailleul, Poperingue, Warneton, Warvie, Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambrai, Bavai & Maubeuges, & de leurs châtellenies, bailliages, prevôtés, dépendances & annexes qui venoient d'être cédées à la France par le traité de Nimegue.

Au moyen de ces différens accroissemens, le ressort de ce *parlement* comprend aujourd'hui toutes les conquêtes que Louis XIV. a faites en Flandre, en Hainaut, & dans le Cambresis, à la réserve des Gravelines & de Bourbourg; qui sont dans le ressort du conseil provincial d'Artois établi à Arras.

Les lieux qui sont présentement compris dans le ressort de ce *parlement* sont le gouvernement ou la châtellenie de Douay, la châtellenie de Lille, le Cambresis, le Hainaut françois où se trouvent les bailliages du Quesnoy & d'Avennes, la châtellenie de Bouchain, la ville de Valenciennes & la prevôté, dite *prevôté le comte*; les prevôtés de Maubeuges, d'Agimont & de Bavai; & les villes de Condé, Philippe, Landrecies & Marienbourg, la Flandre flamingante qui forme un présidial, contenant la châtellenie de Bery, les villes & châtellenies de Cassel & de Bailleul.

Un des privileges particuliers de ce *parlement* est que l'on ne peut point se pourvoir en cassation contre ses arrêts, mais, suivant l'usage du pays, on demande la révision du procès. L'édit du mois d'Avril 1668 vouloit que l'on prît un renfort de huit juges, & qu'à ces révisions assistassent six conseillers au conseil provincial d'Artois, & deux professeurs en droit civil de l'université de Douay; mais une déclaration du 15 Décembre 1708 a ordonné que les revisions seroient jugées par les trois chambres assemblées.

La chancellerie qui est près de ce *parlement*, fut créée par l'édit du mois de Décembre 1680.

PARLEMENT DU DUC DE BRETAGNE, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE BRETAGNE.

PARLEMENT DE L'EPIPHANIE, qu'on appelloit aussi par corruption, *le parlement de la tiphaine*, étoit la séance que le *parlement* tenoit vers le tems de cette fête. Il y a une ordonnance de Philippe III. de l'an 1277, touchant les amortissemens, qui fut faite au *parlement de l'épiphanie*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troisieme race*. (*A*)

PARLEMENT FINI, c'étoit lorsque le *parlement* terminoit sa séance actuelle, & se séparoit jusqu'au tems de la prochaine séance. *Voyez l'ordonnance du parlement de* 1344, *& ci-après*, NOUVEAU PARLEMENT.

PARLEMENT DES FLAMANS. M. de la Rocheflavin en son traité des *parlemens* de Flandre, *liv. I. c. iv.* dit que les Flamans, à l'imitation des François dont ils ont emprunté le terme *parlement*, appellent encore ainsi l'assemblée qui se fait pour les affaires de l'état ou des particuliers, pour la justice. (*A*)

PARLEMENT DE FLANDRE, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE DOUAY.

PARLEMENT DE FRANCHE-COMTÉ, *voyez* PARLEMENT DE BESANÇON.

PARLEMENT FUTUR, c'étoit la séance qui devoit suivre celles qui l'avoient précédée: on disoit aussi *parlement prochain*; il y a des exemples de l'un & de l'autre dans beaucoup de lettres de nos rois, entr'autres dans des lettres du roi Jean, du mois de Novembre 1355, où il dit, *mandantes...... gentibus nostris, quæ parlamentum nostrum proximum, seu alia futura parlamenta tenebunt, &c.* Voyez *le recueil des ordonnances de la troisieme race, tom. IV. p.* 222. (*A*)

PARLEMENT DE GRENOBLE, connu anciennement sous le nom de *conseil delphinal*, fut institué par le dauphin Humbert II. lequel, par une ordonnance du 22 Février 1337, établit un conseil delphinal à S. Marcellin. Ce conseil tint aussi pendant quelque tems ses séances à Beauvoir, mais Humbert II. le fixa dans la ville de Grenoble, le premier Août 1340. Il fut composé pour lors d'un chancelier & de six conseillers: voici la maniere dont s'explique l'ordonnance du dauphin, rapportée par M. de Valbonnois dans son histoire du Dauphiné, *vol. II. p.* 391 *quodquidem consilium esse debeat de duobus militibus Baillivatus Graisivodani, & quatuor doctoribus seu jurisperitis*. Par son ordonnance du 6 Avril de la même année 1340, il donne cet office de chancelier à l'un de ses conseillers qu'il nomme. Cet officier fut chef & président du conseil, ainsi que le porte l'ordonnance du premier Août même année, *qui cancellarius in agenda per vos habeat primam vocem & sententias proferre teneatur*.

Les maîtres, auditeurs des comptes, & trésoriers du dauphin, n'étoient pas, à proprement parler, membres du conseil; ils avoient leurs fonctions séparées. Les premiers étoient établis pour examiner les comptes de ceux qui recevoient les deniers du domaine; & les trésoriers pour être les dépositaires des sommes restantes dans les mains des comptables, après leurs comptes rendus. Il y avoit aussi un procureur fiscal delphinal établi pour le recouvrement de ces deniers.

Dans les affaires qui regardoient les comptes & finances du dauphin, le conseil devoit appeller ces officiers, & décider conjointement avec eux, ainsi que porte ladite ordonnance, rapportée dans le second volume de l'histoire du Dauphiné, par M. de Veubonnois. L'ordonnance du premier Août porte la même chose, & recommande de plus à son conseil de convoquer ces officiers chaque semaine, pour conférer avec eux sur la conservation des droits du dauphin.

Louis II. n'étant encore que dauphin de Viennois, avant son départ pour la Flandre, érigea en 1451, ce conseil sous le nom de *parlement de Dauphiné*, séant à Grenoble, avec les mêmes honneurs, & droits dont jouissoient les deux autres *parlemens* de France. Le roi Charles VII. approuva & confirma cet établissement, par édit du 4 Août 1453; en sorte que le *parlement de Grenoble* se trouve le troisieme *parlement* de France.

M. le président Hainault remarque dans son abrégé chronologique de l'histoire de France, que le *parlement* de Bourdeaux n'a été établi qu'en l'année 1462.

La question de la préséance du *parlement de Grenoble* sur celui de Bourdeaux, ayant été élevée dans l'assemblée tenue à Rouen en 1617, elle fut décidée par provision en faveur du *parlement de Grenoble*, par un arrêt du conseil d'état, rapporté tout au long par M. Expilly, dans ses arrêts, *pag.* 161. où cet auteur fait le détail des raisons sur lesquelles cette préséance est fondée, & il cite le témoignage des auteurs bourdelois qui l'ont reconnue; il rapporte aussi une précédente décision de 1566, en faveur du *parlement de Grenoble*, prononcée par le chancelier de l'Hôpital. Cambolas, *liv. V. c. xviij*, de ses arrêts, rapporte qu'à la chambre de justice, érigée en 1624, la séance du député du *parlement de Grenoble* fut reglée par ordre exprès du roi avant le député du *parlement* de Bourdeaux.

Dans une assemblée tenue depuis, les députés du *parlement* de Bourdeaux agiterent de nouveau la question de la préséance; les députés du *parlement de Grenoble* qui ne s'y étoient pas attendus, dans la confiance des précédentes décisions, n'ayant pas apporté les titres pour établir leur droit, l'assemblée qui ne pouvoit décider la chose au fonds, faute de ces titres, ordonna que les députés des deux *parlemens* se pourvoiroient au roi; & néanmoins pour que cette querelle particuliere ne retardât pas les séances de l'assemblée, elle décida par provision que ces députés prendroient alternativement le pas, en observant que celui de Grenoble commenceroit.

Le roi Henri II. en 1556, a maintenu le *parlement de Grenoble* dans la jouissance des mêmes privileges & exemptions dont jouissoit le *parlement* de Paris; & par son ordonnance du 2 Juillet 1556, le roi voulut que ses arrêts pussent être rendus par six conseillers & un président, ou par sept conseillers, à défaut de président.

Dans les premiers tems de son institution, il ne portoit en tête de ses arrêts que le nom du gouverneur de la province: cet usage a été abrogé par nos rois.

Cette compagnie a cela de particulier, que le gouverneur & le lieutenant général de la province soient du corps; ils marchent à la tête de la compagnie, & précedent le premier président.

Ce *parlement* est composé au surplus de dix présidens à mortier, y compris le premier président, 2 chevaliers d'honneur, 54 conseillers, dont il y en a 4 clercs, un dans chaque bureau, & 50 laïcs, 3 avocats généraux, & un procureur général. Ces 54 conseillers sont divisés en quatre bureaux, dont 2 sont composés de 14 conseillers, & les deux autres de 13. Les dix présidens font le service, quatre au premier bureau, y compris le premier président, & deux dans chacun des trois autres bureaux. Les présidens optent chaque année, à l'ouverture du *parlement* à la S. Martin, le bureau dans lequel ils veulent servir. Il n'y a que le premier président qui soit toujours au premier bureau.

Le garde des sceaux n'a plus de séance au premier bureau; l'office de conseiller qui étoit uni à celui de garde des sceaux ayant été désuni & supprimé en 1749.

Il n'y a ni tournelle, ni chambre des enquêtes; ces quatre bureaux roulent alternativement entre eux. Le premier bureau devient l'année suivante quatrieme bureau, & le second le remplace & devient premier bureau, & les autres avancent dans le même ordre; mais ils restent toujours composés des mêmes conseillers.

Les archevêques & évêques de la province ont entrée & séance au *parlement* au premier bureau, & siegent après les présidens, & avant le doyen des conseillers; mais il n'y a que l'évêque de Grenoble qui ait voix délibérative, les autres n'ont que voix consultative.

Par lettres patentes de 1628, ce *parlement* fut confirmé dans la jurisdiction des aides dont il avoit joui précédemment; & par édit de 1638, le roi la désunit, & créa une cour des aides séparée: mais sur les représentations & oppositions de tous les corps de la province, & des syndics des trois ordres, cette cour fut supprimée en 1658, & sa jurisdiction réunie au *parlement*.

Ensuite de l'édit de Nantes, il fut créé une chambre mi-partie au *parlement de Grenoble*, qui fut détruite & supprimée en 1679.

L'union qui a existé entre le *parlement* & la chambre des comptes jusqu'à l'édit de 1628, qui érigea la cour des comptes, étoit d'une nature bien différente que celle de la cour des aides; le *parlement* & la chambre des comptes avoient chacun leurs officiers à-part, lesquels, à la vérité dans certaines matieres, se réunissoient pour décider conjointement. Cet arrangement avoit sans doute pris sa source dès l'origine du conseil delphinal.

Le bureau des finances n'a jamais formé corps avec le *parlement*; l'on peut s'en convaincre par son édit de création du mois de Décembre 1627, avant lequel il n'existoit pas. Il ne faut pas confondre le bureau des trésoriers d'aujourd'hui avec les anciens trésoriers du Dauphiné, établis principalement pour être les receveurs & gardes du trésor du dauphin; leurs fonctions n'ont aucun rapport.

En l'absence du gouverneur & du lieutenant général, qui sont membres & chefs du *parlement*, c'est le premier président, & à son défaut, celui qui préside la compagnie, qui commande dans la province, à moins qu'il ne plaise au roi d'y établir un commandant par brevet particulier, & même si ce commandant par brevet s'absente de la province, celui qui préside la compagnie, dès ce moment reprend le commandement.

Ce privilege est des plus anciens & des mieux confirmés par les souverains du Dauphiné.

Le conseil delphinal avoit ce droit, le *parlement* l'a conservé; & nos rois le lui ont maintenu en toutes occasions, dont la relation seroit immense. Aussi le roi regnant, après s'être fait rapporter les titres de son *parlement*, par ses lettres patentes du 12 Juillet 1716, le maintient & confirme dans la possession de ses anciens privileges, & en conséquence, en tant que de besoin seroit, établit & commet le premier président en ladite cour, & en son absence, celui qui y présidera, pour commander dans toute la province du Dauphiné, tant aux habitans qu'aux gens de guerre; ordonne à tous ses officiers & autres, de le reconnoître en ladite qualité de commandant toutes & quantes fois que le gouverneur & le lieutenant général de la province se trouveront absens, & sauf le cas où le roi auroit donné des lettres de commission particulieres pour commander les troupes dans ladite province, auquel cas il veut & entend que pareille commission pour commander ne prive pas le premier président, & en son absence celui qui préside, des honneurs qui lui sont attribués, comme commandant naturel en l'absence du gouverneur & du lieutenant général, tel que celui d'avoir une sentinelle à sa porte, & autres, même lorsque le commandant particulier sera à Grenoble.

Les tribunaux qui sont dans l'étendue du *parlement de Grenoble*, sont le présidial de Valence, deux grands bailliages, celui du Viennois & celui des montagnes, qui en comprennent chacun plusieurs autres; la sénéchaussée du Valentinois, qui se divise en deux vice-sénéchaussées, celle de Crest & celle de Montelimart: il y a aussi plusieurs autres justices qui ressortissent immédiatement, comme la justice de la principauté d'Orange.

Premiers présidens. Cette cour n'eut jusqu'en 1541, qu'un seul président; les premiers ne sont point venus à notre connoissance: on trouve seulement dans des notes de la chambre des comptes, que Adam de Cambrai y fut reçu président le 15 Septembre 1428.

Etienne de Guillon, 16 Novembre 1429.
Guillaume de Corbie, 13 Septembre 1441.
Guillaume de Cousine, 21 Septembre 1442.
Antoine de Bouvies.
François Portier, 29 Juillet 1452.
Jean Palmier, 23 Mars 1483.
Geoffroy Charles, 28 Novembre 1500.

Falcoz

Falos d'Arvilarde, 20 Décembre 1516.
Bonaventure de Barthelemy, 21 Décembre 1533.
Jean Sanson, 2 Janvier 1536.
Claude de Bellievre, 3 Juin 1541; c'est le premier qui ait été qualifié premier président.
Jean de Truchon, 1556.
Joachim de Bellievre, 23 Décembre 1578.
Ennemond Rabot Dilens, 20 Octobre 1580.
Artus de Prunier, 17 Novembre 1603.
Claude Frere, 20 Juillet 1616.
Louis Frere, 12 Octobre 1640.
Pierre le Goux de la Berchere, 19 Août 1644.
Denis le Goux de la Berchere, 24 Août 1652.
Nicolas Prunier de S. André, 23 Août 1679.
Pierre Pucelle, 10 Février 1693.
Pierre de Berulle, 29 Avril 1695.
Pierre-Nicolas de Berulle, 17 Juillet 1720.
Artus-Joseph de la Poype S. Julin de Grammont, 3 Août 1730.
Honoré-Henri de Piolenc, nommé 23 Septembre 1739, reçu le 6 Juillet 1740.
Voyez Joly, Guypape, Blanchard. (*A*)

PARLEMENT DE GUYENNE. *Voyez ci-devant* PARLEMENT DE BORDEAUX.

PARLEMENT D'HIVER, étoit la séance que le *parlement* tenoit aux octaves de la saint Martin, de la Toussaint, ou de la saint André, ou aux octaves de la Chandeleur; on lui donnoit indifféremment tous ces noms de *parlement* des octaves de tous les Saints, de saint Martin, *santi Martini hiemalis*, de saint André, des octaves de la Chandeleur. *Voyez* les registres *olim*, & les lettres historiques sur les *parlemens*, *tom. II. pag.* 146. (*A*)

PARLEMENT DE LANGUEDOC; on donnoit ce nom au *parlement* qui fut établi à Toulouse par Philippe-le-Hardi en 1280, on l'appelloit ainsi pour le distinguer du *parlement* de Paris, qu'on appelloit aussi *parlement de la Languedoui*, ou *Languedoil*, parce qu'il étoit pour les pays de la Languedoil, ou pays coûtumier, au-lieu que l'autre étoit pour les pays de la Languedoc, ou pays de droit écrit. *Voyez* PARLEMENT DE TOULOUSE.

PARLEMENT DE LA LANGUEDOIL ou DE LA LANGUEDOUI; c'étoit le *parlement* de Paris que l'on appelloit ainsi pour le distinguer du *parlement de la Languedoc* ou de Toulouse. *Voyez* PARLEMENT DE LA LANGUEDOC, & *ci-devant* PARLEMENT DE PARIS.

PARLEMENT DE LA LIGUE; on donna ce nom à la portion du *parlement* de Paris, laquelle tenoit le parti de la ligue, & resta à Paris pendant que le sur-plus du *parlement* étoit à Tours & à Châlons. Bussy-le-Clerc, un des factieux de la ligue, ayant mis le premier président de Harlay & plusieurs autres membres du *parlement* à la bastille, le président Brisson resta dans Paris, & y fit la fonction de premier président. Le roi donna au mois de Janvier 1589, un édit qui transféra le *parlement* à Tours; il y eut une des chambres du *parlement* transférée à Tours, qui fut envoyée à Châlons pour y rendre la justice; ce fut la portion du *parlement* restée à Paris; elle n'étoit pas toute composée de serviteurs aveugles de la ligue, plusieurs avoient ouvert les yeux sur l'erreur de ce parti, quelques-uns ayant cédé à la crainte ou à la nécessité, rougissoient en secret de leur foiblesse, il y en avoit même qui s'étoient toujours montrés bons serviteurs du roi, ce fut cette portion du *parlement* qui rendit le fameux arrêt du 28 Juin 1593 pour l'observation de la loi salique, & qui déclara nuls tous traités & actes tendans à faire passer la couronne ès mains de princes & princesses étrangers: les *parlemens* de Tours, de Châlons, & de Paris furent enfin réunis au mois d'Août 1594. *Voyez les registres du* parlement & *les mémoires de la ligue*.

PARLEMENT ou GRAND-CONSEIL DE MALINES, fut établi par Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, & souverain des Pays-bas, par lettres du mois de Décembre 1473; ce *parlement* subsista jusqu'au décès de ce prince, arrivé le 5 Janvier 1476, vieux style. *Voyez la Chronologie d'Artois* par Maillart, *en tête de son commentaire*.

PARLEMENT DE METS, est le dixieme *parlement* de France.

Le pays des trois évêchés, Mets, Toul & Verdun, qui compose l'étendue de ce *parlement*, faisoit anciennement partie du royaume d'Austrasie.

Après la mort du roi Raoul, du tems de Louis d'Outremer, les trois évêchés furent assujettis à l'empereur Othon I. & reconnurent ses successeurs pour souverains.

Les villes de Mets, Toul & Verdun étoient gouvernées par des comtes.

Les causes des habitans des évêchés ressortissoient alors par appel à la chambre impériale de Spire; mais les appels étoient très-rares à cause des frais immenses que les parties étoient obligées d'essuyer, & des longueurs des procédures de la chambre impériale, qui éternisoient les procès.

Il y avoit d'ailleurs dans ce pays plusieurs seigneurs qui prétendoient être en franc-aleu, & avoir le droit de juger en dernier & souverain ressort.

Les choses demeurerent en cet état jusqu'au tems d'Henri II lequel en 1552 ayant repris Mets, Toul & Verdun, s'en déclara le protecteur; ces trois évêchés lui furent assurés par le traité de Cateau-Cambresis en 1559; l'empereur Ferdinand les fit redemander à François II. en 1560, mais celui-ci s'en excusa, & dit que l'on n'avoit fait aucun tort à l'empire, & que ces pays étoient du patrimoine de la France.

Henri IV. s'étoit fait assurer ces mêmes pays par le traité de Vervins en 1598, mais les mouvemens qu'il y eut à Mets en 1603, l'obligerent d'y aller en personne, & de s'emparer de la citadelle, dont il chassa le commandant.

Ce prince s'étant ainsi rendu maître de la ville de Mets, y établit un président pour connoître des différends qui pourroient arriver entre les bourgeois & les soldats de la garnison; cet office subsista jusqu'à la création du *parlement* en 1633.

Il y avoit déja quelque tems que l'on avoit dessein d'établir un *parlement* à Mets; Henri IV. visitant les trois évêchés, fut informé des grands abus qui s'y commettoient en l'administration de la justice, tant pour le peu d'expérience de ceux qui y étoient employés, que pour les usurpations de quelques personnes, qui sous prétexte de prétendus privileges & de titres de franc-aleu, ou de quelques usages & coûtumes injustes & erronées, avoient mis la justice en confusion & desordre, & avoient même osé entreprendre de juger souverainement, non-seulement des biens & fortunes des habitans de cette province, mais aussi de leur vie & de leur honneur, avec confiscation de biens à leur profit particulier.

Ces juges s'étoient même ingérés de donner des graces par faveur aux criminels les plus coupables, ce qui avoit encore enhardi ceux-ci, & leur impunité donnoit occasion à d'autres de les suivre, dont il étoit arrivé de grands inconvéniens, à la désolation de plusieurs familles.

Henri IV. voulant remédier à ces desordres, & faire jouir les habitans de cette province d'une justice & police mieux ordonnée & autorisée, leur promit d'établir dans ce pays une cour souveraine avec plein pouvoir de connoître, décider & terminer en dernier ressort toutes matieres civiles & criminelles; mais la mort funeste & prématurée de ce grand prince, l'empêcha d'exécuter ce qu'il avoit projetté.

Sur les nouvelles prieres qui furent faites à Louis XIII. par tous les ordres de ces trois villes & provinces, ce prince étant à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Janvier 1633, donna un édit par lequel, pour remplir les vûes de son prédécesseur, & donner une meilleure forme à l'administration de la justice dans ce pays, & voulant marquer à ses habitans le ressentiment qu'il avoit de l'affection qu'ils avoient toujours eu pour son service & pour l'accroissement de sa couronne; après avoir mis cette affaire en délibération dans son conseil, où étoient plusieurs princes du sang, & autres seigneurs du royaume, & les premiers & principaux de son conseil, il ordonna:

Que dans les provinces & évêchés de Toul, Mets, & Verdun, il seroit établi une cour souveraine en titre de *parlement*, dont le siége actuel seroit en la ville de Mets, à cause de la commodité, de la situation & de sa grandeur, & de l'affluence du peuple.

Cette cour fut composée d'un premier président, de six autres présidens, quarante-six conseillers, dont six conseillers clercs, un procureur général, deux avocats généraux, quatre substituts du procureur général, un greffier civil, un greffier criminel, un greffier des présentations, auxquels trois greffiers le roi donna le titre de *secrétaires de la cour*, un greffier garde-sacs des greffes, un contrôleur des greffes civil & criminel, deux notaires & secrétaires de la cour, un maître clerc de audiences, un maître clerc de la chambre du conseil, & un maître clerc du criminel, un premier huissier buvetier, six autres huissiers, un conseiller receveur des consignations, trois conseillers payeurs des gages & receveurs des amendes, vingt-quatre procureurs postulans, un concierge garde des meubles, enfin un concierge garde des prisons.

Cette

Cette cour fut établie pour être exercée par semestre, & en deux séances & ouvertures; le premier président présida dans les deux semestres; il paroît que cette cour avoit depuis été rendue ordinaire, car le semestre y fut de nouveau établi par édit du mois de Mai 1661, publié au sceau le dernier du même mois.

La premiere séance commence au premier Février, & est composée des quatrieme, cinquieme, & septieme présidens, & de vingt-trois conseillers; l'autre séance commence au premier Août, & est composée des second, quatrieme, & sixieme présidens, & de vingt-trois autres conseillers.

L'édit de création déclare, que les évêques de Mets, Toul, & Verdun, l'abbé de saint Arnould de Mets, & le gouverneur de la ville de Mets, seront tenus pour conseillers laïcs de cette cour, pour y avoir séance & voix délibérative aux audiences publiques, ainsi que les autres évêques & gouverneurs l'ont dans les autres *parlemens*. La Martiniere en son *Dict. géographique*, suppose aussi que l'abbé de Gorze, & le lieutenant général de Mets, ont de même séance en ce *parlement*, en qualité de conseillers d'honneur.

Le roi attribue aussi par cet édit au *parlement de Mets*, les mêmes autorités, pouvoirs, jurisdictions, & connoissance en dernier ressort, de toutes les matieres civiles & criminelles; bénéficiales, mixtes, réelles & personnelles, aides & finances, & autres, sans aucunes en excepter, qu'aux autres *parlemens* & suivant les mêmes réglemens, lesquels, est-il dit, serviront pour le *parlement de Mets*.

Il est ordonné nommément que ce *parlement* connoîtra de toutes les appellations qui seront interjettées des jugemens & sentences rendues en toutes matieres civiles & criminelles, mixtes, réelles & personnelles par tous les juges ordinaires desdites villes & communautés, & de toutes les autres terres & seigneuries appartenantes aux seigneurs, tant ecclésiastiques que temporels, comprises dans l'étendue desdites provinces & anciens ressorts, souverainetés, enclaves d'icelles, tels qu'ils étoient en l'an 1552, notamment des villes de Vic, Moyenvic, Marsal, Clermont, Gorze, Jamets, & Stenay, & autres villes & seigneuries situées dans le bailliage de l'évêché de Mets; comme aussi des paroisses communes, & tenues en surséance, dépendantes des élections de Langres & de Chaumont-en-Bassigny, en ce non compris celles ressortissantes au *parlement* de Paris; & défenses sont faites à tous lesdits juges, de quelque qualité & condition qu'ils soient, d'entreprendre ci-après de juger souverainement & en dernier ressort, avec injonction à eux de déférer aux-dites appellations & de ne passer outre au préjudice d'icelles.

Toutes les causes qui se présentent entre les bourgeois de Mets & les soldats de la garnison doivent, suivant le même édit, être traitées en premiere instance au *parlement*; & pour l'expédition de ces causes il doit être donné une audience par semaine, à laquelle audience il doit assister un président & six conseillers pour le moins, lesquels sont tenus de juger ces causes sur-le-champ.

Au moyen de l'institution de ce *parlement*, le roi supprime l'office & charge de président de Mets, & les autres offices dudit siége furent supprimés.

Il fut dit que les appellations comme d'abus qui seroient interjettées des officiaux des églises de Mets, Toul & Verdun seroient relevées, jugées, & décidées en ce nouveau *parlement*, selon les maximes qui s'observent en pareille occurrence dans les autres *parlemens*, spécialement dans celui de Paris.

Et pour accroître l'étendue & ressort de ladite cour, le roi ordonna que dorénavant il seroit permis d'appeller en toutes matieres civiles, criminelles, bénéficiales, mixtes, réelles, personnelles, finances, & autres sentences qui seroient données par les officiers des villes de Mouzon, Chateauregnaud, terres & seigneuries qui en dépendent, nonobstant la souveraineté dont ces juges pouvoient avoir joui jusqu'alors, laquelle souveraineté fut supprimée pour éviter les abus & les inconvéniens qui en étoient arrivés; il fut seulement permis aux officiers de Mouzon, ainsi qu'à ceux de Mets, Toul, Verdun, & Vic, de juger en dernier ressort dans les cas portés par cet édit.

Les gages des officiers sont ensuite reglés par cet édit.

La disposition suivante leur attribue les mêmes honneurs, autorités, pouvoirs, prééminences, prérogatives, privileges, franchises, immunités, exemptions, droits, fruits, revenus, taxations, profits, émolumens dont jouissent les officiers de même qualité, au *parlement* de Paris, encore que le tout ne soit exprimé dans cet édit.

Enfin les pourvûs desdits offices furent dispensés pendant trois ans de la rigueur des quarante jours sans payer le droit annuel, après lequel tems ils seroient admis au droit annuel sans faire aucun prêt ni avance, en payant seulement le soixantieme denier de l'évaluation de leurs offices.

Cet édit fut enregistré par le *parlement de Mets*, le 26 Août 1633, & le même jour fut faite l'ouverture de ce *parlement* par M. de Bretagne, premier président, avec plusieurs maîtres des requêtes, conseillers au *parlement* & au grand-conseil, & quelques avocats au *parlement*, tous destinés à remplir les places de présidens, conseillers, & avocats généraux de ce *parlement*.

Ce même édit d'établissement du *parlement de Mets* fut registré en celui de Paris le 20 Decembre 1635.

Le premier acte de ce *parlement* fut l'enregistrement de l'édit de création qui fut fait à la requisition du ministere public, & sur l'intervention de l'évêque de Mets, lequel y prit séance par son vicaire général au même rang que les ducs & pairs tiennent à Paris. Cela fut fait en présence du maître échevin & des magistrats ordinaires de Mets, qui prirent place dans les bas siéges, des députés du chapitre de la cathédrale de Saint-Arnoult, & autres ecclésiastiques distingués, avec la principale noblesse, & un concours extraordinaire de peuple.

Par un autre édit du mois de Janvier 1633, le roi établit une chancellerie près le *parlement*, composée d'un garde-sceaux, pour être cet office rempli par un des conseillers au *parlement*, deux audienciers, deux contrôleurs, deux référendaires, un chauffe cire, & deux huissiers garde-portes; depuis, le nombre de ces officiers a été augmenté par édit du mois de Mai 1661, & est présentement composée du garde des sceaux, de quatre conseillers audienciers, quatre contrôleurs.

Par des lettres-patentes du 10 Mai 1636, le roi ordonna aux officiers du *parlement de Mets*, de se transporter, huitaine après, en la ville de Toul, pour y faire à l'avenir leurs fonctions; & ce, sur ce que l'on prétendoit que la ville de Toul étoit plus commode pour les juges & pour les parties.

Ces lettres furent présentées au *parlement* le 21 Juin; mais l'assemblée fut remise à six semaines, pour avoir le tems d'inviter les absens. Par un autre arrêt du 21 Juillet suivant, le delai fut prorogé d'un mois à cause des hasards des chemins & périls de la guerre. Enfin par arrêt du 12 Septembre 1636, il fut arrêté qu'il seroit fait des remontrances au roi sur cette translation, & par l'évenement elle n'eut point lieu.

Les treize officiers qui composoient la cour des aides de Vienne-en-Dauphiné, transférée depuis à Bourg-en-Bresse, où elle fut érigée en conseil souverain par édit du mois de Septembre 1658, furent joints au *parlement de Mets* par lettres-patentes du 21 Juillet 1663, registrées le 6 Septembre suivant, & par les arrêts du conseil intervenus à ce sujet, ils furent conservés dans la prérogative de noblesse, pour eux & leur postérité, & dont jouissoient les officiers des cours souveraines de Dauphiné, dont ils avoient fait partie, ainsi que l'assure de la Roque, dans son traité de la Noblesse, *chap. xxxvj*. & comme il est dit dans l'avertissement qui est en tête du recueil des privileges du *parlement* de Dombes.

Ce *parlement* est présentement composé de trois chambres; savoir la grand'chambre, la tournelle, & les enquêtes.

Il y a huit présidens outre le premier président, trois d'entre eux servent en la grand'chambre, trois en la tournelle, & trois aux enquêtes.

Il y a dans chaque chambre quinze conseillers, entre lesquels est un garde du sceau, & un conseiller clerc.

Il y en avoit autrefois six de la religion prétendue réformée.

Le parquet est composé de deux avocats & de deux procureurs généraux, avec quatre substituts.

Le greffe est exercé par trois greffiers secrétaires du roi, l'un pour le civil, & deux pour le criminel.

Il y a 14 huissiers pour le service de ce *parlement*.

Les avocats sont en nombre suffisant & les procureurs au nombre de 40.

Ce *parlement* comprend dans son ressort les bailliages & présidiaux de Metz, Toul, Verdun, & Sarlouis, les bailliages de Sedan, Thionville, Longwy, Mouzon, & Mohon; les prévôtés bailliageres de Mouzon, Montmedy, Chavancy, Marville; les prévôtés royales de Dampvilliers, Châteauregnaud, Sierk, Philisbourg, Sarbourg; & les bailliages seigneuriaux de Vic & de Carignan, dont les appels se portent directement au *parlement*.

La jurisdiction de ce *parlement* est fort étendue, cette cour étant en même tems chambre des comptes, cour des aides & finances, cour des monnoyes, & table de marbre. Elle a toute l'attribution des cours des aides, depuis la réunion de celle qui avoit été créée pour les trois évêchés, & entant que chambre des comptes, cour des aides, sa jurisdiction s'étend en Alsace pour les matieres de sa compétence. *Voyez* les *additions sur* Joly, l'*édit de*

la

la France, *par* Boulainvilliers, le *Dictionnaire géographique* de la martiniere. (*A*)

Parlement du Mexique, *ou* nouvelle Espagne, que les Espagnols appellent *audiences*, & que nous appellons *parlemens*, sont des tribunaux souverains, qui comprennent dans leur ressort plusieurs provinces; il y a celui de Mexico, celui de Gatimala, & celui de Guadalajarre. *Voyez la description du nouveau monde.*

Parlement de Noel, étoit la séance que le *parlement* tenoit après Noel, *post nativitatem Domini*. Il y en a un exemple dans le recueil des ordonnances de la troisieme race, en 1275. Philippe III. dit le *Hardy*, y fit une ordonnance touchant les amortissemens, qui est dit *facta in parlamento omnium sanctorum post nativitatem Domini*. C'est que la séance du *parlement* commencé à la toussaint, avoit été prolongée jusqu'à noel. *Voyez* Parlement de la Toussaint.

Parlement noir, *parlementum nigrum*: on entendoit par-là le jugement des barons, qui connoissoient d'un crime capital; on disoit *nigrum quasi lethiferum*. *Voyez* Hector Boethius, *lib. XIV. hist. scotor. p.* 305. & dans la gloss. de Ducange, *placitum lethiferum*, & *parlamentum nigrum*. (*A*)

Parlement de Normandie, qu'on appelle aussi *parlement de Rouen*, parce qu'il tient ses séances à Rouen, ville capitale de la province de Normandie, pour laquelle il a été établi, est le sixieme *parlement* du royaume.

Il tire son origine de la cour de l'échiquier de Normandie, instituée par Rollo ou Raoul, premier duc de cette province. Cette cour fut érigée en cour souveraine, & rendue sédentaire à Rouen par Louis XII. en 1499. Chopin & Dohaillan prétendent que ce fut seulement en 1501, que cette cour fut rendue sédentaire.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en 1515, que François I. ordonna que le nom d'*échiquier*, seroit changé en celui de *parlement*. *Voyez ci-devant* Echiquier de Normandie.

Il étoit alors composé de quatre présidens, dont le premier & le troisieme étoient clercs, & les deux autres laïcs; de treize conseillers clercs, & de quinze conseillers laïcs; deux greffiers, l'un pour le civil, l'autre pour le criminel; un huissier audiencier, & six autres huissiers; deux avocats généraux, & un procureur général.

Lorsque la cour de l'échiquier fut rendue perpétuelle, on la divisa en deux chambres, l'une pour juger le matin, l'autre pour juger de relevée. Cette seconde chambre, est celle qui a été depuis appellée la *premiere des enquêtes*.

Quelques-uns disent que François I. établit aussi une chambre des vacations en 1519; mais il paroît que l'on a voulu parler de la tournelle, dont la chambre fut en effet bâtie dans cette année; car pour la chambre des vacations, elle ne fut établie qu'en 1547.

Cette cour tint ses séances au château de Rouen jusqu'au premier Octobre 1506. qu'elle commença à les tenir dans le palais dont la construction avoit été commencée du côté de la grand'chambre dès 1499; il ne fut pourtant achevé que long-tems après: c'est en ce lieu que le *parlement* siége encore présentement.

L'archevêque de Rouen & l'abbé de saint Ouen sont conseillers d'honneur nés au *parlement*, suivant les lettres de l'an 1507.

Plusieurs de nos rois ont tenu leur lit de justice dans ce *parlement*.

Charles VIII. y tint le sien le 27 Avril 1485, & y confirma les priviléges de la province, & celui de saint Romain.

Louis XII. y vint le 24 Octobre 1508, étant accompagné des principaux officiers de sa cour.

Le 2 Août 1517, François I. tint son lit de justice à Rouen, il étoit accompagné du chancelier Duprat, & de plusieurs officiers de sa cour.

Quelques jours après, le dauphin vint au *parlement*, où on lui rendit les mêmes honneurs qu'au roi même, ainsi que ce prince l'avoit ordonné.

Au mois de Janvier 1518, il accorda à ce *parlement* les mêmes priviléges dont jouissoit celui de Paris; & par un autre édit du mois de Février suivant, il l'exempta de l'arriere-ban.

Ce fut dans cette même année, que l'on construisit la chambre de la tournelle.

Henri II. tint son lit de justice à Rouen, le 8 Octobre 1550, accompagné de cardinaux, du roi de Navarre, de plusieurs ducs, du connétable de Mont-morency, de l'amiral, du duc de Longueville, du chancelier Olivier, & de plusieurs autres seigneurs.

Charles IX. s'y fit déclarer majeur, étant accompagné du chancelier de l'Hôpital.

En 1523, François I. accorda au *parlement* l'exemption de la gabelle, & ordonna qu'il seroit délivré à chacun de ses officiers & à sa veuve, autant de sel qu'il en faudroit pour sa maison, sans en fixer la quantité, en payant seulement le prix du marchand, à condition de n'en point abuser de ce privilége.

Le chancelier Poyet ayant indisposé le roi contre le *parlement* de Rouen, cette cour fut interdite en 1540, il y eut en conséquence des commissaires nommés pour la tournelle, & un président & douze conseillers envoyés à Bayeux, pour rendre la justice aux sujets de la basse-Normandie; mais le roi étant revenu des impressions défavorables qu'on lui avoit données contre le *parlement* de Rouen, leva l'interdiction; & voulant donner aux officiers de cette cour une marque de la satisfaction qu'il avoit de leur conduite, par un édit du mois de Juin 1542, il leur accorda une exemption générale & perpétuelle de l'arriere-ban; au lieu que celle qu'il leur avoit accordée en 1518, n'étoit que pour une occasion passagere.

Par un édit du mois de Février 1589, ce *parlement* fut transféré dans la ville de Caën; mais il fut rétabli à Rouen par un autre édit du 8 Avril 1594.

Le *parlement* de Rouen fut encore interdit de ses fonctions en 1639, pour ne s'être pas opposé assez fortement à la sédition excitée par les va-nuds-piés; on commit en sa place des commissaires du *parlement* de Paris, ce qui demeura sur ce pié jusqu'en 1641 que le *parlement* de Rouen fut rétabli par un édit du mois de Janvier de ladite année; il fut alors rendu semestre: mais en 1649, il fut rétabli sur le pié d'ordinaire.

Au mois de Décembre 1543, le roi créa la chambre des requêtes du palais; son attribution fut augmentée par un édit de Janvier 1544. En 1560, sur les remontrances des états d'Orléans, cette chambre fut supprimée, ainsi que les autres chambres de même nature, à l'exception de celle de Paris. Les officiers qui composoient cette chambre furent réunis au *parlement* dont ils avoient été tirés; mais au mois de Juin 1568, Charles IX. la rétablit.

Au mois d'Avril 1545, François I. établit une chambre criminelle pour juger des affaires concernant les erreurs de Luther & de Calvin, qui commençoient à se répandre dans le pays. Il y a apparence que cette chambre fut supprimée lorsqu'on établit une chambre de l'édit, en exécution de l'édit de Nantes, du mois d'Avril 1598. Celle-ci fut à son tour supprimée au mois de Janvier 1669, de même que celle du *parlement* de Paris.

Comme au moyen de cette suppression, on trouva que la chambre des enquêtes étoit surchargée par le nombre de 57 conseillers dont elle étoit composée, outre les deux présidens, il fut donné un édit au mois de Juillet 1680, portant établissement d'une seconde chambre des enquêtes.

Le *parlement* de Rouen est présentement composé de cinq chambres, savoir, la grand'chambre, la tournelle, deux chambres des enquêtes, & la chambre des requêtes du palais.

La grand'chambre est composée du premier président, & deux autres présidens à mortier, trois conseillers d'honneur nés, qui sont l'archevêque de Rouen, l'abbé de saint Ouen, & le marquis de Pont-Saint-Pierre. Il y a aussi quelquefois d'autres conseillers d'honneur, tel qu'est présentement l'évêque de Séez; outre ces conseillers d'honneur il y a vingt-huit autres conseillers, dont huit clercs, & vingt laïcs.

C'est en cette chambre que se sont depuis 1728 les assemblées générales des députés des différentes cours & autres notables pour les affaires publiques, comme pour les besoins des hôpitaux & autres nécessités.

La tournelle est composée de trois présidens à mortier, de six conseillers de la grand'chambre, de six de la premiere des enquêtes, & autant de la seconde, lesquels changent à tous les appeaux des bailliages.

Chaque chambre des enquêtes est composée de deux présidens à mortier, & de vingt-huit conseillers, entre lesquels il y en a neuf clercs, distribués dans les deux chambres.

La chambre des requêtes du palais est composée de deux présidens, & de onze conseillers.

Il y a un greffier en chef du *parlement*, & quatre notaires secrétaires du roi près ce *parlement*, un greffier des affirmations, un greffier de la tournelle, un greffier pour chaque chambre des enquêtes, & aux requêtes du palais un greffier en chef, & un commis greffier.

Le parquet est composé de deux avocats généraux & un procureur général, & neuf substituts, qui font la fonction d'avocats du roi aux requêtes du palais.

Les

Les huissiers du *parlement* sont au nombre de huit, sans compter le premier huissier; il y a en outre trois huissiers aux requêtes.

Il y a plus de cent avocats faisant la profession dans ce *parlement*, & cinquante-six procureurs.

La chancellerie près du *parlement* de Rouen fut établie par édit du mois d'Avril 1499, lors de l'établissement de l'échiquier, en cour souveraine & sédentaire à Rouen; & l'office de garde des sceaux fut donné au cardinal d'Amboise; Georges d'Amboise, cardinal & archevêque de Rouen, & neveu du précédent, lui succéda en cet office.

Au mois d'Octobre 1701, il fut créé une chancellerie près la cour des aides, laquelle par un autre édit du mois de Juin 1704, fut unie à celle du *parlement*.

Celle-ci est présentement composée d'un garde des sceaux, de quatre secrétaires du roi audienciers, de quatre contrôleurs, de deux secrétaires du roi, receveurs & payeurs des gages, huit référendaires, sept gardes minutes, & trois huissiers.

Le *parlement* de Rouen comprend dans son ressort les sept grands bailliages de Normandie, & ceux qui en ont été démembrés; ces sept bailliages sont Rouen, Caudebec, Evreux, Andely, Caën, Coutances, & Alençon. (*A*)

PARLEMENT NOUVEAU; c'étoit la séance du *parlement* qui suivoit les précédentes. Les ordonnances du *parlement* faites en 1344, portent que le *parlement* fini, l'on publiera le *nouvel parlement*; ce qui fait connoître que quand le *parlement* terminoit sa séance actuelle, il annonçoit & publioit d'avance le tems où il devoit se rassembler. *Voyez* les *ordonnances de la troisieme race*, *tome II. pag.* 228.

PARLEMENT DES OCTAVES DE LA CHANDELEUR, DES OCTAVES DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, c'étoient les séances que le *parlement* tenoit vers le tems de ces grandes fêtes & de quelques autres; on disoit *des octaves*, parce que ces séances duroient une, deux ou trois semaines, plus ou moins selon l'exigence des cas. *Voyez* PARLEMENT DE LA TOUSSAINT, PARLEMENT DE LA CHANDELEUR.

PARLEMENT AUX OCTAVES DES BRANDONS, c'étoit celui qui étoit ouvert dans la premiere semaine de carême; on l'appelloit ainsi, parce qu'il commençoit aprés le premier dimanche de carême, appellé par quelques-uns le *dimanche des brandons*. Il y en eut un qui commença en ce tems en 1311. *Lettr. histor. sur le* parlement, *tome II. pag.* 306.

PARLEMENT DE PASQUES, c'étoit la séance que le *parlement* tenoit vers les fêtes de pâques. Philippe le Bel ordonna en 1304 ou 1305, qu'il y auroit deux *parlemens* à Paris par chaque année; l'un desquels commenceroit à l'octave de pâques, c'est-à-dire après l'octave de pâques; l'autre à l'octave de la toussaint, & que chaque *parlement* ne dureroit que deux mois; le tems de la séance étoit plus ou moins long, selon le nombre des affaires; à mesure qu'elles se multiplierent, on avançoit le tems de la séance, & l'on tenoit aussi le *parlement* avant pâques. On distinguoit la séance d'avant pâques de celle qui se tenoit après; Philippe le Bel fit en 1308 une ordonnance, *Parisius in parlamento ante ramos palmarum*. On disoit aussi le *parlement d'avant pâques fleuri*, & le *parlement d'après pâques*.

PARLEMENT DE LA PENTECÔTE, *in parlamento pentecostes*, c'étoit la séance que le *parlement* tenoit la surveille de la pentecôte; il y en a un exemple dès l'an 1273, dans le recueil des ordonnances de la troisieme race. Philippe III. y fit une ordonnance touchant les monnoies; Philippe le Bel en fit deux au *parlement de la pentecôte*, en 1287 & 1288.

PARLEMENT DU PEROU, sont des audiences ou conseils souverains, comme ceux du Mexique; il y a celui de Quito, celui de Lima, celui de Los-Charcas. *Voyez* la *description de l'Amérique*.

PARLEMENT DE PIÉMONT; le roi François I. s'étant emparé des états de Savoie & de Piémont, y établit dans chacun de ces pays un *parlement*; celui de Piémont fut d'abord établi à Turin, il fut depuis transferé à Pignerol en 1564. Les présidens & conseillers de ce *parlement*, & ceux de celui de Savoie, avoient entrée, séance & voix déliberative dans les autres *parlemens* du royaume, suivant une déclaration du 24 Novembre 1549. Ils étoient supprimés en 1559, & devoient être incorporés dans d'autres compagnies; cependant le *parlement de Piémont* subsistoit encore à Pignerol en 1564. *Voyez* les *mémoires de la chambre des comptes*, *coté* 2. *T*, *fol.* 79. & *le* 3. *A*, *fol.* 73. & *le* 3. *E*, *fol.* 96.

PARLEMENT PLEIN, *plenum parlamentum*; c'étoit lorsque les seigneurs étoient au *parlement* avec les maîtres ou gens lettrés. On disoit plus anciennement cour pléniere, *curia solemnis*. Il est fait mention du *plein parlement* dans le second regitre *olim*, fol. 65. recto, *in pleno parlamento... præceptum fuit mihi*, dit le greffier, à la suite d'une ordonnance de Philippe le Bel, de l'an 1287, qui est au tresor des chartes; il est parlé d'une autre ordonnance faite en 1295, *in parlamento omnium sanctorum præsente toto parlamento*. Depuis ce tems lorsque les pairs ont pris séance au *parlement* en nombre suffisant pour juger un autre pair, on a dit que la cour étoit suffisamment garnie de pairs. *Voyez* LIT DE JUSTICE. (*A*)

PARLEMENT DE PAU, est le neuvieme *parlement* du royaume. Les anciens princes du pays avoient une cour capitale de justice qui s'appelloit *cour majour*, où se terminoient en dernier ressort les contestations qui y étoient portées par appel des autres justices; elle étoit composée de deux évêques & de douze barons du pays.

En 1328 Philippe III. comte d'Evreux & roi de Navarre, après la bataille de Cassel, où il accompagnoit le roi Philippe de Valois, retourna dans son royaume de Navarre; & pour remédier aux desordres qui s'étoient glissés pendant l'absence des quatre rois ses prédécesseurs, ayant assemblé les états à Pampelune, il fit plusieurs belles ordonnances, & en outre établit un conseil ou *parlement* pour le fait de la justice, appellé le *nouveau fors de Navarre*. Sainte-Marthe.

Les choses demeurerent sur ce pié jusqu'en 1519, que Henri II. de la maison d'Albret, & roi de Navarre, commença à Pau un palais, & y établit un conseil souverain pour résider en cette ville.

Il y avoit en outre une chancellerie de Navarre qui étoit aussi une cour supérieure.

De ces deux compagnies, Louis XIII. forma en 1620 le *parlement* de Navarre & Béarn, résident à Pau.

Au mois de Janvier 1527, Henri II. roi de Navarre, établit une chambre des comptes à Pau, & lui donna pour ressort la basse Navarre, le Béarn, les comtés de Foix & de Bigorre, les vicomtés de Marsan, Tursan, Gavardon & la baronie de Captieux, les vicomtés de Lautrec, de Nebouzan, la baronie d'Astes-Villemure, & les quatre vallées d'Aure.

Le roi Louis XIII. unit à cette chambre des comptes celle de Nerac, pour ne former à l'avenir qu'un même corps, sous le titre de chambre des comptes de Navarre. Cette chambre de Nerac comprenoit outre le duché d'Albret, la comté d'Armagnac & toutes ses dépendances, le pays d'Eaussan, la seigneurie de Riviere-basse, le comté de Fezensaguet & ses dépendances, le comté de Rodeze, & les quatre chastellenies de Rouergue, le comté de Périgord & la vicomté de Limoges.

Par un édit de l'an 1691, le roi fit un nouveau changement dans ces compagnies, en unissant la chambre des comptes au *parlement*, & lui attribuant en cet état, la connoissance de tout ce qui appartient aux chambres des comptes des autres provinces, même celle des monnoies, dont la chambre des comptes avoit l'attribution dès son premier établissement.

Ce *parlement* est tout à la fois chambre des comptes, cour des aides & des finances.

Mais comme on avoit été obligé de distraire plusieurs terres & seigneuries du ressort de cette chambre des comptes pour former la jurisdiction des cours souveraines établies à Bordeaux & à Montauban, on a uni au *parlement de Pau* tout le pays de Soulle, qui dépendoit auparavant du *parlement* de Bordeaux.

Le *parlement de Pau* est présentement composé d'un premier président, de sept autres présidens à mortier, de quarante-sept conseillers, de deux avocats généraux, un procureur général, lequel a cinq substituts, un greffier en chef, un premier huissier, & sept autres huissiers de la cour, plusieurs avocats, dont le nombre n'est pas fixe, & vingt-neuf procureurs.

Le *parlement* est partagé en quatre chambres, ou départemens, savoir la grand'chambre, qui fait le premier bureau, un second bureau, une tournelle & une chambre des comptes & finances. La grand'chambre est composée du premier président, de deux autres présidens à mortier, & de quinze conseillers.

Le second bureau est composé d'un président à mortier & de neuf conseillers.

La tournelle est composée de deux présidens à mortier, & de douze conseillers.

Au département ou bureau des finances, il y a deux présidens à mortier, & onze conseillers.

Le district de ce *parlement* comprend les évêchés de Lescar & d'Oleron, ce qui embrasse cinq sénéchaussées.

Le Roi est seul seigneur haut justicier dans toute la province: les seigneurs particuliers n'ont que la moyenne & basse justice; les jurats ou juges ne peuvent en matiere criminelle, ordonner aucune peine afflictive; ils ont seulement le pouvoir de former leur avis, & de les envoyer au *parlement*.

L'appel de leur jugement en matiere civile peut être porté, au choix des parties, ou devant les sénéchaux, ou au *parlement*.

Ce qui est encore de particulier à ce *parlement*, c'est que toute partie a droit, en quelque cause que ce soit, de se pourvoir directement au *parlement*, sans essuyer la jurisdiction inférieure des jurats, ni celle des sénéchaux royaux.

Il y a près de ce *parlement* une chancellerie.

Elle est présentement composée d'un garde des sceaux, de quatre secrétaires du trois audienciers, de quatre secrétaires contrôleurs, & de douze secrétaires du roi; deux tresoriers-receveurs & payeur des gages, un greffier-garde-minute-receveur des émolumens du sceau, &c.

Les huissiers du *parlement* servent à la chancellerie chacun à leur tour. *Voyez ci-devant au mot* CHANCELIER, *l'article* CHANCELIER DE NAVARRE. (*A*)

PARLEMENT DE POITIERS, le premier qui porta ce titre fut celui de Bordeaux, lorsqu'il fut transferé de Bordeaux en cette ville par des lettres du mois de Novembre 1469; la cause de cette translation fut que la Guienne étoit donnée en apanage à Charles, duc de Berry; il resta à Poitiers jusqu'au mois de Mai 1472, que l'appanage fut éteint; après quoi il fut rétabli à Bordeaux. *Voyez* PARLEMENS DE BORDEAUX.

Sous Charles VI. en 1418, le *parlement* de Paris fut transferé à Poitiers par le dauphin, lequel s'y étoit retiré. Le *parlement* ne revint à Paris qu'en 1437.

Le *parlement* de Paris séant à Tours, fit tenir des grands jours à Poitiers en 1454 & 1455; il y en a d'autres tenus en divers tems dans cette même ville par le *parlement* de Paris, depuis l'an 1519 jusqu'en 1667. *Voyez* les *régistres du* parlement *de Paris*.

PARLEMENT PRÉSENT, signifioit la séance que tenoit actuellement le *parlement*. *Voyez* PARLEMENS FUTUR.

PARLEMENT PROCHAIN, on entendoit autrefois par ce terme, la séance que le *parlement* devoit tenir vers la fête la plus prochaine, auquel tems le *parlement* étoit indiqué, & avoit coutume de se tenir. *Voyez* PARLEMENT FUTUR.

Présentement on entend par *parlement prochain*, celui qui doit recommencer à la S. Martin de la même année, où il a terminé ses séances le 7 Septembre.

PARLEMENT DE PROVENCE, *voyez ci devant* PARLEMENT D'AIX.

PARLEMENT DE RENNES, *voyez* PARLEMENT DE BRETAGNE.

PARLEMENT DE ROUEN, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE NORMANDIE.

PARLEMENT ROYAL, *parlamentum regium*; on donnoit quelquefois ce titre au *parlement* de Paris, pour le distinguer des grands jours des ducs & des comtes, auxquels on donnoit aussi quelquefois le titre de *parlement*; il y en a un exemple dans des lettres de Philippe le Bel, données à Beziers au mois de Fevrier 1335, & dans une ordonnance de Charles V. alors régent du royaume, du mois d'Avril 1359, où le *parlement* de Paris est nommé *parlamentum regium parisiense*. Voyez *le recueil des ordonnances de la troisieme race*, tome II. pag. 107, & tome III. pag. 336.

PARLEMENT DE LA SAINT ANDRÉ, étoit la même chose que le *parlement* d'hiver, lequel commençoit quelquefois huit jours après la Toussaint, quelquefois le lendemain de la saint Martin, quelquefois seulement à la saint André ou à Noël. *Voyez* PARLEMENT D'HIVER. (*A*)

PARLEMENT DE SAINT-LAURENT, n'étoit d'abord autre chose que les grands jours, institués par les anciens ducs & comtes de Bourgogne en la ville de Saint-Laurent-lès-Châlons: ils étoient pour le comté d'Auxonne & la Bresse châlonnoise; l'appel de ces grands jours ressortissoit au *parlement* de Paris.

Le *parlement* de Dijon a pris la place de ces grands jours, de même que de ceux de Beaune. *Voyez* PARLEMENS DE DIJON. (*A*)

PARLEMENT DE LA SAINT MARTIN *ou* D'HIVER *parlamentum sancti Martini* ou *sancti Martini hyemalis*, étoit la séance que le *parlement* tenoit à la saint Martin d'hiver: il en est parlé dans le premier des registres *olim* de 1260, *in* parlamento *sancti Martini hyemalis*. Au regiſtre *A*, *fol.* 130. *rel.* a. il est parlé d'une mauvaise coutume qui avoit lieu à Verneuil, & que le roi abolit en 1263 *in* parlamento *sancti Martini*. (*A*)

PARLEMENT DE SAINT MICHEL, fut établi par les comtes de Bar dans la ville de Saint-Michel *ou* Saint-Michel, pour décider en dernier ressort les procès de leurs sujets du Barrois non-mouvant. Louis XIII. ayant soumis la Lorraine à son obéissance, conserva d'abord le *parlement de Saint-Michel*; mais la ville de Saint-Michel s'étant révoltée contre le roi, pour punir cette ville, par des lettres du mois d'Octobre 1635 il supprima le *parlement* qui y siégeoit, & attribua sa jurisdiction au conseil souverain de Nanci. *Voyez les additions sur* Joly, *t. I. tit.* 64. (*A*)

PARLEMENT SÉANT *ou* NON SÉANT. Ce mot *séant* a deux significations différentes: quelquefois il sert à exprimer le tems où le *parlement* tient ses séances, & où il peut s'assembler à toute heure sans permission particuliere du roi; quelquefois ce mot *séant* sert à exprimer comment les membres du *parlement* sont assis, comme quand on dit que le *parlement* étoit *séant* sur les hauts sieges ou sur les bas sieges. (*A*)

PARLEMENT DE SICILE, est proprement une assemblée des états du royaume. En effet, il est composé des trois ordres du royaume: savoir, de l'ordre militaire, qui comprend tous les barons; l'ordre ecclésiastique, qui renferme tous les archevêques, évêques, abbés, prieurs & chefs de couvent; & l'ordre domanial, qui comprend toutes les villes royales.

Les Siciliens ne se donnerent au roi Pierre d'Arragon, qu'à condition de les maintenir dans leurs privileges, & qu'il ne pourroit établir aucun impôt sans le consentement du *parlement*, non pas même lever aucunes troupes.

Quand le roi a besoin d'argent, il fait convoquer le *parlement* dans une ville choisie par le viceroi. Ceux qui composent les deux premiers ordres, ne pouvant y assister en personne, y envoient leurs procureurs; & l'ordre domanial y envoie ses deputés, excepté la ville de Palerme & celle de Catane qui y envoient leurs ambassadeurs.

Lorsque le *parlement* est ainsi assemblé, on fait la demande de la part du roi, & le *parlement* accorde ordinairement un don gratuit, proportionné aux besoins de l'état, laquelle somme se leve sur tous les sujets par forme de taxe.

S'agit-il de lever des impots, le *parlement* donne son consentement pour les payer pendant un tems.

Pendant ces assemblées, le *parlement* propose au roi plusieurs lois pour le bien public; il demande aussi quelque grace ou privilege que le roi lui accorde ordinairement, & ce sont-là les lois du royaume qu'on appelle *constituzioni e capitoli del regno*.

Toutes les fois que le *parlement* s'assemble, les trois ordres élisent plusieurs députés, dont la commission dure jusqu'à une nouvelle convocation.

Ces députés forment une espece de senat qui a le soin de faire observer les privileges, & de faire exécuter tout ce qui a été ordonné par le *parlement*, comme les dons gratuits & autres impositions.

Il y a un traité des *parlemens généraux de Sicile* depuis 1446 jusqu'en 1748, avec des mémoires historiques sur l'usage ancien & moderne des *parlemens* chez les diverses nations &c. par dom Ant. Mongitore, chanoine doyen de l'église de Palerme. (*A*)

PARLEMENS SOMMAIRES. On donnoit ce nom anciennement aux *instances sommaires* ou *instructions* qui se faisoient à la barre de la cour en six jours de tems, en conséquence d'une requête qui étoit présentée à la cour à cet effet. Ces instructions avoient lieu dans les affaires de peu de conséquence ou qui requéroient célerité. Elles ont été abrogées par l'*article* 5. du *titre* 11. des délais & procédures de l'ordonnance de 1667, mais il y avoit déja long-tems que ces instructions n'étoient plus qualifiées de *parlemens sommaires*; le terme de *parlement* étoit pris en cette occasion pour instruction verbale. *Voy. le dictionnaire de droit de* Ferrieres, au mot *instances sommaires*. (*A*)

PARLEMENT DE LA TIPHAINE, *voyez ci-devant* PARLEMENT DE L'ÉPIPHANIE.

PARLEMENT DE TOULOUSE, est le second des *parlemens* du royaume.

Si l'on en croit la chronique manuscrite de Bardin, auteur qui a écrit vers le milieu du quatorzieme siecle, le roi Robert ou le roi Henri (car il ne dit pas lequel) fit tenir un *parlement* à Toulouse en 1031, auquel assisterent l'archevêque de Bourges, le comte Eudes, Amelius, évêque d'Albi; Guifred, evêque de Carcassonne; deux abbés, deux chevaliers, deux jurisconsultes, & un scribe ou greffier, dont il rapporte le nom.

Il ajoute que ceux-ci, après avoir fait serment sur les évangiles, rendirent divers arrêts, & statuerent entr'autre choses. 1°.

1°. Que quand les vicomtes & les viguiers ordonneroient le *gage de duel*, & que la partie condamnée à l'accepter en appelleroit au comte, elle auroit la liberté, après le jugement de ce dernier, d'en appeller au roi ou à son *parlement*, à raison de l'hommage.

2°. Que le comte de Toulouse qui prétendoit la disme sur celle que levoit l'évêque de cette ville, fourniroit des preuves de son droit au prochain *parlement*.

3°. Que les officiaux ecclésiastiques seroient soumis aux ordonnances du *parlement*.

4°. Que la guerre qu'avoient fait naître les différends qui étoient entre Berenger, vicomte, & Guifred, archevêque de Narbonne, seroit suspendue.

5°. Qu'on payeroit les anciens péages, & que les viguiers ou viguiers supprimeroient les nouveaux.

Ce qui pourroit donner quelque poids à ce que dit cet auteur au sujet de ce *parlement* qu'il suppose avoir été tenu à Toulouse, est qu'à la tête de son ouvrage il a déclaré qu'il a puisé tous les faits qu'il rapporte dans les anciens monumens; que tous les prélats dont il fait mention comme ayant assisté à ce *parlement* vivoient en 1031; & que vers le même tems Berenger, vicomte de Narbonne, eut en effet un différend avec Guifred, archevêque de cette ville.

Mais les savans auteurs de l'*histoire générale de Languedoc*, qui rapportent ces faits d'après Bardin, *t. II. p.* 161. les réfutent solidement, & soutiennent que tout ce que dit Bardin de ce prétendu *parlement*, tenu en 1031, n'est qu'une fable; qu'en effet le terme de *parlement* dont on se sert pour exprimer une cour de justice, celui d'*arrêt*, & plusieurs autres qu'il emploie, n'étoient point encore alors en usage, & ne le furent que long-tems après.

Ils observent que d'ailleurs Bardin se contredit en ce qu'il suppose que dans ce *parlement* où assista Guifred, évêque de Carcassonne, qui effectivement vivoit alors, on y agita une affaire qu'avoit Hilaire, évêque de cette ville, contre Hugues de Gaigo, & Arnould de Saissac, seigneur du diocèse.

Ce qu'on peut inférer de plus vraissemblable du récit de Bardin, suivant les historiens de Languedoc, c'est qu'en 1031 le roi, en qualité de souverain, envoya des commissaires à Toulouse pour y tenir en son nom les assises & y rendre la justice, & que les prélats & les seigneurs dont Bardin rapporte les noms furent chargés de cette commission; mais ces assises ne peuvent être considérées comme l'origine du *parlement de Toulouse*.

La même chronique de Bardin porte que le roi Louis le Gros fit tenir un *parlement* en 1122 dans l'abbaye de saint Benoît de Castres, & qu'Alphonse, comte de Toulouse, y fut ajourné pour rendre hommage de ce comté. Il en est de même des *parlemens* que l'on suppose avoir été tenus dans l'abbaye de Clairac, en 1138; à Lavaur, en 1194; dans l'abbaye de Soreze, en 1273; & à Montpellier, en 1293. Tout cela paroît encore avancé sans preuve, & réfuté par les historiens de Languedoc.

La premiere justice supérieure qu'il y ait eu à Toulouse, qualifiée de *parlement*, ce furent les grands jours établis par les comtes de Toulouse, pour juger en dernier ressort dans l'étendue de leurs domaines.

Quelques-uns ont cru que ces grands jours n'avoient été établis que par Alphonse, comte de Poitou, en 1266.

Mais il paroît que ces grands jours, ou *parlement comtal de Toulouse*, étoient plus anciens, puisque Aufrérius, président aux enquêtes de Toulouse, a écrit, dans son style du *parlement*, *tit. des arrêts*, qu'environ l'an 1207, M. Arnauld de Montagu, Laurent Vicini, & Jean de Vesruva, conseillers-clercs, avoient fait certaines compilations d'arrêts donnés par la cour de *parlement de Toulouse*.

Et en effet il est certain que les comtes de Toulouse & les autres grands vassaux de la province, depuis qu'ils se furent emparés des droits régaliens, se maintinrent toujours dans l'usage de juger sur les lieux & en dernier ressort leurs sujets & vassaux, sans que le conseil du roi prît connoissance de leurs affaires.

Alphonse, comte de Toulouse, ayant succédé du chef de Jeanne sa femme au comté de Toulouse, & aux autres domaines que possédoit le comte Raimond VII. il jugea à propos d'avoir un *parlement* pour tous ses domaines à l'exemple du roi saint Louis son frere: il tenoit ce *parlement* dans le même lieu où il tenoit sa cour, & y jugeoit par appel toutes les principales affaires de ses états, & évoquoit toutes celles qui lui étoient personnelles.

Ce prince étant à Long-Pont où il faisoit alors sa demeure, nomma en 1253 des commissaires pour tenir son *parlement* à la quinzaine de la fête de tous les Saints; ce qui prouve qu'il avoit établi ce *parlement* dès son avénement au comté de Toulouse, & qu'il en tenoit les séances à sa cour.

Mais comme outre le comté de Toulouse il tenoit aussi l'Auvergne avec le Poitou, il choisit, par permission du roi saint Louis, la ville de Paris pour y tenir ses grands jours, ou *parlement* auquel il faisoit assigner tous ses sujets: autrement il lui eût fallu en avoir dans chaque province dont il étoit seigneur, ce qui lui auroit été incommode & de dépense.

Ces grands jours étoient nommés *parlement*, du nom que l'on donnoit alors à toute assemblée publique où l'on parloit d'affaires.

Du Tillet dit qu'au trésor des chartes il y a un registre des jugemens, délibérations & ordonnances du conseil de M. Alphonse de France, comte de Poitou, frere de saint Louis & pair de France, tenu à Paris depuis l'an 1258 jusqu'en 1266, lequel conseil y est appellé *parlement* & d'autres fois *comptes*. Il se tenoit par assignation comme celui du roi; car il y a *parlement* dudit comte de la Toussaint de l'an 1269, un autre de la Pentecôte.

On trouve dans les preuves de l'*histoire de Languedoc*, *tome III. p.* 507. un acte de 1264, dans lequel il est fait mention du *parlement de Toulouse*. Le comte de Rhodès avoit présenté une requête au trésorier de l'église de saint Hilaire de Poitiers, qui étoit un des membres du *parlement de Toulouse*: le trésorier répondit qu'il en délibéreroit au prochain *parlement*; *dixit se deliberaturum in proximo* parlamento *dom. comitis Pictaviensis*, *Tolosa*.

Dans un autre acte de l'an 1266, il en est fait mention sous la dénomination de *colloquium*. Ce *parlement* fut convoqué par des lettres datées de Rampillon, la veille de la saint Barnabé. Alphonse y établit pour présidens Evrard Malethans, chevalier, connétable ou gouverneur d'Auvergne; Jean de Montmorillon, chevalier & prêtre poitevin; & Guillaume de Plapepe, archidiacre d'Autun, avec pouvoir de choisir eux-mêmes leurs assesseurs ou conseillers, tant clercs que laïcs. Il est fait mention de ce *parlement* dans des lettres d'Alphonse, datées du dimanche après la fête de saint Barnabé, apôtre, l'an 1266, par lesquelles il ordonne à Evrard Malethans, chevalier, son connétable d'Auvergne, d'entendre Jean seigneur de Châtillon: „ vous lui rendrez justice, dit ce prince, jusqu'à notre *parlement* qui se tiendra le lendemain de la „ quinzaine de la fête de tous les Saints; & vous aurez „ soin de nous faire savoir, à notredit futur *parlement*, „ ce que vous aurez fait „.

Tandis que le comte de Toulouse tenoit ainsi son *parlement* à Paris, les peuples, ses sujets, étoient obligés de faire de grands voyages pour aller soutenir leurs causes d'appel. C'est pourquoi les habitans de Toulouse lui firent des remontrances en 1268 au sujet de leurs libertés & privileges, & lui demanderent entr'autres choses qu'il établît sur les lieux des personnes intelligentes, pour juger en dernier ressort les causes d'appel qui étoient portées devant lui. Alphonse, acquiesçant à leur demande, confirma les divers articles des privileges & libertés des Toulousains, ensorte qu'il paroît qu'il établit à Toulouse avant sa mort un tribunal supérieur, pour y décider sans appel les affaires du pays.

Cependant ce *parlement* fut encore depuis tenu quelquefois en d'autres endroits; c'est ainsi qu'en 1283 Alphonse le tint à Carcassonne.

On ne peut pas douter qu'il n'y eût appel de ce *parlement* comtal à la cour de France; c'étoit la loi générale pour toutes les cours de baronies ou de pairies, quelque nom qu'on leur donnât. On voit même que le *parlement* de Paris, sous le regne de S. Louis, étendit sa jurisdiction dans les sénéchaussées de Beaucaire & de Carcassonne; on en trouve des preuves dans l'*histoire de Languedoc*, en 1258, 1262, 1269 & 1270.

Le comté de Toulouse ayant été réuni à la couronne en 1272 (*a*) par la mort d'Alphonse sans enfans, il fut établi avec plus de solemnité un *parlement* dans le Languedoc sous Philippe le Hardi. Ce premier établissement fut fait par maniere d'accord & de contrat. Pour l'obtenir, les états généraux accorderent au roi 500 moutons d'or; la premiere séance commença le mercredi après l'octave de Pâques de l'an 1280.

Philippe le Hardi fit pour Toulouse ce qu'il faisoit pour l'échiquier de Normandie; il députa des membres du *parlement* de Paris pour présider en son nom.

Ce *parlement* fut supprimé quelques années après; mais il fut rétabli à Toulouse en 1287 par Philippe le Bel, & tint ses séances dans cette ville jusqu'en 1291 qu'il

(*a*) On croit que c'est 1271, *Voyez* les annales de Toulouse, l'histoire du Languedoc par dom Vaissette.

qu'il fut encore supprimé & réuni au *parlement* de Languedoc, c'est-à-dire, au *parlement* de Paris.

Ces députés n'étoient pas en aussi grand nombre qu'à l'échiquier; ils n'étoient que trois, un abbé & deux maitres, qui se qualifioient *clerici domini regis tenentes pro domino rege* parlamentum. On les appelloit aussi les seigneurs tenans le *parlement de Toulouse*, *dominorum tenentium* parlamentum Tolosæ; mais eux-mêmes se nommoient simplement tenans pour le roi le *parlement de Toulouse*, ou députés pour le roi à l'effet de tenir le *parlement*, *tenentes* parlamentum Tolosæ *pro eodem domino rege*, ou bien, *qui pro domino rege deputati fuerint ad tenendum* parlamentum.

Ils étoient donc députés pour tenir le *parlement* au nom du roi; on trouve les noms de ces trois députés dans deux arrêts de 1287 & 1290 donnés en ce *parlement*.

Quoique les jugemens émanés de ce tribunal fussent dès-lors qualifiés d'arrêts, *arresta*, l'on n'en doit pas conclure que ce fût une cour souveraine; car les jugemens des grands jours ou conseil de Champagne, ceux de l'échiquier & du *parlement* ducal de Bretagne, étoient de même qualifiés d'arrêts ou jugemens, *arresta, judicia & consilia*, & *præcepta dierum trecensium*, & *fuit istud arrestatum*, &c. & il est également constant que l'on en pouvoit appeller au *parlement* de Paris.

On forma même dans le *parlement* une chambre pour les affaires du pays de droit écrit, qu'on nomma *auditoire du pays de droit écrit* ou *chambre de la Languedoc*; mais cet auditoire ne fut établi que dans le tems où le *parlement de Toulouse* étoit réuni au *parlement* de Paris.

La cour souveraine de *parlement* qui subsiste présentement à Toulouse, fut instituée par Philippe le Bel en 1302. Son ordonnance du 23 Mars de ladite année, qui porte que le *parlement* se tiendra deux fois l'année à Paris, ordonne aussi que le *parlement* se tiendra à Toulouse: *et quod* parlamentum *apud Tolosam tenebitur, si gentes terræ prædictæ consentiant quod non appelletur à præsidentibus in* parlamento *prædicto*.

La Rocheflavin suppose qu'après ces mots, *apud Tolosam tenebitur*, il y a ceux-ci, *sicut teneri solebat temporibus retroactis*; mais ils ne se trouvent pas dans cette ordonnance, telle qu'elle est à la chambre des comptes & au trésor des chartes, & dans le recueil des ordonnances de la troisieme race, imprimées au Louvre.

La Rocheflavin remarque que suivant l'ordonnance du 23 Mars 1302, le *parlement* ne devoit tenir à Paris que deux fois l'année, qui étoient à Noël & à la Chandeleur; au lieu qu'en parlant du *parlement* de Toulouse, Philippe-le-Bel ordonne qu'il tiendra sans en limiter le tems: d'où la Rocheflavin conclud qu'il devoit tenir ordinairement & continuellement. La raison de cette différence peut être selon lui qu'alors le *parlement* de Toulouse s'etendoit non-seulement au Languedoc, mais par toute la Guienne, Dauphiné & Provence, avant l'érection des *parlemens* de Bordeaux, Grenoble & Aix, comme il se lit dans les registres de celui de Toulouse. De sorte que pour l'expédition du grand nombre des affaires & des procès, ausquels les habitans de ce climat sont, dit-il, naturellement plus adonnés, il étoit nécessaire que le *parlement* y fût ordinairement séant, au lieu que le *parlement* de Paris étoit soulagé par le proche voisinage de l'échiquier de Rouen, & des grands jours de Troyes en Champagne, dont il est parlé dans cette même ordonnance 1302, & qui étoient en effet d'autres *parlemens* pour la Normandie, Champagne & Brie.

Sur ces mots, *si gentes terræ consentiant*, la Rocheflavin remarque que les gens des trois états du pays de Languedoc ne voulurent consentir à l'érection de ce *parlement* qu'avec pacte & convention expresse avec le roi qu'ils seroient régis & gouvernés, & leurs procès & différends jugés suivant le droit romain, dont ils avoient coutume d'user.

L'ordonnance du 23 Mars 1302, n'avoit fait proprement qu'annoncer le dessein d'établir un *parlement* à Toulouse; ce n'étoit même proprement qu'une députation de présidens du *parlement* de Paris que le roi se proposoit d'y envoyer pour y tenir le *parlement* & y juger souverainement, comme on l'a fait depuis en Normandie. Ce devoit être le *parlement* de France qui auroit tenu successivement ses séances à Paris, à Toulouse, & ensuite en Normandie; il est vrai que les barons de Toulouse y auroient siégé, mais la souveraineté de jurisdiction ne devoit être vraiment attachée qu'aux députés de la cour de France qui y auroient présidé; c'est pourquoi l'ordonnance de 1302 dit, *si gentes terræ consentiant quod non appelletur à præsidentibus*; preuve certaine que les précédens *parlemens* n'étoient pas souverains du tems des comtes. Les auteurs de l'histoire de Languedoc ont cru que cette ordonnance étoit demeurée sans exécution.

Mais il y eut dans la même année un édit exprès pour l'établissement d'une cour souveraine de *parlement* à Toulouse.

On voit dans le préambule de l'édit, que cet établissement fut fait à la priere des trois états de Languedoc, & dans la vûe d'illustrer la ville de Toulouse. Le roi de sa certaine science, puissance & autorité royale, institue une cour de *parlement* à Toulouse pour tout le Languedoc & duché d'Aquitaine, & pour les pays qui sont au-delà de la Dordogne.

Cette institution est faite avec la clause *quandiu tamen placuerit nostræ voluntati*.

Le roi ordonne qu'à cette cour de *parlement* toutes les cours de sénéchaussées, bailliages, rectories, vigueries, judicatures, & autres jurisdictions quelconques des pays de Languedoc & d'Aquitaine, & des autres pays qui sont au-delà de la Dordogne, auront leur ressort & dernier recours, *ultimum refugium*.

Que ce *parlement* ou cour commencera sa premiere séance le lendemain de la saint Martin d'hiver lors prochain, ou tel autre jour qu'il sera indiqué par sa majesté.

Qu'il sera tenu par quatorze personnes, savoir deux présidens laïcs & douze conseillers, six clercs & six laïcs, des pays de la Languedoy & de la Languedoc, avec deux greffiers & huit huissiers.

Qu'un des présidens sera pour les causes civiles, l'autre pour les affaires criminelles.

Que les gens de ce *parlement* pourront juger au nombre de neuf ou dix, & que dans les affaires criminelles un président & cinq conseillers pourront juger en appellant avec eux tel nombre de conseillers laïcs qu'ils jugeront à-propos. Mais le nombre de juges nécessaires a varié; car anciennement on jugeoit à sept, & depuis long-tems & présentement on ne peut plus juger au *parlement de Toulouse* qu'au nombre de dix, soit au civil ou au criminel.

Qu'il n'y aura aucun appel de leurs jugemens.

Enfin il leur donne le même pouvoir qu'au *parlement* de Paris.

Il fut aussi établi dans le même tems un procureur du roi pour *ce parlement*.

Le roi fit lui-même l'ouverture de ce *parlement* le 10 Janvier 1302, à huit heures du matin; il étoit vêtu d'une robe de douze aunes de drap d'or frisé, sur un fond rouge broché de soie violette, parsemée de fleurs de lis d'or, & fourrée d'hermine.

Il partit du château Narbonnois où il logeoit, accompagné des princes & seigneurs de sa cour, avec lesquels il se rendit à un grand sallon de charpente que la ville avoit fait construire dans la place de saint Etienne, pour y tenir le *parlement*.

Le roi y étant entré monta sur son trône; & ceux qui avoient droit de s'asseoir prirent les places qui leur étoient destinées: ensuite le roi dit que le peuple du pays de Languedoc l'ayant humblement supplié d'établir un *parlement* perpétuel dans la ville de Toulouse, il avoit consenti à ses demandes aux conditions insérées dans les lettres d'érection, desquelles il commanda qu'on fit la lecture.

Le chancelier s'étant levé, & ayant fait une profonde révérence au roi, fit une harangue fort éloquente, après laquelle il donna à lire les lettres patentes au grand secrétaire de la chancellerie, puis il lui remit le tableau où étoient écrits les noms de ceux qui devoient composer le *parlement* de Toulouse.

Le secrétaire les ayant lûes tout haut, le roi fit dire à ces officiers de s'approcher, & ils reçurent des mains des hérauts leurs habits de cérémonie.

On donna aux présidens des manteaux d'écarlate fourrés d'hermine, des bonnets de drap de soie bordés d'un cercle ou tissu d'or, des robes de pourpre violettes, & des chaperons d'écarlate fourrés d'hermine.

Les conseillers laïcs eurent des robes rouges avec des paremens violets, & une espece de soutane de soie violette par-dessous la robe, avec des chaperons d'écarlate parés d'hermine.

Les conseillers clercs furent revêtus de manteaux de pourpre violette étroits par le haut, où il n'y avoit d'ouverture qu'aux endroits de mettre la tête & les bras. Leur soutane étoit d'écarlate & les chaperons aussi.

Le procureur du roi étoit vêtu comme les conseillers laïcs.

Le greffier portoit une robe distinguée par bandes d'écarlate & d'hermine.

Tous

Tous ces officiers ainsi vêtus, prêterent le serment au roi, ayant leurs deux mains sur les évangiles écrits en lettres d'or.

Après la prestation des sermens, le chancelier fit passer les magistrats dans les siéges qui leur étoient destinés, & le roi leur fit connoître en quoi consistoit leur devoir par un discours très-éloquent, dont le texte étoit *erudimini qui judicatis terram*.

Ce discours fini, les hérauts congédierent l'assemblée par le cri accoutumé.

Quelques jours après, la compagnie commença ses séances dans le château Narbonnois, que le roi lui donna pour y rendre la justice, sans en ôter néanmoins le gouvernement au viguier de Toulouse, qui continua d'y faire sa demeure, avec la garnison ordinaire pour la défense du château.

Les subsides extraordinaires que le roi faisoit lever en Languedoc sans que les états de la province y eussent consenti, ayant occasionné une révolte presque générale, le *parlement* soutint tant qu'il lui fut possible l'autorité du roi; mais enfin il fut contraint de se retirer à Montauban.

Le roi irrité contre les Languedociens, & singulierement contre les Toulousains, par un édit de l'an 1312, supprima le *parlement de Toulouse*, l'unit & en incorpora les officiers à celui de Paris.

Il est pourtant fait mention en divers endroits d'un *parlement* tenu à Toulouse par Charles IV. en 1324, & d'un prétendu *parlement* tenu dans cette même ville en 1328; enfin on trouve que Philippe de Valois tint son *parlement* à Nîmes en 1336, mais le premier & le dernier de ces *parlemens* n'étoient apparemment que des commissions émanées du *parlement* de Paris; le second, c'est-à-dire celui de 1328, ne paroît pas bien prouvé.

Le *parlement de Toulouse* souffrit donc une éclipse qui dura plus d'un siecle; car il ne fut rétabli dans cette ville que par des lettres du dauphin régent du royaume, du 20 Mars 1419; ce ne fut même que le 29 Mai 1420, que le *parlement* fut installé à Toulouse.

Par cette seconde érection il n'y eut qu'un président, qui étoit l'archevêque de Toulouse, onze conseillers & deux greffiers; il n'y eut point alors de procureur général, attendu que les lettres n'en faisoient point mention.

Par édit du 23 Septembre 1427, le *parlement de Toulouse* fut transféré à Beziers, à cause de la peste qui étoit à Toulouse, & pour repeupler la ville de Beziers, qui avoit soutenu un long siége contre le comte de Clermont, & la dédommager de tout ce qu'elle avoit souffert lorsqu'elle fut prise.

Mais le *parlement* ne demeura pas long-tems à Beziers; en effet, par des lettres patentes du 7 Octobre 1428, Charles VII. le réunit une seconde fois à celui de Paris, lors séant à Poitiers; & en exécution de ces lettres patentes, le *parlement de Toulouse* ordonna lui-même le 4 Avril 1429, le renvoi à Poitiers de toutes les causes dont il connoissoit.

Ce changement fut occasionné par des guerres civiles que causerent les factions des ducs de Bourgogne & d'Orléans, à la faveur desquelles les Anglois occuperent toute la Guienne & la plus grande partie du ressort du *parlement de Toulouse*.

Pendant ces différentes réunions du *parlement de Toulouse* à celui de Paris, les officiers du *parlement de Toulouse* continuerent l'exercice de leurs offices en *parlement* de Paris. On en trouve des preuves authentiques, 1°. dans le recueil des ordonnances de la troisieme race, *tom. I. page* 320, où l'on voit que Gilles Gemelin, qui étoit certainement conseiller au *parlement de Toulouse* lorsqu'il fut réuni à celui de Paris en 1291, exerça d'abord après cette réunion son office au *parlement* de Paris. 2°. Dans l'acte de réunion de 1428, rapporté *tome IV. de la nouvelle histoire de Languedoc*, *page* 434, où il est dit: *Præsidentibus, consiliariis & officiariis nostris, qui dictum parlamentum Biterris tenere consueverunt.... injungimus..... se ad dictam villam nostram Pictaviensem transferant suorum officiorum debitum in dicta nostra parlamenti curia Pictaviensi, per quam eos ad hoc admitti volumus secundum ordinem & antiquitatem institutionis eorumdem exerciturus..... cum registris suis.*

Lorsque les Anglois furent chassés de Guienne, & que le *parlement* qui avoit été transféré à Poitiers eut été remis dans la capitale du royaume par édit du mois d'Août 1436. Charles VII. érigea un nouveau *parlement* pour le Languedoc par édit du 18 Avril 1437; il envoya d'abord dans ces pays des commissaires généraux sur le fait de la justice, avec pouvoir de juger souverainement sur certaines matieres. Quelque tems après il donna cette commission aux généraux de Montpellier; & enfin, par édit donné à Saumur le 11 Octobre 1443, il rétablit un *parlement* à Toulouse pour être stable dans cette ville.

Cet édit fut envoyé au *parlement* de Paris par des lettres patentes du 4 Février 1443: on le trouve dans les registres dudit *parlement*, intitulé: *Ordin. Barbinæ*, cotté *D. fol.* 111. Il ne fut lû & publié à Toulouse que le 4 Juin 1444.

Ce nouveau *parlement* fut composé comme l'ancien, de deux présidens & de douze conseillers, six clercs & six laïs.

L'ouverture de ce *parlement* fut faite par des commissaires du *parlement* de Paris, envoyés par le roi, l'un desquels étoit le premier président, après lui siégeoit le lieutenant général au gouvernement du Languedoc, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Rieux & de Lavaur, & l'abbé de Saint-Sernin de Toulouse, avec un maître des requêtes de l'hôtel, & Jacques Cœur, conseiller & argentier du roi; commis & envoyés pour l'établissement du *parlement*, & pour être en nombre suffisant. Ils appellerent & admirent par provision du roi pour conseillers laïcs, le juge-mage de Nîmes, le juge criminel de Carcassonne, *le trésorier général* du Languedoc, & le juge du petit scel de Montpellier.

La déclaration donnée à Melun par Charles VII. en 1454, porte „ que les présidens & conseillers de chacun „ des *parlemens* de Paris de Toulouse doivent être tenus „ & réputés uns, & recueillis & honorer les uns & les autres, & comme faisant tous un *parlement*...... sans „ souffrir pour cause des limites d'iceux *parlemens*, avoir „ entr'eux aucune différence „. Il accorda par cette déclaration aux conseillers du *parlement* de Paris, le privilége d'avoir séance dans tous les autres *parlement* du royaume, sans que ceux des autres *parlemens* eussent le même droit sur celui de Paris, à l'exception des conseillers du *parlement* de Toulouse, auxquels il permit d'avoir séance au *parlement* de Paris, suivant la date de leur réception.

Ce *parlement* ayant donné un arrêt contre quelque habitant de Montpellier, & Geoffroy de Chabanne, qui étoit lieutenant du duc de Bourbon, gouverneur du Languedoc, en ayant empêché l'exécution, le *parlement* decréta de prise de corps le sieur de Chabanne, & trois autres personnes qui lui étoient attachées.

Cette conduite déplut tellement au roi, qu'il interdit le *parlement* & le transfera à Montpellier au mois d'Octobre 1466.

Les trois états avoient déja demandé que ce *parlement* fût tenu alternativement dans les trois sénéchaussées de la province; & le syndic de la sénéchaussée de Beaucaire lut en 1529 dans l'assemblée des états, des lettres du 28 Septembre 1467, suivant lesquelles le *parlement de Toulouse* devoit être ambulatoire, & résider pour un tems dans cette sénéchaussée. Les états convinrent même de demander l'exécution de ces lettres, mais le capitoul de Toulouse s'y opposa, prétendant qu'il y avoit des lettres contraires; sur quoi on lui ordonna d'en rapporter la preuve aux états suivans, & les choses en demeurerent là.

Mais pour revenir à la translation qui fut faite du *parlement de Toulouse* à Montpellier en 1466, les généraux des aides, qui étoient en ce tems-là du corps du *parlement*, eurent la même sort, & furent transférés avec lui à Montpellier.

Deux ans après il fut rétabli à Toulouse, où il revint avec les généraux des aides; mais ces derniers retournerent peu de tems après à Montpellier, où ils furent depuis érigés sous le titre de *cour des aides*, laquelle est demeurée dans cette ville.

L'établissement de ce *parlement* fut confirmé par Louis XI. le 2. Octobre 1461; il l'a encore été en dernier lieu par un édit du mois de Janvier 1705, dans le préambule duquel il est dit que sa majesté veut maintenir dans toute son étendue l'ancienne jurisdiction d'un *parlement* qui est le second tribunal de sa justice par son ancienneté, par le rang qu'il tient entre les autres *parlemens* du royaume, & l'un des plus dignes de l'attention & des graces du roi, par son zele pour son service, & par sa fidélité inviolable.

Le 4 Août 1533, François I tint son lit de justice à Toulouse, accompagné des princes & des seigneurs de sa cour.

Charles IX. tint aussi son lit de justice dans ce même *parlement*, le 5 Février 1565, étant accompagné de même de plusieurs princes & seigneurs.

En 1589, s'étant soustrait de l'obéissance du roi Henri III. ce prince le transfere de Toulouse dans telle ville du ressort qu'il jugeroit à-propos; & peu de tems après Henri IV.

IV. le transfera à Carcassonne, de-là il fut transféré à Béziers. Cependant la plûpart de ces officiers continuerent de rendre la justice à Toulouse, & demeurerent attachés au parti de la ligue; ils s'opposerent aux entreprises du duc de Joyeuse, & se retirerent la plûpart à Castel-Sarrasin, ceux de Béziers se réunirent avec ceux de Castel-Sarrasin, & tous enfin se réunirent à Toulouse, enregistrerent l'édit de Folambray, & se soumirent au roi Henri IV.

Le 2 Novembre 1610, Louis XIII. confirma les officiers de ce *parlement* dans leurs fonctions, droits & priviléges: il y avoit alors six présidens & environ cent conseillers.

Le duc d'Uzès, & les autres pairs dont les pairies sont situées dans le ressort de ce *parlement*, lui présentoient autrefois des roses, comme cela étoit alors d'usage; les comtes de Foix, d'Armagnac, de Bigorre, de Lauraguais, de Rouergue, & toutes les autres seigneurs des grand terres de Languedoc, lui rendoient cette hommage. Les archevêques d'Ausch, de Narbonne & de Toulouse n'en étoient point exempts. La qualité de président des états, & celle de pere spirituel du *parlement*, ne dispensoient point ces deux derniers de cette redevance. Enfin les rois de Navarre, en qualité de comtes de Foix, d'Armagnac, de Bigorre & de Rhodez; Marguerite de France, fille du roi Henri II. sœur de trois rois & reine elle-même comme comtesse de Lauraguais, lui ont rendu le même honneur.

Ce *parlement* a toujours passé pour un des tribunaux des plus séveres & des plus integres du royaume: on croit que c'est cette réputation qui lui valut l'honneur de juger plusieurs illustres coupables, tels que Pierre de Rohan, maréchal de France, dit le *maréchal de Gié*, & le maréchal de Montmorency, lequel ne fut point jugé par une commission, comme l'a avancé M. le président Hénault.

L'attachement inviolable de cette cour, & son zele pour la religion catholique, ont eclaté dans toutes les occasions.

Ce *parlement* est présentement composé de six chambres, savoir la grand'chambre, la tournelle, trois chambres des enquêtes & celle des requêtes.

La grand'chamber & la tournelle sont de la premiere institution du *parlement*; du-moins la tournelle fut-elle établie presqu'aussi-tôt après le rétablissement du *parlement*, en 1444, ainsi que l'atteste M. de la Rochellavin.

Il y eut cependant une déclaration le 17 Septembre 1491, pour l'établissement de cette chambre, apparemment pour en regler le service.

La grand'chambre est composée du premier président, de quatre présidens à mortier, 24 conseillers clercs, & 19 conseillers laïs.

Le gouverneur de Languedoc & celui de Guienne ont entrée & séance au *parlement de Toulouse* après que leurs lettres ou provisions y ont été enregistrées.

L'archevêque de Toulouse est conseiller né du *parlement*, en vertu de lettres patentes accordées par Charles IX. en 1563 au cardinal d'Armagnac, archevêque de cette ville, pour lui & pour ses successeurs à l'archevêché.

L'abbé de Saint-Sernin a aussi obtenu le titre de *conseiller né de ce parlement*, en vertu de lettres patentes.

Il y a encore deux charges en titre nommées *épiscopales*, qui ne peuvent être remplies que par deux évêques du ressort, & pour lesquelles on prend des provisions du roi.

Il y a aussi deux chevaliers d'honneur qui ont séance avant le doyen.

La tournelle est composée de cinq présidens à mortier, & de treize conseillers.

La premiere chambre des enquêtes fut établie le 12 Juin 1451: on députa un président & six conseillers pour la tenir. On voit au premier registre que le....... Juin 1451, Guy Lassere, président aux enquêtes, étoit au conseil en la grand'chambre. La seconde chambre des enquêtes fut créée par François I. par l'édit du mois de Mai 1542, enregistré au cinquieme livre des *ordonnances*. La troisieme chambre fut établie en 1690; sa premiere séance fut en 1691.

Chaque chambre des enquêtes est composée de deux présidens & de 20 conseillers, & plus, suivant le département qui en est fait dans chacune de ces chambres.

Il y a un procureur général & trois avocats généraux, un greffier en chef civil, un greffier en chef criminel; un greffier des présentations; un premier huissier & 15 autres huissiers; environ 130 avocats, 108 procureurs au *parlement*.

La chambre des requêtes fut d'abord établie par édit du mois de Février 1543; elle fut supprimée par un autre édit du mois de Janvier 1547, & les officiers de cette chambre réunis au corps du *parlement*. Elle fut depuis rétablie par édit du mois d'Avril 1558, & composée de deux offices de présideur, de huit conseillers, un greffier, deux huissiers; elle fut de nouveau supprimée par édit du mois de Juillet 1560; enfin elle fut rétablie par édit du mois de Novembre 1573. Elle est présentement composée de deux présidens, de 15 conseillers, d'un avocat & procureur du roi, & d'un autre avocat du roi pour le département des eaux & forêts, & six huissiers.

La chancellerie établie près ce *parlement*, est composée d'un garde des sceaux & de conseillers-secrétaires du roi ancien college, audienciers-contrôleurs au nombre de neuf, & douze autres secrétaires du roi non sujets à l'abonnement, & qui ont des gages, dont un scelleur, un receveur de la chancellerie, deux trésoriers-payeurs des gages, neuf conseillers du roi rapporteurs référendaires; six greffiers-gardes minutes, & huit huissiers qui font concurremment les exploits pour le *parlement* & pour la chancellerie.

Le ressort de ce *parlement* s'étoit étendu peu-à-peu par diverses ordonnances, sur les provinces de Languedoc, Guienne, de Dauphiné & de Provence: les états de ces différens pays y avoient consenti à condition qu'ils seroient régis par le droit écrit, & qu'ils ne pourroient être tirés de leur ressort pour aller plaider ailleurs. Mais les *parlemens* de Bordeaux & de Provence ayant été établis dans la suite, l'on demembra de celui de Toulouse les sénéchaussées de Gascogne, de Guienne, Landes, Agénois, Bazadois, Périgord, Saintonge, &c. ensorte que le *parlement* de Toulouse ne comprend plus en son ressort que les sénéchaussées & présidiaux de Toulouse, Beaucaire ou Nîmes, Carcassonne, le Puy en Velay, Montpellier, Beziers, Limoux, Villefranche de Rouergue, Rhodes, Cahors, Castelnaudary, Montauban, Ausch, Leitoure, Pamiers, Figeac, Lauserte, Uzès, sénéchal ducal; Martel, partie du ressort, mais non le siége; le siége royal d'Appeaux du comté de Castres, & le bailliage de Mende. (*A*)

PARLEMENT DE TOURS, c'étoit la portion du *parlement* de Paris, laquelle, pendant la ligue, étant demeurée attachée au parti du roi, fut transférée à Tours par édit du mois de Février 1589. *Voyez* PARLEMENT DE CHALONS & PARLEMENT DE LA LIGUE. (*A*)

PARLEMENT TRIENNAL, c'est l'espace de trois ans, pendant lesquels ceux qui ont été élus pour tenir le *parlement* en Angleterre exercent cette commission, après quoi on élit d'autres personnes. *Voyez* PARLEMENT D'ANGLETERRE.

PARLEMENT DE TOURNAY. *Voyez* PARLEMENT DE DOUAY.

PARLEMENT DE LA TOUSSAINT, *parlamentum omnium Sanctorum*, étoit la séance que le *parlement* tenoit après la Toussaint. On trouve dans le premier des registres *olim* des arrêts rendus *in parlamento omnium Sanctorum* en 1259, 1260. Il y a une ordonnance de 1265, touchant le cours des estalins, au bas de laquelle il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento omnium Sanctorum, anno, &c.* Il paroît que ce *parlement* avoit été tenu à Melun; car il est dit en parlant de l'ordonnance, *fuit prima scripta Meloduni*. Cette séance du *parlement*, qui commençoit après la Toussaint, duroit au-moins huitaine, & se prolongeoit quelquefois pendant une ou deux autres semaines, comme il paroît par l'ordonnance que Philippe le Bel fit touchant ce parlement en 1291, à la fin de laquelle il est dit, qu'elle fut faite dans les trois semaines après la Toussaint, *actum Parisius in* parlamento *quod incepit in tribus hebdomadis post festum omnium Sanctorum*; la séance se prolongeoit même quelquefois jusqu'à Noël, & encore par-delà. *Voyez* PARLEMENT DE NOEL.

PARLEMENT DE TURIN. *Voyez* PARLEMENT DE PIÉMONT.

PARLEMENTAIRE, s. m. (*Gram. & Hist.*) c'est dans les troubles de l'état celui qui est attaché au parti du parlement, contre celui de la cour. Alors il s'agit des intérêts de la nation que le parlement & le roi veulent, mais qu'ils entendent mal l'un ou l'autre. Pour l'ordinaire, lorsqu'il y a deux factions, la faction des *parlementaires* & la faction des royalistes, les premiers pourroient prendre pour devise *pour le roi, contre le roi*.

PARLEMENTER, v. n. (*Gram. & Art. milit.*) il se dit des assiégés qui demandent aux assiégeans à traiter des conditions auxquelles ils ouvroient leurs portes. C'est quelquefois de leur part un moyen de gagner du tems de ralentir les opérations, & de donner aux alliés le moyen de secourir.

PAR-

PARLER, v. n. c'est manifester ses pensées au-dehors, par les sons articulés de la voix. Cependant quelquefois on parle par signes. Ce mot a un grand nombre d'acceptions différentes. On dit cet homme *parle* une langue barbare. Il y a des gens qui semblent *parler* du ventre. Les pantomimes anciens *parloient* de tous les points de leur visage & de toutes les parties de leur corps. Dieu a *parlé* par la bouche des prophètes. Les *rois* parlent par la bouche de leurs chanceliers. Cette affaire transpire, on en *parle*. Les siecles *parleront* long-tems de cette homme. Cécile, vous avez été indiscrete; vous avez *parlé*. Venez ici, *parlez*. A qui pensez-vous *parler*? On *parle* peu quand on se respecte beaucoup. N'en *parlez* plus, oublions cette affaire. Je *parlerai* de vous au ministre. Il y a peu de gens qui *parlent* bien. La nature *parle*; le sang ne sauroit mentir. Cela *parle* tout seul. Nous *parlerons* guerre, littérature, politique, philosophie, armées, belles-letres. Les tuyaux de cet orgue *parlent* mal. Je veux que sa femme *parle* dans cet acte. Les murs ont des oreilles; ils *parlent* aussi. Son silence me *parloit*. On apprend à *parler* à plusieurs oiseaux. On avoit appris à un chien à *parler*; il prononçoit environ trente mots allemands. *Voyez l'article* PAROLE.

PARLER AUX CHEVAUX, (*Maréchal.*) c'est faire du bruit avec la voix. Lorsqu'on approche les chevaux dans l'écurie sans leur *parler*, on risque souvent de se faire donner des coups de pié.

PARLEUR GRAND, (*Lang. françoise.*) cette expression *grand parleur*, renferme deux choses, selon le P. Bouhours, un défaut & une habitude. Qui dit *grand parleur*, dit un homme qui parle trop, qui parle souvent mal-à-propos, qui parle en l'air, qui parle pour parler: on ne dit pas d'un homme qui ne dit rien que de sensé, qui ne dit rien d'inutile, qu'il soit un *grand parleur*, quoiqu'il parle beaucoup; on ne le diroit pas même d'un homme, qui dans une ou deux rencontres, auroit tenu de longs discours contre sa coutume, & se seroit trouvé en humeur de parler plus qu'à l'ordinaire. *Grand parleur*, marque une habitude; & il ne faut pas s'en servir dans les endroits où il n'est question que d'un acte, comme ont fait des célebres écrivains en traduisant, *orantes nolite multum loqui*; ne soyez pas *grands parleurs* dans vos prieres, au lieu de dire, ne parlez pas beaucoup dans vos prieres: soyez courts dans vos prieres.

On dit bien c'est un *grand parleur*, ce sont de *grands parleurs*; mais dans une occasion particuliere. On n'exhorte guere les gens à n'être pas *grand parleurs*; on les exhorte à parler peu; du moins on ne dit ordinairement *grand parleur*, que pour marquer un homme qui est sujet à parler beaucoup, *&c.*

L'auteur anonyme des réflexions sur l'usage présent de la langue françoise approuve la distinction du P. Bouhours; mais il prétend que si en parlant en général des prieres qu'on a coutume de faire tous les jours, je disois qu'il ne faut pas être *grand parleur* dans ses prieres, je m'expliquerois bien; parce que c'est comme si je disois, qu'il ne faut pas se faire une habitude de parler beaucoup dans ses prieres, qui est une expression qu'on ne sauroit reprendre dans cette occasion, comme dans l'autre exemple; parce qu'il s'agit ici de toutes les prieres généralement, & par conséquent d'un grand nombre d'actes, qui, étant réitérés, peuvent former une habitude. (*D. J.*)

PARLIERS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) qui sont aussi quelquefois appellés *emparliers*, ou *avant-parliers*; signifient quelquefois les *avocats*. *Voyez les assises de Jerusalem, les coutumes de Beauvaisis, & le glossaire de* la Thaumassiere, *qui est ensuite*.

Au style de Liége & ailleurs, ce sont les procureurs des parties litigantes. *Voyez le Glossaire de* Lauriere.

PARLOIR, s. m. dans les couvens de religieuses, c'est un petit espace ou cabinet où l'on parle aux religieux & religieuses à-travers une espece de fenêtre grillée. Ce mot vient du verbe *parler*.

Autrefois il y avoit aussi des *parloirs* dans les couvens de religieux, où les novices avoient coutume de converser ensemble dans les heures de recréation; mais il y avoit au-dessus des endroits pour écoutes, d'où les supérieurs pouvoient entendre tout ce qu'on disoit. On en voit encore de pareils dans l'abbaye de S. Germain des prés.

Dans l'ordre des Feuillans, le *parloir* est un petit réduit, ouvert de tous côtés, situé à chaque extrémité du dortoir, où les moines parlent ensemble; car il ne leur est pas permis de parler dans le dortoir. *Voyez* FEUILLANS.

PARLOIR AUX BOURGEOIS, (*Jurisprud.*) c'étoit l'ancienne maison commune de ville où les bourgeois de Paris s'assembloient pour parler de leurs affaires.

Il y a eu deux maisons de ville appellées de ce nom.

La premiere étoit située dans la ville entre S. Leufroy & le grand Châtelet.

La seconde étoit au bout de l'université derriere les jacobins de la rue S. Jacques; celle-ci étoit encore sur pié en 1504; elle fut cédée aux jacobins, & a été renfermée dans leur monastere. L'hôtel-de-ville fut ensuite transporté à la grève dans l'endroit où il est présentement. *Voyez les antiquités* de Sauval, *tom. II. & III.*

PARMA, (*Hist. anc. arme défensive des anciens.*) c'étoit un petit bouclier. *Voyez* BOUCLIER.

Polybe écrit que le *parma* étoit épais, rond, de trois piés de diametre, à l'usage des troupes armées à la légere & des cavaliers; aussi Servius sur l'énéide, & Virgile lui-même en fait mention comme d'une piece d'armure légere, en comparaison de celui qu'on appelloit Clypeus, quoique plus grande que la pelta. *Voyez* BOUCLIER & PELTA.

PARME, LE DUCHÉ DE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, bornée nord par le Pô, qui la sépare du Crémonese, nord-est par le Mantouan, est & sud-est par le duché de Modene, sud par la Toscane, ouest par le duché de Plaisance; c'est un pays délicieux & fertile, dont jouit la maison d'Espagne. *Parme* en est la capitale. (*D. J.*)

PARME, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Italie, capitale du duché de même nom, avec une citadelle, un évêché suffragant de Bologne, & une université. Elle est sur la riviere de *Parme*, à 12 lieues S. E. de Crémone, 14 S. O. de Mantoue, 26 N. O. de Modene, 12 S. E. de Milan. *Long.* suivant Des Places & de la Hire, 28. 59. *lat.* 44^{d}. 44'. 50".

Cette ville est très-ancienne, & a eu l'avantage de conserver toujours le même nom sans aucun changement. Les Romains, avant & après Auguste, & les Italiens d'aujourd'hui, la nomment *Parma*. Elle est située dans une plaine, sur l'ancien chemin romain nommé *voie flaminienne*. Elle fut faite colonie romaine, en même tems que Modene, l'an 579 de Rome, & la 184 avant J. C. sous le consulat de M. Claudius Marcellus, & de Quintus Fabius Labeo. Cette ville souffrit beaucoup durant le triumvirat, par les infames cruautés des gens du parti d'Antoine. Ciceron parle d'eux avec horreur après avoir peint les Parmesans comme les plus honnêtes gens du monde. Auguste étant monté sur le trône, envoya de nouveaux colons à *Parme*, qui en prit par reconnoissance, le surnom de *Julia Augusta Colonia*.

Il paroît que dans la suite des tems, *Parme* éprouva les mêmes révolutions que Plaisance, après la destruction de l'empire d'Occident. Les Lombards s'en emparerent d'abord, ensuite les Visconti de Milan, le marquis d'Este, les Sforce, Louis XII. le saint Siege, les Farneses, & l'infant dom Carlos.

Cassius, qui conspira contre César, étoit de *Parme*. Après la journée de Philippes, il suivit le parti de Pompée, ensuite celui d'Antoine, & après la bataille d'Actium il se retira à Athenes, où Varus le fit tuer, l'an 723 de Rome, par ordre d'Octavien. Horace appelle Cassius toscan, *etrusci Cassi*, parce que la ville de *Parme* étoit anciennement de la Toscane, comme l'ont remarqué Cluvius, Lambin, Cruquius & M. Masson.

Je me rappelle que parmi les modernes, Vic (Enée), antiquaire du xvj. siecle, étoit natif de *Parme*. Nous avons de lui les médailles des empereurs & des impératrices, depuis Nerva & Plautine, jusqu'à Lucius Verus & Salonine; elles sont gravées avec propreté, mais par malheur il y en a plusieurs de fausses.

Les citoyens de *Parme* prétendent que Macrobe (Aurelius Macrobius), qui vivoit sur la fin du iv. siecle, étoit de leur ville; mais il avoue lui-même qu'il n'étoit pas né dans un pays où l'on parlât latin. Nous savons du-moins qu'il fut un des grands maîtres de la garderobe de Théodose, comme il est aisé de le voir par un rescrit adressé à Florent, sur le rang de ceux qui possédoient cet office. Ses saturnales sont un agréable mélange de critique & d'antiquité, mais le style est d'un siecle où la pureté de la langue latine étoit perdue. Quoiqu'il ait copié Plutarque & Aulu-Gelle en beaucoup de choses, il ajoute aussi du sien quelques singularités qui

ju-

justifient son érudition. On a encore de lui des commentaires sur le traité de Ciceron, intitulé *le songe de Scipion*, qu'il a traduit en grec, & que Pontanus & Meursius ont enrichi de leurs notes. (*D. J.*) (t)

PARMÉNIDÉENE, PHILOSOPHIE, ou PHILOSOPHIE DE PARMÉNIDE, (*Hist. de la Philosophie.*) Parménide fut un des philosophes de la secte Eléatique. *Voyez* ce que nous en avons dit à l'*article* ELÉATIQUE SECTE. Selon lui, la Philosophie se considéroit ou relativement à l'opinion & à la sensation, ou relativement à la vérité. Sous le premier point de vûe, la matiere étant en vicissitude perpétuelle, & les sens imbécilles & obtus, ce que l'on assûroit lui paroissoit incertain, & il n'admettoit de constant & d'assûré que ce qui étoit appuyé sur le témoignage de la raison: c'est-là toute sa logique. Sa métaphysique se réduisoit au petit nombre d'axiomes suivans. Il ne se fait rien de rien. Il n'y a qu'un seul principe des choses. Il est immobile & immuable: c'est l'Etre universel: il est éternel; il est sans origine, sa forme est sphérique; il est le seul Etre réel: le reste n'est rien; rien ne s'engendre, rien ne périt. Si le contraire nous paroît, c'est que l'aspect des choses nous en impose. Sa physique n'est guere plus étendue, ni plus savante. Il regardoit le froid & le chaud comme les principes de tout. Le feu ou le chaud, c'est la même chose. La terre ou le froid, c'est la même chose. Le feu est la cause efficiente; la terre est la cause matérielle. La lune emprunte du soleil sa lumiere, &, à proprement parler, elle brille du même éclat. La terre est ronde: elle occupe le centre: elle est suspendue en un équilibre, que sa distance égale de tout ce qu'on peut regarder comme une circonférence, entretient. Elle peut être ébranlée, mais non déplacée. Les hommes sont sortis du limon, par l'action du froid & du chaud. Le monde passera; il sera consumé. La portion principale de l'ame réside dans le cœur.

Il s'occupa beaucoup de la dialectique, mais il ne nous reste rien de ses principes: on lui attribue l'invention du sophisme de Zénon, connu sous le nom d'*Achille*.

Platon nous a laissé un dialogue intitulé, *le Parménide*, parce que le philosophe Eléatique y fait le rôle principal. Voici les principes qu'on y établit.

Il y a en tout unité & multitude. L'unité est l'idée originelle & premiere. La multitude ou pluralité est des individus ou singuliers.

Il y a des idées ou certaines natures communes qui contiennent les individus qui en sont les causes, qui les constituent & qui les dénomment.

Il y a des especes, & c'est une unité commune dans chaque individu qui les constitue.

Les individus ou singuliers ne peuvent ni se concevoir, ni être conçus relativement à l'espece que par l'unité commune. Autre chose est l'espece, autre chose les individus. L'espece est l'unité qui les comprend.

Ces idées sont dans notre entendement comme des notions; elles sont dans la nature comme des causes.

Les idées dans la nature donnent aux choses l'existence & la dénomination.

Il n'y a rien qu'on ne puisse réduire à l'unité de l'idée; ces choses en elles-mêmes sont donc réellement invisibles.

Il y a l'idée du beau, c'est la même que celle du bon; il y a les choses ou leurs idées.

La premiere est Dieu: les autres sont les especes des choses dans l'ordre de la nature.

Il y a dans ces idées secondaires une sorte d'unité, le fondement des singulieres.

L'espece distribuée en plusieurs individus séparés est une, toute en elle, non-distincte d'elle.

Son étendue à plusieurs individus, ne rend point son idée divisible. L'idée a son essence en soi, l'individu a son idée propre: l'idée, comme telle, n'est donc pas un simple rapport.

Les notions que nous avons sont conformes aux idées des choses; elles rendent leurs formes éternelles; mais ce ne sont que des images, & non des êtres réels, c'est le fondement du commerce de la nature & de l'entendement.

La premiere idée archetipe a ses propriétés, comme d'être simple ou une, sans parties, sans figure, sans mouvement, sans limites, infinie, eternelle, cause de l'existence des choses & de leurs facultés, supérieure à toute essence, diffuse en tout, & circonscrivant la multitude dans des limites de l'unité.

Les idées secondaires ont aussi leurs propriétés, comme d'être unes, mais finies, d'exister à la vérité dans l'entendement divin, mais de se voir dans les individus, comme l'humanité dans l'homme: elles sont unes & diverses, unes en elles-mêmes, diverses dans les singuliers; elles sont en mouvement & en repos: elles agissent par des principes contraires, mais il est un lien commun de similitude qui lie ces contraires; il y a donc quelque chose d'existant qui n'est pas elles: elles agissent dans le tems, mais quelle que soit leur action, elles demeurent les mêmes.

Toute cette métaphysique a bien du rapport avec le système de Leibnitz, & ce philosophe ne s'en défendoit guere.

On peut la réduire en peu de mots à ceci. L'existence differe de l'essence; l'essence des choses existentes est hors des choses: il y a des semblables & des dissemblables. Tout se rapporte à certaines classes & à certaines idées. Toutes les idées existent dans une unité; cette unité, c'est Dieu. Toutes les choses sont donc unes. La science n'est pas des singuliers, mais des especes; elle differe des choses existentes. Puisque les idées sont en Dieu, elles échapent donc à l'homme; tout lui est incompréhensible & caché; ses notions ne sont que des images, des ombres.

Nous craignons que Platon n'ait fort altéré la philosophie de Parménide. Quoi qu'il en soit, voilà ce que nous avons cru devoir en exposer ici, avant que de passer au tems où les opinions de ce philosophe reparurent sur la scène, élevées sur les ruines de celles d'Aristote & de Platon, par un homme qui n'est pas aussi connu qu'il le méritoit, c'est Bernardinus Telesius.

Telesius naquit dans le royaume de Naples, en 1508, d'une famille illustre. On lui reconnut de la pénétration: on l'encouragea à l'étude des lettres & de la Philosophie & l'exemple & les leçons d'Antoine Telesius son oncle ne lui furent pas inutiles. Il passa ses premieres années dans les écoles de Milan. De-là il alla à Rome, où il cultiva tout ce qu'il y avoit d'hommes célebres. La nécessité de prendre possession d'un bénéfice qu'on lui avoit conféré, le rappella dans sa patrie. Il y vivoit ignoré & tranquille lorsqu'elle fut prise & saccagée par les François. Telesius fut jetté dans une prison où il auroit perdu la vie, sans quelques protecteurs qui se souvinrent de lui & qui obtinrent sa liberté. Il se réfugia à Padoue, où il se livra à la Poésie, à la Philosophie & à la Morale. Il fit des progrès surprenans dans les Mathématiques; il s'attacha à perfectionner l'Optique, & ce ne fut pas sans succès. De Padoue il revint à Rome, où il connut Ubald Bandinelli & Jean della Casa; il obtint même la faveur de Paul IV. de retour de Rome, où il épousa Diane Sersali qui lui donna trois enfans. La mort prématurée de sa femme le toucha vivement, & le ramena à la solitude & à l'étude des sciences auxquelles les affaires domestiques l'avoient arraché. Il relut les anciens; il écrivit ses pensées, & il publia l'ouvrage intitulé, *de natura, juxta propria principia*. Cet ouvrage fut applaudi; les Napolitains l'appellerent dans leurs écoles. Il céda à leurs sollicitations; & il professa dans cette ville sa nouvelle doctrine: il ne

(t) Parme a été aussi la patrie de Blasius grand philosophe de son tems; d'Albert Galeotti, de Bernard dit de Parme, de Guillaume Aremond, de Jacques Arenan, célebres Jurisconsultes; de Gerard Blanc, & de Gui-Antoine Arcimboldo Cardinaux d'une grande réputation; de Jerôme Palavicino, de Bernard Rubrio, des deux Jeans ministres généraux, l'un de l'ordre des mineurs, & l'autre des prêcheurs, illustres professeurs de théologie; de Gregoire Ansonne, fameux médecin, & d'Antoine Camaldolense très versé dans la litterature greque & latine; de François Marie Grapaldo, Thadée Ugoletto, Nicolas Brocio, François Carpesan, & d'autres Rubrio qui se sont distingués dans le militaire; Mais il suffit à Parme d'avoir eu parmi ses Princes l'illustre Alexandre Farnese, pour s'être acquise une gloire immortelle, & il suffit de savoir que le Royal Infant Ferdinand Duc regnant, sage imitateur de son magnanime Pere, est un Prince des mieux élevés d'Europe, pour pouvoir concevoir de ces Etats l'espérance la mieux fondée du plus grand bonheur.

Parme est brillante par ses édifices, est ornée de belles & grandes places avec une superbe fontaine; elle a un fort chateau, un temple construit à l'instar de S. Pierre de Rome, une grande cloche portée sur trois colonnes, une tour semblable à celle de Bologne, un Théatre admirable par sa construction à l'antique, où l'on entend distinctement jusqu'au fond la voix même la plus basse; il y a des riches Peintures; elle est située dans une belle pleine, l'air y est salutaire; elle abonde en toutes choses necessaires à la vie; il y a beaucoup de noblesse distinguée; les arts & les sciences y fleurissent, y ayant une Académie célebre & une grande Université, un College qu'on discipline toujours de plus en plus, parce que le souverain y a lui même l'œil ainsi qu'à l'éducation de sa brillante Pagerie ordinaire & veille à tout avec une sage prevoiance. (D)

il ne s'en tint pas là ; il y fonda une espece d'académie. Ferdinand Carafe se l'attacha. Il étoit aimé, honoré, estimé, heureux ; lorsque des moines qui souffroient impatiemment le mépris qu'il faisoit d'Aristote dans ses leçons & ses écrits, s'éleverent contre lui, le tourmenterent, & lui ôterent le repos & la vie. Il mourut en 1588 ; il publia dans le cours de ses études d'autres ouvrages que celui que nous avons cité.

Principes de la Physique de Telesius. Il y a trois principes des choses ; deux agens & incorporels, c'est le froid & le chaud ; un instrumental & passif, c'est la matiere.

Le chaud mobile de sa nature est antérieur au mouvement d'une priorité de tems, d'ordre & de nature ; il en est la cause.

Le froid est immobile.

La terre & toutes ses propriétés sont du froid.

Le ciel & les astres sont du chaud.

Les deux agens incorporels, le froid & le chaud, ont besoin d'une masse corporelle qui les soutienne ; c'est la matiere.

La quantité de la matiere n'augmente ni ne diminue dans l'univers. La matiere est sans action : elle est noire & visible de sa nature : du reste propre à se prêter à l'action des deux principes.

Ces deux principes actifs ont la propriété de se multiplier & de s'étendre.

Ils sont toujours opposés, & tendent sans cesse à se déplacer.

Ils ont l'un & l'autre la faculté de connoître & de sentir non-seulement leurs propres actions, leurs propres passions, mais les actions & les passions de leur antagoniste.

Ils ont d'abord engendré le ciel & la terre : le soleil a fait le reste.

La terre a produit les mers, & les produit tous les jours.

C'est à la chaleur & à la diversité de son action & de l'opposition du principe contraire qu'il faut attribuer tout ce qui différencie les êtres entr'eux.

Il nous est impossible d'avoir des notions fort distinctes de ces effets.

Le ciel est le propre séjour de la chaleur : c'est-là qu'elle s'est principalement retirée, & qu'elle est à l'abri des attaques du froid.

Des lieux placés au-dessous des abysmes de la mer servent d'asyle au froid : c'est-là qu'il réside, & que la chaleur du ciel ne peut pénétrer.

La terre a quatre propriétés principales, le froid, l'opacité, la densité & le repos.

De ces quatre principes deux résident tranquilles dans ses entrailles, deux autres se combattent perpétuellement à sa surface.

Ce combat est l'origine de tout ce qui se produit entre le ciel & la terre, sans en excepter les corps qui la couvrent & qu'elle nourrit.

Ces corps tiennent plus ou moins du principe qui après domine dans leur formation.

Le chaud a prédominé dans la production du ciel & des corps célestes.

Le ciel & les astres ont un mouvement qui leur est propre. Ce mouvement varie ; mais ces phénomenes ne supposent aucune intelligence qui y préside.

Le ciel est lucide de sa nature : les astres le sont aussi, quoiqu'il y ait entr'eux plusieurs différences.

Les plantes ne sont pas sans une sorte d'ame : cette ame est un peu moins subtile que celle des animaux.

Il y a différens degrés de perfection entre les animaux.

L'ame de l'homme est de Dieu. C'est lui qui la place dans leurs corps, à mesure qu'ils naissent : c'est la forme du corps ; elle est incorporelle & immortelle.

Tous les sens, excepté celui de l'ouie, ne sont qu'un toucher.

La raison est particuliere à l'homme : les animaux ne l'ont pas.

Ceux qui desireront connoître plus au long le systême de Telesius, & ce qu'il a de conforme avec les principes de Parménide, peuvent recourir à l'ouvrage du chancelier Bacon ; ils y verront comment des efforts que le froid & le chaud font pour se surmonter mutuellement & s'assembler, la terre pour convertir le soleil, & le soleil pour convertir la terre ; efforts qui durent sans cesse & qui n'obtiennent point leur fin, sans quoi le principe du repos ou celui du mouvement s'anéantissant, tout finiroit : comment, dis-je, le froid & le chaud ayant des vicissitudes continuelles, il ne résulte une infinité de phénomenes différens.

Ces phénomenes naissent ou de la force de la chaleur, ou de la disposition de la matiere, ou de la résistence ou du concours des causes opposées.

La chaleur varie en intensité, en quantité, en durée, en moyen, en succession.

La succession varie, selon la proximité, l'éloignement, l'allée, le retour, la répétition, les intervalles.

En s'affoiblissant, la chaleur paroît avoir quelque chose de commun avec le froid, & en produire les effets.

C'est à la chaleur du soleil qu'il faut principalement attribuer les générations.

Cet astre atteint à toutes les parties de la terre, & n'en laisse aucune sans chaleur.

Il raisonne du froid, comme il a raisonné du chaud.

Il y distingue des degrés & des effets proportionnés à ces degrés : ces effets sont les contraires des effets du chaud.

Jettant ensuite les yeux sur la matiere subjuguée alternativement par les deux principes, il y apperçoit la propriété d'augmenter, de diminuer & de changer la chaleur.

Ou la chaleur y préexistoit, ou non ; si elle y préexistoit, elle s'accroît de celle qui survient.

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse : ce qui précede suffit pour montrer combien on peut déduire d'effets d'un si petit nombre de principes, & combien aussi il en reste d'inexplicables.

Mais ce qui jette particulierement du ridicule sur les idées de Telesius, c'est que la terre, ce point de l'espace, devient le théatre d'une guerre qui décide de l'état de l'univers.

Ce philosophe est moins à louer de l'édifice qu'il a bâti, que du succès avec lequel il attaque celui qui subsistoit de son tems.

PARMESAN, Fromage (*Diette.*) c'est le nom qu'on donne à un fromage fort estimé des Italiens, qui se fait dans le *Parmesan*, d'où l'on en transporte dans toutes les parties de l'Europe. Ce pays est rempli d'excellens paturages étant arrosé par le Pô. Les vaches y donnent beaucoup de lait, au point qu'un laboureur qui a cinquante vaches peut faire quelquefois jusqu'à cent livres de fromage par jour. On compte du fromage *Parmesan* de trois especes ; le *formaggio di forma* a deux palmes de diametre & environ sept à huit pouces d'épaisseur. Le *formaggio di robiolo* & le *formaggio di robiolini*, sont moins grands. On colore quelquefois ces fromages avec du saffran ; pour manger ce fromage dans sa bonté, il faut qu'il ait été gardé pendant trois ou quatre ans.

PARNAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est la même chose que *panage*. *Voyez ci-devant* Panage. (*A*)

PARNASSE, s. m. (*Géog. anc.*) en latin *Parnassus* ou *Parnasus*, selon Ptolomée, *l. III. c. xv.* voilà

Ce mont & son double sommet
Qui s'alloit cacher dans la nue,
Et sur qui Virgile dormoit.

Cet montagne de la Phocide étoit consacrée aux Muses, à Apollon & à Bacchus. Les Grecs modernes la nomment *liacoura*.

Presque tous les poetes lui donnent deux sommets. Lucain, *l. V. vers.* 73. dit :

Parnassus *gemino petit æthera colle*
Mons Phœbo, bromeoque sacer.

Et Ovide, *Metamorph. l. I. vers.* 316.

Mons ibi verticibus petit ardua astra duobus
Nomine Parnassus, *superatque cacumine nubes.*

Ce fut sur le *Parnasse* qui tiroit son nom du héros *Parnassus*, fils de Neptune & de la nymphe Cléodore, que Deucalion & Pirrha se retirerent du tems du déluge, disent les mythologues ; & c'est vers le lieu où étoit la ville de Delphes, aujourd'hui Castri, que l'on peut justifier le nom de *biceps*, ou à deux sommets, qu'on a donné à cette montagne. De l'entre deux de ces sommets sort la fontaine Castalienne dont l'eau faisoit devenir poetes ceux qui en buvoient.

M. Spon rapporte que cette fontaine coule dans le roc où elle fait de belles cascades. Au fond de l'entre-deux du roches, ajoute-t-il, nous apperçûmes trente piés au-dessus de notre tête une grande ouverture ; c'étoit-là l'antre des nymphes que les poetes appelloient *antrum Corycium*, l'eau de la fontaine est excellente, le soleil pouvant à peine y donner un quart-d'heure en tout le jour, à cause de la hauteur de la roche, qui est derriere & aux deux côtés. Au-dessous de la source de cette fontaine, il y a un bain quarré, à trois ou quatre degrés taillés dans le roc.

M. Spon fut curieux de visiter la cime de deux croupes du *parnasse*, où il ne trouva que des rochers aussi anciens que le monde, sans aucun autre bâtiment, qu'une dixaine de huttes de bergers; ensuite poursuivant son chemin sur le *Parnasse* en tirant vers le nord, il avança cinq ou six milles dans des fonds de vallons & de bocages de pins, propres à la solitude que demande la poésie. Du reste, c'est un terrein sec & stérile; ce qui nous apprend que les anciens ne logeoient pas les Muses dans des pays gras & fertiles, dont le séjour délicieux auroit corrompu l'austérité des mœurs.

Après ces valons, notre voyageur entra dans une plaine de sept ou huit milles de tour, où il vit quelques terres labourées; ensorte qu'il avoit peine à croire qu'il fût sur une haute montagne. Il s'arrêta quelques tems auprès d'une belle source, qui pousse deux ou trois bouillons de la grosseur de la tête, & fait en sortant un ruisseau de sept à huit piés de large, qui coule deux ou trois cens pas parmi les cailloux, & se va jetter dans un marais au milieu de la plaine.

Cette plaine s'étend jusqu'au pié du Licaoura, qui est ordinairement couvert de neiges toute l'année; il y a de cet endroit encore pour deux heures à monter jusqu'au sommet; de sorte que le *Parnasse* est une des plus hautes montagnes, non-seulement de la Grèce, mais du monde. On le découvre de la forteresse de Corinthe, qui en est éloignée de plus de soixante milles. S'il étoit détaché des montagnes voisines comme le mont Athos, il paroîtroit de plus loin. Il a de tour une grande journée de chemin, & n'est habité que vers le bas. *Le Parnasse* a au midi la montagne de Cyrphis, au levant la montagne d'Hélicon; au nord, la plaine où étoit autrefois Elatea & la riviere Cephissus; & au couchant, la plaine de Salona.

Je regrette la perte de la description du mont *Parnasse* qu'avoit fait la Guilletiere; il est peu d'écrivains plus agréables, & M. Spon ne l'a point remplacé. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PARNASSIDES, (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit aux Muses, à causes du séjour qu'elles faisoient, dit-on, sur le parnasse.

PARNASSIE, PARNASSIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de pétales inégaux, frangés & disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit membraneux & le plus souvent ovoïde, qui n'a qu'une seule capsule & qui renferme plusieurs semences oblongues attachées aux placenta, qui sont au nombre de quatre. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ses feuilles sont arrondies & disposées circulairement; le calice est composé de cinq pétales, la fleur est en rose, seule sur chaque tige, & composée de feuilles de différentes grandeurs & frangées; l'ovaire se change en un fruit de figure conique, partagé en trois ou quatre loges faites en forme de bassin, & remplies de semences fort menues. Tournefort ne compte qu'une seule espece de *parnassia*, qu'il nomme *parnassia palustris & vulgaris*, *I. R. H.* 246. C'est le *gramen parnassi flore albo simplici*, C. B. P. 309. *Cistus humilis*, *palustris*, *hederæ folio*, *perfoliata*, *nostrat*. Pluku, *Almag.* 108.

Ses feuilles sont pointues, comme celles des violettes, mais plus petites. Il s'éleve d'entr'elles plusieurs tiges, longues comme la main, menues, anguleuses, portant au sommet une seule fleur en rose. Sa racine est d'un blanc rougeâtre, & d'un goût astringent: cette plante croît au lieux humides, fleurit au mois d'Août, & passe pour rafraichissante; on lui a donné le nom de *parnassie*, à cause de son rapport à une plante de ce nom, dont parle Dioscoride, & qui croissoit sur le mont parnasse. (*D. J.*)

PARNAU ou PERNAU, (*Géog. mod.*) petite ville de l'empire Russien, dans la Livonie; elle a été prise & reprise autrefois par les Suédois, les Polonois & les Moscovites. Elle est près de l'embouchure de la petite riviere de *Parnau* ou *Pernau*, à 20 lieues S. O. de Revel, 32 N. E. de Riga. *Long.* 42. 2. *lat.* 58. 26.

PARNES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Attique, au-dessus d'Eleusis & d'Acharnæ. Stace, *Theb. lib. XII. vers.* 620. dit:

Dives & OEgaleos nemorum Parnesque *benignus*
Vitibus & pingui melior Lycabessus olivâ.

Le sommet de cette montagne étoit couvert de bois & rempli de bêtes sauvages; le bas étoit planté d'arbres fruitiers & de vignes. Athenéa, *l. V.* écrit *parnetha* pour *parnes*.

PARNI, (*Géog. anc.*) peuples de la Margiane, Ptolomée, *l. VI. c. x.* les place au-dessous des Massagètes; & Strabon, *l. XI. p.* 508. dit que les nomades que l'on trouvoit à la gauche en entrant dans la mer Caspienne, étoient appellés *dax* par les Romains, & surnommés *parni*.

PARNOPIUS, (*Mythol.*) Παρνόπιος surnom donné à Apollon dans l'Attique, parce qu'il avoit délivré le pays des sauterelles dont il étoit infecté. Les Athéniens en reconnoissance de ce bienfait, lui éleverent une statue de bronze, faite de la main de Phidias, avec cette inscription *à Apollon*, *Parnopius*, Πάρνοπες, en grec, *sauterelles*. (*D. J.*)

PAROCHETEUSIS, s. f. (*Lexicog. Medicin.*) παροχέτευσις, de παρὰ & ὀχετεύω, de ὀχετός, *tuyau* ou *conduit*; Hippocrate emploie ce mot pour signifier une *dérivation* ou le *détour* qu'on fait prendre aux humeurs qui coulent sur une partie, ou qui s'y arrêtent, en les déterminant vers une autre qui n'en est pas éloignée.

PAROCHUS, s. m. (*Littérat.*) *parochi* étoient ceux qui à Rome, fournissoient aux princes & aux ambassadeurs étrangers, ce qu'on leur donnoit aux dépens du public pour leur subsistance, & qui dans les provinces, fournissoient aux magistrats qui passoient, le sel, le bois, le foin, &c. c'est pourquoi Cicéron dans une de ses lettres, appelle Sextios *parrochum*, un hôte banal, parce qu'il s'empressoit ordinairement pour loger chez lui les étrangers de distinction qui venoient à Rome.

Les dépenses que faisoient les *parochi* soit à Rome, soit dans les provinces, pour défrayer les ambassadeurs ou ceux qui voyageoient par autorité publique, se prirent d'abord sur l'état; ensuite on établit un impôt public pour y subvenir. Ces sortes de commissaires furent nommés *parochi*, d'un mot grec qui signifie *fournir*. Le même terme veut dire aussi dans les auteurs un *hôte* qui loge, qui traite, qui fait les frais d'un festin. (*D. J.*)

PARODIE, s. f. (*Belles Lettres.*) maxime triviale ou proverbe populaire. *Voyez* ADAGE, PROVERBE. Ce mot vient du grec παρὰ & ὁδὸς, *via*, voie, c'est-à-dire qui est triviale, commun & populaire.

Parodie, παρῳδία, *parodus*, se dit aussi plus proprement d'une plaisanterie poétique, qui consiste à appliquer certains vers d'un sujet à un autre pour tourner ce dernier en ridicule, ou à travestir le sérieux en burlesque, en affectant de conserver autant qu'il est possible les mêmes rimes, les mêmes mots & les mêmes cadences. *Voyez* BURLESQUE. C'est ainsi que M. Chambers a conçu la *parodie*, mais ses idées à cet égard ne sont point exactes.

La *parodie* a d'abord été inventée par les Grecs de qui nous tenons ce terme, dérivé de παρὰ & ᾠδὴ, *chant* ou *poésie*. On regarde la batrachomiomachie d'Homere comme une *parodie* de quelques endroits de l'Iliade, & même une des plus anciennes pieces en ce genre.

M. l'abbé Sallier de l'académie des belles-lettres, a donné un discours sur l'origine & le caractere de la *parodie*, où il dit en substance que les rhéteurs grecs & latins ont distingué différentes sortes de *parodies*. On peut, dit Ciceron, dans le second livre de l'orateur, insérer avec grace dans le discours un vers entier d'un poëte ou une partie de vers, soit sans y rien changer, soit en y faisant quelque leger changement.

Le changement d'un seul mot suffit pour *parodier* un vers; ainsi le vers qu'Homere met dans la bouche de Thétis pour prier Vulcain de faire des armes pour Achille, devint une *parodie* dans la bouche d'un grand philosophe, qui peu content de ses essais de poésie, crut devoir en faire un sacrifice au dieu du feu. La déesse dit dans Homere:

Ἥφαιστε πρόμολ' ὧδε, Θέτις νύ τι σεῖο χατίζει
A moi, Vulcain, Thétis implore ton secours.

Le philosophe s'adressant aussi à Vulcain lui dit:

Ἥφαιστε πρόμολ' ὧδε, Πλάτων νύ τι σεῖο χατίζει
A moi, Vulcain, Platon implore ton secours.

Ainsi, Corneille fait dire dans le cid à un de ses personnages.

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes
Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.

Un très-petit changement a fait de ces deux vers une maxime reçûe dans tout l'empire des lettres.

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes
Et se trompent en vers comme les autres hommes.
Chapelain Décoiffé,

Le

Le changement d'une seule lettre dans un mot devenoit une *parodie*; ainsi Caton parlant de Marcus Fulvius Nobilior, dont il vouloit censurer le caractere inconstant, changea son surnom de *Nobilior* en *Mobilior*.

Une troisieme espece de *parodie* étoit l'application toute simple, mais maligne, de quelques vers connus ou d'une partie de ces vers sans y rien changer. On en trouve des exemples dans Démosthènes & dans Aristophanes: on trouve dans Héphestion, dans Denis d'Halicarnasse une quatrieme espece de *parodie* qui consistoit à faire des vers, dans le goût & dans le style de certains auteurs peu approuvés; tels sont dans notre langue ceux où M. Despreaux a imité la dureté des vers de la Pucelle.

Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre & rude verve
Son cerveau tenaillant rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchans vers douze fois douze cens.

Enfin, la derniere & la principale espece de *parodie* est un ouvrage en vers, composé sur une piece entiere, ou sur une partie considérable d'une piece de poésie connue, qu'on détourne à un autre sujet & à un autre sens par le changement de quelques expressions; c'est de cette espece de *parodie* que les anciens parlent le plus ordinairement; nous avons en ce genre des pieces qui ne le cedent point à celles des anciens.

Henri Etienne qui florissoit vers la neuvieme olympiade, a été le premier inventeur de la *parodie*, & il nous donne Athenée pour son garant; mais M. l'abbé Sallier ne croit pas qu'on puisse lui attribuer l'invention de toutes les sortes de *parodies*. Hegémon de Thasos, île de la mer Egée, qui parut vers la quatre-vingt-huitieme olympiade, lui paroît incontestablement l'auteur de la *parodie* dramatique qui étoit à-peu-près dans le goût de celles qu'on donne aujourd'hui sur nos théatres. Nous en avons un grand nombre & quelques-unes excellentes, entr'autres *Agnès de Chaillot*, *parodie* de la *Tragédie* de M. de la Mothe intitulée, *Inès de Castro*, & *le mauvais ménage*, *parodie* de la *Marianne* de M. de Voltaire. On peut sur nos *parodies* consulter les réflexions de M. Riccoboni sur la comédie. Les Latins à l'imitation des Grecs se sont aussi exercés à faire des *parodies*.

On peut réduire toutes les especes de *parodies* à deux especes générales, l'une qu'on peut appeller *parodie simple & narrative*; l'autre *parodie dramatique*. Toutes deux doivent avoir pour but l'agréable & l'utile. Les regles de la *parodie* regardent le choix du sujet & la maniere de le traiter. Le sujet qu'on entreprend de parodier doit être un ouvrage connu, célebre, estimé; nul auteur n'a été autant *parodié* qu'Homere. Quant à la maniere de *parodier*, il faut que l'imitation soit fidelle, la plaisanterie bonne, vive & courte, & l'on y doit éviter l'esprit d'aigreur, la bassesse d'expression & l'obscénité. Il est aisé de voir par cet extrait, que la *parodie* & le burlesque sont deux genres très-différens, & que le Virgile travesti de Scaron n'est rien moins qu'une *parodie* de l'*Eneide*. La bonne *parodie* est une plaisanterie fine, capable d'amuser & d'instruire les esprits les plus sensés & les plus polis; le burlesque est une bouffonnerie misérable qui ne peut plaire qu'à la populace. *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII. pag.* 398. *& suiv.*

PARODIQUE, (*Géométr.*) *degrés parodiques*; dans une équation, c'est le nom que quelques anciens auteurs d'algebre donnent aux différens termes qui se suivent sans interruption dans une équation ordonnée, du second, du troisieme, du quatrieme degré, *&c.* & dont les exposans croissent ou décroissent en progression arithmétique. *Voyez* ÉQUATION.

Ainsi $x^3 + ax^2 + bx^1 + c = 0$, est une équation du troisieme degré, où il ne manque point de termes, qui a tous ses degrés *parodiques*, & où les exposans descendent sans interruption, en progression arithmétique, 3. 2. 1. Au lieu de se servir de cette expression, pour indiquer de pareilles équations, on dit ordinairement que l'équation a tous ses termes. *Voyez* TERME. (*O*)

PARŒNNE, s. f. (*Rhétoriq.*) figure de genre de la parabole; elle est seulement plus concise & plus serrée.

PAROFFERTE, s. f. (*Jurisprud.*) *terme de Coutume*, synonyme à *présentation* ou *offre*. *Voyez* OFFRE.

PAROI, s. f. (*Gramm.*) mot suranné qui signifie *muraille*; il vient de *paries*: l'Ecriture appelle les hypocrites des *parois blanchies*. On distingue dans les fourneaux à fondre la mine-de-fer, de fausses *parois*.

PAROIS, PARIETES, *en Anatomie*; c'est un terme dont on se sert pour exprimer les clôtures ou membranes qui ferment les parties creuses du corps, sur-tout celle du cœur, du thorax, *&c. Voy.* CŒUR & THORAX.

Les *parois* des deux ventricules du cœur ne sont pas d'une même force & d'une même épaisseur, le gauche l'emporte sur le droit à cause de ses fonctions qui sont de faire passer le sang dans toutes les parties du corps, au lieu que le droit ne le fait couler que dans les poumons. *Voyez* VENTRICULE.

PAROI, (*Hydr.*) se dit de tous les côtés intérieurs ou bords d'un tuyau.

PAROIS, (*Eaux & Forêts.*) se dit dans les forêts de plusieurs arbres qui sont marqués seulement du marteau de l'arpenteur entre des piés corniers, qui séparent les différentes coupes d'un bois, ou les bois de différens propriétaires. (*D. J.*)

PAROIS DU SABOT, (*Maréchal.*) on appelle ainsi l'épaisseur des bords de la corne. *Voyez* SABOT.

PAROIR, s. m. *en terme de Boutonnier*, il ne differe du traçoir, ou de l'outil à tracer, qu'en ce qu'il est plus fini & plus creux, & qu'il sert à parer les moules, *voyez* MOULE. Il y en a de toutes les grandeurs de bouton; mais sa forme ne change jamais. *V.* TRAÇOIR.

PAROIR, *en terme de Chauderonnier*, sont des petites lames tranchantes & diversement taillées, & montées à chaque bout d'un long bâton dont on se sert pour grater les pieces qu'on veut étamer, & blanchir celles qui sont neuves. *Voyez* BLANCHIR. *Voyez les Pl. du Chauderon.*

PAROIR, (*Corroyeur.*) est un instrument sur lequel les Corroyeurs, & autres ouvriers en cuir, parent les peaux qu'ils préparent. Le *paroir* est une sorte de chevalet, à la partie supérieure & à la traverse duquel est étendue une corde sous laquelle on engage un bout du cuir, qui par l'autre bout est attaché avec une tenaille à la ceinture de l'ouvrier: par ce moyen l'ouvrier peut lâcher à son gré la peau, à mesure qu'il la ratisse avec la lunette. *Voyez* CORROYER, *& nos Planches du Corroyeur, avec leur explication.* Cette tenaille est dentée pour mieux retenir le cuir entre les machoires; les deux branches qui s'écartent l'une de l'autre, sont serrées par le moyen d'une boucle ou anneau (*Voyez* TENAILLE A' BOUCLE), sur lequel passe un cordon qui s'attache à la ceinture de l'ouvrier, en sorte que plus il tire la tenaille à lui, plus il fait serrer le cuir par les machoires de la tenaille.

PAROIR, (*Maréchal.*) instrument avec lequel les Maréchaux parent les piés des chevaux: on l'appelle aussi *boutoir*.

PAROIR, *terme de Tonnelier*, c'est un outil de fer dont ces ouvriers se servent pour parer en-dedans les douves d'une futaille assemblée. Cet instrument est fait de même que l'essette, à l'exception qu'il n'a point de marteau, & que son manche de bois est plus court que celui de l'essette; il n'a pas plus de 5 ou 6 pouces de longueur.

PAROISSE, s. f. (*Théolog.*) qui signifie proprement *prochaine demeure*, & en latin *parochia*.

C'est une portion d'un diocèse, d'un district, une certaine étendue de pays gouvernée par un prêtre en titre, qu'on nomme *curé*. *Voyez* DIOCÈSE & CURÉ.

Selon le P. Thomassin il ne paroît pas par les monumens ecclésiastiques des trois ou quatre premiers siecles, qu'il y eût alors de *paroisses*, ni par conséquent de curés. On ne voit pas, dit-il, le moindre vestige d'église alors subsistante, où l'évêque ne présidât point. S. Justin dit nettement, dans sa seconde apologie, que le dimanche les fideles de la ville & de la campagne s'assemblent dans le même lieu, & que l'évêque y offre le sacrifice de l'eucharistie, qu'on le distribue à ceux qui se trouvent présens, & qu'on l'envoie aux absens par les diacres. Le texte de S. Justin ne porte pas précisement l'*évêque*, mais le *président de l'assemblée*, & ç'auroit bien pu être un simple prêtre. Quoi qu'il en soit, cet auteur ajoute que ce ne fut que vers la fin du iv. siecle qu'on commença à ériger des *paroisses* en Italie. Il reconnoit pourtant que dès le tems de Constantin il y avoit à Alexandrie des *paroisses*, établies à la ville & à la campagne. S. Epiphane nous apprend qu'il y avoit dans cette capitale de l'Egypte, plusieurs quartiers nommés *laures*, nom qu'on donna depuis aux monasteres, dans chacun desquels il y avoit une église, où résidoient plusieurs prêtres, mais dont un seul étoit le présidens. S. Athanase ajoute, que dans les grands villages il y avoit des églises & des prêtres pour les gouverner, & il en compte dix dans le pays appellé *Mareotes*. Il dit enfin qu'aux jours de fête les plus solemnels

nels les curés d'Alexandrie ne célébroient point la messe, mais que tout le peuple s'assembloit dans une église pour assister aux prieres & aux sacrifices offerts par l'évêque. *Discipline eccles. part. I. l. I. ch. xxj. & xxij.*

Bingham, qui a davantage approfondi ce qui concerne l'origine & l'institution des *paroisses*, montre qu'elles sont devenues necessaires à proportion que le christianisme s'est étendu. En effet, à mesure que le nombre des fideles s'est accru, il a fallu multiplier celui des églises & des ministres pour célébrer les saints mysteres, conférer les sacremens & administrer l'eucharistie, sur-tout dans les grandes villes. Les mêmes raisons qui ont engagé à former de nouveaux diocèses & à multiplier les évêques, ayant également porté ceux-ci à ériger les *paroisses*, & à en confier le gouvernement à des prêtres éprouvés, de-là il conclut que dès le tems même des apôtres, ou du-moins dans les premiers siecles, on avoit érigé des *paroisses* dans les grandes villes, telles que Jérusalem & Rome; puisqu'Optat nous apprend que dans cette derniere ville, il y avoit déjà quarante églises ou basiliques avant la persécution de Dioclétien, c'est-à-dire avant la fin du iij. siecle. Les moindres villes avoient, selon lui, leurs églises *paroissiales*, gouvernées par des prêtres & des diacres, situées à la campagne dans des villages ou hameaux, où les fideles se rassembloient dans les tems de persécution avec moins de danger qu'ils n'eussent fait dans les villes. Comme il paroît par les conciles d'Elvire & de Néocésarée, tenus vers ce tems là, d'où il s'ensuit qu'au-moins les *paroisses*, soit à la ville, soit à la campagne, ont été établies d'assez bonne heure, non pas toutes à la fois, mais selon l'exigence des cas & la prudence des évêques. Le concile de Vaison, tenu en 542, fait expressément mention des *paroisses* de campagne, & accorde aux prêtres qui les gouvernent le pouvoir de prêcher. On les établit de même & successivement, selon le besoin, dans le reste des Gaules & dans les pays du Nord. Quant à l'Angleterre, Bingham observe que du tems des Saxons le nom de *paroisse* y étoit inconnu dans le sens où nous le prenons aujourd'hui: car alors il signifioit un diocèse entier, ou le district soumis à la jurisdiction d'un évêque. Ce ne fut qu'après la mission du moine S. Augustin, & sous le pontificat d'Honorius IV. archevêque de Cantorbery, ou même sous Théodose son successeur, vers l'an 680, qu'on érigea des *paroisses* dans les villes & les villages; & en 694 on avoit déjà assigné aux curés les dixmes & autres pareils revenus pour leur subsistance.

Il avoue cependant que dans les grandes villes, telles que Rome, Alexandrie, *&c.* les *paroisses* n'étoient pas gouvernées par des curés en titre, mais par des prêtres que les évêques tiroient de leur clergé, & qu'ils changeoient ou révoquoient selon leur volonté. Il paroît que c'est aussi le sentiment de M. de Valois, dans ses *notes sur le xv. ch. du I. liv. de Sozomene*. Le P. Petau pense au contraire qu'ils étoient attachés chacun au service d'une église particuliere. La coutume que soutiennent Bingham & M. de Valois, avoit encore lieu à Constantinople du tems de Justinien, où trois nouvelles églises construites dans l'enceinte de cette ville, n'avoient point encore de prêtres propres ou de curés, mais étoient gouvernées par des prêtres qu'on y envoyoit de la grande église.

D'abord les *paroisses* n'avoient point de revenus propres à elles, mais les offrandes qu'on y faisoit, les dixmes, rentes ou autres biens à elle appartenans par acquisition, donation ou autrement, étoient mis entre les mains de l'évêque qui se chargeoit de pourvoir à l'entretien des *paroisses*, & à la subsistance des prêtres qui les desservoient. Depuis ces biens furent abandonnés aux églises paroissiales & aux curés, à condition d'en payer une portion chaque année ou à l'évêque, ou à l'église matrice, c'est-à-dire à la cathédrale ou à la métropole; de-là les dons ou droits qu'on nomma *cathédratiques* & *pentecostales*. *Voy.* CATHÉDRATIQUE & PENTECOSTALE.

Cela dura dans l'église grecque jusqu'au milieu du cinquieme siecle; dans celle d'occident, les évêques d'Espagne furent les premiers qui au concile de Brague, tenu en 572, remirent aux *paroisses* la troisieme partie du revenu qu'eux, évêques, avoient coutume de retenir, & l'appliquerent à l'entretien du luminaire & aux réparations, se réservant seulement deux sols pour l'honoraire de leur visite, *duos solidos*. Dans les églises de Gaules & de Germanie, les évêques se réserverent encore assez long tems le quart du revenu des *paroisses*, comme on voit par les capitulaires de nos rois. Les évêques d'Angleterre imiterent ceux d'Espagne; mais Bingham ne fixe point l'époque de l'abolition de l'ancien usage. Il remarque seulement que les évêques de l'île de Man, qui n'avoient plus gueres de commerce avec ceux d'Angleterre, n'abandonnerent pas de même leurs anciens droits. *Bingham, orig. eccles. t. III. l. III. l. IX. c. viij. §. 1. 2. 3. 4. & seqq.*

Aujourd'hui, parmi nous, les revenus tant fixes que casuels des *paroisses*, sont distingués de ceux des curés ou vicaires perpetuels, qui gouvernent ces *paroisses* en titre, & ils sont administrés du consentement des curés & des paroissiens, par des receveurs comptables, qu'on nomme *marguilliers*. *Voyez* MARGUILLIERS, ŒCONOMES, DEFENSEURS.

PAROISSE, (*Jurisprud.*) les marques qui distinguent les *paroisses* des autres églises sont les fonts baptismaux, le cimetiere, la desserte de l'église faite par un curé, & la perception des dixmes. Il y a néanmoins quelques-unes de ces marques qui sont aussi communes à d'autres églises; mais il n'y a que les *paroisses* qui soient régies par un curé.

Les droits des *paroisses* sont que les fideles doivent y assister aux offices & instructions; que pendant la grande messe paroissiale on ne doit point célebrer de messes particulieres; que chacun doit rendre le pain béni à son tour, s'acquitter du devoir paschal dans sa *paroisse*; que le curé de la *paroisse*, ou celui qui est commis par lui, peut seul administrer les sacremens aux malades; enfin que chacun doit être baptisé, marié, & inhumé dans la *paroisse* où il demeure actuellement. Les regîtres que les curés sont obligés de tenir des baptêmes, mariages & sépultures, sont ce que l'on appelle vulgairement les *régistres des paroisses*.

Autrefois les curés avant de dire la messe, interrogeoient les assistans, pour savoir s'ils étoient tous de la *paroisse*; s'il s'en trouvoit d'étrangers, il les renvoyoit dans leur église.

Trois choses peuvent donner lieu à l'érection des nouvelles *paroisses*.

1°. La nécessité & l'utilité qu'il y a de le faire, par rapport à la distance des lieux, & l'incommodité que le public souffre pour aller à l'ancienne *paroisse*, & la commodité qu'il trouvera à aller à la nouvelle.

2°. La requisition des personnes de considération, la charge par ces personnes de doter la nouvelle église.

3°. La requisition des peuples, auxquels on doit procurer tous les secours spirituels autant qu'il est possible.

Avant de procéder à une nouvelle érection, il est d'usage de faire une information *de commodo & incommodo*.

Dix maisons sont suffisantes pour former une *paroisse*; le concile d'Orléans, tenu dans le sixieme siecle, & celui de Tolede, l'ont ainsi décidé.

C'est à l'évêque à procéder à la division & érection des *paroisses*.

La direction des *paroisses* dépendantes des monasteres, exempts ou non exempts, appartient à l'évêque diocésain privativement aux religieux.

Les anciennes *paroisses* qui ont été demembrées pour en former de nouvelles, sont considérées à l'égard de celles-ci, comme meres-églises, ou églises matrices; & les nouvelles *paroisses* sont quelquefois qualifiées de filles ou fillettes à l'égard de l'église matrice.

Quelques *paroisses* ont aussi des annexes & succursales.

Il y avoit autrefois des *paroisses* personnelles, & non territoriales, c'est-à-dire que la qualité des personnes les attachoit à une *paroisse*, & le curé avoit droit de suite sur ses paroissiens. L'exemple le plus singulier que l'on trouve de ces *paroisses* qui étoient personnelles, est celui des églises de Sainte-Croix & de Saint Maclou, de la ville de Mantes. Suivant une transaction passée entre les deux curés, l'église de Sainte-Croix étoit la *paroisse* des nobles & des clercs; dès qu'un homme avoit été tonsuré, il devenoit dépendant de cette *paroisse*, & quand même il venoit à se marier, lui & toute sa famille demeuroient toujours attachés à la même *paroisse*; mais cette transaction fut avec juste raison déclarée abusive par arrêt du grand conseil de l'année 1677, qui ordonna que ces deux *paroisses* seroient divisées par territoire, & l'exécution en fut ordonnée par un autre arrêt du 31 Mai 1715.

Une maison bâtie sur les confins de deux *paroisses* est de celle en laquelle se trouve la principale porte & entrée de la maison.

L'union de plusieurs *paroisses* ensemble ne peut être faite que par l'évêque; il faut qu'il y ait nécessité ou utilité, & ouïr les paroissiens.

On fait au prône des *paroisses* la publication de certaines actes, tels que les mandemens & lettres pastorales des évêques,

Les criées de biens saisis se font à la porte de l'église paroissiale.

On

On appelle *seigneur de paroisse* celui qui a la haute justice sur le terrein où l'église paroissiale se trouve bâtie, quoiqu'il ne soit pas seigneur de tout le territoire de la *paroisse*.

Voyez le decret de Gratien, *tit. de Parochiis*, &c. Rebuffe, sur le concordat, *tit. de collationibus*, § *statuimus*; l'auteur des définitions canoniques, la bibliotheque canonique, les lois ecclésiastiques, les mémoires du clergé & le code des curés. *Voyez aussi les mots* ANNEXE, CURE, CURÉ, DIXME, EGLISE, MESSE, PAIN BÉNI, PAROISSIAL, PAROISSIEN, SUCCURSALE, UNION. (*A*)

PAROISSIAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient à la paroisse, comme office *paroissial*, la messe *paroissiale*. *Voyez* CURÉ, MESSE, OFFICE. (*A*)

PAROITRE, verb. act. & auxil. se montrer, se faire voir, se manifester, avoir les apparences, &c. Il se dit des personnes & des choses. Il se leve dès que le jour *paroît*. Il va *paroître* un livre. Il a *paru* de nos jours des fanatiques bien singuliers. Les ennemis ont *paru* sur la côte. Il a voulu *paroître* dans cette circonstance, & cette folie l'a jetté dans une dépense ruineuse. Jamais la maxime de *paroître* honnête, savant, au lieu de l'être, ne fut plus suivie qu'aujourd'hui. Cette province a été surchargée d'impôts, & il y *paroît* bien. Un sceptique dit cela me *paroît*; un dogmatique, cela est. Il n'osera *paroître* un spectacle.

PAROLE, s. m. (*Gramm.*) mot articulé qui indique un objet, une idée. Il n'y a que l'homme qui s'entende & qui se fasse entendre en parlant. *Parole* se dit aussi d'une maxime, une sentence. Le chrétien doit compter toutes ses *paroles*. Cet homme a le talent de la parole comme personne peut-être ne l'eut jamais. Les *paroles* volent, les effets restent. Les Théologiens appellent l'Evangile la *parole* de Dieu. Donner sa *parole*, c'est promettre. Estimer sur *parole*, c'est estimer sur l'éloge des autres. Porter des *paroles* de mariage, & en entamer les propositions, c'est la même chose.

PAROLE ENFANTINE, (*Lang. franç.*) nous appellons au propre *paroles enfantines*, ces demi-mots par lesquels les enfans qui n'ont pas encore l'usage libre de leur langue, expriment leurs pensées. Rien n'est plus joli que de converser avec eux dans ces premieres années où ils commencent à prononcer à moitié plusieurs mots, dont la prononciation imparfaite donne une grace infinie à tous leurs petits discours, *dimidiata verba, dum tentant integra pronuntiare, loquelam ipso offensantis linguæ fragmine dulciorem, auscultantibus præbent*. Mais ce langage imparfait, ce ton enfantin, cette voix à demi-balle, que quelques jolies femmes affectent d'imiter, est ridicule quand on n'est plus dans cet âge tendre où la nature en faisoit tout le charme. C'est ainsi que les mines dans un âge avancé, sont des grimaces.

PAROLE, (*Critique sacrée.*) en hébreu *dabar*; ce mot se prend dans l'Ecriture, outre le sens propre, pour doctrine, pour *parole* de Dieu, pour la prédication de cette *parole*, pour une promesse; ma promesse, *verbum*, ne sera pas vaine. Ce même mot se trouve encore employé pour *menace*, *avertissement*, *ordonnance*, *volonté*, *priere*, *sentence*, &c. (*D. J.*)

PAROLES DE MAUVAIS AUGURE, (*Littérature.*) *male ominata verba*. Les Grecs avoient une crainte superstitieuse sur certaines *paroles de mauvais augure*. Proférer des *paroles* de cette espece, s'appelloit δυσφημεῖν. Cette superstition régnoit particulierement dans les sacrifices, où le héraut avoit grand soin d'avertir de s'abstenir de tout mot qui portât malheur. C'est ce que l'on doit entendre par *favere linguis*, qui signifie autant, *s'abstenir de tout terme malencontreux*, que *se taire*. L'attention à n'en point laisser échapper s'observoit ailleurs qu'au temple. Démosthènes dans la harangue contre Leptine, parlant de l'ancienne splendeur d'Athènes, y employe le mot δυσφημεῖν, dont il s'agit ici de déterminer la vraie signification: l'orateur athénien dit, „ alors la république jouissoit d'une pleine opulence; mais aujourd'hui elle doit „ seulement se promettre qu'un jour elle en jouira; car „ c'est ainsi qu'il faut parler, & non présager rien de sinistre. „ Le scoliaste grec l'explique de la sorte; & cependant Wolfius traduit δυσφημεῖν, *convitiari*, invectiver. Mais Casaubon redresse justement le traducteur.

Nous aurions le catalogue des paroles où l'usage attachoit un mauvais augure, si l'ouvrage que Suétone avoit composé, *de male ominatis verbis*, fût parvenu jusqu'à nous. On peut, faute de mieux, consulter sur ce point, Artémidore, *liv. III. chap. xxxviij.* c'est peut-être ce genre de superstition qui pour éluder le mot de mort, a fondé en latin les formules *si quid humanitus contigerit*; *si vivere desierit*. Nous disons aussi, si Dieu l'appelle à lui, si Dieu dispose de lui; mais il faut convenir que le mot *vixit*, il a vécu, a une toute autre grace que le terme françois, il est mort. (*D. J.*)

PAROLES DE PRÉSENT, (*Jurisprud.*) sont une déclaration que deux personnes, après s'être présentées à l'église & à leur curé, feroient devant un notaire, qu'ils se prennent pour mari & femme.

Ces sortes de déclarations sont présentement nulles, & il est défendu aux notaires de les recevoir. *Voyez le mot* MARIAGE. (*A*)

PAROLES, c'est le nom qu'on donne *en Musique* au poëme sur lequel le compositeur travaille, & en général au texte, vers ou prose, qui répond aux notes de la musique. Ainsi on dit d'un opéra que la musique en est passable ou bonne; mais que les *paroles* en sont détestables. Il arrive rarement qu'on dise le contraire. *Voy.* OPERA. (*S*)

PAROLE, adj. *dans l'art militaire*, se dit d'un prisonnier de guerre qui obtient la liberté de retourner dans son pays, ou vers ceux de son parti, après avoir promis de revenir dans un tems prescrit, s'il n'est point échangé; on dit *qu'il s'en va sur sa parole*. Chambers.

PAROLI, s. m. FAIRE PAROLI; (*jeu de Pharaon.*) c'est jouer le double de ce qu'on a joué la premiere fois; on appelle *paroli de campagne*, celui que fait un joueur avant que sa carte soit venue, comme s'il avoit déja gagné. Les banquiers doivent être bien exacts & vigilans à prendre garde qu'on ne leur fasse des *parolis* de campagne, autrement ils seroient bien-tôt débanqués s'ils se reposoient sur la bonne foi de certains joueurs qui ne sont pas scrupuleux. *Acad. des jeux*. (*D. J.*)

PARONOMASE, ou PARONOMASIE, subst. f. (*Littérature.*) figure de Rhétorique, dans laquelle on se sert à dessein de mots dont le son est à peu près le même, quoiqu'ils présentent un sens fort différent.

Ce mot est formé du grec παρὰ, *proche*, & ὄνομα, *nom*; c'est-à-dire *proximité* ou *ressemblance* de deux noms.

Ainsi l'on dit, ces peuples sont nos ennemis, & non nos amis. Cicéron dit à Antoine dans une de ces Philippiques: *cum in gremio . . . mentum & mentem deponeret* & Atticus, *consul ipse parvo animo & pravo, facie magis quam facetiis ridiculus*; & ces phrases de S. Pierre Chrysologue, *monachorum cellulæ jam non eremitiæ, sed aromatiæ*, & ailleurs, *hoc agant in cellis quod angeli in cœlis*. C'est ce que nous appellons *jeux de mots*; ceux que nous avons cités comme exemples & non comme modeles, perdroient en françois le sel qu'y ont prétendu mettre leurs auteurs, & qui pour le bon goût, est un sel bien affadi.

Les Grecs aimoient volontiers cette figure, ainsi Hérodote dit παθήματα μαθήματα, *quæ nocent, docent*; & Apollodore, peintre célebre, avoit mis à un de ses ouvrages cette inscription:

Μωμήσεταί τις μᾶλλον, ἢ μιμήσεται.
Il sera plus facile de s'en moquer que de l'imiter.

D'autres auteurs regardent la *paronomase* comme une répétition du même nom, mais après y avoir fait quelque changement, soit en ajoutant, soit en retranchant; & en ce sens, cette figure n'est point une froide allusion d'un mot à l'autre; mais souvent une figure de pensée. Tel est ce bel endroit de l'oraison de Cicéron pour Marcellus: „ Vous avez, ce semble, *vaincu la victoire même* (il parle à César), en remettant aux *vaincus* ce „ qu'elle vous avoit fait remporter sur eux; car votre „ clémence nous a tous sauvés, nous que vous aviez „ droit, comme *victorieux*, de faire périr. Vous êtes „ donc le seul *invincible*, &c. Corneille a dit aussi dans le Cid, par la même figure,

Ton bras est invaincu, mais non pas invincible.

PARONS, ou PACRONS, s. m. (*Faucon.*) ce sont les peres & meres de tous les oiseaux de proie.

PARONYCHIE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *paronychia*, genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice en forme de bassin découpé en cinq parties terminées par une sorte de capuchon. Le pistil devient dans la suite une semence arrondie & renfermée dans une capsule pentagone qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Dans ce genre de plantes la racine est vivace, le calice est fait en forme de godet, & divisé en cinq parties qui ont la figure d'un capuchon. La fleur consiste en cinq étamines; l'ovaire qui est placé au centre du calice produit un tube droit, & se change avec le calice

ce en un petit pentagone qui ne contient qu'une seule semence. Les fleurs sont entourées d'une infinité de paillettes fort minces, argentées, & disposées circulairement. Tout cela donne un aspect agréable à cette plante, & lui a valu en françois le nom de *renouée, argentée*. Tournefort en compte six especes, & met à la tête la *paronychia* d'Espagne, *paronychia hispanica*, *I. R. H.* 507; en anglois, *the white small knot-grass*.

Elle pousse des tiges longues d'environ demi-pié, nouées & éparses, & couchées à terre. Ses feuilles sont semblables à celles du polygonum, mais plus petites & plus courtes. Sa fleur a plusieurs étamines, soutenues par un calice découpé en cinq quartiers, & terminé par une maniere de capuchon. Ce calice devient quand la fleur est tombée, une capsule relevée de cinq côtes, laquelle renferme une semence orbiculaire. Sa racine est longue, assez grosse, divisée en plusieurs petites branches ligneuses & blanches. On estime cette plante astringente. Elle croît dans les pays chauds aux lieux pierreux & montagneux. (*D. J.*)

PARONYCHIE, subst. fem. (*Medecine.*) espece de tumeur ou d'inflammation qui vient au bout des doigts & à la racine de l'ongle. *Voyez* PANARIS.

PARONYME, s. m. (*Grammaire.*) Aristote appelle *paronyme* tout ce qui reçoit sa dénomination d'un autre mot qui est d'une différente terminaison; par exemple, *justus* & *juste* sont des *paronymes*, parce que l'un & l'autre dérivent du mot *justitia*. A proprement parler les *paronymes* sont des mots qui ont quelqu'affinité par leur étymologie. Les scholastiques les appellent en latin *agnominata*, & en parlent dans la doctrine des anté-prédicamens.

PAROPAMISUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, qui selon Arien, faisoit partie du mont Taurus. Elle donnoit son nom à une contrée nommée *Paropamisadarum regio*. On lit dans les anciens écrivains *Paropamisus*, *Parapamisus*. Strabon & Pline ont la derniere ortographe; Arien & Quinte-Curce gardent la premiere, que suivent presque tous les modernes.

Les anciens nous apprennent que les Macédoniens pour faire plaisir à Alexandre, donnerent à cette montagne le nom de *Caucase*; cependant non-seulement Quinte-Curse & Arrien, mais encore Strabon & Ptolomée distinguent le Caucase du *Paropamisus*, car dans la description de cette contrée, ils font mention de l'une & de l'autre de ces montagnes. Mais ils different entr'eux par rapport à la situation.

Paropamisus, ou *Paropanisus*, est aussi le nom d'un fleuve de Scythie, selon Pline, *liv. IV. c. xiij.* Le P. Hardouin croit que c'est aujourd'hui l'Oby.

PAROPTESE, s. f. (*Lexicog. médicin.*) παρόπτησις, de ὀπτάω, *je rôtis*; c'est une maniere de provoquer la sueur en approchant le malade d'un feu de braise vive, ou en l'enfermant dans une étuve.

PAROPUS, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile, selon Ptolomée, *liv. I. chap. xxiv.* qui la place sur la côte septentrionale, près d'Himerra. Fazzel juge que cette ville est présentement *Colisano*.

PAROREA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Pausanias, *l. VIII ch. xxvij.* Pline, *l. IV. ch. vj.* nomme ses habitans *Paroreatæ*. Il ne faut pas les confondre avec les *Parorei*, peuple de la Macédoine, ou de l'Epire, selon Strabon.

PAROS, ILE DE, (*Géog. anc.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades. Elle est située entre l'île de Naxie à l'orient, & celle d'Antiparos à l'occident. Pline, *l. IV. ch. xij.* a bien remarqué la grandeur de l'île de *Paros*, en assurant qu'elle n'est que la moitié de celle de Naxos ou Naxie, à laquelle il donne 75 milles de tour; sur ce pié là, *Paros* n'en doit avoir que trente-six ou trente-sept, mesure ordinaire du pays.

On y compte environ quinze cent familles, taxées ordinairement à 4500 écus de capitation. Il est vrai que cette île est bien cultivée: on y nourrit beaucoup de troupeaux; le commerce y consiste en froment, orge, vin, légumes, sésame, & toile de coton. Avant la guerre de Candie on y recueilloit beaucoup d'huile; mais l'armée vénitienne brûla tous les oliviers de *Paros*, en neuf ou dix ans qu'elle y séjourna.

Cette île est pleine de perdrix & de pigeons sauvages. La viande de boucherie y est bonne, & les cochons n'y manquent pas: on y mange de même que dans les autres îles d'excellens petits moutons nourris dans les maisons avec du pain & des fruits. Les melons y sont délicieux. Il pleut peu dans cette île; & le coton, la vigne, & les figuiers périroient sans les rosées qui sont très-abondantes.

Les habitans de *Paros* ont toujours passé pour gens de bons sens, & les Grecs des îles voisines les prennent souvent pour arbitres de leurs différends. Cela rappelle le souvenir du choix que les Milésiens firent autrefois de quelques sages pariens, pour mettre une forme de gouvernement dans leur ville ruinée par les séditions. Ces pariens visiterent la campagne de Milet, & nommerent administrateurs de la ville les habitans, dont les terres leur parurent les mieux cultivées; persuadés, avec raison, que ceux qui prenoient grand soin de leurs biens, ne négligeroient pas les affaires publiques.

Paros, capitale de l'île, étoit la plus grande ville, selon Etienne le Géographe, & la plus puissante des Cyclades. Lorsque les Perses sous les ordres de Darius, passerent en Europe pour faire la guerre aux Athéniens, *Paros* embrassa le parti des asiatiques, qu'elle secourut de troupes pour la bataille de Marathon. Miltiade couvert de gloire après cette grande journée, obtint des Atheniens une puissante flote, & les assura, qu'il meneroit cette armée dans un pays d'où elle rapporteroit de grandes richesses. *Paros* fut assiégée par mer & par terre; mais ce siege fut glorieux aux Pariens: car Miltiade, qui étoit le plus grand capitaine de son tems, n'eut pas la gloire de les soumettre. Thémistocle, après la bataille de Salamine, rendit *Paros* tributaire d'Athènes. Si l'on veut remonter plus haut, on trouvera encore des choses considérables qui regardent l'île de *Paros*.

Peut-être que Sésostris, ce grand roi d'Egypte, qui se faisoit appeller *le roi des rois*, & *le seigneur des seigneurs*, reçut la soumission de cette île, & de la plûpart des Cyclades, c'est-à-dire, de quelques autres de l'Archipel, rangées presque en maniere de cercle autour de la fameuse Délos. Les Phéniciens posséderent ces îles, puisqu'ils furent les premiers maîtres de la mer de Grece; mais il est mal-aisé de concilier Thucydide & Diodore de Sicile sur le tems où les Cariens s'établirent dans ces îles. Thucydide prétend que Minos en chassa ces peuples, & Diodore, au contraire, avance qu'ils n'y étoient venus qu'après la guerre de Troye, & qu'ils avoient obligé les Crétois de s'en retirer.

Il paroît par le fameux monument d'Adule, décrit exactement par Côme d'Egypte, *topog. Christ. de Mundo*, *l. II.* & si bien illustré par dom Bernard de Montfaucon, que les Cyclades, & *Paros* par conséquent, ont été sous la domination des Ptolomées, rois d'Egypte; car ce monument dressé sous Ptolomée Evergete III. fait mention de ces îles.

De la domination des Egyptiens elles tomberent sous celle d'Athenes. Mithridate fut le maître des Cyclades pendant peu de tems: obligé de céder au bonheur de Sylla, comme dit Florus, à la valeur de Lucullus, à la grandeur de Pompée, il prit le parti de se retirer vers le nord. Les Romains resterent paisibles possesseurs d'Athenes & de l'Archipel, dont les îles furent érigées en provinces, avec la Lydie, la Phrygie & la Carie. Cette province fut ensuite sous un pro-consul, jointe à l'Hellespont, & à l'Asie mineure.

Les empereurs grecs posséderent l'Archipel à leur tour; ensuite *Paros* passa dans la main de deux nobles vénitiens Marc Sanudo & François Venier, qui fut obligé de céder l'île de *Paros* à Barberousse, capitan bacha sous Soliman II.

On ne voit plus à *Paros* que de misérables faiseurs de salieres & de mortiers, au lieu de ces grands sculpteurs, & de ces habiles architectes qui ont autrefois rendu le marbre de cette île plus célebre que celui des îles voisines: car cette belle pierre n'est pas moins commune à Naxie & à Tine; mais on y manqua dans un certain tems d'habiles gens pour la mettre en œuvre, au lieu que le marbre de *Paros* devint si fameux, que les plus habiles sculpteurs n'en emploient pas d'autres.

Strabon, *l. X.* a raison de dire, que c'est une excellente pierre pour faire des statues: & Pline, *liv. XXXVI. ch. v.* admiroit qu'on en fût venu chercher d'Egypte, pour en décorer le frontispice de ce célebre labyrinthe, qui passoit pour une des merveilles du monde.

A l'égard des statues, les plus habiles gens conviennent que le marbre d'Italie est préférable à celui de Grece. Pline soutient avec raison que celui de Luna est bien plus blanc. Le marbre grec est à gros crystallins, qui font de faux jours, & qui sautent par petits éclats, si on ne le ménage avec soin; au lieu que celui d'Italie obéit au ciseau, parce qu'il a le grain beaucoup plus fin & plus uni. Peut-être le marbre grec seroit-il plus doux, si on creusoit à *Paros* jusqu'à une certaine profondeur. On trouve aussi dans ces quartiers-là une pierre fort dure, semblable au porphyre, mais dont les taches sont pâles. Il est vrai qu'il faudroit ouvrir ces carrieres pour

en

en connoître les beautés. Qui auroit jamais cru qu'on trouvât une représentation de Silene dans celle de *Paros*, si l'on n'avoit fouillé bien avant pour découvrir cette merveille?

Archilochus, ce fameux auteur des vers iambes, se distingua parmi les beaux génies de *Paros*. Il étoit contemporain de Tarquin le Superbe, & fleurissoit sous la quinzieme olympiade, 720 ans avant J. C. Ce poëte soutint à Olympie l'éclat de sa réputation, par l'hymne en l'honneur d'Hercule, dont Pindare, & plusieurs anciens, nous ont transmis la mémoire. La musique & les paroles étoient de sa composition; on admira son habileté dans l'un & l'autre genre, & il reçut de la main des juges une couronne, qui d'ordinaire étoit la récompense de la vertu. Tout le monde sait que Lycambe lui ayant promis sa fille en mariage, & lui ayant manqué de parole, Archiloque fit contre lui des vers iambes si piquans, qu'il se pendit de désespoir; c'est là-dessus qu'Horace dit, que la rage inspira ce poëte. Ayant été chassé de Lacédémone pour la licence de quelques-unes de ses poésies, il prit le parti des armes, & fut tué dans un combat par un nommé Coraxus. Pline, *l. VII. c. xxix.* prétend que l'oracle de Delphe blâma le meurtrier d'un homme si rare par son génie.

On ignore le nom de cet excellent homme de *Paros*, qui dressa le plus beau monument de chronologie qui soit au monde, & dont nous n'obmettrons pas l'article dans cet ouvrage. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PAROS, CHRONIQUE DE, (*Chronol.*) *Voy.* MARBRE de Paros, où vous trouverez l'histoire de cette célebre chronique, gravée sur du vrai marbre il y a plus de deux mille ans, & conservée sur ce marbre presque jusqu'à nos jours.

C'est un monument dont l'autorité mérite la plus grande considération, non-seulement à cause de son antiquité, qui n'est que de cent cinquante ans moins reculée que celle du plus ancien historien dont les ouvrages nous soient parvenus; mais encore parce que c'est un original, auquel on ne peut reprocher les altérations & les vices qui se rencontrent dans tous les autres ouvrages d'histoire & de chronologie, qui ne nous ont été transmis que par une succession de copies toujours d'autant plus suspectes, qu'elles sont éloignées de la source d'où elles sont parties.

C'est une remarque de M. Gibert, qui prouve dans les mémoires de l'académie des Inscriptions, *tome XXIII.* que les fautes légeres qu'a pu peut-être commettre Selden, & ceux qui l'ont secondé dans la lecture de cette chronique précieuse, ne sont ni en grand nombre, ni telles qu'elles puissent diminuer l'autorité de ce marbre, je ne dirai pas sur celle des auteurs postérieurs incontestablement moins instruits; mais sur celle de plusieurs écrivains antérieurs, qui ne se sont pas occupés, qui ont fait l'unique objet du chronographe de *Paros*; enfin sur celle de tous les manuscrits, que leur nature même, & l'ignorance d'une longue suite de copistes rendront toujours bien plus suspects qu'une inscription originale, dont la copie nous a été fournie par un des plus savans hommes du dernier siecle.

PAROS, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) *Parium marmor, lychnites*. C'est le nom que les anciens donnoient à un marbre d'un beau blanc, très-compacte, susceptible de prendre le plus beau poli, d'une dureté médiocre, & composé d'un amas de particules très-brillantes, qui sont des petites lames ou feuillets luisans de spath, étroitement liés les uns aux autres, c'est à cela qu'on peut reconnoître le marbre de *Paros*.

Les anciens regardoient le marbre de *Paros* comme le plus beau & le plus propre à faire des statues. L'île de *Paros* n'est point la seule où il se trouve, il y en a encore des carrieres dans celles de Naxos & de Tinos; mais on ne les exploite plus. Il nous reste encore plusieurs statues antiques faites avec le marbre de *Paros*.

On a quelquefois confondu le marbre blanc de Carrare avec celui de *Paros*; mais il est d'un grain plus fin que ce dernier.

PAROTIDES, s. f. pl. *en Anatomie*; ce sont deux grosses glandes situées derriere les deux oreilles, qui remplissent l'espace qui est entre l'angle postérieur de la machoire inférieure, & l'apophyse mastoïde. *Voyez* GLANDE & OREILLE.

Ce mot est composé du grec *παρα*, *proche*, & *ους*, *oreille*; elles sont de l'espece conglomerée: & par divers canaux excrétoires, qui enfin se réunissent en un, versent une humeur qu'elles séparent du sang artériel, qu'on nomme *salive* dans la bouche, par deux vaisseaux formés de plusieurs branches unies à l'issue de ces glandes, & qui vont rendre le long de la joue à la troisieme dent molaire. *Voyez* SALIVE & SALIVAIRE.

PAROTIDES, on donne aussi le nom de *parotides* à une tumeur inflammatoire, c'est-à-dire, accompagnée de rougeur, chaleur, douleur & pulsation, dont la glande parotide est attaquée. Ces tumeurs sont ordinairement malignes & critiques; elles surviennent à la suite des fievres malignes & pestilentielles. Les parotides bénignes sont plutôt œdémateuses qu'inflammatoires; elles sont ordinaires aux enfans, & connues plus particulierement sous le nom d'*oreillons*. *Voyez* OREILLONS.

Les *parotides* inflammatoires demandent, surtout lorsqu'elles sont critiques, à être déterminées à la supuration. Dès qu'on s'apperçoit, après l'usage des maturatifs, d'un point de fluctuation au centre de la tumeur, on peut & l'on doit l'ouvrir sans différer. La continuation des cataplasmes émolliens & résolutifs procurera la résolution de la circonférence de la tumeur, concurremment avec la fonte suppuratoire qui se fait au centre.

On se presse de faire l'ouverture des *parotides* enflammées, pour empêcher l'engorgement du cerveau, par la compression que ces glandes engorgées font sur les jugulaires. Quelques auteurs prescrivent l'application d'une pierre à cautere pour entamer cette glande & y attirer forcément la suppuration.

Dans les virus vénériens & scrophuleux, les glandes parotides deviennent skirrheuses par l'épaississement de la lymphe, à quoi le froid extérieur auquel ces glandes sont exposées, ne laisse pas de pouvoir beaucoup contribuer. La résolution de ces tumeurs dépend de l'efficacité des remedes internes, appropriés à la destruction du principe virulent. Les émolliens, les discussifs & les fondans extérieurs sont fort utiles. Si la *parotide* venoit à suppurer à la suite d'un engorgement vénérien, comme la tumeur s'est formée lentement & par congestion, on n'est pas obligé d'avoir recours aux moyens prompts que prescrit le traitement méthodique de la *parotide* critique à la suite d'une fievre aigue. Il faut laisser le pus se former comme dans les bubons des aînes, dont la *parotide* ne differe alors que par la situation du mal. Le pus peut être résorbé sans inconvénient pendant l'usage des antivénériens; & s'il séjourne dans la tumeur, lorsqu'elle est bien en maturité, une legere incision à la partie déclive suffit pour évacuer le pus. L'attention du chirurgien éclairé est seulement de ne pas attendre que les tégumens soient émincés au point de ne pouvoir être conservés.

La cure des *parotides* ouvertes est la même que celle des abscès. *Voyez* ABSCÈS, ULCERES, DETERSIFS, &c. (*Y*)

PAROXYSME, REDOUBLEMENT, ACCÈS, (*Gram. Synonim. Médec.*) ces trois mots confondus chez les Grecs, & compris sous le nom générique de [illegible] ont été distingués dans le langage latin & françois de la Médecine; ils ont chacun leur signification, leur usage & leur application propres. On les emploie en général pour désigner dans les maladies intermittentes le tems auquel les symptomes reviennent ou augmentent; mais on a restreint l'usage des mots, *paroxysme* & *accès*, aux maladies où l'intermittence est complette, pour exprimer le retour absolu des accidens qui avoient cessé tout-à-fait de se faire sentir; *redoublement* se dit des maladies continues dans lesquelles on observe une alternative de bien & de mal; & on donne proprement ce nom à l'*augmentation* des symptomes; c'est en ce sens qu'on dit *fievres putrides avec redoublement*: le mot latin qui lui répond est *exacerbatio*. Ces fievres méritent une attention particuliere, & exigent quelques variétés dans le traitement. *Voyez* FIEVRE.

Quoique *paroxysme* & *accès* appliqués aux maladies intermittentes complettes, paroissent & soient en effet dans la rigueur synonymes, cependant on ne s'en sert pas indistinctement; il n'y a point de regle qui fixe leur usage particulier, l'habitude & l'oreille en décident; il y a des noms de maladies intermittentes qui semblent souffrir avec peine d'être placés à la suite de l'un ou l'autre de ces mots: l'oreille d'un medecin seroit blessée du son ingrat de ces mots mal acostés: *paroxysme* de fievre, *accès d'hystéricité*; on doit dire, un *accès de fievre* & un *paroxysme* d'hystéricité, d'épilepsie, ou encore mieux un *paroxysme* hystérique épileptique, &c. Le mot *accès* est un peu plus général, il s'applique mieux aux différentes maladies; il est surtout consacré dans les fievres intermittentes; on le dit aussi de la goutte.

Le retour des *paroxysmes*, des *accès*, des *redoublemens* est périodique ou erratique, c'est-à-dire, il a lieu dans des tems, des jours, des heures fixes & déterminées, ou ne suit aucune espece d'ordre. *Voyez* PÉRIODIQUE, FIEVRE.

Il s'est élevé sur le retour des *paroxysmes*, *redoublemens*, &c. une grande question qui a long-tems agité les écoles; le but de ces fameuses discussions étoit de déterminer la cause de ces retours: la décision de ce problème étoit intéressante; mais quelles tenebres ne falloit-il pas dissiper? Il est peu de matieres qui soient enveloppées dans une plus profonde obscurité: les médecins les plus sages & les plus éclairés l'ont bien senti; ils ont sincerement avoué avec l'ingenu Sydenham leur ignorance sur cet article; rangeant cette question avec un grand nombre d'autres, dont la nature semble nous avoir refusé la connoissance: cet aveu prouve en même tems & la difficulté de l'entreprise, & les lumieres de ces médecins; que ceux qui pourroient blâmer mon silence, dit fort judicieusement l'Hippocrate anglois, nous expliquent pourquoi un *cheval parvient au dernier point d'accroissement à l'âge de sept ans, & l'homme à vingt-un? Pourquoi telle plante fleurit au mois de Mai, & telle autre au mois de Juin, &c. &c.* Les myopes, à qui une vue extrémement courte ne laisse pas même le pouvoir d'atteindre jusqu'aux bornes de leur horison, les imaginent placées à des distances considérables: les demi-savans, dont ils sont l'emblème, trop peu éclairés pour connoître les limites de la sphere de leur connoissance, croient tout découvrir, tout savoir, tout expliquer, rien n'échappe à leur prétendue sagacité, il n'est rien dont ils ne trouvent quelques raisons; ils en ont cherché sur le fait dont il s'agit dans la théorie scholastique ou boerrhaavienne jamais sterile, jamais en défaut; ils ont donné leurs explications; on nous dispensera de les rapporter ici. *Voyez* MATIERE MORBIFIQUE, FIEVRE, MÉCHANICIENS, &c. Mais dans une matiere aussi embrouillée, que pouvoit-on attendre d'une théorie si foible, si bornée & si fausse? Ce qu'on en a eu; des erreurs & des absurdités, qui ont malheureusement quelquefois influé sur la pratique de leurs auteurs au grand désavantage des malades; quoique nous ne voulions hasarder aucune explication, nous ne pouvons nous dispenser d'avertir que nous sommes convaincus après plusieurs observations, que les nerfs jouent dans ce cas un très-grand rôle; mais leur jeu, leur action, leur méchanisme, leur sympathie, encore peu connus, demandent les yeux éclairés d'un observateur attentif. (*m*)

PARPAILLOTS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on a donné autrefois en France aux prétendus réformés, qu'on y appelle aussi *huguenots* ou *calvinistes*. Si l'on en croit l'auteur d'une lettre imprimée en 1681, à la fin d'un écrit intitulé *la politique du clergé de France*, l'origine de ce nom vient de ce que François Fabrice Serbellon, parent du pape, fit décapiter à Avignon, en 1562, Jean Perrin, seigneur de *Parpaille*, président à Orange, & l'un des principaux chefs des calvinistes de ces cantons-là. Cette dénomination fut renouvellée pendant le siege de Montauban sous Louis XIII. & la même peuple s'en sert encore pour désigner les sectateurs de Calvin.

PARPAIN ou PARPAING, s. m. *terme de Maçonnerie*, qui se dit d'une pierre de taille qui traverse toute l'épaisseur d'un mur, ensorte qu'il ait deux paremens, l'un en-dedans, l'autre en-dehors. On dit qu'une pierre fait *parpain*, quand elle fait face des deux côtés, comme celle des parapets.

Parpain d'appui; on nomme ainsi les pierres à deux paremens qui sont entre les aleges, & forment l'appui d'une croisée, particulierement quand elle est vuide dans l'embrasure.

Parpain d'echiffre, mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier, & sur lequel on pose la rampe de pierre, de bois ou de fer.

La coutume de Paris, *art.* 207, oblige les bourgeois à mettre des jambes *parpaignes* sous les poutres qu'ils veulent faire porter à un mur mitoyen.

PARPIROLLE, s. f. (*Monnoie de billon.*) petite monnoye de Savoie fabriquée à Chamberry. C'est une espece de sol qui est de billon, c'est-à-dire, de cuivre tenant deux deniers d'argent. (*D. J.*)

PARQUES, s. f. pl. (*Mythol.*) déesses infernales, dont la fonction étoit de filer la trame de nos jours. Maîtresses du sort des hommes, elles en regloient les destinées. Tout le monde sait qu'elles étoient trois sœurs, Clotho, Lachésis, & Atropos; mais les Mythologues ne s'accordent point sur leur origine. Les uns les font filles de la Nuit & de l'Erebe; d'autres de la Nécessité & du Destin; & d'autres encore de Jupiter & de Thémis. Les Grecs les nommoient μοῖραι, c'est-à-dire *les déesses qui partagent*, parce qu'elles regloient les évenemens de notre vie, les Latins les ont peut-être appellées *Parcæ*, du mot *parcere*, comme si elles étoient trop ménageres dans la dispensation de la vie des humains, qui paroît toujours trop courte; du-moins cette étymologie est plus naturelle que celle de Varron, & supérieure à la ridicule anti-phrase de nos grammairiens, *quod nemini parcant*.

Leur nom particulier désigne leurs différentes fonctions; car comme toute la destinée des hommes qu'on disoit être soumise à la puissance des *Parques*, regardoit ou le tems de la naissance, ou celui de la vie, ou celui de la mort; Clotho, la plus jeune des trois sœurs, présidoit au moment que nous venons au monde, & tenoit la quenouille; Lachésis filoit tous les évenemens de notre vie; & Atropos en coupoit le fil avec des ciseaux: toutes assistoient aux couches, pour se rendre maîtresses de la destinée de l'enfant qui alloit naître.

Les Lexicographes vous diront que Clotho vient du verbe grec κλώθειν, *filer*; Lachésis de λαγχάνειν, *tirer au sort*; & Atropos de ἄτρεπτος, *immuable*, ou bien, *qui change tout*, *qui renverse tout*; cette épithete convient bien à la *parque*, qui renverse souvent l'ordre des choses, lorsqu'elle enleve des gens qui par leur jeunesse ou par leur vertu, sembloient dignes d'une longue vie.

Ce n'est pas tout, les Poëtes nous peignent, selon la variété de leur imagination, ce ministere des *Parques*; tantôt ils les exhortent à filer des jours heureux pour ceux que le Destin veut favoriser; tantôt ils nous assurent qu'elles prescrivent elles-mêmes le tems que nous devons demeurer sur la terre; tantôt ils nous apprennent qu'elles se servent à leur volonté de la main des hommes mêmes, pour ôter la vie à ceux dont les destinées sont accomplies. Selon Hésiode, elles sont les maîtresses absolues de tout le bien & le mal qui arrive dans le monde. D'autres mythologues soumettent les *Parques* aux ordres de Pluton; mais l'opinion la plus générale, est que les *Parques* servoient sous les ordres du Destin, à qui les dieux & Jupiter même étoient soumis.

Les Philosophes à leur tour donnent aux *Parques* des fonctions différentes de celles que leur assignent les Poëtes & les Mythologues. Aristote dit que Clotho présidoit au tems présent, Lachésis à l'avenir, & Atropos au tems passé. Platon représente ces trois déesses au milieu des spheres célestes avec des habits blancs couverts d'étoiles, portant des couronnes sur la tête, & siégeant sur des trônes éclatans de lumiere, où elles accordent leurs voix au chant des syrènes: c'est-là, dit-il, que Lachésis chante les choses passées, Clotho celles qui arrivent à chaque instant; & Atropos celles qui doivent arriver un jour. Selon Plutarque, Atropos placée dans la sphere du soleil, répand ici bas les premiers principes de la vie; Clotho qui fait sa résidence dans la lune, forme les nœuds éternels; & Lachésis, dont le séjour est sur la terre, préside aux destinées qui nous gouvernent.

On représentoit ces déesses sous la figure de trois femmes accablées de vieillesse, avec des couronnes faites de gros flocons de laine blanche, entremêlés de fleurs de narcisse; une robe blanche leur couvroit tout le corps, & des rubans de la même couleur nouoient leurs couronnes; l'une tenoit la quenouille, l'autre le fuseau, & la troisieme les ciseaux pour couper le fil, lorsque le tems de la mort, que Virgile appelle le *jour des Parques*, étoit arrivé. Le grand âge de ces déesses dénotoit, selon les Moralistes, l'éternité des decrets divins; la quenouille & le fuseau apprenoient que c'étoit à elles à en regler le cours; & le fil mystérieux marquoit le peu de fond que l'on pouvoit faire sur une vie qui tenoit à peu de chose. Ils ajoûtent, que pour filer des jours longs & heureux, les *Parques* employoient de la laine blanche, mais qu'elles usoient de laine noire pour une vie courte & malheureuse: les couronnes qu'on leur mettoit sur la tête, annonçoient leur pouvoir absolu sur tout l'univers.

Pausanias place auprès du tombeau d'Ethéocle & de Polynice une des trois *Parques*, à laquelle il donne un air farouche, de grandes dents, des mains crochues, en un mot une figure effroyable; c'est pour nous apprendre qu'on ne pouvoit rien imaginer de plus affreux que la destinée de ces deux malheureux freres, dont les jours avoient été filés par la plus barbare des *Parques*.

Mais le même Pausanias nomme trois *Parques* bien différentes de celles dont on vient de parler. La premiere & la plus ancienne est, dit-il, Vénus-Uranie, c'étoit elle bien mieux que Clotho qui présidoit à la naissance de l'homme, suivant ce dogme de la philosophie payenne, que l'Amour, le plus ancien de tous les dieux, est le lien des principes du monde. La seconde *Parque*, dit le même auteur, se nomme *Tuché*, ou *la Fortune*, à l'occasion de laquelle il cite Pindare. Ilithye étoit la troisieme.

Com-

Comme les *Parques* passoient pour des déesses inexorables, qu'il étoit impossible de fléchir, on ne crut pas qu'il fût nécessaire de se mettre en dépense pour les honorer; car on ne fête guère ceux qui ne nous font que le bien qu'ils ne peuvent s'empêcher de nous faire; cependant elles avoient quelques temples dans la Grece; les Lacédémoniens leur en avoient élevé un à Lacédémone auprès du tombeau d'Oreste; les Sicyoniens leur en avoient dédié un autre dans un bois sacré, où on leur rendoit le même culte qu'aux Furies, c'est-à-dire qu'on leur immoloit des brebis noires. Dans la ville d'Olympie, il y avoit un autel consacré à Jupiter conducteur des *Parques*, auprès duquel ces déesses en avoient un autre; mais si ces sortes d'hommage n'étoient pas capables de les toucher, peut-être que celui que leur a rendu un de nos poëtes modernes auroit eu plus de succès, quoique Catulle assure qu'il n'est jamais arrivé à personne de fléchir ces divinités inexorables.

Lanificas nulli tres exorare sorores
Contigit.

Néanmoins Rousseau ose tenter cette entreprise, & se transportant en esprit aux enfers, il implore la faveur des *Parques* pour M. le comte du Luc, dans des vers qui semblent dictés par la tendresse du sentiment: voici les prieres qu'il leur adresse.

Corrigez donc pour lui vos rigoureux usages,
Prenez tous les fuseaux qui pour les plus longs âges
Tournent entre vos mains:
C'est à vous que du Styx les dieux inexorables
Ont confié les jours, hélas trop peu durables,
Des fragiles humains!

Si ces dieux, dont un jour tout doit être la proie,
Se montrent trop jaloux de la fatale soie
Que vous leur redevez;
Ne délibérez plus, tranchez mes destinées,
Et renouez leur fil à celui des années
Que vous lui reservez.
Ainsi daigne le ciel toujours pur & tranquille
Verser sur tous les jours, que votre main nous file
Un regard amoureux!
Et puissent les mortels, amis de l'innocence,
Mériter tous les soins que votre vigilance
Daigne prendre pour eux.

C'est ainsi qu'au-delà de la fatale barque
Mes chants adouciroient de l'orgueilleuse Parque
L'impitoyable loi.
Lachésis apprendroit à devenir sensible,
Et le double ciseau de sa sœur inflexible
Tomberoit devant moi.

Si vous voulez encore de plus grands détails, lisez la dissertation de M. l'abbé Banier dans les mémoires des Inscriptions. (*D. J.*)

PARQUER, v. act. *Voyez l'article* PARC.

PARQUET, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme de pratique, qui dans sa premiere origine signifioit seulement *une petite enceinte*, comme au châtelet l'enceinte de l'audience de la prevôté a été nommée *parc civil*; dans l'usage présent on a donné à ce terme différentes significations, & il y a plusieurs sortes de *parquets*, savoir.

Parquet de la grand'chambre, c'est l'enceinte qui est renfermée entre les siéges couverts de fleurs de lys. Il n'est permis qu'aux princes du sang de croiser le *parquet*, c'est-à-dire de le traverser debout pour aller prendre leur place sur les hauts siéges; les autres juges passent par des cabinets.

Parquet des gens du roi, est le lieu où les gens du roi s'assemblent pour recevoir les communications, entendre plaider les causes dont ils sont juges ou qui leur sont renvoyées, & pour entendre le rapport qui leur est fait par leurs substituts, & enfin pour vaquer aux autres expéditions qui sont de leur ministere.

Quelquefois on personnifie le *parquet*, & par ce terme on entend les gens du roi eux-mêmes & leurs substituts.

Parquet des huissiers est le vestibule qui est au-devant de la porte par où l'on entre ordinairement dans la grand' chambre du parlement, c'est le lieu où se tiennent les huissiers en attendant que l'on ouvre l'audience.

Grand & petit parquet de cour de Rome, sont deux endroits où se tiennent divers officiers de la daterie pour faire leurs expéditions. *Voyez* DATERIE.

PARQUET, (*Marine.*) c'est un petit retranchement fait sur le pont avec un bout de cable, ou d'autres grosses cordes: on met dans ce retranchement des boulets de canon, pour les tenir tous prêts quand on en a affaire.

C'est aussi le retranchement où l'on tient les boulets dans un magasin; le commissaire général de l'artillerie de la marine doit tenir la main à ce que les canons & les mortiers qu'on tire des vaisseaux qu'on désarme, soient portés où ils doivent être; que les canons de fonte soient séparés de ceux de fer, & rangés par calibres; que les boulets soient mis dans leurs *parquets*, & les bombes & les grenades chargées, séparées de celles qui ne le sont point. (*Z*)

PARQUET, (*Architect.*) c'est dans une salle où l'on rend la justice, l'espace qui est renfermé par la barre d'audience. *Voyez* BARRE D'AUDIENCE.

Parquet de menuiserie, c'est un assemblage de trois piés & un pouce en quarré, composé d'un chassis, & de plusieurs traverses croisées quarrément ou diagonalement, qui forment un bâti appellé *carcasse*, qu'on remplit de carreaux retenus avec languettes dans les rainures de ce bâti; le tout à parement arrasé. On fait des *parquets* dans les pieces les plus propres d'un appartement ou quarrément ou diagonalement, & il est entretenu par des frises, & arrêté sur des lambourdes avec des clous à têtes perdues; on appelle aussi le *parquet* de menuiserie *feuille de parquet*, & on donne le nom de *parquet flipoté*, à un *parquet* qui a plusieurs trous, nœuds, ou autres défauts, recouvert de flipot. *Daviler.* (*D. J.*)

PARQUET, (*Menuiserie.*) ce mot se dit aussi en Menuiserie, de l'assemblage de bois qu'on applique sur le manteau d'une cheminée, ou sur le trumeau d'un mur, pour y mettre ensuite des glaces de miroir.

PARQUETER, v. act. (*Architect.*) c'est couvrir de parquets un plancher.

PARRAIN, s. m. (*Hist. ecclés.*) on nomme *parrain* celui qui présente un enfant au baptême, le tient sur les fonts, répond de sa croyance, & lui impose un nom. Ce sont les persécutions des premiers siecles qui donnerent occasion à l'institution des *parrains*, que l'on prit comme des témoins du baptême. On eut encore pour motif de les engager à instruire ou à faire instruire leurs filleuls ou filleules des mysteres de la religion. Ce ne fut pas seulement aux enfans qu'on donna des *parrains*, on obligea même les adultes d'en prendre. Il est vrai que cela ne fut ni général ni de longue durée; mais on peut faire la même remarque de plusieurs autres usages, qui sur ce point ont été soumis aux variations.

On appelloit un parrain, *pater lustralis*, *lustricus parens*, *sponsor*, *patrinus*, *susceptor*, *gestator*, *offerens*. Avant l'institution des *parrains*, les peres & meres présentoient leurs enfans au baptême; on a pu pendant un certain tems avoir plusieurs *parrains*; aujourd'hui on ne peut en avoir qu'un de chaque sexe; celui du sexe féminin se nomme *marraine*. Il y a aussi des *parrains* pour la confirmation; toutes ces choses ne sont que des institutions humaines & passageres. (*D. J.*) (1)

PARRAINS, (*Hist. mod.*) on donnoit le nom de *parrains* aux seconds qui assistoient aux tournois, ou qui accompagnoient les chevaliers aux combats singuliers.

Il se pratique encore un usage semblable dans les carrousels où il y avoit deux *parrains*, & quelquefois davantage dans chaque cadrille.

Les *parrains* des duels étoient comme les avocats choisis par les parties pour représenter aux juges les raisons du combat. *Voyez* COMBAT & DUEL.

Dans l'inquisition de Goa on nomme *parrains* des gens riches & considérables, dont chacun est obligé d'accompagner un des criminels à la procession qui précede l'*autodafé*. *Voyez* INQUISITION.

PARRHASIE, (*Géog. anc.*) *Parrhasia*, ville de l'Arcadie, où l'on célébroit des fêtes en l'honneur de Jupiter Lycien. Homere, Pausanias, Etienne le géographe en font mention; le dernier ajoute qu'on l'appelloit aussi *Parrasia*; quelques auteurs la nomment différemment. Il y avoit une montagne du même nom, selon Hesychius, & c'est des neiges de cette montagne dont parle Ovide, *Fast. l. II. v.* 276. dans ce vers.

Atque Cilleno, Parrhasiæque *nives*.

Stace, *Theb. liv. VII. v.* 163. nous apprend qu'il y avoit une forêt à laquelle cette montagne donnoit son nom.

Parrhasia est aussi le nom qu'Euripide donne à la contrée où se trouvoit la ville *Parrhasie*. (*D. J.*)

PARRICIDE ou PATRICIDE, s. m. (*Jurisprud.*) dans sa signification propre, est un homicide commis par quel-

(1) Voyez le Concile Tridentin Sess. 7. Canon. 13. *Si quis dixerit receptos, & approbatos Ecclesiæ Catholicæ ritus in solemni Sacramentorum administratione adhiberi consuetos, aut contemni, aut sine peccato a ministris pro libito omitti, aut in novos alios per quemcumque Ecclesiarum Pastorem mutari posse: Anathema sit.* (J. M.)

quelqu'un en la personne de ses pere & mere, ayeul ou ayeule, & autres ascendans.

On appelle aussi *parricide* tout homicide commis en la personne de ceux qui nous tiennent lieu de pere & mere, comme les oncles & tantes, grands-oncles & grand' tantes.

On qualifie pareillement de *parricide* tout attentat commis sur la personne du roi, parce que le souverain est regardé comme le pere de ses peuples.

Enfin on comprend encore sous le terme de *parricide* tout homicide commis en la personne des enfans, petits-enfans, & autres descendans en ligne directe, & généralement de ceux auxquels nous sommes si étroitement unis par les liens du sang ou de l'affinité que l'homicide en est plus dénaturé, comme quand il est commis en la personne d'un frere ou d'une sœur, d'un beau-pere ou d'une belle-mere, d'un beau-fils ou d'une bru, d'un gendre, d'un parrain ou d'une marraine, d'un filleul ou d'une filleule, *&c.*

Solon interrogé pourquoi il n'avoit point prononcé de peine contre les *parricides* dit, qu'il n'avoit pas cru qu'il pût se trouver quelqu'un capable de commettre un crime si énorme.

Cependant les autres législateurs de Grece & de Rome ont reconnu qu'il n'y a que trop de gens dénaturés capables des plus grands forfaits.

Caracala ayant tué son frere Geta entre les bras de Julie sa mere, voulut faire autoriser son crime par Papinien; mais ce grand jurisconsulte lui répondit, qu'il étoit encore plus aisé de commettre un *parricide* que de l'excuser.

Suivant la loi *pompeia*, rapportée en la loi 9. ff. *ad leg. pompeiam*, & en la loi unique au code *de his qui parentes vel liberos occiderunt*, celui qui étoit convaincu du crime de *parricide* étoit d'abord fouetté jusqu'à effusion de sang, & après enfermé dans un sac de cuir avec un chien, un singe, un coq, & une vipere, & en cet état jetté dans la mer ou dans la plus prochaine riviere, & la loi rendant la raison de ce genre de supplice, dit que c'est afin que le *parricide* qui a offensé la nature par son crime soit privé de l'usage de tous les élémens, savoir de la respiration de l'air, étant encore vivant, de l'eau étant au milieu de la mer ou d'une riviere, & de la terre qu'il ne peut avoir pour sa sépulture.

Parmi nous ce crime est puni du dernier supplice, & la rigueur de la peine est augmentée selon les circonstances & la qualité des personnes sur lesquelles ce crime a été commis; ainsi le *parricide* qui est commis en la personne du roi, qui de tous les crimes de ce genre est le plus détestable, est aussi puni des tourmens les plus rigoureux. *Voyez* LESE-MAJESTÉ.

Il n'y a que la fureur procédant d'un dérangement d'esprit qui puisse faire excuser le *parricide*; dans ce cas même on ordonne toujours que l'auteur du *parricide* sera renfermé & gardé par les soins de ses parens.

Le fils *parricide* est exclus de la succession de son pere, attendu l'indignité qu'il a encourue à l'instant de son crime.

Les enfans du fils *parricide* ne sont pourtant pas exclus de la succession de leur ayeul.

Le crime de *parricide* se prescrit comme les autres, par vingt ans; & par trente ans, lorsque le jugement de contumace a été exécuté en effigie. *Voyez* Desmaisons & Jovet, & *les mots* CRIME, ENFANT.

La question la plus délicate qu'on fasse sur cette matiere, & dont j'ai promis la solution au *mot* DÉFENSE DE SOI-MÊME; c'est si un fils qui tue son pere ou sa mere à son corps défendant est coupable de *parricide*.

Je remarque d'abord que les lois peuvent à cause des inconvéniens, punir tout fils qui aura tué son pere ou sa mere, même à son corps défendant. En effet, comme on doit présumer qu'un tel cas sera fort rare, il n'est pas à propos d'en faire une exception, qui pourroit donner lieu de laisser impuni un véritable *parricide*; mais à considérer la chose en elle-même: voici l'avis de M. Barbeyrac.

„ 1°. Si un pere est poussé à tuer son fils par un mouvement dont il n'est pas le maître, ensorte qu'il ne sache ce qu'il fait, toutefois il vaut mieux se laisser tuer alors, que de tremper ses mains dans le sang de son pere.

„ 2°. Lorsqu'on a quelque sujet de craindre qu'un pere ne se porte avec quelque connoissance & quelque délibération à mettre en danger notre vie, il n'y a rien qu'on ne doive faire pour éviter les moindres occasions de l'irriter, & il faut s'abstenir de bien des choses qu'on auroit plein droit d'exécuter s'il s'agissoit de tout autre.

„ 3°. Mais si après n'avoir rien négligé de ce côté-là, on se voyoit infailliblement exposé à perdre la vie par la main de celui qui, plus que personne, est tenu de contribuer à notre conservation, comme en ce cas-là on peut, si l'on veut, se laisser tuer par un excès de tendresse & de considération pour celui de qui l'on tient la vie, je ne crois pas non-plus qu'on fût coupable de meurtre & de *parricide*, si l'on se défendoit jusqu'à tuer l'agresseur „.

Le droit de défendre sa vie est antérieur à toute obligation envers autrui; & un pere qui s'oublie jusqu'à entrer dans un si grand excès de fureur contre son propre fils, ne mérite guere que celui-ci le regarde encore comme son pere. Le fils innocent est alors bien digne de compassion, puisque pendant que le pere témoigne avoir renoncé aux sentimens de la nature, il ne peut lui-même, sans une grande répugnance, suivre en cette occasion le penchant naturel qui porte d'ailleurs chacun avec tant de force à se conserver soi-même. Aussi ce cas arrivera-t-il très-rarement; & un fils, à moins que d'être aussi dénaturé que son pere, ne se défendra que foiblement, quand il verra que la défense ne peut qu'être fatale à l'agresseur qu'il voudroit sauver quoiqu'indigne. Mais enfin il suffit que la chose soit possible: & ainsi la question ne doit ni être omise sous prétexte qu'on peut abuser de la décision, ni décider sur ces préjugés éblouissans, que forme la relation de pere & de fils. Les devoirs qui naissent de cette relation sont réciproques; & si la balance est plus forte d'un côté que de l'autre, il ne faut pas qu'elle tombe toute de ce côté.

Les principes du droit naturel, bien examinés, fourniront toujours dans les cas les plus rares & les plus épineux, comme celui-ci, de quoi marquer les justes bornes de chaque devoir, & concilier ensemble ceux qui semblent se choquer.

Au reste, les lecteurs curieux peuvent consulter encore Gundling, *Jus nat.* Werner, *Dissert. jus nat.* Gribner, *Jurisp. nat.* Voet, *in Pandectas*, *&c.* ils ont même la plûpart soutenu l'affirmative purement & simplement, sans les précautions & les restrictions que nous avons établies au préalable. Il y a dans Sophocle un passage que Grotius n'a pas oublié dans ses *Excerpta ex veter. com. & trag.* on y fait dire à Œdipe, que quand même il auroit connu son pere lorsqu'il le tua à son corps défendant, il ne pourroit pas être regardé comme coupable. (*D. J.*)

PARRICIDE, (*Littérat.*) il n'y avoit point de loi contre ce crime à Athènes; Solon n'ayant pu croire que personne fut capable de le commettre. Il n'y en avoit point encore à Rome avant l'an 652 de sa fondation, quoiqu'on trouve qu'un Lucius Ostius le commit peu de tems après la premiere guerre punique, sans que Plutarque, qui rapporte ce fait, en dise la punition. Selon Pausanias, c'est d'avoir dans l'autre monde son propre pere qui l'étrangle; il y avoit un tableau de Polygnote, qui représentoit ainsi le supplice d'un fils dénaturé, qui avoit maltraité son pere. Mais l'an 652 de Rome, un Publicius Malléolus ayant tué sa mere, donna occasion d'en regler la peine dans ce monde. Ce fut d'abord d'être noyé, cousu simplement dans un sac de cuir de bœuf. Ce genre de supplice fut ordonné par Tarquin le *Superbe*, pour un prêtre qui avoit révélé le secret des mysteres. Apparemment qu'on l'appliqua aux *parricides*, pour les distinguer des autres criminels, autant qu'ils devoient l'être en les châtiant comme les plus grands impies; car l'impiété chez les Romains, étoit le manque de respect pour son pere & sa mere. Enfin, Pompée consul pour la seconde fois, en confirmant la loi qui avoit reglé cette peine, y ajouta qu'on mettroit un chien, un coq, un singe & des serpens, le tout en vie, dans le même sac avec le criminel, avant que de le noyer.

Mais quoique le nom de *parricide*, s'appliquât proprement chez les Romains à ceux qui avoient tué leur pere ou leur mere, il faut savoir qu'une loi de Numa, avoit étendu ce crime jusques à ceux qui de mauvaise foi, & de propos délibéré, ôteroient la vie à quelque homme que ce fût; c'est pourquoi Ciceron donna cette odieuse épithete à Catilina, à cause des trames indignes qu'il brassoit pour abîmer sa patrie, qui étoit la mere commune de tous les citoyens romains. (*D. J.*)

PARRICIDIUM, (*Hist. anc.*) nom donné par un decret du sénat au jour où les conjurés avoient poignardé Jules César, qu'on avoit appellé pere de la patrie, *pater patriæ*. Une inscription que nous a conservé Reinesius au sujet de la mort de Caïus Agrippa, que la colonie de Pise avoit choisi pour son protecteur, nous fait conjecturer que le sénat avoit ordonné qu'à pareil jour tout

le

le monde prît le deuil; que les temples, les bains publics, les cabarets fussent fermés; qu'il fût défendu de faire des noces, des festins, ni de donner des spectacles; mais au contraire enjoint aux dames de mener grand deuil, & aux magistrats d'offrir un sacrifice solemnel aux mânes du défunt. Il est constant que si la colonie de Pise honora ainsi la mémoire du petit-fils d'Auguste, le decret du sénat pour la mort de César, mentionné par Suétone, ne dut pas obliger les Romains à de moindres témoignages de regret.

PARSEMER, v. act. (*Gram.*) répandre çà & là. Le manteau du roi est *parsemé* de fleurs-de-lys; son discours est *parsemé* de fleurs: je verrai les chemins encore tout *parsemés* de fleurs, dont sous ses pas on les avoit semés.

PARSIS, (*Hist. moderne.*) nom que l'on donne dans l'Indostan aux adorateurs du feu, ou sectateurs de la religion fondée en Perse par Zerdust ou Zoroastre. Les *Parsis* qui se trouvent aujourd'hui dans l'Inde, sont venus de Perse, comme leur nom l'indique; leurs ancêtres se sont réfugiés dans ce pays pour se soustraire aux persécutions des Mahométans arabes & tartares qui avoient fait la conquête de leur patrie. Ils sont vêtus comme les autres indiens, à l'exception de leur barbe qu'ils laissent croître; ils se livrent ordinairement à l'agriculture & à la culture de la vigne & des arbres. Ils ne communiquent point avec ceux d'une autre religion, de peur de se souiller; il leur est permis de manger des animaux, mais ils s'abstiennent de faire usage de la viande de porc & de celle de vache, de peur d'offenser les Mahométans & les Banians. Ils ont une grande vénération pour le coq; leurs prêtres, qu'ils nomment *darous*, sont chargés du soin d'entretenir le feu sacré que leurs ancêtres ont autrefois apporté de Perse; ce seroit un crime irrémissible que de la laisser éteindre. Ce ne seroit pas un péché moins grand que de répandre de l'eau ou de cracher sur le feu ordinaire qui sert dans le ménage. Il est pareillement un objet de vénération pour les *Parsis*; & il y auroit de l'impiété à l'entretenir avec quelque chose d'impur. Leur respect pour le feu va jusqu'au point de ne point vouloir l'éteindre avec de l'eau, quand même leur maison seroit en danger d'en être consumée: par la même raison ils ne consentiroient jamais à éteindre une chandelle. En un mot, il ne leur est jamais permis de rien faire pour éteindre le feu; il faut qu'il s'éteigne de lui-même. Les *Parsis* regardent le mariage comme un état qui conduit au bonheur éternel; ils ont en horreur le célibat, au point que si le fils ou la fille d'un homme riche viennent à mourir avant que d'avoir été mariés, le pere cherche des gens, qui pour de l'argent consentent à épouser la personne qui est morte. La cérémonie du mariage des *Parsis* consiste à faire venir deux *darous* ou prêtres, dont l'un place un doigt sur le front de la fille, tandis que l'autre place le sien sur le front de l'époux. Chacun de ces prêtres demande à l'une des parties, si elle consent à épouser l'autre; après quoi ils répandent du ris sur la tête des nouveaux mariés; ce qui est un emblème de la fécondité qu'ils leur souhaitent. Les *Parsis* n'enterrent point leurs morts; ils les exposent à l'air dans une enceinte environnée d'un mur où ils restent pour servir de proie aux vautours. Le terrein de cette enceinte va en pente de la circonférence au centre: c'est-là que l'on expose les morts, qui dans un climat si chaud, répandent une odeur très-incommode pour les vivans. Quelques jours après qu'un corps a été exposé dans cet endroit, les amis & les parens du défunt vont se rendre au lieu de la sépulture; ils examinent ses yeux; si les vautours ont commencé par lui arracher l'œil droit, on ne doute pas que le mort ne jouisse de la béatitude; si au contraire l'œil gauche a été emporté le premier, on conclud que le mort est malheureux dans l'autre vie. C'est aux environs de Surate que demeurent la plupart des *Parsis* de l'Indostan.

PART, PARTIE, PORTION, s. f. (*Synon.*) la *partie* est ce qu'on détache du tout; la *part* est ce qui en doit revenir; la *portion* est ce qu'on en reçoit. Le premier de ces mots a rapport à l'assemblage; le second au droit de propriété, & le troisieme à la quantité. On dit une *partie* d'un livre, & une *partie* du corps humain; une *part* de gâteau, & une *part* d'enfant dans la succession; une *portion* d'héritage, & une *portion* de réfectoire.

Dans la coutume de Normandie, toutes les filles qui viennent à partage ne peuvent pas avoir plus de la troisieme *partie* des biens pour leur *part*, qui se partage entre elles par égales *portions*. L'abbé Girard. (*D. J.*)

PART, (*Jurisprud.*) est une portion que quelqu'un a dans quelque chose.

Part avantageuse, est la portion que l'aîné a dans les fiefs outre son préciput: on l'appelle *avantageuse*, parce que l'aîné prend plus que les puînés. *Voyez l'article* 15. de la coutume de Paris, & la conférence de Fortin, sur cet article.

Part d'enfant, le moins prenant, est la portion de la succession du pere ou de la mere, qui compete à celui des enfans qui est le moins avantagé par eux. Les peres & meres qui se remarient ayant enfans de leur premier mariage, ne peuvent donner à leur second conjoint qu'une *part* d'enfant le moins prenant. *Voyez* SECONDES NOCES.

Part héréditaire, est ce que quelqu'un prend à titre d'héritier dans une succession.

Part mettant: on appelle ainsi dans certaines coutumes l'enfant qui tient une portion d'un fief à titre de parage; il est *part mettant*, parce qu'il contribue aux devoirs du fief. *Voyez ci-après la coutume de Poitou, & celle de Saintes*; & le mot *part-prenant*.

Part-offerte, ou comme il est écrit dans la coutume de Metz, *titre* 4. *article* 34. *paroferte*, est la consignation judicielle du principal d'un cens rachetable pour l'amortissement d'icelui, dûement signifié à la partie. Cette consignation fait cesser le cours de la rente du cens, du jour de la présentation. *Voyez le Glossaire* de Lauriere au mot *paroferte*.

Part personnelle, est celle dont un co-héritier, colégataire, ou co-donataire, ou autre co-propriétaire, est tenu dans quelque chose, comme dans les dettes; celui qui est héritier pour un tiers, doit un tiers des dettes: cela s'appelle *sa part personnelle*. On la qualifie ainsi pour la distinguer de ce qu'il peut devoir autrement, comme à cause de l'hypotheque, en vertu de laquelle il est tenu pour le tout. *Voyez* ACTION, HÉRITIER, HYPOTHEQUE, OBLIGATION.

Part prenant: c'est ainsi qu'on appelle dans certaines coutumes un enfant qui tient sa *part* d'un fief en parage. Il est *part-prenant*, parce qu'il prend *part* au fief, & *part-mettant*, parce qu'il contribue aux devoirs. *Voy. les coutumes de Poitou & de Saintes, les institutes féodales* de Guyot, *& le mot* PARAGE. (*A*)

PART, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *accouchement*, quelquefois *le fruit* dont la mere est encore enceinte; quelquefois aussi l'*enfant* dont elle est nouvellement accouchée.

L'exposition de *part*, est lorsque les pere & mere pour se dispenser de prendre soin de leurs enfans; ou pour cacher leur naissance, les abandonnent & les laissent exposés dans quelque lieu public. Ce crime devoit être puni de mort, suivant l'édit d'Henri II. vérifié le 4 Mars 1556; mais présentement on se contente de fouetter & flétrir ceux qui sont convaincus de ce crime, & cela pour prévenir un plus grand mal. *Voyez* ENFANT & EXPOSITION.

La suppression & la supposition de *part*, sont encore deux crimes très graves. *Voyez aux mots* SUPPOSITION & SUPPRESSION. (*A*)

PART, signifie *en termes de Commerce*, l'intérêt, la portion qu'on a dans une société, une compagnie de commerce, une manufacture. J'ai pris *part* dans cet armement, mais je n'y ai pas été heureux.

Part, s'entend aussi de l'autre côté d'un feuillet de papier opposé à celui sur lequel on écrit actuellement. J'ai reçu le contenu de l'autre *part*.

Part, les teneurs de livres, ou ceux qui dressent des comptes, en portant l'arrêté du *folio recto* qu'ils viennent de finir, mettent ordinairement au *folio verso* qu'ils commencent pour le montant de l'autre *part*, c'est-à-dire, ce à quoi monte le total calculé de la page de derriere.

On appelle *quote part*, la portion que des associés doivent porter du gain ou de la perte, suivant ce qu'ils ont chacun dans le fonds de la société. *Voyez* QUOTE PART & SOCIÉTÉ. *Diction. de Commerce.*

PART, *être à part*, (*Marine.*) c'est-à-dire que l'équipage d'un vaisseau aura sa *part* des prises qu'on fera sur les ennemis. On se sert de la même expression pour ceux qui vont aux pêcheries, & qui ne reçoivent point de gages; mais ils ont une certaine *part* reglée. (*Z*)

PART, *terme de Riviere*, se dit de la moitié d'un train.

PARTAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est la séparation, division, & distribution qui se fait d'une chose commune entre plusieurs co-propriétaires qui jouissoient par indivis.

On peut partager des meubles meublans, des grains, des deniers, & autres choses mobiliaires; on *partage* aussi des immeubles, soit réels ou fictifs.

Personne n'est tenu de jouir par indivis, quelque convention qui ait été faite de ne point demander de *partage*, parce que la communauté de biens est ordinairement une source de discussion.

Quand les choses sont indivisibles de leur nature, comme un droit de servitude, un droit honorifique, *&c.* ou qu'elles ne peuvent commodément se partager, si les co-propriétaires ne veulent plus en jouir en commun, il faut qu'ils s'accordent pour en jouir tour-à-tour, ou qu'ils en viennent à la licitation. *Voyez* LICITATION.

Le *partage* se fait en formant différens lots proportionnés au droit que chacun a dans la chose.

On peut faire cette opération à l'amiable ou par justice.

La maniere de procéder à un *partage* à l'amiable, c'est de convenir devant un notaire du nombre des lots qu'il s'agit de faire, de ce qui doit entrer dans chaque lot, & de la destination de chacun des lots.

Lorsqu'on ne s'accorde pas sur la destination des lots, on les tire au sort.

Le *partage* s'ordonne par justice, lorsque les co-propriétaires ne s'accordent pas sur la nécessité ou possibilité du *partage*, ou sur les opérations qui sont à faire en conséquence. Alors on nomme des experts pour priser les biens, & pour procéder ensuite au *partage*; les experts font les lots, & ces lots sont tirés au sort.

Celui qui a fait des frais pour parvenir au *partage*, peut obliger ses co-héritiers d'y contribuer chacun pour leur part & portion; il a même un privilége pour répéter ces frais sur les biens qui sont l'objet du *partage*.

La bonne foi & l'égalité sont l'ame de tous les *partages*; de sorte que si l'un des co-partageans souffre une lésion du tiers au quart; il peut revenir contre le *partage*, en obtenant dans les dix ans des lettres de rescision.

Le *partage* n'est que déclaratif, c'est-à-dire, qu'il n'est pas censé attribuer un droit nouveau à celui qui demeure propriétaire de la part qui auroit pû avoir un autre co-propriétaire; parce que chacun d'eux a un droit indivis à la totalité. C'est par cette raison, que le *partage* entre co-propriétaires ne produit point de droit au profit du seigneur; mais il faut pour cela qu'ils soient co-propriétaires, en vertu d'un titre commun, comme des co-héritiers, des co-acquéreurs, & non quand ils sont co-propriétaires en vertu de titres différens, comme quand un étranger a acquis les droits d'un des héritiers.

Dans toutes sortes de *partages*, les lots sont garans les uns des autres, en cas d'éviction. *Voyez* au code les titres *communis dividundo*, *familiæ*, *ercifcundæ*, *& communia utriusque judicii*.

Partage de communauté, est la division des meubles & autres effets mobiliers & des conquêts immeubles, qui étoient communs entre deux conjoints.

Ce *partage* n'a lieu qu'après la dissolution de la communauté laquelle arrive par le décès de l'un des conjoints; ainsi le *partage* se fait entre le survivant & les héritiers du prédécédé.

Pour donner lieu à ce *partage*, il ne suffit pas qu'il y eût eu communauté stipulée par contrat de mariage, ou établie de plein droit par la coutume; il faut encore que la femme ou ses héritiers n'ayent pas renoncé à la communauté; car en ce cas, il n'y a plus de *partage* à faire; tous les biens de la communauté appartiennent au mari ou à ses héritiers.

Il y a encore deux cas où le *partage* n'a pas lieu; l'un est lorsque la femme a été déchue par un jugement du droit qu'elle avoit en la communauté pour cause d'indignité, comme pour crime d'adultere; l'autre cas est lorsqu'il est dit par le contrat de mariage, qu'en cas de prédécès de la femme, ses héritiers seront exclus de la communauté.

Lorsqu'il n'y a point d'obstacle au *partage* de la communauté, elle se *partage* en l'état qu'elle se trouve lors de la dissolution, c'est-à-dire, que l'on prend les biens en l'état qu'ils sont, & avec les dettes qui sont à la charge de la communauté.

On fait une masse de tous les meubles qui se trouvent existans, & de tous les autres effets mobiliers, de tous les conquêts immeubles, & de tout ce qui a dû entrer en la communauté, suivant le contrat de mariage.

Sur cette masse chacun reprend d'abord ses propres remplois de propres & récompenses; ensuite le survivant préleve son préciput, s'il y en a un porté par le contrat de mariage; après quoi, le surplus se partage par moitié entre le survivant & les héritiers du prédécédé.

Quoique la femme ait ordinairement moitié de la communauté, on peut stipuler par contrat de mariage, qu'elle n'en aura qu'un tiers ou un quart.

Pour ce qui est des dettes de communauté, on les préleve sur la masse, ou bien l'on en fait deux lots, & chacun se charge d'acquitter le sien. *Voyez les Traités de la communauté* de Renusson & de le Brun, *& le mot* COMMUNAUTÉ.

Partage définitif, est celui qui est fait à demeure & irrévocablement, à la différence du *partage* provisionnel, qui n'est fait qu'en attendant que l'on puisse procéder à un *partage* général & définitif.

Partage provisionnel, est celui que l'on fait provisoirement, soit de certaines choses en attendant que l'on puisse partager le surplus, ou même de tout ce qui est à partager, lorsque l'on n'est pas en état d'en faire un *partage* irrévocable, comme il arrive lorsqu'il y a des absens ou des mineurs; car quand ceux qui étoient absens reparoissent, ils peuvent demander un nouveau *partage*. Il en est de même des mineurs devenus majeurs; cependant si le mineur n'est point lésé, le *partage* provisionnel demeure définitif.

Partage de succession, est celui qui se fait entre cohéritiers, à l'effet que chacun d'eux ait la part & portion qui doit lui revenir de la succession.

Il se trouve quelquefois dans les successions des effets qui n'entrent point en *partage*, tels que les titres & papiers, portraits de famille, & pieces d'honneur qui demeurent en entier à l'aîné.

Tels sont aussi certains biens qui ne sont pas sujets à rapport. *Voyez ci-après*. PRÉLEGS & RAPPORT.

Quand les héritiers ne s'accordent pas à l'amiable pour le *partage*, il se fait devant le juge du lieu où la succession est ouverte.

Le juge renvoye quelquefois les parties devant un notaire pour procéder au partage, ou bien devant des experts.

Dans les *partages*, les meubles se reglent suivant la loi du domicile du défunt.

Les immeubles se *partagent* suivant la coutume du lieu où ils sont situés; c'est pourquoi l'on dit communément qu'il se fait autant de *partages* que de coutumes; ce qui ne signifie pas que l'on doive faire autant d'actes de *partages* qu'il y a de coutumes dans lesquelles il se trouve des biens de la succession, mais que chaque coutume regle le *partage* des biens de son territoire, ensorte que les biens de chaque coutume se *partagent* souvent d'une maniere toute différente, selon la disposition des coutumes.

Les successions se *partagent* en l'état qu'elles se trouvent; ainsi le *partage* ne comprend que les biens existans, & avec les dettes & les charges telles qu'elles se trouvent au tems de l'ouverture de la succession.

Il y a des coutumes telles qu'Anjou & Maine, où l'aîné fait les lots & les cadets choisissent.

En Touraine, c'est l'aîné qui fait le *partage*, mais les puînés ont la liberté de faire ce qu'on appelle *la refente*, c'est-à-dire de diviser en deux la part que l'aîné avoit gardée pour lui, & d'en prendre la moitié au lieu du tiers qu'il leur avoit donnée.

Dans les autres coutumes, les lots se font par convention ou par le ministere des experts; & quand les cohéritiers ne s'accordent pas sur le choix des lots, ils se tirent au sort.

Tout premier acte entre cohéritiers est réputé *partage*, c'est-à-dire qu'il a la même faveur, qu'il ne les oblige point à payer des droits seigneuriaux, & qu'il peut être rescindé pour lésion du tiers au quart.

Quand le *partage* entre cohéritiers a le caractere d'une transaction, il ne peut être rescindé quelque lésion qu'il y ait, à-moins qu'il n'y ait eu du dol ou de la force.

La garantie du *partage* entre cohéritiers est du jour de l'addition d'hérédité.

Les créanciers particuliers de l'héritier n'ont droit de se venger que sur les biens qui sont échus en *partage* à leur débiteur. *Voyez* Domat, *part II. l. I. tit. IV.* Bouvot, *tome II.* Jovet, au mot *partage*; le Prêtre, du Luc, Carondas, Papon, Barry & le Brun.

Partage d'opinions, c'est lorsque les juges sont divisés en deux avis différens, de maniere qu'il y a autant de voix d'un côté que de l'autre, ou du-moins qu'il n'y en a pas assez d'un côté pour l'emporter sur l'autre.

Les établissemens de S. Louis, *ch. xxxvii.* portent que quand les jugeurs sont *partagés*, le juge prononce en faveur de la franchise ou de l'accusé; il y avoit pourtant d'autres cas où le juge devoit mettre l'affaire *au conseil*; & quand le seigneur, en cas de *partage*, ne donnoit pas de conseil, l'affaire étoit dévolue aux juges supérieurs.

Suivant une ordonnance faite par Philippe III. en 1277, touchant la maniere de rendre les jugemens en Touraine, il y avoit *partage* d'avis, lorsque plus de deux chevaliers étoient d'un avis contraire à celui des autres jugeurs. L'or-

L'ordonnance de 1539, *art.* 126, porte qu'il ne se fera dorénavant aucun *partage* ès procès pendans aux cours souveraines, mais que les présidens & conseillers seront tenus de convenir en une même sentence & opinion, à tout le moins en tel nombre qu'il puisse s'ensuivre arrêt & jugement avant de vaquer, & entendre à autre affaire; & pour empêcher le *partage*, l'*article* suivant veut & ordonne que quand il passera d'une voix, le jugement soit conclu & arrêté.

La déclaration de la même année, donnée en interprétation de cette ordonnance, veut que les procès pendans ès parlemens & cours souveraines ne soient point conclus qu'ils ne passent de deux voix & opinions, ainsi qu'on l'observoit d'ancienneté.

L'*article* 126. de l'ordonnance de Blois veut que quand un procès se trouve parti au parlement, soit en la grand' chambre ou chambre des enquêtes, il soit incontinent & sans délai procédé au département de ce procès; & à cette fin, il est enjoint aux présidens des chambres de donner promptement audience au rapporteur & au compartiteur sans aucune remise, afin que le même jour qu'ils se seront présentés, les procès soient mis sur le bureau, pour être départagés & jugés incontinent.

En matiere criminelle, il n'y a jamais de *partage*, parce qu'en cas d'égalité de voix, c'est l'avis le plus doux qui prévaut.

Il étoit d'usage dans quelques présidiaux qu'il falloit deux voix de plus pour *départager*; mais par une déclaration du 30 Septembre 1751, registrée le 10 Décembre suivant, il a été ordonné que dans les jugemens des présidiaux au premier chef de l'édit, la pluralité d'une seule voix formera dorénavant le jugement, sans qu'il puisse y avoir de *partage* que dans le cas où il se trouvera un nombre égal de suffrages.

Le *partage* sur un procès empêche l'évocation, suivant un arrêt du conseil du 5 Septembre 1698.

Au parlement de Douay, en cas de *partage*, on confirmoit la sentence des premiers juges; cela ne s'observe plus, si ce n'est en cas d'appel en pleine cour des conseillers commissaires aux audiences, dans ce même parlement une seule voix *départage*. *Voyez l'instit. au dr. belgique* de Ghewiet. *Voyez* VOIX PRÉPONDÉRANTE. (*A*)

PARTAGE, s. m. (*Archit. hydraul.*) c'est le lieu le plus élevé d'où l'on puisse faire couler les eaux, & d'où on les distribue par le moyen de canaux, ruisseaux, &c. en différens endroits. *Voyez* ABREUVER & BASSIN DE PARTAGE.

On appelle *point de partage* le repaire où la jonction des eaux se fait.

Partage d'héritage. C'est la division d'un héritage que font par lots ou égales portions, les arpenteurs & architectes experts entre plusieurs cohéritiers. Lorsque, dans cet héritage, il y a des portions qui ne peuvent être divisées sans un notable préjudice, comme les bâtimens, on fait une estimation de leur excès de valeur, pour être ajouté au plus foible lot & être compensé en argent.

PARTAGER, v. act. (*Gram.*) qui désigne l'action de faire le partage. *Voyez l'article* PARTAGE.

PARTAGER LE VENT, (*Marine.*) c'est prendre le vent en plusieurs bordées, à-peu-près égales, tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

Partager le vent, partager l'avantage du vent, c'est louvoyer sur le même rhumb de vent que celui à qui on le veut gagner, ou qui le veut gagner sur vous, & ne point parvenir à le gagner, quoique sans le perdre aussi, c'est-à-dire sans tomber sous le vent, mais se maintenir toujours l'un & l'autre. (*Z*)

PARTAGER LES RÊNES, (*Maréchal.*) c'est prendre une rêne d'une main, & l'autre de l'autre, & conduire ainsi son cheval.

PARTANCE, s. f. (*Marine.*) c'est le tems qu'on part de quelque lieu; c'est aussi le départ même; nous avons toujours de belles *partances*; coup de *partance* ou de *partement*; signal de *partance*. C'est le coup de canon sans bale qu'on tire pour avertir qu'on est sur le point de mettre à la voile; notre amiral tira le coup de *partance*. Etre de *partance*, c'est être en état de partir. Banniere de *partance*, c'est le pavillon qu'on met à la poupe pour avertir l'équipage qui est à terre, qu'il ait à venir à bord pour appareiller: c'est une banniere bleue chez les Hollandois; arborer la banniere de *partance*. (*Z*)

PARTEMENT, (*Navigation.*) c'est la direction du cours d'un vaisseau vers l'Orient ou l'Occident, par rapport au méridien d'où il est parti; ou bien, c'est la différence de longitude entre le méridien sous lequel un vaisseau se trouve actuellement, & celui où la derniere observation a été faite. Excepté sous l'équateur, cette différence s'estime suivant le nombre de milles contenu dans un degré du parallele où est le vaisseau. Dans la navigation de Mercator, le *partement* est toujours représenté par la base d'un triangle rectangle, où la route est l'angle opposé à cette base & la distance l'hypoténuse. Dans la carte du même auteur, le rayon est à la distance comme le sinus de la route est au *partement*. Mais, excepté à de très-petites distances, cela est fort sujet à l'erreur; car si la distance & la différence de latitude sont représentées par l'hypoténuse d'un triangle plan rectangle, le *partement* ne sera point la base de ce triangle, ainsi que le veut M. Hodgen dans son système des Mathématiques. *Saverien*. (*D. J.*)

PARTEMENT, (*Artificier.*) on donne ce nom aux fusées volantes qui sont un peu moins grosses que les marquises, c'est-à-dire d'environ dix lignes de diametre; celles qui n'en ont que huit s'appellent *petit partement*, suivant M. d'O: elles sont plus grosses suivant M. de S. Remi, les premieres sont de quinze, & les autres de treize à quatorze.

PARTENAY, (*Géog. mod.*) *Pertiniacum*, ou *Pertinaculum* en latin du moyen âge, petite ville de France dans le Poitou, chef-lieu d'un petit pays appellé *la Gatine*, sur la Thoue, à 6 lieues au nord de S. Maixant, & à 6 au midi de Thouars. *Long.* 17. 15. *latit.* 46. 40. (*D. J.*)

PARTERRE D'UNE SALLE DE SPECTACLE *ou* D'UN THEATRE, s. m. (*Belles-Lettres.*) c'est l'espace qui est compris entre le théâtre & l'amphithéâtre, les anciens l'appelloient *orchestre*. Mais il faut observer que chez les Grecs cet *orchestre* étoit la place des musiciens, & chez les Romains celle des sénateurs & des vestales. Parmi nous, c'est celle d'une partie des spectateurs. Le sol du *parterre* forme un plan incliné, qui s'éleve insensiblement depuis l'orchestre où nous plaçons les musiciens, jusqu'à l'amphithéâtre. En France, les spectateurs se tiennent debout dans le *parterre*; & en Angleterre, il est rempli de siéges ou de banquettes. *Voyez* THEATRE.

On appelle aussi *parterre* la collection des spectateurs qui ont leurs places dans le *parterre*; c'est lui qui décide du mérite des pieces: on dit les jugemens, les cabales, les applaudissemens, les sifflets du *parterre*. Ainsi M. Despréaux a dit dans une Epigramme:

Mon embarras est comment
On pourra finir la guerre
De Pradon & du parterre?

PARTERRE, s. m. (*Jardinage.*) est un terrein plat, uni & découvert, où l'on a tracé différens traits, planté ordinairement en buis, imitant la broderie, ou que l'on a partagé en plusieurs compartimens de gazon.

On distingue de cinq sortes de *parterres*, les *parterres* de broderie, les *parterres* de compartiment, les *parterres* à l'angloise, ceux de pieces coupées ou découpées, & les *parterres* d'eau.

Les *parterres* de broderie tirent leur nom de l'imitation de la broderie que forment les traits de buis dont ils sont plantés.

Les *parterres* de compartiment sont ainsi appellés à cause que le dessein se répete par symmétrie de plusieurs côtés; ils sont mêlés de pieces de broderie & de gazon qui forment un compartiment.

Ceux à l'angloise plus simples ne sont remplis que de grands tapis de gazon d'une piece, ou peu coupés, entourés ordinairement d'une plate-bande de fleurs. La mode qui en vient d'Angleterre, leur a fait donner ce nom.

Les *parterres* de pieces coupées ou découpées sont différens de tous les autres, en ce que les plate-bandes de fleurs qui les composent sont coupées par symmétrie, sans aucun gazon ni broderie, & que le sentier qui les entoure sert à se promener, sans rien gâter au milieu de ces *parterres*.

A l'égard des *parterres* d'eau, leurs compartimens sont formés par plusieurs bassins de différentes figures, ornés de jets & de bouillons d'eau, ce qui les rend très-agréables à la vûe, mais ils sont peu de mode présentement.

Les *parterres* de broderie & de compartiment décorent les places les plus proches d'un bâtiment. Ceux à l'angloise les accompagnent, ou se pratiquent au milieu d'une salle dans un bosquet ou dans une orangerie; ces derniers se nomment *parterres d'orangerie*.

Les *parterres* de pieces coupées ou découpées servent encore à élever des fleurs, d'où ils prennent le nom de *parterres fleuristes*.

Les

Les *parterres* ſont compoſés de différens deſſeins, tels que des rinceaux, des fleurons, de becs de corbin, nilles, nœuds, naiſſances, feuilles de refend, compartimens, volutes, chapelets, agraffes, graines, palmettes, culots, dents de loup, attaches, guillochis, enroulement, roſettes, treſſes, panaches, puits, maſſifs, coquilles, cartouches, plate-bandes & ſentiers.

La broderie d'un *parterre* ne doit être ni trop peſante, ni trop légere, c'eſt le bon goût & l'expérience qui décideront de la juſte proportion qu'on lui doit donner.

Le *parterre*, repréſenté dans la *Planche IV.* eſt d'un deſſein & d'un goût nouveau, c'eſt un ſeul tableau rempli de beaucoup de gazon pour ſe conformer au goût dominant, la broderie en eſt très-légere, & ſe lie avec les pieces de gazon des enroulemens, des plate-bandes & de la grande piece du bout, orné d'une figure qui eſt poſée à l'enfilade des allées du bois d'en-haut; des plate-bandes larges avec des ormes & des vaſes ſur leurs dés dans les échancrures pratiquées le long de ces plate-bandes, ce qui les rend très-riches & très-nouvelles, accompagnent les ailes de ce *parterre*.

Quant à la maniere de le tracer & de le planter, conſultez les *articles* TRACER & PLANTER. (*K*)

PARTERRE D'EAU, (*Archit. hydraul.*) compartimens formé de pluſieurs baſſins de diverſes figures, avec jets & bouillons d'eau, ou par un ou deux grands baſſins. On voit à Chantilly des *parterres d'eau* de la premiere eſpece, & au-devant du château de Verſailles des *parterres* de la ſeconde.

PARTERRES, (*Soieries.*) eſpece de ſatin ou de damas; on les nomme ainſi, parce qu'ils ſont ſemés de fleurs qui, par leur diverſité, repréſentent aſſez bien l'émail d'un *parterre*. Ils ont été inventés en France, & imités à Amſterdam, mais avec moins de goût & de fineſſe.

PARTHANUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Vindelicie, citée dans l'*itinéraire* d'Antonin. Simler dit que c'eſt à préſent Partenkirch.

PARTHÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) ou la *vierge*, ſurnom qu'on donnoit à Minerve, parce qu'on prétendoit qu'elle avoit toujours conſervé ſa virginité. Les Athéniens lui conſacrerent ſous ce nom un temple qui étoit un des plus magnifiques édifices qu'il y eût à Athènes: il ſubſiſte encore aujourd'hui pour la plus grande partie, au rapport de Spon qui dit l'avoir vu. On l'appelloit le *Parthénon*, c'eſt-à-dire le temple de la déeſſe vierge, ou bien l'*Hécatompédon*, ou le *temple de cent piés*, parce qu'il avoit cent piés en tout ſens. La ſtatue de la déeſſe étoit d'or & d'ivoire, dans l'attitude d'une perſonne debout & toute droite, tenant une pique dans ſa main, à ſes piés ſon bouclier, ſur ſon eſtomac une tête de méduſe, & auprès d'elle une victoire haute d'environ quatre coudées. *Voyez* PARTHÉNON.

Ce ſurnom de *Parthénie* eſt auſſi donné quelquefois à Junon, quoique mere de pluſieurs enfans, à cauſe de la fable qui diſoit que cette déeſſe en ſe baignant tous les ans dans la fontaine de Canathos, recouvroit ſa virginité. Cette fable a été fabriquée ſur les myſteres ſecrets qu'on célébroit en l'honneur de la déeſſe. (*D. J.*)

PARTHÉNIEN, ENFANT, (*Littérat.*) ce mot a pluſieurs ſignifications, que l'on peut voir dans les dictionnaires grecs, mais il ſignifie dans Diodore de Sicile, *les enfans nés en l'abſence des maris*. L'hiſtoire greque nous apprend que les Lacedémoniennes ne ſe croyoient pas deshonorées de donner des citoyens à la patrie en l'abſence de leurs maris, quand ils y conſentoient eux-mêmes. Juſtin, *liv. III.* dit que les ſoldats retenus au ſervice par leur ſerment, envoyerent à leurs femmes ceux de leurs camarades qui n'avoient pas juré comme eux. (*D. J.*)

PARTHÉNIES, ſ. f. pl. (*Poéſies greq.*) hymnes ou cantiques ainſi nommés, parce qu'ils étoient compoſés pour des chœurs ou des troupes de jeunes filles (παρθένοι) qui les chantoient dans certaines fêtes ſolemnelles, & en particulier dans les daphnéphories qu'on célébroit tous les ans en Béotie à l'honneur d'Apollon Iſménien. Dans ces fêtes, des chœurs de jeunes filles marchoient en proceſſion, portant des branches de laurier, & chantoient des *parthénies* en équipage de ſuppliantes; ces *parthénies* n'étoient pas l'ouvrage des mauvais poëtes, c'étoient les plus fameux lyriques, tels que Alcman, Pindare, Simonide, Bacchylide, qui les compoſoient à l'envi. Il eſt parlé de ces *parthénies* dans la comédie des oiſeaux d'Ariſtophane, dans Plutarque ſur la Muſique, & ailleurs. (*D. J.*)

PARTHENIASTRUM, ſ. m. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Ses fleurs ſont radiées, faites en forme de diſque, & compoſées de pluſieurs fleurons; mais elles ſont ſtériles. Les demi-fleurons, qui ont la forme d'un cœur, ſont remplacés par des ſemences noires, leſquelles ne ſont couvertes par aucun duvet. On peut ajouter que le calice eſt d'une ſeule piece, & découpé juſqu'au bas en cinq parties.

Miller compte deux eſpeces de *partheniaſtrum*, la premiere appellée *partheniaſtrum artemiſiæ folio, flore albo*, acad. royale des Sciences, croît ſans culture dans la Jamaïque & dans quelques autres contrées de l'Amérique. La ſeconde nommée *partheniaſtrum heleni folio*, Hort. elth. croît dans pluſieurs endroits des Indes eſpagnoles, d'où ſes ſemences ont été apportées en Europe. Elles ſont toutes deux annuelles. (*D. J.*)

PARTHENIUM, ſ. m. (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante très-étendu, qui comprend non-ſeulement les *parthenia* de quelques botaniſtes, mais encore le *partheniaſtrum* de Dillenius, & l'*hiſterophorus* de Vaillant. Voici le caractere de ce genre de plantes: le calice commun eſt très-ſimple, compoſé de cinq pétales étendus, arrondis & égaux; la couronne de la fleur eſt compoſée & convexe; les demi-fleurons ſont nombreux, & ceux qui ſont hermaphrodites ſe trouvent placés dans le centre: les fleurs hermaphrodites ſont monopétales, tubuleuſes, droites, avec les bords diviſés en cinq ſegmens: elles ont cinq filets capillaires de la longueur de la fleur, & qui ſervent d'étamines. Le piſtil a un germe placé ſous le calice, & à peine viſible: le ſtile eſt très-délié, plus court que les étamines, & ſans ſtigma. Dans les fleurs femelles, le germe du piſtil eſt contourné, & de forme applatie; le ſtile eſt très-menu, & de la longueur de la dent. Il n'y a point d'autres fruits que le calice, lequel reſte ſur la plante. La graine des fleurs hermaphrodites eſt ſtérile; ces fleurs ſont rangées en forme de tête, de maniere que chaque fleur femelle a deux fleurs hermaphrodites qui lui ſont adoſſées. *Voyez* Linnæi *gen. plant. pag.* 455. Dilenn. *gen.* 13 *Hort. elth.* 22. Vaillant, *A. G.* 1720. *pag.* 1719. (*D. J.*)

PARTHENIUM, (*Géog. anc.*) 1°. nom donné au promontoire dans la partie occidentale de la Cherſonèſe taurique. Sur ce promontoire il y avoit, ſelon Pomponius Mela, *liv. II. c. j.* une ville nommée Cherroneſus. 2°. *Parthenium* étoit un promontoire de Lydie, ſelon le ſcholiaſte Nicander. 3°. C'étoit encore le nom d'une ville de l'Arcadie. 4° D'une ville de Thrace, 5°. D'une ville de la Myſie. 6°. D'une ville de l'Eubée. 7°. *Parthenium mare* eſt la mer Méditerranée qui baigne l'Aſie & l'Afrique dans l'endroit où ſe joignent ces deux parties du monde.

PARTHENIUS, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Aſie mineure, ſelon Ptolomée, *liv. II. c. j.* Arrien, Péripl. *I. p.* 14. le donne pour borne entre la Bithynie & la Paphlagonie. Les Grecs, ſelon M. Tournefort, *voyage du Levant, tom. II. lettre xvi.* ont conſervé le nom de cette riviere, car ils la nomment *Partheni*; mais les Turcs l'appellent *Dolap*.

Cette riviere n'eſt point aujourd'hui bien grande, quoique ce fut une de celles que les dix mille appréhendoient de paſſer. Mais ſi Strabon revenoit au monde, il la trouveroit auſſi belle qu'il l'a décrite. Ses eaux coulent encore parmi ces prairies qui lui avoient attiré le nom de *vierge*. Denis de Byſance auroit mieux fait de faire paſſer les eaux de cette riviere au-travers de la campagne d'Amaſtro, que par le milieu de la ville où elle n'arrive point: auſſi croit-il que le nom de *vierge* lui fut donné à l'occaſion de Diane que l'on adoroit ſur ſes bords. Les citoyens d'Amaſtro l'avoient repréſentée ſur une médaille de Marc-Aurele. Le fleuve a le viſage d'un jeune homme couché, tenant un roſeau de ſa main droite, avec le coude appuyé ſur des rochers d'où ſortent ces eaux.

Pline n'a pas bien connu la poſition de ces côtes, car il a placé la riviere *Parthenius* bien loin au-delà d'Amaſtro, & même plus loin que Stephanus.

2°. *Parthenius*, fleuve de l'île de Samos.

3°. *Parthenius*, fleuve de Cilicie près de la ville d'Archiala.

4°. *Parthenius*, promontoire au voiſinage d'Héraclée.

5°. *Parthenius*, port d'Italie, appellé *le port des Phocéens*, ſelon Pline, *liv. III. c. v.* Solin, *c. xx. p.* 12. dit que ces peuples l'avoient bâti.

6°. *Parthenius*, montagne du Péloponnèſe. Strabon, *liv. VIII.* la met au nombre des montagnes les plus conſidérables du pays, & dit qu'elle s'étendoit depuis la Tégéatide juſqu'à l'Argie. Virgile, dans ſa ſixieme églogue, parle des bois qui étoient ſur cette montagne:

Non me ulla vetabunt
Frigora Parthenios *canibus circumdare ſaltus.*

(*D. J.*)

PAR.

PARTHÉNOLOGIE, f. f. c'eſt la partie de l'œconomie animale relative aux filles. Ce mot eſt compoſé du grec *παρθένος*, *fille*, & *λόγος*, *traité*.

Schurig, médecin à Dreſde, a donné un traité *in-4°.* intitulé, *Parthenologia & de mulieribus*, imprimé à Dreſde, 1729.

PARTHÉNON, f. m. (*Antiq. greq.*) ce mot ſignifie proprement l'*appartement des filles*, qui chez les Grecs étoit l'endroit de la maiſon le plus reculé; mais on donna le nom de *parthénon* au temple de Minerve qui étoit dans la citadelle d'Athènes. On le nommoit ainſi parce que Minerve étoit par excellence *παρθένος*, *vierge*. Le *parthénon* avoit coûté dix mille talens attiques, c'eſt-à-dire, plus de quarante millions de notre monnoie, à raiſon de 187 livres ſterling 10 shellins le talent. (*D. J.*)

PARTHÉNON, étoit auſſi le neuvieme des mois céleſtes de Methon, d'Euctemon & de Callipe, ainſi appellés des ſignes où étoit alors le ſoleil. Le *parthénon* étoit le mois de la vierge.

PARTHÉNOPE, f. f. (*Mythol.*) c'eſt le nom d'une des ſyrènes. Elle avoit pris ſon poſte dans la baie de Naples, d'où vient que cette ville fut autrefois appellée *Parthenopé*. Strabon dit que la ſyrène *Parthenopé* fut enterrée à Dicéarchie, qui eſt la ville de Pouzzol d'aujourd'hui.

PARTHÉNOPE, (*Géogr. anc.*) île de la mer de Thyrrhène, ſelon Ptolomée, *liv. III. c. j.* C'eſt aujourd'hui Palmoſa, ſelon Léandre. Selon d'autres, c'eſt Brente, Bentilles, ou Ventotienne. Cette différence vient de ce que la deſcription que Ptolomée donne des îles du golfe de Naples, ne répond pas juſte à la ſituation préſente des lieux.

PARTHÉNOPOLIS, (*Géog. anc.*) 1. ville de Macédoine. Le concile de Chalcédoine la met dans la premiere Macédoine.

2. Ville de Bithynie qui, ſelon Pline, *liv. V. ch. xxxij.* ne ſubſiſtoit plus de ſon tems.

3. Ville de la Mœſie inférieure. Eutrope, *liv. VI. ch. viij.* la compte parmi celles que Lucullus ſubjugua ſur le Pont.

4. Ville de la Carie, dont il eſt parlé dans le concile de Chalcédoine. (*D. J.*)

PARTHIE, (*Géog. anc.*) *Parthia*, contrée d'Aſie, bornée au nord par la grande Médie & par l'Hyrcanie; à l'orient par l'Arie; au midi par la Caramanie déſerte, & à l'occident par la Parætacène, ou, ſelon Ptolomée, *liv. VI. c. v.* par la Médie. Cette contrée étoit appellée par les Grecs *Parthyæa* & *Parthyene*, & par les Latins *Parthyene*, & le plus ſouvent *Parthia*. Les peuples ſont nommés *Parthiæi* par les Grecs, & *Parthi* par les Latins.

Sous les rois de la Perſide, & ſous ceux de Syrie de la race de Macédoine, la *Parthie* ne fit pas grande figure dans le monde. Elle étoit ordinairement tributaire de quelques ſouverains du voiſinage, & on la comprenoit ſous l'Hyrcanie, ſelon Strabon, qui fait entendre qu'elle étoit pauvre, couverte de bois & de montagnes. Quinte-Curſe, *liv. VI. ch. ij.* dit que du tems d'Alexandre, cette contrée étoit peu conſidérable; mais que du tems qu'il écrivoit, elle commandoit à tous les peuples qui habitoient au-delà de l'Euphrate & du Tigre juſqu'à la mer Rouge.

Les Macédoniens mépriſoient ce pays à cauſe de ſa ſtérilité qui ne lui fourniſſoit pas de quoi faire ſubſiſter leurs armées.

Arſacès fut le fondateur de l'empire des *Parthes*. Cet empire ſe rendit ſi puiſſant, qu'il eut l'avantage de tenir tête aſſez long-tems aux Romains. Il fut établi 250 ans avant Jeſus-Chriſt, & dura environ 480 ans ſous les Arſacides, nom qui fut auſſi donné aux peuples qui leur étoient ſoumis. L'empire des *Parthes* finit vers l'an 227, ſous le regne d'Artaban, qui fut tué par Artaxerxès roi de Perſe.

Ptolomée partage la *Parthie* en différentes portions. Celle qui joignoit l'Hyrcanie s'appelloit *Comiſène*; celle qui étoit au midi de la Comiſène s'appelloit *Parthiene* ou *Partie propre*; une autre portion ſe nommoit *Choroane*; une autre la *Parautaticène*, & une autre la *Tabiene*; mais ces noms ne ſont guere connus. Il ſuffit de dire que les *Parthes*, peuples ſortis de la Scythie, habiterent une grande région d'Aſie, qui comprenoit la *Parthie propre*, l'Hyrcanie & la Margiane, où ſont à préſent le Coraſan occidental, le Maſanderan ou Tabriſtan, le Ghilan & une grande partie de l'Irac-Agemi. (*D. J.*)

PARTHICAIRE, f. m. (*Gramm. & Comm. anc.*) marchand de peaux ou fourrures parthiques.

PARTHIQUE, adj. (*Gramm.*) de Parthes. Les Romains donnerent ce ſurnom aux vainqueurs des Parthes. Les fourrures *parthiques* étoient fort eſtimées à Rome. Les jeux *parthiques* furent inſtitués par Adrien en mémoire de la victoire de Trajan ſur les Parthes.

PARTI, f. m. (*Gramm.*) il ſe dit de la choſe à laquelle on ſe détermine. Quel *parti* avez-vous pris? de reſter ou d'aller? Il a pris le *parti* le plus doux, celui de l'égliſe. Vous avez pris un *parti* violent. Il eſt quelquefois ſynonyme à *avantage*. J'en ſaurai tirer bon *parti*. *Voyez* ſes autres acceptions aux *articles* ſuivans.

PARTI, (*Hiſt. mod.*) eſt une faction, intérêt ou puiſſance que l'on conſidere comme oppoſée à une autre. *Voyez* FACTION.

Les François & les Eſpagnols ont été long-tems de *partis* oppoſés.

L'Angleterre depuis plus d'un ſiecle eſt diviſée en deux *partis*. *Voyez* WIG & TORY.

L'Italie a été déchirée pendant pluſieurs ſiecles par les *partis* des Guelphes & des Gibelins. *Voyez* GUELPHES & GIBELINS.

PARTI, *dans l'Art militaire*, eſt un corps de troupes, ſoit de cavalerie, d'infanterie, ou de tous les deux, commandé pour quelque expédition.

Un *parti* de cavalerie a enlevé un grand nombre de beſtiaux. Suivant les lois militaires de France, ceux qui vont en *parti* doivent avoir un ordre par écrit de l'officier qui commande, & être au moins au nombre de vingt, s'ils ſont fantaſſins, ou de quinze, ſi c'eſt de la cavalerie; autrement on les regarde comme des voleurs. *Chambers*.

Il eſt néceſſaire que le général envoie des *partis* dans tous les environs de ſon camp, & dans les chemins par où l'ennemi peut venir, afin d'être inſtruit de toutes ſes démarches. On appelle *partiſans*, les officiers qui commandent les *partis*. Il faut qu'ils ayent une grande connoiſſance du pays pour ſe ſouſtraire aux recherches de l'ennemi, & regagner le camp en ſûreté.

Le général envoie auſſi des *partis* dans le pays ennemi pour en tirer des contributions. *Voyez* CONTRIBUTION, GUERRE & petite GUERRE.

Tout officier qui va en *parti* doit être muni d'un ordre du général en bonne forme, ſans quoi lui & ſa troupe ſont regardés comme voleurs, ou gens ſans aveu, & punis comme tels. Il faut que le *parti* ſoit au moins de vingt-cinq hommes d'infanterie, ou de vingt cavaliers ou dragons; ſans ce nombre, s'ils ſont pris, l'ordonnance du 30 Novembre 1710 veut qu'ils ſoient réputés voleurs, & punis de la même maniere.

Les partiſans ne doivent tirer aucun rafraîchiſſemens des lieux où ils paſſent, qu'en payant de gré-à-gré. Ils ne doivent diſpoſer des effets pris ſur l'ennemi qu'après qu'il en a été dreſſé un procès-verbal par le prevôt de l'armée. Ceux qui en diſpoſent auparavant, ſont réputés voleurs, & les particuliers qui les achetent, receleurs. *Même ordonnance que ci-deſſus*. (*Q*)

PARTI, *en termes de Finance*, traité que l'on fait avec le roi, recouvrement de deniers dont on traite à-forfait. Le *parti* du tabac, le *parti* de la paulette. Ce terme ne ſe dit guerre en ce ſens que des fermes du roi. *Dict. de Comm.*

PARTI-BLEU, (*Art milit.*) c'eſt ordinairement une petite troupe de huit ou dix ſoldats de différens régimens, qui courent dans le pays ami comme dans celui de l'ennemi pour piller le payſan. Ces gens ſont communément ſans chef; & ſous prétexte que la maraude aura été permiſe à certains égards, ils commettent les derniers brigandages. Auſſi des ſoldats attrapés ainſi en *parti*, ſont pendus ſans rémiſſion. (*Q*)

PARTI, *en Blaſon*, eſt un terme dont on ſe ſert pour exprimer qu'un champ ou écuſſon eſt diviſé & partagé en pluſieurs parties. *Voyez* CHAMP, ECUSSON.

En France, ceux qui ſavent le Blaſon, dont nous empruntons ce mot, n'ont qu'une ſorte de *parti*, le même que notre *parti* en pal, qu'ils nomment ſimplement *parti*; mais chez nous ce mot s'applique à toute ſorte de partitions, & on ne s'en ſert jamais ſans y ajouter quelques mots pour caractériſer la partition particuliere que l'on entend.

Ainſi nous avons *parti* en croix, en chef en pal, en faſce, en bande droite, en bande gauche, en chevron, &c. *Voyez* ECARTELER.

L'inclination de nos ancêtres, comme l'obſerve de la Colombiere, étant fort portée aux faits d'armes & de chevalerie, ils étoient dans l'uſage de conſerver leurs armes coupées & fracaſſées, comme des marques honorables de leurs exploits courageux; & ceux qui ſe ſont trouvés aux actions les plus chaudes, étoient diſtingués par le plus de coupure; & de briſures qui paroiſſoient ſur leurs écus. Pour en perpétuer la mémoire, dit le même auteur, ils les faiſoient peindre ſur leurs boucliers, & par ce moyen les faiſoient paſſer à la poſtérité. Et quand le Blaſon devint un art, & que les officiers reçurent ordre de choiſir leurs armoiries, ils donnerent à ces coups des noms conve-

venables à leur nature, & en prescrivirent quatre, dont tous les autres sont tirés : savoir *parti* (en anglois) ; *parti* en pal, coupé (en anglois) ; *parti* en face, tranché (en anglois) ; *parti* en bande droite, & taillé (en anglois) ; *parti* en bande gauche. *Voyez* Coupé, Tranché, &c.

Parti en pal, c'est quand l'écusson est divisé perpendiculairement en deux par une coupure dans le milieu depuis le sommet jusqu'en bas. *Voyez* Pal, &c.

Parti en fasce, c'est quand l'écusson est coupé à-travers le milieu de côté en côté. *Voyez* Fasce.

Parti en bande droite, c'est quand la coupure descend depuis l'angle supérieur de l'écusson du côté droit jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé. *Voyez* Bande.

Parti en bande gauche, c'est quand la coupure descend de l'angle gauche supérieur à-travers l'écusson jusqu'à l'angle inférieur qui lui est opposé.

De ces quatre portions ont été composées quantité d'autres de formes différentes & extraordinaires.

Spelman observe dans son *Aspilogie*, que les divisions dont on se sert à present dans les écussons, etoient inconnues sous le regne de l'empereur Théodose ; qu'elles ont été introduites dans le tems de Charlemagne, ou après ; qu'elles étoient peu en usage chez les Anglois sous le regne d'Henri II. roi d'Angleterre, mais beaucoup sous celui d'Edouard III.

La section droite de haut en bas, observe le même auteur, est appellée en latin *palaris*, à cause de sa ressemblance avec un poteau ou palus ; & il y a souvent deux armoiries entieres sur les côtés, celle des maris à droite, & celle des femmes à gauche. La section directe en-travers étant à la place d'une ceinture, est appellée *baltea*, &c.

Quand l'écusson est *parti* & coupé, on le nomme *écartelé*. *Voyez* Quartier & Ecartelé.

On appelle *parti l'un de l'autre*, lorsque l'écusson entier est chargé de quelque piece honorable coupée par la même ligne qui coupe l'écusson. Il y a une regle qui demande qu'un côté soit de métal, & l'autre de couleur ainsi, il porte de sable *parti* d'argent, un aigle éployé *parti* de l'un sur l'autre. Bailleul, d'hermine *parti* de gueules.

Parti, (*Jeu*.) On dit au lansquenet *faire le parti*, *donner le parti*, lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans les cartes, que celle du joueur est double : alors il est obligé de jouer trois contre deux, parce qu'il lui reste en main trois cartes en gain, & qu'il ne lui en reste que deux en perte. On joue quelquefois le *parti* forcé, c'est-à-dire qu'on est obligé de prendre & de donner le *parti*.

PARTIAIRE, s. m. (*Jurisprudence*.) se dit de ce qui fait partie de quelque chose, ou de quelqu'un qui a une part dans quelque chose : par exemple dixme *partiaire* ou *perciere*, celle qui consiste dans la dixieme, onzieme ou douzieme gerbe. *Voyez* Dixme.

Fermier *partiaire* est celui qui rend au propriétaire une partie des fruits en nature, pour tenir lieu des fermages. *Voyez* Metayer. (*A*)

PARTIAL, adj. PARTIALITÉ, s. f. (*Gramm*.) il se dit d'un juge lorsqu'il panche à juger plus favorablement pour un côté que pour le côté opposé, par des raisons qui ne sont pas prises de l'équité rigoureuse. On dit aussi en général, vous avez apporté de la *partialité* à l'examen de cette question : vous vous êtes montré *partial* dans cette décision.

PARTIBUS IN, (*Hist. ecclésiast*.) c'est un terme latin que l'usage a rendu françois. On appelle un évêque *in partibus*, celui auquel on a donné un titre d'évêché dans un pays occupé par les infideles. On sous-entend toujours *infidelium*, & même on l'y ajoute quelquefois. Cet usage de donner des évêchés *in partibus*, commença lorsque les Sarrasins chasserent les Chrétiens de Jérusalem & de l'Orient ; l'espérance de reconquérir ce pays-là, fit qu'on continua de nommer des évêques dans les lieux où il y en avoit eu, & cela a servi depuis aux coadjutoreries ; car on ne peut être coadjuteur sans être évêque, puisqu'un coadjuteur ordonne, confirme & fait toutes les autres fonctions épiscopales. Ainsi quand le roi nomme un coadjuteur, il le fait en même tems évêque *in partibus*. (*D. J.*)

PARTICIPANT, adj. qui partage avec d'autres quelques bénéfices ou émolumens.

En Italie on distingue les officiers *participans* comme protonotaires, &c. qui ont quelque fonction réelle, d'avec les officiers honoraires qui n'ont qu'un titre sans aucune fonction ni emploi. *Voyez* Protonotaire.

PARTICIPATION, s. f. (*Gramm*.) On dit, vous avez terminé cette affaire sans la *participation* de vos supérieurs : alors il est synonyme à *consentement*, à *communication*, à *conseil*, *consultation*, &c.

Participation, lettres de *participation*, (*Hist. ecclés*.) lettres que donne un ordre religieux à un séculier, pour participer aux prieres & bonnes œuvres de l'ordre.

Participation, (*Commerce*.) On appelle dans le commerce *société en participation* une des quatre sociétés anonymes que font les marchands. *Voy.* Société.

PARTICIPE, s. m. (*Gram*.) le *participe* est un mode du verbe qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par une idée précise de l'existence sous un attribut, laquelle idée est alors envisagée comme l'idée d'un accident particulier communicable à plusieurs natures. C'est pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, &c. le *participe* reçoit des terminaisons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet auquel on l'applique ; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaison personnelle, parce qu'il ne constitue dans aucune langue la proposition principale : il n'exprime qu'un jugement accessoire qui tombe sur un objet particulier qui est partie de la principale. *Quem ab urbe discedens Pompeius erat adhortatus*. Cæs. I. civil. *Discedens* est ici la même chose que *tum cum discedebat* ou *discessit* ; ce qui marque bien une proposition incidente : la construction analytique de cette phrase ainsi résolue est, *Pompeius erat adhortatus eos* (au lieu de *quos*) *tum cum discessit ab urbe* ; la proposition incidente *discessit ab urbe* est liée par la conjonction *cum* à l'adverbe antécedent *tùm* (*alors*, *lors*) ; & le tout, *tùm cùm discessit ab urbe* (lorsqu'il partit de la ville), est la totalité du complément circonstanciel de tems du verbe *adhortatus*. Il en sera ainsi de tout autre *participe*, qui pourra toujours se décomposer par un mode personel & un mot conjonctif, pour constituer une proposition incidente.

Le *participe* est donc à cet égard comme les adjectifs : comme eux, il s'accorde en genre, en nombre, & en cas avec le nom auquel il est appliqué ; & les adjectifs expriment comme lui des additions accessoires qui peuvent s'expliquer par des propositions incidentes : *des hommes savans*, c'est-à-dire, *des hommes qui sont savans*. En un mot le *participe* est un véritable adjectif, puisqu'il sert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du sujet par l'idée accidentelle de l'évenement qu'il exprime, & qu'il prend en conséquence les terminaisons relatives aux accidens des noms & des pronoms.

Mais cet adjectif est aussi verbe, puisqu'il en a la signification, qui consiste à exprimer l'existence d'un sujet sous un attribut ; & il reçoit les diverses inflexions temporelles qui en sont les suites nécessaires : le présent, *precans* (priant) ; le prétérit, *precatus* (ayant prié) ; le futur, *precaturus* (devant prier.).

On peut donc dire avec vérité que le *participe* est un *adjectif-verbe*, ainsi que je l'ai insinué dans quelque autre article, où j'avois besoin d'insister sur ce qu'il a de commun avec les adjectifs, sans vouloir perdre de vûe sa nature indestructible de verbe ; & c'est précisément parce que sa nature tient de celle des deux parties d'oraison, qu'on lui a donné le nom de *participe*. Ce n'est point exclusivement un adjectif qui emprunte par accident quelque propriété du verbe, comme Sanctius semble le decider (*min. I. xv.*) ; ce n'est pas non plus un verbe qui emprunte accidentellement quelque propriété de l'adjectif ; c'est une sorte de mot dont l'essence comprend nécessairement les deux natures, & l'on doit dire que les *participes* sont ainsi nommés, quoi qu'en dise Sanctius, *quod partem* (naturæ suæ) *capiant à verbo, partem à nomine*, ou plûtôt *ab adjectivo*.

M. l'Abbé Girard (*tom. I. disc. II. pag.* 70) trouve à ce sujet de la bizarrerie dans les Grammairiens : „ Comment, dit-il, après avoir décidé que les infinitifs, les gérondifs & les *participes* sont les uns substantifs & les autres adjectifs, osent-ils les placer au rang des verbes dans leurs méthodes, & en faire des modes de conjugaison „ ? Je viens de le dire ; le *participe* est verbe, parce qu'il exprime essentiellement l'existence d'un sujet sous un attribut, ce qui fait qu'il se conjugue par tems : il est adjectif, parce que c'est sous le point de vûe qui caractérise la nature des adjectifs, qu'il présente la signification fondamentale qui le fait verbe ; & c'est ce point de vûe propre qui en fait dans le verbe un mode distingué des autres, comme l'infinitif en est un autre, caractérisé par la nature commune des noms. *Voyez* Infinitif.

Priscien donne, à mon sens, une plaisante raison de ce que l'on regarde le *participe* comme une espece de mot différente du verbe : c'est, dit-il, *quod & casus habet quibus caret verbum, & genera ad similitudinem nominum, nec modos habet quos continet verbum* lib. II. *de oratione*) : sur quoi je ferai quatre observations.

1°.

1°. Que dans la langue hébraïque il y a presque à chaque personne des variations relatives aux genres, même dans le mode indicatif, & que ces genres n'empêchent pas les verbes hébreux d'être des verbes.

2°. Que séparer le *participe* du verbe, parce qu'il a des cas & des genres comme les adjectifs; c'est comme si l'on en séparoit l'infinitif, parce qu'il n'a ni nombres, ni personnes, comme le verbe en a dans les autres modes; ou comme si l'on en séparoit l'impératif, parce qu'il n'a pas autant de tems que l'indicatif, ou qu'il n'a pas autant de personnes que les autres modes: en un mot, c'est séparer le *participe* du verbe, par la raison qu'il a un caractere propre qui l'empêche d'être confondu avec les autres modes. Que penser d'une pareille logique?

3°. Qu'il est ridicule de ne vouloir pas regarder le *participe* comme appartenant au verbe, parce qu'il ne se divise point en mode comme le verbe. Ne peut-on pas dire aussi de l'indicatif, *quæ nec modos habet quos continet verbum*? N'est-ce pas la même chose de l'impératif, du suppositif, du subjonctif, de l'optatif, de l'infinitif pris à part? C'est donc encore dans Priscien un nouveau principe de logique, que la partie n'est pas de la nature du tout, parce qu'elle ne se subdivise pas dans les mêmes parties que le tout.

4°. On doit regarder comme appartenant au verbe tout ce qui en conserve l'essence, qui est d'exprimer l'existence d'un sujet sous un attribut (*voyez* VERBE); & toute autre idée accessoire qui ne détruit point celle-là, n'empêche pas plus le verbe d'exister, que ne font les variations des personnes & des nombres. Or le *participe* conserve en effet la propriété d'exprimer l'existence d'un sujet sous un attribut, puisqu'il admet les différences de tems qui en sont une suite immédiate & nécessaire (*voy.* TEMS). Priscien, par conséquent avoit tort de séparer le *participe* du verbe, par la raison des idées accessoires qui sont ajoûtées à celle qui est essentielle au verbe.

J'ajoûte qu'aucune autre raison n'a dû faire regarder le *participe* comme une partie d'oraison différente du verbe: outre qu'il en a la nature fondamentale, il en conserve dans toutes les langues les propriétés usuelles. Nous disons en françois, *lisant une lettre*, *ayant lû une lettre*, comme *je lis* ou *j'ai lû une lettre*; *arrivant* ou *étant arrivé des champs à la ville*, comme *j'arrive* ou *j'étois arrivé des champs à la ville*. En grec & en latin, le complément objectif du *participe* du verbe actif se met à l'accusatif, comme quand le verbe est dans tout autre mode: *ἀγαπήσεις κύριον τὸν Θεόν σου*, *diliges Dominum Deum tuum* (vous aimerez le Seigneur votre Dieu); de même, *ἀγαπῶν κύριον τὸν Θεόν σου*, *diligens Dominum Deum tuum* (aimant le Seigneur votre Dieu). Perizonius (*sanct. min. l. xv. not.* 1.) prétend qu'il en est de l'accusatif mis après le *participe* en latin, comme de celui que l'on trouve après certains noms verbaux, comme dans *quid tibi hanc rem curatio est*, ou après certains adjectifs, comme *omnia similis*, *cætera indoctus*; & que cet accusatif y est également complément d'une préposition sous-entendue: ainsi de même que *hanc rem curatio* veut dire *propter hanc rem curatio*, que *omnia similis*, c'est *secundum omnia similis*, & que *cætera indoctus* signifie *circa cætera indoctus*, ou selon l'interprétation de Perizonius même, *in negotio quod attinet ad cætera indoctus*; de même aussi *amans uxorem* signifie *amans erga uxorem* ou *in negotio quod attinet ad uxorem*. La principale raison qu'il en apporte, c'est que l'accusatif n'est jamais régi immédiatement par aucun adjectif, & que les *participes* enfin sont de véritables adjectifs, puisqu'ils en reçoivent tous les accidens, qu'ils se construisent comme les adjectifs, & que l'on dit également *amans uxoris* & *amans uxorem*, *patiens inediæ* & *patiens inediam*.

Il est vrai que l'accusatif n'est jamais régi immédiatement par un adjectif qui n'est qu'adjectif, & qu'il ne peut être donné à cette sorte de mot aucun complément, déterminatif, qu'au moyen d'une préposition, exprimée ou sous-entendue. Mais le *participe* n'est pas un adjectif pur; il est aussi verbe, puisqu'il se conjugue par tems & qu'il exprime l'existence d'un sujet sous un attribut. Pour quelle raison la syntaxe le considéreroit-elle comme un adjectif plûtôt que comme verbe? Je sais bien que si elle le faisoit en effet, il faudroit bien en convenir & admettre ce principe, quand même on n'en pourroit pas assigner la raison: mais on ne peut fixer le fait que par l'usage; & l'usage universel, qui s'explique à merveille par l'analogie commune des autres modes du verbe, est de mettre l'accusatif sans préposition après les *participes* actifs. On ne trouve aucun exemple où le complément objectif du *participe* soit amené par une préposition; & si l'on en rencontre quelqu'un où ce complément paroisse être au génitif, comme dans *patiens inediæ*, *uxoris amans*, c'est alors le cas de conclure que ce génitif n'est pas le complément immédiat du *participe*, mais celui de quelqu'autre nom sous-entendu qui sera lui-même complément du *participe*.

Usus vulgaris, dit Perizonius lui-même (*ibid.*) *quodammodo distinxit*, participii *præsentis significationem ratione constructionis, seu, prout genitivo vel accusativo jungitur. Nam patiens inediæ quum dicunt veteres, videntur significare eum qui æquo animo sæpius patitur vel facile potest pati*: at patiens inediam, *qui uno actu aut tempore volens nolens patitur*. Il dit ailleurs (*Min. III. x. 2.*): Amans virtutem *adhibetur ad notandum... præsens illud temporis momentum quo quis virtutem amat*; at amans virtutis *usurpatur ad perpetuum virtutis amorem in homine aliquo significandum*.

Cette différence de signification attachée à celle de la syntaxe usuelle, prouve directement que l'accusatif est le cas propre qui convient au complément objectif du *participe*, puisque c'est celui que l'on emploie, quand on se sert de ce mode dans le sens même du verbe auquel il appartient; au lieu que quand on veut y ajoûter l'idée accessoire de facilité ou d'habitude, on ne montre que le génitif de l'objet principal, & l'on sous-entend le nom qui est l'objet immédiat, parce qu'en vertu de l'usage il est suffisamment indiqué par le génitif: ainsi l'on devine aisément que *patiens inediæ* signifie *facilè patiens omnia incommoda inediæ*, & que *amans virtutis* veut dire *de more amans omnia negotia virtutis*. Alors *patiens* & *amans* sont des présens pris dans le sens indéfini, & actuellement rapportés à toutes les époques possibles: au lieu que dans *patiens inediam* & *amans virtutem*, ce sont des présens employés dans un sens défini, & rapportés ou à une époque actuelle, ou à une époque antérieure, ou à une époque postérieure, selon les circonstances de la phrase. *Voyez* TEMS & PRÉSENT.

Eh! il faut bien convenir que le *participe* conserve la nature du verbe, puisque tout verbe adjectif peut se décomposer, & se décompose en effet par le verbe substantif: auquel on joint comme attribut le *participe* du verbe décomposé. Que dis-je? le système complet des tems auroit exigé dans les verbes latins neuf tems simples, savoir trois présens, trois prétérits, & trois futurs; & il y a quantité de verbes qui n'ont de simples que les présens: tels sont les verbes déponens, dont les prétérits & les futurs simples sont remplacés par le prétérit & le futur du *participe* avec les présens simples du verbe auxiliaire; & comme on peut également remplacer les présens par celui du *participe* avec les présens simples du même verbe auxiliaire: voici sous un seul coup-d'œil l'analyse complette des neuf tems de l'indicatif, par exemple, du verbe *precor*.

	Présent.	Prétérit.	Futur.
Indéf.	*Precor*, ou *sum precans.*	*Precatus sum.*	*Precaturus sum.*
Antér.	*Precabar*, *eram precans.*	*Precatus eram.*	*Precaturus eram.*
Postér.	*Precabor*, *ero precans.*	*Precatus ero.*	*Precaturus ero.*

Les verbes les plus riches en tems simples, comme les verbes actifs relatifs, n'ont encore que des futurs composés de la même maniere; *amaturus sum*, *amaturus eram*, *amaturus ero*: & ces futurs composés expriment des points de vûe nécessaires à la plénitude du système des tems exigé par l'essence du verbe, il est nécessaire aussi de reconnoître que le *participe* qui entre dans ces circonlocutions est de même nature que le verbe dont il dérive; autrement les vûes du système ne seroient pas effectivement remplies.

Sanctius, & après lui Scioppius, prétendent que tout *participe* est indistinctement de tous les tems; & M. Lancelot a presque approuvé cette doctrine dans sa *méthode latine*. La raison générale qu'ils allèguent tous en faveur

faveur de cette opinion, c'est que chaque *participe* se joint à chaque tems du verbe auxiliaire, ou même de tout autre verbe, au présent, au prétérit, & au futur. Je n'entrerai pas ici dans le détail immense des exemples qu'on allegue pour la justification de ce système; cependant comme on pourroit l'appliquer aux *participes* de toutes les langues, j'en ferai voir le foible, en rappellant un principe qui est essentiel, & dont ces Grammairiens n'avoient pas une notion bien exacte.

Il faut considérer deux choses dans la signification générale des tems; 1°. un rapport d'existence à une époque, 2°. l'époque même qui est le terme de comparaison. L'existence peut avoir à l'époque trois sortes de rapports; rapport de simultanéité, qui caractérise les présens; rapport d'antériorité, qui caractérise les prétérits; & rapport de postériorité, qui caractérise les futurs: ainsi une partie quelconque d'un verbe est un présent quand il exprime la simultanéité de l'existence à l'égard d'une époque; c'est un prétérit, s'il en exprime l'antériorité, & c'est un futur, s'il en exprime la postériorité.

On distingue plusieurs especes ou de présens, ou de prétérits, ou de futurs, selon la maniere dont l'époque de comparaison y est envisagée. Si l'existence se rapporte à une époque quelconque & indéterminée, le tems où elle est ainsi envisagée est ou un présent, ou un prétérit, ou un futur indéfini. Si l'époque est déterminée, le tems est défini: or l'époque envisagée dans un tems ne peut être déterminée que par sa relation au moment même où l'on parle; & cette relation peut aussi être ou de simultanéité, ou d'antériorité, ou de postériorité, selon que l'époque concourt avec l'acte de la parole, ou qu'elle le précede, ou qu'elle le suit: ce qui divise chacune des trois especes générales de tems indéfinis en actuel, antérieur & postérieur. *Voyez* TEMS.

Cela posé, l'origine de l'erreur de Sanctius vient de ce que les tems du *participe* sont indéfinis, qu'ils font abstraction de toute époque, & qu'on peut, en conséquence, les rapporter tantôt à une époque & tantôt à une autre, quoique chacun de ces tems exprime constamment la même relation d'existence à l'époque. Ce sont ces variations de l'époque qui ont fait croire qu'en effet le même tems du *participe* avoit successivement le sens du présent, celui du prétérit, & celui du futur.

Ainsi l'on dit, par exemple, *sum metuens* (je suis craignant, ou je crains), *metuens eram* (j'étois craignant, ou je craignois), *metuens ero* (je serai craignant, ou je craindrai); & ces expressions marquent toutes ma crainte comme présente à l'égard des diverses époques désignées par le verbe substantif, époque actuelle désignée par *sum*, époque antérieure désignée par *eram*, époque postérieure désignée par *ero*.

Il en est de même de tous les autres tems du *participe*: *egressurus sum* (je suis devant sortir), c'est-à-dire, actuellement ma sortie est future; *egressurus eram* (j'étois devant sortir), c'est-à-dire par exemple, quand vous êtes arrivé, ma sortie étoit future; *egressurus ero* (je serai devant sortir), c'est-à-dire par exemple, je prendrai mes mesures quand ma sortie sera future: où l'on voit que, ma sortie est toujours envisagée comme future, & à l'égard de l'époque actuelle marquée par *sum*, & à l'égard de l'époque antérieure marquée par *eram*, & à l'égard de l'époque postérieure marquée par *ero*.

Ce ne sont donc point les relations de l'époque à l'acte de la parole, qui déterminent les présens, les prétérits & les futurs; ce sont les relations de l'existence du sujet à l'époque même. Or tous les tems du *participe* étant indéfinis, expriment une relation déterminée de l'existence du sujet à une époque indéterminée, qui est ensuite caractérisée par le verbe qui accompagne le *participe*. Voilà la grande regle pour expliquer tous les exemples d'où Sanctius prétend inférer que les *participes* ne sont d'aucun tems.

Il faut y ajouter encore une observation importante. C'est que plusieurs mots, *participes* dans l'origine, sont devenus de purs adjectifs, parce que l'usage a supprimé de leur signification l'idée de l'existence qui caractérise les verbes, & conséquemment toute idée de tems; tels sont en latin, *sapiens*, *tantus*, *doctus*, &c. en françois, *plaisant*, *déplaisant*, *intrigant*, *intéressé*, *poli*, &c. Or il peut arriver encore qu'il se trouve des exemples où de vrais *participes* soient employés comme purs adjectifs, avec abstraction de l'idée d'existence, & par conséquent, de l'idée du tems: mais loin d'en conclure que ces *participes*, qui au fond ne le sont plus quoiqu'ils en conservent la forme, sont de tous les tems; il faut dire au contraire qu'ils ne sont d'aucun tems, parce que les tems supposent l'idée de l'existence, dont ces mots sont dépouillés par l'abstraction. *Vir patiens inediæ*, *vir amans virtutis*, c'est comme *vir fortis*, *vir amicus virtutis*.

Il n'y a en grec ni en latin aucune difficulté de syntaxe par rapport au *participe*, parce que ce mode est déclinable dans tous les tems par genres, par nombres & par cas, & qu'en vertu du principe d'identité il s'accorde en tout ces accidens avec son sujet immédiat. Notre syntaxe à cet égard n'est pas aussi simple que celle de ces deux langues, parce qu'il me semble qu'on n'y a pas démêlé avec autant de précision la véritable nature de chaque mot. Je vais tâcher de mettre cette matiere dans son vrai jour: & sans recourir à l'autorité de Vaugelas, de Ménage, du pere Bouhours, ni de M. l'abbé Régnier, parce que l'usage a déja changé depuis eux; je prendrai pour guides MM. d'Olivet & Duclos, témoins éclairés d'un usage plus récent & plus sûr, & sur-tout de celui de l'académie françoise où ils tiennent un rang si distingué: ils me permettront de consulter en même tems la Philosophie qu'ils ont eux-mêmes consultée, & d'employer les termes que les vûes de mon système grammatical m'ont fait adopter. *Voy.* les *opuscules sur la langue françoise*, & les *remarques de* M. Duclos *sur la Grammaire générale*.

On a coutume de distinguer dans nos verbes deux sortes de *participes* simples; l'un actif & toujours terminé en *ant*, comme *aimant*, *souffrant*, *unissant*, *prenant*, *disant*, *faisant*, *voyant*, &c. l'autre passif, & terminé de toute autre maniere, comme *aimé*, *souffert*, *uni*, *pris*, *dit*, *fait*, *vû*, &c.

Art. I. „ Le *participe* (actif), dit le pere Buffier „ (*Gramm. franç. n°.* 542.) reçoit quelquefois avant soi „ la particule *en*; comme *en parlant*, *en lisant*, &c. c'est „ ce que quelques-uns appellent *gérondif*. N'importe „ quel nom on lui donne, pourvû qu'on sache que cette „ particule *en* devant un *participe* actif signifie *lorsque*, „ *tandis que* „.

Il me semble que c'est traiter un peu cavalierement une distinction qui intéresse pourtant la Philosophie plus qu'il ne paroît d'abord. Les gérondifs, en latin, sont des cas de l'infinitif (*voyez* GÉRONDIF); & l'infinitif, dans cette langue & dans toutes les autres, est un véritable nom, ou pour parler le langage ordinaire, un vrai nom substantif (*voyez* INFINITIF. Le *participe* au contraire est un mode tout différent de l'infinitif; il est adjectif. Le premier est un nom-verbe; le second est un adjectif-verbe. Le premier ne peut être appliqué grammaticalement à aucun sujet, parce qu'un nom n'a point de sujet; & c'est pour cela qu'il ne reçoit dans nul idiome aucune des terminaisons par lesquelles il pourroit s'accorder avec un sujet: le second est applicable à un sujet, parce que c'est une propriété essentielle à tout adjectif; & c'est pour cela que dans la plûpart des langues il reçoit les mêmes terminaisons que les adjectifs, pour se prêter, comme eux, aux loix usuelles de la concordance. Or il n'est assurément rien moins qu'indifférent pour l'exactitude de l'analyse, de savoir si un mot est un nom ou un adjectif, & par conséquent si c'est un gérondif ou un *participe*.

Que le verbe terminé en *ant* puisse ou ne puisse pas être précédé de la préposition *en*, M. l'abbé Girard le traite également de gérondif; & c'est un mode, dit-il (*vrais princ. disc. VIII. tom. ij. pag. 5.*), fait pour lier „ (l'événement) à une autre événement comme circon„ stance & dépendance „. Mais que l'on dise, *cela étant vous sortirez*, ou *cela posé vous sortirez*; il me semble que *étant* & *posé* expriment également une circonstance & une dépendance de *vous sortirez*: cependant M. l'abbé Girard regarde *étant* comme un gérondif, & *posé* comme un *participe*. Son analyse manque ici de l'exactitude qu'il a tant annoncée.

D'autres grammairiens, plus exacts en ce point que le pere Buffier & l'abbé Girard, ont bien senti que nous avions gérondif & *participe* en *ant*; mais, en assignant des moyens méchaniques pour les reconnoître, ou ils s'y sont mépris, ou ils nous en ont laissé ignorer les caracteres distinctifs.

„ Nos deux *participes* AIMANT & AIMÉ, dit la „ *Grammaire générale* (*part. II. ch. xxij.*), en tant „ qu'ils ont le même régime que le verbe, sont plu„ tôt des gérondifs que des *participes* „. Il est évident que ce principe est erroné. Nous ne devons employer dans notre Grammaire françoise le mot de *gérondif*, qu'autant qu'il exprimera la même idée que dans la Grammaire latine d'où nous l'empruntons, & ce doit être la même chose du mot *participe*: or en latin, le *participe* & le gérondif avoient également le même régime que le verbe; & l'on disoit *legendi*, *legendo* ou *legendum libros*, *legens* ou *lecturus libros*, comme *legere* ou *lego libros*. D'ailleurs, il y a assurément une grande diffé-

rence

rence de sens entre ces deux phrases, *je l'ai vû parlant à son fils*, & *je l'ai vû en parlant à son fils*; c'est que *parlant*, dans la premiere, est un *participe*, & qu'il est gérondif dans la seconde, comme on en convient assez aujourd'hui, & comme je le ferai voir tout-à-l'heure: cependant c'est de part & d'autre le même matériel, & c'est de part & d'autre *parlant à son fils*, comme on diroit *parler à son fils* ou *il parloit à son fils*.

M. Duclos a connu toutes ces méprises, & en a nettement assigné l'origine; c'est la ressemblance de la forme & de la terminaison du gérondif avec celle du *participe*. „ Cependant, dit-il (*rem. sur le ch. xxj. de la*
> „ *II. part. de la Gramm. gén.*) quelque semblables qu'
> „ ils soient quant à la forme, ils sont de différente natu-
> „ re, puisqu'ils ont un sens différent. Pour distinguer
> „ le gérondif du *participe*, ajoute-t-il un peu plus bas,
> „ il faut observer que le gérondif marque toujours une
> „ action passagere, la maniere, le moyen, le tems d'u-
> „ ne action subordonnée à une autre. Exemple: *en riant*,
> „ *on dit la vérité*. *En riant*, est l'action passagere & le
> „ moyen de l'action principale de dire la vérité. *Je l'ai*
> „ *vû en passant*. *En passant*, est une circonstance de
> „ tems; c'est-à-dire, *lorsque je passois*. Le *participe* mar-
> „ que la cause de l'action, ou l'état de la chose. Exem-
> „ ple: *les courtisans préférant leur avantage particulier*
> „ *au bien général, ne donnent que des conseils intéres-*
> „ *sés*. *Préférant*, marque la cause de l'action, & l'état
> „ habituel de la chose dont on e parlé „.

J'oserai cependant remarquer 1°. que quand ces caracteres conviendroient incontestablement aux deux especes, & qu'ils seroient incommunicables, ce ne seroit pas ceux que devroit envisager le Grammaire, parce que ce sont des vûes totalement métaphysiques, & qui ne tiennent en rien au système de la Grammaire générale: 2°. qu'il me semble que le gérondif peut quelquefois exprimer la cause de l'action & l'état de la chose; & qu'au contraire on peut énoncer par le *participe* une action passagere & le tems d'une action subordonnée. Par exemple, *en remplissant toujours vos devoirs & en fermant constamment les yeux sur les désagrémens accidentels de votre place, vous captiverez enfin la bienveillance de vos supérieurs*: les deux gérondifs *en remplissant* & *en fermant* expriment l'état habituel où l'on exige ici que soit le subalterne, & ils énoncent en même tems la cause qui lui procurera la bienveillance des supérieurs. Que l'on dise au contraire, *mon pere sortant de sa maison, des inconnus enleverent à ses yeux le meilleur de ses amis*; le mot *sortant* a un sujet qui n'est qu'à lui, *mon pere*, & c'est par conséquent un *participe*; cependant il n'exprime qu'une action passagere, & le tems de l'action principale, qui est fixé par l'époque de cette action subordonnée. L'exemple que j'ai cité dès le commencement d'après César, *quos ab urbe discedens Pompeius erat adhortatus*, sert encore mieux à confirmer ma pensée: *discedens* est sans contredit un *participe*, & il n'exprime en effet qu'une circonstance de tems de l'événement exprimé par *erat adhortatus*. Or les caracteres distinctifs du gérondif & du *participe* doivent être les mêmes dans toutes les langues, ou les Grammairiens doivent changer leur langage.

Je crois donc que ce qui doit caractériser en effet le gérondif & le *participe* actif, c'est que le gérondif, dont la nature est au fond la même que celle de l'infinitif, est un véritable nom; au lieu que le *participe* actif, comme tout autre *participe*, est un véritable adjectif. De-là vient que notre gérondif peut être employé comme complément de la préposition *en*, ce qui caractérise un véritable nom; *en riant, on dit la vérité*: que quand la préposition n'est point exprimée, elle est du-moins sous-entendue, & qu'on peut la suppléer: *allant à la campagne je l'ai rencontré*, c'est-à-dire, *en allant à la campagne je l'ai rencontré*: enfin, que le gérondif n'a jamais de sujet auquel il soit immédiatement appliqué, parce qu'il n'est pas dans la nature du nom d'avoir un sujet. Au contraire notre *participe* actif est toujours appliqué immédiatement à un sujet qui lui est propre, parce qu'il est adjectif, & que tout adjectif suppose essentiellement un sujet auquel il se rapporte.

Notre gérondif est toujours simple, & il est toujours au présent; mais c'est un présent indéfini qui peut s'adapter à toutes les époques: *en riant, je vous donne un avis sérieux*; *en riant, je vous ai donné un avis sérieux*; *en riant, je vous donnerai un avis sérieux*.

Au contraire notre *participe* actif admet les trois différences générales de tems, mais toujours dans le sens indéfini & relativement à une époque quelconque: *donnant* est au présent indéfini; *ayant donné* est au prétérit indéfini; *devant donner* est au futur indéfini; & par-tout c'est le *participe* actif.

M. Duclos prétend qu'en beaucoup d'occasions le gérondif & le *participe* peuvent être pris indifféremment l'un pour l'autre; & il cite en exemple cette phrase: *les hommes jugeant sur l'apparence, sont sujets à se tromper*: il est assez indifférent, dit-il, qu'on entende dans cette proposition, les hommes *en jugeant* ou les hommes *qui jugent* sur l'apparence. Pour moi je ne crois point du tout la chose indifférente: si l'on regarde *jugeant* comme un gérondif, il me semble que la proposition indique alors les cas où les hommes sont sujets à se tromper, c'est *en jugeant*, *in judicando*, *lorsqu'ils jugent* sur l'apparence; si *jugeant* est un *participe*, la proposition énonce par-là la cause pourquoi les hommes sont sujets à se tromper, c'est que cela est le lot ordinaire des hommes *qui jugent* sur l'apparence: or il y a une grande différence entre ces deux points de vûe, & un homme délicat, qui voudra marquer l'un plutôt que l'autre, se gardera bien de se servir d'un tour équivoque; il mettra la préposition *en* avant le gérondif, ou tournera le *participe* par *qui*, conformément à l'avis même de M. Duclos.

Il n'est plus question d'examiner aujourd'hui si nos *participes* actifs sont déclinables, c'est-à-dire, s'ils prennent les inflexions des genres & des nombres. Ils en étoient autrefois susceptibles; mais aujourd'hui ils sont absolument indéclinables. Si l'on dit, *une maison appartenante à Pythius*, *une requête tendante aux fins*, &c. ces prétendus *participes* doivent plutôt être regardés comme de purs adjectifs qui sont dérivés du verbe, & semblables dans leur construction à quantité d'autres adjectifs, comme *utile à la santé*, *nécessaire à la vie*, *docile aux bons avis*, &c. C'est ainsi que l'académie françoise elle-même le décida le 3 Juin 1679 (*opusc. pag.* 343.), & cette décision est d'une vérité frappante: car il est évident que dans les exemples allegués, & dans tous ceux qui seront semblables, on n'a égard à aucune circonstance de tems, ce qui est pourtant essentiel dans les *participes*.

Au reste l'indéclinabilité de nos *participes* actifs ne doit point empêcher qu'on ne les regarde comme de vrais adjectifs-verbes: cette indéclinabilité leur est accidentelle, puisqu'anciennement ils se déclinoient; & ce qui est accidentel ne change point la nature indestructible des mots. Les adjectifs numéraux *quatuor*, *quinque*, *sex*, *septem*, &c. & en françois, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, &c. *plusieurs*, ne sont pas moins adjectifs, quoiqu'ils gardent constamment la même forme: les verbes de la langue franque ne laissent pas d'être des verbes, quoique l'usage ne leur ait accordé ni nombres, ni personnes, ni modes, ni tems.

Si la plûpart de nos grammairiens ont confondu le gérondif françois avec le présent du *participe* actif, trompés en cela par la ressemblance de la forme & de la terminaison; on est tombé dans une méprise toute pareille au sujet de notre *participe* passif simple, que l'on a confondu avec le supin de nos verbes actifs, parce qu'ils ont aussi le même matériel.

Je ne doute point que ce ne soit, pour bien des grammairiens, un véritable paradoxe, de vouloir trouver dans nos verbes un supin proprement dit: mais je prie ceux qui seront prévenus contre cette idée, de prendre garde que je ne suis pas le premier qui l'ai mise en avant, & que M. Duclos, dans ses *remarques sur le ch. xxj. de la II. part. de la Gramm. gén.* indique assez nettement qu'il a du-moins entrevû que ce système peut devenir probable. „ A l'égard du supin, dit-il, si nous en vou-
> „ lons reconnoître en françois, je crois que c'est le
> „ *participe* passif indéclinable, joint à l'auxiliaire *avoir* „.

Ce que dit ici cet habile académicien n'est qu'une espece de doute qu'il propose; mais c'est un doute dont ne se seroit pas avisé un grammairien moins accoutumé à démêler les nuances les plus délicates, & moins propre à approfondir la vraie nature des choses.

Ce n'est point par la forme extérieure ni par le simple matériel des mots qu'il faut juger de leur nature; autrement on risqueroit de passer d'erreur en erreur & de tomber souvent dans des difficultés inexplicables. *Le*, *la*, *les*, *leur*, ne sont-ils pas quelquefois des articles & d'autres fois des pronoms? *Si* est adverbe modificatif dans cette phrase: *Bourdaloue est si éloquent qu'il enleve les cœurs*; il est adverbe comparatif dans celle-ci: *Alexandre n'est pas si grand que César*; il est conjonction hypothétique dans celle-ci: *si ce livre est utile, je serai content*; & dans cette autre: *je ne sai si mes odes réussiront*. La ressemblance matérielle de notre supin avec notre *participe* passif, ne peut donc pas être une raison suffisante pour rejetter cette distinction, sur-tout si on peut l'établir sur une différence réelle de service, qui seule doit fixer la diversité des especes.

Il faut bien admettre ce principe dans la Grammaire latine, puisque le supin y est absolument semblable au *participe* passif neutre, & que cette similitude n'a pas empêché la distinction, parce qu'elle n'a pas confondu les usages. Le supin y a toujours été employé comme un nom, parce que ce n'est en effet qu'une forme particuliere de l'infinitif (*voyez* SUPIN): quelquefois il est sujet d'un verbe, *fletum est* (avoir pleuré est) ou a pleuré (*voyez* IMPERSONNEL); d'autres fois il est complément objectif d'un verbe, comme dans cette phrase de Varron, *me in Arcadiâ scio spectatum suem*, dont la construction est *ergo me scio spectatum suem in Arcadiâ*, (je sai avoir vû), car la *méthode latine* de P. R. convient que *spectatum* est pour *spectasse*, & elle a raison; enfin, dans d'autres occurrences, il est complément d'une préposition du-moins sous-entendue, comme quand Salluste dit, *nec ego vos ultum injurias hortor*, c'est-à-dire, *ad ultum injurias*. Au lieu que le *participe* a toujours été traité & employé comme adjectif, avec les diversités d'inflexions exigées par la loi de la concordance.

C'est encore la même chose dans notre langue; & outre les différences qui distinguent essentiellement le nom & l'adjectif, on sent aisément que notre supin conserve le sens actif, tandis que notre *participe* a véritablement le sens passif. *J'ai lû vos lettres*: si l'on veut analyser cette phrase, on peut demander *j'ai* quoi? & la réponse fait dire *j'ai lû*; que l'on demande ensuite *lû* quoi? on répondra, *vos lettres*: ainsi *lû* est le complément immédiat de *j'ai*, comme *lettres* est le complément immédiat de *lû*. *Lû*, comme complément de *j'ai*, est donc un mot de même espece que *lettres*, c'est un nom; & comme ayant lui-même un complément immédiat, c'est un mot de la même espece que *j'ai*, c'est un verbe relatif au sens actif. Voilà les vrais caracteres de l'infinitif, qui est un nom-verbe (*voyez* INFINITIF); & conséquemment ceux du supin, qui n'est rien autre chose que l'infinitif sous une forme particuliere (*voyez* SUPIN).

Que l'on dise au contraire, *vos lettres lues*, *vos lettres étant lues*, *vos lettres sont lues*, *vos lettres ayant été lues*, *vos lettres ont été lues*, *vos lettres devant être lues*, *vos lettres doivent être lues*, *vos lettres seront lues*, &c. On sent bien que *lues* a dans tous ces exemples le sens passif; que c'est un adjectif qui, dans la premiere phrase, se rapporte à *lettres* par apposition, & qui dans les autres, s'y rapporte par attribution; que par-tout c'est un adjectif mis en concordance de genre & de nombre avec *lettres*; & que c'est ce qui doit caractériser le *participe* qui, comme je l'ai déjà dit, est un adjectif-verbe.

Il paroît qu'en latin le sens naturel & ordinaire du supin est d'être un prétérit: nous venons de voir il n'y a qu'un moment le supin *spectatum*, employé pour *spectasse*, ce qui est nettement indiqué par *scio*, & justement reconnu par Lancelot. J'ai présenté ailleurs (IMPERSONNEL) l'idée d'une conjugaison, dont on a peut-être tort de ne rien dire dans les paradigmes des méthodes, & qui me semble établir d'une maniere indubitable que le supin est un prétérit; *ire est* (on va), *ire erat* (on alloit) *ire erit* (on ira), sont les trois présens de cette conjugaison, & répondent aux présens naturels *eo*, *ibam*, *ibo*; *itum est* (on est allé), *itum erat* (on étoit allé) *itum erit* (on sera allé), sont les trois prétérits qui répondent aux prétérits naturels *ivi*, *iveram*, *ivero*; enfin *eundum est* (on doit aller) *eundum erat* (on devoit aller), *eundum erit* (on devra aller), sont les trois futurs, & ils répondent aux futurs naturels *iturus*, *a*, *um sum*, *iturus eram*, *iturus ero*: on retrouve dans chacune de ces trois especes de tems, les mêmes tems du verbe substantif auxiliaire, & par conséquent les especes doivent être caractérisées par le mot radical qui y sert de sujet à l'auxiliaire; d'où il suit qu'*ire* est le présent proprement dit, *itum* le prétérit, & *eundum* le futur, & qu'il doit ainsi demeurer pour constant que le supin est un vrai prétérit dans la langue latine.

Il en est de même dans notre langue; & c'est pour cela que ceux de nos verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir* dans leurs prétérits, n'en emploient que les présens accompagnés du supin qui désigne par lui-même le prétérit; *j'ai lu*, *j'avois lu*, *j'aurai lu*, comme si l'on disoit *j'ai* actuellement, *j'avois* alors, *j'aurai* alors par-devers moi l'acte d'*avoir lu*; en latin, *habeo*, *habebam*, ou *habebo lectum* ou *legisse*. En sorte que les différens présens de l'auxiliaire servent à différencier les époques auxquelles se rapporte le prétérit fondamental & immuable, énoncé par le supin.

C'est dans le même sens que les mêmes auxiliaires servent encore à former nos prétérits avec notre *participe* passif simple, & non plus avec le supin, comme quand on dit en parlant de lettres, *je les ai lues*, *je les avois lues*, *je les aurai lues*, &c. La raison en est la même: ce *participe* passif est fondamentalement prétérit, & les diverses époques auxquelles on le rapporte, sont marquées par la diversité des présens du verbe auxiliaire qui l'accompagne; *je les ai lues*, *je les avois lues*, *je les aurai lues*, &c. c'est comme si l'on disoit en latin, *eas lectas habeo*, ou *habebam*, ou *habebo*.

Il ne faut pas dissimuler que M. l'abbé Regnier, qui connoissoit cette maniere d'interpreter nos prétérits composés de l'auxiliaire & du *participe* passif, ne la croyoit point exacte. „ *Quam habeo amatam*, selon lui, *gramm*, „ *fran. in-12. p. 467. in-4°. p. 493.* ne veut nullement „ dire *que j'ai aimée*; il veut seulement dire *que j'aime* „ (*quam habeo caram*). Que si l'on vouloit rendre le „ sens du françois en latin par le verbe *habere*, il fau- „ droit dire, *quam habui amatam*; & c'est ce qui ne „ se dit point. „.

Mais il n'est point du tout nécessaire que les phrases latines par lesquelles on prétend interpréter les gallicismes, ayent été autorisées par l'usage de cette langue: il suffit que chacun des mots que l'on y emploie ait le sens individuel qu'on lui suppose dans l'interprétation, & que ceux à qui l'on parle conviennent de chacun de ces sens. Ce detour peut les conduire utilement à l'esprit du gallicisme que l'on conserve tout entier, mais dont on dissèque plus sensiblement les parties sous les apparences de la latinité. Il peut donc être vrai, si l'on veut, que *quam habeo amatam*, vouloit dire dans le bel usage des Latins, *que j'aime*, & non pas *que j'ai aimée*; mais il n'en demeure pas moins assuré que leur *participe* passif étoit essentiellement prétérit, puisqu'avec les prétérits de l'auxiliaire *sum* il forme les prétérits passifs; & il faut en conclure, que sans l'autorité de l'usage qui vouloit *quam amavi*, & qui n'introduit pas d'exacts synonymes, *quam habeo amatam* auroit signifié la même chose: & cela suffit aux vûes d'une interprétation qui après tout est purement hypothétique.

Quelques-uns pourront se défier encore de cette distinction du supin actif & du *participe* passif, dont le matériel est si semblable dans notre langue, qu'ils auront peine à croire que l'usage ait prétendu les distinguer. Pour lever ce scrupule je ne répéterai point ce que j'ai déjà dit de la nécessité de juger des mots par leur destination, plutôt que par leur forme; je me contenterai de remonter à l'origine de cette similitude embarrassante. Il paroît que nous avons en cela imité tout simplement les Latins, chez qui le supin *laudatum*: par exemple, ne differe en rien du *participe* passif neutre, de sorte que ces deux parties du verbe ne different en effet que parce que le supin paroît indéclinable, & que le *participe* passif est déclinable par genres, par nombres & par cas; ce dont nous avons retenu tout ce que comporte le génie de notre langue.

La difficulté n'est pas encore levée, elle n'est que passée du françois au latin; & il faut toujours en venir à l'origine de cette ressemblance dans la langue latine. Or il y a grande apparence que le *participe* en *us*, qui passe communément pour passif, & qui l'est en effet dans les écrivains qui nous restent du bon siecle, a pourtant commencé par être le prétérit du *participe* actif: de sorte que comme on distinguoit alors, sous une forme simple, les trois tems généraux de l'infinitif, le présent *amare*, le prétérit *amavisse* ou *amasse*, & le futur *amasfere*, *voyez* INFINITIF; de même distinguoit-on ces trois tems généraux dans le *participe* actif, le présent *amans* (aimant), le prétérit *amatus* (ayant aimé), & le futur *amaturus* (devant aimer): on peut même regarder cette convenance d'analogie comme un motif favorable à cette opinion, si elle se trouve étayée d'ailleurs; & elle l'est en effet tant par des raisons analogiques & étymologiques, que par des faits positifs.

La premiere impression de la nature dans la dérivation des mots, amene communément l'uniformité & la régularité d'analogie: ce sont des causes subordonnées, locales ou momentanées, qui introduisent ensuite l'anomalie & les exceptions: il n'est donc pas dans l'ordre primitif que le supin *amatum* ait le sens actif, & que le *participe* qui lui est si semblable, *amatus*, *a*, *um*, ait le sens passif, ils ont dû appartenir tous deux à la même voix dans l'origine, & ne différer entre eux que comme different un adjectif & un nom abstrait semblable au neutre de cet adjectif, par exemple l'adjectif *bonus*, *a*, *um*, & le nom abstrait *bonum*. Mais il est constant que le futur du *participe* actif, *amaturus*, *a*, *um*, est formé du supin *amatum*, & d'ailleurs que ce supin se trouve par-tout avec le sens actif: il est donc plus pro-

probable qu'*amatus, a, um*, étoit anciennement de la voix active, qu'il n'est croyable qu'*amatum* ni *amaturus* ayent appartenu à la voix passive.

Ce premier raisonnement acquiert une force en quelque sorte irrésistible, si l'on considere que le *participe* en *us* a conservé le sens actif dans plusieurs verbes de conjugaison active, comme *successus*, *juratus*, *rebellatus*, *ausus*, *gavisus*, *solitus*, *mæstus*, *confisus*, *meritus*, & une infinité d'autres que l'on peut voir dans Vossius, *anal. IV.* 13. ce qui est le fondement de la conjugaison des verbes communément appellés *neutres-passifs*, *voyez* NEUTRE; verbes irréguliers par rapport à l'usage le plus universel, mais peut-être plus réguliers que les autres par rapport à l'analogie primitive.

On lit dans Tite-Live, *lib. II. c. xlij. Moti irâ numinis causam nullam aliam vates canebant publicè privatimque, nunc extis, nunc per aves consulti, quàm haud ritè sacra fieri*. Le Clerc, *art. crit. part. I. sect. I. c. v. n.* 2. cite ce passage comme un exemple d'anomalie, parce que selon lui, *vates non consuluntur extis & avibus, sed ipsi per exta & aves consulunt deos*. Il semble que ce principe même devoit faire conclure que *consulti* a dans Tite-Live le sens actif, & qu'il l'avoit ordinairement, parce qu'un écrivain comme Tite-Live ne donne pas dans un contresens aussi absurde que le seroit celui d'employer un mot passif pour un mot actif: mais le Clerc ne prenoit pas garde que les *participes* en *us* des verbes neutres-passifs ont tous le sens actif.

Outre ceux-là, tous les déponens sont encore dans le même cas, & le *participe* en *us* y a le sens actif; *precatus* (ayant prié), *secutus* (ayant suivi), *usus* (ayant usé), &c. Il y en a plusieurs entre ceux-ci dont le *participe* est usité dans les deux voix, & l'on peut en voir la preuve dans Vossius, *anal. IV.* 11. mais il n'y en a pas un seul dont le *participe* n'ait que le sens passif.

Telle est constamment la premiere impression de la nature: elle destine d'abord les mots qui ont de l'analogie dans leur formation, à des significations également analogues entre elles; si elle se propose l'expression de sens différens & sans analogie entre eux, quoiqu'ils portent sur quelque idée commune, il ne reste dans les mots que ce qu'il faut pour caractériser l'idée commune, mais la diversité des formations y marque d'une maniere non équivoque, la diversité des sens individuels adaptés à cette idée commune. Ainsi, pour ne pas sortir de la matiere présente, le verbe allemand *loben* (louer), fait au supin *gelobet* (loué), & au prétérit du *participe* passif *gelobter* (ayant été loué): *lob* est le radical primitif qui exprime l'action individuelle de *louer*, & ce radical se retrouve par-tout; la particule prépositive *ge*, que l'on trouve au supin & au *participe* passif, désigne dans tous deux le prétérit; mais l'un est terminé en *et*, parce qu'il est de la voix active, & l'autre est terminé en *ter*, parce qu'il est de la voix passive.

Il est donc à présumer que la même régularité naturelle exista d'abord dans le latin, & qu'elle n'a été altérée ensuite que par des causes subalternes, mais dont l'influence n'a pas moins un effet infaillible; or comme nous n'avons eu avec les Latins un commerce capable de faire impression sur notre langage, que dans un tems où le leur avoit déjà adopté l'anomalie dont il s'agit ici, il n'y a pas lieu d'être surpris que nous l'ayons adoptée nous-mêmes; parce que personne ne raisonne pour admettre quelque locution nouvelle ou étrangere, & qu'il n'y a dans les langues de raisonnable que ce qui vient de la nature. Mais nonobstant la ressemblance matérielle de notre supin actif, & du prétérit de notre *participe* passif, l'usage les distingue pourtant l'un de l'autre par la diversité de leurs emplois, conformément à celles de leur nature: & il ne s'agit plus ici que de déterminer les occasions où l'on doit employer l'un ou l'autre, car c'est à quoi se réduit toute la difficulté dont Vaugelas disoit, *remarq. clxxxiv.* qu'en toute la grammaire françoise il n'y a rien de plus important ni de plus ignoré.

Pour y procéder méthodiquement, il faut remarquer que nous avons, 1°. des verbes passifs dont tous les tems sont composés de ceux de l'auxiliaire substantif *être* & du *participe* passif; 2°. des verbes absolus, dont les uns sont actifs, comme *courir*; *aller*; d'autres sont passifs, comme *mourir*, *tomber*, & d'autres neutres, comme *exister*, *demeurer*; 3°. des verbes relatifs qui exigent un complément objectif, direct & immédiat, comme *aimer* quelqu'un, *finir* un ouvrage, *rendre* un dépôt, *recevoir* une somme, &c. 4°. enfin des verbes que M. l'abbé de Dangeau nomme *pronominaux*, parce qu'on repete, comme complément, le pronom personnel de la même personne qui est sujet, comme *je me repens*, *vous vous promenerez*, *ils se battoient*, *nous nous procurons un meilleur sort*, &c. Chacune de ces quatre especes doit être considérée à part.

§. I. *Des verbes passifs composés*. On emploie dans la composition de cette espece de verbe, ou des tems simples, ou des tems composés de l'auxiliaire *être*: il n'y a aucune difficulté sur les tems simples, puisqu'ils sont toujours indéclinables, du moins dans le sens dont il s'agit ici, & l'on dit également *je suis*, *j'étois*, ou *je serai aimé* ou *aimée*, *nous sommes*, *nous étions*, ou *nous serons aimés* ou *aimées*; dans les tems composés de l'auxiliaire, il ne peut y avoir que l'apparence du doute, mais nulle difficulté réelle; ils résultent toujours de l'un des tems simples de l'auxiliaire *avoir* & du supin *été*, qui est par conséquent indéclinable, en sorte que l'on dit indistinctement *j'ai* ou *nous avons été*, *j'avois* ou *nous avions été*, &c.

Pour ce qui concerne le *participe* passif qui détermine alors le sens individuel du verbe, il se décline par genres & par nombres, & se met sous ce double aspect, en concordance avec le sujet du verbe, comme seroit tout autre adjectif pris pour attribut: *mon frere a été loué*; *ma sœur a été louée*; *mes freres ont été loués*, *mes sœurs ont été louées*, &c.

§. II. *Des verbes absolus*. Par rapport à la composition des prétérits, nous avons en françois trois sortes de verbes absolus: les uns qui prennent l'auxiliaire *être*, les autres qui emploient l'auxiliaire *avoir*, & d'autres enfin qui se conjuguent des deux manieres.

Les verbes qui reçoivent l'auxiliaire *être* sont, suivant la liste qu'en a donnée M. l'abbé d'Olivet, *opusc. p.* 385, *accoucher*, *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, (& *échoir*), *entrer*, (& *rentrer*), *mourir*, *naître*, *partir*, *retourner*, *sortir*, *tomber*, (& *retomber*), *venir* & ses dérivés (tels que sont *avenir*, *devenir* & *redevenir*, *intervenir*, *parvenir*, *provenir*, *revenir*, *survenir*, qui sont les seuls qui se conjuguent comme le primitif.) Les prétérits de tous ces verbes se forment des tems convenables de l'auxiliaire *être* & du *participe* des verbes mêmes, lequel s'accorde en genre & en nombre avec le sujet. Cette regle ne souffre aucune exception; & l'usage n'a point autorisé celle que propose M. l'abbé Regnier, *gramm. franç. in-12. p.* 490. *in-4°. p.* 516. sur les deux verbes *aller* & *venir*, prétendant que l'on doit dire pour le supin indéclinable, *elle lui est allé parler*, *elle nous est venu voir*, &c. & qu'en transposant les pronoms qui sont complemens, il faut dire par le *participe* déclinable, *elle est allée lui parler*, *elle est venue nous voir*, &c. De quelque maniere que l'on tourne cette phrase, il faut toujours le *participe*, & l'on doit dire aussi, *elle lui est allée parler*, *elle nous est venue voir*; il me semble seulement que ce tour est un peu plus éloigné du génie propre de notre langue, parce qu'il y a un hyperbate, qui peut nuire à la clarté de l'énonciation.

Les verbes absolus qui reçoivent l'auxiliaire *avoir* sont en beaucoup plus grand nombre, & M. l'abbé d'Olivet (*ibid.*) prétend qu'il y en a plus de 550 sur la totalité des verbes absolus qui est d'environ 600. Les prétérits de ceux-ci se forment des tems convenables de l'auxiliaire *avoir* & du supin des verbes mêmes, qui est toujours indéclinable.

Enfin les verbes absolus qui se conjuguent avec chacun des deux auxiliaires, forment leurs prétérits avec leur *participe* déclinable, quand ils empruntent le secours du verbe *être*; ils les forment avec le supin indéclinable, quand ils se servent de l'auxiliaire *avoir*. Ces verbes sont de deux sortes: les uns prennent indifféremment l'un ou l'autre auxiliaire; ce sont *accourir*, *apparoître*, *comparoître* & *disparoître*, *cesser*, *croître*, *déborder*, *périr*, *rester*: les autres se conjuguent par l'un ou par l'autre, selon la diversité des sens que l'on veut exprimer; ce sont *convenir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer*, *repartir*, dont j'ai expliqué ailleurs les différens sens attachés à la différence de la conjugaison. *Voyez* NEUTRE.

§. III. *Des verbes relatifs*. Les verbes relatifs sont des verbes concrets ou adjectifs, qui énoncent comme attribut une maniere d'être, qui met le sujet en relation nécessaire avec d'autres êtres, réels ou abstraits: tels sont les verbes *battre*, *connoître*, parce que le sujet qui *bat*, qui *connoît*, est par là-même en relation avec l'objet qu'il *bat*, qu'il *connoît*. Cet objet, qui est le terme de la relation, étant nécessaire à la plénitude du sens relatif énoncé par le verbe, s'appelle le *complément* du verbe; ainsi dans *battre un homme*, *connoître Paris*, le complément du verbe *battre* c'est *un homme*, & celui du verbe *connoître*, c'est *Paris*.

Un

Un verbe relatif peut recevoir différens complémens, comme quand on dit *rendre gloire à Dieu*, *gloire* est un complément du verbe *rendre*, & *à Dieu* en est un autre. Dans ce cas l'un des complémens a au verbe un rapport plus immédiat & plus nécessaire, & il se construit en conséquence avec le verbe d'une maniere plus immédiate & plus intime, sans le secours d'aucune préposition; *rendre gloire*: je l'appelle complément *objectif* ou *principal*, parce qu'il exprime l'objet sur lequel tombe directement & principalement l'action énoncée par le verbe. Tout autre complément, moins nécessaire à la plénitude du sens, est aussi lié au verbe d'une maniere moins intime & moins immédiate, c'est communément par le secours d'une préposition; *rendre à Dieu*: je l'appelle *complément accessoire*, parce qu'il est en quelque maniere ajouté au principal, qui est d'une plus grande nécessité. *Voyez* RÉGIME. Les Grammairiens modernes, & spécialement M. l'abbé d'Olivet, appellent le complément principal, *régime simple*, & le complément accessoire, *régime composé*.

Après ces préliminaires, on peut établir comme une regle générale, que tous les verbes dont il s'agit ici forment leurs prétérits avec l'auxiliaire *avoir*; & il n'est plus question que de distinguer les cas où l'on fait usage du supin, & ceux où l'on emploie le *participe*.

Premiere regle. On emploie le supin indéclinable dans les prétérits des verbes actifs relatifs, quand le verbe est suivi de son complément principal.

Seconde regle. On emploie le *participe* dans les prétérits des mêmes verbes, quand ils sont précédés de leur complément principal; & le *participe* se met alors en concordance avec ce complément, & non avec le sujet du verbe.

On dit donc, *j'ai reçu vos lettres*, par le supin, parce que le complément principal, *vos lettres*, est après le verbe *j'ai reçu*; & *reçu* doit également se dire au singulier, comme au pluriel, de quelque genre & de quelque nombre que puisse être le sujet. Mais il faut dire, par le *participe*, *les lettres que mon pere a reçues* ou *qu'a reçues mon pere*, parce que le complément principal *que*, qui veut dire *lesquelles lettres*, est avant le verbe *a reçues*; & le *participe* s'accorde ici en genre & en nombre avec le complément objectif ou principal *que*, indépendamment du genre, du nombre, & même de la position du sujet *mon pere*.

Titus avoit rendu sa femme maitresse de ses biens, par le supin; *il ne l'avoit pas rendue maitresse de ses démarches*, par le *participe*: c'est toujours le même principe, quoique le complément principal soit suivi d'un autre nom qui s'y rapporte. Ce seroit la même chose, quand il seroit suivi d'un adjectif: *le commerce a rendu cette ville puissante*; c'est le supin; *mais il l'a rendue orgueilleuse*; c'est le *participe*.

Lorsqu'il y a dans la dépendance du prétérit composé un infinitif, il ne faut qu'un peu d'attention pour démêler la syntaxe que l'on doit suivre. En général il faut se servir du supin, lorsqu'il n'y a avant le prétérit aucun complément; *j'ai fait poursuivre les ennemis*: & il ne peut y avoir de doute, que quand il y a quelque complément avant le prétérit. Des exemples vont éclaircir tous les cas.

Je l'ai fait peindre, en parlant d'un objet masculin ou féminin au singulier; *je les ai fait peindre*, au pluriel: c'est *le* ou *la* du premier exemple, & *les* du second, qui sont le complément principal du verbe *peindre*, & non de *j'ai fait*; *j'ai fait* a pour complément l'infinitif *peindre*. Communément quand il y a un infinitif après *fait*, il est le complément immédiat & principal de *fait* qui est alors un supin.

Les vertus que vous avez entendu louer; *les affaires que vous avez prévu que vous auriez*: dans chacun de ces deux exemples, *que*, qui veut dire *lesquelles vertus* ou *lesquelles affaires*, n'est point le complément du prétérit composé; dans la premiere phrase, *que* est complément de *louer*; dans la seconde, *que* est complément de *vous auriez*; c'est pourquoi l'on fait usage du supin.

Je l'ai entendu chanter, par le supin, en parlant d'une cantate, parce que *la* qui précede n'est pas le complément du prétérit *j'ai entendu*, mais du verbe *chanter* qui est ici relatif. Au contraire, en parlant d'une chanteuse, il faut dire, *je l'ai entendue chanter*, par le *participe*, parce que *la* qui précede le prétérit en est le complément principal, & non pas de *chanter* qui est ici absolu.

En parlant d'une femme on dira également *je l'ai vu peindre*, par le supin, & *je l'ai vue peindre*, par le *participe*, mais en des sens très-différens. *Je l'ai vu peindre*, veut dire, *j'ai vu l'opération de peindre*, *elle*; ainsi *la* qui précede le prétérit n'en est pas le complément; il l'est de *peindre*, & *peindre* est le complément objectif de *j'ai vu*, qui, pour cette raison, exige le supin. *Je l'ai vue peindre*, veut dire, *j'ai vu elle dans l'opération de peindre*; ainsi *la* qui est avant le prétérit, en est ici le complément principal, c'est pourquoi il est nécessaire d'employer le *participe*. On peut remarquer en passant que *peindre*, dans la seconde phrase, ne peut donc être qu'un complément accessoire de *je l'ai vue*; d'où l'on doit conclure qu'il est dans la dépendance d'une préposition sousentendue, *je l'ai vue dans peindre*, ou comme je l'ai déja dit, *je l'ai vue* dans l'opération de *peindre*: car les infinitifs sont de vrais noms, dont la syntaxe a les mêmes principes que celle des noms. *Voy.* INFINITIF.

Le mot *en* placé avant un prétérit en est quelquefois complément; mais de quelle espece? C'est un complément accessoire; car *en* est alors un adverbe équivalent à la proposition *de* avec le nom indiqué par les circonstances: *Voyez* ADVERBE & MOT. Ainsi il ne doit point introduire le *participe* dans le prétérit, & l'on doit dire avec le supin, *plus d'exploits que les autres n'en ont lu*, & en parlant de lettres, *j'en ai reçu deux*.

L'usage veut que l'on dise, *les chaleurs qu'il a fait*, & non pas *faites*; *la disette qu'il y a eu*, & non pas *eue*. „ Une exception de cette nature étant seule, dit „ M. l'abbé d'Olivet, & si connue de tout le monde, „ n'est propre qu'à confirmer la regle, & qu'à lui assu- „ rer le titre de regle générale „. *Opusc. page* 375.

§. IV. *Des verbes pronominaux*. Tous les verbes pronominaux forment leurs prétérits par l'auxiliaire *être*; & l'on y ajoute le supin, si le complément principal est après le verbe; au contraire, on se sert du *participe* mis en concordance avec le complément principal, si ce complément est avant le verbe.

1°. *Elle s'est fait peindre*, avec le supin, parce que *peindre* est le complément principal de *fait*, & que le pronom *se*, qui précede, est complément de *peindre* & non de *fait*; c'est comme si l'on disoit, *elle a fait peindre soi*.

Elle s'est crevé les yeux, avec le supin, parce que *les yeux* est complément principal de *crevé*, & que *se* en est le complément accessoire; *elle a crevé les yeux à soi*.

Elle s'est laissé séduire, & non pas *laissée*, parce que *se* n'en est pas le complément principal, mais de *séduire* qui l'est lui-même de *laissé*: *elle a laissé séduire soi*.

Pour les mêmes raisons il faut dire, *elle s'est mis des chimeres dans la tête*; *elle s'est imaginé qu'on la trompoit*; *elle s'étoit donné de belles robes*, &c.

2°. Voici des exemples du *participe*, parce que le complément principal est avant le verbe.

Elle s'est tuée, & non pas *tué*, parce que le pronom est complément principal du prétérit; c'est comme si l'on disoit, *elle a tué soi*. Par les mêmes raisons, il faut dire, *elles se sont repenties*; *ma mere s'étoit promenée*; *mes sœurs se sont faites religieuses*; *nos troupes s'étoient battues long-tems*.

Il faut dire, *elle s'est livrée à la mort*, & par un semblable principe de syntaxe, *elle s'est laissée mourir*, c'est-à-dire, *elle a laissé soi à mourir* ou *à la mort*.

Les deux doigts qu'elle s'étoit coupés; parce que le complément principal du prétérit c'est *que*, qui veut dire *lesquels deux doigts*, & que ce complément est avant le verbe. De même faut-il dire, *les chimeres que cet homme s'est mises dans la tête*; *ces difficultés nous arrêtent sans cesse*, & *je ne me les serois pas imaginées*; *voilà de belles estampes*, *je suis surpris que vous ne vous les soyez pas données plutôt*.

Cette syntaxe est la même, quelle que soit la position du sujet, avant ou après le verbe; & l'on doit également dire, *les lois que les Romains s'étoient prescrites* ou *que s'étoient prescrites les Romains*; *ainsi se sont perdues celles que l'ont eu*; *comment s'est élevée cette difficulté?* &c.

Malherbe, Vaugelas, Bouhours, Regnier, &c. n'ont pas établi les mêmes principes que l'on trouve ici; mais ils ne sont pas plus d'accord entr'eux qu'avec nous; &, comme le dit M. Duclos, *Rem.* sur le *ch. xxij.* de la *II. part.* de la *Gramm. gén.* „ ils donnent des doutes „ plutôt que des décisions, parce qu'ils ne s'étoient pas „ attachés à chercher un principe fixe. D'ailleurs, quel- „ que respectable que soit une autorité en fait de scien- „ ce & d'art, on peut toujours la soumettre à l'exa- „ men „.

Ainsi l'usage se trouvant partagé, le parti le plus sage qu'il y eût à prendre, étoit de préferer celui qui étoit le plus autorisé par les modernes, & sur-tout par l'académie, & qui avoit en même tems l'avantage de n'eta-

n'établir que des principes généraux : car, selon la judicieuse remarque de M. l'abbé d'Olivet, *Opusc. page* 385, „ moins la Grammaire autorisera d'exceptions, „ moins elle aura d'épines ; & rien ne me paroît si capable, que des regles générales, de faire honneur à „ une langue savante & polie. Car supposé, dit-il ailleurs, *pag.* 380, que l'observation de ces regles générales nous fasse tomber dans quelque équivoque ou „ dans quelque cacophonie ; ce ne sera point la faute des „ regles ; ce sera la faute de celui qui ne connoîtra point „ d'autres tours, ou qui ne se donnera pas la peine d'en „ chercher. La Grammaire, dit-il encore en un autre „ endroit, *pag.* 366. ne se charge que de nous enseigner „ à parler correctement. Elle laisse à notre oreille, & „ à nos réflexions, le soin de nous apprendre en quoi „ consistent les graces du discours „. (*B. E. R. M.*)

PARTICIPE, (*Jurisprud.*) en matiere criminelle signifie *celui qui a eu quelque part à un crime* ; un accusé a quelquefois plusieurs complices, *participes*, fauteurs & adhérens. On entend par *complices* ceux qui ont commis le crime conjointement avec l'accusé, ou qui savoient d'avance qu'il devoit le commettre, les *participes* sont ceux qui ont eu part, autrement, par exemple, ceux qui ont vendu ou fourni sciemment du poison ou des armes pour faire mourir quelqu'un. *Voyez* ACCUSÉ, CRIME, DELIT. (*A*)

PARTICIPE, *en termes de finances*, est celui qui a part secrettement dans un traité ou dans une ferme du roi. La différence qu'il y a entre un *traitant* & un *participe*, consiste en ce que le traitant s'engage au roi, s'oblige sous son nom à être la caution de l'adjudicataire, & que le *participe* n'a part à la ferme que par un traité secret qu'il fait avec le traitant, & non pas avec le roi. *Voyez* TRAITANT.

PARTICIPE, *en terme de commerce de mer*, signifie *celui qui a part au corps d'un vaisseau marchand*. Ce terme, aussi-bien que celui de *parsonnier*, veut dire sur la Méditerranée, la même chose que *co-bourgeois* sur l'Océan. *Voyez* CO-BOURGEOIS.

PARTICIPE, se dit aussi *dans le Commerce*, tant en gros qu'en détail, d'une des quatre sociétés anonymes que les marchands ont coutume de faire entr'eux. On la nomme aussi *société en participation*. Les associés ne s'y obligent point les uns pour les autres, mais chacun en son propre & privé nom. Souvent elles ne sont que verbales, quelquefois elles se font par écrit, mais presque toujours en ce cas par lettres missives. Rarement elles contiennent plus d'un article, ne se faisant ordinairement que pour l'achat ou la vente, comme momentanées, de quelques marchandises, aussi ne durent elles qu'autant que l'occasion de négoce qui les a fait naître subsiste. *Dict. de comm.*

PARTICIPER, v. n. (*Gram.*) avoir part à quelque chose. Un associé *participe* à tous les droits d'une société ; il en partage les profits & en supporte les pertes. *Id. ibid.* On *participe* aux prieres, aux aumônes, à une affaire, *&c.*

PARTICULAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) dans les anciens monasteres on appelloit de ce nom celui qui distribuoit la portion aux religieux.

PARTICULARISER, v. act. (*Gramm.*) c'est entrer dans le détail des circonstances d'un événement qu'on raconte, d'une affaire qu'on rapporte, d'un objet dont on parle.

Particulariser une affaire en matiere criminelle, c'est en poursuivre la vindicte contre un seul coupable, à l'exclusion de ses complices. En ce sens, *particulariser* c'est commettre une injustice.

PARTICULARISTE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom que quelques théologiens controversistes donnent aux défenseurs de la grace particuliere, c'est-à-dire, à ceux qui soutiennent que J. C. n'est mort que pour le salut des seuls prédestinés, & non pour tous les hommes en général. *Voyez* GRACE & PRÉDESTINATIENS.

PARTICULARITÉ, s. f. (*Gramm.*) circonstance particuliere, secrete, d'un événement, d'une affaire. Le détail des *particularités* marque l'homme instruit.

PARTICULE, s. f. (*Gram.*) ce mot est un diminutif de *partie* ; & il signifie une petite partie d'un tout. Les Grammairiens l'ont adopté dans ce sens, pour désigner par un nom unique toutes les parties d'oraison indéclinables, les prépositions, les adverbes, les conjonctions & les interjections ; parce qu'elles sont en effet les moins importantes de celles qui sont nécessaires à la construction du discours. Quel mal y auroit-il à cette dénomination, si en effet elle ne désignoit que les especes dont le caractere commun est l'indéclinabilité ? „ C'est „ qu'elle ne sert, dit M. l'abbé Girad, *vrais princip.* „ *tom. II. disc.* 13, *pag.* 311. qu'à confondre les especes entre elles, puisqu'on les place indifféremment „ dans la classe des *particules*, malgré la différence & „ de leurs noms & de leurs services, qui les font si „ bien connoître „. Je ne prétends point devenir l'apologiste de l'abus qu'on peut avoir fait de ce terme ; mais je ne puis me dispenser d'observer que le raisonnement de cet auteur porte à plein sur un principe faux. Rien n'est plus raisonnable que de réunir sous un seul coup d'œil, au moyen d'une dénomination générique, plusieurs especes différenciées & par leurs noms spécifiques & par des caracteres propres très-marqués : on ne s'avise point de dire que la dénomination générique confond les especes, quoiqu'elle les présente sous un même aspect ; & M. Girard lui-même n'admet-il pas sous la dénomination générique de *particule*, les *interjectives* & les *discursives* ; & sous chacune de ces especes d'autres especes subalternes ; par exemple, les *exclamatives*, les *acclamatives* & les *imprécatives* sous la premiere espece ; & sous la seconde, les *affirmatives*, les *admonitives*, les *imitatives*, les *exhibitives*, les *explétives* & les *précursives*.

Le véritable abus consiste en ce qu'on a appellé *particules*, non-seulement les mots indéclinables, mais encore de petits mots extraits des especes déclinables : il n'est pas rare de trouver, dans les méthodes préparées pour la torture de la jeunesse, la *particule SE*, les *particules SON*, *SA*, *SES* ou *LEUR* ; & l'on sait que la *particule ON* y joue un rôle important. C'est un abus réel, parce qu'il n'est plus possible d'assigner un caractere qui soit commun à tous ces mots, & qui puisse fonder la dénomination commune par laquelle on les désigne : & peut-être que la division des *particules* adoptées par l'académicien est vicieuse par le même endroit.

En effet, les *particules* interjectives, que tout le monde connoit sous le nom plus simple d'*interjections*, appartiennent exclusivement au langage du cœur, & il en convient en d'autres termes ; chacune d'elle vaut un discours entier : *Voyez* INTERJECTION : & les *particules* discursives sont du langage analytique de l'esprit, & n'y sont jamais en effet que comme des *particules* réelles de l'énonciation totale de la pensée. Qu'y a-t-il de commun entre ces deux especes ? De désigner, dit-on, une affection dans la personne qui parle ; & l'on entend sans contredit une affection du cœur ou de l'esprit. A ce prix, *particule* & *mot* sont synonymes ; car il n'y a pas un mot qui n'énonce une pareille affection ; & ils ont un caractere commun qui est très-sensible, ils sont tout produits par la voix.

M. l'abbé de Dangeau, qui faisoit son capital de répandre la lumiere sur les matieres grammaticales, & qui croyoit, avec raison, ne pouvoir le faire avec succès, qu'en recueillant avec scrupule, & comparant avec soin tous les usages, a rassemblé sous un seul coup d'œil les différens sens attachés par les Grammairiens au nom de *particule*. *Opusc. pag.* 231. *& suiv.*

„ 1°. On donne, dit-il, le nom de *particule* à divers petits mots, quand on ne sait sous quel genre „ ou partie d'oraison on les doit ranger, ou qu'à divers égards ils se peuvent ranger sous diverses parties d'oraison.... 2°. On donne aussi le même nom „ de *particule* à des petits mots, qui sont quelquefois „ prépositions & quelquefois adverbes.... 3°. On donne aussi le même nom de *particule* à de petits mots „ qui ne signifient rien par eux-mêmes, mais qui changent quelque chose à la signification des mots auxquels on les ajoute : par exemple, les petits mots de „ *ne* & de *pas*..... 4°. On doit donner le nom de *particule* principalement à de petits mots qui tiennent „ quelque chose d'une des parties d'oraison, & quelque „ chose d'une autre, comme *du*, *au*, *des*, *aux*... 5°. „ On donne encore le nom de *particule* à d'autres petits mots qui tiennent la place de quelques prépositions „ & de quelque nom, comme *en*, *y* & *dont*..... 6°. „ Les syllabes *ci*, *là* & *dà*, ainsi que les enclitiques *ne*, „ *ve*, *que* des Latins, & l'enclitique *τε* des Grecs, sont „ aussi des *particules*.... 7°. Il y a d'autres sortes de „ *particules* qui servent à la composition des mots, & „ comme elles ne font jamais de mots à part, on les „ nomme des *particules* inséparables, comme *re*, *dé*, „ *des*, *mes*, *dis*, *&c.*.... Tous ces différens usages des „ *particules*, & l'utilité dont il est de connoître la force qu'elles ont dans le discours, pourroit faire croire „ que ce ne seroit pas mal fait de faire de la *particule* „ une dixieme partie d'oraison „.

Il paroît évidemment par cet extrait de ce qu'a écrit sur les *particules* le savant abbé de Dangeau, qu'il y a sur cet objet une incertitude singuliere & une confusion étran-

étrange dans le langage des Grammairiens; & j'ajoute qu'il y a bien des erreurs.

1°. Donner le nom de *particule* à certains petits mots, quand on ne ſait ſous quel genre ou partie d'oraiſon on les doit ranger; c'eſt conſacrer par un nom d'une ſignification vague, l'ignorance d'un fait que l'on laiſſe indécis par mal'habileté ou par pareſſe. Il ſeroit & plus ſimple & plus ſage, ou de déclarer qu'on ignore la nature de ces mots, au lieu d'en impoſer par un nom qui ſemble exprimer une idée, ou d'en rechercher la nature par voies ouvertes à la ſagacité des Grammairiens.

2°. Regarder comme *particules* de petits mots qui à divers égards peuvent ſe ranger ſous diverſes parties d'oraiſon, ou qui ſont, dit-on, quelquefois prépoſitions & quelquefois adverbes; c'eſt introduire dans le langage grammatical la périſſologie & la confuſion. Quand vous trouvez, *il eſt ſi ſavant*, dites que *ſi* eſt adverbe; & dans *je ne ſais ſi cela eſt entendu*, dites que *ſi* eſt conjonction: mais quelle néceſſité y a-t-il de dire que *ſi* ſoit *particule*? Au reſte, il arrive ſouvent que l'on croit mal-à-propos qu'un mot change d'eſpece, parce que quelque ellipſe dérobe aux yeux les caracteres de ſyntaxe qui conviennent naturellement à ce mot: le mot *après*, dit M. de Dangeau, eſt prépoſition dans cette phraſe, *Pierre marche après Jacques*; il eſt adverbe dans celle-ci, *Jacques marchoit devant, & Pierre marchoit après*: c'eſt une prépoſition dans la derniere phraſe comme dans la premiere, mais il y a ellipſe dans la ſeconde, & c'eſt comme ſi l'on diſoit, *Jacques marchoit devant* (ou plutôt *avant*) *Pierre, & Pierre marchoit après Jacques*. On peut dire en général qu'il eſt très-rare qu'un mot change d'eſpece; & cela eſt tellement contre nature, que ſi nous en avons quelques-uns que nous ſommes forcés d'admettre dans pluſieurs claſſes, ou il faut reconnoître que c'eſt l'effet de quelque figure de conſtruction ou de ſyntaxe que l'habitude ne nous laiſſe plus ſoupçonner mais que l'art peut retrouver; ou il faut l'attribuer à différentes étymologies: par exemple, notre adverbe *ſi* vient certainement de l'adverbe latin *ſic*, & notre conjonction *ſi* eſt ſans altération la conjonction latine *ſi*.

3°. Je ne crois pas, quoique M. de Dangeau le diſe très-affirmativement, que l'on doive donner le nom de *particule* à nos petits mots *du*, *des*, *au*, *aux*. La Grammaire ne doit point juger des mots par l'étendue de leur matériel, ni les nommer d'après ce jugement; c'eſt leur deſtination qui doit fixer leur nature. Or les mots dont il s'agit, loin d'être des *particules* dans le ſens diminutif que préſente ce mot, équivalent au contraire à deux parties d'oraiſon, puiſque *du* vaut dire *de le*, *des* veut dire *de les*, *au* veut dire *à le*, & *aux* veut dire *à les*. C'eſt ainſi qu'il faut les déſigner, en marquant que ce ſont des mots compoſés équivalens à telle prépoſition & tel article. C'eſt encore à-peu-près la même choſe des mots *en*, *y* & *dont*: celui-ci eſt équivalent à *de lequel*, *de laquelle*, *de leſquels*, ou *de leſquelles*: les deux autres ſont de vrais adverbes, puiſque le mot *en* ſignifie *de lui*, *d'elle*; *de cela*, *de ce lieu*, *d'eux*, *d'elles*, *de ces choſes*, *de ces lieux*; & que le mot *y* veut dire *à cela*, *à ces choſes*, *en ce lieu*, *en ces lieux*: or tout mot équivalent à une prépoſition avec ſon complément, eſt un adverbe. *Voyez* ADVERBE.

4°. Enfin je ſuis perſuadé, contre l'avis même de l'habile grammairien dont j'ai rapporté les paroles, que ce ſeroit très-mal fait de faire des *particules* une nouvelle partie d'oraiſon. On vient de voir que la plûpart de celles qu'il admettoit avec le gros des grammairiens, ont déja leur place fixée dans les parties d'oraiſon généralement reconnues, & par conſéquent qu'il eſt au moins inutile d'imaginer pour ces mots une claſſe à part.

Les autres *particules*, dont je n'ai rien dit encore, & que je trouve en effet très-raiſonnable de déſigner par cette dénomination, ne conſtituent pas pour cela une partie d'oraiſon, c'eſt-à-dire, une eſpece particuliere de mots: & en voici la preuve. Un mot eſt une totalité de ſons devenue par uſage, pour ceux qui l'entendent, le ſigne d'une idée totale: *voyez* MOT: or les *particules*, que je conſens de reconnoître ſous ce nom, puiſqu'il faut bien en fixer la notion par un terme propre, ne ſont les ſignes d'aucune idée totale; la plûpart ſont des ſyllabes qui ne deviennent ſignificatives, qu'autant qu'elles ſont jointes à d'autres mots dont elles deviennent parties, de ſorte qu'on ne peut pas même dire d'aucune que ce ſoit une totalité de ſons, puiſque chacune devient ſon partiel du mot entier qui en réſulte.

Au lieu donc de regarder les *particules* comme des mots, il faut s'en tenir à la notion indiquée par l'étymologie même du nom, & dire que ce ſont *des parties élémentaires qui entrent dans la compoſition de certains mots, pour ajouter à l'idée primitive du mot ſimple auquel on les adapte, une idée acceſſoire dont ces élémens ſont les ſignes*.

On peut diſtinguer deux ſortes de *particules*, à cauſe des deux manieres dont elles peuvent s'adapter avec le mot ſimple dont elles modifient la ſignification primitive, les unes ſont *prépoſitives*, ou *préfixes*, pour parler le langage de la grammaire hébraïque, parce qu'elles ſe mettent à la tête du mot; les autres ſont *poſtpoſitives*, ou *affixes*, parce qu'elles ſe mettent à la fin du mot.

Les *particules* que je nomme *prépoſitives* ou *préfixes*, s'appellent communément *prépoſitions inſéparables*; mais cette dénomination eſt doublement vicieuſe: 1°. elle confond les élémens dont il s'agit ici avec l'eſpece de mots à laquelle convient excluſivement le nom de *prépoſition*: 2°. elle préſente comme fondamentale l'idée de la poſition de ces *particules*, en la nommant la premiere; & elle montre comme ſubordonnée & acceſſoire l'idée de leur nature élémentaire, en la déſignant en ſecond: au lieu que la dénomination de *particule prépoſitive* ou *préfixe* n'abuſe du nom d'aucune eſpece de mot, & préſente les idées dans leur ordre naturel. On ne ſauroit mettre dans ces termes techniques trop de vérité, trop de clarté, ni trop de juſteſſe.

Voici dans l'ordre alphabétique nos principales *particules* prépoſitives.

A, ou *ad*, *particule* empruntée de la prépoſition latine *ad*, marque, comme cette prépoſition, la tendance vers un but phyſique ou moral. On ſe ſert de *a* dans les mots que nous compoſons nous-mêmes à l'imitation de ceux du latin, & même dans quelques-uns de ceux que nous avons empruntés: *aguerrir* (ad bellum aptorem facere), *améliorer* (ad melius ducere), *anéantir* (réduire à néant, *ad nihilum*); *avocat* que l'on écrivoit & que l'on prononçoit anciennement *advocat* (ad alienam cauſam dicendam vocatus). On ſe ſert de *ad* quand le mot ſimple commence par une voyelle, par un *h* muet, par la conſonne *m*, & quelquefois quand il commence par *j* ou par *v*: *adapter* (aptare ad), *adhérer* (hærere ad), *admettre* (mettre dans), *adjoint* (junctus ad), *adverbe* (ad verbum junctus), &c. Dans quelques cas, le *d* de *ad* ſe transforme en la conſonne qui commence le mot ſimple, ſi c'eſt un *c* ou un *q*, comme *accumuler*, *acquérir*; un *f*, comme *affamer*; un *g*, comme *aggréger*; un *l*, comme *allaiter*; un *n*, comme *annexer*; un *p*, comme *applanir*, *appauvrir*, *appoſition*; un, *r* comme *arranger*, *arrondir*; un *ſ*, comme *aſſaillir*, *aſſidu*, *aſſortir*; un *t* comme *attribut*, *atténué*, &c.

Ab ou *abs*, qui eſt ſans aucune altération la prépoſition latine, marque principalement la ſéparation; comme *abhorrer*, *abdication*, *ablation*, *abnégation*, *abortif*, *abrogé*, *abſolution*, *abſtinence*, *abſtrait*, *abuſif*, &c.

Anti marque quelquefois la priorité, & alors il vient de la prépoſition latine *ante*, comme dans *antidate*; mais ordinairement nous conſervons le latin en entier, *antéceſſeur*. Plus ſouvent il vient du grec ἀντὶ, *contrà*, & alors il marque oppoſition: ainſi le poeme immortel du cardinal de Polignac, dont M. de Bougainville a donné au public une excellente traduction, porte à juſte titre le nom d'*Antilucrece*, puiſque la doctrine du poëte moderne eſt tout-à-fait oppoſée au matérialiſme abſurde & impie de l'ancien. *Voyez* ANTI.

Co, *com*, *col*, *cor* & *con*, eſt une *particule* empruntée de la prépoſition latine *cùm* (avec) dont elle garde le ſens dans la compoſition. On ſe ſert de *co* devant un mot ſimple qui commence par une voyelle ou par un *h* muet; *coadjuteur*, *coéternel*, *coïncidence*, *coopération*, *cohabiter*, *cohéritier*. On emploie *com* devant une des conſonnes labiales *b*, *p*, ou *m*; *combattre*, *compétiteur*, *commutation*. On ſe ſert de *col*, quand le mot ſimple commence par *l*; *collection*, *colliger*, *colluſion*: le mot *colporteur* n'eſt point contraire à cette regle, il ſignifie *porteur au col*. On fait uſage de *cor* devant les mots qui commencent par *r*, *corrélatif*, *correſpondance*. Dans toutes les autres occaſions on ſe ſert de *con*; *concordance*, *condenſer*, *confédération*, *conglutiner*, *conjonctif*, *connexion*, *conquérir*, *conſentir*, *conſpirer*, *contemporain*, *convention*.

Contre, ſervant comme *particule*, conſerve le même ſens d'oppoſition qui eſt propre à la prépoſition; *contredire*, *contremander*, *contrevenir*: *contrefaire*, c'eſt imiter contre la vérité; *contrefait* veut quelquefois dire, fait contre les loix ordinaires & les proportions de la nature; *contretirer* une eſtampe, c'eſt la tirer dans un ſens oppoſé & contraire. Mais dans *contreſigner*, *contre* veut ſeulement dire *auprès*.

Dé sert quelquefois à étendre la signification du mot; elle est ampliative, comme dans *déclarer*, *découper*, *détremper*, *dévorer*: d'autres fois elle est négative & sert à marquer la suppression de l'idée énoncée par le mot *simple*, comme dans *débarquer*, *décamper*, *dédire*, *défaire*, *dégénéré*, *déloyal*, *démasqué*, *dénaturé*, *dépourvu*, *déréglement*, *désabuser*, *détorse*, *dévaliser*.

Dés est toujours négative dans le même sens que l'on vient de voir; *désaccorder*, *desennuyer*, *deshabiller*, *deshérité*, *deshonneur*, *désintéressement*, *désordre*, *désunion*.

Di est communément une *particule* extensive; *diriger*, c'est *regler* de point en point; *dilater*, c'est donner beaucoup d'étendue; *diminuer*, c'est rendre plus menu, &c.

Dis est plus souvent une *particule* négative; *discordance*, *disgrace*, *disproportion*, *disparité*. Quelquefois elle marque diversité; *disputer* (disputare) signifie littéralement *diversa putare*, ce qui est l'origine des disputes; *distinguer*, selon M. l'abbé de Dangeau, (*Opusc. p.* 239.) vient de *dis* & de *tingere* (teindre), & signifie proprement *teindre d'une couleur différente*, ce qui est très-propre à distinguer; *discerner*, voir les différences; *disposer*, placer les diverses parties, &c. Dans *diffamer*, *difficile*, *difforme*, c'est la *particule dis* dont la *s* finale est changé en *f*, à cause de *f* initial des mots simples, & elle y est négative.

E & *ex* sont des *particules* qui viennent des propositions latines *é* ou *ex*, & qui dans la composition marquent une idée accessoire d'extraction ou de séparation: *ébrancher*, ôter les branches, *écervelé*, qui a perdu la cervelle; *édenter*, ôter les dents; *effréné*, qui s'est soustrait au frein, *élargir*, c'est séparer davantage les parties élémentaires ou les bornes; *émission*, l'action de pousser hors de soi; *énerver*, ôter la force aux nerfs; *épousseter*, ôter la poussiere, &c. *exalter*, mettre au-dessus des autres; *excéder*, aller hors des bornes; *exhéréder*, ôter l'héritage; *exister*, être hors du néant; *exposer*, mettre au dehors; *exterminer*, mettre hors des termes ou des bornes, &c. Il ne faut pas croire au reste, comme le donne à entendre M. l'abbé Regnier, (*Gramm. franç.* in-12. *p.* 545. in-4°. *pag.* 574.) que ce soit la particule *é* qui se trouve à la tête des mots *écolier*, *épi*, *éponge*, *état*, *étude*, *espace*, *esprit*, *espece*, &c. & de plusieurs autres qui viennent de mots latins commençant par *s* suivie d'une autre consonne, *scholaris*, *spica*, *spongia*, *status*, *studium*, *spatium*, *spiritus*, *species*, &c.

La difficulté que l'on trouva à prononcer de suite les deux consonnes initiales, fit prendre naturellement le parti de prononcer la premiere comme dans l'alphabet, *es*; & dès lors on dit, & l'on écrivit ensuite, *escolier*, *espi*, *esponge*, *estat*, *espece*, *esprit*, *espece*, &c. l'euphonie dans la suite supprima la lettre *s* de la prononciation de quelques-uns de ces mots, & l'on dit *écolier*, *épi*, *éponge*, *état*, *étude*; & ce n'est que depuis peu que nous avons supprimé cette lettre dans l'orthographe: elle subsiste encore dans celle des mots *espace*, *esprit*, *espece*, parce qu'on l'y prononce. Si cet *e* ne s'est point mis dans quelques dérivés de ces mots, ou dans d'autres mots d'origine semblable, c'est qu'ils se sont introduits dans la langue en d'autres tems, & qu'étant d'un usage moins populaire, ils ont été moins exposés à souffrir quelque altération dans la bouche des gens éclairés qui les introduisirent.

La *particule en*, dans la composition, conserve le même sens à-peu-près que la préposition, & marque position ou disposition: position, comme dans *encaisser*, *endosser*, *enfoncer*, *engager*, *enlever*, *enjeu*, *enregistrer*, *ensevelir*, *entasser*, *envisager*: disposition, comme dans *encourager*, *endormir*, *engrosser*, *enhardir*, *enrichir*, *ensanglanter*, *enivrer*. Lorsque le mot simple commence par une des labiales *b*, *p* ou *m*, la *particule en* devient *em*; *embaumer*, *empaler*, *emmailloter*: & l'abbréviateur de Richelet, M. l'abbé Goujet, péche contre l'usage & contre l'analogie, lorsqu'il écrit *enmailloter*, *enmancher*, *enménager*, *enmener*.

In est une *particule* qui a dans notre langue, ainsi qu'elle avoit en latin, deux usages très-différens. 1°. Elle conserve en plusieurs mots le sens de la préposition latine *in*, ou de notre *particule* françoise *en*, & par conséquent elle marque position ou disposition; position, comme *incarnation*, *infuser*, *ingrédient*, *inhumation*, *initier*, *inné*, *inoculation*, *inscrire*, *intens*, *invasion*; disposition, comme *inciter*, *induire*, *influence*, *innover*, *inquisition*, *insigne*, *intention*, *inversion*. *In* & *en* ont tellement le même sens, quand on les considere comme venues de la préposition, que l'usage les partage quelquefois entre des mots simples qui ont une même origine & un même sens individuel, & qui ne different que par le sens spécifique: *inclination*, *enclin*; *inflammation*, *enflammer*; *injonction*, *enjoindre*; *intonation*, *entoner*. 2°. *In* est souvent une *particule* privative, qui marque l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple: *inanimé*, *inconstant*, *indocile*, *inégal*, *infortuné*, *ingrat*, *inhumain*, *inhumanité*, *inique*, *injustice*, *innombrable*, *inoui*, *inquiet*, *inséparable*, *intolérante*, *involontaire*, *inutile*. Quel que puisse être le sens de cette *particule*, on en change la finale *n* en *m* devant les mots simples qui commencent par une des labiales *b*, *p*, ou *m*; *imbiber*, *imbu*, *imbécille*, *impétueux*, *imposer*, *impénitence*; *immersion*, *imminent*, *immodeste*: *n* se change en *l* devant *l*, & en *r* devant *r*; *illuminer*, *illicite*; *irruption*, *irradiation*, *irrévérent*.

Mé ou *més* est la même *particule* dont l'euphonie supprime souvent la finale *s*: elle est privative, mais dans un sens moral, & marque quelque chose de mauvais, le mal n'étant que l'absence ou la privation du bien. M. l'abbé Regnier (*pag.* 562. in-12, ou *pag.* 589. in-4°.) a donné la liste de tous les mots composés de cette *particule* usitée de son tems, & il écrit *més* partout, soit que l'on prononce ou que l'on ne prononce pas *s*: en voici une autre un peu différente; je n'ai écrit *s* que dans les mots où cette lettre se prononce, & c'est lorsque le mot simple commence par une voyelle; j'ai retranché quelques mots qui ne sont plus usités, & j'en ai ajoûté quelques-uns qui sont d'usage: *mécompter*, *mécompter*; *méconnoissable*, *méconnoissance*, *méconnoître*; *mécontent*, comme *mal-content*, (*voyez* les *Remar. nouv.* de Bouhours, *tome I. pag.* 271.) *mécontentement*, *mécontenter*; *mécréant*; *médire*, *médisance*, *médisant*; *méfaire*, *méfait*; *mégarde*; *méprendre*; *méprise*; *mépris*, *méprisable*, *méprisant*, *mépriser*; *mésaise* comme *malaise*; *mésalliance*, *mésallié*; *mésestimer*; *mésintelligence*; *mésoffrir*; *messéance*, *messéant* comme *malséant*; *mésuser*; *mévendre*, *mévente*. Les Italiens emploient *mis* dans le sens de notre *més*; & les Allemands ont *miss* qui paroît être la racine de notre *particule*. *Voyez* le *Gloss. germ.* de Wachter, *proleg. sect. V.*

Par ou *per* est une *particule* ampliative qui marque l'idée accessoire de plénitude ou de perfection; *parfait*, entierement fait; *parvenir*, venir jusqu'au bout; *persécuter* comme *persequi*, suivre avec acharnement; *peroraison*, ce qui donne la plenitude entiere à l'oraison, &c. La *particule* latine *per* avoit la même énergie; c'est pourquoi devant les adjectifs & les adverbes elle leur donnoit le sens ampliatif ou superlatif: *periniquus*, très-injuste, *perabsurdè*, d'une maniere fort absurde, &c.

Nous avons encore plusieurs autres *particules* qui viennent ou de nos prépositions, ou des prépositions latines, ou de quelques *particules* latines: elles en conservent le sens dans nos mots composés, & n'ont pas grand besoin d'être expliquées ici: en voici quelques exemples: *entreprendre*, *interrompre*, *introduire*, *pourvoir*, *prévoir*, *produire*, *rassembler*, *rebâtir*, *réassigner*, *réconcilier*, *rétrograder*, *subvenir*, *subdélégué*, *soumettre*, *sourire*, *survenir*, *traduire*, *transposer*.

Je remarquerai seulement sur la *particule re* ou *ré*, que souvent un même mot simple reçoit des significations très-différentes, selon qu'il est précédé de *re* avec l'*e* muet, ou de *ré* avec l'*é* fermé: *repondre*, c'est pondre une seconde fois, *répondre*, c'est repliquer à un discours; *refermer*, c'est former de nouveau, *réformer*, c'est donner une meilleure forme; *repartir* c'est repliquer, ou partir pour retourner, *répartir*, c'est distribuer en plusieurs parts.

On peut lire avec fruit sur quelques *particules* prépositives, les *Remarques nouvelles* du pere Bouhours, *tom. I. pag.* 257, 298 & 556.

Le nombre de nos *particules* postpositives n'est pas grand: nous n'en avons que trois *ci*, *là* & *da*. *Ci* indique des objets plus prochains, *là* des objets plus éloignés: de là la différence de sens que reçoivent les mots, selon qu'on les termine par l'une ou par l'autre de ces *particules*; *ceci*, *cela*; *voici*, *voilà*; *celui-ci*, *celui-là*; *cet homme-ci*, *cet homme là*.

Da est ampliatif dans l'affirmation *ouida*; & c'est le seul cas où l'usage permette aujourd'hui de l'employer. Cette *particule* étoit autrefois plus usitée comme affirmative: *il avoit une épée da*, *c'est un habile homme da*. Plus anciennement elle s'écrivoit *dea*; & Garnier dans sa tragédie de Bradamante, commence ainsi un vers:

Dea, mon frere, hé pourquoi ne me l'aviez-vous dit?

Il y avoit donc une faute de diphtongue: sur quoi je ferai une observation que l'on peut ajouter à celles de Ménage. C'est que dans le patois de Verdun, il y a une

affirmation qui est *vie dia*, & quelquefois on dit *pa la vie dia*; ce que je crois qui signifie *par la vie de Dieu*, en sorte que *vie dia* c'est *vie de Dieu*, ou *vive Dieu*. Or *dia* & *dea* ne different que comme *i* & *e* qui sont des sons très-approchans & souvent confondus: ainsi rien n'empêche de croire que *da* n'est affirmatif qu'autant qu'il prend Dieu même à témoin. (*B. E. R. M.*)

PARTICULES est aussi un *terme de Théologie*, dont on se sert dans l'Eglise latine pour exprimer les miettes ou petits morceaux de pain consacré, qu'on appelle *μερίδες* dans l'Eglise greque.

Dans l'Eglise greque, il y a une cérémonie particuliere, nommée *τῶν μερίδων*, des *particules*, dans laquelle on offre certains morceaux de pain non consacré en l'honneur de la Vierge, de S. Jean-Baptiste, & de plusieurs autres saints. On donne aussi à ces *particules* le nom d'*oblation*, *προσφορὰ*.

Gabriel, archevêque de Philadelphie, a donné un petit traité, *περὶ τῶν μερίδων*, dans lequel il s'efforce de faire voir l'ancienneté de cette cérémonie, parce qu'il en est fait mention dans les liturgies de S. Chrysostome & de S. Basile.

Il y a eu sur cette matiere une dispute considérable entre les Théologiens réformés & les catholiques. Aubertin & Blondel appliquent un passage de la théorie de S. Germain, patriarche de Constantinople, où il parle de la cérémonie des *particules* comme d'une chose en usage de son tems. En faveur des Catholiques, MM. de Port royal contestent l'explication; mais M. Simon, dans ses notes sur Gabriel de Philadelphie, tâche de faire voir que ce passage est une interpolation, parce qu'il ne se trouve point dans les anciens exemplaires de S. Germain; & par conséquent que la dispute n'a point de fondement.

PARTICULE, s. f. (*Physique.*) partie très-petite d'un corps; c'est de l'assemblage & de l'union de plusieurs de ces parties que sont composés les corps naturels.

Particule dans la nouvelle Philosophie est employé par quelques auteurs dans le même sens qu'*atome* dans l'ancienne Philosophie d'Epicure, & que *corpuscule* dans la Philosophie moderne. *Voyez* ATOME & CORPUSCULE.

Néanmoins d'autres auteurs les distinguent, & disent que *particule* est l'assemblage & l'union de deux ou plusieurs corpuscules ou atomes primitifs & physiquement indivisibles; & que corpuscule ou petit corps est l'assemblage ou la masse de plusieurs *particules*.

Au reste, cette distinction n'est pas fort nécessaire, & dans la plûpart des ouvrages de Physique *particule* est employé comme synonyme à *corpuscule*.

Les *particules* sont donc comme les élémens des corps; c'est leur arrangement différent & leur contexture, avec la différence de cohésion, qui constitue les différentes sortes de corps, durs, mous, secs, liquides, pesans, légers, &c. *Voyez* ÉLÉMENT & COHÉSION.

Les *particules* les plus petites ou les corpuscules s'unissent, suivant les Newtoniens, par l'attraction la plus forte, & composent des *particules* plus grosses dont l'union est plus foible, & plusieurs de ces parties réunies ensemble forment des *particules* encore plus grosses dont l'union est toujours plus foible; & ainsi par différens degrés jusqu'à ce que la progression finisse par les *particules* les plus grosses, desquelles dépendent les opérations chimiques & les couleurs des corps naturels, & qui, en s'unissant, composent les corps des masses sensibles. *Voyez* MATIERE, COULEUR, ATTRACTION & COHÉSION.

Les Epicuriens s'imaginoient que la cohésion de ces *particules* de matiere se faisoit par le moyen des atomes accrochés, les Péripatéticiens au contraire par le simple repos de ces parties les unes auprès des autres; c'est aussi le sentiment des Cartésiens. *Voyez* DURETÉ. *Chambers.*

PARTICULIER, adj. (*Gramm. & Logique.*) qui concerne l'espece ou l'individu; l'on dit le système de l'individu ne doit pas être préféré à celui de l'espece, & *particulier* s'oppose à *général*. Il est doux, après avoir vécu dans le tumulte des affaires, de retourner à la vie *particuliere*; & *particulier* s'oppose *à public*. L'Eglise admet un jugement *particulier*; & *particulier* s'oppose à *universel*. Un *particulier* de cet endroit a fait une belle action; & l'idée de *particulier* est relative à celle de *collection*. C'est un homme *particulier*; & il est synonyme à *bisarre*, & s'oppose à *ordinaire* & *commun*. Dans cette maison chacun a sa chambre *particuliere*, & il s'oppose à *commune*. Les assemblées *particulieres* sont illicites, & il est corrélatif de *publiques*. Il faut connoître les circonstances *particulieres* d'une affaire pour en décider, & il s'oppose à *ordinaires* & *communes*. L'aimant a une vertu *particuliere*, ou qui lui est propre. Quand il se dit d'une liaison, il en marque l'*intimité*; d'un officier, il en marque la *subordination*; d'un événement, il en marque la *rareté*; d'un goût, il en marque la *vivacité*, &c.

PARTICULIER, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui ne touchant qu'une personne ou une chose est opposé à *universel* ou général; par exemple, l'héritier *particulier* n'a pas un droit si étendu que l'héritier universel; il en est de même du legs *particulier* opposé au legs *universel*. Une substitution universelle ou générale est opposée à une substitution *particuliere*, qui ne porte que sur certaines choses ou sur certaines personnes, le lieutenant général d'une jurisdiction a la prééminence sur le lieutenant *particulier*. (*A*)

PARTIE, s. f. (*Métaphysique.*) c'est une quantité qui, prise d'un tout, lui est inférieure, & combinée avec ce dont elle a été prise, redevient égale au tout. On reconnoît pour axiomes les propositions, qui affirment que le tout est plus grand que sa partie, que toutes les parties réunies sont égales au tout, & qu'enfin le tout & ses parties prises ensemble peuvent être substitués réciproquement l'un à l'autre.

On distingue entre *partie aliquote* & *partie aliquante*. *Partie aliquote*, c'est celle qui étant répétée un certain nombre de fois, fait une somme précisément égale au tout. *Partie aliquante*, c'est celle dont la répétition ne produit jamais qu'une somme inférieure ou supérieure au tout. Trois est *partie* aliquote de douze, parce que répété quatre fois, il produit exactement ce nombre; mais trois n'est que *partie* aliquante de seize, car cinq fois trois font quinze; & six fois trois font dix-huit, deux nombres, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de seize.

Tout nombre moindre est *partie* d'un plus grand. Ce qui est *partie* d'une *partie*, est par-là même *partie* du tout. Les *parties* égales de tous égaux, sont égales entr'elles.

Les *parties* des tous sont actuelles ou simplement possibles. Une *partie* actuelle, c'est celle qui a ses bornes déja distinctes & déterminées. Une *partie* possible, c'est celle qu'on peut désigner arbitrairement. Les *parties* d'une montre, par exemple, ont chacune leur grandeur & leur figure déterminée, qui en font l'actualité; mais une masse de plomb ou une regle de bois n'ont encore que des *parties* possibles, & les ouvriers qui les employeront peuvent les former à leur gré. Le continu conçu d'une maniere abstraite n'offre que des *parties* possibles. Il y a une étendue entre Berlin & Paris: je la conçois d'abord en général comme continue, & alors je ne détermine point combien de lieues séparent ces deux villes. Mais ensuite, en faisant attention aux villes, villages, rivieres, campagnes, montagnes, bois, & autres choses interposées, les *parties* actuelles se tracent sous mes yeux, & en les comparant à une mesure commune, j'assigne la distance de ces deux lieux. Dans les contigus au contraire les *parties* sont toutes faites.

PARTIES D'ORAISON, (*Gram.*) *voyez* DISCOURS, LANGUE, ORAISON.

PARTIE, *en Anatomie*, est un terme général dont on se sert pour nommer chaque *partie* du corps, & les *parties* de ces *parties*. Le foie est une *partie* organique, dont une *partie* est située dans l'hypocondre droit, & l'autre dans l'épigastre. Les *parties* secretes ou naturelles, que le peuple appelle *les parties honteuses*, sont celles qui servent à la génération.

PARTIES GÉNITALES DE L'HOMME, qui comprennent le pénil & les testicules. *Voyez* PÉNIL, TESTICULE, GÉNÉRATION, &c.

Bracton dit que l'amputation de ces *parties* étoit félonie ou un crime capital, suivant le droit commun, soit que ce fût du consentement du patient ou non. *Voyez* EUNUQUE & CASTRATION, comme il paroît par ce passage.

„ Henri Hall & A. sa femme ont été arrêtés & en-
„ fermés dans la prison d'Evilchester, comme accusés
„ d'avoir coupé les *parties génitales* de Jean Moine,
„ que ledit Henri a surpris avec ladite femme A. „.
Rot. claus. 13. *hen. III.*

PARTIES ÉGALES, (*Pharmacie.*) expression dont on se sert dans les prescriptions des remedes composés & qui n'a pas besoin d'être définie: l'égale quantité se détermine toujours par le poids. Cette expression s'abrege dans les formules par les lettres initiales des deux mots *P. E.* & en latin *P. Æ. partes æquales*. (*b*)

PARTIE DE FORTUNE, *dans l'Astrologie judiciaire*, est l'horoscope lunaire, ou le point dans lequel est la lune dans le tems que le soleil est dans le point ascendant de l'Orient.

Le

Le soleil dans son ascendant est supposé donner la vie, & la lune donne l'humide radical, & est une des causes de la fortune; dans les horoscopes, la *partie de fortune* est représentée par un cercle divisé en croix.

PARTIE, (*Jurisprud.*) en terme de palais signifie *tout plaideur*; l'avocat ou le procureur, en parlant de son client, l'appelle sa *partie*, ce qui vient de ce que dans l'ancien style où les plaidoyers étoient relatés, dans les jugemens on disoit *ex parte N*... c'est-à-dire de la part d'un tel a été dit, &c.

Partie adverse est celui qui plaide contre un autre, le defendeur est la *partie adverse* du demandeur, & *vice versâ*.

Partie civile, en matiere criminelle, c'est celui qui se déclare *partie* contre celui qu'il accuse d'avoir commis un crime.

On l'appelle *partie civile*, parce qu'en concluant sur la plainte, il ne peut demander qu'une réparation civile & des intérêts civils; c'est à la *partie* publique à prendre des conclusions pour la vengeance & la punition du crime.

Celui qui a rendu plainte n'est pas pour cela réputé *partie civile*; car si la plainte ne contient pas une déclaration expresse que le plaignant se porte *partie* civile, elle ne tient lieu que de dénonciation, ordonnance de 1670, *tit. III. art. 5.* & néanmoins si la plainte est calomnieuse; le plaignant peut être poursuivi comme calomniateur.

Pour pouvoir se porter *partie* civile, il faut avoir un intérêt personnel à la réparation civile du crime, comme sont ceux qui ont été volés, ou bien l'héritier de celui qui a été tué; ceux qui n'ont à réclamer que pour l'intérêt public; peuvent seulement servir d'instigateurs & de dénonciateurs.

Quand la *partie* civile est satisfaite, elle ne peut plus agir, il n'y a plus que le ministere public qui puisse poursuivre la vengeance du crime, bien entendu qu'il y ait un corps de délit constant. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, DÉNONCIATION, INTÉRÊTS CIVILS, PLAINTE, RÉPARATION CIVILE.

Partie comparante est celle qui se présente en personne, ou par le ministere de son avocat ou de son procureur, soit à l'audience, soit devant le juge ou autre officier public pour répondre à quelque interrogation ou assister à quelque procès-verbal. *Voyez partie défaillante.*

Parties contradictoires, c'est lorsque les deux *parties* qui ont des intérêts opposés & qui contestent ensemble, se trouvent l'une & l'autre en personne, ou par le ministere de leur avocat ou de leur procureur devant le juge & prêtes à plaider ou à répondre s'il s'agit d'interrogation, ou pour assister à un procès-verbal. *Voyez* ci-devant *Partie comparante*, & ci-après *Partie défaillante*.

Partie défaillante, est lorsqu'une des personnes qui plaident ou qui sont assignées pour comparoître devant un juge, commissaire ou autre officier public, fait défaut, c'est-à-dire ne comparoît pas en personne, ni par le ministere d'un procureur.

Partie intervenante, c'est celle qui de son propre mouvement se rend *partie* dans une contestation déja pendante entre deux autres *parties*.

Parties litigantes, sont ceux qui sont en procès ensemble.

Parties ouïes, c'est lorsque les *parties* qui plaident ensemble ont été entendues contradictoirement. Ces termes *parties ouïes* sont de style dans les jugemens contradictoires, qu'ils précedent ordinairement le dispositif.

Partie plaignante est celui qui a rendu plainte en justice de quelque tort ou grief qu'on lui a fait. *Voyez* PLAINTE.

Partie principale est celui qui est le plus intéressé dans la contestation; cette qualité se donne aussi ordinairement à ceux entre lesquels a commencé la contestation pour les distinguer de ceux qui ne sont que *parties* intervenantes.

Parties publiques, c'est celui qui est chargé de l'intérêt public, tels que sont les avocats & procureurs généraux dans les cours, les avocats & procureurs du roi dans les autres sieges royaux, les avocats & procureurs fiscaux dans les justices seigneuriales, & autres personnes qui ont un caractere pour exercer le ministere public, comme le major dans les conseils de guerre. *Voy.* AVOCAT FISCAL, AVOCAT GÉNÉRAL, GENS DU ROI, MINISTERE PUBLIC, PARQUET, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, PROCUREUR FISCAL. (*A*)

PARTIES CASUELLES, (*Jurisprud.*) On entend par ces termes, la finance qui revient au roi des offices vénaux qui ne sont pas héréditaires.

On entend aussi quelquefois, par le terme de *parties casuelles*, le bureau où se paye cette finance. Le trésorier, des *parties casuelles* est celui qui la reçoit.

Les officiers de judicature & de finances, auxquels le roi n'a pas accordé l'hérédité, doivent payer aux *parties casuelles* du roi, au commencement de chaque année, l'annuel ou paulette, à fin de conserver leur charge à leurs veuve & héritiers, & aussi pour jouir de la dispense des 40 jours qu'ils étoient obligés de survivre à leur résignation, suivant l'édit de François I. sans quoi la charge seroit vacante au profit du roi; ce qu'on appelle *tomber aux parties casuelles*. Ceux qui veulent racheter un tel office, le peuvent faire moyennant finance; ce que l'on appelle *lever un office aux parties casuelles*. Le prix des offices est taxé aux *parties casuelles*, *voyez* PAULETTE.

Le droit qui se paye aux *parties casuelles*, a quelque rapport avec celui que l'on appelloit chez les Romains, *casus militiæ*, qui se payoit aux héritiers pour les milices vénales & héréditaires, dont il est parlé en la novelle 53. *ch. v.* Ce n'est pourtant pas précisément la même chose. *Voyez* Loyseau, *des Offices*, *Liv. II. ch. xvj. n. 31. & suiv.*

Les princes apanagistes ont leurs *parties casuelles* pour les offices de l'apanage auxquels ils ont droit de pourvoir.

M. le chancelier a aussi ses *parties casuelles* pour certains offices qui sont à sa nomination.

Il y a de même certains offices de la maison du roi qui tombent dans les *parties casuelles* des grands offices de la couronne dont dépendent ces offices.

PARTIES, (*Commerce.*) On nomme ainsi dans le commerce, tant en gros qu'en détail, aussi-bien que parmi les artisans & ouvriers, les mémoires des fournitures de marchandises ou d'ouvrages qu'on a faits pour quelqu'un. *Voyez* MÉMOIRE.

Parties arrêtées; ce sont les mémoires au bas desquels ceux à qui les marchandises & ouvrages ont été livrés & fournis, reconnoissent qu'ils les ont reçus, qu'ils sont contens du prix, & promettent d'en faire le payement, soit que le tems de faire ce payement soit exprimé, soit qu'il ne le soit pas; cette reconnoissance met les marchands & ouvriers à couvert de la fin de non-recevoir, & leur donne contre les débiteurs une action qui subsiste trente années.

Partie d'apoticaire, est le nom qu'on donne à des mémoires enflés, & où les ouvrages ou marchandises sont estimés beaucoup au-delà de leur juste valeur.

Parties simples, *parties doubles*, termes de marchands, négocians, banquiers, teneurs de livres, &c. Il se disent des différentes manieres de tenir des livres de commerce & de dresser des comptes. *Voyez* COMPTES, LIVRES DE MARCHANDS, &c. *diction. de commerce*.

PARTIES DOUBLES, (*Comm. Fin.*) L'ordre des *parties doubles* distingue une recette d'une autre recette, une dépense d'une autre dépense, l'argent des autres effets, la nature & le sort de ces divers effets. Chaque article dans les *parties doubles*, opere tout-à-la-fois recette & dépense; c'est d'où elles prennent leur nom: ainsi il porte avec soi la vérification & la balance. Quelqu'étendue que l'on suppose à un compte général, on peut en un instant, & d'un clin d'œil, former un compte particulier du plus léger article, en suivant son issue: compte qui sera lumineux sans entrer des efforts & des recherches pénibles. Dès-lors il seroit possible chaque jour, de compter d'une caisse, où tout l'argent du Royaume entreroit. Les Italiens ont imaginé ce bel ordre; ils s'en servent même généralement dans le détail des biens de campagne qu'ils font valoir: & si l'on y prenoit garde par-tout où il se fait de grandes consommations, quel qu'immense qu'en fût le détail, il seroit facile de se procurer une connoissance intime & journaliere de chaque emploi.

Pendant long-tems les négocians ont été les seuls à adopter cet usage, parce qu'il leur importe de connoître à chaque heure du jour leur situation véritable. Ils seroient bien-tôt ruinés, si leurs caissiers ou comptables se trouvoient chargés de debets inconnus, ou s'ils pouvoient faire valoir à leur insçu quelque somme jusqu'au moment de la reddition des comptes. „ Cette même „ exactitude, disoit en 1607 Simon Stevin de Bruges à „ M. de Sully, n'est pas moins intéressante pour un „ prince. „ Cependant son inexécution dans le maniement des finances jusqu'à ce jour, a presque réduit en problème cette question, savoir si entre deux points donnés, la ligne droite est plus courte que la ligne courbe. (*D. J.*)

PARTIE DE MUSIQUE, est le nom de chaque voix ou mélodie séparée, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. Pour constituer un accord, il faut au moins que deux sons se fassent entendre à-la-fois; ce qu'une seule voix ne sauroit faire. Pour former une harmonie ou une suite d'accords, il faut donc plusieurs voix: le chant qui appartient à chacune de ces voix, s'appelle *partie*, & la collection de toutes les *parties* s'appelle *partition*. *Voyez* PARTITION.

Comme un accord complet est composé de quatre sons, il y a aussi dans la Musique quatre *parties* principales, dont la plus aiguë s'appelle *dessus*, & se chante par des voix de femmes, d'enfans, ou *de musici*; les trois autres sont la *haute-contre*, la *taille* & la *basse*, qui toutes appartiennent à des voix d'hommes. On peut voir dans nos *Pl. de Musiq.* l'étendue de voix de chacune de ces *parties*, & la clé qui lui appartient. Les notes blanches montrent les sons pleins où chaque partie peut arriver, tant en haut qu'en bas; & les croches qui suivent, montrent les sons où la voix commenceroit à se forcer, & qu'elle ne doit former qu'en passant.

Plusieurs de ces *parties* se subdivisent en deux, quand on compose à plus de quatre parties. *Voyez* DESSUS, TAILLE, BASSE, VOIX.

Il y a aussi des *parties* instrumentales. Il y a même des instrumens, comme l'orgue, le clavessin, la viole qui peuvent faire plusieurs parties à la fois. En général on divise aussi la musique instrumentale en quatre *parties*, qui répondent à celles de la musique vocale, & qui s'appellent *dessus*, *quinte*, *taille* & *basse*. On en trouvera aussi les clés & l'étendue. *Pl. de Musiq.* Mais il faut remarquer que la plûpart des instrumens n'ont pas de bornes precises dans le haut, & qu'on les peut faire démancher autant qu'on veut, aux dépens des oreilles des auditeurs; au lieu que dans le bas ils ont un terme fixe qu'ils ne sauroient passer, & qui est la note que j'ai marquée.

Il y a des *parties* qui ne doivent être chantées que par une seule voix, ou jouées que par un seul instrument; & celles-là s'appellent *parties récitantes*. D'autres *parties* s'exécutent par plusieurs personnes, chantant ou jouant à l'unisson, & on les appelle *parties de chœur*.

On appelle encore *partie*, le papier de musique sur lequel est écrite la *partie* séparée de chaque musicien. Quelquefois plusieurs chantent ou jouent sur le même papier; mais quand ils ont chacun le leur, ce qui se fait ordinairement dans les grandes musiques, on peut dire en ce sens, qu'il y a autant de *parties* que de concertans. (*S*)

PARTIE, (*Ecriv.*) Ce mot est aussi en usage dans l'écriture pour exprimer le vice ou la beauté d'un caractere; comme voilà de bonnes ou de mauvaises *parties*, des *parties* maigres, plates, pleines, bien touchées, &c.

PARTIES SIMILAIRES, (*Jard.*) sont les *parties* d'une même nature, tissure & substance qui se trouvent dans une graine, telles que la cuticule, le parenchyme ou la chair, & la racine séminale.

Parties dissimilaires, sont celles qui étant de différente nature, sont composées de diverses especes, telles qu'on les remarque dans une plante; savoir, la racine, le tronc, les feuilles, les fleurs & les fruits.

Parties ligneuses; ce sont les *parties* même du bois, telles que la tige intérieure & l'écorce.

PARTIE DE JEU, c'est une convention en conséquence de laquelle le jeu finit; & celui qui se trouve alors avoir l'avantage, marque & gagne. La *partie* est composée d'un certain nombre de tours de jeux, de points, de coups, &c. Ainsi au billard la *partie* est ordinairement de seize points, à moins qu'un des joueurs, ou tous les deux, ne se soient interdit quelques uns des coups ordinaires du jeu de billard, auquel cas la partie n'est que de douze points.

Au trictrac la *partie* est de douze coups.

Au piquet, de cent points.

Au piquet à écrire, de vingt-quatre rois.

PARTIL, adj. (*Astrol.*) Ce terme, en Astrologie, se dit d'un aspect qui est dans le degré précisément qui forme l'aspect. Un trine *partil*, se dit de celui de 120 degrés. Le soleil, par exemple, est en *trine partil* de la lune, lorsqu'il est au douzieme degré du Lion, & que la Lune est au douzieme degré du Sagittaire ou d'Ariès; parce que dans l'un & dans l'autre cas, ils sont éloignés l'un de l'autre de 120 degrés, qui est justement la tierce partie du zodiaque, ce qui forme par conséquent le *trine* parfait & *partil*.

Le *quadrat partil* se fait lorsque deux astres sont précisément éloignés l'un de l'autre de 90 degrés. Le sextil, lorsqu'ils sont éloignés de 60 degrés.

L'opposition partile se fait lorsqu'ils sont distans de la moitié du cercle, c'est-à-dire, de 180 degrés; & la *conjonction partile*, lorsqu'ils sont précisément au même degré du zodiaque. Les Astrologues ne laissent pas de nommer tous les aspects *partils*, lorsqu'ils ne sont éloignés de la précision que de trois ou quatre degrés, principalement lorsque la plus véloce des planetes applique à l'autre. *Trévoux*. (*D. J.*)

PARTIR, v. n. (*Gram.*) Ce verbe, relatif à la translation d'un lieu fixé dans un autre, a un grand nombre d'acceptions. Ainsi l'on dit, les couriers *partent* à différens jours & à différentes heures, selon les différens lieux de leur destination. J'estime peu la vie, je ne crains ni la mort ni ses suites: je suis toujours prêt à *partir*. Cet homme *part* de la main, il n'y a qu'à lui faire signe. Lâchez la bride à ce cheval, & il *partira* sur le champ. Il prend son fusil, le coup *part*, & l'homme est mort. Toutes ces idées *partent* d'un cerveau creux. Cet ouvrier ne laisse pas *partir* son ouvrage de son attelier qu'il ne soit parfait, ni ce commerçant la marchandise de sa boutique qu'elle ne soit bien payée. *Partez*, dit le maître en fait-d'armes à son écolier. Le carrier qui sépare la pierre avec le marteau & le coin, la fait *partir* du coup qui la fend. Ils ont toujours maille à *partir*, ou ils se querellent pour des riens. *Partir* en Blason, *voyez* PARTI.

Ce cheval a le *partir* prompt, il a de la grace au *partir*. Ces musiciens ne sont pas *partis* ensemble, & cela a fait un très-mauvais effet. Il y a eu un tems où lorsqu'il arrivoit à nos Musiciens de *partir* à tems, & de rencontrer l'accord, c'étoit un hasard si heureux, qu'ils en étoient tout émerveillés.

PARTISAN, s. m. (*Gramm.*) Celui qui a embrassé le parti de quelqu'un ou de quelque chose; il y eut un tems où l'on pensa traiter ici les *partisans* de la musique italienne comme des criminels d'état. Chaque auteur a ses *partisans*. Je suis grand *partisan* des anciens; mais cela ne m'empêche pas de rendre justice aux modernes, & je ne brûle point la Jérusalem délivrée aux piés de la statue de Virgile, ni la Henriade aux piés de la statue d'Homere.

PARTISAN, s. m. c'est *dans la guerre*, un officier qui commande un détachement de troupes pour la petite guerre. *Voyez* PARTI, GUERRE & PETITE GUERRE.

Un *partisan* intelligent & entendu dans la guerre, produit de grands avantages à l'armée; il en éloigne les partis ennemis; il instruit le général de toutes les démarches de son adversaire; il sert à étendre les contributions; à gêner & à harceler l'ennemi dans tous ses mouvemens. Il faut de grans talens pour bien s'acquitter de cette fonction, & sur-tout savoir suppléer par l'art & la ruse à la force; en un mot, comme le dit sur ce sujet un auteur du métier, „ il faut beaucoup de pénétration & d'intelligence pour saisir le nœud & la difficulté d'une entreprise; de la prudence & de la justesse dans le choix des moyens propres à l'exécution; du secret & de la circonspection dans la conduite; de la grandeur d'ame & de l'intrépidité à la vûe du péril; enfin une présence d'esprit en toute rencontre, jusques dans le feu de l'action même. (*Q*)

PARTISAN, (*Finances.*) on peut définir les *partisans*, des hommes qui bâtissent si vîte leur fortune aux dépens du public, qu'on en voit le faîte aussi-tôt que les fondemens. Ce sont ces pâtres qui habitent les sables voisins de Palmyre, & qui devenus riches par des traités avec l'état, achetent du plus pur sang des peuples, des maisons royales pour les embellir encore & les rendre plus superbes. Ces gens-là, dit un écrivain célebre, exigeroient des droits de tous ceux qui boivent de l'eau de la riviere ou qui marchent sur la terre ferme. Ils trafiqueroient des Arts & des Sciences, & mettroient en partie jusqu'à l'harmonie.

La ressource utile pour un tems très-court, mais dangereuse pour toujours (j'entends celle de vendre les revenus de l'état à des *partisans* qui avancent de l'argent), est une invention que Catherine de Médicis apporta d'Italie, & qui peut contribuer plus qu'aucune autre aux malheurs de ce beau royaume. Les gros gains que font les *partisans*, en achetant du prince les subsides qu'il impose, sont nuisibles au monarque & au peuple; ces gens-là sont également prêteurs & cautions; ensorte qu'ils fournissent toujours la majeure partie des fonds, & le profit de leurs avances sert encore à grossir la masse de leurs biens; l'argent cherche l'argent, & chacun con-

çoit

soit que les *partisans* possédant des capitaux immenses gagnés dans le cours d'un petit nombre d'années; ils sont en état d'acquérir les papiers les plus avantageux, d'en faire un monopole; enfin d'ajouter chaque jour quelque nouveau degré à leur fortune & à leurs dépenses. (*D. J.*)

PARTITIF, VE, adj. ce terme est usité *en Grammaire* pour caractériser les adjectifs, qui désignent une partie des individus compris dans l'étendue de la signification des noms auxquels ils sont joints; comme *quelque*, *plusieurs*, &c. Les Grammairiens latins regardent encore comme *partitifs*, les adjectifs comparatifs & superlatifs, les adjectifs numéraux, soit cardinaux, comme *un*, *deux*, *trois*, &c. soit cardinaux, comme *premier*, *second*, *troisieme*, &c. parce qu'en effet tous ces mots désignent des objets extraits de la totalité, au moyen de la qualification comparative, superlative, ou numérique, désignée par ces adjectifs. *Plusieurs de nos anciens auteurs*, il ne s'agit pas ici de tous nos anciens auteurs, mais d'une partie indéterminée qui est désignée par l'adjectif *plusieurs*, qui par cette raison est *partitif*. *Deux de mes amis*; il s'agit ici, non de la totalité de mes amis, mais d'une partie précise déterminée numériquement par l'adjectif cardinal ou collectif *deux*, qui est *partitif*.

Il me semble, que ce qui a déterminé les Grammairiens à introduire le nom & l'idée des adjectifs *partitifs*, c'est le besoin d'exprimer d'une maniere précise une regle que l'on jugeoit nécessaire à la composition des thèmes. Ger. Vossius dans sa *syntaxe latine à l'usage des écoles de Hollande & de West-Frise*, s'explique ainsi, *pag.* 194. *edit. Lugd. Bat.* 1645. *Adjectiva partitiva*....., & *omnia* partitivè *posita regunt genitivum pluralem, vel collectivi nominis singularem*: *ut*, *quis nostrûm*... *sapientum octavus*... *ô major juvenum*... *optimus populi romani*,... *sequimur te sancte Deorum*. Mais cette regle-là même est fausse, puisqu'il est certain que le genitif n'est jamais que le complément d'un nom appellatif, exprimé ou sous-entendu: *voyez* GÉNITIF. Et il y a bien plus de vérité dans le principe de Sanctius; (*Miner. II.* 3.) *ubi partitio significatur, genitivus ab alio nomine sub intellecto pendet*. Il indique ailleurs ce qu'il y a communément de sous-entendu après ces adjectifs *partitifs*; c'est *ex* ou *de numero* (*Ib. IV.* 3.): on pourroit dire encore *in numero*. Ainsi les exemples allégués par Vossius s'expliqueront en cette maniere: *quis* de numero *nostrûm*; in numero *sapientum octavus*: *ô major* in numero *juvenum*; *optimus* ex numero hominum *populi romani*; *sequimur te sancte* in numero *Deorum*, & peut-être encore mieux, *sancte* supra cæteram turbam *Deorum*. *Voyez* SUPERLATIF.

Des modernes ont introduit le mot de *partitif* dans la Grammaire françoise, & y ont imaginé un article *partitif*. La Touche, le P. Buffier, M. Restaut ont adopté cette opinion; & il est vrai qu'il y a partition dans les phrases où ils prétendent voir l'article *partitif*, comme *du pain*, *de l'eau*, *de l'honneur*, *de bon pain*, *de bonne eau*, &c. Mais ces locutions ont déja été appréciées & analysées ailleurs, *voyez* ARTICLE; & ce qu'elles ont de réellement *partitif*, c'est la préposition *de* qui est extractive. Pour ce qui est du prétendu article de ces phrases, ces Grammairiens sont encore dans l'erreur, & je crois l'avoir démontré. *Voy.* INDÉFINI. (*B. E. R. M.*)

PARTITION, s. f. (*Gram. Bell. Lett.*) *partitio*, partage, division, ou distribution de quelque chose. *Voy.* DIVISION, DISTRIBUTION.

Partitions oratoires, est le nom qu'on donne aux dialogues de Ciceron sur l'éloquence, entre cet orateur & son fils, parce que le discours y est pour ainsi dire, partagé ou divisé entr'eux.

PARTITION DU BAROMÈTRE, (*Physiq.*) on appelle ainsi la division que l'on a faite en sept parties, des deux pouces de différence qu'il peut y avoir entre le plus haut & le plus bas du mercure, il ne monte jamais plus haut que vingt-neuf pouces, & ne descend jamais plus bas que vingt-sept. Ces deux pouces de différences sont divisés en vingt-quatre lignes; mais en outre on les partage encore en sept *partitions*, dont chacune dénote le tems qu'il doit faire, lorsque le mercure y est monté ou descendu. La *partition* du milieu est inscrite du nom de *variable*, parce qu'ordinairement le tems est changeant & variable, lorsque le mercure s'arrête en cet endroit. Cette *partition* du milieu en a trois au-dessous; les trois supérieures en montant sont inscrites du beau tems, du beau fixe & du très-sec; & les trois inférieures en descendant sont inscrites de pluie ou vent, de beaucoup de pluie & de tempête. *Traité du Barométre.* (*D. J.*)

PARTITION, *en Musique*, est la collection de toutes les parties d'une piece, par laquelle on voit l'harmonie qu'elles forment entr'elles. On écrit toutes ces parties l'une au-dessous de l'autre, chacune sur sa portée avec la clé qui lui convient, commençant par les parties les plus aiguës, & mettant la basse au-dessous du tout; & on les arrange de maniere que chaque mesure d'une partie soit placée perpendiculairement au-dessus & au-dessous de la mesure correspondante dans les autres parties, & enfermée entre les mêmes barres prolongées, afin qu'on puisse voir d'un coup d'œil le rapport de tout ce qui doit s'entendre à la fois. Comme dans cette disposition, une seule ligne de musique comprend autant de portées qu'il y a de parties, on embrasse toute cette ligne par un trait de plume qu'on appelle *accollade*, & qui se tire à la marge au commencement de la ligne; ainsi, quand on veut suivre une seule partie, après avoir parcouru la ligne jusqu'au bout, on ne passe pas à celle qui est immédiatement au-dessous, mais on regarde quel rang cette partie occupe dans son accollade: on va dans l'accollade qui suit chercher la portée correspondante, & l'on y trouve la suite de la même partie.

L'usage des *partitions* est indispensable pour composer. Il faut aussi que celui qui conduit un concert ait la *partition* sous les yeux pour voir si chacun suit régulierement sa partie, & remettre ceux qui peuvent manquer. Elle est même utile à l'accompagnateur pour bien suivre l'harmonie; mais quant aux Musiciens concertans, on donne ordinairement à chacun sa partie séparée, étant inutile pour lui de voir celle qu'il n'exécute pas.

Partition est encore parmi les facteurs d'orgue & de clavessin, une regle pour accorder l'instrument, en commençant par une corde ou un tuyau de chaque son dans l'étendue d'une octave ou un peu plus, prise vers le milieu du clavier, & qui serve de terme de comparaison à l'accord de tout le reste.

Voici comment on s'y prend pour former sa *partition*.

On prend d'abord sur l'instrument dont je parlerai au mot TON, un son pour servir de base ou de terme à tous les autres; & à l'unisson ou à l'octave de ce son, on accorde le *c sol ut* qui appartient à la clé du même nom, & qui se trouve à-peu-près dans le milieu du clavier; on accorde ensuite le *sol* quinte de cet *ut*, puis le *ré* quinte de ce *sol*; ensuite on redescend à l'octave *ré*, à côté du premier *ut*; on remonte à la quinte *la*, puis encore à la quinte *mi*; on redescend à l'octave de *mi*, & l'on continue de même montant de quinte en quinte & redescendant à l'octave, aussi-tôt qu'on s'éloigne trop; on s'arrête quand on est parvenu au sol dièse.

Alors, on reprend le premier *ut*, & l'on accorde son octave aiguë; puis la quinte *fa* de cette octave en descendant; l'octave aiguë de ce *fa*; le *si* bémol quinte de cette octave; enfin à la quinte de ce *si*, le *mi* bémol dont l'octave aiguë doit faire la quinte avec le *la* bémol ou *sol* dièse accordé précédemment. Quand cela arrive, la *partition* est juste; elle est fausse quand ces deux sons ne se trouvent pas d'accord, à peu de chose près, ce qui arrive infailliblement, quand on ne suit pas les regles dont je donne le principe, & que j'explique au *mot* TEMPÉRAMENT.
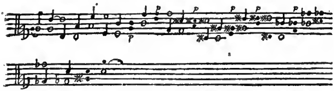
La *partition* bien faite, le reste est très-aisé à accorder, puisqu'il n'est plus question que des octaves & des unissons de tout ce qui y est contenu. (*S*)

PARTITION, (*Orgue.*) c'est le fondement de l'accord; elle a été ainsi nommée, parce qu'elle partage l'octave en tons & en demi-tons: la *partition* de l'orgue se fait sur le prestant, elle comprend l'étendue d'une douzieme depuis la clé d'*f ut fa*, jusqu'à l'*ut* à l'octave de celui de la clé de *c sol ut*. Toute la *partition* se fait au moyen des octaves que l'on accorde juste, & des quintes que l'on accorde juste & que l'on diminue ensuite; ensorte que le battement soit en-dessous.

Le fondement de la *partition* est le ton rendu par un tuyau d'un pié, à l'unisson duquel on accorde l'*ut* de la clé ou du milieu du clavier; ce ton est à la double octave du ton fixe des musiciens qui est le son rendu par un tuyau de quatre piés ouvert. Après avoir accordé le ton *ut* de la clé de *c sol ut*, on accorde tous les tons compris dans la *partition*, en cette maniere & comme ils sont marqués dans la *fig.* 68. *Pl. d'Orgue.* Les notes rondes de cette figure marquent les tons sur lesquels on accorde, & les noires ceux que l'on accorde; ainsi sur le ton *ut* de la clé de *c sol ut*, on accorde son octave au-dessus *ut*, laquelle doit être juste; on reprend ensuite l'*ut* de la clé sur lequel on accorde le *sol* de la clé de *g ré sol*. Cet accord est une quinte que

l'on

l'on doit baisser un peu après l'avoir accordé juste : toutes les quintes que l'on accorde en-dessus, c'est-à-dire, lorsque la note que l'on accorde en quinte est au-dessus de celle sur laquelle on accorde, comme dans cet exemple ; on doit baisser la note *sol* un peu au-dessous de la vraie quinte, ce qui produit un battement assez sensible dans les *dessus* & peu marqué dans les *basses*. Lorsque les quintes que l'on accorde vont en descendant ou sont en-dessous, elles ont leur battement en-dessus ; comme par exemple la quinte *fa ut*, on doit hausser la note *fa* qui est celle que l'on accorde un peu au-dessus du ton où elle fait la quinte juste avec l'*ut*, & cela afin dans les deux cas de diminuer l'intervalle d'une note à l'autre, ce qui est un tempérament que les quintes exigent dans le système diatonique tempéré, selon lequel on accorde les orgues & les clavessins. Après que le *sol* de la clé de *g ré sol* est accordé & tempéré, comme il convient, on accorde son octave en-dessous *sol* ; sur ce *sol*, on accorde la quinte *ré* en-dessous, le battement de cette quinte doit être en-dessous sur le *ré* ; on accorde la quinte *la* dont le battement doit de même être en-dessous.



On prend ensuite l'*ut* à l'octave de la clé de *c sol ut*, au-dessous duquel on accorde la quinte *fa*, cette quinte doit battre en-dessus ; on connoît que les quintes sont bien tempérées si la tierce majeure *fa la* qui est entre les termes *fa ut* de la quinte est juste ; on sonne cette tierce majeure avec la note que l'on accorde, & avec laquelle elle doit être juste sur le *fa* ; on accorde en-dessous la quinte *b fi* ; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *b fi re* qui doit être juste sur le *fi b* ; on accorde son octave au-dessus qui doit être juste sur le *fi b* supérieur ; on accorde en dessous la quinte *b fi b mi*, dont le battement doit être en-dessus ; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *b mi sol* ; on reprend ensuite le *la* accordé à la quinte du *ré*, dont on accorde l'octave en-dessous ; sur ce *la* inférieur dernier accordé, on accorde la quinte *la mi* qui a son battement en-dessous, & pour preuve la tierce majeure *mi ut* au-dessus de ce *mi* naturel ; on accorde la quinte *mi fi* naturel ; cette quinte dont le battement doit être en-dessous, a pour preuve la tierce majeure *fi sol* ; on accorde ensuite sur le même *fi* naturel son octave en-dessous, laquelle comme toutes les autres octaves, doit être juste ; sur le *fi* naturel inférieur, on accorde la quinte *fi fa* ✱, en-dessus, & dont par conséquent le battement doit être en-dessous ; cette quinte a pour preuve la tierce majeure *fa* ✱ *re* ; sur le *fa* ✱, on accorde son octave *fa* ✱ en-dessous sur le *fa* ✱ dernier accordé, on accorde la quinte au-dessus *ut* ✱ qui a pour preuve la tierce majeure *ut* ✱ *la*, & dont le battement doit être en dessous ; sur *ut* ✱ on accorde en dessus la quinte *ut* ✱ *sol* ✱ dont le battement doit de même être en-dessous, & qui a pour preuve la tierce majeure *mi sol* ✱ sur lequel *sol* ✱ on accorde son octave en-dessous *sol* ✱ par où finit la *partition*.

On accorde ensuite les notes des *dessus* & des *basses* par octaves sur les notes de la *partition* ; les notes des *dessus AC*, *fig.* 68. s'accordent à l'octave des notes *B* qui sont celles de la *partition* & qui sont rondes, pour les distinguer des noires qui sont celles que l'on accorde ; les notes des *basses E D* s'accordent à l'octave en-dessous des notes *A* qui sont celles de la *partition*, lesquelles sont rondes, pour les distinguer des noires *FD* qui sont de même celles que l'on accorde.

Ordinairement les claviers ont une touche au-dessous des quatre octaves ; on accorde cette touche à l'octave en-dessous du premier *sol* ou à la triple octave en-dessous du *sol* de la clé de *g ré sol*, & la touche *ut* ✱ de la premiere octave à l'octave du premier *la*, comme on voit dans la *figure* à la lettre *D*. Pour amener les tuyaux à leur ton, on se sert des accordoirs *ABC*, *abc*, *fig.* 49. *Pl. d'Orgue*, dont les premiers servent pour les gros tuyaux, & les seconds qui sont emmanchés pour les petits où on ne peut pas atteindre avec la main, il suffit d'en avoir de trois grosseurs différentes ; lorsqu'on veut baisser le ton d'un tuyau, on le coëffe avec le cône creux, & en appuyant on resserre les bords du tuyau qui baisse de ton par ce moyen ; si au contraire, on veut hausser le ton du tuyau, il faut enfoncer le cône dedans par la pointe, il fera ouvrir le tuyau, ce qui le fera monter de ton ; *voyez* ACCORDOIRS, & les *fig.* 49. *Pl. d'Orgue* ; le numero 1. de la *fig.* 6. marque le cône concave dont il faut se servir pour faire baisser le ton, & le chiffre 2 le cône convexe dont il faut se servir pour le faire hausser. (*D*)

PARTITION, (*Blason.*) en termes de Blason, on appelle *partitions*, des traits qui partagent l'écu en plusieurs parties. Quelques-unes des *partitions* sont simples ; ce sont celles qui divisent l'écu en deux, trois ou quatre parties égales, qui sont le coupé, le parti, le tranché, le taillé, le tiercé & l'écartelé. Les *partitions* composées sont ainsi appellées, parce que ce sont des divisions composées de plusieurs traits des *partitions* simples.

PARU, s. m. (*Ichtyolog.*) poisson fort singulier du Brésil ; il est large, plat, arrondi, long de cinq ou six pouces, ayant six nageoires, & entr'autres une sur le ventre derriere l'anus. Chacune de ces nageoires s'étend jusqu'à la queue, & celle du dos est plus longue que celle du ventre. Sa tête est fort petite, ainsi que son museau ; ses écailles sont partie noires, partie jaunes, ce qui le fait paroître de couleur noire tachetée de demi-lunes jaunes ; il est fort bon à manger. Margrave, *hist. du Brésil.* (*D. J.*)

PARU, (*Géogr. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, sur les côtes du Malabar. Les chrétiens de S. Thomas qui habitoient cette ville, étoient ceux qui avoient le plus d'aversion pour l'Eglise romaine. Lorsque l'archevêque Menezes y alla en 1599 pour les engager à reconnoître le pape, ils ne purent souffrir qu'il les exhortât à recevoir la confirmation. Ils dirent que leurs évêques ne leur en avoient jamais parlé, que ce n'étoit pas un sacrement établi par Jesus-Christ, & qu'ils ne permettroient jamais que l'archevêque mît la main sur le visage de leurs femmes & de leurs filles. La Croze, *hist. du Christian. des Indes*, &c. *pag.* 209 & 210. (*D. J.*)

PARVENIR, v. neut. (*Gramm.*) arriver au lieu où l'on se proposoit d'aller. On ne *parviendra* jamais jusqu'au pole ; on en est empêché par la rigueur du froid, les neiges & les glaces. S'il est difficile d'atteindre au souverain bonheur, c'est qu'il est impossible de parvenir à la souveraine perfection. C'est un secret auquel on ne *parviendra* pas. Ce discours *parvint* aux oreilles du prince, qui eut la petitesse de s'en offenser. Les cris de l'innocent se perdent dans les airs, & ne *parviennent* pas jusqu'au ciel. Il est *parvenu* aux plus hautes dignités, & son élévation a été funeste à l'état, qu'il a mal gouverné, & à la considération dont il jouissoit. On a reconnu son incapacité. Il est rare qu'on *parvienne* par des voies honnêtes. Il est plus rare encore qu'un parvenu soit un homme traitable.

PARVIS, s. m. (*Archit.*) c'étoit devant le temple de Salomon, une place quarrée entourée de portiques. Par imitation on donne aujourd'hui le même nom à la place qui est devant la principale face d'une grande église, comme par exemple le *parvis* de Notre-Dame à Paris.

PARVIS, (*Critiq. sacrée.*) *atrium* en latin, *chazer* en hébreu ; il signifie dans l'Ecriture la *cour d'une maison*. *Petrus verò sedebat foris in atrio*, Mat. *xxvj.* 69. *Item* la salle d'une maison. Esth. *vj.* 5. de plus, la maison entiere : *cum fortis armatus custodit* atrium *suum*, Luc. *xj.* 21. Il signifioit aussi l'entrée de quelque lieu que ce fût : *in atrio carceris*, Jérém. *xxxij.* 2. & 12. mais il marque le plus ordinairement les grandes cours du temple de Jérusalem, qu'on appelloit le *parvis des*

Gen-

Gentils, parce qu'il étoit permis aux gentils d'y venir; la ſeconde cour dite *parvis d'Iſrael*, parce que tous les Iſraélites, pourvû qu'il fuſſent purifiés, avoient droit de s'y préſenter; enſuite le *parvis* des prêtres, dans lequel eux & les lévites exerçoient leur miniſtere; le peuple n'entroit dans cette derniere cour, que lorſqu'il préſentoit quelque victime, ſur la tête de laquelle il devoit mettre les mains en l'offrant au Seigneur.

Ce mot déſigne encore la ville d'Enon, ſituée aux confins de la terre promiſe & de Damas, Ezéch. *xlvij.* 17. Enfin il ſe prend pour la ville même de Jéruſalem; *ſtantes erant pedes noſtri in* atriis *tuis Jeruſalem*, Pſ. 121. 2. (*D. J.*)

PARULIS, ſ. f. *terme de Chirurgie*; tumeur inflammatoire qui ſurvient aux gencives; elle ſe termine quelquefois par ſuppuration; & lorſqu'à l'occaſion de la carie de l'os maxillaire, il ſurvient excroiſſance fongueuſe, on l'appelle *epulie*. *Voyez* à la fin de *l'article* GENCIVES, les *maladies* auxquelles ces parties ſont ſujettes.

Le mot de *paruli* vient du grec παρὰ, *juxtà*, proche, & de οὖλον, *gingiva*, gencive.

La ſaignée, & les décoctions émollientes qu'on tient dans la bouche, peuvent procurer la réſolution des *parulies* bénignes; l'application d'une figue graſſe, ou d'un morceau de pain d'épice, favoriſe la ſuppuration. *Voy.* PAIN D'ÉPICE. Il ne faut pas différer l'ouverture d'une *parulie*, de crainte que l'éroſion de la matiere ne s'étende juſqu'à l'os maxillaire, & ne devienne la cauſe d'accidens. Les lotions vulnéraires & déterſives conviennent après l'ouverture de la tumeur.

Les fiſtules qui ſuccedent aux *parulies* ſont ordinairement entretenues par la carie d'une dent, & l'extraction de cette dent en eſt le remede eſſentiel. *Voyez* FISTULE. (*Y*)

PARURE, ſ. f. ſe dit en général de tout ce qu'on ajoute à une choſe pour l'embellir & la faire valoir.

La terre s'ouvre au printems & ſe pare de fleurs.

Il entre des conſidérations très ſubtiles dans l'entente & le goût de la *parure*.

On dit une *parure* de diamans.

Des chevaux doivent être de même *parure*; *parure* ſe prend ici pour la reſſemblance de la taille & du poil.

La *parure* des peaux eſt ce que l'on en retranche.

PARYPATE, ſ. f. (*Muſiq. ancienne.*) nom d'une ancienne note ou corde du tétracorde qui touchoit à celle de l'hypate. Comme celle-ci étoit la principale, ou le ſon principal, ſuivant Martianus Capelle, il réſulte que le *parypate* étoit la ſous-principale.

Le nom de *parypate* étoit donné à cette ſeconde note quand on conſidéroit le tétracorde ſéparément des autres; mais quand on les conſidéroit réunies, cette corde prenoit quelquefois le nom de *trite*.

Parypate-hypaton; c'étoit dans l'ancienne échelle grecque de muſique, la ſeconde note de la tétracorde hypathon, & répond au *c fa ut* de l'échelle de Guido.

Parypate-meſon, étoit la ſeconde note de la tétracorde meſon, & répond au *f fa ut* de l'échelle de Guido. *Wallis* Append. Ptolem. Haram. *pag.* 157.

PAS, POINT, (*Synon.*) *pas* énonce ſimplement la négation. *Point* appuie avec force & ſemble l'affirmer. Le premier ſouvent ne nie la choſe qu'en partie ou avec modification. Le ſecond la nie toujours abſolument, totalement & ſans réſerve. Voilà pourquoi l'un ſe place très-bien devant les modificatifs, & que l'autre y auroit mauvaiſe grace. On diroit donc n'être *pas* bien riche & n'avoir *pas* même le néceſſaire; mais ſi l'on vouloit ſe ſervir de *point*, il faudroit ôter les modificatifs, & dire n'être *point* riche, n'avoir *point* le néceſſaire.

Cette même raiſon fait que *pas* eſt toujours employé avec les mots qui ſervent à marquer le dégré de qualité ou de quantité, tels que *beaucoup*, *fort*, *un*, & autres ſemblables. Que *point* figure mieux à la fin de la phraſe devant la particule *de*, & avec le mot *du tout*, qui au lieu de reſtraindre la négation, en confirme la totalité.

Ce n'eſt pas aſſez de dire que pour l'ordinaire les Philoſophes ne ſont *pas* riches; il faut ajouter que dès qu'il s'agit d'acquérir des richeſſes aux dépens de la probité, ils n'en veulent *point* à ce prix. Regle générale, on doit employer la particule négative *point*, quand elle a la ſignification de *jamais*.

Toutes les fois que les particules *pas* ou *point* font des pléonaſmes, il faut les retrancher. Le P. Bouhours a quelquefois fait cette faute. „ Il en eſt, dit-il, de „ Tancrede dans la Jéruſalem délivrée, comme de Sancerre dans la princeſſe de Cleves; leur affliction eſt „ plus naturelle au commencement qu'elle ne l'eſt *pas* „ dans la ſuite. *Maniere de bien penſer*. Voyez *les remarques* de Vaugelas ſur *pas* & *point*, *tom. II.* avec les notes de Thomas Corneille. (*D. J.*)

PAS D'ANE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de plusieurs fleurons, & la couronne de demi-fleurons; les fleurons & les demi-fleurons ſont placés ſur des embryons & ſoutenus par un calice profondément découpé. Les embryons deviennent dans la ſuite des ſemences qui ſont garnies d'une aigrette, & attachées à la ſouche. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naiſſent avant les feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

PAS D'ANE, (*Medecine.*) il eſt pectoral, propre pour les rhumes où les crachats ſont épais, viſqueux; c'eſt un béchique expectorant, déterſif; il adoucit les ulceres de la poitrine; il eſt bon pour purifier le ſang; on ſe ſert de ſes fleurs & de ſa racine. On en fait un ſirop, une conſerve, dont on fait uſage dans les affections de la poitrine, telles que la toux, la pleuréſie, & autres.

PAS, (*Géogr.*) eſt en général une meſure déterminée par l'eſpace qui ſe trouve entre les deux piés d'une perſonne qui marche. *Voyez* MESURE.

Le *pas* ordinaire eſt de deux piés & demi; pluſieurs le font cependant de trois piés; le *pas* géométrique, ou le *pas* allemand, appellé auſſi le *grand pas*, eſt de cinq piés. *Voyez* PIÉ.

Les anciens milles romains & les milles italiens modernes ſont de mille pas, *mille paſſus*. La lieue françoiſe eſt de trois mille *pas*; la lieue allemande eſt de quatre mille *pas*. *Voyez* MILLE, LIEUE, *&c. Chambers*. (*E*)

Pas ſe dit auſſi du pié d'un animal; j'ai remarqué le *pas* d'un loup.

PAS, (*Droit politiq.*) ce terme ſe dit des divers degrés de prééminence entre les princes; ils ſont aſſez connus, & ne peuvent intéreſſer eſſentiellement leurs ſujets; auſſi toutes les diſputes ſur le *pas* & les préſéances dans un congrès pour la paix, ne font qu'arrêter par des difficultés frivoles, la célérité de conventions très-importantes au bien public. (*D. J.*)

PAS D'ARMES, *en Chevalerie*; eſt une place que les anciens chevaliers entreprenoient de défendre; par exemple, un pont, un chemin, *&c.* par lequel on ne pouvoit paſſer ſans combattre la perſonne qui le garde. *Voyez* CHEVALIER, CHEVALERIE, & AUMÔNES.

Les chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes, *&c.* élevées pour cet uſage; & quiconque étoit diſpoſé à diſputer le paſſage, touchoit une de ces armoiries avec ſon épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenu avant le combat.

On appelloit auſſi *pas d'armes* le combat ou défi qu'un tenant ou ſeul, ou accompagné de pluſieurs chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans; ainſi en 1514, François, duc de Valois, avec neuf chevaliers de ſa compagnie, entreprit un pareil combat appellé *le pas de l'arc triomphal*, dans la rue Saint-Antoine à Paris, pour les fêtes du mariage de Louis XII. & le tournois où Henri II. fut bleſſé à mort en 1559, étoit auſſi un *pas d'armes*, puiſqu'il eſt dit dans les lettres de cartel, *que le pas eſt ouvert par ſa majeſté très-chrétienne*, &c. *pour être tenu contre tous venans dûement qualifiés*. Le funeſte accident qui mit ce prince au tombeau, a fait ceſſer ces dangereux divertiſſemens.

PAS DE VIS, eſt la diſtance qui ſe trouve entre deux cordons ou trois immédiatement conſécutifs de la ſpirale qui forme la circonférence de la vis. Cette diſtance ſe meſure non par la perpendiculaire menée ſur les deux tours ou cordons voiſins, mais elle s'eſtime ſuivant la longueur de la vis. *Voyez* VIS. (*O*)

PAS DE SOURIS, *dans la Fortification*, ſont les heliers ou degrés qu'on pratique aux angles ſaillans & rentrans de la contreſcarpe pour monter du foſſé dans le chemin couvert. (*Q*)

PAS DE CAMP, (*le*) eſt celui dont on ſe ſert ordinairement pour meſurer les différens eſpaces néceſſaires pour camper & pour mettre les troupes en bataille. Ce *pas* eſt de trois piés de roi.

Outre le *pas de camp*, il y en a trois autres, que l'ordonnance du 6 Mai 1755 a établis pour les mouvemens des troupes. Ces pas ſont le *petit pas*, qui eſt d'un pié meſuré d'un talon à l'autre; le *pas ordinaire*, qui eſt de deux piés, & le *pas redoublé*, qui ſe fait une fois plus vîte que les précédens.

Le *petit pas* & le *pas ordinaire* doivent ſe faire chacun dans l'intervalle d'une ſeconde, pendant laquelle on peut

peut prononcer diſtinctement *un*, *deux*. Dans ce même tems on fait *deux pas redoublés*.

Le *petit pas*, l'*ordinaire* & le *redoublé*, peuvent être directs ou obliques. Ils ſont *directs* lorſque la troupe marche directement devant elle, & *obliques* lorſque les ſoldats s'avancent par le côté.

Le *petit pas* rend la marche grave & majeſtueuſe; l'*ordinaire* la rend propre à durer longtems; à l'égard du *pas redoublé*, il convient lorſqu'il faut tomber avec vivacité ſur l'ennemi; comme il ſe fait avec une fois plus de viteſſe que les autres, on ne peut s'en ſervir que pour parcourir un eſpace trop court, pour fatiguer les troupes & les mettre hors d'haleine.

Les ſoldats doivent être exercés à exécuter enſemble ces différens *pas*, de la même maniere que ſi toutes les parties de la troupe ou du bataillon n'avoient qu'un ſeul & même mouvement. Le bruit des inſtrumens peut ſervir très-utilement à faire acquérir cette juſteſſe & cette préciſion aux ſoldats; mais les fréquens exercices peuvent auſſi y ſuppléer. Thucydide dit que dans la bataille de Mantinée, gagnée par Agis ſur les habitans de cette ville, les Lacédémoniens s'avancerent poſément au ſon de la flute, dont il y avoit pluſieurs entremêlées dans les bataillons, *non pour chanter l'hymne du combat, mais pour marcher d'un pas égal & comme en cadence, de peur de rompre les rangs, comme il arrive d'ordinaire aux grandes armées*. (*q*)

PAS, *terme de Manege*, eſt une certaine maniere dont un cheval peut ſe mouvoir & avancer. *Voyez* CHEVAL.

Il y a trois ſortes de *pas* naturels au cheval, ſavoir le *pas* proprement dit, ou le marcher, le trot, & le galop; quelques-uns y ajoutent l'amble, parce que ce dernier *pas* eſt naturel à quelques chevaux. *Voyez* TROT, GALOP, AMBLE, &c.

A l'égard des *pas* artificiels. *Voyez* AIRS.

Les chevaux qui mêlent leurs *pas*, c'eſt-à-dire par exemple le marcher & l'amble, &c. ſont rarement bons; leur défaut vient d'un tempérament bouillant & inquiet, & quelquefois auſſi d'une foibleſſe de reins ou de jambes.

Pas ſe dit plus particulierement de l'eſpece de marcher tranquille, où un cheval leve en même tems les jambes diamétralement oppoſées, une devant & l'autre derriere, ce qui eſt le mouvement du trot. *Voy.* TROT.

PAS, ſ. m. pl. (*Architect.*) petites entailles, par embrevement, faites ſur les plate-formes d'un comble, pour recevoir les piés des chevrons. (*D. J.*)

PAS D'UNE PORTE, (*Architect.*) c'eſt préciſément la pierre qu'on met au-bas d'une porte entre ſes tableaux, & qui differe du ſeuil, en ce qu'elle avance au-delà du nud du mur en maniere de marche.

PAS, (*Arpentage.*) meſure dont on ſe ſert pour arpenter les terres; le *pas* d'arpentage à la Martinique eſt de trois piés & demi de la meſure de Paris; à la Guadeloupe & aux autres îles Antilles françoiſes il n'eſt que de trois piés.

PAS, *terme de Carrier*, ſignifie chaque tour que le gros cable fait ſur l'arbre de la roue d'une carriere; ainſi lorſque les carriers d'en-bas crient à ceux d'en-haut de lâcher un *pas* pour débrider, ils veulent faire entendre qu'il faut lâcher un tour de roue pour débrider la pierre qui a été mal bridée, & la brider plus ſurement. (*D. J.*)

PAS, (*Charpenterie.*) eſt un embrevement dans les ſablieres & plate-formes pour recevoir le pié des chevrons.

PAS, *en terme de Danſe*, ſe dit des différentes manieres d'y conduire ſes pas en marchant, en ſautant & en pirouettant: voici les noms des principaux *pas* de danſe.

Le *pas* ſe prend en général pour une compoſition faite ſur un air; ainſi on dit il a fait un beau *pas* ſur une telle chacone, ſur une telle gigue. Au propre c'eſt un mouvement d'un pié d'un lieu à un autre, ce qui ſe fait en cinq manieres, quand on porte également les deux piés en-avant, ou en-arriere, ou de côté.

Le *pas droit* eſt un *pas* qui ſe fait en ligne droite.

Le *pas grave* ou *ouvert*, ſe dit lorſqu'on écarte en marchant un pié de l'autre en décrivant un demi-cercle.

Le *pas battu*, eſt lorſqu'on paſſe une des jambes par-deſſus l'autre, ou par-deſſous, avant que de poſer le pié à terre, ou qu'on bat d'une cuiſſe contre l'autre.

Le *pas tourné* eſt lorſqu'on fait un tour des jambes, ou qu'on décrit un cercle entier avec le pié en-avant ou en-arriere; il s'appelle auſſi *tour de jambes*.

Le *pas tortillé* eſt lorſqu'on fait mouvoir un pié ſur une ligne parallele à celui qui eſt poſé à terre, & qu'en le poſant à terre on le remet à angle droit; ou autrement, c'eſt lorſqu'en partant on met la pointe du pié en-dedans, & en le poſant on la remet en-dehors; il ſe fait de la hanche.

On appelle *pas* avec mouvement, ceux que l'on fait avec les plis des genoux.

Le *pas* relevé ou *neuf*, ſe fait lorſqu'après avoir plié au milieu du *pas*, on ſe releve en le finiſſant.

Pas balancé, ou *balancement*, ſe fait lorſqu'on ſe jette à droite avec mouvement ſur la pointe du pié, pour faire enſuite un coupé; on l'appelle *demi-coupé*.

Pas coupé, c'eſt lorſqu'après avoir fait un pas avec mouvement, on en fait un autre plus lent, de quelque maniere qu'il ſoit.

Pas dérobé, eſt lorſque les deux piés ſe meuvent en même tems dans un ſens oppoſé.

Pas gliſſé, eſt lorſqu'on fait un *pas* plus grand qu'il ne doit être naturellement; car ſa grandeur naturelle & déterminée eſt la largeur des épaules.

Pas chaſſé, ou ſimplement *chaſſé*, c'eſt lorſqu'on plie avant que de mouvoir le pié.

Pas tombé, ſe dit lorſqu'on ne plie qu'après avoir poſé le pié qu'on a mu.

Les *pas mignardés* ſe font quand le mouvement des piés ſuit les dimenſions qui ſont ſur les notes de muſique, comme lorſqu'on étend les cinq minimes blanches en dix minimes noires.

Il y a auſſi des *pas* qu'on appelle *pas* de courante, de bourrée, de menuet, de gavotte, de branle, de canarie, de traquenart, de bocane, de ſiſſonne, de ballet, &c. danſer les cinq *pas*.

Les pirouettes, les ſauts, les enbrioles, les demi-enbrioles & fleurets ſont mis au rang des *pas*, *Voyez*-les à leur ordre.

PAS DE MENUET, (*Danſe.*) ce pas eſt compoſé de quatre autres, qui par leur liaiſon n'en font qu'un; il a trois mouvemens & un *pas* marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche. Le ſecond eſt un *pas* marché du pié droit ſur la pointe, & les jambes étendues. Le troiſieme enfin, eſt qu'à la fin de ce *pas*, on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier le genoux, qui par ce mouvement fait lever la jambe gauche qui ſe paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé; ce troiſieme mouvement fait le quatrieme *pas du menuet*: mais comme ce *pas* demande trop de force dans le coup-de-pié, on a trouvé le moyen de l'adoucir.

Pas du menuet adouci. Il ſe commence par deux demi-coupés, le premier du pié droit, & le ſecond du pié gauche; enſuite deux pas marchés ſur la pointe des piés, ſavoir l'un du droit & l'autre du gauche, ce qui s'exécute dans le cours de deux meſures à trois tems, dont l'une s'appelle *cadence*, & l'autre *contre-cadence*.

On peut encore le diviſer en trois parties égales. La premiere eſt pour le demi-*coupé*; la ſeconde pour le deuxieme, & les deux autres *pas* marchés pour la troiſieme.

Ce *pas* ſe fait de ſuite en plaçant le pié gauche devant. Alors on apporte le corps deſſus, en approchant le pié droit auprès du gauche à la premiere poſition, là on plie ſans poſer le pié droit à terre; on paſſe le même pié devant ſoi à la quatrieme poſition, & l'on s'éleve du même tems ſur la pointe du pié en étendant les deux jambes l'une près de l'autre. On poſe enſuite le talon droit à terre afin d'avoir plus de fermeté, & l'on plie du même tems ſur le droit, ſans poſer le gauche que l'on paſſe devant juſqu'à la quatrieme poſition, comme on a déja fait du pié droit. Du même tems on ſe leve en-deſſus, & l'on marche les deux autres *pas* ſur la pointe des piés, l'un du droit & l'autre du gauche; mais au dernier il faut poſer le talon à terre afin de prendre le *pas de menuet* avec plus de fermeté.

A l'égard des demi-coupés, il faut ouvrir exactement les genoux & tourner la pointe fort en-dehors, en faire pluſieurs de ſuite en-avant pour en contracter l'habitude; s'élever également pour faire ſuccéder ces deux mouvemens; après s'être élevé au ſecond demi-coupé, ne pas laiſſer tomber le talon afin de faire une liaiſon avec les deux *pas* marchés; & au dernier, qui eſt du pié-gauche, laiſſer poſer le talon à terre pour reprendre un autre pas.

Le *pas en-arriere* ſe fait à-peu-près de la même maniere que le *pas* en-avant, excepté qu'au premier demi-coupé du pié droit, on laiſſe la jambe gauche étendue devant ſoi, & que l'on plie en même tems ſur le droit. Pour le ſecond *pas*, on approche le talon gauche du pié droit, ou on l'arrête en pliant juſqu'à la derniere extrémité qu'on le paſſe derriere ſoi pour ſe relever.

Le

Le *pas de côté*. Il y en a de deux sortes, l'un qui se fait à droite & qui est nommé *ouvert*, & l'autre qui se fait à gauche. Dans le premier, on porte le premier *pas* à la seconde position; il se fait de même que le *pas* en-arriere, dont il ne differe que dans le chemin; l'arriere se fait en reculant sur une même ligne droite; & celui de côté se fait sur une ligne horisontale en allant à droite. L'autre *pas de côté* se fait en revenant du côté gauche, il n'est différent du droit qu'en ce qu'il est croisé, quoiqu'il se fasse sur une même ligne, mais en revenant de droite à gauche, le corps étant sur le pié gauche, on plie dessus; on croise ensuite le droit devant jusqu'à la cinquieme position; alors on se leve, & la jambe suit & s'étend à côté de la droite, les deux talons l'un contre l'autre. De-là on pose le talon droit & l'on plie dessus les pointes tournées en-dehors; on glisse ensuite le pié gauche jusqu'à la deuxieme position, où l'on se leve sur la pointe les jambes bien étendues sans poser le talon, & l'on fait après deux *pas*.

PAS D'ANE, *terme d'Eperonnier*, sorte de mords qu'on donne aux chevaux qui ont la bouche forte. (*D. J.*)

PAS-DUR, *terme de Fabriquant en gase*, c'est la partie du métier du gasier, qui répond une des trois marches, & qui sert à foncer, c'est-à-dire à baisser la soie; on l'appelle *pas-dur*, parce qu'il est le plus pesant & le plus difficile à faire mouvoir. *Voyez* GASE; l'autre *pas* s'appelle *pas-doux*.

PAS, (*Horloger.*) c'est en Horlogerie chaque tour que fait la fusée, ou chaque tour que fait la chaîne ou la corde autour de la fusée; les fusées ont ordinairement sept *pas*, ou sept *pas* & demi. (*D. J.*)

PAS D'ANE, *terme d'Horlogerie*, c'est un petit ressort oblong qui a une fente qui va depuis l'extrémité de sa longueur jusqu'au milieu. *Voyez la fig.*

Ce ressort est courbé, comme on peut le voir dans *nos Planches d'Horlogerie*: son usage est de presser deux pieces, deux roues, &c. l'une contre l'autre, de façon cependant qu'on puisse les faire tourner l'une sur l'autre d'un mouvement assez doux.

Supposant, par exemple qu'on veuille faire tenir ensemble les deux pieces *A*, *CDER* étant l'arbre de la roue *CD* qui passe au-travers de l'autre *AB*, on entaille de chaque côté de l'axe, de façon que l'épaisseur *II* ne soit pas plus grande que la fente du ressort, & que la distance *IE* entre le haut de l'entaille & le plan de la roue *AB* soit moindre que la hauteur *RT* de la convexité du ressort; ensuite tournant sa concavité vers la roue *AB*, on le fera entrer sur l'arbre, c'est-à-dire on fera entrer cette partie *II* dans sa fente, & on la poussera jusqu'au milieu de sa longueur: par ce moyen ces deux roues seront pressées l'une contre l'autre par l'élasticité du ressort, de façon cependant qu'elles pourront tourner indépendemment l'une de l'autre avec assez de facilité. *Voyez* RÉVEIL, &c.

PAS, (*Rubanier*, *Passementier*, *Ourdisseur*.) On entend par ce mot toute levée de chaîne opérée par l'enfoncement d'une marche, laquelle levée donne passage à la navette. Il faut expliquer cette opération, relative au passage du patron sur lequel roule presque toute la méchanique de ce métier. Un patron dont toute la largeur est de huit dixaines sur le papier reglé, fait en tout 80 rames, dont on verra le passage à l'*article* PASSAGE *des rames*, où l'on expliquera seulement le passage d'une seule, ce qui suffira pour toutes: que ce patron soit de six retours; & pour se faire une idée du mot *pas* la plus succinte & la plus claire qu'il est possible, il faut entendre que tous les points noirs de la largeur du patron sont autant de rames qui levent sur cette premiere marche, & qui occasionnent la levée d'autant de parties de la chaîne, qui donne par conséquent passage au premier coup de navette; la seconde marche fera lever de même les rames de la seconde ligne du patron, & ainsi des autres. Observez sur cette seconde marche, & sur toutes les autres, que comme elles se trouvent alternativement seconde eu égard à chaque premiere, que tous les points qui sont noirs sur chaque premiere, sont blancs sur chaque seconde, ce qui fait la liaison de la trame & la formation du dessein par les croisés des parties de la chaîne, & ce qui en produit les différens contours. Cette répétition des points noirs & blancs doit faire aisément comprendre à tout homme sensé que toutes les rames qui ne levent point sur un pas sont censées & effectivement restent en repos: ce repos ne laisse pas d'opérer son effet en dessous de l'ouvrage, qui par conséquent n'a point d'envers, puisque ce qui vient d'être fait en dessus va se faire de même en-dessous. Les croisés dont on vient de parler se nomment *parfil* ou *parfilure* (*Voyez* PARFILURE); il faut se souvenir que ce qui vient d'être dit des deux premieres lignes du patron, doit s'entendre de deux en deux, de même de toutes les autres qui les suivent jusqu'à la fin du patron.

PAS, *terme de Tisserand*; c'est le passage du fil dans la lame. Etre hors du *pas*, c'est prendre un fil pour un autre, ou en échapper un sans le prendre.

PASARGADE, *Pasargada*, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, selon Pline, *l. VI. c. xxiij.* Plutarque *in Artaxer.* dit que le roi Artaxerces s'y fit sacrer selon la coutume, par les prêtres. Il ajoute que dans cette ville il y a un temple de la déesse qui préside à la guerre; on peut conjecturer que c'étoit la même que Minerve. Il falloit que celui qui devoit être sacré entrât dans ce temple, que là il quittât sa robe, & qu'il prît celle que l'ancien Cyrus portoit avant que de devenir roi, & qu'on y gardoit avec beaucoup de vénération. Après avoir mangé une figue séche, il mâchoit des feuilles de térébinthe, & il avaloit un breuvage composé de vinaigre & de lait. M. Dacier remarque sur cet endroit de Plutarque, que Cyrus le grand bâtit la ville de *Pasargade*, & qu'il lui accorda de grands privileges, parce qu'il avoit défait dans ce lieu-là Astyage, & acquis le royaume par sa victoire. Ptolomée nomme cette ville *Pasacarta*. On trouve encore quelques vestiges de ce nom dans celui qu'elle a aujourd'hui; car selon le P. Lubin on la nomme *Darabegerd*, ou, comme disent les Arabes, *Valasegerd*. (*D. J.*)

PASCAGE & PASQUIS, (*Jurispr.*) termes usités dans quelques coutumes, synonymes à *pâturage* que tout le monde entend. *Voyez* PASTURE.

PASCHAL, adj. qui concerne la pâque des Juifs ou des Chrétiens. *Voyez* PASQUES.

L'*agneau paschal* est un agneau que les juifs mangent debout les reins ceints, tenant un bâton à la main, en mémoire de la délivrance du peuple d'Israël de la servitude d'Egypte.

Canon paschal, *voyez* CANON.

Cierge paschal, *voyez* CIERGE.

Lettres paschales dans l'histoire ecclésiastique, c'étoient des lettres circulaires que le patriarche d'Alexandrie écrivoit à tous les métropolitains, pour leur notifier le jour qu'on devoit célébrer la fête de Pâques.

Tems paschal est un tems d'allégresse dans l'Eglise catholique, en mémoire de la résurrection de Jesus-Christ. Il dure depuis la fête de Pâques jusqu'à la veille du dimanche de la Trinité inclusivement. Il est marqué par un office plus court, & par les chants de joie *alleluia*, qui se rencontrent plus fréquemment dans les offices qu'en tout autre tems.

Rentes paschales, c'étoient des rétributions ou revenus annuels que le clergé inférieur payoit autrefois à l'évêque ou à l'archidiacre à leurs visites de Pâques. On les appelloit aussi *rentes synodales*. *Voyez* CATHÉDRATIQUE & SYNODATIQUE.

PASCHAL, *cycle*, (*Chronolog.*) est la même chose que la *période Dyonisienne* ou *Victorienne* (*Voyez* PÉRIODE), au bout de laquelle la fête de Pâques retombe au même jour dans l'ancien calendrier.

Terme paschal est le jour de la pleine lune *paschale*, c'est-à-dire la pleine lune qui précede immédiatement le dimanche de Pâques. Ce terme *paschal* se trouve en cherchant l'âge de la lune, au 21 de Mars (*Voy.* LUNE), & en comptant de-là jusqu'au 14 de la lune. (*O*)

PASCHMAKLYK, (*Hist. mod.*) Ce nom qui est turc, signifie *sandale*; c'est ainsi qu'on nomme le revenu assigné à la sultane Validé, ou sultane mere de l'empereur régnant. Il est ordinairement de mille bourses, ou de quinze cens mille livres argent de France.

PASCHIONI, *glandes de Paschioni*, (*Anatomie.*) Ce médecin italien nous a laissé un traité sur la duremere; il a fait la description de quelques glandes conglobées placées aux environs du sinus longitudinal, auxquelles on a donné son nom.

PASENDA, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne parmi les indiens à une secte de Bramines ou de prêtres qui fait profession d'incrédulité. Ces sectaires regardent le *vedam*, le *shaster* & le *pouran*, c'est-à-dire les livres qui contiennent la foi indienne, comme de pures rêveries; ils nient l'immortalité de l'ame & la vie future; ils se livrent, dit-on, à toutes sortes d'excès; commettent sans scrupule les incestes & les impuretés les plus abominables, & se mettent au-dessus de l'opinion des hommes: ce sont-là les couleurs sous lesquelles les ennemis des *pasendas* les représentent. De leur côté ils traitent d'hypocrites les partisans des sectes plus austeres, & prétendent qu'ils ne cherchent qu'à se faire applaudir & considérer par leur conduite sévere; cependant

dans ils sont obligés de cacher leurs sentimens, de peur d'exciter le zele fougueux des bramines leurs adversaires, qui en plusieurs occasions ont fait faire main basse sur les sectaires dont nous parlons.

PASHAUNA, (*Hist. nat.*) nom donné par les Indiens à une espece de pierre composée de fibres, qu'ils font calciner & qu'ils pulvérisent ensuite pour la mêler avec du lait; ils regardent ce mélange comme un excellent remede contre la pierre. On sait que l'eau de chaux est d'un très-bon usage pour cette maladie.

PASINA, (*Géogr. mod.*) c'est ainsi qu'écrit la nouvelle carte de l'empire Russien, au lieu de *Piasida*; c'est un pays de l'empire Russien dans la Tartarie moscovite. On ne sait rien encore de ce pays, sinon qu'il est traversé par la riviere qui lui donne son nom, & qui va se perdre dans la mer Glaciale, environ à 30 lieues de l'embouchure du fleuve Jénisén. (*D. J.*)

PASIPHAÉ, s. f. (*Mythol.*) fille du Soleil & de la nymphe Perséis, épousa Minos, second roi de Crete. Elle a passé pour la fille du Soleil, parce qu'elle étoit savante dans la connoissance des simples, & dans la composition des poisons.

PASITHÉE, s. f. (*Mytholog.*) fille de Jupiter & d'Eurynomé, étoit, selon quelques-uns, la premiere des trois Graces, & avoit pour sœurs Euphrosine & Eglaïe. Junon ayant une faveur à demander au dieu du Sommeil, lui promit avec serment de lui donner en mariage *Pasithée*, la plus belle des Graces, s'il satisfaisoit à sa demande. Cicéron dit que *Pasithée* avoit un temple proche de Lacédémone, dans lequel les magistrats de cette ville alloient de tems en tems s'enfermer la nuit, pour y recevoir durant le sommeil des oracles véritables. On donne aussi le nom de *Pasithée* à une des cinquante Néréïdes. (*D. J.*)

PASMÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un dauphin sans langue, & qui a la bouche ouverte. Comtes de Forès & dauphins d'Auvergne, d'or au dauphin *pâmé* d'azur.

PASQUES, s. f. (*Théolog.*) fête solemnelle célébrée chez les Juifs le quatorzieme jour de la lune d'après l'équinoxe du printems. *Voyez* FETE.

Les anciens Grecs & Latins ont appellé cette fête *pascha*, non du grec *πάσχειν*, *souffrir*, comme l'ont imaginé faussement Lactance & quelques autres peres; mais de l'hébreu *pesach* ou *pasach*, qui signifie *passer*. Le but de cette fête étant de rappeller le passage de l'ange exterminateur qui mit à mort tous les premiers nés des Egyptiens, & épargna ceux des Israélites dans la nuit qui précéda leur sortie d'Egypte.

D'autres ont avancé qu'elle avoit été instituée en mémoire du passage de la mer Rouge, mais sans fondement, puisqu'elle fut célébrée & nommée pour la premiere fois avant que les Hébreux se fussent mis en marche pour sortir de l'Egypte, & par conséquent plusieurs jours avant le passage de la mer Rouge.

On peut voir dans l'*Exod. chap. xij.* toutes les cérémonies que Moïse prescrivit pour la célébration de la *pâque*: l'obligation de la faire étoit telle, que quiconque auroit négligé ce devoir étoit condamné à mort: *Exterminabitur anima illa de populis suis*, *Num. ix.* 13. Mais ceux qui avoient quelqu'empêchement légitime, comme de voyage ou de maladie, ou de quelque impureté volontaire ou involontaire, par exemple ceux qui avoient assisté à des funérailles, ou qui s'étoient trouvés souillés par quelqu'accident, devoient remettre la célébration de la *pâque* au second mois ecclésiastique, ou au 14 du mois Jiar, qui répond à Avril & Mai: on en voit un exemple frappant sous Ezechias *II. Paralip. xxx.* 2. & 3.

Leon de Modene, *cérem. des Juifs*, *part. III. ch. iij.* décrit fort au long les cérémonies que les Juifs modernes observent dans la célébration de la *pâque*. Elle dure huit jours, suivant une ancienne coutume du Sanhedrin; les deux premiers & les deux derniers jours sont solemnels: on ne peut pendant leur durée ni travailler ni traiter d'affaires; il est néanmoins permis de toucher au feu, d'apprêter à manger, de manier de l'argent, &c. Pendant ces huit jours il est défendu aux Juifs d'avoir chez eux du pain levé ni aucun levain: ensorte qu'ils ne mangent alors que du pain sans levain ou *azyme*. Dès le soir de devant la veille de la fête, le maître de chaque maison cherche par-tout pour voir s'il n'y a point de pain levé; sur les onze heures du jour suivant, on brûle du pain levé, pour marquer que la défense de ce pain est commencée; incontinent après on s'applique à faire des azymes qu'on appelle *mazzoth*. Quelques-uns font de ces gâteaux avec des œufs & du sucre, pour les personnes délicates ou malades; ils les nomment *mazza aschiras*, c'est-à-dire *riche gâteau sans levain*. Le quatorzieme jour de Nisan, veille de la *pâque*, les premiers nés des familles ont coutume de jeuner, en mémoire de ce que la nuit dont la suivante est l'anniversaire, Dieu frappa de mort tous les premiers nés des Egyptiens. Le soir ils vont à la priere, & mangent ensuite l'agneau avec du pain sans levain & des herbes ameres; tenant en main des tasses de vin, ils récitent les malheurs que leurs peres souffrirent en Egypte, les merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer, & finissent par le pseaume 112 & les suivans, qui sont des pseaumes de louange ou d'action de graces; ensuite ils soupent & récitent encore des pseaumes, ce qu'ils réiterent le lendemain & recommencent les deux derniers jours.

Les rabbins ajoutent encore d'autres détails, tant sur la recherche du pain levé, que sur la façon du pain azyme, mais si petits & si ridicules, que nous ne croyons pas devoir en charger ce Dictionnaire: on les trouvera exposés fort au long dans celui de la Bible de dom Calmet, *tome III. lettre* P. au mot *Pâque*.

Pour fixer le commencement du mois lunaire, & par conséquent la fête de *Pâques* qui se célébroit le 14 de la lune de Mars, les rabbins, & entr'autres Maimonides, enseignent que leurs ancêtres avoient placé des sentinelles sur le sommet des montagnes, pour observer le moment de l'apparition de la nouvelle lune, & qu'aussitôt que ceux-ci l'avoient vûe, ils couroient en diligence en donner avis au sanhedrin, qui dépêchoit des couriers aux villes voisines, pour les avertir que la néoménie commençoit. Mais outre qu'on ne trouve nulle trace de cet usage dans l'Ecriture, ni dans Philon, ni dans Josephe, il paroît d'ailleurs certain que les anciens Hébreux ne se servoient pas de mois lunaires, ce qui détruit la prétention des rabbins.

Les Grecs, & même quelques docteurs catholiques, prennent occasion du *xij. chap.* de S. Jean, *v.* 1. 12. & *suiv.* & du *xviij. chap.* du même évangéliste, de conclure que l'année même de sa mort Jesus-Christ anticipa le jour marqué dans la loi pour célébrer la *pâque*; le P. Lamy entr'autres a soutenu ce sentiment. D'autres, comme le P. Calmet, *dissertation sur la derniere pâque de Notre Seigneur*, ont prétendu que la derniere année de sa vie Jesus-Christ n'avoit pas fait la *pâque*, du-moins que les Juifs ne l'avoient faite que le vendredi, jour de sa mort, & qu'il étoit mort sur le calvaire à la même heure que les Juifs immoloient dans le temple la victime paschale; ensorte que la figure & la réalité se rencontrerent & s'exécuterent ensemble comme à point nommé. On cite pour ce sentiment Tertull. *contr. jud. c. viij.* l'auteur des *questions orthodoxes*, sous le nom de S. Justin martyr, *quest.* 65. S. Chrysostome, *homel.* 82. *in Joann.* S. Cyrill. d'Alex. *liv. XII. in Joann.* Théophyl. *ad.* S. Epiphane & plusieurs autres peres & théologiens.

D'autres, comme le P. Hardouin, ont prétendu que les Galiléens avoient fait cette année-là la *pâque* le jeudi, de même que Jesus-Christ, & que les Juifs l'avoient faite le vendredi; mais le sentiment le plus suivi dans l'Eglise chrétienne, tant greque que latine, est que Jesus-Christ a fait la *pâque* légale le jeudi au soir, de même que tous les autres Juifs; & outre les trois évangelistes S. Matthieu, S. Luc & S. Marc, qui sont favorables à ce sentiment, il est fondé sur la tradition la plus constante.

Le nom de *pâque* se prend dans l'Ecriture en divers sens; 1°. pour le passage de l'ange exterminateur; 2°. pour l'agneau paschal; 3°. pour le repas où on le mangeoit; 4°. pour la fête instituée en mémoire de la sortie d'Egypte & du passage de l'ange exterminateur; 5°. pour toutes les victimes particulieres qu'on offroit durant la solemnité paschale; 6°. pour les pains sans levain dont on usoit pendant toute l'octave de *Pâque*; 7°. pour toutes les cérémonies qui précédoient & accompagnoient cette cérémonie; 8°. pour Jésus-Christ immolé comme l'agneau paschal pour la rédemption du genre humain. Calmet, *Dictionnaire de la Bible*.

Pour trouver la fête de *Pâque* dans chaque année, il faut d'abord connoître l'épacte de cette année, ce qui donnera la nouvelle lune de chaque mois, & par conséquent en y ajoutant 13 jours, le jour de la pleine lune après le 21 de Mars. Le dimanche qui suit le jour de la pleine lune, & qu'on trouve par le moyen de la lettre dominicale, est le jour de *Pâque*. *Voyez* EPACTE, LETTRE DOMINICALE, CALENDRIER, FÊTES MOBILES.

Si la pleine lune tombe le 21 de Mars, & que le lendemain soit un dimanche, ce dimanche est le jour de

Pâque; c'est le plûtôt que le jour de *Pâque* puisse arriver. Si la pleine lune est le 20 de Mars, la pleine lune suivante ne peut tomber que le 18 Avril; & si ce 18 est un dimanche, *Pâque* tombera au dimanche suivant, qui est le 25 Avril: c'est le plûtard qu'il puisse arriver, & ce dernier cas arrive rarement. Depuis la réformation du calendrier, *Pâque* a été le 25 Avril en 1666 & 1734.

Si la pleine lune tombe le 21 même de Mars, le dimanche suivant est le jour de *Pâque*. (*O*)

PASQUE-CLOS, *pascha clausum*, signifie l'*octave de Pâque* ou le *dimanche d'après Pâque*, qui fait la clôture de cette solemnité. Dans quelques anciens actes d'Angleterre on en trouve quelques uns datés *die N. post pascha clausum*, & entr'autres le premier statut de Westminster de la troisieme année d'Edouard I. qui porte avoir été fait *lendesmenda de la close de Pasche*, c'est-à-dire le lundi d'après la semaine de *Pâque*.

Cette expression de *Pâque-clos* est aussi en usage en France dans les provinces, pour exprimer le dimanche de *Quasimodo*, ou le dimanche de l'octave de *Pâque*. *Voyez* QUASIMODO.

PASQUIN, s. m. (*Hist. mod.*) est une statue mutilée qu'on voit à Rome dans une encoignure du palais des Ursins; elle tire son nom d'un savetier de cette ville, fameux par ses railleries & ses lardons, dont la boutique étoit le receptacle d'un grand nombre de fainéans qui se divertissoient à railler les passans.

Après la mort de Pasquin, en creusant devant sa boutique on trouva une statue d'un ancien gladiateur bien taillée, mais mutilée de la moitié de ses membres: on l'exposa à la même place où on l'avoit trouvée, au coin de la boutique de *Pasquin*, & d'un commun consentement on lui donna le nom du mort.

Depuis ce tems-là on attribue à sa statue toutes les satyres & les brocards; on les lui met dans la bouche, ou on les affiche sur lui, comme si tout cela venoit de *Pasquin* ressuscité. *Pasquin* s'adresse ordinairement à Marforio, autre statue dans Rome, ou Marforio à *Pasquin*, à qui on fait faire la réplique.

Les réponses sont ordinairement courtes piquantes & malignes: quand on attaque Marforio, *Pasquin* vient à son secours; & quand on l'attaque, Marforio le défend à son tour, c'est-à-dire que les satyriques font parler ces statues comme il leur plaît. *Voyez* PASQUINADE.

Cette licence qui dégénere quelquefois en libelles diffamatoires, n'épargne personne pas même les papes, & cependant elle est tolérée. On dit qu'Adrien VI. indigné de se voir souvent en butte aux satyres de *Pasquin*, résolut de faire enlever la statue pour la précipiter dans le Tibre ou la réduire en cendres, mais qu'un de ses courtisans lui remontra ingénieusement que si on noyoit *Pasquin*, il ne deviendroit pas muet pour cela, mais qu'il se feroit entendre plus hautement que les grenouilles du fond de leurs marais; & que si on le brûloit, les Poëtes, nation naturellement mordante, s'assembleroient tous les ans au lieu de son supplice, pour y célébrer ses obseques, en déchirant la mémoire de celui qui l'auroit condamné. Le pape goûta cet avis, & la statue ne fut point détruite. Le même motif peut la conserver long-tems.

PASQUINADES, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Rome les épigrammes, les bons mots, & les satyres que l'on fait, soit contre les personnes en place, soit contre les particuliers qui donnent prise par quelque vice ou par quelques ridicules. Le nom de *pasquinade* vient de ce qu'on attache communément des papiers satyriques à côté d'une vieille statue brisée que les Romains ont appellé *Pasquin*, dans la bouche de qui les auteurs mettent les sarcasmes qu'ils veulent lancer à ceux qui leur déplaisent. Les souverains pontifes eux-mêmes ont été très-souvent les objets des bons mots de *Pasquin*. Quelquefois on lui donne un interlocuteur, c'est une autre statue que le peuple appelle *Marforio*, & qui est placée vis-à-vis de celle de Pasquin.

PASQUIS, est la même chose que *pascage*. *Voyez* PASCAGE. (*A*)

PASSACAILLE, s. f. (*en Musique*) est une espece de chaconne, dont le chant est plus tendre & le mouvement plus lent que dans les chaconnes ordinaires. *Voy.* CHACONNE. (*S*)

PASSADE, s. f. (*en terme de Manége*) est le chemin ou la piste que le cheval trace en passant & repassant plusieurs fois sur une même longueur de terrain. Comme cela ne peut se faire sans changer de main, les *passades* sont différentes selon la différente maniere de changer de main & de fermer la *passade*, c'est-à-dire de tourner pour repartir & revenir sur la piste.

Passade d'un tems en pirouette ou *demi-pirouette*, est un tour que le cheval fait d'un seul tems de ses épaules & de ses hanches. *Passade au demi volte de cinq tems*, est un demi-tour que le cheval fait au bout de la volte en cinq tems de galop. *Passades furieuses*, ou *à la françoise*, sont des demi-voltes en trois tems, en marquant un demi-arrêt: on s'en sert dans un combat singulier. *Passades relevées*, sont celles dont les demi-voltes se font à courbettes.

PASSAGE, s. m. se dit en général de l'action d'un corps qui se meut d'un lieu dans un autre: je l'ai tiré au *passage*.

Il se dit encore en général d'un chemin pratiqué d'un lieu dans un autre.

PASSAGE, s. m. *en terme d'Astronomie*, se dit proprement d'une planete qui passe sur le soleil.

Le *passage* de la lune devant une étoile s'appelle plus proprement *occultation de cette étoile par la lune*. *Voy.* OCCULTATION.

Mercure & Vénus dans leur *passage* sur le soleil, paroissent comme des taches noires ou obscures.

Les *passages* de Mercure sur le soleil sont assez fréquens; depuis l'invention des grandes lunettes, c'est-à-dire depuis 1610, on en a déjà observé onze. *Voyez* MERCURE. La premiere de ces observations fut faite à Paris par Gassendi, le 7 Novembre 1631, & comme le dit ce philosophe, selon le vœu & l'avertissement de Kepler: car Kepler avoit prédit ce *passage*, & en avoit publié un écrit l'année précédente, qui fut celle de sa mort. Il est vrai que le même auteur avoit rapporté dans son optique d'après une ancienne histoire de la vie de Charlemagne, qu'en 807 ou 808 la planete de Mercure fut vue dans le soleil comme une petite tache noire pendant huit jours; mais le fait est manifestement faux ou équivoque, cette planete ne pouvant demeurer tout au plus que 5 à 6 heures sur le disque solaire; & quoique, selon Kepler, il faille lire *huit fois*, *octoties*, au lieu de 8 jours, *octo dies*, on sait aujourd'hui qu'il n'est pas possible que dans un si court intervalle Mercure passe 8 fois ni même 2 fois sur le soleil. Ainsi il y a apparence que l'on avoit pris pour Mercure une grosse tache qui parut alors dans le soleil. Il devroit y avoir eu trois autres *passages* de Mercure par le soleil en 1615, 1618 & 1628, tous visibles de quelque endroit de la terre, & celui de 1618 a pu même se voir de divers lieux de l'Europe. Mais on l'on n'étoit point en ces tems-là assez au fait de la théorie de Mercure, ou on ne se tenoit pas assez assuré de ces sortes de phénomenes pour se préparer à les observer, moins encore pour aller les chercher dans des pays éloignés. Shakerley, astronome anglois, fut le premier qui alla exprès à Surate en 1651, pour y observer un *passage* de Mercure sur le soleil, qui ne devoit arriver que de nuit en Europe. Ce fut la seconde des neuf observations; elle fut suivie de six autres en 1661, 1677, 1690, 1697, 1723, 1736, 1743, 1753, & enfin la derniere a été en 1756. Nous en aurions cinq ou six de plus si on avoit imité le zele de Shakerley.

Tous ces *passages* de Mercure par le disque du soleil, tombent dans le commencement de Mai ou de Novembre, leur retour se trouvant jusqu'ici renfermé dans ces limites. Ces retours ont aussi différentes périodes de six à sept ans, de dix, de treize, &c. mais qui reviennent les mêmes après un certain nombre d'années conformément à la théorie de M. Halley, le premier qui ait approfondi cette matiere.

Les *passages* de Vénus sur le soleil ne sont pas à beaucoup près si fréquens. Il paroît que le premier qu'on a observé a été le 3 Décembre 1639, & l'observation est rapportée dans l'astronomie philolaïque de Bouilliaud. On en a eu un autre en 1761, & M. Halley a averti les Astronomes de s'y préparer à cause de l'usage qu'on pourra en faire pour déterminer la parallaxe du soleil.

Les observations des *passages* de Mercure & de Vénus sur le soleil, sont très-utiles pour déterminer différens points de la théorie de ces planetes. On trouve dans les *Institutions astronomiques* de M. le Monnier, un mémoire de M. Picard sur ce sujet. *Hist. acad. des Scienc.* 1743, & les *Inst. de M. le Monnier*. *Voyez* MERCURE & VÉNUS.

Passage se dit aussi lorsqu'une planete ou une étoile passe par le méridien, ou par quelque autre cercle. *Voy.* CULMINATION & MÉRIDIEN. (*O*)

PASSAGES, INSTRUMENS DES, (*Astron.*) est un instrument qui sert à observer les ascensions droites des astres. Il peut servir aussi pour regler les pendules, en observant l'instant auquel le soleil passe au méridien.

Messieurs Roemer & de Louville furent des premiers à le proposer pour observer les *passages* des planetes & des étoiles fixes, soit par le méridien, soit par le premier vertical; mais il leur manquoit dans ce tems-là beaucoup de choses, de sorte que l'on peut dire que ce n'est que depuis une vingtaine d'années qu'on lui a donné une entiere perfection.

Cet instrument est composé principalement, *voyez la fig.* 5. d'une lunette fixée à angles droits sur un axe horisontal très-solide, avec lequel elle tourne dans le plan du méridien, & d'un autre axe vertical *OC*, sur lequel les supports du premier sont solidement adaptés. Ainsi on voit clairement qu'au moyen de ces deux axes, on peut observer les astres dans toutes sortes de verticaux, & à toutes sortes de hauteurs dans leur *passage* par le méridien: c'est ce qu'on reconnoîtra encore plus clairement par la description suivante.

La *fig.* 5. représente une lunette *AB*, d'environ 2 piés, dont le tuyau cylindrique entre exactement & peut tourner en même tems dans un autre cylindre creux *ab*, perpendiculaire à l'axe *MN*. Toutes ces pieces sont de cuivre bien écroui, principalement les deux cones tronqués *GHIK*, *EFOL*, que l'on a fait creux en-dedans afin de les rendre plus légers. Les extrémités cylindriques de cet axe sont solides & d'une maniere dure qui peut exactement s'arrondir au tour. C'est de la perfection à laquelle on peut parvenir en travaillant ces deux extrémités cylindriques de l'axe, que dépend toute la justesse de l'instrument. Au foyer commun *X* de l'objectif & de l'oculaire est placé le réticule de la *fig.* 2. ce qui se pratique par le moyen d'un petit tube, *fig.* 4. que l'on fait entrer dans le tuyau de la lunette, où il demeure arrêté lorsque le réticule est parvenu en *X*, c'est-à-dire au foyer du verre objectif. Ce petit tube est construit de maniere que la piece qui porte le réticule, & dont la *fig.* 3. représente le profil, puisse couler librement à droite ou à gauche: mais comme il est nécessaire d'assujettir cette piece afin de centrer la lunette, on se sert pour cet effet d'une vis, dont la tête en forme de chappe, est retenue dans un trou cylindrique pratiqué en *Z*, *fig.* 5. au tuyau de la lunette. Cette chappe est recouverte d'une platine percée d'un petit trou par où l'on introduit la clé ou tourne-vis quarré *V*. Comme cette vis ainsi contretenue ne peut avancer ni reculer, son écrou, & par conséquent le réticule dont l'écrou fait partie, doit se mouvoir toutes les fois que l'on tournera la clé. De cette maniere le réticule a la liberté de parcourir tout l'espace ombré que l'on apperçoit dans la *fig.* 5. c'est-à-dire l'espace qui lui laisse l'épaisseur de l'anneau applati, qui est soudé à l'extrémité du petit tube de la *fig.* 4. Comme il est nécessaire qu'il y ait au foyer de la lunette au moins deux fils qui soient arrêtés, l'un dans une situation verticale, & l'autre dans une situation horisontale, on voit d'abord qu'il est facile d'y parvenir en tournant la lunette *AB* dans le cylindre creux *ab*, jusqu'à ce qu'un même objet, que je suppose que l'on appercevra à l'horison sous le filet vertical, paroisse suivre exactement ce filet lorsqu'on coulera peu-à-peu la lunette autour de son axe horisontal *MN*: on arrêtera pour lors cette lunette dans le cylindre creux *ab*, par le moyen de deux viroles ou anneaux brisés *CC*, *DD*, qui faisant ressort, peuvent s'ouvrir ou se resserrer à volonté par le moyen d'une petite vis. Il faut aussi remarquer que ce cylindre creux *ab* est fendu vers ses extrémités en deux endroits diamétralement opposés, comme on le voit dans la *fig.* 12. de sorte qu'on le resserre peu-à-peu à mesure qu'on tourne la petite vis de chaque anneau *CC*, *DD*. Du côté de l'objectif on a pratiqué à l'extrémité du tuyau, la coulisse *gg*, où l'on fait entrer l'extrémité de la piece *R*, *fig.* 6. laquelle sert à éclairer par réflexion, les fils de la lunette pendant la nuit. On a renversé la 5. *fig.* afin de la faire voir par-dessous, & que par conséquent on y puisse mieux distinguer toutes les parties de la lunette, comme aussi la maniere dont le demi-cercle de la *fig.* 12. y est attaché. Ce demi-cercle, qui sert à pointer la lunette, en plein jour, aux planetes ou aux étoiles fixes dont la hauteur est connue, n'est représenté dans cette premiere figure, que comme une simple regle de cuivre attachée avec deux vis de part & d'autre proche les deux viroles *CC*, *DD*.

Il nous reste maintenant à expliquer comment on place cet instrument, ensorte que son axe soit horisontal, & que sa lunette puisse rouler dans un plan vertical ou perpendiculaire à l'horison, & comment on peut le faire mouvoir successivement dans tous les azimuths, sans que son axe ou sa lunette souffre aucune inclinaison.

La *figure* 12. représente l'instrument en entier, attaché avec quatre vis contre l'appui d'une fenêtre ou balcon destiné aux observations que l'on fait chaque jour du passage des astres par le méridien. Il est beaucoup plus avantageux, principalement lorsqu'on veut observer dans les verticaux, d'attacher cet instrument à une barre de fer verticale terminée par trois empatemens soudés en plomb sur un plancher voûté ou sur une terrasse; mais de quelque maniere qu'il soit arrêté, soit contre une piece de bois, soit contre un mur, on peut toujours s'en servir, en le vérifiant à chaque observation si c'est en plein jour, ou bien en prenant les passages des étoiles voisines de la lune ou des autres planetes que l'on observera pendant la nuit. On apperçoit dans la *figure* 12. la maniere dont l'axe *AD* est placé sur les deux coussinets qui sont à l'extrémité supérieure des deux montans *AB*, *CD*, attachés à une même piece de laiton *BC*. L'arbre de fer *EFG* est aussi attaché à angles droits à la piece *BC*; ainsi les quatre pieces *AB*, *BC*, *EFG*, *CD*, ne forment qu'un même corps solide supporté en *G* par la piece *OPQ abcd*, & retenu par le collet *KIL*. Les deux montans *AB*, *CD*, sont inclinés vers l'œil de l'observateur ensorte qu'ils s'écartent d'environ 30°. de la ligne verticale, ce qui fait qu'on y peut observer tous les passages des astres depuis l'horison jusqu'au zénith.

L'axe *AD* doit toujours être dans une situation parfaitement horisontale; ce à quoi l'on parvient au moyen d'un des coussinets qui peut hausser ou baisser autant qu'il est nécessaire, ce que l'on détermine par le secours d'un niveau à l'esprit-de-vin, suspendu librement sur les tourillons qui sont aux deux extrémités de l'axe. La *figure* 7. représente la construction particuliere du coussinet mobile, sur lequel on voit le bout de l'axe qui ne porte qu'en deux points *ss*, l'écrou *x* étant immobile; par le mouvement de la vis qui a la liberté de hausser ou de baisser, on fait monter ou descendre le coussinet entier *abcdy*. Il y a à l'extrémité supérieure du montant *W* une rainure pratiquée de façon que la piece *ab ycd* puisse y glisser exactement.

Le niveau à esprit-de-vin enchâssé de la maniere représentée dans la *figure* 8. se peut mettre parallele à l'axe horisontal par le moyen de la vis *RT*; mais cela n'est pas absolument nécessaire d'abord, on saura bien le reconnoître, en mettant l'axe parfaitement horisontal par la pratique suivante. Il faut premierement mettre le niveau sur les tourillons de cet axe, comme dans la *figure* 12. & hausser ou baisser le coussinet mobile jusqu'à ce que l'extrémité de la bulle d'air du niveau réponde à un *index* ou à un trait délié marqué sur le tuyau; ensuite on changera le niveau bout pour bout, ensorte que celui des crochets qui portoit, par exemple, à droite sur l'un des tourillons de l'axe, soit pour lors à gauche sur l'autre tourillon; si alors la bulle d'air revient au même endroit du tuyau marqué par l'*index*, l'on sera assuré que l'axe est parfaitement horisontal; si elle n'y revient pas, on haussera ou baissera le coussinet mobile, jusqu'à ce que la bulle d'air ait parcouru la moitié de l'espace compris entre les deux différens points où elle s'étoit arrêtée sur le tuyau pendant la vérification, & alors l'instrument sera parfaitement rectifié quant à la position de l'axe horisontal. La raison de la méthode de vérification que nous venons de donner est trop évident pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter, quoique M. Smith, dans son *traité d'Optique*, *p.* 323, en donne une longue démonstration; car il est clair, 1°. qu'un niveau à esprit-de-vin qui ne seroit pas monté de façon que la bulle fût au milieu lorsqu'il seroit sur un plan horisontal, auroit toujours cette propriété que la bulle s'arrêteroit au même point lorsque ce niveau seroit sur ce plan, & par conséquent qu'en retournant bout pour bout le niveau sur l'axe des tourillons, & observant si la bulle revient au même point, on est sûr de reconnoître si cet axe est horisontal, car cette pratique revient à retourner le niveau sur un plan horisontal; 2°. qu'en supposant le tube qui contient l'esprit-de-vin courbé, quoique fort peu, en portion de cercle (ce que l'on observe ordinairement), le milieu de la distance entre le point le plus haut & le point le plus bas où se trouve la bulle dans les différentes positions du niveau, est celui où elle doit s'arrêter lorsque l'axe sera horisontal.

Quand l'axe *AD* de rotation est une fois horisontal, il faut nécessairement que l'axe de la lunette parcoure un cercle vertical, autrement ces deux axes ne seroient pas exactement perpendiculaires l'un à l'autre; & dans ce cas la lunette ne décriroit plus un grand cercle de la sphere. Nous avons déja expliqué la maniere dont on

peut

peut faire mouvoir le réticule qui est au foyer de la lunette, c'est pourquoi lorsqu'il y aura quelque erreur, c'est-à-dire, lorsque ses deux axes seront inclinés l'un à l'autre, l'on corrigera cette erreur en faisant mouvoir le réticule de la moitié de la différence observée dans la lunette pointée à l'horison, avant & après le retournement que je suppose que l'on aura fait. Si, par exemple, l'instrument étant dans sa situation ordinaire & sa lunette pointée au midi, l'axe de cette lunette est incliné à l'orient; en retournant bout pour bout les extrémités de l'axe de rotation, de maniere que celui qui porte en A se trouve à la place de celui qui étoit en D, l'axe de la lunette paroîtra pour-lors incliné vers l'occident; ce qui fera connoître par conséquent le double de l'erreur qui lui convient: en un mot, l'axe de rotation & l'axe de la lunette seront exactement à angles droits, lorsqu'avant & après le retournement, le fil de la lunette paroîtra répondre au même objet de l'horison.

Il n'est pas moins évident que cet instrument doit parcourir les verticaux, si l'on peut parvenir à mettre l'arbre EFG dans une situation verticale; mais il faut faire ensorte que cet arbre soit bien rond vers ses deux extrémités, c'est-à-dire, au-dessous de EF & vers sa pointe G: car supposons qu'il soit dirigé vers quelque objet à l'horison; par exemple, à celui que l'on aura reconnu dans le méridien du côté du sud, en faisant parcourir à la piece $ABEGFC$ un demi-cercle, ensorte que la lunette pointée du côté du nord, on reconnoître facilement si l'arbre ne panche pas du côté de l'orient ou du côté de l'occident, puisque, dans ce mouvement, le niveau qui est resté suspendu sur les tourillons fera connoître le double de l'erreur ou de l'inclinaison de l'arbre EFG; c'est pourquoi faisant mouvoir les vis HM, c'est-à-dire, les vis ω (*fig.* 9.), on fera glisser la piece βδζε, & changer peu-à-peu la situation de l'arbre, jusqu'à ce qu'il ne panche plus à l'orient ni à l'occident. L'on voit encore dans cette même *figure* 9. une autre vis μ qui sert à faire avancer la piece λ, afin de retrécir le trou cylindrique de la piece βδζε par où passe l'arbre vertical, qui ne porte par conséquent qu'en trois endroits de ce trou cylindrique. L'écrou brisé π qui appartient à la vis ο ou ν, est représenté dans la figure supérieure qui est le profil de l'autre.

Lorsqu'on est une fois assuré que l'arbre EFG n'incline plus à l'orient ou à l'occident, il faut aussi s'assurer s'il ne panche pas vers le septentrion ou vers le midi, ce qui se pratique en dirigeant successivement la lunette à l'orient & à l'occident: car si la bulle d'air du niveau paroît changer de position, on corrige l'erreur ou l'inclinaison de l'arbre, en faisant parcourir à cette bulle la moitié de l'espace ou de la différence observée; puisqu'en tournant la vis V, on peut reculer ou avancer la piece G, & par conséquent rectifier l'inclinaison de l'arbre EFG. Cette piece G se voit dans un plus grand détail (*fig.* 10.), où la vis α étant entretenue fait mouvoir, lorsqu'on la tourne, son écrou φ, & par conséquent la piece γ qui soutient l'arbre vertical EFG.

Si après toutes ces vérifications l'on fait enfin parcourir à la lunette le tour de l'horison, & que la bulle d'air du niveau paroisse fixe, c'est-à-dire, précisément au même endroit du tube, l'arbre vertical EFG, de même que l'axe horisontal AD, n'auront pour-lors aucune inclinaison: c'est pourquoi l'instrument étant en cet état, si l'on éleve la lunette de plusieurs degrés au-dessus de l'horison, & que par le moyen de quelques vis on l'arrête immobile à cette hauteur, tous les astres qui passeront par son filet horisontal du côté de l'orient, seront précisément à même hauteur lorsqu'ils reparoîtront passés au même endroit du filet du côté de l'occident; ainsi les observations de l'heure du *passage* de ces astres au filet horisontal, donneront à la pendule l'heure de leurs vrais *passages* au méridien, & par conséquent leurs différences en ascension droite, ce que l'on pourra vérifier un grand nombre de fois par rapport aux étoiles fixes. Mais parce qu'il suffit d'observer un astre, dont la déclinaison est septentrionale, deux heures avant & deux heures après son *passage* au méridien pour en déduire le tems de son arrivée au plan de ce cercle, il suit qu'étant une fois donnée la différence en ascension droite de deux étoiles fixes éloignées d'environ soixante degrés, si l'on observe encore la premiere de ces deux étoiles à l'orient & à l'occident pour connoître l'heure vraie de son *passage* au méridien, l'on en déduira fort exactement l'heure à laquelle la seconde étoile passera au méridien le même jour, & par ce moyen l'on fixera dans ce plan la lunette de l'instrument des *passages*. On fixe cette lunette dans le plan du méridien en serrant les vis ZY de la piece XTQ; car l'instrument ne sauroit alors parcourir les azimuths, ni s'écarter du midi à l'orient ou à l'occident, à-moins qu'on ne tourne peu-à-peu les vis RS. Quand donc on aura arrêté cette lunette dans le plan du méridien, & qu'on aura reconnu le point de l'horison qui lui répond, s'il arrivoit quelques changemens à la direction de l'instrument, causés par le chaud ou le froid, ou par le mouvement du mur contre lequel il est attaché, on pourra le rétablir facilement en dirigeant la lunette à l'horison, & faisant mouvoir les vis RS, jusqu'à ce que l'objet qui est au méridien, paroisse coupé en deux également par le fil vertical qui est au centre de la lunette. Il faut bien remarquer qu'on ne doit serrer les vis ZY, que lorsqu'on a presque entierement interrompu le mouvement autour de l'arbre vertical par le moyen de la vis N. Il est encore nécessaire que ce même arbre soit arrondi à l'endroit du cylindre creux XT, & même il peut y être taillé tout autour en X, afin que l'extrémité cylindrique de la petite vis Xy soit retenue, qu'elle soutienne la piece $XYTZQ$, & l'empêche de retomber sur la branche horisontale OP à laquelle elle doit demeurer parallele: les *figures* 11. représentent cette piece plus en grand & avec tout le détail nécessaire. On a été obligé de construire deux différentes échelles, dont la premiere convient aux *figures* 2. 3. 4. 5. 6. 7. 9. 10. *&* 11 & l'autre aux *figures* 1. *&* 8. *Voyez* l'*optique de* Smith, *pag.* 321. & l'*histoire céleste de* M. le Monnier *de l'acad. royale des Sciences*, *pag.* 77.

Passage, le, *des rivieres par les armées*, est une des principales opérations de l'art militaire: elle souffre beaucoup de difficultés lorsque le général opposé est rusé & vigilant, & qu'il ne néglige aucune des attentions nécessaires pour n'être point surpris.

On passe les rivieres à la guerre pour pénétrer dans le pays ennemi, pour combattre l'armée opposée, pour se retirer & se mettre en sûreté à l'abri de la riviere lorsque les circonstances l'obligent, soit par la perte d'une bataille ou la grande supériorité de l'ennemi.

Les rivieres qu'il faut passer sont grandes ou petites; celles qui ont des gués se passent à gué; les autres se passent sur des ponts lorsqu'il s'en trouve dans le lieu du *passage*: mais comme les ponts construits sur les rivieres sont en petit nombre; que d'ailleurs s'il s'en trouve qui puissent favoriser le *passage*, l'ennemi ne manque guere de les détruire pour en empêcher l'usage, on est obligé d'y suppléer par des ponts de bateaux ou de pontons, ou par des radeaux. *Voyez* Pont de bateaux, Pontons *&* Radeaux.

Lorsqu'il n'y a point d'ennemis à combattre, le *passage* des rivieres est toujours facile, soit qu'on le fasse à gué ou sur des ponts de bateaux, supposant qu'on ait toutes les différentes choses nécessaires à leur construction. Mais lorsqu'il s'agit de traverser une riviere en presence de l'ennemi qui emploie tous ses soins & ses forces pour s'y opposer; il y a alors beaucoup de précaution à prendre pour éluder les difficultés qu'il peut opposer. Il faut joindre ensemble la ruse & la force pour lui faire prendre le change sur le lieu où l'on a dessein de passer; faire ensorte de lui donner de l'inquiétude & de la jalousie sur plusieurs endroits, afin de l'engager par-là à partager son armée en plusieurs parties, qui opposent alors bien moins de résistance que si elle étoit réunie.

Quoiqu'il soit plus facile de défendre le passage d'une riviere que de le forcer, parce que l'armée qui veut l'empêcher est bien moins genée dans ses manœuvres & ses mouvemens que celle qui veut traverser la riviere; il arrive cependant que celui qui l'entreprend réussit presque toujours. La raison en est sans doute qu'on ignore la plûpart des avantages de la défense; qu'on ne pénetre pas assez les desseins de l'ennemi, & qu'on se laisse tromper par les dispositions simulées qu'il fait dans un endroit, tandis qu'il effectue le passage dans un autre lieu sur lequel on n'a eu aucune attention.

Le premier objet de celui qui veut faire passer une riviere à son armée sur une riviere non guéable, doit être d'en connoître bien exactement les deux bords, ainsi que la nature du terrein qui se trouve de part & d'autre. Il doit s'informer si la riviere est sujette à grossir tout d'un coup par les pluies ou la fonte des neiges dans certaines saisons de l'année, ou bien par des écluses dont l'ennemi pourroit se servir pour rompre les ponts, & augmenter ainsi la difficulté du *passage*.

A l'égard des lieux les plus propres au *passage* de la riviere, ce sont ceux où les bords n'ont point d'escarpement; où ils sont au contraire une espece de pente insensible où l'armée peut arriver aisément, & se mettre

en

en bataille de l'autre côté dans une position avantageuse pour résister à l'ennemi.

Les endroits où la riviere fait une espece de coude, ou d'angle rentrant, sont très-favorables pour le *passage*, ainsi que ceux qui sont au confluent de la riviere qu'on veut passer, & d'une autre riviere navigable. Dans le premier cas la disposition de la riviere donne lieu de protéger le passage, ou la construction du pont par un feu d'artillerie qui découvre une plus grande partie du terrein opposé; & dans le second, on a la commodité d'assembler les bateaux hors des yeux & de la portée de l'ennemi, & de les faire descendre promptement & sans obstacle dans l'endroit où il s'agit de construire les ponts.

Lorsqu'il y a des îles dans la riviere, elles peuvent encore servir à faciliter le *passage*, sur-tout si elles sont boisées. On joint d'abord le terrein de l'île par un pont qui y aboutit; on gagne ensuite le bord opposé par un autre pont, qui, étant protégé du feu de l'artillerie que l'on établit dans l'île, & de la mousqueterie, s'acheve sans grandes difficultés.

Comme le *passage* d'une armée qui défile sur un seul pont demande bien du tems, que d'ailleurs il peut arriver que le pont se rompe par quelqu'accident, dans le tems qu'il n'y a encore qu'une petite partie de l'armée de passé, ce qui exposeroit cette partie à être battue par l'ennemi, la communication avec l'autre partie se trouvant ainsi coupée ou interrompue, il est à propos pour éviter ces inconvéniens, de faire ensorte d'avoir assez de bateaux pour construire deux ponts à la fois, à peu de distance l'un de l'autre.

Lorsqu'on a tous les bateaux & les ustenciles nécessaires pour la construction d'un pont, on les fait très-promptement sur-tout si l'ennemi n'est pas en force sur la rive opposée pour en empêcher. M. le chevalier de Follard dit, dans son commentaire sur Polybe, avoir vu faire un pont de cinquante pontons sur le Rhin, qui fut achevé en moins de huit heures. Cette opération ne se fait pas toujours avec la même diligence; elle dépend des circonstances plus ou moins favorables du terrein, des obstacles qu'on éprouve de la part de l'ennemi, & particulierement de l'habileté de celui qui conduit ou dirige cet ouvrage. *Voyez* Pont de bateaux.

Quelque vivacité que l'on apporte à la construction du pont sur lequel on veut passer une riviere, l'ennemi, pour peu qu'il veille avec attention sur les démarches de son adversaire, peut toujours en être informé; & comme le *passage* des troupes exige du tems, il lui est facile de tomber promptement sur les premieres troupes parvenues de l'autre côté de la riviere, & de les culbuter dedans. Pour ne point être exposé à cet inconvénient, on ne manque jamais, soit qu'on passe les rivieres à gué, ou sur des ponts de bateaux, de protéger le *passage* par des batteries établies sur le bord de la riviere, & lorsqu'il y a quelques troupes de parvenues à l'autre bord, on fait, sans différer, un retranchement pour les couvrir & les mettre en état de résister aux attaques des différens corps que l'ennemi peut envoyer pour empêcher ou inquiéter le passage. On agrandit ensuite ce retranchement à mesure que le nombre des troupes qui y arrivent devient grand; ensorte que toute l'armée puisse s'y réunir ou s'y assembler, & se porter de-là dans les lieux que le général juge à-propos de lui faire occuper.

Si l'ennemi est en bataille de l'autre côté de la riviere que l'on veut passer, il n'est guere possible de réussir dans cette entreprise, à-moins qu'on ne trouve le moyen de l'en éloigner par un grand feu d'artillerie, secondé de celui de la mousqueterie, si la largeur de la riviere n'excede pas la portée du fusil. Lorsqu'elle a plus d'étendue, on peut placer des fusiliers dans des bateaux, dont les bords soient assez élevés pour former une espece de parapet, derriere lequel les soldats puissent tirer à couvert des coups de l'ennemi. Ces bateaux étant protégés par le feu du canon, & bien garnis de soldats, assurent la construction du pont, & ils empêchent que l'ennemi ne puisse en interrompre le travail.

Si l'ennemi s'est fortifié sur le bord opposé de la riviere par de bons retranchemens, le *passage* est alors presque impossible dans cet endroit, à-moins qu'on ne trouve des situations sur le bord que l'on occupe, propres à établir des batteries qui foudroient & labourent tout le camp de l'ennemi, & qui ne lui permettent pas d'y demeurer.

Comme le terrein n'offre pas toujours des positions aussi avantageuses pour les batteries, ce qu'on a de mieux à faire en pareil cas, c'est de chercher à tromper l'ennemi. Pour cet effet, on feint d'abandonner l'entreprise pour aller chercher un *passage* où il y ait moins d'obstacles à vaincre. On fait marcher l'armée avec tout l'attirail des ponts, & l'on se met en devoir de faire le *passage* dans des lieux éloignés du pont; mais on laisse secretement un bon corps de troupes dans les environs, avec ordre de profiter du départ de l'armée ennemie pour assûrer la tête de pont, si elle prend le parti de suivre celle qui veut forcer le *passage*.

Si l'ennemi abandonne sa position, les troupes qu'on a laissé pour l'observer se hâtent de passer dans de petits bateaux pour aller occuper le bord opposé, & s'y retrancher; l'armée revenant ensuite pour protéger la construction du pont, peut par ce moyen effectuer le *passage* de la riviere sans grandes difficultés. Si au contraire l'ennemi reste toujours en force dans le même endroit, on cherche à faire le *passage* dans quelqu'autre lieu plus favorable qu'on a reconnu pour cet effet. Quand on craint qu'il ne vienne s'y opposer, on reste avec la plus grande partie de l'armée vis-à-vis de lui, en faisant toujours les démonstrations nécessaires pour lui faire croire qu'on veut s'obstiner à forcer le *passage* dans cet endroit. Pendant ce tems-là, les troupes qu'on a détachées pour chercher & tenter un autre *passage*, peuvent, en usant de beaucoup de diligence, passer la riviere dans le lieu où elles présument de trouver moins d'obstacles, & lorsqu'elles ont formé un bon retranchement à l'autre bord, & même du côté qu'elles occupoient d'abord pour mettre les deux issues du pont à l'abri des entreprises des détachemens de l'ennemi, l'armée alors marche à cet endroit où l'on acheve de construire le pont, & de faire passer les troupes malgré les efforts que l'ennemi peut faire par les détachemens de son armée pour s'y opposer. Comme il n'est guere possible qu'il garde également une grande étendue du cours de la riviere, les petits corps qu'il peut poster en différens endroits ne sont pas suffisans pour empêcher le *passage*: il faut qu'il leur envoye du secours. Si ce secours forme un corps considérable, la lenteur ou la pesanteur de sa marche donne le tems de se fortifier contre lui avant son arrivée. Si au contraire ce corps est petit, sa marche est plus légere & plus prompte, mais aussi il est plus aisé de se mettre en état de lui résister.

On voit par-là qu'en rusant un peu avec l'ennemi, & en calculant le tems de la durée, les différentes manœuvres qu'il peut faire, on peut avec de l'adresse & de la diligence le tromper & traverser les rivieres malgré les soins qu'il peut prendre pour s'y opposer. C'est ce que l'expérience fait voir tous les jours à la guerre.

Les précautions nécessaires pour passer les rivieres à gué, sont à-peu-près les mêmes que lorsqu'il s'agit de les passer sur des ponts. Il faut seulement avoir soin de bien faire reconnoître les gués avant que de commencer le passage, & s'assurer que l'ennemi ne les a ni gâtés, ni rompus.

Lorsque la riviere que l'on passe à gué est fort rapide, M. le marquis de Sancta-Cruz conseille de mettre au-dessus des gués quelques escadrons de cavalerie qui, en se tenant bien fermes & bien serrés, rompent ainsi la force du courant que l'infanterie traverse par ce moyen avec plus de sureté & moins de danger. Ce même auteur observe qu'il est à-propos que l'infanterie interrompe de tems-en-tems son passage, & que les escadrons au-dessus se retirent pour un peu de tems, afin de donner un écoulement libre aux eaux de la riviere, dont le cours étant en partie arrêté pendant un tems considérable, pourroit par sa force entraîner ces escadrons & l'infanterie qui se trouveroit dans la riviere.

„ Quelques auteurs, & en particulier Vegece, veu-
„ lent que l'on mette aussi un peu au-dessous des gués,
„ des escadrons qui y demeurent fermes, afin que le
„ fantassin qui auroit été entraîné par l'eau, puisse s'ar-
„ rêter à ces escadrons & se sauver. Cet expédient a
„ été mis en pratique par plusieurs généraux. Il me pa-
„ roît pourtant que cette cavalerie au-dessous du gué ar-
„ rêtera l'eau, & par conséquent que l'espace entre les
„ deux troupes au-dessus & au dessous du gué devien-
„ dra plus difficile à passer. Je crois donc qu'il seroit
„ seulement à-propos de prendre ce parti, lorsque la dif-
„ ficulté ne vient pas de la hauteur des eaux, mais uni-
„ quement de la rapidité du courant; ou du moins il
„ ne faut pas si fort doubler les rangs de la cavalerie,
„ portée au-dessous du gué où passe l'infanterie, que le
„ cours de l'eau en soit arrêté: Le plus sûr, au lieu de
„ ces rangs de la cavalerie au-dessous du gué, seroit de
„ faire traverser des cordes arrêtées sur les bords par
„ de bons pieux, & soutenues au milieu par des ton-
„ neaux bien calfatés, afin que la corde ne s'enfonce
„ pas, lorsque les fantassins qui auront été entraînés par
l'eau

„ l'eau viendront à la prendre. A cette corde seront attachés plusieurs autres cordes qui pendront dans la riviere, avec des morceaux de bois ou de liege au bout pour que ces mêmes fantassins puissent plus facilement les voir & les saisir.

„ Quelque sorte de troupes que ce soit qui passe un gué rapide, doit le passer sur un front aussi grand que le gué le permet, & se tenir côte-à-côte les unes avec les autres pour mieux résister à la force du courant, pour passer plus vîte & se trouver déja rangées à mesure qu'elles sortent à l'autre bord. Les bataillons ou les escadrons ne doivent pas marcher si serrés de la tête à la queue qu'en arrêtant trop le courant des eaux, ils en augmentent la profondeur. La meilleure maniere de prendre les gués est de couper un peu vers le haut, excepté que pour chercher le fond bas, il ne faille s'écarter de cette regle. *Réflex. milit. par* M. le marq. de Sancta-Crux, *tom. II.*

Lorsqu'on est parvenu à passer une riviere de quelque maniere que ce soit, on ne doit rien négliger de tous les avantages que le terrein peut procurer pour s'y mettre promptement en état de défense; car il est certain que si l'on a en tête un ennemi actif & courageux, il ne manquera pas de tomber brusquement sur les troupes qui ont passé la riviere pour forcer le retranchement qui couvre le pont & interrompre le *passage*. Des troupes valeureuses & bien conduites ont dans ce cas, quel qu'en soit le nombre, un grand avantage dans l'action: elles peuvent être soutenues & secondées de celles qui les suivent, au lieu que celles de l'armée qui passe la riviere & qui sont parvenues à la traverser, ne reçoivent que des secours lents & tardifs; elles sont d'ailleurs totalement perdues pour peu qu'elles soient poussées & enfoncées, inconvénient auquel les autres sont moins exposées. Comme l'ennemi néglige souvent de profiter du premier instant pour attaquer les troupes qui passent une riviere, il n'est pas étonnant que ce *passage* réussisse presque toujours; en effet, s'il hésite un moment, s'il délibere & qu'il temporise un tant soit peu pour commencer son attaque, lorsqu'il n'y a encore qu'une petite partie de l'armée de passée, il donne le tems de se mettre en état de lui résister, de le combattre, & même de lui faire quitter le terrein.

Lorsqu'une armée se trouve obligée de passer une riviere pour s'éloigner de l'ennemi, elle doit prendre de grandes précautions pour qu'il ne vienne point la troubler & la combattre pendant cette opération. Non seulement les ponts doivent être couverts des deux côtés de la riviere par de grands retranchemens bien garnis de troupes; mais il faut encore que l'armée se renferme elle-même dans des especes de lignes du côté de l'ennemi qui la mettent en état de lui résister, s'il veut l'inquiéter dans le *passage* de la riviere. Ces lignes peuvent être formées par une espece d'enceinte de plusieurs rangs de redoutes qui se soutiennent les unes & les autres, de maniere que les troupes en se retirant, s'en trouvent couvertes & protégées jusqu'aux ponts ou au bord de la riviere. Les troupes qui gardent ces redoutes les abandonnent à mesure que l'armée se retire: lorsqu'elle est presque entierement passée, elles occupent le retranchement qui couvre les ponts, & lorsqu'on a commencé à les rompre, elles gagnent le bord opposé dans les bateaux particuliers préparés pour les recevoir.

Cet article deviendroit d'une longueur excessive, si l'on vouloit entrer dans tout le détail dont le *passage* des rivieres est susceptible. On s'est borné à donner ici ce qu'il y a de plus général sur cette importante matiere: ceux qui voudront des observations plus détaillées pourront avoir recours aux auteurs militaires, particulierement au *commentaire sur Polybe*, par M. le chevalier Folard, *tom. IV. & V. pag.* 56. & 142. *aux réflexions Militaires* de M. le marquis de Sancta-Crux, *tom II. pag.* 282. à l'*Ingénieur de campagne*, par M. le chevalier de Clairac, *page* 265, &c.

On trouvera dans ces différens ouvrages, les principaux moyens qu'on doit employer à la défense du *passage* des rivieres. Nous remarquerons seulement ici que pour le faire avec succès, il faut s'appliquer à pénétrer les desseins de l'ennemi, & à bien reconnoître les endroits où le *passage* doit lui être le plus facile & le plus avantageux; ce sont sur ces lieux qu'il faut veiller avec la plus grande attention, sans se négliger néanmoins sur les autres endroits. On ne doit point trop étendre son armée pour garder à la fois une grande étendue de riviere; il suffit d'avoir de bons postes ou des redoutes de distance en distance dans les lieux où l'on présume que l'ennemi peut tenter le *passage*, de faire ensorte de n'être point surpris & de s'attacher à bien démêler ses mouvemens feints des véritables. Lorsqu'on a bien pris toutes les précautions que la science de la guerre suggere à cet égard, on peut rendre le *passage* d'une riviere très-difficile à l'ennemi. Il est important de convenir de signaux avec les différens postes qui gardent le bord de la riviere, & même avec les habitans des villages voisins, pour être informé promptement de toutes les démarches de l'ennemi. Si malgré les troupes qu'on lui oppose, il veut forcer le *passage* dans un endroit, il faut s'y retrancher & s'y bien épauler contre le feu de son artillerie; la cavalerie doit être assez éloignée pour n'en avoir rien à craindre, de cette maniere elle est en état d'agir avec plus de force & d'impétuosité, lorsqu'il s'agit de lui donner ordre de charger.

Si malgré les obstacles qu'on oppose à l'ennemi, il parvient, sous la protection du feu de son artillerie, à établir ses ponts & à commencer de faire passer ses troupes; on ne doit pas pour cela abandonner la défense du *passage*, mais tomber courageusement & sans délibérer, sur les premieres qui l'ont franchies, pour les culbuter dans la riviere ou leur faire regagner leurs ponts: comme l'ennemi ne peut les soutenir que difficilement, une attaque vigoureuse ne peut guere manquer de réussir. Si on ne peut parvenir à les chasser entierement, on retarde au moins le *passage*, & l'on se soutient ainsi pendant tout le jour. Lorsque la nuit est venue, & qu'il y a lieu de craindre que l'ennemi ne se trouve trop en force, le matin pour qu'on puisse lui résister, on se retire pour aller occuper un poste avantageux à peu de distance, où l'on puisse lui en imposer ou le gêner dans les opérations qu'il a dessein d'exécuter.

Quand on défend une riviere qui peut se passer à gué, il faut avoir soin de rompre & de garder les gués: on y jette pour cet effet des chausses-trapes, des arbres avec toutes leurs branches, bien amarrées avec de forts piquets dans le fond de la riviere, des madriers attachés de même & bien lardés de grands clous dont la pointe sort en-dehors, &c. (Q)

PASSAGE DU FOSSÉ *le*, (*Fortification*.) est dans l'attaque des places le chemin qu'on pratique dans le fossé pour parvenir au pié de la breche, soit que le fossé soit sec ou plein d'eau.

Le fossé sec se passe à la sape, en s'épaulant du côté des parties des ouvrages par lesquels il est flanqué ou défendu. On forme vers ce côté un parapet de fascines, de barriques, ou vieilles futailles, de gabions, &c.

C'est dans le *passage* du fossé sec que l'ennemi a le plus d'avantage pour l'exécution de toutes les chicannes qui peuvent le retarder.

Le *passage* du fossé plein d'eau se fait en le comblant de fascines dans la largeur de 12 ou 15 piés. Pour cet effet, après avoir rompu la contrescarpe, on fait ranger dans toute l'étendue de la descente un nombre d'hommes suffisant pour en occuper la longueur, étant placés à deux piés de distance les uns des autres. Les hommes sont adossés au parapet de la descente, & ils se passent des fascines de main en main jusqu'à l'ouverture du débouchement, ou à la tête du *passage*. Le sapeur qui est en cet endroit jette les fascines dans le fossé, & il s'en forme en même tems un épaulement du côté de la place qui a vue sur le *passage*.

Après avoir jetté un assez grand nombre de fascines pour s'avancer de quelques pas dans le fossé & se couvrir, il continue d'en jetter la quantité nécessaire pour le comblement du fossé en cet endroit.

On pose les fascines de différens sens, & on en fait différens lits qu'on couvre de terre pour les faire enfoncer plus aisément. On pique aussi tous ces différens lits de fascines par de longs piquets, afin qu'ils soient liés ensemble plus solidement. A mesure que le *passage* avance, on fait avancer l'épaulement, sans lequel le travail ne pourroit se faire qu'avec un très-grand péril.

Lorsque le *passage* se trouve plongé du feu du parapet de la place qui est vis-à-vis, ou de quelqu'autre endroit, on fait en sorte de s'en parer en se couvrant avec une montagne de fascines, ou par quelqu'autre expédient; mais quel qu'il puisse être, dans ce cas le *passage* du fossé est toujours fort difficile & fort périlleux.

Après avoir dit un mot des *passages* des fossés secs & pleins d'eau dormante, il reste à parler de ceux qui sont remplis par un courant, & de ceux qui sont secs, mais qu'on peut remplir d'eau quand on le veut. Ces sortes de fossés sont fort difficiles à passer, à-moins que l'on ne puisse détourner le courant, en lui donnant un cours dans la campagne, différent de celui qui le fait passer dans les fossés de la ville, ou qu'on ne puisse pourvoir à rompre les écluses qui retiennent les eaux que l'ennemi conserve pour inonder le fossé.

Il y auroit bien des choses à dire pour entrer dans tout le détail du travail qu'il faut faire pour le *passage* de ces sortes de fossés; nous n'en donnerons ici qu'une idée.

Supposant que les fossés soient remplis d'eau par un courant, ou autre riviere à laquelle on ne puisse pas donner un autre cours, ce qui s'appelle *saigner le fossé*, il faudra jetter à l'ordinaire dans le fossé une grande quantité de fascines chargées de terre & de pierres, bien liées ensemble par de forts & longs piquets, & avancer ainsi le *passage* jusqu'à ce qu'on ait retréci le fossé à une largeur de 20 à 30 piés, sur laquelle on puisse mettre de petites poutres qui joignent le pont de fascines aux décombres de la breche. On peut encore se faciliter le comblement du fossé, & par conséquent son *passage*, en faisant passer le mineur dans ces décombres, & en lui faisant faire une mine qui fasse sauter une partie du revêtement de la face attaquée dans le fossé.

Si l'ennemi a des retenues d'eau dont il puisse disposer pour détruire tous les logemens du fossé, lorsqu'il ne pourra plus s'y défendre, il faut pendant le siége tâcher de ruiner les écluses, c'est-à-dire, les solides de maçonnerie, ou les travaux de charpente qui servent de barriere à ces eaux. On les peut détruire en jettant une grande quantité de bombes sur les endroits où l'on sait qu'elles sont placées. Si l'on peut parvenir à les rompre, on donnera un libre cours à l'eau, & l'on travaillera après son écoulement au *passage* du fossé, comme si l'eau étoit dormante; s'il n'y a plus qu'un petit courant, on laissera un *passage* pour son écoulement, comme on vient de le dire précédemment.

Tout ce travail est fort long, fort difficile, & fort périlleux; il ne peut absolument se faire qu'autant qu'il est protégé d'un grand feu, non-seulement de toutes les batteries du chemin couvert, & de celle de ricochets, mais encore de celui des logemens du glacis, & de ceux du chemin couvert.

Tout ce que nous venons de dire pour le *passage* du fossé est général, tant pour les fossés des dehors, que pour ceux du corps de la place.

Nous avons supposé qu'ils étoient revêtus, mais s'ils ne l'étoient point, la descente en seroit plus facile. On pourroit la faire dans son talud, & le passer ensuite comme nous avons dit.

Dans tout ce détail nous n'avons point parlé des *cunettes*, espece de petit fossé de trois ou quatre toises de large, & dans lequel il y a toujours de l'eau, qu'on pratique quelquefois dans le milieu du grand; la cause de notre silence à son sujet, c'est qu'il ne peut guere augmenter la difficulté du *passage* du fossé dans lequel il se trouve construit. Dès qu'on est parvenu au bord de la cunette, on y jette des fascines pour la combler, comme dans le fossé plein d'eau. Son peu de largeur donne assez de facilité pour la combler; elle n'augmente la difficulté du *passage* du fossé, que lorsqu'il se trouve dans le fossé des caponieres qui la commandent & l'enfilent. Alors pour faire le *passage* de la cunette, il faut nécessairement chasser l'ennemi de ces caponieres; & c'est ce qu'on peut faire avec les bombes & les pierriers, & en faisant un feu continuel dessus, du logement du chemin couvert.

On se servoit autrefois pour le *passage* d'un fossé plein d'eau qu'on n'avoit pu saigner, d'un pont flottant de la largeur du fossé sur lequel on faisoit une galerie large de quatre ou cinq piés en-dedans, & haute de cinq à six tout compris. Elle étoit couverte en dos d'âne avec des peaux de vaches fraîches dessus, ou du fer blanc, pour empêcher que les feux d'artifices de l'ennemi ne l'endommageassent. La disposition de sa couverture en dos d'âne servoit à faire couler dans le fossé tout ce qu'on jettoit dessus.

Lorsque le fossé étoit sec, on construisoit une pareille galerie dans la largeur du fossé pour arriver au pié de la breche; mais elles ne sont plus en usage à présent. Elles servoient particulierement à faire arriver le mineur plus sûrement au pié de la breche pour s'y attacher. Il y parvient aujourd'hui ou par une galerie souterreine qu'il conduit sous le fossé, si la nature du terrein le permet, ou à la faveur de l'épaulement qui couvre le *passage* du fossé. Lorsque le fossé est plein d'eau, & que son *passage* est fort avancé, le mineur fait ensorte de gagner le pié de la breche, soit à la nage, soit par le moyen d'un radeau. Dès qu'il est arrivé il s'enterre très-promptement dans les décombres de la breche. *Voyez* ATTACHEMENT DU MINEUR. (*q*)

PASSAGE, (*Hist. mod.*) dans l'ordre de Malte, est le droit de réception que payent les membres qui y entrent, & qui n'est pas le même pour tous. Le *passage* d'un chevalier est de 250 écus d'or pour le trésor de l'ordre, & de douze écus blancs pour le droit de la langue, soit qu'il soit reçu chevalier d'âge ou page de grand-maître. Le *passage* d'un chevalier reçu de minorité est de mille écus d'or pour le trésor, & de cinquante écus d'or pour la langue. Celui des servans d'armes est de deux cens écus d'or pour le trésor, & de douze écus blancs pour la langue, & le *passage* des diaco est de cent écus d'or, avec douze écus blancs pour le droit de la langue. Autrefois on rendoit ces sommes aux présentés, quand leurs preuves n'étoient pas admises à Malte; mais l'usage aujourd'hui est qu'elles demeurent acquises au trésor, dès qu'elles sont une fois consignées. *Voyez* MALTE.

PASSAGE, *dans le Commerce*, ou droit de *passage*, est un impôt que plusieurs princes exigent par le moyen de leurs officiers ou de leurs fermiers, dans de certains détroits ou lieux resserrés de leurs territoires, soit par terre ou par mer, de tous les vaisseaux, chariots, & voitures de toute espece, & même quelquefois des personnes ou passagers qui entrent dans les ports, ou qui en sortent, &c.

Le *passage* du Sund, (ce fameux détroit qui communique de la mer Germanique à la mer Baltique) est le *passage* le plus célebre qui soit en Europe. Les revenus en appartiennent au roi de Danemark, & se payent à Elseneur ou à Cronembourg. *Voyez* SUND. Les Suédois étoient exempts de ces droits par la paix de 1658; mais ils y ont été assujettis de nouveau par celle de 1720. Les François y jouissent aussi de quelque exemption qui ne regarde pas les droits, mais seulement la visite de leurs vaisseaux & marchandises, & le tems du payement pour lequel il leur est accordé trois mois. *Dictionnaire de Commerce*.

Passage, est aussi un droit que l'on paye pour le transport par mer des personnes & marchandises. On le nomme autrement *fret*. *Voyez* FRET. *Idem*.

PASSAGE, (*Architect.*) c'est dans une maison une allée différente du corridor, en ce qu'elle n'est pas si longue.

Passage de servitude, c'est un *passage* dont on jouit sur le terrein d'autrui, par convention ou par prescription.

Passage de souffrance, *passage* qu'on est obligé de souffrir en vertu d'un titre.

PASSAGE, *en Musique*, est un trait de chant fort court, composé de plusieurs petites notes ou diminutions, qui se chantent ou se jouent très-légerement. C'est ce que les Italiens appellent *passo*. *Voyez* BRODERIE. (*S*)

PASSAGE, *se dit en Peinture*, de la lumiere & des couleurs: on dit ces *passages* de couleur, de lumieres, sont charmans; de beaux *passages*.

Passages de lumiere, se dit d'une ombre ou demi-teinte extrêmement légere, placée entre des masses de lumieres, & qui loin de les séparer semblent les réunir, en servant comme de route à l'œil pour passer facilement de l'une à l'autre.

Passage de couleur, se dit de l'espace qui se trouve dans un tableau entre deux couleurs différentes, & qui par degrés insensibles participe autant de l'une que de l'autre. Il est à remarquer que *passage*, en ce cas, ne seroit que fonte de couleur, si ces couleurs qui le forment, n'étoient pas ce qu'on appelle *de beaux tons*. On ne se sert jamais du terme de *passage*, sans l'épithete de *beau*; ainsi de beaux *passages*, en ce cas, signifient toujours fonte ou *passage* de beaux tons de couleur.

Passage de couleur, se dit encore de celles qui restent distinctes, ne se perdant point ensemble par degrés insensibles, & qui par leur accord, font passer l'œil de l'une à l'autre d'une façon satisfaisante.

PASSAGE, *terme de Manége*; le *passage* se fait lorsque le cheval en tournant ou marchant de côté, croise les jambes, un peu moins celles de derriere que celles de devant; & pour faire le *passage* des voltes bien proportionné, il faut que les jambes de devant fassent un cercle à-peu-près de la longueur du cheval, & celles de derriere un autre plus petit des deux tiers.

La méthode du *passage* est si bonne, qu'elle habitue le cheval à obéir franchement à la main, à la bride, & aux talons; en un mot, à exécuter promptement & sans répugnance tout ce qu'on exige de lui.

PASSAGE, *terme d'ouvriers en cuir*, qui signifie la préparation que l'on donne aux peaux en les passant dans différentes drogues, afin de les adoucir & de les rendre maniables & propres à être employés à différentes sortes d'ouvrages. *Voyez* PASSER.

PAS-

PASSAGE DU PATRON, (*Rubanier.*) est la même chose que le *passage* des rames. *Voyez* PASSAGE DES RAMES.

PASSAGE DES RAMES, (*Rubanier.*) voici la maniere de les passer; on a dit ailleurs que les porte-rames de devant contenoient neuf rouleaux dont voici l'usage. on prend neuf rames; savoir, six de figues, & trois de glacis, qui seront mises alternativement sur chacun, de la façon qu'il va être expliqué. Supposez que la premiere rame d'un patron fasse un pris, un laissé, un pris deux fois, deux laissés, deux pris, un laissé, un pris trois fois, deux laissés, deux pris, un laissé, un pris, deux laissés & le dernier pris; je passe la rame de la premiere haute-lisse, puis la seconde haute-lisse faisant un laissé, je passe la rame à côté de la bouclette de cette seconde haute-lisse, qui fait un pris dans la bouclette, ensuite la troisieme haute-lisse faisant un pris, je passe la rame dans la bouclette de cette haute-lisse. La quatrieme faisant un laissé, je passe à côté de la bouclette de cette quatrieme, la cinquieme qui fait un pris, doit être prise dans la cinquieme haute-lisse; la sixieme & septieme haute-lisse faisant deux laissés, il faut de même que la rame passe à côté des bouclettes de ces deux hautes-lisses; la huitieme & neuvieme font deux pris, la rame doit passer dans les bouclettes de ces deux hautes-lisses; la dixieme fait un laissé; la onzieme un pris trois fois alternativement; il faut faire comme ci-dessus consécutivement, ce qui mene jusqu'à la quinzieme haute-lisse incluse; la seizieme & dix-septieme haute-lisse faisant deux laissés, je passe la rame à côté des bouclettes de ces hautes-lisses; la dix-huitieme & dix-neuvieme faisant deux pris, la rame est passée dans les bouclettes de ces deux hautes-lisses; la vingtieme faisant un laissé, je passe à côté de la bouclette; la vingt-unieme faisant un pris, je passe la rame dans la bouclette de celle-ci; la vingt-deuxieme & vingt-troisieme faisant deux laissés, la rame se passe à côté des boulettes de la vingt-deuxieme & vingt-troisieme haute-lisses; enfin la vingt-quatrieme qui fait un pris, je passerai la rame dans la bouclette de cette vingt-quatrieme, ce qui achevera le passage de cette rame, que vous passerez ensuite sur le premier rouleau & à-travers la premiere grille du porte-rame de devant, vous attacherez une pierre à cette rame, qui y restera jusqu'à ce que toutes les rames du patron soient ainsi passées & arrangées sur les différens rouleaux, & à-travers les différentes grilles de ce porte-rames, en attachant toutes ces rames à la pierre, pour les tenir ensemble assujetties par le poids de cette pierre, & les empêcher par ce moyen de se dépasser: ce qui vient d'être dit pour cette rame, doit s'entendre de toutes les autres dont on ne parlera plus, pour éviter les répétitions. Après avoir passé cette premiere rame, on passe la seconde rame suivant l'ordre indiqué par le patron, & de la même maniere que la premiere, cette seconde rame se porte sur le second rouleau, mais dans la même grille que la premiere: de même la troisieme, & ainsi de suite jusqu'à la sixieme inclusivement; on passe ensuite les trois rames de glacis de la même façon que les six autres: ces trois rames se portent sur les trois derniers rouleaux, & toujours dans la même grille. Elles doivent être attachées à une pierre séparée, où l'on attachera de même toutes les rames de glacis qui seront toujours sur les trois derniers rouleaux; c'est-à-dire, les plus proches du battant, & cette opération s'appelle *course de rames*; ensuite on pousse une grille pour donner *passage* à neuf autres rames qui vont suivre; ces neuf rames que l'on va passer, doivent être prises du second retour, puis les neuf autres d'un troisieme retour, & toujours de même tant qu'il y aura de retours, observant de pousser une nouvelle grille après le passage de neuf rames; on voit qu'après ces différens *passages* il n'y a encore que neuf rames du patron de passées; savoir, six de figure, & trois de glacis, puisque l'une n'est que la répétition de l'autre. Rendons-nous plus clair: supposons un patron à six retours, il est certain que la premiere rame du second retour n'est supposée que la continuation de la premiere rame du premier retour; la premiere du troisieme retour de même, & ainsi des autres, jusqu'à la premiere du sixieme retour; cette continuation supposée de la premiere rame se prouve de ce que ce sera toujours la même marche & la même haute-lisse qui la feront lever; conséquemment ayant passé trente-six rames de figure, & dix-huit de glacis qui font cinquante quatre; il est aisé de voir que, puisqu'il y a six retours, & divisant trente-six rames par six retours, il vient six rames de figures; de même divisant les dix-huit rames de glacis par les six retours, il vient trois rames de glacis, qui font en tout neuf rames de passées; ces neuf rames étant ainsi passées, on en prend neuf autres du premier retour; on fait de même qu'aux neuf premieres, on continue jusqu'au bout, observant toujours après les six premieres rames passées, d'en prendre trois de glacis lorsque l'ouvrage en porte: lorsqu'il n'y a point de glacis; les neufs rames sont par conséquent toutes de figure, & se passent, comme il vient d'être dit; il faut observer que l'on doit passer les rames de glacis lorsqu'elles ne travaillent point en glacis, comme les rames de figures avec lesquelles elles doivent être, c'est-à-dire, que lorsqu'une rame de glacis ne fait point glacis, elle doit être passée tout de même que la rame de figure, afin que la levée qu'elle devroit faire si elle travailloit, se confonde avec la figure; mais lorsqu'elle travaille elle-même en glacis, il faut la passer suivant son propre patronnage: il faut encore observer que la premiere rame des six de figure, doit porter avec elle la premiere des trois rames de glacis; la seconde de figure se passe seule; la troisieme porte la seconde de glacis; la quatrieme se passe seule; la cinquieme porte la troisieme de glacis, & la sixieme se passe seule, & ainsi de toutes les autres.

PASSAGE, *terme de Fauconnerie*; on dit faucon de *passage*, c'en est une espece; on appelle *oiseau de passage* tous ceux qui ne viennent dans le pays que dans certain tems de l'année.

PASSAGER, adj. (*Gram.*) qui passe vîte, qui ne dure qu'un instant. Les joies de ce monde sont *passageres*. C'est une ferveur passagere qui tient quelquefois à l'ennui d'un tempérament qui fait effort pour se développer dans l'un & dans l'autre sexe, ou qui s'étant développé porte à de nouveaux besoins dont on ignore l'objet, ou qu'on ne sauroit satisfaire, qui entraîne tant de jeunes & malheureuses victimes de leur inexpérience au fond des cloîtres où elles se croient appellées par la grace, & où elles ne rencontrent que la douleur & le désespoir.

PASSAGER, s. m. (*Gram.*) celui qui passe d'un lieu à un autre, par une voiture d'eau ou de terre. On n'admet des *passagers* sur les vaisseaux, qu'après la cargaison. On appelle en mer *passagers* ceux qui paient fret pour leurs personnes & leurs hardes. Au Levant on les appelle *pelerins*.

PASSAGER, v. n. (*Manege.*) c'est exécuter des passages. *Voyez* PASSAGE, MANEGE.

PASSAGERS ou PASSAGE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui vouloient qu'on observât la loi de Moïse dans toute sa rigueur. Ils croyoient à la Trinité. Ils condamnerent les peres & toute la doctrine de l'Eglise romaine. Ils furent condamnés en 1184 dans une constitution du pape Lucius III. fait au concile de Verone.

PASSAIE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la Guipuscoa, près de S. Sebastien, avec un port; le roi d'Espagne y tient une escadre. *Long.* 15. 42. *lat.* 43. 25. (*D. J.*)

PASSALORYNCHITES, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) anciens hérétiques du ij. siecle, sectateurs de Montan, qui faisoient consister toute leur perfection ou à ne point parler, se fondant sur ces paroles du pseaume 140. *Pone, Domine, custodiam ori meo & ostium circumstantiæ labiis meis*; ou à mettre leur doigt devant leur nez pour se fermer la bouche, & marquer leur application pendant la priere. S. Jerôme atteste qu'il y en avoit encore de son tems en Galatie. Baronius, *annal.* Fleury, *hist. ecclés. tom. I. liv. IV. n°. 6.*

PASSANDAU, s. m. (*Fortification.*) c'est une ancienne piece de canon de 8 livres de balle, laquelle pesoit 3500 livres. (*Q*)

PASSANT, adj. on dit un lieu *passant*, une rue *passante*, lorsqu'on y passe beaucoup; un *passant*, de celui qui passe ou dans une rue, ou sur une route, ou dans une ville. *Voyez* PASSER. *Passant* se prend aussi substantivement. Un *passant* est celui qui passe. M. Piron a employé dans son épitaphe le mot *passant* & comme participe, & comme substantif.

Ami passant, qui desirez connoître
Ce que je fus. Je ne voulus rien être.
Je vécus nul; & certes je fis bien
Car après tout bien fou qui se propose,
De rien venu, s'en retournant à rien,
D'être en passant ici bas quelque chose.

PASSANT, *en Blason*, est un terme qui s'applique à un animal qui paroît marcher doucement, ou bien c'est l'attitude ordinaire des animaux terrestres. *Voyez* CONTRE-PASSANT.

N Ainsi

Ainsi nous disons, Il porte de gueule à deux lions *passant* sur un autre. Pour la plûpart des animaux, excepté le lion, on se sert ordinairement du terme *rampant* au lieu de *passant*. Merinville, en Languedoc, de gueules à deux lions *passant* l'un sur l'autre.

PASSANT, *en terme de Bottier*; c'est un morceau de cuir d'environ un pouce de long, un peu plus large par le bout qui n'est point attaché à la tige, que par l'autre, & fendu au milieu dans presque toute sa longueur. On en coud plusieurs le long d'une bottine, & on les passe les uns dans les autres après les avoir passés dans les boutonnieres de la tige. *Voyez Pl. du Bottier*.

PASSARON, (*Géog. anc.*) lieu de l'Epire dans la Molosside. De toute ancienneté, dit Plutarque *in Pyrrho*, les rois d'Epire avoient accoutumé de tenir une assemblée dans ce lieu; & après avoir fait un sacrifice à Jupiter Martial, ils prêtoient serment à leurs sujets, & recevoient le serment d'eux. (*D. J.*)

PASSARVANT *ou* PASSAROEVAN, (*Géogr. mod.*) ville des Indes, dans l'île de Java. *Long.* 134. 30. *lat. mérid.* 7. 30.

PASSAS-DEL-SOL, (*Comm. de raisins.*) on nomme ainsi à Grenade en Espagne, les raisins qu'on fait sécher simplement au soleil, sans les y avoir préparés auparavant, en les passant par une sorte de lessive. Ceux à qui on donne cette préparation, se nomment *passas de lexia*, raisin de lessive; en général les uns & les autres se nomment des *passarilles*, qui est un terme de Languedoc. *Dictionnaire de commerce*. (*D. J.*)

PASSAVANT, (*Géog. mod.*) nom de trois bourgades en France, que quelques géographes nomment *petites villes*; l'une de ces bourgades est dans l'Anjou, à 3 lieues de Montreuil-Bellay, l'autre est en Champagne, au diocese de Châlons; & la troisieme dans la Franche-Comté, à 6 lieues de Besançon.

PASSAW, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Allemagne dans la basse-Baviere, avec un évêché suffragant de Saltzbourg. C'est une ville impériale sous la protection de son évêque, qui est prince de l'Empire. Il s'y fit en 1552 un traité inutile pour pacifier les agitations qui troubloient alors l'Allemagne. Le duc de Baviere battit près de cette ville les Impériaux, en 1703. Elle est divisée en trois parties le long du Danube, au confluent de l'Inn & de l'Ilz, qui, avec les montagnes, lui font une enceinte naturelle, sa position est à 25 lieues de Ratisbonne, 32 de Munich, 54 de Vienne. *Long.* 31. 9. *latit.* 48. 26.

L'évêché de *Passaw* est considérable, & doit son origine à l'ancien archevêché de Lorch, lequel étant tombé en décadence en 597, celui de *Passaw* fut fondé à sa place. L'évêque Jean-Dominique, comte de Lamberg, obtint en 1728, de Benoît XIII. une bulle qui l'exemptoit de la jurisdiction de l'archevêque de Salzbourg, & Clément XII. confirma cette bulle en 1732. L'évêque de *Passaw* est seigneur temporel; & jouit environ de 40 mille écus d'Allemagne de revenu. (*D. J.*)

PASSE, *voyez* MOINEAU.

PASSE, s. f. (*Mar.*) c'est un canal ou largeur de mer, ou passage entre deux terres ou entre deux bancs, par où passent les vaisseaux pour entrer dans un port ou dans une riviere. Dans les îles de l'Amérique, au lieu de dire, *passe*, on dit *débouquement*. Nous nous trouvâmes entre l'île & un rocher, où il n'y avoit que la *passe* d'un navire. Entrer dans une *passe*.

PASSE, s. f. *terme de Faiseurs de bonnets*; c'est un devant de bonnet de femme.

PASSE, *en terme de Broderie au métier*; est un point qui commence en haut de la nervure d'une feuille (*voy.* NERVURE), à droite ou à gauche, & qui tombe en se couchant un peu sur le trait de crayon qui borde la feuille, ainsi en continuant d'un côté à l'autre & pressant les points autant qu'il est nécessaire.

PASSE, *terme de Teinturier*; ce mot se dit de la derniere façon qu'on donne à certaines couleurs en les passant légerement dans une cuve de teinture. On donne une *passe* de cochenille aux gris tannés. (*D. J.*)

PASSE, *en Fauconnerie*; c'est la mangeaille de l'oiseau de proie.

PASSE LE CERF, (*Vénerie.*) *passe*, *passe*, *passe*, *passe*, terme dont les piqueurs se servent lorsqu'ils voient le cerf après avoir rappellé les chiens.

PASSE, *terme de Billard*; c'est un fer à deux branches, arrondi par le haut, & dont les branches entrent dans la table du billard. La *passe* se place au milieu du tapis vers le haut de la table. La *passe* est mise pour rendre le jeu de billard un peu plus difficile, en obligeant de jouer en bricole, lorsqu'il se trouve précisément sur la ligne qui va de l'une à l'autre bille.

PASSE, *au breland*, *à la bête*, *& autres jeux*; c'est le jeu courant, ce que l'on met à chaque coup toutes les fois que les cartes sont mêlées.

PASSE, *terme de jeu de mail*; petit fer rond en forme d'arc, qui est à chaque bout d'un jeu de mail, pour y faire passer la boule d'un seul coup.

PASSE, TIRER A LA, *au jeu du mail*; c'est faire passer entre deux branches de fer plantées en terre une petite boule d'acier par le moyen d'une leve. *Voy.* LEVE.

PASSE, ESTOCADE DE, (*Escrime.*) est une botte qu'on exécute en passant le pié gauche devant le droit; on s'en sert contre un ennemi qui recule.

On fait ainsi une botte de *passe*, 1°. aussi-tôt qu'on a détaché une estocade quelconque, si l'on n'en a pas frappé l'ennemi, & qu'il n'ait pas paré, il faut passer le pié gauche devant le droit, & le placer à deux longueurs de pié de distance d'un talon à l'autre, le pié droit ne doit point bouger, & le gauche doit être en-dehors. 2°. Placez le corps & les bras dans la position où ils doivent être après avoir allongé la premiere estocade. *Nota*. Qu'il ne faut jamais porter l'estocade de *passe* en dégageant.

PASSE AU COLLET *ou* CROC EN JAMBE, (*Escr.*) est une action par laquelle on fait tomber l'ennemi. On fait la *passe au collet* à un escrimeur qui vous désarme. *Voyez* DÉSARMEMENT.

Exemple. Dans le moment qu'un escrimeur saisit votre épée pour vous désarmer, portez votre pié gauche en avant comme à l'estocade de *passe*, *voyez* ESTOCADE DE PASSE; tournez le bout du pié gauche en-dedans, & passez-le derriere le talon du pié de l'escrimeur, portez votre main gauche à son collet. Etant ainsi placé, vous le pousserez de la main gauche vivement en arriere, tandis que votre pié gauche pressera le sien en avant. *Nota*, qu'il faut exécuter promptement & avec adresse.

PASSE-AVANT, s. m. (*Jurisprudence.*) terme usité en matiere d'aides pour exprimer un billet que donnent les commis aux recettes des bureaux des douannes ou des entrées, portant permission aux marchands & voituriers de mener leurs marchandises plus loin, soit après avoir payé les droits, ou pour marquer qu'il faut les payer en un autre bureau, ou qu'elles ne doivent rien, lorsqu'elles ne font que passer de bout sans être commercées dans le lieu; & dans ce dernier cas, le billet se nomme aussi *passe de bout*. Voyez le *dictionnaire des aides*, au mot *passe de bout*. (*A*)

PASSE DE BOUT. *Voyez ci-devant* PASSE-AVANT.

PASSEBALLE, *ou* PASSEBOULET, s. m. (*Art milit.*) c'est une planche de bois, de fer, ou de cuivre, qui est percée en rond pour le calibre que l'on veut, ensorte qu'un boulet y puisse passer en effleurant seulement les bords. Quand le *passeballe* a un manche, on se contente de le présenter sur les boulets l'un après l'autre.

On peut encore faire une autre sorte de *passeboulet* avec une planche trouée & posée sur une espece de chevalet. (*Q*)

PASSE-CARREAU, s. m. (*Tailleur.*) est une espece de tringle de bois d'environ quinze pouces de longueur, & d'un pouce & demi de grosseur en quarré, mais dont un des côtés est un peu arrondi; les Tailleurs se servent du *passe-carreau* pour passer les coutures au fer.

PASSE-CHEVAL, s. m. *terme de Marine*, espece de bateau plat qui accompagne ordinairement les coches ou autres bateaux, dans lequel on passe les chevaux quand il faut changer de tirage.

PASSE-CORDE, s. m. *outil de Bourrelier*, dont les ouvriers se servent pour passer une corde ou laniere de cuir au-travers de plusieurs courroyes qu'ils veulent coudre ensemble. *Voyez les figures Pl. du Bourrelier*. Le petit trou qui est vers la pointe a le même usage que celui des aiguilles à coudre. *Voyez* AIGUILLE.

PASSEDROIT, s. m. (*Politique.*) les princes, ou ceux qui sont les distributeurs de leurs graces, commettent des injustices que l'on nomme *passedroits*; lorsqu'ils accordent des récompenses, des grades, des dignités à des personnes qu'ils veulent favoriser, au préjudice de celles qui par leurs services ou par la carriere qu'elles avoient embrassée, avoient droit d'espérer ces graces. Les récompenses sont entre les mains des souverains, des moyens puissans pour exciter dans leurs sujets l'amour de la patrie & de leurs devoirs. Rien n'est donc plus contraire aux intérêts d'un état, que de priver ceux qui en ont bien mérité, des avantages qui leur sont dûs. La douleur causée par cette privation devient enco-

encore plus sensible lorsqu'ils voient qu'on leur préfere des hommes qui n'ont d'autre titre que la faveur & l'intrigue. De telles injustices détruisent l'émulation & l'énergie nécessaires dans les personnes qui servent leurs pays. Des intrigans parviennent à des places dont ils sont incapables, & le mérite réel, qui ne sait point s'abaisser à la flatterie & aux pratiques sourdes, est écarté, ou demeure enseveli dans une obscurité qui le rend inutile à la patrie.

PASSE-MEZE, s. m. (*Danse.*) sorte de danse sur un chant à l'italienne, qui servoit autrefois d'entrée aux basses danses. Elle consistoit à faire quelques tours par la salle, & à la traverser; ce mot est italien, *passa mezzo*, comme qui diroit, *passe par le milieu*.

PASSE-MUR, s. m. (*Art. milit.*) c'est le nom qu'on donnoit autrefois à une piece de canon de seize livres de balle, & qui pesoit environ 4200 livres; une piece de pareil calibre se nomme aujourd'hui *coulevrine*. *Voyez* COULEVRINE. (*Q*)

PASSE PAROLE, s. m. (*Art milit.*) est un commandement donné à la tête de l'armée, & de-là communiqué à la queue en passant de bouche en bouche. *Chambers*.

PASSE-PAR-TOUT, s. m. instrument de ceux qui travaillent aux carrieres d'ardoise. *Voyez le mot* ARDOISE.

PASSE-PAR-TOUT, *terme de Bucheron*, espece de grande scie dont les dents sont fort entr'ouvertes & détournées, & qui n'a que deux morceaux de bois à chaque bout pour lui servir de bras; les bucherons & ceux qui débitent le bois dans les forêts, s'en servent à scier les plus gros arbres. (*D. J.*)

PASSE-PAR-TOUT, s. m. *terme de Graveur*, planche qui a une ouverture au milieu, dans laquelle on enchâsse une autre planche gravée exprès, où est le portrait, ou le chiffre, ou les armes de quelqu'un. (*D. J.*)

PASSE-PAR-TOUT, s'entend *dans l'usage de l'Imprimerie*, de certains corps de lettres gravées en bois, ou composées de petites vignettes de fonte, dont le milieu étant percé & ne désignant aucune lettre, donne la faculté d'y suppléer une lettre de fonte telle que l'on veut. Exemple,



PASSE-PAR-TOUT, (*Lutherie.*) sorte de scie dont les faiseurs de clavessins se servent; cette scie est composée d'une lame ou feuillet *AD*, dentée des deux côtés, & emmanchée dans la fente de la poignée *ACB* où elle est arrêtée par le moyen de deux chevilles de fer. Pour se servir de cet outil il le faut empoigner, ensorte que le dedans de la main s'applique sur la partie convexe du manche, & que les doigts occupent la partie concave *E*; on appelle cet outil *passe-par-tout* à cause qu'il est denté des deux côtés, & que par conséquent il peut s'ouvrir le passage de quelque côté qu'on le tourne. *Voyez la fig.* 23. *Pl. XVII. de Lutherie*.

PASSE-PAR-TOUT, s. m. (*Serrurerie.*) clé qui sert à plusieurs portes, & dont le paneton est ouvert pour que toutes les garnitures des serrures que l'on veut qu'il ouvre, puissent y passer sans se déranger.

PASSE-PIÉ, s. m. sorte de danse fort commune, dont la mesure est triple, se marque $\frac{3}{8}$, & se bat à un tems. Le mouvement en est plus vif que celui du menuet, le caractere de l'air à-peu-près semblable, & les mesures de chaque reprise y doivent être divisées de même en nombre pairement pair; mais l'air du *passe-pié* doit toujours commencer sur la croche qui précede immédiatement la frappé. (*S*)

PASSE-PIERRE, s. f. (*Jardinage.*) est encore nommée *perce-pierre*, c'est la seconde espece du fenouil marin; cette plante est haute d'un pié, & s'étend en large; ses feuilles étroites & d'un gout salé, sont divisées par trois, ses fleurs placées à la sommité de ses branches sont jaunâtres, disposées en ombelle & donnent de la graine. Cette plante croît dans les pays chauds, sur les rochers, & aux bords de la mer, parmi les pierres d'où elle semble sortir.

La *passe-pierre* des jardins ne differe que par le goût qui est moins salé; on la confit dans du vinaigre. Elle se multiplie de graine, & de talles enracinées, mais elle craint le plein air & le grand froid, ce qui la fait semer dans des caisses transplantées le long des murs abrités, & exposés au midi ou au levant.

PASSE-POIL, s. m. (*Passement.*) petit galon propre pour les ameublemens, autrement appellé *galon à clouer*, il sert encore dans les ornemens d'église; dans ce petit ouvrage la chaîne est de fil & la trame de soie, il est peu frappé étant fait à la platte navette.

PASSEPORT, (*Hist. mod.*) c'est une permission ou des lettres d'un prince ou d'un gouverneur, qui accordent un sauf-conduit ou la liberté de passer, d'entrer & sortir de leur territoire librement & sans être inquiété.

Le *passeport* proprement dit, ne se donne qu'aux amis; on donne des sauf-conduits aux ennemis. *Voyez* SAUF-CONDUIT.

Pasquier prétend que *passeport* a été introduit au lieu de *passepartout*. Balzac rapporte un *passeport* bien honorable qu'un empereur accorda à un philosophe, il est conçu en ces termes: „ S'il y a quelqu'un sur terre ou „ sur mer, assez hardi pour inquiéter Potamon, qu'il „ examine s'il est assez fort pour faire la guerre à César „.

Passeport signifie aussi la permission accordée par le prince de faire amener ou transporter des marchandises, des meubles, &c. sans payer les droits d'entrée ou de sortie.

Les marchands se procurent quelquefois de pareils *passeports* pour certaines sortes de marchandises; & on les accorde toujours aux ambassadeurs & aux ministres pour leurs bagages, équipages, &c.

Passeport est aussi souvent employé pour une permission qu'on obtient de faire amener ou emporter des marchandises réputées comme contrebande, & déclarées telles sur les tarifs, &c. comme l'or, l'argent, les pierres précieuses, les munitions de guerre, les chevaux, les blés, le bois, &c. après avoir payé les droits.

PASSERAGE, s. f. genre de plante, décrit sous le nom de *lepidium*. *Voyez* LEPIDIUM.

Son fruit ressemble à la pointe d'une pique; il est plein de semences qui sont pour la plûpart d'une figure oblongue. Tournefort compte cinq especes de ce genre de plante.

La *passerage* vulgaire cultivée, *lepidium vulgare latifolium*, *I. R. H.* 216. en anglois *the common great broad leaved dittander*, a la racine de la grosseur du pouce, blanchâtre, rampante sur terre, d'une saveur âcre & vive, mais qui disparoît bientôt. Ses tiges sont nombreuses, hautes de deux coudées, menues, cylindriques, lisses, remplies de moëlle, branchues, couvertes d'une poussiere d'un verd de mer, qui se dissipe aisément. Ses feuilles sont alternes, longues, larges, pointues, semblables à celles du citronnier, molles, lisses, grasses, d'un verd foncé, dentelées à leurs bords; celles qui sortent de la racine & du bas de la tige, sont portées sur de longues queues.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges & des rameaux, petites, en croix, composées de quatre pétales blancs, ramassées en bouquets, nombreuses & portées sur des pédicules fort grêles. Il s'éleve de leur calice un pistil qui se change en un fruit très-petit, applati, pointu en forme de pique, partagé en deux loges par une cloison mitoyenne, & remplies de menues graines oblongues & rousses.

PASSERAGE, (*Mat. med.*) *passerage* vulgaire ou des boutiques; & *passerage* sauvage ou cresson sauvage.

Ces deux plantes sont de la classe des plantes qui portent des fleurs en croix, ou *crucifere* de Tournefort, & sont comptées parmi les principaux antiscorbutiques. Elles contiennent abondamment le principe propre aux plantes de cette classe, c'est-à-dire l'alkali volatil spontané, & une huile essentielle. Ces principes les rendent très-analogues au cochlearia & au cresson; aussi les traite-t-on pour les usages pharmaceutiques, de la même maniere que ces deux plantes, & les emploie-t-on dans tous les cas avec elles, ou en leur lieu. *Voyez* COCHLEARIA & CRESSON.

Les feuilles & les racines de l'une & l'autre *passerage* étant pilées avec du beurre ou du sain-doux, & appliquées sur les cuisses & sur les jambes, passent pour appaiser très-efficacement les douleurs de sciatique. (*b*)

PASSE-SOIE, s. m. instrument à l'usage de ceux qui font des bas au métier. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

PASSE-TALON, (*Cordon.*) est le cuir qui couvre le talon de bois du soulier. *Voyez les Planches du Cordonnier-Bottier*.

PASSE-TOUR, espece de jacinte. *Voyez* JACINTE.

PASSE VELOURS, *ou* QUEUES DE RENARD, (*Jardin.*) est une espece d'amaranthe à qui les Jardiniers ont donné le nom de *queue de renard* à cause de la figure de sa fleur disposée en épi & rampante, d'une couleur rouge, livide, avec des feuilles longuettes presque rouges, & une tige de la même couleur. On prétend que cette fleur, qui fleurit en automne, ressemble au velours. Elle est peu estimée, & on ne la met guere dans les parterres. Elle donne une petite graine luisante comme les autres amaranthes, & vient en pleine terre. (*K*)

PASSEVIN, s. m. (*Physiq.*) instrument de Physique qui sert à séparer deux liqueurs de différente pesanteur. Cette séparation se fait ordinairement avec de l'eau & du vin. L'instrument étant composé de deux bouteilles de verre *A*, *B*, jointes par un tuyau ou un cou commun étroit, on verse d'abord du vin par l'ouverture *C*, jusqu'à ce que la bouteille *B* soit pleine, ensuite on remplit d'eau la bouteille *A*: alors l'eau pressant sur le vin, plus léger que cette premiere liqueur, l'oblige à monter & à venir se placer au-dessus d'elle. Cet effet se manifeste d'une façon agréable à la vue. On voit le vin se filtrer au-travers de l'eau comme une espece de fumée. (*D. J.*)

PASSE-VOLANS, *ou* FAUX SOLDATS, (*Art milit.*) ce sont des gens supposés enrôlés quoiqu'ils ne le soient pas, que le capitaine ou le colonel font passer en revue pour faire voir que leur compagnie est complette, & pour employer la paie à leur profit. *Chambers.*

En France les *passe-volans* qui sont reconnus dans les rangs des compagnies d'infanterie, cavalerie ou dragons, lors des revues d'icelles, doivent avoir le nez coupé sur le champ sans remission par l'exécuteur de la haute-justice. *Ordonnance de Louis XIV. du 1. Juin* 1676. (*q*)

PASSE-VOLANT, (*Marine.*) c'est un faux matelot qu'un capitaine ou maître de vaisseau fait passer en revue pour faire trouver son équipage complet.

Lorsque M. de Pontchartrain entra dans la marine, il fit ordonner qu'il n'y auroit que les vaisseaux portant seize canons qui pourroient naviger aux îles de l'Amérique. Pour satisfaire à un ordre si gênant, on mit des canons de bois appellés *passe-volans*.

PASSE VOGUE, s. m. (*Marine.*) c'est un effort que l'on fait de ramer plus grand qu'à l'ordinaire. (*Z*)

PASSÉ, s. m. (*Gramm.*) il se dit de toute la durée qui s'est écoulée, jusqu'au moment où l'on parle. La vieillesse fatigue le présent des éloges du *passé*.

PASSÉ, s. m. (*Broderie.*) point de broderie par lequel on forme sous un ouvrage le même dessein que dessus. Il differe du point épargné en ce que le dessein ne se fait que d'un côté.

PASSÉ, (*Jardinage.*) se dit d'un fruit qui ayant *passé* le tems de sa maturité, devient insipide, mou ou cotonneux. On peut encore le dire d'une fleur qui n'est plus dans sa beauté.

PASSÉ EN SAUTOIR, *en termes de Blason*, se dit des choses qui sont mises en forme de croix de S. André. Angenoust en Champagne, d'azur à deux épées *passées en sautoir* d'argent, les pointes en haut, les gardes & les poignées d'or.

PASSÉE, s. f. (*Basse-lisserie.*) c'est l'aller & le venir de la flûte qui leur sert de navette, entre les fils de la chaîne de leur ouvrage levés ou baissés par le moyen des marches des lames & des lisses.

PASSÉE, (*Mégisserie.*) les mégissiers appellent une *passée*, deux douzaines de peaux de moutons qu'ils plongent tout-d'un-coup dans une espece de grande huche, remplie d'une mixtion propre à leur faire prendre le blanc.

PASSÉE, *chez les faiseurs de papier de tapisserie*, est l'action de passer sous la presse en taille-douce un nombre de feuilles blanches à contr'épreuves & des maculatures entr'elles. J'ai fait une *passée*, je vais en faire une autre. D'où l'on voit que la *passée* s'entend aussi du paquet d'épreuves de papier blanc & de maculatures qu'on a *passées* ou qu'on va *passer* sous la presse. Aucun dictionnaire n'a parlé de ces *passées* des graveurs en bois. *Voyez* PAPIER DE TAPISSERIE *à l'endroit de leur impression*. *Voyez aussi* CONTR'ÉPREUVES & MACULATURES.

PASSÉE, s. f. (*terme de Perruquier.*) c'est environ trois douzaines de cheveux qu'on tresse sur les soies lorsqu'on fait quelque perruque. Les apprentis perruquiers commencent par apprendre la *passée*.

PASSÉE, (*Vénerie.*) est le lieu où le cerf a passé. *Passée* est aussi un grand filet qu'on tend entre deux grands arbres dans les clairieres de bois taillis où l'on a remarqué que passent les bécasses; c'est la même chose que *pantierre*.

PASSÉES, *terme de Tailleur*, qui signifie des fils qu'on passe des deux côtés de l'ouverture d'une boutonniere pour la former. Les boutonnieres ordinaires n'ont que deux *passées*, une de chaque côté. mais les boutonnieres d'or ou d'argent en ont quelquefois jusqu'à quinze, parce qu'elles se font ordinairement fort larges.

PASSEGER *ou* PASSAGER UN CHEVAL, *en termes de Manege*, c'est le promener au pas & au trot. *Passager* un cheval sur les voltes, *passager* la volte. *Passager* la tête à la muraille, c'est mener son cheval de côté, la tête vis-à-vis & près de la muraille du manege.

PASSEMENT, s. m. (*Bas au métier.*) une des opérations du faiseur de bas au métier. *Voyez l'article* BAS AU MÉTIER.

PASSEMENT, qu'on nomme plus communément *dentelle*, (*Boutonnier.*) c'est un ouvrage d'or, d'argent, de soie ou de lin filé, qui se fabrique sur un oreiller avec des épingles, en suivant les traits d'un dessein ou patron placé dessous l'ouvrage, *Voyez* DENTELLE.

Il n'y a aucune différence entre le *passement* pris en ce sens, & la dentelle, que les matieres employées. Du reste les points sont les mêmes, s'exécutent & s'enchaînent également.

PASSEMENTIER, s. m. (*Art. méchaniq.*) ouvrier & marchand qui fait & vend des passemens ou dentelles. Les autres ouvrages que peut fabriquer le *passementier* sont des guipures, des campanes, des crespines, des houpes, des ganses, des lacets, des tresses, des aiguillettes, des cordons de chapeaux, des boutons, des cordonnets, des roses, des guides & autres ouvrages & marchandises semblables.

Les *Passementiers* forment à Paris une communauté assez considérable, dont les nouveaux statuts du mois d'Avril 1653, sont composés de quarante-quatre articles tirés des anciennes ordonnances qu'ils avoient obtenues d'Henri II. le 22 Mars 1558.

Suivant ces statuts, ils sont qualifiés *maîtres passementiers*, *boutonniers*, *enjoliveurs*.

Pour être admis à la maîtrise dans cette communauté, il faut avoir fait cinq années d'apprentissage, servi les maîtres quatre ans en qualité de *compagnon*, & avoir fait chef-d'œuvre.

Les fils des maîtres sont exempts de toutes ces formalités; ils ne sont obligés qu'à une seule expérience; ils ne peuvent cependant obliger des apprentis qu'après avoir atteint l'âge de dix-huit ans.

Lorsqu'après avoir fait apprentissage, un compagnon épouse une fille de maître, il peut, après le mariage consommé, être reçu sur une simple expérience; & ce mariage l'exempte des quatre ans de compagnonage & du chef-d'œuvre.

Les veuves demeurant en viduité, jouissent du privilege des maîtres, & peuvent continuer les apprentis commencés par leur mari, mais ne peuvent point en prendre de nouveaux.

Aucun maître ne peut faire ni vendre des passemens & autres ouvrages de son métier, qu'ils ne soient faits de bonne & loyale étoffe; & il n'est pas permis de mêler de l'or ni de l'argent faux parmi du fin, quand même il en seroit requis.

La communauté est gouvernée par quatre jurés, dont on en élit deux tous les ans; de sorte que ces jurés restent deux ans dans leurs fonctions.

Les jurés ne peuvent intenter procès, ni entreprendre aucune affaire de la communauté, sans avoir fait assembler tous les anciens bacheliers de jurande, pour prendre leur avis, & se déterminer à la pluralité des voix.

Les jurés sont obligés, quinze jours après être sortis de charge, de rendre leurs comptes de dépense & de recette en présence des nouveaux jurés & des anciens bacheliers de jurande.

Il y a peu d'ouvriers en France qui aient droit de fabrique, & de vendre plus de sortes de marchandises, & d'employer plus de matieres différentes que les *Passementiers-boutonniers*.

1°. Ils peuvent fabriquer & vendre toute sorte de passemens & dentelles, sur l'oreiller, aux fuseaux, aux épingles & à la main, d'or & d'argent fin ou faux, de soie, de fil de toutes couleurs, fins ou communs, grands ou petits.

2°. Toutes sortes de passemens & dentelles, pleins ou à jour, de nouveure & à la main, garnis & enjolivés.

3°. Toutes sortes de houpes & campanes coulentes & arrêtées, montées sur moules & bourrelets noués & à l'aiguil-

l'aiguille, pour garnir différentes especes d'ouvrages, soit pour les ornemens des églises, ou pour les ameublemens.

4°. Toutes sortes de crépines grandes & petites, doubles & simples.

5°. Toutes sortes de bourses nouées, au crochet & à la main, pleines & à jour, garnies & non garnies.

6°. Toutes sortes de tresses à gros & petits points, ganses rondes, quarrées & à l'italienne, pratiques à cœur & sans cœur, nattes à petits cœurs, bracelets, rênes, guides & cordons, chaînes & tour-de-cou, aiguillettes treslées, signets de livres, ceintures d'aubes & de soutanes, tresses, lacets, ganses & rézeaux, cordons de rabats & tous autres enjolivemens qui se font sur le boisseau, à la jatte & au fuseau.

7°. Toutes sortes de cordons de chapeaux, bonnets, toques & affulemens; comme cordons à l'angloise, à jonchées, à la turque, à la moresque, à l'arménienne, à l'indienne, à olives & boutons, à lanternes, à cordelieres, à deux, à trois & à quatre branches ou plus; cordons à filets ronds & demi-ronds, plats & demi-plats, quarrés, à cannetilles & cartisannes, cordons d'or & d'argent trait faux & façonnés au crochet, cordons d'or & d'argent fin, cordons d'or & d'argent faux filé, cordons de crin & de cheveux, cordons à boutons, cordons encadenacés, cordons façon de broderie, enrichis & enjolivés, qui se façonnent à l'aiguille, aux doigts, au crochet & au dé.

8°. Toutes sortes de cordons & cordonnets qui se façonnent au rouet; comme ganses, cannetilles pleines & creuses, chaines & chaînettes, frisons satinés & chevillés, bouillons, frisures, guipures plates & rondes, guipures à dentelles or & argent grapé & frisé, milanoises, millerets, cartisanes, frisades & toutes autres sortes de retords & enjolivemens qui se font au rouet, guipoir, crochet, au moulin, chevalet, sabot, émérillon, & à la molette.

9°. Toutes sortes de pots, vases & pommes de lits pleins & à jour, cousus & collés, garnis & chamarrés de passemens & tissus de rubans figurés & non figurés.

10°. Toutes sortes de bouquets après le naturel, guirlandes, éventails, fers de collets montés & porte-fraises, nœuds, roses, ceintures, guirlandes & galans, nœuds & aigrettes garnis, & enjolivés, houpes battantes, masques, chaines encadenacées, chapelets garnis de boutonnieres & de galans, chapeaux de fleurs après le naturel, coëffures & affulemens montés sur fer, cuivre, baleine, laiton, fond de cartes & cartons, campanes encollées, roses & rosettes servant à garnir & enjoliver les habits, bouquets, coëffures & affulemens qui se font avec le pince & le glissoir, au rouet; à l'aiguille & au dé.

11°. Toutes sortes de ceintures, de noeures, lassures de tresses au crochet, pleines & à jour, rondes & quarrées, plates & demi-plates, au boisseau, aux fuseaux, à la jatte, à la rêne & au chevalet, garnies de fer; chevilles, boucles, portes, boutons & autres enjolivemens.

12°. Enfin toutes sortes de bordures & harnois de chevaux, de noeures, lassures pleines & à jour, rondes, quarrées, plates, garnies & enjolivées de toutes façons.

Les *Passementiers-boutonniers* peuvent employer dans leurs différens ouvrages toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent tant fin que faux, de soie, fleuret, filoselle, fil, laine, coton, crin, cheveux, cuivre, laiton, baleine, fer-blanc, bois, paille, talc, verre, jais, émail, parchemin, vélin, brodé, enluminé & doré, toques, taffetas, satin, velours, gaze, tabis & toutes autres sortes d'étoffes, pourvu que le faux ne soit point mêlé avec le fin, comme il a été déja dit.

Il est encore permis aux maîtres *passementiers-boutonniers* de garnir toutes sortes de sacs, toilettes, portemanteaux, valises & fourreaux de pistolets, & de faire toutes sortes de moules à boutons; comme glands, poires, vases, pommes, olives, coulans, boutons plats & chevilles, émérillons, molettes, & tous autres moules qui se font tant à l'arçon qu'au rouet servant à leur métier: il leur est permis aussi de se servir, pour leur travail, de toutes sortes d'outils, machines & engins, à l'exception seulement de la haute & basse-lisse, la marche, le peigne, la tire & la navette.

Les *passementiers-boutonniers* ont choisi S. Louis pour leur patron, & leur confrérie est établie dans l'église des grands Augustins.

PASSEMENTERIE, s. f. (*Art méchanique.*) art d'exécuter un grand nombre de petits ouvrages désignés sous le nom générique de *passemens*; tels que rubans, galons, dentelles à l'oreiller, au fuseau, à l'épingle, à la main, houppes, bourrelets, campanes, crépines, bourses, tresses, ganses, nates, bracelets, rênes, guides, cordons, chaînes, éguillettes, ceintures, tresses, lacets, rézeaux, cordonnets, canetilles, bouillons, frisons, guépiers, &c. *Voyez l'article* PASSEMENTIER. *Voyez aussi* pour la fabrique de ces différens petits ouvrages, leurs articles particuliers.

Nous n'exposerons ici que les manœuvres les plus générales, & nous n'entrerons dans le détail que des grandes machines du passementier.

De l'ourdissage & de l'ourdissoir. L'ourdissage étant la premiere préparation qui doit être donnée à la soie, ou autres fils qui doivent composer la chaîne des rubans, galons, &c. nous commencerons par démontrer cette opération.

Ourdir une chaîne, n'est autre chose que de rassembler une certaine quantité de fils, sur une machine ressemblante à un grand dévidoir, & les disposer de façon, qu'on puisse les prendre les uns après les autres, lorsqu'il est question de les passer en lisses ou autre endroit, sans qu'ils soient croisés dans toute la longueur de la chaîne. La quantité de fils de chaque piece de rubans ou galons, est proportionnée à la largeur de ce même ruban ou galon.

Lorsque les fils sont portés sur l'ourdissoir, ils sont rapprochés ou contenus d'une main, & attachés de l'autre à une cheville de l'ourdissoir sur laquelle ils viennent se ranger côte à côte. Il s'en forme une poignée qui descend en ligne spirale, & environne tout l'ourdissoir de ses tours également espacés. L'ouvrier qui ourdit, doit avoir soin de ménager par l'insertion de ses doigts, les séparations des fils qui doivent aider au jeu de la chaîne, ainsi qu'il est démontré dans la *premiere Planche*; c'est ce qui s'appelle *encroiser*, ou *enverger les fils*.

La figure premiere de cette Planche, est un ourdissoir 1; 2. arbre tournant avec ses ailes; 3. traverses qui maintiennent les ailes; 4. les ailes; 5. les fils attachés à une cheville, & distribués sur l'ourdissoir jusqu'à ce qu'ils arrivent sur une autre cheville; 6. la lanterne de l'ourdissoir; 7. le blin ou ploc, servant à conduire les fils qui s'ourdissent du haut en-bas, & du bas en haut, au moyen d'une échancrure qui entre dans le pilier du batis de l'ourdissoir, & d'une double corde, dont un bout s'enroule sur l'arbre de l'ourdissoir, au-dessous de la lanterne; & l'autre est attaché à une piece fixée sur le pilier, de façon que quand la corde s'enroule, le blin monte, & lorsqu'elle se déroule il descend. Les fils qu'on ourdit sont arrêtés de façon qu'ils ne peuvent monter ni descendre, qu'en conformité du mouvement du blin qui les retient en ce sens, & leur laisse seulement la liberté de s'enrouler sur l'ourdissoir; 8. ouvrier qui ourdit; 9. manivelle attenante à une roue cavée, sur laquelle passe une corde qui enveloppe l'ourdissoir, au moyen de laquelle on le fait tourner; 10. banque pour porter les rochets sur lesquels est divisée la soie qu'on veut ourdir; 11. l'ourdisseur & l'ourdissoir en ouvrage.

Du retors. La façon de retordre est très étendue; c'est par elle qu'on fait les meillesets, les cordonnets à deux, trois boucles; les grains d'épinard, les grains d'orge, &c. en un mot, tous les colifichets destinés à l'ajustement des dames.

La *figure* 2. représente un rouet destiné à toutes les opérations; 1. la selle du rouet; 2. les montans; 3. trou de la petite roue; 4. trou de la traverse qui porte le croissant; 5. la grande roue; 6. la petite roue; 7. l'axe qui traverse la petite roue; 8. la fusée de l'axe; 9. le dessus des montans; 10. l'épaisseur des deux montans; 11. le croissant taillé pour recevoir les molettes; 12. la traverse & son tourillon pour retenir le croissant dans les deux montans; 13. une mollette; 14. le crochet de la mollette; 15. les deux tenons pour tenir la traverse attachée aux montans; 16. les deux petits tenons servant au même usage; 17. les deux traverses du pié de biche; 18. les deux joues du pié de biche; 19. poignée pour appuyer la main du tourneur; 20. manivelle pour tourner les roues; 21. petite plaque de cuivre qu'on met entre la mollette & la piece qui la porte pour éviter que le feu n'y prenne par le continuel frottement.

Du lissage ou lecture des desseins. Cette opération étant une des plus importantes de la *Passementerie*, il s'agit d'expliquer la façon de lire les desseins, c'est-à-dire, de les incorporer dans les enrdages & hautes-lisses, de façon qu'avec la marche simplement, l'ouvrier fasse lever les fils de la chaîne qui doivent former la figure dans le galon ou ruban.

La

La *figure* 3. indique un galon fabriqué, dont le deſſein repréſenté par la *figure* 4. n'en montre que la moitié. L'autre moitié eſt formée dans la fabrication, par le retour de l'ouvrier ſur ſes pas, c'eſt-à-dire, en venant finir au même endroit par où il a commencé; ce qui eſt appellé en terme de l'art *répétition de retour*.

La *figure* 5. indique un deſſein tranſlaté, différent de celui de la *figure* 4. qui eſt au naturel. On appelle *deſſein tranſlaté*, le même deſſein porté de deſſus un papier reglé bien ſerré, tel que celui de la *figure* 4. ſur un autre papier beaucoup plus grand dans ſes quarrés, & ſur lequel la figure eſt plus étendue, quoique cependant elle ne contienne que les mêmes quarrés, mais plus grands: le deſſein eſt appellé *patron*.

Les petits carreaux repréſentés ſur le patron, *figure* 6. indiquent la quantité de cordes qui doivent compoſer le deſſein. Les grands carreaux qui en contiennent douze petits en hauteur, & dix en travers, ſont appellés *dixaines*. De façon que le deſſein ou patron, *figure* 6. contenant huit dixaines, de dix carreaux en travers, exige quatre-vingt cordes de rames pour former la figure 3 ou échantillon du galon. Les dixaines contenues dans le même patron, en hauteur qui ſont au nombre de ſix, indiquent un pareil nombre de retours. Le retour n'eſt autre choſe que partie de la poignée de quatre-vingt cordes attachées enſemble à un levier, pour donner l'extenſion aux cordes qui y ſont attachées. Ces cordes ſont paſſées dans les hautes-liſſes, ainſi qu'il eſt repréſenté, par exemple, dans le patron, *figure* 6. La premiere corde à gauche qui eſt marquée, eſt paſſée dans la premiere maille de la haute-liſſe. Les deux autres qui ſont au-deſſous & en blanc, ſont laiſſées. La quatrieme qui eſt marquée, eſt priſe & paſſée dans la premiere maille à gauche de la quatrieme haute-liſſe; les quatre autres en blanc ſont laiſſées. La neuvieme marquée & paſſée dans la premiere maille de la neuvieme haute liſſe; la dixieme & onzieme blanche laiſſées. La douzieme enfin priſe, ce qui compoſe le premier cours du premier retour, ainſi des autres.

Si le patron ne contient que quatre-vingt cordes, les hautes-liſſes n'ont beſoin que de quatre-vingt mailles chacune, quoiqu'elles ne ſoient pas toutes employées; attendu que les cordes vuides ne ſont point paſſées. Toute la dixaine en travers, contenant huit grands carreaux, compoſe un retour, lequel étant fini de paſſer, les cordes ſont arrêtées & liés, pour commencer le ſecond retour de la même façon que le premier. Le nombre des marches doit être conforme à celui des hautes-liſſes: toutes les cordes de rame ſont attachées d'un côté aux mailles du corps dans leſquelles les fils ſont paſſés, & de l'autre côté aux bâtons de retour. Les bâtons de retour ſont faits pour faire bander la partie des cordes de rames qui eſt attachée à un fil de fer qui forme une eſpece d'arcade liée à ce même bâton, au moyen d'une corde qui vient répondre à côté de la main droite de l'ouvrier quand il travaille. La partie de cordes attachée au bâton de retour étant bandée; lorſque l'ouvrier enfonce une marche pour faire lever la haute-liſſe, toutes les cordes bandées qui ſont paſſées dans les mailles de cette même liſſe, doivent néceſſairement lever, ainſi des autres.

Les douze marches qui donnent le mouvement aux douze hautes-liſſes étant paſſées, on tire un autre retour qui fait partie le précédent, & conſéquemment bander d'autres cordes de rames; après quoi on recommence les douze marches juſqu'à la fin, ainſi des autres. Outre les marches des hautes liſſes, qui ne ſont deſtinées uniquement que pour la figure, il y a encore quatre marches plus ou moins, qui ſont deſtinées dans les rubans façonnés, à faire lever ſimplement une partie de la chaîne pour faire le corps de l'étoffe.

Dans les galons où il y a du glacé, c'eſt-à-dire, des parties aſſez larges de dorure, pour qu'elles ayent beſoin d'être liées par un fil de la couleur de la dorure; on paſſe dans les hautes-liſſes deux rames pour la figure, & une corde ſimplement pour le glacé. Les parties de glacés ſont marquées ſur le patron, ainſi qu'il eſt démontré dans la *figure* 6. c'eſt-à-dire, trois carreaux blancs & un noir. *Voyez auſſi la figure* 7. pour la façon de paſſer les rames 1. pour le glacé, & 2. pour la figure.

La *figure* 8. fait voir l'ouvrier qui paſſe ſon patron pardevant; 1, 2. deux cordes qui ſuſpendent la planche 3. ſur laquelle il eſt aſſis; 4. le patron attaché au battant; 5. le porte rames de derriere, à-travers duquel paſſent les cordes de rames qui forment le retour; 6. les cordes renverſées ſur le porte-rames; 7. la main gauche de l'ouvrier paſſée dans les hautes-liſſes, ſuivant les pris & les laiſſés que fait ſon patron, & qui reçoit de cette main la rame que lui préſente la main droite. Il ramene cette rame en retirant ſa main avec elle: cette rame ainſi paſſée, ſera miſe en ſon lieu ſur le porte-rames de devant, ainſi que les autres qui lui ſuccederont.

La *figure* 9. fait voir la façon de paſſer le patron par derriere, façon la plus commode; 1. 2. marquent les cordes qui ſuſpendent la planche 3. ſur laquelle l'ouvrier eſt aſſis; 4. la traverſe où eſt attaché le porte-rames de derriere; 5, 6. les rames en un trouſſeau attendant que l'ouvrier les prenne à meſure pour le paſſer; 7. la main droite de l'ouvrier; 8. eſpece de pierre ſur le devant de porte-rames, où ſont attachées toutes les rames de glacé qui ſont paſſées ſur les trois derniers rouleaux dudit porte-rames; 9 autre pierre où ſont attachées les rames de figure qui ſont paſſées ſur les ſix premiers rouleaux.

La *figure* 10. repréſente un homme qui nomme les rames que l'ouvrier doit prendre par la lecture qu'il lui fait du patron, ce qui ne ſe pratique guere.

La *figure* 11. démontre un porte-rames de devant garni de ſes neuf rouleaux & de ſes grilles 1. 2. 3. 4. qui ſont de menues ficelles qui entourent les porte rames, & dont on ne voit ici que quelques rangées. Ces grilles peuvent être reculées ou avancées, ſuivant la néceſſité; elles ſervent à paſſer entre elles les différentes courſes de rames, qui, ſans cette précaution, ſe confondroient enſemble ſur le porte-rames; au lieu que par cet arrangement, chaque rame ſe trouve comme dans ſa cellule particuliere. Ce qui non-ſeulement fait éviter la confuſion, mais aide encore beaucoup au jeu de rames.

La *figure* 12. montre l'action de paſſer une rame dans la maille ou bouclu de la haute-liſſe.

Figure 13. montre un échantillon de galon d'or ou d'argent, tel qu'il ſort de deſſus le métier.

Figure 14. montre le deſſein de l'échantillon ci-deſſus ſur papier réglé.

Figure 15. montre le deſſein tranſlaté, ou diſpoſé à être lû.

Du métier battant pour les livrées. Le métier battant qui eſt démontré, *figure* 16. eſt le même que celui qui ſert à différens ouvrages de retour; il n'y a de différant que les alonges des potenceaux ou de la cantre pour les ſoies qui forment le velours.

Ces alonges ſont des pieces qui ſupportent une quantité de roquetins chargés de ſoie des différentes couleurs des livrées qu'on ſe propoſe de faire. Ces roquetins ſont quelquefois au nombre de cent cinquante, rangés par huit ſur chaque broche qui traverſe leſdites alonges. Chaque roquetin a ſon poids particulier; ce poids doit être modéré, & il faut le diminuer à meſure que chaque roquetin l'employe. L'uſage de ces roquetins eſt de porter chaque branche de velours ſéparément, laquelle eſt toujours également tendue. Au lieu que ſi les mêmes branches étoient ſur un ſeul rouleau, celles qui ne travaillent pas ſouvent lâcheroient, tandis que celles qui travaillent beaucoup ne pourroient pas ſupporter la force du poids.

La façon de faire les galons de livrée eſt la même que celle de faire des velours ciſelés. *Voyez l'article* VELOURS CISELÉ. Les retours forment la figure, & ne font lever que la quantité de branches de velours indiquée par le deſſein ſur laquelle on paſſe un fer, dont un côté eſt armé d'un tranchant qui coupe toute la ſoie dont il étoit couvert, ce qui forme le velours.

La *figure* 17. repréſente 1. les alonges garnies de roquetins; 2. la traverſe du métier, ſur laquelle ſont appuyées les alonges; 3. les ſupports ou piés des alonges; 4. les poids des roquetins; 5. les branches de velours qui ſortent de deſſus les roquetins; 6. les potenceaux qui portent les enſouples de fond; 7. les poids de ces mêmes enſouples, 8. deſſus des potenceaux portant les roquetins de liſiere & de fond; 9. quantité de fils de laiton tournés en ligne ſpirale, dont chaque boucle arrête une branche de velours, & les tient toutes à égale hauteur.

La *figure* 18. montre, 1. les cables ſortans des arcades, 2, 3, 4, & qui forment par leurs ornemens différentes figures ou ornemens ſur la livrée du roi.

La *figure* 19. repréſente un autre galon; 1, 2, les couteaux pour couper le velours; 3, 4, 5, liſiere du galon.

La *figure* 20. repréſente un autre galon garni de ſix couteaux.

La *fig.* 21. eſt le métier du rubanier battant; 1. les quatre piliers; 2. les deux barres de long & leurs écharpes; 3. le chaſſis qui les couronne; 4 le chevalet garni de ſes poulies; 5. d. le banc poſé ſur les deux piés du ſiege ſous lequel ſont enchâſſées les marches; 6. le pont qui ſert à couvrir les retards des marches; 7. la poitriniere

niere & son rouleau; 8. les bretelles attachées d'un bout à la poitriniere, & de l'autre à la traverse du haut du métier, servans à soutenir l'ouvrier; 9. le bandage servant à donner plus de poids au battant; 10. le battant garni de son peigne; 11. le porte-rame de devant & ses rouleaux, 12. le porte-rame de derriere, aussi garni de ses rouleaux; 13. les deux potenceaux portans les ensouples sur lesquels sont enroulées les soies de la chaîne. Le potenceau à la gauche de l'ouvrier reçoit dans ses mortoises un châssis où sont enchassés les retours, ordinairement au nombre de vingt, tous traversés par une broche de fer. Chaque retour, ou bâton de retour, a à un de ses bouts, une quille pour le faire lâcher lorsqu'on ne veut plus qu'il agisse. Au potenceau à droite sont attachés plusieurs rouleaux sur lesquels glissent les tirans des retours. 14. La planchette mobile qui est emmortoisée au pilier du derriere à droite, & qui sert par sa mobilité à recevoir sous son côté le retour, & le tenir bandé pendant qu'il travaille; 15. les deux travers de lames garnis de vingt-six lames, qui servent par leur mouvement qu'elles reçoivent des marches, à hausser ou baisser les hautes-lisses, 16. les hautes-lisses au nombre de vingt-quatre ou vingt-six; 16 *bis*, les fuseaux ou aiguilles de plomb ou de fer, suspendues sur les poulies du chatelet; 17. l'ensouple de devant avec sa roulette & son chien; 18. & 19. la passette à passer en peigne les soies de la chaîne; 20. les marches au nombre de vingt-six; 21. les boutons & tirans des retours; 22. les rames qui sont ordinairement au nombre de cent soixante ficelles attachées à l'arcade de chaque retour, viennent traverser (méthodiquement & suivant le dessein à faire) les mailles des hautes-lisses, & passer ensuite à-travers la grille du porte-rame de devant, & se terminer par des nœuds où sont attachées les lissettes avec leurs maillons, dans lesquels sont passées les soies de la chaîne, lesquelles lissettes portent à leurs extrémités des fuseaux de fer ou de plomb, pour les faire retomber par leurs poids; 23. les navettes ou sabots à deux tuyaux ou canons; *idem* 23. sabot à un canon; 24. les canons hors des navettes; 25. figure du chevalet qui est suspendu aux deux grandes traverses du métier qui sert à soutenir l'ouvrage, & l'empêche de vaciller; 26. les cremaillieres attachées sur chacun des piliers de devant; elles servent à avancer ou reculer, au moyen des ficelles; 27. le porte-rame de devant, suivant la sécheresse du tems ou son humidité; 28. la grande passette ou fil de laiton, tourné spiralement dans les boucles duquel sont passées les soies de la chaîne, & qui la tient en largeur; 29. le crochet ou valet servant à ramasser les navettes; 30. l'aune.

La *fig.* 22. le métier du ruban figuré. A l'égard du corps du métier, c'est toujours le même pour toutes sortes d'ouvrages; celui-ci n'a de particulier que le bricoteau que l'on voit attaché au chatelet, & qui sert pour la levée des pas lorsqu'ils se trouvent trop lourds. Il y a quelquefois deux bricoteaux.

La *fig.* 23. quatre hautes-lisses particulieres que les bricoteaux font lever.

La *fig.* 24. représente la levée de la *fig.* 1. & 2. C'est le fond.

La *fig.* 25. fait voir la figure du fond 1. pendant que la figure 2. est en-bas. C'est précisément pour les coups ou levées de fond que sont faits les bricotaux.

La *fig.* 26. le bricoteau & toutes ses dépendances, détaché & seul.

Des retours. La manœuvre des retours est assez ingénieuse, pour en parler séparément. Imaginez des pieces de bois, ou bâtons quarrés & applatis, attachés au derriere du métier: ils sont tous percés uniformément au tiers de leur longueur pour pouvoir être enfilés dans une broche ou boulon de fer qui traverse le chassis dans lequel ils sont posés: chaque bâton porte à l'extrémité qui est à main gauche du métier, une quille pour le faire lever par son propre poids, lorsqu'il ne faut pas qu'il travaille: l'autre extrémité doit être assez longue pour pouvoir venir s'arrêter sous la planchette lorsque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité est terminée un peu anguleusement, & telle qu'on la voit en *A*, *fig.* 27, ce qui sert à lui donner plus de facilité à se loger sous la planchette lorsqu'il travaille. *B* fait voir l'arcade qui est de gros fil-de-fer ou d'archal, & qui sert à attacher les rames, *voyez* RAMES. *C* est le trou dont on a parlé plus haut, *D* est une ficelle pour porter la quille *E*, *voyez* QUILLE. La *fig.* 28 fait voir le même bâton dans la situation où il est lorsqu'il ne travaille pas, au lieu que dans la *fig.* 27. il est censé travaillant, & arrêté sous la planchette *G*, qui le tient ferme, ce qui fait que les rames qu'il tient sont roides ou bandées, & par conséquent en état d'être levées par les hautes lisses à mesure que les marches les feront lever. L'action du retour dans la rubanerie est de faire le même effet que celui de la tireuse dans les étoffes de fabrique. On a déja dit que par le moyen des rames prises ou laissées, c'est-à-dire passées ou non dans les hautes lisses, le dessein du galon ou ruban se trouvoit incorporé dans l'une & dans l'autre partie. Lorsque le dessein est passé & le métier monté, toutes les rames sont lâches, de façon qu'encore que l'ouvrier, par le moyen de la marche, voulût faire mouvoir les hautes lisses, afin de faire lever la partie des rames qui est passée dans chacune, &, suivant que le patron l'a exigé, il s'ensuivroit que la rame étant lâchée ne feroit lever aucun fil, ni aucune lissette, conséquemment point de figure dans l'ouvrage. L'action du retour est donc de donner une extension mesurée à la partie des rames qui est attachée ou bouclée à l'arcade de son bâton. Pour lors l'ouvrier foulant les 22 marches ou 24 de hautes lisses les unes après les autres, chaque haute lisse faisant lever la partie tendue des rames qui sont passées dans ses boucles, les rames levent les lissettes dans lesquelles est passée la soie qui doit former le dessein de l'ouvrage, & l'ouvrier à chaque marche passe un coup de navette qui en fait le corps & la figure, les autres rames passées dans les mêmes hautes lisses, attachées aux autres bâtons de retour, ne donnant aucun mouvement aux lisses & à la soie attendu leur défaut d'extension. Après que l'ouvrier a fini son cours de 24 marches, il a fait une partie de son dessein, mais il n'est pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit la même chose encore qu'il vient de faire, puisque les mêmes rames qui ont levé leveroient de nouveau, & on auroit la même partie de dessein qui a déja été faite. C'est pour pouvoir faire une autre partie ou suite du même dessein, que l'ouvrier tire un autre retour par le moyen du tiran *F*, qui va aboutir auprès de sa main droite. Ce retour ainsi tiré fait reculer la planchette mobile, & détend le retour précédent auquel il succede. Il roidit à son tour les rames qu'il contient pour les mettre en état de lever les lissettes qui leur sont attachées, lorsque l'ouvrier recommençant son cours de marches fera mouvoir les hautes lisses dans lesquelles elles sont passées, tandis que toutes les rames des autres retours étans lâchées, se trouvent par conséquent hors d'état de lever les mêmes lissettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce retour, actuellement tendu ou bandé, qui puissent les lever. Après que ce retour a fait sa fonction qui se trouve achevée par le cours des marches, l'ouvrier tire un autre retour, & ainsi des autres alternativement jusqu'au dernier qui étant achevé, il recommence par le premier & continue toujours de même. On comprend aisément que lorsque l'ouvrier tire à lui un nouveau retour, le bout de ce retour coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette sous laquelle il doit se loger, la fait mouvoir en reculant: ce mouvement que fait la planchette est cause que le retour qu'elle contenoit, en état de travailler ou tendu, s'échappe & fait place à celui que l'ouvrier tire pour occuper la place qu'il quitte.

Des alonges des potenceaux. C'est ce qu'on appelle *cantre* dans le velours ciselé, ou à jardin, *&c.* ces alonges sont deux longues pieces de bois que l'on attache sur la traverse de derriere du métier, au-dessous des potenceaux; elles sont posées obliquement, c'est-à-dire que le bout est beaucoup plus élevé que celui qui porte sur la traverse. Cette obliquité est necessaire, pour que les différentes soies des roquetins ne traînent point les unes sur les autres; ces alonges sont percées de quantité de trous dans leur longueur pour passer les broches qui portent les roquetins; ces alonges sont aussi soutenues par différens supports qui appuient à terre: voici l'usage de ces alonges. Lorsqu'on fait du velours ou galons de livrée, il faut que toutes les branches de ce velours soient mises à part sur quantité de petits roquetins enfilés par sept ou huit dans les broches des alonges; cette séparation est nécessaire, parce que si toutes ces branches étoient ensemble sur la même ensouple, celles qui ne travailleroient pas lâcheroient, tandis que celles qui travailleroient & dont l'emploi consiste à sept aunes de longueur pour une, lâcheroient extraordinairement ou à proportion des coups en travers qu'elles resteroient sans travailler, ce que l'on évite en les séparant, chaque branche contenue dans un maillon, ne pouvant lâcher à cause de son poids. Il y a quelquefois cent cinquante roquetins, plus ou moins, sur ces alonges. Chaque roquetin a son poids particulier, qui est un petit sac de toile attaché avec une ficelle dont les deux bouts liés ensemble enveloppent deux fois la moulure du roquetin, qui par ce moyen demeure arrêté, & donne la liberté

au roquetin de rouler. Ce petit sac de toile contient quantité de petites pierres dont on diminue le nombre à mesure que le roquetin se vuide, afin que le poids soit toujours égal. Il faut encore que chacune de ces branches destinées à faire le velours, porte elle-même un petit poids, au bout duquel est une petite boucle ou maillon de verre dans lequel passe cette branche. L'usage de ces petits poids est que, lorsque l'ouvrier enfonce une marche, le pas qu'il ouvre fait lever la partie de ces branches choisie par le dessein, ainsi que la partie de la chaîne qui convient; ces branches obéissent à la levée, & lorsqu'il quitte cette marche, le pas baissant feroit lâcher les mêmes roquetins si tous les petits poids ne tenoient la branche en équilibre, puisque le roquetin ne peut se rouler, mais bien se dérouler lorsqu'il est tiré en-avant: chacun de ces petits poids s'appelle *freluquet*. *Voyez* FRELUQUET.

Dans les velours ciselés de toute espece, chaque roquetin a un seul poids, qui est une balle de plomb proportionnée au même roquetin qui est entouré à plusieurs tours sur une partie creuse du roquetin, ce qui évite l'embarras d'un double poids, attendu qu'à mesure que le roquetin se déroule dans la fabrication, la ficelle de la balle s'enroule aussi, & lorsqu'elle est à la hauteur du roquetin elle passe par-dessus sa cavité, & par ce moyen se trouvant toujours suspendue, elle ne cesse de tenir le roquetin tendu, ce qui vaut mieux que les deux poids.

La *fig*. 29. montre une ouvriere qui épluche un ruban.

La *fig*. 30. ouvriers qui passent un ruban au moulin avec le moulin. Ce moulin est composé des deux roues de bois bien unies, entre lesquelles on fait passer un ruban ou un galon pour lui donner le lustre.

La *fig*. 31. est la lanterne à fumer le galon pour lui donner plus de couleur. On enroule le galon d'or sur un devidoir, tel qu'il est représenté 32. & 33; on le suspend ensuite sur un brasier, dans lequel on fait brûler des ingrédiens qui donnent une belle couleur à l'or; tels que les plumes de perdrix, les rognures d'écarlate, &c. en observant que le cabinet soit bien fermé & qu'il n'y entre pas d'air. Les ordonnances défendent de fumer l'or, parce que cette préparation lui donne une couleur qui disparoît aussi-tôt qu'il a pris l'air.

La *fig*. 34. représente le métier coupé & vû par le côté, depuis le porte-rame de devant jusqu'à l'extrémité du derriere, excepté les potenceaux.

1. L'un des quatre pilliers; 2. la grande traverse & son gousset; 3. la grande barre du chassis; 4. partie du chatelet avec les deux broches ou boulons de fer, changé seulement de deux poulies; 5. &c. 11. le porte-rame de devant & ses rouleaux, suspendu d'un côté au métier comme il doit être de l'autre; 12. le porte-rame de derriere, aussi garni de ses rouleaux; 13. le chassis enmortoisé dans la traverse à gauche du derriere du métier, qui porte au moyen de son boulon, seulement un retour avec sa petite arcade 14. pour en voir la situation; 15. le porte-lame & ses deux broches; il n'y a d'enfilé dedans qu'une seule lame, dont l'extrémité passe comme on voit, dessous la broche de l'autre côté; ce qui l'empêche de remonter lorsque la haute-lisse descend; toutes les autres se posent ainsi alternativement, mais en sens contraire; 16 une seule haute-lisse avec sa platine 17 vue de profil, & suspendue aux deux poulies du chatelet.

La *fig*. 35. le métier coupé par la moitié, & dont on ne voit que les principales parties de derriere.

1. Deux piliers de derriere; 2. parties des deux traverses; 3. partie du chassis qui le couronne; 4. partie du chatelet portant dans ses deux broches quatre poulies 5. où sont suspendues deux hautes-lisses vues de face avec leurs platines; 15. partie du porte-lame, & ses deux broches, où sont enfilées seulement deux lames dans leur situation naturelle; 16. deux hautes-lisses, dont on voit les bouclettes dans le milieu.

La *fig*. 36. les vingt-quatre lames enfilées dans leurs broches, & détachées du porte-lame, & dans leur position naturelle; on observera seulement que, lorsqu'il est nécessaire pour de certains ouvrages, l'enfilage des lames est souvent varié, c'est-à-dire que quelquefois elles sont enfilées, une d'un côté, deux de l'autre, trois de celui-ci, une de celui-là.

La *fig*. 37. est le métier à frange; 1. les montans du métier; 2. le chassis & ses goussets; 3. les montans de devant coupés à l'endroit de la poitriniere; 4. l'ensouple de devant avec sa roulette & son chien; 5. le bandage, qui dans le métier est par-derriere, & sert à faire lever alternativement la lisante & les chainettes qui ornent la tête des franges; 6. les lisses au nombre de deux, qui au lieu de boucletes comme dans les autres lisses, portent ici des maillons de cuivre jaune, à-travers lesquels maillons passent les soies de la chaîne; 7. les potenceaux pour porter les ensouples de la chaîne; 8. les marches au nombre de trois, savoir deux pour le pié droit & une pour le gauche; 9. les portes-lisses; ils sont pour ce métier au nombre de quatre, enfilés dans une broche de fer pour faire agir les lissettes; 10. poids de l'ensouple de derriere, 11. poids pour retenir l'ensouple de devant.

La *fig*. 38. est un ourdissoir long, qui est un chassis de la longueur d'une aune & demi & de six piés de haut, appliqué en talus contre le mur. Les deux montans sont garnis de chevilles d'espace en espace pour porter les fotes. Sur la barre de traverse d'en-haut, il y a pareillement deux autres chevilles pour l'encroix ou envergeure; 2. l'ourdisseur; 3. la roulette ou rateau pour porter les rochets de soie.

La *fig*. 39. est une femme 1. qui guipe.

La *fig*. 40. une femme qui peigne l'ouvrage à mesure.

La *fig*. 41. la frange en longueur pour être guipée.

La *fig*. 42. le métier, mais plus en grand, & la façon de tenir le moule pendant le travail.

La *fig*. 43. est le métier à frange, coupé dans cette figure pour en voir le dedans.

1. Les montans dont ceux du devant sont coupés à la poitriniere; 2. la mortoise du montant de devant, pour recevoir la poitriniere; 3. les traverses d'enbas; 4. piece de bois percée & appliquée sur la traverse du milieu pour recevoir les bouts de l'ensouple de devant; 5. les montans du siege; 6 la broche qui enfile les marches, & qui passe elle-même à-travers les montans; 7. les trois marches, dont deux pour le pié droit & l'autre pour le pié gauche; 8. la lame percée & fixe, à-travers laquelle passent les tirans des lissettes; 9. les deux lames mobiles qui servent à faire mouvoir les lisses; elles sont fixées & arrêtées par le moyen d'une broche de fer à la traverse du milieu à gauche, & peuvent ainsi être tirées contre bas par les tirans des marches; 10. les deux lisses. *Voyez* la *fig*. 3. 11. les deux lissettes que l'on voit mieux dans la *fig*. 4. 12. le porte-lisse & ses quatre poulies, dont les deux des extrémités font agir les lisses, & les deux du milieu font agir les lissettes; 13. le bandage attaché à l'extrémité du derriere des traverses d'en haut; 14. le bandoir avec sa poulie mobile pour faire agir les lissettes; 15. deux traverses emmortoisées dans les deux montans de derriere, & échancrées pour recevoir les bouts des porte-potenceaux; 16. les traverses d'en-haut.

La *fig*. 44. 1. le métier tout monté, tel que le tourneur le livre; 2. façon d'attacher le porte-chandelier.

La *fig*. 45. 1. le porte-lisse vû de face; 2. les tenons pour entrer dans les mortoises de la traverse; 3. la broche de fer pour porter les poulies; 4. les quatre poulies, dont les deux plus petites font agir les lisses, & les deux autres les lissettes; 5. les tirans des lisses & lissettes; 6. une des deux lisses enlissetonnée, garnie de ses maillons de cuivre jaune, & dont on voit une maille détachée & plus détaillée à côté, & dont voici les parties; 7. une partie du lisseron d'en-haut & d'en-bas, vue de profil, 8. la ficelle qui forme ladite maille; 9. le maillon de cuivre jaune plat & percé de trois trous; 10. la soie de la chaîne qui passe à-travers le trou du milieu du maillon; 11. les tirans d'en-bas qui vont s'attacher aux lames.

La *fig*. 46. la lissette sans être enlisseronnée, & qui contient moins de mailles que la lisse; 1, 2. les tirans d'en haut & d'en-bas, auxquels sont attachées les mailles emmaillonnées; 3, 4. les mailles de petite ficelle passées dans la tête & dans la queue des maillons; 5, 6. les maillons.

La *fig*. 47. le doigtier & le poucier; 1. le doigtier qui est de figure cylindrique percé par les deux bouts, & de cuivre jaune; il a une arrête aiguë en saillie dans toute sa longueur, & il se met dans le doigt index de la main droite, & ne doit pas passer la seconde phalange de ce doigt; son usage est de frapper la trame chaque fois que l'ouvrier l'a passé à l'entour du moule; il y en a de plus ou moins fort; 2, 2. fait voir suivant l'ouvrage, l'arrête aiguë dont il est parlé ci-dessus; 3, 3. le poucier qui est de cuir ou de chamois, sert à mettre dans le doigt, que l'or ou la soie coupent assez ordinairement.

La *fig*. 48. montre la chenille 1. sortant de dessus le métier sans être encore découpée; 2, 2. la chenille dans sa perfection.

La *fig*. 49. fait voir un moule festonné propre à faire de la frange de pareille figure.

La *fig*. 50. un moule uni. 1, Un échantillon de frange qui a été fait sur ledit moule.

La *fig*. 51. un moule festonné, & coupé positivement comme il faut pour travailler.

La

La *fig.* 52, montre un échantillon de frange faite sur le moule.

La *fig.* 53. un peigne pour peigner la frange après l'équipage.

De la chenille. Pour fabriquer la chenille, on ourdit cinq fils de soie, & deux fils de chanvre retors alternativement. On passe les 5 fils de soie dans une dent du peigne fort serrée, & les deux fils retors dans une autre dent plus large; & cela autant qu'on veut faire de bandes de chenille.

La *fig.* 54. indique six bandes. On travaille ensuite la piece montée comme un ruban uni. Quand elle est achevée, on coupe la piece dans sa longueur entre les deux fils retords qui se défilent fort aisément, & donnent les cinq fils de soie garnis de la trame qui y est arrêtée, & dont la longueur excede les extrémités, attendu la place qu'occupoient les deux fils, & la largeur des dents. Lorsque toutes les bandes sont parfaitement coupées dans leur longueur, elles sont plates, comme il paroît aux extrémités de la *fig.* 55. On les passe pour lors sur un rouet à filer pour les retordre. Cette opération leur donnant plus de consistance, la chenille se trouve parfaitement formée.

Du métier à la basse-lisse. On appelle, dans la passementerie, ouvrage à la *basse-lisse* ou *plate-navette*, ce qui est fait sans battant, dont la trame par conséquent n'a pas besoin d'être serrée pour donner du corps ou de la force à l'ouvrage. Ordinairement dans les ouvrages à la basse-lisse la chaîne est infiniment plus forte que la trame.

La *fig.* 56. représente un échantillon de passe-poil, ou espece de galon propre à clouer sur les meubles. 1, 2, marque la chaîne.

Les deux *figures* ovales 57. & 58. qui sont à côté, font voir deux plates navettes vues par leurs deux côtés. Les plates navettes sont de bouis en plein, de cette forme, à l'exception de l'ouverture 1, 2, qui passe d'outre en outre pour recevoir le canon de la trame 3. percé longitudinalement jusqu'au centre de l'épaisseur, pour donner passage au bout de la brochette 4. & seulement percé horisontalement aussi dans l'épaisseur, pour recevoir l'autre bout de la brochette, qui, étant juste à la longueur de cette ouverture, ne peut sortir par conséquent de son lieu; 5, 5, est une armure de fer du côté que la trame sort de la navette, & dont voici la nécessité. Comme la plate navette fait ici l'office du battant, en frappant continuellement contre la trame, elle s'useroit trop vîte, & n'auroit pas même assez de coup, si elle n'étoit simplement que de bouis sans armure; cependant, dans les ouvrages extrêmement légers, & dont il faut que la trame ne soit seulement qu'approchée, on n'en sert sans armure; 6. fait voir les trous par où passe la trame contenue sur le canon; 7. fait voir une petite cavité qui répond au trou 8. pour insérer le bout de la trame; 9. le dos de la plate navette, mais vu par derriere; 10. le ventre de la même navette, aussi vu par derriere; 11. le dos vu dans toute son épaisseur; 12. les quatre piliers montans du métier à la basse-lisse & à la plate navette; 13. le chassis qui fait le couronnement; 14. le porte-lisse attaché sur ledit chassis; 15. les traverses & leurs goussets; 16. le siege sur ses deux montans; 17. la poitriniere; 18. le rouleau de la poitriniere; 19. l'ensouple de devant; 20. les porte-potenceaux & les deux potenceaux; 21. les ensouples de derriere; 22. les lames attachées à la traverse seulement par un bout; 23. les poulies du porte-lisses; 24. la broche qui enfile les poulies.

La *fig.* 57. fait voir la maniere de tenir l'ensouple 1, 1, lorsque l'on ploie une piece relevée de dessus l'ourdissoir; 2, le rateau à-travers lequel passe la soie de l'ensouple pour être mis en large sur l'ensouple du ployoir 3.

La *fig.* 58. est le vergeon qui passe au-travers du bout de la piece.

La *fig.* 59. est le même vergeon vu seul. Ce vergeon de bois est de la même forme & figure que l'entaille de l'ensouple dans laquelle il doit entrer; 1. est l'ensouple de laquelle on vient de parler, avec son entaille; 2. est le bâton à tourner, dont la ficelle entortillée à l'entour de l'un des bouts de l'ensouple, sert à la faire tourner sur le ployoir; 3, 4, la passette qui est ordinairement de cuivre très-mince ou de fer blanc; 5. la même passette dans l'action de passer, au moyen de son échancrure, les soies au travers du peigne 6. qui est attaché au battant; 7. fait voir le rateau dégarni de son dessus; 8. les chevillettes qui doivent entrer dans les trous 9. pour tenir le rateau arrêté avec son dessus.

De la nompareille. Cet ouvrage est une espece de petit ruban dont on fait quantité d'agrémens de mode pour les dames, quelquefois aussi pour les vestes des hommes. C'est une espece de ruban fort étroit qui ne contient point de trame, & dont les fils par conséquent ne sont pas liés. Pour faire la nompareille, on enroule 60 fils de soie sur un roquetin, & on forme un certain nombre de roquetins, dont la quantité est ordinairement de vingt, dont on garnit une banque, telle qu'elle est représentée par la *fig.* 60. Cette banque est placée à une certaine distance d'un moulin 1, 1, dont la roue inférieure est de cuivre, & celle de dessus de bouis. Devant le moulin est placé une espece de rateau 2, 2, pour recevoir les branches de soie de 60 fils, destinées à former la nompareille. Lorsqu'il s'agit de faire la nompareille, on fait chauffer beaucoup la roue, & à proportion des couleurs destinées, après quoi on passe les branches entre les deux roues tournées par deux forts hommes, & arrêtées de façon qu'elles ne puissent vaciller. Il faut prendre garde de ne point arrêter le moulin quand la roue de cuivre est chaude, parce qu'elle brûleroit celle de bouis. C'est pourquoi cet ouvrage doit être conduit par une personne entendue. Chaque branche de soie doit être enveloppée de papier, tant pour empêcher que les bouts de soie ne se collent aux roues, que pour donner la facilité à les recevoir de l'autre côté. Après qu'on a passé plusieurs branches, & qu'elles se trouvent dans la corbeille marquée 3, on les releve séparément, ainsi qu'il est représenté par la *fig.* 4. & on les met sur des bobines pour achever leur préparation. Cet ouvrage, qui n'a acquis en passant au moulin qu'une espece de consistance par l'applatissement des 60 fils de soie, qui ne sont point liés, & qui pourroient se défaire, est ensuite gommé. Les rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique forment la composition pour le second apprêt, qui est indiqué par une bobine marquée 5, mise à la banque, dont le bout de nompareille, en se déroulant par le tirage du dévidoir 6, passe dans le vaisseau 7 pour se charger de gomme, étant conduit par le outil 8. qui tient une petite verge de cuivre, dont les bouts portent contre les surfaces intérieures du vaisseau, à une certaine élevation suffisante pour laisser passer librement la nompareille, qui doit toujours y passer à plat pour éviter le tors; elle est enroulée à mesure par le dévidoir appellé *sechoir*, qu'une personne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle conduit le bout en l'arrangeant sur le dévidoir chaque tour, l'un à côté de l'autre, & non jamais l'un sur l'autre, crainte qu'ils ne se collent ensemble. On passe une poële de feu sous le dévidoir pour sécher la nompareille, comme on le voit dans les figures, après quoi la nompareille est levée sur la main de bois pour la plier, étant perfectionnée par cette derniere opération.

Fig. 61. deux ouvriers qui séparent les branches de nompareille au sortir du moulin.

Fig. 62. une femme qui tourne le dévidoir pour recevoir la nompareille gommée.

Fig. 63. ouvrier qui conduit la nompareille sur le dévidoir.

Fig. 64. ouvrier qui gomme la nompareille.

Fig. 65. ouvriere qui tire la nompareille quand elle est gommée.

Du tors. Tordre est l'action de joindre plusieurs brins d'or, d'argent ou soie ensemble, pour n'en former qu'un seul; ce qui se fait en diverses façons par le moyen du rouet à retordre & à détordre. Il y a plusieurs sortes de retords, dont les parties sont connues sous les noms de *milanoise*, *graine d'épinards*, *cordons pour les galons à chainettes*, *retors pour les franges*, *piqures pour les bordes*, *cordonnets pour les agrémens*, *cordonnets à broder*, *cablés pour les galons*, *grisettes pour les galons*, *frisés pour les galons*, & *la gance ronde pour faire des boutonneries mobiles, or ou argent*. Il est nécessaire de traiter chacune de ces sortes d'ouvrages séparément en commençant par la *milanoise*.

1°. *De la milanoise.* Elle se fait ainsi. On tend une longueur de soie à volonté, attachée d'un bout à la molette du pié-de-biche du rouet. Lorsqu'elle est ainsi attachée, le retordeur forme sa longueur en s'en allant à l'autre bout de la longueur, pendant lequel tems le rouet est tourné modérément de droite à gauche; étant parvenu au bout de la longueur, il attache l'autre bout à l'émerillon du pié. Cette longueur est de plusieurs brins unis ensemble, suivant la grosseur que doit avoir la *milanoise*; par ce moyen ces brins se tordent ensemble, & n'en forment plus qu'un seul. Lorsque l'ouvrier connoît que cette longueur a acquis assez de tord, le rouet est arrêté; & pour lors il attache à l'émerillon un moyen retors de la même matiere fait à part; après le rouet est remis en mouvement dans le même sens que la pre-

miere fois; le retordeur avance en approchant très-doucement du côté du rouet, en conduisant la premiere couverture de la longueur, c'est-à-dire, que la soie qui s'y enroule prend sur la longueur tendue la figure spirale, dont les tours sont à peu de distance des uns aux autres. Arrivé au rouet, le tourneur cesse, & le retordeur attache encore à la molette une autre quantité de brins de soie, mais plus fine que les premieres, puisque ce sont les seules que l'on verra, les autres se trouvant toutes couvertes par celle-ci: il s'en retourne pour aller rejoindre le pié; mais en marchant bien plus lentement que la seconde fois, puisqu'il faut que les tours de cette derniere couverture soient si près après, qu'aucune partie de ce qui est dessous ne paroisse. Ces tours sont arrangés de façon qu'ils forment une égalité parfaite, qui dépend de l'exactitude de cette derniere couverture; puisque s'il y avoit du vuide, on appercevroit le fonds: si au contraire les tours se trouvoient tellement entassés les uns sur les autres, l'ouvrage feroit difforme, & employeroit trop de matiere. La *milanoise* sert à embellir les ameublemens à broder, à orner les têtes des franges. Dans toutes les opérations qui vont suivre, cette égalité est absolument nécessaire, puisqu'elle dépend de l'habileté de l'ouvrier, & d'elle la perfection de l'ouvrage. Ce qui vient d'être dit de cette longueur doit s'entendre de toutes les autres: on dira seulement qu'il est à propos de donner le plus d'étendue qu'il est possible à ces longueurs pour éviter le déchet occasionné par la multiplicité des nœuds. Ce travail se fait ordinairement dans de longs jardins pour avoir plus de place pour les longueurs. *Voyez les Pl.*

2°. *De la graine d'épinards*. C'est tout un autre travail. Il y a deux sortes de *graines d'épinards*, 1°. celle en or ou argent, & celle en soie dans laquelle il y a différence de travail: celle en or ou argent se fait ainsi. Un brin de filé de certaine grosseur, appellé *filé rebours*, parce qu'il a été filé à gauche, est attaché à l'émerillon, & conduit à la molette du pié-de-biche du rouet; où étant attaché, on y joint un autre brin de filé droit, mais bien plus fin que l'autre, qui va servir par le moyen du tour à droite du rouet, à couvrir le premier tendu, par des tours en spirale, comme la premiere couverture de la milanoise. Il est essentiellement nécessaire que les deux brins de filé, dont on vient de parler, ayent été filés en sens contraire, parce que s'ils étoient du même sens, le tors qu'on donne ici se trouvant en rebours du tors de l'autre détordoit; celui-ci feroit écorcher le filé. La *graine d'épinards* sert à former la pente de certaines franges pour les carrosses d'ambassadeurs, pour les dais, pour les vestes, &c. La *graine d'épinards* en soie se fait d'une autre façon. On attache une quantité de brins de soie (contenue sur différens rochets qui sont à une banque), à une des molettes du croissant 1, 2 en *a* du rouet, *fig.* 66. cette branche est ensuite passée sur une coulette tournante *b*, que tient le tourneur du rouet. Après cette même branche est passée sur une autre coulette tournante 3, fixée en 4 sur le montant 5 du rouet, puis encore passée sur une même coulette 6, que tient encore le tourneur; il recule ainsi jusqu'à l'endroit fixé de la longueur, en déroulant à mesure les soies de la banque qui est posée sur le pié du rouet, par le moyen des coulettes qu'il tient à chaque main: on aura par ce moyen quatre longueurs d'une seule opération, comme on voit dans les *fig.* Lorsque le tourneur est arrivé au bout de sa longueur, le retordeur, qui est à présent tourneur, coupe les soies de la banque, au moyen d'une lame de couteau placée dans le même montant; & le bout coupé est attaché à la quatrieme molette du croissant: les deux autres longueurs de la coulette 3 sont coupées le plus juste qu'il est possible au même couteau, & attachées à la deuxieme & troisieme molette de ce croissant. Le retordeur fait agir lui-même le rouet à gauche, & donne un retors convenable; après quoi il prend les mêmes soies de la banque, mais en plus petite quantité, qui sont posées de la même façon sur les coulettes dont on a parlé, puis coupées & attachées aux mêmes molettes; alors le rouet est tourné à droite. Ce mouvement contraire opérant deux retors différens, forme ce qu'on appelle *graines d'épinards* en soie, pour faire la pente des franges à carrosses & autres. *Voyez les Pl.*

3°. *Du cordon pour les galons à chaînette*. Il est fait de même, excepté que les quatre longueurs ne sont point redoublées comme à la graine d'épinards: ici les quatre longueurs, étant attachées à leurs molettes, sont torses à droite convenablement, après quoi elles sont unies ensemble en cette sorte; la branche de la deuxieme molette est unie à celle de la quatrieme, & celle de la troisieme à la premiere; & le tourneur passant sa branche de la coulette gauche sur la droite, le tout ne forme plus qu'une seule branche, mais double en longueur, quoiqu'attachée à deux molettes: on lui donne un second retors, mais à gauche, suivant la nécessité, & voilà le cordon fini: il sert à former les différentes chaînettes sur les galons des carrosses. *Voyez les Pl.*

4°. *Du retors pour les franges*. Il est fait de la même façon que le cordon: à l'égard de la tension des quatre branches, voici ce qu'il y a de différent. Les deux branches de la coulette du rouet sont coupées & attachées aux molettes 2 & 3 du croissant, puis retorses à droite; après le retors suffisant, le rouet étant arrêté, les deux branches 2 & 3 sont nouées ensemble & posées sur la coulette du rouet, & la quatrieme branche détachée de sa molette, est relevée au rouet à main sur une bobine: ainsi les quatre branches ne forment plus qu'une longueur, mais ayant un nœud au milieu, ce retors servira à faire des franges pour les garnitures de carrosses, tours de jupe, &c. *Voyez les Pl.*

5°. *Des guipures pour les livrées*. Elles se font en mettant certaine quantité de brins de soie du rateau à la molette du pié-de-biche; le retordeur va à l'émerillon pendant que le rouet tourne à droite: après le retors convenable, il attache la branche au crochet de l'émerillon, & il prend un brin de grosse soie & plusieurs de fine; le gros brin est passé & conduit entre le doigt auriculaire & l'annulaire de la main gauche, & les brins de soie fine, moitié d'abord par les doigts annulaire & *medius*, puis l'autre moitié par le *medius* & l'*index*; par conséquent le gros brin est toujours couché le premier sur la longueur tendue, puis recouvert tout de suite par les deux parties qui le suivent; de sorte que ce que le gros fait à lui seul, par rapport à la distance, les deux parties le font à elles deux au moyen de l'ouverture qu'on a fait remarquer; arrivé à la molette, les brins sont coupés; le rouet tourné en sens contraire pour éviter le vrillage, l'ouvrage est achevé. Cette *guipure* sert à orner les livrées qui, comme celle du roi, sont ornées de pareilles *guipures*. *Voyez les Pl.*

6°. *Des cordonnets pour les agrémens*. Ils se font ainsi. 1°. Le retordeur ayant attaché plusieurs brins de soie pris au rateau qu'il a à la ceinture, à une molette du pié-de-biche, il va joindre l'émerillon, pendant que le rouet est tourné à droite, où étant arrivé, il attend que le retors soit suffisant; puis faisant arrêter le rouet, il coupe cette longueur, & l'attache au crochet de l'émerillon: il prend une certaine quantité de brins de soie, mais plus fine & par conséquent plus belle, qu'il attache de même à ce crochet; il fait tourner le rouet à droite, & conduit cette soie près-à-près, pour couvrir exactement la premiere longueur tendue; & étant arrivé à la molette, il coupe la soie, & fait détordre ladite longueur pour empêcher le vrillage; cette longueur est relevée à l'ordinaire par le rouet à main. Ce cordonnet sert à faire quantité d'ouvrages de mode pour la parure des dames. *Voyez les Pl.*

6°. *Des cordonnets à broder*. Ils ont la même fabrique que celui dont on vient de parler, excepté qu'au lieu de soie, ils sont faits de fil retors, autrement d'*épinai*; la branche tendue étant de plus gros fil que celui qui la couvre à claires voies, comme à la premiere ouverture de la milanoise. Ce cordonnet sert pour la broderie en linge. *Voyez les Pl.*

8°. *Des cablés pour les bords coquillés du galon*. Ils ont ceci de particulier, qu'on prend trois bouts de filé or ou argent qui sont contenus sur le rateau qu'on attache à trois molettes différentes du croissant; étant attachées, le retordeur va joindre l'émerillon; & lorsqu'il y est parvenu, il coupe ces trois branches qu'il noue ensemble; & les attachant au crochet de l'émerillon, il passe les doigts de la main gauche entre les trois branches, & fait tourner le rouet à droite: ces trois brins s'unissent ensemble derriere sa main, & pour lors l'émerillon tourne à gauche seulement dans ce seul ouvrage; car dans tous les autres il tourne du même sens que le rouet. Etant arrivé au rouet, il quitte ces brins qu'il tenoit, & les unit à la même molette; puis il envoie le tourneur arrêter l'émerillon, pendant que lui tourne le rouet à gauche suffisamment, & ensuite il tourne à droite pour éviter le vrillage. Le *cablé* sert à orner les bords des galons, &c. qui se fabriquent au métier. *Voyez les Pl.*

9° *Des grisettes pour les coquillages des bords de galons & autres ouvrages*. Elles se font de cette maniere.

Le retordeur prend une certaine quantité de brins de soie qu'il a à son rateau, qu'il attache à une molette du pié-de-biche; puis il fait tourner à gauche en allant joindre l'émerillon: y étant arrivé, le rouet cesse pendant qu'il coupe sa longueur; & l'attachant au crochet de l'émeril-

lon,

lon, il reprend une quantité moins considérable de soie, mais bien plus fine, qu'il attache de même au même crochet; puis il fait encore tourner à gauche, en recouvrant le dessous près-à-près: il arrive à la molette, & fait cesser le rouet; ensuite il va à vuide à l'émerillon, où étant, il prend un brin de clinquant battu de son rateau, dont il couvre le tout près-à-près, & sans aucun vuide, en allant joindre la molette du pié-de-biche, où étant, après avoir fait cesser le tournage; puis retourne à l'émerillon, & prend un brin de soie très-fine qu'il attache encore au crochet de l'émerillon, & fait tourner le rouet à droite, en retournant à la molette. Ici ces tours sont éloignés l'un de l'autre de l'épaisseur d'une ligne. Cette derniere opération ne sert qu'à empêcher la lame de battu qui y a été mise auparavant, de s'écorcher, ou, si cela arrivoit, le brin de soie couché dessus empêcheroit l'accident d'aller plus loin. Les *grisettes* servent encore à former le dedans des coquillages que l'on met sur les bords des *galons*. *V. les Pl.*

10°. *Du frisé.* Il est fait de cette maniere. 1°. Le retordeur prend une certaine quantité de brins de soie sur le rateau qu'il attache à la molette du pié-de-biche, & fait tourner à gauche en allant joindre l'émerillon, où lorsqu'il est arrivé, il coupe cette branche & l'attache au crochet; ensuite faisant venir le tourneur à l'émerillon pour le retenir, le retordeur va rejoindre la molette; puis attachant quantité de soie moins considérable de la même soie à la molette, il s'en retourne joindre l'émerillon, en conduisant les soies le long de la longueur déja tendue; il reprend l'émerillon de la main du tourneur qui s'en va à son tour à la molette, & tourne le rouet à droite. La diversité de ces deux différens tournages fait que la premiere longueur tendue couvre la seconde, ce qui forme une spirale parfaite dans toute cette longueur; ensuite le retordeur attache une lame de clinquant battu au crochet de l'émerillon, & fait tourner à droite: cette lame remplit juste les cavités de cette spirale (ce qui forme une diversité de couleure de ce battu); & la *frisé* sert de trame pour enrichir les rubans figurés, & les galons à plusieurs navettes, *Voyez les Pl.*

11°. *De la ganse ronde.* Voici la maniere de la faire. On prend sur le rateau telle ou telle quantité de brins de filé que l'on attache à la molette du pié-de-biche; le retordeur tend sa longueur sans faire tourner le rouet, & étant arrivé au bout de cette longueur, il fait tourner le rouet à droite, tenant le bout de la longueur: lorsqu'il apperçoit qu'elle a acquis le retord convenable, il fait venir à lui le tourneur qui apporte deux coulettes, dont le retordeur prend une de la main gauche, tenant toujours le bout de la longueur de la droite, il passe la branche sur la coulette, & tient toujours des mêmes mains; puis le tourneur passe l'autre coulette entre celle du retordeur; le bout tenu par la main droite, le tourneur va joindre (avec cette coulette portant la branche) la molette, le retordeur le suit à mesure & selon le besoin, avec ceci de particulier, que le tourneur avance d'un mouvement triple à celui du retordeur qui le suit; le tourneur étant arrivé à la molette, il attache la branche double de la coulette à la molette où est deja attaché le bout par lequel on a commencé, par ce moyen cette branche devient triple; le retordeur de son côté joint ensemble les trois extrémités qu'il tient; pour lors la coulette lui devient inutile, elle n'a servi, ainsi que l'autre, que pour la conduire; après cela il fait tourner à gauche jusqu'au retors suffisant pour cette liaison. Cet ouvrage ainsi achevé, sert à faire des boutonnieres mobiles sur les habits des officiers qui ont cela dans leurs ordonnances. *Voyez les Pl.*

De la maniere de faire les peignes & les lisses. 1. La canne ou roseau; 2. façon de couper la canne avec la serpette; 3. la serpette; 4. l'établi sur lequel on travaille; 5. les traverses qui lui servent de support; 6. la canne prête à être employée; 7, 8, 9, poupées sur lesquelles sont montés les essoirs pour dégrossir la canne; 10. les piés des poupées; 11, 12, 13. les resoirs; 14. la poupée de l'établi; 15. la piece de fer qui y est fixée; 16. autre piece de fer comme la précédente; 17. la grande poupée; 18. le trou par où passe la vis; 19, 20. la vis portant la mâchoire qui retient la piece de fer; 21, 22, l'écrou de la vis; 23. la batte de fer pour serrer les dents; 24. les deux jumelles. 25. peigne monté sur son métier; 26. les jumelles; 27. deux pelottes de fil enduit de poix pour tirer les dents, 28. la batte; 29. le peigne dans sa perfection; 30. poinçon pour égaliser les dents; 31. essoir pour unir les dents sur la surface du peigne; 32. piece pour ouvrir les dents, la fourchette pour compasser les dents; 33. peigne dont on a ôté une partie des dents; 34. dents qui ont resté; 35. place des dents qu'on a ôtées, où on peut en mettre d'autres.

Du travail des lisses. 1. de lissoir, composé de deux grandes pieces de bois posées sur les montans; 2, 3. les côtés plats des deux pieces précédentes. Ce côté opposé & qui forme le dedans porte une grande rainure ou coulisse dans toute la longueur où entrent les traverses 4, 4, 4, 4. ces pieces sont percées dans toute leur longueur & épaisseur de petits trous qui passent d'outre en outre donnent passage aux chevillettes de fer qui fixent les traverses à la distance nécessaire, comme dans les metiers à tapisserie; 5. le bout de ficelle appellé chez les fabriquans d'étoffe d'or *cristelle*, chez les drapiers *moillet*, au-tour duquel sont arrêtées les mailles des lisse; 6. l'autre bout de la ficelle tendu par une pierre qui lui sert de poids; 7. la selle sur laquelle sont arrêtés les montans du lissoir; 8. les piés de la selle; 9. montre la tête de la lisse formée sur la ficelle; 10, 11, le fuseau garni de fil pour faire le corps de la lisse; 12. le même lissoir pour les hautes-lisses; 13. les quatre piés; 14. espece de coffre pour recevoir les différens ustensiles; 15. traverse fixe du lissoir; 16. traverse mobile du même; 17. la moitié ou un côté de la haute-lisse fini; 18. ficelle dont est composée la haute-lisse; 19. bobine sur laquelle est devidée la même ficelle; 20. haute-lisse finie, & qui n'est pas montée; 21. haute-lisse achevée, & montée sur les lisserons; 22, 23. demonstration de la forme de la maille; 24. lisse achevée & montée sur les lisserons. 25. coulisse ou petite boucle dans laquelle entre le fil pour le tenir arrêté.

Explication de plusieurs termes usités en Passementerie, *dont quelques uns ont pû être omis dans le cours de l'ouvrage, & d'autres sont expliqués plus au long à leurs articles.* *L'arbre* du moulin est une piece de bois ronde, quarrée, ou octogone, longue de quatre à cinq piés, avec ses mortaises percées d'outre en outre pour recevoir les douze traverses qui portent les ailes du moulin ou ourdissoir. Cet arbre porte en haut dans son centre un boulon de fer long de huit à neuf pouces, & qui lui sert d'axe. L'extrémité d'en bas porte une grande poulie sur laquelle passe la corde de la selle à ourdir. Il a encore au centre de son extrémité d'en bas un pivot de fer qui entre dans une grenouille de cuivre, placée au centre des traverses d'en bas; c'est sur ce point que tourne l'ourdissoir lors de son travail. *Voyez* SELLE A OURDIR. *L'arcade* est un morceau de fer plat, haut de trois à quatre lignes, augmentant depuis son extrémité jusqu'au centre, où il a à-peu-près le tiers de largeur de plus pour fournir l'espace nécessaire pour percer trois trous ronds qui donnent passage aux guipures qui servent à la livrée du roi, ou autres qui portent de pareille guipure. *L'arcade* est une espece d'anneau de gros fil d'archal, attaché au milieu & sur l'épaisseur du retour. *Voyez* RETOUR. *L'annelet* est un petit anneau d'émail ou de verre d'une ligne plus ou moins de diametre, qui sert à revêtir les différens trous des navettes ou sabots, pour empêcher, lors du passage, les soies, & les fils d'or ou d'argent de s'écorcher. *Voyez* NAVETTE & SABOT. *Les ardoises*, ce sont les ardoises telles qu'on s'en sert pour les bâtimens, servent de poids aux hautes-lisses. *Voyez* PLATINES. *Attacher les rames*, c'est l'action de fixer les rames à la rade du bâton de retour. On prend deux longueurs de ficelles à rame, de quatre aunes chacune, lesquelles on plie en deux sans les couper; à l'endroit du pli, il se forme une boucle double dans laquelle on passe deux fois les quatre bouts des deux longueurs des ficelles, qui par ce moyen se trouvent arrêtées doublement à la rade, ce qui fait quatre rames attachées ensemble d'une seule opération. *Voyez* RAMES. *L'armure* est une petite piece de fer mise aux 2 bouts de la navette, dans des petites échancrures faites exprès: l'usage de l'armure est de conserver la navette à ses extrémités lorsqu'elle tombe. *Voy.* NAVETTE.

Les agrémens, sont tous les ouvrages de modes servant à l'ornement des robes des dames. Ces agrémens sont faits avec une machine semblable à celle qui sert aux Perruquiers pour tresser les cheveux. Il est inutile de détailler la façon dont se font tous les agrémens, parce que tous les jours il en paroît de nouveaux; on emploie encore les agrémens à l'ornement des vestes pour homme: ils ont autant de noms qu'on veut leur en donner.

Le battant, c'est le chassis qui porte le peigne pour frapper la trame. *Le bandage* du battant, est une espece de grosse poulie plate, percée de plusieurs trous dans sa circonférence. Ces trous servent à introduire à choix & suivant le besoin, dans l'un d'eux, un bâton ou bandoir qui tient & tire à lui la corde attachée au battant lorsque le métier travaille, ce qui fait que l'ouvrier n'a pas besoin de l'amener lui-même pour frapper la trame. *Voy.* la Planche. *Les bretelles* sont deux bouts de sangle attachés d'une part au chassis du métier, & de l'autre à la poitriniere, pour soutenir & soulager l'ouvrier lorsqu'il tra-

travaille. *Les broches* ou *boulons de fer*; il y en a de diverſes ſortes, comme celles qui enfilent les marches, les planches du pont, les lames, les poulies du chatelet, les roquetins, *&c.* *La brochette* eſt une petite portion de baleine, ou autre bois, très-ronde & très-mince, pour tenir les tuyaux dans les navettes & ſabots. *Le bâton à tourner* eſt un ſimple bâton ſervant à tourner l'enſouple quand on plie la piece deſſus. *Le blin* eſt une piece de bois échancrée dans toute ſa hauteur juſte à l'épaiſſeur du pilier de la lanterne ou bâtis de l'ourdiſſoir; l'échancrure eſt garnie de deux petites arrêtes pour entrer juſte dans les rainures du pilier, & pouvoir par ce moyen deſcendre & monter le long de ce pilier ſans vaciller, ayant ſoin de le frotter avec du ſavon. Les bouloir, ou poulier dans d'autres ourdiſſoirs, qui peuvent tourner, ſervent à donner plus de facilité pour le paſſage des ſoies à meſure qu'elles s'enroulent ſur l'ourdiſſoir. Ce blin porte encore ſur l'extrémité de devant une petite verge de verre ou de fer bien poli pour empêcher que les ſoies, qui paſſent deſſus, ne s'écorchent contre ſa vive-arrête. Le côté qui reçoit les ſoies eſt évidé afin d'en diminuer le poids, qui le feroit pancher & l'empêcheroit de monter & deſcendre ſans vaciller, étant toujours en équilibre. Ce blin porte une petite poulie qui répond vis-à-vis une autre qui eſt au haut du pilier. Une ficelle, dont un bout eſt fixé ſur la branche de l'arbre du moulin ou ourdiſſoir, vient paſſer ſur la poulie du pilier où eſt fixé le blin, & enſuite paſſer ſous la poulie de ce même blin, & va ſe terminer de ſon autre bout près de la poulie du pilier à un clou, dans les ourdiſſoirs de la rubanerie; & dans ceux de la fabrique d'étoffes, à un axe de fer attenant à une roulette arrêtée par un chien, au moyen de laquelle, & en la tournant, on enroule la corde ſur cet axe d'une ligne, plus ou moins, pour faire varier la poſition des fils ſur l'ourdiſſoir, & empêcher que les derniers fils ne ſoient pas plus lâches que les premiers. On conçoit aiſément qu'en faiſant tourner l'ourdiſſoir il faut que ce blin deſcende à meſure que la corde ſe déroulera de deſſus la broche, & qu'en le tournant en ſens contraire il remontera; le blin arrange, par les différentes montées & deſcentes, les ſoies que l'on ourdit, & cela ſans confuſion, puiſque pendant que l'ourdiſſoir fait un tour, le blin monte & deſcend aſſez pour donner de l'éloignement aux ſoies que l'on ourdit, & leur faire prendre la figure ſpirale qu'elles doivent avoir néceſſairement par le mouvement du blin, & c'eſt à quoi il eſt uniquement deſtiné. *La botte* eſt une livre de ſoie teinte, de quinze onces, prête à être miſe en œuvre. *La boutique* eſt l'attelier où ſont les métiers & uſtenciles propres à cette profeſſion. *La bourre* ou *bourrue*, ſoie inégale. *Le bandoir* eſt un bâton qui paſſe dans la poulie ou noix du bandage. *Voyez* BANDAGE. *Le bois* eſt une petite bobine qui porte l'or ou l'argent filés. *Le billot* eſt un bois long & très-poli, ſervant à contenir la ſoie des pieces ourdies lorſqu'on les leve de deſſus l'ourdiſſoir: les fabriquans d'étoffes l'appellent *cheville*. *Le boucle*, ſe dit du velours à boucle ou friſé qui n'eſt point coupé. *Les bouclettes*, c'eſt l'endroit où la ficelle des liſſes, hautes ou baſſes, eſt traverſée dans le milieu par une autre ficelle qui en fait la partie inférieure, ce qui forme la maille dans laquelle on paſſe la rame ou le fil de ſoie, lequel ſe trouvant arrêté par la jonction des deux parties de ficelle, il eſt contraint de lever lorſque les liſſes levent. *Le boëſe*, ſe dit lorſque l'ouvrage n'eſt pas frappé. *Voyez* FRAPPÉ FORT. *Le boiteux*, eſt lorſque le ruban ſe trouve d'une couleur différente à un bord qu'à l'autre; c'eſt ce qu'on appelle *ruban boiteux*; *le boiteux* ſe dit encore lorſque le dernier retour n'a pas autant de marches que les autres. *Les boutons de retour*, ce ſont des moitiés de vieux rochets dans leſquelles ſont paſſés les tirans ou cordes des retours, pour que l'ouvrier puiſſe les tirer plus aiſément. *Les branches*, ſont des portions de chaîne de différente couleur, ou d'une ſeule, contenue ſur chacun des roquetins ſervant à faire le velours des galons de livrée. *Les bords dentelés*. *Voyez* DENTS DE RATS. *La bobine*, eſt une eſpece de rochet, mais plus léger. *Le banc* ou *la ſelle à ourdir*, eſt deſtinée à aſſeoir l'ourdiſſeur & pour porter la manivelle qui fait tourner l'ourdiſſoir. Cette manivelle eſt paſſée dans une grande roue cavée qui doit être parallele à celle du moulin; ſur cette poulie eſt paſſée une corde à boyau, qui après être croiſée dans ſon milieu, va paſſer ſur la poulie du moulin; par le moyen de ce croiſement le moulin tourne du même ſens que la manivelle: ſi la corde lâche par la ſechereſſe, on recule ce banc; ſi le contraire arrive, on le rapproche. *Voyez* OURDISSOIR; dans la grande fabrique la corde paſſe ſur les aîles de l'ourdiſſoir, afin qu'il y ait plus de facilité à le tourner. *La banque*, chez les fabriquans, eſt l'inſtrument à porter les rochets deſtinés à l'ourdiſſage; il y en a à ſeize, à trente-deux, & à ſoixante rochets, les plus ordinaires ſont à quarante. *La batte*, eſt un inſtrument de fer uni & égal dans toute ſa longueur, ſervant à la fabrique des peignes. *Les bricoteaux*, ſont une ou deux pieces détachées, & enfilées dans la broche qui répond aux marches du pié gauche de l'ouvrier; le bricoteau eſt ſimplement pour ſoulager l'ouvrier dans les rubans ou galons façonnés. Lorſqu'il eſt queſtion de faire lever les parties oppoſées à la figure, ou qui ſont corps de l'ouvrage, ou qui le perfectionnent à l'envers, par exemple, dans un ruban broché, l'envers reſſembleroit à celui des étoffes d'or & d'argent, ſi l'ouvrier n'avoit pas le ſoin après avoir paſſé ſes navettes de figure, de faire lever toute la piece enſuite, ne reſervant que les fils néceſſaires pour lier la trame, qui étant paſſée deſſous couvre toutes les boucles & couleurs qui ont paſſé précédemment, & rend par ce moyen l'envers du ruban très-uni. Les fuſeaux qui ſont levés par bricoteaux peſent juſqu'à cinquante, ſoixante livres, indépendamment de la réſiſtance que cauſe l'extenſion des chaînes; pour-lors il faut deux bricoteaux au lieu d'un. *Le bas métier*, eſt celui ſur lequel on fait de petits ouvrages; il peut ſe porter ſur les genoux. *Voyez* AGRÉMENS.

Le *chatelet* eſt un petit aſſemblage de bois qui, ſur deux boulons de fer, ſoutient les poulies qui font mouvoir les hautes liſſes. Les *poids & contrepoids* ſont une ou pluſieurs pierres attachées à une corde aſſez longue pour qu'elle faſſe trois ou quatre tours ſur la moulure de chaque enſouple de chaîne. Le poids donne l'extenſion convenable aux chaînes, & le contrepoids attaché à un bout de la même corde qui tient le poids, empêche que la corde ne gliſſe & ne touche terre, ſi ce n'eſt lorſqu'on le leve quand le poids eſt trop haut & qu'on veut le faire baiſſer. Le contrepoids doit être infiniment plus leger que le poids. La *chaîne* ſe dit de toutes les ſoies, fils, *&c.* qui viennent de deſſus les enſouples de derriere, & ſervent avec la trame à former le corps de l'ouvrage. Le *chaſſis* ſont quatre barres de bois aſſemblées à mortaiſes & tenons, qui arrêtent par le haut les quatre piliers du métier. La *corde à encorder* eſt une corde double laquelle on enroule ſur l'enſouple de devant pour ménager la ſoie, juſqu'à ce qu'il y ait ſuffiſamment d'ouvrage fait pour le rouler au lieu & place de la corde; elle ſert encore pour conduire les fins de chaîne autant près qu'il eſt poſſible quand les pieces finiſſent. Le *petit chevalet* eſt une planchette étroite ſuſpendue par deux ficelles, ſervant à tenir ſtable l'ouvrage ſous le pas de l'ouvrier. Le *canon* ou *tuyau*, petit canon percé d'outre en outre d'un trou rond & égal qui ſert à recevoir la brochette de la navette ou ſabot dans laquelle il doit entrer; ſon uſage eſt d'être rempli dans chaque ouvrage de ce qui compoſe la trame, *voy.* TRAME. Le *couteau à velours* eſt aſſez connu par ce qui précede; il doit être ſi égal dans la partie qui paſſe deſſous la ſoie des roquetins, que cette même partie doit être paſſée à la filiere juſqu'au couteau, c'eſt-à-dire à une filiere briſée. Cette égalité eſt néceſſaire pour que le velours ſoit uni, ſans quoi il ſeroit rempli d'inégalités, ce qui s'appelle *échaller* en terme de l'art. Le *congé* eſt la permiſſion donnée à un maître par un autre, d'occuper un compagnon qui aura quitté le dernier. La *aſſe* eſt une eſpece de peigne d'acier & de corne, dont on ne ſe ſert plus aujourd'hui, les véritables peignes tout d'acier étant infiniment au-deſſus pour la force & la durée. Le *contre-marcher* eſt l'action de revenir ſur ſes pas, tant par la marche que par le retour dans un ouvrage façonné. La *coignée* eſt un outil pour frapper les ouvrages forts de la baſſe-liſſe, au défaut du doigtier. Les *charges* voyez POIDS & CONTRE-POIDS. La *coulette* eſt un inſtrument pour enfiler le bobines, canons, *&c.* que l'on veut tracaner ou ſurvuider. *Chommer*, c'eſt ceſſer de travailler faute de matiere ou autre choſe. La *centaine* eſt un lien qui eſt formé du fil de l'écheveau, & qui l'arrête & le ſerre dans un endroit. Le *couronne* eſt une piece de l'ourdiſſoir aſſez inutile, parce que la broche du moulin qu'elle retient paſſant au-deſſous dans la croiſée de la cage, eſt ſuffiſamment arrêtée. Les *cremailleres* ſont des machines pour alonger ou raccourcir les rames. Les *contrepoids*, voyez POIDS; il y a des petits contrepoids qui ſervent à retenir les fils du glacé. Le *cours des marches* ſe dit de l'action de marcher toutes les marches qui compoſent ſon ouvrage. La *courſe de rame*, c'eſt le paſſage de la quantité de rames dont un retour eſt compoſé. Les *coquilles* ſont des

agré-

agrémens qui se font sur les galons. Le *clinquant* est une lame d'or ou d'argent très-en usage aujourd'hui dans les galons. *Courbé* se dit de la trame ou la dorure qui passe au-travers de l'ouvrage est bien tendue également. Le *carton* sert à tenir les navettes d'un ouvrage qui en est chargé par la figure. Le *canon à devider* ou *canon percé* dans lequel on fait un tenu en travers, sert à retenir le bout de la broche des ouvriers ou ouvrieres qui devident à la main. Le *déchet* est la diminution sur la marchandise à ouvrer ou ouvrée.

Démonter, c'est dépasser un patron pour en passer un autre. *Doigtier*, voyez la *planche*. *Deux coups*, dans le galon, se dit de l'action de rapporter le troisieme coup de navette au premier, & le quatrieme au second, pour donner plus de brillant au galon, & couvrir plus aisément la soie de la laine avec la duite. La *duite*, c'est ce qui passe au-travers de la chaîne, soit trame ou filé pour faire corps d'ouvrage. La *dent de rat* est un ornement pour le galon. *Devider*, c'est l'action de mettre la soie sur des rochets ou canons; on devide au rouet à quatre guindres ou avec la main: le rouet à quatre guindres conduit quatre rochets; & avec la main on ne peut en mener qu'un.

L'*ensouple de devant* est une piece de bois ronde sur laquelle s'enroule l'ouvrage à mesure qu'il se travaille. L'*ensouple de derriere* est une piece de bois sur laquelle est enroulée la chaîne. La *molette* est une espece de peigne de bois ou etteau, servant à mettre les soies en largeur sur les ensouples. *Emprunter*, c'est faire servir la bouclette d'une haute lisse à plusieurs rames quand le patron ou le dessein le permet. L'*épingle* est un petit outil de fer ou de laiton, servant à faire le velours frisé ou qui n'est pas coupé. *Eplucher*, *remonder*, c'est nettoyer toutes les soies qui entrent dans les différens ouvrages. L'*écheveau* se dit de la soie qui n'est pas devidée. L'*écague* est un écheveau partagé en une ou plusieurs parties, lorsqu'il se trouve trop gros; cette opération facilite le devidage. *Etoffes* s'entend de toutes les matieres qui servent à la fabrication des rubans, galons, &c. *Eraille*, *écorchure*, se disent lorsque la lame du filé est enlevée de dessus la soie. Ce mot se dit encore des ouvrages fabriqués qui ont des écarts ou inégalités faites avant ou après la fabrication. *Effilés*, voyez FRANGES. L'*échantillon* est une petite longueur de quelqu'ouvrage que ce soit, laquelle est suffisante pour montrer le dessein. L'*estissu* ou les *estissenses* sont des petites broches de fer servant à porter les roquetins, rochets & canons qu'on veut faire tourner. Les *effiloques*, sont des franges que les mauvais ouvriers font aux lisieres de leurs ouvrages; c'est encore toutes les soies doublées, soit organsin ou trame, dont un bout a manqué sur le moulin, & qu'on a laissé courir sans le reprendre à l'endroit où le second brin avoit cassé. *Envroiser*, *enverger*, c'est passer les fils sur des verges de façon qu'alternativement il y en ait un dessous & un dessus, pour qu'on puisse les prendre de suite quand on les passe dans les maillons & dans les lisses. *Envroix*, chevilles plantées pour ranger les fils.

Les *fleurs de-lis* sont un ornement qui garnit les lisieres des différens ouvrages. Les *fleurs*, des imitations de toutes les fleurs naturelles, ou autres exécutées dans l'ouvrage. *Frapper fort*, c'est frapper avec le battant l'ouvrage, autant que la force qu'on veut lui donner l'exige. *Fourché* se dit lorsqu'un patron est tellement symmétrique que les deux côtés se ressemblent parfaitement. Il y a des fourchés à pointe & des fourchés à chemin; les fourchés à pointe exigent que les deux lissettes du milieu se joignent & n'en composent qu'une pour ainsi dire; les deux lissettes de la rive ou du côté de la lisiere se répondent aussi, de façon qu'elles ne forment qu'une espece d'arc. Les fourchés à chemin sont différens; ils ne font point de pointe, & la lissette du bord répond à celle du milieu dans l'autre moitié de l'ouvrage. Les *franges* sont des ornemens de la rubanerie; il y en a de plusieurs façons. Le *freluquet* est un petit poids pour tenir en raison les branches de velours, différent de celui qui tient le roquetin serré. Voyez *alonges des potenceaux*. Les *fuseaux*, dans la fabrique des aiguilles, sont une espece de broche quarrée servant à faire tomber la lissette à laquelle chaque fuseau est attaché. Les fuseaux sont de fer dans la rubanerie, & dans la fabrique les aiguilles sont de plomb. Leur longueur dans les uns & les autres est de neuf à dix pouces. Le *filé* s'entend du fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans les ouvrages de rubanerie. Le *fond* se dit des chaînes de livrée qui forment le corps de l'ouvrage. Il y a deux sortes de fond, le gros fond, & le fond fin; le gros fond & la figure levent ensemble, & le fin fond leve séparément. La *fougere* est un agrément. Le *frangier* est un ouvrier qui fait la frange. La *figure* se dit des soies des chaînes de couleur qui figurent dans l'étoffe suivant le dessein; dans le galon de livrée elles forment le velours de différente couleur; & dans le ruban elles forment une figure à laquelle on donne le nom de *simpleté*, *doubleté*, *tripleté*, &c. à proportion des différentes figures entassées les unes sur les autres. La *ficelle* est une corde fine. *Frapper* se dit de l'action du battant qui avec le secours du peigne approche & force le coup de trame ou la duite qui vient d'être lancée. *Faire la trame*, c'est l'opération de mettre la trame sur le tuyau qui entre dans la navette ou sabot. Le *fil à lisse* est celui dont on fait les lisses & lissettes, &c.

Galons, il y en a d'or ou d'argent. Les *grilles*, sont des tours de ficelles, qui sont posées & gancées sur le devant des deux portes-rames; dans la grande fabrique ce sont des planchettes percées également, dont les trous qui sont très-petits contiennent chacun une corde. Les *gardes* sont des bandes de fort papier pliées en trois qui servent à le tenir fixe dans le battant; ensorte qu'il ne peut aller ni à droite, ni à gauche. Elles servent encore à garnir les vuides qui se trouvent entre le peigne & les lames du battant, au-travers desquels la navette pourroit passer; il y en a qui sont de toile cirée. On donne encore le nom de *gardes* à deux morceaux de bois bien polis, qui terminent le peigne de chaque côté & qui ont la même largeur de la dent. La *galle* s'entend de toutes les inégalités qui se trouvent, tant sur l'ouvrage, qu'aux lisieres, ce qui désigne un très-mauvais ouvrier. La *grosse* s'entend, de 12 douzaines d'aunes ou 144 aunes. Le *galonnier* se dit, quoiqu'imparfaitement, des Rubaniers-Frangers, Passementiers, &c. Voyez TISSUTIERS, RUBANIERS. Le *guiper* est l'action de donner la derniere préparation à la frange qu'on appelle *guipée*. Le *guipoir* est un petit instrument de fer en forme de petite broche, de la longueur de 5 à 6 pouces, & terminé en haut par une pointe extrèmement déliée, tournée en crochet recourbé. On prend la boucle du filé de la frange, on y introduit le crochet qu'on fait tourner, & on tord le fil double qui forme la frange ou une partie. Le *glacis* ou *glacée*, ce sont des soies qui n'ont d'autre usage que celui de lier la dorure dans des endroits où la largeur la feroit boucler.

Le *harnois* est l'assemblage des hautes-lisses. Les *hausses* sont des morceaux de bois servant à hausser les potenceaux, les hautes-lisses, voyez LISSES.

Jour, *ouvrages à jour*, est un *terme* qui n'est propre qu'au galon. Les *lisses* qui servent à passer les chaînes sont de fil fin de Flandre; il y a des lisses à maillons, des hautes-lisses, voyez la *fig. Planche*. Les *lames* sont de petites barres de bois que les marches font baisser, par le moyen des cordes attachées à l'une & à l'autre, elles sont plates & enfilées par leur tête dans deux broches ou petits boulons de fer qui traversent leur chassis arrêté sur les traverses du métier. Dans la fabrique, on les appelle *contre-marches*, parce qu'elles operent ensemble; il y a autant de lames que de marches. Les *lisserons* sont des morceaux de bois, plat & mince, sur lesquels sont tendues les lisses. La *lanterne de l'ourdissoir*, se dit des quatre grands piliers qui composent la cage. La *longueur* s'entend des soies de la chaîne, depuis les ensouples de derriere jusqu'aux lisses ou lissettes. La *lisiere* se dit des bords ou extrémité de quelque ouvrage que ce soit. Une *livrée* est tout galon uni ou façonné servant à mettre sur les habits des domestiques. Les *laissés* ce sont tous les points blancs d'un patron, qui désignent les hautes-lisses qu'il faut laisser; c'est-à-dire qu'il faut passer les rames à côté des bouclettes & non dedans. La *largeur* se dit de l'ouvrage à commencer, même de celui qui est commencé. Le *larder* se dit, lorsque la navette ne passe pas précisément entre les deux parties levées & baissées, & qu'elle prend l'une des deux qu'elle devroit laisser; on doit dépasser les coups de navettes & les repasser sur le même pas. La *levée* s'entend de toute portion de chaîne que les lisses ou lissettes font lever, tantôt en grande quantité, tantôt en petite, suivant le passage du patron. *Lache* se dit d'un ouvrage qui est peu frappé, ou tout ce qui *lâche* dans les soies de la chaîne pendant le travail. *Lâché* se dit d'un ouvrage fait avec un extrème soin. *Lancer la navette*, c'est passer la navette en travaillant; on commence toujours à passer la navette par la main gauche, afin qu'elle se trouve du même côté quand le retour est fini & que la main droite ait la liberté de tirer le retour qui suit celui qui vient d'être achevé. Les *lacs* sont des ficelles attachées aux marches & aux lames, pour les faire mouvoir ou baisser. Un *lacet* est tout ce qui concerne

cerne

terne le métier, & qui est propre à lacer le corps des femmes & enfans; il y en a de plusieurs especes, de plats, carrés & ronds. *Voyez* GANSE. Les *luisans* sont une portion de chaîne qui leve pendant un certain nombre de coups de navette; & baisse ensuite une fois pour la tenir liés. La *lame percée* est une barre étroite & mince comme une *lame*, voyez LAME, attachée par les deux bouts dessus ou dessous les deux barres de long du métier à frange, percée de plusieurs trous pour donner passage aux tirans des lissettes au nombre de deux; elles ont chacune un nœud juste à l'endroit où ils doivent s'arrêter dessous la lame percée. Ces nœuds n'empêchent pas que ces tirans ne puissent baisser, quand ils sont tirés par les marches, mais ils empêchent de remonter au-delà du nœud, sans quoi le bandage de derriere qui les fait mouvoir entraîneroit tout à lui. Les *lissettes à luisans & à chaînette pour les franges & galons*, voyez ce qui precéde.

Les *marches* sont des bois minces, étroits & longs de 4 à 5 piés, au nombre de 24 & 26 plus ou moins, percées & enfilées par un bout dans une broche ou boulon de fer qui s'attache lui même sous le pont du métier, *voyez* PONT. Par l'autre bout, elles portent les tirans des lames, & les tirans servent à faire baisser les lames, *voyez* LAMES. Il faut qu'il y ait autant de hautes-lisses qu'il y a des marches à un métier, puisque chaque marche tire sa lame, qui à son tour tire sa haute-lisse. La *maille*, on entend par ce mot, chacun des tours de fil ou de ficelle qui compose les hautes-lisses ou lissettes, pour arrêter le fil de soie ou la rame, & la faire lever quand il est nécessaire. Le *maillon* est un petit morceau de cuivre jaune, plat, & percé de trois trous dans sa longueur. Il fait l'effet de la maille, des lisses & lissettes, mais non celui des hautes-lisses qui doivent être libres & ouvertes par-dessus, afin que la rame ne soit point arrêtée. Le *métier battant* se dit de tout métier garni de ses ustensiles, & auquel il ne manque rien. La *manivelle* s'entend de tout ce qui sert à faire tourner quelque chose que ce soit avec la main. *Monter le métier*, c'est particulierement y passer le patron. La *marque* est un fil de chaîne qui indique un galon tramé de faux. Les *moules à franche* sont des planchettes des bois mince, de différente hauteur & largeur, suivant celle qu'on veut donner aux franges.

La *navette* est un instrument de bouis que tout le monde connoît. La *navette plate* est de bouis, comme la navette, mais de forme différente, *voyez les figures*. Les *nœuds* se dit d'une quantité déterminée de rames qui doivent être attachées à une même lissette. Le *nuancé*, *nué* se dit des différentes couleurs qui, par gradations viennent du clair à l'obscur. *Nuance*, id. Les *nœuds*, on emploie le mot, lorsqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit: & que l'on veut que l'ouvrage soit d'un même morceau, il faut bien avoir soin de couper les fils de longueur inégale, afin que les nœuds ne se trouvent pas tous en un même tas, ce qui, outre la difformité de l'ouvrage, rendroit encore le travail difficile. La *nompareille*, voyez *ce qui précede*.

L'*ourdissoir long* n'est plus d'usage que pour les frangere. L'*ourdissoir rond* ou *moulin*, *voyez* ARBRE. *Ourdir*, c'est l'action d'assembler une quantité plus ou moins considérable de fils de soie pour en former une chaîne.

Les *platines* sont des plaques de plomb ou d'ardoise suspendues à chaque lisseron des hautes lisses, pour les faire retomber quand le tirau les fait hausser. Les *poulies*, il y en a de grandes & de petites. Les *poutenceaux*, il y en a deux, ils se posent à mortaises sur deux traverses qui sont elles-mêmes emmortoisées dans les piliers de derriere du métier, servant au moyen de leurs échancrures à porter les différentes ensouples, sur lesquelles sont les soies de la chaîne. Le *patron*, on entend par ce mot en général tout ce qui représente les ouvrages de rubanerie, exécutés sur le papier réglé, soit le dessein qui les fait voir au naturel, ou celui qui est translaté & rendu propre à être monté sur le métier. Le *papier réglé*, pour les desseins de rubans & galons est un papier imprimé d'après une planche gravée qui représente un nombre de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horisontales, ce qui forme une quantité de quarrés parfaits. Le *patroneur* ou *dessinateur* est celui qui fait les desseins de rubanerie, & qui les imagine. La *passette* est un très-long fil de laiton tourné en spirale, qui forme par ce moyen une continuité d'anneaux de trois à quatre lignes de diametre éloignés les uns des autres d'une demi-ligne environ, dans lesquels anneaux on fait passer une certaine quantité de fils de suite, afin qu'ils puissent être conduits sans contrariété dans les lisses & lissettes. La *passette* est une petite plaque de cuivre très-mince pour passer les fils de la chaîne dans le peigne. *Pris* s'entend de plusieurs façons, premierement de tous les points noirs du patron, à la différence des points blancs qui sont appellés *laissés*; en second lieu, de la haute lisse qui reçoit la rame dans la maille ou bouclette; ainsi on dit *la septieme haute lisse*, ou *telle autre fait un pris*: conséquemment un patron passé est une alternative de pris & de laissés, suivant l'indication du patron. Le *pont* est une planche de la largeur du métier, attachée sur deux montans d'un pié environ de haut, il se met au bout du métier du côté du siege; il sert comme d'échelon à l'ouvrier pour monter sur le métier, il sert encore à recevoir dans sa cavité la broche ou boulon où sont enfilées les marches. Le *poucier* est un petit doigt de peau pour mettre les doigts, pour empêcher qu'ils ne se coupent par le passage continuel des filés d'or ou d'argent que l'ouvrier emploie. Le *passage des rames* est l'action de passer les rames dans les hautes lisses: cette partie a été expliquée. Le *passage du patron*, idem. La *parfilure* se dit du contour des figures du dessein, tant en-dedans qu'en dehors, exprimés par les points noirs & blancs du dessein, & qui font la distinction des fleurs, feuilles ou fruits dessinés, & autres figures. Le *pas*, on entend par ce mot toute levée de chaîne opérée par l'enfoncement d'une marche laquelle levée donne passage à la navette. Les *portelisses* sont un chassis emmortoisé & posé sur les grandes traverses du haut du métier: les deux grandes pieces de ce chassis peuvent s'approcher ou se reculer au moyen de deux petites traverses qui les unissent: le chassis peut lui-même s'approcher & se reculer du battant en le faisant glisser sur les mortoises le long des grandes traverses du métier. *Pantine*, gros écheveau de soie qui en contient plusieurs petits; quatre pantines composent une main à Lyon. La *portée*, c'est dans l'ourdissage du ruban la descente & la remontée du blin: quand on ourdit à 16 rochets, la portée est de 32 fils, savoir 16 de la descente & 16 de la montée: dans la grande fabrique, on ourdit ordinairement à 40 rochets, ce qui fait que la portée est toujours comptée pour 80 fils, 40 pour la descente & 40 pour la montée. *Pieces*, voyez CHAÎNE. Le *peigne* est une piece composée d'une quantité de petites dents de roseaux liées avec égalité, dans lesquelles dents on passe les fils de chaîne: les drapiers appellent le peigne *rot*: il peut se faire que le peigne qui est un composé de roseaux, ait donné lieu au nom de *rot*: il y a des peignes de différentes quantités de dents, comme aussi de plus ou moins serrés, suivant que l'ouvrage plus ou moins délicat le demande.

La *quille* est une petite buche de bois arrondie, que l'on attache avec une ficelle à l'extrémité des bâtons de retour pour leur servir de poids, & les faire remonter lorsque l'ouvrier tire un nouveau retour après qu'il a fait travailler le précédent. Les *rames* sont de longues ficelles de moyenne grosseur attachées aux arcades des bâtons de retour: on en met jusqu'à 160 à chacune de ces arcades; ainsi lorsqu'il y a 20 retours à un métier, il y a par conséquent 3200: cette rame, comme toutes les autres, doit être assez longue pour passer au-travers du porte-rame de derriere, ensuite à-travers les hautes lisses, puis traverser le porte-rame de devant & descendre encore environ un pié & demi plus bas que le porte-rame, pour pouvoir y attacher les lissettes qu'elles doivent faire hausser.

Le *rochet* est une espece de canon tourné, ayant à ses deux bouts des rebords pour empêcher que la soie ne s'éboule. Le *roquetin* est un petit rochet qui contient les branches de soie, servant à faire le velours du galon de livrée.

Le *sabot* est une navette un peu plus grosse & plus grande que la navette, qui ne s'élance jamais au-travers de l'ouvrage, qui n'est propre que pour contenir des matieres préparées pour faire les ornemens des bords du galon, comme cordonnets, bleches, &c. il faut deux sabots au galon, un de chaque côté. Le *systême* est une espece de galon très-léger, dont la dorure ne paroît que d'un côté. La *sangle* est le lien qui passe sur les reins de l'ouvrier, le tient ferme sur son métier. *Souder*, c'est nouer une nouvelle piece à celle qui finit. *Sur un pié*, se dit lorsque sur un patron il n'y a que douze marches écrites au lieu de vingt-quatre.

Trois coups, dans le galon où l'on veut épargner le filé, en ne le faisant paroître qu'un coup en-dessous contre deux en-dessus, l'ouvrier marche à trois coups, c'est-à-dire, partant de la main gauche, il va à la droite, de cette droite il retourne à la gauche, & enfin de cette gauche à la droite où il change de marche pour repar-

tie de la main droite, & continue de même par ce moyen il y a toujours un coup endessous entre deux en-dessus ce qui forme un envers. La *tenure* ou *tenue* se dit des bourillons de fils de soie qui se retiennent & empêchent de lever. *Tramer fin*, c'est diminuer la trame pour faire l'ouvrage plus délicat, mais aussi plus long. Les *tirans* sont des ficelles attachées aux lames, pour faire monter & descendre les hautes lisses. *Tordre*, c'est attacher une nouvelle piece à celle qui tient. *Tisser* est l'action de fabriquer la frange, c'est-à-dire faire la frange sur le moule. Le *tourneur*: c'est un enfant occupé à faire tourner les rouets à retordre, ou à aller & venir, suivant le besoin, tantôt pour tenir les longueurs, tantôt pour tenir ou arrêter l'émerillon. Toutes ces actions sont expliquées à l'*article* TORDRE.

PASSER, v. n. (*Gram.*) terme relatif au mouvement d'un lieu dans un autre, sans aucun égard ni à celui d'où le mouvement se fait, ni à celui où il est dirigé mais seulement à l'endroit où il se fait, ou bien à celui qui le voit & en juge. Le verbe *passer* a une infinité d'acceptions qui se reconnoissent par les phrases où il est employé; exemples. Le cerf a *passé* par cet endroit. Ils ont *passé* debout ou sans s'arrêter. *Passer* du papier sur le feu pour le sécher. Ce malade ne *passera* pas l'hiver. Ce manteau m'a *passé* deux années. Il *passe* mal son tems. Les plaisirs *passent* vîte. La vie se *passe*. La beauté & la jeunesse se *passent*. Cette étoffe se *passera*. Ces sortes de couleurs *passent*. Rien ne *passe* comme les modes. Ces fruits, ce vin, ce fromage, ces mets sont *passés*. Des raisins *passés*. Les raisins *passent*, on n'en voit plus guere. Il vous *passe* de toute la tête. Il étoit homme de bien, je ne sais comment il a commis cette action, cela me *passe*. Le madrigal ne *passe* guère dix à douze vers. Elle a *passé* tant de fois sa chemise par-dessus sa tête. Il y a des physiciens qui ont prétendu que la poussiere dont l'air est rempli *passoit* à-travers le verre. La vertu ne *passe* pas toujours des peres aux enfans. Le nom de quelques hommes de ce siecle *passera* à la postérité. Ses succès ont *passé* mes espérances. Quelques opinions des anciens qu'on regardoit comme des erreurs, *passent* maintenant pour des vérités constantes. Il y a des vieillards qui ont de la peine à se *passer* de femmes. Je me *passe* de peu. Il faut bien en *passer* par-là. Il y a des considérations au-dessus desquelles je ne saurois *passer*, elles m'arrêtent tout court. *Passez* le préambule, allez à la chose. Vous me trouverez intraitable, je ne vous *passerai* rien. Racontez toujours les choses comme elles se sont *passées*; tous ces traits d'imagination qui embellissent un récit sont autant de petits mensonges. Cette monnoie ne *passera* pas. Je vous *passerai* cette piece pour deux pistoles. On dit encore *passer* par les mains, *passer* par les armes, *passer* sur le ventre à quelqu'un, *passer* tout d'une voix, *passer* un acte, *passer* d'un objet à un autre; *passer* au feu, à la calandre, à la filiere, à la claye, en blanc, en carton, au tamis, à la chausse, au filtre, au chamois, à l'alembic; *passer* maître, *passer* licentié, la plume par le bec, l'éponge, *passer* le but, &c. *Voyez les articles suivans.*

PASSER, (*Commerce.*) terme qui dans le commerce & chez les artisans a diverses significations déterminées par les mots auxquels il est joint.

Passer maître, se dit de la réception d'un apprenti à quelque maîtrise après les examens qu'ils sont subir, ou les chefs-d'œuvre qu'il faut faire pour entrer dans les six corps marchands & dans les communautés des arts & métiers; on dit en ce sens, il va se faire *passer* ou il est *passé* marchand orfevre, épicier, drapier, &c. maître tapissier, serrurier, &c.

Passer son ordre, terme de banque & de commerce de change, c'est mettre son ordre au dos d'une lettre ou billet de change en faveur de quelqu'un, c'est-à-dire déclarer qu'on les cede à celui dont le nom est exprimé dans l'ordre, & qu'elles lui doivent être payées. *Voy.* ORDRE & ENDOSSEMENT.

Passer debout, en terme de commerce, c'est transporter des marchandises à travers d'un état, d'une province, d'une ville, ou par quelque bureau sans les y arrêter, décharger ni déballer pour y être visitées ou pour en payer les droits; pour cela les marchands doivent prendre des acquits. *Voy.* ACQUIT & PASSE DEBOUT.

Passer des marchandises en fraude, c'est les faire entrer ou sortir par d'autres endroits que par ceux où les bureaux sont établis pour le payement des droits, afin de les frauder & de ne les pas payer.

Passer par haut, c'est la même chose que *passer en fraude*, mais ce terme n'est d'usage ordinaire qu'en Espagne, & particulierement à Cadix, où il se dit des marchandises que les nations qui ont part au commerce de l'Amérique avec les Espagnols ont coûtume de faire entrer sans en payer les droits, qui se montent à vingt-trois pour cent, engagent les étrangers à les frauder, d'autant plus que le garde que les officiers de la douane envoyent sur les vaisseaux pour visiter les marchandises est complice de la fraude, & que lorsqu'elle est découverte on en est quitte pour payer les droits ordinaires.

Passer, se dit aussi du cours des monnoies dans le commerce; les pistoles d'Espagne *passent* sur le pié des louis de France, c'est-à-dire sont reçues pour la même valeur.

Passer, se dit encore des étoffes, des modes, des marchandises; cette étoffe est *passée*, c'est-à-dire qu'elle a perdu son lustre. Cette mode est *passée*, elle n'est plus en vogue. Ces vins sont *passés*, ils ont perdu leur force pour avoir été trop gardés. *Dict. de Commerce.*

PASSER PAR LES BAGUETTES, (*Art. milit.*) est un supplice infamant parmi les soldats. Celui qui le mérite passe les épaules nues, entre deux rangs de soldats, armés de baguettes, qui le frappent en passant. *Voy.* CHATIMENS MILITAIRES. (*Q*)

PASSER SOUS LE BEAUPRÉ, (*Marine.*) Ce navire a *passé sous notre beaupré*, c'est une maniere de parler qui veut dire qu'un vaisseau a *passé* fort près de l'avant d'un autre. On regarde en mer comme une civilité de ne *passer* pas sous le beaupré d'un autre quand on peut y *passer*. On dit *passer au vent d'un vaisseau*, lorsqu'on lui gagne le vent. (*Z*)

PASSER, *terme de Dessinateur*, qui dessine à l'encre de la Chine; on dit *passer* un dessein à l'encre, c'est-à-dire en tracer les lignes avec de l'encre de la Chine ou carmin sur le trait au crayon.

PASSER, *terme d'Apoticaire*, c'est épurer quelques liqueurs ou matieres liquides en les coulant à-travers d'une chausse d'apoticaire & de chimiste, ou d'un sas ou tamis, ou enfin en les filtrant à-travers du papier brouillard: le vif-argent se *passe* à-travers la peau de chamois. (*D. J.*)

PASSER (*Corroyeur.*) est un terme qu'on emploie pour signifier plusieurs apprêts & façons qu'on donne à plusieurs sortes de marchandises.

On *passe* les cuirs en suif, en huile, en alun, en sumac, en mégie, &c.

Passer les cuirs en suif de chair & de fleur, c'est les imbiber de suif bouillant par les deux côtés; c'est ainsi que les Corroyeurs apprêtent les vaches & les veaux à chair grasse.

Passer les cuirs en suif de fleur, & en huile de chair, c'est la maniere de *passer* les vaches & les veaux à chair blanche; les moutons *passés* en noir ne se *passent* aussi qu'à chair blanche.

Passer des cuirs en suif du côté de la fleur seulement, & ne mettre ni suif ni huile du côté de la chair, c'est la maniere de *passer* ce que les Corroyeurs appellent *la vache dure*.

Passer en huile du côté de chair, & en suif du côté de fleur; c'est l'apprêt que les Corroyeurs donnent aux vaches, veaux & moutons qu'ils veulent corroyer en rouge, jaune, & verd.

Passer en sumac, c'est se servir du sumac pour donner aux veaux noirs des Corroyeurs une couleur orangée du côté de la chair. *Voyez* pour tous ces mots *l'article* CORROYER.

Passer en mégie, c'est donner à un cuir tous les apprêts qui sont de la profession des Mégissiers. *Voyez* MEGIE.

PASSER PAR LA FILIERE, *terme d'Epinglier & d'Aiguillier*, qui signifie réduire en fil de différens échantillons le léton & l'acier dont ces ouvriers se servent pour faire des épingles & des aiguilles, en les faisant passer successivement par tous les trous d'une filiere, à commencer par les plus grands & finissant par les plus petits.

PASSER PAR LA FARINE, (*Cuisine.*) ce terme signifie parmi les Cuisiniers, l'action d'enduire une piece de farine en la plongeant dans un vase où il y en a.

Passer par la poêle, c'est mettre une piece dans du beurre, du saindoux, ou du lard, fondus dans une poêle sur le feu.

PASSER A LA CLAIE, (*Jardinage.*) c'est séparer, par le moyen d'une claie, les pierres de la bonne terre. On a donc pour cet effet une claie qu'on soutient par derriere avec quelques échalas; cependant le jardinier prenant sa terre avec sa pelle, la jette à force contre cette claie, si bien que la bonne terre passe au-travers, & les pierres tombent en bas du côté du jardinier; ensuite on les ôte de-là pour continuer à passer ainsi toute la terre dont on a besoin. *Diction. œconom.* (*D. J.*)

PAS-

Passer en blanc, *terme de Monnoyeur*, c'est *passer* les lames de métal dont on doit fabriquer les especes, entre les rouleaux du laminoir, avant de les avoir fait recuire; il n'y a que les lames d'argent & de cuivre qui se *passent en blanc*; les lames d'or ne se *passent* point sans être recuites. (*D. J.*)

Passer le poil, *en terme de Plumassier*, c'est arranger les plumes & les mêler ensemble, ensorte qu'il y ait peu ou point d'intervalle entre elles, & qu'elles semblent n'en faire qu'une.

Passer en carton, (*Reliure.*) les Relieurs *passent en carton*, lorsque le livre étant cousu, ils prennent les bouts des ficelles auxquelles les feuilles sont cousues, & les *passent* dans les trois trous qu'ils ont faits aux cartons vis-à-vis chaque ficelle: les bouts des ficelles sont arrêtés en-dedans en croix; cela fait on coupe l'excédent des bouts de ficelle.

Passer en parchemin. Les Relieurs mettent plusieurs bandes de parchemin sur le dos des livres; ces bandes sont de la largeur des entre-nerfs, & on en *passe* moitié entre le carton & le livre; l'autre moitié reste sur le dos pour y être collée. On appelle ces parchemins *des gardes*, & on en met des deux côtés du carton, sur-tout à la tête & à la queue, mais quelquefois entre tous les nerfs. *Voyez* Garde.

Passer en mord. Après que les Relieurs ont défouetté les livres, ils passent le ploir du côté du coupant, tout le long de l'endroit où la couverture joint le carton au dos, & en même tems ils soulevent le carton pour voir si le jeu n'en est pas gêné: cela fait, on met le livre sécher jusqu'à ce que la couverture n'ait plus d'humidité, ce qui s'appelle *secher les plats*.

Passer par la calandre, (*Manufact.*) se dit des étoffes de soie & de laine, & des toiles de diverses couleurs & fabriques, qu'on met sous les plaques de la machine qu'on appelle une *calandre*, pour lui faire prendre des ondes.

Passer la clairée, *en terme de Raffineur*, c'est l'action de nettoyer entierement la matiere, & de la délivrer de toutes les saletés qui n'ont pu être enlevées avec les écumes. Quand ces écumes sont parfaitement blanches, on verse le syrop de la chaudiere dans un bassin à clairée, *voyez* Bassin a clairée. Ce bassin a en bas un commencement de tuyau dans lequel on enfonce une dale qui conduit la matiere dans un panier couvert du blanchet, *voyez* Blanchet, d'où elle tombe dans la chaudiere à clairée. *Voyez* Chaudiere a clairée.

Passer, v. act. (*Teinture.*) c'est teindre les étoffes toutes faites, ou les matieres dont elles doivent être tissues & fabriquées, comme de la soie, de la laine, du fil, *&c.*

Passer par la filiere, (*Tireur d'or & autres ouvriers.*) on passe par la filiere de l'or, de l'argent, du cuivre, du léton, de l'étain, du fer; c'est réduire en fil de différens échantillons & grosseurs, tous ces métaux, en les tirant successivement à-travers des trous, plus grands d'abord, & ensuite plus petits, d'une filiere d'acier. (*D. J.*)

Passer au jeu, c'est n'être pas du jeu pour ce coup; n'en pas courir les hasards. Il y a des jeux où l'on ne revient plus quand on a *passé*; il y en a d'autres où l'on peut revenir. Au breland, par exemple, le premier peut être du jeu, ou *passer*: s'il a *passé*, il ne peut rentrer qu'un autre ne soit du jeu. Si tous les autres joueurs *passent* après le premier, le premier a *passé* sans retour; l'avantage que le premier a de *passer*, c'est d'imposer la loi à ceux qui jouent après lui, & qui lui donneront lieu de revenir; son desavantage, c'est de perdre la *passe*, quand il avoit jeu de jouer, & qu'il a *passé*.

Passer le, *terme de relation*, c'est-à-dire marché, ou bazar. Le *passer* de Bender-Abassi, ville de Perse d'un grand négoce, est une grande place toute voûtée avec des boutiques autour, & une allée ou corridor au milieu pour la commodité du commerce. C'est-là que l'on étale les marchandises les plus précieuses, & que les Banians, les plus habiles négocians de l'Asie, tiennent leur banque, & font leur négoce.

PASSERAT, *voyez* Moineau.

PASSEREAU, *voyez* Moineau.

PASSERIES, s. f. plur. (*Commerce.*) on nomme ainsi une espece de traité ou convention de commerce qui s'observe même en tems de guerre entre les frontaliers françois & espagnols, c'est-à-dire, entre les sujets des deux couronnes qui en habitent les frontieres du côté des Pyrenées, à qui il est permis en tout tems de commercer ensemble par les portes ou passages de ces montagnes exprimées dans la convention.

C'est à Seix, lieu qui dépend du diocèse de Riez en Languedoc, qu'aboutissent les portes ou passages privilégiés, entre autres ceux de Danla, de Salau, & de Martelat.

L'origine du traité des *passeries*, ni l'époque de son commencement, ne sont pas bien certaines. On en trouve des vestiges dès l'an 1315, & depuis Charles VIII. jusqu'à présent, les rois de France ont confirmé les frontaliers dans ce privilége. Sous Louis XII. le traité qui avoit reçu quelques atteintes, fut renouvellé dans l'assemblée de Brat, où se trouverent les députés des lieux intéressés, tant de France que d'Arragon, où les *passeries* sont en usage.

Les principaux articles de ce traité qui s'observent encore aujourd'hui, mais qui se renouvellent tous les ans, consistent :

1°. Dans la liberté de transporter toutes sortes de marchandises qui ne sont pas de contrebande, & dans celle du passage des hommes & des bestiaux dans les limites convenues, & par les portes nommées.

2°. Dans la stipulation qu'au cas que l'un des deux rois n'en voulût pas la continuation, les frontaliers seroient tenus de l'en avertir réciproquement trente jours avant que de commettre aucun acte d'hostilité de part ou d'autre.

3°. Dans la faculté & permission de faire arrêter dans toute l'étendue des *passeries* les criminels de l'un ou l'autre royaume qui voudroient se retirer par les portes & routes des montagnes, pour se mettre à couvert des poursuites de la justice; mais ce dernier article ne s'observe pas fidelement. *Dict. de Com.*

PASSERINE, s. f. *passerina*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, divisée en quatre parties & garnie d'étamines & de sommets. La partie inférieure de cette fleur devient dans la suite une semence renfermée dans la fleur même, & qui y adhere. *Pontederæ Anthologia. Voyez* Plante.

PASSET, s. m. (*Commerce.*) nom d'une mesure romaine. Le *passet* est une mesure de bois qui contient cinq palmes; elle est faite de plusieurs pieces, qui jointes ensemble soit par des clous, soit à charnieres, peuvent se plier & se porter commodément.

Passets, s. m. pl. *terme de marchands*: les *passets* ou rayons, sont des séparations qui forment comme des especes d'armoires que les Marchands mettent dans leurs boutiques & magasins pour placer les marchandises en bon ordre, chacune selon leur espece & qualité, comme les velours avec les velours, les satins avec les satins, *&c.*

Il faut que les *passets* & rayons soient couverts de papier blanc collé sur le bois, & qu'il y ait un rideau de toile par-devant qui puisse se tirer, afin de tenir les marchandises proprement, & particulierement quand elles sont précieuses. On dit des armoires à *passets*, des armoires à rayons.

PASSETTE, s. f. (*Ouvriers en soie.*) c'est un très-long fil de laiton tourné en spirale, qui forme par ce moyen une continuité d'anneaux de trois à quatre lignes de diametre; chaque tour de la spirale n'est éloigné de son plus proche que de demi-ligne seulement, & quelquefois moins. Cette spirale est fixée sur un menu morceau de bois rond & un peu applati de son côté, par un fil entrelacé dans chacun des anneaux, & qui tourne à l'entour de la *passette*; les bouts de ce morceau de bois doivent excéder d'un pouce de chaque côté, ils doivent aussi être fendus perpendiculairement dans toute leur épaisseur, pour recevoir de chaque bout une menue ficelle qui sert à la suspendre à volonté, soit en l'attachant aux traverses du métier, ou aux potenceaux; son usage est de tenir les soies de la chaîne écartées à mesure qu'elles se déroulent de dessus les ensuples de derriere, pour éviter qu'elles ne se confondent toutes ensemble; ce qui se fait de cette façon. On met plusieurs brins de soie de la chaîne, mais en petite quantité, dans chaque intervalle que laisse entre eux les anneaux de la *passette*; ce qui se continue ainsi jusqu'au bout; pour cela on tient la *passette* un peu plus exhaussée que le propre niveau de la chaîne, en la faisant glisser en-haut le long des deux ficelles qui la suspendent; ce qui étant fait, on passe une aiguille du même fil de léton, mais droite dans les anneaux de la *passette*, en observant que ladite aiguille passe par dessus, & non par-dessous les soies que la *passette* contient; le bout de cette même aiguille est bouclée par l'un de ses bouts, pour empêcher qu'elle ne puisse traverser la *passette* d'outre en outre. Ensuite on descend cette *passette* au niveau à-peu-près des ensuples de derriere; elle sert par ce moyen à disposer

poser les soies ainsi écartées à se présenter aux lisses ou lissettes, & cela sans confusion; il y a quelquefois quatre ou plus de *passettes* ensemble, mais diversement disposées, suivant la quantité des différens corps de chaîne nécessaires à l'ouvrage. *Voyez les Pl. du Passementier*.

PASSETTE *à passer en peigne*, (*Ouvriers en soie*.) est une petite plaque de cuivre, ou même de fer-blanc très-mince, arrondie & échancrée par les bouts; l'arrondissement y est nécessaire pour que les angles de cette *passette* ne soient point en risque de casser, d'écorcher les dents du peigne à-travers lequel il faut qu'elle passe; la petite échancrure y est encore plus nécessaire, puisque c'est ce qui constitue l'unique usage de ce petit outil. Voici cet usage: lorsque l'ouvrier veut passer en peigne les soies de la chaîne, qu'il a auparavant passées en lisses ou en lissettes, & dont il a laissé passer un bout capable d'excéder le battant qui porte le peigne, il est question de les passer en peigne; ce qu'il fait de cette maniere. Après avoir décidé de la largeur de son ouvrage, par la quantité de dents qu'il doit occuper, une autre personne qui lui aide, & qui peut être assise sur le siége, dans la posture à-peu-près de celle qui devroit travailler, introduit la *passette* dans la premiere dent du peigne que l'ouvrage doit contenir; l'ouvrier qui passe, & qui est debout devant le côté droit du métier, insere dans cette échancrure de la *passette*, la quantité nécessaire de brins de soie de la chaîne, & cela par-derriere le battant qui est le devant des lisses; son aide tire à soi la *passette*, & ce qu'elle contient avec la main droite, les soies qui sont assez longues pour excéder le battant, sont reçues par la main gauche qui les tient en reserve, jusqu'à ce que le tout soit ainsi passé. La *passette* après ce premier passage est mise dans la dent d'à côté de celle-ci, en tirant toujours du côté droit, & ainsi alternativement jusqu'à la fin de cette opération. Cette *passette* n'est destinée qu'à ce seul & unique usage.

PASSETTE, est *parmi les Tireurs d'or*, une portion de cercle dont une extrémité se termine en forme d'anneau conique, pour laisser passer le fil sous les roues du moulin.

PASSEURS D'EAU, (*Commerce*.) ce sont à Paris des bateliers établis par les prevôt des Marchands & échevins, pour passer d'un bord de la Seine à l'autre les bourgeois & particuliers avec leurs hardes, marchandises, &c.

Ces bateliers composent une espece de communauté qui a ses statuts, ses apprentis, son chef-d'œuvre; mais qui n'a eu de lettres-patentes que sur la fin du xvij. siecle, qu'ils furent érigés en titre d'office sous le nom de maîtres officiers *passeurs d'eau*. *Voyez* BATELIERS, *Dictionnaire de Commerce*.

PASSEWALCK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans les états de l'électeur de Brandebourg, sur l'Ucker. *Long.* 38. 30. *lat.* 53. 29.

PASSIBLE, adj. (*Gramm. & Théolog.*) qui peut souffrir la peine & sentir le plaisir: le corps de J. C. ressuscité n'étoit plus *passible*.

PASSIF, VE, adj. On dit en *Grammaire* verbe *passif*, voix *passive*, sens *passif*, signification *passive*. Ce mot est formé de *passum*, supin du verbe *pati* (souffrir, être affecté). Le *passif* est opposé à l'*actif*; & pour donner une notion exacte de l'un, il faut le mettre en parallele avec l'autre; c'est ce qu'on a fait *au mot* ACTIF & à l'*article* NEUTRE, *n. II. init.*

Je ferai seulement ici une remarque: c'est qu'il y a des verbes qui ont le sens *passif* sans avoir la forme *passive*, comme en latin *perire*, & en françois *périr*; qu'il y en a au contraire qui ont la forme *passive*, sans avoir le sens *passif*, comme en latin *ingressus sum*, & en françois *je suis entré*: enfin que quelquefois on employe en latin dans le sens actif des formes effectivement destinées & communément consacrées au sens *passif*, comme *fletur*, que nous rendons en françois par *on pleure*. Car *fletur* n'est appliqué ici à aucun sujet qui soit l'objet *passif* des larmes, & ce n'est que dans ce cas que le verbe lui-même est censé *passif*. Ce n'est qu'un tour particulier pour exprimer l'existence de l'action *de pleurer*, sans en indiquer aucune cause; *fletur*, c'est-à-dire *flere est* (l'action de pleurer est): on prétend encore moins marquer un objet *passif*, puisque *flere* exprime une action intransitive ou absolue, & qui ne peut jamais se rapporter à un tel objet. *Voyez* IMPERSONNEL.

Nous faisons quelquefois le contraire en françois, & nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens *passif*, au lieu de faire usage de la forme *passive*; ainsi l'on dit, *cette marchandise se débitera*, quoique la marchandise soit évidemment le sujet *passif* du débit, & qu'on eût pu dire *sera débitée*, s'il avoit plu à l'usage d'autoriser cette phrase dans ce sens. Je dis *dans ce sens*, car dans un autre on dit très-bien, *quand cette marchandise sera débitée j'en acheterai d'autre*. La différence de ces deux phrases est dans le tems: *cette marchandise se débitera*, est au présent postérieur, que l'on connoît vulgairement sous le nom de *futur simple*, & l'on diroit dans le sens actif, *je débiterai cette marchandise*; *quand cette marchandise sera débitée*, est au prétérit postérieur, que l'on regarde communément comme futur composé, & quelques-uns comme futur du mode subjonctif, & l'on diroit dans le sens actif, *quand j'aurai débité cette marchandise*.

Cette observation me fait entrevoir que nos verbes *passifs* ne sont pas encore bien connus de nos Grammairiens, de ceux même qui reconnoissent que notre usage a autorisé des tours exprès & une conjugaison pour le sens *passif*. Qu'ils y prennent garde: *se vendre*, *être vendu*, *avoir été vendu*, sont trois tems différens de l'infinitif *passif*, du verbe *vendre*; cela est évident, & entraîne la nécessité d'établir un nouveau système de conjugaison *passive*. (*B. E. R. M.*)

PASSIF, (*Jurispr.*) signifie *ce qui est souffert*. Un droit *passif* de servitude est lorsqu'on est obligé de souffrir que quelqu'un exerce une servitude sur son héritage. Un droit actif de servitude est celui que l'on exerce sur autrui. *Voyez* SERVITUDE. (*A*)

PASSIGNANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Pérugin, sur le lac de Pérugia. *Long.* 29. 50. *lat.* 43. 12.

PASSIONS, s. f. pl. (*Philos. Logique, Morale.*) Les penchans, les inclinations, les desirs & les aversions, poussés à un certain degré de vivacité, joints à une sensation confuse de plaisir ou de douleur, occasionnés ou accompagnés de quelque mouvement irrégulier du sang & des esprits animaux, c'est ce que nous nommons *passions*. Elles vont jusqu'à ôter tout usage de la liberté, état où l'ame est en quelque maniere rendue *passive*; de-là le nom de *passions*.

L'inclination ou certaine disposition de l'ame, naît de l'opinion où nous sommes qu'un grand bien ou un grand mal est renfermé dans un objet qui par cela même excite la *passion*. Quand donc cette inclination est mise en jeu (& elle y est mise par tout ce qui est pour nous plaisir ou peine), aussi-tôt l'ame, comme frappée immédiatement par le bien ou par le mal, ne modérant point l'opinion où elle est que c'est pour elle une chose très-importante, la croit par-là même digne de toute son attention; elle se tourne entierement de son côté, elle s'y fixe, elle y attache tous ses sens, & dirige toutes ses facultés à le considérer; oubliant dans cette contemplation, dans ce desir ou dans cette crainte presque tous les autres objets: alors elle est dans le cas d'un homme accablé d'une maladie aiguë; il n'a pas la liberté de penser à autre chose qu'à ce qui a du rapport à son mal. C'est encore ainsi que les *passions* sont les maladies de l'ame.

Toutes nos sensations, nos imaginations, même les idées intellectuelles, sont accompagnées de plaisir ou de peine, de sentimens agréables ou douloureux, & ces sentimens sont indépendans de notre volonté; car si ces deux sources de bien & de mal pouvoient s'ouvrir & se fermer à son gré, elle détourneroit la douleur, & n'admettroit que le plaisir. Tout ce qui produit en nous ce sentiment agréable, tout ce qui est propre à nous donner du plaisir, à l'entretenir, à l'accroître, à écarter ou à adoucir la peine ou la douleur, nous le nommons *bien*. Tout ce qui excite un sentiment opposé, tout ce qui produit un effet contraire, nous l'appellons *mal*.

Le plaisir & la peine sont donc les pivots sur lesquels roulent toutes nos affections, connues sous le nom d'*inclinations* & de *passions*, qui ne sont que les différens degrés des modifications de notre ame. Ces sentimens sont donc liés intimement aux *passions*; ils en sont les principes, & ils naissent eux-mêmes de diverses sources que l'on peut réduire à ces quatre.

1°. *Les plaisirs & les peines des sens*. Cette douceur ou cette amertume jointe à la sensation, sans qu'on en connoisse la cause, sans qu'on sache comment les objets excitent ce sentiment, qui s'éleve avant que l'on ait prévu le bien ou le mal que la présence & l'usage de cet objet peut procurer; ce que l'on en peut dire, c'est que la bonté divine a attaché un sentiment *agréable à l'exercice modéré de nos facultés corporelles*. Tout ce qui satisfait nos besoins sans aller au-delà, donne le sentiment de plaisir. La vûe d'une lumiere douce, des couleurs gaies sans être éblouissantes, des objets à notre portée, des sons nets, éclatans qui n'étourdissent pas, des odeurs

qui n'ont ni fadeur ni trop de force, des goûts qui ont une pointe sans être trop aigue, une chaleur tempérée, l'attouchement d'un corps uni; tout cela plaît parce que cela exerce nos facultés sans les fatiguer. Le contraire ou l'excès produit un effet tout opposé.

2°. *Les plaisirs de l'esprit* ou *de l'imagination* forment la seconde source de nos *passions*; tels sont ceux que procure la vûe ou la perception de la beauté prise dans un sens général, tant pour les beautés de la nature & de l'art, que pour celles qui ne sont saisies que par les yeux de l'entendement, c'est-à-dire celles qui se trouvent dans les vérités universelles, celles qui découlent des lois générales, des causes fécondes. Ceux qui ont recherché le principe général de la beauté, ont remarqué que les objets propres à faire naître chez nous un sentiment de plaisir, sont ceux qui réunissent la *variété* avec l'*ordre* ou l'*uniformité*. La variété nous occupe par la multitude d'objets qu'elle nous présente; l'uniformité en rend la perception facile, en nous mettant à portée de les saisir rassemblés sous un même point de vûe. On peut donc dire que les plaisirs de l'esprit, comme ceux des sens, ont une même origine, *un exercice modéré de nos facultés*.

Recourez à l'expérience; voyez dans la Musique les consonnances tirer leur agrément de ce qu'elles sont simples & variées; variées, elles attirent notre attention; simples, elles ne nous fatiguent pas trop. Dans l'Architecture, les belles proportions sont celles qui gardent un juste milieu entre une uniformité ennuyeuse, & une variété outrée qui fait le goût gothique. La Sculpture n'a-t-elle pas trouvé dans les proportions du corps humain cette harmonie, cet accord dans les rapports, & cette variété des différentes parties qui constituent la beauté d'une statue? La Peinture est assujettie aux mêmes regles.

Pour remonter de l'art à la nature, la beauté d'un visage n'emprunte-t-elle pas ses charmes des couleurs douces, variées, de la régularité des traits, de l'air qui exprime différens sentimens de l'ame? Les graces du corps ne consistent-elles pas dans un juste rapport des mouvemens à la fin qu'on s'y propose? La nature elle-même embellie de ses couleurs douces & variées, de cette quantité d'objets proportionnés, & qui tous se rapportent à un tout, que nous offre-t-elle? une unité combinée sagement avec la variété la plus agréable. L'ordre & la proportion ont tellement droit de nous plaire, que nous l'exigeons jusque dans les productions si variées de l'enthousiasme, dans ces peintures que font la Poésie & l'Eloquence des mouvemens tumultueux de l'ame. A plus forte raison l'ordre doit-il regner dans les ouvrages faits pour instruire. Qu'est-ce qui nous les fait trouver beaux? si ce n'est l'unité de dessein, l'accord parfait des diverses parties entr'elles & avec le tout, la peinture ou l'imitation exacte des objets des mouvemens, des sentimens, des *passions*, la convenance des moyens avec leur fin, un juste rapport des façons de penser & de s'exprimer avec le but qu'on se propose.

C'est ainsi que l'entendement trouve ses plaisirs dans la même source de l'esprit & de l'imagination; il se plaît à méditer des vérités universelles qui comprennent sous des expressions claires une multitude de vérités particulieres, & dont les conséquences se multiplient presque à l'infini. C'est ce qui fait pour certains esprits les charmes de la Métaphysique, de la Géométrie & des sciences abstraites, qui sans cela n'auroient rien que de rebutant. C'est cette sorte de beauté qui fait naître mille plaisirs de la découverte des lois générales que toute la nature observe avec une fidélité inviolable, de la contemplation des causes fécondes qui se diversifient à l'infini dans leurs effets, & qui toutes sont soumises à une unique & premiere cause.

L'on peut étendre ce principe de nos plaisirs, & sa privation, source de nos peines, sur tous les objets qui sont du ressort de l'esprit. On le trouvera par-tout, & s'il est quelques exceptions, elles ne sont dans le fond qu'apparentes, & peuvent venir ou de préventions arbitraires, sur lesquelles même il ne seroit pas difficile de faire voir que le principe n'est point altéré, ou de ce que notre vûe est trop bornée sur des objets fins & délicats.

3°. Un troisieme ordre de plaisirs & de peines sont ceux qui en affectant le cœur font naître en nous tant d'inclinations ou de *passions* si différentes. La source en est dans le sentiment de *notre perfection* ou de *notre imperfection*, de nos vertus ou de nos vices. De toutes les beautés, il en est peu qui nous touche plus que celle de la vertu qui constitue notre perfection; & de toutes les laideurs, il n'en est point à laquelle nous soyons ou nous devions être plus sensibles qu'à celle du vice. L'amour de nous-mêmes, cette *passion* si naturelle, si universelle, & qui est, on peut le dire, la base de toutes nos affections, nous fait chercher sans cesse en nous & hors de nous, des preuves de ce que nous sommes à l'égard de la perfection; mais où les trouver? Seroit-ce dans l'usage de nos facultés convenable à notre nature? ou dans un usage conforme à l'intention du Créateur? ou au but que nous nous proposons, qui est la félicité? Réunissons ces trois différentes façons d'envisager la félicité, & nous y trouverons la regle que nous prescrit ce troisieme principe de nos plaisirs & de nos peines. C'est que *notre perfection & la félicité consistent à posséder & à faire usage des facultés propres à nous procurer un solide bonheur, conforme aux intentions de notre auteur, manifestées dans la nature qu'il nous a donnée*.

Dès-lors nous ne pouvons appercevoir en nous-mêmes ces facultés, & sentir que nous en faisons un usage convenable à notre nature, à leur destination & à notre but, sans éprouver une joie secrete & une satisfaction intérieure, qui est le plus agréable de tous les sentimens. Celui-là au contraire qui regardant en lui-même n'y voit qu'imperfection & qu'un abus continuel des talens dont Dieu l'a doué, a beau s'applaudir tout haut d'être parvenu par ses désordres au comble de la fortune, son ame est en secret déchirée par de cuisans remords qui lui mettent sans cesse devant les yeux sa honte, & qui lui rendent son existence haïssable. En vain pour étouffer ce sentiment douloureux, ou pour en détourner son attention, il se livre aux plaisirs des sens, il s'occupe, il se distrait, il cherche à se fuir lui-même; il ne peut se dérober à ce juge terrible qu'il porte en lui & par-tout avec lui.

C'est donc encore un usage modéré de nos facultés, soit du cœur, soit de l'esprit, qui en fait la perfection; & cet usage fait naître chez nous des sentimens agréables, d'où se produisent des inclinations & des *passions* convenables à notre nature.

4°. J'ai dit que l'amour de nous-mêmes nous faisoit chercher hors de nous des preuves de notre perfection; cela même nous fait découvrir une quatrieme source de plaisirs & de peines *dans le bonheur & le malheur d'autrui*. Seroit-ce que la perception que nous en avons quand nous en sommes les témoins, ou que nous y pensons fortement, fait une image assez semblable à son objet pour nous toucher à-peu-près comme si nous éprouvions actuellement le sentiment même qu'elle représente. Ou y a-t-il quelque opération secrete de la nature qui nous ayant tous formés d'un même sang, nous a voulu lier les uns aux autres en nous rendant sensibles aux biens & aux maux de nos semblables? Quoi qu'il en soit, la chose est certaine; ce sentiment peut être suspendu par l'amour-propre, ou par des intérêts particuliers: mais il se manifeste infailliblement dans toutes les occasions où rien ne l'empêche de se développer: il se trouve chez tous les hommes à la vérité en différens degrés. La dureté même part quelquefois d'un principe d'humanité; on est dur pour le méchant ou pour ceux qu'on regarde comme tels dans le monde, dans la vûe de les rendre bons, ou pour les mettre hors d'état de nuire aux autres. Cette sensibilité n'est pas égale pour tous les hommes; ceux qui ont gagné notre amitié & notre estime par de bons offices, par des qualités estimables, par des sentimens réciproques; ceux qui nous sont attachés par les liens du sang, de l'habitude, d'une commune patrie, d'un même parti, d'une même profession, d'une même religion, tous ceux-là ont différens droits sur notre sentiment. Il s'étend jusqu'aux caracteres de roman ou de tragédie; nous prenons part au bien & au mal qui leur arrive, plus encore si nous sommes convaincus que ces caracteres sont vrais. De-là les charmes de l'Histoire, qui en nous mettant sous les yeux des tableaux de l'humanité, nous touche & nous émeut à ce point précis de vivacité qui fait naître les sentimens agréables. De-là en un mot toutes les inclinations & les *passions* qui nous affectent si aisément par une suite de notre sensibilité pour le genre humain.

Telles sont les sources de nos sentimens variés suivant les différentes sortes d'objets qui nous plaisent par eux-mêmes & que l'on peut appeller *les biens agréables*; mais il en est d'autres qui nous portent vers les *biens utiles*, c'est-à-dire vers des objets qui sans produire immédiatement en nous ces biens agréables, servent à nous en procurer ou à nous en assurer la jouissance. On peut les réduire sous trois chefs: le desir de la gloire, le pouvoir, les richesses. Nous avons vû déja que tout ce qui semble nous prouver que nous avons quelque perfection, ne peut manquer de nous plaire: de-là le cas que nous faisons de l'approbation, de l'amour, de l'estime des éloges des autres: de-là les sentimens d'honneur ou de confusion: de-là l'idée que nous nous formons du pouvoir,

du

du crédit qui flattent la vanité de l'ambitieux, & qui ainsi que les richesses ne sont envisagés par l'homme sage que comme un moyen de parvenir à quelque chose de mieux.

Mais il n'arrive que trop souvent que l'on desire ces biens utiles pour eux-mêmes, en confondant ainsi le moyen avec la fin. L'on veut à tout prix se faire une réputation bonne ou mauvaise; l'on ne voit dans les honneurs rien au-delà des honneurs mêmes; l'on desire les richesses pour les posséder & non pour en jouir. Se livrer ainsi à des *passions* aussi inutiles qu'elles sont dangereuses, c'est se rendre semblable à ces malheureux qui passent leur triste vie à fouiller les entrailles de la terre pour en tirer des richesses dont la jouissance est reservée à d'autres. Il faut en convenir, cet abus des biens utiles vient souvent de l'éducation, de la coutume, des habitudes, des sociétés qu'on fréquente qui font dans l'ame d'étranges associations d'idées, d'où naissent des plaisirs & des peines, des goûts ou des aversions, des inclinations, des *passions* pour des objets par eux-mêmes très-indifférens. A l'imitation de ceux avec qui nous vivons, nous attachons notre bonheur à l'idée de la possession d'un bien frivole qui nous enleve par-là toute notre tranquillité; nous le chérissons avec une *passion* qui étonne ceux qui ne font pas attention que la sphere de nos pensées & de nos desirs est bornée-là.

En indiquant ainsi l'abus que nous faisons de ces biens utiles, nous croyons montrer le remede, & assurer à ceux qui voudront bien ne pas s'y arrêter, la jouissance des biens & des plaisirs agréables par eux-mêmes.

(Jusqu'ici nous avons fait trop d'usage d'un petit mais excellent ouvrage sur *la théorie des sentimens agréables*, pour ne pas lui rendre toute la justice qu'il mérite).

II. Quand nous réfléchissons sur ce qui se passe en nous à la vûe des objets propres à nous donner du plaisir ou à nous causer de la peine, nous sentons naître un penchant, une détermination de la volonté, qui est quelque chose de différent du sentiment même du bien & du mal. Il le touche de près, mais c'est une maniere d'être plus active, c'est une volonté naissante que nous pouvons suivre ou abandonner, au lieu que nous n'avons aucun empire sur cette premiere modification de l'ame qui est le sentiment. C'est ce penchant, ce goût qui nous détermine au bien ou à ce qui nous paroît l'être, & que nous nommons *attachement* ou *desir*, suivant qu'on possede le bien ou qu'on le souhaite; c'est lui qui nous retire du mal ou de ce que nous jugeons être tel, & qui, si ce mal est présent, s'appelle *aversion*, s'il est absent, *éloignement*. C'est ainsi que le beau ou ce qui nous plaît, nous affecte d'un sentiment qui à son tour excite le desir & fait naître la *passion*. Le contraire suit la même marche.

L'*admiration* est la premiere & la plus simple de nos *passions*: elle mérite à peine ce nom; c'est ce sentiment vif & subit de plaisir qui s'excite chez nous à la vûe d'un objet dont la perfection nous frappe. On pourroit lui opposer l'*étonnement*, si ce mot n'étoit restreint à exprimer un pareil sentiment de peine qui naît à la vûe d'une difformité peu commune, & l'horreur en particulier que cause la vûe d'un vice ou d'un crime extraordinaire. Ces *passions* sont pour l'ordinaire excitées par la nouveauté; mais si c'est par un mérite plus réel, alors l'admiration peut être utile. Aussi un observateur attentif trouve souvent dans les objets les plus communs autant & plus de choses dignes de son admiration, que dans les objets les plus rares & les plus nouveaux.

L'admiration ou l'étonnement produisent *la curiosité* ou le desir de connoître mieux ce que nous ne connoissons qu'imparfaitement; *passion* raisonnable & qui tourne à notre profit, si elle se porte sur des recherches vraiment utiles & non frivoles ou simplement curieuses; si elle est assez discrette pour ne pas nous porter à vouloir connoître ce que nous devons ignorer; & si elle est assez constante pour ne pas nous faire voltiger d'objets en objets, sans en approfondir aucun.

Après ce qui a été dit sur les plaisirs & les peines, je ne sais si l'on peut mettre la *joie* & la *tristesse* au rang des *passions*, ou si l'on ne doit pas plutôt regarder ces deux sentimens comme la base & le fond de toutes les *passions*. La *joie* n'est proprement qu'une réflexion continue, vive & animée sur le bien dont nous jouissons; & la *tristesse* une réflexion soutenue & profonde sur le mal qui nous arrive. On prend souvent la joie pour une disposition à sentir vivement le bien, comme la tristesse pour la disposition à être sensible au mal. Les passions qui tiennent à la joie semblent être douces & agréables: celles qui se rapportent à la tristesse sont fâcheuses & sombres. La joie ouvre le cœur & l'esprit, mais elle dissipe. La tristesse resserre, accable, & fixe sur son objet.

L'*espérance* & la *crainte* précedent pour l'ordinaire la joie & la tristesse. Elles se portent sur le bien ou le mal qui doit probablement nous arriver. Si nous le regardons comme fort assuré, nous sentons de la *confiance*; ou au contraire si c'est le mal, nous tombons dans le *desespoir*. La crainte va jusqu'à la *peur* ou à l'*épouvante* quand nous appercevons tout-à-coup un mal imprévû prêt à fondre sur nous, & jusqu'à la *terreur* si outre cela le mal est affreux. Il n'y a point de nom pour exprimer les nuances de la joie en des circonstances pareilles.

Le combat entre la crainte & l'espérance fait l'*inquiétude*; disposition tumultueuse, passion mixte, qui nous fait souvent prévenir le mal & perdre le bien. Quand la crainte & l'espérance se succedent tour à tour, c'est *irrésolution*. Si l'espérance l'emporte, nous sentons naître le *courage*; si c'est la crainte, nous tombons dans l'abattement. Quand un bien que nous espérons se fait trop attendre, nous avons de l'*impatience* ou de l'*ennui*. Quelquefois même, en nous persuadant que la crainte d'un mal est pire que le mal même, nous sommes impatiens qu'il arrive. L'ennui vient aussi de l'absence de tout bien, mais plus souvent encore du défaut d'occupations qui nous attachent. La joie d'avoir évité un mal que nous avions un juste sujet de craindre, ou d'avoir obtenu un bien longtems attendu, se change en *allegresse*. Mais si ce bien ne répond pas à notre attente, s'il est au-dessous de l'idée que nous en avions, le *dégoût* succede à la joie, & souvent il est suivi de *l'aversion*.

Toute bonne action porte avec elle sa récompense, en ce qu'elle est suivie d'un sentiment de joie pure qui se nomme *satisfaction* ou *contentement intérieur*. Au contraire, la *repentance*, les *regrets*, les *remords*, sont les sentimens qui s'élevent dans notre cœur, à la vue de nos fautes.

La joie & la tristesse ne s'en tiennent pas là; elles produisent encore bien d'autres *passions*. Telle est cette satisfaction que nous ressentons en obtenant l'approbation des autres, & sur-tout de ceux que nous croyons être les meilleurs juges de nos actions, & que nous désignons sous le nom de la *gloire*. La tristesse au contraire, que nous éprouvons quand nous sommes blâmés ou désapprouvés, s'appelle *honte*. Ces affections de l'ame sont si naturelles & si nécessaires au bien de la société, qu'on a donné le nom d'*impudence* à leur privation; mais poussées à l'excès, elles peuvent être aussi pernicieuses qu'elles étoient utiles, renfermées dans de justes bornes. On en peut dire autant du desir des honneurs, qui est une noble *émulation* quand il est dirigé par la justice & la sagesse, & une *ambition* dangereuse quand on lui lâche la bride. Il en est de même de l'amour modéré des richesses, passion légitime si on les recherche par des voies honorables, & dans l'intention d'en faire un bon usage, mais qui poussée trop loin, est *avarice*, mot qui exprime deux passions différentes, suivant qu'on desire avec ardeur les richesses, ou pour les amasser sans en jouir, ou pour les dissiper.

Comme l'on n'a point de nom propre pour désigner cet amour modéré des richesses, l'on n'en a pas non plus pour marquer un amour modéré des plaisirs des sens. Le mot de *volupté* est en quelque sorte affecté à cette sorte de plaisirs. Le *voluptueux* est celui qui y est trop attaché; & si le goût que l'on a pour eux va trop loin, on appelle cette passion *sensualité*.

Il en est encore de même du desir raisonnable ou excessif des plaisirs de l'esprit; il n'y a pas de terme fixe pour les désigner. Celui qui les aime & qui s'y connoît, est un *homme de goût*; celui qui sait les procurer est un *homme à talent*.

Toutes ces *passions* se terminent à nous-mêmes, & portent sur *l'amour de soi-même*. Cet état de l'ame qui l'occupe & l'affecte si vivement pour tout ce qu'il croit être relatif à son bonheur & à sa perfection. Je le distingue de l'*amour propre* en ce que celui-ci subordonne tout à son bien particulier, se fait le centre de tout, & est à lui-même son objet & sa fin; c'est l'excès d'une passion qui est naturelle & légitime quand elle demeure dans les bornes de l'amour de soi-même, qu'elle laisse à l'ame la liberté de se répandre au dehors, & de chercher sa conservation, sa perfection & son bonheur hors d'elle, comme en elle. Ainsi l'amour de soi-même ne détruit point, mais il a une liaison intime & quelquefois imperceptible avec ce sentiment qui nous fait prendre plaisir au bonheur des autres, ou à ce que nous imaginons être leur bonheur; il ne s'oppose pas à toutes les autres passions qui se répandent sur ceux qui nous environnent, & qui sont tout autant de branches de l'amour ou de la *haine*. Celle-ci est cette disposition à se plaire au malheur de quelqu'un, & par une suite naturelle, à s'affliger de son bonheur. On hait ce dont l'idée

est

est désagréable, en qu'on considere comme mauvais ou nuisible à nous-mêmes, ou à ce que nous aimons. Si quelquefois on croit se haïr, ce n'est pas soi-même que l'on hait; c'est quelque imperfection que l'on découvre en soi, dont on voudroit se défaire. La haine devroit se borner aux mauvaises qualités, aux défauts; mais elle ne s'étend pas trop sur les personnes.

L'admiration jointe à quelques degrés d'amour, fait l'*estime*. Si la vue des défauts ne produit pas la haine, elle fait naître le *mépris*.

La peine que l'on ressent du mal qui arrive à ceux que l'on aime, ou en général à nos semblables, c'est la *compassion*; & celle qui résulte du bien qui arrive à ceux que l'on hait, c'est *l'envie*. Ces deux passions ne s'excitent que quand nous jugeons notre ami ou celui pour qui nous nous intéressons, indigne du mal qu'il éprouve, & celui que nous n'aimons pas, du bien dont il jouit.

La *reconnoissance* est l'amour que nous avons pour quelqu'un, à cause du bien qu'il nous a fait, ou qu'il a eu intention de nous faire. Si c'est à cause du bien qu'il a fait à d'autres, ou en général pour quelque bonne qualité morale que nous aimons en lui, c'est *faveur*. La haine que nous sentons envers ceux qui nous ont fait tort, c'est la *colere*. *L'indignation* porte sur celui qui fait tort aux autres. L'une & l'autre sont souvent suivies du desir de rendre le mal pour le mal, & c'est la *vengeance*.

III. Si nous étions les maîtres de nous donner un caractere, peut-être que considérant les abîmes où la fougue des *passions* peut nous entraîner, nous le formerions sans passions. Cependant elles sont nécessaires à la nature humaine, & ce n'est pas sans des vues pleines de sagesse qu'elle en a été rendue susceptible. Ce sont les passions qui mettent tout en mouvement, qui animent le tableau de cet univers, qui donnent pour ainsi dire l'ame & la vie à ses diverses parties. Celles qui se rapportent à nous-mêmes, nous ont été données pour notre conservation, pour nous avertir & nous exciter à rechercher ce qui nous est nécessaire & utile, & à fuir ce qui nous est nuisible. Celles qui ont les autres pour objets servent au bien & au maintien de la société. Si les premieres ont eu besoin de quelque pointe qui réveillât notre paresse, les secondes, pour conserver la balance, ont dû être vives & actives en proportion. Toutes s'arrêteroient dans leurs justes bornes, si nous savions faire un bon usage de notre raison pour entretenir ce parfait équilibre; elles nous deviendroient utiles, & la nature avec ses défauts & ses imperfections, feroit encore un spectacle agréable aux yeux du créateur porté à approuver nos vertueux efforts, & à excuser & pardonner nos foiblesses.

Mais il faut l'avouer, & l'expérience ne le dit que trop; nos inclinations ou nos *passions* abandonnées à elles-mêmes apportent mille obstacles à nos connoissances & à notre bonheur. Celles qui sont violentes & impétueuses nous représentant si vivement leur objet, qu'elles ne nous laissent d'attention que pour lui. Elles ne nous permettent pas même de l'envisager sous une autre face que celle sous laquelle elles nous le présentent, & qui leur est toujours la plus favorable. Ce sont des verres colorés qui répandent sur tout ce qu'on voit au-travers la couleur qui leur est propre. Elles s'emparent de toutes les puissances de notre ame; elles ne lui laissent qu'une ombre de liberté, elles l'étourdissent par un bruit si tumultueux, qu'il devient impossible de prêter l'oreille aux avis doux & paisibles de la raison.

Les passions plus douces attirent insensiblement notre attention sur l'objet; elles nous y font trouver tant de charmes, que tout autre nous paroissant insipide, bientôt nous ne pouvons plus considérer que celui-là seul. Foibles dans leur principe, elles empruntent leur puissance de cette foiblesse même; la raison ne se défie pas d'un ennemi qui paroît d'abord si peu dangereux; mais quand l'habitude est formée, elle est surprise de se voir subjuguée & captive.

Les plaisirs du corps nous attachent d'autant plus facilement, que notre sensibilité pour eux est toute naturelle. Sans culture, sans étude, nous aimons ce qui flate agréablement nos sens; livrés à la facilité de ces plaisirs, nous ne pensons pas qu'il n'en est point de plus propres à nous détourner de faire un bon usage de nos facultés; nous perdons le goût de tous les autres biens qui demandent quelques soins & quelqu'attention, & l'ame asservie aux passions que ces plaisirs entraînent, n'a plus d'élévation ni de sentiment pour tout ce qui est véritablement digne d'elle.

Les plaisirs de l'esprit sont bien doux & légitimes, quand on ne les met pas en opposition avec ceux du cœur. Mais si les qualités de l'esprit se font payer par des défauts du caractere, ou seulement si elles émoussent notre sensibilité pour les charmes de la vertu & pour les douceurs de la société, elles ne sont plus que des syrenes trompeuses, dont les chants séducteurs nous détournent de la voie du vrai bonheur. Lors même que l'on ne les regarde que comme des accessoires à la perfection, elles peuvent produire de mauvais effets qu'il est dangereux de ne pas prévenir. Si l'on se livre à tous ses goûts, on effleure tout, & on devient superficiel & léger; ou si l'on se contente de vouloir paroître savant, on sera un faux savant, ou un homme enflé, présomptueux, opiniâtre. Combien n'est-il pas d'autres dangers dans lesquels les plaisirs de l'esprit nous entraînent?

Rien ne paroît plus digne de nos desirs, que l'amour même de la vertu. C'est ce qui entretient les plaisirs du cœur; c'est ce qui nourrit en nous les passions les plus légitimes. Vouloir sincérement le bonheur d'autrui, se lier d'une tendre amitié avec des personnes de mérite, c'est s'ouvrir une abondante source de délices. Mais si cette inclination nous fait approuver & embrasser avec chaleur toutes les pensées, toutes les opinions, toutes les erreurs de nos amis; si elle nous porte à les gâter par de fausses louanges & de vaines complaisances, si elle nous fait sur-tout préférer le bien particulier au bien public, elle sort des bornes qui lui sont prescrites par la raison; & l'amitié & la bienfaisance, ces affections de l'ame si nobles & si légitimes, deviennent pour nous une source d'écueils & de périls.

Les *passions* ont toutes, sans en excepter celles qui nous inquietent & nous tourmentent le plus, une sorte de douceur qui les justifie à elles-mêmes. L'expérience & le sentiment intérieur nous le disent sans cesse. Si l'on peut trouver douces, la tristesse, la haine, la vengeance, quelle *passion* sera exempte de douceur? D'ailleurs chacune emprunte pour se fortifier, le secours de toutes les autres; & cette ligue est réglée de la maniere la plus propre à affermir leur empire. Le simple desir d'un objet ne nous entraîneroit pas avec tant de force dans tant de faux jugemens; il se dissiperoit même bientôt aux premieres lueurs du bon sens; mais quand ce desir est animé par l'amour, augmenté par l'espérance, renouvellé par la joie, fortifié par la crainte, excité par le courage, l'émulation, la colere, & par mille passions qui attaquent tour-à-tour & de tous côtés la raison; alors il la dompte, il la subjugue, il la rend esclave.

Disons encore que les *passions* excitent dans le corps & sur-tout dans le cerveau, tous les mouvemens utiles à leurs conservation. Par-là elles mettent les sens & l'imagination de leur parti; & cette derniere faculté corrompue, fait des efforts continuels contre la raison en lui représentant les choses, non comme elles-mêmes, afin que l'esprit porte un jugement vrai, mais selon ce qu'elles sont par rapport à la *passion* présente, afin qu'il juge en sa faveur.

En un mot, la *passion* nous fait abuser de tout. Les idées les plus distinctes deviennent confuses, obscures; elles s'évanouissent entierement pour faire place à d'autres purement accessoires, ou qui n'ont aucun rapport à l'objet que nous avons en vue; elle nous fait réunir les idées les plus opposées, séparer celles qui sont les mieux liées entr'elles, faire des comparaisons de sujets qui n'ont aucune affinité, elle se joue de notre imagination, qui forme ainsi des chimeres, des représentations d'êtres qui n'ont jamais existé, & auxquels elle donne des noms agréables ou odieux, comme il lui convient. Elle ose ensuite s'appuyer de principes aussi faux, les confirmer par des exemples qui n'y ont aucun rapport, ou par les raisonnemens les moins justes; ou si ces principes sont vrais, elle fait en tirer les conséquences les plus fausses, mais les plus favorables à notre sentiment, à notre goût, à elle-même. Ainsi elle tourne à son avantage jusqu'aux regles de raisonnement les mieux établies, jusqu'aux maximes les mieux fondées, jusqu'aux preuves les mieux constatées, jusqu'à l'examen le plus sévere. Et une fois induit en erreur, il n'y a rien que la *passion* ne fasse pour nous entretenir dans cet état fâcheux, & nous éloigner toujours plus de la vérité. Les exemples pourroient se présenter ici en foule; le cours de notre vie en est une preuve continuelle. Triste tableau de l'état où l'homme est réduit par ses *passions*! environné d'écueils, poussé par milles vents contraires, pourroit-il arriver au port? Oui, il le peut; (s) Il est pour lui

(s) Oui, il le peut; (je ferois ici l'écho à l'auteur). *Il y a pour lui une providence*, à laquelle il doit soumettre *ses passions*, desirs, regrets &c., *une lumiere*, non naturelle, & foible, comme celle de la *raison*, mais surnaturelle, divine, efficace, éclatante, qui lui

lui une raison qui modere les *passions*, une lumiere qui l'éclaire, des regles qui le conduisent, une vigilance qui le soutient, des efforts, une prudence dont il est capable. *Est enim quædam medicina: certe; nec tam fuit hominum generi infensa atque inimica natura, ut corporibus tot res salutares, animis nullam invenerit, de quibus hoc etiam est merito melius, quod corporum adjumenta adhibentur extrinsecus, animorum salus inclusa in his ipsis est. Tusc. iv. 27.*

PASSION DE JESUS-CHRIST, (*Critique sacrée.*) l'opinion commune des anciens sur l'année de la *passion de J. C.* est que ce fut la seconde année de l'olympiade 202, la 76 année julienne, & Tibere finissant la 17 de son empire. Ils ont cru aussi en général que Notre Seigneur fut livré aux Juifs le 22. Mars, qu'il fut crucifié le 23, & ressuscita le 25. Cette opinion se trouve dans un fragment du concile de Césarée de Palestine tenu l'année 198, lequel fragment Bede a rapporté. Les raisons qui appuient cette opinion sont bien frivoles. Les évêques de ce concile supposent que Jesus-Christ ressuscita le 25 de Mars, parce que c'est l'équinoxe du printems, &, selon eux, le premier jour de la création du monde. Le pere Pétau dit là-dessus qu'on sait que les raisons des peres du concile ne sont pas tout-à-fait vraies, ni censées être des articles de foi. *Beausobre.* (*D. J.*)

PASSIONS, *dans l'Eloquence*, on appelle ainsi tout mouvement de la volonté, qui causé par la recherche d'un bien ou par l'appréhension d'un mal, apporte un tel changement dans l'esprit, qu'il en résulte une différence notable dans les jugemens qu'il porte en cet état, & que ces mouvemens influent même sur le corps. Telles sont la pitié, la crainte, la colere; ce qui a fait dire à un poëte:

Impedit ira animum ne possit cernere verum.

La fonction de la volonté est d'aimer ou de haïr, d'approuver ou de desapprouver. Par l'intime liaison qu'il y a entre la volonté & l'intelligence, tout ce qui paroît aux yeux de celle-ci fait impression sur celle-là. L'impression se trouvant agréable, la volonté approuve l'objet qui en est l'occasion; elle le desapprouve quand l'impression en est désagréable. Cette volonté a différens noms, selon les mouvemens qu'elle éprouve & auxquels elle se porte. On l'appelle *colere*, quand elle veut se venger; *compassion*, quand elle veut soulager un malheureux; *amour*, quand elle veut s'unir à ce qui plaît; *haine*, quand elle veut être éloignée de ce qui lui déplaît; & ainsi des autres sentimens. Quand ces especes de volontés sont violentes & vives, on les appelle plus ordinairement *passions*. Quand elles sont paisibles & tranquilles, on les nomme *sentimens*, *mouvemens*, *passions douces*; comme l'amitié, l'espérance, la gaieté, &c. Les *passions douces* sont ainsi nommées parce qu'elles ne jettent point le trouble dans l'ame, & qu'elles se contentent de la remuer doucement: il y a dans ces *passions* autant de lumiere que de chaleur, de connoissance que de sentiment.

On peut rapporter toutes les *passions* à ces deux sources principales, la douleur & le plaisir; c'est-à-dire à tout ce qui produit une impression agréable ou desagréable. D'autres les réduisent à cette division de Boëce, *lib. X. de Consol. philosop.*

Gaudia pelle,
Pelle timorem,
Spemque fugato
Nec dolor adsit.

Les Philosophes & les Rhéteurs sont également partagés sur le nombre des *passions*. Aristote, *II. liv. de sa Rhétorique* n'en compte que treize; savoir la colere & la douceur d'esprit, l'amour & la haine, la crainte & l'assurance, la honte & l'impudence, le bienfait, la compassion, l'indignation, l'envie & l'émulation; auxquels quelques-uns ajoutent le desir, l'espérance & le désespoir.

D'autres n'en admettent qu'une, qui est l'amour, à laquelle ils rapportent toutes les autres. Ils disent que l'ambition n'est qu'un amour de l'honneur, que la volupté n'est qu'un amour du plaisir; mais il paroit difficile de rapporter à l'amour les *passions* qui lui paroissent directement opposées, telles que la haine, la colere, &c.

Enfin les autres soutiennent qu'il n'y en a que onze; savoir, l'amour & la haine, le desir & la fuite, l'espérance & le désespoir, le plaisir & la douleur, la peur, la hardiesse & la colere. Et voici comment ils trouvent ce nombre: des *passions*, disent-ils, les unes regardent le bien, & les autres le mal. Celles qui regardent le bien sont l'amour, le plaisir, le desir, l'espérance & le désespoir: car, aussi-tôt qu'un objet se présente à nous sous l'image du bien, nous l'aimons: si ce bien est présent, nous en recevons du plaisir; s'il est absent, nous sommes touchés du desir de le posséder: si le bien qui se présente à nous est accompagné de difficultés, & que nous nous figurions, malgré ces obstacles, pouvoir l'obtenir, alors nous avons de l'espérance; mais si les obstacles sont ou nous paroissent insurmontables, & l'acquisition de ce bien impossible, alors nous tombons dans le désespoir. Les autres *passions* qui regardent le mal, sont la haine, la fuite, la douleur, la crainte, la hardiesse & la colere: car, si un objet se présente à nous sous l'image du mal, aussi-tôt nous le haïssons; s'il est absent, nous le fuyons; s'il est présent, il nous cause de la douleur; s'il est absent, & que nous voulions le surmonter, il excite la hardiesse; si nous le redoutons, comme trop formidable, alors nous le craignons; mais s'il est présent, & que nous voulions le combattre, il enflamme la colere. C'est ainsi qu'on trouve onze *passions*, dont cinq regardent le bien, & six le mal. Il faut pourtant supposer que nonobstant ce nombre, il s'en trouve encore comme un essain d'autres, qui prennent leur origine de celle-là, comme l'envie, l'émulation, la honte, &c.

Est-il nécessaire d'exciter les *passions* dans l'éloquence? Question aujourd'hui décidée pour l'affirmative, mais qui ne l'a pas toujours été, ni partout. Le fameux tribunal de l'Aréopage regardoit dans un orateur cette ressource comme une supercherie, ou, si l'on veut, comme un voile propre à obscurcir la vérité. „ Un hérault, „ dit Lucien, a ordre d'imposer silence à tous ceux dont „ il paroît que le but est de surprendre l'admiration ou „ la pitié des juges par des figures tendres ou brillantes. „ En effet, ajoute-t-il, ces graves sénateurs regardent „ tous les charmes de l'éloquence, comme autant de „ voiles imposteurs qu'on jette sur les choses-mêmes, „ pour en dérober la nature aux yeux trop attentifs „. En un mot, les exordes, les peroraisons, un ton même trop vehément, tous les prestiges qui operent la persuasion, étoient si généralement proscrits dans ce tribunal, que Quintilien attribue une partie de l'avantage qu'il donne à Cicéron sur Démosthène dans le genre délicat & tendre, à la nécessité où s'étoit trouvé celui-ci, de sacrifier les graces du discours à l'austérité des mœurs d'Athènes. *Salibus certe & commiseratione, qui duo plurimum affectus valent, vincimus; & fortasse epilogos illi (Demostheni) mos civitatis (Athenarum) abstulerit.*

Mais l'éloquence latine, sur laquelle principalement la nôtre s'est formée, non-seulement admet les *passions*, mais encore elle les exige nécessairement. „ On sait, dit „ M. Rollin, que les *passions* sont comme l'ame du discours, que c'est ce qui lui donne une impétuosité & „ une vehémence qui emportent & entraînent tout, & „ que l'orateur exerce par-là sur ses auditeurs un empire absolu, & leur inspire tels sentimens qu'il lui plaît. „ Quelquefois en profitant adroitement de la pente & de „ la disposition favorable qu'il trouve dans les esprits, „ mais d'autres fois en surmontant toute leur résistance „ par la force victorieuse du discours, & les obligeant „ de se rendre comme malgré eux. La perorai̇son, ajoute-t-il, est, à proprement parler, le lieu des *passions*; „ c'est-là que l'orateur, pour achever d'abattre les esprits, „ & pour enlever leur consentement, emploie sans ménagement, selon l'importance & la nature des affaires, „ tout ce que l'éloquence a de plus fort, de plus tendre „ & de plus affectueux „.

Elles peuvent & doivent même avoir lieu dans d'autres parties du discours, & on en trouve de fréquens exemples dans Cicéron. Outre les passions fortes & véhémentes auxquelles les Rhéteurs donnent le nom de [illegible] il y en a une autre sorte qu'ils appellent [illegible], qui consiste dans des sentimens plus doux, plus tendres, plus insinuans, qui n'en sont pas pour cela moins touchans ni moins vifs, dont l'effet n'est pas de renverser, d'entraîner, d'emporter tout, comme de vive force, mais d'inté-

lui vient de la révélation, une grace qu'il doit implorer de la miséricorde de Dieu, qui seule peut le soutenir en lui rendant supportables les miseres & foiblesses de la nature fragile, & reprimer les débordemens, & extravagances des hommes. En un mot il y a une religion, un évangile où l'on doit puiser plutôt que dans les ouvrages des prophanes, les remedes & le salut de nos ames. (Z)

téresser & d'attendrir en s'insinuant jusqu'au fond du cœur. Les *passions* ont lieu entre des personnes liées ensemble par quelque union étroite, entre un prince & ses sujets, un pere & ses enfans, un tuteur & ses pupilles, un bienfaiteur & ceux qui ont reçû un bienfait, *&c.*

Les Rhéteurs donnent des préceptes fort étendus sur la maniere d'exciter les *passions*, & ils peuvent être utiles jusqu'à un certain point, mais ils sont tous forcés d'en revenir à ce principe, que pour toucher les autres, il faut être touché soi-même;

Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi. Art poét. d'*Horace*.

On sent assez que des mouvemens forts & pathétiques seroient mal rendus par un discours brillant & fleuri, & qu'il ne doit s'agir de rien moins que d'amuser l'esprit quand on veut triompher du cœur. De même dans les *passions* plus douces, tout doit se faire d'une maniere simple & naturelle, sans étude & sans affectation; l'air, l'extérieur, le geste, le ton, le style, tout doit respirer je ne sai quoi de doux & de tendre qui parte du cœur & qui aille droit au cœur. *Pectus est, quod movens*, dit Quintilien. *Cours des belles-lettres, tom. II. Rhétorique selon les précept.* d'Aristote, *de* Cicéron, *de* Quintilien. *Mém. de l'acad. des belles-lett. tom. VII. Traité des études de* M. Rollin, *tom. II.*

Passions, *en Poésie*, ce sont les sentimens, les mouvemens, les actions passionnées que le poëte donne à ses personnages. *Voyez* Caractere.

Les *passions* sont, pour ainsi dire, la vie & l'esprit des poëmes un peu longs. Tout le monde en connoît la nécessité dans la tragédie & dans la comédie: l'épopée ne peut pas subsister sans elles. *Voyez* Tragédie, Comédie, *&c.*

Ce n'est pas assez que la narration dans le poëme épique soit surprenante, il faut encore qu'elle remue, qu'elle soit passionnée, qu'elle transporte l'esprit du lecteur, & qu'elle le remplisse de chagrin, de joie, de terreur ou de quelqu'autres *passions* violentes; & cela pour des sujets qu'il sait n'être que fictions. *Voyez* Epique & Narration.

Quoique les *passions* soient toujours nécessaires, cependant toutes ne sont pas également nécessaires ni convenables en toute occasion. La comédie a pour son partage la joie & les surprises agréables; au contraire la terreur & la compassion sont les *passions* qui conviennent à la tragédie. La *passion* la plus propre à l'épopée, est l'admiration; cependant l'épopée, comme tenant le milieu entre les deux autres, participe aux especes de *passions* qui leur conviennent, comme nous voyons dans les plaintes du quatrieme livre de l'Enéide, & dans les jeux & divertissemens du cinquieme. En effet l'admiration participe de chacune: nous admirons avec joie les choses qui nous surprennent agréablement, & nous voyons avec une surprise mêlée de terreur & de douleur celles qui nous épouvantent & nous attristent.

Outre la *passion* générale qui distingue le poëme épique du poëme dramatique, chaque épopée a sa *passion* particuliere qui la distingue des autres poëmes épiques. Cette *passion* particuliere suit toujours le caractere du héros. Ainsi la colere & la terreur dominent dans l'Iliade, à cause qu'Achille est emporté, & πάντων ἐκπαγλότατ' ἀνδρῶν, le plus terrible des hommes. L'Enéide est remplie de *passions* plus douces & plus tendres; parce que tel est le caractere d'Enée. La prudence d'Ulisse ne permettant point ces excès, nous ne trouvons aucunes de ces *passions* dans l'Odissée.

Pour ce qui regarde la conduite des *passions*, pour leur faire produire leur effet, deux choses sont requises; savoir que l'auditoire soit préparé & disposé à les recevoir, & qu'on ne mêle point ensemble plusieurs *passions* incompatibles.

La nécessité de préparer l'auditoire est fondée sur la nécessité naturelle de prendre les choses où elles sont, dans le dessein de les transporter ailleurs. Il est aisé de faire l'application de cette maxime: un homme est tranquille & à l'aise, & vous voulez exciter en lui une *passion* par un discours fait dans ce dessein; il faut donc commencer d'une maniere calme: & par ce moyen vous joindre à lui, & ensuite marchant ensemble, il ne manquera pas de vous suivre dans toutes les *passions* par lesquelles vous le conduirez insensiblement.

Si vous faites voir votre colere d'abord, vous vous rendrez aussi ridicule, & vous ferez aussi peu d'effet qu'Ajax dans les Métamorphoses, où l'ingénieux Ovide donne un exemple sensible de cette faute. Il commence sa harangue par le fort de la *passion* & avec les figures les plus fortes, devant ses juges qui sont dans la tranquillité la plus profonde.

Sigeia torvo,
Littora prospexit, classemque in littore, vultu;
Protendensque manus, agimus, proh Jupiter! inquit,
Ante rates causam, & mecum confertur Ulisses.

Les dispositions nécessaires viennent de quelque discours précédent, ou du moins de quelque action qui a déja commencé à émouvoir les *passions* avant qu'il en ait été mention. Les orateurs eux-mêmes mettent quelquefois ces derniers moyens en usage. Car quoiqu'ordinairement ils ne remuent les *passions* qu'à la fin de leurs discours, cependant quand ils trouvent leur auditoire déja ému, ils se rendroient ridicules en le préparant de nouveau par une tranquillité déplacée. Ainsi la derniere fois que Catilina vint au sénat, les sénateurs étoient si choqués de sa présence, que se trouvant proche de l'endroit où il étoit assis, ils se leverent, se retirerent & le laisserent seul. A cette occasion Cicéron eut trop de bon sens pour commencer son discours avec la tranquillité & le calme qui est ordinaire dans les exordes. Par cette conduite il auroit diminué & anéanti l'indignation que les sénateurs sentoient contre Catilina, au lieu que son but étoit de l'augmenter & de l'enflammer; & il auroit déchargé le parricide de la consternation que la conduite des sénateurs lui avoit causée, au lieu que le dessein de Cicéron étoit de l'augmenter. C'est pourquoi omettant la premiere partie de sa harangue, il prend ses auditeurs dans l'état où il les trouve, & continue à augmenter leurs *passions*: *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? quamdiu nos etiam furor iste tuus eludet? quem ad finem sese effrænata jactabit audacia? Nihil ne te nocturnum præsidium palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor populi, nihil*, &c.

Les poëtes sont remplis de passages de cette sorte, dans lesquels la *passion* est préparée & amenée par des actions. Didon dans Virgile commence un discours comme Ajax, *Proh Jupiter! ibit hic, ait*, *&c.* mais alors les mouvemens y étoient bien disposés: Didon est représentée auparavant avec des appréhensions terribles qu'Enée ne la quitte, *&c.*

La conduite de Seneque à la vérité est tout-à-fait opposée à cette regle. A-t-il une *passion* à exciter, il a grand soin d'abord d'éloigner de ses auditeurs toutes les dispositions dont ils devoient être affectés. S'ils sont dans la douleur, la crainte, ou l'attente de quelque chose d'horrible, *&c.* il commence par quelque belle description de l'endroit, *&c.* Dans la Troade, Hécube & Andromaque étant préparées à apprendre la mort violente & barbare de leur fils Astianax, que les Grecs ont précipité du haut d'une tour, qu'étoit-il besoin de leur dire que les spectateurs qui étoient accourus de tous les quartiers pour voir cette exécution, étoient, les uns placés sur des pierres accumulées par les débris des murailles, que d'autres se casserent les jambes pour être tombés de lieux trop élevés où ils s'étoient placés, &c. *Alta rupes, cujus è cacumine, erecta summos turba libravit pedes*, &c?

La seconde chose requise dans le maniement des *passions*, est qu'elles soient pures & débarrassées de tout ce qui pourroit empêcher leur effet.

La polymythie, c'est-à-dire, la multiplicité de fictions, de faits & d'histoires est donc une chose qu'on doit éviter. Toutes aventures embrouillées & difficiles à retenir, & toutes intrigues entortillées & obscures, doivent être écartées d'abord. Elles embarrassent l'esprit, & demandent tellement d'attention, qu'il ne reste plus rien pour les *passions*. L'ame doit être libre & sans embarras pour sentir: & nous faisons nous-mêmes diversion à nos chagrins en nous appliquant à d'autres choses.

Mais les plus grands ennemis que les *passions* ont à combattre, ce sont les *passions* elles-mêmes: elles sont opposées, & se détruisent les unes les autres; & si deux *passions* opposées, comme la joie & le chagrin, se trouvent dans le même sujet, alors n'y resteront ni l'une ni l'autre. C'est la nature de ces habitudes qui a imposé cette loi: le sang & les esprits ne peuvent pas se mouvoir avec modération & égalité comme dans un état de tranquillité, & en même tems être élevés & suspendus avec quelque violence occasionnée par l'admiration. Ils ne peuvent pas rester dans l'une ni dans l'autre de ces situations, si la crainte les rappelle des parties extérieures du corps pour les réunir autour du cœur, ou si la rage les renvoie dans les muscles & les y fait agir avec une violence bien opposée aux opérations de la crainte.

Il faut donc étudier les causes & les effets des *passions* dans le cœur pour être en état de les manier avec toute

la

la force nécessaire. Virgile fournit deux exemples de ce que nous avons dit de la simplicité de la préparation de chaque *passion* dans la mort de Camille & dans celle de Pallas. *Voyez* ENÉIDE.

Dans le poëme dramatique le jeu des *passions* est une des plus grandes ressources des poëtes. Ce n'est plus un problème que de savoir si l'on doit les exciter sur le théâtre. La nature du spectacle, soit comique, soit tragique, sa fin, ses succès démontrent assez que les *passions* sont une des parties les plus essentielles du drame, & que sans elles tout devient froid & languissant dans un ouvrage où tout doit être, autant qu'il se peut, mis en action. Pour en juger dans les ouvrages de ce genre, il suffit de les connoître, & de savoir discerner le ton qui leur convient à chacune; car comme dit M. Despréaux;

Chaque passion *parle un différent langage,*
La colere est superbe & veut des mots altiers,
L'abattement s'explique en des termes moins fiers.
Art poét. *ch. III.*

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer la nature de chaque *passion* en particulier, les effets, les ressorts qu'il faut employer, les routes qu'on doit suivre pour les exciter. On en a déja touché quelque chose au commencement de cet article & dans le précédent. C'est dans ce qu'en a écrit Aristote au second livre de sa Rhétorique, qu'il faut en puiser la théorie. L'homme a des *passions* qui influent sur ses jugemens & sur ses actions; rien n'est plus constant. Toutes n'ont pas le même principe; les fins auxquelles elles tendent sont aussi différentes entre elles que les moyens qu'elles emploient pour y arriver se ressemblent peu. Elles affectent le cœur chacune de la maniere qui lui est propre; elles inspirent à l'esprit des pensées relatives à ces impressions; & comme pour l'ordinaire ces mouvemens intérieurs sont trop violens & trop impétueux pour n'éclater pas au dehors, ils n'y paroissent qu'avec des sons qui les caractérisent & qui les distinguent. Ainsi l'expression, qui est la peinture de la pensée, est aussi convenable & proportionnée à la *passion* dont la pensée elle-même n'est que l'interprete.

Quoiqu'en général chaque *passion* s'exprime différamment d'une autre *passion*, il est cependant bon de remarquer qu'il en est quelques-unes qui ont entr'elles beaucoup d'affinité, & qui empruntent, pour ainsi dire, le même ton; telles que sont, par exemple, la haine, la colere l'indignation. Or pour en discerner les diverses nuances, il faut avoir recours au fond des caracteres, remonter au principe de la *passion*, examiner les motifs & l'intérêt qui font agir les personnages introduits sur la scène. Mais la plus grande utilité qu'on puisse retirer de cette étude, c'est de connoître le cœur humain, ses replis, les ressorts qui le font mouvoir, par quels motifs on peut l'intéresser en faveur d'un objet, ou le prévenir contre, enfin comment il faut mettre à profit les foiblesses-mêmes des hommes pour les éclairer & les rendre meilleurs. Car si l'image des *passions* violentes ne servoit qu'à en allumer de semblables dans le cœur des spectateurs le poëme dramatique deviendroit aussi pernicieux qu'il est peut-être utile pour former les mœurs. *Princ. pour la lect. des Poës. tom. II.*

PASSION, (*Méd. Hyg. Pathol. Thér.*) le desir, l'inclination pour un objet, qui est, qui peut être, ou qui paroît être agréable, avantageux, utile; & l'éloignement l'aversion que l'on a pour des objets qui sont désagréables, désavantageux, nuisibles, ou qui paroissent tels, sont des sentimens, des affections intérieures, que l'on appelle *passions*; lorsqu'ils sont accompagnés d'agitation forte, de mouvemens violens dans l'esprit.

Dans toutes les *passions*, on est affecté de plaisir ou de joie, de peine ou de tristesse, de chagrin, de douleur même; selon que le bien desiré ou dont on espere, dont on obtient sa possession, est plus considérable, peut contribuer davantage à procurer du plaisir, du bonheur; ou que le mal que l'on craint, dont on souhaite l'éloignement, la cessation, ou dont on souffre avec peine l'idée, l'existance, est plus grand, plus prochain, ou plus difficile à éviter, à faire cesser.

Ainsi on peut distinguer les *passions* en agréables & en désagréables, en joyeuses & en tristes, en vives & en languissantes. *Voyez* PASSIONS, *Morale*.

Les *passions* sont une des principales choses de la vie, que l'on appelle dans les écoles *non-naturelles*, qui sont d'une grande influence, dans l'économie animale, par leurs bons ou leurs mauvais effets; selon qu'on se livre avec modération à celles qui, sous cette condition, peuvent se concilier avec les intérêts de la santé, telles que les plaisirs, la joie, l'amour, l'ambition; ou que l'on se laisse aller à toute la fougue de celles qui ne sont pernicieuses que par l'excès, telles que le tourment de l'amour, de l'ambition, la fureur du jeu: ou que l'on est en proie à tous les mauvais effets de celles qui sont toujours contraires de leur nature au bien de la santé au repos, à la tranquillité de l'ame, qu'elle exige pour sa conservation; telles que la haine inquiete, agitée, la jalousie portée à la vengeance, la colere violente, le chagrin constant. *Voyez* NON-NATURELLES (*choses*) *Hygiene*.

On ne peut donc pas douter que les fortes affections de l'ame ne puissent beaucoup contribuer à entretenir la santé ou à la détruire, selon qu'elles favorisent ou qu'elles troublent l'exercice des fonctions: la joie moderée rend, selon Sanctorius, la transpiration plus abondante & plus favorable, & lorsqu'elle dure long-tems, elle empêche le sommeil, elle épuise les forces: l'amour heureux dissipe la mélancholie; l'amour non-satisfait cause l'inappétence, l'insomnie, les pâles-couleurs, les oppilations, la consomption, &c. La haine, la jalousie produit de violentes douleurs de tête, des délires; la crainte & la tristesse donnent lieu à des obstructions, à des affections hypocondriaques; la terreur, à des flux de ventre, des avortemens, des fievres malignes: il n'est pas même sans exemple qu'elle ait causé la mort.

L'excès ou le mauvais effet des *passions*, des peines d'esprit violentes est plus nuisible à la santé que celui du travail, de l'exercice outre mesure: s'il survient à quelqu'un une maladie pendant qu'il est affecté d'une *passion* violente; cette maladie ne finit ordinairement qu'avec la contention d'esprit qu'excite cette *passion*; & la maladie changera plutôt de caractere que de se dissiper.

Ainsi, lorsqu'une maladie resiste aux remèdes ordinaires qui paroissent bien indiqués & employés avec la méthode convenable: le médecin doit examiner s'il n'y auroit point d'affection extraordinaire de l'ame qui entretienne le désordre des fonctions, & rende les remedes sans effet: souvent cette sorte de complication, à laquelle on ne fait pas assez d'attention, est aussi importante à découvrir que celle du mal vénerien, ou du virus scrophuleux, ou de l'affection de genre nerveux en général, &c. que l'on cherche plus ordinairement. Tout le monde sait comment Erasistrate, célebre médecin de Seleucus Nicanor, découvrit que la maladie de langueur des plus rebelles de son fils Antiochus Soter, n'étoit causée que par l'amour extrème qu'il avoit conçu pour sa belle-mere.

C'est par l'effet des *passions*, des contentions, des peines d'esprit dominantes dans les peres de famille, dans les personnes d'affaire, dans les gens d'étude fort appliqués à des réflexions, à des méditations, à des recherches fatiguantes, que les maladies qui leur surviennent sont, tout étant égal, plus difficiles à guerir que dans ceux qui ont habituellement l'esprit libre, l'ame tranquille.

Les personnes d'un esprit ferme qui savent supporter patiemment tous les maux de la vie, qui ne se laissent abattre par aucun évenement, qui ne sont tourmentés ni par les desirs pressans, ni par l'espérance inquiete, ni par la crainte industrieuse à grossir les objets, guérissent aisément de bien des maladies sérieuses, souvent même sans les secours de l'art, parce que la nature n'est point troublée dans ses opérations: tandis que des personnes timides, craintives, impatientes, foibles d'esprit, ou d'une grande sensibilité, éprouvent de plus grandes maladies & des plus difficiles à guérir, même par l'effet de petites causes morbifiques, & rendent inefficaces par ces différentes dispositions analogues les remedes les mieux employés.

On voit des blessures peu considérables devenir très-longues à guérir, à cause de la crainte, souvent mal fondée, dont les malades sont frappés pour les suites qu'elles peuvent avoir, & des plaies de la plus grande conséquence guéries en peu de tems, à l'égard des malades fermes & patiens, qui savent endurer le mal qu'ils ne peuvent éviter & ne se laissent pas aller à la frayeur, au désespoir, comme d'autres, dont la disposition physique les y porte malgré eux; tant il est vrai que notre façon de penser, de sentir, d'être affecté ne dépend pas de la volonté, puisqu'elle est assujettie elle-même, avec différentes impressions que l'ame reçoit, par différentes causes tant externes qu'internes. *Voyez* FIEVRE, *de viribus imaginationis*.

La maniere de traiter les maladies qui proviennent des *passions* violentes ou qui sont compliquées avec elles, consiste principalement à mettre, autant qu'il est possible, les personnes affectées dans une disposition morale, entierement opposée à la passion dominante, en leur inspirant les vertus dont ils ont besoin, en les rappellant à

la

la raison par le moyen de la religion, de la philosophie selon qu'on les connoît susceptibles de l'un ou de l'autre de ces secours moraux, en les portant à la patience pour les aider à supporter les maux inévitables de cette vie, à prendre courage pour résister à l'adversité, aux chagrins; à s'armer de prudence pour prévenir les malheurs que l'on craint; à prendre le parti de la tranquillité, pour ne pas être affectés des troubles, des désavantages que l'on ne peut pas empêcher, ainsi des autres sentimens que l'on tâche d'insinuer pour dissiper les peines d'esprit que l'on voit être la principale cause des maladies dont il s'agit: qu'un médecin, homme de sens qui sait manier le raisonnement à propos, entretenir, amuser ses malades, en se mettant à la portée de chacun, parviendra à guérir plus surement & plus agréablement, souvent même sans aucun remede de conséquence, & seulement avec ceux auxquels il fait prendre confiance; tandis qu'un autre médecin, sans les mêmes ressources, n'emploiera les remedes les plus nombreux & les plus composés, que pour faire prendre la plus mauvaise tournure aux maladies de cette espece. *Medicina consolatio animi*: c'est-là une des grandes qualités qui doivent donner à l'art ceux qui l'exercent avec habileté.

Mais si l'on ne peut pas réussir par les exhortations, par les consolations aidées, soutenues par les artifices qu'il doit être permis d'employer à cet égard, pour parvenir à changer l'imagination, on ne doit pas se flatter de réussir par le seul moyen des remedes physiques, de quelque nature qu'ils puissent être; à moins que ce ne soit l'action même desirée, à l'égard de l'objet de la passion, comme la satisfaction en fait d'amour, la vengeance en fait de haine: encore peut-on considérer les moyens comme opérant plus moralement que physiquement: d'ailleurs, tout ce que l'on pourroit tenter en ce genre, seroit absolument inutile, & ne feroit souvent qu'aigrir le mal, excepté l'usage des anodins, qui n'en corrige pas la cause, mais qui en suspend les effets, & contribue par le repos & le sommeil qu'il procure, à empêcher l'épuisement des forces par la dissipation des esprits trop continuée.

Les compositions médicinales que l'on voit dans les pharmacies, sous les noms spécieux d'exhilarans, d'anti-mélancholiques, de confortatifs, pour le cœur, pour l'esprit, de calmans, *&c.* ont été imaginés plus pour l'ostentation que dans l'espérance, tant-soit-peu fondée sur l'expérience, de leur faire produire les effets desirés dans les maladies de l'ame; comme c'est le plus souvent la force de l'imagination qui les produit, ce ne peut être qu'un changement à cet égard qui les guérisse, en tant que les *passions* sont satisfaites, ou que les objets qui les produisent cessent d'affecter aussi vivement, ou que l'état du cerveau auquel est attachée l'idée dominante qui entretient le désordre est succédé par une nouvelle modification: ce qui est très-rarement l'effet des secours de l'art. Ainsi, dans la langueur, le délire érotique, la fureur utérine, c'est le coit, lorsqu'il peut être praticable, qui est ordinairement le moyen le plus sûr de guérison pour ces maladies; *Non est amor medicabilis herbis. Voyez* Erotomanie, *fureur utérine*.

Cependant la durée du trouble dans l'économie animale causée par les *passions* est souvent suivie de vices dans les solides & les fluides, qui sont comme des maladies sécondaires, auxquelles il est bien des remedes qui peuvent convenir, & même devenir nécessaires; sur-tout lorsque la maladie primitive dégénere, comme il arrive le plus souvent, en affect ou mélancholique, hypochondriaque ou hystérique, alors les bains, les eaux minérales appropriées, une diete particuliere pour faire cesser la trop grande tension du genre nerveux, pour corriger l'acrimonie, l'échauffement du sang; le changement d'air, le séjour de la campagne, l'exercice, l'équitation la dissipation en tous genres par le moyen de la musique, des concerts d'instrumens, de la danse, *&c.* sont des secours très-efficaces pour changer la disposition physique qui fatigue l'ame, pour faire succéder des idées différentes par la diversion qu'ils operent, en causant des impressions nouvelles, sont des secours que l'art fournit & que l'on emploie souvent avec les plus grands succès. *Voyez* Mélancholie.

Mais pour éviter ici un plus grand détail sur tout ce qui a rapport aux effets des *passions* dans l'économie animale, aux maux qu'elles y causent, & à la maniere d'y remédier; on renvoie à l'excellente dissertation de Baglivi: *De medendis animi morbis, & restituenda eorumdem historia*, comme à une des meilleures sources connues où l'on puisse puiser à cet égard, telle qu'est aussi le chapitre second de l'Hygieine d'Hoffman: *philosophia corporis humani vivi & sani, lib. II. de animæ conditione motus vitales vel conservante, vel destruente*; & sa dissertation *de animo sanitatis & morborum fabro*.

Passion, (*Peint.*) telle est la structure de notre machine, que quand l'ame est affectée d'une *passion*, le corps en partage l'impression; c'est donc à l'artiste à exprimer par des figures inanimées cette impression, & à caractériser dans l'imitation les *passions* de l'ame & leurs différences.

On a remarqué que la tête en entier prend dans les *passions* des dispositions & des mouvemens différens; elle est abaissée en avant dans l'humilité, la honte, la tristesse: panchée à côté dans la langueur, la pitié; élevée dans l'arrogance; droite & fixe dans l'opiniâtreté: la tête fait un mouvement en arriere dans l'étonnement, & plusieurs mouvemens réitérés de côté & d'autre dans le mépris, la moquerie, la colere & l'indignation.

Dans l'affliction, la joie, l'amour, la honte, la compassion, les yeux se gonflent tout-à-coup; une humeur surabondante les couvre & les obscurcit, il en coule des larmes, l'effusion des larmes est toujours accompagnée d'une tension des muscles du visage, qui fait ouvrir la bouche: l'humeur qui se forme naturellement dans le nez devient plus abondante; les larmes s'y joignent par des conduits interieurs; elles ne coulent pas uniformement, & elles semblent s'arrêter par intervalles.

Dans la tristesse, les deux coins de la bouche s'abaissent, la levre inférieure remonte, la paupiere est abaissée à demi, la prunelle de l'œil est élevée & à moitié relâchée, de sort que l'intervalle qui est entre la bouche & les yeux est plus grand qu'à l'ordinaire, & par conséquent le visage paroît alongé.

Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le front se ride, les sourcils s'élevent, la paupiere s'ouvre autant qu'il est possible, elle surmonte la prunelle, & laisse paroître une partie du blanc de l'œil au-dessus de la prunelle, qui est abaissée, & un peu cachée par la paupiere inférieure; la bouche est en même tems fort ouverte, les levres se retirent, & laissent paroître les dents en haut & en bas.

Dans le mépris & la dérision, la levre supérieure se releve d'un côté, & laisse paroître les dents, tandis que de l'autre côté elle fait un petit mouvement comme pour sourire, le nez se fronce du même côté que la levre s'est élevée, le coin de la bouche recule; l'œil du même côté est presque fermé, tandis que l'autre est ouvert à l'ordinaire; mais les deux prunelles sont abaissées, comme lorsqu'on regarde du haut en bas.

Dans la jalousie, l'envie, les sourcils descendent & se froncent, les paupieres s'élevent, & les prunelles s'abaissent; la levre supérieure s'éleve de chaque côté, tandis que les coins de la bouche s'abaissent un peu, & que le milieu de la levre inférieure se releve, pour rejoindre le milieu de la levre supérieure.

Dans le ris, les deux coins de la bouche reculent & s'élevent un peu; la partie supérieure des joues se releve; les yeux se ferment plus ou moins; la levre supérieure s'éleve, l'inférieure s'abaisse, la bouche s'ouvre, & la peau du nez se fronce dans les ris immodérés.

Les bras, les mains & tout le corps entrent aussi dans l'expression des *passions*; les gestes concourent avec les mouvemens de l'ame; dans la joie, par exemple, les yeux, la tête, les bras, & tout le corps sont agités par des mouvemens prompts & variés; dans la langueur & la tristesse, les yeux sont abaissés, la tête est panchée sur le côté, les bras sont pendans, & tout le corps est immobile: dans l'admiration, la surprise & l'étonnement, tout mouvement est suspendu, on reste dans une même attitude. Cette premiere expression des *passions* est indépendante de la volonté; mais il y a une autre sorte d'expression qui semble être produite par une reflexion de l'esprit, & par le commandement de la volonté, & qui fait agir les yeux, la tête, les bras & tout le corps.

Ces mouvemens paroissent être autant d'efforts que fait l'ame pour défendre le corps; ce sont au moins autant de signes secondaires qui répetent les *passions*, & qui pourroient les exprimer; par exemple, dans l'amour, dans les desirs, dans l'espérance, on leve la tête & les yeux vers le ciel, comme pour demander le bien que l'on souhaite; on porte la tête sur le corps en avant, comme pour avancer en s'approchant la possession de l'objet desiré; on étend les bras, on ouvre la main pour l'embrasser & le saisir; au contraire dans la crainte, dans la haine, dans l'horreur, nous avançons les bras avec précipitation, comme ce qui fait l'objet de notre aversion; nous détournons les yeux & la tête, nous reculons pour l'éviter, nous fuyons pour nous en éloigner. Ces mouvemens sont si prompts, qu'ils paroissent involontaires; mais c'est un effet de l'habitude qui nous trom-

ſe, car ces mouvemens dépendent de la réflexion, & marquent ſeulement la perfection des reſſorts du corps humain, par la promptitude avec laquelle tous les membres obéiſſent aux ordres de la volonté.

Mais comment faire des obſervations ſur l'expreſſion des *paſſions* dans une capitale, par exemple, où tous les hommes conviennent de paroître n'en reſſentir aucune? Où trouver parmi nous aujourd'hui, non pas des hommes coleres, mais des hommes qui permettent à la colere de ſe peindre d'une façon abſolument libre dans leurs attitudes, dans leurs geſtes, dans leurs mouvemens, & dans leurs traits?

Il eſt bien prouvé que ce n'eſt point dans une nation maniérée & civiliſée, qu'on voit la nature parée de la franchiſe qui a le droit d'intéreſſer l'ame, & d'occuper les ſens; d'où il ſuit que l'artiſte n'a point de moyens dans nos pays, d'exprimer les *paſſions* avec la vérité & la variété qui les caractériſent; cependant pour donner aux peintres une idée de quelques-unes les *paſſions* principales, M. Watelet a cru pouvoir les ranger par nuances, en ſuivant l'ordre que leur indique le plus ordinairement la nature. M. le Brun avoit déja ébauché ce ſujet; mais M. Watelet l'a enrichi de nouvelles réflexions, dont je vais orner cet article.

Pour commencer par les *paſſions* affligeantes, les malheurs ou la pitié ſont ordinairement la cauſe de la triſteſſe. L'engourdiſſement & l'anéantiſſement de l'eſprit en ſont les ſuites intérieures. L'affaiſſement & le dépériſſement du corps ſont ſes accidens viſibles. La peine d'eſprit eſt une premiere nuance. On peut ranger ainſi les autres, en ſe reſſouvenant toujours que dans ce qu'on appelle *la ſociété polie*, il n'eſt guere d'uſage de démontrer extérieurement les nuances qu'on va indiquer, & qu'on indiquera dans la ſuite ſous chaque *paſſion*.

Inquiétude.	Langueur.
Regrets.	Abattement.
Chagrin.	Accablement.
Déplaiſance.	Abandon général.

La peine d'eſprit rend le teint moins coloré, les yeux moins brillans & moins actifs; la maigreur ſuccéde à l'embonpoint; la couleur jaune & livide s'empare de toute l'habitude du corps; les yeux s'éteignent; la foibleſſe fait qu'on ſe ſoutient à peine; la tête reſte penchée vers la terre; les bras, qui ſont pendans, ſe rapprochent pour que les mains ſe joignent; la défaillance, effet de l'abandon, laiſſe tomber au haſard le corps, qui par accablement enfin, reſte à terre, étendu ſans mouvement, dans l'attitude que le poids a dû preſcrire à ſa chûte.

Quand aux traits du viſage, les ſourcils s'élevent par la pointe qui les rapproche; les yeux preſque fermés ſe fixent vers la terre; les paupieres abattues ſont enflées; le tour des yeux eſt livide & enfoncé; les narines s'abattent vers la bouche; & la bouche elle-même entr'ouverte, baiſſe ſes coins vers le bas du menton; les levres ſont d'autant plus pâles que cette *paſſion* approche plus de ſon période. Dans la nuance des regrets ſeulement, les yeux ſe portent par intervalles vers le ciel, & les paupieres rouges s'inondent de larmes qui ſillonnent le viſage.

Le bien-être du corps & le contentement de l'eſprit produiſent ordinairement la joie; l'épanouiſſement de l'ame l'accompagne; les ſuites en ſont la vivacité de l'eſprit & l'embelliſſement du corps. Diviſons cette partie en nuances.

Satisfaction.
Sourire.
Gaieté.
Démonſtrations, comme geſtes, chants & danſes.
Rire qui va juſqu'à la convulſion.
Eclats.
Pleurs.
Embraſſemens.
Tranſports approchans de la folie, ou reſſemblans à l'ivreſſe.

Les mouvemens du corps étant, comme on vient de le dire, des geſtes indéterminés, des danſes, &c. on peut en varier l'expreſſion à l'infini. La nuance du rire involontaire a ſon expreſſion particuliere, ſurtout lorſqu'il devient en quelque façon convulſif: les veines s'enflent; les mains s'élevent premierement en l'air, en fermant les poings; puis elles ſe portent ſur le côté, & s'appuient ſur les hanches; les piés prennent une poſition ferme, pour réſiſter davantage à l'ébranlement des muſ-

cles. La tête haute ſe panche en arriere; la poitrine s'éleve; enfin, ſi le rire continue, il approche de la douleur.

Pour l'expreſſion des traits du viſage, il en faut diſtinguer pluſieurs.

Dans la ſatisfaction le front eſt ſerein; le ſourcil ſans mouvement reſte élevé par le milieu; l'œil net & médiocrement ouvert laiſſe voir une prunelle vive & éclatante; les narines ſont tant-ſoit-peu ouvertes; le teint vif, les joues colorées & les levres vermeilles: la bouche s'éleve tant-ſoit-peu vers les coins, & c'eſt ainſi que commence le ſourire. Dans les nuances plus fortes, la plûpart de ces expreſſions s'accroiſſent. Enfin dans le rire & les éclats, les ſourcils ſont élevés du côté des temples, & s'abaiſſent du côté du nez; les yeux ſont preſque fermés, ils ſe relevent un peu par les coins, & en les élevant en haut; il s'enſuit de-là que les joues ſe pliſſent, s'enflent, & ſurmontent les yeux; enfin les narines s'ouvrent: les larmes, par cette contraction générale, rendent les paupieres humides, & le viſage animé ſe colore.

Parcourons de même les nuances de la *paſſion* que fait éprouver à l'ame & au corps, le mal corporel en différens degrés.

La ſenſibilité paroît être la premiere. Après elle viennent

La ſouffrance.	Les tourmens.
La douleur.	Les angoiſſes.
Les élancemens.	Le déſeſpoir,
Les déchiremens.	

Les ſignes extérieurs de ces affections ſont des criſpations dans les nerfs, des tremblemens, des agitations, des pleurs, des étouffemens, des lamentations, des cris, des grincemens de dents; les mains ſerrent violemment ce qu'elles rencontrent; les yeux arrondis ſe ferment & s'ouvrent avec excès, ſe fixent avec immobilité; la pâleur ſe répand ſur le viſage; le nez ſe contracte, remonte; la bouche s'ouvre, tandis que les dents ſe reſſerrent; les convulſions, l'évanouiſſement & la mort en ſont les ſuites.

L'ame dans les ſouffrances extrèmes paroît éprouver un mouvement de contraction; elle ſe retire, pour ainſi dire, & tous ſes eſprits ſe concentrent. Les efforts qu'elle fait produiſent l'égarement & le délire: enfin, l'abattement & la perte de la raiſon ſont naître une eſpece d'inſenſibilité.

Il eſt un autre ordre de mouvemens qu'occaſionnent le plus ordinairement la pareſſe & la foibleſſe, tant du corps que de l'eſprit.

C'eſt de-là que naiſſent

L'irréſolution.	La fuite,
La timidité.	La frayeur.
Le ſaiſiſſement.	La terreur.
La crainte.	L'épouvante.
La peur.	

Les effets intérieurs de cette *paſſion* ſont l'aviliſſement de l'ame, ſa honte & l'égarement de l'eſprit.

Les effets extérieurs fourniſſent des contraſtes dans les geſtes, des oppoſitions dans les membres, & une variété d'attitudes infinies, ſoit dans l'action, ſoit dans l'immobilité.

Pour le viſage, voici ce que M. le Brun a remarqué. Dans la frayeur, le ſourcil s'éleve par le milieu: les muſcles qui occaſionnent ce mouvement ſont fort apparens; ils s'enflent, ſe preſſent & s'abaiſſent ſur le nez qui paroît retiré en haut, ainſi que les narines; les yeux ſont très-ouverts, la paupiere ſupérieure eſt cachée ſous le ſourcil; le blanc de l'œil eſt environné de rouge; la prunelle eſt égarée du point de vue commun, elle eſt ſituée vers le bas de l'œil; les muſcles des joues ſont extrémement marqués, & forment une pointe de chaque côté des narines; la bouche eſt ouverte: les muſcles & les veines ſont en général fort ſenſibles; les cheveux ſe hériſſent; la couleur du viſage eſt pâle & livide, ſurtout celle du nez, des levres, des oreilles & du tour des yeux.

L'oppoſition naturelle de ces mouvemens ſont ceux-ci qui naiſſent de la force de l'ame, de celle du corps, & que l'exemple, l'amour-propre, la vanité & l'orgueil fortifient.

Force.	Hardieſſe.
Courage.	Intrépidité.
Fermeté.	Audace.
Réſolution.	

Les effets intérieurs de ces mouvemens nuancés sont la sécurité, la satisfaction, la générosité. Les effets extérieurs, quelquefois assez semblables à ceux de la colere dans l'action n'en ont cependant pas les mouvemens convulsifs & désagréables, parce que l'ame conserve son assiette. Une forte tension dans les nerfs; une attitude ferme dans l'équilibre & la pondération sans abandonnement; une attention prévoyante, une contenance impérieuse, caractérisent dans des degrés plus ou moins marqués les nuances que je viens de parcourir.

Le courage embellit; il met les esprits en mouvement; il répand une satisfaction intérieure qui rend les traits imposans, & qui donne à tout le corps un caractere intéressant & animé au-dessus de l'habitude ordinaire.

On peut regarder la contradiction, la privation, la douleur occasionnée par une cause telle que la jalousie, l'envie & la cupidité, comme les sources qui produisent l'aversion depuis sa premiere nuance jusqu'à ces excès. On en peut établir ainsi les passages:

Eloignement.	Indignation.
Dégoûts.	Menace.
Dédain.	Insulte.
Mépris.	Colere.
Raillerie.	Emportement.
Antipathie.	Vengeance.
Haine.	Fureur.

Les effets intérieurs de ces nuances sont principalement le refroidissement de l'ame, l'irritation de l'esprit & son aveuglement, ensuite l'avilissement & l'oubli de soi-même; enfin le crime que suivent le repentir; les remords & les furies vengeresses.

Les expressions extérieures de ces nuances sont très-différentes & très-variées. Cependant jusqu'à l'indignation, les gestes sont peu caractérisés. Le corps n'éprouve que des mouvemens peu sensibles, s'ils ne sont décidés par les circonstances; & ces circonstances sont tellement indéterminées, qu'on ne peut les fixer.

Le corps entier dans les dernieres nuances, contribue à servir la *passion*. Ainsi, l'indignation produit les menaces, l'action est déterminée à s'approcher de celui qui en est l'objet: le corps s'avance, ainsi que la tête qui s'éleve vers celle de l'ennemi à qui l'on annonce son ressentiment; les bras se dirigent l'un après l'autre vers le même point; les mains se ferment, si elles ne sont point armées; le visage se caractérise par une contraction des traits, comme dans la colere: le reste des nuances est toute action.

Quelqu'un desireroit peut-être que M. Watelet eût joint ici quelques esquisses d'une *passion* non moins violente que les autres, mais dont les couleurs sont regardées comme plus agréables, & les excès moins effrayans: je pourrois bien, dit-il lui-même, parcourir les nuances de cette *passion*, la timidité, l'embarras, l'agitation, la langueur, l'admiration, le desir, l'empressement, l'ardeur, l'impatience, l'éclat du coloris, l'épanouissement des traits, un certain frémissement, la palpitation, l'action des yeux tantôt enflammés, tantôt humides, le trouble, les transports, & l'on reconnoîtroit l'amour; mais, continue-t-il, lorsqu'il s'agiroit de suivre plus avant cette route séduisante, la nature elle-même m'apprendroit, en se couvrant du voile du mystere, que la réserve doit être aux arts, ce que la pudeur est à l'amour. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PASSION, (*Médecine.*) ce mot est fort usité en Médecine, comme synonyme à *affection* ou *maladie*; il répond à un mot grec, πάθος, *maladie*, ou il peut être formé du latin, *patior*, je souffre; c'est en ce sens qu'on dit, *passion* cœliaque, *passion* hypocondriaque, hystérique, *passion* iliaque, &c. *Voyez* tous ces mots aux *articles* CŒLIAQUE, HYPOCONDRIAQUE, HYSTÉRIQUE, ILIAQUE, &c.

PASSION, *en Blason*, croix de *passion*, est une croix à laquelle on donne ce nom, parce qu'à l'imitation de celle sur laquelle notre Sauveur est mort, elle n'est point croisée dans le milieu, mais vers le haut, avec les bras courts en proportion de la longueur du côté d'en-haut. *Voyez* CROIX.

PASSION DE JESUS-CHRIST, *ordre de la*, (*Histoire mod.*) ordre de chevalerie fondé vers l'an 1380, en Angleterre par le roi Richard II. & en France par Charles VI. lorsque ces princes eurent formé le dessein de reconquérir la Terre-sainte. Leur but étoit qu'en se rappellant les circonstances & la fin de la *passion de Jesus-Christ*, les croisés vécussent avec plus de piété & de regularité que n'avoient fait la plûpart de ceux qui les avoient précédés dans de semblables entreprises. Il y eut plus de onze cens chevaliers qui firent les trois vœux, & l'on accorda au grand-maître une autorité qu'un prince auroit enviée. Dans les solemnités ils devoient porter un habit de pourpre qui descendoit jusqu'aux genoux, avec une ceinture de soie, & sur la tête une capuche ou chaperon rouge. Leur habit ordinaire étoit couvert d'un surtout de laine blanche, sur le devant duquel étoit une croix de laine rouge, large de trois doigts. On recevoit aussi dans cet ordre des veuves qui devoient soigner les malades, mais il ne subsista pas; il y a même des auteurs qui disent qu'on en demeura au simple projet. *Supplém. de Moréry, tom. II.*

PASSION, *cloux de la*, (*Blason.*) on appelle ainsi une figure particuliere de cloux qu'on suppose faits comme ceux dont on crucifia Notre Seigneur, pour les différencier des autres cloux ordinaires. Les Machiavelli de Florence, portent d'argent à la croix d'azur, onglée de quatre *cloux de la passion*. *Ménétrier*. (*D. J.*)

PASSIONS, *terme de Peintres-Doreurs*, on nomme ainsi dans le commerce des peintres & doreurs de Paris, certaines bordures ordinairement de bois uni, qui servent à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée. Ces bordures portent 6 pouces 7 lignes de haut, sur 5 pouces 6 lignes de large; elles s'appellent *passions*, parce que les premieres estampes pour lesquelles on en fit, représentoient la passion de Notre Seigneur. (*D. J.*)

PASSIONNER, PASSIONNÉ, (*Gram.*) le verbe est peu d'usage à l'actif, & l'on ne dit guère *passionner* son chant, *passionner* sa déclamation, *passionner* une affaire. Se *passionner*, c'est se préoccuper fortement & aveuglément: les gens à imagination se *passionnent* facilement. Il est difficile de ne pas se *passionner* pour la chose, lorsqu'on y prend un grand intérêt. Il ne me déplait pas dans le sens que lui a donné un auteur lorsqu'il a dit, j'ai su jouer une de ces langueurs qui touchent, & j'ai vû quelquefois qu'on se *passionnoit* à mon rôle. On dit un amant *passionné*, un style *passionné*, un regard *passionné*, un ton *passionné*. Les femmes du monde sont libertines & froides; les femmes recluses & dévotes sont sages & *passionnées*. Je suis *passionné* pour la musique, pour la danse, pour la peinture. Il est *passionné* des richesses; il est *passionné* de cette femme.

PASSOIRE, s. f. (*Ustencile de Cuisine.*) sorte de vaisseau rond ou ovale, fait de métal ou de terre, qui est percé de plusieurs trous, & qui a d'ordinaire un manche: on s'en sert pour passer des bouillons, & toute autre liqueur qu'on veut avoir pure. (*D. J.*)

PASSOIRE, (*Blanchiss. de cire.*) elle est longue & étroite; elle leur sert lorsqu'ils grêlonent la cire à mettre sur la grêlonoire, pour empêcher que les ordures de la cire fondue n'y tombent, elle est de cuivre, longue de plus d'un pié, large de sept à huit pouces, & profonde d'autant. (*D. J.*)

PASSUM, s. m. (*Diette.*) vin de raisins secs, c'est-à-dire fait de raisins secs, ou de raisins que l'on laisse sur la vigne jusqu'à ce que la chaleur du soleil les ait extrêmement flétris: les anciens se servoient beaucoup de ce vin dans les maladies, mais nous ne le connoissons pas aujourd'hui.

PASTA, (*Lexicog. médic.*) πάστα, espece de gruau fait avec des légumes & de la farine, ou-bien un potage épaissi avec de la fleur de farine. (*D. J.*)

PASTEL, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *isatis*, genre de plante à fleur en forme de croix, composée de quatre pétales. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit en languette applatie sur les bords; ce fruit s'ouvre en deux parties: il n'a qu'une capsule, & il renferme une semence ordinairement oblongue. Tournefort. *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Le *pastel* & le voüede ne sont qu'une seule & même plante, nommée *pastel* en Languedoc, & *voüede* en Normandie. Tournefort compte trois especes de ce genre de plante, dont nous décrirons la commune à larges feuilles, *isatis sativa, vel latifolia*, *I. R. H.* en anglois, *the broad-leaved woad*.

Elle pousse des tiges à la hauteur de trois piés, grosses comme le petit doigt, rondes, roides, lisses, rougeâtres, se divisant vers leurs sommités en beaucoup de rameaux revêtus d'un grand nombre de feuilles rangées sans ordre, oblongues, larges comme celles de la langue de chien, sans poil, de couleur verte foncée, & quelquefois tirant sur le verd de mer. Ses rameaux sont chargés de beaucoup de petites fleurs à quatre pétales jaunes, disposées en croix, attachées à des pédicules menus. Quand ces fleurs sont passées, il naît en leur place des petits fils coupés en languettes, & applatis sur les bords, de couleur noirâtre, contenant chacun une ou deux semences oblongues; sa racine est longue d'un pié & demi ou

de

de deux piés, groſſe en haut comme le pouce, & diminuant peu-à-peu, ligneuſe, blanche; on cultive le *paſtel* particulierement en Languedoc & en Normandie: ſon goût eſt amer & aſtringent; on fait avec le ſuc des feuilles de cette plante précieuſe, une pâte ſeche qu'on appelle auſſi *paſtel*, & dont les Teinturiers font un grand uſage. *Voyez* PASTEL, *Teinture*.

Je me rappelle à l'occaſion du *paſtel*, que Cambden, le chevalier Temple, & pluſieurs autres, prétendent que la Grande-Bretagne tire ſon nom du mot *brith*, qui en langage breton ſignifie du *paſtel*, parce que les anciens Bretons avoient coûtume de ſe peindre le corps avec le ſuc de cette plante, qui leur rendoit la peau bleue. Je ne crois pas que cette étymologie ſoit la véritable quoique le fait ſoit certain. Ces anciens peuples ſe faiſoient dans la peau, comme font aujourd'hui les ſauvages, des inciſions qui repréſentoient des fleurs, des arbres, des animaux, enſuite en y faiſant couler du jus de *paſtel*, ils donnoient à ces figures une couleur bleue qui ne s'effaçoit jamais; c'eſt ce qui leur tenoit lieu de parure, & que Tertullien appelloit *Britannorum ſtigmata*. Leurs ſucceſſeurs ſont bien différens: ils ne ſe peignent point le corps, mais ils cultivent ſoigneuſement la plante du *paſtel* à cauſe de ſon profit, car un arpent de terre où l'on a ſemé ſa graine, rapporte depuis dix juſqu'à trente livres ſterling par an. (*D. J.*)

PASTEL, *peinture au*, (*Peinture mod.*) c'eſt une peinture où les crayons font l'office des pinceaux; or le mot de *paſtel* qu'on a donné à cette ſorte de peinture, vient de ce que les crayons dont on ſe ſert ſont faits avec des pâtes de différentes couleurs. L'on donne à ces eſpeces de crayons, pendant que la pâte eſt molle, la forme de petits rouleaux aiſés à manier: c'eſt de toutes les manieres de peindre celle qui paſſe pour la plus facile & la plus commode, en ce qu'elle ſe quitte, ſe reprend, ſe retouche, & ſe finit tant qu'on veut.

Le fond ordinaire ſur lequel on peint au *paſtel* eſt du papier dont la couleur la plus avantageuſe eſt d'être d'un gris un peu roux; & pour s'en ſervir plus commodément, il faut le coller ſur un ais fait exprès d'un bois léger. Le plus grand uſage que l'on tire du *paſtel*, eſt de faire des portraits; on eſt obligé de couvrir toujours cette peinture d'une glace fort tranſparente qui lui ſert de vernis.

Les crayons mis en poudre imitent les couleurs
Que dans un teint parfait offre l'éclat des fleurs,
Sans pinceau le doigt ſeul place & fond chaque teinte;
Le duvet du papier en conſerve l'empreinte,
Un cryſtal la défend; ainſi de la beauté
Le paſtel *a l'éclat & la fragilité.*

Watelet.

Auſſi a-t-on vû long-tems avec peine, que cette agréable peinture, qui ne tient aux tableaux que par la ténuité de ſes parties, fût ſujette à s'affoiblir & à ſe dégrader par divers accidens inévitables. Des peintres célebres étoient parvenus à la fixer; mais ils étoient dans la néceſſité de redonner, après l'opération, quelques touches dans les clairs, pour leur rendre tout leur éclat. Enfin le ſieur Loriot a trouvé en 1753 le moyen de fixer, d'une maniere plus ſolide, toutes les parties d'un tableau en *paſtel*, & même de n'en point changer les nuances. Il peut par ſon ſecret faire revivre quelques couleurs qui ont perdu leur vivacité; l'académie de Peinture & de Sculpture, paroît avoir approuvé par ſes certificats, la nouvelle invention de cet artiſte. (*D. J.*)

PASTENAGUE, TAREONDE, TOURTOURELLE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) *paſtinaca*, poiſſon de mer du genre des raies. *Voyez* RAIE. Il eſt plat, cartilagineux, liſſe & ſans écailles; il a ſur la queue, environ au milieu de ſa longueur, un aiguillon long, pointu, & garni de chaque côté de dents comme une ſcie; on prétend que les piquûres de cet aiguillon ſont dangereuſes; la queue eſt fort longue, liſſe, flexible, & aſſez ſemblable à celle d'un rat. Le muſeau de ce poiſſon ſe termine en pointe, les yeux ſont ſitués ſur la face ſupérieure de la tête, & la bouche eſt en-deſſous; elle eſt petite & dégarnie de dents, les mâchoires ſont rudes & dures; ce poiſſon n'a qu'une très-petite nageoire à la queue; ſes excrémens ſont verds comme du jus de poireau: il vit dans les lieux fangeux près du rivage; il ſe nourrit de poiſſon; ſa chair eſt molle & d'aſſez mauvais goût. Rondelet, *Hiſt. nat. des poiſſons, premiere part. liv. XII. chap. i. Voyez* POISSON. (*I*)

PASTEQUE, ſ. m. *anguria*. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe des autres plantes cucurbitacées qu'en ce que ſes feuilles ſont profondément découpées, & que ſon fruit eſt bon à manger. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PASTEQUE, (*Botan.*) *voyez* CITROUILLE.

PASTEUR, ſ. m. (*Gramm. & Théol.*) dans un ſens littéral ſignifie un *berger*, un *homme occupé du ſoin de faire paître les troupeaux*. Dans l'antiquité on a par analogie appliqué ce nom aux princes; Homere dit que les rois ſont les *paſteurs* des peuples, parce qu'ils doivent veiller à la félicité de leurs ſujets.

Dans l'ordre de la religion *paſteur* ſignifie *un homme conſacré à Dieu* d'une maniere ſpéciale, ayant autorité & juriſdiction ſur toute l'Egliſe, comme le pape, ou ſur une portion conſidérable des fideles, comme les évêques, ou ſur une moindre portion, comme les curés. On diſtingue les premiers *paſteurs*, c'eſt-à-dire le pape & les évêques, des *paſteurs* du ſecond ordre. Les premiers ont ſeul droit de décider dans les matieres de dogme & de diſcipline; les autres ont celui d'enſeigner, mais avec ſubordination, aux premiers *paſteurs*. *Voyez* CURE.

PASTEUR, *livre du*, (*Théol.*) le livre du *paſteur* tel que nous l'avons aujourd'hui eſt diviſé en trois livres, dont le premier eſt intitulé *viſiones*, le ſecond *mandata*, & le troiſieme *ſimilitudines*. Le premier, dans l'édition qu'en a donné M. Cotelier, eſt ſoudiviſé en quatre viſions, qui contiennent chacune pluſieurs apparitions. L'auteur, qui eſt Hermas, raconte dans la premiere que ſon pere ayant vendu une jeune fille à Rome, le hazard fit qu'il la vit enſuite & l'aima comme ſa ſœur: que quelque tems après l'ayant vû ſe baigner dans le Tibre, il ſouhaita en lui-même d'avoir une femme auſſi belle & auſſi ſage, & rien de plus, ajoute-t-il, *nihil ultra*: mais qu'un jour il vit le ciel ouvert, & cette femme dans le ciel qui lui reprochoit d'avoir péché à ſon occaſion, du moins par concupiſcence. Il falloit qu'Hermas fût bien dévot pour trouver un péché dans un pareil ſouhait: ſon livre eſt je crois le premier livre de dévotion qui ait été fait, & par conſéquent le premier qui a commencé d'altérer la religion, & de mêler aux vérités chrétiennes les viſions d'un cerveau creux. (t) Il voit enſuite une autre femme plus vieille qui lui dit les mêmes choſes que la premiere, & qui ajoute qu'elle lui a été envoyée pour l'avertir du mauvais gouvernement de ſa famille & de ce qu'il ne corrigeoit pas aſſez ſes enfans. Ce dernier avertiſſement étoit plus raiſonnable, & pouvoit être donné avec plus de fondement: car les gens qui s'amuſent à des viſions ſont plus ſujets que les autres à négliger l'eſſentiel de leur devoir.

Dans la ſeconde viſion, la même vieille lui apparoît pour lui reprocher le trop grand babil de ſa femme; mais il étoit lui-même bien babillard de parler & d'écrire de telles bagatelles: elle diſparoît enſuite après lui avoir promis bien des révélations, parce que c'étoit peut-être ſon goût & celui de ſon ſiecle, goût qui ſe renouvella du tems de ſainte Brigite. La vieille femme n'a pas ſitôt diſparu qu'un jeune homme ſe préſente ſur les rangs, pour inſtruire Hermas que cette femme qu'il vient de voir eſt l'Egliſe qui a pris la figure d'une vieille, parce qu'elle a été créée la premiere, & que le monde a été fait pour elle. Cette Egliſe avoit donné à Hermas un livre avec ordre de le copier, & d'en donner un exemplaire à Clément pour l'envoyer aux égliſes, & un à la veuve Grapte pour l'enſeigner aux veuves & aux orphelins.

Dans la troiſieme viſion, c'eſt la même Egliſe qui lui paroît accompagnée de ſix jeunes hommes dans une eſpece de pavillon couvert d'un voile de fin lin, où il y avoit des bancs pour s'aſſeoir. Auſſi-tôt qu'elle fut entrée, elle dit aux jeunes gens d'aller bâtir, & reſta ſeule avec Hermas, à qui elle ne permit jamais de s'aſſeoir à ſa droite, malgré les inſtances qu'il en fit; parce que

cette

(t) D'après cette expreſſion ſi mal à propos généraliſée on pourroit bien ſoupçonner l'auteur d'indévotion. Mais il ne faut pas à ſon exemple précipiter ſon jugement. Dans pluſieurs articles de l'Encyclopédie on trouve de quoi le démentir. Otez donc le ſcandaleux & déraiſonnable (*par conſéquent*), & tout ira bien, ſuppoſé qu'on en prenne le livre du Paſteur comme tout autre, où l'on trouve *altérée la religion & les vérités chrétiennes mêlées aux viſions d'un cerveau creux*, pour des livres de véritable dévotion, dont il y en a cependant pluſieurs au profit & à l'édification des véritables croyans, comme auſſi à l'honneur & appui de la religion toujours chancelante dans le cœur des infideles. (S)

cette place appartenoit aux martyrs qui avoient beaucoup souffert pour J. C. Hermas lui fait à cette occasion une question naïve, qui surprend quand on fait attention que cet auteur vivoit du tems des martyrs & des persécutions, & qui feroit douter que tout ce qu'on nous conte dans les martyrologes ne tînt beaucoup plus d'une pieuse fiction, que de la vérité de l'histoire; car il en parle comme s'il les ignoroit entierement: *Dico ei domina, vellem scire quæ sustinuerunt: audi, inquit, feras, bestias, flagella, carceres, cruces*. Pendant qu'il s'entretient avec l'Eglise, il s'apperçoit que les six jeunes hommes bâtissent sur l'eau une tour quarrée avec des pierres quarrées, dont les jointures ne paroissent pas. Qu'une infinité d'autres hommes apportent à ces nouveaux maçons des pierres qu'ils tirent de la terre, dont celles qui se trouvent de figure quarrée & dont les jointures conviennent, sont employées dans l'édifice de la tour, & les autres sont rejettées. Parmi celles-ci, il y en a qui roulent sur les eaux sans pouvoir s'enfoncer, d'autres roulent dans le desert, les autres sont brisées en morceaux & jettées bien loin, quelques-unes enfin sont seulement mises au pié de la tour, & entre ces dernieres il y en a de belles, blanches & polies, mais rondes. Hermas, après avoir tout remarqué, demande à la vieille l'explication de la tour & de tout ce qu'il voit. Elle lui répond que ces révélations ont leur fin, & qu'elles sont déja accomplies, mais qu'il est un homme importun qui ne cesse de demander des révélations; enfin que la tour est l'Eglise: que les six hommes qui bâtissent sont les six principaux anges du Seigneur; que le grand nombre de ceux qui apportent des pierres sont d'autres anges employés à l'édification de l'Eglise; que les premieres pierres quarrées sont les apôtres, les évêques, les docteurs & les ministres qui ont été unis dans la doctrine de Jesus-Christ, avec la jointure desquels les autres pierres doivent s'accorder; que les autres pierres qu'on apporte de la terre sont les hommes qui doivent entrer dans ce bâtiment que celles qui se trouvent propres, & bien taillées sont les véritables fideles; que celles qui roulent sur les eaux sont celles qui refusent ou qui different de recevoir le baptême, parce qu'il faut renoncer à ses cupidités; que celles qui roulent dans le desert sont les hommes qui, après avoir connu la véritable religion, doutent encore, & croient trouver quelque chose de meilleur par leur science, de sorte qu'ils errent dans les lieux solitaires & peu fréquentés; que les pierres brisées & jettées bien loin, sont les scélérats & les endurcis; que celles qui sont mises auprès de la tour sans être employées, sont les pécheurs qui ont besoin de faire pénitence; que celles qui sont blanches & rondes sont les riches, qui ont la candeur de la foi, mais qui ne veulent pas renoncer à leurs richesses, elles ont besoin d'être taillées pour entrer dans le bâtiment qui est de pierres quarrées; que la tour enfin est bâtie sur l'eau, parce que nous sommes sauvés par l'eau, il veut dire *le baptême*.

Dans la quatrieme vision, il conte que se promenant un jour dans la campagne, il vit une grande poussiere, ce qui lui fit croire que c'étoit un troupeau de bêtes que l'on conduisoit, mais qu'elle augmenta si fort, qu'il crut enfin qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire. En effet il vit une bête d'une grandeur prodigieuse, & d'une figure épouventable: il remarqua sur sa tête quatre couleurs, le noir, le rouge, l'or & le blanc. Ayant passé au-delà de la bête, non pas sans une extrème peur, il vit la vieille femme qu'il avoit déja vûe dans les autres visions, à qui il demanda ce que signifioit cette bête & ces couleurs, & comment ce monstre ne l'avoit pas dévoré. Elle lui répondit que le noir signifioit le *monde*, le rouge le *siecle présent*, l'or les *élus en ce monde*, & le blanc l'*état de gloire*; que l'ange qui veille sur les bêtes, nommé *Hegrin*, l'avoit conservé. Voilà, à-peu-près, ce que contient le premier livre.

Le second livre est intitulé *mandata*, parce qu'il contient des commandemens au nombre de douze; ils sont donnés à Hermas par un ange qu'il nomme *Pasteur*, & qui se nomme ainsi lui-même, *ego sum pastor cui traditus es*. C'est peut être de-là que le livre a pris le nom de *pasteur*. Ces commandemens sont de croire en Dieu, de faire l'aumône sans distinction, d'éviter le mensonge, la médisance, l'adultere, la tristesse, de résister à la cupidité, d'être d'un esprit égal; de demander avec foi & sans hésiter.

Il y a quelque chose de remarquable dans le quatrieme commandement touchant la dissolution du mariage & la pénitence. Il prétend qu'un homme dont la femme est adultere pêche en la gardant avec lui, à-moins qu'il n'en ignore le crime; dès qu'il en est instruit, il doit la renvoyer, & ne point se remarier à une autre; il ajoute qu'il en est de même à l'égard de la femme envers son mari. Pour ce qui est de la pénitence, il dit qu'on n'y est reçu qu'une fois. Les paroles de l'auteur sur ces articles méritent d'être rapportées tout-au-long: *Et dixi illi, Domine, si quis habuerit uxorem fidelem in Domino, & hanc invenerit in adulterio, numquid peccat vir, si convivit cum illa? Et dixit quandiu nescit peccatum ejus, sine crimine est vir vivens cum illa. Si autem scierit vir uxorem suam deliquisse, & non egerit pœnitentiam mulier, & permaneat in fornicatione sua, & convivit cum illa vir, reus erit peccati ejus & particeps mœchationis ejus. Et dixi illi: quid ergo si permanserit mulier in vitio suo? Et dixit, dimittat illam vir, & vir per se maneat: quod si dimiserit uxorem suam & aliam duxerit, & ipse mœchatur. Et dixi illi, quod si mulier dimissa pœnitentiam egerit & voluerit ad virum suum reverti, nonne recipietur a viro suo? Et dixit mihi: imo si non receperit eam vir suus, peccat & magnum peccatum sibi admittit. Sed debet recipere peccatricem quæ pœnitentiam agit, sed non sæpe; servis enim Dei pœnitentia una est .... hic actus similis est in viro & in muliere*. Le Sr Hermas prétend encore dans ce même endroit qu'un homme ne peut pas garder une femme idolâtre, ni une femme chrétienne demeurer avec un mari idolâtre; ce qui est contraire à la doctrine de l'apôtre S. Paul. Dans le sixieme commandement, il semble dire qu'il y a deux génies qui accompagnent l'homme. Dans le troisieme, où le mensonge est défendu, il pleure ses péchés en avouant qu'il n'a fait autre chose que mentir: son livre en est une belle preuve.

Le troisieme livre, intitulé *similitudines*, contient des comparaisons analogiques, des choses spirituelles, avec des naturelles, qui sont expliquées à Hermas par le *pasteur* ou l'ange qui lui parle. Par exemple, que les riches sont appuyés sur les prieres des pauvres, comme la vigne est soutenue par l'ormeau; de la même façon qu'on ne peut pas distinguer pendant l'hiver un arbre verd d'avec un arbre sec, aussi pendant cette vie on ne peut pas distinguer le juste d'avec le pécheur. Dans le cinquieme chapitre, il est parlé du véritable jeûne, qui consiste à observer les commandemens de Dieu. Dans le neuvieme, enfin c'est une vision d'un édifice à-peu-près semblable à celui de la troisieme vision du premier livre.

PASTICHE, s. m. (*Pein.*) tableau peint dans la maniere d'un grand artiste, & qu'on expose sous son nom. Les *pastiches*, en italien *pastici*, sont certains tableaux qu'on ne peut appeller ni *originaux*, ni *copies*, mais qui sont faits dans le goût, dans la maniere d'un autre peintre, avec un tel art que les plus habiles y sont quelquefois trompés. Mais d'abord il est certain que les faussaires en Peinture contrefont plus aisément les ouvrages qui ne *demandent* pas beaucoup d'invention, qu'ils ne peuvent contrefaire les ouvrages où toute l'imagination de l'artiste a eu lieu de se déployer. Les faiseurs de *pastiches* ne sauroient contrefaire l'ordonnance, ni le coloris, ni l'expression des grands maîtres. On imite la main d'un autre, mais on n'imite pas de même, pour parler ainsi, son esprit, & l'on n'apprend point à penser comme un autre, ainsi qu'on peut apprendre à prononcer comme lui.

Le peintre médiocre qui voudroit contrefaire une grande composition du Dominiquain ou de Rubens, ne sauroit nous en imposer plus que celui qui voudroit faire un *pastiche* sous le nom de Georgeon ou du Titien. Il faudroit avoir un génie presque égal à celui du peintre qu'on veut contrefaire, pour réussir à faire prendre notre ouvrage pour être de ce peintre. On ne sauroit donc contrefaire le genie des grands hommes, mais on réussit quelquefois à contrefaire leur main, c'est-à-dire leur maniere de coucher la couleur, & de tirer les traits, les airs de tête qu'ils répétoient, & ce qui pouvoit être de vicieux dans leur pratique. Il est plus facile d'imiter les défauts des hommes que leurs perfections. Par exemple, on reproche au Guide d'avoir fait ses têtes trop plates: elles manquent souvent de rondeur, parce que leurs parties ne se détachent point & ne s'élevent pas assez l'une de l'autre. Il suffit donc, pour lui ressembler en cela, de se négliger & de ne point se donner la peine de pratiquer ce que l'art enseigne à faire pour donner de la rondeur à ses têtes.

Jordane le Napolitain, que ses compatriotes appelloient *ilfa presto* ou *dépêche-besogne*, étoit, après Teniers, un des grands faiseurs de *pastiches*, qui jamais ait tendu des pieges aux curieux. Fier d'avoir contrefait avec succès quelques têtes du Guide, il entreprit de faire de grandes compositions dans le goût de cet aimable artiste, & dans le goût des autres éleves de Carache. Tous ses tableaux qui représentent différens évenemens de l'histoire de Persée sont peut-être encore à Gènes. Le marquis Grillo, pour lequel il travailla, le paya mieux que les grands maîtres dont il se faisoit le singe, n'avoient été

payés

payés dans leur tems. On est surpris en voyant ces tableaux, mais c'est qu'un peintre qui ne manquoit pas de talent ait si mal employé ses veilles, & qu'un seigneur génois ait fait un si mauvais usage de son argent.

Il est bien plus aisé d'imiter les portraits & les paysages que l'ordonnance, parce qu'il ne s'agit que de contrefaire la main. La copie qu'André del Sarto fit du portrait de Léon X. peint par Raphael, trompa Jules-Romain lui-même, quoique ce peintre en eût fait les habits.

Le Loir (Nicolas) copioit si bien à force d'etude les paysages du Poussin, qu'il est difficile de distinguer la copie d'avec l'original.

On rapporte que Bon Boullogne saisissoit à merveille la maniere du Guide. Il fit un excellent tableau dans le goût de ce maître, que monsieur, frere de Louis XIV, acheta sur la décision de Mignard pour un ouvrage du peintre italien; cependant le véritable auteur ayant été découvert, Mignard déconcerté dit plaisamment pour s'excuser. „ qu'il fasse toujours des Guides, & non pas „ des Boullognes „.

Pour découvrir l'artifice des *pastiches*, on n'a guere de meilleur moyen que de les comparer attentivement avec l'expression & l'ordonnance du peintre original, examiner le goût du dessein, celui du coloris & le caractere du pinceau. Il est rare qu'un artiste qui sort de son genre ne laisse échapper quelques traits qui le décelent. (*D. J.*)

PASTILLE, s. f. (*Parfumeur.*) est une pâte que les *Parfumeurs* font de gomme adragant, de cloux de gérofle, de benjoin, brouillés avec l'eau de senteur ou commune. On en fait de bonnes à manger, d'autres qui ne sont propres qu'à brûler pour répandre une odeur agréable.

Les anciens aimoient les *pastilles*; ils avoient des personnes qui en trafiquoient. Martial, *l. II. p.* 88, fait mention d'un Cosmus fameux par ses *pastilles*.

Ne gravis Hesterno fragres, Fescennia, vino,
Pastillos *Cosmi luxoriosa voras.*

Il ajoute qu'on a beau avoir dans la bouche des *pastilles* pour corriger la mauvaise odeur de son haleine, & qu'il se fait un mélange qui la rend encore plus insupportable.

Quid quod olet gravius mixtum diapasmate virus?
Atque duplex animæ longius exit odor.

Cette apostille n'est pas vraie, parce qu'il y a des *pastilles* de bouche qu'on mange, qui adoucissent la mauvaise haleine, & qui servent à la santé. Telles sont les *pastilles* de cachou. (*D. J.*)

PASTILLE, *en terme de Confiseur*; c'est une espece de pâte de sucre, dont on dresse des porcelaines pour les desserts; il y a plusieurs sortes de *pastilles* qui prennent leur dénomination de la matiere principale qui entre dans leur composition, comme *pastilles* de canelle, de violette, &c.

PASTO, S. JUAN DE (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale dans Popayan. *Long.* 303. *lat.* 1. 30. (*D. J.*)

PASTOPHORE, s. m. (*Antiq. Greq.*) les *pastophores* étoient des especes de prêtres, ainsi nommés par les Grecs, à cause de leurs longs manteaux, ou parce qu'ils étoient employés à porter le lit de Vénus, παστός, dans certaines cérémonies; mais ils pratiquoient la médecine en Egypte. Clément d'Aléxandrie dit, en parlant des quarante-deux livres sacrés de Mercure égyptien, qu'on gardoit avec tant de soin dans les temples d'Egypte, qu'il y en avoit six appartenant à la Médecine, & que l'on les faisoit étudier aux *pastophores*, pour l'exercice de cet art. Le premier traitoit de la structure du corps; le second, des maladies en général; le troisieme, des instrumens nécessaires; le quatrieme, des médicamens; le cinquieme, des maladies des yeux; & le sixieme, des maladies des femmes. Les *pastophores*, selon Diodore de Sicile, promettoient de se conformer aux préceptes de cet ouvrage sacré; alors si le malade périssoit, on ne leur en attribuoit point la faute; mais quand ils s'étoient écartés des ordonnances, & que le malade venoit à mourir, on les condamnoit comme des meurtriers. Les autres trente-six livres de Mercure ne regardoient point la Médecine, ils ne concernoient que la philosophie égyptienne; les sacrificateurs & les prophetes en faisoient leur étude.

PASTOPHORIE, (*Critiq. sacrée.*) en grec παστοφόριον: on dérive ce mot de παστὰς, *atrium*, *thalamus*, *peristyle*, portique, chambre, vestibule; ou de πάστος, qui signifie un *grand voile* que l'on mettoit aux portes des temples, sur-tout en Egypte. Les prêtres qui avoient soin de lever ce voile pour faire voir la divinité, étoient appellés *pastophores*; & les appartemens où ils logeoient attenant le temple, *pastophoria*. Isaïe *xxij.* donne pareillement ce nom aux logemens des prêtres qui étoient autour des galeries du temple de Jérusalem. On appella aussi *pastophorium* la tour sur le haut de laquelle le sacrificateur en charge sonnoit de la trompette, & annonçoit au peuple le sabbat & les jours de fêtes. Ce mot passa depuis aux Chrétiens, qui appellerent *pastophoria* les appartemens joignant les grandes églises, où se tenoient les prêtres qui les desservoient, & où les fideles leur portoient des offrandes, soit pour leur entretien, soit pour d'autres besoins. Quelques auteurs ont imaginé que chez les chrétiens *pastophorium* signifioit un *ciboire*, parce qu'il est ordonné dans un endroit des constitutions apostoliques, qu'après la communion des hommes & des femmes, les diacres portent les restes dans le *pastophorium*; mais outre que l'usage des ciboires étoit inconnu dans ce tems-là, ce terme veut dire *la chambre*, *l'appartement* qui étoit voisin du temple. (*D. J.*)

Le nom de *pastophorie* a encore diverses acceptions. Caper prétend que c'étoit une habitation où demeuroient les prêtres destinés à porter en procession la châsse, l'image, ou la représentation des dieux. D'autres ont crû que c'étoit une petite maison, où demeuroient ceux qui avoient la garde des temples. M. Lemoine convient que c'étoit chez les payens, comme chez les chrétiens une cellule à côté des temples, où l'on portoit les offrandes, & où l'évêque les distribuoit. (*D. J.*)

PASTORALE, Poésie (*Poésie.*) on peut définir la *poésie pastorale*, une imitation de la vie champêtre représentée avec tous ses charmes possibles.

Si cette définition est juste, elle termine tout d'un coup la querelle qui s'est élevée entre les partisans de l'ancienne *pastorale*, & ceux de la moderne. Il ne suffira point d'attacher quelques guirlandes de fleurs à un sujet, qui par lui-même n'aura rien de champêtre. Il sera nécessaire de montrer la vie champêtre elle-même, ornée seulement des graces qu'elle peut recevoir.

On donne aussi aux pieces *pastorales* le nom d'*églogue*; ἐκλογὴ en grec, signifioit un *recueil de pieces choisies*, dans quelque genre que ce fût. On a jugé à propos de donner ce nom aux petits poëmes sur la vie champêtre, recueillis dans un même volume. Ainsi on a dit les *églogues de Virgile*, c'est-à-dire le recueil de ses petits ouvrages sur la vie *pastorale*.

Quelquefois aussi on les a nommés *idylles*. *Idylle*, en grec εἰδύλλιον, signifie une petite *image*, une peinture dans le genre gracieux & doux.

S'il y a quelque différence entre les idylles & les églogues, elle est fort légere; les auteurs les confondent souvent. Cependant il semble que l'usage veut plus d'action & de mouvement dans l'églogue; & que dans l'idylle, on se contente d'y trouver des images, des récits ou des sentimens seulement.

Selon la définition que nous avons donnée, l'objet ou la matiere de l'églogue est le repos de la vie champêtre, ce qui l'accompagne, ce qui le suit. Ce repos renferme une juste abondance, une liberté parfaite, une douce gaieté. Il admet des passions modérées, qui peuvent produire des plaintes, des chansons, des combats poétiques, des récits intéressans.

Les bergeries sont à proprement parler, la peinture de l'âge d'or mis à la portée des hommes, & débarrassé de tout ce merveilleux hyperbolique, dont les poëtes en avoient chargé la description. C'est le regne de la liberté, des plaisirs innocens, de la paix, de ces biens pour lesquels tous les hommes se sentent nés, quand leurs passions leur laissent quelques momens de silence pour se reconnoître. En un mot, c'est la retraite commode & riante d'un homme qui a le cœur simple & en même tems délicat, & qui a trouvé le moyen de faire revenir pour lui cet heureux siecle.

Quand le ciel libéral versoit à pleines mains
Tout ce dont l'abondance assouvit les humains;
Et que le monde enfant n'avoit pour nourriture
Que les mets apprêtés par les soins de nature.

Tout ce qui se passe à la campagne, n'est donc point digne d'entrer dans la *poésie pastorale*. On ne doit en prendre que ce qui est de nature à plaire ou à intéresser; par conséquent, il faut en exclure les grossieretés, les choses dures, les menus détails, qui ne sont que des images oisives & muettes; en un mot, tout ce qui n'a rien de piquant ni de doux. A plus forte raison, les événemens atroces & tragiques ne pourront y entrer: un berger qui s'étrangle à la porte de sa bergere, n'est point un spectacle *pastoral*; parce que dans la vie des ber-

bergers, on ne doit point connoître les degrés des passions qui menent à de tels emportemens.

La *poësie pastorale* peut se présenter, non-seulement sous la forme du récit; mais encore sous toutes les formes qui sont du ressort de la poësie. Ce sont des hommes en société qu'on y présente avec leurs interêts, & par conséquent avec leurs passions; passions plus douces & plus innocentes que les nôtres, il est vrai, mais qui peuvent prendre toutes les mêmes formes, quand elles sont entre les mains des poëtes. Les bergers peuvent donc avoir des poëmes épiques, comme l'Athis de Ségrais; des comédies, comme les bergeries de Racan; des tragédies, des opéras, des élégies, des églogues, des idylles, des épigrammes, des inscriptions, des allégories, des chants funèbres, *&c.* & ils en ont effectivement.

On peut juger du caractere des bergers par les lieux où on les place: les prés y sont toujours verds; l'ombre y est toujours fraîche; l'air toujours pur; de même les acteurs & les actions dans la bergerie doivent avoir la plus tendre douceur; cependant comme leur ciel se couvre quelquefois de nuages, ne fût-ce que pour varier la scène & renouveller par quelques rosées, le vernis des prairies & des bois; on peut aussi mêler dans leurs caracteres quelques passions tristes, ne fût-ce que pour relever le goût du bonheur, & assaisonner l'idée du repos.

Les bergers doivent être délicats & naïfs; c'est-à-dire que dans toutes leurs démarches & leurs discours, il ne doit y avoir rien de désagréable, de recherché, de trop subtil; & qu'en même tems ils doivent montrer du discernement, de l'adresse, de l'esprit même, pourvû qu'il soit naturel.

Ils doivent être contrastés dans leurs caracteres, au moins en quelques endroits; car s'ils l'étoient par-tout, l'art, y paroîtroit.

Ils doivent être tous bons moralement: on sait que la bonté poëtique consiste dans la ressemblance du portrait avec le modele; ainsi dans une tragédie Néron peint avec toute sa cruauté, a une bonté poëtique.

La bonté morale est la conformité de la conduite avec ce qui est, ou qui est censé être la regle & le modèle des bonnes mœurs. Les bergers doivent avoir cette seconde sorte de bonté aussi bien que la premiere. Un scélérat, un fourbe insigne, un assassin seroit déplacé dans la *poësie pastorale*. Un berger offensé doit s'en prendre à ses yeux, ou bien aux rochers; ou bien faire comme Aleidor, se jetter dans la Seine, sans cependant s'y noyer tout-à-fait.

Quoique les caracteres des bergers aient tous à-peu-près le même fonds, ils sont cependant susceptibles d'une grande variété. Du seul goût de la tranquillité & des plaisirs innocens, on peut faire naître toutes les passions. Qu'on leur donne la couleur & le degré de la *pastorale*, alors la crainte, la tristesse, l'espérance, la joie, l'amour, l'amitié, la haine, la jalousie, la générosité, la pitié, tout cela fournira des fonds différens, lesquels pourront se diversifier encore selon les âges, les sexes, les lieux, les évenemens, *&c.*

Après tout ce qu'on vient de dire sur la nature de la *poësie pastorale*. Il est aisé maintenant d'imaginer quel doit être le style de la *poësie pastorale*; il doit être simple, c'est-à-dire que les termes ordinaires y soient employés sans faste, sans apprêt, sans dessein apparent de plaire. Il doit être doux: la douceur se sent mieux qu'elle ne peut s'expliquer; c'est un certain moëlleux mêlé de délicatesse & de simplicité, soit dans les pensées, soit dans les tours, soit dans les mots.

Timarette s'en est allée:
L'ingrate méprisant mes soupirs & mes pleurs,
Laisse mon ame désolée
A la merci de mes douleurs.
Je n'espérai jamais qu'un jour elle eût envie
De finir des mes maux le pitoyable cours;
Mais je l'aimois plus que ma vie,
Et je la voyois tous les jours.

Il doit être naïf:

Si vous vouliez venir, ô miracle des belles,
Je veux vous le donner pour gage de ma foi,
Je vous enseignerois un nid de tourterelles:
Car on dit qu'elles sont fideles comme moi.

Il est gracieux dans les descriptions.

Qu'en ses plus beaux habits, l'aurore au teint vermeil
Annonce à l'univers le retour du soleil,
Et que devant son char ses legeres suivantes
Ouvrent de l'Orient les portes éclatantes;
Depuis que ma bergere a quitté ces beaux lieux,
Le ciel n'a plus ni jour, ni clarté pour mes yeux.

Les bergers ont des tours de phrase qui leur sont familiers, des comparaisons qu'ils emploient sur-tout quand les expressions propres leur manquent.

Comme en hauteur ce saule excede les fougeres,
Aramynte en beauté surpasse nos bergeres.

Des symmétries.

Il m'appelloit sa sœur, je l'appellois mon frere;
Nous mangions même pain au logis de mon pere:
Et pendant qu'il y fut, nous vécumes ainsi,
Tout ce que je voulois, il le vouloit aussi.

Des répétitions fréquentes.

Pan a soin des brebis, Pan a soin des pasteurs,
Et Pan me peut venger de toutes vos rigueurs.

Dans les autres genres, la répétition est ordinairement employée pour rendre le style plus vif; ici il semble que ce soit par paresse, & parce qu'on ne veut point se donner la peine de chercher plus loin.

Ils emploient volontiers les signes naturels plutôt que les mots consacrés. Pour dire *il est midi*, ils disent: le troupeau est à l'ombre des bois; *il est tard*, l'ombre des montagnes s'allonge dans les vallées.

Ils ont des descriptions détaillées, quelquefois d'une coupe, d'une corbeille; des circonstances menues qui tiennent quelquefois au sentiment: telle est celle que se rappelle une bergere de Racan.

Il ne passoit d'un an, & de ses petits bras
Cueilloit déja des fruits dans les branches d'enbas.

Quelquefois aussi elles ne font que peindre l'extrème oisiveté des bergers; & ce n'est que par-là qu'on peut justifier la description que fait Théocrite d'une coupe ciselée où il y a différentes figures.

En général on doit éviter dans le *style pastoral* tout ce qui sentiroit l'étude & l'application, tout ce qui supposeroit quelque long & pénible voyage, en un mot tout ce qui pourroit donner l'idée de peine & de travail. Mais comme ce sont des gens d'esprit qui inspirent les bergers poëtiques, il est bien difficile qu'ils s'oublient toujours assez eux-mêmes pour ne point se montrer du tout.

Ce n'est pas que la *poësie pastorale* ne puisse s'élever quelquefois. Théocrite & Virgile ont traité des choses très-élevées: on peut le faire aussi bien qu'eux, & leur exemple répond aux plus fortes objections. Il semble néanmoins que la nature de la *poësie pastorale* est limitée par elle-même: on pourra, si l'on veut, supposer dans les bergers différens degrés de connoissance & d'esprit; mais si on leur donne une imagination aussi hardie & aussi riche qu'à ceux qui ont vécu dans les villes, on les appellera comme on le voudra; pour nous nous n'y voyons plus de bergers.

Nous avons dit *une imagination hardie*: les bergers peuvent imaginer les plus grandes choses, mais il faut que ce soit toujours avec une sorte de timidité, & qu'ils en parlent avec un étonnement & un embarras qui fasse sentir leur simplicité au milieu d'un récit pompeux. „ Ah, Mélibée! cette ville qu'on appelle Rome, je la „ croyois semblable à celle où nous portons quelque-„ fois nos agneaux! Elle porte sa tête autant au-dessus des „ autres villes, que les cyprès font au dessus de l'osier„. Ou, si on veut absolument chanter & d'un ton ferme l'origine du monde, prédire l'avenir, qu'on introduise Pan, le vieux Silène, Faune, ou quelqu'autre dieu.

Les bergers n'ont pas seulement leurs poësie, ils ont encore leurs danses, leur musique, leurs parures, leurs fêtes, leur architecture, s'il est permis de donner ce nom à des buissons, à des bosquets, à des côteaux. La simplicité, la douceur, la gaieté riante, en font toujours le caractere fondamental; & s'il est vrai que dans tous les tems les connoisseurs ont pû juger de tous les arts par un seul; ou même, comme l'a dit Séneque, de tous les arts par la maniere dont une table est servie, les fruits vermeils, les châtaignes, le lait enflé, & les lits de feuillages dont Tityre veut se faire honneur auprès de Mœlibée;

libée, doivent nous donner une juste idée des danses, des chansons, des fêtes des bergers, aussi bien que de leur poésie.

Si la *poésie pastorale* est née parmi les bergers, elle doit être un des plus anciens genres de poésie, la profession de berger étant la plus naturelle à l'homme, & la premiere qu'il ait exercée. Il est aisé de penser que les premiers hommes se trouvant maîtres paisibles d'une terre qui leur offroit en abondance tout ce qui pouvoit suffire à leurs besoins & flatter leur goût, songerent à en marquer leur reconnoissance au souverain bienfaiteur; & que dans leur enthousiasme ils intéresserent à leurs sentimens les fleuves, les prairies, les montagnes, les bois, & tout ce qui les environnoit. Bientôt après avoir chanté la reconnoissance, ils célébrerent la tranquillité & le bonheur de leur état; & c'est précisément la matiere de la *poésie pastorale*, l'homme heureux: il ne fallut qu'un pas pour y arriver.

Il y avoit donc eu avant Théocrite des chansons *pastorales*, des descriptions, des récits mis en vers, des combats poétiques qui, sans doute, avoient été célebres dans leur tems; mais comme il survint d'autres ouvrages plus parfaits, on oublia ceux qui avoient précédé, & on prit les chefs-d'œuvre nouveaux pour une époque au-delà de laquelle il ne falloit pas se donner la peine de remonter. C'est ainsi qu'Homere fut censé le pere de l'épopée, Eschyle de la tragédie, Esope de l'apologue, Pindare de la poésie lyrique, & Théocrite de la *poésie pastorale*. D'ailleurs on s'est plu à voir naître celle-ci sur les bords de l'Anapus, dans les vallées d'Elore, où se jouent les zéphirs, où la scene est toujours verdoyante & l'air rafraîchi par le voisinage de la mer. Quel berceau plus digne de la muse *pastorale*, dont le caractere est si doux!

Théocrite dont nous venons de parler, naquit à Syracuse, & vécut environ 260 ans avant J. C. Il a peint dans ses idylles la nature naïve & gracieuse. On pourroit regarder ses ouvrages comme la bibliotheque des bergers, s'il leur étoit permis d'en avoir une. On y trouve recueillis une infinité de traits, dont on peut former les plus beaux caracteres de la bergerie. Il est vrai qu'il y en a aussi quelques-uns qui auroient pû être plus délicats; qu'il y en a d'autres dont la simplicité nous paroît trop peu assaisonnée; mais dans la plûpart il y a une douceur, une mollesse à laquelle aucun de ses successeurs n'a pu atteindre. Ils ont été réduits à le copier presque littéralement, n'ayant pas assez de genie pour l'imiter. On pourroit comparer ses tableaux à ces fruits d'une maturité exquise, servis avec toute la fraîcheur du matin, & ce léger coloris que semble y laisser la rosée. La versification de ce poëte est admirable, pleine de feu, d'images, & sur-tout d'une mélodie qui lui donne une supériorité incontestable sur tous les autres.

Moschus & Bion vinrent quelque tems après Théocrite. Le premier fut célebre en Sicile, & l'autre à Smyrne en Ionie. Si l'on en juge par le petit nombre de pieces qui nous restent de lui, il ajouta à l'églogue un certain art qu'elle n'avoit point. On y vit plus de finesse, plus de choix, moins de négligence; mais peut-être qu'eu gagnant du côté de l'exactitude, elle perdit du côté de la naïveté, qui est pourtant l'ame des bergeries. Ses bois sont des bosquets plûtôt que des bois; & ses fontaines sont presque des jets d'eau. Il semble même que ce soit sinon un autre genre que celui de Théocrite, au moins une autre espece dans le même genre. On y voit peu de bergerie, ce sont des allégories ingénieuses, des récits ornés, des éloges travaillés, & qui paroissent l'avoir été. Rien n'est plus brillant que son idylle sur l'enlevement d'Europe.

Bion a été encore plus loin que Moschus, & ses bergeries sont encore plus parées que celles de ce poëte. On y sent par-tout le soin de plaire; quelquefois même il y est avec affectation. Son tombeau d'Adonis, qui est si beau & si touchant, a quelques antithèses qui ne sont que des jeux d'esprit.

Si on veut rapprocher les caracteres de ces trois poëtes, & les comparer en peu de mots, on peut dire que Théocrite a peint la nature simple & quelquefois négligée; que Moschus l'a arrangée avec art; que Bion lui a donné des parures. Chez Théocrite l'idylle est dans un bois ou dans une verte prairie; chez Moschus elle est dans une ville; chez Bion elle est presque sur un théâtre. Or quand nous lisons des bergeries, nous sommes bien-aises d'être hors des villes.

Virgile, né près de Mantoue de parens de médiocre condition, se fit connoître à Rome par ses *poésies pastorales*. Il est le seul poëte latin qui ait excellé en ce genre, & il a mieux aimé prendre pour modele Théocrite que Moschus ni Bion. Il s'y est attaché tellement, que ses églogues ne sont presque que des imitations du poëte grec.

Calpurnius & Némésianus se distinguerent par la *poésie pastorale* sous l'empire de Dioclétien; l'un étoit sicilien, l'autre naquit à Carthage. Après qu'on a lu Virgile, on trouve chez eux peu de ce moëlleux qui fait l'ame de cette *poésie pastorale*. Ils ont de tems en tems des images gracieuses, des vers heureux; mais ils n'ont rien de cette verve *pastorale* qu'inspiroit la muse de Théocrite.

Nous venons de transcrire avec grand plaisir un discours complet sur la *poésie pastorale*, dont on a établi la matiere, la forme, le style, l'origine, & le caractere des auteurs anciens qui s'y sont le plus distingués. Ce discours intéressant est l'ouvrage de l'auteur des *Principes de littérature*; & nous croyons qu'en le joignant aux articles BUCOLIQUE, EGLOGUE & IDYLLE, le lecteur n'aura plus rien à desirer en ce genre. (*D. J.*)

PASTORALE, s. f. (*Musique*.) chant qui imite celui des bergers, qui en a la douceur, la tendresse, le naturel. C'est aussi une piece de musique fait sur des paroles qui dépeignent les mœurs & les amours des bergers.

PASTORICIDES, s. m. (*Hist. eccl.*) nom d'une secte du premier siecle. On appella ces hérétiques *pastoricides*, parce que leur rage se tournoit particulierement contre les pasteurs qu'ils tuoient. Jovet range le *pastoricide* parmi les anabatistes d'Angleterre.

PASTRANA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la nouvelle Castille, avec titre de duché, sur le Tage. *Long.* 15. 4. *lat.* 40. 26.

PASTRUMA, (*terme de relation.*) les voyageurs au Levant nous disent que le *pastruma* est de la chair de bœuf cuite, desséchée & mise en poudre, que les soldats turcs portent à l'armée, pour la dissoudre avec de l'eau, & en faire une espece de potage. (*D. J.*)

PAT, (*Jeu des échecs*,) ce terme du jeu d'échecs se dit lorsque l'un des joueurs n'étant pas en échec, ne sçauroit jouer qu'il ne se mette en échec. Le pat differe du *mat*. On est *mat*, & l'on a perdu, quand on ne peut pas sortir d'échec; mais on est *pat*, lorsqu'on ne peut pas jouer sans se mettre en échec, & alors on recommence la partie, ni l'un ni l'autre n'ayant gagné. Si le roi ne peut jouer sans se mettre en échec, il est *pat*, & la partie est à refaire.

PATA, s. m. (*Ornith.*) nom que les Portugais du Brésil donnent à un des plus beaux & des plus gros canards de l'Amérique; il est presque de la grosseur d'une oie. Les Brésiliens l'appellent *ipecati-apoa*. *Voyez* IPECATI-APOA.

PATAC, s. m. (*Comm.*) monnoie d'argent, qui vaut un double. On dit aussi *patar*.

PATACA-CHICA, (*Comm.*) monnoie fictive usitée parmi les Algériens, & qui vaut 232 aspres, dont 15 font un réal d'Espagne, & 54 font un *dupta* qui vaut environ six livres argent de France. Le *témin* fait la huitieme partie d'un *pataca-chica*. Une piastre mexicaine ou de Séville, dont 20 doivent faire une livre, fait trois *pataca-chicas* & sept témins. Le *karant* est un demi témin ou quatorze aspres.

Pataca-gorda, monnoie fictive des Algériens, qui fait 696 aspres. *Voyez l'article précédent.*

PATACH, s. m. (*Comm. de potasse.*) cendre gravelée qui se fait d'une herbe qu'on brûle, qui se trouve aux environs de la mer Noire & des châteaux des Dardanelles; elle sert pour faire le savon & pour dégraisser les draps, mais elle n'est pas estimée: celles de la côte de Syrie, & sur-tout de Tripoli, sont meilleures.

PATACHE, s. f. (*Marine.*) c'est un petit vaisseau de guerre qui est destiné pour le service des grands navires, & qui mouille à l'entrée d'un port pour aller reconnoître ceux qui viennent ranger les côtes. Ainsi la *patache* sert de premiere garde pour arrêter les vaisseaux qui viennent à entrer dans les ports. Le corps-de-garde de la *patache* doit être composé de son équipage, ou de soldats détachés à cet effet. Les fermiers généraux ont aussi des *pataches* qui se tiennent à l'entrée des ports pour avoir inspection sur ceux qui entrent. On dit *pataches* de fermes & bacs, bateaux & chaloupes de gouverneur.

Patache d'avis ou frégate d'avis, c'est un petit vaisseau qui porte les paquets à l'armée. (*Z*)

PATAGAU, s. m. (*Conchyolog.*) coquille bivalve qui est une espece de came. Le *patagau* differe cependant beaucoup de la came ordinaire; il est plus grand, moins rond, plus lisse; il est chargé de taches jaunes, blanches & noires: une seule trompe de différente couleur, & d'environ quatre pouces de long, lui donne toute sorte de mouvement. Quoiqu'il ne paroisse former qu'un tuyau,

il est

y eſt cependant partagé intérieurement en deux par une eſpece de cloiſon, & chaque tuyau a ſon trou particulier qui ſe voit à l'extrémité de la trompe. Le ſupérieur qui rejette l'eau à trois piés de diſtance, eſt plus étroit que l'inférieur par où elle entre, & l'orifice des deux tuyaux eſt garni de petits poils blancs; ce long tuyau ſans le ſecours d'une autre jambe, ſert au coquillage à ſe mouvoir, & fournit à tous ſes beſoins, ſans pouvoir avancer ni reculer, mais ſeulement s'enfoncer dans la vaſe. Les bords de la coquille ſont tapiſſés de deux membranes épaiſſes qui l'environnent; elles ſont blanches & très-unies, ſans franges ni déchiquetures. (*D. J.*)

PATAGRUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) galon d'or dont on bordoit les tuniques à l'échancrure du col. Le clavus au contraire étoit attaché en long ſur la tunique.

PATAGON, ſ. m. (*Monnoie*) Quelques-uns prononcent *patacon*; monnoie de Flandres faite d'argent qui a cours à-peu-près ſur le pié de l'écu de France de ſoixante ſols; ils ne ſe reçoivent préſentement qu'au poids dans les hôtels des monnoies, ſuivant le prix fixé par les ordonnances. Les diminutions du *patagon* ſont les demi & les quarts.

Outre les *patagons* de Flandre, il s'en fabriquoit auſſi autrefois quantité en Franche-comté, quelques-uns au poids & au titre de ceux de Flandre, c'eſt-à-dire peſant vingt-deux deniers, & tenans de fin dix deniers ſept grains, & quelques autres un peu plus forts, comme ceux qui avoient une croix à feuillage couronnée d'un côté, & de l'autre les armes de Bourgogne, qui peſoient vingt-deux deniers douze grains, & tenoient de fin dix deniers quatorze grains. (*D. J.*)

PATAGONS LES, (*Géog. mod.*) peuples de l'Amérique méridionale, dans la terre magellanique. Leurs bornes du côté du nord ne ſont gueres connues: on les étend ordinairement juſque vers la riviere de los Camarones, & d'autres les pouſſent juſqu'à la riviere de la Plata. Du côté de l'orient ils ſont bornés par la mer du Nord, au midi par le détroit de Magellan, & à l'occident par la Cordilliere de los Andes.

Ce pays s'appelloit *Chiqua* avant que Ferdinand Magellan l'eût nommé le pays des *Patagons*, quand il vit des géans au port de Saint-Julien; ces prétendus géans n'étoient au fond que des hommes très-grands, & qui avoient en environ huit piés par le rapport des meſures modernes au pié de roi.

Les *Patagons* ſont couverts de peaux d'animaux aſſez groſſierement couſues. L'air de ce grand pays eſt différent ſelon ſon éloignement du pôle antarctique ou de la ligne; mais en général il eſt plutôt froid que chaud.

Les Indiens *patagons* voyagent en portant avec eux leurs cabanes & tous les uſtenſiles du ménage; ces cabanes ne conſiſtent qu'en quelques piquets, dont une partie ſe met debout, & le reſte en-travers de l'un à l'autre, & le tout eſt couvert de peaux de cheval. Ils marchent le jour, campent la nuit. La chair de cheval eſt preſque leur unique nourriture; les uns la mangent crue, les autres la font griller. Ce qu'ils nomment *ville* est une habitation qui conſiſte en cabanes petites, baſſes, irrégulieres, éloignées entre elles de trois piés au plus, & ſéparées par une petite paliſſade à hauteur d'appui. Ils reconnoiſſent un chef dont la parure conſiſte en un tablier d'étoffe pendu à ſa ceinture, & un bonnet de plume d'autruche qui lui ſert de diadème.

Le continent des *Patagons* abonde en pâturages & en chevaux. Les *Patagons*, au-moins ceux que nous avons vûs, dit l'auteur célebre du *voyage à la mer du Sud*, ont communément cinq à ſix piés de haut; leur teint eſt de couleur olivâtre; ils ont le nez & les yeux petits: leur naturel eſt fort doux. Leur roi ou chef n'a ſur ſes ſujets d'autres prérogatives que d'être exempt de toute eſpece de travail. Dans les feſtins il eſt confondu avec ſes ſujets; & quand l'ivreſſe eſt de la partie, ils en viennent aux mains avec lui comme avec un autre.

Ces Indiens n'ont proprement aucune demeure fixe; lorſque leurs chevaux ont conſommé les pâturages d'un canton, ils tranſportent leurs cabanes & leurs effets dans un autre: cette tranſmigration ſe fait pluſieurs fois dans l'année. Leurs habitations ſont diſperſées dans une grande étendue de pays; chaque bourgade eſt compoſée d'un très-petit nombre de cabanes; la bourgade même capitale eſt bien inférieure aux plus médiocres villages d'Angleterre pour le nombre d'habitations.

Ils ont quelque foible notion de la divinité; ils rendent une façon de culte à la lune & au ſoleil. Le jour de la nouvelle lune ils s'aſſemblent en corps, & font une eſpece de proceſſion autour de leurs cabanes; celui qui marche à la tête porte un cerceau garni de ſonnettes de cuivre & de plumes d'autruche; ils font pirouetter de tems en tems ce cerceau, & à ce ſignal toute la troupe pouſſe de grands cris. Cette cérémonie dure environ une demi-heure.

On fait le même uſage du cerceau auprès des mourans; mais ſi-tôt que le malade eſt mort, on l'enſevelit bien vîte dans une peau de cheval avec tous les effets qui lui appartiennent, arcs, fleches, &c. On le porte tout de ſuite à quelque diſtance de l'habitation, & on le jette dans une foſſe ronde qu'on a creuſée exprès, & que l'on comble auſſi-tôt.

Leur deuil conſiſte à reſter ſeuls quelque tems, & à ne parler à perſonne; pendant cette retraite, on leur envoie leur nourriture. Ils craignent extrèmement les ſpectres & les revenans, & par cela même ils ſont ſujets à en voir quantité. Ils les chaſſent autant qu'ils peuvent en frappant à grands coups ſur les peaux de cheval dont leur cabane eſt entourée.

La polygamie leur eſt inconnue; lorſque leur femme eſt en couche, l'entrée de ſa cabane eſt interdite à tout le monde juſqu'à ce qu'elle en ſorte elle-même portant ſon enfant entre ſes bras. Auſſi-tôt qu'elle en eſt délivrée, on enveloppe l'enfant d'une peau de mouton, on le couche ſur une eſpece de civiere, dont le fonds eſt garni de la même peau; on lui lie les bras & les jambes avec des eſpeces de courroies contre le bois de la civiere, afin qu'il ne puiſſe pas tomber; on ſuſpend cette machine par les quatre coins: cette maniere d'emmailloter doit avoir des avantages, car les *Patagons* ſont bien faits; mais ils ont tous le derriere de la tête applati, ce qui vient ſans doute de leur uſage de tenir les enfans couchés ſur le dos, ſans autre oreiller que le bois de la civiere.

Dans les premiers mois après la naiſſance, les meres menent tous les matins leurs enfans à la riviere, & les y plongent. Cette pratique les rend ſi inſenſibles au froid, qu'au fort de l'hiver ils courent tout nuds ſur la neige & la glace.

Les *Patagons*, hommes & femmes, portent des colliers & des braſſelets de grains noirs de grelots: ils vont en courſe tous les printems, & emploient l'été à chaſſer & à prendre des chevaux ſauvages avec un nœud coulant, en quoi ils ſont d'une adreſſe ſurprenante.

Les *Patagons* qui habitent les contrées voiſines de la montagne des Cordillieres, ſont très-belliqueux, haïſſent mortellement les Eſpagnols, & leur font une guerre continuelle; ils ſont comme les autres de haute taille & d'un teint baſané: leurs armes ſont la lance & la fronde, qu'ils manient avec beaucoup de dextérité. Ils ſe diſperſent en différens partis dans ces vaſtes plaines, ayant chacun leur chef ou cacique, & montent à cheval comme à-peu-près nos houſſards d'Europe. Leurs étriers ſont un morceau de bois percé d'un trou pour y mettre le bout du pié; leurs brides ſont de crin, & le mords eſt de bois.

Ils n'ont point de demeures fixes, ſont errans, & par-là même inacceſſibles aux Eſpagnols; ils font de tems en tems des courſes ſur les frontieres eſpagnoles, enlevent le bétail & les habitans; mais de tous les priſonniers qu'ils font, ils ne gardent que les femmes & les enfans pour en faire des eſclaves, & tuent le reſte. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATAGONS TERRE DES, (*Géog. mod.*) On donne le nom de *terre des Patagons* à cette partie de l'Amérique méridionale qui eſt au ſud des établiſſemens des Eſpagnols, & qui s'étend depuis ces colonies juſqu'au détroit de Magellan. La partie orientale de ce pays eſt remarquable par une particularité qui ne ſe trouve dans aucune autre contrée de notre globe connue; c'eſt que quoique tout le pays qui eſt au nord de la riviere de la Plata ſoit rempli de bois & d'arbres de haute futaie, tout ce qui eſt au ſud de cette riviere eſt abſolument dépourvû d'arbres, à l'exception de quelques pêchers que les Eſpagnols ont plantés & fait multiplier dans le voiſinage de Buenos-Ayres; de ſorte qu'on ne trouve dans toute cette côte de quatre cens lieues de longueur, & auſſi avant dans les terres que les découvertes ont pu s'étendre, que quelques chétives brouſſailles. Le chevalier Narborough, que Charles II. envoya exprès pour découvrir cette côte & le détroit de Magellan, & qui en 1670 hiverna dans le port Saint-Julien & dans le port Déſiré, aſſure qu'il ne vit pas dans tout le pays un tronc d'arbre aſſez gros pour en faire le manche d'un couperet. *Voyage* de G. Anſon, *in*-4°. Amſterdam 1749. (*D. J.*)

PATAGONULA, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres dans le ſyſtême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt extrèmement petit; il ſe partage en cinq ſegmens, & demeure après que la fleur eſt tombée. La fleur conſiſte en un ſeul pétale ovoïde dont le bord eſt découpé en cinq parties aiguës. Les étamines ſont cinq filets de la longueur de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples. Le germe du piſtil eſt oval & poin-

pointu. Le stile est très-délié, & légérement fendu en deux; il reste aussi après la chûte de la fleur. Les stigmates sont simples. Le fruit est une capsule pointue, ovoïde placée sur un large calice formé de cinq longs segmens, légérement découpés dans les bords. Les graines de cette plante sont encore inconnues, mais la structure du calice qui porte la capsule, est seule suffisante pour la distinction de ce genre de plante. (*D. J.*)

PATAIQUES DIEUX, ou *Pataques*, (*Mythol.*) images de certains dieux que les Phéniciens mettoient sur les proues de leurs vaisseaux. Herodote, *l. IV.* les appelle πάταικοι; Bochard dérive ce mot du phénicien; Scaliger n'est point de cet avis. M. Morin le tire du grec πίθηκος, animal qui étoit l'objet du culte des Egyptiens, & qui de-là peut avoir été honoré par ses voisins. M. Elsner, *mémoires* de Berlin, *t. II.* a observé qu'Hérodote n'appelle pas *Pataci* des dieux, mais ceux qui avoient obtenu cette dignité de la libéralité d'Hesychius, de Suidas, & d'autres anciens lexicographes qui les ont placés à l'éperon des vaisseaux, au lieu qu'Hérodote les plaçoit à la proue. Scaliger, Bochard & Selden se sont donnés bien des tourmens sur cette matiere. Le discours de M. Morin dans les *mémoires de l'académie des Inscriptions tome I.* n'apprend rien de plus, & toutes les étymologies du mot même sont chimériques. M. Elsner croit que les *Pataci* étoient les mêmes que les *dioscures*, non pas Castor & Pollux inventés par les Grecs, mais les dioscures orientaux d'une plus haute antiquité. Hérodote dit que les *Pataci* ressembloient à de petites statues de Vulcain. Pausanias leur donne environ un pié de hauteur. On les regardoit pour être les protecteurs de la navigation. (*D. J.*)

PATALA, (*Géog. anc.*) île des Indes à l'embouchure du fleuve Indus. Arrien nous apprend qu'on la nomme aussi *Delta*, à cause de sa figure triangulaire. Il y avoit dans cette île une ville qui portoit le même nom (*D. J.*)

PATALAM ou PADALAS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Banians ou Idolâtres de l'Indostan nomment des abîmes souterreins ou des lieux de tourmens qui, suivant leur religion, sont destinés à recevoir les criminels sur qui Dieu exercera sa vengeance. Ils les nomment aussi *padala-logum* ou *enfer*, c'est *Emen* ou le dieu de la mort qui y préside; sa cour est composée de démons appellés *Rasbejas*; c'est-là que les ames des damnés seront tourmentées. Suivant la mythologie de ces peuples, il y a sept royaumes dans le *patalam*, les hommes qui seront condamnés à ce sejour affreux, ne recevront d'autre lumiere que celle que leur fourniront des serpens qui porteront des pierres étincelantes sur leurs têtes. Cependant les Indiens ne croient point que les tourmens des damnés seront éternels; le *patalam* n'est fait, selon eux, que pour servir de purgatoire aux ames criminelles, qui rentreront ensuite dans le sein de la divinité, d'où elles sont émanées.

PATALENE, s. f. (*Mythol.*) divinité romaine qui présidoit aux blés lorsqu'ils commencent à faire paroître leurs épis. Le peuple lui donnoit le soin de les faire sortir heureusement. Arnobe parle d'une divinité à-peu-près semblable, qu'il nomme *Patella* & *Patellana*. (*D. J.*)

PATAMAR, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan ou dans les états du grand-mogol, à des messagers qui vont d'une ville à l'autre.

PATANES ou PATANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme les restes de l'ancienne nation sur qui les Mogols ou Tartares monguls ont fait la conquête de l'Indostan. Quelques auteurs croient que leur nom leur vient de *Patna*, province du royaume de Bengale au-delà du Gange; mais d'autres imaginent avec plus de vraissemblance que ce sont des restes des Arabes, Turcs & Persans mahométans, qui vers l'an 1000 de l'ere chrétienne, firent la conquête de quelques provinces de l'Empire sous la conduite de Mahmoud le Gaznévide. Les *Patanes* habitent les provinces septentrionales de l'empire Mogol; ils sont courageux & remuans, & ont eu part à la révolution causée dans l'Indostan par le fameux Thamas-Koulikan, usurpateur du trône de Perse.

PATANE ou *Patany*, (*Géog. mod.*) royaume des Indes dans la presqu'île de Malaca, sur la côte orientale, entre le royaume de Siam & de Paha. Les habitans sont en partie mahométans & en partie payens. Les Chinois font avec eux un grand commerce; on n'y distingue que deux saisons, l'hiver & l'été; l'hiver dure pendant les mois de Novembre, Décembre & Janvier, pendant lesquels il pleut sans cesse. Les bois sont remplis d'éléphans, de sangliers & de guenons. Le royaume, dit Gervaise, releve du roi de Siam, & est gouverné par une reine qui ne peut se marier, mais qui peut avoir des amans tant qu'elle veut. La lubricité des femmes y est si grande, que les hommes sont contraints de se faire de certaines garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entreprises. C'est là, c'est aux Maldives, c'est à Bantan, que la nature a une force & la pudeur une foiblesse qu'on ne peut comprendre; c'est-là, dit M. de Montesquieu, qu'on voit jusqu'à quel point les vices du climat laissés dans la liberté, peuvent porter le désordre. *Long.* 119. *lat.* 7. (*D. J.*)

PATANE, ou *Patany*, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans la presqu'île de Malaca, sur la côte orientale du royaume de *Patane*, dont elle est capitale. C'est une des villes fortes des Indes orientales; elle a un port & est peuplée de Patanois qui sont mahométans, de Chinois & de Siamois. *Long.* 119. *lat.* 7. 34.

PATANQUIENS, *Pantochius*, voyez PANTOQUINS.

PATANS, (*Géog. mod.*) peuples des Indes dans les états du grand-mogol. Ils habitent les montagnes de Dhely & d'Agra.

PATARASSE, ou MAL-BETE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de ciseau à froid dont on se sert pour ouvrir les joints d'entre deux bordages quand ils sont trop serrés, afin de mieux faire la couture. (*Z*)

PATARE, *Patara*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Lycie, dont elle étoit capitale, selon Tite-Live, *l. XXXVII. c. xv.* Elle avoit un temple célebre dédié à Apollon Pataréen; ce temple étoit aussi riche que celui des Delphiens, & l'oracle des deux temples passoit pour mériter la même croyance. Horace, *l. III. ode* 4. le dit,

> . . . . *Qui Lyciæ tenes*
> *Dumeta natalemque silvam,*
> *Delius & patareus Apollo.*

On ne consultoit l'oracle de *Patare* que dans les six mois de l'hiver: durant les six mois de l'été l'oracle étoit à Delphes. C'est ce que Virgile explique dans l'*Enéide*, *l. IV.* n. 143.

> . . *Ubi hibernam Lyciam, Xantique fluenta*
> *Deserit, ac Delum maternam invisit Apollo.*

La ville de *Patare* étoit située dans la peninsule, qu'Etienne le géographe appelle la *Chersonèse* des Lyciens: C'étoit, selon Tite-Live, *liv. XXXVII. c. xvij.* & *l. XXXVIII. c. xix.* une ville maritime qui avoit un port. Ptolomée Philadelphe après avoir accru *Patare*, la nomma *Arsinoé*, du nom de sa femme, mais cette ville ne laissa pas que de conserver toujours son ancien nom, sous lequel elle fut plus connue que sous celui d'*Arsinoé*. Elle devint avec le tems un évêché suffragant de Myre.

Acésée, brodeur de *Patare*, s'immortalisa par son adresse à l'aiguille. C'est lui qui fit le voile nommé πέπλος pour la Minerve d'Athènes: c'est encore lui qui fit l'ouvrage de ce genre que les Delphiens consacrerent à Apollon, & l'on écrivit dessus que Minerve elle-même par sa faveur divine avoit dirigé le travail de l'ouvrier, & avoit conduit ses mains. (*D. J.*)

PATARINS, PATERINS, ou PATRINS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui s'éleverent dans le xij. siecle, & suivoient une partie des erreurs des Vaudois & des Henriciens. Ils soutenoient que Lucifer avoit créé toutes les choses visibles: que le mariage est un adultere; que ce fut une illusion que Moïse vit un buisson ardent & diverses autres impostures qui furent condamnées en 1179 dans le concile général de Latran, sous Alexandre III. avec les erreurs des Cathares, & de divers autres hérétiques. On tire leur nom du mot latin *pati*, qui veut dire *souffrir*, parce qu'ils affectoient de tout souffrir avec patience, & se vantoient encore d'être envoyés dans le monde pour consoler les affligés: ce qui fut cause qu'on les appella *les consolés* ou *consolateurs* en Lombardie, & *les bonshommes* en Allemagne. Baronius, *A. C.* 1179. Sponde, *A. C.* 1198. *n.* 28. Sander. *hær.* 147.

PATAVINITÉ, s. f. (*Belles-Lettres.*) Chez les critiques, c'est une faute qu'on reproche à Tite-Live, & qu'il a tirée de Padoue sa patrie, qu'on appelloit autrefois *Patavium*. Asinius Pollion, comme nous l'apprend Quintilien, a taxé Tite-Live de *patavinité*. Les critiques se sont donné des peines infinies pour découvrir en quoi consistoit cette *patavinité*.

Paul Beni, professeur d'Eloquence dans l'université de Padoue, croit que ce mot doit s'entendre du penchant que cet historien avoit pour le parti de Pompée. Mais Pollion lui auroit-il reproché un penchant dont il n'étoit pas exempt lui même? Pignorius pense que la *patavini-*

matieres précieuses; en des matieres encore plus précieuses. Ils teignoient le crystal dans toutes les couleurs, & sur-tout dans un très-beau verd d'émeraude; jusques dans les Indes on imitoit le béril avec le crystal. D'autres fois on produisoit de fausses améthystes, dont le velouté pouvoit en imposer, même à des connoisseurs; ce n'étoit cependant que de l'ambre teint en violet.

Le verre ainsi colorié ne pouvoit manquer d'être employé dans la gravûre; il y tint en plus d'une occasion la place des pierres fines, & il multiplia considérablement l'usage des cachets. J'ai déja dit que les anciens avoient non-seulement gravé sur le verre, mais qu'ils avoient aussi contrefait les pierres gravées en les moulant, & en imprimant ensuite sur ces moules du verre mis en fusion. J'ai remarqué que dès le quinzieme siecle, les Italiens étoient rentrés en possession de faire de ces *pâtes* ou pierres factices; j'ajoute ici que les ouvriers qui y furent employés dans les derniers tems, n'ayant pas eu apparemment assez d'occasions de s'exercer, ne nous avoient rien donné de bien parfait. Peut-être ne connoissoient-ils pas assez la valeur des matieres qu'ils employoient. Le verre qui doit être moulé; la terre qui doit servir à faire le moule, sont des matieres analogues, toujours prêtes à se confondre, & à s'unir inséparablement, lorsqu'on les expose à un grand feu. Cette opération peu considérable en apparence, pouvoit donc devenir l'objet des recherches d'un excellent chimiste, & M. Homberg ayant été chargé par S. A. R. monsieur le duc d'Orléans, de travailler à la perfectionner, il ne crut pas qu'il fût au-dessous de lui de s'y appliquer.

Après différens essais, après avoir répété plusieurs expériences, auxquelles le prince voulut bien assister, il parvint enfin à faire de ces *pâtes* avec tant d'élégance, que les connoisseurs mêmes pouvoient y être trompés, & prendre quelquefois les copies pour les originaux. En exposant ici la façon de procéder de M. Homberg, je ne fais presque que transcrire le mémoire de cet habile physicien, qui est inséré parmi ceux de l'académie royale des Sciences de l'année 1712.

Le point essentiel étoit de trouver une terre fine qui ne contînt aucun sel, ou du-moins fort peu, & avec laquelle il fût possible de faire un moule qui pût aller au feu sans se vitrifier, ni sans se confondre avec le morceau de verre amolli au feu, ou à demifondu, qui devoit être appliqué sur ce moule, & recevoir l'empreinte du relief qui y avoit été formée. La chose devenoit d'autant moins aisée, que le verre ne differe des simples terres, qu'en ce que l'un est une matiere terreuse qui a été fondue au feu, & que l'autre est la même matiere terreuse qui n'a pas encore été fondue, mais qui se fond aisément, & qui s'unit avec le verre, si on les met l'une & l'autre ensemble dans un grand feu. Si donc on n'use pas de précautions dans le choix & l'emploi de la terre, le moule & le verre moulé se collent si étroitement dans le feu, qu'on ne peut plus les disjoindre; & la figure qu'on avoit eu intention d'exprimer sur le verre, se trouve alors détruite.

Une matiere terreuse à laquelle on auroit fait perdre ses sels par art, soit en y procédant par le feu, soit en y employant l'eau, comme sont par exemple la chaux vive, & les cendres lessivées, seroit encore sujette aux mêmes inconvéniens; car ces terres conservent en entier les locules qui étoient occupés par les sels qu'elles ont perdus, & ces locules sont tous prêts à recevoir les mêmes matieres qui les remplissoient, quand elles se présenteront. Or comme le verre n'a été fondu ou vitrifié qu'au moyen d'une grande quantité de sel fondant que l'art y a joint, pour peu qu'on l'approche dans le feu d'une terre d'où l'on a emporté les sels, il s'insinuera promptement dans ses pores, & l'une & l'autre matiere ne feront qu'un seul corps.

Il n'en est pas ainsi des matieres terreuses qui naturellement ne contiennent rien ou très-peu de salin; elles n'ont pas les pores figurés de maniere à recevoir facilement des sels étrangers, sur-tout quand ces sels sont déja enchâssés dans une autre matiere terreuse, comme est le verre, & qu'on ne les tient pas trop long-tems ensemble dans un grand feu; car il est vrai qu'autrement la quantité de sel qui est dans le verre, serviroit immanquablement de fondant à cette derniere sorte de terre, & ils se fondroient & se vitrifieroient à la fin l'un par l'autre.

Persuadé de la vérité de ces principes, M. Homberg examina avec attention toutes les especes de terres; & après en avoir fait l'analyse, il s'arrêta à une certaine sorte de craie qu'il trouva très-peu chargée de sel, & qui par cette raison lui parut plus propre qu'aucune autre matiere pour l'accomplissement de son dessein. Cette craie qu'on nomme communément du *tripoli*, sert à polir les glaces de miroirs, & la plûpart des pierres précieuses. On en connoît de deux especes; celle qui se tire de France est blanchâtre, mêlée de rouge & de jaune, & quelquefois tout-à-fait rouge; elle est ordinairement feuilletée & tendre. Le tripoli du Levant, plus connu sous le nom de *tripoli* de Venise, est au contraire rarement feuilleté: sa couleur tire sur le jaune, on n'en voit point de rouge, & il est quelquefois fort dur.

Qu'on se serve de l'un ou de l'autre, il faut choisir celui qui est tendre & doux au toucher comme du velours, & rejetter celui qui pourroit être mêlé d'autre terre, ou de grains de sable. Mais on doit sans difficulté donner la préférence au tripoli de Venise; il est plus fin, & par conséquent, il moule plus parfaitement que le tripoli de France: outre cela le verre ne s'y attache jamais au feu, ce qui arrive quelquefois au nôtre. Cependant comme il est rare & cher à Paris, on peut pour épargner la dépense, employer à-la-fois dans la même opération, les deux sortes de tripoli, en observant ce qui suit.

Chacune des deux especes de craies exige une préparation particuliere: on pile le tripoli de France dans un grand mortier de fer, on le passe par un tamis, & on le garde ainsi pulvérisé pour s'en servir, comme on le dira bien-tôt: au lieu que le tripoli de Venise demande à être gratté légérement, & fort peu à-la-fois; avec un couteau ou avec des éclats de verre à vitre. Il ne suffit pas de l'avoir ensuite passé par un tamis de soie très-delié & très-fin, il faut encore le broyer dans un mortier de verre, avec un pilon de verre. Ce dernier tripoli étant particulierement destiné à recevoir les empraintes, plus il sera fin, mieux il les prendra.

Les deux tripoli ayant été ainsi réduits en poudre, on prend une certaine quantité de celui de France, qu'on humecte avec de l'eau, jusqu'à ce qu'il se forme en un petit gâteau, quand on en presse un peu avec les doigts; à-peu-près comme il arrive à la mie de pain frais lorsqu'on la pétrit de même entre les doigts. On remplit de ce tripoli humecté un petit creuset plat, de la profondeur de sept à huit lignes, & du diametre qui convient à la grandeur de la pierre qu'on a dessein de mouler. On presse légerement le tripoli dans le creuset, puis on met par-dessus une couche de tripoli de Venise en poudre seche assez épaisse pour pouvoir suffire au relief qui y doit être exprimé.

La pierre qu'on veut mouler étant posée sur cette premiere couche, de maniere que sa superficie gravée touche immédiatement la superficie du tripoli, on appuie dessus, en pressant fortement avec les deux pouces; & l'on ne doit point douter que l'impression ne se fasse avec toute la netteté possible; car elle se fait sur le tripoli de Venise, & ce tripoli a cela de propre, qu'il est naturellement doué d'une légere onctuosité, & que lorsqu'on le presse, ses petites parties qui, comme autant de petits grains, étoient divisées, se réunissent, & se tenant collées ensemble, forment une masse dont la superficie est aussi lisse que celle du corps le mieux poli. On applatit, ou bien l'on enleve avec le doigt, ou avec un couteau d'ivoire, l'excédent du tripoli qui déborde la pierre. En cet état, on laisse reposer le moule jusqu'à ce qu'on juge que l'humidité du tripoli de France a pénétré celui de Venise, qui comme on a vû, a été répandu en poudre seche, & qu'elle en a lié toutes les parties. Avec un peu d'habitude, on saura au juste le tems que cela demande. Il convient pour lors de séparer la pierre d'avec le tripoli; pour cela on l'enleve un peu avec la pointe d'une aiguille enchâssée dans un petit manche de bois, & l'ayant ébranlée, on renverse le creuset; la pierre tombe d'elle-même, & le sujet qui y est gravé reste imprimé dans le creuset. On réparera, s'il en est nécessaire, les bords du tripoli que la pierre auroit pû déchirer en les quittant, & on laissera sécher le creuset dans un lieu fermé, où l'on sera assuré que la poussiere n'entrera point, & ne pourra point gâter l'impression qu'on vient d'achever.

Il est sur-tout d'une grande importance, qu'il ne soit absolument resté aucune portion de tripoli dans le creux de la pierre qu'on a moulé, & que le dépouillement de cette pierre se soit fait dans tout son entier, quand elle s'est séparée du tripoli: autrement l'impression du verre se feroit imparfaitement; tout ce qui seroit demeuré dans la pierre, formeroit autant de vuides dans la copie. Il faut donc y regarder de près; & si l'on remarque quelque partie emportée, quelque déchirure, recommencera une nouvelle empreinte sur le même tripoli, qui pourra servir, supposé qu'il soit encore moite.

Si le moule est en bon état, & lorsqu'on sera assuré que le tripoli dont le creuset est rempli est parfaitement sec, on prendra un morceau de verre de quelque couleur qu'on voudra, il n'importe; mais il est pourtant à propos qu'il imite autant qu'il est possible, la couleur des agates,

agates, des jaspes, des cornalines, des améthystes, ou de quelques-unes des pierres fines qu'on choisit ordinairement pour graver. On le taillera de la grandeur convenable, on le posera sur le moule, en sorte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, car il l'écraseroit par son poids. On approchera du fourneau le creuset ainsi couvert de son morceau de verre, & on l'échauffera peu-à-peu jusqu'à ce qu'on ne puisse pas le toucher des doigts sans se brûler. Il est tems pour lors de le mettre dans le fourneau, qui doit être un petit four à vent, garni au milieu d'une moufle, au tour de laquelle il y aura un grand feu de charbon, ainsi que dessus & dessous.

On pourra mettre un ou plusieurs creusets sous la moufle, selon sa grandeur; on bouchera l'ouverture de la moufle avec un gros charbon rouge, & on observera le morceau de verre. Quand il commencera à devenir luisant, c'est la marque qu'il est assez amolli pour souffrir l'impression: il ne faut pas tarder à retirer le creuset du fourneau, & sans perdre de tems, on pressera le verre avec un morceau de fer plat, pour y imprimer la figure moulée dans le creuset. L'impression finie, on aura attention de remettre le creuset auprès du fourneau, dans un endroit un peu chaud, & où le verre à l'abri du vent, puisse refroidir peu-à-peu; car le passage trop subit du chaud au froid, le feroit surement peter, & y occasionneroit des fentes; & même afin de prévenir cet accident, qui arrive souvent peu de tems après l'opération, particulierement quand le verre est un peu revêche, on ne doit pas manquer d'en égruger les bords avec des pincettes, aussitôt que tout-à-fait refroidi, le verre aura été ôté de dessus le creuset.

Tous les verres ne sont pas cependant sujets à cet inconvénient; il n'y a pas d'autres regles pour les connoître, que d'en imprimer deux ou trois morceaux, qui enseigneront assez la maniere dont il faudra les traiter: ceux qui sont les plus durs à fondre, doivent être préférés; ils portent un plus beau poli, & ne se rayent pas si facilement que les tendres.

Si l'on est curieux de copier en creux une pierre qui est travaillée en relief, ou de mettre en relief une pierre qui est gravée en creux, on pourra s'y prendre de la façon suivante. On imprimera en cire d'Espagne ou en soufre, le plus exactement qu'il sera possible, la pierre qu'on veut transformer. Si elle est gravée en creux, elle produira un relief; & si c'est un relief, il viendra un creux: mais comme en faisant ces empreintes, on ne peut empêcher que la cire ou le soufre ne débordent, il faudra avant que d'aller plus loin, abattre ces balevres, & ne laisser subsister que la place de la pierre, dont on unira le tour avec la lime, ou avec un canif. Le cachet ou empreinte étant formé, on le moulera dans un creuset rempli de tripoli, de la même maniere que si on vouloit mouler une pierre, & l'on imprimera de même au grand feu dans ce moule, un morceau de verre, en observant tout ce qui a été prescrit ci-dessus. On enseignera dans la suite la maniere de faire les empreintes en soufre.

Quant à celles qui seront faites en cire d'Espagne, on les appliquera sur de petits morceaux de bois, ou sur du carton fort épais, pour empêcher qu'elles ne se tourmentent; car s'il arrivoit que la carte ou le papier sur lesquels elles auroient été mises, plissent dans le tems qu'on les imprime sur le tripoli, la cire d'Espagne se fendroit, & le tripoli venant à s'insinuer dans ces fentes, on ne pourroit éviter que l'impression en verre ne fût traversée de raies, qui la défigureroient horriblement, ou qui feroient penser que la pierre qui a fourni le modele, auroit été cassée.

Enfin pour que la pierre contrefaite imite plus parfaitement son original, il est nécessaire de lui faire avoir une forme bien réguliere, & qu'elle soit exactement ronde, ovale, *&c.* Pour cet effet on la fera passer sur la meule, l'usant sur son contour aux endroits qui ne seroient pas unis. La *pâte de verre* ainsi perfectionnée, on la monte en bague, ou on la conserve dans des layettes, comme les véritables pierres gravées; & l'on peut assurer que, pour ce qui concerne le travail du graveur, elle fait à peu-près le même plaisir, & sert aussi utilement pour l'instruction que ces dernieres: Je dois avertir qu'au lieu de creuset, il y a des gens qui emploient un anneau de fer, ce qui revient au même; cet anneau dure plus longtems, & c'est l'unique avantage qu'il peut avoir sur le creuset.

Soit que le verre représente un relief, soit qu'il se charge du travail de la gravure en creux, on ne peut en suivant le procédé dont on vient de rendre compte, qu'imiter une pierre d'une seule couleur, & jamais on n'exprimera les variétés & les différens accidens de couleurs d'un camée. Voilà cependant ce que les anciens ont sû faire dans la plus grande perfection; & l'on doit regretter la perte d'un secret si propre à multiplier des ouvrages aussi excellens que singuliers.

On voit des pierres factices antiques, qui semblent être de véritables agates-onyx. Je ne parle point de ces sardoines-onyx, où pour contrefaire cette espece de pierre fine, qui quand elle étoit réguliérement belle, n'avoit point de prix, un ouvrier patient & adroit, colloit ensemble trois petites tranches d'agate fort minces, & parfaitement bien dressées, l'une noire, la seconde blanche, & la troisieme rouge, & le faisoit si habilement, que les joints ne paroissant absolument point, & les agates ayant été bien assorties pour les nuances, il n'étoit presque pas possible d'appercevoir la fraude, & de s'en garantir. Eh! qui sait si dans les sardoines-onix que nous admirons, il ne s'en trouve pas quelqu'une d'artificielle, & où l'on a usé anciennement de la supercherie que je viens de faire observer? Mais ce n'est pas ce qu'il s'agit d'examiner présentement; il n'est question que des *pâtes* qui ont été jettées dans des moules, & avec lesquelles les anciens ont si heureusement imité les camées.

Il n'étoit guere possible de pousser plus loin que le firent les Romains, l'art de contrefaire les camées, & je pense que si l'on veut les égaler, il faut de toute nécessité pénétrer leur manœuvre, & la suivre de point en point. Qu'on cherche tant qu'on voudra, qu'on fasse diverses tentatives, qu'on multiplie les expériences, il n'y aura jamais que la matiere seule de la porcelaine qui soit convenable pour rendre avec une apparence de vérité, les figures en bas-relief, qui dans les agates naturelles, se détachent en blanc sur un fond de couleur; & il ne faut pas desespérer, si l'on s'y applique sérieusement, qu'on n'y réussisse à la fin. Quelques essais assez heureux, semblent l'annoncer & le promettre.

Nous avons vû cependant quelques personnes tenir une autre route, & en soudant ensemble des tranches de verre diversement colorié, à peu-près comme les anciens en avoient usé avec l'agate, entreprendre de faire des camées factices presque semblables aux véritables. Ils ont cru que l'imitation se feroit avec d'autant plus de succès, que les morceaux de verre qu'ils employoient étant mis dans un creuset avec de la chaux, du plâtre ou de la craie, appellée *blanc d'Espagne* ou *tripoli* (en observant de poser alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre), & étant poussés à un feu très-violent, perdent leur transparence, & deviennent même à la fin tout-à-fait opaques, & bons à être travaillés sur le touret comme l'agate. Ces morceaux de verre ainsi calcinés, on en prend deux, l'un blanc & l'autre de couleur, on les applique l'un contre l'autre, & les mettant ensemble en fusion sous la moufle, les deux tranches s'unissent en se parfondant, & n'en font plus qu'une, conservant cependant chacune leur propre couleur. Si l'on veut s'épargner cette peine, on peut prendre quelque morceau de ces verres peints, que la peinture n'a pas pénétré entierement, & dont elle n'a même teint que la moitié de la substance: on le calcinera, en le présentant encore au feu sous la moufle, & il en sortira devenu un corps opaque, moitié blanc & moitié colorié dans son épaisseur, & qui fera le même effet que les deux verres unis ensemble. Mais avant que de se servir des uns ou des autres, il faut faire passer ces verres sur la roue du lapidaire, & manger de la surface qui est blanche, & qui est destinée à exprimer les figures de relief du camée, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une épaisseur aussi mince qu'une feuille de papier.

La matiere étant préparée, le fourneau bien allumé, & la pierre qu'on a dessein d'imiter ayant été précédemment moulée dans un creuset & sur du tripoli, de la maniere qu'il a été enseigné ci-devant, prenant garde que l'empreinte ne doit pas offrir un relief, mais un creux, on pose sur ce moule le verre du côté qu'il montre une superficie blanche; on l'entoure sous la moufle, & au moment que la fusion commence à se faire, on l'imprime sans rien changer dans le procédé dont on a déja rendu compte. Pour derniere opération, on découpe sur le touret, & avec les mêmes outils dont on se sert pour la gravure en pierres fines, tout le blanc qui déborde le relief, & qui l'environne, & qui étant fort mince, part sans beaucoup de difficulté; en découvrant ainsi tout-autour le second lit du verre, on forme un champ aux figures, qui paroissent alors isolées, & de demi-relief sur un fond de couleur, comme dans les véritables camées.

S'il n'étoit question que d'une simple tête, qui ne fût pas trop difficile à chantourner, on pourroit commencer par mouler cette tête, & l'imprimer ensuite en relief sur

un

un morceau de verre teint en blanc; puis faisant passer ce verre imprimé sur la roue du lapidaire, on l'useroit par-derriere avec de l'émeril & de l'eau jusqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête se trouvât abattue, & qu'il ne restât absolument que le relief; & si après cette opération, il y avoit encore quelque petite partie du champ qui fût demeuré, on l'enleveroit avec la lime, ou avec la pointe des ciseaux.

Cette tête ainsi découpée avec soin, on l'applique sur un morceau de verre teint en noir, ou autre couleur; on l'y colle avec de la gomme liquéfiée, & quand elle y est bien adhérente, on pose le verre sur du tripoli, & on l'y presse comme s'y on l'y vouloit mouler; mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laisse sécher le moule, toujours couvert de son morceau de verre, & en cet état, on l'enfourne sous la mousse, on presse le verre avec la spatule de fer, lorsqu'il est en fusion, & le reste se fait ainsi qu'il a été expliqué ci-devant. La gomme qui attachoit la tête sur son fond se brûle pendant ce tems-là, & s'évapore; & les deux morceaux de verre, celui qui forme le relief & celui qui doit lui servir de champ, n'étant plus séparés par aucun corps étranger, ils s'unissent étroitement, en se fondant sans qu'on puisse craindre que dans cette action le relief souffre la moindre altération, puisque le tripoli dans lequel il est enfoncé, & qui l'enveloppe de toutes parts, lui sert comme d'une chappe, & ne lui permet pas de s'écarter.

Cette derniere pratique paroît plus simple que la précédente; on n'y est pas obligé d'emprunter le secours d'instrumens, qui ne peuvent être bien maniés que par un graveur; mais elle ne laisse pas d'avoir ses difficultés; & l'une & l'autre deviennent d'une exécution qui demande beaucoup de patience & d'adresse. Il faut encore avouer que le blanc, quelque soin & quelques précautions qu'on ait prises, n'est jamais bien pur & bien opaque; il est presque toujours bleuâtre, & laisse entrevoir la nuance du verre qui est en-dessous. (*D. J.*)

PATE, *voyez* BISCUIT.

PATE, *en terme de pain d'épicier*, est un appareil ou composition de miel ou de farine, dont on fait le pain-d'épice, *Voyez* PAIN-D'ÉPICE. Il y a de plusieurs sortes de *pâtes* qui peuvent néanmoins se réduire à trois principales; *pâte* d'assortiment, *pâte* dure & *pâte* en gros. *Voyez* chacun de ces mots à son *article*. Cette *pâte* a cela de particulier, qu'elle ne se leve point comme les autres especes de *pâtes*, & peut se garder un tems considérable sans se gâter. Les ouvrages qu'on en fait quand elle est nouvellement faite, ne valent pas à beaucoup près, ceux qu'on fait de vieille *pâte*.

Pâte d'assortiment, est une *pâte* qui tient le milieu entre la *pâte* dure & la *pâte* à gros, pour la fermeté & la consistance. On en fait des ouvrages assez considérables, des pains de deux, de trois, de quatre sols, &c.

La *pâte dure* est une sorte de *pâte* très-ferme, dont on se sert à faire les mêmes ouvrages, tels que ces figures d'hommes & de femmes que l'on voit fort communément, &c.

Pâte à gros; c'est une *pâte* molle, fine, & fort légere, dont on fait les gros pains d'épice. *Voyez* GROS.

PATE, (*Papeterie.*) espece de bouillie dont se fabrique le papier. Elle est faite de vieux chiffons, ou morceaux de toile de chanvre & de lin, que l'on appelle *drapeaux*, *peilles*, *chiffres*, *drilles*, & *pâtes*.

Pâte venante, on appelle *pâte venante*, la *pâte* de moyenne qualité faite des vieux drapeaux & chiffons de toile de lin ou de chanvre, qui ne sont pas les plus fins; c'est avec la *pâte venante* que se font les papiers de la seconde sorte.

PATE, *en terme de Patisserie*; c'est une composition molle, de farine pétrie avec de l'eau, du lait, du beurre, & autre chose semblable, dont on fait une espece d'enveloppe à la viande & aux fruits, qu'on veut faire cuire au four. La *pâte* est la base & le fondement des gâteaux, tourtes, & autres ouvrages de patisserie. *Voyez* PATISSERIE.

PATÉ, s. m. *en terme de Pâtissier*; c'est un ouvrage de Pâtisserie, une préparation de quelque viande particuliere, comme bœuf, venaison, agneau, ou autre chose semblable bien assaisonnée, mise en pâte & cuite au four. On fait aussi des *pâtés* de veau, des *pâtés* de cerf, des *pâtés* de roignons, de moëlle, &c.

PATÉS CHAUDS, ce sont des *pâtés* que les Pâtissiers appellent ainsi, parce qu'on les sert chauds, & après y avoir introduit une sauce en les tirant du four.

PATÉ ou PATÉE, *terme de Blason*, dont on se sert pour désigner une croix, petite à son centre, & qui s'élargit vers les extrémités. *Voyez les Pl. du Blas.* Il porte de sable à la croix *patée* d'argent, du nom de *croix*. Prantauroux, d'argent, à la croix *patée* d'azur.

PATÉ, *en terme de Boutonnier*, c'est un marteau de bois, plus ou moins plat & grand, couvert d'une semelle de chapeau sur lequel on pose le bouillon. Les poids inégaux du chapeau l'empêchent de couler, ce à quoi sa forme ronde est assez sujette. *Voyez* BOUILLON. Le *paté* s'arrête sur le bord élevé de l'établi, par deux clous à crochets enfoncés dans le corps du *paté*, la pointe renversée en en-bas.

PATÉ, *terme de Brocanteur*, ce sont plusieurs petites curiosités qu'on assemble pour vendre ou acheter en bloc, parce qu'elles ne sont pas assez considérables pour les estimer & évaluer en particulier. Il y a quelquefois dans l'achat de ces sortes de *patés*, de petits hasards favorables. (*D. J.*)

PATÉ, (*Jardinage.*) les Terrassiers disent d'un terrein un peu élevé, tel qu'une butte, qu'on a dessein de couper, qu'ils ont un *paté* ou crête de terre à araser.

PATÉ, (*Orfevre-Joaillier.*) c'est l'assemblage de plusieurs especes de pierres de nature & forme différentes, que l'on expose en vente; on appelle cela communément, vendre ou acheter un *paté* de pierres.

PATÉ DE CHEVEUX, *terme de Perruquier*, c'est une quantité de cheveux mis & fortement roulés sur des bilboquets, pour leur donner la frisure, qu'on enferme dans la pâte faite avec cette partie de la farine qui est la moindre de toutes, qu'on appelle des *recoupettes*, après qu'ils ont été bouillis & séchés.

Les Perruquiers pour faire leur *paté*; dressent leurs cheveux entre deux feuilles de papier, & les Patissiers y mettent la pâte qu'ils font cuire dans leur four, jusqu'à ce qu'elle ait à peu-près les trois quarts de sa cuisson.

PATÉ, (*Geog. mod.*) royaume d'Afrique dans le Zanguebar, sur la côte de Mélinde. La capitale est dans une île du même nom, qui ferme la baie de Formose du côté du midi; cette ville est à un degré de latitude méridionale. (*D. J.*)

PATÉE, s. f. *terme de Rotisseur*, les Rotisseurs & les Poulaillers appellent *patée*, une pâte qu'ils font avec des recoupes de son, dont ils donnent à manger à la volaille pour l'engraisser. (*D. J.*)

PATELENE, s. f. (*Mytholog.*) déesse champêtre, qui présidoit à la sortie de l'épi des grains.

PATELIERS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du xvj. siecle, qui disoient que Jesus-Christ étoit dans l'Eucharistie comme un lievre dans un pâté.

PATELLAIRES, s. m. (*Mytholog.*) nom que les Romains donnoient aux dieux à qui l'on n'offroit pas dans des pateres, mais dans d'autres vases appellés *patelles*.

PATELLE. *Voyez* LEPAS & COQUILLE.

PATELLE, s. f. (*Conchyliolog.*) genre de coquille dont voici les caracteres; c'est une coquille univalve, convexe, toujours attachée naturellement à un rocher ou à quelqu'autre corps dur; son sommet est quelquefois pointu, quelquefois applati, d'autres fois obtus, d'autres fois droit, dans d'autres recourbé, & dans d'autres percé.

On nomme en anglois la patelle *the limpet*; en françois elle a divers noms, suivant les lieux; on l'appelle *œil de bouc* dans quelques-uns de nos ports; *arapede* en Provence, *berdin* ou *bertin* en Normandie, *jamble* en Poitou & dans le pays d'Aunis, *bernicle* en d'autres endroits: on pourroit fort bien lui conserver en françois son nom latin de *lepas*, tiré du grec.

Cette coquille, comme je l'ai dit, est toujours adhérente au rocher ou à quelque autre corps dur. Cette adhérence lui sert de seconde valve pour la préserver des injures du tems; ce qui fait qu'Aldrovandus & Rondelet ont mis mal-à-propos la *patelle* parmi les bivalves, mais ils n'ont été en cela suivis par aucun auteur.

M. Dargenville établit sept classes de *patelles*; 1°. celles dont le sommet est pointu; 2°. celles dont le sommet est applati; 3°. celles dont le sommet est chambré en dedans; 4°. celles dont le sommet est fait en crosse; 5°. celles dont le sommet est percé; 6°. celles qui sont faites en étoiles à sept pointes qui partent du sommet, & qui saillent dans l'extrémité du contour; 7°. celles dont le sommet est recourbé avec des stries profondes & noueuses appellées *concholepades*.

Dans la classe des *patelles* à sommet pointu, on nomme les especes suivantes; 1°. la *patelle* à sommet pyramidal & en pointe; 2°. à sommet pyramidal canneré; 3°. à sommet de couleur cendrée 4°. à sommet poli, mais c'est une beauté qu'on lui donne en la polissant; 5°. la *patelle* qui a dix côtés élevés.

Dans la classe des *patelles* à sommet applati, on distingue les suivantes; 1°. la *patelle* cannelée & marbrée;

2°. la

2°. la *patelle* imitant le bout d'un mamelon; 3°. la *patelle* déchirée dans le contour de ses stries; 4°. la *patelle* rayée de stries chevelues; 5°. la *patelle* rayée & à pointes blanches; 6°. la *patelle* nommée le *bouclier d'écaille de tortue*; 7°. le bouclier de tortue à taches rouges; 8°. la *patelle* rayée de rouge & de blanc; 9°. la *patelle* à œil de bouc; 10°. la *patelle* du rubis; mais on ne voit bien cette couleur que quand la coquille est travaillée & opposée à une forte lumiere.

Dans la classe des *patelles* dont le sommet est chambré en dedans, on estime les especes suivantes; 1°. celle qui est de forme longue avec un bec; 2°. la ronde à stries & à volutes: elle est très-rare, 3°. le bonnet chinois; 4°. la *patelle* dont le sommet est alongé régulierement avec une languette intérieure qui sort du milieu; on nomme cette *patelle* le *cabochon*; 6°. la *patelle* à demi-cloison; 7°. celle dont la pointe est faite en bonnet de dragon.

Dans la classe des *patelles* dont le sommet est fait en crosse, on compte, 1°. la *patelle* au sommet en crosse alongée; 2°. celle à mamelons rougeâtres; 3°. celle qui est cendrée en-dehors, couleur de rose en-dedans.

Dans la classe des *patelles* dont le sommet est percé, on met les suivantes; 1°. la *patelle* faite en treillis; 2°. celle qui est à grandes stries; 3°. celle dont les stries sont menues comme des cheveux; 4°. celle qui est de forme oblongue, avec deux trous réunis qui forment un ovale alongé; en la polissant on lui donne un rouge admirable, & en n'ôtant que la premiere écaille, elle est seulement de couleur cendrée.

La sixieme classe n'offre guère que l'espece que nous avons désignée.

Les sept classes présentent d'autres concholépas à stries moins profondes. Le concholépas est une *patelle* des plus singulieres, car on la prendroit pour une moitié de bivalve, & il n'y a que le manque de charniere qui puisse convaincre qu'il dépend de la famille des *patelles*.

Dans la septieme classe de *patelles* dont on vient de parcourir les especes, la *patelle* ronde à stries & à volutes, est une des plus rares, comme nous l'avons remarqué; elle n'est cependant qu'une variété de celles qui sont chambrées.

La *patelle* nommée le *bouclier d'écaille de tortue*, est encore une des rares par sa grandeur, la nacre de son intérieur, & la beauté de ses taches rouges.

Fabius Columna ne distingue que quatre especes de lépas: le lépas ordinaire, parce qu'il est très-commun à Naples; sa figure est ovale & sa couleur cendrée. Le grand lépas exotique qui vient d'Espagne, dont la coquille dure, épaisse, & à stries relevées, forme des angles & des dentelles autour de sa base. La troisieme espece s'appelle *lepas sylvestre*; c'est un petit coquillage d'une ovale inégale, de couleur cendrée, avec quelques filets & des zones sur sa robe; il est troué dans le haut, & c'est par où sortent ses excrémens. Columna appelle la quatrieme espece *patella regalis*, la patelle royale; elle est nacrée en-dedans, & percée de plusieurs trous, avec une écaille raboteuse. On voit assez par ce détail, que l'énumération des especes de *patelles* faite par Columna, n'a point l'exactitude qu'on devoit attendre d'un naturaliste aussi consommé qu'il l'étoit; mais parlons du coquillage.

Les voyageurs connoissent la *patelle*; il y en a peu qui ne se soient fait un plaisir de la détacher du rocher pour juger de son goût; plusieurs peuples voisins de la mer en font leur nourriture ordinaire. On la trouve par-tout attachée au rocher, & l'animal occupe le fond de sa coquille, où il tient fortement par plusieurs liens. Si on le renverse, on remarque qu'une partie de son corps n'est pas revêtue de coquille; il sort de sa partie supérieure un petit corps alongé fait en poire, avec une ouverture en forme de bouche, garnie de lèvres, de mâchoires, & de dents, dont il est armé vers la partie la plus pointue. Les deux cornes avec deux points noirs qui sont ses yeux placés sur leur côté intérieur, lui servent à tâter & à reconnoitre le terrein; c'est par ce canal qu'il suce ses alimens ordinaires, qui sont du limon, de petits vermisseaux, & de l'algue marine. Les excrémens sortent au-dessus de la tête, par l'anus, à côté des parties de la génération, à peu de distance de ces deux cornes. Une grosse partie charnue qui est au milieu lui sert à se mouvoir: on lui connoît un mouvement lent & progressif, nécessaire pour respirer, & aller chercher sa nourriture sur les rochers qu'il a coûtume de parcourir. On le voit en effet se détacher, en élevant sa coquille de deux ou trois lignes, & ramper sur une espece de mamelon ou de base charnue, foncée en couleur: son mantelet est garni de trois rangs de filets applatis qui forment une frange tout-au-tour.

Le corps de la *patelle* tient à sa circonférence par un cartilage très-simple. On le détache du rocher avec un instrument tranchant & pointu, qui coupe surement le nerf qui l'y attachoit. Il se détache cependant de lui-même pour aller chercher sa nourriture. Ce testacé peut, sans sortir de sa place, élever sa coquille d'une ligne & demie, & la rabaisser de même. La partie sur laquelle il marche est plus solide que les autres: cette base paroît remplie d'une infinité de petits grains, comme si elle étoit chagrinée; ce ne sont cependant que de petites cellules remplies d'eau & de glu, dont l'animal se sert alternativement à se coller sur une pierre, & à s'en détacher en délayant cette colle. *Voyez la Conchyliologie de* M. Dargenville, & *les Mémoires de l'académie des Sciences*. (*D. J.*)

PATELLE ou PATELLANE, s. f. (*Mytholog.*) nom propre d'une déesse des anciens Romains; on dit qu'elle veilloit aux blés, lorsqu'ils commençoient à monter en épis; c'est elle qui la faisoit sortir heureusement: mais Arnobe emploie ces deux divinités différentes, l'une qui préside aux choses ouvertes, l'autre aux choses à ouvrir.

PATELLITES, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné, par quelques naturalistes, à une petite coquille ronde & plate pétrifiée: quelques auteurs croient que c'est le lépas pétrifié, & que les pierres numismales sont des coquilles de cette espece aussi-bien que les pierres appellées *nummuli Bratenburgici*; peut-être même les pierres lenticulaires sont-elles des coquilles de cette espece pétrifiées: on les nomme aussi *porpites*.

PATENE, s. f. (*Hist. ecclés.*) dans l'église romaine, vase sacré en forme de petit plat d'or ou d'argent qui sert à la messe à mettre l'hostie, & à donner à baiser au clergé & au peuple quand ils vont à l'offrande.

Selon quelques-uns on la nomme patene *à patendo*, & si l'on en croit Columelle, c'étoit un nom général pour désigner toute sorte de vase plat & large. Dans les premiers tems ces *patenes* n'étoient souvent que de verre, mais souvent aussi d'argent ou d'or, même pendant les persécutions, mais elles étoient d'un volume beaucoup plus considérable qu'elles ne sont aujourd'hui, car c'étoient de grands bassins du poids de quarante-cinq marcs, & communément de trente. Fleury, *mœurs des Chrétiens*, n°. *xxxvj*.

PATENOTRE, s. f. (*Théolog.*) terme dont on se sert pour exprimer un chapelet, parce qu'entre les grains dont il est composé il y en a de distance en distance de plus gros les uns que les autres, sur lesquels on récite le *Pater noster* ou l'Oraison dominicale, au lieu que sur les petits on ne dit que l'*ave Maria*, ou la Salutation angelique. *Voyez* CHAPELET.

PATENOTRES, s. m. pl. (*Arch.*) petits grains en forme de perles rondes, qu'on taille sur les baguettes.

PATENOTRE, adj. *terme de Blason*. Une croix *patenotrée*, est une croix faite de grains, comme celle qui est représentée dans les *Pl. du Blason*. *Voyez* CROIX. Cette croix doit être peinte afin que la sphéricité des grains paroisse, & qu'on puisse les distinguer des besans, *&c.*

PATENOTRERIE, s. f. (*Comm. de chapelets.*) marchandises de chapelets, ainsi dites, parce que les grains qui les composent sont nommés vulgairement *patenôtres*.

Le négoce de la *patenôtrerie* est assez considérable en France, particulierement à Paris, où il fait partie de celui de la mercerie.

L'ouvrier qui enjolive & vend toutes sortes de chapelets, se nomme *patenôtrier*.

PATENOTRIER, s. m. (*Emailleur.*) ouvrier qui fait & vend des patenôtres. Il y a dans Paris trois communautés différentes de *patenôtriers*, les uns se nomment *patenôtriers-boutonniers* d'émail, verre, & crystallin; on les appelle plus ordinairement *émailleurs*; ils ont été réunis en 1706 à la communauté des maîtres Verriers marchands de fayence. *Voyez* ÉMAILLEUR.

Les autres sont appellés *patenôtriers* en bois & corne, & ne travaillent que sur ces matieres. Enfin le troisieme corps est celui des *patenôtriers* en ambre, jay & corail. Suivant les titres que leur donnent leurs statuts, il est clair que le jay, l'ambre, & le corail sont les seules matieres qu'ils doivent employer: cependant comme c'est un maître de leur corps qui a inventé la maniere de faire les perles fausses, telles qu'on les fait actuellement en France, il semble qu'il est bien difficile, & même injuste, de leur interdire la faculté de les fabriquer, du-moins concurremment avec les émailleurs, à qui il appartient de faire le grain de verre qui forme la perle.

PATENTES, LETTRES, s. m. pl. (*Jurisprud.*) *Voy. au mot* LETTRES, *l'article* LETTRES-PATENTES.

PATENTES DE SANTÉ, (*Marine.*) *Voyez* LETTRES,

PATER, s. m. (*Mytholog.*) ce nom est souvent donné à Jupiter, parce qu'il étoit regardé comme le pere des dieux & des hommes. Les poetes grecs & latins le donnent presque toujours à Bacchus, & tous, jusqu'aux Historiens, l'appellent le *pere Bacchus*. *Voyez* LIBER. (*D. J.*)

PATER, (*Soierie.*) espece de petites poulies toutes unies, qui sont un peu plus larges que les poulies du essin, & passées dans la cage du cassin, à chaque deux rangs de poulies.

Quand la cage du cassin est bien serrée, les *paters* empêchent que les poulies ne soient gênées, & tiennent les lames de la cage solidement arrêtées, parce que la force du serrement ne porte que sur les *paters*.

PATER NOSTER, nom qu'on donne communément à l'oraison dominicale, ou priere que J. C. enseigna à ses apôtres, parce qu'en latin elle commence par ces deux mots *pater noster*.

PATER NOSTER, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, au sud de l'île des Célebres; elles ont été ainsi nommées à cause d'un grand nombre de rochers qui les environnent, comme des grains de chapelet. Elles abondent en blé & en fruits. (*D. J.*)

PATERNUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, sur la côte occidentale, vers le cap appellé aujourd'hui *Capo dell'Alice*, dans l'endroit où commence le golfe de Tarente. On veut qu'elle ait été appellée anciennement *Crimisa & Chone*, & qu'elle ait été bâtie par les Enotriens, quoique Strabon attribue sa fondation à Philoctete.

Lorsque les Sarrasins firent irruption en Italie, la ville de *Paternum* fut détruite de fond en comble, & dans la suite on bâtit dans le même lieu une nouvelle ville, connue aujourd'hui sous le nom de *Ziro*. On ne peut douter que *Paternum* n'ait été un des plus anciens évêchés d'Italie, puisque son évêque Abundantius fut un des trois légats que le pape Agathon envoya au concile de Constantinople. La commune opinion est, qu'après la destruction de cette ville par les Sarrasins, le siege épiscopal fut transferé à Umbristico. Aujourd'hui même la ville de Ziro est la résidence de l'évêque d'Umbriatico.

PATER PATRATUS, (*Antiq. rom.*) on appelloit ainsi le chef & le premier du college des féciaux. C'étoit lui qui, après avoir prononcé de certaines paroles, lançoit une fleche ou un dard sur le territoire de l'ennemi lorsqu'on vouloit lui faire la guerre; on nommoit ce premier acte d'hostilité *clarigatio*, terme qui vient de *clarus*, *quia clarâ voce bellum indicebatur*. *Voy.* FECIAL.

Voici présentement la maniere dont Plutarque en parle dans ses *questions romaines*: „ Pourquoi le premier „ des fécians est-il nommé *pater patratus*, ou le *pere* „ *établi*, nom qu'on donnoit à celui qui a des enfans „ du vivant de son pere, & qu'il conserve encore au„ jourd'hui avec ses privileges? Pourquoi les préteurs „ leur donnent-ils en garde les jeunes personnes que leur „ beauté met en péril? Est-ce parce que leurs enfans les „ obligent à se retenir, ou que leurs peres les tiennent „ en respect? Ou bien parce que leur nom même les „ retient; car *patratus* veut dire *parfait*; & il semble „ que celui qui devient pere du vivant de son pere mê„ me, doit être plus parfait que les autres? On peut-être „ est-ce que comme, selon Homere, il faut que celui „ qui prête serment & fait la paix, regarde devant & „ derriere, celui-là peut mieux s'en acquitter, qui a des „ enfans devant lui auxquels il est obligé de pourvoir, „ & un pere derriere avec lequel il peut délibérer „?

Le *pater patratus* étoit élu par le suffrage du collége des féciaux; c'étoit lui qu'on envoyoit aussi pour les traités, pour conclure la paix, & qui livroit aux ennemis les violateurs de la paix & des traités. A cause du violement du traité fait devant Numance, dit Ciceron, le *pater patratus* livra, par un decret du sénat C. Mancinus aux Numantins. (*D. J.*)

PATER, *terme de Cordonnier*; c'est coller les cuirs des ouvrages de cordonnerie avec une sorte de colle qu'on appelle *pâte*.

PATERE, s. f. *patera*, (*Littér.*) instrument des sacrifices; on les employoit à recevoir le sang des taureaux & autres victimes qu'on immoloit, ou pour verser du vin entre les cornes des victimes. C'est ainsi que Didon, dans Virgile, tenant d'une main la *patere*, la versa entre les cornes de la vache blanche; il paroît par-là que les *pateres* devoient avoir un creux capable de contenir quelque liqueur. (*D. J.*)

PATERNEL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui appartient au pere, ou qui vient de son côté, comme l'autorité *paternelle*, la puissance *paternelle*, un parent *paternel*, le bien *paternel*, la succession *paternelle*, un propre *paternel*, le côté *paternel*, la ligne *paternelle*. *Voy.* CÔTÉ, LIGNE, PROPRE, PUISSANCE, SUCCESSION, & *le mot* MATERNEL. (*A*)

PATERNIENS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui semerent leurs erreurs dans le iv. siecle. Ils étoient disciples de Symmaque le samaritain, & soutenoient entr'autres choses que la chair étoit l'ouvrage du démon; mais loin de la mortifier, ils se plongeoient dans toutes sortes de voluptés. S. Aug. *des hérés. ch. lxxxv.*

PATERNITÉ, s. f. (*Gram. & Théol.*) qualité d'un pere ou sa relation à l'égard de son fils. *Voyez* PERE & FILS.

Dans le mystere de la sainte Trinité il y a une relation immédiate entre la *paternité* du pere & la filiation du fils. *Voyez* TRINITÉ.

Les Théologiens ont disputé long-tems sur la question, si la *paternité* a un caractere réel & spécifique qui distingue absolument le pere d'avec le fils, ou si c'est une pure relation d'économie & de subordination. D'un côté, si l'on suppose que la *paternité* ne puisse pas être communiquée au fils, & qu'elle constitue une distinction réelle & positive, il semble qu'on tombe dans le trithéisme. *Voyez* TRITHEISME.

Si, d'un autre côté, on ne considere la *paternité* que comme un mode ou un terme d'ordre & d'économie, il n'y a point de différence essentielle & intrinseque entre le pere & le fils, & l'on confond les personnes. C'est donner dans le sabellianisme. *Voyez* SABELLIANISME.

Pour éviter ces écueils & les erreurs, il suffit de reconnoître, avec les Théologiens catholiques, que la *paternité* est une perfection relative à la personne du pere, & non à la nature divine; qu'elle est réelle, tant à raison de son sujet, qui est le pere, qu'à raison de son terme, qui est le fils; & que, quoiqu'elle soit incommunicable au fils, elle ne fait pas de Dieu le pere, un Dieu différent de Dieu le fils, parce qu'elle ne tombe pas sur l'essence ou sur la nature divine, dès-lors plus de trithéisme. Du même principe il s'ensuit que la *paternité* n'étant pas un mode de simple subordination; mais une relation réelle qui a un terme *à quo*, & un terme *ad quem*, on ne sauroit confondre ces deux termes; & par conséquent point de sabellianisme, puisque le pere en tant que personne, est réellement distingué par sa *paternité* du fils, en tant que celui-ci est aussi personne divine.

PATEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui a pris la consistence moëlleuse de la pâte, ainsi de l'encre devient *pâteuse* par l'évaporation. Il y a des fruits *pâteux*, des couleurs *pâteuses*, une qualité de salive qu'on appelle *pâteuse*; le palais dans les malades est *pâteux*.

PATHÉTIQUE, LE, (*Eloquence, Poësie, Art orat.*) le *pathétique* est cet enthousiasme, cette véhémence naturelle, cette peinture forte qui émeut, qui touche, qui agite le cœur de l'homme. Tout ce qui transporte l'auditeur hors de lui-même, tout ce qui captive son entendement, & subjugue sa volonté, voilà le *pathétique*.

Il regne éminemment dans la plus belle & la plus touchante piece qui ait paru sur le théâtre des anciens, dans l'Œdipe de Sophocle; à la peinture énergique des maux qui désoloient le pays, succede un chœur de Thébains qui s'écrie:

Frappez Dieux tout puissans, vos victimes sont prêtes!
O mort écrasez-nous! Dieux tonnez sur nos têtes!
O mort! nous implorons ton funeste secours,
O mort! viens nous sauver, viens terminer nos jours.

C'est-là du *pathétique*. Qui doute que l'entassement des accidens qui suivent & qui accompagnent, sur-tout des accidens qui marquent davantage l'excès & la violence d'une passion, puisse produire le *pathétique*! Telle est l'ode de Sapho.

Heureux qui près de toi, pour toi seule soupire, &c.

Elle gele, elle brûle, elle est sage, elle est folle, elle est entierement hors d'elle-même, elle va mourir; on diroit qu'elle n'est pas éprise d'une simple passion, mais que son ame est un rendez-vous de toutes les passions.

Voulez-vous deux autres exemples du *pathétique*? Prenez votre Racine, vous les trouverez dans les discours d'Andromaque & d'Hermione à Pyrrhus: le premier est dans la *iij. scene du III. acte* d'Andromaque.

Seigneur, voyez l'état où vous me réduisez, &c.

Et le

Et le second, dans la v. *scene du IV. acte.*

Je ne t'ai point aimé, cruel, qu'ai-je donc fait? &c.

Rien encore ne fait mieux voir combien le *pathétique* acquiert de sublime, que ce que Phedre dit, *act. IV. scene vj.* après qu'instruite par Thésée qu'Hippolyte aime Aricie, elle est en proie à la jalousie la plus violente.

Ah douleur non encore éprouvée!
A quel nouveau tourment je me suis réservée, &c.

Enfin, la scene entiere; car il n'y a rien à en retrancher; aussi est-ce, à mon avis, le morceau de passion le plus parfait qu'il y ait dans tout Racine.

Mais c'est surtout le choix & l'entassement des circonstances d'un grand objet qui forme le plus beau *pathétique*; & je ne doute pas que ce qui se trouve dans l'oraison funebre du grand Condé, par M. Bossuet, au sujet de la campagne de Fribourg, ne soit, par la maniere dont les circonstances y sont choisies & pressées, un exemple de la sublime éloquence. Je suis fâché que la longueur du morceau m'empêche de le rapporter; & je me contenterai de mettre ici cette peinture si vive & si *pathétique* de l'effet de la mort de M. de Turenne. C'est M. Fléchier qui parle dans l'oraison funebre de ce grand homme. „ Je me trouble, messieurs, Turenne „ meurt: tout se confond; la fortune chancelle; la vic„ toire se lasse; la paix s'éloigne; les bonnes intentions „ des alliés se rallentissent; le courage des troupes est „ abattu par la douleur, & ranimé par la vengeance; „ tout le camp demeure immobile; les blessés pensent à „ la perte qu'ils ont faite, & non pas aux blessures qu'ils „ ont reçues; les peres mourans envoient leurs fils pleu„ rer sur leur général mort. L'armée en deuil est occu„ pée à lui rendre les devoirs funebres; & la renom„ mée qui se plaît à répandre dans l'univers les accidens „ extraordinaires, va remplir toute l'Europe du récit glo„ rieux de la vie de ce prince, & du triste regret de sa „ mort „. (*D. J.*)

PATHÉTIQUE, adj. *en Musique*, est une maniere expressive & passionnée, capable d'exciter la pitié, la compassion, la douleur & les autres passions qui resserrent le cœur; dans ce sens nous disons le style *pathétique*, un sujet *pathétique*, un chant *pathétique*.

Le genre chromatique est très propre pour le *pathétique*; il en est de même des dissonnances ménagées avec art, & des mouvemens lents & variés. (*S*)

PATHÉTIQUES ou TROCHLEATEURS, *en Anatomie*; c'est la quatrieme des dix paires de nerfs qui sortent de la moëlle alongée. *Voyez nos Planches anatomiques, & leur explication*. Voyez *aussi l'article* NERF.

Les *pathétiques* sont les plus petits nerfs du cerveau; ils ont leur origine dans la partie inférieure de la moëlle alongée derriere les natès & les testès. *Voyez* NATÈS & TESTÈS.

On les appelle *pathétiques*, parce qu'ils servent à exprimer dans les yeux différentes passions; quelques-uns les nomment aussi amateurs, *amatorii*, à cause du grand usage que les amans en font, &c. *Voyez* ŒIL, &c.

Ils se distribuent au muscle grand oblique de l'œil, qu'on nomme aussi *trochleateur*. *Voyez* OBLIQUE.

PATHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Dacie, selon Pline, *l. IV. ch. xij.* c'est le *Tibisene* de Ptolomée, *l. III. ch. vij.* & le *Parteiscus* d'Ammien Marcellin, *l. XVII. p.* 108. aujourd'hui on le nomme la *Teissa* & le *Tibise*.

PATHOGNOMONIQUE, adj. *en Médecine*; c'est un signe essentiel & caractéristique, ou un symptome particulier à quelque maladie, & qui en est inséparable, & même qui en est le siege. *Voyez* SYMPTOME. Mais la vérité est qu'il n'y a rien dans toute la médecine qui réponde à l'idée d'un *pathognomonique*: la maladie & les symptomes sont trop compliqués; nous ne pouvons juger de la premiere par quelque signe particulier, mais seulement par le concours de plusieurs. *Voyez* SIGNE & DIAGNOSTIQUE.

PATHOLOGIE, s. f. (*Méd. Pathol.*) ce mot signifie littéralement *discours sur la maladie*; il est dérivé du grec, composé de *pathos*, *maladie*, *affection*, & *logos*, *discours*. On a donné ce nom à cette partie de la médecine théorique, dont l'objet particulier est l'état malade. Dans cet état les *pathologistes* distinguent trois choses, la maladie proprement dite, la cause, & le symptome; c'est sur cette distinction que porte la division générale de la *pathologie* en *nosologie*, *aitiologie* & *symptomatologie*; l'étymologie de ces mots indique assez leur usage & leur signification. *Voyez ces articles.*

Si moins attachés aux discussions frivoles des mots on examine avec plus d'attention les choses, on s'appercevra que la nosologie & la symptomatologie ne doivent pas être distinguées, parce que la maladie la plus simple n'est qu'un symptome, & celle qui est composée n'est qu'un concours de symptomes. *Voyez* MALADIE, SYMPTOME. C'est une absurdité que de prétendre considérer & définir la maladie dépouillée de ses symptomes: cette abstraction métaphysique, absolument déplacée dans les sciences de faits, ne serviroit qu'à obscurcir la connoissance des maladies en éloignant les phénomenes qui les caractérisent, & la rendroit incertaine en la pliant aux lois variables de théorie: donnons un exemple pour rendre plus sensible le ridicule d'une pareille méthode. On propose de définir une pleurésie, & d'en déterminer le caractere; que mettant à part tous les symptomes, on essaie de donner une définition *pathologique*, c'est-à-dire, empruntée des causes; pourra-t-on se conformer ici aux premieres regles de logique qui exigent que la définition tirée des qualités sensibles, connues bien avérées, répande de la clarté sur le sujet qu'on définit. La cause de la pleurésie ayant lieu dans l'intérieur de la machine, dérobée aux témoignages des sens, est une matiere de discorde parmi les pathologistes. Ils ne sont pas encore venus à-bout de décider en quoi consistoit le vice qui détermine les symptomes de la pleurésie, s'il affecte les vaisseaux ou le sang; chacun a là-dessus un sentiment plus ou moins éloigné du vrai, *tot capita, tot sensus*, ils ne sont pas même d'accord sur le siege de cette maladie: ainsi semblables aux constructeurs de la tour de Babel, qui parloient différentes langues, ces médecins définiront chacun cette maladie suivant l'idée qu'ils se sont faite de la cause & de son siege; l'un dira la pleurésie est une maladie qui consiste dans l'obstruction des vaisseaux du poumon, produite par un sang tendant à la putréfaction: l'autre, que son caractere doit se tirer de la disproportion qui se trouve entre le diametre de ces vaisseaux & la masse des humeurs; un troisieme prétendra que la pleurésie n'est que l'augmentation de la fermentation du sang dans les vaisseaux de la plevre ou du poumon; un quatrieme soutiendra que le vice caractéristique est l'hérence du sang dans les vaisseaux de la plevre, qui entoure & revêt intérieurement les côtes; un cinquieme placera cette hérence dans les muscles intercostaux; un autre dans la membrane externe du poumon, &c. ainsi tous donneront leurs idées pour caractere de cette maladie; après avoir long-tems disputé sans s'entendre pour soutenir leurs sentimens, ils réussiront à détruire les systèmes de leurs adversaires sans venir à-bout d'affermir sur leurs ruines les fondemens de leur doctrine; tous enfin auront raison, parce que tous auront eu tort. Qu'on juge sur cet exemple que nous pourrions généraliser, quelles lumieres, quelle solidité, quels avantages tireroit la *pathologie* de ces principes s'ils étoient adoptés, & combien l'histoire des maladies dressée en conséquence seroit simple, juste & conforme à la réalité; mais parlons sérieusement, & opposons à ces inconvéniens les avantages des définitions *symptomatiques*, qu'on appelle aussi *pratiques*, parce qu'elles servent seules au praticien; nous allons voir à l'instant tous ces théoristes animés d'intérêts différens, & parlant divers idiomes, se réunir au lit du malade. Lorsqu'il sera question de déterminer les symptomes essentiels de la pleurésie, ils vous diront tous que cette maladie est formée par l'ensemble des symptomes suivans: une fievre aigue, difficulté de respirer, toux & point de côté: à ce portrait personne ne méconnoîtra la pleurésie, parce qu'il est formé sur des traits que tout le monde peut appercevoir, & qu'on observe en effet dans toutes les pleurésies. C'est ainsi qu'on doit traiter la *pathologie*; c'est ainsi qu'elle étoit enseignée par Thémison, le chef des méthodistes, par Thessalus, Cælius Aurelianus, auteur célebre par l'exactitude de ses descriptions & la bonté de ses diagnostics; c'est sur le même plan qu'est travaillée l'excellente pathologie méthodique de M. de Sauvages, professeur fameux de l'université de Montpellier, & que sont disposées ses classes de maladies *Voyez* MALADIES.

En réunissant la nosologie & la symptomatologie, les *pathologistes* ne devroient pas en distinguer la séméiotique; elle est renfermée nécessairement dans ces deux parties: la séméiotique de la santé ne doit point être séparée de la physiologie; & celle qui traite des signes généraux de l'état malade doit être traitée par le détail qu'on fait des symptomes dans la *pathologie*, parce qu'en fait de maladie, comme en santé, tout symptome devient signe aux yeux du médecin éclairé; il fait par ces phénomenes apparens pénétrer dans l'intérieur du corps, & y dé-

y découvrir les dérangemens plus cachés; il paroît ainsi très-naturel, après qu'on a exposé quelques symptomes généraux, de montrer tout-de-suite quel parti on peut en tirer pour le diagnostic ou le prognostic des maladies. Cette application fixe & occupe plus agréablement l'esprit de l'étudiant, que la sécheresse des questions *pathologiques* isolées ne peut manquer de rebuter.

Nous n'entrons ici dans aucun détail sur la classification des maladies, sur les divisions ultérieures des causes & des symptomes. *Voyez* NOSOLOGIE, ÆTIOLOGIE, SYMPTOMATOLOGIE, & sur-tout l'*article* MALADIE, où cette matiere est discutée à fond. Les auteurs qui ont écrit sur la *pathologie* sont Galien, les Arabes, qui l'ont farcie de beaucoup de mots & d'idées inintelligibles: Fernel, Sennert, Riviere, Goeter, Hoffman, Wedelius, Boerhaave, Nenter, Juncker, de Sauvages, Fizes, Lacaze, *&c.*

PATHOS, s. m. (*Belles-Lettres.*) mot purement grec, qui signifie les mouvemens ou les passions que l'orateur excite ou se propose d'exciter dans l'ame de ses auditeurs. De-là vient le mot de *pathétique*. *Voy.* PATHÉTIQUE.

On dit que le *pathos* regne dans un discours quand il renferme plusieurs de ces tours véhémens qui échauffent & qui entraînent l'auditeur comme malgré lui. On emploie aussi quelquefois ce mot au lieu de *force* ou *énergie*. *Voyez* ENERGIE.

PATI, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le golfe de même nom, avec un évêché suffragant de Messine, & un port. Elle fut bâtie par le comte Roger, après la défaite des Sarrasins. *Long.* 32. 50. *lat.* 38. 12.

PATIBULAIRES FOURCHES, (*Jurisprud.*) *Voyez* ECHELLES, *& au mot* FOURCHES.

PATIENCE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *lapathum*, genre de plante qui ne differe de celui de l'oseille qu'en ce que la patience n'a pas un goût acide. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Cette plante, autrement nommée *parelle*, est l'espece de *lapathum*, appellée par Tournefort *lapathum hortense sativum, folio oblongo, I. R. H.* 504. en anglois, *the common garden dock with oblong leaves*.

Sa racine est droite, longue, fibreuse, jaune en-dedans. Sa tige est noueuse, haute de deux à trois coudées, & quelquefois davantage. Ses feuilles sont oblongues, à pointe obtuse, semblables à celles du *lapathum* sauvage, mais plus grandes & plus molles. Ses fleurs sont placées par anneaux le long des branches; elles sont petites, sans pétales, composées de six étamines vertes, courtes, garnies de sommets droits & blancs, qui sortent d'un calice à sept feuilles, comme dans l'oseille. Leur pistil se change en une graine triangulaire, enveloppée d'une capsule membraneuse composée de trois grandes feuilles du calice. On cultive cette plante dans les jardins: elle est rarement d'usage.

Les autres especes de *patience* employées en Médecine, sont 1°. la *patience* rouge, *lapathum folio acuto rubente*, *I. R. H.* 504. 2°. Les *patiences* sauvages, qui se distinguent seulement par la variété de la figure de leurs feuilles. 3°. La grande *patience*, autrement dite *rhubarbe des moines*. 4°. La *patience* des Alpes, à feuilles arrondies, qu'on nomme *rhubarbe bâtarde*. *Voyez* RHUBARBE BATARDE, & RHUBARBE DES MOINES. (*D. J.*)

PATIENCE, (*Mat. méd.*) *patience des jardins* ou *parelle*; 2°. *patience* ou *parelle* sauvage; 3°. *patience* d'eau ou *parelle* des marais.

Ces trois plantes sont regardées comme ayant à-peu-près les mêmes vertus. La premiere est cependant fort peu employée, parce qu'elle possede ces vertus dans un degré très-inférieur. Les deux autres sont d'un usage assez fréquent. Il y a même plusieurs especes de *patience* sauvage qu'on emploie indifféremment dans les boutiques. Ce sont les racines de toutes ces plantes dont on se sert presque uniquement en Médecine.

Ces racines lâchent doucement le ventre; & l'on croit que leur action laxative est suivie d'une légere adstriction. Elle est mise au rang des principaux apéritifs ou desobstruans. On l'emploie très-fréquemment à ce titre dans les aposemes & dans les bouillons qu'on fait prendre dans les obstructions de la rate, & dans celles du foie. Mais on s'en sert principalement soit de la maniere que nous venons de dire, soit sous forme de tisane contre toutes les maladies de la peau, contre les affections rhumatismales & arthritiques, contre les obstructions invétérées, les affections œdémateuses, sur-tout celles qui suivent les fievres intermittentes, *&c.* Ces remedes sont d'un usage presqu'universel dans le traitement méthodique de la gale. On en prépare aussi des cataplasmes & des lotions contre la même maladie; mais ces remedes extérieurs sont communément beaucoup trop foibles, & ne peuvent être regardés que comme une ressource vaine & inspirée par une timide inexpérience: car les préparations de soufre & celles de mercure sont les vraies spécifiques de la gale. *Voyez* GALE, SOUFRE, *& l'article* MERCURE, *&* MERCURIAUX. Et ces secours efficaces ne demandent pas plus, peut-être moins que les repercussifs plus doux d'être précédés par des remedes généraux ou préparatoires convenables.

Les racines de ces plantes sont aussi très-recommandées contre le scorbut.

On les emploie encore utilement dans l'usage extérieur, comme *résolutives*, *détersives*, *astringentes*.

Les feuilles de ces plantes peuvent aussi être employées aux mêmes usages extérieurs.

On fait entrer les racines fraîches dans les décoctions simples ou composées à la dose d'une once ou de deux; & seches à la dose d'un gros jusqu'à trois.

La racine de *patience* sauvage entre dans l'onguent pour la gale, dans la décoction anti-scorbutique & dans l'orviétan, selon la dispensation de la pharmacopée de Paris.

Cette même pharmacopée chasse cette racine de l'onguent martiatum; on ne devine pas trop pourquoi, plutôt que celle d'aulnée, de valeriane & de bardane qu'elle a retenues. (*b*)

PATIENCE, *muscle de patience*, en Anatomie. *Voyez* RELEVEUR.

PATIENCE, (*Morale.*) la *patience* est une vertu qui nous fait supporter un mal qu'on ne sauroit empêcher. Or on peut réduire à quatre classes les maux dont notre vie est traversée. 1°. Les maux naturels; c'est-à-dire, ceux auxquels notre qualité d'hommes & d'animaux périssables nous assujettissent. 2°. Ceux dont une conduite vertueuse & sage nous auroit garantir, mais qui sont des suites inséparables de l'imprudence ou du vice; on les appelle *châtimens*. 3°. Ceux par lesquels la constance de l'homme de bien est exercée; telles sont les persécutions qu'il éprouve de la part des méchans. 4°. Joignez enfin les contradictions que nous avons sans cesse à essuyer par la diversité des sentimens, de mœurs & de caracteres des hommes avec qui nous vivons. A tous ces maux la *patience* est non-seulement nécessaire, mais utile; elle est nécessaire, parce que la loi naturelle nous en fait un devoir, & que murmurer des événemens, c'est outrager la Providence; elle est utile, parce qu'elle rend les souffrances plus légeres, moins dangereuses & plus courtes.

Abandonnez un épileptique à lui-même, vous le verrez se frapper, se meurtrir & s'ensanglanter; l'épilepsie étoit déja un mal, mais il a bien empiré son état par les plaies qu'il s'est faites: il eût pû guérir de sa maladie, ou du moins vivre en l'endurant; il va périr de ses blessures.

Cependant la crainte d'augmenter le sentiment de nos maux ne réprime point en nous l'impatience: on s'y abandonne d'autant plus facilement, que la voix secrette de notre conscience ne nous la reproche presque pas, & qu'il n'y a point dans ces emportemens une injustice évidente qui nous frappe, & qui nous en donne de l'horreur. Au contraire, il semble que le mal que nous souffrons nous justifie; il semble qu'ils nous dispense pour quelque tems de la nécessité d'être raisonnables. N'emploie-t-on pas même quelque sorte d'art pour s'excuser de ce défaut, & pour s'y livrer sans scrupule? ne se déguise-t-on pas souvent l'impatience sous le nom plus doux de vivacité? Il est vrai qu'elle marque toujours une ame vaincue par les maux, & contrainte de leur céder; mais il y a des malheurs auxquels les hommes approuvent que l'on soit sensible jusqu'à l'excès, & des événemens où ils s'imaginent que l'on peut avec bienséance manquer de force, & s'oublier entierement. C'est alors qu'il est permis d'aller jusqu'à se faire un mérite de l'impatience, & que l'on ne renonce pas à en être applaudi. Qui l'eût crû, que ce qui porte le plus le caractere de petitesse de courage pût jamais devenir un fondement de vanité?

PATIENCE, (*Critiq. sacrée.*) ce mot appliqué à l'homme dans l'Ecriture, se prend pour la constance dans les travaux & les peines *Luc. xxj.* 19. Pour la persévérance dans les bonnes œuvres, *Rom. ij.* 7. pour une conduite réglée, qui ne se dément point. *Prov. xix.* 11. (*D. J.*)

PATIENT, s. m. *en Médecine*, est un personne qui est sous la direction d'un médecin ou d'un chirurgien, pour être guéri de quelque maladie.

Agent & patient. Voyez *l'artic.* AGENT.

Malade est plus usité que *patient*; le terme *malade* est rendu plus communément par celui d'*æger*, quoique *patient* & *æger* soient à peu près la même chose; cependant on se sert peu du mot de *patient* en françois dans le langage ordinaire.

PATIN, s. m. (*Arts.*) en hollandois *schaats*; morceau de bois applati, plus grand que le pié, terminé en une pointe recourbée, & qui est garni dessous d'un fer lisse, de la largeur d'environ un pouce pour pouvoir couper la glace. On applique ce morceau de bois ferré sous le milieu de la semelle des souliers, & on l'attache fermement avec des courroies sur le cou du pie: on s'en sert de cette maniere, pour fendre la glace en courant; c'est une invention ingénieuse, mais qui demande de l'adresse, de la jeunesse, de l'habitude & beaucoup d'exercice pour en pouvoir faire usage. Tout le monde sait qu'en hiver dans toute la Hollande, de chaque village, bourg, ville & province batave, le peuple sort en foule & vient se rendre aux lieux où les branches du Rhin étendent leurs longs canaux. Les Hollandois volent sur des *patins* retentissant, courent en équilibre centrié, & s'exercent de mille manieres différentes, surpassant par la rapidité de leur course les chevaux même les plus legers. Tout vis alors, tout est en joie dans ces climats tristes & glacés. (*D. J.*)

PATIN, (*Hist. de Lapponie.*) les Lappons suédois se servent pour courir sur la neige de *patins* de bois de sapin fort épais, longs d'environ deux aunes, & larges d'un demi-pié. Ces *patins* sont relevés en pointe sur le devant, & percés dans le milieu pour y passer un cuir qui tient le pié ferme & immobile. Ils courent sur la neige avec tant de vîtesse, qu'ils attrapent les animaux les plus legers à la course. Ils portent un bâton ferré, pointu d'un bout, & arrondi de l'autre. Ce bâton leur sert à se mettre en mouvement, à se diriger, se soutenir, s'arrêter; & aussi à percer les animaux qu'ils poursuivent. Ils descendent avec ces *patins* les fonds précipités, & montent les montagnes escarpées. Les *patins* dont se servent les Samoïdes sont bien plus courts, & n'ont que deux piés de longueur. Chez les uns & les autres les femmes s'en servent comme les hommes. Ce que nous nommons *patins* des Lappons, s'appelle *raquette* au Canada. *Voyez* RAQUETTE. (*D. J.*)

PATIN, s. m. (*Hydr.*) ce sont des pieces de bois que l'on couche sur les pieux dans les fondations où le terrein n'est pas solide, & sur lesquels on assure les plate-formes pour fonder dans l'eau.

On appelle encore *patins* des pieces couchées à plat servant de pié dans la construction de plusieurs machines.

PATINS, (*Brasserie.*) sont de petits morceaux de bois de deux pouces en quarré, & la longueur de la largeur des planches du faux fond de la cuve-matiere. Ils servent à soutenir ce faux fond distant du fond de leur épaisseur. *Voyez* CUVE MATIERE.

PATIN, (*Charpent.*) ce qui est posé sur une assise de pierre, ou un mur sur lequel porte une autre piece debout, comme le *patin* d'un escalier qui en porte l'eschifre.

PATIN, (*Cordon.*) espece de souliers de femme fort hauts & garnis de liege. Ils ajoutent à la taille.

PATINS, *les Imprimeurs* nomment *patins* ou *sabots*, deux pieces de bois presque quarrées, de deux piés sept à huit pouces de long sur seize à dix huit pouces de perimetre, couchées de champ, qui, au moyen de mortaises, reçoivent & retiennent d'aplomb les deux jumelles d'une presse d'Imprimerie. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie.*

PATIN, (*Maréchall.*) on appelle ainsi un fer de cheval sur lequel on a soudé une espece de demi-boule de fer concave. Il sert dans plusieurs accidens & maladies, comme aux chevaux éhanchés, à ceux qui ont fait quelque effort d'épaule, ou qui se sont entr'ouverts.

PATINA TYROTARICHI, (*Lang. lat.*) c'étoit un mets fort grossier dont se nourrissoient les gens de la campagne, & qui étoit composé de fromage & de drogues salées, comme le porte l'étymologie; mais ce mot se trouve pris au figuré dans plusieurs endroits de Cicéron pour signifier une *table frugale*.

PATINE, s. f. (*Arts.*) Il n'y a point de mot françois pour exprimer cette belle & brillante couleur de vert-de-gris que le cuivre ne prend pas toujours; l'agrément de cette couleur pour l'œil & la difficulté de la rencontrer (car tous les cuivres ne s'en chargent pas également), la rendent très-recommandable aux Italiens, qui la nomment *patina*, comme on ose ici le faire d'après eux, & par l'exemple de M. le comte de Caylus. „ Il doit être „ permis, dit-il avec raison, d'adopter un mot étranger „ au moins dans la langue des arts „. Or l'Encyclopédie en est le dictionnaire. (*D. J.*)

PATIRA, s. m. (*ustencile de Tailleur.*) C'est un petit tapis fait de lisieres qu'ils étalent sur l'établi, & sur lequel ils posent l'étoffe qu'ils veulent repasser avec le carreau, afin que l'action du carreau n'applatisse point trop les boutonnieres.

PATIS, s. m. (*Ornithol.*) petit oiseau de mer décrit par Oviedo, & qui semble être le même que celui dont parle Hoiet dans sa lettre à Clusius. Il est un peu plus gros que notre moineau, rase délicatement la surface de l'eau, & passe pour présager la tempête prochaine.

PATISSERIE, s. f. (*terme de Cuisine.*) ouvrage de cuisine fait avec de la pâte qui se cuit ordinairement au four. On appelle aussi *pâtisserie*, l'art d'assaisonner & dresser toutes les preparations de pâtes que font les pâtissiers.

PATISSIER, s. m. (*Art méchaniq.*) celui qui fait & qui vend de la pâtisserie.

La communauté des *Pâtissiers* n'est pas une des moins anciennes de Paris, les maîtres prennent la qualité de *maîtres de l'art de Pâtissier & Oublayer*.

Les statuts qui leur ont été donnés par Charles IX. en 1566, en conséquence de l'ordonnance d'Orléans, consistent en trente-quatre articles, tirés en partie des anciens & en partie des nouveaux. L'enregistrement au parlement des lettres-patentes de ce prince est du 10 Février de l'année suivante.

Les jurés sont au nombre de quatre, dont deux s'élisent chaque année, ensorte qu'ils sont toujours deux ans en charge.

Outre les jurés, il y a un clerc de la communauté chargé des fonctions ordinaires à ces sortes d'officiers, & encore institué pour l'ordre qui se doit observer dans la distribution des garçons aux maîtres qui en ont besoin, qui tous doivent s'adresser à ce clerc, les uns pour trouver maître, les autres pour avoir des garçons.

L'apprentissage est de cinq années consécutives; trois mois d'absence sans le su du maître, cassent & annullent le brevet quelque tems que l'apprenti ait servi.

Le chef-d'œuvre est d'obligation à tous aspirans à la maîtrise. Il consiste pour la pâtisserie en cinq plats faits & cuits en un seul jour à la discretion des jurés; & pour l'oublayerie, en cinq cent de grandes oublayes ou oublies, trois cens de supplications, & deux cens d'estriers qu'il peut faire un autre jour, mais dont il faut qu'il prépare la pâte lui-même.

Les garçons ou serviteurs sont tenus de servir chez les maîtres le tems dont ils sont convenus, autrement il est fait défense aux autres maîtres de les prendre à leur service, à-moins que le premier maître n'y consente.

Les veuves en viduité peuvent tenir boutique, & jouir des autres droits des maîtres, à la réserve de faire des apprentis, pouvant toutefois achever celui que leur mari auroit commencé.

Outre les visites que les jurés doivent faire chez les maîtres, ils ont encore droit de visitation sur les fromages de Brie, les œufs & le beurre, & il leur est permis de les lotir entr'eux.

Le pain à chanter, grand & petit, & fait à Paris ou ailleurs, ne peut être exposé en vente par les maîtres *Pâtissiers* qui s'appliquent à cette sorte de pâtisserie, qu'il n'ait été vû & visité par les jurés.

Les maîtres sont conservés dans leurs droits de mesurer leur blé à la halle à l'heure accoutumée, parce que l'*article* 19. porte que *le plus beau blé n'est pas trop bon pour faire pain à chanter messe, & à communier où le corps de notre seigneur est célébré*.

Il est défendu aux maîtres de vendre aucunes pieces de pâtisseries mal-conditionnées & réchauffées: il n'appartient qu'aux *Pâtissiers* de faire toutes les pieces de four pour les festins, nôces, *&c.* qui se donnent dans la ville & fauxbourgs de Paris.

Il est défendu aux *Pâtissiers* d'aller au-devant des marchands & laboureurs pour acheter leurs grains, ni d'en acheter ailleurs que sur les ports. Il leur est encore défendu d'acheter plus que six septiers de blé & autant de farine, à peine de confiscation du surplus.

PATMOS ou PATHMOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, située entre les îles de Nicaria & de Samos, au nord occidental de la premiere & au nord oriental de la seconde, & entre les îles de Naxie & de Narcio, au midi occidental de la premiere & à l'orient de la seconde.

L'île de *Patmos*, aujourd'hui nommée *Patino*, célebre par l'exil de l'apôtre S. Jean pendant 18 mois, est un des plus méchans écueils de l'Archipel; elle est découverte, sans bois & fort seche, quoiqu'elle ne manque pas de roches, ni de montagnes, dont la plus élevée s'appelle *Ste Hélie*. Cette île ne produit que peu d'orge, de froment & de vin; mais elle a beaucoup de gibier, perdrix, lapins, cailles, tourterelles, *&c.* tout son négoce consiste dans l'industrie des habitans, qui, avec une douzaine de caïques ou plusieurs autres petits bateaux, s'en vont chercher du blé en terre-ferme, & même jusques sur les côtes de la

mer

mer Noire, pour en venir charger des bâtimens françois. Il est surprenant que dans un si pauvre pays les maisons y soient aussi-bien bâties que dans les lieux où il y a du commerce, & leurs chapelles sont toutes voûtées.

Cette île n'a que dix-huit milles de tour, mais si l'on parcouroit les recoins de cap en cap, on excuseroit bientôt Pline, qui lui donne trente lieues de circonférence. Il n'y a guere plus de trois à quatre cens personnes dans *Patmos*; les Corsaires ont contraint les habitans d'abandonner la ville, qui étoit au bord de la Scala, & de se retirer à deux milles & demi sur la montagne, autour du monastere de S. Jean, qui est une espece de citadelle solidement bâtie, & dans laquelle il y a toujours une cinquantaine de caloyers.

Les femmes de *Patmos* sont assez jolies, mais le fard qu'elles mettent les défigure horriblement; néanmoins ce n'est pas leur intention, car depuis qu'un marchand de Marseille en a épousé une pour sa beauté, elles s'imaginent, dit Tournefort, qu'il n'y a point d'étranger qui descende dans l'île, qui n'y vienne faire la même emplette.

Patmos est éloigné de 60 milles des îles de Cos, de Stampalie & de Mycone; elles est à 18 milles de Léro, à 45 milles de Nicaria, & à 60 de Samos. Il n'y a ni turc, ni latin dans l'île; un grec y fait la fonction de consul de France, quoiqu'il n'ait ni pouvois, ni patentes pour prendre cette qualité. *Long.* de *Patmos* 44. 15. *lat.* 37. 20. (*D. J.*)

PATNA, TERRE DE, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme une terre bolaire d'une couleur jaunâtre, très-fine & très-douce au toucher, dont on fait dans les Indes orientales une poterie assez belle, extrêmement légere & fort mince; on en fait sur-tout des bouteilles assez grandes pour contenir plusieurs pintes d'eau, qui, dit-on, s'y rafraîchit très-promptement & contracte un goût très-agréable; ce fait est pourtant contesté par quelques personnes qui n'ont rien apperçu de semblable. On assûre que les femmes indiennes aiment beaucoup à mâcher cette espece de terre, qui est un absorbant, ce qui sembleroit prouver qu'il entre une portion de terre calcaire dans la *terre de Patna*.

PATNA, (*Géog. mod.*) ville des Indes, près du bord oriental du Gange, capitale de la province de son nom, dans les états du grand-mogol. Les Hollandois y ont une loge, & la compagnie des Indes un comptoir, qui dépend de celui de Chandernagor. *Long.* 103. 15. *latit.* 25. 55. (*D. J.*)

PATOIS, (*Gramm.*) langage corrompu tel qu'il se parle presque dans toutes les provinces: chacune a son *patois*; ainsi nous avons le *patois* bourguignon, le *patois* normand, le *patois* champenois, le *patois* gascon, le *patois* provençal, &c. On ne parle la langue que dans la capitale. Je ne doute point qu'il n'en soit ainsi de toutes les langues vivantes, & qu'il n'en fût ainsi de toutes les langues mortes. Qu'est-ce que les différens dialectes de la langue greque, sinon les *patois* des différentes contrées de la Grece?

PATON, s. m. *terme de Cordonnier*, petit morceau de cuir qu'on met en-dedans au bout de l'empeigne du soulier, afin de conserver la forme. (*D. J.*)

PATON, *en terme de Potier*, c'est une motte de terre ordinairement plus petite que les balons, mais qui n'en differe cependant que parce qu'elle ne contient que ce qu'il faut de terre pour faire une partie de telle ou telle piece, comme un manche, une oreille, &c. *Voyez* MANCHE, OREILLE & BALLONS.

PATOWMEK, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la Virginie. Elle a son embouchure large de quelques milles, & porte des bateaux à plus de 100 milles d'éloignement.

PATROE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese, sur la côte occidentale de l'Achaïe, près de l'embouchure du fleuve Glaucus, selon Pausanias, *liv. VII. ch. xviij.* Pline dit qu'elle a été bâtie sur un très-long promontoire, à l'opposite de l'Etoile & du fleuve Evenus. Son premier nom fut *Aroe* ou *Aroa*. Lorsque Patréus l'eut aggrandie, elle prit le nom de son bienfaiteur, en conservant néanmoins son ancien nom; car ils se trouvent joints ensemble sur les médailles avec le titre *de colonie romaine*.

Nous avons une médaille d'Auguste, sur laquelle on lit, *Col. A. A. Patrens.* ce qui signifie, *Colonia Augusta Aroë Patrensis*. Les écrivains de l'histoire byzantine nomment cette ville *Patræ veteres*, pour la distinguer d'une autre ville que Grégoras & Nicétas appellent *Patræ novæ*. Pausanias parle d'un théâtre & d'une quantité de temples qui étoient à *Patra*, mais il n'en reste pas même des ruines. Sa citadelle étoit célebre par son temple de Minerve Panachaïde, c'est-à-dire protectrice de l'Achaïe, dont *Patra* étoit la principale ville. Elle avoit proche du port un temple dédié à Neptune, & un autre à Cérès.

Ce dernier étoit remarquable par une fontaine où l'on alloit consulter l'événement des maladies, ce que l'on faisoit en suspendant un miroir avec une ficelle. Le derriere du miroir touchoit l'eau, & la glace nageoit dessus. On regardoit alors dedans, & l'on y voyoit différentes images, selon que le malade devoit guérir de son mal ou en mourir.

L'oracle du *Forum* étoit quelque chose de plus singulier: c'étoit une statue de Mercure, & une autre de Vesta; il falloit les encenser, & allumer les lampes qui pendoient tout à l'entour: ensuite on dédioit à la droite de l'autel une médaille de cuivre du pays, & l'on interrogeoit la statue de Mercure sur ce que l'on vouloit savoir; il falloit après cela s'en approcher de fort près, comme pour écouter ce qu'elle prononceroit, & s'en aller de-là hors du *forum*, les oreilles bouchées avec les mains. La premiere voix que l'on entendoit étoit la réponse de l'oracle.

La ville de *Patra* avoit plusieurs autres temples, savoir de Vénus, de Minerve, de Diane Limnatide, & de Bacchus, surnommé *Calydonien*, à cause que sa statue avoit été apportée de Calydon, qui étoit une petite ville vis-à-vis d'Aroa. Le nom moderne de *Patra* est *Patras*. (*D. J.*)

PATRAS, (*Géog. mod.*) ville de la Morée, dans le duché de Clarence, avec un archevêque grec. Les Turcs l'appellent *Badra* ou *Balabatra*. Elle a été bâtie en partie sur les ruines de l'ancienne *Patræ*. Aux beaux temples de Cybele & d'Atys, de Diane, de Minerve Panachaïde, d'Apollon, de Vénus & de Bacchus Calydonien, ont succédé de chétives mosquées, de pauvres églises greques, & des synagogues de juifs qui font tout le commerce de cette ville.

Les Vénitiens la prirent en 1687, & la nommerent *Néopatria*. Ils l'ont gardée jusqu'en 1716 L'air en est malsain, mais les jardins de *Patras* abondent en grenades, en citrons & en oranges excellentes. Elle est près de la mer, à 8 lieues S. O de Lépante, 34 N. O. de Misitra. *Long.* 39 32. *lat.* 38. 20.

Chilon, célebre athlete, né à *Patras*, gagna deux couronnes aux jeux olympiques, une dans les Delphiques, quatre dans les Isthmiens, & trois dans les Néméens. Il fut tué dans une bataille, comme le marque son épitaphe rapportée par Pausanias. Ce fut, selon cet auteur, du tems de Lysippe qui fit la statue de Chilon, c'est à dire dans la bataille de Chéronée contre Philippe roi de Macédoine, où les Achéens furent défaits avec les autres Grecs, la troisieme année de la 2e. olympiade, & 338 ans avant Jesus-Christ. (*D. J.*)

PATRIA, (*Géog. mod*) petite ville ou bourg de la Campanie, dans le royaume de Naples, au sud du lac qu'on nomme *Lago di Patria*, en latin *Linterna palus*, par où le Clanio (le *Clanis* des Latins) vulgairement appellé l'*Agno*, se décharge dans la mer Tyrrhénienne. *Long.* 31. 36. *lat.* 40. 51.

Au nord de l'embouchure du Clanio étoit l'ancienne Linterum, & conséquemment le tombeau du grand Scipion, sur lequel on a bâti la tour qu'on nomme *torre di Patria*. J'ai donné l'origine curieuse de ce nom bisarre, en parlant de Linternum. *Voyez* LINTERNUM. (*D. J.*)

PATRIARCHAL, adj. (*Gramm. & Hist. ecclésiast.*) se dit de tout ce qui a rapport à un patriarche, comme dignité, jurisdiction *patriarchale*, siege *patriarchal*, &c.

PATRIARCHAL, (*Topog. ecclés.*) Titre de dignité dans l'Eglise, & que l'on a donné aux évêques des premiers sieges épiscopaux. Ce mot *patriarchat* vient du grec *πατριάρχης*, en latin *patrum princeps*, c'est-à-dire le prince des peres. Il ne commença à la vérité à être en usage que long-tems après le concile de Nicée, mais la chose même subsistoit auparavant, puisque ce concile approuve la discipline de l'ancien gouvernement ecclésiastique; en ordonnant que l'évêque d'Aléxandrie étendroit sa jurisdiction sur l'Egypte, la Lybie & la Pentapole; parce que, dit ce concile, l'évêque de Rome en usoit de la même maniere. On voit par-là, que dès les premiers commencemens de l'Eglise, il y avoit des patriarches distingués des métropolitains. *Voyez* PATRIARCHES.

J'ajouterai seulement, que le gouvernement politique de l'Eglise, n'a jamais connu que cinq *patriarchats*; savoir, le *patriarchat* de Rome, le *patriarchat* de Constantinople, le *patriarchat* d'Aléxandrie, le *patriarchat* d'Antioche, & le *patriarchat* de Jérusalem. (*D. J.*)

PATRIARCHAL, *en terme de Blason*, une croix *patriarchale* est une croix dont la fleche ou le fût est traversé deux fois, les traverses ou les bras inférieurs étant plus courts que les supérieurs. Les croix de cette espece

 ce

ce appartiennent aux patriarches, comme la triple croix du pape.

PATRIARCHAT, étendue de pays soumise à la jurisdiction d'un patriarche. *Voyez* PATRIARCHE.

Ce nom a été donné à ce qu'on appelloit anciennement *diocèse*, c'est-à-dire plusieurs provinces qui ne faisoient qu'un corps sous une ville plus considérable qui étoit gouvernée par un même vicaire. L'Eglise s'étant établie suivant la forme de l'empire, a de même fait un corps des églises de ces provinces sous la jurisdiction de l'évêque de la principale ville, appellé *exarque* ou *patriarche*. *Voyez* EXARQUE & PATRIARCHE.

Il y avoit en Orient cinq diocèses de cette nature; l'Egypte sous l'évêque d'Alexandrie, l'Orient proprement dit sous celui d'Antioche, l'Asie sous celui d'Ephèse; le Pont & la Thrace qui, dans les premiers tems, n'avoient pas d'évêques qui eussent une jurisdiction sur tout le diocèse. Depuis la ville de Bysance ayant été érigée en ville royale, & nommée *Constantinople*, devint la capitale d'abord du diocese de Thrace, ensuite du Pont & de l'Asie même; & on attribua aussi à l'évêque de Jérusalem, par honneur pour la ville qui avoit été le berceau de la religion chrétienne, quelques provinces de la Palestine. Ensorte qu'il y eut quatre *patriarchats* en Orient: celui de Constantinople qui eut le second rang, celui d'Alexandrie, celui d'Antioche & celui de Jérusalem. En Occident, il n'y avoit que celui de Rome qui, selon Ruffin, s'étendoit sur les provinces suburbicaires, c'est-à-dire sur dix provinces du continent d'Italie & de quelques îles adjacentes, depuis il s'étendit sur l'Illyrie, la Macédoine, & quelques parties de l'Occident, mais jamais il ne s'est étendu sur tout l'Occident; car le primat de Carthage qui avoit sous lui plus de 500 chaires épiscopales, étoit regardé comme le patriarche de toute l'Afrique.

Le *patriarchat* d'Alexandrie avoit sous lui les provinces de l'Egypte, de la Pentapole, de la Lybie & de la Marmarique. On ne sait sur quel fondement le P. Morin y ajoute toute l'Afrique, ni pourquoi M. de Valois en retranche la Pentapole qui faisoit partie de l'Egypte, sur laquelle le second concile général étend & fixe la jurisdiction du patriarche d'Alexandrie, *solam Ægyptum regat*.

Celui d'Antioche ne s'étendoit pas sur toute l'Asie, comme l'a prétendu le P. Morin, mais dans son origine il étoit borné à la seule ville d'Antioche, ensuite sur la Cilicie, & enfin sur les quinze provinces qui formoient l'Orient proprement dit: on voit par les actes du second concile œcuménique, tenu à Constantinople, que l'église d'Antioche n'avoit sous sa jurisdiction ni le Pont, ni l'Asie, ni la Thrace. C'est encore sans raison que M. de Valois soustrait à la jurisdiction du *patriarchat* d'Antioche quelques-unes des quinze provinces, qui composoient le comté d'Orient, par exemple, la Phénicie, la Palestine, la Cilicie & l'île de Chypre: il est constant par l'histoire ecclésiastique que l'évêque d'Antioche étoit patriarche de toutes ces provinces.

Baronius prétend que l'église de Jérusalem ne fut érigée en *patriarchat* qu'au cinquieme concile général en 549, mais il est constant que ce fut au concile de Chalcédoine en 451, où Maxime d'Antioche & Juvenal de Jérusalem ayant eu une vive dispute sur l'étendue de leur jurisdiction respective, les peres du concile déciderent ainsi: *Antiochenorum sanctissima ecclesia duas Phœnicias & Arabiam sub propria potestate habeat. Sanctissima vero Christi resurrectio ibidem tres Palestinas habeat*. Jusqu'aux croisades, le *patriarchat* de Jérusalem ne fut composé que des trois Palestines, & des métropoles de Césarée, de Scythoples & de Petra; & depuis les croisades, le pape Innocent II. y ajouta la premiere Phénicie, au lieu de la troisieme Palestine qu'on n'avoit pu reconquérir sur les Sarrasins.

Le *patriarchat* de Constantinople ne comprenoit d'abord que la Thrace & le Pont, mais la faveur des empereurs, jointe à l'ambition des évêques, en étendit bientôt la jurisdiction au-delà de ses bornes, tant en Europe qu'en Asie, car il se soumit la Thessalie, la Macédoine, la Grece, l'Epire, l'Illyrie, la Bulgarie, & presque tout ce qui étoit en Europe de l'empire d'Orient. Les papes reclamerent souvent contre ces innovations & ces démembremens, mais presque toujours sans succès, & ç'a été un des principaux sujets de division entre l'Eglise latine & l'Eglise greque.

Au reste, quoique ces cinq grands *patriarchats* s'étendissent sur un grand nombre de provinces, tant en Orient qu'en Occident, il ne faut pas croire que toutes les églises du monde dépendissent de leur jurisdiction, puisqu'il y en avoit plusieurs qui étoient autocéphales, qui se gouvernoient par leurs conciles principaux ou nationaux, & dont les métropolitains étoient ordonnés par les évêques de la province.

Enfin l'établissement du plus ancien des *patriarchats* ne remonte pas plus haut que la fin du iij. siecle: car les actes du premier concile de Nicée, tenu en 325, sont le premier monument où il soit fait mention du *patriarchat* de Rome, & l'institution de tous les autres est certainement postérieure. Thomassin, *discipline de l'Eglise*, Dupin, *de antiq. eccles. discipl.*

PATRIARCHE, s. m. (*Hist. & Théolog.*) *chez les Hébreux*, on donne ce nom aux premiers hommes qui ont vécu, tant avant qu'après le déluge, auparavant Moïse, comme Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Juda, Lévi, Simon & les autres fils de Jacob, & les chefs des douze tribus. Les Hébreux les nomment *princes des tribus* ou *chefs des peres*, Roshé abot.

Ce nom vient du grec πατριάρχης, qui signifie *chef de famille*. La longue vie & le grand nombre d'enfans étoient une des bénédictions que Dieu répandoit sur les *patriarches*.

Depuis la destruction de Jérusalem, les juifs dispersés ont encore conservé ce titre parmi eux; du-moins ceux de Judée dans les premiers tems l'ont donné au chef qu'ils élurent, ceux d'au-delà de l'Euphrate ayant donné au leur celui de *prince de la captivité*. Le premier gouvernoit les juifs qui demeuroient en Judée, en Syrie, en Egypte, en Italie & dans les provinces de l'empire romain. Le second avoit sous sa conduite ceux qui habitoient la Babylonie, la Chaldée, l'Assyrie & la Perse.

Ils mettent une grande différence entre les *patriarches* de la Judée & les princes de la captivité de Babylone, appellant ceux-ci *rabbana* & les autres *rabban*, nom qui n'est qu'un diminutif du premier. Ils soutiennent que les princes de la captivité descendoient de David en ligne masculine, au lieu que les *patriarches* n'en sortoient que par les femmes, & qu'au reste, ceux-ci ont commencé cent ans avant la ruine du temple, & qu'ils ont toujours joui d'une grande autorité, même pour le civil. Mais outre que les Ammoréens, princes très-jaloux de leur pouvoir, ne l'auroient pas souffert, Joseph & Philon ne disent mot de ces prétendus *patriarches* dont la dignité fut abolie dans le cinquieme siecle; ensorte que presque tout ce qu'ils en racontent est destitué de preuves solides. Basnage, *Hist. des Juifs*, *tom. II. liv. IV. c. iij.* Calmet, *Diction. de la Bible*, *tom. III. lettre P*, *pag.* 137.

PATRIARCHE, *terme d'hiérarchie ecclésiastique*. C'est un évêque qui a le gouvernement immédiat d'un diocèse particulier, & qui étend son pouvoir sur un département de plusieurs provinces ecclésiastiques. *Voy.* DIOCESE.

Les *patriarches* sont par rapport aux métropolitains, ce que les métropolitains sont par rapport aux évêques. *Voyez* EVÊQUE & MÉTROPOLITAIN.

Les critiques ne sont pas d'accord sur le tems auquel on doit rapporter l'institution des *patriarches*. Le pere Morin & M. de Marca, soutiennent qu'ils sont de droit divin & d'institution apostolique; mais ce sentiment n'est pas fondé. Il paroît au contraire, que l'autorité patriarchale n'est que d'institution ecclésiastique; elle a été inconnue dans le tems des apôtres & dans les trois premiers siecles; on n'en trouve aucune trace dans les anciens monumens. S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Eusebe n'en parlent point. D'ailleurs, la supériorité des *patriarches* sur les autres évêques & même sur les métropolitains, est trop éclatante pour avoir demeuré si long-tems ignorée, si elle eût existé. Enfin, quand le concile de Nicée, *can.* 6. accorde la dignité de *patriarche* à l'évêque d'Alexandrie, il ne dit pas qu'elle doive sa naissance à l'autorité apostolique; il ne l'établit que sur l'usage & la coutume.

D'autres disent que les Montanistes furent les premiers qui décorerent de ce titre les chefs de leur église: que les Catholiques le donnerent ensuite à tous les évêques, & qu'ensuite on le réserva aux seuls évêques des grands siéges. Socrate & le concile de Chalcédoine le donnent à tous les évêques des villes capitales des cinq diocèses d'Orient. Il fut aussi donné à S. Léon dans le concile de Chalcédoine; enfin, on l'a restraint aux évêques des cinq principaux siéges de l'Eglise: Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche & Jérusalem. Ce nom a été peu usité en Occident, & donné quelquefois à des métropolitains & à de simples évêques, comme les rois Goths & Lombards le donnerent à l'évêque d'Aquilée, & comme on le donna vers le tems de Charlemagne à l'archevêque de Bourges, qui n'a rien conservé des droits de cette dignité que celui d'avoir un official primatial auquel on appelle des sentences rendues par l'official métro-

tropolitain. Les Maronites, les Jacobites, les Nestoriens, les Arméniens & les Moscovites ont aussi des *patriarches*, ainsi que les Grecs schismatiques.

Voici quels étoient autrefois les principaux droits des *patriarches*; aussi-tôt après leur promotion ils s'écrivoient réciproquement des lettres, qui contenoient une espece de profession de foi, afin d'unir toutes les Eglises par l'union des grands siéges. C'est dans le même esprit qu'on récitoit leurs noms dans les diptiques sacrés, & qu'on prioit pour eux au milieu du sacrifice; on ne terminoit les affaires importantes que par leur avis. Dans les conciles écuméniques, ils avoient un rang distingué, & quand ils ne pouvoient y assister en personne, ils y envoyoient leurs légats; c'étoit à eux qu'il appartenoit de sacrer tous les métropolitains qui relevoient de leur siége. Le concile de Nicée donne même à l'évêque d'Aléxandrie le droit de consacrer tous les évêques de son ressort, suivant l'usage de l'Eglise romaine: on appelloit des jugemens des métropolitains au *patriarche*; mais il ne prononçoit sur ces appellations, quand les causes étoient importantes, que dans le concile avec les prélats de son ressort. Les canons de ces conciles devoient être observés dans toute l'étendue du patriarchat. Le huitieme concile général, *can.* 17. confirme deux droits des plus considérables attachés à la dignité des *patriarches*, l'un de donner la plénitude de puissance aux métropolitains en leur envoyant le *pallium*; l'autre de les convoquer au concile universel du patriarchat, afin d'examiner leur conduite & de leur faire leur procès. Mais le quatrieme concile de Latran sous le pape Innocent III. diminue les droits des *patriarches*, en les obligeant à recevoir le *pallium* du saint siége, & à lui prêter en même-tems serment de fidélité, à ne donner le *pallium* à un métropolitain de leur dépendance, qu'après avoir reçu leur serment d'obeissance au pape; & enfin en ne leur permettant de juger des appellations des métropolitains, qu'à la charge de l'appel au saint siége. Thomassin, *Discipl. de l'Eglise, part. II. liv. I. c. iv.* Dupin, *des antiq. ecclés. discipl.*

PATRIARCHIES est le nom qu'on donne à Rome aux cinq Eglises principales, qui représentent les cinq anciens patriarchats; savoir, S. Jean de Latran qui représente le patriarchat de Rome; S. Pierre, celui de Constantinople; S. Paul, celui d'Aléxandrie; Ste Marie-Majeure, celui d'Antioche; & S. Laurent hors des murs, celui de Jérusalem. Les évêques pourvûs des titres de ces églises, marchent dans les cérémonies publiques après le pape & les cardinaux, & précedent le gouverneur de Rome & les autres prélats. Il n'est pas permis même aux cardinaux de célébrer la messe au grand autel de ces églises sans une dispense du pape, portée dans une bulle que l'on attache au coin de l'autel. Dupin, *des antiq. ecclés. discipl.*

PATRICE, Patriciat, Patricien, s. m. (*Jurisprud.*) sont des titres d'honneur & de dignité qui ont été la source de la noblesse chez plusieurs peuples.

L'institution du titre de *patrice* vient des Athéniens, chez lesquels au rapport de Denis d'Halicarnasse, le peuple fut séparé en deux classes, l'une qu'il appelle ευπατρίδας, *patricios*; l'autre δημοτικοὺς, c'est-à-dire *populaires*, le menu peuple.

On composa la classe des *patriciens* de ceux qui étoient distingués par la bonté de leur race, c'est-à-dire dont la famille n'avoit aucune tache de servitude ni autre, & qui étoient les plus considérables d'entre les citoyens, soit par leur nombreuse famille ou par leurs emplois, & par leurs richesses. Thésée leur attribua la charge de connoître des choses appartenantes au fait de la religion & au service de Dieu, d'enseigner les choses saintes; il leur accorda aussi le privilege de pouvoir être élûs aux offices de la république, & d'interpréter les lois.

Solon ayant été élû pour réformer l'état qui étoit tombé dans la confusion, voulut que les offices & magistratures demeurassent entre les mains des riches citoyens; il donna pourtant quelque part au menu peuple dans le gouvernement, & distingua les citoyens en quatre classes. La premiere composée de ceux qui avoient 500 mines de revenu, tant en grains que fruits liquides. La seconde, de ceux qui en avoient 300, & qui pouvoient entretenir un cheval de service, c'est pourquoi on les appella *chevaliers*; ceux qui avoient 200 minots formoient la troisieme classe, & tout le reste étoit dans la quatrieme.

Romulus, à l'imitation des Athéniens, distingua ses sujets en *patriciens* & plébéiens; après avoir créé des magistrats, il établit au-dessus d'eux le sénat auquel il donna l'inspection des affaires publiques; il composa cette compagnie de cent des plus distingués & des plus nobles d'entre les citoyens. Chacune des trois tribus eut la faculté de nommer trois sénateurs, & chacune des 30 curies qui formoit chaque tribu fournit aussi trois personnes habiles & expérimentées; Romulus se reserve seulement le droit de nommer un sénateur qui eût la premiere place dans le sénat.

Les membres de cette auguste compagnie furent appellés *senatores à senectute*, parce que l'on avoit choisi ceux qui, par rapport à leur grand âge, étoient présumés avoir le plus d'expérience; on leur donna aussi le titre de *patres*, peres, soit par respect pour leur âge, soit parce qu'on les regardoit comme les peres du peuple; de ce titre *patres* se forma celui de *patricii* que l'on donna aux cent premiers sénateurs, & selon d'autres aux 200 ou 300 premiers & à leurs descendans; on les appelloit *patricii, quasi qui & patrem & avum ciere poterant*; ils étoient les seuls auxquels Romulus permis d'aspirer à la magistrature, & exercerent seuls les fonctions du sacerdoce jusqu'en l'année 495 de la fondation de Rome.

Ils étoient obligés de servir de patrons aux plébéiens & de les protéger dans toutes les occasions.

Les cruautés exercées par les *patriciens* contre les plébéiens pour se venger de ce que ceux-ci tâchoient d'anéantir leur autorité, donnerent lieu à la loi agraire concernant le partage des terres.

La loi des douze tables avoit défendu aux *patriciens* de contracter mariage avec des plébéiennes, mais cette disposition fut bien-tôt supprimée par le peuple.

Il fut seulement encore défendu par la loi *papia, poppæa* aux *patriciens* d'épouser celles des plébéiennes qui n'étoient pas de condition libre, ou qui exerçoient des métiers vils & deshonorans, tel que celui de comédienne; les filles qui se prostituoient ou qui favorisoient la prostitution, les filles surprises en adultere avec un homme marié, & les femmes répudiées pour le même crime.

Le nombre des familles *patriciennes* qui n'étoit d'abord que de cent, s'accrut dans la suite considérablement par les diverses augmentations qui furent faites au nombre des sénateurs.

Romulus lui-même, peu de tems après l'établissement du sénat, créa encore cent sénateurs; d'autres disent que ce fut Tullus Hostilius.

Quoi qu'il en soit, ces 200 premiers sénateurs furent appellés *patres majorum gentium*, chefs des grandes familles, pour les distinguer des 100 autres sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien, que l'on appella *patres minorum gentium*, comme étant chefs de familles moins anciennes & moins considérables que les premieres.

Ce nombre de 300 sénateurs fut long-tems sans être augmenté, car Brutus & Publicole, après l'expulsion des rois, n'augmenterent pas le nombre des sénateurs; ils ne firent qu'en remplacer un grand nombre qui manquoient.

Ceux qui furent mis par Brutus & autres qui vinrent ensuite, furent appellés *patres conscripti*, pour dire que leur nom avoit été inscrit avec celui des premiers, & insensiblement ce titre devint commun à tous, lorsqu'il ne resta plus aucun des anciens sénateurs.

Gracches étant tribun du peuple, doubla le nombre des sénateurs, y mettant 300 chevaliers. Sylla y fit encore une augmentation; César en porta le nombre jusqu'à 900, & après sa mort les duumvirs en ajouterent encore; de sorte qu'il y en avoit jusqu'à 1000 ou 1200 du tems d'Auguste, lequel les réduisit à 600.

Du terme *patres*, qui étoit le nom que Romulus donna aux premiers sénateurs, se forma celui de *patricii*, que l'on donna aux descendans des 200 premiers sénateurs, ou selon quelques autres, des 300 premiers; on leur donna le titre de *patricii quasi qui patrem, avum ciere poterant*; & en effet, dans les assemblées du peuple, ils étoient appellés chacun en particulier par leur nom, & par celui de l'auteur de leur race.

Les familles sénatoriennes, autres que celles qui descendoient des 200 premiers sénateurs, ne tenoient pas d'abord le même rang; cependant insensiblement tous les sénateurs & leurs descendans furent mis dans l'ordre des *patriciens*, du-moins Tite-Live remarque que les choses étoient sur ce pié du tems d'Auguste.

Quant aux privileges des *patriciens*, Romulus avoit attribué à eux seuls le droit d'aspirer à la magistrature.

Ils exercerent aussi seuls les fonctions du sacerdoce jusqu'en l'année 495 de la fondation de Rome.

Les *patriciens* tiroient la considération dans laquelle ils étoient de deux sources; l'une de la bonté & ancienneté de leur race, ce que l'on appelloit *ingenuitas & gentilitas*; l'autre étoit la noblesse, laquelle chez les

Ro-

Romains ne procédoit que des grands offices; mais cette noblesse n'étoit pas héréditaire, elle ne s'étendoit pas au-delà des petits enfans de l'officier.

Mais peu-à-peu les *patriciens* decheurent de presque tous leurs privileges; les plébéiens, qui étoient en plus grand nombre, firent tout décider à la pluralité des voix; on les admit dans le sénat, & même aux plus hautes magistratures, & aux charges des sacrifices; de sorte qu'il ne resta plus d'autre prérogative aux *patriciens* que l'honneur d'être descendus des premieres & des plus anciennes familles; & la noblesse, à l'égard de ceux qui étoient revêtus de quelque grand office, ou qui étoient enfans ou petits-enfans de quelque grand officier.

La chûte de la république, & l'établissement de l'empire, affoiblirent & diminuerent nécessairement l'autorité des familles patriciennes dans les affaires politiques; mais cette révolution ne les dégrada point d'abord, & elles se soutinrent à peu-près dans toute leur pureté & leur considération, jusqu'au tems où les Grecs d'Europe, d'Asie & d'Alexandrie, inonderent Rome; il se fit alors une étrange confusion de familles romaines avec les étrangers.

Cette confusion augmenta encore lorsque les empereurs ne furent plus de familles proprement romaines.

Tacite dans le *XI. liv. de ses annales*, rapporte que l'empereur Claude mit au nombre des *patriciens*, tous les plus anciens du sénat, ou ceux qui avoient eu des parens distingués; il ajoute qu'il restoit alors bien peu de ces anciennes familles que Romulus avoit appellées *patres majorum gentium*, que même celles qui y avoient été substituées par César, suivant la loi *cassia*, & par Auguste par loi *brutia*, étoient aussi épuisées. On voit par-là combien il s'introduisit de nouvelles noblesses, tant sous César & sous Auguste, que par la création de Claude.

Les guerres civiles qui agiterent l'empire entre Neron & Vespasien, acheverent sans doute encore de détruire beaucoup d'anciennes familles.

Sous l'empire de Trajan combien d'espagnols; sous Septime Severe, combien d'africains ne vinrent pas s'établir à Rome; & s'y étant enrichis, firent par leur fortune disparoître les nuances qui séparoient le *patricien* & le plébéien. Les guerres civiles occasionnées par les différens prétendans à l'empire, & qui épuisoient le plus beau & le plus pur sang de Rome: ces hordes de barbares que les divers concurrens appelloient imprudemment à leur secours, qui soumirent enfin ceux qui les avoient employés à soumettre les autres, & devinrent les maîtres de ceux dont ils auroient toujours dû être les esclaves: la bassesse des sujets qu'une armée élevoit tumultuairement à l'empire; & qui montés sur le trône donnoient les premieres charges de l'état aux compagnons de leur ancienne fortune, nés comme eux dans l'obscurité: enfin l'anéantissement de la dignité de consul, qui ne fut plus qu'un vain nom depuis la chûte de la république, & sur-tout depuis les Antonins jusqu'à Justinien, après lequel cesse l'ordre chronologique des consuls, ces places étant d'ailleurs souvent occupées par des Grecs, témoin Dion l'historien, Cassiodore & autres: tout cela fit insensiblement éclipser les familles patriciennes de Rome à mesure que les honneurs passoient aux étrangers.

Mais la principale époque de l'anéantissement des familles patriciennes, fut la prise de Rome par Totila, roi des Goths, l'an 546; ce barbare fit abattre une partie des murailles de cette ville, força le peuple à se retirer dans la Campanie, & emmena à la suite de son armée toute la noblesse, c'est-à-dire toutes les familles qui étoient alors réputées patriciennes. Rome fut absolument deserte pendant plus d'un an; Belisaire y ramena des habitans mais le second siége par Totila en fit encore périr une grande partie; ce qui échappa de citoyens distingués, se retira à Constantinople auprès de Justinien. Enfin pour repeupler Rome dans les premiers tems qui suivirent ces desastres, les pontifes & les magistrats furent réduits à y appeller indifféremment Juifs, Goths, Huns, Lombards. Il est bien difficile après tant de ravages & de massacres suivis d'un tel mélange, de reconnoître encore les restes des anciennes familles vraiment patriciennes.

Le peuple qui habite le mont-Esquilin, aux environs de Sainte-Marie-Majeure, prétend descendre seul des anciens Romains; rien n'est plus pauvre & en même tems plus fier: on ne voit personne de ce quartier servir comme domestique; ces gens méprisent même ceux qui habitent le cœur de la nouvelle ville.

On reconnoît généralement à Rome que les habitans du Transtevere ont plus d'esprit que ceux des autres quartiers: ils se donnent aussi l'honneur de tenir aux anciens Romains; mais ils ne font pas attention qu'au tems de la république, leur quartier étoit inhabité; qu'après l'établissement de l'empire sous Vespasien, il ne fut habité que par des Juifs, que depuis plus de 800 ans, toutes les séditions ont commencé par le Transtevere, & que le peuple de ce quartier se regarde comme un peu différent du reste de la ville, tellement, qu'en passant la riviere, ils disent qu'ils vont à Rome.

Les familles de Rome qui passent pour très-anciennes sont les Colonna, Orsini, Conti, Savelli, Frangipani, & quelques autres; presque tout le reste est famille papale.

Sous les empereurs, notamment lorsque le siége de l'empire fut transféré à Constantinople, Constantin le Grand, pour remplacer les anciens *patriciens*, inventa une nouvelle dignité de patrice, ou pere de la république, qui n'étoit plus attachée à l'ancienneté ni à l'illustration de la race, mais qui étoit un titre personnel de dignité que l'empereur accordoit à ceux qu'il vouloit honorer; ce patricial ou dignité patricienne surpassoit toutes les autres. Les empereurs donnoient ordinairement aux patrices le gouvernement des provinces éloignées. Lors de la décadence de l'empire romain, ceux qui occuperent l'Italie n'osant prendre le titre d'*empereurs*, s'appelloient *patrices de Rome*; cela fut très-ordinaire jusqu'à Augustule, & à la prise de Rome par Odoacre roi des Herules. Il y eut aussi des *patrices* dans les Gaules, & principalement en Bourgogne & en Languedoc; quand les Francs conquirent les Gaules, ils y trouverent la dignité patricienne établie. Aëtius qui combattit Attila, est appellé le *dernier patrice des Gaules*; le titre de *patrice* fut envoyé à Clovis par l'empereur Anastase après la défaite des Wisigoths. Le pape Adrien fit prendre le titre de *patrice* de Rome à Charlemagne avant qu'il prît la qualité d'empereur. Les rois Pepin, Charles & Carloman, furent aussi appellés *patrices de Rome* par les papes, ils ont aussi donné le titre de *patrice* à quelques autres princes & rois étrangers. (*A*)

PATRICES, *Dieux* (*Mytholog.*) *patricii dii*; il y avoit huit dieux que les anciens appelloient *patrices*: Janus, Saturne, le Génie, Pluton, Bacchus, le Soleil, la Lune, & la Terre.

PATRIE, s. f. (*Gouvern. politiq.*) le rhéteur peu logicien, le géographe qui ne s'occupe que de la position des lieux & le lexicographe vulgaire, prennent la *patrie* pour le lieu de la naissance, quel qu'il soit, mais le philosophe sait que ce mot vient du latin *pater*, qui représente un pere & des enfans, & conséquemment qu'il exprime le sens que nous attachons à celui de *famille*, de *société*, d'*état libre*, dont nous sommes membres, & dont les lois assurent nos libertés & notre bonheur. Il n'est point de *patrie* sous le joug du despotisme. Dans le siecle passé, Colbert confondit aussi *royaume & patrie*; enfin un moderne mieux instruit, a mis au jour une dissertation sur ce mot, dans laquelle il a fixé avec tant de goût & de vérité, la signification de ce terme, sa nature, & l'idée qu'on doit s'en faire, que j'aurois tort de ne pas embellir, disons plutôt ne pas former mon article des réflexions de cet écrivain spirituel.

Les Grecs & les Romains ne connoissoient rien de si aimable & de si sacré que la *patrie*; ils disoient qu'on se doit tout entier à elle: qu'il n'est pas plus permis de s'en venger, que de son pere; qu'il ne faut avoir d'amis que les siens; que de tous les augures, le meilleur est de combattre pour elle; qu'il est beau, qu'il est doux de mourir pour la conserver: que le ciel ne s'ouvre qu'à ceux qui l'ont servie. Ainsi parloient les magistrats, les guerriers & le peuple. Quelle idée se formoient-ils donc de la *patrie*?

La *patrie*, disoient-ils, est une terre que tous les habitans sont intéressés à conserver, que personne ne veut quitter, parce qu'on n'abandonne pas son bonheur, & où les étrangers cherchent un asyle. C'est une nourrice qui donne son lait avec autant de plaisir qu'on le reçoit. C'est une mere qui chérit tous ses enfans, qui ne les distingue qu'autant qu'ils se distinguent eux-mêmes, qui veut bien qu'il y ait de l'opulence & de la médiocrité mais point de pauvres; des grands & des petits, mais personne d'opprimé qui même dans ce partage inégal, conserve une sorte d'égalité, en ouvrant à tous le chemin des premieres places; qui ne souffre aucun mal dans sa famille, que ceux qu'elle ne peut empêcher, la maladie & la mort; qui croiroit n'avoir rien fait en donnant l'être à ses enfans, si elle n'y ajoutoit le bien-être. C'est une puissance aussi ancienne que la société, fondée sur la nature & l'ordre; une puissance supérieure à toutes les puissances qu'elle établit dans son sein, archontes, suffetes, éphores, consuls ou rois, une puissance qui soumet à ses lois ceux qui commandent en son nom, comme ceux qui obéissent. C'est une divinité qui n'accepte

des

des offrandes que pour les répandre, qui demande plus d'attachement que de crainte, qui sourit en faisant du bien & qui soupire en lançant la foudre.

Telle est la *patrie*! l'amour qu'on lui porte conduit à la bonté des mœurs, & la bonté des mœurs conduit à l'amour de la *patrie*; cet amour est l'amour des lois & du bonheur de l'état, amour singulierement affecté aux démocraties, c'est une vertu politique, par laquelle on renonce à soi-même, en préférant l'intérêt public au sien propre: c'est un sentiment, & non une suite de connoissance; le dernier homme de l'état peut avoir ce sentiment comme le chef de la république.

Le mot de *patrie* étoit un des premiers mots que les enfans bégayoient chez les Grecs & chez les Romains; c'étoit l'ame des conversations, & le cri de guerre: il embellissoit la poésie, il échauffoit les orateurs, il présidoit au sénat, il retentissoit au théatre, & dans les assemblées du peuple, il étoit gravé sur les monumens. Cicéron trouvoit ce mot si tendre, qu'il le préféroit à tout autre quand il parloit des intérêts de Rome.

Il y avoit encore chez les Grecs & les Romains, des usages qui rappelloient sans cesse l'idée de la *patrie* avec le mot; des couronnes, des triomphes, des statues, des tombeaux, des oraisons funebres; c'étoient autant de ressorts pour le patriotisme. Il y avoit aussi des spectacles vraiment publics, où tous les ordres se délassoient en commun; des tribunes où la *patrie*, par la bouche des orateurs, consultoit avec ses enfans, sur les moyens de les rendre heureux & glorieux. Mais entrons dans le récit des faits qui prouveront tout ce que nous venons de dire.

Lorsque les Grecs vainquirent les Perses à Salamine, on entendoit d'un côté la voix d'un maître impérieux qui chassoit des esclaves au combat, & de l'autre le mot de *patrie* qui animoit des hommes libres. Aussi les Grecs n'avoient rien de plus cher que l'amour de la *patrie*; travailler pour elle étoit leur bonheur & leur gloire. Licurgue, Solon, Miltiade, Thémistocle, Aristide, préféroient leur *patrie* à toutes les choses du monde. L'un dans un conseil de guerre tenu par la république, voit la canne d'Euribiade levée sur lui; il ne lui répond que ces trois mots, frappe, mais écoute. Aristide, après avoir longtems disposé des forces & des finances d'Athènes, ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

Les femmes spartiates vouloient plaire aussi-bien que les nôtres; mais elles comptoient frapper plus surement au but, en mêlant le zele de la *patrie* avec les graces. Va, mon fils, disoit l'une, arme-toi pour défendre ta *patrie*, & ne reviens qu'avec ton bouclier, ou sur ton bouclier, c'est-à-dire vainqueur ou mort. Console-toi, disoit une autre mere à un de ses fils, console-toi de la jambe que tu as perdue, tu ne feras pas un pas qui ne te fasse souvenir que tu as défendu la *patrie*. Après la bataille de Leuctres, toutes les meres de ceux qui avoient péri en combattant, se félicitoient, tandis que les autres pleuroient sur leurs fils qui revenoient vaincus; elles se vantoient de mettre des hommes au monde, parce que dans le berceau même, elles leur montroient la *patrie* comme leur premiere mere.

Rome qui avoit reçu des Grecs l'idée qu'on devoit se former de la *patrie*, la grava très-profondément dans le cœur de ses citoyens. Il y avoit même ceci de particulier chez les Romains, qu'ils mêloient quelques sentimens religieux à l'amour qu'ils avoient pour leur *patrie*. Cette ville fondée sur les meilleurs auspices, ce Romulus leur roi & leur dieu, ce capitole éternel comme la ville, & la ville éternelle comme son fondateur, avoient fait sur les Romains une impression extraordinaire.

Brutus pour conserver sa *patrie*, fit couper la tête à ses fils, & cette action ne paroîtra dénaturée qu'aux ames foibles. Sans la mort des deux traîtres, la *patrie* de Brutus expiroit au berceau. Valerius Publicola n'eut qu'à nommer le nom de *patrie* pour rendre le sénat plus populaire, Menenius Agrippa pour ramener le peuple du mont-Sacré dans le sein de la république; Véturie, car les femmes à Rome comme à Sparte étoient citoyennes, Véturie pour désarmer Coriolan son fils; Manlius, Camille, Scipion, pour vaincre les ennemis du nom Romain; les deux Catons, pour conserver les lois & les anciennes mœurs; Cicéron, pour effrayer Antoine, & foudroyer Catilina.

On eût dit que ce mot *patrie* renfermoit une vertu secrette, non-seulement pour rendre vaillans les plus timides, selon l'expression de Lucien, mais encore pour enfanter des héros dans tous les genres, pour opérer toutes sortes de prodiges. Disons mieux, il y avoit dans ces ames greques & romaines, des vertus qui les rendoient sensibles à la valeur du mot. Je ne parle pas de ces petites vertus qui nous attirent des louanges à peu de frais dans nos sociétés particulieres; j'entends ces qualités citoyennes, cette vigueur de l'ame qui nous fait faire & souffrir de grandes choses pour le bien public. Fabius est raillé, méprisé, insulté par son collegue & par son armée; n'importe, il ne change rien dans son plan, il temporise encore, & il vient à bout de vaincre Annibal. Régulus, pour conserver un avantage à Rome, dissuade l'échange des prisonniers, prisonnier lui-même, & il retourne à Carthage, où les supplices l'attendent. Trois Décius signalent leur consulat en se dévouant à une mort certaine. Tant que nous regarderons ces généreux citoyens comme d'illustres fous, & leurs actions comme des vertus de théatre, le mot *patrie* sera mal connu de nous.

Jamais peut-être on n'entendit ce beau mot avec plus de respect, plus d'amour, plus de fruit, qu'au tems de Fabricius. Chacun sait ce qu'il dit à Pyrrhus; „ Gardez votre or & vos honneurs, nous autres Romains, „ nous sommes tous riches, parce que la *patrie*, pour „ nous élever aux grandes places, ne nous demande „ que du mérite „. Mais chacun ne sait pas que mille autres Romains l'auroient dit. Ce ton patriotique étoit le ton général dans une ville, où tous les ordres étoient vertueux. Voilà pourquoi Rome parut à Cynéas, l'ambassadeur de Pyrrhus, comme un temple, & le sénat une assemblée de rois.

Les choses changerent avec les mœurs. Vers la fin de la république, on ne connut plus le mot *patrie* que pour le profaner. Catilina & ses furieux complices, destinoient à la mort quiconque le prononçoit encore en Romain. Crassus & César ne s'en servoient que pour voiler leur ambition, & lorsque dans la suite ce même César, en passant le Rubicon, dit à ses soldats, qu'il alloit venger les injures de la *patrie*, il abusoit étrangement ses troupes. Ce n'étoit pas en soupant comme Crassus, en bâtissant comme Lucullus, en se prostituant à la débauche comme Clodius, en pillant les provinces comme Verrès, en formant des projets de tyrannie comme César, en flatant César comme Antoine, qu'on apprenoit à aimer la *patrie*.

Je sais pourtant qu'au milieu de ce désordre, dans le gouvernement & dans les mœurs, on vit encore quelques Romains soupirer pour le bien de leur *patrie*. Titus Labienus en est un exemple bien remarquable. Supérieur aux vues d'ambition les plus séduisantes, l'ami de César, le compagnon & souvent l'instrument de ses victoires, il abandonna sans hésiter, une cause que la fortune protégeoit; & s'immolant pour l'amour de sa *patrie*, il embrassa le parti de Pompée, où il avoit tout à risquer, & où même en cas de succès, il ne pouvoit trouver qu'une considération très-médiocre.

Mais enfin Rome oublia sous Tibere, tout amour de la *patrie*; & comment l'auroit-elle conservé? On voyoit le brigandage uni avec l'autorité, le manege & l'intrigue disposer des charges, toutes les richesses entre les mains d'un petit nombre, un luxe excessif insulter à l'extrème pauvreté, le laboureur ne regarder son champ que comme un prétexte à la vexation; chaque citoyen réduit à laisser le bien général, pour ne s'occuper que du sien. Tous les principes du gouvernement étoient corrompus; toutes les lois plioient au gré du souverain. Plus de force dans le sénat, plus de sureté pour les particuliers: des sénateurs qui auroient voulu défendre la liberté publique auroient risqué la leur. Ce n'étoit qu'une tyrannie sourde, exercée à l'ombre des lois, & malheur à qui s'en appercevoit; représenter ses craintes, c'étoit les redoubler. Tibere endormi dans son île de Caprée, laissoit faire à Séjan; & Séjan ministre digne d'un tel maître, fit tout ce qu'il falloit pour étouffer chez les Romains tout amour de leur *patrie*.

Rien n'est plus à la gloire de Trajan que d'en avoir ressuscité les debris. Six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, l'avoient précédé sur le trône. Les regnes de Titus & de Nerva furent trop courts pour établir l'amour de la *patrie*. Trajan projetta d'en venir à bout; voyons comment il s'y prit.

Il débuta par dire à Saburanus, préfet du prétoire, en lui donnant la marque de cette dignité, c'étoit une épée: „ prends ce fer, pour l'employer à me défendre si je „ gouverne bien ma *patrie*, ou contre moi, si je me „ conduis mal. Il étoit sûr de son fait „. Il refusa les sommes que les nouveaux empereurs recevoient des villes; il diminua considérablement les impôts, il vendit une partie des maisons impériales au profit de l'état; il fit des largesses à tous les pauvres citoyens; il empêcha les riches de s'enrichir à l'excès; & ceux qu'il mit en

charge,

charge, les questeurs, les préteurs, les proconsuls ne vinrent qu'un seul moyen de s'y maintenir; celui de s'occuper du bonheur des peuples. Il ramena l'abondance, l'ordre & la justice dans les provinces & dans Rome, où son palais étoit aussi ouvert au public que les temples, sur-tout à ceux qui venoient représenter les intérêts de la *patrie*.

Quand on vit le maître du monde se soumettre aux lois, rendre au sénat sa splendeur & son autorité, ne rien faire que de concert avec lui, ne regarder la dignité impériale que comme une simple magistrature comptable envers la *patrie*, enfin le bien présent prendre une consistance pour l'avenir; alors on ne se contint plus. Les femmes se félicitoient d'avoir donné des enfans à la *patrie*; les jeunes gens ne parloient que de l'illustrer; les vieillards reprenoient des forces pour la servir; tous s'écrioient heureuse *patrie!* glorieux empereur! tous par acclamation donnerent au meilleur des princes un titre qui renfermoit tous les titres, pere de la *patrie*. Mais quand de nouveaux monstres prirent sa place, le gouvernement retomba dans ses excès; les soldats vendirent la *patrie*, & assassinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Après ces détails, je n'ai pas besoin de prouver qu'il ne peut point y avoir de *patrie* dans les états qui sont asservis. Ainsi ceux qui vivent sous le despotisme oriental, où l'on ne connoît d'autre loi que la volonté du souverain, d'autres maximes que l'adoration de ses caprices, d'autres principes de gouvernement que la terreur, où aucune fortune, aucune tête n'est en sûreté; ceux-là, dis-je, n'ont point de *patrie*, & n'en connoissent pas même le mot, qui est la véritable expression du bonheur.

Dans le zele qui m'anime, dit M. l'abbé Coyer, j'ai fait en plusieurs lieux des épreuves sur des sujets de tous les ordres: citoyens, ai-je dit, connoissez-vous la *patrie!* L'homme du peuple a pleuré, le magistrat a froncé le sourcil, en gardant un morne silence; le militaire a juré, le courtisan m'a persifflé, le financier m'a demandé si c'étoit le nom d'une nouvelle ferme. Pour les gens de religion, qui comme Anaxagore, montrent le ciel du bout du doigt, quand on leur demande où est la *patrie*, il n'est pas étonnant qu'ils n'en fêtent point sur cette terre.

Un lord aussi connu par les lettres que par les négociations, a écrit quelque part, peut-être avec trop d'amertume, que dans son pays l'hospitalité s'est changée en luxe, le plaisir en débauche, les seigneurs en courtisans, les bourgeois en petits maîtres. S'il en étoit ainsi, bien-tôt, eh quel dommage! l'amour de la *patrie* n'y régneroit plus. Des citoyens corrompus sont toujours prêts à déchirer leur pays, ou à exciter des troubles & des factions si contraires au bien public. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATRIE, (*Critiq. sacr.*) ce mot dans l'Ecriture ne désigne pas seulement le pays natal, mais le pays où l'on a été élevé. *Math. xiij.* 54. Quelquefois tout pays ou ville quelconque, *Ecclés. xxvj.* 5. Enfin le séjour du bonheur est nommé la *patrie* céleste, *Héb. xj.* 14.

PATRIE, DIEUX DE LA, (*Litt.*) *dii patrii*, les anciens nommoient ainsi les dieux particuliers de chaque ville, ceux qui y avoient été toujours adorés, & dont le culte n'y avoit point été apporté d'ailleurs, comme Minerve à Athènes, Junon à Carthage, Apollon à Delphes. (*D. J.*)

PATRIMOINE, s. m. (*Jurisprud.*) se prend quelquefois pour toute sorte de biens; mais dans sa signification propre il se dit d'un bien de famille: quelquefois même on n'entend par-là que ce qui est venu à quelqu'un par succession ou donation en ligne directe.

PATRIMOINE DU ROI, c'est son domaine particulier. *Voyez au mot* DOMAINE. (*A*)

PATRIMOINE DE SAINT PIERRE, (*Hist. ecclés. & politiq.*) dans le tems de la décadence de l'empire romain, c'est-à-dire, lorsque les Goths, les Ostrogoths, les Lombards, *&c.* se furent rendus les maîtres de l'Italie, l'Eglise romaine, soit par achat, soit par la générosité des princes & des seigneurs, acquit des terres, non-seulement en Italie, mais encore en Sicile & dans d'autres parties éloignées de l'Europe. L'Eglise de Rome ne posséda point d'abord ces terres à titre de souveraineté, & souvent les empereurs de Constantinople & les rois lombards les confisquoient, comme ils auroient pû faire les biens de leurs sujets, lorsqu'ils étoient mécontens de la conduite des papes. Ces biens que possédoit l'Eglise furent appellés le *patrimoine de saint Pierre*; ils furent dans la suite considérablement augmentés par les bienfaits de Pepin, roi de France, qui après avoir vaincu les Lombards, donna au souverain pontife l'exarchat de Ravenne, dont l'empire d'orient avoit été dépouillé depuis peu de tems. Charlemagne, après avoir détruit la domination des Lombards en Italie, enchérit encore sur les bienfaits de son pere Pepin; il donna au pape plusieurs villes & provinces, qui sont aujourd'hui, avec la ville de Rome dont les papes se sont peu-à-peu rendus les maîtres, ce que l'on appelle l'*état de l'Eglise*, où le pontife exerce l'autorité souveraine. Il est vrai que les Ultramontains, c. à. d. les flateurs & les partisans outrés du pouvoir du S. siege font remonter son indépendance beaucoup plus haut, & prétendent que les terres soumises à l'Eglise lui appartiennent en vertu de la fameuse *donation de Constantin*, par laquelle ce prince, en recevant le baptéme, donna en 324 au pape Silvestre la souveraineté de Rome & de toutes les provinces qui composent l'état de l'Eglise en Italie. Actuellement la saine critique n'ajoute aucune foi à cette prétendue donation de Constantin; & pour sentir que cette piece est supposée, on n'a qu'à faire attention que Constantin ne fut point baptisé à Rome; qu'en 324 il étoit à Thessalonique; & que d'ailleurs les différentes copies que l'on montre de sa donation ne sont rien moins que conformes les unes aux autres. On conserve dans la bibliotheque du Vatican une copie de cette donation, qui differe grandement de celle que le moine Gratien a rapportée. *Voyez* Giannone, *Hist. de Naples*.

PATRIMOINE DE S. PIERRE, LE (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans les états du pape, d'environ 14 lieues de long sur 12 de large. Elle est bornée N. par l'Orviétan & l'Ombre, & par la Sabine & la campagne de Rome; S. par la mer; O. par le duché de Castro & par la mer. Elle renferme, outre le *patrimoine* particulier, le duché de Bracciano, & l'état de Ronciglione. Viterbe en est la capitale. Cette province est fertile en blé, en vin & en alun.

PATRIMONIAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui vient par succession, & quelquefois en général de tout ce qui est *in bonis*, & que l'on possede héréditairement. C'est en ce sens qu'on dit communément que les justices sont *patrimoniales*. *Voyez* JUSTICES, HÉRÉDITÉ; *voyez aussi* PATRIMOINE PROPRE, SUCCESSION. (*A*)

PATRIOTE, s. m. (*Gouvern.*) c'est celui qui dans un gouvernement libre chérit sa patrie, & met son bonheur, sa gloire à la secourir avec zele, suivant ses moyens & ses facultés. Si vous voulez encore une définition plus noble.

The patriot is not
Who makes the welfare of mankind, his care,
Tho' still by faction, vice, and fortune, crost,
Shall find the generous labour was not lost.

Servir sa patrie n'est point un devoir chimérique, c'est une obligation réelle. Tout homme qui conviendra qu'il a des devoirs tirés de la constitution de la nature, du bien & du mal moral des choses, reconnoîtra celui qui nous oblige à faire le bien de la patrie, ou sera réduit à la plus absurde inconséquence. Quand il est une fois convenu de ce devoir, il n'est pas difficile de lui justifier que ce devoir est proportionné aux moyens & aux occasions qu'il a de le remplir, & que rien ne peut dispenser de ce qu'on doit à la patrie tant qu'elle a besoin de nous, & que nous pouvons la servir.

Il est bien dur, diront des esclaves ambitieux, de renoncer aux plaisirs de société pour consacrer ses jours au service de sa patrie. Ames basses, vous n'avez donc point d'idée des nobles & des solides plaisirs! Croyez-moi, il y en a de plus vrais, de plus délicieux dans une vie occupée à procurer le bien de sa patrie, que n'en connut jamais César à détruire la liberté de la sienne; Descartes, en bâtissant, de nouveaux mondes; Burnet, en formant une terre avant le déluge; Newton lui-même, en découvrant les véritables lois de la nature, ne sentirent pas plus de plaisir intellectuels, que n'en goûte un véritable *patriote* qui tend toutes les forces de son entendement, & dirige toutes ses pensées & toutes ses actions au bien de la patrie.

Quand un ministre d'état forme un plan politique, & qu'il sait réunir pour un grand & bon dessein les parties qui semblent les plus indépendantes, il s'y livre avec autant d'ardeur & de plaisir, que les génies que je viens de nommer, se sont livrés à leurs recherches ingénieuses. La satisfaction qu'un philosophe spéculatif tire de l'importance des objets auxquels il s'applique, est très-grande, j'en conviens; mais celle de l'homme d'état, animé par le patriotisme, va bien plus loin; en exécutant le plan qu'il a formé, son travail & ses plaisirs s'augmentent

tent & se varient, l'exécution, il est vrai, en est souvent traversée par des circonstances imprévues, par la perfidie de ses faux amis, par le pouvoir de ses ennemis, mais la fidélité de quelques hommes le dédommagent de la fausseté des autres. Les affaires d'état, me dira-t-on, sont pour celui qui s'en mêle une espece de loterie; à la bonne heure, mais c'est une loterie où l'homme vertueux ne sauroit perdre. Si le succès lui est favorable, il jouira d'une satisfaction proportionnée au bien qu'il aura fait; si le succès lui est contraire, & que les partis opprimans viennent à prévaloir, il aura toujours pour consolation le témoignage de sa conscience, & la jouissance de l'honneur qu'il s'est acquis.

Lorsque la fortune eut préparé les événemens pour abattre la république romaine, Caton, par sa vertu, en arrêta pendant quelque tems l'écroulement. S'il ne put sauver la liberté de Rome, il en prolongea la durée. La république auroit été détruite par Catilina, soutenu de Cesar, de Crassus & de leurs semblables, si elle n'avoit été défendue par Ciceron, appuyée par Caton & quelques *patriotes*. Je crois bien que Caton marqua trop de sévérité pour les mœurs de Rome qui depuis long-tems étoit abandonnée à la plus grande corruption; il traita peut-être maladroitement un corps usé: mais si ce citoyen *patriote* & vertueux se trompa dans ses remedes, il a mérité la gloire qu'il s'est acquise par la fermeté de sa conduite, en consacrant sa vie au service de sa patrie. Il auroit été plus digne de louanges, s'il avoit persisté jusqu'à la fin à en défendre la liberté; sa mort eût été plus belle à Munda qu'à Utique.

Après-tout, si ce grand homme presque seul a balancé par son patriotisme le pouvoir de la fortune, à plus forte raison plusieurs bons *patriotes* dans une action libre, peuvent par leur courage & leurs travaux défendre la constitution de l'état contre les entreprises de gens mal intentionnés, qui n'ont ni les richesses de Crassus, ni la réputation de Pompée, ni la conduite de César, ni le courage d'Antoine, mais tout-au-plus la fureur d'un Catilina & l'indécence d'un Clodius.

Quant à moi, qui par des événemens particuliers, n'ai jamais eu le bonheur de servir la patrie dans aucun emploi public, j'ai du moins consacré mes jours à tâcher de connoître les devoirs des *patriotes*; & peut-être aujourd'hui suis-je en état de les indiquer & de les peindre au fond: *Non is solus reipublicæ prodest qui tuetur reos, & de pace belloque censet; sed qui juventutem exhortatur, qui in tantâ bonorum præceptorum inopiâ, virtute instruit animos; qui ad pecuniam, luxuriamque cursu ruentes, prensat ac reprehendit: is in privato publicum negotium agit*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PATRIOTISME, s. m. (*Gouvern.*) c'est ainsi qu'on appelle en un seul mot l'amour de la patrie, *voy.* PATRIE.

Rome, Athènes & Lacédémone durent leur existence & leur gloire au *patriotisme*, toujours fondé sur de grands principes, & soutenu par de grandes vertus: aussi est-ce à ce sens sacré qu'est attaché la conservation des empires; mais le *patriotisme* le plus parfait est celui qu'on possede quand on est si bien rempli des droits du genre humain, qu'on les respecte vis-à-vis de tous les peuples du monde. L'auteur de l'*Esprit des Loix* étoit pénétré des sentimens de ce *patriotisme* universel. Il avoit puisé ces sentimens dans son cœur, & les avoit trouvés établis dans une île voisine, où l'on en fait la pratique dans tous les pays de sa domination; non pas seulement au milieu de la paix, mais après le sort heureux des victoires & des conquêtes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PATRIPASSIENS, ou PATROPASSIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom qu'on donna en occident aux Sabelliens, parce qu'ils ne croyoient pas que ce fût Dieu le Fils, mais Dieu le Pere qui eût souffert & qui eût été crucifié.

Le concile d'Antioche tenu par les Eusébiens en 345, dit que les Orientaux appelloient *Sabelliens* ceux qui étoient appellés *Patripassiens* par les Romains. Le nom même de *Patripassiens* est une raison qu'il allegue de leur condamnation, ajoutant qu'on ne les nommoit ainsi que parce qu'ils rendoient Dieu le Pere passible.

Mais cette hérésie venoit de plus loin, elle devoit son origine à Praxéas, qui sur la fin du second siecle, enseignoit que Dieu le Pere tout-puissant étoit le même que Jesus-Christ, qui avoit été crucifié. Un nommé Victorin enseigna la même erreur au commencement du troisieme siecle. L'un & l'autre convenoient que Jesus-Christ étoit Dieu, qu'il avoit souffert & étoit mort pour nous; mais ils confondoient les Personnes divines, & ruinoient au fond le mystere de la Trinité; car par le Pere, le Fils & le Saint Esprit, ils n'entendoient pas trois Personnes, mais une seule Personne sous trois noms, & qui étoit autant le Pere que le Fils, & le Fils que le Pere. Tertulien a écrit expressément contre Praxéas.

Hermogene ayant adopté l'erreur des *Patripassiens*, on donna à ceux-ci le nom d'*Hermogéniens*, puis de *Noétiens*, de Noétus autre hérésiarque; ensuite celui de *Sabelliens*, de Sabellius le Libyen son disciple; & parce que ce dernier étoit de Pentapole dans la Libye, & que son hérésie y fut fort répandue, on l'appella l'*hérésie*, ou la *doctrine pentapolitaine*.

PATRIQUES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) sacrifice que faisoient autrefois les Perses à l'honneur du dieu *Mithra*. Les *patriques* étoient la même chose que les *mythriaques*. *V.* MYTRIAQUES. Ces fêtes s'appellerent *patriques*, du sacrificateur auquel on donnoit le nom de *pater*.

PATROCLE, (*Géog. anc.*) île de Grece sur la côte de l'Attique. Pausanias, *liv. I. ch. j.* qui la met près du *Laurium*, dit qu'elle étoit petite & déserte: il ajoute qu'on la nommoit *Patrocli insula*, parce que Patrocle général des galeres d'Egypte, la fortifia, lorsqu'il fut envoyé au secours des Athéniens par Ptolomée fils de Lagus. Etienne le géographe connoît aussi cette île. On la nomme aujourd'hui *Guidronisa*, c'est-à-dire l'*île aux ânes*. Elle est à une lieue & demie du cap Colonne, (l'ancien promontoire de Sunium.) Wheler dit qu'il croît dans cette île beaucoup d'ébène, & c'est pourquoi on l'appelle aussi *Ebenonisi*. (*D. J.*)

PATRON, s. m. (*Jurisp.*) cette qualité se donne en général à celui qui en prend un autre sous sa défense.

C'est en ce sens que les orateurs & avocats ont été appellés *patroni*, de même que les seigneurs dominans à l'égard de leurs vassaux.

Quand la qualité de *patron* est relative à celle d'affranchi, on entend par-là celui qui a donné la liberté à quelqu'un qui étoit son esclave, lequel par ce moyen devient son affranchi.

Quoique l'affranchi soit libre, celui qui étoit auparavant son maître conserve encore sur sa personne quelques droits, qui est ce que l'on appelle *patronage*. Ce droit est accordé au *patron* en considération du bienfait de la liberté qu'il a donnée à son esclave.

Ce droit s'acquiert en autant de manieres que l'on peut donner la liberté à un esclave.

Le *patron* doit servir de tuteur & de défenseur à son affranchi, & en quelque façon de pere; & c'est delà qu'on a formé le terme de *patron*

L'affranchi doit à son *patron* soumission, honneur & respect.

Il y avoit une loi qui autorisoit le *patron* à reprendre l'affranchi de son autorité privée, lorsque celui-ci ne lui rendoit pas ses devoirs assez assidument; car il devoit venir au moins tous les mois à la maison du *patron* lui offrir ses services, & se présenter comme prêt à faire tout ce qu'il lui ordonneroit, pourvu que ce fût une chose honnête & qui ne fût pas impossible; il ne pouvoit aussi se marier que suivant les intentions de son *patron*.

Il n'étoit pas permis à l'affranchi d'intenter un procès au *patron*, qu'il n'en eût obtenu la permission du préteur, il ne pouvoit pas non plus le traduire en jugement par aucune action fameuse.

Le droit du *patron* sur ses affranchis étoit tel qu'il avoit le pouvoir de les châtier, & de remettre dans l'état de servitude ceux qui étoient réfractaires ou ingrats envers lui; & pour être réputé ingrat envers son *patron*, il suffisoit d'avoir manqué à lui rendre ses devoirs, ou d'avoir refusé de prendre la tutelle de ses enfans.

Les affranchis étoient obligés de rendre à leur *patron* trois sortes de services, *opera*; les unes appellées *officiales vel obsequiales*; les autres *fabriles*; les premieres étoient dûes naturellement en reconnoissance de la liberté reçue; il falloit pourtant qu'elles fussent proportionnées à l'âge, à la dignité & aux forces de l'affranchi, & au besoin que le *patron* pourroit en avoir: les autres appellées *fabriles*, dépendoient de la loi, ou convention faite lors de l'affranchissement; elles ne devoient pourtant pas être excessives au point d'anéantir en quelque sorte la liberté.

Les devoirs, *obsequia*, ne pouvoient pas être cédés par le *patron* à une autre personne, à la différence des œuvres serviles qui étoient cessibles.

Le *patron* devoit nourrir & habiller l'affranchi pendant qu'il s'acquitoit des œuvres serviles, au lieu qu'il n'étoit tenu à rien envers lui pour raison des simples devoirs, *obsequia*.

Il ne dépendoit pas toujours du *patron* de charger d'œuvres serviles celui qu'il affranchissoit, notamment quand il étoit chargé d'affranchir l'esclave, ou qu'il recevoit le prix de sa liberté, ou lorsque le *patron* avoit acheté l'esclave des propres deniers de celui-ci.

Le *patron* qui souffroit que son affranchie se mariât, perdoit dès ce moment les services dont elle étoit tenue en-

vers lui, parce qu'étant mariée elle les devoit à son mari, sans préjudice néanmoins des autres droits du patronage.

Celui qui celoit un affranchi étoit tenu de faire le service en sa place.

C'étoit aussi un devoir de l'affranchi de nourrir le *patron* lorsqu'il tomboit dans l'indigence, & reciproquement le *patron* étoit tenu de nourrir l'affranchi lorsqu'il se trouvoit dans le même cas, autrement il perdoit le droit de patronage.

Le *patron* avoit droit de succéder à son affranchi lorsque celui-ci laissoit plus de cent écus d'or; il avoit même l'action calvisienne pour faire révoquer les ventes qui auroient été faites en fraude de son droit de succéder.

Le droit de patronage s'éteignoit lorsque le *patron* avoit refusé des alimens à son affranchi, ou lorsqu'il avoit remis l'affranchi dans la servitude pour cause d'ingratitude, ou enfin lorsque le prince accordoit à l'affranchi le privilege de l'ingénuité, ce qui ne se faisoit que du consentement du *patron*: cette concession d'ingénuité s'appelloit *restitutio natalium*; quelquefois on accordoit seulement à l'affranchi le droit de porter un anneau d'or, *jus aureorum annulorum*, ce qui n'empêchoit pas le patronage de subsister.

Mais dans la suite cela tomba en non-usage; tous les affranchis furent appellés *ingenui*, sauf le droit de patronage.

Le patronage se perdoit encore lorsque le fils ne vengeoit pas la mort de son pere, l'esclave qui découvroit les meurtriers avoit pour récompense la liberté.

La loi *alia sentia* privoit aussi du patronage celui qui exigeoit par serment de son affranchi qu'il ne se mariât point.

Enfin le patronage se perdoit lorsque le *patron* convertissoit en argent les services qu'on lui devoit rendre, ne pouvant recevoir le prix des services à venir, sinon au cas de nécessité & à titre d'alimens. *Voyez* au ff. & au code les titres *de jure patronatus*, & au ff. le tit. *de operis libertorum*, &c.

En France où il n'y a plus d'esclave, il n'y a plus de patronage.

Dans les îles de l'Amerique où il y a des esclaves, les maîtres peuvent les affranchir; & l'édit du mois de Mars 1685, appellé communément le *code noir*, ordonne à ces affranchis de porter un singulier respect à leurs anciens maîtres, à leurs veuves & à leurs enfans; en sorte que l'injure qu'ils auront faite soit punie plus griévement que si elle étoit faite à une autre personne: du reste, l'édit les déclare francs & quittes envers eux de toutes autres charges, services & droits utiles que leurs anciens maîtres voudroient prétendre, tant sur leurs personnes que leurs biens, en qualité de *patrons*; & l'édit accorde à ces affranchis les mêmes privileges qu'aux personnes nées libres. (*A*)

Patron, *en matiere bénéficiale*, est celui qui a bâti, fondé ou doté une église, en considération de quoi il a ordinairement sur cette église, un droit honorifique qu'on appelle *patronage*.

Pour acquérir les droits de patronage par la construction d'une eglise, il faut l'avoir achevée; autrement celui qui l'auroit finie en seroit le *patron*.

On entend quelquefois par *fondateur* d'une église, celui qui l'a bâtie & dotée, quelquefois aussi celui qui l'a dotée simplement.

Celui qui dote une église, dont le revenu étoit auparavant très-modique, acquiert aussi par ce moyen le droit de patronage pour lui & pour ses héritiers.

Mais tout bienfaiteur d'une église n'est pas réputé *patron*; il faut que le bienfait soit tel, qu'il forme la principale dot d'une église.

Pour être réputé *patron*, il ne suffit pas d'avoir donné le fonds ou sol sur lequel l'église est bâtie, il faut encore l'avoir dotée.

Néanmoins, si trois personnes concourent à la fondation d'une église, que l'un donne le sol, l'autre y fasse construire une église, & le troisieme la dote, ils jouiront tous trois solidairement du droit de patronage; mais celui qui a doté l'eglise a le rang & la préséance sur les autres.

Il peut encore arriver autrement qu'il y ait plusieurs *co-patrons* d'une même église; savoir lorsque plusieurs personnes ont succédé à un fondateur.

Le droit de patronage peut aussi s'acquérir par concession, de sorte que si l'évêque diocésain ou le pape accordoit par privilege, à un particulier le droit de patronage sur une église, cette concession seroit valable, pourvu qu'elle eût une cause légitime, & qu'on y eût observé toutes les formalités nécessaires pour l'aliénation des biens d'église.

Un *patron* peut aussi céder son droit, soit à son co-patron, ou à une autre personne, ou à une communauté.

Mais il ne peut pas céder son droit de présentation pour une fois seulement; il peut seulement donner procuration à quelqu'un pour présenter en son nom.

Le droit de patronage s'acquiert de plein droit par la construction, dotation ou fondation de l'église, à moins que le fondateur ou dotateur n'ait expressément renoncé à ce droit; il est cependant plus sûr de le stipuler dans le contrat de fondation, afin que les *patrons* & leurs héritiers puissent en faire plus aisément la preuve en cas de contestation; il est même absolument nécessaire en Normandie de le stipuler, suivant *l'art.* 142. de la coutume de cette province.

Si celui qui a bâti, fondé ou doté une église n'a jamais usé du droit de patronage, ni ses héritiers ou autres successeurs après lui, & que la fondation soit ancienne, on présume qu'ils ont renoncé à ce droit; néanmoins dans le doute, le droit de celui qui a bâti, fondé ou doté est favorable.

Lorsque l'église est absolument détruite, ou que la dot est entierement dissipée & perdue, celui qui fait reconstruire l'église, ou qui la dote de nouveau, du consentement de l'évêque diocésain, y acquiert un droit de patronage, au cas que les anciens fondateurs ou dotateurs auxquels appartenoit le patronage, ne veuillent pas faire la dépense pour la rebâtir ou pour la doter une seconde fois.

Anciennement, lorsqu'un droit de patronage étoit contesté entre deux seigneurs laïcs ou ecclésiastiques, & que les titres ni les autres preuves n'offroient rien de clair, on avoit recours au jugement de Dieu, de même que cela se pratiquoit dans toutes sortes d'autres matieres sacrées ou profanes. L'évêque de Paris & l'abbé de S. Denis se disputoient le patronage sur un monastere, & Pepin le Bref ayant trouvé la question fort ambiguë, les renvoya à un jugement de Dieu par la croix. L'évêque & l'abbé nommerent chacun un homme de leur part; ces hommes allerent dans la chapelle du palais, où ils étendirent leurs bras en croix: le peuple attentif à l'événement parioit tantot pour l'un, tantôt pour l'autre; enfin l'homme de l'évêque se lassa le premier, baissa les bras, & lui fit perdre son procès. C'est ainsi que l'on décidoit alors la plûpart des questions.

Le droit de patronage est laïc, ecclésiastique ou mixte.

Le patronage laïc est réel ou personnel. *Voyez ci-après* Patronage.

Tout droit de patronage, soit laïc ou ecclésiastique, est indivisible; il ne se partage point entre plusieurs co-patrons, ni entre les héritiers & autres successeurs d'un patron laïc; ainsi ceux qui ont droit au patronage ne peuvent pas présenter chacun à une partie de bénéfice; ils doivent présenter tous ensemble, ou alternativement: s'ils nomment tous ensemble, celui qui a le plus de voix est préféré, bien entendu que si ce sont des co-héritiers qui nomment, les voix se comptent par souches & non par têtes.

Les co-patrons peuvent convenir qu'ils présenteront alternativement, ou que chacun présentera seul aux bénéfices qui vaqueront dans certains mois.

Le patronage réel suit la glebe à laquelle il est attaché; de sorte que si cette glebe est un propre, il appartient à l'héritier des propres, si la terre est un acquêt, le droit passe avec la terre à l'héritier des acquêts.

Si la terre est partagée entre plusieurs héritiers, il se fait aussi une espece de partage du patronage, c'est-à-dire, qu'ils n'y ont droit chacun qu'à proportion de ce qu'ils ont dans la terre; par exemple, celui qui en a les deux tiers nomme deux fois, tandis que l'autre ne nomme qu'une fois.

Cette espece de division de l'exercice du droit de patronage se fait par souches & non par têtes.

Il y a des coutumes, comme Tours & Lodunois, où l'aîné mâle a seul par préciput tout le patronage, quoiqu'il n'ait pas tout le fief; ce sont des exceptions à la regle générale.

Quand les mâles excluent les femelles en collatérale, celles-ci n'ont aucun droit au patronage réel.

Mais si le patronage est attaché à la famille, il suffit pour y participer d'être du même degré que les plus proches parens, & l'on ne perd pas ce droit quoiqu'on renonce à la succession.

Quelquefois le patronage est affecté à l'aîné de la famille, quelquefois au plus proche parent, auquel cas l'aîné n'a pas plus de droit que les puînés; tout cela dépend des termes de la fondation.

Le

Le pere présente à tous les bénéfices dont le patronage, soit réel ou personnel appartient à son fils, tant que celui-ci est sous sa puissance.

Il en est de même du gardien à l'égard du droit de patronage appartenant à son mineur, parce que ce droit fait partie des fruits, lesquels appartiennent au gardien; de sorte que s'il s'agissoit du patronage réel attaché à un héritage roturier dont il n'auroit pas la jouissance, comme cela se voit dans quelques coutumes où le gardien ne jouit que des fiefs, il ne jouiroit pas non plus du droit de patronage attaché à une roture.

L'usufruitier, la douairiere, le preneur à rente ou à bail emphitéotique jouissent pareillement du droit de patronage attaché à la glebe dont ils sont possesseurs; le mari présente aussi au bénéfice qui est tenu en patronage réel de sa femme, à moins qu'elle ne soit séparée de biens, & autorisée généralement pour l'administration de ses droits, ou que le patronage ne soit attaché à un parapheral dans les pays où la femme a la libre disposition de ces sortes de biens.

Le seigneur dominant qui jouit du fief de son vassal en vertu d'une saisie féodale faute de foi & hommage, exerce le droit de patronage réel; mais il ne peut pas user de ce droit lorsqu'il jouit du fief de son vassal pour l'année de relief, ni lorsque la saisie féodale est faite faute d'aveu seulement, parce qu'elle n'emporte pas perte de fruits.

Les fermiers conventionnels, sequestres, commissaire aux saisies réelles, le fermier judiciaire, les créanciers saisissans & opposans dans une terre à laquelle est attaché le droit de patronage ne peuvent pas présenter, le propriétaire a seul ce droit tant qu'il n'est point dépouillé par une vente ou adjudication.

Les engagistes ne jouissent pas du patronage, à moins que le contrat d'engagement n'en contienne une clause expresse; pour ce qui est des apanagistes le roi leur accorde toujours le droit de présenter aux bénéfices non-consistoriaux; mais pour les bénéfices consistoriaux, ils n'en ont pas la présentation, à moins qu'elle ne leur soit expressément accordée.

Le patronage réel ou personnel ne peut être vendu ni transporté séparément par échange pour un bien temporel, ce droit étant spirituel de sa nature.

Mais il change de main, de même que l'héritage auquel il est attaché, soit par succession, échange, vente, de maniere qu'il est compris tacitement dans la vente ou autre aliénation du fond, à moins qu'il ne soit expressément réservé.

Il peut néanmoins arriver qu'en vendant la glebe à laquelle le patronage étoit attaché, on se réserve le droit de patronage, auquel cas ce droit, de réel qu'il étoit, devient personnel.

Le droit de patronage personnel est compris dans la vente que le *patron* fait de tous ses biens, droits, noms, raisons & actions.

En transigeant sur un droit de patronage contentieux, on ne peut pas convenir que l'un des contendans aura le patronage, & que l'autre percevra sur l'église quelque droit temporel; car cette convention seroit simoniaque.

Le droit de patronage qui appartient conjointement à des personnes laïques & ecclésiastiques est réputé laïc, & en a toutes les prérogatives.

Lorsque le droit est alternatif entre de telles personnes, c'est-à-dire, que le laïc & l'ecclésiastique présentent tour-à-tour; en ce cas le patronage est ecclésiastique pour le tour du bénéfice, & laïcal pour le tour du laïc.

Dans ce même cas, si le droit est alternatif, le pape peut prévenir dans le tems du *patron* ecclésiastique; mais si le droit demeure commun, & qu'il n'y ait que l'exercice qui soit divisé, le pape ne peut user de prévention, même dans le tour de l'ecclésiastique.

Quand un patron laïc cede à l'église son droit, s'il est personnel, il en devient ecclésiastique; s'il étoit réel, il demeure laïcal.

Un ecclésiastique qui a droit de patronage à cause de sa famille ou de quelque terre de son patrimoine, est réputé *patron* laïc, parce que l'on considere la qualité du droit, & non celle de la personne.

Dans le doute, le droit de patronage est réputé *laïcal*, parce qu'on présume que les bénéfices ont été fondés par des laïcs, s'il n'y a preuve au-contraire.

Le droit de patronage consiste en trois choses; savoir la faculté de nommer ou présenter au bénéfice, jouir des droits honorifiques dans l'église, se faire assister dans sa pauvreté des revenus du bénéfice.

Pour jouir des droits honorifiques en qualité de *patron*, il faut avoir le patronage effectif, c'est-à-dire, la présentation au bénéfice, ou du-moins avoir le patronage honoraire, supposé que le *patron* ait cédé le droit de présentation à quelque église.

Les droits honorifiques consistent dans la préséance à l'église, aux processions & aux assemblées qui regardent le bien de l'église, à avoir le premier l'eau-benite, l'encensement, le pain-béni, le baiser de la paix, la recommandation aux prieres nominales, un banc permanent dans le chœur, & une litre ou ceinture funebre autour de l'église, tant au-dedans qu'au dehors.

Dans l'église la litre du *patron* se met au-dessus de celle du haut-justicier; au-dehors, c'est celle du haut-justicier, qui est au-dessus.

Il faut observer en cette occasion que les armoiries & litres ne prouvent point le droit de patronage, si elles ne sont mises à la clé de la voute du chœur ou au frontispice du portail.

Le droit de mettre des armoiries dans une église est personnel à la famille du fondateur, il ne passe point à l'acquéreur lors même que celui-ci succede au droit de patronage.

Le *patron* peut rendre le pain-beni tel jour qu'il juge à-propos, quoiqu'il ne demeure pas dans la paroisse.

Quand le patronage est alternatif, celui qui nomme le premier a les premiers honneurs; l'autre le suit immédiatement.

Le seigneur haut-justicier n'a les honneurs dans l'église qu'après les *patrons*, mais hors de l'église il les précede.

Le *patron* jouit aussi des autres droits honorifiques, quand même il auroit cédé à l'église son droit de présentation.

Le droit de sépulture au chœur est même imprescriptible contre le *patron*.

La présentation au bénéfice est, comme on l'a déja dit, le principal droit attaché au patronage; elle se fait par un écrit passé devant notaire. *Voyez* ce qui en est dit ci-après *au mot* PRÉSENTATION.

Quand il s'agit d'une église conventuelle, dont le chef doit être choisi par la voie de l'élection, suivant le droit commun, le *patron* n'a point d'autre droit que celui d'approuver cela, à moins qu'il ne se soit expressément réservé le pouvoir de disposer de la premiere dignité, ou d'assister à l'élection, ou que sa qualité ne lui donne un droit particulier pour nommer.

Les bénéfices en patronage laïc sont exempts de graces expectatives.

Un dévolut obtenu sans le consentement du *patron* laïc ne peut lui préjudicier, à moins que le *patron* sachant l'indignité ou l'incapacité du pourvu n'ait négligé de présenter.

Pour résigner en faveur, permuter, ou charger d'une pension un bénéfice en patronage laïc, il faut le consentement du *patron* avant la prise de possession, sous peine de nullité.

Une démission faite entre les mains du *patron* sous le bon plaisir du collateur, est valable.

Le patronage ecclésiastique s'acquiert par 40 ans de possession, lorsque pendant ce tems on a présenté de bonne foi, & sans être troublé par un autre *patron*, ni par le collateur ordinaire, sur-tout s'il se trouve des présentations successives qui aient été admises, mais le droit de *patron* n'est pas prescrit par trois collations faites sans la présentation du *patron*.

Un patronage mixte peut devenir purement laïc, ou purement ecclésiastique, lorsque l'un ou l'autre de ces co-patrons laisse prescrire son droit.

On tient communément que le droit de patronage laïc est imprescriptible; mais il s'éteint par la renonciation expresse ou tacite du *patron* en faveur de l'église, par la destruction totale de l'église, par l'extinction de la famille à laquelle ce droit étoit réservé, ou lorsque le *patron* a été homicide du titulaire, ou qu'il devient collateur du bénéfice. *V.* aux décrétales le *tit. de jure patronatus*, Vanespen, *de jure patronatus*, de Roye, Ferrieres, Drapier, de Hericourt. *V.* aussi les *mots* DROITS HONORIFIQUES, TITRE, NOMINATION, PATRONAGE, PRÉSENTATION. (*A*)

PATRON, (*Marine.*) c'est le maître ou le commandant d'un bâtiment marchand. Ce mot de *patron* est levantin; sur l'Océan on dit *maître*.

Patron de barque ou de quelqu'autre petit bâtiment, c'est la qualité que l'on donne à ceux qui commandent ces sortes de petits bâtimens. On dit *patron* de bâtiment, bateaux & gabarres.

Patrons de chaloupes, c'est ainsi que l'on appelle certains officiers mariniers qui servent sur les vaisseaux de guerre françois, à qui l'on donne la conduite des chaloupes & des canots. On dit *patron* de chaloupes & *patron* de canot. (*Z*)

PATRON, (*Arts & Métiers.*) modele & dessein sur lequel on fait quelques ouvrages. Ce mot ne signifie quelquefois qu'un morceau de papier, de carton ou de parchemin, taillé & coupé de certaine maniere, sur lequel quelques artisans reglent leur besogne. Les Tailleurs, par exemple, ont de ces sortes de *patrons* pour la coupe des différentes pieces de leurs habits; les Cordonniers pour tailler les empeignes & les quartiers de leurs souliers; & les marchands du palais, & autres ouvrieres qui travaillent en linge de femme, pour dresser & couper les coëffures & engageantes, suivant les différentes modes qui ont cours, ou qu'elles imaginent. Il y a encore quantité d'autres ouvriers qui se servent de ces sortes de *patrons*. Savary.

PATRON DE CHEF-D'ŒUVRE, (*Aiguiller.*) c'est ainsi que les statuts des maîtres Epingliers de la ville de Paris appellent le modele ou échantillon des épingles sur lequel l'aspirant à la maîtrise doit travailler pour être reçu. *Voyez* EPINGLIER.

PATRON, *en terme de Cardier*, c'est autre chose qu'une planche de la forme d'un feuillet (*voyez* FEUILLET), mais un peu plus grande, sur laquelle il s'appuie quand on passe la pierre, &c. il sert de contrepoids pour empêcher les pointes de sortir en-dessous quand on les frappe par-dessus, & pose lui-même sur le bloc, *voyez* BLOC. *Voyez Pl. d'Epinglier.*

PATRON, (*Dessein.*) Les *patrons* sont des desseins sur lesquels les ouvriers en points & en dentelles à l'aiguille travaillent à leurs ouvrages. On le dit pareillement des desseins des dentelles au fuseau, soit d'or, d'argent, de soie ou de fil, & des broderies.

PATRON DE HOLLANDE, (*Lingerie.*) sorte de linge ouvré qui vient de Flandres.

PATRON, (*Manufacture.*) Ce mot dans les manufactures d'étoffes d'or, d'argent & de soie figurées, est le dessein fait par le peintre, & rehaussé de couleurs, qui sert à monter le métier, & à représenter sur l'ouvrage les différentes figures de fleurs, d'animaux & de grotesques, dont le fabriquant veut l'embellir. La beauté & la nouveauté des *patrons* servent beaucoup au débit des étoffes.

PATRONS, (*Luth.*) ce sont différens morceaux de bois d'après lesquels on travaille la plûpart des pieces d'un instrument de musique; il y a des *patrons* pour les violons, les violes, les guittares, les mandores, &c.

PATRON, (*Rubanier.*) on entend par ce mot en général tout ce qui représente les desseins des ouvrages de rubanerie exécutés sur le papier réglé, soit le dessein qui le fait voir au naturel, ou celui qui est translaté & rendu propre à être monté sur le métier; c'est ce qu'il faut expliquer plus en particulier. Le dessein que j'appelle simplement *représentatif*, est celui qui fait voir le trait & l'effet du dessein, c'est-à-dire par lequel on en voit les différens contours & leurs parties, ce que l'on pourroit en appeller le *portrait*; l'autre que j'appelle *démonstratif*, est celui qui par l'arrangement méthodique des points qui le composent, le rend propre à être exécuté sur le métier, ce qui s'appelle plus proprement *patron*. Je vais détailler ces deux sortes le plus clairement qu'il sera possible: le dessinateur, autrement appellé *patronneur*, après avoir mis son idée de dessein sur le papier réglé & s'y être fixé, l'arrange suivant l'ordre qui doit être observé par l'ouvrier qui le montera, c'est-à-dire que par cet ordre, que l'on doit suivre très-exactement & sans en omettre quoi que ce soit, on aura la maniere de passer les rames comme elles sont présentées par ce *patron*, qui marque, à la faveur de cet arrangement, les hautes lisses qu'il faut prendre & celles qu'il faut laisser (ce qui s'entend par les points noirs de *patron* qui sont sur le papier, & qui marquent les hautes lisses à prendre, & aussi par les points blancs qui marquent les hautes lisses qu'il faut laisser); on aura, dis-je, la maniere de passer les rames qui rendront l'ouvrage capable de parvenir à sa perfection.

PATRON, MODELE *ou* DESSEIN, (*Tailleur*) sur lequel on fait quelqu'ouvrage.

Les *patrons* des Tailleurs sont des morceaux de papier, de parchemin ou de carton, taillés d'une certaine maniere, sur lesquels ces ouvriers se reglent pour la coupe des différentes pieces des habits. Les Tailleurs n'ont besoin que d'un *patron* de chaque piece qui entre dans la composition des ouvrages de leur métier. Le *patron* sert uniquement à donner aux différentes pieces d'un habit la figure qu'elles doivent avoir. A l'égard de la largeur & de la longueur différente de ces pieces, c'est au tailleur à suivre les mesures qu'il a prises sur le corps de la personne qui l'emploie.

PATRON, (*terme de Vitrier.*) Les Vitriers appellent *patron* ou *table à patron*, une table de bois blanchie sur laquelle ils tracent & dessinent avec de la pierre noire les différentes figures des compartimens d'après lesquels ils veulent couper les pieces de leurs panneaux; cette table, qui est ordinairement de 4 à 5 piés de long & de 3 à 4 de large, est mobile & couvre la fussille où ils jettent le groisil.

PATRONAGE, s. m. (*Jurispr.* signifie le droit qui appartient au patron.

Chez les Romains le *patronage* étoit le droit que le maître conservoit sur l'esclave qu'il avoit affranchi. *Voy. ci-devant* PATRON.

Parmi nous, le *patronage* en matiere bénéficiale est le droit qui appartient sur une église à celui qui l'a fait construire ou qui l'a fondée & dotée. *Voyez ci-devant* PATRON.

Patronage alternatif est celui qui appartient à plusieurs co-patrons, & qu'ils exercent tour-à-tour.

Patronage aumôné à l'église est celui qui a été donné à l'église à titre d'aumône, *ad afequuum precum*, *Voyez* AUMÔNE & FRANCHE-AUMÔNE.

Patronage ecclésiastique est celui qui appartient à un bénéficier, ou à quelque chapitre ou communauté ecclésiastique.

Patronage effectif est celui qui donne droit de présenter au bénéfice. *Voy.* ci-après *patronage honoraire*.

Patronage honoraire, c'est lorsque le patron a cédé à quelqu'église le droit de présentation au bénéfice, & qu'il ne s'est réservé que les droits honorifiques.

Patronage laïc est celui qui appartient à un laïc, soit qu'il soit attaché à une glebe ou non.

Patronage mixte est celui qui étant laïc dans son origine, a été aumôné à l'église.

Patronage personnel est celui qui est affecté à une certaine personne ou à une famille, à la différence du *patronage* réel qui est attaché à une glebe.

Patronage réel. V. ci-devant *patronage personnel*. (*A*)

PATRONAGE CLIENTÉLAIRE, étoit la protection que les patrons ou grands devoient à leurs cliens ou protégés, & le droit que ces mêmes patrons avoient sur leurs cliens, en considération de la protection qu'ils leur accordoient.

Corbin distingue quatre sortes de *patronage*; le premier est celui dont on vient de parler; le second est celui dont on a parlé au *mot* PATRON; le troisieme est celui que les seigneurs se retiennent sur leurs domaines en les donnant: il comprend dans cette classe tout ce qui regarde les devoirs des vassaux & des censitaires, serfs & autres sujets envers leur seigneur; le quatrieme est le *patronage* ecclésiastique dont on parlera ci-après.

Le *patronage clientelaire* fut établi par les lois de Romulus, suivant lesquelles les patriciens devoient pour ainsi dire servir de peres aux plébéiens, *patroni quasi patres*.

Chaque plébéien se choisissoit dans l'ordre des patriciens un patron ou protecteur: celui-ci aidoit le plébéien de ses conseils; il le dirigeoit dans ses affaires, prenoit sa défense dans les tribunaux, & le délivroit des charges publiques.

Les plébéiens par un juste retour étoient obligés de doter les filles de leurs patrons, de les aider de services & d'argent lorsqu'il s'agissoit de quelque imposition publique, ou pour obtenir quelque magistrature.

Ces devoirs des plébéiens envers leurs patrons, firent donner aux premiers le nom de cliens, *clientes quasi colentes*.

Ce n'étoient pas seulement les particuliers qui avoient des patrons; les colonies, les villes alliées, les nations vaincues, se choisissoient pareillement quelque patricien pour être le médiateur de leurs différends avec le sénat.

Chaque corps de métier avoit aussi son patron.

Plusieurs d'entre ces patrons exercerent toujours gratuitement leur ministere; leurs cliens leur faisoient pourtant quelquefois des présens, lesquels n'ayant d'autre source que la libéralité & la reconnoissance, furent appellés *honoraires*.

Mais il y en eut qui rançonnerent tellement leurs cliens, sous prétexte des avances qu'ils avoient faites pour eux, que l'on fut quelquefois obligé de faire des reglemens pour réprimer l'avidité de ces patrons.

Cet ancien *patronage* diminua insensiblement à mesure que le nombre des jurisconsultes augmenta.

On donne le nom de *patrons* à ces jurisconsultes, parce qu'à l'exemple des anciens patrons ils répondoient aux particuliers sur les questions qui leur étoient proposées, & prenoient en main leur défense; & par la même raison, ceux qui s'adressoient à ces jurisconsultes, furent appellés leurs *cliens*.

Voyez Aulugelle, *liv. V. ch. xiij.* Grégorius Tolosanus, *liv. XIV. ch. x.* Corbin, & l'*hist. de la jurispr. rom.* de M. Terrasson. (*A*)

PA-

PATRONAGE, (*Peinture.*) sorte de peinture faite avec des patrons qui sont découpés dans les endroits où les figures que l'on veut peindre doivent recevoir de la couleur. Les patrons sont faits pour l'ordinaire de papier fin qu'on imbibe de cire fondue sur le feu, & qu'on ouvre ensuite dans les endroits nécessaires. Les couleurs dont on se sert peuvent être à détrempe ou à huile, suivant la nature de l'ouvrage.

Les cartes à jouer sont peintes de cette maniere. On écrit les grands livres d'église avec des patrons de lames de laiton.

On fait aussi, par le moyen du *patronage*, une espece de tapisserie sur des cuirs dorés ou argentés, sur des toiles ou sur des étoffes blanches ou teintes de quelque couleur claire. *Dictionnaire des beaux-Arts.*

PATRONE, (*Marine.*) *Voy.* GALERE-PATRONE.

PATRONIDE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, entre Titora & Elatée, selon Plutarque *in Sylla*, qui est le seul ancien qui en fasse mention. Ce fut auprès de cette ville qu'Hortensius joignit Sylla, qui étoit allé au-devant de lui avec son armée. (*D. J.*)

PATRONNER, *en Peinture*, c'est, par le moyen d'un papier ou d'un carton découpé & à pieces emportées qu'on applique sur une toile ou autre chose, imprimer sur cette chose avec de la couleur les mêmes figures que celles qui sont découpées sur le carton: c'est ainsi que se font les cartes à jouer. On a autant de différens patrons pour *patronner* les figures ou les ornemens, que l'on a de couleurs à y mettre.

PATRONNEUR ou DESSINATEUR, s. m. (*Rubanier.*) est celui qui imagine les desseins (s'il est assez heureux pour savoir dessiner, ce qui manque trop généralement à une grande quantité, qui par ce défaut sont contraints de butiner sur autrui), ou au-moins qui les range sur le papier réglé de façon à être exécutés sur le métier. Il doit connoître parfaitement toute la méchanique de ce métier, pour être en état de juger par avance de l'effet que doit produire son patron; ses méprises occasionnent toujours divers accidens, soit par l'inexécution du dessein par lui projetté, ou qui lui a été donné, soit par la perte du tems de l'ouvrier, qui après avoir employé plusieurs jours à passer son patron, ne peut venir à bout de sa perfection, par quelque faute qui s'y sera trouvée, & qui oblige de recourir à lui; perte du tems qui retombe toujours sur le maître, qui sans compter la dépense, manque souvent par ce retardement de remplir ses engagemens, ce qui lui est ordinairement d'un préjudice considérable. Le *patronneur* doit encore être fidele, c'est-à-dire qu'il ne doit point communiquer les desseins qui lui sont confiés, en les vendant à d'autres, ou vendant à plusieurs ceux qui viendroient de son propre fonds; de sorte qu'un maître qui se croiroit l'unique possesseur de ce dessein, a quelquefois vu paroître l'ouvrage dans le public avant qu'il en eut été seulement fait un échantillon chez lui. Il seroit à souhaiter que chaque fabriquant fût lui même son propre dessinateur, qui par-là s'épargneroit une dépense toujours à pure perte, & l'empêcheroit au-moins d'être la proie de ces ames vénales, s'il en est encore, qui n'ont rien de sacré que leur propre intérêt.

PATRONYMIQUE, adj. les noms *patronymiques* sont proprement ceux qui étant dérivés du nom propre d'une personne, sont attribués à tous ses descendans. R. R. πατὴρ, gen. πατέρος, contr. πατρὸς, *pater*, & ὄνομα, *nomen*; c'est comme si l'on disoit, *patrium nomen*. Selon cette étymologie il sembleroit que ce nom ne devroit être donné qu'aux descendans immédiats de la personne dont le nom propre est radical, comme quand Hector, fils de Priam, est appellé *Priamides*, ou Ænée, *Anchisiades*, &c. mais on les applique également à toute la descendance; parceque le même homme peut être réputé pere de tous ceux qui descendent de lui, & c'est ainsi qu'Adam est le pere commun de tous les hommes.

On a étendu encore plus loin la signification de ce terme, & l'on appelle noms *patronymiques*, ceux qui sont donnés d'après celui d'un frere ou d'une sœur, comme *Phoronis*, c'est-à-dire *Isis Phoronei soror*; d'après le nom d'un prince à ses sujets, comme *Thesides*, c'est-à-dire *Atheniensis*, à cause de Thésée, roi d'Athènes; d'après le nom du fondateur d'un peuple, comme *Romulides*, c'est-à-dire *Romanus*, du nom de Romulus, fondateur de Rome & du peuple romain. Quelquefois même, par anticipation, on donne à quelques personnes un nom *patronymique* tiré de celui de quelque illustre descendant, qui est considéré comme le premier auteur de leur gloire, comme *Æacida*, les ancêtres d'*Egée*.

La *Méthode grecque* de P. R. *liv. VI. chap. iv.* fait connoître la dérivation des noms *patronymiques* grecs; & la petite *Grammaire latine* de Vossius, *edit. Lugd. Bat.* 1644, *pag.* 75. explique celle des noms *patronymiques* de la langue latine.

Il faut observer que les noms *patronymiques* sont absolument du style poëtique, qui s'éloigne toujours plus que la prose de la simplicité naturelle (*B. E. R. M.*)

PATRONIUS SODALITII, (*Litterat.*) c'étoit le nom du chef de la confrérie du grand college de Silvain de Rome. On gardoit dans ce grand college les dieux Lares & les images des empereurs. Les temples & les autres lieux consacrés à Sylvain étoient ordinairement dans les bois, dans les forêts.

PATROUILLE, s. f. *en terme de Guerre*, c'est une ronde ou une marche que font la nuit les gardes ou les gens de guet, pour observer ce qui se passe dans les rues, & veiller à la sureté & à la tranquillité de la ville ou du camp. *Voyez* GARDE, RONDE *&c.*

Une *patrouille* consiste généralement en un corps de cinq ou six soldats détachés d'un corps de garde, & commandés par un sergent. *Chambers.* Dans les places où il y a de la cavalerie, on fait faire des *patrouilles* par des cavaliers détachés du corps de garde. Il est important aussi, dans les quartiers, d'avoir des *patrouilles* qui rodent continuellement du côté de l'ennemi pour s'instruire de ses démarches. *Voyez* QUARTIER. (*Q*)

PATROUILLE, (*Boulang.*) autrement & ordinairement *écouvillon*, espece de balai fait de vieux drapeaux, dont l'on se sert pour nettoyer l'âtre du four avant d'y mettre le pain.

PATROUS, (*Mytholog.*) surnom de Jupiter: ce dieu avoit à Argos, dans le temple de Minerve, une statue en bois, qui outre les deux yeux, comme la nature les a placés aux hommes, en avoit un troisieme au milieu du front, pour marquer que Jupiter voyoit tout ce qui se passoit dans les trois parties du monde, le ciel, la terre, & les enfers. Les Argiens disoient que c'étoit le Jupiter *Patrous* qui étoit à Troie, dans le palais de Priam, en un lieu découvert, & que ce fut à son autel que cet infortuné roi se réfugia après la prise de Troïe, & auprès duquel il fut tué par Pyrrhus. Dans le partage du butin, la statue échut à Sténelus, fils de Capanée, qui la déposa dans le temple d'Argos. (*D. J.*)

PATTALIA, s. m. (*Zoolog. anc.*) ce mot dans Aristote & les autres anciens naturalistes grecs, ne signifie qu'un cerf de deux ans. Les interpretes d'Aristote ont en général traduit le mot grec par le mot latin *subulo*, c'est-à-dire *daguet* ou *jeune cerf*, qui a les cornes sans andouillers; mais ce terme latin est très-vague, au-lieu que le mot grec est fixe, pour ne distinguer aucun autre animal que le cerf de deux ans. Pline & les auteurs latins en général se servent à la vérité du mot *subulo* pour un jeune cerf; mais ils l'emploient encore plus souvent pour signifier cet animal imaginaire, nommé la *licorne* (*D. J.*)

PATTE D'ARAIGNÉE, s. f. (*Jardinage.*) *Voyez* ŒIL DE CHAT.

PATTE DE LION (*Hist. nat. Botan.*) nom vulgaire du genre de plante appellé *filago* par Tournefort; c'est cette espece qui est nommée *filago alpina, capite folioso.* Dans C. B. 6. *gnaphalium alpinum, magno flore, capite oblongo*; en anglois, *the alpine small cudweed with foliaceous heads*; cette petite plante croît sur le sommet des Alpes; ses feuilles sont oblongues, cotonneuses; ses tiges sont simples, hautes de quelques pouces, garnies de feuilles, & portent au sommet des fleurs disposées en maniere de rose; de leur centre sortent quatre ou six têtes noirâtres, écailleuses, qui renferment plusieurs fleurons, contenant des graines menues & aigrettées; il ne faut pas confondre la *patte de lion* avec le pié de lion. *Voyez* PIÉ DE LION, *Botan.* (*D. J.*)

PATTE D'OIE, (*Hist. nat. Botan.*) *chenopodium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice profondément découpé. Le pistil devient dans la suite une semence presque ronde, applatie & renfermée dans une capsule en forme d'étoile, qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. En voici les caracteres: selon Ray, son calice est divisé en quatre ou cinq parties, avec des découpures profondes. Il s'éleve huit ou dix étamines du fond; l'ovaire est garni d'un long tuyau fourchu, étendu, qui dégénere quand il est mûr en une semence sphérique, plate, renfermée sous une espece d'étoile à quatre ou cinq pointes.

Selon M. de Tournefort, la fleur n'a point de pétales, mais est seulement composée d'une multitude d'étamines qui sortent du calice à plusieurs feuilles; le pistil devient une graine sphérique, applatie, contenue dans une capsule faite en étoile, & qui lui a servi de calice.

Le

Le même botaniſte établit ſeize eſpeces de ce genre de plante dont aucune n'a beſoin de deſcription particuliere, il ſuffit d'ajouter que leurs feuilles ſont longues, larges, ſinueuſes, & communément d'une odeur forte. La *patte d'oye* commune croît le long des vieilles murailles, ſur les chemins, aux lieux déſerts & incultes; comme on en ignore les effets, on n'en fait point uſage en Médecine, non plus que des autres eſpeces. (*D. J.*)

Patte, (*Architect.*) petit morceau de fer plat, droit ou courbé, fendu ou pointu par un bout, & à queue d'aronde par l'autre, qui ſert à retenir les placards & chambranles des portes, les chaſſis dormans des croiſées, & les lambris de menuiſerie.

Patte en plâtre, c'eſt une *patte* dont la queue eſt refendue en crochet. (*D. J.*)

Pattes d'une ancre, ſont les extrémités de la croiſée ou de la partie courbe, faites en forme de triangles. *Voyez* Ancre & Croisée.

Patte de lievre *en terme de Batteur d'or*, eſt en effet une *patte* de cet animal, dont ils ſe ſervent pour ramaſſer les petites parcelles d'or éparſes dans leur peau, ſur leur pierre, ou qui excedent les livrets de papier dans leſquels on met l'or battu pour le conſerver.

Patte, *terme de Boucher*, ce mot ſignifie chez les étaliers-bouchers, de petits crochets à queue d'aronde, qu'ils clouent en pluſieurs endroits de leur boutiques, pour y attacher avec des alonges, la viande à meſure qu'ils la dépecent.

Ils nomment auſſi *pattes*, des chevilles de bois de cinq ou ſix pouces de long, avec un mantonnet au bout qu'ils ſcellent en plâtre, & qu'ils emploient au même uſage.

Patte, *en terme de Bourſier*, eſt une partie d'étui qui ſert à le fermer, en s'ouvrant environ vers le milieu de l'étui où elle s'agraffe ou ſe boutonne.

Patte d'oie, (*Charpenterie.*) c'eſt une enrayure formée de l'aſſemblage des demi-tirans, qui retiennent les chevets d'une vieille égliſe; tel eſt l'aſſemblage du chevet des égliſes des peres Chartreux, des Cordeliers, &c. à Paris.

On ſe ſert auſſi du terme de *patte d'oie*, pour exprimer la maniere de marquer par trois hochets, les pieces de bois avec le traceret.

Patte d'oie de jardin, diviſion de trois ou pluſieurs allées qui viennent aboutir à un même endroit, & qu'on enfile d'un point de vûe quand on eſt au centre; il n'y a rien de plus agréable & de plus utile que cette décoration dans une grande forêt.

Patte d'oie de pavé, c'eſt l'extremité d'une chauſſée de pavé, qui s'étend en glacis rond, pour ſe raccorder aux ruiſſeaux d'en-bas. (*D. J.*)

Patte, *terme de Chaudronnier*, morceau de fer qu'on ſcelle pour faire tenir la plaque du feu au contre-cœur de la cheminée.

Patte, *en terme de Fondeur de cloches*, eſt la partie inférieure de la cloche qui ſe termine en s'amincissant. *Voyez l'article* Fonte des cloches.

Patte, *en terme de Filaſſier*, c'eſt la racine de la filaſſe qui eſt plus épaiſſe, plus dure, & moins aiſée à peigner & à fendre.

Patte de lievre, (*Ecrivain.*) on ſe ſert dans l'Ecriture de la *patte* de cet animal pour ôter la ſandarac de deſſus le papier. *Voyez le volume des Planches & la table de l'Ecriture, Inſtrumens de l'Ecriture.*

Patte de loup *ou* Lissoir, (*Ecrivain.*) ſe dit dans l'écriture d'un inſtrument concave extérieurement, propre à adoucir le papier d'un trop gros grain, ou raboteux, ou dur. *Voyez le volume des Planches & la table de l'Ecriture, Inſtrument de l'Ecriture.*

Patte, *terme de Mineur*, (*Fortification.*) quand on creuſe un puits dans un terrein qui n'eſt point de bonne conſiſtance, & qu'on eſt obligé de coffrer, l'on poſe des chaſſis horiſontalement, pour retenir les planches à meſure que l'on approfondit. Les extrémités des pieces du premier chaſſis qui eſt au bord du puits, excédans de dix ou douze pouces, pour appuyer ſur les terres fermes; ces appuis ſe nomment *oreilles*. Or pour que tous les autres chaſſis que l'on met enſuite, puiſſent ſe ſoutenir, on accroche le ſecond au premier avec des bouts de planches cloués l'un à l'autre: on accroche ainſi le troiſieme au ſecond, & le quatrieme au troiſieme, & ce ſont ces bouts que les Mineurs appellent *pattes*. *Dictionnaire de l'Ingénieur*, par M. Belidor. (*q*)

Pattes, (*Jardinage.*) c'eſt le nom que l'on donne aux oignons des anémones. *Voyez* Anémones.

Pattes dans l'orgue, ſont *dans l'abrégé de l'orgue*, les fiches de fer, *FI*, *DK*, (*fig.* 21. *Pl. d'orgue.*) applaties & percées d'un trou à leurs parties antérieures *FD*, & rivées après avoir traverſé le rouleau *BC*; il y a deux *pattes* à chaque rouleau de l'abrégé. *V.* Abrégé.

Pattes, ce ſont auſſi des pieces ſemblables à celles de l'abrégé, mais plus grandes, fixées dans les rouleaux des mouvemens: la *patte* qui eſt à la partie inférieure du rouleau s'appelle *patte du clavier*; & celle qui eſt au-haut du rouleau dont la direction eſt perpendiculaire à celle de la *patte* inférieure, s'appelle *patte du bâton quarré de la baſcule*. *Voyez* Mouvemens *de l'orgue*, & *la fig.* 1. *Pl. d'orgue.*

Patte, (*outil pour la Muſique.*) petit inſtrument à pluſieurs pointes, qui ſert à régler les papiers de muſique, & à faire pluſieurs raies tout-d'un-coup. (*D. J.*)

Pattes de bouline, (*Marine*) ce ſont des cordages qui ſe diviſent en pluſieurs branches au bout de la bouline, pour ſaiſir la ralingue de la voile par pluſieurs endroits, en façon de marticles. Ces *pattes* répondent l'une à l'autre par des poulies.

Pattes d'ancre, ce ſont deux *pattes* de fer triangulaires qui ſont ſoudées ſur chaque bout de la croiſée de l'ancre, & recourbées pour pouvoir mordre dans la terre.

La *patte d'ancre tourne*, c'eſt quand la *patte* quittant le fond tourne en-haut, & que les jas va toucher le fond.

Laiſſer tomber la patte de l'ancre, c'eſt mettre l'ancre perpendiculaire à la mer, afin de la tenir toute prête à être mouillée.

Pattes de voiles, morceaux quarrés de toile qu'on applique aux bords des voiles proche la ralingue, pour les renforcer, afin d'y amarrer les *pattes* de boulines.

Pattes d'anſpects, ce ſont des *pattes* de fer qu'on met au bout d'un leviers pour ſervir à mouvoir les gros fardeaux.

Pattes d'oie, *voy.* Mouilles en pattes d'oie. (*Q*)

Patte, (*Serrurerie.*) on donne communément ce nom à tout morceau de fer plat d'un bout & à pointe de l'autre, qui ſert à ſceller quelque choſe dans un endroit. Il y a des *pattes* de différentes formes, ſelon le différens uſages.

Patte, *en terme de Rafineur*, eſt proprement le gros bout plat d'un pain de ſucre qui lui ſert d'aſſiette.

Patte, *en terme de Vergettier*, c'eſt un morceau de bois percé dans les trous duquel doivent être poiſſés les loquets avec de la poix de Bourgogne fondue.

Pattes, *en terme de Blaſon*; ce ſont les griffes ou les extrémités des piés, ſur leſquelles les animaux marchent.

PATELETTE, ſ. f. (*en Bourſerie.*) c'eſt une patte de cuir qui couvre le deſſus de la cartouche ou de la giberne

PATTU, PATU, *voyez* Pigeon pattu.

PATULCIUS, (*Mythol.*) ſurnom de Janus, dont parle Ovide dans ſes faſtes. On le lui donnoit, ou parce qu'on ouvroit les portes de ſon temple pendant la guerre, ou plutôt parce qu'il ouvroit l'année & les ſaiſons, c'eſt-à-dire, qu'elles commençoient par la célébration de ſes fêtes. (*D. J.*)

PATURAGE, *voyez ci-devant* Pascage.

PATURE, *voyez ci-devant au mot* Pascage.

PATURON d'un cheval, (*Maréchallerie.*) c'eſt la partie de la jambe compriſe entre le boulet & la couronne du ſabot. *Voyez* Boulet, Couronne.

Cette partie doit être courte, principalement dans les chevaux de moyenne taille; parce que les longs *paturons* ſont foibles, & ne peuvent pas ſi bien réſiſter à la fatigue.

Le joint du *paturon* eſt la jointure qui eſt au-deſſus du *paturon*.

Le joint eſt ſujet à être couronné après le travail, c'eſt-à-dire, à avoir une enflûre par-deſſous la peau en forme de cercle, large d'un tiers de pouce.

PATZINACÆ, (*Géog. anc.*) peuple de la Scythie, du nombre de ceux qu'on appelloit *Baſilii*. Ils habitoient au-delà du Danube, dans des plaines qui s'étendent depuis le Boriſthène juſqu'à la Pannonie. Suidas appelle ce peuple *Patzinacitæ*. Selon Cedrene, il étoit diviſé en treize tribus, qui compoſoient une nation ſi nombreuſe, qu'aucun peuple ſcythe ne pouvoit lui réſiſter. (*D. J.*)

PATZISIRANDA, (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la Floride, dont les feuilles reſſemblent, dit-on, à celles du poireau, excepté qu'elles ſont plus longues & plus déliés; ſon tuyau eſt une eſpece de jonc noueux & plein de pulpe; il s'éleve d'une coudée & demie de haut; ſa fleur eſt petite & étroite; ſa racine eſt fort longue, déliée, & remplie de nœuds, comme un chapelet; ces nœuds deviennent noirs, & ſe durciſſent au ſoleil; ils ont une odeur aromatique. Les ſauvages tirent des feuilles de cette plante un ſuc dont ils ſe frottent, afin de ſe fortifier. On regarde ces feuilles réduites en poudre, comme un grand remede contre la pierre de la veſſie, & les obſtructions des reins; on les prend dans des bouillons pour les maux de poitrine. On l'applique extérieurement ſous la forme d'un emplâtre, pour arrêter le ſang,

pour

pour fortifier l'estomac, & pour les douleurs de l'uterus.

PAU, (*Géog. mod.*) ville de France, regardée comme capitale du Béarn, avec un parlement, une chambre des comptes, & une cour des aides, unies au parlement, une sénéchaussée, un hôtel des monnoies. Elle est sur une hauteur, au pié de laquelle passe le Gave béarnois, à 10 lieues O. de Tarbes, 12. S. d'Aire, 39 S. de Bordeaux, 167 S. O. de Paris. *Long.* suivant Cassini, 17^{d}. 22'. 30". *lat.* 43^{d}. 15'.

Henri IV. naquit à *Pau*, le 13 Décembre 1553, dans le château qui est au bout de la ville. „ La France n'a „ point eu de meilleur ni de plus grand roi; il unit aux „ sentimens les plus élevés une simplicité de mœurs „ charmante, & à un courage de soldat, un fond d'hu„ manité inépuisable. Il rencontra ce qui forme & ce „ qui déclare les grands hommes, des obstacles à vain„ cre, des périls à essuyer, & sur-tout des adversaires „ dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus „ grands poëtes, il fut de ses sujets le vainqueur & le „ pere „.

Il ne faut pas lire la vie de ce monarque dans le P. Daniel, qui ne dit rien de tout le bien qu'il fit à la patrie; mais pour l'exemple des rois, & pour la consolation des peuples, il importe de lire ce qui concerne les tems de ce bon prince, dans la grande histoire de Mézerai, dans Péréfixe, & dans les mémoires de Sully. Le précis que M. de Voltaire en a fait dans son histoire générale, est aussi trop intéressant pour n'en pas transcrire quelques particularités.

Henri IV. dès son enfance, fut nourri dans les troubles & dans les malheurs. Il se trouva à 14 ans à la bataille de Moncontour; rappellé à Paris, il n'épousa la sœur de Charles IX. que pour voir ses amis assassinés autour de lui, pour courir lui-même risque de sa vie, & pour rester près de trois ans prisonnier d'état. Il ne sortit de sa prison que pour essuyer toutes les fatigues & toutes les fortunes de la guerre. Manquant souvent du nécessaire, s'exposant comme le plus hardi soldat, faisant des actions qui ne paroissent pas croyables, & qui ne le deviennent que parce qu'il les a répétées; comme lorsqu'à la prise de Cahors en 1599, il fut sous les armes pendant cinq jours, combattant de rue en rue, sans presque prendre de repos. La victoire de Coutras fut due principalement à son courage; son humanité après la victoire devoit lui gagner tous les cœurs.

Le meurtre de Henri III. le fit roi de France, mais la religion servit de prétexte à la moitié des chefs de l'armée & à la ligue, pour ne pas le reconnoître. Il n'avoit pour lui que la justice de sa cause, son courage, quelques amis, & une petite armée qui ne monta presque jamais à douze mille hommes complets; cependant avec environ cinq mille combattans, il battit à la journée d'Arques auprès de Dieppe, l'armée du duc de Mayenne, forte de plus de vingt-cinq mille hommes. Il livra au même duc de Mayenne, la fameuse bataille d'Ivry, & gagna cette bataille comme il avoit gagné celle de Coutras, en se jettant dans les rangs ennemis, au milieu d'une forêt de lances. On se souviendra dans tous les siecles, des paroles qu'il dit à ses troupes: „ Si „ vous perdez vos enseignes, ralliez-vous à mon panna„ che blanc, vous le trouverez toujours au chemin de „ l'honneur & de la gloire „.

Profitant de la victoire, il vint avec quinze mille hommes assiéger Paris, où se trouvoient alors cent quatre-vingt mille habitans; il est constant qu'il l'eût prise par famine, s'il n'avoit pas permis lui-même par trop de pitié, que les assiégeans nourrissent les assiégés. En vain les généraux publioient sous ses ordres des défenses sous peine de mort, de fournir des vivres aux Parisiens; les soldats leur en vendoient. Un jour que pour faire un exemple, on alloit pendre deux paysans qui avoient amené des charrettes de pain à une poterne, Henri les rencontra en allant visiter ses quartiers: ils se jetterent à ses genoux, & lui remontrerent qu'ils n'avoient que cette maniere de gagner leur vie: *allez en paix*, leur dit le roi, en leur donnant aussi-tôt l'argent qu'il avoit sur lui: *le béarnois est pauvre*, ajouta-t-il, *s'il en avoit davantage il vous le donneroit*. Un cœur bien né ne peut lire de pareils traits sans quelques larmes d'admiration & de tendresse.

Le duc de Parme fut envoyé par Philippe II. au secours de Paris avec une puissante armée. Henri IV. courut lui présenter la bataille; & c'est alors qu'il écrivit du champ où il croyoit combattre, ces deux lignes à la belle Gabrielle d'Estrée: „ Si je meurs ma dernie„ re pensée sera à Dieu, & l'avant-derniere à vous „. Le duc de Parme n'accepta point la bataille; il empêcha seulement la prise de Paris, mais Henri IV. le côtoyant jusqu'aux dernieres frontieres de la Picardie, le fit rentrer en Flandres, & bien-tôt après il lui fit lever le siége de Rouen.

Cependant les citoyens lassés de leurs malheurs, soupiroient après la paix; mais le peuple étoit retenu par la religion; Henri IV. changea la sienne, & cet événement porta le dernier coup à la ligue; il est vrai qu'on a depuis appliqué les vers suivans à la conduite de ce prince.

Pour le point de conviction.
Au jugement du Ciel un chrétien l'abandonne;
Mais souffrez que l'homme soupçonne
Un acte de religion
Qui se propose une couronne.

On voit assez ce qu'il pensoit lui-même de sa conversion, par ce billet à Gabrielle d'Estrées: *c'est demain que je fais le saut périlleux; je crois que ces gens-ci me feront hair saint Denis, autant que vous haissez*... Personne ne fut plus affligé de l'abjuration de Henri IV. que la reine *Elisabeth*. La lettre qu'elle écrivit alors à ce prince est bien remarquable, en ce qu'elle fait voir en même tems son cœur, son esprit, & l'énergie avec laquelle elle s'exprimoit dans une langue étrangere: „ Vous „ m'offrez, dit-elle, votre amitié comme à votre sœur. „ Je sais que je l'ai méritée, & certes à un très-grand „ prix. Je ne m'en repentirois pas, si vous n'aviez pas „ changé de pere; je ne peux plus être votre sœur de „ pere; car j'aimerai toujours plus chérement celui qui „ m'est propre que celui qui vous a adopté „.

La conversion d'Henri IV. n'augmentoit en rien son droit à la couronne, mais elle hâta son entrée dans sa capitale, sans qu'il y eût presque de sang répandu. Il renvoya tous les étrangers qu'il pouvoit retenir prisonniers; il pardonna à tous les ligueurs; il se réconcilia sincerement avec le duc de Mayenne, & lui donna le gouvernement de l'île de France. Non-seulement il lui dit, après l'avoir lassé un jour dans une promenade: „ „ Mon cousin, voilà le seul mal que je vous ferai de ma vie „. Mais il lui tint parole & il n'en manqua jamais à personne.

Il recouvra son royaume pauvre, déchiré, & dans la même subversion où il avoit été du tems des Philippe de Valois, Jean & Charles VI. Il se vit forcé d'accorder plus de graces à ses propres ennemis qu'à ses anciens serviteurs, & son changement de religion ne le garantit pas de plusieurs attentats contre sa vie. Les finances de l'état dissipées sous Henri III. n'étoient plus qu'un trafic public des restes du sang du peuple, que le conseil des finances partageoit avec les traitans. En un mot, quand la déprédation générale força Henri IV. à donner l'administration entiere des finances au duc de Sully, ce ministre aussi éclairé qu'integre trouva qu'en 1596 on levoit 150 millions sur le peuple, pour en faire entrer environ 30 dans le trésor royal.

Si Henri IV. n'avoit été que le plus brave prince de son tems, le plus clément, le plus droit, le plus honnête homme, son royaume étoit ruiné: il falloit un prince qui sût faire la guerre & la paix, connoître toutes les blessures de son état & connoître les remedes; veiller sur les grandes & petites choses, tout réformer & tout faire; c'est ce qu'on trouva dans Henri. Il joignit l'administration de Charles le Sage à la valeur & à la franchise de François I. & à la bonté de Louis XII.

Pour subvenir à tant de besoins, Henri IV. convoqua dans Rouen une assemblée des notables du royaume, & leur tint ce discours digne de l'immortalité, & dans lequel brille l'éloquence du cœur d'un héros.

„ Déja, par la faveur du ciel, par les conseils de mes „ bons serviteurs, & par l'épée de ma brave noblesse „ dont je ne distingue point mes princes, la qualité de „ gentilhomme étant notre plus beau titre, j'ai tiré cet état „ de la servitude & de la ruine. Je veux lui rendre sa „ fortune & sa splendeur; participez à cette seconde gloire „ comme vous avez eu part à la premiere. Je ne vous „ ai point appellés, comme faisoient mes prédécesseurs „ pour vous obliger d'approuver aveuglement mes vo„ lontés, mais pour recevoir vos conseils, pour les „ croire, pour les suivre, pour me mettre en tutelle en„ tre vos mains. C'est une envie qui ne prend guere „ aux rois, aux victorieux & aux barbes grises; mais „ l'amour que je porte à tous mes sujets, me rend tout „ possible & tout honorable „.

Au milieu de ces travaux & de ces dangers continuels, les Espagnols surprirent Amiens. Henri, dans ce nouveau malheur, manquoit d'argent & étoit malade. Cependant il assemble quelques troupes, il marche sur

la

la frontiere de Picardie, il revole à Paris, écrit de sa main aux parlemens, aux communautés, *pour obtenir de quoi nourrir ceux qui défendoient l'état*: ce sont ses paroles. Il va lui-même au parlement de Paris; „ Si on „ me donne une armée, dit-il, je donnerai gaiement ma „ vie pour vous sauver & pour relever l'état „.

Enfin, par des emprunts, par les soins infatigables & par l'économie du duc de Sully, si digne de le servir, il vint à bout d'assembler une florissante armée. Il reprit Amiens à la vûe de l'archiduc Albert, & de-là il courut pacifier le reste du royaume, à quoi il ne trouva plus d'obstacle. Le pape qui lui avoit refusé l'absolution, quand il n'étoit pas affermi, la lui donna quand il fut victorieux. Il conclut à Vervins la paix avec l'Espagne, & ce fut le premier traité avantageux que la France fit depuis Philippe-Auguste.

Alors il mit tous ses soins à faire fleurir son royaume, & paya peu-à-peu toutes les dettes de la couronne sans fouler les peuples. La justice fut réformée; les troupes inutiles furent licenciées; l'ordre dans les finances succéda au plus odieux brigandage; le commerce & les arts revinrent en honneur. Henri IV. établit des manufactures de tapisseries, & de petites glaces dans le goût de Venise. Il fit creuser le canal de Briare, par lequel on a joint la Seine & la Loire. Il aggrandit & embellit Paris. Il forma la place royale: fit construire ce beau pont, où les peuples regardent aujourd'hui sa statue avec tendresse. Il augmenta S. Germain, Fontainebleau & sur-tout le Louvre où il logea sous cette longue galerie qui est son ouvrage, des artistes en tout genre. Il est encore le vrai fondateur de la bibliotheque royale, & en donna la garde a Casaubon, en lui disant: „ Vous me direz ce qu'il y a de meilleur dans tous ces beaux livres; „ car il faut que j'en apprenne quelque chose par votre „ secours „.

Quand dom Pedre de Tolede fut envoyé par Philippe III. en ambassade auprès de Henri, il ne reconnut plus cette ville qu'il avoit vûe autrefois si malheureuse & si languissante: „ C'est qu'alors le pere de famille n'y „ étoit pas, lui dit Henri, & aujourd'hui qu'il a soin „ de ses enfans, ils prosperent „. Les jeux, les fêtes, les bals, les ballets introduits à la cour par Catherine de Médicis dans les tems même de troubles, ornerent sous Henri IV. les tems de la paix & de la félicité.

En faisant ainsi fleurir son royaume, il fut le pacificateur de l'Italie. Le *Béarnois*, que les papes avoient excommunié, leur fit lever l'excommunication sur Venise. Il protégea la république naissante de la Hollande, l'aida de ses épargnes, & contribua à la faire reconnoître libre & indépendante par l'Espagne. Déja, par son rang, par ses alliances, par ses armes, il alloit changer le systême de l'Europe, s'en rendre l'arbitre & mettre le comble à sa gloire, quand il fut assassiné au milieu de son peuple par un fanatique effréné, à qui il n'avoit jamais fait le moindre mal. Il est vrai que Ravaillac, qui trancha les jours de ce bon roi, ne fut que l'instrument aveugle de l'esprit du tems qui n'étoit pas moins aveugle. Barriere, Châtel, le Chartreux nommé *Ouin*, un vicaire de S. Nicolas-des-Champs pendu en 1595, un tapissier en 1596, un malheureux qui étoit ou qui contrefaisoit l'insensé, d'autres dont le nom m'échappe, méditerent le même assassinat; presque tous jeunes gens & tous de la lie du peuple, tant la religion devient fureur dans la populace & dans la jeunesse! De tous les assassins que ce siecle affreux produisit, il n'y eut que Poltrot de Méré qui fût gentilhomme.

Quelques auteurs se sont appliqués à exténuer les grandes actions de Henri IV. & à mettre en vûe ses défauts. Ce bon prince n'ignoroit pas les médisances que l'on répandoit contre lui, mais il en parloit lui-même avec cette ingénuité & cette modération qui confondent la calomnie & diminuent les torts. Voici ses propres paroles tirées d'une de ses lettres à Sully.

„ Les uns me blâment d'aimer trop les bâtimens & „ les riches ouvrages; les autres la chasse, les chiens & „ les oiseaux; les autres les cartes, les dez & autres sortes „ de jeux; les autres les dames, les délices & l'amour; les „ autres les festins, banquets, sopiquets & friandises; les „ autres les assemblées, comédies, bals, danses, & courses „ de bague, où, disent-ils pour me blâmer, l'on me voit „ encore comparoître avec ma barbe grise, aussi réjoui, „ & prenant autant de vanité d'avoir fait une belle cour„ se, donné deux ou trois dedans, & cela disent-ils en „ riant, & gagné une bague de quelque belle dame, que „ je pouvois faire en ma jeunesse; n'y que faisoit le plus „ vain homme de ma cour. En tous lesquels discours „ je ne nierai pas qu'il n'y puisse avoir quelque chose „ de vrai; mais aussi dirai-je que ne passant pas mesure, „ il me devroit plûtôt être dit en louange qu'en blâme, „ & en tout cas me devroit-on excuser la licence en tels „ divertissemens qui n'apportent nul dommage & in„ commodité à mes peuples par forme de compensa„ tion de tant d'amertumes que j'ai goûtées, & de tant „ d'ennuis, déplaisirs, fatigues, périls & dangers, par les„ quels j'ai passé depuis mon enfance jusqu'à 50 ans.

„ L'Ecriture n'ordonne pas absolument de n'avoir point „ de péchés ni défauts, d'autant que telles infirmités sont „ attachées à l'impétuosité & promptitude de la nature „ humaine; mais bien de n'en être pas dominés, ni les „ laisser regner sur nos volontés, qui est ce à quoi je me „ suis étudié ne pouvant faire mieux. Et vous savez par „ beaucoup de choses qui se sont passées touchant mes „ maîtresses (qui ont été les passions que tout le monde „ a cru les plus puissantes sur moi), si je n'ai pas souvent „ maintenu vos opinions contre leurs fantaisies jusques à „ leur avoir dit, lorsqu'elles faisoient les acariâtres, que „ j'aimerois mieux avoir perdu dix maîtresses comme el„ les, qu'un serviteur comme vous, qui m'étiez néces„ saire pour les choses honorables & utiles „.

Ceux donc qui reprochent encore amérement à Henri IV. ses amours, ne font pas réflexion que toutes ses foiblesses furent celles du meilleur des hommes, & qu'aucune ne l'empêcha de bien gouverner.

On sait d'ailleurs que, dans plusieurs occasions, il eut la force de se démêler des pieges qu'on lui tendoit par de belles filles, dans le dessein de le surprendre. Catherine de Médicis lui demandant à la conférence de S. Brix ce qu'il vouloit. Il lui répondit en regardant les filles qu'elle avoit amenées: *Il n'y a rien là que je veuille, madame*; lui faisant voir par ce discours qu'il ne se laisseroit plus piper à de semblables appas.

Les deux femmes qu'il épousa successivement lui causerent bien des chagrins domestiques. Sa seconde femme, Marie de Médicis, fut l'une des princesses contre lesquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Rosni quelle femme lui conviendroit. J'ai à citer là-dessus un fort long passage; néanmoins je suis assuré qu'il paroîtra court aux lecteurs curieux, parce qu'il est écrit d'une maniere amusante, & qu'il est rempli d'idées fort solides de ce prince sur le choix d'une femme. Voici donc ce qu'il dit à ce favori, *Mém. de Sully, t. II. p.* 112.

„ De sorte qu'il semble qu'il ne reste plus pour l'ac„ complissement de ce dessein, sinon de voir s'il y aura „ moyen de me trouver une autre femme si bien condi„ tionnée, que je ne me jette pas dans le plus grand des „ malheurs de cette vie, qui est, selon mon opinion, d'a„ voir une femme laide, mauvaise, & despite, au lieu de „ l'aise, repos & contentement que je me serois proposé de „ trouver en cette condition: que si l'on obtenoit les „ femmes par souhait, afin de ne me repentir point d'un „ si hasardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit „ entr'autres bonnes parties, sept conditions principales; „ à savoir, beauté en la personne, pudicité en la vie, „ complaisance en l'humeur, habileté en l'esprit, fécon„ dité en génération, éminence en extraction, & grands „ états en possession. Mais je crois, mon ami, que cette „ femme est morte, voire peut-être n'est pas encore née, „ ni prête à naître; & partant voyons un peu ensemble, „ qu'elles filles ou femmes dont nous ayons oui parler „ seroient à desirer pour moi, soit dehors, soit dedans le „ royaume.

„ Et pour ce que j'y ai déja, selon mon avis, plus pen„ sé que vous, je vous dirai pour le dehors que l'infante „ d'Espagne, quelque vieille & laide qu'elle puisse être, „ je m'y accommoderois, pourvû qu'avec elle j'épousasse „ les Pays-Bas, quand ce devroit être à la charge de vous „ redonner le comté de Béthune.

„ Je ne refuserois pas non plus la princesse Arabella „ d'Angleterre, si, comme l'on publie que l'état lui ap„ partient, elle en avoit été seulement déclarée présom„ ptive héritiere; mais il ne me faut pas attendre à l'une „ ni à l'autre: car le roi d'Espagne & la reine d'Angle„ terre sont bien éloignés de ce dessein-là.

„ L'on m'a aussi quelquefois parlé de certaines prin„ cesses d'Allemagne, desquelles je n'ai pas retenu le „ nom; mais les femmes de cette région ne me revien„ nent nullement, & penserois, si j'en avois épousé une, „ devoir avoir toujours un lot de vin couché auprès de „ moi, outre que j'ai oui dire qu'il y eut un jour une „ reine de France de cette nation qui la pensa ruiner; „ tellement que tous cela m'en dégoûte.

„ L'on m'a parlé de quelqu'une des sœurs du prince „ Maurice; mais outre qu'elles sont toutes huguenotes, „ & que cette alliance me pourroit mettre en soupçon à „ Rome & parmi les zélés catholiques, elles sont filles „ d'une nonain; & quelqu'autre chose, que je vous dirai „ une autrefois, m'en aliene la volonté.

Le

Le duc de Florence a une niece qu'on dit être assez belle; mais étant d'une des moindres maisons de la chrétienneté qui porte titre de *prince*, n'y ayant pas plus de 80 ans, que ses devanciers n'étoient qu'au rang des plus illustres bourgeois de leur ville, & de la même race de la reine-mere Catherine qui a tant fait de maux à la France & encore plus à moi en particulier, j'appréhende cette alliance, de crainte d'y rencontrer aussi mal pour moi, les miens & l'état.

„ Voilà toutes les étrangeres dont j'estime avoir été parlé. Quant à celles de dedans le royaume, vous avez ma niece de Guise, qui seroit une de celles qui me plairoit le plus, nonobstant ce petit bruit que quelques malins esprits font courir, qu'elle aime bien autant les poulets en papier qu'en fricassée: car, pour mon humeur, outre que je crois cela très-faux, j'aimerois mieux une femme qui fît un peu l'amour qu'une qui eût mauvaise tête, de quoi elle n'est pas soupçonnée; mais au contraire d'humeur fort douce; d'agréable & complaisante conversation, & pour le surplus de bonne maison, belle, de grande taille, & d'apparence d'avoir bientôt de beaux enfans, n'y appréhendant rien que la trop grande passion qu'elle témoigne pour sa maison, & sur-tout ses freres qui lui pourroient faire naître des desirs de les élever à mon préjudice, & plus encore de mes enfans, si jamais la régence de l'état lui tomboit entre les mains.

„ Il y a aussi deux filles en la maison du Maine, dont l'aînée, quoique noire qu'elle soit, ne me déplairoit pas, étant sages & bien nourries, mais elles sont trop jeunettes. Deux en celle d'Aumale, & trois en celle de Longueville, qui ne sont pas à méprises pour leurs personnes, mais d'autres raisons m'empêchent d'y penser. Voilà ce qu'il y a pour de princes.

„ Vous avez après une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guimené, ma cousine Catherine de Rohan, mais celle-là est huguenote, & les autres ne me plaisent pas; & puis la fille de ma cousine la princesse de Conty, de la maison de Lucé, qui est une très-belle fille & bien nourrie, seroit celle qui me plairoit le plus, si elle étoit plus âgée; mais quand elles m'agréeroient toutes, pour si peu que j'y reconnois, qui est-ce qui m'assurera que j'y rencontrerai conjointement les trois principales conditions que j'y desire, & sans lesquelles je ne voudrois point de femme? A savoir, qu'elles me feront des fils, qu'elles seront d'humeur douce & complaisante, & d'esprit habile pour me soulager aux affaires sédentaires & pour bien régir mon état & mes enfans, s'il venoit faute de moi avant qu'ils eussent âge, sens & jugement, pour essayer de m'imiter: comme apparemment cela est pour m'arriver, me mariant si avant en l'âge.

„ Mais quoi donc, Sire, lui répondit Rosni, que vous plaît-il entendre par tant d'affirmatives & de négatives desquelles je ne saurois conclure autre chose sinon que vous desirez bien être marié, mais que vous ne trouvez point de femmes en terre qui vous soient propres? Tellement qu'à ce compte il faudroit implorer l'aide du ciel, afin qu'il fît rajeunir la reine d'Angleterre, & ressusciter Marguerite de Flandres, mademoiselle de Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de Bretagne & Marie Stuart, toutes riches héritieres, afin de vous en mettre au choix; car, selon l'humeur que vous avez témoignée, parlant de Clara Eugénie, vous seriez homme pour agréer quelques-unes de celles-là qui possédoient de grands états. Mais laissant toutes ces impossibilités & imaginations vaines à part, voyons un peu ce qu'il faut faire, *&c.* „

Disons à présent un mot de la mere d'Henri IV. dont *Pau* est aussi la patrie.

C'est à la naissance de ce fils & dans le plus fort des douleurs que Jeanne d'Albret, héroïne digne d'admiration à tant d'autres égards, fit encore paroître un courage singulier. Le roi de Navarre son mari promit de lui remettre son testament dès qu'elle seroit accouchée, à condition néanmoins que dans l'accouchement elle lui chanteroit une chanson, afin, dit-il, que tu ne me fasses pas un enfant pleureux & rechignant. La princesse s'y engagea & eut tant de force sur elle-même, que, malgré ses vives douleurs, elle tint parole, & chanta en son langage béarnois la chanson du pays, qui commence par ces mots: *Noste-Donne deou cap deou pon, adjouda me in aquesle houre*; c'est-à dire, *Notre-Dame du bout du pont, aidez-moi à cette heure*.

Jeanne d'Albret présenta Henri IV. à l'âge de quatorze ans au prince de Condé son beaufrere, & le voua tout jeune qu'il étoit à la défense de la cause commune, avec toutes ses bagues & joyaux qu'elle engagea pour les frais de l'armée. Elle fit, en mourant à l'âge de 44 ans, & non sans soupçon d'avoir été empoisonnée, un testament qui contenoit des choses admirables en faveur de ce fils, qui depuis sa tendre enfance remplissoit déja les hautes espérances qu'elle en avoit conçues. Je n'en veux pour preuve qu'une de ses reparties à l'âge de 15 ans, reparties que son auguste mere nous a conservées dans un recueil imprimé *in-12.* en 1570, sous le titre d'*Histoire de notre tems*.

Catherine de Médicis, de concert avec le cardinal de Lorraine, avoit envoyé vers la reine de Navarre le sieur de la Motthe-Fenelon, pour la détourner de joindre ses forces à celles que les Réformés assembloient en 1568, sous le commandement du prince de Condé. Un jour que la Motthe Fénelon s'adressant au prince de Navarre, affectoit de paroître surpris de ce que si jeune encore il prenoit parti dans une querelle qui ne regardoit que le prince de Condé & les Huguenots qui faisoient la guerre au roi: „ Ce n'est pas vraiment sans raison, repartit avec vivacité le jeune prince, puisque sous le prétexte de la rebellion qu'on impute faussement à mon oncle & aux Huguenots, nos ennemis ne se proposent pas moins que d'exterminer toute la branche royale de Bourbon; ainsi nous voulons mourir ensemble les armes à la main, pour éviter les frais du deuil „.

Enfin, je le répete, on ne lit pas la vie de ce grand roi sans admiration, ni sa mort tragique arrivée en 1610, sans attendrissement. Les bons princes sont dans l'histoire, ce qui fixe le plus nos regards & notre amour.

Les habitans de *Pau* desiroient dernierement d'avoir dans leur ville une statue de Henri IV. On leur a donné celle de Louis XIV. au-bas de laquelle ils ont mis dans leur jargon: *Celui-ci est petit-fils de notre bon roi Henri*. (*D. J.*)

PAU, (*Hist. mod. Art. militaire.*) lorsque les Tartares Mongols firent la conquête de la partie septentrionale de la Chine en 1232; ils employoient une machine appellée *pau* dans les sieges. Il y en avoit de deux especes: l'une servoit à lancer des *pierres*, & s'appelloit *ché-pau* ou *pau* à pierres; l'autre servoit à lancer du feu, & s'appelloit *ho-pau* ou *pau* à feu. Le pere Gaubil jésuite missionnaire, n'ose décider si ces *paus* étoient de vrais canons semblables aux nôtres ou à nos pierriers; cependant il paroît convaincu, que les Chinois ont eu l'usage de la poudre 1600 ans avant qu'elle fût découverte en Europe; ces peuples faisoient usage d'abord de morceaux de bois creusés ou de cannons de bois pour jetter des pierres.

PAU, s. m. (*Mesure de longueur.*) c'est une espece d'aulne dont l'on se sert à Loango, & dans quelques autres lieux de la côte d'Angola, en Afrique.

Il y a à Loango trois sortes de *paux*, le *pau* du roi & de son premier ministre, le *pau* des fidalgues ou capitaines, & le *pau* des particuliers. Le *pau* du roi a 28 pouces de longueur, & égale trois macoutes. C'est à ces différens *paux* que les Européens qui font la traite des negres, mesurent les étoffes & les toiles qu'ils donnent en échange des esclaves & des autres marchandises comme poudre d'or, morfil, cire, *&c.* qu'on tire de la côte d'Angola. (*D. J.*)

PAVAGE, s. m. (*Commerce.*) on appelle en quelques provinces de France, particulierement en Bretagne droit de *pavage*, un droit qui se leve sur certaines marchandises à l'entrée des villes, pour la réparation & entretien de leur pavé. *Voyez* PAVÉ.

Le droit de *pavage* de la ville de Nantes est de deux deniers par charrette, & d'un denier par somme. *Diction. de Commerce.*

PAVAGE, (*Jurisprud.*) se disoit quelquefois anciennement pour *péage*. *Voyez* PÉAGE.

PAVAGE, s. m. *terme de Paveur*; il se dit de l'ouvrage qui se fait avec du pavé, aussi-bien que de l'action de celui qui pave.

PAVANE, s. f. (*Orchestriq.*) danse grave, venue d'Espagne, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons font avec leur queue, d'où lui est venu ce nom. C'étoit une danse sérieuse que les gentilshommes dansoient avec la cape & l'épée; les gens de justice avec leurs longues robes; les princes avec leurs grands manteaux; & les dames avec les queues de leurs robes abaissées & traînantes: on l'appelloit le *grand bal*, parce que c'étoit une danse majestueuse & modeste. Il s'y faisoit plusieurs assiettes de piés, passades & fleurets, & des découpement de piés pour en modérer un peu la triste gravité. La tablature de la *pavane* est décrite dans Thoinot Arbeau, en son *Orchésographie*. Cette danse n'est plus en usage; elle est trop sérieuse pour plaire à la vivacité des jeunes gens; les contre-danses sont plus de leur goût, & c'est tout naturel. (*D. J.*)

Pavane, (*Muſiq.*) *la pavane* eſt un chant à deux tems : on la diviſe en grande & en petite ; celle-ci n'a que douze meſures en tout, de quatre en quatre meſures. Il faut qu'il y ait un repos & une cadence ; la grande a trois parties, qui ſe terminent par des cadences différentes ; la ſeconde partie doit avoir deux meſures de plus que la premiere, & doit être plus gaie ; la troiſieme doit avoir deux meſures de plus que la ſeconde, & avoir encore plus de gaieté.

La *pavane* eſt du genre des ſonates, & elle eſt compriſe dans la ſeconde eſpece des ſonates que les Italiens appellent *ſonata da camera*, ſonate de chambre. *Voyez* Sonate.

PAVATE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) Arbriſſeau des Indes, haut ſuivant Acoſta, de huit à neuf piés, médiocrement rameux, gris, chargé de peu de feuilles ſemblables aux petites feuilles de l'oranger, ſans queue, d'une belle couleur verte. Sa fleur eſt petite, blanche, compoſée de quatre pétales, portant au milieu une étamine blanche qui finit en pointe verte. Cette fleur reſſemble en figure au chévrefeuille, & en a l'odeur ; cette plante croît le long des rivieres Mangate & Cranganor ; les Indiens s'en ſervent beaucoup en Médecine. (*D. J.*)

PAVÉ, ſ. m. (*Archit. rom.*) *pavimentum*, terme qui chez les Latins, ſignifie le *ſol* d'une place de quelque matiere qu'il ſoit fait ; plâtre, terre, ſable, gravois, cailloux, brique, carreaux de terre cuite, marbre, & autre nature de pierres, pourvû que ledit ſol ait été affermi, battu & frappé, & conſolidé ſur la ſuperficie de la terre ou d'un plancher, pour en produire une croûte & un plan ferme, ſervant à porter ce qui doit repoſer ou paſſer par-deſſus : *pavimentum enim*, dit Vitruve, *eſt ſolidamentum ſive incruſtatio quam gradiendo calcamus*.

Selon Iſidore, les Carthaginois voiſins de Barbarie, ont été les premiers qui ont *pavé* leur ville de pierres ; enſuite à leur imitation, Appius-Claudius Cæcus fit paver la ville de Rome 188 ans après l'expulſion des rois ; c'eſt ce qu'on nomma la *voie Appienne*. Enfin, les Romains entreprirent les premiers de paver les grands chemins hors de leur ville, & inſenſiblement ils ont pouſſé cet ouvrage preſque par tout le monde : *per omnem pene orbem vias diſpoſuerunt*, comme parle le même Iſidore.

Les Romains eurent deux manieres différentes de paver leurs grands chemins ; les uns ſe pavoient de pierres, & les autres étoient cimentés de ſable & de terre-glaiſe. Les premiers étoient à trois rangs, à ce que l'on a obſervé dans les veſtiges qui en ſont reſtés ; celui du milieu qui ſervoit aux gens de pié étoit un peu plus élevé que les deux autres, de façon que les eaux ne s'y pouvoient arrêter. On le pavoit à la ruſtique, c'eſt-à-dire de gros carreaux de pierre à joints incertains, au lieu que nos *pavés* ſont équarris ; les deux autres rangs étoient couverts de ſable lié avec des terres graſſes, ſur quoi les chevaux marchoient fort à l'aiſe. D'un intervalle à l'autre, on trouvoit ſur les bordages de groſſes pierres dreſſées à une hauteur commode, quand on vouloit monter à cheval ; parce que les anciens n'avoient pas l'uſage des étriers. On trouvoit encore les colonnes milliaires ſur leſquelles on voyoit écrites les diſtances de tous les lieux, & le côté du chemin qui menoit d'un lieu à un autre ; ce fut une invention de C. Gracchus.

Les chemins *pavés* de la ſeconde maniere, c'eſt-à-dire ſeulement de ſable & de terre-glaiſe, étoient en dos d'âne, tellement que l'eau ne s'y pouvoit arrêter, & le fond étant aride & prompt à ſécher, ils demeuroient toujours nets de fange, & ſans pouſſiere. On en voit un dans le Frioul que les habitans nomment le *poſthume*, lequel va dans la Hongrie, & un autre ſur le territoire de Padoue, qui partant de la ville même aboutit aux Alpes.

Aurelius Cotta eut la gloire de faire *paver* la voie Aurélienne l'an 512 de la fondation de Rome. Flaminius fut l'auteur de la voie Flaminienne, & la voie Emilienne fut exécutée par les ordres d'Emilius. Les cenſeurs ayant été établis firent des ordonnances pour multiplier les *pavés* des grands chemins, en déterminer les lieux, l'ordre & la maniere. Paſſons à la conſtruction des *pavés* intérieurs des édifices de Rome.

Les *pavés* qu'ils formoient ſur des étages de charpente, s'appelloient *contignata pavimenta*, & les étages *contignationes*. Le premier ſoin des paviers étoit de faire enſorte que nulle partie de leur *pavé* ne s'avançât pas ſur les murs ; mais que l'ouvrage entier fut aſſis ſur la charpente, de peur que le bois venant à ſe retirer par la ſécheresſe, ou à s'affermir par le poids de la maçonnerie, ne produiſit des fentes au *pavé* tout le long de ladite maçonnerie ; c'eſt ce que Vitruve a détaillé clairement, conſultez-le.

Les *pavés* de planchers, qu'ils appelloient *coaxationes* ou *coaſſationes*, ſe faiſoient de planches de l'eſpece de chêne nommé *eſculus*, à cauſe qu'elle eſt moins ſujette à ſe cambrer ; & même pour les défendre contre la vapeur de la chaux qui ſe mêle aux matieres que l'on jette deſſus, ils les couvroient d'un lit de fougere ou de paille, comme les laboureurs en mettent ſur leurs tas de blé, pour empêcher le grain de ſouffrir l'humidité de la terre.

C'étoit ſur ce premier lit de fougere ou de paille, que les paviers poſoient & aſſeyoient leur maçonnerie par quatre différentes couches. La premiere étoit compoſée de pierres ou cailloux, liés enſemble avec chaux & ciment. Cette premiere couche de maçonnerie qui faiſoit la fondation de l'ouvrage, ſe nommoit *ſtatumen*.

La ſeconde couche de maçonnerie ſe faiſoit de pluſieurs moilons ou pierrailles, caſſées & mêlées avec de la chaux ; c'étoit-là ce qu'ils appelloient *rudus* ; & ſi cette matiere étoit de pierres briſées qui n'euſſent jamais ſervi, ils appelloient cette matiere *rudus novum*, & la mêloient en parties égales avec de la chaux vive ; ſi cette matiere provenoit de décombres qui eûſſent déja été miſes en œuvre, elle ſe nommoit *rudus redivivum*. On ne mêloit que deux parties de chaux à cinq de telle matiere ; & l'application qu'on en faiſoit à coup de hie & de batoir pour l'affermir, applanir & égaliſer, s'appelloit *ruderatio* : il falloit que tout ce terraſſement, tant de cailloux que de décombres, eut au moins neuf pouces d'épaiſſeur, après avoir été ſuffiſamment battu & maſſivé.

Sur ce terraſſement, on faiſoit pour troiſieme couche un ciment, compoſé d'une partie de chaux, contre trois de brique ou de pots caſſés, ou de tuiles battues. On étendoit ce ciment ſur la *rudération*, comme une couche molle, pour y aſſeoir la quatrieme couche de *pavé* qui ſervoit de derniere couverture à l'ouvrage entier, & qu'on nommoit par cette raiſon, *ſumma cruſta*.

Les Architectes donnoient à la troiſieme couche de leur maçonnerie le nom de *nucleus*, qui ſignifie ce qui eſt de plus tendre & bon à manger dans les noix, les amandes & les autres fruits à noyaux ; cette comparaiſon ſe trouve aſſez conforme à ces vers de Plaute.

Qui è nuce nucleum *eſſe vult*, *frangat nucem*.

Ainſi la couche de ciment appellée par les Architectes *nucleus*, eſt la plus tendre & la plus molle partie du *pavé*, qui ſe trouve entre les deux parties plus dures, qui ſont la *rudération* par-deſſous, & les carreaux de la derniere couche par-deſſus.

Enfin, les Romains enrichis des dépouilles des nations, paverent les cours de leurs palais, leurs ſalles, leurs chambres, & lambriſſerent même leurs murailles de moſaïque ou de marqueterie. La mode en vint à Rome ſous Sylla, qui en fit uſage dans le temple de la Fortune de Prénéſte. Ces *pavés* étoient faits de petites pierres de diverſes couleurs, jointes & comme enchâſſées dans le ciment, repréſentant différentes figures, par leur arrangement & par la variété de leurs couleurs. On donna à ces ſortes de *pavés* le beau nom de *muſæa*, *muſia* ou *muſiva*, parce qu'on attribuoit aux Muſes l'invention de ces ouvrages ingénieux, & qu'ils repréſentoient quelquefois ces aimables déeſſes. (*D. J.*)

Pavé, ſ. m. (*Architect. mod.*) Ce mot a deux ſignifications : d'abord c'eſt l'aire pavée ſur laquelle on marche, & en ſecond lieu la matiere qui l'affermit, comme le caillou, le gravois, avec mortier de chaux & de ſable, le grès & la pierre dure, comme on va l'expliquer.

Pavé de briques, *pavé* qui eſt fait de briques poſées de champ & en épi, ſemblable au point d'Hongrie, tel eſt le *pavé* de la ville de Veniſe ; ou de carreau barlong à ſix pans figurés, comme les bornes de verre adoſſées : c'eſt ainſi qu'étoit *pavé* l'ancien Tibur à Rome.

Pavé de grès, c'eſt un *pavé* qu'on fait de quartiers de grès de huit à neuf pouces, preſque de figure cubique, dont on ſe ſert en France pour paver les grands chemins, rues, cours, &c.

On appelle *pavé refendu* le *pavé* qui eſt de la demi-épaiſſeur du précédent, & dont on pave les petites cours, les cuiſines, écuries, &c. Et *pavé d'échantillon*, celui qui eſt de grandeur ordinaire, ſelon la coutume de Paris.

Le *pavé* de grès eſt le meilleur : l'uſage en a été introduit à Paris & aux environs par le roi Philippe Auguſte, l'an 1184.

Pavé de marbre, *pavé* qui eſt fait de grands carreaux de marbre en compartimens, qui répondent aux corps d'architecture & aux voûtes des bâtimens ; tel eſt le *pavé* des belles égliſes nouvelles. Il y a

Il y a aussi du *pavé* de cette espece qui est fait de petites pieces de rapport de marbre précieux, en maniere de mosaïque. On voit de ce *pavé* dans l'église de S. Marc de Venise.

Pavé de moilon, *pavé* fait de moilons de meuliere posés de champ, pour affermir le fond de quelque grand bassin ou piece d'eau.

Pavé de pierre, *pavé* qui est fait de dales de pierre dure à joints quarrés, posés d'équerre ou en losanges, à carreaux égaux avec platebandes, comme le *pavé* de l'église des Invalides; ou de quartiers tracés à la fauterelle, & posés à joints incertains, ainsi qu'étoient les *pavés* des voies Flaminienne, Emilienne, *&c.* à Rome.

Pavé de terrasse, *pavé* qui sert de couverture en plateforme, soit sur une voûte ou sur un plancher de bois. Les *pavés* qui sont sur les voûtes sont ordinairement de dales de pierre à joints quarrés, qui doivent être coulés en plomb; & ceux qui sont sur le bois sont de grès avec couchis pour les ponts, de carreaux pour les planches, & enfin d'aires ou conchis de mortier, fait de ciment & de chaux, avec cailloux & briques posés de plat, comme les Orientaux & les Méridionaux le pratiquent sur leurs maisons.

Pavé poli; nom général qu'on donne à tout *pavé* bien assis, bien dressé de niveau, cimenté, mastiqué, & poli avec le grès. *Daviler*. (*D. J.*)

PAVÉ, f. m. (*Terme générique.*) Ce mot se dit des marbres, pierres de liais, pierres communes, ardoises, carreaux de fayence & de terre; enfin de toutes les matieres semblables propres à cet usage qu'on emploie avec le plâtre & le ciment, pour couvrir & rendre unis & solides les planchers du bâtiment, soit du rez-de-chaussée, soit des étages d'en haut, ou sur les toits plats & les terrasses.

PAVÉ DES GÉANS, (*Hist. nat. Minér.*) en anglois *giants causeway*, en latin *basaltes, vel basanos maximus hibernicus*. C'est ainsi qu'on nomme un amas prodigieux de pierres noires très-dures qui toutes affectent la forme de colonnes ou de prismes à plusieurs côtés. Ces colonnes sont formées par l'assemblage de plusieurs pierres jointes les unes aux autres par des especes d'articulations, qui font que les différens morceaux dont une colonne est composée s'emboîtent les uns dans les autres.

Ces pierres ainsi formées par la nature, présentent aux Naturalistes un phénomene des plus curieux: on peut en juger par la description que nous allons donner d'après les auteurs anglois & irlandois qui en ont parlé; & pour la rendre plus sensible, on a cru devoir mettre sous les yeux du lecteur une planche dans laquelle on peut voir l'aspect général que présente l'amas singulier de ces pierres, & les détails de chaque colonne. *Voyez la suite des Pl. d'Hist. nat.*

Le *pavé des géans*, ou l'assemblage de ces colonnes prismatiques dont nous parlons, se voit en Irlande, dans le comté d'Antrim, au nord de ce royaume, à environ huit milles au nord-est de la ville de Coleraine; il y forme une espece de triangle irrégulier, dont un des côtés a environ 120 *yards* ou aunes d'Angleterre de longueur; le second peut avoir 120 aunes; le troisieme côté de ce triangle a près de 300 aunes. Cette espece de *pavé* va se perdre en pente douce dans la mer, sans qu'on sache jusqu'où il s'étend. Dans le tems des hautes marées cet amas de colonnes est couvert d'eau à la hauteur de 60 piés; les eaux en se retirant forment une espece de cascade très-agréable à la vûe, & laissent voir à découvert les sommets des colonnes, qui étant à-peu-près de niveau, présentent le coup-d'œil d'un *pavé*.

Les côtes de la mer dans ces environs sont fort escarpées; jusqu'à une très-grande distance elles paroissent composées d'un assemblage de colonnes pareilles à celles qui forment le *pavé des géans*: on en trouve aussi à plusieurs milles en avant dans les terres en différens endroits, & en général les rochers qu'on y trouve, ainsi que sur le bord de la mer, paroissent avoir de la disposition à prendre une forme prismatique ou de colonne; mais ces roches grossieres n'ont point la perfection & le poli des colonnes qui composent le *pavé des géans*, cependant elles offrent un coup-d'œil semblable à celui de vieux portiques, ou d'un assemblage de pilastres gothiques.

On rencontre en plusieurs endroits des amas ou des grouppes de ces colonnes, placées à côté les unes des autres perpendiculairement à l'horison; l'amas le plus remarquable est celui que les gens du pays nomment les *orgues*: ce nom lui a été donné à cause du coup-d'œil qu'il présente. C'est une rangée de 60 colonnes sur une file; quelques-unes sont tombées, & en laissent voir d'autres derriere elles. La plus élevée de ces colonnes a environ 40 piés de hauteur; ce sont des prismes hexagones dont les côtés sont inégaux, & dont le diametre est d'environ deux piés. Les jointures ou articulations dont chaque colonne est composée, sont à environ 9 pouces les unes des autres, & chaque colonne avoit 40 à 50 de ces jointures.

La partie de cet endroit singulier à qui l'on donne proprement le nom de *pavé des géans*, est un amas de plusieurs milliers de prismes ou de colonnes de différentes grandeurs: on y en compte jusqu'à 30 mille; la plûpart sont perpendiculaires à l'horison. Toutes ces colonnes sont anguleuses, mais elles n'ont point le même nombre de côtés, & les côtés d'une même colonne n'ont point les mêmes dimensions. Toutes les colonnes sont jointes exactement les unes aux autres, & se touchent par leurs côtés, sans laisser d'intervalles vuides entr'elles. La distance qui est entre les grandes est entierement remplie par de plus petites, dont les côtés sont plus étroits. Quelques-unes de ces colonnes sont plus élevées que les autres, d'autres sont plus courtes & comme rompues; cependant il y a des endroits où toutes les colonnes étant égales, forment, lorsqu'on les regarde, un aspect uni comme celui d'un *pavé*. En creusant on a trouvé qu'elles sont en terre précisément de même que hors de la terre.

Ces colonnes sont entierement unies, lisses, & comme polies à leur surface extérieure; elles sont de différentes hauteurs: leurs diametres ont depuis 15 jusqu'à 26 pouces, & mesure commune, environ 20 pouces; cependant chaque colonne conserve le même diametre & les mêmes angles dans toute sa longueur. Toutes les colonnes sont prismatiques, mais ces prismes n'ont point les mêmes figures; il y en a de triangulaires, de quadrangulaires, de pentagones, d'exagones, d'eptagones, d'octogones, & de neuf côtés. Les prismes de trois, de quatre, de huit & neuf côtés sont rares; mais ceux de sept côtés sont les moins communs de tous: les pentagones sont les plus ordinaires. Les côtés par lesquels les colonnes ou prismes se touchent ou se joignent les uns aux autres, sont égaux, c'est-à-dire, ces côtés ont la même largeur; & chaque prisme est environné d'autant de prismes qu'il a lui-même de côtés, excepté pourtant ceux qui sont sur les *bords*, qui ont plusieurs côtés à nud. Jamais deux colonnes n'ont tous leurs côtés égaux; les unes auront un côté de 8 pouces, un autre de 17, un autre de 13, de 18, de 14, *&c.*

Ce qu'il y a de plus merveilleux dans ces pierres, dont l'assemblage forme le *pavé des géans*, & ce qui leur donne un caractere unique, c'est que, comme nous l'avons déja fait remarquer, ces colonnes sont composées de plusieurs jointures ou especes d'articulations qui s'emboîtent les unes dans les autres; pour cet effet, chaque morceau ou jointure a dans son milieu une partie convexe ou une éminence qui s'adapte parfaitement à une partie concave d'une autre articulation, & ainsi de suite: de cette maniere chaque articulation a une convexité d'un côté, & une concavité de l'autre; cette convexité & cette concavité sont garnies d'un rebord qui a autant d'angles que la colonne a de côtés, & qui s'engrainent exactement sur la concavité & sur les angles de l'articulation suivante. On peut voir dans la *Planche fig. A*, que ces articulations forment comme une couronne antique. La *fig. B* est une autre articulation sur laquelle la premiere s'adapte. Les convexités & les concavités ne sont point égales dans les articulations d'une même colonne; elles varient pour le diametre, & sont plus ou moins sphériques: il y en a qui forment presque un quart de sphere, d'autres sont beaucoup moins prominentes, & paroissent presque plates; mais les articulations qui sont les unes sur les autres, ne laissent pas de se joindre toujours très-exactement.

Il y a des colonnes dont toutes les articulations ont leur parties convexes à la partie supérieure, c'est-à-dire tournées vers le ciel, d'autres ont leurs parties concaves tournées vers ce même côté. quelques articulations, en petit nombre, ont deux convexités à la partie supérieure & à la partie inférieure. *Voyez la figure C*. Alors les articulations qui la reçoivent en-dessus & en-dessous sont concaves.

Ces différentes articulations dont les colonnes sont composées, se séparent avec assez de facilité les unes des autres; cependant elles s'emboîtent assez exactement pour que l'on puisse en enlever deux à-la-fois sans qu'elles se détachent. La séparation des colonnes dans l'endroit où les articulations se joignent, n'a pas plus que l'épaisseur d'un fil; il y a des colonnes sur lesquelles dans l'espace de trois piés on ne remarque point de séparation, la colonne paroît continuer dans cet espace; parmi les co-

lonnes qui composent le *pavé des géans*, on en a même trouvé une de douze piés qui n'avoit aucune articulation. On a observé que les divisions des colonnes sont plus éloignées les unes des autres à mesure que la colonne est plus proche de la terre, où elle prend pour ainsi dire racine.

On a déja fait remarquer que l'on trouvoit en Irlande des amas de colonnes semblables, non-seulement sur le bord de la mer, mais encore dans l'intérieur du pays. Le docteur Molyneux a observé, 1°. que plusieurs de ces colonnes sont plus grandes que celles qui se trouvent dans le *pavé des géans* sur le bord de la mer; il y en a qui ont jusqu'à deux piés & demi de diametre. 2°. Les colonnes que l'on trouve dans l'intérieur du pays sont ou triangulaires ou quadrangulaires, ou pentagones ou exagones; mais on n'y en voit point d'eptagones ni d'octogones comme dans le *pavé des géans*. 3°. Les articulations qui forment les colonnes de l'intérieur du pays, n'ont point de convexités ni de concavités comme les autres, elles se joignent simplement par des surfaces planes, un peu inclinées à l'horison; elles ne sont jointes que par leur pesanteur, & peuvent se séparer très-facilement.

La pierre dont toutes ces colonnes sont composées, est d'une très-grande dureté; elle donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec le briquet. Sa couleur est d'un beau noir, luisant & comme poli; le tissu en est très-serré, & la pierre est assez brillante dans la fracture; elle est fort pesante; elle ne se calcine point au feu ordinaire, qui lui fait prendre une couleur ferrugineuse. A un feu violent cette pierre se vitrifie; & lorsqu'on la mêle avec de la soude, elle donne un verre noir comme le verre de bouteilles.

Cette pierre, par sa couleur & par sa dureté, est très-propre à faire des pierres de touche pour essayer les métaux. On ne peut point l'employer dans les bâtimens, parce qu'elle résiste aux outils des tailleurs de pierres. Le comté d'Antrim est le seul endroit connu où cette pierre si singuliere se trouve. *Voyez* Emmanuel Mendez Dacosta, *natural history of fossils*, pag. 251, & 55.

Telle est la description qu'on nous donne du fameux *pavé des géans*: elle mérite toute l'attention des Naturalistes, & rien n'est plus propre à nous donner une idée de la crystallisation. Il paroît que les colonnes ou prismes qui composent ce *pavé* sont de la même nature que la pierre prismatique qui se trouve en Misnie, & qui est connue sous le nom de *pierre de stolpe*; & il est à présumer que la pierre d'Irlande a les mêmes propriétés. Mais ce qui distingue cette derniere de toutes les autres, ce sont les articulations qui la composent. *Voy.* STOLPEN, *pierre de*, & *Voyez* TOUCHE, *pierre de*.

PAVÉ, REVERS DE, *terme de Paveur*; ils appellent *revers de pavé*, le côté du pavé dont la pente aboutit au ruisseau ou égoût des rues.

PAVEMENT, s. m. (*Archit.*) on se sert de ce terme pour exprimer & l'action de paver & l'espace pavé en compartiment de carreaux de terre cuite, de pierre ou de marbre. (*D. J.*)

PAVENTIA, (*Mythol.*) divinité romaine, à laquelle les meres & les nourrices recommandoient les enfans, pour les garantir de la peur. Selon quelques-uns, on menaçoit de cette déesse les enfans pour les contenir; ou bien on l'invoquoit pour se délivrer de la peur.

PAVER, v. act. (*Archit.*) c'est asseoir le pavé, le dresser avec le marteau, & le battre avec la demoiselle. On dit *paver à sec* lorsqu'on assied le pavé sur une forme de sable de riviere, comme dans les rues & sur les grands chemins; *paver à bain de mortier*, lorsqu'on se sert de mortier, de chaux & de sable, ou de chaux & de ciment, pour asseoir & maçonner le pavé, comme on fait dans les cours, cuisines, écuries, terrasses, aqueducs, pierrées, cloaques.

Repaver, c'est manier à bout le vieux pavé sur une forme neuve, & en mettre de neuf à la place de celui qui est cassé.

PAVESADE, s. f. (*Art. milit.*) vieux mot que Borel rend assez bien par *palissade*; les *pavesades* étoient de grandes claies portatives, derriere lesquelles les archers tiroient.

Le P. Daniel les représente sous la figure d'un bouclier; mais M. Folard dit que les *pavesades* étoient des mantelets de claies qu'on rangeoit du camp aux travaux les plus proches du corps d'une place, derriere lesquels les soldats à couvert ouvroient un petit fossé pour les maintenir droits & fermes. On les rangeoit dans ce fossé qu'on couvroit ensuite de terre; on les appelloit des *pavesades* ou *tallevas*, parce qu'elles servoient à couvrir; mais cela ne veut pas dire que ce fussent des vrais pavois. Procope & Anne Comnene font mention de ces sortes d'ouvrages dans leur histoire. Salignac dit aussi qu'au siege de Metz le duc de Guise fit mettre des *pavesades* du côté des bréches. *Polybe de Folard, tom. II.* (*D. J.*)

PAVÉSAN, LE, ou LE PAVÈSE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie dans le Milanez, entre le Milanez propre au nord, le territoire de Bobbio au sud, le Lodesan à l'est, & Saumeline à l'ouest; c'est un territoire extrèmement fertile, dont Pavie est la capitale. *Voyez* PAVIE.

PAVESSIER, ou PAVESCHEUR, s. m. (*Art mil.*) ancienne milice ainsi appellée du pavoi dont elle étoit armée.

PAVEUR, (*Maçonnerie.*) ouvrier qui emploie le pavé, qui en couvre les grands chemins, les rues, les places publiques, &c.

Les maîtres *Paveurs* composent à Paris une des communautés des arts & métiers. Leurs premiers statuts leur furent donnés sous le regne de Louis XII. le 10 Mars 1501, par Jacques d'Estouville, garde de la prévôté de cette capitale, sur le vu & les conclusions des gens du roi du châtelet.

Les outils nécessaires aux *Paveurs* de grand échantillon, sont une pelle, une pince, divers marteaux, entr'autres un marteau à refendre, un autre à *paver*, un troisieme à fouiller la terre, un épinçoir, une demoiselle & un niveau.

A l'égard des ouvrages du petit échantillon, on y emploie outre quelques-uns des outils précédens, plusieurs outils de maçons, comme la truelle, l'auge, la hachette, le rabot pour corroyer le mortier, l'oiseau pour le porter, & peu d'autres semblables.

Tous ces outils sont décrits & expliqués à leurs propres articles.

PAVEUR, ANGLE DE, (*Archit.*) c'est la jonction de deux revers de pavé, laquelle forme un ruisseau en ligne diagonale dans l'*angle* rentrant d'une cour.

PAVIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante que Boerhaave & Linnæus ont ainsi caractérisée. Ses feuilles sont conjuguées, mais disposées de façon que celles de dessous se croisent avec celles de dessus. L'extrémité du pédicele se change en un long calice cylindrique, de même couleur que la fleur, & divisée en six segmens. Il s'éleve du dedans du calice une fleur irréguliere à cinq feuilles, disposée de maniere que ces cinq pétales forment une fleur d'une seule piece, découpée en deux levres; car les deux pétales supérieures forment le casque; les deux côtés, la gueule; & celui du dessous, la barbe. La fleur renferme huit étamines, dont chacune est garnie d'un sommet, & les fleurs sont disposées en épis. L'ovaire qui est au fond du calice pousse un long pistil de figure cylindrique & de couleur rouge, & se change en fruit partagé en trois loges qui renferment des semences sphériques. Boerhaave ne compte qu'une espece de *pavia*, qui est la *pavia americana, castaneæ folio*; du P. Plumier.

PAVIE, (*Géogr. mod.*) ancienne ville d'Italie au duché de Milan, & la capitale du Pavesan, avec un évêché suffragant de Milan. On ne diroit pas aujourd'hui qu'elle a été le séjour de plus de vingt rois, & la capitale de leur royaume. Elle est sur le Tésin, à 7 lieues S. de Milan, 10 N. O. de Plaisance, 25 E. de Gênes. *Long.* 26. 40. *lat.* 45. 10.

Pavie est la patrie de quelques hommes de lettres, entr'autres de Boëce, Lanfranc, Cardan (Jérôme), Menochius (Jean-Etienne), & de Guidi (Charles-Alexandre).

Boëce, un des meilleurs écrivains latins de son tems, naquit au v. siecle & fut élevé au triste consulat de Rome en 487, 510 & 511. On l'accusa, en 523, de vouloir soustraire cette ville au pouvoir des Goths, par l'assistance des Grecs. Il fut arrêté avec son beau-pere Symmaque, & conduit à *Pavie*, où il eut la tête tranchée par ordre de Théodoric, l'an 524. Il nous reste de lui les cinq livres sur la *consolation* de la philosophie, qu'il composa pour adoucir la rigueur de sa prison.

Lanfranc, après avoir étudié à Bologne, devint prieur de l'Abbaye du Bec, ensuite abbé de S. Etienne de Caën, d'où il fut tiré par Guillaume I. pour être placé sur le siege de Cantorbéry, en 1070. Il écrivit contre Berenger, & mourut en 1089.

Cardan, né en 1501, est connu par un grand nombre d'ouvrages recueillis en 1663, en 10 volumes *in-folio*. C'est un mélange de sujets où regne beaucoup d'esprit, d'érudition, de vanité, de faux jugemens & d'extravagance. Plein de crédulité à l'Astrologie judiciaire; on dit qu'il se laissa mourir de faim, pour accomplir son horoscope, le 21 Septembre 1576. Son livre de la *subtilité*,

lici, que Jules Scaliger a si fort dénigré, est le seul ouvrage de Cardan, qui puisse être lu.

Menochius, né en 1576, se fit jésuite en 1593, à 17 ans, & mourut à Rome en 1656, à 80 ans. Il a mis au jour un commentaire sur l'Ecriture-sainte, dont la meilleure édition est celle du P. Tournemine, en 1719, 2 vol. *in-fol.*

Guidi est mort comblé de biens à Frascati, le 12 Juin 1712, à 63 ans. On a de lui des poésies italiennes très-estimées. (*D. J.*)

PAVIE, (*Jardinage.*) espece de pêche. *Voyez* PÊCHER.

PAVIER ou PAVOIER, v. n. (*Marine.*) mettre un tour de drap rouge ou de toile au bord du vaisseau pour cacher les soldats; & aux hunes, pour cacher ceux qui travaillent aux voiles. C'est une pratique de réjouissance & de combat. Dans les grands vaisseaux on *pavie* de frise ou d'écarlate.

PAVIERS, s. m. pl. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on nomma quelquefois les bords du vaisseau qui servent de péribole ou de garde-fou.

PAVILLON, s. m. *en Anatomie*; c'est l'extrémité de la trompe de Fallope, qui est proche de l'ovaire, elle est évasée comme le *pavillon* d'une trompette, & bordée d'une espece de frange. *Voy.* TROMPE DE FALLOPPE.

PAVILLONS, *dans l'Art militaire*, sont les corps particuliers de casernes destinés au logement des officiers. Ces parties se nomment les *pavillons des officiers*. *Voyez* CASERNES. (*Q*)

PAVILLON, *en terme de guerre*, se dit aussi quelquefois d'une tente élevée sur des mâts ou piliers, pour se loger dessous en tems d'été. *Voyez* TENTE. *Chambers.* (*Q*)

PAVILLON, se dit aussi des drapeaux, des étendarts, des enseignes, des bannieres, *&c.* que les auteurs confondent souvent, & prennent l'un pour l'autre. *Voyez* DRAPEAU, ENSEIGNE, ÉTENDART, *&c.*

La mode de porter des *pavillons* en pointe, comme ils sont aujourd'hui, vient des Arabes mahométans, lorsqu'ils s'emparerent de l'Espagne; jusqu'alors toutes les couleurs étoient étendues sur des traversiers, comme les bannieres des églises, d'où vient qu'on disoit en latin *vexilla quasi vella*, un diminutif de *vela*, voiles.

Tous les pirates, le long des côtes de l'Atlantique & de Barbarie portent des *pavillons* hexagones, ils sont de gueules, chargés d'un marmot ture, coiffé de son turban; quoique cela soit contraire à leur loi, qui leur défend de faire aucune image d'homme, ayant opinion que ceux qui en font seront tenus au jour du jugement de fournir une ame à ces figures, & qu'à faute de le faire ils seront damnés.

Mais il paroît que ce portrait est celui de Hali Sulficar, gendre de Mahomet, dont les Africains tiennent le parti, lequel ordonna que son portrait seroit représenté sur le drapeau, se croyant si redoutable aux chrétiens, que le seul aspect de son image les mettroit en fuite: c'est ainsi que nous l'apprend Leunclavius. (*Q*)

PAVILLON, s. m. (*Marine*) c'est une banniere, ordinairement d'étamine, qu'on arbore à la pointe des mâts, ou sur le bâton de l'arriere pour faire connoître la qualité des commandans dans des vaisseaux, & de quelle nation ils sont. Le *pavillon* est coupé de diverses façons, & chargé d'armes & de couleurs particulieres, tant pour le discernement des nations, que pour la distinction des officiers généraux d'une armée navale. Par ordonnance de 1670 & 1689, il est reglé, que quand l'amiral en personne sera embarqué il portera le *pavillon* quarré blanc au grand mât; le vice amiral, le *pavillon* quarré blanc au mât d'avant; le contre-amiral, ou premier lieutenant général, ou chef d'escadre qui en fera la fonction, le *pavillon* quarré blanc au mât d'artimon, chaque *pavillon* ayant un quart de battant plus que de guindant. Les chefs d'escadre portent une cornette blanche avec l'écusson particulier de leur département, au mât d'artimon, lorsqu'ils sont en corps d'armée; mais ils le portent au grand mât quand ils sont separés & qu'ils commandent en chef. Le battant de leur cornette doit avoir quatre fois le guindant. Elle doit être fendue par le milieu, des deux tiers de sa hauteur, & les extrémités se doivent terminer en pointe. Il est défendu aux vaisseaux particuliers françois de porter le *pavillon* blanc, qui est affecté aux navires du roi; les *pavillons* sont ordinairement d'étamine. Aux navires vaincus ou menés en triomphe, on attache les *pavillons* aux haubans ou à la galerie de l'arriere, & on les laisse traîner & pancher vers l'eau, & tels vaisseaux sont toués par la poupe.

Les *pavillons* d'amiral, vice-amiral, & contre-amiral, & les cornettes ne doivent être portés que lorsqu'ils sont accompagnés, savoir, l'amiral de vingt vaisseaux de guerre; le vice-amiral & contre-amiral, de douze, dont le moindre doit porter trente-six pieces de canon, & les cornettes de cinq. Les vice-amiraux, lieutenant généraux, & chefs d'escadre qui commandent un moindre nombre de vaisseaux, doivent porter une simple flamme. Lorsque plusieurs chefs d'escades se trouvent joints ensemble dans une même division ou escadre particuliere, il n'y a que le plus ancien qui doive arborer la cornette, les autres portent un simple flamme. Les capitaines commandant plus d'un vaisseau portent une flamme blanche au grand mât, qui a de guindant la moitié de la cornette, & qui ne peut être moindre que de dix aunes de battant. Il n'est arboré sur les navires de guerre françois aucun *pavillon*, flamme, ni enseigne de poupe, que de couleur blanche, soit pendant la navigation ou les combats: il leur est seulement permis de la couleur rouge & autres pour les signaux. L'officier général commandant en chef porte, tant dans les ports & rades qu'à la mer, une enseigne blanche à l'avant de sa chaloupe, pour le distinguer des autres officiers qui la portent à la poupe. *Voyez l'Ordonnance de* 1689. *liv. III. tit.* 2. En général les vaisseaux chrétiens portent le *pavillon* quarré, & les vaisseaux turcs portent le *pavillon* fendu & coupé en flamme.

Tous les vaisseaux peuvent à l'occasion, mettre une enseigne ou *pavillon* de poupe, & un de beaupré; mais il n'y a que l'amiral qui porte le *pavillon* au grand mât. Il porte encore une flamme au-dessous, si l'armée est divisée en plusieurs escadres, qui aient chacune leur amiral particulier. *Voyez* AMIRAL. Le vice-amiral porte le *pavillon* au mât d'avant, & le contre-amiral au mât d'artimon.

Le *pavillon* de l'arriere mis en berne, marque ordinairement que quelqu'un qui est hors du vaisseau, est rappellé à bord, ou qu'on a un pressant besoin de quelque chose.

Le *pavillon* à mi-mât marque qu'il y a quelque personne considérable morte dans le vaisseau. Lorsque Witte Cornelisz de Wit, vice-amiral de Hollande, fut tué dans la bataille du passage du Sond, qui se donna entre les Suédois & les Hollandois, l'an 1658, & que les Hollandois gagnerent ayant forcé le passage, le vaisseau de ce vice-amiral périt dans le tems que les Suédois s'en rendoient maîtres, & il ne leur en resta que le corps de Witte de Wit. Le roi de Suede fit revêtir ce corps de satin blanc, & couvrir son cercueil d'un magnifique drap mortuaire avec les armes du défunt, le fit mettre dans une galiote peinte de noir, où il n'y avoit pour *pavillon* que des flammes noires, & le renvoya au lieutenant-amiral général de Wassenaer, ou d'Opdam. Le chevalier Barclei, vice-amiral de l'escadre blanche d'Angleterre, ayant été tué, & son vaisseau ayant été pris dans un combat entre les Anglois & les Hollandois, au mois de Juin 1666; son corps fut renvoyé à Londres dans une galiote qui portoit un *pavillon* noir & une flamme noire.

Lorsqu'un équipage se mutine contre les officiers, & qu'il se rend maître du vaisseau, ainsi qu'il arrive quelquefois dans les voyages d'un long cours, les révoltés ont coutume de ne mettre que le *pavillon* de beaupré, & ils ôtent tous les autres: le *pavillon* blanc se met pour signal de paix, & le *pavillon* rouge pour signal de combat.

Les vaisseaux vaincus, qu'on conduit dans les ports des victorieux, ont leur *pavillon* à l'arriere où ils traînent en otraiche, c'est-à-dire la pointe en l'eau, ensuite on les pend en des églises ou en d'autres lieux publics. Le *pavillon* amiral du comte de Bosse, général des Espagnols, pend encore dans l'église de Hoorn. Tous les signaux qu'on a coutume de faire en Europe par le moyen des *pavillons*, les Chinois les font par le moyen de deux bâtons, perches, ou gaules qu'ils tiennent dans leurs mains, & par ces signaux ils se font fort bien entendre de tous ceux qui peuvent les voir.

Le commandant en chef d'une armée navale des Provinces-Unies, porte le *pavillon* au grand mât; le second officier général le porte au mât d'avant; & le troisieme le porte à l'artimon, chacun ayant une flamme au-dessous.

Les simples navires de guerre ne portent point de *pavillons*, mais seulement de doubles girouettes, à-moins qu'ils ne soient à la tête de quelque flotte de vaisseaux marchands pour l'escorter. Autrefois ils portoient des *pavillons* aux mâts, mais on a jugé à propos de cesser cet usage, pour éviter les différends dans un tems où les étrangers paroissent si chatouilleux sur un point de peu de conséquence pour le bien de l'état. Dans les armées navales, le *pavillon* du grand mât s'arbore par le commandant ou officier qui est du plus ancien college. Le premier officier du second college, c'est-à-dire de celui qui suit en ancienneté, porte le *pavillon* au mât d'avant, & l'officier du troisieme college le porte au mât d'artimon: & afin de bien connoître les vaisseaux, & sous tous quels chefs ils sont rangés, chacun

chacun porte sa flamme au même mât où son chef a la sienne.

Il n'y a point de regle générale pour la grandeur des *pavillons*, chacun en use à son gré à cet égard.

Les navires de guerre du premier & du second rang des Provinces-Unies ont des *pavillons* de poupe de quinze cueilles & dix-huit aunes de battant. Les *pavillons* de beaupré sont de dix cueilles & de sept aunes de battant. Les flammes sont de vingt-cinq ou trente aunes de battant, & les girouettes de quatre aunes & de quatre cueilles & demie ou de cinq. Les navires de guerre du troisieme rang ont des *pavillons* de douze cueilles & de quinze aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de six cueilles & de sept aunes de battant; des flammes comme celles de vaisseaux des deux premiers rangs, des girouettes de trois cueilles & demie ou de quatre, & de trois aunes de battant.

Les navires du quatrieme & du cinquieme rang portent des *pavillons*, des flammes & des girouettes comme à ceux du troisieme rang.

Les navires du sixieme rang ont des *pavillons* de neuf cueilles, & de dix aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de quatre cueilles & demie, & de cinq aunes de battant; des flammes de vingt-cinq aunes, des girouettes de trois cueilles ou trois cueilles & demie, & de deux aunes & demie de battant.

Les navires du septieme rang ont des *pavillons* de sept cueilles & demie, & de neuf aunes de battant; des *pavillons* de beaupré de trois cueilles, & de quatre aunes de battant; des flammes de vingt-cinq aunes; des girouettes de deux cueilles & demie ou de trois, & de deux aunes de battant. Quand les vaisseaux doivent faire voyage, on les pourvoit ordinairement de deux grands *pavillons*, & de deux de beaupré; de deux flammes & de six girouettes.

Outre les *pavillons* ci-dessus spécifiés, l'amiral prend encore un *pavillon* de douze cueilles & un de neuf cueilles, avec un ou deux *pavillons* de beaupré; une flamme ou deux, un *pavillon* blanc, une flamme bleue, une rouge & une jaune, pour faire des signaux.

Quelquefois dans les flottes particulieres des Provinces-Unies, les vaisseaux portent tour-à-tour le *pavillon* au grand mât, & des feux pendant la nuit. Pour tromper ses ennemis & les surprendre on arbore des *pavillons* étrangers. Les rois défendent ordinairement aux navires qui portent leurs *pavillons*, de les baisser devant qui que ce soit, ou de saluer les premiers: c'est pour quoi les vaisseaux qui appartiennent aux têtes couronnées s'évitent en mer, autant qu'il est possible.

On voit souvent au mât d'artimon des vaisseaux marchands, de petits *pavillons* où sont les armes du lieu de la ville où le maître fait son domicile; & au mât d'avant les armes du lieu où demeurent les affréteurs.

PAVILLONS, (*Marine*.) après avoir défini les *pavillons* en général & les différens usages qu'on en fait à la mer, il faut faire connoître ceux que les divers nations arborent le plus communément à la mer: pour cet effet il faut voir les *Pl. XVII. XVIII. XIX. & XX.* où ils sont tous employés avec la description convenable à chacun. (*Z*)

PAVILLON, *en terme de Blason*, signifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des différens rois & des souverains qui ne dépendent que de Dieu & de leur épée.

Les auteurs héraldiques de France disent qu'il n'y a que les monarques souverains qui puissent porter le *pavillon* entier & dans toutes ses parties.

Il est composé de deux parties; du comble, qui est son chapeau, & de la courtine, qui en fait le manteau. Les rois électifs, ou soumis à quelque dépendance, doivent, selon les Héraldistes, ôter le dessus, & ne laisser que les courtines. *Voyez* MANTEAU.

L'usage des *pavillons* & des manteaux dans les armoiries, est venu des anciens lambrequins qui se sont trouvés quelquefois étendus en forme de couvertures, & retroussés de part & autre.

D'autres prétendent que cet usage est venu des anciens tournois, où l'on exposoit les armes des chevaliers sur des tapis précieux, sur des tentes & des *pavillons*, que les chef des quadrilles y faisoient dresser, pour se mettre à couvert jusqu'à ce qu'ils entrassent en lice.

PAVILLON, (*terme de Architecture*.) de l'italien *padiglione*, tente, s'entend de tout bâtiment isolé, d'une médiocre capacité, dont le plan est de forme quarrée, comme sont ceux de Marly; flanqués comme ceux des Quatre-Nations, ou ronds, comme celui de l'Aurore dans les jardins de Sceaux: ces *pavillons* sont ordinairement couverts d'un seul comble, à deux égoûts, ou en dôme, ou à l'impérial.

On appelle encore *pavillon* les avant-corps que forment les extrémités angulaires d'un bâtiment, soit sur la rue, soit sur les jardins, tels que sont ceux du palais du Luxembourg, & ceux du château du Louvre qui est flanqué de quatre *pavillons*.

On affecte quelquefois que ces *pavillons* soient plus élevés que le reste du bâtiment, ce qui joint à leur saillie, les fait, par le secours de l'optique, paroître encore plus élevées qu'ils ne le sont réellement.

PAVILLON, *en terme de Chaudronnier*, c'est le bas évasé en forme d'entonnoir, qu'on remarque dans une trompette & dans un cor-de-chasse: il est composé de trois pieces taillées en triangle, & soudées l'une sur l'autre par le moyen de plusieurs entailles. *Voyez la fig. du cor-de-chasse, Pl. de Luth. & de Chaud.*

PAVILLON, *en terme de Diamantaire*, ce sont les faces principales qui occupent la culasse d'un brillant. Elles sont ordinairement au nombre de six qu'on appelle *pans*, & qui se divisent par en-bas en plusieurs petites facettes coupées pour rabatire les arrêtes des faces principales.

PAVILLON, (*Ferblanterie*.) ce mot se dit chez les Ferblantiers de la partie évasée de l'entonnoir qui sert à recevoir les liqueurs.

PAVILLONNÉ, adj. (*Blason*.) le Blason se sert du terme *pavillonné* pour exprimer l'émail du pavillon d'une trompe ou d'un cor-de-chasse, ou d'un autre instrument semblable, lorsque le pavillon est d'un autre émail que le reste. Quand l'embouchure du cor de chasse est différente, on dit qu'il est *enguiché*; & quand le pavillon ou la grande ouverture de l'autre bout se trouve d'un autre émail, on dit qu'il est *pavillonné*. On appelle encore *pavillonés & pavillonnées*, les châteaux & tours où il y a une girouette; & on exprime leur émail lorsqu'il est différent de la tour ou château. La maison de Laidet Calissane porte de gueule à une tour ronde *pavillonnée* d'or. Murviel porte dans ses armes, au deuxieme & troisieme quartier d'or, à un château sommé de trois dongeons *pavillonnés* d'azur. *Ménétrier*. (*D. J.*)

PAUL, SAINT (*Géog. mod.*) *ou plutôt* SAN-PAOLO, ville de l'amérique méridionale au Brésil, dans la capitainerie de Saint-Vincent. C'est une espece de république indépendante des Portugais, composée de bandits de différentes nations. Ils payent cependant un tribut au roi de Portugal; on ne les connoît guere, parce qu'on ne peut pénétrer dans le pays à cause des bois & des montagnes inaccessibles qui les environnent. *Long.* 333. 50. *lat. mérid.* 23. 25.

Il y a un autre *San-Paolo*, bourgade de l'Amérique méridionale, sur le bord méridional de la riviere des Amazones, à trois journées à l'est de Peyas. Le pape Benoît XIV. a érigé en 1745 un évêché dans cette bourgade. (*D. J.*)

PAUL, SAINT (*Géog. mod.*) petite ville de Provence, à deux lieues O. de Nice, trois d'Antibes. *Long.* 24. 48. *lat.* 43. 40.

Il y a un autre *Saint-Paul* en Artois, à six lieues d'Arras, & à neuf de Saint Omer.

PAUL TROIS CHATEAUX, SAINT (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas-Dauphiné, capitale du Tricastinois, avec un évêché suffragant d'Arles, dont S. Sulpice fut le premier évêque. Elle est située au penchant d'une colline sur les frontieres de la Provence, à une lieue du Rhône, 5 S. E. de Viviers, 7 S. de Montelimar, 135 de Paris. *Longit. suivant* Cassini 22. 30'. 30". *lat.* 44. 20. (*D. J.*)

PAUL, *cathédrale de Londres*, SAINT (*Arch. mod.*) cette magnifique cathédrale n'étoit avant l'incendie de Londres, qu'un triste & déplorable bâtiment qui servoit d'écurie; mais le chevalier Wren en a fait un temple plein de grandeur & de majesté; & il ne tint pas à lui de le rendre encore plus superbe, lorsque le préjugé pour les cathédrales modernes l'obligea de concilier le mieux qu'il put le goût gothique avec celui de la belle architecture.

Le dessein ayant été approuvé, & une taxe sur le charbon fournissant les fonds nécessaires pour l'exécution, il commença à y travailler en 1675. Il fallut d'abord écarter les ruines de l'ancien édifice, & l'architecte signala son génie par l'heureuse application qu'il fit de la poudre-à-canon & du bélier des Romains, pour renverser des restes de tours & de murailles massives. Comme il se proposoit de construire un édifice durable, il ne voulut pas bâtir, ainsi que ceux qui l'avoient précédé, sur de foibles fondemens. Géné cependant par une place étrécie, il le fut encore par les pierres qu'il se vit obligé d'employer. Les carrieres de Tivoli fournirent au Bramante des colonnes pour le temple de S. Pierre à Rome. Il les fit de neuf piés de diametre, surpassant ainsi

de

de près du tiers les plus grosses colomnes que l'antiquité nous a laissées; ensuite manquant de pierres assez grandes pour les corniches, il en diminua les proportions.

Le chevalier Wren ne trouvoit pas en Angleterre de pierre pour les colomnes de plus de quatre piés de diametre. Il ne changea point néanmoins, comme le Bramante, les proportions établies dans les dimensions de ses colomnes; mais il en fit deux rangs, & varia leurs ordres.

Le dôme n'exigea pas des attentions moins fines, pour ramener aux regles de l'antiquité cette invention des siecles postérieurs. La modicité des fonds assignés pour l'ouvrage, l'impatience des habitans de voir cet édifice achevé, causerent encore de grands désagrémens à l'architecte. Il eut cependant le plaisir, après avoir posé la premiere pierre de son temple en 1675, de faire poser la derniere par son fils en 1710, & de finir en 35 ans la seconde église de l'univers. (*D. J.*)

PAUL, EPITRES DE SAINT (*Critiq. sac.*) tout le monde les connoît, & leur authenticité n'a point été révoquée en doute. Quant au style, S. Irénée, *liv. III. ch. vij*, y a remarqué de fréquentes hyperboles. Origene, en confirmant cette remarque, ajoute qu'il y a dans le style de cet apôtre quantité de façons de parler peu usitées, des phrases & des tours qui ne sont pas grecs. La premiere de toutes les *épitres de S. Paul* est la premiere aux Thessaloniciens, & la derniere de toutes est la seconde à Timothée, qu'il écrivit durant sa prison; mais l'*épitre* aux Romains est la premiere en ordre dans notre recueil, & elle l'étoit déja dans le troisieme siecle. L'occasion de cette *épitre* fut, selon Pierre martyr, l'entêtement des Juifs qui ne vouloient pas que *S. Paul* annonçât l'Evangile aux Gentils, parce qu'ils croyoient que les promesses n'appartenoient qu'à la nation juive; mais quand les Juifs virent que les apôtres étoient réunis pour adresser publiquement la vocation aux Payens, ils se retrancherent à prétendre au moins qu'il falloit leur imposer le joug de la loi. *S. Paul* s'attache donc à prouver dans cette *épitre*, que les cérémonies de la loi ne sont point nécessaires, & que l'homme n'est point sauvé par leur pratique.

L'*épitre* aux Hébreux est rangée la derniere dans notre canon. On a lieu de présumer que du tems de Clément d'Alexandrie, cette *épitre* passoit généralement en Orient pour être de *S. Paul*, mais il n'en étoit pas de même de l'église latine: au moins paroît-il par S. Jérôme, que de son tems les Latins ne recevoient point cette *épitre* qui portoit, dit-il, le nom de *S. Paul*. On la donnoit à S. Clément romain. Quoi qu'il en soit, les Hébreux auxquels elle est adressée, sont les juifs de la Palestine, ainsi nommés pour les distinguer des juifs dispersés parmi les Grecs.

Quant à ce qui regarde la vie de *S. Paul*, elle ne doit point entrer dans cet ouvrage: nous remarquerons seulement qu'il est douteux si cet apôtre a été deux fois à Rome; cependant Cappel, dont la chronologie apostolique est la plus ingénieuse, & autant qu'on en peut juger, la plus exacte, le prétend de même que l'ancienne tradition. C'est à Rome que l'apôtre souffrit le martyre sous Néron, dans la persécution de cet empereur contre les Chrétiens, à l'occasion de l'incendie de cette ville qu'il leur impute. Or, comme cet incendie arriva l'an 10 de Néron, & environ la 64 de Notre-Seigneur, il faut que *S. Paul* ait été mis à mort dans ce tems-là. (*D. J.*)

PAULA, (*Géog. mod.*) ou PAOLA, petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure proche la mer, dans un terroir fertile & cultivé. Elle est la patrie de S. François, fondateur des Minimes, qu'on nomme à Paris les *bons hommes*. C'est cet hermite qui ferma les yeux de Louis XI. roi de France, & qui a été ensuite canonisé par Léon X. en 1519. *Long.* 32. 10. *lat.* 41. 15.

PAULADADUM, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la terre de Malte, ou terre de S. Paul. *Voyez ces articles.*

PAULETTE, f. f. (*Jurisprud.*) est un droit que les officiers de judicature & de finance payent aux parties casuelles du roi au commencement de chaque année afin de conserver leur charge à leur veuve & à leurs héritiers, sans quoi elle seroit vacante au profit du roi en cas de mort.

Ce droit se paye aussi pour jouir de la dispense des quarante jours que les officiers devoient survivre à leur résignation, avant l'édit du 12 Septembre 1604, appellé l'*édit de Paulet* ou *de la paulette*.

La *paulette* fut ainsi nommée de Charles Paulet, secrétaire de la chambre du roi, qui fut l'inventeur & le premier fermier de ce droit.

On l'a aussi appellée *la palete*, d'un nommé *Palet* qui en eut le bail après Paulet.

Mais le vrai nom de ce droit est *annuel*. Il fut établi d'abord par arrêt du conseil du 7 Septembre 1604, sur lequel le 12 du même mois il y eut une déclaration en forme d'édit, qui ne fut d'abord publiée qu'en la grande chancellerie, & depuis elle a été enregistrée dans les parlemens. Elle fut revoquée par Louis XIII. le 15 Janvier 1618, & rétablie par lui le dernier Juillet 1620.

La *paulette*, dans son origine, n'étoit que de quatre deniers pour livre; elle a depuis été augmentée & diminuée selon les tems. Depuis 1618 elle est du soixantieme denier du tiers de l'évaluation de l'office.

Quoique ce droit ne s'exige pas, il doit se payer tous les ans; de sorte que si le titulaire mouroit dans une année pour laquelle il n'auroit pas payé la *paulette*, sa charge tomberoit aux parties casuelles; mais les héritiers présomptifs & les créanciers ont la liberté de payer le droit pour celui qui négligea de le faire.

L'ouverture du bureau pour le payement de l'*annuel* ou *paulette*, se fait à certain jour fixé par le réglement, & le bureau est fermé à l'expiration du délai; de maniere que passé ce tems, l'on n'est plus admis pour cette année au payement de la *paulette*.

On fit en 1638 un bail de la *paulette* pour neuf ans, & depuis ce tems le bail s'en renouvelle de même tous les neuf ans. Il faut dans les trois premieres années du bail payer outre la *paulette*, le prêt. *Voyez ci-après le mot* PRÊT.

Par un édit du mois de Décembre 1709, le roi ordonna le rachat de la *paulette*, & dispensa les officiers de la rigueur des quarante jours; mais la *paulette* fut rétablie pour neuf ans par déclaration du 9 Août 1722, à compter du 1 Janvier 1723; ce qui a été continué depuis de neuf ans en neuf ans par divers arrêts & déclarations.

Mais les officiers des cours souveraines ont été exceptés de la *paulette* par l'édit de 1722.

En 1743 les trésoriers de France, les contrôleurs généraux des finances & des domaines & bois, les notaires, procureurs & huissiers des justices royales, ont été obligés de racheter la *paulette*; en 1745 on a fait la même chose pour les grands-maîtres & officiers des maîtrises, pour les élections & greniers à sel. *Voyez* Loiseau, *en son Traité des Offices*, & Brillon, au mot *Annuel*. (*A*)

PAULIAGUET, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la haute Auvergne, au diocèse de Saint-Flour.

PAULIANISTES, f. m. pl. (*Hist. ecclés.*) *Paulianistæ*, nom que l'on donna dans le troisieme siecle de l'Eglise, aux hérétiques sectateurs de Paul de Samosate élu évêque d'Antioche en 262.

Cet hérésiarque nioit avec Sabellius la distinction des Personnes dans la Sainte-Trinité, & soutenoit avec Artemon, que le Verbe étoit descendu en Jesus-Christ, & qu'après avoir opéré par lui ce qu'il s'étoit proposé, il étoit remonté vers son Pere. Il distinguoit en Jesus-Christ deux Personnes; savoir, le Verbe, Fils de Dieu, & le Christ, qu'il soutenoit n'avoir point été avant Marie: mais avoir reçu le nom de Fils de Dieu pour récompense de ses œuvres saintes. De ces principes il concluoit que dans l'Eucharistie le sang de Jesus-Christ étoit corruptible. Il altéroit essentiellement la forme du baptême, ne le conférant point *au nom du Pere & du Fils*, &c. & ses disciples en usoient de même. Aussi le concile de Nicée les distinguant des autres hérétiques qui ne corrompoient pas la forme de ce sacrement, ordonna que ceux qui de l'hérésie des *Paulianistes* rentreroient dans l'Eglise seroient rebaptisés.

Paul de Samosate fut d'abord condamné dans un concile tenu à Antioche même en 264, par S. Denis d'Alexandrie; & il abjura son hérésie de peur d'être déposé: mais y étant retombé peu après, il fut de nouveau condamné, & déposé par un nouveau concile qui s'assembla à Antioche en 270. Les *Paulianistes* subsistoient encore du tems du pape Innocent I. & de S. Chrysostome; mais Théodoret assure que du sien, leur secte étoit entierement éteinte. Baronius, *Annal.* Dupin, *Bibl. des auteurs eccl. des trois premiers siecles*.

Cette secte fut renouvellée dans le neuvieme siecle par un certain Abraham qui lui donna son nom, & combattu par Cyriaque, patriarche d'Antioche.

PAULICIENS, f. m. pl. (*Hist. ecel.*) branche des anciens Manichéens ainsi appellés du nom d'un certain *Paul*, qui s'en fit chef en Arménie dans le vij. siecle. On les trouve aussi nommés par corruption dans quel-

ques

ques auteurs, *Publicani Populicani* & *Poblicani*. Ces hérétiques, par leur nombre, & par la protection de l'empereur Nicephore, devinrent formidables à l'empire d'Orient. Outre l'erreur des deux principes co-éternels & indépendans l'un de l'autre, qui est la base du Manichéisme, ils avoient la croix en exécration, & l'Eucharistie en horreur; ils condamnoient le culte des martyrs, & ne rendoient de respect au livre des Evangiles que lorsqu'il ne portoit pas empreinte l'image de la croix.

L'impératrice Théodora, tutrice de Michel III. ordonna en 845, qu'on travaillât efficacement à convertir ces hérétiques, ou qu'on les chassât de l'empire, s'ils résistoient avec opiniâtreté. Plus de cent mille d'entr'eux périrent par les supplices, le reste alla se rendre aux Sarrasins. Mais un siecle après ils firent la guerre à l'empereur Basile le Macédonien; ils envoyerent même en Bulgarie des missionnaires qui y semerent l'erreur manichéenne, qui de-là se répandit peu après dans le reste de l'Europe. *Voyez* BULGARES & MANICHÉENS, Bossuet, *Hist. des Variat. tom. II. liv. xj. pag.* 129.

PAULIEN, SAINT, ou SAINT PAULIAN, (*Géog. mod.*) autrefois ville & présentement bourg de France en Auvergne, au diocese du Puy, dans l'élection de Brioude. Je ne parle de ce bourg, que parce qu'on croit que c'est l'ancienne *Revessio Vellavorum*, autrement dite *Vellava civitas*, *Vellavorum civitas*, capitale du peuple *Vellavi*, & siége de l'évêché de ce peuple; cette ville ne fut nommée *civitas Vetula* que dans le ix. siecle. (*D. J.*)

PAULIENNE, ACTION, (*Jurisprud.*) on appelloit ainsi chez les Romains l'action qui étoit donnée aux créanciers pour faire révoquer les aliénations que le débiteur avoit faites en fraude de leurs créances. *Voyez* ACTION. (*A*)

PAULINIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un genre de plante, qui, dans le systême de Linnæus, renferme la *seriana* & le *cururu* du P. Plumier: en voici les caracteres: le calice particulier de la fleur est composé de quatre feuilles ovales & déployées; il reste quand la fleur est tombée. La fleur consiste aussi en quatre pétales oblongs, & fait un cœur; ils demeurent déployés, & sont deux fois aussi grands que les feuilles du calice. Les étamines forment huit filamens simples & courts. Leurs bossettes sont petites; le germe est à trois cornes obtuses & contournées. Les stiles, au nombre de trois, sont très-courts, & fins comme des cheveux; les stygmates sont simples & larges; le fruit est une grande capsule à trois cornes, composée de trois côtes, & contenant trois loges, dans chacune desquelles est une simple semence ovale. La différence entre le cururu & la seriana du P. Plumier, est que cette derniere produit des graines dans la base des loges où elles sont renfermées, & le cururu, dans des loges particulieres. Linnæi, *gen. plant. p.* 170. Plumier, *gen.* 25.

PAUME, s. f. *en Anatomie*, est le dedans de la main c'est ce que les Médecins appellent en terme d'Anatomie, *métacarpe*, & ce qu'on appelle en latin *vola*. *Voy.* MAIN & METACARPE.

PAUME, s. f. (*Litterat.*) exercice fort en usage parmi les Romains, parce qu'il contribuoit chez ce peuple guerrier à rendre leurs corps souples, forts & robustes; Cicéron, Horace, Plaute, Martial, & plusieurs autres auteurs de l'ancienne Rome, en parlent de même. Pline, *l. III. épit.* 1. décrivant la maniere de vivre de Spurina, remarque que dans certaines heures du jour, il jouoit à la *paume* long-tems & violemment, opposant ainsi ce genre d'exercice à la pesanteur de la vieillesse. Plutarque nous apprend que Caton, après son dîner, alloit jouer régulierement à ce jeu dans le champ de Mars. Le jour même qu'il essuya le refus mortifiant de la part du peuple qui lui préféra un compétiteur indigne pour la charge de consul, il n'en donna pas un moment de moins à cet exercice. Les personnes délicates s'en abstenoient, surtout après avoir mangé, & elles avoient raison. Horace étant en voyage avec Mécenas, Virgile, & quelques autres personnes choisies de la cour d'Auguste, Mécenas & les autres s'en allerent après dîner jouer à la *paume* mais Horace & Virgile, dont le tempérament ne s'accordoit point avec les grands mouvemens que ce jeu demande, prirent le parti de dormir.

> *Lusum it Mæcenas, dormitum ego Virgiliusque.*
> *Namque* pila *lippis inimicum*, & *ludere crudis*.
> Lib. I. sat. 5.

Les Romains avoient plusieurs manieres de s'exercer à la *paume*, selon les différentes balles dont ils se servoient pour ce jeu. Ces bales étoient de quatre sortes, *follis*, *trigonalis*, *paganica* & *harpastum*; la premiere étoit un balon semblable à celui dont on joue encore aujourd'hui. On le poussoit du bras, s'il étoit gros, & du poignet s'il étoit petit. La bale *trigonale*, *pila trigonalis*, n'étoit qu'une petite bale, que trois joueurs placés en forme de triangle, se renvoyoient l'un à l'autre; on appelloit *pila paganica*, la *paume* villageoise, une balle couverte de cuir, & remplie de plumes, qui n'étoit ni si grosse que le balon, ni si petite que la trigonale, mais fort serrée & fort dure. La quatrieme sorte de balle, nommée *harpastum* étoit fort petite; on la poussoit en l'air & on tâchoit de l'arracher à celui qui l'avoit attrapée; mais nous entrerons dans de plus grands détails au *mot* SPHÉRISTIQUE.

Ce que nous appellons le *jeu de paume*, est fort différent de tout cela.

Pasquier rapporte que l'an 1424 vint à Paris une fille nommée Margot, qui jouoit au jeu de *paume* de l'avant & de l'arriere-main, mieux qu'aucun homme, ce qui étoit d'autant plus étonnant, qu'alors on jouoit seulement de la main nue, ou avec un gant double. Dans la suite quelques-uns mirent à leur main des cordes & tendons pour renvoyer la bale avec plus de force, & de-là on imagina la raquette. Le nom de *paume*, ajoute-t-il, a été donné à ce jeu, parce que, dans ce tems-là, son exercice consistoit à recevoir & à renvoyer la balle de la paume de la main. (*D. J.*)

PAUME, LE JEU DE, ce jeu est fort ancien; & si l'on en croit quelques auteurs, Galien l'ordonnoit à ceux qui étoient d'un tempérament fort replet, comme un remede pour dissiper la superfluité des humeurs qui les rend pesans & sujets à l'apoplexie: quelques-uns disent que c'étoit le jeu de la pelotte, mais comme cette pelotte n'étoit autre chose qu'une balle, on croit qu'ils se sont trompés.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que le jeu de la *paume* est un exercice fort agréable & très-utile pour la santé.

Ce jeu se compte par quinzaines en augmentant toujours ainsi le nombre, en disant, par exemple, trente, quarante-cinq, puis un jeu qui vaut soixante. On ne sait point positivement la raison de cela. Il y en a qui l'attribuent à quelques astronomes, qui sachant bien qu'un signe physique, qui est la sixieme partie d'un cercle, se divise en soixante degrés, ont cru à cette imitation devoir compter ainsi les coups du jeu de *paume*; mais comme cette raison souffre quelques difficultés, on ne s'y arrêtera point comme à une chose certaine.

Le jeu de la *paume*, proprement parlant, est un jeu où l'on pousse & repousse plusieurs fois une balle avec certaines regles.

Pour commencer une partie à la *paume*, on tourne d'abord une raquette pour voir à qui sera dans le jeu; celui qui n'y est pas doit servir la balle sur le toit en la poussant de de-là avec la raquette, & le premier coup s'appelle une *dame*; *voyez* DAME: le reste se joue à l'ordinaire.

Si l'on n'est pas convenu de ce qu'on joue; il faut le dire au premier jeu; celui qui gagne la premiere partie garde les gages. Les parties se jouent en quatre jeux, & si l'on vient trois à trois, on est à deux de jeu. *Voyez* A DEUX DE JEU. On peut jouer aussi en six jeux si l'on veut, mais alors il n'y a point d'à deux de jeu, si ce n'est du consentement des joueurs.

Il faut aussi, avant de commencer à jouer, tendre la corde à telle hauteur qu'on puisse voir le pié du dessus du mur, du côté où est l'adversaire; & le long de cette corde est un filet attaché, dans lequel les balles donnent souvent.

S'il arrive par hasard qu'en jouant, la balle demeure entre le filet & la corde, & qu'elle donne dans le poteau qui tient cette corde, le coup ne vaut rien.

Il n'est pas permis en poursuivant une bale d'élever la corde.

Ceux qui jouent à la *paume* ont ordinairement deux marqueurs. Ce sont proprement des valets de jeux de *paume* qui marquent les chasses. Ces marqueurs marquent au second bond, & à l'endroit où touche ce bond. Ils doivent encore avertir les joueurs tout haut qu'il y a chasse, & dire *chasse*, ou *deux chasses* si elles y sont, & à tant de carreaux, & à tel carreau la balle la gagne. *Voyez ces mots à leur article*.

Si les joueurs disent *chasse morte*, elle demeure telle, si les marqueurs ne leur répondent qu'il n'y en a une; d'où l'on voit que le principal emploi des marqueurs est de dire au juste l'état du jeu de part & d'autre, & de rapporter fidelement les sentimens des spectateurs lorsqu'il survient quelque contestation. Ces voix se doivent recueillir tant pour l'un que pour l'autre joueur, sans prendre parti pour aucun, à peine de perdre leur salaire & d'être chassés du jeu.

Les

Les joueurs de leur côté se doivent rapporter à la bonne foi des spectateurs, lorsqu'il se présente quelque coup douteux dans leur jeu, puisqu'il n'y a point d'autres juges qui les puissent juger : ils s'en rapporteront même aux marqueurs, s'il n'y a qu'eux qui les puissent juger, lesquels diront leur sentiment sans craindre qu'on leur en veuille du mal.

On joue, pour l'ordinaire, partie, revanche & le tout, & l'on ne peut laisser cette derniere partie que pour bonne raison, comme à cause de la nuit, ou autre semblable.

Pour lors celui qui perd doit laisser des frais, & une partie de l'argent qu'on joue pour le tout, & l'autre pour la moitié.

Si c'est en deux parties liées qu'on joue, on ne peut les quitter non plus que les parties n'y consentent; & en ce cas, chacun doit donner de l'argent pour le tout, & choisir un jour pour l'achever.

La chasse se marque partout où la bale a fait son second bond dans quelqu'endroit du jeu où elle tombe.

Tout joueur qui touche une bale, de quelque maniere que ce soit, perd un quinze.

Si, par inadvertance ou par oubli les marqueurs disoient une chasse pour une autre, ou donneroient celle d'un joueur à l'autre, cela ne peut point préjudicier aux joueurs, parce que la premiere chasse doit toujours se jouer devant l'autre.

Quand on a mal servi on recommence, à moins qu'on ne joue qui fauls & boit.

Qui met sur l'ais de solée en servant, ou sur les clous qui le tiennent, gagne quinze, de même lorsqu'il met dans la lune. *Voyez* LUNE & VOLÉE.

On perd quinze pour dire *pour rien* trop tard. *Voyez* POUR RIEN. Celui qui sert ne peut pas le dire; qui fait trois chasses rend tout son coup faux: depuis le service une balle sortie hors les murailles, & qui y rentreroit après qu'on auroit joué dessus, le coup ne vaudroit rien.

Un joueur qui a quarante & fait deux chasses, ne perd point son avantage, mais il doit gagner au-moins la derniere de ces chasses pour avoir le jeu.

Si l'autre joueur avoit pour lors trente, & qu'il gagnât la premiere chasse, ils n'auroient aucun avantage l'un sur l'autre; & l'autre qui gagneroit la derniere n'auroit qu'avantage. On ne prend rien pour se tromper en comptant moins de ce qu'on a fait, quinze, trente ou même au jeu, supposé que la partie ne fût point finie, car on perdroit ce dont on se méprendroit à la fin de la partie, si l'on laissoit jouer après cette méprise.

PAUME, JEU DE LA LONGUE; ce jeu se nomme ainsi parce qu'on y joue dans une grande place qui n'est point fermée. Cette place est une grande rue, large, spacieuse & fort longue : il y a des villes où ces jeux sont dans des grands patis, ou de longues allées d'arbres. Au reste, il n'importe où ces jeux soient, pourvu que le terrein en soit uni, ou bien pavé, parce que lorsqu'il faut courir à la balle, il seroit dangereux de faire un faux pas, si le sol étoit inégal. On joue plusieurs à ce jeu, comme trois, quatre, cinq contre cinq. On se sert de battoirs de différentes grandeurs. *Voyez* BATTOIRS. On sert à la longue *paume* avec la main, & non pas avec le battoir, comme à la courte. Les parties sont de trois, de quatre, de cinq, & quelquefois de six jeux, selon les conventions qu'on fait.

C'est un grand avantage d'avoir au jeu un bon serveur qui ait le bras fort, afin qu'en jettant la balle avec roideur, ceux du parti contraire ne puissent l'attraper, auquel cas ils perdent quinze.

Quand on ne pousse point la balle jusqu'au jeu, on perd quinze au profit des autres joueurs. Les chasses à la longue *paume* se marquent à l'endroit où s'arrête la balle en roulant, & non pas où elle frappe.

Lorsqu'une balle qu'on a poussée du toit est renvoyée au-delà du jeu, le côté de celui qui l'a renvoyé gagne quinze.

Qui touche, de quelque maniere que ce soit, la balle qu'un des joueurs de son côté a poussée, perd quinze.

Quand un de ceux qui sont au renvoi repousse une balle de leur adverse partie, il est permis aux autres de la renvoyer ou de l'arrêter avec le battoir, pour l'empêcher de passer le jeu du côté du toit, afin que la chasse soit plus longue.

Toute balle poussée hors le jeu est autant de quinze que celui qui l'y pousse perd.

Toute balle qui tombe à terre est bonne à pousser du premier bond; le second ne vaut rien.

PAUMELLE, s. f. (*Métiers.*) les Cordiers nomment *paumelle*, une lisiere de drap que le cordier a dans sa main, & dans laquelle il tient le fil pour arrêter le tortillement que la roue imprime, jusqu'à ce qu'il ait bien disposé le chanvre qu'il file; elle empêche que la main du fileur ne soit coupée par le fil.

Les Corroyeurs & les Marroquiniers appellent *paumelle*, un morceau de bois à manicle, plat, plus long que large, dentelé par-dessus, que l'on tient d'une main par le moyen d'une espece de manicle.

Les Oiseleurs entendent par *paumelle*, une machine composée de plusieurs pieces, sur laquelle on met un oiseau en vie pour monter lorsqu'il n'a point de queue, & qu'on ne peut s'en servir aux serges.

Paumelle est encore une espece de panture de porte qui s'attache sur le bois, & qui tourne sur un gond. *Trevoux.* (*D. J.*)

PAUMER, v. neut. (*Marine.*) les Levantins se servent de ce terme pour dire *se toner en balans à force de bras.*

PAUMET, s. m. (*Marine.*) c'est un dé concave qui tient à un cuir à la paume de la main du voilier, & il s'en sert pour tourner son aiguille lorsqu'il coud les voiles. (Z)

PAUMIER, s. m. ouvrier qui fait des raquettes & des balles, & autres choses servant au jeu de paume. Ce sont aussi les *paumiers* qui tiennent les jeux de paume, & qui fournissent aux joueurs des balles & des raquettes.

Il y a dans Paris une communauté de maîtres *Paumiers*, raquetiers, faiseurs de esteufs, pelottes & balles. Leurs statuts sont de l'année 1610.

Cette communauté est gouvernée par quatre jurés qui reçoivent les apprentis, & font des visites tous les mois. On élit deux de ces jurés chaque année, & ils sont deux ans en charge.

L'apprentissage est de trois ans, & le brevet doit être porté aux jurés huit jours après sa passation pour être enregistré.

Les aspirans à la maîtrise doivent faire chef-d'œuvre, à l'exception des fils de maîtres.

Les veuves jouissent des mêmes privileges que leurs maris, tant qu'elles restent en viduité; elles peuvent continuer les apprentis commencés par leurs maris, mais non en obliger de nouveaux.

PAUMILLE, s. f. (*Fauconnerie.*) c'est une machine composée de plusieurs pieces, sur laquelle on met un oiseau en vie pour mentir.

PAUMILLON, s. m. (*Agriculture.*) partie de la charrue qui tient l'épars où sont ordinairement attachés les traits des chevaux ou des bœufs qui tirent la charrue.

PAUMURE, s. f. *terme de Chasse*, c'est le sommet des têtes de cerf, où le bois se divise en plusieurs branches, qui étant au nombre de cinq, représentent la paume de la main. (*D. J.*)

PAVO, *en Astronomie*, voyez *l'article* PAON.

PAVOASAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Afrique, dans l'île de S. Thomé, sur le bord de la mer, avec une forteresse, un évêché suffragant de Lisbonne, & un port. Elle est peuplée d'italiens, de françois, d'espagnols & de portugais. *Long.* 23. 30. *lat. mérid.* 30. (*D. J.*)

PAVOIS, s. m. (*Art. milit.*) espece de grands boucliers, dont les anciens se servoient pour se couvrir dans l'attaque des places contre les traits de l'ennemi. On appelloit aussi ces *pavois* des *larges*. Ceux qui portoient ces grands boucliers s'appelloient *pavesieux* du tems de Charles VII. Le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice françoise*, rapporte une note tirée de Monstrelet, laquelle porte *que pavesieux c'étoient porteurs de* pavois, *grands écus à couvert de quoi les arbalêtriers rebandoient*. Ce qui fait voir que les *pavois*, ou les targes, étoient portés par des gens particuliers destinés à cet effet, qui n'étoient que pour *targer*, ainsi qu'on parloit alors, c'est-à-dire pour couvrir les autres qui travailloient ou qui tiroient des fleches. *Hist. de la milice françoise.* (Q)

PAVOIS, PAVESADE, PAVIERS, BASTINGUE *ou* BASTINGURE, (*Marine.*) c'est une tenture de frise ou de toile, que l'on tend autour du plat-bord des vaisseaux de guerre, & qui est soutenu par des pontilles, pour cacher ce qui se passe sur le pont pendant un combat: on s'en sert aussi pour orner un vaisseau dans un jour de réjouissance. Les *pavois* des Anglois sont rouges. Pour ceux de France & des Hollandois, *voyez* BASTINGUE *ou* BASTINGURE. (Z)

PAVOISER, PAVIER SES NAVIRES, SE PAVOISER, (*Marine.*) c'est entourer le bord d'un vaisseau d'un tour de drap ou d'une toile large d'une aune, c'est-à-dire aune de France, ce qui se fait aux jours de réjouissance & de combat, tant pour l'ornement que pour ne pas laisser voir les soldats. Quelques-uns veulent que cela vienne d'une coutume des anciens, qui, lorsqu'ils avoient envie de combattre, rangeoient leurs *pavois* sur les bords de leurs vaisseaux, afin de pouvoir se cacher derriere. (Z)

PAVONIUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) quelques naturaliſtes ont donné ce nom au jaſpe verd.

PAVOR, (*Mythol.*) les Romains avoient perſonnifié la peur, & Tullus Hoſtilius lui fit une ſtatue comme à un dieu, pour qu'il épouvantât les ennemis de Rome.

PAVORIENS, (*Antiq. rom.*) on donnoit ce nom à une partie des Saliens, ou prêtres de Mars, ceux qui étoient deſtinés au culte de la déeſſe *Pavor*. (*D. J.*)

PAVOT, *papaver*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée le plus ſouvent de quatre pétales diſpoſés en rond; le piſtil ſort du calice qui eſt de deux feuilles, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque, tantôt ovoïde, tantôt oblongue, & garnie d'un chapiteau. Dans quelques eſpeces il y a ſous ce chapiteau une ſorte de ſoupirail qui s'ouvre & qui laiſſe voir la cavité du fruit, elle a dans ſa longueur différentes feuilles ou petites lames qui ſervent comme de placenta, à une grande quantité de ſemences les plus ſouvent arrondies & très-menues qui y ſont attachées. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Voilà cette plante ſi ſinguliere, par ſa propriété merveilleuſe & incompréhenſible, de calmer nos paſſions, d'adoucir nos maux, nos douleurs, & d'endormir nos déplaiſirs dans une douce ivreſſe.

Tournefort compte quarante-quatre eſpeces de *pavot*; nous en décrirons ſeulement trois, le blanc le noir, & le rouge ou le ſauvage.

Le *pavot blanc*, en anglois *the white poppy*, eſt nommé par les Botaniſtes *papaver hortenſe, ſemine albo, ſativum, Dioſcoridis, album Plinii* C. B. *p.* 170. Ray, *Hiſt. I.* 853. Tournef. *I. R. H.* 237. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Il porte un grand nombre de feuilles longues, larges d'un verd blanchâtre, & fort découpées par les bords; ſa tige eſt ronde & unie, elle s'éleve à la hauteur de cinq ou ſix piés; elle eſt environnée de feuilles plus courtes & plus larges que celle des autres *pavots*: elle ſe diviſe vers ſon ſommet en trois ou quatre branches, qui portent chacune à leur extrémité une tête ronde, inclinée d'abord, mais qui ſe redreſſe à meſure que la fleur s'ouvre.

La fleur eſt compoſée de quatre feuilles blanches, larges, renfermées dans une couple de coſſes vertes & membraneuſes, qui tombent auſſi tôt que la fleur eſt écloſe. Après que cette fleur eſt tombée, ce qui ſe fait en peu de tems, les vaiſſeaux ſéminaux prennent une groſſeur conſidérable; ils ont ſouvent autant de diametre qu'une groſſe orange; ils ſont ronds, & portent à leur partie ſupérieure une couronne dentelée. Ces vaiſſeaux ſéminaux ſont diviſés en pluſieurs capſules membraneuſes, aux côtés deſquelles eſt attachée une petite ſemence.

Toute la plante eſt pleine d'un lait amer, dont l'odeur eſt fort déſagréable & malfaiſante. On ſeme ce *pavot* dans les champs & dans les jardins. Il fleurit en Juin, & on en recueille les têtes ſur la fin de Juillet. C'eſt de ces têtes qu'on tire l'opium, dont le meilleur nous vient de Turquie, où il y a une grande quantité de ces *pavots* ſemés dans les champs de la Natolie.

On fait de ces têtes de *pavot*, ſeches, infuſées & bouillies dans de l'eau, le ſirop de *meconium* & le *diacod*. Ses graines ſont rafraîchiſſantes & bienfaiſantes dans la ſtrangurie & les fievres aiguës.

Le *pavot noir*, cultivé des jardins, eſt le *papaver hortenſe ſemine nigro, ſylveſtre Dioſcoridis, nigrum Plinii*. C. B. *p.* 170. Ray, *Hiſt. I.* 853. Tourn. *I. R. H.* 237. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Ce *pavot* n'eſt pas ſi haut que le blanc, mais il lui reſſemble à tous les autres égards. La grande différence eſt dans la fleur qui eſt dans celui-ci purpurine avec le fond noir, & dans les têtes qu'il a plus petites que le blanc, & qui contiennent une ſemence noire.

Les racines de l'un & de l'autre ſont empreintes d'un lait amer, branchues & périſſent lorſque la ſemence eſt mûre. On cultive le *pavot* noir dans les jardins, à cauſe de l'agréable variété de ſa fleur qui eſt grande, tantôt ſimple, tantôt double, frangée ou non-frangée. On fait entrer ſes feuilles dans les onguens pour la brûlure & dans le *populeum*. Il fleurit en Juin, & ſe ſeme de lui-même dans les jardins.

Le *pavot rouge* des champs, autrement dit *pavot ſauvage* ou *coquelicot*, eſt le *papaver erraticum, majus, ῥοιὰς*, Dioſcoridis, Theophraſti, Plinii, C. B. *p.* 170. Tourn. *I. R. H.* 238. Boerh. *Ind. alt.* 279.

Sa racine eſt ſimple, groſſe comme le petit doigt, blanche, garnie de quelques fibres, amere au goût. Les feuilles ſont rudes, velues, vertes-brunes, découpées çà & là comme celles de la chicorée, velues & dentelées en leurs bords. Les tiges ſont hautes d'une coudée, rameuſes, hériſſées de poils clairſemés, mais un peu roides.

Ses fleurs naiſſent aux ſommets des tiges larges, d'un rouge foncé, à quatre pétales, avec des taches noires au fond de chaque pétale, & ſi foiblement attachées qu'elles tombent au moindre vent.

Elles ſont ſuivies de petites têtes groſſes comme des noiſettes, oblongues & couvertes d'une couronne dentelée; ces têtes ſont diviſées en pluſieurs cellules qui renferment des ſemences menues, noirâtres ou d'un rouge obſcur. Ses tiges & ſes feuilles ſont pleines d'un ſuc jaunâtre amer, d'une odeur forte, mais moindre que celle des deux premieres eſpeces.

Cette plante croît par-tout dans les champs, le long des chemins, & principalement parmi les blés qu'elle releve par la vivacité de la couleur de ſes fleurs. Elle fleurit en Juin & Juillet. Sa graine ſemée dans les jardins donne une infinité de variétés.

PAVOT, (*Mat. méd.*) on ſe ſert en Médecine de trois eſpeces de *pavots*; le *pavot blanc* ou à fleur & ſemences blanches, le *pavot noir* ou à ſemences noires, & le *pavot rouge* ou *coquelicot*.

Pavot blanc. La ſeule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine eſt ſon fruit, ou cette eſpece de coque de la figure & à-peu-près de la groſſeur d'un œuf, qui contient les ſemences de cette plante, & qui eſt connue dans l'art ſous nom de *tête de pavot*.

C'eſt préciſément des têtes de *pavot* blanc, cultivé dans la Natolie & dans quelques contrées voiſines, en Perſe, &c. qu'on retire l'opium. *Voyez* OPIUM.

Les têtes de *pavot* de notre pays fourniſſent par la décoction une ſubſtance qui ne differe de ce fameux extrait que par le degré d'activité, & qui n'a beſoin pour produire les mêmes effets que d'être employée en une doſe beaucoup plus conſidérable. La variété des climats produit cette différence très-conſidérable, mais ſans détruire entierement la qualité ſpécifique ou abſolue.

L'extrait du *pavot* que l'on cultive dans les régions tempérées de l'Europe eſt un narcotique léger, mais sûr: & l'on n'emploie la ſubſtance extractive des *pavots* que pour cette qualité.

C'eſt communément ſous la forme de ſirop ſimple que l'on donne cette matiere. On le donne auſſi aſſez ſouvent ſous celle de décoction.

Sirop de pavot. Prenez des têtes de *pavot* ſeches, coupées par morceaux, & dont on a ôté les ſemences, une livre; eau commune, ſuffiſante quantité pour pouvoir faire bouillir pendant un quart-d'heure, & avoir environ une livre de liqueur de reſte. Après cette courte & légere coction, paſſez & exprimez fortement à la preſſe, ajoutez deux livres de ſucre, clarifiez au blanc-d'œuf, & cuiſez à conſiſtence de ſirop.

Cette maniere de préparer le ſirop de *pavot* eſt fort éloignée de celle qui eſt décrite dans toutes les pharmacopées, où il eſt ordonné d'employer une quantité immenſe d'eau qu'il faut conſumer, ſoit par une très-longue décoction des têtes, ſoit par une très-longue cuite, après qu'on a ajouté le ſucre. Dans la pharmacopée de Paris, par exemple, on demande pour une livre de têtes de *pavots*, ſeize livres d'eau & quatre livres de ſucre: il faut par conſéquent diſſiper à-peu-près quatorze livres d'eau dans l'une & dans l'autre coction. Dans la méthode que nous venons de propoſer, & qui eſt d'après les vûes de M. Rouelle, il faut à-peine quatre livres d'eau, dont une partie ſe diſſipe pendant la décoction des têtes, & une plus grande partie eſt imbibée dans leur ſubſtance, d'où on la retire enſuite par une forte expreſſion chargée preſque à ſaturation, ou du-moins très-chargée de matiere extractive. M. Rouelle prétend que la longue décoction des têtes de *pavot* & la longue cuite de liqueur qu'elle ſeroit requiſe pour réduire cette liqueur en conſiſtence de ſirop; que ces opérations, dis-je, ſont non-ſeulement inutiles, mais même nuiſibles, en ce qu'elles dénaturent la compoſition propre de l'extrait. Il ſoutient que ſon ſirop, préparé par une décoction d'un quart-d'heure des têtes de *pavot*, & par la cuite *ſirupeuſe* qui demande la moindre évaporation qu'il eſt poſſible, eſt beaucoup plus narcotique que celui qui eſt préparé, ſelon la pratique directement contraire qui eſt la plus ſuivie. Mais quand même cette prétention ne ſeroit pas confirmée par l'expérience, il eſt toujours inconteſtable qu'une petite quantité d'eau & une très-courte application de ce menſtrue étant ſuffiſante pour extraire du *pavot* ſa partie médicamenteuſe, il eſt plus commode, plus conforme aux regles de l'art, eſſentiellement mieux d'opérer cette extraction avec ces circonſtances, que d'appliquer une quantité ſuperflue de menſtrue, & de l'appliquer trop long-tems. Pour ce qui regarde la quantité d'eau à diſſiper par la cuite du ſirop, il eſt clair que la proportion eſt d'autant plus parfaite, tout étant d'ailleurs égal,

c'eſt

c'est-à-dire la quantité de matiere dissoute dans la liqueur étant la même, que cette quantité de l'eau à dissiper est moindre.

Le sirop de *pavot* est un des remedes le plus communément employé, toutes les fois que les narcotiques légers sont indiqués. *Voyez* NARCOTIQUE. Sa dose ordinaire est depuis deux gros jusqu'à six.

Le sirop de *pavot blanc* est aussi connu dans les boutiques sous le nom de *sirop de meconium*, & sous celui de *sirop de diacode*.

La décoction d'une grosse tête de *pavot* ou de deux petites se donne assez communément, au lieu d'une dose commune de sirop.

Les semences du *pavot blanc* sont émulsives, & contiennent par conséquent de l'huile par expression. Le suc émulsif & l'huile nue de ces semences ne participent en rien de la qualité assoupissante du *pavot*. Cette distinction de vertu est très-anciennement connue; elle est notée dans Dioscoride; Matthiole en fait mention. M. Tournefort rapporte qu'on fait à Gènes des petites dragées avec des semences de *pavot*, dont les dames mangent une grande quantité, sans en éprouver aucune impression assoupissante. Geoffroi rapporte tous ces témoignages, auxquels il ajoute son propre sentiment. Il est fort singulier que toutes ces autorités & l'expérience n'ayent pas détruit le préjugé qui regne encore; & que dans presque tous les livres de Médecine, même les plus modernes, on trouve les semences de *pavot* expressément demandées dans les émulsions qu'on prétend rendre plus tempérantes, plus calmantes. Il est plus singulier encore que Geoffroi lui-même conclud de son assertion contre la vertu calmante des semences de *pavot*, que ses semences sont propres aux émulsions destinées à appaiser le bouillonnement des humeurs, *&c.* Nous en concluons au contraire que ces semences n'y pourroient être propres que par les qualités très-communes de la matiere émulsive; & que, comme d'ailleurs ces semences sont, par leur petitesse, d'un emploi moins commode que les grosses semences émulsives, telles que les amandes douces, *&c.* il ne faut jamais préparer des émulsions avec les premieres, que quand on manque absolument des dernieres. Les têtes de *pavot* entrent dans les trochisques, béchiques noirs, & dans l'huile de mandragore; les semences dans le sirop de tortue, & la poudre *diatragacanthi frigida*; les feuilles dans le baume tranquille; le sirop dans les pilules de styrax, le looch blanc, les tablettes béchiques, *&c.*

Le *pavot noir* est fort peu employé en Médecine. Il y a pourtant des apothicaires qui prennent indifféremment les têtes de *pavot noir*, comme celles de *pavot blanc*, pour la préparation du sirop de diacode, & des médecins qui ont observé que la vertu narcotique de ces deux especes de *pavot* étoit à-peu-près la même.

L'huile par expression connue dans plusieurs provinces du royaume sous le nom *d'huile d'œillet* ou *d'œillette*, & employée par le peuple dans ces pays sans le moindre inconvénient aux mêmes usages auxquels on emploie plus généralement l'huile d'olive; cette huile, dis-je, est retirée des semences de *pavot* noir. Cette observation prouve absolument pour l'huile de *pavot* noir, & concourt à prouver par analogie pour l'huile de *pavot* blanc que ces substances ne sont point narcotiques.

Les feuilles de *pavot* noir entrent dans l'onguent populeum & dans le baume tranquille: elles ne sont d'aucun usage, non plus que celles de *pavot* blanc dans les prescriptions magistrales.

Le *pavot rouge* ou *coquelicot* ne fournit à la Médecine que les pétales de ses fleurs.

Ces pétales sont de l'ordre des substances végétales qu'il faut dessecher le plus promptement, c'est-à-dire par le secours de la plus grande chaleur qu'il soit permis d'employer. *Voyez* DESSICCATION. Si on laisse languir leur dessechement, elles se noircissent très-promptement, & prennent un goût & une odeur de moisi.

Les fleurs de coquelicot sont regardées comme très-adoucissantes, très-pectorales, comme légerement diaphoretiques & comme un peu calmantes. On emploie assez communément leur décoction legere, ou leur infusion théiforme à titre de *tisane* dans la toux opiniâtre & seche, dans les fluxions de poitrine, les pleurésies, & même dans la petite-vérole.

On retire une eau distillée des fleurs de coquelicot, qui doit être rangée dans la classe de celles qui sont parfaitement inutiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

On en prépare une conserve & un sirop dont la vertu est analogue à celle de la décoction, mais qui ne permettant pas par leurs formes d'être donnés en aussi grande quantité, lui sont absolument inférieurs.

Les fleurs de coquelicot entrent dans la décoction pectorale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PAVOT CORNU, *glaucium*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est de deux feuilles, & devient dans la suite une silique longue & ronde, qui n'a qu'une seule capsule traversée par des valvules adhérentes à une cloison qui occupe le milieu de la silique dans toute sa longueur. Cette silique renferme des semences le plus souvent arrondies: il y a quelques especes de ce genre dont le fruit qui n'a qu'une seule capsule, s'ouvre en quatre parties. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

Cette espece qu'on appelle en particulier *pavot jaune cornu*, est le *glaucium flore luteo*, I. R. H 254. Boerhaave, *ind. alt.* 305. *papaver corniculatum luteum*, *μηκώνιον*, *Dioscoridis & Theophrasti sylvestre*, *keratitis plinii*, C. B. P. 171. en anglois, *the yellow horned poppy*. Galien dit que cette plante est détersive; mais qu'il ne faut l'employer que pour manger les chairs baveuses des ulceres.

Sa racine est grosse comme le doigt, longue, jaunâtre en-dedans, & donnant un suc jaune. Elle pousse des feuilles amples, charnues, grasses, épaisses, velues, découpées profondément, dentelées en leurs bords, & comme crêpées, de couleur de verd de mer, se couchant à terre, & attachées par de grosses queues.

Sa tige ne s'éleve que la seconde année; elle est fort dure, nouée, glabre, divisée en plusieurs rameaux, poussant de ses nœuds de petites feuilles légerement découpées.

Ses fleurs naissent au sommet, larges, grandes comme celles du *pavot* cultivé, composées chacune de quatre petales, disposées en rose, de couleur jaune doré.

Lorsque cette fleur est passée, il paroît un fruit en silique, long comme le petit doigt, grêle, rude au toucher, contenant des semences arrondies & noires.

Toute la plante est empreinte d'un suc jaune & teinte en jaune; elle est en même tems de mauvaise odeur, d'un goût amer, & croît aux lieux maritimes sablonneux.

J'ai eu mes raisons pour décrire cette plante, qui pourroit devenir fatale à ceux qui ne la connoîtroient pas, & qui du-moins l'a déja été en Angleterre. On en cite un exemple dans les *Transf. philos.* n°. 242, & le récit en est assez singulier pour mériter d'être extrait.

Dans une maison de laboureurs de la province de Cornouailles, on mit par erreur de la racine de cette plante, au lieu de celle du panicaut de mer, dont les pauvres gens du pays font communément des especes de fouasses, ou de gâteaux. Dès que le maître de la maison eut mangé de celui-ci tout chaud, il fut saisi d'un violent délire, dans lequel tous les objets lui paroissoient jaunes; en sorte qu'il prenoit les ustensiles de sa maison pour être autant d'ustensiles d'or. Son valet & sa servante qui mangerent après lui du même gâteau, éprouverent aussi les mêmes symptomes; saisis d'un délire d'ivresse qui leur ôta la raison, ils se deshabillerent, entrerent tout nuds dans une chambre où beaucoup de monde se trouvoit, & se mirent à danser dans cet attirail de la simple nature.

Un enfant au berceau à qui l'on avoit donné un petit morceau du gâteau de *pavot cornu*, en éprouva de légeres convulsions avec assoupissement; mais il se rétablit au bout de peu de jours. La nature guérit aussi les autres malades par un grand cours de ventre qui succéda promptement, & accompagné de violentes tranchées. Leur folie étoit telle dans le commencement de ce bénéfice naturel, qu'ils s'imaginoient que leur garderobe étoit de l'or le plus pur. Il semble que ce délire singulier provenoit sur-tout de l'idée qu'ils avoient dans le cerveau de cette plante, dont les racines les avoient empoisonnés. J'ai déja dit en la décrivant, que ses fleurs sont grandes, en rose, d'un beau jaune, que tout le suc de ce *pavot* est jaune, & qu'il teint en jaune. (*D. J.*)

PAUPIERE, s. f. (*Anatomie.*) les *paupieres* sont une espece de voiles ou rideaux placés transversalement au-dessus & au-dessous de la convexité antérieure du globe de l'œil. Il y a deux *paupieres* à chaque œil, une supérieure & une inferieure. La *paupiere* supérieure est la plus grande & la plus mobile dans l'homme. La *paupiere* inférieure est la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux *paupieres* de chaque œil s'unissent sur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne*, ou *grand angle*, celui qui est du côté du nez; & *angle externe*, ou *petit angle*, celui qui est du côté des tempes.

Les *paupieres* sont composées de parties communes & de parties propres; les parties communes sont la peau, l'épi-

l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuse. Les parties propres sont les muscles, les tarses, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui soutiennent les tarses. De toutes ces parties des *paupieres*, les tarses & leurs ligamens en sont comme la base. *Voyez* TARSES, *ligamens ciliaires*, &c.

Les bords de chaque *paupiere* en leur entier, sont formés par le bord du tarse, & la rencontre de la membrane interne avec la peau de l'épiderme. Ce bord a une petite largeur plate, depuis deux ou trois lignes de distance de l'angle interne des *paupieres*, jusqu'à l'angle externe, vers lequel la largeur va en diminuant. Cette largeur qui n'est que l'épaisseur applatie des *paupieres*, est taillée obliquement, de sorte que quand les deux *paupieres* se touchent légerement, elles forment avec la surface du globe de l'œil, un canal triangulaire.

Le bord applati de chaque *paupiere* est garni d'une rangée de poils qu'on appelle *cils*; ceux de la *paupiere* supérieure sont courbés en haut, & plus longs que ceux de la *paupiere* inférieure qui sont courbés en bas. Les rangées sont du côté de la peau; elles ne sont pas simples, mais plus ou moins inégalement doubles & triples. Les poils sont proportionnément plus longs vers le milieu des *paupieres*, que vers les extrémités, & il ne s'en trouve point ordinairement à la distance marquée de l'angle interne.

Le long du même bord des *paupieres*, vers la membrane interne, ou du côté de l'œil, paroît une rangée de petits trous, qu'on peut appeller *trous* ou *points ciliaires*.

On compte ordinairement deux muscles aux *paupieres*; un propre ou particulier à la *paupiere* supérieure, nommé *muscle releveur* de cette *paupiere*; & un commun aux deux *paupieres*, appellé *muscle orbiculaire des paupieres*, lequel on subdivise différemment. *Voyez* ORBICULAIRE, & RELEVEUR.

La *paupiere* supérieure dans l'homme a beaucoup plus de mouvement que la *paupiere* inférieure. Les petits clignotemens simples qui arrivent de moment en moment, dans les uns plus, dans les autres moins, se font à la *paupiere* supérieure alternativement par le releveur propre, & par la portion palpébrale supérieure du muscle orbiculaire. Ils se font aussi alternativement & en même tems à la *paupiere* inférieure du muscle orbiculaire, mais très-peu à cause du petit nombre des fibres palpébrales inférieures.

Ces mouvemens légers, sur-tout celui de la *paupiere* supérieure, ne sont pas si faciles à expliquer, conformément à la vraie structure. Les mouvemens qui font tout-à-fait fermer les *paupieres*, & qu'on fait ordinairement pour tenir un œil bien fermé, pendant qu'on regarde fixément avec l'autre, peuvent être assez clairement expliqués par la simple contraction de toutes les portions du muscle orbiculaire. Ces derniers mouvemens font aussi abaisser les sourcils, de sorte qu'on peut les mouvoir en trois différentes manieres; savoir en haut par les muscles frontaux, en bas par les muscles orbiculaires, & en devant par les muscles sourcilliers.

La peau des *paupieres* est plus longue chez les Orientaux que chez les autres peuples; & cette peau est comme on sait d'une substance semblable à celle du prépuce; mais quel rapport y a-t-il entre l'accroissement de ces deux parties si éloignées.

Les paupieres, dit Cicéron, qui sont les ouvertures des yeux, ont une surface douce & polie, pour ne les point blesser; soit que la peur de quelque accident oblige à les fermer; soit qu'on veuille les ouvrir. Les *paupieres* sont faites pour s'y prêter, & l'un & l'autre de ces mouvemens ne leur coûte qu'un instant. Elles sont, pour ainsi dire, fortifiées d'une palissade de poils, qui leur sert à repousser ce qui viendroit attaquer les yeux quand ils sont ouverts, & à les clôre dans le tems du sommeil paisible.

Pour mettre dans un plus grand jour l'usage de ce beau voile, je remarquerai trois choses. 1°. Que les *paupieres* consistent en une peau mince & flexible, mais forte, par où elles sont plus propres à nettoyer & à défendre en même tems la cornée. 2°. Leurs bords sont fortifiés par un cartilage mol & flexible; par ce moyen elles remplissent mieux leurs fonctions, se ferment & s'ouvrent plus facilement. 3°. De ce cartilage s'éleve cette palissade de poils durs & roides, d'un grand usage pour garantir l'œil contre les injures du dehors, pour détourner les petits corpuscules, pour empêcher la lumiere trop vive, &c. & en même tems pour laisser au-travers de leurs interstices un passage suffisant aux rayons qui partent des objets pour venir jusqu'aux yeux.

Ajoutons qu'afin d'empêcher que l'air de dehors ne desseche la premiere surface de la prunelle qui y est exposée, & qu'il ne s'y fasse une espece d'épiderme comme à tout le reste du corps, il y a une humeur que l'œil a toujours en reserve dans des glandes cachées sous les *paupieres*, & qu'il envoye par des conduits particuliers vers leurs bords, afin que passant & repassant souvent sur le globe de l'œil, comme elles font, il soit toujours humecté par cette humeur qui y est répandue; elle produit sur l'œil le même effet que le vernis sur les tableaux, donnant à leurs couleurs plus d'éclat & de vivacité.

Cette action des *paupieres* sert encore à nettoyer & à essuyer l'œil, en emportant la poussiere, & les autres petits corps qui peuvent s'attacher à cet organe, & l'incommoder. Cet usage a paru de telle importance à la nature, que les brutes, n'ayant pas le moyen de se frotter les yeux comme l'homme qui a des mains, elle leur a donné une troisieme *paupiere*, qu'elle a mis en-dedans sous les deux autres; en sorte que cette *paupiere* se glissant au-travers, va de droit à gauche, & de gauche à droite, pendant que les deux autres se haussent & se baissent pour pouvoir essuyer l'œil en tout sens. C'est à cette *paupiere* que sont attachées les glandes, qui fournissent l'humeur huileuse qui est répandue sur la cornée pour la nettoyer.

Le singe est le seul entre toutes les bêtes, qui de même que l'homme n'a point cette troisieme *paupiere*; parce qu'ayant des mains comme lui; il s'en peut servir pour se frotter les yeux, & en faire sortir ce qui les incommode.

Les organes qui font remuer cette *paupiere* des animaux, ont une méchanique bien industrieuse; elle consiste dans une corde qui passe dans une poulie, & qui étend sur l'œil une membrane, comme on tire un rideau devant une fenêtre; mais il faut beaucoup plus d'artifice pour cette action, qu'il n'y en a dans celle de la poulie; parce que pour étendre cette membrane, il est nécessaire que le muscle qui la tire fasse un fort long chemin, ce qui est difficile à un muscle, qui ne peut être guere long, à cause du peu d'espace qu'il a pour se loger.

Les poissons n'ont point ordinairement cette troisieme *paupiere*; le poisson appellé *morgan*, qui est une espece de galeus, l'a située autrement que les autres animaux; car elle est tirée en-bas par ses fibres propres, & relevée en haut par un muscle. Cette *paupiere* se trouve aussi dans les poissons, qui comme le veau marin sortent quelquefois de l'eau pour venir sur terre; peut-être c'est parce que l'œil des poissons qui sont toujours dans l'eau, n'a pas besoin de *paupiere* qui le conserve & le garantisse de la poussiere qui vole en l'air, à laquelle l'œil du veau marin qui demeure long-tems sur terre, est exposé.

On n'est pas maitre du mouvement des *paupieres*, c'est ma derniere remarque; aussi est-ce avec raison qu'autrefois à Rome, on prit pour un prodige la fermeté d'un gladiateur qui retenoit le mouvement de ses *paupieres*, & s'empêchoit de siller les yeux quand il vouloit, lorsqu'on lui portoit des coups au visage; car quoique le mouvement des *paupieres* soit libre, il devient à la longue necessaire, & très-souvent involontaire. On n'est pas maitre de tenir les *paupieres* élevées lorsque le sommeil est pressant, ou que les yeux sont fatigués; ce n'est pas cependant une chose particuliere aux yeux; la nature a fait les organes des piés & des mains soumis à notre volonté, quoique notre volonté n'en dispose pas toujours. Qu'un homme tienne dans sa main quelque chose de précieux, & qu'il veut conserver au péril de sa vie; s'il vient alors à broncher inopinément, étant abordé par un voleur, il lâchera ce qu'il tient pour mettre les mains au-devant de lui. La volonté n'est point la maîtresse d'un mouvement automatique qui va directement à notre conservation. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PAUPIERES, *maladie des* (*Médecine.*) les *paupieres* sont sujettes à plusieurs maladies dont nous parcourons les principales, & nous renvoyons les autres sous leurs articles particuliers.

Les enfans viennent quelquefois au monde avec les *paupieres* d'un œil, ou des deux yeux, unies ensemble en tout ou en partie. Il est vrai que c'est un jeu rare de la nature, & beaucoup plus commun par accident ou maladie, que par vice de conformation. Mais quelle qu'en soit la cause, on ne sauroit croire combien il est essentiel de charger de l'opération un chirurgien qui ait de l'expérience, de l'adresse, & la main sure pour ne point endommager l'œil. Nous parlerons de cette concrétion des *paupieres* à la fin de cet *article*.

Les

Les *paupieres* sont fort sujettes à des tubercules & excroissances de différentes grandeurs & figures. Si l'excroissance est petite, rouge, dure, immobile, & située au-dessus des cils, on l'appelle *orgeolet*, à cause qu'elle a la figure d'un grain d'orge. Quelquefois cette petite tumeur est située en-dehors près de la peau, & quelquefois au-dedans de la *paupiere*. *Voyez* ORGEOLET.

Si le tubercule est mobile, on l'appelle *chalaze*; s'il est en forme de vessie remplie d'une humeur aqueuse, on le nomme *hydatide*. S'il est fait comme un grain de grêle, on le nomme *grêle*, en grec [illegible]. C'est une petite tumeur blanche, raboteuse, plus dure & plus calleuse que l'orgeolet, naissant à la partie extérieure & intérieure des *paupieres*, & renfermant une humeur qui ressemble en consistance à du tuf, ou à du gravier; on traite ce mal de même que l'orgeolet.

Quelques-uns de ces tubercules tiennent de la nature de l'atherome, du stéatome, & du méliceris; mais la plûpart sont de l'espece enkistée, les uns tenant à la peau par une racine fort mince, & les autres ayant une base fort large. Ces tubercules ne sont pas à craindre quand ils ne causent aucune douleur; cependant ils demandent une attention particuliere lorsqu'il s'agit de les enlever par une incision, à cause de l'extrème délicatesse de la *paupiere*. Les tubercules qui pendent à une racine peuvent être extirpés par le moyen de la ligature, ou en les coupant sur le champ avec des ciseaux.

Les verrues qui viennent aux *paupieres* ne different des tumeurs dont on vient de parler, qu'en ce qu'elles défigurent la partie, & offensent souvent la vue. Ces verrues ont une racine grosse ou petite; on les extirpe par le moyen de la ligature ou du bistouri, de même que les autres verrues; mais quand elles deviennent noirâtres ou livides, on ne doit pas y toucher, parce qu'on a tout lieu d'appréhender la gangrene.

Les *paupieres* s'enflent ou se relâchent souvent au point de défigurer la partie, & de nuire à la vue. Cette maladie procede toujours ou de la paralysie du muscle releveur de la *paupiere*, ou du relâchement de la peau qui est au-dessus. Il vient quelquefois aux *paupieres* une tumeur œdémateuse ou aqueuse qui empêche l'œil entierement de s'ouvrir; il faut exactement distinguer ce cas du précédent, puisqu'on y remédie aisément par des cathartiques; des diurétiques, & des sudorifiques, & en appliquant sur la partie une compresse trempée dans de l'esprit-de-vin camphré, ou dans de l'eau de chaux. Lors au contraire qu'elle est causée par un relâchement de la peau, il convient d'employer des remedes corroboratifs, comme un emplâtre d'huile noire de tartre, mêlée avec de la cire ou du baume de Pérou, de l'eau de la reine de Hongrie, de l'esprit de vers-de-terre, & autres choses semblables. Supposé que ces remedes ne réussissent point, le mieux qu'on puisse faire est de retrancher une portion suffisante de la peau relâchée, pour la racourcir & la faire rentrer dans son état naturel; mais cette opération délicate a rarement du succès.

Ce qu'on nomme *mutilation de la paupiere*, en grec *κολόβωμα*, est une maladie de l'œil, dans laquelle le bord de la *paupiere* est fendu, ou consommé en partie; ensorte que les angles de part & d'autre de cette fente, même les bords, se retirent & se renversent. C'est une espece d'éraillement de la *paupiere* produit par une plaie, un ulcere, ou autre maladie. Quelque petite que soit cette fente ou cette mutilation de la *paupiere*, le mal est incurable; la *paupiere* a trop peu d'épaisseur pour pouvoir être retaillée, & soutenir une ou deux aiguilles, autant de tems qu'il en faudroit pour procurer l'union.

Le trachome des Grecs, qu'on appelle en françois *dartre des paupieres*, est une ulcération des *paupieres*, accompagnée de rougeur, de prurit, d'âpreté, d'inégalités, de ficosités, de fentes, & de duretés dans la partie interne de l'une & de l'autre *paupiere*; on en fait trois especes, ou plûtôt trois degrés différens.

Le premier est quand en renversant les *paupieres*, on voit qu'elles sont en-dedans rouges, inégales, âpres, & que le malade se plaint d'une démangeaison cuisante; on appelle cette espece *dasites*. Le second est quand ces symptomes sont plus violens, & qu'il se forme aux *paupieres* de petits tubercules, à peu-près comme des pepins de figue; alors le mal prend le nom de *ficosis*, *ficosa palpebra*. Le troisieme est quand la maladie est si invétérée, que la partie interne des *paupieres* est ulcérée avec des fentes & des duretés calleuses: les Grecs nomment cette espece de dartre calleuse des *paupieres*, *sklerosis*, & les latins *callositas palpebræ*; pour la cure, *voyez* TRACHOME.

Le dérangement des cils des *paupieres* qui se tournent quelquefois en-dedans, & irritent les yeux par de vives douleurs accompagnées d'inflammations, est un mal qui se nomme *trichiase*. *Voyez* TRICHIASE.

Le renversement & retirement des *paupieres*, qui ne couvrent pas suffisamment l'œil, se nomme *ectropium* & *lagophtalmie*. Voyez-en les *articles*, & joignez-leur la dissertation savante de Keckius sur l'ectropium, car elle mérite d'être consultée.

Quand les *paupieres* sont collées l'une à l'autre, ou contre l'œil même, quelle qu'en soit la cause, cette maladie s'appelle concrétion des *paupieres*, & par les Grecs, *ἀγκυλοβλέφαρον*, mot composé de *ἀγκύλη*, *jointure*, & de *βλέφαρον*, *paupiere*. Celse ainsi que Paul Eginete en ont parlé. On distingue bien aisément cette concretion d'un accident passager qui arrive aux yeux par l'intervention de quelque matiere glutineuse, sans qu'il y ait une véritable coalition, comme on le voit quelquefois dans la petite vérole & dans l'ophtalmie.

Quelquefois les *paupieres* sont tellement collées l'une contre l'autre, qu'on ne sauroit du tout ouvrir l'œil. Tantôt cet accident n'arrive qu'à un œil; d'autres fois à tous les deux. Il arrive aussi quelquefois que la *paupiere* s'unit avec la conjonctive, & cela plus ou moins fort, à proportion du nombre de fibres entre lesquels se fait la coalition. Ces sortes de maux viennent aux yeux quand cette partie ou la *paupiere* qui la couvre, ont été mal traitées par la petite vérole, ou à la suite d'une violente inflammation, ou d'une brûlure, sur-tout si elle a été faite avec de la poudre à canon, ou en un mot de toute autre exulcération de quelque nature qu'elle soit. Il n'est pas sans exemple de voir des enfans naître avec cette défectuosité, & des hommes sains d'ailleurs la contracter à l'occasion d'excroissances charnues à l'un ou l'autre angle de l'œil. Heister dans sa chirurgie a vû l'un & l'autre arriver.

Le même auteur ajoute qu'il a vû les *paupieres* collées à la cornée, ce qui est difficile à concevoir; en tout cas c'est un fait rare, & dans lequel il ne peut guere arriver qu'on en guérisse sans perdre la vue: en général la guérison de la coalition des *paupieres* est très-incertaine. Un des cas où il est plus difficile de décoller la *paupiere* de dessus l'œil, c'est lorsque le mal est causé par une brûlure. Ce qu'on peut tenter de mieux alors, est de faire force injections, d'introduire dans les yeux des médicamens humectans & émolliens, propres à les tenir toujours humides & mobiles, & à empêcher les parties enflammées de se coller l'une contre l'autre.

Quand la coalition des *paupieres* est une suite de la petite vérole, il est difficile de la détacher sans que l'œil en souffre par des cicatrices irrémédiables; mais quand à l'occasion de la petite vérole, ou d'une inflammation aux yeux, il arrive, ce qui n'est pas rare, que les *paupieres* s'attachent l'une à l'autre pendant le sommeil, par l'intervention de quelques humeurs gluantes, qui empêchent le malade d'ouvrir les yeux, alors le remede est simple. On se gardera bien de lui ouvrir les yeux de force, mais on délayera ces humeurs avec facilité par des injonctions d'eau tiede, & en bassinant la partie avec du lait chaud, au moyen de quoi les *paupieres* ne manqueront pas de s'ouvrir.

Mais dans toutes les occasions où pour remédier à la concrétion des *paupieres* il est besoin de l'opération, on ne sauroit trop, comme je l'ai dit, en charger une main habile, sure & expérimentée. Il faut aussi que le même chirurgien après avoir opéré, tâche d'empêcher par des précautions convenables, que les *paupieres* ne s'attachent de nouveau. Un des bons moyens pour y parvenir, est de mettre entre deux, un petit linge très-fin, ou une feuille d'or enduite d'huile d'amandes douces; on les y laisse quelques jours jusqu'à ce qu'on n'ait plus à craindre de nouvelle coalition. Cependant comme il arrive souvent que la personne incommodée ne peut rien souffrir entre la *paupiere* & son œil, il faut alors se contenter de lui instiller dans l'œil, un collyre d'eau de plantain, de tuthie & de sucre de saturne, & réïterer souvent cette instillation; en même tems le malade aura soin de frotter doucement, & remuer lui-même ses *paupieres*, en les écartant de-tems-en-tems avec les doigts.

Je finis par une remarque sur la concrétion des *paupieres*; c'est qu'il n'en faut point faire l'opération sur les enfans, par l'impossibilité qu'il y a de les engager à tenir les yeux ouverts. Il faut donc attendre d'eux un âge raisonnable, d'autant plus que cette maladie n'est pas du nombre de celles qui se rendent plus fâcheuses par le cours de quelques années. Je renvoie toujours le lecteur sur les maladies de l'œil à Maître-Jan; & c'est en particulier sur les maladies des *paupieres* qu'on se

plait

plait à voir sa candeur & son amour pour la vérité. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PAUPOIRE, s. m. (*Verrerie.*) plaque de fonte comme le marbre, de huit à neuf lignes d'épaisseur. Elle est placée à terre; & c'est là-dessus que le maître souffle & forme le paraison avant de la mettre dans le moule.

PAUSAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) officier de l'ancienne Rome, qui régloit les pauses que l'on devoit faire dans les pompes ou les processions solemnelles. *Voyez* PAUSE.

Dans ces sortes de cérémonies il y avoit des stations fréquentes à des endroits préparés à ce dessein, & dans lesquels on exposoit les statues d'Isis & d'Anubis.

On appelloit *mansiones* ces sortes de repos; c'étoit l'office du *pausaire* de les régler.

Suivant une inscription citée par Saumaise, il paroît que les Romains avoient une espece de college, ou un corps de *pausaires*. *Voyez* COLLEGE.

Le nom *pausaire*, *pausarius*, se donnoit aussi à un officier des galeres romaines, qui faisoit le signal aux rameurs, & qui marquoit le tems & les pauses, afin qu'ils pussent tous agir de concert & ramer ensemble. *Voyez* GALERE.

On se servoit pour cela d'un instrument de musique. Hyginus dit que dans le vaisseau des Argonautes Orphée faisoit cet office avec son luth.

PAUSANIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) παυσανία, fêtes accompagnées de jeux où les seuls citoyens de Sparte étoient admis pour disputer le prix. Cette fête tiroit son nom de Pausanias, général des Spartiates, sous les ordres duquel les Grecs vainquirent Mardonius à la fameuse bataille de Platée. Depuis ce tems il y eut toujours un discours en l'honneur de ce grand capitaine. Potter. *Archaeol. greq. liv. II. chap. xx. t. I. pag.* 424. (*D. J.*)

PAUSE, s. f. (*Gramm.*) cessation d'action, ou repos momentané. On fait une *pause* en parlant, en lisant & en travaillant à quoi que ce soit.

PAUSES, s. m. pl. (*Marine.*) ce sont des bateaux fort larges & fort longs, dont les étrangers se servent à Arcangel en Moscovie, pour porter les marchandises à bord.

PAUSE, *en Musique*, est un intervalle de tems qui se doit passer en silence. *Voyez* SILENCE, TACET.

Le nom de *pause* peut s'appliquer à des silences de différentes durées, mais communément il s'entend de la valeur d'une mesure pleine.

La *pause* se marque par un demi-bâton, qui partant d'une des lignes de la portée, descend jusqu'à la moitié de l'espace compris entre cette ligne & la ligne qui est immédiatement au-dessous. Quand on a plusieurs *pauses* à marquer, alors on doit se servir des figures dont j'ai parlé au *mot* BATON.

A l'égard de la *demi-pause*, qui vaut une blanche ou la moitié d'une mesure à quatre tems, elle se marque comme la *pause* entiere, à la différence que la *pause* tient à une ligne par le haut, & que la *demi-pause* y tient par le bas. *Voyez* la figure de l'une & de l'autre. *Pl. de Musique.*

Il faut remarquer que la *pause* vaut toujours une mesure juste, dans quelque espece de mesure qu'on soit; au lieu que la *demi-pause* a une valeur fixe & invariable, qui est la blanche; de sorte que dans toute mesure qui vaut plus ou moins d'une ronde ou de deux blanches, on ne doit point se servir de la *demi-pause* pour marquer une demi-mesure, mais des autres silences qui en expriment la juste valeur. *Voyez* SILENCE, SOUPIR, DEMI-SOUPIR, &c.

Quant à cette autre espece de *pause* connue dans nos anciennes musiques sous le nom de *pauses initiales*, parce qu'elles ne se plaçoient jamais qu'immédiatement après la clé, & qui servoient non à exprimer des silences, mais à déterminer le mode; ce nom de *pause* ne leur fut donné qu'abusivement & mal-à-propos. *Voyez* BATON, MODE. (*S*)

PAUSE, *en terme de Batteur d'or*, est proprement le tems qu'on emploie à battre l'or suffisamment pour le retirer d'un outil, apparemment parce que l'ouvrier est censé avoir frappé sans relâche.

PAUSEBASTOS, s. m. (*Hist. anc. des pierres préc.*) nom d'une pierre précieuse consacrée à Venus, & qu'on appelloit aussi *paneros*; il semble que c'étoit une très-belle agate.

PAUSICAPE, s. m. (*Hist. d'Athènes.*) παυσικάπη, espece de punition chez les Athéniens; c'étoit une machine ronde dans laquelle on mettoit le col du patient de telle maniere, qu'il ne pouvoit pas lever sa main vers sa tête. Potter. *Archaeol. graecq. t. I. p.* 131.

* PAUSILYPE, (*Géogr. mod.*) en latin *Pausilypus*, en italien *monte di Posilipo*, montagne du royaume de Naples, dans la Campanie, délicieuse, fertile en vins délicats, & en toutes sortes d'excellens fruits. Elle regarde d'un côté la mer de Pouzzol, & de l'autre la ville de Naples, dont elle forme le petit golfe, en s'avançant dans la mer vis-à-vis la petite île de Nisida, qui semble en avoir été détachée. Vedius Pollio y avoit une belle maison de plaisance au bord de la mer; on en voit encore des restes. Il la légua à Auguste au rapport de Dion; pas loin de-là étoient les reservoirs de Lucullus, & un temple octogone de Neptune, que le vulgaire appelle *l'école de Virgile*: vis-à-vis est un écueil que les Poëtes ont appellé *euploca*, qui veut dire *heureuse navigation*, aujourd'hui la *caiola*, à cause de sa figure qui ressemble à une cage. Sannazar a son tombeau dans l'église des servites de *Pausilype*. Mais le plus singulier de cette montagne, c'est qu'elle est percée par une grotte longue d'un mille, haute de 40 ou 50 piés, & large d'environ 3 toises, ce qui fait que deux carrosses y peuvent passer de front; cette grotte creusée en forme de chemin, abrege la route de Naples à Pouzzol, sans être contraints d'aller par mer, & de monter ou descendre cette montagne; le chemin est uni, & quand il pleut, on se trouve à couvert, mais on y est étouffé par la poussiere, on y est privé du jour; il faut se coller contre le mur pour n'être pas heurté par ceux qu'on rencontre dans la même route; & s'il arrive quelqu'accident aux voitures & aux chevaux, il est difficile d'y remedier, faute de lumiere; cependant bien des gens sont assez fous que de passer par cette grotte; on prend la droite, c'est-à-dire la montagne quand on sort de Naples, & la gauche, c'est-à-dire le côté de la mer, quand on y va.

On ignore l'auteur de cet ouvrage; on sait seulement qu'Alphonse, premier roi de Naples & d'Arragon, y fit faire des soupiraux, élargir le chemin, & en facilita l'entrée, qui étoit comme murée de ronces & d'épines. Pierre de Tolede, viceroi de Naples sous Charles V. fit aussi réparer le même ouvrage. Quand on est arrivé au bout de cette grotte, on marche une centaine de pas entre de hautes murailles pratiquées dans le rocher, qui finit à un village.

PAUSULÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Picenum, selon la carte de Peutinger. Pline, *l. III. ch. xiij.* appelle le peuple *Pausulani*; & Cellarius, *géogr. ant. l. II. c. ix.* dit que la ville *Monte dell'Olmo* a été bâtie sur les ruines de celle de *Pausulæ*. (*D. J.*)

PAUSUS, s. m. (*Mythol.*) c'étoit le dieu de la cessation du travail: l'opposé de Mars & de Bellone.

PAUTALITORUM, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient la ville de Pautalia, que Ptolomée, *l. III. ch. xj.* place dans la Thrace. Ils sont aussi connus par une médaille de l'empereur Antonin-Pie, que cite Adolphe Occo. On lit encore sur l'inscription d'une médaille de l'empereur Severe, ce mot ΠΑΥΤΑΛΙΑ. Cependant les interpretes de Ptolomée au lieu de *Pautalia*, lisent *Pantalia*. (*D. J.*)

PAUTARING, (*Hist. nat.*) espece de citron qui croît dans l'île de Ceylan, & qui est de la grosseur de deux poings.

PAUTKAS, s. f. (*Commerce des Indes.*) toiles de coton des Indes. Il y en a diverses sortes, qui ont différentes longueurs & largeurs, suivant leur qualité.

PAUTONNIER, s. m. *Commerce & Finance.*) celui qui est commis pour la perception des droits de pontenage ou pontonage qui se levent sur les marchandises. *Voyez* PONTENAGE & PONTONNIER. *Dict. de Commerce.*

PAUTZKE, *ou* PUTZKO, *ou* PARDUBITZ, (*Géog. mod.*) petite ville de la Prusse polonoise, dans la Pomerellie, à 10 lieues de Dantzig. *Long.* 36. 6. *lat.* 54. 42.

PAWHATAN *ou* POWHATAN, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans la Virginie. Sa source est dans les montagnes de Monacaus; & après avoir couru une centaine de milles, elle se décharge dans le golfe de Chesapeak.

PAUVRE, PAUVRETÉ, (*Critique sacrée.*) en grec πτωχὸς, πτωχεία, en latin *pauper*, *paupertas*. Ces mots se prennent ordinairement dans l'Écriture pour un état d'indigence qui a besoin de l'assistance d'autrui, faute de pouvoir gagner sa vie par le travail. Moïse recommande qu'on ait un soin particulier de telles personnes: il voulut qu'on les appellât aux repas de religion que l'on faisoit dans les temples; qu'on laissât exprès quelque chose dans les champs, dans les vignes, & sur les arbres pour eux. *Lévit. xix.* 9. & 10. Il ordonna qu'on fît une réserve commune dans les années sabatiques & au

jubilé

jubilé, en faveur de tels *pauvres*, de la veuve & de l'orphelin.

Le nom de *pauvre* ſe prend auſſi pour celui qui eſt humble, affligé. Job. *xiv.* 16. Pſ. *lxxxj.* 3. Prov. *ix.* 10. Dans tous ces paſſages ce terme ſignifie un homme qui contrit de ſes fautes demande à Dieu le ſecours de ſa miſéricorde. Ce mot déſigne encore un homme mépriſable par ſes ſentimens. Vous dites, je ſuis riche & je n'ai beſoin de rien, & vous ne voyez pas que vous êtes *pauvre*, aveugle & nud.

Les *pauvres en eſprit* que Jeſus-Chriſt dit *heureux*, Matth. *v.* 5. 3. ou ſimplement les *pauvres*, comme on lit dans S. Luc, ſont ceux qui ne ſont point poſſédés de l'amour & de la convoitiſe des richeſſes. Ce ne ſont pas les *pauvres* en général qui ſont heureux, mais ceux qui le ſont pour l'évangile; ceux qui ont ſacrifié les honneurs & les richeſſes de ce monde pour acquérir les vrais biens, à cauſe de la juſtice, comme s'exprime Clément d'Alexandrie, *ſtrom. lib. IV. pag.* 494. (*D. J.*)

PAUVRE CATHOLIQUE, (*Hiſt. eccléſ.*) nom de religieux. C'eſt une branche des Vandois ou *pauvres* de Lyon, qui ſe convertirent en 1207, formerent une congrégation qui ſe répandit dans les provinces méridionales de la France, & qui après s'être accrue de quelques autres vaudois, ſe fondit en 1256 dans les hermites de S. Auguſtin.

PAUVRES DE LYON, *voyez* VAUDOIS.

PAUVRES DE LA MERE DE DIEU, congrégation fondée en 1556 par un gentilhomme eſpagnol nommé Joſeph Caſalanz. Leur fonction premiere fut de tenir les petites écoles à la campagne; dans la ſuite ils entrerent dans les villes & y enſeignerent les Humanités, les langues anciennes, la Théologie, la Philoſophie & les Mathématiques. Ils furent protégés depuis leur inſtitution juſque dans les tems les plus voiſins des nôtres, par tous les ſouverains pontifes. Ils ont l'habit des Jéſuites, excepté que leur robe s'attache par-devant avec trois boutons noirs de cuir, & que leur manteau ne deſcend qu'aux genoux. Ils ſont au nombre des mendians.

PAUVRES VOLONTAIRES, (*Hiſt. eccléſ.*) ordre qui parut vers la fin du xjv. ſiecle. La regle de S. Auguſtin devint celle de ces religieux en 1470. Ils étoient tous laïcs, ne recevoient point de prêtres, ne ſavoient pas lire pour la plûpart, travailloient de différens métiers, ſervoient les malades, enterroient les morts, ne poſſédoient rien, vivoient d'aumônes, ſe levoient la nuit pour prier, &c. Il y a long-tems qu'ils ne ſubſiſtent plus.

PAUVRETÉ, ſ. f. (*Mythol.*) Il paroît par le Plutus d'Ariſtophane qu'elle avoit été perſonnifiée & miſe au rang des dieux. Les habitans de Gadara l'honoroient d'un culte particulier, parce qu'ils la regardoient comme la mere de l'induſtrie & de tous les arts. Platon lui donne l'amour pour fils; Plaute la fait fille de la débauche, parce que ceux qui s'y livrent aboutiſſent aſſez ſouvent à la pauvreté. (*D. J.*)

PAUXI, (*Ornithol.*) oiſeau de l'Amérique, décrit par Nieremberg, & qui paroît être le même que le *mitu* du Bréſil, décrit par Margrave. Toute la différence eſt que le *pauxi* au lieu de crête, a une eſpece de fraiſe ou de protubérance charnue à la baſe du bec; cette fraiſe eſt toute cartilagineuſe, & d'un beau bleu pâle.

PAUXI, (*Calendr. egyptien.*) nom du dixieme mois de l'année égyptienne. Il commence le 26 Mai du calendrier Julien.

PAX-JULIA, (*Géog. anc.*) ville de la Luſitanie, aujourd'hui la ville de Béja, où l'on a déterré pluſieurs monumens antiques, & entr'autres l'inſcription ſuivante, qui ſe lit toute entiere dans la place du marché.

L. Ælio. Aurelio. Commodo.
Imp. Caeſ. Æli.
Hadriani. Antonini. Aug.
Pii. P. P. Filio
Col. Pax-Julia. D. D.
Q. Petronio. Materno.
C. Julio. Iuliano. II. Vir. (*D. J.*)

PAXÆ, ou PAXI, (*Géog. anc.*) nom de deux îles inhabitées que Polybe. *l. II. c. x.* & Pline, *l. IV. c. xij.* mettent entre les îles de Leucade & de Corcyre. Elles ſont à cinq milles de la derniere de ces îles, & on les nomme aujourd'hui *Paxu* & *Antipaxu*. Ce ſont deux petites îles, car la plus grande, qui eſt l'île de Paxu, n'a pas 10 milles de tour.

PAXOS, (*Hiſt. nat.*) eſpece de fruit des îles Philippines, qui reſſemble par ſa forme à des olives; ſon goût eſt très-agréable lorſqu'il eſt mûr: on le mange auſſi verd après qu'il a été confit dans du vinaigre.

PA-YA, (*Hiſt. mod.*) titre que le roi de Siam confere aux principaux ſeigneurs de ſa cour, & qui répond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriſer, car ſouvent les princes de ſon ſang ne l'ont point.

PAYABLE, adj. (*Gramm. & Commerce.*) qui doit être payé ou acquitté dans un certain tems ou à certaines perſonnes.

Une lettre de change *payable* à vûe, eſt une lettre de change qui doit être acquittée ſur-le-champ dans le moment qu'elle eſt préſentée. *Voyez* LETTRE DE CHANGE.

Une lettre *payable* à jour préfix ou jour nommé, eſt celle qui doit être payée à un certain jour fixe marqué dans la lettre.

Une lettre *payable* à tant de jours de vûe, eſt celle qu'on doit acquitter dans un certain nombre de jours déſignés par la lettre, à comptes du jour de ſon acceptation. *Voyez* VUE & ACCEPTATION.

Une lettre *payable* à une ou pluſieurs uſances, eſt celle qui doit être payée en autant de fois trente jours qu'il y a d'uſances marquées dans le corps de la lettre à compter du jour de ſa date, chaque uſance étant de trente jours. *Voyez* USANCE & DATE.

Un billet *payable au* porteur, eſt un billet dont le payement doit être fait à la premiere perſonne qui le préſente, ſans qu'il ſoit beſoin d'ordre ni de tranſport. *V.* BILLET.

Un billet *payable* à un tel ou à ſon ordre, eſt celui qui doit être payé à la perſonne dénommée dans le lettre qui en a donné la valeur, ou telle autre en faveur de qui il aura paſſé ſon ordre au dos du billet. *Voyez* ORDRE.

Une billet *payable* à volonté, eſt un billet qui n'a point de tems limité, & dont on peut exiger le payement quand on le juge à-propos.

Un billet *payable* en lettres ou billets de change, ou en autre papier, eſt celui qui doit être acquitté en bonnes lettres ou billets de change, ou tel autre papier déſigné dans le billet & dans le tems qui y eſt marqué.

On dit qu'une obligation, une promeſſe, une aſſignation, un mandement, &c. eſt *payable*, pour exprimer que le tems ou terme du payement eſt échu, & qu'on peut l'aller recevoir. *Dictionnaire de Commerce.*

PAYAMOGO, (*Géog. mod.*) place fortifiée d'Eſpagne dans l'Andalouſie, ſur les frontieres du Portugal, à quatre lieues ſud de Moura. *Long.* 10. 34. *lat.* 38. 2. (*D. J.*)

PAYAS, ſ. m. pl. (*Comm. du Levant.*) ſoies blanches ou cotons filés qu'on tire particulierement d'Alep.

PAYASSES, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie dans la Caramanie, ſur le golfe d'Alexandrette, à quatre lieues de cette ville. *Long.* 55. 6. *lat.* 35. 30.

PAYCO HERVA, (*Bot. exot.*) c'eſt une eſpece de plantain du Pérou. Monard prétend que ſa poudre priſe dans du vin appaiſe les douleurs néphrétiques qui proviennent de flatuoſités. (*D. J.*)

PAYE, ſ. f. *Gramm. & Art. milit.*) ce que l'état donne au ſoldat par jour pour le prix de ſon ſervice.

PAYE DE LA MILICE ROMAINE. (*Art militaire des Romains.*) ſolde en argent que la république donnoit par jour à chaque ſoldat, cavalier ou centurion romain.

L'Hiſtoire nous apprend que juſqu'à l'an de Rome 347, tous les citoyens romains avoient été à la guerre à leurs dépens; il falloit que chacun tirât de ſon petit héritage de quoi ſubſiſter, tant en campagne que pendant le quartier d'hiver; & ſouvent quand la campagne duroit trop long-tems, les terres, ſur-tout celles des pauvres plébéïens, demeuroient en friche. De-là étoient venus les emprunts, les uſures multipliées par les intérêts, & enſuite les plaintes & les ſéditions du peuple. Le ſénat, pour prévenir ces déſordres, ordonna de lui-même & ſans qu'il en fût ſollicité par les tribuns, que par la ſuite les ſoldats ſeroient payés des deniers du public; & que pour fournir à cette dépenſe, il ſe feroit une nouvelle impoſition dont aucun citoyen ne ſeroit exempt. Trois ans après, l'an de Rome 350, on aſſigna une ſolde particuliere pour les gens de cheval, & ce fut la premiere fois que la cavalerie commença à être payée des deniers publics. A l'égard des alliés, ils étoient obligés de ſervir ſans ſolde, mais on leur fourniſſoit le blé & l'orge gratis.

La *paye* d'un fantaſſin étoit deux oboles par jour, c'eſt-à-dire trois ſols romains, ſelon l'eſtimation de Juſte-Lipſe. Les centurions avoient double ſolde, & les cavaliers recevoient une drachme valant 10 ſols romains. Les troupes ſur cette *paye* étoient obligées de ſe nourrir & de ſe fournir d'habits, en ſorte, dit Polybe, que ſi les ſoldats recevoient quelque choſe du queſteur, on ne manquoit pas de leur rabatre ſur leur *paye*. Dans la ſuite, environ l'an 600 de Rome, C. Sempronius Gracchus pendant ſon tribunat, fit une loi par laquelle on fournit aux troupes des

des habits sur le trésor public. Jules-César qui avoit besoin de soldats pour ses vûes ambitieuses, leur fit de nouvelles faveurs. Enfin Auguste porta la solde des fantassins à un denier, & donna le triple aux cavaliers. Tirons une réflexion de ce détail.

Un soldat romain avoit donc un denier par jour sous Auguste, c'est-à-dire sept sols & demi d'Angleterre. Les empereurs avoient communément vingt-cinq légions à leur solde, ce qui, à raison de cinq mille hommes par légion, fait cent vingt-cinq mille hommes. De cette maniere la *paye* des soldats romains n'excédoit pas la somme de 16 cent mille livres sterlings. Cependant le parlement d'Angleterre dans la guerre de 1700, accordoit communément deux millions 500 mille livres sterlings pour la solde de ses troupes, ce qui fait 200 mille livres sterlings au-delà de la dépense de Rome. Il est vrai que les officiers romains recevoient une très-petite *paye*, puisque celle du centurion étoit seulement le double de la *paye* d'un soldat, qui d'ailleurs étoit obligé de se fournir d'habits, d'armes & tentes, objets qui diminuoient considérablement les autres charges de l'armée: tant ce puissant gouvernement dépensoit peu en ce genre, & tant son joug sur le monde entier étoit facile à supporter! Cette réflexion nous semble d'autant plus vraie, que l'argent après la conquête de l'Egypte paroît avoir été à Rome en aussi grande abondance qu'il peut l'être à-présent dans les royaumes les plus riches de l'Europe. (*D. J.*)

PAYE, s. f. (*Poids.*) poids dont la pesanteur est du double du clain; on évalue le clain à douze grains de ris: ainsi la *paye* pese 24 grains.

PAYE, (*Monnoie.*) monnoie courante à Ormus dans le Sein Persique. Elle vaut dix besorch ou liards du paye, qui sont de petites especes de monnoies d'étain; quatre *pays* font le sourdis.

PAYELLE, s. f. (*Ustensile de Salines.*) grand chaudiere dont on se sert en Flandres pour le raffinage du sel. Elles sont plates, de 12 à 15 piés en carré, & d'un pié de profondeur. Le sel gris qu'on y raffine y perd beaucoup de son acrimonie, mais rien du tout de son grain.

PAYEMENT, s. m. (*Commerce.*) c'est la décharge d'une dette, ou en payant en argent, ou par lettres de change, &c. *Voyez* DETTE, &c.

Prompt payement, c'est un terme vulgaire en Angleterre & à Amsterdam, dont on fait usage quand un débiteur acquitte ce qu'il doit avant l'expiration du terme accordé par le créancier.

L'escompte ordinaire pour un prompt *payement* sur la plupart des marchandises, est d'un par cent. *Voyez* ESCOMPTE, DÉDUCTION, &c.

Payement se dit aussi du tems qu'un débiteur a obtenu de ses créanciers pour les payer plus facilement: on dit en ce sens qu'il doit les satisfaire en quatre *payemens* égaux, de six mois en six mois, dont le premier commencera tel jour.

Payement signifie encore certains termes fixes & arrêtés, dans lesquels les marchands négocians & banquiers doivent acquiter leurs dettes, ou renouveller leurs billets.

Il y a à Lyon quatre *payemens* de la sorte; savoir, le *payement* des Rois, qui commence au premier Mars, & dure tout le mois; le *payement* de Pâque, qui commence le 1 Juin & dure tout le mois; le *payement* d'Août, qui commence le 1 Septembre & dure tout le mois; & le *payement* de Toussaint, qui commence au premier Décembre & dure tout le mois. Quoiqu'à Paris, Bordeaux, Rouen, Tours, Reims, & autres villes commerçantes du royaume, il n'y ait pas de *payemens* reglés, cependant elles se conforment assez à l'usage de Lyon, de faire les *payemens* de trois mois en trois mois. *Voyez* sur la police de ces *payemens*, le *diction. de Commerce*.

PAYEN, s. m. (*Théolog.*) adorateur des faux dieux; on l'appelle autrement *gentil* ou *idolâtre*.

Baronius fait venir le mot *paganus* de *pagi*; *villages*, parce que quand les Chrétiens commencerent à devenir les maîtres des villes, les *Payens* furent obligés par les édits de Constantin & de ses enfans, de se retirer dans les villages. Saumaise prétend que ce mot vient de *pagus*, qu'il suppose signifier originairement la même chose que *gens*, c'est-à-dire *nation*; c'est pour cela, selon lui, que nous disons indifféremment *payens* ou *gentils*. *Voyez* GENTILS.

M. l'abbé Fleury donne au mot *payen* une autre origine: il remarque que lorsque l'empereur Constantin partit d'Antioche, en 350, pour aller contre Maxence, il assembla toutes ses troupes, & leur déclara que ceux d'entre les soldats qui n'avoient pas reçu le baptême, eussent à le recevoir sur le champ, ou à se retirer & à quitter son service. Ceux qui prirent ce dernier parti, peuvent, dit cet auteur, avoir été appellés *pagani*; *payens*: car *paganus*, en latin, signifie proprement un homme qui ne porte point les armes, & est opposé à *miles*, *soldat*. Dans la suite ce même nom peut avoir été étendu à tous les idolâtres. Peut-être encore, ajoute-t-il, ce mot vient-il de *pagus*, *village*, parce que les paysans sont restés plus long-tems attachés à l'idolatrie, que les habitans des villes. *Voyez* IDOLATRIE.

PAYENS, s. m. pl. *terme de Potiers*, ce sont deux pieces de bois qui ont diverses hoches ou entailles de distance en distance, sur lesquelles l'ouvrier pose ses piés de chaque côté lorsqu'il tourne quelque vase, ou quelques autres ouvrages de poterie, sur la girelle de la grande roue. (*D. J.*)

PAYER, v. act. (*Gram. & Com.*) action par laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, on se libere d'une dette. *Voyez* DETTE.

Payer le prix d'une chose achetée, c'est en donner le prix convenu.

Payer comptant, c'est *payer* sur le champ & dans le moment que la marchandise est livrée.

Payer en papier, c'est donner en payement des lettres ou billets de change, des promesses ou autres semblables effets, sans donner aucun argent ou marchandise.

Payer en marchandises, c'est donner de la marchandise au lieu d'argent ou de papier, pour sa décharge d'une dette qu'on a contractée.

Se *payer* par ses mains, c'est se *payer* par soi-même sur les deniers ou effets qu'on a entre les mains, appartenant à son débiteur. *Diction. de Com.*

PAYER, se dit des choses inanimées qui doivent un certain droit & pour lesquelles on l'acquitte: l'eau-de-vie paye tant par pipe à l'entrée de Paris. *id. ibid.*

PAYERNE, (*Géog. mod.*) *Paterniacus* en latin du moyen âge; petite ville de Suisse au canton de Berne sur la Broye, dans une belle campagne, chef-lieu d'un gouvernement du même nom. Les Bernois l'enleverent au duc de Savoie en 1536. On lit sur une des portes de *Payerne* l'inscription suivante: *Jovi. O. M. genio loci, fortunæ reduci, Appius Augustus, dedicat. Long.* 25. 30. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

PAYEUR, s. m. (*Commerce.*) celui qui paye ou qui s'acquitte des sommes qu'il doit.

On appelle *bon payeur* celui qui acquitte ponctuellement ses dettes, lettres de change billets, promesses, &c. & au contraire *mauvais payeur*, celui qui refuse ou fait difficulté de payer, qui souffre des protêts, des assignations, qui laisse obtenir contre lui des sentences pour gagner du tems. *Dictionnaire de Com.*

PAYEUR DES RENTES, (*Finance.*) officier préposé à l'hotel-de-ville pour l'acquit des rentes constituées sur la ville.

PAYS, s. m. (*Gram.*) ce mot désigne un espace indéterminé; il se dit encore de différentes portions plus ou moins grandes de la surface de la terre.

Il se prend aussi quelquefois en figures, & l'on dit, les modernes ont découvert dans les sciences bien des *pays* inconnus aux anciens.

PAYS, ISLES, (*Géog. mod.*) les îles *pays* sont des îles de la mer des Indes, au sud des îles Mariannes. Elles ne furent connues de nom qu'en 1696; & nous ne les connoissons que par une lettre du P. le Clain jésuite, inserée dans les lettres édifiantes, *t. I. p.* 114. & *suiv.*

Ce pere dit qu'étant arrivé à la bourgade de Guivam dans l'île de Samal la derniere & la plus méridionale des Pintados orientaux, il y trouva vingt-neuf des habitans de ces îles *Pays*, que les vents d'est qui regnent sur ces mers depuis le mois de Décembre jusqu'au mois de Mai, y avoient jettés, à 300 lieues de leur pays. Ils s'étoient embarqués sur de petits vaisseaux au nombre de trente-cinq personnes, pour passer à une île voisine, qu'il leur fut impossible de gagner, ni aucune autre de leur connoissance, à cause d'un vent violent qui les emporta en l'autre mer, où ils voguerent deux mois sans pouvoir prendre terre, jusqu'à ce qu'enfin ils se trouverent à la vûe de la bourgade de Guivam, où un guivamois qui étoit au bord de la mer, leur servit de guide, & les fit entrer au port le 28 Décembre 1696. La structure de leur petit vaisseau, & la forme de leurs voiles qui sont les mêmes que celles des îles Mariannes, firent juger que les îles *Pays* n'étoient pas fort éloignées de ces dernieres.

Ceux qui échouerent à la bourgade de Guivam, étoient à demi-nus. Le tour & la couleur de leur visage approchoit du tour & de la couleur du visage des habitans des Philippines, quoique leur langue fut fort différente. Les hommes & les femmes n'avoient qu'une espece de ceinture sur les reins & les cuisses, & sur les épaules une grosse toile liée par-devant, & pendant négligemment par-

par-derriere. La femme de la bande qui paroissoit la plus considérable, avoit plusieurs anneaux & plusieurs colliers qu'on jugeoit être faits d'écailles de tortue. Ils n'avoient aucune connoissance de la divinité, ni des idoles; tout leur soin étoit de chercher à boire & à manger, quand ils avoient faim ou soif; ils ne connoissoient aucun métal, & leurs cheveux qu'ils laissent toujours croître, leur tomboient sur les épaules. (*D. J.*)

PAYS-BAS, LES, (*Géog. mod.*) contrée d'Europe composée de dix-sept provinces, situées entre l'Allemagne la France & la mer du nord. Les dix-sept provinces sont les duchés de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, le marquisat d'Anvers, les comtés de Flandres, d'Artois, de Hainaut, de Hollande, de Namur, de Zéelande, de Zutphen, les seigneuries de Frise, de Malines, d'Utrecht, d'Overissel & de Groningue; l'archevêché de Cambrai & l'évêché de Liege y sont encore enclavés. Huit de ces provinces qui sont vers le nord, ayant secoué la domination espagnole, formerent une république qui est aujourd'hui la plus puissante de l'Europe, & qu'on connoît sous le nom de *Provinces-Unies*. *Voyez* PROVINCES-UNIES.

On a certifié dans le conseil espagnol en 1663, que l'Espagne, depuis Charles V. c'est-à-dire en moins de 150 ans, avoit dépensé plus de 1873 millions de livres à 28 livres le marc, pour conserver les *Pays-Bas*, indépendamment des revenus du pays qui y ont été consumés. Si à ces revenus du pays l'on ajoute ce qu'il en a coûté depuis 1663 jusques en 1715, on trouvera que l'Espagne auroit gagné plus de 1900 millions, ou 100 millions de livres de rente annuelle, à 28 livres le marc à abandonner les *Pays-Bas*, lorsque Charles V. alla fixer son séjour en Espagne. (*D. J.*)

PAYS RÉUNIS, (*Géog. mod.*) nom que l'on donne à un grand nombre de fiefs, divisés en fiefs relevant des évêchés de Metz, Toul & Verdun; en fiefs compris dans la basse Alsace, & en fiefs mouvans des comtés de Chini.

PAYS DES TÉNEBRES, (*Géog. mod.*) contrée de la grande Tartarie, dans la partie la plus septentrionale de cette région. On lui a donné le nom de *ténebres*, à cause que pendant une partie de l'hiver les grands brouillards qu'il y fait, empêchent que le soleil n'y paroisse. Il s'y trouve beaucoup d'hermines, & de renards. Les habitans vivent presque comme des bêtes, & ne reconnoissent ni lois, ni rois, ni chefs. (*D. J.*)

PAYSAGE, s. m. (*Peinture.*) c'est le genre de peinture qui représente les campagnes & les objets qui s'y rencontrent. Le *paysage* est dans la Peinture un sujet des plus riches, des plus agréables & des plus féconds. En effet, de toutes les productions de la nature & de l'art, il n'y en a aucune que le peintre paysagiste ne puisse faire entrer dans la composition de ses tableaux. Parmi les styles différens & presqu'infinis dont on peut traiter le *paysage*, il faut en distinguer deux principaux; savoir le style héroïque, & le style pastoral ou champêtre. On comprend sous le style héroïque, tout ce que l'art & la nature présente aux yeux de plus grand & de plus majestueux. On y admet des points de vûes merveilleux, des temples, des sépultures antiques, des maisons de plaisance d'une architecture superbe, &c. Dans le style champêtre au contraire, la nature est représentée toute simple, sans artifice, & avec cette négligence qui lui sied souvent mieux que tous les embellissemens de l'art. Là on voit des bergers avec leurs troupeaux, des solitaires ensevelis dans le sein des rochers, ou enfoncés dans l'épaisseur des forêts, des lointains, des prairies, &c. On unit fort heureusement le style héroïque avec le champêtre.

Le genre du *paysage* exige un coloris où il y ait de l'intelligence, & qui fasse beaucoup d'effet. On représente quelquefois dans des *paysages* des sites incultes & inhabités, pour avoir la liberté de peindre les bisarres effets de la nature livrée à elle-même, & les productions confuses & irrégulieres d'une terre inculte. Mais cette sorte d'imitation ne sauroit nous émouvoir que dans les momens de la mélancholie, où la chose imitée par le tableau peut sympathiser avec notre passion. Dans tout autre état le *paysage* le plus beau, fut-il du Titien & du Carrache, ne nous intéresse pas plus que le feroit la vûe d'un canton de pays affreux ou riant. Il n'est rien dans un pareil tableau qui nous entretienne, pour ainsi dire, & comme il ne nous touche gueres, il ne nous attache pas beaucoup. Les peintres intelligens ont si bien senti cette vérité, que rarement ils ont fait des *paysages* deserts & sans figures. Ils les ont peuplés, ils ont introduit dans ces tableaux un sujet composé de plusieurs personnages, dont l'action fût capable de nous émouvoir & par conséquent de nous attacher. C'est ainsi qu'en ont usé le Poussin, Rubens & d'autres grands maîtres, qui ne se sont pas contentés de mettre dans leurs *paysages* un homme qui passe son chemin, ou bien une femme qui porte des fruits au marché; ils y placent ordinairement des figures qui pensent, afin de nous donner lieu de penser; ils y mettent des hommes agités de passions, afin de reveiller les nôtres, & de nous attacher par cette agitation. En effet, on parle plus souvent des figures de ces tableaux, que de leurs terrasses & de leurs arbres. La fameuse Arcadie du Poussin ne seroit pas si vantée si elle étoit sans figures. *Voyez* sur ce *paysage*, *l'article du Poussin*, *au mot* PAYSAGISTE. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.)

PAYSAGISTE, s. m. (*Peinture.*) peintre de paysage. *Voyez* PAYSAGE.

Les écoles italiennes, flamandes, & hollandoises sont celles qui ont produit le plus grand nombre d'excellens artistes en ce genre de peinture.

Les sites de l'Albane sont agréables & piquans. Le Bassan se fit admirer par la vérité qui regnent dans ses paysages; il suivit toujours l'étude de la nature qu'il sut exprimer, après l'avoir connue dans les lieux champêtres qu'il habitoit. Peu de peintres ont mieux touché le feuillage que le Bolognese Borzoni (François-Marie) né à Gênes en 1625, & mort dans la même ville en 1679, a fait aussi connoître ses talens en ce genre par ses neuf grands paysages peints à huile, qu'on voit dans le vestibule du jardin de l'infante.

Annibal Carrache ne se distingua pas seulement par un goût de dessein fier & correct, il sut aussi s'occuper du paysage, & y excella; ses arbres sont d'une forme exquise, & d'une touche très-légere. Les tableaux du Giorgion sont d'un goût supérieur pour les couleurs & les oppositions. Le Guaspre a montré un art particulier à exprimer les vents, à donner de l'agitation aux feuilles des arbres, enfin à représenter des bourasques & des orages. Le Lorrain, à force d'études, devint un grand *paysagiste* dans l'expression des objets inanimés, mais manquant de talens pour peindre les figures, la plûpart de celles qu'on voit dans ses ouvrages, sont d'autres artistes. Le Mola a des sites du plus beau choix, & sa maniere de feuiller les arbres est charmante. Le Mutien prit beaucoup en ce genre de la maniere flamande, car les Italiens n'ont pas autant recherché l'art du feuiller que les Flamands; il accompagna donc ses tiges d'arbre de tout ce qu'il croyoit les devoir rendre agréables, & y jetter de la variété; mais les plus grands *paysagistes* qu'on connoisse sont sans doute le Titien & le Poussin.

La plume du Titien, aussi moëlleuse qu'elle est expressive, l'a servi heureusement lorsqu'il a dessiné des paysages. Indépendamment de sa belle façon de feuiller les arbres sans aucune maniere, & d'exprimer avec vérité les différentes natures de terrasses, de montagnes & de fabriques singulieres, il a encore trouvé le secret de rendre ses paysages intéressans, par le choix des sites & la distribution des lumieres: tant de grandes parties ont fait regarder le Titien comme le plus grand dessinateur de paysages qui ait encore paru.

Le Poussin a su de plus agiter nos passions dans ses paysages comme dans ses tableaux d'histoire. Qui n'a point entendu parler, dit l'abbé Dubos, de cette fameuse contrée qu'on imagine avoir été durant un tems le séjour des habitans les plus heureux qu'aucune terre ait jamais portés. Hommes toujours occupés de leurs plaisirs, & qui ne connoissoient d'autres inquiétudes ni d'autres malheurs que ceux qu'essuient dans les romans, ces bergers chimériques dont on veut nous faire envier la condition.

Le tableau dont je parle représente le paysage d'une contrée riante; au milieu l'on voit le monument d'une jeune fille morte à la fleur de son âge; c'est ce qu'on connoît par la statue de cette fille couchée sur le tombeau, à la maniere des anciens; l'inscription sépulchrale n'est que de quatre mots latins: je vivois cependant en Arcadie, *Et in Arcadiâ ego*. Mais cette inscription si courte fait faire les plus sérieuses réflexions à deux jeunes garçons, & à deux jeunes filles parées de guirlandes de fleurs, & qui paroissent avoir rencontré ce monument si triste en des lieux, où l'on devine bien qu'ils ne cherchoient pas un objet affligeant. Un d'entr'eux fait remarquer aux autres cette inscription en la montrant du doigt, & l'on ne voit plus sur leurs visages, à-travers l'affliction qui s'en empare, que les restes d'une joie expirante. On s'imagine entendre les réflexions de ces jeunes personnes sur la mort qui n'épargne ni l'âge ni la beauté, & contre laquelle les plus heureux climats n'ont point d'asyle. On s'imagine ce qu'elles vont se dire de touchant, lorsqu'elles seront revenues de leur pre-

premiere surprise, & la rapplique à soi-même & à ceux à qui l'on s'intéresse.

La vûe du paysage qui représente le déluge, & qui orne le palais du Luxembourg, nous accable de l'évenement qui s'offre à nos yeux, & du bouleversement de l'univers. Nous croyons voir le monde expirant, tant il est vrai que le Poussin a aussi-bien peint dans les paysages tous les effets de la nature, que les passions de l'ame dans ses tableaux d'histoire.

Le célebre Rubens est encore, dans son école, le prince du paysage, & l'on peut dire qu'il l'a traité aussi supérieurement que personne; ce genre de peinture a été singulierement goûté par les Flamands & les Hollandois, & leurs ouvrages le prouvent assez.

Brugel (Jean) surnommé *Brugel de velours*, s'est servi du pinceau avec une adresse infinie pour feuiller les arbres. Il a su mettre dans ses paysages des fleurs, des fruits, des animaux & des voitures, avec beaucoup d'intelligence.

Bril (Matthieu) avoit déja fait connoître son goût pour traiter le paysage, quand il mourut à Rome âgé de 34 ans; mais son frere Paul le surpassa de bien loin. Ses tableaux en ce genre sont recommandables par des sites & des lointains intéressans par un pinceau moëlleux, par une touche légere & par une maniere vraie de rendre tous les objets; on lui trouve seulement un peu trop de verd dans ses tableaux.

Jusneíeld (Hermand) est un maître par l'art de peindre les arbres, par ses figures d'animaux, & par sa touche spirituelle. On a aussi de ce charmant artiste des paysages gravés à l'eau-forte, & qui font beaucoup d'effet.

Van-der-Mer (Jean) a orné ses paysages de vûes de mer, & de figures, dessinés avec esprit; mais son frere de Jongh le surpassa de beaucoup dans la peinture des animaux qu'il mit dans ses paysages, sur-tout des moutons dont il représente la laine avec un art tout-à-fait séduisant; ses figures, ses ciels, ses arbres, sont d'une maniere supérieure; on ne distingue point ses touches, tout est fondu & d'un accord singulier.

Van-Uden (Lucas) né à Anvers en 1595, mort vers l'an 1660, est mis au rang des célebres *paysagistes*. Une touche légere, élégante & précise, caractérise sa maniere; ses ciels ont un éclat brillant, ses sites sont agréables & variés, la vûe se perd dans les lointains qu'il a sû représenter: on croit voir les arbres agités par le vent, & des figures élégamment dessinées, donnent un nouveau prix à ses tableaux.

Bergam (Nicolas) est un des grands *paysagistes* hollandois; il plaît sur-tout par des effets piquans de lumiere, & par son habileté à peindre les ciels.

Breenberg (Bartholomé) a orné ses paysages de belles fabriques qu'il avoit dessinées pendant son séjour en Italie: ses petites figures sont d'un svelte admirable.

Griffier (Jean) s'est particulierement attaché à rendre ses paysages brillans, en y représentant les plus belles vûes de la Tamise.

Poëlemberg (Corneille) a souvent orné les fonds de ses paysages des ruines de l'ancienne Rome; son pinceau est doux & moëlleux; le transparent de son coloris la fait singulierement remarquer dans la beauté de ses ciels.

Potter (Paul) a rendu avec beaucoup d'art les différens effets que peut faire sur la campagne l'ardeur & l'éclat d'un soleil brûlant; les animaux y sont peints avec la derniere vérité, & le grand fini de ses paysages les a fait rechercher avec une sorte d'avidité; cependant ils ne disent rien à l'esprit, parce qu'il n'y a placés qu'une ou deux figures, & ses sites sont pauvres, parce qu'il n'a peint que les vûes de la Hollande, qui sont plates & très-peu variées.

Ruysdall (Jacob) né à Harlem en 1640, est un des fameux *paysagistes* du pays. Il s'est attaché à représenter dans ses tableaux des marines ou des tempêtes, ses sites plaisans, son coloris est vigoureux, & ses figures sont communément de la main de Van-Ostade.

Wauwermans orna ses paysages de chasses, d'altes, de campemens d'armées, d'attaques de villages, de petits combats, & d'autres sujets dans lesquels il pouvoit placer des chevaux qu'il dessinoit parfaitement. Ses tableaux sont précieux par le tour spirituel des figures, par la fonte des couleurs, par un pinceau flou & séduisant, par l'entente du clair obscur, enfin par un précieux fini.

Les paysages de Van-Everdin (Adrien) sont recherchés en Hollande par la liberté de la touche, & par le goût de ce maître.

Zacht-Leeven (Herman) né à Roterdam en 1609, mort à Utrecht en 1685, a fait des paysages très-piquans par le choix des sites, par la beauté de son coloris, & par l'art avec lequel il a représenté des lointains légers, qui semblent fuir & s'échapper à la vûe.

Enfin tous les Vandeveldes se sont plus ou moins distingués dans les paysages; on aime les petites figures naïves dont ils les ont ornés.

Quant à ce qui regarde les artistes de la Grande-Bretagne, comme rien n'est si riant que les campagnes de l'Angleterre, plus d'un peintre y fait un usage heureux des aspects charmans qui s'y présentent de toutes parts. Les tableaux de paysage y sont fort à la mode & fort bien payés, ensorte que ce genre y est cultivé avec un grand succès. Il n'y a pas beaucoup d'artistes flamands ou hollandois qui soient fort supérieurs aux peintres de paysages qui jouissent aujourd'hui en Angleterre de la premiere réputation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAZZI, (*Géog. mod.*) ville de la Romanie, près de Gallipoli, avec un évêché suffragant d'Héraclée; elle est sur la mer. *Long.* 44. 34. *lat.* 40. 30. (*D. J.*)

P E

PE, s. m. *en terme de Vannier*, c'est un montant d'osier, autour duquel on passe l'osier dans les ouvrages de manderie.

PÉ *écaffé*, c'est un *pé* que les Vanniers appellent ainsi, parce qu'il est fort mince & applati par un bout, par lequel il doit environner le moule de la piece.

PÉ *taillé*, est parmi les Vanniers un *pé* fort aigu par un bout, & qui se pique dans le fond d'un ouvrage de vannerie.

PÉAGE, s. m. (*Hist. rom.*) les Romains pour fournir aux dépenses de l'état, imposerent un tribut général sur toutes les marchandises que l'on transportoit d'un lieu en un autre, & que l'on appelloit *portorium*, ce qui revient à notre *péage*.

On ignore dans quel tems les Romains ont commencé d'exiger des droits sur les marchandises en passant sur leurs terres, parce qu'ils ont été long-tems sans avoir ni commerce, ni liaisons avec leurs voisins. On ne sait point encore si Ancus-Martius, qui a ouvert le premier le port d'Ostie, y établit un droit sur les marchandises qui y seroient apportées; il faut pourtant que les *péages* eussent été établis sous les rois, puisque Plutarque, Denis d'Halicarnasse, & Tite-Live, ont remarqué que Publicola abolit les *péages*, ainsi que plusieurs autres charges dont le peuple étoit opprimé. Mais la république ayant étendu sa domination de toute part, elle fut obligée, pour soutenir plusieurs guerres, de conserver ce qu'elle avoit acquis, & par l'ambition d'augmenter ses conquêtes, de rétablir non-seulement ces anciens subsides; mais même d'en imposer de nouveaux sur tout ce que l'on portoit à Capoue, à Pouzolles, & dans le camp qui avoit autrefois été affranchi de toutes sortes de droits. Ainsi Rome & toute l'Italie se virent accablés de *péages*, jusqu'au tems où Cecilius Metellus, étant préteur, les abolit, selon le témoignage de Dion Cassius; par une loi agréable au peuple, mais mal reçue par les sénateurs, & par la plûpart des grands qui haïssoient Metellus.

Cet affranchissement subsista néanmoins dans l'Italie jusqu'à la destruction de la république & de la liberté; car au rapport de Suétone, Jules César renouvella tous ces subsides, qu'Auguste ne manqua pas de confirmer. Il est vrai que si nous en croyons Tacite, Néron eut quelque envie d'éteindre le tribut appellé *portorium*, mais cette envie ne dura guere, il l'étouffa presque dans sa naissance.

Au reste, on comprend aisément que *portorium* étoit originairement un tribut imposé sur tout ce qui entroit dans les ports de la république; *à portu*, portorium *dictum*. (*D. J.*)

PÉAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit qui se paye au roi, ou à quelqu'autre personne, par permission du roi, pour le passage des personnes, bestiaux, marchandises, sur un pont, chemin, ou riviere, ou à l'entrée de quelque ville, bourg, ou autre lieu.

Les *péages* reçoivent différens noms, selon l'objet particulier pour lequel ils se perçoivent, comme barrage, pontonage, passage, travers: on appelle aussi le péage *billete* ou *branchiete*, à cause du billot ou branche d'arbre où l'on attache la pancarte.

Le roi peut seul établir des *péages*, & les seigneurs hauts-justiciers n'ont pas ce droit; & si quelques-uns ont des *péages* dont on ne rapporte pas le titre primitif, c'est que la longue possession fait présumer qu'il y en a eu originairement une concession du roi, & tous ceux qui ne sont pas établis de l'autorité du roi, doivent être abolis.

L'ordonnance des eaux & forêts, *tit. des péages*, a supprimé tous les droits de cette espece qui ont été établis depuis cent ans sans titre; & à l'égard de ceux qui étoient éta-

établis avant les cent ans, par titres légitimes, & dont la possession n'aura pas été interrompue, elle a ordonné que les seigneurs propriétaires justifieroient de leur droit & possession.

L'*article 5*. de ce même titre rejette les droits de *péage*, même avec titre & possession, si les seigneurs qui les levent ne sont obligés à aucune dépense pour l'entretien des chemins, bacs, ponts, & chaussées.

Celui qui a droit de *péage* dans un lieu, ne peut, sans permission du roi, transférer le bureau de son *péage* en un autre endroit, ni établir des nouveaux bureaux sans permission.

Les seigneurs qui ont droit de *péage* sont obligés d'avoir une pancarte contenant le tarif du droit, & de la faire mettre en un lieu apparent, afin que le fermier ne puisse exiger plus grand droit qu'il n'est dit, & que les passans ne puissent prétendre cause d'ignorance du *péage*.

Il y a un bureau du conseil établi pour l'examen & la représentation des titres des propriétaires des droits de *péages*, passages, pontonages, travers, & autres qui se perçoivent sur les ponts, chaussées, chemins, rivieres navigables, & ruisseaux y affluans, dans toute l'étendue du royaume.

Les droits de *péage* ont été établis, dans l'origine, pour l'entretien des ponts, ports, passages, & chemins, & même pour y procurer aux marchands & voyageurs la sureté de leurs personnes & effets: c'est pourquoi anciennement, lorsque quelqu'un étoit volé sur un chemin où le seigneur haut justicier avoit droit de *péage*, ce seigneur étoit tenu de rembourser la perte; cela fut ainsi jugé par arrêt donné à la Chandeleur 1254 contre le sieur de Crevecœur; & en 1269 contre le seigneur de Vicilon; en 1273 contre le comte de Bretagne; & en 1285 contre celui d'Artois.

On voit aussi, par un arrêt de la Toussaint 1295, que le roi faisoit rembourser de même la détroussement fait en sa justice.

Mais quand le meurtre ou vol arrivoit avant soleil levé, ou après soleil couché, le roi ou autre seigneur n'en étoit pas responsable.

Cette garantie n'a plus lieu depuis que les seigneurs n'ont plus la liberté de mettre sous les armes leurs vassaux & sujets, & que le roi a établi des maréchaussées pour la sureté des chemins.

Quelques coûtumes prononcent une amende au profit du seigneur contre ceux qui ont fraudé le *péage*; cela dépend des titres & de la possession.

Les *péages* sont des droits domaniaux & non d'aides & de subsides. *Voyez* les coûtumes d'Anjou, Maine, Lodunois, Touraine, Bourbonnois, la Marche; le *Gloss.* de Lauriere au mot *péage*; des Pommiers sur *l'article* 154. *de la coûtume de Bourbonnois*. (*A*)

PEAGER, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui fait la recette du droit de péage. *Voyez ci-devant* PEAGE. (*A*)

PEAKS, (*Hist. mod. Commerce.*) les sauvages de la Virginie se servent au lieu de monnoie, de différentes parties de coquilles polies, & formées en petits cylindres percés, d'une couleur brune ou blanche, de la longueur de quatre ou cinq lignes, & enfilés. Il y a de ces cylindres qu'ils nomment *rantis*; les *roënokes* sont des fragmens de petoncles. Les Anglois reçoivent le *peak* beau, qui est le plus cher, sur le pié de 18 sols ou pennys, la verge ou l'aune.

PEAN ou PÆAN, s. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit originairement un cantique en l'honneur d'Apollon & de Diane, qui renouvelloit le souvenir de la victoire remportée sur le serpent Python par ce dieu, dont [illegible] étoit aussi l'un des surnoms, emprunté de la force de ses rayons ou de ses traits, exprimée par le verbe [illegible], *frapper*. Ces cantiques étoient caractérisés par cette exclamation [illegible] qui en étoit comme le refrain, & qui signifie proprement *décoche tes fleches, Apollon*. On les chantoit pour se rendre ce dieu favorable dans les maladies contagieuses, que l'on regardoit comme des effets de sa colere.

Cette notion des *peans* est relative à toutes les étymologies qu'on donne de ce nom, Festus le faisant venir de [illegible], *frapper*. Hesychius de [illegible], *je guéris*; & d'autres de cette exclamation [illegible], *courage, mon fils*, que Latone répétoit à Apollon pendant qu'il combattoit le serpent Python.

Dans la suite on fit de ces *peans* ou *cantiques* pour le dieu Mars, & on les chantoit au son de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucidide & dans Xenophon, sur quoi le scholiaste du premier observe, qu'au commencement d'une action l'on invoquoit dans ces *peans* le dieu Mars; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le seul objet du cantique. Mais enfin, ces cantiques ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités; ils s'étendirent à celle de quantité d'autres & dans Xenophon, *hist. græc. lib. IV*. Les Lacédémoniens entonnent un *pean* à l'honneur de Neptune.

On en fit même pour illustrer les grands hommes; Athenée parle de ceux où l'on célébroit les louanges de Lysandre Lacédémonien, & qu'on chantoit à Samos, & celles de Cratere le Macédonien qu'on chantoit à Delphes. Aristote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias son ami; & il fut, dit-on, mis en justice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qui n'étoit dû qu'aux dieux. Ce *pean* nous reste encore aujourd'hui, & Jules-César Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare; mais Athenée qui nous a conservé ce cantique d'Aristote, ne tombe point d'accord que ce soit un véritable *pean*, parce que l'exclamation [illegible] qui devroit le caractériser ne s'y rencontre en aucun endroit; au lieu qu'elle ne manque point dans les *peans* composés en l'honneur de Ptolomée, fils de Lagus, roi d'Egypte, d'Antigone, & de Démetrius Poliorcete. Nous sommes redevables au même Athenée de la conservation d'un autre *pean* adressé par le poëte Ariphron Sicyonien à Hygiée, ou la déesse de la santé. *Recherches sur les peans, par* M. Burette, *mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. X. pag.* 301. & 302.

PEAN ou PEON, est aussi le nom d'une sorte de pié dans les vers des anciens; on l'appella ainsi, dit on parce qu'il dominoit dans les hymnes ou cantiques nommés *peans*. Mais Quintilien le nomme *peon*, & en attribue l'invention à un médecin appellé *peon*. Ce pié consistoit en quatre syllabes, dont trois devoient être breves & une longue; mais celle-ci pouvoit être disposée de quatre manieres. 1°. Avant toutes les breves, comme dans *dīlĭgĕrĕ*; 2°. après une breve, comme dans *sŭpērbĭă*, 3°. après deux breves, comme *ălĭēnŭs*; 4°. après toutes les breves, comme dans *tĕmĕrĭtās*. *Voyez* PIÉ.

PEAN, (*Géog. mod.*) ville de la Corée, capitale de la province de Peando, sur la mer de la Chine. Les Japonnois s'en emparerent sur les Chinois en 1592. (*D. J.*)

PEANGE, *voyez* ANGE.

PEAT, s. m. (*Hist. nat.*) les Anglois donnent ce nom à une espece de tourbe ou de limon, formé par la pourriture des végétaux. *Humus palustris*.

PEAU, s. f. *en Anatomie*, c'est un plexus réticulaire ou un corps de vaisseau, situé immédiatement sous la cuticule ou l'épiderme.

Les vésicules de la *peau* contiennent une liqueur muqueuse: Malpighi & d'autres pensent que la couleur de la *peau* vient de la teinture de cette liqueur; ils se fondent sur ce que la *peau* des negres est blanche, & leur sang rouge, &c. & que la seule chose qui leur soit particuliere en cette partie est la couleur de cette liqueur. *Voyez* NEGRE.

La *peau* est composée de fibres qui lui sont propres, ou suivant Stenon, elle est formée des productions des tendons des parties subjacentes, qui se terminent en une infinité des mamelons pyramidaux, entrelacés d'un nombre innombrable de fibres nerveuses & d'autres vésicules, qui forment ce que l'on appelle un *parenchyme*, *voyez* PARENCHYME; c'est par le moyen de ces mamelons que la *peau* devient l'organe du toucher. *Voyez* MAMELONS, PAPILLA.

La *peau* généralement est liée aux parties subjacentes par la membrane adipeuse, & par les vaisseaux qui lui sont propres, les veines, les artères, les nerfs, &c. son usage est de couvrir & d'envelopper tout le corps, d'être un émonctoire général pour la matiere de la transpiration, & d'être l'organe du toucher. *Voyez* TRANSPIRATION, TOUCHER.

Les maladies de la *peau* sont la gale, la lepre, la petite vérole, la rougeole, le pourpre & les inflammations érésipélateuses. *Voyez* GALE, VÉROLE, LÈPRE, &c.

PEAU, PORES DE LA (*Scienc. microscop.*) chaque partie de la *peau* humaine est pleine de conduits excrétoires ou de pores, qui évacuent continuellement les humeurs superflues du fluide qui circule. Pour voir ces pores, il faut couper un morceau de la *peau* extérieure, aussi mince qu'il sera possible, avec un rasoir bien tranchant; immédiatement après, vous couperez du même endroit un second morceau que vous appliquerez au microscope; & dans une partie qui ne sera pas plus grande qu'un grain de sable, vous appercevrez un nombre innombrable de pores aussi clairement que vous pourriez distinguer autant de petits trous formés par une aiguille

 une

sue sur le papier, si vous le présentiez au soleil. Les écailles de l'épiderme empêchent qu'on ne voie distinctement les pores, à-moins qu'on ne les sépare avec un couteau, ou qu'on ne les coupe de la maniere précédente; mais si l'on prépare de cette maniere un morceau de la *peau* qui est entre les doigts ou sur la paume de la main, & si on l'examine au microscope, on verra avec beaucoup de plaisir la lumiere à-travers les pores.

M. Leeuwenhoeck tâche de donner quelque légere idée du nombre incroyable de pores qui sont sur le corps humain. Il suppose qu'il y a cent vingt pores dans une ligne, qui n'est que la dixieme partie d'un pouce; cependant pour n'être pas à l'étroit, il ne calcule que sur le pié de cent; un pouce de longueur en contiendra donc mille, & un pié douze mille; selon ce calcul, un pié quarré en contiendra cent quarante-quatre millions, & supposant que la surface d'un homme de taille moyenne est de 14 piés quarrés, il y aura sur sa *peau* deux mille & 16 millions de pores.

Pour avoir une notion encore plus claire de ce nombre prodigieux de pores, par l'idée que nous avons du tems; supposons avec le P. Mersenne, que chaque heure est composée de soixante minutes, chaque minute de soixante secondes ou de soixante battemens d'une artère; il y a donc dans une heure 3600 battemens, dans vingt-quatre heures 86400, & dans un an 31536000; mais il y a environ soixante-quatre fois autant de pores dans la surface de la *peau* d'un homme, & par conséquent, il faudroit qu'il vécût soixante-quatre ans pour n'avoir qu'un seul battement pour chaque pore de sa *peau*.

Le D. Nathaniel Grew observa, que les pores par lesquels nous transpirons, sont plus remarquables en particulier aux mains & aux piés; car si l'on se lave bien les mains avec du savon, & si l'on examine seulement avec un verre ordinaire la paume de la main ou les extrémités, & les premieres jointures du pouce & des doigts, on y trouvera une infinité de sillons paralleles entr'eux, d'une égale grandeur, & à distances égales. Une fort bonne vûe pourra sans aucun verre appercevoir sur ces sillons les pores en ligne droite; mais si on les observe avec un bon verre, chaque pore paroîtra comme une petite fontaine, avec la sueur qui en transpire claire comme de l'eau de roche; & si on la frotte, on verra sortir immédiatement après une autre goutte.

En faisant réflexion à cette multitude d'orifices au-dessus de la *peau*, nous avons lieu de croire que les petits insectes, comme les puces, poux, cousins, *&c.* ne font pas de nouvelles ouvertures avec leurs instrumens déliés, mais qu'ils ne font que les insinuer dans les vaisseaux de la *peau* pour en sucer le sang & les autres humeurs qui leur servent de nourriture. (*D. J.*)

PEAU *des negres*, (*Anatomie.*) les Anatomistes ont cherché dans quelle partie de la *peau* résidoit la couleur noire des negres. Les uns prétendent que ce n'est ni dans le corps de la *peau*, ni dans l'épiderme, mais dans la membrane réticulaire qui se trouve entre l'épiderme & la *peau*; que cette membrane lavée & tenue dans l'eau tiede pendant fort long tems ne change pas de couleur, & reste toujours noire; au lieu que la *peau* & la *surpeau* paroissent être à-peu-près aussi blanches que celle des autres hommes.

Le docteur Towns & quelques autres ont prétendu que le sang des negres étoit bien plus noir que celui des blancs, & par conséquent que la couleur des negres vient de celle de leur sang; ce qui n'est pas confirmé par l'expérience.

M. Barrere dans une dissertation sur la couleur des negres, imprimée à Paris 1741, pense avec M. Winslow, que l'épiderme des negres est noir, & que s'il a paru blanc à ceux qui l'ont examiné, c'est parce qu'il est extrêmement mince & transparent, mais qu'il est réellement aussi noir que de la corne noire, qu'on auroit réduite à une aussi petite épaisseur. Ils assurent aussi que la *peau des negres* est d'un rouge brun approchant du noir; ce qui ne nous paroît pas trop vrai.

Cette couleur de l'épiderme & de la *peau des negres* est produite, selon M. Barrere, par la bile qui dans les negres est noire comme de l'encre; il prétend s'en être assuré sur plusieurs cadavres de negre qu'il a eu occasion de disséquer à Cayenne; mais en ce cas la bile des negres de Cayenne seroit bien différente de la bile des negres que nous voyons en Europe; car la bile de ceux-ci n'est point différente de celle des blancs, & il n'est pas vraissemblable qu'elle la soit à Cayenne; d'ailleurs il faudroit supposer que la bile est toujours répandue également sur la *peau des negres*, & qu'elle se sépare naturellement dans l'épiderme en assez grande quantité pour lui donner cette couleur noire, autre supposition qu'on ne sauroit admettre. Enfin, en supposant que c'est le sang ou la bile qui donnent cette couleur à la *peau des negres*, on pourroit encore demander pourquoi les negres ont la bile ou le sang noir, en prenant les mêmes alimens que les blancs, en changeant de climat, en vivant en Suede, en Danemarck, *&c.*

M. de Buffon croit que la même cause qui nous brunit trop lorsque nous nous exposons au grand air & aux ardeurs du soleil, cette cause qui fait que les Espagnols sont plus bruns que les Allemands, les Maures plus que les Espagnols, fait aussi que les negres le sont plus que les Maures. Il pense donc que la chaleur du climat est la principale cause de la couleur noire, & que la différence des zones fait la différence des blancs & des noirs.

Lorsque cette chaleur est excessive, comme au Sénégal & en Guinée, les hommes sont tout-à-fait noirs; lorsqu'elle est un peu moins forte, comme sur les côtes orientales de l'Afrique, les hommes sont moins noirs; lorsqu'elle commence à devenir un peu tempérée, comme en Barbarie, au Mogol, en Arabie, *&c.* les hommes ne sont que bruns; & en effet, lorsqu'elle est tout-à-fait tempérée, comme en Europe & en Asie, les hommes sont blancs, & les variétés qu'on y remarque viennent de la maniere de vivre.

Lorsque le froid devient extrème, il produit quelques effets semblables à ceux de la chaleur excessive. Les Samoïedes, les Lapons, les Groenlandois sont fort basanés. Les deux extrèmes se rapprochent ici; un froid très-vif & une chaleur brûlante produisent le même effet sur la *peau*, parce que l'une & l'autre de ces deux causes agissent par une qualité qui leur est commune; cette qualité est la sécheresse qui dans un air très-froid peut être aussi grande que dans un air chaud; la froid comme le chaud doit dessécher la peau, l'altérer & lui donner cette couleur basanée que l'on trouve dans les Lapons.

Suivant ce systême, le genre humain n'est pas composé d'especes essentiellement différentes entre elles: il n'y a eu originairement qu'une seule espece d'hommes qui s'étant multipliée & répandue sur toute la surface de la terre, a subi différens changemens par l'influence du climat, par la différence de la nourriture, par celle de la maniere de vivre, par les maladies épidémiques, & aussi par le mélange varié à l'infini des individus plus ou moins ressemblans; que d'abord ces altérations n'étoient pas si marquées, & ne produisoient que des variétés individuelles; qu'elles sont ensuite devenues variétés de l'espece, parce qu'elles sont devenues plus générales, plus sensibles & plus constantes par l'action continuée de ces mêmes causes; qu'elles se sont perpétuées, & qu'elles se perpétuent de génération en génération, comme les difformités ou les maladies des peres & meres passent à leurs enfans; qu'enfin comme elles n'ont été produites originairement que par des causes accidentelles & extérieures, elles pourroient devenir différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, si ces mêmes causes venoient à varier dans d'autres circonstances & par d'autres combinaisons.

Mais si la noirceur dépendoit de la chaleur du climat, les habitans des régions situées sous la zone torride devroient être tous noirs; cependant on a découvert un continent entier au nouveau monde, dont la plus grande partie des terres habitées sont situées sous la zone torride, & où cependant il ne se trouve pas d'hommes noirs, mais de plus ou moins basanés, ou couleur de cuivre; on auroit dû trouver dans la Guyane, dans le pays des Amazones & dans le Pérou, des negres, ou du moins des peuples noirs, puisque ces pays de l'Amérique sont situés sous la même latitude que le Sénégal, la Guinée & le pays d'Angola en Afrique; on auroit dû trouver au Bresil, au Paraguai, au Chili, des hommes semblables aux Caffres, aux Hottentots, si le climat ou la distance du pole étoit la cause de la couleur des hommes.

On peut répondre à cette difficulté qu'il fait moins chaud sous la zone torride en Amérique, que sous celle d'Afrique; & cela est certain. On ne trouve de vrais negres que dans les climats de la terre où toutes les circonstances sont réunies pour produire une chaleur constante & toujours excessive; cette chaleur est si nécessaire non-seulement à la production, mais même à la conservation des negres, qu'on a observé dans nos îles où la chaleur, quoique très-forte, n'est pas comparable à celle du Sénégal, que les enfans nouveau-nés des negres, sont si susceptibles des impressions de l'air, que l'on est obligé de les tenir pendant les neufs premiers jours après leur naissance, dans des chambres bien fermées

mées & bien chaudes; & si l'on ne prend pas ces précautions, & qu'on les expose à l'air au moment de leur naissance, il leur survient une convulsion à la mâchoire, qui les empêche de prendre la nourriture, & qui les fait mourir.

M. Littre, qui fit en 1702 la dissection d'un negre, observa que le bout du gland qui n'étoit pas couvert du prépuce, étoit noir comme toute la *peau*, & que le reste qui étoit couvert étoit parfaitement blanc. Cette observation prouve que l'action de l'air est nécessaire pour produire la noirceur de la *peau des negres*; leurs enfans naissent blancs, ou plutôt rouges, comme ceux des autres hommes, mais deux ou trois jours après qu'ils sont nés, la couleur change, ils paroissent d'un jaune basané qui se brunit peu-à-peu, & au septieme ou huitieme jour ils sont déja tout noirs. On sait que deux ou trois jours après la naissance, tous les enfans ont une espece de jaunisse; cette jaunisse dans les blancs n'a qu'un effet passager, & ne laisse à la *peau* aucune impression; dans les negres au contraire elle donne à la *peau* une couleur ineffaçable, & qui noircit toujours de plus en plus.

Mais cette jaunisse & l'impression actuelle de l'air ne paroissent être que des causes occasionnelles de la noirceur, & non pas la cause premiere; car on remarque que les enfans des negres ont dans le moment même de leur naissance, du noir à la racine des ongles & aux parties génitales: l'action de l'air & la jaunisse serviront, si l'on veut, à étendre cette couleur, mais il est certain que le germe de la noirceur est communiqué aux enfans par les peres & meres; qu'en quelque pays qu'un negre vienne au monde, il sera noir comme s'il étoit né dans son propre pays; & que s'il y a quelque différence dès la premiere génération, elle est si insensible qu'on ne s'en est pas apperçu. Cependant cela ne suffit pas pour qu'on soit en droit d'assurer qu'après un certain nombre de générations, cette couleur ne changeroit pas sensiblement; il y a au contraire toutes les raisons du monde pour présumer que comme elle ne vient originairement que de l'ardeur du climat & de l'action long-tems continuée de la chaleur, elle s'effaceroit peu-à-peu par la température d'un climat froid, & que par conséquent si l'on transportoit des negres dans une province du nord, leurs descendans à la huitieme, dixieme ou douzieme génération, seroient beaucoup moins noirs que leurs ancêtres, & peut-être aussi blancs que les peuples originaires du climat froid où ils habiteroient. *Histoire natur. de l'homme, tome III.* (*D. J.*)

Peau *des insectes*, (*Hist. nat. des Insect.*) vêtement extérieur que la nature a donné à tous les insectes; ce vêtement couvre tout leur corps, en lie les parties, les contient dans la place qui leur est assignée.

La *peau* n'est pas de la même qualité chez tous les insectes, il s'en faut de beaucoup. Ceux dont le genre de vie ne les expose ni à des compressions, ni à des frottemens violens, comme sont les chenilles & plusieurs sortes de vers, ont la *peau* fort délicate & fort tendre. Quelques-uns en ont plusieurs l'une sur l'autre, à-peu-près comme les différentes *peaux* d'un oignon. La *peau* de la plûpart des insectes a des pores si petits pour l'usage de leur transpiration, qu'on a de la peine à les appercevoir. D'autres cependant ont les pores de la *peau* très-larges. Il y a certaines chenilles à cornes dont les pores sont si ouverts, que non-seulement ils donnent passage aux œufs que des petits ichneumons pondent dans leur corps, mais de plus les vers nés de ces œufs peuvent sortir par ces mêmes pores, sans que la *peau* en paroisse blessée.

Les insectes qui rampent dans les trous, dans les fentes où ils sont exposés à un frottement assez rude, ont la *peau* plus dure que les autres; celle de quelques-uns est écailleuse.

La *peau* sert aux insectes d'un manteau pour les couvrir contre les injures de l'air: elle est pour eux de la même utilité que les écailles sont pour les poissons, les coquilles pour les insectes des coquillages, les plumes pour les oiseaux, & le poil pour la plûpart des quadrupedes.

Comme les insectes sont d'ordinaire très-petits, l'ardeur du soleil auroit bien-tôt desséché l'humidité intérieure de leurs corps, & épuisé leurs esprits animaux, s'ils n'avoient pas été revêtus d'une *peau* dure qui les mît à couvert de cet inconvénient.

Elle est l'organe du mouvement de ceux qui n'ont ni piés ni ailes: en l'étendant & la resserrant successivement, par le moyen des muscles ou des anneaux, ils se transportent d'un lieu à un autre.

On sait qu'il y a des animaux qui chaque année changent de *peau*; ainsi plusieurs insectes muent, & même un grand nombre de fois.

Puisque la *peau* des insectes, de même que celle des autres animaux, varie extrèmement, & qu'on en trouve parmi les uns & les autres qui l'ont tendre, dure, robuste, lisse, chagrinée, coriace, épaisse, mince, velue, rase, épineuse, &c. il résulte que ce n'est pas dans la qualité de la *peau* qu'il faut chercher des caracteres propres à distinguer les insectes des autres animaux; mais ce seroit plutôt dans la mutation de cette *peau* qu'on pourroit chercher ces caracteres; c'est du-moins une chose remarquable, que les quadrupedes, les oiseaux & les poissons ne quittent jamais leur *peau*, & que la plûpart des insectes, de même que des reptiles, en changent plusieurs fois. (*D. J.*)

Peau, *maladies de la*, (*Médec.*) les maladies de la peau sont toutes caractérisées par quelque éruption plus ou moins sensible, plus ou moins élevée qui en change la couleur, détruit la souplesse, dérange le poli & l'uniformité; ces éruptions sont quelquefois des boutons ou petites tumeurs élevées au-dessus de la surface de la *peau*; d'autresfois ce sont de simples taches qui n'offrent aux yeux qu'une altération dans la couleur, sans élévation sensible; dans quelque cas ce sont des écailles qui recouvrent la *peau*, &c. *Voyez* Eruption, Exanthème, Ecaille, Tache, Pustule, &c. Les *maladies de la peau* peuvent se distinguer en chroniques & en aiguës: cette distinction est très bien fondée & très-importante. Dans la premiere classe on doit ranger la lepre, la gale, les dartres, la teigne, l'éléphantiase, &c. Parmi les maladies aiguës on compte principalement la petite-vérole, la rougeole, les fievres scarlatines, miliaires, pourprées, érésipelateuses, &c. Voyez *tous ces différens articles*. Outre ces maladies dont le principal symptome se trouve à la *peau*, il y en a beaucoup d'autres qui sont accompagnées d'une affection de la *peau*, d'éruption, de taches, &c. mais cette affection n'est que symptomatique; elle ne constitue pas des maladies particulieres, & n'accompagne pas même toujours & essentiellement celles aux-quelles elle se joint: telles sont parmi les maladies aiguës ces fievres dans le cours desquelles il survient des petits boutons, des taches quelquefois critiques: tel est aussi dans la classe des chroniques le scorbut, qu'accompagne souvent & que caractérise très-bien l'éruption de taches noirâtres ou livides en différentes parties du corps; *voyez* Scorbut: telle est, ou mieux telle étoit la vérole dans ses commencemens de son invasion. Pendant le siege de Naples, elle se manifestoit principalement par de larges pustules qui couvroient & défiguroient la *peau*; *voyez* Vérole; enfin on peut ajouter à ces maladies un grand nombre d'éruptions cutanées, extrèmement variées, qui n'ont point de caractere spécifique ni de nom particulier, & qu'on ne peut pas exactement rapporter à aucune des maladies nommées. Il y a tout lieu de penser que toutes ces variétés sont accidentelles & dépendantes d'un concours fortuit de circonstances, de la différence de tempérament, de régime, de climat, de pays, de l'idiosyncrasie, &c.

L'ætiologie des maladies de la *peau* a fourni un champ vaste aux explications des théoriciens boerhaavistes; c'est-là qu'ils ont fait jouer un grand rôle aux acrimonies imaginaires du fameux Boerhaave; & l'on ne sauroit disconvenir que cette doctrine ne soit au moins fondée sur quelques apparences: car enfin, disoient-ils, l'acrimonie de l'humeur qui forme par son séjour & sa stagnation les différentes éruptions, est manifestée par les douleurs, les démangeaisons qu'elle excite sur la *peau*. N'est-il pas visible que les parties globuleuses de la lymphe sont transformées en petits corps pointus, en aiguilles extrèmement fines, qui agacent, irritent & piquent les filets nerveux qui s'insinuent dans leurs tissus, qui tendent à en désunir les molécules, & produisent par cette action la démangeaison & la douleur qui accompagnent assez fréquemment les maladies éruptives: or, poursuivent-ils avec la même sagacité, l'acrimonie manifeste de cette humeur décele infailliblement l'acrimonie du sang, & sur-tout de la lymphe dont elles dérivent; car *principiatum redolet naturam principii*; il est très-probable qu'un peu d'épaississement de la lymphe se joint à son âcreté; ce second vice sert admirablement bien pour la faire arrêter, croupir, s'accumuler dans les petits vaisseaux: pour les distendre, les dilater, les élever en tumeur, produire les exanthèmes ou les taches. Telle est la théorie générale des maladies de la *peau*, ou éruptives. Le lecteur éclairé nous dispensera facilement de lui montrer le faux, le vague, l'arbitraire & le ridicule de ces principes: il lui est facile d'appercevoir que quelle que soit la nature des humeurs qui forment ces exanthèmes, le tissu de la *peau* n'a qu'à être plus tendre, il sera plus sensible, plus irritable, & plus ou moins désagréa-

gréablement affecté par des causes ordinaires. Il sent fort bien que toutes ces acrimonies ne sont variées & si multipliées, & n'existent même que dans l'imagination de quelques oisifs spéculateurs: il voit d'ailleurs que quand même la matiere de la transpiration seroit âcre, ce seroit une mauvaise raison que d'attribuer la même âcreté au sang & à la lymphe. L'axiome allégué, vrai dans quelques occasions, est un pur sophisme dans le cas dont il s'agit. L'épaississement de la lymphe n'est pas mieux fondé, & cette froide explication de la formation des tumeurs, démontre dans ses auteurs une connoissance bien peu exacte de l'œconomie animale, de la marche des liqueurs, de l'action des vaisseaux, de leur vice & de leur méchanisme; mais enfin, si l'on n'avoit que ces défauts à reprocher à cette théorie, le mal ne seroit pas grand, & absurdités pour absurdités, celles-là pourroient aussi bien passer que tant d'autres qui ont été dites ou avant ou après; & nous aurions toujours l'avantage d'avoir, en avançant, une erreur de moins à craindre: plus on a fait de fautes, & moins on nous en laisse à faire. Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces principes erronés ont donné lieu à des conséquences pernicieuses; une fausse théorie a établi une mauvaise pratique, sur-tout dans le traitement des maladies chroniques de la *peau*. Si toutes les humeurs sont âcres, a-t-on dit, si leur acrimonie est la base, le fondement & la cause premiere de ces maladies, il n'y aura qu'à la détruire pour en faire cesser les effets. Jettons donc dans le sang des médicamens aqueux, doux, mucilagineux, nous noyerons les sels, adoucirons leur âcreté, envelopperons & engaînerons, pour ainsi dire, leur pointe; en même tems les vaisseaux enduits par ces sucs gras, onctueux, seront moins susceptibles d'irritation; défendus par ce bouclier, ils seront à l'abri des picotemens de ces globules pointus, ils résisteront à leur action, aux efforts plus foibles qu'ils font pour pénétrer dans leur tissu, alors aussi la quantité de liquide aqueux qui servira de véhicule à ces médicamens, délayera la lymphe, & le sang diminuera sa cohésion, la viscosité des globules; par ce moyen ces deux vices fondamentaux du sang seront efficacement corrigés; les humeurs seront édulcorées & rendues plus flexibles, par conséquent plus de stagnation, plus d'engorgement & plus de tumeur, en même-tems plus d'irritation, plus de picotement, & par là même, cessation entiere de la démangeaison & de la douleur; & par une suite nécessaire ultérieure, le calme le plus parfait, l'harmonie & l'uniformité sont rétablies dans l'œconomie animale. Voilà comme ces medecins guérissent dans leurs cabinets & leurs consultations; les indications sont très-naturelles, les remedes répondent exactement aux indications; mais malheureusement le succès n'y répond pas: c'est un fort joli roman; mais il n'y a rien de réel; les situations sont bien ménagées, bien amenées; mais elles sont imaginées: les caracteres sont bien soutenus; mais ils sont faux, ils n'existent pas dans la nature. L'observation s'accorde ici avec la raison pour détruire de fond en comble cet édifice superbe & régulier. Tous les bouillons adoucissans de poulet, de grenouilles, de limaçon, *&c.* ne font que passer sur l'estomac de ces malades, ils ne touchent rien du tout à la maladie; il en est de même du lait, remede si vanté, si célebre, si souvent & si vainement employé dans ces maladies. J'ai par-devers moi plusieurs observations qui constatent l'inefficacité de ces médicamens. *Voyez* LAIT.

Je ne m'arrête pas davantage à réfuter ces systèmes produits de l'imagination: *qui vult videre videat*. Je n'ajouterai que quelques remarques pratiques sur la nature & le traitement de ces maladies, remarques fondées sur l'observation, & conformes à la raison.

1°. Les maladies aiguës de la *peau* sont ordinairement une espece de dépôt critique qui purge la masse du sang infectée, salutaire par son siege aux parties extérieures, & par la fievre qui les accompagne; elle en est le remede le plus prompt, le plus sûr, &, pour mieux dire, l'unique; la petite vérole peut servir d'exemple. *Voy. ce mot.*

Les maladies chroniques privées du secours de la fievre, exigent les secours de l'art; elles ne guérissent pas sans remedes. Il y en a qui dépendent d'une cause spécifique, particuliere, qui ne peut être combattue & détruite que par des remedes spécifiques particuliers; la Médecine rationnelle est bien peu avancée sur ce qui les regarde; le peu de lumieres qu'on a est dû à l'empirisme: telles sont la vérole, la gale, le scorbut; ce n'est pas le théoricien qui a trouvé en raisonnant le mercure, le soufre, & le cochléaria; c'est le hasard qui les a découverts inopinément à l'empirique étonné.

3°. Toutes les affections cutanées, opiniâtres, souvent périodiques, dépendent sans doute immédiatement, de même que toutes les maladies de la *peau*, d'un vice dans la transpiration. Quelques faits bien appréciés font penser que les dérangemens dans l'action du foie, dans la sécrétion de la bile, sont les causes très-ordinaires du vice de la transpiration. Nous ne prétendons pas expliquer le méchanisme, la façon d'agir de ces causes; nous avouons notre ignorance là-dessus, & cet aveu nous le faisons sans peine & souvent: il nous paroît préférable à des opinions hasardées, ou bâties sur des fondemens peu solides; nous ne saurions adopter ni comme vérité, ni même comme simple hypothèse, le sentiment de ceux qui voudroient faire refluer la bile mal séparée & *excernée*, *excreta*, en petite quantité du foie dans le sang, & de-là dans les vaisseaux cutanés où elle corrompt, infecte la matiere de l'insensible transpiration, en diminue la quantité. Cette marche nous paroît trop peu conforme aux loix bien approfondies de l'œconomie animale. La fausseté de cette théorie ne nous semble point équivoque; elle se sent, mais elle n'est pas démontrable.

4°. C'est dans ces maladies que le médecin doit agir, la nature est insuffisante; la méthode la plus sûre, est de rétablir & de favoriser la transpiration; c'est l'indication qui se présente d'abord, *magis obvia*; les bains domestiques un peu chauds sont très-appropriés; ils guériroient seuls, si le vice n'étoit qu'à l'extérieur, si la transpiration seule péchoit; mais ils n'operent jamais une guérison complette, je me suis servi avec un succès surprenant d'un remede composé avec le soufre & le mercure doux, dans une teigne invétérée, qui avoit été longtems traitée inutilement, par tous les remedes que la médecine & la superstition suggerent. Les extraits amers sont très-appropriés, celui de fumeterre est regardé presque comme spécifique. On les donne ordinairement avec le petit-lait, auquel on pourroit substituer, sans risquer de perdre beaucoup de vertu médicamenteuse, l'eau simple ou aiguisée avec un peu de sucre, de nitre ou de sel de Glauber; l'aloès joint au tartre vitriolé a opéré des guérisons merveilleuses: ces remedes un peu actifs, irritans, réussissent mieux & sans inconvéniens, quand on les tempere par l'usage des bains d'ailleurs avantageux, les purgatifs résineux, cholagogues, ne doivent point être négligés, leur action n'est point indifférente dans ces maladies, elle est sur-tout nécessaire chez les enfans. Les eaux minérales sulphureuses sont encore un secours très-assuré; l'on éprouve de très-bons effets de celles qui sont acidules, salées, ferrugineuses & légerement purgatives. Quelqu'efficaces que soient ces différens medicamens, que le médecin éclairé peut varier suivant les circonstances, il faut y joindre un régime convenable: on peut tirer des observations que l'illustre & patient Sanctorius a eu la générosité de faire, suspendu pendant trente ans dans sa balance, quelques canons diététiques à ce sujet. Ce médecin, ami de l'humanité, a marqué soigneusement les alimens qui diminuoient ou augmentoient la transpiration; il faut choisir ceux qui la favorisent, évitant avec attention ceux qui l'interrompent; tels sont les laitages, tel est sur-tout la chair de cochon, dont l'usage, peu modéré, passe pour être une des causes les plus ordinaires des maladies de la *peau*, & sur-tout de la lepre: les loix politiques des Juifs, d'accord avec celles de la Médecine, avoient défendu cet aliment à ces peuples sujets à la lepre, & en avoient même fait un point de religion qui subsiste encore, pour les contenir plus surement.

5°. Enfin il est très-essentiel d'avertir les malades d'écarter avec soin la main meurtriere du chirurgien imprudent, d'éviter avec la derniere circonspection toute application extérieure, tout remede qui pourroit agir en quelque façon sur la *peau*; il n'y a point de milieu, si le remede n'est pas inutile, il sera pernicieux, il ne sauroit faire de bien; le plus grand mal qui puisse résulter & qu'on ait à craindre, c'est l'action de ces topiques que le charlatan, prometteur effronté, distribue sans connoissance, & que le peuple ignorant & crédule achete & emploie avec confiance; les mauvais effets de ces remedes sont terribles & prompts. Ils dissipent assez bien l'affection de la *peau*; ils font disparoître les pustules, les exanthèmes, & c'est de cette cessation trop prompte que vient tout le danger. Combien de morts soudaines ont suivi ces sortes d'inconsidérations; tous les livres sont pleins des funestes accidens qu'attire cette sorte de crédulité; il n'y a personne qui n'ait vu ou entendu raconter quelqu'événement semblable; & cependant l'on est toujours la dupe de ces médecins subalternes fertiles en promesses, l'espérance de la guerison prévaut à la crainte du danger. On espere facilement ce qu'on desire avec ardeur, & il n'est point d'affaires où l'on cherche moins à fonder ses espérances que dans ce qui regarde la santé, aussi n'y en a-t-il point où l'on soit le plus souvent trompé. (*m*)

PEAU,

PEAU, (*Médec. Séméiotiq.*) l'état de la *peau* variant dans bien de maladies & dans pluſieurs circonſtances de ces maladies, peut ſans doute, & doit nous éclairer ſur leur nature, leur marche & leur terminaiſon; tout phénomene peut être un ſigne aux yeux attentifs d'un habile obſervateur. *Voyez* SEMÉIOTIQUE, SIGNE. La *peau* du viſage eſt celle qui change le plus ordinairement dans les maladies, & c'eſt ſur-tout ſa couleur qui eſt altérée; les ſignes qu'on tire de ces changemens, ſont expoſés *aux articles* FACE, VISAGE, COULEUR, PALEUR, &c. Il ne nous reſte qu'un mot à dire ſur l'état de la *peau* en général conſidérée comme ſigne.

Tant que ſubſiſte cette admirable harmonie entre toutes les parties du corps, leurs vies & leurs actions, qui conſtitue proprement la ſanté, l'organe extérieur ou la *peau*, contrebalance avec efficacité la réſiſtance & les efforts des puiſſances internes, & il eſt à ſon tour ſoutenu & comme repouſſé par leur action oppoſée; cet organe plus actif que ne le croit le commun des médecins, dans une tenſion continuelle, les nerfs, les vaiſſeaux, les glandes, &c. dont il eſt compoſé ſont vivans, animés, & exercent leur fonction avec uniformité; des liquides de différente nature, pouſſés par l'action du cœur & des gros troncs continués, ou plutôt attirés, & pour ainſi dire *ſucés* par l'action propre & combinée des plus petits rameaux, les parcourent, circulent dans leur cavité, s'épanchent par les ouvertures des vaiſſeaux exhalans, ſont enſuite diſſipés ou repris par les tuyaux abſorbans, ils humectent & lubréfient tous ces ſolides, & ſervent enfin à mille différens uſages; un des principaux effets qui réſulte de cet amas d'humeur & de vaiſſeaux eſt l'inſenſible tranſpiration qui purifie le ſang, & le délivre du ſuperflu d'*acide* qu'il contenoit; je dis *acide*, & j'ai des obſervations particulieres qui juſtifient ce mot; *voyez* TRANSPIRATION. L'exercice complet de toutes ces fonctions ſe manifeſte par le bien-être général, & en particulier par les qualités de la *peau*, qui eſt alors ſenſible, modérément chaude, molle, ſouple, humectée, & d'une couleur particuliere propre, qu'on appelle *couleur de chair*. Lorſque quelque dérangement local ou intérieur trouble & empêche cet exercice, la *peau* s'en reſſent, & ſon état varie plus ou moins, 1°. dans quelque cas le ſentiment devient plus aigu, plus fin, au point même d'être affecté déſagréablement par les objets familiers du toucher: tout le corps eſt d'une ſenſibilité exquiſe, c'eſt le cas des rhumatiſmes univerſels, *voyez* RHUMATISME: ſi l'affection eſt particuliere & ſans rougeur, ſans chaleur, ſans tumeur, c'eſt un ſimple rhumatiſme; ſi les autres phénomenes s'y rencontrent, il y a inflammation, *voyez ce mot*; dans d'autres maladies le contraire arrive, le ſentiment diminue ou ſe perd, la *peau* eſt inſenſible; cette privation de ſentiment générale ou particuliere, parfaite ou incomplette, forme les différentes eſpeces de paralyſie & d'engourdiſſement, *voyez ces mots* & SENTIMENT. Ces maladies ne ſont pas reſtreintes à la *peau*, elles peuvent affecter d'autres parties.

2°. La chaleur de la *peau* augmente dans preſque toutes les fievres, à ce ſeul ſigne, bien des médecins jugent de la préſence de cette maladie; ils en ont même fait un ſigne pathognomonique de la fievre, mais c'eſt à tort; ce ſigne généraliſé eſt trompeur, même dans leur façon inexacte de compter la fievre; on croit que c'étoit un des principaux ſignes dont ſe ſervoit Hippocrate pour la reconnoître, faiſant peu d'uſage du pouls. *Voyez* FIEVRE. Cette chaleur de la *peau* eſt très-ſenſible dans les fievres ardentes, dans les fievres bilieuſes, dans les fievres lentes hectiques, ſur-tout dans la paume de la main, au reſte cette chaleur peut être âcre ou humide, ſelon que la peau eſt ſéche ou humectée. *Voyez* CHALEUR. La *peau* devient froide, ou perd de ſa chaleur naturelle dans les ſyncopes, dans quelques fievres malignes; dans les fievres lipiries la *peau* eſt froide, & le malade ſe ſent brûler; au contraire dans le commencement de pluſieurs accès de fievre, pendant le tems du froid, le malade tremble, friſſonne, gele de froid, & cependant la *peau* eſt trouvée brûlante par les aſſiſtans. *Voyez* FROID, FIEVRE, &c. Quoique la *peau* fourniſſe ces ſignes, c'eſt moins comme *peau*, comme tégument, que comme partie extérieure.

3°. La *peau* perd de ſa ſoupleſſe, de ſa douceur, de ſon humidité dans un grand nombre de maladies, au commencement de preſque toutes les fievres elle devient ſéche, inégale & raboteuſe; ces défauts s'obſervent dans des degrés très-hauts pendant le cours des fievres malignes; la *peau* reſſemble à du cuir tanné; c'eſt un ſigne qu'il ne ſe fait preſque point, ou très peu de tranſpiration; tant que la *peau* reſte dans cet état, on ne peut s'attendre à aucun mieux durable, il ne ſe fait ni criſe, ni coction; mais dès qu'il commence à ſe diſſiper, on peut en tirer un favorable augure, c'eſt une marque que l'harmonie commence à ſe rétablir, que la nature longtems affaiſſée & preſque vaincue reprend le deſſus; l'exercice des fonctions recommence, le jeu, la vie & l'action des vaiſſeaux ſe renouvelle, les humeurs reprennent leurs cours, la tranſpiration eſt rappellée, la peau s'humecte & redevient molle & ſouple comme auparavant; alors la coction eſt faite; la criſe eſt prochaine; & on peut aſſurer qu'elle ſera ſalutaire, & que le malade ne tardera pas à entrer dans une heureuſe convaleſcence; c'eſt de tous les ſignes celui qui me fait le plus de plaiſir dans les fievres malignes; dès qu'il paroît, les malades ſont hors d'affaire; la *peau* ſeroit elle l'organe le plus affecté dans ces maladies? Les véſicatoires qui en reveillent le ton ſont bien efficaces. Dans les phtyſies, les fievres lentes hectiques, la *peau* eſt pour l'ordinaire ſur la fin ſeche & raboteuſe, la tranſpiration ſe fait mal; les ſueurs abondantes qui épuiſent le malade ne rendent pas la *peau* plus ſouple & plus humectée; ce n'eſt qu'en rétabliſſant la tranſpiration qu'on guérit ſurement ces malades; & il n'eſt pas aiſé d'y réuſſir, ſur-tout avec les laitages & autres remedes lents & affadiſſans de cette eſpece, qui diminuent encore la tranſpiration; on s'apperçoit du ſuccès des remedes qu'on donne quand la peau s'humecte, s'adoucit, & devient ſouple & huileuſe. C'eſt toujours par-là que commence leur guériſon; remarque qu'il eſt important d'approfondir & de mettre en exécution.

4°. La couleur de la *peau* varie très-ſouvent; cet effet eſt plus fréquent & plus ſenſible au viſage où la *peau* eſt plus fine; le changement de couleur y eſt excité par la moindre émotion, par la plus légere paſſion foible; le viſage, lorſqu'il n'eſt pas encore inſtruit à feindre, eſt le miroir de l'ame, & le dépoſitaire indiſcret de ſes ſecrets; mais il perd à bonne heure cette prérogative; & lors même qu'il la conſerve, on a trouvé le moyen de voiler ſon changement de couleur par le maſque de rouge & de blanc dont on le recouvre. *Voyez* VISAGE, PASSION. Les maladies font auſſi changer la couleur: dans les phrénéſies, les fievres ardentes, le viſage eſt rouge, animé; la *peau* du reſte du corps prend auſſi une couleur plus rouge; dans les défaillances, pendant le froid des fievres intermittentes, dans des maladies de langueur, la peau de tout le corps pâlit, mais moins que celle du viſage. Il y a des maladies dont le principal ſymptome ſe tire de la décoloration de la peau; elles ſont compriſes ſous le nom ordinaire générique d'*ictere* ou jauniſſe; *voyez ces mots*. La *peau* y prend diverſes teintes de jaune, de verd, de brun & de noirâtre; les jeunes filles preſſées par des deſirs, effets du beſoin naturel, qu'elles ne doivent ou ne peuvent ſatisfaire, ſont ſujettes à une maladie qui tire ſon nom & ſon caractere de la décoloration de la *peau*; on l'appelle *pâles-couleurs*, *febris alba amatoria*. *Voyez* PALES COULEURS.

5°. Enfin l'éruption de taches, d'exanthèmes, de puſtules, changent & alterent en même tems la couleur, l'égalité & la ſoupleſſe de la *peau*, il en réſulte différentes maladies qu'on peut voir aux articles particuliers & ſur leſquelles on peut conſulter l'*article* précédent; nous obſerverons ſeulement que dans les maladies aiguës, lorſque l'éruption paroiſſant, diminue la violence des ſymptomes, on doit les regarder comme un bon ſigne; ſi au contraire les accidens ne ſont point calmés, elle augmente le danger; la nature & la couleur des exanthèmes peut encore concourir à le rendre plus preſſant; par exemple, ſi elles ſont en grand nombre, d'un mauvais caractere, livides, noirâtres, &c. *Voyez* FIEVRES ÉRUPTIVES. (*m*)

PEAU, (*Critiq. ſacrée.*) *pellis*; ce mot ſignifie d'ordinaire dans le vieux Teſtament, la *peau* qui couvre la chair, & les os de tout animal; il ſe prend auſſi pour le corps entier, pour la perſonne, Habac. *xl.* 26. & au figuré pour des tentes, parce qu'elles ſe faiſoient de peaux de bêtes. *Pelles terræ Madian turbabuntur*; Habac. *iij.* 7. l'effroi ſe mettra dans les tentes des Médianites. (*D. J.*)

PEAU, *terme de marchands & artiſans*; ce mot en général ſe dit particulierement de cette dépouille de l'animal qui eſt différemment apprêtée ou préparée par les Pelletiers, Tanneurs, Mégiſſiers, Chamoiſeurs, Peauſſiers, Corroyeurs, Parcheminiers, Maroquiniers, Gantiers, &c.

Les maroquins ſe font avec des *peaux* de boucs & de chevres, ou d'un autre animal à-peu-près ſemblable, que l'on nomme *menon*. Le parchemin ſe fabrique d'ordinaire avec des peaux de béliers, de moutons, de brebis, & quelquefois de chevres. Le vélin, qui eſt auſſi une eſpece de parchemin, ſe fait de la peau d'un veau

mort-

mort-né, ou d'un veau de lait. Le vrai chamois se fabrique de la peau d'un animal de même nom, que l'on appelle aussi *isard*, & il se contrefait avec des peaux de bouc, de chevre & de mouton. Les basanes sont des peaux de béliers, mouton ou brebis, passées en tan ou en redon, & quelquefois en mégie.

Les fourrures ou pelleteries se font de peaux de martres, d'hermines, de castors, de tigres, de loutres, de vautours, de cygnes, de petits gris, de fouines, d'ours, de putois, de lapins, de lievres, de renards, de chats, de chiens, d'agneaux, *&c.* dont on conserve le poil, en les préparant d'une maniere particuliere.

Les peaux de boucs & de chevres en poil, qu'on a cousues & disposées d'une maniere propre à pouvoir contenir des liqueurs, se nomment simplement *boucs*, & quelquefois *outres*. Quand elles n'ont été employées qu'à transporter des huiles, on peut encore les passer en chamois, au lieu de les laisser sécher & se perdre. *Savary*. (*D. J.*)

PEAU, (*Jardinage*.) la *peau* des fruits est la superficie qui enveloppe leur chair; c'est leur épiderme.

PEAU *de chagrin*, (*Comm. du Levant*) à Constantinople la *peau de chagrin* est faite de la partie de derriere de la *peau* de cheval, mule ou âne du pays; on la prépare & on la tanne; & lorsqu'elle est devenue souple & maniable, on l'étend sur un chassis, & on l'expose au soleil; après cela, l'on répand sur cette *peau* de la graine de moutarde qu'on a soin de repasser plusieurs fois avec la main, & cette graine, aidée de la chaleur du soleil, éleve le grain qui se durcit ensuite. Ces *peaux* sont grises ordinairement, mais on les teint de la couleur qu'on veut. La partie de derriere de l'animal est plus propre que toutes les autres pour être mises en chagrin. *Diction. du comm.* (*D. J.*)

PEAU *humaine passée*, (*Arts mod.*) on peut passer la *peau humaine* comme celles des quadrupedes. Cette préparation consiste dans une lessive composée de 2 livres ou plus de sel commun, de 4 onces de vitriol commun, & de 8 onces d'alun; on fait fondre le tout dans trois pintes d'eau presque bouillante. On y plonge la *peau* après l'avoir dépouillée de la graisse. On l'agite pendant une demi heure, & on la laisse reposer pendant vingt-quatre heures dans la même eau. Ensuite on renouvelle cette eau, & on n'en retire la *peau* que deux jours après avoir éprouvé qu'elle blanchit lorsqu'on souffle dessus. Enfin on la fait sécher à l'air sans l'exposer au soleil. M. Sue, chirurgien de Paris, a donné au cabinet du roi une paire de pantoufles faites avec de la *peau humaine*, préparée selon ce procédé, qui n'a point detruit les poils de cette *peau*, ce qui prouve bien que les poils sont implantés profondément dans une capsule bulbeuse, resserrée en-dedans d'une membrane qui enveloppe la bulbe.

La *peau humaine passée*, selon le procédé dont on vient de parler, reste d'une consistence ferme, assez lisse sur sa face extérieure, quoique les sillons qui environnent les mamellons en forme de losanges irréguliers, y paroissent plus profondément gravés que dans le naturel; la surface intérieure est inégale, &, pour ainsi dire, laineuse, parce qu'il y reste presque nécessairement des feuillets de la membrane adipeuse. (*D. J.*)

PEAUX *d'Espagne*, ou PEAUX *de senteur*, (*Parfum.*) ce sont des *peaux* bien passées, puis parfumées de différentes odeurs dont on faisoit autrefois des gants, des corps de jupes, des pourpoints, des poches, *&c.* Ces sortes de *peaux* parfumées qui s'envoient presque toutes d'Espagne, & qui ont eu si fort la vogue en France, ne sont plus d'usage; elles faisoient une portion du négoce des marchands Merciers, Parfumeurs & Gantiers.

PEAUX *fraiches*, *terme de Mégissier*, nom qu'ils donnent quelquefois aux maroquins façon de Barbarie qui se fabriquent à Rouen.

PEAU *verte*, (*Corroyerie*.) on nomme *peaux vertes* les *peaux* qui n'ont point encore reçu de préparation, étant telles qu'elles ont été levées de dessus les corps des animaux.

PEAUSSERIE, s. f. marchandise de peaux & de cuirs, comme maroquins, chamois, basanes, buffles, vaches de Russie, veaux, moutons, & autres sortes d'animaux, passées & toutes préparées à être employées à divers autres ouvrages.

Le commerce de la *peausserie* est fort considérable en France, & sur-tout à Paris où il y a des marchands qui ne vendent rien autre chose que la *peausserie*. Ce négoce fait partie de la mercerie.

PEAUSSERIE, signifie aussi l'*occupation* & le *négoce* des artisans, qu'on appelle *Peaussiers*, avec cette différence que ceux-ci préparent & vendent les peaux; & que les Merciers les achetent toutes préparées pour les revendre aux particuliers.

PEAUSSIER, s. m. *en Anatomie*, est un muscle mince & membraneux, situé sous la peau qui environne le col.

Il est assez large dans son origine, & sort de la partie supérieure du muscle deltoïde & du grand pectoral au-dessous de la clavicule. Il est uni fortement au pannicule charnu, dont on ne peut le séparer que difficilement; c'est pourquoi on les confondoit autrefois, & il s'insere obliquement de chaque côté à la mâchoire inférieure & à la commissure des deux levres en passant sous le triangulaire; au moyen de quoi il recouvre presque tout le masseter, & il tire en en-bas & de côté toutes ces parties.

PEAUSSIER, marchand qui vend ou qui prépare les peaux. On distingue à Paris deux sortes de *Peaussiers*.

Les uns sont des marchands Merciers, qui se sont attachés uniquement au commerce de la peausserie: la qualité de *peaussier* ne leur convient qu'improprement, puisqu'ils sont du corps des Merciers, qu'ils se gouvernent par les statuts des Merciers, & qu'ils n'ont de commun avec les *Peaussiers* que le trafic de peaux, qu'ils font en vertu de l'*article xij.* de leurs statuts qui leur permet ce négoce. *Voyez* MERCIERS.

Les autres *Peaussiers* qui seuls méritent ce nom sont des artisans chez qui les peaux passent en sortant des mains des Chamoiseurs & des Mégissiers, qui les mettent en couleur, tant de chair que de fleur, & qui ensuite en font plusieurs sortes d'ouvrages qu'ils vendent en gros & en détail.

Ce sont des artisans qui levent de dessous les peaux de moutons, cette espece de cuir léger ou pellicule, appellée *cuir de poule* ou *canepin*, dont les Gantiers font des gants, & les Evantaillistes des évantails. *V.* CANEPIN.

Ces artisans ont été érigés en corps de jurende, & obtenu du roi Jean leurs premiers statuts en 1357, qui leur donnent la qualité de *maîtres Peaussiers*, *Teinturiers en cuir & Calçonniers* de la ville, fauxbourgs, banlieue, prevôté & vicomté de Paris.

Ces statuts contiennent trente-sept articles, dont dix reglent les marchandises qu'ils peuvent fabriquer & vendre seuls ou concurremment avec d'autres; & les vingt-sept autres regardent la discipline des maîtres entr'eux, & ce qui concerne les jurés, les maîtres, les apprentis, les visites & le lotissage.

A l'égard des marchandises & des ouvrages propres aux *Peaussiers*, il n'appartient qu'à eux de mettre en teinture & couleur sur fleur ou sur chair, à froid ou à chaud, ou par simple brossure, toutes sortes de peaux de quelque passage qu'elles ayent été apprêtées; ce qui comprend les cuirs blancs passés en mégie, les cuirs tannés, les cuirs passés en huile ou en galle, toute sorte de peaux, comme veaux, moutons, chamois, agneaux, chevreaux, cerfs, biches, chevreuils, dains, porcs, chiens, *&c.* à la réserve néanmoins des gros cuirs & des vaches tannées. Ce sont eux aussi qui levent le canepin sur toutes sortes de peaux, comme de moutons, agneaux, chevreaux, *&c.*

Sur les contestations qui se sont élevées entre les *Peaussiers* d'une part, & les Boursiers & les Corroyeurs d'autre, il est intervenu plusieurs arrêts qui ont réglé les limites de chacun de ces métiers.

Ceux rendus entre les *Peaussiers* & les Corroyeurs, dans les années 1657, 1669 & 1695, maintiennent les Corroyeurs dans la possession de corroyer & baudroyer seuls en suif, graisse & l'huile, toute sorte de cuirs & de les mettre en couleur; & les maîtres *Peaussiers* teinturiers dans le droit de vendre toutes sortes de cuirs, tant mis en teinture que ceux qui seront par eux apprêtés & mis en couleur en sortant de chez les Tanneurs & Mégissiers, ou qu'ils auront achetés aux halles, défendent aux Corroyeurs de passer aucunes peaux en alun; & aux *Peaussiers* de vendre aucunes peaux telles qu'ils les achetent des Tanneurs & Mégissiers, ni de corroyer ou baudroyer aucuns cuirs en suif, graisse & l'huile.

Les contestations entre les *Peaussiers* & les Boursiers furent réglées par deux arrêts rendus en 1664 & 1667, qui firent défenses aux *Peaussiers* de faire ni débiter caleçons, camisoles de chamois & autres ouvrages mentionnés dans l'*article vj.* de leurs statuts, avec permission seulement de les laver & repasser quand ils ont servi.

La communauté des *Peaussiers* est régie par deux grands jurés, deux maîtres de confrairie, deux petits jurés, & le doyen des maîtres, les six premiers s'élisent à la pluralité des voix, le dernier est de droit, c'est le plus ancien des maîtres qui ont passé par les charges. Tous les ans on élit un grand juré, un maître de confrérie & un petit juré.

Sui-

Suivant les statuts des *Peaussiers*, chaque maître ne peut obliger qu'un apprenti à-la-fois, dont l'apprentissage est de cinq ans, & deux ans de service chez les maîtres après l'apprentissage fini.

Tout aspirant à la maîtrise est obligé de faire le chef-d'œuvre ou l'expérience, s'il n'est fils de maître.

Les veuves restant en veuvage jouissent de tous les privileges des maîtres, à l'exception de celui de faire des apprentis: elles peuvent cependant achever celui que leur mari aura commencé.

L'apprenti qui quitte son maître avant ses cinq ans expirés, est déchu de tout droit à la maîtrise, & ne peut pas même répéter l'argent qu'il auroit avancé à son maître en passant son brevet.

Enfin pour la sûreté & conservation des titres, papiers, &c. de la communauté, on les enferme dans un coffre à trois serrures, dont le doyen, l'ancien juré & l'ancien maître de confrérie ont chacun une clé.

Comme tout l'art des *Peaussiers* se réduit à teindre les peaux de fleur & de chair, & même à teindre la même peau d'une couleur de fleur & d'une autre de chair, & que ces ouvriers font difficulté de découvrir ce qu'ils appellent *le secret de leur métier*: il n'est pas possible de rapporter ici la maniere dont ils s'y prennent pour teindre les peaux.

Les *Peaussiers* reçoivent les peaux toutes façonnées en sortant des mains des Mégissiers, la premiere préparation qu'ils y font, c'est de les passer sur le palisson ou palisson, sans doute pour les adoucir, en ouvrir les pores, & les disposer à recevoir la teinture qu'ils leur donnent immédiatement après. *Voyez* PALISSON.

Quand les peaux sont teintes, on les étend sur des cordes pour les faire sécher, on les détire, & ensuite on les attache sur une espece de herse pour les assujettir, leur donner la derniere façon, qui est de les adoucir & d'en coucher le duvet d'un même côté; cette operation se fait par le moyen de la lunette. *Voyez* LUNETTE.

PEAUTRÉ, adj. (*Blason.*) il se dit en terme de blason de la queue des poissons, lorsqu'elle est d'autre couleur que le corps. Porte d'argent au dauphin versé de sable, allumé, barbé & *peautré* d'or. *Peautre* est un vieux mot de notre langue, qui veut dire une *barque*, une *chaloupe*.

PEC, HARENG, *terme de vendeur de marée*, un *hareng pec* est un *hareng* fraîchement salé, qui se mange crud, de même que les anchois.

PECCANT, adj. *en termes de Médecine*, c'est une épithete que l'on donne aux humeurs du corps, quand elles pechent en quantité ou en qualité, c'est-à-dire quand elles sont morbifiques, ou en trop grande abondance. *Voyez* HUMEUR.

La plûpart des maladies ne viennent que d'humeurs *peccantes*, qu'il faut évacuer ou corriger par des altérans & par des spécifiques. *Voyez* MALADIE, &c.

PECH ou PECHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Turquie européenne, dans la partie occidentale de la Servie sur le Drin-blanc. C'est le lieu de la résidence du patriarche grec. *Long.* 38. 40. *lat.* 42. 12. (*D. J.*)

PÊCHE, s. f. (*Art. méch.*) c'est l'art de prendre le poisson. On distingue les *pêches* relativement aux *lieux*, aux *instrumens* & aux *poissons*. Aux *lieux*, il y a la *pêche* à la mer, la *pêche* à la riviere, aux embouchures, sur les greves, entre les roches; aux *instrumens*, il y a la *pêche* à la ligne, aux filets, avec bateaux, à pié; aux *poissons*, il y a la *pêche* aux huîtres, aux harengs, à la baleine, au thon, &c.

Les *pêches* en pleine mer avec rets & filets flottans à fleur d'eau ou entre deux eaux, se font avec rets, drivettes, drivonnettes aux harengs; les sanets, les manets aux maquereaux; les orphilieres aux orphies ou grandes aiguilles; les muletieres dérivantes, les rets à barres, les colliers à mulets, surmulets, & autres poissons passagers; les tremeaux flottans & dérivans; les lignes flottées, flottantes & dérivantes; le grand libouret à la mer, au maquereau, & toutes sortes de poissons de la même espece; les lignes ou cordes dérivantes entre deux eaux; les cordes ou lignes flottées à piles roulantes à la surface de l'eau.

Les *pêches* en pleine mer aux rets & filets couverts sur le fond, se font aux trameaux dérivans & courans, & aux lignes ou cordes courantes.

Les instrumens à la mer traînant sur les fonds, sont les dragues, le chalut, les rets traversiers de toute espece, les cortes ou cauches. Les autres instrumens servant à la *pêche* en mer, sont les grandes candelettes ou chadieres, les rateaux ou grandes fischures aux poissons plats; les rateaux aux moules, les fouannes, les dards, les tridens & les fischures aux poissons ronds.

Les rets sédentaires & par fonds à la mer, sont les foles ou grands rieux, les grands rets, les demifoles, les canieres, les roussetieres, les petits rieux, les macrolieres ou rets à macreuses & aux poissons plats; les tremaux sédentaires ou séants, les tramaillons & les petits tremaux; les manfaiques & petits trameaux; les rets à hareng, les bretellieres, les cibaudieres à la mer; les picots ou rets sédentaires à la mer & aux embouchures; les jets ou picots aux poissons plats; les grosses, moyennes & petites cordes.

Les instrumens sédentaires à la mer sont les paniers, les nasses, les caziers entre roches.

Les rets & filets flottés, & instrumens sédentaires servant aux *pêches* de pié à la côte, sur les greves, sur les sables & entre les roches, sont les foles ou grands rieux de pié, les demi-foles, ou flûtes ou petits rieux; les trameaux ou tramaillades de pié, les ansieres, les canieres, les rets de roche, les flottés ou cibaudieres, les harangueres ou étalieres flottées, les manets de pié, les rets à roblots & sansonnets; les ophilieres sédentaires, les muletieres, les vas-tu-viens-tu, espece de muletiere roulante; les macrolieres, les courtines, les berres à poisson plat & macreuses, les rets à marsouins, espece de rets entre roches; les rets entre roches renversés, les rets à croc, les jets ou rets à plis, especes de picots à pié, les verveux de toute espece, les tonnelles, les gonnes de filets; les cordes ou lignes, les trajets, les traînées simples & de toute espece.

Les filets non flottés, & les rets montés sur piquets à la côte & aux bancs de sable, & découvrant à toutes les marées, sont les foles ou grands rets, les demi-foles, les rieux, les trameaux, les ravoirs ou rets entre l'eau, simples & tramaillés, les bas-parcs, les foarets, les venets, les grandes tournées, espece de bas-parcs, les haranguieres, les hauts-parcs, les hautes pentieres, les nates ou palis, les parcs ouverts, les carrasses ou perd-tems, les hauts-bas-parcs de perches & de filets; les verveux avec pannes & aîles de toute espece, les cordes ou lignes de toute espece.

Les instrumens de pié à la côte pour la *pêche* sédentaire sur les greves & entre les roches, sont les verveux de toute espece, les tonnelles & gonnes de clayes, les caudrelles ou candelettes à salicots; les guideaux à bas étaliers, les baschets ou savenelles, espece de guideaux; les nasses ou bouteilles, les clayes, les paniers & les casieres.

Les instrumens de main des pêcheurs à pié à la côte, sur les greves & entre les roches, sont les lignes à la *pêche*, les grand havenets ou haveneaux, les havenets aux aiguilles ou lançons; les bouteux ou bouts de quievres à salicots; les grands bouteux ou grenadieres, les carreaux, les huniers ou les échiquiers, les éperviers, les furets, les saveneaux ou bichettes, les treubles ou grands lanets, les buchotiers, les petits lanets, les rieulets, les petits bouteux ou bouquetous à sauterelles; les grands rateaux, les fischures à poissons plats, les fouannes ou fischures de toute espece; les petites fouannes en trident barbellées, les crocs & crochets, les digons ou picots, les bêches & palots, les fiches & aiguilles pour la *pêche* aux couteaux, les ésiquettes couteaux pour les moules.

Les rets & filets dérivans & flottans aux embouchures des rivieres dans les eaux salées, sont les aloiers, les vergues, les verveux, les rets verquans, les trameaux, les faintiers ou verveux, ou trameaux aux feintes, pucelles & fausses aloses; les cahoutiers ou vergueux, ou petits trameaux pour la *pêche* des petites pucelles, les tramaux ou tramaillons aux éperlans, &c.

Les filets, rets & instrumens traînans aux embouchures des rivieres, permis par l'ordonnance de 1669, & défendus par celle de 1681, sont les seines à saumons & aloses, les seines claires & à grandes mailles, les seines drues ou épaisses, ou de moyennes mailles; les tramaillons aux éperlans, les dranguilles ou driguelles claires & épaisses, les cordes ou lignes aux ains de fer, les petits aplets, les cordes aux épines ou épinettes, les lignes aux éperlans, les éperviers ou furets, les gorres ou gorets aux verveux, les nasses & bouteilles aux éperlans, les nasses & bouteilles ou petits lamprions, les nasses de toute espece.

Les *pêches* abusives & défendues à *la mer*, sont la peige ou grande seine, la tramaillée traînante sur les fonds, la grande seine à la mer, les seines aux saumons traînantes.

A la côte avec bateaux, sont la grande seine ou traînée à deux bateaux, la seine à bateau & à pié, la savre ou seinette aux aiguilles & lançons, les picots traînans, & toute autre sorte de filets & de rets lorsqu'on les traîne à la côte, au bord & sur les greves.

A pié, sont la tesine, seine, coleret ou dranet; les seinettes aux aiguilles, les bouteux ou bouts de quievre, pendant un tems limité; le carreau, le hunier, l'échiquier,

quier, la herse au poisson plat; le rateau endenté de fer pour la même *pêche*, les bouquetous & savenets pour les sautereilles & la maniguelle.

Il y a différentes sortes d'appâts; ils sont ou de chair ou de poisson, ou de viande fraîche ou de viande salée ou des insectes, ou des vers marins, ou des vers de terre, ou des rocailles, ou des coquillages, ou des entrailles, ou des œufs de poisson.

Il y a de faux appâts; il y en a d'empoisonnés & défendus. Presque toutes les sortes d'appâts sont à l'usage des pêcheurs à la ligne ou corde garnie d'hameçon; on amorce seulement diversement, selon la *pêche* qu'on pratique.

Il y a des lieux; comme en Picardie, Flandre & Normandie, où les appâts sont toujours les mêmes; c'est de la chair de toutes sortes de poisson.

Ceux de Bretagne coupent aux premiers poissons qu'ils prennent un petit morceau vers le haut de la queue, au bas du dos; ces poissons mutilés n'en sont pas moins de vente.

Les poissons un peu gros dont les pêcheurs se servent pour garnir les hameçons des lignes, sont coupés de biais, ensorte que l'ain ou hameçon en est couvert, excepté la pointe, que les pêcheurs nomment le *barbillon*, qui ne permet pas au poisson de rejetter l'appât qu'il a pris, ce qui arriveroit si l'appât étoit mal placé.

L'hameçon des pêcheurs normands s'appelle par les Bretons *claveau*, la garniture ou l'appât se nomme *acq* en Normandie & Picardie, & *boëte*, *amorce* en Bretagne.

Les appâts en poisson sont le hareng frais, la sardine fraîche, franche, galisse, le seclant, ou celan, ou celenie, ou fausse alose, l'orphie, grande aiguille, bécasse de mer, le lançon, ou l'aiguille, ou l'aiguillete, le erados ou grados en Normandie; prêtres, prêtrus ou éperlan bâtard en Bretagne; la blanche ou le blaquet, l'aillet, l'avrillet, petit poisson du premier âge, qu'on appelle aussi en Normandie *melu* & *saumonelle*, & *nonat* en Provence; le petit poisson rond de toute espece, les morceaux de la chair de toutes sortes de poisson, la chair de poisson cuit, les poissons mols sans sang, comme la seiche, margate, en Bretagne, le pie en Gascogne, le cornet ou calmar, la petite seiche.

De tous les appâts les plus estimés pour les pêcheurs à la ligne, sont les harengs frais, ceux sur-tout qu'on appelle *gais* ou vuides d'œufs & de laitance, les célants ou célenuis, les sardines, les lançons ou aiguilles.

On attire avec ces appâts des poissons de toute espece ronds & plats, excepté la sole.

Un hareng frais fait cinq ou six appâts pour les rayes, huit ou dix pour les autres poissons, à proportion de leur grandeur.

La blanche ou la melie nouvellement éclose, se place au nombre de cinq à six sur un même hameçon; il n'en faut qu'une ou deux quand elle est grande; on les place sur l'hameçon par les yeux.

Tous les petits poissons ronds du premier âge sont encore un appât, lorsque les précédens, qui sont de la premiere qualité, manquent; on a recours dans le besoin à la seche & aux cornets; les cornets sont plus estimés que la seche. Le pêcheur ne prend que le corps & les piés du cornet. On ne *pêche* avec cet appât que la raie & le merlan.

Le cornet est excellent pour la *pêche* de la morue. Si les Terreneuviers en avoient à discrétion, leur cargaison seroit bientôt faite; ils en trouvent quelquefois dans le ventre des morues qu'ils ont prises, & ils en garnissent leurs ains ou claveaux avec succès.

On se sert des œufs & des entrailles des poissons pour appâts. On en boette, on fait la résure, rave ou rogue pour la sardine; cela la fait élever des fonds & donner dans les filets qui derivent à fleur d'eau.

Les entrailles de morue & d'autres poissons voraces, sont bonnes pour ces poissons.

On attire les fauquets ou happe-foies, & autres oiseaux de mer, avec les foies des poissons.

On fait la *pêche* aux sardines avec les œufs des morues & des maquereaux salés: on en apporte en quantité des salaisons de Terre-neuve; il en vient aussi de Norvege.

Ce sont les œufs de morues & de maquereaux que l'on appelle *resure*.

Parmi les vers marins & de terre dont on fait des appâts, il y a les vers noirs ou francs, les vers rouges ou bâtards, les vers blancs qu'on appelle *bourelottes* en Bretagne, les vers de terre.

Les meilleurs & les plus estimés sont les vers francs qui servent toujours pour la *pêche* des soles, qui ne mordent qu'à cet appât, qui attire aussi les limandes, les carrelets, & autres poissons plats.

La sole ne va aux vers francs que quand ils sont vivans & frais; il faut que ces vers soient gros, afin d'en faire deux appâts.

Les vers blancs ne servent qu'aux pêcheurs bretons.

Les vers rouges sont moins.

On n'emploie le ver de terre que faute d'autre appât cependant il est propre à la *pêche* de l'anguille.

Les appâts qu'on fait avec les coquillages sont en grand nombre; il y a le pitant ou la folade, le bredin, ou brelin, ou berniele, ou lappe.

Le pitant ou la folade tirée de sa coquille, garnit un hameçon: c'est le moindre des appâts frais.

Le brelin sert à la *pêche* du merlan & de la limande. Le pêcheur amorce d'abord avec de la chair de poisson salé, puis il ajuste sur la pointe de l'ain un brelin tiré vivant de sa coquille.

Il y a aussi les crabes, les salicots ou grosses chevrettes, les barbeaux, les ereviches, les petites crevettes, les grenades, les sauterelles, les esquires, *&c.*

On écrase les crabes & on les attache au ret qui sert de sac à l'instrument de la *pêche* aux salicots, aux grosses chevrettes & aux petites.

Le meilleur appât des pêcheurs normands pour les mêmes poissons, est le poltron & le craquelot.

Le crabe poltron est celui qui a quitté sa coque nouvellement, & qui est encore mol.

Le craquelot est celui dont la coque n'a pas encore sa dureté.

Le salicot & la chevrette servent d'appât à plusieurs especes de poissons ronds. Ceux qui font la *pêche* du maquereau avec le libouret ou la ligne au plomb, en amorcent leurs hameçons, les rayes grises en sont friandes.

Quand on amorce un ain avec la chevrette ou sauterelle de mer, on en met plusieurs sur un hameçon.

On se sert en appât de poisson salé, parce qu'on n'en a pas toujours de frais. On sale pour cet usage le hareng le celant ou seclant, ou celerin, ou fausse sardine, & la sardine.

Le hareng gai ou qui n'a ni laitance ni œufs, est le meilleur d'entre les poissons qu'on peut saler, sur-tout après qu'il a frayé.

La *pêche* avec le poisson salé est communément ingrate: on arme le corps de l'hameçon de poisson salé, & la pointe d'un peu de bœuf frais.

On emprunte encore des appâts du bœuf, de la vache, du cheval, de l'âne, du chien, & d'autres animaux frais ou salés. On emploie à cet usage le foie, les poumons & les entrailles.

On ne fait avec le chien que la *pêche* du crabe, & cet appât encore ne sert-il qu'à l'entrée des ports & aux petites baies. C'est un amusement d'enfans & de desœuvrés.

Les navigateurs amorcent en pleine mer pour les requins & autres poissons voraces, de morceaux de lard blanc.

Les faux appâts se font avec des morceaux de liege taillés de la figure d'un poisson, & recouverts de la peau d'un petit poisson écorché, ou d'une toile blanche rayée de bleu sur le dos, ou d'une pierre blanche, ou d'une pelotte de marne, *&c.*

On fait usage de ces appâts pour la *pêche* des oiseaux marins.

Le pêcheur basque prend le thon à la ligne avec le liege recouvert de la toile rayée de bleu. Cette *pêche* se fait à la côte lorsque la mer est agitée.

Ceux qui pêchent la crabe & le homar avec des paniers, des casieres, des bouraques & autres instrumens, y pendent des petits morceaux de pierre blanche.

Les appâts & instrumens défendus sont ceux qui tendent à détruire le poisson, comme les sacs de toile & de serpilliere; avec les chevrettes & autres poissons corrompus. Le sac détruisoit le frai, & l'appât infectoit le poisson.

Les appâts empoisonnés, sont la chaux vive, la noix vomique, la noix de cypres, la coque de levant, la momie, muse, & autres drogues qui enivrent & étourdissent le poisson.

Il faut y joindre l'herbe qu'on appelle l'*alrese*.

La *pêche* de riviere se fait à-peu-près avec les mêmes instrumens, la ligne, la verveux, le filet, l'épervier, *&c.*

Ce sont aussi les mêmes appâts, le ver, les entrailles des animaux, les morceaux de viande, *&c.*

Voyez toutes ces différentes *pêches*, tant de mer que de riviere, à leurs articles particuliers.

PÊCHE DES COQUILLAGES, (*Conchyliol.*) il y a cinq manieres de pêcher les coquillages; savoir à la main, au rateau, à la drague, au filet, & en plongeant.

Quand

Quand la mer se retire, on marche à pié sur la grève, & l'on prend les huitres & les moules à la main, rien n'est plus ordinaire au Havre, à Dieppe, & en Angleterre: quand les huitrieres & les moulieres ne découvrent point, on prend des bateaux, & l'on se sert de la drague; il y en a qui foulent le sable avec les piés, pour faire sortir les coquillages qui s'ensablent après le reflux.

Pietro della Valle, fameux voyageur, rapporte qu'en pêchant lui-même dans la mer Rouge, il prit une si grande quantité d'huitres, de limaçons, & d'autres coquillages, qu'il en remplit quatre à cinq caisses. Il dit que ces coquilles naissent dans les fonds & dans les cavités, qui sont en grand nombre dans le golfe Arabique & que les pêcheurs descendent dans l'eau avec leur chemise, qui ne leur vient qu'au bas de l'estomac, & les prennent à la main, l'eau étant si claire que l'on découvre tout ce qui est au fond.

Le rateau est un instrument de fer garni de dents longues & creuses, emmanché de perches proportionnées à la profondeur du fond où l'on pêche; c'est ainsi que l'on prend les moules.

La drague est un autre instrument de fer, qui a ordinairement quatre piés de long sur dix-huit pouces de large, avec deux traverses. Celle d'en bas est faite en biseau, pour mordre sur le fond, & enlever l'huitre attachée au roches: elle porte ou traîne avec soi un sac dont le dessus est ordinairement un réseau de cordage; & par-dessous on substitue un cuir, ou-bien on fait les mailles du dessous du sac de lanieres de cuir, qui étant gluant de sa nature, glisse mieux au fond de l'eau. On descend la drague avec un cordage proportionné à la profondeur où sont les coquillages. En Amérique la drague a six piés en quarré, & on y attache des cordages suivant la profondeur de l'eau; c'est par leur moyen qu'on tire la drague à bord, & c'est la meilleure maniere de pêcher les coquillages, & la plus usitée.

On se sert de différentes especes de filets dans les ports de mer, pour pêcher le poisson. Parmi les ordures qu'amenent les filets des pêcheurs, il se rencontre des coquillages & des productions marines, qu'ils rejettent ordinairement dans la mer. On a trouvé de cette maniere à Marseille & à Toulon, des coquillages & des mousses de mer très-curieuses.

On pêche à Toulon, à vingt ou trente piés de bas, avec des crocs de fer, les pinnes marines toutes grises, & qui n'ont pas les belles couleurs de celles de Messine, de Corse, & de Majorque. Les manches de couteau se prennent dans le golfe de Tarente, & autres ports de mer, dans les trous qu'ils font dans le sable, où l'on jette du sel pour les faire sortir; mais le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages, est d'employer les plongeurs, comme on fait dans les Indes. (*D. J.*)

PÊCHE, (*Jurisprud.*) la *pêche* & la chasse sont les deux manieres d'acquérir que les hommes aient eu, l'une & l'autre furent le premier art que la nature enseigna aux hommes pour se nourrir.

La *pêche* continua d'être permise à tout le monde par le droit des gens, non-seulement dans la mer, mais aussi dans les fleuves, rivieres, étangs, & autres amas d'eau.

Le droit civil ayant distingué ce que chacun possédoit en propriété, il ne fut plus permis de pêcher dans les étangs & viviers d'autrui, mais seulement dans la mer & dans les fleuves & rivieres dont l'usage appartenoit au public.

La *pêche* qui se fait, tant en pleine mer que sur les grèves, est toujours demeurée libre à tout le monde, suivant le droit des gens; mais nos rois ne la permettent à leurs sujets dans les mers qui avoisinent leur domination, qu'avec les filets permis; & il est défendu aux pêcheurs qui arrivent à la mer, de se mettre & jetter leurs filets en lieux où ils puissent nuire à ceux qui se seront trouvés les premiers sur le lieu de la *pêche*, ou qui l'auront déjà commencée, à peine de tous dépens, dommages & intérêts, & de cinquante livres d'amende. Ordonnance de la Marine, *liv. V. tit.* 1. & 2. *article* 9.

Pour ce qui est des fleuves ou rivieres navigables, comme en France la propriété en appartient au roi, c'est à lui seul aussi qu'appartient le droit de *pêche*.

Les anciennes ordonnances permettoient à chacun de pêcher à la ligne dans les fleuves & rivieres navigables, parce que cela n'étoit regardé que comme un amusement; mais comme insensiblement on abuse des choses les plus innocentes, & qu'il y auroit une infinité de gens oisifs qui pêcheroient continuellement & dépeupleroient les rivieres, il n'est plus permis de pêcher, même à la ligne, dans les fleuves & rivieres navigables & autres eaux qui appartiennent au roi, à-moins d'être fondé en titre spécial, ou d'être reçu maître pêcheur au siége de la maîtrise des eaux & forêts, à peine de cinquante livres d'amende, & de confiscation du poisson, filets & autres instrumens de *pêche*, pour la premiere fois, & pour la seconde, de cent livres d'amende, outre pareille confiscation, même de punition plus sévere s'il y échet.

Pour être reçu maître pêcheur, il faut avoir au-moins l'âge de vingt ans.

Les maîtres pêcheurs de chaque ville ou port dans les lieux où ils sont au nombre de huit & au-dessus, doivent élire tous les ans aux assises du maître particulier, un maître de communauté pour avoir l'œil sur eux, & avertir les officiers des maîtres des abus qui se commettent; & dans les lieux où il y en a moins de huit, ils doivent convoquer ceux des deux ou trois plus prochains ports ou villes, pour faire entre eux la même élection.

Les maîtres pêcheurs & autres personnes qui peuvent avoir droit de pêcher dans les fleuves & rivieres navigables, & autres eaux appartenantes au roi, sont obligés d'observer les regles qui ont été faites pour la police de la *pêche* dans ces sortes d'eaux.

Ces regles sont, premierement, qu'il est défendu de pêcher aux jours de dimanche & fêtes, à peine de cinquante livres d'amende & d'interdiction pour un an.

En quelque tems que ce soit, la *pêche* n'est permise que depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Les arches des ponts, les moulins & les gords où se tendent des guideaux, sont les seuls endroits où l'on peut pêcher la nuit comme le jour, pourvû que ce ne soit en des jours ou tems défendus.

Il est défendu de pêcher dans le tems de frai, excepté la *pêche* aux saumons, aux aloses, & aux lamproies; le tems de frai pour les rivieres où la truite abonde, est depuis le premier Février jusqu'à la mi-Mars, & autres depuis le premier Avril jusqu'au premier Juin.

Il n'est pas permis de mettre des bires ou nasses d'osier au bout des guideaux pendant le tems de frai; on peut seulement y mettre des chausses ou sacs du moule de dix-huit lignes en quarré, & non autrement; mais après le tems du frai, on peut y mettre des nasses d'osier à jour, pourvû que les verges soient éloignées les unes des autres de douze lignes au-moins.

Les engins & harnois de *pêche* défendus par les anciennes ordonnances, sont le bas arborin, le chiffre garni, le valoir, les amendes, le pinsoir, le truble à bois, le bourache, la charte, le marchepié, le cliquet, le rouable, le clamecy, fascines, fagots, nasses pelées, jonchées, & lignes de long à menus hameçons.

L'ordonnance de 1669 y a joint les grilles, tramails, furets, éperviers, chalons, sabres, & tous autres qui pourroient être inventés au dépeuplement des rivieres.

Elle défend aussi d'aller au barandage & de mettre des bacs en riviere.

Elle défend en outre de bouiller avec bouilles ou rabots, tant sous les chevrins, racines, saules, osiers, terriers, & arches, qu'en autres lieux, ou de mettre lignes avec échets & amorces vives; comme aussi de porter des chaînes & clairons dans les batelets, d'aller à la fare ou *pêche* à grand bruit, ou de pêcher dans les noües avec des filets, & d'y bouiller pour prendre le poisson ou le frai qui auroit pû y être porté par le débordement des rivieres.

Il est pareillement défendu à tous mariniers & bateliers d'avoir à leurs bateaux ou nacelles aucuns engins à pêcher, permis ou défendus.

On doit rejetter dans les rivieres les truites, carpes, barbeaux, brêmes & meûniers qu'on a pris, quand ils n'ont pas au moins six pouces entre l'œil & la queue; & les tanches, perches & gardons qui en ont moins de cinq.

Il est défendu d'aller sur les étangs, fossés & mares lorsqu'ils sont glacés, pour en rompre la glace, & pour y faire des trous, & d'y porter des flambeaux, brandons & autres feux pour voler le poisson.

L'ordonnance défend aussi, sous peine de punition corporelle, de jetter dans les rivieres aucune chaux, noix vomique, coque-de-levant, momie, & autres drogues ou appâts.

Pour le rempoissonnement des étangs; le carpeau doit avoir six pouces au moins, la tanche & la perche quatre, & le brocheton tel échantillon qu'on veut; mais on ne doit le jetter aux étangs, mares & fossés qu'un an après leur empoissonnement, ce qui doit être observé pour les étangs, mares & fossés des ecclésiastiques & communautés, de même que pour ceux du roi.

Les ecclésiastiques, seigneurs, gentilshommes & communautés qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, sont tenus d'observer & de faire observer l'ordonnance par leurs domestiques & pêcheurs.

Les communautés d'habitans qui ont droit de *pêche* dans les rivieres navigables, sont obligés de l'affermer, parce que si chacun avoit la liberté d'aller pêcher, cela dégénereroit en abus.

La *pêche*, dans les petites rivieres non-navigables, appartient au seigneur haut-justicier.

Celle des étangs, fossés, mares, appartient à ceux qui en sont propriétaires. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *tit.* 31. & la conférence sur cette ordonnance. (*A*)

PÊCHE, (*Jardin.*) fruit à noyau, très-connu, qui vient sur le pêcher. Les *pêches* varient pour la grosseur, la forme, la couleur & le goût, selon les différentes especes de pêchers. On distingue ces fruits en *pêches* proprement dites, qui quittent le noyau, & qui ont la chair tendre, molle, succulente, & d'un goût relevé; & en pavies ou brugnons qui ne quittent pas le noyau, & qui ont la chair dure & seche.

Les *pêches* se divisent aussi en *pêches* lisses & *pêches* veloutées: ces ces dernieres sont en plus grand nombre; on les différencie encore par les couleurs. Il y a des *pêches* jaunes, des *pêches* blanches, & des *pêches* rouges. Les curieux ne font cas que de quinze ou vingt sortes de *pêches*; mais en donnant dans la médiocrité, on pourroit en rassembler jusqu'à quarante especes pour avoir une plus grande variété & une suite de fruits qui se succéderoient pendant quatre mois. La *pêche* veut être mangée crue; elle perd de sa qualité en passant sur le feu, aussi n'en fait-on guere usage dans les offices qu'en la mettant à l'eau-de-vie: la Médecine ne tire de services que des feuilles & des fleurs du pêcher, & de l'amande qui est dans le noyau de son fruit. *Voyez* PÊCHER.

PÉCHÉ, s. m. (*Théol.*) *peccatum*, est en général toute infraction des regles de l'équité naturelle & des lois positives, de quelque espece qu'elles soient.

Saint Augustin, dans son *livre XXII.* contre Fauste le manichéen, définit le *péché*, une parole, une action, ou un désir contre la loi éternelle; *peccatum est factum, vel dictum, vel concupitum contra æternam legem*; définition que saint Thomas & la plûpart des autres théologiens ont adoptée, mais elle ne convient pas au *péché* originel.

Le même pere définit encore le péché, *voluntas retinendi vel consequendi quod justitia vetat & unde liberum est abstinere*; mais cette définition n'est pas plus exacte que la premiere, par rapport aux enfans.

Aussi la plûpart des théologiens définissent le *péché* une désobéissance à Dieu, ou une transgression volontaire de la loi, soit naturelle, soit positive, dont Dieu est également l'auteur.

On distingue plusieurs sortes de *péchés*, 1°. du côté de l'objet, des *péchés* de la chair & des *péchés* de l'esprit; par *péchés* de la chair on entend ceux qui ont pour objet quelque délectation charnelle, comme la gourmandise, la luxure; par *péchés* de l'esprit, ceux qui se passent dans l'intérieur, comme l'orgueil, l'hérésie, *&c.* 2°. Eu égard aux personnes que le *péché* offense, on distingue des *péchés* contre Dieu, contre le prochain, contre soi-même. 3°. On le divise encore en *péchés* de pensée, de parole, & d'action, en *péchés* d'ignorance & de foiblesse, & *péchés* de malice.

Mais les divisions les plus connues, sont celles qui distinguent le *péché* originel & le *péché* actuel. Le *péché* originel est celui que nous tirons de notre origine, que nous apportons en naissant, & dont Adam notre premier pere nous a rendu coupables: on dispute beaucoup sur sa nature, & sur la maniere dont il passe des peres aux enfans. *Voyez* ce que nous en avons dit sur le mot ORIGINEL.

Le *péché* actuel est celui que nous commettons par notre propre volonté: on le divise en *péché* de commission & *péché* d'omission; par *péché* de commission on entend celui qui est opposé à un precepte négatif, comme à l'homicide, qui est opposé à ce commandement, *vous ne tuerez point*. Le *péché* d'omission est celui qui est contraire à un précepte affirmatif, comme de manquer de respect à ses parens est une action opposée à ce précepte, *honorez votre pere & votre mere*; ou pour s'expliquer plus clairement, le *péché* de commission consiste à faire ce que la loi défend, & le *péché* d'omission à ne pas faire ce qu'elle prescrit.

Enfin, le *péché* actuel, soit de commission, soit d'omission, se sous-divise en *péché* mortel & en *péché* véniel. Le *péché* mortel est une prevarication qui donne à l'ame la mort spirituelle en la privant de la grace sanctifiante, & en la rendant sujette à la damnation. Le *péché* véniel est une faute qui affoiblit en nous la grace de la justification sans la détruire, & qui nous soumet à la nécessité de subir quelques peines temporelles pour en obtenir la rémission.

Quelques-uns, parmi les Protestans, ont cru que la différence entre les *péchés* mortels & véniels tiroit son origine de la qualité des personnes qui les commettoient; que tous les *péchés* d'un juste, quelqu'énormes qu'ils puissent être, étoient véniels; que ceux d'un pécheur, quelques légers qu'ils fussent, étoient mortels. D'autres en ont fait dépendre la différence de la pure volonté de Dieu; mais il est clair, 1°. que tous les *péchés* des justes ne leur ôtent pas toujours la grace, & que tous les pécheurs n'offensent pas Dieu dans toutes les occasions avec le même degré d'énormité; 2°. qu'il y a des *péchés*, qui par eux-mêmes portent simplement quelqu'atteinte à la vie spirituelle en diminuant le feu de la charité, & d'autres qui par leur propre nature éloignent ce feu sacré & donnent la mort à l'ame. (1)

Il n'est pas facile au reste de décider toujours avec précision quand un *péché* est mortel ou véniel. L'examen de l'importance du précepte violé, l'inspection du degré de consentement que donne à la mauvaise action celui qui la commet, la considération du tort & du scandale que portent à quelque membre de la société, ou à toute la société, les fautes commises sont autant de moyens qui contribuent à faire connoître & à spécifier la grandeur & l'énormité des *péchés*. (2)

Les Stoïciens prétendoient que tous les *péchés* étoient égaux entre eux; on peut voir comment Cicéron, dans ses paradoxes, réfute l'absurdité de cette opinion.

Les anciens Gnostiques & les Manichéens imaginoient un mauvais principe auteur du *péché*. Calvin n'a pas fait difficulté de l'attribuer à Dieu, de dire que Dieu y excitoit & y poussoit l'homme. Les Catholiques reconnoissent que l'homme est libre, que c'est par la seule & propre détermination qu'il péche, & qu'alors il est justement répréhensible d'avoir commis ce qu'il pouvoit ne pas faire, ou négligé ce qu'il devoit & ce qu'il pouvoit faire.

PÉCHÉ, (*Critique sacrée*) c'est dans le vieux Testament la transgression de la Loi. Les casuistes hébreux ont des mots propres pour distinguer ces diverses transgressions; *Chataath*, comprend les *péchés* commis contre les préceptes affirmatifs; *Ajshamat*, marque les *péchés* commis contre les préceptes négatifs; *Schegaga*, désigne les *péchés* d'ignorance, d'oubli, d'omission, *&c.* Cependant dans l'Ecriture le mot *péché*, se prend tantôt pour une transgression légere de la Loi, *I. Joan. j.* 8. tantôt pour un *péché* très-grave, comme l'idolâtrie, *Thren. j.* 8.

Péché veut dire aussi la peine du *péché*: si tu fais mal, la peine de ton *péché*, *peccatum*, s'en suivra, *Gen. iv.* Il signifie la concupiscence, *Rom. vij.* 20. Il se met pour la victime offerte en expiation du *péché*; celui qui ne connoissoit point le *péché*, a été fait victime; *peccatum* pour la

(1) On ne sauroit revoquer en doute cette doctrine du savant auteur de cet article, savoir que tous les *péchés* des justes ne les privent point de la grace sanctifiante, pourvu que bien entendu, ce nombre *collectif* soit de la nature de ceux qui sont légérement contraires à la droiture & à la loi, en un mot qu'on appelle communément *péchés* véniels. Mais quant aux fautes griéves, de quelque genre qu'elles soient, il est de foi divine que chacune en particulier est capable de détruire dans l'homme la justice & la grace sanctifiante, & de le rendre digne de la colere de Dieu, & d'une peine éternelle. C'est la doctrine constante de l'Eglise Catholique, confirmée par le Concile de Trente S. 6. C. 15. (*W*)

(2) La distinction du *péché* mortel & du *péché* véniel a toujours été regardée, même des plus grands sujets qu'ait produit l'Eglise, comme une question fort difficile à décider. Un de ceux-là fut, je crois, le grand Augustin qui lib. 21. de Civ. Dei C. 27. ne fit pas difficulté de nous enseigner la même chose que l'auteur. Les Théologiens de nos jours nous prescrivent néanmoins quelques regles, pour ne pas nous tromper dans une pareille distinction. La premiere est de voir si l'action contraire à la loi a été faite avec liberté, & si celle-ci se trouve dans un tel degré qu'elle rende l'action proprement *humaine*, comme opposée à la justice & à la loi: il n'y a point de doute que cette opposition, ou transgression étant griéve, l'action est de la nature des *péchés* mortels. Mais comme toute action peut être relative à plusieurs preceptes, & opposée à plusieurs vertus, ou à plusieurs especes de bien ordonné par la vertu, c'est pour cela qu'on doit examiner bien attentivement toutes ces circonstances pour pouvoir distinguer le nombre des différens griefs qu'une telle action renferme en elle-même, & de tous lesquels on se rend coupable, si on les connoît dans l'action, ou si on doit, lorsqu'on le peut, les connoître. Le plus grand ou le plus petit consentement, qu'on fait attache à une mauvaise action, ne fait que la rendre plus griéve, mais dans le même ordre ou dans la même espece de malice. Enfin pour connoître quand une action est griévement opposée à la loi, il faut consulter l'écriture sainte, la tradition des SS. PP. & les décisions de l'Eglise, ou finalement avoir recours à la doctrine générale des docteurs Catholiques. (*W*)

le *péché*, *II. Cor. v.* 21. De même dans Osée, *iv.* 8. ils se nourriront des victimes, *comedent peccata*, que mon peuple offre pour le *péché*. Enfin, ce terme se prend pour maladie. *Rom. v.* 12. (*D. J.*)

PÉCHÉ *à mort*, (*Critique sacrée.*) on cherche quel est ce *péché*, dont S. Jean dit qu'il est *à la mort*, *I. ep. v.* 16. Il semble que c'est l'idolâtrie: ce qui confirme cette idée, selon les judicieuses remarques d'un critique moderne, c'est 1°. que la Loi divine condamnoit l'idolâtre à la mort, sans aucune miséricorde; 2°. que l'apôtre, au ℣. 20. remarque que J. C. est venu pour faire connoître le seul vrai Dieu; 3°. & qu'enfin, au ℣. 21. l'apôtre finit son épître par ce précepte: mes petits enfans, gardez-vous des idoles. Cependant, quand l'apôtre parle d'un *péché à mort*, il n'entend pas la mort éternelle; comme si Dieu avoit prononcé contre le chrétien qui tomboit dans l'idolâtrie, qu'il seroit condamné sans miséricorde à la mort éternelle, sans qu'il pût obtenir sa grace par sa repentance. Le ℣. 16. fait voir qu'il ne s'agit que de la mort temporelle. (1) Les Chrétiens prioient pour les malades, & demandant à Dieu leur guérison, ils l'obtenoient aussi, comme on le voit par S. Jacques, *ch. v.* ℣. 14. & *suivans*. S. Jean a en vûe cette coutume, & dit, qu'il n'ordonne point aux Fideles de prier pour la guérison de ceux qui tomboient dans l'idolâtrie; parce que c'est-là un *péché* qui mérite la *mort*, & auquel sont condamnés ceux qui ont connu le seul vrai Dieu. On ne demandoit point à Dieu la vie de ces gens-là; mais on ne les privoit pas de l'espérance du salut, s'ils s'adressoient à J. C. avec une sincere repentance. Ainsi donc le *péché à mort*, dans S. Jean, seroit l'*idolâtrie*. Le *péché* contre le S. Esprit, paroît être le blasphème ou l'outrage fait au S. Esprit, en attribuant contre sa conscience, les miracles à la vertu des démons; c'est le dernier excès de l'impiété. Le *péché* irrémissible de l'auteur de l'épître aux Hébreux, c'est vraisemblablement l'apostasie entiere. (*D. J.*)

PÉCHÉ ORIGINEL, (*Critique sacrée.*) la tradition a bien varié sur le *péché originel*. Clément d'Alexandrie n'a point connu ce *péché*, comme on le voit par la maniere dont il explique les paroles de Job, *ch. xiv.* 4. selon la version des Septante, & celui du *Ps. lj.* ℣. 7. Pour le dernier, il prétend que David parle d'Eve, la mere du genre humain, qui n'eut des enfans que depuis qu'elle fut tombée dans la transgression. *Voyez* Stromat. *lib. III. pag.* 488. & 489. (2) Mais Origène, disciple de Clément d'Alexandrie, abandonna l'opinion de son maître, & soutint que les hommes naissent pécheurs, comme on le voit dans son commentaire sur S. Matt. dans son homélie xiv. sur S. Luc, dans l'homélie xviij. sur le Lévit. & dans sa réponse à Celse, *lib. IV. p.* 191. Le lecteur peut consulter là-dessus les notes de Spencer. Dans le dernier ouvrage d'Origène, il cite en faveur de son opinion, le passage de S. Paul aux Romains, *ch. v.* 14. Mais au lieu qu'il y a dans les exemplaires, & c'est en effet la bonne leçon, *qui n'ont point péché à la ressemblance de la transgression d'Adam*, Origène a lû *qui ont péché à la ressemblance*, &c. Au fond, la raison d'Origène étoit, que les ames qui ont existé avant les corps, avoient péché avant que d'être incorporées. Beausobre, *Remarques critiques*. (*D. J.*) (3)

PÉCHÉ VOLONTAIRE, (*Critique sacrée.*) *ἁμαρτία*; il semble que ce *péché* soit celui dans lequel on persévere malgré les remontrances, *Hébr. x.* 26. Il est beau à un homme, dit l'auteur de l'Ecclésiaste, lorsqu'il est repris de son *péché*, de se repentir; car il évitera par ce moyen le *péché volontaire*, [illegible] *ch. xx.* ℣. 7. En effet, celui qui se repent lorsqu'on lui fait connoître sa faute, prouve qu'il a été surpris; & s'il est véritablement repentant, il évite la rechûte ou le *péché volontaire*; puisqu'il n'ignore plus ni la nature de l'action, ni sa propre foiblesse. (*D. J.*) (4)

PECHECAL, *terme de relation*, nom que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain tems de l'année. Ce sont des débordemens causés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui sont sur les montagnes. Le plat pays en est couvert, & les rivieres en sont enflées, comme le Nil, lorsqu'il se déborde en Egypte. Cette inondation arrive tous les ans aux Indes pendant les mois de Juillet, Août, Septembre, & Octobre. (*D. J.*)

PECHEM, s. m. (*Mat. med. des anciens.*) nom donné par les grecs modernes à la racine qu'Avicenne & Sérapion appellent *behem*. La description qu'ils en font, leur distinction en *pechem* rouge & blanc, les vertus qu'ils leur prodiguent, sont celles du *behem* dans les

(1) Les différens sentimens des SS. PP. & des Docteurs sur la nature de ce *péché*, que l'Apôtre S. Paul appelle *péché à mort*, a causé quelque confusion dans l'idée, qu'on pourroit en avoir plus claire. Odon évêque de Cambrai remarque dans ses opuscules que le sauveur du monde enseigne qu'il y avoit des *péchés* dont il ne s'obtiendroit point le pardon; l'un étoit *l'esprit de blasphème* selon S. Math. c. 12. v. 31. l'autre de *parler contre le S. Esprit* suivant l'expression du redempteur dans S. Marc c. 3. v. 28. *qui blasphemaverit in spiritum sanctum, non habet remissionem in aeternum sed reus erit aeterni delicti.* On lit la même chose dans S. Luc c. 12. v. 10. Si S. Jean ne rapporte pas dans son évangile ces paroles du sauveur, il y supplée dans sa premiere lettre c. 5. v. 16. C'est pourquoi l'Evangéliste devoit parler de cette mort même, dont avoit entendu parler son Divin Maître, qui sûrement ne parle point de la mort temporelle, mais de la difficulté moralement insurmontable d'obtenir le pardon de ces sortes de *péché*, à moins qu'il n'entendit par *l'esprit de blasphème & par le péché contre le S. Esprit*, l'obstination & l'impénitence finales, comme il est vraisemblable selon l'avis du souverain Pontife S. Gelase dans son tome *de Anathematis* rapporté par L'abbé tome 5. col. 355. *est peccatum ad mortem in eodem manentibus; est peccatum non ad mortem ab eodem recedentibus.* Cependant comme la résistance opiniatre du pecheur s'opposoit à l'efficacité des prieres & portoit obstacle à leur effet. S. Jean ne voulut pas faire un precepte aux fideles de prier pour cette sorte de pécheurs. On n'a qu'à lire S. Augustin *lib. de corrept. & gratia* c. 12. S. Ambroise *lib.* 1. *de Spiritu Sancto* c. 3. S. Bonaventure in 2. *sentent. distinct.* 43. & autres Théologiens qui traitent au long ces matieres. (*W*)

(2) La tradition de l'Eglise par rapport à l'existence & propagation du *péché Originel* sur tous les descendans d'Adam que Dieu n'a pas preservé par une grace spéciale de cette tâche, n'a jamais souffert aucune variation; elle a au contraire fait de tout tems & constamment un article de foi, et on ne sauroit avancer qu'elle soit susceptible de changement, quoiqu'aient pensé ou écrit le contraire un ou plusieurs auteurs, quelqu'opinion avantageuse qu'on ait d'eux. Pour ce qui regarde Clément d'Alexandrie, nous ne saurions adhérer au sentiment de Vossius, qui le suppose mal informé du *péché d'origine*, & de sa transmission, parcequ'il nous fait assez entendre dans différens endroits de ses ouvrages qu'il entendoit parfaitement ce dogme de foi. Il nous en donne lui même la preuve lib. . . . . où il dit: *nisi conversi essetis sicut pueri, mundi quidem carne, sancti vero anima per abstinentiam a malis operibus, ostendens quod nos tales esse vult, quales etiam genuit ex matrice aqua, id est, lavacro baptismatis* & dans un autre où il ajoute: *in qui semper regenerati per aquam, cum hac sit alia satio in creatione.* Sans s'étendre davantage sur ces matieres, on entend assez que Clément avouoit que l'homme étoit regénéré à la grace, & pour ainsi dire, rependit & récréé de nouveau; il ne nioit point cette régénération dans les enfans qui recevoient le baptême; il admettoit donc dans les hommes un coulpe intrinseque & innée avec eux par la génération naturelle. Qu'ainsi il est écrit dans quelques endroits que les enfans nouvellement nés ne sont point compris dans la malediction d'Adam, & que les paroles de David doivent s'entendre d'Eve qui n'eut pas d'enfans avant sa chûte, il l'écrivit, comme l'enseignent les Théologiens, pour refuter un certain Jules Cassien chef d'une faction d'hérétiques qui non seulement condamnoient les nôces comme illicites & criminelles & les divulguoient comme un séminaire de prostitutions & de corruptions, mais qui regardoient encore leur institution comme l'invention d'un mauvais principe, que les Manichéens adopterent ensuite comme auteur de tout l'univers visible & corporel. Clément se déchaîna fortement contre ces factionnaires, & fit tous ses efforts pour leur prouver que la génération est bonne & louable en elle-même, que le péché avec lequel nous naissons, n'est pas un effet de la génération considérée en elle-même. Que ce fut là le sentiment de Clément d'Alexandrie, les Théologiens qui se servent de la tradition pour prouver l'existence & la transmission du *péché originel*, nous en fournissent une preuve plus que suffisante. (*W*)

(3) On ne doit pas être surpris qu'Origène lût le texte de l'Apôtre aux Romains sans la particule négative, puisque non seulement elle n'étoit point dans les originaux grecs, ou ne moins dans un grand nombre d'iceux, mais même elle n'étoit point exprimée dans plusieurs traductions latines au rapport de S. Augustin liv. 1. *du Baptême des enfans* C. 11. & dans sa lettre 19 à Milaine. Voir les paroles précises du texte sacré: *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem praevaricationis Adae*, quoique contraire que soit le parti de pseudo-Ambroise qui prétend que les originaux grecs qui portent la négative, ont été altérés. La vérité cependant est que SS. Chrisostome, Cirille, & Jerome y trouvoient la négation. d'où l'on peut inférer qu'elle avoit été effacée dans quelques livres par ceux qui ne comprenoient pas comment pouvoit régner la mort dans ceux qui n'avoient point péché comme Adam, sans faire attention que l'Apôtre s'exprima precisément de cette maniere, pour faire voir que les hommes étoient sujets à la mort, quoiqu'ils n'eussent pas personnellement violé une loi positive, comme avoit fait Adam le premier de tous les hommes. On peut dire que le motif sur lequel étoit appuié Origène, étoit fondé sur sa connoissance qu'il avoit de la doctrine Catholique sur ce point; puisqu'il n'est point suffisamment démontré que ce grand homme ne fut vraiment infecté des erreurs qu'on lui attribue. Voy. la 1. note sur l'art. *Origenistes* (*W*)

(4) Le *péché volontaire* est celui qu'on commet avec connoissance suffisante de la part de l'entendement, lorsqu'on peut & qu'on doit l'éviter. Ce n'est pas la seule persévérance dans le mal qui rend le *péché volontaire*, puisque pêche mortellement quiconque se détermine par une mauvaise action à grievement transgresser les regles prescrites par la vertu & par la Justice, quoiqu'il ne voulut pas persister dans ce mauvais état, que son intention fut en contraire d'en sortir d'abord après avoir commis cette coupable action. C'a été de tout tems la doctrine constante & universelle de l'Eglise & de tous les Théologiens. (*W*)

les auteurs arabes. Myrepse qui traite de cette plante, en rapporte les mêmes choses qu'Avicenne, & nommément que le *pechem* étoit une racine ligneuse, extrèmement ridée sur toute sa surface, à cause de la grande humidité de sa tissure, qui s'exhaloit en la faisant sécher très-promptement. D'ailleurs on voit bien que *pechem* est formé de *behem*, en changeant le *b* en *p*, ce qui est arrivé fréquemment, & en aspirant *h* en *x* ou *ch*, ce qui n'est pas moins commun. (*D. J.*)

PECHER, s. m. *persica*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit charnu presque rond, & sillonné dans sa longueur. Ce fruit renferme un noyau qui a sur sa surface de petites fosses assez profondes, & qui renferme une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port de chacune des especes. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PÊCHER, *persica*, (*Jardinage.*) petit arbre qui est venu très-anciennement de Perse, & que l'on cultive dans tous les climats tempérés de l'Europe, pour l'excellence de son fruit. Il ne s'éleve guere qu'à douze ou quinze piés; il se garnit de beaucoup de rameaux, qui s'élançant toujours plus d'un côté que de l'autre, dérangent bien-tôt la forme de l'arbre. Son écorce est rougeâtre, il fait peu de racines; ses feuilles sont longues, étroites, & lisses, dentelées, pointues, & placées alternativement sur la branche. Ses fleurs, tantôt grandes, tantôt petites, selon l'espece de pêche, sont aussi d'un rouge plus ou moins foncé. Le fruit qui les remplace est communément rond, assez gros, charnu, & ordinairement couvert de duvet; mais il est diversement coloré, soit en-dehors, soit en-dedans, suivant les différentes variétés. La diversité s'étend aussi sur le goût des pêches qui sont excellentes pour la plûpart. Elles renferment un noyau très-dur, sillonné en-dehors, & lisse en-dedans, qui couvre une amande d'un goût amer.

La pêche est le premier, le plus beau, & le meilleur des fruits que l'on cultive dans ce royaume, où depuis un siecle, on a fait la découverte de la plûpart des bonnes especes de cet arbre. C'est par la semence qu'on a obtenu ces excellentes variétés dans les pepinieres des environs de Paris; & si on s'appliquoit également à semer dans les différentes provinces les noyaux des bonnes especes de pêches qui sont connues, la diversité des terreins procureroit bien d'autres nouveautés dans ce genre.

Le *pêcher* est très-aisé à multiplier & à élever; mais sa culture est ce qu'il y a de plus difficile dans le jardinage. Il faut tout l'art du jardinier, & tous ses soins pour conserver cet arbre dans sa force, & le soutenir dans sa beauté. On n'est pas même encore parfaitement d'accord sur la meilleure façon de le conduire: nulle comparaison à faire à cet égard, du *pêcher* avec les autres arbres fruitiers, que l'on releve, & qu'on répare assez aisément; au lieu que si l'on a négligé le *pêcher*, il est presque impossible de le rétablir. Il est d'ailleurs sujet à quantité de maladies ausquelles il est très-difficile de remédier; en sorte que le plus court moyen est souvent de remplacer par un nouvel arbre celui qui a été négligé, ou qui est languissant.

Il est très-aisé, comme je l'ai dit, de multiplier le *pêcher*; ce n'est pourtant pas en semant les noyaux de pêches, qui ne produiroient pour la plûpart que des plans bâtards, dont les fruits seroient dégénérés; & ce ne seroit que par un pur hasard que l'on obtiendroit par ce moyen quelques bonnes especes de pêches. Mais il est d'usage dans les pepinieres, d'élever cet arbre en le greffant sur le prunier de damas, qui est propre pour les terreins humides, ou sur l'amandier qui convient aux terres légeres. On le greffe aussi quelquefois sur l'abricotier, qui donne de beaux fruits, mais qui n'est pas de durée, & très-rarement sur le sauvageon de *pêcher*; parce que, malgré qu'il fasse un bel arbre bien vigoureux, il est trop sujet à la gomme.

Tous les terreins qui sont propres à la vigne, conviennent au *pêcher*: on peut juger par-là du sol qu'il lui faut. On voit assez communément cet arbre réussir par-tout, au moyen des préparations de terre, par lesquelles on supplée à la sécheresse des lieux élevés, & en exhaussant des parties de terrein dans les endroits bas & humides.

Si le terrein est de bonne qualité, il faudra le faire défoncer de deux à trois piés de profondeur, sur six de largeur; mais il faudra s'arrêter aussi-tôt que l'on trouvera la glaise ou le tuf; car il n'y a rien à gagner en les perçant pour y substituer de bonnes terres: en évitant un inconvénient, on se jetteroit dans un plus grand. On ne doit pas même se rebuter à la rencontre du tuf ou de la glaise, s'il y a par-dessus un pié & demi environ d'épaisseur de bonne terre. Dans le cas où le terrain de la surface se trouveroit trop léger, trop sec, trop sablonneux, trop usé, en un mot, de mauvaise qualité, on y fera rapporter des terres neuves de pâturage.

Le succès du *pêcher* dépend principalement de l'exposition: il faut le midi aux pêches tardives, & le levant suffira pour celles qui sont précoces; ensuite pour la situation, le milieu des côteaux, ce qu'on appelle *mi-côte*, est ce qu'il y a de plus avantageux; après cela, tout le reste de la pente des montagnes; puis les vallons & tout le plat pays en général; enfin, les sommets des montagnes sont ce qu'il y a de plus desavantageux, par rapport à ce qu'une telle situation est plus exposée qu'aucune autre, aux intempéries de toutes sortes.

Les pêches de la meilleure qualité réussissent si rarement en plein vent, qu'on a généralement pris le parti de les mettre en espallier contre des murs garnis de treillages. Si ces murs n'ont que neuf à dix piés de hauteur, ils ne sont propres à recevoir que des *pêchers* de basse tige, qu'il faudra espacer de quinze à vingt piés, selon la qualité du terrein. Mais si les murs étoient élevés de douze piés & plus, on pourra mettre des demi-tiges de cinq piés entre les premiers *pêchers*, sans augmenter leur intervalle.

L'automne est la vraie saison de planter les *pêchers*; on ne sauroit s'y prendre trop tôt, dans quelque terrein que ce soit. Ainsi dès que la séve sera arrêtée, aux environs du vingt Octobre, il sera aussi avantageux de faire cette plantation, qu'il résultera d'inconvénient en la suspendant, & encore plus en la différant jusqu'au printems. On se dispensera d'en rapporter ici toutes les raisons qui sont sans nombre, & qui engagent fortement à conseiller, & même à recommander cette diligence.

Pour être sûr d'avoir les bonnes especes de pêches que l'on desire, il faudroit avoir pû les faire élever chez soi; mais comme chacun ne se trouve pas arrangé pour cela, & qu'on n'est pas toujours en disposition d'attendre la venue de ces arbres, on est forcé le plus souvent de s'en rapporter à autrui. On trouve toutes les bonnes especes aux environs de Paris; la plûpart à Orléans, & on a commencé à en élever dans presque toutes les provinces du royaume. Il y a souvent de l'inconvénient à tirer ces arbres de loin, faute de prendre quelques précautions, qui ne consisteroient qu'à bien garnir de mousse tout le vuide qui se trouve entre les racines après que les arbres ont été liés en paquets: minutie qu'on trouvera peu digne d'être relevée dans un grand ouvrage comme celui-ci; mais qui est seul moyen de conserver la fraîcheur des arbres dans une longue route. Dès qu'ils seront arrivés à leur destination, il ne faudra différer de les planter, qu'au cas qu'il fît un tems de neige ou de gelée, ou bien que les terres fussent trop humides. Il vaudra mieux déposer alors les arbres dans un lieu sain & abrité, après en avoir mouillé modérément les racines. Mais dès que la saison sera convenable, on déballera les arbres; on rafraîchira les racines en coupant leur extrémité jusqu'au vif. Cette coupe se fera de biais, & en-dessous, de maniere qu'elle puisse porter sur la terre en plaçant l'arbre dans le trou. On ôtera tout le chevelu, & on retranchera toutes les racines qui seront écorcées, rompues, ou viciées; puis pour former la tête, on coupera toutes les branches latérales de la tige principale, que l'on rabattra en biais à sept ou huit pouces au-dessous de la greffe. On fera ensuite aux places marquées dans le terrein, que l'on suppose préparé d'avance, des trous suffisans pour l'étendue des racines. On y placera les arbres de façon qu'ils soient un peu inclinés vers le mur; qu'ils en soient éloignés de quatre à cinq pouces; que la coupe le regarde, & que la greffe puisse excéder de deux ou trois pouces le niveau du sol. On fera jetter autour de l'arbre la terre la plus meuble, la plus légere, & la meilleure que l'on fera entrer avec les doigts entre les racines; & après que le trou sera rempli & qu'on aura assuré le terrein en appuyant médiocrement le pié autour de l'arbre, on y fera jetter une charge d'eau pour lier la terre aux racines. Mais si la plantation n'a été faite qu'au printems, il faudra envelopper la tige des arbres de grande paille, en couvrir la terre au pié, & arroser le tout modérément chaque semaine dans les tems de hâle & de sécheresse. Quand on verra que les *pêchers* commencent à pousser, on découvrira leur tige, & on les laissera aller cette premiere année à leur gré en prenant soin pourtant d'attacher au treillage les nouveaux rejettons, à mesure qu'ils prendront une force & une longueur suffisante.

La

La culture du *pêcher*, qui consiste principalement à le tailler, à l'ébourgeonner & à le palisser, fait le point le plus important, & en même tems le plus difficile du jardinage. C'est ici la pierre d'achoppement des jardiniers, c'est le premier trait qui manifeste leur talent, c'est la plus grande perfection de leur art, & la seule sur laquelle il faille les examiner, les suivre, les diriger principalement. La taille des autres arbres fruitiers n'est rien en comparaison de celle du *pêcher*. Ce n'est pas qu'il ne faille aussi les entendre & les conduire; mais la grande différence vient de ce qu'on peut réparer les autres fruitiers, quoiqu'ils aient été depuis long-tems négligés ou traités par une main ignorante; au lieu que si on a négligé ou mal conduit un *pêcher* seulement pendant une année ou deux, il est presque impossible de le rétablir. Pour discuter suffisamment cet article, il faudroit un examen & un détail qu'on ne peut se promettre dans un ouvrage de cette nature: on se contentera des principaux faits.

Le *pêcher* veut être soigné & suivi pendant la plus grande partie de l'année; c'est-à-dire, depuis la chûte des feuilles jusqu'après la récolte du fruit; il faut à cet arbre des attentions habituelles pour le préserver des intempéries, le conserver dans sa beauté, l'entretenir dans sa force, & pour le faire durer & prospérer. Je suivrai l'ordre des saisons pour indiquer les différens soins de culture qu'on doit employer, & présenter d'un coup d'œil les diverses opérations qui sont nécessaires pour remplir cet objet.

La taille est le premier soin de culture qu'il faille donner au *pêcher*. Cette culture est même indispensable à son égard, & il faut de plus qu'elle soit faite exactement; car si on néglige de tailler cet arbre pendant un an seulement, il se trouve élancé, dégarni, & détérioré au point qu'il n'est souvent pas possible de le rétablir en trois années; & si on l'a abandonné deux ou trois ans, il n'y a presque plus moyen d'y remédier, ni à plus forte raison, d'en former un bel arbre. On peut tailler le *pêcher* depuis la chûte des feuilles jusqu'au premier mouvement de la seve; mais d'attendre que les arbres soient en fleur, ou que le fruit soit noué pour les tailler, c'est le plus grand abus qui puisse résulter de la négligence du jardinier. On doit commencer par les arbres les plus foibles, & finir par les plus vigoureux. C'est encore une autre abus de croire que les arbres taillés sont plus sujets à être endommagés par les intempéries qui arrivent si ordinairement au retour du printems. On est assez généralement d'accord qu'il n'y a plus d'inconvénient pour les arbres taillés que pour ceux qui ne le sont pas. Avant de faire agir la serpette, on doit dépalisser l'arbre & le nettoyer de toute saleté & des insectes. Il faut ensuite distinguer les jeunes arbres jusqu'à l'âge de six ans, de ceux qui sont dans leur force ou qui sont sur le déclin. On doit en général se régler sur la force de l'arbre pour le retranchement & l'accroissement des branches. Si l'arbre n'a qu'un an, & qu'il n'ait poussé que foiblement, on le réduira à deux branches ou à quatre, egalement partagées sur les côtés, & on les taillera à cinq ou six pouces. Mais si l'arbre a poussé vigoureusement, on pourra leur laisser jusqu'à huit à dix pouces de longueur. Dans les années suivantes la grande attention doit se porter à tenir la balance de façon que l'un des côtés de l'arbre ne soit pas plus chargé que l'autre. Si l'arbre est foible, il faut le rabattre du milieu; si la seve se porte trop abondamment sur l'un des côtés, il faut accourcir ce côté pour donner de la force à l'autre. En général toute la force de l'arbre doit se porter sur deux ou quatre maîtresses branches distributrices de toute la garniture. On peut donner tous les ans à ces sortes branches douze ou quinze pouces de taille, quelquefois deux piés, & jusqu'à deux piés & demi, à la maniere des jardiniers de Montreuil, du reste on doit réduire les autres depuis six jusqu'à huit pouces. On croit communément que le *pêcher* n'a que douze ou quinze ans de vie; mais quand il a été bien conduit, ce n'est encore là que le tiers de sa durée & le commencement de ses grandes forces, qui peuvent se soutenir pendant autant de tems, après quoi on peut regarder le reste de sa durée comme un état de retour dont le soutien dépend entierement de l'art & des soins du jardinier. C'est la taille bien entendue qui contribue le plus à la durée du *pêcher*. Elle consiste, pour les *pêchers* qui sont dans leur force, à ne pas trop charger l'arbre de branches, & cependant à le tenir bien garni. Après avoir examiné l'état de l'arbre, on commence à retrancher les branches seches, altérées & usées; puis celles qui sont trop grosses ou trop petites à l'exception des petits bouquets ou brindilles qui sont propres à donner les plus beaux fruits; mais on doit conserver tout ce qui est nécessaire à entretenir la garniture de l'arbre. Enfin de toutes les branches qui ont poussé sur celle qui a été taillée l'année précédente, on ne laisse que la plus basse. Après cela on vient à la taille: si l'arbre se trouve fatigué pour avoir trop donné de fruit, on le ménage en accourcissant, si c'est le contraire, on alonge la taille jusqu'à huit pouces. C'est encore sur l'espece du *pêcher* qu'il faut se régler à cet égard. Quant aux *pêchers* qui sont sur le déclin, on ne sauroit trop les ménager, les tailler court, & ne conserver que les meilleures branches; mais en travaillant à la conservation de l'arbre & à sa fructification, on doit chercher en même tems à lui donner de la beauté, & à le rendre agréable, en faisant ensorte qu'il soit suffisamment garni de branches jusqu'au pié, qu'il fasse régulierement l'éventail, & qu'il n'occupe que la place qui lui a été destinée.

La beauté du *pêcher* consiste principalement à ce qu'il soit palissé proprement & avec ordre; aucune branche n'en doit croiser d'autres, à moins qu'on n'y soit nécessité pour garnir un vuide. On se sert d'osier pour le premier palissage au printems, & du petit jonc de marais pendant l'été.

Mais le grand point pour avoir du fruit, c'est de veiller à la conservation du *pêcher*; sans quoi, il arrive souvent que les frimats détruisent toutes les belles espérances qu'avoit donné la fleur. Le meilleur secret que l'on ait trouvé pour garantir ces arbres, est de former tout le long des murs au-dessous du chaperon, une espece d'auvent toit, composé de paillassons d'environ deux piés de largeur, supportés par des potences que l'on attache contre le mur pour un tems, depuis le mois de Février jusqu'au mois de Mai, cette couverture défend le haut des arbres, & l'on supplée dans les tems menaçans d'autres paillassons pour garantir le bas.

Dès la fin d'Avril on doit commencer une autre opération à laquelle il faut encore revenir à la fin de Mai, après que le fruit est noué; c'est l'ébourgeonnement qui, quoique des plus importans, est souvent négligé. Il consiste à retrancher par la seule action du pouce, les jeunes pousses qui paroissent déplacées, foibles ou surabondantes. On regarde comme déplacées celles qui viennent en-devant, ou qui poussent par derriere. On juge que les nouvelles pousses surabondent, lorsqu'il y en a sur chaque branche plus de deux ou trois que l'on conserve dans les places avantageuses, & on supprime le reste. L'ébourgeonnement doit être fait par un jardinier intelligent, parce qu'on y peut faire de grandes fautes, qui ne pourront se réparer que très-difficilement. Néanmoins c'est principalement de cette opération bien entendue que dépendent la vigueur, la durée & la fertilité du *pêcher*.

Il est encore d'autres soins de culture qu'on pourroit prendre après l'ébourgeonnement, comme de pincer certaines branches nouvelles, & d'en arrêter d'autres. Mais comme les sentimens & la pratique sont très-opposés sur ce point, les uns soutenant que ces seconds soins sont absolument nécessaires, & les autres prétendant qu'il faut laisser agir la nature; on se dispensera d'entrer ici dans aucun détail à ce sujet.

Il en sera de même de la culture des *pêchers* relativement au remuement de la terre; je n'en parlerai que pour en représenter l'inutilité. Quand on cultive les plates-bandes qui sont au pié de ces arbres, c'est moins pour les favoriser que pour y mettre des légumes. Mais on ne voit pas que les herbes, bonnes ou mauvaises, sont tout ce qu'il y a de plus pernicieux aux arbres. Elles interceptent au-dehors les petites pluies, les rosées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent avidement du dedans les sucs, les sels & l'humidité de la terre; ensorte qu'on doit regarder les légumes & toutes les herbes, comme le fléau des arbres. Je me suis bien convaincu que rien n'est plus avantageux aux *pêchers* que de faire regner une allée sablée jusque contre la palissade & le mur, sans autre soin que d'en ratisser l'herbe exactement. Je vois dans plusieurs endroits des *pêchers* ainsi traités depuis vingt ans, qui ont fait des progrès étonnans, & qui sont d'une beauté admirable.

La taille que l'on a fait en hiver au *pêcher* & l'ébourgeonnement au printems, obligeant la seve à se porter vigoureusement dans les branches qui ont été conservées, exigent de fréquens palissages. Le premier se fait au mois de Juin, sans autre choix, retranchement ni sujetion, lorsque l'ébourgeonnement a été bien fait, que de bien espacer, étendre & tourner les branches, de façon qu'elles garnissent l'arbre agréablement, & que le fruit soit couvert de feuilles autant qu'il se pourra; un mois ou six semaines après il faudra un second palissage fort facile, & qui ne consistera qu'en un lieu de plus à toutes les bran-

branches qui se seront alongées, & à rabattre tout ce qui contrariera la beauté de la forme. Il y a quelquefois des arbres vigoureux qui demandent une troisieme revue au mois de Septembre.

Il est des terreins légers qui exigent que l'on arrose les *pêchers* dans le tems de hâle & de sécheresse. Dans ce cas, il faut faire donner à chaque arbre une charge d'eau tous les quinze jours, faire mettre de la grande paille à leur pié, & même en garnir les tiges des *pêchers*.

Les fruits demandent aussi des attentions. Après avoir ôté, quand ils sont noués & débourés, tous ceux qui sont venus de trop (car on prétend qu'un *pêcher* de bonne stature n'en doit porter que soixante), on aura soin, dès qu'on s'appercevra que les pêches commencent à changer & à prendre de la blancheur, de les découvrir peu-à-peu à trois fois, de quatre jours en quatre jours, en ôtant quelques feuilles, afin que recevant la plus forte impression du soleil, elles puissent se colorer, se mûrir & se perfectionner. La parfaite maturité des pêches se reconnoît lorsqu'en les touchant légerement elles restent dans la main.

Les pêches sont souvent endommagées par quantité d'insectes. Dès le printems le bouton à fleur est attaqué par une chenille verte que l'on trouve derriere les branches, & qu'il faut détruire. Lorsque les murs sont mal crépis, les loirs, les mulots, les rats, les souris & les musaraignes s'y réfugient & entament tous les fruits à mesure qu'ils commencent à mûrir. On peut détruire ces animaux nuisibles à force de tendre aux approches des souricieres & des quatre de chiffre. La défectuosité des murs occasionne aussi le dégât des fourmis, qui ne s'attachent & ne font de mal qu'autant que l'arbre est infecté de pucerons, dont l'excrément mielleux les attire. Il faut commencer par détruire les pucerons en coupant le bout des branches, & en ôtant toutes les feuilles qui en sont couvertes. A l'égard des fourmis, on en détruit une grande quantité en mettant au pié de l'arbre un pié de bœuf frais dont on égraille la peau sans l'ôter. Bientôt il est couvert de fourmis que l'on fait périr en trempant le pié de bœuf dans l'eau. Les perce-oreilles endommagent souvent les grosses & petites mignones; on peut prendre ces insectes avec des ongles de mouton, où ils aiment à se réfugier. Enfin pour se débarrasser des mouches-guêpes & autres insectes de ce genre, on n'a pas trouvé d'autre moyen, que de leur suppléer d'autres fruits plus communs, qui puissent les attirer par leur douceur & leur molesse.

Les végétans comme les animaux sont sujets à des maladies. Le *pêcher* en a sur-tout une qui lui est particuliere. Il est souvent endommagé par les vents roux, qui occasionnent une nielle, un brouis, que l'on nomme la *cloque*. Les feuilles s'épaississent & se recoquillent en devenant rougeâtres & galeuses. Cet état desagréable est encore plus nuisible à l'arbre & au fruit. On détruit ce mal en coupant tous les bouts des branches, & toutes les feuilles qui en sont infectées. La gomme est une autre maladie qu'il faut bien se garder de négliger. Dès qu'on s'en apperçoit, nul autre remede que de couper la branche au-dessous de l'écoulement. Mais si le mal empire & s'étend jusqu'à un certain point, le plus court est d'arracher l'arbre. Il en est de même lorsqu'il vient à être atteint d'une espece de glu noirâtre qui couvre tout le *pêcher*: ce mal est occasionné par une seve corrompue qui s'extravase & qui est si contagieuse, qu'il faut faire enlever promptement l'arbre qui en est infecté. Enfin, il arrive quelquefois que dans les mois de Juin & de Juillet il tombe sur les *pêchers* une nielle blanche & contagieuse qui endommage l'arbre & le fruit; le remede est de raccourcir les branches à mesure qu'elles en sont atteintes.

Le *pêcher*, à plusieurs égards, est de quelque usage en médecine. Ses feuilles & ses fleurs sur-tout, sont purgatives; on s'en sert en infusion: on en fait encore un syrop fort usité, qui est aussi vermifuge, ainsi que l'huile tirée par expression des amandes du fruit. *Voyez* le mot PÊCHE.

On distingue le fruit du *pêcher* en pêches, pavies, & brugnons. Les pêches sont les plus estimées, parce qu'elles ont la chair tendre, molle, succulente, d'un goût relevé, & qui quitte le noyau. Les pavies au contraire, ayant la chair dure & séche, qui tient au noyau, & ne meurissant que rarement dans ce climat; on n'en fait cas que dans les pays chauds, où elles réussissent beaucoup mieux que les pêches. Il en est de même des brugnons. Les curieux ne font cas que de quinze ou vingt sortes de pêches, qu'on peut rassembler jusqu'au nombre de quarante, en donnant dans la médiocrité, pour avoir une plus grande variété. On connoît de quarante sortes de pavies pour le moins, dont il n'y en a qu'une ou deux qui réussissent dans ce climat. Il y a aussi de huit ou dix sortes de brugnons; ce fruit est lisse, & la chair tient au noyau, mais il n'y en a qu'une espece dont on fasse quelque cas aux environs de Paris. La nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer dans le détail de toutes les especes de pêches que l'on cultive; on se contentera de rapprocher ici quelques variétés du *pêcher* qui se font remarquer par leur agrément ou leur singularité.

1°. Le *pêcher blanc* est ainsi nommé à cause de ses fleurs qui sont blanches, ainsi que la peau & la chair du fruit.

2°. Le *pêcher à fleurs doubles* mérite d'être cultivé pour l'agrément, ses fleurs étant grandes, très-doubles, & d'une vive couleur de rose, font de la plus belle apparence; mais son fruit est tardif & d'une bien médiocre qualité.

3°. La *pêche amande*. Le fruit de cet arbre tient de la pêche & de l'amande, mais beaucoup plus de cette derniere que de la premiere. Sa feuille est lisse, la fleur précoce, le noyau sans sillon par-dessus, & l'amande est douce: toute l'analogie que ce fruit peut avoir avec la pêche ne consiste qu'en ce que la pulpe ayant plus d'épaisseur que celle des amandes ordinaires, devient succulente en mûrissant; mais elle conserve une amertume qui est désagréable.

4°. La *pêche-noix*. Ce fruit n'a d'autre mérite que la singularité. L'arbre qui le produit s'éleve moins que le *pêcher*; sa feuille est plus grande; sa fleur est d'un rouge vif & foncé; son fruit, qui est lisse, conserve toujours la couleur verte de la noix, même dans sa maturité, qui n'arrive qu'à la fin d'Octobre; mais il est d'assez mauvaise qualité.

5°. Le *pêcher nain*. C'est en effet un très-petit arbrisseau, qui ne s'éleve guere qu'à un pié & demi; ensorte qu'on peut très-bien le tenir dans un pot moyen: c'est ce qui en fait tout le mérite. Son fruit ne prend point de couleur, il mûrit tard, il est petit & d'un goût très-médiocre.

6°. Le *pêcher nain à fleur double*. Comme cet arbre est stérile, les Botanistes ne sont nullement d'accord sur le genre d'arbre auquel on doit le réunir. Les uns le rangent avec les *pêchers*, d'autres avec les amandiers, d'autres enfin avec les pruniers. Quoi qu'il en soit, cet arbrisseau s'éleve à trois ou quatre piés; il se charge au mois d'Avril d'une grande quantité de fleurs assez larges & très-doubles; elles sont d'un rouge pâle en-dessus, & blanches en-dessous. Le grand soleil les décolore & les fait passer trop vîte: cela doit engager à mettre cet arbrisseau à l'exposition du nord, où les fleurs auront plus de vivacité, & se soutiendront pendant un mois. Il est robuste; on peut le tailler en palissade, & le multiplier par la greffe sur les mêmes sujets que le *pêcher* ordinaire, il vient difficilement de branches couchées.

On pourra consulter sur les bonnes especes de pêches le catalogue des RR. PP. Chartreux de Paris, & l'essai sur l'agriculture de M. l'abbé Nolin; & pour la culture du *pêcher*, le traité de M. de Combe, & un mémoire de M. l'abbé Roger, qui a été inseré dans le journal économique du mois de Février 1755. *Article de M. d'AUBENTON le Subdélégué.*

PÊCHER, (*Diete & Mat. médic.*) le fruit & les fleurs sont les seules parties de cet arbre dont nous ayons à faire mention.

Le fruit que tout le monde connoît sous le nom de *pêche*, est un des plus salutaires, comme des plus délicieux de tous ceux que mangent les hommes. Il se trouve cependant parmi les anciens médecins, des auteurs d'un grand nom, tels que Galien & Paul d'Egine, qui en ont condamné l'usage; mais leur autorité est rendue à-peu-près nulle par les autorités contraires; par celle de Dioscoride & de Pline par exemple; & l'observation constante décide en faveur du sentiment que nous avons embrassé. Les pêches les plus fondantes, ou pêches proprement dites, & celles qui portent le nom de *brugnons*, qui sont les unes & les autres de l'espece dont la chair n'adhére point au noyau, & qui sont les plus parfumées, sont encore plus salutaires, se digerent plus aisément, plaisent davantage à l'estomac que celles qu'on appelle communément *pavies*, dont le parenchyme est toujours plus serré, & qui sont ordinairement moins parfumées & d'un goût moins relevé. La meilleure façon de manger la pêche, c'est de la manger crue, soit avec du sucre, soit sans sucre; viennent ensuite la compote & la marmelade. La pêche confite à l'eau-de-vie ou à l'esprit-de-vin, ne vaut absolument rien; elle est toujours échauffante & indigeste, parce qu'elle devient coriace par

cette préparation, qui exige d'ailleurs qu'on la prenne avant sa maturité. Cette observation doit porter à croire qu'il vaut mieux boire sur la pêche de l'eau que du vin, contre l'opinion & la coutume.

On a long-tems & très-anciennement pensé que la pêche étoit un poison en Perse, que l'on croit être le *sol natal* du *pêcher*. Columelle rapporte cette opinion, & Pline la réfute. Il est très-vraissemblable qu'une pêche sauvage est un très-violent purgatif. L'analogie déduite de la vertu des feuilles & des fleurs du *pêcher*, qui peuvent être regardées comme à peine altérées par la culture & par le climat, tandis que le fruit est absolument dénaturé par ces deux causes: cette analogie, dis-je, fournit une violente présomption, si l'on se rappelle sur-tout les observations qui ne manquent pas sur une foule de faits semblables, sur beaucoup de substances végétales naturellement vénéneuses, adoucies par la culture & par le changement de climat.

Les fleurs du *pêcher* fournissent à la médecine un de ses purgatifs les plus usités, sur-tout pour les enfans. C'est leur infusion, & plus souvent encore un sirop simple préparé avec cette infusion, qu'on emploie ordinairement. On les donne aussi, mais fort rarement en substance, mangées fraîches sous forme de salade, ou préparées avec le sucre sous la forme de conserve. Tous ces remedes rangés dans la classe des purgatifs doux, ne laissent pas que d'avoir une certaine activité, de causer des tranchées dans différens sujets, & de produire même l'effet hydragogue. Les fleurs s'ordonnent par pincées dans les infusions purgatives; & la dose du syrop est depuis demi-once jusqu'à trois & quatre onces.

Les fleurs de *pêcher* passent encore pour un bon vermifuge, qu'on peut donner utilement aux enfans dans la double vue de tuer & de chasser les vers.

Il faut remarquer que les fleurs de *pêcher* ne doivent pas être soumises à la décoction; elles sont du nombre des substances dont la vertu purgative réside, au moins en partie, dans les principes volatils. *Voy.* DÉCOCTION, INFUSION, & PURGATIF. (*b*)

PÊCHER, v. act. *Voyez l'article* PÊCHE.

PÊCHER, PÊCHEUR, (*Marine*) *pêcher* une ancre; c'est rapporter une ancre du fond de l'eau avec celle du vaisseau, lorsqu'on l'a relevé; ce qui arrive quelquefois lorsqu'on mouille dans des rades fort fréquentées. *Pêcher* un bris de naufrage.

PÊCHER, (*Géogr. modern.*) ou *Pakir*, selon M. de l'Isle, ville de l'Arabie heureuse, située au bord de la mer, dans le royaume de Fartaque selon les uns, & selon d'autres au royaume de Caresen.

PÊCHERIE, s. f. (*Pêche & Commerce.*) lieu où l'on fait la pêche; il se dit aussi des plages de la mer orientale ou occidentale, & même de quelques rivieres où l'on pêche des huitres perlieres.

Les *pêcheries* d'orient sont celles de l'île de Bahren dans le golfe Persique, de Carifa vis-à-vis Bahren, sur la côte de l'Arabie heureuse; de Manar, sur les côtes de l'île de Ceylan, & de quelques endroits de celles du Japon. Les *pêcheries* des Indes d'occident sont toutes dans le golfe du Méxique le long de la côte de terre ferme de l'Amérique; entr'autres à la Cubagua, à l'île de la Marguerite, à Comogore, à Rio de la Hacha, & à Sainte-Marthe. Enfin les *pêcheries* d'Europe qui sont les moins considérables, sont le long des côtes d'Ecosse; mais ces dernieres perles sont la plus grande partie baroques. (*D. J.*)

PÊCHETEAU, *voyez* BAUDROIE.

PÊCHEUR, s. m. celui qui fait métier de la pêche. *Voyez l'article* PÊCHE.

PÉCHEUR, (*Gramm. & Théolog.*) celui qui commet le péché. *Voyez l'article.* PÉCHÉ.

PÊCHEUR, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

PECHINIENS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) *Pechini*; peuples d'Ethiopie sous l'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* les place entre le fleuve Astapode, & le mont Garbatus. Les *Péchiniens*, selon toute apparence, sont les Pygmées d'Homere. Il y a lieu de croire que c'est la ressemblance du nom & la petite taille de ce peuple, qui ont donné occasion aux Grecs de les appeller des Pygmées, du mot *πυγμὴ*, *le poing*, ou plûtôt de celui de *πυγὼν*, qui signifie *une coudée*, & qui a tant de conformité avec le nom des *Péchiniens*. Les Poëtes n'ont pas toujours cherché des rapports si marqués, pour en faire le fondement de leurs fables. Ils avoient appris par le récit de quelques voyageurs, que les *Péchiniens* étoient d'une petite taille, que les grues se retiroient en hiver dans leur pays & que ces peuples s'assembloient pour les détruire. Quel fond à un poëte grec pour une fable aussi jolie que celle des Pygmées! mais ce n'est pas la seule conjecture qui puisse établir cette opinion; beaucoup d'autres très-fortes, qu'il seroit trop long de rapporter, contribuent à faire voir que tout ce qu'on a publié des Pygmées, convient parfaitement aux *Péchiniens*.

PECHLARN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur la rive droite du Danube, à l'endroit où la riviere d'Erlaph se jette dans ce fleuve. La ressemblance du mot *Erlaph* avec celui d'*Arélape* ou *Arlape*, fait croire que *Pechlarn* est l'Arélape des anciens, mot qui vient par corruption de *Ara lapidea*; comme le Danube est fort large dans cet endroit, les Romains y tenoient une flote. *Pechlarn* appartient à l'évêque de Ratisbonne; elle est à deux milles au-dessous d'Ips & à un grand mille de Melek. *Long.* 33. 24. *lat.* 48. 14.

PECHTEMAL, s. m. (*Terme de relation.*) c'est un tablier rayé de blanc & de bleu, dont les Turcs se couvrent dans le bain, & qu'ils mettent autour du corps après avoir ôté leurs habits.

PECK, s. m. (*Mesure de continence.*) mesure dont on se sert en Angleterre pour mesurer les grains, graines, légumes, & autres semblables corps solides.

Le *peck* tient deux gallons à raison d'environ huit livres, poids de trois le gallon. Quatre *pecks* font un boisseau, quatre boisseaux un comb ou caronk; deux caronks une quarte & dix quartes un lest, qui tient 5120 pintes; ce qui revient à environ autant de livres poids de trois.

PECOULS, s. m. pl. (*Terme d'Imagers.*) les *pécouls*, autrement nommés *petits bassins*, sont des bordures de bois unies, qui servent à encadrer des estampes d'une grandeur déterminée.

PECQUET, RÉSERVOIR DE (*Anat.*) Pecquet naquit à Dieppe & s'est illustré par la découverte du réservoir du chyle qui porte son nom.

PECTEN, s. m. *en Botanique* c'est le grain du bois de toutes sortes d'arbres. *Voyez* BOIS & ARBRE.

PECTEN, *en Anatomie*, est usité par quelques auteurs pour exprimer l'endroit des os pubis, ou la partie inférieure de l'hypogastre, ordinairement recouverte de poil.

PECTINAL, adj. (*Ichthyolog.*) c'est le nom qu'on donne aux poissons dont l'arrête imite les peignes, tels que la sole, la plie, la limande, le flez, le flételet, le carrelet, le picot, &c. On fait une classe particuliere des poissons *pectinaux* (*D. J.*)

PECTINEUS *en Anatomie*; c'est un des muscles de la cuisse; il est ainsi nommé parce qu'il vient de la partie antérieure des os pubis. *Voyez Pl. Anatom.* Il se termine au-dessous du petit trochanter.

PECTINITE, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme la coquille appellée *peigne*, en latin *pecten*, lorsqu'elle est fossile ou pétrifiée. *Voyez* PEIGNE.

PECTORAL, *en Anatomie*; est le nom de deux muscles, dont l'un s'appelle le *grand pectoral*, & l'autre le *petit pectoral*. Le grand *pectoral* occupe presque toute la partie antérieure de la poitrine; il est charnu & demi-circulaire, & il vient de la clavicule, du sternum & des cartilages de six ou sept côtes supérieures, & recouvrant une grande partie de la poitrine, il va s'insérer par un tendon court, mais fort & large à la ligne saillante qui répond à la grosse tubérosité de l'humerus, entre le biceps & le deltoïde. *Voyez nos Pl. d'Anat.*

Vers leur insertion, ses fibres se croisent. Celles qui viennent de la clavicule sont du côté inférieur du tendon; & celles qui viennent des côtes inférieures, sont du côté supérieur du tendon.

Les Naturalistes observent une manifestation particuliere de la providence, par rapport à la grandeur & à la force du muscle *pectoral* en différens animaux. C'est par l'action de ce muscle que se fait principalement le vol des oiseaux; c'est pourquoi il est beaucoup plus large & plus fort dans les oiseaux que dans tous les autres animaux, qui ne sont pas faits pour voler. *Voyez* OISEAU.

Borelli observe que dans l'homme les muscles *pectoraux* égalent à peine la cinquantieme ou la soixante-dixieme partie de tous les autres muscles; mais dans les oiseaux, ils sont très-grands; par leur étendue & par leur pesanteur, ils égalent ou même ils surpassent tous les autres muscles de l'oiseau pris ensemble. *V.* VOLER.

Le petit *pectoral* vient de la seconde, troisieme, quatrieme, cinquieme des vraies côtes, & s'attache à l'apophyse coracoïde de l'omoplate.

PECTORAL, se dit *en matiere médicale*, des médicamens qui sont salutaires dans les maladies de la poitrine, & ces remedes sont ou atténuans & expectorans dans l'épaississement du sang des vaisseaux pulmonaires & de l'humeur bronchiale, ou épaississans & incrassans dans

dans l'acrimonie de ces mêmes fluides. *Voyez* BÉCHIQUES.

On nomme *pectorale* toute composition qui est faite de remedes pectoraux; ainsi l'on dit, apozeme *pectoral*, julep *pectoral*, looch *pectoral*, potion *pectorale*. *Voyez* BÉCHIQUE, RHUME & TOUX.

PÉCULAT, s. m. (*Jurisprud.*) est le crime de ceux qui détournent les deniers qui se levent sur le public.

Il fut ainsi nommé chez les Romains, parce que leurs monnoies portoient l'empreinte de quelques figures d'animaux, appellés en latin *pecus*.

Marc Caton se plaignant que de son tems le *péculat* demeuroit impuni, disoit que ceux qui voloient les particuliers passoient leur vie dans les prisons & dans les fers; mais que ceux qui pilloient le public, vivoient dans l'opulence & dans la grandeur.

Cependant chez les Romains ceux qui étoient convaincus de ce crime, étoient punis de mort, & ils ne pouvoient obtenir d'abolition; ce qui n'a pas lieu parmi nous.

Ce crime se commet par les receveurs & officiers qui ont le maniement des deniers, ou par les magistrats & autres officiers qui en sont les ordonnateurs.

Il se commet en diverses manieres, comme par omission dans la recette des comptes, faux & doubles emplois dans la dépense; par des levées & exactions de deniers, faites outre & par-dessus les sommes contenues aux commissions du roi; par la délivrance de doubles contraintes pour une même somme que l'on fait payer deux fois sans en donner d'acquit ou autrement; en cachant au peuple la remise que le roi lui a fait de certaines impositions pendant un tems, & exigeant ces impositions; en exigeant des redevables de gros intérêts pour les délais qu'on leur accorde; en employant dans les comptes des parties de finances qui sont supposées; en portant en reprise des sommes comme si elles n'avoient point été reçues, quoiqu'en effet elles l'ayent été; en levant des deniers sans commission du roi; enfin en retardant les payemens, & se servant des deniers pour leur profit particulier.

Ceux qui ont prêté leur nom, aide & secours à ceux qui ont commis ces malversations, se rendent coupables du même crime.

Anciennement en France, ce crime étoit puni de mort comme chez les Romains; Bouchel en son traité de la justice criminelle, en rapporte plusieurs exemples, antérieurs même à l'ordonnance de François I. dont on va parler.

Cette ordonnance qui est du mois de Mars 1545, porte que le crime de *péculat* sera puni par confiscation de corps & de biens, par quelques personnes qu'il ait été commis; que si le délinquant est noble, il sera outre ladite peine privé de noblesse, & lui & ses descendans, déclarés vilains & roturiers; & que si aucuns comptables se lattent & retirent du royaume sans avoir rendu compte, & payé le reliqua par eux dû, il sera procédé contre eux par déclaration de même peine que contre ceux qui ont commis le crime de *péculat*.

Mais depuis cette ordonnance, il y a eu bien peu d'exemples de personnes punies de mort pour crime de *péculat*.

Il y a eu néanmoins en divers tems des commissions générales & établissement de chambres de justice pour la recherche de ceux qui avoient malversé dans les finances; mais presque toutes ces poursuites ont été terminées par des lettres d'abolition accordées moyennant certaine somme.

Louis XIII. par édit du mois d'Octobre 1624, donne grace & abolition à tous les coupables ou complices du crime de *péculat*, qui avant que d'être accusés & prévenus, viendroient à révélation des fautes commises par eux ou leurs complices, restitueroient ce qu'ils auroient mal pris, & donneroient mémoires & instructions contre ceux qu'ils auroient déférés; mais au mois de Novembre suivant, il y eut une déclaration qui exempta de la recherche ceux qui avoient traité avec le roi; & par deux édits des mois de Juillet 1665 & Août 1669, on voit que la peine du *péculat* n'est plus que pécuniaire.

Une chose à remarquer pour la preuve de ce crime c'est qu'un témoin singulier est reçu & fait foi, pourvu qu'il y ait plusieurs témoins singuliers qui déposent des faits semblables. *Voyez* Papon, *l. XXII. tit.* 2. Despeisses, *tom. II. tr. des Causes criminelles part. I. tit.* 12. *sect.* 2. *art.* 7. (*A*)

PÉCULAT, s. m. (*Art. milit. des Rom.*) Je n'envisage ici le *péculat* que comme un larcin militaire, qui a trop souvent regné depuis que la guerre exerce ses déprédations. La fameuse loi *Julia* comprit sous le *péculat*, non-seulement le larcin des deniers publics, mais encore tout ce qui étoit sacré, ou qui appartenoit à la république; tel étoit le pillage fait sur les ennemis. Elle régloit la punition du crime selon les circonstances. Elle punissoit les uns par la déportation, & les autres par la confiscation de leurs biens. On fut obligé, sur la fin de la république, de fermer les yeux sur la punition du *péculat* militaire. En vain Caton se plaignit de la licence des soldats & des généraux. „ Les voleurs, dit-„ il, des biens de nos citoyens sont punis ou par une prison „ perpétuelle, ou par la peine du fouet; & ceux qui vo-„ lent le public jouissent impunément de leurs larcins „ dans la pourpre & dans la tranquillité „ Mais alors tout le monde étoit coupable de *péculat*.

On commettoit même ce crime dans les commencemens de la république, quand on s'arrogeoit quelque chose de ce qui avoit été pris sur les ennemis. Ciceron, pour rendre le *péculat* dont il accusoit Verrès, plus odieux, lui impute d'avoir enlevé une statue qui avoit été prise dans un pillage ennemi. Non seulement on punissoit les généraux & les gouverneurs comme coupables de *péculat*, mais encore les soldats qui n'apportoient pas ce qu'ils avoient pris; car on exigeoit d'eux, en recevant le serment accoutumé, qu'ils garderoient fidellement le pillage sans en rien détourner; & c'est sur le fondement de ce serment, dont la formule est rapportée par Aulugelle, *liv. XVI. ch. iv.* que le jurisconsulte Modestin a décidé, *ff. ad l. Jul. peculat.* que tout militaire qui dérobe le pillage fait sur les ennemis, est coupable de *peculat*.

Nous ne sommes pas aujourd'hui si séveres; non seulement le soldat ne remet rien aux généraux de ce qu'il a pris dans un pillage, mais les généraux eux-mêmes ne rendent compte de leurs pillages ni aux princes, ni à l'état. Cependant ils ne sont pas tous dans le cas de Scipion l'Africain accusé devant le peuple de *péculat*. Ce grand homme, à qui sa conscience ne reprochoit rien, se présenta dans le champ de Mars, & sans deigner entrer dans la justification de son innocence: „ Romains, dit-„ il, ce fut dans un semblable jour que je vainquis A-„ milcar & les Carthaginois. Suspendons nos querelles, „ & rendons-nous au capitole pour remercier les dieux „ protecteurs de la patrie. Quant à ce qui me regarde, „ ajouta-t-il, si depuis ma tendre jeunesse jusqu'à ce jour, „ vous avez bien voulu m'accorder des honneurs particu-„ liers, j'ai taché de les mériter, & même de les surpas-„ ser par mes actions „. En finissant ces mots, il tourna ses pas vers le capitole, & tout le peuple le suivit. (*D. J.*)

PÉCULE, s. m. (*Jurisprud.*) c'est ce qu'un fils de famille, un esclave ou un religieux amasse par son industrie, ou acquiert de quelqu'autre maniere, & dont on lui laisse l'administration.

L'invention de *pécule* vient des Romains. Le *pécule*, *peculium*, a été ainsi appellé, *quasi pusilla pecunia*, *seu patrimonium pusillum*, ou plutôt *quasi res peculiares*, chose propre au fils de famille ou autre qui a ce *pécule*.

Il n'y avoit originairement dans le droit qu'une sorte de *pécule* pour les fils de famille & pour les esclaves. Le *pécule* des uns & des autres étoit une légere portion des biens du pere de famille ou du maître que celui-ci consentoit qui demeurât séparé du reste de ses biens, & pour le compte du fils de famille ou de l'esclave.

Il étoit au pouvoir du maître d'ôter à l'esclave le *pécule* entier, de l'augmenter ou de le diminuer: tout ce que l'esclave acquéroit étoit au profit du maître.

Il en étoit aussi de même anciennement des fils de famille; mais dans la suite on distingua le *pécule* de ceux-ci du *pécule* des esclaves.

La division la plus générale du *pécule* des fils de famille, est en *pécule* militaire & *pécule* bourgeois, *militare* & *paganicum*.

Le *pécule* militaire se divise en *castrense* & *quasi castrense*.

On appelle *pécule castrense*, ce qui a été donné au fils étant au service militaire par ses parens ou amis, ou ce qu'il a lui-même acquis au service, & qu'il n'auroit pas pû acquérir s'il n'avoit été au service; car ce qu'il auroit pû acquérir autrement n'est pas réputé *pécule castrense*.

On entend par *pécule quasi castrense*, ce qui vient au fils de famille à l'occasion de la milice de robe.

On distingue quatre sortes de *pécules quasi castrense*, savoir:

Le clérical, que les ecclésiastiques acquierent au service de l'église: *l. cum lege, cod. de episc. & cler.*

Le *pécule* appellé *palatinum*, qui est celui que les officiers du palais, c'est-à-dire, de la maison du prince y ont acquis. *l. unic. cod. de pecul.*

La

La *pécule forense*, du barreau, est celui que les magistrats, les avocats & autres gens de justice, acquierent à l'occasion de leurs dignités ou professions. *L. ult. cod. de inoff. test.*

Le *pécule littéraire* est celui que les professeurs des sciences & médecins acquierent dans leur profession. *Ibid.*

Le pouvoir des fils de famille sur le *pécule castrense* & *quasi castrense*, est absolu & entierement indépendant de la puissance paternelle; ils en peuvent disposer entre vifs & à cause de mort, ils peuvent même en disposer par testament. §. 1 2 & 3. *instit. quibus non est permissum fac. test. ff. & cod. tit. de castr.* pecul. *est ult. de inoff. test.*

Le *pécule* bourgeois, *paganum*, est ce qui vient au fils de famille autrement que par le service de robe ou d'épée; il est de deux sortes, le *profectice* & l'*adventice*.

Le profectice est celui qui vient de biens du pere.

Le *pecule* adventice est celui qui vient de la mere, des parens maternels, de toute autre maniere que des biens du pere.

Tous les anciens droits du pere de famille sur le *pecule* profectice subsistent encore par-tout où la puissance paternelle a lieu; mais il n'a plus que l'usufruit du *pécule* adventice, la propriété en appartient au fils.

Il y a même cinq cas où le pere n'a pas l'usufruit de *pécule* adventice: savoir, 1°. lorsque le fils a accepté une succession contre la volonté du pere. 2°. Lorsqu'on a donné une esclave au fils, à condition de lui donner la liberté. 3°. Quand les biens ont été donnés au fils, à condition que le pere n'en auroit pas l'usufruit. 4°. Dans le cas où le pere a partagé avec un de ses enfans la succession d'un autre enfant. 5°. Lorsque le pere sans juste cause a fait divorce avec sa femme. 117 118. & 134.

Le pere avoit anciennement le tiers du *pécule* adventice pour prix de l'émancipation qu'il accordoit au fils de famille; mais Justinien, au lieu du tiers en propriété, lui à donné la moitié en usufruit, de sorte que le fils en conserve seul toute la propriété. (*A*)

PÉCULE *d'un religieux*, qu'on appelle aussi *cote morte*, est ce qu'un religieux possede en particulier lorsqu'il a quitté la vie commune pour posséder ou desservir une cure, ou autre bénéfice, c'est un *pécule* clérical sur lequel ce religieux a pendant sa vie, & tant qu'il est hors de son couvent, un pouvoir aussi étendu que le fils de famille l'a sur le *pécule castrense & quasi castrense*; mais il ne peut disposer de ce *pécule* par disposition à cause de mort.

Les conciles, les papes, les peres de l'église se sont toujours élevés contre les religieux qui affectoient de posséder quelque chose en particulier. Le concile de Trente en contient de séveres défenses; le pape Clément VIII. a confirmé les decrets de ce concile, & ordonné qu'ils seroient observés à la rigueur. Les conciles provinciaux de France y sont conformes, & les instituteurs d'ordres de tous les âges ont toutes à cet égard le même voeu.

Mais M. de Cambolas prétend que la rigueur des lois qui condamnent le *pécule*, ne doit avoir lieu que pour les religieux qui étoient *arctioris regulæ*; & M. Bignon dit qu'il faut se mesurer selon nos mœurs & notre façon de vivre, la plûpart des religieux ayant beaucoup relâché de l'observance de l'austérité de leur regle, sur-tout à l'égard de la propriété & de la possession, qu'on la leur a permise tacitement en leur laissant la jouissance entiere séparée des bénéfices particuliers.

Tout ce qu'un religieux acquiert dans les emplois dont il est chargé, appartient à l'abbé & au monastere; mais si le religieux est pourvu d'un bénéfice cure, son *pécule* ou *cote morte* doit être distribué aux pauvres de la paroisse & à la fabrique. Telle est la jurisprudence du parlement de Paris. Il y a cependant des arrêts du grand-conseil qui adjugent ce *pécule* du religieux curé à son monastere. *Voyez le traité du pécule* par Gerbais, *la biblioth. can. les mémoires du clergé.* (*A*)

PÉCULIER, ERE, adj. m. f. (*Lang. Franç.*) c'est un de ces mots expressifs que nous avons laissés perdre, & qui ne se trouvent que dans nos anciens auteurs. Henri Étienne est du nombre de ceux qui s'en servent le plus souvent; il l'a répandu par-tout dans son apologie pour Hérodote. Je me contente de cet exemple, „ il est à „ présumer que les siecles qui précédent le nôtre ont eu „ leur lourderie propre & *péculiere* „. (*D. J.*)

PÉCULIER, (*Jurisprud.*) se dit de celui qui a un pécule, comme un esclave *péculier*, *peculiatus*; il en est parlé au *digeste*, *liv. XII. tit. l. II. §. 4. l. II. §. 2.* (*A*)

PECULIUM, *Voyez* PECULE.

PÉCUNE, s. f. (*Littérat.*) S. Augustin en a fait une divinité réelle des Romains, quoique Juvenal qui devoit être mieux instruit que l'auteur de la cité de Dieu, eût dit: „ Funeste richesse! Tu n'as point de temple parmi „ nous; mais il ne nous manque plus que de t'en élever „ & de t'y adorer, comme nous adorons la paix, la bon„ ne foi, la vertu, la concorde „.

PECUNIA, (*Droit. romain.*) suivant les jurisconsultes romains, le mot *pecunia* signifie non-seulement l'argent comptant, mais encore toutes sortes de biens, meubles & immeubles, droits même ou prétentions; *voyez* pour preuve, le *Digeste*, *liv. L. titre de la signification des mots & des choses*. Ulpien, Hermogène, &c. (*D. J.*)

PECUNIA, se prend quelquefois, dans les anciens livres de droit anglois, pour le bétail, & quelquefois pour d'autres biens ou marchandises, de même que pour de la monnoie ou de l'argent. *Voyez* BIENS que l'on possede en propre.

Lorsque Guillaume I. réforma les lois d'Edouard le confesseur, il fut ordonné que *viva pecunia*, les biens vivans, c'est-à-dire le bétail, ne seroit acheté ou vendu que dans les villes, & qu'en présence de trois témoins jugés capables.

Ainsi dans le grand terrier d'Angleterre, le mot *pecunia* se prend fort souvent *pro pecude*, de même que pâture *ad pecuniam villæ*.

Pecunia ecclesiæ se prenoit autrefois pour les biens de l'église, soit en fonds, soit en meubles.

Pecunia sepulchralis … c'étoit anciennement un argent que l'on payoit au prêtre, à l'ouverture d'un tombeau ou d'une fosse pour le bien & le repos de l'ame du défunt; & que les anciens Anglo-Saxons appelloient la *part de l'ame* & *animæ symbolum*.

PÉCUNIAIRE, adj. *Gram. & Comm.*) ce qui concerne la pécune ou l'argent monnoyé; on appelle *amendes pécuniaires*, celles qui se payent en argent monnoyé, C'est par ces sortes d'amendes qu'on punit la contrebande & les contraventions, soit aux reglemens des manufactures, soit aux statuts des communautés des Arts & Métiers, *Diction. de comm.*

PÉCUNIEUX, adj. (*Gram. & Comm.*) celui qui a beaucoup d'argent comptant; ce terme est toujours usité, quoique le mot *pécune* d'où il est dérivé ne soit plus d'usage. *Id. ibid*

PÉDA, (*Géog. anc.*) par Tite-Live, *liv. II. ch. xxxix*, *Pedum*, ville du Latium, dont il dit que Coriolan s'empara. Pline, *liv. III. ch. v.* met les Pédaniens, *Pedani*, au nombre des peuples dont les villes étoient tellement détruites, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. On croit communément que *Péda* étoit entre Tivoli & Palestrine. (*D. J.*)

PEDŒUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Cypre. Ptolomée, *l. V. c. xiv.* place son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre le promontoire Padalium & Salamis. Au lieu de *Pedæus*, les interpretes de Ptolomée lisent *Pedianus*. (*D. J.*)

PÉDAGNE, s. m. *terme de mer*; c'est une espece de marche-pied sur lequel en voguant, demeure toujours le pié du forçat qui est enchaîné. (*D. J.*)

PÉDAGOGUE, s. m. (*Littérat.*) les Grecs & les Romains appelloient *pédagogues*, les esclaves à qui ils donnoient le soin de leurs enfans pour les conduire partout, les garder & les ramener à la maison. C'est pourquoi dans le Phormion de Terence, Phædria qui n'avoit d'autre consolation que de suivre sa maîtresse, *sectari in ludum, ducere & reducere*, est appellée *pédagogue*; on trouve dans Gruter plusieurs inscriptions antiques de ces *pédagogues*, dont la fonction ne consistoit guere que dans ce genre de surveillance. Nous avons étendu en françois avec assez de raison la signification du mot *pédagogue*, en donnant ce nom à un maître chargé d'instruire, de gouverner un écolier, & de veiller sur sa conduite; mais en même tems par le peu de cas que nous faisons de l'instruction de la jeunesse, il est arrivé qu'on est obligé d'ajouter quelque épithete à ce mot pour le faire recevoir favorablement.

PÉDAGOGUE, (*Critiq. sacrée.*) παιδαγωγὸς, au propre, *maître, précepteur, conducteur d'enfans*. S. Paul dit aux Galat. *iij* 24. & 25. La loi étoit un *pédagogue*, &c. métaphore qui signifie que la loi a donné aux Juifs les premieres connoissances du vrai Dieu & les a conduit à J. C. ensorte qu'à présent nous ne sommes plus comme des enfans, sous l'empire de la loi. Le même apôtre dit dans la 1. *ép.* aux Corinthiens, 4. 15. pour leur rappeller les sentimens qu'ils lui devoient. Quand vous auriez dix mille maîtres, παιδαγωγοὺς en J. C. vous n'avez pas néanmoins plusieurs peres. S. Paul étoit le pere des Corinthiens, non seulement parce qu'il leur avoit enseigné le premier la doctrine de l'Evangile, mais aussi parce qu'il formoit leur ame, & les instruisoit avec une affection paternelle; ce que ne faisoient pas les autres docteurs qui étoient venus vers eux après lui. (*D. J.*)

PÉDAIRE, Sénateur (*Antiq. rom.*) on nommoit *sénateurs pédaires*, les jeunes sénateurs qui suivoient un sentiment ouvert par les anciens, & se rangeoient de leur avis. Les *sénateurs pédaires* étoient ceux qui n'avoient point passé par les magistratures curules, comme ceux qui avoient eû cet honneur opinoient les premiers: les *pédaires* ne formoient point ordinairement d'avis, & se contentoient de marquer leur opinion, en se rangeant du côté de celui dont ils suivoient le sentiment, ce qui s'appelloit *pedibus in sententiam ire*; aussi disoit-on qu'un avis *pédaire* étoit une tête sans langue.

Je dis que ces sénateurs n'opinoient point ordinairement, parce que cet usage a eu ses exceptions. On lit dans une lettre de Cicéron, que Servilius le fils, qui n'avoit encore été que questeur (ce qui étoit le premier degré de magistrature) opina, & que sur son avis, on ajouta un article au sénatus-consulte.

Ce Bassus cité par Aulu-Gelle dit que les *sénateurs pédaires* alloient au sénat à pié, au lieu que les autres s'y faisoient porter dans leurs chaises curules; cela se peut, mais outre l'autorité de Varron & de Festus, il paroit par Cicéron, que tous les sénateurs alloient au sénat à pié; ceux qui étoient incommodés s'y faisoient porter en litiere, & César même lorsqu'il fut dictateur, n'y alloit point autrement.

Enfin, Aulu-Gelle prétend que *senatores pedarii* avoient droit d'entrer au sénat & d'y opiner, quoiqu'ils ne fussent point encore proprement sénateurs, parce qu'ils n'avoient point encore été aggrégés à ce corps par les censeurs; mais cette idée ne s'accorde pas avec la signification du mot *pedarii*. De plus, comme Dion nous apprend que les censures avoient aggrégé au sénat tous ceux qui avoient passé par les magistratures; il s'ensuit qu'il n'y auroit point eu alors de ces *sénateurs pédaires*, & cependant on ne peut pas douter qu'il n'y en eût, puisque nous apprenons de Cicéron, que ce furent proprement les sénateurs *pédaires* qui formerent le decret qui étoit contraire à Atticus. (*D. J.*)

PÉDALE, clavier de, c'est le clavier *AB*, *fig.* 1. 18. 19. *Planche d'orgue*, placé au-bas de l'orgue au lieu où l'organiste a ses piés, & avec lesquels il abaisse les touches de ce clavier, qui pour cela est nommé *pédale*. Cette dénomination est connue aussi aux jeux & tuyaux que le clavier fait parler. *Voyez* Jeux, *& la table du rapport des jeux & leurs articles particuliers*.

Pour faire un clavier de *pédale*, on fait d'abord un chassis *AB*, *CD*, *fig.* 18 de bois d'Hollande, qui est du bois de chêne, dont les Hollandois font commerce. La barre *CD* a environ deux pouces de largeur sur un pouce & demi d'épaisseur: elle a une rainure ou gravure à sa partie supérieure & intérieure, qui sert à recevoir les bouts des touches parallelement à cette barre, & sur le derriere du chassis est une barre *l* de deux pouces environ d'équarissage, percée de plusieurs trous dans lesquels sont enfoncées des chevilles de fer *bbb*, entre lesquelles les touches *fg* peuvent se mouvoir verticalement: cette barre, avec les chevilles, s'appelle *le guide*. Il y a encore une autre barre *cd*, large de quatre ou cinq pouces & épaisse d'un, qui sert de point d'appui aux ressorts *de* qui renvoient les touches contre le dessus du clavier. Toutes ces pieces doivent être assemblées à queue d'hironde dans les côtés *AC*, *BD*, épais d'un pouce & demi, & haut du côté du guide d'environ six pouces, & seulement de deux du côté de la barre *CD* pour que le dessus soit en glacis.

Les touches sont des barres de bois *fg* épaisses d'un pouce & larges de deux: elles entrent par leurs extrémités *g* dans la rainure que nous avons dit être à la partie intérieure de la barre *CD*, & elles y sont retenues par des pioches, *voyez* Pioches; à l'autre extrémité de la touche on ajuste des pattes *fh* percées d'un trou pour recevoir le fil de fer de l'abregé. Aux orgues où il n'y a point de positif, on ne met point de pattes aux touches du *clavier de pédale*, mais on fait les touches plus longues & en pointe par l'extrémité *f*, où on met un anneau qui sert au même usage que le trou qui est aux pattes; audessous de chaque touche on fait un trou, dans lequel on fait entrer la pointe du ressort *de*, dont l'autre extrémité appuie sur la barre *cd* qui lui sert de point fixe; ce qui fait que toute l'action du ressort se porte sur la touche, & tend à la relever lorsque le ressort a été comprimé en l'abaissant.

Le dessus du clavier que nous avons dit être en glacis vers la partie antérieure est une planche *ab*, *cd*, *fig.* 19. *orgue*, percée d'autant de trous qu'il y a de touches. Ces trous ou mortaises sont, savoir ceux des tons ou intervalles naturels de quatre pouces de long sur un pouce de large, & répondent perpendiculairement & sur la partie moyenne de la touche; & ceux des feintes ou demi-tons seulement de deux pouces de long sur un pouce de large, & répondent vers l'extrémité de la touche du côté de la patte, ainsi qu'on peut le voir dans la *fig.* 19. Lorsque les mortaises sont faites, on pose le dessus du clavier sur le chassis, & on l'y fixe avec des vises, ensuite on fait les hausses qui sont des morceaux de bois d'un pouce d'épais sur autant de long, à un tiers de pouce près que les mortaises ont de longueur; elles doivent celles des tons se lever au-dessus de la table du clavier au-moins d'un pouce, & celles des feintes de deux lorsqu'elles sont ajustées, on les colle sur les touches avec lesquelles elles ne font plus qu'une même piece. Il suit de cette construction qu'en posant le pie sur une hausse & la faisant baisser, on fait baisser la touche qui tirera par sa patte *h* le fil de fer ou la targette de l'abregé, & que lorsqu'on lâchera le pié, le ressort *de*, *fig.* 18, qui a été comprimé par l'abaissement de la touche, cessant de l'être, la relevera & restituera les choses dans leur premier état. (*D*)

Pédale de bombarde, jeu d'orgue, ainsi appellé, parce que ce sont les piés de l'organiste qui le font parler en appuyant sur le clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale.

Ce jeu est d'étain, si la *bombarde* est de ce métal, ou il est de bois, si les basses de la *bombarde* en sont, & il sonne l'unisson de la *bombarde* ou de seize piés: s'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux qui répondent aux touches du ravalement, descendent dans le trente-deuxieme pié. *Voyez* Bombarde, *& la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de trompette, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*, il ne differe de la trompette dont il sonne l'unisson des basses & des basses-tailles, qu'en ce qu'il est de plus grosse taille. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*; il descend à l'unisson de la bombarde ou du seize-pié. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de huit *ou* Pédale de huit piés, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale. Ce jeu qui est de bois & ouvert par le haut, sonne l'unisson des basses & des basses tailles du bourdon de huit piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, le ravalement descend dans le seize-pié à l'unisson du bourdon ou de la montre de seize pié. *Voyez* la *table de l'étendue & du rapport des jeux de l'orgue*.

Pédale de quatre *ou* de quatre piés, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. *Voyez* Clavier de pédale. Ce jeu qui est de bois, sonne l'unisson des basses & des basses tailles du prestant ou de la flute. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, il descend à l'unisson du bourdon de huit; comme ce jeu est ouvert par en-haut, on le tourne d'un tourniquet pour l'accorder. *Voyez* Tourniquet, & les *fig.* 51. & 52. *Pl. d'orgue*, & la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*.

Pédale de clairon, jeu d'orgue que les piés de l'organiste font parler en appuyant sur les touches du clavier de *pédale*. Ce jeu sonne l'octave au-dessus de la *pédale* de trompette, & l'unisson des basses & des basses tailles du prestant & du clairon ou de quatre piés. S'il y a ravalement au clavier de *pédale*, les tuyaux du ravalement descendant à l'unisson des basses de la trompette, dont ce jeu qui est d'étain & à anche ne differe qu'en ce qu'il est de plus grosse taille. *Voyez* la *table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue*. (*D*)

PÉDALIENS, (*Géogr. anc.*) peuples anciens des Indes. Cœlius, *l. III. c. xxix.* dit qu'ils étoient si persuadés que la justice faisoit la premiere de toutes les vertus & constituoit la félicité de l'homme, qu'ils ne demandoient aux dieux dans leurs sacrifices & dans leurs prieres que de ne s'éloigner jamais de l'équité. Quels beaux sentimens dans toute une nation!

PEDALIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'île de Cypre, selon les exemplaires latins de Ptolomée, *l. V. c. xiv.* Quelques-uns néanmoins portent *Pedasium*. On croit que c'est Cabo de Griego.

Pedalium est encore une ville d'Asie mineure sur le Pont-Euxin, près de Sinope, selon Ortelius. (*D. J.*)

PÉDANÉE, *pedaneus*, (*Jurisprud.*) se dit en parlant d'un juge qui rend la justice de *plano*, c'est-à-dire qui n'a point de siege élevé. *Voyez ci-après* Juge pédanée. (*A*)

Pédanée, *juge*, (*Hist. rom.*) juge inférieur à Rome qui n'avoit ni tribunal, ni prétoire. On confond ordinai-

gement

remens les juges *pédanées* des Romains, dont il est fait mention dans le code Justinien, *l. III. tit. III.* avec les juges des seigneurs, que Loiseau appelle *juges sous l'orme*; ce sont pourtant deux caracteres bien différens; les *juges pédanées* étoient parmi les Romains des commissaires choisis & nommés par le préteur pour juger les différends des particuliers, lorsqu'il ne s'agissoit pas d'une affaire importante. On les appelloit *pédanées*, parce qu'ils étoient assis en jugeant sur un simple banc ou siege fort bas, qui ne les distinguoit point de ceux qui sont sur leurs piés; ainsi on les nommoit *pedanei judices*. Ils n'avoient ni le caractere, ni le titre de *magistrats*. Ceux qui étoient revêtus de la magistrature jugeoient sur une espece de trône élevé, & cette maniere de rendre la justice faisoit connoître la différence qu'il y avoit entre le magistrat & le *juge pédanée*.

Aulu-Gelle a confondu les *juges pédanées* avec les sénateurs *pédaires* qui donnoient leur avis sans parler, mais en se rangeant du côté de ceux dont ils suivoient l'opinion. *Voyez* PÉDAIRE. (*D. J.*)

PÉDANT, s. m. PÉDANTERIE, s. f. (*Gramm. Belles-Lettres.*) Un pédant est un homme d'une présomption babillarde, qui fatigue les autres par la parade qu'il fait de son savoir, en quelque genre que ce soit, & par affectation de son style & de ses manieres.

Ce vice de l'esprit est de toute robe; il y a des *pédans* dans tous les états, dans toutes les conditions, depuis la pourpre jusqu'à la bure, depuis le cordon bleu jusqu'au moindre bonnet doctoral. Jacques I. étoit un roi *pédant*.

Il est vrai néanmoins que le défaut de *pédanterie* est particulierement attaché aux gens de college, qui aiment trop à étaler le bagage de l'antiquité dont ils sont chargés. Cet étalage d'érudition assommante a été si fort ridiculisé, & si souvent reproché aux gens de lettres par les gens du monde, que les François ont pris le parti de dédaigner l'érudition, la Littérature, l'étude des langues savantes, & par conséquent les connoissances que toutes ces choses procurent. On leur a tant répété qu'il faut éviter le *pédantisme*, & qu'on doit écrire du ton de la bonne compagnie, qu'enfin les auteurs sérieux sont devenus plaisans; & pour prouver qu'ils fréquentent la bonne compagnie, ils ont écrit des choses & d'un ton de très-mauvaise compagnie. (*D. J.*)

PÉDASE, *Pedasa*, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, selon Strabon, *l. XIII. p.* 611. Athénée dit que Cyrus donna cette ville à son ami Pitharcus.

PEDATURA, (*Ars milit. des anc.*) Ce mot dans les antiquités romaines désigne un *espace* proportionnel d'un certain nombre de piés pour le campement des troupes. Hyginus dit dans son traité *de castrametatione: meminerimus itaque ad computationem cohortis equitatæ milliariæ* pedaturam *ad millia trecentos sexaginta dari debere*. Or la pédature étoit un espace qu'on accordoit à une compagnie de troupes des provinces, formée de cavaliers & de fantassins; mais cet espace n'étoit pas égal à celui d'un corps uniforme d'infanterie du même nombre d'hommes; il devoit être moins grand, selon Hygin, de 360 piés. Ainsi la proportion qu'il établit de la différence d'espace qu'on doit donner à un cavalier vis-à-vis d'un fantassin dans la formation d'un camp, est comme deux & demi est à un. (*D. J.*)

PEDENA, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville d'Italie en Istrie, à 15 milles des Alpes, avec un évêché suffragant de Goricie. Elle est entierement dépeuplée, & appartient à la maison d'Autriche. *Long.* 32. *lat.* 45. 30. (*D. J.*)

PEDENCARN, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre que l'on dit être d'un blanc tirant sur le jaune, remplie de petits points luisans, blancs & noirs.

PEDES, (*Littér.*) Ce mot dans l'architecture navale des Romains, signifie les *cordages* qui sont aux deux côtés des voiles pour les tourner, les serrer & les lâcher, selon que le vent change, comme le dit Servius sur cet endroit de Virgile;

> *Una omnes facere* pedem, *pariterque sinistros,*
> *Nunc dextros solvere sinus.*

Et c'est à cela que Catulle fait allusion, lorsqu'il dit:

> *Sive utrumque Jupiter.*
> *Simul secundum incidisset in* pedem.

Cette signification vient du grec πόδες, qui signifie la même chose, parce que ces cordages s'attachoient au pié du mât.

Pedibus æquis, dans Cicéron, *lib. XVI. épist.* 6. signifie les *voiles* étant également tendues des deux côtés, comme elles sont lorsqu'on a le vent arriere, & c'est ce que Virgile exprime par *æquatis velis*:

> *Sensit & æquatis classem procedere velis.*
> (*D. J.*)

PEDESTRE, STATUE, *voyez* STATUE.

PEDEROS, (*Bot. anc.*) Pline, *l. XXII, c. xxxjv.* dit que le *pederos* est une espece d'acanthe, en françois *branche-ursine*. Cette plante, selon Pausanias, croissoit à l'air aux environs du temple de Vénus à Sicyone, & nulle part ailleurs, ni même dans aucun autre endroit de la Sicyonie. Ses feuilles, ajoute-t-il, sont plus petites que celles du hêtre, plus grandes que celles de l'yeuse, de la même figure que les feuilles de chêne, noirâtres d'un côté, blanches de l'autre, en un mot pour la couleur assez semblables aux feuilles du peuplier blanc. (*D. J.*)

PÉDIADE, *Pediadis* (*Géog. anc.*) contrée d'Asie. Elle faisoit partie de la Bactriane, & le fleuve Oxus la traversoit, selon Polybe, *hist. l. X.*

PEDIAS, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dont les habitans étoient nommés *Pédiéciens*. Aristote *politic. c. v.* & Plutarque *in Solone*, en font mention. (*D. J.*)

PÉDICULAIRE, s. f. *pédicularis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, divisée en deux levres: la supérieure a la forme d'un casque, & l'inférieure est divisée en trois parties. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie postérieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit qui s'ouvre en deux parties, & qui se divise en deux loges; ce fruit renferme des semences oblongues ou applaties & frangées. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

C'est un grand genre de plante, qui dans le systême de Tournefort contient trente especes, dont nous décrirons la principale, qu'on nomme en françois pédiculaire des prés, *pedicularis pratensis purpurea I. R. H.* 172, & en anglois *the common meadow yellow rattle and cockscomb.*

D'une petite racine blanche, unique, qui pousse seulement de côté quelques rejettons, & qui n'entre pas profondément en terre, part une tige seule pour l'ordinaire, s'élevant à la hauteur d'un pié, épaisse, roide, douce, quarrée, droite, menue, legere, quelquefois parsemée de taches & de traits noirs, mais d'une couleur de pourpre au sommet. Cette tige se divise en plusieurs branches, placées en opposition, & embrassées par deux feuilles sans pédicules, larges à la base de la plante, mais allant toujours en diminuant à mesure qu'elles sont plus proches du sommet, de la largeur d'un doigt, pointues par le bout, dentelées sur les bords, semblables à la *crête d'un coq*, ayant, toutes une veine remarquable qui s'étend à chaque découpure à droite & à gauche: du milieu des feuilles sortent de petites branches deux à deux, & plantées en opposition. Au sommet de la tige & des branches naissent de petites fleurs fort serrées les unes contre les autres en forme d'épi; leur pédicule est fort court, leur calice est gros, rond, un peu applati, & coupé aux quatre extrémités en quatre segmens pointus. Elles n'ont qu'une feuille jaune, d'une figure assez semblable à celle d'un chaperon; elles contiennent & cachent à la vûe un stile foible, avec quatre étamines.

Lorsqu'elles sont tombées, le calice s'enfle, forme une assez grosse vessie, qui renferme & comprime un vase séminal assez grand, divisé au milieu en deux cellules qui contiennent beaucoup de semences fort pressées, & environnées d'une bordure membraneuse d'une couleur cendrée. Lorsque la semence est mûre, les cellules membraneuses se rompent & s'ouvrent; elles sont luisantes lorsqu'elles sont seches.

Cette plante fleurit au mois de Juin, & sa semence mûrit très-promptement; à peine est-elle mûre, qu'elle tombe, & la plante se seche jusqu'à la racine même.

Elle croît particulierement dans les pâturages secs, & quelquefois dans les champs labourés; elle n'est d'aucune utilité dans aucun endroit, & on la traite par-tout comme une mauvaise herbe. (*D. J.*)

PÉDICULAIRE, *maladie*. La maladie *pédiculaire*, en grec φθειρίασις de φθεὶρ, *poux*, est une maladie fort ordinaire aux enfans & à quelques adultes. Les poux naissent des lentes ou œufs, lorsqu'ils se trouvent exposés à la chaleur; cette multiplication est inconcevable.

On compte quatre especes de poux qui attaquent le corps humain. 1°. Les *pediculi*, qui fatiguent plus par leurs piés que par leur morsure: ceux-ci naissent principalement sur la tête des enfans qui ont la gale ou la teigne, ou des adultes qui ne se peignent pas.

2°.

2°. Les morpions qui s'attachent sous les aisselles, aux paupieres, aux parties de la génération. *Voyez* MORPIONS.

3°. Les gros poux qui infectent le corps & s'engendrent dans les habits des personnes malpropres; ils sont gros, oblongs, épais, & se terminent en pointe.

4°. Les cirons ou ceux qui s'engendrent, selon quelques-uns, sous l'épiderme des mains & des piés; ils sont de figure ronde comme des œufs de papillon, & quelquefois si petits, qu'ils échappent à la vûe. Ils excitent en rampant sous l'épiderme des demangeaisons insupportables; quelquefois ils percent la peau & y excitent des pustules. On les appelle *acari*, *cirones* & *pedecelli*.

Traitement & préservatif. Le moyen le plus sûr de prévenir la maladie *pédiculaire*, est de tenir le corps dans une grande propreté, & de se peigner souvent; quand ils viennent à la tête après s'être peigné souvent, on la lavera avec la lessive suivante:

Lessive contre les poux. Prenez absinthe, staphisaigre, marrube, de chacun une poignée; petite centaurée demi-poignée; cendres de chêne cinq onces: faites-en une lessive dans laquelle vous ferez dissoudre sel commun deux onces; sel d'absinthe une once.

Ou servez-vous de l'onguent suivant. Prenez huiles d'amandes ameres, de rue & de baies de laurier, de chacun demi-once; staphisaigre en poudre, mirrhe, de chacun deux gros; aloës en poudre, un gros; lard salé deux onces: mêlez-les avec un peu de vinaigre. Ou prenez lard salé, huile de baies de laurier, savon noir, de chacun demi-once; vif argent éteint avec la salive, un scrupule; myrrhe, aloës, de chacun demi-gros; staphisaigre, deux scrupules; savon de France, deux gros: réduisez-les dans un mortier en forme d'onguent.

On peut faire beaucoup d'autres onguens dans la même indication.

Etmuller conseille de se laver la tête avec une lessive dans laquelle on a fait bouillir de la semence de staphisaigre, & l'oindre avec le liniment suivant:

Liniment pour les poux. Prenez huile d'aspic, deux gros; huile d'amandes ameres, demi-once; onguent de nicotiane, six gros: mêlez & faites un liniment qui tuera ces vermines dans une nuit.

PÉDICULE, s. m. (*Botan.*) c'est proprement le petit brin qui soutient la fleur; & le brin qui soutient la feuille s'appelle *queue*.

Les fleurs conserveront long-tems leur fraîcheur après qu'on les aura cueillies, si l'on fait tremper leurs *pédicules* dans l'eau. Un grand secret pour conserver des fruits pour l'hiver, c'est de cacheter leurs *pédicules* avec de la cire. Les cerises qui ont le plus court *pédicule* sont estimées les meilleures. Le pistil de la fleur devient fort souvent le *pédicule* du fruit. *Voyez* PISTIL.

PEDICULES MÉDULLAIRES, *en Anatomie*. *Voyez* PÉDUNCULES.

PEDICULI, (*Géog. anc.*) *Voyez* POEDICULI.

PEDIÉEN, adj. (*Antiq. d'Athènes.*) citoyen d'un des quartiers d'Athènes; cette ville étoit divisée en trois quartiers différens; une partie étoit sur le penchant d'une colline, une autre sur le bord de la mer, & une autre dans un lieu plat, située entre les deux premieres. Ceux qui habitoient dans ce quartier du milieu s'appelloient πεδιεῖς, *Pédiéens*, ou comme dit Aristote, *Pédiaques*. Ces quartiers faisoient souvent des factions différentes; Pisistrate se servit des *Pédiéens* contre les Diacriens, ou ceux du quartier de la colline. Du tems de Solon, quand il fallut choisir une forme de gouvernement, les Diacriens vouloient qu'il fût démocratique; les *Pédiéens* demandoient une oligarchie, & les Paraliens, ou ceux du quartier du port, desiroient un gouvernement mixte. Ce mot vient de πεδίον, une *plaine*, un *lieu plat*, parce qu'en effet ce quartier étoit un lieu plat. Voyez *Athènes ancienne* de la Guillotiere.

PEDIEUX, *en Anatomie*; c'est le second des muscles extenseurs du *pié*, d'où lui est venu son nom. *Voy.* PIÉ & EXTENSEUR.

PEDILUVE, s. m. (*Médecine.*) ce n'est autre chose que des bains pour les piés, dont la composition est la même que pour les bains ordinaires; on s'en sert d'autant plus volontiers qu'ils demandent moins d'étalage; on les compose d'eau pure sans addition, ou pour corriger la pesanteur ou la dureté de l'eau, on y mêle de la lessive, du son de froment, ou des fleurs de camomille; bien que les lavemens des piés s'appliquent aux parties les plus basses & les plus éloignées, leur vertu se répand cependant & se communique au loin, & ils appaisent des maladies dont le siége est dans des parties fort éloignées, car l'application des liqueurs chaudes au pié, relâche, ramollit les fibres nerveuses, tendineuses & musculeuses, dont ils sont composés, & qui sont entremêlés des vaisseaux. Les pores & les vaisseaux qui étoient auparavant resserrés se dilatent, le sang y abonde & les liqueurs y passent plus aisément; ce qui fait que le sang qui se portoit avec impétuosité vers d'autres parties, se jette sur des parties latérales au grand soulagement du malade. Les bains des piés agissent par leur chaleur tempérée sur le sang; & les humeurs qui passent par les vaisseaux des piés pendant qu'ils sont dans l'eau, il les divisent & les délayent, les font couler avec plus de vîtesse; de-là vient que si l'eau des bains des piés est trop chaude, elle augmente la raréfaction du sang & le battement des arteres; mais ces bains ne conviennent pas dans tous les cas; ainsi dans les regles qui sont imminentes, ou qui coulent actuellement, ils sont douteux pour leur effet; ils peuvent diminuer ou augmenter l'écoulement, par la dérivation trop grande du sang qu'ils produisent dans l'artere aorte descendante, & même par la révulsion qu'ils occasionnent dans les tuyaux collatéraux des arteres qui vont à la matrice, ils ne manqueroient pas d'occasionner une suppression. C'est ce qui se voit par l'expérience des femmes imprudentes qui s'exposent par-là à des maladies fâcheuses.

Les bains des piés sont excellens dans tous les cas où il faut procurer une dérivation des humeurs des parties supérieures vers les inférieures; ainsi ce remede est efficace dans le vertige, dans l'apopléxie, dans l'épilepsie imminente, dans les maladies soporeuses & convulsives, dans les spasmes & dans les affections spasmodiques, dans les douleurs de tête, dans la migraine; mais si ces maladies ne sont pas occasionnées par des engorgemens des vaisseaux, ou par une pléthore locale du cerveau ou de ses parties voisines, ou par une élasticité & rigidité trop grande des fibres nerveuses, ce remede devient inutile; ainsi lorsque ces maladies ne sont que des symptomes d'autres maladies, telles que l'indigestion, la saburre, la cacochylie, les vers, les affections spasmodiques dans les visceres du bas-ventre, c'est en vain que l'on tenteroit les lavemens des piés, la révulsion ne seroit que pernicieuse, & d'ailleurs la cause persistant, ces symptomes ne seroient point abattus. *V.* BAIN. (*m*)

PEDIR, (*Géog. mod.*) ville des Indes, capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. Le roi d'Achem s'en est emparé. *Long.* 214. 15. *lat.* 5. 40.

PEDOMETRE, ou COMPTE PAS, s. m. (*Arpent.*) instrument de méchanique fait en forme de montre, composé de plusieurs roues qui s'engrainent l'une dans l'autre, & qui sont dans un même plan, lesquelles par le moyen d'une chaîne ou courroie, attaché au pié d'un homme ou à la roue d'un carosse, avancent d'un cran à chaque pas ou tour de roue; de sorte que par le moyen de cet instrument, on peut savoir combien on a fait de pas, ou mesurer la distance d'un endroit à un autre. *Voyez* ODOMETRE. *Chambers.* (*E*)

PEDONNE, s. f. (*Manufact. en soie.*) petit bouton d'ivoire ou de buis attaché au bout du fer rond du velours frisé, & qui dans le velours coupé, se met alternativement au bout de chaque vingule de laiton. *Voy. nos Planches de soierie.*

PÉDOTRIBE, s. m. (*Antiq. greque.*) le *pédotribe*, παιδοτρίβης, en latin *pædotriba*, formoit les jeunes gens aux exercices gymnastiques, sous les ordres du gymnasiarque, qui en étoit le premier maître. C'étoient deux offices très-différens l'un de l'autre, quoique le savant Paideaus les ait confondus. Nous les voyons expressément distingués par les auteurs & sur les marbres. Ce n'est donc pas une question; mais la matiere fournit des détails curieux, recueillis par Van-Dale. Le gymnasiarque, surintendant du gymnase, n'étoit en charge que pour un an; dans quelques endroits même, on en changeoit tous les mois; le *pédotribe* lui étoit subordonné; c'étoit un officier subalterne: mais sa charge étoit à vie, ἐπὶ βίου; il tient toujours sur les marbres, un des derniers rangs parmi les ministres du gymnase. Quoiqu'attaché particulierement aux éphebes, le *pédotribe* étendoit aussi ses fonctions sur la classe des enfans; son nom seul en fournit la preuve; mais on trouve le fait nettement prononcé dans plusieurs passages formels, entr'autres dans Aristote & dans l'Axiochus, dialogue communément attribué à Platon. Enfin le *pédotribe* bornoit son emploi subalterne au détail méchanique de la formation de ses éleves; & comme cet emploi demandoit de la pratique & de l'expérience, on le donnoit à vie.

PÉDOTROPHIE, s. f. (*Médec.*) nourriture des enfans de παῖς, génitif παιδὸς, *enfant*, & τροφή, *nourriture*; la *pédotrophie* est une partie de la Médecine fort négligée, & sur laquelle on suit par-tout une assez mauvaise routine; un bon traité sur cette matiere deviendroit

droit précieux, & l'on a lieu de juger qu'il seroit bien reçû du public, puisqu'il a tant goûté le poëme latin de M. Scevole de Sainte-Marthe, sur la maniere de nourrir les enfans à la mamelle. Ce poëme intitulé *pædotrophia*, & publié en 1584, fut imprimé dix fois pendant la vie de l'auteur, & environ autant de fois depuis sa mort. Il fut lû & interprété dans de célebres universités de l'Europe, presque avec la même vénération qu'on a pour les auteurs anciens.

PEDRACA DE LA SIERRA, (*Géogr. mod.*) bourg d'Espagne dans la vieille Castille, sur la riviere de Duenon au nord, & près de Sepulveda. Ce bourg est la Mercercosa de Ptolomée. C'est dans le château de ce bourg que les fils de François I. furent détenus prisonniers pendant quatre ans. *Long.* 16. 6. *lat.* 40. 58. (*D. J.*)

PEDRA FRIGOA, (*Hist. nat.*) nom que les Portugais donnent à des pierres dont ils font usage dans la médecine, & à qui, ainsi que les Malabares, ils attribuent la vertu de rafraichir. Ils en ont quatre especes: la premiere est jaune mêlée de blanc, de bleu, de rouge & de verd; elle est d'une dureté médiocre, cependant on peut aisément la pulvériser; il y en a des morceaux qui sont parsemés de grenats & de rubis. La seconde espece est verte, & elle ressemble à du jaspe poli, mais elle est fragile, & composée de lames & de fibres faciles à écraser. La troisieme est blanchâtre, & semblable à du talc. La quatrieme est très-blanche, & plus compacte que les autres. On s'en sert dans les maladies inflammatoires, dans les fievres chaudes, & contre la morsure des bêtes venimeuses. Extérieurement on la mêle avec des jus d'herbes pour les inflammations des yeux & des autres parties du corps; on se sert pour cela indifféremment de l'une de ces sortes de pierres; cependant on croit que celle qui est verte est la plus propre contre les maux de reins. Il paroît que ces pierres sont calcaires & absorbantes. Voyez *Ephemerides nat. curios. Decad. II. anno* 1.

PÉDRO, (SAN) *Géogr. mod.* 1°. petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, sur l'Arlauza, au-dessous de Lerma vers le levant.

2°. *Pédro* (san) port de l'Amérique méridionale sur la côte orientale du Brésil, à l'embouchure du Rio grande. *Long.* 325. *lat.* mérid. 32.

3°. *Pedro* (san) ville de l'Amérique septentrionale au gouvernement de Honduras, à 30 lieues de Valladolid, & à 11 du port de Cavallos.

PEDUM, (*Géogr. anc.*) petite ville du Latium, située entre Preneste & Tivoli, proche de l'aqueduc appellé *Aqua Claudia*, un peu au-dessous de Scapria. Tibulle avoit une maison de campagne qui lui étoit restée des biens de son pere, au territoire de *Pedum*, mais la ville ne subsistoit plus au rapport de Tite-Live. Pline, *liv. III. chap. v.* ajoute que les Pédœniens, *Pedani*, sont du nombre des peuples, dont les villes étoient tellement péries, qu'on n'en voyoit pas même les ruines. (*D. J.*)

PEDUNCULES, *ou* PEDICULES, subst. masc. *en Anatomie*; nom de deux petites bandes médullaires fort blanches, très courtes, au moyen desquelles la glande pinéale est attachée comme un petit bouton au bas des couches des nerfs optiques. *Voyez* PINEALE, &c.

On donne aussi ce nom aux branches de la moëlle allongée. *Voyez* BRANCHE & MOELLE ALONGÉE.

PÉEBLES, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, capitale de la province de même nom, autrement dite Ewdale. Il y a, dit-on, dans cette ville trois églises, trois portes, trois rues & trois ponts. Elle est agréablement située sur le bord septentrional de la Ewede, à 7 lieues N. E. d'Edimbourg, 102 N. de Londres. *Long.* 14. 28. *lat.* 55. 54.

PÉER, (*Géog. mod.*) petite ville de l'évêché de Liége, au comté de Looz. *Long.* 23. 10. *lat.* 51. 8. (*D. J.*)

PÉETERMANN, (*Commerce.*) espece de bierre blanche extrèmement chargée de grain, & peu fermentée, qui se brasse à Louvain dans le Brabant; elle est d'un goût assez agréable, mais elle enivre fortement, & nuit, dit-on, beaucoup à ceux qui en font un usage très-fréquent; on prétend qu'elle contribue à engourdir le cerveau des jeunes gens qui vont faire leurs études dans l'université de Louvain.

PÉGANÉLÉON, f. m. (*Pharm. anc.*) terme employé par les anciens pour désigner de l'huile, dans laquelle des feuilles & des fleurs de rue ont été infusées pendant un certain tems au soleil. (*D. J.*)

PÉGASE, f. m. (*Mythol.*) Hésiode nous dit que c'est du sang de Méduse, à qui Persée coupa la tête, qu'étoit né *pégase*, ce cheval ailé, si utile aux poëtes, soit par lui-même, soit qu'ils le montent pour prendre leur vol vers le ciel, soit par la fontaine d'Hippocrène qu'il fit sortir de terre d'un coup de pié, & dans laquelle ils puisent à longs traits les fureurs divines qui les agitent. Voilà la fable; M. Fourmont en a donné dans les *Mém. de littérat.* une explication presque démontrée, en remettant seulement cette fable en langue phénicienne.

Méduse n'étoit autre chose, qu'un des cinq vaisseaux de la flotte de Phorcis, prince Phénicien, roi d'Itaque. La tête de Méduse étant une fois coupée, c'est-à-dire le commandant du vaisseau tué, il sortit du vaisseau, Chrysaor, célébre ouvrier en métaux, & le *Pégase*.

Le chef de la Méduse, en achetant de l'or des Africains, avoit attiré de chez eux un ouvrier qui sçût le mettre en œuvre; cela étoit fort à sa place. Le *pégase* est ancien grec *pagasse*: devons nous l'aller chercher bien loin; & pendant qu'*le* est la finale grecque, dire avec Bochart & M. le Clerc, que *pegasse* s'est formé de *pagasous, frann equus*, ce qui est encore contre les regles de la grammaire phénicienne ou hébraïque, qui n'admet point une semblable transposition? *Pagasos* sans détour & sans violence, est manifestement le *pacasse*; lorsque les Romains virent pour la premiere fois l'éléphant, ils l'appellerent *bos*; de même le *pacasse* sorti de la Méduse, parce qu'on l'avoit apprivoisé, & que l'on montoit dessus comme sur les chevaux, fut appellé cheval. Les dénominations empruntées pour les choses extraordinaires sont de tous les tems & de toutes les langues; & une marque que c'étoit un animal sauvage, c'est qu'il s'échappa, qu'il ne fut rattrapé que par Bellerophon, qu'il tua Bargylle, l'ami de Bellerophon, qu'il le blessa lui-même, & disparut. *Mém. de Littérat. tom. III.* (*D. J.*)

PÉGASE, (*Art. numismat.*) l'auteur de la science des médailles a remarqué que *pégase* est le symbole de Corinthe, où Minerve le donna à Bellerophon pour combattre la Chimère; il se trouve aussi sur les médailles des villes d'Afrique & sur celle de Sicile, depuis que les Carthaginois s'en furent rendu maîtres, parce qu'on tenoit que ce cheval est né du sang de Méduse qui étoit Africaine. Syracuse en particulier, qui avoit une étroite alliance avec Corinthe, marquoit ses médailles d'un *pégase*. (*D. J.*)

PÉGASE, f. m. *en Astronomie*, est une constellation de l'hémisphere septentrional; on la désigne par un cheval ailé. *Voyez* CONSTELLATION.

Pégase a selon le catalogue de Ptolomée, vingt étoiles; selon Tycho, dix neuf; & dans le catalogue Britannique, quatre-vingt-treize. (*O.*)

PÉGASIDES, f. f. (*Mythol.*) surnom des Muses, pris du cheval pégase qui fut comme elles habitant de l'Hélicon.

PEGŒ, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Achaïe, dans la Mégaride; 2°. ville de l'Hellespont, selon Ortelius; 3°. ville de l'île de Cypre ou de la Cyrénie, selon Etienne le géographe.

PÉGASŒ, (*Géog. anc.*) cap de la Magnésie, ainsi nommé, dit le Scholiaste d'Apollonius, de ce que le navire Argo y fut construit; il y avoit en cet endroit-là un temple d'Apollon, qui a fait donner à ce dieu par Hésiode le nom de *Pégasien*: ce fut-là que les Argonautes s'embarquerent; & le lieu où se fit l'embarquement a depuis porté le nom d'*Aphete*, ainsi que le disent positivement Strabon & Stephanus. (*D. J.*)

PÉGASIEN, *senatus-consulte* (*terme de jurisp. rom.*) le sénatus-consulte *pégasien* ordonnoit que l'héritier fidei-commissaire retiendroit le quart du fidéi-commis. Le trébellien le déchargea des actions actives & passives; ensuite on les a confondus sous le nom de quarte *trébellianique* ou *falcidie*.

PÉGÉES, f. f. pl. (*Mythol.*) nymphes des fontaines; c'est la même chose que les nayades, & leur nom a la même origine que pégase. (*D. J.*)

PEGMA, f. m. (*Théat. des Rom.*) c'étoit une sorte de grande machine théatrale, qu'on levoit & qu'on abaissoit par le moyen de certains ressorts, & qui avoit plusieurs étages; ensorte qu'il n'est pas surprenant qu'un homme tombant du haut en-bas, se rompît quelque bras ou quelque jambe, comme il arriva à un joueur de flute. Juvenal en parle dans la Satire 4. v. 122. *sic pugnas silicis laudabat & ictus, & pegma, & pueros inde ad velaria raptos*; il louoit de cette sorte les combats des gladiateurs de Cilicie, les terribles coups qu'ils se portoient, & les enfans que la machine (le *pegma*) tenoit suspendus en l'air; on voit par ce passage, qu'on plaçoit sur le *pegma* des gladiateurs, des enfans, des musiciens; en un mot, qu'on se servoit de cette machine pour produire aux yeux des spectateurs, les illusions propres à les émouvoir.

PEGMARES, s. m. (*Hist. anc.*) nom que donnoient les Romains à certains gladiateurs, de même qu'à certains artistes.

Les anciens donnoient quelquefois en spectacle une sorte de machines mouvantes appellées *pegmata*; c'étoient des échafauds diversement ornés, qui avoient quelque ressemblance à ceux de nos feux d'artifice. Ces échafauds étant des machines qui jouoient en bascules, ils lançoient en l'air la matiere dont ils étoient chargés, & entr'autres des hommes que l'on sacrifioit ainsi aux amusemens du public; ou bien ils les précipitoient dans des trous creusés en terre, où ils trouvoient leur bucher; ou encore ils les jettoient dans les antres des bêtes féroces.

On appelloit *pegmares*, non-seulement les infortunés que l'on sacrifioit ainsi, mais encore ceux qui construisoient les machines & qui les faisoient jouer.

Suivant Casaubon, on mettoit le feu à l'échafaud; & les *pegmares* étoient obligés de se sauver à-travers les flammes & les débris de la machine.

Lipse dit seulement que les *pegmares* étoient certains gladiateurs, qui combattoient sur des échafauds que l'on élevoit dans cette intention; on les appelloit aussi *petauristæ*, c'est-à-dire hommes qui volent en l'air. *V.* GLADIATEUR.

PEGNAFIEL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Dovere, au-dessous de Roa. Il se tint dans cette ville un concile l'an 1302, elle est à 7 lieues sud-est de Valladolid. *Long.* 13. 52. *lat.* 41. 30. (*D. J.*)

PEGNAFLOR, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans l'Andalousie, sur la rive droite du Guadalquivir; on croit que c'est l'ancienne *Ilipula* des Turdetains.

PEGNA-MAÇOR, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Beira, au midi de Sabagal, & à l'orient de Cobilliana; elle est défendue par un château. *Long.* 10. 25. *lat.* 40. 24.

PEGNARANDA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans la vieille Castille, capitale du duché du même nom, à 14 lieues sud d'Olmedo. *Long.* 12. 57. *lat.* 40. 52.

PÉGNITZ, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, en Franconie; elle tire sa source d'un bourg qui porte son nom, & qui est au midi de Bareith. Elle traverse le territoire de Nuremberg, baigne la ville, & va se perdre dans la riviere de Rednitz. (*D. J.*)

PÉGOMANCIE, (*Divinat.*) mot composé de πηγὴ, *fontaine*, & μαντεία *divination*; divination par l'eau des fontaines; elle se faisoit de différentes manieres, soit en y jettant un certain nombre de pierres, dont on observoit les divers mouvemens, soit en y plongeant des vases de verre, & examinant les efforts que faisoit l'eau pour y entrer en chassant l'air qui les remplissoit auparavant; mais la divination par le sort des dez, à la fontaine d'Apon, près de Padoue, étoit la plus célebre des especes de *pégomancie*.

A cette fontaine un seul coup de dez décidoit des bons & des mauvais succès pour l'avenir, selon le nombre de points plus ou moins forts qu'on tiroit. Ce fut-là que Tibere conçut les plus hautes espérances, avant que de parvenir à l'empire: car à son passage pour l'Illyrie, étant venu consulter sur ses destinées, l'oracle de Gérion, qui étoit aussi dans le voisinage de Padoue, ce dieu le renvoya au sort de la fontaine d'Apon, où ayant jetté des dez d'or, ils lui présenterent au fond de l'eau le plus haut nombre de points qu'il pouvoit desirer. Suétone remarque ensuite, qu'on voyoit encore ces mêmes dez au fond de la fontaine. Claudien assure qu'on y appercevoit aussi de son tems les anciennes offrandes qu'y avoient laissées quelques princes.

Tunc omnem liquidi vallem mirabere fundi,
Tunc veteres hasta regio dona micant.

Lucain donne le titre d'augure au prêtre qui en avoit l'intendance. Théodoric, roi d'Italie, fit depuis fermer de murailles le lieu où étoit cette fontaine, à cause de sa grande réputation, *ob loci celebritatem*, dit Cassiodore. (*D. J.*)

PÉGONSE, s. f. *solea oculata* (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer qui est une espece de sole à laquelle il ressemble par la forme du corps, & par le nombre & la position des nageoires; on le distingue aisément de la sole, parce qu'il a sur le dos de grandes taches semblables à des yeux; les écailles sont si fortement attachées à la peau, qu'on est obligé de faire tremper ce poisson quelque tems dans de l'eau pour pouvoir les enlever. *Voyez* SOLE. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, I. part. liv. XI. ch. xj. Voyez* POISSON.

PÉGU, LE, (*Géog. mod.*) royaume d'Asie, sur la côte occidentale du royaume de Bengale, à l'embouchure des rivieres d'Ava & de *Pégu*: ce royaume après bien des révolutions, est tombé sous la puissance du roi d'Aracan, qui réunit aujourd'hui les royaume de Tangut, d'Aracan, d'Ava & de *Pégu*; & parce que le souverain de tous ces états réside à Ava, il en porte le nom.

Les cartes des Géographes ordinaires défigurent tellement le pays d'Ava, de *Pégu*, &c. que le pere Duchatz, jésuite, dit qu'il ne le reconnut point dans leurs cartes. Ajoutez qu'il n'y a guere de pays dans l'Orient dont nous soyons aussi mal instruits; cependant c'est un vaste empire commerçant, & très-peuplé.

On dit que les points principaux de leur religion, sont de ne point tuer, de ne point voler, d'éviter l'impudicité, de ne faire aucun déplaisir à son prochain, de lui faire au contraire tout le bien qu'on peut. Avec cela, ils croient qu'on se sauvera dans quelque religion que ce soit.

PÉGU, (*Géog. mod.*) ville située au royaume & sur une riviere de même nom, étoit la capitale de l'empire de *Pégu*, avant qu'il fût tombé sous la puissance du roi d'Aracan. Aujourd'hui ce prince ne tient à *Pégu* qu'un vice-roi. Presque toutes les maisons de cette ville sont bâties de cannes & de roseaux. *Long.* 114. 36. *lat.* 17. (*D. J.*)

PEGUNTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dalmatie. Ptolomée *l. II. c. xvij.* la place sur la côte, entre *Epetium* & *Onæum*, Pline *l. III. c. xxij.* écrit *Peguntiæ*. On croit que c'est présentement. *Almiza*. (*D. J.*)

PEHUAME, (*Hist. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Espagne, qui est sur-tout très-commune dans le Méchoacan. C'est une espece de *convolvulus* dont les feuilles sont fort petites & de la forme d'un cœur; ses fleurs sont les mêmes que celles des aristoloches. Sa racine est rougeâtre à l'extérieur; elle est âcre & odorante; elle guérit, dit-on, le mal vénérien, & plusieurs la croient préférable à la salse-pareille & au quinquina.

PEIGNE, s. m. (*Conchyliolog.*) en latin *pecten*, en anglois *scallops*; genre de coquille bivalve fermant exactement de tous côtés, & rayée en forme d'un peigne dont on se sert pour peigner des cheveux, elle est plate, élevée, garnie de deux oreilles, quelquefois d'une seule & quelquefois aussi sans oreille. Elle n'est attachée que par un tendon. Sa valve supérieure est ordinairement un peu applatie, quoique l'inférieure soit creuse. Il y a cependant des *peignes* dont les deux écailles sont élevées & convexes. Les stries ou cannelures ne servent qu'à donner à cette coquille différentes dénominations. Jonston fait une classe particuliere des *peignes*, en les appellant *concha imbricata*, *striata*, *lævæ*, *corallinæ*, *rugata*, *fasciata*; mais ils ont tout cela de commun avec d'autres coquillages qui ne sont point des *peignes*. Celle-ci a tiré son nom des stries longitudinales dont sa surface est couverte, qui ressemblent aux dents d'un peigne.

Conformément au caractere que nous venons de donner de ce genre de coquille, on peut distribuer ses especes sous trois classes distinctes.

Dans la classe des *peignes* qui sont garnis de deux oreilles, on met les especes suivantes: 1°. le *peigne* rouge, nommé le *manteau ducal rouge*; 2° le manteau ducal jaune; 3°. le *peigne* couleur de corail garni de beaux boutons; 4°. le *peigne* bariolé, nommé *coquille de S. Jacques*; 5°. le *peigne* jaune, appellé *coquille de S. Michel*; le *peigne* orangé de la mer Caspienne; 7°. le grand *peigne* rougeâtre; 8°. le *peigne* bariolé, blanchâtre; 9°. le *peigne* rouge, profondément cannelé; 10°. le *peigne* appellé l'*éventail* ou *la sole*; il est brun sur la coquille supérieure, & blanc sur la coquille inférieure; 11°. le *peigne* tacheté par dessus, & blanc par-dessous; 12°. le *peigne* à côtes & jaunâtre, avec la levre rebordée; 13°. le *peigne* à coquille également creuse; 14°. le *peigne* en forme de poire, 15°. le beau *peigne*, nommé *la vierge* par Rumphius; 16°. le *peigne* nommé par le même *amusium*; il est fait en table lisse & polie; 17°. le *peigne* à coquille inégale, bariolé de taches fauves.

Dans la classe des *peignes* qui n'ont qu'une oreille, on distingue les especes suivantes; 1°. le *peigne* noir, épineux: il est par-tout couvert de pointes aiguës; 2°. le *peigne* épineux, rouge; 3°. le *peigne* épineux, gris; 4°. le *peigne* épineux, jaune; 5°. le *peigne* épineux, bariolé; 6°. le *peigne* épineux, orangé; 7°. le *peigne* blanc & tout uni.

Dans la classe des *peignes* qui n'ont point du tout d'oreilles, on compte les especes suivantes: 1°. le *peigne* appellé *la ratissoire* ou *la rape*, en anglois *the file-cockle*; 2°. le *peigne* oblong, blanc & raboteux; 3°. le *pei-*

gne

gue à côtes jaunes, & découpé dans son contour 4°. le *peigne* bariolé, avec un pourtour dechiré; 5°. le *peigne* épais, chargé de cordelettes bariolées de bleu, de jaune & de brun; 6°. le *peigne* uni & bariolé; 7°. le *peigne* rond & blanc, nommé *sourdon*, en anglois *the commonc-ockle*.

Parmi les *peignes* de ces trois especes, on estime particulierement celui qui imite par son rouge la couleur du corail; de grandes stries cannelées, sur lesquelles sont des tubercules élevés & creux, le coupent dans toute son étendue; ses oreilles sont inégales, & ses bords sont régulierement chantournés.

Le manteau ducal rouge est également beau dessus & dessous: le travail grené de ses stries, les bords orangés de ses oreilles, & le chantournement de ses contours le font rechercher des curieux.

Le *peigne* appellé *la rape* ou *la ratissoire*, est remarquable par les éminences qui suivent ses stries, & qui le rendent fort rude au toucher; ce *peigne* est tout blanc, & n'a point d'oreilles.

En un mot, la famille des *peignes* est une des plus agréables qu'on ait, en fait de coquilles, pour la beauté des couleurs. Parlons de l'animal.

Ce coquillage a deux grandes membranes brunes qui s'attachent chacune à une des pieces de la coquille; de leur contour sortent dans l'eau de la mer une multitude prodigieuse de poils blancs, assez longs pour déborder les valves. L'intervalle est garni de petits points noirs, ronds & brillans. L'intérieur des deux membranes renferme quatre feuillets fort minces, chargés transversalement de stries très-fines. Il se voit, au dessus de ces quatre feuillets, une petite masse molle & charnue qu'on peut croire être le ventre ou les entrailles. Elle cache, sous une pellicule assez mince, une espece de pié, dont la pointe regarde le centre de l'animal. Cette partie est ordinairement de la même nuance que celle qui l'enveloppe; mais dans le tems du frai, elle se gonfle, change de couleur, & devient d'un jaune foncé: quelque tems après elle diminue, maigrit & reprend son ancienne teinte.

Voici le mouvement progressif de ce coquillage sur terre. Lorsque le *peigne* est à sec, & qu'il veut regagner la mer, il s'ouvre autant que ses deux valves peuvent le lui permettre; & étant parvenu à un pouce ou environ d'ouverture, il les referme avec tant de vitesse, qu'il communique aisément à sa valve inférieure un mouvement de contraction par lequel elle acquiert assez d'élasticité pour s'élever & perdre terre de deux à trois pouces de haut: il importe peu sur quel côté de la coquille il puisse tomber, il suffit de savoir que c'est par cette manœuvre reïterée qu'il avance toujours vers le but qu'il s'est proposé. Cependant si le *peigne* étoit attaché à quelqu'un corps étranger par le grand nombre de filamens ou de poils qui s'implantent sur la surface de ses deux valves, il est vrai qu'alors il n'auroit point de mouvement progressif; mais c'est un cas assez rare, excepté dans le pétoncle.

La progression de cet animal dans l'eau est bien différente. Il commence par en gagner la surface sur laquelle il se soutient à-demi plongé: il ouvre alors tant-soit-peu ses deux coquilles, auxquelles il communique un battement si prompt & si accéléré, qu'il acquiert un second mouvement; on le voit du moins en réunissant ce double jeu, tourner sur lui-même très-vîte de droite à gauche; par ce moyen il agite l'eau avec une si grande violence, qu'au rapport de Rondelet elle est capable de l'emporter, & de le faire courir sur la surface des mers.

On sent bien que ceux qui sont attachés à plusieurs corps étrangers ne jouissent d'aucun des mouvemens dont nous venons de parler. *Voyez sur les peignes*, Lister, Dargenville, & *les Mémoires de l'académie des Sciences*. (*D. J.*)

Peigne, s. m. (*terme de Boulang.*) les Boulangers qui font le biscuit de mer, appellent quelquefois *peigne*, un petit instrument dont ils se servent à faire plusieurs figures sur leurs galettes; son véritable nom est une *croisoire*.

Peigne, *dans l'art de la Corderie*, est un instrument composé de six ou sept rangs de dents de fer à-peu-près semblables à celles d'un rateau; ces dents sont fortement enfoncées dans une planche de bois de chêne fort épaisse.

Il y a quatre sortes de *peignes* différens: ceux de la premiere grandeur, *voyez les Pl. d'Agric.* ont les dents de 12 à 13 pouces de longueur, quarrées, grosses par le bas de 6 à 7 lignes, & écartées les unes des autres de 2 pouces par la pointe. Ces *peignes* ne sont pas destinés à affiner le chanvre, mais seulement à former les peignons. On les appelle *peigne pour les peignons*.

Les *peignes* de la seconde grandeur, appellés *peignes à dégrossir*, ont les dents longues de 7 à 8 pouces, grosses de 6 lignes par le bas, & écartées les unes des autres de 15 lignes par la pointe. Ces *peignes* servent à dégrossir le chanvre, & à en séparer la plus grosse étoupe.

La *peigne* de la troisieme grandeur, nommé *peigne à affiner*, a les dents de 4 à 5 pouces de longueur, de 5 lignes de grosseur par le bas, & éloignées les unes des autres de 10 à 12 lignes. C'est sur ce *peigne* qu'on affine le chanvre, & que le second brin se sépare du premier.

Enfin il y a des *peignes* qui ont les dents plus courtes, plus menues & plus serrées que les précédens; on les nomme *peignes fins*. On se sert de ces *peignes* pour préparer le chanvre destiné à faire de petits ouvrages plus délicats.

Il faut remarquer 1°. que les dents des *peignes* doivent être rangées en échiquier ou en quinconce, & non pas sur une même ligne; autrement plusieurs dents ne feroient que l'effet d'une seule.

2°. Qu'elles doivent êtes taillées en losange, & posées de maniere que la ligne qui passeroit par les deux angles, coupât perpendiculairement la *peigne* dans sa longueur: par ce moyen les dents résistent mieux aux efforts qu'elles ont à souffrir, & étendent mieux le chanvre. *Voyez l'article* Corderie.

Peigne, (*Draperie.*) voyez *l'article* Manufacture en laine; c'est une partie du métier.

Peigne, (*terme d'Hautelisserie.*) instrument dentelé dont se servent les Hautelissiers pour battre & serrer leurs ouvrages. Il est de bois dur & poli, de 8 à 9 pouces d'épaisseur du côté du dos, d'où il va toujours en diminuant jusqu'à l'extrémité des dents. On s'en sert à la main.

Le *peigne* des bassélissiers est à-peu-près de même, hormis qu'il y a des dents des deux côtés. Les uns & les autres sont ordinairement de bois ou d'ivoire.

Peigne, (*Lainage.*) sorte d'instrument en forme de grande carde de fer, dont les dents sont longues, droites & fort pointues par le bout. On s'en sert dans les manufactures de lainage à peigner la laine destinée pour faire la chaîne de certaines étoffes. C'est cette laine ainsi peignée que l'on appelle ordinairement *estaim*. On se sert aussi de *peignes* dans quelques autres manufactures, pour peigner diverses sortes de matieres, comme bourre de soie, chanvres, *&c.* Ces sortes de *peignes* sont en quelque maniere semblables à ceux qui sont d'usage pour la laine, mais ils sont plus petits. (*D. J.*)

Peigne, instrument à l'usage du *marbreur*. C'est une barre de bois plate dans laquelle sont enfoncés des fils de fer d'environ deux doigts de longueur. Le *peigne* sert à mêler les couleurs qui nagent à la superficie de l'eau gommée dans le baquet.

Les marbreurs se servent de trois différentes sortes de *peignes*, savoir le *peigne* au commun, le *peigne* à l'Allemagne, & le *peigne* à frison. Le *peigne* au commun est celui dont on se sert pour le papier marbré ordinaire, c'est-à-dire, pour celui qui n'est que veiné; il a cinq ou six rangs de dents.

Le *peigne* à l'Allemagne sert pour le papier marbré qui imite celui que l'on fabrique en Allemagne. Ce *peigne* n'a qu'une rangée de dents.

Le *peigne* à frisons est celui dont on se sert pour marbrer le papier dont les relieurs font usage pour la relieure des livres. On l'appelle *peigne à frisons*, parce que ses dents sont placées alternativement l'une d'un côté, l'autre de l'autre, de maniere que le marbreur en tournant le poignet, arrange les couleurs en cercles ou frisons. Ce *peigne* n'a qu'une seule rangée de dents, qui en forme deux par leur situation oblique qui en tourne les pointes les unes d'un côté, les autres de l'autre. *Voyez l'article* Marbreur & *les Planches*.

Peignes, les *Maréchaux* appellent ainsi des gratelles farineuses qui viennent aux paturons du cheval, & qui y font hérisser le poil sur la couronne.

Peigne de corne, instrument dont les Palefreniers se servent pour peigner les crins & la queue des chevaux.

Peigne, (*Ruban.*) à l'usage de ce métier; il y en a de quantité de sortes: il faut, avant de les détailler, parler de la maniere dont on les fabrique. Ils sont faits de canne de Provence, qui est proprement le roseau; mais celui de ce pays est le seul propre à cet usage. La canne est d'abord coupée entre ses nœuds, & forme des longueurs, puis elle est refendue avec une serpette; ces refentes se font à plusieurs reprises, pour parvenir à la rendre assez étroite pour l'usage auquel on la destine:

ces

ces différens éclats sont étirés sur les rasoirs des poupées; ces poupées de figure cylindrique, qui portent sur l'établi, doivent être à leur base comme à leur sommet, ce qui leur donne plus d'assiette, & les empêche de varier sur l'établi. Elles sont de bois tourné, & ont au centre de leur base une queue qui passe dans des trous percés à l'établi; la face supérieure qui est très-unie, porte au centre une lame d'acier très-tranchante, en forme de rasoir, qui y est fichée debout: à côté de ce rasoir est aussi fichée une piece de fer plate non tranchante, qui est aussi debout comme le rasoir, & qui l'approche de très-près en lui présentant une de ses faces plates; cette piece est placée de façon qu'il n'y a entr'elle & le rasoir que la place nécessaire pour passer une dent ou éclat de canne; cette piece de fer dirige le passage de la dent contre le rasoir, & par conséquent on doit laisser entr'elle & lui que la distance proportionnée à l'épaisseur que l'on veut donner à la dent; il y a donc de ces poupées dont les fers sont en plus grande, d'autres en plus petite distance, puisqu'il y a des dents plus ou moins épaisses: il y a encore de ces poupées dont il faut que les deux pieces dont on parle, soient fort écartées, puisqu'il faut que la dent passe entr'elles à plat pour en unir les bords; la dent, par cette opération, est mise à 2 lignes de largeur environ; cet étirage se fait en plaçant la dent (qui est encore de toute la longueur que les nœuds de la canne l'ont permis), entre les deux fers de la poupée, tenant la dent avec la main droite, pendant que la gauche posée de l'autre côté des fers, ne fait que la tenir en respect. Il faut observer que c'est le côté intérieur de la canne qui passe sur le rasoir, puisqu'on ne touche jamais à son côté extérieur & poli. Cette dent est déchargée par ce moyen de tout son bois & n'en est presque plus que l'écorce. Après ce premier passage sur le rasoir, la dent est retournée bout pour bout pour repasser encore contre le rasoir; car le bout tenu par la main droite n'a pu y passer: ceci bien entendu, il faut parler du fil qui servira à la construction du *peigne*. Ce sont plusieurs brins de fil unis ensemble, en telle quantité qu'on le juge à propos, puisque c'est de cette grosseur que dépend l'éloignement plus ou moins grand des dents, suivant la nécessité; ainsi il est de conséquence de savoir proportionner cette grosseur. Ces fils ainsi unis & tortillés ensemble sont graissés avec de la poix, & sont de très-grande longueur, l'opération que l'on verra en son lieu en employant beaucoup: ces fils sont ensuite mis en paquets pour attendre l'usage. Il en faut de bien des grosseurs différentes, ayant aussi quantité de grosseurs de *peignes*, ainsi qu'il en sera parlé. Il faut à-présent faire connoître les jumelles. Ce sont de petites tringles de bois d'hêtre, larges de 5 à 6 lignes sur une ligne d'épaisseur, & de 4 piés, 4 piés & demi de long; on n'en fait point de plus longues, leur foiblesse ne le permettant pas. S'il s'agissoit d'avoir des *peignes* plus longs, puisqu'on en fait qui ont 6 piés & plus, on en joint plusieurs ensemble par le moyen de la colle forte; ces tringles si minces ont un côté de leur épaisseur qui est plat, & c'est celui-ci qui formera le dedans; l'autre côté est arrondi autant que cette épaisseur peut le permettre, de sorte que les extrémités en sont presqu'aiguës. Lorsqu'on veut faire un *peigne* d'une longueur donnée, il faut quatre de ces jumelles unies deux-à-deux, mais plus longues que la longueur déterminée; on en verra dans peu la nécessité. Deux de ces jumelles sont unies ensemble & de leurs côtés plats, au moyen de petites échancrures aux bouts, & d'une ligature. On les place sur la piece de fer plate fixée invariablement sur la poupée qui entre dans les trous de l'établi, l'autre bout est attaché de même & placé sur une piece de fer reçue dans la machoire portée par une vis qui passe par le trou de la poupée, qui se place elle-même à volonté dans différens trous de l'établi, suivant la longueur dont on a besoin; ces quatre jumelles sont tendues roides & égales par le moyen de la noix. On ne doit point craindre qu'elles cassent par la grande tension où elles ont besoin d'être pour acquérir plus de rectitude, pourvu que le tirage soit direct & égal. Ceci étant ainsi disposé, on mesure avec l'instrument appellé *compartissoir*, pour voir si la distance est la même, ce qui se fait en conduisant cet instrument dans l'espace que laissent entr'elles les jumelles; si la *peigne* est d'une grande longueur, on y laisse ce compartissoir lié légerement aux jumelles à une distance convenable, pour laisser la jouissance à l'ouvrier: lorsqu'on en approche de trop près par le travail, on le recule, & toujours de même; par-là on conserve l'égalité de l'ouverture que la trop grande longueur pourroit faire varier; on voit qu'il faut avoir différens compartissoirs, suivant les différentes hauteurs des *peignes*, car c'est lui qui donne cette hauteur. Si l'ouvrier a plusieurs *peignes* à faire de petite ou de moyenne longueur, il peut les faire sur de longues jumelles, en interrompant le travail par une petite distance d'un *peigne* à l'autre; il s'épargnera par là la peine & le tems de monter & démonter plusieurs fois; les choses en cet état, l'ouvrier fait plusieurs tours avec le fil à l'entour des jumelles qu'il échancre un peu avec la serpette, pour éviter que ce fil ne glisse; il en fait autant avec un second fil qui est de son côté, en le faisant tourner de dedans en dehors, au lieu que le premier fil tourne de dehors en dedans; ces tours de fil sont frappés avec une batte, qui demeure ainsi placée dans les jumelles pendant tout le travail qui va suivre; après cela, l'ouvrier place une premiere dent, qui donnera entre les jumelles la juste ouverture pour le logement convenable de la denture. Cette premiere dent est un morceau de canne épais, plié en deux, les deux extérieurs du bois se touchant; cette dent se pose à plat entre les tours de fil qui viennent d'être faits. Si on n'a pas assez d'épaisseur, on remplit l'entre-deux intérieur de cette dent avec les menues parcelles qui sont sorties de la canne par l'opération des rasoirs, & cela tant qu'il le faut; cette dent parvenue à son point d'épaisseur, est fixée contre le fil par plusieurs tours de ce même fil recroisés plusieurs fois & frappés avec la batte, ensuite on met une autre dent, mais bien moins épaisse; celle-ci est posée sur son champ, & de même entourée de plusieurs tours de fil, & toujours frappés avec le batte; toutes ces précautions servent beaucoup à la perfection du *peigne*: après tout ceci, on pose les dents qui composent le *peigne*, l'une après l'autre, & toujours après un tour de chaque fil, dont l'un, comme il a été déja dit & qui est le premier se passe du dehors en-dedans, & le second du dedans en-dehors; c'est-à-dire, qu'il jette le paquet par-dessus les jumelles, qui retombe sur l'établi, après avoir passé par l'ouverture entre les jumelles. A l'égard du paquet qui est du côté de l'ouvrier, comme ses deux mains se trouvent voisines, il le reçoit de la main gauche; puis roidissant avec la main gauche, & à la fois les deux bouts ainsi passés, il a la main droite libre pour frapper avec la batte contre ce tour des deux fils: puis il place une autre dent, & fait de même jusqu'au bout. Il est bon d'observer dans cette position des dents, qu'elles se posent toutes sur leur champ, & le poli du même côté. Ce poli extérieur de la canne se trouve ainsi placé du côté gauche de l'ouvrier, puisqu'après avoir passé sa dent à plat d'abord dans les jumelles, il la releve ensuite pour la placer sur son champ, ayant le poli du côté du pouce droit. On voit aussi qu'il ne frappe jamais sur la dent qu'il seroit en danger de casser, mais bien contre le fil qui forme ainsi les séparations de la denture. Ce fil, au moyen de la poix dont il est enduit & du coup de batte, se tient comme collé sur les jumelles. On concevra sans doute que les dents sont plus longues qu'il ne faut, puisqu'il faut que l'ouvrier les tienne par le bout endehors des jumelles de son côté, elles passent de même inégalement de l'autre côté, cela comme elles se trouvent, ou que l'ouvrier apperçoit un défaut à l'un ou à l'autre bout; car il faut que ces dents n'en ayent aucun; il ne lui est pas possible d'en employer de trop écartées puisqu'elles ne pourroient être arrêtées par le fil; on voit la nécessité de l'égalité de ce fil, puisque s'il devenoit plus gros ou plus fin, la denture seroit dérangée, dérangement qui peut avoir encore plusieurs autres causes; d'abord par la différente grosseur des fils, par la différente épaisseur des dents, ou par la différente pression des coups de batte. L'ouvrier a plusieurs moyens pour s'appercevoir si son égalité est toujours la même; premierement, il forme lui-même ses fils avec toute la justesse qu'il sait leur être nécessaire; il s'appercevroit de l'inégalité de l'épaisseur des dents en en mettant une certaine quantité qu'il sait devoir être contenue dans l'espace du compartissoir. A l'égard des coups de batte, la grande habitude de l'usage réglant sa force, il parvient à les donner toujours égaux; s'il s'apperçoit que quelque dent gauchisse, il y remedie avec un petit instrument de fer plat appellé *retranssoir*, qu'il introduit dans le *peigne* pour redresser ce défaut. Toutes les dents qui composent le *peigne* étant ainsi posées, il termine le tout comme quand il a commencé. Il coupe les jumelles avec une petite scie à main devant les pieces de fer, c'est-à-dire dans les dedans. Il a été dit qu'il falloit que les jumelles fussent plus longues que les *peignes* que l'on veut faire avec: voici pourquoi; si on ne donnoit que la longueur juste à ces jumelles, il ne se trouveroit pas assez de chasse pour le jeu de la batte, ou pour l'introduction des dents, l'excédent donne cette place nécessaire.

Le

Le *peigne* en cet état, & débarrassé de ses liens est brut, on commence par le débrutir, par couper avec la serpette tous les bouts des dents qui sortent des jumelles, on les coupe à l'uni du fil, prenant garde de ne point couper ce fil avec; ensuite les dents se trouvant toujours un peu raboteuses & inégales entr'elles, il faut les unir toutes, ce qui se fait avec l'instrument appellé *couteau à ratir*. On pose le tranchant de cet outil à plat sur la denture en l'amenant à soi jusqu'auprès du fil, puis on coupe les bavures à fleur de ce fil: ce qui étant fait haut & bas, devant & derriere, avec un autre petit instrument tranchant appellé *évidoir*, qu'on introduit entre chaque dent aussi haut & bas, devant & derriere, on ébarbe tout ce qui peut être resté aux bords de chaque dent, enfin il n'y doit rien rester de superflu; après quoi on le polit; puis l'on couvre le fil dont on a tant parlé avec de petites bandes de papier blanc collées, qui s'y appliquent en tournant depuis une superficie des dents jusqu'à l'autre, & le voilà enfin fini. J'ai dit, en commençant, qu'il y avoit de bien de sortes de *peignes*, je vais en détailler quelques-unes pour en donner une idée: premierement pour le ruban; ils sont petits & extrèmement fins; d'autres plus longs & d'une denture plus grosse, sont pour le galon, la grandeur & grosseur variant suivant les différens ouvrages qui y seront posés, il y en a de deux en deux, ce qui se fait au moyen de ce qu'après avoir placé deux dents comme à l'ordinaire, on fait plusieurs tours de fil à l'entour des jumelles avant d'y en placer deux autres, & cela se continue de même; ceux-ci sont pour la chenille: enfin on en fait jusqu'à 6 piés de long & davantage, & qui contiennent jusqu'à 11 ou 12 cens dents: ceux-ci sont pour les Ferendiniers & Tisserans qui les appellent *ro. Voyez les Pl. du Passementier.*

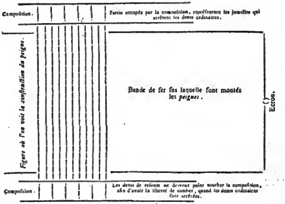
Peigne, instrument *du métier d'étoffes de soie*. Le *peigne* est un petit cadre de deux pouces & demi de hauteur sur la longueur dont on veut la largeur de l'étoffe; il est garni de petites dents qui sont faites en acier bien poli, ou de la pellicule du roseau; les baguettes qui forment le cadre dans la hauteur du *peigne*, sont liées avec un fil pour tenir les dents en raison.

Le travail des peignes pour la manufacture d'étoffes d'or, d'argent & de soie. La façon dont les *peignes* sont faits étant suffisamment demontrée dans l'article de Passementerie, *voyez les Planches*, on ne donnera l'explication que de ceux qui sont faits avec du fil de fer, lesquels sont appellés communément *peignes d'acier*.

Pour fabriquer les *peignes* de cette espece, on choisit du fil de fer proportionné à la largeur de la dent qui convient, & à son épaisseur; le nombre des dents de *peigne* pour les étoffes étant depuis douze & demi jusqu'à trente de compte, ce qui signifie depuis 500 dents jusqu'à 1200 dans une même largeur de 20 pouces environ. Il est évident que plus un *peigne* est fourni de dents, plus elles doivent être minces & étroites, conséquemment que le fil de fer doit être proportionné. On passe ce fil de fer sous la meule, c'est-à-dire, entre deux rouleaux d'acier semblables à ceux qui servent à battre ou écacher l'or & l'argent. Quand le fil de fer est applati jusqu'au point convenable, on le passe dans une filiere de mesure pour la dent qu'on desire, qui ne lui laisse que sa largeur & son épaisseur, après quoi on coupe le fil de fer de la longueur de 19 pouces ou de trois dents; on met ces parties dans un sac de peau avec de l'émeri & de l'huile d'olive, ensuite on le roule sur une grande table où elles se polissent. L'opération finie, on coupe ces parties à trois pouces de longueur, & on monte le *peigne* de la même façon que ceux dont les dents sont de roseau. Mais comme les *peignes* de cette espece seroient éternels, pour ainsi dire, s'ils ne manquoient pas par le lien, qui n'est qu'une quantité de fils poissés, plus ou moins grosse, selon la largeur ou le resserrement qu'il faut donner à la dent; les Anglois ont trouvé le secret de les faire aussi justes sans se servir de liens ni de jumelles, qui sont deux baguettes entre lesquelles les dents sont arrêtées avec le fil. Cette façon de monter les *peignes* est d'autant plus singuliere, qu'ils en ont encore plus d'égalité, le défaut ordinaire des *peignes* d'acier étant de n'avoir pas les dents rangées aussi également que l'étoffe l'éxigeroit, soit par le défaut de l'inégalité du fil, soit par celui qui le fait, qui ne frappe pas avec la même justesse.

Quand les Anglois veulent monter un *peigne* de quelque compte qu'on le desire, ils ont soin d'avoir autant de dents de refente que de dents ordinaires pour le *peigne* toutes du même calibre; on donne le nom de *dents de refente* à celles qui n'ont que deux pouces de longueur & celui de *dents ordinaires*, à celles qui en ont trois, parce que les deux jumelles en retiennent ordinairement un demi-pouce de chaque côté. Sur une bande de fer polie de deux pouces moins deux ou trois lignes de large, & de longueur de deux piés plus ou moins, ils commencent à poser de champ une dent ordinaire & une dent de refente, & continuent alternativement jusqu'à ce que le nombre de dents que le *peigne* doit avoir soit complet, ayant soin de laisser un demi-pouce de chaque côté entre les dents ordinaires pour celles de refente. Le nombre de dents complet, on le resserre avec une vis, jusqu'au point de jauge ordonné pour la largeur des étoffes qui ordinairement est de 20 pouces pour celles qui sont des plus riches & des plus en usage.

Les dents étant bien arrêtées, ils bordent un côté avec de la terre battue, de façon qu'ils puissent jetter une composition d'étain & de cuivre à un demi-pouce d'élevation, & arrêter toutes les dents ordinaires qui se trouvent prises dans la matiere. Ce côté fini, ils font la même opération de l'autre, après quoi ils lâchent la vis, qui donne la liberté aux dents de refente de tomber & de laisser un vuide de la largeur de leur calibre, après quoi ils polissent & unissent ou égalisent des deux côtés la composition qui par la façon dont on vient d'expliquer, ne retient que les dents dont la longueur étoit supérieure à celles de refente. Il n'est pas possible de faire des *peignes* plus justes, & s'il se trouvoit quelques défauts dans ceux-ci, ce ne seroit que dans le cas où la dent de refente ne seroit pas de calibre, ce qui ne sauroit arriver. Avant cette derniere façon de faire les *peignes* justes, il arriveroit que l'inégalité des dents causeroit un défaut essentiel dans l'étoffe fabriquée, sur-tout dans l'unie; en ce que l'étoffe fabriquée rayoit dans sa longueur, ce qui ne se rencontroit pas dans le *peigne* de canne ou roseau travaillé de même, attendu que dans ce dernier la flexibilité de la dent se trouve rangée par l'extension du fil de la chaîne; au lieu que la roideur de cette même dent dans le premier, rangeant les fils avec la même inégalité qui lui est commune, il s'ensuit un défaut irréparable; de façon qu'il convient beaucoup mieux pour la perfection de l'étoffe, que la chaîne range la dent du *peigne*, que si cette même dent range la chaîne.



PEIGNE DE VÉNUS, *scandix*; (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux parties qui ressemblent chacune à une aiguille, & qui renferment une semence. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

PEIGNE, *en terme de Cornetier*, se dit d'un ustencile de toilette dont l'usage est de faire tomber la poudre de la tête & de démêler les cheveux. Il y en a encore de buis & d'os dont personne n'ignore l'usage. Les *peignes* se font d'un morceau de galin taillé de la largeur, grosseur & épaisseur qu'on veut leur donner. Quant ces morceaux sont dressés, on les place sur l'âne où on fait les dents. *Voyez* DRESSER & ANE.

PEIGNE, parmi les *ouvriers qui travaillent de la navette*, est une sorte de chassis long & étroit, divisé en une grande quantité de petites ouvertures. Ces ouvertures sont formées par des menus fils d'archal, ou par des petites lames de roseau fort minces, attachées à égale distance, & fort près les unes des autres, entre deux especes de tringles de bois, appellées *les jumelles du rot*.

Ces petits espaces ou ouvertures que forme la distance des fils de fer ou lames de roseau, sont appellées *les dents* ou *broches du peigne*: c'est dans ces ouvertures que les Tisserands & autres ouvriers qui se servent de ce *peigne* font passer les fils qui composent la chaîne des toiles, &c. & autres ouvrages de navette.

Les deux grosses dents ou morceaux de bois qui sont placés aux deux extrémités du *peigne* sont appellées les gardes.

Le *peigne* est enchâssé dans le bas de la partie mobile du métier appelle *la chasse* ou *le battant*; & il doit être aussi long que la toile qu'on veut fabriquer doit avoir de largeur. Le *peigne* est aussi appellé un *rot* à cause de ces petits morceaux de roseau dont ils sont composés pour l'ordinaire. *Voyez* CHASSE.

PEIGNE *d'une futaille*; les *Tonneliers* nomment ainsi l'extrémité des douves, à commencer depuis le jable. On dit, remettre un *peigne* à une piece de vin, c'est-à-dire, enter une alonge à une douve qui s'est rompue à l'endroit du jable.

PEIGNE, *préparer un*, (*Tabletier-peigner*.) ce terme préparer un *peigne* signifie *amorcer* les dents avec le carrelet, c'est-à-dire, faire sur le *peigne* après qu'il est mis en façon, la premiere ouverture de chaque dent, pour ensuite les achever avec l'estadiou.

PEIGNE, est un instrument de *Vergettier*, dont les dents de fer sont montées à quelque distance les unes des autres sur un fût de bois. Il sert à démêler les soies, le chiendent, &c.

PEIGNER, v. act. (*Gram.*) c'est en général démêler avec le peigne. *Voyez l'article* PEIGNE & *les articles suivans*.

PEIGNER *le chanvre*, *terme de Corderie*, qui signifie achever de nettoyer & affiner le chanvre en le passant sur les peignes. C'est la derniere façon qu'on donne au chanvre avant que de le filer. Voici comment se fait cette préparation. Le peigneur prend une poignée de chanvre par le milieu de sa longueur, & fait faire au petit bout de cette poignée un ou deux tours autour de sa main droite, de sorte que les pattes, & un tiers de la longueur pendent en bas; alors il serre fortement la main, & faisant décrire aux pattes du chanvre une ligne circulaire, il les fait tomber avec force sur les dents du peigne à dégrossir, & il tire à lui, ce qu'il répete en engageant le chanvre de plus en plus dans les dents du peigne, jusqu'à ce que ses mains soient prêtes à toucher aux dents.

Par cette opération le chanvre se nettoie des chenevottes & de la poussiere, il se démêle, se refend, s'affine, & celui qui étoit bouchonné ou rompu reste dans le peigne, de même qu'une partie des pattes: je dis une partie, car il en resteroit encore beaucoup, si l'on n'avoit soin de le moucher. *Voyez* MOUCHER *le chanvre*.

Le peigneur donne ensuite au côté de la pointe qui étoit entortillée autour de sa main la même préparation qu'il a donnée à la tête.

Ce n'est point assez que le peigneur ait préparé la tête & la queue du chanvre, il doit avoir grand soin que le milieu soit bien *peigné* pareillement.

A mesure que le peigneur a préparé des poignées de premier ou de second brin, il les met à côté de lui, & un autre ouvrier les prend, les engage peu-à-peu dans les dents du grand peigne destiné à faire les peignons; cet ouvrier a soin de mêler le court avec le long, & d'en rassembler suffisamment pour faire un peignon. *Voyez l'article* CORDERIE.

PEIGNER, AJUSTER, (*Jardinage*.) se dit d'un œillet qui est épanoui, quand il ne ressort pas bien ses feuilles, & qu'elles ne sont pas bien arrangées, on les met alors dans leur vraie place avec les doigts bien nets & sans sueur.

PEIGNER LA LAINE, (*Manufacture de lainage*.) c'est la tirer ou la faire passer à-travers les dents d'une espece de grande carde que l'on nomme *peigne*, pour la disposer à être filée. Lorsque la laine a passé par le peigne & qu'elle a été peignée, on l'appelle *laine estaim*, & quand elle a été filée après avoir été peignée, on lui donne le nom de *fil d'estaim*. (*D. J.*)

PEIGNER, *en terme de Vergettier*, est une opération par laquelle ils démêlent, à l'aide d'un peigne, les soies, le chiendent & la bruyere, & en ôtent tous les petits brins qui sont inutiles dans leurs ouvrages.

PEIGNIER, s. m. (*Arts méchaniq.*) ouvrier qui fait des peignes. Les *Peigniers* font une communauté dans la ville de Paris.

Ils sont qualifiés par leurs statuts maîtres *peigniers*, tabletiers, tourneurs & tailleurs d'images.

Ces statuts furent donnés, ou plutôt renouvellés en 1507, confirmés par Henri III. en 1578, par Henri IV. en 1600, & enfin par Louis XIV en 1691.

Suivant

Suivant ces statuts, un maître ne peut avoir qu'un apprenti à la fois, à moins que ce ne soit un fils de maître auquel cas il peut en avoir deux.

L'apprentissage est de six ans.

Le fils de maître n'est point tenu de faire chef-d'œuvre, ni même une expérience pour être reçu maître, il n'a besoin que du témoignage des jurés. Tout autre aspirant est tenu au chef-d'œuvre.

L'apprenti étranger, c'est-à-dire, qui a fait son apprentissage dans quelqu'autre ville du royaume où il y a maîtrise, doit, pour être reçu maître à Paris, justifier de son apprentissage, & avoir servi encore trois ans chez les maîtres.

Enfin cette communauté est régie par des jurés dont l'élection & les visites se font de même que dans les autres communautés.

PEIGNEUR, s. m. *terme de corderie*, ouvrier qui nettoie & affine le chanvre en le passant par les peignes. Un bon *peigneur* peut préparer jusqu'à 80 livres de filasse par jour.

PEIGNOIR s. m. (*Lingerie*) espece de manteau de toile blanche & fine batiste ou mousseline, que les femmes mettent sur leurs épaules le matin lorsqu'elles sont en deshabillé, & qu'on les peigne; quelquefois les *peignoirs* sont ornés de dentelles. (*D. J.*)

PEIGNON, s. m. *ou* CEINTURE, *terme de Corderie*; c'est un paquet de chanvre affiné & suffisamment gros pour faire un fil de la longueur de la filerie, & que les fileurs prennent autour d'eux, ou qu'ils attachent à une quenouille.

Un *peignon* doit peser à-peu-près une livre & demie ou deux livres, si c'est du premier brin; & deux livres & demie ou trois livres, si c'est de second brin. Cette différence vient de ce que le fil fait avec le second brin est toujours plus gros que celui qui est fait avec le premier brin de chanvre; & qu'outre cela il y a plus de déchet quand on file le second, que quand on file le premier brin. *Voy. l'article de la* CORDERIE.

PEIGNONS, *terme de Lainage*, sortes de laines d'une très-mauvaise qualité, qui ne sont proprement que les rebuts, ou plutôt ce qui reste des laines qui ont été peignées avant que d'être filées, pour faire la chaîne de certaines sortes d'etoffes. (*D. J.*)

PEILLES s. f. *terme de Papeterie*, c'est un des noms qu'on donne aux vieux chiffons de toile de lin & de chanvre, qu'on emploie à la fabrique du papier. *Voyez* PAPIER.

PEILLIER, s. m. celui qui ramasse dans les rues des peilles ou chiffons: on le nomme plus ordinairement *chiffonnier*. *Voyez* CHIFFONNIER.

PEINA, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Poynum castrum*; petite ville d'Allemagne, au cercle de la Basse-Saxe, dans l'évêché de Hildesheim. Il s'y donna une bataille sanglante en 1553, entre l'électeur Maurice de Saxe qui y fut tué, & le margrave de Brandebourg. Elle est sur le ruisseau de Fese, à trois milles de Brunswig. *Long.* 28. 16. *lat.* 57. 27. (*D. J.*)

PEINDRE, v. act. & neut. c'est appliquer des couleurs sur une superficie plate, de façon qu'elles représentent un objet quel qu'il soit.

Peindre, signifie quelquefois simplement embellir de divers ornemens une chambre, un cabinet, une galerie, *&c.* J'ai fait *peindre*, mon cabinet, ma chambre, ma galerie.

Peindre, se dit encore, mais improprement, des gros ouvrages concernant les bâtimens. Il faut *peindre* ce lambris, ce berceau, cette balustrade de fer, pour empêcher qu'elle ne se rouille: il faudroit dire *barbouiller*.

On dit je me fais *peindre*, pour exprimer qu'on fait faire son portrait. J'apprends à *peindre*; je veux *peindre* cette ombre; il a une belle tête, à *peindre*, c'est-à-dire a un beau caractere de tête, le visage d'un beau coloris.

Voyez sur les diverses manieres de *peindre*, *l'article* PEINTURE.

PEINE, s. f. (*Gramm.*) on donne en général ce nom à toute sensation, de quelque espece qu'elle soit, qui nous rend notre existence désagréable: il y a des *peines* de corps & des *peines* d'esprit. Le dernier dégré de la *peine*, c'est de résigner sincerement l'être souffrant à la perte de la vie, comme à un bonheur. Y a-t-il plus de *peines* que de plaisirs dans la vie? C'est une question qui n'est pas encore décidée. On compte toutes les *peines*; mais combien de plaisirs qu'on ne met point en calcul.

PEINE, (*Droit naturel, civil & politique.*) on définit la *peine*, un mal dont le souverain menace ceux de ses sujets qui seroient disposés à violer les lois, & qu'il leur inflige actuellement & dans une juste proportion, lorsqu'ils les violent, indépendamment de la réparation du dommage, dans la vûe de quelque bien à venir & en dernier ressort, pour la sureté & la tranquillité de la société.

Nous disons 1°. que la *peine* est un mal, & ce mal peut être de différente nature, selon qu'il affecte la vie, le corps, l'estime, ou les biens: ce mal peut consister dans quelque travail pénible, ou bien à souffrir quelque chose de fâcheux.

Nous ajoutons en second lieu, que c'est le souverain qui dispense les *peines*; non que toute *peine* en général suppose la souveraineté, mais parce que nous traitons ici du droit de punir dans la société civile, & comme étant une branche du pouvoir souverain. C'est donc le souverain seul qui peut infliger des *peines* dans la société civile, & les particuliers ne sauroient se faire justice à eux-mêmes, sans se rendre coupables d'un attentat contre les droits du souverain.

Nous disons en troisieme lieu, *dont le souverain, &c.* pour marquer les premieres intentions du souverain. Il menace d'abord, puis il punit, si la menace n'est pas suffisante pour empêcher le crime. Il paroît encore de-là que la *peine* suppose toujours le crime, & que par conséquent on ne doit pas mettre au rang des *peines* proprement ainsi nommées, tous les maux auxquels les hommes se trouvent exposés, sans avoir commis antécédemment quelque crime.

Nous ajoutons, 4°. que la *peine* est infligée indépendamment de la réparation du dommage, pour faire voir que ce sont deux choses très-distinctes, & qu'il ne faut pas confondre. Tout crime emporte avec soi deux obligations; la premiere, de réparer le tort que l'on a fait; la seconde de souffrir la *peine*, & le délinquant doit satisfaire à l'une & à l'autre. Il faut encore remarquer là-dessus, que le droit de punir dans la société civile, passe au magistrat, qui en conséquence peut, s'il l'estime convenable, faire grace au coupable: mais il n'en est pas de même du droit d'exiger la satisfaction ou la réparation du dommage; le magistrat ne sauroit en dispenser l'offenseur, & la personne lésée conserve toujours son droit, en sorte qu'on lui fait tort si l'on empêche qu'elle n'obtienne la satisfaction qui lui est dûe.

5°. Enfin, en disant que la *peine* est infligée dans la vûe de quelque bien, nous indiquons par-là le but que le souverain doit se proposer dans l'infliction des *peines*; & c'est ce que nous expliquerons plus particulierement dans la suite. Nous observerons auparavant que les *peines* sont ou civiles ou criminelles; les premieres sont pécuniaires, on en est quitte en payant une certaine somme convenue ou reglée par les usages. Les criminelles sont légales; mais avec cette différence que les unes sont capitales, & les autres ne le sont pas. On appelle *peines* capitales, celles qui emportent la perte de la vie, ou la privation des droits civils, qu'on appelle *mort civile*. Les *peines* qui notent d'infamie, ou qui privent d'une partie du bien que l'on a, ne sont point reputées *peines* capitales dans le sens propre de ce terme.

Le souverain, comme tel, est non seulement en droit, mais encore il est obligé de punir le crime. L'usage des *peines*, bien loin d'avoir quelque chose de contraire à l'équité, est absolument nécessaire au repos public. Le pouvoir souverain seroit inutile, s'il n'étoit revêtu du droit, & armé de forces suffisantes pour intimider les méchans par la crainte de quelque mal, & pour le leur faire souffrir actuellement, lorsqu'ils troublent la société par leurs désordres; il falloit même que ce pouvoir pût aller jusqu'à faire souffrir le plus grand de tous les maux naturels, je veux dire la *mort*, pour réprimer avec efficace l'audace la plus déterminée, & balancer ainsi les différens degrés de la malice humaine par un contre-poids assez puissant.

Tel est le droit du souverain; mais si le souverain a droit de punir, il faut que le coupable soit dans quelque obligation à cet égard; car on ne sauroit concevoir de droit sans une obligation qui y réponde. En quoi consiste cette obligation du coupable? Est-il obligé d'aller se dénoncer lui-même de gaieté de cœur, & s'exposer ainsi volontairement à subir la *peine*? Je réponds que cela n'est pas nécessaire pour le but qu'on s'est proposé dans l'établissement des *peines*, & qu'on ne sauroit raisonnablement exiger de l'homme qu'il se trahisse ainsi lui-même; cependant cela n'empêche pas qu'il n'y ait ici quelque obligation.

1°. Il est certain que lorsqu'il s'agit d'une simple *peine* pécuniaire, à laquelle on a été légitimement condamné, on doit la payer sans attendre que le magistrat nous y force: non seulement la prudence l'exige de nous, mais encore les regles de la justice, qui veulent que l'on répare le dommage, & qu'on obéisse à un juge légitime.

2°.

2°. Il y a plus de difficulté pour ce qui regarde les *peines* afflictives, & sur-tout celles qui s'étendent au dernier supplice. L'instinct naturel qui attache l'homme à la vie, & le sentiment qui le porte à fuir l'infamie, ne permettent pas que l'on mette un criminel dans l'obligation de s'accuser lui-même volontairement, & de se présenter au supplice de gaieté de cœur, & aussi le bien public, & les droits de celui qui a en main la puissance du glaive, ne le demandent pas.

3°. C'est par une conséquence du même principe, qu'un criminel peut innocemment chercher son salut dans la fuite, & qu'il n'est pas précisément tenu de rester dans la prison, s'il apperçoit que les portes en sont ouvertes, ou qu'il peut les forcer aisément; mais il ne lui seroit pas permis de chercher à se procurer la liberté par quelque nouveau crime, comme en égorgeant ses gardes, ou en tuant ceux qui sont envoyés pour se saisir de lui.

4°. Mais enfin, si l'on suppose que le criminel est connu, qu'il a été pris, qu'il n'a pu s'évader de la prison, & qu'après un mûr examen il se trouve convaincu du crime, & condamné en conséquence à en subir la *peine*; alors il est obligé de subir cette *peine*, de reconnoître que c'est avec justice qu'il y est condamné, qu'on ne lui fait en cela aucun tort; & qu'il ne sauroit raisonnablement se plaindre que de lui-même; beaucoup moins encore pourroit-il avoir recours aux voies de fait pour se soustraire à son supplice, & s'opposer au magistrat dans l'exercice de son droit. Voilà en quoi consiste proprement l'obligation d'un criminel à l'égard de la *peine*; voyons à présent plus particulierement quel but le souverain doit se proposer en infligeant les *peines*.

En général, il est certain que le souverain ne doit jamais punir qu'en vûe de quelque utilité. Faire souffrir quelque mal à quelqu'un, seulement parce qu'il en a fait lui-même, & ne faire attention qu'au passé, c'est une pure cruauté condamnée par la raison; car enfin, il est impossible d'empêcher que le mal qui a été fait, n'ait été fait. En un mot, la souveraineté est fondée en dernier ressort, sur une puissance bienfaisante; d'où il résulte que lors même que le souverain fait usage du droit du glaive, il doit toujours se proposer quelque avantage, quelque bien à venir, conformément à ce qu'exigent de lui les fondemens de son autorité.

Le principal & dernier but des *peines*, est la sureté & la tranquillité de la société; mais comme il peut y avoir différens moyens de parvenir à ce but, suivant les circonstances différentes, le souverain se propose aussi en infligeant les *peines*, différentes vûes particulieres & subalternes, qui sont toutes subordonnées au but principal dont nous venons de parler, & qui s'y portent toutes en dernier ressort. Tout cela s'accorde avec la remarque de Grotius, „ Dans les punitions, dit-il, on a en vûe ou le „ bien du coupable même, ou l'avantage de celui qui „ avoit intérêt que le crime ne fût pas commis, ou l'u„ tilité de tous généralement „.

Ainsi le souverain se propose quelquefois de corriger le coupable, & de lui faire perdre l'envie de retomber dans le crime, en guérissant le mal par son contraire, & en ôtant au crime la douceur qui sert d'attrait au vice, par l'amertume de la douleur. Cette punition, si le coupable en profite, tourne par cela même à l'utilité publique: que s'il persévere dans le crime, le souverain a recours à des remedes plus violens, & même à la mort.

Quelquefois le souverain se propose d'ôter aux coupables les moyens de commettre de nouveaux crimes, comme en leur enlevant les armes dont ils pourroient se servir, en les enfermant dans une prison, en les chassant du pays, ou même en les mettant à mort. Il pourvoit en même tems à la sureté publique, non seulement de la part des criminels eux-mêmes, mais encore à l'égard de ceux qui seroient portés à les imiter, en les intimidant par ces exemples: aussi rien n'est plus convenable au but des *peines* que de les infliger publiquement, & avec l'appareil le plus propre à faire impression sur l'esprit du commun peuple.

Toutes ces fins particulieres des *peines*, doivent donc toujours être subordonnées & rapportées à la fin principale & derniere, qui est la sureté publique, & le souverain doit mettre en usage les unes ou les autres, comme des moyens de parvenir au but principal; en sorte qu'il ne doit avoir recours aux *peines* rigoureuses, que lorsque celles qui sont moindres sont insuffisantes pour procurer la tranquillité publique.

On demande si toutes les actions contraires aux lois peuvent être légitimement punies. *Réponse*. Le but même des *peines*, & la constitution de la nature humaine, font voir qu'il peut y avoir des actes vicieux en eux-mêmes, qu'il n'est pourtant pas convenable de punir dans les tribunaux humains.

Et 1°. les actes purement intérieurs, les simples pensées qui ne se manifestent par aucun acte extérieur préjudiciables à la société; par exemple, l'idée agréable qu'on se fait d'une mauvaise action, les desirs de la commettre, le dessein que l'on en forme sans en venir à l'exécution, *&c.* tout cela n'est point sujet aux *peines* humaines, quand même il arriveroit ensuite par hasard que les hommes en auroient connoissance.

Il faut pourtant faire là-dessus deux ou trois remarques: la premiere est que si ces sortes d'actes vicieux ne sont pas sujets aux *peines* humaines, c'est parce que la foiblesse humaine ne permet pas pour le bien même de la société, que l'on traite l'homme à toute rigueur: il faut avoir un juste support pour l'humanité dans les choses qui quoique mauvaises en elles mêmes n'intéressent pas considérablement l'ordre & la tranquillité publique. La seconde remarque, c'est que quoique les actes purement intérieurs ne soient pas assujettis aux *peines* civiles, il n'en faut pas conclure pour cela que ces actes ne soient pas soumis à la direction des lois civiles. Enfin il est incontestable que les lois naturelles & la religion condamnent formellement ces sortes d'actions.

2°. Il seroit très-rigoureux de punir les fautes légeres que la fragilité de la nature humaine ne permet pas d'éviter, quelque attention que l'on ait à son devoir; c'est encore là une suite de cette tolérance que l'on doit à l'humanité.

3°. Il faut nécessairement laisser impunis les vices communs, qui sont une suite de la corruption générale, comme l'ambition, l'avarice, l'ingratitude, l'hypocrisie, l'envie, l'orgueil, la colere, *&c.* Car un souverain qui voudroit punir rigoureusement tous ces vices & autres semblables, seroit réduit à régner dans un desert; il faut se contenter de punir ces vices quand ils portent les hommes à des excès éclatans.

Il n'est pas nécessaire de punir toujours les crimes d'ailleurs punissables; il y a des cas où le souverain peut faire grace, & c'est dequoi il faut juger par le but même des *peines*.

Le bien public est le grand but des *peines*: si donc il y a des circonstances où en faisant grace on procure autant ou plus d'utilité qu'en punissant, alors rien n'oblige précisément à punir, & le souverain doit user de clémence. Ainsi, si le crime est caché, qu'il ne soit connu que de très peu de gens, il n'est pas toujours nécessaire, quelquefois même il seroit dangereux de le publier en le punissant; car plusieurs s'abstiennent de faire du mal plutôt par l'ignorance du vice que par la connoissance & l'amour de la vertu. Cicéron remarque sur ce que Solon n'avoit point fait de lois sur le parricide, que l'on a regardé ce silence du législateur comme un grand trait de prudence, en ce qu'il ne défendit point une chose dont on n'avoit point encore vu d'exemple, de peur que s'il en parloit, il ne semblât avoir dessein d'en faire prendre envie, plutôt que d'en détourner ceux à qui il donnoit des lois.

On peut considérer les services personnels que le coupable a rendus à l'état, ou quelqu'un de sa famille, & s'il peut encore actuellement lui être d'une grande utilité; ensorte que l'impression que feroit la vûe de son supplice, ne produiroit pas autant de bien qu'il est capable lui-même d'en faire. Si l'on est sur mer, & que le pilote ait commis quelque crime, & qu'il n'y ait d'ailleurs sur le vaisseau aucune personne capable de le conduire, ce seroit vouloir perdre tous ceux du vaisseau que de le punir. On peut aussi appliquer cet exemple à un général d'armée.

Enfin l'utilité publique, qui est la mesure des *peines*, demande quelquefois que l'on fasse grace, à cause du grand nombre des coupables. La prudence du gouvernement veut que l'on prenne garde de ne pas exercer d'une maniere qui détruise l'état, la justice qui est établie pour la conservation de la société.

Il y a beaucoup d'autres considérations à faire sur les *peines*; mais comme le détail en seroit très-long, je me contenterai de couronner cet article par quelques-unes des principales réflexions de l'auteur de l'*esprit de Lois* sur cette importante matiere.

La sévérité des *peines* est, dit-il, tout entiere du génie du gouvernement despotique, dont le principe est la terreur; mais dans les monarchies, dans les républiques; dans les états modérés, l'honneur, la vertu, l'amour de la patrie, la honte & la crainte du blâme, sont les motifs réprimans qui peuvent arrêter bien des crimes. Dans ces états, un bon législateur s'attachera moins à punir les fautes qu'à les prévenir; il s'appliquera plus à donner des mœurs, qu'à infliger des supplices. Dans les gouvernemens modérés, tout pour un bon législateur peut servir à former des *peines*. N'est-il pas bien extraordinaire qu'à Sparte une des principales fût de ne pouvoir prêter sa

femme

femme à un autre, ni recevoir celle d'un autre, de n'être jamais dans sa maison qu'avec des vierges? En un mot, tout ce que la loi appelle une *peine*, est effectivement une *peine*.

Il seroit aisé de prouver que dans tous ou presque tous les états d'Europe, les *peines* ont diminué ou augmenté à mesure que l'on s'est rapproché ou éloigné de la liberté. Le peuple romain avoit de la probité; cette probité eut tant de force, que souvent le législateur n'eut besoin que de lui montrer le bien pour le lui faire suivre. Il sembloit qu'au lieu d'ordonnances, il suffisoit de lui donner des conseils.

Les *peines* des lois royales, & celles des lois des douze tables, furent presque toutes ôtées dans la république, soit par une suite de la loi Valérienne, soit par une conséquence de la loi Porcia. On ne remarque pas que la république en fût plus mal réglée, & il n'en résulta aucune lésion de police. Cette loi Valérienne, qui défendoit aux magistrats toute voie de fait contre un citoyen qui avoit appellé au peuple, n'infligeoit à celui qui y contreviendroit que la *peine* d'être réputé *méchant*.

Dès qu'un inconvénient se fait sentir dans un état où le gouvernement est violent, ce gouvernement veut soudain le corriger; & au lieu de songer à faire exécuter les anciennes lois, on établit une *peine* cruelle qui arrête le mal sur-le-champ. Mais on use le ressort du gouvernement: l'imagination se fait à cette grande *peine* ainsi qu'elle s'étoit faite à la moindre; & comme on diminue la crainte pour celle-ci, l'on est bien-tôt forcé d'établir l'autre dans tous les cas. Les vols sur les grands chemins étoient communs dans quelques états: on voulut les arrêter: on inventa le supplice de la roue qui les suspendit quelque tems; depuis ce tems, on a volé comme auparavant sur les grands chemins.

Il ne faut point mener les hommes par les voies extrèmes; on doit être ménager des moyens que la nature nous donne pour les conduire. Qu'on examine la cause de tous les relâchemens, on verra qu'elle vient de l'impunité des crimes, & non pas de la modération des *peines*. Suivons la nature qui a donné aux hommes la honte comme leur fléau, & que la plus grande partie de la *peine* soit l'infamie de la souffrir! Que s'il se trouve des pays où la honte ne soit pas une suite du supplice, cela vient de la tyrannie, qui a infligé les mêmes *peines* aux scélérats & aux gens de bien. Et si vous en voyez d'autres où les hommes ne sont retenus que par des supplices cruels, comptez encore que cela vient en grande partie de la violence du gouvernement, qui a employé ces supplices pour des fautes légeres. Souvent un législateur qui veut corriger un mal, ne songe qu'à cette correction; ses yeux sont ouverts sur cet objet, & fermés sur les inconvéniens. Lorsque le mal est une fois corrigé, on ne voit plus que la dureté du législateur; mais il reste un vice dans l'état, que cette dureté a produit: les esprits sont corrompus, ils sont accoutumés au despotisme.

Une preuve de ce que les *peines* tiennent à la nature du gouvernement, peut encore se tirer des Romains, qui changeoient à cet égard de lois civiles à mesure que ce grand peuple changeoit de lois politiques. Les lois royales faites pour un peuple composé de fugitifs, furent très-séveres. L'esprit de la république auroit demandé que les décemvirs n'eussent pas mis ces lois dans leurs douze tables; mais des gens qui aspiroient à la tyrannie, n'avoient garde de suivre l'esprit de la république. En effet, après leur expulsion, presque toutes les lois qui avoient fixé les *peines* furent ôtées: on ne les abrogea pas expressément; mais la loi *Porcia* ayant défendu de mettre à mort un citoyen romain, elles n'eurent plus d'application. Presque toutes les lois de Sylla ne portoient que l'interdiction de l'eau & du feu; César y ajouta la confiscation des biens, parce qu'il en avoit besoin pour ses projets. Les empereurs rapprocherent les *peines* de celles qui sont établies dans une monarchie; ils diviserent les *peines* en trois classes: celles qui regardoient les premieres personnes de l'état, *sublimiores*, & qui étoient assez douces: celles qu'on infligeoit aux personnes d'un rang inférieur, *medios*, & qui étoient plus séveres: enfin celles qui ne concernoient que les conditions basses, *infimos*, & qui furent les plus rigoureuses.

Il est essentiel que les *peines* aient de l'harmonie entr'elles, parce qu'il est essentiel que l'on évite plutôt un grand crime qu'un moindre, ce qui attaque plus la société que ce qui la choque moins. Un imposteur qui se disoit Constantin Ducas, suscita un grand soulevement à Constantinople. Il fut pris & condamné au fouet; mais ayant accusé des personnes considérables, il fut condamné comme calomniateur à être brûlé. Il est singulier qu'on eût ainsi proportionné les *peines* entre le crime de lèse-majesté & celui de calomnie.

C'est un grand mal parmi nous de faire subir la même *peine* à celui qui vole sur un grand chemin, & à celui qui vole & assassine. Il est visible que pour la sûreté publique il faudroit mettre quelque différence dans la *peine*. A la Chine les voleurs cruels sont coupés en morceaux, les autres non: cette différence fait que l'on y vole, mais que l'on n'y assassine pas. En Moscovie, où la *peine* des voleurs & celle des assassins sont les mêmes, on assassine toujours: les morts, y dit-on, ne racontent rien. Quand il n'y a point de différence dans la *peine*, il faut mettre dans l'espérance de la grace. En Angleterre on n'assassine point, parce que les voleurs peuvent espérer d'être transportés dans les colonies, non pas les assassins.

C'est le triomphe de la liberté, lorsque les lois criminelles tirent chaque *peine* de la nature particuliere du crime: tout l'arbitraire cesse: la *peine* ne dépend point du caprice du législateur, mais de la nature de la chose; & ce n'est point l'homme qui fait violence à l'homme. Il y a quatre sortes de crimes; ceux de la premiere espece choquent la religion; ceux de la seconde, les mœurs; ceux de la troisieme, la tranquillité; ceux de la quatrieme, la sureté des citoyens. Les *peines* que l'on inflige doivent dériver de la nature de chacune de ces especes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

PEINES, ÉTERNITÉ DES, (*Théol.*) Tout homme qui ne consulte que la lumiere naturelle, & cette idée aussi vraie que brillante d'une bonté infinie qui constitue le principal caractere de la nature divine, ne peut adopter la croyance de *l'éternité des peines*. *Deus Optimus, Maximus*, étoient les titres de la nature divine dans le langage des payens: c'étoit leur style de formule, en parlant de Dieu, & ce style ne connoissoit point un Dieu très-sévere & implacable. Ce style renfermoit deux épithetes; celle de la bonté & celle de la grandeur souveraine; car la grandeur suprème n'est autre chose qu'une magnanimité, munificence, effusion de biens. Cette idée naturelle du souverain Etre, trouve sa confirmation dans l'Evangile, qui ne cesse de relever la bonté de Dieu sur ses autres attributs. Faire du bien, user de miséricorde, c'est l'occupation favorite de Dieu: châtier, punir, user de rigueur, c'est son œuvre non accoutumée & malplaisante, dit l'Ecriture. Or cette peinture de la bonté de Dieu paroît incompatible avec les *peines* éternelles de l'enfer; c'est pourquoi dès les premiers siecles de l'Eglise plusieurs savans hommes ont cru qu'il ne falloit pas prendre à la lettre les textes de l'Evangile, qui parlent de tourmens & de supplices sans bornes dans leur durée. Tel a été le sentiment d'Origène, de S. Jérôme, & d'autres peres cités dans les *origeniana* de M. Huet, *l. II. quæst.* 11.

Au commencement de la renaissance des Lettres dans l'Eglise, les Sociniens embrasserent la même opinion, comme la seule qui pût être compatible avec la souveraine bonté de Dieu, & la seule digne du Christianisme. C'est en vain qu'on a tâché de les rendre odieux par leur systême de la durée limitée des *peines* de l'enfer; ce systême s'est accrédité tous les jours davantage, & compte aujourd'hui au nombre de ses défenseurs, les plus augustes prélats de l'église anglicane, la plûpart des Arminiens, & une foule incroyable de laïques dans toutes les communions du Christianisme. L'Angleterre nomme M. Newton à la tête de ces derniers.

Mais une autorité vénérable, est celle du docteur Tillotson, dans son sermon traduit en françois sur l'*éternité des peines* de l'enfer. M. le Clerc remarque cependant qu'il y a eu des gens de bien qui ont censuré l'illustre primat d'Angleterre, pour avoir publié une doctrine dont les méchans peuvent abuser. „ Mais, répond en „ ce fameux ministre, on reviendra de cette censure, si „ l'on considere qu'il se trouve plusieurs occasions où „ l'on est obligé de découvrir ce qu'il seroit bon d'ailleurs de tenir caché. Si personne n'élevoit des doutes „ sur l'*éternité des peines*, il ne seroit pas besoin de toucher cette question; mais depuis que tous les incrédules prétendent démontrer que cette doctrine de l'Evangile n'est pas conforme à elle-même, parce qu'elle „ introduit Dieu tout juste & tout bon, punissant le péché avec une sévérité incompatible avec sa justice & „ sa bonté, on est obligé de justifier les perfections divines, & d'empêcher que les raisonnemens qui les détruisent ne s'accréditent encore plus, & ne jettent un „ plus grand nombre de particuliers dans la licence de „ l'incrédulité.

„ Pour prévenir le mal qu'ils pourroient faire, & „ pour le couper par la racine, il est nécessaire d'avouer que si quelqu'un ne peut se persuader que les „ *peines éternelles* soient justes, il vaut mieux qu'il pren-

„ ue ce que l'Evangile en dit pour des menaces ou pour „ des peines comminatoires, que de rejetter l'Evangile. „ Il vaut mieux être à cet égard *origéniste* qu'incrédu„ le, c'est-à-dire rejetter plutôt l'*éternité des peines* par „ respect pour la justice & pour la bonté de Dieu, & „ obéir d'ailleurs aux préceptes de Jesus-Christ, que de „ rejetter toute la révélation, en se persuadant qu'elle „ contient quelque chose de contraire à l'idée qu'elle „ nous donne elle-même de la divinité, & qui est con„ forme aux lumieres de la nature & de la raison „.

M. Camphuysen, ministre, natif de Gorcum, & fameux en Hollande par ses poésies pieuses, a témoigné dans un écrit public qu'il avoit été tenté de rejetter toute la religion chrétienne dans le tems qu'il avoit cru qu'elle admet des *peines éternelles*, & qu'il n'étoit revenu de ses doutes qu'en reconnoissant qu'on pouvoit entendre autrement les menaces de l'Evangile.

La crainte des *peines éternelles* qui porte aux bonnes œuvres, ne peut qu'être utile, dit M. Tillotson, & il n'est pas besoin de délivrer de cette crainte ceux sur qui elle produit cet effet; mais quand il s'agit de gens que ces *peines* révoltent contre l'Evangile, il vaut mieux reconnoître avec eux des *peines* bornées, que de les éloigner de la religion chrétienne, ou de leur donner un si grand avantage pour la combattre. C'est pourquoi S. Jérôme gardoit un judicieux tempérament sur ce dogme.: comme nous croyons, dit ce pere de l'Eglise, qu'il y a des tourmens éternels pour les démons, & pour ceux qui contre leur conscience nient l'existence de Dieu, nous croyons aussi que la sentence du juge est modérée & mêlée de clémence envers les autres pécheurs & les impies: les tourmens qui les punissent sont réglés par les bienfaits de la miséricorde divine; mais personne ne sait de quelle maniere & combien de tems Dieu doit punir. Disons donc seulement: Seigneur ne me reprens point en ta fureur, & ne me châtie point en ta colere.

Les théologiens qui sont dans l'opinion de Tillotson sur les bornes des *peines*, croient que Dieu a proposé ces menaces en termes illimités, non-seulement pour tenir les hommes dans la crainte, mais parce que les péchés étant d'une infinité de sortes, il n'y a point de terme limité pour tous en commun; & c'est même une grande partie de la peine que de n'avoir aucune connoissance du tems auquel elle finira. L'Ecriture-sainte a nommé *éternels* des supplices dont la durée est illimitée à l'égard des créatures, & dont la fin n'est connue que de Dieu, ce qui est la signification propre du mot hébreu עולם, auquel répond le mot αἰὼν en grec, qui marque aussi un tems semblable. L'idée de ces supplices & de leur durée, quoique limitée, est assez effrayante pour faire trembler les plus endurcis, s'ils y font quelque attention. Quant aux incrédules, ils n'ont pas plus de peur des supplices éternels qu'ils ne croient pas, que de ceux dont on vient de parler.

L'archevêque Tillotson n'est pas le seul théologien d'Angleterre qui ait combattu nettement dans ses écrits l'*éternité* proprement dite des *peines* de l'enfer; on peut lui joindre Thom. Burnet, *de statu mortuor. c. x. p.* 290. Swinden, dans l'*appendix* de son *traité de l'enfer*; l'auteur des remarques sur le *lux orientalis*; Collibet, dans son *essai sur la religion révélée*; Whitby, dans son *appendix* sur la *seconde épître aux Thessalon.* & l'illustre Samuel Clarke, dans ses *sermons*. Ce dernier théologien s'exprime ainsi sur ce sujet:

„ A l'égard de l'*éternité des peines* de l'enfer, je „ l'admets autant qu'elle se trouve renfermée dans le „ terme de αἰώνιος, auquel le mot d'*éternité* répond; „ c'est-à-dire qu'il est certain que ces peines dureront „ autant que l'existence des méchans qui les souffriront, „ ou pendant ces αἰῶνες τῶν αἰώνων, ces périodes longs & „ déterminés, pendant lesquels leur vie sera conservée „ par la puissance divine; ensorte que rien ne terminera „ leurs tourmens que ce qui terminera aussi leur vie & „ leur condition pour jamais. Si l'Ecriture entend quel„ que chose de plus par cette *éternité des peines* de l'en„ fer, c'est ce que je ne déciderai pas positivement; „ mais comme je trouve que les plus anciens écrivains „ ecclésiastiques penchent pour cette explication, & qu'el„ le suffit pleinement aux grandes fins de la religion; „ qu'elle paroît aussi plus conforme à la bonté divine, „ si elle-même ne donne un nouvel appui à la justice „ de Dieu; que d'ailleurs elle prévient toutes les chica„ nes des incrédules; & qu'enfin je suis persuadé que „ c'est le vrai sens des expressions de l'Ecriture, je m'y „ tiendrai pour le présent, laissant à ceux qui préten„ dent que l'Ecriture en dit davantage, à justifier leur „ opinion, & à prouver qu'elle est raisonnable „.

M. Whiston est encore plus positif que M. Clarke, car il déclare que si l'opinion commune de l'*éternité des peines* étoit véritablement un dogme de la religion chrétienne, il formeroit contre elle une difficulté infiniment plus grande que toutes les objections des incrédules prises ensemble. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)(1)

PEINES *chez les Romains*, (*Jurisprud. rom.*) Il y avoit différens genres de *peines* civiles qui étoient en usage chez les Romains; nous avons promis de les détailler

(1) Quelque sublime, quelque grande que soit l'idée que les hommes ont de la bonté infinie de Dieu, la Sainteté, & la justice de cet être suprême, attributs aussi grands que la bonté, ne sauroient jamais être confondus avec elle. Etant aussi essentiels à la nature divine que tout autre attribut, Dieu ne pourra jamais regarder de bon œil ces objets qui leur sont diamétralement opposés & contraires, qui tendent à leur destruction, ou du moins leur font une guerre continuelle; & ces objets sont ces créatures raisonnables qui ont la front de se revolter contre les ordres souverains & pleins d'équité de l'Eternel, qui commande de ne pas violer les loix dictées par sa sainteté & justice mêmes. Tant que la créature vivra dans son état de rebellion, elle ne pourra jamais éviter le bras du très-haut appesanti sur elle, & par conséquent les *peines* que sa justice infinie a décretées & préparées contre ses rebelles & ses ennemis. Arrivée au terme fixe & immuable, où sa volonté comme enchaînée ne pourra plus varier, cette volonté même qui l'accompagne jusqu'à la fin de sa vie mortelle, restera inséparable d'elle pour son éternité, parcequ'elle sera privée des secours divins, qui seuls la pourroient tirer du mortel & triste état où elle se trouve plongée: en sorte que volonté éternellement rebelle, éternellement contraire à la sainteté & à la justice de Dieu, & par conséquent éternellement digne de *peine*, tandis qu'étant libre elle pouvoit mériter une recompense éternelle. Telle est parfaitement l'idée qu'on doit avoir de la sainteté divine, essentiellement incompatible avec Bélial. Mais comme cette idée pourroit facilement se confondre dans l'esprit de l'homme, naturellement porté à croire de Dieu même ce qui flatte le plus son amour propre inséparable de lui, Dieu lui révéla & manifesta cette verité dont nous parlons. *Quis habitabit ex vobis*, n'écrioit hautement le Prophète Isaïe c. 33. v. 14. *quis habitabit ex vobis cum ardoribus sempiternis?* & parlant des pécheurs, *& videbunt cadavera virorum*, dit il au finissant c. *ultimo*. v. *ultimo*, *qui prævaricati sunt in me: vermis eorum non morietur, & ignis eorum non extinguetur*. A quoi bon chercher tant de preuves dans l'ancien testament? il suffit de citer cet arrêt irrévocable prononcé en termes si clairs par le souverain même: *discedite a me maledicti in ignem æternum*, S. Mathieu c. 25. v. 41. & v. 46 parlant des impies, *& ibunt hi*, ajoute-t-il, *in supplicium æternum*. & c. 3. v. 12. le même évangéliste il conclut au sujet des pécheurs séparés des justes à qui il donne le nom allégorique de Paille: *paleas autem comburet igne inextinguibili*. Nous voions cette même verité repetée en tant endroits encore par le même redempteur dans S. Marc c. 9. v. 42. & *suivans*: elle nous a été aussi confirmée par S. Jean dans l'Apocalypse c. 20. v. 10. où il dit que le *pseudo propheta & la bête*, c'est à dire les pécheurs *seront tourmentés nuit & jour dans tous les siecles des siécles*. D'après des témoignages si constatés & si authentiques, la foi que l'Eglise professe, est que, *qui bona egerunt, ibunt in vitam æternam: qui vero mala, in ignem æternum*. On ne trouve nulle part dans les écritures divines, lorsqu'il s'agit de l'autre monde, aucune expression différente pour la durée des *peines* des réprouvés, que pour celle de la recompense des justes. C'est pour cela que la recompense & la *peine* doivent être ou également éternelles, ou également limitées l'une & l'autre à une longue mais non infinie durée: or qui pourra jamais se persuader que le bonheur des justes ne doit pas être éternel? C'est donc par cette raison que le chatiment des réprouvés doit être éternel, parceque l'un & l'autre furent promis à la créature en conséquence des bonnes ou mauvaises œuvres qu'elle auroit fait dans ce monde pendant sa vie temporelle. Et les impies Sociniens ne sauroient par leurs sophismes nous faire changer de sentiment, en nous opposant que la *peine* doit être infligée suivant la mésure du péché conformement au chap. 25. du Deutéronome: *pro mensura peccati erit & plagarum modus*, n'étant pas juste que le tourment excède le plaisir qu'eut le pécheur suivant l'expression de S. Jean c. 18 de l'Apocalypse: *quantum glorificavit se, & in deliciis fuit, tantum date illi tormentum & luctum*. Delà ils concluent avec tous partisans que si le péché est limité dans sa durée, la *peine* en doit être pareillement limitée & non éternelle, à moins de vouloir se figurer un Dieu d'un goût si barbare & si cruel que de prendre plaisir à voir exercer éternellement la plus noire cruauté sur les créatures qui sont l'ouvrage de ses propres mains. Mais qui ne voit que dans ces deux endroits de l'écriture sainte il est parlé des *peines* qu'on doit souffrir dans ce monde, & qu'il ne s'y agit nullement des chatimens de l'autre? il seroit à souhaiter que les adversaires de la foi Catholique interpretassent plus exactement l'écriture sainte, & qu'ils réfléchissent un peu plus sur les objets qu'ils traitent. Nous proposons les textes sacrés qui regardent directement l'autre monde, & ceux se fondent sur ceux qui ne font allusion qu'à celui-ci. Si on devoit prendre à la lettre le sentiment de ceux qui combattent l'éternité des *peines*, la durée des tourmens des réprouvés devroit être proportionnée à celle de leur péché & au plaisir qu'ils en ont eu, & par conséquent la *peine* d'un adultère, d'un fornicateur, d'un homicide ou de tout autre semblable pécheur, qui n'ayant commis qu'un de ces péchés seroit d'abord passé à l'autre vie, devroit se restraindre à bien peu de momens. Cependant l'Apôtre S. Paul plus éclairé certainement que les Sociniens, s'explique clairement dans sa premiere lettre aux Corinthiens c. 6 & dit que jamais aucun de ceux-là ne posséderoit le royaume de Dieu. Ce n'est pas la durée du tems qui doit faire la mésure dans l'offense faite à Dieu, mais bien la personne outragée, de même que l'injure faite à un Prince n'a pas pour mésure de son chatiment le petit moment auquel elle lui fut faite, mais la dignité du sujet injurié.

C'est

tailler en parlant des jugemens publics & particuliers de leurs tribunaux.

Les *peines* ou punitions usitées chez ce peuple, regardoient ou les biens, comme l'amende, en latin *damnum*, autrement *mulcta*; ou le corps, comme la prison, le fouet, ou la *peine* du talion; ou le droit, comme l'ignominie, l'exil & la servitude; enfin quelques-uns étoient punis de mort.

L'amende ne se prenoit dans les premiers tems que sur les moutons & sur les bœufs; mais comme cette punition d'amende étoit inégale, parce qu'on amenoit des bœufs & des moutons tantôt d'un grand prix, tantôt d'un prix très-vil, dans la suite par la loi *Aterta* on taxa dix deniers pour chaque mouton, & cent deniers pour chaque bœuf; de sorte que la plus forte amende de ce tems étoit de 3020 as. La prison étoit ou publique ou particuliere.

La prison publique étoit celle où on enfermoit les accusés quand ils avoient avoué leurs crimes. La prison particuliere étoit la maison des magistrats ou de quelques particuliers distingués, sous la garde desquels on mettoit les accusés.

La fustigation qui se faisoit avec des verges, précédoit le dernier supplice, qui étoit celui de la mort. La bastonnade étoit plus d'usage à l'armée.

Le talion, suivant la loi des douze tables, consistoit à rendre injure pour injure dans le cas d'un membre rompu, à moins que l'accusé n'eût obtenu de la partie lésée qu'elle lui remît la peine.

L'ignominie étoit une note d'infamie, ainsi appellée, parce qu'elle ne consistoit que dans la flétrissure du nom. Elle excluoit de toutes charges & presque de tous les honneurs qui s'accordoient aux citoyens.

On ne prononçoit pas à la vérité le mot d'*exil* dans l'imposition de cette *peine*, mais celui d'interdiction de feu & d'eau, laquelle étoit nécessairement suivie de l'exil, car il étoit impossible que quelqu'un restât dans Rome sans l'usage de l'eau & du feu; mais sous Auguste la déportation succéda à cette interdiction de l'eau & du feu. La relégation étoit une *peine* moins rigoureuse, car ceux qui étoient condamnés conservoient le droit de bourgeoisie, dont l'interdiction privoit, & c'étoit la peine à laquelle on condamnoit les gens de condition.

On vendoit pour être mis en servitude, ceux qui n'avoient pas donné leur nom pour le cens, ou qui avoient refusé de s'enrôler après avoir été appellés.

Ceux qui étoient condamnés à mort étoient ou décapités d'un coup de hache, après avoir essuyé la honte du fouet, & on disoit que cette peine s'infligeoit selon l'usage des anciens, *more majorum*; ou bien ils étoient étranglés dans la prison appellée *robur*; ou enfin jettés en-bas de la roche Tarpéienne; mais il paroît que ce genre de mort fut aboli dans la suite.

Le supplice ordinaire des esclaves étoit la croix ou la fourche, qu'ils étoient obligés de porter eux-mêmes: d'où vient que le nom *furcifer*, porte-fourche, étoit le reproche ordinaire qu'on faisoit aux esclaves; cependant quelques-uns ont prétendu que cette fourche étoit un gibet. Quelquefois on imprimoit certains caracteres avec un fer chaud sur le front des esclaves: en allant au lieu du supplice, ils portoient une meule de moulin pendue à leur col; c'étoit des meules de 15 à 18 pouces de diametre. Quelquefois encore, pour comble d'ignominie, après que les cadavres des criminels avoient été traînés dans la ville avec des crochets, on les précipitoit dans des puits appellés *gemoniæ*, ou dans le Tibre. Nous ne rapporterons pas les autres especes de supplices, qui étoient presque tous arbitraires & exercés selon le caprice ou la cruauté des princes. Quant aux *peines* militaires, *voyez l'article suivant*. (*D. J.*)

PEINES MILITAIRES *chez les Romains*, (*Art milit. des Romains*.) les Romains avoient d'une main des récompenses à la guerre pour animer les soldats à s'acquitter de leur devoir, & de l'autre main ils avoient des punitions pour ceux qui y manquoient.

Ces punitions étoient de la compétence des tribuns & des préfets avec leur conseil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi *Porcia*, portée l'an 556.

On punissoit les soldats, ou par des *peines* afflictives, ou par l'ignominie. Les *peines* afflictives consistoient dans une amende, dans la saisie de leur paye, dans la bastonnade, sous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer; ce châtiment s'appelloit *fustuarium*.

Les soldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé, pour la désertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit.

Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort, on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens, d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme ou le centieme, selon la grieveté de la faute; quelquefois on se contentoit seulement de les faire coucher hors du camp, & de leur donner de l'orge au-lieu de froment.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes; elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats au-lieu de blé, à les priver de toute la paye ou d'une partie seulement. Cette derniere punition étoit sur-tout pour ceux qui quittoient leurs enseignes; on leur retranchoit la paye pour tout le tems qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisieme espece d'ignominie étoit d'ordonner à un soldat de sauter au-delà d'un retranchement. Cette punition étoit ordinaire pour les poltrons: on les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appellée *principia*; c'est là que s'exécutoient aussi les autres châtimens; enfin pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme de triariens dans les piquiers, ou dans les vélites; il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées, dont Juste Lipse vous donnera le détail. *Voyez aussi l'article* MILITAIRE, *discipline des Romains*. (*D. J.*)

PEINES PURIFIANTES, (*Critiq. sacrée*.) l'opinion qu'il y a des *peines purifiantes* après la mort, & que Platon a établie dans le Phædon, *pag.* 83. 84. *édit. Francof.* & dans son Gorgias, *p.* 356. 357. se communiqua d'assez bonne heure aux peres. Le savant Potter remarque qu'on trouve cette opinion en plusieurs endroits de Clément d'Alexandrie, comme *in strom. lib. VI. pag.* 134. 668. 794. Il n'est pas étonnant, continue Potter que Clément qui goû-

C'est pourquoi s'il reste à nos adversaires quelque idée de Dieu, qui est offensé par le pécheur, ils pourront en inférer le châtiment que mérite cet attentat qui portera un caractere entierement ineffaçable dans l'autre vie. Si pour limiter l'éternité des *peines* dans l'autre vie, ils prétendent faire usage de certains versets de quelques pseaumes, comme de celui ci *ps.* 76. *numquid in æternum projiciet Deus, numquid obliviscetur misereri Deus? ps.* 102. *Dominus multum misericors non in perpetuum irascetur, neque in æternum comminabitur*, ou de ce passage d'Isaïe *c.* 24. *Congregabuntur in lacum, & claudentur ibi in carcere & post multos dies visitabuntur*; ils doivent penser aussi, ces ennemis de l'éternité de l'enfer, qu'il sera très-aisé aux Catholiques de les repousser & confondre encore: il suffit de leur dire que ces passages de l'écriture ne sauroient s'entendre des *peines* de l'autre vie, mais du châtiment que Dieu fulmine ordinairement sur les pécheurs pour les porter à faire pénitence de leurs fautes. Qu'on lise entiers les deux pseaumes cités, & on verra que les Catholiques y répondent catégoriquement. Isaïe nous assure par ce passage que les pécheurs seront visités dans leurs prisons, mais il ne dit mot de leur délivrance. C'est pourquoi si on entend avec S. Thomas par cette visite le jugement final, ce sera une visite qui leur confirmera des *peines* éternelles, si ce n'est que le Prophete fît allusion aux prisons des damnés.

Cette vérité Catholique, savoir que les *peines* des damnés n'auront aucune fin a été de tout tems constamment soutenue & défendue par tous les auteurs Catholiques. C'est par cette raison que le célebre M. Huet prétend & prouve dans son liv. 2. des Origeniana quest. XI. qu'il n'a pas assez examiné les ouvrages des anciens peres qu'il avoit crus complices de l'erreur des Origénistes en cette matiere; car S. Justin, S. Irénée, Arnobe & autres ont constamment cru à l'éternité des *peines* de l'Enfer, ainsi que le démontre & fait toucher à l'évidence l'illustre docteur de Sorbonne Nicolas l'Herminier dans son traité *de peccatis*, où il fait pareillement voir de quelle injustice ne se sont pas rendus coupables les Sociniens & leurs sectateurs en noircissant de leurs taches infames le grand docteur S. Jérôme qui combattoit seulement les Pélagiens, lesquels soutenoient qu'au jour du dernier jugement tous les pécheurs seroient indistinctement condamnés à des *peines* éternelles, que leurs péchés fussent griefs ou légers, ce qui est certainement erroné, si on le prend dans toute sa généralité. Ce fut-là le sentiment de S. Jérôme, comme le relevent de son propre contexte les Théologiens, que je passe sous silence pour abréger autant qu'il est possible. Tillotson, les Sociniens, & tous les autres hérétiques ennemis de l'Eglise auront beau se soulever pour combattre ce dogme qui devroit plutôt les éveiller & tirer du profond sommeil de leurs égaremens, & par crainte au moins des *peines* éternelles les faire rentrer dans le sein de la foi Apostolique, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, comme l'enseigne l'Apôtre: leur doctrine ne fera jamais aucune impression dans l'esprit des vrais Catholiques. (*W*)

goûtoit avec tant de plaiſir les traditions judaïques ſur les *peines purifiantes*, & les idées philoſophiques des Platoniciens, & des Pythagoriciens ſur tout, ait donné dans ce ſentiment; Origène dans ſon homélie ſur l'Exode, reconnoit ſemblablement un feu purgatif: mais au reſte, ce feu purgatif qu'ils adoptent eſt bien différent de celui qui a été établi depuis. 1°. Selon ces peres, quoique les martyrs & les juſtes ſoient obligés d'y paſſer, s'ils n'ont rien à purifier, ils ne ſouffrent point de ce feu. 2°. Il n'eſt point deſtiné à ce qu'on nomme les *péchés véniels*, mais aux crimes & aux vices, *vé malo*. 3°. Il n'y a point de rachat: la raiſon en eſt que ces *peines purifiantes* étant néceſſaires pour purger les vices qui ferment l'entrée du ciel, il faut que l'ame ſouffre juſqu'à ce qu'elle ait couronné ſa purification. *Liſez* ſur ces *peines purifiantes*, les remarques de Spencer ſur le *IV. liv.* d'Origène contre Celſe: ajoutez y, ſi vous voulez, les paſſages de Grégoire de Nyſſe & des autres peres, recueillis par Forbeſius *in conſultationibus modeſtis*; & enfin les notes de M. Simon. (*D. J.*) (r)

Peine afflictive ou corporelle, eſt celle qui s'inflige ſur la perſonne même du condamné, & non pas ſeulement ſur ſes biens, comme le carcan, le fouet, la fleur-de-lis, le banniſſement, les galeres, la *peine* de mort.

Il n'y a que le miniſtere public qui puiſſe conclure à une *peine afflictive*, comme étant ſeul chargé de la vindicte publique.

Lorſqu'une procédure a été civiliſée, le juge ne peut plus prononcer de *peine afflictive*, à-moins que la partie publique ne vienne contre le jugement de civiliſation par tierce oppoſition ou par la voie d'appel, ou que la partie civile n'interjette appel de ce même jugement.

Pour l'ordre des *peines afflictives*, l'ordonnance de 1670, *tit.* 25. *article* 13. porte qu'après la *peine* de la mort naturelle, la plus rigoureuſe eſt celle de la queſtion, avec réſerve des preuves en leur entier, des galeres perpétuelles, du banniſſement perpétuel, de la queſtion ſans reſerve des preuves, des galeres à tems, du fouet, de l'amande-honorable, & du banniſſement à tems. *Voy.* Peine capitale. (*A*)

Peine d'amende, c'eſt lorſque celui qui a contrevenu à quelque loi eſt condamné pour réparation en une amende. *Voyez* Amende.

Peine arbitraire, on appelle ainſi celle qui n'eſt point ſpécifiée préciſément par la loi, mais qui dépend des circonſtances & de l'arbitrage du juge.

Peine capitale, eſt celle qui emporte mort naturelle ou civile; ainſi toute *peine* afflictive n'eſt pas *peine capitale*, puiſqu'il y a de ces ſortes de *peines* qui n'emportent ni la mort naturelle, ni la mort civile, telle que la fuſtigation, l'application de la marque publique ſur les epaules, le carcan, les galeres au-deſſous de dix ans.

Peine comminatoire, eſt celle qui n'eſt pas encourue de plein droit & par le ſeul fait, mais pour laquelle il faut encore un ſecond jugement qui la déclare encourue, comme quand il eſt dit par un premier jugement, que faute par une partie de faire telle choſe dans un tel tems, elle ſera déchue de quelque droit ou de quelque demande; cette déchéance, qui eſt une *peine*, n'eſt encourue que par un ſecond jugement, qui déclare que faute par ladite partie d'avoir fait telle choſe dans le tems qui avoit été preſcrit, elle demeure déchue; & pour que la *peine* ne ſoit pas *comminatoire*, il faut que le jugement qui prononce la déchéance exprime que paſſé le tems preſcrit elle ſera lieu en vertu du même jugement, & ſans qu'il en ſoit beſoin d'autre.

Les *peines* prononcées par les lois contre les crimes ne ſont jamais réputées comminatoires.

Il en eſt de même des *peines* prononcées en matiere civile par les lois & les ordonnances.

Mais les *peines* prononcées par le juge dans le cas dont on a parlé ci-devant, & dans les autres cas ſemblables où la *peine* ne doit être encourue qu'au cas que la partie n'ait pas ſatisfait au jugement, ne ſont ordinairement que comminatoires.

Peine du compromis, eſt celle qui eſt ſtipulée dans un compromis pour l'exécution d'icelui, comme quand les parties ſe ſoumettent de payer une certaine ſomme en cas d'inexécution du compromis ou de la ſentence arbitrale. *Voyez* Compromis, Arbitre, & Sentence arbitrale.

Peine corporelle, eſt la même choſe que *peine afflictive*, c'eſt celle qui s'exécute ſur le corps, c'eſt-à-dire ſur la perſonne même, & non par ſur ſes biens ſeulement. *Voyez ci-devant* Peine afflictive.

Peine de corps, eſt toute autre choſe que *peine corporelle*; on entend par-là dans quelques coutumes les ſalaires des manouvriers. *Voyez* la coutume de Sens, *article* 254.

Peine du double, du triple, du quadruple, eſt celle que les ordonnances prononcent contre ceux qui commettent quelque fraude ou contravention; au-lieu de leur faire payer le ſimple droit, on leur fait payer le double ou le triple; pour avoir voulu frauder le droit, ou pour n'avoir pas ſatisfait dans le tems à quelque formalité preſcrite.

Peine de faux, c'eſt lorſque quelqu'un encourt les *peines* prononcées par les lois pour le crime de faux. *Voyez* Faux.

Peine grave, s'entend d'une peine des plus rigoureuſes, comme celle de mort ou mutilation de membres, &c.

Peine infamante, eſt celle qui ôte l'honneur à celui qui eſt condamné, comme la *peine* de mort ou autre *peine* afflictive, la dégradation ou condamnation à ſe défaire de ſa dignité, l'amende honorable, & l'amende en matiere criminelle, & la condamnation à une aumône en matiere civile.

Peine légale, eſt celle qui eſt prononcée par quelque loi, ordonnance ou coutume, comme une amende, une nullité ou déchéance faute d'avoir fait quelque choſe, ou de l'avoir fait dans le tems preſcrit par la loi, comme la nullité d'une donation, faute d'inſinuation dans les quatre mois.

Ces ſortes de *peines* courent contre toutes ſortes de perſonnes ſans eſpérance de reſtitution, même contre les mineurs, ſauf leur recours contre leur tuteur, au cas qu'il y ait négligence de ſa part.

Peine legere, eſt celle qui eſt peu rigoureuſe, eu égard à la qualité du délit & à celle de l'accuſé, comme l'admonition & l'aumône en matiere criminelle. *Voyez* Peine capitale, Peine grave.

Peine de mort, eſt toute condamnation qui doit être ſuivie de la mort naturelle ou civile du condamné.

Peine de nullité, c'eſt une diſpoſition de quelque loi ou jugement qui prononce la nullité de quelque acte ou procédure, ſoit que la *peine* ſoit vicieuſe en elle-même, ſoit parce que l'on n'a pas ſatisfait à quelque autre choſe qui devoit précéder ou accompagner l'acte. *Voyez* Nullité.

Peine pécuniaire, eſt une condamnation dont l'effet eſt ſeulement d'obliger de payer une ſomme d'argent, comme une amende ou une aumône, des intérêts & réparations civils, des dommages & intérêts.

On l'appelle auſſi pour la diſtinguer de la *peine* corporelle.

Peine de la plus pétition. *Voyez ci-après* Plus pétition

Peine du quadruple, eſt celle qui conſiſte à faire payer trois fois autant que ce qui étoit dû originairement. *Voyez* Peine du double.

Peine du talion, eſt celle qui conſiſte à faire ſouffrir au condamné le même traitement qu'il a fait à autrui. *Voyez* Loi du talion.

Peine des temeraires plaideurs, c'eſt la condamnation des dépens, qui eſt ordinairement la ſeule peine que ſupportent ceux qui ſuccombent dans leur demande ou conteſtation, à-moins qu'il n'y ait eu vexation, auquel cas il y auroit lieu à accorder des dommages & intérêts. *Voyez aux Inſtitutes* le titre *de pœnâ temere litigantium*, *lib. IV. tit.* 16.

Peine du triple, ce droit conſiſte à faire payer deux fois en ſus autant qu'il étoit dû pour le ſimple droit. *Voyez ci-devant* Peine du double. (*A*)

PEINÉ, adj. ſe dit *en Peinture*, & *en Sculpture*, & même *en Littérat.* des ouvrages où rien n'eſt fait avec facilité, & qui annoncent par-tout la peine que l'artiſte a eu à les produire; ces ſortes d'ouvrages ſont toujours recher-

(r) L'Egliſe catholique établit dans le concile de Trente Seſſ. 25. comme article de foi contenu dans l'écriture Sainte & dans la tradition divine, l'exiſtence d'un lieu où les ames paſſées en état de grace de cette vie à l'autre, mais ſouillées de quelque légere faute doivent par les *peines* ſe purifier de toute tache, pour pouvoir entrer dans cette ſainte cité qui ne reçoit que ceux qui ſont purs & bien lavés dans les eaux de la pénitence. Ce n'eſt ni de Platon ni d'autre ſemblable auteur mais directement de la révélation que ce dogme tire ſon origine, ainſi que furent obligés de le confeſſer & admettre les Proteſtants mêmes, comme le démontre M. Boſſuet liv. 15. num. 159. *des variations*. (*W*)

cherchés, prononcés jusqu'à en être secs & mesquins; on dit ce tableau est *peiné*, ouvrage *peiné*.

PEINTADE, s. f. POULE-PEINTADE, POULE DE GUINÉE, POULE D'AFRIQUE, PERDRIX DES TERRES-NEUVES, *gallina guinea* Wil. (*Hist. nat. Ornithologie.*) oiseau de la grosseur d'une poule; il a un pied neuf pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces jusqu'au bout des ongles: les aîles étant pliées, s'étendent à un pouce au-delà de l'origine de la queue. La tête n'est pas couverte de plumes, il y a seulement à l'origine du bec de quelques individus de cette espece un petit bouquet composé de poils roides, assez semblables à des soies de cochon. La *peintade* a sur le front une espece de corne conique, courbée en arriere & couverte d'une peau de couleur fauve, brune & rougeâtre; elle a aussi des membranes charnues d'un très-beau rouge, qui pendent à côté de l'ouverture du bec; les joues sont bleuâtres dans le mâle, & rouges dans la femelle. La partie supérieure du cou est couverte de plumes noires, semblables à des poils; la partie inférieure a une couleur cendrée, tirant sur le violet. Les plumes du dos, du croupion, les petites des aîles, celles du dessus de la queue, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps & des jambes, sont noires, & ont des taches blanches, rondes & symmétriques; le tour de ces taches est purement noir, & le reste de la plume est d'un noir mêlé de cendré. Les taches du dos sont plus petites que celles des autres parties du corps, & il n'y a pas de couleur cendrée sur les plumes de toute la face inférieure de l'oiseau. Les grandes plumes des aîles sont noirâtres, & ont des taches blanches. La queue est arrondie comme celle des perdrix, & de couleur grise; elle a des taches blanches, rondes & entourées de noir. Le bec est rouge à son origine, & de couleur de corne vers l'extrémité. On ne distingue le mâle de la femelle que par la couleur des joues dont il a été fait mention. On éleve les *peintades* dans les basses-cours comme des poules; & elles ont été apportées d'Afrique. *Ornit. de* M. Brisson. *Voyez* OISEAU.

PEINTRE, s. m. (*Peinture.*) artiste qui sait représenter toutes sortes d'objets par le secours des couleurs & du pinceau.

Le bonheur d'un *peintre* est d'être né avec du génie. Ce génie est ce feu qui éleve les *peintres* au-dessus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & du mouvement dans leurs compositions. L'expérience prouve suffisamment que tous les hommes ne naissent pas avec un génie propre à les rendre *peintres*. Nous avons vû des hommes d'esprit qui avoient copié plusieurs fois ce que la peinture a produit de plus sublime, vieillir le pinceau & la palette à la main, sans s'élever au-dessus du rang de coloristes médiocres, & de serviles dessinateurs d'après les figures d'autrui. Les esprits les plus communs sont capables d'être des *peintres*, mais jamais grands *peintres*.

Il ne suffit pas aux *peintres* d'avoir du génie, de concevoir des idées nobles, d'imaginer les compositions les plus élégantes & de trouver les expressions les plus pathétiques; il faut encore que leurs mains ayent été rendues dociles à se fléchir avec précision en cent manieres différentes, pour se trouver capables de tirer avec justesse la ligne que l'imagination leur demande. Le génie a, pour ainsi dire, les bras liés dans un artiste dont la main n'est pas dénouée.

Il en est de l'œil comme de la main; il faut que l'œil d'un *peintre* soit accoutumé de bonne heure à juger par une opération sûre & facile en même tems quel effet doit faire un certain mélange, ou bien une certaine opposition de couleurs; quel effet doit faire une figure d'une certaine hauteur dans un groupe; & quel effet un certain groupe fera dans le tableau après que le tableau sera colorié. Si l'imagination n'a pas à sa disposition une main & un œil capables de la seconder à son gré, il ne résulte des plus belles idées qu'enfante cette imagination, qu'un tableau grossier, & que dédaigne l'artiste même qui l'a peint, tant il trouve l'œuvre de sa main au-dessous de l'œuvre de son esprit.

L'étude nécessaire pour perfectionner l'œil & la main ne se fait point en donnant quelques heures distraites à un travail interrompu. Cette étude demande une attention entiere, & une persévérance continuée durant plusieurs années. On sait la maxime qui défend aux *peintres* de laisser écouler un jour entier, sans donner quelques coups de pinceau; maxime qu'on applique communément à toutes les professions, tant on la trouve judicieuse: *nulla dies sine linea*.

Le seul tems de la vie qui soit bien propre à faire acquérir leur perfection à l'œil & à la main, est le tems où nos organes, tant intérieurs qu'extérieurs, achevent de se former: c'est le tems qui s'écoule depuis l'âge de quinze ans jusqu'à trente. Les organes contractent sans peine durant ces années toutes leurs habitudes, dont leur premiere conformation les rend susceptibles. Mais si l'on perd ces années précieuses, si on les laisse écouler sans les mettre à profit, la docilité des organes se passe sans que nos efforts puissent jamais la rappeller. Quoique notre langue soit un organe bien plus souple que notre main, cependant nous prononçons toujours mal une langue étrangere que nous apprenons après 30 ans.

Un *peintre* doit connoître à quel genre de peinture il est propre, & se borner à ce genre. Tel demeure confondu dans la foule, qui seroit au rang des illustres maîtres, s'il ne se fût point laissé entraîner par une émulation aveugle, qui lui a fait tenter de se rendre habile dans des genres de peinture pour lesquels il n'étoit point né, & qui lui a fait négliger ceux auxquels il étoit très-propre. Les ouvrages qu'il a essayé de faire sont, si l'on veut, d'une classe supérieure; mais ne vaut-il pas mieux être cité pour être un des premiers faiseurs de portraits de son tems, que pour un misérable arrangeur de figures ignobles & estropiées?

Les jeunes *peintres* qui ont à cœur de réussir doivent encore se garder des passions violentes, en particulier de l'impatience, de la précipitation & du dégoût. Que ceux qui se trouvent dans une fortune étroite ne desesperent point de l'améliorer par l'application: l'opulence détourne du travail & de l'exercice de la main: la fortune est plus nuisible aux talens qu'elle ne leur est utile; mais d'un autre côté les distinctions, les honneurs & les récompenses sont nécessaires dans un état pour y encourager la culture des beaux-arts, & y former des artistes supérieurs. Un *peintre* en Grece étoit un homme célebre aussi-tôt qu'il méritoit de l'être. Ce genre de mérite faisoit d'un homme du commun un personnage, & il l'égaloit à ce qu'il y avoit de plus grand & de plus important dans l'état; les portiques publics où les *peintres* exposoient leurs tableaux étoient les lieux où ce qu'il y avoit de plus illustre dans la Grece se rendoit de tems en tems pour en juger. Les ouvrages des grands maîtres n'étoient point alors regardés comme des meubles ordinaires, destinés pour embellir les appartemens d'un particulier; on les réputoit les joyaux d'un état & un trésor du public, dont la jouissance étoit dûe à tous les citoyens. Qu'on juge donc de l'ardeur que les artistes avoient alors pour perfectionner leurs talens, par l'ardeur que nous voyons dans nos contemporains pour amasser du bien, ou pour faire quelque chose de plus noble pour parvenir aux grands emplois d'un état.

Quoique la réputation du *peintre* soit plus dépendante du suffrage des experts que celle des poëtes, néanmoins ils ne sont pas les juges uniques de leur mérite. Aucun d'eux ne parviendroit que long-tems après sa mort à la distinction qui lui est dûe, si sa destinée demeuroit toujours au pouvoir des autres *peintres*. Heureusement ses rivaux compatriotes n'en sont les maîtres que pour un tems. Le public qu'on éclaire tire peu-à-peu le procès à son tribunal, & rend à chacun la justice qui lui est dûe. Mais en particulier un *peintre* qui traite de grands sujets, qui peint des coupoles & des voûtes d'église, ou qui fait de grands tableaux destinés pour être placés dans tous les lieux où tous les hommes ont coutume de se rassembler, est plûtôt connu pour ce qu'il est, que le *peintre* qui travaille à des tableaux de chevalet destinés pour être renfermés dans des appartemens de particuliers.

De plus il est des lieux, des tems, des pays où le mérite d'un *peintre* est plûtôt reconnu qu'ailleurs. Par exemple, les tableaux exposés dans Rome seront plûtôt appréciés à leur juste valeur, que s'ils étoient exposés dans Londres & dans Paris. Le goût naturel des Romains pour la Peinture, les occasions qu'ils ont de s'en nourrir, si je puis parler ainsi, leurs mœurs, leur inaction, l'occasion de voir perpétuellement dans les églises & dans les palais des chef-d'œuvres de peinture; peut-être aussi la sensibilité de leurs organes, rend cette nation plus capable qu'aucune autre d'apprécier le mérite de leurs *peintres* sans le concours des gens du métier. Enfin un *peintre* s'est fait une juste réputation, quand ses ouvrages ont un prix chez les étrangers; ce n'est point assez d'avoir un petit parti qui les vante, il faut qu'ils soient achetés & bien payés; voilà la pierre de touche de leur valeur.

Ce qui resserre quelquefois les talens des *peintres*, dit à ce sujet M. de Voltaire; & ce qui sembleroit devoir les étendre, c'est le goût académique, c'est la manie-

re qu'ils prennent d'après ceux qui président à cet art. Les académies sont sans doute très-utiles pour former des éleves, sur-tout quand les directeurs travaillent dans le grand goût; mais si le chef a le goût petit, si sa maniere est aride & léchée, si ses figures grimacent, si les expressions sont insipides, si son coloris est foible, les éleves subjugués par l'imitation, ou par envie de plaire à un mauvais maître, perdent entierement l'idée de la belle nature. Donnez-moi un artiste tout occupé de la crainte de ne pas saisir la maniere de ses confreres, ses productions seront compassées & contraintes. Donnez-moi un homme d'un esprit libre, plein de la belle nature qu'il copie, cet homme réussira. Presque tous les artistes sublimes ou ont fleuri avant les établissemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui regnoit dans ces sociétés; presque aucun ouvrage qu'on appelle *académique*, n'a été encore dans aucun genre un ouvrage de génie.

Si présentement le lecteur est curieux de connoître les célebres *peintres* modernes, il en trouvera la liste générale sous les artistes des différentes ÉCOLES; mais comme les noms & le caractere des anciens *peintres* méritent encore plus d'être recueillis dans cet ouvrage, *voyez* PEINTRES *anciens*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTRES GRECS, (*Peint. antiq.*) ils sont si célebres dans les écrits de l'antiquité, & leurs ouvrages sont si liés à la connoissance de la Peinture, que les détails qui les regardent appartiennent essentiellement à l'*Encyclopédie*. D'ailleurs ils intéressent presque également les littérateurs, les curieux & les gens de métier.

Les *peintres* de la Grece qui ont pratiqué les premiers cet art, sont, selon Pline, Ardicès de Corinthe, & Téléphanès de Sycione; ensuite parurent Cléophante de Corinthe, l'auteur de la peinture monochrome, auquel succéderent Hygiemon, Dinias, Charmidas, Eumarus d'Athènes & Cimon de Cléone; mais l'histoire n'a point fixé le tems où ils ont vécu, & Pline ne nous dit que quelques particularités des deux derniers.

Ludius *peintre* d'Ardéa, différent du Ludius d'Auguste qui fit quelque peintures à Cœré ville d'Etrurie, paroissent avoir été postérieurs à Cléophante, à Cimon, auteur des premieres beautés de l'art. Si donc on place la fondation de Rome en l'an 753 avant l'ere chrétienne, il en résulteroit assez vraissemblablement que Ludius auroit vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant Jesus-Christ, l'anonyme de Cœré vers l'an 780, Cimon vers l'an 795, Eumarus vers l'an 810, Charmidas, Dinias & Hygiemon vers l'an 825, & Cléophante l'ancien vers l'an 840.

Bularque qui le premier introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de peinture, & qui étoit contemporain du roi Candaule, vécut vers l'an 730 avant Jesus-Christ. Nous n'avons point la suite des *peintres grecs* depuis Bularque, c'est-à-dire depuis l'an environ 730 jusqu'à la bataille de Marathon qui se donna l'an 490.

Panée ou Panenus peignit cette bataille, & comme de son tems l'usage de concourir pour le prix de Peinture fut établi à Corinthe & à Delphes, il se mit sur les rangs le premier pour concourir avec Timagoras de Chalcis l'an 474 avant Jesus-Christ.

Après Panenus, & avant la 90e olympiade, parut Polygnote de Thasos, fils d'Aglaophon, & surnommé quelquefois *Athénien*, parce qu'Athènes le mit au nombre de ses citoyens: il eut pour contemporain le *peintre* Micon, Nesias de Thasos, Démophile qui fit des ouvrages avec Gorganus dans un temple de Rome.

Vers la même 90e olympiade, c'est-à-dire l'an 420 avant Jesus-Christ, parurent un autre Aglaophon différent du pere de Polygnote, Céphissodore dont le nom a été commun à différens sculpteurs, Pherylus & Evenor d'Ephèse. Vers le même tems doivent être placés deux autres *peintres* qu'Aristote a mis à la suite de Polygnote, l'un est Pauson & l'autre Denys de Colophon, tous deux antérieurs à l'an 404, qui fut l'époque des grands *peintres* de la Grece. Polygnote, en peignant les hommes, les rehaussa; Pauson les avilit; & Denys les représenta ce qu'ils ont coutume d'être.

Vers l'an 415 vécurent Nicanor & Arcésilaüs, tous les deux de Paros, & Lysippe d'Egine; ils sont après Polygnote, & sont les trois plus anciens *peintres* encaustiques. Briétès, autre *peintre* encaustique, les suivit de près; il eut pour fils & pour éleve Pausias célebre vers l'an 376

A la 94e olympiade l'an 404, Apollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naissance au beau siecle de la peinture. La quatrieme année de la 95e olympiade l'an 397, Zeuxis de la ville d'Héraclée entra dans la carriere qu'Apollodore avoit ouverte, & il y fit de nouveaux progrès.

Parrhasius d'Ephese, Timanthe de Cythnos, Androcyde de Cyzique, Eusénidas & Eupompe de Sicyone ont tous été contemporains de Zeuxis, & la plûpart enrichirent l'art de quelques nouvelles beautés. Eupompe en particulier donna le commencement à une troisieme classe de *peintres* à l'école sycionienne, différente de l'ionienne ou asiatique, & de l'athénienne ou helladique.

Aristophon dont Pline rapporte différens ouvrages sans déterminer le tems où il vivoit, parce que c'étoit un *peintre* du second rang, doit avoir suivi de fort près les artistes précédens, & s'être fait connoître vers l'an 390. Il étoit fils d'Aglaophon, célebre en l'an 420 avant l'ere chrétienne.

En l'an 380 commença la 100e olympiade, après laquelle Pline met Pausias de Sycione, dont la célébrité appartient à la 101e olympiade vers l'an 376.; il fut, à proprement parler, l'auteur de la belle encaustique; il inventa la ception de la couleur dans le noir, comme Zeuxis l'avoit fait dans le blanc.

Pamphile de Macédoine ayant été l'éleve d'Eupompe & le maître d'Apelle, fleurissoit vers l'an 364 olympiade, avec Ctésideme *peintre* du second rang, Euphranor natif de l'Isthme de Corinthe, & Cydias de Cythnos. Calades qui composa de petits sujets, doit être placé un peu après.

A la 107e olympiade, l'an 352, Echion & Thérimachus, habiles statuaires, se firent encore honneur par leur pinceau, ainsi qu'Aristolaüs & Méchopane *peintres* encaustiques, celui là fils, celui-ci éleve de Pausias. Antidotus, autre *peintre* encaustique, les suivit de près, & appartient environ à l'an 348. On doit placer Calliclès environ dans le même tems.

La 112e olympiade, autrement l'an 332, nous présente sous le regne d'Alexandre, Apelle, Antiphyle, Aristide le Thébain, Asclépiodore, Théomneste, Nicomaque, Mélanthius, Amphion, Nicophane, Ætion, Nicias d'Athènes, enfin Protogène & quelques autres *peintres* du premier mérite.

Tels ont été dans l'ordre chronologique les principaux *peintres* qui ont illustré la Grece; il s'agit maintenant d'entrer dans des détails plus intéressans, je veux dire, de faire connoître leurs caracteres, leurs talens & leurs ouvrages. Je n'oublierai rien à tous ces égards pour satisfaire la curiosité des lecteurs, & pour leur commodité je vais suivre l'ordre alphabétique.

Ætion est fameux par sa belle & grande composition qui représentoit le mariage d'Alexandre & de Roxane. Lucien décrit avec admiration ce chef-d'œuvre de l'art, & sur sa description on ne peut s'empêcher de convenir que ce tableau devoit surpasser infiniment pour les graces de l'invention & pour l'élégance des allégories, ce que nos plus aimables *peintres* & ce que l'Albane lui-même a fait de plus riant dans le genre des compositions galantes. Empruntons la traduction de M. l'abbé du Bos: elle est faite avec autant de goût & de choix d'expressions, que Pline en a mis en parlant d'un tableau d'Aristide.

Roxane étoit couchée sur un lit: sa beauté de cette fille relevée encore par la pudeur lui faisoit baisser les yeux à l'approche d'Alexandre, & fixoit sur elle les premiers regards du spectateur. On la reconnoissoit sans peine pour la figure principale du tableau. Les amours s'empressoient à la servir. Les uns prenoient ses patins & lui ôtoient ses habits, un autre amour relevoit son voile, afin que son amant la vît mieux; & par un souris qu'il adressoit à ce prince, il le félicitoit sur les charmes de sa maîtresse. D'autres amours saisissoient Alexandre, & le tirant par sa cotte-d'armes, ils l'entraînoient vers Roxane dans la posture d'un homme qui vouloit mettre son diadème aux piés de l'objet de sa passion; Ephestion, le confident de l'intrigue, s'appuyoit sur l'hymenée, pour montrer que les services qu'il avoit rendus à son maître avoient eu pour but de ménager entre Alexandre & Roxane une union légitime. Une troupe d'amours en belle humeur badinoit dans un des coins du tableau avec les armes de ce prince.

L'énigme n'étoit pas bien difficile à comprendre, & il seroit à souhaiter que les *peintres* modernes n'eussent jamais inventé d'allégories plus obscures. Quelques-uns de ces amours portoient la lance d'Alexandre, & ils paroissoient courbés sous un fardeau trop pesant pour eux: d'autres se jouoient avec son bouclier; ils y avoient fait asseoir celui d'entre eux qui avoit fait le coup, & ils le portoient en triomphe tandis qu'un autre amour, qui s'étoit mis en embuscade dans la cuirasse d'Alexandre,

les

les attendoit au paſſage pour leur faire peur. Cet amour embuſqué pouvoit bien reſſembler à quelqu'autre maîtreſſe d'Alexandre, ou bien à quelqu'un des miniſtres de ce prince qui avoit voulu traverſer le mariage de Roxane.

Un poëte diroit, ajoute M. l'abbé du Bos, que le dieu de l'hymenée ſe crut obligé de récompenſer le *peintre* qui avoit célébré ſi galamment un de ſes triomphes. Cet artiſte ingénieux ayant expoſé ſon tableau dans la ſolemnité des jeux olympiques, Pronéſéides, qui devoit être un homme de grande conſidération, puiſque cette année-là il avoit l'intendance de la fête, donna ſa fille en mariage au *peintre*. Raphaël n'a pas dédaigné de crayonner le ſujet décrit par Lucien. Son deſſein a été gravé par un des diſciples du célebre Marc-Antoine. Enfin la poëſie même s'en eſt parée. M. de Voltaire en a emprunté divers traits pour embellir la poſition d'Henri IV. & de Gabrielle d'Eſtrée dans le palais de l'amour. On ſait par cœur les vers charmans qu'il a imités de l'ordonnance du tableau d'*Ætion*, ces vers qui peignent ſi bien la vertu languiſſante d'Henri IV.

Les folâtres plaiſirs dans le ſein du repos,
Les amours enfantins deſarmoient ce héros;
L'un tenoit ſa cuiraſſe encor de ſang trempée,
L'autre avoit détaché ſa redoutable épée,
Et rioit de tenir dans ſes débiles mains
Ce fer l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Mais il faut convenir que c'eſt ici un des ſujets où le *peintre* peut faire des impreſſions beaucoup plus touchantes que le poëte. Il eſt auſſi d'autres ſujets plus avantageux pour le poëte que pour le *peintre*.

Agatharque de Samos travailla le premier à la ſollicitation d'Eſchile, aux embelliſſemens de la ſcene, ſelon les regles de la perſpective ſur laquelle il compoſa même un traité pour faire des décorations en ce genre. Plutarque, Vitruve & Suides nous apprennent en même tems qu'il fleuriſſoit vers la 75 olympiade, c'eſt-à-dire 480 ans avant J. C.

Aglaophon; Athénée cite deux tableaux d'Aglaophon. Dans l'un Alcibiade revenant des jeux olympiques, étoit repréſenté couronné par les mains d'une olimpiade & d'une pythiade, c'eſt-à-dire par les déeſſes qui préſidoient à ces jeux; & dans l'autre il étoit couché ſur le ſein de la courtiſane Némea, comme ſe délaſſant de ſes travaux. Ce dernier tableau d'Alcibiade nous rappelle celui que Lucrece fait de Mars couché ſur le ſein de Vénus, morceau de poëſie comparable aux plus beaux morceaux d'Homere. La grande gloire d'*Aglaophon* eſt d'avoir eu pour fils & pour éleve le célebre Polygnote.

Antidotus, éleve d'Euphranor, *diligentior quam numeroſior, & in coloribus ſeverus*, dit Pline. Il fut plus ſoigneux que fécond, & très-exact dans ſa couleur, c'eſt-à-dire qu'il obſerva la couleur locale, & qu'il ne s'écarta point de la vérité. Cet Antidotus eut pour éleve Nicias, athénien, qui peignit ſi parfaitement les femmes, & dont il y aura de plus grands éloges à rapporter; car il conſerva avec ſoin la vérité de la lumiere & celle des ombres, *lumen & umbras cuſtodivit*, c'eſt-à dire qu'il y a mieux entendu le clair obſcur & par une ſuite néceſſaire, les figures de ſes tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroiſſoient ſaillans.

Antiphile né en Egypte, contemporain de Nicias & d'Apelle, ſe montre fort étendu dans ſon art; & reuſſit egalement dans les grandes & les petits ſujets. Il peignit Philippe, & Alexandre encore enfant; mais il s'acquit beaucoup plus de gloire par le portrait d'un jeune garçon qui ſouffloit le feu, dont la lueur éclairoit un appartement d'ailleurs fort orné, & faiſoit briller la beauté du jeune homme. Pline loue cet ouvrage de nuit, & avec raiſon; car il n'en faut pas davantage pour prouver que cette partie de la *Peinture*, qui conſiſte dans la belle entente des reflets & du clair-obſcur, étoit connue de l'ingénieux Antiphile, quoique M. Perrault en ait refuſé l'intelligence aux anciens.

Le même Antiphile a été inventeur du groteſque; il repréſenta dans ce goût Gryllus, apparemment l'olympionique de ce nom, que Diodore place à la cent douzieme olympiade; & le nom de Grillus fut conſervé dans la ſuite à tous les tableaux que l'on voyoit à Rome, & dont l'objet pouvoit être plaiſant ou ridicule. C'eſt ainſi que l'on a nommé en Italie depuis le renouvellement des arts, *bambochades*, les petites figures faites d'après le peuple, & que Pierre Van Laïr, hollandois, ſurnommé *Bamboche* par un ſobriquet que méritoit ſa figure, avoit coutume de peindre. C'eſt encore ainſi que nous diſons une *figure à Calot*, quand elle eſt chargée de quelque ridicule, ou de quelque imperfection par la nature, ou ſurvenue donnée par accident; non que cet habile deſſinateur n'ait fait comme Antiphilus, des ouvrages d'un autre genre; mais il eſt ſingulier de voir combien le monde ſe répete dans les opérations, dans celles même qui dépendent le plus de l'eſprit.

Apaturius; ce preſtige de la Peinture qui conſiſte à éloigner des objets dans un tableau, faire fuir les uns & rapprocher les autres, eſt un preſtige que connoiſſoient les anciens; Apaturius en donna des preuves dans une décoration de théatre qu'il fit à Tralles, ville de Lydie. Nous en parlerons au mot PERSPECTIVE. C'eſt Vitruve ſeul, *liv. VII. chap.* v. qui nous a conſervé le ſouvenir du peintre Apaturius, ſans nous apprendre ni ſa patrie, ni dans quel tems il vivoit.

Appelle né l'an du monde 3672; il eut au dégré le plus éminent la grace & l'élégance pour caractériſer ſon génie, le plus beau coloris pour imiter parfaitement la nature, le ſecret unique d'un vernis pour augmenter la beauté de ſes couleurs, pour conſerver ſes ouvrages. Il ſe décéla à Protogene par ſa juſteſſe dans le deſſein, en traçant des contours d'une figure (*lineas*) ſur une toile. Il inventa l'art du profil pour cacher les défauts du viſage. Il fournit aux Aſtrologues par ſes portraits, le ſecours de tirer l'horoſcope, ſans qu'ils viſſent les originaux. Il mit le comble à ſa gloire par ſon tableau de la calomnie, & par ſa Vénus Anadyomene, que les Poëtes ont tant célébrée, & qu'Auguſte acheta cent talens, c'eſt-à-dire ſelon le P. Bernard, environ vingt mille guinées, ou ſelon Mrs Belley & Barthelemi, 470000 liv. de notre monnoie. Enfin Appelle contribua lui ſeul plus que tous les autres artiſtes enſemble, à la perfection de la Peinture par ſes ouvrages & par ſes écrits, qui ſubſiſtoient encore du tems de Pline. Contemporain d'Ariſtote & d'Alexandre, l'un le plus grand philoſophe, l'autre le plus grand conquérant qu'il y ait jamais eu dans le monde, Apelle eſt auſſi le plus grand *peintre*.

Il vivoit vers la cent douzieme olympiade; il étoit de Cos ſelon Ovide, d'Epheſe ſuivant Strabon; & ſi l'on en croit Suides, il étoit originaire de Colophon, & devint citoyen d'Epheſe par adoption. Cette diverſité de ſentimens ſemble indiquer que pluſieurs villes ſe diſputoient l'honneur d'avoir donné naiſſance à ce grand *peintre*, comme d'autres villes ſe ſont diſputé l'honneur d'être la patrie d'Homere.

Les habitans de Pergame acheterent des deniers publics, un palais ruiné, où il y avoit quelques peinture d'Apelle, non-ſeulement, dit Solin, pour empêcher les araignées de tendre leurs toiles dans une maiſon que les ouvrages de cet excellent artiſte rendoient reſpectable, mais encore pour les garantir des ordures des oiſeaux. Les citoyens de Pergame firent plus, ils y ſuſpendirent le corps d'Apelle dans un reſeau de fil d'or. On pourroit expliquer ce paſſage en imaginant qu'ils firent couvrir & réparer ce vieux palais, qui ſans doute étoit inhabité, & dont nous dirons aujourd'hui que c'étoit un nid de chauve-ſouris, &c. Par cette explication, le récit de Solin n'auroit rien de ridicule; mais il n'importe, il ſuffit de croire que tous les ſoins qu'on prit, eurent pour objet l'illuſtration de la mémoire d'Apelle, & la conſervation de ſes ouvrages; leur beauté n'étoit rien à la reſſemblance, ce qui fit dire à Apion d'un métopoſcope, qu'il dreſſoit des jugemens certains ſur le front d'une tête tirée de la main d'Apelle.

C'eſt le *peintre* ſur lequel Pline, ainſi que tous les auteurs, s'eſt le plus étendu, & dont il a le mieux parlé. Voici un de ſes paſſages: *Pinxit & quæ pingi non poſſunt, tonitrua, fulgura, fulgetraſque, bronten, aſtrapen: ceraunobolian appellant: inventa eius, & cæteris proficere in arte.* Toutes ces différences de noms données autrefois à la foudre, ne conviennent plus à la ſimplicité de nos principes phyſiques; mais il ſemble que l'art devoit être bien reſſerré dans les grands effets de la nature avant Apelle, ſi elle lui a l'obligation dont parle Pline.

Il avoit repréſenté Alexandre ayant le foudre en main: *digiti eminere videntur, & fulmen extrà tabulam eſſe.* Cette attitude indique un raccourci des plus nobles & des plus heureux, & cette deſcription eſt vraiment faite par un homme de l'art, car Raphaël ne ſe ſeroit pas exprimé autrement, en parlant d'un tableau de Michel-Ange: „ la „ main étoit ſaillante, & le foudre paroiſſoit hors de la toile.

On ne peut ſe réſoudre à quitter Apelle; cet homme qui a réuni tant de qualités du cœur & de l'eſprit, qui a joint l'élevation du talent à celle du génie, & qui a été enfin aſſez grand pour ſe louer ſans partialité, & pour ſe blâmer avec vérité; on ne peut, dis-je le quitter ſans parler de l'idée que donne la deſcription d'un des ſes ouvrages. C'eſt le tableau de Diane & de ſes nymphes, dont

Pline dit : *quibus vicisse Homeri versus videtur idipsum describentis*. L'admiration que l'on a pour Homere, lui que Phidias voulut prendre pour son seul guide dans l'exécution du Jupiter, qui lui fit un honneur immortel, la supériorité que l'antiquité accorde à Apelle, enfin la réunion de ces deux grands hommes fera toujours regretter ce tableau.

Pline parle fort noblement de la *Vénus* d'Apelle, que la mort l'empêcha d'achever, & que personne n'osa finir. „ Elle causoit plus d'admiration, dit-il, que si elle avoit „ été terminée, car on voit dans les traits qui restent, la „ pensée de l'auteur ; & le chagrin que donne ce qui n'est „ point achevé, redouble l'intérêt „.

Le même Pline, pour caractériser encore plus particulierement Apelle, dit de lui, *præcipua ejus in arte venustas fuit*. La maniere qui le rendit ainsi supérieur, consistoit dans la grace, le goût, la fonte, le beau choix, & pour faire usage d'un mot qui réunisse une partie des idées que celui de *venustas* nous donne, dans la morbidezza, terme dont les Italiens ont enrichi la langue des artistes. Quoiqu'il soit difficile de refuser des talens supérieurs à quelques-uns des *peintres* qui ont précédé celui-ci, il faut convenir que toute l'antiquité s'est accordée pour faire son éloge ; la justesse de ses idées, la grandeur de son ame, son caractere enfin, doivent avoir contribué à ce rapport unanime. Il recevoit le sentiment du public pour se corriger, & il l'entendoit sans en être vû ; sa réponse au cordonnier devint sans peine un proverbe, parce qu'elle est une leçon pour tous les hommes ; ils sont trop portés à la décision, & sont en même tems trop paresseux pour étudier.

Enfin Apelle fut *in æmulis benignus*, & ce sentiment lui fit d'autant plus d'honneur, qu'il avoit des rivaux d'un grand mérite. Il trouvoit qu'il manquoit dans tous les ouvrages qu'on lui présentoit, *unam Venerem, quam Græci charita vocant ; cætera omnia contigisse : sed hac soli sibi neminem parem*. Il faut qu'il y ait eu une grande vérité dans ce discours, & qu'Apelle ait possédé véritablement les graces, pour avoir forcé tout le monde d'en convenir, après l'aveu qu'il en avoit fait lui-même. Cependant lorsqu'il s'accordoit si franchement ce qui lui étoit dû, il disoit avec la même vérité, qu'Amphion le surpassoit pour l'ordonnance, & Asclepiodore pour les proportions ou la correction. C'est ainsi que Raphaël, plein de justesse, de grandeur & de graces, parvenu au comble de la gloire, reconnoissoit dans Michel-Ange une fierté dans le goût du dessein qu'il chercha à faire passer dans sa maniere ; & cette circonstance peut servir au parallele de Raphaël & d'Apelle.

Apollodore, athénien, vivoit dans la quatre-vingt-quatorzieme olympiade, l'an du monde 3596. Il fut le premier qui représenta la belle nature, qui à la correction du dessein, mit l'attrait du coloris, cette magie de l'art qui ne permet point à un spectateur de passer indifféremment, mais qui le rappelle & le force pour ainsi dire, de s'arrêter ; Apollodore par son intelligence dans la distribution des ombres & des lumieres, porta la Peinture à un degré de force & de douceur, où elle n'étoit point parvenue avant lui. On admiroit encore du tems de Plutarque, le prêtre prosterné, & l'Ajax foudroyé de ce grand maître. Pline le jeune avoit un vieillard debout de la main de cet artiste, qu'il ne se lassoit point de considérer. En un mot, dit-il dans la description qu'il en fait, tout y est d'une beauté à fixer les yeux des maîtres de l'art, & à charmer les yeux des plus ignorans.

Apollodore profita des lumieres de ceux qui l'avoient précédé. Pline en parle en ces termes, *liv. XXXV. ch. ix. Hic primus species exprimere instituit, primusque gloriam, penicillo jure contulit* : ce que M. de Caylus traduit ainsi : „ Il fut le premier qui exprima la couleur lo„ cale, & qui établit une réputation sur la beauté de son „ pinceau „. On voit par-là, que du tems de Pline, & sans doute dans la Grece, la couleur & le pinceau étoient synonymes, comme ils le sont aujourd'hui. Avant Apollodore, aucun tableau ne mérita d'être regardé, ou de fixer la vue, *quæ teneat oculos*. En un mot, Apollodore ouvrit une nouvelle carriere, donna naissance au beau siecle de la *Peinture*, & fut le premier dont les tableaux aient arrêté & tenu comme immobiles les yeux des spectateurs.

Arcésilas ; il y a eu deux anciens peintres de ce nom, & un statuaire. Le plus illustre des peintres étoit de Paros, & vivoit à peu-près dans le même tems que Polygnote, vers la quatre-vingt-dixieme olympiade. C'est au rapport de Pline, un des plus anciens *peintres* qui aient peint sur la cire & sur l'émail. Pausanias nous apprend qu'entre les choses curieuses qu'on voyoit au Pirée, étoit un tableau d'Arcésilas qui représentoit Léosthene & ses enfans ; c'est ce Léosthene qui commandant l'armée des Athéniens, remporta deux grandes victoires ; l'une en Béotie ; l'autre au-delà des Termopiles, auprès de la ville de Lamia.

Aristide, natif de Thebes, contemporain d'Apelle, est un peu plus ancien. Quoiqu'il n'eût pas ses graces & son coloris, ses ouvrages étoient d'un prix immense. La bataille qu'il peignit des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul cadre jusqu'à cent personnages, fut achetée plus de 78000 liv. de notre monnoie, par le tyran Mnason. Aristide excella sur-tout à exprimer également les passions douces, & les passions fortes de l'ame. Attale donna cent talens, environ vingt mille louis, d'un tableau où il ne s'agissoit que de la seule expression d'une passion languissante. Le même prince offrit six mille grands sesterces, c'est-à-dire environ 750000 liv. d'un autre tableau qui se trouvoit dans le butin que Mummius fit à Corinthe ; le général romain sans connoître le prix des beaux arts, fut si surpris de cette offre splendide, qu'il soupçonna une vertu secrette dans le tableau, & le porta à Rome ; mais cette vertu secrette n'étoit autre chose que le touchant & le pathétique qui régnoit dans ce chef-d'œuvre de l'art. En effet, on ne peut voir certaines situations, sans être ému jusqu'au fond de l'ame. Ce chef-d'œuvre qui représentoit un Bacchus étoit si célebre dans la Grece, qu'il avoit passé en proverbe, ou plûtôt il servoit de comparaison, car on disoit *beau comme le Bacchus*.

Pline parle à sa maniere, c'est-à-dire comme Rubens auroit pû faire d'un tableau de Raphael ; Pline, dis je, parle avec les couleurs d'un grand maître d'un autre tableau, où le célebre artiste de Thebes avoit représenté dans le sac d'une ville, une femme qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le sein. Un enfant, dit-il, à côté d'elle, se traîne à sa mamelle, & va chercher la vie entre les bras de sa mere mourante : le sang qui l'inonde ; le trait qui est encore dans son sein ; cet enfant que l'instinct de la nature jette entre ses bras ; l'inquiétude de cette femme sur le sort de son malheureux fils, qui vient au lieu du lait sucer avidement le sang tout pur ; enfin le combat de la mere contre une mort cruelle ; tous ces objets représentés avec la plus grande vérité, portoient le trouble & l'amertume dans les cœur des personnes les plus indifférentes. Ce tableau étoit digne d'Alexandre, il le fit transporter à Pella, lieu de sa naissance.

Aristolaüs, fils & éleve de Pausias, *severissimis pictoribus fuit*, fut un des *peintres* qui prononça le plus son dessein, & dont la couleur fut la plus fiere, ou plûtôt la plus austere ; car ce terme de *severus*, si souvent répété par Pline, paroît consacré à la Peinture, & paroît répondre pleinement à celui d'*austera*, que nous employons ce me semble, en cas pareil.

Asclépiodore, excellent *peintre*, & dont les tableaux étoient si recherchés, que Mnason tyran d'Elatée, homme vraiment curieux, lui paya trois cens mines, vingt-trois mille cinq cens livres, pour chaque figure de divinités qu'il avoit peintes au nombre de douze ; ce qui fait en tout, trois mille six cens mines, deux cens quatre-vingt-deux mille livres. Le même tyran donna encore à Théomneste autre artiste, cent mines, ou plus de sept mille huit cens livres, pour chaque figure de héros & s'il y en avoit aussi douze, c'étoit quatre-vingt-quatorze mille livres. Asclépiodore & Théomneste paroissent donc se rapporter au tems d'Aristide, & avoir été un peu plus anciens qu'Apelle. On peut placer vers le même tems Amphion, dont Apelle reconnoissoit la supériorité pour l'ordonnance, comme il reconnoissoit la supériorité d'Asclépiodore pour la justesse des proportions.

Athénion de Maronée, étoit éleve de Glaucion de Corinthe : voici, dit Pline, son caractere quant à la peinture : *Austerior colore & in austeritate jucundior, ut in ipsa pictura eruditio eluceat*. Fier, exact, & un peu sec dans sa couleur, cependant agréable à cause du savoir & de l'esprit qu'il mettoit dans ses compositions. Nos *Peintres* devroient bien profiter de cet exemple, pour ne pas négliger les belles-Lettres, dont la connoissance est si propre à rendre leurs travaux recommandables. Nous avons peu de *peintres* savans & instruits comme l'étoient les Grecs ; on peut nommer parmi les Italiens Léonard de Vinci, le Ridolfi, Baglione, Lomazzo, Armenini, Scaramucia, Vazari, & plusieurs autres ; mais les François n'en comptent que trois ou quatre, Dufresnoy, Antoine, & Charles Coypel.

Bularque, fleurissoit du tems de Candaule roi de Lydie, qui lui acheta au poids de l'or un tableau de la défaite des Magnetes ; or Candaule mourut dans la dix-huitieme olympiade, l'an 708 avant l'ere chrétienne. Ainsi

Ba-

Bularchus a vécu postérieurement à l'ere de Rome, & vers l'an 730 avant J. C. Pline en disant que les *peintres* monochromes avoient précédé Bularque, fait clairement entendre que ce fut ce *peintre* qui le premier introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de peinture. C'est donc à-peu-près vers l'an 730 avant J. C. qu'on peut établir l'époque de la peinture polychrome, & vraissemblablement l'époque de la représentation des batailles dans des ouvrages de peinture. Ce fut aussi l'époque du clair obscur; Pline assure qu'au moyen de la pluralité des couleurs qui se firent mutuellement valoir, l'art jusques-là trop uniforme se diversifia & inventa les lumieres & les ombres; mais puisqu'il ajoute que l'usage du coloris, le mélange, & la dégradation des couleurs, ne furent connus que dans la suite il faut que le clair obscur de Bularchus ait été fort imparfait, comme il arrive dans les commencemens d'une découverte.

Caladès vécut à-peu-près dans la cent-sixieme olympiade, & peignit de petits sujets que l'on mettoit sur la scene dans les comédies, *in comicis tabellis*; mais l'usage de ces tableaux nous est inconnu; peut-être qu'à ce terme *comicis*, répond le titre [illegible], donné par Elien *var. hist.* 43. à des *peintres*, qui pour apprêter à rire, représenterent Timothée, général des Athéniens endormi dans sa tente, & par-dessus sa tête la Fortune emportant des villes d'un coup de filet. Dans la pluralité de ces *peintres*, pour un seul sujet de peinture, on découvre d'abord la catachrese d'un pluriel pour un singulier. C'étoit un seul *peintre* [illegible], qui avoit ainsi donné la comédie aux dépens de Timothée, & le *peintre* borné à ces sortes de tableaux comiques, *comicis tabellis*, étoit Caladès. M. du Caylus donne à l'expression de Pline une autre idée, mais qu'il ne propose que comme un doute. Il croit que les ouvrages de Caladès pouvoient être la représentation des principales actions des comédies que l'on devoit donner. C'est un usage que les Italiens pratiquent encore aujourd'hui; car on voit sur la porte de leurs théatres, les endroits les plus intéressans de la piece qu'on doit jouer ce même jour; & cette espece d'annonce représentée en petites figures coloriées sur des bandes de papier, est exposée dès le matin. Le motif aujourd'hui est charlatan; chez les anciens il avoit d'autres objets; l'instruction du peuple; pour le mettre plus au fait de l'action, le desir de le prévenir favorablement, enfin, l'envie de l'occuper quelques momens de plus par des peintures faites avec soin.

Calliclès peignit en petit, selon Pline, de même que Caladès, *parva & Callicles fecit*. Ses tableaux, disoit Varron, n'avoient pas plus de quatre pouces de grandeur & il ne put jamais parvenir à la sublimité d'Euphranor. Il fut donc postérieur à ce dernier; ce qui détruit l'idée où étoit le pere Hardouin, que le *peintre* Calliclès a pu être le même que le sculpteur Calliclès, qui fit la statue de Diagoras, vainqueur aux jeux olympiques, en l'an 464 avant l'ere chrétienne.

Cimon cléonien; il trouva la maniere de faire voir les figures en raccourci, & de varier les attitudes des têtes. Il fut aussi le premier qui représenta les jointures des membres, les veines du corps & les différens plis des draperies. C'est ce qu'en dit Pline, *liv. XXXV. ch. viij.* entrons avec M. de Caylus, dans des détails de l'art que Cimon fit connoître.

La Peinture étoit bornée dans son premier âge à former une tête, un portrait; on ne représentoit encore les têtes que dans un seul aspect, c'est-à-dire de profil. Cimon hasarda le premier d'en dessiner dans toutes sortes de sens contraires à celui-ci; & il mit par ce moyen une grande variété dans la représentation des têtes. Celles qu'il dessinoit regardoient tantôt le spectateur c'est-à-dire, qu'elles se présentoient de face: quelquefois il leur faisoit tourner la vûe vers le ciel, & d'autres fois il les faisoit regarder en-bas. Il ne s'agissoit cependant encore que de positions, & non d'expressions & de sentimens. Le grand art de Cimon consistoit donc à avoir pour ainsi dire, ouvert le premier la porte au raccourci; ce premier pas étoit d'une grande importance, & il méritoit bien qu'on lui en fît honneur. Peut-être fit-il passer dans les attitudes de ses figures la même variété de position qu'il avoit imaginé d'introduire dans ces têtes, quoique Pline n'en dise rien, & qu'il faille en effet ne point trop donner aux Artistes dans ces premiers commencemens de la Peinture, où tout doit marcher pas à pas.

Quant aux autres progrès que Cimon avoit fait faire à la Peinture, ils n'étoient pas moins importans. Il entendit mieux que ceux qui l'avoient précédé, les attachemens sans quoi les figures paroissent un peu roides, & d'une seule piece; défaut ordinaire des Artistes qui ont paru dans tous les tems. Lorsque la Peinture étoit encore dans son enfance, les mains & les bras les, piés & les jambes, les cuisses & les hanches, la tête & le col, *&c.* tout cela dans leurs ouvrages étoit, comme on dit, tout d'une venue, & les figures n'avoient aucun mouvement. Cimon avoit entrevu la nécessité de leur en prêter: il avoit commencé par donner à ses têtes des mouvemens diversifiés; il étendit cet art aux autres parties de ses figures; ce qui ne pouvoit se faire qu'en attachant avec justesse chaque membre ensemble.

Venas protulit, dit Pline; il fit paroître les veines, c'est-à-dire, que s'étant apperçu des effets que le mouvement produit sur le naturel, en changeant la situation des muscles toutes les fois que la figure prend une nouvelle situation, il essaya d'en enrichir la Peinture; il commença par la représentation des veines; il étoit bien près de connoître l'usage & l'office des muscles. Comme l'art de la Peinture n'avoit point fait ce même progrès dans le dessein, il n'est pas vraissemblable que le mot *venæ* soit ici une expression figurée de Pline, pour signifier que Cimon avoit animé la couleur, & qu'il y avoit pour ainsi dire mis du sang.

Præter ea, in veste & rugas & sinus invenit, ajoute Pline. Avant Cimon tout étoit comme l'on voit extrêmement informe dans la Peinture: les figures vues de profil, ne savoient se présenter que dans un seul aspect les habillemens étoient exprimés tout aussi simplement; une draperie n'étoit qu'un simple morceau d'étoffe qui n'offroit qu'une surface unie. Entre les mains de Cimon, cette draperie prend un caractere; il s'y forma des plis; on y voit des parties enfoncées, d'autres parties éminentes qui forment des sinuosités, telles que la nature les donne, & que doit prendre une étoffe jettée sur un corps qui a du relief.

Pline a écrit de la Peinture comme auroit pû faire un homme de l'art qui auroit eu son génie. Il s'attache moins à donner l'énumération & la description des ouvrages qu'à établir le caractere de chaque maître; & quoiqu'il le fasse avec une extrème concision, chaque *peintre* est caractérisé & rendu reconnoissable. Voici tout le passage de Pline: *Hic, Cimon, catagrapha invenit, hoc est obliquas imagines, & variè formare vultus, respicientes, suscipientes, & despicientes; articulis etiam membra distinxit, venas protulit, præterque in veste & rugas & sinus invenit.* Il faut donc entendre par le mot grec *catagrapha*, & en latin *obliquas imagines*, non ces visages ou des figures de profil, comme le pere Hardouin le croit, mais des têtes vûes en raccourci. Le mot *imago* ne doit point être pris ici pour une figure, mais seulement pour une tête, un portrait.

Cléophante de Corinthe, est l'inventeur de la peinture monochrome, ou proprement dite. Il débuta par colorier les traits du visage avec de la terre cuite & broyée; ainsi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en usage. Les autres *peintres* monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de tems en tems dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être aussi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le présumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvû qu'on n'admette point dans les leurs l'usage du clair obscur, dont la découverte accompagna l'introduction de la peinture polychrome, ou de la pluralité des couleurs.

Clésidès vivoit vers l'an du monde 3700. On rapporte que voulant se vanger de la reine Stratonice, femme d'Antiochus I. du nom, roi de Syrie, il la représenta dans une attitude indécente, & exposa son tableau en public: mais cette princesse étoit peinte avec tant de charmes dans ce tableau de Clésidès, que sa vanité, ou peut-être son bon caractere, lui persuada de pardonner à la témérité de l'artiste, de le récompenser, & de laisser son ouvrage où il l'avoit placé. Quoi qu'il en soit elle montra beaucoup de grandeur & de sagesse, en ne punissant point Clésides qui l'avoit peinte entre les bras d'un pêcheur qu'on l'accusoit d'aimer, & qui avoit exposé son tableau sur le port d'Ephèse. Michel-Ange, Paul Veronese, le Zuchero, & quelques autres modernes, n'ont que trop imité Clésidès, pour satisfaire leur vengeance.

Craterus d'Athènes, avoit un talent particulier pour peindre merveilleusement le grotesque, & il orna de ses ouvrages en ce genre le Panthéon d'Athènes, cet édifice superbe où l'on faisoit tous les préparatifs pour la célébration des fêtes solemnelles. Craterus est le Tamers des Athéniens.

Ctési-

Ctésileque, disciple d'Apelle, *petulanti picturâ innotuit*, se fit connoître par la fougue du pinceau, obéissant à la vivacité du genie; c'est ainsi que M. de Caylus traduit ce passage, un peu en amateur de peinture; mais il reconnoît avec raison que l'on peut lui donner un autre sens, car Pline ajoute tout de suite, *Jove Liberum parturiente depictu mitrato & muliebriter ingemiscente inter obstetricia dearum*. Cette peinture ridicule pour un dieu comme Jupiter, est forte pour un payen, & peut être surement traitée d'insolente; car peut-on penser autrement d'un tableau qui représente le maître des dieux accouchant de Bacchus, & coëffé en femme, avec les contorsions de celles qui sont en travail, & avec le cortege des déesses pour accoucheuses? Ctésilde, avonsnous dit ci-dessus, peignit une reine d'Egypte dans une attitude encore plus indécente; mais ce n'étoit qu'une reine, & il la peignit très-belle. Pline dans son histoire met en contraste ces peintres téméraires avec Habron qui peignit la Concorde & l'Amitié, avec Nicéarque qui représenta Hercule confus, honteux de ses accès de rage, & avec d'autres artistes qui avoient consacré leurs ouvrages à la gloire de la vertu ou de la religion.

Cydias de Cythnos, étoit contemporain d'Euphranor, & comme lui *peintre* encaustique, il fit entr'autres ouvrages un tableau des Argonautes.

Damophile & *Gorgasus* sont joints ensemble dans Pline; c'étoient deux habiles ouvriers en plastique, & en même tems ils étoient *peintres*. Ils mirent des ornemens de l'un & l'autre genre au temple de Cérès, ornemens de plastique au haut de l'édifice, & ornemens de peinture à fresque sur les murs intérieurs avec une inscription en vers grecs, qui marquoit que le côté droit étoit l'ouvrage de Damophile, & le côté gauche l'ouvrage de Gorgasus. Avant l'arrivée de ces deux *peintres* grecs à Rome, les temples de la ville n'avoient eu, suivant la remarque de Pline, que des ornemens de goût étrusque c'est-à-dire des ouvrages de plastique & de sculpture à l'ancienne façon des Etrusques, & non des ouvrages de peinture, qui dans l'Etrurie même étoient d'un goût grec. On peut donc placer au tems de Damophile & de Gorgasus l'introduction & l'époque de la Peinture dans la ville de Rome, vers l'an 424 avant l'ere chrétienne.

Démon, natif d'Athènes, vivoit du tems de Parrhasius & de Socrate, vers la 93 olympiade, & environ 408 ans avant J. C. Il s'attachoit fort à l'expression, & fit plusieurs tableaux qu'on estima beaucoup. Il y en avoit entr'autres un à Rome qui représentoit un prêtre de Cybele, que Tibere acheta 60 grands sesterces. *Démon* fit aussi un tableau d'Ajax en concurrence avec Timanthe, mais l'Ajax de Timanthe fut préféré.

Denys ou plutôt *Dionysius*, de Colophone, ne fit que des portraits, & jamais des tableaux, d'où lui vint à juste titre, dit Pline, *liv. XXXV. ch. x.* le surnom d'*antropographus*, c'est-à-dire, *peintre* d'hommes. Nous avons eu dans le xvj. siecle, un *peintre* flamand semblable en cela de fait & de nom (car on le nommoit en latin *Dionysius*) au *peintre* de Pline & les deux Denys ne sont pas les seuls qui aient préféré ce genre de peinture à tout autre, par la raison qu'il est le plus lucratif, mais ce n'est pas le plus honorable.

Erigonus, broyeur de couleurs de Néalcès, devint un très-bon *peintre*, & eut pour éleve Pausias, qui se rendit célebre; c'est ainsi que Polidore, après avoir porté le mortier aux disciples de Raphael, se sentit en quelque sorte inspiré à la vue des merveilles qui s'opéroient sous ses yeux, étudia la Peinture, dessina l'antique, devint à son tour éleve de Raphael, & eut le plus de part à l'exécution des loges de ce grand maître.

Eumarus d'Athènes, *peintre* monochrome, est nommé dans Pline avec Cimon de Cléone. Eumarus marqua le premier dans la peinture la différence de l'homme & de la femme, dont on ne peignoit auparavant que la tête & le buste; il osa aussi ébaucher toutes sortes de figures, les autres *peintres* s'étant toujours bornés à celle de l'homme. Cimon enchérit sur les découvertes d'Eumarus, il inventa les divers aspects du visage, distingua l'emmanchement des membres, fit paroître les veines à-travers la peau, & trouva même le jet des draperies. *Voyez son article*.

Euphranor, natif des environs de Corinthe dans l'isthme, fleurissoit dans la cent quatrieme olympiade, & fut en même tems célebre statuaire, & célebre peintre encaustique. On trouve les deux genres réunis dans les artistes de l'antiquité, comme ils ont été depuis Michel-Ange à la renaissance de la Peinture. Euphranor fut le premier qui donna dans ses tableaux un air frappant de grandeur à ses têtes de héros & à toute leur personne, & le premier qui employa dans l'encaustique, la justesse des proportions que Parrhasius avoit introduite dans la peinture ordinaire.

Pline parlant d'Euphranor, en dit tout ce qu'on en peut dire de flatteur pour un artiste. Voici ses paroles: *Docilis ac laboriosus, & in quocumque genere excellens, ac sibi æqualis*. Si ces épithetes se rapportoient à l'art, le Dominiquain pourroit lui servir de comparaison. Docile aux leçons de la nature, le travail ne l'effrayoit point; une persévérance & une étude constante de cette même nature, l'ont élevé au-dessus des autres artistes. Pline regarde Euphranor comme le premier qui a donné aux héros un caractere qui leur fût convenable, *hic primus videtur expressisse dignitates heroum*. Il seroit aisé d'en conclure que tous les héros représentés avant lui, n'avoient pas mérité les éloges que Pline lui-même a donnés aux artistes plus anciens; cependant l'on ne doit reprocher à l'historien naturaliste qu'une façon de parler trop générale, & un peu trop répétée; on peut dire sur le cas présent, qu'il y a plusieurs degrés dans l'excellence. Titien est un grand *peintre* de portraits: Vandik a mis dans ce genre plus de finesse, de délicatesse & de vérité. Titien n'en est pas pour cela un *peintre* médiocre. Mais ce dont il faut savoir un très-grand gré à Pline, c'est la critique dont il accompagne assez souvent ses éloges; car après avoir dit d'Euphranor, *usurpasse symmetriam*, c'est-à-dire qu'il s'étoit fait une maniere dont il ne sortoit point; il ajoute: *sed fuit universitate corporum exilior, capitibus, articulisque grandior*. Cette maniere étoit apparemment dans le goût de celle que nous a laissé le Parmesan; je sais qu'elle est peut-être blâmée, mais elle est bien élégante. Il est vrai qu'on ne peut reprocher au *peintre* moderne d'avoir fait comme Euphranor, ses têtes trop fortes, & ses emmanchemens trop noutris.

Euphranor a écrit plusieurs traités sur les proportions & les couleurs. Il est singulier qu'un *peintre* qui a mérité qu'on le reprît sur les proportions, ait écrit sur cette matiere; cependant la même chose est arrivée depuis le renouvellement des arts à Albert Durer.

Gorgasus & *Damophile*, habiles ouvriers en plastique, & en même tems *peintres*, sont joints ensemble dans Pline. *Voyez* ci dessus *Damophile* & *Gorgasus*.

Ludius, *peintre* d'Ardéa, paroît avoir vécu pour le plus tard vers l'an 765 avant l'ere chrétienne. Il ne faut pas oublier, dit Pline, *liv. XXXV. ch. x.* le *peintre* du temple d'Ardéa, ville du Latium, sur-tout puisqu'elle l'honora, continue-t-il, du droit de bourgeoisie, & d'une inscription en vers qu'on joignit à son ouvrage. Comme l'inscription & la peinture à fresque se voyoient encore sur les ruines du temple au tems de Pline, il nous a conservé l'inscription en quatre anciens vers latins; elle porte que le *peintre* étoit Ludius, originaire d'Etolie. Qui, dit-il, ailleurs, il subsiste encore aujourd'hui dans le temple d'Ardéa des peintures plus anciennes que la ville de Rome, & il n'y en a point qui m'étonnent comme celle-ci, de se conserver si long-tems avec leur fraîcheur, sans qu'il y ait de toît qui les couvre.

Il parle ensuite de quelques peintures du même Ludius extrémement belles, & également bien conservées à Lanuvium, autre ville du Latium, & d'autres peintures encore plus anciennes, qu'on voyoit à Cæré ville d'Etrurie. Quiconque voudra, conclut-il, les examiner avec attention, conviendra qu'il n'y a point d'art qui se soit perfectionné plus vîte, puisqu'il paroît que la Peinture n'étoit point encore connue du tems de la guerre de Troie. Ce raisonnement suppose une origine grecque aux peintures de Cære, comme à celles d'Ardéa; à la peinture étrusque, comme à la peinture latine.

Lysippe d'Egine, *peintre* encaustique, vécut entre Polygnote & le sculpteur Aristide, c'est-à-dire, entre l'an 430 & l'an 400 avant l'ere chrétienne. Un de ses tableaux qu'on voyoit à Rome, portoit pour inscription *Lysippe m'a fait avec le feu*; c'est la plus ancienne des trois inscriptions, *un tel m'a fait*, qui paroissent à Pline des inscriptions singulieres dans l'antiquité, au lieu de la formule plus modeste, *un tel me faisoit*. Les deux autres inscriptions étoient l'une au bas d'une table qu'on voyoit à Rome au comice, & qu'on donnoit à Nicias; l'autre qui lui servoit de pendant, étoit l'ouvrage de Philocharès: voici présentement la remarque de Pline sur ces trois inscriptions dans sa préface de l'histoire naturelle.

„ Vous trouverez, dit-il, dans la suite de cette histoi-
„ re, que les maîtres de l'art, après avoir travaillé &
„ terminé des chefs-d'œuvres de peinture & de sculptu-
„ re, que nous ne pouvons nous lasser d'admirer, y
„ mettoient pour toute inscription les paroles suivantes,
„ qui donnoient marques des ouvrages imparfaits: *Apel-*
„ *le*

„ *le ou Polyclete faisoit cela*. C'étoit donner leur travail comme une ébauche, se ménager une ressource contre la critique, & se réserver jusqu'à la mort le droit de retoucher & de corriger ce qu'on auroit pu y trouver de défectueux; conduite pleine de modestie & de sagesse, d'avoir employé partout des inscriptions pareilles, comme si chaque ouvrage particulier eût été le dernier de leur vie, & que la mort les eût empêchés d'y mettre la derniere main. Je crois que l'inscription précise & déterminée, *un tel l'a fait*, n'a eu lieu qu'en trois occasions. Plus cette derniere formule annonçoit un homme content de la bonté de ses ouvrages, plus elle lui attiroit de censeurs & d'envieux „.

Ainsi parle Pline, dont les yeux, peut-être quelquefois trop délicats, étoient blessés des plus petites apparences de vanité & d'amour-propre.

Méchopane étoit éleve de Pausias: *Sunt quibus placeat diligentiâ quam intelligunt soli artifices, alias durus in coloribus, & sile multus*. Ces termes veulent dire que sa couleur a été crue, & qu'il a trop donné dans le jaune: les modernes offrent sans peine de pareils exemples; mais l'intelligence, les soins ou la précision, qui ne sont connus que des seuls artistes, présentent une vue bien délicate & bien vraie.

Mélanthius. Plutarque rapporte que Aratus, qui aimoit la peinture, & qui s'y connoissoit, ayant délivré Sicyone sa patrie des tyrans qui l'opprimoient, résolut de détruire les monumens qui rappelloient leur souvenir. Il y avoit dans la ville un tableau fameux, où Mélanthius aidé de ses éleves, parmi lesquels étoit Apelle, avoit représenté Aristrate l'un de ces tyrans, monté sur un char de triomphe.

Dans le premier moment Aratus ordonna de le détruire; mais se rendant bientôt aux raisons de Néalque, *peintre* habile, qui demandoit grace pour une aussi belle peinture, & qui lui faisoit entendre que la guerre qu'il avoit déclarée aux tyrans, ne devoit pas s'étendre aux arts, il le fit consentir que la seule figure d'Aristrate seroit effacée; ainsi on laissa subsister celle de la Victoire & le char; & Néalque qui s'étoit chargé de cette opération, mit seulement une palme à la place de la figure, & cela par respect pour un ouvrage sur lequel il ne croyoit pas que personne osât mettre la main.

Dans ce dernier passage on voit deux témoignages bien précis de la considération dans laquelle étoient chez les Grecs les ouvrages des grands maîtres. Un prince fait céder des raisons d'état & de politique à la conservation d'un tableau dont la mémoire étoit odieuse, mais qui n'en étoit pas moins admirable par la beauté de son exécution. Un *peintre* habile en reconnoît l'excellence, & préfere la gloire d'avoir contribué à sa conservation, à celle qu'il auroit pu acquérir en le peignant de nouveau, ou du moins en y mettant une nouvelle figure de sa façon.

Au reste, Pline nomme Mélanthius au nombre des *peintres* dont les chefs-d'œuvres avoient été faits avec quatre couleurs seulement. Plutarque ajoute que dans le tableau du tyran de Sicyone, Mélanthius y travailla conjointement avec les autres de sa volée, mais qu'Apelle, qui étoit du nombre, n'y toucha que du bout du doigt; c'est apparemment parce qu'il étoit encore trop jeune.

Métrodore fut choisi par les Athéniens pour être envoyé à Paul Emile, qui après avoir pris Persée, roi de Macédoine, leur avoit demandé deux hommes de mérite, l'un pour l'éducation de ses enfans, & l'autre pour peindre son triomphe. Il témoigna souhaiter ardemment que le précepteur fût un excellent philosophe. Les Athéniens lui envoyerent *Metrodore* qui excelloit tout ensemble, & dans la Philosophie, & dans la Peinture. Paul Emile fut très-content à ces deux égards, de leur choix: c'est Pline qui raconte ce fait, *liv. XXXV. ch. xj.* mais sans entrer dans d'autres détails sur les ouvrages de *Métrodore*; ce qu'on peut dire de certain, c'est que s'il a réussi dans ses tableaux, comme dans son éleve P. Scipion, il faut le regarder comme un des grands peintres de l'antiquité. Le P. Hardouin n'a commis que des erreurs au sujet de ce philosophe & de cet artiste, qui fleurissoit dans la 150e olympiade.

Micon étoit contemporain, rival & ami de Polygnote. Pline nous apprend que tous les deux furent les premiers qui firent usage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à fresque ce célebre portique d'Athènes, qui de la variété de ses peintures, fut nommé le *Pœcile*; mais Micon se fit payer de son travail, au lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompense que l'honneur d'avoir réussi.

Néalcès s'acquit une très-grande réputation par la beauté de ses ouvrages, & entr'autres par son tableau de Vénus. Il étoit également ingénieux & solide dans son art. Il représenta la bataille navale des Egyptiens contre les Perses; & comme il vouloit faire connoître que l'action s'étoit passée sur le Nil, dont les eaux sont semblables à celles de la mer, il peignit sur le bord de l'eau un âne qui bûvoit, & tout auprès un crocodile qui le guettoit pour se jetter sur lui. Secondé comme Protogène par le hasard, il ne vint à-bout, à ce qu'on dit, de représenter l'écume d'un cheval échauffé, qu'en jettant de dépit son pinceau sur son ouvrage; Pline parle beaucoup de Néalcès dans son *hist. nat. liv. XXXV. ch. xj.*

Nicias d'Athènes, habile peintre encaustique, éleve d'Antidotus, vivoit comme Apelle à la cent douzieme olympiade, l'an 332 avant l'ere chrétienne. Il se distingua parmi les célebres artistes de ce tems florissant de la Peinture. Il fut le premier qui employa parmi ses couleurs, la céruse brûlée. On dit qu'il excelloit en particulier à peindre les femmes. On avoit de lui un grand nombre de tableaux extrêmement estimés, entr'autres celui où il avoit peint la descente d'Ulysse aux enfers. Il refusa d'un de ses tableaux 60 talens, 282000. l. que le roi Ptolomée lui offroit.

Praxitele faisoit un si grand cas de la composition dont Nicias avoit le secret, & qu'il appliquoit sur les statues de marbre, que celles de ses statues où Nicias avoit mis la main, méritoient, selon lui, la préférence sur toutes autres. Voilà ce que dit le texte de Pline, *liv. XXXV. chap. xj.* Nous ne connoissons plus cette pratique; & comme nous n'imaginons pas que des vernis ou quelqu'autre préparation semblable, puisse être appliquée sur une statue de marbre sans lui nuire, nous croyons trouver dans ce passage quelque chose d'absurde; cependant il s'agit ici d'un vernis qui étoit peut-être une composition de cire préparée.

Mais il y a de bien plus grands éloges à faire de Nicias, ces *lumen & umbras custodivit*; il conserva avec soin la vérité de la lumiere & celle des ombres, c'est-à-dire qu'il a parfaitement entendu le clair obscur, & par une suite nécessaire, les figures de ses tableaux prenoient un grand relief, & les corps paroissoient saillans, *atque ut eminerent è tabulis picturæ, maximè curavit*. On croiroit que Pline, dans ce passage feroit l'éloge de Polydore.

Nicias joignit à ces grandes parties, celle de bien rendre les quadrupedes, & principalement les chiens. Nos modernes ne nous fournissent aucun objet de comparaison; car ceux qui ont excellé à peindre les animaux, n'ont ordinairement choisi ce genre de travail, que par la raison qu'ils étoient foibles dans l'expression des figures, & pour ainsi dire incapables de traiter les sujets de l'histoire & les grandes passions. Il est vrai que Rubens se plaisoit à peindre des animaux, & c'est à ses leçons que nous devons le fameux Sneyders; mais ces sortes d'exemples sont rares.

Parmi les tableaux les plus estimés de Nicias, on admiroit sur-tout celui où il avoit peint la descente d'Ulysse aux enfers. Il refusa de ce tableau 60 talens, 282000. liv. que le roi Ptolomée lui offroit, & en fit présent à sa patrie.

Les Athéniens, par reconnoissance, éleverent un tombeau à sa gloire, & lui accorderent les honneurs de la sépulture aux dépens du public, comme à Conon, à Timothée, à Miltiade, à Cimon, à Harmodius, & à Aristogiton. On trouvera d'autres détails assez étendus sur cet admirable peintre dans Pline, Ælien, Pausanias, Stobée & Plutarque.

Nicomaque, fils & éleve d'Aristodeme, étoit un peu plus ancien qu'Apelle. On achetoit ses tableaux pour leur grande beauté, des sommes immenses, *tabulæ singulæ oppidorum venibant opibus*, dit Pline, & cependant personne n'avoit plus de facilité & de promptitude dans l'exécution. Aristote tyran de Sicyone, l'avoit choisi pour orner de tableaux un monument qu'il faisoit élever au poëte Teleste, & il étoit convenu du prix avec Nicomaque, à condition néanmoins que l'ouvrage seroit achevé dans un tems fixe. Nicomaque ne se rendit sur le lieu pour y travailler, que peu de jours avant celui où il devoit livrer l'ouvrage. Le tyran irrité alloit le faire punir, mais le peintre tint parole, & dans ce peu de jours, il acheva ses tableaux avec un art admirable & une merveilleuse célérité; *celeritate & arte mirâ*, ajoute le même Pline. Les tableaux de Nicomaque, & les vers d'Homere, dit Plutarque, dans la vie de Timoléon, outre les perfections & les graces dont ils brillent, ont encore cet avantage, qu'ils paroissent n'avoir couté ni travail, ni peine à leur auteur.

Il fut le premier qui peignit Ulysse avec un bonnet, & tel qu'on le retrouve dans des médailles de la famille Mamilia, rapportées par Vaillant, *Famil. Roman.* Mamilia, 2. 3. 4. aux années 614 & 626 de Rome, environ deux cens ans après les ouvrages de Nicomachus.

Nicophanes, dit Pline, fut si élégant, si précis, que peu de peintres ont égalé ses agrémens, & jamais il ne s'est écarté de la dignité ni de la noblesse de l'art. *Nicophanes elegans & concinnus, ita ut venustate ei pauci comparentur. Cothurnus ei, & gravitas artis.*

Pamphile, de Macédoine; éleve d'Eupompus, & contemporain de Zeuxis, & de Parrhasius qu'on place ensemble vers la 115e olympiade, c'est-à-dire vers l'an du monde 3624, fut le premier peintre versé dans tous les genres de Science & de Litterature. Il a mérité que Pline dît de lui: *primus in picturâ omnibus litteris eruditus, præcipuè arithmeticæ & geometricæ sine quibus negabat artem perfici posse.* Il avoit bien raison, puisque les regles de la Perspective dont les Peintres font continuellement usage, & celles de l'Architecture qu'ils sont quelquefois obligés d'employer, appartiennent les unes & les autres à la Géometrie. Or, la nécessité de la Géométrie la plus simple & la plus élémentaire, entraîne la nécessité de l'Arithmétique, pour le calcul des angles & des côtés des figures.

Pamphile fut *primus in picturâ*, mais d'une façon dont nos Peintres devroient tâcher d'approcher; c'est qu'étant savant dans son art, il fut *omnibus litteris eruditus*. Il eut le crédit d'établir à Sicyone, ensuite dans toute la Grece, une espece d'académie où les seuls enfans nobles & de condition libre, qui auroient quelque disposition pour les beaux Arts, seroient instruits soigneusement avec ordre de commencer par apprendre les principes du dessein sur des tablettes de bouis, & défenses aux esclaves d'exercer le bel art de la Peinture.

Enfin, Pamphile mit cet art *in primum gradum liberalium*, Pline l'appelle aussi un art *noble & distingué* qui avoit excité l'empressement des rois & des peuples. Il aime qu'elle fasse briller l'érudition au préjudice même du coloris: il joint avec complaisance au titre de peintre celui de philosophe dans la personne de Métrodore, & celui d'écrivain dans Parrhasius, dans Euphranor, dans Apelle & dans les autres. Quelquefois même il semble préférer la Peinture à la Poésie; la Diane d'Apelle au milieu de ses nymphes qui sacrifient, paroît, dit-il, l'emporter sur la Diane d'Homere, lequel a décrit le même spectacle. Si les vers grecs qui subsistoient à la louange de la Vénus Anadyomene du même Apelle, avoient prévalu sur le tableau qui ne subsistoit plus, ils rendoient toujours hommage à sa gloire.

Cependant il semble que nos Artistes pensent bien différemment, & qu'ils secouent la littérature & les sciences comme un joug pénible, pour se livrer entierement aux opérations de l'œil & de la main. Leur préjugé contre l'étude paroît bien difficile à déraciner, parce que malheureusement presque tous ceux qui ont eu des lettres, n'ont pas excellé dans l'art; mais l'exemple de Léonard de Vinci & de quelques autres modernes suffiroit, indépendamment de l'exemple des anciens, pour justifier qu'il est possible à un grand peintre d'être savant. Enfin, sans savoir comme Hippias, tous les Arts & toutes les Sciences; il y a des degrés entre cet éloge, & une ignorance que l'on ne peut jamais pardonner.

Au reste, Pamphile après avoir élevé des especes d'académies dans la Grece, ne prit point d'éleves, qu'à raison de dix ans d'apprentissage, & d'un talent soit par année, soit pour les dix années de leçon; car le texte de Pline est susceptible de ces deux sens. Il est cependant vraissemblable, qu'il faut entendre un talent attique par chaque année. Le talent attique est évalué par MM Belles & Barthélemy à environ quatre mille sept cens livres de notre monnoie actuelle 1760; le docteur Bernard l'évalue à deux cens six livres sterlings cinq shellings. Ce fut à ce prix qu'Apelle entra dans l'école de Pamphile, & ce fut un nouveau surcroit de gloire pour le maître. Il eut encore l'avantage d'avoir Mélanthius pour disciple, ce Mélanthius dont Pline dit que les tableaux étoient hors de prix. Pausanias fut aussi son éleve; nous n'oublierons pas son article.

On admiroit plusieurs ouvrages de Pamphile, entr'autres son Ulysse dans une barque; son tableau de la confédération des Grecs; celui de la bataille de Phlius au midi de Sicyone, aujourd'hui *Phoica*; celui de la victoire des Athéniens contre les Perses, &c. Ajoutons-y un portrait de famille dont Pline parle, c'est à dire un groupe ou une ordonnance de plusieurs parens; c'est le seul exemple de cette espece rapporté par les anciens, non que la chose n'ait été facile & naturelle; mais parce qu'elle n'étoit point en usage du-moins chez les Romains, qui remplissoient leur *atrium* ou le vestibule de leurs maisons de simples bustes.

Panée ou *Panænus*, comme dit Pausanias, frere du fameux Phidias fleurissoit dans la 55e. olympiade, ou l'an du monde 3560 Il peignit avec une grande distinction la fameuse journée de Marathon, où les Athéniens défirent en bataille rangée toute l'armée des Perses. Les principaux chefs de part & d'autre étoient dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte ressemblance; c'est de là que Pline infere les progrès & la perfection de l'art, qui néanmoins se perfectionna beaucoup dans la suite.

Ce fut de son tems que les concours pour le prix de la Peinture furent établis à Corinthe & à Delphes, tant les Grecs étoient déja attentifs à entretenir l'émulation des beaux arts par tous les moyens les plus propres à les faire fleurir. Panænus se mit le premier sur les rangs avec Timagoras de Chalcis, pour disputer le prix à Delphes dans les jeux pythiens. Timagoras demeura vainqueur; c'est un fait, ajoute Pline, prouvé par une piece de vers du même Timagoras, qui est fort ancienne; elle a dû précéder d'environ cinq cens cinquante ans le tems où Pline écrivoit, si nous plaçons la victoire de Timagoras vers la xxviij. pythiade, ou l'an 474 avant Jesus-Christ.

Panænus devoit même être assez jeune l'an 474, seize ans après la bataille de Marathon, puisqu'il est encore question de lui à la lxxxiij. olympiade, l'an 448, qu'il peignit à Elis la partie concave du bouclier d'une Minerve, statue faite par Colotès, disciple de Phidias. Si ce mélange de Peinture & de Sculpture dans un même ouvrage révolte aujourd'hui notre délicatesse; si nous condamnons comme inutiles & comme cachés à la vûe du spectateur, des ornemens qui ont pû cependant être presque aussi visibles en dedans qu'en-dehors d'un bouclier, du-moins gardons-nous bien d'étendre nos reproches jusqu'à l'historien, ou seroit le blâmer de son attention à nous transmettre les anciens usages & d'une exactitude qui fait son mérite & sa gloire.

Panænus fit encore des peintures à fresque à un temple de Minerve dans l'Elide, & Phidias son frere, ce sculpteur si célebre, avoit aussi exercé l'art de la Peinture; il avoit peint dans Athènes, l'olympien, c'est-à-dire Périclès, *olympium Periclem, dignum cognomine*, pour me servir des termes de Pline. Hist. nat. *liv. XXXIV. chap. viij.*

Parrhasius, natif d'Ephèse, fils & disciple d'Evenor, contemporain & rival de Zeuxis, fleurissoit dans les beaux jours de la Peinture, vers l'an du monde 3564, environ quatre cens ans avant Jesus-Christ. Ce fameux artiste réussissoit parfaitement dans le dessein, dans l'observation exacte des proportions, dans la noblesse des attitudes, l'expression des passions, le finissement & l'arrondissement des figures, la beauté & le moëleux des contours; en tout cela, dit Pline, il a surpassé ses prédécesseurs, & égala tous ceux qui l'ont suivi.

Le tableau allégorique que cet homme célebre fit du peuple d'Athènes brilloit de mille traits ingénieux, & montroit dans le peintre une richesse d'imagination inépuisable: car ne voulant rien oublier touchant le caractere de cette nation, il la représenta d'un côté bizarre, colere, injuste, inconstante; & de l'autre humaine, docile, & sensible à la pitié, dans certain tems fiere, hardie, glorieuse, & d'autresfois basse, lâche, & timide; voilà un tableau d'après nature.

C'est dommage que Parrhasius ait deshonoré son pinceau, en représentant par délassement les objets les plus infâmes: *ubique celeber*, comme dit Pline d'Arellius, *nisi flagitiis insignem corrupisset artem*; ce que fit en effet le peintre d'Ephèse par sa peinture licencieuse d'Atalante avec Méléagre son époux, dont Tibere donna cent cinquante mille livres de notre monnoie, & plaça cette peinture dans son appartement favori.

C'est encore dommage que cet homme si célebre ait montré dans sa conduite trop d'orgueil & de présomption. On la blame peut-être à tort de sa magnificence sur toute sa personne. On peut aussi lui passer son bon mot dans sa dispute avec Timanthe; il s'agissoit d'un prix en faveur du meilleur tableau, dont le sujet étoit Ajax outré de colere contre les Grecs, de ce qu'ils avoient accordé les armes d'Achille à Ulysse. Le prix fut adjugé à Timanthe. „ Je lui cede volontiers la victoire, dit le „ peintre d'Ephèse, mais je suis fâché que le fils de Té„ lamon ait reçu de nouveau le même outrage qu'il es„ suya jadis fort injustement „.

On voit par ce propos que Parrhasius étoit un homme de beaucoup d'esprit; mais c'étoit sans doute un artiste

de

du premier ordre, puisque Pline commence son éloge par ces mots remarquables, qui disent tant de choses: *primus symmetriam picturæ dedit*; ces paroles signifient, que les airs de tête de ce *peintre* étoient piquans, qu'il ajustoit les cheveux avec autant de noblesse que de légereté; que ses bouches étoient aimables, & que son trait étoit aussi coulant que ses contours étoient justes; c'est le sublime de la peinture: *hæc est in picturâ sublimitas; hanc ei gloriam concessêre Antigonus & Xenocrates, qui de picturâ scripsêre*. Dans son tableau de deux enfans, on trouvoit l'image même de la sécurité & de la simplicité de l'âge, *securitas & simplicitas ætatis*. Il faut que ces enfans aient été bien rendus pour avoir inspiré des expressions qui peignoient à leur tour cette peinture. C'est dommage que dans un artiste de cet ordre, *nemo insolentius & arrogantius sit usus gloriâ artis*. Il se donna le nom d'*abrodiætos*, le délicat, le voluptueux, en se déclarant le prince d'un art qu'il avoit presque porté à sa perfection. En effet, on ne lit point sans plaisir, tout ce que disent de ce grand maître Pline, Diodore de Sicile, Xénophon, Athénée, Elien, Quintilien, & parmi les modernes Carlo-Dati; mais on n'est point fâché de voir l'orgueil de Parrhasius puni, quand il fut vaincu par Timanthe, dans le cas dont j'ai parlé ci-dessus; cas d'autant plus important à sa gloire, que les juges établis pour le concours des arts dans la Grece, ne pouvoient être soupçonnés d'ignorance ou de partialité.

Pausias, natif de Sicyone, fils de Brìtès & son éleve, fleurissoit vers la cj. olympiade. Il se distingua dans la peinture encaustique, & en décora le premier les voûtes & les lambris, *pinxit & ille penicillo parietes Thespiis*, dit Pline *l. xj.* C'étoit peut-être le temple des Muses que l'on voyoit à Thespies, au-bas de l'Hélicon. Polygnote avoit orné avant lui ce même lieu de ses ouvrages; le tems les avoit apparemment dégradés ou effacés. On chargea Pausias de les refaire, & ces tableaux perdirent beaucoup à la comparaison, *quoniam non suo genere certasset*; mais il décora le premier les murs intérieurs des appartemens avec un succès distingué; c'est ce genre que Ludius fit ensuite connoître à Rome. Pausias y apportoit la plus grande facilité, car il peignit un tableau de ce genre en un jour; il est vrai que ce tableau représentoit un enfant, dont les chairs mollettes, rondes, & pleines de lait, n'exigent qu'une forme générale sans aucun détail intérieur, sans aucune expression composée, enfin sans aucune étude de muscles & d'emmanchemens.

Quand l'occasion le demandoit, Pausias terminoit ses beaux ouvrages avec beaucoup de mouvement dans sa composition & d'effet dans la couleur. On admiroit de sa main, dans les portiques de Pompée, un tableau représentant un sacrifice de bœuf, parmi lesquels étoit un bœuf de front dont on voyoit toute la longueur: on y remarquoit sur-tout la hardiesse avec laquelle il les avoit peints absolument noirs: enfin les sacrifices de Pausias indiquoient, non-seulement l'art du racourci, mais une intelligence complette de la perspective.

Il devint dans sa jeunesse amoureux de Glycera; cette belle vendeuse de fleurs le rendit excellent dans l'imitation de la plus légere & de la plus agréable production de la nature. Comme elle excelloit dans l'art de faire des couronnes des fleurs qu'elle vendoit, Pausias pour lui plaire imitoit avec le pinceau ces couronnes, & son art égaloit le fini & l'éclat de la nature. Ce fut alors qu'il représenta Glycere assise, composant une guirlande de fleurs, tableau dont Lucullus acheta la copie deux talens (neuf mille quatre cens livres); combien auroit-il payé l'original, qu'on nomma *stéphanoplocos*, la faiseuse de couronnes? Horace n'a pas oublié cette circonstance.

> *Vel cum* Pausiaca *torpes, insane, tabella*
> *Qui peccas minus, atque ego tum*, &c.

Le prix excessif que Lucullus mit au tableau de Pausias, ne doit pas néanmoins étonner ceux qui ont vû donner de nos jours des sommes pareilles pour les bouquets de fleurs peints par Van-Huysum, tandis que peut-être ils n'auroient pas donné le même prix d'un tableau de Raphaël. On pourroit comparer Baptiste, pour cette partie seulement, au célebre Pausias dans la belle imitation des fleurs, à laquelle il joignoit une grande facilité.

Cependant, le chef-d'œuvre de Pausias étoit une femme ivre peinte avec un tel esprit, que l'on appercevoit à-travers un vase qu'elle vuidoit, tous les traits de son visage enluminé, dit Pausanias, *l. XXI.* M. Scaurus transporta à Rome tous les tableaux du *peintre* de Sicyone; il mérite doublement ce nom, car outre que c'étoit sa patrie, il y avoit fixé son séjour. Scaurus orna des tableaux de cet artiste, le superbe théâtre qu'il fit construire, dans le dessein d'immortaliser son édilité, laquelle en effet acheva la ruine & le renversement des mœurs des Romains.

Philocarès, ne nous est connu que par ce que Pline en dit en parlant des tableaux étrangers exposés dans Rome. „ Le second tableau, dit-il, présente un sujet d'admiration dans la ressemblance d'un fils encore jeune avec son pere déja vieux, malgré la différence des deux âges clairement exprimée: un aigle vole au-dessus, & tient un lion dans ses serres. Philocharès y a marqué que c'étoit son ouvrage, preuve éclatante, continue Pline, du pouvoir immense de l'art, quand on n'envisageroit que ce seul tableau, puisque le sénat & le peuple romain y contemplent depuis tant de siecles, en considération de Philocarès, deux personnages d'ailleurs très-obscurs, Glaucion & son fils Aristippe „.

Il ne faut pas croire que Pline reproche aux Romains de s'être dégradés, en portant leurs regards sur un portrait de deux personnes abjectes; ce sens répugne, & à l'objet présent de l'auteur, & à tous ses principes de philosophie; & à la maniere dont il nous offre plusieurs autres tableaux où les sujets étoient vils ou inconnus. Il ne prétend pas plus censurer les admirateurs de Glaucion & d'Aristippe, que les panégyristes de ce malade qu'Aristide avoit peint, *ægrum sine fine laudatum*; comme c'étoit sur la finesse de l'exécution du *peintre* que tomboient les admirations & les louanges, le philosophe s'en servoit pour faire connoître les charmes de l'art, & le citoyen pour les faire aimer.

Philoxène d'Erythrée, éleve de Nicomachus, suivit la maniere de son maître. Pline dit de lui, *cujus tabula nulli post ferenda*; c'est un éloge assez singulier. Il ajoute qu'il trouva des chemins plus courts encore pour peindre promptement. Il travailloit donc, dit M. de Caylus, comme le Pellegrini, qui avoit peint la banque à Paris, & comme Paul Mathéi qui a fait un si grand nombre d'ouvrages chez M. Crozat l'aîné; l'un & l'autre faisoient ordinairement par jour une figure grande comme nature; mais la promptitude & la facilité étoient leur seul mérite.

Polygnote de Thase, île de la mer Egée, étoit fils d'Aglaophon dont nous avons parlé, & qui vivoit avant la quatre-vingt-dixieme olympiade, tems où la peinture n'avoit pas encore fait de grands progrès. Il fut éleve de son pere; mais comme il est arrivé depuis à Raphaël & à beaucoup d'autres, le disciple surpassa bien-tôt son maître. Guidé par son propre génie, il osa quitter l'ancienne maniere qui étoit dure, seche, & contrainte. Il porta tout-d'un-coup son art de l'enfance presque à la perfection. Jusqu'alors les *Peintres* ne s'étoient servi que d'une seule couleur, ce qui faisoit donner à leurs ouvrages le nom peu avantageux de *μονοχρωματα* ou *μονοχρῶν*, que Quintilien nous rend par les mots de *simplex color*.

Polygnote employa quatre couleurs, par le mélange desquelles il donna aux femmes une parure brillante qui charma les yeux. Il eut la gloire de trouver le secret des couleurs vives, des draperies éclatantes, & de multiplier avec dignité le nombre des ajustemens. Par cette nouveauté il éleva les merveilles de la Peinture à un degré qui n'étoit pas encore connu. Pline nous apprend que Polygnote & Micon furent les premiers qui firent usage de l'ocre jaune, & que tous deux peignirent à fresque ce célebre portique d'Athènes, qui de la variété de ses peintures fut nommé la *Pœcile*. Mais Micon, comme je l'ai déja dit, se fit payer de son travail, au-lieu que Polygnote ne voulut d'autre récompense que l'honneur d'avoir réussi; ce beau procédé le mit en un si haut degré d'estime, que les Athéniens lui donnerent droit de bourgeoisie dans leur ville, & les Amphyctions le droit d'hospitalité dans toutes les villes de la Grece, pour tout le reste de sa vie: des récompenses aussi flatteuses pour l'amour-propre, & telles que les Grecs les savoient accorder, ne sont plus en usage; il faut croire que si elles existoient, nous verrions plusieurs de nos artistes décorer des temples sans recevoir aucune rétribution, ou plûtôt les décorer pour en avoir d'aussi distinguées.

On voyoit à Rome, du tems de Pline, un tableau de Polygnote, qui représentoit un jeune homme armé de son bouclier, dans une attitude qui laissoit en doute s'il montoit ou s'il descendoit. Pline en fait beaucoup d'éloges, parce qu'il se trouve une beauté réelle dans une attitude indécise, & dans une contenance mal assurée, qui peint l'irrésolution de l'esprit. Il arrive très-souvent qu'un soldat qui escalade, ou qui s'avance à l'ennemi, s'arrête tout-à-coup sans savoir d'abord s'il poursuivra, s'il continuera de monter, ou s'il prendra le parti de descendre. Or ces sortes de positions vacillantes sont difficiles à être bien représentées par un *peintre*. L'habile artiste dont nous parlons avoit pourtant saisi celle-ci, & l'habile écrivain de la

la nature a eu soin d'avertir qu'on en voyoit à Rome le tableau sous le portique de Pompée.

Polygnote fit encore plusieurs autres ouvrages vantés dans l'histoire; tels sont en particulier les deux tableaux que Pausanias a décrits; l'un représentoit la prise de Troie & le rembarquement des Grecs; l'autre la descente d'Ulysse aux enfers avec une image de ces lieux souterrains, sujets magnifiques, & qui ne prêtent pas moins à la Peinture qu'à la Poésie, *voyez les Mém. des Inscr. tom. VI. in-4°.* Il fut le premier qui sut varier l'air du visage, sec & dur dans l'ancienne peinture, qui donna des draperies fines & légeres à ses figures de femmes, & le premier qui les coëffa d'une mitre de différentes couleurs. Aussi heureux en galanterie que noble dans ses actions, il sut plaire à Elpinice, sœur de Cimon, & fille de Miltiade, ce grand capitaine, dont la gloire ne fut égalée que par celle de son fils. Polygnote vivoit quatre cens vingt années avant l'ere chrétienne; ainsi les tableaux dont parle Pausanias avoient, du tems de cet auteur, cinq ou six cens ans d'antiquité.

Protogène, né à Caunium en Carie, ville qui dépendoit de Rhodes, étoit contemporain d'Apelle: il commença par peindre des navires, & vécut long-tems dans une honnête pauvreté, la sœur, je dirai mieux, la mere du bon esprit. Il peignit ensuite des portraits & quelques sujets simples, mais auxquels il donna un si beau fini, qu'ils firent l'admiration des Athéniens, c'est-à-dire du peuple le plus éclairé qui fût au monde. Tous les Historiens parlent de ce fameux tableau qui lui coûta sept ans de travail, de l'Ialise, chasseur célebre, petit fils du Soleil, & qui passoit pour le fondateur de Rhodes.

Protogène, jaloux de la durée de ses ouvrages, & voulant faire passer le tableau d'Ialise à la postérité la plus reculée, le repeignit à quatre fois, mettant couleurs sur couleurs, qui prenant par ce moyen plus de corps, devoit se conserver plus long-tems dans leur éclat, sans jamais disparoître; car elles étoient disposées pour se remplacer, pour ainsi dire, l'une l'autre. C'est ainsi que Pline s'explique, comme le remarque M. le comte de Caylus, pour caractériser le coloris de ce célebre artiste.

On admiroit en particulier dans ce tableau l'écume qui sortoit de la gueule du chien; ce qui n'étoit pourtant, dit-on, qu'un coup de hasard & de desespoir du *peintre*. On faisoit aussi grand cas de son satyre appuyé contre une colonne. Protogène y travailloit dans le tems même du siege de Rhodes par Démétrius. Il étoit alors logé à la campagne dans une maison près de la ville. Démétrius fit venir Protogène dans son camp; & lui ayant demandé comment il pouvoit s'occuper à son beau tableau sans crainte, & s'imaginer être en sûreté au milieu des ennemis. Protogène lui répondit spirituellement, qu'il savoit que Démétrius ne faisoit pas la guerre aux arts; réponse qui plut extrêmement au monarque, & qui sauva Rhodes. C'est Aulugelle, *liv. XV. ch. iij.* qui rapporte ce fait, un des plus frappans que l'histoire nous ait conservé. L'évenement d'un tableau qui opere le salut d'une ville, est d'autant plus singulier, que le *peintre* vivoit encore; & l'on sait assez que d'ordinaire les hommes attendent la mort des auteurs en tout genre, pour leur donner les éloges les plus mérités, soit qu'un sentiment d'envie les conduise, soit qu'ils ne sentent que ce qu'ils n'ont pas la liberté de faire exécuter, le plaisir de voir naître sous leurs yeux, & que leur estime soit produite par le regret.

Apelle fit connoître aux Rhodiens le mérite des ouvrages de ce laborieux artiste; car ayant offert d'acheter très-cherement tous ses tableaux, les compatriotes de Protogène ouvrirent les yeux sur cette offre qui étoit sérieuse, & payerent ses ouvrages comme ils le méritoient. Aristote, amateur des beaux arts autant que des sciences, & de plus ami de Protogène dont il estimoit les talens, voulut l'engager aux plus grandes compositions & aux plus nobles sujets d'histoire, comme à peindre les batailles d'Alexandre; mais Protogène résista toujours à cette amorce dangereuse, & continua sagement de s'en tenir aux peintures de son goût & de son genie.

On sçait qu'Appelle & Protogène travaillerent ensemble à un tableau qui fut conservé précieusement. Ce tableau avoit été regardé comme un miracle de l'art; & quels étoient ceux qui le considéroient avec le plus de complaisance? C'étoient des gens du métier, gens en effet plus en état que les autres de sentir les beautés d'un simple dessein, d'en appercevoir les finesses, & d'en être affectés. Ce tableau, ou, si l'on veut, ce dessein avoit mérité de trouver place dans le palais des Césars. Pline, qui parle sur le témoignage des personnes dignes de foi, qui avoient vû ce tableau avant qu'il eût péri dans le premier incendie qui consuma le palais du tems d'Auguste, dit qu'on n'y remarquoit que trois traits, & même qu'on les appercevoit avec assez de peine; la grande antiquité de ce tableau ne permettoit pas que cela fût autrement.

Il est à remarquer que s'il n'offroit à la vûe que de simples lignes coupées dans leur longueur par d'autres lignes, ainsi que M. Perrault se l'étoit imaginé, on en devoit compter cinq, & non pas trois. Le calcul est aisé à faire; la premiere ligne refendue par une seconde ligne, & celle-ci par une troisieme encore, cela fait bien cinq lignes toutes distinctes; car la précaution qu'on avoit prise en les traçant, d'employer différentes couleurs. Une telle méprise dans une chose de fait, n'est que trop propre à faire sentir l'erreur de ceux qui cherchent sans cesse à rabaisser le mérite de l'antiquité.

Nous ne dirons rien de plus de la vie & des actions de ce grand *peintre*, sinon qu'il joignit, comme tant d'autres, l'exercice de la Sculpture avec celui de la Peinture. Du reste, Apelle lui reprochoit quelquefois de trop fatiguer ses ouvrages, & de ne sçavoir pas les quitter. Ce défaut a souvent jetté dans le froid quelques uns de nos modernes. Apelle disoit à son ami, le trop de soin est dangereux; mais la Peinture n'est pas la seule operation de l'esprit qui doit faire attention à ce précepte.

Pyreicus, dit Pline, *arte paucis post ferendus*, & surtout du côté de la beauté du pinceau; mais il a dégradé son mérite, *tonstrinas sutrinasque pinxit*; aussi fut-il nommé *rhyparographus*, c'est-à-dire *bas & ignoble*. Nous pouvons donner cette épithete à presque tous les *peintres* des Pays-bas. Il paroît que les Romains étoient sensibles à la séduction que causoient ces petits genres, & qu'ils pardonnoient aux sujets en faveur de la belle couleur, qui véritablement est attrayante.

Sérapion étoit un *peintre* de décoration. Les Grecs & les Romains ont eu de grands décorateurs de théatre; leurs dépenses en ce genre, & leur goût pour les spectacles, ont dû produire des hommes très-habiles dans cette partie, & nous pouvons imaginer par conséquent, que la facilité du génie & de l'exécution, devoit être nécessairement appuyée en eux par la connoissance exacte de la perspective. Plus un trait est rapporté dans le grand, & plus il exige d'exactitude & de vérité; & la perspective aérienne éprouve les mêmes nécessités. Sérapion se distingua dans l'art des décorations; Pline après en avoir parlé sur ce ton, ajoûte qu'il ne pouvoit peindre la figure, c'est une chose toute ordinaire. A la réserve de Jean Paul Panini, qui a sçu allier plusieurs parties de la Peinture, Bibiena, Servandoni, & tous ceux qui les ont précédés, n'ont jamais sçu représenter une figure, ni même l'indiquer en petit, sur le plan le plus éloigné. Si Sérapion ne pouvoit faire aucune figure, Dionysius au contraire ne savoit peindre que des figures; ces partages se rencontrent tous les jours; cependant les Dionysius seront plus aisément Sérapions, que les Sérapions ne seront Dionysius; car un *peintre* d'histoire exprimera toujours ses pensées: le dessein de la figure conduit à tout, & rend tout facile.

Socrate est peint dans ces deux mots de pline, *jure omnibus placet*; cet artiste fut bienheureux; il se trouvoit du goût de tout le monde. On peut dire qu'il eut un sort bien différent du divin philosophe dont il portoit le nom. C'est au *peintre* que nous devons la composition suivante, & qu'un philosophe auroit pû imaginer. Pour exprimer un négligent qui fait des choses inutiles, il peignit un homme assis par terre, travaillant une natte mangée par une âne, à mesure qu'il la terminoit. D'autres prétendent que Socrate avoit voulu représenter un mari imbécille, dont l'économie fournit aux dépenses de sa femme; quoi qu'il en soit, le sujet étoit si bien peint, qu'il passa en proverbe. *Ocnus spartum torquens quod asellus arrodit.*

Théomneste, contemporain d'Asclépiodore & d'Aristide, & un peu plus ancien qu'Apelle, reçut de Mnason, le prince de son tems le plus curieux en peinture, cent mines, c'est-à-dire près de 8000 livres de notre monnoie, pour chaque figure de héros qu'il avoit représentée; & s'il y en avoit douze, pour répondre aux douze divinités d'Asclépiodore, comme il y a beaucoup d'apparence, cet ouvrage lui fut payé environ 96000 livres.

Timagoras de Chalcide fleurissoit dans la quatre-vingtdeuxieme olympiade. Il disputa le prix de la Peinture contre Panée dans les jeux Pythiens, le vainquit, & composa sur sa victoire un poëme qu'on avoit encore du tems de Pline.

Timanthe étoit natif de Sycione, ou selon d'autres, de Cythné. Cet artiste si renommé avoit en partage le génie de l'invention, ce don précieux de la nature qui caractérise les talens supérieurs, & que le travail le plus opiniâtre, ni toutes les ressources de l'art, ne peuvent donner. C'est Timanthe qui est l'auteur de ce fameux tableau du sacrifice d'Iphigénie, que tant d'écrivains ont célébré, & que les grands-maîtres ont regardé comme un chef d'œuvre de l'art. Personne n'ignore que pour mieux donner à compren-

prendre l'excès de la douleur du pere de la victime, il imagina de le représenter la tête voilée, laissant aux spectateurs à juger de ce qui passoit au fond du cœur d'Agamemnon. *Velavit ejus caput*, dit Pline, *& sibi cuique animo dedit æstimandum*. Tout le monde sait encore combien cette idée a été heureusement employée dans le Germanicus de Poussin. Les grands hommes, & sur-tout les *Peintres*, parlent tous, pour ainsi dire, la même langage, & le tableau de Timanthe ne subsistoit plus quand le Poussin fit le sien.

Pline, *liv. XXXV. ch. x.* en caractérisant les divers mérites des *peintres* grecs, dit au sujet de Timanthe, que dans ses ouvrages on découvroit plus de choses qu'il n'en prononçoit; qu'étant grand par son art, il étoit encore plus grand par son génie, & que s'il représentoit un héros, il employoit tout ce que la Peinture avoit de force. Plutarque parle avec de grand éloges d'un tableau que ce *peintre* avoit fait du combat d'Aratus contre les Etoliens; ce n'est pas, dit Plutarque, un tableau, c'est la chose même que l'on voit; il est singulier que Pline ait oublié d'en faire mention, car il n'a pas manqué de nous raconter d'autres détails sur Timanthe, comme sa dispute contre Parrhasius, qui se passa à Samos, & où ce dernier fut vaincu. Cette même histoire, dont j'ai déja parlé, se trouve dans Athénée; mais Pline a loué Timanthe en des termes qui disent tout, *artem ipsam complexus viros pingendi*. Il pratiqua l'art dans tout son entier pour peindre les hommes. Nous avons eu quelques modernes qui n'ont jamais pû rendre la délicatesse & les graces que la nature a répandues dans les femmes.

Timomaque, natif de Bizance, vivoit du tems de Jules-César. Il mit au jour, entre autres productions, un Ajax & une Médée que le conquérant des Gaules plaça dans le temple de Vénus, & qu'il acheta 80 talens, c'est-à-dire au-delà de seize mille quatre cens louis. Timomaque n'avoit pas mis la derniere main à sa Médée, & c'étoit néanmoins ce qui la faisoit encore plus estimer, au rapport de Pline, qui ne peut s'empêcher d'admirer ce caprice du goût des hommes. La pitié entre-t-elle dans ce sentiment? se fait-elle un devoir de chérir les choses à cause de l'infortune qu'elles ont eu de perdre leur auteur, avant que d'avoir reçu leur perfection de sa main? cela peut être; mais il arrive aussi quelquefois qu'on se persuade avec raison, que de grands maîtres alterent l'excellence de leurs ouvrages par le trop grand fini dont ils sont idolâtres.

Quoi qu'il en soit, le morceau de peinture dont il s'agit ici étoit admirable par l'expression, genre particulier qui caractérisoit Timomaque; car c'est par-là qu'Ausone, dans sa traduction de quelques épigrammes de l'Anthologie sur ce sujet, vante principalement ce magnifique tableau, où la fille d'Oetes, si fameuse par ses crimes, étoit peinte dans l'instant qu'elle levoit le poignard sur ses enfans. On voit, dit le poëte, la rage & la compassion mêlées ensemble sur son visage; à-travers la fureur qui va commettre un meurtre abominable, on apperçoit encore des restes de la tendresse maternelle.

Immanem exhausit rerum in diversa laborem
Pingeret affectum, matris ut ambiguum,
Ira subest lacrymis, miseratio non caret irâ;
Alterutrum videas, ut sit in alterutro.

Cependant cette Médée, si louée par les auteurs grecs & latins, si bien payée par Jules-César, n'étoit pas le chef-d'œuvre du célebre artiste de Bizance: l'on n'estimoit pas moins son Iphigénie & son Oreste, & l'on mettoit sa Gorgone au-dessus de toutes ses compositions.

Zeuxis, étoit natif d'Héraclée, soit Heraclée en Macédoine, ou d'Héraclée près de Crotone en Italie, car les avis sont partagés; il fleurissoit 400 ans avant Jesus-Christ, vers la quatre-vingt-quinzieme olympiade. Il fut le rival de Timanthe, de Parrhasius, & d'Apollodore, dont il avoit été le disciple; mais il porta à un plus haut degré que son maître la pratique du coloris & du clair obscur; ces parties essentielles, que Pline nomme la *porte de l'art*, qui en font proprement la magie, firent rechercher les ouvrages de Zeuxis avec empressement, ce qui mit bientôt ce célebre artiste dans une telle opulence, qu'il ne vendoit plus ses tableaux, parce que, disoit-il, aucun prix n'étoit capable de les payer; discours qu'il devoit laisser tenir à ses admirateurs.

Dans le nombre de ses productions pittoresques, tous les auteurs s'étendent principalement sur celle de ses raisins, & du rideau de Parrhasius. Ce n'est point cependant dans ces sortes de choses que consiste le sublime & la perfection de l'art; de semblables tromperies arrivent tous les jours dans nos peintures modernes, qu'on ne vante pas davantage par cette seule raison. Des oiseaux se sont tués contre le ciel de la perspective de Ruel en voulant passer outre, sans que cela soit beaucoup entré dans la louange de cette perspective. Un tableau de M. le Bapi, sur le devant duquel étoit un grand chardon bien représenté, trompa un âne qui passoit, & qui, si on ne l'eût empêché, auroit mangé le chardon; je dis avec M. Perrault *mangé*, parce que le chardon étant nouvellement fait, l'âne auroit infailliblement léché toute la peinture avec sa langue. Quelquefois nos cuisiniers ont porté la main sur des perdrix & sur des chapons naïvement représentés pour les mettre à la broche; on en a ri, & le tableau est demeuré à la cuisine.

Mais des tableaux beaucoup plus importans de Zeuxis étoient, par exemple, son Hélene, qu'on ne voyoit d'abord qu'avec de l'argent, d'où vint que les railleurs nommerent ce portrait *Hélene courtisanne*. On ne sait point si cette Helene de Zeuxis étoit la même qui étoit à Rome du tems de Pline, ou celle que les Crotoniates le chargerent de représenter, pour mettre dans le temple de Junon. Quoi qu'il en soit, il peignit son Hélene d'après nature sur les cinq plus belles filles de la ville, en réunissant les charmes & les graces particulieres à chacune, pour en former la plus belle personne du monde, que son pinceau rendit à ravir.

On vantoit encore extrèmement son Hercule dans le berceau étranglant des dragons à la vûe de sa mere épouvantée. Il prisoit lui-même singulierement son Lutteur ou son Athlete, dont il s'applaudissoit comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il y a de l'apparence qu'il estimoit aussi beaucoup son Athalante, puisqu'il la donna aux Agrigentins; qu'il n'estimoit pas moins son Pan, dont il fit présent à Archelaüs roi de Macédoine, dans le tems qu'il employoit son pinceau pour l'embellissement du palais de ce monarque; je ne dirai rien de son Centaure femelle, il a été décrit par Lucien.

Zeuxis ne se piquoit point d'achever promptement ses ouvrages; & comme quelqu'un lui reprochoit sa lenteur, il répondit, „ qu'à la vérité il étoit longtems à peindre, mais qu'il peignoit aussi pour long tems „.

Pline parle de sa Pénélope, *in quâ pinxisse mores videtur*: on ne peut donner une idée plus délicate de son esprit & de son pinceau; car il ne faut pas regarder ce trait comme une métaphore semblable à celle où le même auteur, pour exprimer les peintures des vaisseaux, & faire entendre les dangers de la navigation, dit si noblement, *pericula expingimus*; cette belle expression, *mores pinxisse videtur*, doit être prise ici pour une véritable définition. Raphaël parmi les modernes, a semblablement peint les mœurs, & a su plus d'une fois les exprimer. On sait quelle réunion de grandeur, de simplicité, & de noblesse cet illustre moderne a mis dans les têtes des vierges, *mores pinxit*. On peut encore peut être mieux comparer Léonard de Vinci à Zeuxis, à cause du terminé auquel il s'appliquoit.

Pline ajoute en finissant le portrait de Zeuxis, *deprehenditur tamen Zeuxis grandior in capitibus, articulisque*; ces mots *deprehenditur tamen*, indiquent-ils un reproche de faire des têtes & ses attachemens trop forts? ou le mot de *grandior* qui suit, marque-t-il un éloge, & Pline veut-il dire que Zeuxis faisoit ces parties d'un grand caractere, d'autant qu'il le loue de travailler avec soin, & d'après la nature? car il ajoute, *alioqui tantus diligentiâ*. Je ne décide point l'explication de cette phrase latine.

Verrius Flaccus, cité par Festus, rapporte que le dernier tableau de Zeuxis fut le portrait d'une vieille, qui le fit tant rire qu'il en mourut; mais si le fait étoit vrai, comment auroit-il échappé à tous les autres auteurs? Je supprime ici beaucoup de choses sur ce grand maître en Peinture, parce qu'on les trouve dans Junius & dans la vie de Zeuxis, de Parrhasius, d'Apelle, & de Protogène, donnée en italien par Carlo-Dati, & imprimée à Florence en 1667, *in-12*.

Enfin, pour completer cet article, je ne dois pas taire quelque femmes qui ont exercé la Peinture dans la Grece; telles sont Timarete, fille de Micon, & qui a excellé; Irène, fille & éleve de Cratinus; Calypso, Alcisthène, Aristarete qui s'étoit formée dans son art sous son pere Néarchus; Lala de Cizique, *perpetua virgo*, épithete singuliere pour ce tems, si elle ne veut pas dire tout simplement qu'elle ne fut point mariée. Cette fille exerça la Peinture à Rome, selon M. Varron, cité par Pline; non-seulement elle peignit, mais elle fit des ouvrages *cestro in ebore*, ce que M. de Caylus traduit généralement, en disant qu'elle grava sur l'ivoire: elle fit le portrait de beaucoup de femmes, & le sien même dans le miroir, *nec ullius in picturâ velocior manus fuit*, personne n'eut le pinceau aussi léger, ou bien, ne montra une aussi gran-

de

de légereté d'outil pour m'exprimer dans la langue des artistes; Pline fait encore mention d'une Olimpias.

Plusieurs de ces femmes ont fait de bons éleves & laissé de grands ouvrages. Je ne puis opposer, avec M. de Caylus, à ces femmes illustres qu'une seule moderne; non que les derniers siecles n'en aient produits qui pourroient trouver ici leur place; mais la célebre Rosalba Carrieri a fait des choses si remplies de cette *charis* qu'Apelle s'étoit accordée, qu'on peut la comparer, à divers égards, aux femmes *peintres* de la Grece. Les sujets qu'elle a faits n'ont cependant jamais été fort étendus, car elle n'a travaillé qu'en mignature & en pastel. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTRES ROMAINS, (*Peint. ant.*) Pline ne compte de *peintres romains* que les suivans, rangés ici dans l'ordre chronologique. Fabius, surnommé *Pictor*, & qui étoit de l'illustre famille des Fabius, Pacuvius, Sopolis, Dionysius, Philiscus, Arellius, Ludius, qui fleurissoit sous Auguste, Quintus-Pedius, Antistius-Labéo, Amulius, Tripilius, Cornelius-Pinus, Accius-Priscus: nous indiquerons leurs caracteres & leurs ouvrages dans le même ordre que nous venons de suivre au *mot* PEINTURE *des Romains*.

PEINTRE *de batailles*, (*Peint. mod.*) on nomme ainsi le *peintre* qui s'adonne particulierement à cette sorte d'ouvrage. Il faut que dans une composition de ce genre, il paroisse beaucoup de feu & d'action dans les figures & dans les chevaux. C'est pourquoi on y doit préférer une maniere forte & vigoureuse, des touches libres, un goût heurté à un travail fini, à un pinceau délicat, à un dessein trop terminé. Voici les *peintres* célebres en ce genre.

Castelli (*Valerio*), né à Gènes en 1625, mort dans la même ville en 1659, montra de bonne heure son inclination à peindre les batailles, & eut un grand succès en ce genre.

Courtois (*Jacques*), surnommé le *Bourguignon*, né à S. Hippolite l'en 1621, mort à Rome en 1676, suivit pendant trois ans une armée, en dessina les campemens, les sieges, les marches & les combats dont il étoit témoin. Michel-Ange ayant vu de ses tableaux de bataille, publia partout ses talens. Il regne dans ses ouvrages beaucoup de feu, & ses compositions sont soutenues par le coloris.

Michel-Ange des batailles reçut ce surnom de son habileté singuliere à représenter ces sortes de sujets, dans lesquels il mettoit une imagination vive, une grande prestesse de main, & beaucoup de force. On a gravé quelques-unes de ses batailles dans le strada de Rome, où il mourut en 1660.

Parocel (*Joseph.*), éleve du Bourguignon, a excellé à représenter des batailles, faisant tout de génie, sans avoir jamais été dans des camps ni suivi des armées. Cependant il a mis dans ses tableaux un mouvement & un fracas prodigieux. Il a peint avec la derniere vérité la fureur du soldat. Aucun *peintre*, suivant son expression, n'a su mieux tuer son homme. Son fils (*Charles*), mort en 1752, brilloit aussi dans le genre de son pere.

Le Primatice, disciple de Jules Romain, a fait avec succès, sur les desseins de son maître, des batailles de stuc en bas-relief; c'étoit le tems où l'on commençoit seulement à quitter en France la maniere gothique & barbare.

Rosa (*Salvator*), né à Naples en 1615, fit des tableaux d'histoire peu estimés, mais réussit à peindre des combats & des figures de soldats, dont il saisissoit admirablement l'air & la contenance.

Van Huchtenburg, né à Harlem, est connu par dix tableaux qui représentent dix batailles célebres du prince Eugene: 1°. celle de Zanta contre les Turcs, en 1697 2°. celle de Chiari en Italie contre les deux couronnes, en 1701: 3°. celle de Luzara; en 1702. 4°. celle de Hochsteds, en 1704; 5°. celle de Cassano en Italie contre le duc de Vendôme, en 1705; 6°. celle de Turin, en 1706; 7°. celle d'Oudenarde, en 1708; 8°. celle de Malplaquet, en 1709; 9°. celle de Peterwaradin en Hongrie contre les Turcs, en 1716, 10°. enfin celle de Belgrade, en 1717.

Van-der-Veld (*Guillaume*), avoit un talent particulier pour représenter des vues & des combats de mer. On rapporte que l'amour pour son art l'engagea à s'embarquer avec l'amiral Royter, & que dans le feu du combat, il dessinoit tranquillement à l'écart l'action qui se passoit sous ses yeux; mais son fils Guillaume le jeune l'a encore surpassé par ses talens en ce genre. Ce fils mourut à Londres en 1707, comblé des bienfaits de la nation; ses tableaux sont portés à un très-haut prix.

Van-der-Meulen (*Antoine-François*), a pris pour sujets ordinaires de ses tableaux des chasses, des siéges, des combats, des marches, ou des campemens d'armées; ils font l'ornement de Marly, & des autres maisons royales.

Verschuur (*Henri*), né à Gorcum en 1627, mort en 1690, avoit un goût dominant pour représenter des batailles. Il suivit l'armée des Etats en 1672, pour peindre les divers campemens, les marches, les combats, les retraites. Né avec un génie vif & facile, il a mis dans ses tableaux tout le feu que requiert ce genre de composition.

Vroom Henri (*Corneille*), né à Harlem en 1566, avoit un rare génie pour représenter des batailles navales. L'angleterre & les princes d'Orange l'occuperent à peindre les victoires que ces deux puissances avoient remportées sur mer contre les Espagnols. Enfin on exécuta de très-belles tapisseries d'après les ouvrages de cet artiste.

PEINTRE *de fleurs & de fruits*, (*Peinture.*) on appelle ainsi les artistes qui se sont attachés particulierement à ce goût de peinture, c'est un genre qui veut être traité d'une maniere supérieure. Il requiert un choix élégant dans les fleurs & dans les fruits, l'art de les grouper & de les assortir, une touche légere, un coloris frais, brillant, & sur-tout une parfaite imitation de la belle nature. Entre les artistes qui se sont distingués dans l'art de peindre les fleurs & les fruits, on nomme Van-Huysum, Mignon, De Heem, Nuzzi, Monnoyer & Fontenay. J'ai parlé des trois premiers à l'*article* ÉCOLE, je ne dirai ici qu'un mot des trois autres.

Mario Nuzzi, plus connu sous le nom de *Mario di Fiori*, né à Penna dans le royaume de Naples, mort à Rome en 1673, peignit les fleurs & les fruits avec cette vérité qui charme & séduit les sens; aussi Smith en a-t-il gravé plusieurs pots d'après lui.

Monnoyer (*Jean-Baptiste*), né à Lille en 1635, mort à Londres en 1699, a peint des tableaux de fleurs qui sont précieux par la fraîcheur, l'éclat & la vérité qui y brillent.

Fontenay (*Jean-Baptiste Blain de*), né à Caen en 1654, mort en 1715, avoit un talent éminent à représenter des fleurs & des fruits, les groupper avec art, & varier l'esprit de sa composition. Les insectes paroissent vivre dans ses tableaux; les fleurs n'y perdent rien de leur beauté, les fruits de leur fraîcheur. On croit voir découler la rosée des tiges, on est tenté d'y porter la main. (*D. J.*)

PEINTRE, *marchand*, s. m. (*Communauté.*) les maîtres *peintres* composent à Paris une communauté dont le commerce comprend tout ce qui se peut faire en Peinture & en Sculpture soit doré, soit argenté, soit cuivré, en détrempe & à l'huile. Leurs ouvrages de dorure, s'ils sont ordinaires, sont dorés d'un or qu'on appelle *or pâle*: & si l'on veut qu'il soient propres, on y emploie de l'or jaune. Les ouvrages argentés s'argentent les uns en bleu & les autres en jaune. Les ouvrages cuivrés sont ceux où l'on ne se sert que d'or faux, c'est-à-dire de cuivre battu en feuille & mis en œuvre comme l'or fin.

PEINTURE, s. f. (*Hist. des beaux arts.*) c'est un art qui, par des lignes & des couleurs, représente, sur une surface égale & unie, tous les objets visibles.

L'imagination s'est bien exercée pour trouver l'origine de la *Peinture*; c'est là-dessus que les poëtes nous ont fait les contes les plus agréables. Si vous les en croyez ce fut une bergere qui la premiere, pour conserver le portrait de son amant, conduisit avec sa houlette une ligne sur l'ombre que le visage du jeune-homme faisoit sur un mur. La *Peinture*, disent-ils,

> *La brillante* Peinture *est fille de l'Amour*:
> *C'est lui qui le premier inspirant une amante,*
> *Aux rayons de Phébus, guidant sa main tremblante,*
> *Crayonna sur un mur l'ombre de son amant.*
> *Des diverses couleurs de riche assortiment,*
> *L'art d'animer la toile & de tromper l'absence,*
> *Ainsi que d'autres arts lui doivent la naissance.*

Ce sont là des apologues inventés pour l'explication de cette vérité, que les objets, mis sous les yeux de l'homme, semblent l'inviter à l'imitation; & la nature elle-même, qui, par le moyen des jours & des ombres, peint toutes choses soit dans les eaux, soit sur les corps dont la surface est polie, apprit aux hommes à satisfaire leurs goûts par imitation.

Quoi qu'il en soit, on doit placer la *Peinture* parmi les choses purement agréables, puisque cet art n'ayant aucun rapport avec ce qu'on appelle précisément *les nécessités de la vie*, est tout entier pour le plaisir des yeux & de l'esprit. La Poésie fille du plaisir, n'a semblablement

ment pour but que les plaisirs même. Si, dans la suite des tems, la vertu, pour faire sur les hommes une impression plus vive, a emprunté les charmes de l'un & de l'autre, ainsi que la Junon d'Homere emprunta la ceinture de Vénus pour paroître plus aimable aux yeux de Jupiter; si la vertu a entrepris d'ennoblir par-là, & de relever le mérite de la Poésie & de la *Peinture*, c'est un bienfait que ces deux arts tiennent d'elle, & qui dans le fond leur est absolument étranger; ce n'est point le besoin qui leur a donné naissance, elles ne lui doivent point leur origine.

Ce sont deux sœurs dont les intentions sont les mêmes: les moyens qu'elles emploient pour parvenir à leurs fins, sont semblables, & ne different que par l'objet: si l'une par les yeux se fait un chemin pour aller toucher l'esprit, l'autre peint immédiatement à l'esprit mais la *Peinture* saisit l'ame par le secours des sens; & c'est peut-être dans le fond le plus sûr moyen de l'attacher. Elle trompe nos yeux par cette magie qui nous fait jouir de la présence des objets trop éloignés, ou qui ne sont plus. Son attrait frappe & attire tout le monde, les ignorans, les connoisseurs & les artistes mêmes. Elle ne permet à personne de passer indifféremment par un lieu où sera quelque excellent tableau, sans être comme surpris, sans s'arrêter, & sans jouir quelque-tems du plaisir de la surprise. La *Peinture* nous affecte par le beau choix, par la variété, par la nouveauté des choses qu'elle nous présente; par l'histoire & par la fable, dont elle nous rafraîchit la mémoire; par les inventions ingénieuses & par ces allégories dont nous nous faisons un plaisir de trouver le sens, & de critiquer l'obscurité.

C'est un des avantages de la *Peinture*, que les hommes pour être de grands peintres, n'ont guere besoin pour se produire du bon plaisir de la fortune. Cette reine du monde ne peut que rarement les priver des secours nécessaires pour manifester leurs talens. Tout devient palettes & pinceaux entre les mains d'un jeune-homme doué du génie de la *Peinture*. Il se fait connoître aux autres pour ce qu'il est, quand lui-même ne le sait pas encore. Ajoutez que l'art de la *Peinture* n'est pas moins propre à attirer autant de considération à ceux qui y excellent, qu'aucun des autres arts qui sont faits pour flatter les sens.

Il y a dans la *Peinture* des avantages que les objets mêmes qu'elle imite sont bien éloignés de procurer. Des monstres & des hommes morts ou mourans, que nous n'oserions regarder, ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voyons avec plaisir imités dans les ouvrages des peintres; mieux ils sont imités, plus nous les regardons avidement. Le massacre des Innocens a dû laisser des idées bien funestes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les soldats effrénés égorger les enfans dans le sein des meres sanglantes. Le tableau de le Brun où nous voyons l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit, mais il ne laisse dans notre esprit aucune idée importune de quelque durée. Nous savons que le peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons; & que notre douleur, qui n'est que superficielle, disparoîtra presque avec le tableau: au lieu que nous ne serions pas maîtres ni de la vivacité, ni de la durée de nos sentimens, si nous avions été frappés par les objets mêmes. C'est en vertu du pouvoir qu'il tient de la nature, que l'objet réel agit sur nous. Voilà d'où procede le plaisir que la *Peinture* fait à tous les hommes. Voilà pourquoi nous regardons avec contentement des *peintures*, dont le mérite consiste à mettre sous nos yeux des aventures si funestes, qu'elles nous auroient fait horreur si nous les avions vues véritablement.

Ceux qui ont gouverné les peuples dans tous les tems ont toujours fait usage des *peintures* & des statues, pour leur mieux inspirer les sentimens qu'ils vouloient leur donner soit en religion, soit en politique. Quintilien a vu quelquefois les accusateurs faire exposer dans le tribunal un tableau où le crime dont ils poursuivoient la vengeance étoit représenté, afin d'exciter encore plus efficacement l'indignation des juges contre le coupable. S. Grégoire de Nazianze rapporte l'histoire d'une courtisane, qui dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions sérieuses, jetta les yeux par hasard sur le portrait de Polémon, philosophe fameux par son changement de vie, lequel tenoit du miracle, & qu'elle rentra en elle-même à la vue de ce portrait. Les *peintres* d'un autre genre ne sont pas moins capables, par l'amorce d'un spectacle agréable aux yeux, de corrompre le cœur & d'allumer de malheureuses passions.

Mais les *peintures* en bien & en mal font une impression plus forte sur les hommes dans les contrées, où communément ils ont le sentiment très-vif, telles que sont les régions de l'Europe les plus voisines du soleil, & les côtes de l'Asie & de l'Afrique qui sont face à ces régions. Qu'on se souvienne de la défense que les tables de la loi font aux Juifs de peindre & de tailler des figures humaines: elles faisoient trop d'impression sur un peuple enclin, par son caractere à se passionner pour tous les objets capables de l'émouvoir.

Il paroît même que le pouvoir de la *Peinture* est plus grand sur les hommes que celui de la Poésie, parce que la *Peinture* agit sur nous par le moyen du sens de la vue, lequel a généralement plus d'empire sur l'ame que les autres sens; & parce que c'est la nature elle-même qu'elle met sous nos yeux. Les anciens prétendoient que leurs divinités avoient été mieux servies par les Peintres que par les Poëtes.

Au reste, il est facile de comprendre comment les imitations que la *Peinture* nous présente sont capables de nous émouvoir, quand on fait réflexion qu'une coquille, une médaille, où le tems n'a laissé que des phantômes de lettres & de figures, excitent des passions inquietes, le desir de les voir & l'envie de les posséder. Une grande passion, allumée par le plus petit objet, est un événement ordinaire. Rien n'est surprenant dans nos passions qu'une longue durée, dit M. l'abbé Dubos.

Après m'être étendu sur les charmes de la *Peinture* je voudrois pouvoir découvrir l'origine de cet art, en marquer les progrès & les révolutions; mais tous les écrits où les anciens avoient traité cette partie historique sont perdus; nous n'avons pour nous consoler de cette perte que les ouvrages de Pline, qu'il faut lire en entier, & dont par conséquent nous n'entreprendrons point de faire ici l'extrait. C'est assez de remarquer avec lui, que la recherche qui concerne les commencemens de la *peinture* n'offre que des incertitudes.

Les Egyptiens, dit-il, assurent que l'art a pris naissance chez eux six mille ans avant que de passer dans la Grece, ostentation manifestement frivole. Il ne conteste point à l'Egypte d'avoir possédé les peintres les plus anciens; il reconnoissoit même le Lydien Gigès pour le premier inventeur de la *peinture égyptienne*, soit qu'il n'en restât plus de son tems aucun monument, soit que les ouvrages y méritassent peu d'attention, parce que la politique des Egyptiens avoit toujours entretenu la *peinture*, selon Platon, dans le même état de médiocrité, sans aucune altération & sans aucun progrès, mais les Grecs la porterent au plus haut point de grandeur & de perfection. De la Grece elle passa chez les Romains, sans y produire cependant des artistes du premier ordre. Elle s'éteignit avec l'empire, & ne reparut dignement en Europe que sous le siecle de Jules II. & de Léon X.

Cette derniere révolution a produit la distinction de la *peinture* antique & de la *peinture* moderne. La premier se subdivise en *peinture* grecque & romaine. La seconde a formé diverses écoles, qui ont chacune leur mérite & leur caractere particulier. Si donc vous êtes curieux de suivre l'histoire complete de la *peinture*, *voy.* PEINTURE *antique*, PEINTRES *grecs*, & PEINTURE *des Grecs*, PEINTURE *des Romains*, PEINTURE *moderne*, ECOLE, &c.

Nous avons puisé nos recherches dans un grand nombre d'ouvrages pour traiter tous ces articles avec soin, & c'est bien notre faute si nous n'avons pas réussi. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE ANTIQUE, (*Hist. des arts.*) c'est celle qui d'Egypte passa en Grece, & de la Grece à Rome, où elle fut en grande réputation sous les premiers empereurs jusqu'à ce qu'enfin le luxe & les guerres ayant dissipé l'empire romain elle s'éteignit, & ne reparut en Italie, que quand Cimabué, vers le milieu du treizieme siecle, retira d'entre les mains de quelques grecs, les déplorables restes de ce bel art.

Quoique l'Egypte ait été le berceau de la *Peinture*, elle n'a produit aucun chef-d'œuvre en ce genre. Pline n'en cite aucun, & Pétrone écrit que les Egyptiens ne formerent que de mauvais peintres. Il ajoute même qu'ils avoient nui beaucoup à cet art, en inventant des regles propres à en rendre l'apprentissage moins long & la pratique moins pénible.

Parmi les morceaux qui nous restent de la *peinture antique*, on remarque, 1°. à Rome la noce de la vigne Aldobrandine, & les figurines de la pyramide de Cestius. Il n'y a point de curieux qui du moins n'en ait vu des estampes. En second lieu, les *peintures* qui sont au palais Barberin dans Rome, & qui furent trouvées dans des grottes souterraines lorsqu'on jetta les fondemens de ce palais. Ces *peintures* sont le paysage, ou le nymphée, dont Lucas Holstenius a publié l'estampe, avec une explication

qu'il

qu'il avoit faite de ce tableau; la *Vénus* restaurée, par Carle-Maratte, & une figure de Rome qui tient une victoire. Les connoisseurs qui ne savent pas l'histoire de ces deux fresques, prennent l'une pour être de Raphaël, & l'autre pour être du Correge. 3°. On voit encore au palais Farnese un morceau de *peinture antique*, trouvée dans la vigne de l'empereur Adrien à Tivoli, & un reste de plafond dans le jardin d'un particulier auprès de S. Grégoire. 4°. On a aussi trouvé plusieurs autres *peintures antiques* dans la vigne Farnese sur le mont Palatin, dans l'endroit qu'occupoit autrefois le palais des empereurs. Le roi des deux Siciles, aujourd'hui roi d'Espagne, les a fait transporter à Naples: elles n'ont point encore été gravées. 5°. On a trouvé en 1752, en fouillant les ruines d'Herculanum, une riche collection de *peintures antiques*, qui doivent former un trésor unique en ce genre. *Voyez* HERCULANUM.

6°. Enfin plusieurs particuliers ont dans leurs cabinets quelques morceaux de *peinture antique*. Le docteur Mead, M. le marquis Capponi, M. le cardinal Massimi, M. Crozat & autres, possédoient plusieurs de ces morceaux.

Quant à ce qui reste dans les thermes de Titus, il n'y a plus que des *peintures* à demi effacées. Il est vrai cependant que depuis deux siecles, on en a déterré un grand nombre en Italie, & en Espagne même; mais la plupart de ces *peintures* sont péries, & il ne nous en est demeuré que les desseins, ou des estampes. *Voyez* les ouvrages curieux sur cette matiere, tels que le *pitture antiche delle grotte di Roma*, par M. de la Chausse; les ouvrages de Bartoli, de Bellori, du P. Montfaucon, & autres. Les *peintures* du tombeau des Nasons, qu'on déterra près de Pontemole en 1674, ne subsistent déja plus; les *peintures* mêmes qu'on déterra il y a environ soixante & quinze ans, à la vigne Corsini, bâtie sur le Janicule, sont détruites.

On connoît aisément par ce détail abrégé, qu'on ne peut sans témérité, entreprendre un parallele de la *peinture antique*, avec la *peinture moderne*, sur la foi des fragmens de la *peinture antique*, qui ne subsistent plus qu'en images, du moins par la vétusté. D'ailleurs ce qui nous reste, & ce qui étoit peint à Rome sur les murailles, n'a été fait que long-tems après la mort des peintres célebres de la Grece. Or il paroît par les écrits des anciens, que les peintres qui ont travaillé à Rome sous Auguste, & sous ses premiers successeurs, étoient très-inférieurs au célebre Apelle, & à ses illustres contemporains. Pline qui composoit son histoire sous Vespasien, & quand les arts avoient atteint déja le plus haut point de perfection où ils soient parvenus sous les empereurs, ne cite point parmi les tableaux qu'il compte pour un des plus grands ornemens de la capitale de l'univers, aucun tableau qui donne lieu de croire avoir été fait du tems des Césars. On ne sauroit donc asseoir sur des fragmens de la *peinture antique* qui nous restent, & qui sont les débris faits dans Rome sous les empereurs, aucun jugement certain concernant le degré de perfection où les Grecs & les anciens Romains pourroient avoir porté ce bel art. On ne sauroit même décider par ces fragmens, du degré de perfection où la *Peinture* pouvoit être lorsqu'ils furent faits, quel rang tenoit entre les peintres de son tems, l'artiste qui les fit, ni en quel endroit étoit son ouvrage, & s'il passoit pour un ouvrage excellent en son genre.

Il seroit téméraire de décider la question de la prééminence de la *peinture antique* sur ce que nos tableaux ne font point ces effets prodigieux que les tableaux des anciens peintres ont fait quelquefois suivant les apparences. Les récits des écrivains qui nous racontent ces effets, sont exagérés, & nous ne savons pas même ce qu'il en faudroit rabattre pour les réduire à l'exacte vérité. Nous ignorons quelle part la nouveauté de l'art de la *Peinture*, peut avoir eue dans l'impression qu'on veut que certains tableaux ayent faite sur les spectateurs. Les premiers tableaux, quoique grossiers, ont dû paroître des ouvrages divins. L'admiration pour un art naissant, fait tomber aisément dans l'exagération, ceux qui parlent de ces productions; & la tradition en recueillant ces récits outrés, aime encore quelquefois à les rendre plus merveilleux qu'elle ne les a reçus. On trouve même dans les écrivains anciens des choses impossibles données pour vraies, & des choses ordinaires traitées de prodige. Savons-nous d'ailleurs quel effet auroient produit sur des hommes aussi sensibles & aussi disposés à se passionner, que l'étoient les compatriotes des anciens peintres de la Grece, plusieurs tableaux de Raphael, de Rubens, & d'Annibal Carrache?

Enfin nous ne savons pas même quelle comparaison on pouvoit faire autrefois entre les fragmens de *peinture antique* qui nous restent, & les beaux tableaux des peintres de la Grece qui ne subsistent plus.

Les injures du tems, & les ravages des hommes plus cruels que le tems même, nous ont dérobé les moyens de prononcer d'une façon décisive sur la *peinture* des Grecs. Il est probable que leurs peintres réunissoient dans leurs ouvrages les beautés que l'on admire dans leurs sculpteurs; cependant on n'accorde communément aux peintres grecs que le dessein & l'expression, & on leur ôte la science de la perspective, de la composition & du coloris. On fonde ce sentiment sur les bas-reliefs antiques, & sur quelques *peintures* anciennes qui ont été trouvées aux environs de Rome, & à Rome même dans des voûtes souterraines des palais de Mécène, de Titus, de Trajan & des Antonins. Il est à observer que ces *peintures*, dont il n'y en a guere que huit qui se soient conservées en entier, & dont quelques-unes ne sont qu'en mosaïques, ne viennent point des auteurs grecs.

Turbull, auteur anglois, a fait un traité sur la *peinture* des anciens, en *un vol. in fol.* imprimé en 1740; il a orné son ouvrage de plusieurs de ces morceaux qui ont été dessinés par Camillo Paderini, & gravés par Mynde, & qui font le seul mérite d'un livre magnifique, dont on a sujet de regretter le papier mal employé. Parmi les estampes de cet ouvrage, il y en a deux dont les originaux étoient dans le cabinet de feu M. Richard Mead, célebre médecin de Londres.

Les écrivains modernes, qui ont traité de la *peinture antique*, nous rendent plus savans, sans nous rendre plus capables de juger la question de la supériorité des peintres de l'antiquité sur les peintres modernes. Ces écrivains se sont contentés de ramasser les passages des auteurs anciens qui parlent de la *Peinture*, & de les commenter en philologues, sans les expliquer par l'examen de ce que nos peintres font tous les jours, & même sans appliquer ces passages aux morceaux de la *peinture antique* qui subsistent encore. Ainsi, pour se former une idée aussi distincte de la *peinture antique* qu'il soit possible de l'avoir, il faudroit considérer séparément ce que nous pouvons savoir de certain sur la composition, sur l'expression & sur le coloris des peintres de l'antiquité.

A l'égard de la composition pittoresque, il faut avouer que dans les monumens qui nous restent, les peintres anciens ne paroissent pas supérieurs à Raphaël, à Rubens, à Paul Veronèse & à M. le Brun; mais il ne faut pas dire la même chose de l'excellence des anciens dans la composition poétique: comme ils étoient grands dessinateurs, ils avoient toutes sortes de facilités pour y réussir, & nous ne pouvons douter qu'ils n'y ayent excellé. Les tableaux d'Aristide parloient aux yeux. Les auteurs qui nous en parlent avec tant de goût & de sentiment, ne pouvoient pas se tromper en jugeant de l'expression dans les tableaux; c'est par-là qu'Ausone loue si bien la Médée de Timomaque. On sait avec quelle affection Pline vante le tableau du sacrifice d'Iphigénie. On connoît la belle description du tableau d'Ætion qui représentoit le mariage d'Alexandre & Roxane, le tableau de Zeuxis représentant la famille d'un centaure, & tant d'autres qui prouvent que cette partie de l'art étoit portée au plus haut point de perfection par les peintres de l'antiquité. *Voyez* PEINTRES ANCIENS.

Il suffit de voir l'Antinoüs, la *Vénus* de Médicis & plusieurs autres monumens semblables, pour être convaincu que les anciens savoient du moins aussi-bien que nous dessiner élégamment & correctement. Leurs peintres avoient mille occasions que les nôtres ne peuvent avoir, d'étudier le nud: & les exercices qui étoient alors en usage pour dénouer & pour fortifier les corps, les devoient rendre mieux conformés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Comme le tems a éteint les couleurs, & confondu les nuances dans les fragmens qui nous restent de la *peinture antique* faite au pinceau, nous ne saurions juger à quel point les peintres de l'antiquité ont excellé dans le coloris, ni s'ils ont surpassé les grands maîtres de l'école lombarde dans cette aimable partie de la *Peinture*. Il y a plus, nous ignorons si la Noce de la vigne aldobrandine & les autres morceaux sont d'un grand coloriste, ou d'un artiste médiocre de ce tems-là. Ce qu'on peut dire de certain sur leur exécution, c'est qu'elle est très hardie. Ces morceaux paroissent l'ouvrage d'artistes aussi maîtres de leur pinceau, que Rubens & Paul Véronèse l'étoient du leur. Les touches de la Noce aldobrandine qui sont très-heurtées, & qui paroissent même grossieres quand elles sont vues de près, font un effet merveilleux quand on regarde ce tableau à la distance de vingt pas.

C'étoit

C'étoit sans doute de cette distance qu'il étoit vu sur le mur où le peintre l'avoit fait. *Voyez* NOCE ALDOBRANDINE.

Il semble que les recits de Pline, & ceux de plusieurs auteurs anciens doivent nous convaincre que les Grecs & les Romains excelloient dans le coloris: mais avant que de se laisser persuades, il est bon de faire la réflexion que les hommes parlent ordinairement du coloris par comparaison à ce qu'ils peuvent avoir vu. On ne sauroit donc décider notre question sur des récits. Il faudroit, pour la juger sans réplique, avoir des pieces de comparaison, & elles nous manquent.

Pour ce qui concerne le clair-obscur, & la distribution enchanteresse des lumieres & des ombres, ce que Pline & les autres écrivains de l'antiquité en disent, est si positif; leurs récits sont si bien circonstanciés & si vraissemblables, qu'on ne sauroit disconvenir que les anciens n'égalassent du moins dans cette partie de l'art les plus grands peintres modernes. Les passages de ces auteurs que nous ne comprenions pas bien quand les peintres modernes ignoroient encore quels prestiges on peut faire avec le secours de cette magie, ne sont plus si difficiles à entendre depuis que Rubens, ses éleves, Polidore de Caravage & d'autres peintres les ont bien mieux expliqués, les pinceaux à la main, que les commentateurs les plus érudits ne le pouvoient faire dans des livres.

Il paroît résulter de cette discussion que les anciens avoient poussé la partie du dessein, du clair obscur, de l'expression & de la composition poétique du moins aussi loin que les modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait. Il paroît encore que nous ne saurions juger de leur coloris; mais que nous connoissons suffisamment par leurs ouvrages, supposé que nous ayons les meilleurs, que les anciens n'ont pas réussi dans la composition pittoresque aussi-bien que Raphael, Rubens, Paul Veronèse & quelques autres peintres modernes.

Les anciens ont très-bien connu la perspective & la projection des ombres; cependant plusieurs modernes semblent tâcher de rabaisser les lumieres des anciens en ce genre, ou du moins de rabattre de leur gloire, à proportion de ce qu'ils ont bien voulu en accorder à leurs statuaires: mais ce jugement n'est pas équitable; il faut considérer qu'il nous reste très-peu de peintures anciennes, & celles-là même ne sont pas de la premiere beauté, ni des grands maîtres de l'art. La fortune peut avoir contribué autant que le tems à ce désastre; car, dit Cicéron, quoique l'injure des ans, les outrages du sort & la vétusté fassent tout périr, ces causes néanmoins sont bien davantage & plutôt funestes à la *peinture* qu'à la sculpture: il arrive même souvent que dans cette perte commune, ce qu'il y a de meilleur disparoît, & ce qu'il y a de plus imparfait reste. Les hommes de notre siecle, continue-t-il, enchantés à la vue des *peintures* nouvelles, ne font attention qu'à ce qui frappe leurs yeux, & pensent bien moins favorablement de ce qu'ils ne voient pas, parce que leur imagination n'en est point réveillée.

J'ajoute qu'il convient encore de distinguer ici; car il est sûr qu'il faut avoir une autre idée des *peintures* grecques, que de celles des Latins. Rome ne cultiva les arts qu'après bien des siecles, & leurs artistes en *peinture* ne furent jamais comparés aux artistes de la Grece.

Mais quant à ceux-ci, le témoignage des anciens, & même le peu d'ouvrages qui nous restent d'eux, laissent peu de choses à desirer sur la perfection de leur art en ce genre. Enfin les auteurs s'accordent tous à nous en donner des exemples qui ne peuvent convenir qu'à des peintres du premier ordre. Apelle, disent-ils, étoit distingué par la délicatesse & la grace infinie de son pinceau; quelques-uns, comme Asclépiodore, l'emportoient sur lui par la disposition des figures & l'harmonie générale du tableau; Apelle cependant les effaçoit tous. Protogène, Pamphile, Mélanthius, Antiphile, Ætion ont tous été célebres; le premier par son exactitude, le second & le troisieme par leur composition, le quatrieme par sa facilité & le cinquieme par sa belle imagination. Mais pourquoi nous arrêter à ces détails, puisque l'histoire que nous avons donnée des peintres grecs n'est qu'une preuve répétée de cette vérité. *Voyez donc* PEINTRES *grecs &* PEINTURE *des Grecs*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE *des Grecs*, (*Peinture antique.*) c'est le genre de *peinture* la plus admirable de l'antiquité.

Après avoir fait en général une espece de parallele de la *peinture* antique avec la moderne, il importe de considérer en particulier celle des Grecs, puisqu'elle seule mérite principalement nos regards. Je sai que son origine n'offre qu'incertitude: incertitude pour le lieu; les uns vouloient qu'elle eût commencé à Sycione, les autres chez les Corinthiens: incertitude pour le nom des inventeurs; on nommoit ou Philoclès d'Egypte, ou Cléanthe de Corinthe; incertitude sur l'opération primitive qu'ils employerent, & qui servit de préparation à la véritable découverte de l'art.

On disoit à la vérité que ce début fut le contour d'une figure humaine, tracée autour de l'ombre d'un corps opaque; mais quand on n'a rien à dire de mieux circonstancié sur un fait de cette nature, qui se perd dans l'obscurité des tems, c'est se fonder sur des conjectures plûtôt que sur des témoignages authentiques. On ne pouvoit pourtant mieux faire dans l'histoire inconnue de l'origine d'un art, que de partir d'une hypothèse assez vraissemblable, ou du-moins accréditée.

A la délinéation du simple contour, succéda une autre *peinture* linéaire plus parfaite, qui distingua par le dessein, & sans aucune couleur, les traits du visage renfermés dans l'intérieur du contour. Elle eut pour inventeur Ardicès de Corinthe, & Téléphane de Sicyone. Ces deux auteurs des portraits dessinés, furent les premiers qui exercerent l'art de représenter la figure sur une surface égale & unie. En effet, la méthode du contour extérieur ne marquant pas les traits du visage, & ne rendant point la personne reconnoissable, ne représentoit point la figure. Les deux artistes que nous venons de nommer, furent aussi les premiers qui écrivirent sur leurs ouvrages le nom de la personne représentée. La précaution auroit été fort inutile dans la premiere méthode, qui ne représentant point la figure, n'auroit excité par l'addition du nom, ni la curiosité de la postérité, ni celle des étrangers, ni finalement celle de personne. Tels étoient les usages préliminaires de la *peinture grecque* avant la guerre de Troie.

Dans la suite, les Grecs employerent la *peinture* proprement dite, la *peinture* coloriée; & il paroît au rapport de Pline, qu'elle n'étoit point encore connue dans le tems de la guerre de Troie. Cette opinion, qu'on ne trouve combattue par aucun ancien auteur, est d'un très-grand poids; elle n'étoit pas seulement appuyée sur le silence d'Homere, puisque nous voyons en général les anciens écrivains admettre dans les tems héroïques plusieurs faits historiques dont le poëte n'avoit jamais fait mention. Le témoignage de ceux qui nous ont transmis celui-ci, doit donc avoir toute la force d'une preuve positive, malgré les efforts qu'ont faits quelques savans modernes pour tâcher de le réfuter.

Après qu'on eut inventé en Grece la *peinture* coloriée, plus recherchée que l'autre dans ses opérations, elle fut appellée *peinture monochrome*, parce qu'on n'y employa d'abord qu'une seule couleur dans chaque ouvrage, à moins que nous ne donnions le nom de *seconde couleur* à celle du fond sur lequel l'on travailloit. L'auteur de cette méthode, l'inventeur de la *peinture* proprement dite, fut Cléophante de Corinthe; il débuta par colorier les traits du visage avec de la terre cuite & broyée: ainsi la couleur rouge, comme la plus approchante de la carnation, fut la premiere en usage. Les autres peintres monochromes, & peut-être Cléophante lui-même, varierent de tems en tems dans le choix de la couleur des figures, différente de la couleur du fond. Peut-être aussi qu'ils mirent quelquefois la même couleur pour le fond & pour les figures; on peut le présumer par l'exemple de quelques-uns de nos camayeux, pourvu qu'on n'admette point dans les leurs l'usage du clair obscur, dont la découverte accompagna l'introduction de la *peinture polychrome*, ou de la pluralité des couleurs.

Ce fut Bularchus, contemporain du roi Candaule, qui le premier introduisit l'usage de plusieurs couleurs dans un seul ouvrage de *peinture*. Au moyen de la pluralité de ces couleurs, l'art jusques-là trop uniforme se diversifia, & inventa dans la suite les lumieres & les ombres. Panænus peignit la bataille de Marathon, avec la figure ressemblante des principaux chefs des deux armées. Peu après Panænus, parut Polygnote de Thasos, qui le premier donna des draperies légeres à ses figures de femmes, & qui quitta quelquefois le pinceau pour peindre en encaustique. Damophile & Gorgasus enrichirent d'ornemens de plastique l'extérieur du temple de Cérès à Rome. Enfin à la 94e olympiade, Apollodore d'Athènes ouvrit une nouvelle carriere, & donna naissance au beau siecle de la *Peinture*.

Il fut suivi par Zeuxis, Parrhasius, Timanthe & Eupompe, qui tous ont été ses contemporains. On vit ensuite paroître Pausias, Pamphile de Macédoine, Euphranor, Caladès, Ætion, Antidotus, Aristide, Asclépiodore, Nicomachus, Melanthius, Antiphile, Nicias, Nicophane, Apelle & Protogène, tous excellens artistes qui se sont illustrés à jamais dans l'espace d'un siecle, en différens genres d'ouvrages.

On peut partager avec Pline les *peintures* de la Grece en un certain nombre de classes. La premiere présente les plus anciens, qui ne sont pas les plus habiles, & qui finissent à Polygnote, vers le tems de la guerre du Péloponnèse.

La seconde classe renferme les artistes qui ont fait le beau siecle de la *Peinture* depuis la fin de la guerre du Péloponnèse, jusqu'après la mort d'Alexandre le grand. Il ne faut cependant mettre dans cette liste que ceux qui exerçoient alors leurs pinceaux sur de grands sujets & dans de grands tableaux.

La troisieme classe contient ceux qui se sont distingués par le pinceau, mais dans de petits tableaux ou sur de petits sujets.

La quatrieme classe est composée de ceux qui avoient pratiqué la fresque, *peinture* qu'on applique sur l'enduit d'une muraille. Parmi ces peintres, dit Pline, il n'y en a point qui se soient faits un grand nom. Ils n'embellissoient ni murailles dont l'ornement n'auroit été que pour le maître du logis, ni maisons stables & permanentes, qu'on ne pouvoit pas sauver de l'incendie. *Pictorque rei communis terrarum erat*, trait bien flatteur pour l'art & pour les artistes. Un peintre appartenoit à l'univers entier. Ces grands hommes destinoient toutes les productions de leur art à pouvoir passer de ville en ville.

La cinquieme classe comprend les plus célebres peintres encaustiques, c'est-à-dire ceux qui employoient le poinçon & non le pinceau.

La sixieme classe est réservée pour les peintres encaustiques ou autres, comme Ctésilochus, qui se plaisoient à des ouvrages de *peinture* insolente.

Enfin la derniere classe offre à notre mémoire les femmes célebres qui ont réussi chez eux dans la *peinture*. Ils ne croyoient pas que l'ignorance, la paresse & les amusemens purement frivoles, dussent être le partage de la moitié du genre humain.

Tous ces artistes se formerent dans les écoles de *Peinture* que les Grecs avoient établies, & auxquelles ils avoient donnés des noms fixes comme à leurs ordres d'architecture. Leur *peinture* n'avoit d'abord eu que deux distinctions, l'héliadique & l'asiatique, ou l'attique & l'ionique, car on les trouve l'une & l'autre sous ces deux noms; mais Eupompus, qui étoit de Sicyone, se rendit si recommandable par son talent, que l'on ajouta la sicyonienne par rapport à lui. Si Pline rapporte ce fait tout simplement, sans l'accompagner d'aucun détail, c'est qu'on doit présumer que les écoles ou les différentes manieres s'étant multipliées dans la Grece, on abandonna ce projet, & l'on ne parla plus, comme l'on fait aujourd'hui, que des maîtres en particulier & de leurs éleves.

On peut cependant comparer ces premiers noms à ceux que nous donnons en général, & qui nous servent de point de distinction. Telles sont les écoles de Florence, de Rome, de Pologne, de Venise, de France, de Flandre, ou d'Allemagne. L'étendue ou l'éloignement de ces pays a exigé & perpétué l'usage de ces distinctions. La Grece plus resserrée & plus réunie, n'a pas eu besoin de les continuer; mais elle forma des artistes en tout genre, qui n'ignorerent rien de tout ce que nous savons en *Peinture*.

Les grandes compositions héroïques, & que nous appellons l'histoire, les portraits, les sujets bas, les paysages, les décorations, les arabesques, ornemens fantastiques & travaillés sur des fonds d'une seule couleur; les fleurs, les animaux, la miniature, les camayeux, les marbres copiés, les toiles peintes: voilà la liste des opérations des Grecs du côté des genres de *peinture*. Il me semble que nous ne peignons en aucun autre genre, & que nous n'avons aucun autre objet. Nous ne pouvons donc nous vanter d'avoir de plus, que la *peinture* en émail, encore je ne voudrois pas assurer qu'elle fût inconnue aux anciens; mais ce qui nous appartient sans contredit, c'est l'exécution des grands plafonds & des coupoles. Les Grecs ni les Romains ne paroissent pas avoir connu ce genre d'ornemens, ou du-moins avoir pratiqué la perspective jusqu'au point nécessaire pour rendre ces décorations completes; les modernes peuvent au contraire présenter un très-grand nombre de ces chefs-d'œuvre de l'esprit & de l'art.

On gardoit dans l'antiquité, comme on garde aujourd'hui les études & les premieres pensées des artistes, toujours pleines d'un feu proportionné au talent de leur auteur, souvent au-dessus des ouvrages terminés, & toujours plus piquans: ces premiers traits, plus ou moins arrêtés, sont plus ou moins essentiels pour la *Peinture*, que les idées jettées sur le papier ne le sont pour tous les autres genres d'ouvrages. Comme aujourd'hui, on suivoit avec plaisir les opérations de l'esprit d'un artiste; on se rendoit compte des raisons qui l'avoient engagé à faire ces changemens en terminant son ouvrage; enfin, comme aujourd'hui, on cherchoit à en profiter: les hommes de mérite pour s'en nourrir ou s'en échauffer, & les hommes médiocres pour les copier servilement. Mais il est tems de passer à la *peinture* des Romains en particulier. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE *des Romains*, (*Peinture antique*.) A l'expiration du beau siecle de la *peinture* grecque, lequel avoit commencé par Apollodore en l'an 404 avant Jesus-Christ, on voit en 304 pour la premiere fois, un jeune romain prendre le pinceau. „ On a fait aussi de „ bonne heure, dit Pline, honneur à la *Peinture* chez „ les Romains; car une branche de l'illustre famille des „ Fabius en a tiré le surnom de *Pictor*, & le premier „ qui le porta, peignit le temple de la déesse Salus en „ l'an de Rome 450: l'ouvrage a subsisté jusqu'à no„ tre tems, que le temple a été brûlé sous l'empire de „ Claude „. Il y a dans ces paroles une finesse & une exactitude singuliere: on y sent une différence entre ce que Pline, dit, & ce qu'il voudroit pouvoir dire. Il voudroit pouvoir avancer que l'art avoit été pratiqué fort anciennement à Rome par des citoyens; & en historien exact, il joint à l'expression de *bonne-heure* la détermination de l'époque, qui ne va pas à 400 ans d'antiquité. Il voudroit pouvoir ajouter que l'exercice de la *Peinture* y fut dès-lors en honneur, & il dit uniquement qu'on y fit honneur à la *Peinture*: enfin il voudroit pouvoir vanter la beauté des ouvrages de Fabius; & tout l'éloge qu'il en fait, c'est qu'ils s'étoient conservés jusqu'au regne de Claude.

Le seul ouvrage de *peinture* que l'auteur nous fasse remarquer à Rome dans le siecle qui suivit l'époque de Fabius Pictor, c'est un tableau que Valerius Messala fit faire de sa victoire de Sicile en l'an 264, & qu'il exposa sur un côté de la curie *Hostilia*. Le silence de Pline sur le nom du peintre, nous fait assez comprendre que l'artiste étoit grec; les Romains étendant déja pour lors leur domination sur le canton d'Italie appellé la *grande Grece*, & sur la Sicile pareillement peuplée de Grecs. L'exemple de Valérius Messala fut suivi dans la suite par Lucius Scipion, qui après avoir défait en Asie le roi Antiochus, étala dans Rome le tableau de sa victoire en l'an 190 avant Jesus Christ.

L'année suivante 189, Fulvius Nobilior assiégea & prit Ambracie, où Pirrhus avoit autrefois rassemblé plusieurs rares productions des arts cultivés dans la Grece. Le consul romain, dit Pline, ne laissa que les ouvrages en plastique de Zeuxis, & transporta les muses à Rome: c'étoient neuf statues où chaque muse en particulier étoit représentée avec ses attributs. Tite-Live dit aussi que Fulvius enleva d'Ambracie les statues de bronze & de marbre, & les tableaux; mais il paroit que les tableaux ne furent pas transportés à Rome, ou qu'ils n'y furent pas livrés à la curiosité du public, puisque Pline ne marque qu'ensuite l'époque du premier tableau étranger qu'on ait étalé dans la ville. Les Romains n'étoient point encore curieux de *peinture* comme ils l'étoient de sculpture: les statues des muses apportées d'Ambracie, furent représentées chacune dans des médailles particulieres, qu'on trouve expliquées fort ingénieusement dans Vaillant.

Vers l'an 180, Caius Terentius Lucanus, si c'est, comme l'a cru Vaillant, le frere de Publius, maître du poete Térence, fut le premier qui fit peindre à Rome des combats de gladiateurs.

Paul Emile, destructeur du royaume de Macédoine en 168, emmena d'Athènes à Rome Métrodore, qui étoit en même tems philosophe & peintre. Il ne vouloit un peintre que pour le faire travailler aux décorations de son triomphe.

Vers l'an 154, Pacuvius, neveu maternel d'Ennius, cultivoit à Rome & la Poésie & la *Peinture*. Entre Fabius Pictor & lui, dans un espace d'environ 150 ans, Pline n'a point de peintre romain à nous produire; il dit que les pieces de théâtre de Pacuvius donnerent plus de considération à la profession de peintre, & que cependant après lui elle ne fut guères exercée à Rome par d'honnêtes gens. Qu'on juge ensuite si l'écrivain a prétendu nous laisser une grande idée des peintres romains!

En l'an 147, Hostilius Mancinus, qui dans une tentative sur Carthage étoit le premier entré jusque dans la ville, exposa dans Rome le tableau de la situation de la place, & de l'ordre des attaques. L'année suivante, Mummius, destructeur de Corinthe, fit transporter à Rome le premier tableau étranger qu'on y ait exposé en public: c'étoit un Bacchus d'Aristide le thébain, dont

le roi

le roi Attalus donnoit six cens mille sesterces, cent dix-sept mille cinq cens livres; mais le général romain rompit le marché, dans la persuasion qu'un tableau de ce prix renfermoit des vertus secrettes. La somme offerte par Attalus ne paroîtra pas exorbitante, si l'on considere qu'il acheta dans une autre occasion un tableau du même Aristide cent talens, quatre cens soixante-dix-mille livres; & ce dernier fait étant rapporté par Pline en deux différens endroits, nous ne devons point y soupçonner de l'erreur dans les chiffres, comme il ne nous arrive que trop souvent de supposer des fautes de copistes, & même des fautes d'ignorance dans les historiens de l'antiquité, quand ce qu'ils attestent n'est pas conforme à nos idées & à nos usages; vrai moyen d'anéantir toute l'ancienne histoire.

La conduite de Mummius fait voir que les Romains n'avoient point encore de son tems le goût de la *Peinture*, quoiqu'ils eussent celui de la Sculpture depuis la fondation de leur ville. Pour un tableau que ce général rapporta d'Achaïe, il en tira un si grand nombre de statues, qu'elles remplirent, suivant l'expression de Pline, la ville entiere de Rome. Nous voyons aussi que dans la Grece le nombre des sculpteurs & des ouvrages de Sculpture, l'a de tout tems emporté sur le nombre des peintres & des ouvrages de *Peinture*; c'est, comme l'a remarqué M. le comte de Caylus, que ces deux peuples jaloux de s'éterniser, préféroient les monumens plus durables à ceux qui l'étoient moins.

Cependant peu après l'expédition de Mummius, les Romains commencerent à se familiariser davantage avec un art qui leur paroissoit comme étranger. On vit à Rome pendant la jeunesse de Varron, environ l'an 100 avant Jesus-Christ, Lala de Cyzique, fille qui vivoit dans le célibat & dans l'exercice de la *Peinture*; on y voyoit dans ce tems-là même un Sopolis & un Dionysius, dont les tableaux remplirent peu à-peu tous les cabinets.

En l'an 99, Claudius Pulcher étant édile, fit peindre le premier la scene pour une célébration des jeux publics; & il est à croire qu'il y employa le peintre Sérapion: Pline ajoutant que le talent de cet artiste se bornoit à des décorations de scene, & qu'un seul de ses tableaux couvroit quelquefois au tems de Varron, tous les vieux piliers du Forum. Sylla, quelque tems après, fit peindre dans sa maison de plaisance de Tusculum, qui passa depuis à Ciceron, un événement de sa vie bien flatteur; c'étoit la circonstance où, commandant l'armée l'an 89 sous les murs de Nole en qualité de lieutenant, dans la guerre des Marses, il reçut la couronne obsidionale.

Les Lucullus firent venir à Rome un grand nombre de statues, dans le tems apparemment de leur édilité, en 79; & l'aîné des deux freres, le célebre Lucius Lucullus, étoit alors absent: on ne peut donc mieux placer qu'en cette occasion l'achat qu'il fit, selon Pline, dans Athènes aux fêtes de Bacchus, de la copie d'un tableau de Pausias, pour la somme de deux talens (neuf mille quatre cens livres) disproportion toujours visible dans le nombre des ouvrages de *Peinture* & de Sculpture. Lucullus ramassa dans la suite une grande quantité des uns & des autres; & Plutarque le blâme de ce goût pour les ouvrages de l'art, autant qu'il le loue du soin qu'il avoit de faire des collections de livres. La façon de penser de Plutarque ne doit pas nous surprendre; elle a des exemples dans tous les siecles qui ont connu les Arts & les Lettres; elle en a parmi nous, parce qu'il n'appartient qu'à un très-petit nombre de savans de ressembler à Pline, & de n'avoir point de goût exclusif.

Il nous marque un progrès dans la curiosité des particuliers & du public pour la *Peinture*, vers l'an 75, en disant que l'orateur Hortensius, après avoir acheté les Argonautes de Cydias cent quarante-quatre mille sesterces (vingt-huit mille neuf dix livres), fit bâtir dans sa maison de Tusculum, une chapelle exprès pour ce tableau, & que le forum étoit déja garni de divers ouvrages de *Peinture*, dans le tems où Crassus, avant de parvenir aux grandes magistratures, se distinguoit dans le barreau.

Pour l'année 70, on trouve une apparence de contrariété entre la chronologie de Ciceron & celle de Pline, sur l'âge de Timomachus de Byzance, peintre encaustique. Ciceron écrivoit en cette année-là son quatrieme discours contre Verrès: il y parle de quelques tableaux, parmi un grand nombre d'ouvrages de Sculpture enlevés à la Sicile, & transportés à Rome par l'avide préteur. „ Que seroit-ce, dit-il à l'occasion de ces tableaux, si „ l'on enlevoit aux habitans de Cos leur Vénus, à ceux „ d'Ephese leur Alexandre, à ceux de Cyzique leur Ajax „ ou leur Médée „? Cet Ajax & cette Médée sont visiblement l'Ajax & la Médée que Jules-César acheta depuis à Cyzique. Or selon Pline, la Médée étoit demeurée imparfaite par la mort de Timomachus, antérieure à l'an 70; &, selon le même écrivain, Timomachus fut contemporain de César dictateur, en l'an 49. Telle est la difficulté, qui disparoîtra, si l'on veut considérer que Timomachus a pu mourir vers l'an 69, environ 20 ans avant la dictature de César, & avoir été contemporain de César, mais contemporain plus ancien. L'expression de Pline, *Cæsaris dictatoris ætate*, signifie donc dans le tems de César celui qui fut dictateur, & non pas dans le tems que César étoit dictateur.

Il faut souvent faire ces sortes d'attentions dans la chronologie de Pline, où le titre des magistratures désigne quelquefois l'époque des événemens, & quelquefois la seule distinction des personnes d'un même nom que des lecteurs pourroient confondre. Le titre de *dictateur* qu'il donne par-tout à César, est de cette derniere espece; mais il y a d'autres exemples où par les titres de *préteur*, d'*édile* ou d'*imperator*, il indique habilement les dates que sa méthode élégante & précise ne lui permettoit pas de spécifier plus particulierement.

Le préteur Marcius Junius (c'étoit l'an 67) fit placer dans le temple d'Apollon, à la solemnité des jeux apollinaires, un tableau d'Aristide le thébain. Un peintre ignorant qu'il avoit chargé immédiatement avant le jour de la fête de nettoyer le tableau, en effaça toute la beauté.

Dans le même tems, Philiscus s'acquit de l'honneur à Rome par un simple tableau dans lequel il représentoit tout l'attelier d'un peintre, avec un petit garçon qui souffloit le feu.

Les édiles Varron & Muréna (c'étoit l'an 60) firent transporter à Rome, pour l'embellissement du comice, des enduits de *peinture* à fresque, qu'on enleva de dessus des murailles de brique à Lacédémone, & qu'on enchâssa soigneusement dans des quadres de bois, à cause de l'excellence des *peintures*: ouvrage admirable par lui-même, ajoute Pline, il le fut bien plus encore par la circonstance du transport.

Pendant l'édilité de Scaurus en l'an 58, on vit des magnificences qui nous paroîtroient incroyables sans l'autorité de Pline, & incompréhensibles sans les explications de M. le comte de Caylus sur les jeux de Curion, qui suivirent d'assez près ceux de Scaurus. Pour ne parler que de la *peinture*, Scaurus fit venir de Sicyone, où l'art & les artistes avoient fixé depuis long-tems leur principal séjour, tous les tableaux qui pouvoient appartenir au public & que les habitans vendirent pour acquitter les dettes de la ville.

Les factions qui régnoient dès-lors dans Rome & qui renverserent bientôt la république, engagerent Varron & Atticus à se livrer totalement à leur goût pour la littérature & pour les beaux-arts. Atticus, le fidele ami de Cicéron, donna un volume avec les portraits dessinés de plusieurs illustres personnages, & Varron distribua dans tous les endroits de l'empire romain un recueil de sept cent figures pareillement dessinées avec le nom de ceux qu'elles représentoient. Le même Varron attestoit l'empressement du peuple romain pour d'anciens restes de *peinture*. Quand on voulut réparer le temple de Cérès, que Démophile & Gorgasus avoient autrefois orné d'ouvrages de *peinture* & de plastique, on détacha des murs les *peintures* à fresque, & on eut soin de les encadrer; on dispersa aussi les figures de plastique.

Jules César parvenu à la dictature l'an 49, augmenta de beaucoup l'attention & l'admiration des Romains pour la *Peinture*, en dédiant l'Ajax & la Médée de Timomachus à l'entrée du temple de Vénus Génitrix: ces deux tableaux lui couterent 80 talens, (376 mille livres). En l'année 44, qui fut celle de la mort de César, Lucius Munacius Plancus ayant reçu le titre d'*imperator*, exposa au capitole le tableau de Nicomachus où étoit représentée l'image de la Victoire, conduisant un quadrige au milieu des airs. Observons que dans tous ces récits qui regardent Rome, ce sont des peintres grecs qu'on y voit paroître; l'auteur nomme cependant pour ces tems-ci Arellius, peintre romain, qu'il place peu avant le regne d'Auguste. Arrêtons-nous donc sur ce peintres de Rome.

Pline nous donne son portrait en ces mots: *Romæ celeber fuit Arellius, nisi flagitio insigni corrupisset artem, semper alicujus fœminæ amore flagrans, & ob id deas pingens sed dilectarum imagine, l. XXXV. c.* 10. Il faisoit toujours les déesses semblables aux courtisanes, dont il étoit amoureux. On sait que Flora étoit si belle, que

que Cécilius Metellus la fit peindre, afin de consacrer son portrait dans le temple de Castor & de Pollux.

On a remarqué que ce ne fut ni la premiere, ni la derniere fois que le portrait d'une courtisane reçut un pareil honneur. La *Vénus sortant des eaux* étoit ou le portrait de Campaspe maîtresse d'Alexandre le grand, selon Pline, ou bien celui de la courtisane Phryné, selon Athénée, *l. XIII.* Auguste le consacra dans le temple de Jules César. Les parties inférieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les rétablir, le tems acheva de ruiner le reste; alors on fit faire une autre Vénus par Dorothée, & on la substitua à celle d'Apelle. Pendant que Phryné fut jeune, elle servit d'original à ceux qui peignoient la déesse des amours. La Vénus de Gnide fut encore tirée sur le modele d'une courtisane que Praxitele aimoit éperdument. Arellius n'est donc pas le seul peintre ancien qui peignit les déesses d'après quelques-unes de ses maîtresses.

Le Christianisme n'est pas exemt de cette pratique, nous avons plus d'une Vierge peinte par les modernes d'après leurs propres amantes. M. Spon, dans ses *miscellanées antiq. érudit. p.* 13, rapporte l'explication d'une médaille de l'empereur Julien, sur laquelle on voit d'un côté Sérapis qui ressemble parfaitement à Julien, & de l'autre la figure d'un Hermanubis. Il n'étoit point rare de voir des statues d'hommes toutes semblables à celles de quelques dieux. La flatterie ou la vanité ont souvent produit cette idée.

Justin martyr dit, en se moquant des païens, qu'ils adoroient les maîtresses de leurs peintres & les mignons de leurs sculpteurs: mais n'a-t-on pas tort de rendre les païens responsables des traits d'un Zeuxis ou d'un Lysippe? Ceux qui, parmi les Chrétiens, vénérent les images de S. Charles Borromée, ne vénérent qu'un portrait fait à plaisir & au caprice d'un maître de l'art; qui a peint fort beau un saint qui ne l'étoit guere. Il faut se résoudre à souffrir cette sorte de licence des artistes, parce qu'elle n'a rien de blâmable, & se reposer sur eux de la figure & de l'air des objets de la dévotion. Un peintre de Rome fit le tableau de la Vierge sur le portrait d'une sœur du pape Alexandre VI. qui étoit plus belle que vertueuse. Nous ne connoissons les dieux par le visage que selon qu'il a plû aux peintres & aux sculpteurs, disoit Cicéron des dieux de son tems, *l. I. de natur. deor.*

Nous ne sommes pas aussi difficiles aujourd'hui, dit M. de Caylus, que Pline l'étoit; contens que la beauté soit bien rendue, il nous importe peu d'après quelle personne elle est dessinée. Nous desirons seulement de l'inconstance à nos peintres, pour jouir d'une certaine variété dans les beautés qu'ils ont à représenter, & nous ne faisons de reproches qu'à ceux qui nous ont donné trop souvent les mêmes têtes, comme a fait Paul Véronese entre plusieurs autres. Je reviens à Auguste.

Ce fut sur-tout cet empereur qui orna les temples de Rome & les places publiques de ce que les anciens peintres de la Grece avoient fait de plus rare & de plus précieux. Pline qui de concert avec les autres écrivains nous assûre le fait en général, désigne en particulier quelques-uns de ces ouvrages consacrés au public par Auguste; & nous devons attribuer aux soins du même prince l'exposition de plusieurs autres tableaux, que l'historien remarque dans Rome, sans dire à qui l'on en avoit l'obligation, le grand nombre fait que nous ne parlerons ni des uns ni des autres.

Agrippa, gendre d'Auguste, se distinguoit par le même goût, & Pline assure qu'on avoit encore de lui un discours magnifique & tout-à-fait digne du rang qu'il tenoit de premier citoyen, sur le parti qu'on devroit prendre de gratifier le public de tout ce qu'il y avoit de tableaux & de statues dans les maisons particulieres de Rome: ce n'est pourtant pas nous faire voir dans cet amateur des ouvrages de *peinture* un homme attentif à leur conservation, que d'ajouter qu'il en confina quelques-uns dans les étuves des bains qui portoient son nom, ni nous donner une grande idée de sa dépense en tableaux, que de nous dire pour toute particularité dans ce genre qu'il acheta un Ajax & une Vénus à Cyzique 3000 deniers (2350 livres): quelle différence de prix entre l'Ajax & la Vénus d'Agrippa & l'Ajax & la Médée de Jules César, tous achetés dans la même ville!

Pline parle ici de Ludius, qui vivoit sous le regne d'Auguste: il ne faut pas le confondre avec celui qui avoit orné de *peintures* un ancien temple de Junon dans la ville d'Ardée déja détruite avant la fondation de Rome. Ce Ludius moderne rétablit à Rome du tems d'Auguste l'usage de la *peinture* à fresque. *Divi Augusti ætate Ludius primus instituit amœnissimam parietum picturam.* Il représenta le premier sur les murailles des ouvrages d'architecture & des paysages, ce qui prouve la connoissance de la perspective & celle de l'emploi du verd, car sans ces deux choses quelle idée pourroit-on se faire de ces sortes de tableaux? On ignoroit avant Ludius l'aménité des sujets dans les *peintures* à fresque; on ne les avoit guere employées qu'à des ornemens de temples, ou à des sujets nobles & sérieux, & même les grands artistes de la Grece n'avoient jamais donné dans ce genre de *peinture*.

Auguste approuva le parti qu'on prit d'appliquer à la *peinture* le jeune Quintus Pédius, d'une des premieres familles de Rome. Pline semble d'abord en vouloir tirer quelque avantage en faveur de la profession; cependant il ajoute en même tems avec son exactitude & sa fidélité ordinaires une circonstance qui affoiblit totalement cette idée, c'est que le jeune Pédius étoit muet de naissance. Il convient aussi qu'Antistius Labéo, qui avoit rempli des charges considérables dans l'état & qui avoit refusé le consulat qu'Auguste lui offroit, se donna un ridicule en s'attachant à faire de petits tableaux, & en se piquant d'y réussir. En un mot, l'on aimoit, l'on estimoit les ouvrages de l'art, & l'on méprisoit ceux qui en faisoient leur occupation ou même leur amusement. Il n'y a pas long-tems que l'on en usoit de même dans ce royaume pour toutes les études & les connoissances; je doute que les grands soient bien revenus de ce préjugé.

La mort d'Auguste fut bien-tôt suivie de la décadence des arts: cependant Pline parle d'un grand-prêtre de Cybele, ouvrage de Parrhasius, & tableau favori de Tibere, estimé soixante mille sesterces (onze mille sept cent cinquante livres), que ce prince tenoit enfermé dans sa chambre à coucher, & d'un tableau cheri d'Auguste, un Hyacinte qu'il avoit apporté d'Alexandrie, & que Tibere consacra dans le temple du même Auguste. Pline naquit au milieu du regne de Tibere, l'an 25 de Jesus-Christ, & tout ce qu'il ajoute sur la *Peinture* & sur les peintres pour son tems, se réduit aux remarques suivantes.

Aux deux anciennes manieres, dit il, de travailler l'encaustique, on en a ajouté une troisieme, qui est de se servir du pinceau pour appliquer les cires qu'on fait fondre à la chaleur du feu; comme ces *peintures* résistoient à l'ardeur du soleil, & à la salure des eaux de la mer, on les fit servir à l'ornement des vaisseaux de guerre; on s'en sert même déja, remarque-t-il, pour les vaisseaux de charge. Ces ornemens étoient en-dehors des bâtimens, suivant la force du terme latin *expingimus*.

Il nous donne une étrange idée du goût des successeurs de Tibere pour la *Peinture*. L'empereur Caïus voulut enlever du temple de Lanuvium, à cause de leur nudité, les figures d'Atalante & d'Hélene peintes par l'ancien Ludius; & il l'auroit fait, si la nature de l'enduit altéré par la trop grande vétusté, ne se fût opposée à l'exécution du projet.

L'empereur Claude crut signaler son bon goût, & donner un grand air de dignité à deux tableaux d'Apelle, consacrés au public par Auguste, d'y faire effacer la tête d'Alexandre le grand, & d'y faire substituer la tête d'Auguste lui-même. Pline se plaint encore soit de pareils changemens dans des têtes de statues, changemens qui tiennent à la barbarie; soit de la *peinture* des mosaïques de marbre mises à la place des tableaux, & inventées sous le même regne de Claude environ l'an 50 de Jesus-Christ.

Le regne de Néron, successeur de Claude, donna vers l'an 64, l'époque des marbres incrustés les uns dans les autres; & l'auteur s'en plaint également comme d'un usage qui portoit préjudice au goût de la *peinture*; & traite enfin d'extravagance réservée à son siecle, la folie de Néron qui se fit peindre de la hauteur de cent vingt piés romains. La toile dont les peintres ne s'étoient pas encore avisés de faire usage, fut employée alors pour la premiere fois, parce que le métal, ou même le bois n'auroient jamais pû se façonner pour un pareil tableau: il faut donc rapporter aussi à l'an 64 de Jesus-Christ l'époque de la *peinture* sur toile. *Voyez ce mot.*

Amulius, peintre romain, parut sous le regne de cet empereur. Il travailloit seulement quelques heures de la journée, & toujours avec une gravité affectée, ne quittant jamais la toge, quoique guindé sur des échaffauds. Ses *peintures* étoient confinées dans le palais de Néron, comme dans une prison, suivant l'expression de Pline, qui a voulu marquer par-là les inconvéniens de la fresque.

Le même Pline admire la tête d'une Minerve que peignoit le même artiste; cette tête regardoit toujours celui qui la regardoit, *spectantem spectans quàcumque adspiceretur*,

vetur. Cependant ce jeu d'optique ne tient point au mérite personnel, & suppose seulement dans le peintre une connoissance de cette partie de la perspective. On montre en Italie plusieurs têtes dans le goût de celle d'Amulius. Cet artiste n'étoit mort que depuis peu lorsque Pline écrivoit.

La mémoire du peintre Turpilius, chevalier romain & vénitien de naissance, étoit pareillement récente. Il avoit embelli Vérone de ses ouvrages de *peinture*. On peut les croire aussi beaux qu'on le voudra; on sait du moins qu'il avoit appris son art dans la Grece. Pline, *liv. XXXV. c. vj.* dit qu'avant lui on n'avoit jamais vû de peintres gauchers; & il paroît admirer cette particularité; mais l'habitude fait tout pour le choix des mains, & il ne faut pas une grande philosophie pour faire cette réflexion. D'ailleurs cette habitude entre pour beaucoup moins qu'on ne l'imagine dans un art que l'esprit seul conduit, & qui donne sans peine le sens de la touche, en indiquant celui de la hachure, & qui produit enfin des équivalens pour concourir à l'expression générale & particuliere.

Depuis Turpilius on a vu des peintres gauchers parmi les modernes; on en a vu également des deux mains. Jouvenet attaqué d'une paralysie sur le bras droit quelques années avant sa mort, a fait de la main gauche son tableau de la *Visitation* qu'on voit à Notre-Dame, & qui est un des plus beaux qui soit sorti de ses mains. Ce fait est plus étonnant que celui du chevalier Turpilius, puisque Jouvenet avoit contracté toute sa vie une autre habitude; & l'on n'en a fait mention à Paris que pour ne pas oublier cette petite singularité de la vie d'un grand artiste. Pline finit l'article de Turpilius en remarquant que jusqu'à lui, on ne trouva point de citoyen de quelque considération, qui depuis Pacuvius eût exercé l'art de la *peinture*.

Il nomma enfin sous le regne de Vespasien, vers l'an 70 de Jesus-Christ, deux peintres à fresque, tous deux romains, Cornelius Pinus & Accius Priscus. Fort peu de tems après, il composa, sous le même regne, son immense recueil d'histoire naturelle. Il venoit de l'achever lorsqu'il en fit la dédicace à Titus, consul pour la sixieme fois, en l'an 78 de Jesus-Christ.

L'année suivante fut celle où Titus monta sur le trône, au mois de Mars, & Pline mourut au commencement de Novembre suivant. Cet illustre écrivain avoit donc composé immédiatement auparavant son grand ouvrage, avec la digression sur la *Peinture*, morceau des plus précieux de l'antiquité.

On sait que Pline entre en matiere par des plaintes ameres contre son siecle sur la décadence d'un art qu'il trouve infiniment recommandable par l'avantage qu'il a de conserver la mémoire des morts, & d'exciter l'émulation des vivans. Il fait l'éloge des tableaux comme monumens du mérite & de la vertu. Il étend cet éloge aux autres ouvrages qui avoient la même destination, aux figures de cire que les Romains conservoient dans leur famille, aux statues dont ils ornoient les bibliotheques, aux portraits dessinés, que Varon & Pollion mirent en usage, enfin aux boucliers où étoient représentés les personnages illustres de l'ancienne Rome.

Après avoir pris les Romains du côté de l'honneur & de la vertu, il cherche à piquer leur curiosité en leur indiquant l'antiquité de l'art, & en s'arrêtant au récit de quelques *peintures* plus anciennes que la fondation de Rome. Il nomme les différentes villes où on les voyoit, & il distingue le mérite de ces ouvrages d'avec l'abus qu'en vouloit faire la lubricité d'un empereur, tenté d'en tirer deux de leur place à cause de quelques nudités.

Aux motifs d'une curiosité louable, Pline joint les motifs d'émulation puisés dans le sein même de la ville de Rome; il propose par une gradation suivie l'exemple des citoyens qui s'étoient autrefois appliqués à l'exercice de la *Peinture*; l'exemple des héros de la nation qui avoient étalé dans Rome les tableaux de leurs victoires; l'exemple des généraux & des empereurs qui, après avoir transporté dans la capitale une quantité prodigieuse de tableaux étrangers, en avoient orné les portiques des temples & les places publiques.

Son éloquence & son esprit nous charment par des traits de feu & par des images enchanteresses qu'on ne trouve en aucun autre auteur, ni si fréquentes, ni d'une si grande beauté, enfin par une énergie de style qui lui est particuliere. C'est ainsi que pour donner une idée d'un tableau où Apelle avoit représenté un héros nud, il déclare que c'étoit un défi fait à la nature. Il dit de deux hoplitites, ouvrage de Parrhasius: „ celui qui court, „ on le voit suer; celui qui met les armes bas, on le „ sent haleter. Apelle, dit-il ailleurs, peignit ce qui est „ impossible à peindre, le bruit du tonnerre & la lueur „ des éclairs „. En matiere de style, comme en matiere de *peinture*, les savantes exagérations sont quelquefois nécessaires; & ce principe doit être gravé dans l'esprit d'un peintre s'il veut parvenir à l'intelligence de ce que Pline a écrit & de ce que Apelle avoit exécuté.

Il est donc vraissemblable que personne ne s'avisera jamais de traiter Pline en qualité d'historien des Peintres ou d'enthousiaste, sans connoissance de cause, ou de déclamateur qui joue l'homme passionné, ou d'écrivain infidelle & frivole. Les qualifications diamétralement opposées sont précisément celles qui caractérisent ce grand homme, heureusement pour sa gloire, heureusement pour celle des arts dont il a été le panégyriste, heureusement enfin pour l'intérêt de la littérature & des sciences dont il a été le dépositaire.

Voilà ce que j'avois à dire sur Pline & sur la *peinture des Romains*; c'est un précis de deux beaux mémoires donnés par M. de Caylus & par M. de la Nauze dans le recueil de littérature, *tome XXV*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PEINTURE MODERNE, (*Beaux-Arts.*) L'art de la *Peinture*, dit M. l'abbé Dubos, après avoit été longtems enseveli en occident sous les ruines de l'empire romain, se réfugia foible & languissant chez les orientaux, & renaquit enfin dans le treizieme siecle, vers l'an 1240, à Florence, sous le pinceau de Cimabué. Cependant on ne peignit qu'à fresque & à détrempe, jusqu'au quatorzieme siecle, que Jean de Bruges trouva le secret de peindre à l'huile. Il arriva pour lors que plusieurs peintres se rendirent illustres dans les deux siecles suivans; mais aucun ne se rendit excellent. Les ouvrages de ces peintres si vantés dans leur tems, ont eu le sort des poésies de Ronsard, on ne les cherche plus.

En 1450 la *Peinture* étoit encore grossiere en Italie, où depuis près de deux cens ans on ne cessoit de la cultiver. On dessinoit scrupuleusement la nature sans l'ennoblir. On finissoit les têtes avec tant de soin, qu'on pouvoit compter les poils de la barbe & des cheveux; les draperies étoient des couleurs très-brillantes & rehaussées d'or. La main des artistes avoit bien acquis quelque capacité; mais ces artistes n'avoient pas encore le moindre feu, la moindre étincelle de génie. Les beautés qu'on tire du nud dans les corps représentés en action, n'avoient point été imaginées de personne; on n'avoit point fait encore aucune découverte dans le clair-obscur, ni dans la perspective aérienne, non plus que dans l'élégance des contours & dans le beau jet des draperies. Les peintres savoient arranger les figures d'un tableau, sans savoir les disposer suivant les regles de la composition pittoresque aujourd'hui si connues. Avant Raphaël & ses contemporains, le martyre d'un saint ne touchoit aucun des spectateurs. Les assistans que le peintre introduisoit à cette action tragique, n'étoient là que pour remplir l'espace de la toile, que le saint & les bourreaux laissoient vuide.

A la fin du quinzieme siecle, la *Peinture* qui s'acheminoit vers la perfection à pas si tardifs, que sa progression étoit imperceptible, y marcha tout-à-coup à pas de géant. La *Peinture* encore gothique commença les ornemens de plusieurs édifices, dont les derniers embellissemens sont les chefs-d'œuvre de Raphaël & de ses contemporains.

Le prodige qui arrivoit à Rome arrivoit en même tems à Venise, à Florence, & dans d'autres villes d'Italie. Il y sortoit de dessous terre, pour ainsi dire, des hommes illustres à jamais dans leurs professions, & qui tous valoient mieux que les maîtres qui les avoient enseignés; des hommes sans précurseurs, & qui étoient les éleves de leur propre génie. Venise se vit riche tout-à-coup en peintres excellens, sans que la république eût fondé de nouvelles académies, ni proposé aux peintres de nouveaux prix. Les influences heureuses qui se répandoient alors sur la *Peinture*, furent chercher au commencement du seizieme siecle, le Corrége dans son village, pour en faire un grand peintre d'un caractere particulier.

Toutes les écoles qui se formoient alloient au beau par des routes différentes. Leurs manieres ne se ressembloient pas, quoiqu'elles fussent si bonnes qu'on seroit fâché que chaque école n'eût pas suivi la sienne. Le nord reçut aussi quelques rayons de cette influence. Albert Durer, Holbein, & Lucas de Leyde, peignirent infiniment mieux qu'on ne l'avoit encore fait dans leur pays.

Cependant dans le même climat où la nature avoit produit libéralement & sans secours extraordinaire les peintres fameux du siecle de Léon X. les récompenses, les soins de l'académie de S. Luc, établie par Grégoi-

re

re XIII. & Sixte V. l'attention des ſouverains, enfin tous les efforts des cauſes morales, n'ont pu donner une poſtérité à ces grands artiſtes nés ſans ancêtres. L'école de Veniſe & celle de Florence dégénérerent & s'anéantirent en ſoixante ou quatrevingts ans. Il eſt vrai que la *Peinture* ſe maintint à Rome en ſplendeur durant un plus grand nombre d'années. Au milieu du ſiecle dernier, on y voyoit même de grands maîtres: mais ces grands maîtres étoient des étrangers, tels que le Pouſſin, les éleves des Carraches, qui vinrent faire valoir à Rome les talens de l'école de Boulogne, & quelques autres.

Le Pouſſin en trente années de travail aſſidu dans un attelier placé au milieu de Rome, ne forma point d'éleve qui ſe ſoit acquis de nom dans la *Peinture*, quoique ce grand artiſte fût auſſi capable d'enſeigner ſon art, qu'aucun maître qui jamais l'ait profeſſé. Dans la même ville, mais en d'autres tems, Raphaël mort auſſi jeune que l'étoient ſes éleves, avoit formé dans le cours de dix ou douze années une école de cinq ou ſix peintres, dont les ouvrages ſont toujours une partie de la gloire de Rome.

Enfin toutes les écoles d'Italie, celles de Veniſe, de Rome, de Parme & de Boulogne, où les artiſtes ſupérieurs ſe multiplierent ſi facilement & ſi promptement, en ſont aujourd'hui dénuées. Le ſingulier eſt que ce fut dans des tems de proſpérité que toutes ces écoles s'appauvrirent de bons ſujets, & qu'elles tomberent en décadence: comme leur midi, ajoute ici l'abbé Dubos, s'étoit trouvé fort près de leur levant, leur couchant ne ſe trouva point bien éloigné de leur midi.

La *Peinture* qui avoit commencé à naître en Flandres ſous le pinceau de Jean de Bruges, y reſta dans un état de médiocrité juſqu'au tems de Rubens, qui ſur la fin du ſeizieme ſiecle en releva la gloire par ſes talens & par ſes ouvrages. Alors la ville d'Anvers devint l'Athènes du pays au-delà des monts; mais ſon éclat fut de courte durée. Si Rubens laiſſa des éleves comme Vandick, Jordans, Diſpenbeck, Van-Tulden, qui ſont honneur à ſa réputation, ces éleves ſont morts ſans diſciples qui les aient remplacés. L'école de Rubens a eu le ſort des autres écoles, je veux dire qu'elle eſt tombée, quand tout paroiſſoit concourir à la ſoûtenir. Milé en peut être regardé comme ſon dernier peintre.

Il ſembloit que la *Peinture* qui a paſſé en France plus tard qu'ailleurs, vouloit y fixer un empire plus durable. Il eſt vrai qu'il ne tint pas à François I. de la faire fleurir dans le bon tems: il s'en déclara le protecteur. On ſait avec quelle générosité il payoit les tableaux qu'il commandoit à Raphael. Ses libéralités attirerent des peintres étrangers dans ſon royaume; il combla de faveurs, & l'on peut dire d'amitié, le Roſſo & André del Sarto. Il reçut les derniers ſoupirs de Léonard de Vinci; mais tous ces grands maîtres moururent ſans éleves, du-moins dignes d'eux. C'eſt proprement ſous Louis XIV. que la *Peinture* commença de paroître dans ce royaume avec le Pouſſin. La France a eu ſous ſon regne des peintres excellens en tout genre, quoique ce ne ſoit pas dans cette profuſion qui fait une des richeſſes de l'Italie. Cependant ſans nous arrêter à un le Sueur, qui n'eut d'autres maîtres que lui-même, à un le Brun qui égala les Italiens dans le deſſein & dans la compoſition, à un le Moine qui ne leur eſt guere inférieur, j'ai nommé dans un des volumes de ce Dictionnaire près de vingt peintres françois, qui ont laiſſé des morceaux ſi dignes de recherche, que les étrangers commencent à nous les enlever.

Je n'allegue point en faveur de la *Peinture* françoiſe les académies établies par Colbert pour l'encouragement de cet art. Le génie de la nation, ſes richeſſes, les immenſes collections de tableaux d'Italie amaſſées par Louis XIV. par M. le Duc d'Orléans, & par des particuliers, ont favoriſé plus que les académies le goût de cet art dans le royaume. D'ailleurs ces fantômes des paſſions, ſi je puis parler ainſi, que la *Peinture* ſait exciter, en nous émouvant par les imitations qu'elle nous préſente, ſatisfont merveilleuſement à ce genre de luxe, à notre déſœuvrement, à notre ennui, & au beſoin où nous ſommes d'être occupés par le ſpectacle des Beaux-Arts. Mais enfin notre décadence à tant d'égards prévûe il y a plus de ſoixante ans par M. de Fontenelle, ne commence-t-elle pas à ſe vérifier ſur la *Peinture*?

Le bon tems de celle des Hollandois eſt auſſi paſſé; encore faut-il convenir que quoique leur *peinture* ſoit admirable par le beau fini, la propreté, le moëlleux & la parfaite intelligence du clair obſcur; cependant elle ne s'eſt jamais élevée dans l'Hiſtoire, & n'a jamais réuſſi dans ces deux parties de l'ordonnance d'un tableau, que nous appellons *compoſition poétique* & *compoſition pittoreſque*.

Depuis deux ſiecles les Anglois aiment la *Peinture* autant & plus qu'aucune autre nation, ſi l'on en excepte l'italienne. On ſait avec quelle magnificence ils récompenſent les peintres étrangers qui s'établiſſent chez eux, & quel prix ils mettent aux beaux ouvrages de *Peinture*. Cependant leur terroir n'a point produit de peintres d'un ordre ſupérieur, tandis que leurs poetes tiennent un rang ſi diſtingué parmi ceux des autres peuples. On voit à Londres dans l'hôpital des enfans trouvés des tableaux d'hiſtoire faits par MM. Hayman, Hogarth, Wille, Highmore, qui prouvent ſeulement que ces divers artiſtes poſſédoient les qualités propres à faire les grands peintres, mais non pas qu'ils fuſſent de cette claſſe. Il n'eſt guere poſſible qu'il y ait en Angleterre des peintres d'hiſtoire vraiment habiles; parce qu'ils y manquent d'émulation, leur religion ne fait chez eux aucun uſage des ſecours de la *Peinture* pour inſpirer la dévotion; leurs égliſes n'y ſont décorées d'aucuns tableaux: tandis que par une raiſon contraire ils réuſſiſſent parfaitement dans le payſage & les marines. Enfin les peintres anglois ont un obſtacle à ſurmonter, qui arrête les progrès de leurs talens, ce ſont ces gens dont la profeſſion eſt de vendre des tableaux, & qui ne pouvant faire commerce des tableaux des peintres vivans de la nation, prennent le parti de les décrier & trouvent en cela l'approbation du pays même.

A l'égard de la *peinture* des habitans du nord, on ſait aſſez ce qu'il en faut penſer. Il paroît que cet art ne s'eſt pas approché du pole plus près que la hauteur de la Hollande. Je dois encore moins m'arrêter ſur la *peinture chinoiſe*, elle n'offre qu'un certain goût d'imitation ſervile, où l'on ne trouve ni génie, ni deſſein, ni invention, ni correction.

Après ce que nous venons d'expoſer ſur l'état actuel & les viciſſitudes que la *Peinture* a eſſuyées chez les divers peuples de l'Europe depuis la renaiſſance des arts, il eſt clair que tous les ſiecles & que tous les pays ne ſont point également fertiles en beaux ouvrages de ce genre, & qu'ils le ſont plus ou moins en divers tems. Il y a des ſiecles où les arts languiſſent, il en eſt d'autres où ils donnent des fleurs & des fruits en abondance. La *Peinture* n'étoit point la même dans les deux ſiecles qui précéderent le ſiecle de Léon X. que dans le ſiecle de ce pontife. Cette ſupériorité de certains ſiecles ſur les autres eſt ſi connue, & ſe ſent ſi bien par les gens d'eſprit dans le même ſiecle où ils vivent, qu'il eſt inutile de le prouver. Les annales du genre humain font mention de trois ſiecles dont les productions en *Peinture* ont été admirées par tous les ſiecles ſuivans. Ces ſiecles heureux ſont celui de Philippe & d'Alexandre le Grand, celui de Jules Céſar & celui d'Auguſte, celui de Jules II. & de Léon X. Ce ſont ces trois ſiecles qui ont formé la diſtinction de la *peinture moderne*, dont je viens de donner l'hiſtoire; d'avec la *peinture* antique, dont je tâcherai de décrire le mérite & le caractere dans l'article ſuivant.

Perſonne n'ignore qu'il y a pluſieurs ſortes de *Peinture* en uſage, ſçavoir à détrempe, en émail, à freſque, à huile, en miniature, à la moſaïque, au paſtel, ſur le verre, ſur la porcelaine, une *peinture* mixte, des camayeux, *&c. Voyez* chacun de ces mots.

On a auſſi eſſayé de tracer des *peintures* ſur du marbre blanc, avec des teintures particulieres & propres à le pénétrer. On fait encore des *peintures* avec des laines & des ſoies, qui ſont des broderies en tapiſſerie travaillées à l'aiguille ou au métier. Ne peut-on pas mettre parmi les différentes eſpeces de *peintures* celle qui ſe fait ſur des étoffes de ſoie blanche, ou ſur des toiles de coton blanc, en y employant ſeulement des teintures qui pénetrent ces étoffes & ces toiles? En un mot, l'induſtrie des hommes a trouvé le ſecret de repréſenter les images viſibles par divers moyens, ſur quantité de corps très-différens, verre, pierre, terre, plâtre, cuivre rouge, bois, toile, *&c.* On n'a point craint de multiplier les merveilles d'un art enchanteur, & de les répéter à la vûe de toutes ſortes de manieres. On a connu que plus on étendroit les preſtiges de ſa magie, plus cette variété frapperoit nos ſens avec plaiſir; & de telles conjectures ſont rarement trompées.

Enfin un moderne, le ſieur Picaut, a trouvé le ſecret de tranſporter ſur une nouvelle toile les ouvrages de *peinture* qui dépériſſent ſur une vieille toile, ou ſur le bois. Les preuves qu'a données cet homme induſtrieux de cette découverte, ne permettent pas de douter du fait. Le fameux tableau qui repréſente S. Michel foudroyant les anges rébelles, étoit peint ſur le bois. Ce tableau que Raphaël peignit en 1518 pour François premier

mier

mier, a été transporté sur toile dans sa beauté en 1752 par le sieur Picaut; & le 18 Octobre de la même année, il a été exposé aux yeux du public dans le palais du Luxembourg à Paris. En conséquence l'académie de *Peinture* ayant jugé que le sieur Picaut avoit exécuté son opération avec un grand succès, lui a donné des témoignages autentiques de son approbation. Je voudrois bien oser ajoûter que cette découverte peut assûrer à la postérité la conservation des ouvrages des peintres célebres, & les garantir de l'outrage des tems. *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

PEINTURE ARABESQUE ANCIENNE, (*Peint. anc.*) c'est une *peinture* qui consistoit à représenter à fresque sur les murailles des figures de caprice, ou des compositions d'architecture, pour servir d'ornement & de décoration.

Il y a quelques morceaux de cette *peinture* dans des tombeaux auprès de Naples; mais c'est peu de chose en comparaison de ce qu'on peut voir de ce genre dans les desseins recueillis par Pietro-santo, Bartoli, Jean d'Udine, Raphaël & quelques-uns de ses éleves ont imité ces anciennes grotesques; & on les a gravées d'après les études qu'ils en avoient faites.

Ces ornemens fantastiques inventés avec génie, paroissent à bien des gens n'exiger que peu ou point de parties de la perspective, puisque les figures seules enlacées & liées à des ornemens légers & délicats, sont ordinairement peintes sur le fond de la muraille, ou sur une couleur qui la suppose. Cependant il y a plusieurs de ces grotesques où l'on voit ces compositions d'architecture dans lesquelles il entre par conséquent des colonnes, des entablement & d'autres membres d'architecture; toutes ces parties tendent à un point de vue donné avec autant d'exactitude que pourroit faire le peintre le plus au fait de la perspective: ainsi l'on doit en conclure que si dans des sujets où le désordre semble permis, les anciens ont été si réguliers observateurs de la perspective, on ne peut sans injustice leur refuser la même connoissance & la même attention dans des ouvrages plus réfléchis.

Les *peintures arabesques* ont été mises en usage par les anciens pour couvrir à peu de frais & cependant avec goût des murailles nues, telles qu'on les voyoit dans l'intérieur de leurs maisons, car leurs logemens particuliers ne nous laissent pas une grande idée de leurs ameublemens. Pline cite à peine ces meubles dans la description de ses maisons, preuve qu'ils ne méritoient pas une grande considération. Les Romains faisoient consister la magnificence de leurs meubles dans des ornemens plus solides, & considérablement plus coûteux que nos étoffes & nos tapisseries. Leurs lits de festins, leurs vases, leurs coupes, leurs buffets, leurs planchers étoient d'un prix beaucoup plus considérable que tout ce que nous employons aujourd'hui. Les maisons particulieres des Grecs étoient encore moins riches à la ville & à la campagne en ce que nous entendons par le terme de *meuble*, que celles des Romains. La décoration des édifices publics étoit le seul objet des soins & de la dépense des Grecs & cet objet étoit bien plus noble que le nôtre. *Mém. de l'ac. de Insc.*

Pour ce qui regarde la *peinture arabesque moderne*, voyez GROTESQUES, (*beaux arts.*) (*D. J.*)

PEINTURE A DETREMPE, (*Peint.*) voyez GUACHE.

PEINTURE A HUILE, (*Peint. mod.*) dans le treizieme siecle de l'ere chrétienne, la *Peinture* fut rétablie; & ce fut au commencement du quatorzieme qu'un Flamand nommé Jean de *Bruges* employa des couleurs détrempées dans des huiles. Avant cette découverte les grands ouvrages se faisoient en mosaïque, ou à fresque, ou en détrempe. La mosaïque, comme on fait, est formée par des pierres de différentes couleurs rapportées artistement les unes à côté des autres, & qui toutes ensemble concourent à produire un effet général. On peint à fresque sur des enduits tout frais de mortier, & où les couleurs s'imbibent, détrempant les couleurs dans la gomme, on peut les employer par-tout, & c'est ce qu'on appelle *peindre en détrempe*.

La *peinture à huile* a des grands avantages sur toutes les autres manieres. La mosaïque demande beaucoup de travail, & elle est difficilement exacte. La fresque ne peut être retouchée; & si le premier trait n'est point de la derniere justesse, si le premier coup de pinceau ne donne pas la nuance exacte, il faut faire regratter l'enduit, & recommencer jusqu'à ce qu'enfin on ait achevé l'ouvrage sans avoir commis la moindre erreur. Cette exactitude qu'il faut trouver du premier coup, est d'autant plus difficile, que les couleurs ne conservent point les nuances qu'elles ont lorsqu'on les emploie; elles changent à mesure que le mortier seche, & il faut les avoir employées du premier coup de pinceau, non pas comme elles sont mais comme elles doivent rester. La *peinture* à détrempe, outre ce dernier inconvénient de la *peinture* à fresque, n'a point de solidité, ne permet point d'unir les couleurs par des nuances vraies & délicates.

Mais la *peinture à l'huile* donne la facilité à l'artiste de retoucher son tableau aussi souvent qu'il le veut. Sur une premiere ébauche dont les traits ou les nuances ne lui paroissent pas convenables, il emploie une seconde couleur différente de la premiere, & qui rend avec plus de vérité l'effet qu'il en attend; dans cette maniere l'artiste a encore l'avantage d'employer les couleurs à-peu-près comme elles doivent rester. Les ouvrages à l'huile ne sont point nécessités d'être toujours à une même place, comme l'est la fresque sur la toile, sur le bois & sur les métaux, ceux à l'huile peuvent être transportés par-tout; mais ils se conservent moins que la fresque, & n'ont qu'un seul point de vue.

Cependant quoique l'huile donne une très-grande facilité de pinceau, & qu'elle rende le travail plus agréable qu'aucun autre corps le pourroit faire, les anciens, peu sensibles au moment présent, travailloient toujours pour la postérité. Or il est constant que l'huile nous a fait perdre l'avantage de la conservation. Ce n'est pas tout elle altere nos couleurs & les fait jaunir par la seule impression de l'air. Les teintes poussent souvent avec inégalité, les ombres noircissent, enfin nos couleurs & nos impressions s'écaillent, & les *peintures* anciennes étoient ce me semble, à l'abri de tous ces inconvéniens. Nous pratiquons l'huile depuis un tems assez considérable pour en connoître les effets: & pour avancer que l'on ne verra aucune de nos *peintures* préparées de cette façon dans huit cent ans: au contraire, Pline a pu voir celles qui subsistoient dans les ruines d'Ardée, & nous voyons encore aujourd'hui des restes d'une beaucoup plus grande ancienneté dans quelques endroits de l'Italie, & même jusques dans l'Egypte; aussi ce sont des *peintures* à fresque.

Le *pastel* a de grandes beautés: il est fait avec des craies de différentes couleurs, mais le seul mouvement de l'air le détruit, & on ne peut le conserver qu'en le couvrant d'une glace. Derriere les glaces, on y peint aussi à huile. (*D. J.*)

PEINTURE CHINOISE, (*Peint.*) c'est une sorte de *peinture* que les Chinois font sur des éventails ou sur la porcelaine, où ils représentent des fleurs, des animaux les paysages, des figures, *&c* avec des couleurs fines & brillantes. Le seul mérite de leur *peinture* est une certaine propreté & un certain goût d'imitation servile, mais où l'on ne remarque ni génie, ni dessein, ni invention, ni correction.

PEINTURE *des Mexicains sur le bois*, (*Peinture d'Amérique.*) on ne sera peut être pas fâché de voir ici la maniere dont les Indiens du Mexique se servent des couleurs pour peindre sur le bois, & pour travailler les cabinets & autres meubles de cette espece: voici le secret de cette *peinture*.

On prépare la couleur dont on veut faire le fond, & on en passe plusieurs couches sur tout l'ouvrage, ce qui forme une croûte assez épaisse, que l'on adoucit & qu'on égale le plus qu'il est possible. Pendant que la *peinture* est encore fraîche, on prend un poinçon ou une baguette de bois le plus dur qu'on peut trouver, avec quoi l'on dessine les figures que l'on veut peindre; on se sert de l'autre bout du poinçon ou de la baguette, qui est applatie en forme de spatule, pour racler la couleur renfermée dans le contour de la figure; dans ce vuide on met une autre couleur telle que la figure le demande, & s'il y en doit entrer de différentes, on remplit d'abord tout l'espace de celle qui doit dominer; puis on dégarnit la place que doivent occuper les autres couleurs & on les applique les unes après les autres, comme on avoit fait la premiere jusqu'à ce que tout l'ouvrage soit achevé.

Pour conserver l'éclat des couleurs & leur donner le lustre, ils ont différens vernis composés d'huiles tirées de divers fruits.

Dans la province des Yucatan, le vernis le plus ordinaire est une huile faite avec certains vers qui viennent sur les arbres du pays. Ils sont de couleur rougeâtre, & presque de la grandeur des vers-à-soie. Les Indiens les prennent, les font bouillir dans un chaudron plein d'eau, & ramassent dans un autre pot la graisse qui monte au dessus de l'eau. Cette graisse est le vernis même. Il devient dur en se figeant; mais pour l'employer, il n'y a qu'à le faire chauffer; & la *peinture* sur laquelle on a passé le vernis, conserve cette même odeur durant quelque tems; mais en l'exposant à l'air pendant quelques jours, l'odeur se dissipe entierement. Ce sont aussi

les

les huiles de ce vernis qui font que les ouvrages ainſi vernissés, peuvent ſe laver ſans être endommagés. De-là vient qu'on a fait avec le bois ainſi peint & verniſſé quantité de vaiſſeaux pour l'uſage ordinaire. (*D. J.*)

PEINTURE PASTORALE, (*Peint. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme celle qui s'exerce ſur les amuſemens de la campagne, les bergeries, les marchés, les animaux. Ce goût eſt ſuſceptible de toutes les beautés dont le génie du peintre eſt capable pour imiter la belle nature; & elle plaît à tout le monde. Le *Caſtiglione* (*Benedetti*), né à Gènes, & mort à Mantoue en 1670, à 54 ans, eſt un des artiſtes du dernier ſiecle qui a le mieux réuſſi en ce genre. La délicateſſe de ſa touche, l'élégance de ſon deſſein, la beauté de ſon coloris, & ſon intelligence du clair obſcur ont rendu ſes tableaux précieux. (*D. J.*)

PEINTURE DES TOILES, (*Peint. anc.*) nous dirions aujourd'hui *teinture des toiles*, mais je me ſers du mot de Pline, qui finit le *xj. chap. de ſon XXXV. livre*, par nous apprendre la façon dont les Egyptiens peignoient des toiles, ou faiſoient des toiles peintes. Rapportons d'abord le paſſage en latin qui eſt fort curieux.

Pingunt & veſtes in Ægypto inter pauca mirabili genere, candida vela poſtquam attrivere illinentes non coloribus, ſed colorem ſorbentibus medicamentis. Hoc cum fecere, non apparet in velis; ſed in cortinam pigmenti ferventis merſa, poſt momentum extrahuntur picta. Mirumque cum ſit unus in cortina color, ex illo alius atque alius fit in veſte, accipientis medicamenti qualitate mutatus. Nec poſtea ablui poteſt; ita cortina non dubie confuſura colores, ſi pictos acciperet, digerit ex uno, pingitque dum coquit. Et adustæ veſtes firmiores fiunt, quam ſi non urerentur. Voici la traduction:

„ Dans le nombre des arts merveilleux que l'on pra-
„ tique en Egypte, on peint des toiles blanches qui ſer-
„ vent à faire des habits, non en les couvrant avec des
„ couleurs mais en appliquant des mordans, qui, lorſ-
„ qu'ils ſont appliqués, ne paroiſſent point ſur l'étoffe;
„ mais ces toiles plongées dans une chaudiere de teintu-
„ re bouillante, ſont retirées un inſtant après coloriées.
„ Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que quoiqu'il n'y ait qu'une
„ couleur, l'étoffe en reçoit de différentes, ſelon la
„ qualité des mordans, & les couleurs ne peuvent en-
„ ſuite être emportées par le lavage. Ainſi une liqueur
„ qui n'étoit propre qu'à confondre les couleurs, ſi la
„ toile eût été peinte avant que d'être plongée, les fait
„ naître toutes d'une ſeule; elle ſe diſtribue, elle peint la
„ toile en la cuiſant, pour ainſi dire. Et les couleurs de
„ ces étoffes teintes à chaud ſont plus ſolides que ſi elles
„ étoient teintes à froid „.

Cette pratique pour exécuter la teinture des toiles eſt en uſage dans l'Europe & en Orient. Il eſt à préſumer que l'Inde a tiré originairement ce ſecret de l'Egypte, qui après avoir été le centre des arts & des ſciences, la reſſource de l'Aſie, & de l'Europe par la fertilité de ſon terroir, le climat le plus heureux par la ſalubrité de l'air, un monde par la multitude des naturels du pays & par l'affluence des étrangers, n'eſt plus aujourd'hui qu'une terre empeſtée & une retraite de brigands, pour avoir perdu de vue les arts & les ſciences qui faiſoient ſon bonheur & ſa gloire; exemple palpable qui ſuffiroit ſeul pour confondre un odieux paradoxe avancé de nos jours, s'il méritoit d'être ſérieuſement refuté. La Chine connoît auſſi la pratique de teindre les toiles, où nous l'avons trouvée établie dans le tems de ſa découverte. Plus on approfondit les arts, du moins quant à la peinture, & plus on obſerve que les anciens n'ignoroient preſque rien de ce que nous ſavons & de ce que nous pratiquons. *Mémoire des Inſc. tom.* XXV. (*D. J.*)

PEINTURE SUR VERRE, (*Peint. mod.*) cette *peinture* eſt toute moderne, & les François prétendent que ce fût d'un peintre de Marſeille, qui travailloit à Rome ſous Jules II. que les Italiens l'apprirent. On en faiſoit autrefois beaucoup d'uſage dans les vitreaux des égliſes & des palais; mais cette *peinture* eſt aujourd'hui tellement négligée, qu'on trouve très-peu de peintres qui en ayent connoiſſance. Elle conſiſte dans une couleur tranſparente, qu'on applique ſur le verre blanc; car elle doit faire ſeulement ſon effet, quand le verre eſt expoſé au jour. Il faut que les couleurs qu'on y employe ſoient de nature à ſe fondre ſur le verre qu'on met au feu quand il eſt peint; & c'eſt un art de connoître l'effet que ces couleurs feront quand elles ſeront fondues, puiſqu'il y en a que le feu fait changer conſidérablement.

Lorſque cette *peinture* étoit en regne, on fabriquoit dans les fourneaux des verres de différentes couleurs, dont on compoſoit des draperies, & qu'on tailloit ſuivant leurs contours, pour les mettre en œuvre avec le plomb. Le principal corps de preſque toutes ces couleurs, eſt un verre aſſez tendre, qu'on appelle *rocaille*, qui ſe fait avec du ſablon blanc, calciné pluſieurs fois, & jetté dans l'eau, auquel on mêle enſuite du ſalpêtre pour ſervir de fondant.

On a auſſi trouvé le ſecret de peindre à l'huile ſur le verre, avec des couleurs tranſparentes, comme ſont la laque, l'émail, le verd-de-gris, & des huiles ou vernis colorés, qu'on couche uniment pour ſervir de fonds, quand elles ſont ſeches, on y met des ombres, & pour les clairs, on peut les emporter par hachures avec une plume taillée exprès. Ces couleurs à huile ſur le verre, ſe conſervent long-tems, pourvû que le côté du verre où eſt appliquée la couleur, ne ſoit pas expoſé au ſoleil. (*D. J.*)

PEINTURE, (*Architect.*) cet art contribue dans les bâtimens, 1°. à la légéreté, en les faiſant paroître plus exhauſſés & plus vaſtes par la perſpective; 2°. à la décoration par la variété des objets agréables répandus à propos, & par le racordement du faux avec le vrai; 3°. enfin à la richeſſe, par l'imitation des marbres, des métaux, & autres matieres précieuſes.

La *Peinture* ſe diſtribue en grands ſujets allégoriques pour les voutes, plafonds, & tableaux; ou en petits ſujets, comme ornemens groteſques, fleurs, fruits, &c. qui conviennent aux compartimens & panneaux des lambris.

On pratique dans les bâtimens trois ſortes de *peinture*; la *peinture* à freſque, la moſaïque, & la *peinture* à l'huile. La premiere, qui eſt la plus ancienne, & la moins finie, ſert pour les dedans des lieux ſpacieux, tels que ſont les égliſes, baſiliques, galeries, & même pour les dehors ſur les enduits préparés pour la retenir. Cette *peinture* eſt particulierement propre pour décorer des murs de jardins par des vûes, des perſpectives, &c. La moſaïque, quoiqu'elle ſoit moins en uſage qu'aucune ſorte de *peinture* eſt cependant la plus durable; la *peinture* à l'huile convient au bois & à la toile, pour enrichir toutes ſortes d'appartemens. (*D. J.*)

PEINTURE DOUBLE, (*Poéſie, Art orat.*) on appelle *double peinture*, celle qui conſiſte à préſenter deux images oppoſées, qui jointes enſemble, ſe relevent mutuellement; c'eſt ainſi que Virgile fait dire à Enée, lorſqu'il voit Hector en ſonge: „ Ce n'étoit point cet Hector vain-
„ queur de Patrocle, & chargé des dépouilles d'Achille,
„ où la flamme à la main embraſſant la flotte des Grecs:
„ ſa barbe & ſes cheveux étoient ſouillés de ſang, & ſon
„ corps portoit encore les marques de toutes les bleſſures
„ qu'il reçut ſous les murs de Troie „.

Hei mihi, qualis erat! quantum mutatus ab illo
Hectore qui redit exuvias indutus Achillis,
Vel Danaum Phrygios jaculatus puppibus ignes!
Squallentem barbam, & concretos ſanguine crines,
Vulneraque illa gerens, quæ circum plurima muros
Accepit patrios.

Æneid. l. II. v. 274.

Annibal Caro, dans ſa traduction italienne de l'Enéide, a rendu cet endroit bien noblement.

Laſſo me' quale, e quanto era mutato
Da quell'Ettor, che ritornò veſtito
De le ſpoglie d'Achille, e rilucente
Del foco, ond'arſe, il grand navile argolico!
Squallida avea la barba, orrido il crine,
E rappreſo di ſangue: il petto lacero
Di quante unqua ferite al patrio muro
Hebbe d'intorno.

C'eſt encore en uſant d'une *double peinture*, que Corneille dans le récit du ſonge de Pauline, lui fait dire en parlant de Sévere. *Acte I. ſcene 2.*

Il n'étoit point couvert de ces triſtes lambeaux
Qu'une ombre déſolée emporte des tombeaux;
Il n'étoit point percé de ces coups pleins de gloire,
Qui retranchant ſa vie, aſſurent ſa mémoire;
Il ſembloit triomphant, & tel que ſur ſon char
Victorieux dans Rome, entre notre Céſar, &c.

Concluons que la *double peinture* eſt d'un merveilleux effet pour le pathétique; mais comme cette adreſſe eſt une des plus grandes du poëte & de l'orateur, il faut la ſavoir ménager, l'employer ſobrement, & à propos. (*D. J.*)

PEINTURE D'IMPRESSION, (*Peinture.*) *peinture* de diverſes couches de couleurs en huile ou en détrempe, dont on imprime dans les bâtimens les ouvrages de Menuiſerie, de Charpenterie, de Maçonnerie, & de Serrurerie,

terie, ou qui sont à l'air, ou que l'on veut embellir, & mettre d'une même teinte. Les Italiens disent *imprimatura*, dont quelques-uns de nos peintres ont fait *imprimature*, & d'autres *imprimeure*. Le véritable mot françois est *impression à huile*, ou *impression à détrempe*, suivant la liqueur & ingrédiens qui y entrent. (*D. J.*)

PEINTURÉ, adj. (*Peinture.*) ce qui n'est peint ou enduit que d'une seule couleur sans desseins, ni sans compartimens. On le dit comme par opposition à *peint*, qui signifie une chose peinte avec art; ainsi on dit *une gallerie bien peinte*, lorsque le peintre l'a ornée de différens ouvrages de peinture, ou tableaux; & *une galerie bien peinturée*, quand elle a été imprimée d'une seule couleur. (*D. J.*)

PEIPUS, (*Géog. mod.*) en langue russe *Czudskow*, grand lac aux confins de l'Esthonie, de la Livonie, & de l'Ingrie. Il reçoit les eaux de diverses rivieres, & se décharge dans la Neva, qui porte ses eaux dans le golfe de Finlande. Ce lac a trente de nos lieues communes de long, tantôt douze, tantôt quinze de large. En 1701, le Czar Pierre fit construire sur ce lac cent demi-galeres qui portoient environ cinquante hommes chacune; il y entretint cette flote pour empêcher les vaisseaux suédois d'insulter la province de Novogorod, pour être à portée d'entrer sur leurs côtes, & en même tems pour former des matelots.

PEISKER, (*Hist. nat.*) en latin *pœcilias*, ou *piscis fossilis*. Les Allemands le nomment aussi *schlammbeisser*, ou *mordeur de vase*, parce qu'on le trouva dans le limon ou dans la vase qui est au fond de quelques eaux. C'est un poisson qui ressemble à une anguille ou à un serpent.

PEISO, (*Géog. anc.*) lac de la Pannonie; Pline, *l. III. c. xxiv.* dit qu'il joignoit le Norique. C'est aujourd'hui le lac de Neusidler-*Zée*, aux confins de la Hongrie & de l'Autriche.

PEITS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse-Lusace, sur la rive droite de la Sprée, à deux lieues au-dessus de Colbus. Elle a des mines de fer dans ses environs.

PEIUM, (*Géog. anc.*) Strabon, *l. XII. p. 567.* donne cette place aux Tolistoboges, de même que celle de Blucium; il ajoute que l'une étoit la résidence du roi Déjotarus, & que l'autre étoit destinée à garder ses trésors.

PEKELI, (*Géog. mod.*) province de la Chine, & la premiere des quinze de ce vaste empire. Elle est au midi de la grande muraille, & à l'orient d'un bras de mer. Sa figure est un triangle rectangle; l'air y est très-froid, le terrein stérile & plein de sable. Peking en est la capitale. (*D. J.*)

PEKIA, s. m. (*Botan.*) nom donné par Pison à un arbre des Indes, qui porte un fruit un peu plus gros qu'une orange; son suc est extrèmement doux & agréable. Laët parle aussi de cet arbre, mais ni lui ni l'autre n'en ont donné la description.

PEKING, (*Géog. mod.*) ou Xuntien & Cambalu dans quelques relations de voyageurs; grande ville de la Chine, la capitale de l'empire, & le siége ordinaire des empereurs. Nous en parlons par cette seule raison, le pere du Halde vous en donnera la description. On lit dans les lettres édifiantes, que cette ville a six lieues de tour de 3600 pas chacune. Ses portes ont quelque chose de plus magnifique que celles de toutes les villes de l'Europe; elles sont extrèmement élevées, & enferment une grande cour quarrée environnée de murailles, sur lesquelles on a bâti des sallons, tant du côté de la campagne, que du côté de la ville. Le palais de l'empereur a deux milles d'Italie en longueur, un en largeur, & six de tour. Il y tient plus de trois mille concubines. *Longit.* suivant les peres Jésuites, Cassini & Desplaces 134^{d}. 8′ 9 & suivant le pere Gaubil 133. 51. 45. *lat.* 39. 54. *Long.* orient, suivant M. le Monnier 133. 35. *lat.* 39. 55. *Long.* suivant le pere Feuillée, 133. 55. *lat.* 39. 55. (*D. J.*)

PELACHE, s. f. (*Manufact.*) espece de peluche grossiere, faite de fil & de coton, dont les pieces portent dix à onze aunes de long.

PELADE, s. f. (*Lainage.*) c'est le nom de la laine que les Mégissiers & Chamoiseurs font tomber par le moyen de la chaux, de dessus les peaux de moutons & brebis, provenantes des abattis des bouchers; on l'appelle aussi *pellure*, *pelis*, *avalis*.

Les laines *pedales* sont si inférieures aux laines de toison, qu'il n'est pas permis aux ouvriers en bas au métier, d'en employer dans leurs ouvrages, ainsi qu'il est porté par l'article 11 de leur reglement du 30 Mars 1700; leur usage plus ordinaire est pour faire les trèmes de certaines sortes d'étoffes, celles de toison étant plus propres à faire les chaînes.

PELAGIÆ, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sicile & l'Afrique. Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* les met au nombre de trois; savoir, *Cossira*, *Glauconis insula* & *Melite*. (*D. J.*)

PÉLAGIE, (*Géog. anc.*) *Pelagia*. île consacrée à Saturne. Avenius, *ora Marit. vers.* 164. fait entendre qu'elle étoit voisine des colonnes d'Hercule.

PÉLAGIANISME, hérésie des Pélagiens. *Voyez l'article suivant*.

PÉLAGIENS, (*Théolog.*) anciens hérétiques ainsi nommés de Pélage leur chef, & fort connus dans l'Eglise par les écrits de S. Augustin.

Pélage, auteur de cette secte, étoit anglois. On prétend que son nom anglois étoit *Morgan*, qui signifie *mer*, que l'on a rendu en grec & en latin par celui de *Pélage*. Il étoit moine, mais on ne sait pas certainement s'il avoit embrassé ce genre de vie en Angleterre ou en Italie. Les Anglois prétendent qu'il avoit été moine du monastere de Banchor, sans décider si c'étoit de celui qui est situé dans le pays de Galles ou d'un autre de même nom qui étoit en Irlande. On ajoute qu'il passa en Orient, où il commença à semer ses erreurs sur la fin du quatrieme siecle; d'autres disent qu'il vint à Rome & qu'il y dogmatisa au commencement du cinquieme.

On peut rapporter à trois principaux chefs, les erreurs de Pélage & de ses disciples. Elles rouloient; 1°. sur le péché originel; 2°. sur les forces du libre arbitre; 3°. sur la nature, l'existance & la nécessité de la grace.

Quant au premier article, Pélage enseignoit que nos premiers parens Adam & Eve avoient été créés mortels, que leur prévarication n'avoit nui qu'à eux-mêmes, & nullement à leur postérité. 2°. Que les enfans qui naissent sont dans le même état où étoient Adam & Eve avant leur péché; 3°. que ces enfans, quand même ils ne seroient pas baptisés auroient la vie éternelle, mais non pas le royaume des cieux; car ils mettoient entre ces deux choses une distinction qu'eux seuls apparemment se piquoient d'entendre.

Quant au libre arbitre, ils prétendoient qu'il étoit aussi entier, aussi parfait, & aussi puissant dans l'homme, qu'il l'avoit été dans Adam avant sa chûte; 2°. que par les propres forces du libre arbitre, l'homme pouvoit parvenir à la plus haute perfection, vivre sans passions déréglées & même sans péché; 3°. Julien un des sectateurs de Pélage, ajoutoit que par les seules forces du libre arbitre, les infideles pouvoient avoir de véritables vertus qui les rendissent parfaitement bons & justes, non-seulement dans l'ordre moral & naturel, mais encore dans l'ordre surnaturel.

Quant à la grace; Pélage soutint d'abord que les forces naturelles du libre arbitre suffisoient pour remplir tous les commandemens de Dieu, vaincre les tentations; en un mot, opérer toutes sortes de bonnes œuvres dans l'ordre du salut. Mais attaqué de toutes parts & poussé vivement par les Catholiques, il admit d'abord des graces extérieures, comme la loi, la prédication de l'Evangile, les exemples de Jesus-Christ. Il alla ensuite jusqu'à reconnoître une grace intérieure d'entendement pour les vérités revélées, non qu'il la jugeât absolument nécessaire, mais simplement utile pour en faciliter la connoissance. Enfin, il admit une grace intérieure de volonté, mais réduite presque à rien par ses subtilités & par celles de ses disciples; car ils soutenoient que cette grace n'étoit nécessaire que pour achever les bonnes œuvres, & non pour les commencer: qu'elle n'étoit pas absolument nécessaire pour opérer le bien, mais pour en faciliter l'opération; & enfin que cette grace n'étoit point gratuite, puisque Dieu ne la conféroit aux hommes, qu'en considération de leurs mérites & à titre de justice. Or, selon eux, ces mérites étoient purement humains, produits par les seules forces de la nature. *S. August. lib. de Gest. Pelag. de grat. & lib. arbitr. de grat. Christ. & contr. Julian.* Tournély, *trait. de la Grace*, *tom. I. disput.* 1. *art.* 3.

On voit que ce systême tend à anéantir la nécessité de la grace; Pélage eut pour principaux disciples, Célestius & Julien, évêques d'Eclane en Sicile. Condamné en Afrique & en Orient par divers conciles, il trompa le pape Zozime par une feinte profession de foi; mais ce pontife mieux instruit par les évêques d'Afrique, condamna Pélage & Celestius dans un concile tenu à Rome en 418: leurs erreurs furent proscrites de toutes parts, tant par la puissance ecclésiastique, que par l'autorité séculiere. On tint sur cette matiere vingt-quatre conciles en dix-neuf ans, & les empereurs Honorius, Constance & Valentinien ayant appuyé par leurs lois les décisions de

l'Eglise, le pélagianisme parut écrasé, mais il reparut en partie dans la suite sous le nom de *semipélagianisme*. *Voy.* SEMIPÉLAGIANISME & SEMI-PÉLAGIENS.

Ce fut en combattant ces hérétiques, que S. Augustin composa les divers ouvrages qui lui ont mérité le titre de *docteur de la grace*. C'est aussi contre eux que S. Prosper a fait son poëme intitulé contre *les ingrats*; S. Hérome. S. Fulgence & plusieurs autres peres ont aussi réfuté les Pélagiens.

PÉLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Pelagonia*, contrée de la Macédoine, dont la capitale portoit le même nom, selon Tite-Live, *liv. XLV. c. xxix.* il est vraissemblable que cette ville fut ruinée du tems de la guerre de Macédoine, car depuis Tite-Live aucun écrivain n'en fait mention. Les habitans de la *Pélagonie* étoient appellés *Pélagones* & *Pœones*, parce que leur pays étoit quelquefois compris dans la Pœonie. Cellarius place la *Pélagonie* au midi du mont Hémus, entre la Mygdonie & la Pœonie. (*D. J.*)

PELAGUS, (*Lexic. Géogr.*) nom dont les Grecs usoient pour désigner la mer, & que les Latins reçurent dans leur langue; quoiqu'il semble dans sa propre signification vouloir dire la *haute mer*; Ptolomée néanmoins donne ce nom à toutes les mers particulieres. *Voyez* MER.

2°. *Pelagus* est dans Pausanias, *l. VIII. c. xj.* une forêt d'Arcadie, qui faisoit la borne entre les Mantinéens & les Tégéens.

PELAINS, f. f. pl. (*Comm. de la Chine.*) ce sont des satins de la Chine, mais qui passent par les mains des Indiens, de qui les commis de la compagnie les reçoivent & les achetent; leur longueur est de huit aunes sur sept seiziemes de largeur.

PELAMYDE ou THON D'ARISTOTE, f. f. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) *limosa limosa*, poisson de mer qui est fort ressemblant au maquereau par la forme du corps, par le nombre & par la position des nageoires, & qui n'en differe que par la couleur & par les taches qui sont sur le dos. *Voyez* MAQUEREAU.

La *pélamyde* a le ventre blanc, & le dos est de couleur livide & quelquefois blanc; il y a sur les côtés du corps des traits noirs, fort près les uns des autres, qui s'étendent depuis le dos presque jusqu'au ventre. On confond souvent ce poisson avec la bise qui lui ressemble à tous égards, par la forme & par la couleur; il en differe en ce qu'il a le corps en entier, lisse & sans écailles; au lieu que dans la bise, la partie qui se trouve au-dessous de la nageoire des ouies est couverte d'écailles: les traits noirs des côtés du corps sont moins près les uns des autres dans la bise, que dans la *pelamyde*. *Voyez* BISE. Rondelet, *Hist. nat. des Poissons*, *part. I. liv. VIII. ch. x.* *Voyez* POISSON.

PELARD, Bois, (*Comm. de bois.*) sorte de bois à brûler, dont on a ôté l'écorce pour faire du tan.

PELARDEAUX, (*Marine.*) *voyez* PALARDEAUX.

PÉLARGE, f. f. (*Myth.*) fille de Potneus qui ayant rétabli à Thèbes le culte des dieux Cabires, mérita qu'après sa mort on lui décernât les honneurs divins par ordre même de l'oracle de Delphes.

PELASGICUM ARGOS, (*Géog. anc.*) c'est un des noms qui furent donnés à la Thessalie. Elle en a souvent changé, comme Pline *liv. IV. ch. vij.* nous l'apprend. Celui-là lui appartint lorsqu'elle fut habitée par les Pélasges, peuples de l'Argie.

PÉLASGES, (*Géog. anc.*) *Pelasgi*, ancien peuple de de la Grece; il habita d'abord l'Argie, & tiroit son nom du roi Pélasgus, fils de Jupiter & de Niobé. On peut lire dans les *mémoires de littérature* les savantes recherches de M. l'abbé Geinoz, *tom. XIV* & *tom. XVI. in-4°.* sur l'origine des *Pélasges*, & leurs différentes migrations; c'est assez pour nous de les parcourir d'un œil rapide d'après Denys d'Halycarnasse, *liv. I.*

Les *Pelasges*, dit-il, après la sixieme génération, laisserent le Péloponnese, & se transporterent dans l'Hémonie, appellée depuis *la Thessalie*. Les chefs de cette colonie furent Achæus, Phthius & Pelasgus, fils de Neptune & de Larisse. Après avoir chassé les habitans du pays, ils s'y établirent & la partagerent entr'eux, donnant à chaque portion le nom d'un de leurs commandans. C'est delà que sont venus les noms de *Phthiotide*, d'*Achaïde* & de *Pélasgiotide*.

Après la cinquieme génération dans cette seconde demeure, les Curetes, les Léléges & divers autres habitans les chasserent: une partie se sauva dans l'île de Crète, & une autre partie dans les îles Cyclades; quelques-uns se retirerent sur le mont Olympe, & dans le pays voisin; d'autres dans la Bœotie, dans la Phocide & dans l'Eubée; il y en eut qui passerent en Asie, & qui s'emparerent d'une partie de la côte de l'Hellespont & des îles voisines, entr'autres de celles de Lesbos; mais la plus grande partie alla dans le pays des Dodonéens leurs alliés, & y demeurerent jusqu'à ce que devenant à charge au pays par leur grand nombre, ils furent conseillés par l'oracle de passer en Italie, appellée alors *Saturnie*. Pour cet effet ils équiperent une flotte, sur laquelle ils traverserent la mer Ionienne; & étant venu débarquer à l'embouchure du Pô, ils y laisserent ceux d'entr'eux qui n'étoient pas en état de supporter la fatigue de l'expédition qu'ils méditoient.

Ceux-ci, avec le tems, bâtirent une ville, qu'ils nommerent *Spina*, du nom de l'embouchure du Pô, sur le bord de laquelle ils avoient pris terre. Ils s'y firent respecter de leurs voisins, & eurent pendant long-tems l'empire de la mer: mais dans la suite, ces mêmes voisins les ayant chassés de leur ville, qui fut enfin subjuguée par les Romains, cette partie des *Pélasges*, qui s'étoient établis à l'embouchure du Pô, cessa d'être connue dans l'Italie.

A l'égard de ceux qui avoient pénétré dans les terres, ils passerent les montagnes, arriverent dans l'Umbrie, voisine du pays des Aborigenes, & s'y rendirent maîtres de quelques bourgades. Ils n'y demeurerent néanmoins pas long-tems. L'impuissance où ils se virent de résister aux habitans du pays, les obligea de passer chez les Aborigenes, avec qui ils firent alliance. Ces derniers les reçurent d'autant plus volontiers chez eux, qu'ils avoient besoin de ce secours pour résister aux Sicules qui les inquiétoient souvent.

Cette alliance causa un grand changement en Italie. Les *Pelasges* & les Aborigenes se trouverent assez forts pour s'emparer d'une partie de l'Umbrie & de la ville de Crotone, dont ils firent une place d'armes. Ils vinrent même à-bout de chasser les Sicules, qu'ils obligerent de passer dans l'île voisine appellée *Sicanie*, & à laquelle ils donnerent leur nom.

Ces premiers progrès des *Pélasges* furent suivis d'autres encore plus grands. Ils conquirent plusieurs villes; ils en bâtirent de nouvelles, & devinrent forts puissans dans le pays. Mais cette fortune ne fut pas de longue durée: affligés de diverses calamités, & fatigués par les guerres continuelles qu'ils avoient sur les bras, un grand nombre d'entr'eux repassa en Grece, & se disperta en divers endroits: il n'en resta que très-peu en Italie, où ils se maintinrent avec l'aide des Aborigenes. Une grande partie des villes que ces peuples avoient possédées, furent envahies par les Tyrrhéniens, qui commencerent à s'établir alors dans l'Italie. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PÉLASGIE, (*Géog. anc.*) *Pelasgia*; nom qui fut donné pendant long-tems au Péloponnèse. La Toscane & diverses autres contrées que les Pélasges habiterent, furent aussi appellées *Pélasgie*.

PÉLASGIOTIDE, (*Géog. anc.*) *Pelasgiotis* ou *Pelasgis*, contrée de la Thessalie, dont elle faisoit la quatrieme partie, selon Strabon, *liv. IX. p.* 430. Son nom venoit des Pélasges qui l'avoient habitée. Elle s'étendoit anciennement jusqu'à la mer; mais dans la suite la partie maritime de cette contrée fut comprise sous la Magnésie. Les peuples s'appelloient *Pelasgiotæ*.

PELATES, f. f. pl. (*Antiq. grecques.*) πελάται, domestiques particuliers chez les Athéniens. C'étoit des citoyens libres, qui, par pauvreté, se trouvoient forcés de servir à gages; ils n'avoient aucun suffrage dans les affaires publiques, faute d'avoir un bien suffisant pour les rendre propres à donner leurs voix; mais ils ne restoient serviteurs qu'autant qu'ils le jugeoient à-propos, & que leur besoin le requéroit; car ils étoient libres de changer de maîtres; & s'ils venoient à acquérir quelque bien, ils pouvoient se relever entierement de leur état de servitude. Potter, *archæol. græc. tom. I. p.* 57.

PELECIN, f. m. *pelecinus*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur papillonacée; le pistil s'éleve du calice & devient dans la suite une silique applatie, & composée de deux pieces qui n'a que deux capsules, & qui renferme des semences applaties, & semblables ordinairement à un petit rein. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PELKIS, (*Géog. mod.*) M. le comte de Marsigli écrit ainsi, & M. de Lisle *Belekis*; bourg d'Hongrie près du Danube, au-dessous de Salankemen, & au-dessus de Belgrade. Ce bourg est connu par la victoire que le prince Eugene de Savoie y remporta sur les Turcs en 1697. (*D. J.*)

PELE, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de Thessalie, dont l'une obéissoit à Euripyle, & l'autre à Achille. *Pelé* est encore une île sur la côte d'Ionie, proche de la ville

ville de Clazomene, selon Pline, *liv. XXXII. ch. ij.*

PÉLÉCOÏDE, s. m. *en Géométrie*, se dit d'une figure en forme de hache.

Telle est la *figure* $BCDA$, *Pl. de Géom. figure* 45. contenue sous les deux quarts de cercle renversés AB, AD, & le demi-cercle BCD.

L'aire du *pélécoïde* est égal au quarré AC, & celui-ci au rectangle EB, ce qui se voit à l'œil: car le *pélécoïde* est égal au quarré AC, parce qu'il lui manque les deux segmens inférieurs AB, AD, lesquels segmens sont égaux aux deux segmens BC, CD, que le *pélécoïde* a de plus que le quarré dans sa partie supérieure; & le rectangle $BFED$ contient quatre triangles rectangles, comme BAF, dont chacun est le quart du quarré $BCDA$.

On peut trouver encore d'autres espaces circulaires quarrables. *Voyez* LUNULE. (*O*)

PELEGRINO, (*Géog. mod.*) montagne fort haute de la Sicile dans le val de Mazzara, sur la côte septentrionale, près la ville de Palerme. Son ancien nom est *Ereta*, ou *Ercta*, comme écrivent Polybe & Diodore de Sicile.

PELENDONES, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne. Pline, *liv. III. ch. iij.* les comprend sous les Celtibères, & ajoute, *liv. IV. ch. xx.* que la fleuve Durius avoit sa source chez eux. Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* leur donne trois villes; savoir, *Visontium*, *Augustobriga* & *Savia*.

Une ancienne inscription rapportée par Gruter, *p.* 111. *n.* 5. fait mention de ces peuples, & écrit *Pellendones*, au lieu que Pline & Ptolomée disent *Pelendones*.

GENIO LOCI
PELLENDONES,
ARRACON.

(*D. J.*)

PELER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter la peau: on *pele* un fruit, une étoffe se *pele*; on *pele* un arbre, une terre.

PÉLERIN, s. m. (*Hist. mod.*) personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour visiter les saints lieux, & pour faire ses dévotions aux reliques des Saints. *Voyez* RELIQUE, JUBILÉ, *&c.*

Ce mot est formé de flamand *pelegrin*, ou de l'italien *pelegrino*, qui signifie la même chose, & tous ces *mots* viennent originairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût excessif pour les pélerinages, sur-tout vers le tems des croisades. *Voyez* CROISADES & CROISÉ.

Plusieurs des principaux ordres de chevalerie étoient établis en faveur des *pélerins* qui alloient à la Terre-sainte, pour se mettre à couvert des violences & des insultes des Sarrasins & des Arabes, *&c.* Tels étoient l'ordre des chevaliers du temple, ou des templiers, des hospitaliers; des chevaliers de Malte, *&c. Voyez* ORDRE, TEMPLIER, MALTE, *&c.*

PÉLERIN se dit d'un faucon, & c'en est une espece.

PÉLERINAGE, (*Hist. mod.*) voyage de dévotion mal entendue; les idées des hommes ont bien changé sur le mérite des *pélerinages*. Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix sur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'escarcelle & le bâton de pélerin. On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des secours qu'on peut bien mieux trouver chez soi, par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courses de cette espece ne sont plus faites que pour des coureurs de profession, des gueux qui, par superstition, par oisiveté, ou par libertinage, vont se rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à S. Jacques de Compostelle en Galice, en demandant l'aumône sur la route. (*D. J.*) (1)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE, (*Religion mahom.*) tout le monde sait que les Mahométans en général se croyent obligés par leur loi de faire, une fois en leur vie, le *pélerinage de la Mecque*; ce n'est même qu'une ancienne dévotion qui se pratiquoit avant Mahomet. Il est certain que ce lieu (le Kaaba de la Mecque) a été visité comme un temple sacré par tous les peuples de cette presqu'île arabique de tems immémorial; c'est-à-dire avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du soleil, de la lune & des autres planetes. Les pierres même de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une qu'ils portoient partout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, se tournant vers elle en faisant leurs prieres, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dressoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed voyant le zele universel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de consacrer le lieu, en changeant les rites du *pélerinage*, de même que le but & l'objet; il ne se contenta pas de confirmer la tradition reçue que le Kaaba étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu; il confirma de plus le *pélerinage*, & la procession autour de la chapelle; & il enchérit même sur tout ce qu'on en croyoit déjà, en disant que Dieu n'exauce les prieres de personne en aucun endroit de l'univers, que quand elles sont faites le visage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans sont néanmoins aujourd'hui partagés sur sa nécessité absolue: les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent se soutenir avec un bâton, & qui ont seulement une écuelle de bois vaillant pendue à la ceinture; on va même chez les Chafay (une des quatre grandes sectes du musulmanisme), jusqu'à enseigner que chacun est obligé de faire le *pélerinage*, n'eût-il pas un sou vaillant: les Persans au contraire, soutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification, & que les Immans, qui sont les premiers successeurs de Mahammed, ont déclaré que l'obligation du *pélerinage* n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même tems cinq cens écus en deniers pour les frais du voyage; qu'enfin, si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est point obligé au *pélérinage*; que de plus si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le *pélerinage* par procuration. *Il est avec le ciel des accommodemens*... (*D. J.*)

PELERINE, adj. (*Divin.*) nom que les Astrologues donnent à une planete, lorsqu'elle se trouve dans un signe où elle n'a point une de ses dignités essentielles, *&c. Voyez* DIGNITÉ. (*G*)

PELERINE, *terme de marchand de modes*, c'est un petit ajustement ancien qui étoit fait de chenille, de gase, de taffetas, ou de satin, de toute couleur. Les femmes s'en servoient pour couvrir leur cou & leur poitrine, & ne débordoit point tout autour sur leurs habillemens; cela s'attachoit par devant avec de petits rubans de soie.

PELETHRONIUM, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Thessalie, au voisinage du mont Pélion. Lucain Pharsal, *l. VI. v.* 386. parle des cavernes de cette montagne dans ces vers:

Illic semiferos Ixionidas centauros
Feta Pheletroniis nubes effudit in antris.

2°. *Pelethronium*, est aussi une ville de Thessalie, sur la montagne du même nom.

(1) Ce n'est certainement pas une chose moderne que l'usage des saints *Pélerinages* pratiqué dans l'Eglise par des pieux fidéles. On voit au contraire depuis les premiers siecles ce saint & pieux exercice de dévotion & de piété établi & pratiqué par d'illustres & saints personnages, en allant visiter les sépulchres des saints martyrs, & les Basiliques, où se célébroient leur mémoire & leurs saintes réliques, voy. Eusébe lib. 6. hist. c. 11. & lib. 3. *de vita Constantini* c. 41. S. Jérôme *lib. de viris illustr. in Alexandrum ordine* 62. S. Ambroise *orat. de morte Theod.* num. 41. Socrate lib. 7. c. 47. S. Gaudence de Bresche homil. 17. S. Augustin lib. 21. *de civitate* c. 8. & pour ne pas rapporter tant d'autres que je passe sous silence, il n'y a qu'à voir les lettres 11. 17. 20. 43. & 49. de S. Paulin, & l'on aura une juste idée du cas que faisoient ces premiers flambeaux de l'Eglise des saints *Pelerinages*, & des personnes qui les entreprenoient. Il est vrai que dans les siecles mêmes qui nous ont précédés les vrais objets du *Pélegrinage* dégénérerent dans l'esprit de ces vagabonds qui sous pretexte de dévotion vouloient couvrir leur fénéantise & leur paresse qui les empêchoient de s'adonner à des travaux honnêtes pour se subsister honnorablement selon leur état, ou qui vouloient pallier leur débauche & libertinage: mais les Pasteurs zelés & les Princes religieux de ces tems-là ne blamèrent jamais pour cela les œuvres pies & entreprises suivant les regles dictées par la prudence, quoiqu'ils missent par des decrets un frein à ces vagabonds. Lisez sur ce sujet le 45. Canon du Concile II. de Chalons & le 124. chapitre du liv. 1. des capitulaires de Charles-Magne aussi bien que le IV. Concile tenu à Milan parte I. *de religiosis peregrinat.*, & vous y trouverez préscrites les regles pour faire utilement les saints *Pélerinages*, & les lois qui défendent les brigandages des vagabonds. (*W*)

PELIAS, (*Géog. anc.*) île ſur la côte de Sicile, aux environs du promontoire Drepanum. Il eſt vraiſſemblable que c'eſt celle qu'on nomme préſentement *Colombara*, vis-à-vis de Trapani, & près de la côte. (*D. J.*)

PÉLICAN, ſ. m. ONOCROTALE, GRAND GOSIER, GOETTREUSE, LIVANE, *onocrotalus, ſive pelecanus*, Ald. *Pl. X. fig.* 4. oiſeau aquatique de la grandeur du cygne. M. Perrault de l'académie des Sciences, a donné la deſcription de deux *pélicans* morts à la ménagerie de Verſailles. Ces deux oiſeaux différoient par la couleur; l'un étoit en entier d'un blanc mêlé d'un peu de rouge, ou couleur de chair, à l'exception des petites plumes du bord ſupérieur de l'aîle & des premieres grandes plumes extérieures qui avoient du noir & du gris brun. L'autre *pélican* étoit d'une couleur de chair plus foncée, & les plumes du bord ſupérieur de l'aîle n'avoient point de noir. Les plumes du cou étoient très courtes & ſemblables à du duvet; celles du derriere de la tête avoient un peu plus de longueur que celles du cou. La piece ſupérieure du bec étoit plate, & preſque de la même largeur dans toute ſa longueur, & terminée par une ſorte d'ongle crochu, creux par-deſſous & d'un rouge très-vif; les côtés du bec au lieu d'être dentelés comme ceux du cygne, étoient tranchans; le deſſous du bec avoit une couleur griſe pâle; le milieu étoit brun & les bords avoient un peu de rouge mêlé de jaune. Il y avoit ſous la piece inférieure du bec une poche compoſée de deux peaux, l'une intérieure & l'autre extérieure; celle-ci n'étoit autre choſe que la peau du cou, qui s'étendoit le long de la piece inférieure du bec; cette peau en ſe dilatant formoit un grand ſac, & elle avoit beaucoup de petites rides qui reſſembloient à du duvet. Ces deux *pélicans* n'avoient à chaque pié que quatre doigts tous unis enſemble par une membrane. La longueur de ces oiſeaux étoit de cinq piés depuis la pointe du bec, juſqu'au bout des ongles, & ils avoient onze piés d'envergure; la longueur du bec étoit d'un pié deux pouces. Le *pélican* paſſe pour avoir les plus grandes aîles & pour voler plus haut que tous les autres oiſeaux; il ſe nourrit de poiſſons; il en remplit ſa poche, enſuite il ſe retire ſur quelque montagne. *Mémoire pour ſervir à l'hiſt. nat. des animaux, par M.* Perrault, *tome III. troiſieme partie*. *Voyez* OISEAU.

PELICAN, inſtrument de *chirurgie* dont on ſert pour arracher les dents. La forme ordinaire de cet inſtrument eſt très-défectueuſe; notre objet n'étant point de faire l'énumération des inconvéniens qui s'y trouvent, nous allons nous borner à la deſcription exacte de la forme qui paroît la plus avantageuſe. On peut diviſer cet inſtrument en quatre parties, qui ſont le corps, le manche, & ce qui en dépend, le pivot & la branche. *Voyez la figure* 9. *Pl. XXV.*

Le corps eſt d'acier; c'eſt une canule à jour d'un pouce dix lignes de longueur, & qui a plus de cinq lignes de diametre. Les côtés de cette canule, ou eſpece de niche, ſont deux lames d'acier, planes en dedans, légerement arrondies en dehors, & qui ont une ligne d'épaiſſeur.

De l'extrémité antérieure de cette canule s'éleve une tige qui a un pouce de long, & trois lignes de diametre. La tige eſt fendue par ſon extrémité, ce qui laiſſe deux avances, une ſupérieure & l'autre inférieure, leſquelles ſont percées par un trou, pour contenir une demi-roue ronde.

La face antérieure de cette demi-roue n'eſt point circulaire comme on a coutume de la fabriquer aux *pélicans* ordinaires; la convexité de la roue regarde le canule, & la face antérieure eſt une cavité ſemi-lunaire ſuperficielle: elle doit repréſenter un arc, dont la corde livrée d'une corne à l'autre, auroit neuf lignes de longueur. L'épaiſſeur de cette demi-roue eſt de deux lignes deux tiers; il y a un trou dans le milieu de l'épaiſſeur de la roue, de ſorte que cette derniere s'ajuſtant entre les avances de la tige, elle y eſt arrêtée par un clou à rivûre perdue; ce qui donne un petit mouvement de charniere à cette piece ajoutée.

L'extrémité poſtérieure de la canule, eſt une eſpece de mitre qui porte ſur le manche, & qui eſt percée dans ſon milieu pour laiſſer paſſer la ſoie d'une vis.

Le manche eſt compoſé de deux pieces, dont la premiere eſt une double vis, c'eſt-à-dire, qui a deux pas ou deux filets; ſa matiere eſt d'acier, & ſa longueur eſt d'un pouce ſept lignes, ſur deux lignes de diametre; elle a une ſoie qui a environ ſeize lignes de longueur, & qui eſt cylindrique l'eſpace de deux lignes, afin de tourner facilement dans le trou que nous avons fait obſerver dans la mitre de la canule; le reſte de la ſoie eſt quarré pour tenir avec plus de fermeté dans le manche.

Il eſt eſſentiel d'obſerver ici que la vis occupe le dedans de la canule, & qu'elle y tient par une méchanique toute ſinguliere; car la mitre de la vis étant arrêtée par la ſurface extérieure de la mitre de la canule; elle y eſt tellement engagée, qu'elle n'en peut ſortir; & ſon extrémité antérieure, taillée comme un pivot, roule dans une petite cavité gravée à l'extrémité antérieure de la canule.

La ſeconde piece du manche eſt d'ivoire; ſa figure eſt celle d'une petite poire, & ſa longueur eſt d'un pouce ſur dix lignes de diametre dans l'endroit le plus large. Il eſt percé dans le milieu de ſa longueur pour laiſſer paſſer la ſoie quarrée de la vis, qui eſt rivée à ſa partie poſtérieure ſur une roſette d'argent aſſez ſolide.

Le vrai pivot qui ſe rencontre dans la machine eſt mobile; & c'eſt lui qui avance ou retire la branche par un méchaniſme induſtrieux. Sa baſe eſt une eſpece de piédeſtal exactement quarré, & dont chaque ſurface a trois lignes de largeur, & autant de haut.

Ce piédeſtal eſt comme ſoudé ſur un rondeau auſſi d'acier, avec lequel il fait corps, & qui ſert comme de borne au pivot, en gliſſant ſur la ſurface inférieure de la canule. Il eſt encore percé en écrou, pour donner paſſage à la vis dont nous avons parlé; de ſorte qu'en tournant le manche de gauche à droite, ce piédeſtal s'approche du manche; au contraire quand on tourne le manche de droite à gauche, il s'en éloigne & s'approche de la partie antérieure de la canule, ce qui donne de grands avantages à la machine.

Il s'éleve de la partie ſupérieure du piédeſtal une tige de la hauteur de ſept lignes, & de deux lignes & demie de diametre: elle eſt exactement cylindrique l'eſpace de près de trois lignes; & c'eſt cette partie qui eſt le pivot autour duquel la branche tourne: le reſte de la tige eſt une vis ſimple, c'eſt-à-dire, qu'elle n'a qu'un filet.

La branche eſt un crochet d'acier, dont le corps a environ trois pouces de longueur: elle eſt plate du côté qu'elle doit toucher la canule, arrondie de l'autre, & percée par un trou, afin de loger la tige cylindrique ou le pivot autour duquel elle tourne. Cette branche eſt tenue ferme dans cet endroit par le moyen d'un écrou en forme de roſette, qui s'engage dans les pas de la vis ſimple que j'ai décrit à la tige. Cette branche eſt ordinairement droite, & la force du lévier en eſt plus grande; il eſt néanmoins à propos d'avoir des branches coudées pour l'extraction des dernieres dents, & même d'en avoir deux différemment contournées, pour s'en ſervir aux deux côtés de la mâchoire. L'extrémité antérieure de ces branches eſt un crochet d'environ cinq lignes, terminé par deux petites dents garnies en dedans d'inégalités tranſverſales, pour mieux s'appliquer contre la dent qu'on veut arracher: il faut que ce crochet ſoit bien trempé.

Cet inſtrument eſt un des meilleurs dont on puiſſe ſe ſervir pour l'extraction des dents. On le prend avec la main droite, ſi la dent qu'on veut arracher eſt à droite, & de la main gauche, ſi la dent eſt à gauche. On tourne le manche pour avancer la branche plus ou moins, ſuivant que la dent eſt plus ou moins dans le fond de la bouche. On fait aſſeoir le malade par terre ou ſur un couſſin, & dans un endroit où le jour éclaire bien. Le chirurgien derriere le malade, lui fait appuyer la partie poſtérieure de la tête ſur ſes cuiſſes qui ſont un peu approchées l'une de l'autre: puis le malade ayant la bouche ouverte, le chirurgien porte le crochet de l'inſtrument contre la dent qu'il veut arracher, du côté qui regarde la langue, obſervant d'avancer les dents du crochet entre la gencive & la dent, autant qu'il eſt poſſible; ce qui ſe fait facilement. Lorſque la couronne eſt uſée par la carie, ou qu'elle a été caſſée par les tentatives qu'on a faites pour arracher la dent, on doit avoir la précaution de ſéparer la gencive du collet de la dent, ce qui s'appelle *déchauſſer*. *Voyez* DÉCHAUSSOIR.

Le crochet ainſi poſé, le chirurgien doit tenir le *pélican* de maniere qu'il embraſſe ſon manche & preſque toute la canule avec les quatre doigts; le pouce doit être appuyé ſur la branche, en s'alongeant preſque ſur la tête du crochet. On approche alors la cavité ſémi-lunaire de la demi-roue ſur les deux dents voiſines de celle qu'on veut arracher: on peut garnir la roue avec le coin d'un mouchoir ou d'une ſerviette fine.

L'inſtrument en place, comme on vient de le dire, il ne s'agit plus que de donner le tour de main pour arracher la dent. Ce tour de main conſiſte à tirer l'inſtrument en dehors, en ſoulageant autant qu'on peut la demi-roue qui appuie ſur les dents ſaines, & fort près de la gencive. On obſerve que les dents du crochet por-

tent

tent ſeulement ſur la dent qu'on arrache, & on culbute la dent, en faiſant que l'inſtrument décrive une ligne oblique avec la dent, en élevant un peu le poignet ſi c'eſt à la mâchoire inférieure, & en l'abbaiſſant ſi c'eſt à la mâchoire ſupérieure. Si l'on tiroit horiſontalement, on n'arracheroit pas la dent d'un ſeul coup ſans éclater beaucoup la mâchoire; dans ce cas, quand on s'eſt apperçu que la dent s'eſt un peu penchée en dehors, il ne faut pas faire d'efforts avec le *pélican*; on peut achever de tirer la dent avec les doigts, ou avec un davier.

On pince enſuite la gencive avec deux doigts, pour reſſerrer l'alvéole, & on fait gargariſer avec de l'eau tiede & un peu de vinaigre. (*Y*)

PELICAN, (*Chimie.*) vaiſſeau de verre qui ſervoit autrefois en Chimie pour les digeſtions & pour les circulations des liqueurs: on les y faiſoit entrer par un bec ou cou étroit, qu'on bouchoit enſuite hermétiquement; la figure du vaiſſeau étoit diverſifiée, tantôt ronde, tantôt longue. On employe maintenant en ſa place les vaiſſeaux de rencontre qui ſont deux matras dont le cou de l'un entre dans celui de l'autre. (*D. J.*)

PELICAN, (*Artillerie.*) on a donné ce nom à une piece d'artillerie, qui eſt un quart de couleuvrine, portant ſix livres de boulet.

PÉLIGNES, LES (*Géograph. anc.*) peuples d'Italie. Strabon, *liv. v.* dit que le Sagrus les ſéparoit des Marrucins. Ils eurent la gloire d'avoir Ovide pour compatriote, comme il le dit lui-même, *amor. eleg. XV. lib. iij.*

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo,
Pelignæ *dicar gloria gentis ego.*

C'étoit un peuple du pays latin; voiſin des Marſes, dans la quatrieme région d'Italie, & dont la capitale étoit Sulmo, patrie d'Ovide, aujourd'hui Sal-Emone.

Les *Pélignes*, autrefois compris ſous le nom des *Samnites*, habitoient donc dans la contrée de l'Italie, qui fait aujourd'hui partie de l'Abruſſe méridionale, au royaume de Naples, du côté de la ville de Salmona, entre la Peſcare & le Sangre.

PÉLING, ſ. m. (*Comm. de la Chine.*) étoffe de ſoie qui ſe fabrique à la Chine; il y en a de blanche, de couleur, d'unie, d'ouvrée, de ſimple, de demi-double, & de triple. Entre un grand nombre d'étoffes qui ſe font à la Chine, la plûpart de celles que les Hollandois apportent en Europe, ſont des *pélings*, parce qu'ils y trouvent un plus grand profit. Les *pélings* entrent auſſi dans les aſſortimens pour le négoce du Japon.

PELION, (*Géog. anc.*) *Pelius* ou *Pelios*, montagne de la Theſſalie, dans la partie orientale de la Magnéſie. Elle s'étendoit le long de la péninſule qui formoit le golfe Pélaſgique. Dicéarque, qui eut la commiſſion de meſurer les montagnes de la Grece, eſtime que le *Pélion* eſt la plus haute de toutes. Il lui donne dix ſtades de hauteur; Pline dit 1250 pas, ce qui eſt la même choſe, c'eſt-à-dire un tiers de mille d'Allemagne.

Les Poëtes ont feint que le mont *Pélion* fut mis ſur le mont Oſſa par les géans, lorſqu'ils voulurent eſcalader le ciel; c'eſt ce que décrit Virgile dans ces vers des georgiques, *liv. I. v.* 281.

Ter ſunt conati imponere Pelio Oſſam,
Scilicet, atque Oſſæ frondoſum involvere Olympum.

Et Horace, *liv. III. od. IV.*

Fratreſque tendentes opaco
Pelion *impoſuiſſe Olympo.*

On diſoit que les Géans, auſſi-bien que les Centaures, avoient leur demeure dans cette montagne. Son nom moderne eſt *Petras*, ſelon Tzetzes, *chiliad.* 6. *v.* 5.

2°. *Pelion*, *Pelium* ou *Pellium*, eſt une ville des Daſſaretes, dont Tite-Live, *liv. XXX. c. xl.* dit qu'elle étoit avantageuſement ſituée pour faire des courſes dans la Macédoine. (*D. J.*)

PELISSE, ſ. f. (*terme de Fourreur.*) on appelle *peliſſes*, des robes de chambre fourrées, faites à-peu-près comme les veſtes de deſſus que portent les Turcs. On nomme *peliſſons* des eſpeces de jupons de fourrures, dont les femmes ſe ſervent pour ſe garantir du froid.

PELISSE, (*terme de Marchand de modes.*) c'eſt un grand mantelet qui eſt fait comme les mantelets ordinaires, qui ſert aux mêmes uſages, mais qui eſt beaucoup plus long, & qui deſcend aux femmes juſqu'à la moitié du corps. Les deux devans ſont coupés & entaillés en long pour paſſer les bras. Cet ajuſtement eſt fait des mêmes étoffes que les mantelets ordinaires; ils ſont auſſi garnis de dentelle ou d'hermine, & ont un cabochon.

Il y a auſſi des demi-*peliſſes* qui ne ſont pas tout-à-fait ſi longues, mais qui ſont faites de même.

PELLA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de de-là le Jourdain. Pline, *liv. V. ch. xviij.* la met dans la Décapole, & la loue pour ſes belles eaux. Elle étoit du royaume d'Agrippa, entre Jabès & Geraſa. Elle devint dans la ſuite des tems une des épiſcopales de la ſeconde Paleſtine.

2°. *Pella*, ville de la Theſſalie, ſelon Etienne le géographe, qui en met une autre dans l'Achaïe, & une troiſieme dans l'Ethiopie.

3°. *Pella*, la plus fameuſe des villes de ce nom, eſt celle de la Macédoine, qui devint capitale de ce royaume, après que celle d'Edeſſe eut ceſſé de l'être. *Pella* étoit ſituée à 120 ſtades de la mer, aux confins de l'Emathie. Tite-Live, *l. XLIV. c. ult.* en décrit fort exactement la ſituation. Elle eſt, dit-il, ſur une élévation entourée de marais, & défendue par une forteresse; enſorte que pour l'aſſiéger, on ne trouvoit d'accès d'aucun côté. On ne pouvoit y entrer ni en ſortir, que par un ſeul pont, qu'il étoit aiſé de garder avec très-peu de monde. La riviere qui couloit entre la ville & la forteresse, ſe nommoit *Lydias*.

Le même hiſtorien, *l. LI. ch. xlij.* nomme *Pella*, *vetus regia Macedonum*, parce qu'elle avoit toujours été la demeure des rois de Macédoine depuis Philippe, fils d'Amyntas, juſqu'à Perſée. Pline, *liv. IV. chap. x.* lui donne le titre de *colonie romaine*; & en effet nous avons une médaille d'Auguſte où elle porte ce même titre. On y lit cette inſcription, *col. Jul. Aug.* Pell, c'eſt-à-dire *colonia Julia Auguſta Pella*. Dans la ſuite elle déchut beaucoup de ſa premiere ſplendeur, puiſque Lucien rapporte que de ſon tems, ſes habitans étoient pauvres, & en petit nombre. Préſentement on nomme ce lieu *Palatiſia* comme qui diroit les *petits palais*.

Mais elle ſera toujours celebre dans l'hiſtoire, par la naiſſance de Philippe, vainqueur de la Grece, & d'Alexandre ſon fils, vainqueur de l'Aſie, *ille Pellæus qui domuit Porum*. A beaucoup d'eſprit, & à de grandes qualités, Philippe joignoit des foibles, des vices honteux, & de grands défauts. Jaloux du mérite de ſes généraux, il affectoit de les mortifier, quand ils ſe ſignaloient par de belles actions. Arcadion avoit conçu contre lui, tant de haine, que pour ne le point voir, il s'étoit exilé volontairement. Un jour Philippe l'ayant rencontré à Delphes, „ Juſqu'à quand; lui dit-il, avez-vous réſolu de courir le monde? Arcadion lui répondit par une parodie d'un vers d'Homere: „ juſqu'à ce que j'aie trouvé un lieu où „ l'on ne connoiſſe point Philippe. Le vers d'Homère eſt,

Εἰσόκε τοὺς ἀφίκηαι οἳ οὐκ ἴσασι θάλασσαν.

„ juſqu'à ce que vous ſoyez arrivé chez des peuples „ qui ne connoiſſent point la mer „. Cette ſaillie naïve & plaiſante, à laquelle le prince ne s'attendoit point, le fit rire; il invita Arcadion à ſouper, & depuis ils furent toujours amis.

Un jour une femme s'aviſe de lui demander juſtice lorſqu'il ſortoit d'un repas; il la juge & la condamne. Elle répond de ſens-froid, j'en appelle. Comment, dit Philippe, de votre roi? & à qui? A Philippe à jeun, répliqua-t-elle. La maniere dont il reçut cette réponſe, feroit honneur au roi le plus ſobre. Il examine l'affaire de nouveau, reconnoît l'injuſtice de ſon jugement, & ſe condamne à le réparer.

Il faut mettre entre ſes foibles ſa ſenſibilité pour l'adulation, il ne ſut jamais s'en garantir; il récompenſa d'un royaume les flatteries de Thraſidée. Théopompe avoit écrit l'hiſtoire de ce prince, dont il ne nous reſte que quelques fragmens. On ſait qu'après un regne de vingt-quatre ans, il fut aſſaſſiné par Pauſanias au milieu de deux Alexandre, l'un ſon gendre, & l'autre ſon fils.

Celui-ci découvrit dès ſa premiere jeuneſſe tout ce qu'il ſeroit un jour. Parvenu au trône de ſes ancêtres, âgé de dix-huit à vingt ans, il détrompa les gens qui ne le connoiſſoient pas, & Démoſthène même qui le traitoit d'enfant. Cet enfant lui répondit: „ J'ai atteint l'adoleſcence dans mon paſſage par la Theſſalie, d'où je me „ propoſe en peu de jours, d'arriver homme fait devant „ les murailles d'Athènes „. Ce fut bien autre choſe dans la ſuite, quand au milieu de ſes conquêtes rapides, il conſtruiſit Aléxandrie & Scanderon, rétablit Samarkande, bâtit des villes juſques dans les Indes, établit des colonies au-delà de l'Oxus, envoya dans la Grece les obſervations de Babylone, & changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe, & de l'Afrique, dont Alexandrie

devint

devint le magasin général. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PELLACONTA, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mésopotamie, selon Pline, *liv. VI. ch. xxvij.* ce fleuve se jettoit dans l'Euphrate, presque cinq cens stades au-dessus de Séleucie.

PELLACOPAS, (*Géog. anc.*) c'étoit un des lits de l'Euphrate, ou un canal creusé de mains d'homme, & qui n'avoit point de source. Arrien, *de exped. Alex. liv. VII. n°.* 21. en donne une ample description.

PELLŒUS, *pagus*, (*Géog. anc.*) Alexandre, selon Pline, *l. VI. c. xxvij.* donna ce nom au canton où étoit située la ville d'Alexandrie, qu'il bâtit à l'embouchure du Tigre, & qui fut depuis nommée *Charax*. (*D. J.*)

PELLAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit singulier, appartenant aux seigneurs qui ont des terres & ports le long de la Seine dans les bailliages de Mante & de Meulan; il consiste à percevoir quelques deniers sur chaque muid de vin chargé ou déchargé en leurs ports, *voy.* le glossaire du droit françois au mot *pellage*, & ci-devant le *mot* PALLAGE. (*A*)

PELLANE, (*Géog. anc.*) *Pellana*, ville de la Laconie. Pausanias, *l. III. c. xxj.* dit qu'il y avoit deux choses remarquables dans cette ville; savoir le temple d'Esculape, & la fontaine Pellana. On rapporte, ajoute-t-il, qu'une fille étant allée pour y puiser de l'eau, & y étant tombée, on trouva son voile dans une autre fontaine appellée Lancea.

PELLE, s. f. (*Instrument d'ouvriers.*) instrument de bois, propre à divers artisans & ouvriers. Celle qui sert aux Boulangers & Pâtissiers, pour enfourner leur pain & pâtisseries, a le manche plat & très-long, afin de pouvoir atteindre au fond du four. Sa palette qu'on nomme aussi *pellâtre*, est large ou étroite, suivant les pieces de four, ou les pains qu'on y veut placer: mais toujours très-mince & très-plate, afin qu'ils puissent couler sur l'âtre avec plus de facilité. Les *pelles* des Pâtissiers & des Boulangers les plus étroites, se nomment des *pellerons*.

La *pelle* des maçons, paveurs, jardiniers & autres tels artisans & manouvriers, a le manche rond & la palette un peu creusée en-dedans, & convexe en-dehors pour la facilité du service.

La *pelle* des gagne-deniers mesureurs de charbon, que de-là on nomme *garçons* de la *pelle*, a la palette très-large & presque quarrée; le manche qui est rond & assez court, n'y est pas attaché tout droit comme aux autres *pelles*, mais forme avec elle une espece d'angle irrégulier; le manche par le bout & la palette tout-au-tour sont ferrés. Savary. (*D. J.*)

PELLE, (*Ustensile de ménage.*) cet ustensile de ménage fait partie de ce qu'on appelle le *feu* d'une cheminée elle est de fer en forme de palette quarrée, plus ou moins large, suivant l'usage avec un long manche aussi de fer pour la tenir.

Quand les feux qui servent dans les cheminées des plus beaux appartemens, ont des ornemens d'argent ou de cuivre doré; la *pelle* a aussi le sien de l'un ou de l'autre métal qu'y mettent les Orfévres s'ils sont d'argent, & les Fondeurs & Doreurs sur métal s'ils sont de cuivre.

Les *pelles* de fer communes se font par des serruriers de province, & se vendent à Paris par les quincailliers. Les *pelles* polies & d'un ouvrage achevé, se fabriquent par les maîtres de la ville. (*D. J.*)

PELLE, (*Ustensile de Boulanger.*) dont ils se servent pour mettre le pain au four; il y en a de longues & de rondes, pour le pain long & rond. *Voyez les fig. Planche du Boulanger*, qui représente une *pelle* pour le pain long.

PELLE *à tirer la braise, en terme de Boulanger*, est un instrument de tôle large & haut de bords, excepté du côté destiné à recevoir la braise, qui n'en a point. Elle est ainsi nommée de l'usage qu'on en fait pour retirer la braise du four. *Voyez les fig. Pl. du Boulanger.*

PELLENŒUS-MONS, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne de l'île de Chios, & d'une autre montagne de la Carie.

PELLENE, s. f. (*Mythol.*) nom que les habitans de *Pellène* en Achaïe donnerent à Diane, qu'ils honoroient particulierement. Plutarque dit que lorsque l'on portoit la statue de Diane *Pellène* en procession, son visage devenoit si terrible, que personne n'osoit la regarder; & que le prêtre qui la servoit ayant porté la statue dans l'Ionie, tous ceux qui la virent devinrent insensés. Mais Plutarque avoit trop d'esprit pour donner quelque créance à ce conte ridicule. (*D. J.*)

PELLENE *ou Pelline*, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnèse située dans l'Achaïe. Elle étoit célebre par la fabrique de certaines robes (χλαῖναι *lanarum*) si chaudes que Pindare les appelle un *doux remede* contre les vents froids, ψυχρᾶν εὐδίαν φάρμακον αὐρᾶν. Les laines de cette ville étoient si estimées, dit Pollux, qu'on en faisoit des robes que l'on proposoit pour prix dans divers jeux publiques. Cette ville étoit à 60 stades du golfe de Corinthe. Un disciple d'Aristote nommé Dicéarque, natif de Messene, mathématicien, historien & philosophe, en avoit décrit le gouvernement conjointement avec celui d'Athènes & de Corinthe. (*D. J.*)

PELLÉNÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Spartiates appellée aujourd'hui *Macrepoulo*. C'étoit proche cette ville que l'on avoit construit l'aqueduc de Sparte sur une hauteur, près du fleuve Eurotas, & dont on voit encore des restes. L'eau couloit à fleur de terre dans des canaux, jusqu'au vallon distant de Sparte d'environ une lieue, où se trouve un torrent au-dessus duquel l'aqueduc s'éleve en arcades de pierres de taille, plus hautes & plus larges que celles des deux aqueducs d'Athènes. Les arcades joignent ensemble deux éminences d'où les eaux entroient autrefois dans une galerie souterraine, pour se rendre ensuite près de la ville dans un réservoir qui est aujourd'hui à découvert; ce réservoir forme une vaste piece quarrée, pavée de petits cailloux qui étoient joints avec un ciment aussi dur que le caillou même. Du réservoir l'eau passoit dans la ville, & entroit dans un autre aqueduc composé de cent petites arcades voisines; celui-là prenoit ses eaux à deux lieues & demie, dans deux canaux de trois piés de large, sur un pié de profondeur; qui se remplissoient par des saignées qu'on avoit faites au *knaffeus* & au *tiffa*. *Mem. des Inscript. tom. XV.* (*D. J.*)

PELLERON, s. m. (*Instrument de Boulanger.*) pelle longue & étroite dont les Pâtissiers & Boulangers se servent: ceux-ci pour enfourner leurs petits pains, & les autres pour mettre au four leurs plus petits pâtés, tartelettes, darioles, & autres légeres pieces de pâtisserie.

PELLETERIE, s. f. (*Commerce de peaux.*) le mot *pelleterie* signifie toutes sortes de peaux garnies de poil destinées à faire des fourrures, telles que sont les peaux de martres, d'hermines, de castors, de loutres, de tigres, de petit-gris, de fouines, d'ours & oursons, de loups, de putois, de chiens, de chats, de renards, de lievres, de lapins, d'agneaux, & autres semblables.

Les plus belles & les plus précieuses *pelleteries* viennent des pays froids, particulierement de la Laponie, de Moscovie, de Suede, de Danemarck & de Canada; celles des pays chauds leur sont inférieures, aussi les appelle-t-on ordinairement *pelleteries communes*.

On nomme *pelleteries crues* ou non apprêtées, celles qui n'ont encore reçu aucune façon ni apprêt, & qui sont telles qu'elles ont été levées de dessus le corps des animaux.

Ce qu'on appelle *sauvagine* n'est autre chose que de la *pelleterie* crûe ou non apprêtée, provenant de la dépouille de plusieurs animaux sauvages qui peuvent se trouver en France.

La *pelleterie* apprêtée ou ouvrée, est celle qui a passé par la main de l'ouvrier, qui l'a façonnée & mise en état d'être employé en fourrure.

Les plus grosses *pelleteries* se préparent & s'apprêtent par les Mégissiers, & les plus fines par les marchands Pelletiers; mais ce sont les derniers qui les mettent en œuvre. *Savary*. (*D. J.*)

PELLETIER, s. m. (*Art. mechanique*) marchand qui achete, vend, prépare & apprête toutes sortes de peaux garnies de leur poil, & qui les emploie aux différentes ouvrages de fourrures.

Les *Pelletiers* de Paris sont appellés dans leurs statuts maîtres marchands *Pelletiers*, *Haubaniers*, *Fourreurs*; *Pelletiers*, parce qu'ils font commerce de pelleteries; *Haubaniers*, à cause d'un droit qu'ils payoient anciennement au roi, pour avoir la faculté de lotir leurs marchandises dans les foires, halles, & marchés de Paris; ce droit s'appelloit *hauban*. Enfin, *Fourreurs*, parce que ce sont eux qui fourrent ou garnissent de peaux en poil les justaucorps, robes, manteaux, &c. & qu'ils font des aumuces, manchons, & autres sortes de fourrures.

Le corps des *Pelletiers* est régi par six maîtres gardes, trois anciens & trois nouveaux, le premier des anciens est appellé le *grand-garde*: il est regardé comme le chef de la communauté, & c'est lui qui préside dans les assemblées. Le dernier des nouveaux est chargé du détail des affaires; il fait la recette & la dépense, & rend ses comptes par-devant les maîtres & gardes, au bureau de la Pelleterie.

Tous les ans, le samedi de l'octave du saint Sacrement, on élit à la pluralité des voix deux maîtres & gardes, un an-

ancien & un nouveau, à la place du premier des anciens, & du plus ancien des nouveaux qui sortent de charge.

Les statuts du corps de la Pelleterie ont été donnés par Henri III. en 1586, confirmés & augmentés en 1618 par Louis XIII. & depuis par Louis XIV. en 1648.

Suivant ces statuts, personne ne peut être admis dans le corps s'il n'a fait quatre ans d'apprentissage, servi les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre autres années, & fait chef-d'œuvre.

Il n'est permis aux maîtres d'avoir qu'un apprentif à-la-fois; il ne doit être ni marié ni étranger.

Il est défendu aux *Pelletiers* 1°. de prendre aucuns compagnons à leur service, s'ils n'ont un certificat en bonne forme des derniers maîtres qu'ils ont servi.

2°. De mêler de la marchandise vieille avec de la nouvelle.

3°. De fourrer des manchons pour les Merciers.

4°. De travailler & fourrer pour les Fripiers.

5°. De faire le courtage de la marchandise de Pelleterie & de fourrures.

6°. Enfin, de s'associer avec des marchands forains, ou autres qui ne sont pas de leur corps.

PELLICULE, s. f. (*Gramm.*) c'est une tunique mince & déliée, ou le fragment d'une membrane ou peau. *Voyez* MEMBRANE.

Ce mot est un diminutif de *pellis*, peau. L'épiderme ou cuticule est une cuticule qui couvre le derme ou la peau. *Voyez* CUTICULE.

Les soupapes des veines & des arteres, sont des *pellicules* insensibles qui s'ouvrent & se ferment pour la circulation du sang *Voyez*. SOUPAPE.

Quand on fait evaporer une dissolution chimique à une chaleur douce, jusqu'à ce qu'il se forme en dessus une peau ou une tunique mince, on l'appelle *évaporation à pellicule*, dans laquelle on ne laisse précisément de liqueur qu'autant qu'il en faut pour tenir les sels en fusion. *Voyez* EVAPORATION.

PELLICULE, (*Conchyl.*) en latin *cortex*. Ce mot, *en Conchyliologie*, est souvent pris pour l'épiderme; c'est le drap marin, le sur-peau d'une coquille, lequelle s'use dans le roulis de la mer quand le poisson est mort. On l'ôte aussi des coquilles en les polissant pour jouir de toute leur beauté.

PELLISSIER, s. m. (*Pauserie*) c'est celui qui fait & qui vend des *pelisses* ou des pelissons. On le dit aussi de ceux qui préparent des peaux.

PELODES, (*Géog. anc.*) mot grec qui signifie *vaseux*. On l'a donné à quelques golfes, à cause que leur fond étoit plein de vase. Ainsi *Pelodes* dans Ptolomée, *l. III. c. iij.* est le nom d'un golfe sur la côte de la Susiane; c'est aussi dans Strabon, *l. VII. p.* 324 le nom d'un port de l'Epire. (*D. J.*)

PELOIR, *terme de Mégissier*; c'est un petit bâton dont ces ouvriers se servent pour faire tomber la laine de dessus les peaux de mouton. Ces peaux ayant passé à la chaux, la laine n'y tient presque plus; & pour la faire tomber entierement, on les étale sur le chevalet, & on frotte un peu rudement le côté de la laine avec un petit bâton rond de la longueur d'environ un pié, d'un pouce de diametre: cette opération fait tomber la laine sur-le-champ. *Voyez les fig. dans les Pl. du Mégissier.*

PÉLOPIDES, LES, s. m. (*Hist. grecque.*) c'est le nom que les Grecs donnerent à la malheureuse famille de Pelops. *Sæva Pelopis domus*, dit Horace. On sait les tragiques scenes que cette famille a fournies sans cesse au théâtre: le guerre de Thèbes, les noms de Tantale, de Thieste, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Egiste, de Clitemnestre & d'Oreste, retracent à l'esprit les plus sanglantes catastrophes. (*D. J.*)

PÉLOPIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) πελόπια, fête que célébroient les Eléens en l'honneur de Pélops, pour lequel ils avoient plus de vénération que pour aucun autre héros. Vous trouverez toutes les cérémonies de cette fête décrites dans Potter. Pausanias nous apprend qu'Hercule fut le premier qui sacrifia à Pélops un bélier noir, comme on faisoit aux divinités infernales. Dans la suite les magistrats d'Elide suivirent le même exemple, en ouvrant leurs *pélopies* par un semblable sacrifice. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 429.

PÉLOPIS, (*Géog. anc.*) Pausanias, *l. II. c. xxxiv.* dit qu'on donnoit ce nom à de petites îles de Péloponnèse, vis-à-vis de Methana, & que ces îles étoient au nombre de sept.

PÉLOPONNESE, *Peloponnesus*, (*Géogr. anc.*) aujourd'hui la *Morée*; c'est une grande presqu'île qui faisoit la partie méridionale de la Grece, & qui étoit jointe à la septentrionale par l'isthme de Corinthe. Quoique le *Péloponnèse* ne fût qu'une péninsule, Denis le periégete *vers.* 403, ne laisse pas de lui donner le nom d'*île*, parce qu'elle ne tient à la terre ferme que par une isthme large seulement de quelques stades. Pline, *l. IV. c. iv.* Strabon. *l. II. p.* 83, & Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* disent que le contour du *Péloponnèse* a la figure d'une feuille de platane.

Ce pays n'eut pas toujours le même nom; il fut appellé *Appia* sous le regne d'Appies; *Pelasgia* sous celui de Pelasgus; *Argos*, sous celui d'Argus, & enfin *Péloponnèse* sous Pélops.

La *Péloponnèse* à été divisé par les anciens suivant le nombre de ses peuples & de ses villes: ce qui a beaucoup varié, les peuples ayant changé, & les villes n'ayent pas toujours été les mêmes. Ptolomée, *l. III. c. xvj.* y comprend même la Corinthie & la Sicyonie; mais Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* partage cette péninsule seulement en six contrées principales, qui sont l'Argolide, la Laconie, la Messénie, l'Elide, l'Achaïe propre & l'Arcadie.

L'Argolide ou l'Argie étoit bornée du côté d'orient par le golfe Argolique; vers l'occident par l'Arcadie; au midi par la Laconie, & au septentrion par le golfe Saronique. Argos étoit la principale ville de cette province.

La Laconie étoit bornée au midi par le golfe Messéniaque & le golfe Laconique; à l'orient par le golfe Argolique, au septentrion par l'Argie, à l'occident par l'Arcadie & la Messénie. Sparte en étoit la citadelle & la capitale.

La Messénie étoit située dans la partie méridionale, entre la Laconie à l'orient, & l'Elide à l'occident. Elle avoit l'Arcadie au septentrion, & s'étendoit vers le midi, entre le golfe Messéniaque & le golfe Cyparissien. Messène en étoit la ville principale.

L'Elide avoit pour confins, au nord l'Achaïe propre, au levant l'Arcadie, au midi la Messénie, & au couchant la mer Ionienne. La capitale se nommoit *Elide*.

L'Achaïe propre avoit pour bornes le golfe de Corinthe du côté de septentrion; la mer Ionienne à l'occident; l'Elide & l'Arcadie au midi, & la Sicyonie vers l'orient. Patras en étoit la capitale.

L'Arcadie étoit en pleine terre, éloignée du bord de la mer, & avoit au levant l'Argie & la Laconie; au couchant l'Elide, au septentrion l'Achaïe propre, & au midi la Messénie. Elle avoit pour capitale Mégalopolis.

La Corinthie, qui s'étendoit dans la partie septentrionale du *Péloponnèse*, confinoit au couchant avec la Sicyonie, au midi & à l'orient avec l'Argie, & étoit séparée de la grande Achaïe par le golfe & l'isthme de Corinthe, & par le golfe Saronique.

La Sicyonie, la plus resserrée de ces provinces, tiroit son nom de sa ville capitale, appellée *Sicyone*, & avoit pour limites à l'orient la Corinthie, au couchant l'Achaïe propre, au septentrion le golfe de Corinthe, & l'Arcadie du côté du midi.

Le *Péloponnèse* est aujourd'hui connu sous le nom de *Morée*; on la divise présentement en quatre parties, savoir le duché de Clarence qui comprend l'Achaïe, la Sicyonie & la Corinthie; le Belvedere, autrefois l'Elide & la Messénie; la Sacanie, autrefois le pays d'Argos, & la Tzaconie, qui comprend l'Arcadie & la Laconie des anciens: cette derniere partie est aussi nommée le *bras de Maina*. Ses principales villes sont Coron, Clarence, Argos, Belvedere, autrefois *Elis*; Maina, *Leuctrum*; Leontari, *Mégalopolis*; Corentu, ou Corto, *Corinthus*; Misitra, *Sparta*; Patras, *Napoli* de Romanie, &c.

Mahomet II. empereur des Turcs, conquit le *Péloponnèse* dans le xv. siecle, sur les princes Démétrius & Thomas, freres de l'empereur Constantin Dracosès, & souverains de ce pays. Les Turcs en sont toujours les maîtres, mais tout est misérable sous leur domination.

On donna dans l'histoire de l'ancienne Grece, le nom de guerre du *Péloponnèse*, à celle que les peuples de cette presqu'île entreprirent contre les Athéniens. Cette guerre célebre dura depuis la deuxieme année de la 87e olimpiade, 431 ans avant Jesus-Christ, jusqu'à la 94e olimpiade, qui est l'an 404 avant Jesus-Christ, que la ville d'Athènes fut prise. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

PELORDE, *voyez* PALOURDE.

PELORIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) fête célebre chez les Thessaliens, assez semblable aux saturnales de Rome. Un certain Pélorus étant venu le premier avertir Pélasgus que par le moyen d'une ouverture dans la vallée de Tempé, les eaux qui inondoient le pays s'étoient écoulées, ce prince en conçut tant de plaisir, qu'il régala magnifiquement Pélorus & voulut même le servir à table; & à cette occasion il institua une fête où l'on faisoit des banquets publics en faveur des étrangers & des esclaves mêmes, qui étoient servis par leurs maîtres. Potter, *archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 425. (*D. J.*)

PE-

PELORUS, (*Géog. anc.*) *Pelorum*, *Peloris* & *Pelorias*; promontoire qui forme la partie la plus orientale de la Sicile du côté du nord, & il défend en quelque maniere le passage du fare de Messine. Agathamere fixe à onze stades le trajet de ce promontoire en Italie. Les Grecs & les Latins lui ont donné le même nom de *Pélore*. Denis le Periégete, *v.* 472, dit que le promontoire *Peloris* regarde l'Ausonie, & Polybe, *l. I, c. xlij.* qui écrit *Pelorias*, dit que c'est le promontoire septentrional. Ovide, Silius Italicus, & divers autres auteurs, parlent de ce promontoire. Le premier dit, *metamorph. l. XIII. v.* 726.

. . . . At arcton
Æquoris expertem spectat boreamque Peloros.

Et Silius Italicus, *l. XIV. v.* 79.

Celsus arenoso tollit se mole Pelorus.

Servius fait une remarque sur ces vers de Virgile *Æneid. l. III. v.* 410-411.

Ast ubi digressum sicula te admoverit ora
Ventus; & angusti rarescent claustra Pelori.

Il dit que selon Saluste le promontoire *Pelorus* fut ainsi nommé d'un pilote qu'Annibal tua, croyant qu'il le trahissoit. J'ai pourtant lû, ajoute-t-il, que ce promontoire avoit le nom de *Pelorus* avant cette époque. Quoiqu'il en soit, on assure qu'Annibal répara son erreur, en faisant élever au bord de la mer une statue qu'il nomma *Pélore*, du nom de ce malheureux pilote. On l'appelle aujourd'hui *Capo della torre di Faro*, à cause de la tour du phare de Messine, située à l'extrémité de ce promontoire, sur une longue pointe assez basse. (*D. J.*)

PELOTAGE, LAINE, (*Lainage.*) la *laine pelotage* de Vigogne, c'est la troisieme sorte des laines de Vigogne. On l'appelle *pelotage*, parce qu'elle vient d'Espagne en pelotes.

PELOTE DE MER, (*Hist. nat. de la mer.*) par nos auteurs *pila marina*, en anglois *the sea-ball*; nom d'une substance très-commune qu'on trouve sur le rivage de la mer; cette substance est ordinairement en forme de balle oblongue, arrondie ou sphérique, grosse comme le poing, quelquefois plus, quelquefois moins, lanugineuse, de couleur obscure, composée d'une multitude de petites fibres irrégulierement amoncelées & pelotonées.

Les naturalistes ne sont point d'accord sur l'origine de ces sortes de *pelotes*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles sont composées de substances fibreuses de plantes; enfin Klein a presque démontré qu'elles sont formées des fibres & des feuilles de l'algue marine dont on fait le verre, *alga marina vitrariorum*; ces fibres chevelues étant tombées dans la mer, y sont battues ensemble, rassemblées & amoncelées par les vagues en *pelotes* oblongues, ovales & arrondies. *Voyez* Kleinius *de tubulis marinis*. (*D. J.*)

PELOTE, s. f. *terme générique de Commerce*; masse que l'on fait en forme de boule de diverses choses; une *pelote* de fil, de laine, de soie, de coton.

PELOTE, s. f. *meuble de toilette*; ce sont plusieurs petites recoupes de drap enveloppées d'un morceau de velours, ou d'autre étoffe bien proprement cousue, & de différentes formes, qu'on pose sur la toilette d'une femme pour y mettre des épingles dont on se sert quand on la coëffe ou qu'on l'habille, ou dont elle se sert elle-même.

On nomme encore *pelote* un petit coffret dans lequel les femmes serrent leurs boucles, leurs bagues, & autres choses de toilette.

PELOTE A FEU. On appelle ainsi *en terme d'Artificiers*, une *pelote* dont on se sert la nuit pour éclairer les fossés & les autres endroits d'une place assiégée. Elle se fait comme il suit.

Prenez une partie de poix résine, trois parties de soufre, une livre de salpêtre & une livre de grosse poudre; faites fondre & incorporer ce tout ensemble avec des étoupes, & faites-en des *pelotes*.

PELOTE, *terme de Chandelier*; les Chandeliers appellent *pelotes* de coton les écheveaux de coton qu'ils ont dévidés pour faire la meche de leur chandelle. Outre les petites *pelotes* de coton devidée, les Chandeliers en composent d'autres très-grosses du poids de vingt à trente livres, & davantage, qu'ils nomment *pelote d'étalage*. Celles-ci sont faites d'écheveaux entiers qu'on tourne ainsi en forme sphérique pour les mieux conserver. On les pend ordinairement au plancher des boutiques: ce qui leur a fait donner le nom de *pelotes d'étalage*. (*D. J.*)

PELOTES, (*Fonderie.*) les Fondeurs de petits ouvrages nomment ainsi le cuivre en feuilles qu'ils ont préparé pour mettre à la fonte.

On réduit le cuivre en *pelotes* afin de le mettre plus commodément dans le creuset avec la cuillere du fourneau, qui de-là est appellée *cuillere aux pelotes*.

On nomme aussi *mortier & maillet aux pelotes* ceux de ces outils qu'on emploie à ces usages dans les atteliers des Fondeurs.

La préparation des *pelotes* est ordinairement le premier ouvrage des apprentis.

PELOTES, (*Maréchal.*) c'est une marque blanche qui vient au front des chevaux. On l'appelle autrement *étoile*. Les Marchands de chevaux, Maquignons & autres, qui se mêlent du commerce des chevaux, mettent les *pelotes* au nombre des marques qui dénotent un bon cheval.

PELOTES, *terme de Paumier*; ce sont les balles pour jouer à la paume, avant qu'elles soient couvertes de drap. On les appelle aussi des *pelotons*.

Les Paumiers doivent, suivant leurs statuts, avoir soin que les *pelotes* ou pelotons soient bien rondes, & faites de morceaux ou rognures de drap avec une bande de toile, & serrées bien fort avec de la ficelle. L'instrument dont on se sert pour faire les *pelotes* est une espece de billot qu'on appelle *chevre*.

Les maîtres Paumiers prennent la qualité de maîtres Paumiers Raquettiers, faiseurs de *pelotes*. *Voyez* PAUMIER.

PELOTES, (*Soieries.*) on nomme ainsi dans le commerce des soies, les soies greges & non-ouvrées qui viennent ordinairement de Messine & d'Italie, & qui sont pliées, ou plutôt roulées en grosses *pelotes*. (*D. J.*)

PELOTE, *terme de Tailleurs*, c'est une bande de lisiere roulée sur elle-même & cousue dans cet état. On s'en sert pour dévider le fil de la soie & le poil de chevre.

PELOTE, (*Verrerie.*) c'est, dans les fours à verre, une espece de petit établi de terre, couverte de braise éteinte, sur laquelle on fait pendant quelque tems reposer le plat de verre au sortir du grand ouvreau, avant de le mettre dans les arches du four à recuire. (*D. J.*)

PELOTER, v. n. *jeu de paume*; c'est jouer sans s'assujettir à aucune autre regle de ce jeu, sinon d'attendre la balle & de la renvoyer. Les balles perdues soit à la grille, soit au trou, soit aux filets, sont perdues pour ceux qui les perdent.

PELOTER, se dit encore de certaines substances qui s'amassent en petit tas, ainsi de la neige qui se *pelote*.

PELOTER, v. n. *terme de Pêcheur*; c'est jetter de petites pelotes de mangeaille aux poissons pour les amorcer avant que de pêcher.

PELOTON, s. m. *terme de Couturiere*; petite pelote de soie, de laine, de fil, de coton, & autres matieres, filée, dévidée en rond.

On nomme aussi *peloton* une espece de petit coussinet moins gros que la pelote, qu'on remplit ordinairement de son, & qu'on couvre de serge, d'étoffe, de velours, pour y mettre des épingles.

PELOTON, *terme de Paumier*, ou *ploton*; balle à jouer à la paume. On le dit ordinairement de celles qui ne sont pas encore couvertes, & qui ne sont encore qu'en corde.

PELOTON, (*Fabrique de tabac.*) on forme de gros *pelotons*, ou grosses pelotes de tabac; comme c'est au sortir du filage qu'il fait son plus grand déchet, & qu'il en fait moins tant qu'il reste en *pelotons*, on a coutume de l'y laisser le plus long-tems qu'il est possible; après qu'il a été en *pelotons*, on le roule; ce qui s'appelle le mettre *en rôles*. (*D. J.*)

PELOTON, *en terme de Guerre*, est un petit corps quarré de 40 à 50 hommes, qu'on tire d'un bataillon d'infanterie, & qu'on place entre des escadrons de cavalerie pour les soutenir, ou que l'on met en embuscade dans des passages étroits & des défilés, qui ne pourroient contenir un bataillon ou un regiment entier.

Ce mot est formé par corruption du vieux mot françois *pelotou*, qui signifie *un tas* ou *un paquet de fil roulé*.

Les grenadiers sont généralement rangés en *peloton* à côté des bataillons. *Voyez* BATAILLON. *Chambers.*

On donne aussi le nom de *pelotons* à des petits corps d'infanterie qu'on emploie à couvrir les angles des bataillons quarrés & triangulaires. Le *peloton* a toujours moins de cent hommes.

L'ordonnance du 6 Mai 1755 donne le nom de *peloton* à deux compagnies couplées ou jointes ensemble. *Voyez* FEU MILITAIRE & ÉVOLUTIONS. (*Q*)

PELOUSE, s. f. (*Jardin.*) *Voyez* TAPIS DE GASON.

PEL-

PELTA, s. f. (*Littérat.*) πέλτη, c'étoit un bouclier contourné qui étoit particulier aux amazones. Dans une médaille grecque de grand bronze, frappée dans l'intervalle du regne de Septieme Severe à celui de Gallien, on voit d'un côté une amazone ayant au bras gauche cette sorte de bouclier. On remarque au-dessous un bout de draperie, une espece de petite serviette, qui aidoit apparemment à tenir le bouclier plus ferme, & qui pouvoit encore servir à d'autres usages; tel paroît le *pelta* qu'on donne aux amazones sur les médailles. On s'en servoit à la guerre, comme on le voit dans Virgile, & il faut bien que sa forme n'ait pas toujours été la même; car, selon Xenophon, il étoit de la figure d'une feuille de lierre, selon Pline, d'une feuille de figuier d'Inde, & selon Servius, de la lune demi-pleine. (*D. J.*)

PELTÆ, (*Géog. anc.*) ville de la grande Phrygie, dont parle Strabon, *l. XII. p.* 577. Ptolomée, *l. V. ch. ij.* & Xenophon, *l. I.* on l'appelle présentement *Folsi*, selon Leunclavius.

PELUCHE ou **PLUCHE**, s. f. (*Fabrique.*) étoffe veloutée du côté de l'endroit, composée d'une trame d'un simple fil de laine, & d'une double chaîne, dont l'une est de laine, de fil retors à deux fils, & l'autre de fils de poil de chevre.

La *peluche* se fabrique de même que les velours & les pannes, sur un métier à trois marches. Deux des marches séparent & font baisser la chaîne de laine, & la troisieme fait lever la chaîne de poil; alors l'ouvrier lance ou jette la trême, & la fait passer avec la navette entre les deux chaînes de poil & de laine, mettant ensuite une broche de léton sous celle de poil sur laquelle il la coupe avec un instrument destiné à cet usage, que l'on appelle communément *couteau*; ce qu'il fait en conduisant le couteau sur la broche, qui est un peu cavée dans toute sa longueur; & c'est ce qui rend la surface de la *pluche* veloutée.

Quelques-uns prétendent que l'invention de la *pluche* soit venue d'Angleterre; d'autres veulent qu'elle ait été tirée de Hollande, particulierement de Harlam. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce n'est guere que vers l'année 1690, qu'on a commencé d'en fabriquer en France. (*D. J.*)

PELUCHE, s. f. (*Soierie.*) c'est une sorte d'étoffe toute de soie, dont le côté de l'endroit est couvert d'un poil un peu long; cette espece de *peluche* se manufacture sur un métier à trois marches, ainsi que les autres *peluches*, les velours & les pannes.

Sa chaîne & son poil doit être d'organsin filé & tordu au moulin, sa trême de pure & fine soie, & la largeur d'onze vingt-quatriemes d'aune.

Il se fabrique encore une autre espece de *peluche*, toute de soie, qui a du poil des deux côtés, dont l'un, qui est celui de l'endroit, est court & d'une couleur; & l'autre, qui est du côté de l'envers, est plus long & d'une autre couleur: cette derniere sorte de *peluche* est extraordinaire, & de très-peu d'usage. (*D. J.*)

PELUCHE, *terme de Fleuriste*; la *peluche* est cette touffe de feuilles menues & déliées qu'on voit dans quelques fleurs, comme dans les anémones doubles, dont elles font la principale beauté. (*D. J.*)

PELURE, s. f. (*Gramm.*) est la peau de certains légumes ou fruits: on dit la *pelure* de l'oignon, la *pelure* de la pomme & de la poire; la peau du raisin, & l'écorce du citron.

PELUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une île voisine de celle de Chio; 2°. d'une montagne de la Toscane; 3°. d'un torrent de la Sicile. (*D. J.*)

PELUSE, (*Géog. anc.*) *Pelusium*, ville d'Egypte, à l'embouchure du bras le plus oriental du Nil, & le plus voisin de la Palestine; c'est la même ville que Damiette; on la nommoit autrement *Abarim* & *Typhon*, ou comme disoient les Hébreux, *Python*. Les Egyptiens l'appelloient *Sethron*, & la région *Séthroïte*; d'où vient que Pline dit: *quæ juxta* Pelusium *est regio, nomen habet* Bubastitem, Sethronitem, Tanitem.

Péluse étoit comme la clé de l'Egypte du côté de la Phénicie & de la Judée. Ezechiel, *ch. xxx. v.* 15. & 16. en parle sous le nom de *Sin*, & il l'appelle *la force de l'Egypte*; ou *le rempart de l'Egypte*. L'hébreu *sin*, qui signifie *de la boue*, revient fort bien au grec *pelusium*, qui dérive de *pelos*, & qui a la même signification. Strabon, *liv. XVII. p.* 802. dit que la ville de *Pelusium* étoit environnée du lac qu'on appelloit *Barathra*, & de quelques marais. Il la place à vingt stades de la mer, & il donne à ses murailles un égal nombre de stades de circuit. Elle est mise dans l'Augustemnique par Ammien Marcellin, qui veut qu'elle ait été bâtie par Pélee; ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'elle fut souvent assiégée & prise, quoique difficilement. On s'attaquoit d'autant plus à cette place, qu'elle donnoit, à ceux qui en étoient les maîtres, l'entrée libre dans l'Egypte. L'embouchure la plus orientale du Nil prenoit son nom dans cette ville. Lucain dit:

> *Dividui pars maxima Nili*
> *In vada decurrit* Pelusia, *septimus amnis*

Claude Ptolomée, mathématicien célebre, étoit de *Pelusium*, mais il fit son séjour à Alexandrie: il vivoit dans le second siecle. Les ouvrages qu'il a laissés lui ont acquis une très-grande réputation; la Géographie sur-tout lui doit beaucoup: ses œuvres ont paru à Amsterdam en 1618, *in-fol.*

Isidore, le plus savant & le plus célebre des disciples de saint Chrisostome, fut surnommé Isidore de *Péluse*, parce qu'il se retira dans la solitude au voisinage de cette ville, las des tracasseries de ses confreres. Il vivoit au commencement du cinquieme siecle, & mourut en 440. Ses œuvres, où l'on trouve des points importans de discipline ecclésiastique très-bien traités, ont été imprimés plusieurs fois; mais la meilleure édition est celle de Paris en 1638, *in-folio*, en grec & en latin. Les lettres de cet auteur respirent la candeur & l'érudition; elles sont courtes & bien écrites: en voici un trait curieux sur les ecclésiastiques de son tems. „ Pourquoi, dit-il, „ *lib. IV. epist.* 57. vous étonnez-vous de ce que se „ mettant en fureur par un violent amour de domina- „ tion, ils feignent d'avoir des différends entre eux sur „ des dogmes qui sont au dessus de leur portée & de „ leurs expressions „? Quoi! déjà dans le cinquieme siecle, des prélats accusés par Isidore, de feindre par esprit de domination, & de feindre sur des dogmes essentiels à la foi! Ce sont-là des traits historiques qu'il ne faut point oublier.

Pelusium étoit aussi le nom d'un port de la Thessalie. (*D. J.*)

PELYSS, (*Géog. mod.*) *Pelyssa* ou *Pissen*, petite ville de la basse Hongrie, capitale d'un comté de même nom, près du Danube, à 3 lieues sud-est de Gran, 5 nord de Bude. *Long.* 36. 25. *lat.* 47. 26.

PEMBA, (*Géog. mod.*) 1°. île de la mer des Indes, proche de la côte orientale d'Afrique, vis-à-vis de la baie de saint Raphaël, sur la côte du Mélinde. Elle est située à 4d. 50'. de latitude méridionale, sous les 56d. 30'. de longitude, vers l'orient méridional de la ville de Monaaba: l'île de *Pemba* a le titre de royaume.

2°. *Pemba*, petite province d'Afrique, au royaume de Congo, dont la capitale se nomme *Banza*: c'est la résidence du gouverneur général. *Long. mérid.* 7. 28.

PEMBROKE, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, au pays de Galles, capitale de Pembroke-shire, avec titre de comté. Elle a deux paroisses, est fortifiée d'un château, & est située sur une pointe du port de Milfort, à 195 milles de Londres: elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 12. 45. *lat.* 51. 48.

C'est dans le château de cette ville que naquit Henri VII. roi d'Angleterre, dont il faut lire la vie par Bacon.

La bataille de Bosworth en 1485, mit fin aux désolations dont la rose rouge & la rose blanche avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille. Henri VII. ayant su vaincre, sut gouverner; son regne qui fut de vingt-quatre ans, & presque toujours paisible, humanisa les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea firent de sages lois: le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard III. ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. Henri VII. eût été sage s'il n'eût été qu'économe; mais une lésine honteuse & des rapineries fiscales ternirent sa gloire: il tenoit un registre secret de tout ce que lui valoient les confiscations.

Son historien nous a laissé un trait fort singulier de son avarice. Le comte d'Oxford étoit, de tous les seigneurs de son royaume, celui en qui il avoit le plus de confiance, & qui lui avoit rendu les plus grands services. Un jour le roi étant allé le voir dans sa maison de campagne, il le reçut avec toute la splendeur dont il put s'aviser. Quand le roi fut prêt à partir, il vit en haie un grand nombre de gens de livrée magnifiquement vêtus: le comte avoit peut-être oublié que plusieurs actes du parlement défendoient de donner des livrées à d'autres qu'à des domestiques en service, mais le roi n'en avoit point perdu la mémoire. Lorsqu'il apperçut ce grand nombre de gens portant la même livrée: „ Mylord, dit-il au comte, j'a- „ vois beaucoup oui parler de votre magnificence, mais „ elle surpasse extrêmement ce qu'on m'en a dit; tous

„ ces gens-là que je vois en haie sont apparamment vos „ domestiques ordinaires „? Le comte qui ne comprit pas le but du roi, répondit en souriant, qu'il n'avoit pas à sa livrée un si grand nombre de gens „: „ Par ma foi, „ mylord, répondit le roi brusquement, je vous remercie „ de votre bonne chere, mais je ne souffrirai point que „ sous mes propres yeux on viole ainsi mes lois „. Il en coûta quinze cens marcs au comte d'Oxford pour cette contravention. (*D. J.*)

PEMBROKE-SHIRE, (*Géogr. mod.*) province d'Angleterre, à l'occident de celle de Caermarthen, dans le diocèse de Saint-David. Elle est très-fertile, sur-tout à l'est, & la mer l'environne presque de toutes parts. Cette province a 93 milles de tour, & contient environ quatre cent vingt mille arpens, quarante-cinq paroisses, & neuf villes de marché. Il faut remarquer entre ses productions celle de son chauffage appellé *culm*, qui n'est autre chose que la poussiere du charbon de terre. On pétrit cette poussiere avec un tiers de boue, & elle fait un très-bon feu d'une grande utilité, parce que c'est le meilleur de tous les chauffages pour brûler de la chaux, & pour secher l'orge dont on fait de la bierre. Mais le plus grand avantage de cette province est le port de Milford, *Milford-aven*, qui semble l'emporter sur tous les ports de l'Europe, pour sa largeur, & la sureté qu'y trouvent les vaisseaux; il y a seize criques, cinq baies, & treize rades, & doit par cette raison être mis au nombre des raretés du pays.

PEMPHINGODÈS, adj. (*Lexicog. medicin.*) πεμφιγγώδεις πυρετοί, fievres distinguées par des flatuosités & des enflures, dans lesquelles on éprouve des vents qui se font sentir au toucher; ce terme grec a été employé par Hippocrate, & expliqué fort diversement par Galien.

PEMSEY, (*Géog. mod.*) aujourd'hui *Pevinsey*, port assez fréquenté dans le comté de Sussex. La chronique saxonne en parle sous les années 1046, 1052, 1087; il avoit été donné près de cent ans auparavant à l'abbaye de Saint-Denis en France par le duc Bertold, avec Chicester, Hastings, & les salines qui en dépendoient. Il est sur la côte méridionale de l'Angleterre, & presque vis-à-vis de l'embouchure de la Canche en Ponthieu; ce n'est plus qu'un bourg avec un petit havre; mais ce havre est célebre, parce que c'est celui où Guillaume-le-Conquérant fit sa descente pour la conquête de l'Angleterre. (*D. J.*)

PEN, s. m. (*Géog.*) suivant Camdem, signifie originairement une *haute montagne*, qui fut ainsi appellée parmi les anciens Bretons, & même parmi les Gaulois, & c'est de-là que l'on appelle *Apennins* cette haute & longue chaîne de montagnes, qui partagent l'Italie dans toute sa longueur. *Voyez* MONTAGNE.

PENA-GARCIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Béira. Philippe V. la prit en 1704; mais il fut obligé de se retirer à l'approche des alliés. Elle est sur les confins de l'Estramadure espagnole, à six lieues sud-est d'Idanhavelha. *Long.* 11. 43. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

PÉNAL, adj. (*Jurisprud.*) est ce qui a rapport à quelque peine, comme une clause *pénale*, une loi *pénale*. *Voyez* CODE PÉNALE, & aux mots CLAUSE & LOI. (*A*)

PÉNAL, s. m. (*Mesure de grains.*) espece de mesure de grains, différente suivant les lieux où elle est située. En Franche-Comté, le *pénal* est semblable au boisseau de Paris; à Gray, les huit *pénaux* sont quinze boisseaux de Paris, ce qui est égal à l'ânée de Lyon; ensorte que le *pénal* est à-peu-près le double du boisseau de Paris; à Bourbonne le *pénal* de froment pese 72 livres poids de marc, de méteil 70, de seigle 68, & d'avoine 58 livres; on s'y sert aussi du bichet. *Savary*. (*D. J.*)

PÉNATES, DIEUX, (*Mythologie & Littérat.*) les *dieux pénates* étoient regardés ordinairement comme les dieux de la patrie; selon quelques-uns ce sont Jupiter, Junon, & Minerve; selon d'autres ce sont les dieux des Samothraces, qui étoient appellés *divi potes*, dieux puissans, ou *cabiree*, qui est la même chose; car *cabir* en phénicien ou syriaque, signifie *puissant*, & ces dieux sont Cérès, Proserpine, Minerve, & Pluton; quelques-uns y ajoutant Esculape & Bacchus.

Les Grecs ont rendu le mot *pénates* par Πατρῷοι, *Patriens*; Γενέθλιοι, *Généthliens*; Κτήσιοι, *Ctésiens*; Μύχιοι, *Mychiens*; & Ἑρκεῖοι, *Herciens*, mots qui signifient tout la même chose. Virgile décrit ces *pénates* herciens dans ces vers du *livre II.* de l'Enéide:

Ædibus in mediis nudoque sub ætheris axe
Ingens ara fuit, juxtaque veterrima laurus
Incumbens aræ, atque umbra complexa penates.

„ Au milieu du palais, dans un endroit découvert étoit „ un grand autel, & tout auprès un vieux laurier, qui de „ son ombre couvroit l'autel & les *dieux pénates* „.

Denis d'Halicarnasse nous peint les *dieux pénates* apportés de Troie, tels qu'on les voyoit dans un vieux temple à Rome, près du marché: c'étoit, dit-il, deux jeunes hommes assis tenant chacun une lance d'un ouvrage fort antique, & avec cette inscription, *denates*, pour *penates*; les anciens, continue-t-il, qui n'avoient pas l'usage de la lettre *P*, se servoient de la lettre *D*.

Ciceron distingue trois ordres de *dieux pénates*, ceux d'une nation, ceux d'une ville, & ceux d'une maison; en ce dernier sens les *dieux pénates* ne différoient pas beaucoup des dieux lares; c'étoient les dieux protecteurs du logis; on leur donna le nom de *pénates*, continue le même Ciceron, du mot *penu*, parce qu'ils veillent à ce qu'il y a de plus secret dans le domestique, ou si l'on aime mieux, parce qu'on les mettoit dans l'endroit le plus retiré de la maison, *in penitissima ædium parte*. Suétone raconte que dans le palais d'Auguste il y avoit un grand appartement pour les *dieux pénates*, c'est-à-dire pour les dieux lares; un jeune palmier étant né devant la maison de l'empereur, il le fit apporter dans la cour des *dieux pénates*, avec ordre qu'on eût grand soin de sa culture; mais il faut finir par un fait bien plus important.

Il étoit d'abord défendu à Rome d'honorer chez soi des divinités dont la religion dominante n'admettoit pas le culte. Dans la suite les Romains plus éclairés sur les moyens d'aggrandir l'état, y souffrirent non-seulement l'introduction des dieux particuliers, mais l'autoriserent par le gouvernement politique, puisqu'une loi des douze tables enjoignoit de célébrer les sacrifices des *dieux pénates*, & de les continuer sans interruption dans chaque famille, suivant que les chefs de ces mêmes familles l'avoient prescrit. (*D. J.*)

PENAUTIER, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, sur la riviere de Fresquel, à deux lieues de Carcassonne.

PENCER LA FOSSE, *terme de Tanneur*, c'est retirer la fosse au tan afin d'y remettre du tan nouveau pour y replacer encore les cuirs.

PENCER *les plains*, *terme de Tanneur*, qui signifie ôter les cuirs du plain, & y remettre de nouvelle chaux.

PENCHANT, INCLINATION, (*Synon.*) ces deux termes sont relatifs au goût naturel ou acquis qu'on a pour quelque objet.

L'*inclination* dit quelque chose de moins que le *penchant*. La premiere nous porte vers un objet, & l'autre nous y entraîne. Il semble aussi que l'*inclination* doive beaucoup à l'éducation; & que le *penchant* tienne plus du tempérament.

Le choix des compagnies est essentiel pour les jeunes gens, parce qu'à cet âge on prend aisément les *inclinations* de ceux qu'on fréquente. La nature a mis dans l'homme un *penchant* insurmontable vers le plaisir, il le cherche même au moment qu'il croit se faire violence.

On donne ordinairement à l'*inclination* un objet honnête; mais on suppose celui du *penchant* plus sensuel, & quelquefois même honteux. Ainsi l'on dit qu'un homme a de l'*inclination* pour les arts & pour les sciences, & qu'il a du *penchant* à la débauche & au libertinage. *Girard*. (*D. J.*)

PENCHER, v. act. & neut. (*Gramm.*) il se dit de tout corps qui s'écarte de la situation verticale & même horisontale. Cette tour *penche* de ce côté. La balance *penche* en ma faveur. Il *penche* à la clémence. Ainsi il se prend, comme on voit, au simple & au figuré.

PENDANT, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) anneau d'oreille, c'est un ornement de quelque matiere précieuse que portent les femmes. On le suspend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreille* sont fort souvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuses. *Voyez* DIAMANT, PERLE, &c.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreille*, ont été du goût de l'un & de l'autre sexe. Les Grecs & les Romains se servoient des perles & des pierres les plus précieuses pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Isidore, *liv. XVIII. de ses origines*, *ch. xxxi.* que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les jeunes garçons n'en avoient qu'à une seulement.

Les Grecs nommoient les *pendans d'oreille*, ἐνώτια, les Latins, *inaures* ou *stalagmia*. Une servante demande à Menœcme, *act. III. sc. iij.* de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreille*:

Amabo, mi Menæcme, inaureis *da mihi*.
Faciendas pondo duum nummum stalagmia.

Ju-

Juvenal nous apprend aussi dans sa *Satyre VI.* que les Romains nommoient encore *elenchi*, les *pendans d'oreille*:

Nil non permittit tibi mulier, turpe putat nil
Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extensis magnos commisit elanchos.

Les Grecs avoient plusieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreille*. Hesychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matiere, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de regle certaine, chacun a suivi son génie, ses forces & sa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette espece d'ornement que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pû inventer pour satisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inscriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuses.

Les *pendans d'oreille* étoient du nombre des choses dont les meres ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce soin est bien dépeint par Claudien sous un des consulats d'Honorius:

At velut officiis trepidantibus ora puella,
Spe propriore thori mater solertior ornat
Adveniente proco, vestesque & singula comit
Sæpe manu, viridique angustat jaspide pectus;
Substringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Séneque n'avoit donc pas grand tort de dire qu'il connoissoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille: *Video uniones*, dit-il, *non singulos singulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo sunt; junguntur inter se, & insuper alii binis super ponuntur: non satis muliebris insania viros subjecerat, nisi bina & terna patrimonia auribus singulis pependissent*.

On sait par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Drusus, ne se contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreille* magnifiques, mais qu'elle en mit de semblables à une lamproie dont elle faisoit ses délices.

Les *pendans* des femmes européennes ne sont rien en comparaison de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'alonger les oreilles, & d'en augmenter le trou en y mettant des *pendans* grands comme des saucieres, & garnis de pierreries.

Peyrard dit que la reine de Callicut & les autres dames de sa cour ont des oreilles qui par le moyen de ces ornemens leur descendent jusqu'aux mamelles, & même plus bas; le préjugé du pays est que les plus longues sont d'une grande beauté. Elles y font des trous assez larges pour y passer le poing. Il n'est pas permis aux moncois, qui sont les gens du peuple de les avoir aussi longues que les naires, qui sont les nobles. Celles des premiers ne doivent pas passer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales Christophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cause qu'il y trouva des peuples qui faisoient dans leurs oreilles des trous assez grands pour y passer un œuf. *Voy.* OREILLE.

Ils se font aussi percer les narines & les levres pour y suspendre des *pendans*; ce qui est pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. *Voyez* NEZ.

PENDANT, *terme de Blason*, qui se dit des parties qui pendent au lambel au nombre de deux, trois, quatre, cinq, *&c.* que l'on spécifie en blasonnant.

La Verne, en Bourgogne, de gueules au lambel d'argent de deux *pendans*. Sa situation naturelle est d'être près du chef. Il y en a de trois, de quatre, de cinq, de six & de sept *pendans*.

PENDANT, f. m. (*Stereotomie.*) c'est un petit voussoir des voûtes gothiques sans coupe, fait à l'équerre.

PENDANT *ou* FLAME, *voyez* FLAME.

PENDANT, f. m. (*terme de Ceinturier.*) les deux *pendans* du baudrier ou de ceinturon sont les parties qui pendent au bas de baudrier, & au-travers desquels on passe l'épée.

PENDANT, se dit aussi de la partie d'une boîte de montre, à laquelle on attache la chaîne ou le cordon. Il est composé d'un petit bouton qu'on rive à la boîte, & d'un anneau qui tient à ce bouton par le moyen d'une vis, ou d'une goupille qui passe à-travers l'un & l'autre. *Voyez nos Pl. d'Horlogerie*.

PENDANT, (*Soierie.*) on appelle *pendans du cassin*, les tenons qui soutiennent les planches des arcades. *Voy.* ARCADES & CASSIN.

PENDELI, (*Géog. anc. & mod.*) montagne de l'Attique, dans le voisinage d'Athènes, qu'on voit de-là au nord-est.

Au pié de cette montagne est un monastere du même nom, l'un des plus célebres de toute la Grece. Il est composé de plus de cent caloyers, & d'un grand nombre d'autres personnes qui ont là des revenus assez considérables. Ils payent tous les ans de carach ou de tribut six mille livres de miel pour la mosquée, que la sultane, mere de l'empereur Mahomet IV. a fait bâtir à Constantinople; ils sont obligés d'en fournir encore autant, à raison de cinq piastres le quintal. Ils ont rarement moins de cinq mille essaims d'abeilles, outre des terres labourables & des troupeaux de brebis, avec de grands vignobles, & quantité d'oliviers. La situation de ce monastere est fort agréable pendant l'été, à cause qu'il est entre les croupes de la montagne d'où sortent plusieurs ruisseaux qui se rendent dans des reservoirs pour conserver du poisson, & pour faire tourner les moulins. Ces caloyers sont ombragés de diverses sortes d'arbres pour modérer la chaleur de l'été, & pour se fournir de bois pendant l'hiver, qui est assez vif en ce lieu-là, parce que le haut de la montagne est couvert de neige. Ils ont une bibliotheque, qui consiste en un grand nombre de volumes des peres grecs.

La montagne est un rocher entier de marbre blanc, & ainsi on ne doute point que ce ne soit la montagne *Pentelicus*, dont Pausanias vante si souvent le marbre. A une lieue & demie de *Pendeli*, il y un village appellé *Cefissia*; Hérode Atticus y avoit une maison de plaisance. Ce village est situé sur un ruisseau qui vient du mont *Pendeli*, & qui tombe dans le Cephise. On y découvre quelques anciennes murailles de marbre proche d'une mosquée.

La Guilletiere, dans sa description d'Athènes, a pris la montagne de S. George (*Agios Georgios*), pour le mont Pentélique, où est le monastere de Medeli, & il a pris le mont Pentélique pour l'Anchesmus; mais il est certain que la montagne située à deux lieues d'Athènes, où est le monastere de Medeli, est le mont Penthélique; car c'est à une demi-lieue au-dessus du convent que se trouvent les carrieres d'où l'on a autrefois tiré le marbre pour les temples d'Athènes. (*D. J.*)

PENDELOQUE, f. f. *en terme de Metteur en œuvre*, est une piece taillée en forme de poire, montée sur de l'or ou de l'argent, qui joue au moindre mouvement. Les *pendeloques* se placent ordinairement au bas d'une croix, de boucles d'oreille, *&c.*

On donne le nom de *pendeloque* à la pierre-même, lorsqu'elle a la forme de poire.

PENDENTIF, f. m. (*Archit.*) c'est une portion de voûte entre les arcs d'un dôme, qu'on nomme aussi *fourche* ou *panache*, & qu'on taille de sculpture: tels sont les *pendentifs* du Val-de-Grace, & ceux de S. Louis des Invalides à Paris, où l'on a représenté les quatre Evangelistes. On peint encore les *pendentifs*, & ils en paroissent alors plus légers, comme on le remarque à la plûpart de ceux des dômes de Rome, & particulierement à ceux de S. Charles *alli Catinari*, & de S. André *della Valle*, qui sont du Dominiquain.

Pendentif du moderne, c'est la portion d'une voûte gothique entre les formerets, avec doubleaux, ogives, liernes & tiercerons.

Pendentif de Valence, espece de voûte en maniere de cul-de-four, rachetée par fourche. Il y a de ces *pendentifs* aux charniers neufs des SS. Innocens. On les appelle *de Valence*, parce que le premier a été fait à Valence en Dauphiné, où on le voit encore dans un cimetiere porté sur quatre colonnes, où il couvre une sépulture. *Daviler*. (*D. J.*)

PENDER, f. m. (*Hist. mod.*) docteur parmi les Gentils indiens; mais ce terme est sur-tout affecté à ceux des Brachmanes.

PENDERACHI, (*Géog. mod.*) autrement nommé *Eregri*; petite ville de Grece dans la Romanie, avec un archevêque suffragant de Constantinople. Elle est bâtie sur les ruines de l'ancienne ville d'Héraclée, une des plus belles de l'Orient, si même on en juge par ses ruines, & par les vieilles murailles construites de gros quartiers de pierre qui sont encore sur le bord de la mer. *Penderachi* est près de la mer, à 20 lieues. S. O. de Constantinople. *Long.* 45. 23. *lat.* 40. 57.

PENDEURS, PENDOURS, f. m. (*Marine.*) le *pendeur* est un bout de corde moyennement longue à laquelle tient une poulie pour passer la manœuvre. Les Provençaux disent *pendour*, & ce mot est reçu ailleurs aussi-bien que celui de *pendeur*.

Pendeurs de balanciers, ce sont ceux qui sont passés à la tête des grands mâts & des mâts de misaine, qui pendent sur les hunes, & où sont passées les balancines.

Pendeurs d'écoutes de civadieres, *pendeurs de bras*, ce sont ceux qui sont frappés au bout des vergues, & où les bras sont passés.

Pendeurs de caliornes; ils servent à tenir les poulies de caliorne des deux mâts; ils sont frappés & passés comme ceux des balancines.

Pendeurs de palan, ce sont ceux qui tiennent les poulies où sont passés les palans des deux mâts.

PENDILLON, s. m. (*Horlog.*) c'est une verge rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule, & le maintenir en vibration. Cette piece est aussi appellée *fourchette*; ce qui lui a fait donner ces deux noms, c'est que le *pendillon* porte une broche qui entre dans une ouverture faite au plat de la verge du pendule; & on l'appelle *fourchette*, parce qu'elle tient lieu de broche dans laquelle passe la verge du pendule.

PENDRE, v. a. (*Gramm.*) attacher quelque chose en haut par sa partie supérieure. On *pend* les cloches. L'évêque porte une croix *pendue* à son cou. Il signifie aussi *traîner*; pendre, *descendre trop bas*. Il y a long-tems que votre cotillon *pend*. *Pendre* se dit aussi du supplice de la potence. On *pend* son épée au croc.

PENDRÉ, (*Hist. natur. Botan.*) plante de l'île de Madagascar. Elle a la feuille piquante; ses fleurs sont blanches & très-aromatiques. Les femmes les laissent tremper dans l'huile pour en frotter leurs cheveux.

PENDULE, s. m. (*Méchanique.*) est un corps pesant suspendu de maniere à pouvoir faire des vibrations, en allant & venant autour d'un point fixe par la force de la pesanteur. *Voyez* VIBRATION.

La pesanteur est l'unique cause des vibrations du *pendule*. Si le corps étoit absolument libre, & abandonné à lui-même, il descendroit vers la terre par la force de sa gravité, autant qu'il lui seroit possible, mais étant attaché par un fil, il ne peut obéir qu'en partie à l'effort de sa gravité, & il est contraint de décrire un arc de cercle.

Les vibrations, c'est-à-dire, les descentes & les remontées alternatives du *pendule* s'appellent aussi *oscillations*. *Voyez* OSCILLATION.

Le point autour duquel le *pendule* fait ses vibrations, est appellé *centre de suspension* ou *de mouvement*. *Voyez* CENTRE. Une ligne droite, qui passe par le centre parallélement à l'horison apparent, & perpendiculairement au plan dans lequel le *pendule* oscille, est appellé *axe d'oscillation*. *Voyez* AXE.

Galilée fut le premier qui imagina de suspendre un corps grave à un fil, & de mesurer le tems dans les observations astronomiques, & dans les expériences de physique par ses vibrations; à cet égard, on peut le regarder comme l'inventeur des *pendules*. Mais ce fut M. Huyghens, qui le fit servir le premier à la construction des horloges. Avant ce philosophe, les mesures du tems étoient très-fautives ou très-pénibles; mais les horloges qu'il construisit avec des *pendules*, donnent une mesure du tems infiniment plus exacte que celle qu'on peut tirer du cours du soleil: car le soleil ne marque que le tems relatif ou apparent, & non le tems vrai. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS.

Les vibrations d'un *pendule* sont toutes sensiblement isochrones, c'est-à-dire, qu'elles se font dans des espaces de tems sensiblement égaux. *Voyez* ISOCHRONE.

C'est ce qui fait que le *pendule* est le plus exact chronometre, ou l'instrument le plus parfait pour la mesure du tems. *Voyez* TEMS & CHRONOMETRE.

C'est pour cela aussi qu'on propose les différentes longueurs du *pendule*, comme une mesure fixe & invariable & universelle des longueurs, pour les contrées & les siecles les plus éloignés. *Voyez* MESURE.

Ainsi, ayant une fois trouvé un *pendule* dont une vibration est précisément égale à une seconde de tems, prise sur le mouvement moyen du soleil, si le pié horaire (ainsi que M. Huyghens appelle la troisieme partie de son *pendule* à seconde) comparé au pié qui sert, par exemple, d'étalon en Angleterre, est comme 391 à 360; il sera aisé, par le calcul, de réduire à ces piés toutes les autres mesures du monde; les longueurs des *pendules*, comptées du point de suspension jusqu'au centre de la boule, étant les unes aux autres, comme les quarrés des tems pendant lesquels se font les différentes oscillations: elles sont donc réciproquement comme les quarrés des nombres d'oscillations qui se font dans le même tems. C'est sur ce principe que M. Mouton, chanoine de Lyon, a composé un traité *de mensura posteris transmittenda*.

Peut-être même seroit-il à souhaiter que toutes les nations voulussent s'accorder à avoir une mesure commune, qui seroit, par exemple, celle du *pendule* à secondes: par-là on éviteroit l'embarras & la difficulté de réduire les unes aux autres les mesures des différentes nations; & si les anciens avoient suivi cette méthode, on connoîtroit plus exactement qu'on ne fait aujourd'hui les diverses mesures dont ils se servoient.

Cependant quelques savans croient que cette méthode a des inconvéniens. Selon eux, pour réussir à la rendre universelle, il faudroit que la pesanteur fût la même à tous les points de la surface de la terre. En effet, la pesanteur étant la seule cause de l'oscillation du *pendule*, & cette cause étant supposée rester la même, il est certain que la longueur du *pendule* qui bat les secondes, devroit être invariable, puisque la durée des vibrations dépend de cette longueur, & de la force avec laquelle les corps tombent vers la terre. Par conséquent, la mesure qui en résulte seroit universelle pour tous les pays & pour tous les tems; car nous n'avons aucune observation qui nous porte à croire que l'action de la gravité soit différente dans les mêmes lieux en différens tems.

Mais des observations incontestables ont fait connoître que l'action de la pesanteur est différente dans différens climats, & qu'il faut toujours alonger le *pendule vers* le pole, & le raccourcir vers l'équateur. Ainsi, on ne sauroit espérer de mesure universelle que pour les pays situés dans une même latitude.

Comme la longueur du *pendule* qui bat les secondes à Paris, a été déterminée avec beaucoup d'exactitude, on pourroit y rapporter toutes les autres longueurs. Pour rendre la mesure universelle, il faudroit avoir par l'expérience des tables des différences des longueurs du *pendule*, qui battroit les secondes dans les différentes latitudes. Mais il n'est nullement aisé de déterminer ces longueurs par l'expérience avec la précision nécessaire pour en bien connoître les différences, qui dépendent quelquefois de moins que d'un quart de ligne. Pour connoître la quantité de l'action de la pesanteur dans un certain lieu, il ne suffit pas d'avoir une horloge à *pendule*, qui batte les secondes avec justesse dans ce lieu; car ce n'est pas la seule pesanteur qui meut le *pendule* d'une horloge, mais l'action du ressort, & en général tout l'assemblage de la machine agit sur lui, & se mêle à l'action de la gravité pour le mouvement. Il n'est question que de trouver la quantité de l'action de la seule pesanteur; & pour y parvenir on se sert d'un corps grave suspendu à un fil, lequel étant tiré de son point de repos, fait les oscillations dans de petits arcs de cercle, par la seule action de la pesanteur. Afin de savoir combien ce *pendule* fait d'oscillations dans un tems donné, on se sert d'une horloge à *pendule* bien reglée pour le tems moyen, & l'on compte le nombre d'oscillations que le *pendule* d'expérience, c'est-à-dire, celui sur qui la pesanteur agit, a fait, pendant que le *pendule* de l'horloge a battu un certain nombre de secondes. Les quarrés du nombre des oscillations que le *pendule* de l'horloge & le *pendule* d'expérience font en un tems égal, donnent le rapport entre la longueur du *pendule* d'expérience, & celle du *pendule* simple qui feroit ses oscillations par la seule force de la pesanteur, & qui seroit isochrone au *pendule* composé de l'horloge, & qui par conséquent battroit les secondes dans la latitude où l'on fait l'expérience, & cette longueur est celle de *pendule* que l'on cherche. M. *Formey*.

Voilà un précis de ce que quelques savans ont pensé sur cette mesure universelle tirée du *pendule*; on pourroit y répondre qu'à la vérité la longueur du *pendule* n'est pas exactement la même dans tous les lieux de la terre; mais outre que la différence en est assez petite, on ne peut disconvenir, comme ils l'avouent eux-mêmes, que la longueur du *pendule* ne demeure toujours la même dans un même endroit; ainsi les mesures d'un pays ne seroient au-moins sujettes à aucune variation, & on auroit toujours un moyen de les comparer aux mesures d'un autre pays avec exactitude & avec précision. On peut voir sur ce sujet les reflexions de M. de la Condamine dans les *mémoires de l'académie*, *année* 1747.

M. Huyghens détermine la longueur du *pendule* qui bat les secondes à trois piés, trois pouces, & trois dixiemes d'un pouce d'Angleterre, suivant la réduction de M. Moor: à Paris MM. Varin, Des Hays & de Glos ont trouvé la longueur du *pendule* à secondes de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Godin de 440 lignes $\frac{5}{9}$; M. Picard de 440 & $\frac{1}{2}$, & il trouva la même dans l'île de Heune, à Lyon, à Bayonne & à Sette. M. de Mairan ayant

répété

répété l'expérience en 1735 avec beaucoup de soin l'a trouvée de 440 lignes $\frac{17}{30}$, qui ne differe de la longueur de M. Picard que de $\frac{1}{90}$ de ligne. Ainsi on peut s'en tenir à l'une ou l'autre de ces mesures pour la longueur exacte du *pendule* à secondes à Paris. Remarquez que les longueurs des *pendules* se mesurent ordinairement du centre de mouvement, jusqu'au centre de la boule ou du corps qui oscille.

Sturmius nous apprend que Riccioli fut le premier qui observa l'isochronisme des *pendules*, propriété si admirable, & qu'il en fit usage pour la mesure du tems: après lui Ticho, Langrenus, Werdelio, Mersene, Kircher & d'autres, ont trouvé la même chose; mais Huyghens, comme nous l'avons déja dit, est le premier qui ait appliqué le *pendule* aux horloges. *Voyez* HORLOGE.

Il y a des *pendules* simples & composés.

Le *pendule* simple consiste en un seul poids, tel que *A*, considéré comme un point, & en une ligne droite inflexible, comme *CA*, regardée comme si elle n'avoit aucune pesanteur; & suspendue au centre *C*, autour duquel elle peut aisément tourner. *Pl. de Méchanique*, *fig.* 36.

Le *pendule* composé consiste en plusieurs poids, fixés de maniere à conserver la même distance, tant les uns des autres, que du centre autour duquel ils font leurs vibrations. *Voyez* COMPOSÉ & OSCILLATION.

Théorie du mouvement des pendules. 1°. Un *pendule* élevé en *B*, retombera par l'arc de cercle *BA*, & s'élevera encore en décrivant un arc *AD* de même grandeur, jusqu'à point *D*, aussi haut que le premier; de-là il retombera en *A*, & se relevera jusqu'en *B*, & continuera ainsi perpétuellement de monter & de descendre.

Car supposons que *HI* soit une ligne horisontale, & que *BD* lui soit parallele; si le corps *A*, que l'on considere ici comme un point, est élevé en *B*; la ligne de direction *BH*, étant une perpendiculaire tirée du centre de pesanteur *B* sur la ligne horisontale *HI*, tombe hors du point *C*, & par conséquent l'action de la pesanteur n'est point détruite par la résistance de la verge *BC*, comme elle l'est lorsque la verge est dans une situation verticale *CA*, le corps ne sauroit donc rester en *B*, il faut qu'il descende. *Voyez* DESCENTE.

Mais ne pouvant, à cause du fil qui le retient, tomber perpendiculairement par *BH*, il sera forcé de décrire l'arc *BA*: de plus, quand il arrive en *A*, il tend à s'émouvoir suivant la tangente *AI*, avec la vîtesse qu'il a acquise en tombant le long de l'arc *BA*, & cette vîtesse est égale à celle qu'elle auroit acquise en tombant de la hauteur *BH* ou *FA*; & comme le corps ne peut se mouvoir suivant *AI*, à cause du fil qui le retient, il est obligé de se mouvoir sur l'arc *AD*. Or en montant le long de cet arc, la pesanteur lui ôte à chaque instant autant de degrés de vîtesse qu'elle lui en avoit donnés lorsqu'elle descendoit le long de l'arc *BA*; d'où il s'ensuit que lorsqu'il sera arrivé en *D*, il aura perdu par l'action successive & répétée de la pesanteur, toute la vîtesse qu'il avoit au point *A*: donc quand il sera arrivé en *D*, il cessera de monter, & redescendra par l'arc *DA* pour remonter jusqu'en *B*, & ainsi de suite. *Voyez* ACCÉLÉRATION & PESANTEUR.

Ce théorème est confirmé par l'expérience dans un nombre fini d'oscillations: mais si on les supposoit continuées à l'infini, on appercevroit enfin quelque différence: car la résistance de l'air, & le frottement autour du centre *C*, détruira une partie de la force acquise en tombant: ainsi le corps ne remontera pas précisément au même point.

C'est pourquoi la hauteur à laquelle le *pendule* remonte diminuant considérablement, les oscillations cesseront enfin, & le *pendule* demeurera en repos dans la direction perpendiculaire à l'horison, qui est sa direction naturelle. On fait cependant abstraction de la résistance de l'air & du frottement que le *pendule* éprouve à son point de suspension lorsqu'on traite des oscillations des *pendules*, parce qu'on ne les considere que dans un tems très-court; & que dans un petit espace de tems ces deux obstacles ne font pas un effet sensible sur le *pendule*. Ainsi les vibrations du même *pendule*, dans des petits arcs de cercles inégaux, s'achevent dans des tems sensiblement égaux, quoiqu'ils ne le soient pas géométriquement, & que divers inconvéniens puissent les augmenter ou les diminuer.

Les oscillations dans de plus grands arcs se font toujours dans un tems un peu plus long, & ces petites différences qui sont très-peu de chose dans un tems très-court & dans de très-petits arcs, deviennent sensibles lorsqu'elles sont accumulées dans un tems plus considérable, ou que les arcs different sensiblement. Or mille accidens soit du froid, soit du chaud, soit de quelque saleté qui peuvent se glisser entre les roues de l'horloge, peuvent faire que les arcs décrits par le même *pendule* ne soient pas toujours égaux, & par conséquent les temps marqués par l'aiguille de l'horloge, dont les vibrations du *pendule* sont la mesure seroient ou plus courts ou plus longs. L'expérience s'est trouvée conforme à ce raisonnement; car M. Derham ayant fait osciller dans la machine pneumatique un *pendule*, qui faisoit ses vibrations dans un cercle, il trouva que lorsque l'air étoit pompé de la machine, les arcs que son *pendule* décrivoit étoient d'un cinquieme de pouce plus grands de chaque côté que dans l'air, & que ses oscillations étoient plus lentes de deux secondes par heure. Les vibrations du *pendule* étoient plus lentes de 6 secondes par heure dans l'air, lorsqu'on ajustoit le *pendule* de façon que les arcs qu'il décrivoit fussent augmentés de cette même quantité d'un cinquieme de pouce de chaque côté; *Transf. phil. n°.* 294. car l'air retarde d'autant plus le mouvement des *pendules*, que les arcs qu'ils décrivent sont plus grands; le *pendule* parcourt de plus grands arcs dans le vuide, par la même raison qui fait que les corps y tombent plus vîte, c'est-à-dire, parce que la résistance de l'air n'a pas lieu dans ce vuide. Enfin M. Derham remarque que les arcs décrits par son *pendule* étoient un peu plus grands, lorsqu'il avoit nouvellement nettoyé le mouvement qui le faisoit aller.

C'est pour remédier à l'inégalité du mouvement des *pendules*, que M. Huyghens imagina de faire osciller les *pendules* dans des arcs de cycloïde, au lieu de leur faire décrire des arcs de cercle. *Voyez* RÉSISTANCE & FROTTEMENT.

2°. Si le *pendule* simple est suspendu entre deux demi-cycloïdes *CB* & *CD* (*Pl. Méch. fig.* 37.) dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil *CA*, de maniere que le fil, en oscillant, s'applique ou se roule autour des demi-cycloïdes; toutes les oscillations, quelle que soit la différence ou l'inégalité de leur grandeur, seront isochrones, c'est-à-dire, se feront en des tems égaux.

Car, puisque le fil du *pendule* *CE* est roulé autour de la demi-cycloïde *BC*: le centre de pesanteur de la boule *E*, que l'on y considere comme un point, décrira, par son développement, une cycloïde *BEAD*, comme on le démontre par la théorie de cette courbe; or toutes les ascensions & descentes dans une cycloïde sont isochrones, ou se font en tems égaux: c'est pourquoi les oscillations du *pendule* sont aussi isochrones. *Voyez* CYCLOÏDE.

Imaginons présentement, qu'avec la longueur du *pendule* *CA*, on décrit un cercle du centre *C*: il est certain qu'une portion très-petite de la cycloïde, proche le sommet *A*, est presque décrite par le même mouvement; car si le fil *CA* ne décrit qu'une très-petite portion de la cycloïde, comme *AL*, il ne s'enveloppera autour des cycloïdes *CB*, *CD*, que par une petite partie de son extrémité vers *C*, & les points *A*, *L* seront sensiblement à la même distance du point *C*; c'est pourquoi un petit arc de cercle se confondra presqu'entierement avec la cycloïde.

Ainsi, dans les petits arcs de cercle, les oscillations des *pendules* seront sensiblement isochrones, quoiqu'inégales entr'elles; & le rapport au tems de la descente perpendiculaire par la moitié de la longueur du *pendule*, est le même que celui de la circonférence d'un cercle à son diametre, comme M. Huyghens l'a démontré pour la cycloïde.

D'où il suit que plus les *pendules* qui oscillent dans des arcs de cercle sont longs, plus les oscillations sont isochrones; ce qui s'accorde avec l'expérience; car dans deux grands *pendules* d'égale longueur, mais qui oscillent dans des arcs inégaux, pourvu néanmoins que l'un de ces arcs ne soit pas trop grand, à peine appercevra-t-on quelqu'inégalité ou différence dans le nombre de cent oscillations.

D'où il suit encore que l'on a une méthode de déterminer l'espace que parcourt en un tems donné un corps pesant qui tombe perpendiculairement. Car ayant le rapport du tems d'une oscillation au tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*, on a le tems de la chûte par la moitié de la longueur du *pendule*; d'où l'on peut déduire l'espace qui sera parcouru dans tout autre tems donné quelconque.

C'est au célebre M. Huyghens que nous sommes redevables de toute la théorie des *pendules*, qui oscillent

entre

entre deux demi-cycloïdes, tant par rapport à la théorie qu'à la pratique: il la publia d'abord dans son *horologium oscillatorium, sive demonstrationes de motu pendulorum*, &c.

Depuis ce tems on a démontré en beaucoup de manieres différentes tout ce qui regarde le mouvement des *pendules*, & le célebre M. Newton nous a donné dans ses *principes* une belle théorie sur ce sujet, dans laquelle il a étendu aux épicycloïdes les propriétés que M. Huyghens avoit démontrées de la cycloïde.

3°. L'action de la pesanteur est moindre dans les parties de la terre, où les oscillations du même *pendule* sont plus lentes, & elle est plus grande où elles sont plus promptes.

Car le tems d'une oscillation dans la cycloïde est au tems de la descente perpendiculaire par le diametre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle est au diametre. Par conséquent, si les oscillations du même *pendule* sont plus lentes, la descente perpendiculaire des corps pesans est aussi plus lente, c'est-à-dire, que le mouvement est moins accéléré, ou que la force de la pesanteur est moindre, & réciproquement.

Ainsi, comme l'on trouve par expérience que les oscillations du même *pendule* sont plus lentes près de l'équateur que dans les endroits moins éloignés du pole, la force de la pesanteur est moindre vers l'équateur que vers les poles; & de-là on a conclu que la figure de la terre n'est pas précisément une sphere, mais un sphéroïde. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Ainsi M. Richer trouva, par une expérience faite en l'île de Cayenne, vers le quatrieme degré de latitude, qu'un *pendule* qui bat les secondes à Paris, devoit être racourci d'une ligne & un quart, pour réduire ses vibrations au tems d'une seconde.

M. Deshayes, dans un voyage qu'il fit en Amérique, confirma l'observation de M. Richer; mais il ajoute que la diminution établie par cet auteur paroît trop petite.

M. Couplet le jeune, à son retour d'un voyage en Brésil & en Portugal, se réunit à M. Deshayes, quant à la nécessité de raccourcir le *pendule* vers l'équateur, plus que n'avoit fait M. Richer. Il observa que même à Lisbonne, le pendule à secondes doit être deux lignes $\frac{1}{2}$ plus court qu'à Paris; ce qui est une plus grande diminution que celle de Cayenne, telle que M. Richer l'a déterminée, quoique Cayenne ait 34 degrés moins de latitude que Lisbonne. Mais les observations de M. Couplet n'ont point paru assez exactes à M. Newton pour qu'on pût s'y fixer: *crassioribus*, dit-il, *hujus observationibus minus fidendum est*. *Prop. xx. liv. III.* de ses principes.

D'autres auteurs ont prétendu que la diminution du *pendule* ne se faisoit point regulierement: Messieurs Picard & de la Hire ont trouvé la longueur du *pendule* à secondes exactement la même à Bayonne, à Paris, & à Uraniborg en Danemarck; quoique la premiere ville soit à 43 degrés $\frac{1}{2}$ de latitude, & la derniere à 53^d. 3'.

C'est pourquoi M. de la Hire présuma que la diminution n'est qu'apparente, que la verge de fer avec laquelle M. Richer mesura son *pendule*, peut s'être alongée par les grandes chaleurs de l'île de Cayenne; & qu'ainsi, en approchant de la ligne, le *pendule* ne devroit pas proprement être raccourci, abstraction faite de la chaleur. Mais en premier lieu, on pourroit répondre, que suivant la table donnée par M. Newton de la longueur du *pendule* aux différentes latitudes, la différence des longueurs du pendule à 43 degrés & demi & à 35 degrés, est assez petite pour avoir été difficile à appercevoir; car cette différence n'est que d'environ $\frac{3}{10}$ de lignes; à plus forte raison la différence à Bayonne & à Paris sera-t-elle encore plus insensible. A l'égard de l'observation de M. de la Hire sur l'accroissement des verges du *pendule* par le froid, & leur dilatation par la chaleur, M. Newton répond que dans l'expérience que M. de la Hire rapporte, la chaleur de la verge étoit plus grande que celle du corps humain, parce que les métaux s'échauffent beaucoup au soleil, au lieu que la verge d'un *pendule* n'est jamais exposée à la chaleur directe du soleil, & ne reçoit jamais un degré de chaleur égal à celui du corps humain; d'où il conclut qu'une verge de *pendule* longue d'environ 3 piés, peut être, à la vérité, un peu plus longue en été qu'en hyver, & à l'équateur que dans nos climats, si on a égard à la chaleur, mais que son alongement ne doit pas être assez grand pour produire toute la différence que l'on observe dans la longueur du *pendule*. M. Newton ajoute qu'on ne peut point attribuer non plus cette différence aux erreurs des Astronomes françois; car quoique leurs observations ne s'accordent pas parfaitement entr'elles, cependant la différence en est si petite, qu'elle peut être négligée. En comparant entr'elles ces différentes observations, M. Newton croit qu'on peut prendre deux lignes pour la quantité dont le *pendule* à secondes doit être augmenté sous l'équateur.

M. de Maupertuis, à la fin de son traité de *la parallaxe de la lune*, nous a donné un précis des principales opérations qui ont été faites pour la mesure du *pendule* dans les différens endroits de la terre par les plus habiles observateurs, & il y joint les observations qui ont été faites par lui-même & par messieurs Clairaut, Camus, le Monnier, *&c.* à Pello pour y déterminer la longueur du *pendule*. Il déduit ensuite de ces observations les rapports de la pesanteur en différens lieux, dont il a formé une table; il trouve par exemple qu'un poids de 100000 livres à Paris peseroit à Pello 100137, & à Londres 100018. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE. *Voy.* aussi les ouvrages de messieurs *Bouguer*, *la Condamine*, *Boscowich*, *&c.* sur cet important sujet.

4°. Si deux *pendules* font leurs vibrations dans des arcs semblables, les tems de leurs oscillations sont en raison sous-doublée de leurs longueurs.

D'où il suit que les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des arcs semblables, sont en raison doublée des tems que durent les oscillations.

5°. Les nombres des oscillations isochrones faites dans le même tems par deux *pendules*, sont réciproquement comme les tems employés aux différentes vibrations.

Ainsi les longueurs des *pendules*, qui font leurs vibrations dans des petits arcs semblables, sont en raison doublée réciproque des nombres d'oscillations faites dans le même tems.

6°. Les longueurs des *pendules*, suspendus entre deux cycloïdes, sont en raison doublée des tems, pendant lesquels se font les différentes oscillations.

D'où il suit qu'elles sont en raison doublée réciproque des nombres d'oscillations faites dans le même tems; & que les tems des oscillations, faites en différentes cycloïdes, sont en raison sous-doublée des longueurs des *pendules*.

7°. Pour trouver la longueur d'un *pendule*, qui fasse un certain nombre de vibrations en un tems donné quelconque.

Supposons que l'on demande 50 vibrations dans le tems d'une minute, & que l'on demande la longueur de la verge, en comptant du point de suspension jusqu'au centre d'oscillation ou de la boule qui est au bout: c'est une regle constante que les longueurs des *pendules* sont l'une à l'autre réciproquement comme les quarrées de leurs vibrations. Maintenant supposons qu'un *pendule* à secondes, c'est-à-dire, qui fait 60 vibrations dans une minute, est de 39 pouces & $\frac{2}{10}$; dites donc, le quarré de 50, qui est de 2500, est au quarré de 60, qui est de 3600, comme 39 $\frac{2}{10}$ est à la longueur du *pendule* cherché, que l'on trouvera de 56 pouces $\frac{4}{10}$.

Remarque pratique. Puisque le produit des termes moyens de la proportion sera toujours 1411200, c'est-à-dire, 3600 + 39 $\frac{2}{10}$, il n'y a seulement qu'à diviser ce nombre par le quarré du nombre des vibrations assigné & le quotient donnera la longueur d'un *pendule*, qui fera précisément autant de vibrations dans une minute.

8°. La longueur d'un *pendule* étant connue, trouver le nombre de vibrations qu'il fera dans un tems donné.

Cette question est l'inverse de la premiere: dites la longueur donnée 56 $\frac{4}{10}$ est à longueur du *pendule* à secondes, qui sert de modele, c'est-à-dire ici, est à 39 $\frac{2}{10}$, comme le quarré des vibrations de ce dernier *pendule* dans un tems donné par exemple une minute est au quarré des vibrations cherchées; c'est-à-dire, 56 $\frac{4}{10}$. 39 $\frac{2}{10}$: : 3600. 2500, & la racine quarré de 2500 ou 50 sera le nombre des vibrations que l'on demande.

Mais dans la pratique, il faut agir ici comme dans le premier probleme; vous n'aurez seulement qu'à diviser 1411200 par la longueur, vous aurez le quarré du nombre de vibrations, de même que l'on divise ce nombre par le quarré des vibrations pour trouver la longueur.

Sur

Sur ces principes M. Derham a construit une table des vibrations des *pendules* des différentes longueurs dans l'espace d'une minute.

Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.	Longueur du pendule en pouces.	Vibrations en une minute.
1.	375. 7.	30.	68. 6.
2.	265. 6.		
3.	216. 9.	39. 2.	60. 0.
4.	187. 8.		
5.	168. 0.	40.	59. 5.
6.	153. 3.	50.	53. 1.
7.	142. 0.	60.	48. 5.
8.	132. 8.	70.	44. 9.
9.	125. 2.	80.	42. 0.
10.	118. 8.	90.	39. 6.
20.	84. 0.	100.	37. 5.

Remarquez que ces lois du mouvement des *pendules* ne s'observeront pas à la rigueur, à moins que le fil qui soutient la boule n'ait aucun poids, & que la pesanteur de tout le poids ne soit réuni en un seul point.

C'est pourquoi il faut se servir dans la pratique d'un fil très-fin & d'une petite boule, mais d'une matiere fort pesante; sans cela le *pendule*, de simple qu'on le suppose, deviendroit composé, & ce seroit presque la même chose que si différens poids étoient appliqués à différens endroits de la même verge inflexible.

L'usage des *pendules*, pour mesurer le tems dans les observations astronomiques, & dans les occasions où l'on a besoin d'un grand degré de précision, est trop évident pour qu'il soit besoin d'en parler ici.

On peut régler la longueur du *pendule* avant son application, & le faire pour battre un tems demandé, par exemple, les secondes, les demi-secondes, *&c.* par l'*art.* 4. ou bien, on peut la prendre à volonté, & déterminer ensuite les tems des vibrations suivant l'*art.* 8.

Quant à l'usage des *pendules* pour la mesure des distances inaccessibles, fort éloignées par le moyen du son, *voyez* SON, *Chambers*, *Wolf*, *&c.* *(O)*

Méthode générale pour trouver le mouvement d'un pendule. Soit a le rayon du cercle que décrit le *pendule*, ou la longueur du *pendule*; b, l'abscisse totale qui répond à l'arc du centre, en prenant cette abscisse depuis le point le plus bas; x, l'abscisse d'une portion quelconque de cet arc; p, la pesanteur; u, la vitesse en un point quelconque, on aura $uu = 2p(b-x)$. *Voyez* les articles FORCE ACCÉLÉRATRICE *&* PLAN INCLINÉ), & le tems employé à parcourir un arc quelconque infiniment petit, sera $\frac{-adx}{u\sqrt{2ax-xx}} = \frac{-adx}{\sqrt{2ax-xx}} \times \frac{1}{\sqrt{2p}\cdot\sqrt{b-x}}$. Or, lorsque l'arc descendu n'a pas beaucoup d'amplitude, x est petit par rapport à a; & on peut, au lieu de $\frac{1}{\sqrt{2ax-xx}}$, ou $\frac{1}{\sqrt{x}}\cdot(2a-x)^{-\frac{1}{2}}$, écrire $\frac{1}{\sqrt{x}} \times \left(\frac{1}{\sqrt{2a}} + \frac{x}{4a\sqrt{2a}}\right)$, *&c.* (*voyez* BINOME, APPROXIMATION, *&* EXPOSANT); de maniere que l'élément du tems sera à-peu-près $\frac{-a}{\sqrt{2p}} \times \left(\frac{dx}{\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}} + \frac{xdx}{4a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}\right)$, *&c.* quantité qui étant intégrée par les regles connues, donnera à-peu-près le tems d'une demi-vibration du *pendule*. On peut même, lorsque l'arc descendu est fort petit, négliger entierement le terme $\frac{+xdx}{4a\sqrt{2a}\sqrt{bx-xx}}$; & alors le tems de la descente du *pendule* sera sensiblement le même que celui de la descente dans une cycloïde qui auroit le rayon osculateur à son sommet égal au rayon du *pendule*.

On voit aussi que le tems de la descente par un arc de cercle, est en général un peu plus grand que celui de la descente par un tel arc de cycloïde: de plus il est aisé de comparer le tems d'une vibration avec le tems de la descente verticale d'un corps le long d'un espace quelconque b. Car la vitesse, à la fin de cet espace, est $\sqrt{2pb}$, & l'élément du tems est $\frac{db}{\sqrt{2pb}}$, dont l'intégrale est $\frac{\sqrt{2b}}{\sqrt{p}}$. Or le tems de la demi-vibration est égal à l'intégrale de $\frac{-adx}{\sqrt{2a}\cdot\sqrt{2p}\sqrt{bx-xx}}$, ou de $\frac{-dx}{\sqrt{bx-xx}} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}}$ c'est-à-dire (en nommant c la circonférence du rayon a) $a\frac{c}{2a} \times \frac{a}{\sqrt{2a}\sqrt{2p}}$. Donc les deux tems sont entre eux comme $\frac{c\sqrt{a}}{a}$ à $\sqrt{2b}$. D'où il est aisé de tirer tous les théorêmes sur les *pendules*.

Dans ces théorêmes on fait abstraction de la résistance de l'air; cependant il est bon d'y avoir égard, & plusieurs géometres s'y sont appliqués. *Voyez* les *Mém. de Pétersbourg*, *tom. III. & V.* *Voyez* aussi mon *Essai sur la résistance des fluides*, *art. xcv. xcvj. & suiv.* *(O)*

PENDULE, RECIPROCATION DU. On appelle ainsi un petit mouvement presque insensible de libration ou d'oscillation que doit avoir, suivant quelques philosophes, un long *pendule* attaché fixement à un plancher, & qu'on y laisse en repos.

Il est certain que le centre de gravité de la terre change continuellement de place, ne fût-ce que par le mouvement du flux & reflux. *V.* FLUX ET REFLUX. Or ce mouvement dans le centre de gravité doit produire une altération dans la direction & le mouvement des graves. Reste à savoir si cette altération est sensible. Pour cela il faut suspendre à un plancher un long *pendule*, & voir si ce *pendule*, est dans un parfait repos. Un gentilhomme de Dauphiné, nommé Caligoon de Peirins, ami de Gassendi, ayant fait cette expérience sur un *pendule* de trente piés prétendit y avoir observé du mouvement; ce qui occasionna entre les Savans une dispute dont on peut voir le détail dans l'histoire de l'académie de 1742: depuis ce tems, d'autres savans ont entrepris de répéter la même expérience, & ont trouvé de résultats différens, les uns tenant pour le balancement, les autres le niant. Enfin M. Bouguer, dans les *Mémoires de l'académie de* 1754, a traité cette matiere avec beaucoup de soin, & il en résulte que la réciprocation du *pendule*, lorsqu'il y en a, tient à une cause prochaine, & irréguliere, & ne peut être mise au rang des phénomenes généraux qui dépendent du système du monde. *(O)*

PENDULE, s. f. (*Horlogerie.*) espece d'horloge à *pendule*, exécutée en général avec plus de précision que les horloges de cette espece, & qui n'en differe essentiellement que par la disposition de ses parties, sur-tout de la cage qui ressemble fort à celle des montres.

Dans les tems où l'on commença à appliquer le *pendule* aux horloges, les premieres dans lesquelles on employa ce nouveau régulateur, furent probablement appellées d'abord *horloges à pendule*, ensuite simplement *pendules*; & comme ces horloges n'étoient que d'une grandeur médiocre & faites avec plus de précision que les autres, il est arrivé de-là, que malgré que dans toutes les horloges on ait substitué dans la suite le *pendule* au balancier, il n'y a eu que celles d'une certaine grandeur & dont nous venons de parler, auxquelles on ait donné le nom de *pendules*, les autres ayant conservé celui d'*horloges*, comme horloge de *clocher*, *de chambre*, &c.

On distingue les *pendules* en général en *pendules* à poids & *pendules* à ressort. Dans les premiers, sont toutes les *pendules* à grandes vibrations, à équation, *&c.* Dans les secondes, sont toutes celles d'une certaine grandeur qui ont pour principe de mouvement un ressort, comme celles qui se mettent sur un pié, sur une table, qui se plaquent contre un mur, *&c.* telles sont ordinairement les *pendules* à quinze jours à sonnerie, les *pendules* à quarts, les *pendules* à trente heures, les *pendules* à répétition, les *pendules* à trois parties; c'est-à-dire celles qui répetent l'heure lorsque l'on tire le cordon, & qui sonnent en même tems l'heure & les quarts d'elles-mêmes. Enfin, celles à quatre parties, qui, outre les propriétés de ces dernieres ont encore celle d'être à réveil; il y a encore des *pendules* à carillon & des *pendules* à remontoir, qui sont en quelque façon à poids & à ressort, la force motrice originale étant un ressort employé à faire sonner la sonnerie, & en même tems à remonter un poids qui fait aller le mouvement. *Voyez* REMONTOIR.

PENDULE D'ÉQUATION, (*Horlogerie.*) espece de pendule construite de façon qu'elle marque & l'heure du tems vrai, & celle du tems moyen; au moyen de quoi, la différence entre ces deux especes d'heure indique l'équation du soleil. Quoiqu'on ait commencé de très-bonne heure à faire des horloges curieuses qui marquoient les mouvemens des planetes, *&c.* cependant leur mouvement étoit trop irrégulier, pour qu'on pensât à leur faire marquer les équations du soleil, ces horloges avançant ou retardant souvent d'une demi-heure en très-peu de tems, tandis que l'équation du soleil n'est

que

que de seize minutes dans l'espace de trois mois. Mais dès que l'on eût appliqué le *pendule* aux horloges, le mouvement de ces horloges, ou plutôt de ces *pendules*, en devint si juste par rapport à celui des horloges ordinaires, qu'on s'apperçut bien-tôt que pour les bien régler, il falloit avoir égard à l'équation du soleil; ce qui fit apparemment naître l'idée des *pendules d'équation*. Une des premieres dont on ait connoissance, est celle qui se trouva dans le cabinet du roi d'Espagne en 1699, dont parle M. Sully dans la regle artificielle du tems, édit. de pag. Cette *pendule* marquoit l'équation du soleil, au moyen de deux aiguilles, dont l'une indiquoit le tems vrai, & l'autre le tems moyen, & c'est de cette façon qu'on les a faites en Angleterre. Le même M. Sully propose dans le même livre de faire une *pendule* non pas d'équation, mais dont l'inégalité des vibrations du *pendule* répondroit à l'inégalité des jours, &c. Idée qui étoit aussi venue au R. P. D. Alexandre bénédictin, dès 1699, ce qu'il prouve par le certificat de l'académie royale des Sciences, qu'il rapporte: ce pere dans son *traité des Horloges*, s'efforce de prouver la beauté de cette invention; mais pour peu qu'on entende l'horlogerie, on verra combien elle est ridicule, & que les *pendules* ne sont pas déja trop précises pour ajouter de nouvelles sources d'erreur dans l'alongement & le raccourcissement périodique du *pendule*; mais il est inutile de parler de cette espece de *pendules*, qui ne sont réellement pas des *pendules d'équation*.

Pendule *en tant qu'appliqué aux horloges*. L'invention des horloges à *pendule*, qu'on appelle simplement *pendule*, est dûe à l'industrie heureuse du siecle passé: Huyghens & Galilée s'en disputent l'honneur. Le premier qui a fait un volume considérable sur ce sujet, déclare qu'on n'a exécuté cette espece d'horloge qu'en 1657, & qu'on n'en a imprimé la description qu'en 1658. Becker, dans sa *nova dimetiendi temporis theoria*, se declare vivement pour Galilée, & rapporte (à la vérité de la seconde main) toute l'histoire de cette invention, ajoutant qu'un nommé *Treffler*, horloger du pere du grand duc de Toscane, qui vivoit de son tems, avoit fait la premiere *pendule* à Florence, sous la direction de Galilée, *Galileo*, & qu'il en avoit envoyé un modele en Hollande. L'académie del Cimento dit expressément, que l'application du *pendule* au mouvement des horloges avoit été d'abord proposée par Galilée, & que c'étoit son fils Vincenzo Galilei qui l'avoit mis le premier en pratique en 1649.

Quel qu'ait été l'auteur de cette invention, au-moins est-il certain qu'elle n'a reçû sa perfection que de Huyghens, lequel fait remarquer avec soin, que si Galilée en a eu quelqu'idée, au-moins ne l'a-t-il pas portée à sa maturité.

C'est en 1662, que M. Fromentil, hollandois, a fait en Angleterre la premiere *pendule*.

Le *pendule* en tant qu'appliqué à l'horloge, est composé d'une verge d'acier, *A B*, *fig.* 19. (*Pl. de la pendule à secondes*) suspendue à un point fixe *P*; de façon qu'elle puisse se mouvoir librement autour de lui; & d'un corps grave *B*, auquel on donne la forme lenticulaire, afin de diminuer la résistance que l'air apporte à son mouvement.

Ce qui rend le *pendule* si supérieur aux autres régulateurs, c'est que perdant fort peu de son mouvement, il est entretenu en vibration par une force très-foible à son égard, & dont par conséquent les inégalités influent bien moins sur sa justesse.

Si l'on met en vibration dans le même tems un *pendule* & un balancier joint à son ressort, l'expérience fait voir qu'au bout de 90 secondes, le dernier aura perdu tout son mouvement, au lieu que l'autre le conservera pendant dix heures & plus. Ainsi les restitutions du mouvement sur le *pendule*, sont à celles qu'exige le balancier aidé du ressort, à-peu-près comme un à 400.

Plusieurs causes concourent à cette supériorité du *pendule* sur le balancier: les particules du ressort éprouvant un frottement les unes sur les autres, quand il reprend sa premiere figure; la force qu'il devroit communiquer au balancier en est d'autant plus diminuée; mais ce qui contribue encore plus à la perfection du *pendule*, c'est la suspension. *Voyez* Suspension.

L'expérience a montré qu'un long *pendule* donne plus de regularité qu'un court, en parcourant les mêmes espaces; en voici les raisons.

1°. Sa lentille descendant par un plan moins incliné, peut être beaucoup plus pesante; parce que son mouvement est moins difficile à resituer, & parce qu'il s'en perd une moindre quantité; le nombre des oscillations dans un tems quelconque, n'étant pas si considérable, & l'air n'étant point frappé avec autant de rapidite dans chacune d'elles.

2°. Pour des solides de figures semblables, les surfaces n'étant point comme les masses, mais comme les quarrés de leurs racines cubiques, les résistances de l'air deviennent d'autant moins puissantes sur les lentilles fort pesantes.

3°. Ces vibrations plus lentes rendent le rouage plus simple, plus constamment le même, & moins sujet à l'usure. On remarque que dans les *pendules* à secondes, par exemple, les trous des pivots ne s'usent presque jamais.

4°. Par toutes les raisons précédentes, la force motrice d'un long *pendule* peut être beaucoup moins considérable à l'égard du poids vibrant; & les inégalités de cette force influent beaucoup moins sur la justesse des vibrations. Enfin, les longs *pendules* peuvent décrire des arcs beaucoup plus petits, qui, comme il est démontré, *article* Cycloide, approchent davantage des arcs cycloïdaux.

Pendule à 15. jours à ressort & à sonnerie. La *figure qu'on voit dans nos Pl. d'Horlog.* représente une *pendule* de cette espece dont on a ôté la grande platine; on y voit la disposition des roues du mouvement & de la sonnerie, comme dans tous les mouvemens; c'est toujours la même théorie; on entendra facilement de quelle maniere elles agissent les unes sur les autres; la seule différence essentielle entre cette *pendule*, & la *pendule* à secondes, dont nous venons de parler, c'est qu'au lieu de poulie il y a ici un barilet *R*, denté à sa circonférence; *S* est la seconde roue; *T* la troisieme, ou la roue à longue tige; *V* la roue de champ, & *X* la roue de rencontre. On voit dans *une autre fig.* la maniere dont la roue de champ agit sur la roue de rencontre, & dont celle-ci agit sur les palettes de la verge. De l'autre côté, on voit le rouage de sonnerie, qui est composé de cinq roues, en comptant le barillet *Q*, denté aussi; à sa circonférence *P*, est la seconde roue, *O* la troisieme, ou la roue de chevilles, *M*, la roue d'étoquiau, *N*, la roue du volant, & 4 le pignon du volant. La *fig. suiv.* représente cette *pendule* vûe du côté où sont les aiguilles; le cadran étant ôté, on voit le détentillon *D C* 6, dont le bras 6 est levé toutes les demi-heures, pour faire sonner la *pendule*, au moyen des deux chevilles opposées qui sont sur la roue de minutes *B*. La *figure* 15. représente la détente qu'on voit en place dans le profil de la *figure* 9. les parties *F D*, sont représentées par les parties *p*: la fonction de la partie *E*, est mieux représentée en *E* dans la *figure* 7. où on la voit qui s'appuie sur le detentillon; au moyen de quoi, celui-ci s'éleve à toutes les demi heures. Pour entendre bien comment toutes ces pieces agissent pour faire sonner la *pendule*, *voy. l'article* Sonnerie.

A, *fig.* 7. est la tige du marteau qui a un ressort qui tend toujours à la faire tourner dans le sens contraire à celui où elle tourne quand les chevilles de la troisieme roue agissent sur l'espece de palette qu'elle a en *T*. On voit en haut de cette *figure* 7. le marteau dont la queue entre quarrément sur cette tige: 7 & 8. sont les rochets qui entrent à quarré sur les arbres de barillet, & qui sont retenus par les cliquets. *Voyez l'article* Encliquetage. Les *figures* 13, 12, & 10, représentent le chaperon, le remontoir, & la potence *A D*, qui contient la verge des palettes *C A*, & dans la partie *A* de laquelle roule le pivot d'en haut de la roue de rencontre. 1 *B*, est la contre potence qui reçoit le pivot d'en bas de cette roue.

Pendules à quarts. Les hommes étant toûjours portés à imiter, ce n'est qu'avec effort qu'ils sortent des routes ordinaires. Ainsi la sonnerie des heures dans les premieres horloges ayant été faite avec un rouage particulier, quand on voulut leur faire sonner les quarts, on n'imagina rien de mieux que de faire aussi un rouage pour la sonnerie des quarts, quoique ce fût employer beaucoup d'ouvrage à produire peu d'effet; ce qui est directement contraire à la saine méchanique, qui veut que la complication des machines soit toûjours proportionnelle à celle des effets qu'elles produisent: plusieurs horlogers sentant ce défaut des *pendules à quarts* ont voulu y rémédier, en les faisant sonner l'heure & les quarts par un seul rouage, mais jusqu'à-présent il y en a peu qui aient réussi, leurs *pendules* pour la plûpart étant fort compliquées; il n'y a guere que quelques habiles horlogers & mon pere qui en aient fait avec cette simplicité qui est, si cela se peut dire, la véritable élégance dans les machines.

La *fig.* 28. représente la disposition des rouages du mouvement, de la sonnerie des heures & de celle des quarts d'une *pendule* à quarts ordinaire; le mouvement ne différant en rien essentiellement de la *pendule* à quinze jours

que

que nous venons de décrire. Quant au nombre des roues du mouvement, les voici :

Barillet, 84—14

2e roue, ... 84—7

3e roue, ... 78—6

roue de champ, ... 66—6

roue de rencontre, ... 33—2 verge de palette.

pendule, ...

Par ces nombres, on voit que la troisieme roue ou la roue à longue tige, faisant un tour par heure, le nombre des vibrations du *pendule*, dans le même tems, sera de 9438, & par conséquent que la longueur de ce *pendule* sera de cinq pouces trois lignes ou à-peu-près ; un *pendule* de cette longueur donnant par heure 9450 vibrations. Or par les nombres des premiers mobiles, il est clair que la roue à longue tige fait soixante-douze tours pour un du barillet, & le ressort faisant six tours dans le barillet, il s'ensuit que le ressort, avant d'être au bas, fera faire à cette roue 432, qui équivaudront à autant d'heures ; & ce nombre étant divisé par 24 donnera le nombre de jours que la *pendule* marchera avant que d'être au bas. Quant aux nombres de roues de la sonnerie, ils sont les mêmes que ceux dont il est parlé à l'*article* SONNERIE : ainsi nous y renvoyons.

La sonnerie des heures n'en differe pas essentiellement non plus, si ce n'est 1°. que cette *pendule* sonnant la demie par les quarts, un tour du chaperon au lieu d'équivaloir à 90 coups de marteau, n'équivaut qu'à 78, nombre des heures qu'une *pendule* doit sonner en 12 heures ; & 2°. que le détentillon *QRS* (*fig.* 29.) au lieu d'être levé par la roue de minutes toutes les heures, l'est par un chaperon *T* qui appartient aux quarts : de sorte que l'heure ne peut sonner qu'après les quarts, & qu'il n'est point nécessaire que ce détentillon ait une partie *H fig.* 13. telle que celui d'une *pendule* à sonnerie ordinaire, pour faire le délai, parce qu'ici la sonnerie des heures est dirigée par celle des quarts ; & que dès que ceux-ci sont sonnés, il faut que l'heure parte. Quant à la sonnerie des quarts, voici comme elle s'exécute. La roue de minutes *N fig.* 19. porte quatre chevilles qui levent alternativement le détentillon des quarts *NOP*, pour faire détendre la sonnerie des quarts comme à l'ordinaire ; celle-ci étant libre, sonne de la maniere suivante. La roue *IQ*, *fig.* 18. porte un nombre de chevilles égal aux coups de marteau que les quarts doivent frapper pendant une heure, c'est-à-dire dix ; & comme ces dix coups doivent être frappés alternativement par deux marteaux, dont l'un doit toûjours partir le premier, six de ces chevilles sont d'un côté de la roue & quatre de l'autre, & non toutes d'un même côté, comme il est marqué dans la *fig.* ces chevilles levent alternativement une double bascule *M* pour les deux marteaux qui sont ici placés sur le côté, mais qu'on n'a point représentés. La sonnerie des quarts ayant été mise en liberté, la *pendule* sonne un certain nombre des quarts qui sont déterminés, de même que dans la sonnerie des heures, par une roue de compte (*fig.* 19. 2.) qui entre à quarré sur l'axe de la roue de chevilles, & qui est divisée en quatre parties 1, 2, 3, 4, pour un quart, deux quarts, *&c.* lorsque l'aiguille des minutes est sur le midi, dans l'instant que les quatre quarts sont sonnés, la cheville *S* du chaperon *T* leve le détentillon *QRS* de la sonnerie des heures, au moyen de quoi l'heure sonne. On conçoit bien que le nombre des tours de la roue de chevilles de la sonnerie des quarts par rapport à ceux de son barillet, sont déterminés de façon que si la *pendule* va 18 jours, par exemple, cette roue fera autant de tours qu'il y a d'heures dans cet intervalle de tems ; c'est ce qu'on verra facilement par les nombres de cette sonnerie. On concevra de même que comme la sonnerie des heures ne frappe que 78 coups en 12 heures, la roue de chevilles de cette sonnerie fera par tour du chaperon un nombre de tours qui multiplié par celui de ses chevilles, sera encore égal à 78. *Voyez* là-dessus l'*article* SONNERIE.

Nombres des roues de cette pendule. Mouvement.

Barillet 84—14

2e roue, . . . 77—7

3e roue, ... 72—6

roue de champ, . . . 60—6

roue de recontre, ... 31—2 verge des palettes,

pendule, ...

Sonnerie des heures,

Barillet, 84—14

2e roue, . . . 78—8

—8 chevilles,

roue de chevilles, 56—7

roue d'étoquiau, ... 56—6

roue du volant, ... 48—6 pignon du volant.

Sonnerie des quarts.

Barillet, 84—14

2e roue, . . . 72—8

10 chevilles.

roue de chevilles, 60—6

roue d'étoquiau, . . . 56—6

roue du volant, ... 48—6 pignon du volant.

PENDULE, (*Physiq. génér.*) entre les découvertes sur le *pendule*, les Anglois attribuent à M. Christophe Wren, un des plus illustres Architectes de son siecle, les suivantes. Ils prétendent qu'il a trouvé le premier que le *pendule* dans un tour & retour, se meut inégalement en des tems égaux, selon une ligne de sinus ; qu'il pourroit se mouvoir d'une maniere circulaire ou elliptique, & que ces vibrations auroient les mêmes périodes que celles qui sont alternatives ; que par la jonction de plusieurs *pendules*, qui dépendroient les uns des autres, on pourroit représenter les mouvemens des planetes ou d'autres plus embarrassés encore ; ce qui n'empêcheroit pas ces *pendules* de faire sans confusion, de même que les planetes, trois ou quatre mouvemens différens, en agissant sur le même corps en divers périodes ; enfin, qu'on pourroit trouver une mesure universelle pour l'usage ordinaire, par le moyen du *pendule*. (*D. J.*)

PENDULIER, s. m. (*Horlogerie.*) nom que les horlogers donnent à celui qui fait des pendules.

PENE, *ou* PENNE, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Languedoc, près de l'Aveyron, avec un château ruiné.

PENE, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne ; elle a sa source dans le duché de Mecklebourg, & se décharge dans la mer Baltique, vis-à-vis de l'île de Ruden. (*D. J.*)

PÉNES, (*Marine.*) ce sont des bouchons de laine que le calfateur attache à un manche, appellé le *bâton à Vadel*, & dont il se sert à braier le vaisseau. (*Q*)

PÊNE, (*Rubanier.*) est le reste de la piece que l'on emploie jusqu'au plus près de lisses qu'il est possible, au moyen de la corde à encorder dont on a parlé à l'*article* CORDE *à encorder*, ce *pêne* devenant inutile, parce qu'il est trop court, n'est plus propre à ce métier, il sert aux religieuses qui en font mille petits ouvrages de dévotion.

PENE, s. m. (*Serrurerie.*) c'est dans une serrure le morceau de fer que la clé fait aller & venir, en tournant sur elle-même & qui ferme la porte ; *pêne* vient de *pessulus*, verrouil.

Le pêne en bord a lieu aux ſerrures de coffre, il paſſe le long du bord de la ſerrure; lorſque le couvercle du coffre eſt fermé; l'auberon entre dans le bord de la ſerrure, & le *pêne* dans l'auberon, lorſqu'on tourne la clé.

Le *pêne* à demi-tour ou à reſſort a lieu dans une ſerrure où il eſt toujours repouſſé par un reſſort qui le tient fermé; il n'y a que l'action de la clé ou la preſſion d'un bouton qui le tienne ouvert.

Le *pêne* dormant eſt celui qui ne va que par le moyen de la clé, & qui reſte dans la place où elle l'a conduit.

Le *pêne* fourchu eſt le même que le *pêne* dormant, excepté qu'il a la tête fendue & qu'il forme deux *pênes* en apparence, en ſe montrant au bord de la ſerrure par deux ouvertures.

Le *pêne* à pignon eſt celui qui eſt mû par un pignon, ce pignon peut chaſſer un grand nombre de *pênes* à la fois, comme on voit à certains coffres forts.

PÉNÉE, (*Géog. anc.*) *Peneus*, 1°. fleuve de la Theſſalie, au travers de laquelle il couloit, ſelon Strabon, *l. IX.* Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* dit qu'il ſéparoit la Theſſalie de la Phtiotide, & Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* veut qu'il ſéparât la Theſſalie de la Pélaſgiotide; mais ces deux géographes entendent ſeulement parler de la Theſſalie propre, que Strabon appelle *Theſſaliotide*.

Ce fleuve avoit ſa ſource dans le mont Pindus: il couloit d'orient en occident en ſerpentant, & après s'être accru des eaux de diverſes rivieres, il ſe rendoit dans la vallée de Tempé, pour aller enſuite ſe jetter dans le golfe Thermaïque, entre le mont Olympe & le mont Oſſa.

Le *Pénée* eſt célebre chez les Poëtes, cela vient du grand nombre de lauriers qui étoient ſur ſes bords. On y en voit encore aujourd'hui une belle quantité. Il a perdu ſon ancien nom; on l'appelle préſentement la *Salambria*. Elle n'eſt guere plus groſſe que le bras de la Seine qui paſſe à Paris devant le quai des Auguſtins; mais ſes eaux ſont plus claires, & pour le moins auſſi agréables à boire.

2°. *Peneus* eſt encore une riviere du Péloponnèſe, dans l'Elide. Elle avoit ſon embouchure ſur la côte occidentale, entre la ville Cyllene & le promontoire Chelonata, ſelon Strabon, *l. VIII. p.* 338. Thevet & Niger prétendent que le nom moderne de cette riviere eſt *Ighaco*.

3°. *Peneus*, fleuve de la Sicile.

4°. Strabon, *liv. II. pag.* 531. dit que ce nom fut donné à l'Araxe, fleuve de l'Arménie, à cauſe de la reſſemblance qu'il avoit avec le *Pénée* de Theſſalie. (*D. J.*)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. grecq.*) ce qu'étoient les Ilotes à Lacédémone, les *Péneſtes* l'étoient en Theſſalie; on les traitoit avec la même dureté, & cette barbarie fut auſſi cauſe qu'ils ſe révolterent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut ſa récompenſe, leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Arginuſe. (*D. J.*)

PÉNÉTRABILITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) ce ſeroit une qualité en conſéquence de laquelle un même eſpace occupé tout entier par un corps, pourroit encore en recevoir un autre. On ſent la contradiction de cette hypothèſe. Les corps ſont perméables à d'autres corps, mais ils ſont impénétrables les uns aux autres.

PENETRALE, ſ. m. (*Antiq. rom.*) lieu où étoient les ſtatues des dieux domeſtiques; il ſe prend dans Horace pour toute la maiſon, comme le mot *penates*. Ce poëte appelle le palais d'Auguſte *fauſta penetralia*, comme le palais d'un dieu. (*D. J.*)

PÉNÉTRATION, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt la facilité dans l'eſprit, de ſaiſir ſans fatigue & avec promptitude les choſes les plus difficiles, & de découvrir les rapports les plus déliés & les vérités les plus cachées. Le travail opiniâtre ſupplée quelquefois à la *pénétration*; on a de la *pénétration* dans un genre, & l'on eſt obtus dans un autre. La *pénétration* s'accroit par l'application & par l'exercice, mais elle eſt naturelle, & on ne l'acquiert point quand on ne l'a pas.

PÉNÉTRER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à l'action d'un corps qui s'inſinue avec peine dans l'intérieur d'un autre. On dit l'humidité *pénetre* tout; c'eſt une forêt touffue au fond de laquelle il eſt difficile de *pénétrer*. On ne *pénétre* point dans ces contrées ſans péril; il eſt *pénétré* de cette vérité, il eſt *pénétré* de douleur; il a *pénétré* dans les ténebres de la Philoſophie platonicienne. Il ne faut pas qu'un miniſtre ſe laiſſe facilement *pénétrer*, d'où l'on voit qu'il ſe prend au ſimple & au figuré.

PENGOUIN, PINGUIN, OIE DE MAGELLAN, PINNUIN *Batavorum, ſeu anſer Magellanicus Cluſii*. Wil. Oiſeau de la grandeur d'une oie, auquel on a donné le nom de *pinguin*, parce qu'il eſt très-gras. La face ſupérieure de cet oiſeau eſt noire, & l'inférieure a une couleur blanche; le cou eſt couvert de plumes noires, qui forment une ſorte de collier. Les aîles ſont courtes, & reſſemblent à des nageoires; les plumes de la face inférieure ont une couleur noire; elles ſont courtes, étroites, roides, & fort ſerrées les unes contre les autres: celles de la face ſupérieure ſont blanches, plus courtes & plus roides que celles du deſſous de l'aîle; il y a auſſi quelques plumes noires mêlées parmi les plumes blanches. Le bec eſt plus fort que celui du cormoran, mais cependant moins élevé. Les piés ſont noirs, applatis, & ſemblables pour la forme à ceux de l'oie, mais plus petits, la queue eſt très-courte. Cet oiſeau quitte rarement la haute mer; il ne vient ſur terre que dans le tems de l'incubation, il ſe nourrit de poiſſons, & ſa chair n'a pas un goût deſagréable. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PÉNIBLE, adj. (*Gramm.*) qui ſe fait avec peine. On croit que l'Algebre eſt une étude *pénible*. La route que nous avons à faire en ce monde, eſt courte, mais il y a des hommes pour qui elle aura été bien *pénible*. La connoiſſance des langues ſuppoſe un exercice de la mémoire long & *pénible*. Un plaiſir qui n'a rien de *pénible*, eſt communément inſipide.

PÉNICHE, (*Géog. mod.*) ville forte de Portugal dans l'Eſtramadure, au nord du Tage, avec un port & une citadelle, à 4 lieues de Lisbonne. *Long.* 8. 40. *latit.* 39. 15.

PÉNICK, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le cercle de la haute Saxe, au marquiſat de Miſnie. Elle eſt ſur la Malde, à 3 lieues E. d'Altenbourg. *Long.* 30. 40. *latit.* 50. 54.

PÉNIDE, ou SUCRE D'ORGE, en *Pharmacie*, c'eſt une préparation de ſucre que l'on compoſe en le faiſant bouillir avec une décoction d'orge, juſqu'à ce qu'elle devienne caſſante ou fragile, après quoi on le verſe ſur un marbre enduit d'huile d'amandes douces, & on la paîtrit avec les mains comme la pâte; & pendant qu'elle eſt encore chaude, on la tire en petits bâtons retors comme des cordes. *Voyez* SUCRE.

Les *penides* ſont bons contre les rhumes, pour modérer ou adoucir l'acrimonie des humeurs, provoquer l'expectoration, &c.

M. de Quinci faiſoit uſage de *penide* avec un mélange d'empois, le tout mis en boles, au lieu d'une eſpece de ſucre clarifié.

PÉNIE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la Pauvreté. Platon raconte que les dieux donnant un jour un grand feſtin, le dieu des Richeſſes qui avoit un peu trop bû s'étant endormi à la porte de la ſalle, *Pénie* qui étoit venue là pour recueillir les reſtes du repas, l'accoſta, lui plut, & en eut un enfant qui fut l'Amour. Cette fable allégorique veut peut-être dire que l'amour unit quelquefois les deux extrèmes. (*D. J.*)

PÉNIL, ſ. m. (*Anatom.*) partie antérieure de l'os barré qui eſt autour des parties naturelles, & qui ſe couvre de poil, la marque de la puberté, tant aux mâles qu'aux femelles.

PENIL, *terme d'Anatomie* qui ſe dit d'une partie du corps humain, que l'on appelle auſſi la *verge* à cauſe de ſa forme, ou encore par excellence le *membre* ou *membre viril*, à cauſe que c'eſt un des principaux organes de la génération dans l'eſpece mâle. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez auſſi les articles* GÉNÉRATION, SEMENCE, ERECTION, MALE, FEMELLE, TESTICULE, &c.

Il eſt attaché à la partie inférieure de l'os pubis, & à la partie ſupérieure de l'os iſchion. Son corps conſiſte en un corps caverneux, celui de l'uretre.

Les corps caverneux du *penil*, appellés auſſi *corps nerveux & ſpongieux*, &c. ſont attachés de part & d'autre à la branche de l'os pubis & à celle de l'os iſchion, & de-là vont en augmentant en groſſeur & en épaiſſeur, juſqu'à ce qu'ils rencontrent le corps caverneux de l'uretre, où ils ſe joignent, en laiſſant tout le long de leur étendue un interſtice ou un canal pour ſon paſſage; ils continuent ainſi d'aller enſemble liés l'un à l'autre par un corps membraneux appellé *ſeptum*. Les fibres de cette cloiſon laiſſent d'eſpace en eſpace un petit écartement entr'elles, par où les deux corps caverneux communiquent enſemble, elle devient très-mince, & va toujours en diminuant vers les extrémités arrondies, dans leſquelles ces corps ſe terminent au gland. *Voyez* CORPS CAVERNEUX & GLAND.

Le corps caverneux de l'uretre renferme l'uretre ou le paſſage urinaire. Sa forme, contraire à celle des autres corps caverneux, eſt plus large aux deux extrémités, & plus petite dans le milieu. M. Cowper appelle la *bulbe de l'uretre* cette partie enfermée entre les deux origines

des

des corps caverneux du *penil*; son autre extrémité dilatée forme le corps que l'on appelle le *gland*. *Voyez* URETRE, *&c.*

Le *penil* reçoit des arteres des branches iliaques internes, & des arteres ombilicales; & ces arteres se divisant enfin en un nombre infini de branches, il vient autant de veines de leurs extrémités capillaires. Dans les canaux de ces veines il y a des ouvertures qui correspondent à autant de cellules, lesquelles communiquent entr'elles, se déchargent dans des canaux veineux plus considérables, & coulent sur la surface supérieure du *penil* quelques-uns d'eux s'unissent aux veines du prépuce, d'autres composent un gros tronc appellé *veine du penil*, lequel rampe sur le dos du *penil* jusqu'aux prostates, se divise en deux, & entre dans l'iliaque interne des deux côtés.

Le *penil* reçoit ses nerfs d'un tronc composé de la réunion de la troisieme paire de nerfs de l'os *sacrum*, & d'une branche du grand nerf sciatique: ces nerfs viennent gagner les corps caverneux, s'épanouissent sur leur surface supérieure, d'où ils se distribuent à toutes les parties du *penil*.

Les canaux lymphatiques du *penil* sont fort nombreux sur sa surface, qui est sous la peau; ils se déchargent dans les glandes inguinales. *Voyez* SEMENCE & URINE.

Le *penil* a deux paires de muscles, avec un muscle impair; ce dernier s'appelle l'*accélérateur de l'urine*. Sa partie supérieure qui couvre le bulbe, sert à comprimer les veines qui y passent; il élevé le corps caverneux de l'uretre, & empêche par ce moyen le reflux du sang dans le tems de l'érection: & par des contractions répetées, il chasse le sang du bulbe vers le gland. Son alongement sert à comprimer le canal de l'uretre, & à forcer la sortie de la semence ou de l'urine qui y est contenue. *Voyez* ACCÉLÉRATEUR.

La premiere paire de muscles se nomme les *érecteurs du penil*; leur action soutient & tire le *penil* vers les os pubis, & moyennant le secours du ligament suspensoir de la verge, la veine du *penil* s'applique au ligament transverse des os pubis. Ainsi le sang refluant ne pouvant aller par cette route, il est nécessaire que les corps caverneux se distendent. *Voyez* ERECTEUR & COLLATÉRAL.

La derniere paire de muscles sont les transverses du *penil*, qui varient dans différens sujets, & qui manquent quelquefois; ils servent à dilater la partie du corps caverneux de l'uretre, à laquelle ils sont attachés. *V.* TRANSVERSEUR.

Le *penil* a aussi trois glandes qui ont été d'abord découvertes par M. Cowper; elles se déchargent toutes dans l'uretre: & à cause de la tenacité de la liqueur dont elles font la secrétion, on les appelle *glandes muqueuses*. *Voyez* GLANDES MUQUEUSES.

Tout l'assemblage du *penil* est enveloppé d'une membrane cellulaire d'une tissure admirable, qui est encore recouverte d'une tunique nerveuse fort serrée, & celle-ci l'est d'une cuticule & d'une peau. La duplicature de la peau sur le gland fait le prépuce. *Voyez* PREPUCE.

Il est attaché à la partie inférieure du gland par un ligament appellé le *frein*, voyez FREIN: par un autre ligament nommé le *suspensoir*, il tient aux os pubis. *Voyez* LIGAMENT. Le *penil* fait l'évacuation de la semence & de l'urine. A la vérité, M. Drake, en considérant sa structure, pense qu'originairement il n'a été destiné qu'à l'évacuation de la semence, & que la conduite de l'urine n'est point ce que la nature a envisagé dans le méchanisme de cette partie. *Voy.* SEMENCE & URINE.

Il ajoute un autre usage, celui de provoquer l'amour & de porter à la propagation de l'espece. Effectivement sans un pareil instrument, la semence des animaux les plus parfaits ne seroit point portée au lieu où se fait la prolification: ajoutez à cela que l'état alternatif d'érection & de détention est absolument nécessaire; le premier afin que cette partie pût s'acquitter de ses fonctions, & le second pour la mettre en sureté.

Sans une érection il est impossible de lancer & de loger la semence à l'endroit que la nature lui a destiné; & si cette érection étoit perpétuelle ou constante, il seroit en quelque sorte impossible de la garantir d'injures sans parler de la perte du desir qui seroit une suite de l'érection constante. *Voyez* PRIAPISME.

La cause de l'érection du *penil* vient du sang qui distend ou qui dilate les corps caverneux ainsi qu'il est évident par plusieurs expériences, entr'autres par celle où on lia la verge d'un chien en coït, & dans laquelle on ne trouva que du sang. C'est pourquoi dans les corps des criminels qu'on laisse suspendus long-tems après leur mort, la verge paroît à l'état d'érection, à cause du sang qui tombe aux parties inférieures & qui s'y arrête.

Le corps caverneux de l'uretre est tendu par les muscles accélérateurs qui embrassent les veines de son bulbe. *Voyez* ERECTION.

PENING ou PENNING, (*Comm.*) le denier de Hollande. Il vaut un cinquieme de plus que ne valoit le denier tournois de France.

PENINSULA, (*Géog. anc.*) Pline, *l. IV. c. xviij.* donne ce nom à la partie de la Gaule lyonnoise, qui s'étend vers l'occident & avance dans l'Océan. Il lui donne 625 milles de circuit, en commençant à compter aux confins des Ossismii, dont le pays se terminoit à-peu-près dans l'endroit où est aujourd'hui la ville de Saint-Malo. Pline a joute que l'isthme de cette *peninsule* avoit 125 milles de largeur.

PENINSULE, f. f. c'est, *en Géographie*, une portion ou une étendue de terre jointe au continent par un col étroit, tout le reste étant environné d'eau. *Voyez* ISTHME.

Ce mot est composé des mots latins *pene* & *insula*, c'est-à-dire *presqu'île*; tel est le Péloponnèse ou la Morée; tels sont aussi l'Italie, la Jutlande, *&c.*

On a aussi appellé la Chersonèse *peninsule*. *Voyez* CHERSONESE.

On voit que la mer attaquant continuellement les terres, & les rongeant, les contrées maritimes qui doivent souffrir le plus s'altérer, & même disparoître à la longue, ce sont les *peninsules*, dont la petite portion de terre qui les unit au continent, se rompt à la longue. La *peninsule* doit finir par former une île.

PENISCOLA, (*Géog. mod.*) ou *Peniscola*, ville d'Espagne au royaume de Valence, vers le bord de la mer, au nord d'Oropesa, & sur une pointe de terre fort élevée. *Long.* 17. 6. *lat.* 39. 15. (*D. J.*)

PÉNITENCE, f. f. (*Théologie*) prise pour l'exercice de *pénitence* peut être définie, une punition volontaire ou imposée par une autorité légitime, pour l'expiation des fautes qu'une personne a commises. *Voyez* PUNITION.

Les théologiens catholiques considerent la *pénitence* sous deux différens rapports, ou comme vertu, ou comme sacrement. A ne considérer la *pénitence* que comme vertu, on la définit une détestation sincere des péchés qu'on a commis, jointe à une ferme résolution de n'y plus retomber, & de les expier par des œuvres pénibles & humiliantes; l'écriture & les peres donnent des idées exactes de toutes ces conditions. La *pénitence* considérée comme vertu a été de tout tems absolument nécessaire, & l'est encore aujourd'hui, pour rentrer en grace avec Dieu.

Ils définissent la *pénitence*, envisagée comme sacrement, un sacrement de la loi nouvelle, institué par notre Seigneur Jesus-Christ pour remettre les péchés commis après le baptême: c'est pourquoi les peres l'ont appellé une seconde planche qui sauve du naufrage de la mort spirituelle ceux qui ont perdu l'innocence baptismale, *secunda post naufragium tabula est pœnitentia*. Hyeronym. *in cap. iij. Isaïe*.

L'institution du sacrement de *pénitence* suppose trois choses; 1°. que Jesus-Christ a donné à son Eglise le pouvoir de remettre les péchés commis après le baptême: or c'est ce qu'on voit expressément dans S. Jean, *c. xx.* ℣. 21. 22. & 23. & ce qui est attesté par toute la tradition; 2°. que ce pouvoir dont l'Eglise est revêtue, est une autorité vraiment judiciaire qui influe réellement dans la rémission des péchés commis après le baptême, & non simplement déclarative que ces péchés sont remis, comme il paroit par saint Matthieu, *chap. xvj.* ℣ 19. & par la pratique constante de l'Eglise depuis son établissement; 3°. que l'Eglise n'exerce judiciairement ce pouvoir qu'en se servant de quelque signe sensible qui en manifeste l'usage & qui en dénote l'effet, ce qui exige une accusation de la part du coupable, & une absolution de la part du ministre qui exerce cette fonction au nom de Jesus-Christ.

Les Théologiens sont partagés sur ce qui constitue la matiere du sacrement de *pénitence*: le plus grand nombre pense qu'elle consiste dans les trois actes du pénitent, la contrition, la confession, & la satisfaction: d'autres soutiennent que l'imposition des mains du prêtre fait la matiere de ce sacrement. Quant à la forme, on en peut distinguer de trois sortes: l'une indicative, *ego te absolvo à peccatis tuis, in nomine patris*, *&c.* c'est celle qui est en usage depuis le xiij. siecle dans l'église latine, qui employoit auparavant la forme déprécative: l'autre déprécative ou conçue en forme de priere, telle que celle qui est en usage chez les Grecs, & qui commence par ces termes, *Domine Jesu Christe fili Dei vivi, relaxa, remitte, condona peccata*, *&c.* & enfin une impérative, comme *ab-*

ſalvatur, &c. on convient que ces trois formules ſont également bonnes.

Le concile de Trente, *ſeſſion 14. de pænit. can.* 10. a décidé que les prêtres, & par conſéquent les évêques, ſont les ſeuls miniſtres du ſacrement de *pénitence*: mais outre la puiſſance d'ordre qu'ils reçoivent dans leur ordination, il leur faut encore une puiſſance de juriſdiction ou ordinaire comme à titre de curé, ou de juriſdiction déléguée, telle que l'approbation de l'évêque, ſans quoi ils ne peuvent ni licitement ni validement abſoudre, excepté dans les cas de néceſſité.

Pénitence ſe dit auſſi particulierement de la peine que le confeſſeur impoſe pour la ſatisfaction des péchés dont il abſout. *Voyez* ABSOLUTION, CONFESSION.

PÉNITENCE, chez les Chrétiens eſt une peine impoſée après la confeſſion des péchés: elle étoit ſecrete ou publique, ſelon que l'évêque ou les prêtres par lui commis le jugeoient à propos pour l'édification des Chrétiens: pluſieurs faiſoient *pénitence* publique ſans que l'on ſût pour quels péchés ils la faiſoient: d'autres faiſoient *pénitence* en ſecret, même pour de grands crimes, lorſque la *pénitence* publique auroit cauſé trop de ſcandale, ou les auroit expoſés au danger. Le tems des *pénitences* étoit plus ou moins long, ſelon les différens uſages des égliſes, & nous voyons encore une grande diverſité entre les canons pénitenciaux qui nous reſtent; mais les plus anciens ſont d'ordinaire les plus ſéveres. Saint Baſile marque deux ans pour le larcin, ſept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultere, vingt pour l'homicide, & toute la vie pour l'apoſtaſie. Ceux à qui il étoit preſcrit de faire *pénitence* publique, s'adreſſoient à l'archiprêtre ou autre prêtre pénitencier, qui prenoit leurs noms par écrit: puis le premier jour du carême ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe en habits pauvres, ſales, & déchirés, car tels étoient chez les anciens les habits de deuil: étant entrés dans l'égliſe, ils recevoient des mains du prélat des cendres ſur la tête, & des cilices pour s'en couvrir, puis on les mettoit hors de l'égliſe, dont les portes étoient auſſi-tôt fermées devant eux. Les pénitens demeuroient d'ordinaire enfermés, & paſſoient ce tems à pleurer & à gémir, ſinon les jours de fêtes, auſquels ils venoient ſe préſenter à la porte de l'égliſe ſans y entrer: quelque tems après on les y admettoit pour entendre les lectures & les ſermons, à la charge d'en ſortir avant les prieres: au bout d'un certain tems ils étoient admis à prier avec les fideles, mais proſternés contre terre; & enfin on leur permettoit de prier debout juſqu'à l'offertoire qu'ils ſortoient: ainſi il y avoit quatre ordres de pénitens, *les pleurans*, *les auditeurs*, *les proſternés*, & *les conſiſtans*, ou ceux qui prioient debout.

Tout le tems de la *pénitence* étoit diviſé en quatre parties, par rapport à ces quatre états: par exemple, celui qui avoit tué volontairement étoit quatre ans entre les *pleurans*, c'eſt-à-dire qu'il ſe trouvoit à la porte de l'égliſe aux heures de la priere, & demeuroit dehors revêtu d'un cilice, ayant de la cendre ſur la tête & le poil non raſé, en cet état il ſe recommandoit aux prieres des fideles qui entroient dans l'égliſe: les cinq années ſuivantes il étoit au rang des *auditeurs*, & entroit dans l'égliſe pour y entendre les inſtructions: après cela il étoit du nombre des *proſternés* pendant ſept ans: & enfin il paſſoit au rang des *conſiſtans*, priant debout, juſqu'à ce que les vingt ans étant accomplis, il étoit admis à la participation de l'Euchariſtie; ce tems étoit ſouvent abrégé par les évêques, lorſqu'ils s'appercevoient que les pénitens méritoient quelque indulgence; que ſi le pénitent mouroit pendant le cours de ſa *pénitence* & avant que de l'avoir accomplie, on avoit bonne opinion de ſon ſalut, & l'on offroit pour lui le ſaint ſacrifice. Lorſque les pénitens étoient admis à la reconciliation, ils ſe préſentoient à la porte de l'égliſe où le prélat les faiſoit entrer & leur donnoit l'abſolution ſolemnelle: alors ils ſe faiſoient faire le poil & quittoient leurs habits de pénitens pour vivre comme les autres fideles; cette rigueur étoit ſagement inſtituée, parce que, dit ſaint Auguſtin, ſi l'homme revenoit promptement dans ſon premier état, il regarderoit comme un jeu la chûte du péché.

Dans les deux premiers ſiecles de l'égliſe le tems de cette *pénitence* ni la maniere n'étoient pas reglés, mais dans le troiſieme on fixa la maniere de vivre des pénitens & le tems de leur *pénitence*. Ils étoient ſéparés de la communion des fideles, privés de la participation & même de la vûe des ſaints myſteres, obligés de pratiquer diverſes auſtérités juſqu'à ce qu'ils reçuſſent l'abſolution. La rigueur de cette *pénitence* a été ſi grande en quelques égliſes, que pour le crime d'idolâtrie, d'homicide, & d'adultere, on laiſſoit les pécheurs en *pénitence* pendant le reſte de leur vie, & qu'on ne leur accordoit pas même l'abſolution à la mort. On ſe relâcha à l'égard des derniers, mais pour les apoſtats cette ſévérité a duré plus long-tems. Ce point fut réſolu du tems de S. Cyprien à Rome & à Carthage, mais on n'accordoit l'abſolution à la mort qu'à ceux qui l'avoient demandée étant en ſanté, & ſi par haſard le pénitent revenoit de ſa maladie, il étoit obligé d'accomplir la *pénitence*. Mais juſqu'au ſixieme ſiecle quand les pécheurs après avoir fait *pénitence* retomboient dans des crimes, ils n'étoient plus reçus au bénéfice de l'abſolution & demeuroient en *pénitence* ſéparés de la communion de l'égliſe, qui laiſſoit leur ſalut entre les mains de Dieu: non que l'on en deſeſpérât, dit ſaint Auguſtin, mais pour maintenir la rigueur de la diſcipline, *non deſperatione veniæ factum eſt, ſed rigore diſciplinæ*.

Au reſte, les degrés de cette *pénitence* ne furent entierement reglés que dans le iv. ſiecle, & n'ont été exactement obſervés que dans l'égliſe grecque. Les clercs dans les quatorze premiers ſiecles étoient ſoumis à la *pénitence* comme les autres; dans les ſuivans ils étoient ſeulement dépoſés de leur ordre & réduits au rang des laïcs quand ils tomboient dans des crimes pour leſquels les laïcs étoient mis en *pénitence*. Vers la la fin du v. ſiecle il s'introduiſit une *pénitence* mitoyenne entre la publique & la ſecrette, laquelle ſe faiſoit pour certains crimes commis dans les monaſteres ou dans d'autres lieux en préſence de quelques perſonnes pieuſes. Enfin vers le vij. ſiecle la *pénitence* publique pour les péchés occultes ceſſa tout-à-fait. Théodore, archevêque de Cantorbery, eſt regardé comme le premier auteur de la *pénitence* ſecrette pour les péchés ſecrets en Occident. Vers la fin du viij. ſiecle on introduiſit le rachat ou plûtôt la commutation des *pénitences* impoſées que l'on changeoit en quelques bonnes œuvres, comme en aumônes, en prieres, en pelérinages. Dans le xij. on imagina celle de racheter le tems de la *pénitence* canonique avec une ſomme d'argent, qui étoit appliquée au bâtiment d'une égliſe, & quelquefois à des ouvrages pour la commodité publique: cette pratique fut d'abord nommée *relaxation* ou *relâchement*, & depuis *indulgence*. *Voyez* INDULGENCE.

Dans le xiij. ſiecle les hommes s'étant tout-à-fait éloignés de la *pénitence* canonique, les prêtres ſe virent contraints à les y exhorter pour les péchés ſecrets & ordinaires; car pour les péchés publics & énormes, on impoſoit encore des *pénitences* très-rigoureuſes. Dans le xiv. & le xv. on commença à ordonner des *pénitences* très-légeres pour des péchés très-griefs, ce qui a donné lieu à la reformation faite à ce ſujet par le concile de Trente, qui enjoint aux confeſſeurs de proportionner la rigueur des *pénitences* à l'énormité des cas, & veut que la *pénitence* publique ſoit rétablie à l'égard des pécheurs publics. Tertull. *de pænit.* S. Cypr. *epiſt. & tract. de lapſis*. Laubeſpine, *obſerv.* Morin, *de pænit.* Godeau, *Hiſtoire de l'Egliſe liv. IV.* Fleury, *mœurs des Chrétiens xxv.*

PÉNITENCE, dans le Droit canon anglois, ſe dit d'une punition eccléſiaſtique que l'on inflige particulierement pour cauſe de fornication. *Voyez* FORNICATION.

Voici ce que les canons preſcrivent à cet égard. Celui qui a commis le péché de fornication doit ſe tenir pendant quelques jours de dimanche dans le porche ou le veſtibule de l'égliſe, la tête & les piés nuds, enveloppé dans un drap blanc, avec une baguette blanche en main, ſe lamentant & ſuppliant tout le monde de prier Dieu pour lui. Il doit enſuite entrer dans l'égliſe, s'y proſterner, & baiſer la terre, & enfin placé au milieu de l'égliſe ſur un endroit élevé, il doit déclarer l'impureté de ſon crime ſcandaleux aux yeux des hommes & déteſtable aux yeux de Dieu.

Si le crime n'eſt pas de notoriété publique, les canons permettent de commuer la peine à la requête de la partie en une amende pécuniaire au profit des pauvres.

PÉNITENCE, chez les Juifs, nommée *theſchuba*, nom qui ſignifie *changement* ou *converſion*. La véritable *pénitence* doit être, ſelon eux, conçue par l'amour de Dieu, & ſuivie de bonnes œuvres. Ils faiſoient une confeſſion le jour des expiations, ou quelque tems auparavant. Ils impoſoient des *pénitences* reglées pour les péchés, & ils ont chez eux des pénitenciels qui marquent les peines qu'il faut impoſer aux pécheurs; lorſqu'ils viennent confeſſer leurs péchés. Cette confeſſion eſt d'obligation parmi eux; on la trouve dans les cérémonies du ſacrifice pour le péché: celui qui l'offroit confeſſoit ſon péché, & en chargeoit la victime. Ils reconnoiſſoient un lieu deſtiné à la purification des ames après la mort; on offroit des ſacrifices pour elles, maintenant ils ſe contentent de ſimples prieres. Ainſi parmi les péchés ils en diſtinguent de deux ſortes, les uns qui ſe pardonnent dans

l'autre

l'autre vie, les autres qui sont irrémissibles. Joseph nous apprend que les Pharisiens avoient une opinion particuliere là-dessus. Ils enseignoient que les ames des gens de bien, au sortir d'un corps entroient dans un autre, mais que celles des méchans alloient d'abord dans l'enfer. Hérode le tetrarque, prévenu de ce sentiment, croyoit que l'ame de saint Jean, qu'il avoit fait mourir, étoit passée dans la personne de Jesus-Christ. Le P. Morin, *de pœnitentiâ*, le pere Lamy de l'Oratoire, *introduction à l'Ecriture-sainte*. *Voyez* EXPIATION, RESURRECTION, SACRIFICE.

PÉNITENCERIE, s. f. (*Jurisprud.*) est de deux sortes; la *pénitencerie* de Rome, *camera pœnitentiaria*, est l'office, tribunal ou conseil de la cour de Rome, dans lequel s'examinent & se délivrent les bulles, brefs ou graces & dispenses secretes qui regardent les fautes cachées, soit par rapport au for intérieur de la conscience, soit pour l'absolution des cas reservés au pape, soit pour les censures, soit pour lever les empêchemens de mariages contractés sans dispense.

Les expéditions de la *pénitencerie* se font au nom du pape; elles sont scellées en cire rouge, & s'envoient cachetées à un docteur en Théologie, approuvé par l'évêque pour entendre les confessions; mais sans en désigner aucun spécialement, soit par son nom, soit par son emploi.

Le grand pénitencier de Rome, au nom duquel le bref est expédié, enjoint au confesseur d'absoudre du cas exprimé, après avoir entendu la confession sacramentelle de celui qui a obtenu le bref, en cas que le crime ou l'empêchement du mariage soit secret. Il est ensuite ordonné au confesseur de déchirer le bref aussitôt après la confession, sous peine d'excommunication, sans qu'il lui soit permis de le rendre à la partie.

Les absolutions obtenues & les dispenses accordées en vertu des lettres de la *pénitencerie*, ne peuvent jamais servir dans le for extérieur; ce qui doit sur-tout s'observer en France, où les tribunaux, tant ecclésiastiques que séculiers, ne reconnoissent point ce qui est émané de la *pénitencerie*.

En France, la *pénitencerie* est le bénéfice ou le titre de celui qui est grand pénitencier de l'évêque; c'est-à-dire, qui a le pouvoir d'absoudre des cas reservés.

La *pénitencerie* est ordinairement une des dignités des églises cathédrales. *Voyez les lois ecclésiastiques*, *voyez* PÉNITENCIER. (*A*)

PÉNITENCIER, s. m. (*Jurisprud.*) qu'on appelloit aussi autrefois *pénitentier*, *præterum exhedra*, est un ecclésiastique qui exerce l'office de la pénitencerie.

On donnoit au commencement le titre de *pénitenciers* à tous les prêtres qui étoient établis par l'évêque pour ouir les confessions. Anastase le bibliothécaire dit que le pape Simplicius choisit quelques-uns des prêtres de l'église romaine pour présider aux pénitences; les autres évêques firent la même chose chacun dans leur église.

A mesure que la distinction des paroisses fut établie, les fideles alloient à confesse à leur propre pasteur.

Il n'y avoit que les prêtres qui se confessoient à l'évêque, & les laïcs qui avoient commis quelqu'un des cas dont l'évêque s'étoit reservé l'absolution.

Mais bien-tôt les évêques établirent dans leur cathédrale un *pénitencier* en titre pour les cas reservés; & pour distinguer ces *pénitenciers* des confesseurs ordinaires, auxquels on donnoit aussi anciennement le titre de *pénitenciers*, on les surnomma *grands pénitenciers*; ils sont aussi nommés *l'oreille de l'évêque*.

L'institution des *grands pénitenciers* est fort ancienne. Quelques-uns la font remonter jusqu'au tems du pape Corneille, qui siégeoit en 251. Gomez tient que cet office ne fut établi à Rome que par Benoît II. qui parvint au pontificat en 684.

Il est fait mention des *pénitenciers* dans les conciles d'Yorc en 1194, de Londres en 1237, & d'Arles en 1260. Les *pénitenciers* y sont appellés les *confesseurs généraux du diocèse*.

Le quatrieme concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III. ordonne aux évêques d'établir des *pénitenciers*, tant dans leur cathédrale, que dans les églises collégiales de leur diocèse, pour les soulager dans la confession des cas reservés. Peu-à-peu les évêques se déchargerent entierement de cette fonction sur leur grand *pénitencier*.

Le concile d'Arles, dont nous avons déja parlé, ordonne aux évêques d'envoyer dans les campagnes, au tems de carême, des prêtres *pénitenciers* pour absoudre des cas reservés; & que ces prêtres seront tenus de renvoyer aux curés pour les cas ordinaires. Un évêque d'Amiens qui fonda dans son église la pénitencerie en 1218, excepta les curés, les barons & les autres grands du diocèse de ceux qui pourront être confessés par le *pénitencier*.

A Rome le pape a son grand *pénitencier* qui est ordinairement un cardinal. Ce grand *pénitencier* préside au tribunal de la pénitencerie, dans lequel s'accordent les absolutions pour des fautes cachées, & des dispenses pour des choses qui regardent la conscience; il a sous lui un régent de la pénitencerie, & vingt-quatre procureurs ou défenseurs de la sacrée pénitence; il est aussi le chef de plusieurs autres prêtres *pénitenciers* établis dans les églises patriarchales de Rome, qui le viennent consulter sur les cas difficiles.

Enfin, le grand *pénitencier* est le vicaire de l'évêque pour les cas réservés. Il est ordinairement établi en dignité dans la cathédrale, ou plutôt de personnat; car le grand *pénitencier* n'a point de jurisdiction ni dans le chœur, ni en-dehors, ni dans le diocèse. Il a sous lui un ou plusieurs *sous-pénitenciers*, mais ceux-ci ne sont pas en titre de dignité ni de bénéfice; ils n'ont qu'une simple commission verbale du grand *pénitencier*, laquelle est révocable *ad nutum*.

La fonction de *pénitencier* a toujours été regardée comme si importante, que le concile de Trente, & plusieurs conciles provinciaux du royaume ont ordonné que la premiere prébende vacante seroit affectée au *pénitencier*, & que cette place seroit remplie par un personnage doué de toutes les qualités nécessaires, & qui soit docteur ou licencié en Théologie ou en droit canon, & âgé de quarante ans, ou le plus idoine que l'on pourra trouver.

Ce decret du concile de Trente a été renouvellé par l'assemblée de Melun en 1579, par les conciles de Bordeaux & de Tours en 1583, par ceux de Bourges en 1584, d'Aix en 1585, de Bordeaux en 1624, & par le premier concile de Milan sous S. Charles.

L'usage du royaume est que dans les églises où la pénitencerie est un titre de bénéfice, il faut être gradué en Théologie ou en droit canon pour la posséder, quand même ce bénéfice n'auroit pas titre de dignité.

Le *pénitencier* est obligé à résidence, c'est pourquoi il ne peut posséder en même tems un bénéfice-cure; aussi le concile de Trente veut-il qu'il soit tenu présent au chœur quand il vaquera à son ministere, & si on l'en privoit, il y auroit abus.

La fonction d'official & celle de promoteur sont incompatibles avec celle de *pénitencier*.

Le concordat comprend la pénitencerie dans les bénéfices qu'il assujettit à l'expectative des gradués.

Mais, suivant l'ordonnance de 1606, les dignités des églises cathédrales en sont exceptées, & conséquemment la pénitencerie dans les églises où elle est érigée en dignité.

Un ecclésiastique peut être pourvû de la pénitencerie par résignation, en faveur ou par d'autres voies qui en rendent la collation nécessaire. *Voyez les conciles* du P. Labbe; *les lois ecclésiastiques* de Héricour; Fevret, *tr. de l'abus*; *les mémoires du clergé*, & PÉNITENCERIE. (*A*)

PÉNITENS, (*Théologie.*) nom de quelques dévots qui ont formé des confréries, principalement en Italie, & qui font profession de faire une pénitence publique, en allant en procession dans les rues, couverts d'une espece de sac, & se donnant la discipline.

On dit que cette coutume fut établie à Pérouse en 1260, par les prédications pathétiques d'un hermite qui excitoit les peuples à la pénitence. Elle se répandit ensuite en d'autres pays, & particulierement en Hongrie, où elle dégénéra en abus, & produisit la secte des flagellans. *Voyez* FLAGELLANS.

En retranchant les superstitions qui s'étoient mêlées à cet usage, on a permis d'établir des confréries de *pénitens* en divers lieux d'Italie. Le P. Mabillon, dans son voyage, dit en avoir vu une à Turin. Il y a en Italie des *pénitens* blancs, aussi-bien qu'à Lyon & à Avignon. Dans d'autres villes du Languedoc & du Dauphiné, on trouve des *pénitens* bleus & des *pénitens* noirs. Ceux-ci assistent les criminels à la mort, & leur donnent la sépulture.

Le roi Henri III. ayant vu la procession des *pénitens* blancs à Avignon, voulut y être aggrégé, & en établit depuis une semblable dans l'église des Augustins, sous le titre de l'*Annonciation de Notre-Dame*, dans laquelle entrerent la plûpart des princes & des grands de sa cour. Ce prince assistoit aux processions de cette confrérie, sans gardes, vêtu d'un long habit blanc de toile d'Hollande en forme de sac, ayant deux trous à l'endroit des yeux, avec deux longues manches & un capuchon fort pointu.

peinte. A cet habit étoit attaché une discipline de lin pour marquer l'état pénitent, & une croix de satin blanc sur un fond de velours tanné. On peut voir dans *les mémoires de* l'Etoile l'effet que produisirent ces dévotions.

PÉNITENS, (*Théolog.*) est aussi le nom qu'on a donné à plusieurs communautés ou congrégations de personnes de l'un ou l'autre sexe, qui ayant précédemment vécu dans la débauche & le libertinage, se sont retirées dans ces maisons pour y expier par la pénitence les désordres de leur vie passée. On a aussi donné ce nom aux personnes qui se dévouent à la conversion des débauchés & des femmes de mauvaise vie.

Tel est en particulier l'ordre de la pénitence de sainte Magdelaine établi vers l'an 1272, par un bourgeois de Marseille nommé *Bernard*, qui travailla avec zele à la conversion des courtisanes de cette ville. Il fut secondé dans cette bonne œuvre par plusieurs autres personnes, & leur société fut enfin érigée en ordre religieux par le pape Nicolas III. sous la regle de S. Augustin.

On ajoute qu'ils formerent aussi un ordre religieux de femmes converties auxquelles ils donnerent la même regle.

La congrégation des *pénitens* de la Magdelaine à Paris doit son origine aux prédications du pere Jean Tisseran, cordelier de Paris, qui ayant converti par ses sermons plusieurs femmes publiques, établit cet institut pour y retirer celles qui à leur exemple voudroient mener une vie plus exemplaire. Ce fut vers l'an 1494, que Charles VIII. leur donna l'hôtel de Bohaines, & en 1500, Louis duc d'Orléans, qui regna sous le nom de Louis XII. leur donna son hôtel d'Orléans, où elles demeurerent jusqu'en 1572, que la reine Catherine de Médicis les plaça ailleurs. Dès l'an 1497, Simon, évêque de Paris, leur avoit dressé des statuts & donné la regle de S. Augustin.

Une des conditions pour entrer dans cette communauté étoit autrefois d'avoir vécu dans le désordre, & l'on n'y recevoit point de femmes au-dessus de 35 ans. Mais depuis la reforme qu'on y a établie en 1616, on n'y reçoit plus que des filles, qui portent toujours néanmoins le nom de *pénitentes*.

Il y a aussi en Espagne, à Séville, une congrégation de *pénitentes* du nom de *Jesus*. Ce sont des femmes qui ont mené une vie licentieuse. Elles furent fondées en 1550, sous la regle de S. Augustin. Leur monastere est divisé en trois quartiers; un pour les religieuses professes, un pour les novices, & un troisieme pour celles qui sont en correction. Lorsque celles-ci donnent des marques d'un repentir sincere, on les fait passer au quartier des novices; & si elles ne s'y conduisent pas bien, on les renvoie à la correction.

Les *pénitentes* d'Orviete sont une congrégation de religieuses instituées par Antoine Simoncelli, gentilhomme de cette ville. Le monastere qu'il bâtit fut d'abord destiné à recevoir des pauvres filles abandonnées par leurs parens, & en danger de perdre leur vertu. En 1662, on l'érigea en maison propre à recevoir des filles qui ayant mené une vie scandaleuse, auroient formé une bonne résolution de renoncer au monde, & de se consacrer à Dieu par des vœux solemnels. Leur regle est celle des Carmélites.

Ces religieuses ont ceci de particulier, qu'elles ne font point de noviciat. Tout ce qu'on exige d'elles, c'est de continuer pendant quelques mois à porter dans le monastere l'habit séculier, après quoi on les admet à faire des vœux.

PÉNITENS INDIENS, (*Hist. mod. superst.*) rien n'est plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des austérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indostan exercent sur eux-mêmes. Les vies des premiers solitaires & anachoretes de l'Eglise chrétienne ne nous offrent rien de si frappant que les pénitences que s'imposent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaquis*. Ils forment plusieurs sectes qui different les unes des autres, non pour la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embrassent, dans la vue de plaire à la divinité.

Les *vanaprastas* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déserts & les forêts; ils ne se nourrissent que de plantes & des fruits que la terre donne sans qu'il soit besoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux poussent le scrupule jusqu'à ne point arracher des racines de la terre de peur de déloger quelqu'ame qui pourroit y être passée.

Les *sanjassi* ou *sanias* renoncent à tous les plaisirs du monde. Ils s'interdisent le mariage, ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne se servent que de vaisseaux de terre. Ils sont obligés de ne vivre que d'aumônes, sans cependant qu'il leur soit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont six ennemis à combattre; la concupiscence, la colere, l'avarice, l'orgueil, l'amour du monde, & le desir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choses divines. Les *sanjassi* sont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, se nomment *perma amsa*; ceux de la tribu des soudras ou du petit peuple, se nomment *joguis*; ces derniers sont moins reglés.

Les *avadoutas* sont encore plus austeres que les *sanjassi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une piece d'étoffe. Ils se frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger ils ne font que tendre la main, sans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour se nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-tems la même posture. Les uns tiendront pendant plusieurs jours les deux bras élevés; les autres se font suspendre par les piés au-dessus d'un feu qui rend une fumée épaisse; d'autres se tiennent immobiles, & sont comme en extase, sans paroître s'appercevoir de ce qui se passe autour d'eux: en un mot, il n'y a sortes d'austérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent sur eux. Ils n'en ont d'autre récompense que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes poussent la leur jusqu'à leur baiser dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer.

PÉNITENTIEL, adj. qui appartient à la pénitence. Les sept pseaumes *pénitentiaux*; les canons *pénitentiaux*.

PÉNITENTIEL, (*Théolog.*) *penitentiale*, livre ecclésiastique en usage chez les Catholiques. C'est un recueil de canons qui ordonnent le tems & la maniere de la pénitence qu'il falloit imposer régulierement pour chaque péché, & les formulaires de prieres dont on devoit se servir pour recevoir ceux qui entroient en pénitence, & pour réconcilier les pénitens par une absolution solemnelle.

Les principaux ouvrages de ce genre sont le *pénitentiel* de Théodore, archevêque de Cantorbéry; celui du vénérable Bede, prêtre anglois, que quelques-uns attribuent à Ecbert, archevêque d'York, contemporain de Bede; celui de Raban Maur, archevêque de Mayence, & le *pénitentiel* romain. Ces livres introduits depuis le vij siecle pour maintenir la discipline de la pénitence en vigueur, devinrent très-communs; & la liberté que chacun se donna d'en faire, & d'y insérer des pénitences arbitraires, contribuerent à y introduire le relâchement: aussi y en eut-il plusieurs de cette derniere espece condamnés dans le concile de Paris, sous Louis le Débonnaire, & dans divers autres conciles. Morin, *de pœnit.*

PENNACHES, s. m. (*Art milit.*) ce sont des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit autrefois au haut du casque.

La mode des *pennaches* a toujours duré dans les armées pour les princes & pour les officiers jusqu'à l'abolition des armures de fer. Les plumets que les officiers mettent à leurs chapeau sont une espece de diminutif des *pennaches*. (*Q*)

PENNADE, s. f. (*Lang. franç.*) vieux mot qu'on trouve dans Nicot, & qui paroît à-peu-près synonyme à ruade; les Italiens disent qu'à la bataille de Fornoue, le cheval du roi Charles VIII. se déchargea à *ruades* & *pennades* des ennemis qui le pressoient, & qu'il étoit perdu sans cela; M. le Duchat dans ses notes sur Rabelais, *l. I. ch. xj.* dit que *pennader* dans le langage du Languedoc, c'est donner du pié. Voici les termes de Rabelais: „ Afin que Gargantua fût toute sa vie bon „ chevaucheur, on lui fit un beau grand cheval de bois, „ qu'il faisoit *pennader*, sauter, voltiger, ruer & danser „ tout ensemble. (*D. J.*)

PENNAGE, s. m. *terme de Fauconnerie*; on appelle *pennage*, tout ce qui couvre le corps de l'oiseau de proie. *Pennage* blond, roux; noir, bagué, fleuri, turturin, cendré, &c. selon les diverses couleurs que les oiseaux portent en leur robe. L'oiseau à quatre sortes de *pennages*; 1°, le *duvet* qui est comme la chemise de l'oiseau proche sa chair; 2°, la *plume menue* qui couvre tout son corps; 3°. les *vanneaux* qui sont les grandes plumes de la jointure des ailes; 4°. les *pennes* qui s'étendent jusqu'à la penne du bout de l'aile, qu'on appelle *cerceau*. (*D. J.*)

PEN-

PENNE, s. f. (*Marine.*) c'est le point ou le coin d'en-haut des voiles latines, ou à tiers point. On dit dans une galere, faire la *penne*, pour dire joindre la longueur de son antenne à la longueur de son arbre, ce qui fait que la *penne* de la voile répond au bâton de l'étendard, & cela fait une élévation où l'on fait monter un mousse, quand on veut faire quelque découverte, comme le gabier monte au-haut de mât pour faire le quart.

PENNES, s. f. pl. (*Lainage & fil.*) autrement, *paines*, *pesnes*, *peinnes*; ce sont les bouts de laines ou de fil qui restent attachés aux ensubles, lorsque l'étoffe ou la toile est levée de dessus le métier. Les *pennes* de fil servent à enfiler les chandelles en livres. Les *pennes* de laine se hachent & se passent au tamis, pour faire de la tapisserie de tonture. (*D. J.*)

PENNES ou PANNES, *terme de Fauconnerie*, on nomme ainsi les longues plumes des aîles, *pennæ decussatæ*; celles de la queue s'appellent *balai*. Les *pennes* croisées sont une marque de la bonté de l'oiseau. Toutes les *pennes* des aîles ont leurs noms, une, deux, trois, quatre, cinq, les *cameaux* & le *cerceau*; les *pennes* du *balai* pareillement, le milieu, la deux, la trois, &c. Les oiseaux ont douze *pennes* à la queue.

PENNINUS, (*Mythol.*) divinité gauloise, autrefois honorée chez les habitans des Alpes *pennines*; on représentoit ce dieu sous la figure d'un jeune homme nud; qui n'avoit qu'un œil au milieu du front, & on lui donnoit l'épithete de *Deus optimus*, *maximus*. (*D. J.*)

PENNON, s. m. (*Art. milit.*) espece de banniere ou d'étendard, à longue queue ou en pointe, que portoit autrefois à la guerre un gentilhomme qui y alloit avec ses vassaux pour servir sous les chevaliers bannerets, ou qui avoient droit de porter la banniere. Le *pennon* étoit en quelque sorte le guidon du chevalier banneret. Le *pennon* différoit principalement de la banniere, en ce que celle-ci étoit quarrée & que le *pennon* se terminoit en pointe, mais pour faire du *pennon* une banniere; il ne s'agissoit que de lui couper la pointe, & c'est ce que l'on faisoit lorsque le gentilhomme étoit autorisé à porter banniere. *Voyez* BANNERET. (*Q*)

PENNOCRUCIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, que l'itinéraire d'Antonin met entre Uxacona & Etocetum, à 12 milles de l'une & de l'autre de ces places; c'est aujourd'hui le bourg de Penkridge dans le Stafford-Shire, environ à une lieue de Stafford, du côté du midi. (*D. J.*)

PENNON, on appelle *en terme de Blason*, *pennon généalogique*, un écu rempli de diverses alliances des maisons dont un gentilhomme est descendu. Il doit comprendre les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du bisayeul & de la bisayeule, & sert à faire ses preuves de noblesse.

PENNON DE VELEZ, (*Géog. mod.*) forteresse d'Afrique, dans un écueil de la Méditerranée, près de la ville de Vélez. Elle fut bâtie en 1508, par Dom Pedre de Navarre; les Maures la prirent en 1522; les Espagnols la reprirent d'assaut en 1664, & depuis ce tems elle leur est demeurée. *Long.* 13. 20. *lat.* 35. 25. (*D. J.*)

PENNY, s. m. (*Monnoie.*), petite monnoie d'argent, & la plus petite de celles qui se frappent de ce métal en Angleterre: elle vaut six *pennys* ou deniers sterlings. La piece de douze *pennys* s'appelle *schilling*.

PENO-ABSOU, s. m. (*Botan. exot.*) c'est un arbre de l'Amérique dont parle beaucoup Thevet; il a l'écorce odorante; ses feuilles ressemblent à celles du pourpier; mais elles sont plus épaisses, plus charnues, & toujours vertes. Son fruit est de la grosseur d'une orange; il contient six ou dix noix faites comme nos amandes, mais plus larges, & un petit noyau dont on tire l'huile pour l'appliquer sur les plaies; cependant le fruit est un vrai poison.

PENŒA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale & découpée profondément en plusieurs parties; la piece supérieure & celle d'en-bas sont en forme de cuilliere, les autres pieces ressemblent à un cœur; le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit arrondi, applati & divisé en deux loges, qui renferment une semence ressemblante à une lentille. Plumier, *Nova. plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

PENOMBRE, s. f. *en Astronomie*, signifie cette *ombre foible* qu'on observe dans les éclipses avant l'obscurcissement total, & avant la lumiere totale. Ce mot vient des mots latins *pene*, presque, & *umbra*, ombre. *Voyez* OMBRE.

La *penombre* est principalement sensible dans les éclipses de lune, car on voit cette planete s'obscurcir par degrés à mesure qu'elle avance vers la partie la plus épaisse de l'ombre de la terre; au contraire il n'y a point à proprement parler de *penombre* dans les éclipses de soleil, car les parties du soleil qui se cachent à nos yeux, se cachent & s'obscurcissent tout d'un coup & sans dégradation. Cependant on peut dire que les endroits de la terre où une éclipse de soleil n'est pas totale, ont la *penombre*, parce qu'ils sont en effet dans l'ombre par rapport à la partie du soleil qui leur est cachée.

La *penombre* vient de la grandeur du disque du soleil; car si cet astre n'étoit qu'un point lumineux, il n'y auroit qu'une ombre parfaite sans *penombre*; mais comme le soleil a un diametre d'une certaine grandeur, il arrive que dans les éclipses certains endroits reçoivent la lumiere d'une partie de son disque, sans être éclairés par le disque entier.

Ainsi, supposons que *S* soit le soleil (*Pl. astronom. fig.* 47.), que *T* soit la lune, & que l'ombre de cette derniere planete soit projettée sur un plan; l'ombre vraie & propre de la lune *T*, savoir *GH*, sera environnée d'une ombre imparfaite ou *penombre* *HI* & *GE*, dont chaque portion est éclairée par quelque partie du disque du soleil.

Le degré de lumiere ou d'obscurité est différent dans les différentes parties de la *penombre*, selon que ces parties sont éclairées par une partie plus ou moins grande du soleil. Ainsi de *L* en *H* & de *E* en *G*, la lumiere diminue continuellement; & dans les confins *G* & *H* la *penombre* se perd & se confond avec l'ombre même, comme elle se confond avec la lumiere parfaite dans les confins *E* & *L*.

Il doit y avoir de la *penombre* dans toutes les éclipses, soit de soleil, soit de lune, soit d'autres planetes, premieres ou secondaires; mais l'effet de la *penombre* est principalement remarquable dans les éclipses de soleil, pour les raisons que nous allons rapporter.

Dans les éclipses de lune, la terre est à la vérité entourée par la *penombre*; mais la *penombre* ne nous est sensible que proche de l'ombre totale.

La raison de cela est que la *penombre* est fort foible à une distance considérable de l'ombre; & comme la lune n'a pas par elle-même une lumiere aussi vive à beaucoup près que celle du soleil, la diminution que son entrée dans la *penombre* cause à sa lumiere, ne devient sensible que quand la *penombre* commence à être forte. Aussi rien n'est-il plus difficile que de déterminer dans les éclipses le moment où la lune entre dans la *penombre*, ce moment devant être nécessairement incertain, & par conséquent différent pour chaque observateur. L'effet de la *penombre* dans les éclipses de lune est si peu considérable, que la lune n'est point censée éclipsée toutes les fois qu'elle ne tombe que dans la *penombre*. Une autre difficulté qui empêche de reconnoître l'instant de l'entrée dans la *penombre*, c'est que la face de la lune, même lorsqu'elle est entrée tout-à-fait dans l'ombre, n'est pas entierement obscurcie, & est couverte d'une lumiere rougeâtre qui empêche de la perdre entierement de vûe. Mais un astronome qui seroit placé sur la lune dans le tems d'une éclipse de lune, verroit alors le soleil éclipsé, & commenceroit à voir une petite partie de son disque couverte sitôt qu'il entreroit dans la *penombre*; ainsi il détermineroit beaucoup plus exactement l'instant de l'entrée de la lune dans la *penombre*, que ne pourroit faire un observateur placé sur la terre.

Ainsi l'œil placé en *I* ou en *F*, verroit seulement le demi diametre du soleil, le reste étant caché par la lune. Si l'œil avançoit de *I* vers *H*, il verroit continuellement une moindre partie du soleil, jusqu'à ce qu'enfin arrivé dans l'ombre parfaite, il cesseroit totalement de voir cet astre.

C'est pour une semblable raison que nous avons des éclipses de soleil, quoique l'ombre de la lune ne touche pas la terre, pourvu que la *penombre* seulement l'atteigne; & c'est de-là que vient la différence que l'on observe dans les éclipses de soleil, selon que la partie cachée par la *penombre* est plus ou moins grande, au lieu que les éclipses de lune paroissent les mêmes dans tous les endroits où elles sont visibles.

Quand l'ombre totale parvient jusqu'à la terre, on dit alors que l'éclipse du soleil est totale ou centrale; quand il n'y a que la *penombre* qui touche la terre, l'éclipse est partiale. *Voyez* ECLIPSE.

La *penombre* s'étend à l'infini en longueur, parce qu'à chaque point du diametre du soleil, il répand un espace infini en longueur, & qui est privé de la lumiere de ce point, mais non de la lumiere de tous les autres. Les deux extrémités ou tranchans de la *penombre*, sont formés par deux rayons tirés des deux extrémités du diametre de la terre, & qui sont divergens: par conséquent

la *pe-*

la *penombre* augmente continuellement en largeur, & est aussi infinie en ce sens. Tout cet espace infini est la *penombre*, si on en excepte le triangle d'ombre qu'elle renferme.

Cet espace a la figure d'un trapèse, dont un des côtés est le diametre de la terre, le côté opposé, parallele au diametre de la terre, est une ligne infinie, c'est-à-dire la largeur de la *penombre* projettée à l'infini, & les deux autres côtés sont deux rayons tirés des extrémités du diametre de la terre, aux extrémités du diametre du soleil, & qui avant que d'arriver au soleil se croisent en un certain point, où ils font un angle égal au diametre apparent du soleil; cet angle peut être appellé *angle de la penombre*.

La *penombre* est d'autant plus grande que cet angle, c'est-à-dire que le diametre apparent de l'astre est plus grand, la planete demeurant la même; & si le diametre de la planete augmente, l'astre demeurant le même, la *penombre* augmente.

M. de la Hire a examiné les différens degrés d'obscurité de la *penombre*, & les a représentés géométriquement par les ordonnées d'une courbe qui sont entr'elles comme les parties du disque du soleil qui éclairent un corps placé dans la *penombre*.

Voila pour ainsi dire l'abrégé de la théorie géométrique de la *penombre*; cette théorie peut s'appliquer non-seulement aux planetes éclairées par le soleil, mais à tout corps opaque éclairé par un corps lumineux. Au reste, il est bon de remarquer que l'expérience differe ici de la théorie à beaucoup d'égards: les ombres d'un corps & leur *penombre*, telles qu'on les observe, ne suivent point les lois qu'elles paroîtroient devoir suivre en considérant la chose mathématiquement. M. Maraldi, dans les *mem. de l'acad. de* 1723, nous a donné un recueil d'expériences sur ce sujet, & un détail des bizarreries singulieres auxquelles l'ombre & la *penombre* des corps sont sujettes. On trouvera à l'*article* OMBRE, un précis de ces expériences. (*O*)

PENRITH, (*Géog. mod.*) ou *Panreth*, ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cumberland, près de la riviere d'Eden, qui la sépare du Westmorland. Elle envoie deux députés au parlement, & est à 214 milles S. O. de Londres. *Long.* 12. 30. *latit.* 50. 10. (*D. J.*)

PENSÉE, s. f. (*Métaphysiq.*) *opération*, *perception*, *sensation*, *conscience*, *idée*, *notion*, semblent être tous des termes synonymes, du-moins à des esprits superficiels & paresseux, qui les emploient indifféremment dans leur façon de s'expliquer; mais comme il n'y a point de mots absolument synonymes, & qu'ils ne le sont tout au plus que par la ressemblance que produit en eux l'idée générale qui leur est commune à tous, je vais exactement marquer leur différence délicate, c'est-à-dire la maniere dont chacun diversifie une idée principale par l'idée accessoire qui lui constitue un caractere propre & singulier. Cette idée principale que tous ces mots dont je viens de parler énoncent, est la *pensée*; & les idées accessoires qui les distinguent tous, ensorte qu'ils ne sont point parfaitement synonymes, en sont les diverses nuances. On peut donc regarder le mot *pensée* comme celui qui exprime toutes les opérations de l'ame. Ainsi, j'appellerai *pensée* tout ce que l'ame éprouve, soit par des impressions étrangeres, soit par l'usage qu'elle fait de sa réflexion. *Opération*, la *pensée* entant qu'elle est propre à produire quelque changement dans l'ame, & par ce moyen à l'éclairer & à la guider. *Perception*, l'impression qui se produit en nous à la présence des objets. *Sensation*, cette même impression entant qu'elle vient par les sens. *Conscience*, la connoissance qu'on en prend. *Idée*, la connoissance qu'on en prend comme *image*. *Notion*, toute idée qui est notre propre ouvrage. On ne peut prendre indifféremment l'un pour l'autre, qu'autant qu'on n'a besoin que de l'idée principale qu'ils signifient. On peut appeller les idées simples indifféremment *perceptions* ou *idées*, mais on ne doit pas les appeller *notions*, parce qu'elles ne sont pas l'ouvrage de l'esprit. On ne doit pas dire la *notion du blanc*, mais la *perception du blanc*. Les notions à leur tour peuvent être considérées comme *images*; on peut par conséquent leur donner le nom d'*idées*, mais jamais celui de *perception*: ce seroit faire entendre qu'elles ne sont pas notre ouvrage. On peut dire la *notion de la hardiesse*, & non *la perception de la hardiesse*; ou, si l'on veut faire usage de ce terme, il faut dire, *les perceptions qui composent la notion de la hardiesse*.

Une chose qu'il faut encore remarquer sur les mots d'*idée* & de *notion*, c'est que le premier signifiant une perception considerée comme image, & le second une idée que l'esprit a lui-même formée, les idées & les notions ne peuvent appartenir qu'aux êtres qui sont capables de réflexion. Quant aux bêtes, si tant est qu'elles pensent & qu'elles ne soient point de purs automates, elles n'ont que des sensations & des perceptions; & ce qui n'est pour elles qu'une perception, devient idée à notre égard, par la réflexion que nous faisons que cette perception représente quelque chose. *Voyez tous ces mots chacun à son article.*

PENSÉE, SENTIMENT, OPINION, (*Synon. Gram.*) Ils sont tous les trois d'usage lorsqu'il ne s'agit que de la simple énonciation de ses idées: en ce sens, le *sentiment* est le plus certain; c'est une croyance qu'on a par des raisons ou solides ou apparentes. L'*opinion* est la plus douteuse; c'est un jugement qu'on fait avec quelque fondement. La *pensée* est moins fixe & moins assurée, elle tient de la conjecture. On dit rejetter & soutenir un *sentiment*, attaquer & défendre une *opinion*, desapprouver & justifier une *pensée*.

Le mot de *sentiment* est plus propre en fait de goût; c'est un *sentiment* général qu'Homere est un excellent poëte. Le mot d'*opinion* convient mieux en fait de science: l'*opinion* commune est que le soleil est au centre du monde. Le mot de *pensée* se dit plus particulierement, lorsqu'il s'agit de juger des événemens des choses ou des actions des hommes; la *pensée* de quelques politiques est que la moscovie trouveroit mieux ses vrais avantages du côté de l'Asie, que du côté de l'Europe.

Les *sentimens* sont un peu soumis à l'influence du cœur; il n'est pas rare de les voir conformes à ceux des personnes qu'on aime. Les *opinions* doivent beaucoup à la prévention; il est d'ordinaire aux écoliers de tenir celles de leurs maîtres. Les *pensées* tiennent assez de l'imagination; on en a souvent de chimériques. *Synonymes françois*. (*D. J.*)

PENSÉE, (*Art. orat.*) La *pensée* en général est la représentation de quelque chose dans l'esprit, & l'expression est la représentation de la *pensée* par la parole.

Les *pensées* doivent être considérées dans l'art oratoire comme ayant deux sortes de qualités: les unes sont appellées *logiques*, parce que c'est la raison & le bon sens qui les exigent; les autres sont les qualités de goût, parce que c'est le goût qui en décide. Celles-là sont la substance du discours, celles-ci en sont l'assaisonnement.

La premiere qualité logique essentielle de la *pensée*, c'est qu'elle soit vraie, c'est-à-dire, qu'elle représente la chose telle qu'elle est. A cette premiere qualité tient la justesse. Une *pensée* parfaitement vraie, est juste. Cependant l'usage met quelque différence entre la vérité & la justesse de la *pensée*: la vérité signifie plus précisément la conformité de la *pensée* avec l'objet; la justesse marque plus expressément l'étendue. La *pensée* est donc vraie quand elle représente l'objet: & elle est juste, quand elle n'a ni plus ni moins d'étendue que lui.

La seconde qualité est la clarté. Peut-être même est-ce la premiere; car une *pensée* qui n'est pas claire n'est pas proprement une *pensée*. La clarté consiste dans la vûe nette & distincte de l'objet qu'on se représente, & qu'on voit sans nuage, sans obscurité; c'est ce qui rend la *pensée* nette. On le voit séparé de tous les autres objets qui l'environnent: c'est ce qui la rend distincte.

La premiere chose qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une *pensée*, est donc de la bien reconnoître, de la démêler d'avec tout ce qui n'est point elle, d'en saisir les contours & les parties. C'est à quoi se réduisent les qualités logiques des *pensées*; mais pour plaire, ce n'est pas assez d'être sans défaut, il faut avoir des graces; & c'est le goût qui les donne. Ainsi tout ce que les *pensées* peuvent avoir d'agrément dans un discours, vient de leur choix & de leur arrangement. Toutes les regles de l'élocution se réduisent à ces deux points, choisir & arranger. Etendons ces idées d'après l'auteur des principes de la Littérature; on en trouvera les détails instructifs.

Dès qu'un sujet quelconque est proposé à l'esprit, la face sous laquelle il s'annonce produit sur le champ quelques idées. Si l'on en considere une autre face, ce sont encore d'autres idées; on pénetre dans l'intérieur; ce sont toujours de nouveaux biens. Chaque mouvement de l'esprit fait éclorre de nouveaux germes: voilà la terre couverte d'une riche moisson. Mais dans cette foule de productions, tout n'est pas le bon grain.

Il y a de ces *pensées* qui ne sont que des lueurs fausses, qui n'ont rien de réel sur quoi elles s'appuient. Il y en a d'inutiles, qui n'ont nul trait à l'objet qu'on se propose de rendre. Il y en a de triviales, aussi claires que l'eau, & aussi insipides. Il y en a de basses, qui sont au-dessous de la dignité du sujet. Il y en a de gigantesques qui sont au-dessus: toutes productions qui doivent être mises au rebut.

Parmi

Parmi celles qui doivent être employées, s'offrent d'abord les *pensées* communes, qui se présentent à tout homme de sens droit, & qui paroissent naître du sujet sans nul effort. C'est la couleur fonciere, le tissu de l'étoffe. Ensuite viennent les *pensées* qui portent en soi quelque agrément, comme la vivacité, la force, la richesse, la hardiesse; le gracieux, la finesse, la noblesse *&c.* car nous ne prétendons pas faire ici l'énumération complette de toutes les especes de *pensées* qui ont de l'agrément.

La *pensée vive* est celle qui représente son objet clairement, & en peu de traits. Elle frappe l'esprit par sa clarté, & le frappe vîte par sa briéveté. C'est un trait de lumiere. Si les idées arrivent lentement, & par une longue suite de signes, la secousse momentanée ne peut avoir lieu. Ainsi quand on dit à Médée: que vous reste-t-il contre tant d'ennemis? elle répond, *moi*: voilà l'éclair. Il en est de même du mot d'Horace, *qu'il mourût*.

La *pensée forte* n'a pas le même éclat que la *pensée* vive, mais elle s'imprime plus profondément dans l'esprit; elle y trace l'objet avec des couleurs foncées; elle s'y grave en caracteres ineffaçables. M. Bossuet admire les pyramides des rois d'Egypte, ces édifices faits pour braver la mort & le tems; & par un retour de sentiment, il observa que ce sont des *tombeaux*; cette pensée est forte. *La beauté s'envole avec la jeunesse*; l'idée du vol peint fortement la rapidité de la fuite.

La *pensée hardie* a des traits & des couleurs extraordinaires, qui paroissent sortir de la regle. Quand Despréaux osa écrire: *le chagrin monte en croupe & galope avec lui*, il eut besoin d'être rassuré par des exemples, & par l'approbation de ses amis. Qu'on se représente le chagrin assis derriere le cavalier, la métaphore est hardie; mais qu'on soutienne la *pensée*, en faisant galoper ce personnage allégorique, c'étoit s'exposer à la censure.

On sent assez ce que c'est que la *pensée brillante*, son éclat vient le plus souvent du choc des idées.

Qu'à son gré désormais la Fortune me joue,
On me verra dormir au branle de sa roue.

„ Les secousses de la fortune renversent les empires
„ les plus affermis, & elles ne font que bercer le philo-
„ sophe. „

L'*idée riche* est celle qui présente à-la-fois non-seulement l'objet, mais la maniere d'être de l'objet, mais d'autres objets voisins, pour faire, par la réunion des idées, une plus grande impression. *Prends ta foudre*: le seul mot *foudre* nous peint un dieu irrité, qui va attaquer son ennemi & le réduire en poudre.

Et la scene françoise est en proie à Pradon.

Quel homme que ce Pradon, ou plutôt quel animal féroce, qui déchire impitoyablement la scene françoise! elle expire sous ses coups.

La *pensée fine* ne représente l'objet qu'en partie, pour laisser le reste à deviner. On en voit l'exemple dans cette épigramme de M. de Maucroix.

Ami, je vois beaucoup de bien
Dans le parti qu'on me propose;
Mais toutefois ne pressons rien:
Prendre femme est étrange chose,
On doit y penser murement.
Gens sages; en qui je me fie,
M'ont dit que c'est fait prudemment
Que d'y penser toute sa vie.

Quelquefois elle représente un objet pour un autre objet. Celui qu'on veut présenter se cache derriere l'autre: comme quand on offre l'idée d'un livre chez l'épicier.

La *pensée poëtique* est celle qui n'est d'usage que dans la Poésie, parce qu'en prose elle auroit trop d'éclat & trop d'appareil.

La *pensée naïve* sort d'elle-même du sujet, & vient se présenter à l'esprit sans être demandée.

Un boucher moribond voyant sa femme en pleurs,
Lui dit: ma femme, si je meurs,
Comme en notre métier un homme est nécessaire,
Jacques, notre garçon, feroit bien ton affaire;
C'est un fort bon enfant, sage, & que tu connois;
Epouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire.
Hélas, dit-elle, j'y songeois.

Il y a des *pensées* qui se caractérisent par la nature même de l'objet. On les appelle *pensées* nobles, grandes, sublimes, gracieuses, tristes, *&c.* selon que leur objet est noble, grand, *&c.*

Il y a encore une autre espece de *pensées*, qui en porte le nom par excellence, sans être désignée par aucune qualité qui leur soit propre. Ce sont ordinairement des réflexions de l'auteur même, enchâssées avec art dans le sujet qu'il traite. Quelquefois c'est une maxime de morale, de politique. *Rien ne touche les peuples comme la bonté*: d'autres fois c'est une image vive; *trois guerriers* (les Horaces) *portoient en eux tout le courage des Romains.*

A toutes ces especes de *pensées* répondent autant de sortes d'expressions. De même qu'il y a des *pensées* communes, & des *pensées* accompagnées d'agrément, il y a aussi des termes propres & sans agrément marqué, & des termes empruntés, qui ont la plûpart un caractere de vivacité, de richesses, *&c.* pour représenter les *pensées* qui sont dans le même genre; car l'expression, pour être juste, doit être ordinairement dans le même goût que la *pensée*.

Je dis *ordinairement*, parce qu'il peut se faire qu'il y ait dans l'expression un caractere qui ne se trouve point dans la *pensée*. Par exemple, l'expression peut être fine, sans que la *pensée* le soit. Quand Hyppolite dit en parlant d'Aricie, *si je la haïssois, je ne la fuirois pas*, la *pensée* n'est pas fine, mais l'expression l'est, parce qu'elle n'exprime la *pensée* qu'à-demi. De même l'expression peut être hardie, sans que la *pensée* le soit, & la *pensée* peut l'être sans l'expression: il en est de même de la noblesse, & de presque toutes les autres qualités.

Ce qui produit entr'elles cette différence, est la diversité des regles de la nature, & de celles de l'art en ce point. Il seroit naturel que l'expression eût le même caractere que la *pensée*, mais l'art a ses raisons pour en user autrement. Quelquefois par la force de l'expression, on donne du corps à une idée foible; quelquefois par la douceur de l'une on tempere la dureté de l'autre: un récit est long, on l'abrege par la richesse des expressions: un objet, est vil, on le couvre, on l'habille de maniere à le rendre décent: il en est ainsi des autres cas.

Enfin, si quelqu'un me demandoit quel est le choix qu'on doit faire des *pensées* dans l'élocution, je lui répondrois que c'est tout ensemble le génie & le goût qui peuvent l'en instruire. L'un lui suggérera les belles *pensées*, l'autre les placera dans leur ordre; parce que le goût & le jugement n'adoptent que ce qui peut prendre la teinte du sujet, & faire un même corps avec le reste. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PENSÉE, (*Critiq. sacrée.*) ce terme ne signifie pas toujours la simple opération de l'esprit qui pense; l'Ecriture l'emploie quelquefois pour un dessein, un projet, une entreprise: *in illa die peribunt omnes* cogitationes *eorum*; *Ps. cxlv.* 4. leur mort dans ce jour même rompt tous leurs projets. *Nemo avertere potest* cogitationes *ejus*; *Job, xxiij.* 13. personne ne peut empêcher les desseins de Dieu. Ce *mot* veut dire encore le soin qu'on a de quelqu'un: cogitatio *illorum apud Altissimum*; *Sap. v.* 16. le Très-Haut a soin des justes. Il se prend pour doute, scrupule: *quid* cogitationes *ascendunt in corda vestra*; *Luc, xxiv.* 28. Enfin, il se prend pour raisonnement: *evanuerunt in* cogitationibus *suis*, dit saint Paul aux Romains, *j. xxj.* en parlant des philosophes payens. Ils se sa sont égarés dans leurs vains raisonnemens, c'est-à-dire, qu'ils ont été entraînés à l'idolâtrie par de faux raisonnemens; car idole dans les Septante est appellée *μάταιον*, & saint Paul dit *ἐματαιώθησαν*. (*D. J.*)

PENSÉE, *en Peinture*, est une légere esquisse de ce qui s'est présenté à l'imagination, sur un sujet qu'on se propose d'exécuter. Ce terme differe de celui d'*esquisse*, en ce que la *pensée* n'est jamais une chose digérée, au lieu qu'une esquisse, quoique projet d'ouvrage, ne differe quelquefois de la perfection de l'ouvrage même que parce qu'elle est en plus petit volume; *pensée* n'a pas la même signification que *croquis*. On dit j'ai fait un croquis de la *pensée* de tel, mais on ne dit point j'ai fait une *pensée* de la *pensée* de tel.

PENSÉE, *herba Trinitatis*, (*Jardinage.*) est une petite fleur qui, comme la violette, a trois couleurs. Ses tiges rampantes, garnies de feuilles presque rondes, se partagent en rameaux qui produisent des fleurs composées de cinq feuilles, lesquelles portent un calice partagé en cinq parties de trois couleurs blanches ou jaunes, purpurines & bleues. Il vient après ces fleurs une coque qui renferme des semences qu'on seme sur couche. On les transplante dans les plates-bandes le long des terrasses, & on en forme les massifs & les coquilles des grands parterres. Sa culture est des plus ordinaires elle fleurit au printems.

PENSÉE, *couleur de*, (*Teinture.*) espece de violet tirant sur le pourpre.

PENSER, SONGER, REVER, (*Gramm. & Synon.*) *voyez l'article* PENSÉE. On *pense* tranquillement

& avec ordre pour connoître son objet; on *songe* avec plus d'inquiétude & sans suite pour parvenir à ce qu'on souhaite; on *rêve* d'une maniere abstraite & profonde pour s'occuper agréablement. Le poëte dramatique *pense* à l'arrangement de sa piece. L'homme, embarrassé d'affaires, *songe* aux expédiens pour en sortir. L'amant solitaire *rêve* à ses amours. *Girard.* (*D. J.*)

PENSHURST, (*Géog. mod.*) petit bourg d'Angleterre, dans la province de Kent; mais ce bourg a été bien illustré le 29 Novembre 1554 par la naissance de Sidney (Philippe), profond polytique, philosophe sage, & grand homme de guerre. Favori d'Elisabeth; il fut couronné des myrthes des amans, du laurier des guerriers, & de la palme des Poëtes.

Il se trouva à Paris le 24 Août 1572, jour du massacre de la saint Barthélemi, & cette horribile boucherie lui rendit odieuse la religion romaine. En 1579, il présenta à la reine Elisabeth un mémoire plein de force contre son mariage avec le duc d'Anjou; & ce mémoire a été imprimé dans le *Cabala*.

En 1582, cette princesse le fit chevalier. En 1585, il forma avec François Drake le projet d'enlever l'Amérique aux Espagnols; mais quelque bien concertée & digérée à tous égards que fût cette entreprise, on en tira plus de profit que de gloire. La reine elle-même, par tendresse pour Sidney, mit obstacle à son embarquement, & le nomma gouverneur de Flessingue.

Le chevalier Robert Naunton assure que le bruit de son grand mérite le mit sur les rangs pour la couronne de Pologne, mais que la reine ne voulut point l'appuyer pour ne pas perdre le premier homme de son tems. Il fut blessé à mort au combat de Zutphen le 22. Septembre 1586, & son corps fut enterré à Londres dans la cathédrale de saint Paul. Le chevalier Grévil lord Brookès a fait sa vie, dont je ne tirerai qu'un seul trait.

Il y rapporte que le chevalier Sidney ayant eu la cuisse cassée d'un coup de mousquet, le cheval qu'il montoit tout en fureur l'obligea à quitter le champ de bataille, mais qu'il ne laissa pas de se tenir dessus, comme sur le brancart le plus convenable pour porter un homme de guerre à son tombeau. Dans cet état il passa auprès du reste de l'armée que son oncle commandoit, & la perte du sang l'ayent altéré, il demanda à boire; on lui en donna sur le champ, mais comme il portoit la bouteille à la bouche, il vit un pauvre soldat qui avoit eu le même sort que lui, & qui regardoit la bouteille avec avidité: le chevalier qui s'en apperçut lui remit la bouteille avant que d'en boire lui-même, en lui disant, „ bois le premier, tu en as plus besoin que moi „; & ensuite il fit raison à ce soldat. „ Aimez ma mémoire, dit-il à son frere „ immédiatement avant que de mourir, chérissez mes amis, & contemplez en ma personne ce que c'est que le „ monde avec toutes ses vanités „.

Son roman philosophique intitulé l'*Arcadie*, a été imprimé très-souvent à Londres, & traduit dans toutes les langues. Le but de l'auteur dans les caracteres & les fictions de ce roman ingénieux, a été de rendre sensible par des exemples les préceptes arides de la Philosophie. Par rapport aux sujets, il a dépeint les diverses situations de faveur & de disgrace, de prospérité & d'adversité, en un mot, tout ce qui entre dans le cours de la vie privée, soit en bien, soit en mal. Outre son *Arcadie*, il a fait d'autres ouvrages poétiques, mais qui n'ont pas eu le même succès. Il avoit traduit les Pseaumes en vers anglois, & ce manuscrit se trouvoit dans la bibliotheque de la comtesse de Pembroke sa sœur. (*D. J.*)

PENSION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie en général une certaine rétribution qui se paye en retour de quelque chose que l'on a reçu.

On entend quelquefois par le terme de *pensions*, les cens & servis dûs au seigneur par les tenanciers; quelquefois les fermages dûs par l'emphitéote ou fermier au propriétaire.

Le terme de *pension*, se prend aussi pour le salaire que l'on paye à quelqu'un pour sa nourriture, entretien, éducation, & autres prestations.

On appelle aussi *pension*, ce qui est donné ou légué à quelqu'un pour sa subsistence.

Pension viagere, est celle qui est donnée à quelqu'un sa vie durant seulement.

On peut en certain cas reserver une *pension* sur un bénéfice. *Voyez l'article suivant.* (*A*)

PENSION ECCLESIASTIQUE, ou *sur un bénéfice*, est une portion des fruits & du revenu d'un bénéfice, assignée par l'autorité du pape, & pour cause légitime, à un autre que le titulaire du bénéfice.

On peut réserver à titre de *pension*, une certaine quantité de fruits en nature, comme tant de septiers de grain, tant de muids de vin; mais cette portion ne doit pas être assignée par quotité, comme du tiers ou du quart; ce seroit une espece de section du bénéfice, laquelle est prohibée par les canons. La *pension* doit être d'une certaine somme d'argent, ou d'une certaine quantité de fruits, & en l'un & l'autre cas, elle ne doit pas excéder le tiers des revenus.

Il faut même que la *pension* payée, il reste encore au titulaire la somme de 300 livres, franche de toute charge, sans comprendre dans ces 300 livres, le casuel & le creux de l'église, qui appartiennent au curé, ni les distributions manuelles, si c'est un canonicat. Telles sont les dispositions de l'édit du mois de Juin 1671.

L'usage des *pensions ecclésiastiques* est fort ancien, puisque dans le concile de Chalcédoine, tenu en 451, Maxime, évêque d'Antioche, pria l'assemblée d'assigner à Domnus son prédecesseur, une certaine portion des revenus de son église pour sa subsistance; la fixation en fut laissée à Maxime.

L'evêque d'Ephèse fut aussi obligé de payer chaque année deux cens écus d'or à deux évêques auxquels il avoit été subrogé.

Mais pendant long-tems les *pensions* ne s'accorderent que difficilement, & pour des considérations fort importantes.

Pour pouvoir posséder une *pension* sur un bénéfice, il faut être au-moins clerc tonsuré, & avoir l'âge de sept ans.

Les laïcs ne peuvent jouir de telles *pensions*; on excepte néanmoins les chevaliers de saint Lazare, lesquels quoique laïcs, & même mariés, peuvent posséder des *pensions ecclésiastiques*, même jusqu'à la valeur de 500 ducats, de la chambre apostolique; mais ils perdent ce privilége, lorsqu'ils convolent en troisiemes nôces.

Le concile d'Aix tenu en 1585, déclare simoniaques toutes *pensions sur bénéfices*, lorsqu'elles ne sont pas autorisées par le pape, lequel peut seul créer des *pensions*.

Les signatures de cour de Rome pour la création ou l'extinction d'une *pension*, & les procurations pour y consentir, doivent être insinuées dans trois mois au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse où les bénéfices sont situés.

Les évêques ni leurs grands vicaires, n'ont pas le pouvoir de créer des *pensions*.

L'évêque de Tournay a cependant été maintenu dans le droit & possession de créer des *pensions* réelles sur les cures & autres bénéfices de son diocèse, pourvû qu'il y ait juste cause de le faire.

Les causes légitimes admises en France pour la création des *pensions* sont.

1°. Pour que le résignant ne souffre pas un préjudice notable.

2°. Pour le bien de la paix, c'est-à-dire, dans le cas d'un bénéfice en litige; mais il faut que ce soit sans fraude.

3°. Dans le cas de permutation, pour compenser l'inégalité des bénéfices.

4°. Lorsqu'on donne un coadjuteur à un bénéficier infirme.

Il y a néanmoins une autre espece de *pension*, que l'on appelle *pensions sans cause*, pour la validité de laquelle il faut obtenir d'abord un brevet du roi, & le faire enregistrer du consentement du bénéficier sur lequel la *pension* est assignee; ensuite se pourvoir à Rome pour y faire admettre la *pension*, en payant le droit de componende.

Les bénéfices qui sont à la collation du roi, ne peuvent être chargés de *pensions*, si ce n'est en vertu d'un brevet du roi, ou autres lettres émanées de lui.

Anciennement lorsque le roi pendant la régale, admettoit une résignation en faveur faite entre ses mains, sous la réserve d'une *pension*, on n'avoit pas besoin de se pourvoir à Rome pour faire autoriser cette *pension*; mais le garde des sceaux du Vair introduisit l'usage de renvoyer à Rome pour faire créer & autoriser la *pension*. Le pape n'admet point la *pension*, à-moins que l'on ne fasse une nouvelle résignation entre ses mains; mais pour ne pas préjudicier à la provision du roi, on met dans la procuration *ad resignandum*, que c'est à l'effet de faire créer la *pension* en cour de Rome; & néanmoins la *pension* a lieu du jour du brevet du roi, lorsque cela est ainsi porté par le brevet.

On ne peut créer une *pension* au profit d'un tiers qui n'a aucun droit au bénéfice, si ce n'est du consentement du roi; ce qui ne se pratique ordinairement que sur des bénéfices consistoriaux, & quand la *pension* est créée dans un tems postérieur à l'admission de la nomination; en ce cas, il faut payer à la chambre apostolique un droit de componende.

En

En France on peut, du consentement du roi, & de l'autorité du pape, réserver au lieu de *pension* sur les bénéfices consistoriaux, la collation des bénéfices qui en dépendent.

En réservant une *pension*, on ne peut pas stipuler qu'elle cessera d'être payée lorsque le résignant aura fait avoir au résignataire un bénéfice de valeur égale à la *pension*.

Le collateur ni le patron ne peuvent pas se réserver une *pension* sur le bénéfice qu'ils donnent.

Il n'est pas permis non plus de réserver une *pension* sur un bénéfice dont on se démet pour cause d'incompatibilité, sur-tout lorsque le bénéfice que l'on garde est suffisant pour la subsistance du titulaire.

Une *pension* ne peut être permutée contre un bénéfice; & en cas de permutation d'un bénéfice contre un autre, on ne peut réserver de *pension* que sur le bénéfice qui se permute.

Les deux permutans ne peuvent pas créer une *pension* dont la jouissance ne doive commencer qu'au profit du survivant.

Mais quand le bénéfice est déja chargé d'une *pension* telle qu'il la peut supporter, le résignant peut se réserver une *pension* de même valeur, à condition qu'elle ne sera payable qu'après l'extinction de la premiere.

Un bénéfice peut être chargé d'une double *pension*, pourvu que les deux *pensions* jointes ensemble n'excedent pas le tiers du revenu, non compris le casuel & les autres obventions.

Il y auroit subreption, si l'on n'exprimoit pas la premiere *pension* dont le bénéfice est chargé, ou si celui qui a déja une *pension* sur un autre bénéfice, ne le déclaroit pas.

Lorsque celui qui a une *pension* sur un prieuré dépendant d'une abbaye, est ensuite pourvu de cette abbaye, il ne conserve plus la *pension* qu'il avoit.

On ne peut pas réserver de *pension* sur une commanderie de l'ordre de Malte ou de celui de saint Lazare; parce que ces commanderies ne sont pas des bénéfices.

Il en est de même des hôpitaux, à-moins qu'ils ne soient érigés en titre de bénéfice.

Les bénéfices en patronage laïc, ne peuvent pas non plus être grevés de *pension*, si ce n'est du consentement du patron laïc, & si c'est un patronage mixte, & que le bénéfice vienne à vaquer dans le tour du patron laïc, la *pension* demeure éteinte.

Les *pensions* ne peuvent pas être transférées d'une personne à une autre, même du consentement des parties intéressées.

Le pape ne peut pas admettre la résignation & rejetter la *pension*; car l'acte ne se divise pas.

On peut insérer dans le rescrit de Rome, que la *pension* sera payée franche & quitte de décimes & de toutes autres charges ordinaires, à l'exception du don gratuit, à la contribution duquel on ne peut déroger par aucune clause; mais les curés qui ont résigné sous *pension* après quinze années de service, ou même plutôt à cause de quelque notable infirmité, sont ordinairement déchargés des décimes par les contrats passés entre le roi & le clergé, & même en général tous pensionnaires ne sont point taxés pour les décimes ordinaires & anciennes; mais on les fait contribuer aux dons gratuits à proportion de leurs *pensions*.

On peut donner une caution pour le payement de la *pension*; cependant au grand conseil on n'admet point les stipulations de cautions.

Quand la *pension* excede le tiers des revenus du bénéfice, elle est réductible *ad legitimum modum*. Le grand conseil excepte les *pensions* réservées sur les bénéfices qui sont à la nomination du roi, lesquelles, suivant la jurisprudence de ce tribunal, ne sont réductibles qu'au cas seulement où il ne resteroit pas au titulaire de quoi soutenir la dignité de ses fonctions.

Le résignataire d'un bénéfice simple à charge de *pension*, & celui qui lui succede par résignation en faveur ou permutation, ne peuvent pas demander la réduction de la *pension*; mais le pourvu *per obitum*, le peut faire; & même si c'est une cure ou autre bénéfice à résidence, le résignataire lui-même peut demander la réduction de la *pension* au tiers, ou quand elle n'excéderoit pas le tiers; il peut encore la faire réduire, s'il ne lui reste pas 300 livres les charges payées.

Les *pensions* sont aussi sujettes à diminution pour les mêmes causes pour lesquelles on accorde une diminution au fermier; mais cette diminution momentanée cesse quand la cause a cessé.

Dans le cas d'union du bénéfice, la *pension* qui est crée n'est pas réductible.

La minorité du bénéficier qui s'est chargé de payer la *pension*, n'est pas un moyen de restitution.

Enfin, quelque excessive que soit la *pension*, cela ne rend pas la résignation nulle.

Une *pension* ne peut être vendue; il y auroit simonie.

Il n'est pas permis de stipuler que le résignant rentrera dans son bénéfice, faute de payement de la *pension*. Cependant à défaut de payement, le résignant peut user du regrès, qu'on appelle *regrès de droit*; & pour cet effet, il doit obtenir sentence.

Quand le regrès n'est pas admis, on adjuge quelquefois une *pension* alimentaire au résignant, mais différente de celle qui avoit été stipulée.

Les *pensions* s'éteignent par la mort du pensionnaire, ou par son mariage, par sa profession religieuse, & par les autres causes qui font vaquer le bénéfice de plein droit: enfin, par le rachat de la *pension*; ce qui ne se peut faire qu'en vertu d'un concordat autorisé par le pape. *Voyez* Gigas, *de pension. ecclesiast. quæst* 8. Pinson, *de pens.* Rebuffe, *sur le concordat*; Chopin, *de sacr. polit.* Fevret, *les lois ecclésiastiques*; Fuet, Drapier, *& les mots* BENÉFICE, REGRÈS, RESIGNATION. (*A*)

PENSION, (*Littérat.*) l'usage des souverains d'accorder des récompenses pour des services importans, ou même sans aucun service, est fort ancien dans le monde; il n'y a que la maniere de gratifier qui ait varié. Les rois d'orient, au lieu de *pensions*, donnoient des villes & des provinces qui devoient tout fournir pour l'entretien de ceux qui en étoient gratifiés. Les tributs même que les rois exigeoient des villes & des provinces, avoient chacun leur destination particuliere. Une telle province payoit tant pour le vin, une autre tant pour la viande, celle-là tant pour les menus plaisirs, & celle-ci tant pour la garde-robe. Dans les provinces destinées à fournir la garde-robe d'une femme l'une étoit pour sa ceinture, l'autre pour son voile, l'autre pour ses habits; & chacune de ces provinces portoit le nom des parures qu'elle fournissoit. Artaxersès donna à Thémistocle Magnésie, sur le Méandre, pour son pain. Thucydide prétend que ce capitaine grec en tiroit cinquante talens, c'est à-dire au moins cinquante mille écus. Lampsaque, le plus beau vignoble d'Asie, étoit pour son vin; & Myonte, si fertile en pâturages & en poisson, lui fut donnée pour sa table. Mais une chose remarquable c'est que du tems de Plutarque les descendans de Thémistocle jouissoient encore par la faveur du roi de Perse, des prérogatives accordées à Thémistocle même, il y avoit près de six cens ans. (*D. J.*)

PENSIONNAIRE, s. m. (*Hist. mod.*) se dit d'une personne qui a une pension, un appointement, ou une somme annuelle payable sa vie durant à titre de reconnoissance, mise sur l'état d'un prince ou d'une compagnie, sur les biens d'un particulier, ou autres semblables, *&c.*

Dans l'Eglise romaine, il est fort ordinaire de mettre des pensions sur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, sous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzieme siecle, ces prétextes avoient été portés si loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puissances spirituelles à fixer les causes & le nombre des pensions. Il n'y a présentement que le pape qui puisse créer des pensions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en rester les deux tiers au titulaire.

La pension une fois établie, subsiste pendant toute la vie du *pensionnaire*, quoique le bénéfice passe à un autre; faute de payer la pension pendant plusieurs années; le résignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La pension se perd par les mêmes voies que le bénéfice, par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une somme d'argent, pourvu qu'elle ne serve pas de titre clérical au *pensionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi sans aucune paction simoniaque. Fleury, *Instit. au droit ecclésiastique. tome I.*

Pensionnaire, est aussi un nom que l'on donne au premier ministre des états de la province d'Hollande. *Voyez* ETATS.

Le *pensionnaire* est président dans les assemblées des états de cette province; il propose les matieres sur lesquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les résolutions ou décisions des états, ouvre les lettres, confere avec les ministres étrangers, *&c.*

Il est chargé d'avoir l'inspection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de soutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'observation des lois, *&c.* pour le bien ou la prospérité de l'état. Il assiste à l'assemblée des conseillers députés de la province, qui représente la souveraineté en l'absence des états,

& il est un député perpétuel des états généraux des Provinces-unies. Sa commission n'est que pour cinq ans : après quoi, on délibere s'il sera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué ; la mort est la seule cause qui met un terme aux fonctions importantes de ce ministre ; on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *pensionnaire* ne lui fut donné que du tems que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adsessor jurisperitus*, Mercula *advocatus generalis* ; Matthæus professeur à Leyde, *consiliarius pensionnarius*, qui est la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Pensionnaire, se dit aussi du premier ministre de la régence de chaque ville dans la province d'Hollande, *V.* PROVINCE.

Sa charge consiste à donner son avis sur les matieres qui ont rapport au gouvernement, soit de la ville en particulier, ou de l'état en général ; & dans les assemblées des états des province, il parle en faveur de sa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *pensionnaires* n'est pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent seulement leur avis, & ils ne se trouvent jamais aux assemblées des magistrats, à-moins qu'ils n'y soient expressément appellés ; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours ; & dans d'autres, ils font même des propositions de la part des bourguemestres, & tirent leurs conclusions. On les appelle *pensionnaires*, à cause qu'ils reçoivent des appointemens ou une pension.

Gentils-hommes pensionnaires, c'est une compagnie de gentils-hommes, dont la charge consiste à garder le roi dans sa propre maison ; c'est dans cette vue, qu'ils sont expectant dans la chambre de présence.

Henri VII. est le premier qui les ait mis sur pié ; ils sont quarante ; chacun d'eux est obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé ; de sorte qu'à proprement parler, ils composent un corps de-garde ; c'est pourquoi ils doivent passer en revue devant leurs propres officiers ; mais le roi les dispense ordinairement de ce devoir, auquel ils se sont obligés par serment. Leurs officiers sont un capitaine, un lieutenant, un enseigne, & un clerc de contrôle ; leurs armes ordinaires sont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorsqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de présence, ou quand il sort de son appartement privé de même que dans toutes les grandes solemnités. Leur pension est de cent livres sterling par an.

PENSUM, s. m. (*Littérat.*) *pensum* étoit proprement une certaine quantité de laine qu'on donnoit chaque jour aux fileuses pour leur tâche ; on la pesoit, & c'est de-là qu'on l'a nommée *pensum*, mot qu'on a depuis étendu sur ce qui est imposé comme un travail reglé & ordinaire.

PENSILVANIE, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique septentrionale, bornée au nord par le pays des Iroquois ; à l'orient par le nouveau Jersey ; au midi par le Mariland, & à l'occident par le pays des Ouasontkes ou si vous voulez, par le Canada. Elle s'étend depuis le quarantieme jusqu'au quarante-deuxieme degré de latitude ; & sa largeur est à-peu près égale, se trouvant comprise entre le 294^{d}. 50'. & le 302^{d}. *de long.*

Charles II. roi d'Angleterre, gratifia de cette province en 1681, Guillaume Pen de la secte des Quackers, homme d'un rare mérite, & qui a donné son nom à cette province. L'air y est doux & pur. Le terroir y est généralement bon. Il produit des fruits de toute espece, du froment, de l'orge, de l'avoine, du segle, des pois, des féves, toutes sortes de racines, du gibier, *&c.* Les oiseaux domestiques sont les coqs d'Inde, les faisans, les pigeons, les perdrix, *&c.* On y trouve aussi beaucoup d'oiseaux sauvages, comme cygnes, oies grises & blanches, canards, & autres. La terre est arrosée de diverses sources & de rivieres, qui abondent en poisson, comme esturgeons, aloses, anguilles, *&c.*

Les Anglois occupent dans cette province six contrées qu'ils nomment *Chester*, *Buckingham*, *Newcastle*, *Kent-Sussex*, & *Philadelphie*, qui est la capitale. L'intérieur du pays est habité par quelques nations d'Indiens, qu'on dit être au nombre d'environ six mille ames ; ce sont ces gens-là que l'illustre Pen a gagnés par ses bienfaits. Ces Indiens sont grands, bien proportionnés, hospitaliers, & d'une probité qui leur est aussi naturelle que la bravoure chez les Spartiates, & M. Pen est un second Lycurgue : „ Quoiqu'il ait eu la paix pour objet, comme Lycurgue „ a eu la guerre, ils se ressemblent dans la voie singu„ liere où ils ont mis leur peuple dans l'ascendant qu'ils „ ont eu sur des hommes libres, dans les préjugés qu'ils „ ont vaincus, dans les passions qu'ils ont soumises „. (*D. J.*)

PENTACHORDE, s. m. (*Musique des anciens.*) lyre composée de cinq cordes, dont Pollux attribue l'invention aux Scythes. On avoit sur cet instrument la consonnance de la quinte, outre celle de la tierce & de la quarte que donnoit déja le tétracorde. Il est dit du musicien Phrynis, que de sa lyre à cinq cordes il tiroit douze sortes d'harmonies, ce qui ne peut s'entendre que de douze chants ou modulations différentes, & nullement de douze accords, puisqu'il est manifeste que cinq cordes n'en peuvent former que quatre, la deuxieme, la tierce, la quarte & la quinte, d'où l'on peut tirer une preuve que ce mot *harmonie*, se prend presque toujours parmi les Grecs pour la simple modulation, le simple chant.

PENTACLE, s. m. (*Magie.*) c'est le nom que la magie des exorcismes donne à un sceau imprimé ou sur du parchemin vierge fait de peau de bouc, ou sur quelque métal, or, argent, cuivre, étain, plomb, *&c.* On ne peut faire aucune opération magique pour exorciser les esprits, sans avoir ce sceau qui contient les noms de Dieu. Le *pentacle* se fait en renfermant un triangle dans deux cercles : on lit dans ce triangle ces trois mots ; *formatio*, *reformatio*, *transformatio*. A côté du triangle est le mot *agla*, qui est très-puissant pour arrêter la malice des esprits. Il faut que la peau sur laquelle on applique le sceau soit exorcisée & bénite. On exorcise aussi l'encre & la plume, dont on se sert pour écrire les mots dont on vient de parler. Après cela on encense le *pentacle* ; on l'enferme trois jours & trois nuits dans un vase bien net enfin, on le met dans un linge ou dans un livre que l'on parfume & que l'on exorcise. Voilà les sotaises qu'on lit dans le livre intitulé *Encheiridion Leonis papæ*, ouvrage misérable, qui n'a servi qu'à gâter davantage les esprits crédules & portés à la superstition. (*D. J.*)

PENTACOSIOMEDIMNES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom donné à la premiere classe des habitants d'Athènes composée des citoyens qui avoient de revenu annuel cinq cent medimes ou mesures, tant en grains qu'en choses liquides. Comme ils étoient les plus opulens, c'étoit d'entr'eux qu'on tiroit les premiers magistrats, selon la disposition des lois de Solon.

PENTACROSTICHES, s. m. pl. (*Littérat.*) vers disposés de maniere qu'on y trouve toujours cinq acrostiches de même nom en cinq divisions de chaque vers. *Voyez* ACROSTICHE.

PENTADACTYLUS, (*Géog. anc.*) montagne d'Egypte proche du golfe arabique, selon Pline, *l. VI. ch. xxix.* Ptolomée, *l. IV. c. v.* qui en fait aussi mention la place près de Bérénice. On lui avoit donné le nom de *Pentadactylus*, à cause qu'elle s'élevoit en cinq pointes ou sommets.

PENTADECAGONE, s. m. (*Géométrie.*) *Voyez* QUINDECAGONE.

PENTAGI, *ou* PERTAGIOI, (*Géog. mod.*) ville ruinée dans la Livadie, à l'entrée du golfe de Salone. M. Spon, voyage de Grece, *tom. II p.* 26. croit que c'est l'ancienne ville Œanthéa, que Pausanias, *l. X. ch.* 38. place dans le golfe Crisséus, entre Amphissa & Naupactus. Il remarque uniquement qu'il y avoit un temple consacré à Venus & un autre consacré à Diane, dans une forêt épaisse plantée de cyprès & de pins. Les fondemens de la ville paroissent sur une presqu'île, qui est presque environnée de deux petites baies. Vers le milieu il y a une église grecque, où l'on voit le piédestal d'une statue, avec la dédicace à Jupiter restaurateur, par Aruntius Navatus. *J. O. M. restitutori Aruntius Novatus. P.* (*D. J.*)

PENTAGLOTTE, s. f. (*Gram.*) dictionnaire fait en cinq langues. La *pentaglotte* de Jean Justiniani.

PENTAGONE, s. m. *en Géométrie*, figure qui a cinq côtés & cinq angles. *Voyez* FIGURE.

Ce mot est composé de πέντε *cinq*, & γωνία, *angle*. *Voyez* POLYGONE.

Si les cinq côtés sont égaux, & que les angles le soient aussi, la figure s'appelle un *pentagone régulier* (tel que la *fig.* 47. *Géom.*) la plûpart des citadelles sont des *pentagones* réguliers. *Voyez* CITADELLE.

La propriété la plus considérable d'un *pentagone* est qu'un de ses côtés, par exemple *D E*, est égal en puissance aux côtés d'un angle & d'un décagone inscrit dans le même cercle *A B C D E*, c'est-à dire, que le quarré du côté *D E* est égal à la somme des quarrés des côtés *D a* & *D b*. *Voyez* EXAGONE & DÉCAGONE.

La surface du dodécaëdre, qui est le quatrieme corps régulier, est composée de douze *pentagones*. *Voyez* DODÉCAEDRE. *Chambers.* (*E*)

Le

Le côté du décagone étant trouvé (*art.* DÉCAGONE) on peut trouver aisément le côté du *pentagone*, puisqu'il n'y a qu'à doubler l'angle ou centre du décagone, & prendre la corde de l'arc qui soutient cet angle. On peut aussi le trouver, mais moins commodément, par la proportion ci-dessus en cherchant l'hypothénuse d'un triangle rectangle dont le rayon & le côté du décagone soient les deux côtés. *Voyez* HYPOTHENUSE.

PENTAMETRE, s. m. (*Littérat.*) dans la poésie grecque & latine sorte de vers composé de cinq piés ou mesures. *Voyez* PIÉ & VERS.

Ce mot vient du grec πέντε, *cinq*, & μέτρον, *mesure*.

Les deux premiers piés d'un vers *pentametre* peuvent être dactyles ou spondées, selon la volonté du poëte; le troisieme est toujours un spondée & les deux derniers sont anapestes. On le scande ordinairement en laissant une césure longue après le second & le quatrieme pié, ensorte que ces deux césures forment comme le cinquieme. On le joint ordinairement aux vers hexametres dans les élégies, les épitres les épigrammes, & autres petites pieces. Il n'y a point de piece composée de vers *pentametres* seuls. *Voyez* HEXAMETRE.

PENTAPHYLOIDES, s. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante qui differe de la quinte-feuille en ce que ses feuilles ne sont pas rangées en main ouverte à l'extrémité du même pédicule; leur position varie de plusieurs façons, mais elle est toujours différente de celle des feuilles de la quinte-feuille. Tournefort. *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante contient six especes, dont la principale est le *pentaphylloïdes argenteum*, *alatum*, *I. R. H.* 298, en françois, *argentine*. *Voyez* ARGENTINE.

PENTAPARTE, s. m. (*Mechaniq.*) machine à cinq poulies, dont trois sont à la partie supérieure, & deux à la partie inférieure.

PENTAPOLE, s. f. *en Géographie*; c'est proprement & en général un pays où il y a cinq villes.

Ce nom a été donné à plusieurs contrées, particulierement à la vallée où étoient les cinq villes infâmes, qui furent détruites par une pluie de feu & de pierre du tems d'Abraham. On croit communément que ce pays étoit l'endroit où est à-présent le lac Asphaltite ou la mer Morte. Sanson le place dans le voisinage de ce lac, mais sans en apporter aucune preuve. D'Herbelot l'appelle la *pentapole* des sodomites.

La plus célebre *pentapole* étoit la *pentapole* cirénaïque ou la *pentapole* d'Egypte, dont les cinq villes étoient Bérénice, Arsinoë, Ptolemaïs, Cyrene & Apollonia.

Chez les anciens géographes & historiens il est fait aussi mention de la *pentapole* de Lybie, que l'on appelle aujourd'hui *mesrata*, de la *pentapole* d'Italie, & de la *pentapole* de l'Asie mineure. *Chambers.* (*E*)

PENTAPOLE, (*Géog. anc.*) en grec πεντάπολις. Ce nom qui veut dire *cinq villes*, a été donné à plusieurs contrées, où il y avoit un pareil nombre de villes principales.

1°. *Pentapole* étoit une contrée de l'Asie mineure Herodote, *l. I. n°.* 144. dit qu'elle étoit habitée par les Doriens, & qu'elle avoit auparavant été appellée *Hexapole*. 2°. C'étoit une contrée de la Phrygie Pacatiane. 3°. C'étoit une contrée de l'Egypte, dont une des cinq villes, selon le concile de Chalcédoine, s'appelloit *Ticelia*. 4°. C'étoit enfin une ville de l'Inde au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. ij.* la place dans le golfe du Gange, au-delà de l'embouchure de ce fleuve appellée *citra Deorum*.

PENTAPOLE DU JOURDAIN, *la*, (*Géog. anc.*) l'Ecriture-sainte, *sap. x.* 6. donne ce nom à cinq villes de la Palestine; savoir, Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm, Segor. Ces cinq villes étoient condamnées à périr entierement, mais Loth obtint la conservation de Segor, autrement appellée *Bala*. Sodome, Gomorrhe, Adama, & Séboïm furent consumées par le feu du ciel; & en la place où elles étoient situées, se forma le lac Asphaltite, ou lac de Sodome. (*D. J.*)

PENTAPOLE DE LYBIE, *la*, (*Géog. anc.*) contrée d'Afrique dans la Cyrénaïque. Elle fut nommée *Pentapole*, à cause de ses cinq villes principales dont Pline, *l. V. ch.* v. nous a conservé les noms. La Cyrénaïque, dit-il, ou la *Pentapole*, est principalement célebre par ses cinq villes qui sont Bérénice, Arsinoé, Ptolémaïde, Apollonie & Cyrene.

PENTAPOLE DES PHILISTINS, *la*, (*Géog. anc*) contrée de la Palestine, & proprement le pays des Philistins. Ces peuples avoient plusieurs bourgades depuis Joppé jusqu'aux confins de l'Egypte, soit sur le bord de la mer, soit dans les terres; mais il y en avoit cinq principales, qui avoient entr'elles une alliance réciproque, & formoient comme une espece de république. Les cinq villes qui donnerent le nom de *Pentapole* à ce pays, sont Azot, Gaza, Ascalon, Gath & Accaron.

PENTAPOLITAIN, adj. qui est d'une pentapole. La doctrine de Papellius, qui commença à se répandre à Ptolémaïde dans la pentapole d'Egypte, s'appelle *pentapolitaine*.

PENTAPROSTADE, s. f. (*Hist. anc*) nom collectif des dignités des cinq premiers officiers de l'empire grec.

PENTASTICHE ou PENTASTIQUE, s. m *en Poésie*; c'est une strophe ou division d'un poëme, composée de cinq vers. *Voyez* STROPHE *ou* STANCE.

Ce mot est formé du grec πέντε, *cinq*, & de στίχος, *vers*.

PENTASTYLE, *ou* PENTASTIQUE, s. m. *en terme d'Architecture*, se dit d'un ouvrage où il y a cinq rangs de colonnes à la face de devant. *Voy.* COLONNE.

Tel fut le portique commencé par l'empereur Gallien, & qui devoit aller depuis la porte Flaminiene jusqu'au pont Milvius, c'est-à-dire; depuis le Porto del popolo jusqu'au Porte-mole.

PENTATEUQUE, s. m. (*Théolog.*) composé de πέντε, *cinq*, & de τεῦχος, *instrument*, *volume*. C'est le nom que les Grecs, & après eux les Chrétiens, ont donné aux cinq livres de Moïse, qui sont au commencement de l'ancien Testament, savoir la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, & le Deutéronome, auxquels les Juifs donnoient par excellence le nom de *loi*; parce que la partie la plus essentielle de ces livres contenoit la loi que Moïse reçut de Dieu sur le mont Sinaï.

Une possession immémoriale, & des raisons détaillées par les plus habiles commentateurs de l'Ecriture, prouvent que Moïse est l'auteur du *Pentateuque*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux raisons de quelques nouveaux critiques, tels que M. Simon & M. Leclerc, qui ont contesté cet ouvrage à Moïse. On trouve, disent-ils, dans le *Pentateuque*, plusieurs choses qui ne conviennent point au tems & au caractere de ce législateur. L'auteur, *num. xij.* parle très-avantageusement de Moïse: d'ailleurs il parle toujours en troisieme personne; le Seigneur parla à Moïse & lui dit, &c. Moïse parla à Pharaon, &c. Quelle apparence que Moïse eût fait lui-même son éloge & n'eût pas parlé en premiere personne; 2°. le récit de la mort de Moïse, qui se trouve à la fin des nombres, n'est certainement pas de ce législateur, non plus que le détail de ses funérailles, & la comparaison qu'on y voit entre lui & les prophetes ses successeurs; 3°. on remarque dans le texte du *Pentateuque* quelques endroits défectueux, par exemple, *Exode xij.* 8. on voit que Moïse parle à Pharaon, sans que l'auteur marque le commencement de son discours. Le *Pentateuque* samaritain l'a suppléé, ce qu'il fait encore en beaucoup d'autres endroits: enfin on voit dans le *Pentateuque* des traits qui ne peuvent guere convenir à un homme comme Moïse, né & élevé dans l'Egypte, comme ce qu'il dit du paradis terrestre, des fleuves qui l'arrosoient & qui en sortoient, des villes de Babylone, d'Arat, de Resen, de Chalamé, de l'or du Phison, du bdellium, & de la pierre de Sohem que l'on trouvoit en ces pays-là. Ces particularités, si curieusement recueillies, semblent, dit-on, prouver que l'auteur du *Pentateuque* étoit de delà l'Euphrate: ajoûtez ce qu'il dit de l'arche de Noé, de sa construction, du lieu où elle s'arrêta, du bois dont elle fut bâtie, du bitume de Babylone, &c. (1) Ces dernieres remar-

(1) Quoiqu'on prétendit que l'histoire que Moyse nous a transmise dans le *Pentateuque*, du Paradis terrestre, des pierres précieuses, des fleuves & autres endroits qui sont au-delà de l'Euphrate, eut été puisée dans l'étroite & petite source des connoissances humaines; on ne sauroit néanmoins donner des preuves suffisantes que Moyse, né & élevé en Egypte, ne pût être l'auteur du *Pentateuque*, parce qu'il pouvoit fort bien tenir ces sortes de connoissances & autres de la tradition de ses Ancêtres. Premierement il est indubitable qu'Adam pouvoit être pleinement instruit de ces choses, autant que celui qui les avoit vues de ses propres yeux. Ce premier homme vécut avec Mathusalem 243 ans, Mathusalem 100 ans avec Sem fils de Noé, & Sem 75 ans avec Abraham; ensuite celui-ci partit de sa patrie. De-là il est aisé de comprendre avec quelle facilité la connoissance de ces choses pouvoit passer avec la religion par ses descendans jusqu'à Moyse. Mais la science de cet écrivain eut pour principe une source bien plus claire & bien plus grande que l'intelligence humaine; car l'esprit de vérité & de prophétie qui prevoit l'avenir, pénetre également dans le passé;

remarques ont fait croire à quelques-uns, que le lévite envoyé par Assaradon aux Cuthéens établis dans la Samarie, pourroit bien avoir composé le *Pentateuque*, & que les Juifs auroient pu le recevoir, avec quelques légeres différences, de la main des Samaritains: d'autres se sont imaginé que le *Pentateuque*, en l'état où nous l'avions, n'étoit que l'abrégé d'un plus grand ouvrage, composé par des écrivains publics, chargés de cette fonction chez les Juifs.

Dom Calmet, qui se propose ces objections dans son dictionnaire de la Bible, y répond par trois reflexions générales; 1°. que pour débouter Moïse de la possession où il est depuis tant de siecles de passer pour l'auteur du *Pentateuque*, possession appuyée du témoignage de la synagogue & de l'Eglise, des écrivains sacrés de l'ancien & du nouveau Testament, de Jesus Christ & des Apôtres, il faut certainement des preuves sans réplique & des démonstrations: or il est évident que les objections proposées sont fort au-dessous même de preuves solides; car 2°. les additions, les transpositions, les omissions, les confusions qu'on lui reproche, & qu'on veut bien ne pas contester, ne décident pas que Moïse ne soit pas l'auteur du livre, elles prouvent seulement que l'on y a retouché quelque chose, soit en ajoutant, soit en diminuant. Dieu a permis que les livres sacrés ne soient pas exemts de ces sortes d'altérations qui viennent de la main des copistes, ou qui sont une suite de la longueur des siecles. Si une légere addition ou quelque changement fait au texte d'un auteur suffisoit pour lui ôter son ouvrage, quel écrivain seroit sûr de demeurer en possession du sien pendant un siecle? 3°. Les systèmes de M. Leclerc & de M. Simon sont dénués de vraissemblance. Ces écrivains publics ne doivent leur existance qu'à l'imagination de M. Simon. Le prêtre ou le lévite envoyé par Assaradon aux Cuthéens ne peut être l'auteur d'un livre cité dans plusieurs ouvrages qui passent constamment pour être antérieurs au tems de ce lévite. La loi a toujours été pratiquée depuis Moïse jusqu'à la captivité; elle étoit donc écrite: on en mit un exemplaire dans l'arche & il fut trouvé sous Josias: enfin les Juifs & les Samaritains avoient trop d'éloignement les uns pour les autres pour se communiquer leurs écrits sacrés: d'ailleurs on verra ci-dessous le quel du *Pentateuque* hébreu ou du *Pentateuque* samaritain est une copie de l'autre. *Diction. de la Bible, tom. III. lettre* P, *pag.* 161 *&* 162.

Mais l'aveu qu'on fait que les additions reprochées au *Pentateuque* sont d'Esdras, qui après la captivité retoucha & mit en ordre les livres saints, donnent matiere à une autre objection des incrédules: car, disent-ils, si Esdras a ainsi travaillé sur les livres saints, quelle preuve a-t-on qu'il ne les ait pas notablement altérés, ou même totalement supposés?

Abbadie répond à cette difficulté, 1°. que les pseaumes, les prophetes, les livres de Salomon rapportent une infinité de traits comme Moïse, & par conséquent que le *Pentateuque* subsistoit avant tous ces auteurs: 2°. qu'Esdras n'a eu nul intérêt, soit personnel, soit politique, de changer la forme des livres saints: 3°. qu'il ne l'a pas fait à l'égard de ceux de Moïse, parce que sa phrase & sa maniere d'écrire est toute différente de celle de Moïse, & que d'ailleurs s'il en avoit été ainsi, il leur auroit donné une meilleure forme, selon Spinosa même, qui accuse les livres de Moïse d'être mal écrits & mal digérés: on peut voir ces réponses étendues dans Abbadie, *traité de la vérité de la Relig. chrétienne, tom. I. sect. 3. chap. xij. & xiij.*

On distingue deux *Pentateuques*, ou plutôt deux fameuses éditions du *Pentateuque*, qui se sont long-tems disputé la préférence, tant par rapport à l'ancienneté que par rapport au caractere: celui des Juifs appellé le *Pentateuque judaïque* ou *hébreu*, écrit en caractere chaldéen ou assyrien; & celui des Samaritains, écrit en caractere samaritain ou phénicien: on soutient que l'un & l'autre est l'ancien *Pentateuque* hébraïque. A considérer le texte en général, ils sont assez conformes l'un à l'autre, puisqu'ils contiennent les passages dont nous avons parlé ci-dessus, attribués aux copistes, quoique le samaritain en contienne un ou deux qui ne se rencontrent point dans l'hébreu; le premier est un passage qui se trouve dans le Deutéronome, *xxvij*. 4. où il est commandé de bâtir un autel & d'offrir des sacrifices sur le mont Ebal, ou plutôt sur le mont *Garizim*, ce qui est une interpolation manifeste, faite pour autoriser le culte des Samaritains, & montrer qu'il ne le cédoit point en antiquité au culte qu'on rendoit à Dieu dans le temple de Jérusalem. *Voy.* SAMARITAINS.

Cependant M. Whiston déclare qu'il ne voit pas la raison d'accuser de corruption sur ce point le *Pentateuque* samaritain, que ce reproche tombe plutôt sur le *Pentateuque* hébreu, & il soutient très-sérieusement que le premier est une copie très-fidele des livres de Moïse, qui vient originairement de la séparation des dix tribus, du tems de Jéroboam: mais le contraire est évident par les additions qu'on attribue à Esdras, qui vivoit plusieurs siecles après Jéroboam.

Mais la différence la plus sensible est dans les lettres ou caracteres. Le *Pentateuque* hébreu étant en caractere chaldéen ou assyrien, & le samaritain en ancien caractere phénicien; il sembleroit par-là que ce dernier est plus ancien que le premier: mais M. Prideaux pense que le *Pentateuque* des Samaritains n'est qu'une copie tirée en d'autres caracteres, sur l'exemplaire composé ou réparé par Esdras; 1°. parce que toutes les interprétations de l'édition d'Esdras s'y trouvent; 2°. par l'inattention que l'on a eu d'y mettre des lettres semblables à celles de l'alphabet hébreu, qui n'ont rien de commun avec les lettres de l'alphabet samaritain, variations qui ne sont venues que de ce qu'on a transcrit le *Pentateuque* de l'hébreu vulgaire en samaritain, & non du samaritain en hébreu.

Ajoutez à cela que Mrs Simon, Allix, & plusieurs autres savans, prétendent que le caractere chaldéen ou assyrien a toujours été en usage parmi les Juifs, & que le samaritain ou ancien caractere phénicien n'avoit jamais été usité parmi eux avant la captivité, de quelque maniere que ce fut, ni dans les livres ni sur les médailles.

Usserius pense que le *Pentateuque* samaritain a été corrompu par un certain Dosithée, dont parle Origene, & M. Dupin croit que c'est l'ouvrage de quelque samaritain moderne qui l'a compilé de divers exemplaires des Juifs répandus dans la Palestine & dans la Babylonie, aussi bien que de la version des Septante, parce qu'il est quelquefois conforme à l'hébreu & quelquefois au grec: mais il s'en éloigne aussi fort souvent. Le texte samaritain avoit été inconnu depuis le tems d'Origene & de saint Jérôme, qui en avoient quelquefois fait mention. Dans les derniers siecles on en rapporta quelques exemplaires d'Orient, & le pere Morin en fit imprimer un en 1631, qu'on trouve dans la Polyglotte de le Jai, & plus correct dans celle de Walton. La comparaison qu'on en a faite avec le texte hébreu, a fait penser à plusieurs savans qu'il étoit plus pur & plus ancien que celui-ci: de ce nombre sont le pere Morin & M. Simon. Le commun des théologiens pense que le *Pentateuque* samaritain & celui des Juifs ne sont qu'un seul & même ouvrage, écrit en la même langue, mais en caracteres différens; & que les diversités qui se rencontrent entre ces deux textes, ne viennent que de l'inadvertance ou de la négligence des copistes, ou de l'affectation des Samaritains qui y ont glissé certaines choses conformes à leurs intérêts & à leurs prétentions; que ces additions y ont été faites après coup, & qu'originairement ces deux exemplaires étoient entierement conformes: suivant cela il faut dire que le *Pentateuque* des Juifs est préférable à celui des Samaritains, comme étant exemt des altérations qui se rencontrent dans ce dernier. Calmet, *Diction. de la Bible, tom. III. lettre* S, *au mot* Samaritain, *pag.* 454. *dissert. sur le* Pentateuque.

Nous terminerons cet article par le récit de ce que pratiquent les Juifs dans la lecture du *Pentateuque*. Ils sont obligés de le lire tout entier chaque année, & le divisent en paragraphes ou sections, qu'ils distinguent en grandes & petites. Les grandes comprennent ce qu'on a accoutumé de lire dans une semaine, il y en a cinquante-quatre, parce que dans les années intercalaires des Juifs il y a ce nombre de semaines. Les petites sections sont divers endroits qui regardent certaines matieres. Les Juifs appellent quelques-unes de ces sections, soit grandes

passé; & son assistance n'a pas moins de force dans l'un & l'autre cas, quand il les veut faire connoître au monde par le canal d'un homme. Que Moyse fût un Prophete & qu'aidé des lumieres du S. Esprit il composa ses livres, les Théologiens le démontrent suffisamment; & nous ne perdrons pas de tems à rapporter leurs preuves; nous nous bornerons au témoignage de S. Luc *xi*. 24, où J. Ch. expliquant à deux de ses disciples tout ce qu'avoient prédit de lui les Prophetes, il commença par Moyse, & continua ensuite par les autres prophetes. Moyse n'ayant donc écrit dans son *Pentateuque* que ce que l'esprit saint lui dictoit, il pouvoit fort bien, sans être né au-delà de l'Euphrate, savoir tout ce qu'il nous raconte du Paradis, des rivieres, & autres endroits. (*W*)

des soit petites, *sections ouvertes*. Celles-là commencent par un commencement de ligne: si c'est une grande section, on y marque trois fois la lettre *phé*, au-lieu que les petites n'ont qu'une lettre; & ils nomment les autres *sections fermées*, elles commencent par le milieu d'une ligne. Si elles sont grandes on y met trois *sameeh*, ou un seul si elles sont petites. Ces sections sont appellées du premier mot par lequel elles commencent: ainsi la premiere de toutes s'appelle *bereschit*, qui est le commencement de la Genèse. Chaque grande section se sous-divise en sept parties, parce qu'elles sont lues par autant de différentes personnes. C'est un prêtre qui commence, ensuite un lévite; & dans le choix des autres lecteurs, on a égard à la dignité ou à la condition des gens. Après le texte de Moïse ils lisent aussi un paragraphe de la paraphrase d'Onkelos. On a fait une semblable division des livres prophétiques dont on joint la lecture à ceux de Moïse. Le pere Lami, dont nous empruntons ceci, pense que cette division est très-ancienne chez les Juifs, & qu'elle a donné lieu à celle que l'Eglise a faite des livres saints, dans les lectures distribuées qu'on en fait dans ses offices. Quoi qu'il en soit, elle a lieu parmi les Juifs, qui marquent exactement ces sections, tant du *Pentateuque* que des livres prophetiques, dans leurs Bibles & dans leurs Calendriers. Lami de l'Oratoire, *Introduct. à l'Ecriture-sainte*.

PENTATHLE, s. m. (*Jeux des Grecs & des Rom.*) nom des cinq exercices qui composoient les jeux publics de la Grece, & ensuite de l'Italie: ces combats sont renfermés dans ce vers grec.

Ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

„ le saut, la course, le palet, le javelot, & la lutte „. On couronnoit les athletes qui avoient vaincu de suite dans ces sortes de combats; il n'y avoit qu'un seul prix pour ces cinq exercices.

L'amusement du peuple, naturellement avide de spectacles, n'est pas l'unique but que les anciens se soient proposé dans l'institution des divers exercices qui composoient les jeux publics de la Grece & de l'Italie. Ils ont eu principalement en vûe d'endurcir les corps au travail, & en leur procurant par-là une santé plus vigoureuse, de les rendre plus propres au pénible métier des armes, c'est à quoi tendoit ordinairement toute leur gymnastique, & les hommes y trouvoient des ressources merveilleuses pour l'accroissement de leurs forces & de leur agilité: ces deux qualités s'y perfectionnoient plus ou moins, suivant le choix des exercices. Il y en avoit quelques-uns par l'usage desquels le corps entier devenoit ou plus robuste ou plus souple. La *lutte*, par exemple, & le *pancrace* produisoient le premier effet; la *danse* & la *paulme* produisoient le second. Il y en avoit d'autres qui n'opéroient que sur certaines parties; c'est ainsi que les jambes acquéroient à la course une plus grande légereté; que le pugilat augmentoit la vigueur & la souplesse des bras; mais nul exercice peut-être ne les fortifioit plus efficacement que celui du disque. *Voy.* DISQUE. (*D. J.*)

PENTATONON, s. m. étoit dans *l'ancienne Musique*, le nom d'un intervalle que nous appellons aujourd'hui *sixte superflue*. *Voyez* SIXTE. Il est composé de quatre tons, d'un semi-ton majeur, & d'un semi-ton mineur, d'où lui est venu le nom de *pentatonon*, qui signifie cinq tons.

PENTAUREA, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre fabuleuse, inventée par Appollonius de Thyane, qui avoit la faculté d'attirer toutes les autres pierres, comme l'aimant attire le fer.

PENTE, s. f. terme relatif à la situation horisontale; tout ce qui s'écarte de cette situation, ensorte qu'une des parties du plan reste dans la ligne horisontale, & l'autre descende au-dessous, est en *pente*. Un corps mis sur une surface en *pente* descend de lui-même. Ce terme se prend au simple & au figuré; la *pente* de cette colline est douce; la *pente* naturelle au vice est rapide: nous avons tous une *pente* à la gourmandise, au vol, & au mensonge.

PENTE, (*Architecture.*) inclinaison peu sensible, qu'on fait ordinairement pour faciliter l'écoulement des eaux; elle est reglée à tant de lignes par toise, pour le pavé & les terres, pour les canaux des aqueducs, pour les conduites, & pour les chêneaux & gouttieres des combles.

On appelle *contre-pente*, dans le canal d'un aqueduc, ou d'un ruisseau de rue, l'interruption d'un niveau de *pente*, causée par malfaçon, ou par l'affoiblissement du terrein, ensorte que les eaux n'ayant pas leur cours libre, s'étendent ou restent dormantes.

Pente de chêneau, plâtre de couverture conduit en glacis, sous la longueur d'un chêneau, de part & d'autre, depuis son haut.

Pente de comble, c'est l'inclinaison des côtés d'un comble, qui le rend plus ou moins roide sur la hauteur par rapport à sa base. (*D. J.*)

PENTE, bande qui entoure le ciel d'un dais ou d'un lit sur le haut des rideaux; on donne le même nom aux bandes d'étoffe qu'on attache sur le bord des tablettes d'une bibliotheque.

PENTE, *tabac mis à la*, (*Fabrique de tabac.*) pendu par la queue, sur des cordes ou sur des perches, après que les feuilles ont été enficelées; dans les lieux où l'on fabrique du tabac, on a de grands ateliers couverts pour mettre les tabacs à la *pente*: c'est-là qu'ils sechent & qu'ils prennent couleur. Il ne faut pas croire néanmoins qu'on les fasse séches assez pour les mettre en poudre; on se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité, & les faire amortir ou mortifier suffisamment pour pouvoir être filés, à-peu-près comme on file le chanvre, & ensuite être mis en rôles ou rouleaux. *Savary*. (*D. J.*)

PENTECOMARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) en général un gouverneur de cinq bourgs.

PENTECOULORE, s. m. (*Hist. & Marine anc.*) batiment à cinquante rames.

PENTECOSTALES, s. f. pl. (*Théol.*) étoient autrefois en Angleterre des offrandes pieuses que les paroissiens faisoient à leurs curés à la fête de la Pentecôte, & que les églises ou paroisses inférieures faisoient aussi quelquefois dans le même tems à l'église mere ou principale. *Voyez* OFFRANDE *ou* OBLATION.

Ces offrandes s'appelloient aussi *deniers pentecostaux*, & on les divisoit en quatre parties, dont l'une étoit pour le curé, la seconde pour les pauvres, la troisieme pour les réparations de l'église, & la quatrieme pour l'évêque du diocèse.

PENTECOSTAIN, s. m. livre ecclésiastique des Grecs qui contenoit leur office depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte.

PENTECOTE, s. f. (*Théolog.*) fête solemnelle qu'on célebre dans l'Eglise chrétienne le cinquantieme jour après Pâque, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, rapportée dans les *actes*, *ch. ij. v. 1. & suiv.*

Ce mot vient du grec πεντηκοστὴ, *quinquagesimus*, cinquantieme, parce que la *Pentecôte* se célebre cinquante jours après Pâque.

Dans la primitive Eglise, la *Pentecôte* finissoit le tems paschal ou le tems de Pâque; & Tertullien & S. Jérôme remarquent que durant tout ce tems on célébroit l'office debout, & qu'il n'étoit pas permis de jeûner, &c.

Les Juifs ont aussi une fête appellée *Pentecôte*, qu'ils solemnisent cinquante jours après Pâque, en mémoire de ce que cinquante jours après leur sortie d'Egypte, Dieu donna à leurs peres la loi sur le mont Sinaï par le ministere de Moïse. Ils la nomment *la fête des semaines*, parce qu'on la célebre à la fin des sept semaines qui suivent Pâque, ou *le jour des prémices*, parce qu'on y offroit les prémices du froment, dont la moisson commençoit alors, selon quelques-uns, & selon d'autres, s'achevoit. Ces prémices consistoient en deux pains levés, de deux assarons de farine, ou de trois pintes de farine chacun, non par chaque famille, mais au nom de toute la nation, comme l'insinue Josephe, *Antiq. liv. III. ch. x.* On immoloit aussi différentes victimes, comme deux veaux & un bélier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, & un bouc pour le péché. *Num. xxviij. 27.*

Les Juifs modernes célebrent la *Pentecôte* pendant deux jours qui sont gardés comme les fêtes de Pâque; c'est-à-dire qu'on s'abstient de tout travail, & qu'on ne traite d'aucune affaire, excepté qu'on peut toucher au feu & apprêter à manger. Ils tiennent par tradition que la loi a été donnée ce jour-là sur le mont Sinaï; c'est pourquoi ils ont coutume d'orner la synagogue & les autres lieux où l'on fait la lecture de la loi, & même leurs maisons, avec des roses; des couronnes de fleurs & des festons, pour représenter, disent-ils, la verdure dont le mont Sinaï étoit revêtu dans cette saison. Le soir du second jour de la fête on fait l'*abdala*. *Voyez* ABDALA *ou* HABDALA. Leon *de Moden. cerém. des Juifs*, *part. III. ch. iv.*

Buxtorf ajoute à ces pratiques quelques autres cérémonies particulieres & propres aux Juifs d'Allemagne; comme de faire un gâteau fort épais, composé de sept couches de pâte, qu'ils appellent *sinai*, &, selon eux, ces sept épaisseurs de pâte représentent les sept cieux que

Dieu

Dieu fut obligé de remonter depuis le sommet de cette montagne jusqu'au ciel des cieux où il fait sa demeure. Buxtorf, *Imag. Jud. apud Calmet, Diction. de la Bible, tom. III. lettre P*, au mot *Pentecôte*.

PENTELICUM MARMOR, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à un marbre statuaire d'un beau blanc, & en masses fort grandes.

PENTESYRINGUE, s. f. (*Littérat.*) machine de bois à cinq trous où l'on entravoit chez les Grecs, les jambes, les bras & la tête des criminels, afin qu'ils ne pussent se remuer. Aristote, *liv. III. c. x.* en parlant d'un orateur célebre, nommé Peusippe, qui quoique paralytique, tâchoit de brouiller l'état, ajoute, il est étrange que cet homme arrêté par une maladie pire que la *pentesyringue*, ait l'esprit si remuant. Cette métaphore agréable en grec, perd sa grace dans notre langue, parce que des figures qui représentent des images ne touchent point les personnes à qui ces images sont inconnues. (*D. J.*)

PENTEXOCHE, (*Hist. nat.*) nom donné à une pierre semblable à une nesle.

PENTHEMIMERIS, dans la poésie greque & latine, c'est une partie d'un vers composé de deux piés & d'une syllabe longue: comme,

Nos patri | æ fi | nes, &c.

Ce mot est grec *πενθημιμερής*, & formé de *πέντε*, *cinq*, de *ἡμισυς*, *moitié*, & de *μέρος*, *partie*, c'est-à-dire cinq demi-mesures, chaque pié, dans la poésie greque, étant composé de deux demi-mesures, & la syllabe longue en formant une. *Voyez* CESURE.

PENTHESE, s. f. (*Hist. ecclés.*) on a donné ce nom dans l'église d'Orient à la fête de la Purification, qui se célebre le 2 Février.

PENTHIEVRE, (*Géog. mod.*) ancien comté dans la Bretagne, érigé en duché pairie par Charles IX. l'an 1569, en faveur de Sébastien de Luxembourg. Cette pairie appartient aujourd'hui à M. le duc de Penthievre, & comprend les terres de Guincamp, Moncontour, la Roche-Emard, Lamballe, Lanion & Jugon.

PENTHORUM, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnæus. Le calice est très-petit, durable, & composé d'une seule feuille divisée dans les bords en cinq segmens; il n'y a point de fleurs; les étamines sont dix filets soyeux, deux fois aussi longs que le calice, & permanens; les bossettes des étamines sont arrondies & tombent très-promptement; l'embryon du pistil est divisé en cinq parties, & se termine en cinq stiles, qui sont coniques, droits, obtus, & de la longueur des étamines; le fruit est une capsule contenant cinq loges; les graines sont nombreuses, petites & applaties. (*D. J.*)

PENTICAPÉE, (*Géog. anc.*) ville qui, suivant Strabon & d'autres, étoit la capitale du Bosphore cimmérien, & le séjour ordinaire de ses rois. Dans une médaille de Pœrisade, au revers qui représente Pallas, on trouve à la partie inférieure du siége de cette divinité le monogramme, ou le commencement du nom de *Penticapée*. Ce monogramme est singulier, le Π renferme l'A, & le renferme de maniere qu'il forme le N qui devroit le suivre; au-dessus paroît un trait qui ajoute à la premiere syllabe le T qui commence la seconde, & distingue ainsi le nom de *Penticapée* de celui des anciens Panormitains qui l'abrégeoient quelquefois sur leurs médailles par un monogramme tout semblable, mais composé des trois premieres lettres seulement. Le trident placé au-dessous du monogramme de *Penticapée*, exprime la situation de cette ville sur les bords de son détroit, à-peu-près comme nos cartes & plans géographes un peu étendus nous marquent le cours des rivieres par des fleches couchées. (*D. J.*)

PENTIERE, s. f. (*Chasse.*) espece de grand filet fait de mailles quarrées & à losanges. On prend à la *pentiere* les bécasses & autres oiseaux de passage.

PENTLAND FIRTH, (*Géog. mod.*) en latin *mare Pictium*. C'est cette partie de la mer septentrionale qui est entre le comté de Cathnef dans le nord d'Ecosse, & les Orcades, & qui a 24 milles de large. La marée y est si forte, que dans deux heures de tems les petits bâtimens la traversent.

On dit que ce détroit tire son nom du naufrage qu'y fit la flotte des Pictes, après avoir été repoussée par les habitans du comté de Cathnef d'un côté, & par ceux des Orcades de l'autre. Leurs vaisseaux furent engloutis par les tournans d'eau produits par les concours des marées opposées qui viennent de l'Océan calédonien & de la mer d'Allemagne, & des grands rochers de ces îles qui se trouvent en cet endroit. Chaque pointe de rocher fait une nouvelle marée; & ces marées agissent ensemble avec tant de violence, même quand le tems est calme, qu'on diroit que les vagues vont se joindre aux nuées, & toute la mer en est couverte d'écume. Mais rien n'est plus épouventable que lorsque dans une tempête les veaux marins sont mis en pieces contre les rochers.

Il y a deux tems où l'on peut traverser ce détroit sans danger; savoir dans le tems du reflux & dans celui de la haute marée, quoiqu'alors il y ait des tournoyemens d'eau dangereux pour les petits vaisseaux; mais les mariniers les connoissent, & sont si bien expérimentés, qu'ils les évitent, ou passent par dessus avec beaucoup d'adresse. (*D. J.*)

PENTURE, s. f. (*Serrur.*) morceau de fer plat replié en rond par un bout, pour recevoir le mammelon d'un gond, & qui attaché sur le bord d'une porte ou d'un contrevent, sert à le faire mouvoir, à l'ouvrir, où à le fermer.

Penture flamande, c'est une *penture* faite de deux barres de fer soudées l'une contre l'autre & repliées en rond, pour faire passer le gond. Après qu'elles sont soudées, on les ouvre, on les sépare l'une de l'autre autant que la porte a d'épaisseur, & on les courbe ensuite quarrément pour les faire joindre des deux côtés contre la porte. On met quelquefois des feuillages sur ces sortes de *pentures*.

PENTURE *de gouvernail*, (*Marine.*) voyez FERRURE *de gouvernail*.

PENTURE *de sabords*, voyez FERRURE.

PENTURE *à gonde*, (*Marine.*) ce sont des bandes de fer, ou des plaques qu'on cloue en quelque endroit pour y faire entrer un gond sur lequel elles se meuvent comme sur un pivot, pour s'ouvrir & se fermer. (*Z*)

PENULA, s. f. (*Littérat.*) espece de manteau des Romains, long, étroit, & qui n'étoit ouvert que par le haut. On le vétoit en passant la tête par cette ouverture, & on ne le prenoit que pour se garantir de la pluie & du froid; c'étoit proprement un manteau de campagne, quoiqu'on le portât aussi en ville dans les grands froids. Horace parle du *penula* dans son épître à Bullatius, *ep. xj. l. I.* il lui dit;

Incolumi Rhodos, & Mitylene pulchra facit quod Penula *solstitio.*

„ Si votre esprit, mon cher Bullatius, étoit dégagé des
„ passions qui le tourmentent, vous ne trouveriez pas
„ plus de plaisir à demeurer à Rhodes ou à Mitylène,
„ toutes charmantes que sont ces villes, qu'à porter un
„ gros manteau au mois de Juin „.

Spartien remarque qu'Adrien faisant la fonction de tribun du peuple, eut un heureux présage de la continuation de cette dignité dans sa personne par la perte qu'il fit de son manteau appellé *penula*, que les tribuns portoient dans le tems de pluie ou de neige, & dont les empereurs ne se servoient jamais. *Tribunus plebis factus est candido & quadrato, & iterum coss. in quo magistratu ad perpetuam tribuniciam potestatem, omen sibi factum asserit, quod* penulas *amiserit, quibus uti tribuni plebis pluviæ tempore solebant; imperatores autem nunquam.* (*D. J.*)

PÉNULTIEME, adj. (*Gramm.*) dans un ordre de choses, c'est elle qui occupe la place d'avant la derniere. La *pénultieme* leçon. Le *pénultieme* de sa classe.

PÉON, s. m. (*Poésie greq.*) c'est-à-dire *pié*. Les anciens comptoient quatre sortes de pies qui s'appelloient *péons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *Péan*. Le premier *péon* est composé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le second est composé d'une breve, une longue & deux breves, comme *resolvere*; le troisieme est composé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme est composé de trois breves & une longue, comme *temeritas*.

PÉONE, (*Jardinage.*) voyez PIVOINES.

PÉONIEN ÉPIBATE, *rythme*, (*Musique anc.*) le rythme *péonien épibate* étoit composé, 1°. d'un *frapé*, ou d'une longue; 2°. d'un *levé*, ou d'une autre longue; 3°. d'un double *frapé*, ou de deux longues; 4°. d'un *levé*, ou d'une cinquieme longue. (-|-|--|-|)

PÉONIQUE, *rythme*, (*Musique anc.*) étoit un des trois rythmes de la musique vocale des anciens; les deux autres étoient le rythme dactylique, & le rythme jambique.

On rapportoit au *rythme péonique* non-seulement les quatre peons, mais aussi tous les autres piés, dont la me-

mesure se battoit à deux tems inégaux, suivant la proportion de 3 à 2, ou de 2 à 3.

Plutarque nomme le *rythme péonique* dans la proportion sesquialtere ou de 3 à 2, composé d'une longue & de trois breves; & comme cette longue dans cet assemblage peut occuper quatre places différentes, cela forme autant de piés différens appellés *péons*: 1, 2, 3, 4, parce qu'ils étoient singulierement usités dans ces hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *poeans*. *Voyez* RYTHME & PŒAN.

PEOTE, s. f. (*Marine.*) c'est une espece de chaloupe très-légere qui est en usage parmi les Vénitiens. Comme cette sorte de petit vaisseau va d'une très-grande vitesse, ils s'en servent quand ils veulent envoyer des avis en diligence.

PÉPARETHE, (*Géog. anc.*) *Peparethus*, île de la mer Ægée sur la côte de la Macédoine, selon Ptolomée, *liv. III. ch. xiij.* qui y place une ville de même nom. Elle produisoit d'excellent vin & de très-bonnes olives. Pline, *liv. XIV. ch. vij.* dit que le médecin Apollodore conseillant le roi Ptolomée, touchant le vin qu'il devoit boire, préféra celui de *Péparethus*. Ovide. *Métam. l. VII. v.* 470. fait l'éloge des olives de cette île:

Et gyaros, nitidaque ferax Peparethos *olivæ.*

Des géographes modernes appellent cette île *Lemene*, *Saraguino*, & *Opula*

Dioclès né dans l'île de *Péparethe*, est le premier des grecs qui ait écrit de l'origine de Rome. Il vivoit avant la seconde guerre de Carthage; car Plutarque *in Romulo*, nous apprend que cet auteur avoit été copié en plusieurs endroits par Fabius Pictor.

Je dois observer en passant, que les Grecs ont eu plusieurs écrivains du nom de Dioclès. C'est Dioclès de Rhodes qui étoit auteur d'une histoire d'Eolie; le même, ou un autre Dioclès avoit fait une histoire de Perse. Diogene Laërce se sert très-souvent des vies des Philosophes écrites par un Dioclès, qui est, selon les apparences, différent de ceux dont on vient de parler. On doit encore distinguer entre les hommes de ce nom, deux Dioclès de Caryste, l'un médecin, qui vécut dans un tems peu éloigné d'Hippocrate, dont il égala presque la réputation, si l'on en croit Pline, qui le cite souvent; l'autre Dioclès de Caryste, étoit un rhéteur du tems d'Auguste, de qui Séneque fait mention dans sa premiere controverse. Dioclès d'Athenes est un poete comique souvent cité par Athénée. Dioclès d'Elée est un musicien qui ne nous est connu que par Suidas. (*D. J.*)

PEPASME, s. m. *terme de Médecine*, qui signifie l'action de digérer & de mûrir les humeurs morbifiques. *Voyez* MATURATION, DIGESTION, *&c.*

PEPASTIQUE *ou* PEPTIQUE, adj. *terme de Medecine*, c'est le nom qu'on donne à une sorte de médicament, dont la consistence est semblable à celle d'un emplâtre, & qui a la propriété de guérir les humeurs vicieuses & corrompues, en les disposant à la suppuration. *Voyez* MURISSANT & DIGESTIF.

Ce mot, ainsi que le mot *pepasme*, est formé du mot grec *πεπαίνω*, *digérer* ou *mûrir*.

Les beurres, les racines de mauve ou fleurs de lis, les oignons & les feuilles de l'oxylapathum passent pour de bons *pepastiques* ou *maturatifs*.

PEPERIN, s. m. (*Architect.*) sorte de pierre grise & rustique, dont on se sert à Rome pour bâtir.

PEPHNON, (*Géog. anc.*) ville de la Laconie, selon Etienne le géographe. Pausanias, *l. III. c. xxvj.* qui en fait une ville maritime, la met à vingt stades de Thalami, & ajoute qu'il y avoit au-devant une petite île fort semblable à un rocher, & qui s'appelloit de même nom. Je m'étonne que Pausanias ait donné le nom d'*île* à un misérable petit rocher, dont le sommet n'a pas plus d'étendue, que ce qu'il y a de terre-plein au haut de Montmartre; mais le pays natal de Castor & de Pollux méritoit d'être ennobli, & voilà pourquoi Pausanias en parle magnifiquement. (*D. J.*)

PEPIE, s. f. maladie qui attaque la volaille; elle consiste en une petite peau ou tunique blanche & déliée, qui leur vient au bout de la langue, & qui les empêche de se nourrir.

Cette maladie vient ordinairement faute d'eau, ou d'avoir bû de l'eau bourbeuse, ou mangé des alimens sales; on la guérit en arrachant la petite peau avec les doigts, & en frottant la langue avec du sel.

Les faucons en particulier sont fort sujets à cette maladie, elle leur vient sur-tout d'avoir mangé de la chair puante ou corrompue. *Voyez* FAUCON.

PEPIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) graine de certains arbres que l'on nomme particulierement *arbres fruitiers à pepin*; comme le poirier, le pommier, le coignassier & le cormier. On donne aussi le nom de *pepin* aux graines de quelques autres arbres & arbrisseaux, comme l'oranger, la vigne, le groseillier, l'épine-vinette; quoiqu'il n'y ait entre les semences de ces derniers arbres & celles des premiers, ni analogie ni ressemblance; mais l'usage a prévalu. Comme on s'est fort attaché de tout tems à semer les *pepins* des arbres fruitiers pour leur multiplication, on a donné le nom de *pepiniere* aux terreins qui servoient à semer les *pepins*. Sur la culture des différentes sortes de *pépins*, *voyez* l'article des arbres qui les produisent & le *mot* PEPINIERE.

PEPINIERE, s. f. (*Jard.*) c'est un terrein destiné à multiplier, cultiver & élever des arbres de toutes sortes, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être placés à demeure. On y seme les noyaux, les pepins, les noix, les amandes, & généralement toutes les graines qui doivent servir à la multiplication des différentes especes d'arbres fruitiers, & des diverses sortes d'arbres qui sont propres à peupler les forêts, à planter les possessions rurales, & à embellir les parcs, les jardins, & les approches des châteaux & maisons de plaisance: d'où il suit que le terrein d'une *pepiniere* doit être distribué en différentes parties, relativement à la diversité de culture & à la variété des objets qu'on se propose d'y élever.

Après qu'on aura traité de la qualité du terrein propre à former une *pepiniere*, de l'exposition qui lui convient, & de l'étendue qu'elle doit avoir, on entrera dans le détail des semés & des greffes, de la culture & de la transplantation, des boutures & des branches couchées; enfin, des précautions & des soins qu'exige la premiere éducation des arbres pendant leur jeunesse.

Le terrein d'une *pepiniere* doit être de médiocre qualité; si on la plaçoit dans un sol bas, humide & gras, il y auroit autant d'inconvénient que de la mettre dans une terre seche, légere & trop superficielle. Loin de considérer en ceci le premier progrès des arbres, c'est la qualité du sol où on se propose de les mettre qu'il faut avoir principalement en vûe. Si l'on tire les arbres d'un terrein fort limonneux & trop substanciel, ils auront à courir les risques de passer dans une terre fort inférieure ou tout au-moins médiocre, & dans l'un ou l'autre cas ils languiront, dépériront ou seront long-tems à se remettre du changement. S'ils viennent au contraire, d'un mauvais fonds, d'un terrein pauvre, ingrat ou usé; les plants sont maigres, secs, & leurs racines sont foibles, minces & courtes; ce n'est pour ainsi dire, que du chevelu. De tels plants sont d'une constitution languissante qu'on ne peut rétablir, ils reprennent difficilement & ne font jamais des arbres vigoureux, quand même on les planteroit dans un bien meilleur sol. Il faut donc établir les *pepinieres* dans un terrein de moyenne qualité, qui soit de deux à trois piés de profondeur, qui ait du corps & de la substance, sans être gras ni humide; qui soit meuble, fertile & en bonne culture.

Le levant est la meilleure exposition que l'on puisse choisir pour une *pepiniere*, & il vaudroit mieux la placer au nord qu'au midi, qui est le plus mauvais aspect pour le premier progrès des arbres. La situation que l'on doit préférer ensuite, est celle des côteaux, pour éviter sur-tout l'humidité permanente qui est l'obstacle le plus contraire à la formation des arbres fruitiers, des arbres toujours verds, *&c.*

L'étendue que doit avoir une *pepiniere*, dépend de tant de circonstances, qu'on ne peut guere la déterminer qu'avec connoissance des arrangemens particuliers qui en doivent décider. Cependant en examinant la portée de chaque objet qui doit y entrer, on pourra donner une notion générale, qui sera juger de l'espace convenable au service qu'on en voudra tirer. On fait communément ce calcul, qu'un arpent royal contient quarante-huit mille quatre cens piés quarrés; qu'en mettant les jeunes plants en ligne de deux piés de distance, & les plants à un pié l'un de l'autre; un arpent en contiendra vingt-quatre mille deux cent. Mais on n'examine pas qu'il faut de l'espace pour les clôtures, les allées, les semis, & pour les places voides, parce que tout ne peut être rempli; attendu que quand on a voidé un canton, il faut le remettre en culture, qu'il y a d'ailleurs des arbres qui périssent, d'autres dont la greffe manque, d'autres aussi qui sont défectueux; qu'enfin il faut attendre plusieurs années pour greffer les sujets dont on veut faire des hautes tiges. Il faut donc compter que la moitié de l'emplacement se trouvera employé en clôtures, en allées, en semis & autres places nécessaires au service; ensorte que l'autre moitié ne pourra contenir

qu'environ douze mille plants dans la supposition des distances que l'on a dites. Mais comme il y a toujours des plants qui meurent ou qui sont défectueux, ou qui manquent à la greffe, c'est un quart à déduire: ainsi reste à neuf mille plants. Et en considérant qu'il faut trois ans pour élever un pêcher nain, quatre ou cinq ans pour un poirier nain, & sept à huit ans pour les arbres à hautes tiges; il en résulte que la mesure commune sera de cinq ans pour l'éducation des neuf mille plants, & que par conséquent, une *pepiniere* d'un arpent ne pourra produire que deux mille arbres fruitiers par an. Et en examinant encore que les filets pour certains arbres sont trop serrées à deux piés, & que les plants sont souvent trop proches à un pié pour avoir de l'aisance; il faut encore déduire un tiers du produit de la *pepiniere* qui n'ira plus qu'à quinze cens plants. Ce calcul peut conduire à déterminer, que quand on ne veut élever que des arbres fruitiers, un quart d'arpent doit suffire à un particulier qui a des jardins un peu considérables à entretenir, & qu'il faut trois ou quatre arpens à un marchand jardinier qui ne s'attache qu'à cette partie, & qui pourroit vendre tous les ans six mille plants d'arbres fruitiers. Mais si l'on veut élever en même tems des arbres forestiers & de curiosité, il faut augmenter le terrein à proportion de l'étendue des objets que l'on veut embrasser; & comme il faut six à sept ans pour former la plûpart des grands arbres & les amener au point d'être transplantés à demeure, un arpent de *pepiniere* ne pourra guere fournir par an que mille plants de ces arbres. Ainsi on peut estimer que pour faire un établissement complet de *pepiniere* où on voudroit élever de toutes sortes d'arbres, il faudroit six arpens d'emplacement qui pourroient fournir tous les ans dix à douze mille plants, sans y comprendre les jeunes plants qu'on peut tirer des semis au-delà du service de la *pepiniere*.

Les arbres fruitiers sont communément l'objet principal des *pepinieres*: si on veut se borner à ce point, on pourra diviser le terrein en six parties égales, dont la premiere sera destinée à placer le semis des différentes graines qui doivent servir au peuplement de la *pepiniere*; la seconde place sera assignée aux pêchers & aux abricotiers; la troisieme, aux cerisiers & aux pruniers; la quatrieme, aux poiriers; la cinquieme, aux pommiers; & la sixieme, aux noyers, châtaigniers, &c. mais si l'on se propose de généraliser l'objet de la *pepiniere* en y admettant de tout; il faudra comprendre dans la distribution six autres parties égales, dont la premiere qui deviendra la septieme servira à élever des mûriers blancs. Dans la huitieme, des ormes, des tilleuls, des marronniers d'inde & des peupliers. Dans la neuvieme, des arbres étrangers; dans la dixieme, des arbrisseaux curieux; dans la onzieme, des arbres toujours verds; & dans la douzieme, des arbres forestiers, parmi lesquels la charmille sera comprise. J'entrerai dans le détail de la culture de chacun de ces objets en particulier, pour éviter les répétitions, simplifier les idées autant qu'il sera possible de le faire sans prolixité.

La meilleure exposition & la terre la mieux qualifiée, doivent décider l'emplacement du semis; on entend par la meilleure exposition, celle qui a son aspect au sud-est & qui est défendue par des haies, des murs, ou de grands arbres du côté du nord; mais il ne faut pas que ces arbres couvrent le terrein de leurs branches, ni que leur racine puisse s'y étendre; ce qui feroit un double inconvénient, pire que le défaut d'abri. La qualification de la terre consiste à ce qu'elle soit la plus saine, la plus légere & la plus meuble de l'emplacement dont on employera pour le semis une sixieme partie, quand il s'agira d'une petite *pepiniere* & seulement la douzieme partie environ, pour une grande *pepiniere*, attendu que l'on seme la plûpart des graines des grands arbres dans la place même où ils doivent être élevés, & qu'il faut peu de plants pour le renouvellement de ces sortes d'arbres qui sont longtems à se former.

On peut aussi préserver le canton du semis, & favoriser ses progrès, en l'environnant d'une palissade dont la hauteur se détermine par l'étendue du semis; cette palissade doit être formée pour le mieux avec des arbres toujours verds qui donnent en tout tems le même abri.

Il sera encore très-à-propos de distribuer le terrein du semis en six parties, dont la premiere servira pour les noyaux des différens arbres fruitiers de ce genre; la seconde pour les pepins des pommiers, &c. La troisieme pour les graines des arbrisseaux; la quatrieme pour celle des grands arbres qui levent la premiere année; la cinquieme pour les semences des arbres qui ne levent que la seconde année; & la sixieme pour les arbres toujours verds qui se plairont dans la place la plus mal exposée & la moins défendue.

Le canton du semis n'exige pas autant de profondeur de terre que le reste de la *pepiniere*; il suffira de l'avoir fait défoncer d'un pié & demi: du reste ce terrein doit être en bonne culture depuis un an, bien nettoyé de pierres, de mauvaises herbes, &c. & il est à-propos, pour la facilité de la culture, de le distribuer en planches de quatre piés de largeur, dont les sentiers de séparation donneront au-moins 15 pouces d'aisance pour le service. Sur la façon de semer on peut observer que c'est un mauvais usage de répandre les graines à plein-champ; cette pratique est sujette à un double inconvénient: d'abord l'impossibilité de remuer la terre autour des jeunes plants épars, & ensuite la difficulté de démêler & enlever les mauvaises herbes parmi les bons plants. Il est donc bien plus avantageux de semer les graines en rangées; il est indifférent de les diriger sur la longueur ou la largeur des planches, pourvu qu'on laisse depuis six pouces jusqu'à un pié de distance entre les rayons, relativement au plus ou moins de progrès des arbres pendant les deux ou trois premieres années. Si l'on seme les graines en rayons, il faudra donner à ces rayons une profondeur proportionnée au volume de la graine; pour les plus grosses on creusera le rayon de deux à trois pouces; pour les moyennes, il suffira de faire un sillon de la façon qu'on le pratique pour semer de pois; & dans ces deux derniers cas on recouvre & on nivelle le terrein avec le rateau. Mais à l'égard des menues graines, il y faut plus d'attention: le rayon ne doit avoir qu'un pouce de profondeur; & après que les graines y seront semées, on les recouvrira avec le terreau le plus fin & le plus consommé, que l'on répandra soigneusement avec la main, ensorte que les graines n'en soient couvertes que de l'épaisseur d'un demi-pouce; & on se dispensera de niveler le terrein, afin que l'humidité puisse mieux se rassembler & se conserver autour des graines.

On peut semer en différens tems, & c'est une circonstance qui mérite de l'attention. Il y a des graines qui mûrissent dès l'été: on pourroit les semer aussi-tôt après leur maturité, si l'on n'avoit à craindre de les voir germer & pousser avant l'hiver, dont les intempéries en détruiroient un grand nombre; il vaut mieux remettre cette opération à l'automne ou au printems. Entre ces deux partis, le volume de la graine doit décider. La fin d'Octobre & le mois de Novembre sera le tems convenable pour les grosses graines, & même pour les médiocres; mais il faut attendre le commencement du printems pour toutes les menues graines, sur-tout celles des arbres résineux. Il y a cependant des précautions à prendre pour faire attendre les graines, dont la plûpart ne se conservent qu'en les mettant dans la terre ou du sable en un endroit sec & abrité. On ne peut entrer ici dans tout ce détail, non plus que dans la distinction de quelques especes d'arbres qui étant délicats dans leur jeunesse, demandent à être abrités pendant les premiers hivers; pour s'en instruire, on pourra recourir à l'article de chaque arbre en particulier. On conçoit bien au surplus qu'il faut arroser les semis dans les tems de hâle & de sécheresse, les sarcler, bequiller, cultiver, &c. A l'égard du tems & de la force auxquels les jeunes plants doivent être mis en *pepiniere*, on en parlera dans les différens articles qui suivent.

Les pêchers & les abricotiers, après le semis, doivent occuper la meilleure place de la *pepiniere*, & toujours la plus saine; ce n'est que pour la curiosité que l'on s'avise de faire venir ces arbres de noyau, c'est-à-dire pour se procurer de nouvelles variétés, car il n'y a que cinq ou six especes de pêches dont les noyaux perpétuent l'espece. D'ailleurs ces arbres lorsqu'ils sont francs ne durent pas long-tems; l'usage est de les greffer pour les accélerer, les perfectionner & les faire durer. Comme on ne plante pas à beaucoup près autant d'abricotiers que de pêchers, ces premiers ne doivent occuper qu'une petite partie du quarré destiné à ces deux especes d'arbres, & en général on ne doit former que le quart de ces arbres pour le plein-vent. Les sujets propres à greffer l'abricotier & le pêcher, sont les pruniers de damas, de cerisette & de saint Julien, l'amandier, les plants venus des noyaux d'abricot & de pêcher; il y a des especes d'abricotiers & de pêchers qui réussissent mieux sur quelques-uns de ces sujets que sur d'autres. Le terrein sec ou humide dans lequel on se propose de placer ces arbres à demeure, doit aussi servir de regle pour la qualité des sujets: c'est sur toutes ces circonstances qu'il faut se déterminer pour le choix du sujet. On plante ces sujets en files éloignées l'une de l'autre depuis deux piés jusqu'à trois, selon l'aisance que l'on peut leur donner: on place dans ces lignes les plants depuis un pié jusqu'à deux de distance. Le mois de Novembre est le tems le plus propre à faire cette plantation:

on

on les rabat à six ou huit pouces pour les greffer ensuite en écusson au mois d'Août de la seconde année. A l'égard des noyaux de pêches & d'abricots, ainsi que les amandes, il vaut mieux les semer en place, & dans ce cas on pourra les greffer la même année: le tout pour former des arbres nains. Quant aux sujets que l'on veut élever pour le plein-vent, il ne faudra les greffer à hauteur de tige qu'au bout de quatre, cinq, ou six ans, lorsqu'ils auront pris une force suffisante. Tous ces arbres doivent se tirer de la *pepiniere* après qu'ils ont un an de greffe; celles qui ont poussé trop vigoureusement sont autant à rejetter que celles qui sont trop foibles; on doit préférer à cet égard les pousses d'une force médiocre. Il reste à observer que les amandes douces à coquille dure sont les meilleures pour former des sujets propres à la greffe, & que les amandes douces à coquille tendre sont bien moins convenables, parce que les plants qui en viennent sont plus sujets à la gomme.

Les cerisiers & les pruniers seront placés ensuite. Les sujets propres à greffer le cerisier sont le mérisier pour élever de grands arbres, & le cerisier mahaleb, que l'on nomme *canot* en Bourgogne, & *canout* à Orléans, pour former des plants d'un médiocre volume. On rejette pour sujet la cerise rouge commune, parce qu'elle n'est pas de durée, & que ses racines poussent des rejettons. On tire ces sujets du semis au bout de deux ans, pour être plantés en *pepiniere* dans les distances expliquées à l'article précédent; & on peut les greffer dans l'année suivante en écusson à œil dormant, soit pour avoir des arbres nains, ou pour les laisser venir à haute tige avec le tems; mais on peut attendre aussi que la tige des sujets soit formée, pour les greffer alors à la hauteur de six ou sept piés. A l'égard du prunier, on le multiplie également par la greffe sur des sujets de damas noir, de cerisette ou de saint Julien. On tire aussi ces sujets du semis à l'âge de deux ans: on les plante & on les espace dans le tems & de la façon qui a été ci-dessus expliquée; ensuite on les greffe en écusson ou en fente, lorsqu'ils ont pris une grosseur suffisante.

Le poirier se multiplie aussi par la greffe en fente ou en écusson, sur franc ou sur coignassier: on nomme *francs* les sujets qui sont venus de culture en semant des pepins de poires, pour les distinguer des poiriers sauvages que l'on peut tirer du bois, mais qui ne sont pas aussi convenables que les sujets francs, parce que ces sauvageons conservent toujours une âcreté qui se communique aux fruits que l'on greffe dessus. Les sujets francs de poirier seront tirés du semis au même âge, plantés dans le même tems, reglés à pareille distance, & greffés de la façon qu'on l'a dit pour les arbres qui précedent. A l'égard des sujets de coignassier, on les éleve de deux façons: quelquefois on tire des jeunes plants aux piés d'anciens troncs de coignassier, que l'on nomme *meres*, & que l'on tient en réserve pour ce service dans un coin de la *pepiniere*; mais le plus commun usage, qui est aussi la voie la plus courte, c'est de faire des boutures. On les plante de bonne heure au printems, de la grosseur d'un petit doigt & d'un pié de long, en rangée & à pareille distance que les plants enracinés, & on les enfonce de moitié dans la terre. Il faut avoir soin pendant la premiere année de ne laisser subsister que la plus haute des branches qui ont poussé, & de supprimer tous les autres rejettons avant qu'ils aient plus de deux pouces: on les greffe en écusson sur le vieux bois la seconde année. Les poiriers greffés sur franc sont propres à former de grands arbres à plein vent car on ne se détermine à les mettre en espalier que dans les terreins secs & légers, parce qu'ils sont trop long-tems à se mettre à fruit. Les poiriers greffés sur coignassier conviennent particulierement pour les terres humides & pour l'espalier; comme on plante beaucoup plus de poiriers à ce dernier usage que pour le plein vent, la *pepiniere* doit être fournie de deux tiers de poiriers greffés sur coignassier, contre un tiers des autres. C'est qu'après deux ou trois ans de greffe que ces arbres sont en état d'être plantés à demeure.

Il est aussi d'usage de multiplier le pommier par la greffe, en fente ou en écusson, sur franc, sur le doucin, ou sur le pommier de paradis. On nomme *francs* les sujets élevés de pepins de pomme, comme on vient de le dire pour le poirier; & il y a même raison pour les préférer aux pommiers sauvages que l'on tire des bois. Il faudra aussi les conduire & les élever de la même façon. Le doucin, pour la hauteur & pour la durée, tient le milieu entre le pommier franc & le pommier de paradis. Les pommiers greffés sur le doucin ne font que des arbres d'une moyenne stature, mais ils croissent vîte & donnent promptement de beaux fruits. A l'égard du pommier de paradis, c'est un excellent sujet pour former de petits arbres qu'on peut même admettre dans les jardins d'agrément. Le doucin & le paradis viennent aisément de boutures qui se plantent, comme celles du coignassier, & se greffent aussi la seconde année sur le vieux bois. Tous ces arbres ne doivent être tirés de la *pepiniere* qu'après deux ou trois ans de greffe; mais comme on prend beaucoup plus de plants greffés sur franc que sur d'autres sujets, il faut élever du double plus de ceux-ci que des autres.

Les noyers, châtaigners, & autres arbres de ce genre, s'élevent en semant les graines dans l'endroit même de la *pepiniere* où on veut les élever. Après avoir conservé ces graines dans du sable, en lieu sec pendant l'hiver, on les plante de deux pouces de profondeur & à quatre d'intervalle, dans des lignes de deux ou trois piés de distance. Après la seconde année on élague les jeunes plants, & on enleve ceux qui sont trop serrés pour garnir les places vuides, ensorte pourtant que tous les plants se trouvent au-moins à un pié de distance: on continue d'élaguer ces arbres dans les années suivantes mais avec beaucoup de ménagement, c'est-à-dire en ne retranchant les branches qu'à mesure que les arbres prennent de la force; cependant s'il y a sur une tige foible des branches qui s'élancent trop, on les coupe au trois ou quatrieme œil. Nul autre soin que d'aider ces arbres à former une tige droite; au bout de cinq ou six ans ils auront assez de grosseur & d'élévation pour être transplantés à demeure.

Le mûrier blanc est d'une si grande utilité, qu'on ne sauroit trop s'attacher à le multiplier, à l'élever, & à le répandre dans tous les pays dont le terrein peut lui convenir. Sur la culture de cet arbre, on pourroit s'en tenir à renvoyer le lecteur au *mot* MURIER; mais l'objet est assez intéressant pour ne pas craindre de se répéter. On peut élever le mûrier blanc de semence ou de bouture: par le premier moyen on se procure une grande quantité de plants, mais dont les feuilles sont de petite qualité; au lieu que de l'autre façon on n'a pas une si grande quantité de plants, mais aussi on les a plus promptement & d'aussi bonnes feuilles que celles des arbres dont on a coupé les branches pour en faire des boutures. On seme la graine dans le canton de la *pepiniere* destiné au semis. Lorsque les planches dont on veut se servir sont en bon état de culture & bien nivelées, on y trace en travers des rayons de six à huit pouces de distance, & d'un pouce de profondeur, en appuyant le manche du rateau sur la planche: on y semera la graine aussi épais que celle de laitue, & on la recouvrira avec du terreau de couche bien consommé, que l'on répandra avec la main sur les rayons, ensorte que les graines ne soient recouvertes que d'un demi-pouce d'épaisseur; & on laissera les planches en cet état sans les niveler. Il faut une once de graine pour semer une planche de trente piés de long, sur quatre de largeur. Le tems le plus convenable pour cette opération est le mois d'Avril, du 10 au 20, on pourra prendre la précaution de garnir les planches d'un peu de grande paille, pour ne laisser pénétrer l'air & le soleil qu'à demi, & pour empêcher que la terre ne soit battue par les arrosemens, qu'il ne faudra faire qu'au besoin, & avec bien du ménagement. Au bout d'un an les jeunes plants les plus forts, & les autres après deux ans, seront en état d'être mis en *pepiniere*, & on les plantera à un pié de distance en rangées éloignées de trois piés; au printems suivant on retranchera toutes les branches latérales, mais les autres années il ne faudra les élaguer qu'à-proportion que la principale tige prendra du soutien & de la force. Si cependant il y a sur une tige foible des branches qui s'élancent trop il faudra les couper au trois ou quatrieme œil. Quand ces arbres auront quatre ans, ils seront en état pour le plus grand nombre d'être transplantés à demeure; mais il sera plus aisé & bien plus court d'élever le mûrier blanc de bouture, qu'il sera inutile de greffer, & qu'il faudra planter dans l'endroit même où l'on se propose d'élever ces arbres. *Voyez* la façon d'élever ces boutures, au *mot* MURIER. Il n'y a que le mûrier d'Espagne qui se multiplie de graine sans que ses feuilles s'abâtardissent; à l'égard des mûriers communs que l'on éleve de semence, il n'y en a qu'un petit nombre qui aient des feuilles de bonne qualité, ensorte qu'il faut greffer ceux qui sont défectueux à cet égard: on peut les greffer à tout âge en écusson à œil dormant, ou à siflet. La meilleure feuille pour les vers & pour la soie est celle de l'arbre que l'on nomme la *reine bâtarde*. Il y a cependant de l'inconvénient à avoir des mûriers greffés on prétend que ces arbres à l'âge de 25 ou 30 ans meurent subitement, quoiqu'ils fussent dans un état florissant. On s'est plaint beaucoup dans le Languedoc, la Provence, les Cévennes, *&c.* Il y a donc un grand avantage à élever le mûrier blanc de bouture, puisque c'est la

voie la plus facile & la plus courte qui donne de beaux arbres & de longue durée.

L'orme, le tilleul, le marronnier d'inde, le peuplier *&c.* méritent de trouver place dans une grande *pepiniere*. On multiplie l'orme de semence, que l'on doit conduire de la même maniere que celle du mûrier. On éleve le tilleul de branches couchées ; il faut avoir pour cet effet dans un canton de la *pepiniere* des souches ou meres de tilleuls de l'espece d'Hollande, dont on couche les rejettons qui ont d'assez bonnes racines au bout de l'année pour être plantés en *pepinieres*. On seme sur place les marrons d'inde comme les noix, & on les conduit de la même façon. On éleve le peuplier de boutures de 12 ou 15 pouces de longueur que l'on plante sur place en rangées, & à la distance usitée pour les arbres de pareille grandeur ; le principal soin qu'on doive donner à ces arbres, c'est de les redresser & de ne les élaguer qu'avec ménagement à mesure qu'ils prennent de la force & du soutien. Mais on greffe sur l'orme comme en écusson, soit à la pousse ou à l'œil dormant, les especes curieuses de ce genre d'arbre. Comme l'orme ne pointe pas aisément, & qu'il est sujet à se garnir d'une trop grande quantité de menues branches qui le chiffonnent, il faudra les couper entierement après la troisieme année à un pouce de terre ; on ne leur laissera ensuite qu'un rejetton qui s'élevera promptement au bout de cinq ou six ans. La plûpart de tous ces arbres seront en état d'être placés à demeure : savoir le peuplier à cinq ans, l'orme à six, le tilleul à sept, & le marronnier à huit ans.

Les arbres étrangers doivent être élevés & conduits relativement à la grosseur de leurs graines. Les plus grosses, comme le gland, peuvent être semées dans le canton même de la *pepiniere* où l'on se propose de les cultiver : à l'égard des plus menues & même des médiocres, il faudra les élever dans le semis ; & comme partie de ces arbres sont assez délicats pour exiger qu'on les garantisse des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers, il sera à propos de les semer dans des terreins ou dans des caisses plates, pour les serrer sous quelqu'abri durant la saison rigoureuse. Ces différens arbres se mettent en *pepiniere* à mesure qu'ils acquierent une force suffisante. La plûpart de ces graines levent la premiere année, d'autres ne paroissent qu'à la seconde, & quelques-unes ne viennent complétement que la troisieme ; il faut que la patience engage à les soigner & à les attendre. Il y a tant de variété dans le progrès de ces arbres & dans la façon de les conduire, qu'il n'est pas possible d'entrer dans aucun détail à ce sujet.

Les arbrisseaux curieux doivent avoir leur canton particulier ; ils seroient retardés & souvent étouffés par les grands arbres si on les mettoit avec eux ; & d'ailleurs on peut serrer davantage les arbrisseaux, tant pour les ranger que pour la distance d'un plant à l'autre. Du reste on doit leur appliquer ce qui a été observé sur les grands arbres.

Les arbres toujours verds doivent nécessairement être placés séparément de ceux qui quittent leurs feuilles, moins pour éviter la bigarrure & faire une sorte d'agrément, que parce que ces arbres veulent être soignés différemment des autres. Les arbres toujours verds demandent l'exposition la plus fraîche, la plus ombragée, & la mieux tournée au nord, néanmoins il faut les placer sainement car ils craignent l'humidité sur toutes choses ; mêmes conseils pour les distinctions à faire sur le semis des graines, sur les attentions pour les préserver, & sur l'âge de les tirer du semis ; mais il n'en est pas de même sur la saison propre à les planter en *pepiniere*. Ces arbres se conduisent tout différemment de ceux qui quittent leurs feuilles : ceux-ci doivent se planter en automne où de bonne heure au printems ; la transplantation des arbres toujours verds ne se doit faire au contraire que dans des saisons douces & assurées, c'est-à-dire immédiatement avant la seve ; dans le tems de son repos, & quand elle cesse d'être en mouvement. Ces circonstances se trouvent communément dans le commencement des mois d'Avril, de Juillet & de Septembre : il faut profiter dans ces saisons d'un tems sombre & humide pour les changer de place ; cette opération ne leur réussit généralement que pendant leur premiere jeunesse, encore doit-on les planter le plus qu'il est possible avec la motte de terre à leur pié ; & une précaution encore plus indispensable, c'est de les couvrir de paille & de les arroser habituellement, mais modérément, jusqu'à ce que leur reprise soit assurée. Il suit de-là qu'on ne peut les laisser long-tems en *pepiniere* & qu'il faut les mettre à demeure le plûtôt que l'on peut.

Enfin les arbres forestiers seront placés dans le restant de la *pepiniere* : on se conformera, pour la façon de les élever & de les conduire, sur la qualité des graines & sur la nature des arbres, relativement à ce qui vient d'être dit sur les arbres étrangers.

Il reste à parler de la culture nécessaire à la *pepiniere*, qui consiste sur-tout en trois labours légers par an, qui doivent être faits très-légerement avec une pioche pointue, & non avec la bêche, qui endommageroit les racines des jeunes plants ; mais le principal objet à cet égard doit être d'empêcher les mauvaises herbes : on peut les comparer à des insectes qui sont d'autant plus voraces que leur vie est de courte durée. Les herbes de toutes sortes interceptent les petites pluies, les rosées, les vapeurs, *&c.* & elles pompent évidemment les sucs, les sels, & l'humidité de la terre ; ensorte qu'on doit regarder l'herbe comme le fléau des jeunes arbres, & surtout des nouvelles plantations. Un autre soin essentiel, c'est l'élaguement qu'exigent les différens arbres. La plus forte taille se doit faire après les grands froids passés : on doit ensuite les visiter durant la belle saison, pour retrancher, accourcir & émondre les branches folles, nuisibles ou superflues, avec cette attention pourtant de traiter les arbres toujours verds avec beaucoup de réserve à cet égard ; on doit leur laisser plus de branches qu'on ne leur en ôte. Il faut aussi conserver aux arbrisseaux fleurissans leur figure naturelle en buisson, pour les placer dans des bordures ou dans des bosquets, & diriger pour la palissade les arbres qui y sont destinés. Enfin la grande attention du jardinier doit se porter à surveiller continuellement les écussons qui exigent absolument des soins habituels.

PEPITES, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) en espagnol *pepitas* : ce sont des masses d'or vierge, que l'on trouve dans quelques mines du Chily, du Potosi & du Pérou, mais particulierement dans les lavaderos ou dans certaines couches de terre de ce premier royaume. Il est assez ordinaire de voir des *pepites* de 4, de 6, de 8 & de 10 marcs ; les plus grosses dont les Espagnols conservent la mémoire sont les deux qui furent trouvées dans un lavadero de la province de Guiane près de Lima l'une étoit de 64 marcs, l'autre de 45. Cette derniere avoit cela de singulier, qu'on y trouvoit de l'or de trois titres différens ; il y en avoit de 11, de 18 & de 21 carats. *Voyez* OR.

PEPLUS minor, s. m. (*Botan.*) espece de tithymale, nommée par Tournefort *tithymalus annuus folio rotundiore acuminato* ; en effet ses feuilles sont presque rondes, ou peu pointues : ses fleurs sont des godets découpés en plusieurs quartiers ; il leur succede, quand elles sont tombées, de petits fruits lisses, relevés de trois coins & divisés en trois cellules remplies chacune d'une semence oblongue : sa racine est menue, fibrée. Toute la plante jette du lait quand on la rompt, & ce lait est un si violent purgatif, qu'on ne l'emploie qu'extérieurement pour faire tomber les verrues. (*D. J.*)

PEPLUS, s. m. (*Antiq. rom.*) πέπλος, habit de femme ou de déesse. Manteau léger, sans manches, brodé ou broché d'or ou de pourpre, attaché avec des agraffes sur l'épaule ou sur le bras.

Voilà l'habillement dont on paroit anciennement les statues, ou autres représentations des dieux & des déesses. C'est pour cela qu'Homere donne l'épithete de divin au *peplus* de Vénus, & dit que les graces l'avoient fait de leurs propres doigts.

On voit dans les monumens anciens que les *pepli* s'attachoient par des agraffes, *per fibulas*, tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur la gauche, quelquefois sur les deux épaules, & souvent au-dessous des mamelles sur le bras droit ; d'où il paroît qu'Eustathe n'a pas assez consulté les antiques, quand il prétend que le *peplus* couvroit toujours le côté gauche, & que ses deux ailes, comme il les nomme, du devant & du derriere, ne s'attachoient ensemble que du côté droit.

Le nom de *voile* fut donné à tous les *pepli* consacrés aux divinités célestes : témoin ce que dit Virgile du fameux *peplus* de Minerve à Athènes, *tale deæ velum solemni in tempore portant* ; aussi dans Porphyre, le ciel est appellé *peplos* comme le voile des dieux.

Ces *pepli* n'étoient pas toujours traînans : mais quelquefois retroussés, ou même attachés par des ceintures. Ils laissoient communément une partie du corps nud & à découvert, comme chez les Lacédémoniens, qui les attachoient par des agraffes sur les deux épaules. Aussi quand Homere dit de Minerve, qu'elle se développa de son *peplus* pour endosser le harnois ; ce poëte par ces paroles nous la représente toute nue, ce qui n'étoit pas une chose nouvelle à cette déesse, puisqu'il en coûta la vûe à Tyresias.

Après

Après tout, les *pepli* n'ont pas seulement été donnés aux femmes & aux déesses, mais aussi aux dieux & aux hommes : c'est ce qu'on peut recueillir des monumens anciens qui nous restent, indépendamment du témoignage d'Eschyle, de Théocrite, & autres. Dans Sophocle, le manteau fatal que Déjanire envoie à Hercule, y est souvent appellé du nom de *peplos* ; & Eustathius qui en fait la remarque, cite encore à ce sujet Euripide. Eschyle parle des *pepli* du roi de Perse, & Xénophon de ceux de l'arménien Tigranes. Synésius appelle du nom de *peplos* la robe triomphale des Romains. Je ne dis rien du *peplos* des époux & des épouses.

Du reste nous savons que ces *pepli* étoient d'ordinaire blancs. On les faisoit dans l'Orient de byssus, & ils formoient une étoffe très-légere. Il faut encore ajouter qu'on les faisoit de diverses couleurs, *versicolores* ; desorte que dans Homere, la mere d'Hector cherche d'offrir à Minerve celui qui se trouveroit être le plus grand & le plus bigarré, c'est aussi ce que fait Hélene à l'égard de Télémaque dans l'Odyssée. De-là vient qu'Eschyle désigne un *peplus* par le mot de ποικίλμα, à cause de sa bigarrure, *variis liciis textus* ; mais indépendamment de la couleur, le *peplus* étoit d'ordinaire brodé, frangé, & tissu d'or & de pourpre. Tels étoient sur-tout ces *pepli barbarici* dont parle Eschyle, & qu'il représente fort différens de ceux qui étoient usités en Grece, *pepli dorici*.

Enfin le mot de *peplus* signifie quelquefois un drap mortuaire ; mais alors ils étoient très-simples & sans bigarrure, du-moins chez les Grecs ; Eschyle, dans son Agamemnon, dit que le *peplus* dont Patrocle fut enveloppé, étoit simple, sans bigarrure ; au lieu que quand il parle des funérailles d'Hector, il lui donne un *peplus* ou drap mortuaire teint de pourpre ainsi qu'il pouvoit convenir à un barbare à l'égard des Grecs. Tous ces faits sont justifiés par une infinité de passages, qu'il eût été trop long de citer ici.

Acésée, fameux brodeur de Patare en Lycie, fut celui qui fit pour la Pallas des Athéniens le voile sacré, que les Grecs nommoient *peplone*. C'étoit un homme admirable en son genre. Minerve elle-même avoit doué à ses mains une grace divine. (*D. J.*)

PEPLUS *de Minerve*, (*Littérat.*) *Lisez* ce qu'on a dit au mot PEPLUS ; j'ajouterai seulement que le *peplum* de Minerve étoit une robe blanche sans manches, & toute brochée d'or, sur laquelle on voyoit représentées les grandes actions de la déesse, de Jupiter & des héros. On portoit ce *peplus* dans les processions des grandes panathénées, qui se faisoient tous les cinq ans ; ou plutôt on transportoit ce voile célebre sur un vaisseau le long du Céramique, jusqu'au temple de Cérès, d'où on le remenoit aussi-tôt pour le conserver dans la citadelle. Les dames romaines imiterent l'usage d'Athènes, en offrant tous les cinq ans en grande pompe une robe magnifique à Minerve. (*D. J.*)

PEPO, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *citrouille*, & dont les fleurs sont campaniformes, ouvertes & profondément découpées. Il y a deux sortes de fleurs sur cette plante ; les unes n'ont point d'embryons & sont stériles ; les autres sont fécondes & placées sur un embryon qui devient dans la suite un fruit oblong ou rond, charnu, creux dans son intérieur, & couvert quelquefois d'une écorce dure & remplie de tubercules. Ce fruit se divise souvent en trois parties, & renferme des semences applaties entourées d'une espece d'anneau, & attachées à un placenta spongieux. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PEPSIE, *pepsis*, *terme de Médecine*, qui signifie la *coction* ou *digestion* des viandes ou des humeurs du corps. *Voyez* COCTION & DIGESTION. Ce *mot* est grec, πέψις, qui signifie *bouillonnement*.

PEPTIQUE, *terme de Médecine*. *Voyez* PEPASTIQUE.

PEPUZA, (*Géog. anc.*) ville de Phrygie. Elle donna son nom aux hérétiques appellés *Pépuziens*. Ces hérétiques, dit saint Epiphane, *Theres. XLVIII. sect. xiv.* avoient une grande vénération pour un certain lieu de Phrygie, où fut bâtie autrefois la ville de *Pepuza*. Elle étoit entierement détruite du tems de saint Epiphane. La notice d'Hiéroclès attribue cette ville à la Phrygie capatiane, & lui donne le dix-huitieme rang. (*D. J.*)

PEPUZIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) ancienne secte d'hérétiques autrement appellés *Phrygiens* ou *Cataphryges*. *Voyez* CATAPHRYGES. Ils prirent le nom de *Pepuziens*, parce qu'ils prétendoient que Jesus-Christ étoit apparu à une de leurs prophétesses dans la ville de Pepuza en Phrygie, qui étoit pour eux la cité sainte. Ils attribuoient aux femmes les fonctions du sacerdoce, & enseignoient les mêmes erreurs que les Montanistes dans le onzieme siecle. *Voyez* MONTANISTES.

PEQUÉA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui se trouve dans le Brésil, & qui est de deux especes : la premiere produit un fruit semblable à l'orange, mais dont la peau est plus épaisse & dont le jus est doux comme du miel : la seconde espece passe pour fournir le bois le plus dur & incorruptible. Les Portugais le nomment *setis*.

PEQUIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville, ou, pour mieux dire, bourg de France dans la Picardie, sur la rive gauche de la Somme, à trois lieues au-dessous d'Amiens. Il est remarquable par l'entrevûe de Louis XI. roi de France, & d'Edouard, roi d'Angleterre, sur un pont qui fut fait exprès. *Long.* 19. 37. *lat.* 49. 58.

Pequigny, (*Bernardin de*) pris, comme on voit, le nom de cette petite ville, où il naquit en 1632, & se fit capucin. Il mourut à Paris en 1709, après avoir donné une exposition latine des Epîtres de S. Paul, imprimée à Paris en 1703 *in-fol.* & en françois en 1714. Il fit en françois un petit abrégé de son ouvrage qui est estimé.

PÉRAGRATION, s. f. (*Comput.*) on appelle *mois de péragration*, ou *mois périodique*, le tems que la lune est à parcourir tout le zodiaque, & à revenir au même point d'où elle étoit partie. Ce tems est de sept jours, sept heures & 43 minutes. Ce mot vient du latin *peragratio*, qui signifie *action de parcourir*. La lune a un autre mois qu'on appelle *synodique*, ou *de conjonction*, qui est de 29 jours & demi ; c'est le tems qu'elle est entre la conjonction avec le soleil, jusqu'à ce qu'elle soit revenue à la même conjonction. (*D. J.*)

PERAGU, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbrisseau du Malabar ; sa racine infusée dans du petit-lait acidulé, est estimée pour la lienterie, la colique & les tranchées qui proviennent d'inflammation ; sa poudre répandue sur les pustules les desseche ; le suc des feuilles pris intérieurement, chasse les vers des intestins. (*D. J.*)

PERAMBULATION *d'une forêt*, (*Jurisp.*) signifie en Angleterre l'arpentage ou la visite d'une forêt & de ses limites, faite par des officiers de justice, ou par d'autres nommés pour cet effet, afin de déterminer les bornes de la forêt, & de fixer ce qui est compris ou ce qui n'y est pas compris. *Voyez* PURLIEU & FORÊT.

En général le terme de *perambulation* chez les Anglois, est synonyme à ce que nous appellerions *descente sur les lieux* ; faite à l'effet d'en déterminer l'étendue, & d'en fixer les limites. Et en effet on pratique la *perambulation* en matiere de bornage, aussi-bien qu'en matiere de pur-lieu. *Voyez* BORNAGE.

PERŒTHEI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arcadie. Pausanias *liv. VIII. ch. iv.* dit qu'ils tiroient leur nom de la ville Perethus, qui ne subsistoit plus de son tems, mais parmi les ruines de laquelle on voyoit encore le temple du dieu Pan.

PERCALLE, s. f. (*Comm. des Indes.*) Les *percalles* sont des toiles de coton blanches, plus fines que grosses, qui viennent des Indes orientales, particulierement de Pontichery. Les *percalles* portent sept aunes & un quart de long, sur une aune & un huit de large.

PERCE, *Voyez* LOCHE.

PERCE, s. f. (*Luth.*) outil dont les facteurs de musettes se servent pour percer les chalumeaux ; cet instrument est composé d'une longue tige d'acier cylindrique, emmanchée par une de ses extrémités dans une poignée comme une lime ; à l'autre extrémité est une meche semblable à celle de bednets. *Voyez* BEDOUET, & *la fig. de ces instrumens*, *Pl. X. de Lutherie*, *fig.* 1. 5.

PERCE-A-MAIN, outil dont les facteurs de musettes se servent pour percer les trous qui forment les différens tons de cet instrument. *Voyez l'article* PERCE, & *la fig.* 13. *Pl. X. de Lutherie*.

Cet outil ne differe de la *perce* qu'en ce que sa tige & sa meche sont beaucoup plus courtes.

PERCE-BOURDON, représenté *Pl. X. de Lutherie*, *fig.* 8. est un outil dont les facteurs de musettes se servent pour percer les trous des bourdons. C'est une espece de foret emmanché comme une lime, que l'on appuie contre l'endroit du bourdon où on veut faire un trou, pendant que la piece d'ivoire dont le bourdon est fait, tourne sur le tour à lunette. *Voyez* TOUR A' LUNETTE & TOUR ENTRE DEUX POINTES.

PERCE-FEUILLE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) ce genre de plante est nommé *bupleuron* par Tournefort. Il y en a deux especes principales, la *perce feuille vivace* & la *perce-feuille annuelle*. La *perce-feuille vivace*, nommée par le vulgaire *oreille-de-lievre*, en anglois *the hare's-ear*, est le *bupleuron vulgatissimum*, *seu folio sub rotundo*, *I. R. H.* 309.

Sa racine est petite, ridée verdâtre, fibrée, d'un goût âcre. Elle pousse une tige à la hauteur d'un ou de deux piés, grêle, lisse, cannelée, noueuse, vuide en-dedans,

rameu-

rameuse, de couleur quelquefois rougeâtre, d'autrefois verte; ses feuilles, sur-tout celles de la tige, sont longuettes, étroites, simples, nerveuses, & rangées alternativement; ses fleurs naissent au sommet de la tige, & des rameaux en ombelles, de couleur jaune, semblables à celles du fenouil; chacune d'elles est composée de plusieurs pétales disposés en rose. Quand les fleurs sont tombées; il leur succede des semences oblongues, assez semblables à celles du persil, cannelées, grises, d'un goût âcre. Cette plante croît abondamment aux lieux montagneux, argilleux, le long des haies & parmi les broussailles; elle fleurit en Juillet & Août, & sa graine mûrit en Septembre & Octobre. Elle sert en Médecine; ses feuilles passent pour détersives & dessicatives; sa semence est réputée discussive & apéritive.

La *perce-feuille* annuelle, *bupleuron perfoliatum, rotundi-folium, annuum*, *I. R. H.* 310, ne differe de la précedente qu'en ce qu'elle est annuelle & se multiplie de graine. On lui donne des vertus astringentes. (*D. J.*)

PERCE-MOUSSE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) espece de capillaire, que Tournefort nomme *muscus capillaceus, major, pediculo & capitulo crassioribus*, *I. R. H.* 550. Sa racine est longue, menue, fibrée. Ses tiges sont hautes de quatre à six pouces, garnies dès le bas jusqu'au milieu de petites feuilles étroites, longuettes & jaunâtres; mais du milieu jusqu'au haut, ces tiges sont nues & unies. Il naît à leurs sommets une petite tête oblongue, pleine de fine poussiere qui tombe lorsque cette tête panche, & qu'elle s'ouvre à la maniere de plusieurs autres especes de *mousses*; cette poussiere est, selon toute apparence, la graine même de la plante. (*D. J.*)

PERCE-NEIGE, s. f. *narcisso-leucoium*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, composée de six pétales tantôt égaux & tantôt inégaux, & disposés en forme de cloche suspendue. Le calice de cette fleur devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences de la même forme que le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine est bulbeuse. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERCE-NEIGE, (*Mat. méd.*) l'oignon de *perce-neige* est un émétique doux, dont la vertu fut découverte par hasard, selon l'observation du D. Michel Valentin, rapporté dans les *Ephémérides d'Allemagne, année* 1727, *p.* 286. L'observateur rapporte qu'une paysanne ayant vendu des oignons de *perce-neige* en guise de ciboulette, toutes les personnes qui en mangerent furent surprises de vomissemens, qui n'eurent aucunes suites fâcheuses. (*b*)

PERCE-OREILLE, OREILLERE, *forficula auricularia*, (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte que M. Linnæus a mis dans la classe des coléopteres. Cet auteur en distingue deux especes. La premiere se trouve dans les terres ensemencées; cet insecte est alongé, il a deux longues antennes composées chacune de treize ou quatorze anneaux; le corcelet est applati, tronqué par-devant & arrondi par derriere; le milieu est noir, & le reste a une couleur plus pâle. Les élytres sont d'un roux pâle; les aîles s'étendent au-delà des élytres, & ont à leur extrémité une tache blanche ovoïde; le ventre a une couleur roussâtre; la queue est fourchue, elle a deux sortes de pointes crochues & de substance de corne qui se touchent par l'extrémité. On a donné le nom de *perce-oreille* & d'*oreillere* à cet insecte, parce qu'on prétend qu'il cherche à entrer dans les oreilles des personnes qui s'endorment sur la terre.

Le *perce-oreille* de la seconde espece se trouve dans les fumiers, il est plus petit de moitié que le précédent; il en differe principalement en ce qu'il est d'un brun châtain, & qu'il n'a que dix anneaux dans chaque antenne. *Linnæi faun. suec. insecta. an.* 1746. *Voyez* INSECTE.

PERCE-PIERRE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) plante nommée *percepier anglorum* par J. B. 3. 74. Ger. Emac. 1594. Raii, *hist. I.* 209. *synops.* 67. Boerh. *Ind. Alt.* 2. 93. mais par Tournefort, *alchimilla montana, minima*, *I. R. H.* 508. C'est, selon lui, une espece d'*alchimille* ou de *pié-de-lion*.

C'est une petite plante basse, ordinairement rampante, dont la racine est fibreuse, & qui pousse plusieurs tiges à la hauteur de la main, rondes, velues, & revêtues de petites feuilles, disposées alternativement, à l'endroit des nœuds un peu cotonneuses, & découpées en trois parties. Il sort de leurs aisselles de petites fleurs à étamines, disposées en grapes à cinq pétales; elles sont soutenues par un calice divisé en quatre parties. Quand la fleur est tombée, il lui succede de petites semences rondes, enfermées séparément dans des capsules fermées par le calice. Cette plante croît dans les lieux arides & dans les terres en friche: elle passe pour être diurétique. (*D. J.*)

PERCE-PIERRE ou FENOUIL MARIN, (*Diete & Mat. méd.*) cette plante a un goût vif & aromatique fort agréable, qui la fait employer à titre d'assaisonnement, surtout pour les marinades. Les huîtres marinées de Dieppe & des côtes voisines doivent en partie à cette plante l'agrément de leur assaisonnement. La *perce-pierre* confite au vinaigre qu'on apporte à Paris de Boulogne est fort bonne en salade, soit seule, soit employée, comme fourniture, avec la laitue & les autres plantes purement aqueuses. Elle reveille l'appetit, aide à la digestion, &c.

Cette plante est fort rarement employée à titre de remede: cependant on lui attribue les qualités apéritive, diurétique, emmenagogue, & même la lythontriptique; il est très-vraissemblable qu'elle possede en effet les premieres. Quant à la derniere, elle n'en doit évidemment la réputation, comme les saxifreges, qu'à je ne sais quelle induction tirée, on ne peut pas plus gratuitement, du sol *pierreux* où croît naturellement cette plante. (*b*)

PERCE-PIERRE, s. m. *alauda non cristata*, (*Hist. nat. Bot.*) poisson de mer lisse & sans écailles; on lui a donné le nom de *perce-pierre*, parce qu'il vit dans des trous de rochers; il differe de la coquillade en ce qu'il n'a point de protubérance sur la tête en forme de crête, ce qui lui a fait donner le nom d'*alauda non cristata. Voyez* COQUILLADE. Le *perce-pierre* a la tête petite & ronde; les dents de la mâchoire supérieure se trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche est fermée. Les yeux & l'ouverture de la bouche sont petits. Ce poisson a quatre petites nageoires près des ouïes, deux de chaque côté; une sur le dos qui s'étend presque depuis la tête jusqu'à la queue, & une autre auprès de l'anus qui s'étend aussi jusqu'à la queue. Il vit de petits poissons. Sa chair est molle & de mauvais goût. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, part. I. liv. VI. chap. Voyez* POISSON.

PERCÉ, adj. (*Archit.*) épithete qu'on donne aux ouvertures qui distribuent les jours d'une façade. Ainsi on dit qu'un pan de bois, un mur de face est bien *percé* lorsque les vuides sont bien proportionnés aux solides. On dit aussi qu'une église, un vestibule, un sallon est bien *percé* lorsque la lumiere y est répandue suffisamment & également. On dit aussi un *percé* pour une ouverture artistement pratiquée qui conduit la vûe d'un lieu dans un autre. (*D. J.*)

PERCÉ, *en terme de Blason*, se dit d'une piece qui est *percée*, & qui fait voir en elle une espece de trou.

La forme de ce trou doit s'exprimer dans le Blason: ainsi une croix qui a un trou quarré, ou qui est *percée* au centre, se blasonne *au quarré percé*, ce qui vaut mieux que de dire *au quartier percé*, comme Leigh s'exprime: on dit en France, *percé en quarré*: quand le trou est rond, il faut dire *percé en rond*. C'est ce que Gibbon nomme en latin *perforata*, à cause que tous les trous faits avec des perçoirs ou des tarieres sont ronds. Si le trou au centre est en forme de losange on dit *percé en losange*.

Tout ce qui est *percé*, c'est-à-dire le trou doit toujours être de la couleur du champ ou de l'écu, parce qu'il est naturel que le trou d'une piece laisse voir ce qui est dessous: ainsi quand on voit de semblables figures au centre d'une croix qui ne sont pas de la couleur de l'écu, on ne doit pas supposer que la croix soit *percée*, mais que cette figure est une autre piece, on doit par conséquent l'exprimer en blasonnant. *Voyez* CROIX, &c.

Bologne en Dauphiné, d'argent à une patte d'ours en pal, *percée* en rond de six pieces, 3. 2. 1.

Les macles, les rustres & les mollettes sont *percées*.

PERCEINTES, PRÉCEINTES, CEINTES, s. f. (*Marine.*) les *perceintes* sont des rebords, cordons ou pieces de bois qui regnent en-dehors le long du bordage d'un navire, & qui servent à la liaison des tillacs. *Voyez* CEINTES, *Pl. I. fig.* 2. les *perceintes* cottées 4. & *fig.* 2. les *préceintes* cottées *O. Voyez aussi Pl. IV. fig.* 1. *n°.* 163, 164, 165 & 166, les premiere, seconde, troisieme & quatrieme *perceintes*. (*Z*)

PERCEMENT, s. m. (*Archit.*) nom général qu'on donne à toute ouverture faite après coup pour la baie d'une porte ou d'une croisée, ou pour quelque autre sujet. Les *percemens* ne doivent pas se faire dans un mur mitoyen sans y appeller les voisins qui y sont intéressés. Sur quoi on doit consulter les *articles* 203 & 204 *de la coutume de Paris. Voyez* aussi MUR MITOYEN. (*D. J.*)

PERCEMENT, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines métalliques une galerie qui part du centre d'une montagne ou d'une mine que l'on exploite, & qui de-là va se terminer en pente à la surface de la terre ou dans un vallon. Il sert à écouler les eaux, & l'on a recours à ce moyen, qui est souvent fort couteux lorsque les eaux sont si abondantes que les pompes ordinai-

naires ne peuvent point suffire à les épuiser. L'on ne peut point toujours former un *percement*, cela n'est praticable que lorsque la mine qu'on exploite est au-dessus du niveau des plaines ou d'une riviere. *Voyez l'article* MINES.

PERCEPTION, s. f. (*Métaphysiq.*) la *perception*, ou l'impression occasionnée dans l'ame par l'action des sens, est la premiere opération de l'entendement: l'idée en est telle, qu'on ne peut l'acquérir par aucun discours; la seule réflexion sur ce que nous éprouvons quand nous sommes affectés de quelque sensation, peut la fournir. Les objets agiroient inutilement sur les sens, & l'ame n'en prendroit jamais connoissance, si elle n'en avoit pas la *perception*. Ainsi le premier & le moindre degré de connoissance, c'est d'appercevoir.

Mais puisque la *perception* ne vient qu'à la suite des impressions qui se font sur les sens, il est certain que ce premier degré de connoissance doit avoir plus ou moins d'étendue, selon qu'on est organisé pour recevoir plus ou moins de sensations différentes. Prenez des créatures qui soient privées de la vûe, d'autres qui le soient de la vûe & de l'ouie, & ainsi successivement; vous aurez bientôt des créatures qui étant privées de tous les sens, ne recevront aucune connoissance. Supposez au contraire, s'il est possible, de nouveaux sens dans des hommes plus parfaits que nous ne le sommes: que de *perceptions* nouvelles! par conséquent combien de connoissances à leur portée, auxquelles nous ne saurions atteindre, & sur lesquelles même nous ne saurions former des conjectures!

Nos recherches sont quelquefois d'autant plus difficiles, que leur objet est plus simple; les *perceptions* en sont un exemple. Quoi de plus facile en apparence que de décider si l'ame prend connoissance de toutes celles qu'elle éprouve? Faut-il autre chose que réfléchir sur soi-même? Pour résoudre cette question, que les philosophes ont embarassée de difficultés, qui certainement n'y ont pas été mises par la nature, nous remarquerons que, de l'aveu de tout le monde, il y a dans l'ame des *perceptions* qui n'y sont pas à son insu. Or ce sentiment qui lui en donne connoissance, je l'appellerai *conscience*. Si, comme le veut M. Locke, l'ame n'a point de *perception* dont elle ne prenne connoissance, ensorte qu'il y ait contradiction qu'une *perception* ne soit pas connue, la *perception*, & la conscience ne doivent être prises que pour une seule & même opération. Si au contraire le sentiment opposé étoit le véritable, elles seroient deux opérations distinctes; & ce seroit à la conscience, & non à la *perception*, que commenceroit proprement notre connoissance.

Entre plusieurs *perceptions* dont nous avons en même tems conscience, il nous arrive souvent d'avoir plus conscience des unes que des autres, ou d'être plus vivement avertis de leur existence. Plus même la conscience de quelques-unes augmente, plus celle des autres diminue. Que quelqu'un soit dans un spectacle où une multitude d'objets paroissent se disputer ses regards; son ame sera assaillie de quantité de *perceptions*, dont il est constant qu'elle prend connoissance: mais peu-à-peu quelques-unes lui plairont & l'intéresseront davantage; il s'y livrera donc plus volontiers. Dès là il commencera à être moins affecté par les autres. La conscience en diminuera même insensiblement jusqu'au point que, quand il reviendra à lui, il ne se souviendra pas d'en avoir pris connoissance. L'illusion qui se fait au théatre en est la preuve. Il y a des momens où la conscience ne paroît pas se partager entre l'action qui se passe & le reste du spectacle. Il sembleroit d'abord que l'illusion devroit être d'autant plus vive, qu'il y auroit moins d'objets capables de distraire. Cependant chacun a pu remarquer qu'on n'est jamais plus porté à se croire le seul témoin d'une scène intéressante, que quand le spectacle est bien rempli. C'est peut-être que le nombre, la variété & la magnificence des objets remuent les sens, échauffent, élevent l'imagination, & par là nous rendent plus propres aux impressions que le poëte veut faire naître. Peut-être encore que les spectateurs se portent mutuellement, par l'exemple qu'ils se donnent, à fixer la vûe sur la scène. Quoi qu'il en soit, cette opération par laquelle notre conscience par rapport à certaines *perceptions*, augmente si vivement, qu'elles paroissent les seules dont nous ayons pris connoissance, je l'appelle *attention*. Ainsi être attentif à une chose, c'est avoir plus conscience des *perceptions* qu'elle fait naître, que de celles que d'autres produisent, en agissant comme elle sur nos sens; & l'attention a été d'autant plus grande, qu'on se souvient moins de ces dernieres.

Je distingue donc de deux sortes de *perceptions* parmi celles dont nous avons conscience; les unes dont nous nous souvenons au-moins le moment suivant, les autres que nous oublions aussi-tôt que nous les avons eues. Cette distinction est fondée sur l'expérience que je viens d'apporter. Quelqu'un qui s'est livré à l'illusion se souviendra fort bien de l'impression qu'a fait sur lui une scène vive & touchante; mais il ne se souviendra pas toujours de celle qu'il recevoit en même tems du reste du spectacle.

On pourroit ici prendre deux sentimens différens de celui-ci. Le premier seroit de dire, que l'ame n'a point éprouvé, comme je le suppose, les *perceptions* que je lui fais oublier si promptement; ce qu'on essayeroit d'expliquer par des raisons physiques. Il est certain, diroit-on, que l'ame n'a des *perceptions* qu'autant que l'action des objets sur les sens se communique au cerveau. Or on pourroit supposer les fibres de celui-ci dans une si grande contention par l'impression qu'elles reçoivent de la scène qui cause l'illusion, qu'elles résisteroient à toute autre. D'où l'on concluroit que l'ame n'a eu d'autres *perceptions* que celles dont elle conserve le souvenir.

Mais il n'est pas vraissemblable que quand nous donnons notre attention à un objet, toutes les fibres du cerveau soient également agitées; ensorte qu'il n'en reste pas beaucoup d'autres capables de recevoir une impression différente. Il y a donc lieu de présumer qu'il se passe en nous des *perceptions* dont nous ne nous souvenons pas le moment d'après que nous les avons eues.

Le second sentiment seroit de dire qu'il ne se fait point d'impression dans les sens qui ne se communique au cerveau, & ne produise par conséquent une *perception* dans l'ame. Mais on ajouteroit qu'elle est sans conscience, ou que l'ame n'en prend point connoissance. Mais il est impossible d'avoir l'idée d'une pareille *perception*. J'aimerois autant qu'on dit que j'apperçois sans appercevoir.

Je pense donc que nous avons toujours conscience des impressions qui se font dans l'ame, mais quelquefois d'une maniere si légere, qu'un moment après nous ne nous en souvenons plus. Quelques exemples mettront ma pensée dans tout son jour.

Qu'on réfléchisse sur soi-même au sortir d'une lecture, il semblera qu'on n'a eu conscience que des idées qu'elle a fait naître; il ne paroîtra pas qu'on en ait eu davantage de la *perception* de chaque lettre, que de celle des ténebres, à chaque fois qu'on baisse involontairement la paupiere. Mais on ne se laissera pas tromper par cette apparence, si l'on fait réflexion que sans la conscience de la *perception* des lettres, on n'en auroit point eu de celle des mots, ni par conséquent des idées.

Cette expérience conduit naturellement à rendre raison d'une chose dont chacun a fait l'épreuve; c'est la vitesse étonnante avec laquelle le tems paroît quelquefois s'être écoulé: cette apparence vient de ce que nous avons oublié la plus considérable partie des *perceptions* qui se sont succédées dans notre ame.

C'est une erreur de croire que tandis que nous fermons des milliers de fois les yeux, nous ne prenions point connoissance que nous sommes dans les ténebres. Cette erreur provient de ce que la *perception* des ténebres est si prompte, si subite, & la conscience si foible, qu'il ne nous en reste aucun souvenir. Mais que nous donnions notre attention au mouvement de nos yeux, cette même *perception* deviendra si vive, que nous ne douterons plus de l'avoir eue.

Non-seulement nous oublions ordinairement une partie de nos *perceptions*, mais quelquefois nous les oublions toutes, quand nous ne fixons point notre attention; ensorte que nous recevons les *perceptions* qui se produisent en nous, sans être plus avertis des unes que des autres; la conscience en est si légere, que si l'on nous retire de cet état, nous ne nous souvenons pas d'en avoir éprouvés. Je suppose qu'on me présente un tableau fort composé, dont à la premiere vûe les parties ne me frappent pas plus vivement les unes que les autres, & qu'on me l'enleve avant que j'aie eu le tems de le considérer en détail; il est certain qu'il n'y a eu aucune de ses parties sensibles qui n'ait produit en moi des *perceptions*: mais la conscience en a été si foible, que je ne puis m'en souvenir: cet oubli ne vient pas de leur durée. Quand on supposeroit que j'ai eu pendant long tems les yeux attachés sur ce tableau, pourvu qu'on ajoûte que je n'ai pas rendu tour-à-tour plus vive la conscience des *perceptions* de chaque partie, je ne serai pas plus en état, au bout de plusieurs heures, d'en rendre compte, qu'au premier instant.

Ce qui se trouve vrai des *perceptions* qu'occasionne ce tableau, doit l'être par la même raison de celles que produisent les objets qui m'environnent: si agissant sur les sens avec des forces presque égales, ils produisent en moi des *perceptions* toutes à-peu-près dans un pareil degré de vivacité; & si mon ame se laisse aller à leur impression, sans chercher à avoir plus conscience d'une *perception* que d'une autre, il ne me reste aucun souvenir de ce

qui

qui s'est passé en moi. Il me semblera que mon ame a été pendant tout ce tems dans une espece d'assoupissement, où elle n'étoit occupée d'aucune pensée. Que cet état dure plusieurs heures, ou seulement quelques secondes, je n'en saurois remarquer la différence dans la suite des *perceptions* que j'ai éprouvées, puisqu'elles sont également oubliées dans l'un & l'autre cas. Si même on le faisoit durer des jours, des mois, ou des années, il arriveroit que, quand on en sortiroit par quelque sensation vive, on ne se rappelleroit plusieurs années que comme un moment.

Concluons que nous ne pouvons tenir aucun compte du plus grand nombre de nos *perceptions*; non qu'elles aient été sans conscience, mais parce qu'elles sont oubliées un instant après. Il n'y en a donc point dont l'ame ne prenne connoissance. Ainsi la *perception* & la conscience ne sont qu'une même opération sous deux noms: en tant qu'on ne la considere que comme une impression dans l'ame, on peut lui conserver celui de *perception*; entant qu'elle avertit l'ame de sa présence, on peut lui donner celui de *conscience*. Voyez l'*Essai sur l'origine des connoissances humaines*, de qui ces réflexions sont tirées.

PERCEPTION, (*Gram.*) se dit encore de la recolte ou recette des fruits d'un bénéfice, & de la maniere de rassembler les impôts assis sur le peuple.

PERCER, v. act. (*Gram.*) c'est pratiquer une ouverture. Il se prend au simple & au figuré. On dit *percer* un mur, *percer* la foule, *percer* les nuits, *percer* dans le monde, *percer* un complot, &c.

PERCER, *en terme de Boutonnier*, c'est faire quatre trous les uns après les autres à l'endroit tracé par la marque avec une pointe montée sur une mollette ou petite roue tournée dans la poupée avec la grande roue du rouet; au moyen de la corde, qui de l'une tombe sur l'autre. *Voyez* POINTES.

PERCER, *l'aiguille*, *terme d'Epinglier*; c'est former le trou d'une aiguille par le moyen d'un petit poinçon d'acier bien trempé, que l'on frappe avec un marteau sur l'enclume de chaque côté du plat de la tête de l'aiguille.

PERCER, *en terme de Cloutier*, *faiseur d'aiguille de chirurgien*, c'est marquer le trou de l'aiguille sans enlever la piece.

PERCER, (*Jardinage.*) se dit des traces qu'on fait sur une couche pour y semer des raves; on dit encore faire de beaux *percés*, quand on ouvre des routes dans une forêt, des allées dans un bois.

PERCER *une étoffe*, (*Lainage.*) on le dit des étoffes qui, à force d'être foulées, deviennent trop étroites, & perdent de la largeur ordonnée par les réglemens.

PERCER, *en terme de Potier*; c'est faire des trous au-tour d'un rechaud & à sa grille, pour donner de l'air au feu.

PERCER, *en terme de Rafineur*; c'est l'action de faire légerement un trou dans la tête du pain avec un prime, pour donner passage au syrop qui y descend. *V.* PRIME & SYROP.

PERCER, *terme de Chasse*, se dit & d'une bête qui tire de long, & s'en va sans s'arrêter, & du piqueur qui *perce* dans le fort; le cerf a *percé* dans le bois, il faut *percer* dans ce fort.

PERCEUR, s. m. (*Marine.*) les *perceurs* sont ceux dont le métier est de percer les navires pour les cheviller. Selon l'ordonnance du roi de France de l'année 1681, une même personne peut exercer les métiers de charpentier, de calfateur & de *perceur* de vaisseau.

PERCEUR, s. m. c'est un poinçon dont le Cloutier faiseur d'aiguilles courbes se sert pour marquer & commencer la chasse de son aiguille; il ne differe du troqueur qu'en ce qu'il a la pointe plus épaisse.

PERCHANS, s. m. (*Oiselier.*) oiseau attaché par le pié, & que l'on tire avec une ficelle pour le faire voltiger, appercevoir des oiseaux qui passent, les appeller & les faire prendre.

PERCHE, s. f. *perca* (*Hist. nat. Ichthiolog.*) on a donné ce nom à un poisson d'eau douce & à un poisson de mer, qui different l'un de l'autre. La *perche* d'eau douce a le corps large, fort aplati pour un poisson de riviere, & couvert de petites écailles; les nageoires & la queue sont rouges: elle a sur le dos deux nageoires dont la premiere est la plus grande, deux aux ouies, deux sous le ventre, & une au-dessous de l'anus: la bouche est petite & dépourvue de dents. La chair de ce poisson est dure & difficile à digérer. Rondelet, *histoire nat. des poissons*, *II. partie*; *ch. xix.*

La *perche* de mer est rousse, elle a la bouche petite & les dents fort pointues. Les côtés du corps sont traversés par des traits dont les uns sont rouges & les autres noirs; la partie antérieure du ventre est beaucoup plus pendante que la postérieure: il y a une longue nageoire sur le dos, deux aux ouies, deux au ventre, & une longue au-dessous de l'anus qui se trouve situé presqu'au milieu du ventre. Ce poisson a la chair d'un meilleur suc que la *perche* de riviere; elle est tendre, molle, friable & facile à digérer. Rondelet, *hist. nat. des poissons*, *premiere part. liv. VI. ch. viij.* *Voyez* POISSON.

PERCHE, s. f. (*Arpent.*) longue mesure dont on se sert dans l'arpentage, ou la mesure des terrains. *Voyez* MESURE.

Chez les anciens Romains la *perche*, *pertica*, étoit de 10 piés; & encore aujourd'hui beaucoup de géometres lui donnent cette même longueur: on l'appelle autrement *catena*, *funis*, & *decempeda*.

En Angleterre, la *perche* d'ordonnance, ou établie par la loi est de 16 piés & demi, & pour le bois taillis, &c. elle est de 18 piés. 40 perches quarrées font une vergée ou un quart d'arpent, & 160 font un arpent. *Voyez* ARPENT.

En France la *perche* ordinaire varie suivant les différentes provinces, ou les différentes coutumes; c'est à celui qui va faire des arpentages dans ou pays, d'en prendre connoissance chez le juge du lieu: à Paris la *perche* contient trois toises ou 18 piés; pour les travaux royaux elle a 22 piés. Ainsi la *perche* quarrée, mesure de Paris, est un quarré qui a trois toises de long sur trois de large. L'arpent contient 100 *perches* quarrées, c'est-à-dire, en le considérant comme un quarré, qu'il contient 10 *perches* de longueur sur 10 *perches* de largeur. *Chambers.* (*E*)

PERCHE *d'Arpenteur*, s. m. (*Arpent.*) instrument composé de deux regles qui peuvent s'étendre jusqu'à 10 piés. Ces regles divisées en piés & en pouces, sont accompagnées d'une pinnule mobile: & sur leurs bords on marque les chaînons de la chaîne dont on fait usage. Cet instrument, qui n'est guere en usage qu'en Angleterre, sert dans l'arpentage à prendre aisément ces distances. (*D. J.*)

PERCHE, s. f. on appelle ainsi dans le *nivellement* des bâtons bien droits, équarris par en haut, & armés d'un carton coupé à l'équerre. On nomme encore *perche* une mesure employée dans l'arpentage des terres, & dont la longueur vaut 20, 22 piés courans en plusieurs jurisdictions, & 18 seulement dans le Parisis. (*K*)

PERCHE, *le*, (*Géog. mod.*) petite province de France, bornée au nord par la Normandie; au midi par le Dunois & le Maine; au levant par la Beauce; & au couchant par la riviere de Sarte. Elle n'a que 15 lieues de longueur sur 12 de largeur.

Ce pays a pris son nom d'une grande forêt appellée *Perticus saltus*, dont il est fait mention dans plusieurs auteurs, jusqu'à l'an 1000. L'histoire de ses comtes est embrouillée; mais c'est assez de dire ici, que Jacques de Château-Gontier céda ses droits du comté de *Perche* à S. Louis, qui par cette cession réunit cette petite province à la couronne de France. Une chose bisarre, c'est qu'elle se trouve de trois différens dioceses, de celui du Mans, de celui de Chartres, & pour la plus grande partie, de celui de Séez; mais pour la justice, le *Perche* releve entierement du parlement de Paris: sa coutume a été rédigée premierement en 1505, & secondement en 1558.

Les lieux principaux du *Perche* sont Mortagne, Bellême, & Nogent-le-Rotrou.

C'est dans le *Perche*, je ne sai où, que nquit vers le milieu du xvj. siecle Jacques de Lorens, poëte françois, riche & curieux en tableaux, mais malheureux en ménage, n'ayant jamais pu s'accorder avec sa femme. Il lui fit après sa mort cette épitaphe:

Ci gît ma femme: ô qu'elle est bien!
Pour son repos & pour le mien.

(*D. J.*)

PERCHE, *col de la*, (*Géog. mod.*) c'est l'un des passages de France en Espagne par les montagnes. On entre du Roussillon dans la Sardaigne par le *col de la Perche*. Louis XIV. y fit bâtir une forteresse qu'il appella de son nom *le Mont-Louis*.

PERCHES, s. f. pl. (*Archit.*) ce sont dans l'Architecture gothique certains piliers ronds, menus & fort hauts, qui joints trois ou cinq ensemble, portent de fond & se courbent par le haut pour former des arcs & nefs d'ogives qui retiennent les pendentifs. *Voyez ces mots.* Ces *perches* sont imitées de celles qui servoient à la construction des premieres tentes & cabanes.

PERCHER A FEU, (*Artificier.*) *Voyez* LANCE A FEU.

PER-

Perche, Porte-perches, Passer a la perche, *terme de manufacture en laine*, voyez *l'article* Laine. & *l'article suiv.*

Perche, (*Lainage.*) c'est un certain morceau de bois de la grosseur du bras, long d'environ quinze piés, pendu en l'air par les deux bouts, sur lequel les emplaigneurs ou laineurs étendent l'étoffe pour la lainer ou tirer à poil. On dit tirer un drap à la *perche*, pour dire, le lainer, en tirer le poil avec les chardons sur la *perche*.

Perche *de lisses*, (*Hautelisserie.*) long morceau de bois rond fait au tour, de trois pouces de diametre, & de toute la longueur du métier. Cette *perche* pose des deux bouts sur les fiches & crochets de fer qu'on nomme des *bardillieres*; elle sert à ouvrir & croiser la chaîne de l'ouvrage par le moyen des lisses qui y sont enfilées.

Perche, (*Jardinage.*) est un long bâton qui sert à soutenir les arbres de haute tige, à faire des treillages, des haies, des paillassons. On se sert dans le nivellement & dans les grands alignemens de *perches* armées de cartons blancs coupés à l'équerre.

Perche, s. f. (*Commerce de bois.*) morceau ou piece de bois long, en forme de grosse gaule, ayant un bout beaucoup plus menu que l'autre. Les *perches* sont ordinairement de bois de châtaignier, ou de bois d'aulne. Elles servent à faire des espaliers, des treilles & des perchis, ou clôtures de jardins. On les vend à la botte, chaque botte composée d'un certain nombre, suivant qu'elles sont plus ou moins grosses.

Perches d'avalans, sont parmi *les Marchands de bois*, des *perches* qui servent à conduire les trains. Il en faut six pour un train, quatre de 14 à 15 piés, & deux de 17 à 18, toutes d'environ 10 pouces de circuit. On fait une coche à une de leurs extrémités pour s'en servir avec plus de facilité, & l'autre bout s'aiguise & se garnit d'un fer qui a deux cornes recourbées en-dehors.

Perche, (*Teinturier.*) ce mot se dit de certains longs bâtons placés en l'air pour y poser les choses que l'on veut faire sécher. Les Teinturiers ont des *perches* à leurs fenêtres pour y faire sécher les étoffes, les soies, les laines & les fils qu'ils ont teints. Les Blanchisseurs d'étoffes en ont aussi pour étendre leurs draps & leurs serges, après les avoir blanchis. Les statuts des uns & des autres reglent la hauteur à laquelle leurs *perches* doivent être placées lorsqu'elles sont sur la rue.

Perche, (*instrument de Tourneur.*) l'arc ou la *perche* est au tourneur ce qu'est la plume à un écrivain; c'est-à-dire, si nécessaire, qu'il est impossible de s'en passer. On peut se servir de l'un ou de l'autre en les attachant par-dessus le tour. La *perche* doit être à-peu-près perpendiculaire au milieu des jumelles, & l'extrémité du côté du tourneur doit avancer tant-soit-peu au-delà des mêmes jumelles. On fait ordinairement ces *perches* de bois de frêne, de fau, d'if, d'érable, & particulierement de buis, qui est toujours le meilleur, sur-tout si on en trouve sans nœud. La *perche* doit donc être une piece de bois de plante droite, de la longueur de 7 à 8 piés, de l'épaisseur du bras en son gros bout, allant en diminution jusqu'à l'autre, & un peu planée par-dessous à la maniere d'un cerceau. On la perce par son gros bout, & on l'arrête avec une fiche de fer ronde à une piece de bois attachée au plancher, de maniere qu'elle puisse tourner. Elle doit être supportée environ vers la troisieme partie de sa longueur sur une tringle de bois un peu plus grosse que le bras, longue environ de deux piés, & arrêtée horisontalement à deux montans de bois attachés au plancher. P. Plumier, *élem. du tour. p. I, c. ij.* (*D. J.*)

Perche, s. f. (*terme de Chasse.*) on appelle *perches*, les deux grosses tiges du bois, ou de la tête du cerf, du daim, du chevreuil, &c. où sont attachés les andouillers. Quand le cerf entre dans sa seconde année, il pousse ses deux petites *perches*, & dans sa troisieme année les *perches* qu'il pousse sont semées d'andouillers.

PERCHÉ, adj. (*Blason.*) on dit en termes de blason, un oiseau *perché*, lorsqu'il est peint sur une perche ou branche d'un autre émail. Porte d'azur à l'épervier à vol étendu, lié, *perché* & grilleté d'argent.

PERCHER, SE, v. n. (*Chasse.*) il se dit des oiseaux qui se posent sur les arbres. Il y a des oiseaux qui se *perchent*, comme le corbeau, le moineau, la corneille, la grue &c. & il y en a qui ne se *perchent* point, comme la perdrix, la caille, l'alouette, &c.

PERCHIS, s. m. (*terme de Jard.*) il signifie quelquefois une clôture faite avec des perches, & quelquefois un treillage qui n'est pas fait avec des échalas.

PERÇOIR, s. m. (*outil d'Ouvriers.*) instrument avec lequel on perce. Les ouvriers en fer disent plus ordinairement *poinçon* ou *mandrin*, que *perçoir* ou *perçoire*, quand ils veulent signifier l'instrument de fer pointu & acéré avec lequel ils percent le fer ou à chaud ou à froid.

Le *perçoir* du Tonnelier est une espece de foret dont il se sert pour percer les pieces de vin.

Les Serruriers ont des *perçoirs* ou *perçouerres* pour forer les clés; & les Armuriers en ont aussi de très-gros pour forer les canons des armes à feu.

PERCOTE, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, que Strabon, *liv. XIII. p.* 590. place entre Abydos & Lampsaque. *Percote* fut, selon Plutarque, une des villes qu'Artaxerce donna à Thémistocle pour l'entretien de ses meubles & de ses habits. (*D. J.*)

PERÇOUERE, s. m. (*outil d'Ouvriers.*) ou *perçoir*, outil dont se servent les Serruriers, Taillandiers, Maréchaux & autres ouvriers qui travaillent les métaux, & particulierement le fer.

La *perçouere* est un morceau de fer rond & troué, ou une espece de grosse virole percée à jour, sur laquelle on appuie une piece de métal pour y faire un trou avec le poinçon ou le mandrin.

Les Serruriers ont des *perçoueres* d'enclume & d'autres d'établi. Il y en a des uns & des autres, de rondes, de quarrées, de plates, de barlongues, d'ovales, &c. suivant la figure du trou qu'on veut percer.

PERCHÉE DE TERRE, (*Jurisprud.*) est une certaine étendue de terre qui contient en superficie une perche en quarré, ou sur tout sens: la *perche* ou *mesure* est communément de 22 piés de long, ce qui fait pour la *perchée* 484 piés quarrés de superficie; dans d'autres endroits, la perche, qu'on appelle aussi *verge* ou *corde*, n'a que 18 ou 20 piés. (*A*)

PERCOWITZ, (*Comm.*) c'est un poids de Russie, suivant lequel on compte pour le chargement des vaisseaux. Le *percowitz* contient 30 pudes, ou 325 livres d'Allemagne qui sont de 14 onces.

PERCUNUS, (*Idolâtrie.*) si l'on en croit Hartsnock, *dissert. X. de cultu deorum Pruss.* c'est le nom d'un faux dieu des anciens Prussiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laissoit éteindre par sa faute. Les Prussiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils se prosternoient par terre pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous n'avons aucune connoissance de la religion des Borussiens, ou anciens Prussiens, si tant est qu'ils eussent une religion; nous ne sommes pas plus éclairés sur leurs mœurs & leurs usages. On raconte, comme une merveille, que sous l'empire de Néron, un chevalier romain eût passé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainsi tout ce que Hartsnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de son imagination. (*D. J.*)

PERCUSSION, s. f. *en Physique*, est l'impression qu'un corps fait sur un autre qu'il rencontre & qu'il choque; ou le choc & la collision de deux corps qui se meuvent, & qui en se frappant l'un l'autre, alterent mutuellement leur mouvement. *Voy.* Mouvement, Communication, Choc, Collision, &c.

La *percussion* est ou directe ou oblique.

La *percussion* directe, est celle où l'impulsion se fait suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, & qui de plus passe par le centre de gravité commun des deux corps qui se choquent.

Ainsi, dans les spheres, la *percussion* est directe, quand la ligne de direction de la *percussion* passe par le centre des deux spheres, parce qu'alors elle est aussi perpendiculaire à l'endroit de contact.

La *percussion* oblique est celle où l'impulsion se fait suivant une ligne oblique à l'endroit du contact, ou suivant une ligne perpendiculaire à l'endroit du contact, qui ne passe point par le centre de gravité des deux corps. *Voyez* Oblique.

C'est une grande question en Mathématique & en Physique, que de savoir quel est le rapport de la force de la pesanteur à celle de la *percussion*. Il est certain que cette derniere paroît beaucoup plus grande: car, par exemple, un clou qu'on fait entrer dans une table avec des coups de marteau assez peu forts, ne peut être enfoncé dans la même table par un poids immense qu'on mettroit dessus. On sentira aisément la raison de cette différence, si on fait attention à la nature de la pesanteur. Tout corps qui tombe s'accélere en tombant, mais sa vitesse au commencement de sa chûte est infiniment petite, de façon que s'il ne tombe pas réellement, mais qu'il

qu'il soit soutenu par quelque chose, l'effort de la pesanteur ne tend qu'à lui donner, au premier instant, une vîtesse infiniment petite. Ainsi un poids énorme, appuyé sur un clou, ne tend à descendre qu'avec une vîtesse infiniment petite; & comme la force de ce corps est le produit de sa masse par la vîtesse avec laquelle il tend à se mouvoir, il s'ensuit qu'il tend à pousser le clou avec une force très-petite. Au contraire, un marteau avec lequel on frappe le clou, a une vîtesse & une masse finies, & par conséquent sa force est plus grande que celle du poids. Si on ne vouloit pas admettre que la vîtesse actuelle, avec laquelle le poids tend à se mouvoir, est infiniment petite, on ne pourroit au moins s'empêcher de convenir qu'elle est fort petite, & alors l'explication que nous venons de donner demeureroit la même. *Voyez* sur cette question *l'article* FORCE ACCÉLÉRATRICE.

On agite encore une autre question qui n'est pas moins importante. On demande si les lois de la *percussion* des corps telles que nous les observons, sont des lois nécessaires, c'est-à-dire s'il n'eût pas pû y en avoir d'autres. Par exemple, s'il est nécessaire qu'un corps qui vient en frapper un autre de même masse lui communique du mouvement, & s'il ne pourroit pas se faire que les deux corps restassent en repos après le choc. Nous croyons, & nous avons prouvé aux *articles* DYNAMIQUE *&* MÉCHANIQUE, que cette question se réduit à savoir si les lois de l'équilibre sont nécessaires: car dans la *percussion* mutuelle de deux corps, de quelque façon qu'on la considere, il y a toujours des mouvemens qui se détruisent mutuellement. Or si les mouvemens ne peuvent se détruire que quand ils ont un certain rapport, par exemple, quand les masses sont en raison inverse des vîtesses, il n'y aura qu'une loi possible d'équilibre, & par conséquent qu'une maniere de déterminer les lois de la *percussion*. Car supposons, par exemple, que deux corps M, m, se viennent choquer directement en sens contraires avec des vîtesses A, a, & que V, u, soient les vîtesses qu'ils doivent avoir après le choc, il est certain que les vîtesses A, a, peuvent être regardées comme composées des vîtesses V & $A-V$, & u, $a-u$; or, 1°. les vîtesses V, u, qui sont celles que les corps gardent, doivent être telles qu'elles ne se nuisent point l'une à l'autre; donc elles doivent être égales & en même sens, donc $V=u$; 2°. de plus, il faut que les vîtesses $A-V$, $a-u$ se détruisent mutuellement, c'est-à-dire que la masse M multipliée par la vîtesse $A-V$ doit être égale à la masse m multipliée par la vîtesse $a-u$, ou $a+u$ (parce que la vîtesse $-u$ qui est égale à V est en sens contraire de la vîtesse a, & qu'ainsi $a-u$ est réellement $a+u$); on aura donc $MA-MV=ma+mV$; donc $V=\frac{MA-ma}{M+m}$, d'où l'on voit que l'on détermine facilement la vîtesse V, & qu'elle ne peut avoir que cette valeur. Mais s'il y avoit une autre loi d'équilibre, on auroit une autre équation que $MA-MV=ma+mV$, & par conséquent une autre valeur de V: ainsi la question dont il s'agit se réduit à savoir s'il peut y avoir d'autres lois de l'équilibre que celles qui nous sont connues, par le raisonnement & par l'expérience; c'est-à-dire s'il est nécessaire que les masses soient précisément en raison inverse des vîtesses pour être en équilibre. Cette question métaphysique est fort difficile à résoudre; cependant on peut au moins y jetter quelque jour par la réflexion suivante. Il est certain que la loi d'équilibre, lorsque les masses sont en raison inverse des vîtesses, est une loi nécessaire, c'est-à-dire qu'il y a nécessairement équilibre lorsque les masses de deux corps qui se choquent directement, sont entr'elles dans ce rapport. Ainsi, quelles que puissent être les lois générales des *percussions*, il est incontestable que deux corps égaux & parfaitement durs, qui se choquent directement avec des vîtesses égales, resteront en repos; & si l'un de ces corps étoit double de l'autre & qu'il n'eût qu'une vîtesse sous-double, ils resteroient aussi nécessairement en repos l'un & l'autre. Or si la loi d'équilibre dont on doit se servir pour trouver les lois du choc étoit différente de cette premiere loi, il paroîtroit difficile de réduire à un principe général tout ce qui regarde les *percussions*. Supposons, par exemple, que la loi d'équilibre que les corps observent dans le choc soit telle que les masses doivent être en raison directe des vîtesses au lieu d'être en raison réciproque, on trouveroit dans l'exemple précédent $V=\frac{Ma+mA}{M+m}$; d'où l'on voit que si les masses M & m étoient en raison inverse des vîtesses A, a, on trouveroit que les corps M & m devroient se mouvoir après le choc, & qu'ainsi il n'y auroit point d'équilibre, quoiqu'il soit démontré qu'il doit y avoir équilibre alors; ainsi la formule précédente seroit fautive, au moins pour ce cas-là; & par conséquent il faudroit différentes formules pour les différentes hypotheses de *percussion*: cet inconvénient n'a point lieu en suivant notre premiere formule $V=\frac{MA-ma}{M+m}$; & il faut avouer qu'elle paroît en cela beaucoup plus conforme à la simplicité & à l'uniformité de la nature. Quoi qu'il en soit, nous nous attacherons à cette derniere formule, comme étant la plus conforme à l'expérience, & suivie aujourd'hui par tous les philosophes modernes. *Voy.* sur la nécessité ou la contingence des lois du mouvement, la *préface* de la nouvelle édition de mon *traité de Dynamique*, 1759.

Descartes paroît être le premier qui ait pensé qu'il y avoit des lois de *percussion*, c'est-à-dire des lois suivant lesquelles les corps se communiquoient du mouvement: mais ce grand homme n'a pas tiré d'une idée si belle & si féconde, tout le parti qu'il auroit pû. Il se trompa sur la plûpart de ces lois, & les plus zélés des sectateurs qui lui restent, l'abandonnent aujourd'hui sur ce point. Mrs Huyghens, Wren, & Wallis sont les premiers qui les aient données d'une maniere exacte, & ils ont été suivis ou copiés depuis par une multitude d'auteurs.

On peut distinguer au moins dans la spéculation trois sortes de corps, des corps parfaitement durs, des corps parfaitement mols, & des corps parfaitement élastiques.

Dans les corps sans ressort, soit parfaitement durs, soit parfaitement mols, il est facile de déterminer les lois de la *percussion*; mais comme les corps, même les plus durs, ont une certaine élasticité, & que les lois du choc des corps à ressort sont fort différentes des lois du choc des corps sans ressort; nous allons donner séparément les unes & les autres.

Nous ne devons pas cependant négliger de remarquer, que le célebre M. Jean Bernoully, dans son discours sur les lois de la communication du mouvement, a prétendu qu'il étoit absurde de donner les lois du choc des corps parfaitement durs; la raison qu'il en apporte est, que rien ne se fait par *saut* dans la nature, *natura non operatur per saltum*, tous les changemens qui arrivent s'y font par des degrés insensibles; ainsi, dit-il, un corps qui perd son mouvement ne le perd que peu-à-peu & par des degrés infiniment petits, & il ne sauroit, en un instant & sans gradation, passer d'un certain degré de vîtesse ou de mouvement, à un autre degré qui en differe considérablement: c'est cependant ce qui devroit arriver dans le choc des corps parfaitement durs; donc, conclut cet auteur, il est absurde d'en vouloir donner les lois, & il n'y a point dans la nature de corps de cette espece.

On peut répondre à cette objection, 1°. qu'il n'y a point à la vérité de corps parfaitement durs dans la nature, mais qu'il y en a d'extrèmement durs, & que le changement qui arrive dans le mouvement de ces corps, quoiqu'il puisse se faire par des degrés insensibles, se fait cependant en un tems si court, qu'on peut regarder ce tems comme nul; de sorte que les lois du choc des corps parfaitement durs sont presque exactement applicables à ces corps: 2°. qu'il est toujours utile dans la spéculation de considérer ce qui doit arriver dans le choc des corps parfaitement durs, pour s'assurer de la différence qu'il y auroit entre les chocs mutuels de ces corps & ceux des corps que nous connoissons: 3°. que le principe dont part M. Bernoulli, que *la nature n'opere jamais par saut*, n'est peut-être pas aussi général & aussi peu susceptible d'exception qu'il le prétend. Les lois du choc peuvent en fournir un exemple. Imaginons deux boules parfaitement égales & élastiques qui viennent se choquer avec des vîtesses égales en sens contraires, il est certain qu'à l'instant du choc le point de contact commun perd tout-d'un-coup toute sa vîtesse; & comme on ne peut pas supposer la matiere actuellement divisée à l'infini, il est impossible que ce point perde toute sa vîtesse, sans qu'une petite partie qui lui sera voisine dans chaque sphere, ne perde aussi la sienne: voilà donc deux corps qui perdent tout-d'un-coup leur mouvement sans que cette perte se fasse par des degrés insensibles.

Quoi qu'il en soit, nous allons exposer les lois du choc des corps durs, & celles des corps mous, telles que l'expérience & le raisonnement les confirment. Ces lois sont les mêmes, quant au résultat; mais la maniere dont se fait la communication du mouvement entre les corps durs & entre les corps mous, est différente. Ceux-ci changent de figure par le choc, & ne la reprennent

plus

plus, de façon que leur mouvement change aussi par degrés. Les corps durs au contraire ne changent point de figure, & se communiquent leur mouvement dans un instant.

Pour trouver le mouvement que doivent avoir après le choc, deux masses qui se frappent, en sens contraire, avec des vitesses connues, on se servira de la formule ci-dessus. $V = \frac{MA - ma}{M + m}$.

Si l'une des masses, comme m, étoit en repos, alors la vitesse a seroit égale à zero, & l'on auroit $V = \frac{MA}{m + M}$ pour la vitesse commune des deux masses après le choc.

Enfin si cette masse m, au lieu de se mouvoir dans une direction opposée à celle de la masse M, se mouvoit dans le même sens avec une vitesse a (qui fût moindre que la vitesse A, afin que la masse M pût l'attraper), en ce cas il faudroit changer le signe du terme où a se trouve dans la formule ci-dessus, & on aura $V = \frac{MA + ma}{M + m}$ pour la vitesse que doivent avoir après le choc, deux masses M, qui alloient du même côté avant le choc. La vitesse après le choc étant connue, il sera aisé de trouver la quantité de mouvement de chacun des corps après le choc, car ces quantités de mouvement seront MV & mV, ou $\frac{M\overline{MA \mp ma}}{M + m}$ & $\frac{mM\overline{A \mp ma}}{M + m}$; par conséquent, retranchant ces quantités de mouvement des quantités de mouvement que les corps avoient avant le choc, on aura ce qu'ils ont perdu ou gagné de quantité de mouvement perdu, si la différence est positive, & gagné, si elle est négative; on aura ainsi $MA - MV = \frac{mMA \pm Mma}{M + m}$ & $\mp ma - mV = \mp \frac{mMa - mMA}{M + m}$; or de ces différentes formules on tirera aisément les loix suivantes, que nous nous contenterons d'exposer.

Loix de la percussion *dans les corps sans ressort*. 1°. Si un corps en mouvement, comme A (*Pl. méch. fig.* 40.), choque directement un autre corps en B, le premier perdra une quantité de mouvement précisément égale à celle qu'il communiquera au second; de sorte que les deux corps iront ensemble après le choc, avec une égale vitesse, comme s'ils ne faisoient qu'une seule masse. Si A est triple de B, il perdra un quart de son mouvement: de sorte que s'il parcouroit avant le choc 24 piés en une minute, il ne parcourra plus après le choc que 18 piés, &c.

2°. Si un corps en mouvement A en rencontre un autre B, qui soit lui-même déja en mouvement, le premier augmentera la vitesse du second; mais il perdra moins de son mouvement que si le second corps étoit en repos, puisque pour faire aller les deux corps ensemble, après le choc, comme cela est nécessaire, le corps A a moins de vitesse à donner au second corps, que quand ce second corps étoit en repos.

Supposons, par exemple, que le corps A ait douze degrés de mouvement, & qu'il vienne à choquer un autre corps B, moindre de la moitié, & en repos, le corps A donnera au corps B quatre degrés de mouvement & en retiendra huit pour lui; mais si le corps choqué B a déja trois degrés de mouvement lorsque le corps A le choque, le corps A ne lui donnera que deux degrés de mouvement; car A étant double de B, celui-ci n'a besoin que de la moitié du mouvement de A pour aller avec une vitesse égale à celle de A.

3°. Si un corps A en mouvement choque un autre corps B, qui soit en repos, ou qui se meuve plus lentement, soit dans la même direction, soit dans une direction contraire, la somme des quantités de mouvement (c'est-à-dire des produits des masses par les vitesses) si les corps se meuvent du même côté, ou leur différence, s'ils se meuvent en sens contraires, sera la même avant & après le choc.

4°. Si deux corps égaux A & B viennent se choquer l'un l'autre, suivant des directions contraires, avec des vitesses égales, ils resteront tous deux en repos après le choc.

Plusieurs philosophes, & entr'autres Descartes, ont soutenu le contraire de cette loi, & ont prétendu que deux corps égaux & durs venant se choquer avec des vitesses égales & contraires, devoient rester en repos. Leur principale raison est, qu'il ne doit point y avoir de mouvement perdu dans la nature. Mais en premier lieu, il est question ici de corps parfaitement durs, tels qu'il ne s'en trouve point dans l'univers, & par conséquent, quand la prétendue loi de la conservation auroit lieu, elle pourroit n'être pas applicable ici. 2°. Le choc des corps élastiques dont les loix sont confirmées par l'expérience, nous fait voir que la quantité de mouvement n'est pas toujours la même avant & après le choc, mais qu'elle est quelquefois plus grande & quelquefois moindre après le choc qu'avant le choc. 3°. On peut démontrer directement la fausseté de l'opinion cartésienne de la maniere suivante; toutes les fois qu'un corps change son mouvement en un autre, le mouvement primitif peut être regardé comme composé du nouveau mouvement qu'il prend, & d'un autre qui est détruit. Supposons donc que les corps M, M, égaux qui viennent en sens contraire se choquer avec les vitesses A, A, rejaillissent après le choc avec ces mêmes vitesses A, A, en sens contraire, comme le veulent les Cartésiens, c'est-à-dire, avec les vitesses $-A$, $-A$, il est certain que la vitesse A de l'un des corps avant le choc est composée de la vitesse $-A$, & de la vitesse $2A$, & qu'ainsi c'est la vitesse $2A$ qui doit être détruite, c'est-à-dire que les corps M, M, animés en sens contraires des vitesses $2A$, $2A$, se font équilibre. Or, cela posé, ils doivent se faire équilibre aussi étant animés des vitesses simples A, A en sens contraire. Car il n'y a point de raison de disparité; donc les deux corps dont il s'agit doivent rester en repos après le choc.

5°. Si un corps A, choque directement un autre corps B en repos: sa vitesse après le choc, sera à sa vitesse avant le choc, comme la masse de A est à la somme des masses A & B; par conséquent si les masses A & B sont égales, la vitesse après le choc sera la moitié de la vitesse avant le choc.

6°. Si un corps en mouvement A, choque directement un autre corps qui se meuve avec moins de vitesse, & dans la même direction, la vitesse après le choc sera égale à la somme des quantités de mouvement divisée par la somme des masses.

7°. Si deux corps égaux, mus avec des vitesses différentes, se choquent directement l'un l'autre en sens contraire; ils iront tous deux ensemble après le choc avec une vitesse commune égale à la moitié de la différence de leurs vitesses avant le choc.

8°. Si deux corps A & B se choquent directement en sens contraire avec des vitesses qui soient en raison inverse de leurs masses; ils demeureront tous deux en repos après le choc.

9°. Si deux corps A & B se choquent directement en sens contraire avec des vitesses égales, ils iront ensemble après le choc avec une vitesse commune, qui sera à la vitesse de chacun des corps avant le choc, comme la différence des masses est à leur somme.

10°. La force du choc direct ou perpendiculaire, est à celle du choc oblique, toutes choses d'ailleurs égales, comme le sinus total est au sinus de l'obliquité. *V.* DÉCOMPOSITION.

Loix de la percussion pour les corps élastiques. 11°. Dans les corps à ressort parfait, la force de l'élasticité est égale à la force avec laquelle ces corps sont comprimés; c'est-à-dire que la collision des deux corps l'un contre l'autre est équivalente à la quantité de mouvement que l'un ou l'autre des deux acquéreroit ou perdroit si les corps étoient parfaitement durs & sans ressort. Or comme la force du ressort s'exerce en sens contraire, il faut retrancher le mouvement qu'elle produit du mouvement du corps choquant, & l'ajouter à celui du corps choqué; on aura de cette maniere les vitesses après la percussion. *Voyez* ÉLASTICITÉ.

12°. Si un corps vient frapper directement un obstacle immobile, le corps & l'obstacle étant tous deux élastiques, ou l'un des deux seulement, le corps sera réfléchi dans la même ligne suivant laquelle il étoit venu, & avec la même vitesse. Car s'il n'y avoit de ressort ni dans le corps ni dans l'obstacle, toute la force du choc seroit employée à surmonter la résistance de l'obstacle; & par conséquent le mouvement seroit entierement perdu: or cette force du choc est employée ici à bander le ressort d'un des corps ou de tous les deux; de sorte que quand le ressort est entierement bandé, il se débande avec cette même force, & par conséquent repousse le corps choquant avec une force égale à celle qu'il avoit, & fait retourner ce corps en arriere avec la vitesse qu'il avoit avant le choc. De plus, le ressort se débande dans la même ligne suivant laquelle il a été bandé, puisqu'on suppose que le choc est direct; d'où il s'ensuit qu'il doit repousser le corps choquant dans la même ligne droite suivant laquelle ce corps est venu.

13°. Si un corps élastique vient frapper obliquement un obstacle immobile, il se réfléchira de maniere que l'angle de réflexion sera égal à l'angle d'incidence. *Voy.* RÉFLEXION & MIROIR.

14°. Si un corps élastique *A*, choque directement un autre corps *B* en repos qui lui soit égal; après le choc, *A* demeurera en repos, & *B* ira en avant avec la même vitesse, & suivant la même direction que le corps *A* avoit avant le choc.

Car si les corps n'étoient point élastiques, chacun auroit après le choc la même direction, & une vitesse commune, égale à la moitié de la vitesse du corps *A*; mais comme le ressort agit en sens contraire, avec une force égale à celle de la compression; il doit repousser *A* avec la moitié de sa vitesse, & par conséquent arrêter son mouvement; au contraire il doit pousser en avant avec cette même moitié de vitesse le corps *B*, dont la vitesse totale sera par conséquent égale à celle du corps *A* avant le choc.

Donc puisque *A* (*Pl. Méch. fig.* 41.) transfere toute sa force à *B*, *B* la transferera de même à *C*; *C* à *D*, & *D* à *E*. Donc si on a plusieurs corps élastiques égaux qui se touchent l'un l'autre & que *A* vienne choquer *B*, tous les corps intermédiaires resteront en repos, & le dernier seul *E* s'en ira avec une vitesse égale à celle avec laquelle le corps *A*, a choqué *B*.

15°. Si deux corps élastiques égaux *A*, *B*, se choquent directement en sens contraire avec des vitesses égales, ils se réfléchiront après le choc, chacun avec la vitesse qu'il avoit, & dans la même ligne. Car, mettant à part le ressort, il est certain que ces deux corps resteroient en repos: or toute la force du choc est employée à la compression du ressort, & le ressort se débande en sens contraire avec la même force par laquelle il a été bandé, donc il doit rendre à chacun de ces corps leurs vitesses, puisqu'il agit également sur chacun.

16°. Si deux corps à ressort égaux *A* & *B* se choquent directement en sens contraire avec des vitesses inégales, après le choc ils se réfléchiront en faisant échange de leurs vitesses.

Car supposons que les corps se choquent avec les vitesses $C + c$ & C; s'ils se choquoient avec la même vitesse C, ils devroient, après le choc, se réfléchir avec cette même vitesse. Si *B* étoit en repos, & que *A* le choquât avec la vitesse c, *B* prendroit la vitesse c après le choc, & *A* demeureroit en repos. Donc l'excès c de la vitesse de *A* sur celle de *B*, est transféré entierement au corps *B*; ainsi *A* se meut après le choc avec la vitesse C, & *B* avec la vitesse $C + c$.

Donc les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec une vitesse égale à celle avec laquelle ils s'approchoient avant le choc.

17°. Si un corps élastique *A*, choque un autre corps *B* qui lui soit égal, & qui ait un moindre degré de mouvement, suivant la même direction, ces deux corps iront après le choc, suivant la même direction, & feront échange de leurs vitesses.

Car si *A* est supposé choquer avec la vitesse $C + c$ le corps *B* qui n'ait que la vitesse C; il est évident que des vitesses égales C, & C, il ne peut résulter aucun choc, ainsi tout se passe de la même maniere que si le corps *A* choquoit le corps *B* en repos, avec la seule vitesse. c. Or dans ce cas *A* resteroit en repos après le choc, & donneroit à *B* la vitesse entiere c. Donc après le choc *B* aura la vitesse $C + c$, & *A* ne gardera que la vitesse C; & chacun de ces deux corps conservera la même direction.

18°. Si un corps en mouvement *A* choque un autre corps *B* aussi en mouvement; le choc sera le même que si le corps *A* venoit choquer le corps *B* en repos, avec la différence des vitesses.

Donc, puisque la force élastique est égale à la *percussion*; il s'ensuit que cette force agit sur le corps *A*, *B*, avec la différence des vitesses qu'ils avoient avant de se rencontrer.

19°. On propose de déterminer les vitesses que doivent avoir après le choc deux corps élastiques quelconques qui se rencontrent & se frappent directement avec des vitesses quelconques. Si un corps à ressort *A* choque un autre corps à ressort *B*, qui soit en repos, ou qui se meuve moins vîte que *A*, voici comment on trouvera la vitesse de l'un des corps; par exemple, de *A* après la percussion. On fera, comme la somme des deux masses est au double de l'un des deux corps qui, dans ce cas-ci est *B*; ainsi la différence des vitesses avant le choc est à une autre vitesse, qui étant soustraite de la vitesse du corps *A* avant le choc, & dans d'autre cas lui étant ajoutée, donnera la vitesse qui lui reste après le choc.

Pour déterminer cette loi générale du choc des corps élastiques, on n'a besoin que du principe suivant; si deux corps élastiques se viennent choquer directement avec des quantités de mouvement égales, c'est-à-dire avec des vitesses en raison inverse de leurs masses, ils retourneront après le choc en arriere, chacun avec la vitesse qu'il avoit avant le choc. En effet, si les corps dont il s'agit étoient parfaitement durs, nous avons vu qu'ils resteroient en repos, & qu'ils se feroient équilibre, parce que leurs mouvemens seroient détruits. Or l'effet du ressort parfait, tel qu'on le suppose ici, est de rendre à chaque corps en sens contraire le mouvement qu'il a perdu; donc les deux corps réjailliront avec leurs vitesses primitives.

Or nous avons vu que dans le choc de deux corps durs il y a toujours deux quantités de mouvement égales & contraires qui se détruisent, c'est pourquoi ces quantités de mouvement doivent être rendues à chacun des corps en sens contraire pour avoir leur quantité de mouvement après le choc, & par conséquent leurs vitesses. Par exemple, dans le cas où les deux corps *M*, *m*, vont du même côté avant le choc avec les vitesses *A*, *a*, nous avons vu que leur vitesse commune *V* après le choc seroit $\frac{MA+ma}{M+m}$ en les considérant comme de corps durs d'où il s'ensuit que la quantité de mouvement que le corps *A* a perdu, c'est-à-dire, $MA - MV$, & qui a dû être détruite dans le choc, est $\frac{mMA-mMa}{M+m}$; ajoutant cette quantité de mouvement en sens contraire à la quantité de mouvement MV, c'est-à-dire, l'en retranchant, on aura pour la quantité de mouvement du corps *M* après le choc, en le supposant à ressort $\frac{MMA-mMA+2Mma}{M+m}$; & ajoutant cette même quantité de mouvement à mV on aura pour la quantité de mouvement du corps *m* après le choc $\frac{2mMA+mma-mMa}{M+m}$. Par le moyen de ces deux formules on déterminera aisément la loi dont il s'agit & les suivantes.

20°. Si un corps à ressort *A* choque directement un autre corps en repos *B*, la vitesse de *A* après le choc, sera à sa vitesse avant le choc, comme la différence des masses est à leur somme, & la vitesse de *B* après le choc sera à la vitesse de *A* avant le choc comme le double de la masse de *A* est à la somme des masses.

Ainsi la vitesse de *A* après le choc est à la vitesse de *B*, comme la différence des masses est au double de la masse *A*.

21°. Si deux corps à ressort *A* & *B*, se choquent directement en sens contraire avec des vitesses qui soient en raison inverse de leurs masses: ils réjailliront après le choc, chacun de son côté, avec la même vitesse, & suivant la même direction qu'ils avoient avant le choc.

22°. Dans le choc direct des corps, la vitesse respective demeure toujours la même avant & après le choc, c'est-à-dire que quand les corps vont tous deux du même côté, la différence des vitesses est la même avant & après le choc, & que quand ils se choquent en sens contraire, la différence ou la somme des vitesses après le choc est la même que leur somme avant le choc: savoir la différence si les corps se meuvent dans le même sens après le choc, & la somme s'ils s'éloignent l'un de l'autre après le choc suivant des directions contraires.

Ainsi les deux corps s'éloignent l'un de l'autre après le choc avec la même vitesse avec laquelle ils s'approchoient l'un de l'autre avant le choc.

23°. Dans le choc des corps à ressort, la quantité de mouvement n'est pas toujours la même avant & après le choc; mais elle augmente quelquefois par le choc, & quelquefois elle diminue.

Ainsi Descartes & ses sectateurs se trompent, lorsqu'ils soutiennent que la même quantité de mouvement subsiste toujours dans l'univers.

24°. Si deux corps à ressort *A* & *B* se choquent, la somme des produits des masses par les quarrés des vitesses est toujours la même avant & après le choc.

C'est le célebre M. Huyghens qui a le premier découvert cette loi, & ceux qui soutiennent que les forces vives des corps, c'est-à-dire, les forces des corps en mouvement sont les produits des masses par les quarrés de leurs vitesses, s'en servent pour prouver leur opinion; car ces philosophes font voir que non-seulement dans le choc des corps, mais aussi dans toutes les questions de Dynamique, la somme des masses par les quarrés des vitesses fait toujours une quantité constante. Or, comme il est naturel de penser, selon eux, que la force des corps en mouvement demeure toujours la même, de quelque maniere qu'ils agissent les uns sur les autres, ces auteurs en concluent

cluent que cette force est donc le produit de la masse par le quarré de la vitesse & non par la vitesse simple. *Voyez* FORCES VIVES.

25°. Pour déterminer le mouvement de deux corps A & B (*fig.* 42.) qui se choquent obliquement, soit que ces corps aient du ressort ou n'en aient point; le mouvement du corps A suivant AC, peut se décomposer en deux autres, dans les directions AE & AD, & le mouvement du corps B suivant BC, peut aussi se décomposer en deux autres suivant BF & BG, & les vitesses suivant AD & BF seront aux vitesses suivant AC & BC, comme les lignes droites AD, BF, AC, & BC: or comme les droites AE & BG sont paralleles, les forces qui agissent suivant ces directions ne sont opposées en rien, & par conséquent, on ne doit point y avoir égard, pour déterminer le mouvement que les deux corps se communiquent par le choc; mais comme les lignes AD & BF, ou ce qui revient au même, EC & GC, composent une même ligne perpendiculaire à DC; il s'ensuit que le choc est le même, que si les corps A & B se choquoient directement avec des vitesses qui fussent entr'elles comme EC & GC. Tout se réduit donc à trouver la vitesse de A & B suivant les regles données ci-dessus. Supposons, par exemple, que la vitesse du corps A, après le choc dans la perpendiculaire EC, soit représentée par CH; comme le mouvement suivant AE n'est point changé par le choc, on fera $CK = AE$, & on achevera le parallelogramme $HCKI$; la diagonale CI représentera le mouvement de A après le choc; car après le choc, le corps se mouvra suivant la direction CI, & avec une vitesse qui sera comme CI. On trouvera de la même maniere que le corps B se réfléchira suivant la diagonale du parallelogramme CM, dans lequel $LM = BG$, en supposant que la vitesse BF se change après le choc en CL; ainsi les vitesses après le choc seront entr'elles comme CI à CM.

Centre de *percussion* est le point dans lequel le choc ou l'impulsion d'un corps qui en frappe un autre, est la plus grande qu'il est possible. *Voyez* CENTRE.

Le centre de *percussion* est le même que le centre d'oscillation, lorsque le corps choquant se meut autour d'un axe fixe. *Voyez* OSCILLATION.

Si toutes les parties du corps choquant se meuvent d'un mouvement parallele & avec la même vitesse; le centre de *percussion* est le même que le centre de gravité. *Voyez* GRAVITÉ & CENTRE.

Sur les lois de la *percussion* des corps irréguliers, élastiques ou non, *voyez* mon *traité de Dynamique*.

J'ai déterminé, *art.* 169. de la seconde édition les lois de cette *percussion* par une méthode fort simple. Cette méthode suppose en général que le mouvement d'un corps après le choc est toujours composé d'un mouvement du centre de gravité en ligne droite, & d'un mouvement de rotation autour de ce centre, lequel mouvement est $= 0$ dans le cas de la *percussion* directe. On peut voir sur cela un plus grand détail dans l'article cité de mon *traité de Dynamique*. (*O*)

PERDICITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre de la couleur des plumes d'une perdrix.

PERDITION, s. f. (*Critique sacrée.*) ce mot signifie dans l'Ecriture, perte, ruine, *perditio tua Israël*, Osée, *xiij.* 9. „ votre ruine ne vient que de vous Israël „. 2°. Le tombeau, le sépulchre. „ Quelqu'un, „ dit le Psalmiste, *Ps. lxxxvij.* 12. racontera-t-il votre „ vérité dans le tombeau „? *in perditione*. (*D. J.*)

PERDOTTE, s. m. (*Idolâtrie.*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Prusse; c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer; d'où vient qu'il étoit honoré singulierement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poissons en sacrifice, ensuite leurs prêtres tiroient les auspices, examinant les vents, & leur prédisoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuse pêche. Hartsnoch, *Dissert. X. de cultu deorum prussiorum*, a forgé tous ces contes, semblables à ceux qu'il a imaginés sur le dieu Perennus, *Voyez* PERENNUS. (*D. J.*)

PERDRE, v. act. (*Gram.*) c'est le corrélatif de *conserver*; il marque la privation d'une chose précieuse qu'on possédoit; *perdre* la vie, la santé, l'innocence; *perdre* le sang, *perdre* une bataille; *perdre* son pere, sa mere, & ses amis; *perdre* sur une marchandise; *perdre* son tems. Il a quelques autres acceptions, comme dans ces phrases, il est *perdu* d'amour; c'est un homme que je *perdrai*; je la *perds* de vue; il s'est *perdu* dans ces forêts, j'ai *perdu* la confiance que j'avois en lui; je *perds* le fil de son discours; les idées se *perdent*, &c.

PERDREAUX, s. m. pl. (*Artillerie milit.*) les *perdreaux* sont plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier avec une bombe, comme une compagnie de *perdreaux*, dont la bombe représente la mere perdrix. Le mortier qui jette la bombe, est un mortier ordinaire mais dont le bord dans son contour & dans son épaisseur, contient treize autres petits mortiers dans chacun desquels est une grenade. On met le feu à la lumiere du gros mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment, c'est un italien nommé *Petri*, qui fit fondre d'abord ces sortes de mortiers. (*D. J.*)

PERDRIX, PERDRIX GRISE, PERDRIS, PERDRIS GRINGETTE, PERDRIX GOACHE, ou GOUACHE. PERDRIX GRINCHE, *perdrix cinerea*, *Aldrovandi*, Will. oiseau qui a environ un pié & un demi-pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & plus d'un pié six pouces d'envergure: le front, les côtés de la tête, & la gorge, sont d'un roux clair; le dessus de la tête est d'un brun roussâtre mêlé de petites lignes longitudinales jaunâtres. Il y a au-dessous des yeux de petites excroissences de chair rouge; la face supérieure du cou a des bandes transversales de cendré, de noir & d'un peu de roux les plumes du dos, du croupion, & celles du dessus de la queue, ont les mêmes couleurs, & il y a au bout de chaque plume une bande étroite & transversale de couleur rousse; la partie inférieure du cou & la poitrine, sont d'un cendré bleuâtre mêlé de petites taches rousses & de bandes noires transversales; il y a au bas de la poitrine une large bande en forme de fer à cheval de couleur de marron; les plumes des côtés du corps sont de même couleur que celles de la poitrine; elles ont chacune près de l'extrémité une large bande transversale rousse; le bas-ventre est d'un blanc sale & jaunâtre; les plumes des jambes, & celles des dessous de la queue, sont roussâtres & traversées de taches noirâtres; le milieu de chaque plume a une tache blanche longitudinale, en suivant la direction du tuyau; les petites plumes des aîles & les grandes des épaules, ont les mêmes couleurs que celles du dos, & de plus de grandes taches rousses; chaque plume a aussi une ligne d'un blanc roussâtre, qui s'étend selon la longueur des tuyaux; les grandes plumes des aîles sont brunes & rayées transversalement de blanc roussâtre; la queue est composée de vingt plumes; les six du milieu ont les mêmes couleurs que le dos; les sept autres de chaque côté sont rousses à l'exception de la pointe qui est cendrée; le bec, les piés, & les ongles, ont une couleur cendrée bleuâtre; le mâle a un ergot obtus à la partie postérieure du pié.

Les couleurs des *perdrix* grises varient; on en trouve qui sont presqu'entierement blanches, & qui ont de petites lignes brunes transversales en forme de zig-zag. Cet oiseau multiplie beaucoup; la femelle pond seize ou dix-huit œufs; les petits qui en sortent vivent tous en société avec le pere & la mere pendant tout l'hiver, jusqu'à ce que chaque mâle cherche à s'appareiller avec une femelle. *Ornith.* de M. Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU.

PERDRIX *de la nouvelle Angleterre*, *perdix novæ Angliæ*, *Klein. avi.* Elle est plus petite que la *perdrix* grise; elle a la tête, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & celles du dessus de la queue d'un brun tirant sur le roux mêlé de noir; il y a quelques petites taches blanches sur la partie supérieure du cou; la gorge est blanche; la poitrine, le ventre, & les côtés du corps, sont jaunâtres & traversés par des bandes noires; il y a de chaque côté de la tête une bande longitudinale, qui commence à l'origine du bec, qui passe sur les yeux, & qui s'étend jusque derriere la tête; les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur jaunâtre, marquée de taches de couleur de marron; les grandes plumes des aîles & celles de la queue, sont brunes: on trouve cet oiseau à la nouvelle Angleterre & à la Jamaïque. *Ornith. de* M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX BLANCHE, ARBENNE, *lagopus avis*, *Aldrovandi*, Will. oiseau que M. Brisson a mis dans le genre des gélinotes, & qu'il a décrit sous le nom de *gélinote blanche*. Il est un peu plus gros que la *perdrix* rouge: il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; il change de couleur au printems, comme la plûpart des autres animaux blancs; & il est presqu'entierement blanc pendant l'hiver; il y a sur les côtés de la tête une petite tache noire entre les yeux & le bec; le tuyau de la seconde des grandes plumes de l'aîle & des quatre qui suivent, est noirâtre; les quatre plumes du milieu de la queue sont blanches; toutes les autres ont une couleur noirâtre, à l'exception de la pointe qui est blanche; les

piés,

piés, & même les doigts, ſont couverts juſqu'à l'origine des ongles, de plumes blanches; il y a au-deſſus des yeux une petite bande de mamelons charnus, d'un très-beau rouge; le bec eſt noir, & les ongles ſont bruns. Pendant l'été cet oiſeau eſt en partie brun, & en partie blanc; il a auſſi quelquefois un peu de couleur de marron rayée tranſverſalement de noir. On le trouve dans le pays du Nord, & même en France & en Italie ſur les hautes montagnes. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DU BRÉSIL, *perdix braſiliana jambu dicta Piſoni*, Will. Cette *perdrix* a la groſſeur de nos *perdrix* elle eſt en entier d'une couleur jaunâtre obſcure, mêlée de brun; elle ſe perche ſur les arbres; ſes œufs ſont d'un très-beau bleu: c'eſt un oiſeau du Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE LA CHINE, *perdix ſinenſis*; cette eſpece de *perdrix* eſt un peu plus groſſe que notre *perdrix* rouge; elle a environ un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié quatre pouces juſqu'au bout des ongles. Il y a de chaque côté de la tête quatre bandes longitudinales, qui commencent toutes à l'origine du bec, & qui s'étendent juſqu'au derriere de la tête; la premiere, c'eſt-à-dire, celle qui ſe trouve au-deſſus des autres, paſſe ſur les yeux, elle eſt la plus large & noirâtre. La ſeconde eſt blanche; la troiſieme noirâtre, & la derniere a une couleur rouſſâtre. Le ſommet de la tête eſt d'un brun mêlé de petites taches blanchâtres, & la gorge a une couleur blanche; les plumes du dos, du croupion, & celles du deſſus de la queue, ſont rayées tranſverſalement de brun & de rouſſâtre; les plumes des aîles ſont brunes, & ont auſſi des bandes tranſverſales blanchâtres, qui forment ſur chaque côté de la plume un petit arc de cercle; la queue eſt rouſſâtre & a des bandes tranſverſales noires; le bec eſt noirâtre; les piés ſont roux; le mâle a un ergot long de deux lignes & demie à chaque pié: on trouve cet oiſeau à la Chine. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE DAMAS, PERDRIX DE SYRIE, *perdix damaſcena Bellonii*, Will. On a mis cet oiſeau dans le genre des gelinotes, & M. Briſſon l'a décrit ſous le nom de *gelinote des Pyrenées*, il eſt à-peu-près de la groſſeur de la *perdrix* griſe; il a dix pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles; le deſſus de la tête, la face ſupérieure du cou & le dos, ont différentes couleurs mêlées enſemble, telles que le noir, le roux, le jaunâtre, & le verdâtre, le croupion eſt rayé tranſverſalement de noir & de roux; les petites plumes des aîles ſont d'un brun tirant ſur marron; les grandes ont une couleur verdâtre, mêlée de jaunâtre, à l'exception de la pointe qui eſt noire; les joues ſont fauves; il y a derriere les yeux une petite ligne noire; le tour des yeux & la gorge ont cette même couleur; le deſſus de la face inférieure du cou eſt olivâtre; le deſſous eſt roux; terminé par une bande noire, & ſéparé de la couleur olivâtre par une ſeconde bande de la même couleur; ces bandes entourent le cou comme un double collier; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, & celles de la face inférieure des aîles, ſont blanches; la couleur des grandes plumes des aîles eſt cendrée, elles ont l'extrémité brune & le tuyau noir; il y a ſeize plumes dans la queue les deux du milieu ont preſque le double de la longueur des autres; toutes ces plumes ſont de couleur cendrée, mêlée confuſément d'olivâtre: on trouve cet oiſeau en Syrie & ſur les Pyrénées.

On a donné le nom de *perdrix de Damas*, à une variété de la *perdrix* griſe, comme dans différentes provinces de France, ſous le nom de *perdrix griſe de la petite eſpece*. Elle ne differe de la vraie *perdrix* griſe, qu'en ce qu'elle eſt plus petite, & qu'elle a le bec plus alongé. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX FRANCHE, *voyez* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE GRECE, *voyez* BARTAVELLE.

PERDRIX DE LA GUIANE, GROSSE PERDRIX DU BRÉSIL, *gallina ſilveſtris macucagua Braſilienſibus dicta Marg.* Wil. Cette eſpece de *perdrix* eſt plus groſſe qu'une poule; elle a le bec noir, & long de plus d'un pouce & demi; la tête & le cou ſont variés de petits points noirs & d'un jaune obſcur; la gorge eſt blanche: le dos, la poitrine, le ventre & les jambes ont une couleur cendrée obſcure; les petites plumes des aîles ſont brunes, & ont des lignes noires en zig-zag; les grandes plumes ſont entierement noires: cet oiſeau n'a point de queue. Ses œufs ſont un peu plus gros que ceux des poules, & d'un bleu verdâtre. On le trouve dans la Guiane & au Bréſil. *Ornith. de* M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX DE MONTAGNE, *voyez* OCOCOLIN.

PERDRIX DE MONTAGNE *du Mexique*, *voyez* OCOCOLIN DU MEXIQUE.

PERDRIX ROUGE, PERDRIX AUX PIÉS ROUGES, PERDRIX FRANCHE, PERDRIX GAILLE, GAYE *ou* GAULE, PERNISSE, *perdix rufa*, Wil. La *perdrix* rouge eſt un peu plus groſſe que la *perdrix* griſe. Elle a près d'un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & un pié ſix pouces d'envergure. Le devant de la tête eſt d'un gris-brun, & le derriere d'un gris tirant ſur le roux; la gorge a une couleur blanche qui eſt entourée d'une bande noire: cette bande commence aux narines, paſſe ſous les yeux, & va ſe terminer ſous la gorge, où elle forme une ſorte de collier; il y a auſſi de chaque côté de la tête une bande longitudinale blanche. Les plumes de la face inférieure & des côtés du cou ſont cendrées, & ont chacune deux taches noires à leur extrémité une de chaque côté du tuyau; la face ſupérieure eſt d'un brun roux; les plumes qui ſont près du derriere de la tête ont chacune à leur extrémité deux taches noires & oblongues, les plumes du dos, du croupion, des deſſus de la queue & celles des aîles ſont d'un gris-brun; la poitrine eſt cendrée; les plumes du ventre, des jambes & celles du deſſous de la queue ont une couleur rouſſe; celles des côtés du corps ſont cendrées à leur origine, elles ont enſuite une raie tranſverſale blanche, ſuivie d'une autre raie noire, enfin leur extrémité eſt rouſſe. Il y a ſeize plumes dans la queue: les quatre du milieu ſont d'un gris brun; celle qui les ſuit de chaque côté a les barbes extérieures rouſſes, & les intérieures d'un gris brun; toutes les autres ſont entierement rouſſes. L'iris des yeux, le bec & les piés ont une belle couleur rouge.

Les couleurs de la *perdrix* rouge varient. On trouve de ces oiſeaux preſqu'entierement blancs ou blanchâtres à l'exception de la tête qui eſt d'un brun-roux. Le bec & les piés reſtent toujours rouges. *Ornit. de* M. Briſſon *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE, *perdix Barbara Klein*, cet oiſeau eſt un peu plus petit que la *perdrix* griſe. Il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec juſqu'au bout des ongles, & un pié ſept pouces d'envergure. Le deſſus de la tête eſt couleur de marron; cette couleur devient plus obſcure derriere la tête, & elle forme ſur le cou une ſorte de collier parſemé de taches blanches & rondes; les côtés de la tête & la gorge ſont d'un cendré-clair & bleuâtre, & il y a près de l'endroit des oreilles une tache qui tire ſur le brun. La partie ſupérieure du cou & le dos ont une couleur brune obſcure tirant ſur le cendré; le croupion eſt cendré. Les grandes plumes des épaules & celles du deſſus des aîles ſont d'un beau bleu, à l'exception des bords qui ont une couleur de marron. La partie inférieure du cou, au-deſſous du collier, eſt d'un cendré clair: le ventre, les plumes du deſſous de la queue & celles de la face inférieure des aîles ſont d'un brun clair: la poitrine eſt de couleur de roſe pâle; les plumes des côtés du corps ſont cendrées près de la racine; elles ont enſuite une bande blanche tranſverſale dans leur milieu, & leur extrémité eſt de couleur orangée. Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur tirant ſur le cendré; les moyennes ont la même couleur, mais plus claire. Le bec, le tour des yeux & les piés ſont d'un très-beau rouge. Le mâle a ſur la partie poſtérieure du pié un petit ergot obtus. On trouve cet oiſeau en Barbarie. *Ornith. de* M. Briſſon, *tome I. Voyez* OISEAU.

PERDRIX ROUSSE DES ANTILLES, *voyez* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX DU SENEGAL, *perdix Senegalenſis*, oiſeau du genre des *perdrix*, il eſt un peu plus grand que notre *perdrix* rouge. Il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; tout le corps eſt varié de roux, de brun & de blanc ſale; le deſſus de la tête eſt roux & n'a point de taches; les côtés ſont d'un blanc ſale, & ont de petites taches longues & brunes; la gorge eſt auſſi d'un blanc ſale, mais elle n'a point de taches. Il y a ſur les côtés de la tête trois petites bandes qui prennent leur origine à la racine du bec; la bande du milieu eſt blanche, & les deux autres ſont noires; la ſupérieure s'étend juſques ſur le derriere de la tête, & les deux autres ſeulement derriere les yeux; le cou eſt roux & marqué de taches brunes & blanc ſale. Il y a à chaque pié deux ergots. On trouve cet oiſeau au Sénégal. *Ornith. de* M. Briſſon. *Voyez* OISEAU.

PERDRIX, (*Chaſſe.*) on donne, comme on voit, le nom *perdrix* à pluſieurs oiſeaux de different pays, tels que la *perdrix* de Grece, celle de Damas, celle de la Guadeloupe, *&c.* mais ce nom eſt particulierement attribué aux eſpeces que nous appellons en Europe *perdrix griſe*,

grise, *perdrix rouge*, & *perdrix blanche*; cette derniere espece ne se trouve communément qu'en Savoie & dans les Alpes. *Voyez* ARBENNE.

La *perdrix* grise & la rouge qui sont communes en France, ont dans les mœurs aussi-bien que dans la forme & le plumage, des différences qui en font des especes très-séparées; aussi ne se mêlent-elles point ensemble, même dans les lieux où l'abondance des unes & des autres les met souvent en présence dans le tems de l'effervescence commune. Cependant lorsque le nombre des mâles *perdrix* rouges excede celui des femelles, on voit quelques-uns de ces mâles s'attacher à une paire de *perdrix* grises, la suivre continuellement, & donner des marques d'empressement & d'amour. Mais on n'a jamais vu aucune *perdrix* rouge en venir avec une grise jusqu'à l'accouplement. Cet amour étranger n'a d'effet que la jalousie. Il trouble seulement le ménage; & ces soins assidus ne produisent qu'une importunité sans fruit. La maniere dont les deux especes se nourrissent est à-peu-près la même. Elles vivent de grain de semences, d'œufs de fourmis, de petites araignées & d'autres insectes qui se trouvent dans les campagnes & dans les bois.

Les *perdrix* grises s'apparient dès la fin de Février, ou au commencement de Mars, lorsque les grandes gelées sont passées. Il y a pendant les premiers jours beaucoup de combats entre les mâles, & même entre les femelles, jusqu'à ce que le choix mutuel soit fait d'une maniere fixe, & que la pariade soit décidée. Le tems doux avance ce moment; & à mesure que la chaleur augmente, la fermentation de l'amour devient plus forte dans ces oiseaux. Les mâles sont plus empressés, & les femelles plus dociles. Ils s'accouplent vers le commencement d'Avril, & les femelles pondent à la fin de ce mois, ou au commencement de Mai. Le nombre des œufs varie ordinairement selon l'âge de la *perdrix*. A deux & trois ans la ponte est souvent de dix-huit œufs. Elle diminue ensuite, & cesse presqu'entierement à six ans. Alors la *perdrix* est déja vieille, & il ne lui reste plus guere qu'une année à vivre. Elle dépose ses œufs dans un nid fait presque sans apprêt. Ce n'est qu'une fente au fond de laquelle sont arrangées quelques brins de paille ou d'herbe seche, & quelques feuilles. Les jeunes *perdrix* ne choisissent pas même avec beaucoup de soin le lieu où elles placent ce nid. Mais celles que l'âge & l'expérience ont instruites y apportent beaucoup d'attention. Elles choisissent un endroit élevé, à l'abri de l'inondation, & environné de broussailles qui le dérobent à la vue & en défendent l'entrée. De plus lorsqu'elles quittent leurs œufs, pour aller manger, elles ont soin de les couvrir avec des feuilles. *Voyez* INSTINCT.

Le tems de l'incubation est de vingt-deux jours. Pendant ce tems le mâle reste aux environs du nid, & accompagne sa femelle lorsqu'elle releve pour chercher à vivre. Les petits étant éclos, le pere & la mere prennent soin en commun de les conduire. Ils les promenent dans les prés, aux bords des bois, découvrent pour eux les fourmilieres, les appellent presque continuellement, & leur indiquent les insectes & les graines qui sont propres à leur nourriture. La *perdrix* grise donne à ses petits des soins plus empressés & plus actifs qu'aucune autre espece. Leur tendresse va jusqu'à une jalousie cruelle à l'égard des perdreaux qui ne sont pas de leur compagnie. Dans les pays fort peuplés de gibier, on voit communément les vieilles *perdrix* poursuivre avec fureur les petits les unes des autres; & les assommer à coups de bec. Lorsque quelque péril vient à menacer la famille, le pere & la mere, pour l'en détourner, s'y présentent eux-mêmes avec un courage qui étonne dans des animaux aussi foibles. Si c'est un chasseur, ou un chien qui les menace, ils se montrent d'abord, fuient ensuite en traînant l'aile, laissent aux poursuivans l'espérance de les joindre; & quand ils les ont suffisamment éloignés, ils revolent à leurs petits.

Les *perdrix* grises vivent réunies en familles, qu'on nomme *compagnies*, jusqu'au tems où l'amour les sépare & les apparie. Celles même qui n'ont point pondu, ou dont les œufs ont été détruits par quelque accident, se remettent en compagnies dans le mois de Juillet, & y restent jusqu'au tems de la pariade.

Les *perdrix* rouges different en cela des grises, quant aux mœurs. Elles ne sont pas, à beaucoup près aussi étroitement liées par compagnies. Les petits même qui ont été élevés ensemble, & qui sont de la même famille, se tiennent toujours à quelque distance l'un de l'autre; ils ne partent pas ensemble, & ne vont pas tous du même côté. Les *perdrix* grises, lorsqu'elles ont été forcées de se séparer, se rappellent aussi-tôt avec beaucoup de vivacité & d'inquiétude. Cela n'arrive guere parmi les *perdrix* rouges qu'entre le mâle & la femelle dans le tems de l'amour. Les *perdrix* rouges s'apparient ainsi que les grises; mais aussi-tôt que la femelle couve, le mâle la quitte, & la laisse seule chargée du soin de ses petits. La *perdrix* grise s'apprivoise aisément; elle se familiarise avec les passans le long des chemins; & en lui donnant à manger pendant l'hiver, on l'engage aisément à pénétrer jusque dans les maisons. La *perdrix* rouge conserve toujours un caractere plus farouche, & l'éducation domestique en est plus difficile. *Voyez* FAISANDERIE.

Les *perdrix* grises habitent volontiers les plaines fertiles; elles se plaisent sur-tout dans celles qui sont fécondées par des engrais chauds, tels que la marne, &c. Elles ne sont tranquilles, qu'autant qu'elles ont des remises à portée d'elles, mais en général elles ne se jettent dans le bois que pour éviter la poursuite des oiseaux ou des chasseurs, & elles en sortent dès que le péril est passé. Les *perdrix* rouges cherchent naturellement les montagnes fourrées de bruyeres & de jeunes bois. Si elles relevent dans les plaines, c'est pour aller vivre, & les bois sont leur habitation propre. *Voyez* GIBIER.

Tout le monde sait quelle ressource on tire des *perdrix*, soit pour l'agrément de la table, soit pour le plaisir de la chasse. C'est pour réunir ces deux objets qu'on prend tant de soins pour la conservation de ces oiseaux. La maniere de les chasser la plus ordinaire, est avec des chiens couchans qui les arrêtent, & indiquent au chasseur le lieu où elles sont. Le chasseur doit alors les tourner, chercher à les appercevoir, & les tuer devant son chien, soit à terre si elles tiennent, soit au vol si elles viennent à partir. Les heures les plus convenables pour cette chasse sont dans l'automne, depuis dix heures jusqu'à midi, & depuis deux heures jusqu'à quatre. Le matin, à midi & le soir, les *perdrix* relevent pour manger & alors elles sont presque toujours en mouvement. On prend les *perdrix* pendant la nuit avec des filets, appellés les uns *traineaux*, les autres *pantieres*. Mais ces sortes de chasses qui n'appartiennent qu'aux braconniers, ne méritent pas qu'on en donne les leçons. Il est une autre maniere de les prendre pendant le jour, qui peut être utile, & qui tend à la conservation sans rien prendre sur l'usage. On a un filet rond monté sur des cerceaux qui lui donnent la figure d'un cône fort alongé; on appelle *tonnelle*. On tend ce filet dans un chaume, & l'on l'assujettit de maniere que les mailles d'en-bas touchent exactement la terre, & que les piés des *perdrix* ne puissent pas s'y embarrasser. On place ensuite en avant de la tonnelle deux filets conducteurs, qu'on nomme *aillers*, qui partent de l'embouchure de la tonnelle, & dont l'intervalle va en s'élargissant. Lorsque cet attiral est préparé, le chasseur porte devant lui une toile jaune tendue sur un chassis, & qu'on appelle *vache*, parce qu'elle en a la couleur. Cette vache a un trou placé à la hauteur de l'œil, au moyen duquel le chasseur voit ce qui se passe devant lui. Toujours caché derriere cette toile, il va chercher une compagnie de *perdrix* qui marchant devant cet objet sans en être assez effrayés pour prendre son vol, est conduite pas-à-pas, d'abord entre les aillers, & de-là dans la tonnelle même. Alors le chasseur jette sa vache, court à son filet, & saisit les *perdrix* dont il laisse aller les femelles, & tue les coqs. Par ce moyen il ôte la surabondance des mâles, sans courre le risque, comme avec le fusil, d'en blesser inutilement, ou de se méprendre. Il naît ordinairement dans l'espece des *perdrix* un tiers de coqs plus que de femelles. Il est important pour la reproduction d'ôter cet excédent afin que les paires ne soient point troublées au tems de la ponte. On garde aussi pour cela dans des cages quelques poules privées. On les porte le soir dans les endroits où on a remarqué trop de coqs. Elles appellent, & leur chant attire les mâles qu'on tue alors à coups de fusil. On nomme *chanterelles*, les *perdrix* destinées à cet usage.

PERDRIX, (*Diete.*) cet oiseau est dès-long-tems fameux parmi les alimens les plus exquis & les plus salutaires; supériorité réelle qu'a la chair de la *perdrix*, à ces deux titres, sur les autres chairs que mangent les hommes, c'est d'être véritablement succulente sans être grasse. Elle peut convenir par cette qualité singuliere à tous les sujets, soit vigoureux, soit délicats, tant à ceux qui sont en pleine santé, qu'à ceux qui sont en convalescence.

Je ne sais ce qu'il faut croire d'une opinion qui est répandue parmi le peuple, savoir que le glouton le plus décidé ne sauroit manger une *perdrix* tous les jours pendant un mois entier.

PERDU, *voyez l'article* PERDRE. On dit *en Peinture* que les contours des objets représentés dans un tableau sont *perdus*, lorsqu'ils ne se détachent pas de leur fond.

PERDU, BOIS, (*Comm. de bois.*) faire flotter du bois à bois *perdu*, veut dire le jetter dans de petites rivieres qui ne peuvent porter ni train, ni bateau, pour le rassem-

bler

bles à leurs embouchures dans de plus grandes, & en former des trains, ou en charger des bateaux.

Lorsqu'il y a plusieurs marchands qui jettent leurs bois à *bois perdu* dans le même tems & dans le même ruisseau, ils ont coutume de marquer chacun le leur à la tête de chaque buche, avec un marteau de fer gravé des premieres lettres de leur nom, ou de quelqu'autre figure à leur volonté, afin de les démêler quand on les tire à bord. Ils ont aussi à communs frais, des personnes qui parcourent les rives de ces petites rivieres des deux côtés, & qui avec de longues perches armées d'un croc de fer, remettent à flot les bois qui donnent à la rive & qui s'y arrêtent. (*D. J.*)

PERDUELLIO, (*Hist. Rom.*) nos auteurs traduisent toujours ce mot par *rébellion*, crime de rébellion; mais ce n'est point cela, *perduellio* étoit un crime qu'on poursuivoit devant le peuple dans ses assemblées par centuries. On appelloit *perduellis*, celui qui étoit coupable de quelque attentat contre la république; les anciens donnoient le nom de *perduelles* aux ennemis, comme on le voit dans Plaute, *Amphit. act. I. sc. j. v.* 94. On réputoit coupable de *perduellion* celui qui avoit violé les loix qui favorisoient le droit des citoyens, & la liberté du peuple: tel étoit, par exemple, celui qui avoit donné atteinte à la loi Porcia, établie l'an de Rome 556 par P. Porcius Læca tribun du peuple, ou à la loi Sempronia; on en trouve un exemple concernant la loi Porcia dans Valere Maxime, *exemple* 3. La premiere de ces lois, défendoit de battre ou de tuer un citoyen romain; la seconde, défendoit de décider de la vie d'un citoyen romain sans l'ordre du peuple, à qui appartenoit le droit légitime de se réserver cette connoissance; aussi étoit-ce un crime de lèze-majesté, ou de *perduellion* des plus atroces, que d'y donner atteinte. *Voyez* ce qu'en dit Ciceron, *Verr. liv. I. ch. v.* Tite Live, *l. XXVI. c. iij.* (*D. J.*)

PERE, s. m. (*Droit. naturel.*) Relation la plus étroite qu'il y ait dans la nature. „ Tu es *pere*, dit le Bramine inspiré, ton enfant est un dépôt que le ciel t'a „ confié; c'est à toi d'en prendre soin. De sa bonne ou „ de sa mauvaise éducation, dépendra le bonheur ou le „ malheur de tes jours; fardeau honteux de la société, si „ le vice l'emporte, il sera ton opprobre; utile à sa patrie, „ s'il est vertueux, il fera l'honneur de tes vieux jours.

On ne connoît jamais bien la joie des *peres* ni leurs chagrins, dit Bacon, parce qu'ils ne peuvent exprimer leur plaisir, & qu'ils n'osent parler de leurs peines. L'amour paternel leur rend les soins & les fatigues plus supportables; mais il rend aussi les malheurs & les pertes doublement ameres; toutefois si cet état augmente les inquiétudes de la vie, il est mêlé de plaisirs indicibles, & a l'avantage d'adoucir les horreurs & l'image de la mort.

Une femme, des enfans, autant d'ôtages qu'un homme donne à la fortune. Un *pere* de famille ne peut être méchant, ni vertueux impunément. Celui qui vit dans le célibat, devient aisément indifférent sur l'avenir qui ne doit point l'intéresser; mais un *pere* qui doit se survivre dans sa race, tient à cet avenir par des liens éternels. Aussi remarque-t-on en particulier, que les *peres* qui ont fait la fortune ou l'élévation de leur famille, aiment plus tendrement leurs enfans; sans doute, parce qu'ils les envisagent sous deux rapports également intéressans, & comme leurs héritiers, & comme leurs créatures; il est beau de se lier ainsi par ses propres bienfaits.

Mais que l'avarice & la dureté des *peres* est condamnable & mal entendue; puisqu'elle ne tourne qu'à leur préjudice! leurs enfans en contractent une bassesse de sentimens, un esprit de fourberie & de mauvaise conduite, qui les deshonore, & qui fait mépriser une famille entiere; c'est d'ailleurs une grande sottise d'être avare, pour faire tôt ou tard des prodigues.

C'est une autre coutume fort mauvaise, quoiqu'ordinaire chez les *peres*, de mettre dès le bas âge entre ses enfans des distinctions & des prééminences, qui produisent ensuite des discordes, lorsqu'ils sont dans un âge plus avancé, & causent des divisions dans les familles.

Il est honteux de sacrifier des enfans à son ambition par des destinations forcées; il faut seulement tâcher de détourner de bonne heure leurs inclinations vers le genre de vie dont on a fait choix pour eux, quand ils n'étoient pas encore dans l'âge de se décider; mais dès qu'un enfant a une répugnance ou un penchant bien marqué pour un autre vocation que celle qu'on lui destinoit; c'est la voix du destin, il y faut céder.

On remarque presque toujours dans une nombreuse famille, qu'on fait grand cas d'un des aînés, qu'il y en a un autre parmi les plus jeunes qui fait les délices du *pere* & de la mere; & ceux qui sont entre deux se voient presque oubliés; c'est une injustice; le droit d'aînesse en est une autre. Enfin, les cadets réussissent très-rarement, ou pour mieux dire, ne réussissent jamais, lorsque par une prédilection injuste, l'on a pour l'amour d'eux deshérité les aînés.

L'obligation naturelle qu'a le *pere* de nourrir ses enfans, a fait établir le mariage, qui déclare celui qui doit remplir cette obligation; mais comme les enfans n'acquierent de la raison que par degrés, il ne suffit pas aux *peres* de les nourrir, il faut encore qu'ils les élevent & qu'ils les conduisent; déja ils pourroient vivre, & ils ne peuvent pas se gouverner. Enfin, quoique la loi naturelle ordonne aux *peres* de nourrir & d'élever leurs enfans, elle ne les oblige pas de les faire héritiers. Le partage des biens, les lois sur ce partage, les successions après la mort de celui qui a eu ce partage, tout cela ne peut être reglé que par la société, & par conséquent par des loix politiques ou civiles. Il est vrai que l'ordre politique ou civil, demande ordinairement que les enfans succedent aux *peres*; mais il ne l'exige pas toujours. *Voyez* M. de Montesquieu.

Quant à l'origine & à l'étendue du pouvoir paternel, *voyez* POUVOIR PATERNEL; c'est une matiere délicate à traiter. (*D. J.*)

PERE *naturel* est celui qui a eu un enfant d'une personne avec laquelle il n'étoit point marié, dans ce cas le *pere* est toujours incertain, au lieu que la mere est certaine.

PERE *légitime* est celui qui a eu un enfant d'un mariage légitime, *pater est quem nuptiæ demonstrant*.

PERE *putatif* est celui qui est réputé le *pere* d'un enfant, quoiqu'il ne le soit pas en effet.

PERE *adoptif* est celui qui a adopté quelqu'un pour son enfant. *Voyez* ADOPTION.

Les *peres* & meres doivent des alimens à leurs enfans, soit naturels ou légitimes, du-moins jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie.

Les enfans doivent aussi des alimens à leurs *pere* & mere, au cas que ceux-ci tombent dans l'indigence.

Chez les Romains, le pouvoir des *peres* sur leurs enfans étoit extrèmement étendu; ils devoient tuer ceux qui leur naissoient avec des difformités considérables, ils avoient aussi droit de vie & de mort sur ceux même qui étoient bien constitués, & pouvoient les vendre; ils pouvoient aussi les exposer & leur faire souffrir toutes sortes de supplices

Les Gaulois & plusieurs autres nations pratiquoient la même chose; mais ce pouvoir trop rigoureux fut restraint par Justinien, & présentement les *peres* n'ont plus sur leurs enfans qu'un droit de correction modérée.

Quant aux autres droits attachés à la qualité de *pere*, *voyez* GARDE, ÉMANCIPATION *&* MARIAGE, PUISSANCE PATERNELLE, SECONDES NÔCES.

Les enfans doivent porter honneur & respect à leurs *peres* & mere; c'est la loi divine qui le leur commande.

Les *peres* sont obligés de doter leurs enfans, & singulierement leurs filles; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action civile.

Le *pere* & le fils sont censés une même personne, soit par rapport à leur suffrage ou témoignage, soit en matiere de donations.

La succession des meubles & acquêts des enfans décédés sans enfans, appartient aux *pere* & mere, comme plus proches parens. *Voyez* ACQUÊTS, PROGRÈS, SUCCESSION, RETOUR.

En matiere criminelle, le *pere* est responsable civilement du délit de son fils mineur.

Voyez aux institut. les titres *de patria potestate*, *de nuptiis*. (*A*)

PERE, (*Critiq. sacrée.*) ce terme, outre la signification de *pere* immédiat, en a quelques autres dans l'Ecriture qui y ont un rapport indirect. Dieu est nommé *pere* de tous les hommes, comme créateur & conservateur de toutes les créatures. *Pere* désigne quelquefois l'ayeul, le bisayeul, l'auteur même d'une famille, quelqu'éloignée qu'il en soit; ainsi Abraham est dit le *pere* de plusieurs nations. *Pere* marque encore les rois, les magistrats, les supérieurs, les maîtres; il dénote aussi les personnes âgées, *scribo vobis, patres*, *I, Jean. ij.* 13. il marque enfin l'auteur ou l'inventeur de quelque chose. Satan est *pere* du mensonge, *Joan. viij.* 44. Jubal *fuit pater canentium cytharâ*, *Gen. iv.* 21. Jubal fut le premier qui instruisit les hommes à jouer de la cythare, ou qui inventa cet instrument de musique. (*D. J.*)

PERES CONSCRIPTS, (*Hist. Rom.*) en latin *patres conscripti*, nom qu'on donnoit aux sénateurs de Rome, par rapport à leur âge, ou à cause des soins qu'ils prenoient de leurs concitoyens. „ Ceux qui composoient „ anciennement le conseil de la république, dit Saluste, „ avo-

„ avoient le corps affoibli par les années; mais leur esprit étoit fortifié par la sagesse & par l'expérience.

Il n'en étoit pas de même au tems de cet historien; d'abord sous les rois, le nom de *peres conscripts* n'appartenoit qu'à deux cens sénateurs qui s'accrurent tellement dans la suite, que l'on en comptoit jusqu'à neuf cens sous Jules-César, au rapport de Dion.

PERE DE L'ÉGLISE, (*Hist. ecclésiast.*) on nomme *peres de l'Eglise* les écrivains ecclésiastiques grecs & latins, qui ont fleuri dans les six premiers siecles du Christianisme.

On en compte vingt-trois, savoir S. Ambroise, S. Athanase, Athénagore, S. Augustin, S. Basile, S. Chrysostôme, Clément d'Alexandrie, S. Cyprien, S. Cyrille d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nysse, S. Gregoire le grand, S. Hilaire, S. Jérôme, S. Irénée, S. Justin, Lactance, S. Léon, Minutius Felix, Origene, Tertullien & Théodoret. On leur joint S. Bernard qui a fleuri dans le xij. siecle. Mais nous parlerons de chacun suivant l'ordre des tems.

Ces hommes célebres à tant d'égards méritent bien que nous discourions d'eux dans ce dictionnaire avec beaucoup de recherche, à cause de leur foi, de leur piété, de leur gloire, de leurs vertus, de leur zele pour les progrès de la religion & de leurs ouvrages dont nous pouvons tirer de grandes lumieres; cependant, comme en matieres de morale, de dogmes & sur quelque sujet que ce soit, il n'y a point d'hommes, ni de société d'hommes infaillibles ici-bas; comme on ne doit aucune déférence aveugle à quelque autre autorité humaine que ce soit, en fait de sciences & de religion, il doit être permis d'apporter dans l'examen des écrits des *peres* le même méthode de critique & de discussion qu'on emploie dans tout autre auteur humain. Le respect même qui n'est dû qu'à l'autorité divine suppose toujours le discernement de la droite raison, afin de ne point prendre pour elle ce qui n'en a que l'apparence, & d'éviter de rendre à l'erreur un hommage qui n'est dû qu'à la vérité éternelle. (1)

Justin martyr (*Saint*) étoit de Naplouse en Palestine. Il fit honneur au Christianisme par sa science & par la pureté de ses mœurs, & confirma sa doctrine par sa constance dans la foi dont il fut martyr l'an 167. Il nous reste de lui deux apologies pour les Chrétiens, un dialogue avec le juif Tryphon, deux écrits adressés aux Gentils, & un traité de l'unité de Dieu, &c. Les meilleures éditions sont celles de Robert Etienne en 1551 & 1571, en grec; celle de Commelin en 1593, en grec & en latin; celle de Morel en 1656, greque & latine; & enfin celle de dom Prudent Maran, bénédictin, en 1742, *in-fol.*

Il paroît que S. Justin a eu le premier sur le célibat & la continence des idées telles qu'elles lui ont fait regarder le mariage comme ayant par lui-même quelque chose d'impur; du moins ses expressions à ce sujet donnerent lieu depuis à Tatien son disciple de traiter nettement le mariage de débauche & de fornication réelle. (2)

Irénée (*Saint*), célebre évêque de Lyon, né dans la Grece vers l'an 120 de Jesus-Christ, fut disciple de Papias & de S. Polycarpe. Il devint le chef des églises des Gaules, & les gouverna avec zele jusqu'à l'an 202, qu'il finit ses jours sous l'empire de Severe. Il avoit écrit en grec plusieurs ouvrages; il ne reste qu'une version latine assez barbare des cinq livres qu'il composa contre les hérétiques; quelques fragmens grecs rapportés par divers auteurs, & une lettre au pape Victor sur le jour de la célébration de la Pâque qu'on trouve dans Eusebe; les meilleures éditions de ses œuvres sont celles d'Erasme en 1526, de Grabe en 1702, & du P. Massuet en 1710, mais il y faut joindre les curieuses dissertations que Dodwel a composées sur les écrits de S. Irénée pour en faciliter l'intelligence, *Dissertationes in Irenaeum*, imprimées à Oxford en 1689, *in-8°.* Ces dissertations ne sont pourtant que les prolégomenes d'un ouvrage étendu que ce savant projettoit de publier sur la nature des hérésies qui se formerent dans l'Eglise primitive.

Photius prétend que ce *pere* a corrompu, par des raisonnemens étrangers & peu solides, la simplicité & l'exacte vérité des dogmes de l'Eglise. Nos critiques desireroient qu'il eût traité les vérités de la religion avec toute la gravité qui leur convient, & qu'il eût communément appuyé les dogmes de notre foi sur des fondemens plus solides que ceux dont il fait usage. Ses livres contre les hérésies ne sont pas toujours remplis de raisonnemens vrais & concluans. S. Irénée embrassa l'opinion des Millénaires: il avoit sur le tems de la mort de Jesus-Christ un sentiment tout particulier, prétendant que notre Seigneur étoit âgé de plus de 40 ans quand il commença de prêcher l'Evangile. Il a posé une maxime qui a été adoptée par plusieurs autres *peres*; c'est que toutes les fois que l'Ecriture sainte rapporte quelque action des patriarches ou des prophetes sans la blâmer, quelque mauvaise qu'elle nous paroisse d'ailleurs, il ne faut pas la condamner, mais y chercher un type. Enfin il a jetté les semences d'une opinion dangereuse, soutenue dans la suite ouvertement par S. Augustin, c'est que tout appartient aux fideles & aux justes. (3)

Athénagore philosophe chrétien d'Athènes, se distingua dans le ij. siecle par son zele pour la foi & par sa science. On a de lui une apologie pour les Chrétiens, adressée à Marc-Aurele Antonin & à Lucius-Aurele Commode l'an 179, si nous en croyons Baronius, ou l'an 168, si nous en croyons Dodwel. Son autre ouvrage est sur la résurrection des morts. Ces deux écrits se trouvent dans la bibliotheque des *peres*, & à la fin des éditions de S. Justin. Les *Œuvres* d'Athénagore ont été imprimées à Oxford en 1682, par les soins de l'évêque Fell, en grec & en latin; avec des notes: on les réimprima à Leipsick en 1684 & 1686. Il faut y joindre la dissertation de P. Nourry, qui est la troisieme du second tome de son *Apparatus ad bibl. veter. patrum.*

Athénagoras n'est pas bien purgé de toute hérérodoxie, selon l'opinion de plusieurs critiques. Ils trouvent qu'il est rempli d'idées platoniciennes. Il abandonne la providence particuliere de toutes choses aux anges que Dieu a établis sur chacune, & laisse à l'Etre suprème une providence générale; cette opinion vient en effet des principes de la philosophie de Platon. Il admet aussi deux sortes de mauvais anges: l'une comprend ceux que Dieu créa, & qui s'acquitterent mal de la commission qu'ils avo-

(1) L'opinion que l'illustre Jean Gerson aussi recommandable par la supériorité de ses talens, que par sa piété, avoit des *peres de l'Eglise*, étoit bien différente de celle du célebre auteur de cet article. Il nous apprend dans son traité *de signis bonis & malis* qu'en matiere de nouveauté on ne doit pas préférer son sentiment à celui des *peres*. Est-ce qu'ils n'avoient pas, ces flambeaux de l'Eglise, autant de lumieres, autant de sagesse qu'on en a aujourd'hui, en fait de mœurs surtout & de morale, matiere qu'ils traitoient à fond, avec toute l'attention & exactitude qu'elle peut demander, d'où vient leur titre de *peres*? on doit plûtôt les imiter en ce genre, où la raison ne touche pas encore à l'évidence, quelque penchant qu'on puisse avoir pour l'opposé sur le fondement de quelques conjectures. En effet si Dieu a éclairé son Eglise par des Prophetes, par des Apôtres, & des Docteurs, il en tombe pas même sous les sens qu'il ait permis que ces derniers donnassent dans quelque erreur touchant la foi & la discipline morale, lorsqu'ils concourent au même sentiment, quoiqu'en particulier comme hommes ils aient pu faillir. (*W*)

(2) Aucun pere de l'Eglise Catholique n'a jamais „ regardé le mariage comme ayant par lui-même quelque chose d'impur „ n'ignorant pas qu'il avoit été institué par J. Ch. & prêché par l'Apôtre S. Paul. Les liens extrinséques qui forment la plus part des mariages, n'ayant pas toujours eu pour fin la droiture & la justice, ou l'usage impropre qu'on en fait, ont quelques fois porté ces *saints peres* à crier contre, à l'exemple de S. Paul 1. Corinth. ch. 7. *hoc dico secundum indulgentiam, non secundum imperium* S. Augustin ayant examiné ce passage de l'Apôtre *lib. de peccato orig.* dit ch. 38. *evidenter dum tribuit veniam, denotat culpam.* non que le S. Docteur voulut relever une pareille faute dans le mariage pris en lui-même, mais bien le peu de regularité qu'on y observe, ainsi qu'il s'explique dans son traité *de bono conjugali ch. 10. non nuptias sed illum concubitum qui fuit per incontinentiam, secundum veniam concedit.* C'est dans ce sens qu'on doit entendre *S. Justin* qui bien loin de „ regarder le mariage comme ayant par lui „ même quelque chose d'impur „ reconnoit dans les mariages même de polygamie de l'ancien testament les figures des hauts mysteres que J. Ch. devoit publier & perfectionner. *Connubia Jacobi*, dit-il, dans le dialogue contre Triphon, *vel per christum perficiendi signum fuisse*. *Nam*, avoit-il encore dit un peu auparavant *magnorum sacramentorum œconomia & dispensationes in quolibet genere ejus facta sunt celebrata.* (*W*)

(3) Les *Peres* qui fleurirent dans l'Eglise après *S. Irénée* en firent certainement bien plus de cas: ils le regarderent toujours comme un célebre défenseur de la foi catholique, & ses ouvrages ont toujours été estimés comme un trésor de la tradition apostolique & des preceptes évangéliques: c'est pourquoi ils se servoient de sa doctrine & de son autorité comme des armes puissantes pour combattre les hérétiques; Tertullien contre les Valentiniens, Epiphane contre Basilide. S. Basile le cite dans son livre *de Spiritu Sancto* & S. Cyrille de Jérusalem dans sa 16 Catechèse. Enfin S. Augustin, S. Jérôme, Théodoret & une infinité d'autres écrivains se servirent de lui pour battre les ennemis de la foi catholique. Que *S. Irenée* ait ensuite en partie adhéré à *l'opinion des Millénaires*, cela n'est pas étonnant, y ayant été séduit par certains discours apocryphes que Papias débitoit comme discours de Sauveur & ce Papias s'étoit fait un si grand nom tant par l'intégrité de ses mœurs que par les entretiens familiers qu'il avoit eus avec les Disciples des Apôtres, qui plus est, avec S. Jéan même l'Evangéliste, qu'il étoit difficile de lui résister. (*W*)

avoient reçue de gouverner la matiere; l'autre renferme ceux qu'ils engendrerent par le commerce qu'ils eurent avec les femmes. Athenagore n'a pas bien appliqué le paſſage de l'Evangile qui blâme ceux qui repudient une femme pour en épouſer une autre; car il s'en ſert à condamner les ſecondes nôces, qu'il traite ſans détour d'honnête adultere. Je ne dirai rien des fauſſes idées qu'on lui reproche au ſujet de la Trinité; on peut lire ſur cet article les *origeniana* de M. Huet, *l. II. c. iij.* Quant au ſtyle de ce philoſophe chrétien, il eſt pur & bien attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parentheſes.

On a quelque raiſon d'être ſurpris que ce *pere de l'Egliſe* ait été inconnu à Euſebe, à S. Jérôme, & à preſque tous les autres écrivains eccléſiaſtiques; car on ne le trouve cité que dans un ouvrage d'Epiphanes.

M. Huet parle amplement d'un roman qui a paru ſous le nom d'Athénagores, & qu'il conjecture être de Philander, ce roman dont on ne connoît qu'une traduction françoiſe eſt intitulé: „ Du vrai & parfait amour; écrit „ en grec par Athénagoras, philoſophe athénien, contenant les amours honnêtes de Théogone & de Charide, de Phérécidès & de Mélangénie. Paris 1599 & 1612, *in*-12 „.

Clément d'Alexandrie (*Saint*), après avoir étudié dans la Grece, en Italie & en Orient, renonça aux erreurs du Paganiſme, & fut prêtre & catéchiſte d'Alexandrie en 190. Il mourut vers l'an 220: il nous reſte de lui pluſieurs ouvrages en grec, qui ont été traduits en latin: ils ſont remplis de beaucoup d'érudition. Les principaux ſont les ſtromates, l'exhortation aux gentils, & le pédagogue. On a perdu un de ſes ouvrages diviſé en huit livres, & intitulé, *les hypotypoſes*; Hervet a traduit le premier ces traités de grec en latin. Heinſius en a donné une édition à Leyde en 1616, & enſuite en 1629, *in-fol.* C'eſt la meilleure de toutes. L'édition de Paris en 1641 eſt moins correcte & moins belle.

Tous les critiques ne ſont pas également remplis d'admiration pour S. Clément d'Alexandrie. M. Dupin étoit d'avis de retrancher tous les endroits du pédagogue, où il eſt parlé de péchés contraires à la chaſteté. M. Buddeus obſerve, d'après lui, que ce *pere* a tranſporté dans le Chriſtianiſme pluſieurs choſes de dogmes & des expreſſions de la philoſophie ſtoïcienne. Il repréſente ſon gnoſtique (ou l'homme chrétien) comme un homme entierement exempt de paſſions. On deſireroit de l'ordre dans les livres des ſtromates, ainſi que dans l'ouvrage du pédagogue: le ſtyle en eſt auſſi trop négligé, & manque d'une gravité convenable. S. Clément fait profeſſion de n'y point garder de méthode; cependant en matiere de morale, la liaiſon des penſées & l'ordre des ſujets qu'on traite ne ſont pas des choſes indifférentes.

On trouve encore que les raiſonnemens de ce *pere de l'Egliſe* ſont d'ordinaire vagues, obſcurs, fondés ou ſur de pures ſubtilités, ou ſur de vaines allégories, ou ſur de fauſſes explications de paſſages de l'Ecriture. On lui reproche d'avoir cherché à étaler une érudition mal-placée; d'avoir jetté ſur le papier ſans d'aſſez mûres réflexions tout ce qui lui venoit dans l'eſprit; enfin d'avoir débité quelquefois des maximes ou viſiblement fauſſes ou fort outrées. Il eſt vrai qu'en condamnant ſévérement les mœurs de ſon ſiecle, il diſtingue rarement l'uſage légitime des choſes indifférentes de leur nature d'avec l'abus le plus criminel; mais il ſeroit aiſé de défendre l'opinion qu'il avoit ſur le ſalut des Païens, regardant la Philoſophie comme le moyen que Dieu leur avoit donné pour y parvenir.

Tertullien (Quintus Septimius Florens Tertullianus), prêtre de Carthage & l'un des hommes célebres que l'Afrique ait produits, étoit fils d'un centenier dans la milice. Il ſe fit chrétien, & ſe maria après ſon baptême: il prit enſuite la prêtriſe, & alla à Rome. Il ſe ſépara de l'Egliſe catholique au commencement du iij. ſiecle, & ſe fit montaniſte, ſe laiſſant ſéduire par des révélations ridicules. Il parvint à une extrême vieilleſſe, & mourut ſous le regne d'Antonin Caracalla vers l'an 216. Les meilleures éditions de ſes œuvres ſont celles de Rigault & de Veniſe en 1746, *in-folio*.

On remarque dans ſes écrits un génie auſtere, une imagination allumée, un ſtyle énergique & impétueux, mais dur & obſcur. Ses plus grands admirateurs conviennent que les raiſonnemens de Tertullien n'ont pas toute la juſteſſe & la ſolidité que demanderoient les matieres importantes qu'il diſcute. Le P. Céillier & M. Dupin avouent que Tertullien a débité, étant encore dans le ſein de l'Egliſe, des regles de morale exceſſivement outrées, & qu'il a fait paroître dès ſes premiers ouvrages beaucoup de penchant aux ſentimens les plus rigides. En effet, qu'on liſe les écrits de ce *pere de l'Egliſe* avant qu'il donnât dans le montaniſme, tout y reſpire ce tour d'eſprit auſtere, qui ne ſait pas garder un juſte milieu dans ſes jugemens; cette imagination africaine qui groſſit les objets, cette impétuoſité qui ne laiſſe pas le tems de les conſidérer avec attention.

Dans le traité de l'idolâtrie qu'il écrivit avant d'être montaniſte, il condamne tout métier, toute profeſſion qui regardoit les choſes dont les païens pouvoient faire quelque abus par des actes d'idolâtrie, quand même on n'auroit pas d'autres moyens pour ſubſiſter. Il déclame contre toutes ſortes de couronnes, & principalement contre celles de laurier, comme ayant du rapport à l'idolâtrie. Il blâme la recherche & l'exercice des emplois publics; il enſeigne qu'il eſt abſolument défendu aux Chrétiens de juger de la vie & de l'honneur des hommes; ce qui, dit M. Nicole, eſt manifeſtement contre la doctrine & contre la pratique de l'Egliſe. Il ſe déclare vivement contre les ſecondes noces, ſur tout dans ſes livres de la monogamie. Enfin il regarde comme incompatible la qualité d'empereur & celle de chrétien.

Origene, l'un des plus ſavans écrivains eccléſiaſtiques de la primitive Egliſe au iij. ſiecle, naquit à Alexandrie l'an 185 de Jeſus-Chriſt; il eut pour maître S. Clément d'Alexandrie, & lui ſuccéda dans la place de catéchiſte. Il mourut à Tyr l'an 254 à 69 ans. Ses ouvrages ſont fort connus: les principaux qui nous reſtent ſont, 1°. un traité contre Celſe, dont Spencer a donné une bonne édition en grec & en latin, avec des notes; 2°. des homélies avec des commentaires ſur l'Ecriture-ſainte; 3°. la philocalie; 4°. des fragmens de ſes héxaples, recueillis par le P. Montfaucon, en deux volumes *in-folio*; 5°. le livre des principes, dont nous n'avons plus qu'une verſion latine. La plus ample édition de toutes les œuvres d'Origene eſt celle du P. de la Rue, bénédictin, en grec & en latin.

Son traité de la priere qui n'avoit jamais été imprimé, le fut en grec & en latin à Oxford l'an 1686. Sa réponſe au philoſophe Celſus, qui eſt un des meilleurs livres de ce célebre écrivain, a été publié en françois en 1700: c'eſt M. Bouhereau qui eſt l'auteur de cette verſion.

M. Dupin a diſcuté fort au long tout ce qui regarde la vie & les ouvrages de ce *pere de l'Egliſe*. Il n'eſt pas le ſeul, il faut lui joindre 1° M. de la Mothe-le-Vayer, vie de Tertullien & d'Origene, Paris 1675, *in* 8°; 2° l'hiſtoire des mouvemens arrivés dans l'Egliſe au ſujet d'Origene & de ſa doctrine. Le P. Doucin jéſuite eſt l'auteur de ce dernier ouvrage imprimé à Paris en 1700; il contient auſſi un abrégé de la vie d'Origene.

On ne peut le lire, dit Bayle, ſans déplorer le ſort biſarre de l'eſprit humain. Les mœurs d'Origene étoient d'une pureté admirable; ſon zele pour l'Evangile étoit très-ardent; affamé du martyre, il ſoutint avec une conſtance incroyable les tourmens dont les perſécuteurs de la foi ſe ſervirent contre lui; tourmens d'autant plus inſupportables qu'on les faiſoit durer long tems, en évitant avec ſoin qu'il n'expirât dans la torture. Son eſprit fut grand, beau, ſublime, ſon ſavoir & la lecture très-vaſte, & néanmoins il tomba dans un prodigieux nombre d'héréſies, dont il n'y en a aucune qui ne ſoit monſtrueuſe; ce ſont les termes du P. Doucin; & apparemment il n'y tomba qu'à cauſe qu'il avoit tâché de ſauver de l'inſulte des païens les vérités du Chriſtianiſme, & de les rendre même croyables aux philoſophes, ce qu'il deſiroit avec une ardeur extrême, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers. Tant de vertus, tant de beaux talens, un motif ſi plein de zele, n'ont pu le garantir des erreurs dans les matieres de la foi!

On ne s'imagine pas ordinairement que les erreurs de ce rare génie ayent quelque liaiſon, elles ſemblent être la production d'un eſprit vague & irrégulier; cependant il paroît, après un peu d'examen, qu'elles coulent d'une même ſource, & que ce ſont des fauſſetés de ſyſtêmes qui forment une chaîne de conſéquences. C'eſt dans ſes trois livres des principes qu'il a développé & établi ſes héréſies, tellement liées qu'on les voit toutes naître d'un même principe.

L'Origéniſme charnel ne dura guere, & fut plus aiſé à détruire que l'Origéniſme ſpirituel qui étoit une maniere de Quiétiſme. Le charnel fut abhorré de tout le monde, ceux-même qui en étoient infectés n'oſerent produire aux yeux des hommes une doctrine de cette eſpece; mais l'Origéniſme ſpirituel dont les ſectateurs, ſelon S. Epiphane, étoient irréprochables du côté de la pureté, ne put être éteinte qu'après plus de deux ſiecles, & ce n'a pas été pour toujours.

Cy-

Cyprien (*Saint*), natif de Carthage, y enseigna la rhétorique avant que d'être chrétien. Après sa conversion, arrivée en 246, il prit le nom de *Cécile*, & fut déclaré évêque de Carthage en 248. Il eut la tête tranchée dans la persécution de Valérien en 258. Les meilleures éditions de ses œuvres sont celles de Pamelius en 1568, de Rigault en 1648, d'Oxford en 1682, & finalement celle de M. Baluze, avec une préface de dom Prudent Maran bénédictin. M. Lambert Ponce a publié les œuvres de S. Cyprien en françois, & dom Gervais ancien abbé de la Trappe a écrit sa vie.

La seconde naissance du nouvel homme dans ce *pere de l'Eglise* hâta ses progrès dans la piété, sans le mettre à l'abri des erreurs humaines. Il se trompa dans son opinion de la défense de soi-même en la condamnant même pour sauver sa vie contre les attaques d'un injuste aggresseur. Il outra les idées de la religion dans ses louanges du célibat, de la continence, de l'aumône & du martyre; mais il est fort excusable, n'ayant goûté de tels principes que dans le dessein de porter les hommes à des vertus dont ils ne franchissent guere les limites. Ainsi le défaut de justesse dans son jugement est en quelque sorte compensé par la droiture de son intention; au reste, quoique ce soit un des *peres* qui ait le mieux écrit en latin, M. de Fénelon a remarqué que son style & sa diction sentent l'enflure de son tems & la dureté africaine. Il ajoute qu'on y trouve encore des ornemens affectés, & particulierement dans l'épître à Donat, que S. Augustin cite néanmoins comme une piece d'éloquence.

Minutius Felix naquit, à ce qu'on croit, en Afrique au commencement du iij. siecle. Nous avons de lui un dialogue intitulé, *Octavius*, dans lequel il introduit un chrétien & un payen qui disputent ensemble. M. Rigault a publié en 1643 une bonne édition de ce dialogue; on l'a fondue depuis dans celle des œuvres de S. Cyprien en 1666; mais l'édition la plus recherchée est celle de Jean Davier, à Cambridge en 1678, & réimprimée à Londres en 1711. M. Perrot d'Ablancourt a aussi mis au jour une traduction françoise de Minutius Félix.

Je souscris volontiers aux éloges que Lactance & S. Jérôme ont faits du dialogue de Minutius Félix, quoique l'auteur me paroisse avoir trop effleuré son sujet; mais on peut moins le justifier sur d'autres reproches plus importans. Il semble faire regarder les secondes nôces comme un véritable adultere; il condamne sans aucune exception l'usage des couronnes de fleurs; enfin, séduit par la force de son imagination, il ne se contente pas de louer le signe de la croix que faisoient les chrétiens en mémoire de la crucifixion de notre Sauveur, il prétend que ce signe est naturel à tous les hommes, & qu'il entroit même dans la religion des payens. *Apolog. c. xxjx*. (4)

Lactance étoit africain, selon Baronius; & selon d'autres, étoit natif de Fermo dans la Marche d'Ancone. Il fleurissoit au commencement du jv. siecle, étudia la Rhétorique sous Arnobe, & fut choisi par l'empereur Constantin pour être précepteur de son fils Crispe César. La plus ample édition de ses œuvres est celle de Paris 1748, en deux volumes *in*-4°.

Les institutions divines en sept livres, sont le principal ouvrage de Lactance. S. Jérôme trouve qu'il renverse mieux les erreurs des payens, qu'il n'est habile à établir les dogmes des chrétiens. Il lui reproche de n'être pas exempt de fautes, & de s'être plus appliqué à l'Eloquence & à la Philosophie, qu'à l'étude de la Théologie. Quoi qu'il en soit, c'est de tous les anciens auteurs ecclésiastiques latins, celui qui a le mieux écrit dans cette langue. Il évita le mauvais tour d'expressions de Tertullien & de S. Cyprien, préférant la netteté du style à l'enflûre & au gigantesque; mais adoptant les idées de ses prédécesseurs, il condamne absolument la défense de soi-même contre tout aggresseur, & regarde le prêt à usure comme une espece de larcin.

On lui a attribué le *traité de la mort des persécuteurs*, que Baluze a donné le premier au public; mais quelques savans doutent que ce traité soit de Lactance, & le P. Nourry prétend qu'il est de Lucius Cæcilius, qui vivoit au commencement du vj. siecle.

Hilaire, *S.* évêque de Poitiers, lieu de sa naissance, & docteur de l'Eglise, quitta le Paganisme, & embrassa la religion chrétienne avec sa femme & sa fille. Il mourut en 368, après avoir mené une vie agitée de troubles & de disputes qu'il eut sans cesse avec les Ariens. Cependant il a fait plusieurs ouvrages: outre un traité sur le nombre septenaire qui s'est perdu, il a écrit douze livres sur la Trinité, & des commentaires sur l'Ecriture. Les Bénédictins ont publié le recueil de ses œuvres en 1686, & le comte Scipion Maffey en a mis au jour à Vérone en 1730, une nouvelle édition fort augmentée.

Saint Jérôme appelle saint Hilaire le rhône de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ rhodanus*. Je laisse à expliquer cette épithète; je dirai seulement que les commentaires de l'évêque de Poitiers sur l'Ecriture, sont une simple compilation d'Origène, dont il se faisoit lire les écrits par Héliodore.

Athanase, *Saint*, patriarche d'Alexandrie, étoit égyptien; il assista au concile de Nicée en 325, & obtint l'année suivante le siége d'Alexandrie, dont il fut dépossédé en 335. Il éprouva plusieurs fois pendant le cours de sa vie les faveurs & les disgraces de la fortune. Enfin, après avoir été tantôt exilé, tantôt rappellé par divers empereurs qui se succéderent, il mourut le 3 Mai 373. Il n'est point l'auteur du symbole qui porte son nom.

Ses ouvrages roulent principalement sur la défense des mysteres de la Trinité, l'Incarnation, de la divinité du Verbe & du saint-Esprit. Nous en avons trois éditions estimées, celle de Commelin en 1600, celle de Pierre Nannius en 1627, & enfin celle du P. Montfaucon. M. Hermant a donné la vie de S. Athanase en françois.

Ce *pere* de l'Eglise paroît ne s'être attaché qu'à la défense des dogmes du Christianisme: il y a peu de principes de morale dans ses ouvrages; & ceux qui s'y rencontrent, si vous en exceptez ce qui regarde la fuite de la persécution & de l'épiscopat, n'y sont pas traités dans l'étendue qu'ils méritent: c'est le jugement qu'en porte M. Dupin.

Cyrille, *Saint*, patriarche d'Alexandrie, succéda à Théophile son oncle, le 6 Octobre 412. Après avoir fait des commentaires sur l'évangile de saint Jean, & sur plusieurs autres livres de l'Ecriture, il mourut en 444. Jean Aubert, chanoine de Laon, publia ses ouvrages en grec & en latin en 1638, en six tomes *in-folio*.

Les critiques les trouvent obscurs, diffus & pleins de subtilités métaphysiques. Nous avons sa réponse à l'empereur Julien, qui reprochoit aux Chrétiens le culte de leurs reliques. S. Cyrille lui répond que ce culte étoit d'origine payenne, & que par conséquent l'empereur avoit tort de le blâmer. *Cyrill. contra Julian. lib. X. p.* 336. Dans le fond, cette coutume réduite à ses justes bornes, pouvoit avoir alors un usage fort utile. Il seroit plus difficile de justifier la faute que fit Cyrille d'Alexandrie, en érigeant en martyr un moine nommé *Ammonius*, qu'on avoit condamné pour avoir insulté & blessé Oreste, gouverneur romain, au rapport de Socrate, dans son *histoire ecclésiastique*. Je passe à S. Cyrille de Jérusalem, que j'aurois dû nommer le premier. (5)

Cyrille, *S.* patriarche de Jérusalem, succéda à Maxime en 350; & après bien des révolutions qu'il éprouva sur

(4) La critique qu'on fait ici de *Minutius Felix*, passe certainement les bornes du devoir & de la justice. car, à l'égard de la croix par laquelle les Gentils tournoient les fideles en ridicule, ce *pere* ne doit être entendu sinon qu'il vouloit prouver que les payens avoient tort de tourner en dérision le signe de la croix, puis qu'ils s'en servoient eux-mêmes dans toutes leurs fonctions tant civiles que religieuses. *Vos plane*, dit-il, parlant d'eux, *qui ligneos Deos consecratis, cruces ligneas, ut Deorum vestrorum partes, forsitan adoratis*. . . . . *Trophæa vestra victricia non tantum simplicis crucis faciem, verum & affixi hominis imitantur. Crucis signum est cum homo porrectis manibus Deum pura mente veneratur. Ita signo crucis aut ratio naturalis innititur, aut vestra religio formatur*. Par ce raisonnement il défend la vénération qu'avoient les fideles pour la croix & confond *ad hominem* les payens. Quant aux couronnes de fleurs, il ne les condamne pas en elles-mêmes, mais par rapport aux rites du paganisme, pour lesquels elles étoient employées, il dit que les chrétiens se servent aussi des roses & des lys mais pour en goûter l'odeur; il ajoute ensuite: *sane quod caput non coronamus ignoscite: auram boni floris naribus ducere, non occipitio, capillisve solemus haurire*. Les secondes nôces ne furent jamais condamnées en elles-mêmes, par *Minutius*, quoique, pour confondre les impostures que les payens mettoient ordinairement en usage pour terrir la réputation des fideles, en les accusant d'adultere, d'inceste dans les assemblées qu'ils avoient coutume de tenir, il ait écrit ces paroles: *nos pudorem non facie sed mente præstamus, unius matrimonii vinculo libenter inhæremus, cupiditate procreandi, aut unam scimus, aut nullam*. (*W*)

(5) Il est aisé de justifier le fait de *S. Cyrille* d'Alexandrie touchant le *Moine Ammonius*, si on fait voir qu'il a été rapporté par Socrate infecté de l'hérésie des Novatiens; mais comme *S. Cyrille* à peine monté sur le siege épiscopal fit la guerre contre ces hérétiques, on peut présumer que Socrate s'en vengea en écrivant contre le *S. Patriarche* des calomnies. C'est le sentiment de Noel Alexandre. (*W*)

sur son siége, il mourut le 18 Mars 386. Il nous reste de ce *pere de l'Eglise* 18 catechèses adressées aux cathécumènes, & cinq pour les nouveaux baptisés. On a encore de lui une lettre écrite à l'empereur Constance, sur l'apparition d'une croix lumineuse qui fut vûe sur la ville de Jérusalem. La meilleure édition des œuvres de saint Cyrille, est celle du P. Touttée, en grec & en latin. M. Grancolar, docteur de Sorbonne, les a traduites en françois avec des notes. Tout le monde peut les lire; & si elles ne paroissent pas composées suivant les regles de l'art, il n'en faut point blâmer l'auteur, puisqu'il avoue lui-même en quelque maniere les avoir faites à la hâte & sans beaucoup de préparation.

Basile le grand, *S.* naquit à Césarée en Cappadoce vers l'an 328. Il alla achever ses études à Athènes, où il lia une étroite amitié avec S. Grégoire de Nazianze. Il fut élu évêque de Césarée en 369, & travailla à la réunion des églises d'Orient & d'Occident qui étoient divisées au sujet de Mélece & de Paulin, deux évêques d'Antioche. Ensuite il écrivit contre Apollinaire & contre Eustathe de Sébaste. Il mourut en 379. La meilleure édition de ses œuvres est celle du P. Garnier, en grec & en latin, Paris 1721, trois volumes *in-fol.* M. Herman, docteur de Sorbonne, a donné sa vie, avec une traduction des *ascétiques* de ce *pere de l'Eglise*.

Erasme faisoit un grand cas de l'éloquence de saint Basile; son style est pur & ses expressions élégantes. Ses lettres sur la discipline ecclésiastique, sont très-instructives; & l'on trouve en général dans ses ouvrages beaucoup d'érudition. Mais il s'est fait, comme ses prédécesseurs, des idées outrées de la patience chrétienne. Il établit que tout laïque qui s'est défendu contre des brigands, doit être suspendu de la communion, & déposé s'il est du clergé. Il pensoit aussi qu'il n'est pas permis à un chrétien d'avoir de procès, pas même pour les vêtemens qui lui sont nécessaires pour couvrir son corps. *Moral. regul. XLIX. cap. 1. p. 453. tom. II.* (6)

Grégoire de Nazianze, *S.* naquit dans le bourg d'Arianze, près de Nazianze en Cappadoce, vers l'an 318. Il acheva ses études à Athènes avec S. Basile, qui fut le plus cher de ses amis. Il devint évêque de Constantinople en 379, & mourut dans sa patrie le 9 Mai 391. Ses ouvrages, qui consistent en 55 discours ou sermons, en plusieurs pieces de poésie, & en un grand nombre de lettres, ont été imprimés en grec & en latin en 1609, 2 volumes *in-fol.* avec des notes.

La piété de ce *pere* n'est pas douteuse, mais l'on s'apperçoit que son ardente passion pour la retraite le rendit d'une humeur triste & chagrine; c'est ce qui le fit aller au-delà des justes bornes dans le zele qu'il témoigne contre les hérétiques. Le renoncement aux biens de ce monde, lorsqu'on ne peut les conserver sans préjudice du salut, semble être plûtôt un vrai commandement qu'un simple conseil, à quoi Grégoire de Nazianze paroît néanmoins le rapporter. A l'égard de son style, il est peu châtié, quelquefois dur, & presque toujours excessivement figuré.

M. Dupin a remarqué que ce *pere de l'Eglise* affecte trop les allusions, les comparaisons & les antithèses: Erasme trouve aussi qu'il aime les pointes & les jeux de mots. Les études d'Athènes étoient fort déchûes quand S. Grégoire de Nazianze & S. Basile y allerent: le raffinement d'esprit avoit prévalu; ainsi les *peres* instruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient nécessairement entraînés dans le préjugé universel.

Mais il connut par expérience les menées, les cabales, les intrigues & les abus qui regnent dans les synodes & dans les conciles: on en peut juger par sa réponse à une invitation pressante qu'on lui fit d'assister à un concile solemnel d'évêques qui devoit se tenir à Constantinople. „ S'il faut, répondit-il, vous écrire franchement la vérité, je suis dans la ferme résolution de „ fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu synode ni concile qui ait eu un bon succès, „ & qui n'ait plutôt augmenté que diminué le mal. L'esprit de dispute & celui de domination (croyez que „ j'en parle sans fiel) y sont plus grands que je ne puis „ l'exprimer „. (7)

Il falloit bien qu'alors le mal fût grand dans les assemblées ecclésiastiques, car on lit les mêmes protestations & les mêmes plaintes de saint Grégoire, répétées ailleurs avec encore plus de force. „ Jamais, dit-il dans „ un de ses autres ouvrages, jamais je ne me trouverai „ dans aucun synode; on n'y voit que divisions, que „ querelles, que mysteres honteux qui éclatent avec des „ hommes que la fureur domine „. Quoi, des évêques assemblés pour la religion, & dominés par la fureur! Quel cas doit-on faire de leurs statuts & de leurs décisions, puisque l'esprit de l'Evangile ne les animoit point? Remarquez que les termes grecs qu'emploie saint Grégoire, sont beaucoup plus énergiques que ma foible traduction.

Grégoire de Nysse, *S.* naquit en Cappadoce vers l'an 331; il étoit frere de saint Basile, fut élu évêque de Nysse en 372, & mourut le 9 Mars 396. Le P. Fronton du Duc a donné une édition de ses œuvres en 1605.

On y trouve beaucoup d'allégories, un style affecté, des raisonnemens abstraits, & des opinions singulieres. On attribue tous ces défauts à son attachement pour les livres d'Origène.

Ambroise S. fils d'Ambroise préfet du prétoire des Gaules, naquit, selon la plus commune opinion, à Arles, vers l'an 340. Anicius Probus l'envoya en qualité de gouverneur, dans l'Emilie & la Ligurie; il devint ensuite évêque de Milan en 374, convertit saint Augustin, & mourut en 397 âgé de 57 ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle de Paris, donnée par les Bénédictins en 1691, en 2 vol. *in-fol.* Paulin, prêtre de Milan, qu'il ne faut pas confondre avec saint Paulin, a écrit sa vie.

Saint Ambroise est le premier, & presque le seul des *Peres*, qui a entrepris de donner une espece d'abrégé d'une partie considérable de la Morale, dans ses trois livres des *offices*. On doit lui savoir gré d'avoir rompu la glace, en rassemblant dans cet ouvrage quantité de bonnes & excellentes choses, dont la pratique ne peut que rendre les hommes vertueux. Il est vrai que le traité de ce *pere de l'Eglise* est bien au-dessous du chef-d'œuvre de l'orateur de Rome, qu'il s'est proposé d'imiter, soit pour l'élégance du style, soit pour l'économie de l'ouvrage & l'arrangement des matieres, soit pour la solidité des pensées & la justesse des raisonnemens. Il est encore vrai que les exemples & les passages de l'Ecriture, qui font la principale partie de ce livre chrétien, n'y sont pas toujours heureusement appliqués ou expliqués. Enfin, S. Ambroise a semé dans cet ouvrage & dans ses autres écrits, les idées outrées de ses prédécesseurs sur l'étendue de la patience chrétienne & le mérite du célibat. Il a même adopté la fausse légende du martyre de sainte Thecle, pour en tirer un argument en faveur de l'excellence de la virginité.

Au milieu de ces idées portées trop loin contre le mariage, il semble en avoir eu d'autres sur l'adultere entierement opposées à ses principes; du-moins il s'est exprimé

(6) On prétend ici que *S. Basile le grand* a été un moraliste trop rigide, & cela parce qu'on a prétendu qu'il a enseigné des preceptes d'obligation touchant la morale, tandis qu'en effet il ne fait que proposer des conseils de perfection évangélique, que le Sauveur avoit déja indiqués dans *S. Luc ch. 6. v. 29.* & dans la 1. de *S. Paul c. 6. v. 1. & 7.* dont *le grand Basile* rapporte les paroles, sans y rien ajouter de plus. (*W*)

(7) Le grand évêque *S. Grégoire de Nazianze*, instruit par l'expérience de ces tems malheureux, savoit assez combien étoit dangereux le germe de l'hérésie dans le champ mystique de l'Eglise catholique; c'est donc avec raison qu'il enseignoit dans son oraison 27. qu'on doit fuir les hérétiques comme le vénin, la peste & la ruine totale. Il enseigna de plus & avec fondement que leur petulance doit être refrénée & par les vives remontrances des évêques & par le bras séculier des souverains; autrement une pareille tyrannie seroit capable de suffoquer le froment de la vérité évangélique. *S. Grégoire* avoit puisé ces remontrances dans la lettre de S. Paul à Titus *c. 3. v. 10.* dans la 2. aux Thessal. *c. 3. v. 14.* dans la 2. lettre de S. Jean l'évangéliste *v. 10.*, & dans d'autres endroits de l'Ecriture sainte.

Pour ce qui regarde le sentiment de ce *Saint* par rapport aux conciles qui se tiennent, qu'on porte encore en triomphe d'après l'infame hérésiarque Calvin dans l'espérance de décréditer par là & abbatre les remparts de la doctrine catholique, qui sont les conciles légitimes; il falloit réfléchir de quels conciles entendoit parler le *S. Docteur*, & dans quelles circonstances il écrivoit, & l'on auroit vu clairement que c'est attaquer bien injustement les conciles que d'abuser ainsi du sentiment de ce *docteur*. Personne n'ignore dans quel tems il fleurissoit; on sait bien que c'est dans l'intervalle du premier concile général au second, & c'est dans cet intervalle même qu'on en convoqua plusieurs; mais à cause du grand nombre des évêques qui soutenoient les hérétiques, il n'étoit pas possible d'en tenir légitimement & avec succès; comme furent ceux de Seleucie, de Tyr, de Rimini, de Milan & de Sirme. Est-il surprenant après cela que le *S. Docteur* parlât de la sorte de ces especes de conciles, & qu'il fût dissuadé d'y intervenir; Pour les conciles légitimes, il les regarda toujours comme l'ouvrage de l'esprit saint & comme autant de fortifications pour la foi catholique, *lisez, sa premiere lettre* à Cledone & son discours *du Athanasius*. (W)

primé sur ce crime d'une façon qui donne lieu à la critique. En parlant du patriarche Abraham & d'Hagar, il dit qu'avant la loi de Moïse & celle de l'Evangile, l'adultere n'étoit point défendu: il entend peut-être par *adultere* le concubinage; ou bien le sens de saint Ambroise est qu'avant Moïse l'adultere n'étoit point défendu par une loi écrite qui décernât quelque peine contre ceux qui le commettoient. Mais on pourroit répliquer qu'Abraham n'avoit nul besoin de la loi écrite pour savoir que l'adultere est illicite. Il faut donc avouer que S. Ambroise, S. Chrysostome, & d'autres *peres de l'Eglise*, s'étant persuadés à tort que les saints personnages dont il est fait mention dans l'Ecriture, étoient exempts de tous défauts, ont excusé ou même loué des choses qui ne pouvoient ni ne devoient être louées ou excusées. (8)

Chrysostome (Saint Jean), naquit à Antioche vers l'an 347. Il étudia la Rhétorique sous Libanius, & la Philosophie sous Andragathe. Il fut élu patriarche de Constantinople en 397, & mourut en 407, à 60 ans. Les meilleures éditions de ses œuvres, sont celle de Henri Savile à Oxford, en 1613. 8 tom. *in-fol.* tout en grec; celle de Commelin & de Fronton, du Duc, en grec & en latin, 10 vol. *in-fol.* & enfin celle du *pere* Montfaucon en grec & en latin, avec des notes, Paris 1718, *in-fol.* en 13 vol. M. Herman, docteur de Sorbonne, a écrit sa vie: il est bien difficile de la connoître au bout de treize siecles.

Tous les ouvrages où S. Chrysostôme traite de morale, sont remplis de beaucoup de bonnes & de belles choses; mais il faut se souvenir que c'est un orateur qui parle, & qu'il est excusable s'il n'est pas toujours exact dans ses expressions, ou dans ses pensées: l'imagination échauffée des orateurs, les porte bien davantage à émouvoir les passions, qu'à établir solidement la vérité; c'est ainsi qu'en louant ce que firent Abraham & Sara, d'après le récit de la Genèse, *c. xii. v. 1. & suiv.* S. Chrysostôme s'est laissé trop entraîner à son génie. Il se sert, dit le *pere* Ceillier, d'expressions très-fortes & très-dures, pour peindre le danger auquel Abraham exposa Sara. En effet, rempli d'idées confuses sur ce sujet important, il s'est exprimé non seulement d'une maniere peu propre à éclairer, mais encore capable de faire de fâcheuses impressions sur l'esprit de ses auditeurs & de ses lecteurs. Il a donné de fausses idées de Morale, en voulant justifier l'expédient dont Abraham se servit pour empêcher qu'on attentât à sa vie, s'il étoit reconnu pour mari de Sara; en un mot, il semble avoir ignoré qu'il n'est pas permis de sauver ses jours, ni ceux d'un autre, par un crime.

Le meilleur auroit été d'avouer de bonne foi qu'il y avoit eu de la foiblesse dans le fait d'Abraham & de Sara. L'histoire sainte ne nous détaille pas ici, non plus qu'en une infinité d'autres endroits, toutes les circonstances du fait, qui seroient nécessaires pour juger surement du bien ou du mal qu'il peut y avoir. Ainsi l'équité & la bonne critique veulent également que l'on ne condamne pas des actions qui, quelque apparence d'irrégularité qu'elles ayent d'abord, sont telles qu'il est très-facile d'imaginer des circonstances qui, étant connues, justifieroient pleinement la conduite de ceux que l'on rapporte simplement avoir fait ceci ou cela, sans aucune marque de condamnation. Or, qu'est-ce que dit Moyse? Abraham alloit en Egypte, pour se garantir de la famine qui regnoit & s'augmentoit de jour en jour dans le pays de Canaan; car c'est une pure imagination que d'alléguer ici, comme fait S. Ambroise, un ordre de Dieu, qu'Abraham eût reçu, & auquel il ne put se dispenser d'obéir, au péril même de l'honneur de sa femme. Le patriarche, en approchant d'Egypte, fit réflexion que s'il y étoit reconnu pour mari de Sara qui, quoique dans un âge assez avancé, étoit encore d'une beauté à donner de l'amour, il couroit lui-même risque que quelque Egyptien n'attentât à sa vie, pour lever, en se défaisant de lui, l'obstacle qui s'opposoit à la possession de Sara.

Voilà tout ce qu'on peut inférer des termes de l'historien sacré. Il n'y a pas la moindre chose qui insinue qu'Abraham pensât à voir de ses propres yeux, sa femme entre les bras d'un autre; ni, par conséquent, qu'il se passât dans son ame un combat entre la jalousie & la crainte de la mort, tel que le représente l'imagination de S. Chrysostôme. Au contraire comme il est permis, & juste même de supposer que ce saint homme n'étoit ni indifferent sur le chapitre de l'honneur de sa femme, ni peu avisé, il y a tout lieu de croire qu'il avoit bien examiné la situation présente des choses, & projetté des mesures très-apparentes qui accordassent le soin de sa propre conservation avec celui de l'honneur de sa femme.

Ou il craignoit qu'on ne voulût lui enlever sa femme, pour en jouir par brutalité; & en ce cas-là, on se seroit fort peu embarrassé qu'elle eût un mari ou non, surtout un mari étranger, qui par-là n'étoit nullement redoutable; ou il appréhendoit qu'on ne le tuât pour épouser Sara; & c'est là apparemment cette pensée qui seule lui fit prendre le parti, de concert avec elle, de se dire seulement son frere, afin qu'on inférât de-là qu'il n'étoit point son mari, sur quel fondement qu'on dût croire que ces deux qualités ne pouvoient être réunies en une seule personne.

Or, dans cette supposition, il pouvoit espérer de rendre inutiles par quelque adresse, les desseins & les efforts de ceux qui seroient frappés de la beauté de Sara, en disant, par exemple, qu'elle avoit ailleurs un mari, ou qu'elle n'étoit pas en état de se marier pour quelqu'autre raison; ou qu'elle demandoit du tems pour y penser, & autres ruses légitimes que les circonstances auroient fournies; de sorte que par ces moyens ou il auroit éludé les sollicitations, ou il se seroit menagé la derniere ressource dans une retraite secrete.

Tout cela étoit d'autant plus plausible, qu'il comptoit sur l'assistance du Ciel, éprouvée tant de fois, & qui parut ici par l'événement. Est-il besoin d'aller chercher autre chose pour mettre la conduite d'Abraham, en cette occasion, à l'abri de tout reproche? Mais S. Chrysostôme auroit perdu l'occasion de faire briller son éloquence & la subtilité de son esprit, en représentant l'agitation d'un cœur saisi de passions vives & opposées, & en prêtant à ceux dont il parle, des pensées conformes à ces mouvemens.

Jérôme (Saint), naquit à Stridon, ville de l'ancienne Pannonie, vers l'an 340 de J. C. Il fit ses études à Rome, où il eut pour maître le grammairien Donat, célebre par ses commentaires sur Virgile & sur Térence. Il apprit l'hébreu à Jérusalem, vers l'an 376, & se rendit à Constantinople vers l'an 380, pour y entendre S. Grégoire de Nazianze. Deux ans après il devint secrétaire du pape Damase, publia un livre contre Helvidius, & ensuite mit au jour sa défense de la virginité contre Jovinien. Ce fut dans le monastere de Béthléem qu'il écrivit contre Vigilance; il eut aussi quelques disputes avec S. Augustin.

Il voyagea dans la Thrace, le Pont, la Bythinie, la Galatie & la Cappadoce; il mourut l'an 420, âgé d'environ 80 ans. Ses œuvres ont d'abord été recueillies par les soins de Marianus Victorius. Il s'en fit une autre édition à Paris, en 1623, en 9 vol. *in-fol.* Le *pere* Martianay, bénédictin de la congrégation de saint Maur, en a depuis publié une nouvelle édition qui passe pour la meilleure. On y a joint sa vie, faite par un auteur inconnu. D'un autre côté, le *pere* Petau, dans la chronique du second tome de son livre *de doctrina temporum*, a donné la date des voyages & des principaux écrits de S. Jérôme.

C'est de tous les *peres* latins celui qui passe pour avoir eu le plus d'érudition; tous les critiques ne conviennent cependant pas de sa grande habileté dans la langue hébraïque, quoiqu'il ait mis au jour une nouvelle version latine du vieux Testament sur l'hébreu, & qu'il ait corrigé l'ancienne version latine du Nouveau, pour la rendre conforme au grec. C'est cette version que l'église latine a depuis adoptée pour l'usage public, & qu'on appel-

(8) *S. Ambroise, & S. Jean Chrysostome* ont excusé avec plusieurs autres *peres* nombre d'actions des anciens Patriarches, parce qu'ils supposoient qu'ils agissoient alors par inspiration divine; & en effet on sait que Dieu leur parloit continuellement, & on ne voit pas qu'il les ait repris, ni qu'il en ait retiré son amitié: qui pourroit donc juger sans témérité qu'ils n'agissoient pas par l'impulsion de Dieu? il n'y avoit que les Manichéens qui critiquoient & condamnoient toutes les actions de ces Saints Patriarches. Les *SS. PP.* s'opposoient à cette audace, parce qu'ils savoient de Dieu même de quel prix étoient ces actions; c'est pourquoi ils les recommandoient, plus souvent cependant à cause des figures qu'elles contenoient, que par elles-mêmes: c'est ainsi que nous voyons louée la figure que le vase de Geth renfermoit. On ne loue cependant pas le vase en lui-même. C'est là précisément la conduite de *S. Jean Chrysostome*; il ne loue pas Abraham pour avoir consenti à l'adultere de Sara; il loue seulement l'obéissance de cette sainte femme, & la confiance qu'ils eurent tous deux à la providence, qui auroient su les délivrer de tout peril, comme il arrive en effet: c'est pour cela que le *S. Pere* ne nous enseigne aucune maxime qui soit contraire à la morale chrétienne. (W)

appelle *vulgate*. Il a fait des commentaires sur les grands & petits prophetes, sur l'Ecclésiaste, sur l'évangile de S. Matthieu, sur les épitres de S. Paul aux Galates, aux Ephésiens, à Tite & à Philemon. Il a encore composé quantité de traités polémiques contre Montan, Helvidius, Jovinien, Vigilance, Rufin, les Pélagiens & les Origénistes, outre des lettres historiques. Enfin il a traduit quelques homélies d'Origene, & a continué la chronique d'Eusebe.

Si S. Jérôme eût joui du loisir nécessaire pour revoir ses ouvrages après les avoir composés, il en auroit sans doute retranché quantité de choses qui montrent qu'il écrivoit avec une grande précipitation, & sans se donner la peine de méditer beaucoup. De-là vient que dans son épître aux Ephésiens, il suit tantôt Origene, tantôt Didime, tantôt Apollinaire, dont les opinions étoient entierement opposées. Il nous apprend lui-même la maniere dont il composoit ses écrits. Après avoir lu, dit-il, d'autres auteurs, je fais venir mon copiste, & je lui dicte tantôt mes pensées, tantôt celles d'autrui, sans me souvenir ni de l'ordre, ni quelquefois des paroles, ni même du sens...... *Itaque, ut simpliciter fatear, legi hæc omnia, & in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi; nec ordinis, nec verborum interdum, nec sensum memoriam retentans. Comment. in epist. ad Galat. tom. IX. pag. 158. D*...... D'abord que mon copiste est arrivé, dit il dans sa préface sur la même épître, je lui dicte tout ce qui me vient dans la bouche; car si je veux un peu rêver pour dire quelque chose de meilleur, il me critique en lui-même, retire sa main, fronce le sourcil, & témoigne par toute sa contenance qu'il n'a que faire auprès de moi..... *Accito notario, aut statim dicto quidquid in buccam venerit, aut si paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, & se frustra adesse, toto gestu corporis, contestatur. Præfat. in lib. III. comm. in Gal. tom. VI. pag.* 189.

Plein d'un trop grand amour pour la vie solitaire, la sainteté de cette vie, celle de la virginité & du célibat, il parle en plusieurs endroits trop désavantageusement des secondes noces. Il fut pendant longtems admirateur & disciple déclaré d'Origene; ensuite il abjura l'origénisme, en quoi il mérite d'être loué; mais il seroit à souhaiter qu'il eût montré moins de violence contre les Origénistes, en ne suggérant pas aux empereurs les loix pour leurs proscriptions, comme il reconnoît lui-même; il pouvoit renoncer à l'erreur, sans maltraiter les errans. Pour quelle foiblesse aura-t-on de la condescendance, si l'on n'en a pas pour celles qu'on a soi-même éprouvées? Son naturel vif & impétueux, & la lecture des auteurs profanes satyriques, dont il emprunta le style, ne le laisserent pas le maître de ses expressions piquantes contre ses adversaires, & en particulier contre Vigilance, prêtre de Barcelone, auquel il avoit donné lui-même le titre de *saint*, dans une lettre à Paulin.

Enfin, dit le fameux évêque d'Avranches, il seroit à souhaiter que ce saint docteur eût eu plus d'égalité d'ame & de modération; qu'il ne se fût pas laissé emporter si aisément à sa bile; ni s'abandonner à des opinions contraires, selon les circonstances des affaires & des tems: enfin qu'il n'eût pas chargé quelquefois d'injures les plus grands hommes de son siecle; car il faut avouer que Rufin l'a souvent repris avec raison, & qu'il a lui-même souvent accusé Rufin sans le moindre fondement, *Origeniana*, *p.* 205 & 206. (9)

Augustin (*Saint*), naquit à Tagaste dans l'Afrique, le 13 Novembre 354 Son pere nommé *Patrice*, n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste. Sa mere s'appelloit *Monique*, & étoit remplie de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour l'étude. Il fallut néanmoins qu'il étudiât; son *pere* voulant l'avancer par cette voie, l'envoya faire ses humanités à Madaure, & sa rhétorique à Carthage, vers la fin de l'an 371. Il y fit des progrès rapides, & il l'enseigna en 380. Ce fut alors qu'il prit une concubine, dont il eut un fils qu'il appella *Adeodat Dieudonné*, prodige d'esprit, à ce que dit le *pere*, & mort à 16 ans. S. Augustin embrassa le Manichéisme à Carthage, où sa mere alla le trouver pour tâcher de le tirer de cette hérésie, & de sa vie libertine.

Il vint à Rome, ensuite à Milan pour y voir S. Ambroise qui le convertit l'an 384, & le baptisa l'an 387. fut ordonné prêtre l'an 391, & rendit des services très-importans à l'Eglise par sa plume. Il mourut à Hippone durant le siege de cette ville par les Vandales, le 28 Août 430, âgé de 76 ans.

On trouvera le détail de sa vie épiscopale & de ses écrits, dans la bibliotheque de M. Dupin, dans les *acta eruditorum*, 1683, & dans Moreri. La meilleure édition des œuvres de ce *pere*, est celle qui a paru à Paris par les soins des bénédictins de S. Maur; elle est divisée en 10 vol. *in-fol.* comme quelques autres; mais avec un nouvel arrangement, ou une nouvelle économie dans chaque tome. Le I. & le II. furent imprimés l'an 1679; le III. parut en 1680; le IV. en 1681; le V. en 1683; le VI. & VII. en 1685; le VIII. & le IX. en 1688; & le X. en 1690; ce dernier volume contient les ouvrages que S. Augustin composa contre les Pélagiens. Son livre *de la cité de Dieu*, est celui qu'on estime le plus.

Mais l'approbation que les conciles & les papes ont donné à S. Augustin sur sa doctrine, a fait le plus grand bien à sa gloire. Peut-être que sans cela les Molinistes du dernier siecle auroient mis à néant son autorité. Aujourd'hui toute l'église romaine est dans l'engagement de respecter le systême de ce *pere* sur ce point; cependant bien des gens pensent que sa doctrine, & celle de Jansénius évêque d'Ypres, sont une seule & même chose. Ils ajoutent que le concile de Trente en condamnant les idées de Calvin sur le franc-arbitre, a nécessairement condamné celles de S. Augustin; car il n'y a point de calvinistes, continue-t-on, qui aient nié le concours de la volonté humaine, & la liberté de notre ame, dans le sens que S. Augustin a donné aux mots de *concours* & de *liberté*. Il n'y a point de calvinistes qui ne reconnoissent le franc-arbitre & son usage dans la conversion, en prenant ce mot selon les idées de l'évêque d'Hippone. Ceux que le concile de Trente a condamnés, ne rejettent le franc-arbitre qu'en tant qu'il signifie la liberté d'indifférence, les Thomistes le rejettent aussi, & ne laissent pas de passer pour très-catholiques. En un mot, la prédétermination physique des thomistes, la nécessité de S. Augustin, celle des jansénistes, celle de Calvin, sont au fond la même chose; néanmoins les Thomistes renoncent les Jansénistes, & les uns & les autres prétendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la doctrine de Calvin.

Les Arminiens n'ayant pas les mêmes ménagemens à garder, ont abandonné saint Augustin à leurs adversaires, en le reconnoissant pour un aussi grand *prédestinateur* que Calvin lui-même; & bien des gens croient que les Jésuites en auroient fait autant, s'ils avoient osé condamner un docteur de l'Eglise, que les papes & les conciles ont tant approuvé.

Un savant critique françois loue principalement saint Augustin d'avoir reconnu son insuffisance pour interpréter l'Ecriture. Ce *pere* de l'Eglise d'occident a très-bien remarqué dit M. Simon, les qualités nécessaires pour cette besogne, & comme il étoit modeste, il a avoué ingénuement que la plupart de ces qualités lui manquoient, & que même l'entreprise de répondre aux Manichéens étoit au-dessus de ses forces. Aussi n'est-il pas ordinairement heureux dans ses allégories, ni dans le sens littéral de l'Ecriture. Il convient encore lui-même d'être extrêmement pressé dans l'explication de la Genèse, & de lui avoir donné le sens allégorique quand il ne trouvoit pas d'abord le sens littéral. Quand donc l'Eglise nous assure que ceux qui ont enseigné la Théologie, ont pris ce *pere* de l'Eglise d'Occident pour leur guide; ces paroles du breviaire romain ne signifient pas que les opinions de l'évêque d'Hippone soient toujours des articles de foi, & qu'il faille abandonner les autres *peres* lorsqu'ils ne s'accordent pas avec lui.

Le plus fâcheux est que les Scholastiques aient emprunté de saint Augustin la morale & la maniere de la traiter; car en établissant des principes, il a étalé plus d'art que de savoir & de justesse. Emporté par la chaleur de la dispute, il passe ordinairement d'une extrémité à l'autre. Quand il fait la guerre aux Ariens, on le croiroit sabellien: s'agit-il de réfuter les Sabelliens, on le prendroit pour arien. Dispute-t-il contre les Pélagiens, il se montre manichéen. Attaque-t il les Manichéens, le voilà presque pélagien. Il ne dissimule point sa conduite, & reconnoît avoir dit bien des choses à la légere, & qui demanderoient la lime.

Je pense qu'on doit mettre dans cette classe son opinion que Sara pouvoit, en se servant du droit qu'elle avoit sur la

(9) *S. Jérôme se défend assez, lui & sa doctrine, dans les Apologies qu'il donna au jour contre ses accusateurs.* (W)

le corps de son mari, l'engager à prendre Agar pour femme. Il s'est encore trompé plus fortement, en décidant que par le droit divin tout appartient aux justes ou aux fideles, & que les infideles ne possedent rien légitimement.

Mais son opinion sur la persécution pour cause de religion, est d'autant plus inexcusable qu'il avoit été d'abord dans des sentimens de douceur & de charité. Il commença par l'*esprit* & finit par la *chair*. Il osa le premier établir l'intolérance civile, maxime contraire à l'Evangile, à toutes les lumieres du bon sens, à l'équité naturelle, à la charité, à la bonne politique. S'il eût vécu quelques années de plus, il auroit senti les mauvaises suites de son principe, & le tort qu'il avoit eu d'abandonner le véritable; il auroit vû l'Arianisme triompher par les mêmes voies, dont il avoit aprouvé l'usage contre les Donatistes! (10)

Léon I. saint, docteur de l'Eglise, monta sur le siege de Rome après Sixte III. le 10 Mai 440. Il s'attacha beaucoup à faire observer la discipline ecclésiastique, & mourut à Rome le 11 Novembre 461. Il nous reste de lui quantité de sermons & de lettres. La meilleure édition de ses œuvres est celle du pere Quesnel, à Lyon, en 1700, *in-fol.*

M. Dupin trouve que saint Léon n'est pas fort fertile sur les points de morale, qu'il les traite légérement, & d'une maniere qui n'est ni onctueuse, ni touchante. Il y a plus: sa morale glace d'effroi sur la maniere de traiter les hérétiques; car oubliant tout principe d'humanité, il approuve sans détour l'effusion du sang. C'est à lui surtout qu'on auroit dû répéter le discours que Jesus-Christ tint à ses apôtres pour arrêter la fougue de leur zele: „ vous ne savez de quel esprit vous êtes „! (11)

Théodoret, évêque de Cyr en Syrie au cinquieme siecle, l'un des savans *peres* de l'Eglise, naquit en 386. Simple dans sa maison, il embellit sa patrie de deux grands ponts, de bains publics, de fontaines, & d'aqueducs. Il montra pendant quelque tems beaucoup d'attachement pour Jean d'Antioche & pour Nestorius, en faveur duquel il écrivit. Les uns croient qu'il mourut en 451, & d'autres reculent sa mort jusqu'à l'an 470. La meilleure édition de ses œuvres est celle du pere Sirmond, en grec & en latin, en 4 volumes *in-fol.* Le pere Garnier, jésuite, y joignit en 1684 un cinquieme volume, pour compléter toutes les œuvres de ce *pere* de l'Eglise.

Il est bien difficile de justifier l'approbation que donna Théodoret à l'action d'Abdas ou Abdaa, évêque de Suze ville de Perse, qui du tems de Théodose le jeune brûla un des temples où l'on adoroit le feu, & ne voulut point le rétablir. Le roi (nommé Isdeberge) en étant averti par les mages, envoya querir Abdas, & après l'avoir censuré avec beaucoup de douceur, il lui enjoignit de faire rebâtir le temple qu'il venoit de détruire, le menaçant, au cas qu'il y manquât, d'user d'une espece de représaille sur les églises des Chrétiens; en effet cette menace fut exécutée sur le refus obstiné d'Abdas, qui aima mieux perdre la vie & exposer les Chrétiens à une infinité de maux, que d'obéir à un ordre si juste. Théodoret qui rapporte cette histoire admire le refus d'Abdas, ajoutant que c'eût été une aussi grande impiété de bâtir un temple au feu que de l'adorer.

Mais la décision de Théodoret n'est pas judicieuse, parce qu'il n'y a personne qui puisse se dispenser de cette loi de la religion naturelle: „ il faut réparer par restitu- „ tion ou autrement, le dommage qu'on a fait à son „ prochain „. Abdas, simple particulier & sujet du roi de Perse, en brûlant le temple des mages, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilégié qu'il appartenoit à la religion dominante. D'ailleurs, il n'y avoit point de comparaison entre la construction d'un temple sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtres qu'auparavant, & la destruction de plusieurs églises chrétiennes. En vain répondroit-on que le temple qu'il auroit rebâti auroit servi à l'idolatrie, ce n'eût pas été lui qui l'auroit employé à cet usage. (12)

Grégoire I. saint, surnommé le Grand, naquit à Rome d'une famille patricienne. Pelage II. l'envoya nonce à Constantinople pour demander du secours contre les Lombards, mais il ne réussit pas dans ses négociations. Sa nonciature étant finie par le décès de l'empereur Tibere qui mourut en 582, il revint à Rome, servit quelque tems de secrétaire au pape Pelage, & ensuite il fut élu pape lui-même par le clergé, par le sénat, & par le peuple romain, le 3 Septembre 590.

Il paroît par sa conduite qu'on ne pouvoit pas choisir un homme qui fût plus digne de ce grand poste, car, outre qu'il étoit savant, & qu'il travailloit par lui-même à l'instruction de l'Eglise, soit en écrivant, soit en prêchant, il avoit l'art de ménager l'esprit des princes en faveur des intérêts temporels & spirituels de la religion, & nous verrons dans la suite qu'il poussa cet art trop loin.

Il entreprit la conversion des Anglois sous le regne d'Ethelrede, & en vint à bout fort heureusement par le secours de Berthe femme de ce prince, qui contribua extrêmement à la conversion du roi son époux, & à celle de ses sujets.

Le pere Maimbourg dit „ que comme le diable se ser- „ vit autrefois des artifices de trois impératrices, qui fu- „ rent femmes l'une de Licinius, l'autre de Constantius, „ & la troisieme de Valens, pour établir l'hérésie arien- „ ne en orient: Dieu, pour renverser sur son ennemi ses „ machines, & le combattre de ses propres armes, se vou- „ lut aussi servir de trois illustres reines. Clotilde femme „ de Clovis. Ingonde épouse de saint Ermenigilde, & „ Thodelinde femme d'Agilulphe, pour sanctifier l'occi- „ dent, en convertissant les Francs du paganisme, & en „ exterminant l'arianisme de l'Espagne & de l'Italie par „ la conversion des Visigots & des Lombards „.

Il y a beaucoup d'apparence que le zele que saint Grégoire témoigna contre l'ambition du patriarche de Constantinople étoit mal réglé. Mais il n'est pas certain qu'il ait fait détruire les beaux monumens de l'ancienne magnificence des Romains, afin d'empêcher que ceux qui venoient à Rome ne fissent plus attention aux arcs de triomphe, *&c.* qu'aux choses saintes du Christianisme. On doit porter le même jugement de l'accusation qu'on lui intente d'avoir fait brûler une infinité de livres payens, & nommément Tite-Live. Il est vrai cependant qu'il regarda l'étude de la Critique, de la Littérature & de l'Antiquité, comme indigne non-seulement d'un ministre de l'Evangile, mais encore d'un simple chrétien; c'est ce qu'il déclare dans une lettre à Didier, archevêque de Vienne.

Sur la fin de son pontificat, quoiqu'il eût sur les bras toutes les affaires chrétiennes, il composa son antiphonaire, & s'appliqua principalement à régler l'office & le chœur de l'Eglise. Il mourut le 10 Mars 604.

S'il étoit vrai qu'après sa mort on eût brûlé une partie de ses écrits, on pourroit en conclure que la gloire de ce pontife, aussi-bien que celle de quelques autres anciens *peres*, ressemble aux fleuves, qui de très-petits qu'ils sont à leur source, deviennent très-grands lorsqu'ils en sont fort éloignés. Il est certain généralement parlant, que les objets de la mémoire sont d'une nature très-différente de celle des objets de la vûe. Ceux-ci diminuent à proportion de leur distance, & ceux-là pour l'ordinaire gros-

(10) Ce seroit une chose tout-à-fait inutile que de proposer ici des nouvelles défenses de la doctrine du *grand Augustin*, de prouver son orthodoxie, & la distance infinie qu'il y a d'elle aux maximes hérétiques de Jansénius & de Calvin; y ayant eu tant d'habiles écrivains de l'ordre de *S. Augustin*, tant d'illustres prélats, & docteurs de l'Eglise gallicane très-chrétienne, qui ont fait voir les analogies inconciliables qui se trouvent entre Jansénius & Calvin d'un côté, & *S. Augustin* de l'autre. Le systême de Jansénius est la source des cinq fameuses propositions condamnées par l'Eglise & proscrites, ou du moins on les en peut tirer, ce qui n'est certainement pas le systême de *S. Augustin*. La doctrine des Thomistes n'est pas moins orthodoxe, & n'a rien de commun avec le Calvinisme, comme ils le soutiennent fortement. On condamnera cependant toujours le Calvinisme & les cinq propositions attribuées à Jansénius dans le sens que les a condamnées l'Eglise, sans que cela puisse jamais porter la moindre atteinte à la doctrine catholique de *S. Augustin* & de *S. Thomas*.

Que *S. Augustin* ait enseigné que les hérétiques *ne possédoient rien légitimement*, cela ne doit pas surprendre, & en voici la raison: il soutenoit qu'on ne possédoit rien sur la terre qu'en vertu des loix des Princes, ou du droit des Gens publié & expliqué dans ces loix. Ainsi, comme il étoit défendu en ce tems-là aux hérétiques d'avoir la moindre possession en vertu de la même loi, il avoit raison de soutenir pareillement qu'ils possédoient illégitimement. De plus ce *Saint* ne permettoit point la communication avec les hérétiques dans le sens même que ne l'avoient point permise Grégoire de Nazianze, les Apôtres & J. Ch. *Voy.* ci-dessus la 7. note de cet article. (W)

(11) *S. Léon le Grand en approuvant l'effusion du sang des hérétiques*, ne fit qu'approuver les loix humaines & divines, qui ont prescrit cette peine contre les rebelles à Dieu & à la Société. *Voy. la* 1. *note de l'art.* *hérésie*. (W)

(12) *Théodoret* ne loue pas précisément l'action d'Abda qui brûla le temple des Idolâtres; au contraire il la qualifie de zele deplacé. Quoiqu'il loue la constance de cet évêque qui ne voulut pas faire rebâtir ce temple. Il ne donne pas néanmoins pour maxime générale cette approbation: il dit seulement que c'est son opinion privée. Nous ne dirons rien des priviléges de la religion dominante, qu'on ne sauroit croire mieux fondés que la religion même: or si la religion est fausse & contraire aux lumieres de la raison, comme est precisément l'Idolâtrie: elle ne peut-être légitimement dominante, étant toujours exposée & sujette à sa destruction entiere. (W)

grossissent à mesure qu'on est éloigné de leur tems & de leur lieu : *omnia post obitum fingit majora vetustas.*

On fit du vivant de saint Grégoire tant de copies de ses ouvrages, qu'ils ont presque tous passé jusqu'à nous. Le pere Denis de Sainte-Marthe les a publiés en 1697 avec sa vie, sous le nom d'*Histoire de saint Grégoire le Grand.* M. de Goussainville avoit déja mis au jour une édition des œuvres de ce pontife en 1675.

Les dialogues qui portent le nom de *saint Grégoire*, & que le bénédictin de saint Maur reconnoît lui appartenir, ne sont pas dignes, de l'aveu de M. Dupin, de la gravité & du discernement de ce saint pape; tant ils sont pleins de miracles extraordinaires & d'histoires fabuleuses; il est vrai qu'il les a rapportées sur le témoignage d'autrui, mais il ne devoit pas si légérement y ajouter foi, ni les débiter comme des choses constantes.

Il se montre bien plus précautionné sur les traits de la calomnie, car il la proscrivoit rigoureusement comme un monstre d'autant plus dangereux qu'il est difficile à découvrir, aussi n'écoutoit-il les délateurs que sur des preuves de leurs délations plus claires que le jour. Il craignoit tant encore de s'y tromper, quoique innocemment, qu'il se dispensoit lui-même de juger des accusations portées à son tribunal!

Il ne fut pas moins severe sur le devoir de chasteté des ecclésiastiques, estimant qu'un homme qui avoit perdu sa virginité, ne devoit point être admis au sacerdoce. Il exceptoit seulement de cette rigueur les veufs, pourvû qu'ils eussent été réglés dans leurs mariages, & que depuis fort long-tems ils eussent vécu dans la continence. Il écrivit tant de choses sur la discipline ecclésiastique, les rites, & les cérémonies minutieuses, que tout vint à dégénerer en tristes superstitions; on ne s'attacha plus dans les conciles qu'à de vains rafinemens sur l'extérieur de la religion, & leurs canons eurent plus d'autorité que l'Ecriture.

Son commentaire en 35 livres sur Job, offre un des ouvrages des plus diffus, & des moins travaillés qu'on connoisse. C'est un répertoire immense de moralités & d'allégories appliquées sans cesse au texte de Job, mais qu'on pourroit également appliquer à tout autre livre de l'Ecriture; & plusieurs même de ces moralités & de ces allégories manquent de justesse & d'exactitude.

D'ailleurs, saint Grégoire déclare dans les prolégomenes de ce commentaire, qu'il a dédaigné d'y suivre les regles du langage, „ J'ai pris à tâche, dit-il, de négliger l'art de parler que les maîtres des Sciences humaines enseignent, je n'évite point le concours choquant des mêmes consonnes, je ne fuis point le mélange des barbarismes, je méprise le soin de placer comme il faut les prépositions, & de mettre les cas qu'elles régissent, parce que je trouve indigne de moi d'assujettir aux regles de Donat les paroles des oracles célestes „.

Mais n'y a-t-il aucun milieu entre la trop grande recherche de l'élégance du style & celle de sa netteté, qui a tant d'influence sur le but qu'on doit se proposer d'être entendu de tout le monde. Il semble que pour enseigner aux hommes la religion & leurs devoirs, il ne convient jamais de les rebuter par un langage barbare. Après tout excusons ces défauts du style de saint Grégoire en profitant des bonnes choses qu'il a répandues dans ses écrits.

Il est plus aisé de concevoir qu'il s'étoit mis dans l'esprit que l'étude des Lettres humaines gâtoit l'étude des Lettres divines; que d'accorder la liaison de ses principes touchant la contrainte de la conscience, le peu d'uniformité de ses maximes à cet égard paroît manifestement en ce qu'il n'approuvoit pas que l'on forçât les Juifs à se faire baptiser, & qu'il approuvoit que l'on contraignît les hérétiques à rentrer dans l'Eglise, du-moins par des voies indirectes: cela, dit-il, peut s'exécuter en deux manieres, l'une en traitant à la rigueur les obstinés, l'autre en faisant du bien à ceux qui se convertissent; & quand même, ajoute-t-il, ces gens ne seroient pas bien convertis, on gagnera toujours beaucoup en ce que leurs enfans deviendront bons catholiques: *aut ipsos ergo, aut eorum filios lucramur, lib. IV. epist.* vj. Machiavel n'a pas poussé le rafinement plus loin.

Mais le principal trait de la vie de S. Grégoire, que tous les moralistes ont condamné; c'est la prostitution des louanges avec laquelle il s'insinua dans l'amitié de l'horrible usurpateur Phocas, & de la reine Brunehaut, une des méchantes femmes de la terre.

Le traître & barbare Phocas étoit encore tout dégoutant d'un des plus exécrables parricides que l'on puisse lire dans les annales du monde. Il venoit de faire égorger en sa présence l'empereur Maurice, son maître, après avoir donné à cet infortuné *pere*, le triste spectacle de voir mourir de la même maniere, cinq petits princes ses enfans. Le pere Maimbourg vous détaillera cette horrible action, & vous peindra le caractere du cruel & infâme Phocas; c'est assez de dire, qu'il réunissoit en lui toutes les méchantes qualités qu'on peut opposer à celles de l'empereur Maurice. Saint Grégoire a la foiblesse de féliciter le monstre Phocas de son avénement à la couronne, il en rend graces à Dieu, comme du plus grand bien qui pouvoit arriver à l'empire. Il lui écrit trois épîtres à ce sujet, *lib. II. epist.* 38. *ind.* 6. 45. & 46. Quel aveuglement! Quelle chûte dans S. Grégoire! Un pape qui ne veut point recevoir dans les ordres sacrés, & qui dépose avec la derniere rigueur, un prêtre qui n'est coupable que d'avoir eu dans sa vie un moment de foiblesse, écrit à Phocas trois lettres de félicitation, sans même lui témoigner dans aucune, qu'il eût desiré que Maurice & ses enfans n'eussent pas souffert le dernier supplice! (13)

Quant à ce qui regarde la reine Brunehaut, je rapporterai seulement ce que dit le pere Daniel dans son *hist. de France, tom. I.* „ S. Grégoire qui avoit besoin de l'autorité de Brunehaut pour seconder les missionnaires d'Angleterre, & pour se conserver en Provence le petit patrimoine de l'Eglise romaine; lui faisoit la cour en louant ce qu'elle faisoit de bien, sans toucher à certaines actions particulieres ou qu'il ignoroit, ou qu'il jugeoit à-propos de dissimuler. Plusieurs bonnes œuvres dont l'histoire lui rend témoignage, comme d'avoir bâti des monasteres, des hôpitaux, racheté des captifs, contribué à la conversion d'Angleterre, ne sont point incompatibles avec une ambition demesurée, avec les meurtres de plusieurs évêques, avec la persécution de quelques saints personnages, & avec une politique aussi criminelle que celle dont on lui reproche d'avoir usé pour se conserver toujours l'autorité absolue „.

Cependant dans toutes les lettres que S. Grégoire lui écrivit, il la peint comme une des plus parfaites princesses du monde; & regarde la nation Françoise pour la plus heureuse de toutes d'avoir une semblable reine douée de toutes sortes de vertus, *liv. II. epist.* 8. voilà donc dans la vie d'un seul homme, deux exemples mémorables de la basse servitude où l'on tombe, pour vouloir se soutenir dans les grands postes!

Les siecles suivans offrent peu de docteurs qui méritent quelques louanges, par leur savoir en matiere de religion ou de morale. Cette derniere science se corrompant de plus en plus devint seche, décharnée, misérablement défigurée par toutes sortes de superstitions, & par les subtilités épineuses de l'école. Enfin, il n'est plus que-

(13) Toute la critique aura beau siffler & se déchaîner contre *S. Grégoire le Grand*, sa sainteté sublime le mettra toujours à couvert de son souffle vénimeux. La haute estime qu'on a eue jusques dans la Grece, même Schismatique, pour ses rares vertus & pour sa doctrine, est certainement bien supérieure à tout ce qu'on peut opposer contre lui la critique moderne. Ce *Saint pere* ne pouvant se persuader que la piété & l'attention des fideles à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, pussent jamais être assez grandes: c'est pourquoi il tourna tous ses soins à en prescrire les rites & cérémonies, sans cependant jamais *dégénérer en superstitions*. Qui connoît le caractere, l'humilité, & la douceur de ce *Saint*, aura peine à croire qu'un zèle indiscret le portât à reprimer *l'audace du Patriarche de Constantinople* qui mit un trouble général dans toute l'Eglise, pour s'être injustement usurpé le titre d'évêque universel contre la défense des saints canons. *Lisez* les lettres qu'il a écrites à ce sujet, & vous verrez combien est injuste la critique dans cet endroit. Si ce S. Pontife *écrivit à Phocas empereur* avec le cérémonial qu'on observe ordinairement envers ces sortes de personnages, pour le prier de vouloir bien remettre les peuples en paix, & l'Eglise en liberté & en sûreté; il ne paroît pas qu'il soit digne de censure, pour avoir reconnu pour légitime Prince celui que les sujets & tous les peuples regardoient & respectoient comme tel; mais il n'approuva pas pour cela son [illegible]. Quant à ce qu'il ne vouloit point qu'on *forçat les Juifs* à embrasser la religion catholique, & qu'il approuvoit qu'on *y contraignit les hérétiques du moins par des voies indirectes*, cela ne veut pas dire qu'il ait eu des maximes contraires en elles-mêmes, parce que l'Eglise n'ayant aucun droit sur ceux qui n'ont jamais été ses enfans & sujets, n'a pas droit non plus de les forcer à son obéissance & à ses loix, mais elle a droit sur ceux qui furent autrefois ses sujets, & elle ne perd jamais ce droit, quoiqu'ils se revoltent & contr'elle & contre Dieu, de même qu'un Prince qui a toujours le droit d'obliger à son obéissance tous ceux qui furent pour quelque tems ses sujets, quelques efforts que ceux-ci ayent fait pour secouer son joug par une revolte générale. En cela le S. Pontife ne faisoit que plaider la cause de Dieu & chercher le moyen de faire sauver les hérétiques, en les rappellant dans le sein de l'Eglise, ou du moins leurs enfans, si eux persistoient dans l'obstination & la rebellion; y a-t-il là de quoi comparer ce grand homme avec Machiavel? quel fol aveuglement, pour ne pas dire, quelle effronterie incroyable! (W)

question dans l'histoire des *peres de l'Eglise*, si l'on en excepte le seul fondateur de Clervaux, à qui l'on a donné le nom de dernier des *SS. peres*.

S. Bernard, dont M. le Maitre a fait la vie dans notre langue, naquit au village de Fontaine en Bourgogne en 1091. Il vint au monde fort à-propos dans un siecle de brigandage, d'ignorance & de superstitions, & fonda cent soixante monasteres en différens lieux de l'Europe. Je n'ose dire avec le cardinal Baronius, qu'il n'a point été inférieur aux grands apôtres: je craindrois de répéter une impiété; mais il a été puissant en œuvres & en paroles, par les prodiges qui ont suivi sa prédication & ses discours.

Ce fut avec raison, dit un historien philosophe, que le pape Eugene III. n'agueres disciple de saint Bernard, choisit son premier maitre pour être l'organe de la seconde croisade. Il avoit sû concilier le tumulte des armes avec l'austerité de son état; il étoit parvenu à cette considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même.

A Vézelai, en Bourgogne, fut dressé un échafaud dans la place publique en 1146, où S. Bernard parut à côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla d'abord & le roi parla ensuite. Tout ce qui étoit présent prit la croix, Louis le prit le premier des mains de S. Bernard. Il s'étoit acquis un credit si singulier, qu'on le choisit lui-même pour chef de la croisade, il avoit trop d'esprit pour l'accepter. Il refusa l'emploi de général, se contenta de celui de prophete.

Il se rendit en Allemagne, donna la croix rouge à l'empereur Conrad III. prêchoit en françois aux Allemands & promit de la part de Dieu, des victoires signalées contre les infidéles. Il se trompa: mais il écrivit beaucoup, & fut mis au rang des *peres de l'Eglise*. Il mourut le 20 Août 1153. à soixante-trois ans.

La meilleure édition de ses œuvres a été mise au jour par le pere Mabillon, à Paris en 1690, & elle forme 2. *vol. in-fol.* son style au jugement des critiques est fort mélangé, tantôt vif, tantôt concis & serré; sa science est très-médiocre. Il entasse pêle-mêle l'Ecriture-sainte, les canons & les conciles, semblable au cardinal qui avoit placé dans son cabinet, le portrait de J. C. entre celui d'Alexandre VI. & de la dame Vanotia sa maîtresse. Il déploie par-tout une imagination peu solide, & très-féconde en allégories.

Enfin, des siecles lumineux ont appris la vraie maniere d'expliquer l'Ecriture, & de traiter solidement la morale: ils ont éclairé le monde sur les erreurs où les *peres de l'Eglise* sont tombés. Mais quand nous considérerons que les apôtres eux-mêmes ont eu pendant longtems leurs préjugés & leurs foiblesses; nous ne serons pas étonnés que les ministres qui leur ont succedé, & qui n'étoient favorisés d'aucun secours extraordinaire du ciel, n'ayent pas eu dans tous les points des lumieres suffisantes pour les préserver des erreurs inséparables de l'humanité.

D'abord, il paroît clairement que l'idée du regne de mille ans sur la terre dont les Saints jouiroient avec J. C. a été l'opinion des *peres* des deux premiers siecles. Papias (*apud* Euseb. *Hist. ecclés.* 3. 39.) ayant assuré qu'il tenoit des apôtres cette doctrine flatteuse, elle fut adoptée par les grands personnages de son tems, par S. Justin, S. Irenée, Népos, Victorin, Lactance, Sulpice Severe, Tertullien, Quintus Julius, Hilarion, Commodianus, & autres qui croyoient en le soutenant, défendre une vérité apostolique. Voyez *les Antiquités* de Bingham, & les *Mémoires pour l'Hist. Ecclés.* de M. de Tillemont.

Les mêmes *peres* ont été dans une seconde erreur, au sujet du commerce des mauvais anges avec les femmes. Ils vivoient dans un tems où l'on croyoit assez communément, que les anges bons & mauvais étoient corporels, & par conséquent sujets aux mêmes passions que nous: ce sentiment leur paroissoit établi dans les livres sacrés. C'est particulierement dans le livre d'Enoch qu'ils avoient puisé cette idée touchant le mariage des anges, & des filles des hommes. Cependant dans la suite les *peres* reconnoissant que les anges devoient être tout spirituels: ils ont déclaré que les esprits n'étoient capables d'aucune passion pour les femmes, & que par les enfans & les anges de Dieu dont il est parlé dans l'Ecriture, on doit entendre les filles des hommes, celles de la race de Caïn.

Mais une erreur qui a jetté dans leur esprit les plus profondes racines c'est l'idée qu'ils se sont presque tous formé de la sainteté du célibat. De-là vient qu'on trouva dans leurs ouvrages, & sur-tout dans ceux des *peres* grecs, des expressions fort dures au sujet des secondes nôces; ensorte qu'il est difficile de les excuser sur ce point. Si ces expressions ont échapé à leur zele, elles prouvent combien on doit être en garde contre les excès du zele; car dès qu'en matiere de morale, on n'apporte pas une raison tranquille à l'examen du vrai, il est impossible que la raison soit alors bien éclairée.

Le nombre des *peres de l'Eglise* qui condamnent les secondes nôces est trop grand, leurs expressions ont trop de rapport ensemble pour admettre un sens favorable, & pour ne pas donner lieu de croire que ceux qui se sont exprimés moins durement que les autres, n'en étoient pas moins au fond dans les mêmes idées, qui se sont introduites de fort bonne heure.

S. Irenée, par exemple, traite la Samaritaine de fornicatrice pour s'être mariée plusieurs fois; cette pensée se trouve aussi dans S. Basile & dans S. Jérôme. Origène pose en fait, que les secondes noces excluent du royaume de Dieu, *voyez* les *Origeniana* de M. Huet, *liv. II. quest. xiv.* § 3. S. Basile parlant de ceux qui ont épousé plus de deux femmes, dit que cela ne s'appelle pas un mariage, mais une *polygamie*, ou plutôt une *fornication* mitigée. C'est en conséquence de ces principes qu'on flétrit dans la suite autant qu'on pût les secondes noces, & que ceux qui les célébroient, étoient privés de la couronne qu'on mettoit sur la tête des mariés. On leur imposoit encore une pénitence, qui consistoit à être suspendus de la communion.

Les premiers *peres* qui se déclarerent si fortement contre les secondes noces, embrasserent peut-être ce sentiment par la considération qu'il faut être plus parfait sous la loi de l'Evangile, que sous la loi Mosaïque, & que les laïques Chrétiens devoient observer la plus grande régularité qui fût en usage parmi les ecclésiastiques de la synagogue. S'il fut donc trouvé à-propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain sacrificateur des Juifs, afin que cette défense le fit souvenir de l'attachement qu'il devoit à la pureté: on a pû croire qu'il falloit mettre tous les Chrétiens sous le même joug. Peut-être aussi que la premiere origine de cette morale severe fut le desir d'ôter l'abus de cette espece de polygamie, que le divorce rendoit fréquente. (14)

Quoi qu'il en soit de cette idée outrée qu'ont eu les *peres* sur la sainteté du célibat, il leur est arrivé par une conséquence naturelle, d'avoir approuvé l'action de ceux & de celles qui se tuent, de peur de perdre leur chasteté. S. Jérôme, S. Ambroise & S. Chrysostome ont été dans ce principe. La superstition honore comme martyres quelques saintes femmes qui s'étoient noyées pour éviter le violement de leur pudicité; mais ces sortes de résolutions courageuses en elles-mêmes ne laissent pas d'être en bonne morale une vraie foiblesse, pour laquelle seulement l'état & les circonstances des personnes qui y succombent, donnent lieu d'espérer la miséricorde d'un Dieu qui ne veut point la mort du pécheur.

S. Ambroise décide, que les vierges qui ne peuvent autrement mettre leur honneur à couvert de la violence, font bien de se donner la mort; il cite pour exemple, sainte Pélagie, & lui fait dire que la foi ôte le crime. S. Chrysostome donne les plus grands éloges à quelques vierges qui avoient été dans ce cas; il regarde ce

(14) C'est envain que le célebre auteur de cet article se flatte de nous faire croire que les premiers *peres* se déclarerent les ennemis des secondes nôces, parce qu'il ne manque pas de Théologiens qui se servent de leur propre autorité pour prouver qu'elles sont licites. S. Jérôme dans son livre contre Jovinien *ch* 8. dit ouvertement qu'il ne condamnoit pas la bigamie, la trigamie, & l'octogamie même. Elles sont aussi approuvées de S. Chrysostome *Homil.* 19 *&* 20. *epist. ad Ephesios*: de S. Clément d'Alexandrie *lib.* 3. *Stromatum*: de S. Epiphane à l'hérésie 48 de S. Gregoire de Naziance *orat.* 19. d'Origene *Homil.* 17. *in Lucam*; de S. Augustin *lib. de bono viduitatis cap.* 15. de S. Fulgence *lib. de fide*. & enfin de tous les autres écrivains catholiques, qui ne pouvoient certainement contredire ce qu'avoit défini le grand concile de Nicée *can.* 8 où il ordonne de recevoir dans l'Eglise catholique les Novatiens, pourvu qu'ils embrassent les dogmes de la religion chrétienne, & qu'ils promettent de communiquer avec les bigames. Voilà une preuve évidente que les PP. de Nicée regardoient comme erronée & contraire à la foi la doctrine des Novatiens qui rejettoient les secondes nôces. Que si les Peres ont employé quelquefois des expressions énergiques parlant des secondes nôces, ce n'a pas été pour les condamner, mais pour mettre un frein à l'incontinence de ceux qui non contens d'une femme, en épousoient plusieurs à la fois. (W)

ce genre de mort, comme un baptême extraordinaire, qu'il compare aux souffrances de N. S. J. C. Enfin, les uns & les autres semblent avoir envisagé cette action, comme l'effet d'une inspiration particuliere de l'esprit de Dieu; mais l'esprit de Dieu n'inspire rien de semblable. La grande raison pourquoi l'Etre suprême défend l'homicide de soi-même, c'est qu'en qualité d'arbre souverain de la vie, que nous tenons de sa libéralité, il n'a voulu nous donner sur elle d'autres droits, que celui de travailler à sa conservation. Ainsi nous devons seulement regarder comme dignes de la pitié de Dieu, des femmes qui ont employé le triste expédient de se tuer pour exercer leur vertu.

Je vais plus loin; je pense que les *peres* ont eu de fausses idées sur le martyre en général, en y invitant, en y exhortant avec beaucoup de force, & en louant ceux qui s'y étoient offert témérairement; mais ce desir du martyre est également contraire, & à la nature, & au génie de l'Evangile qui ne détruit point la nature. J. C. n'a point abrogé cette loi naturelle, une des plus évidentes & des plus indispensables, qui veut que chacun travaille en tant qu'en lui est, à sa propre conservation. L'avantage de la société humaine, & celui de la société chrétienne demandent également que les gens de bien & les vrais chrétiens ne soient enlevés du monde, que le plus tard qu'il est possible, & par conséquent qu'ils ne s'exposent pas eux-mêmes à périr sans nécessité. Ces raisons sont si claires & si fortes, qu'elles rendent très-suspect, ou d'ignorance, ou de vanité, ou de témérité, un zele qui les foule aux piés pour se faire une gloire du martyre en lui-même, & le rechercher sur ce pié-là. Le cœur des hommes, quelque bonne que soit leur intention, est sujet à bien des erreurs & des foiblesses; elles se glissent dans les meilleures actions, dans les plus héroïques & les plus éclatantes.

Une humeur mélancholique peut aussi produire ou seconder de pareilles illusions. Rien après tout ne feroit plus propre à détruire le Christianisme, que si ces idées du martyre désirable par lui-même, devenoient communes dans les sociétés des Chrétiens; il en pourroit résulter quelque chose de semblable, à ce que l'on raconte de l'effet que produisirent sur l'esprit des auditeurs, les discours véhémens d'un ancien philosophe, *Hégésias*, sur les miseres de cette vie. Enfin, Dieu peut en considération d'une bonne intention, pardonner ce que le zele a de mal reglé; mais la témérité demeurera toujours témérité, & si l'on peut l'excuser, elle ne doit faire ni l'objet de notre imitation, ni la matiere de nos louanges.

Il est certain que les *peres* mettent sans cesse une trop grande différence entre l'homme & le chrétien, & à force d'outrer cette distinction, ils prescrivent des regles impraticables. La plûpart des devoirs dont l'Evangile exige l'observation, sont au fond les mêmes, que ceux qui peuvent être connus de chacun par les seules lumieres de la raison. La religion chrétienne ne fait que suppléer au peu d'attention des hommes, & fournir des motifs beaucoup plus puissans à la pratique de ces devoirs, que la raison abandonnée à elle n'est capable d'en découvrir. Les lumieres surnaturelles, toutes divines qu'elles sont, ne nous montrent rien par rapport à la conduite ordinaire de la vie, que les lumieres naturelles n'adoptent pas les réflexions exactes de la pure philosophie. Les maximes de l'Evangile ajoutées à celles des philosophes, sont moins de nouvelles maximes, que celles qui étoient gravées au fond de l'ame raisonnable.

En vain la plûpart des *peres* ont regardé le prêt à usure comme contraire à la loi naturelle, ainsi qu'aux lois divines & humaines. Il est certain que quand ce prêt n'est accompagné ni d'extorsions, ni de violations des lois de la charité, ni d'aucun autre abus, il est aussi innocent que tout autre contrat. (15)

Je ne dois pas supprimer un défaut commun à tous les *peres*, & qu'on a raison de condamner, c'est leur goût passionné pour les allégories, dont l'abus est d'une dangereuse conséquence en matiere de morale. Lisez sur ce sujet un livre de Dan. Witby, intitulé *dissertatio de scripturarum interpretatione secundum patrum commentarios*. Lond. 1714 *in* 4°. Si J. C. & ses apôtres ont proposé des images & des allégories, ce n'a été que rarement, avec beaucoup de sobriété, & d'une maniere à faire sentir qu'ils ne les donnoient que comme des choses propres à illustrer, & à rendre en quelque façon sensibles au vulgaire grossier, les vérités qu'ils avoient fondées sur des principes également simples, solides, & suffisans par eux-mêmes.

Il ne suffit pas de voir quelque conformité entre ce que l'on prend pour figure, & ce que l'on croit être figuré: il faut encore être assuré que cette ressemblance a été dans l'esprit & dans l'intention de Dieu, sans quoi l'on court grand risque de donner ses propres fantaisies pour les vues de la sagesse divine. Rien n'est plus différent que le tour d'esprit des hommes; & il y a une infinité de faces, par lesquelles on peut envisager le même objet, soit en lui-même, ou en le comparant avec d'autres. Ainsi l'un trouvera une conformité, l'autre une autre, aussi spécieuse quoique différente, & même contraire. Celle qui nous paroîtra la mieux fondée sera effacée par une nouvelle, qui nous a frappés depuis; de sorte qu'ainsi l'Ecriture-sainte sera en bute à tous les jeux de l'imagination humaine. Mais l'expérience a assez fait voir dans quels égaremens on se jette ici, faute de regle & de boussole. *Les peres de l'Eglise* suffiroient de reste, quand ils n'auroient jamais eu d'imitateurs, pour montrer le péril de cette maniere d'expliquer le livre le plus respectable.

Après tout, il est certain que les Apôtres ne nous ont pas donné la clé des figures ou des allégories qu'il pouvoit y avoir dans l'Ecriture-sainte, outre celles qu'ils ont eux-mêmes developpées; & cela suffit pour réprimer une curiosité que nous n'avons pas le moyen de satisfaire. Enfin les allégories sont inutiles pour expliquer la morale évangélique, qui est toute fondée sur les lumieres les plus simples de la raison.

Il semble encore que les *peres* se sont plus attachés aux dogmes de pure spéculation qu'à l'étude sérieuse de la morale; & qu'en même tems ils ont trop négligé l'ordre & la méthode. Il seroit à souhaiter qu'en abandonnant les argumens oratoires, ils se fussent piqués de démontrer par des raisons solides les vertus qu'ils recommandoient. Mais la plûpart ont ignoré l'art critique qui est d'un très-grand secours pour interpréter l'Ecriture-sainte, & en découvrir le sens littéral. Parmi les *peres* grecs il y en avoit peu qui entendissent la langue hébraïque, & parmi les *peres* latins, quelques-uns même n'étoient pas assez versés dans la langue grecque.

Enfin leur éloquence est communément fort enflée, souvent déplacée, & pleine de figures & d'hyperboles. La raison en est, que le goût pour l'éloquence étoit déja dépravé dans le tems que les *peres* ont vécu. Les études d'Athènes même étoient déchues, dit M. de Fénélon, dans le tems que S. Basile & S. Grégoire de Nazianze y allerent. Les rafinemens d'esprit avoient prévalu; les *peres* instruits par les mauvais rhéteurs de leur tems, étoient entraînés dans le préjugé universel.

Au reste, toutes les erreurs des *peres* ne doivent porter aucun préjudice à leur gloire, d'autant qu'elles sont bien compensées par les excellentes choses qu'on trouve dans leurs ouvrages. Elles deviennent encore excusables en considération des défauts de leurs siecles, des tentations & des conjonctures dans lesquelles ils se sont trouvés. Enfin, la foi qu'ils ont professée, la religion qu'ils ont étendue de toutes parts malgré les obstacles & les persécutions, n'ont pu donner à personne le droit de faillir comme eux. (*Le Chevalier de* JAUCOURT.) (16)

PEREAN, s. m. (*Cirier.*) une chaudiere plus longue que large, dans laquelle on fond la cire pour la premiere fois pour la mettre en pain. *Voyez nos Pl. & leur explication.*

PE-

(15) Quelques efforts qu'aient fait Molinée & Salmase pour rendre licite l'usure moderée, on n'adhérera jamais à leur maxime. C'est à juste titre que les *Peres* de l'Eglise l'ont toujours regardée comme opposée à la loi naturelle & divine, & comme telle l'ont toujours jugée les écrivains catholiques. Le fameux Canoniste Van-Spen a écrit sur ce sujet une savante dissertation; mais comme elle est entre les mains de tout le monde, nous nous dispenserons d'en rapporter les preuves, qui sont contre Molinée & Salmase, & autres fauteurs de l'usure. (W)

(16) Qui sait par pratique de combien de sens est susceptible l'écriture sainte, & particulierement en combien d'endroits il s'y trouve des allégories, ne sera point du tout surpris que les *Saints peres*, se soient plus addonnés au sens allégorique qu'à tout autre, parce que non seulement ils s'attachoient aux preceptes precis de la morale, suffisamment connus de tous les fidèles, mais ils s'appliquoient encore plus à la perfection évangélique. „ S'ils se sont „ plus attachés aux dogmes de pure spéculation qu'à l'étude sé„ rieuse de la morale, ils y ont été contraints par les hérésies, „ qu'ils avoient presque continuellement à combattre. „ S'il y en a quelqu'un parmi eux qui ait quelque fois failli par une suite de la condition humaine toujours foible & chancelante, cela devroit confondre la présomption de l'homme. Si on voit manquer quelquefois aux hommes d'une si haute sainteté & d'une si grande consommation dans l'étude, les lumieres suffisantes pour démêler la vérité, à plus forte raison doit-on craindre de faillir, ne pouvant, esperer ni tant de savoir de l'étude, ni tant de lumieres du ciel. (W)

PEREASLAW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, au Palatinat de Kiovie, sur la Tribiecz. Les Polonois l'ont cédée à la Russie. Elle est à 10 lieues sud-est de Kiovie. *Long.* 50. 19. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

PERECZAS, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute-Hongrie, capitale d'un comté de même nom, à 18 lieues de Tockai. *Long.* 39. 45. *lat.* 49. 44.

PERÉE, (*Géog. anc.*) *Peraea*; ce mot vient du grec *περαν*, qui signifie *au-delà*. On a donné le nom de *Peraea* à diverses contrées & divers lieux qui étoient au-delà de la mer, au-delà de quelques fleuves, ou au-delà d'une autre contrée.

Ainsi 1°. on nomma *Peraea*, Perée, une contrée au-delà du Jourdain, à l'orient du fleuve; mais la *Perée* propre étoit la seule partie méridionale qui comprenoit les tribus de Ruben & de Gad.

2°. *Peraea Rhodiorum*, contrée d'Asie, qui faisoit partie de la Carie. C'étoit une contrée maritime vis-à-vis de l'île de Rhodes, & à laquelle on donne le nom de *Perée des Rhodiens*, parce que ces peuples s'en rendirent maîtres anciennement.

3°. Etienne le géographe donne le nom de *Peraea*, à un petit pays d'Asie sur le bord du Tigre, 2°. à un canton du territoire de Corinthe; & 3°. à une petite ville de Syrie. (*D. J.*)

PEREGRINAIRE, s. m. (*Hist. ecclésiastique.*) nom qu'on donnoit dans les anciens monasteres, à un moine chargé de recevoir & d'amuser les étrangers qui venoient visiter le monastere.

PEREGRINE, COMMUNION, (*Hist. ecclésiastiq.*) c'est une dégradation des clercs, par laquelle on les réduisoit à un ordre inférieur; ce mot *communion pérégrine*, a été employé pour la premiere fois dans le troisieme canon du concile de Riez, au sujet d'Armentarius, lorsqu'il fut dégradé de son évêché d'Embrun, & qu'on lui permit de se retirer dans toute église où l'on voudroit charitablement le souffrir, pour y confirmer seulement les Néophites, sans pouvoir faire aucune fonction épiscopale que dans ladite église, où il seroit reçu par charité. Le P. Pétau, prétend qu'on appelloit cette dégradation *communion pérégrine*, parce qu'elle réduisoit ceux qui étoient ainsi dégradés au même état des clercs étrangers, qui avoient bien des lettres formées, mais qui ne pouvoient faire des fonctions ecclésiastiques, jusqu'à ce que leurs lettres eussent été examinées par le synode ou l'évêque du lieu. Par le second canon du concile d'Agde, il est dit que les clercs rébelles, réduits à la *communion pérégrine*, peuvent être rétablis. Nous renvoyons les curieux de plus grands détails à une ample dissertation que Marc-Antoine Dominici, jurisconsulte canoniste, a fait imprimer en 1645 sur la *communion pérégrine*. (*D. J.*)

PÉRÉGRINE, (*Bijoux.*) la perle ainsi nommée est cette fameuse perle dont l'eau, la figure, la beauté, en un mot la perfection, firent une telle impression sur un marchand connoisseur qu'après l'avoir vue, il osa bien en donner cent mille écus, en songeant, dit-il à Philippe IV. quand il la lui présenta, qu'il y avoit encore un roi d'Espagne au monde.

PEREGRINI, (*Langue latine.*) les Romains appelloient *peregrinos*, tous les peuples soumis à leur domination; à qui ils avoient laissé leur ancienne forme de gouvernement; *dicebant peregrinum qui suis legibus uteretur*. Varro, *l. IV. de ling. lat.* (*D. J.*)

PÉREGRINITÉ, s. f. (*Gram. & Jurisprud.*) signifie l'état de celui qui est étranger dans un pays; on appelle *vice de pérégrinité*, l'incapacité résultante de la qualité d'étranger. *Voyez* AUBAIN & ÉTRANGER. (*A*)

PEREKOP, *ou* PERCOPS, *ou* PRECOP, (*Géog. anc.*) ville de la Crimée située sur la côte orientale de l'isthme, qui joint la Crimée à la terre ferme, à une petite distance du rivage du Palus-Méotide. Cette isthme n'ayant qu'une demi-lieue de largeur en cet endroit, on regarde avec raison la ville de *Perekop*, comme la clé de la Crimée; cependant ce n'est qu'un fort vilain petit trou d'environ 60 feux, avec un château ruiné à moitié. Les Turcs sont en possession des deux meilleures places de la presqu'île de Crimée, qui sont la ville de Caffa, & le port de Balaclava, situé à 44^d. 44' *de lat.* sur le rivage méridional de ce pays.

Perekop, qui veut dire *terre-fossoyée*, est le nom que les Polonois ont donné à cet endroit; les Tartares l'appellent *Orkapy*, nom magnifique qui signifie *la porte d'or*; ce n'est cependant que la porte d'un trou. (*D. J.*)

PERELLE, s. f. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est une espece de terre composée de particules ou petites écailles, elle est séche au toucher, & d'une couleur qui tire sur le gris. On la trouve en Auvergne dans le voisinage de S. Flour; elle est attachée aux rochers. On s'en sert dans la teinture, & l'on prétend que c'est une espece de *lichen* ou de mousse qui se forme à la surface des rochers de même que l'orseille. C'est vraissemblablement la chaleur du soleil qui en desséchant cette substance lui donne la consistance d'une terre.

PEREMPTION *d'instance*, s. f. (*Jurisprud.*) est l'anéantissement d'une procedure qui est regardée comme non-avenue, lorsqu'il y a eu discontinuation de poursuite pendant trois ans.

Elle tire son origine de la loi *properandum*, au code *de judiciis*, suivant laquelle tous les procès criminels devoient être terminés dans deux ans, & les procès civils dans trois ans, à compter du jour de la contestation en cause.

Mais cette loi ne prononçoit pas l'anéantissement de procédure par une discontinuation de poursuites, comme il a lieu parmi nous; la litiscontestation perpétuoit même l'action pendant 40 ans.

La loi *properandum* a toujours été suivie en France, du moins ainsi qu'il est justifié par l'ancien style du parlement, mais la *péremption* étoit autrefois encourue par une discontinuation de procédure pendant un an, à moins que l'on n'obtînt des lettres de relief contre le laps d'une année.

Dans la suite la *péremption* ne fut acquise qu'au bout de trois ans; elle étoit déja usitée avant l'ordonnance de 1539, puisque celle-ci porte, *ar.* 120. que dorénavant il ne sera expédié des lettres de rélevement de la péremption d'instance.

Cette pratique ayant été négligée, on la renouvella par l'ordonnance de Roussillon, *art.* 15. qui porte que l'instance intentée, quoique contestée, si par le laps de trois ans elle est discontinuée, n'aura aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ainsi aura la prescription son cours, comme si ladite instance n'avoit été formée ni introduite, & sans qu'on puisse dire ladite prescription avoir été interrompue.

L'ordonnance de 1629, *art.* 91. ordonne l'exécution de celle de Roussillon dans tout le royaume.

Cependant la *péremption* n'a pas lieu en Dauphiné, ni en Franche-Comté, si ce n'est au bout de 30 ans.

En Artois & au parlement de Bordeaux elle a lieu au bout d'un an de cessation de procédures.

Au parlement de Toulouse la *péremption* de 3 ans a lieu, mais on observe sur cela plusieurs distinctions qui sont expliquées par M. Bretonnier au mot *péremption*.

Le parlement de Paris a fait, en 1691, un arrêté sur les *péremptions*, portant.

1°. Que les instances intentées, bien qu'elles ne soient contestées, ni les assignations suivies de constitution & de présentation de procureur par aucune des parties, seront déclarées péries, en cas que l'on ait cessé & discontinué les procédures pendant 3 ans, & n'auront aucun effet de perpétuer ni de proroger l'action, ni d'interrompre la prescription.

2°. Que les appellations tomberont en *péremption*, & emporteront de plein droit la confirmation des sentences, si ce n'est qu'en la cour les appellations soient conclues ou appointées au conseil.

3°. Que les saisies réelles & les instances de criées des terres, héritages, & autres immeubles, ne tomberont en *péremption* lorsqu'il y aura établissement de commissaire, & baux faits en conséquence.

4°. Que la *péremption* n'aura lieu dans les affaires qui y sont sujettes, si la partie qui a acquis la *péremption* reprend l'instance, si elle forme quelque demande, fournit des défenses, ou si elle fait quelqu'autre procédure, & s'il intervient quelqu'appointement ou arrêt interlocutoire ou définitif, pourvu que lesdites procédures soient connues de la partie & faites par son ordre.

La *péremption* n'est point acquise de plein droit, il faut qu'elle soit demandée & prononcée, & la moindre procédure faite avant la demande suffit pour couvrir la *péremption*.

Au conseil du roi il n'y a jamais de *péremption*.

Au parlement elle n'a pas lieu pour les appellations conclues ou appointées au conseil.

On juge aussi aux requêtes du palais que les instances appointées ne périssent point.

On tient pour maxime au palais, que le décès d'une des parties, ou de son procureur, empêche la *péremption*.

Il y a certaines matieres dans lesquelles la *péremption* n'a point lieu, telle que les causes du domaine, de régale, les appellations comme d'abus, & en général toutes les causes qui concernent le roi, le public, ou la police, l'état des personnes, & les procès criminels, à moins qu'ils ne soient civilisés.

Voyez le traité des *péremptions* de Menelet, les notes sur Duplessis, *tr. des prescript. liv. II. ch. j. sect.* 2. le recueil de quest. de Brétonnier, au mot *Péremption*, & ci-après les *mots* PÉREMPTOIRE & PÉRIMÉ.

PÉREMPTOIRE, adj. m. & f. (*Jurispr.*) se dit de ce qui tranche toute difficulté, comme une raison ou moyen ou une exception *péremptoire*. L'ordonnance de 1667, *tit.* 5. *art.* 5. veut que dans les défenses soient employées les fins de non-recevoir, nullités des exploits, ou autres exceptions *péremptoires*, si aucunes y a, pour y être préalablement fait droit. *Voyez* EXCEPTION, MOYEN, NULLITÉ, PÉREMPTION.

PÉRENA, LA, (*Géog. mod.*) c'est la même ville qu'on nomme aujourd'hui *Coquimbo*, & qui fut bâtie par Petro de Valdevia, en 1544. Les arbres y sont si chargés de fruits, que les habitans sont obligés au commencement de l'été d'en abattre une moitié, pour que les arbres puissent supporter le reste. *Voyez* COQUIMBO.

PÉRÉQUATEURS, f. m. pl. (*Antiq. rom.*) gens préposés à la répartition égale des impôts sur les campagnes. Ils furent institués sous Constantin appellé *le Grand*. Le but de leur fonction étoit louable; mais comment s'en acquittoient-ils?

PERESKIA, f. f. (*Hist. nat. bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice devient dans la suite un fruit rond, charnu, mol, & garni de petites feuilles, qui renferme ordinairement trois semences rondes & applaties. Plumier, *nova plant. amer. gener. Voyez* PLANTE.

Elle a été ainsi nommée par le pere Plumier, en l'honneur du célebre Péiresc, l'un des beaux génies françois, & des plus savans hommes du xvij. siecle.

La fleur de la *pereskia* est blanche, en forme de rose, & composée de plusieurs pétales disposés en rond. Son calice se change en un fruit mol, charnu, de couleur jaunâtre, de figure sphérique & environné de feuilles. Il contient dans le milieu quantité de semences plates, arrondies & enfermées dans un mucilage. Le pere Plumier n'établit qu'une espece de ce genre de plantes, savoir *pereskia aculeata, flore albo, fructu flavescente, plant. nov. gener.* Elle croît dans quelques provinces des Indes espagnoles; d'où elle a été transportée dans les colonies angloises, où elle est appellée *gooseberry*, & par les Hollandois *blad apple*. (*D. J.*)

PERESLAW REZANSKI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, capitale du duché de Rézan, au bord méridional de l'Occa, mais à quelque distance de cette riviere, sur une petite hauteur. *Long.* 59. 28. *lat.* 54. 36.

PERESLAW SOLESKOI, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, dans le duché de Rostow, entre Moscou & Arcangel, sur un lac. *Long.* 57. 34. *lat.* 56. 25. (*D. J.*)

PEREYRA, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, qui est de la même nature que celui qu'on appelle *gouyavier*. Son fruit est verd & jaune à l'extérieur; il a la forme d'une poire, blanchâtre à l'intérieur, & d'une substance molle comme celle d'une poire trop mûre; on en fait de très-bonnes confitures.

PERFECTION, f. f. (*Métaphysique.*) c'est l'accord qui regne dans la *variété* de plusieurs choses différentes, qui concourent toutes au même but. Tout composé fait dans certaines vûes est plus ou moins parfait, à proportion que ces parties s'assortissent exactement à ces vues. L'œil, par exemple, est un organe de plusieurs pieces qui doivent toutes servir à tracer une image claire & distincte de l'objet visible au fond de la retine. Si toutes ces pieces servent autant qu'elles en sont capables, à cet usage, l'œil est censé parfait. La vie de l'homme, entant qu'elle désigne l'assemblage de ses actions libres, est censée parfaite, si toutes ses actions tendent à une fin qui leur soit commune avec les actions naturelles. Car de-là résulte cet accord entre les actions naturelles & les actions libres, dans lequel consiste la *perfection* de la vie humaine. Au contraire l'*imperfection*, ou le mal métaphysique, consiste dans la contrariété de diverses choses qui s'écartent d'un même but.

Toute *perfection* a une raison générale, par laquelle on peut comprendre pourquoi le sujet en qui réside la *perfection*, est disposé de telle maniere, & non autrement. On peut l'appeller *la raison déterminante de la perfection*: il n'y a point d'ouvrage de la nature ou de l'art, qui n'ait sa destination; c'est par elle, en y rapportant tout ce qu'on observe dans le sujet, qu'on estime sa *perfection*. C'est, par exemple, de la combinaison d'une lentille concave placée à l'opposite d'une lentille convexe dans un tube, que résulte la possibilité de voir distinctement un objet éloigné, comme s'il étoit prochain. On démontre que les lentilles doivent être d'une telle grandeur & d'un tel diametre plutôt que d'un autre; que le tube doit être construit ainsi & non autrement; & on démontre dis-je, la *perfection* de chacune de ces parties, & conséquemment celle du tout, par leur rapport au but qu'on se propose d'appercevoir les objets éloignés.

Si la raison déterminante est unique, la *perfection* sera simple; s'il y a plusieurs raisons déterminantes, la *perfection* est composée. Si un pilier n'est planté que pour soutenir quelque voûte, il aura toute la *perfection* qu'il lui faut, pourvu que sa grosseur ou sa force soit suffisante pour porter ce poids; mais s'il s'agit d'une colonne destinée à orner aussi-bien qu'à soutenir, il faut la travailler dans cette double vue. Les fenêtres d'une maison ont une *perfection* composée entant qu'elles servent à introduire la lumiere, & à procurer un point de vue agréable.

Il y a aussi des raisons prochaines & des raisons éloignées, *primariæ*, *secundariæ*, qui déterminent la *perfection* prochaine ou éloignée d'une chose. Toute *perfection* a ses regles, par lesquelles elle est explicable. Lorsque diverses regles qui découlent des différentes raisons d'une *perfection* composée se contrarient, cette collision produit ce qu'on appelle *exception*, savoir une détermination contraire à la regle née de la contrariété des regles. Une *perfection* simple ne sauroit être sujette à *exception*; elle n'a lieu que dans la *perfection* composée. Dès qu'il n'y a qu'une regle à observer, d'où naîtroit le cas d'une collision? Mais aussi-tôt qu'il s'en trouve seulement deux, leur opposition dans certain cas, peut produire des *exceptions*.

La *perfection* d'une maison, par exemple, embrasse plusieurs objets, la position, distribution commode des appartemens, proportion de ses différentes parties, ornemens intérieurs & extérieurs: un habile architecte ne perd rien de vue; mais chaque chose entre dans son plan à proportion de son importance; & quand il ne sauroit tout allier, il laisse ce dont on peut le plus aisément se passer.

Les défauts occasionnés par les *exceptions*, ne sont pas des défauts réels; & la *perfection* du sujet n'en est point altérée. Placer l'idée de la *perfection* dans l'accord des choses qui ne sauroient être conciliées, ce seroit supposer l'impossible. Ainsi, les *exceptions* qui ne naissent que de cette impossibilité, n'ont rien qui nuise à la *perfection* du sujet. Un œil est parfait, quoiqu'il ne puisse pas faire tout-à-la-fois les fonctions du télescope & du microscope; parce qu'un même organe ne sauroit les allier, & que l'une & l'autre nuiroient à la véritable *perfection* de l'œil, qui consiste à découvrir distinctement ce qui est à la portée du corps.

Le principe des *exceptions* se trouve dans la raison déterminante de la *perfection* du tout, qui doit toujours prévaloir sur la *perfection* d'une partie. C'est un principe capital pour écarter les jugemens faux & précipités sur la *perfection* des choses; il faut en embrasser toute l'économie pour raisonner pertinemment. Qui ne connoît qu'une partie, & forme ses décisions là-dessus, court grand risque de s'égarer, & ne réussit que par hasard. La *perfection* du tout est l'objet de quiconque travaille d'une maniere sensée à quelque ouvrage que ce soit: on n'ira pas sacrifier les commodités d'une maison entiere, pour rendre une salle parfaite. En un mot, dans un tout, chaque partie a sa *perfection* qui lui est propre; mais elle est relative & subordonnée à celle du tout, au point que trop de *perfection* dans une partie, seroit une vraie imperfection dans le tout.

La grandeur de la *perfection* se mesure par le nombre des déterminations de l'être qui s'accordent avec les regles. Plus il y a de convenances entre les déterminations & les regles, plus la *perfection* s'accroît; ou bien moins un sujet a de défauts réels & véritables, plus il a de *perfection*.

PERFECTIONNER, v. act. (*Gram.*) corriger ses défauts, avancer vers la perfection; rendre moins imparfait. On se *perfectionne* soi-même; on *perfectionne* un ouvrage. L'homme est composé de deux organes principaux; la tête organe de la raison, le cœur, expression sous laquelle on comprend tous les organes des passions; l'estomac, le foie, les intestins. La tête dans l'état de nature, n'influeroit presque en rien sur nos déterminations. C'est le cœur qui en est le principe; le cœur d'après lequel, l'homme animal seroit tout. C'est l'art qui a *perfectionné* l'organe de la raison; tout ce qu'il est dans ses opérations est artificiel, nous n'avons pas eu le même empire sur le cœur, c'est un organe opiniâtre, sourd violent, passionné, aveugle. Il est resté, en dépit de nos efforts, ce que la nature l'a fait: dur ou sensible, foible ou indomptable, pusillanime ou téméraire. L'organe de la rai-

raison est comme un précepteur attentif; qui le prêche sans cesse; lui, semblable à un enfant, il crie sans cesse; il fatigue son précepteur qui finit par l'abandonner à son penchant. Le précepteur est éloquent, l'enfant au contraire n'a qu'un mot qu'il répete sans se lasser, c'est oui ou non. Il vient un tems où l'organe de la raison, après s'être épuisé en beaux discours, & instruit par expérience de l'inutilité de son éloquence, se moque lui-même de ses efforts; parce qu'il sait qu'après toutes ses remontrances, il n'en sera pourtant que ce qu'il plaira au petit despote qui est-là. C'est lui qui dit impérieusement, car tel est notre bon plaisir. C'est un long travail que celui de se *perfectionner* soi-même.

PERFECTISSIMAT, s. m. *perfectissimatus*, (*Jurisprud.*) c'étoit le rang la dignité de ceux auxquels on donnoit chez les Romains le titre de *perfectissimus*. On donnoit ce titre à quelques gouverneurs de province; & à certaines autres personnes chargées de quelque administration. Le titre de *perfectissime* étoit moindre que celui de *clarissime*.

Il en est parlé au *cod. lib. I. tit. de natur. libert.* & *lib. II. tit. de quaest. Voyez* Cujas & Godefroi, *sur le tit. 32. du liv. I. lexicon juridicum Calvini*. Alciat. (*A*)

PERFIDE, adj. (*Gramm.*) & PERFIDIE, s. f. (*Morale*,) la Bruyere dit que la *perfidie* est un mensonge de toute la personne, si l'on peut parler ainsi; c'est mettre en œuvre des serment & des promesses qui ne coûtent pas plus à faire qu'à violer. On tire ce bien de la *perfidie* des femmes, qu'elle guérit de la jalousie.

PERFIDIE, s. f. *en Musique*, est un terme emprunté des Italiens, & qui signifie une affectation de faire toujours la même chose, ou de poursuivre le même dessein, de conserver le même mouvement, le même chant, les mêmes passages & les mêmes figures de notes. *Voyez* DESSEIN, MOUVEMENT, CHANT, &c. Telles sont les basses continues, comme celles des chaconnes, & une infinité de manieres d'accompagnement qui dépendent du caprice du compositeur.

Ce terme n'est point usité en France, & je ne sais s'il a jamais été écrit en ce sens ailleurs que dans l'abbé Brossard. (*S*)

PERFIQUE, s. f. (*Mythol.*) déesse des anciens qui rendoit les plaisirs parfaits. Les hommes n'ont pas eu, je crois, de divinité qui fit plus mal ses fonctions. Où est le plaisir entierement pur & parfait? Rien n'est plus vrai, ni n'a été dit d'une maniere plus touchante que la plainte de Lucrece sur le petite pointe d'amertume qui se mêla à tous nos plaisirs;

Adeo de fonte leporum
Surgit amari aliquid, mediisque in floribus angit.

Sur le duvet, sur le lit le plus voluptueux & le plus doux, entre des draps de satin, sur le sein d'une femme dont le blancheur efface celle du satin même qui l'enveloppe, il se trouve toujours, je ne sais comment, une feuille de rose qui nous blesse.

PERFORANT, est le nom qu'on donne *en Anatomie*, à deux muscles de la main & du pié, qu'on appelle aussi à cause de leur action, *fléchisseurs* communs des doigts. *Voyez Planch. anatomiq. & leur explic. Voyez* PERFORÉ.

Le *perforant* de la main, ou le *profond*, est situé le long de la partie interne de l'avant-bras, & est couvert par le perforé. Il vient charnu de la partie externe & supérieure du cubitus, & du ligament interosseux; & après avoir formé un corps charnu & assez épais, il se divise en quatre tendons ronds qui passent sous le ligament annulaire, & à-travers les fentes des tendons du perforé, s'inserent à la partie interne & supérieure de la troisieme phalange de chaque doigt. *Voyez* DOIGT.

Le *perforant* du pié est le nom d'un muscle du pié, appellé aussi *profond*, & à cause de son action, *fléchisseur* de la troisieme phalange des doigts du pié, ou *grand fléchisseur*. Ce muscle est situé à la partie postérieure de la jambe, entre le tibia & le peroné, & sur le ligament interosseux.

Ce muscle vient de la partie supérieure & postérieure du tibia & du peroné; & passant derriere la malléole interne & le ligament qui joint le tibia avec le calcaneum, il se divise en quatre tendons qui passant par les trous du perforé, s'inserent à la troisieme phalange des petits orteils.

Il y a une masse ou substance charnue qui vient du calcaneum, & qui joint le tendon de ce muscle dans l'endroit où commencent les lombricaux. M. Winslow l'appelle *l'accessoire du long fléchisseur*, & d'autres anatomistes *le quarré*.

PERFORATIF, instrument de Chirurgie, *voyez* TREPAN.

PERFORÉ, *en Anatomie*, nom de deux muscles des doigts de la main & du pié, ainsi appellés parce que leurs tendons sont percés par ceux du perforant. On les appelle quelquefois *fléchisseurs de la seconde phalange*, à cause de leur action, & quelquefois *sublimes*, à cause de leur situation. *Voyez nos Pl. d'Anat.*

Le *perforé* de la main est situé le long de la partie interne de l'avant-bras. Il vient tendineux du condyle interne de l'humerus, & de la partie supérieure & antérieure du radius; ensuite il se partage en quatre parties, & passe sous le ligament annulaire, d'où il envoie différens tendons qui se bifurquent à la partie supérieure & interne de la seconde phalange de chaque doigt. C'est par cette fente ou trou que passent les tendons du perforant.

Le *perforé* du pié est un muscle du pié appellé aussi *fléchisseur du pié*, & *sublime*. Il est situé sous la plante du pié, & vient de la partie inférieure du calcaneum, & envoie un tendon à la seconde phalange de chacun des quatre petits orteils. Dans ce muscle, comme dans le *perforé* de la main, il y a une fente à chaque tendon pour laisser passer les tendons du perforant.

PERGAME, (*Géogr. anc.*) *Pergamum*, *Pergamia*, *Pergamea* & *Pergamus*, sont les noms de plusieurs lieux & villes.

1°. Virgile appelle *Pergamum*, la citadelle de Troye, & prend souvent cette forteresse pour Troye elle-même.

2°. *Pergamum*, ville de la Thrace dans les terres, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.*

3°. *Pergamum*, ou *Pergamea*, ville de l'île de Crete. Velleïus Paterculus dit qu'Agamemnon ayant été jetté dans cette île par la tempête, il y fonda trois villes, Mycènes, Tégée & *Pergame*; cette derniere en mémoire de sa victoire. Virgile, *Æneid. lib. III. v.* 132. attribue cependant la fondation de cette ville à Enée, à qui il fait dire;

Ergo avidus muros optatae molior urbis
Pergameamque *voco.*

Plutarque, *in Licurgo*, dit que les habitans de l'île de Crete montroient le tombeau de Lycurgue dans le territoire de *Pergame*, près du grand chemin.

4°. *Pergamum*, ou *Pergamus*, ville de l'Asie mineure, dans la grande Mysie, selon Strabon, qui dit que le fleuve Caïcus l'arrosoit, Pline, *liv. V. ch. xxx.* y joint le Selinus & le Cetius. Sa situation étoit donc très-avantageuse. Ce fut d'abord une forteresse bâtie sur une montagne. Lysimachus, l'un des successeurs d'Alexandre, y mit ses trésors, & en confia le gouvernement à Philetærus, qui profitant des conjonctures, s'en approprie la succession. *Pergame* devint dans la suite la capitale des rois Eumenès & des Attale.

La magnifique bibliotheque que les rois de *Pergame* dresserent, & le temple d'Esculape, furent les principaux ornemens de cette ville. Plutarque nous apprend que Marc-Antoine fit présent à Cléopatre de la bibliotheque de *Pergame*, dressée par Eumenès, & dans laquelle il y avoit deux cens mille volumes. Le roi d'Egypte qui vivoit du tems d'Eumenès, vit avec chagrin que les soins du roi de *Pergame* étoient capables d'effacer la gloire de la bibliotheque d'Alexandrie; & l'émulation de ces princes fit naître plusieurs impostures en fait de livres.

Pour ce qui regarde Esculape, il est nommé *Pergamien* dans Martial, *Epig. xvij. l. IV.* & nous apprenons de Tacite, *Annal. l. III. c. lxiij. ad annum* 775, que quand on fit à Rome la recherche des faux asyles, les preuves de l'asyle de l'Esculape des Pergaméens se trouverent valables.

Pergame fit bâtir un temple à l'empereur Auguste & à la ville de Rome. Strabon, *liv. XIII. p.* 429. vous dira les hommes illustres dont elle fut la patrie. On sait que Gallien & Oribaze, tous deux grands médecins, sont du nombre. Disons présentement un mot des rois de *Pergame*.

Ce royaume commença vers l'an 470 de Rome par Philétærus, dont nous avons déja parlé; mais ni lui, ni son successeur ne prirent le nom de rois. Attale I. se donna le premier cette qualité, & il crut le pouvoir faire sans arrogance, après la gloire qu'il avoit acquise en gagnant une bataille contre les Gaulois. Il s'allia avec les Romains, & se rendit exprès à Athènes pour nuire à Philippe, roi de Macédoine. Alors toute la ville, hommes, femmes & prêtres avec leurs habits sacerdotaux, furent au-devant de lui. Peu s'en fallut qu'on ne contrai-

traignit les dieux à lui rendre le même honneur. Cependant il trouva plus conforme à ſa dignité de communiquer par écrit ſes propoſitions, que de commettre ſa modeſtie à la néceſſité d'étaler lui-même ſes ſervices, & de recevoir d'un peuple flatteur une infinité d'applaudiſſemens; c'eſt Tite-Live qui le dit, *liv. XXXI.* La guerre fut concluë contre Philippe. Ce fut alors que pour honorer Attalus, on propoſa d'ajouter une nouvelle tribu aux dix anciennes, & de la nommer *Attalide*. Ce prince regna 43 ans, & en vécut 72. Il aima les Philoſophes, ſe ſervit de ſes richeſſes en homme magnanime, fut fidele à ſes alliés, & éleva très-bien ſes quatre fils.

Eumenès II. l'aîné de tous, lui ſuccéda. Il étoit d'un tempérament infirme, mais d'une grandeur de courage qui ſuppléoit à la foibleſſe de ſon corps. Il aimoit ſouverainement la gloire; il fut magnifique, & combla de bienfaits pluſieurs villes greques & pluſieurs particuliers. Il étendit au long & au large les bornes de ſes états, & ne fut redevable de cet aggrandiſſement qu'à ſon induſtrie & qu'à ſa prudence. Il ſe tint inviolablement attaché à l'alliance des Romains, & il en tira de grandes utilités. Il mourut fort âgé l'an 596, laiſſant la tutelle de ſon fils à ſon frere Attale.

Celui-ci commença ſa régence par une action glorieuſe, ce fut de rétablir Ariarathe dans le royaume de Cappadoce. Il ſe ſignala par pluſieurs autres faits, & mourut l'an 616; enſuite de quoi ſon pupille Attale III. regna ſeul.

Ce prince fut ſurnommé *Philometor*, en vertu de ſa piété pour ſa mere, qui même fut cauſe de ſa mort; car comme il lui creuſoit un tombeau, il fut frappé du ſoleil ſur la tête, & mourut en ſept jours. Il aima extrèmement l'agriculture, & même il compoſa ſur ce ſujet des livres qui n'étoient pas inconnus à Varron, à Pline & à Columele. Il entendoit très-bien la matiere médicale & la fonte des métaux; mais il ternit ſes vertus & ſes talens par un penchant à la cruauté. Il fit mourir pluſieurs perſonnes illuſtres, ce qui le jetta dans une triſte mélancholie; il ſe couvroit alors, pour ainſi dire, de ſac & de cendre, abandonna le ſoin des affaires, & ne s'occupa que du ſoin de ſon jardin. Il mourut environ l'an 621; & comme il n'avoit point d'enfans, il inſtitua pour ſon héritier le peuple romain.

Ainſi finit le royaume de *Pergame*, qui dans l'eſpace de 150 années étoit devenu fort puiſſant, & où la magnificence fut ſi éclatante, quelle paſſa en proverbe. Il ſuffit de lire les Poetes & leurs commentateurs pour n'en pas douter:

Attalicis conditionibus
Nunquam dimoveas.

C'eſt Horace qui parle ainſi des richeſſes d'Attale. Properce en dit bien davantage:

Nec mihi tunc fulcro ſternatur lectus eburno
Nec ſit in Attalico mors mea mixta toro.
Eleg. xiij. *liv. II.*
Attalicas ſupra veſtes, atque omnia magnis
Gemmea ſint ludis, ignibus iſta dabis.
Eleg. xvij. *l. III.*

Les tapiſſeries ne furent connues à Rome que depuis qu'on y eut tranſporté celles d'Attalus. Ce prince fut l'inventeur de la broderie d'or: *aurum intexere in eâdem Aſiâ, invenit Attalus rex.*

Enfin je ne dois pas oublier de dire que l'émulation de Ptolomée, roi d'Egypte, & d'Eumenès, roi de *Pergame*, à qui dreſſeroit une plus belle bibliotheque, fut cauſe que le roi d'Egypte fit interdire le tranſport du papier; mais l'on trouva à *Pergame* l'art de préparer des peaux, c'eſt-à-dire le parchemin, pour y ſuppléer. C'eſt donc encore à cette ville de Myſie qu'eſt dûe la gloire de l'invention d'une choſe qui aſſure aux hommes une ſorte d'immortalité.

M. l'abbé Sevin a donné dans le recueil des Inſcriptions, *tom. XII. in* 4°. trois ſavans mémoires ſur les rois de *Pergame*; c'eſt l'hiſtoire complette de ce royaume; il faut la lire, elle ne laiſſe rien à deſirer. J'ajouterai ſeulement qu'Athénodore, ſurnommé *Cordylion*, célebre philoſophe ſtoïcien, étoit de *Pergame*, où il demeura une grande partie de ſa vie, conſidéré de tout le monde, & refuſant conſtamment les graces & les honneurs que les rois & les généraux vouloient lui faire. Caton le jeune étant en Aſie à la tête d'une armée, & ayant oui parler du grand mérite de cet homme illuſtre, ſouhaita extrèmement de l'avoir au-près de lui; mais perſuadé qu'une ſimple lettre ne pourroit l'engager à ſortir de ſa retraite, il prit le parti de ſe rendre lui-même à *Pergame*, capitale du royaume d'Attale, & à force de ſollicitations & de prieres, il engagea Athénodore à le ſuivre dans ſon camp, & de-là à Rome, où il revint avec lui en triomphe, plus content de l'acquiſition qu'il venoit de faire, que Lucullus & Pompée ne pouvoient l'être de toutes leurs conquêtes. Athénodore demeura juſqu'à ſa mort avec Caton, dans la maiſon duquel il mourut, ainſi que nous l'apprend Strabon. *l. XIV. pag.* 674. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERGAMO, (*Géogr. mod.*) ville bâtie ſur les ruines de Pergame, dans la grande Myſie, dont on peut voir l'*article* n°. 4.

Pergamo eſt une ville de la Natolie, à 34 milles de Smyrne, & à 20 de Thyatire. Elle eſt aſſiſe au pié d'une montagne qu'elle a au nord, dans une belle plaine, fertile en grains, où paſſent le *Titanus* & le *Caïcus*, qui ſe déchargent dans la riviere d'Hermus. Voici ce qu'en diſoit M. Spon dans le dernier ſiecle.

A côté de la ville paſſe le ruiſſeau rapide appellé anciennement *Selinus*, qui court au S. S. E. & ſe va rendre dans le Caïcus. De l'autre côté du Selinus il y a une égliſe qui portoit le nom de *Sainte Sophie*, & qui eſt convertie préſentement en moſquée. Dans le quartier oriental de la ville, on voit les ruines d'un palais; c'étoit peut-être la demeure des rois du pays. De toutes les colonnes qui enrichiſſoient cet édifice, il n'en reſte que cinq de marbre poli, hautes ſeulement de 21 piés, & l'on en voit encore quelques-unes de l'autre côté de la rue.

Vers la pointe méridionale de la ville, il y a aux deux côtés du grand chemin, deux petites collines artificielles ſur leſquelles étoient deux forts pour garder l'entrée de la ville, & au levant il y en avoit deux autres ſemblables. On voit près de-là un grand vaſe de marbre de 21 piés de tour, gravé d'un bas-relief d'hommes à cheval.

Le long de la montagne, vers le S. O. ſe voient les ruines d'un aqueduc, qui a encore ſix arcades, ſur un ruiſſeau, & au midi de ces arcades, il y en a ſix autres avec de grandes voûtes, que les Turcs appellent *kiſſerai*. De-là en tirant encore plus vers le S. on apperçoit les ruines d'un théâtre ſur le penchant de la colline.

Parmi les débris de marbre, on trouve une inſcription ancienne, conſacrée par le ſénat & par le peuple de Pergame à l'honneur de Caïus Antius Aulus Julius Quadratus. L'inſcription porte qu'il avoit été deux fois conſul, & proconſul d'Aſie, qu'il avoit eu pluſieurs emplois dans diverſes provinces particulieres en Candie & en Cypre; enfin, qu'il avoit été éparque de Syrie, ſous l'empereur Trajan, & grand bienfaiteur de Pergame.

Les Chrétiens de *Pergame* ſont aujourd'hui en pauvre état, puiſqu'ils ne ſont qu'au nombre d'une douzaine de familles qui cultivent la terre; la ville n'eſt peuplée que d'environ deux mille turcs. Voilà les ſucceſſeurs des Eumenès & des Attales.

Télephe, grammairien, naquit à *Pergamo* vers l'an 118 de Jeſus-Chriſt. Il compoſa l'hiſtoire de ſa patrie, les vies des poëtes comiques & tragiques, & un grand traité des lois, des uſages & des tribunaux d'Athènes. (*D. J.*)

PERGANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de la Ligurie. C'eſt aujourd'hui Bregançon, ſur la côte de Provence, vis-à-vis les Iles d'Hières; car la Ligurie s'eſt autrefois étendue juſques-là.

PERGASE, ſ. f. (*Hiſt. d'Athènes.*) l'une des démarchies ou intendances, ſelon leſquelles le pays de l'Attique étoit diſtribué. La *pergaſe* ſe trouvoit dans la tribu érechtheïde. (*D. J.*)

PERGE, (*Géog. anc.*) *Perge*, ville de Pamphylie, ſelon Strabon, *l. XIV. p.* 667. Ptolomée, *l. V. c. v.* & Pline *l. V. c. xxvij.* Elle étoit dans les terres, à 8 milles de la mer. Ortelius dit qu'on la nomme préſentement *Pirgi*.

Pomponius Mela, *l. I. c. xjv.* la place entre les fleuves Ceſtron & Cataractes, & il nous apprend qu'il y avoit un temple de Diane *Pergée*, ainſi appellée du nom de cette ville. Ce temple, ſelon Strabon, étoit ſitué ſur une hauteur voiſine; il étoit fort ancien, & on l'avoit en grande vénération, ainſi que l'atteſte Cicéron. *Pergæ fanum antiquiſſimum & ſanctiſſimum Dianæ ſcimus eſſe, id quoque a te nudatum & ſpoliatum eſſe, ex ipſa Dianæ quod habebat auri detractum, atque ablatum eſſe dico. Orat.* 6. in Verrem. Quoique la Diane d'Ephèſe ſurpaſſât la Diane de *Perge*, celle-ci ne laiſſoit pas d'avoir bonne part à la dévotion des peuples.

Il s'y faiſoit tous les ans une nombreuſe aſſemblée; c'eſt alors, ſans doute, que l'on y chantoit les hymnes

que

que Damophila, contemporaine de Sappho, avoit composées, en l'honneur de cette déesse, & qui se chantoient encore au tems d'Apollonius de Tyane. Il y a plusieurs médailles qui parlent de la Diane de *Perge*, Περγαία ἄρτεμις. *Voyez* Spanheim. *de præstant. & usu numismat.* p. 782.

Il est fait mention de *Perge* dans les actes des Apôtres, *c. xiij. v.* 14. Comme elle n'étoit pas maritime, il faut que saint Paul ait remonté le fleuve Cestron pour y arriver, ou qu'il soit allé par terre, dans le dessein qu'il avoit d'annoncer l'Evangile.

Perge est à présent en un triste état: le siége archiépiscopal en a été transféré à Attalia, l'une des 14 villes qui en dépendoient auparavant.

Le fameux géometre *Apollonius*, dont on a un traité des *sections coniques*, étoit natif de *Perge*. Il vivoit sous la 134. olympiade, vers l'an 244 de Jesus-Christ, & au commencement du regne de Ptolomée Evergetes, roi d'Egypte. Il étudia long-tems à Alexandrie sous les disciples d'Euclide, & il mit au jour plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que celui des sections coniques, que plusieurs auteurs anciens ou modernes ont commenté ou traduit. Nous avons encore le commentaire qu'Eutocius d'Ascalon fit sur les quatre premiers livres de cet ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de sa façon. Nous avons aussi au nombre de 65, les lemmes que Pappus disposa sur les coniques d'Apollonius. Entre les modernes, il faut lire (Vincentio) Viviani, *de maximis & minimis geometrica divinatio, in quintum librum conicorum Apollonii Pergæi*. Florence 1659, *in-fol.* (*D. J.*)

PERGÉE, adj. (*Mythol.*) surnom de Diane pris d'une ville de Pamphylie, où cette déesse étoit honorée. La Diane *Pergée* est représentée tenant une pique de la main gauche, & une couronne de la droite; à ses piés est un chien qui tourne la tête vers elle, & qui la regarde, comme pour lui demander cette couronne qu'il a méritée par ses services. (*D. J.*)

PERGUBRIOS, s. m. (*Idolâtrie*) nom propre d'un faux-dieu des anciens Lithuaniens & Prussiens selon Hartknoch, dans sa deuxieme dissertation *de festis vet. Prussiorum*. Cet auteur fertile en fictions, dit que ce dieu présidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient sa fête le 22 Mars, en passant la journée en réjouissances, en festins, & particulierement à boire une grande quantité de biere. (*D. J.*)

PERGUS, ou PERGUSA, (*Géog. anc.*) lac de l'île de Sicile, à 5 milles de la ville d'Enna, du côté du midi. Les Poëtes disent que c'est près de ce lac que Pluton ravit Proserpine. Comme les anciens avoient beaucoup de vénération pour le lac de *Pergus*: on croit que c'est de ce lac dont Claudien entend parler dans ces vers:

. . . . . . *Admittit in altum*
Cernentis oculos; & late pervius humor
Ducit in offensos liquido sub gurgite visus:
Imaque perspicui prodit secreta profundi.

Ce lac a quatre milles de circuit; & au lieu qu'il se trouvoit autrefois au milieu d'une forêt, aujourd'hui ses bords sont plantés de vigne: on n'y voit point de poissons, mais on y pourroit pêcher une prodigieuse quantité de couleuvres. (*D. J.*)

PÉRI, s. m. (*Terme de roman asiatique.*) Les *péris* sont dans les romans des Persans, ce que sont dans les nôtres les fées; le pays qu'ils habitent sont le *Gennistan*, comme la Féerie est le pays où nos fées résident. Ce n'est pas tout, ils ont des *péris* femelles, qui sont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives* & les Arabes *giun*) sont des esprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne se plaisent qu'au mal & à la guerre. *Voyez* si vous ne m'en croyez pas, la *bibliotheque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

PÉRI, (*Blason.*) Le terme *péri* se dit des pieces qui sont extrêmement raccourcies, à la différence de celles qu'on appelle *alaisées*. Les cadets de Bourbon brisent leurs armes d'un bâton *péri en bande*, & les batards, d'un bâton *péri en barre*. (*D. J.*)

PERIANTHIUM, (*Botan.*) calice particulier de la fleur. Ce mot, dans le systême de Linnæus, désigne cette espece de calice qui est composé de plusieurs feuilles, ou d'une seule feuille divisée en divers segmens qui environnent la partie inférieure de la fleur. (*D. J.*)

PÉRIAPTE, s. m. (*Médec. anc.*) Les anciens nommoient *périaptes* les remedes qu'on mettoit extérieurement sur soi, pour prévenir de certains maux, ou pour les guérir, &c. Pline dit que de son tems quelques gens croyoient rendre les chevaux infatigables à la course, en leur attachant des dents de loup. On portoit sur soi certaines pierres précieuses contre la jaunisse, le mal caduc, &c. Ces pratiques superstitieuses se sont perpétuées jusqu'à nous, & se perpétueront jusqu'à la fin des siecles. Les hommes dans tous les tems & dans tous les pays, ont un grand fond de crédulité pour ces sortes de remedes, qui n'ont d'autre vertu que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, s. m. (*Littér.*) espace de terre planté d'arbres & de vignes qu'on laissoit autour des temples; il étoit renfermé par un mur consacré aux divinités du lieu; & les fruits qui en provenoient appartenoient aux prêtres. C'est ce que les Latins appelloient *templi conceptum*, selon Hoffman, qui cite les notes de Saumaise sur Solin. *Peribolus* étoit le même que *sacellum*, lieu sans toît & consacré aux dieux. Le *péribole* des églises des premiers chrétiens, contenoit des cellules, des petits jardins, des bains, des cours & des portiques; ces lieux étoient des asyles pour ceux qui s'y étoient réfugiés, comme nous l'apprend une constitution de Théodose & de Valentinien. (*D. J.*)

PÉRIBOLE, s. f. (*Lexicog. medic.*) περιβολὴ, de περιβάλλειν, *environner*; terme employé fréquemment par Hippocrate, & en différens sens dans ses ouvrages. Il désigne communément un *transport* des humeurs, ou de la matiere morbifique des parties internes sur la surface du corps. (*D. J.*)

PERIBOLOS, (*Critiq. sacr.*) Ce mot grec désigne dans Ezéch. *xlvij.* 7. l'enceinte, la cloture, la balustrade, le mur qui entouroit le parvis destiné pour les prêtres. Il signifie, dans le I. des Macchab. *xiv.* 48, une *galerie* qui environnoit le sanctuaire. (*D. J.*)

PERIBOLUS ou PERIBOLUM (*Géog. anc.*) Denis de Bysance, p. 10. dans sa description du Bosphore de Thrace, dit qu'après le bois d'Apollon on trouvoit le *Péribolus* où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux pour les garantir des tempêtes. Il ajoute que de son tems il en demeuroit encore trois pierres, & que le reste étoit tombé de vieillesse. Le mot περίβολος & *peribolus*, dans la description dont Denis de Byzance l'accompagne, semble dire que c'étoit un mole, une muraille, ou un quai revêtu. Pierre Gilles, *de Bosphoro trac. l. II. c. viij.* juge que ce lieu est le même que les pêcheurs nomment aujourd'hui *Rhodacinion*; & il fonde ce jugement non-seulement sur le rapport des noms, mais encore sur la situation des lieux; Denis de Byzance plaçant le lieu où les Rhodiens attachoient leurs vaisseaux, précisément dans l'endroit appellé aujourd'hui *Rhodacinion*. On n'y voit présentement qu'une grosse pierre qui sort audessus de l'eau, & qui tient à d'autres pierres qu'on jetta autrefois dans l'eau pour y fonder un mole qui formoit un port.

Peribolus est un mot grec qui signifie proprement une *enceinte*. La traduction des Septante d'Ezéchiel, *c. xlij. v.* 7. emploie ce terme pour signifier un *mur* du parvis des prêtres qui avoit 50 coudées de long, ce qui étoit toute la longueur des appartemens qui environnoient ce parvis. (*D. J.*)

PÉRICARDE, s. m. (*Anatom.*) capsule membraneuse, ou poche dans laquelle le cœur est renfermé. *Voyez* CŒUR.

Ce mot est formé des mots grecs περὶ, *autour*, & καρδία, *cœur*. Le *péricarde* est composé de deux membranes: leur figure est conique comme celle du cœur; & le cœur n'y est point trop serré, afin de pouvoir faire aisément les battemens. *Voyez* CŒUR.

Le *péricarde* environne tout le cœur inférieurement; il se colle dans toute la longueur de sa surface inférieure au diaphragme, dont on ne peut le séparer. Antérieurement il en couvre le plan convexe; & s'élevant un peu plus haut, il adhere d'abord postérieurement & obliquement à la veine cave; il donne ensuite la faux ou cette petite cloison qui se trouve entre la veine cave, l'aorte, & l'artere pulmonaire; il donne une gaîne au canal artériel, tient alors à l'artere pulmonaire, entre l'artere & la veine de ce nom; forme une faux très-sensible. La partie antérieure du *péricarde* tient avec la partie postérieure à cette faux, elle est divisée en deux parties par les bronches: la supérieure est entre les grandes arteres & la division de la trachée-artere, & devant cette trachée il se continue à l'inférieure, qui distingue le sinus pulmonaire de la plevre; sous le sinus il adhere au diaphragme. Il se termine latéralement aux insertions des vaisseaux pulmonaires, auxquels il donne des gaînes dans le poumon, outre celles qu'ils ont de sa membrane externe & le tissu cellulaire: car le *péricarde* est fait de deux fortes membranes séparées par un tissu cellulaire. On distingue aisément deux lames dans l'endroit où les nerfs passent au cœur, car ils y serpentent dans les interstices de ces deux membranes: l'extérieur de ces lames avec le tissu cellulaire, donne des gaînes à l'aorte, à l'artere pulmonaire,

re, aux veines caves & pulmonaires. *Voyez* Vieussens.

Nous ne manquons pas d'observations qui nous apprennent que le *pericarde* ne se trouve pas toujours non seulement dans le chien & dans plusieurs autres animaux, mais dans l'homme même. Vieussens fait mention de plusieurs hommes d'une santé parfaite, qui n'avoient point de *pericarde*: il s'accorde en cela avec Columbus. Ces observations sont-elles bien certaines? Ce sac fort mince dans certains animaux, & qui dans l'homme se colle quelquefois au cœur, n'en auroit-il pas imposé à ceux qui les ont faites? Il se trouve en effet fort & charnu, même dans les amphibies, comme dans le crocodile & dans la tortue. Le poisson qu'on nomme *lamproie* a un *péricarde presque* cartilagineux; & l'on trouve très-certainement cette même capsule dans le hérisson, qui en manque, ainsi que le chien de mer, si l'on veut croire d'autres auteurs.

On observe dans le *péricarde* une eau qui paroît filtrée par des arteres exhalantes de toutes ces parties, & cette eau sert à humecter le cœur, qui desséché par son mouvement continuel, a it nécessairement contracté des adhérences avec les parties voisines, comme je l'ai observé dans un cadavre que j'ouvris & dans lequel je trouvai le cœur collé par-tout au *péricarde*, qui étoit plus épais qu'à son ordinaire.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur cette liqueur. Quelques-uns prétendent qu'elle n'est point naturelle, & qu'elle est l'effet forcé des agonies qui surviennent à l'article de la mort. En effet, les anatomistes sont embarrassés pour savoir d'où cette liqueur peut venir & quels en sont les vaisseaux secrétoires. Les uns admettent des glandes pour la filtrer, d'autres prétendent que ce sont des arteres exhalantes. Le docteur Keil, dans son *traité des secrétions animales*, prétend que la liqueur du *péricarde* doit être la plus fluide de toutes celles qui se séparent dans le corps, parce que les parties s'unissent les premieres, & sont séparées les premieres; car ces particules qui s'unissent les premieres doivent avoir la plus grande force attractive, par conséquent elles doivent être plus sphériques & plus solides: donc elles doivent se toucher par moins de surface, & par conséquent avoir plus de fluidité. *Voyez* FLUIDITÉ.

PÉRICARDIAIRE, adj. (*Médec.*) épithete qu'on a donné aux vers qui s'engendrent dans le péricarde ou la capsule du cœur. *Voyez* VERS *&* PÉRICARDE.

M. Andry met les vers *pericardiaires* au nombre des douze especes de vers qui peuvent s'engendrer dans le corps de l'homme; ces vers occasionnent quelquefois des convulsions, dont le paroxysme ne dure que fort peu de tems, mais revient continuellement.

Ceux qui sont attaqués de cette maladie, ont le visage extrèmement pâle, le pouls petit, de grands maux de poitrine & d'estomac, quelquefois aussi des palpitations de cœur, *voyez* PALPITATION. M. Andry ajoute que ces vers causent quelquefois des morts subites.

Ces vers ont la même cause & la même origine que les autres; il faut y employer les mêmes remedes. *Voy.* VERS *&* VERMIFUGE.

On a éprouvé que l'élixir de Garus donné par cuillerée, seroit fort utile dans la syncope causée par ces vers.

PÉRICARDINE, *en Anatomie*, nom des arteres & des veines qui se distribuent au péricarde. *Voyez* PÉRICARDE.

PÉRICARPE, s. m. (*Botan.*) ce mot désigne tout ce qui environne le fruit des végétaux, soit membranes, cosse ou pulpe, de περὶ, *autour*, & καρπὸς, *fruit*; mais dans le systême des botanistes modernes, le *péricarpe* est l'enveloppe des graines de chaque plante; il est formé par le germe du pistil grossi, & ne se trouve pas dans tous les fruits.

On distingue huit especes de *péricarpes*; savoir la capsule, la coque, la silique, la gousse, le fruit à noyau, la pomme, la baie, & le cône.

La capsule, *capsula*, est composée de plusieurs panneaux élastiques, renfermant des graines dans une ou plusieurs loges, d'où viennent les dénominations de capsules uniloculaires, & multiloculaires.

La coque, *conceptaculum*, a les panneaux mous.

La silique, *siliqua*, est composée de deux panneaux qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui sont séparés par une cloison membraneuse.

La gousse, *legumen*, est un *péricarpe* oblong à deux cosses, & les semences sont attachées aux limbes supérieures de chacune.

Le fruit à noyau, *drupa*, est composé d'une pulpe charnue contenant un noyau

La pomme ou fruit à pepin, *pomum*, a une pulpe charnue, où sont les graines, dans une enveloppe membraneuse.

Le baie, *bacca*, a une pulpe succulente qui renferme les semences.

Le cône, *strobilus*, est composé d'écailles contournées par le haut. (*D. J.*)

PERICHONDRE, s. m. *en Anatomie*, membrane qui recouvre les cartilages, & qui est à leur égard ce que le périoste est aux os. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRICHORES, JEUX, (*Antiq. grecq.*) les Grecs donnoient ce nom aux jeux qui n'étoient ni sacrés ni périodiques; & dans lesquels les vainqueurs recevoient pour prix, non une simple couronne, comme dans les grands jeux, mais ou de l'argent ou quelque chose d'équivalent; on donnoit des phioles d'argent à Marathon, un bouclier d'airain dans les jeux célébrés à Argos en l'honneur de Junon. Dans les théoxénies, le prix étoit une sorte de robe appellée *læna*. Dans les tacées, les vainqueurs recevoient des amphores de quelque métal; en un mot toutes les récompenses étoient lucratives, & par conséquent ignobles: aussi ces jeux ne se célébroient que pour des habitans des villes & bourgs du voisinage comme l'indique le nom même; car *périchore* veut dire *voisin*, *voisinage*. (*D. J.*)

PÉRICLITER, v. n. (*Gram.*) être en péril: cette affaire *périclite* entre ses mains: cet effet *périclite*.

PÉRICLYMENUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de tuyau, profondément découpée, & soutenue par un calice, qui devient dans la suite un fruit mou, ou une baie qui renferme une semence applatie & arrondie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte deux especes de ce genre de plante, celle de Virginie toujours verte, & celle des Indes à fleur jaune, il faut y joindre celle du Chily que nous allons décrire.

Le *périclymenum* du Chily s'éleve en forme d'arbrisseau divisé en plusieurs bras, couverts d'une écorce grise-brune: chaque rameau finit par un bouquet de fleurs dont le nombre est indéterminé, tantôt pairs, tantôt non-pairs: chaque fleur est un tuyau, rouge-de-sang, rond, fermé par le bas, & ouvert par le haut, découpé en quatre lobes jusques vers sa partie moyenne: des parois internes de la fleur sortent quatre étamines jaunes enfilées par un stile plus long que ne sont les étamines; la fleur étant passée, le calice devient un fruit semblable à nos olives, en grosseur & en couleur, revêtu d'une peau fort mince. Il renferme une chair douçâtre, blanche & gommeuse & contient un noyau dur, osseux: on employe cet arbrisseau pour teindre en noir les étoffes, qui ne se déchargent pas comme celles d'Europe; cette teinture se fait en partie avec de la terre noire du pays en partie avec le bois de cette plante, brisé en petits morceaux: on fait bouillir le tout ensemble dans de l'eau commune, jusqu'à suffisante cuisson. (*D. J.*)

PÉRICRANE, s. m. (*Anatom.*) nom que les Anatomistes donnent à une membrane solide & épaisse qui couvre le crâne par-dehors. *Voyez* CRANE.

Ce mot est formé des mots grecs περὶ, *autour*, & κρανίον, *crâne*. Quelques auteurs donnent à cette membrane le nom général de *périoste*, à cause qu'elle est adhérente à l'os: d'autres la divisent en deux membranes; & ils appellent *péricrâne* celle des deux qui enveloppe immédiatement le crâne, & *périoste* celle qui est plus extérieure. En effet, le *péricrâne* est une double membrane, composée comme beaucoup d'autres, de deux tuniques. On croit qu'il prend son origine de la dure-mere, qui passant à-travers les sutures du cerveau, forme cette membrane épaisse par différens filamens ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve que le *péricrâne* est attaché à la dure-mere par des fibres qui traversent les sutures.

Vers l'origine des muscles temporaux les deux tuniques du *péricrâne* se partagent; l'extérieure passe par-dessus ces muscles, & l'intérieure demeure toujours adhérente au crâne. *Voyez* PÉRIOSTE.

PÉRIDOT, s. m. (*Hist. nat. Lithologie.*) c'est le nom que les jouailliers françois donnent à une pierre précieuse d'une couleur verdâtre, qui tire un peu sur le jaune. Quelques-uns ont cru que cette pierre étoit le *prasius* des anciens: d'autres, avec plus de probabilité, ont conjecturé que le *péridot* étoit la chrysographe. Quoi qu'il en soit, de ces sentimens, M. Lehmann, de l'académie de Berlin, a publié, en 1755, un mémoire dans le recueil de cette académie; il y fait voir les erreurs des auteurs sur la pierre que les anciens appelloient *chrysoprase*, qu'ils ont confondu avec la chrysolithe, la chryso-

sobe-

soberille, la *prasius*, ou le *prasitis*, l'émeraude, les topases, &c. Ensuite il nous apprend avoir trouvé en Silésie, près d'un village appellé *Kosemitz*, une pierre à qui il prétend que convient le nom de *chrysoprase*. Cette pierre est d'un verd céladon ou verd pomme; elle n'a que très-peu de transparence; elle est ordinairement remplie de taches blanches qui nuisent à sa pureté, & la couleur en est en général trouble. Au-reste, cette pierre prend un très-beau poli & se taille en facettes. Cette pierre, que M. Lehmann appelle *chrysoprase* se trouve dans des couches en morceaux détachés ou fragmens, qui sont ordinairement renfermés dans de l'asbeste, qui leur sert d'enveloppe ou de matrice; & ces fragmens sont accompagnés de pierres d'un beau verd, un peu tendres, & mêlées d'une terre verte: ces pierres ne prennent point le poli. *Voyez les Mémoires de l'académie de Berlin, année 1755, pag.* 202.

Il est certain que la pierre que M. Lehmann appelle *chrysoprase* est d'une couleur verte très-agréable, mais son peu de transparence, & les défauts dont elle est remplie, l'empêcheront d'être estimée des Jouailliers. (—)

PÉRIDROME, s. m. (*Archit. anc.*) c'est, dans une périptere, l'espace, la galerie, l'allée qui regne entre les colonnes & le mur. Les *péridromes* étoient des promenades chez les Grecs. *Voyez* Saumaise sur Solin (*D. J.*)

PÉRIÉGÈTE, s. m. (*Antiq. grecq.*) les *periégètes* Περιηγηταὶ, étoient des ministres du temple de Delphes. Ce terme doit être conservé, parce que le mot d'*interprete* n'exprime pas entierement le mot grec, le mot de *guide* ne l'exprime pas non-plus. Ces ministres étoient guides & interpretes tout ensemble. Ils s'occupoient à promener les étrangers par toute la ville de Delphes, pour les desennuyer du long séjour qu'ils étoient obligés d'y faire; ils leurs montroient les offrandes que la piété des peuples y avoit consacré; ils leurs apprenoient par qui telle statue, tel tableau avoit été donné, quel en étoit l'artiste, dans quel tems & à quelle occasion on l'avoit envoyé; enfin c'étoient des gens pleinement instruits de toutes les antiquités de la ville & du temple.

PERIER, s. m. *terme de Fondeur*, c'est un morceau de fer emmanché au bout d'une perche, on s'en sert à ouvrir les fourneaux, pour faire couler le métal lorsque les Fondeurs veulent jetter quelques ouvrages en bronze. (*D. J.*)

PÉRIGÉE, s. m. *terme d'Astronomie*, qui signifie le point de l'orbite, du soleil ou de la lune, où ces planetes sont le plus près de la terre, ou en général le point de la plus petite distance d'une planete à la terre. *Périgée* est opposé à *apogée*. *Voyez* APOGÉE. *Voyez aussi* PÉRIHELIE & APHÉLIE.

PÉRIGORD, LE, (*Géog. mod.*) province de France, qui a au nord l'Angoumois, au levant la Saintonge à l'orient d'hiver elle touche le Bazadois & le Bourdelois, au midi elle a l'Agénois, à l'orient d'été le Quercy & le Limosin.

Son nom vient de celui des anciens peuples *Petrocorii* ou *Petricorii*, qu'on a corrompu dans le cinquieme siecle en *Petricordii*. Ces peuples qui sont connus dans les commentaires de César, étoient alors du nombre des Celtes, & Auguste les mit sous l'Aquitaine. Cette province ayant été divisée en deux sous Valentinien I. les *Petricorii* furent attribués à la seconde, & eurent pour métropole Bourdeaux; leur capitale s'appelloit *Vesuna*, comme nous l'apprenons de Ptolomée: mais dans le quatrieme siecle, la ville quitta entierement ce nom pour prendre celui du peuple *Petricorii*, d'où on fit *Petricordium* & *Petricorium*, aujourd'hui Périgueux.

Le *Périgord* vint au pouvoir des Goths dans le commencement du v. siecle; dans le suivant il fut pris sur eux par les François. Les rois de Neustrie Mérovingiens l'ont possédée jusqu'au tems du duc Eudes, qui se rendit absolu dans l'Aquitaine, & ce fut Pepin, pere de Charlemagne, qui conquit le *Périgord* sur Gaifre, petit-fils d'Eudes. Les Carlovingiens, qui ont regné dans la France occidentale, ont eu jusqu'au dixieme siecle le même pays, qu'ils gouvernoient par des comtes, qui n'étoient que de simples officiers.

Dans la suite des tems, Charles, duc d'Orléans, comte de *Périgord*, ayant été fait prisonnier par les Anglois vendit, l'an 1437, son comté de *Périgord* à Jean de Blois, comte de Penthievre, qui le laissa à son fils Guillaume. Celui-ci n'eut qu'une fille, nommée *Françoise*, qui épousa Alain, sire d'Albret, bis-ayeul de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Jeanne apporta tous ses états en mariage à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. qui ayant succédé au royaume de France après la mort d'Henri III. unit à la couronne le *Périgord*, avec ses autres biens patrimoniaux.

Le *Périgord* a environ trente-trois lieues de long sur vingt-quatre de large. On le divise en haut & bas *Périgord*, ou bien en blanc & en noir. Périgueux est la capitale de tout le *Périgord*. Sarlat est la principale ville du bas *Périgord* nommé *Périgord noir*, parce qu'il est plus couvert de bois.

Les rivieres de cette province sont la Dordogne, la Vezere; l'Isle, & la haute Vezere: ces trois dernieres ne sont navigables que par le secours des écluses. L'air du pays est pur & sec. Il abonde en mines d'excellent fer, & ses montagnes sont couvertes de noyers & de châtaigniers. Il s'y trouve aussi quelques sources d'eaux médicinales.

Mais le *Périgord* doit à jamais se glorifier d'avoir donné le jour à M. *de Fenelon*, archevêque de Cambrai. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens; tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son Télémaque l'inspire. On apprend, en le lisant, à s'y attacher, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, à aimer son pere & sa patrie, à être roi, citoyen, ami, esclave même si le sort le veut. Trop heureuse la nation pour qui cet ouvrage pourroit former un jour un Télémaque & un Mentor.

„ Il a substitué dans ce poëme une prose cadencée à la „ versification, & a tiré de ses fictions ingénieuses, une „ morale utile au genre humain. Plein de la lecture des „ anciens, & né avec une imagination vive & tendre, „ il s'étoit fait un style qui n'étoit qu'à lui, & qui couloit de sources avec abondance.

„ Les éditions du Télémaque furent innombrables. Il „ y en a plus de trente en anglois, & plus de dix en hollandois. C'est en vain qu'en examinant ce poëme à „ toute rigueur, on a cru y reprendre des descriptions „ trop uniformes de la vie champêtre, il est toujours „ vrai que cet ouvrage est un des plus beaux monumens „ d'un siecle florissant. Il valut à son auteur la vénération de toute l'Europe, & lui vaudra celle des siecles „ à venir.

„ Les Anglois sur-tout, qui firent la guerre dans son „ diocese, s'empresserent à lui témoigner leur respect. „ Le duc de Malborough prenoit autant soin qu'on épargnât ses terres, qu'il en eût pris pour celles de son „ château de Blenheim: enfin M. de Fenelon fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avoit élevé „. Voici son épitaphe, qui n'est pas un éloge; mais un portrait.

Omnes dicendi lepores virtuti sacravit ac veritati, & dum sapientiam spirat, semetipsum inscius retexit. Bono patriæ unice intentus, regios principes ad utilitatem publicam instituit. In utrâque fortunâ sibi constans; in prosperâ aulæ favores ut dùm prensaret, adeptos etiam abdicavit, in adversâ Deo magis adhæsit. Gregem sibi creditum, assiduâ fovit præsentiâ, verbo nutrivit, exemplo erudivit, opibus sublevavit. Exterit perindè carus ac suis, hos & illos ingenii famâ, & comitate morum, sibi devinxit. Vitam laboribus exercitam, claram virtutibus, meliore vitâ commutavit, septimo Januarii, anno M. DCCXV. *ætatis*, LXIV.

Montagne (Michel de) né en *Périgord* en 1533, a trop de partisans pour que j'oublie de parler de lui à l'article de son pays. Il a vécu sous les regnes de François I. Henri II. François II. Charles IX. Henri III. & Henri IV. étant mort en 1592, âgé de 59 ans.

Il se montra, dans le cours de sa vie, bon citoyen, bon fils, bon ami, bon voisin, enfin un galant homme. Ce n'en est pas une petite marque, que d'avoir pu se vanter au milieu de la licence des guerres civiles, de ne s'y être point mêlé, *& de n'avoir mis la main, ni aux biens, ni à la bourse de personne*. Il assure de plus, qu'il a souvent souffert des injustices évidentes, plutôt que de se résoudre à plaider; ensorte que sur ses vieux jours il étoit encore, dit-il, *vierge de procès & de querelles*.

Sa morale étoit stoïcienne en théorie, & ses mœurs épicuriennes; c'est un point sur lequel il dit lui-même, qu'il *a le cœur assez ouvert pour publier* hardiment *sa foiblesse*. Il avoue encore qu'il ressembleroit volontiers à un certain romain que peint Cicéron, en disant que „ c'étoit un homme abondant en toutes sortes de commodités & de plaisirs, conduisant une vie tranquille „ & toute sienne, l'ame bien préparée contre la mort, „ la superstition, &c. „ Voilà en effet le portrait de Montagne, & qui même auroit peut-être été plus ressemblant, s'il avoit osé traduire à la lettre celui qu'a fait Ciceron de ce romain: mais ce que *Montagne* n'a pas jugé à propos de faire d'un seul coup de pinceau, il seroit aisé de le retrouver en détail, si l'on prenoit la peine de rassembler tous les traits où il s'est peint en différens endroits de ses *Essais*.

On ne peut nier que cet ouvrage ne soit rempli d'esprit, de grace & de naturel. Il est d'autant plus aisé d'en être séduit, que son style tout gascon & tout antique qu'il est, a une certaine énergie qui plaît infiniment. Il écrit d'ailleurs d'une maniere qu'il semble qu'il parle à tout le monde avec cette aimable liberté, dont on s'entretient avec ses amis. Ses écarts même, par leur ressemblance avec le desordre ordinaire des conversations familieres & enjouées, ont je ne sais quel charme, dont on a peine à se défendre.

C'est dommage qu'il respecte assez peu ses lecteurs pour entrer dans des détails puériles & frivoles de ses goûts, de ses actions, & de ses pensées. „ Que nous „ importe de savoir, disoit avec raison Scaliger, si Mon„ tagne aimoit mieux le vin blanc que le clairet „? Mais on trouve dans son ouvrage des choses bien plus choquantes, comme quand il nous parle du soin qu'il prenoit de se tenir le ventre libre, & d'avoir *particuliere commodité de lieu & de siége pour ce service*.

Je lui pardonne encore moins les obscénités grossieres dont son livre est parsemé, & dont la plûpart ne sont propres qu'à faire rougir les personnes les plus effrontées; cependant malgré tous ces défauts, ses écrits ont des graces singulieres; & il faut bien que cela soit ainsi, puisque le tems & les changemens de la langue, n'ont point altéré la réputation de leur auteur.

Je ne puis ici me dispenser de parler d'une censure que Montagne a publiée fort naïvement contre lui-même, & sur laquelle personne ne s'est avisé de le contredire; c'est ce qu'il dit de sa maniere d'écrire à bâtons rompus, d'un style décousu, mal lié, qui ne va *qu'à sauts & à gambades*, pour parler son langage.

La cause de ce défaut ne vient pas absolument du génie même de Montagne, qui l'a entraîné sans raison d'un sujet dans un autre, sans qu'il ait pû donner plus d'ordre & plus de suite à ses propres pensées; mais ce défaut provient en partie de je ne sais combien d'additions qu'il a faites çà & là dans son livre, toutes les fois qu'on est venu à le réimprimer. On n'a qu'à comparer les premieres éditions des *Essais* avec les suivantes, pour voir à l'œil que ces fréquentes additions ont jetté beaucoup de désordre dans des raisonnemens qui étoient originairement clairs & suivis. Après tout, on seroit souvent fâché de perdre les additions que Montagne a insérées dans son livre, quoiqu'elles le défigurent dans plusieurs endroits, de la maniere dont elles y sont enchâssées.

De toutes les éditions des *Essais* de Montagne, il n'y en a aucune d'authentique que celle de l'Angelier, mise au jour à Paris en 1595; mais l'édition publiée à Londres en 1724, celles de Paris en 1725 & 1739, données par M. Coste, sont les meilleures que nous ayons de cet ouvrage. (*Le chevalier* DE *Jaucourt*.)

PÉRIGUEUX, s. m. (*Hist. nat.*) *lapis petrocerius*; nom d'une substance minérale noire, pesante & compacte difficile à pulvériser. Elle se trouve en Périgord, en Gascogne & en Dauphiné; on l'appelle aussi *Périgord* ou *pierre de Périgord*. Les Emailleurs s'en servent pour colorer leurs émaux, & les Potiers de terre pour colorer & noircir le vernis, ou la couverte qu'ils donnent à de certaines poteries. Il y a lieu de croire que cette substance n'est autre chose que celle qui est plus connue sous le nom de *magnésie* ou *manganese*. Voyez *cet article*. On dit qu'elle est détersive & astringente, ce qui vient de la partie ferrugineuse qui entre dans sa composition.

PÉRIGUEUX, (*Géog. mod.*) en latin, *Vesuna*, *Vesunna*, *Petrocori Petrocorii*, *civitas petrocoriorum* ou *petrocoriorum*, capitale du Périgord.

La tour Vésune, le reste d'un amphithéâtre, & quelques autres monumens, sont des preuves de l'ancienneté de cette ville, qui fut ruinée en divers tems par les Barbares. La tour Vésune est de forme ronde; sa hauteur va au-delà de cent piés; l'épaisseur de la muraille qui est encore assez entiere, est d'une toise; en-dedans elle est enduite d'un ciment de chaux & de tuile; elle n'a ni portes ni fenêtres, en sorte qu'on y entre par deux souterrains qui y conduisent.

Il y a dans cette ville un évêché ancien, suffragant de Bourdeaux, un présidial, un bailliage, une élection & un college, dirigé ci-devant par les Jésuites. L'évêché rapporte environ 35000 livres de rente, & renferme plus de 450 paroisses. S. Front fut le premier évêque de cette ville, dans le iv. siecle.

Périgueux est dans un bon pays, mais pauvre; elle ne paye point de taille, & sa banlieue paye peu d'impositions. Elle est située sur l'île, à 18 lieues S. O. de Limoges, à 16 S. E. d'Angoulême, à 25 au N. E. de Bourdeaux, & à 106 au S. O. de Paris.

Rauconnet (Aymer) étoit de cette ville. Il passa pour un des savans hommes de son siecle. Cujas lui dédia ses notes *in Julii Pauli recept. sent.* Il fut d'abord conseiller au parlement de Bourdeaux, puis président en l'une des chambres des enquêtes du parlement de Paris. Les Guises qui le haïssoient, le firent mettre à la bastille, & l'accuserent d'avoir eu un commerce criminel avec sa fille. Il fut si touché de sa détention, qu'il se fit mourir, âgé de 60 ans. On n'a jamais vu une famille plus malheureuse que la sienne. Sa fille finit ses jours sur un fumier; son fils fut exécuté à mort, & sa femme périt d'un coup de foudre. (*D. J.*)

PERIHELIE, s. m. *terme d'Astronomie*, c'est le point de l'orbite d'une planete, dans lequel cette planete est à sa plus petite distance du soleil. *Voyez* PLANETE, SOLEIL, *&c*.

Le *périhelie* est opposé à l'*aphelie*, *voyez* APHELIE. Les anciens astronomes substituoient la périgée au *périhelie*, parce qu'ils mettoient la terre au centre. *Voy.* APHELIE & PÉRIGÉE.

La terre est dans son *périhelie*, & par conséquent le soleil dans son périgée, lorsque le diametre du soleil nous paroît le plus grand; car c'est alors que le soleil est le plus près de nous qu'il est possible, puisque les objets les plus éloignés paroissent plus grands à mesure qu'ils s'approchent. *Voyez* APPARENT. (*O*)

PERIL, RISQUE, DANGER, (*Synon.*) *danger* regarde le mal qui peut arriver. *Péril* & *risque*, regardent le bien qu'on peut perdre; avec différence, que *péril* dit quelque chose de plus grand & de plus prochain, & que *risque* indique d'une façon plus éloignée la possibilité de l'événement. De-là ces expressions, en *danger* de mort, au *péril* de la vie, sauf à en courir les *risques*. Le soldat qui a l'honneur en recommandation ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, & court tranquillement tous les *risques* du métier. *Danger* s'emploie quelquefois au figuré, pour signifier un inconvénient: je ne vois aucun *danger* à sonder ses intentions avant que de lui proposer cette affaire. (*D. J.*)

PERILEUCOS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une espece d'agate blanche.

PERIMÉ, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est anéanti par l'effet de la péremption, comme une instance *périmée* ou périe. *Voyez* PÉREMPTION. (*A*)

PERIMELE, (*Géog. anc.*) île de la mer Ioniene, & l'une des cinq Echinades. Ovide en parle dans le *VIII. l. de ses Métamorphoses*:

Ut tamen ipse videt, procul una recessit
Insula, grata mihi. Perimelen *navita dicit.*

(*D. J.*)

PERIMETRE, s. m. *terme de Géométrie*, c'est le contour ou l'étendue qui termine une figure ou un corps. *Voyez* FIGURE.

Ce mot est formé des mots grecs περὶ, *autour*, & μέτρον *mesure*. Les *périmetres* des surfaces ou figures, sont des lignes; ceux des corps sont des surfaces. *Voy.* SURFACE.

Dans les figures circulaires, *&c.* le *périmetre* est appellé *périphérie* ou circonférence. *Voyez* PÉRIPHÉRIE. *Chambers*. (*E*)

PERIMULA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde au-delà du Gange, selon Ptolomée qui, *lib. VII. c. ij.* la place sur la Chersonese d'or. Pline, *lib. VI. c. xx.* & *lib. IX. c. xxxv.* donne le nom de *Périmula* à un promontoire de l'Inde, aux environs de l'embouchure du fleuve Indus, du côté de l'orient; il ajoute qu'il s'y pêchoit des perles, & que sur ce promontoire, il y avoit une ville fort commerçante.

PERINALDO, (*Géog. mod.*) bourg du comté de Nice, dont je ne parle que parce qu'il a donné la naissance en 1625, au grand Cassini, & en 1665, à M. Maraldi son neveu.

Cassini (Jean Dominique) astronome du premier ordre, fut attiré en France par M. Colbert en 1669, & y fut reçu membre de l'académie des Sciences. Il mourut en 1712, agé de 87 ans, laissant des enfans distingués dans l'astronomie. On a des mémoires précieux sur les planetes, sur la méridienne, & sur la comete qui parut en 1652. Il découvrit en 1671, le troisieme & le cinquieme satellite de Jupiter. *Voyez* JUPITER, *& le mot* ASTRONOMIE.

Maraldi (Jacques Philippe), vint en France en 1687, & fut reçu de l'academie des Sciences. Il a fait un catalogue des étoiles fixes, plus exact, dit-on, que celui de Bayer; mais cet ouvrage n'est encore que manuscrit. Ses observations sur les abeilles ont été inserées dans les mé-

moires

moires de l'académie des Sciences, année 1712. Il mourut en 1729, à 64 ans. (*D. J.*)

PERINDE-VALERE, (*Jurisprud.*) est le nom que l'on donne à un rescrit de cour de Rome, dans lequel est cette clause. L'effet de ce rescrit est de valider une provision qui auroit pu être attaquée pour quelque défaut qui s'y trouvoit renfermé. Ces sortes de rescrits ne s'obtiennent que quand les provisions ont été expédiées par bulles; car quand elles ont été expédiées par simple signature, on les rectifie par une autre signature appellée *cui prius*, à laquelle on met la même date qu'à la premiere. Il n'en est pas de même des rescrits ou provisions, avec la clause *perinde-valere*, elles n'ont d'effet que du jour de leur date, de sorte que si entre les premieres provisions & les nouvelles, quelqu'un en avoit obtenu de régulieres, elles prévaudroient. *Voyez* Amidenius, *de style datariæ*, *c. ix.* (*A*)

PERINÉE, s. m. (*Anat.*) est le nom que les Anatomistes donnent à l'espace qui est entre le fondement & les parties génitales. C'est proprement la suture ligamenteuse qui joint ensemble ces deux parties. Les Latins l'appellent *interfæmineum*.

Ce mot est formé des mots grecs *περὶ*, *autour*, & *ναίω*, *habiter*.

PERINÉE, *maladie du*, (*Médecine.*) l'endroit placé entre le fondement & les parties génitales, connu sous le nom de *périnée*, qui dans les hommes occupe l'espace qui se trouve entre le gros intestin & l'urethre; mais qui dans les femmes, est entre le même gros boyau & le vagin, & se trouve sujet à quelques maladies particulieres.

Souvent dans les hommes, la contusion du *périnée* produit une suppression d'urine; dans les femmes, le déchirement de cette partie, suite d'un accouchement trop difficile ou du peu de précaution d'une sage-femme dans l'accouchement, venant à causer une escarre, laisse après sa séparation, une incontinence d'excrémens, à laquelle on ne peut remédier. Les abscès de cette partie, les ulceres, les blessures, les fistules, les hémorrhagies, se guérissent plus difficilement qu'autre part. Le calcul qui s'y trouve attaché doit être enlevé par la section. Le sentiment du froid qu'éprouvent les femmes enceintes, se rapporte aux signes qui annoncent la mort de l'enfant dans le sein de sa mere. Enfin la tumeur qui arrive à cette partie dans les hommes, est souvent suivie de la suppression d'urine. (*D. J.*)

PERIN-KARA, s. m. (*Botan. exot.*) grand olivier sauvage qui croît dans le Malabar. Son fruit est de couleur bleue-purpurine lorsqu'il est mûr, & d'un goût douçâtre, mêlé de quelque acidité; mais sa couleur est jaunâtre quand il est vert, & alors son goût est très-austere.

PERIN-NINOURI, (*Botan. exot.*) nom qu'on donne dans l'*Hortus Malabaricus*, à un arbrisseau du Malabar qui porte des baies, dont le noyau contient six amandes; cet arbrisseau méritoit d'être caractérisé plus au long. (*D. J.*)

PERIN-PANEL, (*Botan. exot.*) arbrisseau de Malabar portant des fleurs en grappes, & des baies oblongues, qui renferment quatre semences. Il donne des fleurs & du fruit toute l'année. On compose de ses fleurs & de son fruit, avec un peu de poivre long & de graine de cumin, une boisson vantée dans le pays, pour la toux, l'asthme, & autres maladies des poumons. On se sert de ses feuilles & de son écorce, cuites dans une infusion de riz, pour les appliquer en forme de cataplasme sur les tumeurs qu'on veut amener à suppuration.

PÉRINTHE, (*Géog. anc.*) *Perinthus*, *Perinthos*; ville nommée autrement *Héraclée de Thrace*, située sur la Propontide selon Ptolomée, *lib. III. c. xj.* à 54^d. & 50'. de *long.* & à 42^d. 20' de *lat.*

Ce fut cette ville qui résista la premiere aux Perses, & dont la prise facilita à Mégabise, lieutenant de Darius, la conquête du reste de la Thrace. Hérodote rapporte qu'il ne put s'en emparer que par le secours des Péoniens qui l'attaquerent à l'improviste. On sait le plaisant défi que les *Périnthiens* firent alors aux Péoniens; ils les appellerent en trois sortes de duels, l'un d'hommes, l'autre de chevaux, & le troisieme de chiens: & comme ils se réjouissoient en chantant l'hymne de la victoire, qu'ils avoient déjà remportée dans le premier & le second défi, les Péoniens profitant du moment favorable où les *Périnthiens* étoient plongés dans l'ivresse & la sécurité, les taillerent en pieces, & se rendirent maîtres de leur capitale.

Philippe ayant formé le projet de subjuguer la Grece, ravagea les terres des *Périnthiens*, & tâcha de s'emparer de leur capitale; mais les Athéniens secoururent vivement *Périnthe*, & Philippe fut obligé d'abandonner cette entreprise. C'est à ce sujet que les *Périnthiens* firent en faveur des Athéniens leurs bienfaiteurs, un decret des plus honorables, dont Démosthene a donné le détail dans sa harangue pour Ctésiphon.

Ce fut un Héraclius, prince de Constantinople, qui changea le nom de cette ville en celui d'Héraclée. Elle est fameuse par son exarque, dont l'évêque de Constantinople relevoit encore sous l'empereur Constantin. Cette prééminence dura jusqu'au premier concile de Constantinople, qui en dépouilla Heraclée, pour attacher tous les honneurs du patriarchat au siege de la nouvelle Rome.

Cette ville est encore assez peuplée pour le pays, mais on n'y trouve plus que quelques vestiges de son amphithéâtre si vanté par les anciens; cependant M. Buonarotti, dans ses observations, *supra alcuni Medaglioni Antichi*, a rassemblé tout ce que l'histoire & la fable disent du *Périnthe*; l'ouvrage est digne du nom de l'auteur: dans la race de Michel-Ange il n'est pas permis d'être un homme médiocre. (*D. J.*)

PERIOCHA, mot purement latin & dérivé du grec *περιοχὴ*, argument ou sommaire qui indique ce qu'un discours contient. *Voyez* ARGUMENT.

PÉRIODE, s. f. *en terme d'Astronomie*, est le tems qu'une planete met à faire sa révolution; ou la durée de son cours, depuis qu'elle part d'un certain point des cieux jusqu'à ce qu'elle retourne à ce même point.

La *période* du soleil, ou plutôt de la terre, est de 365 jours, 5 heures, 49 minutes. Celle de la lune est de 27 jours, 7 heures, 43 minutes. *Voyez* SOLEIL, LUNE, &c. Les *périodes* des cometes sont encore inconnues pour la plûpart. Il y en a néanmoins quelques-unes dont on croit connoître les *périodes*: une par exemple dont on sait que la *période* est de 75 à 76 ans, & qu'on a revûe en 1759; une autre dont on croit que la *période* est de 129 ans, & qu'on attend en 1789 ou 1790; une autre enfin dont on croit que la *période* est de 575 ans, c'est la fameuse comete de 1680. *Voyez* COMETE.

Il y a une admirable harmonie entre les distances des planetes au soleil, & leurs *périodes* autour de cet astre; la loi de cette harmonie est que les quarrés des tems périodiques sont toujours comme les cubes des moyennes distances au soleil. *Voyez* PLANETE. Voici ces *périodes* & ces moyennes distances.

	Jours.	*Heures.*	'	"	*Moyen. dist.*
Saturne . .	10579	6	36	26	953800
Jupiter . . .	4332	12	20	35	520110
Mars. . . .	686	23	27	30	152369
La Terre.	365	6	9	30	100000
Venus . .	224	16	49	24	72333
Mercure .	87	23	15	53	38710

PÉRIODE, *en terme de Chronologie*, signifie une époque ou un intervalle de tems par lequel on compte les années, ou une suite d'années au moyen de laquelle le tems est mesuré de différentes manieres, dans différentes occasions, & par des nations différentes. *Voy.* TEMS.

Telles sont les *périodes* callippique & méthonique, qui étoient deux différentes corrections du calendrier grec; la *période* julienne inventée par Jos. Scaliger; la *période* victorienne, &c.

PÉRIODE CALLIPPIQUE, ainsi nommée de Callippus son inventeur, est une suite de 76 ans qui reviennent continuellement, & qui étant écoulés redonnent les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

La *période callippique* a été inventée pour perfectionner la *période* méthonique de 19 ans; cette derniere *période* ne se trouvant pas assez exacte, Callippus, athénien, la multiplia par 4, & forma ainsi la *période callippique*. *Voyez* CALLIPPIQUE.

PÉRIODE CONSTANTINOPOLITAINE, est la *période* dont se servent les Grecs: elle est la même que la *période* julienne. *Voyez* PERIODE JULIENNE.

PÉRIODE DYONISIENNE, ainsi appellée de Denis le Petit, son inventeur, est la même chose que la *période* victorienne. *Voyez* PERIODE VICTORIENNE.

PÉRIODE D'HYPPARQUE, est une suite de 304 années solaires qui reviennent continuellement, & qui, selon Hypparque, redonnent en revenant les pleines & les nouvelles lunes au même jour de l'année solaire.

Cette *période* n'est autre que la *période* callippique multipliée par 4. Hypparque faisoit l'année solaire de 365 jours, 5 heures, 55' 12"; & de-là il concluoit qu'en 304 ans la *période* callippique devroit errer d'un jour entier. C'est ce qui l'engagea à multiplier cette *période* par 4, & à ôter du produit un jour. Mais cette correction ne fait pas revenir les pleines & les nouvelles lunes au

même jour de la *période*; car il y en a qui anticipent d'un jour, 8 heures, 23', 29''. 20'''.

PÉRIODE JULIENNE, est une suite de 7980 ans, qui vient de la multiplication des cycles du soleil, de la lune, & des indictions l'un par l'autre, c'est-à-dire, des nombres 28, 19, 15. Elle commence au premier Janvier dans l'année julienne.

Chaque année de la *période* julienne a son cycle solaire, son cycle lunaire, & son cycle d'indictions particulier, de sorte qu'il n'y a point dans toute l'étendue de cette *période* deux années qui aient à-la-fois le même cycle solaire, le même cycle lunaire, & le même cycle d'indictions: d'où il s'ensuit que toutes les années de la *période* julienne sont distinguées les unes des autres.

Cette *période* fut inventée par Scaliger, comme renfermant toutes les époques, pour faciliter la réduction des années d'une époque donnée à celles d'une autre époque pareillement donnée. Elle s'accorde avec l'époque ou *période* constantinopolitaine, qui étoit en usage parmi les Grecs; avec cette différence, que les cycles solaires & lunaires, & celui des indictions, s'y comptent différemment, & que la premiere année de la *période* julienne differe de celle de la *période* constantinopolitaine.

PÉRIODE *ou* CYCLE MÉTHONIQUE, appellé aussi *cycle lunaire*, est une suite de 19 ans, au bout desquels les pleines & les nouvelles lunes sont supposées revenir au même jour de l'année solaire. On a appellé cette *période méthonique*, du nom de son inventeur Methon. *Voyez* MÉTHONIQUE. *Voyez aussi* CYCLE.

PÉRIODE VICTORIENNE, est un intervalle de 532 années juliennes, au bout desquelles les nouvelles & les pleines lunes reviennent au même jour de l'année julienne, selon le sentiment de Victorinus, ou Victorius, qui vivoit sous le pape Hilaire.

Quelques auteurs attribuent cette *période* à Denis le Petit, & l'appellent pour cette raison *période dionysienne*: d'autres l'appellent *grand cycle pascal*, parce qu'elle a été inventée pour trouver le tems de la Pâque, & que dans l'ancien calendrier, la fête de Pâque au bout de 532 ans tombe au même jour.

La *période* victorienne se trouve en multipliant le cycle lunaire 19 par le cycle solaire 28; le produit de ces deux nombres est 532.

Mais il s'en faut quelquefois d'un jour, 16 heures, 58', 59'', 40''', que les pleines & les nouvelles lunes ne retombent au même jour dans cette *période*. *Chambers.* (O)

PÉRIODE CHALDAÏQUE, *voyez* SAROS.

PÉRIODE, *en termes de Grammaire & de Rhétorique*, est une petite étendue de discours qui renferme un sens complet, dont on distingue la fin par un point (.), & les parties ou divisions par la virgule (,), ou par le point avec la virgule (;), ou par les deux points (:). *Voyez* PENSÉE & POINT.

Le pere de Colonia définit la *période* une pensée courte, mais parfaite, composée d'un certain nombre de membres, & de parties dépendantes les unes des autres & jointes ensemble par un lien commun.

La *période*, suivant la fameuse définition d'Aristote, est un discours qui a un commencement, un milieu & une fin, qu'on peut voir tout à-la-fois. Il définit aussi la *période* composée de membres, une élocution achevée, parfaite pour le sens, qui a des parties distinguées, & qui est facile à prononcer tout d'une haleine.

Un auteur moderne définit la *période* d'une maniere beaucoup plus courte & plus claire: une phrase composée de plusieurs membres, liés entre eux par le sens & par l'harmonie.

On distingue en général de deux sortes de *périodes*, la *période* simple & la *période* composée. La *période* simple est celle qui n'a qu'un membre, comme *la vertu seule est la vraie noblesse*: c'est ce qu'on appelle autrement *proposition*, les Grecs la nommoient μονόκωλον. La *période* composée est celle qui a plusieurs membres, & l'on en distingue de trois sortes: savoir, la *période* à deux membres, appellée par les Grecs δίκωλον, & par les Latins *bimembris*; la *période* à trois membres, τρίκωλον, *trimembris*; & celle à quatre membres, τετράκωλον, ou *quadrimembris*.

Une vraie *période* oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre: ce n'est pas que les *périodes* simples ne puissent avoir lieu dans le discours, mais leur briéveté le rendroit trop décousu & en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fussent multipliées.

Dès qu'une *période* passe quatre membres, elle perd le nom de *période* & prend celui de *discours périodique*.

Voici un exemple d'une *période* à deux membres, tiré de Cicéron: *ergò & mihi meæ vitæ pristinæ consuetudinem, C. Cæsar, interclusam aperuisti* (premier membre), *& his omnibus ad benè de republicâ sperandum, quasi signum aliquod sustulisti* (second membre).

Exemple de la *période* à trois membres: *nam cum anteà per ætatem hujus loci auctoritatem contingere non auderem* (premier membre), *statueremque nihil huc nisi perfectum ingenio elaboratumque industriâ afferri oportere* (second membre), *omne meum tempus amicorum temporibus transmittendum putavi* (troisieme membre); *Cic. pro lege Maniliâ*.

On trouve un exemple de la *période* à quatre membres dans la belle description que fait le même orateur du supplice des parricides qu'on jettoit dans la mer enfermés dans un sac: *ità vivunt, ut ducere animam de cælo non queant* (premier membre); *ità moriuntur, ut eorum ossa terra non tangat* (second membre); *ità jactantur fluctibus, ut nunquàm abluantur* (troisieme membre); *ità postremò ejiciuntur, ut ne ad saxa quidem mortui conquiescant* (quatrieme membre); *Cic. pro Roscio Amerino*.

Les anciens orateurs observoient assez scrupuleusement les regles de l'art pour la mesure, l'étendue & l'harmonie des *périodes* dans leurs harangues; mais dans les langues modernes on est beaucoup moins sévere ou plus négligent.

Selon les regles de l'art oratoire, les membres d'une *période* doivent être égaux au-moins à-peu-près, afin que les repos ou suspensions de la voix à la fin de chaque membre puissent être à-peu-près les mêmes: mais on n'a point égard à cette regle, quand ce qu'on écrit n'est pas destiné à être prononcé en public.

Le discours ordinaire & familier admet des *périodes* plus longues & plus courtes que les *périodes* oratoires. Dans un discours public, les *périodes* trop courtes, & pour ainsi dire mutilées, nuisent au grand & au sublime dont elles interrompent la marche majestueuse. Au contraire les *périodes* trop longues l'appesantissent cette marche, tiennent l'esprit de l'auditeur dans une suspension qui produit souvent de l'obscurité dans les idées. D'ailleurs la voix de l'orateur n'est pas assez forte pour soutenir le ton jusqu'au bout; on sait à cet égard les plaisanteries qu'on a fait sur les longues *périodes* de Maimbourg. Phalarée, Hermogene, Térence & les autres rhéteurs, bornent à quatre membres la juste longueur de la *période*, appellée par les Latins *ambitus* & *circuitus* selon ce distique:

Quatuor è membris plenum formare videbis
Rhetoru circuitum; sive ambitus ille vocatur.

C'est aussi le sentiment de Cicéron qui dit dans l'orateur: *constat ille ambitus & plena comprehensio ex quatuor ferè partibus, quæ membra dicuntur, ut & aures impleat & ne brevior sit quàm satis est neque longior.*

Cet orateur nous fournit un exemple du discours périodique dans l'exorde de l'oraison pour le poëte Archias: *si quid in me sit ingenii, judices, quòd sentio quàm sit exiguum, aut si qua exercitatio dicendi, in quâ me non inficior mediocriter esse versatum, aut si hujusce rei ratio aliqua ab optimarum artium studiis & disciplinâ profecta, à quâ ego confiteor nullum ætatis meæ tempus abhorruisse, earum rerum omnium vel imprimis hic Aul. Licinius fructum à me repetere proprio sue jure debet.*

Il y a encore des *périodes* qu'on nomme *rondes*, & d'autres qu'on nomme *quarrées*, à cause de leur construction & de leur chûte différentes. La *période* quarrée est celle qui est composée de trois ou quatre membres égaux, distingués l'un de l'autre, comme celle que nous avons citée sur le châtiment des parricides, ou celle-ci de M. Fléchier: *si M. de Turenne n'avoit su que combattre & vaincre* (premier membre), *s'il ne s'étoit élevé au-dessus des vertus humaines* (second membre), *si sa valeur & sa prudence n'avoit été animées d'un esprit de foi & de charité* (troisieme membre), *je le mettrois au rang des Fabius & des Scipions* (quatrieme membre). Tous ces membres, comme on voit, ont entr'eux une juste proportion.

La *période* ronde est celle dont les membres sont tellement joints & pour ainsi dire enchâssés les uns dans les autres, qu'à-peine voit-on ce qui les unit, de sorte que la *période* entiere coule avec une égalité parfaite, sans qu'on y remarque de repos considérable; telles sont les *périodes* de Cicéron à deux & à trois membres, rapportées ci-dessus.

D'autres appellent *période ronde* celle dont les membres sont tellement disposés, qu'on pourroit mettre le commencement à la fin, & *vice versâ*, sans rien ôter au sens ni à l'harmonie du discours; & ils en citent pour exemple cette *période* de Cicéron: *si quantùm in*

agro

agro locisque desertis audacia potest, tantùm in foro atque judiciis impudentia valeret, non minùs in causâ cederet Aulus Cæcina Sexti Ebutii impudentiæ, quàm tùm in vi faciendâ cessit audaciæ; car on pourroit la commencer par ces mots: *non minùs in causâ cederet*, &c. sans que la pensée ni le nombre oratoire en souffrissent.

Enfin, on appelle *période* croisée, *periodus decussata*, celle dont les membres sont opposés, telle qu'est celle qu'on vient de lire; ou celle-ci de M. Fléchier: *plus grande dans ce dépouillement de sa grandeur, & plus glorieuse lorsqu'entourée de pauvres, de malades, ou de mourans, elle participoit à l'humilité & à la patience de Jesus-Christ, que lorsqu'entre deux haies de troupes victorieuses, dans un char brillant & pompeux, elle prenoit part à la gloire & aux triomphes de son époux*. On en trouve un grand nombre de cette espece dans cet orateur, qui donnoit beaucoup & peut-être trop dans les antithèses.

Au demeurant, il n'y a guère de lois à prescrire sur l'emploi de la *période*. En général, le commencement d'un discours grave & noble sera périodique; mais dans le cours de sa harangue, l'orateur se laisse diriger par le caractere de ses pensées, par la nature de ses images, par le sujet de son récit. Tantôt ses phrases sont coupées, courtes, vives & pressées; tantôt elles deviennent plus longues, plus tardives & plus lentes. On acquiert par une longue habitude d'écrire, la facilité de prendre le rithme qui convient à chaque chose & à chaque instant; presque sans s'en appercevoir & à la longue, ce goût dont la nature donne le germe & que l'exercice déploie, devient très-scrupuleux.

PÉRIODE, (*Belles-Lettres.*) se dit aussi du caractere ou du point (.), qui marque & détermine la fin des *périodes* dans le discours, & qu'on appelle communément *plein repos* ou *point*. *Voyez* PONCTUER.

Le P. Buffier remarque qu'il se rencontre deux difficultés dans l'usage de la *période* ou du point, savoir de la distinguer du *colon* ou de deux points, & de déterminer précisément la fin d'une *période* ou d'une pensée.

On a remarqué que les membres surnuméraires d'une *période* séparés des autres par des *colons* & des *demi-colons* commencent ordinairement par une conjonction. *Voyez* COLON. Cependant il est certain que ces conjonctions sont encore plus souvent le commencement d'une nouvelle *période*, que des membres surnuméraires de la *période* précédente. C'est le sens du discours & le discernement de l'auteur qui doivent le guider dans l'usage qu'il fait de ces deux différentes ponctuations. Une regle générale là-dessus & qu'il faut admettre, si l'on ne veut pas renoncer à toutes les regles, c'est que quand le membre surnuméraire est aussi long que le reste de la *période*, c'est alors une *période* nouvelle; que s'il est beaucoup plus court, c'est un membre de la *période* précédente.

La seconde difficulté consiste en ce qu'il y a plusieurs phrases courtes & coupées, dans lesquelles le sens paroît être complet, & qui néanmoins ne semblent pas être de nature à devoir se terminer par un point. Ce qui arrive fréquemment dans le discours libre & familier; par exemple: *Vous êtes tous en suspens: faites promptement vos propositions: vous seriez blâmables d'hésiter plus longtems*. D'où l'on voit qu'il y a de simples phrases, dont le sens est aussi complet que celui des *périodes*, & qui, à la rigueur, doivent être terminées par des points; mais leur brièveté fait qu'on y substitue les deux points.

PÉRIODE, PÉRIODIQUE, (*Médecine*,) ces mots sont tirés du grec περίοδος, formé de περὶ, *à l'entour*, & ὁδὸς, *chemin*, ils signifient littéralement *circuit*, & *circulaire*; les Physiologistes s'en servent quelquefois pour désigner la *circulation du sang*; mais ces termes sont plus usités dans la Pathologie. La *période* marque proprement le tems qui s'écoule entre les accès, paroxysmes ou redoublemens des maladies intermittentes; ainsi la *période* comprend deux tems, celui du paroxysme & celui de la rémission. *Voyez ces mots*. La *période* peut être fixe & constante, ou vague & indéterminée; elle est fixe dans la plûpart des fievres intermittentes, vague dans les fievres erratiques, & pour l'ordinaire dans la goutte & l'épilepsie; sa durée peut varier beaucoup; elle est d'un jour dans les fievres quotidiennes, de deux jours dans les tierces, de trois dans les quartes, d'un an dans les annuelles, quelquefois de plusieurs années dans la goutte.

On donne la qualité ou l'épithete de *périodiques* à toutes ces maladies qui éprouvent pendant un certain tems des alternatives de bien & de mal, de diminution & augmentation des symptomes qui cessent même tout-à-fait & recommencent ensuite; ainsi *périodique* peut être regardé comme synonyme d'*intermittent*. La cause de ces maladies, après avoir beaucoup exercé les Médecins, est encore pour eux un mystere profond, & dans le siecle éclairé où nous vivons les Médecins cherchent peu à le pénétrer, ayant appris par les vaines recherches de ceux qui les ont précédé combien les recherches dans ce genre sont pénibles, & combien elles ont été infructueuses. *Voyez* PAROXYSME, FIEVRE INTERMITTENTE *&c.* On doit se contenter de savoir que toutes les maladies *périodiques* affectant principalement les nerfs; que c'est cette affection nerveuse qui est la cause de la *périodicité*; mais on ne peut aller plus avant, c'est là le *nec plus ultra*; l'action de cette cause, son méchanisme, sont tout-à-fait ignorés, on n'en connoît que les effets; des observations pratiques ont appris 1°. que ces maladies n'étoient pas dangereuses, *quocumque modo intermittant*, (*Hippocr. aphor. 43. lib. IV.*) 2°. qu'il étoit quelquefois au contraire dangereux de les faire cesser à bonne heure; 3° que les remedes les plus propres à emporter leur périodicité étoient les nerveux, antispasmodiques, amers, vertus qui se trouvent éminemment réunies dans le quinquina, remede anti-périodique par excellence: j'ai quelques observations particulieres qui m'ont constaté une vertu semblable dans le castor, la thue, l'assa-fœtida, & autres anti-hystériques, même vis-à-vis des fievres intermittentes; mais qu'on n'oublie jamais que l'usage de ces remedes n'est pas sûr, & qu'il est d'autant plus à craindre qu'ils sont plus efficaces. Je ne m'arrêterai point à rassembler une quantité d'observations de fievres intermittentes trop-tôt suspendues ou *coupées*, comme on dit, & qui sont devenues mortelles, aiguës, ou qui ont dégénéré en différentes affections chroniques très-fâcheuses. La goutte fournit aussi des exemples terribles: on me rapportoit, il y a quelques jours, qu'une personne ayant pris du quinquina par l'avis de quelque charlatan pour guérir une goutte violente dont il étoit tourmenté, fut effectivement soulagé, les accès furent moins forts & plus éloignés les uns des autres; mais il mourut peu de tems après subitement, victime de l'ignorance de son prétendu guérisseur & de sa propre crédulité. (*m*)

PÉRIODEUTE, s. m. (*Hist. ecclés. greq.*) officier ecclésiastique, visiteur chez les Grecs. Le concile de Laodicée établit des *périodeutes* dans les bourg & les châteaux où il n'y avoit point d'évêques; c'étoient des especes de doyens ruraux, & on les appelloit *périodeutes*, dit Zonaras, parce qu'ils étoient toujours en chemin, allant de côté d'autres pour tenir les fideles dans le devoir. Balsamon les nomme *exarques*, & les Grecs appellent encore aujourd'hui de ce nom les *visiteurs* des diocèses que les patriarches envoyent pour la levée des deniers. (*D. J.*)

PÉRIODIQUE, adj. (*Chron. & Astron.*) est ce qui termine & renferme une période.

Mois *périodique* est l'espace de tems où la lune acheve sa période ou son mouvement *périodique*. Cet espace est 27 jours 7 heures 43 minutes, après lequel elle retourne au même endroit du zodiaque, d'où elle étoit partie au moment de sa conjonction. *V.* MOIS & LUNAISON.

Périodique se dit en général de ce qui va & revient suivant quelque loi: ainsi on dit que les accès sont *périodiques* dans les fievres intermittentes.

On appelle aussi *ouvrage périodique* des ouvrages qui paroissent régulierement à certains intervalles de tems égaux, comme les journaux des savans, les gazettes *&c.* (*O*)

PÉRIODIQUE, *en terme de Grammaire & de Rhétorique*, se dit d'un style ou d'un discours qui a du nombre ou de l'harmonie, ou qui est composé de périodes travaillées avec art. *Voyez* NOMBRE.

Le style *périodique* a deux avantages sur le style coupé; le premier, qu'il est plus harmonieux; le second, qu'il tient l'esprit en suspens. La période commencée, l'esprit de l'auditeur s'engage & est obligé de suivre l'orateur jusqu'au point, sans quoi il perdroit le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette suspension est très-agréable à l'auditeur, elle le tient toujours éveillé & en haleine: ce qui prouve que le style *périodique* est plus propre aux discours publics que le style coupé, quoique celui-ci n'en doive pas être exclus, mais le premier doit y dominer.

PÉRIODIQUES, *jeux* (*Antiq. greq.*) les jeux *périodiques* étoient ceux qui se célébroient toujours après une certaine révolution d'années, comme les jeux olympiques, les pythiens, les isthmiens & les néméens.

PÉRIODONIQUE COMBAT, *ou* PÉRIODIQUE, (*Art. numismat.*) ce mot précédé de *Cer.* se trouve en abrégé, *Cer. Per.* sur quelques médailles de Sidon.

MM.

MM. Vaillant & Spanheim prétendent qu'ils signifient *certamina periodonica*, & qu'ils designent des *jeux* auxquels étoient admis exclusivement à tous autres les seuls athletes *périodoniques*, c'est-à-dire ceux qui avoient déja remporté la victoire dans les quatre anciens jeux sacrés de la Grece, savoir d'Olympie, de Delphes, de Némée & de l'Isthme de Corinthe; avantage que les anciens Grecs exprimoient par ces termes: νικᾶν τὴν περίοδον, *vaincre le tour*, *vaincre le période*. M. Iselin combat cette idée de MM. Vaillant & Spanheim, & pense que ces mots *Cer. Per.* signifient *certamen periodicum*, & qu'ils marquent simplement des jeux institués à Sidon, à l'imitation de ceux des Grecs, & qui leur ressembloient dans les principaux points. On peut lire ses raisons dans l'*Histoire de l'acad. des Belles-Lettres, tome III. p. 415. in-12.* & cependant tenons-nous-en à l'opinion de MM. Vaillant & Spanheim sur les athletes *périodoniques* de la Grece. En effet, quand Pausanias nous apprend qu'Ergoteles fut *périodonique*, il veut dire certainement qu'il remporta des prix dans les quatre jeux solemnels de la Grece, les Grecs désignant ces jeux par le nom de *période*. Ergoteles fut doublement digne du titre glorieux de *périodonique*, car il avoit été deux fois vainqueur dans chacun, aussi lui éleva-t-on dans le bois de Pise une statue magnifique de la main de Lysippe. (*D. J.*)

PERIŒCIENS, (*Cosmog.*) en grec Περίοικοι, en latin *Periœci* c'est-à-dire qui sont tout-à-l'entour. On nomme *périœciens* en Géographie des habitans de la terre sous les mêmes paralleles, c'est-à-dire même distance du pole & de l'équateur, mais toujours vers le même pole. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait 180 degrés de distance des uns aux autres. Le mot ne dit point cela; il suffit d'être sous le même parallele. Par exemple les habitans de Charlestown dans la Caroline, de Miquénez au Maroc, de Candahar en Asie, *&c.* sont *périœciens* l'un à l'autre, par rapport à ce qu'ils habitent sous un même parallele, quoiqu'à différentes distances du premier méridien.

Les peuples qui sont sous un même parallele, ont le même été & le même hiver; en un mot, les mêmes saisons, sauf pourtant la différence qu'y peuvent mettre les qualités du terroir plus haut ou plus bas, plus sec ou plus humide, *&c.* Ils ont les jours également longs, & les nuits de même, c'est-à-dire que si le plus long jour est de vingt heures pour le peuples d'un parallele, tous les peuples qui sont *Périœciens* à son égard, ont le jour aussi de vingt heures dans le même tour du soleil; il en est de même des nuits.

Si, par *périœciens*, on entend ceux qui habitent sous un même parallele & sous un même méridien continué au-delà du pole, de sorte que les deux peuples qui sont *périœciens* l'un à l'autre ayent précisément la même latitude, mais une longitude différente de 180 degrés, alors on conçoit aisément que des peuples qui ont entr'eux ce rapport doivent être opposés pour le jour & pour la nuit, quoiqu'ils comptent la même heure, l'un à midi quand l'autre la compte à minuit. Il est trois heures également pour l'un & pour l'autre, mais l'un compte trois heures du matin, & l'autre trois heures du soir, & ainsi de tous les autres instans du jour & de la nuit. En ce sens, ce qui est au couchant d'un de ces peuples, est à l'orient de l'autre. Aux jours des équinoxes, le soleil se leve pour l'un de ces peuples, quand il se couche pour l'autre. (*D. J.*)

PÉRIOSTE, s. m. (*Anat. & Physiol.*) membrane très-fine qui revêt les os; elle est d'un tissu fort serré, parsemée d'une infinité d'arteres, de veines & de nerfs qui la rendent d'un sentiment très-exquis. Développons la structure du *périoste*, c'est un beau sujet d'Anatomie physiologique.

Le *périoste* enveloppe non-seulement les parties convexes des os, mais il porte encore des vaisseaux artériels dans leurs cellules & dans leur moëlle, & est parsemé d'un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits. On sait que Clopton Havers a démontré, dans son *Ostéologie*, que tous les os du corps humain sont couverts d'une membrane très-déliée extrêmement fine, & composée de différens lits de fibres placées les unes sur les autres sans s'entrelacer; ces fibres sont paralleles les unes aux autres, & dans la même direction que la longueur de l'os.

Cette membrane est plus épaisse dans de certains endroits que dans d'autres, & paroît composée de fibres qui se croisent de différentes manieres, mais cela provient des muscles & de leurs tendons, qui s'inserent dans le *périoste* avant que de s'unir aux os.

Clopton Havers a remarqué que le *périoste* qui couvre les os n'existe point dans les lieux où naissent les ligamens qui unissent les os articulés, & que le *périoste* s'étend sur les ligamens, & passe de cette maniere à l'os adjacent: d'où il a conjecturé que ce n'étoit autre chose qu'une continuation de la même membrane qui tirant son origine de la dure-mere, couvroit le crâne, s'étendoit sur la surface de tous les autres os, & s'adaptoit si parfaitement à toutes leurs cavités & à toutes leurs éminences qu'elle couvroit toute leur surface. Quant à la partie des os articulés contenue sous les ligamens qui forment les capsules des articulations, elle est destituée du *périoste*; cette membrane s'en sépare, & passe sur les ligamens: d'où il s'ensuit que rien n'entre dans les os, ni n'en sort que par le moyen du *périoste*.

Tous les vaisseaux qui entrent dans les os, tant pour leur nutrition que pour leur accroissement, qui pénetrent dans leurs parties cellulaires, ou qui s'unissent par des trous à la moëlle ramassée dans la cavité qui est au milieu, ou à la partie également éloignée des extrémités, traversent d'abord le *périoste*. Il en est de même des petites veines qui rapportent le sang, d'où il s'ensuit que cette membrane est d'une nature extrêmement vasculaire, ainsi que Ruysch l'a démontré dans ses *Advers. décad. 3. Pl. II. fig. 8.*

D'ailleurs le *périoste* est fortement uni aux os par le moyen des ramifications des vaisseaux qui le traversent pour y entrer, & des veines qui le traversent de rechef pour en sortir presque à chaque point. Telle est la cause de sa forte adhésion, surtout dans les jeunes gens. Pour les vieillards en qui la plûpart de ces vaisseaux sont desséchés, on a remarqué que le *périoste* ne tenoit que foiblement à l'os.

Clopton Havers surpris de l'adhésion de cette membrane avec les os, imagina avant les découvertes de Ruysch, qu'elle n'étoit jamais plus grande qu'à cet âge, où les os sont mous, & pour ainsi dire glutineux. Il avoit d'ailleurs observé que le *périoste* s'unissoit aux os par de petites fibres qui en partoient, & qui pénétroient dans leur substance. Ruysch démontra dans la suite par ses injections, que les fibres de Clopton Havers étoient des petits vaisseaux, qui passoient du *périoste* dans l'os, en nombre incroyable. Ce ne sont pas les plus grands os seulement qui sont couvert d'un *périoste* vasculaire, cela leur est commun avec les plus petits os, même avec ceux de l'oreille, quoique d'habiles anatomistes aient assuré le contraire. La cavité intérieure du tympan a son *périoste* parsemé d'une multitude innombrable de vaisseaux, ainsi que Ruysch l'a démontré par la figure qu'on en trouve dans la neuvieme de ses épîtres anatomiques.

Les os ont encore un *périoste* intérieur, qui enduit & couvre les cavités qui contiennent la moëlle, distribue les vaisseaux artériels aux vésicules médullaires, & reçoit un nombre incroyable de vaisseaux veineux, tant grands que petits.

Le *périoste* interne ne se représente pas aux sens si facilement que le *périoste* externe: cependant, il n'y a point de doute que cette membrane n'existe, & qu'elle ne soit d'une nature fort tendre, puisque la nature a jugé à-propos de la couvrir d'un os pour la garantir de toutes injures. La dure-mere couvre le crâne, & lui tient lieu de *périoste*. Mais comme c'est de cette membrane que partent les gaînes qui enveloppent les nerfs dès leur origine de la moëlle allongée, & de la moëlle spinale, il étoit nécessaire que son tissu fût tant soit peu plus épais & plus fort, afin qu'elle pût servir à les garantir.

Le *périoste* interne étant dans les os creux les plus considérables, mis à l'abri de toute offense, & ne servant qu'à tapisser leur surface intérieure, & à recevoir des vaisseaux, n'avoit pas besoin de la même fermeté & de la même force que le *périoste* extérieur. C'est sa foiblesse extrême qui le rend difficile à découvrir. Il est très-difficile de suivre la continuité de cette membrane dans les os, dont la surface intérieure est entierement cellulaire, l'irrégularité de la structure & du tissu ne le permet pas.

La même observation n'est pas plus facile vers les extrémités des gros os, où l'union étroite & forte des lames osseuses les rend plus solides, & où ils ont une cavité considérable destinée à contenir la moëlle.

Nous lisons dans les *advers.* Decad. 3. de Ruysch, que les Anatomistes ont hasardé beaucoup de choses sur la membrane qu'ils supposent servir d'enveloppe à la moëlle. Cet auteur prétend qu'il n'y a aucune membrane commune dont la moëlle soit couverte dans les os, dont les cavités sont pleines d'une substance osseuse & spongieuse, ou osseuse & filamenteuse, en qui ne seroit point surprenant; car il est évident qu'alors la moël-

le

le n'est pas ramassée dans une seule cavité, mais qu'elle se trouve distribuée dans plusieurs cellules.

La même auteur décrit encore dans l'endroit que nous venons de citer, une portion de l'os de la cuisse d'un enfant. Il paroît dans la cavité de cet os, divisé avec une scie, une membrane mince comme une toile d'araignée qui enveloppoit la moëlle, & qui étoit parsemée de petites arteres. Il est donc évident qu'il y a dans la cavité intérieure des os une membrane mince, telle que le *périoste* interne. Ce dont il est permis de douter, c'est si cette membrane appartient à la moëlle, ou si elle tapisse l'os en qualité de *périoste* interne, ou si elle est destinée à l'un & à l'autre emploi.

Si nous examinons avec attention ce que Clopton Havers dit dans son *ostéologie* nouvelle, de la structure de la moëlle, il nous paroîtroit fort vraissemblable que la membrane en question en est distinguée; car cet auteur avance que la moëlle entiere est contenue sous une membrane mince & transparente, qui est en quelques endroits d'une couleur rougeâtre, comme s'il y avoit de petits vaisseaux sanguins, qui n'appartenoient point du tout à la membrane qui servoit d'enveloppe, & qu'il avoit séparée.

On lit dans cet auteur, immédiatement après ce que nous venons de citer, que la membrane dont il s'agit, non-seulement est attachée à l'os par des petites veines, mais s'insinue même dans les pores obliques, dont la surface interne des os est percée. A s'en tenir à cette description, on prononcera sans balancer, que la membrane mince que nous examinons ici, est adhérente à la surface interne des os, & que des vaisseaux forment sous elle une nouvelle membrane qui couvre la moëlle; & conséquemment que le *périoste* interne est distingué de la moëlle à laquelle il est contigu.

L'usage de ce *périoste* interne sera non-seulement de distribuer des vaisseaux artériels dans les vésicules médullaires, & de recevoir à leur retour des vésicules médullaires les vaisseaux veineux; mais encore de faciliter l'accroissement & la nutrition des os par le moyen de ces vaisseaux qui entrent dans leur substance & en sortent.

Il y a telle maladie des os; qui suffiroit peut être par les phénomenes qu'on y remarque, pour achever de confirmer tout ce que nous venons de dire du *périoste* interne. Ruysch, *thesaur.* 10. *n.* 179. donne la description & la figure d'un cubitus carié & corrodé, dans la cavité duquel il y avoit un tuyau osseux, entierement séparé de la substance extérieure de cet os, & mobile en tous sens. Il est assez vraissemblable que la partie intérieure de l'os à la nutrition de laquelle sert principalement le *périoste* interne; ayant été affectée avec ce *périoste* même, la partie intérieure & tubuleuse de l'os s'est séparée de sa partie extérieure. De-là naissent des inflammations dans le *périoste* interne, maladies qui passeront à l'os qui est contigu, de même qu'à la moëlle qui est subjacente; mais c'en est assez sur cette matiere. (*D. J.*)

PÉRIPATÉTICIENNE PHILOSOPHIE, *ou* PHILOSOPHIE D'ARISTOTE, *ou* ARISTOTÉLISME, (*Hist. de la Philosoph.*) Nous avons traité fort au long du Péripatéticisme, ou de la philosophie d'Aristote à l'*article* ARISTOTÉLISME, il nous en reste cependant des choses intéressantes à dire, que nous avons réservées pour cet article, qui servira de complément à celui du premier volume de cet ouvrage.

De la vie d'Aristote. Nous n'avons rien à ajouter à ce qui en a été dit à l'*article* ARISTOTÉLISME. Consultez cet endroit sur la naissance, l'éducation, les études, le séjour de ce philosophe à la cour de Philippe & à celle d'Alexandre, sur son attachement & sa reconnoissance pour Platon son maître; sur sa vie dans Athènes, sur l'ouverture de son école, sur sa maniere de philosopher, sur sa retraite à Chalcis, sur sa mort, sur ses ouvrages sur les différentes parties de sa philosophie au général. Mais pour nous conformer à la méthode que nous avons suivie dans tous nos articles de Philosophie, nous allons donner ici les principaux axiomes de chacune des parties de sa doctrine considérées plus attentivement.

De la logique d'Aristote. 1. La logique a pour objet ou le vraissemblable, ou le vrai; ou, pour dire la même chose en des termes différens, ou la vérité probable, ou la vérité constante & certaine; le vraissemblable ou la vérité probable appartient à la dialectique, la vérité constante & certaine à l'analyse. Les démonstrations de l'analyse sont certaines; celles de la dialectique ne sont que vraissemblables.

2. La vérité se démontre, & pour cet effet on se sert du syllogisme, & le syllogisme est ou démonstratif & analytique, ou topique & dialectique. Le syllogisme est composé de propositions; les propositions sont composées de termes simples.

3. Un terme est ou homonyme, ou synonyme, ou paronyme; homonyme, lorsqu'il comprend plusieurs choses diverses sous un nom commun; synonyme, lorsqu'il n'y a point de différence entre le nom de la chose & sa définition; paronyme, lorsque les choses qu'il exprime, les mêmes en elles, different par la terminaison & le cas.

4. On peut réduire sous dix classes les termes univoques; on les appelle *prédicamens* ou *catégories*.

5. Et ces dix classes d'êtres peuvent se rapporter ou à la substance qui est par elle-même, ou à l'accident qui a besoin d'un sujet pour être.

6. La substance est ou premiere proprement dite, qui ne peut être le prédicat d'une autre, ni lui adhérer; ou seconde, subsistante dans la premiere comme les genres & les especes.

7. Il y a neuf classes d'accidens, la quantité, la relation, la qualité, l'action, la passion, le tems, la situation, l'habitude.

8. La quantité est ou continue ou discrete; elle n'a point de contraire; elle n'admet ni le plus ni le moins, & elle dénomme les choses, en les faisant égales ou inégales.

9. La relation est le rapport de toute la nature d'une chose à une autre; elle admet le plus & le moins; c'est elle qui entraîne une chose par une autre, qui fait suivre la premiere d'une précédente, & celle-ci d'une seconde & qui les joint.

10. La qualité se dit de ce que la chose est, & l'on en distingue de quatre sortes, la disposition naturelle & l'habitude, la puissance & l'impuissance naturelles, la passibilité & la passion, la forme & la figure; elle admet intensité, & c'est elle qui fait que les choses sont dites semblables ou dissemblables.

11. L'action & la passion; la passion, de celui qui souffre; l'action, de celui qui fait, marque le mouvement, admet des contraires, intensité & rémission.

12. Le tems & le lieu, la situation & l'habitude indiquent les circonstances de la chose désignées par ces mots.

13. Après ces prédicamens, il faut considérer les termes qui ne se réduisent point à ce système de classes, comme les opposés; & l'opposition est ou relative, ou contraire, ou privative, ou contradictoire; la priorité, la simultanéité, le mouvement, l'avoir.

14. L'énonciation ou la proposition est composée de termes ou mots; il faut la rapporter à la doctrine de l'interprétation.

15. Le mot est le signe d'un concept de l'esprit, il est ou simple & incomplexe, ou complexe; simple, si le concept ou la perception est simple, & la perception simple n'est ni vraie, ni fausse; ou la perception est complexe, & participe de la fausseté & de la vérité, & le terme est complexe.

16. Le nom est un mot d'institution, sans rapport au tems, & dont aucune des parties prise séparément & en elle-même n'a de signification.

17. Le verbe est un mot qui marque le tems, dont aucune partie ne signifie par elle-même, & qui est toujours le signe des choses qui se disent d'un autre.

18. Le discours est une suite de mots d'institution, dont chaque partie séparée & l'ensemble signifient.

19. Entre les discours, le seul qui soit énonciatif & appartenant à l'herméneutique, est celui qui énonce le vrai ou le faux; les autres sont ou de la rhétorique ou de la poésie. Il a son sujet, son prédicat & sa copule.

20. Il y a cinq sortes de propositions, des simples & des complexes, des affirmatives & des négatives, des universelles, des particulieres, des indéfinies & des singulieres, des impures & modales. Les modales sont ou nécessaires ou possibles, ou contingentes, ou impossibles.

21. Il y a trois choses à considérer dans la proposition, l'opposition, l'équipollence & la conversion.

22. L'opposition est ou contradictoire ou contraire ou sous-contraire.

23. L'équipollence fait que deux propositions désignent la même chose, & peuvent être ensemble toutes les deux vraies ou toutes les deux fausses.

24. La conversion est une transposition de termes, telle que la proposition affirmative & négative soit toujours vraie.

25. Le syllogisme est un discours où de prémisses posées il s'ensuit nécessairement quelque chose.

26. Trois termes sont toute la matiere du syllogisme. La disposition de ces termes, selon les figures & les modes, en est la forme.

27. La figure est une disposition du terme moyen & des extrêmes, telle que la conséquence soit bien tirée. Le mode est la disposition des propositions, eu égard à la quantité & à la qualité.

28.

28. Il y a trois figures de syllogisme. Dans la premiere le terme moyen est sujet de la majeure, & prédicat de la mineure; & il y a quatre modes où la conséquence est bien tirée. Dans la seconde, le terme moyen est le prédicat des deux extrêmes, & il y a quatre modes qui concluent bien. Dans la troisieme, le moyen est le sujet aux deux extrêmes, & il y a six modes où la conclusion est bonne.

29. Tout syllogisme est dans quelqu'une de ces figures; se parfait dans la premiere, & peut se réduire à son mode universel.

30. Il y a six autres formes du raisonnement; la conversion des termes, l'induction, l'exemple, l'abduction, l'instance, l'enthymême. Mais toutes ayant force de syllogisme, peuvent & doivent y être réduites.

31. L'invention des syllogismes exige 1. les termes du problême donné; & la supposition de la chose en question, des définitions, des propriétés, des antécédences, des conséquences, des répugnances. 2. Le discernement des essentiels, des propres des accidentels, des certaines & des probables. 3. Le choix de conséquences universelles. 4. Le choix d'antécédences dont la chose soit une conséquence universelle. 5. L'attention de joindre le signe d'universalité non au conséquent, mais à l'antécédent. 6. L'emploi de conséquences prochaines & non éloignées. 7. Le même emploi des antécédens. 8. La préférence de conséquences d'une chose universelle, & de conséquences universelles d'une chose.

La finesse & l'étendue d'esprit qu'il y a dans toutes ces observations est incroyable. Aristote n'auroit découvert que ces choses, qu'il faudroit le regarder comme un homme du premier ordre. Il eût perfectionné tout d'un coup la logique s'il eût distingué les idées de leurs signes & qu'il se fût plus attaché aux notions qu'aux mots. Interrogez les Grammairiens sur l'utilité de ses distinctions.

32. Tout discours scientifique est appuyé sur quelque pensée antérieure de la chose dont on discourt.

33. Savoir, c'est entendre ce qu'une chose est, qu'elle est, que telle est sa cause, & qu'elle ne peut être autrement.

34. La démonstration est une suite de syllogismes d'où naît la science.

35. La science apodictique est des causes vraies, premieres, immédiates; les plus certaines, & les moins sujettes à une démonstration préliminaire.

36. Il n'y a de science démonstrative que d'une chose necessaire: la démonstration est donc composée de choses nécessaires.

37. Ce qu'on énonce du tout, est ce qui convient au tout, par lui-même & toujours.

38. Le premier universel est ce qui est par soi-même dans chaque chose, parce que la chose est chose.

39. La démonstration se fait par des conclusions d'éternelle vérité. D'où il s'ensuit qu'il n'y a ni démonstration des choses passageres, ni science ni même définitions.

40. Savoir que la chose est, est un, & savoir pourquoi elle est, est un autre. De-là deux sortes de démonstrations, l'une *à priori*, l'autre *à posteriori*. La démonstration *à priori* est la vraie & la plus parfaite.

41. L'ignorence est l'opposé de la science ou c'est une négation pure, ou une dépravation. Cette derniere est la pire; elle naît d'un syllogisme qui est faux, dont le moyen péche. Telle est l'ignorance qui naît du vice des sens.

42. Nulle science ne naît immédiatement des sens. Ils ont pour objet l'individuel ou singulier, & la science est des universaux. Ils y conduisent, parce que l'on passe de l'individuel connu par le sens à l'universel.

43. On procede par induction, en allant des individuels connus par le sens aux universaux.

44. Le syllogisme est dialectique, lorsque la conclusion soit de chose probable: or le probable est ce qui semble à tous ou à plusieurs, aux hommes instruits & sages.

45. La dialectique n'est que l'art de conjecturer. C'est par cette raison qu'elle n'atteint pas toujours sa fin.

46. Dans toute proposition, dans tout problême on énonce ou le genre, ou la différence, ou la définition, ou le propre, ou l'accident.

47. La définition est un discours qui explique la nature de la chose, son propre, non ce qu'elle est, mais ce qui y est. Le genre est ce qui peut se dire de plusieurs especes différentes. L'accident est ce qui peut être ou n'être pas dans la chose.

48. Les argumens de la dialectique procedent ou par l'induction ou par le syllogisme. Cet art a ses lieux. On emploie l'induction contre les ignorans, le syllogisme avec les hommes instruits.

49. L'elenchus est un syllogisme qui contredit la conclusion de l'antagoniste; si l'élenchus est faux, le syllogisme est d'un sophiste.

50. L'élenchus est sophistique ou dans les mots ou hors des mots.

51. Il y a six sortes de sophismes de mots, l'homonisme, l'amphibologie, la composition, la division, l'accent, la figure du mot.

52. Il y a sept sortes de sophismes hors des mots; le sophisme d'accident, le sophisme d'universalité, ou de conclusion d'une chose avouée avec restriction à une chose sans restriction; le sophisme fondé sur l'ignorance de l'élenchus; le sophisme du conséquent; la pétition de principe; le sophisme de cause supposée telle, & non telle, le sophisme des interrogations successives.

53. Le sophiste trompe ou par des choses fausses; ou par des paradoxes, ou par le solécisme, ou par la tautologie. Voilà les limites de son art.

De la philosophie naturelle d'Aristote. Il disoit 1. le principe des choses naturelles n'est point un, comme il a plu aux Eléatiques; ce n'est point l'homéomérie d'Anaxagore; ni les atômes de Leucippe & de Démocrite; ni les élémens sensibles de Thalès & de son école, ni les nombres de Pythagore, ni les Idées de Platon.

2. Il faut que les principes des choses naturelles soient opposés entr'eux, par qualités & par privations.

3. J'appelle *principes*, des choses qui ne sont point réciproquement les unes des autres, ni d'autres choses, mais qui sont d'elles-mêmes, & dont tout est. Tels sont les premiers contraires. Puisqu'ils sont premiers, ils ne sont point d'autres; puisqu'ils sont contraires, ils ne sont pas les uns des autres.

4. Ils ne sont pas infinis; sans cette condition, il n'y a nul accès à la connoissance de la nature. Il y en a plus de deux. Deux se mettroient en équilibre à la fin, ou se détruiroient, & rien ne seroit produit.

5. Il y a trois principes des choses naturelles; deux contraires, la forme & la privation; un troisieme également soumis aux deux autres, la matiere. La forme & la matiere constituent la chose. La privation n'est qu'accidentelle. Elle n'entre point dans la matiere. Elle n'a rien qui lui convienne.

6. Il faut que ce qui donne origine aux choses soit une puissance. Cette puissance est la matiere premiere. Les choses ne sont pas de ce qui est actuellement, ni de ce qui n'est pas actuellement, car ce n'est rien.

7. La matiere ni ne s'engendre, ni ne se détruit; car elle est premiere; le sujet infini de tout. Les choses sont formées premierement, non pas d'elles mêmes, mais par accident. Elles se résoudront ou se résolvent en elle.

8. Des choses qui sont, les unes sont par leur nature, d'autres par des causes. Les premieres ont en elles le principe du mouvement; les secondes ne l'ont pas. La nature est le principe & la cause du mouvement ou du repos en ce qui est premierement de soi & non par accident; ou elles se reposent & se meuvent par leur nature; telles sont les substances matérielles. Les propriétés sont analogues à la nature qui consiste dans la matiere & dans la forme. Cependant la forme qui est un acte est plus de nature que la matiere.

Ce principe est très-obscur. On ne sait ce que le philosophe entend par *nature*. Il semble avoir pris ce mot sous deux acceptions différentes, l'une de propriété essentielle, l'autre de cause générale.

9. Il y a quatre especes de causes; la materielle, dont tout est; la formelle, par qui tout est, & qui est la cause de l'essence de chaque chose; l'efficiente, qui produit tout; & la finale pour laquelle tout est. Ces causes sont prochaines ou éloignées; principales ou accessoires; en acte ou en puissance; particulieres ou universelles.

10. Le hasard est cause de beaucoup d'effets. C'est un accident qui survient à des choses projettées. Le fortuit se prend dans une acception plus étendue. C'est un accident qui survient à des choses projettées par la nature, du moins pour une fin marquée.

11. La nature n'agit point fortuitement, au hasard, & sans dessein: ce que nature prémédite a lieu, en tout ou en partie, comme dans les monstres.

12. Il y a deux nécessités, l'une absolue, l'une conditionnelle. La premiere est de la matiere; la seconde, de la forme ou fin.

13. Le mouvement est un acte de la puissance en action.

14. Ce qui passe sans fin est infini. Il n'y a point d'acte infini dans la nature. Il y a cependant des êtres infinis en puissance.

15. Le lieu est une surface immédiate & immobile d'un corps qui en contient un autre. Tout corps qu'un autre

autre contient est dans le lieu. Ce qui n'est pas contenu dans un autre n'est pas dans le lieu. Les corps ou se reposent dans leur lieu naturel, ou ils y tendent comme des portions arrachées à un tout.

16. Le vuide est un lieu dénué de corps. Il n'y en a point de tels dans la nature. Le vuide se supposé, il n'y auroit point de mouvement. Car il n'y auroit ni haut, ni bas, ni aucune partie où le mouvement tendît.

17. Le tems est le calcul du mouvement relatif à la priorité & à la postériorité. Les parties du tems touchent à l'instant présent, comme les parties d'une ligne au point.

18. Tout mouvement & tout changement se fait dans le tems; & il y a dans tout être mu, vîtesse ou lenteur qui se peut déterminer par le tems. Ainsi le ciel, la terre & la mer sont dans le tems, parce qu'ils peuvent être mus.

19. Le tems étant un nombre nombré; il faut qu'il y ait un être nombreux qui soit son support.

20. Le repos est la privation du mouvement dans un corps considéré comme mobile.

21. Point de mouvement qui se fasse en un instant, il se fait toujours dans le tems.

22. Ce qui se meut dans un tems entier, se meut dans toutes les parties de ce tems.

23. Tout mouvement est fini; car il se fait dans le tems.

24. Tout ce qui se meut est mu par un autre qui agit ou au-dedans ou au-dehors du mobile.

25. Mais comme ce progrès à l'infini est impossible; il faut donc arriver à un premier moteur, qui ne prenne son mouvement de rien, & qui soit l'origine de tout mouvement.

26. Ce premier moteur est immobile, car s'il se mouvoit, ce seroit par un autre; car rien ne se meut de soi. Il est éternel, car tout se meut de toute éternité, & si le mouvement avoit commencé, le premier moteur n'auroit pu mouvoir, & sa durée ne seroit pas éternelle. Il est indivisible & sans quantité. Il est infini; car le moteur doit être le premier, puisqu'il meut de toute éternité. Sa puissance est illimitée; or une puissance infinie ne peut se supposer dans une quantité finie, telle qu'est le corps.

27. Le ciel composé de corps parfaits, comprenant tout, & rien ne le comprenant, est parfait.

28. Il y a autant de corps simples que de différences dans le mouvement simple. Or il y a deux mouvemens simples, le rectiligne & le circulaire. Celui-la tend à s'éloigner du centre ou en approcher, sans modification ou avec modification. Comme il y a quatre mouvemens rectilignes simples, il y a quatre élemens ou corps simples. Le mouvement circulaire étant de nature contraire au mouvement rectiligne, il faut qu'il y ait une cinquieme essence, différente des autres, plus parfaite, divine, c'est le ciel.

29. Le ciel n'est ni pesant, ni leger. Il ne tend ni à s'approcher, ni à s'éloigner du centre comme les graves & les légers. Il se meut circulairement.

30. Le ciel n'ayant point de contraire, il est sans génération, sans conception, sans accroissement, sans diminution, sans changement.

31. Le monde n'est point infini, & il n'y a hors de lui nul corps infini; car le corps infini est impossible.

32. Il n'y a qu'un monde. S'il y en avoit plusieurs poussés les uns contre les autres, ils se déplaceroient.

33. Le monde est éternel; il ne peut ni s'accroître ni diminuer.

34. Le monde ou le ciel se meut circulairement par sa nature; ce mouvement toutefois n'est pas uniforme & le même dans toute son étendue. Il y a des orbes qui en croisent d'autres; le premier mobile a des contraires; de-là les causes des vicissitudes, de générations & de corruptions dans les choses sublunaires.

35. Le ciel est sphérique.

36. Le premier mobile se meut uniformément; il n'a ni commencement, ni milieu, ni fin. Le premier mobile & le premier moteur sont éternels, & ne souffrent aucune altération.

37. Les astres de même nature que le corps ambiant qui les soutient, sont seulement plus denses. Ce sont les causes de la lumiere & de la chaleur. Ils frottent l'air & l'embrasent. C'est sur-tout ce qui a lieu dans la sphere du soleil.

38. Les étoiles fixes ne se meuvent point d'elles-mêmes; elles suivent la loi de leurs orbes.

39. Le mouvement du premier mobile est le plus rapide. Entre les planetes qui lui sont soumises, celles-là se meuvent le plus vîte qui en sont les moins éloignées, & réciproquement.

40. Les étoiles sont rondes. La lune l'est aussi.

41. La terre est au centre du ciel. Elle est ronde, & immobile dans le milieu qui la contient. Elle forme un orbe ou globe avec l'eau.

42. L'élement est un corps simple, dans lesquels les corps composés sont divisibles; & il existe en eux ou en acte ou en puissance.

43. La gravité & la légereté sont les causes motrices des élemens. Le grave est ce qui est porté vers le centre; le léger ce qui tend vers le ciel.

44. Il y a deux élemens contraires; la terre qui est grave absolument; le feu qui est naturellement leger. L'air & l'eau sont d'une nature moyenne entre la terre & le feu, & participent de la nature de ces extrêmes contraires.

45. La génération & la corruption se succédent sans fin. Elle est ou simple, ou accidentelle. Elle a pour cause le premier moteur & la matiere premiere de tout.

46. Etre engendré est un, être altéré, un autre. Dans l'altération, le sujet reste entier, mais les qualités changent. Tout passe dans la génération. L'augmentation ou la diminution est un changement dans la quantité; le mouvement local, un changement d'espace.

47. L'accroissement suppose nutrition. Il y a nutrition lorsque la substance d'un corps passe dans la substance d'un autre. Un corps animé augmente, si sa quantité s'accroît.

48. L'action & la passion sont mutuelles dans le contact physique. Il a lieu entre des choses en partie dissemblables de forme, en partie semblables de nature; les unes & les autres tendant à s'assimiler le patient.

49. Les qualités tactiles, objets des sens, naissent des principes & de la différence des élemens qui différentient les corps. Ces qualités sont par paires au nombre de sept; le froid & le chaud; l'humide & le sec; le grave & le léger; le dur & le mol; le visqueux & l'aride; le rude & le doux; le grossier & le tenu.

50. Entre ces qualités premieres, il y en a deux d'actives, le chaud & le froid: deux de passives, l'humide & le sec; le chaud rassemble les homogenes; le froid dissipe les hétérogenes. On retient difficilement l'humide, le sec facilement.

51. Le feu naît du chaud & de l'aride; l'air du chaud & de l'humide; l'eau du froid & de l'humide; la terre du froid & du sec.

52. Les élemens sont tous convertibles les uns dans les autres, non par génération, mais par altération.

53. Les corps mixtes sont composés ou mélangés de tous les élemens.

54. Il y a trois causes des mixtes; la matiere qui peut être ou ne pas être telle chose; la forme, cause de l'essence; & le mouvement du ciel, cause efficiente universelle.

55. Entre les mixtes, il y en a de parfaits; il y en a d'imparfaits; entre les premiers, il faut compter les météores, comme les cometes, la voie lactée, la pluie, la neige, la grêle, les vents, &c.

56. La putréfaction s'oppose à la génération des mixtes parfaits. Tout est sujet à putréfaction, excepté le sec.

57. Les animaux naissent de la putréfaction aidée de la chaleur naturelle.

Principes de la Psychologie d'Aristote. 1. L'ame ne se meut point d'elle-même; car tout ce qui se meut est mu par un autre.

2. L'ame est la premiere entéléchie du corps organique naturelle; elle a la vie en puissance. La premiere entéléchie est le principe de l'opération; la seconde est l'acte ou l'opération même. *Voyez* sur ce mot obscur *entéléchie*, *l'article* LEIBNITIANISME.

3. L'ame a trois facultés, la nutritive, la sensitive & la rationelle. La premiere contient les autres en puissance.

4. La nutritive est celle par qui la vie est à toutes choses; ses actes sont la génération & le développement.

5. La sensitive est celle qui les fait sentir. La sensation est en général un changement occasionné dans l'organe par la présence d'un objet apperçu. Le sens ne se meut point de lui-même.

6. Les sens extérieurs sont la vue, l'ouie, l'odorat, le goût, le toucher.

7. Ils sont tous affectés par des especes sensibles abstraites de la matiere, comme la cire reçoit l'impression du cachet.

8. Chaque sens apperçoit les différences de ses objets propres, aveugle sur les objets d'un autre sens. Il y a

donc quelqu'autre ſens commun & interne, qui ſaiſit le tout, & juge ſur le rapport des ſens externes.

9. Le ſens differe de l'intellect. Tous les animaux ont des ſens. Peu ont de l'intellect.

10. La fantaiſie ou l'imagination differe du ſens & de l'intellect ; quoique ſans exercice préliminaire des ſens, il n'y ait point d'imagination, comme ſans imagination, il n'y a point de penſée.

11. La penſée eſt un acte de l'intellect qui montre ſcience, opinion & prudence.

12. L'imagination eſt un mouvement animal, dirigé par le ſens en action, en conſéquence duquel l'animal eſt agile, concevant des choſes tantôt vraies, tantôt fauſſes.

13. La mémoire naît de l'imagination. Elle eſt le magaſin de réſerve des choſes paſſées; elle appartient en partie à l'imagination, en partie à l'entendement; à l'entendement par accident, en elle-même à l'imagination. Elles ont leur principe dans la même faculté de l'ame.

14. La mémoire qui naît de l'impreſſion ſur le ſens, occaſionnée par quelque objet, ceſſe, ſi trop d'humidité ou de ſéchereſſe efface l'image. Elle ſuppoſe donc une ſorte de tempérie dans le cerveau.

15. La réminiſcence s'exerce, non par le tournement de la mémoire, mais par le diſcours, & la recherche exacte de la ſuite des choſes.

16. Le ſommeil ſuit la ſtupeur ou l'enchaînement des ſens; il affecte ſur-tout le ſens interne commun.

17. L'inſomnie provient des ſimulacres de l'imagination offerts dans le ſommeil, quelques mouvemens s'excitant encore, ou ſubſiſtant dans les organes de la ſenſation vivement affectés.

18. L'intellect eſt la troiſieme faculté de l'ame; elle eſt propre à l'homme; c'eſt la portion de lui qui connoît & qui juge.

19. L'intellect eſt ou agent ou patient.

20. Patient, parce qu'il prend toutes les formes des choſes; agent, parce qu'il juge & connoît.

21. L'intellect agent peut être ſéparé du corps; il eſt immortel, éternel, ſans paſſion. Il n'eſt point confondu avec le corps. L'intellect paſſif ou patient eſt périſſable.

22. Il y a deux actes dans l'entendement; ou il s'exerce ſur les indiviſibles, & ſes perceptions ſont ſimples, & il n'y a ni vérité ni fauſſeté; ou il s'occupe des complexes, & il affirme ou nie, & alors il y a ou vérité ou fauſſeté.

23. L'intellect actif eſt ou théorétique ou pratique; le théorétique met en acte la choſe intelligible; le pratique juge la choſe bonne ou mauvaiſe, & meut la volonté à aimer ou à haïr, à deſirer ou à fuir.

24. L'intellect pratique & l'appétit ſont les cauſes du mouvement local de l'animal; l'un connoît la choſe & la juge; l'autre la deſire ou l'évite.

25. Il y a dans l'homme deux appétits; l'un raiſonnable & l'autre ſenſitif: celui-ci eſt ou iraſcible, ou concupiſcent; il n'a de regle que le ſens & l'imagination.

26. Il n'y a que l'homme qui ait l'imagination délibérative, en conſéquence de laquelle il choiſit le mieux. Cet appétit raiſonnable qui en naît doit commander en lui à l'appétit ſenſitif qui lui eſt commun avec les brutes.

27. La vie eſt une permanence de l'ame retenue par la chaleur naturelle.

28. Le principe de la chaleur eſt dans le cœur; la chaleur ceſſant, la mort ſuit.

Métaphyſique d'Ariſtote. 1. La Métaphyſique s'occupe de l'être en tant qu'être, & de ſes principes. Ce terme *être* ſe dit proprement de la ſubſtance dont l'eſſence eſt une; & improprement, de l'accident qui n'eſt qu'un attribut de la ſubſtance. La ſubſtance eſt donc le premier objet de la Métaphyſique.

2. Un axiome univerſel & premier; c'eſt qu'il eſt impoſſible qu'une choſe ſoit & ne ſoit pas, dans le même ſujet, au même tems, de la même maniere & ſous le même point de vue. Cette vérité eſt indémontrable, & c'eſt le dernier terme de toute argumentation.

3. L'être eſt ou par lui-même, ou par accident; ou en acte ou en puiſſance, ou en réalité, ou en intention.

4. Il n'y a point de ſcience de l'être par accident; c'eſt une ſorte de non-être; il n'a point de cauſe.

5. L'être par lui, ſuit dans ſa diviſion, les dix prédicamens.

6. La ſubſtance eſt le ſupport des accidens; c'eſt en elle qu'on conſidere la matiere, la forme, les rapports, les raiſons, la compoſition. Nous nous ſervons du mot de *ſubſtance* par préférence à celui de *matiere*, quoique la matiere ſoit ſubſtance, & le ſujet premier.

7. La matiere premiere eſt le ſujet de tout. Toutes ſes propriétés ſéparées du corps par abſtraction, elle reſte; ainſi elle n'eſt ni une ſubſtance complete, ni une quantité, ni de la claſſe d'aucun autre prédicament. La matiere ne peut ſe ſéparer de la forme; elle n'eſt ni ſinguliere, ni déterminée.

8. La forme conſtitue ce que la choſe eſt dite être; c'eſt toute ſa nature, ſon eſſence, ce que la définition comprend. Les ſubſtances ſenſibles ont leurs définitions propres; il n'en eſt pas ainſi de l'être par accident.

9. La puiſſance eſt ou active ou paſſive. La puiſſance active eſt le principe du mouvement, ou du changement d'une choſe en une autre, ou de ce qui nous paroît tel.

10. La puiſſance paſſive eſt dans le patient, & l'on ne peut ſéparer ſon mouvement du mouvement de la puiſſance active, quoique ces puiſſances ſoient en des ſujets différens.

11. Entre les puiſſances il y en a de raiſonnables, il y en a qui n'ont point la raiſon.

12. La puiſſance ſéparée de l'exercice n'en exiſte pas moins dans les choſes.

13. Il n'y a point de puiſſance dont les actes ſoient impoſſibles. Le poſſible eſt ce qui ſuit ou ſuivra de quelque puiſſance.

14. Les puiſſances ſont ou naturelles ou acquiſes; acquiſes ou par l'habitude, ou par la diſcipline.

15. Il y a acte lorſque la puiſſance devient autre qu'elle n'étoit.

16 Tout acte eſt antérieur à la puiſſance, & à tout ce qui y eſt compris, antérieur de concept; d'eſſence & de tems.

17. L'être intentionnel eſt ou vrai ou faux; vrai ſi le jugement de l'intellect eſt conforme à la choſe; faux ſi cela n'eſt pas.

18. Il y a vérité & fauſſeté même dans la ſimple appréhenſion des choſes, non-ſeulement conſidérée dans l'énumération, mais en elle-même en tant que perception.

19. L'entendement ne peut être trompé dans la connoiſſance des choſes immutables; l'erreur n'eſt que des contingens & des paſſagers.

20. L'unité eſt une propriété de l'être; ce n'eſt point une ſubſtance, mais un catégorème, un prédicat de la choſe, en tant que choſe ou être. La multitude eſt l'oppoſé de l'unité. L'égalité & la ſimilitude ſe rapportent à l'unité; il en eſt de même de l'identité.

21. Il y a diverſité de genre & d'eſpece; de genre entre les choſes qui n'ont pas la même matiere; d'eſpece entre celles dont le genre eſt le même.

22. Il y a trois ſortes de ſubſtances: deux naturelles, dont l'une eſt corruptible, comme les animaux; & l'autre ſempiternelle, comme le ciel; la troiſieme immobile.

23. Il faut qu'il y ait quelque ſubſtance immobile & perpétuelle, parce qu'il y a un mouvement local éternel; un mouvement circulaire propre au ciel qui n'a pu commencer. S'il y a un mouvement & un tems éternels, il faut qu'il y ait une ſubſtance ſujet de ce mouvement, & mue, & une ſubſtance ſource de ce mouvement & non mue; une ſubſtance qui exerce le mouvement & le contienne; une ſubſtance ſur laquelle il ſoit exercé & qui le meuve.

24. Les ſubſtances génératrices du mouvement éternel ne peuvent être matérielles, car elles meuvent par un acte éternel ſans le ſecours d'autres puiſſances.

25. Le ciel eſt une de ces ſubſtances. Il eſt mu circulairement. Il ne faut point y chercher la cauſe des générations & des conceptions, parce que ſon mouvement eſt une forme. Elle eſt dans les ſpheres inférieures, & ſurtout dans la ſphere du ſoleil.

26. Le premier ciel eſt donc éternel; il eſt mu d'un mouvement éternel; il y a donc autre choſe d'éternel qui le meut, qui eſt acte & ſubſtance, & qui ne ſe meut point.

27. Mais comment agit ce premier moteur? En deſirant & en concevant. Toute ſon action conſiſte en une influence par laquelle il concourt avec les intelligences inférieures pour mouvoir leurs ſpheres.

28. Toute la force effectrice du premier moteur n'eſt qu'une application des forces des moteurs ſubalternes à l'ouvrage qui leur eſt propre, & auquel il coopere, de maniere qu'il en eſt entierement indépendant quant au reſte; ainſi les intelligences meuvent le ciel, non par la génération des choſes inférieures, mais pour le bien général auquel elles tendent à ſe conformer.

29. Ce premier moteur eſt Dieu, être vivant, éternel, très-parfait, ſubſtance immobile, différente des choſes ſenſibles, ſans parties matérielles, ſans quantité, ſans diviſibilité.

30. Il jouit d'une félicité complete & inaltérable; elle conſiſte à ſe concevoir lui-même & à ſe contempler.

31.

31. Après cet être des êtres, la premiere substance, c'est le moteur premier du ciel, au-dessous duquel il y d'autres intelligences immatérielles, éternelles, qui président au mouvemens des spheres inférieures, selon leur nombre & leurs degrés.

32. C'est une ancienne tradition que ces substances motrices des spheres sont des dieux, & cette doctrine est vraiment céleste. Mais sont-elles sous la forme de l'homme, ou d'autres animaux? c'est un préjugé qu'on a accrédité parmi les peuples pour la sûreté de la vie & la conservation des lois.

De l'athéisme d'Aristote. Voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Principes de la morale ou de la philosophie pratique d'Aristote. 1. La félicité morale ne consiste point dans les plaisirs des sens, dans la richesse, dans la gloire civile, dans la puissance, dans la noblesse, dans la contemplation des choses intelligibles ou des idées.

2. Elle consiste dans la fonction de l'ame occupée dans la pratique d'une vertu; ou s'il y a plusieurs vertus, dans le choix de la plus utile & la plus parfaite.

3. Voilà le vrai bonheur de la vie, le souverain bien de ce monde.

4. Il y en a d'autres qu'il faut regarder comme des instrumens qu'il faut diriger à ce but; tels sont les amis, les grandes possessions, les dignités, *&c.*

5. C'est l'exercice de la vertu qui nous rend heureux autant que nous pouvons l'être.

6. Les vertus sont, ou théoritiques ou pratiques.

7. Elles s'acquierent par l'usage. Je parle des pratiques, & non des contemplatives.

8. Il est un milieu qui constitue la vertu morale en tout.

9. Ce milieu écarte également l'homme de deux points opposés & extrèmes, à l'un desquels il péche par excès, & à l'autre par défaut.

10. Il n'est pas impossible à saisir même dans les circonstances les plus agitées, dans les momens de passions les plus violens, dans les actions les plus difficiles.

11. La vertu est un acte délibéré, choisi & volontaire. Il sort de la spontanéité dont le principe est en nous.

12. Trois choses la perfectionnent, la nature, l'habitude & la raison.

13. Le courage est la premiere des vertus; c'est le milieu entre la crainte & la témérité.

14. La tempérance est le milieu entre la privation & l'excès de la volupté.

15. La libéralité est le milieu entre l'avarice & la prodigalité.

16 La magnificence est le milieu entre l'économie sordide & le faste insolent.

17. La magnanimité qui se rend justice à elle-même, qui se connoit, tient le milieu entre l'humilité & l'orgueil.

18. La modestie qui est relative à la poursuite des honneurs est également éloignée du mepris & de l'ambition.

19. La douceur comparée à la colere, n'est ni féroce, ni engourdie.

20. La popularité ou l'art de capter la bienveillance des hommes, évite la rusticité & la bassesse.

21. L'intégrité, ou la candeur sa place entre l'impudence & la dissimulation.

22. L'urbanité ne montre ni grossiereté ni bassesse.

23. La honte qui ressemble plus à une passion qu'à une habitude, a aussi son point entre deux excès opposés; elle n'est ni pusillanime ni intrépide.

24. La justice relative au jugement des actions, est ou universelle ou particuliere.

25. La justice universelle est l'observation des lois établies pour la conservation de la société humaine.

26. La justice particuliere qui rend à chacun ce qui lui est dû, est ou distributive, ou commutative.

27. Distributive lorsqu'elle accorde les honneurs & les récompenses, en proportion du mérite. Elle est fondée sur une progression géométrique.

28. Commutative, lorsque dans les échanges elle garde la juste valeur des choses, & elle est fondée sur une proportion arithmétique.

29. L'équité differe de la justice. L'équité corrige le défaut de la loi. L'homme équitable ne l'interprete point en sa faveur d'une maniere trop rigide.

30. Nous avons traité des vertus propres à la portion de l'ame qui ne raisonne pas. Passons à celle de l'intellect.

31. Il y a cinq especes de qualités intellectuelles, ou théorétiques; la science, l'art, la prudence, l'intelligence, la sagesse.

32. Il y a trois choses à fuir dans les mœurs; la disposition vicieuse, l'incontinence, la férocité. La bonté est l'opposé de la disposition vicieuse, la continence est l'opposé de l'incontinence. L'héroïsme est l'opposé de la férocité. L'héroïsme est le caractere des hommes divins.

33. L'amitié est compagne de la vertu; c'est une bienveillance parfaite entre des hommes qui se payent de retour. Elle se forme ou pour le plaisir ou pour l'utilité; elle a pour base ou les agrémens de la vie, ou la pratique du bien; & elle se divise en imparfaite & en parfaite.

34. C'est ce que l'on accorde dans l'amitié, qui doit être la mesure de ce que l'on exige.

35. La bienveillance n'est pas l'amitié, c'en est le commencement; la concorde l'amene.

36. La douceur de la société est l'abus de l'amitié.

37. Il y a diverses sortes de voluptés.

38. Je ne voudrois pas donner le nom de volupté aux plaisirs deshonnetes. La volupté vraie est celle qui naît des actions vertueuses, & de l'accomplissement des desirs.

39. La félicité qui naît des actions vertueuses est ou active, ou contemplative.

40. La contemplative qui occupe l'ame, & qui mérite à l'homme le titre de sage, est la plus importante.

41. La félicité qui résulte de la possession & de la jouissance des biens extérieurs n'est pas à comparer avec celle qui découle de la vertu, & de ses exercices.

Des successeurs d'Aristote, Théophraste, Straton, Lycon, Ariston, Critolaüs, Diodore, Dicéarque, Eudeme, Héraclide, Phanias, Demetrius, Hyeronimus.

Théophraste naquit à Eresse, ville maritime de l'île de Lesbos. Son pere le consacra aux muses, & l'envoya sous Alcippe. Il vint à Athènes; il vit Platon; il écouta Aristote, qui disoit de Callisthène & de lui, qu'il falloit des éperons à Callisthène & un mors à Théophraste. *Voy. à l'article* ARISTOTÉLISME, les principaux traits de son caractere & de sa vie. Il se plaignoit, en mourant, de la nature qui avoit accordé de si longs jours aux corneilles, & de si courts aux hommes. Toute la ville d'Athènes suivit à pié son convoi. Il nous reste plusieurs de ses ouvrages. Il fit peu de changemens à la doctrine de son maître.

Il admettoit avec Aristote autant de mouvemens, que de prédicamens; il attribuoit aussi au mouvement l'altération, la génération, l'accroissement, la corruption, & leurs contraires. Il disoit que le lieu étoit immobile; que ce n'étoit point une substance, mais un rapport à l'ordre & aux positions; que le lieu étoit dans les animaux, les plantes, leurs dissemblables, animés ou inanimés, parce qu'il y avoit dans tous les êtres une relation des parties au tout ce qui déterminoit le lieu de chaque partie; qu'il falloit compter entre les mouvemens les appétits, les passions, les jugemens, les spéculations de l'ame; que tous ne naissent pas des contraires; mais que des choses avoient pour cause leurs contraires, d'autres leurs semblables, d'autres encore de ce qui est actuellement. Que le mouvement n'étoit jamais séparé de l'action; que les contraires ne pouvoient être compris sous un même genre; que les contraires pouvoient être la cause des contraires; que la salure de la mer ne venoit pas de la chaleur du soleil, mais de la terre qui lui servoit de fond; que la direction oblique des vents avoit pour cause la nature des vents même, qui en partie graves, & en partie légers, étoient portés en même tems en haut & en bas; que le hasard & non la prudence mene la vie; que les mules engendrent en Cappadoce; que l'ame n'étoit pas fort assujettie au corps, mais qu'elle faisoit beaucoup d'elle-même; qu'il n'y avoit point de volupté fausse; qu'elles étoient toutes vraies; enfin qu'il y avoit un principe de toutes choses par lequel elles étoient & subsistoient, & que ce principe étoit un & divin.

Il mourut à l'âge de 85 ans; il eut beaucoup d'amis, & il étoit d'un caractere à s'en faire & à les conserver; il eut aussi quelques ennemis, & qu'est-ce qui n'en a pas? On nomme parmi ceux-ci Epicure & la célebre Léontine.

Straton naquit à Lampsac. Il eut pour disciple Ptoloméa Philadelphe; il ne négligea aucune des parties de la Philosophie, mais il tourna particulierement ses vûes vers les phénomenes de la nature. Il prétendoit.

Qu'il y avoit dans la nature une force divine, cause des générations, de l'accroissement, de la diminution, & que cependant cette cause étoit sans intelligence.

Que le monde n'étoit point l'ouvrage des dieux, mais celui de la nature, non comme Démocrite l'avoit révé, en conséquence du rude & du poli, des atomes droits ou crochus, & autres visions.

Que tout se faisoit par les poids & les mesures.

Que le monde n'étoit point un animal, mais que le mouvement & le hasard avoient tout produit, & conservoient tout.

Que l'être ou la permanence de ce qui est, c'étoit la même chose.

Que l'ame étoit dans la base des sourcils.

Que les sens étoient des especes de fenêtres par lesquelles l'ame regardoit, & qu'elle étoit tellement unie aux sens, que eu égard à ses opérations, elle ne paroissoit pas en différer.

Que le tems étoit la mesure du mouvement & du repos.

Que les tems se résolvoient en individu, mais que le lieu & les corps se divisoient à l'infini.

Que ce qui se meut, se meut dans un tems individuel.

Que tout corps étoit grave & tendoit au milieu.

Que ce qui est au-delà du ciel étoit un espace immense, vuide de sa nature, mais se remplissant sans cesse de corps; ensorte que ce n'est que par la pensée qu'on peut le considérer comme subsistant par lui-même.

Que cet espace étoit l'enveloppe générale du monde.

Que toutes les actions de l'ame étoient des mouvemens, & l'appétit irraisonnable, & l'appétit sensible.

Que l'eau est le principe du premier froid.

Que les cometes ne sont qu'une lumiere des astres renfermée dans une nue, comme nos lumieres artificielles dans une lanterne.

Que nos sensations n'étoient pas, à proprement parler, dans la partie affectée, mais dans un autre lieu principal.

Que la puissance des germes étoit spiritueuse & corporelle.

Qu'il n'y avoit que deux êtres, le mot & la chose, & qu'il y avoit de la vérité & de la fausseté dans le mot.

Straton mourut sur la fin de la 127e olympiade. *Voy.* à l'*article* ARISTOTÉLISME le jugement qu'il faut porter de sa philosophie.

Lycon, successeur de Straton, eut un talent particulier pour instruire les jeunes gens. Personne ne sut mieux exciter en eux la honte & réveiller l'émulation. Sa prudence n'étoit pas toute renfermée dans son école; il en montra plusieurs fois dans les conseils qu'il donna aux Athéniens; il eut la faveur d'Attale & d'Eumene. Antiochus voulut se l'attacher, mais inutilement. Il étoit fastueux dans son vêtement. Né robuste, il se plaisoit aux exercices athlétiques; il fut chef de l'école péripatéticienne pendant 44 ans. Il mourut de la goutte à 74.

Lycon laissa la chaire d'Aristote à Ariston. Nous ne savons de celui-ci qu'une chose, c'est qu'il s'attacha à parler & à écrire avec élégance, & douceur, & qu'on desira souvent dans ses leçons un poids & une gravité plus convenables au philosophe & à la Philosophie.

Ariston eut pour disciple & successeur Critolaüs de Phaselide. Il mérita par son éloquence d'être associé à Carneade & à Diogène, dans l'ambassade que les Athéniens décernerent aux Romains. L'art oratoire lui paroissoit un mal dangereux, & non pas un art. Il vécut plus de 80 ans. Dieu n'étoit, selon lui, qu'une portion très-subtile d'*æther*. Il disoit que toutes ces cosmogonies que les prêtres débitoient aux peuples, n'avoient rien de conforme à la nature, & n'étoient que des fables ridicules; que l'espece humaine étoit de toute éternité; que le monde étoit de lui-même; qu'il n'avoit point eu de commencement; qu'il n'y avoit aucune cause capable de le détruire, & qu'il n'auroit pas de fin. Que la perfection morale de la vie consistoit à s'assujettir aux lois de la nature. Qu'en mettant les plaisirs de l'ame & ceux du corps dans une balance, c'étoit peser un atome avec la terre & les mers.

On sait que Diodore instruit par Critolaüs, lui succéda dans le lycée, mais on ignore qui il fut; quelle fut sa maniere d'enseigner; combien de tems il occupa la chaire, ni qui lui succéda. La chaîne péripatéticienne se rompit à Diodore. D'Aristote à celui-ci, il y eut onze maîtres, entre lesquels il nous en manque trois. On peut donc finir à Diodore la premiere période de l'école péripatéticienne, après avoir dit un mot de quelques personnages célebres qui lui ont fait honneur.

Dicéarque fut de ce nombre; il étoit Messénien. Ciceron en faisoit grand cas. Ce philosophe disoit:

1. L'ame n'est rien: c'est un mot vuide de sens. La force par laquelle nous agissons, nous sentons, nous pensons, est diffuse dans toute la matiere dont elle est aussi inséparable que l'étendue, & où elle s'exerce diversement, selon que l'être un & simple est diversement configuré.

2. L'espece humaine est de toute éternité.

3. Toutes les divinations sont fausses, si l'on en excepte celles qui se présentent à l'ame, lorsque libre de distraction, elle est suffisamment attentive à ce qui se passe en elle.

4. Qu'il vaut mieux ignorer l'avenir que le connoître.

Il étoit versé profondément dans la politique. On lisoit tous les ans une fois, dans l'assemblée des éphores, le livre qu'il avoit écrit de la république de Lacédémone.

Des princes l'employerent à mesurer la hauteur & la distance des montagnes, & à perfectionner la Géographie.

Eudeme, né à Rhodes, étudia sous Aristote. Il ajouta quelque chose à la logique de son maître, sur les argumentations hypotétiques & sur les modes. Il avoit écrit l'histoire de la Géométrie & de l'Astronomie.

Héraclide de Pont écouta Platon, embrassa le pythagorisme, passa sous Speusipe, & finit par devenir aristotélicien. Il réunit le mérite d'orateur à celui de philosophe.

Phenias de Lesbos étudia la nature, & s'occupa aussi de l'histoire de la Philosophie.

Démétrius de Phalere fut un des disciples de Théophraste les plus célebres. Il obtint de Cassandre, roi de Macédoine, dans la 115 olympiade, l'administration des affaires d'Athènes, fonction dans laquelle il montra beaucoup de sagesse. Il rétablit le gouvernement populaire, il embellit la ville; il augmenta ses revenus; & les Athéniens animés d'une reconnoissance qui se montroit tous les jours, lui éleverent jusqu'à 350 statues, ce qui n'étoit arrivé à personne avant lui. Mais il n'étoit guere possible de s'illustrer & de vivre tranquille chez un peuple inconstant: la haine & l'envie le persécuterent. On se souleva contre l'obliga.chie. On le condamna à mort. Il étoit alors absent. Dans l'impossibilité de se saisir de sa personne, on se jetta sur ses statues, qui furent toutes renversées en moins de tems qu'on n'en avoit élevé une. Le philosophe se réfugia chez Ptolomée Soter, qui l'accueillit & l'employa à réformer la législation. On dit qu'il perdit les yeux pendant son séjour à Alexandrie; mais que s'étant adressé à Siparis, ce dieu lui rendit la vûe, & que Démétrius reconnut ce bienfait dans des hymnes que les Athéniens chanterent dans la suite. Il conseilla à Ptolomée de se nommer pour successeurs les enfans d'Euridice, & d'exclure le fils de Bérénice. Le prince n'écouta point le philosophe, & s'associa Ptolomée connu sous le nom de *Philadelphe*. Celui-ci après la mort de son pere, relégua Démétrius dans le fond d'une province, où il vécut pauvre, & mourut de la piquure d'un aspic. On voit par la liste des ouvrages qu'il avoit composés, qu'il étoit poëte, orateur, philosophe, historien, & qu'il n'y avoit presque aucune branche de la connoissance humaine qui lui fût étrangere. Il aima la vertu, & fut digne d'un meilleur sort.

Nous ne savons presque rien d'Hyeronimus de Rhodes.

De la philosophie péripatéticienne à Rome, pendant le tems de la république & sous les empereurs. Voy. l'*article* ARISTOTELISME, & l'*article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

De la philosophie d'Aristote chez les Arabes. Voyez *les articles* ARABES & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote chez les Sarrasins, voy. l'*article* SARRASINS & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote dans l'Eglise, voyez *les articles* JESUS-CHRIST & PERES DE L'EGLISE, & ARISTOTÉLISME.

De la philosophie d'Aristote parmi les Scholastiques, voyez *les articles* PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE & ARISTOTÉLISME.

Des restaurateurs de la philosophie d'Aristote, voyez l'*article* ARISTOTÉLISME & l'*article* PHILOSOPHIE.

Des philosophes récens Aristotelico-scholastiques, voy. l'*article* ARISTOTÉLISME, *où ce sujet est traité très-au long. Nous restituerons seulement ici quelques noms moins importans qu'on a omis, & qui peut-être ne valent guere la peine d'être tirés de l'oubli.*

Après Bannez, on trouve dans l'histoire de la Philosophie, *Franciscus Sylvestrius*. Sylvestrius naquit à Ferrare; il fut élu chef de son ordre; il enseigna à Bologne; il écrivit trois livres de commentaires sur l'ame d'Aristote. Matthæus Aquarius les a publiés avec des additions & des questions philosophiques. Sylvestrius mourut en 1528.

Michel Zanard de Bergame, homme qui savoit lever des doutes & les résoudre; il a écrit *de triplici universo, de Physicâ & Metaphysicâ, & commentaria cum dubiis & quæstionibus in octo libros Aristotelis.*

Joannes, à S. Thoma, de l'ordre aussi des Dominicains; il s'entendit bien en Dialectique, en Métaphysique & en Physique, en prenant ces mots selon l'acception qu'ils avoient de son tems, ce qui réduit le mérite de ses ouvrages à peu de chose, sans rien ôter à son talent. Presque tous ces hommes qui auroient porté la connoissance humaine jusqu'où elle pouvoit aller, oc-

eupés à des argumentations futiles, furent des victimes de l'esprit dominant de leur siecle.

Chrysostome Javelle. Il naquit en Italie en 1488; il regarda les opinions & la philosophie de Platon comme plus analogues à la Religion, & celle d'Aristote comme préférable pour la recherche des vérités naturelles. Il écrivit donc de la philosophie morale selon Aristote d'abord, ensuite selon Platon, & en dernier lieu selon Jesus-Christ. Il dit dans une de ses préfaces, *Aristotelis disciplina nos quidem doctos ac subtilissime de moralibus, sicut de naturalibus disserentes efficere potest; at moralis Platonica ex vi dicendi atque paterna adhortatione, veluti prophetia quædam, & quasi superum vox inter homines tonans, nos procul dubio sapientiores, probatiores, vitæque feliciores reddet.* Il y a de la finesse dans son premier traité, de la sublimité dans le second, de la simplicité dans le troisieme.

Parmi les disciples qu'Aristote a eu chez les Franciscains, il ne faut pas oublier Jean Ponzius, Mastrius, Bonaventure Mellut, Jean Lallemandet, Martin Meurisse, Claude Frassenius, &c.

Dans le catalogue des aristotéliciens de l'ordre de Citeaux, il faut insérer après Ange Manriquez, Bartholomée, Gomez, Marcile Vasquez, Pierre de Oviedo, &c.

Il faut placer à la tête des scholastiques de la société de Jesus, Pierre Hurtado de Mendosa avant Vasquez, & après celui-ci, Paul Vallius & Balthasar Tellez; & après Suarès François Tollet & Antoine Rubias.

A ces hommes on peut ajouter François Alphonse, François Gonsalez, Thomas Compton, François Rassler, Antonius Polus, Honoré Fabri; celui-ci soupçonné dans sa société de favoriser le Cartésianisme, y souffrit de la persécution.

Des philosophes qui ont suivi la véritable philosophie d'Aristote, voyez *l'article* ARISTOTÉLISME.

Parmi ceux-ci, le premier qui se présente est Nicolas Leonic Thomée. Il naquit en 1457; il étudia la langue grecque & les Lettres sous le célebre Démétrius Chalcondylas; & il s'appliqua sérieusement à exposer la doctrine d'Aristote telle qu'elle nous est présentée dans les ouvrages de ce philosophe. Il ouvrit la voie à des hommes plus célebres, Pomponace & à ses disciples. *Voyez à l'article* ARISTOTÉLISME, *l'abrégé de la doctrine de* Pomponace.

Celui-ci eut pour disciples Hercules Gonzaga, qui fut depuis cardinal; Théophile Folengius, de l'ordre de saint Benoît, & auteur de l'ouvrage burlesque que nous avons sous le titre *de Merlin Cocaye*; Paul Jove, Helidée, Gaspard Contarin, autre cardinal, Simon Porta, Jean Genesius de Sepulveda, Jules Cæsar Scaliger, Lazare Bonami, Jules-Cæsar Vanini, & Ruphus, l'adversaire le plus redoutable de son maître. *Voyez l'article* ARISTOTÉLISME.

Inscrivez après Ruphus, parmi les vrais Aristotéliciens, Marc-Antoine Majoragius, Daniel Barbarus, Jean Genesius de Sepulveda, Petrus Victorius; & après les Strozze, Jacques Mazonius, Hubert Gifanius, Jules Pacius; & à la suite de Cæsar Cremonin, François Vicomercat, Louis Septale, plus connu parmi les Anatomistes qu'entre les Philosophes; Antoine Montecatinus, François Burana, Jean Paul Pernumia; Jean Cottunius, Jason de Nores, Fortunius Licet, Antoine Scaynus, Antoine Roccus, Felix Ascorombonus, François Robertel, Marc-Antoine Muret, Jean-Baptiste Monslor, François Valois, Nunnesius Balsureus, &c.

Il ne faut pas oublier parmi les protestans aristotéliciens, Simon Simonius, qui parut sur la scene après Joachim Camerarius & Melanchton; Jacob Schegius, Philippe Scherbius, &c.

Ernest Sonerus précéda Michel Piccart, & Conrad Horneius lui succéda & Corneille Martius.

Christianus Drelerus, Melchior Zeidlerus, & Jacques Thomasius, finissent cette seconde période de l'Aristotélisme.

Nous exposerons dans un article particulier la philosophie de Thomasius. *Voyez* THOMASIUS, *philosophie de*.

Il nous resteroit à terminer cet article par quelques considérations sur l'origine, les progrès & la réforme du *Péripatéticisme*, sur les causes de sa durée sur le ralentissement qu'elle a apporté au progrès de la vraie science, sur l'opiniâtreté de ses sectateurs, sur les argumens qu'elle a fournis aux athées, sur la corruption des mœurs qui s'en est suivie, sur les moyens qu'on pouvoit employer contre la secte, & qu'on négligea; sur l'attachement mal entendu que les Protestans affecterent pour cette maniere de philosopher, sur les tentatives inutiles qu'on fit pour l'améliorer, & sur quelques autres points non moins importans; mais nous renvoyons toute cette matiere à quelque traité de l'histoire de la Philosophie en général & en particulier, où elle trouvera sa véritable place. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE EN GENERAL, (*Histoire de la*)

PERIPETIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) dans le poëme dramatique, c'est ce qu'on appelle ordinairement le *dénouement*; c'est la derniere partie de la piece, où le nœud se débrouille, & l'action se termine. *Voyez* TRAGÉDIE.

Ce mot vient du grec περιπετεια, *chose* qui tombe dans un état différent, & qui est formé de περι, *autour* & de πιπτω, *cado*, je tombe.

La *peripétie* est proprement le changement de condition, soit heureuse, soit malheureuse, qui arrive au principal personnage d'un drame, & qui résulte de quelque reconnoissance ou autre incident, qui donne un nouveau tour à l'action.

Ainsi la *peripétie* est la même chose que la catastrophe, à-moins qu'on ne dise que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de sa cause ou de son occasion. *Voyez* CATASTROPHE.

La *peripétie* est quelquefois fondée sur un ressouvenir ou une reconnoissance, comme dans l'Œdipe roi, où un député envoyé de Corinthe, pour offrir la couronne à Œdipe, lui apprend qu'il n'est point fils de Polybe & de Mérope; par-là Œdipe commence à découvrir que Laïus qu'il avoit tué étoit son pere, & qu'il a épousé Jocaste sa propre mere; ce qui le jette dans le dernier desespoir. Aristote appelle cette sorte de dénouement *une double peripétie*. *Voyez* RECONNOISSANCE.

Les qualités que doit avoir la *peripétie*, sont d'être probables & nécessaires; pour cela elle doit être une suite naturelle, ou au-moins l'effet des actions précédentes, & encore mieux naître du sujet même de la piece, & par conséquent ne point venir d'une cause étrangere, & pour ainsi parler, collatérale.

Quelquefois la *peripétie* se fait sans reconnoissance, comme dans l'Antigone de Sophocle, où le changement dans la fortune de Créon, est produit par sa seule opiniâtreté. La *peripétie* peut aussi venir d'un simple changement de volonté. Cette derniere sorte de dénouement, quoiqu'elle demande moins d'art, comme l'observe Dryden, peut cependant être telle, qu'il en résulte de grandes beautés; tel est le dénouement de Cinna de Corneille, où Auguste signale sa clémence, malgré toutes les raisons qu'il a de punir & de se vanger.

Aristote appelle ces deux *peripéties*, *peripéties simples*; les changemens qu'elles produisent consistant seulement dans le passage du trouble & de l'action; à la tranquillité & au repos. *Voyez* FABLE & ACTION.

Corneille avoue que l'*agnition*, c'est-à-dire, ce que nous nommons *reconnoissance*, est un grand ornement dans les tragédies; une grande ressource pour la *peripétie*, & c'est aussi le sentiment d'Aristote; mais il ajoute qu'elle a ses inconvénient. Les Italiens l'affectent dans la plûpart de leurs poëmes, & perdent quelquefois, par l'attachement qu'ils y ont, beaucoup d'occasions de sentimens pathétiques qui auroient des beautés plus considérables. P. Corn. 2. *disc. sur la tragédie*.

Nous pourrions dire la même chose de presque tous nos dramatiques modernes depuis Corneille & Racine. Il est étonnant sur-tout que dans les pieces de ce dernier, les *peripéties* ne soient jamais l'effet d'une reconnoissance; en sont-elles moins belles & moins intéressantes?

PERIPHERIE, s. f. (*en Géométrie.*) est la circonférence ou la ligne qui termine un cercle, une ellipse, une parabole, ou une autre figure curviligne. *Voy.* CIRCONFERENCE, CERCLE, &c.

Ce mot est formé de περι, *autour*, & de φερω, *je porte*.

La *périphérie* de chaque cercle est supposé divisée en 360 dégrés, qui se subdivisent encore chacun en 60 minutes, les minutes en 60 secondes chacune, &c. *Voyez* DEGRÉ, MINUTE, &c.

Les Géometres démontrent que l'aire ou surface du cercle est égale à celle d'un triangle, dont la base est égale à la *périphérie*, & la hauteur au rayon. *V.* TRIANGLE.

Il suit de-là que les cercles sont en raison composée de leurs *périphéries* & de leurs rayons. Or, étant que figures semblables, ils sont aussi en raison doublée de leurs rayons: donc les *périphéries* des cercles sont entre elles comme leurs rayons; & par conséquent aussi comme leurs diametres. *Chambers.* (*E*)

PÉRIPHRASE, s. f. (*Rhétorique.*) c'est-à-dire *circumlocution*, détour de mots, figure dont Quintilien a si bien traité, *liv. VIII. c. vj. Quod uno aut paucioribus dici potest, explicatur*, periphrasim vocant, circuitum loquendi, *qui non numquam necessitatem habet, quoties dictu deformia operit.... Interim ornatum petit, solum qui*

qui est apud Poetas frequentissimus; & apud Oratores non rarus, semper tamen adstrictior. Il est de la décence de recourir aux *périphrases*, pour faire entendre les choses qu'il ne convient pas de nommer. Ces tours d'expression sont souvent nécessaires aux Orateurs. La *périphrase* en étendant le discours le releve; mais il la faut employer avec choix & avec mesure, pour qu'elle soit *orationis dilucidior circuitio*, & pour y produire une belle harmonie.

Platon dans une oraison funebre parle ainsi: „ Enfin, „ messieurs, nous leur avons rendu les derniers devoirs, „ & maintenant ils achevent ce fatal voyage „. Il appelle la mort *ce fatal voyage*; ensuite il parle des derniers devoirs comme d'une pompe publique que leur pays leur avoit préparée exprès, pour les conduire hors de cette vie. De même Xenophon ne dit point, vous travaillez beaucoup; mais, „ vous regardez le travail comme le seul „ guide qui peut vous conduire à une vie heureuse „.

La *périphrase* suivante d'Hérodote, est encore plus délicate. La déesse Vénus pour châtier l'insolence des Scythes, qui avoient osé piller son temple, leur envoya une *maladie qui les rendoit femmes*. Il y a dans le grec [illegible]; c'est vraissemblablement le vice de ceux dont S. Grégoire de Nazianze dit qu'ils sont.

[illegible]
[illegible]

Un passage du Scholiaste de Thucydide est décisif. Il parle de Philoctete qu'on fait avoir été puni par Vénus de la même maniere qu'Hérodote dit qu'elle punit les Scythes.

Cicéron dans son plaidoyer pour Milon, use d'une *périphrase* encore plus belle que celle de l'historien grec. Au lieu de dire que les esclaves de Milon tuerent Clodius il dit: *fecerunt servi Milonis, neque imperante, neque sciente, neque præsente domino, id quod suos quisque servos in tali re facere voluisset*. Cet exemple, aussi-bien que celui d'Hérodote, entre dans le trope que l'on nomme *euphémisme*, par lequel on déguise des idées desagréables, odieuses, ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées: ils leur servent comme de voiles; & ils en expriment en apparence de plus agréables, de moins choquantes, ou de plus honnêtes, selon le besoin.

L'usage de la *périphrase* peut s'étendre fort loin, & la Poésie en tire souvent beaucoup d'éclat; mais il faut alors qu'elle fasse une belle image. On a eu raison de blâmer cette *périphrase* de Racine, dans le récit de Théramene.

Cependant sur le dos de la plaine liquide
S'éleve à gros bouillons une montagne humide.

Une montagne humide qui s'éleve à gros bouillons sur la plaine liquide, est proprement de l'enflûre. Le *dos de la plaine liquide*, est une métaphore qui ne peut se transporter du latin en françois; enfin, la *périphrase* n'est pas exacte, & sort du langage de la tragédie.

Mais les deux vers suivans.

Indomptable taureau, dragon impétueux,
Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

Ces deux vers, dis-je, sont bien éloignés d'être une *périphrase* gigantesque; c'est de la grande poésie, où se trouve la précision du dessein, & la hardiesse du coloris. Oublions seulement que c'est Théramene qui parle. (*D. J.*)

PÉRIPLE, s. m. (*Géog. anc.*) ce mot veut dire journal de navigation autour d'une mer, ou de quelque côte; nous connoissons en ce genre le *périple* de Scylax, le *périple* d'Hannon, le *périple* de Pythéas, & le *périple* d'Arrien, qui décrivit toutes les côtes de la mer Noire, après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la description sous le nom du *périple du Pont-Euxin*.

Scylax, célebre géographe, né dans la Carie, florissoit quelque tems après Hannon, c'est-à-dire environ 330 ans avant J. C. Nous avons sous son nom un *périple* intéressant, qui est peut-être un court abrégé de son ouvrage. Il y est parlé de quelques villes phéniciennes bâties sur la côte d'Afrique, entre autres de la ville de Thymiaterium, que bâtit Hannon.

Le *périple* d'Hannon paroît donc le plus ancien, & le seul morceau de ce genre que nous ayons en original. Il est antérieur au commencement du regne d'Alexandre, c'est-à-dire, à l'an 336 avant J. C. puisqu'il y parle de Tyr, comme d'une ville florissante, qui a un roi particulier, & qui est située dans une île séparée du continent par un détroit de trois stades. On voit par-là, que le voyage d'Hannon est plus ancien que l'an 300 avant J. C. Pline dit qu'il fut fait dans le tems de la puissance des Carthaginois, *Carthaginis potentiâ florente*; mais cette puissance a commencé de si bonne heure, qu'on ne peut en fixer la date précise.

Strabon, *l. I. p. 47.* traite de fabuleuse la relation du célebre amiral de Carthage. Dodwel regarde aussi le voyage d'Hannon comme un roman de quelques grecs déguisés sous un nom punique; mais malgré toute l'érudition qu'il prodigue à l'appui de ses raisonnemens, il n'a pas convaincu l'auteur de l'esprit des Lois. M. de Montesquieu met le *périple* d'Hannon au nombre des plus précieux monumens de l'antiquité & M. de Bougainville adoptant le même sentiment, a donné dans le recueil de l'académie des Inscriptions, *tome XXVI.* un mémoire curieux sur ce voyage, outre la traduction du *périple* même d'Hannon, accompagnée des éclaircissemens nécessaires. En voici le précis.

Hannon partit du port de Carthage à la tête de soixante vaisseaux, qui portoient une grande multitude de passagers hommes & femmes, destinés à peupler les colonies qu'il alloit établir. Cette flotte nombreuse étoit chargée de vivres & de munitions de toute espece, soit pour le voyage, soit pour les nouveaux établissemens. Les anciennes colonies carthaginoises étoient semées depuis Carthage jusqu'au détroit: ainsi les opérations ne devoient commencer qu'au-delà de ce terme.

Hannon ayant passé le détroit, ne s'arrêta qu'après deux journées de navigation, près du promontoire Hermeum, aujourd'hui le cap Cantin; & ce fut au midi de ce cap, qu'il établit sa premiere peuplade. La flotte continua sa route jusqu'à un cap ombragé d'arbres, qu'Hannon nomme *Soloé*, & que le *périple* de Scylax, met à trois journées plus loin que le précédent; c'est vraissemblablement le cap Bojador, ainsi nommé par les Portugais, à cause du courant très-dangereux que forment à cet endroit les vagues qui s'y brisent avec impétuosité.

Les Carthaginois doublerent le cap; une demi-journée les conduisit à la vue d'un grand lac voisin de la mer, rempli de roseaux, & dont les bords étoient peuplés d'éléphans & d'animaux sauvages. Trois journées & demie de navigation séparent ce lac d'une riviere nommée *Lixus*, par l'amiral carthaginois. Il jetta l'ancre à l'embouchure de cette riviere, & séjourna quelque tems pour lier commerce avec les Nomades Lixites, repandus le long des bords du Lixus. Ce fleuve ne peut être que le Rio-do-Ouro, espece de bras de mer, ou d'étang d'eau salée, qu'Hannon aura pris pour une grande riviere à son embouchure.

Ensuite la flotte mouilla près d'une île qu'Hannon appelle *Cerné*; & il laissa dans cette île des habitans pour y former une colonie. Cerné n'est autre que notre île d'Arquin, nommée *Ghir* par les Maures: elle est à cinquante milles du cap Blanc, dans une grande baie formée par ce cap, & par un banc de sable de plus de cinquante milles d'étendue du nord au sud, & un peu moins d'une lieue de large de l'est à l'ouest. Sa distance du continent de l'Afrique, n'est guere que d'une lieue.

Hannon s'étant remis en mer, s'avança jusqu'au bord d'un grand fleuve qu'il nomme *Chrès*, à l'extrémité duquel il vit de hautes montagnes habitées par des sauvages vêtus de peaux de bêtes féroces. Ces sauvages s'opposerent à la descente des Carthaginois, & les repousserent à coups de pierres: selon toute apparence, ce fleuve Chrès, est la riviere de S. Jean, qui coule au sud d'Arquin, à l'extrémité méridionale du grand banc. Elle reçoit les eaux de plusieurs lacs considérables, & forme quelques îles dans son canal, outre celles qu'on voit au nord de son embouchure. Ses environs en sont habitée par les Nomades de la même espece que ceux du Lixus & ce sont-là probablement les sauvages que vit Hannon.

Ayant continué sa navigation le long de la côte vers le midi, elle le conduisit à un autre fleuve très-large & très-profond, rempli de crocodiles & d'hyppopotames. La grandeur de ce fleuve, & les animaux féroces qu'il nourrit, désignent certainement le Sénégal. Il borna sa navigation particuliere à ce grand fleuve, & rebroussant chemin, il alla chercher le reste de sa flotte dans la rade de Cerné.

Après douze jours de navigation le long d'une côte unie, les Carthaginois découvrirent un pays élevé, & des montagnes ombragées de forêts; ces montagnes boisées d'Hannon, doivent être celles de Serra-Lions, qui commencent au-delà de Rio-Grande, & continuent jusqu'au cap Sainte-Anne.

Hannon

Hannon mit vingt-six jours, nettement exprimés dans son *périple*, à venir de l'île de Cerné, jusqu'au golfe, qu'il nomme la *corne du midi*; c'est le golfe de la côte de Guinée, qui s'étend jusqu'aux côtes de Bénin, & qui commençant vers l'ouest du cap des trois pointes, finit à l'est par le cap Formosa.

Hannon découvrit dans ce golfe une île particuliere, remplie de sauvages, parmi lesquels il crut voir beaucoup plus de femmes que d'hommes. Elles avoient le corps tout velu, & les interpretes d'Hannon les nommoient *Gorilles*. Les Carthaginois poursuivirent ces sauvages, qui leur échapperent par la légereté de leur course. Ils saisirent trois des femmes: mais on ne put les garder en vie, tant elles étoient féroces; il fallut les tuer & leurs peaux furent portées à Carthage, où jusqu'au tems de la ruine de cette ville, on les conserva dans le temple de Junon. L'île des Gorilles, est quelqu'une de celles qu'on trouve en assez grand nombre dans ce lac. Les pays voisins sont remplis d'animaux pareils à ceux qu'Hannon prit pour des hommes sauvages. C'étoient, suivant la conjecture de Ramusio, commentateur d'Hannon, des singes de la grande espece, dont les forêts de l'Afrique intérieure sont peuplées.

Le cap des Trois-pointes fut le terme des découvertes d'Hannon; la disette des vivres l'obligea de ramener sa flotte à Carthage, il y rentra plein de gloire, après avoir pénétré jusqu'au cinquieme degré de latitude; pris possession d'une côte de près de six cens lieues, par l'établissement de plusieurs colonies, depuis le détroit jusqu'à Cerné, & fondé dans cette île, un entrepôt sûr & commode pour le commerce de ses compatriotes, qui s'accrut considérablement depuis cette expédition.

On n'a pas de preuves que les Carthaginois aient dans la suite conservé toutes les connoissances qu'ils devoient au voyage d'Hannon. Il est même à présumer que leurs marchands n'allerent pas d'abord au-delà du Sénégal, & que peu-à-peu ils resterent beaucoup en-deçà de ce fleuve.

Au tems de Scylax, l'île de Cerné étoit devenue le terme de la navigation pour les gros bâtimens. La colonie d'Hannon s'y maintint; & Cerné fut toujours l'entrepôt du commerce des Carthaginois au Sud de l'Afrique. Leurs gros navires restoient à la rade de l'île; la côte ultérieure n'étant pas aisément navigable, à cause des écueils & des bas fonds couverts d'herbes qu'on y rencontre fréquemment. Ils s'embarquerent à Cerné sur des bâtimens légers, à bord desquels ils alloient faire la traite le long des côtes, & même dans les rivieres, qu'ils remontoient assez avant.

Scylax fait mention d'une ville d'Ethiopiens ou de negres, où ils alloient commercer, & nous donne un détail des marchandises qui faisoient de part & d'autre la matiere de ce commerce. Les Carthaginois y portoient des vases de terre, des tuiles, des parfums d'Egypte, & quelques bijoux de peu de conséquence pour les femmes. En échange, ils en recevoient des peaux de cerfs, de lions, & de pantheres, des cuirs & des dents d'éléphans. Ces cuirs étoient d'un grand usage pour les cuirasses & les boucliers.

Scylax garde le silence sur la poudre d'or qu'ils tiroient aussi de ces contrées; c'est un secret de leur commerce qu'il ignoroit sans doute, n'ayant consulté que les routiers des pilotes, où l'on n'avoit garde de faire mention de cet article important. Mais Herodote instruit par l'indiscrétion de quelque Carthaginois, nous l'a révélé dans son histoire, *liv. IV. ch. cxcvj.*

On voit encore dans l'île d'Arquin, un monument du long séjour des Carthaginois: ce sont deux citernes couvertes, creusées dans le roc avec un travail immense, pour rassembler les eaux de diverses sources, & les défendre contre la chaleur immodérée du climat. Ces citernes marquées dans quelques plans du fort appartenant dans cette île à la compagnie des Indes françoises, contiennent assez d'eau pour en fournir plusieurs gros bâtimens. Ce n'est point un ouvrage des Maures; ces peuples maîtres de l'intérieur du pays & des côtes, n'avoient nul besoin de l'entreprendre: d'ailleurs, ils ne sont pas navigateurs, ainsi nous sommes obligés de l'attribuer aux Carthaginois, anciens possesseurs de l'île, depuis la découverte d'Hannon.

Ce grand homme de retour à Carthage, déposa dans le temple une espece de journal ou de sommaire de sa navigation; c'est le *périple* qui porte son nom, & dont l'original, perdu depuis long-tems, a eu le sort de tous les écrits composés par ses compatriotes. Le peu de familiarité des anciens avec la langue & les caracteres puniques, l'indifférence des Grecs, & la haine des Romains ont fait périr les ouvrages des Carthaginois, sans qu'un seul ait pû se soustraire à la proscription générale; perte réelle pour la postérité, que les monumens de littérature & d'histoire Carthaginoise auroient instruite de l'état de l'Afrique intérieure, de celui de l'ancienne Espagne & d'une infinité de faits inconnus aux Grecs concentrés en eux-mêmes; & qui trop superficiels pour rien approfondir, étoient trop énorgueillis de la supériorité qu'ils avoient dans les arts, & de celle qu'ils prétendoient dans les sciences, pour ne pas nier tout ce qu'ils ignoroient.

Le *périple* d'Hannon avoit été traduit en grec, vraissemblablement par quelque Sicilien, devenu sujet de Carthage, depuis qu'elle eût soumis une partie de la Sicile à sa domination. Le traducteur a défiguré quelques termes de l'original, & peut-être même ne nous en a-t-il conservé qu'un extrait. Du-moins, c'est ce qu'on présume au premier coup d'œil, en comparant la briéveté du *périple* avec la longueur de l'expédition. Peut-être aussi ce *périple* d'Hannon traduit par un Grec, étoit-il l'abrégé fait par Hannon lui-même, d'un journal complet & circonstancié, que les principes exclusifs de la politique carthaginoise, ne lui permettoient pas de rendre public.

En effet, on ne trouve dans ce qui nous reste nul détail sur les différens objets du nouveau commerce dont cette entreprise ouvroit la route aux Carthaginois, & particulierement sur cet or, qu'ils alloient acheter pour des marchandises de peu de valeur; articles sur lesquels le gouvernement ne pouvoit avoir trop de lumieres, & qu'Hannon n'avoit pas sans doute oubliés dans son récit. Mais on sait avec quelle jalousie ces républicains cachoient aux étrangers les sources de leur opulence; ce fut toujours pour eux un des secrets de l'état, & les anciens nous ont transmis plus d'un exemple des précautions qu'ils prenoient, pour rendre impénétrable à leurs rivaux le voile dont ils cherchoient à se couvrir.

Pythéas né à Marseille, vers le milieu ou la fin du quatrieme siecle, avant J. C. est célebre par ses connoissances astronomiques, & par ses voyages. Il partit du port de sa patrie, & voguant de cap en cap, il côtoya toute la partie orientale de l'Espagne, pour entrer dans le bras de la Méditerranée, qui baignant le midi de ce royaume, & le nord de l'Afrique, se joint à l'Océan par le détroit de Gibraltar.

Au sortir du détroit, il remonta vers le nord; le long des côtes de la Lusitanie, & continuant de faire le tour de l'Espagne, il gagna les côtes de l'Aquitaine & de l'Armorique, qu'il double pour entrer dans le canal qu'on nomme aujourd'hui la *Manche*. Au-delà du canal, il suivit les côtes orientales de l'île Britannique; & lorsqu'il fut à sa partie la plus septentrionale, poussant toujours vers le nord; il s'avança en six journées de navigation, jusqu'à un pays que les Barbares nommoient *Thulé*, & où la durée du jour solsticial étoit de vingt-quatre heures; ce qui suppose 66° 30″ de latitude septentrionale. Ce pays est l'Islande, située entre les 65 & 67° de latitude; c'est Strabon qui nous fournit ce détail

Le voyage au nord de l'île Britannique, n'est pas le seul qu'ait fait Pithéas; il en entreprit un second vers le nord-est de l'Europe; & suivant dans celui-ci, comme il avoit fait dans le premier, toute la côte occidentale de l'Océan, il entra par le canal de la Manche dans la mer du nord, & de celle-ci par le détroit du Sond dans la mer Baltique dans laquelle il vogua jusqu'à l'embouchure d'un fleuve auquel il donna le nom de *Tanaïs*, & qui fut le terme de ses courses.

Le fleuve Tanaïs de ce voyageur, étoit une des rivieres qui se jettent dans la mer Baltique; peut-être la Vistule ou le Redaune, qui tombent dans ce fleuve auprès de Dantzig. La quantité de succin que l'on trouve sur leurs bords, rend cette conjecture assez vraissemblable. Le mot *Tana* ou *Thènes* entroit, suivant l'observation de Leibnitz, dans la composition des noms de la plûpart des grands fleuves du nord.

Pythéas composa en grec deux ouvrages, dans lesquels il exposoit ce qu'il avoit vû de remarquable. Le premier sous le titre de description de l'Océan, contenoit une relation de son voyage par mer depuis Gadès jusqu'à Thulé; le second étoit la description de celui qu'il avoit fait le long des côtes de l'Océan, jusques dans la mer Baltique.

Ce second ouvrage est appellé *période* par un ancien scholiaste d'Apollonius de Rhodes, & *périple* dans l'abrégé d'Artémidore d'Ephèse, ce qui pourroit faire croire que le voyage, dont il exposoit l'histoire, avoit été en partie par terre, en partie par mer. Nous n'avons plus que quelques citations de ces écrits de Pythéas: encore faut-il les prendre le plus souvent chez des auteurs prévenus contre lui.

Dans le tems que Pythéas alloit vers le septentrion pour reconnoître les îles qui fournissoient l'étain, & les con-

contrées d'où l'on pouvoit tirer l'ambre jaune; un autre Marseillois fut envoyé par ses compatriotes vers le midi pour découvrir sur les côtes d'Afrique les pays d'où on tiroit la poudre d'or; ce Marseillois nommé *Euthymenes*, fit un voyage dans l'Océan du côté du Sud, dans lequel tomboit un fleuve considérable qui couloit vers l'occident, & dont les bords étoient peuplés de crocodiles.

Strabon a eu tort de se déchaîner en toutes occasions contre les observations de Pythéas dans ses voyages; s'il avoit fait plus d'usage de son esprit & de son savoir il auroit rendu plus de justice à ce célebre marseillois; non que ses relations soient exemptes de fautes, comme on le reconnoît par le peu de fragmens qui nous en restent. Etranger dans les pays qu'il a décrits, il n'avoit eu ni le tems, ni la facilité de vérifier ce que lui disoient les habitans; il vivoit dans un siecle rempli de préjugés sur les matieres physiques. Enfin, il étoit grec & voyageur; que de sources de méprises, & peut-être de fictions!

Mais ces méprises que produit une ignorance qu'on ne peut pas même blâmer, ces fictions de détail que seme dans une relation l'amour du merveilleux, autorisent-elles à rejetter une foule de vérités, qui fait l'essentiel de l'ouvrage? En remarquant ces fautes de quelque genre qu'elles fussent, en condamnant même avec sévérité celles qui méritoient de l'être, il falloit louer l'exactitude des observations de Pythéas, & faire sentir le mérite de ses voyages & de ses découvertes. Il falloit en un mot le représenter comme un homme auquel on ne peut refuser l'honneur d'avoir établi le premier la distinction des climats, par la différente longueur des jours & des nuits, & frayé la route vers des contrées que l'on croyoit inhabitables. Toutes ces judicieuses réflexions sont de M. de Bougainville; il nous reste à parler d'Arrien & de son *périple*.

Cet historien & philosophe célebre, étoit de Nicomédie en Bithynie. Il fleurissoit du tems d'Adrien, & des deux Antonins; son savoir & son éloquence lui firent donner le titre de nouveau Xenophon, & l'éleverent dans Rome à toutes les dignités, jusqu'au consulat. Il étoit gouverneur de Cappadoce l'an 134 de J. C. & nous avons de lui la relation d'un voyage qu'il fit autour du Pont-Euxin, & qu'il adressa à l'empereur Adrien.

Cet ouvrage connu sous le nom de *periplus Ponti-Euxini*, a paru en grec à Genève en 1577; M. Fabricius ne parle d'aucune édition de Genève, il en cite une de 1577 de Lyon, *in fol.* en grec & en latin, de la version d'Adrien Tornebe, procurée par Jean-Guillaume Auckius de Zurich, qui fit imprimer dans ce même volume le *periplus maris Erythræi*, avec le commentaire & les cartes d'Abraham Ortelius. La premiere édition en grec est de Bale, chez Froben en 1533, *in-4°*. Sigismond Gelenius donna dans un volume, le *periplus Ponti Euxini*, le *periplus maris Erythræi*, le voyage de Hannon, le traité de Plutarque, des Fleuves & des Montagnes, & l'abrégé de Strabon. Il y a d'autres éditions plus nouvelles & entr'autres celle de M. Hudson en 1698, à Oxford, qui a donné les deux voyages, dans le premier tome de son recueil des anciens géographes Grecs, nommés les *Petits*, avec de savantes dissertations chronologiques de Dodwell, mais qui ne sont pas exemptes de préjugés.

Le *periplus Ponti Euxini*, ou navigation du Pont-Euxin n'est que comme une lettre ou une relation adressée à l'empereur Adrien, par Arrien. Il commandoit alors à Trébizonde & aux environs soit que ces pays fussent du gouvernement de la Cappadoce, soit qu'il eût eu une commission particuliere pour les visiter, soit qu'il ait été aussi gouverneur de cette partie du Pont.

Il commence sa relation par son arrivée à Trébizonde, où Adrien faisoit alors bâtir un temple de Mercure. Il s'embarqua à Trébizonde, pour aller faire le tour du Pont-Euxin du côté de l'Orient. Il passa la riviere du Phase, dont il remarque que l'eau nage long-tems sur celle de la mer, parce qu'elle est extrêmement légere, & qu'elle se garde plus de dix ans sans se corrompre. Il y avoit-là un château gardé par quatre cens soldats romains, & un bourg habité par des vétérans & par quelques gens de mer; Adrien ordonna d'y faire un nouveau fossé pour la sureté du bourg. Il termina sa navigation à Sébastople, où étoit la derniere garnison romaine. Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempête; dont un de ses vaisseaux fut brisé.

Entre les peuples barbares dont il cotoya le pays, les plus voisins de Trébizonde, & aussi les plus belliqueux, étoient les Sannes nommés *Drilles* par Xénophon; ils n'avoient point de rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains, & Arrien promet à Adrien de les y réduire de nouveau, ou de les exterminer. Il ne fut pas le dernier; car plusieurs siecles après on parloit encore des Trenes, qui sont sans doute les mêmes que les Sannes. Il paroît que ces Sannes habitoient une partie de la Colchide, que l'on distinguoit alors du pays des Lazes.

A la relation de son voyage, il joint une description de la côte de l'Asie, depuis Bysance jusqu'à Trébizonde, & une autre du pays qui est depuis Sébastople jusqu'au Bosphore Cimmérien, & depuis le Bosphore jusqu'à Bysance, afin qu'Adrien pût prendre sur cela ses mesures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Bosphore, dont il lui mande que le roi Cotys étoit mort depuis peu de tems.

Nous avons aussi sous le nom d'*Arrien*, une description des côtes de la mer Rouge, c'est-à-dire des côtes orientales de l'Afrique, & de celles de l'Asie jusqu'aux Indes: l'inscription latine est à l'empereur Adrien; quoiqu'il ne soit point parlé de lui dans la description même. Saumaise croit qu'elle a été écrite du tems de Pline le naturaliste, ou même un peu avant lui, & qu'ainsi elle ne peut être d'Arrien de Nicomédie, ni même adressée à l'empereur Adrien; c'est ce qu'il conclud de ce qu'il y est fait mention de plusieurs princes qui vivoient du tems de Pline. A ces preuves, M. de Tillemont ajoute un passage de la description, où il est dit qu'on alloit du bourg de Lancé à Pétra vers Malican, roi des Nabathéens; or la ville de Pétra & toute l'Arabie Pétrée, avoit été soumise aux Romains dès l'an 105 de J. C. & réduite ensuite en province, & l'on ne trouve point qu'Adrien l'ait abandonnée; au contraire, on a des médailles de la ville de Pétra sous cet empereur, avec le titre de métropole.

Il faut donc que cette description soit antécédente à l'année 105; & par conséquent elle n'est point d'Arrien, qui vivoit encore sous Marc-Aurele, c'est-à-dire après l'an 160. Enfin l'auteur parle de l'Egypte comme de son pays, & fait quelquefois usage des mois Egyptiens. M. de Tillemont croit donc que cet ouvrage pourroit être de celui à qui Pline le jeune écrit plusieurs lettres, comme à une personne habile & éloquente, & qui passoit pour un imitateur de Démosthène: il paroît que dès le tems de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan, cet Arrien s'étoit retiré pour vivre tranquillement, ce qui n'étoit permis aux sénateurs, que dans un âge fort avancé; ainsi cela ne convient point au disciple d'Epictete.

Si maintenant l'on veut joindre à ces détails de l'antiquité, les descriptions de nos navigateurs modernes, dont on a parlé en leur lieu, on aura l'histoire complete de la navigation, & cette histoire est fort intéressante. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERIPLOCA, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, & beaucoup plus ouverte que celle de l'apocin, de sorte qu'elle approche plus de la figure d'une roue. Il s'éleve du calice un pistil qui est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & qui devient dans la suite un fruit si ressemblant à celui de l'apocin, que les auteurs n'ont pas coutume de faire de ces deux plantes deux genres particuliers. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les douze especes de *ploca*, établies par Tournefort, il suffira bien de décrire celle qui est à longues feuilles, *periploca foliis oblongis*. *I. R. H.* 93.

Elle pousse des tiges sarmenteuses, fort longues, ligneuses, pliantes, nouées, rougeâtres, lesquelles s'élevent & s'entortillent autour des arbres ou arbrisseaux voisins. Ses feuilles sont opposées, longues, larges, pointues, veineuses: ses fleurs viennent aux sommités des branches; elles sont monopétales, fort évasées à la gueule, & de couleur purpurine. Il succede à ses fleurs un fruit à deux gaînes, un peu courbées, plus grandes que celles de l'apocin. Elles s'ouvrent dans leur maturité, & laissent paroître une matiere lanugineuse, sur laquelle sont couchées des semences à aigrette: cette plante croît dans les bois, & a la plûpart des caracteres de l'*apocynum scandens*. (*D. J.*)

PERIPNEUMONIE, s. f. (*Médecine.*) inflammation du poumon, que l'on distingue en vraie & en fausse.

Péripneumonie vraie. La *péripneumonie* vraie est l'inflammation de la substance même du poumon, avec sécheresse, chaleur & douleur.

Les vaisseaux susceptibles de cette inflammation sont les arteres bronchiales & les arteres pulmonaires: elle est plus ou moins dangereuse, selon la différence des vaisseaux engagés, & selon la qualité du sang engorgé.

Les causes de cette double inflammation sont, 1°. les causes générales de toutes les inflammations: 2°. les causes qui affectent particulierement le poumon, comme un air trop humide ou trop sec, trop chaud ou trop froid, trop grossier ou trop subtil, un air chargé d'exhalaisons causti-

cauſtiques, ou aſtringentes, ou coagulantes, un chyle formé de matieres épaiſſes, ſeches, viſqueuſes, l'exercice violent du poumon par la courſe, la lutte, le mouvement du cheval contre le vent, les poiſons coagulans, cauſtiques, aſtringens, portés au cœur par les veines qui s'y rendent, les violentes paſſions de l'ame, l'eſquinancie avec oppreſſion de poitrine & orthopnée, une forte pleurésie, une paraphrénéſie violente, l'action d'un émétique dans un eſtomac tendre & délicat.

Les ſymptômes de la *peripneumonie* ſont différens, ſelon ſon ſiege; celle qui réſide dans les bronches produit tous les effets de l'inflammation, & enflamme même les extrémités de l'artere pulmonaire qui leur ſont contiguës, en les comprimant & en leur communiquant la maladie dont ils ſont attaqués.

Cette inflammation peut s'attacher à différentes parties du poumon; ſon étendue peut auſſi varier; les ſymptômes ſeront plus violens s'il y a deux lobes entrepris que s'il n'y en a qu'un, ou ſi un lobe eſt totalement enflammé, que s'il n'y en a qu'une partie; la *peripneumonie* n'eſt pas guériſſable dans le premier cas, à cauſe de la grandeur & de l'étendue de l'engorgement: dans le ſecond cas elle peut ſe guérir, ſi les ſymptomes ne ſont pas extrèmes, ſi la toux, la douleur, la chaleur & l'oppreſſion peuvent ſe ſupporter & céder peu-à-peu à l'action des remedes.

La *péripneumonie* vraie ſe guérit par une réſolution bénigne, par des crachats abondans qui viennent de bonne heure, par un cours de ventre bilieux, dont la matiere reſſemble aſſez aux crachats, par une évacuation abondante d'urine épaiſſe & chargée, dont le ſédiment devient blanc.

Si elle ne ſe réſout pas, elle ſe change en une autre maladie qui eſt l'abſcès du poumon, ou une métaſtaſe de la matiere morbifique ſur une autre partie; la ſuppuration prochaine ſe connoit par le défaut de la réſolution au jour marqué, par la diminution, par la douleur, par la foibleſſe du pouls, par le changement de la fievre, par la continuation de la difficulté de reſpirer, accompagnée de la ſoif & des autres accidens; d'autresfois il ſe fait une éruption ſoudaine du pus dans la trachée-artere, le malade en eſt ſuffoqué; quelquefois auſſi le pus eſt évacué par un crachement abondant de matiere purulente, mais ſouvent il tombe dans la cavité de la poitrine, dans laquelle il cauſe l'empyème, la phthiſie, ou d'autres maladies.

La métaſtaſe arrive lorſque la matiere purulente & morbifique étant priſe par les petites veinules lymphatiques du poumon ſe mêle avec le ſang & forme un dépôt dans quelque viſcere particulier, comme dans le foie, la rate, le cerveau, ou quelque autre partie: de-là viennent des parotides ou abſcès *péripneumoniques* autour des oreilles, aux jambes, ou aux hypochondres; ſouvent ces abſcès diſparoiſſent tout-à-coup, ce qui annonce une mort prochaine.

Le prognoſtic de cette maladie eſt des plus fâcheux; ainſi avant de rien prononcer, on doit ſurtout conſidérer le nombre & la violence des ſymptômes, les excrétions, la qualité des crachats.

La ſuppreſſion des crachats, jointe à l'oppreſſion, au crachement de ſang épais, bourbeux, noir, livide, ſemblable à de la lie, ſont d'un préſage funeſte, ils marquent un grand embarras du poumon, & un reſſerrement des vaiſſeaux, avec une grande acrimonie dans les humeurs. Si le pus ſort par le dévoiement, l'urine épaiſſe devenue claire, la toux ſeche, les éternuemens fréquens, le pouls manquent, les extrémités du corps froides, pendant que la poitrine, la tête ou le cou conſervent une ardeur brûlante, ce ſont autant de ſignes avant-coureurs d'une mort prochaine.

La cure eſt la même que celle de toutes les inflammations; elle conſiſte dans les ſaignées répétées, ſelon la force de la fievre & la vigueur du pouls, la tiſane délayante, adouciſſante & béchique, les béchiques doux, légerement inciſifs & déterſifs: les apéritifs doux conviennent & ſont indiqués dans les différens états & périodes de cette maladie.

Tiſane pour la péripneumonie vraie. Prenez racine de chiendent, de fraiſier, de chaque une once; faites-les bouillir dans cinq pintes d'eau de riviere réduites à quatre; lorſqu'elles auront un peu bouilli, ajoutez-y fleurs de violette, de mauve, de chaque deux gros; faites-y infuſer racine de guimauve, regliſſe effilée, de chaque deux gros: paſſez le tout, & faites-en boire au malade le plus qu'il pourra.

Potion propre à débarraſſer les poumons en augmentant les crachats. Prenez eau diſtillée de bugloſe, de bourrache, de ſcabieuſe, de chacune deux onces; blanc de baleine un demi gros, kermès minéral deux grains, huile d'amandes douces une once, & de ſyrop de guimauve une once; faites du tout une potion à prendre par cuillerée.

On ne négligera pas, dans le cours de la maladie, l'uſage des lavemens faits avec la décoction de graine de lin, de ſon, & des herbes émollientes: ces lavemens doivent être donnés deux & trois fois par jour.

Enfin on doit avoir pour objet de rétablir le ton des parties, & de faciliter de plus en plus les excrétions de l'humeur bronchiale & des crachats, & alors on emploie, ſur la fin, ſur-tout le quinquina, le mars, les opiates, le benjoin, les pilules de Morthon, combinés tous enſemble, & partagés ou coupés avec le lait.

On fait des opiats que l'on donne après avoir évacué, enſuite on adoucit avec le lait coupé. *Voyez* OPIAT.

Souvent on a recours aux eaux de Cauterets, de Plombieres, ou on fait des eaux artificielles qui imitent la qualité ſavonneuſe des véritables eaux naturelles.

Dans le cas de ſuppuration menaçante, il faut faire tout ce qu'on peut pour la détourner & pour procurer la réſolution, ce que l'on obtient par les ſaignées reitérées, le régime humectant & tempérent. Cependant, ſi malgré toutes les précautions que l'art ſuggere on ne ſauroit l'empêcher de ſe faire, on doit, autant qu'il eſt poſſible, recourir aux remedes qui aident la ſuppuration; & lorſqu'elle eſt faite, il faut chercher à évacuer le pus; mais comme on ne peut ſavoir où s'ouvrira l'abſcès, la maladie n'en devient que plus dangereuſe; on pourroit déterminer la ſuppuration par la tiſane d'orge, avec l'hydromel, par l'uſage des plantes expectorantes & déterſives, telles que le lierre terreſtre, l'hyſope, le pié de chat & autres de cette nature.

Lorſque la ſuppuration eſt faite, alors ce n'eſt plus une inflammation, mais un abſcès ou un ulcere interne que l'on a à traiter; c'eſt une véritable phthiſie qu'il faut entreprendre. *Voyez* PHTHISIE.

Si au contraire la fievre, la toux, la douleur & la chaleur ſe ſoutiennent au-delà du cinquieme ou du ſeptieme jour, ce qui marque une impoſſibilité de la réſolution, on doit craindre un mal incurable, qui eſt la gangrene du poumon. *Voyez* GANGRENE.

Le régime doit être des plus rigides dans tout le tems de la maladie. Le bouillon ſeul, & le plus léger, eſt tout ce qu'on doit permettre; l'air doit être tempéré.

Péripneumonie fauſſe. Cette maladie tire ordinairement ſon origine d'une humeur muqueuſe ou pituite lente, dont toute la maſſe du ſang ſe trouve empreinte, & qui engorge inſenſiblement les vaiſſeaux ſanguins ramifiés ſur les bronches, & les ramifications des vaiſſeaux pulmonaires & bronchiques.

Les cauſes éloignées ſont les ſaignées copieuſes, un ſang aqueux & appauvri, dépouillé de ſa partie ſulphureuſe, tandis que les humeurs contenues dans les premieres voies ont paſſé dans le ſang & dans ſes vaiſſeaux à la place des globules ſanguins; auſſi cette maladie arrive à toutes les perſonnes foibles, délicates, aux tempéramens pituiteux, aux vieillards, aux hydropiques, à tous ceux qui ſont d'une conſtitution catharreuſe, pituiteuſe, froide, & enrhumés du cerveau; elle ſaiſit ſoudainement & commence par une courbature, ou légere fatigue, une foibleſſe, un abattement preſque entier des forces de l'eſprit; elle eſt accompagnée d'oppreſſion, de peſanteur, de difficulté de reſpirer, qui ſont les ſignes les plus dangereux. Les ſymptômes ordinaires ſont une chaleur douce & une fievre légere, la difficulté de reſpirer avec râle, ſuivie d'une grande foibleſſe, terminent en peu de tems cette maladie par une mort d'autant plus ſubite, que ni les urines ni le pouls n'ont donné aucun lieu de prévoir un tel événement.

Cure. Lorſqu'on reconnoit une *péripneumonie* fauſſe ſes ſignes propres, qui ſont ſur-tout une difficulté de reſpirer, un pouls foible, une oppreſſion conſidérable, il faut employer les remedes évacuans, inciſifs & expectorans, les béchiques incraſſans

L'indication principale eſt d'aider l'expectoration & de provoquer les crachats; plus le malade crachera, & plutôt il ſera ſoulagé: les huileux ſont moins propres à cela que les inciſifs.

Tiſane bonne dans la péripneumonie fauſſe. Prenez des feuilles de bec ab unga, de lierre terreſtre, & d'hyſope, de fleurs de pié de chat, de chaque un gros; faites-les infuſer dans trois demi-ſeptiers d'eau bouillante, & y ajoutez miel blanc une once; on fera prendre de cette infuſion de demi-heure en demi-heure, & pour aider plus efficacement l'excrétion de l'humeur muqueuſe, on fera prendre la potion ſuivante.

Prenez d'huile d'amandes douces tirées ſans feu, trois onces, de ſyrop de lierre terreſtre, de ſyrop de pas d'âne,

ne, de chaque demi-once; de blanc de baleine, deux gros; de kermès minéral, six grains: dissolvez le kermès & le blanc de baleine en particulier dans l'huile, ensuite mêlez le tout ensemble, & donnez une cuillerée de ce mélange au malade, d'heure en heure, & par-dessus un verre de la boisson ci-dessus.

Si la toux est stomachale, que la langue soit épaisse & la bouche fort sale & pâteuse, on ordonnera l'apozeme suivant. Prenez de racine d'aunée, d'iris de Florence, de chaque six gros; de fleurs de mauve & de pas d'âne, de chaque deux gros: faites-les infuser dans trois chopines d'eau bouillante, ajoutez-y du tartre stibié, six grains. On tâchera de procurer le vomissement selon l'indication, & si le vomissement fatigue trop, on procurera la précipitation par les selles au moyen d'un minoratif, tel que la manne & le sel d'epson, dont on donnera une dose proportionnée à la quantité du liquide.

PERIPOLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, chez les Locres Epizéphyriens, sur le bord du fleuve Halice, aujourd'hui Alice. Elle étoit la patrie de Praxitèle, célebre sculpteur dont nous parlerons en traitant de son art. Les uns croyent que c'est aujourd'hui Mendolia, bourg d'Italie dans la partie méridionale de la Calabre ultérieure; d'autres prétendent que c'est Pagliopoli, village à une lieue de Mendolia.

PERIPSEMA, (*Critiq. sacr.*) περίψημα & κάθαρμα, sont deux mots grecs synonymes, termes du dernier mépris, signifient *balayeures*, *ordures*, *fumier*, *exécration*, *fardeau de la terre*. S. Paul dit que les Chrétiens étoient regardés comme les *balayeures* de ce monde; ὡς περικαθάρματα, πάντων περίψημα, *I. Cor. iv.* 4. 13.

On croit, avec beaucoup de vraissemblance, que saint Paul fait allusion, dans ce passage, aux *catharmates* des anciens, qui ont été écrites en vers par Jean ou Isaac Tzetzes, dans ses Chiliades historiques, imprimées par Fabricius, Bibl. græc. *tom. II. p.* 419.

Voici, dit ce poete, quelle étoit la victime expiatrice, κάθαρμα, qu'on offroit, lorsque par la colere des dieux une ville étoit désolée par quelque malheur, soit peste, soit famine, soit quelqu'autre fléau. L'on se saisissoit de l'homme le plus laid qu'il y eût dans la cité, afin de servir de remede aux maux qu'on souffroit. Dès que cette victime, qui devoit bien-tôt être immolée, avoit été conduite dans un lieu destiné à sa mort, on lui mettoit à la main un fromage, un morceau de pâte & des figues; on le battoit sept fois avec un faisceau de verges, fait d'une espece d'oignons, de figuiers sauvages, & d'autres branches d'arbrisseaux de même nature; on le brûloit enfin dans un feu de bois d'arbres sauvages, & on jettoit sa cendre dans la mer & au vent: tout cela se faisoit pour l'expiation de la ville affligée; εἰς καθαρμὸν τῆς πόλεως τῆς νοσούσης.

Les deux expressions κάθαρμα & περίψημα ont été indifferemment dites l'une & l'autre de ces hommes qu'on immoloit aux dieux irrités. Le formulaire en étoit, que cette victime soit propitiation pour nous! περίψημα ἡμῶν γενοῦ! *Voyez les Obs. phil.* de Lambert Bos, sur le passage des Corinthiens. (*D. J.*)

PERIPTERE, s. m. (*Archit.*) c'est dans l'architecture antique, un bâtiment environné en son pourtour extérieur de colonnes isolées. Tels étoient le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévere, *&c.* Ce mot vient du grec περὶ, *à l'entour*, & πτερὸν, *aile*. (*D. J.*)

Periptere, s. m. (*Architect. antiq.*) lieu environné de colonnes, & qui a une aîle tout au-tour; le mot est grec, car πτέρα, signifie proprement l'ordre des colonnes qui est au portique & au côté des temples, ou de quelqu'autre édifice. Ces *péripteros* étoient des temples qui avoient des colonnes de quatre côtés, & qui étoient différentes du périltyle & de l'amphiprostyle, en ce que l'un n'en avoit que devant, & l'autre devant & derriere, & point aux côtés.

M. Perrault, dans ses notes sur Vitruve, remarque que le *périptere* est proprement le nom d'un genre qui comprend toutes les especes de temples, qui ont des portiques de colonnes tout-au-tour, soit que ce temple soit diptere ou pseudodiptere, ou simplement *périptere*, qui est une espece qui a le nom du genre, & qui en ce cas a ses colonnes distantes du mur d'un entrecolonnement. Il y a des *péripteros* quarrés & des ronds; le portique de Pompée, la basilique d'Antonin, le septizone de Sévere étoient des *péripteres*. *Voyez* Temple Périptere, (*D. J.*)

PERIR, v. neut. (*Gramm.*) rien ne s'anéantit, mais tout change d'état. En ce sens nous *périssons* sans cesse, ou nous ne *périssons* point du tout, puisqu'il n'y a aucun instant dans l'éternité de notre durée où nous différions plus de nous-mêmes que dans aucun autre instant antérieur ou postérieur, & que nous sommes dans un flux perpétuel. Le verbe *périr* est relatif à un état de destruction très-sensible; & l'on dit ce vaisseau a *péri* sur la côte; les hommes ont une fois *péri* par les eaux, & l'on croit qu'ils *périront* un jour par le feu; les bâtimens inhabités *périssent*; il a *péri* par la faim. N'auriez-vous pas honte de laisser *périr* celui à qui vous n'aviez qu'à tendre la main pour le sauver?

PERIRRANTERION, s. m. (*Littérat. grecq.*) περιῤῥαντήριον; vase qui contenoit l'eau lustrale chez les Grecs. Ce mot est composé de περὶ, *circum*, & ῥαίνω, *aspergo*. On mettoit ce vase, selon Casaubon, dans le vestibule du temple, & selon d'autres, dans le sanctuaire; peut-être le plaçoit-on, dit M. de Tourreil, dans l'un & dans l'autre de ces endroits. Tous ceux qui entroient se lavoient eux-mêmes de cette eau sacrée, s'ils n'aimoient mieux s'en faire laver par les prêtres, ou par quelque ministre subalterne.

Ce n'étoit pas seulement dans les temples qu'on mettoit ces sortes de vases; on en posoit aussi aux avenues de la place publique, & dans les carrefours; mais surtout on ne manquoit pas de placer de ces vases à la porte des maisons particulieres, lorsqu'il y avoit quelque mort dans les familles. Pollux appelle cette sorte de bénitier mortuaire, ἀρδάνιον; Hésichius; γάστρα, & Aristophane, ὄστρακον. On arrosoit de l'eau qui étoit dans ces bénitiers mortuaires, ceux qui assistoient aux funérailles, & l'on se servoit d'une branche d'olivier pour faire ces aspersions, *ramo felicis olivæ*, dit Virgile. On sacroit cette eau en trempant dedans un tison ardent, tandis qu'on brûloit la victime. Au reste cette eau lustrale servoit à deux sortes de purifications; l'une qui se bornoit aux mains seules, & se nommoit χερνὶψ, de χεὶρ, *main*, & νίπτω, *je lave*; l'autre s'étendoit à tout le corps, & s'appelloit περιῤῥαντήριον, dont nous avons donné la racine. (*D. J.*)

PERISCELIS, (*Critiq. sacrée.*) en grec περισκελίς; ce mot signifie une *jarretiere*, ou si l'on aime mieux, un ornement que les femmes mettoient autour de leurs jambes en guise de jarretieres. Il est dit dans les Nombres, *xxxj.* 50. que les Israélites qui défirent les Madianites, offrirent au Seigneur les περισκελίδας, les bagues, les anneaux & les bracelets, qu'ils avoient gagnés sur l'ennemi. Toutes les femmes de l'Orient portoient de magnifiques jarretieres. Cet usage passa dans la Grece & dans l'Italie, où les femmes galantes se piquoient d'avoir des jarretieres fort riches; mais c'étoit aussi un ornement des filles les plus sages, parce que leurs jambes étant découvertes dans les danses publiques, leurs brillantes jarretieres servoient à les faire paroître & à relever leur beauté. Celles de nos dames ne sont pas aujourd'hui si magnifiques, parce que leurs jambes sont toujours couvertes. (*D. J.*)

PERISCIENS, s. m. pl. *en Géographie*, sont les habitans de la terre dont l'ombre parcourt successivement tous les points de l'horison en un seul & même jour.

Ce mot est formé de περὶ, *autour*, & σκιὰ, *ombre*.

Tels sont les habitans des zones froides, ou ceux qui habitent l'espace renfermé entre les poles & le cercle arctique d'un côté, & entre le pole & le pole antarctique de l'autre: car comme le soleil ne se couche point pour eux, lorsqu'une fois il s'est levé, & qu'il tourne autour de leurs têtes, leur ombre doit aussi faire une révolution entiere; de sorte que pendant le jour ils doivent voir leur ombre successivement de tous les côtés. *Voyez* Zone. *Chambers*. (*E*)

PERISCYLACISME, s. m. (*Littérat. grecq.*) περισκυλακισμὸς, c'est-à-dire *expiation par un renard*, qu'on sacrifioit à Proserpine; σκύλαξ, est un *renard*. Les Grecs offroient à cette déesse dans les purifications, un renard que l'on faisoit passer tout-au-tour de ceux qui avoient besoin d'être purifiés, & ensuite on immoloit l'animal. *Voyez le traité des quest. romaines* de Plutarque, *quest.* 60. & Potter. *Archæol. grecq. tom. I. page* 223.

PERISCYPHISME, s. m. (*Chirurgie anc.*) opération qui suivant l'étymologie du mot, consistoit dans une incision au-tour du crâne; on pratiquoit cette opération pour guérir les fluxions copieuses sur les yeux, accompagnées de l'ulcération des paupieres, & d'une douleur de tête aigue & profonde. Paul Eginete, *lib. VI. c. vij.* vous donnera tous les détails de cette opération, qui n'est point pratiquée par les modernes. (*D. J.*)

PERISKYTISME ou PERISKYPISME, *en Chirurgie*, est une opération que faisoient les anciens sur le crâne.

Ce

Ce mot eſt formé des mots grecs περὶ, *autour*, & σκυτίζω, *couper* ou *écorcher* la peau.

Le *périskytiſme* étoit une inciſion qu'on faiſoit à la future coronale, depuis une tempe juſqu'à l'autre, & qui découvrit le crâne; ou la faiſoit pour ſéparer le péricrâne du crâne. *Voyez* PÉRICRANE.

Cette opération eſt abolie; quelques auteurs en recommandent encore une approchante du *périskytiſme*, contre une maladie de la peau du viſage, appellée par quelques-uns *couperoſe*. *Voyez* GOUTTE, ROSE.

PERISSABLE, adj. (*Gramm.*) qui périt entre nos mains, qui ſe diſſipe malgré nous, qui nous échappe. Les biens de la fortune ſont *périſſables*, la vie eſt *périſſable*.

PERISSOCHOREGIE, ſ. f. (*Droit romain.*) ce mot ſe trouve dans le code; mais on ne convient pas de ce qu'il ſignifie. Quelques auteurs veulent que ce ſoit un nom de charge & d'office. Alciat prétend que le *périſſochorege* étoit celui qui avoit ſoin de l'aumône; Dominique Macri croit que *périſſochoregie* ſignifie un *donatif*, une diſtribution qui ſe faiſoit aux ſoldats au-deſſus de leur paye ordinaire. *Voyez lexicon juridicum* de Jean Calvin. (*D. J.*)

PERISSOLOGIE, ſ. f. (*Rhétorique.*) diſcours ſuperflu, *ſermo ſupervacaneus*; ſur lequel Quintilien s'exprime ainſi: *ſed ut cum decorum habet periphraſis, ita cum in vitium incidit* periſſologia *dicitur*; *obſtat enim quidquid non adjuvat*. C'eſt la répétition en d'autres termes & ſans néceſſité, d'une même penſée qu'on vient d'expliquer ſuffiſamment. Les *périſſologies* ſont très-fréquentes dans Ovide & dans Séneque le tragique.

PERISSON, ſ. m. (*Botan. anc*, *Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens Grecs & enſuite par les Romains, du tems de Pline, à une eſpece de ſolanum qui rendoit fous ceux qui en faiſoient uſage intérieurement; c'eſt pour cela qu'on l'appelloit encore le *ſtrychnum manicum* ou ſimplement *manicum*, c'eſt-à-dire la plante qui rend fou. (*D. J.*)

PERISTALTIQUE, MOUVEMENT, (*Phyſiolog.*) le *mouvement péristaltique* ou vermiculaire des inteſtins, eſt la contraction & le relâchement alternatif des inteſtins, leſquels s'etréciſſant ſucceſſivement, pouſſent en avant le chile qui y coule entre les rides des fibres inteſtinales.

La préparation & la diſtribution des humeurs par tout le corps, ſuppoſent un mouvement local. La coction des alimens & leur aſſimilation, requierent ce mouvement auquel les tuniques des inteſtins, l'impulſion du cœur, du diaphragme, des muſcles du bas-ventre, concourent de leur côté; & au moyen de toutes ces actions réunies, le chyle eſt exprimé dans les conduits que renferme le méſentere, pour le porter dans le ventricule droit du cœur.

Cette compreſſion des inteſtins pliſſés comme ils ſont, par laquelle le chyle eſt pouſſé dans les veines lactées, eſt une méchanique qui a aſſez de rapport à celle dont on ſe ſert pour faire entrer le ſavon dans le linge qu'on veut laver qui eſt de pliſſer & de bouchonner le linge, & enſuite de le comprimer.

Il y a pluſieurs inſtrumens qui contribuent à cette compreſſion, tels que ſont d'abord les muſcles de l'éſophage. Son action & celle des inteſtins, paroît conſiſter dans une conſtriction ſucceſſive, que leurs fibres circulaires produiſent; cette conſtriction ſe fait toujours derriere l'humeur qui eſt pouſſée, comme il eſt aiſé de juger lorſqu'un animal ayant la tête en-bas, fait monter dans ſon eſtomac la boiſſon ou les herbes qu'il prend, & lorſque le chyle & les autres humeurs, après être deſcendues en bas du ventre, remontent juſqu'au haut; ce qui ne ſe peut exécuter que par cette conſtriction ſucceſſive qui produit le même effet dans l'éſophage & dans les inteſtins, que les valvules dans les veines.

Mais cette conſtriction circulaire ne ſuffiroit pas pour pouſſer le chyle dans les tuniques des inteſtins, & les vaiſſeaux du méſentere, ſi le pliſſement des mêmes tuniques n'y contribuoit. Or, ces replis dans leſquels le chyle eſt engagé, leur aide à pénétrer les poroſités des inteſtins, lorſqu'ils ſont comprimés par les muſcles du ventre dans l'action de la reſpiration; de la même maniere que les replis du linge que l'on bat à la leſſive aide à faire pénétrer l'eau du ſavon dans les pores du linge, lorſqu'il eſt frotté avec les mains & frappé avec le battoir.

L'action par laquelle les inteſtins prennent une figure propre à faire que la compreſſion des muſcles puiſſe ſervir à l'expreſſion du chyle qu'ils contiennent, eſt viſible dans l'ouverture des animaux vivans, où l'on obſerve ce mouvement qui repréſente aſſez bien celui d'un ver de terre, lequel pour ramper, ſe reſſerre, rentre en lui-même, & s'alonge ſucceſſivement pour ſa progreſſion.

La ſtructure des inteſtins eſt tout-à-fait commode pour cette action, étant garnie en-dedans d'un très-grand nombre de feuillets poſés tranſverſalement; de plus, la largeur de ces feuillets va en ſe retréciſſant vers chaque bout, pour donner le paſſage au chyle.

Les inteſtins ont encore une puiſſance de ſe pliſſer, qu'ils exercent en deux manieres. La premiere, eſt par le moyen de la membrane du méſentere à laquelle ils ſont attachés, qui les oblige en les accourciſſant, à ſe pliſſer comme une fraiſe. La ſeconde, eſt par le moyen de leurs fibres, leſquelles étant preſque toutes circulaires, ſont très-propres à produire tout ce qui eſt néceſſaire pour le froncement d'une membrane dont une cavité eſt compoſée; & c'eſt à l'accourciſſement ſucceſſif de ces fibres qu'il faut attribuer toutes les actions du mouvement des inteſtins; car lorſqu'elles ſe retréciſſent ſucceſſivement, elles produiſent l'impulſion de ce qui eſt contenu dans les inteſtins.

Voilà l'exécution du *mouvement périſtaltique*, qui eſt naturellement tranquille, doux, & comme un mouvement d'ondulation; c'eſt ce qui a été ainſi ordonné par la nature, pour empêcher les alimens digerés, de paſſer trop rapidement des inteſtins grêles dans les gros, & delà à l'anus, comme il arrive dans la diarrhée. Ce mouvement eſt alternatif, c'eſt-à-dire, compoſé de reſſerrement & de relâchement; car lorſqu'une partie d'un inteſtin ſe contracte & ſe reſſerre, la matiere qu'elle contient paſſe dans la partie voiſine qu'elle dilate, & qui ſe reſſerre immédiatement après. Il réſulte de ce détail, que le *mouvement périſtaltique* des inteſtins eſt la principale cauſe de la ſecrétion du chyle, & de ſon mouvement progreſſif dans les vaiſſeaux lactés.

Au reſte, ce mouvement ne ceſſe jamais durant la vie, & même ſubſiſte encore pendant quelques momens après la mort. *Voyez les expériences* de Gliſſon, de Wepfer & de Peyer, car il ſeroit trop long de les rapporter pour preuves; c'eſt aſſez dans cet ouvrage de propoſer des vérités. (*D. J.*)

PÉRISTAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux paires de muſcles de la luette, & qui ſont diſtingués en internes & en externes.

Les *périſtaphylins* externes, *voyez* SPHÉNO-SALPINGO-STAPHYLIN.

Les *périſtaphylins* internes, *voyez* PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN.

PÉRISTAPHYLIN-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, ſont deux petits muſcles du pharynx qui ſont attachés entre la luette & l'extrémité inférieure de l'aîle interne de l'apophyſe-ptérigoïde, & vont obliquement en arriere ſur les côtés du pharynx; on les appelle encore *hypero-pharyngiens* & *palato-pharyngiens*.

PÉRISTERE, ſ. f. (*Mythol.*) une des nymphes de la ſuite de Vénus, qui fut métamorphoſée en colombe par l'Amour. Ce dieu jouant un jour avec ſa mere, voulut parier de cueillir plus de fleurs qu'elle. La déeſſe ſe fit aider par la nymphe *Périſtere*, & gagna la gageure; mais Cupidon fut ſi piqué, qu'il changea la nymphe en colombe. Cette fable n'eſt fondée que ſur le nom grec de la *nymphe* qui veut dire une *colombe*. Cependant Théodotius prétend qu'il y avoit à Corinthe une courtiſane, nommée *Périſtere*, qui paſſa pour nymphe de Vénus, parce qu'elle en imitoit la conduite. (*D. J.*)

PÉRISTERIDES, (*Géog. anc.*) île d'Aſie ſur la côte d'Ionie, proche la ville de Smyrne, ſelon Pline. Elle fut nommée *Périſterides*, à cauſe de la multitude de pigeons dont elle étoit peuplée. (*D. J.*)

PÉRISTERITES, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une pierre dans laquelle ils ont cru trouver la reſſemblance d'un pigeon.

PÉRISTIARQUE, ſ. m. (*Antiq. grec.*) περιστίαρχος, nom de celui qui officioit dans les luſtrations. Potter, *Archæol. græci. t. I. p. 35.*

PÉRISTYLE, ſ. m. (*Archit. civile.*) lieu environné de colonnes iſolées en ſon pourtour intérieur, c'eſt par-là qu'il differe du péríptere, comme eſt le temple d'hypetre de Vitruve, & comme ſont aujourd'hui quelques baſiliques de Rome, pluſieurs palais en Italie, & la plûpart des cloîtres.

On entend encore par *périſtyle* un rang de colonnes, tant au-dedans qu'au-dehors d'un édifice, comme le *périſtyle* corinthien du portail du Louvre, l'ionique du château de Trianon, & le dorique de l'abbaye de Ste Génevieve à Paris. Ce dernier eſt du deſſein du P. de Creil.

Le terme *périſtyle* eſt compoſé de deux mots grecs, dont l'un *péri*, ſignifie *autour*, & l'autre *ſtylos*, *colonne*. (*D. J.*)

PÉRISYSTOLE, ſ. f. *en Médecine*, ſignifie la pauſe ou l'intervalle entre les deux battemens ou mouvemens du cœur; ſavoir le mouvement de ſyſtole ou de contraction, & le mouvement de diaſtole ou de dilatation. *Voyez* SYSTOLE & DIASTOLE. *Voyez auſſi* BATTEMENT & CŒUR.

PÉRITA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde; Alexandre, dit Plutarque, *in Alex.* ayant perdu un chien, appellé *pérites*, fit bâtir en ſon honneur une ville qu'il nomma de ſon nom. (*D. J.*)

PÉRITHE ou PÉRIDONIUS, (*Hiſt. nat.*) pierre d'une couleur jaune, qui avoit, dit-on, la vertu de guérir de la goutte, & de brûler lorſqu'on la ſerroit fortement dans la main. On prétend qu'il y avoit une autre pierre de ce nom ſemblable à la chryſolite. Quelques auteurs ont cru que c'étoit la pyrite.

PÉRITHŒDŒ, (*Géog. anc.*) municipe du terroit d'Athènes, dans la tribu Onéide. Plutarque, *in Alcibiade*, parle d'un certain Hyperbolus du bourg ou municipe *Périthoïde*, méchant homme, qui fournit de ſon tems une riche matiere aux poëtes comiques, qui prirent tous pour l'objet de leurs railleries & de leurs invectives.

PÉRITIEN, MOIS, (*Calend. grec.*) c'étoit un mois des Macédoniens qui répond, ſelon le P. Pétau, au mois de Février. Les Syriens adopterent ce mois en mémoire d'Alexandre le Grand; ou plutôt les Macédoniens l'introduiſirent chez ce peuple après l'avoir ſubjugué, de même qu'ils impoſerent à la plûpart des villes & des rivieres de Syrie, le nom des villes & des fleuves de Macédoine.

PÉRITOINE, ſ. m. (*Anat.*) en latin *peritonæum*, en grec περιτόναιον de περιτείνω, *tendre à l'entour*, enveloppe membraneuſe très-conſidérable immédiatement adhérente à la ſurface interne des muſcles tranſverſes, & à celle de tout le reſte de la cavité du bas-ventre dont elle couvre & enveloppe les viſceres comme une eſpece de ſac.

Cette membrane eſt en général un tiſſu aſſez ſerré, néanmoins très-ſouple, capable d'une grande extenſion, après laquelle elle peut encore reprendre ſon étendue ordinaire, ou celle qu'elle avoit déja eue. C'eſt ce que l'on voit manifeſtement dans la groſſeſſe, dans l'hydropiſie, & dans les perſonnes qui ont le ventre gros par embonpoint, ou par réplétion.

Le *péritoine* paroît compoſé, ſelon ſon étendue, en largeur de deux portions, l'une interne & l'autre externe: pluſieurs Anatomiſtes ont pris ces portions pour une duplicature de deux lames membraneuſes réellement diſtinguées; mais, à proprement parler, il n'y en a qu'une qui mérite le nom de lame membraneuſe; ſavoir la portion interne qui fait comme le corps du *péritoine*; la portion externe n'eſt qu'une eſpece d'apophyſe folliculeuſe de l'interne: on l'appelle aſſez convenablement le tiſſu cellulaire du *péritoine*.

La vraie lame membraneuſe, nommée généralement *lame interne*, eſt fort liſſe du côté qui regarde la cavité & les viſceres du bas-ventre; & on trouve ſa ſurface interne toujours mouillée d'une ſéroſité qui paroît ſuinter par des pores preſqu'imperceptibles; on découvre ces pores en renverſant une portion du *péritoine* ſur le bout du doigt, & en la tirant là-deſſus de côté & d'autre; car alors on apperçoit les pores dilatés & des gouttellettes en ſortir diſtinctement, même ſans microſcope.

Les ſources de ces gouttellettes & de cette ſéroſité de la face interne du *péritoine* ne ſont pas encore bien connues: peut-être ſe fait-elle par tranſſudation, ou par une tranſpiration, telle qu'on l'obſerve dans l'ouverture des animaux nouvellement tués. Les grains blanchâtres qu'on y trouve dans certains ſujets morts de maladie, ne décident rien pour les glandes, que l'on prétend y être dans l'état naturel.

Le tiſſu cellulaire ou la partie externe du *péritoine* eſt très-adhérente aux parties qui forment les parois internes de la cavité du bas-ventre. Ce tiſſu cellulaire n'eſt point d'une égale épaiſſeur par-tout; de plus, il y a des endroits où ce tiſſu reſſemble à une membrane adipeuſe, y étant remplie de graiſſe, comme autour des reins, le long des portions charnues des muſcles tranſverſes auxquels il eſt adhérent.

Les gros vaiſſeaux ſanguins, ſavoir l'aorte & la veine cave, ſont auſſi renfermés dans l'épaiſſeur de la portion cellulaire du *péritoine*. En un mot, ce tiſſu enveloppe immédiatement & en particulier les parties & les organes que l'on dit être communément ſitués dans la duplicature du *péritoine*.

Les principaux uſages du *péritoine* paroiſſent être de tapiſſer la cavité de bas-ventre; d'envelopper, comme dans un ſac commun, les viſceres contenus dans cette partie; de leur fournir des tuniques ou enveloppes particulieres; de former des allongemens, des ligamens, des attaches, des replis, des gaînes, &c.

La roſée fine qui ſuinte par-tout de la ſurface interne du *péritoine*, empêche les inconvéniens qui pourroient arriver par le frottement continuel & les ballotemens plus ou moins conſidérables auxquels les viſceres du bas ventre ſont expoſés en partie naturellement, & en partie à l'occaſion des différens mouvemens externes.

Telle eſt la ſtructure du *péritoine*, d'après MM. Douglas & Winslow, qui, quoique très-exacte, ne ſuffit pas pour en donner une idée, mais il eſt impoſſible de le faire ſans la démonſtration; tout ce qu'on en peut dire en général eſt que c'eſt un ſac pyriforme comprimé ſupérieurement, plus large en ſon milieu, & qui va en diminuant d'une façon obtuſe vers les parties inférieures. De la partie inférieure du diaphragme, il deſcend en-bas devant les muſcles iliaque & pſoas, ſe continue devant le rectum, ſe replie au-deſſus de la veſſie devant l'os pubis & derriere les muſcles abdominaux: ce ſac eſt percé pour laiſſer paſſer l'œſophage & le rectum; il renferme dans ſa cavité le foie, la rate, le pancréas, & tout le volume des inteſtins avec l'eſtomac. L'aorte, la veine cave, le canal thorachique, les reins, les vaiſſeaux voiſins, & la plus grande partie du rectum ſont hors de la cavité du *péritoine* dans cette membrane cellulaire qui l'environne, & le lie au diaphragme, aux muſcles tranſverſes, à la veſſie, aux muſcles releveurs de l'anus, aux pſoas, aux iliaques & aux enveloppes tendineuſes des vertebres des lombes. Sa ſurface extérieure eſt ſoutenue de fibres ſolides à la partie antérieure du bas-ventre: l'intérieure eſt humectée d'une vapeur qui tranſpire ſans ceſſe.

Le *péritoine* eſt tellement rempli des viſceres qu'il contient, qu'il porte l'empreinte des inteſtins, il repouſſe le ventricule que le diaphragme fait deſcendre en s'abaiſſant, & oppoſe une certaine réſiſtence à la compreſſion des muſcles abdominaux ſur l'eſtomac, qui par-là ſe trouve entre deux eſpeces de preſſions, parce, que tout eſt plein dans le bas-ventre. C'eſt pourquoi lorſque cette membrane eſt percée, ſur-tout dans le vivant, les viſceres ſortent avec effort par l'ouverture faite à l'enveloppe qui les retient. Enfin cette membrane reçoit des vaiſſeaux peu conſidérables, des épigaſtriques, des ſpermatiques & des autres troncs voiſins. (*D. J.*)

PÉRITOINE DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) cette membrane eſt fort diverſement colorée dans les poiſſons, car elle eſt d'un blanc argentin dans les carpes, les perches, &c. d'un beau blanc luiſant dans d'autres, comme dans le ſaumon; dans quelques-uns elle eſt totalement noire, & dans d'autres marquetée d'un grand nombre de petites taches noires, comme dans la claſſe de ceux que les Latins nomment *clupeæ*, *gadi*, *ſpari*. *Artedi Ichthiolog.* (*D. J.*)

PERLE, ſ. f. *perla* ou *margarita*, (*Hiſt. nat.*) corps dur, blanc, & luiſant, ordinairement arrondi, que l'on trouve dans pluſieurs coquillages, mais ſur-tout dans celui qui eſt appellé la *nacre de perle*, la *mere-perle*, l'*huître à écaille nacrée*, &c. *mater perlarum*, *concha margaritifera*, &c. La coquille de la *mere-perle* eſt bivalve, fort peſante, griſe, & ridée en-dehors, blanche ou de couleur argentée, unie & luiſante en-dedans, un peu verdâtre, applatie & circulaire.

Les plus belles *perles* ſe trouvent dans l'animal qui habite cette coquille; il y en a auſſi qui ſont adhérentes aux parois internes de la coquille. Chaque coquillage de *mere-perle* produit ordinairement dix ou douze *perles*: un auteur qui traite de leurs productions prétend en avoir trouvé cent cinquante dans un ſeul animal, mais leur formation avoit différens degrés, les plus parfaites ou les plus avancées tombent toujours les premieres, tandis que les autres reſtent au fond de la coquille.

On a fait ſur la formation des *perles* un grand nombre d'hypothèſes, la plûpart aſſez vagues & peu fondées; les anciens tels que Pline, Solinus, &c. diſent qu'elles ſont formées de la roſée. Selon eux, le coquillage s'éleve tous les matins ſur la ſurface de l'eau, & là il ouvre ſa coquille pour recevoir la roſée du ciel, laquelle comme une *perle* liquide s'inſinuant dans le corps de la *mere perle*, y fixe ſes ſels, & y reçoit la couleur, la dureté, & la forme de *perle*, comme il arrive à quelques liqueurs d'être changées dans la terre en cryſtaux, ou au ſuc des fleurs d'être transformé en miel ou en cire dans le corps de l'abeille: quand même cette opinion auroit pû ſe ſoutenir par le raiſonnement, elle auroit été démentie par les faits; car les *meres-perles* ne peuvent pas s'élever juſqu'à la ſurface de l'eau pour y recevoir la roſée, puiſqu'elles reſtent toujours attachées très-ferme aux rochers.

D'au-

D'autres pensent que les *perles* sont les œufs des animaux dans lesquels on les trouve, mais cela ne s'accorde point avec les effets ou les phénomenes dont on a l'expérience; car l'on trouve les *perles* répandues par toute la substance de l'animal dans la tête, dans l'enveloppe qui le couvre, dans les muscles circulaires qui s'y terminent, dans l'estomac, & en général dans toutes les parties charnues & musculaires; de sorte qu'il n'y a point d'apparence que les *perles* soient dans les coquillages ce que les œufs sont dans les volatils & le frai dans les poissons: car outre qu'il n'y a pas d'endroit particulier destiné à leur formation, les Anatomistes n'ont pû y trouver aucune chose qui eût quelque rapport à ce qui se passe à cet égard dans les autres animaux. On peut dire seulement que comme dans une poule il y a une infinité de petits œufs, en forme de semences, dont quelques-uns croissent & viennent à maturité pendant que les autres restent à-peu-près dans le même état, l'on trouve aussi dans chaque huitre une *perle* beaucoup plus grande & qui vient à maturité beaucoup plus vîte que le reste. Cette *perle* devient quelquefois assez grande pour empêcher l'huitre de se former, auquel cas l'animal se corrompt & meurt.

D'autres avec M. Geoffroi le jeune mettent les *perles* au nombre des bezoards, comprenant sous cette classe toutes les pierres qui se forment par couches dans le corps des animaux. *Voyez* BEZOARD.

M. de Reaumur a donné dans les *mémoires de l'académie des Sciences, année* 1717, un mémoire sur la conformation des coquilles & des *perles*... Il croit que les *perles* se produisent de même que les autres pierres dans les animaux; par exemple; comme celles qui se forment dans la vessie, dans les reins, *&c.* & qu'elles sont apparemment les effets de quelques maladies ou de quelque desordre de l'animal où elles se trouvent. En effet, elles sont toutes formées d'une liqueur extravasée de quelques vaisseaux rompus, qui est retenue & fixée entre les membranes. Afin d'en faire sentir la possibilité, il fait voir que les coquilles de mer aussi-bien que celles de terre, par exemple celles des limaçons, *&c.* sont entierement formées d'une matiere glutineuse & pierreuse qui suinte du corps de l'animal; ainsi il n'est pas étonnant qu'un animal, qui a des vaisseaux où circule une quantité de sucs pierreux, suffisante pour former une coquille, en ait assez pour produire des *perles*, dans le cas où les sucs, destinés à l'accroissement de la coquille, viendroient en trop grande abondance, & s'épancheroient dans quelque cavité du corps ou entre les membranes.

Pour confirmer ce systême, l'auteur observe que la partie intérieure de la moule qui produit la *perle* commune, & que l'on trouve sur les côtes de Provence, est en partie d'une couleur de *perle* ou de nacre de *perle*, & en partie rougeâtre; que les couleurs des *perles* sont précisément les mêmes que celles de la coquille; que les *perles* d'une couleur se trouvent toujours dans la partie de la coquille de même couleur qu'elles: ce qui fait voir que dans le même endroit où la transpiration d'un certain suc a formé & auroit continué à former une tunique, ou une couche de coquille d'une certaine couleur, les vaisseaux qui ont apporté ce suc étant rompus, il s'y est formé une petite masse ou un petit amas de liqueur, laquelle venant à s'endurcir est devenue une *perle* de même couleur que la partie de la coquille qui lui correspond.

Ajoutez à cela que la partie de la coquille qui est de couleur d'argent ou de *perle*, est formée de couches posées les unes sur les autres, comme celles d'un oignon; & que la partie rougeâtre est composée de petites fibres cylindriques & fort courtes, appliquées l'une contre l'autre: cette même tissure convient aux *perles* des deux couleurs; ce n'est pas que ces deux especes soient composées toutes deux de couches concentriques, car celles des *perles* rougeâtres sont beaucoup moins sensibles, & de plus elles ont des traits ou des filets qui, semblables à des rayons, vont du centre à la circonférence. Toutes ces circonstances paroissent effectivement déterminer la formation des *perles*. *Chambers*.

Pour une *perle* qui se trouve dans le corps de l'animal, il y en a mille qui sont attachées à la coquille comme autant de verrues. Tous les coquillages de l'espece des *meres-perles* ne renferment pas des *perles*; il y a lieu de croire que l'on n'en trouve que dans ceux qui sont viciés, aussi l'on a remarqué que les côtes où se fait la pêche des *perles* sont mal-saines, & que la chair de l'animal des *meres-perles* est encore plus mauvaise à manger, lorsqu'il y a réellement des *perles*, que lorsqu'il ne s'y en trouve point.

La perfection des *perles*, soit qu'elles soient rondes, en forme de poires, d'olives, ou d'une figure irréguliere, consiste principalement dans le lustre & la netteté de sa couleur; c'est ce que l'on appelle son *eau*. Il y en a quelques-unes dont l'eau est blanche, ce sont les plus estimées en Europe, l'eau des autres tire sur le jaune; quelques indiens & quelques arabes les préferent aux blanches. Il y en a quelques-unes d'une couleur de plomb, quelques autres tirant sur le noir, & d'autres tout-à-fait noires.

Elles sont sujettes à changer quand on les porte; dans l'espace de 80 ou 100 ans elles deviennent ordinairement d'une fort petite valeur, particulierement les blanches qui se jaunissent & qui se gâtent en 40 ou 50 ans.

Il n'est pas douteux que la différence des couleurs vient des différentes parties de l'huitre, où les *perles* formées, quand le sperme ou la semence vient à être chassée dans le mesentere, ou dans le foie, ou dans les parties qui y répondent; il n'est pas étonnant que les impuretés du sang changent leur blancheur naturelle.

En Europe, les *perles* se vendent au carat: le carat contenant quatre grains en Asie, on fait usage de différens poids pour les *perles*, suivant la différence des états. *Voyez* CARAT.

On ne donne proprement le nom de *perle* qu'à ce qui ne tient point à la coquille, la coquille elle-même s'appellant *nacre de perle*. Les pieces qui ont tenu à la coquille, & qui en ont été détachées par l'adresse de l'ouvrier, se nomment *loupes de perles*, qui ne sont en effet autre chose que des excroissances arrondies, ou des pieces de sa coquille, quoiqu'on les prenne fort souvent pour la coquille même.

Le pere Bouhours observe que les *perles* ont cet avantage sur les pierres précieuses que l'on détache des rocs, *&c.* en ce que ces dernieres doivent leur lustre à l'industrie des hommes; la nature ne faisant, pour ainsi dire, que les ébaucher, & laissant à l'art le soin de les finir: mais les *perles* ont d'elles-mêmes cette eau charmante qui en fait tout le prix. Elles se trouvent parfaitement polies dans les abysmes de la mer; & la nature y a mis la derniere main avant que d'être séparées de leur mere.

Les *perles* d'une figure irréguliere, c'est-à-dire, qui ne sont ni rondes, ni en poires, sont appellées *baroques* ou *perles d'Ecosse*. Les *perles* parangones sont des *perles* d'une grosseur extraordinaire, comme celles de Cléopatre, que Pline évalue à quatre-vingt mille livres sterling: on en apporta une à Philippe II. en 1579, grosse comme un œuf de pigeon, prisée 14400 ducats. L'empereur Rodolphe avoit une *perle* parangone, grosse comme une noix muscade, pesante 30 carats, selon Boece, & appellée la *pelegrina* ou l'*incomparable*: Tavernier fait mention d'une autre qui étoit entre les mains de l'empereur de Perse en 1633, & que l'on avoit achetée d'un arabe pour 32000 tomans; à 3 livres 9 sols le toman, cela produit 110400 livres sterling.

Les *perles* sont de quelque usage en Médecine, mais il n'y a que celles de la plus petite espece qui aient cette propriété; on les appelle *semence de perles*: il faut pour cela qu'elles soient blanches, claires, transparentes, & véritablement orientales. Elles servent à composer des potions cordiales dont on faisoit autrefois un très-grand cas; mais aujourd'hui elles ont perdu beaucoup de leur ancienne réputation, & il n'y a guère que des charlatans qui en fassent quelque cas.

Les dames font aussi usage, pour leur teint, de certaines préparations de *perles*, comme on leur fait accroire; tels sont les blancs de *perles*, les fleurs, les essences, les esprits, les teintures de *perles*, &c. mais il y a beaucoup d'apparence que ce sont de pures tromperies.

Once-perles, *voyez l'article* ONCE.

Pêches des perles. On prend des *perles* dans les mers des Indes orientales, dans celles de l'Amérique, & en quelques parties de l'Europe. *Voyez* PÊCHE.

Les pêches de *perles* qui se font aux Indes orientales, sont 1°. à l'île de Bahren ou Baharem dans le golfe Persique: cette pêche appartenoit aux Portugais, lorsqu'ils étoient maîtres d'Ormus & de Mascate; mais elle est revenue au sophi de Perse, depuis que ce prince, avec le secours des Anglois, a pris Ormus sur eux, & que les Arabes se sont emparés de Mascate.

2°. La pêche de Catifa, sur la côte de l'Arabie heureuse, vis-à-vis Bahren.

3°. Celle de Manar, au port de mer dans l'île de Ceylan. Les *perles* que l'on y pêche sont les plus fines de tout l'Orient, tant par la beauté de leur eau que par la perfection de leur rondeur: mais elles pesent rarement plus de quatre carats.

Enfin,

Enfin, on pêche des *perles* sur la côte du Japon; mais elles sont grossieres, irrégulieres, & peu considérées.

Les *perles* de Bahren & de Catifa sont celles que l'on vend communément dans les Indes; elles tirent un peu sur le jaune, mais les Orientaux ne les estiment pas moins pour cela. Ils regardent cette couleur comme le caractere de leur maturité, & ils sont persuadés que celles qui ont naturellement cette teinture jaunâtre, ne changent jamais de couleur; & qu'au contraire celles d'eau blanche ne sont pas trente ans sans prendre une couleur d'un jaune sale, à cause de la chaleur du climat & de la sueur des personnes qui les portent.

Les pêches de *perles*, en Amérique, se font toutes dans le grand golfe du Mexique, le long de la côte de la Terre-ferme. Il y en a cinq: 1°. la pêche de Cubagua, île à cinq lieues de la nouvelle Andalousie, à 10 degrés $\frac{5}{2}$ de latitude septentrionale.

2°. Celle de l'île Marguerite, ou de l'île des *Perles*.

3°. Celle de Comogote vers la Terre-ferme.

4°. Celle de la riviere de la Hach, appellée la *Rancheria*.

5°. Celle de Sainte-Marthe, à soixante lieues de la riviere de la Hach.

Les *perles* de ces trois dernieres pêches sont ordinairement de bon poids, mais mal formées, & d'une eau livide. Celles de Cubagua pesent rarement plus de cinq carats, mais on en trouve en abondance: celles de l'île Marguerite sont les plus nombreuses & les plus belles, tant par rapport à leur eau qu'à leur poids.

La pêche des *perles*, dans la Tartarie chinoise, se fait proche la ville de Nipchou, située sur un lac de même nom: les *perles* n'y sont pas si belles, ni en si grand nombre qu'à Baharem. C'est cette pêche qui a été la cause de la guerre entre les Chinois & les Moscovites, & qui a été terminée vers la fin du dernier siecle par les négociations des jésuites Péreire & Gerbillon. Le lac, qui est d'une grande étendue, fut alors divisé entre les deux nations, dont chacune prétendoit à la possession du tout.

Il y a quelques pêches de *perles* dans la mer du Sud, mais elles sont fort peu considérables.

Les pêches de *perles*, en Europe, se font en quelques endroits sur les côtes d'Ecosse & dans un fleuve de Baviere; mais les *perles* que l'on y trouve ne sont pas comparables à celles des Indes orientales ou de l'Amérique, quoiqu'elles servent à faire des colliers que l'on vend quelquefois mille écus & plus.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes orientales*. Il y a deux saisons dans l'année pour la pêche des *perles*: la premiere est en Mars & en Avril, & la seconde se fait en Août & en Septembre; plus il tombe de pluie dans l'année, plus les pêches sont abondantes.

A l'ouverture de la saison, il paroît quelquefois deux cens cinquante barques sur le rivage. Les plus grandes ont deux plongeurs, les plus petites n'en ont qu'un: toutes les barques quittent le rivage, avant le lever du soleil, par un vent de terre qui ne manque jamais de souffler; elles reviennent de même par un vent de mer qui succede au premier l'après-midi.

Aussi-tôt que les barques sont arrivées & ont jetté l'ancre, chaque plongeur s'attache sous le corps une pierre épaisse de six pouces & longue d'un pié; elle lui sert comme de lest, & pour empêcher qu'il ne soit chassé ou emporté par le mouvement de l'eau, & qu'il soit en état d'aller avec plus de fermeté à-travers les flots.

Outre cela, ils se lient à un pié une autre pierre fort pesante, qui les précipite au fond de la mer en un instant; & comme les huitres sont ordinairement attachées très-fortement aux rochers, ils arment leurs doigts de mitaines de cuir, pour prévenir les blessures quand ils viennent à les arracher avec violence: quelques-uns même se servent pour cela d'un rateau de fer.

Enfin chaque plongeur porte avec lui un grand filet en maniere de sac, lié à son cou avec une longue corde, dont l'autre extrémité est attachée au côté de la barque: le sac est destiné à recevoir les huîtres que l'on recueille ou que l'on détache du rocher, & la corde sert à retirer le plongeur quand son sac est plein, ou qu'il a besoin d'air. Dans cet équipage il se précipite quelquefois plus de 60 piés sous l'eau. Comme il n'a pas de tems à perdre en cet endroit, il n'est pas plutôt arrivé au fond qu'il commence à courir de côté & d'autre, quelquefois sur un sable, quelquefois sur une terre grasse, & tantôt parmi les pointes des rochers, arrachant les huîtres qu'il rencontre, & les fourrant dans son sac.

A quelque profondeur que les plongeurs soient dans l'eau, la lumiere est si grande qu'ils voient très-distinctement tout ce qui passe dans la mer, avec la même clarté que sur terre. Et, ce qui ne manque pas de les consterner, ils apperçoivent quelquefois des poissons monstrueux, dont ils deviennent souvent la proie, quelque précaution qu'ils ayent de troubler l'eau, afin de n'en être pas apperçus; de tous les dangers de cette pêche, il n'y en a point de plus grand ni de plus ordinaire.

Les meilleurs plongeurs restent sous l'eau une demi-heure, & les autres pas moins qu'un quart-d'heure. Durant ce tems, ils retiennent leur haleine sans faire aucun usage d'huile ni d'autres liqueurs. *Voyez* PLONGER.

Quand ils se trouvent incommodés, ils tirent la corde à laquelle le sac est attaché, & ils la tiennent ferme & bien serrée avec les deux mains; alors ceux qui sont dans la barque voyant le signal, les élevent en l'air & les déchargent de leur poisson; il y a quelquefois cinq cens huîtres, d'autres fois il n'y en a pas plus de cinquante.

Quelques plongeurs ont besoin d'un moment pour reprendre haleine, d'autres se rejettent à l'instant dans la mer, & continuent sans relâche ce violent exercice pendant plusieurs heures.

Les pêcheurs déchargent leurs barques sur le rivage, & ils mettent leurs huîtres dans un nombre infini de petites fosses creusées dans le sable, & qui ont quatre ou cinq piés quarrés, ils les recouvrent de petits tas de sable à la hauteur d'un homme; ce qui paroît, à quelque distance, semblable à une armée rangée en bataille. On les laisse dans cet état jusqu'à ce que la pluie, le vent & le soleil les obligent de s'ouvrir; ce qui ne tarde pas à les faire mourir. Alors la chair se corrompt, se desseche, & les *perles* ainsi dégagées tombent dans la fosse quand on vient à retirer les huîtres.

La chair de ce poisson est excellente; & s'il est vrai, ainsi que le prétendent quelques naturalistes, que les *perles* sont des pierres formées par une mauvaise constitution du corps où elles se trouvent, comme cela arrive quelquefois aux hommes & au bezoard, ce vice ou cette maladie n'altere point les humeurs; au-moins les Pavavas qui en mangent ne trouvent aucune différence entre ceux qui ont des *perles* & ceux qui n'en ont pas.

Après avoir nettoyé les fosses des saletés les plus grossieres, on crible le sable plusieurs fois, afin d'en séparer les *perles*. Mais quelque attention que l'on y ait, on en perd toujours un grand nombre. Quand les *perles* sont nettoyées & séchées, on les fait passer par une espece de crible proportionné à leur grosseur. Les plus petites sont vendues pour de la semence de *perles*, les autres se sont au plus offrant.

Maniere de pêcher les perles *dans les Indes occidentales*. La saison pour cette pêche est ordinairement depuis le mois d'Octobre jusqu'au mois de Mars. Il sort alors de Carthagene dix ou douze barques sous l'escorte d'un vaisseau de guerre, appellé *Larmadille*. Chaque barque a deux ou trois esclaves qui lui servent de plongeurs.

Parmi les barques il y en a une appellée *la Capitane*, à laquelle toutes les autres sont obligées d'apporter la nuit ce qu'elles ont pris pendant le jour, afin de prévenir les fraudes. Les plongeurs ne subsistent pas long-tems à cause du travail excessif qu'on leur fait supporter; ils restent quelquefois sous l'eau plus d'un quart-d'heure: tout le reste s'y fait de même que dans les pêches des Indes orientales.

Les Indiens connoissoient le prix de leurs *perles* avant la découverte de l'Amérique; & quand les Espagnols y arriverent ils en trouverent une grande quantité qui étoit en réserve, & que les Américains mettoient à un haut prix mais elles étoient presque toutes imparfaites d'une eau jaune & enfumée, parce qu'ils avoient coutume de se servir de feu pour ouvrir les poissons où elles se forment. Dans le *dictionnaire de commerce* il y a une table de la valeur des *perles*; elle a été communiquée à l'auteur par une personne très-capable. Comme les *perles* sont un article fort curieux dans le commerce; & qu'il y a des endroits où leur valeur est peu connue, comme en Angleterre, on va en donner ici un abrégé réduit à la monnoie d'Angleterre. Pour la France, il est évident que l'on doit copier ce qu'en dit le *dictionnaire de commerce*. Sur le pié de 15. 6 d. sterling la livre de France, ou de 45. 6 d. l'écu de France.

Valeur de toutes ſortes de perles par rapport à leurs différens poids.

Semences de perles.

	liv.	ſols.	den.
Les ſemences de *perles* non-percées propres à être broyées, valent	00.	09.	
La belle ſemence de *perles* percées pour de petits colliers, ou pour la broderie,	01.	01.	
De la même eſpece un peu plus grandes,	01.	16.	

Perles irrégulieres.

	liv.	ſols.	den.
De 500 à l'once, valent	03.	00.	
300	06.	00.	
150	11.	02.	
100	18.	00.	
60	33.	15.	
30	75.	00.	

Perles rondes régulieres.

	liv.	ſols.	den.
Une *perle* d'un demi-grain vaut,	00.	00.	$2\frac{1}{2}$.
d'un grain,	00.	00.	$4\frac{1}{2}$.
d'un grain & demi,	00.	01.	0.
de deux grains,	00.	02.	0.
de deux grains & demi,	00.	04.	6.
de 3 grains,	00.	07.	6.
de 4 grains ou un carat,	00.	18.	0.
de 5 grains,	01.	10.	0.
de 6 grains,	02.	50.	0.
de 7 grains,	03.	01.	0.
de 8 grains ou 2 carats,	04.	10.	0.
de 9 grains,	06.	00.	0.
de 10 grains,	08	05.	0.
de 11 grains,	09.	15.	0.
de 13 grains,	13.	05.	0.
de 15 grains,	21.	00.	0
de 17 grains,	27.	10.	0.
de 20 grains ou 5 carats,	37.	10.	0
de 22 grains,	52.	10.	0.
de 24 grains ou 6 carats,	82.	10.	0.
de 26 grains,	99.	00.	0.
de 28 grains ou 7 carats,	150.	00.	0.
de 32 grains ou 8 carats,	225.	00.	0
de 36 grains ou 9 carats,	262.	10.	0.
de 40 grains ou 10 carats,	300.	00.	0.

Quant aux *perles* qui ont une forme de poires, quoiqu'elles ſoient également parfaites & d'un poids égal à celui des rondes, leur valeur eſt fort inférieure; néanmoins quand on en trouve deux qui s'aſſortiſſent, ſe rapportent, ou qui ſe marient bien enſemble, leur prix n'eſt qu'à un tiers moindre que celui des *perles* rondes.

Fauſſes perles. Ce ſont des *perles* contrefaites ou factices, qui reſſemblent aux véritables *perles* par leur eau ou par leur couleur; on les appelle vulgairement *des grains de collier* ou *de chapelet*.

Autrefois elles n'étoient faites que de verre; avec une teinture de vif-argent en-deſſus. Par la ſuite on ſe ſervit de cire, que l'on recouvroit d'une colle de poiſſon fine & brillante

On a inventé depuis en France une autre maniere de faire ces ſortes de *perles*; on les rend ſi ſemblables aux naturelles par le luſtre & par l'eau, qu'on fait leur donner, que de bons yeux peuvent s'y méprendre ce ſont de celles-là que les femmes en général portent à préſent au défaut de vraies *perles*; les petits colliers de celles-ci n'étant plus de leur goût, & les grands étant généralement trop chers.

Méthode de faire de fauſſes perles. On eſt redevable de cette curieuſe invention au ſieur Janin: ce qui en releve le prix n'eſt pas ſeulement ſa ſimplicité, mais c'eſt qu'elle n'eſt point ſujette aux mauvais effets de ces fauſſes *perles* que l'on fait avec du vif-argent ou avec de la colle de poiſſon.

Cet ingénieux artiſte ayant remarqué que les écailles d'un petit poiſſon, que l'on appelle *able* & que l'on trouve abondamment dans la riviere de Marne, avoient non-ſeulement tout le luſtre de la *perle* réelle, mais qu'après les avoir réduites en poudre dans l'eau ou bien dans le talcocolla de poiſſon; elles reprenoient leur premier luſtre en redevenant ſeches, il s'aviſa d'en mettre un peu dans la cavité d'un grain de collier ou d'un grain de giraſole, qui eſt une eſpece d'opale ou de verre, tirant beaucoup ſur la couleur de *perle*. La difficulté fut d'y en faire entrer, &, après y être parvenu, de l'étendre également par toute la cavité du grain.

Un petit tube de verre long de 6 ou 7 pouces, d'une ligne & demie de diametre, très-aigu à une extrémité & un peu recourbé, ſervit à l'introduction de la matiere en la ſoufflant avec la bouche, après en avoir pris ou enlevé une goute avec l'extrémité pointue du tube; & pour l'étendre par toute la circonference intérieure, il ſe contenta de la remuer doucement pendant fort long-tems dans un petit panier d'oſier revêtu de papier.

Les écailles étant pulveriſées & attachées par ce mouvement à la ſurface intérieure du grain, reprennent leur luſtre à meſure qu'elles deviennent ſeches. Pour augmenter ce luſtre, on met les grains pendant l'hiver dans un crible fait de poil, ou dans une toile à bluter, que l'on ſuſpend au plafond, & l'on met deſſous à 6 piés de diſtance des monceaux de cendres chaudes; pendant l'été on les ſuſpend de la même maniere, mais ſans aucun feu.

Quand les *perles* ſont ainſi ſeches, elles deviennent fort brillantes, & il ne reſte plus qu'à boucher l'ouverture; on ſe ſert pour cela de cire fondue que l'on y porte avec un petit tube ſemblable à celui dont on fait uſage pour l'introduction des écailles diſſoutes.

Après avoir ôté la cire ſuperflue, on perce les *perles* avec une aiguille. on les enfile, & c'eſt de cette maniere que l'on commence les colliers.

Nacre de perle. C'eſt la coquille non pas de l'huître-*perle* mais de l'auris-marina, petit poiſſon de mer, qui eſt une eſpece d'huître.

Cette coquille eſt très-unie & très-polie intérieurement elle a la blancheur & l'eau de la *perle* même; le dehors fait voir un luſtre ſemblable après qu'on l'a nettoyé avec de l'eau-forte & le touret de lapidaire les premieres lames ou feuilles, qui compoſent la couche ou la tunique extérieure de cette riche coquille. On en fait uſage dans les ouvrages marquetés ou à la moſaïque, dans pluſieurs bijoux comme des tabatieres, &c.

Les loupes de *perle* ſont certaines excroiſſances ou endroits relevés en forme de demi-*perle*, que l'on trouve quelquefois au fond des coquilles à *perle*.

Les Lapidaires ont l'adreſſe d'enlever ces protubérances par le moyen de la ſcie, de les joindre enſemble, & de les faire ſervir à pluſieurs ouvrages de jouaillerie, comme ſi c'étoient de véritables *perles*.

Perle, *en terme de Blaſon*, eſt un mot dont font uſage ceux qui blaſonnent avec des pierres précieuſes, au lieu de couleurs & de métaux; ils s'en ſervent pour de l'argent ou pour du blanc. *Voyez* Argent.

Perle, Cataracte *ou* Taye, *en terme de Médecine*, ſe dit d'une tache ſur l'œil ou d'une membrane épaiſſe qui n'eſt pas naturelle. *Voyez* Pannus & *unguis*.

Couronnes perlées. Voyez l'article Couronne.

Perle, (*Mat. méd.*) les louanges pompeuſes données aux *perles* par les anciens pharmacologiſtes, exactement appréciées d'après les lumieres de la ſaine chimie & de l'obſervation, doivent être réduites à l'aſſertion ſimple & poſitive que cette concrétion animale n'eſt autre choſe dans l'ordre des médicamens qu'un abſorbant terreux parfaitement analogue aux yeux d'écreviſſe, à l'écaille d'huîtres, aux coques d'œufs, &c. *Voyez* Terreux & Remedes terreux. *Voyez auſſi* Nacre, Corail, Ecreviſſe, &c. (*b*)

Perle, *mere de*, (*Mat. méd.*) *voyez* Nacre.

Perles, ſ. f. pl. *collier de*, (*Jouaillerie.*) ce ſont pluſieurs *perles* aſſorties & enfilées enſemble, que les femmes mettent autour de leur cou pour leur ſervir d'ornement. On dit auſſi un eſclavage de *perles*, ou bracelets de *perles*, une attache de *perles*, pour ſignifier divers autres ouvrages faits avec des *perles* que les dames font entrer dans leur parure.

Perle, (*Gazerie.*) on appelle *perles*, en termes de fabrique de gaze, de petits globes d'émail percées par le milieu, avec une petite queue ouverte; cette queue ſert à les attacher aux liſſes, & le trou du milieu à y paſſer les ſoies de la chaîne; de toutes les étoffes de ſoie il n'y a que la gaze qui ſe faſſe à la *perle*. Savary. (*D. J.*)

Perles loupes, (*Jouaillerie*) ce ſont des excroiſſances en forme de *demi-perles*, qui s'élevent ſur la ſuperficie intérieure des nacres de *perles*, que les Jouailliers ſavent ſcier adroitement, & qu'ils mettent en œuvre au lieu de véritables *perles* dans divers bijoux.

Perles, *ſemence de*, (*Jouaillerie*,) nom qu'on donne aux *perles* les plus menues.

Per-

Perle, la, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) est si l'on veut, le vingt-unieme corps de caractere d'Imprimerie, mais ce caractere est peu en usage: il a été fondu aux dépens du roi, & pour l'usage de son imprimerie royale établie à Paris où il est juste qu'il y ait, ne fût-ce que par curiosité, tous les corps possibles, & qui peuvent être mis en œuvre.

Perles, (*Géog. mod.*) il y a deux bancs de ce nom l'un dans la mer des Indes à l'opposite de Tutucurin, l'autre dans la même mer au midi de l'île de Manar. On connoît aussi plusieurs petites îles qu'on nomme *îles des Perles*, & qui sont dans l'Amérique septentrionale, près de la côte de Guatimala. Enfin la riviere aux *Perles* est une riviere dans la Louisiane, entre le bras oriental du Mississipi & la petite baie de S. Louis.

PERLÉ, adj. (*terme de Confiseur.*) les Confiseurs appellent du sucre *perlé* ou cuit à la *perle*, celui auquel on a donné le second degré de cuisson. On reconnoît que du sucre est cuit à *perlé*, lorsqu'on en prend avec le doigt & qu'on le met sur le pouce: car si en entrouvrant les doigts, il s'en forme un petit filet, & s'étend autant qu'on les peut ouvrir, cette cuisson s'appelle le *grand perlé*, & s'il s'étend moins, & qu'il se rompe on le nomme *petit perlé*. *Le parfait Confiseur*. (*D. J.*)

PERLEBERG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Marche de Brandebourg, sur la petite riviere de Strepenitz, au nord de Wittemberg.

PERLOIR, s. m. (*terme d'Ouvrier en ciselure.*) les Fourbisseurs, Arquebusiers, Eperonniers & autres ouvriers qui ornent leurs ouvrages de ciselure & damasquinerie appellent ainsi de petits ciselets ou poinçons gravés en creux avec lesquels ils forment d'un seul coup de marteau ces petits ornemens de relief qui sont faits en forme de perle. *Voyez les Pl.* (*D. J.*)

PERLON, *voyez* Corbeau de mer.

PERLURE, s. f. (*terme de Chasse*) on appelle *perlure* des grumeaux qui viennent le long du bois de la tête des cerfs des daims & des chevreuils, & qui font une croûte raboteuse: c'est une extravasation du suc nourricier.

PERMANENT, adj. (*Gramm.*) qui demeure constamment dans le même état, qui n'est sujet à aucune vicissitude. Il n'y a rien de *permanent* dans le monde.

PERME, s. m. (*Marine.*) c'est un petit vaisseau turc fait en forme de gondole, dont on se sert à Constantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & autres lieux.

PERMÉABLE, adj. (*Physique.*) se dit d'un corps considéré en tant que ses pores sont capables de laisser le passage à quelqu'autre corps: ainsi on dit d'un corps ou d'un fluide transparent, que ce corps est *perméable* à la lumiere. *Voyez* Pore, Diaphanéité, Opacité, Transparent.

PERMEKKI, (*Géog. mod.*) *Permski*, ou *Permie*, ville de l'empire russien, capitale d'une province de même nom. Elle est sur la riviere de Wischora, entre le Wolga & l'Oby. *Long.* 73. 55. *lat.* 60. 26.

La province de *Permekki* est bornée au nord par les Samoyédes & une partie de la Jugorie; Ouest par la Zirannie & la Viatka; Est par la Sibérie.

Cette province de *Permekki* ou *Permie*, autrefois nommée le *Solikan*, étoit l'entrepôt des marchandises de la Perse, & des fourrures de Tartarie. On a trouvé dans cette *Permie* une grande quantité de monnoie au coin des premiers kalifes, & quelques idoles d'or des Tartares; mais ces monumens d'anciennes richesses ont été trouvés au milieu de la pauvreté & dans les déserts: il n'y avoit plus aucune trace de commerce. Ces révolutions n'arrivent que trop vîte & aisément dans un pays ingrat, puisqu'elles sont arrivées dans les plus fertiles. (*D. J.*)

PERMESSIDES, s. f. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi qu'on a appellé les muses du mont Parnasse, où l'on disoit qu'elles habitoient.

PERMESSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Boétie. Strabon, *liv. IX. pag.* 407. dit que ce fleuve est celui d'Olmejus, qui avoient tous deux leur source dans l'Hélicon, joignoient leurs eaux, & se jettoient dans le marais Copaïdes. Pausanias, *liv. IX. ch. xxix.* écrit *Termessus*, & Nicander, *in Theriac. Permessus*. Virgile parle de ce fleuve dans ses Bucoliques, *Ecl. VI. vers.* 64.

Tum canit errantem Permessi *ad flumina Gallum.*

PERMETTRE, TOLERER, SOUFFRIR, (*Syn.*) termes relatifs à l'usage de la liberté. On *tolere* les choses lorsque les connoissant, & ayant le pouvoir en main, on ne les empêche pas. On les *souffre* lorsqu'on ne s'y oppose pas, faisant semblant de les ignorer, ou ne pouvant les empêcher. On les *permet* lorsqu'on les autorise par un consentement formel.

Tolérer & *souffrir* ne se disent que pour des choses mauvaises, ou qu'on croit telles. *Permettre* se dit pour le bien & pour le mal.

Les magistrats sont quelquefois obligés de *tolérer* certains maux de crainte qu'il n'en arrive de plus grands.

Il est quelquefois de la prudence de *souffrir* des abus dans la discipline de l'Eglise plutôt que de rompre l'unité. Les lois humaines ne peuvent jamais *permettre* ce que la loi divine défend: mais elles défendent quelquefois ce que celle-ci *permet*.

Souffrir en tant que synonyme à *permettre*, veut après soi un infinitif, ou un *que* avec le conjonctif. Ainsi c'est une faute de dire, comme dans l'épitaphe d'Edouard VI.

Urne où ses cendres reposent
Souffrez-*nous de graver ces vers sur son tombeau*,

Il falloit dire, souffrez *que nous gravions*. (*D. J.*)

PERMEZ, s. f. *terme de Relation*, petite nacelle en usage à Constantinople. Elles sont faites à-peu-près comme les gondoles de Venise, mais plus légeres. Les unes sont menées par un homme qui vogue en arriere avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, selon la grandeur du bateau, & la quantité des personnes qui sont dedans. La légereté de ces petits *permez* suffit pour faire juger du calme du port de Constantinople, & même de celui du Bosphore. *Duloir*.

PERMIE, *province de*, (*Géog. mod.*) province du royaume de Casan, appartenant à la Russie, & dont la capitale se nomme *Permski*, ou *Permeki*, *voyez* Permekki.

PER MINIMA, *en terme de Médecine*, signifie un mélange parfait des plus petites parties ou ingrédiens de différens corps. *Voyez* Mélange & Minima.

Mais plus exactement dans la langue de Pharm. c'est un mélange parfait & intime des corps naturels, dans lequel leurs vrais *minima*, c'est-à-dire leurs atomes, ou leurs premieres particules composantes sont supposées être exactement mêlées ensemble. *Voyez* Mixtion.

Si on fait fondre ensemble de l'argent & du plomb, ces métaux se mêlent *per minima*. *Voyez* Argent, Plomb, Métal, &c.

PERMISSION, s. f. (*Gramm.*) congé, licence, liberté, pouvoir accordé par un supérieur à un inférieur de faire une chose que celui-ci ou ne pouvoit point faire du tout, ou ne pouvoit faire sans se rendre coupable, faute de la *permission*. *Voyez l'article* Permettre.

PERMISSIONNAIRE, s. m. (*Littérat.*) c'est à Paris tout maître qui a permission du chantre de Notre Dame de tenir pension, & d'enseigner la grammaire & les humanités.

PERMUTATION, s. f. (*analyse.*) on entend par ce mot la transposition qu'on fait des parties d'un même tout, pour en tirer les divers arrangemens dont elles sont susceptibles entr'elles. Comme si l'on cherchoit en combien de façons différentes on peut disposer les lettres d'un mot, les chiffres qui expriment un nombre, les personnes qui composent une assemblée, &c.

Il ne faut donc pas confondre la *permutation* avec la combinaison. Dans celle-ci, le tout est en quelque sorte démembré, & l'on en prend les différentes parties 1 à 1, 2 à 2, &c. Dans celle-là le tout conserve toujours son intégrité, & l'on ne fait que faire changer d'ordre aux différentes parties qui le constituent.

Pour trouver toutes les permutations possibles d'un nombre quelconque de termes, il ne s'agit que d'un procédé très-simple & très-facile, lequel porte avec soi sa démonstration.

Il est clair qu'un seul terme *a* ne peut avoir qu'*un* arrangement.

Si l'on ajoute un second *b*, on le peut mettre devant ou après *a*; ce qui donne deux arrangemens $\left\{\begin{matrix} b\,a \\ a\,b \end{matrix}\right.$: c'est-à-dire 1 (qu'on avoit déja pour le premier cas) × 2 (quantieme du nouveau terme).

Si l'on prend un 3e terme *c*, il peut occuper trois places dans le *b a*, & autant dans *a b*, ce qui donne deux fois 3 ou six arrangemens $\left\{\begin{matrix} c\,b\,a & c\,a\,b \\ b\,c\,a & a\,c\,b \\ b\,a\,c & a\,b\,c \end{matrix}\right.$: c'est-à-dire 2 (résultat du cas précédent) × 3 (quantieme du nouveau terme).

Un quatrième terme *d* pourra occuper quatre places dans chacun de ces six derniers arrangemens; ce qui en donnera 4 fois 6, ou 24 nouveaux: c'est-à-dire 6 (résultat du cas précédent) × 4 (quantieme du nouveau terme).

On

On voit, sans qu'il soit besoin de pousser plus loin l'induction, qu'un cinquiéme terme *e* donneroit 24. 5. ou 120 arrangemens, & ainsi de suite à l'infini.

En général le nombre des *permutations* pour *n* termes n'étant que celui de *n*-1 termes × *n*, comme celui de *n*-1 termes est celui de *n*-2 termes × *n*-1, & ainsi de suite en remontant jusqu'à 1; il résulte que pour trouver de combien de *permutations* est susceptible un nombre quelconque *n* de termes, il faut faire le produit continu des termes de la progression naturelle, depuis & y compris 1 jusqu'à ce terme *n* inclusivement. 1 × 2 × 3 × 4 . . . . . . × *n*.

On a supposé jusqu'ici qu'aucun des termes dont on cherche les *permutations* n'étoit répété, ou ce qui est la même chose qu'ils n'avoient tous qu'une seule dimension, & que leur exposant commun étoit l'unité. Si la chose étoit autrement, supposons que *a* représente l'exposant du premier terme, *b* celui du second, *c* celui du troisiéme, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

D'abord, *n*, dans la formule ci-dessus, ne sera plus simplement le nombre des termes, mais *la somme de leurs exposans*.

De plus cette forme ne doit être considérée que comme numérateur d'une fraction, à laquelle on donnera pour dénominateur le produit continu d'autant de produits particuliers qu'il y a d'exposans ou de termes; & chacun de ces produits particuliers sera le produit continu des nombres naturels poussé jusqu'à celui inclusivement qui exprime l'exposant du terme correspondant, ensorte que la formule absolument générale sera.

$$\frac{1 \times 2 \times 3 \times 4 \ldots\ldots\ldots \times \overline{a+b+c, \&c.}}{1.\,2 \ldots\ldots a \times 1.\,2 \ldots\ldots b \times 1.\,2 \ldots\ldots c, \&c.}$$

Quand tous les exposans sont 1; alors leur somme ne différe point du nombre même des termes, & *a* + *b* + *c* &c. (dans le numérateur) = *n*... d'ailleurs dans le dénominateur tous les produits particuliers étant 1, le produit général est aussi 1, qui peut être négligé; & la seconde formule se change en la premiére.

Un exemple va donner une idée de l'effet des *permutations*.

Il y a 32 cartes dans un jeu de piquet; comme c'est un jeu fort répandu, & qu'on mêle les cartes à chaque coup, il s'est dû, depuis le tems qu'on y joue, former bien des arrangemens différens de ces 32 cartes; supposeroit qu'aucun ne se soit jamais trouvé répété, en sorte que chaque fois qu'on a mêlé les cartes en ait fait naître un nouveau; on demande si le nombre de tous les arrangemens possibles ne devroit pas désormais être épuisé... bien des gens peut être ne balanceroient pas à se décider pour l'affirmative; on va voir combien ils se trouveroient loin de leur compte.

Supposant tous les individus de l'espece humaine répandus sur la surface de la terre, sans distinction d'âge ni de sexe, devenus joueurs de piquet, & appariés deux à deux, ensorte que chaque couple jouât 400 coups par jour *sous la condition posée*: il faudroit à tous ces joueurs réunis plus de 18 *mille milliards* de *millions de siécles*, pour épuiser tous les changemens d'ordre possibles des 32 cartes, & la démonstration en est facile; 400 coups *par jour*, en font *par an* 146000, *par siecle* 146000. 00, *par millions de siecles* 14600000. 000000.

D'un autre côté supposant deux milliards ou deux mille millions d'hommes sur la terre; ce sera 1. 000. 000. 000 couples de joueurs qu'il faut multiplier par le dernier nombre ci-dessus, on aura 14. 600. 000. 000. 000. 000. 000. 000 (A).

Maintenant le nombre des *permutations* competent à 32 termes se trouve 263. 130. 836. 933. 693. 530. 167. 218. 012. 160. 000. 000 (B).

Si donc on divise le nombre B par le nombre A, le quotient indiquera combien de *millions de siecles* il faudroit à tous ces joueurs, pour parvenir au but proposé. Or le nombre B. ayant 36 chiffres, tandis que le nombre A n'en a que 23 dont le premier plus petit que le premier du nombre B; le quotient en aura 36-23 + 1, ou 14, dont les deux premiers seront 18. Ce quotient excédera donc 18 mille milliards, & il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les unités auxquelles se rapportent ces 18 mille milliards sont, non des années, mais des *millions de siecles*.

Dans le tems que les anagrammes étoient en honneur & faisoient partie du bel-esprit, on voit que sans nul génie, mais avec beaucoup de loisir & autant de patience; il étoit aisé de se faire à cet égard une réputation; en effet, en suivant avec quelque attention le procédé expliqué plus haut, on étoit assuré de trouver par ordre tous les arrangemens possibles des lettres d'un ou de plusieurs mots, sans qu'il en pût échapper un seul, après quoi il ne restoit plus qu'à choisir ceux qui formoient un sens convenable au but qu'on se proposoit.

Mais l'usage des *permutations* ne se borne pas aux seules anagrammes, elles partagent avec les combinaisons l'honneur de la solution de plusieurs problèmes curieux, de ceux en particulier où il s'agit d'estimer les hasards. *Voyez* COMBINAISON, ALTERNATION, &c. *Cet article est de M.* RALLIER DES OURMES.

PERMUTATION, s. f. (*Jurisprud.*) Ce terme se prend quelquefois pour toute sorte d'échange en général; mais communément on entend par *permutation*, un échange que deux titulaires font entr'eux de leurs bénéfices, par une démission entre les mains des collateurs qui sont obligés de les conférer aux co-permutans.

Les deux résignations peuvent se faire par deux actes séparés, ou par un seul & même acte.

Ces démissions réciproques contiennent toujours, qu'elles sont faites pour cause de *permutation* avec la clause *non aliàs, non aliter, non aliomodo*; c'est pourquoi les provisions sur *permutations*, sont censées des collations nécessaires ou forcées.

Ceux qui peuvent admettre les *permutations*, sont le pape, le légat, le vice-légat dans l'étendue de sa légation, & le collateur ordinaire.

Quand le bénéfice ne dépend point de l'évêque, on s'adresse ordinairement au pape.

Quoique le collateur auquel on s'adresse ne puisse pas conférer le bénéfice à un autre, il peut cependant examiner s'il n'y a point de fraude ni de paction simoniaque, ou autre vice qui doive empêcher l'effet de la *permutation*.

Au refus de l'ordinaire, on peut s'adresser au supérieur.

Si les deux bénéfices que l'on veut permuter sont dans deux diocèses différens, & que l'on ne veuille pas s'adresser au pape, il faut que l'évêque de chaque diocèse admette la *permutation*, supposé qu'il soit collateur du bénéfice; ou bien un évêque peut donner pouvoir à l'autre de donner des provisions des deux bénéfices.

Il y a certaines *permutations* qui sont illicites, notamment celles qu'on appelle *triangulaires*; c'est lorsqu'un titulaire résigne son bénéfice à un autre ecclésiastique, à condition que celui-ci résignera à un tiers le bénéfice dont il est pourvu; aucune dispense ne peut autoriser une telle convention.

Il n'est pas permis de stipuler que le co-permutant sera chargé de faire faire les réparations des bâtimens dépendans du bénéfice, quoique ces réparations soient du tems du co-permutant; il y auroit symonie dans cette clause.

Il en seroit de même de celle qui obligeroit le co-permutant à entretenir les baux faits par son prédécesseur.

Mais suivant l'usage commun, le co-permutant peut faire dresser un procès-verbal de l'état des lieux dépendans du bénéfice qu'on lui a résigné, & obliger son résignant de faire les réparations qui seront estimées nécessaires.

Une pension que l'on créeroit sur un bénéfice en le permutant, pour avoir lieu jusqu'à ce qu'on eût donné un autre bénéfice de même valeur que la pension, ne seroit pas canonique.

On ne peut pas permuter un indult pour un bénéfice, parce que l'indultaire n'a pas *jus in re*, mais seulement *jus ad rem*.

Les bénéfices en patronage laïc ne peuvent être permutés sans le consentement du patron; autrement la collation de l'ordinaire & du pape, même en ce cas, seroit nulle, & les co-permutans rentreroient chacun dans leurs droits; *voyez* la déclaration de 1678.

Quand les bénéfices que l'on permute sont inégaux pour le revenu, il n'est pas permis de recevoir une récompense en argent; il y auroit symonie & abus.

On ne peut permuter un bénéfice avec un autre qui n'est pas encore érigé, ni permuter quelque chose de temporel avec un bénéfice, non pas même une pension, ni des dixmes ou un droit de patronage, quoique tout cela participe du spirituel.

La *permutation* est sans effet; 1°. quand elle n'est pas accomplie de part & d'autre, comme quand un des co-permutans ne peut pas obtenir de *visa*.

2°. Quand l'un des co-permutans n'accomplit pas les conditions.

3°. Lorsque le bénéfice n'est pas tel qu'on l'a énoncé, comme si on a supposé que c'étoit un bénéfice sim-

ple, & qu'il soit à charge d'ames, ou que l'on ait caché la véritable quotité d'une pension dont le bénéfice étoit chargé, cela suffit pour donner lieu au regrès, & le co-permutant peut rentrer dans son bénéfice en vertu d'un simple jugement, sans obtenir de nouvelles provisions.

Enfin la *permutation* devient encore sans effet, quand l'un des co-permutans est évincé du bénéfice qui lui a été résigné.

On peut permuter un bénéfice litigieux, pourvu que le litige soit exprimé.

Un bénéfice tenu en commande, peut être permuté contre un bénéfice tenu en titre, parce qu'en France la commande vaut titre.

On peut permuter un bénéfice contre plusieurs autres.

Tant que le collateur n'a point donné des provisions, le co-permutant peut révoquer sa procuration pour permuter. Il suffit de faire signifier la révocation au collateur, ou si la résignation pour permutation se fait en cour de Rome, on fait signifier la révocation au co-permutant, avant que la résignation soit admise.

Mais si l'un des bénéfices est à la nomination du roi, l'autre à la collation pure & simple de l'ordinaire, un des co-permutans ne peut révoquer sa procuration *ad resignandum*, sans le consentement du roi, lorsque sa majesté a donné son brevet de nomination, quoique les bulles ne soient pas encore expédiées, ni la résignation de l'autre bénéfice admise en cour de Rome.

Le collateur qui a conféré sur la *permutation*, ne peut pas conférer par mort en vertu de la regle des 20 jours, si ce n'est que la résignation peche dans son principe, ou que l'un des co-permutans eût refusé de l'exécuter pendant la vie de l'autre.

Ceux qui sont pourvus sur résignation, pour cause de *permutation*, doivent prendre possession dans le même tems, & avec les mêmes formalités que l'on observe pour les résignations en faveur.

Les provisions obtenues sur *permutation* sont nulles, si elles ne sont insinuées deux jours francs avant le décès de l'un des co-permutans; mais il suffit pour celui qui survit, qu'il ait satisfait à cette condition: ses provisions sont valables.

Les procurations pour permuter entre les mains du pape, doivent être insinuées au greffe du diocèse où elles se font; & si le bénéfice est dans un autre diocèse, il faut aussi y faire enregistrer les procurations, & ce, dans trois mois après l'expédition des provisions, le tout à peine de nullité, *Déclaration de* 1691, *art.* IX.

Au reste le défaut d'insinuation ne peut être opposé que par les indultaires gradués, & autres expectans, & par les patrons. *Voyez* Dumolin, *ad reg. de public.* Fevret, *liv. II. ch. xv.* & *v.* Rebuffe, *prax. tit. de permut. recueil de* Drapier, *tome II. ch. xx.* (*A*)

PERNAMBUCO ou FERNAMBUCO, (*Géog. mod.*) capitainerie ou province de l'Amérique méridionale au Brésil. Elle est bornée au nord par la capitainerie de Tamarace, au midi par celle de Sergippe; à l'orient par la mer, mais elle n'a point de bornes fixées à l'occident.

Cette province est située entre les huit & les dix degrès de latitude australe. Elle a été découverte par Vincent-Yannez Pinçon, Castillan; & trois mois après D. Pero Alvarez Cabrel, amiral de la flotte Portugaise des Indes, fut jetté par la tempête sur les côtes du Brésil, dont sa nation lui attribue la découverte. Jean III. roi de Portugal, concéda la province de *Pernambuco*, à Édouard d'Albuquerque, à condition d'en soumettre les habitans, ce qu'il exécuta dans la suite. Les Hollandois s'en étant rendu les maîtres, le roi Jean IV. après qu'elle eut été reprise sur eux, la réunit au domaine. Jusqu'à l'invasion, Olinde avoit été la capitale de la capitainerie, mais cette ville a été presque entierement détruite pendant les guerres. (*D. J.*)

PERNE, (*Géog. anc.*) 1°. île sur la côte de l'Ionie. *Pline, l. II. c. lxxxix.* dit qu'un tremblement de terre joignit cette île au territoire de la ville de Milet. 2°. ville de la Thrace, qui étoit à l'opposite de celle de Thasus, selon Stephanus.

Perne, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans la Provence, au diocèse de Carpentras. *Long.* 22. 41. *lat.* 44. 2.

Cet endroit est la patrie d'Esprit Flechier, évêque de Lavaur en 1685, & puis de Nismes en 1687. Il avoit été reçu à l'académie françoise en 1673. Il étoit, dit M. de Voltaire, poëte françois & latin, historien, prédicateur, mais connu sur-tout par ses belles oraisons funebres. Il a traduit du latin d'Antoine-Marie Gratiani, la vie du cardinal Commendon; il a donné celle du cardinal Ximenès; & son histoire de l'empereur Théodose, a été faite pour l'éducation de M. le duc de Bourgogne. Il mourut le 16 Février 1710, à 78 ans.

Pernes, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Artois sur la Clarence, à trois lieues S. O. de Bethune, sept N. O. d'Arras. *Long.* 20. 6. *lat.* 50. 29. (*D. J.*)

PERNETTE, s. f. vase à l'usage des potiers-de-terre & des fayanciers. *Voyez l'article* Fayance.

PERNICIACUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule belgique, que l'itinéraire d'Antonin met entre Geminiacum, & *Aduaca Tungrorum*, à 22 milles de la premiere de ces villes, & à 14 de la seconde. On croit que c'est aujourd'hui Perveis, bourgade du Brabant, entre Jemblours & Indoigne, dans le quartier de Louvain; & cette bourgade est une ancienne baronie. (*D. J.*)

PERNICIEUX, adj. (*Gram.*) capable d'entraîner la perte de quelque chose. Un discours est *pernicieux*; un conseil est *pernicieux*; un effet est *pernicieux*; un esprit est *pernicieux*.

PERNICITAS, s. f. (*Phys.*) est un mot latin dont quelques auteurs se servent pour désigner une vitesse extraordinaire de mouvement; comme celle d'un boulet qui fend l'air, de la terre dans son orbite, &c. *Chambers*.

PERNIO, *terme de Chirurgie*, c'est le nom d'un mal qui attaque ordinairement les mains & les piés en hiver, & qu'on appelle vulgairement *engelures*. Les parties affectées de ce mal s'enflent, & prennent une couleur blanchâtre, accompagnées de douleur & de demangeaison: cependant la tumeur se dissipe sans aucune exulcération, en frottant d'huile de pétrole la partie malade. *Voyez* Engelures.

PERNISSE, *voyez* Perdrix rouge.

PÉROÉ, (*Géog. anc.*) petit fleuve de la Bæotie, sur le chemin de Platée à Thebes. Il prenoit sa source au mont Cithéron, dont il descendoit par deux endroits différens, ensorte qu'il formoit une île. (*D. J.*)

PÉRONÉ, s. m. (*en Anatomie.*) est un des os de la jambe, *voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication. Voyez aussi les articles* Os, Jambe, &c.

Le *peroné* est l'os le plus menu des deux os de la jambe; cependant, quoiqu'il soit plus exposé & beaucoup plus foible que l'os intérieur ou le tibia, il n'est pas si sujet à être cassé, parce qu'il est plus pliant & plus flexible; d'où il arrive que souvent le tibia est rompu, tandis que le *peroné* reste entier.

Le *peroné* se joint & s'articule avec le tibia aux deux extrémités, au moyen d'une espece de diarthrose obscure qui les couvre. On le divise en trois parties; la partie supérieure qui a une tête ronde, & qui se termine un peu au-dessous du genouil, & qui reçoit une éminence latérale du tibia dans une petite cavité qui fait l'articulation de cette partie. Le milieu est menu, long & triangulaire, comme le tibia, mais un peu plus irrégulier. La partie inférieure est reçue dans une petite cavité du tibia, & ensuite se termine par une grande apophise qu'on appelle *malléole externe* ou *cheville externe*; elle est un peu creuse au-dedans pour donner à l'astragale la liberté du mouvement & un peu convexe du côté extérieur, afin qu'il ait plus de force pour retenir l'astragale.

Le tibia & le *peroné* ne se touchent qu'aux extrémités, de même que le radius & le cubitus; l'intervalle est rempli par un fort ligament membraneux, qui les tient attachés ensemble & fortifie l'articulation. *Voyez* Tibia.

PERONIER, s. m. (*Anatomie.*) ancien, long, ou premier; c'est un muscle de la jambe, charnu & tendineux dans son origine, qui vient depuis la tête jusqu'au milieu du *péroné*; de-là il va passer sur la partie postérieure de la cheville extérieure, sur laquelle il glisse, comme sur une poulie; & il s'insere à l'extrémité supérieure de l'os du métatarse, qui joint le grand orteil. L'usage de ce muscle est de tirer le pié en-haut. *Voyez nos Planches d'Anatomie & leur explication.*

Peronier postérieur, court, ou second, est un muscle qu'on appelle aussi quelquefois *semifibuleux*, charnu dans son origine, inégal, & venant de la partie postérieure du peroné; de-là il se dirige de haut en-bas le long de la partie extérieure du même os, jusqu'à ce qu'il arrive au milieu, où il forme un tendon long, plat & uni, qui va suivant la même direction gagner le bas de la malléole interne avec le long *peronier*, & se termine à la partie extérieure de l'os du métatarse, contigu au petit orteil; l'action de ce muscle est de pousser le pié en-haut. *Voyez nos Planches anatomiques & les explications qui y sont jointes.*

L'artere *peroniere* est une des branches de l'artere poplitée, qui se porte tout le long de la partie postérieure

du

du péroné, où elle jette dans son trajet différens rameaux, & va se perdre dans le pié où elle s'anastomose avec la tibiale antérieure, & avec la postérieure, & prend le nom de *plantaire externe*, *Voyez* POPLITÉ, PLANTAIRE & TIBIALE.

PÉRONNE, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Picardie, capitale du Santerre, sur le bord septentrional de la Somme, à 12 lieues au-dessus, & au levant d'Amiens, à 10 au S. O. de Cambray, & à 32 de Paris, parmi des marais, qui avec ses fortifications en font une très-forte place.

Elle est ancienne, car les premiers rois Mérovingiens y avoient un domicile. Clovis II. ayant donné cette place à Archinoald, maire de son palais, il y bâtit un monastere pour des moines Ecossois. Le premier abbé fut S. Wltan, neveu de S. Furcy, abbé de Lagny; lequel S. Furcy est enterré à *Péronne*, où il est devenu depuis ce tems-là le patron de la ville.

Héribert, Comte de Vermandois, s'empara de *Péronne*, & enferma dans la forteresse Charles III. dit le *Simple*, qui y finit ses jours en 929. âgé de cinquante ans. Il est vrai que ce malheureux prince se fit toujours mépriser de son peuple pendant sa vie, par sa foiblesse & son manque de courage. N'ayant pas su faire valoir ses droits à l'Empire, après la mort de Louis IV. l'Empire sortit de la maison de France, & devint électif. Charles le Simple fut enterré à *Péronne*. Il avoit eu trois femmes; de la premiere dont on ne sait pas le nom, il eut Gisele, mariée en 912 à Rollon, premier duc de Normandie; de la seconde, nommée *Frédérune*, morte en 917, on doute s'il eut des enfans; de la troisieme, nommée Ogive, il eut Louis, depuis appellé d'*Outremer*. Cette Ogive, fille d'Edouard I, roi des Anglois, après avoir marqué un grand courage dans presque tout le cours de sa vie, finit par se marier par amour, après la mort de son mari, avec Héribert, comte de Troyes, second fils d'Héribert, comte de Vermandois, qui avoit tenu son mari prisonnier les sept dernieres années de sa vie.

Les successeurs d'Héribert, jouirent de *Péronne* & de ses dépendances, jusqu'au tems de Philippe Auguste. En 1466 Louis XI. donna cette ville & ses annexes à Charles, duc de Bourgogne, & s'en ressaisit ensuite après la mort de ce prince.

L'église collégiale de cette ville, a été bâtie & dotée par le même Archinoald dont nous avons parlé; cette collégiale est aujourd'hui de soixante petites prébendes, toutes à la nomination du roi.

Péronne est surnommée la *pucelle*, parce qu'elle n'a jamais été prise, quoiqu'assiegée quelquefois, & entr'autres par le comte Henri de Nassau en 1536. Elle a sa coutume particuliere, qui est suivie à Mont-Didier & à Roye. Il y a dans cette ville, une élection & un bailliage auquel la prevôté est unie; mais elle est sur-tout redoutable par les véxations des commis des fermes. *Long.* 20. 35. 44. *lat.* 49. 55. 30.

Fiesses (Claude) natif de *Péronne* ou de Vire, s'est distingué par son savoir dans l'ordre de S. François, dont il devint définiteur général en 1582. Il a fait plusieurs ouvrages, & entr'autres des dissertations sur la bible intitulées: *Disquisitiones publicæ*, 2 *vol. in*-4°. Il mourut à Paris en 1711, à quatre-vingt onze ans.

Longueval (Jacques) laborieux jésuite, naquit à *Péronne* en 1680; il a publié les huit premiers volumes de l'histoire de l'église Gallicane, & avoit presque mis la derniere main au neuvieme & au dixieme volume de cet ouvrage, lorsqu'il mourut à Paris d'apoplésie en 1735 à cinquante-quatre ans. (*D. J.*)

PÉRORAISON, s. f. (*Belles-Lettres.*) en Rhétorique, c'est la conclusion ou la derniere partie du discours, dans laquelle l'orateur résume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de sa piece, & tâche d'émouvoir les passions de ses auditeurs.

De-là il s'ensuit que la *péroraison* est composée de deux parties; 1°. d'une récapitulation, qui contient l'abregé & l'exposé succint de toutes les choses sur lesquelles a roulé le discours, & auxquelles on tâche de donner une nouvelle force, en les réunissant ainsi d'une maniere précise. *Voyez* RECAPITULATION.

2. L'orateur doit y exciter les passions, ce qui est si essentiel à la *péroraison*, que les maîtres de l'art appellent cette partie du discours *sedes affectuum*. *Voyez* PASSIONS.

Les passions qu'on doit exciter dans la *péroraison* varient, suivant les diverses especes de discours. Dans un panégirique, ce sont des sentimens d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation qu'on se propose d'imprimer dans l'ame des auditeurs. Dans une invective, c'est la haine, le mépris, l'indignation, la colere, &c. dans un discours du genre délibératif; on s'efforce de faire naître, l'espérance ou la confiance, d'inspirer la crainte ou de jetter le trouble dans les cœurs.

Les qualités requises dans une *péroraison* sont, qu'elle soit véhémente & pleine de passions, mais en même tems courte; car selon la remarque de Ciceron, les larmes sechent bien vîte. Il ne faut pas laisser à l'auditeur le tems de *respirer* pour ainsi dire, parce que le propre de la réflexion est d'étendre ou d'amortir la passion.

La *péroraison* étoit la partie principale où Ciceron excelloit. Et en effet, non-seulement il y anime & échauffe ses auditeurs, mais il y semble encore lui-même tout de feu, sur-tout lorsqu'il excite la commisération & la pitié pour un accusé. Il rapporte, que souvent il arrachoit des larmes à son auditoire, & même aux juges, & il ajoute que lorsque plusieurs orateurs étoient chargés de parler dans une même cause, la *péroraison* lui étoit toujours réservée, & il nous donne une excellente raison de cette préférence. C'étoit moins, dit-il, le génie qui le rendoit éloquent & pathétique dans ces occasions, que la douleur dont il étoit lui-même pénétré & le vif intérêt qu'il prenoit à ses cliens; c'est ce qu'il est aisé de remarquer dans ces paroles de la *péroraison* pour Milon: *Sed finis sit, neque enim præ lacrymis jam loqui possum, & hic se lacrymis defendi vetat.* Et dans celle pour Rabirius Posthumus: *Sed jam quoniam, ut spero, fidem quam potui tibi præstiti, Posthume reddam etiam lacrymas quas debeo. Jam indicat tot hominum fletus quam sis carus tuis, & me dolor debilitat includitque vocem.*

Quand on dit que la *péroraison* doit émouvoir les passions, on suppose que le sujet en est susceptible; car rien ne seroit plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cause, où il ne s'agiroit que d'un intérêt léger ou d'un objet fort peu important.

On peut enfin observer qu'on conçoit quelquefois la *péroraison* en forme de priere; l'éloquence de la chaire est restée en possession de cette derniere méthode, trèsconvenable aux sujets qu'elle traite. On en trouve cependant quelques exemples dans les orateurs profanes, comme dans la harangue de Démosthènes pour Ctésiphon, & dans la seconde Philippique de Ciceron.

PERORSI, (*Géog. anc.*) peuples de la Mauritanie Tingitane, selon Pline, *liv. V. ch. j.* Ptolomée, *liv. IV. c. vj.* les places dans la Lybie intérieure loin de la mer. Selon le pere Hardouin, le pays des *Perorsi*, comprenoit les royaumes de Zahanda & de Tessel, entre le royaume de Maroc au nord, celui de Gualata au midi, & l'océan Atlantique au couchant. (*D. J.*)

PÉROT, s. m. (*Eaux & Forêts.*) ce mot de l'exploitation des bois, se dit d'un arbre qui a deux âges de coupe; de sorte que si la coupe se fait tous les vingtcinq ans, le *perot* en a cinquante. Il y a trois sortes de balliveaux, les étalons, les *perots* & les tayons. (*D. J.*)

PÉROU, LE, (*Géog. mod.*) vaste région de l'Amérique méridionale, dans sa partie occidentale. Elle est bornée au nord par le Popayan; au midi par le Chili; à l'orient par le pays des Amasones, & au couchant par la mer du sud. Ce pays a environ six cens lieues de longueur de nord au sud, & cinquante de largeur.

Dès l'année 1502, Christophe Colomb étant dans la province de Honduras, qu'il venoit de découvrir, eut des naturels du pays quelques connoissances du *Pérou*, c'est-à-dire, d'un puissant empire abondant en or, qui étoit du côté de l'Orient, ce qui l'empêcha d'y tourner ses vues. En 1524, Paschal de Andagoya découvrit une partie de la côte de la mer du Sud, mais il tira peu de profit de ce voyage. Enfin, en 1524, François Pizarro partit de Panama, & découvrit la province de Beru (c'étoit le nom d'un indien), qu'il donna au pays, en changeant le B en P; car les Espagnols écrivent Péru, & prononcent *Pérou*. On sait comment il conquit toute cette région depuis le royaume de Quito jusqu'au Chili, dans l'espace de dix ans.

On sait aussi qu'avant ce tems-là cette vaste contrée avoit été gouvernée par des rois nommés *yncas*, dont la magnificence étoit étonnante, & dont les richesses étoient immenses; on peut en juger par l'offre que fit à Pizarro le dernier des yncas pour obtenir sa liberté. Atahualipa lui offrit pour sa rançon autant d'or qu'il en pourroit entrer dans une chambre de vingt-deux piés de long, de dix-sept de large, & de six de haut. Il reste encore dans le pays des vestiges de leurs temples en l'honneur du soleil, & du grand chemin de Quito qui avoit quarante piés de largeur, cinq cens lieues de longueur, & de hautes murailles de deux côtés. L'empire des yncas avoit alors des bornes deux fois plus étendues

que celles qu'on donne au pays nommé aujourd'hui le *Pérou*.

Il est traversé par une chaîne de montagnes appellées *la Cordillera de los-Andes*. Il est rempli de plusieurs autres montagnes fameuses par les abondantes mines d'or & d'argent qu'on y a trouvées. Les forêts y produisent des cédres de plusieurs especes, des cotonniers, des bois d'ébène, & différens autres. Les vallées qui peuvent être arrosées sont très-fertiles, mais la plus grande partie du pays est stérile faute de pluies. Le chaud & le froid y sont excessifs, selon les différens endroits; les montagnes qui sont étendues le long des Andes sont très-froides, tandis que l'on étouffe dans le plat-pays.

Depuis que le *Pérou* est sous la domination espagnole, il est gouverné par un viceroi, dont le pouvoir est sans bornes. Ses appointemens fixes vont à quarante mille ducats, & l'accessoire monte infiniment au-delà. Il nomme à toutes les places civiles & militaires, avec cette restriction que les procédures seront confirmées par le roi d'Espagne, ce qui ne manque guere d'arriver. Entre les Indiens naturels du pays, une partie a embrassé le christianisme, & s'est soumise au joug; l'autre partie, infiniment plus considérable, est restée idolâtre & indépendante.

Les Espagnols divisent le *Pérou* en trois gouvernemens, qu'ils appellent *audiences*; savoir, l'audience de Quito; l'audience de Lima, ou de Los-Reyes; l'audience de los Charchas, ou de la Plata; mais ils ont beau diviser le pays en audiences, ils n'en retirent presque plus rien. Lima porte le nom de capitale du *Pérou*. *Voyez* sur cette grande région d'Amérique le commentaire royal du *Pérou* du chevalier Paul Ricaut, 2. *vol. in-fol.* c'est un bel ouvrage. (*D. J.*)

PÉROUSE, (*Géog. mod.*) en latin *Perusia* & *Perusinum*, & en italien *Perugia*, ville d'Italie dans l'état de l'Eglise, capitale du Pérugin.

Elle fut autrefois une des douze principales villes de l'Etrurie; mais durant les guerres civiles, entre Octave & Marc-Antoine; ce premier l'ayant prise, la saccagea impitoyablement, en abandonna le pillage à ses troupes, & fit tuer en sa présence les trois cens hommes qui composoient son sénat. Elle se rétablit dans la suite, & soutint un siége de sept ans contre Totile roi des Goths, qui la prit à la fin, la ruina, & passa au fil de l'épée une partie de ses habitans. Les rois de France l'ayant conquise au viij. siecle, la donnerent au saint siege. Enfin elle fut mise dans la désolation durant la guerre des Guelphes & des Gibelins; mais elle s'est relevée de tous ses malheurs. Elle est aujourd'hui très-propre, assez peuplée, & défendue par une citadelle. Elle étoit épiscopale dès le iij. siecle. L'évêque ne reconnoît que le pape. Elle est située entre le Tibre au levant, & la riviere de Genna au couchant, sur une colline, à 8 milles au nord-est d'Assise, 25 ouest de Nocera. *Long.* 31. 2. *lat.* 43. 8.

J'ai oublié de dire que *Pérouse* est une université, qui même a produit des jurisconsultes célebres dans le xiv. siecle. Balde, disciple de Bartole, fut du nombre. Une de ses reparties lui valut la chaire de Pavie. Il étoit de petite taille, de sorte que quand on le vit arriver dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præsentia famam*. Il répondit, sans se décontenancer, *augebit cætera virtus*; sur quoi Pansirole ajoute, *quo dicto omnibus sui admirationem injecit*. Balde gagna beaucoup de bien par ses consultations, & composa quantité de livres, donnant tout son tems à l'étude. „ Chaque pas que fait mon „ cheval, disoit-il un jour en voyageant, sont autant de „ lois qui sortent de ma mémoire „: bonne preuve qu'il avoit acquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

Mais ce sont les Dante de la famille des Rainaldi, qui ont sur-tout illustré de bonne-heure l'université de *Pérouse*; c'étoient des gens en qui les talens semblent avoir été un héritage dans l'un & l'autre sexe.

Dante (Pierre Vincent) entendit les belles-lettres, les mathématiques, l'architecture, & composoit de si beaux vers à l'imitation de Dante florentin, que l'on jugea qu'il faisoit revivre en quelque façon la sublimité de ce grand génie. On lui donna même le surnom de *Dante*, qui est resté à sa famille. Il mourut fort âgé en 1512, laissant un fils & une fille qui se distinguerent. Ce fils, nommé *Julius*, fit un livre *de alluvione Tyberis*, & des notes *in ornamenta Architecturæ*. Il mourut l'an 1575. Théodore Dante, sa sœur, mérite un rang parmi les mathématiciens du tems. Elle composa des livres sur cette science, & l'enseigna à Ignace son neveu dont je vais parler.

Dante (Ignace) se fit moine jacobin, mais moine jacobin savant dans les Mathématiques. Il fut appellé à Florence par le grand duc Cosme, I, & ensuite à Rome par Grégoire XIII. qui lui donna l'évêché d'Alatri. Il publia quelques livres à Florence, & entre autres un *traité de la construction & de l'usage de l'astrolabe*. Il mourut en 1586.

Dante (Vincent), fils de Jule, petit-fils de Pierre Vincent, & neveu de la docte Théodore, suivit aussi les études de sa famille, & devint bon architecte & bon mathématicien. Il fut de plus très-versé dans la peinture & dans la sculpture. On a de lui en italien la vie de ceux qui ont excellé dans le dessein des figures. Il mourut à *Pérouse* l'an 1596, à l'âge de 46 ans.

Dante (Jean-Baptiste), né à *Pérouse* dans le xv. siecle, étoit encore vraissemblablement de la même famille. On dit qu'il se fit des aîles dont il se servit pour voler, & qu'en en faisant l'expérience dans le tems d'une grande fête, il eut le sort de Dédale, tomba en volant sur une église de la ville, & se cassa une cuisse. Il ne mourut pas de cette chûte, mais de maladie avant l'âge de 40 ans.

Lancelot (Jean-Paul), florissoit dans le droit à *Pérouse* sa patrie, vers le milieu du xvj. siecle, & mourut dans cette ville en 1591, âgé de 80 ans. Il a mis au jour plusieurs livres de droit, & entr'autres des institutes du droit canon, réimprimées en France avec des notes de M. Doujat. (*D. J.*)

PÉROUSE, LAC DE, (*Géog. mod.*) lac très-poissonneux d'Italie, à 7 milles de la ville du même nom, du côté du couchant. Il est presque rond, & a environ six milles de diametre en tout tems. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg.

PERPEIRE, s. m. *arnoglossus lævis*, (*Hist. natur. Ichthiolog.*) poisson de mer qui est une espece de sole, à laquelle il ressemble par la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires; il n'en differe qu'en ce qu'il a des écailles si petites, qu'on croit au premier coup d'œil qu'il n'en a point, & que c'est un poisson lisse. *Voyez* SOLE. La chair du *perpeire* est fort tendre & très-délicate. Rondelet, *hist. nat. des poissons, premiere part. liv. XI. ch. xiij. Voyez* POISSON.

PERPENDICULAIRE, s. f. *en terme de Géométrie*, est une ligne qui tombe directement sur une autre ligne, de façon qu'elle ne panche pas plus d'un côté que de l'autre, & fait par conséquent de part & d'autre des angles égaux. On l'appelle aussi *ligne normale*. *Voyez* LIGNE.

Ainsi la ligne IG (*Pl. géo. fig.* 57.) est perpendiculaire à la ligne KH; c'est-à-dire, qu'elle fait avec cette ligne KH des angles droits & égaux.

De cette définition de la *perpendiculaire* il s'en suit 1°. que la perpendicularité est mutuelle & réciproque: c'est-à-dire, que si une ligne IG est *perpendiculaire* à une autre ligne KH, cette ligne KH est aussi *perpendiculaire* à la premiere IG.

2°. Que d'un point donné on ne peut tirer qu'une *perpendiculaire* à une ligne donnée.

3°. Que si on prolonge une ligne *perpendiculaire* à une autre; de maniere qu'elle passe de l'autre côté de cette ligne, la partie prolongée sera aussi *perpendiculaire* à cette même ligne.

4°. Que si une ligne droite qui en coupe une autre a deux points qui soient chacun à égale distance des extrémités de la ligne qu'elle coupe, elle sera *perpendiculaire* à cette ligne.

5°. Qu'une ligne *perpendiculaire* à une autre ligne est aussi *perpendiculaire* à toutes les paralleles qu'on peut tirer à cette ligne. *Voyez* PARALLELE.

6°. Que la *perpendiculaire* est la plus courte de toutes les lignes qu'on peut tirer d'un point donné à une ligne droite donnée.

Donc la distance d'un point à une ligne droite se mesure par la *perpendiculaire* menée de ce point sur la ligne, & la hauteur d'une figure, par exemple, d'un triangle, est une *perpendiculaire* menée du sommet de la figure sur sa base. *Voyez* DISTANCE.

Pour élever une *perpendiculaire* GI sur la ligne ML, à un point G pris dans cette ligne, on mettra une des pointes du compas en G, & ouvrant le compas à volonté, on prendra de chaque côté de ce point G des intervalles égaux GH & GK; des points K, H, & d'un intervalle plus grand que la moitié de KH, on décrira des arcs de cercle qui se coupent en I; & on tirera la ligne GI qui sera *perpendiculaire* à ML.

Dans la pratique, la meilleure méthode pour tirer les *perpendiculaires* est d'appliquer le côté d'une équerre sur

la

la ligne propoſée, & de tirer le long de l'autre côté une ligne, qui ſera la *perpendiculaire* cherchée.

Pour élever une *perpendiculaire* à l'extrémité d'une ligne donnée, par exemple, au point *P*, on ouvrira le compas d'une quantité convenable, & mettant une des pointes *C*, on décrira l'arc *RPS*; on placera une regle ſur les points *S* & *C*, & on trouvera ſur l'arc *RPS* le point *R*, duquel tirant la ligne *PR*, elle ſera *perpendiculaire* à *PM*.

Pour laiſſer tomber d'un point donné *I* hors d'une ligne *MP*, une *perpendiculaire* à cette ligne *MP* (*fig.* 57. *n.* 2.), on mettra une des pointes du compas en *L*, & on décrira à volonté un arc de cercle qui coupe la ligne *MP* en *M* & en *G*; enſuite mettant la pointe du compas ſucceſſivement en *G* & en *M*, on décrira deux autres arcs qui ſe coupent en *a*, & par les points *L*, *a*, on tirera une ligne *La*, qui ſera la *perpendiculaire* demandée.

On dit qu'une ligne eſt *perpendiculaire* à un plan, quand elle eſt *perpendiculaire* à toutes les lignes qu'elle rencontre dans ce même plan.

Un plan eſt dit *perpendiculaire* à un autre plan, quand une ligne, tirée dans un des plans perpendiculairement à leur commune ſection eſt *perpendiculaire* à l'autre plan. *Voyez* PLAN.

Une *perpendiculaire* à une courbe eſt une ligne qui coupe la courbe dans un point où une autre ligne la touche, & qui eſt *perpendiculaire* à la ligne touchante. *Voyez* TANGENTE *&* ſon PERPENDICULAIRE. *Chambers*. (*E*)

PERPENDICULAIRE, *la* c'eſt dans les ſyſtèmes de Mrs de Pagan & de Vauban, la partie du rayon droit compriſe entre le côté extérieur & l'angle flanquant, laquelle partie ſert à mener les lignes de défenſe.

Ainſi *ID* (*Pl. II. de Fortific. fig.* 7.), eſt la *perpendiculaire*: elle eſt dans les ſyſtèmes ou conſtructions de M. de Vauban, la huitieme partie du côté du polygone dans le quarré, la ſeptieme dans le pentagone, & la ſixieme dans l'exagone & dans les polygones au-deſſus. *Voyez* FORTIFICATION. (*Q*)

PERPENDICULARITÉ DES PLANTES, eſt un phénomene curieux d'Hiſtoire naturelle, que M. Dodart a le premier obſervé & publié dans un eſſai ſur la *perpendicularité* que paroiſſent affecter & obſerver les tiges ou troncs des plantes, les racines de pluſieurs d'entr'elles, & même leurs branches, autant qu'il eſt poſſible. *Voyez* PLANTE.

Voici le fait qu'il s'agit d'expliquer. Preſque toutes les plantes, quand elles ſe levent, ſont un peu recourbées, cependant leurs tiges croiſſent perpendiculairement, & leurs racines s'abaiſſent & s'enfoncent auſſi perpendiculairement; lors même qu'elles ſont forcées de s'incliner, ſoit par la déclivité du ſol, ſoit par quelque autre cauſe, elles ſe redreſſent d'elles-mêmes, ſe remettent ainſi dans la ſituation perpendiculaire, en faiſant un ſecond pli ou coude qui redreſſe le premier. Ce phénomene, que le vulgaire voit ſans en être ſurpris, eſt un ſujet d'étonnement pour ceux qui connoiſſent les plantes & la maniere dont elles ſe forment.

En effet chaque graine contient une plante déja formée, & qui n'a beſoin que de développement: cette petite plante a ſa petite racine; & la pulpe, qui eſt ordinairement ſéparée en deux lobes, eſt l'endroit d'où la plante tire ſa premiere nourriture par le moyen de ſa racine, lorſqu'elle commence à germer. *Voyez* GRAINE, RADICULE, &c.

Or ſi une graine eſt placée en terre de telle ſorte que la racine de la petite plante ſoit directement en bas, & la tige en haut, il eſt aiſé de concevoir que la plante venant à croître & à ſe développer, la tige ſe levera perpendiculairement, & que ſa racine deſcendra auſſi perpendiculairement. Mais une graine qu'on jette en terre au haſard, ou qui vient s'y jetter elle-même, ne doit preſque jamais prendre une ſituation telle que la petite plante qu'elle renferme ait ſa tige & ſa racine placées perpendiculairement, l'une en haut, l'autre en bas. *Voyez* SÉMINATION.

Par conſéquent ſi la plante prend toute autre ſituation, il faut que la tige & la racine ſe redreſſent d'elles-mêmes: mais quelle eſt la force qui produit ce changement? eſt-ce que la tige étant moins chargée dans le ſens perpendiculaire, doit naturellement ſe lever dans le ſens où elle trouve le moins d'obſtacles? Mais la racine devroit, par la même raiſon, ſe lever perpendiculairement de bas en haut, au lieu de deſcendre comme elle fait.

M. Dodard a donc eu recours à une autre explication pour ces deux actions ſi différentes.

Il ſuppoſe que les fibres des tiges ſont de telle nature qu'elles ſe raccourciſſent par la chaleur du ſoleil, & s'alongent par l'humidité de la terre, & qu'au contraire celles des racines ſe raccourciſſent par l'humidité de la terre, & s'alongent par la chaleur du ſoleil.

Selon cette hypothèſe, quand la plante eſt renverſée & que la racine eſt par conſéquent en enhaut, les fibres d'un même écheveau, qui fait une des branches de la racine, ne ſont pas également expoſées à l'humidité de la terre; celles qui regardent en enbas le ſont plus que les ſupérieures. Les fibres inférieures doivent donc ſe racourcir davantage, & ce raccourciſſement eſt encore facilité par l'alongement des ſupérieures, ſur leſquelles le ſoleil agit avec plus de force. Par conſéquent cette branche entiere de racine ſe rabat du côté de la terre, & comme il n'eſt rien de plus délié qu'une racine naiſſante, elle ne trouve point de difficulté à s'inſinuer dans les pores d'une terre qui ſeroit même aſſez compacte, & cela d'autant moins qu'elle peut gauchir en tout ſens, pour trouver les pores les plus voiſins de la perpendiculaire. En renverſant cette idée, M. Dodart explique pourquoi au contraire la tige ſe redreſſe: en un mot, on peut imaginer que la terre attire à elle la racine, & que le ſoleil contribue à la laiſſer aller; qu'au contraire le ſoleil attire la tige à lui, & que la terre l'envoye en quelque ſorte vers le ſoleil.

A l'égard du ſecond redreſſement, ſavoir du redreſſement de la tige en plein air, M. Dodart l'attribue à l'impreſſion des agens extérieurs, principalement du ſoleil & de la pluie, car la partie ſupérieure d'une tige pliée eſt plus expoſée à la pluie, à la roſée, & même au ſoleil, que la partie inférieure: or la ſtructure des fibres peut être telle que ces deux cauſes, ſavoir l'humidité & la chaleur, tendent également à redreſſer la partie qui eſt la plus expoſée à leur action, par l'accourciſſement qu'elles produiſent ſucceſſivement dans cette partie: car l'humidité accourcit les fibres en gonflant, & la chaleur en diſſipant. Il eſt vrai qu'on ne peut deviner quelle doit être la ſtructure des fibres pour qu'elles aient ces deux différentes qualités.

M. de la Hire explique ce même phénomene de la maniere ſuivante: il connoît que dans les plantes la racine tire un ſuc plus groſſier & plus peſant, & la tige au contraire & les branches un ſuc plus fin & plus volatil; & en effet, la racine paſſe chez tous les Phyſiciens pour l'eſtomac de la plante, où les ſucs terreſtres ſe digerent & ſe ſubtiliſent au point de pouvoir enſuite ſe lever juſqu'aux extrémités des branches. Cette différence des ſucs ſuppoſe de plus grands pores dans la racine que dans la tige & dans les branches, en un mot une différente contexture; & cette différence de tiſſu doit ſe trouver, les proportions gardées, juſque dans la petite plante inviſible que la graine renferme. Il faut donc imaginer dans cette petite plante, comme un point de partage, tel que tout ce qui ſera d'un côté, c'eſt-à-dire, ſi l'on veut, la racine, ſe développera par des ſucs plus groſſiers qui y pénetreront, & tout ce qui ſera de l'autre par des ſucs plus ſubtils.

Que la petite plante, lorſqu'elle commence à ſe développer, ſoit entierement renverſée dans la graine, de ſorte qu'elle ait ſa racine en haut & ſa tige en bas; les ſucs qui entreront dans la racine ne laiſſeront pas d'être toujours les plus groſſiers, & quand ils l'auront développé, & en auront élargi les pores, au point qu'il y entrera des ſucs terreſtres d'une certaine peſanteur, ces ſucs toujours plus peſans appeſantiſſant toujours la racine de plus en plus, la tireront en enbas, & cela d'autant plus facilement, ou avec d'autant plus d'effort, qu'elle s'étendra ou s'alongera davantage, car le point de partage ſuppoſé étant conçu comme une eſpece de point fixe de levier, ils agiront par un plus long bras. Dans le même tems les plus volatils qui auront pénétré la tige, tendront auſſi à lui donner leur direction de bas en haut, & par la raiſon du levier ils la lui donneront plus aiſément de jour en jour, puiſqu'elle s'alongera toujours de plus-en-plus. Ainſi la petite plante tourne ſur le point de partage immobile, juſqu'à ce qu'elle ſe ſoit entierement redreſſée.

La plante s'étant ainſi redreſſée, on voit que la tige doit ſe lever perpendiculairement pour avoir une aſſiette plus ferme, & pour pouvoir mieux réſiſter aux efforts du vent & de l'eau.

Voici l'explication donnée ſur la même matiere par M. Parent: le ſuc nourricier étant arrivé à l'extrémité d'une tige qui ſe leve, s'il s'évapore, le poids de l'air qui l'environne de tous côtés doit le faire monter verticalement; & s'il ne s'évapore point, mais qu'il ſe congele & qu'il demeure fixé à l'extrémité d'où il ſoit prêt à ſor-

à sortir, le poids de l'air lui donnera encore la direction verticale; de sorte que la tige acquerra une particule nouvelle placée verticalement; par la même raison que dans une chandelle placée obliquement, la flamme se leve verticalement en vertu de la pression de l'atmosphere, les nouvelles gouttes de suc nourricier qui viendront ensuite auront la même direction; & comme toutes ces gouttes réunies forment la tige, elles lui donneront une direction verticale, à moins que quelque cause particuliere n'en empêche.

A l'égard des branches, qui d'abord sont supposées sortir latéralement de la tige dans le premier embryon de la plante: quoiqu'elles aient par elles-mêmes une direction horisontale, elles doivent cependant se redresser par l'action continuée du suc nourricier, qui d'abord trouve peu de résistance dans les branches encore tendres & souples; & qui ensuite, lorsque les branches sont devenues plus fortes, agit encore avec beaucoup plus d'avantage, parce qu'une branche plus longue donne un plus long bras de levier. L'action d'une petite goutte de suc nourricier, qui est en elle-même fort petite, devient plus considérable par sa continuité, & par le secours des circonstances favorables; par-là on peut expliquer la situation & la direction constante des branches, qui font presque toutes & presque toujours le même angle constant de 45ᵈ. avec la tige & entre elles. *Voyez* BRANCHE.

M. Astruc, pour expliquer la *perpendicularité* de la tige & son redressement, suppose ces deux principes: 1°. que le suc nourricier vient de la circonférence de la plante, & se termine vers la moëlle; 2°. que les liquides qui sont dans des tuyaux paralleles ou inclinés à l'horison, pesent sur la partie inférieure de leurs tuyaux, & n'agissent point du tout sur la supérieure.

Il est aisé de conclure de ces deux principes, que lorsque les plantes sont dans une situation parallele ou inclinée à l'horison, le suc nourricier qui coule de leur racine vers leur tige, doit par son propre poids tomber dans les tuyaux de la partie inférieure, & s'y ramasser en plus grande quantité que dans ceux de la partie supérieure; ces tuyaux devront par-là être plus distendus, & leurs pores plus ouverts. Les parties du suc nourricier qui s'y trouvent ramassées devront par conséquent y pénétrer en plus grande quantité, & s'y attacher plus aisément que dans la partie supérieure: par conséquent l'extrémité de la plante étant plus nourrie que la partie supérieure, cette extrémité sera obligée de se courber vers le haut.

On peut par le même principe expliquer un autre fait dans une feve qu'on seme à contre sens, la radicule en haut, & la plume en bas; la plume & la radicule croissent d'abord directement de près de la longueur d'un pouce; mais peu après elles commencent à se courber l'une vers le bas, & l'autre vers le haut.

On observe encore la même chose dans un tas de blé, qu'on fait germer pour faire de la bierre, ou dans un monceau de glands qui germent dans un lieu humide; chaque grain de blé dans le premier cas, ou chaque gland dans le second, ont des situations différentes: tous les germes pourtant tendent directement en haut dans le tems que les racines sont tournées en bas, & la courbure qu'elles font, est plus ou moins grande, suivant que leur situation approche plus ou moins de la situation directe, où elles pourroient croître sans se courber.

Pour expliquer des mouvemens si contraires, il faut supposer qu'il y a quelque différence considérable entre la plume & la radicule.

Nous n'y en connoissons point d'autre, sinon que la plume se nourrit par le suc, que des tuyaux paralleles à ses côtés lui portent: au lieu que la radicule prend sa nourriture du suc, qui pénetre dans tous les pores de la circonférence. Toutes les fois donc que la plume se trouve dans une situation parallele ou inclinée à l'horison, le suc nourricier doit croupir dans la partie inférieure, & par conséquent il doit la nourrir plus que la supérieure, & redresser par là son extrémité vers le haut, pour les raisons que nous avons déja rapportées. Au contraire, lorsque la radicule est dans une situation semblable, le suc nourricier doit pénétrer en plus grande quantité par les pores de la partie supérieure, que par ceux de l'inférieure. Le suc nourricier devra donc faire croître la partie supérieure plus que l'inférieure, & faire courber vers le bas l'extrémité de la radicule: cette courbure mutuelle de la plume & de la radicule doit continuer jusqu'à ce que leurs côtés se nourrissent également; ce qui n'arrive que quand leur extrémité est perpendiculaire à l'horison. *Voyez les mém. acad. roy. des Sciences, année* 1708.

PERPENDICULE, s. m. ligne verticale & perpendiculaire, qui mesure la hauteur d'un objet, par exemple, d'une montagne, d'un rocher, & l'on dit le *perpendicule* de cette tour est de cinquante toises. On appelle encore *perpendicule*, le fil qui dans une équerre est tendu par le plomb, & qui donne la perpendiculaire à l'horison.

PERPÉTUANE, s. f. (*Commerce.*) sorte d'étoffe qui se fabriquoit en Portugal.

PERPÉTUEL, adj. (*Métaph.*) est proprement ce qui dure toujours, ou qui ne finit jamais. *Voy.* ÉTERNITÉ.

Perpétuel, se dit quelquefois de ce qui dure tout le long de la vie de quelqu'un. Ainsi les offices qui durent toute la vie, sont appellés *perpétuels*. Le secrétaire de l'académie des Sciences est *perpétuel*, &c. *Chambers.*

Mouvement *perpétuel*, est un mouvement qui se conserve & se renouvelle continuellement de lui-même, sans le secours d'aucune cause extérieure; ou c'est une communication non interrompue du même degré de mouvement qui passe d'une partie de matiere à l'autre, soit dans un cercle, soit dans un autre courbe rentrante en elle-même; de sorte que le même mouvement revienne au premier moteur, sans avoir été altéré. *Voy.* MOUVEMENT.

Trouver le mouvement perpétuel, ou construire une machine qui ait un tel mouvement, est un problème fameux, qui exerce les Mathématiciens depuis 2000 ans.

Nous avons une infinité de desseins, de figures, de plans, de machines, de roues, &c. qui sont le fruit des efforts qu'on a faits pour résoudre ce problême. Il seroit inutile & déplacé d'en donner ici le détail; il n'y a aucun de ces projets qui mérite qu'on en fasse mention, puisque tous ont avorté. C'est aussi plutôt une insulte qu'un éloge, de dire de quelqu'un qu'il cherche le mouvement *perpétuel*: l'inutilité des efforts que l'on a faits jusqu'ici pour le trouver, donnent une idée peu favorable de ceux qui s'y appliquent.

En effet, il paroît que nous ne devons guere espérer de la trouver. Parmi toutes les propriétés de la matiere & du mouvement, nous n'en connoissons aucune qui paroisse pouvoir être le principe d'un tel effet.

On convient que l'action & la réaction doivent être égales, & qu'un corps qui donne du mouvement à un autre, doit perdre autant de mouvement qu'il en communique. Or dans l'état présent des choses, la résistence de l'air, les frottemens, doivent nécessairement retarder sans cesse le mouvement. *Voyez* RESISTANCE.

Ainsi pour qu'un mouvement quelconque pût subsister toujours il faudroit, ou qu'il fût continuellement entretenu par une cause extérieure; & ce ne seroit plus alors ce qu'on demande dans le mouvement *perpétuel*; ou que toute résistence fût entierement anéantie; ce qui est physiquement impossible. *Voyez* MATIERE & FROTTEMENT.

Par la seconde loi de la nature (*voyez* NATURE), les changemens qui arrivent dans le mouvement des corps sont toujours proportionnels à la force motrice qui leur est imprimée, & sont dans la même direction que cette force; ainsi une machine ne peut recevoir un plus grand mouvement que celui qui réside dans la force motrice qui lui a été imprimée.

Or sur la terre que nous habitons, tous les mouvemens se font dans un fluide résistant & par conséquent ils doivent nécessairement être retardés; donc le milieu doit absorber une partie considérable du mouvement. *Voyez* MILIEU.

De plus, il n'y a point de machine où on puisse éviter le frottement, parce qu'il n'y a point dans la nature de surfaces parfaitement unies, tant à cause de la maniere dont les parties des corps sont adhérentes entre elles qu'à cause de la nature de ces parties, & du peu de proportion qu'il y a entre la matiere propre que les corps renferment, & le volume qu'ils occupent. *Voyez* FROTTEMENT.

Ce frottement doit par conséquent diminuer peu-à-peu la force imprimée ou communiquée à la machine: de sorte que le mouvement *perpétuel* ne sauroit avoir lieu, à-moins que la force communiquée ne soit beaucoup plus grande que la force génératrice, & qu'elle ne compense la diminution que toutes les autres causes y produisent: mais comme *rien ne donne ce qu'il n'a pas*, la force génératrice ne peut donner à la machine un degré de mouvement plus grand que celui qu'elle a elle-même.

Ainsi toute la question du mouvement *perpétuel* en ce cas, se réduit à trouver un poids plus pesant que lui-même, ou une force élastique plus grande qu'elle-même.

Ou enfin, en troisieme & dernier lieu, il faudroit trouver une méthode de regagner par la disposition & la combinaison des puissances méchaniques, une force équivalen-

valente à celle qui est perdue. C'est principalement à ce dernier point, que s'attachent tous ceux qui veulent résoudre ce problème. Mais comment, ou par quels moyens, peut-on regagner une telle force?

Il est certain que la multiplication des forces ou des puissances ne sert de rien pour cela: car ce qu'on gagne en puissance, est perdu en tems; de sorte que la quantité de mouvement demeure toujours la même.

Jamais la méchanique ne sauroit faire qu'une petite puissance soit réellement égale à une plus grande, par exemple que 25 livres soient équivalentes à 100. S'il nous paroît qu'une puissance moindre soit équivalente à une plus grande, c'est une erreur de nos sens. L'équilibre n'est pas véritablement entre 25 livres & 100 livres, mais entre 100 livres qui se meuvent ou tendent à se mouvoir avec une certaine vîtesse, & 25 livres qui tendent à se mouvoir avec quatre fois plus de vîtesse que les 100 livres.

Quand on considere les poids 25 & 100 comme fixes & immobiles, on peut croire d'abord que les 25 livres seules empêchent un poids beaucoup plus grand de s'élever; mais on se détrompera bientôt si on considere l'un & l'autre poids en mouvement, car on verra que les 25 livres ne peuvent élever les 100 livres qu'en parcourant dans le même tems un espace quatre fois plus grand. Ainsi les quantités de mouvement virtuelles de ces deux poids seront les mêmes & par conséquent il n'y aura plus rien de surprenant dans leur équilibre.

Une puissance de 10 livres étant donc mûe, ou tendant à se mouvoir avec dix fois plus de vîtesse qu'une puissance de 100 livres, peut faire équilibre à cette derniere puissance; & on en peut dire autant de tous les produits égaux à 100. Enfin, le produit de part & d'autre doit toujours être de 100, de quelque maniere qu'on s'y prenne; si on diminue la masse, il faut augmenter la vîtesse en même raison.

Cette loi inviolable de la nature, ne laisse autre chose à faire à l'art que choisir entre les différentes combinaisons qui peuvent produire le même effet. *Voyez* LOIS DE LA NATURE, *au mot* NATURE. *Chambers.* (*O*)

M. de Maupertuis, dans une de ses lettres sur différens sujets de Philosophie, fait les réflexions suivantes sur le mouvement *perpétuel*. Ceux qui cherchent ce mouvement excluent des forces qui doivent le produire, non-seulement l'air & l'eau, mais encore quelques autres agens naturels qu'on y pourroit employer. Ainsi ils ne regardent pas comme mouvement *perpétuel* celui qui seroit produit par les vicissitudes de l'atmosphere, ou par celles du froid & du chaud.

Ils se bornent à deux agens, la force d'inertie, *voy.* INERTIE, & la pesanteur, *voyez* PESANTEUR; & ils réduisent la question à savoir si on peut prolonger la vîtesse du mouvement, ou par le premier de ces moyens, c'est-à-dire en transmettant le mouvement par des chocs d'un corps à un autre; ou par le second, en faisant remonter des corps par la descente d'autres corps, qui ensuite remonteront eux-mêmes pendant que les autres descendront. Dans ce second cas il est démontré que la somme des corps multipliés chacun par la hauteur d'où il peut descendre, est égale à la somme de ces mêmes corps multipliés chacun par la hauteur où il pourra remonter. Il faudroit donc pour parvenir au mouvement *perpétuel* par ce moyen, que les corps qui tombent & s'élevent conservassent absolument tout le mouvement que la pesanteur peut leur donner, & n'en perdissent rien par le frottement ou par la résistance de l'air, ce qui est impossible.

Si on veut employer la force d'inertie, on remarquera, 1°. que le mouvement se perd dans le choc des corps durs, 2°. que si les corps sont élastiques, la force vive à la vérité se conserve. *Voyez* CONSERVATION DES FORCES VIVES. Mais outre qu'il n'y a point de corps parfaitement élastiques, il faut encore faire abstraction ici des frottemens & de la résistance de l'air. D'où M. de Maupertuis conclut qu'on ne peut espérer de trouver le mouvement *perpétuel* par la force d'inertie, non plus que par la pesanteur, & qu'ainsi ce mouvement est impossible. *Lettre XXII.*

PERPÉTUER, v. act. (*Gramm.*) rendre durable. La nature veille à la conservation de l'individu, & à la perpétuité des especes. Les especes se *perpétuent* principalement par la semence & par les graines. L'intérêt des gens de palais, & la mauvaise foi des plaideurs, s'entendent pour *perpétuer* les procès.

PERPÉTUITÉ, (*Jurisprud.*) signifie la stabilité de quelque chose qui doit durer toujours. La plûpart des lois sont faites pour avoir lieu à *perpétuité*. Un pere de famille établit ses enfans, & fait des substitutions pour assurer la *perpétuité* de sa race & de sa maison. (*A*)

PERPETUITÉ, *terme de Droit canonique*, signifie la *qualité* d'un bénéfice concédé irrévocablement, ou dont on ne sauroit priver celui qui en est pourvu, excepté en certains cas déterminés par la loi. *Voyez* BÉNÉFICE.

Plusieurs auteurs prétendent avec raison que la *perpétuité* des bénéfices est établie par les anciens canons, & que les prêtres sont inséparablement attachés à leurs églises par un mariage spirituel; il est vrai que la corruption s'étant introduite avec le tems, & les prêtres séculiers étant tombés dans un grand désordre & même dans un grand mépris, les évêques furent obligés de se faire aider dans l'administration de leurs diocèses par des moines, à qui ils confioient le soin des ames & le gouvernement des paroisses, se réservant le droit de renvoyer ces moines dans leurs monasteres quand ils le jugeroient à-propos, & de les révoquer ainsi dès qu'il leur en prenoit envie.

Mais cette administration vague & incertaine n'a duré que jusqu'au xij. siecle, après quoi les bénéfices sont revenus à leur premiere & ancienne *perpétuité*.

PERPIGNAN, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Perpiniacum*; ville de France, capitale du Roussillon, bâtie dans l'endroit où étoit autrefois une ville municipale appellée *Flavium Ebusum*.

Elle est très-forte, munie d'une citadelle qui est sur la hauteur & commande la ville. Elle a un évêché, un conseil souverain, un intendant, un hôtel des monnoies, & une université fondée en 1349 par Pierre, roi d'Arragon.

Cette université est composée de quatre facultés; & ce qu'il y a de singulier, c'est que les chaires de Théologie sont partagées en deux sentimens. Dans l'une on enseigne la doctrine de S. Thomas, & dans l'autre, la doctrine de Suarès. Il est permis aux étudians de suivre celle qui leur plaît; mais les professeurs de ces deux chaires doivent être bien habiles: ceux-ci, pour découvrir la doctrine de S. Thomas, noyée en 18 volumes *in-folio*, ceux-là pour pénétrer celle de Suarès, dont les œuvres forment 23 volumes *in-folio*.

L'évêché de *Perpignan* est suffragant de Narbonne; on en évalue les revenus à 25 mille livres, & l'on compte dans son diocèse 180 paroisses. Quelques évêques de cette ville ont pris le titre d'*inquisiteurs*: mais rien n'est plus déplacé dans un royaume tel que la France, où le seul nom d'*inquisition* révolte les esprits, & où l'évêque de *Perpignan* ne peut s'arroger des prérogatives, & avoir des fonctions différentes de celles de ses collegues.

La premiere église de *Perpignan* fut élevée par les habitans sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, dans le xj. siecle. Beranger, évêque d'Elne, la consacra le 16 de Mai 1025, & Gausred, comte de Roussillon, souscrivit l'acte ou apposa son seel à l'acte qu'on fit de cette consécration.

Le corps-de-ville de *Perpignan* est un des plus illustres qu'il y ait dans le royaume; il est gouverné par cinq consuls qui ont le privilege de créer tous les ans deux nobles, qui jouissent de toutes les prérogatives des gentilshommes, & ont la qualité de chevaliers. La noblesse de ces sortes de citoyens est reçue à Malte, en forme de la bulle magistrale du grand-maître, du 14 Juin 1631.

La ville de *Perpignan* est située sur la rive droite du Tet, partie dans une plaine & partie sur une colline, dans un terroir fertile en bon vin à une lieue de la mer à 12 lieues au sud-ouest de Narbonne, à 30 au sud-ouest de Montpellier, à 40 sud-est de Toulouse, & à 175 au midi de Paris. *Longitude*, suivant Cassini, Lieutaud & Desplaces, 20. 24. *lat.* 42. 41.

C'est à *Perpignan* que mourut d'une fievre chaude Philippe III. roi de France, à son retour d'Aragon, en 1285, âgé de 40 ans & quelques mois. On le surnomma le *Hardi*, & l'on ne sait pas trop pourquoi, car il ne fit jamais rien qui pût lui mériter ce titre, quelle que soit l'idée qu'on y attache. Le corps de ce prince fut porté à Narbonne, où l'on célébre ses obseques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERPLEX, PERPLEXITÉ, (*Gramm.*) état de l'esprit incertain sur un événement, sur une question, sur un ordre, &c. La doctrine sur la prédestination jette l'ame dans de grandes *perplexités*. Si nous n'abandonnions pas beaucoup de choses au hasard, notre vie ne seroit qu'un long tissu de *perplexités*. La *perplexité* naît toujours ou de la pusillanimité, ou de la bêtise, ou de l'ignorance.

PERQUISITEUR, s. m. (*Jurisprud.*) expédition qu'on leve en la chancellerie romaine, afin de certifier qu'il y a eu telle demande formée, tel acte, telles lettres expédiées. On produit souvent dans les procès pour bénéfices, des *perquisiteurs*.

PER-

PERQUISITION, s. f. (*Gramm.*) recherches ordonnées par un supérieur, & occasionnées par un délit sur lequel on n'a pas les connoissances nécessaires. La publication de ce livre donna lieu aux *perquisitions* les plus rigoureuses. Avec toutes ces *perquisitions*, on ne découvrit rien.

PERRANTHES, (*Géog. anc.*) nom que l'on donnoit, selon Tite-Live, *l. XXXVIII. c. iv.* à une colline escarpée qui commandoit la ville Ambracia dans l'Epire. (*D. J.*)

PERRAU, s. m. (*Cirerie.*) sorte de grand chauderon étamé, étroit, rond & profond, dont les marchands Epiciers-Ciriers se servent pour faire chauffer l'eau dans laquelle ils font amollir la cire qu'ils employent dans la fabrique des cierges à la main. (*D. J.*)

PERRE, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, aux environs du mont Taurus. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route de Mélitène à Samosate; & la notice de Léon le sage en fait une ville épiscopale dans l'Euphratense, sous la métropole d'Hiérapolis. (*D. J.*)

PERRÉE, s. f. (*Mesure de continence.*) mesure de grain en Bretagne, dont les dix font le tonneau.

PERRELLE, s. f. (*Droguerie.*) terre seche en petites écailles grises qu'on vend chez les Droguistes, & qu'on nous apporte de S. Flour en Auvergne. On la prend sur des rochers, où elle a été formée d'une poudre terreuse que les vents y ont portée. Là, après avoir été humectée par la pluie, desséchée, ou comme calcinée par la chaleur du soleil, elle se leve en petites écailles comme nous la voyons. La *perrelle* entre dans la composition du tournesol en pâte, qu'on appelle autrement *orseille*. *Trévoux.*

PERRHEBES, les, (*Géog. anc.*) *Perrhæbi*. s[o]. Peuples de la Thessalie, le long du fleuve Pénée vers la mer. Ce fut, selon Strabon, *liv. IX. pag.* 439. leur premiere demeure. Chassés ensuite par divers peuples, ils se reculerent dans les terres toujours le long du Pénée; & enfin ils furent tellement dispersés, qu'une partie se retira vers le mont Olympe, d'autres vers le Pinde, & d'autres se mêlerent avec les Lapithes & avec les Pelasgiotes. Plutarque, *in Flaminio*, dit que les *Perrhebes* furent un des peuples que Flaminius déclara libres, après qu'il eut vaincu le roi Philippe. La Thessalie presque entiere séparoit les *Perrhebes* orientaux, ou Thessaliens, des *Perrhebes* occidentaux, ou Epirotes. Cette nation comprenoit aussi les Selles & les Hellopes dont quelques auteurs font autant de peuples différens. Le scholiaste d'Homere observe que, selon les anciens les Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les *Perrhebes*. (*D. J.*)

PERRICHE, *voyez* PERRUCHE.

PERRIER, s. m. (*Fonderie.*) les Fondeurs appellent ainsi une barre de fer suspendue à une chaîne, avec laquelle on pousse le tampon du fourneau pour faire couler le métal dans l'écheno. *Voyez* ECHENO & FONDERIE, *& la Planc. I. de la Fonderie des figures équestres.*

PERRIERE, s. f. (*Archit.*) carriere d'où l'on tire des pierres. Il se dit principalement en Anjou des ardoisieres. *Voyez* CARRIERE.

PERRIERE, s. f. *dans l'Artillerie & la Fonderie*, est un morceau de fer qui a une masse pointue à son extrémité, avec laquelle le maître fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où sort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour se précipiter dans les moules. C'est le même outil que le *perrier*. (*Q*)

PERRIQUE, *voyez* PERRUCHE.

PERRON, s. m. (*Archit.*) lieu élevé devant une maison, où il faut monter plusieurs marches de pierre. Quelques auteurs écrivent *peron*, parce qu'ils prétendent que le mot *perron* vient de *pas rond*, tous les *perrons* étant autrefois faits de marches arrondies.

Perron à pans. *Perron* dont les encoignures sont coupées, comme au portail de l'église du college Mazarin, à Paris.

Perron ceintré. *Perron* qui a les marches rondes ou ovales. Il y a de ces *perrons* dont une partie des marches est en-dehors, & l'autre en dedans; ce qui forme un palier rond dans le milieu, comme celui, par exemple, du bout du jardin de Belveder, à Rome; ou un palier ovale, comme au Luxembourg, à Paris, & au château de Caprarole.

Perron double. *Perron* qui a deux rampes égales qui tendent à un même palier, comme le *perron* du fond du Capitole; ou deux rampes opposées pour arriver à deux paliers comme celui de la cour des fontaines de Fontainebleau. Il y a des *perrons doubles* qui ont ces deux dispositions de rampes; ensorte que par un *perron* quarré on monte sur un palier d'où commencent deux rampes opposées pour arriver chacune à un palier rectangulaire; de ce palier on monte par deux autres rampes à un palier commun: tel est le *perron* du château neuf de Saint-Germain-en-Laye, du dessein de Guillaume Marchand, architecte d'Henri IV. & les *perrons* des Tuileries qui sont du dessein de M. le Nautre. Ces sortes de *perrons* sont fort anciens. On voit encore les vestiges d'un parmi les ruines de Tchehilminar, près Schiras en Perse, dont M. Deslandes rapporte la figure dans son livre *des beautés de la Perse.*

Perron quarré. *Perron* qui est d'équerre, comme sont la plûpart des *perrons*, & particulierement celui de la Sorbonne & du Val-de-Grace. Le plus grand *perron* qu'il y ait est celui du jardin de Marly. (*D. J.*)

PERRON, s. m. (*Hydr.*) sont les escaliers découverts d'un bâtiment, d'une cascade, ou d'un sallon placé dans un jardin; ils peuvent être simples ou doubles, ronds, ovales ou quarrés, composés de marches, & de paliers ou repos. (*K*)

PERROQUET, s. m. (*Hist. nat. Ornythol.*) *psittacus*, nom générique que l'on a donné à un grand nombre d'especes d'oiseaux qui different entr'eux principalement par la grandeur & par les couleurs, mais qui se ressemblent tous à-peu-près par la forme du bec & du corps, & par le nombre & la position des doigts. *Voyez* OISEAU. Les *perroquets* en général ont la tête grosse, le bec & les ongles crochus, le crâne dur & épais, la langue large, les ouvertures des narines rondes & placées à la base de la piece supérieure du bec près des premieres plumes du devant de la tête; enfin ils ont tous quatre doigts à chaque pié, dont deux sont dirigés en avant, & deux en arriere. La plûpart se servent de leur pié pour porter leur nourriture à leur bec. On divise tous les *perroquets* en trois classes; la premiere comprend les plus grands, ils ont la grosseur d'un chapon; ceux de la seconde classe sont d'une médiocre grosseur, qui égale à-peu-près celle du pigeon domestique; enfin on a mis dans la troisieme classe les petits *perroquets*. On a donné le nom de *perruche* ou *perriche* à ceux de la seconde & de la troisieme classe qui ont la queue longue. La plûpart des *perroquets* apprenent aisément à parler. Will. *Ornit. voy.* OISEAU.

PERROQUET *d'Angola*, cet oiseau est un peu plus grand qu'une tourterelle. Il a le bec d'un brun verdâtre; les plumes de la tête, du dos, de la poitrine & celles des épaules sont d'un beau jaune couleur d'or, mêlé d'une teinte rouge couleur d'écarlate; la couleur des petites plumes des aîles est verte, excepté les deux extrémités qui sont d'un beau bleu, les grandes plumes des aîles ont cette même couleur bleue; la queue est longue, fourchue, & d'un verd jaunâtre; les piés sont d'un rouge mêlé de gris. *Hist. nat. des oiseaux par* Derham, *tome III. pag.* 6. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET ARRAS; on a donné ce nom à deux especes de *perroquets* que l'on distingue en *arras* bleu & en *arras* rouge. Ils sont les plus grands de tous les *perroquets*, ils égalent en grosseur un chapon.

L'*arras* jaune, *psittacus maximus cyanocroceus*, *Aldrovandi*. Il a le bec noir & un peu alongé; il y a sur la peau qui entoure les yeux des plumes noires; le sommet de la tête est applati & verd; la gorge a une sorte de collier formé de plumes noires; toute la face inférieure de cet oiseau est d'un jaune couleur de safran, & l'inférieur a une belle couleur bleue: la queue a environ dix-huit pouces de longueur; les cuisses sont très-courtes; les jambes & les piés ont une couleur brune, & les ongles sont noirs.

L'*arras* rouge, *psittacus maximus alter Aldrovandi*; cet oiseau a le bec plus court que l'*arras* rouge; la piece supérieure est blanche, & l'inférieure noire; les tempes & le tour des yeux sont blanchâtres: le corps en entier, l'origine des aîles, & toute la queue ont une belle couleur rouge; la partie intérieure des grandes plumes des aîles a cette même couleur; la partie extérieure & les plumes du dessous de la queue sont d'un très-beau bleu; la couleur des plumes du second rang de l'aîle est jaune, à l'exception des bords qui sont rouges; elles ont chacune à l'extrémité une tache bleue qui ressemble à un petit mil: les cuisses sont courtes & les ongles ont une couleur brune. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET DES BARBADES, *psittacus viridis & luteus barbadensis*; cet oiseau est de la grandeur d'un pigeon domestique; ses yeux sont entourés d'une peau de couleur cendrée, & dégarnie de plumes; ils ont l'iris d'un jaune couleur de safran; le devant de la tête est d'un brun pâle, entouré d'une belle couleur jaune, qui s'étend sur les côtés de la tête & sous la gorge; le sommet de la tête, le dos, la poitrine & le ventre sont d'un beau verd

verd; les plumes des cuisses & des épaules ont une couleur verte jaunâtre; les trois premieres plumes du premier rang des petites plumes des aîles sont d'un beau bleu; toutes celles du second rang ont une couleur rouge; enfin les grandes sont d'un bleu sombre & pourpré; la queue est composée de douze plumes, & elle a une belle couleur verte; les jambes sont garnies de plumes jusqu'aux piés, qui ont une couleur brune cendrée. *Hist. nat. des oiseaux par* Derham, *tom. III. pag.* 6. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BENGALE; cet oiseau est de moyenne grandeur. Il a la piece supérieure du bec jaune & l'inférieure de couleur noirâtre; le derriere de la tête est d'un rouge pâle, mêlé d'une teinte de pourpre; les plumes de la gorge sont noires & le cou a un petit collier formé par des plumes de la même couleur que celles de la gorge; les plumes de la poitrine, du ventre & des cuisses ont une couleur verte, pâle & jaunâtre; celles du dos & des aîles sont d'un très-beau verd. *Hist. natur. des oiseaux par* Derham, *tom. III. Voy.* OISEAU.

PERROQUET BLANC HUPÉ, *psittacus albus cristatus Aldrovandi*, cet oiseau est de la grosseur du pigeon domestique, il a une hupe sur la tête; il est entierement blanc & il porte la queue fort élevée. On a donné à ce *perroquet* le nom de *kakatoua*. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE BONTIUS, LE PETIT, *psittacus parvus Bontii*: ce *perroquet* est de la grosseur d'une alouette, le bec & la gorge sont gris, l'iris des yeux a une couleur argentée; la tête, le cou, le dessus de la queue & le bas ventre sont rougeâtres; les plumes de la poitrine & celles de dessous de la queue ont une couleur de rose pâle; l'extrémité de ces plumes est verte ou verdâtre: les plumes des aîles sont pour la plûpart vertes; & il y en a de rougeâtres mêlées parmi les vertes. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET CENDRÉ, *psittacus cinereus seu subcæruleus Aldrovandi*. Ce *perroquet* est de la grosseur du pigeon domestique, il a le bec noir, le corps en entier est d'un cendré obscur, la queue est courte & s'étend à peine au-delà de l'extrémité des aîles; elle a une très-belle couleur rouge, les yeux sont entourés d'une peau blanche & dégarnie de plumes. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE CLUSIUS, LE BEAU, *psittacus elegans Clusii*. Ce *perroquet* est de la grosseur d'un pigeon; les plumes du cou & de la poitrine sont de diverses couleurs; le bord extérieur de chacune de ces plumes est d'un très-beau bleu; cet oiseau les dresse lorsqu'il s'irrite. Les couleurs du ventre sont à peu près les mêmes que celles de la poitrine avec une teinte de brun; le dos & la queue sont verts, les grandes plumes des aîles ont une couleur bleuâtre. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET A COLLIER, *psittacus torquatus, macrourus antiquorum Aldrovandi*; ce *perroquet* a neuf pouces & demi de longueur, le bec est d'un beau rouge couleur de vermillon, & les yeux ont l'iris jaune; le cou est entouré d'une sorte de collier d'un très beau rouge; il y a sous le menton une ligne noire qui s'étend depuis la piece inférieure du bec jusqu'à ce collier: le corps est en entier d'un verd plus foncé sur le dos & plus clair sur le ventre, les plumes extérieures des aîles ont à leur extrémité supérieure une tache rouge. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET D'ETHIOPIE, *psittacus pusillus viridis æthiopicus Clusii*. Ce *perroquet* est de la grosseur d'un pinson; il a le bec rougeâtre, épais & fort; le corps en entier est d'un verd plus pâle sur le ventre & plus foncé sur le dos, les grandes plumes des aîles sont en partie brunes & en partie d'un verd foncé; la face supérieure est brune. Les plumes de la queue sont d'un jaune verdâtre à leur racine, ensuite elles ont une belle couleur rouge, enfin elles sont noires près de l'extrémité qui est teinte de verd. Les plumes du devant de la tête & de toute la gorge sont variées de rouge & d'un verd vif, les cuisses sont cendrées & très-courtes, elles ont à peine un demi-pouce de longueur, les ongles sont blancs & assez longs. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET GRIS, *psittacus maracana brasiliensibus dictus*. Ce *perroquet* est de la grande espece & en entier d'une couleur grise bleuâtre. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE LA JAMAIQUE. Derham a donné ce nom à l'arras rouge; il prétend que l'arras jaune est la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une seule espece de ces deux oiseaux. *Hist. nat. des Oiseaux par Derham, tom. II. pag.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET LORI, *psittacus coccineus orientalis*. Ce *perroquet* est de la grosseur d'un merle; il a le corps en entier d'un très-beau rouge couleur d'écarlate, les petites plumes des aîles sont vertes, les grandes ont une couleur noire; le bord de l'aîle est jaune, les plumes de la queue sont de cette même couleur jaune depuis leur racine jusqu'à la moitié de leur longueur, le reste a une couleur jaune verdâtre. Il y a sur les cuisses au-dessus du genoux un cercle de plumes vertes: le bec & l'iris des yeux ont une couleur jaune, les cuisses sont très-courtes & noires. On trouve cet oiseau dans les Indes orientales. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET DE MACAO, *psittacus maracana araræ*. Ce *perroquet* est plus petit que l'arras auquel il ressemble par la forme du corps & par la longueur de la queue; il a le bec long & noir, la peau qui entoure les yeux est blanche & a des taches formées par de petites plumes noires. La tête, le cou & les aîles sont d'un verd foncé à l'exception du sommet de la tête qui a une couleur plus pâle & mêlée de bleuâtre; la face supérieure des aîles & de la queue est verte, & l'inférieure a une couleur bleue, excepté l'extrémité de chaque plume qui est d'un bleu obscur; les aîles ont chacune à leur naissance une tache d'une belle couleur rouge, & il y en a une brune au dessus de la base du bec. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

GRAND PERROQUET DE MACAO, Derham a décrit sous ce nom l'arras jaune; il prétend que c'est la femelle de l'arras rouge, & il ne fait qu'une seule espece de ces deux oiseaux. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, *tom. I. p.* 11. *Voyez* PERROQUET ARRAS.

PERROQUET PLONGEUR, (*Hist. nat.*) oiseau singulier qui se trouve vers les côtes de Spitsberg. Il a le bec de 3 pouces de large, & rempli de petites raies de différentes couleurs; ce bec est pointu & un peu courbé par-dessus, & par-dessous garni de quatre entailles qui se joignent, & percé de deux trous. Audessus près de l'œil, il a un cartilage blanchâtre, rempli de trous. Ses piés ont 3 ongles liés par une peau rouge; ses jambes qui sont courtes, ont la même couleur; ses yeux sont entourés d'un cercle rouge; le dessus de la tête est noir, le reste au-dessous des yeux est d'un beau blanc; le cou est entouré d'un cercle noir; le dos & le dessus des aîles sont noirs & le ventre blanc. Cet oiseau qui ne ressemble en rien au *perroquet*, se tient long-tems sous l'eau, où il se nourrit de poissons. Sa chair est très-délicate.

PERROQUET ROUGE ET VERT, *psittacus leucocephalus Aldrovandi*; ce *perroquet* a le bec & la partie antérieure de la tête blancs; la gorge & le bord supérieur des aîles sont d'un très-beau rouge; le milieu de la poitrine, & l'espace qui est entre les cuisses, ont une couleur rouge obscure; le reste de la poitrine & les cuisses sont d'un verd pâle; le derriere de la tête, le cou, le dos, les aîles & les plumes du dessus de la queue, ont une couleur verte foncée. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET ROUGE ET VERT HUPPÉ, *psittacus erythrochlorus cristatus Aldrovandi*; ce *perroquet* est entierement vert, à l'exception des aîles, de la queue & de la huppe, qui sont rouges; sa huppe ressemble à celle du *perroquet* blanc huppé, elle est composée de six plumes, dont il y en a trois grandes & trois petites; les yeux ont l'iris rouge, & la prunelle est noire. Willughbi, *ornith.* *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VARIÉ, *psittacus versicolor, seu erythrocyaneus Aldrovandi*; ce *perroquet* est de médiocre grandeur; il a le bec court & noirâtre; la tête, le cou, la poitrine, sont bleus, excepté le sommet de la tête qui a une couleur jaune, l'espace où se trouvent les yeux est blanchâtre; le ventre a une couleur verte; la partie antérieure du dos est d'un bleu-pâle; la partie inférieure & le croupion sont jaunes; les petites plumes des aîles ont trois couleurs, qui sont le verd, le jaune & le couleur de rose. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT COMMUN, *psittacus viridis, alarum costa superna rubente, Aldrovandi*; ce *perroquet* est de la grosseur du pigeon domestique. La piece supérieure du bec a l'extrémité noire, le milieu bleuâtre & le reste rougeâtre; la piece inférieure est blanche; les yeux ont l'iris d'un jaune de safran; le sommet de la tête est jaune; tout le reste du corps a une couleur verte, plus foncée sur la face supérieure de l'oiseau, & plus claire sur la face inférieure; le bord supérieur de l'aîle est rouge; les jambes & les piés sont cendrés; la queue est très-courte, elle a en-dessous, sur les côtés, une longue tache rouge, & en-dessus une tache jaunâtre. Rai, *synop. meth. avium*. *Voyez* OISEAU.

PETIT PERROQUET VERT, *psittacus minor macrourus, totus viridis Aldrovandi*; ce *perroquet* a neuf pou-

ces & demi de longueur, quoiqu'il ne soit pas plus gros qu'une grive. La piece supérieure du bec est rouge, & l'inférieure a une couleur rouge, mêlée de noirâtre; l'iris des yeux est en partie rouge & en partie jaune; le corps en entier est d'un beau verd, couleur de pré, plus foncé sur les grandes plumes des aîles, & plus claire sur le ventre; la queue est très-étroite, & paroît comme pointue à l'extrémité; les piés & les pattes sont rouges, ou de couleur de chair: ce caractere suffit pour le faire distinguer de toutes les autres especes de *perroquets*. On trouve cet oiseau dans la Nouvelle-Espagne. Willughby, *ornith. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT ET ROUGE, *psittacus viridis melanorhyncos Aldrovandi*; ce *perroquet* est de médiocre grosseur; il a du bleu à la base du bec, sur le sommet de la tête & sous la gorge; toute la face supérieure de l'oiseau est d'un verd-foncé, & la face inférieure est en partie d'un jaune pâle, & en partie d'un jaune-verdâtre; les plumes de dessous la queue & le bord de l'aîle, sont d'un très-beau rouge, Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

PERROQUET VERT VARIÉ, *psittacus poikilorhynchos Aldrovandi*; ce *perroquet* a la face supérieure du bec d'un verd-bleuâtre, & les côtés d'un jaune couleur d'ochre; il y a près de l'extrémité une tache blanche transversale; le milieu de la piece inférieure est jaunâtre, & le reste a une couleur plombée; le sommet de la tête est d'un jaune couleur d'or; tout le reste du corps a une couleur verte, plus obscure sur la face supérieure de l'oiseau, & plus claire sur la face inférieure; les aîles & la queue sont vertes, & ont plusieurs autres couleurs mêlées avec ce verd, telles que le violet, le noir, le rouge-obscur, le beau rouge couleur d'écarlate & le jaune. Rai, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

J'ajouterai quelques remarques sur cet oiseau. Son bec est composé de deux parties qui sont couvertes de corne, comme le bec de tous les oiseaux. La supérieure jointe à l'os du nez, fait ensemble sa machoire supérieure, qui se termine en pointe crochue. L'inférieure est une continuité de la machoire inférieure; elle est crochue, mais elle ne se termine pas en pointe. L'os du nez est joint à l'os coronal par synchondrose, & au bec par une substance recouverte d'une matiere qui n'est ni os ni corne, mais qui approche plus de la corne que de l'os; la machoire inférieure du *perroquet* se meut comme dans les autres oiseaux, ayant la même articulation, avec une épiphise attachée à l'os de l'oreille.

L'articulation par synchondrose de la machoire supérieure avec le crâne, est une particularité que l'on trouve dans le crâne du *perroquet*: en voici une autre. On remarque deux os plats; l'un à droite, l'autre à gauche, qui forment le palais, & si minces qu'ils en sont un peu transparens. Leur figure est très-irréguliere; car ils ont chacun six côtés, dont il y en a trois plus longs que les autres. La machoire inférieure a aussi ses particularités; car elle est bien plus large que celle du coq d'Inde, du hibou & d'autres oiseaux. Son articulation est différente, aussi-bien que l'extrémité antérieure qui est crochue. Au moyen de deux goutieres qui sont à l'extrémité de cette machoire, elle peut s'avancer en-devant & reculer en-arriere. A chacune des surfaces latérales on voit un trou large de près d'une ligne, & qui est percé dans la partie moyenne.

Une autre singularité du *perroquet* regarde ses paupieres. Il a la paupiere supérieure mobile, comme le chat-huant; elle s'abaisse en même tems que la paupiere inférieure s'éleve, mais beaucoup moins que la paupiere inférieure ne s'abaisse. Dans le *perroquet* mort, les deux paupieres se trouvent jointes ensemble sur la cornée; elles ont fait chacune la moitié du chemin pour s'y rencontrer, ce que M. Petit n'a jamais observé que dans le *perroquet*; car il a remarqué que dans tous les autres oiseaux, c'est la paupiere inférieure qui s'éleve dans le moment qu'ils meurent, & elle va joindre la paupiere supérieure qui ne s'abaisse en aucune maniere. Tout ceci n'est que pour les Anatomistes, qui peuvent en outre parcourir la dissection de *perroquet* donnée par Oliger, dans les *acta Hafn. vol. II. n°.* 224. *ann.* 1673. Voici des détails pour d'autres lecteurs.

Pline *lib. X. c. xlij.* dit: *super omnia humanas voces reddunt psittaci, & quidem sermocinantes: India avem hanc mittit. Psittacum vocant toto corpore tantum in cervice distinctam*. Les anciens ne connoissoient point d'autres *perroquets* que les indiens; c'est l'oiseau des Indes de Ctésias, d'Aristote, d'Elien, de Pausanias & autres. On lit dans Diodore de Sicile, *lib. II. p.* 95. que l'on trouvoit encore des *perroquets* en Syrie, c'est-à-dire en Assyrie, où étoit la ville de *Sittace* ou *Psittace*, que l'on supposoit avoir tiré son nom de cet oiseau. Callisthene le rhodien, cité par Athenée, dit que du tems de Ptolomée Philadelphe, on vit à Alexandrie, comme une grande merveille, des *perroquets*, des paons, des phaisans, & quelques autres oiseaux de cette rareté. Les *perroquets* étoient encore très-rares à Rome du tems de Varron; car parlant de certaines poules, il ajoute qu'on en montroit dans les fêtes publiques, ainsi que des *perroquets*, des merles blancs, & autres animaux de ce genre peu connus. Aussi Ovide en pleurant la mort du *perroquet* de sa Corine, *amor. II. eleg. vj.* l'appelle *extremo munus ab orbe datum*, un présent donné du bout du monde. Bientôt ils devinrent moins rares; ils étoient connus sous le regne de Tibere.

Les especes de *perroquets* & d'*aras*, différens en grandeur, en couleur & en figure, sont sans nombre. Les *perroquets* les plus ordinaires au Para, ceux qu'on connoît à Cayenne sous le nom de *tabouas* ou de *perroquets* de l'Amazone, sont verts, avec le haut de la tête, le dessous & les extrémités des aîles d'un beau jaune. Une autre espece appellée aussi *tabouas* à Cayenne, est de la même couleur, avec cette seule différence, que ce qui est jaune dans les autres, est rouge dans ceux-ci. Mais les plus rares de tous, sont ceux qui sont entierement jaunes, de couleur de citron à l'extérieur, avec le dessous des aîles, & deux ou trois plumes de leur bout, d'un très-beau verd; ils deviennent extrèmement familiers. On ne connoît point en Amérique l'espece grise qui a le bout des aîles couleur de feu, & qui est si commune en Guinée.

Les indiens des bords de l'Oyapoc, ont l'adresse de procurer artificiellement aux *perroquets*, des couleurs naturelles, différentes de celles qu'ils ont reçues de la nature, en leur tirant des plumes en différens endroits sur le col & sur le dos, & en frottant l'endroit plumé du sang de certaines grenouilles; c'est là ce qu'on appelle à Cayenne *tapirer un perroquet*. *Voyez* PERROQUET TAPIRÉ.

On sait communément que les *perroquets* vivent très-longtems. Comme il y en avoit un à Florence qui avoit acquis une espece de célébrité, M. de Réaumur pria M. l'abbé Cavati de vouloir bien lui mander ce qui en étoit; & voici ce qu'il en apprit: le plumage de cet oiseau étoit blanc, avec une seule houpe couleur de rose sur la tête; il avoit le bec & les piés noirs, & parloit extrèmement bien; il étoit de la grosseur & du poids d'un bon poulet de trois mois. A l'égard de son âge, il n'a pas été possible de le savoir au juste; il avoit été apporté à Florence en 1633 par la grande duchesse Julie Victoire de la Rovere d'Urbin, lorsqu'elle y vint épouser le grand duc Ferdinand, & cette princesse dit alors que ce *perroquet* étoit l'ancien de sa maison; il a vécu à Florence pendant près de cent ans. Quand on ne lui donneroit, sur ce que dit la grande duchesse, qu'environ 20 ans de plus, il auroit donc vécu près de cent vingt années. Ce n'est peut-être pas le plus long terme de la vie de ces animaux; mais au moins est-il sûr par cet exemple qu'ils peuvent aller jusques-là.

Seroit-il possible de faire pondre & couver des *perroquets* dans nos climats? M. de Réaumur raconte que dans ce siecle un chanoine d'Angers a eu chez lui une paire de *perroquets* qui pendant trois années consécutives ont pondu & couvé; que des accidens ont empêché deux des couvées de réussir; mais que trois petits *perroquets* sont nés de la troisieme couvée, & qu'un de ceux-ci vivoit encore en 1740. Cependant on ne cite que ce seul fait; & le physicien qui le rapporte se flatoit que nous pouvions nous rendre propres en Europe la plûpart des especes de *perroquets*. (*D. J.*)

Quoi qu'il en soit, les voyageurs ont rendu cet oiseau si commun en Europe, qu'il paroît inutile d'en décrire la figure, que tout le monde connoît; on en distingue de trois sortes, qui different beaucoup en grosseur, & dont les especes varient à l'infini: les aras par leur taille tiennent le premier rang dans ce genre de volatile; on en voit dont le plumage est varié d'incarnat, de pourpre, de bleu clair & foncé, de verd & de jaune; les plus communs sont d'un bleu céleste sur le dos, ayant quelques plumes plus foncées aux extrémités des aîles & de la queue, qui est fort longue; ils ont le dessous de l'estomac d'un beau jonquille; le bec fort & crochu, les pattes courtes, cagneuses & garnies de griffes. Cet oiseau très-commun en Amérique est pesant, mal-adroit, stupide, articulant mal ce qu'on lui fait dire; son cri naturel est fort desagréable.

L'espece des *perroquets* varie considérablement; les grandes Indes en produisent de différentes sortes, dont les principales sont celles que l'on appelle *catacena*; leur

plu-

plumage est blanc, & quelquefois cendré; ils ont sur la tête une espece de crête de couleur orangée, couché sur le derriere du col; cette crête se dresse & se déploie lorsque l'animal est en colere.

Les loris sont beaucoup plus petits, bien faits, assez hauts sur jambes, ayant la tête petite, le col proportionné, la taille légere, la queue longue & le plumage diversifié de couleur de feu, de pourpre, de bleu & de jaune.

Les *perroquets* noirs sont communs dans l'île Maurice; ils ressemblent au bec près, à des corbeaux.

La côte d'Afrique produit aussi un grand nombre de *perroquets*; les plus connus qui viennent communément de l'île du Prince, sont d'un beau gris, ayant la queue couleur de feu; ces oiseaux sifflent très-bien, & peuvent exécuter des airs à leur portée: élevés de jeunesse, ils s'apprivoisent facilement; ils ont beaucoup de mémoire, prononcent à merveille ce qu'on leur apprend, & leur attachement est extrème à l'égard de ceux qu'ils ont pris en amitié.

Il est presqu'impossible de décrire toutes les especes de *perroquets* que produit l'Amérique; ceux que l'on appelle *amazones* venant des bords de la riviere de ce nom, sont forts de taille; leur plumage est d'un beau verd mêlé de quelques plumes rouges & jaunes sur le gros des aîles, dont les extrémités ont un peu de bleu; ils ont encore une espece de bandeau de petites plumes jaunes au-dessus du bec sur le devant de la tête; ces *perroquets* sont grands babilleurs, contrefaisant le cri des animaux, & même le ton des personnes; ils parlent très-bien.

On voit dans les Antilles, principalement dans celles qui sont peu habitées, des *perroquets* d'une espece particuliere à chacune de ces îles; ceux de Tabago sont fort gros; leur plumage est verd avec un peu de bleu aux aîles & sur la tête. Il s'en trouve dans l'île de Saint-Vincent d'une couleur ardoisée tirant sur le verdâtre; ils ont quelques plumes d'un rouge sang de bœuf sur le gros des aîles: ces animaux sont mal faits, lourds, & semblent participer de la stupidité des sauvages du pays.

Les habitans de la Martinique, de la Guadeloupe & de la Grenade, ont tellement fait la chasse aux *perroquets*, qu'on n'en trouve presque plus dans ces îles.

Les *perroquets* font leurs nids au sommet des plus hauts arbres, dans des trous faits par la nature, ou qu'ils creusent avec leur bec; ces trous sont très-profonds, & presque toujours dirigés de bas en haut: quoique les *perroquets* paroissent pesans, ils volent cependant très-bien, fort haut, & en compagnie de quatre ou cinq, perchant sur les arbres pour se reposer, & faisant un grand dégât de fruits, de graines & de branches, lorsqu'ils prennent leur nourriture, ou qu'ils s'amusent. La chair de cet oiseau est brune, grasse, & d'un goût approchant de celle du pigeon; on en fait de très-bonne soupe; elle réussit encore très-bien étant mise en daube ou en pâte.

Les periques sont des *perroquets* de la petite sorte, qui ne grossissent jamais; on peut les distinguer en grande & en petite espece; elles sont toujours fort inférieures pour la taille aux *perroquets* ordinaires; leur forme est plus dégagée; elles ont aussi la voix moins forte, & le caquet plus affilé. On voit de grandes periques dont le plumage est d'un beau verd d'émeraude, ayant des petites plumes couleur de feu sur le gros des aîles, & un bourrelet de pareilles plumes sur le devant de la tête; leur bec est ordinairement d'un blanc couleur de chair.

Il vient de la côte de Guinée des periques extrèmement jolies, moins fortes que les précédentes; elles ont la queue fort longue; leur plumage d'un verd de poirée est égal par-tout le corps, à l'exception d'un colier de plumes noires qu'elles ont au-tour du col; leur tête est ronde, bien faite, ornée de deux yeux fort vifs, & d'un bec de couleur noire. La même côte produit une autre sorte de periques plus petites, d'un vert plus foncé, ayant des plumes rouges, jaunes & noires; enfin il s'en trouve qui ne sont guere plus grosses que des moineaux, dont le plumage est verd d'émeraude, mêlé de quelques petites plumes rouges sur la tête & aux aîles. Il est bon de faire attention que le mot *perique* désigne toujours la petite espece des *perroquets*, & que celui de *perurhe* s'emploie en parlant des femelles.

Perroquet tapiré, (*Hist. des Arts.*) nous nommons *perroquets tapirés*, ceux qui doivent à l'art une partie de leurs belles plumes. Les Indiens de la Guiane savent faire venir des plumes rouges & des plumes jaunes aux *perroquets* qui n'en avoient pas en assez grand nombre. Ce fait que M. de la Condamine a rapporté dans son intéressante relation de la riviere des Amazones, est attesté par tous ceux qui ont habité à Cayenne. On nous dit que les Indiens arrachent les plumes des *perroquets* dans les endroits où ils savent qu'en la place des vertes, ils peuvent en faire venir de rouges ou de jaunes, & qu'ils frottent les chairs qu'ils ont mises à découvert avec du sang de grenouille. Si un plus long séjour, ou moins d'occupations, eussent permis à M. de la Condamine de faire *tapirer* devant lui des *perroquets*, nous saurions mieux ce que nous devons penser de la recette de sang de grenouille. Tout ce que font les Indiens se réduit peut-être à faire paroître plûtôt des plumes que la mue eût fait paroître plus tard; le sang de grenouille ne tient vraissemblablement lieu que de baume aux petites plaies qu'ils ont faites aux *perroquets*.

Les Indiens connoissent, dit-on, les *perroquets* propres à être *tapirés*; n'est-ce point qu'ils ont une connoissance semblable par rapport aux *perroquets*, à celle que nous aurions par rapport à nos poules, dont la couleur du plumage change après chaque mue? On achete cependant moins les *perroquets tapirés*, quand on sait qu'ils l'ont été; aussi les Indiens se gardent-ils bien de les annoncer pour tels. N'est-ce point encore parce que le changement auquel l'art a eu quelque part, est l'effet d'une opération équivalente à la mue, & que l'expérience a appris que les plumes rouges ou jaunes qui tomboient à la mue suivante, n'étoient pas toujours remplacées par des plumes de même couleur. Ainsi les plumes blanches de nos coqs & poules ne sont d'ordinaire remplacées par des plumes de même couleur qu'au bout de plusieurs années. (*D. J.*)

Perroquet, poisson de mer auquel Rondelet a donné le nom de *perroquet*, parce qu'il est de différentes couleurs: il a le dos noir; le ventre & les côtés du corps sont jaunes, & la nageoire du dos est verte. Ce poisson a plusieurs traits verds qui s'étendent depuis les ouies jusqu'à la queue: au reste il ressemble au tourd, dont il est une espece particuliere. *Voy.* Tourd. Rondelet, *hist. nat. des poissons, I. part. liv. VI. chap. vj.* *Voyez* Poisson.

Perroquet, (*Marine.*) c'est le mât le plus élevé du vaisseau; il y en a un arboré sur le grand mât de hune; un autre sur le mât de hune d'avant, ou de misêne; un sur le mât de beaupré, & l'autre sur le mât d'artimon. *Voyez* Mat.

Perroquets volans; ce sont deux *perroquets* que l'on met & que l'on ôte facilement, & que l'on amene étant sur le pont du vaisseau.

Perroquet en banniere, mettre les *perroquets en banniere*, c'est lâcher les écoutes des voiles de *perroquet*, ensorte qu'on les laisse voltiger au gré du vent; cela se pratique lorsqu'on peut donner de jour quelques signaux dont on est convenu. *Voyez* Banniere.

Perroquets d'hiver; ce sont des *perroquets* qui sont plus petits que ceux que l'on porte d'ordinaire dans les belles saisons. *Voyez* la position des *perroquets*, *Pl. I. fig.* 2. & *fig.* 1.

PERRUCHE, s. f. (*Ornithol.*) nom qu'on donne à la plus petite espece du genre des perroquets à longue queue.

On distingue différentes sortes de *perruches*: 1°. la *perruche* commune; qui est verte, rouge & jaunâtre; c'est la premiere espece du genre des psittacus qu'on ait vû en Europe, & elle étoit bien connue des anciens; 2°. la *perruche* qui est toute verte sans aucun mélange; 3°. la *perruche* rouge & jaune; 4°. la *perruche* rouge, jaune & à crête; 5°. la *perruche* rouge avec les aîles colorées de noir & de jaune.

Outre ces especes de *perruches*, Margrave en a décrit sept autres especes particulieres au Bréfil, où on les nomme *tua patejuba, tuitirica, jendaia, tuiête, tuipara, anaca* & *qui jubatui*. Il parle encore de deux autres especes de *perruches* fort curieuses, mais qui n'ont point de nom particulier; l'une est de la grosseur d'une hirondelle, toute jaune, à bec noir & à très-longue queue; l'autre est de la grosseur d'un étourneau, d'un jaune foncé sur le dos, d'un jaune pâle sur le ventre, & à queue plus courte. On voit des *perruches* à la Gadeloupe à plumes rouges sur la tête, & à bec tout blanc: enfin c'est un genre d'oiseau extrèmement diversifié. Les *perruches* s'apprivoisent aisément, deviennent familieres, aiment la compagnie, & parlent presque toujours; il y en a cependant quelques-unes qui ne disent mot. (*D. J.*)

PERRUQUE, s. f. (*Art méch.*) coëffure de tête, faite avec des cheveux étrangers, qui imitent & remplacent les cheveux naturels. L'usage & l'art de faire des *perruques* est très-moderne; ils n'ont pas plus de 120 ans. Avant ce tems, l'on se couvroit la tête avec de grandes calottes, comme les portent encore aujourd'hui les

les comédiens qui jouent les rôles à manteau, ou ceux qui font les paysans. On y cousoit des cheveux doubles, tout droit; car on ne savoit pas treffer, & l'on frisoit ces cheveux au fer comme on les frise aujourd'hui sur la tête.

Le premier qui porta *perruque* fut un abbé, nommé *la Riviere*. On travailloit alors sur un coussin, semblable à celui des ouvrieres en dentelle. Cet ouvrage étoit beaucoup plus facile, parce que ce que l'on place aujourd'hui au-bas d'un petit bonnet, étoit alors au-dessus de la tête. Les *perruques* étoient si garnies & si longues, qu'elles pesoient assez communément jusqu'à deux livres. Les belles étoient blondes; c'étoit la couleur la plus recherchée. Les cheveux d'un beau blond cendré, forts, & de la longueur de ceux qu'on place au-bas des *perruques*, valoient jusqu'à 50 ou 60, & même 80 livres l'once, & les *perruques* se vendoient jusqu'à mille écus. Celui qui coeffoit Louis XIV. de ces énormes *perruques* que nous lui voyons dans son portrait, s'appelloit *Binette*. Il disoit qu'il dépouilleroit les têtes de tous ses sujets pour couvrir celle de souverain. En même tems un nommé *Ervais* inventa le crêpe qui joint mieux, qui s'arrange plus aisément, & qui fait paroître les *perruques* bien garnies, quoiqu'elles soient légeres & peu chargées de cheveux. Nous expliquerons ailleurs comment on crêpe des cheveux plats. Voici maintenant ce qu'il y a à observer sur le choix des cheveux.

1°. Il ne faut point que ce soient des cheveux d'enfant; il est rare qu'ils soient forts au dessous de 15 ou de 20 ans: les blonds sur-tout les ont d'une qualité plus fine & plus filasseuse, & plus sujets à roussir quand on les emploie; aussi ne s'en sert-on guere.

2°. Les cheveux châtains sont ordinairement les meilleurs; des enfans mêmes les ont forts. Il y a trois sortes de châtain; le châtain, le châtain clair, & le châtain brun.

3°. Les cheveux noirs forment aussi trois nuances différentes; il y a le noir, le petit noir, & le noir jais, couleur que l'on peut porter sans poudre, mais très-difficile à trouver.

4°. Il y a des cheveux grisâtres d'une infinité de tons différens. Ceux que nous appellons *gris de maure* ont été noirs jais, mais ils sont devenus au quart blancs. Le gris sale est la couleur de cheveux des personnes brunes; ils passent de même au quart blancs. Le blanc fond jaune est la couleur des cheveux blonds qui ont blanchi. Il faut que ces cheveux soient à moitié blancs pour qu'on s'en apperçoive, le blanc ressortant moins du blond que du noir & du châtain.

5°. Dans la variété des cheveux blancs, celle dont les Perruquiers font le plus de cas est le blanc agate. Ce sont ordinairement les personnes les plus noires qui ont les cheveux de cette couleur, lorsqu'ils ont entierement blanchi.

Le blanc perle est la couleur des cheveux des châtains, lorsqu'ils sont devenus tous blancs; les cheveux blancs de lait ont été blonds ou roux, ils ont pris cette nuance avec le tems, souvent l'extrémité en est jaune. Ceux qui ont été blonds ne sont pas d'une si bonne qualité que ceux qui ont été roux; ceux-ci sont très-forts & beaucoup meilleurs. Le corps en est continu. La pointe en reste toujours fine, & boucle naturellement. Ces cheveux n'ont point de prix.

Toutes ces couleurs forment une longue suite de nuances changeantes & perceptibles d'une année à une autre, à les examiner de l'instant où ils tirent à la blancheur.

Il y a cette différence des personnes blondes aux autres, que plus elles avancent en âge, plus leurs cheveux brunissent, & par conséquent valent moins; & qu'aux autres au contraire, plus ils blanchissent en avançant en âge, plus leurs cheveux augmentent en couleur & en force. Il faut pourtant observer que cette augmentation ne se fait communément que jusqu'à l'âge de 60 ans, âge au delà duquel les cheveux ne prennent plus la même nourriture, & deviennent plus secs & plus filasseux.

L'on observe en général que les cheveux des personnes qui ne se livrent à aucun excès se conservent long-tems, & que ceux au contraire des hommes livrés à la débauche des femmes, ou des femmes livrées à l'usage des hommes, ont moins de seve, sechent, & perdent de leur qualité.

Dans les pays où la bierre & le cidre sont la boisson commune, les cheveux sont meilleurs que par-tout ailleurs. Les Flamands ont les cheveux excellens, la biere les nourrit & les graisse. Ces peuples sont presque tous ou blonds, ou d'un châtain clair. On les distingue facilement pour peu que l'on ait d'expérience. Ils s'éclaircissent au bouillissage, au lieu que les cheveux blonds des autres pays y brunissent.

Les Perruquiers préferent communément les cheveux de femmes aux cheveux d'hommes, quoique pourtant il s'en trouve de ces derniers d'une bonne qualité.

Les cheveux des femmes de la campagne se conservent plus long-tems que les cheveux des femmes qui habitent les villes. Les paysannes les ont toujours renfermés sous leur bonnet, ne les poudrent jamais, & ne les exposent rarement à l'air qui les dessécheroit. Si les hommes en usoient de la même maniere, on employeroit avec le même avantage leur chevelure. Il faut en excepter ceux d'entr'eux qui sont adonnés au vin ou aux femmes. Ceux des femmes qui se frisent & se poudrent habituellement sont mauvais.

Ces observations ne sont point si générales qu'il n'y ait des exceptions. Il y a de bons cheveux chez l'un & l'autre sexe, quoique plus rarement parmi les hommes.

Après avoir parlé de la matiere, nous allons passer aux outils.

Il faut d'abord des cardes. Il y en a de plusieurs sortes: 1°. des cardes ou peignes de fer à plusieurs rangs de dents. Elles ont ordinairement un pié de long. Certaines en ont moins, mais les plus courtes sont d'un demi-pié. On les fait avec du fil de fer tiré exprès; il est plus ou moins gros, mais communément du diametre des aiguilles à tricoter depuis les plus grosses jusqu'aux plus fines. Aux plus grosses que l'on appelle *seran*, les dents sont d'acier. La hauteur en est de 2 pouces $\frac{1}{2}$ ou environ, la longueur de 8 à 9 pouces ou environ, & la largeur de 8 à 9 rangs de dents sur 18 à 20 de longueur; d'où l'on voit combien il en peut entrer dans un seran. Souvent le seran est tout de fer. La plaque ou le dedans est rivé. Le fer déborde à-peu-près d'un pouce de chaque côté. Il y a au milieu un trou à placer une vis ou un clou. Il faut, pour la sûreté de l'ouvrier, que la table sur laquelle il pose sa carde ou son seran, ait un rebord tout-autour d'un demi-doigt de haut. *Voyez les Pl.*

2°. Il y a des cardes à tirer à plat, c'est-à-dire, à peigner les cheveux droits, ou tels qu'ils ont été levés de dessus la tête. Les dents de ces cardes sont attachées à une planche qui peut avoir 10 ou 12 pouces, & qui est toute couverte de fer-blanc. Elles n'y sont point si serrées qu'aux autres cardes. Dans chaque rangée il n'y en a guere qu'une trentaine en long sur six en large. La hauteur de ces dents est communément d'un bon pouce $\frac{1}{2}$. Il faut quatre de ces cardes pour les placer 2 à 2 les unes sur les autres. *V. les Pl.*

3°. On a des cardes à dégager. Elles sont de la même longueur que les cardes à tirer à plat. La différence qu'il y a de celles-ci aux autres, c'est qu'elles sont partagées en deux par le milieu de l'espace d'un ou de deux doigts, & ont à un bout les dents aussi longues, aussi grosses, & aussi écartées que les précédentes; mais d'un côté ces dents n'ont que 9 lignes de haut, sont plus fines & plus serrées que de l'autre, ce qui les fait à-peu-près ressembler à peigne à accommoder, où les dents sont d'un côté plus éloignées, & de l'autre plus rapprochées. *Voyez les Pl.*

4°. Il y a des cardes fines pour tirer les cheveux frisés. Elles sont à-peu-près comme le côté fin des cardes à deux fins. Elles ne s'attachent que par un bout, parce que l'on s'en sert en long & en large selon la longueur du paquet. *Voyez les Pl.*

5°. Des cardes faites au ciseau & à l'équerre, un des côtés en est plus large, plus haut, & moins serré. L'autre a les dents plus fines & plus serrées. Elles servent à tirer & à dégager par le moyen de l'équerre. L'ouvrier en place devant lui une en long, & une autre en large. *Voyez les Pl.*

6°. Des cardes semblables aux cardes à matelats, avec des manches & des dents crochues. Elles ne servent qu'à tirer des cheveux frisés. *Voyez les Pl.*

Les Perruquiers ont des moules ou bilboquets qu'ils emploient à friser les cheveux. Ces moules sont de buis ou de quelque autre bois, de la longueur de 3 pouces. Il y en a de différentes grosseurs. Les plus petits n'ont que le diametre des tuyaux de pipe; les seconds, celui des plumes à écrire; les troisiemes, celui à-peu-près du petit doigt; les quatriemes, celui du petit doigt; les cinquiemes, celui du doigt annulaire; les sixiemes, celui du doigt du milieu; les septiemes sont un peu plus gros; les huitiemes ont la grosseur du pouce; les neuviemes sont au-dessus de la grosseur du pouce. Les moules de buis sont les meilleurs. Les autres bois s'imbibent de plus d'eau, & sont plus difficiles à sécher. Autrefois on se servoit de moules de terre. Nous en avons quitté l'usage;

ge; parce qu'en les mettant sur l'étuve, la terre s'échauffoit trop & rendoit les cheveux trop cuits. On en faisoit aussi avec des cordes ou des ficelles pliées en plusieurs doubles, de la longueur de 3 pouces, & des différentes grosseurs dont nous avons parlé. On les couvroit d'une toile que l'on cousoit, & que l'on serroit bien. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des moules brisés pour la frisure que l'on appelle *frisure sur rien*. Ces moules brisés sont faits à-peu-près comme les étuis à mettre des épingles ou des aiguilles. *Voyez les Pl.*

Il faut un étau. Cet outil n'a rien de particulier; il est seulement fort petit. Depuis que l'on fait des *perruques* courtes, les étaux ne sont plus placés comme ils l'étoient. On les renverse en-dedans; par ce moyen on frise plus aisément, & aussi court que l'on veut. *Voyez les Pl.*

Il faut des têtes à monter les *perruques*. Elles sont distinguées les unes des autres par un numéro. Les plus petites sont de trois, de trois & demi. Elles servent pour les *perruques* des petits enfans. On peut aussi s'en servir pour les hommes qui ont la tête fort petite. Viennent ensuite celles du quatrieme, du cinquieme & du sixieme numero. Ces dernieres sont d'un usage plus fréquent, parce que c'est la grosseur des têtes ordinaires. Il y en a qui vont jusqu'au septieme & huitieme numero, mais elles ne servent que dans des cas extraordinaires. Une tête à monter a la forme d'une tête réelle. *Voyez les Pl.*

Depuis que l'on porte des *perruques à bourse*, & que l'on fait des montures à oreilles, on a inventé des têtes à tempes, afin que les *perruques* serrassent mieux sur le front, sur les tempes & sur l'oreille; le bord du front en est très-mince. Depuis le dessus de l'oreille jusqu'au sommet, le bois grossit imperceptiblement toujours en montant; d'où il arrive que le devant du rebord étant plus serré, prend mieux, serra davantage, & remplit même les tempes les plus creuses. *Voyez les Pl.*

Il y a encore des têtes creuses. Elles sont moins lourdes, & fatiguent moins la frisure qui se fait sur les genoux; mais elles donnent plus de peine à celui qui monte. Comme elles sont extrêmement légeres, pour peu que le point arrête, il faut retenir la tête en poussant l'aiguille. *Voyez les Pl.*

Enfin, il y a des têtes brisées qui s'ouvrent en deux depuis le menton jusqu'au derriere de la tête. Elles servent à monter de petites & de grosses *perruques*. Pour ces dernieres, on met dans l'entre-deux des planches faites pour cet usage, plus ou moins épaisses, suivant l'ampleur que l'on veut donner à l'ouvrage. *Voyez les Pl.*

Il faut un métier. Il est composé d'une barre de bois qui peut avoir 2 piés ou 2 piés & $\frac{1}{2}$ de long sur 4 pouces de large & 2 de haut, très-plate en-dessous, & d'un bois un peu lourd pour qu'elle soit plus à plomb sur les genoux. Elle doit être percée aux deux bouts: on met dans ces deux trous un bâton rond de la longueur de 15 à 16 pouces sur 4 ou 4 pouces & $\frac{1}{2}$ de diametre. Les deux trous doivent avoir à-peu-près un pouce d'ouverture, & la grosseur des bâtons doit être proportionnée par le bas à cette ouverture pour qu'ils puissent y entrer. Nous dirons ailleurs à quoi servent ces métiers. On peut pratiquer des trous sur les tables, & y placer les bâtons. Cela est plus solide. *Voyez les Pl.*

Le perruquier a besoin d'une marmite ou chaudiere. Ce vaisseau doit être fait en poire, plus large par le bas que par le haut. Cette forme empêche les cheveux de remonter lorsqu'ils sont sur les moules. Sa grandeur ordinaire est d'un seau & demi, & il peut contenir 2 livres ou 2 livres & demie de cheveux frisés sur des moules qui ne soient ni trop gros ni trop petits. *Voyez les Pl.*

Il faut aussi une étuve. Il y en a de rondes & de quarrées. Ceux qui ont du terrein peuvent les faire en maçonnerie comme les fourneaux. Celle que l'on commande aux Menuisiers sont quarrées & de bois de chêne. C'est une espece de coffre de 3 piés & $\frac{1}{2}$ à 4 piés de haut, sur 2 à 2 piés & $\frac{1}{2}$: On place ordinairement en dedans une croix de fer. Si l'étuve a 4 piés, il faut que la croix soit posée à la hauteur de 3 piés ou environ, & couverte d'une grille de gros fil de fer, dont les trous soient un peu écartés. Sous la grille, l'on met une poêle proportionnée à la grandeur de l'étuve, pleine de charbons bien couverts, & disposés de maniere qu'en se consumant ils ne forment point de cavité. *Voyez les Pl.*

Les étuves rondes se trouvent chez les Boisseliers. Elles sont du même bois que les seaux. Au défaut des unes & des autres, on peut se servir d'un tonneau bien sec.

Les cheveux s'étagent à différens degrés depuis 1 jusqu'à 24 tout au plus. Pour les mesurer, on se sert d'une regle d'environ 2 piés, divisée par pouces & par lignes. Le premier degré peut avoir 2 pouces & $\frac{5}{8}$. Depuis le premier degré jusqu'au septieme degré, on peut augmenter chaque étage d'un demi pouce; depuis le septieme degré jusqu'au douzieme, de 8 lignes; depuis le douzieme degré jusqu'au seizieme, depuis 8 jusqu'à 12 lignes, du seizieme au dix-huitieme, les étages ont 12 lignes de plus, depuis le dix-huitieme jusqu'au vingtieme, 14 lignes; depuis le vingtieme jusqu'au vingt-quatrieme, 18 lignes, enfin, pour le vingt-quatrieme étage, il faut que les cheveux aient 3 quarts d'aune de long, & c'est la derniere longueur qu'on puisse donner aux *perruques*. Voilà tous les outils. Voyons à-présent la maniere d'employer les cheveux.

Si l'on se propose un ouvrage en cheveux grisaille, il faut avoir soin de séparer les veines de gris sale qui pourroient se trouver dans les coupes dont on veut faire la tire, car il est assez ordinaire que dans une coupe il y ait trois ou quatre nuances différentes. On les examinera par la pointe, & l'on ôtera ceux qui sont jaunes, ou d'une autre couleur.

On fait cette opération sur toutes les coupes depuis la plus longue jusqu'à la plus courte; on prend une meche de chacune; l'on en forme un paquet à-peu-près de la grosseur d'un pouce; & lorsque les paquets sont faits, on les noue avec du fil de penne (ce fil est ce qui reste attaché aux ensuples, lorsqu'une piece de toile est finie); on les étête, c'est-à-dire que l'on ôte la bourre qui se trouve à la tête des cheveux: pour cet effet l'ouvrier tient le paquet du côté de la pointe par le milieu, & il en laisse hors de sa main environ la longueur de trois doigts; il les peigne avec un peigne fort, & dont les dents soient un peu larges, jusqu'à ce que la bourre ou le duvet soit entierement tombé; ce qui arrive lorsque le peigne passe aisément à travers. Il a soin d'égaliser les cheveux le plus qu'il lui est possible.

Pendant ce travail il doit avoir le seran attaché bien ferme sur la table.

Lorsque les paquets sont étêtés, il faut dégraisser les cheveux. Cela se fait ordinairement avec du gruau. On en met un ou deux litrons sur un tablier de cuir que l'on a sur les genoux; on dénoue le paquet; on le tient à-peu-près par le milieu, on l'étale du côté de la tête, & l'on répand une poignée de gruau entre les cheveux que l'on frotte entre les mains, comme une blanchisseuse frotte du linge fin. Après qu'on a opéré sur la tête des cheveux, on le retourne, & on fait autant du côté de la pointe. Après quoi on sépare le gruau le plus qu'il est possible en mêlant les cheveux & en les passant plusieurs fois dans le seran. Pour les bien mêler on tient le paquet par le milieu. Comme dans les paquets il se trouve des cheveux courts & des cheveux longs, on prend de la tête le moins qu'on peut, afin que les cheveux courts qui se trouvent parmi les longs ne puissent pas sortir du paquet. On jette la tête des cheveux dans le seran; on serre le reste du paquet librement de la main gauche, & avec le premier doigt de la main droite on les tourne en-dedans, & on les peigne avec le seran; ce qui sert beaucoup à faire sortir le gruau. Après ce travail l'on renoue les paquets que l'on serre bien, & le dégraissage est fini.

Cela fait, il faut tirer les paquets par la tête les uns après les autres. Pour cet effet on a deux petites cardes à côté du seran. On étend les paquets en long sur une de ces cardes, & l'on met la pareille sur les paquets; ou au défaut d'une seconde carde, l'on se sert d'une vergette sur laquelle on pose un poids suffisant, pour qu'en tirant les cheveux ils viennent doucement, il faut observer de les tirer bien droit, & demêler les courts & les longs le mieux que l'on peut.

Quand tous les paquets du triage seront tous bien tirés, il faut avoir deux cardes à tirer à plat. L'on prend une de ces cardes, l'on y place un gros fil double, plié en doubles écartés de deux doigts, le long des rangées des dents de la carde, en observant que ce fil passe plus du côté de l'anneau que de l'autre côté. L'on prend ensuite les paquets séparément les uns des autres, & on les jette dans les cardes avec la plus grande égalité possible. Pour faciliter cette manœuvre, on met une carte à chaque bout, si les paquets doivent remplir toute la carde, & un rang de cartes sur le derriere de la carde à l'endroit où l'on voit que les cheveux les plus courts peuvent sortir. On peut charger de paquets la carde jusqu'à un pouce au-dessus

fus des dents. En les plaçant il faut avoir l'attention de les bien ferrer, de les tenir pressés par une vergette ou des cardes. Les paquets longs & les paquets courts doivent toujours être entremêlés, de façon qu'en les tirant il en vienne des uns & des autres. Quand la carde est bien remplie, l'on prend les bouts de fil qui sortent de la carde; on les passe sur les cheveux & dans l'anneau; après quoi on serre le plus que l'on peut, & l'on arrête les fils en-dehors de la carde à une pointe ou à une dent. L'on pose ensuite l'autre carde sur les cheveux, de façon que ses dents répondent aux dents de la carde de dessous, & ne débordent d'aucun côté. On la serre bien pour que les cheveux ne glissent pas plus que l'on ne voudroit; & à mesure qu'on les tire, il faut serrer de tems en tems la carde de dessus.

Pour faire le tirage avec plus de facilité, il faut passer une ficelle dans les deux trous des deux cardes, & l'arrêter à un clou placé à une certaine distance derriere les cardes, afin que les cheveux qui se trouvent dedans, ne débordent pas plus de trois doigts en-dehors de la table.

Le premier paquet que l'on tire ne se tire point aussi gros que les autres; ordinairement il est épointé par la tête; & pour que le tirage soit bien fait, il faut que le paquet soit aussi quarré par la tête que par la pointe. Ceux qui tirent bien, tirent les paquets avec leurs doigts; mais l'on se sert communément d'un cotrau ou de ciseaux. Le deuxieme paquet doit être plus gros, autant qu'il le faut pour remplir quatre, cinq ou six moules. A mesure que les plus longs cheveux sortent, les paquets ne doivent plus être si gros. Si l'on veut relever les paquets tout de suite, il faut que l'ouvrier ait son seran à côté de lui.

Relever les paquets, c'est lorsqu'on les tire par la pointe, les renouer tout de suite par la tête, & serrer le fil le plus que l'on peut, pour que les cheveux ne s'échappent point en les frisant.

Les paquets des cheveux les plus courts ne doivent pas être plus gros que le tuyau d'une petite plume. Parvenu à la fin du tirage, on retrouve tous les étages depuis le plus long jusqu'au plus court.

Tout étant tiré & relevé, selon la quantité de cheveux que l'on a, on a par rangs plusieurs ficelles que l'on enfile chacune selon son étage, pour les retrouver plus facilement en les frisant.

Venons à présent à la frisure que l'on doit faire avec attention; car c'est de-là que dépend la durée de l'ouvrage.

Après avoir attaché bien solidement l'étau devant la table, il faut avoir un morceau de cuir de la longueur & de la largeur du pouce; on l'attache à l'étau avec une petite ficelle un peu longue pour en jouir avec plus d'aisance. Avant de mettre le paquet dans ce morceau de cuir, il faut le frotter un peu par la tête; cela empêche au frison de glisser: on tourne le cuir tout-au-tour. Il faut toujours commencer à friser les courts; cette précaution regle pour la hauteur & la grosseur de la frisure. Les plus courts qui sont l'1 & la 2 se font en rouleaux.

Voici la maniere dont on les fait. On coupe des bandes de papier du bon bout qui est le large; & ces bandes on les coupe en petits morceaux quarrés. Si ce sont des cheveux blonds ou gris, on prend de l'eau chaude dans un vase où les cheveux puissent tremper à leur aise; on a de l'indigo, qui doit être de Guatimala, parce que c'est le meilleur, & qu'il ne rougit pas; tout autre gâte les cheveux. L'on en met de la grosseur d'une petite noix dans un linge plus gros que fin, que l'on serre avec du fil; on l'écrase un peu; on le trempe dans l'eau chaude, & on le presse à mesure avec le doigt, afin que la couleur sorte plus aisément. Si les cheveux sont blancs, il faut que l'eau en soit bien teinte. Quand les cheveux auront bien trempé, & que l'on en aura bien exprimé l'eau, ils doivent rester un peu bleus; pour les cheveux blonds, il faut faire la même chose. Moins les cheveux sont blancs ou blonds, moins il faut que l'eau soit chargée; pour des cheveux noirs ou châtains, de l'eau simple suffit. Il ne faut point frotter la tête du paquet, mais simplement la mettre dans le morceau de cuir, la serrer dans l'étau, avoir un peigne un peu serré, le passer une ou deux fois dans le paquet, & choisir le moule qui convient; on le tient de la main droite, & de la main gauche on prend une des petites papillotes quarrées que l'on met sous les paquet; avec les deux pouces on maintient la papillote, en tenant le moule ferme par les deux bouts dans les deux mains jusqu'à ce qu'on ne voye plus la pointe du moule & de la papillote; pour lors il faut tourner en avant le paquet pour que la frisure se trouve plus étendue sur le moule. Ayant ainsi tourné toujours ferme jusqu'au fil, on desserre l'étau; l'on prend une bande de papier que l'on tient bien ferme; & après avoir tiré tout-à-fait le paquet de l'étau, on roule le papier sur le paquet jusqu'à ce qu'il soit entierement enveloppé sous le papier; l'on déchire le papier qui reste, & l'on serre bien fort le paquet avec du fil ou une ficelle. Si l'on ne veut point se servir de deux papillotes, il suffit de prendre une bande de papier dans laquelle on roule le paquet jusqu'à ce qu'il soit entierement enveloppé; mais il peut arriver que la frisure en vienne un peu plus grosse. Ayant opéré de cette maniere sur tous les paquets qui se trouvent jusqu'au 2 ou 3, il faut avoir une corde un peu plus grosse que la ficelle avec laquelle on frise, que l'on passe dans le pié & sur l'étau, de façon qu'elle soit assez longue pour qu'elle ne gêne point; cette ficelle doit être de la grosseur de celle qu'on appelle *ficelle de trois*; elle doit être coupée par bouts de la longueur de 20 pouces, ou une demi-aune tout-au-plus.

Après avoir serré le paquet dans l'étau, comme nous avons dit, il faut, avec le peigne, le partager en deux, en relever la moitié dessous la ficelle qui est à l'étau ou à votre pié, & le rouler, comme nous avons dit, jusqu'au fil qui noue le paquet; alors on prend la ficelle que l'on fait passer sous les paquets. Elle doit être égale par les deux bouts que l'on a dans la main droite au-dessous du moule, & on tient le moule bien ferme par un bout de la main gauche; puis on fait un tour de la main droite avec la ficelle double. On passe un des bouts dans la main gauche, & avec l'autre bout on fait deux ou trois tours de la main droite, après quoi l'on fait deux nœuds bien serrés. L'on reprend ensuite l'autre moitié du paquet, & l'on exécute la même chose. On renoue les deux moules ensemble avec le bout de la ficelle qui passe. A mesure que le paquet augmente en grosseur, l'on augmente la grosseur du moule & la quantité de cheveux sur chaque paquet. Si l'on en met trois, on les partage en tiers; si l'on en met quatre, on les partage en quart; ainsi de suite en augmentant. A mesure que les paquets deviennent longs, il faut en augmenter la hauteur proportionnément à la hauteur de la frisure, de façon que les cheveux les plus longs ne doivent avoir que quatre ou cinq pouces de frisure.

Si l'on veut donner du crêpe aux cheveux, quand on a frisé un paquet, s'il est de deux moules; après avoir bien frotté le paquet, on l'ôte de l'étau pour repousser le fil qui le noue le plus haut que l'on peut; pour lors il faut prendre un moule de chaque main, tourner l'un à droite & l'autre à gauche; après les avoir tournés jusqu'à ce qu'ils fassent une espece de corde, les passer l'un sur l'autre jusqu'à ce qu'ils forment une corde qui fasse à-peu-près l'effet du crin que l'on carde pour les matelas. Si le paquet est à trois moules, quand on en a tourné deux, comme nous l'avons dit, tourner le troisieme à droite & le passer par-dessus. Si les deux paquets suivans sont aussi en 3 moules, tourner les deux premiers comme nous avons dit, tourner ensuite le troisieme à gauche, le passer par-dessus, & faire la même chose aux autres paquets, tant qu'il y aura trois moules, pour que le crêpe n'emporte pas plus d'un côté que de l'autre. Quand il y aura quatre moules au paquet, en prendre deux, les tourner l'un à droite & l'autre à gauche, & les attacher bien ferme tous deux l'un contre l'autre avec le bout de ficelle qui passe; & après en avoir fait autant aux deux autres moules, les attacher tous quatre ensemble; si l'on veut que le crêpe soit plus fort les renouer tous quatre ensemble. Autrefois on portoit le devant des *perruques* très-haut, comme on le voit aux portraits de Louis XIV. cela s'appelloit *devant à la Fontange*, parce que la marquise de Fontange en avoit amené le goût, & voici comme on travailloit. Quand les paquets étoient frisés à-peu-près depuis le 5 & le 6, dont on faisoit les devans dans ce tems-là, on dénouoit les paquets, on séparoit chaque moule, on prenoit une grande ficelle de la grosseur de celle avec laquelle on frisoit, on présentoit le moule par le bout de la ficelle, on partageoit les meches en trois, l'on natoit comme les Allemands natent leurs cheveux, & après on repoussoit la nate jusqu'auprès du moule, & ainsi des autres; lorsqu'on dégageoit les cheveux comme nous l'expliquerons plus bas, il arrivoit de-là que les cheveux tressés & cousus sur la tête, se tenoient tout droits, comme on les vouloit.

Il y a une frisure que l'on appelle *frisure sur rien*: voici comme elle se pratique. On a un moule brisé; ce moule est fait à-peu-près comme les autres, excepté qu'il s'ouvre en deux; un des côtés entre dans l'autre, comme un étui; on fait les papillotes plus longues que quarrées; on les coupe par les deux bouts, comme une carte à placer dans un chandelier; on partage les cheveux

comme

comme nous avons dit, on les roule de même, l'on renverse la découpure des papillotes de chaque bout tout au-tour des cheveux; l'on attache une ficelle par-dessus, ce qui empêche que les cheveux n'échappent, l'on retire ensuite le moule par les deux bouts qui s'ouvrent, & la frisure est sur rien. Il faut avoir égard à la hauteur & à la grosseur, comme nous l'avons prescrit; pour cet effet on a des moules de toutes les grosseurs.

Il y a une autre façon de friser sur rien, que l'on appelle *à l'angle*. On a des bâtons de toutes les grosseurs à-peu-près comme les moules, hors qu'ils doivent être une fois plus longs. On met les paquets dans l'étau; on a de la petite ficelle sans être coupée comme on la coupe pour les autres; on tient la ficelle tout le long du moule; on la mouille dans la bouche parce qu'elle s'étend mieux sur les bâtons; il ne faut point de papillotes comme aux autres frisures; on roule la frisure à la hauteur convenable; on passe le bout de la ficelle deux fois pour faire un double nœud que l'on serre avec les dents & en même tems l'on retire le baton de l'autre main.

Si l'on frise des cheveux pour une *perruque* d'ecclésiastique, il faut observer de faire la frisure très-basse. Si l'on en frise pour des boucles ou de boudins, il faut au contraire friser très-haut, avoir le moule plus long; & au lieu de commencer à placer les cheveux dans le milieu du moule, comme nous avons dit cidessus, l'on prend un des bouts du moule, & on tourne toujours jusqu'à ce que l'on soit remonté à l'autre bout.

Quand tous les paquets de cheveux sont frisés, on a une longue ficelle de la grosseur de celle avec laquelle on frise. On enfile tous les paquets par rang; & pour trouver les étages plus facilement, on pratique deux nœuds coulans, dans lesquels on passe la tête des paquets que l'on approche le plus que l'on peut.

Après avoir observé exactement tout ce que nous venons de dire, il faut prendre la chaudiere dont nous avons parlé, & la remplir aux environs de trois quarts d'eau de riviere. Si c'est de l'eau de puits, il ne faut pas qu'elle soit ni crue, ni trop âcre. On éleve la chaudiere sur un trépié, afin qu'elle ait de l'air pardessous. Il faut que l'eau bouille trois heures à gros bouillons sans discontinuer. Si l'on y met des cheveux bruns ou gris-blancs, ou blonds, il suffit que l'eau ait bouilli deux heures & demie: à mesure que l'eau diminue, il faut avoir devant le feu un coquemar d'eau chaude pour remplir la chaudiere; car il est nécessaire que l'eau surnage toujours aux cheveux; à mesure que les cheveux jettent leur crasse, il est à-propos de les écumer.

Tout cela fait, il faut retirer les cheveux, & les égoutter le plus vîte que l'on peut, afin qu'ils n'ayent pas le tems de se refroidir: & pour les avoir plutôt égouttés, il faut les essuyer avec des linges.

On met ensuite les cheveux dans l'étuve. On couvre de papier la grille, on y pose les suites de cheveux sur lesquels on étend une couverture, & l'on ferme bien l'étuve où l'on a placé une poële remplie de charbons bien allumés au feu, arrangés de maniere qu'en se consumant ils ne s'écroulent point, & ne fassent point de cavités, & couverts de cendres rouges. Quand la poële est bien préparée elle peut durer depuis le soir jusqu'au lendemain matin, sans y toucher ni remuer les cheveux. Dès le matin il faut avoir l'attention de remuer la poële avec une pêle tout-au-tour doucement, pour que le feu ne soit point trop vif; on retournera les suites de cheveux au-moins toutes les heures jusqu'à ce que les moules soient secs, & qu'ils commencent à être lâches dans la frisure. Si une poële de feu ne suffit pas, il faut en remettre une seconde, & avoir soin que le feu ne soit point trop vif; si, dans l'étuve, il y a des cheveux blancs ou blonds, l'on ne sauroit avoir trop cette attention, parce que ces sortes de cheveux sont sujets à jaunir. Sans trop presser ni ralentir le feu, les cheveux doivent rester communément dans l'étuve 36 ou 40 heures pour se sécher.

Les cheveux séchés, il faut avoir 5 ou 6 feuilles de papier gris qui ne soit point battu, dans lesquels on les enveloppe de maniere que l'on ne voye ni les cheveux, ni les moules. On a une corde de la grosseur d'une corde à tendre, & suffisamment longue pour la passer plusieurs fois dessus & dessous, afin que rien n'en puisse sortir; le tour doit être bien fermé.

A Paris, ce sont les Boulangers de pain-d'épice qui font la pâte du pâté & qui le font cuire. Les Perruquiers qui sont dans des pays où ils n'ont point cette commodité, la préparent eux-mêmes, avec le gruau qui sert à dégraisser les cheveux. Il faut que le pâté ne soit ni trop mince, ni trop épais. Le tems de la cuisson, il peut être d'environ trois heures, à-peu-près le tems qu'il faut pour cuire un pain de 10 à 12 livres. Le pâté cuit il faut le couper tout chaud, & remettre les suites de cheveux dans l'étuve à une chaleur très-légere, & les laisser ainsi bien refroidir.

Pour faire bouillir les cheveux de la premiere frisure sur rien qui s'exécute sur des moules brisés, voici ce qu'il est à propos d'observer. Il faut prendre un panier qui puisse entrer dans la chaudiere, & y ranger les salles de façon qu'elles y soient un peu serrées pour qu'elles ne varient point, & avoir soin que le panier soit aussi bien fermé; c'est la même chose pour la frisure à l'angle sur rien: quand les suites sont dans le panier, & le panier dans la chaudiere, & que l'eau commence à bouillir (chose qu'il faut observer pour tous); l'on prend un litron de farine que l'on délaye bien dans de l'eau chaude. Lorsqu'elle est bien délayée, on la jette dans la chaudiere; on la laisse bouillir, après quoi, on fait sécher les cheveux sur l'étuve comme les autres. Et, pour s'assurer qu'ils sont secs, il faut voir si la ficelle y tourne: au lieu de les mettre dans un pâté comme les autres on a une cucurbite que l'on met dans un chaudron ou dans une marmite. On fait bouillir au bain marie pendant huit heures. La cucurbite doit être bouchée avec de la laine. Il en faut deux bouchons, afin que lorsque le premier a pris l'humidité des cheveux, on puisse remettre le second, tandis que le premier se seche, & ainsi alternativement jusqu'à la fin des huit heures. Voilà tout ce qui regarde le bouillissage & le séchage des cheveux; opérations très-nécessaires à faire exactement, si l'on veut que l'ouvrage soit d'un bon usé.

Il faut que les cheveux soient bien froids avant que de les décorder: décorder des cheveux, c'est défaire la ficelle & ôter les moules; cela se doit exécuter avec attention, & ne pas négliger de bien remettre toujours la frisure dans son centre. Après les avoir décordés, il faut les détacher paquet à paquet de la ficelle qui les tient enfilés, & commencer par les plus longs.

Avant que d'aller plus loin, nous allons dire un mot de la maniere dont on travaille le crin.

Il faut d'abord le mettre en paquet, & le tirer par la tête & par la pointe, comme les cheveux; faire une eau de savon, le savonner à plusieurs reprises, comme l'on savonne le linge fin; avoir une eau d'indigo, le passer à cette eau, & le friser comme les cheveux, excepté qu'il faut employer des moules plus gros, & monter la frisure moins haut. Après l'avoir retiré de l'eau d'indigo, on la soufre comme les bas de soie & la blonde.

Il y a des Perruquiers dans certaines provinces où l'on ne paye point les *perruques*, qui y mettent beaucoup de poil de chevre. Cet poil se blanchit beaucoup & donne une très-belle couleur, mais il ne dure pas: il se coupe en le peignant. On le travaille de même que le crin.

Pour revenir au dégagement, après avoir défait les paquets de la ficelle; en commençant par les plus longs, il est à propos d'avoir son seran bien attaché devant soi. Alors on prend deux ou trois paquets dont l'on a débourré la tête sur le seran; on les tient bien ferme, & on les ratisse à plusieurs reprises sans peigner; on les égalise bien par la pointe, & on les peigne ensuite du côté de la tête en les tenant toujours bien ferme, afin qu'ils ne se dérangent point, ce qui est très-essentiel. Quand les paquets auront été bien peignés & qu'ils passeront aisément dans le seran, on les mêlera avec le doigt, comme nous avons dit ci-devant, on les repeignera par la pointe, & on recommencera par la tête en continuant toujours de les mêler jusqu'à ce que la frisure soit bien ouverte, & que le corps des cheveux n'ait plus de mauvais pli, après quoi on les attachera avec du fil bien ferme, & on les mettra en boucle du bon côté; on commencera par les plus longs, & l'on continuera jusqu'aux plus courts.

Voilà tout ce qui concerne le dégagement du crin des cheveux, du poil sec; car, dans certaines provinces, il y a des Perruquiers qui se servent de laine de Barbarie, & la travaillent comme le poil. Cette laine est d'un très-mauvais usé. Si l'on s'en sert pour les *perruques* des spectacles c'est qu'on la teint aisément de diverses couleurs.

Il y a une sorte de cheveux, que l'on appelle *cheveux herbés*; on les travaille à-peu-près de la maniere suivante. L'on prend des coupes de cheveux noirs, bruns, rouges ou châtains; on les tresse sur du gros fil ou sur une petite ficelle: on prend des passées très-gros du paquet, ou autrement dit d'une coupe, que l'on tresse à simple tour, comme nous l'expliquerons ci-après. Ainsi tressés on les lessive & on les prépare comme la toile bise que l'on veut blanchir en les mettant sur l'herbe: c'est d'où ils tirent le nom de *cheveux herbés*. L'on s'en sert pour donner la couleur aux nœuds des *perruques* nouées, &

en

au derriere des *perruques* à bourse: ils ne sont bons qu'à être mêlés avec d'autres cheveux & si on les employoit seuls, ils feroient d'un très-mauvais usé, car au blanchissage ils perdent leur force & leur substance: c'est des Anglois que nous tenons cette méthode qui nous dispense depuis environ 40 ans de mettre dans les nœuds des *perruques* nouées & au derriere des *perruques* à bourse des bons cheveux qui en augmenteroient le prix de beaucoup, sans qu'elles en durassent davantage.

Lorsque les cheveux sont tous dégagés, il faut les enfiler avec une aiguille & du fil un peu fort tous par étage, afin de les trouver plus aisément quand on veut les tirer; c'est alors que la carde faite en équerre devient utile. Après qu'on l'a attachée ferme devant soi, on prend un ou deux paquets que l'on vient de dégager, on les remêle par la tête comme on l'a déja dit, en observant de les tenir toujours bien égaux par la pointe. Après les avoir renoués à une certaine hauteur, on les étend sur un des côtés de la carde qui se présente en long jusqu'au fil. Après quoi on met une carde pareille par-dessus, alors on retire des paquets des petits, de la grosseur d'une plume. S'ils se trouvent bien épointés on en retire une moindre quantité, parce qu'il faut qu'ils se trouvent quarrés par la tête & par la pointe. Si les paquets sont à-peu près quarrés, on peut tirer plus des petits. Il ne faut pas attendre que la carde soit entierement vuide, mais sur la fin des premiers en remettre d'autres dans l'autre côté de la carde, les bien mêler; à mesure que l'on tire un des paquets, le bien égaliser, le peigner dans la carde, la nouer par la tête, le remettre en boucle, & faire la même chose jusqu'à la fin des suites, soit de cheveux, de crin, de poil. Après avoir tiré le tout, il est à propos de le partager en plusieurs suites, & de les enfiler par la tête avec une aiguille & du fil, comme nous avons dit ci-devant pour les cheveux plats.

Il s'agit maintenant du préparage. Il n'est pas trop aisé d'en faire une description exacte, car il dépend de l'idée & du goût de l'ouvrier: voici cependant comment l'on s'y prend communément. Si l'on veut préparer une *perruque* nouée, un peu ample, c'est-à-dire une *perruque* pour une personne d'un certain âge, il faut que les cheveux soient un peu crêpés (nous avons oublié de dire que quand on dégage les cheveux crêpés, il faut avoir l'attention de les passer dans le seran jusqu'à ce que le crêpe soit bien ouvert). Nous parlerons d'abord de la *perruque* nouée, parce que c'est la premiere qui ait été inventée; quoiqu'elle ne paroisse guere imiter les cheveux, elle les imitoit cependant dans le tems où l'on commença à la porter, parce que l'on ne connoissoit ni la bourse ni la queue. Les soldats même qui avoient les cheveux longs, les officiers, les bourgeois partageoient leurs cheveux en deux par derriere, les ramenoient en-devant & les nouoient comme les nœuds de nos *perruques* nouées.

Si l'on fait une *perruque* courte & légere, il n'est pas à propos qu'il y ait du crêpé. Dans les premiers tems, on faisoit les *perruques* à devans hauts, garnis, gonflés & longue suite, comme nous avons dit cidevant: elles étoient si longues, qu'elles alloient jusqu'au 18 ou 20, & on les portoit en-devant. Pour peu qu'un homme eût le visage maigre, il en étoit si offusqué qu'à peine lui voyoit-on le visage. Ces longues *perruques* étoient faites en pointe, & se terminoient par un bouffo.

Pour la préparation, il faut prendre des cheveux crêpés, comme nous l'avons dit. L'ouvrier a devant lui une regle, sur laquelle sont marqués les étages; il commence par les plus longs. Supposé que l'on fasse un préparage de *perruque* nouée sur le 11 ou le 12, l'on commence par les longs; on prend 5 ou 6 des petits paquets que l'on met juste au 12. Il est à propos pour le bas de la nouure de mêler du 11 dans le 12, pour qu'il se trouve épointée, & faire ainsi la même chose à tous les paquets jusqu'à l'1, qui est le plus court.

Si c'est une *perruque* grisaille que l'on prépare, que les paquets ne soient pas tous d'une même longueur, & qu'il s'en trouve quelques-uns de plus noir, on y mêle un petit paquet blanc. S'il y en avoit de trop blanc, on y en ajouteroit de plus gris ou même de noir.

Après avoir bien mêlé & remêlé tous les paquets, il faut les remettre les uns après les autres dans les cardes, les tirer bien quarrés, les nouer ferme avec du fil, & faire la même chose à tous. Ensuite on coupe des bandes de papier blanc un peu fort; elles doivent être plus larges pour les paquets longs que pour les courts, autrement la frisure seroit gênée. Après avoir roulé un ou deux fois les bandes de papier sur le fil qui attache les paquets & renoué la papillote, on les numerote depuis l'1, jusqu'au plus long. Ces numeros empêchent que l'on ne se trompe en tressant. Ensuite on les remet en boucle: l'on prend un des bâtons du métier dont nous avons parlé. On a de la soie de Grenade, qu'autrefois l'on choisissoit violette, & une carte à jouer que l'on coupe en long en deux parties. L'on fait un petit trou à l'un des bouts, l'on y attache la soie que l'on roule sur la carte aux environs de cinq ou six aunes; on répete cela six fois; quand on en a disposé trois, ce qui suffit pour tresser un des côtés: l'on ne fait point toucher la quatrieme aux autres: entr'elle & la troisieme, pour ne se point embarrasser en travaillant, on laisse l'intervalle d'un doigt. L'on arrange ainsi les cartes, quoiqu'il n'en faille que trois pour tresser un côté de la *perruque*. Mais pour avoir plus d'égalité, on tresse une hoche de chaque paquet, jusqu'à la fin de chaque rang. En s'y prenant ainsi, les deux côtés de la *perruque* se trouvent exécutés en même tems & également; à la fin de chaque rang, on les met en boucles, l'un devant soi & l'autre à côté.

Les six soies étant arrangées dans l'ordre que nous venons de dire, il faut avoir à l'autre bâton pareil un petit clou d'épingle attaché à-peu-près à un demi-pié du bas du bâton, & le courber, & faire un nœud de tisserand aux six soies que l'on passe dans la pointe du clou. Nous avons dit plus haut que l'on plaçoit les deux bâtons dans les trous d'une barre de bois; mais cela ne se pratique gueres. L'on fait deux trous sur la table, & l'on y plante les bâtons: cette maniere est plus commode; on n'est point obligé de tenir une barre sur ses genoux, & lorsqu'on tresse, les bâtons toujours tendus ne sont point sujets à se déranger: cependant si la table étoit entierement occupée, un ouvrier avec une barre pourroit tresser séparément sans être gêné. Après avoir mis les bâtons dans les trous & avoir attaché les six soies, comme nous avons dit, il faut les tendre également en tournant la carte sur le bâton entre le pouce & le premier doigt; & en faisant sonner les soies avec les doigts, comme lorsqu'on accorde un instrument, on s'assure qu'elles sont tendues également. Nous expliquerons plus bas la maniere de tresser.

Autrefois les ouvriers prenoient la mesure à peu près sur la tête qu'ils croyoient propre avant de faire la monture; aujourd'hui que l'on opere plus justement & plus finement, on fait les montures de tête avant que de prendre la mesure.

Les montures faites, voici comment l'on prend la mesure d'une tête. L'on a une bande de papier gris ou blanc un peu fort, on la coupe un peu en pointe d'un côté pour y distinguer un bout qu'on appelle le commencement. Quand une personne a les cheveux bien plantés, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni trop hauts ni trop bas; il faut prendre depuis la racine du toupet jusques dans la fossette du col, & faire avec des ciseaux une hoche à la mesure, comme font les tailleurs; ensuite on passe les bouts de la mesure sur le bord d'une tempe en l'étendant sur le derriere de la tête jusqu'à l'autre tempe, ensuite il faut avoir le tour, & pour cet effet saisir la mesure par les deux bouts & en placer le milieu dans la fossette du col, approcher les bouts en devant, passer sur les oreilles, & remonter jusqu'à l'extrémité des cheveux sur le front. Si la monture est à oreilles, il faut passer au-dessus d'une oreille, s'avancer par-dessus la tête jusqu'à l'autre oreille, & toujours observer de faire des hoches pour reconnoître les points. Si la tête dont on prend mesure est bien proportionnée, la hauteur de l'oreille fait la profondeur du devant au derriere: toutes les dimensions prises, il faut écrire sur chaque hoche le point que l'on vient de prendre, comme la profondeur du devant en derriere, d'une tempe à l'autre, au tour de l'oreille & autour de la tête; il faut ensuite avoir du ruban que l'on appelle *ruban de tour* fil & soie, ou *tour de soie*, mais le premier vaut mieux. On les employe de deux couleurs, rose & gris de maure; la largeur du ruban peut être d'un pouce & demi, il y en a de deux ou trois lignes au-dessus comme au-dessous; pour que le ruban soit bon, il faut qu'il soit bien serré & que la lisiere soit bonne de chaque côté, afin qu'en y passant l'éguille avec le fil elle ne casse pas: une monture de *perruque* en prend une demi-aune & demi-quart. Si la monture est pleine & fermée on en replie un peu de chaque bout qu'on coud jusqu'aux trois quarts de la largeur; ensuite l'on prend exactement le milieu d'un des remplis à l'autre, & on le marque d'un trait fait avec de l'encre; on a des clous d'épingle ni trop gros ni trop petits, on place le trait que l'on a fait avec de l'encre sur le ruban dans la raie qui se trouve sur les têtes à monter. Cette raie en marque exactement le milieu, on y fixe le ruban par un clou fiché sur le devant, & puis par un second fiché sur le derriere; si l'on veut faire une pointe au front, il faut prendre un autre clou,

le

se ficher sur le ruban à la distance de trois lignes de celui du milieu, & relever le ruban un peu de chaque côté; la pointe pour la grandeur d'un front bien fait est ordinairement, tout bien compassé, de cinq pouces & demi ou six pouces, par conséquent si on la fait de 6 pouces il faut observer de renverser le ruban, ou de l'échancrer de trois pouces de chaque côté, puis l'arrêter par un clou ou deux de chaque côté, qui le maintienne également; cela ne doit être pratiqué qu'après l'avoir bien compassé également, car la premiere chose qui saute à la vue c'est son inégalité, la perruque en paroît de travers. Ensuite à l'endroit de la couture on place deux autres clous sur la raie également en observant que si la personne a un cou gras & court, il faut les placer plus haut pour que le derriere releve, & que si la personne est maigre & a le col long, il faut pratiquer le contraire. Cela fait, on tire le ruban d'un côté à peu près vis-à-vis le gras de la joue, & l'on fiche un clou, on en fait autant de l'autre côté, & toujours bien symmétriquement pour que les parties y correspondent; ensuite on a du fil de Bretagne uni & fort avec une aiguille un peu grosse de la longueur de deux pouces; on disperse différens clous sur le visage, un sur le menton, un autre au-dessous du nez, un troisieme au-dessus, un quatrieme au milieu du front, un à chaque coin de l'œil, & enfin par tout où l'on en aura besoin; mais le moins que l'on en puisse employer, c'est toujours le mieux. On arrête le fil qui part du ruban, au premier de tous ces clous disposés comme on a dit, parce que à une monture pleine on commence toujours par le bas de la joue: on tire ensuite le fil avec justesse de la main gauche en le poussant avec le pouce de la main droite. On passe une carte sous le ruban pour le faire glisser plus aisément; il faut ordinairement cinq ou six de ces fils; on observe que le ruban en soit bien arrondi; on arrête le fil à la pointe qui se trouve auprès de l'œil, en faisant deux ou trois tours avec le fil au tour du clou, & l'on y marque après un ou deux nœuds coulans. Il faut avoir attention de ne pas passer plus de fils d'un côté que de l'autre, de les poser également, & de rendre au compas les deux côtés égaux. C'est la même manœuvre si l'on fait un petit devant avec du crin, qu'aux *perruques* nouées; il ne faut point un petit clou pointu au front, au contraire il faut qu'il soit rond, & communément le front pas si ouvert qu'aujourd'hui, au reste chacun a son goût, & il n'y a point de regle là-dessus. Quelque maniere qu'on suive, on prendra une aiguillée de soie un peu forte, & on l'arrêtera au clou du milieu du front, l'on piquera ensuite l'aiguille, dans la lisiere, de façon que la raie d'encre se trouve dans le milieu, en passant l'aiguille par-dessus la lisiere, de-là on la fera passer au clou où la soie a été arrêtée; l'on fera ensuite un autre point à droite, de l'autre côté, à peu de distance, & un autre à gauche à distance égale, glissant toujours, comme nous l'avons dit, une carte dessous le fil, pour que le ruban passe plus aisément, & qu'il ne se fatigue point non plus que le fil; le reste n'a rien de difficile. Ensuite il faut ficher derriere, dans le milieu de la tête, quatre clous, à commencer à un pouce près de la raie jusqu'à la tempe; prendre une aiguillée de fil, l'arrêter au premier clou du côté de la tempe, le passer dans la lisiere du derriere du ruban au plus avant; mettre un ou deux fils, selon que l'on veut faire la tempe creuse ou ronde, également au-dessus, à la partie qui forme le front, former l'autre côté égal, & bien compasser le tout, pour que le front ne creuse pas plus d'un côté que d'un autre. Si la lisiere du ruban fronce derriere, à l'endroit de l'oreille, il faut y faire un pli, ou y passer un fil à peu près à la hauteur de l'œil, jusque derriere l'oreille; ce fil doit être tiré & arrêté bien ferme. Si la personne a le col gras, il faut comme nous avons dit, mettre un point plus haut dans la raie de la tête au-dessus du ruban, prendre une aiguillée de fil, poser le premier point sur la couture du ruban, & le tirer en avant de la même façon que nous avons expliqué plus haut, & si le cas le requiert, poser encore un autre fil de chaque côté; ensuite avoir un cordonnet moyen, en prendre la valeur du quart, faire un nœud à chaque bout, & l'arrêter bien de chaque côté pour qu'il ne s'échappe point en serrant la *perruque*; l'on en fait passer les deux bouts à l'endroit du ruban qui n'a point été cousu jusqu'à la lisiere; ensuite on releve le ruban par-dessus le cordonnet, on fait un point un peu lâche à la lisiere qu'on vient de relever, & par ce moyen le cordonnet n'est point gêné. Ceci fait, & le ruban placé, on met le rezeau que l'on nomme aussi ordinairement *coeffe*; ce rézeau est fait de soie ou de fleuret ou de fil. Si la *perruque* est pour une personne qui transpire beaucoup de la tête, un rézeau de fleuret vaut mieux, il est moins sujet à se retirer, il faut que les mailles n'en soient pas trop grandes. Dans les premiers tems on avoit mis un controle sur les coeffes, on l'a ôté, on en a senti la puérilité, & l'impossibilité d'obvier à la fraude. En plaçant le rézeau sur la tête, il faut observer que ce qui termine la fin du rézeau soit bien dans le milieu de la tête; sans cette précaution, un côté seroit plus large que l'autre; on en attache un côté avec un clou pour qu'il ne varie point, & l'on le coud avec le ruban, en pratiquant à peu près un point à chaque maille. Quand le rézeau est cousu, s'il se trouve trop grand, il faut couper tout ce qui devient inutile.

L'on a ensuite un ruban que l'on appelle le *ruban large*; il est ordinairement brun fil & soie, il n'est point aussi frappé que celui du tour; sa largeur est de quatre pouces, on y fait d'abord un rempli & on commence à le coudre à la lisiere du ruban dès la pointe; on le tire ensuite par en bas aux environs de quatre doigts au-dessus du ruban de derriere; on le coupe, on le remploye au-dessous, on met un clou dans une petite raie qui se trouve dans le milieu du ruban, on en met aussi un dans la raie de la tête, & un autre de chaque côté, en tirant depuis le dessus de la tête pour que le ruban ne fronce point; on prend ensuite une aiguillée de fil que l'on passe dans le ruban, & plus bas dans celui qui fait la monture, observant toujours que le milieu du ruban se trouve dans le milieu de la raie de la tête, pour que les rangs frisent également. Ainsi arrêté de chaque côté, on le coud dans le bas, & pareillement en haut, en prenant un fil de la raie du ruban placé sur la couture du ruban de tour. Pour que la *perruque* soit ferme, on y met un taffetas qu'il faut d'abord faufiler sur le rézeau, & couper après comme il convient; ensuite on commence à le coudre sur le devant le long du derriere du ruban de tour, toujours en remontant jusqu'à la raie. Il est à propos de ne pas aller sur le derriere jusqu'au ruban large, parce que si la personne transpire, cela peut faire retirer la *perruque*; on procede ainsi également de chaque côté. Voilà tout ce qui regarde la monture d'un bonnet un peu ample, ou d'une *perruque* nouée d'une personne d'un certain âge.

Il faut ensuite prendre les mesures: la premiere qui est la basse s'appelle *mesure de tournant*, parce qu'on la prend depuis le coin du front jusqu'à la couture de derriere; il faut la plier en deux pour que le papier soit plus fort & résiste davantage; ensuite on fait la mesure de corps de rang, à peu près comme on en verra le modele dans nos Planches.

Si l'on fait un bonnet pour une personne âgée ou qui ne veuille point de boucle, il ne faut point épointer les paquets, au contraire ils doivent être très-quarrés par la pointe pour cet effet. Il n'y a pas encore plus de douze ou dix-huit années, qu'après les avoir tirés comme nous avons dit plus haut, avant d'y mettre des papillotes, on plaçoit le paquet dans une carde par la tête, & on le tiroit par la pointe pour qu'il fût plus quarré: c'étoit un ouvrage très-difficile & qu'il falloit faire avec attention, ensuite on y remettoit le papillon & on commençoit la *perruque*; on distribuoit du crin où il est marqué.

Il faut d'abord avoir la mesure du bord du front; on la prend avec une bande de papier double de la largeur du front de la monture que nous venons d'expliquer. Il faut que le front soit fait sur le plus court paquet, & tressé du & à cinq tours pour un devant peigné avec du crin. Malgré le plan des mesures que nous venons de donner, il n'en faut pas faire une regle générale; tout dépend du goût des personnes, de l'air du visage, & de l'idée du perruquier: il faut suivre la forme de la tête. Si la forme de la tempe est plate, & que l'on veuille la *perruque* gonflée, on montera les longs plus haut en faisant la mesure. Si au contraire la tempe est forte & gonflée, on ne montera point les longs si haut, & par conséquent on tirera la *perruque* plus court. De même si la personne est grande, si elle a le visage maigre & le col long, on l'engagera davantage par les cheveux.

De la maniere de tresser, qu'on entendra mieux encore par les Planches que par ce que nous en allons dire. Pour tresser, il faut donc prendre les deux bâtons, celui où sont les six soies, & celui qui porte la pointe: on les mettra dans les trous de la table. Pour le tournant, il ne faut que trois soies. On prend le n°. premier, qui est le plus court; on tresse fin & serré à cinq tours: on place son paquet dans la carde qui est devant soi: on en tire à-peu-près sept à huit cheveux de la main droite, & de la gauche on les reprend par la pointe; on laisse excéder hors des doigts le moins que l'on peut de la tête; on les passe avec la main derriere les soies, & l'on présente la tête par-devant entre la seconde & la troisieme soie; puis on les passe par-dessus avec la main droite,

droite, & on les reprend entre le pouce & le premier doigt de la gauche. On les repaſſe là, entre la premiere & la ſeconde avec le pouce & le premier doigt de la droite; on les paſſe par-deſſous, & on les reprend de la gauche, en les repaſſant par la ſeconde & la troiſieme. Après quoi l'on les paſſe par-deſſus; l'on les reprend des doigts de la gauche, & l'on les repaſſe entre la premiere & la ſeconde; on les reprend des doigts de la droite, & on en repaſſe le bout entre la ſeconde & la troiſieme. On les tire pour lors de la gauche, en lâchant doucement, & en faiſant couler la tête de la droite. On laiſſe paſſer la tête des cheveux le moins que l'on peut, & on la pouſſe juſqu'auprès du nœud que l'on a fait; quand elle eſt au point que l'on veut, l'on reprend la friſure, que l'on repaſſe entre la derniere & la ſeconde ſoie, en obſervant de la paſſer par-devant. Ce dernier tour-ci ne ſert qu'à la premiere paſſée de chaque rang & tournant que l'on veut commencer; enſuite on retire une autre paſſe, & l'on travaille de même. Lorſque la paſſée eſt faite, elle doit former une *m*, dont il faut avoir ſoin de preſſer les jambes l'une contre l'autre, pour que tout ſoit égal & ne laiſſe point d'eſpace plus grand ou plus petit; vous treſſez ainſi juſqu'au chiffre qui marque le 1; l'on reprend le 2, & l'on treſſe juſqu'à 2; puis l'on reprend le 3, & l'on treſſe juſqu'au chiffre 3; enſuite l'on reprend le 4, & l'on treſſe juſqu'au 4, en montant imperceptiblement la garniture: l'on continue juſqu'au 5 ou 6, toujours en remontant de garniture, qui au lieu d'une *m*, ne forme qu'une *n*. Alors on prend la paſſe comme nous venons de dire; on la paſſe deux fois en-deſſus & une fois en deſſous, & on la finit entre la ſeconde & la troiſieme ſoie: elle en garnit davantage la treſſe & la fait plus preſſée. Il faut toujours augmenter de garniture juſqu'au dernier paquet, où les paſſes doivent ſe trouver d'une bonne pincée. Il faut avoir ſoin en mettant les paquets dans la carde, de placer un peigne deſſus, pour que les cheveux ne viennent pas trop vîte; il faut auſſi prendre garde que les paquets ſoient toujours bien égaliſés. A la fin du rang il faut faire une paſſe d'arrêt, en repaſſant la tête entre la ſeconde & derniere jambe de l'*m*. Autrefois quand on faiſoit des devans bien élevés & les tempes à-proportion, on treſſoit auſſi à bouts levés; au lieu de paſſer la main gauche qui tient la paſſe, on la mettoit par-devant, en paſſant la tête de la paſſe entre la premiere & la ſeconde; au lieu de paſſer par-deſſus, on repaſſe par-deſſous, & l'on fait le tour à l'ordinaire; enſuite on prend une autre paſſe que l'on met de l'autre côté, en paſſant de même par dedans, & l'on continue le tour de même. Voilà ce qu'on appelle *treſſer à bouts levés*. On treſſoit auſſi à demi-bouts levés, en faiſant celui de devant comme nous venons de dire, & l'autre paſſe à l'ordinaire.

Pour revenir au tournant, quand on a fait la paſſe d'arrêt comme nous l'avons dit, on laiſſe un eſpace de ſoie, & l'on recommence par les mêmes paquets par où l'on a fini, en faiſant une paſſe d'arrêt comme on la doit pratiquer à tous les commencemens & fins de chaque rang. Il faut obſerver de rendre la garniture la même, en faiſant aller en arriere ce que l'on a fait aller en devant, c'eſt-à-dire que les n°. se reviennent aux un, ainſi des autres à-proportion. Le plus court ſe trouvera à la fin de la meſure, & les deux côtés ſeront égaux. Il faut faire un ſecond tournant de même, en obſervant la même regle, & mettre à la fin de chaque paquet un fil rouge pour marquer tous les étages, ce qui ſert beaucoup lorſqu'il eſt queſtion de poſer les rangs; c'eſt-à-dire qu'il faut en poſer deux dans la hoche du 6. La marque de fil indique où elles commencent & où elles finiſſent. Lorſqu'on poſe les 2 du 6, indiqués par la meſure, on a les 3 ſur le 5 dans la hoche du 5, le 4 dans la hoche du 4, le 5 ſur le 3 dans celle du 3, le 6 dans celle du 2, & les 8 dans celle du 1. Il faut que celui qui monte ſache combien de rangs il a poſé dans chaque hoche, & qu'il s'arrange en conſéquence. Il faut poſer les fils à la fin de chaque hoche, à l'autre côté du ſecond tournant, en obſervant la même régularité & la même garniture qu'à celle du premier côté.

Enſuite il faut bien mettre les deux tournans en boucle devant ſoi, c'eſt-à-dire du même côté, & les ôter de deſſus le métier: remonter enſuite le métier avec les ſix ſoies, comme nous avons dit, pour commencer le corps de rangs, en le travaillant à ſix ſoies. On fait les deux côtés enſemble, & la garniture ſe trouve égale par le moyen de la meſure. Les premiers rangs commencés ſur les ſix ſoies, il les faut prendre & aller juſqu'à 6, ainſi des autres, comme nous avons expliqué, en tournant. Après 3 ou 4 rangs il faut diminuer de garniture juſqu'à la fin, où elle doit être extrêmement légere, en obſervant de mettre un crin ou deux à chaque paſſée pour ſoutenir la tempe. Il faut obſerver que quand on a fini les grands corps de rangs (on les appelle ainſi, parce que depuis l'endroit où on les poſe, ils doivent ſe rejoindre enſemble par derriere), on en fait plus ou moins aux tempes, ſelon que l'on veut que la friſure monte, & au-deſſus on met un paquet préparé exprès qui ne friſe pas beaucoup; ce paquet s'appelle *plaques* on la fait d'une treſſe de ſuite, ſans la travailler par rang.

Après les grands, il y a les petits, qu'on appelle ainſi, parce qu'ils ne croiſſent pas, & qu'ils ne font que la face; on les termine par des paquets de plaque. Le premier petit rang a la meſure ſuivante: il commence au troiſieme ſur le 3, & finit ſur le 5; quand on a fait juſqu'au 5, l'on prend les paquets de plaque que l'on travaille juſqu'à la raie, ainſi des autres.

Après avoir fait ce que nous venons de dire, c'eſt-à-dire les corps, on emploie les fournitures. L'on commence par les bords du front: nous avons dit comment on en prenoit la meſure, & qu'il falloit les treſſer fin & ſerré; à la fin du front on fait une petite étoile, c'eſt-à-dire cinq ou ſix paſſes: treſſez ferme, ſerrez, & laiſſez de chaque côté un quart de vos trois ſoies; nous marquerons en ſon tems où ces paſſes doivent ſe poſer. Si la tempe de ladite meſure étoit ſur le 2, il ſeroit à-propos de faire les devans par rang de la longueur du dernier rang d'en haut de la meſure: le 1 & le 2 faits, on mettra un crin à chaque paſſe; mais comme la tempe de ces meſures n'eſt que ſur le 1, on peut faire une treſſe de ſuite également ſur le 1, en mêlant toujours un crin à chaque paſſe, cela ſe treſſe & ſe coud plus vîte: il en faut ordinairement au-moins trois ou quatre aunes. Ainſi finit ce qu'il faut pour le devant.

Enſuite on travaille la plaque, qui ſe fait de cheveux friſés naturellement: les plus fins ſont les meilleurs, la plaque va mieux ſur la tête. Si les cheveux naturels ne friſent point aſſez, on peut en mettre de friſés en dedans. D'ordinaire on fait la plaque de la longueur du dernier corps de rangs croiſés. A la *perruque* que nous traçons ici, le dernier corps de rang eſt ſur le 6, par conſéquent il le faut ſur le 6, en obſervant que les paquets ſoient épointés. Il en faut aux environs de quatre ou cinq aunes, & en faire en commençant la valeur du quart avec le 6, en y mêlant une paſſe dudit paquet de plaque avec une paſſe du 6, ſi le dernier corps du rang eſt ſur le 6, en obſervant que la treſſe ſoit fine & point trop entaſſée. Voilà tout ce qui concerne le treſſé de la *perruque* que nous venons de détailler.

Préſentement il s'agit de la monter: il faut commencer par les bords du front; on monte ordinairement avec de la ſoie un peu forte, ni trop groſſe, ni trop fine. Il faut d'abord l'attacher, en faiſant un nœud de tiſſerand tout près de la treſſe, le moins gros qu'il ſe peut. Il faut coudre à petit point entre chaque paſſe, & que le point ſoit bien ferme & ſerré, & ſur le bord de la liſiere du ruban, obſervant de n'aller ni deſſus ni deſſous. Quand on eſt au bout on arrête proprement, après quoi on frappe tout du long pour reſſerrer le point, & pour que le bord ſoit moins épais; enſuite on prend le premier tournant, que l'on arrête & que l'on coud de même juſqu'à l'endroit où eſt poſé le cordonnet, par-deſſus lequel on fait le tournant de façon qu'en ſerrant le cordonnet rien ne l'arrête. Quand on eſt à la fin du tournant, il faut bien l'arrêter, & même revenir avec le bout de la ſoie par-deſſus, formant cinq ou ſix points; cela eſt plus propre, & en peignant la *perruque* aucune paſſée ne s'échappe. On coud l'autre de même, & on l'arrête ſur le bout de celui-ci: on coud enſuite un morceau de bougran, que l'on découpe ſelon la forme du ruban. Il faut qu'il ſoit poſé depuis le bas de joue juſqu'au-deſſus de l'œil, touchant toujours la treſſe du premier tournant. On le coupe quarré par-derriere; on le fait à-peu-près de la largeur de quatre doigts: enſuite on coud le ſecond tournant, en commençant à la hauteur du premier, à deux lignes ou environ du premier: on va toujours de ſuite juſqu'à la fin, & l'autre côté ſe fait de même, obſervant que les fils ſoient égaux d'un côté & de l'autre, pour que les corps de rangs ſoient poſés également. Enſuite il faut mettre en boucle, prendre les corps de rangs, & regarder le ſens de la friſure, pour qu'elle ne ſe trouve point en-deſſous. Il faut obſerver que le premier rang par-devant eſt commencé ſur le 6; par conſéquent comme il y en a deux deſſus, le poſer dans le milieu de la hoche. La meſure étant ainſi priſe, la fin de ce rang doit arriver juſqu'à la fin du tournant, cela exécuté, on paſſe aux autres rangs: on coud le premier de même; on recoud enſuite le ſecond de ce même côté, en le poſant

sous les fils du 5 : l'on reprend l'autre côté, & l'on coud deux rangs de suite ; le dernier des deux rangs sert de pié d'attente pour l'autre côté : il en est toujours de même jusqu'à la fin des grands corps de rangs, observant de les poser avec attention dans chaque hoche, comme il a été dit ci-dessus.

Les grands corps de rangs étant ainsi cousus, on peut coudre les petits tout de suite du même côté, observant de coudre les six premiers du bas plus serrés que les autres. Il faut de tems en tems compasser, pour qu'ils ne soient pas montés plus haut ou plus bas d'un côté que de l'autre ; après qu'on a monté tous les petits rangs d'un côté, il faut monter l'autre côté de même avec attention.

Si l'on n'a point posé l'étoile après avoir cousu le bord du front, il faut commencer par la poser. Nous avons dit qu'on laisse trois soies de chaque côté : on les enfile toutes trois dans une aiguille que l'on passe juste dans la petite raie que l'on a faite avec de l'encre au ruban, tout près de la tresse du bord du front. On fait sortir les trois soies hors du ruban avec un point un peu alongé ; ensuite on renfile les trois autres soies de l'autre côté, que l'on repasse avec la pointe de l'aiguille dans le même trou, en faisant de l'autre côté le point égal. On tire les soies de chaque côté, jusqu'à ce que le petit bout de tresse soit entré dedans, & on l'arrête de chaque côté.

On prend ensuite un morceau de bougran de la longueur du petit ruban, que l'on coupe de la même forme que l'on a fait la pointe ; si l'on veut que la pointe soit plus ferme, on peut y mettre dessous de la gomme arabique : elle ne doit être ni trop épaisse ni trop liquide. Après en avoir bien barbouillé le ruban, il faut passer le bougran, que l'on laisse de la largeur de trois ou quatre doigts à-peu-près, selon la largeur qu'on veut donner au devant ; on prend ensuite la tresse faite sur le 1, comme nous avons dit. On peut coudre un rang du devant contre le bord du front ; il sert en cet endroit un second rang, comme un second tournant ; puis on coud le devant de la largeur du dernier petit rang. Si l'on veut que le devant soit bien large, on continue à le coudre de même ; si au contraire on ne veut pas qu'il soit si large, on diminue peu-à-peu. Il faut que les rangs soient un peu serrés : le dernier doit être placé sur la petite aile du ruban large, qui doit se trouver juste dans le milieu de la tête ; on coud l'autre côté, en observant de le coudre de même, c'est-à dire ni plus large, ni plus étroit, ni plus serré, ni plus écarté, avec autant de rangs d'un côté que de l'autre ; & enfin de coudre le dernier rang d'un côté sur le dernier rang de l'autre côté.

Ensuite il faut prendre la plaque : on commence par le côté où l'on a mis du frisé, & l'on coud de suite comme l'on a fait pour le devant, toujours en retournant la tresse à la fin de chaque rang ; il ne faut pas presser les rangs autant que sur le devant. Vous ne devez poser chaque rang que sur la fin de chaque petit corps de rangs, en allant toujours jusqu'au devant en fer à cheval, ensorte que cela vienne jusqu'à une passée ou deux rangs de devant, qui en feront la fermeture. Ainsi finit la monture de la *perruque*.

Il faut ensuite faire allumer un réchaud de charbon, le couvrir de cendres, & y mettre un fer à passer fait pour cet usage : ce fer a à-peu-près la forme de la moitié d'un fer à friser ; les uns en ont de faits en marteau, les autres en une espece de boulon : il n'y a point de regle là-dessus. On fait chauffer ce fer de façon qu'il ne puisse brûler les cheveux ; on commence par le bas en prenant deux rangs à deux rangs. On a de l'eau dans un pot, où l'on trempe deux doigts que l'on applique depuis la tresse jusqu'à la frisure, & même jusque sur la frisure si elle se trouve trop haute : on va de même jusqu'à la tempe ; ensuite l'on prend un peu de cheveux que l'on renverse sur les côtés : on fait de même meche par meche jusqu'au milieu du devant, en revenant toujours en avant jusqu'au bord du front ; & quand on est arrivé au milieu du bord du front, on partage le petit bout des tresses que l'on nomme *étoiles*, en deux, l'un à droite & l'autre à gauche, c'est ce qui lui fait faire l'étoile. Ensuite on étend un papier double sur toutes les parties que l'on a passées : on l'arrête avec des pointes de façon à ne se point défaire sur les genoux ; on passe alors l'autre de même, avec l'attention de ne point baisser la frisure des cheveux courts. Quand elle est un peu refroidie, il faut la passer aux ciseaux ; on la met de côté sur les genoux, & l'on commence d'abord par les deux tournans, en coupant les pointes également toujours en descendant, & ensuite on retranche la longueur d'un pouce : on suit de même en descendant jusqu'à la moitié de la *perruque*. On remet les côtés en boucle ; on arrache le papier, & l'on passe l'autre côté, le devant & la tempe demandent plus d'attention. Il faut les couper de plusieurs façons ; au commencement c'est en descendant comme le quarré, & puis en long deux rangs à deux rangs en commençant du côté du bord du front en coulant en arriere, où il faut qu'ils soient toujours plus longs ; & puis il faut les dégarnir légerement, de façon qu'en peignant le devant & les tempes, les cheveux ne pelotent point, & s'arrangent au coup de peigne.

Il faut ensuite démonter l'ouvrage, & bien éplucher tous les fils. On y passe une soie forte depuis le coin du bord du front jusqu'au commencement du cordonnet. Cette soie sert à ramener le bord en-dedans, & à le faire mieux coler. Il faut coudre à petits points, & serrer doucement, pour qu'il n'y ait point de froncement & de plis. Il faut travailler l'autre côté également, & puis frapper le bord avec un marteau pour le rabaisser ; puis on retond le dessus de la tête, & on repasse le fer doucement le long de la bordure. S'il y a quelques cheveux qui soient rétifs, on prend un bout de chandelle, que l'on frotte légerement dessus ; on trempe les doigts dans l'eau, on les passe sur ces cheveux, & ensuite on les serre jusqu'à ce que l'on les ait entierement couchés & domptés. Il faut connoître le point juste de chaleur du fer ; car s'il est trop chaud, il roussit & brûle, s'il ne l'est point assez, il ne dompte point les cheveux, & ne les couche point. Cela fait, il faut prendre de l'huile & de la pommade, les bien marier ensemble, en bien humecter la *perruque*, & passer ensuite un grand peigne partout dans les cheveux, observant de peigner le devant & la tempe dans leur centre. Après quoi on peigne bien à fond toute la *perruque*. Si l'on n'en est point pressé, il est plus à propos de la laisser reposer un jour ou deux, remise avec attention dans ses boucles.

On fera la monture d'une *perruque* nouée comme celle du bonnet dont nous venons de parler. Il faut observer la même régularité pour les tresses. Les tournants n'étant point si longs, & ne marquant que la face, il faut qu'ils ne soient point plus garnis que les autres ne l'ont été, jusqu'à la face. *Voyez* dans nos *Planches* la mesure de la *perruque* nouée.

Il faut observer de suivre la même régularité pour le corps, treslant les trois premiers à simple tour. Les deux qui sont sur le 9 doivent être à corps garni, & ce qui est étage derriere, doit être le plus garni. Ce que l'on appelle *étage*, est le paquet qui est le plus court derriere. Après il s'en trouve 3 sur le 8, le 7 & le 6. Il faut diminuer la garniture à proportion, comme nous avons dit plus haut, observant que quand on est arrivé au rang qui est sur le 4, il faut faire l'étage de derriere plus fin, & toujours en montant aux courts & plus fins, par-derriere.

Le devant doit être treslé. Les bords de front & l'étoile travaillés à l'ordinaire. Au lieu de mettre les rangs jusqu'au milieu du derriere où est posé le cordonnet, on y met le boudin qui doit occuper à-peu-près cette largeur. Ensuite on place les nœuds qui doivent à-peu-près être de la même largeur de chaque côté. On fait une tresse, que l'on appelle *tresse sur boucle*. On en prépare communément 14 ou 15 rangs. La longueur du premier rang doit aller jusqu'à la premiere raie. On va toujours en remontant d'une raie. Voilà à-peu-près la conduite qu'il faut tenir. Il faut commencer le premier rang sur le 10 & en faire un, un peu garni. Ensuite le second prend le 9. On fait une passée, & puis une passée de 10. On quitte le 10, on en fait une sur le 9 seul, & sur le 9 & le 8, & ainsi de même jusqu'à l'1. On prend pour le former le toupet, la tête des cheveux tirés, & qui trop courts pour venir sont restés dans la carde. On y ajoute des cheveux frisés époinés à la longueur du 2. On les mêle, on les retire à plusieurs fois & les remêle. Il faut 3 ou 4 aunes de ces tresses, que l'on appelle *toupet de derriere*.

Il ne faut point qu'elles soient treslées serrées, mais très-fin. Le nœud & la boucle se treslent de suite, & de la garniture du bas ; pour le tournant d'un bonnet, pour le nœud, il en faut deux ou trois rangs de la longueur de la mesure que nous avons indiquée, & pour la boucle, à-peu-près une demi-aune. Voilà tout ce qui regarde la tresse.

Présentement il nous reste à parler de la monture. Il faut monter le bord de front, l'étoile & les tournans. Ensuite on monte les nœuds au bout des tournans. On les laisse passer, comme nous avons dit, pour la boucle. Puis il faut prendre les corps de rangs ; le premier étant sur

sur le 7, il faut le placer au fil du 6 du tournant; en observant de le poser dans chaque espace où sont les fils que nous appellons *boches*, comme nous l'avons dit. Il est à-propos que les rangs d'une *perruque* nouée fassent un peu le dos d'âne, en rabaissant la fin des rangs toujours en bas; cela donne de la grace. L'on monte ensuite les devants à l'ordinaire. Après on monte la boucle, observant de laisser un petit espace de chaque côté entre elle & les nœuds; cela sert à faire une pincée de chaque côté, si la *perruque* se trouve trop large. Ensuite l'on monte le dessus des boucles. Chaque rang ne doit être séparé que par un très-petit espace. Arrivé jusqu'au ruban large, on monte le toupet; voici comment on s'y prend. Il faut tenir la tête de côté sur les genoux, poser le premier rang, au bout du premier rang de devant; le coudre en descendant jusque sur le dernier rang de dessus des boucles, & en ajouter 5 ou 6 de chaque côté, de façon qu'il se trouve une séparation d'un doigt. On commence par le bas à coudre dans cette séparation, toujours sans couper la même tresse du toupet, allant & revenant & bien près, jusqu'à ce que l'on ait atteint le devant. Ainsi finit la monture de la *perruque* dont il s'agit.

Montée, on la passe aux ciseaux & au fer, comme nous avons dit plus haut, à la réserve du toupet, que l'on sépare par le milieu. La petite raie du ruban guide pour cela. En faisant l'ouverture, on renverse à droite & à gauche les cheveux du toupet sur le bout des corps de rangs; on passe le fer dans le milieu pour les maintenir; puis on les épointe, & on les passe aux ciseaux pour les mettre de la longueur des rangs.

Nous allons maintenant dire un mot de la *perruque* quarrée, ou *perruque* de palais. Voici la mesure que nous allons suivre, en commençant par les tournans. *Voyez* dans nos *Planches* la mesure de cette *perruque*.

Il faut tresser ces *perruques* quarrées, comme on a tressé la *perruque* nouée; la mesure étant faite de même, il faut la monter de même, observant que les tournans arrivent jusqu'à l'endroit où finissent les nœuds de la nouée. On laisse le même espace pour la boucle; du reste on monte, on dresse, comme nous l'avons dit de la *perruque* nouée.

Nous avons oublié de parler de la longueur que l'on donne ordinairement au boudin. La *perruque* étant sur le 12, le boudin peut se mettre sur le 10 ou le 11.

La préparation se fait d'ordinaire moitié cheveux & moitié crin.

Il y a une sorte de *perruque* que l'on appelle *à la brigadiere*. Il n'y a guere que les anciens militaires qui en portent. La monture en est à-peu-près la même que celle des autres *perruques*. *Voyez* la mesure dans nos *Planches*.

Les tournans ici sont tressés comme ceux de la *perruque* nouée. Pour les corps de rangs longs, il faut qu'ils soient moins garnis sur le derriere que sur le devant; le 10 & le 9 sont épointés pour être pris dans les cordons qui nouent le boudin; les autres, à commencer sur le 8, seront garnis, comme le 6 ou 7, sur le derriere d'un bonnet, & sur la face de même. On monte les tournans comme ceux de la *perruque* nouée, en laissant les passées pour le boudin.

Il faut monter les rangs comme pour un bonnet. Mais au lieu de presser le derriere des rangs, comme à un bonnet, il faut plutôt les écarter, & finir le reste comme dans les bonnets. Le boudin sera de la longueur du 16, un à droite, & l'autre à gauche, se regardant. Voilà à-peu-près ce que l'on en peut dire. Nous finissons les ouvrages à monture pleine par la *perruque* des ecclésiastiques. *Voyez* la mesure dans nos *Planches*.

Cette *perruque* est sur le 16; mais la longueur ordinaire n'est que le 9 ou le 9 $\frac{1}{2}$, c'est pourquoi nous y avons mis des demi-étages, c'est-à-dire, 1 & $\frac{1}{2}$, un 2 & un 2 & $\frac{1}{2}$, ainsi jusqu'à 9. La plaque se fait à-peu-près comme celle d'un bonnet.

Si on y veut une tonsure couverte; ce sont des religieuses qui les font au métier, & on les achete toutes faites. Si l'on est dans un pays où l'on n'en trouve point, on peut en faire avec une tresse fine, que l'on coud en tournant ou en croisant, après l'avoir coupée à la hauteur de 3 lignes. Il y en a de quatre grandeurs; celles de soudiacres, des diacres, des prêtres, des évêques, & même des archevêques. Nous avons encore une tresse que nous nommons *tour de tonsure*, qui se fait très-fine, à simple tour, & tressée pressée; quand on veut que ces *perruques* aillent au coup de peigne sans boucle, il faut couper presque toute la frisure.

Nous allons présentement parler de la *perruque* à bourse, qui est la plus moderne. On l'appelloit d'abord *perruque à la régence*, parce qu'elle fut inventée sous la régence du duc d'Orleans, il n'y a pas plus de quarante ans. C'est celle qui imite le plus les cheveux; c'est pour cet ouvrage qu'on a inventé la monture à oreille. Cette monture est faite de la même façon que nous avons les cheveux plantés: je ne sais comment on ne l'a pas imaginée plutôt, car la forme des cheveux l'indique aisément. Nous en allons donner une idée par une mesure; mais c'est celle qui change le plus souvent. On la fait tantôt longue, tantôt courte, tantôt large, & tantôt étroite, selon l'idée & le goût. Pour en faire la monture, on se sert d'une tête à tempes. On prend une demi-aune de ruban ou plus, selon la tête. On le plie par le milieu & l'on fait une raie avec de l'encre; puis on fiche une pointe dans le milieu de la raie à l'endroit de la tête où l'on veut poser le ruban; on en fiche une seconde à-peu-près dans la lisiere à la distance de deux ou trois lignes. On releve le ruban vers la raie; l'on cloue une troisieme & quatrieme pointes de chaque côté également; elles doivent être plus en arriere que celles que l'on a posées d'abord. C'est ainsi qu'on forme la petite pointe de la *perruque*. Il faut ensuite mettre une pointe de chaque côté à deux pouces de distance de celle du milieu; on prend ses dimensions pour le front, comme nous l'avons déja dit. La mode la plus commune à présent est de former une tempe, les cheveux étant communément plantés de cette maniere. Ceux qui les ont ainsi disposés l'exigent, & ceux qui les ont autrement veulent qu'on l'imite. Pour former la longueur d'une face à la suite du front, il faut prendre communément la longueur d'une carte que l'on marque au ruban. Pour commencer la tempe, il faut poser une pointe environ 2 pouces après le front en l'avançant au-dessus de l'œil. Ensuite on tire le ruban en arriere, & l'on pose une pointe où l'on a marqué la raie. On releve le ruban à la hauteur où l'on doit marquer l'oreille; après la mesure que l'on a prise sur la personne, & après avoir mesuré sur la table où l'on fait la monture, on doit voir la hauteur. Il faut prendre garde que le ruban ne tombe sur l'oreille, parce qu'en le serrant, cela peut blesser. Ayant éloigné le ruban jusqu'à l'extrémité de l'oreille, on le plie en deux, on le cloue avec une pointe, & on le rabat derriere l'oreille jusqu'au bas du col; on y met une pointe, & l'on en fait autant de l'autre côté. Il faut compasser avec attention les deux côtés pour qu'ils soient égaux, & que la *perruque* n'aille de travers. Ensuite on pose les fils comme nous l'avons déja dit. Les pointes indiquent les droits à-peu-près où on doit les mettre. On place le coëffe, le ruban large & le taffetas, ainsi qu'il a été prescrit. On peut faire aussi des *perruques* à oreille sans tête à tempes. On y en ajoute avec des cartes que l'on coupe. Cela dépend du goût & de l'idée de l'ouvrier; ce qui convient à l'un, ne convient pas toujours à un autre. *Voyez* dans nos *Planches* la mesure de la *perruque* à bourse.

En commençant par les corps des rangs, il faut que les 2 & 3 premiers rangs soient tressés un peu garnis à simple tour. Au bout de ces rangs on peut y mettre la longueur de 2 pouces de cheveux lisses environ une demi-aune; c'est ce que l'on appelle *derriere de bourses*. Il faut y passer une passée de cheveux frisés entre un paquet plus court que les lais du rang que l'on tresse derriere. Pour l'accommodage d'aujourd'hui il faut épointer tous les paquets, c'est-à-dire, mettre une passée plus courte que celle que l'on tresse au bord du front. Ces *perruques*-ci, qui ne sont point ouvertes sur le front, comme celles que nous venons de décrire, s'appellent *bord de front à toupet*. Pour cet effet, il faut, dans le milieu du rang du bord de front, faire la largeur d'un pouce de tresse à simple tour, fin & serré. On tient le bout plus court; on fait une étoile derriere, & 1 pouce ou 2 de tresse sur l'1 avec la tête plus longue & à simple tour. On la monte à-peu-près à l'ordinaire, commençant par les bords de front, l'étoile, les tournans, les corps de rangs & le devant, que l'on élargit, ou que l'on retrécit plus ou moins, selon que la mode ou les personnes l'exigent. Il le faut de la largeur du bout du doigt. On ne coud point les rangs de devant jusqu'à bord de front. Le bout que j'ai dit devoir être fait de la longueur d'un pouce ou deux, doit être cousu derriere l'étoile à la petite pointe. Il faut mettre le visage de la tête devant soi, & coudre cette tresse à la renverse en zig zag, bien près, au 4 ou 5 petits rangs. On monte la plaque de derriere. Il faut en avoir environ une aune où il y ait une passée de frisée. On finit le haut comme nous avons dit à la plaque du bonnet. On la passe au fer, comme nous l'avons dit des autres.

Pour

Pour la passer au ciseau, la façon est différente, car pour l'accommodage d'aujourd'hui on les épointe. Autrefois si l'on eût vu travailler ainsi, on auroit cru la *perruque* perdue. Pour épointer, voici comme on s'y prend : la *perruque* étant sur le 6, le 5 & le 4, on prend les deux premiers rangs; on commence par l'étage du 4 : on a des ciseaux à découper; on tient de la main gauche la pointe du cheveu, & le ciseau de la main droite. On coupe légerement la pointe toujours en effilant légerement jusqu'à la pointe du cheveu, & de même jusqu'à la fin du rang. On reprend ensuite ceux de 5, & l'on en fait autant jusqu'à l'1, & jusqu'au-devant, toujours de 2 rangs en 2 rangs, & jamais plus large que 2 lignes. Dans les courts, sur le bord du front, on les épointe presque de passée en passée. C'est un ouvrage très-long & très-difficile quelquefois un jour n'y suffit pas. Pour que les 2 côtés soient égaux, il faut une attention & une regularité infinie. Quelquefois on gâte un tiers des cheveux qui sont à la *perruque*. On met aussi des frisons ou favoris qui tombent sur le col. On fait à-peu-près une demi-aune de tresse sur un paquet épointé, du 2, du 3 & du 4 ensemble, que l'on coud en zig-zag sur le ruban qui se trouve au bas de l'oreille. La *perruque* épointée, on coule les ciseaux en descendant, comme nous avons dit aux autres. Ensuite on la démonte, & l'on coud par-derriere une jarretiere du côté droit large du doigt, & de l'autre côté un autre bout de jarretiere avec une boucle d'acier. Il faut coudre cette jarretiere au bout du ruban bien ferme, afin qu'en serrant elle n'échappe point. Pour que la *perruque* serre également, il faut faire attention que la boucle se trouve juste dans la fossette du col. Ceci fait, on démonte la *perruque*, on passe la soie, & on repasse un peu le fer sur les bords, comme nous avons dit : on la repeigne à fond, & tout est fini.

De la perruque nouée à oreille. La monture s'en fait à-peu-près de même qu'à la *perruque* à bourse. *Voyez-en la mesure dans nos Planches.*

Une *perruque* nouée, telle que celle-ci, se fait communément avec un toupet, comme nous l'avons expliqué de la *perruque* à bourse, excepté que le devant est de beaucoup plus étroit que le dernier corps de rangs, comme nous le marquons à la mesure. On peut faire aussi un devant ouvert, comme nous l'avons dit en parlant d'une autre *perruque* nouée, toutes les tresses se montent de même à la reserve des nœuds qui doivent être un peu longs de cheveux, puisqu'on les monte plus haut. Il faut tresser ces nœuds plus fins, & faire au moins une demi-aune de tresse de suite de chaque côté, on coud en allant & venant. Si l'on veut que l'accommodage soit en grosses boucles détachées, il faut l'épointer comme à la *perruque* à bourse. Si on la veut toute peignée, on l'étage comme l'autre, on passe le fer & les ciseaux comme aux *perruques* à bourse; on la démonte; on ôte le fil; on passe la soie; on repasse le fer, & on la peigne à fond.

Des perruques quarrées à oreille. La monture est à-peu-près celle des *perruques* nouées, & la tresse à-peu-près la même, hors le bas qui doit être plus garni. *Voyez la mesure dans nos Planches.*

Le 1r tour jusqu'au 6 doit être tressé légerement, le 2 doit l'être de même; mais depuis le 6 du premier jusqu'à la fin, ils doivent être de la même garniture que nous avons spécifiée à l'autre *perruque* quarrée. Les quatre petits rangs doivent être aussi tressés; un peu garnis, & le reste comme le milieu d'une *perruque*. Quand les rangs sont montés, on monte le boudin, les autres tresses sont les mêmes qu'aux autres *perruques*, on passe de même le fer & les ciseaux. *Voyez dans nos Planches la mesure d'un bonnet à oreille.*

Il faut faire deux tournans de même un peu garnis depuis le 6 jusqu'au bout, & légers depuis le 5. Il faut que les quatre ou cinq premiers grands corps de rangs soient tressés garnis; le reste des grands autant sur le devant que sur le derriere, & les autres à proportion. Si l'on veut on peut faire un petit devant ouvert, mais d'ordinaire on les fait avec un toupet. Ces bonnets-ci se montent à-peu-près de même que les autres; on les épointe, on les coupe aux ciseaux, & on les passe au fer comme la *perruque* à bourse.

La différence qu'il y a entre une *perruque* à oreille & une autre, c'est que le ruban & la tresse n'en avancent pas tant sur les joues; il faut que ce soit les cheveux qui les couvrent, c'est pourquoi on les travaille plus au long. *Voyez dans nos Planches la mesure d'une perruque d'abbé à oreille, avec les étages & les demi-étages.* Les étages ne peuvent se suivre de trop près.

Cette *perruque* se monte & se tresse comme les bonnets à oreille : on serre les rangs sur l'oreille un peu plus que sur le derriere. Si l'on veut une tonsure ouverte, il faut prendre une coëffe qui ne soit point finie derriere. En l'étendant sur le devant de la tête la coëffe s'ouvre derriere; quand on l'a au point que l'on veut, on passe un fil dans toutes les mailles, & on l'arrête en renouant les deux bouts ensemble, on passe ensuite les ciseaux & le fer comme aux autres.

La *perruque* naturelle à oreille, dont on verra la mesure dans nos *Planches*, se tresse comme les autres, le bas un peu garni; la monture est la même qu'aux autres *perruques* à oreille. Il faut observer que la plaque en est difficile à préparer; il en faut faire plusieurs paquets; que ce soient des cheveux lisses & naturels, qu'elle ne tombe pas trop longue dans les frisées. A mesure que l'on fait des rangs, il faut en ôter un des courts & en remettre un plus long. Quand on a fini le rang, il faut commencer la plaque en faisant de petits rangs sur deux ou trois paquets, & les remettre toujours les uns dans les autres, ils en seront plus épointés; à mesure que l'on monte plus avant, il faut toujours en remettre de plus longs, pour que la plaque qui est déjà montée auprès du devant, retombe dans la seconde boucle du bas : à l'égard de la monture, du dégraissage, de la coupe aux ciseaux, & du fer, c'est la même chose qu'aux autres *perruques* à oreille.

Des perruques de femme, que l'on appelle communément chignon. Ce sont les *perruques* les plus modernes, puisqu'il n'y a pas plus de vingt ans que l'on en porte; elle ne sont perfectionnées, comme on les voit aujourd'hui, que depuis dix ans. La monture se fait à-peu-près comme une monture à oreille. Pour qu'elles aillent bien, il faut exactement se conformer à la maniere dont les personnes ont les cheveux plantés, puisque l'on rejette dessus les tempes & le toupet. Il faut communément que le front soit rond & étroit, la pointe un peu aiguë, & la tempe très-droite, le bas venant un peu de la joue & pointu, l'oreille point trop en arriere, la partie de derriere l'oreille très-rabattue. Ensuite on fait une avance au bas de l'oreille. Il ne faut point que le ruban soit ouvert, mais qu'il soit cousu comme aux montures fermes. On met un peu de bougran à la pointe du front de la largeur du doigt, de même qu'à la pointe de la tempe au bas de l'oreille on met du fil d'archal brûlé que l'on coud de la largeur de trois doigts, de la hauteur de tout le ruban : on ne met point de coëffe, on y coud un taffetas avec attention pour qu'il ne poche point, & on n'y met point, de ruban large; pour la conduite on n'a point de mesure, on travaille avec des tresses de soie, d'abord sur le court qui est 1; les hauteurs les plus longues pour le bas ne passent point le 6. Nous avons dit que la frisure se frise très-petite & toute roulée. Si l'on veut que le chignon soit tout à plein & tout bouclé, il faut coudre la valeur de deux aunes de 6, si la personne pour qui l'on travaille a le cou long, si elle ne l'a pas long le 5 suffit. Après le 2 on coud deux aunes de suite, & autant des autres jusqu'au plus court. On coud la plus courte à bord de front, & tournant on fait une face de la largeur de trois doigts, & on coud tous les rangs en pente pour faire la boucle en long. Les uns cousent le bas en fer à cheval, les autres le cousent droit; cette façon de coudre dépend de la façon d'accommoder : il faut en tout que les tresses soient un peu garnies, le bas davantage, & montées les unes près des autres. Un chignon doit avoir communément quinze aunes de tresses. Le haut se finit à-peu-près comme la plaque : on passe ceci au ciseau légérement, & le bord legérement au fer.

Voilà à peu-près comme se fait un chignon plein. Il y en a en abbé, à la paresseuse, d'autres avec deux boucles sur l'oreille. Ceux d'abbés se font pour la monture comme nous avons dit : on fait derriere la valeur de deux ou trois boucles, & ensuite on prend des cheveux naturels de plusieurs longueurs. Si l'on finit la brisure sur le 4, on fait au 4 de cheveux naturels peu frisés, au 3 & au 2, & on en tresse proportionnément pour faire les devans; on coud sept à huit petits rangs de courts frisés; ensuite on a une tresse faite avec des cheveux un peu longs & crêpés forts, que l'on tresse & que l'on coupe de la longueur du doigt, & l'on en forme la face; on monte ces tresses naturelles jusqu'en haut. Quand on a cousu les frisés, on a de ces tresses crêpées, tressées avec une passée de frisés, que l'on monte de même jusqu'au haut. Ce sont ceux à la paresseuse qui paroissent être frisés sans l'être & qui gonflent le moins. On fait aussi des favoris de boucles : les favoris sont très-anciens. On les faisoit autrefois comme une espece de croissant sur le front, comme on le voit encore dans les anciens portraits des dames : pour faire ces favoris on faisoit une tresse de soie qui étoit sur le 1 & le 2, que l'on montoit sur un ruban noir que l'on attachoit aux cheveux

en

en avant ou en arriere, selon qu'on vouloit qu'il avançât. Présentement on fait de petites boucles que l'on met sur les tempes; on les fait avec une tresse faite d'une frisure semblable à celle du chignon, & on les monte sur un fil d'archal brûlé, de la grosseur d'une petite paille; si on les veut à droite, on les monte en tournant du côté droit, & de même à gauche l'on plie le fil d'archal qui prend la forme que l'on veut, & on le coupe au bout où l'on peut attacher les épingles; on en fait de longues & de courtes que l'on place au-dessus des oreilles & au-dedans, de façon qu'une femme peut avoir le chignon retroussé, & en mettant de ces boucles au bas des oreilles, on croit qu'elle a le bas de ses cheveux frisés.

Il y a encore d'autres boucles qui servent pour les dames de cour; les jours des grandes fêtes elles en mettent quatre ou six; les deux plus longues se mettant sur le derriere. Elles portent ordinairement trois quarrés. Il faut pour qu'elles fassent bien le boudin, que ce soient des cheveux qui ne crêpent point, au contraire qu'ils soient lisses & frisés naturellement; la frisure se fait, comme nous l'avons dit, de la frisure des boucles les deux d'ensuite sont de demi aune, elles se posent derriere les oreilles; les deux autres sont d'un quart & demi, elles se posent au-dessus des oreilles: ces boucles ne se tressent point; on enveloppe la tête avec un ruban que l'on noue ferme avec un fil fort, & on les attache par le ruban avec des epingles.

On a ensuite la cadenette; il faut avoir une coupe de cheveux longs & garnis sans être tirés. Si elle est trop quarrée, il faut l'épointer pour qu'elle soit plus grosse en haut qu'en bas. Il faut qu'elle soit tressée gros & bien pressé, & ensuite on la monte sur un ruban pour un chignon de cheveux droits; pour le revers de la cadenette il faut au contraire qu'il soit long & quarré. On fait avec un ruban étroit une espece de rond; puisque cette coëffure ne prend que derriere les faces, il ne faut ni pointe ni rien qu'une espece de calote; que le ruban soit doublé tout-au-tour pour y passer la cadenette, dont le bout doit sortir par en haut, pour se cacher mieux sous la garniture; on attache sur le ruban un réseau sans le garnir de tafetas; on le tresse garni & on le monte sur réseau.

Des tours qui alongent les cheveux aux gens de robe. L'on ne peut guere donner de mesure de ces tours; les cheveux manquant aux uns dans un endroit, aux autres ailleurs. Il ne s'agit ici que d'une tête qui a assez de cheveux, & qui ne veut que les alonger. Si elle les a très-garnis derriere, l'ouvrage devient plus difficile, attendu qu'il faut que le bas soit encore plus garni que le haut. Je suppose que la personne ait les cheveux au 10 derriere, & qu'elle veuille son tour au 15, il faut prendre 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15; faire sur le 15 un petit rang de la largeur de trois doigts, & un peu garni; on fait ensuite une mesure de la longueur d'une oreille à l'autre. Supposez que la largeur du papier soit de la longueur marquée dans nos *Planches*, voici comme l'on fait.

9 10 11 12 13 14 15 | 15 14 13 12 11 10 9.

On travaille à trois soies: dans le milieu où il y a une soie, on met un fil, puis l'on continue le 15, le 14 & ainsi des autres. Avec les petits on a 2 sur 15, & 1 sur chaque rang par les longs jusqu'au 11; ensuite on coud tous les rangs ensemble, comme nous le dirons après. Si l'on veut un tour en plein pour garnir depuis le haut de la tête jusqu'au bas, il faut faire une mesure comme celle des tournans, mais l'engager davantage. On tresse les tournans jusqu'aux plus longs, & l'on met un fil sans faire de séparation. Je suppose que la personne ait les cheveux épointés qui aillent au 16, on fait un tour sur le 10.

La mesure que l'on verra dans nos *Planches* éclaircira la chose. Quand ce sont des cheveux épointés sur le 16, voila la mesure qui convient pour faire un tour en plein, observant que ce n'en est que la moitié. Il faut que l'autre côté tienne ensemble sans séparation, seulement par un fil que l'on met dans la tresse pour marquer le milieu; on coud tous les rangs les uns sur les autres, en ordre comme la mesure l'indique; ensuite on y coud un cordonnet ou une corde à boyau, & l'on fait une espece d'œillet avec la soie; on passe le cordonnet dedans, & on l'arrête après avoir bien pris ses dimensions pour la grosseur de la tête, puis on borde avec un ruban noir pour que les bouts des têtes de cheveux ne débordent point, & on pose en élevant les cheveux on passe les cheveux du tour dessous en faisant passer ses cordonnets sur la tête, & tirant le tout en devant. On peigne les cheveux par-dessus, & on ne voit rien-du-tout. On peut coucher avec; on le frise avec les cheveux, & on ne l'ôte que pour peigner à fond.

Il y a encore des tours pour les faces, que l'on fait à-peu-près comme celui que nous venons de marquer jusqu'à 9; on met de même un cordonnet en haut, & par le bas deux autres cordons que l'on noue derriere: il faut pourtant après les frises y tresser des cheveux droits, & l'on peut, en peignant en arriere, cacher les deux cordons dont nous venons de parler.

Il y a des demi-perruques à mettre par-dessus les cheveux; quelque quantité que l'on en ait. On fait une monture, comme nous venons de dire pour les *perruques* à bourse. On travaille la face de même excepté que l'on emploie seulement un demi-travers de doigt de lisses, tressés à simple tour, puis un rang des mêmes lisses aussi-bien garni, que l'on coud en cercle jusqu'à l'endroit où l'on a fini d'attacher le ruban large; on commence depuis le coin d'une oreille en remontant jusqu'au milieu de la raie du ruban large, & redescendant de même jusqu'à l'autre oreille, après quoi on replisse tous les rangs, on monte le vuide de lisse jusqu'au devant, comme aux autres *perruques*; on passe aux ciseaux & au fer: après avoir fini on coupe les réseaux tout auprès du rang dont nous venons de parler; pour-lors il ne reste que la face & quelque peu de lisses pour couvrir les cheveux: on se sert de deux cordons qui servent à serrer derriere.

On fait aussi des tempes de toupet; après avoir pris ses dimensions on travaille comme pour une monture; on monte le toupet de même, après avoir préparé le rang du bord de front, on fait d'autres petits rangs de la longueur du pouce, on y tresse derriere de la plaque. Si la personne a des cheveux en bourse, on la met longue; si elle porte des cheveux ronds, on la met plus courte, comme celle d'un bonnet, après avoir passé au fer: on attache deux cordons de soie noirs; on serre derriere comme nous l'avons dit pour la demi-*perruque*, ou bien on se sert d'agraphes.

Voilà à-peu-près tout ce que l'on peut dire d'un art dont le travail est si subordonné à la fantaisie. Qui ne riroit pas en effet de voir une personne maigre, à joues creuses, à cou long, se faire accommoder bien court, bien en arriere, le derriere bien accompagné, & prendre toutes les précautions possibles pour se faire une tête de mort?

Des perruques à deux queues. Elles sont plus ordinaires dans les cours d'Allemagne qu'ailleurs. On ne pouvoit se présenter devant le pere de la reine d'Hongrie d'aujourd'hui sans ces deux queues; jeunes ou vieux, tous devoient en avoir. Ces coëffures se portent pour les grandes fêtes & pour les bals parés. Elles servent aussi aux comédiens dans les rôles de princes tragiques. *Voyez-en la mesure dans nos Planches.*

Ces *perruques* se tressent comme les *perruques* naturelles dont le derriere de la face iroit jusqu'à 12; & comme la mesure ne croise pas, on remplit le vuide avec la plaque qui sert à faire les deux queues; le reste se tresse en diminuant & finit de se tresser de même. Communément on y fait des devans à toupet, quoique l'on puisse y en ajuster d'autres. La monture est celle d'une *perruque* à bourse, & se termine de la même maniere. Il faut observer qu'en préparant les lisses, il faut les faire épointées dans le bas pour que la queue aille en diminuant. Il est à propos que le bas frise pour qu'il sorte une boucle à l'extrémité des queues.

PERRUQUIER, s. m. (*Art. Méch.*) celui qui fait des perruques & qui en fait négoce.

Comme l'usage des perruques étoit rare autrefois en France, les *Perruquiers* resterent long-tems sans former de communauté; mais à mesure que l'usage en devint plus familier, on créa quarante-huit Barbiers-Baigneurs-Etuvistes, *Perruquiers*, qui furent confirmés par des Arrêts du Conseil des 11 Avril & 5 Mars 1634; au mois de Mars 1673, il s'en fit une nouvelle création de deux cens maîtres; c'est cette communauté qui subsiste encore aujourd'hui.

Les statuts de ce corps, dressés au conseil le 14 Mars 1674, & enregistrés en parlement le 17 Août suivant, contiennent 36 articles: les trois premiers concernent l'élection de six syndics & gardes, & reglent la quantité de voix nécessaires pour cette élection.

Le 4. ordonne que les bassins servant d'enseignes aux *Perruquiers* seront blancs, pour les distinguer de ceux des Chirurgiens, qui doivent être jaunes.

Les 5, 6 & 7, parlent des visites, des prevôts, syndics & gardes.

Les 8 articles suivans traitent des apprentifs, & de leur réception à maîtrise.

Le

Le 23. défend de se servir de la tresseuse de son confrere, sans un congé par écrit.

Le 26. marque, à qui il appartient de convoquer les assemblées.

Le 29. leur donne le droit exclusif de vendre des cheveux, & défend à toutes autres personnes d'en vendre ailleurs qu'au bureau des *Perruquiers*.

Je ne rapporterai point les autres articles qui ne sont que de discipline.

PERSAN, s. m. (*Archit.*) c'est le nom qu'on donne à des statues d'hommes qui portent des entablemens. *Voyez* PERSIQUE, ORDRE.

PERSANES, DYNASTIES, (*Hist. de Perse.*) les auteurs persans comptent quatre dinasties ou races des rois de Perse; 1°. la race des Pischdadiens; 2°. celle des Kiamens; 3°. celle des Eschganiens; 4°. celle des Schekkans.

Les Pischdadiens ont pris leurs noms de *Pisch*, qui en persan signifie *premier*, & de *dad* qui signifie *justice*, comme si les rois de cette race avoient été les plus anciens administrateurs de la justice. Le premier des trente-six rois de cette famille, est nommé par les historiens persans *Caioumarath*; il civilisa, disent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie sauvage, pour bâtir des maisons & pour cultiver la terre.

La famille des Kiamens donna neuf rois à la Perse, dont le dernier est nommé par les mêmes historiens *Alskander*; c'est Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eschganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs persans nomment le premier *Schabus*, qui est le Sapor des Romains.

La race des Schekkans a produit trente un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ses sujets par son gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans le moyen de soumettre la Perse à leur domination.

PERSE, LA, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Asie, borné au nord par la Circassie & la Géorgie; au midi, par le golfe Persique & la mer des Indes; au levant, par les états du Mogol; & au couchant, par la Turquie asiatique.

Le Mont-Taurus la coupe par le milieu, à-peu-près comme l'Apennin coupe l'Italie, & il jette ses branches çà & là dans diverses provinces, où elles ont toutes des noms particuliers. Les provinces que cette montagne couvre du nord au sud, sont fort chaudes: les autres qui ont cette montagne au midi, jouissent d'un air plus tempéré.

Le terroir est généralement sablonneux & stérile dans la plaine, mais quelques provinces ne participent point de cette stérilité. Il y a peu de rivieres dans toute la *Perse*, & même il n'y en a aucune de bien navigable dans toute son étendue. La plus grande, qui porte quelques radeaux, est l'Aras, l'Araxes des anciens, qui coule en Arménie; mais si le terroir est sec par le défaut de rivieres, les Persans par leur travail & leur industrie, le rendent fertile dans une grande partie de l'empire.

Le climat de *Perse* est admirable pour la vigne; on y recueille d'excellent vin, du riz, des fruits, & des grains de toute espece, excepté du seigle & de l'avoine; les melons y sont d'une grosseur extraordinaire, & d'un goût exquis. Dès qu'on a passé le Tigre en tirant vers ce royaume, on ne trouve que des roses dans toutes les campagnes.

Les montagnes sont remplies de gibier; mais la plus grande partie du commerce consiste à élever une quantité prodigieuse de vers à soie, dont on fait tous les ans plus de vingt mille balles de soie, chaque balle pesant deux cens seize livres. On en vend la plus grande partie en Turquie, dans les Indes, & aux Anglois & Hollandois qui trafiquent à Ormus. Une autre branche du commerce de la *Perse*, consiste en magnifiques tapis, en toiles de coton, en étoffes d'or & d'argent, & en perles.

Les Persans sont d'une taille médiocre, maigres & secs, comme du tems d'Ammien Marcellin, mais forts & robustes. Ils sont de couleur olivâtre, & ont le poil noir; leur vêtement est une tunique de coton ou de soie, large, qui descend jusqu'au gras de la jambe, & qu'ils ceignent d'une écharpe, sur laquelle les gens très-riches mettent une belle ceinture. Ils ont sous cette tunique quand ils sortent, une veste de soie de plusieurs couleurs; leurs chausses sont de coton, faites comme des caleçons; leurs souliers sont pointus au bout, & ont le quartier fort bas. Ils se peignent les ongles d'une couleur orangée; leur turban est de toile de coton fine, rayée, de différentes couleurs, & qui fait plusieurs tours; les grands du royaume portent des bonnets fourrés, ordinairement rouges. La coëffure de leurs prêtres est blanche, & leur robe est de la même couleur.

Les femmes opulentes sont brillantes dans leur habillement; elles n'ont point de turban, mais leur front est couvert d'un bandeau d'or émaillé, large de trois doigts, & chargé de pierreries; leur tête est couverte d'un bonnet brodé d'or, environné d'une écharpe très-fine, qui voltige & descend jusqu'à la ceinture; leurs cheveux sont tressés, & pendent par derriere; elles portent au col des colliers de perles; elles ne mettent point de bas, parce que leurs caleçons descendent jusqu'au-dessous de la cheville du pié; l'hyver elles ont des brodequins richement brodés; elles se servent comme les hommes de pantoufles de chagrin; elles peignent en rouge leurs ongles & le dedans des mains; elles se noircissent les yeux avec de la tuthie, parce que les yeux noirs sont les plus estimés en *Perse*.

La dépense du ménage chez les Persans est fort médiocre, pour la cave & la cuisine; la toile de coton dont les bourgeois s'habillent est à grand marché; les meubles consistent en quelques tapis; le riz fait la nourriture de toute l'année; le jardin fournit le fruit, & le premier ruisseau tient lieu de cave.

L'éducation consiste à aller à l'école pour y apprendre à lire & à écrire; les metzides ou mosquées qui servent pour la priere, servent aussi pour les écoles; tout le monde écrit sur le genou, parce qu'on n'a point en *Perse* l'usage des tables, ni des siéges; le papier se fait de chiffons de coton ou de soie; on unit ce papier avec une polissoire pour en ôter le poil.

La langue persane tient beaucoup de l'arabe, s'apprend aisément, & se prononce un peu du gosier; mais la plûpart des Persans apprennent avec leur langue celle des Turcs qui est familiere à la cour. Ils étudient encore dans leurs colleges l'Arithmétique, la Médecine, l'Astronomie, ou plutôt l'Astrologie.

Le royaume est un état monarchique, despotique; la volonté du monarque sert de loi. Il prend le titre de *sophi*, & en qualité de fils de prophete, il est en même tems le chef de la religion. Les enfans légitimes succedent à la couronne; à leur défaut, on appelle les fils des concubines: s'il ne se trouve ni des uns, ni des autres, le plus proche des parens du côté paternel, devient roi. Ce sont comme les princes du sang, mais la figure qu'ils font est bien triste; ils sont si pauvres, qu'ils ont de la peine à vivre. Les fils du sophi sont encore plus malheureux; ils ne voient jamais le jour que dans le fond du serrail, d'où ils ne sortent pas du vivant du roi. Il n'y a que le successeur au trône qui ait ce bonheur; & la premiere chose qu'il fait, est de priver ses freres de l'usage de la vûe, en leur faisant passer un fer rouge devant les yeux, pour qu'ils ne puissent aspirer à la couronne.

Après le sophi, les grands pontifes de la religion mahométane tiennent le premier rang à sa cour; ils sont au nombre de quatre. Le premier pontife de *Perse* s'appelle *sadre-cassa*, il est le chef de l'empire pour le spirituel, gouverne seul la conscience du roi, & regle la cour & la ville d'Hispahan, selon les regles de l'alcoran. Il est tellement révéré, que les rois prennent ordinairement les filles des Sadres pour femmes; il commet le second pontife pour soin du reste du royaume, & établit des vicaires dans toutes les villes capitales des provinces. On lui donne la qualité de Nabab, qui veut dire, vicaire de Mahomet & du roi.

Il y a six ministres d'état pour le gouvernement du royaume, & chacun a son département, on les appelle *rhona-dolvet*, c'est-à-dire les colonnes de l'empire. Le premier est le grand visir, appellé *etma doulet-itimad-uddewlet*, c'est-à-dire l'appui de la puissance; il est le chancelier du royaume, le chef du conseil, le sur-intendant des finances, des affaires étrangeres, & du commerce; toutes les gratifications & les pensions, ne se payent que par son ordre. Je ne parlerai point des autres colonnes de l'état Persan; c'est assez d'avoir nommé la principale.

L'usage des festins publics est bien ancien en *Perse*, puisque le livre d'Esther fait mention de la somptuosité du banquet d'Assuérus; ceux que le sophi fait aujourd'hui par extraordinaire, sont toujours superbes, car on y étale ce qu'il y a de plus précieux dans sa maison.

Toute la *Perse* est pour ainsi dire du domaine du roi, mais ses revenus consistent encore en impôts extraordinaires, & en douanes qu'il afferme; les deux principales sont celle du golfe Persique, & celle de Ghilan; ces deux douanes sont affermées à environ 7 millions de notre monnoie. Les troupes de sa maison qui montent à quatorze mille hommes, sont entretenues sur les terres du domaine: celles qu'il emploie pour couvrir ses frontieres, peuvent monter à cent mille cavaliers, qui sont aussi entretenus sur le domaine. Le roi de *Perse* n'a point d'infanterie reglée; il n'a point non plus de marine; il ne tiendroit qu'à lui d'être le maître du golfe d'Ormus

de

de la mer d'Arabie, & de la mer Caspienne; mais les Persans détestent la navigation.

Leur religion est la mahométane, avec cette différence des Musulmans, qu'ils regardent Ali, pour le successeur de Mahomet; au lieu que les musulmans prétendent que c'est Omar. De-là naît une haine irréconciliable entre les deux nations. L'ancienne religion des mages est entierement détruite en *Perse*; on nomme ses sectateurs *gawres*, c'est-à-dire idolâtres; ces gawres n'ont cependant point d'idoles, & méprisent ceux qui les adorent; mais ils sont en petit nombre, pauvres, ignorans & grossiers.

Si la plûpart des princes de l'Asie ont coutume d'affecter des titres vains & pompeux, c'est principalement du monarque Persan, qu'on peut le dire avec vérité. Rien n'est plus plaisant que le titre qu'il met à la tête de ses diplomes; il faut le transcrire ici par singularité.

„ Sultan Ussein, roi de *Perse*, de Parthie, de Médie, de la Bactriane, de Chorasan, de Candahar, des Tartares Usbeckt; des royaumes d'Hircanie, de Draconia, de Parménie, d'Hidaspie, de Sogdiane, d'Aric, de Paropamisa, de Drawgiane, de Margiane & de Caramanie, jusqu'au fleuve Indus: Sultan d'Ormus, de Larr, d'Arabie, de Susiane, de Chaldée, de Mésopotamie, de Géorgie, d'Arménie, de Circassie; seigneur des montagnes impériales d'Ararat, de Taurus, du Caucase; commandant de toutes les créatures, depuis la mer de Chorazan, jusqu'au golfe de *Perse* de la famille d'Ali, prince des quatre fleuves, l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe & l'Indus; gouverneur de tous les sultans, empereur des musulmans, rejetton d'honneur, miroir de vertu, & rose de délices, *&c.*

La *Perse* est située entre le 79 & le 108^d de longitude, & entre le 25 & 42^d de latitude. On la divise en treize provinces, dont six à l'orient, quatre au nord, & trois au midi.

Les six provinces à l'orient, sont celles de Send, Makeran, Sireistan, Sablustan, Khorasan, Estarabade.

Les quatre au nord sont Masanderan ou Tabristan; Schirvan, Adirbeizan, Ferk-Ataem, qui renferme Hispahan, capitale de toute la *Perse*.

Enfin les trois provinces au midi, sont Khasistan, Farsistan ou Fars, & Kirman. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSES, *empire des*, (*Hist. anc. & mod.*) l'ancien empire des *Perses* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perse*; car leurs rois ont quelquefois soumis presque toute l'Asie à leur domination, Xerxès subjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuses jusques dans l'Afrique, & dans l'Europe.

Persépolis, Suze, & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perse* faisoient alternativement leur résidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le sud-ouest contre les grandes chaleurs. L'hiver ils séjournoient à Suze dans le Suzistan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printems & en automne, ils se rendoient à Persépolis, ou à Babylone. Cyrus, qui est regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perses*, fit néanmoins de Persépolis, la capitale de son empire, au rapport de Strabon, *livre XV.*

Cette grande & belle monarchie, dura deux cens six ans sous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la prise de Babylone, c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3466, jusqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après six ans de regne, & de la ruine de la monarchie des *Perses*, on vit naître la troisieme monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine dans la personne d'Alexandre.

La *Perse*, après avoir obéi quelque tems aux Macédoniens, & ensuite aux Parthes, un simple soldat persan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 226 de J. C. & rétablit l'*empire des Perses*, dont l'étendue ne différoit guere alors de ce qu'il est aujourd'hui.

Nouschirwan, ou Khosroës le grand, qui monta sur le trône l'an 531 de l'ere chrétienne, est un des plus grands rois de l'Histoire. Il étendit son empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *Heureuse*. Il reprit d'abord ce que les princes voisins avoient enlevé aux rois ses prédécesseurs; ensuite il soumit les Arabes, les Tartares, jusqu'aux frontieres de la Chine; les Indiens voisins du Gange, & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut considérable.

Il gouverna ses peuples avec beaucoup de sagesse: zélé pour l'ancienne religion de la *Perse*, ne refusant jamais sa protection à ceux qui étoient opprimés, punissant le crime avec sévérité, & récompensant la vertu avec une libéralité vraiment royale; toujours attentif à faire fleurir l'Agriculture & le Commerce, favorisant le progrès des Sciences & des Arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des personnes d'une probité reconnue, il se fit aimer de tous ses sujets, qui le regardoient comme leur pere. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouser la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans son expédition contre les Grecs.

Nouschirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ses armées en personne; il conquit la province de Mélitène; mais bien-tôt après, la perte d'une bataille où son armée fut taillée en pieces, le mit dans la triste nécessité de fuir pour la premiere fois devant l'ennemi, & de repasser l'Euphrate à la nage sur un éléphant. Cette disgrace précipita ses jours; il profita des derniers momens de sa vie pour dicter son testament; & ce testament le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuscrit turc.

„ Moi, Nouschirwan, qui possede les royaumes de *Perse*, & des Indes, j'adresse mes dernieres paroles à Hormizdes mon fils aîné, afin qu'elles soient pour lui une lumiere dans les ténebres, un chemin droit dans les déserts, une étoile sur la mer de ce monde.

„ Lorsqu'il aura fermé mes yeux, qui déja ne peuvent plus soutenir la lumiere du soleil, qu'il monte sur mon trône, & que de-là il jette sur mes sujets une splendeur égale à celle de cet astre. Il doit se ressouvenir que ce n'est pas pour eux-mêmes que les rois sont revêtus du pouvoir souverain, & qu'ils ne sont à l'égard du reste des hommes, que comme le ciel est à l'égard de la terre. La terre produira-t-elle des fruits si le ciel ne l'arrose?

„ Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord sur vos proches, ensuite sur les moindres de vos sujets. Si j'osois, je me proposerois à vous pour exemple; mais vous en avez de plus grands. Voyez ce soleil, il part d'un bout du monde pour aller à l'autre; il se cache & se remontre ensuite; & s'il change de route tous les jours, ce n'est que pour faire du bien à tous. Ne vous montrez donc dans une province que pour lui faire sentir vos graces; & lorsque vous la quitterez, que ce ne soit que pour faire éprouver à une autre les mêmes biens.

„ Il est des gens qu'il faut punir, le soleil s'éclipse: il en est d'autres qu'il faut récompenser, & il se remontre plus beau qu'il n'étoit auparavant: il est toujours dans le ciel; soutenez la majesté royale: il marche toujours, soyez sans cesse occupé du soin du gouvernement. Mon fils, présentez-vous souvent à la porte du ciel pour en implorer le secours dans vos besoins, mais purifiez votre ame auparavant. Les chiens entrent-ils dans le temple? Si vous observez exactement cette regle, le ciel vous exaucera; vos ennemis vous craindront; vos amis ne vous abandonneront jamais; vous serez le bonheur de vos sujets; ils feront votre félicité.

„ Faites justice, réprimez les insolens, soulagez le pauvre, aimez vos enfans, protégez les Sciences, suivez le conseil des personnes expérimentées, éloignez de vous les jeunes gens, & que tout votre plaisir soit de faire du bien. Je vous laisse un grand royaume, vous le conserverez si vous suivez mes conseils; vous le perdrez si vous en suivez d'autres „.

Nouschirwan mourut l'an 578, & Hormizdas, qui lui succéda, ne suivit point ses conseils. Après bien des concussions, il fut jugé indigne de sa place, & déposé juridiquement, par le consentement unanime de toute la nation assemblée. Son fils mis sur le trône à sa place, le fit poignarder dans sa prison: ce fils lui-même fut contraint de sortir de son royaume, qui devint la proie d'un sujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de se réfugier chez les Tartares, qui l'empoisonnerent.

Sur la fin du regne de Nouschirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée en 570. Bientôt profitant des guerres civiles des Persans, il étendit chez eux sa puissance & sa domination. Omar son successeur, poussa encore plus loin ses conquêtes: Jédasgird, que nous appellons *Hormizdas IV.* perdit contre ses lieutenans à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctésiphon des Grecs) la bataille & la vie. Les Persans passerent sous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient subi le joug d'Alexandre.

Cette

Cette servitude sous les Arabes, dura jusqu'en 1258, que la Perse commença à renaître sous ses propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le succès de ses armes; mais au bout d'un siecle, Tamerlan, kan des Tartares, se rendit maître de la *Perse*, l'an 1369, subjugua les Parthes, & fit prisonnier Bajazet I. en 1402. Ses fils partagerent entre eux ses conquêtes, & cette branche régna jusqu'à ce qu'une autre dynastie de la faction du *mouton blanc*, s'empara de la *Perse* en 1469.

Ussum Cassan chef de cette faction, étant monté sur le trône, une partie de la *Perse* flattée d'opposer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-dessus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embrassa avidement ce dogme que proposa un persan nommé *Xeque Aidar*, & qui n'est connu de nous que sous le nom de *Sophi*, c'est-à-dire, *sage*. Les semences de cette opinion étoient jettées depuis long-tems; mais Sophi donna la forme à ce schisme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui nécessaire entre deux grands empires voisins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs, ni les Persans n'avoient aucune raison de reconnoître Omar & Ali pour successeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces arabes qu'ils avoient chassés, devoient peu leur importer. Mais il importoit aux Persans que le siége de leur religion ne fût pas chez les Turcs; cependant Ussum Cassan trouva bien des contradicteurs, & entre autres, Rustan qui fit assassiner Sophi en 1499. Il en résulta d'étranges révolutions, que je vais transcrire de l'histoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Ismael fils de Xeque-Aidar, fut assez courageux & assez puissant, pour soutenir la doctrine de son pere les armes à la main; ses disciples devinrent des soldats. Il convertit & conquit l'Arménie, subjugua la *Perse*, combattit le sultan des Turcs Sélim I. avec avantage, & laissa en 1524 à son fils Tahamas, la *Perse* puissante & paisible. Ce même Tahamas repoussa Soliman, après avoir été sur le point de perdre sa couronne. Il laissa l'empire en 1576 à Ismaël II. son fils, qui eut pour successeur en 1585 Scha-Abas, qu'on a nommé *grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas pour établir sa puissance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janissaires en Turquie, ou des strelets en Russie; il construisit des édifices publics; il rebâtit des villes; il fit d'utiles fondations; il reprit sur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis sur la *Perse*. Il chassa d'Ormus en 1622 par le secours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perse* devint sous son regne extrêmement florissante, & beaucoup plus civilisée que la Turquie; les Arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux observée. Il est vrai que les Tartares subjuguerent deux fois la *Perse* après le regne des kalifes arabes; mais ils n'y abolirent point les Arts; & quand la famille des Sophi régna, elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-tems. Les ouvrages de la main passoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perse*, qu'en Turquie; & les Sciences y avoient de tous autres encouragemens.

La langue persane plus douce & plus harmonieuse que la turque, a été féconde en poésies agréables. Les anciens grecs qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, sont encore ceux des Persans. Ainsi leur philosophie étoit au seizieme & au dix-septieme siecles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'Astrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre. Ils étoient comme plusieurs de nos nations, pleins d'esprit & d'erreurs.

La cour de *Perse* étaloit plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du tems de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs, ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vases d'or, dont parle Chardin, lesquels servoient pour la table du roi de *Perse*. Les choses communes, & sur-tout les comestibles, étoient à trois fois meilleur marché à Ispahan & à Constantinople, que parmi nous. Ce prix est la démonstration de l'abondance.

Scha-Suphi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un regne malheureux. Le grand-mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perse*, & le sultan Amurath IV. prit d'assaut Bagdat en 1638.

Depuis ce tems, vous voyez la monarchie persane décliner sensiblement, jusqu'à ce qu'enfin la mollesse de la dynastie des *sophi*, a causé sa ruine entiere. Les eunuques gouvernoient le serrail & l'empire sous Muza-Sophi, & sous Hussein, le dernier de cette race. C'est le comble de l'avilissement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'Orient, de dépouiller les hommes de leur virilité; & c'est le dernier attentat du despotisme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foiblesse de Scha-Hussein qui monta sur le trône en 1694, faisoit tellement languir l'empire, & la confusion le troubloit si violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que si Myrr-Weis & ses Aguans, n'avoient pas détruit cette dynastie; elle l'eût été par elle-même. C'est le sort de la *Perse*, que toutes ses dynasties commencent par la force, & finissent par la foiblesse. Presque toutes les familles ont eu le sort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans qui ont bouleversé la *Perse* au commencement du siecle où nous sommes, étoient une ancienne colonie de tartares, habitant les montagnes de Candahar, entre l'Inde & la *Perse*. Presque toutes les révolutions qui ont changé le sort de ces pays-là, sont arrivées par des tartares. Les Persans avoient reconquis Candahar sur le Mogol, vers l'an 1650 sous Scha-Abas II. & ce fut pour leur malheur. Le ministere de Scha-Hussein, petit-fils de Scha-Abas II. traita mal les Aguans. Myrr-Weis qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, se mit à leur tête.

C'est une de ces révolutions, où le caractere des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractere de leurs chefs; car Myrr-Weis ayant été assassiné, & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, son propre neveu, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans; il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduisît ses troupes indisciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduisent des armées réglées. Le gouvernement de Hussein étoit méprisé, & la province de Candahar, ayant commencé les troubles, les provinces du Caucase du côté de la Géorgie, se révolterent aussi. Enfin, Maghmud assiégea Ispahan en 1722; Scha-Hussein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ses piés, & le reconnut pour son maître; trop heureux que Maghmud daignât épouser sa fille. Ce Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faisant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces désolations: les Aguans tenoient pour Omar, comme les Persans pour Ali; & Maghmud chef des Aguans, mêloit les plus lâches superstitions aux plus détestables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir désolé la *Perse*.

Un nouvel usurpateur de la nation des Aguans, lui succéda. Il s'appelloit *Ashraff, ou Archruff, ou Echeref* car on lui donne tous ces noms. La désolation de la *Perse* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Russes fondoient sur ses provinces, du nord à l'occident de la mer Caspienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvan, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Husseim, nommé Thamas, échappé au massacre de la famille impériale, avoit encore des sujets fideles, qui se rassemblerent autour de sa personne vers Tauris. Les guerres civiles & les tems de malheur produisent toujours des hommes extraordinaires, qui eussent été ignorés dans des tems paisibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khorasan devint le protecteur du prince Thamas, & le soutien du trône, dont il fut ensuite l'usurpateur. Cet homme qui s'est placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir (Chah)*.

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de son pere, se mit à la tête d'une troupe de soldats, & se donna avec sa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage, & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il se fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le Kan esclave de Thamas. Mais l'esclave étoit le maître sous un prince aussi foible & aussi efféminé que son pere Husseim. Il reprit Ispahan & toute la *Perse*, poursuivit le nouveau roi Ashraf jusqu'à Candahar, le vainquit, le prit prisonnier en 1729, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainsi rétabli le prince Thamas sur le trône de ses ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khorasan, & agissant toujours au nom de ce prince prisonnier, il alla faire la guerre au Turc, sachant bien qu'il ne pouvoit affermir sa puissance, que par la

même voie qu'il l'avoit acquise. Il battit les Turcs à Erivan en 1736, reprit tout ce pays, & assura ses conquêtes en faisant la paix avec les Russes. Ce fut alors qu'il se fit déclarer roi de *Perse*, sous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume, de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient servi à désoler la *Perse*, servirent aussi à la rendre redoutable à ses voisins. Kouli-Kan mit les Turcs plusieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Persans, excepté Bagdat & son territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol, tous ces trésors que les mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-mogol, & entr'autres deux des principaux seigneurs de l'empire, le premier visir, & le généralissime des troupes. Cette expédition lui réussit au-delà de ses espérances; il se rendit maître de l'empire, & de la personne même de l'empereur en 1739.

Le grand-mogol Mahamad sembloit n'être venu à la tête de son armée, que pour étaler sa vaine grandeur, & pour la soumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan, qui lui parla en maître, & le traita en sujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous représente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il trainoit à sa suite ce riche & misérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & se fit proclamer lui même roi des Indes.

Quelques officiers mogols essayerent de profiter d'une nuit, où les Persans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; presque tout fut mis à feu & à sang. Il emporta autant de trésors de Delhi, que les Espagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette somme monta pour sa part à quatre-vingt-sept millions & demi sterling, & qu'il y en eut sept millions & demi sterling pour son armée. Ces richesses amassées par un brigandage de quatre siecles, ont été apportées en *Perse* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Persans d'être long-tems les plus malheureux peuples de la terre. Elles y sont dispersées ou ensevelies pendant les guerres civiles, jusqu'au tems où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-Kan en partant des Indes pour retourner en *Perse* laissa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laissa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaste empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour les incorporer à la *Perse*, & imposa à l'Indostan un tribut de quelques millions. L'Indoustan fut alors gouverné par le vice-roi & par un conseil que Thamas Kouli-Kan avoit établi: Le petit-fils d'Aurang-Zeb garde le titre de roi des rois & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perse* à son second fils Nesralla Mirza, recruta son armée, & marcha contre les tartares Eusbegs, pour les châtier des désordres qu'ils avoient commis dans le Khorasan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traversa des déserts presque impraticables & l'on crut qu'il y périroit infailliblement mais il revint quelques mois après amenant quantité d'Eusbegs qui avoient pris parti dans son armée, & il soumit dans son passage plusieurs peuples inconnus même aux Persans.

Cependant l'année suivante, qui étoit en 1742, les Arabes se souleverent de toutes parts, & défirent totalement ses troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, & ne voulant pas toucher aux trésors immenses qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit sur toute la *Perse* un nouvel impôt de sept cens mille tomans (quatorze millions d'écus.) En même tems il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la seule véritable, il l'avoit embrassée, & qu'il désiroit que ses sujets suivissent son exemple. Il se prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ses troupes pour qu'elles se rendissent à Mosul, tandis que lui même marcheroit à Van, dans le dessein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pousser ses conquêtes jusqu'à Constantinople; mais le succès ne répondit point à ses espérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverses provinces persanes se révolterent, ce qui l'obligea de retourner sur ses pas pour étouffer la rébellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A mesure que Nadir (ou si vous voulez, Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin s'étant rendu de plus en plus odieux aux Persans par ses cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit suspecte, il se forma contre lui une conspiration si générale, qu'ayant été obligé de se sauver d'Ispahan, & ayant cru être plus en sûreté dans son armée, ses propres troupes se souleverent, & le massacrerent dans son camp. Il fut assassiné par Ali-Kouli-Kan, son propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainsi a péri cet homme extraordinaire à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perse* pendant 12 ans.

Par la mort de cet usurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui sont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleversé l'Indoustan; les princes tributaires, les vice-rois ont secoué le joug: les peuples de l'intérieur ont détrôné le souverain, & l'Inde est encore devenue, ainsi que la *Perse*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévastations consécutives ont détruit dans la *Perse* le commerce & les arts, en détruisant une partie du peuple.

Plusieurs écrivains nous ont donné l'histoire des dernieres révolutions de *Perse*. Le P. du Cerceau l'a faite & son ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année suivante l'histoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en Perse par M. Otter & M. Fraser, *the history of Nader-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah-Nadir, & ont conversé pour s'instruire avec des personnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point estropié les noms persans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne soient pas d'accord en tout, ils ne different pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations que l'auteur de l'histoire de Thamas Kouli-Kan, a composé un roman de la naissance de Nadir, en le faisant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à son pere, les vendit, & s'associa à une troupe de brigands pour piller les pélerins de Meched.

Nadir (Shah) naquit dans le Khorasan. Son pere étoit un des principaux entre les Afchars, tribu Turcomane, & gouverneur du fort de Kielat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans sa famille depuis long-tems. Nadir étant encore mineur quand son pere mourut, son oncle prit possession du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant distingué en diverses occasions contre les Eusbegs qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de min-bacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de sa fortune. Ensuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Chah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entierement le gouvernement des affaires militaires.

M. Fraser qui a demeuré plusieurs années en *Perse*, & qui a été souvent dans la compagnie du Shah Nadir nous a tracé son portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

„ Le Shah Nadir, dit-il, est âgé d'environ 55 ans. „ Il a plus de six piés de haut, & est bien proportionné, d'un tempérament très-robuste, sanguin, avec „ quelque disposition à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit „ par les fatigues. Il a de beaux yeux noirs, bien fendus, & des sourcils de même couleur. Sa voix est „ extrèmement haute & forte. Il boit du vin sans excès, „ mais il est très-adonné aux femmes dont il change „ souvent sans cependant négliger ses affaires. Il va rarement chez elles avant onze heures ou minuit, & il „ se leve à cinq heures du matin. Il n'aime point la „ bonne chere; sa nourriture consiste sur-tout en pilau, „ & autres mets simples; & lorsque les affaires le demandent, il perd ses repas, & se contente de quelques „ pois secs qu'il porte toujours dans ses poches, & d'un „ verre d'eau. Quand il est en son particulier, qui que „ ce soit ne peut lui envoyer de lettres, de messages, „ ni obtenir audience.

„ Il entretient par tout des espions. Il a de plus établi dans chaque ville un ministre nommé *hum calam* „ qui est chargé de veiller sur la conduite du gouvernement, de tenir regiftre de ses actions, & de lui en envoyer le journal par une voie particuliere. Très-rigide sur la discipline militaire, il punit de mort les grandes fautes, & fait couper les oreilles à ceux qui en „ commettent les plus légeres. Pendant qu'il est en marche

„ che, il mange, boit & dort comme un simple soldat „ & accoutume ses officiers à la même rigueur. Il est „ si fort endurci à la fatigue, qu'on l'a vu souvent dans „ un tems de gelée passer la nuit couché à terre en plein „ air, enveloppé de son manteau, & n'ayant qu'une sel- „ le pour chevet. Au soleil couchant, il se retire dans „ un appartement particulier, où débarrassé de toute af- „ faire, il soupe avec trois ou quatre de ses favoris, & „ s'entretient familierement avec eux.

„ Quelque tems après qu'il se fut saisi de Shah Tha- „ mas, des gens attachés à la famille royale firent agir „ la mere de Nadir, qui vint prier son fils de rétablir „ ce prince, sur les assurances qu'elle lui donna que pour „ reconnoître cet important service, Shah Thamas le fe- „ roit son généralissime à vie. Il lui demanda si elle le „ croyoit sérieusement? Elle ayant répondu qu'oui: Si „ j'étois une vieille femme, repliqua-t-il, peut-être que „ je le croirois aussi, mais je vous prie de ne vous plus „ mêler d'affaire d'état. Il a épousé la sœur cadette „ du Shah Hussein, dont on dit qu'il a une fille. Il a „ d'ailleurs de ses concubines plusieurs enfans, & deux „ fils d'une femme qu'il avoit épousée dans le tems „ de son obscurité. Quoique d'ordinaire il charge lui- „ même à la tête de ses troupes, il n'a jamais reçu la „ plus petite égratignure; cependant il a eu plusieurs „ chevaux tués sous lui, & son armure souvent affleurée „ par des bales „.

M. Fraser ajoute qu'il a entendu dire & qu'il a vu lui-même plusieurs autres choses remarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de siecles qui aient produit un homme aussi étonnant: cela se peut; mais à juger de cet homme singulier selon les idées de la droite raison, je ne vois en lui qu'un scélérat d'une ambition sans bornes, qui ne connoissoit ni humanité, ni fidélité, ni justice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la satisfaire. Il n'a fait usage de sa bravoure, de son habileté & de sa conduite, que de concert avec ses vues ambitieuses. Il n'a respecté aucun des devoirs les plus sacrés pour s'élever à quelque point de grandeur, & ce point étoit toujours au-dessous de ses desirs. Enfin, il a ravagé le monde, désolé l'Inde & la *Perse* par les plus horribles brigandages; & ne mettant aucun frein à sa brutalité, il s'est livré à tous les mouvemens furieux de sa colere & de sa vengeance, dans les cas mêmes où sa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'histoire moderne des *Perses*, leur histoire ancienne est intimement liée avec celle des Medes, des Assyriens, des Egyptiens, des Babyloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perses*, n'eut point d'égal dans son tems en sagesse, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit sa vie; & quoiqu'il semble que ce dernier ait moins voulu faire l'histoire de ce prince, que donner sous son nom l'idée d'un héros parfait, le fond de son ouvrage est historique, & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSES, *Philosophie des*, (*Histoire de la Philosop.*) Les seuls garans que nous ayons ici de l'histoire de la Philosophie, les Arabes & les Grecs ne sont pas d'une autorité aussi solide & aussi pure qu'un critique sévere le desireroit. Les Grecs n'ont pas manqué d'occasions de s'instruire des lois, des coutumes, de la religion & de la philosophie de ces peuples; mais peu sinceres en général dans leurs récits, la haine qu'ils portoient aux Perses les rend encore plus suspects. Qu'est-ce qui a pu les empêcher de se livrer à cette fureur habituelle de tout rapporter à leurs idées particulieres? La distance des tems, la légereté du caractere, l'ignorance & la superstition des Arabes n'affoiblissent guere moins leur témoignage. Les Grecs mentent par orgueil; les Arabes mentent par intérêt. Les premiers défigurent tout ce qu'ils touchent pour se l'approprier; les seconds pour se faire valoir. Les uns cherchent à s'enrichir du bien d'autrui, les autres à donner du prix à ce qu'ils ont. Mais c'est quelque chose que de bien connoître les motifs de notre méfiance, nous en serons plus circonspects.

De Zoroastre. *Zerdusht* ou *Zaradusht*, selon les Arabes, & *Zoroastre*, selon les Grecs, fut le fondateur ou le restaurateur de la Philosophie & de la Théologie chez les *Perses*. Ce nom signifie l'*ami du feu*. Sur cette étymologie on a conjecturé qu'il ne désignoit pas une personne, mais une secte. Quoi qu'il en soit, qu'il n'y ait jamais eu un homme appellé *Zoroastre*, ou qu'il y en ait eu plusieurs de ce nom, comme quelques-uns le prétendent, on n'en peut guere reculer l'existence au-delà du regne de Darius Histaspe. Il y la même incertitude sur la patrie du premier Zoroastre. Est-il chinois, indien, perse, medo-perse ou mede? S'il en faut croire les Arabes, il est né dans l'Aderbijan, province de la Médie. Il faut entendre toutes les puérilités merveilleuses qu'ils racontent de sa naissance & de ses premieres années; au reste, elles sont dans le génie des Orientaux, & du caractere de celles dont tous les peuples de la terre ont défiguré l'histoire des fondateurs du culte religieux qu'ils avoient embrassé. Si ces fondateurs n'avoient été que des hommes ordinaires, de quel droit eût-on exigé de leurs semblables le respect aveugle pour leurs opinions?

Zoroastre, instruit dans les sciences orientales, passe chez les Israélites. Il entre au service d'un prophete. Il y prend la connoissance du vrai Dieu. Il commet un crime. Le prophete, qu'on croit être Daniel ou Esdras, le maudit; & il est attaqué de la lepre. Guéri apparemment, il erre; il se montre aux peuples, il fait des miracles; il se cache dans des montagnes; il en descend; il se donne pour un envoyé d'en-haut; il s'annonce comme le restaurateur & le réformateur du culte de ces mages ambitieux que Cambise avoit exterminés. Les peuples l'écoutent. Il va à Xis ou Ecbatane. C'étoit le lieu de la naissance de Smerdis, & le magianisme y avoit encore des sectateurs cachés. Il y prêche; il y a des révélations. Il passe de-là à Balch sur les rives de l'Oxus, & s'y établit. Histaspe régnoit alors. Ce prince l'appelle. Zoroastre le confirme dans la religion des mages que Histaspe avoit gardée; il l'entraîne par des prestiges; & sa doctrine devient publique, & la religion de l'état. Il y en a qui le font voyager aux Indes, & conferer avec les brachmanes; mais c'est sans fondement. Après avoir établi son culte dans la Bactriane, il vint à Suse, où l'exemple du roi fut suivi de la conversion de presque tous les courtisans. Le magianisme, ou plutôt la doctrine de Zoroastre se répandit chez les *Perses*, les Parthes, les Bactres, les Chorasmiens, les Saiques, les Medes, & plusieurs autres peuples barbares. L'intolérance & la cruauté du mahométisme naissant n'a pu jusqu'à présent en effacer toutes les traces. Il en reste toujours dans la *Perse* & dans l'Inde. De Suse, Zoroastre retourna à Balch, où il éleva un temple au feu; s'en dit archimage, & travailla à attirer à son culte les rois circonvoisins; mais ce zele ardent lui devint funeste. Argaspe, roi des Scythes, étoit très-attaché au culte des astres, c'étoit celui de sa nation & de ses aïeux. Zoroastre ne pouvant réussir auprès de lui par la persuasion, emploia l'autorité & la puissance de Darius. Mais Argaspe indigné de la violence qu'on lui faisoit dans une affaire de cette nature, prit les armes, entra dans la Bactriane, & s'en empara, malgré l'opposition de Darius, dont l'armée fut taillée en pieces. La destruction du temple patriarchal, la mort de ses prêtres & celle de Zoroastre-même furent les suites de cette défaite. Peu de tems après Darius eut sa revanche; Argaspe fut battu, la province perdue reconquise, les temples consacrés au feu relevés, la doctrine de Zoroastre remise en vigueur, & l'azur gushasp, ou l'édifice de Hystaspe construit. Darius en prit même le titre de grand-prêtre, & se fit appeller de ce nom sur son tombeau. Les Grecs qui connoissoient bien les affaires de la *Perse*, gardent un profond silence sur ces événemens, qui peut être ne sont que des fables inventées par les Arabes, dont il faudroit réduire le récit à ce qu'il y eut dans un tems un imposteur qui prit le nom de Zoroastre déja révéré dans la *Perse*, attira le peuple, séduisit la cour par des prestiges, abolit l'idolâtrie, & lui substitua l'ancien culte du feu, qu'il arrangea seulement à sa maniere. Il y a aussi quelqu'apparence que cet homme n'étoit pas tout-à-fait ignorant dans la médecine & les sciences naturelles & morales; mais que ce fut une encyclopédie vivante, comme les Arabes le disent, c'est sûrement un de ces mensonges pieux auxquels le zele qui ne croit jamais pouvoir trop accorder aux fondateurs de religion, se détermine si généralement.

Des Guebres. Depuis ces tems reculés, les Guebres ont persisté dans le culte de Zoroastre. Il y en a aux environs d'Ispahan dans un petit village appellé de leur nom *Gauradab*. Les Musulmans les regardent comme des infideles, & les traitent en conséquence. Ils exercent-là les fonctions les plus viles de la société; ils ne sont pas plus heureux dans la Commanie; c'est la plus mauvaise province de la *Perse*. On leur y fait payer bien cher le peu d'indulgence qu'on a pour leur religion. Quelques-uns se sont réfugiés à Surate & à Bombaye, où ils vivent en paix, honorés pour la sainteté & la pureté de leurs mœurs, adorant un seul Dieu, priant vers le soleil, révérant le feu, détestant l'idolatrie, & attendant la résurrection des morts & le jugement dernier. *Voyez l'article* GUEBRES *ou* GAURES.

Des livres attribués à Zoroastre. De ces livres le zend ou le zendavesta est le plus célebre. Il est divisé en deux parties; l'une comprend la liturgie ou les cérémonies à observer dans le culte du feu; l'autre prescrit les devoirs de l'homme en général, & ceux de l'homme religieux. Le zend est sacré; & les saintes Ecritures n'ont pas plus d'autorité parmi les Chrétiens, ni l'alcoran parmi les Turcs. On pense bien que Zoroastre le reçut aussi d'en-haut. Il est écrit en langue & en caracteres *perses*. Il est renfermé dans les temples; il n'est pas permis de le communiquer aux étrangers; & tous les jours de fêtes les prêtres en lisent quelques pages aux peuples. Thomas Hyde nous en avoit promis une édition; mais il ne s'est trouvé personne même en Angleterre qui ait voulu en faire les frais.

Le zend n'est point un ouvrage de Zoroastre; il faut en rapporter la supposition au tems d'Eusebe. On y trouve des pseaumes de David; on y raconte l'origine du monde d'après Moyse; il y a les mêmes choses sur le déluge; il y est parlé d'Abraham, de Joseph & de Salomon. C'est une de ces productions telles qu'il en parut une infinité dans ces siecles où toutes les sectes qui étoient en grand nombre, cherchoient à prévaloir les unes sur les autres par le titre d'ancienneté. Outre le zend, on dit que Zoroastre avoit encore écrit dans son traité quelques centaines de milliers de vérités sur différens sujets.

Des oracles de Zoroastre. Il nous en reste quelques fragmens qui ne font pas grand honneur à l'anonyme qui les a fabriqués; quoiqu'ils ayent eu de la réputation parmi les platoniciens de l'école d'Alexandrie, c'est qu'on n'est pas difficile sur les titres qui autorisent nos opinions. Ces philosophes n'étoient pas fâchés de retrouver quelques-unes de leurs idées dans les écrits d'un sage aussi vanté que Zoroastre.

Du mage Hystaspe. Cet Hystaspe est le pere de Darius, il se fit chef des mages. Il y eut là-dedans plus de politique que de religion. Il doubla son autorité sur les peuples en réunissant dans sa personne les titres de pontife & de roi. L'inconvénient de cette réunion, c'est qu'un seul homme ayant à soutenir deux grands caracteres, il arrive souvent que le roi deshonore le pontife ou que le pontife rabaisse le roi.

D'Ostanès ou d'Otanès. On prétend qu'il y eut plusieurs mages de ce nom, & qu'ils donnerent leur nom à la secte entiere qui en fut appellée *ostanite*. On dit qu'Ostanès ou Otanès cultiva le premier l'Astronomie chez les *Perses*. On lui attribue un livre de chimie. Ce fut lui qui initia Démocrite aux mysteres de Memphis. Il n'y a que le rapport des tems qui contredise cette fable.

Du mot mage. Ceux qui le dérivent de l'ancien mot *mog*, qui dans la *Perse* & dans la Médie signifioit *adorateur* ou *prêtre du feu*, en ont trouvé l'étymologie la plus vraissemblable.

De l'origine du magianisme. Cette doctrine étoit établie dans l'empire de Babilone & d'Assyrie, & chez d'autres peuples de l'orient long-tems avant la fondation des *Perses*. Zoroastre n'en fut que le restaurateur. Il faut en conclure de-là l'extrême ancienneté.

Du caractere d'un mage. Ce fut un théologien & un philosophe. Un mage naissoit toujours d'un autre mage. Ce fut dans le commencement une seule famille peu nombreuse qui s'accrut en elle-même; les peres se marioient avec leurs filles, les fils avec leurs meres, les freres avec leurs sœurs. Epars dans les campagnes, d'abord ils n'occuperent que quelques bourgs; ils fonderent ensuite des villes, & se multiplierent au point de disputer la souveraineté aux monarques. Cette confiance dans leur nombre & leur autorité les perdit.

Des classes des mages. Ils étoient divisés en trois classes. Une classe infime attachée aux services des temples; une classe supérieure qui commandoit à l'autre; & un archimage qui étoit le chef de toutes les deux. Il y avoit aussi trois sortes de temples; des oratoires où le feu étoit gardé dans une lampe; des temples où il s'entretenoit sur un autel; & une basilique, le siege de l'archimage, & le lieu où les adorateurs alloient faire leurs grandes dévotions.

Des devoirs des mages. Zoroastre leur avoit dit; Vous ne changerez ni le culte, ni les prieres. Vous ne vous emparerez point du bien d'autrui. Vous fuirez le mensonge. Vous ne laisserez entrer dans votre cœur aucun desir impur; dans votre esprit aucune pensée perverse. Vous craindrez toute souillure. Vous oublierez l'injure. Vous instruirez les peuples. Vous présiderez aux mariages. Vous fréquenterez sans cesse les temples. Vous méditerez le zendavesta: ce sera votre loi, & vous n'en reconnoîtrez point d'autre: & que le ciel vous punisse éternellement, si vous souffrez qu'on le corrompe. Si vous êtes archimage, observez la pureté la plus rigoureuse. Purifiez-vous de la moindre faute par l'ablution. Vivez de votre travail. Recevez la dixme des peuples. Ne soyez ni ambitieux, ni vain. Exercez les œuvres de la miséricorde; c'est le plus noble emploi que vous puissiez faire de votre richesse. N'habitez pas loin des temples, afin que vous puissiez y entrer sans être apperçu. Lavez vous souvent. Soyez frugal. N'approchez point de votre femme les jours de solemnité. Surpassez les autres dans la connoissance des sciences. Ne craignez que Dieu. Reprenez fortement les méchans: de quelque rang qu'ils soient, n'ayez aucune indulgence pour eux. Allez porter la vérité aux souverains. Sachez distinguer la vraie révélation de la fausse. Ayez toute confiance dans la bonté divine. Attendez le jour de sa manifestation, & soyez-y toujours préparé. Gardez soigneusement le feu sacré; & souvenez-vous de moi jusqu'à la consommation des siecles, qui se fera par le feu.

Des sectes des mages. Quelque simple que soit un culte, il est sujet à des hérésies. Les hommes se divisent bien entr'eux sur des choses réelles; comment s'accorderoient-ils long-tems sur des objets imaginaires? Ils sont abandonnés à leur imagination, & il n'y a aucune expérience qui puisse les réunir. Les mages admettoient deux principes, un bon & un mauvais; l'un de la lumiere, l'autre des ténebres: étoient-ils co-éternels? Ou, y avoit-il priorité & postériorité dans leur existence? Premier objet de discussion; premiere hérésie; premiere cause de haine, de trahison & d'anathème.

De la philosophie des mages. Elle avoit pour objet Dieu, l'origine du monde, la nature des choses, le bien, le mal, & la regle des devoirs. Le systême de Zoroastre n'étoit pas l'ancien; cet homme profita des circonstances pour l'altérer, & faire croire au peuple tout ce qu'il lui plut. La distance des terres, les mensonges des grecs, les fables des arabes, les symboles & l'emphase des orientaux, rendent ici la matiere très-obscure.

Des dieux des Perses. Ces nations adoroient le soleil; ils avoient reçu ce culte des Chaldéens & des Assyriens. Ils appelloient ce dieu *Mithras*; ils joignoient à Mithras Orosmade & Arimane.

Mais il faut bien distinguer ici la croyance des hommes instruits, de la croyance du peuple. Le soleil étoit le dieu du peuple; pour les théologiens ce n'étoit que son tabernacle.

Mais en remontant à l'origine, Mithras ne sera qu'un de ces bienfaiteurs des hommes, qui les rassembloient, qui les instruisoient, qui leur rendoient la vie plus supportable & plus sûre, & dont ils faisoient ensuite des dieux. Celui des peuples d'Orient s'appelloit *Mithras*. Son ame au sortir de son corps s'envola au soleil, & de-là le culte du soleil, & la divinité de cet astre.

On n'a qu'à jetter les yeux sur les symboles de Mithras pour sentir toute la force de cette conjecture. C'est un homme robuste; il est ceint d'un cimeterre; il est couronné d'une tiare; il est assis sur un taureau, il conduit l'animal féroce, il le frappe, il le tue. Quels sont les animaux qu'on lui sacrifie? des chevaux. Quels compagnons lui donne-t-on? des chiens.

L'histoire d'un homme défigurée, est devenue un systême de religion. Rien ne peut subsister entre les hommes sans s'altérer; il faut qu'un systême de religion; fût-il révélé, se corrompe à la longue, à moins qu'une autorité infaillible n'en assure la pureté. Supposons que Dieu se montrât aux hommes sous la forme d'un grand spectre de feu, qu'élevé au-dessus du globe qui tourneroit sous ses pieds, les hommes l'écoutassent en silence, & que d'une voix forte il leur dictât ses loix, croit-on que ses loix subsisteroient incorruptibles? croit-on qu'il ne vînt pas un tems où l'apparition même se revoquât en doute? Il n'y a que le séjour constant de la divinité parmi nous, ou par ses miracles, ou par ses prophetes, ou par un représentant infaillible, ou par la voix de la conscience, ou par elle-même, qui puisse arrêter l'inconstance de nos idées en matiere de religion. (r)

Mithras est un & triple; on retrouve dans ce triple Mithras des vestiges de la trinité de Platon & de la nôtre.

Oro-

(r) C'est pour cela, que notre Religion catholique portant avec elle ces caracteres sensibles & permanens d'infaillibilité, subsiste pour notre bien, & subsistera toujours pour éclairer tous les infideles.

Orosmade ou Horsmidas est l'auteur du bien; Arimane est l'auteur du mal: écoutons Leibnitz sur ces dieux. Si l'on considere, dit le philosophe de Leipsick, que tous les potentats d'Asie se sont appellés *Horsmidas*, qu'Irmen ou Hermen est le nom d'un dieu ou d'un héros celto-scythe, on sera porté à croire que l'Arimane des Perses fut quelque conquérant d'occident, tels que furent dans la suite Gengis-Chan & Tamerlan, qui passa de la Germanie & de la Sarmatie dans l'Asie, à-travers les contrées des Alains & des Massagetes, & qui fondit dans les états d'un Horsmidas, qui gouvernoit paisiblement ses peuples fortunés, & qui les défendit constamment contre les entreprises du ravisseur. Avec le tems l'un fut un mauvais génie, l'autre un bon; deux principes contraires qui sont perpétuellement en guerre, qui se défendent & se battent bien, & dont l'un n'obtient jamais une entiere supériorité sur l'autre. Ils se partagent l'empire du monde, & le gouvernent, ainsi que Zoroastre l'établit dans sa chronologie. Ajoutez à cela, qu'en effet au tems de Cyaxare, roi des Medes, les Scythes se répandirent en Asie.

Mais comment un trait historique si simple, devient-il à la longue une fable si compliquée? C'est qu'on transporta dans la suite, au culte, aux dieux, aux statues, aux symboles religieux, aux cérémonies, tout ce qui appartenoit aux sciences, à l'Astronomie, à la Physique, à la Chimie, à la Métaphysique & à l'histoire naturelle. La langue religieuse resta la même; mais toutes les idées changerent. Le peuple avoit une religion & le prêtre une autre.

Principes du système de Zoroastre. Il ne faut pas confondre ce système, renouvellé avec l'ancien; celui des premiers mages étoit fort simple; celui de Zoroastre se compliqua.

1. Il ne se fait rien de rien.

2. Il y a donc un premier principe, infini, éternel, de qui tout ce qui a été & tout ce qui est, est émané.

3. Cette émanation a été très-parfaite & très-pure. Il faut la regarder comme la cause du mouvement, de la chaleur & de la vie.

4. Le feu intellectuel, très-parfait, très-pur, dont le soleil est le symbole, est le principe de cette émanation.

5. Tous les êtres sont sortis de ce feu, & les matériels & les immatériels. Il est absolu, nécessaire, infini; il se meut lui-même; il meut & anime tout ce qui est.

6. Mais la matiere & l'esprit étant deux natures diamétralement opposées, il est donc émané du feu original & divin, deux principes subordonnés, ennemis l'un de l'autre, l'esprit & la matiere, Orosmade & Arimane.

7. L'esprit plus voisin de sa source, plus pur, engendre l'esprit, comme la lumiere, la lumiere: telle est l'origine des dieux.

8. Les esprits émané de l'océan infini de la lumiere intellectuelle, depuis Orosmade, jusqu'au dernier, sont & doivent être regardés, comme des natures lucides & ignées.

9. En qualité de nature lucides & ignées, ils ont la force de mouvoir, d'entretenir, d'échauffer, de perfectionner; & ils sont bons. Orosmade est le premier d'entr'eux; ils viennent d'Orosmade: Orosmade est la cause de toute perfection.

10. Le soleil, symbole de ses propriétés, est son trône, & le lieu principal de sa lumiere divine.

11. Plus les esprits émanés d'Orosmade s'éloignent de leur source, moins ils ont de pureté, de lumiere, de chaleur & de force motrice.

12. La matiere n'a ni lumiere, ni chaleur, ni force motrice; c'est la derniere émanation du feu éternel & premier. Sa distance en est infinie, aussi est-elle ténébreuse, inerte, solide & immobile par elle-même.

13. Ce n'est pas à ce principe de son émanation, mais à la nature nécessaire de son émanation, à sa distance du principe, qu'il faut attribuer ses défauts. Ce sont ces défauts, suite nécessaire de l'ordre des émanations, qui en sont l'origine du mal.

14. Quoiqu'Arimane ne soit pas moins qu'Orosmade, une émanation du feu éternel, ou de Dieu, on ne peut attribuer à Dieu ni le mal, ni les ténebres de ce principe.

15. Le mouvement est éternel & très-parfait dans le feu intellectuel & divin; d'où il s'ensuit qu'il y aura une période à la fin de laquelle tout y retournera. Cet océan reprendra tout ce qui en est émané, tout, excepté la matiere.

16. La matiere ténébreuse, froide, immobile, ne sera point reçue à cette source de lumiere & de chaleur très-pure, elle restera, elle se mouvra, sans cesse agitée par l'action du principe lumineux; le principe lumineux attaquera sans cesse ses ténebres, qui lui résisteront, & qu'elle affoiblira peu-à-peu, jusqu'à ce qu'à la suite des siecles atténuée, divisée, éclairée autant qu'elle peut l'être, elle approche de la nature spirituelle.

17. Après un long combat, des alternatives infinies, les ténebres seront chassées de la matiere; ses qualités mauvaises seront détruites; la matiere même sera bonne, lucide, analogue à son principe qui la réabsorbera, & d'où elle émanera de rechef, pour remplir tout l'espace & se répandre dans l'univers. Ce sera le regne de la félicité parfaite.

Voilà le systéme oriental, tel qu'il nous est parvenu après avoir passé, au sortir des mains des mages, entre celles de Zoroastre, & de celles-ci, entre les mains des Pythagoriciens, des Stoïciens & des Platoniciens, dont on y reconnoît le ton & les idées.

Ces philosophes le porterent à Cosroès. Auparavant la sainteté en avoit été constatée par des miracles à la cour de Sapor; ce n'étoit alors qu'un manichéisme assez simple.

Le sadder, ouvrage où la doctrine zoroastrique est exposée, emploie d'autres expressions; mais c'est le même fonds. Il y a un Dieu: il est un, très-saint: rien ne lui est égal: c'est le Dieu de puissance & de gloire. Il a créé dans le commencement un monde d'esprits purs & heureux; au bout de trois mille ans, sa volonté, lumiere resplendissante, sous la forme de l'homme. Soixante & dix anges du premier ordre l'ont accompagnée; & elle a créé le soleil, la lune, les étoiles & les ames des hommes. Après trois autres mille ans, Dieu créa au-dessous de la lune un monde inférieur, plein de matiere.

Des dieux & des temples. La doctrine de Zoroastre les rejettoit aussi. La premiere chose que Xerxès fit en Grece, ce fut de détruire les temples & les statues. Il satisfaisoit aux préceptes de sa religion; & les Grecs le regardoient sans doute comme un impie. Xerxès en usoit ainsi, dit Cicéron, *ut parietibus excluderentur dii, quibus esse deberent omnia patentia & libera*: pour briser les prisons des dieux. Les sectateurs du culte des mages ont aujourd'hui la même aversion pour les idoles.

Abregé des prétendus oracles de Zoroastre. Il y a des dieux. Jupiter en est un. Il est très-bon. Il gouverne l'univers. Il est le premier des dieux. Il n'a point été engendré. Il existe de tous les tems. Il est le pere des autres dieux. C'est le grand, le vieil ouvrier.

Neptune est l'aîné de ses fils. Neptune n'a point eu de mere. Il gouverne sous Jupiter. Il a créé le ciel.

Neptune a eu des freres; ces freres n'ont point eu de mere. Neptune est au-dessus d'eux.

Les autres dieux ont été tirés de la matiere, & sont nés de Junon. Il y a des démons au-dessous des dieux.

Le soleil est le plus vieux des enfans que Jupiter ait eu de leur mere. Le soleil & Saturne président à la génération des mortels, aux titans & aux dieux du tartare.

Les dieux prennent soin des choses d'ici-bas, ou par eux mêmes, ou par des ministres subalternes, selon les lois générales de Jupiter. Ils sont la cause du bien: rien de mal ne nous arrive par eux. Par un destin inévitable, indéclinable, dépendant de Jupiter, les dieux subalternes exécutent ce qu'il y a de mieux.

L'univers est éternel. Les premiers dieux nés de Jupiter, & les seconds n'ont point eu de commencement, n'auront point de fin; ils ne constituent tous ensemble qu'une sorte de tout.

Le grand ouvrier qui a pu faire le tout, le mieux qu'il étoit possible, l'a voulu, & il n'a manqué à rien.

Il conserve & conservera éternellement le tout immobile & sous la même forme.

L'ame de l'homme, alliée aux dieux, est immortelle. Le ciel est son séjour: elle y est & elle y retournera.

Les dieux l'envoient pour animer un corps, conserver l'harmonie de l'univers, établir le commerce entre le ciel & la terre, & lier les parties de l'univers entr'elles, & l'univers avec les dieux.

La vertu doit être le but unique d'un être lié avec les dieux.

Le principe de la félicité principale de l'homme est dans sa portion immortelle & divine.

Suite des oracles ou fragmens. Nous les exposons dans la langue latine, parce qu'il est presqu'impossible de les rendre dans la nôtre.

Unitas dualitatem genuit; Dyas enim apud eam sedet, & intellectuali luce fulgurat, inde trinitas, & hæc trinitas in toto mundo lucet & gubernat omnia.

Voilà bien Mythras, Orosmade & Arimane; mais sous la forme du christianisme. On croiroit en lisant ce passage, entendre le commencement de l'évangile selon S. Jean.

Deus fons fontium, omnium matrix, continens omnia, unde generatio variè se manifestantis materiæ, unde tra-

ctus

ctus prater infiliens cavitatibus, mundorum, insipit deorsum tendero cadios admirandos.

Galimathias, moitié chrétien, moitié platonicien & cabalistique.

Dous intellectualem in se ignem proprium comprehendras, cuncta perficit & mente tradit secundâ; sicque omnia fiunt ab uno igne progenita, patre genita lun.

Ici le Platonisme se mêle encore plus évidemment avec la doctrine de Zoroastre.

Mens patris stridunt, intelligens indefesso consilio; omniformes ideæ fonte vero ab uno evolantes exsilierunt, & divisæ intellectualem ignem sunt nactæ.

Proposition toute platonique, mais embarrassée de l'allégorie & du verbiage oriental.

Anima exsistens, ignis splendens, ut patris immortalis manet & vitæ domina est, & tenet mundi multas plenitudines, mentem enim imitatur; sed habet congenitum quid corporis.

Il est incroyable en combien de façons l'esprit inquiet se replie. Ici on apperçoit des vestiges de Léibnitianisme.

Opifex qui fabricatus est mundum, erat ignis moles, qui totum mundum ex igne & aqua & terra & aere omnia composuit.

Ces élémens étoient regardés par les Zoroastriens comme les canaux matériels du feu élémentaire.

Oportet te festinare ad lucem & patris radios, unde missa est tibi anima multam induta lucem, mentem enim in anima reposuit & in corpore deposuit.

Ici l'expression est de Zoroastre, mais les idées sont de Platon.

Non deorsum prorsus sis est nigritantem mundum, cui profunditas semper infida substrata est & hades, circum quaque nubilis squallidus, idolis gaudens, amens, præceps, tortuosus, cæcum, profundum semper convolvens, semper tegens obscurum corpus iners & spiritu carens, & osor lucis mundus & tortuosis fluenta, sub quâ multi trahuntur.

Galimatias mélancholique, prophétique & sybillain.

Quære animi canalem, undè aut quo ordine serviunt facti corporis, in ordinem à quo effluxisti, iterum resurgas.

C'est la descente des ames dans les corps, selon l'hypothese platonicienne.

Cogitatio igne tota primum habet ordinem; mortalis enim ignis proximus factus, à Deo lumen habebit.

Puisqu'on vouloit faire passer ces fragmens sous le nom de Zoroastre, il falloit bien revenir au principe ignée.

Lunæ cursum & astrorum progressum & strepitum dimitte, semper currit opere necessitatis; astrorum progressus tui gratiâ non est editus.

Ici l'auteur a perdu de vûe la doctrine de Zoroastre, qui est toute astrologique; & il a dit quelque chose de sensé.

Natura suadet esse dæmonas puros, & mala materiæ germinia, utilia & bona, &c.

Ces démons n'ont rien de commun avec le magianisme; & il sont sortis de l'école d'Alexandrie.

Philosophie morale des Perses. Ils recommandent la chasteté, l'honnêteté, le mépris des voluptés corporelles, du faste, de la vengeance des injures; ils défendent le vol; il faut craindre; réfléchir; consulter la prudence dans ses actions; fuir le mal, embrasser le bien; commencer le jour par tourner ses pensées vers l'être suprême; l'aimer, l'honorer, le servir; regarder le soleil quand on le prie de jour, la lune quand on s'adresse à lui de nuit; car la lumiere est le symbole de leur existence & de leur présence; & les mauvais génies aiment les ténebres.

Il n'y a rien dans ces principes qui ne soit conforme au sentiment de tous les peuples, & qui appartienne plus à la doctrine de Zoroastre, que d'aucun autre philosophe.

L'amour de la vérité est la fin de tous les systèmes philosophiques; & la pratique de la vertu, la fin de toutes les législations: & qu'importe par quels principes on y soit conduit! (1)

PERSES, s. f. (*Comm.*) ce sont les toiles tant brodées que peintes, qui nous viennent de la Perse, & qui sont ordinairement de lin; au lieu que celles des Indes sont de coton: elles sont estimées, parce que les desseins en sont beaux, & les toiles très-fines & bien lustrées. Elles s'impriment de même que les autres avec des planches de bois.

PERSE, (*Chimie.*) est aussi un terme de Chimie. Quand un corps est distillé simplement & sans l'addition qu'on fait d'ordinaire d'une autre matiere pour l'élever; on dit qu'il est distillé *per se*, c'est-à-dire, sans addition. *Voyez* DISTILLATION.

L'esprit volatil de corne de cerf s'éleve de lui-même à la distillation, en quoi il differe de celui qu'on distille par l'addition de la chaux.

Le mercure qui a été calciné par une douce mais longue chaleur, dans l'œuf philosophique, s'appelle *du mercure précipité per se*. *Voyez* MERCURE & *voyez* ŒUF PHILOSOPHIQUE.

PERSEA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il s'éleve du milieu de cette fleur un pistil qui devient dans la suite un fruit charnu & mol, qui renferme une semence dure, divisée en deux lobes, & enveloppée d'une sorte de membrane ou de péricarde. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

La beauté de cet arbre, qui est toujours verd, l'odeur aromatique de ses feuilles, leur ressemblance à une langue, & celle de son noyau à un cœur, sont la source des mysteres que les Egyptiens y avoient attachés; ils l'avoient consacré à Isis, & mettoient son fruit sur la tête de leurs idoles, quelquefois entier, & d'autres fois ouvert, pour faire paroître l'amande: cette figure de poire doit toujours le faire discerner du lotus par les antiquaires curieux de déchiffrer les monumens antiques.

Tous les anciens parlent de cet arbre: Théophraste, Strabon, Plutarque, Dioscoride, Pline & Galien. Ils disent qu'il a été planté à Memphis par Persée, qui lui a donné son nom; que ses feuilles sont amples, fermes, d'une odeur agréable; que ses fleurs naissent en grappe; que son fruit est oblong; & qu'il contient une espece d'amande du goût de la châtaigne. On ne retrouve plus aujourd'hui cet arbre en Egypte.

Le *persea* des modernes approche beaucoup de celui d'Egypte; on l'appelle en françois *poirier* de la nouvelle-Espagne; c'est le *prunifera arbor, fructu maximo, pyriformi viridi, pericarpio esculento butyraceo, nucleum maximum maximum, officulo nullo tectum, cingente.* Catal. Jamaic. 185.

Il s'étend fort au large, & conserve toujours sa verdure; ses feuilles sont semblables à celles du laurier à larges feuilles. Ses fleurs sont à six pétales, & naissent en grappes. Son fruit a d'abord la figure d'une prune, & s'alonge en poire en mûrissant; il est noir, d'un goût agréable, & contient une amande douce, faite en cœur. Cet arbre croît dans la Jamaïque. (*D. J.*)

PERSÉCUTER, v. act. PERSÉCUTEUR, s. m. & PERSÉCUTION, s. f. (*Droit naturel, Politique & Morale.*) la *persécution* est la tyrannie que le souverain exerce ou permet que l'on exerce en son nom contre ceux de ses sujets qui suivent des opinions différentes des siennes en matiere de religion.

L'histoire ne nous fournit que trop d'exemples de souverains aveuglés par un zèle dangereux, ou guidés par une politique barbare, ou séduits par des conseils odieux, qui sont devenus les *persécuteurs* & les bourreaux de leurs sujets, lorsque ces derniers avoient adopté des systèmes religieux qui ne s'accordoient point avec les leurs. Sous Rome payenne les empereurs *persécuterent* & la religion chrétienne avec une violence & une cruauté qui font frémir. Les disciples du Dieu de la paix leur paroissoient des novateurs dangereux qui méritoient les traitemens les plus barbares. La providence se servit de ces *persécutions* pour étendre la foi chez tous les peuples de la terre, & le sang des martyrs devint un germe fécond qui multiplia les disciples de J. C. *sanguis martyrum semen christianorum.*

A peine l'Eglise eut-elle commencé à respirer sous les empereurs chrétiens, que ses enfans se diviserent sur ses dogmes, & l'arianisme protégé par plusieurs souverains, excita contre les défenseurs de la foi ancienne des *persécutions* qui ne le cédoient guere à celles du paganisme. Depuis ce tems de siecle en siecle l'erreur appuyée du pouvoir a souvent *persécuté* la vérité, & par une fatalité déplorable, les partisans de la vérité, oubliant la modération que prescrit l'évangile & la raison, se sont souvent abandonnés aux mêmes excès qu'ils avoient justement reprochés à leurs oppresseurs. Delà ces *persécutions*, ces supplices, ces proscriptions, qui ont inondé le monde chrétien de flots de sang, & qui souillent l'histoire de l'Eglise par les traits de la cruauté la plus raffinée. Les passions des *persécuteurs* étoient allumées par un faux zèle, & autorisées par la cause qu'ils

voo-

(1) Mais on s'expose d'y être mal conduit, si on ne prend pour guides les SS. Peres & la revelation.

vouloient soutenir, & ils se sont cru tout permis pour venger l'Etre suprème. On a pensé que le Dieu des miséricordes approuvoit de pareils excès, que l'on étoit dispensé des lois immuables de l'amour du prochain & de l'humanité pour des hommes que l'on cessoit de regarder comme ses semblables, dès-lors qu'ils n'avoient point la même façon de penser. Le meurtre, la violence & la rapine ont passé pour des actions agréables à la Divinité, & par une audace inouie, on s'est arrogé le droit de venger celui qui s'est formellement réservé la vengeance. Il n'y a que l'ivresse du fanatisme & des passions, ou l'imposture la plus intéressée qui ait pu enseigner aux hommes qu'ils pouvoient, qu'ils devoient même détruire ceux qui ont des opinions différentes des leurs, qu'ils étoient dispensés envers eux des lois de la bonne foi & de la probité. Où en seroit le monde si les peuples adoptoient ces sentimens destructeurs? L'univers entier, dont les habitans different dans leur culte & leurs opinions, deviendroit un théâtre de carnages, de perfidies & d'horreurs. Les mêmes droits qui armeroient les mains des Chrétiens, allumeroient la fureur insensée du musulman, de l'idolâtre, & toute la terre seroit couverte de victimes que chacun croiroit immoler à son Dieu.

Si la *persécution* est contraire à la douceur évangélique & aux lois de l'humanité, elle n'est pas moins opposée à la raison & à la saine politique. Il n'y a que les ennemis les plus cruels du bonheur d'un état qui aient pu suggérer à des souverains que ceux de leurs sujets qui ne pensoient point comme eux étoient devenus des victimes dévouées à la mort & indignes de partager les avantages de la société. L'inutilité des violences suffit pour désabuser de ces maximes odieuses. Lorsque les hommes, soit par les préjugés de l'éducation, soit par l'étude & la réflexion, ont embrassé des opinions auxquelles ils croient leur bonheur éternel attaché, les tourmens les plus affreux ne font que les rendre plus opiniâtres; l'ame invincible au milieu des supplices s'applaudit de jouir de la liberté qu'on veut lui ravir; elle brave les vains efforts du tyran & de ses bourreaux. Les peuples sont toujours frappés d'une constance qui leur paroît merveilleuse & surnaturelle; ils sont tentés de regarder comme des martyrs de la vérité les infortunés pour qui la pitié les intéresse; la religion du persécuteur leur devient odieuse; la persécution fait des hypocrites & jamais des prosélytes. Philippe II. ce tyran dont la politique sombre crut devoir sacrifier à son zèle inflexible cinquante-trois mille de ses sujets pour avoir quitté la religion de leurs peres, & embrassé les nouveautés de la réforme, épuisa les forces de la plus puissante monarchie de l'Europe. Le seul fruit qu'il recueillit fut de perdre pour jamais les provinces du Pays-bas excédées de ses rigueurs. La fatale journée de la S. Barthélemi, où l'on joignit la perfidie à la barbarie la plus cruelle, a-t-elle éteint l'hérésie qu'on vouloit opprimer? Par cet événement affreux la France fut privée d'une foule de citoyens utiles; l'hérésie aigrie par la cruauté & par la trahison reprit des nouvelles forces, & les fondemens de la monarchie furent ébranlés par des convulsions longues & funestes.

L'Angleterre, sous Henri VIII. voit traîner au supplice ceux qui refusent de reconnoître la suprématie de ce monarque capricieux; sous sa fille Marie, les sujets sont punis pour avoir obéi à son pere.

Loin des souverains, ces conseillers intéressés qui veulent en faire les bourreaux de leurs sujets. Ils leur doivent des sentimens de pere, quelles que soient les opinions qu'ils suivent lorsqu'elles ne troublent point l'ordre de la société. Elles ne le troubleront point lorsqu'on n'emploiera pas contr'elles les tourmens & la violence. Les princes doivent imiter la divinité, s'ils veulent en être les images sur la terre; qu'ils levent les yeux au ciel, ils verront que Dieu fait lever son soleil pour les méchans comme pour les bons, & que c'est une impiété ou une folie que d'entreprendre de venger le très-haut. *Voyez* TOLÉRANCE. (1)

PERSÉCUTION, (*Théol.*) on compte ordinairement vingt-quatre *persécutions* depuis Jesus-Christ jusqu'à nous. Le P. Riccioli en ajoute deux qui sont la premiere & la derniere dans l'ordre que nous allons indiquer.

1°. Celle de Jérusalem, excitée par les Juifs contre S. Etienne, & continuée par Hérode Agrippa, contre S. Jacques, S. Pierre & les autres.

La seconde, sous Néron, commencée l'an 64 de J. C. à l'occasion de l'incendie de Rome, dont on accusa faussement les Chrétiens; elle dure jusqu'à l'an 68.

La troisieme, sous Domitien, depuis l'an 90 jusqu'à l'année 96.

La quatrieme, sous Trajan, commencée l'an 97; elle cessa en 116.

La cinquieme, sous Adrien, depuis l'année 118 jusqu'à 129, avec quelques interruptions occasionnées par les apologies de Quadrat & d'Aristide, en faveur des Chrétiens. Il y eut encore quelques martyrs sous son regne en 136.

La sixieme, sous Antonin le Pieux; elle commença en 138, & finit en 153.

La septieme, sous Marc Aurele, depuis l'an 161 jusqu'en 174.

La huitieme, sous Severe, commencée l'an 199, dura jusqu'à la mort de ce prince en 211.

La neuvieme, sous Maximin, en 135; elle ne dura que trois ans.

La dixieme, sous Dece en 249; elle cessa à sa mort en 251; & dans ce court espace de tems elle fut une des plus sanglantes. Ses successeurs Gallus & Volusien la renouvellerent deux ans après.

La onzieme, sous Valerien & Gallien en 257; elle dura trois ans & demi.

La douzieme, sous Aurélien, commencée l'an de J. C. 273, & continuée jusqu'en 275.

La treizieme, commencée par Dioclétien & Maximien l'an 303, & continuée sous le nom du premier jusqu'en 310, quoiqu'il eût abdiqué l'empire. Maximien la renouvella en 312, & Licinius la fit durer jusqu'à l'an 315, que l'empereur Constantin donna la paix à l'Eglise.

La quatorzieme fut ordonnée par Sapor II. roi de Perse, à l'instigation des Mages & des Juifs, l'an 343; elle coûta selon Sozomene, la vie à 16 mille chrétiens.

La quinzieme, mêlée d'artifice & de cruauté, est celle que Julien suscita contre les Chrétiens. Elle ne dura qu'un an.

La seizieme fut autorisée par l'empereur Valens, arien, l'an 366, jusqu'en 378.

La dix-septieme, sous Isdegerde, roi de Perse, en 420; elle ne finit que trente ans après sous le regne de Varannes V.

La dix-huitieme contre les Catholiques, pendant le regne de Genseric, roi des Vandales, arien, depuis l'an 433, jusqu'en 476.

La dix-neuvieme, sous le regne d'Hunneric, successeur de Genseric, en 488; elle ne dura qu'un an.

La vingtieme, sous Gondebaud, aussi roi des Vandales, en 494.

La vingt-unieme, sous Trasimond, successeur de Gondebaud; elle commença en 504.

La vingt-deuxieme, par les Ariens en Espagne, sous Leowigilde, roi des Goths, en 584, & finie sous Recarede, deux ans après.

La vingt-troisieme, sous Cosroès II. roi de Perse, depuis l'an 607, jusqu'en 627.

La vingt-quatrieme, instituée par les Iconoclastes, sous Léon l'Isaurique, depuis 726, jusqu'en 741; elle continua sous Constantin Copronyme, jusqu'en 775.

La vingt-cinquieme fut donnée par Henri VIII. roi d'Angleterre, l'an 1534, contre tous les Catholiques, après que ce prince se fut séparé de l'église romaine. Elle fut renouvellée par la reine Elisabeth.

La vingt-sixieme commença dans le Japon, l'an 1587, sous le regne de Taïcosama, à l'instigation des bonzes. Elle fut renouvellée en 1616, par le roi Xongusama, & exercée avec encore plus de cruauté par Toxonguno qui lui succéda, en 1631. Riccioli, *chronolog. réform. tom. III.*

Lactance a fait un traité *de la mort des persécuteurs*, qui a été long-tems inconnu, & que M. Baleze a donné le premier au public. Quelques auteurs doutent que cet ouvrage soit véritablement de Lactance, mais M. Burnet qui l'a traduit en anglois, prouve qu'on doit le lui attribuer.

PERSÉE, s. m. *en Astronomie*, est une constellation de l'hémisphere septentrional, composée, selon Ptolomée, de 29 étoiles; d'autant, selon Tycho; & de 67, selon le catalogue britannique, *&c.*

PER-

(1) Voyez la note à l'article Intolérance.

Persée, (*Mythol.*) tout ce que la fable débite de ce fils de Jupiter & de Danaé est une énigme inexplicable. Hérodote dit que non-seulement les peuples de Mycènes & d'Argos éleverent à ce prince des monumens héroïques, mais qu'il reçut de grands honneurs à Athènes où il eut un temple. Le même historien parle encore d'un autre temple de *Persée*, qu'on lui bâtit à Chemmis en Egypte.

Ce héros fut mis dans le ciel parmi les constellations septentrionales, avec Andromède son épouse, Calliopée & Céphée. (*D. J.*)

PERSÉPHONÉ, (*Mythol.*) c'est un des noms de Proserpine.

PERSÉPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Perside, selon Ptolomée *l. VI. ch. iv.* qui la place dans les terres. Quinte-Curce la met à 20 stades de l'Araxe, & lui donne le titre de capitale de l'orient. Il est dit dans le *II. liv.* des Macchabées, *ch. ix. v. 2. & suiv.* qu'Antiochus Epiphanès étant à *Persépolis*, dans le dessein d'y piller un temple très-riche, tout le peuple courut aux armes, & le chassa de la ville avec sa troupe; mais comme *Persépolis* étoit ruinée de fond en comble du tems d'Antiochus Epiphanès, il y a nécessairement une faute dans le texte du livre que nous venons de citer. Peut-être que l'auteur a mis *Persépolis* pour signifier la capitale de la Perse, quoique son vrai nom fût *Elymaïs*.

Ce qui nous intéresse le plus, ce sont les superbes masures connues sous le nom de *ruines de Persépolis*. Ces ruines sont dans une vaste plaine sur la riviere de Bandemir. L'ancien palais des rois de Perse, communément nommé *la maison de Darius*, & appellé dans la langue du pays, *chelminar* ou *chilminar*, est à l'ouest de cette plaine, au pié d'une montagne qui est de roche vive. La façade de ce superbe bâtiment a six cens pas de large du nord au sud, & trois cens quatre-vingt-dix pas de l'ouest à l'est. On ne voit ensuite que restes de portiques, d'escaliers, de colonnes, de murailles, de figures d'hommes & d'animaux. Plusieurs de ces colonnes sont encore toutes entieres, ainsi que des niches, & des figures sans nombre, grandes comme nature. On voit aussi dans la montagne deux tombeaux taillés dans le roc, tous deux ayant environ 70 piés par en bas, autant de hauteur, & 40 piés de large.

Toutes ces ruines de *Persépolis* ont été décrites dans plusieurs livres, & copiées dans plusieurs estampes. Il est vrai que la plûpart des écrivains qui en ont parlé, n'ont songé qu'à plaire par des relations pompeuses, & que d'autres qui les ont examinées n'y ont point apporté les connoissances nécessaires. Je crois que c'est à le Brun & à Thevenot que nous en devons la relation la plus exacte.

On ne sauroit douter que ces ruines qu'ils ont décrises, ne soient celles d'un palais superbe qui étoit décoré de magnifiques portiques, galeries, colonnes, & autres ornemens splendides. De plus, il est constant que les ruines de Chilminar, sa situation, les vestiges de l'édifice, les figures, leurs vêtemens, les ornemens, & tout ce qui s'y trouve, répond aux manieres des anciens Perses, & a beaucoup de rapport à la description que Diodore de Sicile donne de l'ancien palais de *Persépolis*.

Cet auteur, *liv. XVII. ch. lxxj.* après avoir dit qu'Alexandre exposa cette capitale du royaume de Perse au pillage de ses Macédoniens, à la réserve du palais royal, décrit ce palais comme une piece particuliere en cette sorte.

Ce superbe édifice, dit-il, ou ce palais royal, est ceint d'un triple mur, dont le premier, qui étoit d'une grande magnificence, avoit 16 coudées d'élevation, & étoit flanqué de tours. Le second semblable au premier quant à la structure, étoit deux fois plus élevé. Le troisieme est quarré, taillé dans le roc, & a 60 coudées de hauteur. Le tout étoit bâti d'une pierre très-dure, & qui promettoit une stabilité éternelle. A chacun des côtés il y a des portes d'airain, & des palissades de même métal, hautes de vingt coudées; les dernieres pour donner de la terreur, & les autres pour la sureté du lieu. A l'orient du palais est une montagne appellée *la montagne royale*, qui en est éloignée de quatre cens piés, & où sont les tombeaux des rois.

Il est certain que la description de le Brun répond autant qu'il est possible à celle de Diodore, & l'on ne peut la lire sans une espece d'admiration pour des masures mêmes, échappées aux flambeaux dont Alexandre & la courtisane Thaïs mirent *Persépolis* en cendres.
„ Mais étoit-ce un chef-d'œuvre de l'art, qu'un palais
„ bâti aux piés d'une chaîne de rochers arides? Les co-
„ lonnes qui sont encore debout ne sont assurément ni
„ dans des belles proportions, ni d'un dessein élégant.
„ Les chapiteaux surchargés d'ornemens grossiers, ont
„ presque autant d'hauteur que le fût des colonnes. Tou-
„ tes les figures sont aussi lourdes que celles dont nos
„ églises gothiques sont encore malheureusement ornées.
„ Ce sont en un mot des monumens de grandeur; mais
„ non pas des monumens de goût. (*D. J.*)

PERSÉVÉRANCE, s. f. PERSÉVÉRANT, adj. (*Théol. morale.*) *la persévérance* est le nom d'une vertu chrétienne qui nous rend capables de persister dans la voie du salut jusqu'à la fin.

Les Catholiques distinguent deux sortes de *persévérances* finales; l'une purement passive & formelle, qui n'est autre chose que la jonction actuelle & formelle de la grace sanctifiante avec l'instant de la mort. C'est celle qui se rencontre dans les enfans qui meurent avant que d'avoir atteint l'âge de raison, & dans les adultes qui meurent immédiatement après avoir reçu la grace justifiante. L'autre qu'ils appellent *active* & *efficiente*, est celle qui nous fait persévérer constamment dans les bonnes œuvres depuis l'instant que nous avons reçu la grace de la justification jusqu'à celui de la mort.

Les Pélagiens pensoient qu'on pouvoit persévérer jusqu'à la fin par les seules forces de la nature, & les semi-Pélagiens, que la *persévérance* dans la foi n'étoit pas un effet de la grace.

Les Catholiques au contraire pensent qu'on ne peut persévérer jusqu'à la fin sans la grace, & sans une grace actuelle & spéciale distinguée de la grace sanctifiante, quoiqu'elle ne soit pas distinguée des graces actuelles & ordinaires que Dieu leur accorde pour accomplir les commandemens, & que cette grace ne manque jamais aux justes que par leur faute. C'est la doctrine du deuxieme concile d'Orange. *can.* 25. & du concile de Trente, *sess.* 6. *cap.* *xj.*

Ils ajoutent qu'outre la grace sanctifiante & les secours actuels, les justes ont besoin d'une grace pour persévérer *in actu* 1°. jusqu'à la fin, ensorte que sans cette grace ils ne persévéreroient pas; & c'est ce qu'on appelle proprement le don de *persévérance* dont saint Augustin a dit: *negare non possumus perseverantiam in bono proficientem usque in finem, magnum esse Dei munus. Lib. de corrept. & grat. c. xvj.* Or ce don, selon les Théologiens, outre les graces actuelles & ordinaires, renferme une grace de protection extérieure, qui éloigne d'eux tout danger, toute occasion de chûte particulierement à l'heure de la mort. 2°. La collection de toutes les graces actuelles qui leur sont nécessaires pour opérer le bien, éviter le mal, vaincre les tentations, *&c.* 3°. Une providence & une prédilection spéciale de Dieu qui est la source & le principe de ces deux premiers avantages: C'est ce qu'enseigne expressément saint Augustin *lib. de corrept. & grat. cap. vij.*

Les Arminiens & les Gomaristes sont fort partagés sur l'article de la *persévérance* finale; les derniers soutenans que la grace est inadmissible & *totalement* & *finalement*; d'où il s'ensuit que la *persévérance* des justes est non-seulement infaillible, mais encore nécessaire; les Arminiens au contraire prétendent que les personnes les plus affermies dans la piété & dans la foi, ne sont jamais exemptes de chûte. Ce point de leur doctrine fut condamné dans le synode de Dordrecht. *Voyez* Arminiens & Arminianisme.

Persévérance se prend aussi pour un attachement ferme & constant à quelque chose que ce soit, bonne ou mauvaise. On persévere dans le vice ou dans la vertu.

PERSIA, (*Géog. anc.*) ou *Persis*, royaume d'Asie, qui a fait une grande figure dans le monde, & qui a souffert bien des révolutions. *Voyez* Perses, *empire des* (*hist. anc. & mod.*)

Quelquefois la Parthie ou la *Perside* ont été des royaumes différens, & quelquefois le nom de *Perse* a été commun à ces deux états, parce que tous deux ont été de tems en tems sujets à un même roi, & habités par un même peuple. (*D. J.*)

PERSICAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *persicaria*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales, elle est composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice profondément découpé. Le pistil devient dans la suite une semence applatie, de figure ovoïde-pointue, & renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Les fleurs sont disposées en épi aux sommets des tiges & des branches: le calice est découpé en quatre quartiers; quelques Botanistes l'ont pris par erreur pour une fleur à quatre pétales: les étamines sont au nombre de six; l'ovaire qui est au centre du calice est fécond, de figure oblique ou circulaire; il est muni d'un pistil découpé en deux levres, & dentelé: la semence est plate & ter-

& terminés en forme d'ovale; une peau environne la tige à l'endroit d'où les feuilles sortent, & entoure aussi les petites branches à l'opposite des feuilles.

Toutes les *persicaires* sont douces ou âcres, & forment dix-neuf especes dans Tournefort. La *persicaire douce* commune est fort bien nommée par C. Bauhin, *persicaria mitis, maculosa, & non maculosa*, en anglois, *the common mild-arsmart*.

Elle pousse plusieurs tiges rondes à la hauteur d'un pié & plus, creuses, rougeâtres, rameuses, branchues, noueuses, & couvertes d'une peau fort déliée. Ses feuilles sont disposées alternativement, longues & pointues, plus larges & plus amples que celles de la *persicaire* âcre: elles sont lisses, marquées quelquefois au milieu d'une tache noirâtre ou de couleur plombée, faite en forme de croissant, & quelquefois sans tache.

Ses fleurs naissent aux extrémités des tiges en forme de gros épis, elles sont petites & attachées à de longs pédicules; chacune de ces fleurs est de monopétale, fendue en cinq parties, à six étamines de couleur ordinairement purpurine, quelquefois blanchâtre. Lorsque les feuilles sont tombées, il leur succede des semences applaties, faites en ovale pointue, lisses & noirâtres; la racine est grêle & toute fibreuse.

Cette plante a une saveur un peu acide, elle vient aux lieux humides, sur le bord des étangs & des fossés, & fleurit au mois de Juillet; ses feuilles sont estimées rafraichissantes.

La *persicaire* âcre ou brûlante, nommée vulgairement curage, *persicaria urens, seu hydropiper, I. R. H.* 509. pousse plusieurs tiges semblables à celle de la *persicaire douce*; les feuilles ressemblent aux feuilles du pêcher, ce qui lui a fait donner le nom de *persicaria*, mais elles ne sont point tachetées, & leur saveur est presque aussi brûlante que celle du poivre, les fleurs sont un peu plus pâles que celles de l'espece précédente, mais elles produisent les mêmes semences; toute la plante est d'un goût poivré, âcre & mordicant, elle est annuelle.

On trouvera dans les Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1703, la description donnée par Tournefort de la *persicaire* du levant, qu'il nomme *persicaria orientalis, nicotianæ folio, calice florum purpureo*; c'est la plus grande & la plus belle espece de *persicaire*. (*D. J.*)

Persicaire, (*Mat. méd.*) *persicaire* douce, tachée ou ordinaire.

Tournefort assure dans les mémoires de l'académie royale des Sciences, *année* 1703, que cette plante est un des plus grands vulnéraires qu'il connoisse, & que sa décoction dans du vin arrête la gangrene d'une maniere surprenante. Cette vertu qui seroit bien précieuse, si elle étoit réelle, devroit être reconnue sur une aussi grande autorité que celle de Tournefort; s'il y avoit en médecine des autorités qui pussent tenir lieu de l'observation répetée & constante. La *persicaire* n'est point employée dans les gangrenes malgré cet éloge de Tournefort, peut-être par une négligence blâmable des Médecins, peut-être aussi parce qu'on a éprouvé que son *inefficacité*, que ses qualités extérieures rendent très-vraissemblable, étoit aussi très-réelle.

La tisanne de cette plante est aussi recommandée dans la dyssenterie & dans les maladies de la peau.

Persicaire brulante, (*Mat. méd.*) piment ou poivre d'eau, curage.

Cette plante est regardée comme très-propre contre l'hydropisie, la jaunisse & les obstructions du bas ventre; on peut donner ses feuilles à la dose d'une poignée en décoction dans l'eau simple ou dans un bouillon, mais sa saveur âcre & brûlante empêche qu'on ne l'employe communément pour l'usage intérieur; son application extérieure est plus commune, du moins plus praticable, car cette plante est en tout assez peu usitée; ses feuilles étant écrasées & appliquées sur les parties actuellement affligées de la goutte, passent pour en soulager les douleurs; on dit la même chose d'une petite tente formée avec ses feuilles & introduite dans le creux d'une dent qui cause de la douleur. On la vante encore comme rongeant les chairs baveuses des vieux ulceres, les détergeant & les disposant à la cicatrice, comme dissipant les enflures des jambes, &c.

Il est à peine utile de rapporter que la *persicaire* brûlante a passé pour exercer ses vertus sur les parties internes en étant portée dans les souliers; qu'étant appliquée sur la joue dans la douleur des dents, ou sur les plaies & sur les ulceres, tous ces maux disparoissent, dès qu'elle a été détruite par la putréfaction ou la combustion. Quoique ce soient des Médecins de réputation qui aient imaginé ou adopté ces pauvretés, ce n'est qu'une anecdote toute commune de la crédulité ou de la charlatannerie médicale. (*b*)

PERSICUM MARE. (*Géog. anc.*) la *mer Persique* & la mer Rouge sont deux noms synonymes dans Hérodote, *l. IV. n.* 39. & dans Strabon, *l. VI.* La mer Rouge se prend néanmoins dans un sens bien plus étendu que la *mer Persique*. On a appellé autrefois *mer Rouge* ou *mer Erythrée*, cette partie de l'Océan indien qui mouille l'Arabie heureuse au midi, & qui forme deux grands golfes, l'un à l'orient de l'Arabie appellé le *golfe Persique*, & l'autre à l'occident nommé le *golfe Arabique*, qui retient encore à présent le nom de *mer Rouge*. (*D. J.*)

PERSICUS SINUS, (*Géog. anc.*) grand golfe d'Asie entre la Perse & l'Arabie, & qui communique à l'Océan indien; Strabon, *l. xvj. p.* 765, dit que le golfe Persique est aussi appellé la *mer Persique*, & qu'on lui donnoit encore le nom de *mer Rouge*, parce qu'on entendoit par *mer Rouge*, non-seulement la partie de l'Océan indien, & qui mouille l'Arabie au midi, mais encore le golfe Persique & le golfe Arabique. Les Perses selon Pline *l. VI. c. xxvj.* habiterent toujours le bord de la mer Rouge, ce qui fit qu'on donna le nom de *golfe Persique* à cette partie de la mer Rouge qui séparoit la Perse de l'Arabie. Plutarque *in Lucullo* appelle ce golfe *mer Babylonienne*. (*D. J.*)

PERSIENNES, s. f. (*Gram. & Menuis.*) jalousies ou chassis de bois qui s'ouvrent en dehors comme des contrevents, & sur lesquels sont assemblés à égale distance des tringles de bois en abat-jour qui font le même effet que les stors, rompent la lumiere & donnent entrée à l'air dans un appartement.

Persiennes, sortes des grilles de bois que l'on met aux fenêtres de l'étendoir des manufactures de papier; elles sont composées d'une grille dormante, tant pleine que vuide, c'est-à-dire dont les barreaux ont autant de largeur que l'espace qu'ils laissent entr'eux, & d'une autre mobile qui peut glisser dans des coulisses pratiquées en haut & en bas de la fenêtre. Lorsque la *persienne* est ouverte, les barreaux de la grille mobile sont vis-à-vis de ceux de l'autre en cette sorte, OOOO / OOOO; & lorsqu'elle est fermée, ils répondent vis-à-vis des intervalles que les premiers laissent entr'eux en cette maniere, OOOO / OOOO. On est maître d'ouvrir plus ou moins cette grille, selon que les différens vents qui soufflent l'exigent; c'est une des choses qui contribuent le plus à la blancheur du papier, que de le faire sécher à-propos.

Persienne, Soie, s. f. (*Manufacture en soie.*) La *persienne* ne differe du double fond qu'en ce qu'au lieu de 45 portées de poil, elle n'en contient que 22 & demie; & au lieu de quatre lisses pour lever & quatre pour rabattre, elle n'en contient que deux pour l'un & deux pour l'autre. Le travail de cette est le même qu'au double fond.

PERSIL, *apium*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales égaux disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences fort menues, qui sont relevées en bosse, striées d'un côté, & applaties de l'autre. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont divisées en ailes, ou qu'elles naissent sur une côte branchue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Sa racine est simple, longue, grosse comme le doigt, garnie de quelques fibres blanchâtres, s'enfonçant profondément en terre, & bonne à manger; elle jette des tiges à la hauteur de trois ou quatre piés, de la grosseur d'un pouce, rondes, cannelées, nouées, creuses & rameuses. Ses feuilles sont composées d'autres feuilles vertes découpées, attachées à de longues queues. Ses fleurs naissent aux sommets des tiges & des rameaux, en ombelles; chaque fleur est formée de cinq pétales disposés en rose: à ces fleurs succedent des semences jointes deux, deux menues, cannelées, grises, arrondies sur le dos, d'un goût un peu âcre. On cultive beaucoup cette plante dans les jardins potagers; elle pousse sa tige à la seconde année, fleurit en Juin & Juillet, & amene ses semences à maturité en Août. L'usage de cette plante remonte à l'antiquité la plus reculée, & elle a été vantée dans tous les tems comme un excellent légume.

Le *persil* contient beaucoup de sel âcre & une médiocre quantité d'huile exaltée; c'est apparemment par le principe de ce sel âcre, que toutes les parties de cette plante sont apéritives, propres à désobstruer, à provoquer les urines & les regles. Son usage est très-commun dans la cuisine & dans la Pharmacie; sa racine se met dans le potage, & les feuilles par leur saveur agréable & aromatique, relevent plusieurs sortes d'alimens: cette mé-

même racine s'emploie dans les tisanes & apozèmes apéritifs. La graine est une des quatre semences chaudes mineures : elle passe pour atténuante & diurétique.

Enfin cette plante étoit employée dans l'antiquité la plus reculée à divers autres égards; on la semoit sur les tombeaux, & on en faisoit des couronnes dont on se paroit à table. Dans Virgile, le berger Linus est couronné de cette plante, *apio ornatus amaro*. „ Mon jardin dit Horace à Philis, vous fournira de l'ache pour „ vous couronner, & du lierre avec lequel vous entendez à nouer vos cheveux avec tant de grace „.

Est in horto
Philli, nectendis apium *coronis*;
Est hederæ vis
Multa, quâ crines religata fulges.

Les modernes cultivent dans les jardins deux autres *persils*; l'un n'est qu'une variété de celui, dont on vient de parler, & qui s'en distingue seulement par ses feuilles frisées & crêpées : on le nomme *persil frisé*; l'autre s'éleve beaucoup plus haut, ses feuilles sont plus grandes, & les racines vivaces bonnes à manger, comme celles du céleri : on appelle cette espece *gros persil*; c'est l'*apium hortense latifolium* de Tournefort. (*D. J.*)

Persil, (*Diete & Mat. méd.*) *persil* commun ordinaire des jardins, ou domestique. Tout le monde connoît l'usage diététique de la racine & sur-tout des feuilles de *persil*. La racine se mange dans les potages, & leur donne un goût relevé & une odeur fort agréable. Les feuilles, soit entieres, soit hachées, crues & cuites fournissent un assaisonnement fort commun aux viandes & aux poissons. Cette racine & ces feuilles employées dans les aliments, passent avec raison pour échauffantes; mais cette qualité devient à-peu-près indifférente par l'habitude à tous les sujets sains.

On emploie à titre de remede dans l'usage intérieur, la racine & la semence de *persil*. La racine entre dans les tisanes, les apozèmes & les bouillons apéritifs destinés à purifier le sang. On la croit diaphorétique & portant à la peau; c'est à ce dernier titre qu'on l'emploie sous la forme de tisane pour aider l'éruption de la petite vérole & de la rougeole.

La semence de *persil* est une des quatre semences chaudes mineures. *Voyez* Semences chaudes.

L'application extérieure des feuilles de *persil* pilées avec du lard ou du sain-doux, ou bien arrosées avec de l'eau-de-vie, est un remede populaire assez efficace contre les contusions, & pour dissiper le lait des mammelles.

La racine de *persil* entre dans l'eau générale, dans le sirop de guimauve, celui des cinq racines & celui d'armoise; dans le *philonium romanum*, la bénédicte laxative, l'hiere de coloquinte, &c. (*b*)

Persil de Macédoine (*Bot.*) c'est une autre fameuse espece d'ache nommée en latin comme en françois, *apium macedonicum*, *I. R. H.* 305. Il differe seulement du *persil* ordinaire, en ce que ses feuilles sont plus amples & un peu plus découpées, & que sa semence est plus menue, plus aromatique. On le cultive dans nos jardins, où il aime un terrein sablonneux & pierreux. Sa semence est employée dans la thériaque. (*D. J.*)

Persil de Macédoine, (*Mat. med.*) il n'y a que la semence de cette plante qui soit employée en Médecine, & même dans quelques compositions officinales seulement; par exemple dans la mithridate, la thériaque, les trochisques de myrrhe de la pharmacopée de Paris.

On croit que cette plante est le vrai *persil* des anciens, celui dont ils faisoient beaucoup de cas, surtout à cause de son usage pour le mithridate & la thériaque, & qu'ils tiroient autant qu'ils pouvoient de Macédoine, comme le meilleur. (*b*)

Persil de marais, (*Botan*) c'est le genre de plante que Tournefort a nommé *thysselinum*. *Voyez* Thysselinum, *Botaniq.*

Persil de montagne, *oreoselinum*, genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux graines ovales, applaties, amples, striées & frangées, qui pour l'ordinaire se dépouillent aisément de leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont ailées & grandes. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

PERSILLADE, s. f. (*Cuisine.*) assaisonnement avec du persil entier ou haché. On fait des *persillades* de bœuf.

PERSILLÉ, adj. (*Gramm.*) Il se dit d'un fromage dont l'intérieur est parsemé de points ou taches d'un verd de persil.

PERSIQUE, golfe, (*Géog. mod.*) *Voyez* Golfe persique. Ce golfe, autrement nommé *golfe de Balsora* sort de l'Océan indien, auprès de l'île d'Ormus; il s'étend du sud-est au nord-ouest, entre la Perse à l'est & l'Arabie à l'ouest, jusqu'à l'ancienne Chaldée, où il reçoit l'Euphrate & le Tigre, qui joignent leurs lits un peu avant leur embouchure; mais il ne reçoit guere d'autres rivieres considérables.

Les femmes des îles du golfe *persique* sont, au rapport des voyageurs brunes, jaunes & laides; leur visage est large, leurs yeux sont petits : elles ont des modes & des coutumes semblables à celles des femmes indiennes, comme celle de se passer dans le cartilage du nez des anneaux, & une épingle d'or au-travers de la peau du nez sous les yeux. Il est vrai que cet usage de se percer le nez pour porter des bagues & d'autres joyaux, s'est étendu fort loin, car il y a beaucoup de femmes chez les Arabes qui ont une narine percée pour y passer un grand anneau; & c'est une galanterie chez ces peuples de baiser leurs femmes à-travers ces anneaux qui sont quelquefois assez grands pour enfermer la bouche dans leur rondeur. (*D. J.*)

Persique, Diane, (*Mythol. asiatiq.*) La *Diane persique* étoit la divinité que les Persans nommoient *Anaïtis*, & qui avoit des temples dans toute la Cappadoce. Il n'étoit pas permis de laisser éteindre le feu sacré qui brûloit sur ses autels. Le temple principal de la *Diane persique* étoit à Zéla. (*D. J.*)

Persique, ordre, (*Architect.*) Les Architectes caractérisent ainsi un ordre qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter un entablement. Voici l'origine de cet ordre. Pausanias ayant défait les Persans, les Lacédémoniens pour signaler leur victoire, érigerent des trophées avec les armes de leurs ennemis; & ils y représenterent des persans sous la figure d'esclaves qui soutenoient leurs portiques, leurs arches, leurs cloisons, &c. (*D. J.*)

PERSISTER, (*Gramm.*) c'est demeurer ferme, garder constamment le même état d'ame, d'esprit & de corps. On *persiste* dans le repos, dans le mouvement, dans la foi, dans l'incrédulité, dans le vice, dans la vertu, dans son amitié, dans ses haines, dans son sentiment, & même dans son incertitude, quoique le mot de *persister* marque de la constance, que celui d'*incertitude* marque de la vacillation; dans son refus, dans ses bontés, dans sa déposition, à affirmer, à nier, &c.

PERSONNAGE, s. m. (*Gramm.*) il est synonyme à *homme*, mais toujours avec une idée accessoire *favorable* ou défavorable; énoncée ou sous entendue. C'est un *personnage* de l'antiquité. Il se croit un *personnage*. C'est un sot *personnage*. Avez-vous vû le *personnage*?

Personnage se dit encore du rôle qu'on fait sur la scene ou dans le monde. Il fit dans cette occasion un assez mauvais *personnage*. Le principal *personnage* fut mal joué dans cette tragédie. Il est presque impossible à un méchant de faire long-tems sans se démentir le rôle ou le *personnage* d'homme de bien : il vient un moment critique qui leve le masque & montre la chose. Le masque étoit beau, mais dessous la chose étoit hideuse.

Personnage *allégorique*, (*Poésie.*) c'est tout être inanimé que la Poésie personnifie. Les *personnages allégoriques* que la Poésie emploie, sont de deux especes; il y en a de parfaits, & d'autres que nous appellons *imparfaits*.

Les *personnages* parfaits sont ceux que la Poésie crée entierement, auxquels elle donne un corps & une ame, & qu'elle rend capables de toutes les actions & de tous les sentimens des hommes. C'est ainsi que les Poëtes ont personnifié dans leurs vers la Victoire, la Sagesse, la Gloire, en un mot tout ce que les Peintres ont personnifié dans leurs tableaux.

Les *personnages allégoriques* imparfaits sont les êtres qui existent déja réellement, auxquels la Poésie donne la faculté de penser & de parler qu'ils n'ont pas, mais sans leur prêter une existence parfaite, & sans leur donner un être tel que le nôtre. Ainsi la Poésie fait des *personnages allégoriques* imparfaits, quand elle prête des sentimens aux bois, aux fleuves, en un mot quand elle fait parler & penser tous les êtres inanimés, ou quand élevant les animaux au-dessus de leur sphere, elle leur prête plus de raison qu'ils n'en ont, & la voix articulée qui leur manque.

Ces derniers *personnages allégoriques* sont le plus grand ornement de la Poésie qui n'est jamais si pompeuse que lorsqu'elle anime & qu'elle fait parler toute la nature : c'est en quoi consiste la beauté du pseaume *in exitu Israël de Egypto*, & de quelques autres. Mais ces *personnages* imparfaits ne sont point propres à jouer un rô-

le

le dans l'action d'un poëme, à-moins que cette action ne ſoit celle d'un apologue. Ils peuvent ſeulement, comme ſpectateurs, prendre part aux actions des autres *perſonnages*, ainſi que les chœurs prenoient part aux tragédies des anciens.

Les *perſonnages allégoriques* ne doivent pas jouer un des rôles principaux d'une action, mais ils y peuvent ſeulement intervenir ſoit comme des attributs des *perſonnages* principaux, ſoit pour exprimer plus noblement, par le ſecours de la fiction, ce qui paroîtroit trivial s'il étoit dit ſimplement. Voilà pourquoi Virgile perſonniſie la Renommée dans l'*Enéide*.

Quant aux actions allégoriques, elles n'entrent guere avec ſuccès que dans les fables & autres ouvrages deſtinés à inſtruire l'eſprit en le divertiſſant. Les converſations que les fables ſuppoſent entre les animaux, ſont des actions allégoriques, mais ces actions allégoriques ne ſont point un ſujet propre pour le poëme dramatique dont le but eſt de nous toucher par l'imitation des paſſions humaines: ce pié-d'eſtal, dit l'abbé du Bos, n'eſt point fait pour la ſtatue. (*D. J.*)

PERSONNAGE *allégorique*, (*Peinture.*) Les *perſonnages allégoriques* ſont des êtres qui n'exiſtent point, mais que l'imagination des Peintres a conçus, & qu'elle a enfantés en leur donnant un nom, un corps & des attributs. C'eſt ainſi que les Peintres ont perſonnifié les vertus, les vices, les royaumes, les provinces, les villes les ſaiſons, les paſſions, les vents & les fleuves. La France repréſentée ſous une figure de femme, le Tibre ſous une figure d'homme couché, & la Calomnie ſous une figure de ſatyre, ſont des *perſonnages allégoriques*.

Ces *perſonnages allégoriques* ſont de deux eſpeces: les uns ſont nés depuis pluſieurs années; depuis long-tems ils ont fait fortune. Ils ſe ſont montrés ſur tant de théâtres, que tout homme un peu lettré les reconnoît d'abord à leurs attributs. La France repréſentée par une femme la couronne fermée en tête, le ſceptre à la main & couverte d'un manteau bleu ſemé de fleurs-de-lis d'or, le Tibre repréſenté par une figure d'homme couché, ayant à ſes piés une louve qui allaite deux enfans, ſont des *perſonnages allégoriques* inventés depuis long-tems, & que le monde reconnoît pour ce qu'ils ſont: ils ont acquis pour ainſi dire, le droit de bourgeoiſie par le genre humain.

Les *perſonnages allégoriques* modernes ſont ceux que les Peintres ont inventés depuis peu, & qu'ils inventent encore pour exprimer leurs idées; ils les caractériſent à leur mode, & ils leur donnent les attributs qu'ils croient les plus propres à les faire reconnoître: ce ſont des chiffres dont perſonne n'a la clé, que peu de gens cherchent & qu'on mépriſe. Ainſi je ne parlerai que des *perſonnages allégoriques* de la premiere eſpece, c'eſt-à-dire des anciens, & je remarquerai d'abord que les peintres qui paſſent aujourd'hui pour avoir été les plus grands poëtes en peinture, ne ſont pas ceux qui ont mis au monde le plus grand nombre de *perſonnages allégoriques*. Il eſt vrai que Raphaël en a produit de cette eſpece; mais ce peintre ſi ſage ne les emploie que dans les ornemens qui ſervent de bordure ou de ſoutien à ſes tableaux dans l'appartement de la ſignature. Il a même pris la précaution d'écrire le nom de ces *perſonnages allégoriques* ſous leur figure.

Le ſentiment des gens habiles eſt que les *perſonnages allégoriques* n'y doivent être introduits qu'avec une grande diſcrétion, puiſque ces compoſitions ſont deſtinées à repréſenter un évenement arrivé réellement, & dépeint comme on croit qu'il eſt arrivé: ils n'y doivent même entrer dans les occaſions où l'on peut les introduire, que comme l'écu des armes ont les attributs des *perſonnages* principaux, qui ſont des *perſonnages* hiſtoriques. C'eſt ainſi qu'Harpocrate, le dieu du ſilence, ou Minerve, peuvent être placés à côté d'un prince, pour déſigner ſa diſcrétion & ſa prudence. Je ne penſe pas que les *perſonnages allégoriques* y doivent être eux-mêmes des acteurs principaux: des *perſonnages* que nous connoiſſons pour des phantômes imaginés à plaiſir, à qui nous ne ſaurions prêter des paſſions pareilles aux nôtres, ne peuvent pas nous intéreſſer beaucoup à ce qui leur arrive. D'ailleurs la vraiſemblance ne peut être obſervée trop exactement en Peinture: or des *perſonnages allégoriques* employés comme acteurs dans une compoſition hiſtorique, doivent en altérer la vraiſemblance. Du Bos, *reflexions ſur la Peinture*. (*D. J.*)

PERSONNALISER, v. act. (*Grammaire.*) c'eſt donner un corps, une ame, du mouvement, de l'action, des diſcours à des êtres méthaphyſiques qui n'exiſtent que dans l'entendement, ou qui ſont inanimés dans la nature. C'eſt la reſſource des Poëtes & des Peintres. On dit auſſi *perſonnifier*. Je permets plus volontiers cette machine aux Poëtes qu'aux Peintres. Les êtres perſonnifiés répandent de l'obſcurité dans les compoſitions de la Peinture.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) terme dogmatique; ce qui conſtitue un individu dans la qualité de perſonne.

PERSONNALITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) mots injurieux, adreſſés à la perſonne même; réflexions ſur des défauts qui ſont en elle.

PERSONNAT, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un bénéfice auquel il y a quelque prééminence attachée, mais ſans juriſdiction, à la différence des dignités eccléſiaſtiques qui ont tout-à-la-fois prééminence & juriſdiction: ainſi la place de chantre d'une égliſe cathédrale ou collégiale, eſt ordinairement un *perſonnat*, parce qu'elle n'a qu'une ſimple prééminence ſans juriſdiction; que ſi le chantre a juriſdiction dans le chœur, alors c'eſt une dignité. *Voyez le recueil de* Drapier, *tome I. ch. ij. n.* 10. *Voyez* BÉNÉFICE, DIGNITÉ, OFFICE. (*A*)

PERSONNE, ſ. f. (*Grammaire.*) Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le ſujet de la propoſition, car ou il prononce lui-même la propoſition dont il eſt le ſujet, ou la parole lui eſt adreſſée par un autre, ou il eſt ſimplement ſujet ſans prononcer le diſcours & ſans être apoſtrophé. Dans cette propoſition, *je ſuis le Seigneur ton Dieu* (*Exod. xx.* 2.) c'eſt Dieu qui en eſt le ſujet, & à qui il eſt attribué d'être le Seigneur Dieu d'Iſraël; mais en même tems c'eſt lui qui produit l'acte de la parole qui prononce le diſcours: dans celle-ci (*Pſ. l.*), *Dieu, ayez pitié de moi ſelon votre grande miſéricorde*, c'eſt encore Dieu qui eſt le ſujet, mais ce n'eſt pas lui qui parle, c'eſt à lui que la parole eſt adreſſée: enfin, dans celle-ci (*Eccli. xxvij.* 1.), *Dieu a créé l'homme de terre & l'a fait à ſon image*, Dieu eſt encore le ſujet, mais il ne parle point, & le diſcours ne lui eſt point adreſſé.

Les Grammairiens latins ont donné à ces trois relations générales le nom de *perſonnes*. Le mot latin *perſona* ſignifie proprement le maſque que prenoit un acteur, ſelon le rôle dont il étoit chargé dans une piece de théatre; & ce nom eſt dérivé de *ſonare*, rendre du ſon, & de la particule ampliative *per*, d'où *perſonare*, rendre un ſon éclatant: Baſſius, dans Aulu-Gelle, nous apprend que le maſque étoit conſtruit de maniere que toute la tête en étoit enveloppée, & qu'il n'y avoit d'ouverture que celle qui étoit néceſſaire à l'émiſſion de la voix; qu'en conſéquence tout l'effort de l'organe ſe portant vers cette iſſue, les ſons en étoient plus clairs & plus réſonnans: ainſi l'on peut dire que ſans maſque, *vox ſonabat*, mais qu'avec le maſque, *vox perſonabat*; & de-là le nom de *perſona* donné à l'inſtrument qui facilitoit le retentiſſement de la voix, & qui n'avoit peut-être été inventé qu'à cette fin à cauſe de la vaſte étendue des lieux où l'on repréſentoit les pieces dramatiques. Le même nom de *perſona* fut employé enſuite pour exprimer le rôle même dont l'acteur étoit chargé; & c'eſt une métonymie du ſigne pour la choſe ſignifiée, parce que la face du maſque étoit adaptée à l'âge & au caractere de celui qui étoit cenſé parler, & que quelquefois c'étoit ſon portrait même: ainſi le maſque étoit un ſigne non-équivoque du rôle.

C'eſt dans ce dernier ſens, de *perſonnage* ou de *rôle*, que l'on donne en Grammaire le nom de *perſonnes* aux trois relations dont on vient de parler, parce qu'en effet ce ſont comme autant de rôles accidentels dont les ſujets ſe revêtent, ſuivant l'occurrence, dans la production de la parole qui eſt la repréſentation ſenſible de la penſée. On appelle *premiere perſonne*, la relation du ſujet qui parle de lui-même: *ſeconde perſonne*, la relation du ſujet à qui l'on parle de lui-même: & *troiſieme perſonne*, la relation du ſujet dont on parle, qui ne prononce ni qui n'eſt pas cenſé prononcer lui-même le diſcours, & à qui il n'eſt point adreſſé.

On donne auſſi le nom de *perſonnes* aux différentes terminaiſons des verbes, qui indiquent ces relations, & qui ſervent à mettre les verbes en concordance avec le ſujet conſidéré ſous cet aſpect: *ego amo*, *tu amas*, *Petrus amat*, voilà le même verbe avec les terminaiſons relatives aux trois différentes *perſonnes* pour le nombre ſingulier; *nos amamus*, *vos amatis*, *milites amant*, le voilà dans les trois *perſonnes* pour le nombre pluriel.

Il y a donc en effet quelque différence dans la ſignification du mot *perſonne*, ſelon qu'il eſt appliqué au ſujet du verbe ou au verbe même. La *perſonne*, dans le ſujet, c'eſt ſa relation à l'acte de la parole; dans le verbe, c'eſt une terminaiſon qui indique la relation du ſujet à l'acte de la parole. Cette différence de ſens doit en mettre une

que dans la maniere de s'expliquer, quand on rend compte de l'analyse d'une phrase; par exemple, *nos autem viri fortes satisfecisse videmur*: il faut dire que *nos* est *de* la premiere *personne* du pluriel, & que *videmur* est *à* la premiere *personne* du pluriel. *De* indique quelque chose de plus propre, de plus permanent; *à* marque quelque chose de plus accidentel & de moins nécessaire. Il faut dire, par la même raison, qu'un nom est *de* tel genre, par exemple, *du* genre masculin, & qu'un adjectif est *à* tel genre, *au* genre masculin: le genre est fixe dans les noms, & leur appartient en propre; il est variable & accidentel dans les adjectifs.

Comme la différence des *personnes* n'opere aucun changement dans la forme des sujets, & qu'elle n'influe que sur les terminaisons des verbes, cela a fait croire au contraire à Sanctius (*Minerv. j. 12.*), que les verbes seuls ont des *personnes*, & que les noms n'en ont point, *sed sunt altrajus persona verbalis*. Il devoit donc raisonner de même sur les genres à l'égard des noms & des adjectifs, & dire que les noms n'ont point de genres, puisque leurs terminaisons sont invariables à cet égard, & qu'ils sont propres aux adjectifs, puisqu'ils en font varier les terminaisons. Cependant, par une contradiction surprenante dans un homme si habile, il a pris une route toute opposée, & a regardé le genre comme appartenant aux noms à l'exclusion des adjectifs, quoique l'influence des genres sur les adjectifs soit la même que celle des *personnes* sur les verbes. Mais outre la contrariété des deux procédés de Sanctius, il n'a trouvé la vérité ni par l'un ni par l'autre. Les genres sont, par rapport aux noms, différentes classes dans lesquelles les usages des langues les ont distribués; & par rapport aux adjectifs, ce sont différentes terminaisons adaptées à la différence des classes de chacun des noms auxquels on peut les rapporter. Pareillement les *personnes* sont, dans les sujets, des points de vûe particuliers sous lesquels il est nécessaire de les envisager; & dans les verbes, ce sont des terminaisons adaptées à ces divers points de vûe en vertu du principe d'identité. *Voy.* GENRE & IDENTITÉ.

De-là vient que comme les adjectifs s'accordent en genre avec les noms leurs corrélatifs, les verbes s'accordent en *personne* avec leurs sujets: si un adjectif se rapporte à des noms de différens genres, on le met au pluriel à cause de la pluralité des corrélatifs, & au genre le plus noble, *frater & soror sunt pii*; de même si un verbe se rapporte à des sujets de diverses *personnes*, on le met au pluriel à cause de la pluralité des sujets, & à la *personne* la plus noble, *ego & tu sivimus*. C'est de part & autre, non la même raison, si vous voulez, mais une raison toute pareille. *Voyez au surplus* PERSONNEL & IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNES, GENS, (*Synon.*) le mot de *gens*, dit l'abbé Girard, a une couleur très-indéfinie qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, & d'avoir un rapport marqué à l'égard du sexe. Celui de *personnes* en a une plus particularisée, qui le rend susceptible de calcul, & de rapport au sexe quand on veut le désigner. Il y a peu d'honnêtes *gens* à la cour; les *personnes* de l'un & de l'autre sexe y sont plus polies qu'ailleurs. Le plaisir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, & ne souffre pas qu'on soit plus de huit ou dix *personnes*. *Voyez aussi l'article* GENS. (*D. J.*)

PERSONNE, *persona*, (*Théologie.*) une substance individuelle, une nature raisonnable ou intelligente. *Voyez* SUBSTANCE & INDIVIDUEL.

Le Pere & le Fils sont réputés en droit une même *personne*. Un ambassadeur représente la *personne* de son prince. *Voyez* AMBASSADEUR.

En Théologie, la Divinité réside en trois *personnes*; mais alors le mot *personne* emporte une idée particuliere, fort différente de celle que l'on y attache en toute autre circonstance. On ne s'en sert qu'au défaut d'un autre terme plus propre & plus expressif. *Voyez* TRINITÉ.

On dit que le mot *personne*, *persona*, est emprunté de *personando*, l'action de jouer un personnage ou de le contrefaire; & l'on prétend que sa premiere signification étoit celle d'un masque. C'est dans ce sens que Boëce dit, *in larvâ concavâ sonus volvatur*; c'est pourquoi les acteurs qui paroissoient masqués sur le théâtre, étoient quelquefois appellés *larvati*, & quelquefois *personati*. Le même auteur ajoute que, comme les différens acteurs représentoient chacun un personnage unique & individuel, comme Œdipe, Chremès, Hécube, Médée: ce fût pour cette raison que d'autres gens qui étoient aussi distingués par quelque chose dans leur figure ou leur caractere, ce qui servoit à les faire connoître, furent appellés par les Latins *personæ*, & par les Grecs πρόσωπα. De plus, comme ces acteurs ne représentoient guère que des caracteres grands & illustres, le mot *personne* vint enfin à signifier l'esprit, comme la chose de la plus grande importance & de la plus grande dignité dans tout ce qui peut regarder les hommes: ainsi les hommes, les Anges, & la Divinité elle-même, furent appellés *personnes*.

Les êtres purement corporels, tels qu'une pierre, une plante, un cheval, furent appellés *hypostases* ou *supposita*, & non pas *personne*. *Voyez* HYPOSTASE, *Hypostasis*, &c.

C'est ce qui fait conjecturer aux savans que le même nom *personne* vint à être d'usage pour signifier quelque dignité, par laquelle une *personne* est distinguée d'une autre, comme un pere, un mari, un juge, un magistrat, &c.

C'est en ce sens que l'on doit entendre ces paroles de Cicéron: „ César ne parle jamais de Pompée qu'en termes d'honneur & de respect; mais il exécute des choses fort dures & fort injurieuses à sa *personne* „. *Voyez* PERSONNALITÉ.

Voilà ce que nous avions à dire sur le nom *personne*: quant à la chose, nous avons déjà défini le mot *personne*, ce qui signifie une substance individuelle d'une nature raisonnable; définition qui revient à celle de Boëce.

Maintenant, une chose peut être individuelle de deux manieres: 1°. logiquement, ensorte qu'elle ne puisse être dite de tout autre, comme Cicéron, Platon, &c. 2°. physiquement, en ce sens une goutte d'eau, séparée de l'Océan, peut s'appeller une *substance individuelle*. Dans chacun de ces sens, le mot *personne* signifie une nature individuelle; logiquement, selon Boëce, puisque le mot *personne* ne se dit point des universels, mais seulement des natures singulieres & individuelles; on ne dit pas la *personne* d'un animal ou d'un homme, mais de Cicéron & de Platon: & physiquement; puisque la main ou le pié de Socrate ne sont jamais considérés comme des *personnes*.

Cette derniere espece d'individuel se dénomme de deux manieres: positivement, comme quand on dit que la *personne* doit être le principe total de l'action; car les Philosophes appellent une *personne*, tout ce à quoi l'on attribue quelque action: & négativement, comme quand on dit avec les Thomistes, &c. qu'une *personne* consiste en ce qu'elle n'existe pas dans un autre comme un être plus parfait.

Ainsi un homme, quoiqu'il soit composé de deux substances fort différentes, savoir de corps & d'esprit, ne fait pourtant pas deux *personnes*, puisqu'aucune de ces deux parties ou substances, prises séparément, n'est pas un principe total d'action, mais une seule *personne*; car la maniere dont elle est composée de corps & d'esprit, est telle qu'elle constitue un principe total d'action, & qu'elle n'existe point dans un autre comme un être plus parfait: de même, par exemple, que le pié de Socrate existe en Socrate, ou une goutte d'eau dans l'Océan.

Ainsi quoique Jesus-Christ consiste en deux natures différentes, la nature divine & la nature humaine, ce n'est pourtant pas deux *personnes*, mais une seule *personne* divine; la nature humaine en lui n'étant pas un principe total d'action, mais existante dans une autre plus parfaite; mais de l'union de la nature divine & de la nature humaine il résulte un individu ou un tout, qui est un principe d'action: car quelque chose que fasse l'humanité de Jesus-Christ, la *personne* divine qui est unie la fait aussi; de sorte qu'il n'y a en Jesus-Christ qu'une seule *personne*, & en ce sens une seule opération, que l'on appelle *théandrique*. *Voyez* THÉANDRIQUE.

PERSONNEL, LLE, adj. (*Gramm.*) ce mot signifie *qui est relatif aux personnes*, ou *qui reçoit des inflexions relatives aux personnes*. On applique ce mot aux pronoms, aux terminaisons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, & aux verbes mêmes.

On appelle pronoms *personnels* ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée prise de l'une des trois personnes. Les pronoms *personnels* dans le système ordinaire des Grammairiens ne sont qu'une espece particuliere, & l'on y ajoute les pronoms démonstratifs, les possessifs, les relatifs, &c. mais il n'y a de véritables pronoms que ceux que l'on nomme *personnels*; & les autres prétendus pronoms sont ou des noms, ou des adjectifs, ou même des adverbes. *Voyez* PRONOM.

Les terminaisons *personnelles* de certains modes des verbes sont celles qui sont relatives à l'une des trois personnes, & qui servent à marquer l'identification du verbe avec un sujet de la même personne déterminée. *Ego amo, tu amas, Petrus amat*; voilà le même verbe identifié par la concordance, avec le sujet *ego*, qui est de la premiere personne, avec le sujet *tu* qui est de la seconde, & avec le sujet *Petrus* qui est de la troisieme.

On

On peut encore regarder comme des terminaisons *personnelles* ou comme des cas *personnels* le nominatif & le vocatif des noms. En effet, dans une proposition on ne considere la personne que dans le sujet, parce qu'il n'y a que le sujet qui prononce le discours, ou à qui l'on adresse, ou dont on énonce l'attribut sans qu'il parle ni qu'il soit apostrophé. Or le nominatif est le cas qui désigne le nom comme sujet de la troisieme personne, c'est-à-dire comme le sujet dont on parle, *Dominus probavit me*; le vocatif est le cas qui désigne le nom comme sujet de la seconde personne, c'est-à-dire comme le sujet à qui on parle, *Domine probasti me*: c'est la seule différence qu'il y ait entre ces deux cas; & parce que la terminaison *personnelle* du verbe est toujours suffisante pour désigner sans équivoque cette idée accessoire de la signification du nom qui est sujet, c'est pour cela que le vocatif est semblable au nominatif dans la plûpart des noms latins au singulier, & que ces deux cas, en latin & en grec, sont toujours semblables au pluriel. *Voyez* VOCATIF.

Les modes *personnels* des verbes sont ceux où les verbes reçoivent des terminaisons *personnelles*, au moyen desquelles ils se mettent en concordance de personne avec le nom ou le pronom qui en exprime le sujet. Ces modes sont directs ou obliques; les directs sont l'indicatif, l'impératif & le suppositif, dont le premier est pur & les deux autres mixtes; les obliques qui sont aussi mixtes, sont le subjonctif & l'optatif. *Voyez* MODE, *& chacun de ces modes en particulier*.

Enfin les Grammairiens ont encore distingué des verbes *personnels* & des verbes *impersonnels*; mais cette distinction est fausse en soi, & suppose un principe également faux, comme je l'ai fait voir ailleurs, *Voy.* IMPERSONNEL. (*B. E. R. M.*)

PERSONNEL, (*Belles-Lettres.*) ce qui concerne ou regarde particulierement les personnes. *Voy.* PERSONNE.

Dans les disputes littéraires il n'entre que trop souvent du *personnel*; aussi distingue-t-on les critiques en critiques réelles & critiques *personnelles*. Les critiques réelles sont celles où l'on ne s'attache qu'à relever les défauts des ouvrages. Les critiques *personnelles* sont celles où l'on s'attaque à l'auteur dont on censure la vie, les mœurs, le caractere, *&c.* Celles-ci ne se renferment pas toujours dans les bornes d'un badinage léger & permis, elles ne dégénerent que trop souvent en fiel & en aigreur, à la honte des lettres, ou, pour mieux dire, de ceux qui les cultivent. *Voyez* ANTI.

C'est une maxime en morale que toutes fautes sont *personnelles*, c'est-à-dire qu'elles ne doivent point nuire aux parens ou aux descendans du coupable. Cette maxime n'avoit pas lieu chez les Macédoniens pour le crime de lése-majesté; quiconque en étoit convaincu, étoit lapidé, & sa famille étoit enveloppée dans la même condamnation.

PERSONNEL, (*Jurisprud.*) c'est ce qui est attaché à la personne, ou destiné à son usage, ou qui s'exerce sur la personne comme un droit *personnel*, une servitude *personnelle*, une obligation *personnelle*, une action *personnelle*, une charge *personnelle*. Le *personnel* est ordinairement opposé au *réel* qui suit le fond. *Voy.* ACTION, BAIL À RENTE, CHARGE, OBLIGATION, RENTE, SERVITUDE. (*A*)

PERSONNIER, s. m. (*Jurisprud.*) se dit en certaines coûtumes pour exprimer celui qui tient quelque chose en commun avec un autre, comme un cohéritier, un copropriétaire, un compossesseur, qui est sujet à même droit de taille ou deniers de servitude, ou mortaille, ou qui tient en commun & par indivis un héritage avec d'autres personnes, ou qui est compagnon de quelque trafic & négociation; on appelle aussi *personnier* celui qui est complice d'un crime. *Voyez les assises de Jérusalem, & les coûtumes de Normandie, Lille, Bourbonnois, la Marche, Angoumois, S. Jean d'Angely, Poitou, Nivernois, Anjou, Maine, Bayonne.* (*A*)

PERSONNIFIER. v. act. (*Littérat.*) action, ou, pour mieux dire, licence poétique, par laquelle on prête un corps, une ame, un visage, un esprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue aussi un langage, un caractere, des sentimens & des actions.

Ainsi les poëtes *personnifient* les passions ou d'autres êtres métaphysiques dont ils ont fait des divinités, & que les païens adoroient ou craignoient, telles que l'envie, la discorde, la faim, la fortune, la victoire, la déesse de la persuasion, le dieu du sommeil. A leur imitation, les modernes ont aussi *personnifié* des êtres semblables, telle est la mollesse dans le *Lutrin* de Boileau; le fanatisme, la discorde, la politique, l'amour dans la *Henriade* de Voltaire. *Voy.* MACHINES, MERVEILLEUX. On peut voir sous ces mots quelles précautions un auteur doit observer en *personnifiant* certains êtres, & dans quelles bornes ils sont maintenant resserrés à cet égard.

Quelques auteurs prétendent que les êtres *personnifiés* sont essentiels au poëme épique, & d'autres réduisent à ces sortes de fictions toutes les libertés que peuvent maintenant prendre les auteurs qui travailleroient en ce genre. *Voyez* MERVEILLEUX.

PERSPECTIF, adj. un plan *perspectif, en Architecture*, est un plan où les différentes parties d'un bâtiment sont représentées selon les dégradations ou les diminutions conformes aux lois de la Perspective. *Voyez* PERSPECTIVE.

Pour rendre les plans intelligibles, on a coutume de distinguer les parties massives & solides par le moyen d'un lavis noir. Les saillies du rez-de-chaussée se marquent en lignes pleines, & celles que l'on suppose au-dessus, se distinguent par des lignes ponctuées, les augmentations & les changemens que l'on doit faire sont marquées par une couleur différente de celle qui représente ce qui est déja bâti, & les teintes de chaque plan deviennent plus claires ou plus légeres, à-proportion que les étages sont plus élevés; dans les grands bâtimens, on fait ordinairement trois différens plans pour les trois premiers étages. On dit aussi *représentation perspective, élévation perspective*, &c. pour dire *représentation d'un objet*, suivant les regles de la Perspective, élévation d'un objet représenté en perspective. *Voy.* PERSPECTIVE. (*E*)

PERSPECTIVE, s. f. (*Ordre Encycl. Entend. Raison, Philos. ou Science, Science de la nature, Mathématiques, Mathématiques mixtes, Optique, Perspective.*) c'est l'art de représenter sur une surface plane les objets visibles tels qu'ils paroissent à une distance ou à une hauteur donnée à-travers un plan transparent, placé perpendiculairement à l'horison entre l'œil & l'objet. La *Perspective* est ou *spéculative* ou *pratique*.

La *spéculative* est la théorie des différentes apparences ou représentations de certains objets, suivant les différentes positions de l'œil qui le regarde.

La *pratique* est la méthode de représenter ce qui paroît à nos yeux ou ce que notre imagination conçoit, & de le représenter sous une forme semblable aux objets que nous voyons.

La *Perspective*, soit spéculative, soit pratique a deux parties, l'ichnographie, qui est la représentation des surfaces, & la Scénographie qui est celle des solides. *Voy.* ICHNOGRAPHIE & SCÉNOGRAPHIE.

Nous trouvons dans quelques ouvrages des anciens, & principalement dans Vitruve, des traces des connoissances qu'ils avoient de la *Perspective*, mais il ne nous est resté d'eux aucun écrit en forme sur ce sujet. Ainsi si cette science a été, pour ainsi dire, recréée par les modernes; Albert Durer & Pietro del Borgo en ont les premiers donné les regles; Balthasar Perruzzi les a perfectionnées; Guido Ubaldi, en 1600, étendit & simplifia la théorie de cette science; après lui une foule d'auteurs y ont travaillé, entre lesquels nous nommerons le P. Deschales, P. Lamy, & sur-tout l'essai de *Perspective* de M. Gravesande, & celui du savant Teylor, les deux meilleurs ouvrages que nous ayons sur cette matiere. *Voyez l'hist. des Mathémat. de* M. Montucla, *tome I. p.* 632.

La *perspective* s'appelle plus particulierement *perspective linéaire*, à cause qu'elle considere la position, la grandeur, la forme, *&c.* des différentes lignes, ou des contours des objets; elle est une branche des Mathématiques; quelques-uns en font une partie de l'Optique, & les autres en font simplement une science dérivée de l'Optique; ses opérations sont toutes géométriques. *Voy.* OPTIQUE.

Pour en donner une idée plus précise, supposons un plan transparent HI, *Pl. perspect. fig.* 1, élevé perpendiculairement sur un plan horisontal, & que le spectateur S dirige son œil O au triangle ABC; si l'on conçoit présentement que les rayons AO, OB, OC, *&c.* en passant par le tableau HI laissent des traces de leur passage aux points abc sur le plan, on aura sur ce plan l'apparence du triangle abc, lequelle venant à l'œil par les mêmes rayons ao, bo, co, qui apportent à ce même œil l'apparence du triangle ABC, fera voir la véritable apparence de ce triangle sur le tableau, quand même on supprimeroit l'objet, en conservant néanmoins la même distance & la même hauteur de l'œil. *Voy.* VISION, *&c.*

On enseigne donc dans la *perspective* des regles sûres & infaillibles, pour trouver géométriquement les points a, b, c, *&c.* & par conséquent l'on y donne la métho-

de

de de dessiner très-exactement un objet quelconque, puisqu'il ne s'agit pour dessiner un objet que d'en tracer exactement le contour. *Voyez* DESSEIN.

Avant que d'entrer dans un plus grand détail, il est à-propos de savoir qu'on appelle *plan géométral* un plan parallele à l'horison, sur lequel est situé l'objet qu'on veut mettre en *perspective*; *plan horisontal*, un plan aussi parallele à l'horison, & passant par l'œil; *ligne de terre* ou *fondamentale*, *la section* du plan géométral & du tableau; *ligne horisontale*, la section du plan horisontal & du tableau; *point de vûe* ou *point principal*, le point du tableau sur lequel tombe une perpendiculaire menée de l'œil; *ligne distante*, la distance de l'œil à ce point, *&c.*

Par cette seule idée que nous venons de donner de la *perspective* linéaire, il est aisé de juger combien elle est nécessaire à la Peinture, & combien par conséquent il est essentiel de savoir les regles de la *perspective* pour exceller dans le dessein. Un tableau n'est autre chose que la *perspective* d'une multitude d'objets revêtus de leurs couleurs naturelles. On ne sauroit donc trop recommander aux Peintres de s'appliquer à la *Perspective*; car les fautes grossieres qu'on remarque souvent dans des tableaux d'ailleurs très-beaux, sont souvent le suite de l'ignorance où étoit l'artiste sur les regles de la *Perspective*. Le P. Bernard Lamy de l'Oratoire, auteur de différens ouvrages élémentaires de Mathématique, a fait un traité de *Perspective*, où il s'étend beaucoup sur la nécessité indispensable d'en connoître les regles pour exceller dans l'art de la Peinture. De plus, en apprenant ces regles, le peintre ne doit pas se borner à une pratique aveugle; il est bon qu'il en apprenne aussi les démonstrations, & qu'il se les rende familieres pour être en état de se guider sûrement lorsqu'il aura des *perspectives* singulieres à représenter.

1°. L'apparence d'une ligne droite est toujours une ligne droite; ainsi les deux extrémités de l'apparence de cette ligne étant données, l'apparence de toute la ligne est donnée. 2°. Si une ligne FG, placée dans le tableau qu'on suppose vertical, *fig.* 1 a, est perpendiculaire à quelque ligne droite NI, tirée sur le plan horisontal, elle sera perpendiculaire à toute autre ligne droite tirée par le même point sur le même plan. 3°. La hauteur du point apparent sur le plan est à la hauteur de l'œil, comme la distance du point objectif au plan, est à la somme de cette distance & de la distance de l'œil au tableau.

Lois de la projection des figures planes, ou l'Ichnographie perspective. Représenter l'apparence *perspective* b d'un point objectif H, *fig.* 2. du point donné, tirez HI perpendiculairement à la ligne fondamentale DE, c'est-à-dire à la ligne de base du tableau; de la ligne fondamentale DE retranchez $IK = IH$: par le point de vûe F, c'est-à-dire par le point où tombe la perpendiculaire menée de l'œil O au tableau, tirez une ligne horisontale FP; faites FP égale à la distance SL de l'œil; enfin du point I au point de vûe F tirez FI, & du point K au point de distance P la ligne PK. L'intersection b est l'apparence du point objectif.

En effet, 1° il est facile de voir que l'apparence du point H doit être dans la ligne FI, puisque cette ligne FI est la section du plan OHI, avec le plan du tableau. 2°. Si on tire par les points NS & H la ligne HMS, on aura à cause des triangles semblables, FP ou SL est à KI ou HI, comme Nb est à bM; par conséquent SM est à MH, comme Nb est à bM; d'où il s'ensuit que SH est à MH, comme la somme de Nb & de bM, c'est-à-dire NM est à bM, donc $VH : IH :: FI : bI$; d'où l'on voit que les points O, b, H, sont dans la même ligne, & qu'ainsi b est l'apparence ou l'image de l'objet H.

C'est pourquoi, 1°. puisque l'apparence des extrémités d'une ligne droite étant donnée, l'apparence de toute la ligne est donnée, on peut avoir par cette méthode la projection ichnographique d'une figure quelconque rectiligne. 2°. Puisque l'on peut avoir par ce moyen la projection d'un nombre quelconque des points d'une courbe sur le plan du tableau; on peut avoir pareillement la projection des lignes courbes, en suivant la même méthode. 3°. Ainsi en quoi cette méthode s'étend aux figures mixtilignes; elle est par conséquent universelle. A la vérité d'autres auteurs ont donné d'autres méthodes, mais celle-ci est la plus usitée; pour en concevoir tout l'avantage, il est bon de l'éclaircir par quelques exemples.

Trouver l'apparence *perspective* d'un triangle ABC *fig.* 3. *n.* 2. dont la base AB est parallele à la ligne fondamentale DE.

A la ligne fondamentale DE tirez une parallele HR à un intervalle égal à la hauteur de l'œil. Prenez le point de vûe ou un point principal V; portez la distance de l'œil du point V au point K: des différens angles du triangle ACB abaissez les perpendiculaires $A1$, $C2$, $B3$; transportez ces perpendiculaires sur la ligne de terre ou fondamentale DE de l'autre côté du point de distance K. Des points 1, 2, 3, tirez des lignes droites au point fondamental ou principal $V1$, $V2$, $V3$. Des points A, B, C, de la ligne fondamentale DE, tirez au point de distance ces autres lignes droites AK, BK, CK.

Par la construction précédente les points a, b, c, sont les apparences des points A, B, C, donc ayant tiré les lignes droites ca, ab, bc, acb sera l'apparence du triangle ACB.

On fait de même la projection d'un triangle sur un plan, quand le sommet C est opposé à l'œil; il n'est besoin que de changer la situation du triangle sur le plan géométral, & de tourner le sommet C vers la ligne de terre ED.

Représenter l'apparence *perspective* d'un quarré $ABDC$ vû obliquement (*figure* 4.) & dont un des côtés AB est sur la ligne de terre DE, puisque le quarré est vû obliquement; prenez dans la ligne horisontale HR le point principal V, de maniere qu'une perpendiculaire à la ligne de terre puisse tomber au-dehors du côté du quarré AB, ou qu'au moins elle ne le coupe pas en deux parties égales; & soit VK la distance de l'œil au tableau; transportez les perpendiculaires AC & BD sur la ligne de terre DE; & tirez les lignes droites KB, KD, comme aussi AV, VC; alors les points A & B seront eux-mêmes leurs propres apparences; c & d les apparences des points C & D; par conséquent $AcdB$ est l'apparence du quarré $ABDC$.

Si le quarré $ACDB$ étoit à quelque distance de la ligne de terre DE, il faudroit aussi transporter sur la ligne de terre les distances des angles A & B, ainsi qu'il est évident par le problème précédent.

Comme le cas des objets vus obliquement n'est pas fort commun; nous supposerons toujours dans la suite que la figure est dans une situation directement opposée à l'œil, à moins que nous n'avertissions expressément du contraire.

Représentez l'apparence d'un quarré $ABCD$, (*fig.* 5.) dont la diagonale AC est perpendiculaire à la ligne de terre.

Prolongez les côtés DC & CB jusqu'à ce qu'ils rencontrent la ligne de terre aux points 1, 2, du point principal V; transportez la distance de l'œil en K & en L. De K aux points K & I tirez les droites KA & KI: & de L aux points A & 2, les lignes droites LA, $L2$. Les intersections de ces lignes représenteront l'apparence du quarré $ABCD$ vû par l'angle.

Représenter l'apparence d'un quarré $ABCD$ (*fig.* 6.) dans lequel on en a inscrit un autre $IMGH$, le côté du plus grand AB étant sur la ligne de terre & la diagonale du plus petit perpendiculaire à cette même ligne. Du point principal V transportez de part & d'autre, sur la ligne horisontale HR, les distances VL & VK, tirez VA & VB, KA & LB; alors $AcdB$ sera l'apparence du quarré $ACDB$. Prolongez le côté du quarré inscrit IH, jusqu'à ce qu'il rencontre la ligne de terre au point I, & tirez les lignes droites KI & KL, alors $ihgm$ sera la représentation du quarré inscrit $IHGM$; d'où l'on conçoit aisément la projection de toutes sortes de figures inscrites dans d'autres figures.

Mettre en *perspective* un plancher fait de pierres quarrées vûes directement. Divisez le côté AB (*fig.* 7.) transporté sur la ligne de terre DE en autant de parties égales, qu'il y a de pierres dans un rang du quarré; des différens points de division tirez des lignes droites au point principal V; de A au point de distance K tirez une ligne droite AK; & de B à l'autre point de distance L, tirez une autre ligne LB. Par les points des intersections des lignes correspondantes tirez des lignes droites paralleles à AB, que vous prolongerez jusqu'aux lignes droites AV & BV; alors $AfgB$ sera l'apparence du plancher $AFGB$.

Mettre en *perspective* un cercle; si le cercle est petit, circonscrivez lui un quarré. Après avoir tiré les diagonales du quarré, & avoir mené outre cela dans le cercle les diametres ba & de (*fig.* 8.) qui s'entrecoupent à angles droits, tracez les lignes droites fg & bc paralleles au diametre de par les points b & f, de même que par les points c & g; tirez des lignes droites qui rencontrent la ligne de terre DE aux points 3 & 4. Au point principal V tirez les lignes droites $V1$, $V3$, $V4$, $V2$, & aux points de distance L & K menez les lignes droites $L2$ & $K1$: enfin joignez les points d'intersection a, b, d, f, b, g, e, c, par les arcs ab, bd, df; de cette maniere $abdfbgeca$ sera l'apparence du cercle. Si le

Si le cercle est considérable, sur le milieu de la ligne de terre $A\ B$ (*fig.* 9.) decrivez un demi-cercle, & de différens points de la circonférence C, F, G, H, I, &c. que vous prendrez en assez grand nombre, abaissez sur la ligne de terre les perpendiculaires $C\ 1, F\ 2, G\ 3, H\ 4, I\ 5$, &c. Des points A, 1, 2, 3, 4, 5, &c. tirez des lignes droites au point principal V; tirez-en aussi une de B au point de distance L, & une autre de A au point de distance K; par les points d'intersection communs, tracez des lignes droites comme dans le problème précédent; par-là vous aurez les points a, c, f, h, i, qui sont les représentations des points A, C, F, G, H, I, & en les joignant comme ci-dessus ils donneront la projection du cercle.

Il est à remarquer qu'on peut se tromper en joignant par des arcs les points trouvés suivant la méthode que nous venons d'enseigner; car ces arcs ne sont point des arcs de cercle, mais des arcs d'une autre courbe connue par les Géometres sous le nom d'*ellipse*, & dont la description géométrique n'est pas fort facile, sur-tout lorsqu'il est question de la faire passer par plusieurs points; c'est pourquoi il est presque impossible que la *perspective* du cercle soit parfaitement juste, en la traçant suivant les regles que nous venons d'enseigner; mais ces regles suffisent dans la pratique.

La raison pour laquelle la *perspective* d'un cercle est une ellipse, au moins presque toujours, c'est que la *perspective* d'un cercle est la section du plan du tableau avec le cône qui a l'œil pour sommet & pour base le cercle. Or la section d'un cône par un plan qui coupe tous ses côtés est presque toujours une ellipse. *Voyez* SECTIONS CONIQUES.

Au reste; la méthode que nous venons de proposer pour mettre un cercle en *perspective*, a cela de commode, qu'elle peut être employée également pour mettre en *perspective* une courbe ou une figure curviligne quelconque; car il n'y a qu'à inscrire & circonscrire à cette figure des quarrés ou des rectangles, si la figure n'est pas fort grande, ou si elle l'est, mettre en *perspective* plusieurs de ses points, que l'on joindra ensuite par des lignes courbes: on peut se servir de la même méthode pour mettre un plancher en *perspective*, quelle que soit la figure des pierres dont il est composé.

On voit de quel usage le quarré peut être dans la *perspective*, car même dans le second cas où l'on s'est contenté de tracer la *perspective* du cercle par plusieurs points, on fait réellement usage d'un quarré, divisé en un certain nombre d'aréoles, & circonscrit au cercle, quoiqu'il ne soit pas tracé sur le plan géométral dans la figure que l'on s'est proposée.

Représenter en *perspective* un pentagone régulier ayant un bord ou limbe fort large, & terminé par des lignes paralleles, 1°. des différens angles du pentagone extérieur B, C, D, E, (*fig.* 10.) abaissez sur la ligne de terre $T\ S$ les perpendiculaires $B\ 1, C\ 2, D\ 3, E\ 4$, que vous transporterez comme ci-dessus, sur la ligne de terre, après quoi des points 1, 2, 3, 4, tirant des lignes au point principal V, & de ces mêmes points tirant d'autres lignes au point de distance K, les communes intersections de ces lignes représenteront l'apparence du pentagone extérieur. Maintenant si des angles intérieurs G, H, L, I, vous abaissez pareillement les perpendiculaires $G\ n, H\ 5, K\ 6, I\ 7, L\ 8$, & que vous acheviez le reste comme dans le premier cas, vous aurez la représentation du pentagone intérieur: ainsi le pentagone $A\ B\ C\ D\ E$ sera représenté en *perspective* avec son bord.

On a mis ici ce problème, afin que l'on eût un exemple d'une figure en *perspective*, terminée par un bord large.

Il faut observer ici, que si les grandeurs des différentes parties d'un objet étoient données en nombres avec la hauteur & la distance de l'œil, on doit premierement en construire la figure avec une échelle géométrique, & y déterminer, par le même moyen, le point fondamental & le point de distance.

Il n'est pas toujours nécessaire que l'objet soit tracé sous la ligne de terre, quand on fait la projection des quarrés & des planchers, il est mieux de s'en passer; mais quand cela est nécessaire & que l'espace manque, on le trace en particulier, & après avoir trouvé les divisions dont on a besoin, on les transporte sur la ligne de terre qui est dans le tableau.

Si l'on attache des fils au point principal & au point de distance, & qu'on les étende au point de division sur la ligne de terre, la commune section de ces fils donnera très-distinctement la projection des différens points, & cette méthode peut souvent être employée avec succès, car il est fort difficile d'éviter la confusion quand on est obligé de tracer un grand nombre de lignes.

La *perspective* scénographique, ou la projection des corps sur un plan, est la représentation d'un corps sur un plan avec toutes ses dimensions, tel qu'il paroît aux yeux. *Voyez l'article* SCÉNOGRAPHIE.

Toute la difficulté se réduit au problème suivant: sur un point donné C (*fig.* 1. & 2.) élever une hauteur *perspective* correspondante à la hauteur objective $P\ Q$ donnée.

Sur la ligne de terre élevez une perpendiculaire $P\ Q$, égale à la hauteur objective donnée. Des points P & Q menez à un point quelconque, tel que T, les lignes droites $P\ T$ & $Q\ T$. Du point donné C tirez une ligne $C\ K$ parallele à la ligne de terre $D\ E$, & qui rencontre en K la ligne droite $Q\ T$: au point K élevez une perpendiculaire $I\ K$ sur $K\ C$; cette ligne $I\ K$, ou son égale $C\ B$, est la hauteur scénographique que l'on demandoit.

De la perspective d'un bâtiment. Dans la pratique de cette *perspective* on considere deux choses, le plan & l'élevation du bâtiment: le plan est ce qu'on appelle autrement *ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE. On trace ce plan de maniere que les parties les plus éloignées soient plus petites, suivant la proportion qu'on y veut mettre & qui dépend de la position du point de vûe, & on éleve ensuite sur ce point les perpendiculaires qui marquent les hauteurs correspondantes des différentes parties du bâtiment; après quoi on ajoute à la figure de la carcasse du bâtiment les ornemens des différentes parties. Ainsi on voit que le problème qui consiste à mettre un bâtiment en *perspective* se réduit à mettre en *perspective* des surfaces ou des solides placés à des distances connues.

PERSPECTIVE A' VUE D'OISEAU, est la représentation que l'on fait d'un objet en supposant l'œil fort élevé au-dessus du plan où cet objet est représenté, ensorte que l'œil en apperçoive un très-grand nombre de dimensions à-la-fois: par exemple, le plan d'une ville avec ses rues & ses maisons, est un plan à vûe d'oiseau; tel est le plan en grand de Paris qui a été fait il y a quelques années par ordre de la ville. (*E*)

PERSPECTIVE AÉRIENNE, est celle qui représente les corps diminués & dans un moindre jour à proportion de leur éloignement.

La *perspective aérienne* dépend sur-tout de la teinte des objets que l'on fait plus ou moins forte, ou plus ou moins claire, selon qu'on veut représenter l'objet plus ou moins proche. *Voy.* COULEUR & CLAIR OBSCUR. Cette méthode est fondée sur ce que plus est longue la colonne d'air à-travers laquelle on voit l'objet, plus est foible le rayon visuel que l'objet envoye à l'œil. *Voyez* VISION.

PERSPECTIVE, se dit aussi d'une espece de peinture que l'on voit ordinairement dans les jardins, ou au fond des galeries, qui est faite exprès pour tromper la vûe, en représentant la continuation d'une allée, d'un bâtiment, d'un paysage, d'un lointain, ou de quelque chose semblable.

PERSPECTIVE, (*Peinture.*) la *perspective* est l'art de représenter les objets qui sont sur un plan, selon la différence que l'éloignement y apporte, soit pour la figure, soit pour la couleur; elle est fondée sur la grandeur des angles optiques & des images qu'ils portent à différentes distances.

On distingue donc deux sortes de *perspectives*, la linéaire, & l'aérienne. La *perspective* linéaire consiste dans le juste raccourcissement des lignes; l'aérienne, dans une juste dégradation des couleurs; car dégrader, c'est en terme de peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres & des teintes, selon les divers degrés d'éloignement. C'est par cette sorte d'illusion que la peinture séduit les sens, & qu'on attribue du relief à ce qui n'en a pas. Voici le méchanisme qui produit cette erreur agréable.

Le jugement que l'instinct porte de la grandeur & des dimensions des corps, se mesure par leurs éloignemens apparens, & par leurs différens degrés de clarté. Un objet qui se trouve placé à une grande distance de l'œil qui le voit, paroît sous des dimensions diminuées, mais l'instinct habituel frappé de la distance corrige cette altération, & rend à l'objet sa véritable grandeur.

Ainsi pour séduire le jugement involontaire, il doit suffire de donner sur un tableau les apparences des distances réelles. Ces apparences sont décidées & par la diminution de l'objet, & par l'affoiblissement de sa clarté. Une extrémité de paysages dont les traits sont diminués & incertains, les couleurs mal décidées & la lumiere affoiblie, ne peut rappeller que des objets éloignés. L'instinct involontaire transporte au loin ces représentations qui par la foiblesse de leur clarté ne peuvent être supposées qu'à de grandes distances.

La

La distance apparente peut être encore augmentée par le nombre d'objets réels ou apparens & intermédiaires. Dans un tableau où les traits ne seroient point terminés, ni la lumiere fixe, il paroîtroit qu'on eût peint de petits objets dans le crépuscule; mais si on décide le jour par la vivacité de certaines couleurs, par la force & la correction du dessein de certaines parties, alors ce qui est sur la surface plate & dont la clarté est affoiblie, frappe l'instinct comme il seroit dans l'éloignement. Le jugement involontaire sépare ces objets de ce qui est fixement éclairé.

Pour rendre sur une surface plate un lointain dans lequel la vue puisse se perdre, on peint une suite d'objets dégradés par nuances. Ce sont ou des palais, ou des campagnes, ou des figures qui dans leurs successions suivent les diminutions optiques, & qui à proportion d'un plus grand éloignement, où l'on veut les faire paroître, ont des desseins moins arrêtés & une lumiere plus affoiblie. Cette imitation de l'éloignement séduisant l'instinct, le tableau prend du relief, les objets y paroissent séparés, & à de grandes distances; il n'est pas même possible à la réflexion de détruire ces effets méchaniques.

Il est constant que l'imitation est non-seulement la premiere regle de la Peinture, mais qu'elle est son principe, sa source, enfin ce qui lui a donné la naissance; il est constant encore qu'il ne faut pas avoir eu une connoissance & une pratique bien étendues dans ce même art pour avoir exprimé ou indiqué dès le premier instant qu'il a été exercé, le fuyant, la diminution & la dégradation que la nature présente & dessine de tous les côtés; c'est-là, comme nous l'avons dit, ce qu'on appelle *perspective*, c'est-à-dire le changement & la diminution que l'air pour la couleur & la distance pour le trait apportent sur les objets exposés à notre vue.

La *perspective* de la couleur a peut-être été plus long-tems à s'établir; les peintres auront été plus long-tems retenus par le défaut des moyens; & quand la pratique & l'usage leur ont fourni ces mêmes moyens, il est vraissemblable qu'ils ont vu quelque tems cette diminution de la couleur, & même les dégradations du trait les plus compliquées & les moins naturelles, sans oser les exprimer, dans la crainte de n'être point entendus. En effet quelle devoit être à cet égard la reserve des anciens peintres, puisque même encore aujourd'hui l'on est obligé d'éviter des figures telles que la *perspective* peut les donner, parce qu'elles ne sont point heureuses? N'entend-on pas tous les jours les gens du monde dire, en considérant le fond d'un tableau : „ mais ce n'est point-„ là tel bâtiment, je n'en ai point vu de cette couleur, „ jamais il n'y a eu de si petites maisons, *&c.* „? Car ces mêmes gens, qui d'ailleurs ont de l'esprit, mais qui n'ont jamais réfléchi sur la nature & moins encore sur l'imitation, ne reconnoîtront pas leur ami dessiné de profil, ou des trois quarts, parce qu'ils n'en ont jamais été frappés qu'en face. Mais laissons ces gens du monde qui font le malheur des arts & de toutes les connoissances qu'ils n'ont pas; & revenons à la *perspective*, après être convenus que les premiers peintres ont été long-tems sans oser exprimer celle de la couleur & peut-être celle du trait.

Il faut remarquer que la *perspective* s'étend sur tous les objets les plus voisins de l'œil, & que le monde en général ne connoît que celles qui représentant des bâtimens & des architectures sur des plans dégradés, en portent le nom par excellence. Pour se convaincre de la facilité avec laquelle tous les hommes ont pu remarquer la *perspective*, & par conséquent l'exprimer; il suffit de regarder par l'angle un bâtiment un peu élevé, & de quelque étendue dans sa longueur, on sera frappé de l'abaissement proportionnel de son trait dans toutes ses parties, ainsi que la dégradation de sa couleur; & dès-lors on concevra que tout peintre, sans être obligé de passer par les regles, a dû nécessairement exprimer ce qu'il voyoit aussi clairement & aussi constamment.

L'imitation seule, un raisonnement des plus simples, enfin l'art lui-même nous prouvent donc incontestablement que tous les peuples qui ont connu le dessein, ont dû avoir une idée plus ou moins juste, & plus ou moins étendue, mais toujours constante de la *perspective*. Cependant on a voulu en refuser la connoissance aux Grecs, les peuples de la terre qui ont poussé le plus loin le sentiment, la finesse & l'exécution des arts. S'ils n'eussent point connu la *perspective*, auroient-ils conduit l'imitation jusqu'à tromper les hommes-mêmes? Auroient-ils élevé ces superbes scènes, & décoré ces immenses théâtres d'Athènes avec tant de grandeur & tant de dépense? Un peuple si fin & si délié en toutes choses auroit-il soutenu la vue d'un amas confus d'arbres, de bâtimens, enfin celle d'un spectacle de désordre, tel qu'il auroit été nécessairement sans ce premier principe, dont la nature fournit à chaque instant des exemples si faciles à comparer?

M. Perault admirateur outré de son siecle, est un de ceux qui a porté le plus loin la prévention contre les anciens, n'ayant cherché dans ses écrits qu'à les abaisser presqu'en toutes choses; mais il n'a pas eu plus de succès que tous ceux qui ont couru la même carriere, en soutenant d'aussi mauvaises thèses que les siennes. Cet homme peu philosophe, dans quelque sens qu'on veuille prendre ce mot, a avancé deux propositions également fausses; l'une que les peintres ou les sculpteurs n'avoient aucune idée de la *perspective*, qu'ils en ignoroient les regles, qu'ils n'étoient point conduits par la vue de ces principes qui dirigent aujourd'hui nos peintres; l'autre qu'ils n'avoient point par conséquent le secret de dégrader les figures, ni par la forme, ni par les couleurs, & qu'ils n'avoient jamais fait de tableau où cette dégradation fût sensible.

Nous ne prétendons pas assurer que les anciens ayent eu une théorie aussi étendue de la *perspective* que celle que nous avons aujourd'hui. Peut-être que cette intelligence parfaite des mysteres de la *perspective* devoit être le fruit des réflexions, du goût & du travail de tant de génies extraordinaires qui ont paru depuis 1500 ans. Comme les sciences & les arts se prêtent un secours mutuel, les découvertes qu'on a faites en plusieurs de ces arts qui ont rapport à la peinture, ont bien pu servir à mieux développer nos connoissances, & à produire des ouvrages plus réguliers & plus parfaits. Chaque siecle ajoute aux lumieres des siecles précédens. Si donc M. Perrault s'étoit contenté d'accorder à notre siecle quelque supériorité en ce genre, il n'auroit rien dit qui ne fût raisonnable; mais en ravalant le mérite des peintres anciens jusqu'à leur refuser toute connoissance de la *perspective*, c'est se montrer par trop ridicule. Comment se peut-il que la peinture ait eu tant d'éclat, sous le regne d'Alexandre le grand, & que les plus habiles n'ayent eu aucune idée de la *perspective*, sans le secours de laquelle on convient que le peintre ne peut pas tirer une ligne, ni donner un seul coup de pinceau?

Ludius, dit Pline, peignit le premier sur les murailles des ouvrages d'architecture & des paysages. Or quelle idée pourroit-on se faire de ces sortes de tableaux, si l'on refusoit aux anciens la connoissance de la *perspective*? Apaturius fit une décoration de théatre dans une ville de Lydie, célebre par son temple de la Victoire, & cette décoration étoit faite dans toutes les regles établies par Agatharque de Samos qui l'avoit inventée. Léonard de Vinci, en expliquant ces mêmes regles, n'en a pas mieux fait sentir les effets, que Platon dans un dialogue du sophiste, & Socrate dans son dixieme livre de la République.

En effet, Apaturius peignit à Tralles dans un petit théâtre une scène où il représenta, au lieu de colonnes, des statues, des centaures qui soutenoient les architraves, des toits en rond, des dômes; sur tout cela il peignit encore un second ordre, où il y avoit d'autres dômes, des faîtes que l'on ne voyoit qu'à demi, & toutes les autres choses qui sont aux toits des édifices. „ Tout „ l'aspect de cette scène paroissoit fort beau, dit Vi„ truve, *liv. VII. ch. v.* à cause que le peintre y avoit „ si bien ménagé les différentes teintes, qu'il sembloit „ que cette architecture eût toutes ses saillies „. Le texte signifie à la lettre que l'aspect de cette scène flattoit agréablement la vue à cause de son âpreté, *propter asperitatem*, ou plutôt à cause de son inégalité; ce qui venoit de ce que la lumiere étant bien choisie & bien répandue sur certaines masses, elles avoient un grand relief, & sembloient s'avancer; la toile quelqu'unie qu'elle fût, paroissoit raboteuse. Mais il étoit impossible que certaines parties de cette peinture eussent une apparence de saillies, qu'il n'y en eût d'autres plongées dans l'enfoncement & dans un lointain, ce qui est tout le secret de la *perspective*.

Quoique cette conséquence soit évidente, quoiqu'elle soit, pour ainsi dire, renfermée toute entiere dans ces termes mêmes du passage, je vais la faire envisager dans un autre encore plus précis. C'est toujours Vitruve qui parle dans sa préface, & la traduction de Claude Perrault. „ Démocrite & Anaxagore ont écrit sur ce su„ jet, principalement par quel artifice on peut, ayant „ mis un point en un certain lieu, imiter si bien la na„ turelle disposition des lignes qui sortent des lieux en „ s'élargissant, que bien que cette disposition des lignes „ nous soit inconnue, on ne laisse pas de rencontrer à „ représenter fort bien les édifices dans les *perspectives*

„ que

„ que l'on fait aux décorations des théâtres, & on fait „ que ce qui eſt peint ſeulement ſur une ſurface plate „ paroît avancer en des endroits, & ſe reculer en d'autres „. Les anciens n'ignoroient donc pas la *perſpective!*

Il eſt malheureux que la peinture ancienne, au moins la plus parfaite, & la plus terminée, n'exiſte plus, pour nous convaincre du degré auquel les anciens ont porté la *perſpective*. On ſait qu'au ſiecle même d'Auguſte les tableaux de Zeuxis, d'Apelle, de Protogene & des autres grands peintres du bon tems de la Grece, ſe diſtinguoient à peine, tant la peinture en étoit évaporée, effacée, & le bois vermoulu. Il ne nous reſte aujourd'hui, pour établir notre jugement que quelques peintures ſur la muraille, que nous ſommes trop heureux d'avoir, mais que notre goût pour l'antique ne doit pas nous faire admirer également. Toutes belles qu'elles puiſſent être à de certains égards, il eſt certain qu'on ne peut les comparer à ces ſuperbes tableaux dont les auteurs anciens ont fait de ſi grands éloges, dont ils parloient à ceux-même qui les admiroient avec eux, à ceux qui ſentoient tout le mérite des chefs-d'œuvre de ſculpture, ſur leſquels on ne peut ſoupçonner ces auteurs de prévention, puiſque nous en jugeons & que nous les admirons tous les jours, & qu'auſſi nous ſavons qu'ils étoient également employés à la décoration des temples & des autres lieux publics. Ces arts ſe ſuivent au point qu'il eſt phyſiquement impoſſible que l'on fût élégant & ſublime, tandis que l'autre auroit été réduit à un point de platitude & d'imperfection, telle que feroit en effet une peinture ſans relief, ſans dégradation, enfin dans ce qu'on appelle *l'intelligence* & *l'harmonie*, parties de l'art, qui toutes, quoiqu'elles ne paroiſſent pas appartenir directement à notre objet, doivent cependant être compriſes ſous le nom de la *perſpective* dont elles ſont partie. Après-tout, les peintures à freſque déterrées d'Herculanum ſuffiſent pour juſtifier que la *perſpective* étoit bien connue des anciens.

Avant même que le roi d'Eſpagne, alors roi de Naples, nous en eût donné cette preuve, en retirant de cette ville un prodigieux nombre de peintures, les hachures qui expriment les ombres dans la noce Aldobrandine, nous apprenoient bien que ſon auteur n'ignoroit point cette partie de l'art. Ce n'eſt pas tout, le ſujet traité dans un intérieur de maiſon repréſente dix figures ſur le même plan; elles ſont poſées ſimplement & naturellement, ſans aucune attitude forcée & ſans la recherche ni l'affectation d'aucun contraſte. Si d'un côté elles ne ſont point obligées d'avoir aucune diminution de trait ou de couleur, le peintre n'en a pas moins indiqué la *perſpective* dans toutes les parties où elle étoit néceſſaire, non-ſeulement par la rondeur des corps, & par le ſentiment de l'intervalle qui les ſépare du fond, mais par la juſte dégradation des corps que ſon ſujet lui demandoit, tels que l'autel, le lit, le plancher, *&c.* Or ſi toutes ces parties ne ſont pas de la *perſpective* aux yeux d'un homme d'art, je ne ſais où il en faut chercher, aujourd'hui même que cette ſcience eſt aſſurément plus connue qu'elle ne l'a jamais été.

Si l'on veut bien encore examiner pluſieurs peintures antiques du tombeau des Nazoni, & principalement une chaſſe de cerf qu'on trouvera deſſinée à la planche XXX, ainſi que tout le recueil mis au jour par Pietro Santo Bartoli, édition de Rome 1680, on ſera frappé des connoiſſances que les anciens avoient fait dans la *perſpective* depuis Pauſias.

Les ſacrifices peints par ce célebre artiſte donnent une idée complette de la *perſpective*; c'eſt Pline qui en parle, *liv. XXXV. c. xj.* en ces mots: *Cum omnes quæ volunt eminentia videri, candicantia faciant, coloremque condant nigro, hic totum bovem atri coloris fecit*; c'eſt-à-dire, loin de faire, comme on le pratique ordinairement, les corps ſaillant blancs avec des oppoſitions noires, il peignit le bœuf abſolument noir. On ne peut mieux décrire l'intelligence, l'harmonie & la ruption des couleurs, d'autant que le même Pline ajoute: *umbræque corpus ex ipſo dedit* (*ſcilicet nigro*); il tira les ombres & le corps (du bœuf) de cette ſeule couleur (noire). Il dit enſuite: *Magnâ prorſus arte, in quo extantia oſtendens, & in confracto ſolida omnia:* faiſant voir avec un art infini ſur une ſurface toute l'étendue & la ſolidité des corps par des traits rompus. Il eſt impoſſible de donner plus parfaitement l'idée des corps mis en *perſpective*.

M. Perrault fonde une de ſes preuves de l'ignorance des anciens, en fait de *perſpective*, ſur les bas-reliefs de la colonne trajane où en effet toutes les regles de la *perſpective* ſont violées: mais il a eu grand tort de ne pas diſtinguer la différence des ſiecles de l'antiquité. Peut-il y avoir quelque rapport entre la ſculpture des Romains du tems de Trajan, & celle des Grecs dans l'éclat de leurs arts? D'ailleurs fonder une induction générale ſur un exemple particulier, eſt un vice de raiſonnement contraire aux préceptes de tous les logiciens du monde. Mais on peut oppoſer à M. Perrault des faits inconteſtables contre ſon opinion, & qu'il ne devoit pas ignorer. Le recueil de Roſſi qui a pour titre, *admiranda veteris ſculpturæ veſtigia*, nous préſente pluſieurs bas-reliefs qui ſont une preuve évidente de la connoiſſance des anciens dans la *perſpective*.

M. Perrault donne auſſi les médailles des anciens pour preuve de leur ignorance dans la *perſpective*; il aſſure même que l'on n'en connoît aucune trace ſur ces monnoies; mais c'eſt un reproche trop outré; car quoiqu'il ſoit vrai que la plus grande partie des médailles anciennes manque du côté des regles de la *perſpective*; il n'eſt pas vrai qu'elles ſoient toutes dans ce cas-là. On a pluſieurs médailles, & ſur-tout des médaillons dans leſquels non-ſeulement on fait plus que d'entrevoir la *perſpective*, mais elle s'y trouve entierement prononcée. Tel eſt un médaillon de Seleucus I. roi de Syrie, repréſentant d'un côté la tête de Jupiter, & au revers Pallas dans un char tiré par quatre éléphans, lançant d'une main un javelot, & de l'autre tenant un bouclier; cette Pallas eſt dégradée avec toute l'intelligence néceſſaire, les éléphans ſe diſtinguent ſans confuſion, & la roue du char eſt vue de côté, même avec une grande fineſſe de *perſpective*, ce qu'il faut voir ſur le médaillon; car tous ceux qui l'ont gravé n'ayant point été ſenſibles à cette partie ne l'ont pas fait ſentir. Au reſte, ce médaillon, qui eſt du cabinet du roi, ſe trouve gravé dans l'hiſtoire des rois de Syrie par M. Vaillant, dans les annales de Syrie du P. Frœlich, & dans pluſieurs autres recueils d'antiquité. Tels ſont encore deux médaillons de bronze de la ſuite du roi. Le premier eſt de Fauſtine mere: d'un côté la tête de cette princeſſe, de l'autre l'enlevement des Sabines; ce revers repréſente pluſieurs femmes dans le trouble naturel à leur ſituation, mais groupées avec tout l'art du deſſein & de la *perſpective*. Le ſecond eſt de Lucius Verus; le revers repréſente Marc-Aurele, & ce prince dans un char tiré par quatre chevaux, eſt précédé par pluſieurs ſoldats poſés ſur différens plans, avec des dégradations convenables à leur éloignement. M. de Caylus a fait graver toutes ces médailles à la ſuite de ſon diſcours ſur la *perſpective* des anciens dans les mémoires de littérature, *tome XXIII. pag.* 341.

La *perſpective* des fonds eſt plus rare dans les pierres gravées, que dans les médailles; la raiſon en eſt bien ſimple, nous avons moins de ſujets de comparaiſon, & l'un ne ſe multiplie pas comme l'autre: néanmoins ſi l'on regarde dans le recueil des pierres gravées du roi que M. Mariette a donné au public avec tant de ſoin, les numeros 95, 102 & 112, l'on verra que les anciens n'ignoroient pas l'art de marquer la dégradation dans les figures, ſuivant l'endroit du plan où elles ſont placées. La fameuſe pierre connue ſous le nom de *cachet de Michel Ange*, ſuffiroit ſeule pour le juſtifier. Il réſulte invinciblement de tout ce diſcours que les anciens ont connu la *perſpective*, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils l'ignoraſſent. Mais il faut lire les mémoires même de M. l'abbé Sallier & de M. de Caylus ſur cette matiere; ils ſont inſérés dans le recueil de littérature, *tom. VIII. & XXIII.* J'en ai tiré tout l'uſage que me permettoit ce Dictionnaire pour l'étendue d'un article. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PERSPECTIVE MILITAIRE, (*Fortific.*) c'eſt l'art de deſſiner ſur un plan un objet tel qu'il ſe préſente à l'œil, placé à une certaine hauteur & à une certaine diſtance, & vû ſur un tableau tranſparent, qu'on met entre l'œil & l'objet. Exemple, ſoit un pentagone *ABDEF*, entre lequel & l'œil *C* eſt élevé perpendiculairement le tableau *VP* ſur le plan horiſontal *HR*. En s'imaginant que de tous les points paſſent des rayons dans l'œil par le tableau, comme *CA*, *CB*, *CD*, &c. & qu'ils laiſſent ſur le tableau *VP*, de façon que les rayons qui en ſortent vers l'œil, feront le même effet que ſi le pentagone *ABDEF* y étoit réellement. La *perſpective* enſeigne donc la maniere de trouver par ces regles géométriques, les points *ABDEF* ſur le tableau *VP*; c'eſt-à-dire à deſſiner un objet ſuivant qu'il ſe préſente à la vûe, eu égard à la diſtance & à la poſition de l'œil. Quoique pour établir ces regles on ait écrit des volumes entiers, on peut cependant les renfermer dans peu de principes. (*D. J.*)

PERSPICACITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) pénétration prompte & ſubite; c'eſt une qualité qui n'accompagne pas toujours la vivacité de l'eſprit, quoiqu'elle la ſuppoſe.

La *perspicacité* s'exerce sur les choses difficiles à démêler.

PERSPICUITÉ, s. f. (*Gramm.*) clarté, netteté d'idées & de discours; c'est une qualité essentielle d'un auteur ou d'un orateur. Sans elle, il fatiguera ceux qui l'écouteront, & ses écrits auront besoin d'un commentaire. Ce mot est emprunté de la transparence ou de l'air, ou de l'eau, ou du verre.

PERSUADER, SUGGÉRER, INSINUER, (*Synon.*) l'abbé Girard a parfaitement développé la différence de ces trois mots. On *insinue* finement & avec adresse. On *persuade* fortement, & avec éloquence. On *suggere* par crédit, & avec artifice.

Pour *insinuer*, il faut ménager le tems, l'occasion, l'air & la maniere de dire les choses. Pour *persuader*, il faut faire sentir les raisons & l'avantage de ce qu'on propose. Pour *suggérer*, il faut avoir acquis de l'ascendant sur l'esprit des personnes.

Insinuer, dit quelque chose de plus délicat. *Persuader*, dit quelque chose de plus pathétique. *Suggérer*, emporte quelquefois dans sa valeur quelque chose de frauduleux.

On couvre habilement ce qu'on veut *insinuer*. On propose nettement ce qu'on veut *persuader*. On fait valoir ce qu'on veut *suggérer*.

On croit souvent avoir pensé de soi-même ce qui a été *insinué* par d'autres. Il est arrivé plus d'une fois qu'un mauvais raisonneur a *persuadé* des gens qui ne s'étoient pas rendus à des preuves convaincantes & démonstratives. La société des personnes, qui ne peuvent & n'agissent qu'autant qu'elles sont *suggérées* par leurs domestiques, ne peut pas être d'un goût bien délicat. (*D. J.*)

PERSUASION, s. f. (*Gram.*) c'est l'état de l'ame considéré relativement à la vérité ou la fausseté d'un fait ou d'une proposition, à sa vraissemblance ou à son défaut de vraissemblance, à sa possibilité ou à son impossibilité; c'est le jugement sincere & intérieur qu'elle porte de ces choses. Après l'examen, on peut être persuadé d'une chose fausse; mais celle dont on est convaincu est toujours vraie. La conviction est l'effet de l'évidence qui ne trompe jamais. La *persuasion* est l'effet des preuves morales qui peuvent tromper. La conviction, non plus que l'évidence ne sont pas susceptibles de plus ou de moins. Il n'en est pas ainsi de la *persuasion*, elle peut être plus ou moins forte. La *persuasion* excuse souvent l'action. Les anciens avoient fait de la *persuasion* une déesse; c'étoit la patrone des Poëtes & des Orateurs.

PERTE, *voyez l'article* PERDRE.

PERTE, *dans le commerce*, dommage que l'on souffre, diminution de bien & de profit. Les banqueroutes sont quelquefois occasionnées par la mauvaise conduite des négocians, & souvent aussi par les *pertes* inopinées qui leur surviennent. *Voyez* BANQUEROUTE.

Vendre sa marchandise, donner sa marchandise à *perte*, c'est la vendre à moins qu'elle ne coute. *Dictionnaire de Commerce*.

PERTE, s. f. (*Hydraul.*) est bien différente d'une faute dans une conduite d'eau; elle arrive quand on ne connoît point sur la superficie de la terre les endroits où l'eau se perd: alors on est obligé de découvrir entierement une conduite pour l'examiner d'un bout à l'autre, & remédier aux fautes & fraîcheurs que l'on apperçoit le long des tuyaux. (*K*)

PERTEGUES *ou* PERTIGUELTES, s. m. plur. (*Marine*) bâtons qui portent avec la fleche une piece d'étoffe qu'on appelle *tendelet*, & qui sert à couvrir la poupe d'une galere, contre le soleil & contre la pluie.

PERTH, (*Géog. mod.*) ville d'Ecosse, capitale du comté du même nom, sur la riviere de Tay, à 10 lieues N. E. d'Edimbourg, 119 N. par O. de Londres. *Long.* 14. 35. *lat.* 56. 40. (*D. J.*)

PERTHSHIRE, (*Géog. mod.*) province d'Ecosse, au sud & à l'est d'Athol. Elle se divise en deux parties; l'une qui porte proprement le nom de *Perth*, & l'autre celui de *Gowri*. Perth est au midi, & Gowri au nord de Perth. (*D. J.*)

PERTICA, s. f. (*Phys.*) nom que les anciens auteurs donnent à une espece de comete, qu'ils appellent autrement *veru*, *broche*, parce qu'elle est semblable à une perche ou à une broche par sa figure.

PERTICA, (*Antiq. rom.*) Les Romains se servoient de la perche *pertica*, pour partager les terres dans l'établissement des nouvelles colonies, ou lorsqu'après avoir chassé les anciens habitans d'une contrée dont ils s'étoient rendus maîtres; ils vendoient à l'enchere les terres après en avoir fait la division. Properce appelle ce partage *tristis pertica* avec raison, puisque les anciens propriétaires se voyoient dépouillés de leurs biens.

> *Nam tua cum multis versarem arva juvencis,*
> *Abstulit excultas* pertica tristis *opes*.

Le mot *pertica* signifioit non-seulement ce bâton long de dix piés, dont on mesuroit les terres, mais encore le fonds mesuré & confiné, comme nous l'apprenons de Siculus Flaccus, de Frontin, & de plusieurs autres que Cæsius a recueillis, & qu'il a expliqué par des notes très-nécessaires pour leur intelligence. (*D. J.*)

PERTINENT, adj. (*Jurisprud.*) se dit d'un fait articulé qui vient bien à la chose & dont la preuve est admissible; quand le fait n'est pas de cette nature, on dit qu'il est *impertinent* & inadmissible. (*A*)

PERTOIS, LE, (*Géog. mod.*) en latin moderne, *pagus pertisus*; pays de France en Champagne, & dont il est fait mention dans les capitulaires de Charlemagne. Il s'étend le long de la Marne, entre la Champagne proprement dite & le Barrois; sa capitale est Vitry-le François. (*D. J.*)

PERTUIS, s. m. (*Archit. Hydraul.*) c'est un passage étroit, pratiqué dans une riviere aux endroits où elle est basse pour en augmenter l'eau de quelques piés, afin de faciliter ainsi la navigation des bateaux qui montent & qui descendent. Cela se fait en laissant entre deux bâtardeaux une ouverture qu'on ferme avec des aisles, comme sur la riviere d'Yone, ou avec des planches en-travers, comme sur la riviere de Loing, ou enfin avec des portes à vannes, ainsi qu'au *pertuis* de Nogent-sur-Seine. *Voyez* ECLUSE.

Pertuis de bassin; c'est un trou par où se perd l'eau d'un bassin de fontaine ou d'un reservoir, lorsque le plomb, le ciment ou le corroi est fendu en quelque endroit. Si l'on veut connoître la dépense d'un *pertuis*, soit quarré, circulaire, rectangulaire, &c. vertical ou horisontal, il faut lire les *sections* 9. & 10. *de l'Archit. hydraul.* de M. Belidor, *tom. I. de la premiere partie*. (*D. J.*)

PERTUIS. *terme géographique*; ce mot est employé en Géographie, sur-tout sur les côtes de Poitou, pour désigner un détroit de mer, comme il paroît par les exemples suivans.

Pertuis-d'Antioche, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île de Ré au nord, & l'île d'Oléron au midi.

Pertuis-Breton, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre la côte de Poitou & de l'Aunis au nord & l'île de Ré au midi.

Pertuis de Maumusson, détroit de l'Océan, dans la mer de France, entre l'île d'Oléron au nord, & la côte de Saintonge au midi & à l'occident.

Mais le *pertuis-Rostam* ou *pertuis-Rostang*, est une roche percée, au dessus de laquelle on voit à l'entrée une dédicace faite à Auguste en ces termes: *Divo Cæsari Augusto dedicata, salutate eam*. (*D. J.*)

PERTUIS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, dans la Viguerie d'Aix, à 4 lieues N. E. d'Aix, 11 N. de Marseille, 162 S. E. de Paris. *Long.* 23. 15. *lat.* 43. 44.

PERTUIS, s. m. (*Serrur.*) sorte de garde qu'on met aux planches des serrures. Il a différens noms selon sa figure. On en use le plus communément aux serrures benardes & antiques. Il ne faut pas le confondre avec le rouet qu'on pose sur le palatre, la converture ou le foncet.

Il y a le *pertuis* à jambe, & le *pertuis* volant.

Le *pertuis* à jambe se pose sur la planche à l'endroit où passe la tige de la clé. Pour l'arrêter à la planche, on fait un trou à la planche à l'endroit où doit passer la tige de la clé, & on épargne par-derriere un petit rivet.

Le *pertuis* volant se place à quelqu'endroit de la planche qu'on le veut. Après que la planche a tourné dans la clé, on marque ce pertuis des deux côtés de la planche avec une pointe à tracer, comme si c'étoit un rouet. On en prend la longueur avec un compas. On a une piece de fer qu'on fend juste par le milieu jusqu'à deux lignes de ses extrémités; on épargne de chaque côté un pié qu'on rive à la planche. On dresse ensuite cette piece, on la fait entrer dans la planche sur le trait, & on rive. Cela fait, on fait tourner la clé, & on lime le *pertuis* par le bout.

Il y a des *pertuis* en cœur, en rond, en trefle, de quarrés, de condés, en ovale, en croix de S. André, en étoiles de renversés, en hastés, de deux pleines croix, en M, en brin de fauge, &c.

PER-

PERTUIS, s. m. *terme de Tireur d'or*; ancien mot qui signifie un *trou*, & qui n'est plus guere d'usage en ce sens, que parmi les Tireurs d'or, ou autres ouvriers, qui réduisent les métaux en fil; il signifie dans leur langage, *les ouvertures* ou *trous de filieres*, à-travers desquels ils font passer successivement ces métaux. Chaque *pertuis* a son embouchure & son œil: l'embouchure est le côté par où entre le fil, & l'œil est le côté par où il sort; on passe le lingot par plus de sept vingt *pertuis*, avant de le porter jusqu'au superfin.

PERTUISAGE, DROIT DE, s. m. (*Gram. Jur.*) droit à payer pour mettre un tonneau en perce & d'en vendre le vin.

PERTUISANE, s. f. (*Art. milit.*) c'est une sorte d'arme composée d'une hampe, & d'un fer large, aigu & tranchant au bout de la hampe. C'est une maniere de halebarde très-propre à défendre un vaisseau à l'abordage. La lame est de 18 à 19 pouces de long, avec une canelure au milieu, & la hampe de bois de frêne.

PERTUNDA, s. f. (*Mytholog.*) une des déesses qui présidoient aux mariages. On en plaçoit la statue dans la chambre de la nouvelle mariée le jour de ses nôces.

PERTURBATEUR, s. m. (*Gram.*) homme turbulent, inquiet, séditieux, qui émeut les esprits des citoyens, & cause du désordre dans la société. Après cette définition, ou une autre peu différente, on ajoute dans le *dictionnaire de Trév.* que les Théologiens sont ordinairement *perturbateurs* de l'état.

PERTURBATRICE, s. f. & adj. qui trouble, qui dérange. Il n'a guere lieu qu'en géométrie dans la solution des problèmes où des corps s'attirent les uns les autres; on donne à une force qui dérange le mouvement d'un corps, le nom de *perturbatrice*.

PERTUS, *terme de Saline*; c'est une planche percée de plusieurs trous, qu'on place dans la terre, ou la cette d'un marais salant. Les trous du *pertus* sont bouchés avec des chevilles, & quand on veut introduire l'eau du mort dans la table, on tire les chevilles, en commençant par les plus hautes, & ainsi de reste, jusqu'à ce qu'il soit entré de l'eau suffisamment. (*D. J.*)

PERVENCHE, *pervinca*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir évasé en maniere de soucoupe & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de deux siliques, & il renferme une semence oblongue, le plus souvent cylindrique & sillonnée. Tournefort. *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PERVENCHE, *pervinca*, (*Jardinage.*) arbrisseau grimpant qui est toujours verd. Il vient dans les bois des pays tempérés de l'Europe. Il pousse du pié plusieurs tiges sarmenteuses & fort menues qui rampent contre terre & s'étendent au loin. Ses feuilles sont petites, oblongues, & relevées par-dessous d'une forte arrête dans le milieu; leur surface est luisante, les bords sont sans dentelure, & la verdure en est agréable, quoiqu'un peu foncée. Ses fleurs de couleur bleue & disposées en rose paroissent au printems. Ses graines qui sont longues, ovales & sillonnées, se trouvent dans des siliques accouplées.

Cet arbrisseau est assez commun dans plusieurs pays, il se plaît dans les terres grasses & humides, à l'ombre des arbres. Il se multiplie fort aisément de bouture & de branches couchées; ses branches font racine pour peu qu'elles touchent contre terre. Son accroissement, qui est très-prompt, joint à cette facilité de se propager, fait qu'il envahit bien-tôt un terrein, si on le laisse aller.

Les *pervenches* peuvent contribuer à l'agrément d'un jardin. En les laissant courir à leur gré, elles formeront des tapis de verdure qui seront garnis de fleurs dans les mois de Mars & d'Avril. On en peut faire de petites palissades en les soutenant avec du treillage. On les laisse aussi grimper contre la tige des gros arbres pour les garnir de verdure; & comme ces arbrisseaux aiment l'ombre, la fraîcheur, l'exposition du nord, & qu'ils viennent à souhait dans les endroits serrés & couverts d'arbres, où nulle autre plante ne pourroit réussir, il n'est pas douteux qu'on en peut tirer du service pour completer l'arrangement d'un grand jardin. Cette plante a d'ailleurs des propriétés intéressantes; on en fait usage en médecine à plusieurs égards.

Les *pervenches* portent rarement des graines, mais elles se multiplient si aisément d'elles-mêmes qu'il ne faut pas y avoir de regret. Cependant on peut les amener à la fructification en les tenant en pot avec peu de terre au grand air.

On connoit plusieurs variétés de ces arbrisseaux: voici les principales.

1. La *pervenche* à fleur bleue; c'est la plus commune.
2. La *pervenche* à fleur blanche.
3. La *pervenche* à fleur rougeâtre.
4. La *pervenche* à fleur bleue, double.
5. La *pervenche* à fleur bleue, double & d'un pourpre foncé.
6. La *pervenche* à fleur double, variée de plusieurs couleurs.
7. La *pervenche* à feuilles panachées de blanc.
8. La grande *pervenche* à fleur bleue; cet arbrisseau est plus grand que les précédens dans toutes ses parties. Sa verdure est très-brillante, ses fleurs sont d'un bleu vif de belle couleur. Elles paroissent de très-bonne heure au printems, & elles se succedent pendant plus de quatre mois. On a vu cette plante s'élever jusqu'à douze piés en deux ans. Elle est extrémement convenable pour garnir des murs exposés au nord.
9. La grande *pervenche* à fleur blanche.
10. La grande *pervenche* à feuilles panachées.
11. La *pervenche* de Madagascar. C'est un arbrisseau précieux & charmant, qui ne s'éleve qu'à douze ou quinze pouces. Sa fleur ressemble à celle du laurier-rose, qu'elle surpasse en vivacité, en beauté & en durée. Elle fleurit constamment pendant plus de six mois. Le grand soleil anime ses fleurs au lieu de les altérer & de les faire passer. Cette plante est délicate, il faut la traiter comme les mirtes & la multiplier de semence.

PERVENCHE, (*Mat. méd.*) petite ou commune, à feuilles étroites, petit pucelage, violette des sorciers, grande *pervenche*, *pervenche* à larges feuilles, grand pucelage.

On emploie indifféremment les deux especes de *pervenche* qui possedent les mêmes vertus.

La *pervenche* est comptée parmi les vulnéraires astringens les plus assurés. On ordonne intérieurement son infusion contre les pertes de sang ou flux immodéré des menstrues, contre le crachement de sang, & les autres hémorrhagies des parties internes. On donne aussi dans ces cas & dans la phthisie & la dyssenterie le lait coupé avec la décoction ou infusion de ses feuilles.

PERVERS, PERVERTIR, PERVERSION, PERVERSITÉ, (*Gramm.*) tous ces mots sont relatifs à la corruption de l'esprit ou du cœur, & ils en marquent le dernier degré. Il est difficile de conserver la pureté des mœurs, l'honnêteté, la droiture, la rigoureuse probité, en vivant avec des hommes *pervers*, & malheureusement la société en est pleine. Le luxe *pervertit* bien des femmes.

PERUGIN, LE, ou LE PEROUSIN, (*Géog. mod.*) territoire d'Italie dans l'état de l'Eglise, & auquel la ville de Pérouse, qui en est la capitale, donne son nom. Il est borné au nord par le duché d'Urbin, à l'orient par l'Umbrie, au midi par l'Orviétan, & à l'occident par la Toscane. La plus grande étendue de ce pays du septentrion au midi, ne passe pas vingt-huit milles; & on ne lui en donne pas plus de trente du levant au couchant. Le Tibre le coupe du nord-nord-ouest au sud. (*D. J.*)

PERVIGILIA, (*Ant. rom.*) nom donné aux fêtes nocturnes qu'on célébroit en l'honneur de différentes divinités, comme Cérès, Vénus, la Fortune, *&c.* on les nommoit *pervigilia*, parce que toutes les nuits de ces fêtes s'employoient à veiller.

PERUSIA, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Pérouse*, voy. PÉROUSE.

Eutrope la nomme *Perusium*, ville d'Italie dans la Toscane; elle étoit fort peuplée, & Tite-Live, *l. X. ch. xxxvij.* l'estime une des trois plus fortes villes de l'Etrurie, son nom moderne est en italien *Perugia*. On doit mettre dans les fastes d'Auguste le saccagement de cette ville, & la mort inhumaine de ses trois cens sénateurs, ce fait peut servir à tracer son portrait, que nous donnerons avec celui d'Antoine & de Lépide, au *mot* TRIUMVIRAT.

PERUVIENNE, (*Manufact. de soie.*) *péruvienne* à boutons ou à ligatures.

L'étoffe appellée *péruvienne* est composée de deux chaînes de différentes couleurs contenant 40 portées doubles ou simples chacune suivant la quantité que le fabriquant veut donner à l'étoffe.

L'on fabrique cette étoffe sans qu'il soit besoin du secours des lisses-marches, *&c.* le corps ou les ligatures suffisent pour cette opération.

On donne le nom de *ligatures* à des lisses dont la maille contient une petite boucle, laquelle empêche le fil de lever ou baisser, si ce n'est lorsque la ligature leve ou baisse; les mailles à boucle ou ligatures sont semblables à celles

à celles des lisses dont on se sert dans tous les métiers de la draperie & de la toilerie.

Les desseins pour la *péruvienne* sont très-petits, cette étoffe est aussi propre pour habit d'homme que pour habit de femme, l'endroit de l'étoffe se fait ordinairement dessus, la navette y fait la figure comme dans la prussienne, avec cette différence, que comme il n'y a point de lisses pour faire le fond ou corps de l'étoffe, quand le tireur ou tireuse a tiré le lac qui doit faire la figure & que la navette qui doit figurer est passée, il faut à la seconde navette tirer tout ce qui a été laissé au premier coup & c'est précisément ce qui lie les deux chaînes: on expliquera plus amplement cette façon de travailler quand on aura donné celle de lire le dessein sur les ligatures.

La quantité de ligatures n'est point fixée pour la *péruvienne*, elle doit être proportionnelle à la longueur & à la largeur du dessein; mais sur-tout à la largeur. Par exemple, un dessein qui portera en largeur cinq dixaines de 8 en 10, qui composent 40 cordes, se travaillera avec 40 ligatures pour une des deux chaînes, & 40 pour l'autre, ce qui sera en tout 80 ligatures. Ces 80 ligatures doivent produire le même effet que 1600 mailles de corps attendu que chacune de ces ligatures doit contenir 20 mailles ou boucles. Chaque boucle de la ligature doit contenir quatre fils doubles de la chaîne pour la réduction ordinaire, de façon que 40 ligatures contiennent, à 20 mailles ou boucles chacune, 3200 fils; nombre complet d'une chaîne de 40 portées doubles. Les 40 autres ligatures étant destinées pour la seconde chaîne, il n'est pas besoin de dire que chaque ligature, en la supposant de 20 mailles ou boucles, doit être distribuée de façon que les 20 mailles doivent porter la largeur de l'étoffe, conséquemment faites & placées à jour ou à une distance égale afin qu'elles puissent se trouver précisément placées à la rencontre de chaque fil de chaîne sans être portées à droite ni à gauche du fil.

Comme les lisserons dans les étoffes ordinaires portent 3, 4 lignes & plus d'épaisseur, si ceux des ligatures étoient de même, il arriveroit que 80 ligatures portant une largeur extraordinaire, il ne seroit pas possible qu'elles pussent se tirer avec la même égalité, c'est pour cela que les lisserons des ligatures ne doivent porter qu'une ligne d'épaisseur, conséquemment 80 lisserons ne portent pas plus de 6 pouces & 8 lignes, & pour les resserrer davantage, l'ouvrier a soin de faire faire les lisses de façon, que quoique toutes les boucles soient à même hauteur de la toie, néanmoins il se trouve une lisse qui est élevée de 4 pouces plus que l'autre ce qui est alternatif; & au moyen de cette précaution, les 80 lisses ne portent gueres plus larges que 40. La façon de disposer ainsi ces ligatures est très-simple, par la précaution que la faiseuse de lisses prend de les faire toutes ensemble 4 pouces plus longues d'un côté que d'un autre, depuis la boucle; au moyen de cette préparation, lorsqu'étant sur le lisseron on les attache, on met la premiere lisse, de façon que la partie la plus longue se trouve en haut, à la seconde, la partie la plus longue en bas; ainsi des autres jusqu'à ce qu'elles soient toutes attachées.

Chaque lisse doit être attachée à une corde de rame: ainsi le dessein portant 40 cordes pour chaque chaîne, il faut quatre-vingt cordes de rame pour les deux.

La façon de passer les fils dans les ligatures est différente de celle qui se pratique dans les autres métiers: si le dessein est à pointe, c'est-à-dire, que si le côté ne contient que la moitié d'une fleur, d'un fruit, &c. & qu'il doive être entier sur l'étoffe, on commence à passer quatre fils de la premiere chaîne à la premiere ligature du côté de l'ensuple de derriere & on continue par la seconde, & celles qui suivent jusqu'à la quarantieme du côté du battant, après quoi, au lieu de recommencer par la premiere du côté de l'ensuple, vous prenez la seconde du côté du battant, & allez en reculant lisse par lisse, jusqu'à la même lisse, par laquelle vous avez commencé, qui est la premiere du côté de l'ensuple, & continuez de même jusqu'à ce que la chaîne soit passée en entier, de façon que le remettage forme une espece de NN.

Seconde façon de passer les fils. *Il faut observer encore que, pour que les fils ne soient ni gênés, ni contrariés, quand on a passé un fil d'une chaîne sur une ligature, il faut que le fil de la seconde chaîne suive sur l'autre, afin que rien ne soit embrouillé, & qu'il se trouve un accord parfait, & que toutes les ligatures soient passées à-la-fois, c'est-à-dire ensemble, cette derniere façon de passer les fils, quoique plus embarrassante, fait néanmoins que l'étoffe se travaille plus aisément.* Au surplus on peut choisir.

Si le dessein est à chemin, c'est-à-dire, qu'il ne répete pas sur les côtés, pour lors on passe les fils à l'ordinaire; en commençant par la premiere ligature du côté de l'ensuple, & finissant par la derniere du côté du battant, & reprendre ensuite la premiere sans reculer au remettage.

Le dessein à pointe par la façon du remettage porte dans la fabrication le double dans la largeur de l'étoffe; & s'il est de même dans la hauteur en revenant sur ses pas lorsqu'on tire le bouton, c'est à-dire, en reculant par le même chemin qu'on a fait en commençant, on fait également le double dans la hauteur de l'étoffe.

Si chaque chaîne est passée sur quarante lignes, & que les fils ne soient pas lardés dans les remettages (c'est le terme), c'est-à-dire, que les deux chaînes ne soient pas passées ensemble, ainsi qu'il est démontré dans la partie ci-devant qui est sous-lignée; pour lors il faut lire le dessein une fois sur les quarante cordes qui doivent faire la figure, & une fois ensuite sur les quarante qui doivent faire le fond, qui est réservé pour le second coup de navette, dont la trame doit être très-fine, afin que l'étoffe soit liée, ou pour mieux dire, afin que les deux chaînes soient liées ensemble, sans quoi les fils qui ne seroient pas tirés badineroient dessus ou dessous l'étoffe.

Si, au contraire, les fils sont passés dans les ligatures, ainsi qu'il est démontré dans la partie qui est sous-lignée; pour lors quand le dessein est fait, il faut le translater, c'est-à-dire, que s'il est peint sur cinq dixaines, il faut le mettre sur dix, attendu qu'il faut toujours laisser la corde de fond entre celle qui se tire, c'est pourquoi il faut qu'il soit peint en deux couleurs, afin qu'on ne lise pas une corde d'une façon & une corde de l'autre, & que dans les endroits où il faut prendre quatre, cinq cordes, plus ou moins, celle qui fait le fond ne soit pas prise, quoiqu'elle se trouve entre deux. Dans ce cas, on lit le dessein de suite.

Il s'ensuit, par ce qui vient d'être démontré que les ligatures font le même effet que le corps, avec cette différence, qu'au lieu de 800 arcades, il n'y en a point du tout, au lieu de 1600 aiguilles, il n'y en a que 160 c'est-à-dire, deux aiguilles chaque lisse, il n'y a ni carrette, ni marches, ni calquerons.

La *péruvienne* n'a ordinairement que trois couleurs; savoir celle des deux chaînes, & celle du premier coup de navette; le second devant être d'une trame très-fine, & pour ainsi dire imperceptible, on fait des *péruviennes* à 40 portées doubles, à 40 portées simples, en observant qu'il faut toujours deux chaînes égales & de différentes couleurs.

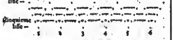
La beauté de la *péruvienne* est qu'elle n'a point d'envers; au moyen des deux chaînes, elle est aussi belle d'un côté que d'un autre & c'est précisément ce qui la distingue de la prussienne. Par exemple: si une chaîne est pourpre & bleue, ce qui sera une figure bleue d'un côté, sera de l'autre une figure pourpre, & c'est précisément ce qui en fait le mérite principal. La couleur dans un habit de femme est-elle passée d'un côté, elle se tourne de l'autre, pour lors la robe paroît neuve; il en est de même pour les habits d'homme; c'est précisément cette singularité qui caractérise la *péruvienne*.

La quantité d'étoffes qui se fabriquent à Lyon à la petite tire, ou au bouton, est si considérable que de dix mille métiers qui travaillent actuellement dans la fabrique en étoffes façonnées, il y en a au-moins la moitié dans ce genre; il n'est point d'année qu'il ne paroisse quelque nouveauté dans ce genre d'étoffe, soit dans le méchanisme, soit dans le goût, c'est ce qui fait que l'étranger ne peut pas parvenir à l'imitation de la fabrique de Lyon, attendu qu'aussi-tôt qu'il s'est saisi d'un goût, incontinent il s'en trouve un autre.

On fait aujourd'hui des taffetas à bandes ombrées & carrelées, & avec des petits agrémens entre les bandes; sans qu'il soit besoin de tireuse, l'endroit dessus, & cela au moyen de six ou huit ligatures, qui sont disposées de façon que six ou huit marches placées à gauche sur le côté du métier en font l'embarras. L'ouvrier foulant la premiere marche à gauche avec le pié gauche de même, passe ses coups de navette en foulant les deux marches du taffetas qui sont du côté droit aussi long-tems, ou passe autant de coups qu'il veut donner d'étendue à son cannelé & à son carrelé, tandis que tenant la marche du côté gauche foulée, cette même marche faisant lever les ligatures qui sont faites à jour, & en conformité de la largeur des bandes, ces mêmes ligatures demeurent levées pendant les coups de navette qu'il passe. Il faut observer qu'une marche à gauche suffiroit s'il n'avoit qu'un cannelé, il n'en faudroit que deux pour le carrelé; & lorsqu'il y en a davantage, elles ne sont desti-

nées

nées que pour quelques fleurons qui contiennent six, huit ou dix coups. On appelle *coup* chaque partie où la marche de retour, qui est une de celles du pié gauche; demeure levée, tandis que l'ouvrier passera six ou huit coups de navette du côté droit. Le dessein est-il disposé pour le retour? l'ouvrier ayant achevé la quantité de marcher à gauche, au lieu de recommencer par la premiere, revient sur ses pas: pour-lors le dessein étant sur huit marches en contient quinze, quoiqu'il y ait deux fois le mouvement de huit marches, parce que la premiere marche & la derniere n'étant foulées qu'une fois dans la course, tandis que chacune des autres l'est deux fois, ces deux marches n'en doivent composer qu'une, ce qui est un peu difficile à comprendre. Par exemple, en supposant huit marches de retour, vous passez huit coups; quand vous avez passé la huitieme marche, vous revenez sur vos pas par la septieme jusqu'à la premiere, ce qui ne fait que sept coups pour finir la course, & huit pour le commencement, faisant en tout quinze coups. Il en est de même quant à la façon de passer les fils dans les ligatures pour les *péruviennes* dont le dessein est à pointe, & dont par conséquent le remettage doit être en zig-zag ainsi qu'il a été démontré dans ce mémoire. Pour cette opération, si le dessein est disposé pour quarante ligatures complettes, il en faut quarante-une, savoir trente-neuf de vingt mailles chacune, & deux de dix qui sont la premiere & la derniere; conséquemment la premiere & la derniere ne contenant que dix mailles ou ligatures n'en sauroient valoir qu'une. La chose est bien sensible, & pour la faire comprendre, il faut donner un exemple moins étendu ou plus petit en volume de lisses ou ligatures. Veut-on remettre cinq lisses pour faire pointe de vingt mailles chacune? il faudra que la premiere & la derniere lisse ne contiennent que dix mailles, & ces cinq lisses n'en composeront que quatre; en voici la raison. Le premier fil étant passé sur la premiere lisse, le cinquieme fil, après avoir passé les autres, se trouve sur la cinquieme: or, en retournant sur ses pas, la quatrieme lisse se trouve avoir deux fils, tandis que la cinquieme n'en a qu'un, la troisieme de même, la seconde également, & la premiere en finissant s'en trouve deux; mais en revenant par contre au remettage, comme on a commencé, la seconde s'en trouve deux, la troisieme de même ainsi que la quatrieme, tandis que la premiere par laquelle on a commencé n'en a qu'un; les points désignés ci-dessous indiqueront cette façon de faire le remettage & les lisses.



Chaque point étant une maille, il est visible que la premiere lisse n'a eu que six mailles de prises ainsi que la cinquieme, tandis que les trois autres en ont douze chacune, ce qui fait que la premiere & la cinquieme ne contiennent pas plus de fils que chacune des trois autres: il est donc d'une nécessité indispensable de bien faire attention, dans cette façon de remettre les métiers, que la premiere & la derniere lisse ne contiennent non-seulement que la moitié des mailles des autres, mais encore que ces mailles soient placées à une distance juste pour que les fils ne soient pas gênés.

Mais, dira-t-on, pour éviter cet embarras de demi-lisses, il n'est besoin que de passer deux fils sur la premiere & deux sur la derniere, afin que toutes les lisses soient égales: à quoi on répond que chaque lisse ne contenant qu'un fil seul dans les étoffes où le remettage est tel, deux fils qui se trouveroient ensemble marqueroient trop en comparaison des autres. Par exemple, dans la *péruvienne*, chaque maille de la ligature contenant quatre fils doubles, si on passoit sur deux boucles ensemble quatre fils à chacune, il se trouveroit huit fils doubles ensemble; & si, par la disposition du dessein, cette premiere ou derniere lisse se trouvoit faire une découpure dans l'étoffe, il arriveroit que cette découpure seroit le double plus large que celles qui se trouveroient faites par les autres lisses, ce qui seroit une défectuosité marquée & qui gâteroit la forme du dessein.

On peut faire la *péruvienne* avec le corps sans ligatures; mais comme les desseins pour cette étoffe sont très-petits, la dépense pour monter ces étoffes est diminuée des trois quarts au-moins par la suppression des arcades, des aiguilles, & de seize cens maillons de verre, ce qui fait un objet de plus de 80 livres, tandis qu'avec les ligatures à peine en coûtera-t-il 12 livres; voilà l'objet.

PESADE, s. f. *terme de Manége*, c'est le premier mouvement du cheval, lorsqu'il leve les piés de devant sans remuer ceux de derriere. C'est la premiere leçon qu'on donne aux chevaux pour manier à courbettes, & autres airs relevés. (*D. J.*)

PESAGE *ou* POIZAGE, s. m. (*Jurisprud.*) droit domanial que le roi perçoit en quelques endroits sur les marchandises qui se pesent sous les halles. *Voyez* POIDS LE-ROI. (*A*)

PESANT, LOURD, (*Synon.*) *voyez l'article* PESANTEUR.

Le mot de *lourd* regarde plus proprement ce qui charge le corps: celui de *pesant* a un rapport plus particulier à ce qui charge l'esprit. Il faut de la force pour porter l'un, de la supériorité de génie pour soutenir l'autre.

L'homme foible trouve *lourd* ce que le robuste trouve léger; l'administration de toutes les affaires d'un état est un fardeau bien *pesant* pour un seul: mais on dit une *lourde* faute, pour signifier une grande imprudence, une faute qui ne pourroit être faite par un habile homme. (*D. J.*)

PESANT, PESANTEUR, (*Critiq. sacrée.*) Ces mots au figuré signifient *poids aggravant*; la *pesanteur* de la main de Dieu, dans l'Ecriture, est un terme métaphorique, qui marque la rigueur de ses châtimens. Un joug *pesant*, désigne l'esclavage sous un maître dur. *Alligant onera gravia*; *Matt. xxiij.* 4. les Pharisiens attachent des fardeaux insupportables; ces fardeaux étoient les fardeaux rigoureux de la loi, joints à ceux de leurs traditions. *Populus gravis*, marque un grand. Je te louërai, Seigneur, au milieu d'un peuple nombreux; *Ps. xxxiv.* 18. *Musca gravissima*; *Exod. viij.* 24. une multitude de mouches très-incommodes. *Væ populo* gravi; *Is. j.* 4. malheur au peuple chargé d'iniquités. *Dormiebat sopore* gravi; *Jon. j.* 5. Jonas dormoit d'un profond sommeil. (*D. J.*)

PESANT, (*Maréchalerie.*) Un cheval *pesant* est celui qui marche grossierement, & court sans aucune légéreté.

PESANT *ou* PLOMB, *terme de Tailleurs*, &c. & autres ouvriers qui travaillent en couture. C'est un morceau de fer ou de plomb couvert d'étoffe qu'ils posent sur l'ouvrage qu'ils travaillent afin de l'assujettir. On l'appelle plus ordinairement un *plomb*, à cause de la matiere principale dont il est fait.

PESANTEUR, s. f. (*Phys.*) est cette propriété en vertu de laquelle tous les corps que nous connoissons tombent & s'approchent du centre de la terre, lorsqu'ils ne sont pas soutenus. Il est certain que cette propriété a une cause, & on auroit tort de croire qu'un corps qui tombe, ne tombe point par une autre raison que parce qu'il n'est pas soutenu. Car, qu'on mette un corps pesant sur une table horisontale, rien n'empêche ce corps de se mouvoir sur la table horisontalement & en tout sens. Cependant il reste en repos: or il est évident qu'un corps, considéré en lui-même, n'a plus de penchant à se mouvoir dans un sens que dans un autre, & cela parce qu'il est indifférent au mouvement ou au repos. Donc, puisqu'un corps se meut toujours de haut en bas quand rien ne l'en empêche, & qu'il ne se meut jamais dans un autre sens à-moins qu'il n'y soit forcé par une cause visible, il s'ensuit qu'il y a nécessairement une cause qui détermine pour ainsi dire les corps pesans à tomber vers le centre de la terre. Mais il n'est pas facile de connoître cette cause. On peut voir aux *articles* GRAVITÉ & GRAVITATION, ce que les différentes sectes de philosophes ont pensé là-dessus. Nous rapporterons seulement ici les lois de la *pesanteur*, telles que l'expérience les a fait découvrir.

Cette même force qui fait tomber les corps lorsqu'ils ne sont point soutenus, leur fait presser les obstacles qui les retiennent & qui les empêchent de tomber: ainsi une pierre pese sur la main qui la soutient, & tombe, selon une ligne perpendiculaire à l'horison, si cette main vient à l'abandonner.

Quand les corps sont retenus par un obstacle invincible, la gravité, qui leur fait presser cet obstacle, produit alors une force morte, car elle ne produit aucun effet. Mais, quand rien ne retient le corps, alors, la gravité produit une force vive dans ces corps, puisqu'elle les fait tomber vers la surface de la terre. *Voyez* FORCE VIVE.

On s'est apperçu dans tous les tems, que de certains corps tomboient vers la terre, lorsque rien ne les soutenoit, & qu'ils pressoient la main qui les empêchoit de tomber; mais comme il y en a quelques-uns dont le poids paroît insensible, & qui remontent soit sur la surface de l'eau, soit sur celle de l'air, comme la plume, le bois très-léger, la flamme, les exhalaisons, &c. tandis que d'autres vont au fond, comme les pierres, la terre, les métaux, &c. Aristote, le pere de la Philosophie & de l'erreur imagina deux appétits dans les corps. Les corps pesans

pesans avoient, selon lui, un appétit pour arriver au centre de la terre, qu'il croyoit être celui de l'univers; & les corps légers avoient un appétit tout contraire qui les éloignoit de ce centre, & qui les portoit en-haut. Mais on reconnut bien-tôt combien ces appétits des corps étoient chimériques.

Galilée qui nous a donné les véritables loi de la *pesanteur*, combattit d'abord l'erreur d'Aristote, qui croyoit que les différens corps tomboient dans le même milieu avec des vîtesses proportionnelles à leur masse. Galilée osa assurer, contre l'autorité d'Aristote (unique preuve que l'on connût alors), que la résistance des milieux dans lesquels les corps tombent, étoit la seule cause des différences qui se trouvent dans le tems de leur chûte vers la terre, & que dans un milieu qui ne résisteroit point-du-tout, tous les corps de quelque nature qu'ils fussent tomberoient également vîte. Les différences que Galilée trouva dans le tems de la chûte de plusieurs mobiles, qu'il fit tomber dans l'air de la hauteur de cent coudées, le porterent à cette assertion, parce qu'il trouva que ces différences étoient trop peu considérables pour être attribuées au différent poids des corps. Ayant de plus fait tomber les mêmes mobiles dans l'eau & dans l'air, il trouva que les différences de leurs chûtes respectives dans les différens milieux, répondoient à-peu-près à la densité de ces milieux, & non à la masse des corps: donc conclut Galilée, la résistance des milieux, & la grandeur, & l'aspérité de la surface des différens corps, sont les seules qui rendent, la chûte des uns plus prompte que celle des autres. Lucrece lui-même, tout mauvais physicien qu'il étoit d'ailleurs, avoit entrevû cette vérité, & l'a exprimée dans son deuxieme livre par ces deux vers:

Omnia quapropter debent per inane quietum
Æque ponderibus non æquis concita ferri.

Une vérité découverte en amene presque toujours une autre. Galilée ayant encore remarqué que les vîtesses des mêmes mobiles étoient plus grandes dans le même milieu, quand ils y tomboient d'une hauteur plus grande, il en conclut que, puisque le poids du corps & la densité du milieu restant les mêmes la différente hauteur apportoit des changemens dans les vîtesses acquises en tombant, il falloit que les corps eussent naturellement un mouvement accéléré vers le centre de la terre. Ce fut cette observation qui le porta à rechercher les lois que suivroit un corps, qui tomberoit vers la terre d'un mouvement également accéléré. Il supposa donc que la cause quelle qu'elle soit, qui fait la *pesanteur*, agit également à chaque instant indivisible, & qu'elle imprime aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, un mouvement également accéléré en tems égaux, ensorte que les vîtesses qu'ils acquierent en tombant, sont comme les tems de leur chûte. C'est de cette seule supposition si simple que ce philosophe a tiré toute sa théorie de la chûte des corps. *Voyez* ACCÉLÉRATION & DESCENTE.

Riccioli & Grimaldi chercherent à s'assurer d'une vérité que Galilée avoit avancée d'après ses propres expériences: c'est que les corps en tombant vers la terre par leur seule *pesanteur*, parcourent des espaces qui sont entr'eux comme les quarrés de tems. Pour cet effet, ils firent tomber des poids du haut de plusieurs tours différemment élevées, & ils mesurerent le tems de la chûte de ces corps à ces différentes hauteurs par les vibrations d'un pendule, de la justesse duquel Grimaldi s'étoit assuré en comptant le nombre de ses vibrations, depuis un passage de l'étoile de la *queue du lion* par le méridien jusqu'à l'autre. Ces deux savans jésuites trouverent par le résultat de leurs expériences, que ces différentes hauteurs étoient exactement comme les quarrés des tems des chûtes. Cette découverte de Galilée est devenue par les expériences le fait de Physique dont on est le plus assuré; & tous les Philosophes, malgré la diversité de leurs opinions sur presque tout le reste, conviennent aujourd'hui que les corps en tombant vers la terre, parcourent des espaces qui sont comme les quarrés des tems de leur chûte, ou comme les quarrés des vîtesses acquises en tombant. Le pere Sébastien, en géometre des sens, avoit imaginé une machine composée de quatre paraboles égales, qui se coupoient à leur sommet; & au moyen de cette machine dont on trouve la description & la figure dans les *mémoires de l'académie des Sciences*, 1699, il demontroit aux yeux du corps, du témoignage desquels les yeux de l'esprit ont presque toujours besoin, que la chûte des corps vers la terre s'opere selon la progression découverte par Galilée.

Il est donc certain aujourd'hui 1°. que la force qui fait tomber les corps est toujours uniforme, & qu'elle agit également sur eux à chaque instant. 2°. Que les corps tombent vers la terre d'un mouvement uniformément accéléré. 3°. Que leurs vîtesses sont comme les tems de leur mouvement. 4°. Que les espaces qu'ils parcourent sont comme les quarrés des tems, ou comme les quarrés des vîtesses; & que par conséquent les vîtesses & les tems sont en raison sous-doublée des espaces. 5°. Que l'espace que le corps parcourt en tombant pendant un tems quelconque, est la moitié de celui qu'il parcourroit pendant le même tems d'un mouvement uniforme avec la vîtesse acquise; & que par conséquent cet espace est égal à celui que le corps parcourroit d'un mouvement uniforme avec la moitié de cette vîtesse. 6°. Que la force qui fait tomber ces corps vers la terre, est la seule cause de leur poids, car puisqu'elle agit à chaque instant, elle doit agir sur les corps, soit qu'ils soient en repos, soit qu'ils soient en mouvement; & c'est par les efforts que ces corps font sans cesse pour obéir à cette force, qu'ils pesent sur les obstacles qui les retiennent. Cependant, comme la résistance de l'air se mêle toujours ici-bas à l'action de la gravité dans la chûte des corps, il étoit impossible de connoître avec précision, par les expériences que Galilée avoit faites dans l'air, en quelle proportion cette force qui anime tous les corps à tomber vers la terre, agit sur ces corps. Il fallut donc imaginer de nouvelles expériences.

On en fit une dans la machine du vuide, qui confirma ce que Galilée avoit plutôt deviné que prouvé. De l'or, des flocons de laine, des plumes, du plomb, tous les corps enfin abandonnés à eux-mêmes tomberent en même tems de la même hauteur au fond d'un long récipient purgé d'air. Cette expérience paroissoit décisive; mais cependant comme le mouvement des corps qui tomboient dans cette machine étoit très-rapide, & que les yeux ne pouvoient pas s'appercevoir des petites différences du tems de leur chûte, supposé qu'il y en eût, on pouvoit encore douter si les corps sensibles possedent la faculté de peser à raison de leur masse, ou bien si le poids des différens corps suit quelqu'autre raison que celle de leur masse. Voici comment M. Newton leva cette difficulté.

Il suspendit des boules de bois creuses & égales à des fils d'égale longueur, & mit dans ces boules des quantités égales en poids, d'or, de bois, de verre, de sel, *&c.* en faisant ensuite osciller librement ces pendules, il examina si le nombre de leurs oscillations seroit égal en tems égal; car la *pesanteur* cause seule l'oscillation des pendules, & dans ces oscillations les plus petites différences deviennent sensibles. M Newton trouva par cette expérience que tous les différens pendules faisoient leurs oscillations en tems égal. Or le poids de ces corps étant égal, ce fut une démonstration que la quantité de matiere propre des corps est directement proportionnelle à leur poids, (en faisant abstraction de la résistance de l'air, qui étoit la même dans toutes les expériences), & que par conséquent la *pesanteur* agit sur tous les corps sensibles à raison de leur masse.

De ces expériences il s'ensuit 1° que la force qui fait tomber les corps vers la terre est proportionnelle aux masses, ensorte qu'elle agit comme 100 sur un corps qui a 100 de masse, & comme 1 sur un corps qui ne contient que 1 de matiere propre. 2° Que cette force agit également sur tous les corps, quelle que soit leur contexture, leur forme, leur volume, *&c.* 3°. Que tous les corps tomberoient également vîte ici bas vers la terre, sans la résistance que l'air leur oppose, laquelle est plus sensible sur les corps qui ont plus de volume & moins de masse; & que par conséquent la résistance de l'air est la seule cause pour laquelle certains corps tombent plus vîte que les autres, comme l'avoit assûré Galilée.

Que quelque changement qui arrive à un corps par rapport à la forme, son poids dans le vuide reste toujours le même, si la masse n'est point changée. A cette occasion, il est important de remarquer qu'il faut distinguer avec soin la *pesanteur* des corps de leur poids. La *pesanteur*, c'est-à-dire cette force qui anime les corps à descendre vers la terre, agit de même sur tous les corps quelle que soit leur masse; mais il n'en est pas ainsi de leur poids: car le poids d'un corps est le produit de la *pesanteur* par la masse de ce corps. Ainsi quoique la *pesanteur* fasse tomber également vîte dans la machine du vuide, les corps de masse inégale, leur poids n'est cependant pas égal. Le différent poids des corps d'un volume égal dans le vuide sert à connoître la quantité relative de matiere propre & de pores qu'ils contiennent; & c'est ce qu'on appelle *la pesanteur spécifique des corps*. *Voyez* SPÉCIFIQUE.

C'est donc la résistance de l'air qui retarde la chûte de tous les corps; son effet presque insensible sur les pendules à cause de leur poids & des petites hauteurs dont

ils

ils tombent, devient très-considérable sur des mobiles qui tombent de très-haut, & il est d'autant plus sensible que les corps qui tombent ont plus de volume & moins de masse.

M. Desaguliers a fait là-dessus des expériences que leur justesse & les témoins devant qui elles ont été faites ont rendu très-fameuses. Il fit tomber de la lanterne qui est au haut de la coupole de S. Paul de Londres, qui a 272 piés de hauteur, en présence de MM. Newton, Halley, Derham, & de plusieurs autres savans du premier ordre, des mobiles de toutes especes, depuis des spheres de plomb de deux pouces de diametre jusqu'à des spheres formées avec des vessies de cochons très-desséchées & enflées d'air d'environ cinq pouces de diametre. Le plomb mit $4\frac{1}{2}$ secondes à parcourir les 272 piés, & les spheres faites avec des vessies $18\frac{1}{2}$ secondes. Il résulta du calcul fait, selon la théorie de Galilée, que l'air avoit retardé la chûte des spheres de plomb de 17 piés environ en $4\frac{1}{2}$ secondes. *Transact. philos.* n° 362. *Voyez aussi les expériences de* M. Mariotte *dans son Traité de la percussion, page* 116

Comme l'air résiste au mouvement des corps, il en résulte que les corps qui le traversent en tombant ne doivent pas accélérer sans cesse leur mouvement: car l'air, comme tous les fluides, résistant d'autant plus qu'il est fendu avec plus de vitesse, sa résistance doit à la fin compenser l'accélération de la gravité quand les corps tombent de haut. Les corps descendent donc dans l'air d'un mouvement uniforme après avoir acquis un certain degré de vitesse, que l'on appelle *leur vitesse complette*, & cette vitesse est d'autant plus grande à hauteur égale, que les corps ont plus de masse sous un même volume. Le tems, après lequel le mouvement accéléré d'un mobile se change en un mouvement uniforme en tombant dans l'air, est différent selon la surface & le poids du mobile, & selon la hauteur dont il tombe; ainsi ce tems ne sauroit être déterminé en général.

On a calculé qu'une goutte d'eau qui seroit la 10. 000. 000. 000. partie d'un pouce cube d'eau, tomberoit dans l'air parfaitement calme de 4 pouces $\frac{7}{10}$ par secondes d'un mouvement uniforme, & que par conséquent elle y feroit 235 toises par heure. On voit par cet exemple que les corps legers qui tombent du haut de notre atmosphere sur la terre, n'y tombent pas d'un mouvement accéléré, comme ils tomberoient dans le vuide par la force de la *pesanteur*, mais que l'accélération qu'elle leur imprime est bientôt compensée par la résistance de l'air; sans cela la plus petite pluie feroit de grands ravages, & loin de fertiliser la terre, elle détruiroit les fleurs & les fruits.

Les corps abandonnés à eux-mêmes tombent vers la terre, suivant une ligne perpendiculaire à l'horison; il est constant, par l'expérience, que la ligne de direction des graves est perpendiculaire à la surface de l'eau. Or la terre étant démontrée à-peu-près sphérique par toutes les observations géographiques & astronomiques, le point de l'horison vers lequel les graves sont dirigés dans leur chûte, peut toujours être considéré comme l'extrémité d'un des rayons de cette sphere. Ainsi si la ligne, selon laquelle les corps tombent vers la terre, étoit prolongée, elle passeroit par son centre, supposé que la terre fût parfaitement sphérique. Mais si l'on s'en rapporte aux opérations faites par l'académie au pole & à l'équateur, la terre est un sphéroïde applati vers les poles, & alors la ligne de direction des graves n'étant point précisément au centre de la terre, leur lieu de tendance, occupe un certain espace autour de ce centre. *Voyez* Terre & Antipode. *Voyez aussi* Gravité. Cet *article est de M. Formey* qui l'a tiré en partie des *Inst. de Phys.* de *Mad. du Châtelet*.

Les Physiciens ont recherché la *pesanteur* spécifique des principaux corps connus. *Voyez* dans cet Ouvrage *le mot* Balance hydrostatique.

Mais pour satisfaire encore davantage la curiosité, nous allons donner ici une table beaucoup plus complette sur ce sujet, & dans laquelle nous substituerons à l'ordre alphabétique l'ordre gradué des *pesanteurs* spécifiques de différentes matieres solides & fluides.

Or fin ou de coupelle,	19640.
Or d'une guinée,	18888.
Or d'un ducat,	18261.
Or d'un louis,	18166.
Mercure,	14000.
Mercure doux,	13382.
Plomb,	11325.
Argent fin de coupelle,	11091.
Argent monnayé,	10535.
Mercure doux sublimé trois fois,	9804.
Bismuth,	9700.
Cuivre rouge du Japon,	9000.
Cuivre de Suede,	8784.
Turbith minéral,	8235.
Cinnabre artificiel,	8200.
Mercure doux sublimé quatre fois,	8170.
Cuivre jaune ou de laiton,	8000.
Acier trempé,	7850.
Fer,	7645.
Régule martial,	7500.
Etain,	7471.
Autre étain,	7320.
Cinnabre naturel,	7300.
Cinnabre d'Almaden,	6188.
Zinc,	7107.
Sublimé corrosif,	6325.
Litharge d'or,	6000.
Litharge d'argent,	6044.
Cinnabre d'antimoine,	6044.
Verre d'antimoine,	5280.
Aimant de Hongrie,	5106.
Autre aimant de Hongrie,	5004.
Aimant de Cerpho,	5245.
Pierre calaminaire,	5000.
Pierre bleue de Namur,	5000.
Antimoine de Hongrie,	4700.
Antimoine d'Allemagne,	4000.
Antimoine d'Auvergne,	4858.
Tutie,	4615.
Crocus metallorum,	4500.
Pierre de Bologne,	4196.
Grenats de Bohème,	4360.
Pierre hématite,	4360.
Fausse topase,	4270.
Mine d'antimoine de Poitou,	4215.
Mine de fer des Pyrénées,	4171.
Grenats de Suede,	3978.
Mine de grenats marcassites,	3100.
Arsenic blanc,	3695.
Orpiment,	3521.
Saphir d'Orient,	3562.
Pyrite vitriolique,	3512.
Ardoise bleue,	3500.
Malachite,	3490.
Diamant,	3400.
Pierre à aiguiser de Lorraine,	3288.
Céruse,	3156.
Verre blanc ou crystal,	3150.
Calamine d'Issy,	3108.
Turquoise,	3088.
Emeril de l'île de Naxos,	3065.
Emeril de Normandie,	3038.
Lapis lazuli, azur,	3054.
Peridot,	3052.
Talc de la Jamaïque,	3000.
Topase,	2712.
Amianthe,	2913.
Souffre rouge de Quito,	2908.
Pierre divine ou néphrétique,	2894.
Opale,	2882.
Crapaudine,	2826.
Pierre hématite de Minorque,	2806.
Talc de Venise,	2780.
Emeraude,	2777.
Sucre de Saturne,	2745.
Bol d'Arménie,	2727.
Nitre fixé,	2723.
Crystal d'Islande,	2720.
Marbre,	2718.
Marbre blanc d'Italie,	2707.
Marbre noir d'Italie,	2704.
Pierre bélemnite,	2675.
Verre de bouteille,	2666.
Jade,	2683.
Corail rouge,	2689.
Corail blanc,	2500.
Crystal de roche,	2650.
Pierre à fusil,	2641.
Hyacinthe,	2631.
Agathe-onix,	2627.
Verre verd commun,	2620.
Jaspe,	2610.
Caillou d'Egypte,	2578.
Agathe d'Angleterre,	2512.

Pierre judaïque,	2500.
Pierre ou caillou ordinaire,	2500.
Marne de Marly,	2428.
Sélénite,	2322.
Tartre vitriolé,	2298.
Tartre émétique,	2246.
Sel admirable de Glauber,	2246.
Oſtéocolle,	2240.
Os ſec de mouton,	2222.
Améthyſte,	2211.
Sardoine,	2180.
Pierre noire d'Irlande,	2165.
Sel de gayac,	2148.
Sel polychreſte	2148.
Sel de prunelle,	2148.
Sel Gemme	2143.
Iris,	2130.
Terre ſavonneuſe,	2094.
Ecailles d'huitres,	2092.
Terre à pipe de Rouen,	2088.
Soufre de la Guadeloupe,	2077.
Soufre de l'Archipel,	2018.
Terre de Lemnos,	2000.
Brique,	2000.
Soufre vif,	2000.
Nitre,	1900.
Creme de tartre,	1900.
Vitriol blanc,	1900.
Vitriol d'Angleterre,	1880.
Corne de cerf,	1875.
Corne de bœuf,	1840.
Albatre,	1872.
Tartre,	1846.
Yvoire,	1825.
Soufre minéral,	1800.
Alun,	1715.
Borax,	1714.
Verd-de-gris,	1714.
Huile de Vitriol,	1700.
Calcul humain,	1700.
Autre calcul,	1664.
Os de bœuf,	1656.
Eſprit de nitre rectifié,	1610.
Huile de tartre,	1550.
Bezoard oriental,	1530.
Bezoard occidental,	1500.
Sel de corne de cerf,	1496.
Sel ammoniac,	1453.
Eau de mer ſublimé une fois,	1453.
. . . ſublimé trois fois,	1269.
Miel,	1450.
Eſprit de nitre bezoardique,	1414.
Gomme arabique,	1375.
Opium,	1363.
Eau forte double,	1341.
Noix de cocos,	1340.
Eſprit de nitre de M. Geoffroy,	1338.
Bois de Gayac,	1337.
Gomme adragante,	1333.
Eſprit de nitre commun,	1315.
Eau forte,	1300.
Myrrhe,	1250.
Charbon de terre,	1240.
Agathe noire,	1238.
Eau régale,	1234.
Reſine de Gayac,	1204.
Eſprit de vitriol,	1203.
Scammonée,	1200.
Bois néphrétique,	1200.
Bois d'aloës,	1177.
Ebene,	1177.
Poix,	1150.
Eſprit de ſoie,	1145.
Eſprit de ſel,	1150.
Le même par l'huile de vitriol,	1145.
Sédiment du ſang humain,	1126.
Eſprit d'urine,	1120.
Colle de poiſſon,	1111.
Huile de ſaſſafras,	1094.
Décoction de gentiane,	1085.
Décoction de biſtorte,	1073.
Eſprit de tartre,	1073.
Racine d'eſquine,	1071.
Encens,	2071.
Leſſive de potaſſe,	1060.
Santal blanc,	1041.
Ambre,	1040.
Sang humain,	1040.
Décoction d'orum,	1036.
Huile de cannelle,	1035.
Huile de géroſle,	1034.
Vin de Canarie,	1133.
Sérosité du ſang humain,	1030.
Bois de Bréſil,	1030.
Buis,	1030.
Eſprit d'ambre,	1030.
Eau de mer,	1030.
Urine,	1030.
Vinaigre diſtillé,	1030.
Vinaigre ordinaire,	1017.
Lait de vache,	1030.
Lait de chevre,	1030.
Laudanum liquide de Sydenham,	1024.
Décoction de quinquina,	1014.
Biere,	1019.
Buis verd,	1004.
Eau de riviere,	1009.
Eau de pluie,	1000.
Eau de puits,	0999.
Eau diſtillée,	0993.
Eau bouillante,	0963.
Camphre,	0996.
Vin d'Orléans,	0996.
Vin de Pontac,	0993.
Vin de Bourgogne,	0992.
Cire jaune,	0995.
Huile d'aneth,	0994.
hyſſope,	0986.
ſabine,	0983.
ſuccin,	0978.
cumin,	0975.
menthe,	0975.
rue,	0975.
Huile de muſcade,	0948.
tanaiſie,	0946.
origan,	0940.
carvi,	0940.
ſpicnard,	0936.
romarin,	0934.
lin,	0932.
olive,	0913.
genievre ou cade,	0911.
bois de campeſche,	0931.
cœur de chêne,	0929.
Elixir de pp. avec le ſel volatil,	0939.
Huile de lis,	0936.
noix,	0934.
navette,	0919.
Teinture de quinquina,	0900.
Teinture de gomme ammoniaque,	0899.
Eſprit de miel,	0895.
Baume de tolu,	0896.
Huile d'orange,	0888.
térébenthine,	0871.
Branche de chêne,	0870.
Teinture d'antimoine,	0866.
Huile de navette,	0853.
Teinture d'acier de Mynſicht,	0853.
Bois de hêtre,	0854.
Lentiſque,	0849.
Huile de cire,	0831.
Santal citrin,	0809.
Eſprit de vin rectifié,	0806.
Eſprit-de-vin éthéré,	0732.
Racine de gentiane,	0800.
Frêne ſec,	0860.
Quinquina,	0784.
Bois de Sainte-Lucie,	0773.
If,	0760.
Erable ſec,	0755.
Prunier ſec,	0663.
Cedre,	0613.
Orme,	0600.
Cyprès,	0591.
Genévrier,	0556.
Sapin,	0550.
Laurier,	0549.
Saſſafras,	0482.
Pin,	0430.
Liege,	0240.
Air,	0001.

On a mis les gravités ſpécifiques des bois ſecs, & non pas des bois verds; car le docteur Jurin a obſervé que la ſubſtance des bois eſt ſpécifiquement plus peſante que l'eau, puiſqu'ils vont au fond après qu'on a fait ſor-

tir

rit l'eau de leurs pores ou de leurs vaisseaux aériens, en les plaçant dans l'eau chaude sous un récipient; ou si on n'a pas de machine pneumatique, en les laissant pendant quelque tems dans l'eau bouillante. Il a aussi trouvé quelques calculs humains aussi pesans que la brique, & même que la plus tendre espece de grès. *Voy.* Transact. Philosoph. n°. 369.

Les gravités spécifiques du sang humain, de ses résidences fibreuses, & celle du serum, ont été déterminées par le même auteur. *Trans. Phil.* n°. 361.

Les *pesanteurs* spécifiques des liqueurs ont toutes été déterminées lorsqu'elles avoient le même degré de chaleur, savoir quatre degrés au-dessus du thermometre de M. de Réamur.

Il est bon d'observer que les gravités spécifiques des corps solides & des corps fluides, sont différentes en été & en hiver; cependant afin qu'on soit plus à portée de juger par comparaison, si les espaces de la dilatation causée par un même degré de feu, sont entr'eux comme les dilatations des corps dilatés, ou en raison réciproque de leurs densités; je crois qu'il ne seroit point hors de propos de mettre ici la table que le docteur Musschenbroeck nous a donnée des *pesanteurs* spécifiques des différentes liqueurs en été & en hiver.

	En été			*En hiver.*		
	onc.	gros,	grains.	onc.	gros,	grains.
Le mercure, ...	7.	1.	66.	0.	7.	14.
L'huile de vitriol, . . .	0.	7.	59.	0.	7.	71.
L'esprit de vitriol, . . .	0.	5.	33.	0.	5.	38.
L'esprit de nitre, ...	0.	6.	24.	0.	6.	44.
L'esprit de sel, ...	0.	5.	49.	0.	5.	55.
L'eau forte, ...	0.	6.	23.	0.	6.	35.
Le vinaigre, ...	0.	5.	15.	0.	5.	21.
Le vinaigre distillé, . . .	0.	5.	11.	0.	5.	15.
L'esprit de vin, ...	0.	4.	32.	0.	4.	42.
Le lait, ...	0.	5.	20.	0.	5.	25.
L'eau de riviere, ...	0.	5.	10.	0.	5.	13.
L'eau de puits, ...	0.	5.	11.	0.	5.	14.
L'eau distillée, ...	0.	5.	8.	0.	5.	11.

Voyez là-dessus le fameux Boyle, dans son traité intitulé *Medicina hydrostatica*; Musschenbroeck; les élémens de Physique de M. Cotes, & la chimie de Boerhaave. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESANTEUR, POIDS, GRAVITÉ, (*Synon.*) la *pesanteur* est dans le corps une qualité qu'on sent & qu'on distingue par elle-même. Le *poids* est la mesure ou le degré de cette qualité, on ne le connoît que par comparaison. La *gravité* désigne une certaine mesure générale & indéfinie de *pesanteur*. Ce mot se prend en Physique pour la force que le vulgaire appelle *pesanteur*, & en vertu de laquelle les corps tendent vers la terre. Dans le systême newtonien, *gravité* se dit quelquefois de la force par laquelle un corps quelconque tend vers un autre.

On se sert fréquemment du mot de *gravité* au figuré, lorsqu'il s'agit de mœurs de manieres, & ce mot se prend en bonne part. Le *poids* se prend aussi au figuré en bonne part; il s'applique à cette sorte de mérite qui naît de l'habileté jointe à un extérieur réservé, & qui procure à celui qui le possede du crédit & de l'autorité sur l'esprit des autres; mais le mot *pesanteur* au figuré se prend en mauvaise part; elle est alors une qualité opposée à celle qui provient de la pénétration & de la vivacité de l'esprit.

Rien n'est si propre à délivrer l'esprit de sa *pesanteur* naturelle que le commerce des femmes & de la cour; la réputation donne plus de *poids* chez le commun du peuple que le vrai mérite: l'étude du cabinet rend savant, & la réflexion rend sage; mais l'une & l'autre émoussent quelquefois la vivacité de l'esprit, & le font paroître *pesant* dans la conversation, quoiqu'il pense finement. (*D. J.*)

PESANTEUR, (*Médecine.*) c'est un état de nonchalance qui vient d'une transpiration diminuée, ou qui se fait avec peine, ou bien de ce que l'on prend du froid, ainsi que l'on s'exprime communément. C'est pourquoi, comme cet état est fort souvent accompagné d'un écoulement du nez, des yeux, on prend différemment les mots *gravedo* & *coryza* l'un pour l'autre. *Voyez* CORYZA, ENCHIFRENEMENT & RHUME.

PESARO, (*Géog. mod.*) en latin *Pisaurum*, ville d'Italie, capitale d'une seigneurie de même nom, & la plus grande du duché d'Urbin. Elle est riante, fertile, produisant des olives, des figues exquises, & toutes les commodités de la vie. Son évêché est suffragant d'Urbin. Sa position est agréable, sur une hauteur, à l'embouchure de la Foglia, dans la mer Adriatique, au-dessous de plusieurs côteaux, à 7 lieues N. E. d'Urbin, 50 N. E. de Rome. *Long.* 30. 35. *latit.* 43. 56.

Cette ville que l'on croit colonie romaine, fut détruite par Totila, & rétablie quelque tems après par Belisaire, plus belle qu'elle n'étoit auparavant. On peut lire sur les antiquités de *Pesaro* l'ouvrage intitulé *Marmora Pisaurensia*, imprimé dans cette ville en 1738, *in folio*.

Jean-François *Albani* naquit à *Pesaro*, devint cardinal; & étant âgé de 51 ans, il succéda en 1700 à Innocent XI. il prit alors le nom de Clément XI. & fut sacré évêque après son exaltation, ce qu'on n'avoit pas vû depuis Clément VIII.

Dans la guerre, entre Louis XIV. & l'empereur, il se détermina suivant les événemens de la fortune. L'empereur, dit le poëte historien du siecle de Louis XIV, força Clément XI. en 1708 à reconnoître l'archiduc pour roi d'Espagne. Ce pape, dont on disoit qu'il ressembloit à S. Pierre, parce qu'il affirmoit, nioit, se repentoit & pleuroit, avoit toujours reconnu Philippe V. à l'exemple de son prédécesseur; & il étoit attaché à la maison de Bourbon. L'empereur l'en punit, en déclarant dépendans de l'empire beaucoup de fiefs qui relevoient jusqu'alors des papes, & sur-tout Parme & Plaisance, en ravageant quelques terres ecclésiastiques, en se saisissant de la ville de Commacchio. (1)

Autrefois un pape eût excommunié tout empereur qui lui auroit disputé le droit le plus léger, & cette excommunication eût fait tomber l'empereur du trône. Mais la puissance des clés étant réduite au point où elle doit l'être, Clément XI. animé par la France, avoit osé un moment se servir de la puissance du glaive. Il arma, & s'en repentit bien-tôt. Il vit que les Romains, sous un gouvernement tout sacerdotal, n'étoient pas faits pour manier l'épée. Il desarma, il laissa Commacchio en dépôt à l'empereur; il consentit à écrire à l'archiduc, à notre très-cher fils roi catholique en Espagne.

Une flotte angloise dans la Méditerranée & les troupes allemandes sur ses terres le forcerent bien-tôt d'écrire à notre très-cher fils roi des Espagnes. Ce suffrage du pape, qui n'étoit rien dans l'empire d'Allemagne, pouvoit quelque chose sur le peuple espagnol, à qui on avoit fait accroire que l'archiduc étoit indigne de régner, parce qu'il étoit protégé par des hérétiques qui s'étoient emparés de Gibraltar.

Le même Clément XI. avoit admiré le livre du P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire, mais il le condamna sans peine, quand Louis XIV. l'en sollicita, donna la bulle *Vineam Domini*, & la constitution *Unigenitus*. Les censures suivirent ses éloges, & l'Angleterre n'avoit point armé de flotte dans la Méditerranée pour soutenir les Jansénistes.

(1) Les rares qualités & vertus que possédoit sans nombre Clément XI. lui doivent sans contredit donner un rang distingué parmi les illustres Pontifes. Sa conduite & sa prudence à manier dans des tems difficiles les affaires délicates & scabreuses furent une preuve bien éclatante de la fermeté, de l'adresse & de la vigilance dont il étoit capable. Des mœurs intégres & incorruptibles furent le partage de la Thiarre. Ses richesses furent le patrimoine des pauvres: ses homélies firent revivre la piété dans le cœur des fideles. Amateur des belles lettres & des arts, protecteur des savans & des artistes, il donna un nouveau lustre à la Peinture, à la Sculpture, & à l'Architecture. Ce fut lui qui introduisit à Rome l'art des Mosaïques, supérieurs en excellence aux anciens, & la manufacture des tapisseries aussi belles que celles de Flandre. Il enrichit de manuscrits grecs & d'autres langues la bibliothéque du Vatican: il fonda des prix pour les jeunes étudians: il orna Rome de superbes édifices. Que veut-on de plus? en un mot il fit voir de quelle force est un grand esprit & une bonne volonté dans un souverain Pontife. Tel est l'éloge qu'en font Muratori & l'Abbé Polidori.

En voilà plus qu'il en faut pour faire voir que ce n'est pas sur des expressions mordantes d'une satyre empoisonnée qu'on doit évaluer le caractere de ce Pontife, Satyre qui prenant des fausses esperances pour des promesses vomit injustement contre lui ce distich

Promittit, promissa negat, destetque negando
Hac tria papa facit, quis negat esse Petrum?

Mais bien sur l'élevation de son esprit, sur la pureté de ses mœurs, sur la litterature, sur la prudence & l'affabilité, par lesquelles il avoit su gagner le cœur & l'estime de tout le monde, qui lui mériterent les suffrages du conclave, quoique à l'âge de 51. ans seulement, & la chaire de S. Pierre qu'il n'accepta cependant qu'à grand peine: ce sont là, dis-je, les glorieux titres qui caractériserent ce grand homme, & qui furent la base fixe & inébranlable de son heureux Pontificat. (*D*)

Au reste, ce pape aimoit les savans, & l'étoit lui-même, quoique la France ne regarde point ses œuvres comme un trésor de grand prix. Il mourut le 19 Mars 1721, à 72 ans, & eut pour successeur Innocent XIII, le huitieme pape de la famille Conti.

Pesaro est aussi la patrie de quelques gens de lettres, & entre autres de Mainus (Jason), un des premiers jurisconsultes de son siecle. Après avoir perdu dans sa jeunesse son bien & ses livres au jeu, il prit le goût de l'étude, & y fit de si grands progrès, qu'il avoit à-la-fois jusqu'à deux mille disciples. L'empereur le combla de présens; mais on peut comparer l'accueil que Louis XII. lui fit en Italie, aux honneurs rendus par Pompée au philosophe Possidonius. Il étudioit en plein jour à la chandelle, parce qu'il lui falloit pour prévenir les distractions dans ses travaux littéraires, dérober à ses yeux la diversité des objets que le grand jour présente; & ce n'est pas le seul homme de lettres qui, pour composer des ouvrages, ait été obligé de se concentrer en lui-même. On estime ses commentaires sur les pandectes & sur le code de Justinien. Il devint aveugle d'assez bonne heure, & imbécille sur la fin de sa vie qu'il termina en 1519, âgé de 84 ans.

Je ne dois pas oublier de nommer *Collenuccio* (Pandolfo) parmi les gens de lettres, natif de *Pesaro*. Il est connu par une histoire de Naples, une apologie de Pline, un traité latin sur la vipere, & plus encore par sa mort tragique en 1507. Jean Sforce, tyran de *Pesaro*, ou, selon d'autres, César Borgia, duc de Valentinois, le fit étrangler en prison. Ange Politien, Lilio Giraldi, Pierius Valerianus, & autres écrivains ont consacré des éloges funebres à sa mémoire. (*D. J.*)

PESCARA, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze citérieure; elle est à l'embouchure d'une riviere de même nom (l'*Aternus* des anciens) qui prend sa source dans l'Apennin, & se jette dans la mer Adriatique, à six milles de Chieti, 8 au levant de Citta di Penna, 12 S. E. d'Atri, 112 N. E. de Naples. *Long.* 31. 53. *latit.* 42. 20. (*D. J.*)

PESCE-DONNA, (*Hist. nat.*) ce mot signifie *poisson femme*, il a été donné par les Portugais à un poisson d'eau douce qui se trouve dans le royaume de Congo en Afrique. On dit qu'il a la tête plate comme une grenouille, la gueule est armée de deux rangées de dents blanches & déliées; ses yeux sont grands & ronds; ses narines sont larges comme celles d'un dogue; son front est grand & ses oreilles évasées. Il a des poils fort longs qui flottent le long de son dos qui est large; son cou est épais & court. Sur son estomac sont des mammelles fermes & tendres, le reste du ventre est velu; le sexe est facile à distinguer. Cet animal singulier a des especes de bras longs & nerveux, au bout desquels sont cinq doigts qui ont chacun trois articulations; chaque doigt est uni aux autres par une membrane semblable à celle des pattes d'un canard; le ventre se termine en queue de poisson; cette partie est couverte d'écailles & est fourchue, par-dessus le tout est une peau qui couvre l'animal comme d'un manteau, & qui va depuis le cou jusqu'aux deux tiers de la longueur du corps, c'est où il loge ses petits; ce sont peut-être des poissons de cette espece qui ont donné naissance aux fables des naïades, des sirènes, &c.

Ce poisson se trouve dans les rivieres & les lacs du royaume de Congo; il se retire parmi les roseaux, le mâle ne quitte gueres sa femelle, on les tue malgré leurs cris lamentables, & leur chair est un manger délicat pour les Africains, quoique les Européens n'en portent point le même jugement. Les Négres attribuent beaucoup de vertus fabuleuses à leurs côtes & à deux os qui se trouvent au-dessus de leurs oreilles.

PESCÈSE, s. m. (*Hist. ecclés. des Grecs.*) c'est un tribut que l'on paye au sultan pour parvenir au patriarchat de Constantinople. Quelques seigneurs de Trébisonde s'étant mis en tête de faire patriarche un certain Siméon Hiéromoine, corrompirent plusieurs ecclésiastiques pour accuser Kilocarabe d'avoir été l'inventeur du *pescèse* de sorte qu'il fallut le deposer. Le prix du *pescèse* n'est pas fixé à une somme déterminée, parce que l'ambition l'a fait quelquefois porter à un prix si excessif, que plusieurs patriarches n'ont pu acquitter ce qu'ils avoient promis. Cependant M. le Clerc dit qu'il se monte à présent à mille ducats. Le patriarche Nectaire fut exilé faute d'avoir été en état de payer le *pescèse*. (*D. J.*)

PESCHERIE, la côte de la, (*Géog. mod.*) on donne ce nom à la partie méridionale de la péninsule de l'Inde. Elle s'étend depuis le cap de Commorin, jusqu'à la pointe de Ramanançor, l'espace de 40 lieues; elle a le nom de *pescherie*, à cause de la pêche des perles qu'on y fait tous les ans au mois d'Avril, & à laquelle on emploie un grand nombre de pêcheurs; ce sont les habitans de Tatucurin, ville capitale ou plutôt la seule de cette côte, qui s'y destinent principalement.

Les Hollandois y assistent en qualité de protecteurs, mais ils en sont véritablement les maîtres, car ils se font donner pour chaque bateau un droit considérable, & il y a quelquefois trois ou quatre cens bateaux pour cette pêche. Les commissaires hollandois viennent de Colombo, capitale de l'île de Ceylan, pour la diriger; ils y font en même tems de grosses acquisitions de toiles, contre lesquelles ils donnent en échange de leurs épiceries des Moluques. Ils achetent aussi pour rien les coquillages qu'on nomme *xauxar*, qu'ils envoient ensuite dans le royaume de Bengale, où ils servent de monnoie, & où conséquemment ils les vendent fort cher; enfin ils se réservent toujours le droit d'acquérir les plus belles perles; & comme ils ont des effets recherchés par tous les habitans du lieu, ils font sur ces sortes de pierreries, un gain immense.

Toutes les perles qu'on retire le premier jour, sont pour le roi de Maduré, ou pour le prince de Marava, à qui le pays appartient.

Cette côte dans le tems de la pêche, est exposée à des maladies contagieuses, qui viennent principalement de ce que les habitans se nourrissent alors de la chair des huîtres, qui est malfaisante & généralement corrompue; on ne voit partout que de méchans villages dépeuplés. Du tems des Portugais, cette contrée étoit florissante, parce qu'ils avoient permis aux Pararas (c'est le nom des peuples de la côte de la *pescherie*) de trafiquer avec leurs voisins; mais depuis que ce secours leur manque, ils sont réduits à une extrême pauvreté. (*D. J.*)

PESCHIERA, (*Géog. mod.*) ou *Pesciera*, petite ville d'Italie dans le Véronois, avec une forteresse. Les Vénitiens la prirent aux ducs de Mantoue en 1441. Elle est sur le lac de la Garda, à l'endroit où le Menzo en sort, à 5 lieues O. de Vérone. *Long.* 28. 12. *latit.* 45. 23. (*D. J.*)

PESCIA, (*Géog. mod.*) *Fanum Martis*, petite ville d'Italie dans la Toscane, au Florentin, sur la petite riviere de même nom, entre Lucques au S. O. & Pistoye au N. E. *Long.* 28. 15. *latit.* 43. 52. (*D. J.*)

PESÉE, s. f. (*Comm.*) ce qui se pese en une seule fois; chaque *pesée* de marchandises doit avoir son trait, c'est-à-dire être trébuchante & emporter le poids qui est dans l'autre bassin de la balance.

Pesée en Perse où les sacs d'argent se pesent & ne se comptent pas. On fait cinquante *pesées* de chaque sac d'abassis qui doit être composé de deux mille pieces de cette monnoie, en sorte que chaque *pesée* n'est que d'un toman ou cinquante abassis; mais lorsqu'on soupçonne qu'il y a dans les sacs des pieces ou fausses ou legeres, les *pesées* ne sont que de vingt-cinq abassis qu'on pese non contre un poids mais contre vingt-cinq autres abassis de poids, ce qui découvre le faux ou la légereté des autres. *Voyez* Abassis. *Diction. de comm.*

PESE-LIQUEUR, s. m. (*Phys.*) est la même chose qu'*areometre*. *Voy.* Areometre. *Voy. aussi* Electrometre.

PESENAS, (*Géog. mod.*) ville de France, au bas Languedoc, dans le diocèse d'Agde. Elle est dans une situation charmante, sur la Peyne, à 4 lieues N. E. de Beziers, 8 de Montpellier, 3 N. d'Agde, 160 S. de Paris. *Long.* 21. 5. *lat.* 43. 26.

Pesenas est une ville fort ancienne, puisque Pline, *l.* 48. *c.* 8. en fait mention; il la nomme *Piscenæ*, & il loue la laine des environs, la teinture qu'on lui donnoit & les étoffes durables qu'on en faisoit. Saint Louis acquit cette ville en 1261 de deux seigneurs qui en étoient co-propriétaires, & il l'unit au domaine royal; c'étoit une châtellenie que le roi Jean érigea en comté l'an 1361, en faveur de Charles d'Artois; ce comté entra par la suite des tems dans la maison de Montmorenci, vint à M. le prince de Condé, & enfin est échu en partage aux princes de Conti.

C'est à *Pesenas* que le poëte Sarrazin (Jean-François) mourut de douleur en 1654, pour s'être mêlé d'une affaire qui n'avoit pas réussi. Il étoit né à Hermanville près de Caën en 1605, & devint secretaire du prince de Conti. Un jour le maire & les echevins d'une ville étant venus pour complimenter ce prince, l'orateur resta court à la seconde période sans pouvoir continuer son compliment. Sarrasin saute aussi-tôt du carrosse où il étoit avec S. A. se joint au harangueur, & poursuit la harangue, l'assaisonnant de plaisanteries si fines & si délicates & y mêlant un stile si original, que le Prince ne put s'empêcher lui-même d'en être extrêmement surpris. Le

maire

maire & les échevins remercierent Sarrasin de tout leur cœur, & lui présenterent par reconnoissance le vin de la ville. Ses œuvres en prose & en vers mériteroient d'être réimprimées, parce qu'elles sont pleines d'esprit, de naturel & d'agrémens. Il écrivoit de génie, avec une facilité qui n'étoit égalée que par sa paresse. Dans une ode à M. le prince d'Enguien, il s'excuse de le louer par ces deux vers :

Car je n'ai qu'un filet de voix,
Et ne chante que pour Silvie. (*D. J.*)

PESER, v. a. (*Gramm. & Comm.*) c'est examiner la pesanteur de quelque chose, la confronter avec un poids certain, réglé & connu, tel que peut être la livre, le marc, le cent, le quintal, *&c.*

Pour *peser* les métaux, les drogueries, les épiceries, les cotons, les laines & autres semblables marchandises d'œuvres de poids, que l'on vend en gros; l'on se sert de la romaine, ou des grandes balances à plateaux.

A l'égard des mêmes marchandises qui se vendent en détail, c'est de la petite balance à bassins, ou du peson dont on se sert. Le trébuchet est pour *peser* l'or, l'argent, & autres choses précieuses.

On dit qu'il faut *peser* des marchandises net, pour faire entendre qu'elles doivent être pesées sans emballages, caisses, ni barils : au contraire, quand on dit qu'elles doivent être pesées ort ou brut, cela veut dire qu'il faut les *peser* avec leur emballage, leurs caisses & leurs barils. *Diction. du commerce.* (*D. J.*)

Peser *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les pesant au tombeau de quelque saint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment ou quelqu'autre chose que les parens avoient la volonté de donner au bon Dieu, à ses saints ou à l'église.

Mais c'étoit toujours une somme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids ; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad sepulchrum sancti nummo se ponderabat.*

Supposé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuse crédulité des fideles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux Saints sur leurs tombeaux, ou sur leurs autels, de les y faire asseoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques ou des églises qui leur sont dédiées.

Peser *la pierre*, (*terme de Carrier.*) c'est la soulever de dessus le tas avec la grosse barre, pour la mettre sur les boules.

Peser a la main, *en terme de Manége*, se dit d'un cheval qui n'ayant point de sensibilité dans la bouche, s'appuie sur le mords au point de fatiguer le bras du cavalier.

Peser, (*Marine.*) c'est tirer de haut en bas.

Peser sur une manœuvre, ou sur quelque autre chose, c'est-à-dire, tirer sur cette manœuvre pour la faire baisser.

Peser sur un levier, c'est aussi le faire baisser.

Peser, (*Chasse.*) se dit d'une bête qui enfonce beaucoup de ses piés dans la terre; c'est une marque qu'elle a grand corsage.

PESEUR, f. m. (*Comm.*) celui qui pese; il se dit plus ordinairement de la personne qui tient le poids du roi. Dans toutes les villes de commerce bien policées, les *peseurs* royaux ou publics sont obligés de prêter serment devant le magistrat, & de tenir bon & fidele registre de toutes les marchandises qu'ils pesent à leur poids; ce sont ces qui reglent ordinairement les contestations qui arrivent entre les marchands pour raison du poids de leurs marchandises.

Il y a Amsterdam douze *peseurs* publics établis en titre d'office pour peser toutes les marchandises sujettes au poids. Il y a aussi à Amiens des officiers *peseurs* de fils de sayette & autres fils de laine, & des *peseurs* de fils de chanvre & de lin pour peser ces marchandises que les filassiers apportent dans les halles ou marchés. Ceux-ci ne sont que quatre, les premiers sont au nombre de douze. *Diction. du comm.*

PESICI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Espagne tarragonoise, Pline *l. IV. c. xx.* les place dans une péninsule le P. Hardouin dit que cette péninsule se nommoit *Corusia*, & qu'elle étoit sur la côte septentrionale de la Galice. (*D. J.*)

PESNES, f. f. pl. (*Métiers.*) c'est le nom qu'on donne en plusieurs endroits aux cordelettes qui pendent tout-autour des caparaçons d'été, & qui par leur agitation, garantissent les chevaux des mouches. On donne cependant plus communément le nom de *pesnes*, aux cordelettes qui pendent de la sangle que les voituriers attachent autour du bât qu'ils mettent sur leurs chevaux & autour des couvertures des chevaux de harnois, qu'à celles qui pendent des caparaçons à rézeau, dont on couvre les chevaux de maîtres en été. (*D. J.*)

Pesnes ou paines, *terme de Corroyeur*, ce sont des morceaux de drap ou d'étoffe de laine dont ils font leur gipon. *Voyez* Gipon.

Pesnes ou pennes, *terme de Tisserand*, ce sont des bouts de fils qui restent attachés aux ensuples du métier de Tisserand, après que la piece de toile est finie, & qu'on l'a ôtée de dessus le métier. C'est avec ces pesnes que les Chandeliers enfilent & mettent par livres les chandelles communes ou à la baguette.

PESO, f. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte d'Espagne; les dix mille *pesos* valent douze mille ducats.

PESON, f. m. *en Méchanique*, est une sorte de balance appellée autrement *statera romana*, ou *balance romaine*, au moyen de laquelle on trouve la pesanteur des différens corps, en se servant d'un seul & même poids qu'on leur compare. *Voyez* Balance.

Construction du peson. Il est composé d'un rayon de fer *A B* (*Planch. de Méchanique, fig. 35*), sur le quel on prend un point à discrétion, comme *C*. d'où on éleve la perpendiculaire *C D*. A la branche la plus courte *A C*, est suspendu un plateau *G* pour recevoir les corps qu'on veut peser; le poids *I* peut parcourir les différens points de la branche *C B*, & on l'éloigne du point *C*, jusqu'à ce qu'il soit en équilibre avec le poids qu'on a mis dans le plateau *G*. On connoît que c'est le poids mis dans ce plateau, par l'endroit où le poids *I* se trouve sur le bras *C B*; par exemple si le poids *I* est d'une livre, & qu'il se trouve au point de division 6 en équilibre avec le poids qui est dans le plateau, on en conclut que le dernier poids est de six livres, & ainsi du reste. *Voy.* Levier & Puissances Méchaniques.

Par la construction du *peson*, on voit aisément qu'elle est la maniere de s'en servir : & on peut remarquer que le *peson* est d'un usage commode, en ce que n'ayant besoin que d'un seul poids qui n'est pas considérable, il est très-portatif en petit; & quand on l'emploie en grand sur des masses qui sont très-pesantes, & qu'on ne peut pas diviser, on est dispensé d'avoir un grand nombre de poids difficiles à rassembler, & le point fixe en est beaucoup moins chargé; mais il faut observer aussi que cet instrument ne peut pas servir à peser exactement de petites quantités, parce qu'il n'est point assez mobile, ce qui vient principalement de ce qu'un de ses bras est fort court. *Voy.* Romaine.

Peson a contrepoids, (*Balance.*) c'est une espece de balance qui sert à peser diverses sortes de marchandises. On l'appelle aussi *crochet*, ou *balance romaine*.

Peson a ressort, f. m. (*Méchan.*) sorte de machine assez ingénieuse, dont on se sert pour peser certaines especes de marchandises, comme le foin, la paille, le fil, la filasse, la chair, *&c.*

Ce sont les petits marchands qui vont aux foires, les étapiers, les fouriers & les vivandiers d'armée, qui se servent plus ordinairement du *peson à ressort*.

Il y en a de différentes grandeurs pour peser, depuis une livre jusqu'à cinquante. Les premiers qui parurent à Paris, furent apportés de Besançon; ce qui a donné lieu à quelques-uns de croire, que c'est à cette ville que l'on a l'obligation de l'invention de cette machine. Cependant bien des gens veulent qu'elle vienne d'Allemagne.

Le *peson à ressort* est composé de plusieurs pieces.

1°. D'un anneau qui sert à le suspendre en l'air.

2°. D'une même branche presque carrée, ordinairement de cuivre, & quelquefois de fer ou de buis, sur l'un des faces de laquelle sont marquées les différentes divisions des poids; c'est au haut de cette branche que l'anneau est attaché par une S.

3°. D'un ressort de fil d'acier en forme de tirebourre, arrêté au bas de la branche par un écrou, la branche passant de haut en embas au-travers du ressort.

4°. D'une boëte ou canon de figure cylindrique, qui renferme la branche & le ressort.

Enfin d'un crochet attaché par une S au bas de la boëte, qui sert à accrocher la marchandise que l'on veut peser.

Pour se servir du *peson à ressort*, il faut le tenir par l'anneau suspendu en l'air perpendiculairement; ce qui fait que le poids de la marchandise tirant le crochet en-embas, resserre le ressort : de sorte que la branche sortant par le haut de la boëte, à proportion du poids, l'on découvre

les divisions qui y sont marquées par des rayes & des chiffres, ce qui dénote la pesanteur de la marchandise.

Ce *peson*, quoiqu'assez industrieusement fait, & assez commode en apparence, n'est cependant pas si juste que le *peson* à contre-poids ou romaine. Le défaut de justesse provient de ce que le ressort est sujet à se relâcher & à s'affoiblir par son trop grand usage.

Les Chinois se servent aussi d'une espece de *peson* qui ressemble assez à la balance romaine. On en peut voir la description à l'article de la balance. *Voyez les Pl. du Balancier. Dict. du Comm.* (*D. J.*)

PESON A TIERS POINT, est composé, 1°. d'un ressort d'acier rond à ressort à chien: 2°. deux tirans coulissés sur le champ, dont celui qui a un anneau pour passer le pouce & le tenir, & qui passe par l'ouverture de l'extrémité du ressort, & qui est arrêté sur l'autre extrémité: 3°. & le second sur lequel sont gravés les chiffres qui marquent le poids, & arrête à la partie supérieure du ressort, & passe à-travers de l'inférieure. 4°. Au bout est le crochet. *Voyez les fig. Pl. du Balancier.*

PESSAIRE, s. m. (*Chirurgie.*) Moyen dont on se sert en Chirurgie pour retenir la matrice dans sa situation naturelle. On les fait ordinairement avec du liege, en maniere d'anneau rond ou ovale, qu'on trempe dans de la cire fondue pour en remplir les pores, & faire un enduit qui le préserve de pourriture. *Voyez les fig.* 6, 7, 8 & 9, *Pl VII.* Quelques auteurs conseillent l'usage des *pessaires* d'argent en forme de tuyau, dont la partie supérieure soit terminée par un petit godet percé, pour soutenir l'orifice de la matrice. Mais on a observé que les humeurs du vagin alterent l'argent, & forment aux *pessaires* faits de cette matiere, des trous dans lesquels les chairs excoriées par les inégalités de ces trous s'engagent, ce qui produit des ulceres. Les personnes riches peuvent se servir des *pessaires* d'or; car on a remarqué que les humeurs du vagin n'alterent point ce métal. Ceux d'ivoire sont plus convenables encore, & à l'abri de toute espece d'altération.

Les *pessaires* en anneau ne conviennent point dans tous les cas. On trouve dans le premier volume des *mémoires de l'acad. de Chirurgie*, un mémoire de M. de Garengeot sur plusieurs hernies singulieres, dans lequel on lit une observation d'une hernie intestinale par le vagin. L'auteur voulut la contenir par un *pessaire* ovalaire, qui ne réussit que la premiere journée. Le lendemain la malade sentit de vives douleurs, avec un tiraillement considérable à l'estomac, & des vomissemens qui ne cesserent que par la soustraction du *pessaire*: il étrangloit conjointement avec le pubis une portion d'intestin qui s'étoit glissée entre deux. On réduisit l'hernie, & on appliqua un autre *pessaire* d'une grosseur convenable, auquel on donna la figure d'un bondon. Il étoit percé dans son milieu, & étoit armé de deux cordons pour pouvoir être retiré facilement, afin de le changer au besoin.

Saviard rapporte plusieurs observations sur les descentes de matrice, & parle dans son observation xiij. d'une matrice si grosse, qu'elle ne pouvoit être retenue par les *pessaires* ordinaires. Il en fit faire un d'acier, attaché à une ceinture par le moyen d'un ressort qui se recourboit jusque dans la vulve, à l'extrémité duquel il y avoit un petit écusson qui retenoit la matrice dans son lieu naturel.

La *fig.* 10 représente un *pessaire* élastique formé par un ressort d'acier tourné en spirale. On revêt cet instrument d'une toile cirée. Les anciens se servoient de *pessaires* médicamenteux pour provoquer le flux menstruel, pour arrêter le flux immodéré des regles, & contre la maladie qu'ils appelloient *suffocation de matrice*. Mais la connoissance plus exacte de la nature des parties lésées, & du caractere des maladies, a fait rejetter de la pratique ces moyens inutiles. (*Y*)

PESSE, s. f. (*Botan.*) nom vulgaire de l'espece de sapin que Tournefort appelle *abies tenuiore folio, fructu deorsum inflexo*. On trouve souvent des ruches sur les extrémités des branches de cet arbre. Il n'est pas trop aisé de comprendre comment elles se forment; & l'on ne se douteroit pas que des ruches aussi régulieres fussent l'ouvrage des moucherons. Rien cependant n'est plus vrai. Un essain de ces petits animaux, dit M. de Tournefort, vient piquer les branches de la *pesse* dans le tems qu'elles sont encore tendres; chaque moucheron fait son trou à l'origine de la jeune feuille, justement dans l'aisselle, c'est-à-dire, dans l'endroit où la base de la feuille est attaché en travers contre la tige. Ainsi le suc nourricier qui s'extravase, élargit le trou de la piquûre, & fait écarter la base de cette feuille, qui n'est encore que collée contre la tige. Il arrive de-là que cette espece de plaie prend d'abord la forme d'une petite bouche à levres véluées, & ensuite celle d'une gueule qui laisse voir le creux de chaque cellule. Ces cellules toutes ensemble, composent la ruche. Elles sont pleines dans l'été de pucerons verdâtres, semblables à ceux qui naissent sur les herbes potageres. Chaque puceron, mis sur le creux de la main, se développe dans moins d'un demi-quart-d'heure, & laisse échapper un petit moucheron. *Hist. de l'acad. des Scienc. ann.* 1705. (*D. J.*)

PESSELAGE, s. m. (*Agriculture.*) c'est l'action de garnir une vigne de pesseaux.

PESSEAU, s. m (*Econom. rust.*) *Voy.* ÉCHALATS.

PESSINUNTE, (*Géog. anc.*) *Pessinus*, villes des Galates Tolistoboies, ou Tolistoboges, dont elle étoit la métropole, selon Pline, *liv. V. chap. xxxij.* Strabon dit que le fleuve Sangarius couloit auprès de cette ville.

Elle étoit célebre par son temple dédié à Cybèle & par la statue naturelle de cette divinité qui étoit tombée du ciel; c'étoit une pierre noire qu'on gardoit précieusement à *Pessinunte*; mais Rome étant affligée de maladies populaires, & d'autres calamités publiques, envoya aux Pessinuntins une ambassade, pour leur demander cette statue de Cybèle. Ses prêtres, avec tout l'attirail du culte de la divinité, vinrent eux-mêmes la remettre aux Romains. On chargea la vestale Clodia de cette pierre mystérieuse, qui fut portée en procession au-travers de la ville de Rome.

La fête ordonnée pour Cybèle à ce sujet, se renouvelloit tous les ans, & on alloit laver sa statue dans le petit fleuve Almon. Ovide nous apprend cette derniere particularité.

Est locus in Tiberim quà lubricus influit Almo,
Et nomen magno perdit in amne minor.
Illic purpurea canus cum veste sacerdos
Almonis dominam sacraque lavat aquis.

Denys d'Halicarnasse, qui raconte en détail l'histoire de cette translation de Cybèle, remarque que Scipion Nasica étoit le chef de l'ambassade des Romains.

Quant à ce qui regarde *Pessinunte*, nous savons seulement que dans la suite des tems, cette ville devint une métropole ecclésiastique; du moins c'est le titre que lui donne la notice de l'empereur Andronic; Paléologue le vieux. (*D. J.*)

PEST, (*Géog. mod.*) ville de la haute Hongrie, capitale du comté de même nom, sur la rive orientale du Danube, dans une plaine, vis-à-vis de Bude, à 30 lieues S. E. de Presbourg. *Long.* 36. 46. *lat.* 47. 21. (*D. J.*)

PESTE, s. f. (*Médecine.*) c'est une maladie épidémique, contagieuse, très-aigue, causée par un venin subtil, répandu dans l'air, qui pénetre dans nos corps & y produit les bubons, des charbons, des exanthemes, & d'autres symptomes très-fâcheux.

C'est une fievre aiguë, qui devient mortelle & enleve les malades dès le premier ou le second jour, si les forces vitales ne chassent promptement le venin par les bubons, les charbons, le pourpre & autres exanthèmes.

Causes. Ce point est des plus difficiles à traiter: tous les auteurs ont écrit sur cette matiere, mais nous n'avons rien de certain sur cet article. On a donné un nombre infini de conjectures; les uns ont insisté sur la coagulation; les autres sur l'infection générale ou locale, qui agit sur les humeurs de notre corps. Mais ce qui est de plus singulier, c'est que tous sont obligés de reconnoître que la *peste* agit d'une façon fort différente sur ceux dans les pays desquels elle naît, que sur nous autres.

La *peste* nous vient de l'Asie, & depuis deux mille ans toutes les *pestes* qui ont paru en Europe y ont été transmises par la communication des Sarrasins, des Arabes, des Maures, ou des Turcs avec nous, & toutes les *pestes* n'ont pas eu chez nous d'autre source.

Les Turcs vont chercher la *peste* à la Meque, dans leurs caravanes & leurs pélerinages; ils l'amenent aussi de l'Egypte avec les blés qui sont corrompus; & enfin, elle se conserve chez eux par leur bisarre façon de penser sur la prédestination: persuadés qu'ils ne peuvent échapper à l'ordre du Très-haut sur leur sort, ils ne prennent aucune précaution pour empêcher les progrès de la *peste* & pour s'en garantir, ainsi ils la communiquent à leurs voisins.

On reconnoît quatres sortes de *pestes*. 1°. La *peste* à bubons, où il survient des bubons aux aisselles & aux aînes, ou d'autres éruptions par tout le corps, comme les charbons.

2°. La sueur des Anglois, *sudor anglicus*, dans laquelle le malade périt par des sueurs, le premier, le second, le troisieme jour, sans bubon, ni charbon.

La

La troisieme est sans bubon, ni charbon; mais elle est accompagnée de dépôts gangreneux qui attaquent les piés, les mains, & sur-tout les parties extérieures de la génération dans les hommes; de sorte que ces membres se détachent d'eux-mêmes du corps de ces sortes de pestiférés. C'est la *peste* d'Athènes qui a été décrite par Hérodote, & ensuite par Lucrece.

La quatrieme espece est la plus connue, elle s'appelle communément le *mal de Siam*; elle vient de l'orient, & on voit mourir beaucoup de malades de cette *peste* à la Rochelle. Dans cette espece, le sang se perd par les pores de la peau en maniere de transpiration, & les malades périssent.

Ainsi la *peste* est une infection particuliere, qui prend sa naissance dans les pays chauds, qui nous vient par les vaisseaux chargés de marchandises empestées en Turquie, en Egypte, où la *peste* est trois ou quatre mois l'année, à cause des débordemens du Nil.

Les pestiférés ou les ballots empestés débarqués dans nos ports, nous causent & nous attirent la *peste*; telle que la derniere *peste* de Marseille, qui fut occasionnée par un vaisseau qu'on avoit pris sur les Turcs, & que l'on avoit amené à Marseille. Ou bien elle nous vient par la communication de l'Allemagne & de la Hongrie avec la Porte-ottomane; c'est ainsi que les Allemands ont apporté la *peste* chez eux au retour des campagnes qu'ils avoient faites en Hongrie contre les Turcs.

De cette façon la *peste* naît & prend son origine dans les pays orientaux, & nous l'allons chercher chez eux. La *peste* agit sur nos humeurs, & nous ne savons pas comment.

Ses causes sont internes & externes, prochaines & éloignées. Les internes sont le vice des parties, la corruption du sang & des autres humeurs. Les passions, le chagrin & la crainte de la part de l'ame; le mauvais régime & l'abus des choses non-naturelles, soit de l'air, soit des alimens, soit le défaut d'exercice, contribuent beaucoup à attirer cette maladie. Les causes externes sont les vents du midi, ou le défaut de vent; l'hiver trop doux; les saisons inégales; les froids violens & les chaleurs excessives; l'air fort sec ou fort humide. Les maladies épidémiques avec bubons & phlegmons, sont des avant-coureurs de *peste* plus certains que des exhalaisons & des influences imaginaires.

La famine peut aussi être mise au nombre des causes; parce que dans cette triste conjoncture, la même cause qui gâte les biens de la terre & qui amene la disette, doit produire la *peste*: d'ailleurs dans le tems de famine, on se trouve obligé de manger de toutes sortes d'alimens malsains, qui forment un mauvais sang, & les corps sont par conséquent plus disposés à la pourriture.

Quelques-uns attribuent la *peste* au tremblement de terre, parce qu'on a vu souvent des maladies malignes & fâcheuses succéder à ces tremblemens.

La cause véritable est la réception d'exhalaisons putrides dans l'air, qui viennent des pays chauds, & qui est aidée & fomentée par la disposition de nos corps. Leur mauvais effet se fait sur-tout sentir quand un vent chaud & humide souffle, ou bien quand elles sont elles-mêmes mêlées avec des vapeurs corrompues. C'est ainsi qu'arrive la *peste* en Egypte à la suite de l'inondation du Nil; alors les eaux corrompues par une chaleur excessive, poussent des exhalaisons pestilentielles; les terres humectées & comme chargées de pourriture, sont très-mal saines.

C'est ainsi que les cadavres corrompus dans les grandes villes, pendant les sieges, ou dans les armées à la suite des batailles, infectent horriblement l'air, les exhalaisons fétides & volatiles de ces cadavres produisent souvent des maladies malignes, mais elles ne produisent point la *peste*, sans un venin particulier qui est apporté des pays chauds, & qui mêlé avec elles leur donne un caractere pestilentiel.

Ce levain ne peut s'étendre si loin qu'au moyen de l'air qui lui sert de véhicule; car l'air une fois infecté de ces exhalaisons, les porte avec lui & les communique à beaucoup de corps qu'il pénetre: ce levain même reste caché pendant longtems dans ces corps infectés, comme il est arrivé dans la derniere *peste*. C'est ainsi que l'on a vu des personnes tomber roides mortes, & frappées subitement de *peste* à l'ouverture seule des ballots empestés déchargés de vaisseaux venus de l'orient.

Cependant ces exhalaisons n'infectent pas toute la masse de l'atmosphere, elles se dispersent & se jettent de côté & d'autre, à-peu-près comme la fumée; de-là vient que la *peste* ne saisit pas tous ceux qui sont dans le même air, qui est néanmoins le véhicule du levain pestilentiel. Il faut une disposition, c'est à proprement parler la cause déterminante & dispositive de la *peste*.

Cause dispositive. En effet, tous les corps ne sont pas susceptibles de ce venin, il n'affecte que ceux dont les fluides & les solides sont disposés à recevoir l'infection; si le corps n'a point cette disposition, il résistera à la contagion: ainsi tout ce qui sera capable de garantir nos solides & nos fluides contre la pourriture lorsque la *peste* regne, doit passer pour un préservatif.

La disposition à la pourriture est une cause qui aide l'effet de la contagion. Or la pourriture est un mouvement intestin de nos humeurs qui tend à en détruire le mélange, la forme & le tissu qui changent de nature. D'ailleurs si le sang se rallentit, cela seul suffit pour contracter ce mouvement de putréfaction; c'est ce qui arrive dans le chagrin & le vice des premieres voies.

Ce venin de la *peste* agit fort différemment de celui qui agit dans la petite vérole, le pourpre, la fievre maligne & la dyssenterie. Ce venin agit sur les humeurs & les coagule, comme il paroît par les éruptions critiques.

Ce venin agit d'abord sur les nerfs, ce qui paroît par les symptomes, tels que la douleur de tête, la foiblesse, les nausées; le frisson, le froid extérieur avec feu externe à l'intérieur, le sang alors trouvant de la résistance sur les parties externes, se jette sur les internes.

La cause prochaine de la *peste* est donc l'action du venin sur nos solides, le développement de la pourriture des humeurs & de ce venin, & enfin son action sur les nerfs. Ces actions produisent l'éréthisme du genre nerveux; c'est de-là que vient la pourriture. Telle est la nature du venin pestilentiel, sans cette disposition vénéneuse, les exhalaisons n'ont aucune action dans le corps, elles y restent long-tems cachées & comme assoupies, à la fin elles transpirent & se dissipent sans produire aucun ravage.

Cet éréthisme est une roideur dans les fibres, & une contraction semblable à celle qui y est excitée par les passions de l'ame, par tous les irritans, tels que les alimens chauds, les aromates & tous les stimulans, ont coutume de produire. Cette roideur est augmentée par l'agacement des fibres que cause le venin; celles-ci ébranlées contractent la maladie pestilentielle; car l'exhalaison passant alors dans le sang & dans les humeurs, y fait éclater les différens symptomes de la pourriture.

Symptomes. Le malade est d'abord saisi d'un frisson suivi d'une ardeur d'entrailles; souvent il n'est pas altéré, quoiqu'il sente une ardeur violente; quelquefois le pouls est petite, & la soif extraordinaire. La fievre est fort inégale, mais la langue est seche & noire; l'urine est aussi fort différente, souvent elle n'est point changée; elle est dans quelques-uns rouge & ardente, dans d'autres claire & crue, dans quelques autres elle est trouble, & elle varie souvent dans un même jour; tantôt elle est comme dans l'état de santé, d'autres fois sanglante; quelquefois le malade est assoupi & dans le délire, d'autres fois il est accablé d'une cruelle douleur de tête, accompagnée d'insomnie avec des yeux enflammés, & le cœur fort resserré; souvent le pouls est fort, d'autres fois il est foible & fréquent; tantôt égal, tantôt inégal, & dans certains malades il est intermittent; le malade est dans des inquiétudes & dans des agitations continuelles; on apperçoit dans les tendons des soubresauts & des mouvemens convulsifs; la vûe est troublée, & le malade est tourmenté de tintemens & de sifflemens d'oreilles; il y en a qui sont abattus au commencement de la maladie, d'autres conservent leurs forces jusqu'à la mort; il y en a qui ont des dévoiemens qui résistent à tout remede; les déjections en sont quelquefois crûes & fréquentes, elles sont comme de l'eau trouble; dans certains malades on y trouve des vers; d'autres ont des hémorrhagies par le nez & par la bouche, par les yeux, par les oreilles, par la verge, par la matrice; d'autres suent le sang pur; quelques-uns ont des vomissemens continuels; d'autres ont des nausées & des dégoûts; on voit dans la plûpart des douleurs cardialgiques, le hoquet, on en voit qui ont des taches de couleur pourprée, ou violettes ou noires, tantôt en petit nombre, tantôt en grande quantité, tantôt petites, tantôt grandes & presqu'exactement rondes; tantôt sur une partie, tantôt sur une autre, souvent sur tout le corps; il y en a beaucoup qui ont des bubons ou des charbons en différens endroits du corps. Ce sont là des signes évidens & très-assurés de la *peste*, sur-tout lorsqu'ils sont accompagnés de la fievre, ou qu'ils y surviennent.

Le *diagnostic* se tire des symptomes suivans:

1°. L'abattement des forces, défaut de respiration, la foiblesse, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Les symptomes du bas-ventre, les nausées, les vomissemens, les cardialgies, les mouvemens convulsifs.

Les aigreurs & la pourriture des bouillons & de tous les alimens.

3°. Les

3°. Les urines sont troubles, grasses, chargées d'huile ramassée en flocons; les sueurs sont colliquatives, aigres, grasses, & fétides.

4°. Les bubons aux aînes, aux aisselles des parotides, des charbons dans différentes parties, des lanieres noires ou violettes, ou bleues; la force du venin est indiquée par ces symptomes.

5°. La gangrene seche & la mollesse des membres après la mort, & avant la mort les déjections de sang par les selles, les excrétions de sang par les selles & par la sueur.

6°. Enfin, la généralité & l'universalité de l'épidémie, la mortalité nombreuse & par trop répandue, la violence & le nombre infini des accidens, la mort imprévue qui saisit les malades, le premier, le second ou le troisieme jour, & souvent presqu'aussi-tôt qu'ils sont attaqués, sont des signes évidens & diagnostics de la *peste*, si on les compare avec tous ceux que nous avons rapportés plus haut, & avec les causes que nous avons détaillées.

Prognostic. Il est d'autant plus fâcheux que personne n'a encore donné ni la cause, ni le remede de ce terrible mal, bien que nous ayons nombre de traités des plus complets sur sa cause & la façon de la traiter. En effet, c'est de tous les maux le plus cruel. Tout frémit au seul nom de cette maladie; cet effroi n'est que très-bien fondé; plus funeste mille fois que la guerre, elle fait périr plus de monde que le fer & le feu. Ce n'est qu'avec horreur qu'on se représente les affreux ravages qu'elle cause; elle moissonne des familles entieres; elle n'épargne ni âge, ni sexe; on voit périr également les vieillards, les hommes faits, les adultes, les enfans dans le berceau; ceux mêmes qui sont cachés dans les entrailles de leur mere, quoiqu'ils paroissent à l'abri de ses coups, subissent le même sort; elle est même plus pernicieuse pour les femmes grosses; & si l'enfant vient à naître, c'est moins pour vivre que pour mourir; l'air empesté leur devient fatal; il l'est même davantage pour ceux qui sont d'un tempérament fort & vigoureux; la *peste* détruit le commerce entre les citoyens, la communication entre les parens; elle rompt les liens les plus forts de la parenté & de la société; parmi tant de calamités, les hommes sont continuellement prêts à tomber dans le desespoir.

Cependant la *peste* n'est pas toujours si dangereuse que l'on se l'imagine communément; l'essentiel est de ne point s'effrayer en tems de *peste*; la mort épargne ceux qui la méprisent, & poursuit ceux qui en ont peur; tous les habitans de Marseille ne périrent point de la *peste*, & la frayeur en fit périr davantage que la contagion. La *peste* ne fait pas de plus grands ravages parmi les Turcs & les autres peuples d'orient qui y sont accoutumés, que les maladies épidémiques chez nous, quoiqu'ils ne prennent que peu ou point de précautions, & cela parce qu'ils n'ont point peur. D'ailleurs, ceux qui assistent les malades ne se trouvant point incommodés, il paroît qu'elle n'attaque que ceux qui y sont disposés.

Traitement de la peste. On peut considérer la *peste* comme menaçante & prête à saisir le malade, ou comme déja venue & ayant infecté le malade. Dans le premier cas, il faut s'en garantir, s'il est possible; & dans le second, il faut la combattre pour la dissiper, & arrêter ses progrès. Ainsi les remedes sont prophilactiques & détournent le mal prochain, ou ils sont thérapeutiques & proprement curatifs, en guérissant le mal lorsqu'il est présent.

Cure préservative. On peut se préserver de la *peste*, en s'éloignant de la cause de la *peste*, ou en se munissant contre elle; ce qui regarde en partie le public ou le magistrat, & en partie les particuliers.

Le magistrat doit avoir soin de faire nettoyer ou transporter toutes les immondices & les matieres puantes & corrompues, qui ne font que fomenter le venin pestilentiel & le retenir caché; de faire nettoyer & ôter les fumiers, les boues & les ordures, des rues & des places publiques; de faire enterrer les morts hors des églises, dans des endroits éloignés, de les faire couvrir de chaux, de défendre toutes les assemblées, soit dans les places, soit dans les maisons; d'ordonner des feux, de faire tirer le canon & la mousqueterie, pour éloigner par ce moyen l'infection, & pour corriger l'air par l'odeur de la poudre; d'interdire le commerce avec les villes où le mal regne, ou qui sont suspectes; de défendre absolument l'entrée ou l'usage des mauvais alimens: enfin, d'abord que la *peste* commence à se manifester, de faire séparer au plutôt les malades d'avec ceux qui se portent bien.

Les préservatifs des particuliers se réduisent à la diete, aux remedes chirurgicaux & pharmaceutiques; la diete regle l'usage de l'air & des passions de l'ame, qui sont les deux points importans dans cette maladie. On évite l'air empesté par la fuite, ou bien on le corrige par des fumigations, des parfums, avec des odeurs, en les approchant souvent du nez, pour corriger l'air à mesure qu'on respire; la plûpart ne se fiant à aucun remede contre un mal si cruel & si subit, recommandent la fuite comme l'unique préservatif par ces deux vers.

Hæc tria tabificam tollunt adverbia pestem;
Mox, longe, tarde, cede, recede, redi.

Le contentement de l'esprit empêche l'effet de la crainte; Thalès de Crete passe pour avoir chassé une *peste* qui faisoit d'horribles ravages à Lacédémone, en procurant de la joie aux habitans. Le médecin est inutile à ceux qui peuvent prendre ces précautions; mais il est nécessaire à ceux qui ne peuvent prendre la fuite, & sont obligés de rester au milieu des pestiférés. Nous ne saurions donner ici tous les remedes préservatifs contre la *peste*; il faudroit recourir à une foule d'auteurs qui ont écrit sur cette matiere.

M. Geoffroi a fait une these en 1721, où il propose ce problème; savoir si l'eau est un excellent préservatif en tems de *peste*. Cette these se trouve traduite en françois dans un livre intitulé, *les vertus médicinales de l'eau commune*.

Cure thérapeutique. Les remedes qui sont indiqués pour guérir la *peste* lorsqu'elle est présente, sont internes ou externes. Nous allons détailler les plus vantés; ensuite nous parlerons de quelques compositions, ou de quelques secrets & spécifiques, que l'on estime beaucoup.

Les remedes internes ont reçu dans les auteurs le nom d'*antidote*, ou d'*alexipharmaque*; mais où est le véritable alexipharmaque? il est encore inconnu & caché, ou plutôt enveloppé de profondes ténebres; il y a cependant beaucoup de remedes, tant simples que composés, qui portent ce nom.

Les remedes simples sont, les racines d'angélique, d'aunée, d'impératoire, de carline, de contrayerva, de viperine, de saxifrage, de dompte-venin, de scorsonere; les écorces & les bois, la canelle, la cassia lignea, le santal, le bois de baume, le bois d'aloës; les feuilles de buis, de scordium, de dictame de Crete, de mélisse, de chardon béni, de mille-feuilles; les fleurs de souci, de roses, de romarin, de mille-pertuis. Les fruits; les citrons, les oranges, les limons, les figues, les noix, les baies de genievre, les cubebes, le cardamome, le clous de gérofle, la noix muscade, le macis, les sucs & les gommes; le camphre, la myrrhe, le styrax, le baume de Judée; les parties des animaux, les chairs de vipere, l'ivoire, les cornes de licorne, de rhinoceros & de cerf; les sels volatils, leur fiel; les fragmens précieux; les perles, la pierre de bésoard, la pierre de porc-épic; les terres; le bol d'Arménie, la terre sigillée, le soufre blanc & l'antimoine.

Les remedes internes composés sont; la thériaque d'Andromaque, la thériaque céleste, le mithridate de Damocrate, le diacordium de Fracastor, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, l'orviétan, les eaux thériacales, le vinaigre thériacal, les teintures & les elixirs alexipharmaques.

Il y en a mille autres auxquels on a donné des noms pompeux; mais on sait par plusieurs raisons & par une infinité d'observations, que tous ces remedes au lieu de faire du bien, trompent ceux qui s'y fient, nuisent souvent, & prêtent de nouvelles forces au venin pestilentiel. *Voyez* ALEXIPHARMAQUE.

Les alexipharmaques externes sont ceux, qui appliqués extérieurement, passent pour être propres à détruire le venin, ou à l'éloigner de nos corps; il y en a d'artificiels qui sont purement superstitieux; ils sont chargés de caracteres, de figures, de signes de mois; ce sont des productions de l'ignorance & de la superstition, qui doivent être rejettées par tout homme de bon sens. Il y en a qui sont de vrais poisons, comme l'arsenic, le réalgal, l'orpiment, les crapaux, les araignées; si ces choses ne font point de mal, elles sont au-moins inutiles, comme l'expérience l'a fait voir souvent.

A quoi donc, dira-t-on, faut il recourir? De tous les remedes, suivant la these de M. Geoffroi, il n'y en a point de meilleur & de plus sûr que l'eau en boisson; c'est elle seule qui peut ramollir les fibres nerveuses, quand elles sont trop roides & trop crispées, détruire l'éréthisme des solides, délayer les humeurs trop épaisses, atténuer celles qui sont trop grossieres, adoucir leur âcreté, empêcher leur corruption, modérer ou même totalement arrêter la violence du venin pestilentiel, lorsqu'il

est

est une fois glissé dans nos corps: d'ailleurs on n'a pas sujet d'en appréhender le moindre mal; c'est ce que le savant auteur déja cité, démontre en détail, & d'une maniere qui me paroît sans réplique.

La *peste* peut se regarder comme une espece de fievre, & être traitée de même; dès-lors on combinera les indications de la fievre avec celles de la contagion; & d'ailleurs si on lit les auteurs qui ont écrit après avoir traité des pestiférés, tels qu'Hildanus Caldera, Heredia, & Thonerus; on verra que les cordiaux trop chauds ont fait périr plusieurs personnes. Les cordiaux sont donc dangereux & ne sont pas l'unique ni le vrai remede & antidote de la *peste*, non plus que des autres maladies, où il y a un grand abattement.

Celse dit que les maladies pestilentielles demandent une attention particuliere; puisque dans ces cas la diete, les clysteres & la purgation, ne sont d'aucune utilité; mais la saignée est très-salutaire, lorsque les forces le permettent, sur-tout lorsque la maladie est accompagnée de douleurs de fievre violente.

Riviere, & après lui de grands praticiens, recommandent la saignée faite à petite dose: ce remede est fort contredit par le grand nombre des praticiens; & d'ailleurs il a eu souvent de mauvais succès; on a vu des malades périr dans la saignée. Cependant on peut dire que la saignée indiquée par une roideur, une force, & une grandeur dans le pouls, par une chaleur & une soif extraordinaire, & par les autres signes inflammatoires, sera faite très-sagement; & alors pour en éviter les inconvéniens qui sont d'augmenter l'abattement, on auroit soin de la modérer, d'en arrêter ou empêcher les mauvais effets. On saignera peu à la fois, & on réiterera la saignée tout au plus une fois; on la soutiendra par des cordiaux.

Les praticiens célebres conseillent la purgation; ce qui est encore fort contesté: d'abord il répugne de purger dans l'abattement & dans la foiblesse; d'ailleurs les bubons & les charbons marquent que le venin cherche à sortir, & le public pense que les saignées & les purgatifs les font rentrer. Nous observerons seulement sans décider ces questions, que la pourriture des premieres voies, aide les progrès de la *peste*; & qu'ainsi les purgatifs en la nettoyant feront un grand bien, & préviendront les ravages qu'elle attire; ils emporteront les aigreurs des premieres voies, & par-là la pestilence fera moins d'effet.

Mais l'effet des purgatifs étant d'abattre les forces, d'augmenter les douleurs cardialgiques, de détourner les humeurs de la circonférence au centre, que n'en doit-on pas attendre pour la rentrée des bubons, des charbons, & des exanthèmes; ces derniers demandent l'administration des cordiaux, & l'indication des purgatifs les contre-indique: c'est au médecin sage à concilier les indications & les contre-indications dans cette fâcheuse perplexité.

Les purgatifs seront l'émétique ordinaire, l'essence émétique; les potions purgatives ordinaires. *Voyez* PURGATIF, & POTION.

Les cordiaux seront simples ou composés: les simples sont tous ceux que nous avons détaillés ci-dessus: les composés sont les confections alexitaires, les teintures, tels que la teinture d'or mêlée dans six onces d'eau de scorsonnere, le syrop de contrayerve, les pilules antipestilentielles, les sudorifiques antipestilentiels, les décoctions sudorifiques alexitaires. *Voy. tous ces articles.*

Potion cordiale contre la peste. Prenez des eaux thériacale simple, de sureau, de scabieuse, chacune deux onces; de confection d'alkermès, un gros; de fiel de porc préparé, un demi-gros; de l'essence émétique & du lilium de Paracelse, de chaque trente gouttes; de syrop de contrayerva, trois onces.

Cette potion se donnera par cuillerée à chaque demi-heure; on retranchera l'émétique dans les potions réitérées.

Autre potion cordiale. Prenez des eaux de chardon béni, d'angelique, de mélisse simple, & thériaque composée de chaque une once & demie; de teinture d'or & d'élixir de propriété, de chaque un scrupule; de syrop d'œillet, une once & demie: faites une potion que l'on réitérera selon le besoin.

Le régime doit être humectant, doux, & légerement cordial & acide; on peut ordonner pour boisson la limonade avec le syrop de contrayerva, ou un autre pareil. *Voyez* SYROP DE CONTRA-YERVA.

Narcotiques. Nous ne pouvons nous dispenser ici de faire une observation sur les narcotiques préparés avec l'opium ou le pavot blanc; ils sont contraires par eux-mêmes à la cause générale de la *peste*, qui est la coagulation du sang; cependant il est des cas où ils peuvent être indiqués; alors on doit en user avec toute la sagesse possible *Voyez* OPIUM & NARCOTIQUES.

Cela dépend de l'inspection d'un habile médecin, de même que tout le traitement de la *peste*.

On doit conclure de tout ce qui a été dit sur la *peste*, que cette maladie nous est totalement inconnue quant à ses causes & son traitement; que la seule expérience ne nous a que trop instruit de ses funestes effets.

PESTE, s. f. (*Hist. anc. & med.*)

Voilà ce mal qui répand par-tout la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déesse Némésis, descend sur les villes infortunées. Cette grande destructrice est née des bois empoisonnés de l'Ethiopie, des matieres impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de sauterelles, entassés & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à sa terrible rage, tandis que l'homme seul lui sert de proie. Elle attire un nuage de mort sur sa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaisans ont abandonnée. Tout alors n'est que désastre. La Sagesse majestueuse détourne son œil vigilant; l'épée & la balance tombent des mains de la Justice sans fonctions; le commerce ne porte plus ses secours utiles, l'herbe croît dans les rues dépeuplées; les demeures des hommes se changent en des lieux pires que les déserts sauvages; personne ne se montre, si ce n'est quelque malheureux frappé de phrénésie qui brise ses liens, & qui s'échappe de la maison fatale, séjour funeste de l'horreur. La porte qui n'est pas encore infectée, n'ose tourner sur ses gonds, elle craint la société, les amis, les parens, les enfans mêmes de la maison. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur sensible; le firmament & l'air qui animent tout, sont infectés des traits de la mort; chacun en est frappé à son tour, sans recevoir ni soins ni derniers adieux, & sans que personne ordonne son triste cercueil: ainsi le noir Desespoir étend son aile funebre sur les villes terrassées, tandis que pour achever la scene de désolation, les gardes inexorables dispersés tout-autour, refusent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'histoire font mention de deux *pestes* à jamais mémorables, & qui ravagerent le monde, l'une 431 ans avant Jésus-Christ, & l'autre dans le xiv. siecle de l'ere chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile, & Plutarque, vous instruiront fort au long de la premiere, qui parcourut une vaste étendue de pays, & dépeupla la Grece sur son passage, sous le regne d'Artaxercès Longue-main; cette *peste* commença en Ethiopie, d'où elle descendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perse, & fondit ensuite dans l'Attique, & particulierement sur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit exprellément les circonstances & les symptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuse maladie, puisse servir d'instruction à la postérité si un pareil malheur arrivoit une seconde fois.

„ Premierement, dit cet historien (*liv. II. de la guerre du Péloponnèse*), cette année fut exempte de toute autre maladie, & lorsqu'il en arrivoit quelqu'une, elle dégénéroit en celle-ci; à ceux qui se portoient bien, elle prenoit subitement par un grand mal de tête, avec des yeux rouges & enflammés, la langue & le gosier sanglans, une haleine infecte, une respiration difficile suivie d'éternuemens & d'une voix rauque. De-là descendant dans la poitrine, elle excitoit une toux violente quand elle attaquoit l'estomac elle le soulevoit, & causoit des vomissemens de toute sorte de bile avec beaucoup de fatigue. La plûpart des malades avoient un hoquet suivi de convulsions qui s'appaisoient aux uns pendant la maladie, aux autres longtems après. Le corps rougeâtre & livide étoit couvert de pustules, & ne paroissoit pas fort chaud au toucher, mais brûloit tellement au-dedans qu'on ne pouvoit souffrir aucune couverture, si bien qu'il falloit demeurer nud. On prenoit un plaisir infini à se plonger dans l'eau froide, & plusieurs qu'on n'avoit pas eu soin de garder, se précipiterent dans des puits pressés d'une soif qu'on ne pouvoit éteindre, soit qu'on bût peu ou beaucoup.

„ Ces symptômes étoient suivis de veilles & d'agitations continuelles, sans que le corps s'affoiblît, tant que la maladie étoit dans sa force; la plûpart mouroient au septieme ou au neuvieme jour de l'ardeur qui les brûloit, sans que leurs forces fussent beaucoup diminuées. Si l'on passoit ce terme, la maladie descendoit

„ dans

„ dans le bas-ventre, & ulcérant les inteſtins, cauſoit une diarrhée immodérée, qui faiſoit mourir les malades d'épuiſement; car la maladie attaquoit ſucceſſivement toutes les parties du corps, commençant par la tête, & ſe portant, ſi on échappoit, aux extrémités. Le mal ſe jettoit tantôt ſur les bourſes, tantôt ſur les doigts des piés & des mains; pluſieurs n'en guériſſent qu'en perdant l'uſage de ces parties, & quelques-uns même celui de la vûe: quelquefois revenant en ſanté, on perdoit la mémoire juſqu'à ſe méconnoître ſoi-même & ſes amis.

„ La maladie donc, ajoute-t-il peu après, laiſſant à part beaucoup d'accidens extraordinaires, différens dans les différens ſujets, étoit en général accompagnée des ſymptômes dont nous venons de faire l'hiſtoire. Quelques-uns périrent faute de ſecours, & d'autres quoiqu'on en eût beaucoup de ſoin; on ne trouva point de remede qui pût les ſoulager, car ce qui faiſoit du bien aux uns nuiſoit aux autres; enfin la contagion gagnoit ceux qui aſſiſtoient les malades, & c'eſt ce qui produiſit le plus grand déſaſtre „.

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de ſon côté une courte deſcription de cette *peſte* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxercès avoit invité Hippocrate de venir dans ſes états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuſes, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ſes récompenſes, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de perſonnes les plus conſidérables à ſa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impreſſion ſur l'ame d'Hippocrate. Sa réponſe fut qu'il étoit ſans beſoins & ſans deſirs, qu'il devoit ſes ſoins à ſes concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athènes il s'y rendit, & ne ſortit point de la ville que la *peſte* ne fût ceſſée. Il ſe conſacra tout entier au ſervice des malades, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs de ſes éleves dans tous le pays, après les avoir inſtruits de la maniere dont ils devoient traiter les peſtiférés. Un zele ſi généreux pénétra les Athéniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils ordonnerent par un decret public, qu'Hippocrate ſeroit initié aux grands myſteres, de la même maniere que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille ſtateres, & que le decret qui la lui accordoit ſeroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des panathénées; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le prytanée pendant toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un ſi grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athènes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la ſatisfaction de compter Periclès parmi les malades auſquels il ſauva la vie. Ce grand capitaine, le premier homme de l'état, dont la ſageſſe & l'habileté avoient ſoutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ſes parens de la *peſte*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les ſecours de ſon art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peſte* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par ſa violence & par ſon étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1346 de Jeſus-Chriſt. La deſcription qu'en font les hiſtoriens contemporains au défaut d'obſervateurs médecins qui nous manquent ici, ne ſe peut lire ſans frémir. La contagion fut générale dans tout notre hémiſphere. Elle commença au royaume de Cathay, partie ſeptentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & conſuma avec une promtitude incroyable deux cens lieues de pays; elle parcourut le reſte de l'Aſie, paſſa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle ſaccagea juſqu'à l'extrémité du nord. Ici elle emporta la vingtieme, là elle détruiſit la quinzieme partie des habitans; ailleurs ce fut la huitieme partie, comme en France, ailleurs même, comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans; j'en parle ainſi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La derniere *peſte* qu'on ait vûe en Europe, eſt celle de Marſeille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette ſeule ville environ cinquante mille perſonnes; la mémoire en eſt encore récente.

Toutes nos connoiſſances ſur cette horrible maladie ſe bornent à ſavoir qu'elle ſe répand par contagion; qu'elle eſt la plus aigue des maladies inflammatoires; qu'elle eſt accompagnée de ſymptômes très-différens & très-variés; qu'elle ſe termine par des tumeurs vers les parties glanduleuſes qui dégénerent en abſcès; que cette criſe eſt d'autant plus ſalutaire qu'elle eſt prompte; que ce mal a ſes tems de décroiſſemens & de diminution, & qu'alors les ſecours de l'art ſont d'une grande utilité; que la contagion s'adoucit & ſe détruit par de grands froids; qu'en conſéquence elle eſt plus rare & fait moins de ravages dans les pays ſeptentrionaux que dans les pays méridionaux; qu'elle marche quelquefois ſeule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine; & dans ce cas ſi elle n'attaque pas les hommes, les beſtiaux en ſont la victime: voilà les faits dont l'hiſtoire ne fournit que trop de triſtes monumens.

Il ſemble que le meilleur moyen de ſe garantir de la *peſte*, ſeroit de fuir de bonne heure les lieux où elle regne. Si cela n'eſt pas poſſible, il faut tâcher de ſe ſéqueſtrer dans un domicile convenable, bien aéré, y éviter, autant qu'on peut, toute communication au-dehors; vivre ſans frayeur, uſer d'acides, en particulier de citrons, ſe gargariſer de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, *&c.* purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genievre, uſer d'alimens oppoſés à la pourriture, & pour boiſſon de vins blancs acidules par préférence aux autres.

Ce ne ſont pas les livres qui manquent ſur la *peſte*, le nombre en eſt ſi conſidérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliotheque. La ſeule *peſte* de Marſeille a produit plus de deux cens volumes qui ſont déja tombés dans l'oubli; en un mot, de tant d'ouvrages ſur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de peſtilentia*, Aug. Vindel. 1608, *in-8°.* n'eſt pas mépriſable. Il faut lui joindre Méad (*Richard*) *a short diſcourſe concerning peſtilential contagion*, Lond. 1720, *in-8°.* Hodge, *de peſte*. Muratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico della peſte*, in Breſcia 1721, *in-8°.* & le traité ſuivant qui eſt fort rare. Vander Mye, *de morbis & ſymptomatibus popularibus Bredanis, tempore obſidionis hujus urbis graſſantibus*, Antuerp. 1627, *in-4°.* mais j'oubliois que je ne me ſuis propoſé dans cet article que de traiter de la *peſte* en hiſtorien; ainſi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PESTE D'ORIENT, *du VI. ſiecle*, (*Hiſt. de la Méd.*) cette affreuſe *peſte* a été décrite par Evagre & par Procope. Voici le précis de leurs deſcriptions; je commence par celle d'Evagre.

Selon cet hiſtorien eccléſiaſtique, la *peſte* dont il s'agit arriva l'an de J. C. 543, & fit pendant cinquante-deux ans un horrible ravage preſque dans toute l'étendue de la terre; elle commença deux ans après que la ville d'Antioche eut été priſe par les Perſes, & parut en quelques choſes ſemblables à la *peſte* d'Athenes qui a été décrite par Thucydide, & en d'autres choſes fort différente.

Elle tomba d'abord ſur l'Ethiopie, & de-là ſe répandit ſucceſſivement ſur preſque toutes les parties de l'univers. Quelques villes en furent ſi cruellement affligées, qu'elles perdirent tous leurs habitans. Il y avoit des perſonnes qu'elle attaquoit par la tête, par le viſage, par les yeux qui paroiſſoient extrèmement enflammés; puis deſcendant à la gorge, elle les emportoit impitoyablement: d'autres avoient des dévoiemens; d'autres des abſcès dans l'aine; d'autres des fievres dont ils mouroient, le ſecond ou le troiſieme jour; d'autres tomboient en délire avant que de périr; d'autres en périſſant, avoient tout le corps couvert de puſtules & de charbons. Quelques-uns ayant été attaqués une ou deux fois de ce fléau, & y ayant réſiſté, y ſuccomboient la troiſieme fois.

Il y avoit différentes manieres & fort difficiles à comprendre, de contracter cette maladie. Pluſieurs moururent pour être ſeulement entrés dans des maiſons infectées; d'autres pour avoir légerement touché des malades, & d'autres ſans aucune communication, prenoient le mal dans les campagnes & les places publiques. Quelques-uns s'en préſerverent en fuyant des villes peſtiférées, & ne laiſſerent pas de communiquer la *peſte*. Quelques autres demeurerent au milieu des malades, ſans crainte & ſans y trouver la mort, & même ſans accident. Evagre rapporte qu'il étudioit la grammaire, lorſque cette *peſte* commença, qu'il en fut attaqué; mais qu'il perdit dans la ſuite ſa femme, quelques-uns de ſes enfans, de ſes parens, & de ſes eſclaves.

Procope nous a donné la deſcription de cette maladie, avec autant d'art que d'exactitude, & auſſi-bien que s'il avoit été médecin de profeſſion. Selon lui, ce fléau con-

ſuma

fuma presque tout le genre humain. Il n'affligea pas une seule partie de la terre, & ce ne fut pas dans une saison particuliere de l'année, mais dans toutes indistinctement. Elle n'épargna, ni condition, ni âge, ni sexe, quoiqu'il y ait une si grande diversité dans les tempéramens & dans les dispositions. La différente situation des lieux, la diete, les complexions, les mœurs, rien ne put sauver les malades.

Elle commença parmi les Egyptiens de Péluse, se répandit à Alexandrie, dans le reste de l'Egypte, & dans ces parties de la Palestine, qui confinent à l'Egypte; ensuite avançant toujours avec une marche réglée, elle parcourut le monde, comme si elle eût eu pour but de travailler successivement à tout ravager. La terre-ferme, les îles, les cavernes, les sommets des montagnes, tous les lieux où il y avoit des hommes en furent infectés. Des côtes de la mer, elle s'étendit sur les terres, & quand elle sautoit par-dessus un pays, on n'avoit pas long-tems sujet de s'en féliciter, elle retournoit ensuite sur ses pas; dès la seconde année vers le milieu du printems, elle se fit jour à Constantinople, où Procope demeuroit alors.

Plusieurs personnes attaquées du mal, croyoient voir des apparitions d'esprits, en toutes sortes de formes humaines; d'autres s'imaginoient que les hommes qu'ils rencontroient les frappoient en quelque partie de leur corps; d'autres croyoient dans leurs visions entendre une voix qui leur crioit, qu'ils étoient marqués dans le livre des morts; d'autres se refugioient dans les Eglises, où ils périssoient. Plusieurs, sans aucun symptôme précurseur de maladie, étoient pris subitement d'une sorte de fievre, qui n'annonçoit par le pouls aucun danger; cependant ils étoient emportés par un bubon qui se formoit, tantôt plutôt, tantôt plus tard, ou à l'aine ou à l'aisselle, ou sous l'oreille, ou en d'autres parties du corps.

On remarqua dans cette maladie, une grande diversité de symptômes. Les uns tomboient dans un assoupissement profond, d'autres étoient agités d'une phrénésie violente, quelques-uns demandoient à manger, & quelqu'autres dégoutés de toute nourriture, mouroient d'inanition. Dans certains tems, ni médecin, ni garde, ni fossoyeur ne gagnoit la maladie auprès des malades & des morts; ils continuoient à jouir d'une santé parfaite, quoiqu'ils soignassent & ensevelissent des personnes infectées; d'autres au contraire gagnoient la maladie sans savoir comment, & en mouroient incontinent. Plusieurs sans être altérés de soif, se jettoient dans l'eau douce ou dans la mer. Quelques-uns sans avoir eu d'assoupissement ou d'attaque de phrénésie, avoient des bubons gangrenés, & expiroient dans les douleurs; d'autres finissoient leurs jours par un vomissement de sang.

Quelques médecins conjecturant que le venin de la maladie consistoit dans les ulceres *pestilentiels*, ouvrirent ces ulceres dans les corps morts, & y trouverent un charbon énorme. Ceux dont le corps étoit taché de petits boutons noirs de la grosseur d'une lentille, ne vivoient pas un jour. Quelques-uns entierement abandonnés des médecins, se rétablissoient contre toute attente; d'autres de la guérison desquels ils se croyoient sûrs, périssoient soudainement. Le bain fit du bien à quelques-uns, il nuisit à d'autres; ceux-ci moururent par les remedes, & ceux-là échapperent sans en avoir usé. En un mot, il n'étoit pas possible de trouver aucune méthode pour conserver la vie des hommes; soit en prévenant le mal, soit en le domptant, n'y ayant aucune cause apparente à laquelle on pût attribuer la maladie ou sa guérison.

Les femmes enceintes qui en étoient frappées mouroient, les unes en faisant de fausses couches; & d'autres délivrées heureusement, périssoient également avec leurs enfans; on vit peu d'exemples du contraire. Les malades dont les ulceres ouverts couloient abondamment, réchappoient pour l'ordinaire, la violence du charbon étant adoucie par l'écoulement; mais ceux dont les ulceres restoient dans le même état qu'ils avoient paru d'abord, périssoient presque toujours. Quelques-uns eurent les cuisses desséchées, sans que les ulceres eussent flué; d'autres échapperent de la maladie avec la langue mutilée, & ne purent pendant le reste de leur vie articuler que des sons confus.

Cette *peste* dura quatre mois à Constantinople, d'abord avec assez de bénignité; mais ensuite avec tant de fureur, que le nombre des morts monta jusqu'à dix mille personnes en un jour. Au commencement, on les ensevelissoit soigneusement, mais à la fois tout tomba dans la derniere confusion: les domestiques n'avoient pas de maîtres, & les personnes riches n'avoient point de domestiques pour les servir. Dans cette ville affligée, on ne voyoit que maisons vuides, & que magasins & boutiques qu'on n'ouvroit plus; tout commerce pour la subsistance même étoit anéanti.

L'empereur chargea Théodore, l'un de ses référendaires, de tirer du trésor l'argent nécessaire pour en distribuer à ceux qui étoient dans le besoin, mais ce n'étoit-là qu'une foible ressource. Procope ajoute que plusieurs malheureux, frappés d'épouvante, quitterent leur mauvaise vie, tandis que d'autres retournerent à leurs déréglemens aussi-tôt que le danger fut passé.

Il résulte de tout ce détail, que quoique cette *peste* ait duré cinquante-deux ans, en changeant souvent de symptômes, suivant les pays; cependant la description d'Evagre differe en peu de choses essentielles de celle de Procope.... mais comme l'histoire de Procope étoit connue de tout le monde, Evagre eut tort d'avancer, que cette maladie n'avoit pas été décrite avant lui. On ne peut pas douter que sa description & celle de Procope ne regardent la même *peste*, laquelle, au rapport d'Agathias, commença la cinquieme année (il faudroit lire la quinzieme année de Justinien.) Procope l'a décrite telle qu'elle parut à Constantinople la seconde année, & Evagre en parle conformément à ce qu'elle étoit plusieurs années après; c'est cette différence de tems & de lieux, qui sont apparemment les principales causes de la différence qui se trouve quelquefois dans les descriptions de ces deux historiens.

Evagre, par exemple, rapporte une circonstance très-surprenante, qu'on ne lit point dans Procope; savoir, qu'aucune personne native des villes attaquées, quelque éloignée qu'elle fût du lieu où étoit la maladie, n'échappoit pourtant à sa fureur; ces mots *aucune personne* pris à la rigueur de la lettre, détruisent toute croyance; mais si l'on interprete son récit par un très-grand nombre de personnes, il ne sera point suspect de fausseté pour ceux qui n'ignorent pas des exemples semblables que rapportent les historiens dans des tems plus modernes, au sujet de la sueur angloise, genre de *peste* qui vint à éclorre dans la principauté de Galles en 1483, ravagea l'Angleterre, se répandit en Allemagne, reparut à Londres en 1551 pour la cinquieme fois, attaqua quantité de naturels anglois dans les pays étrangers, & épargna presque tous les étrangers établis en Angleterre. *Voyez* SUEUR ANGLOISE. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PESTIFERÉ, adj. (*Gram.*) qui est attaqué de la peste. *Voyez* PESTE.

PESTILENCE, s. f. *en Médecine*; c'est une maladie épidémique, maligne & contagieuse, ordinairement mortelle, connue vulgairement sous le nom de *peste*. *Voy.* PESTE.

Ce mot est formé du latin *pestis*, qui signifie la même chose.

Maison de *peste*; c'est un lazaret ou une infirmerie, où l'on met en dépôt & où l'on a soin des marchandises des personnes, &c. infectées, ou que l'on soupçonne infectées de quelque maladie contagieuse. *Voyez* LAZARET.

PESTILENTIEL, adj. (*Médecine.*) se dit en Médecine des maladies, de l'air & des alimens; on dit un ais *pestilentiel*, un aliment empesté.

La maladie *pestilentielle* est une maladie épidémique, dont il meurt plus de monde qu'il n'en réchappe, & dont les malades meurent plus promptement que dans les maladies épidémiques ordinaires, les signes propres & caractéristiques de la maladie ou fievre *pestilentielle* ou de la pestilence sont; 1°. l'épidémie; 2°. la mortalité; 3°. les accidens, tels que les bubons, les charbons, le pourpre, la mollesse, l'abattement de tout le corps; 4°. la cause qui gît dans le vice de l'air & des aliment.

Ce sont ces quatre conditions, l'épidémicité, la mortalité, la qualité des accidens, & la cause commune qui constituent le caractere des maladies *pestilentielles*; ces quatre conditions se rencontrent souvent dans les fievres malignes, dans les fievres continues à redoublement, dans les péripneumonies, dans les pleurésies, les dyssenteries, les petites véroles, &c. & alors ces maladies sont *pestilentielles*.

Les maladies *pestilentielles* different de la peste, en ce que l'épidémie est plus générale dans celle-ci; 2°. en ce que la mortalité y est aussi plus grande; 4°. en ce que les accidens sont plus violens dans la peste, & enfin la cause de la peste est différente; car elle est produite par une infection particuliere. *Voyez* PESTE.

La cause de la fievre *pestilentielle*, est une cause épidémique & souvent sporadique, jointe à une cause particuliere qui est l'infection; c'est ainsi qu'une fievre maligne simple qui attaquera différens habitans d'une ville deviendra sporadique, & souvent épidémique; & si l'infection particuliere, soit de l'air, soit des alimens, se joint à cette fievre maligne, elle sera *pestilentielle*; c'est ainsi que la pestilence accompagne la fievre continue à re-

redoublement, la pleurésie, les dyssenteries, les péripneumonies, la petite vérole, la rougeole & le pourpre.

La peste au contraire, est toujours causée par la seule infection particuliere sans cause sporadique: les symptômes de la fievre *pestilentielle* sont, 1°. l'abattement des forces, d'où dépendent le défaut de la respiration, la foiblesse, l'intermittence & l'intercadence du pouls.

2°. Des nausées, des cardialgies, des vomissemens, par le vice de l'estomac où les oscillations pêchent, & où les bouillons même s'aigrissent ou se corrompent.

3°. Des urines troubles & grasses, où l'huile est comme par floccons, par la laxité des tuyaux secretoires des reins.

4°. Des sueurs colliquatives, aigres, grasses & fétides, par la même cause.

5°. Des bubons aux aines ou aux aisselles, des charbons, des taches de pourpre, noires ou violettes, ou bleues; l'âcreté des humeurs & leur épaississement produisent ces différens accidens. *Voyez* BUBONS.

6°. La gangrene seche & la mollesse des membres après la mort. *Voyez* GANGRENE SECHE.

7°. Des déjections sanglantes par les selles, des excrétions de sang, par les urines & par la sueur.

Prognostic. La fievre *pestilentielle* est très-funeste; en effet, on n'en connoît point le caractere, on ne peut y employer les remedes ordinaires aux autres maladies, sans une crainte infinie & un ménagement inconcevable. Le prognostic n'est d'ailleurs que trop vérifié, par l'expérience funeste que nous donne le nombre de malades qui périssent de cette maladie; cependant le prognostic varie selon le degré de la pestilence, selon le nombre & la violence des symptômes, selon le dénatorement du sang, selon que la maladie sporadique domine sur la pestilence, ou que la pestilence prend le dessus sur la maladie sporadique.

Voici ce qui doit régler le prognostic:

1°. Plus l'épidemie est grande, plus il y a des malades attaqués en même tems, plus la pestilence est à craindre.

2°. Plus la mortalité est grande, & plus le danger est grand.

3°. La violence & le nombre des accidens, la gangrene des parties extérieures, l'intermittence & l'intercadence suivies dans le pouls, sont des signes très dangereux.

Curation. La pestilence ou la fievre *pestilentielle* est très-difficile à traiter; elle présente cependant deux indications, celle de la maladie sporadique ou de l'épidemie, & celle de la pestilence. Le sentiment des médecins est partagé sur l'administration de la saignée & de la purgation: mais si nous distinguons nos chefs d'indications & différens degrés dans la maladie, nous verrons que l'on peut saigner dans ces maladies, mais moins que dans les maladies inflammatoires ordinaires; il en sera de même de la purgation. D'ailleurs quoique les cordiaux soient conseillés par le plus grand nombre, il est cependant prouvé par l'expérience qu'ils nuisent fort souvent, & qu'il périt plus de personnes par les cordiaux que par l'usage des autres remedes; nous sommes donc de l'avis suivant:

1°. On saignera, s'il y a inflammation, comme péripneumonie, pleurésie, *&c.* s'il y a douleur locale, ou effervescence considérable dans le sang; si le pouls est plein, fort & tendu; mais comme il y a pestilence, on saignera de façon que l'on modérera le nombre & la quantité des saignées: hors ces cas, on ne doit point saigner du tout.

2°. On purgera pour vuider les premieres voies pour détourner le venin sur le bas-ventre, & le jetter par les selles; on employera les purgatifs, & même l'émétique on tiendra le ventre libre en donnant de tems à autre des cathartiques; mais la foiblesse contrindique ces remedes: & il faut remarquer qu'elle augmente assez souvent par la saignée & les purgatifs, au lieu qu'elle diminue dans les autres maladies. Ceci mérite une attention singuliere.

Le remede contre cette foiblesse est l'antidote ou le spécifique propre contre la pestilence; mais quel est ce spécifique? c'est ce qu'on cherche depuis long-tems sans le trouver. Les quatre alexipharmaques, les confections d'alkermès & d'hyacinthe, la thériaque & l'orviétan; les esprits volatils tirés des animaux; les cordiaux acides sont mêlés avec les précédens, ou donnés séparément, on remarque en général qu'ils ne causent pas une si grande dissolution du sang; ainsi on peut employer en même-tems que les remedes généraux, la potion suivante.

Potion antipestilentielle. Prenez des eaux de chardon béni; de reine des prés & d'angélique, de chaque deux onces: d'eau thériacale de baudron; de vinaigre thériacal; de l'esprit de citron, de chaque cinq gros; de sirop d'œillet, une once: faites une potion du tout dont on donnera par cuillerée, pour soutenir le pouls & procurer une douce moiteur.

On peut employer la thériaque, la poudre de vipere, l'antidote de Tichobrahé. *Voyez ces articles*.

Enfin, on applique les vésicatoires & les ventouses.

Quant aux amulettes, *voyez* AMULETTES.

Le régime doit être proportionné à l'état du mal; il doit être analeptique, restaurant & soutenu par les antiputrides. *Voyez* PESTE.

PET, s. m. air qui se sépare dans les intestins, & qui s'échappe avec bruit par l'anus. C'est un effet de la digestion, de la qualité des aliment, du froid, du chaud, *&c.*

Les anciens avoient le dieu *Pet*.

PET, (*Cuisine*.) espece de petits beignets, ronds, faits de farine, de lait, de sucre & de jaunes d'œufs délayés ensemble.

PETA, s. f. (*Mytholog.*) déesse de la demande. Son nom vient du verbe *peto*, demander.

PÉTAGUEI, (*Géog. mod.*) pays de l'Amérique méridionale au Brésil borné nord par le pays de Dele & par la mer; sud par la capitainerie de Rio grande; ouest par les Tapuyes. Il y a des mines d'argent dans cette contrée.

PÉTALE, s. m. *petalum*; on a donné ce nom aux feuilles de la fleur des plantes, pour les distinguer des vraies feuilles. Les *pétales* sont ordinairement les plus belles parties des plantes, tant par leur couleur que par leur forme; ils tombent facilement d'eux-mêmes; jamais ils ne deviennent l'enveloppe de la semence. Quoique les feuilles de la fleur de l'ellébore n'ayent qu'une couleur verte, & qu'elles ne tombent pas, elles sont censées être de vraies *pétales*, parce qu'elles ne sont pas l'enveloppe du fruit. *Voyez* FLEUR.

PÉTALISME, (*Hist. anc.*) la crainte que l'on avoit à Athènes des citoyens trop puissans, & dont le crédit s'établissoit auprès du peuple, fit introduire dans cette république l'ostracisme, *voyez* OSTRACISME. Un usage semblable fut établi à Syracuse; on le nomma *pétalisme*, parce qu'on écrivoit le nom de celui qu'on vouloit bannir sur une feuille d'olivier. Ce mot vient du mot grec πέταλον. Le *pétalisme* étoit une institution beaucoup plus inique & rigoureuse que l'ostracisme même, vû que les principaux citoyens de Syracuse se bannissoient les uns les autres en se mettant une feuille d'olivier dans la main. La loi du *pétalisme* parut si dure, que la plûpart des citoyens distingués de Syracuse prenoient le parti de la fuire aussi-tôt qu'ils craignoient que leur mérite ou leurs richesses ne fissent ombrage à leurs concitoyens; par là la république se trouvoit privée de ses membres les plus utiles. On ne tarda point à s'appercevoir de ces inconvéniens, & le peuple fut obligé lui-même d'abolir une loi si funeste à la société.

PÉTALODE, adj. (*Médec.*) c'est un nom que l'on donne à l'urine quand elle paroît contenir de petites feuilles & de petites bleuettes. *Voyez* URINE.

PÉTAMINAIRE; s. m. (*Littérat.*) *petaminarius*, c'est-à-dire homme qui vole en l'air, de πετᾶσθαι, *voler*. On appelloit chez les Romains *pétaminaires*, des sauteurs, des voltigeurs, des gens qui faisoient en l'air des tours de souplesse, des sauts hardis, périlleux & surprenans. Le mot *pétaminaire* se trouve dans Salvien & dans Firmicus.

PÉTARASSE, s. f. (*Marine*.) espece de hache à marteau, faite du côté du taillant comme le calfat double, & employée à pousser l'étoupe dans les grandes coutures.

PÉTARD, s. m. *en terme de Guerre*, est une sorte de canon de métal, qui ressemble un peu à un chapeau haut de forme, ou plus exactement à un cone tronqué. Il sert à rompre les portes, les barricades ou barrieres, les ponts-levis, & tous les autres ouvrages que l'on a dessein de surprendre.

On peut considérer le *pétard*, comme une piece d'artillerie fort courte, étroite par la culasse, & large par l'ouverture. Elle est faite de rosette mêlée avec un peu de cuivre. On en fait aussi de plomb & d'étain mêlés ensemble. Il est ordinairement long de sept pouces & large de cinq à sa bouche, pesant quarante à cinquante livres.

Sa charge est de cinq à six livres de poudre: on ne le charge qu'à trois doigts de la bouche, le reste se remplit d'étoupe, & on l'arrête avec un tampon de bois. On couvre la bouche d'une toile que l'on serre bien fort avec une corde; on le recouvre d'un madrier ou d'une planche de bois, dans laquelle on a pratiqué une cavité pour recevoir la bouche du *pétard*, & on l'attache en

bas

bas avec des cordes, ainsi qu'il est exprimé dans *nos Planches*.

Il est d'usage dans les attaques clandestines; il sert à rompre les portes, les ponts, les barrieres, *&c.* auxquelles on l'attache; ce qui se fait par le moyen d'une planche de bois. On s'en sert aussi dans les contremines pour briser les galeries ennemies, & pour en éventer les mines.

Au lieu de poudre à canon pour charger cette arme, quelques-uns se servent de la composition suivante; savoir sept livres de poudre à canon, une once de mercure sublimé, huit onces de camphre, ou bien six livres de poudre à canon, une demi-once de verre broyé, & trois quarts de camphre. On fait aussi quelquefois des *pétards* de bois entourés de cerceaux de fer.

On attribue l'invention des *pétards* aux huguenots françois en 1579, dont le plus signalé exploit fut la surprise de la ville de Cahors, ainsi que nous l'apprend d'Aubigné. *Chambers.*

Pour se servir du *pétard* on fait en sorte d'approcher de la porte qu'on veut rompre sans être découvert des sentinelles de la ville; & avec un tirefond, ou quelqu'autre instrument semblable, on attache le madrier auquel le *pétard* est joint à la porte qu'il s'agit de briser; ce qui étant fait, on met le feu à la fusée du *pétard*, laquelle étant remplie d'une composition lente, donne le tems au pétardier, ou à celui qui a attaché le *pétard*, de se retirer. La fusée ayant mis le feu à la poudre dont le *pétard* est chargé, cette poudre en s'enflammant presse le madrier contre la porte avec un tel effort, qu'il la brise, ou qu'il y fait une ouverture.

Le métier de pétardier est extrèmement dangereux. Peu d'officiers reviennent de cette sorte d'expédition; car ou des défenses qui sont sur la porte, ou de celles qui sont à droite ou à gauche, si ceux qui sont dans la ville s'apperçoivent de cette manœuvre, ils choisissent le pétardier, & ils ne le manquent presque jamais.

Les *Artificiers* appellent aussi *pétard* une espece de boite de fer de dix pouces de haut, de sept pouces de diametre par en-haut & de dix pouces par en-bas, du poids de 40 à 60 livres, dont on se sert pour enfoncer les herses & les portes des villes assiégées ou des ouvrages où l'on veut entrer. Le madrier sur lequel on le place & où il est attaché avec des liens de fer, est de 2 piés par sa plus grande largeur, & de 18 pouces par les côtés; l'épaisseur est d'un madrier ordinaire. Au-dessous du madrier sont des bandes de fer passées en croix avec un crochet qui sert à attacher le *pétard*.

Il n'y a pas d'autre secret pour l'appliquer que de s'approcher, à l'entrée de la nuit, avec un détachement, le plus près de la place qu'on peut; de descendre dans le fossé lorsqu'il est sec, ou de trouver quelqu'autre moyen quand il est plein d'eau, ce qui n'est pas à la vérité si facile. Peu d'officiers reviennent de ces sortes d'expéditions, & il faut être muni d'une très-forte résolution pour prendre une commission pareille à celle-là.

Lorsqu'on veut charger un *pétard* qui aura 15 pouces de hauteur, & 6 à 7 pouces de calibre par l'ame, il faut commencer par le bien nettoyer par-dedans & le chauffer, de maniere néanmoins que la main puisse en souffrir la chaleur.

Prendre de la plus fine poudre & de la meilleure que l'on puisse trouver, jetter dessus un peu d'esprit de vin, la présenter au soleil, ou la mettre dans un poêle; & quand elle sera bien seche, la mettre dans le *pétard* de la maniere suivante.

On passera dans la lumiere un dégorgeoir que l'on y fera entrer de deux pouces, ensuite l'on y jettera environ deux pouces & demi de haut de la poudre ci-dessus. *Voy.* DÉGORGEOIR.

On aura ensuite un morceau de bois du calibre du *pétard* bien uni par les deux bouts & bien arrondi par les côtés, qu'on fera entrer dans le *pétard*, & avec un maillet de bois l'on frappera sur cette espece de refouloir sept ou huit coups pour presser la poudre, observant néanmoins de ne l'écraser que le moins qu'il se pourra; l'on prendra ensuite du sublimé, l'on en semera une pincée sur ce lit de poudre, puis l'on y remettra encore de la poudre la hauteur de deux pouces & demi, on la refoulera de même; on aura dans une phiole grosse comme le pouce, du mercure qui sera couvert d'un simple parchemin: auquel on fera sept ou huit petits trous avec une épingle, & l'on secouera trois ou quatre fois pour en faire sortir du mercure.

L'on fera un autre lit de poudre comme le premier, & on y mettra du sublimé, comme on a fait d'abord; ensuite un autre lit de poudre, & encore du mercure, comme ci-devant; ce qui fait en tout quatre lits; le cinquieme sera comme le premier.

Vous le couvrirez de deux doubles de papier coupés en rond du diametre du *pétard*, que vous mettrez dessus son ouverture: vous mettrez des étoupes par-dessus à la hauteur d'un pouce, & avec le morceau de bois, dont on a parlé, l'on enfoncera le tout à force.

On fera un mastic composé d'une livre de brique ou de tuile bien cuite, que l'on pulvérisera & tamisera, & d'une demi-livre de poix-résine ou colofane.

Vous ferez tout fondre ensemble, & remuerez avec un bâton, en sorte que le tout soit bien délayé, & vous verserez ce mélange tout chaud sur les étoupes.

Vous aurez une plaque de fer de l'épaisseur de 4 ou 5 lignes du calibre du *pétard*, à laquelle il y aura trois pointes qui déborderont du côté du madrier, afin qu'elles puissent entrer dedans; vous appliquerez ce fer sur le mastic, dont le surplus débordera par le poids du fer.

Il faut que ce fer soit au niveau du *pétard*, & le poser ensuite sur votre madrier, qui sera entaillé de quatre à cinq lignes pour loger le *pétard*, observant de faire trois trous pour recevoir les trois pointes de la plaque de fer que vous avez appliquée sur le cul du *pétard*.

Vous remplirez ensuite l'encastrement de ce mastic mis bien chaud, & renverserez dans le moment votre *pétard* dessus; & comme il doit y avoir quatre tenons ou tirans de fer passés dans les anses pour arrêter le *pétard* sur le madrier, il faudra faire entrer une vis dans chacun, & la serrer bien ferme pendant que le mastic sera chaud, afin de boucher tout le jour qui pourroit se trouver dans l'encastrement.

Il est bon de remarquer encore que la lumiere du *pétard* se met quelquefois au haut, & quelquefois à un pouce & demi au-dessous; mais de quelque maniere qu'elle soit située, il faut toujours un porte-feu fait de fer du diametre de la lumiere, & de trois pouces de longueur, qu'on enfonce dedans avec un maillet de bois.

Avant que de le placer, il faut avec un dégorgeoir de fer, dégorger un peu la composition du dedans du *pétard*, & y faire entrer ensuite un peu de nouvelle composition, afin de donner mieux le feu, & avec un peu plus de lenteur.

Cette composition doit être d'un huitieme de poudre, d'un quatrieme de salpêtre, & d'un deuxieme de soufre; c'est-à-dire que pour huit onces de poudre, il faut quatre onces de salpêtre & deux de soufre. On pulvérise ces trois matieres séparément; & après les avoir mêlées, on en charge le porte-feu qu'on couvre avec du parchemin ou du linge goudronné pour le garantir de l'injure de l'air.

PÉTARD, (*terme d'Artificiers.*) on peut mettre au nombre des garnitures ces petits *pétards* que font les enfans dans les rues avec du papier & un peu de poudre, qu'on appelle aussi *péterolles*.

On plie une feuille de gros papier sur sa longueur par plis de 9 à 10 lignes d'intervalle en trois plis successifs, qu'on ouvre ensuite pour former une espece de canal dans lequel on couche un lit de poudre de peu d'épaisseur, étendue bien également, on l'y enveloppe en plusieurs doublet en continuant de plier le reste de la feuille, ce qui forme un paquet long & plat qu'on remplit ensuite en travers de l'intervalle d'environ un pouce & demi, par plis alternatifs en zigzag, en façon de Z d'un côté & d'autre, frappant sur les bords de chacun avec un marteau dans la largeur de 2 à 3 lignes, pour écraser un peu la poudre qui s'y trouve, afin que le passage du feu y étant moins ouvert s'y communique successivement, & non pas tout-d'un-coup, comme il arriveroit sans cette précaution. Le paquet ainsi réduit à cette petite longueur, doit être serré par le milieu avec plusieurs tours de ficelle; pour y mettre le feu, on fait un trou à côté de la ligature qui pénetre jusqu'à la poudre grenée, dans lequel on introduit un peu de poudre écrasée dans l'eau pour lui servir d'amorce. Il n'est personne qui n'ait vu l'effet de cet artifice, qui est tombé pour ainsi dire, en mépris, tant il est commun, mais qui a son mérite lorsqu'on en joint ensemble une certaine quantité pour faire une escopeterie successive assez amusante.

PÉTARDER, v. act. (*Art. milit.*) c'est attaquer une porte, un château, par le moyen du pétard.

PÉTARDIER, s. m. (*Art. milit.*) officier d'artillerie commandé pour attacher le pétard & y mettre le feu.

PÉTARRADE, s. f. (*Maréchal.*) pet de cheval ou d'âne. C'est aussi une ruade que le cheval fait lorsqu'il est en liberté.

PÉTASITE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *petasites*; genre de plante à fleur en fleurons, composée de plusieurs fleurons profondément découpés, & soutenus par un calice presque cylindrique, & divisé en plusieurs parties. Chaque fleuron est placé sur un embryon qui devient dans

la suite une semence garnie d'une aigrette. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent avant les feuilles. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit quatre especes de ce genre de plant, en anglois *butter-burr*, dont nous décrirons la grande ou commune, *petasites major, vulgaris, I. R. H.* 451, *tussilago scapo imbricato thyrsifero, flosculis omnibus hermaphroditis, Linnæi. Hort.* Cliffort 411.

La racine de cette espece de *pétasite*, ou grand pas d'âne, est grosse, longue, brune en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, aromatique, un peu amer, & d'une odeur suave. Elle pousse des tiges à la hauteur d'environ un pié, de la grosseur du doigt, creuses, lanugineuses, revêtues de quelques petites feuilles étroites, pointues, terminées par un bouquet de fleurs à fleurons purpurins, & semblables à de petits godets, taillés en quatre ou cinq parties; tous ces fleurons sont soutenus par un calice presque cylindrique, recoupé jusques vers la base en plusieurs quartiers. Les fleurs se flétrissent en peu de tems, & tombent avec leur tige; elles sont suivies par des semences garnies chacune d'une aigrette.

Après que la tige est tombée, il s'éleve des feuilles grandes & amples, presque rondes, un peu dentelées au leur bord, d'un verd brun en-dessus, attachées par le milieu à une queue longue de plus d'un pié, grosse, ronde, charnue; ces feuilles ont la figure d'un chapeau renversé, ou d'un grand champignon porté sur la queue.

Cette plante aime les lieux humides, les bords des rivieres & des ruisseaux: elle fleurit au commencement du printems, & même quelquefois dès le mois de Février dans les pays chauds. On fait usage de la racine; on l'estime aperitive, résolutive & vulnéraire; elle entre dans l'orviétan, & l'emplâtre diabotanum de la pharmacopée de Paris. (*D. J.*)

PÉTAURE, s. f. (*Littér.*) en latin *petaurum*; roue posée en l'air sur un aissieu, par le moyen de laquelle deux hommes se balançoient l'un l'autre. On attribue l'invention de cette espece de jeu aux Germains, selon Ammien Marcellin. Manilius en fait la description dans son Astronomie, *l. V.*

Ad numeros etiam ille ciet cognata per artem
Corpora, quæ valide saliunt excussa petauro,
Alternosque cient motus élatus, & ille
Nunc jacet, atque hujus casu suspenditur alter.

On nommoit *pétauristes*, ceux qui se divertissoient à cet exercice

PÉTÉCHIALE, FIEVRE, (*Médec.*) c'est une fievre continue, maligne, contagieuse, accompagnée de taches plates; semblables à des morsures de puces, de différente couleur, & causée par une corruption des humeurs, suivie d'une dissolution putride.

Les malades éprouvent dès le commencement de ces sortes de fievres, de grandes foiblesses, & l'épuisement des forces, la douleur & la pesanteur de tête, l'abattement & l'inquiétude de l'esprit; l'insomnie continuelle, la pulsation du pouls languissante, foible & inégale, l'oppression de poitrine, les vomissemens, & souvent la contraction & les tressaillemens de tendons. Plusieurs malades néanmoins ne se plaignent que d'un abattement extraordinaire, d'une grande insomnie, & de défaillances. Le quatrieme, cinquieme, ou même le septieme jour, des taches commencent à paroître, principalement sur le dos & les reins, elles sont plus ou moins abondantes, assez semblables à des morsures de puces & de différentes couleurs & figures, jaunes, rougeâtres, pourprées, rondes, lenticulaires; on les nomme *pétéchies*. Voyez *ce mot*.

Ces taches paroissent sans ardeur, sans démangeaison, sans élevation, sans ulcération de la peau, & sans apporter aucun soulagement au malade; parce qu'elles sont d'une nature putride; aussi plus elles sont nombreuses, plus elles marquent le degré de corruption, & même une corruption sphacéleuse, lorsqu'elles sont d'une couleur livide, plombée & d'un verd noirâtre.

Les autres signes funestes dans cette maladie sont une langue seche, crévassée, noirâtre, sans desir de boire; le gosier enflammé, la difficulté d'avaler, le délire après l'éruption des taches; l'embarras de la respiration, l'urine sans aucun dépôt; s'il survient en même tems des tressaillemens dans les tendons, l'écoulement involontaire des excrémens, la sueur froide, & les convulsions, il ne faut point douter que la mort ne soit prochaine.

La cause formelle de ces fievres pernicieuses consiste dans une dissolution putride, & dans une colliquation des humeurs, & dans une corruption vicieuse du fluide lymphatique & subtil qui est dans le sang.

Cet état a d'ordinaire pour premiere origine une vapeur nuisible qui passe de l'air dans le corps par les narines, le gosier & les bronches. Ce venin affecte immédiatement les nerfs, cause la pesanteur de tête, & l'abattement des forces. Il se mêle principalement avec la salive; & descend avec elle dans le ventricule & les intestins; d'où naissent le dégoût pour les alimens, & les inquiétudes par la communication des nerfs, des parties voisines du cœur. Hippocrate a déja attribué autrefois la premiere origine de ces fievres contagieuses à la corruption générale de l'air ou des humeurs; de-là vient qu'elles sont fréquentes dans les camps, & qu'on leur a donné le nom de *maladies d'armées*. C'est aussi par la même raison qu'elles font tant de ravages dans les hôpitaux, dans les vaisseaux & dans les prisons publiques.

Les Médecins doivent agir de concert avec la nature, & la seconder pour parvenir à la guérison de cette cruelle maladie. Les remedes volatils & sudorifiques augmentent la corruption, occasionnent un orgasme, & abattent les forces; il faut donc les éviter. La bonne méthode curative consiste à corriger la putréfaction, & à évacuer les humeurs corrompues quand elles sont en état d'être évacuées, ce qui arrive depuis le septieme jusqu'au quatorzieme jour. Les remedes propres à cet effet, sont ceux qui relâchent le ventre du malade, sans y causer l'éréthisme; telles sont la manne, mêlée avec la crême de tartre; le syrop solutif de roses, mêlé avec le sel polychreste dans quelque véhicule délayant comme le petit-lait, la pulpe de tamarins & autres semblables. La saignée ne doit avoir lieu que dans les personnes pléthoriques, & qui vivent dans l'abondance de toutes choses. Les tisanes acidules sont propres à diminuer la corruption des humeurs. Enfin le régime antiputride convient dans le cours & à la fin de ces maladies, pour préserver de dangereuses rechutes: la nature elle-même les guérit quelquefois par des diarrhées critiques, qui surviennent le septieme, le neuvieme ou le onzieme jour. Quelquefois ces maladies sont populaires, contagieuses, & presque pestilentieles; alors le plus sûr est d'éviter la contagion en se retirant à tems, & en fuyant un air imprégné d'exhalaisons venéneuses. (*D. J.*)

PÉTÉCHIES, s. f. pl. (*Médec.*) *petechiæ*, taches rouges ou pourprées, semblables à des morsures de puces ou de cousins, qui s'élevent sur la peau dans les fievres malignes & contagieuses, & qui sont toujours d'un très-mauvais présage. Sydenham soupçonne avec raison qu'elles sont quelquefois excitées par un régime & des remedes trop chauds. Quoi qu'il en soit, les anciens ont appellé ces taches du nom général d'*exanthemes*; les Italiens les ont nommées *pédéchie* du mot *pedechie*, morsure de puce; les François *taches pourprées*; les Espagnols *tabardilla*, à cause de leur couleur rouge-jaunâtre; & les Allemands *lenticulaires*, à cause qu'elles ont la figure & la couleur des lentilles: ces sortes de taches constituent avec d'autres symptômes les maladies qu'on appelle *fievres pétéchiales*. *Voyez* PÉTÉCHIALES, *fievres*, *Médec.*

Au reste, ces taches *petechies*, & la fievre qui les accompagne ont été décrites; premierement & distinctement par Fracastor, sous le nom de *lenticulæ* & de *puncticula*; voyez son traité *de morb. conteg. l. II. cap. vj. & vij.* (*D. J.*)

PETELIA, ou PETILIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans les terres chez les Brutiens, selon Pline, *liv. III. c. x.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* Virgile, *Æneid. l. III. v.* 402. attribue sa fondation à Philoctete le Troyen.

Parva Philoctetæ subnixa Petilia muro.

Elle ne demeura pas toujours dans cet état de médiocrité, car elle devint dans la suite métropole, ou du moins l'une des principales villes des Brutiens. Strabon dit au commencement du *VI. liv. p.* 254. que la ville *Petilia* étoit regardée comme la capitale des Lucaniens, & que de son tems elle étoit assez peuplée. Il ajoute qu'elle étoit forte, & par sa situation & par ses murailles. Elle étoit voisine de Crotone, puisqu'elle avoit été bâtie dans le lieu où est aujourd'hui Strongoli, où l'on a trouvé d'anciennes inscriptions: dans l'une on lit ce mot *Petilia*, & dans une autre celui-ci *Reip. Petilinorum*. Elle est fameuse dans l'histoire, & on la compare à la ville de Sagonte, tant pour sa fidélité envers les Romains, que pour ses désastres, ce qui a fait dire à Silius Italicus; *liv. XII. v.* 431.

Fumabat versis incensa Petilia tectis,
Infelix fidei, miseræque secunda Sagunto.

(*D. J.*)

PÉ-

PÉTENUCHE, s. f. (*Soierie.*) ou galette de cocole. C'est une bourre de soie d'une qualité inférieure à celle qu'on appele *fleuret*. Quand elle est filée, teinte, & bien apprêtée, on l'emploie à la fabrique de certaines étoffes, comme papelines, &c. On s'en sert aussi à faire des padoues, des galons de livrée, des lacets, & d'autres semblables ouvrages.

PÉTER, v. n. *Voyez l'art.* PET.

PETER, s. m. (*Gram. Hist. nat. Bot.*) espece de nénufar qui croît dans l'eau, dont la racine est attachée à une substance blanche couverte d'une peau rouge, qui se partage en plusieurs gousses; il a le goût de la noisette quand il est frais. Son suc attaque le cuivre, à ce qu'on dit; cependant il est doux.

PETER, v. n. (*Gram.*) lâcher un vent par-derriere, avec bruit. On dit que les Stoïciens ne se gênoient pas là-dessus, cela me paroît plus des Cyniques.

On dit *peter*, de tout ce qui fait un bruit subit & éclatant.

PÉTERBOROUG, (*Géog. mod.*) ville épiscopale d'Angleterre, en Northamptonshire, avec titre de comté. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur le Nen. C'est un des six évêchés établis par Henri VIII. *Long.* 17. 20. *lat.* 52. 36.

PÉTERKOW, PETRICOW, PETRICOVIE, ou PIELTRICOW, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne dans la partie orientale du Palatinat de Siradie, près de la Pileza, à 26 lieues au nord de Cracovie. *Long.* 37. 32. *lat.* 51. 16. (*D. J.*)

PÉTERMANGEN, (*Comm.*) petite monnoie d'Allemagne, qui se frappe dans l'électorat de Treves, & sur laquelle on voit l'image de l'apôtre S. Pierre; elle vaut cinq kreutzers. *Voyez* KREUTZER.

PÉTEROLLE, s. f. (*Artificier.*) c'est le petit artifice des écoliers, fait avec un peu de poudre renfermée dans une feuille de papier repliée de plusieurs plis, pour tirer plusieurs coups de suite.

PÉTERSBOURG, (*Géog. mod.*) la plus nouvelle & la plus belle ville de l'empire de Russie, bâtie par le czar Pierre, en 1703, à l'orient du golfe de Finlande, & à la jonction de la Néva & du lac de Ladoga.

Pétersbourg, capitale de l'Ingrie, s'éleva sur le golfe de Cronstadt, au milieu de neuf bras de rivieres qui divisent ses quartiers; un château occupe le centre de la ville dans une île formée par le grand cours de la Néva; sept canaux tirés des rivieres, baignent les murs du palais, ceux de l'amirauté, du chantier, des galeres, & de quelques manufactures. On compte aujourd'hui dans cette ville trois cens mille ames, trente-cinq églises; & parmi ces églises il y en a cinq pour les étrangers, soit catholiques romains, soit réformés, soit luthériens: ce sont cinq temples élevés à la Tolérance, & autant d'exemples donnés aux autres nations. (1)

Les deux principaux palais sont l'ancien palais d'été, situé sur la riviere de Néva, & le nouveau palais d'été près de la porte triomphale; les bâtimens élevés pour l'amirauté, pour le corps des cadets, pour les colléges impériaux, pour l'académie des sciences, la bourse, le magasin des marchandises, celui des galeres, sont autant de monumens utiles. La maison de la police, celle de la pharmacie publique, où tous les vases sont de porcelaine; le magasin pour la cour, la fonderie, l'arsenal, les ponts, les plans, les casernes, pour la garde à cheval, & pour les gardes à pié, contribuent à l'embellissement de la ville, autant qu'à sa sureté.

Mais une chose étonnante, c'est qu'elle ait été élevée dans l'espace de six mois, & dans le fort de la guerre. La difficulté du terrein qu'il falloit raffermir, l'éloignement des secours, les obstacles imprévus qui renaissoient à chaque pas en tout genre de travail, enfin les maladies épidémiques qui enlevoient un nombre prodigieux de manœuvres, rien ne découragea le fondateur. Ce n'étoit à la vérité qu'un assemblage de cabanes avec deux maisons de briques, entourées de remparts; la constance & le tems ont fait le reste.

Il n'est pas moins surprenant que ce soit dans un terrein désert & marécageux, qui communique à la terre ferme par un seul chemin, que le czar Pierre ait élevé *Pétersbourg*; assurément il ne pouvoit choisir une plus mauvaise position.

Quoique cette ville paroisse d'abord une des belles villes de l'Europe, on est bien désabusé quand on la voit de près. Outre le terrein bas & marécageux, une forêt immense l'environne de toutes parts; & dans cette forêt, tout y est mort & inanimé. Les matériaux des édifices sont très-peu solides, & l'architecture en est bâtarde. Les palais des boyards ou grands seigneurs, sont de mauvais goût, mal construits & mal entretenus. Quelqu'un a dit que par-tout ailleurs, les ruines se font d'elles-mêmes, mais qu'on les fait à *Pétersbourg*. Les habitans voyent relever leurs maisons plus d'une fois en leur vie, parce que les fondemens ne sont point durables faute de pilotis.

Ajoutez que cette ville & le port de Cronstadt, sont en général des places peu convenables pour la flotte, qui eût été beaucoup mieux à Revel. L'eau douce de la Néva fait pourrir les vaisseaux en peu d'années. La glace qui ne leur permet de sortir que fort tard dans la saison, les oblige de rentrer bien-tôt, & les expose à beaucoup de dangers. Lors même que la glace est fondue, les vaisseaux ne peuvent sortir que par un vent d'est; & dans ces mers, il ne regne presque que des vents d'ouest pendant tout l'été.

Enfin, les bâtimens ne peuvent être conduits des chantiers de *Pétersbourg* à Cronstadt qu'après bien des périls, & avec des frais très-couteux; mais le Czar se plaisoit à vaincre les difficultés, & à forcer la nature. Il vouloit avoir des gros vaisseaux, quoique les mers pour lesquelles ils étoient destinés n'y fussent pas propres: il vouloit avoir ces vaisseaux près de la capitale qu'il élevoit. On pouvoit appliquer à sa flotte & à sa ville, ce qui a été dit de Versailles; votre flotte & votre ville ne seront jamais que des favoris sans mérite.

Le bois de construction qu'on emploie pour les vaisseaux de *Pétersbourg*, vient du royaume de Casan par les rivieres, les lacs & les canaux, qui forment la communication de la Baltique avec la mer Caspienne: ce bois demeure deux étés en chemin, & ne se bonifie pas dans le trajet.

Tout mal situé qu'est *Pétersbourg*, il a bien fallu que cette ville devînt le siege du commerce de la Russie, dès qu'une fois le souverain en a fait la capitale de son empire. Les marchandises de cet empire consistent en pelleteries, chanvres, cendres, poix, lin, bois, savon, fer & rhubarbe. On y voit arriver annuellement 80 à 90 vaisseaux anglois, & la balance du commerce des deux nations est en faveur de la Russie, d'environ cinquante mille livres sterling. Les vaisseaux hollandois ne passent pas pour l'ordinaire par les ports de Narva ou de Riga. La balance est à-peu-près égale entre les deux peuples. Le commerce avec la Suede est presque entierement à l'avantage des Russes, aussi bien que celui qu'ils font avec les Polonois.

Mais *Pétersbourg* fait des emplettes très-considérables des marchandises françoises, qui servent à nourrir le luxe de cette cour, & l'on peut compter que les Russes, pauvres en argent, y dépensent plus que le profit qu'ils font sur l'Angleterre. Il faudroit en Russie des loix somptuaires, bien observées, qui missent des bornes à ce genre de frénésie, d'autant plus ridicule, que dans un pays si froid, il n'y a que le luxe en pelleteries de l'empire qui y convienne.

Pour comprendre l'âpreté des hivers qui regnent dans cette ville, il suffit de dire que le froid du 27 Janvier 1733, observé par M. de Lisle à *Pétersbourg*, fit descendre le mercure de son thermometre, au degré qui répond au 27, au-dessous de la congélation dans celui de M. de Réaumur. En 1748 le froid fut encore plus grand; le mercure descendit au degré qui répond au 30 de celui de M. de Réaumur. Si l'on considere que le froid de 1709 n'a fait descendre le thermometre de M. de Réaumur qu'à 15 degrés & demi, on jugera sans peine de la rigueur des froids de *Pétersbourg*.

Cette ville a deux autres grands inconvéniens, les inondations qui y causent de tems-en-tems de grands ravages, & les incendies fréquens, qui ne sont pas moins redoutables, parce que la plus grande partie des maisons sont bâties en bois. L'incendie de 1737 consuma un tiers de *Pétersbourg*.

Pétersbourg est à environ 220 lieues nord-ouest de Moscow, 310 nord-est de Vienne, 210 nord-est de Coppenhague, 130 nord-est de Stockolm. *Long.* suivant Cassini, 47. 51. 30. *lat.* 60. *Longit.* suivant de Lisle, 48. 1. *lat.* 59. 57.

Le czar Pierre I. y est mort en 1725, âgé de 53 ans. Quelques écrivains célebres ont fait à l'envi son éloge, en nous le peignant comme un des plus grands princes qui ait paru dans le monde. Je me contenterai d'observer, que s'il avoit de grandes qualités du côté de l'esprit, il avoit aussi de grands défauts du côté du cœur. Quoiqu'il ait fait des choses surprenantes dans ses états, & qu'il ait parcouru le monde pour apprendre mieux à

regner,

(1) Voyez la note de l'art. *Tolérance*.

regner, il n'a jamais pu dépouiller une certaine férocité qui constituoit son caractere, reprimer à-propos les emportemens de sa colere, adoucir sa sévérité, ni modérer son despotisme.

Il obligea les seigneurs de s'absenter de leurs terres, ce qui contribua à leur ruine, & à l'augmentation des taxes. Il dégrada le sénat pour se rendre plus absolu, & éloigna de sa confiance les personnes de distinction, pour l'accorder toute entiere à un prince Mensikoff, qui n'étoit d'ailleurs qu'un petit genie. Il corrompit les mœurs de ses sujets, en encourageant la célébration burlesque de ce qu'ils appelloient *la slavlenie*. En reculant ses frontieres, il détourna les yeux de l'intérieur de l'empire, sans considérer qu'il ne falloit que le ruiner davantage. Il força les enfans des meilleures familles, de faire, sans qu'ils y fussent propres, le service de soldats & de matelots, tandis qu'il introduisoit à sa cour tous les excès de luxe étranger, qui n'ont fait qu'appauvrir son pays. Il transporta le commerce de l'empire, d'Archangel à *Pétersbourg*, & la résidence de la cour du centre de ses etats à une des extrémités. Sa maniere irréguliere de vivre, & les débauches auxquelles il étoit accoutumé dès sa jeunesse, abrégerent ses jours.

C'est en vain qu'il a tâché de faire l'univers juge de sa conduite; en publiant la malheureuse histoire du prince Alexis, son fils, il n'a persuadé personne qu'il n'avoit rien à se reprocher à cet égard. Il ne parloit jamais à ce fils avec amitié; & comme il avoit entierement négligé son éducation, on doit lui attribuer en partie les écarts de ce malheureux prince. (*Le Chev.* DE *JAUCOURT*.)

PETERSHAGEN, (*Géog. med.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Minden en Westphalie, à une lieue de Minden, sur le Weser. *Long.* 26. 36. *lat.* 52. 20.

PETER-VARADIN, (*Géog. mod.*) ou *Petri-Varadin*, *ou Peter-Wardein*; ville forte de la basse-Hongrie, à 16 lieues N. O. de Belgrade, 6 E. d'Illok. Elle appartient à la maison d'Autriche. C'est près de *Péter-Varadin* que le prince Eugene en 1716 livra bataille au grand visir Ali, favori du sultan Achmet III. & remporta la victoire la plus signalée. *Long.* 37. 44. *lat.* 45. 18. (*D. J.*)

PETEUSE, *voyez* ROSIERE.

PETHOR, (*Géog. anc.*) ville de Mésopotamie, & d'où étoit natif le mauvais prophete Balaam. L'hébreu appella cette ville *Pethura* ou *Pathura*. Ptolomée la nomme *Pachora*, & Eusebe *Pathura*; il la place dans la haute Mésopotamie. Nous croyons, dit dom Calmet, *Diction.* qu'elle etoit vers Thapsaque, au-delà de l'Euphrate. S. Jérôme, dans sa traduction du livre des *Nombres*, *c. xxij. v.* 5. a omis ce nom; il dit simplement, *vers Balaam, qui demeuroit sur le fleuve des Ammonites*. Il lisoit autrement que nous dans l'hébreu. Les Septante portent: *A Balaam, fils de Beor. Pathura, qui demeure sur le fleuve du pays de son peuple*. (*D. J.*)

PETIGLIANO, *ou* PITIGLIANO, (*Géog. mod*) petite ville d'Italie dans le Siennois, aux confins du duché de Castro. Elle avoit autrefois ses comtes particuliers; elle est près de la riviere de Lente, à quatre lieues S. E. de Soana, 18 S. E de Sienne, 3 N. O. de Castro. *Long.* 29. 20. *lat.* 42. 33. (*D. J.*)

PETILIEN, LE BOIS, (*Géog. anc.*) *Petelinus lucus*. C'est en ce lieu que Camille, au rapport de Plutarque *in Camillo*, transporta le tribunal lorsqu'il se fut apperçu de l'effet que la vûe du capitole produisoit sur les juges de Marcus Manlius Capitolinus. Ce bois devoit être près de Rome, à la gauche du Tibre, puisque Tite-Live, *l. VI. c. xx.* le place hors la porte Flumentane. (*D. J.*)

PETILIENS, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom de secte. Les *petiliens*, hérétiques donatistes, ainsi appellés de Petilianus, faux évêque de Cyrthe en Afrique, & chef des Donatistes, prétendoient que les bons ne pouvoient être corrompus par les méchans, & qu'un mauvais ministre ne conféroit pas validement un sacrement.

PETILLER, v. n. (*Gramm.*) éclater avec un petit bruit réitéré. On dit que le sel *petille* sur le feu, que le vin *petille* dans le verre, *&c.* Il se prend au simple & au figuré. Il *petille* d'esprit.

PETILLIERES, s. f. Les *Gantiers-Parfumeurs* appellent ainsi un endroit dans la peau moins frappé que le reste, où les pores sont plus désunis & boursoufflés, pour ainsi parler.

PETIT, adj. (*Gram.*) correlatif & opposé de *grand*. Il n'y a rien qui soit absolument grand, rien qui soit absolument *petit*. L'éléphant est grand à l'égard de l'homme, qui *petit* à l'égard de l'éléphant, est grand à l'égard de la mouche, qui *petite* à l'égard de l'homme, est grande à l'égard du ciron. Ce mot a une infinité d'acceptions différentes: on dit, un *petit* homme, un *petit* espace. un *petit* enfant, de *petites* choses, de *petites* idées, de *petits* animaux, un *petit* gain, *&c.* Il se prend, comme on voit, au simple & au figuré. Il semble que l'homme se soit établi la commune mesure de tout ce qui l'environne: ce qui est au-dessus de lui n'est rien & il l'appella *grand*; ce qui est au-dessous est moins que rien, & il l'appelle *petit*.

PETIT, *en Anatomie*, nom de quelques muscles, ainsi appellés par comparaison avec d'autres qui ont plus d'étendue, & sont nommés *grands*. *Voyez* GRAND.

Le petit *zigomatique*.	*Voyez*	ZIGOMATIQUE.
Le petit *oblique*.		OBLIQUE,
Le petit *droit*.		DROIT.
Le petit *pectoral*.		PECTORAL,
Le petit *dentelé*.		DENTELE,
Le petit *rond*.		ROND.
Le petit *fessier*.		FESSIER.

PETITS BOIS *des croisées à verre*, (*Menuiserie*.) c'est ce qui fait le remplissage des croisées, & sert à porter les carreaux de verre *V. les fig dans nos Pl. de la Menuiserie*.

PETIT CORPS DES MARCHANDS, *terme de corporation*. C'est ainsi que les trois premiers corps, qui sont la Draperie, l'Epicerie & la Mercerie, appellent les trois derniers corps, qui sont la Pelleterie, la Bonneterie & l'Orfevrerie.

Ils se servent sans doute de ce terme *petit*, non pas par rapport au nombre des marchands dont ces trois derniers corps sont composés; car il est certain que celui des Bonnetiers & celui des Orfévres sont chacun séparément beaucoup plus nombreux que celui des Drapiers, qui a cependant la preséance; mais on les appelle *petits-corps* par rapport à leur rang.

Aussi l'usage s'est introduit insensiblement, que de quatre négocians qui entrent chaque année dans le consulat, il y en a toujours un de chacun des trois premiers corps; & à l'égard des trois derniers, à peine permet-on qu'il y en entre un de chaque corps en trois ans, c'est-à-dire un de l'un des trois chaque année. *Savary* (*D. J.*)

PETIT CORPS, (*Sergetterie*.) On appelle ainsi dans la sergetterie de Beauvais, les sergers qui ne fabriquent que de petites serges, & de certaine qualité & nature.

PETIT-GRIS, *terme de Fourreur*, nom que l'on donne à une sorte de riche fourrure faite de peaux d'une espece de rats ou d'écureuils, dont le poil de l'échine est d'un très-beau gris-cendré, & celui de la queue & du ventre d'un blanc tirant un peu sur le gris. Ces sortes de rats ou d'écureuils se trouvent communément dans les pays froids, sur-tout dans la Sibérie, d'où les Anglois & les Hollandois en tirent quantité par la voie d'Archangel, de Hambourg & de Lubeck.

Furetiere dit que le *petit-gris* étoit autrefois une fourrure précieuse que portoient les dames & les grands seigneurs, & qu'il étoit defendu aux courtisanes d'*en* avoir; présentement elle se porte indifferemment par toutes sortes de personnes qui veulent en porter & en ont le moyen.

Le *petit-gris* destiné pour la Turquie, se vend en Moscovie par milliers de peaux assorties, depuis n°. 1 jusqu'à n°. 4, qui vont toujours en diminuant de beauté & de prix depuis le premier numéro jusqu'au dernier. Les Turcs, particulierement ceux de Constantinople, en consomment une prodigieuse quantité pour leurs vestes, dont ils en font une d'un millier de peaux entieres; savoir cinq de l'échine, qui est le plus beau & le plus cher, & six du ventre, qui est le moins estimé.

Presque tout le *petit-gris* qui se voit en France y est envoyé ou de Hollande ou d'Angleterre; ce sont à Paris les marchands Merciers & les Pelletiers qui en font tout le négoce. Les premiers le vendent en gros au cent de peaux, & les autres l'emploient en fourrures, comme bas, manchons, aumusses, jupons, couvre-piés, manteaux-de-lit, robes-de-chambre, vestes, justaucorps, *&c.*

On nomme aussi quelquefois, mais mal-à-propos, *petit-gris*, les peaux de lapin, dont le poil est un gris approchant de celui du véritable *petit-gris*; quoique le *petit-gris* de lapin s'emploie aux mêmes usages que le véritable *petit-gris*, il est cependant beaucoup moins estimé. *Savary*. (*D. J.*)

PETIT-GRIS, (*Plumassier*.) se dit encore d'une espece de duvet ou petites plumes qui se tirent du ventre & du dessous des aîles de l'autruche. Ce *petit-gris* est regardé comme le rebut des autres plumes de cet oiseau, & par conséquent peu estimé: il se vend au poids.

PETIT-JAN *au trictrac*, se dit de douze dames couvertes qu'on jouent a dans la table où les autres sont en piles. Quand ce *jan* vient par simples, on le compte pour quatre, & pour six par doublets, & pour huit par deux moyens simples, & douze par trois moyens, c'est-à-dire quatre par chaque moyen, six par doublet, & douze par deux.

Avant que de faire la case qui reste, on aura soin de marquer toujours les points qu'on gagne par le coup qui acheve le *petit-jan*, qui arrive plûtôt par les dez qui amenent quatre & trois, ou cinq & deux, que par ceux qui amenent six & as. Il est bon de ne point perdre au *petit-jan* autant qu'on le peut, d'autant plus que chaque coup de dez qu'on jette on gagne quatre points par simples, & six par doublets.

PETIT-MAITRE, (*Langue françoise.*) nom qu'on a donné à la jeunesse ivre de l'amour de soi-même, avantageuse dans ses propos, affectée dans ses manieres, & recherchée dans son ajustement. Quelqu'un a défini le *petit-maitre*, un insecte leger qui brille dans sa parure éphémere, papillonne, & secoue ses aîles poudrées.

Le prince de Condé devenu riche & puissant, comblé de la gloire que ses succès lui avoient acquise, étoit toujours suivi d'un nombreux cortege. Les jeunes seigneurs de sa cour furent appellés *petits-maitres*, parce qu'ils étoient attachés à celui qui paroissoit le maître de tous les autres.

Nos *petits-maitres*, dit M. de Voltaire, sont l'espece la plus ridicule qui rampe avec orgueil sur la surface de la terre. Ajoutons que par-tout où l'on tolere ces sortes d'hommes, on y trouve aussi des femmes changeantes, vaines, capricieuses, intéressées, amoureuses de leur figure, ayant enfin tous les caracteres de la corruption des mœurs & de la décadence de l'amour. Aussi le nom de *petit-maitre* s'est-il étendu jusqu'au sexe taché des mêmes défauts, & qu'on nomme *petites-maitresses*.

Quand Rome asservie n'eut plus de part aux affaires du gouvernement, elle regorgea de *petits-maitres* & de petites maitresses, enfans du luxe, de l'oisiveté & de la mollesse des Sybarites; ils étoient fard & cassolette depuis la tête jusqu'aux piés; c'est un mot de Seneque: *Nosti illos juvenes*, dit-il, *epist. 95*, *barbâ & comâ nitidos, de capsulâ totos*.

Mais j'aime singulierement le trait qu'il cite d'un *petit-maitre* de Rome, qui ayant été porté par ses esclaves du bain dans une chaise-à-porteurs, trouva bon de leur demander d'un ton que nous imaginons entendre, *s'il étoit assis*, regardant comme une chose au-dessous de lui de savoir ce qu'il faisoit. Il convient de transcrire ici tout le passage en original. *Audio quemdam ex delicatis, si modò deliciæ vocandæ sunt, vitam & consuetudinem dediscere, cùm ex balneo inter manus elatus, & in sellâ positus esset, dixisse interrogando*, jam sedeo? *Nimis humilis & contempti hominis esse videtur quid faciat*. Seneque, *de brevitate vitæ, c. xij.* N'y auroit-il point de nos aimables qui eussent fait parois à ce *petit-maitre* romain? pour moi, je crois qu'oui.

PETIT-OLONE, (*Comm. de toile.*) c'est le nom que l'on donne à une sorte de toile de chanvre écrue, propre à faire des voiles de navire, & d'autres bâtimens de mer.

Cette toile se fabrique à Médrignac & aux environs de ce petit bourg de Bretagne; car il ne s'en fait point de cette espece dans la ville d'Olone en Poitou, quoiqu'elle en ait pris le nom, à cause que ce sont les Olonois qui en firent les premiers le négoce.

Ces sortes de toiles, qui ont vingt pouces de roi de largeur, se vendent à la piece, qui contient ordinairement quatorze à quinze aunes, mesure de Paris. *Dict. de comm.* (*D. J.*)

PETIT-PERE, (*Hist. monach.*) c'est ainsi qu'on nomme à Paris la congrégation des Augustins-Déchaussés. La reine Marguerite, petite-fille de François I. les établit en 1608 au fauxbourg S. Germain. Le P. Hilarion, provençal, les établit sept ans après à la porte de Mont-martre, à l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *le quartier S. Joseph*. Il y loua une vieille petite maison avec un petit jardin, dont il composa un hospice, & ce fut la pauvreté & la petitesse de cet établissement qui leur fit donner le nom de *Petits-Peres*, qui est un nom de compassion sur la misere de cette congrégation naissante; mais ils ne sont plus dans ce cas-là. *Voyez* HERMITES, *des Augustins-Déchaussés*. (*D. J.*)

PETIT-TEINT, (*Teinturier.*) nom que l'on donne en France à la communauté de cette sorte de Teinturiers qui n'emploient que des drogues communes dans les teintures, & qui ne peuvent aussi teindre que les moindres étoffes; au contraire des Teinturiers du grand & bon teint, à qui les bonnes étoffes sont réservées, mais qui aussi ne doivent se servir que des meilleures drogues; c'est au sujet du grand & du *petit-teint* que les ordonnances de M. Colbert ont grand besoin d'être rectifiées. (*D. J.*)

PETIT-VENISE, (*Comm. de toile.*) nom que l'on donne à une espece de linge ouvré, qui se fabrique en Basse-Normandie. Il y a aussi une autre sorte de linge ouvré, appellée *rosette* ou *petite-venise*, qui vient de Flandres.

PETITE-GUERRE, est celle qui se fait par détachement ou par partis, dont l'objet est d'éclairer les démarches de l'ennemi, d'observer ses mouvemens, de l'incommoder ou le harceler dans toutes ses opérations, de surprendre ses convois, établir des contributions, &c. Les détachemens ou les partis qu'on envoie ainsi à la guerre sont composés de troupes légeres & des troupes régulieres, de cavalerie & d'infanterie, plus ou moins nombreuses, suivant les différentes choses qu'ils doivent exécuter. Cette guerre demande beaucoup d'intelligence & de capacité dans les officiers qui en ont le commandement. Ils doivent savoir distinguer le fort & le foible du camp & de la position de l'armée ennemie, & juger des avantages que la nature du terrein peut donner pour l'attaquer ou la surprendre, soit dans sa marche ou dans les lieux où elle doit fourrager. Il faut aussi qu'ils sachent pénétrer les desseins de l'ennemi par ses mouvemens, & qu'ils l'observent assez exactement pour n'être point trompés par de fausses manœuvres, dont l'objet seroit d'en imposer & de surprendre l'armée qui lui est opposée.

Des partis ou détachemens conduits par des officiers habiles & expérimentés sont absolument nécessaires pour la sûreté de l'armée. Un général peut par ce moyen n'être jamais surpris, parce qu'il est toujours informé à tems de tous les mouvemens & de toutes les opérations de son adversaire. Il lui rend les communications difficiles, de même que le transport des vivres & des munitions, & il trouve par le moyen d'étendre les contributions jusqu'à 30, 40, & même 50 lieues de son camp. Par le moyen des partis, on assûre aussi les marches de l'armée, & l'on empêche l'ennemi de venir les troubler ou les inquiéter.

Lorsqu'il ne s'agit que de savoir des nouvelles de l'ennemi, les petits partis sont plus commodes que les grands, parce qu'ils ont plus de facilité à se cacher & à roder avec moins d'inconvénient autour du camp ennemi, attendu la célérité avec laquelle ils peuvent s'en éloigner: ces petits partis doivent être de cavalerie. M. le maréchal de Saxe ne les vouloit point au-dessus de cinquante hommes. Ils doivent marcher par les lieux les moins fréquentés & les plus détournés, se cacher ou s'embusquer dans les bois & autres lieux fourrés de l'armée ennemie, & tâcher de faire des prisonniers. Ceux qui commandent ces partis doivent toujours se ménager une retraite assûrée, & faire ensorte de n'être point coupés & enlevés. On partage sa troupe en petits détachemens qui se soutiennent les uns & les autres, de maniere que si les premiers sont enlevés, les autres puissent se retirer.

Lorsque les partis ou les détachemens sont destinés à établir des contributions, & à forcer de petites villes, châteaux & autres lieux capables de quelque défense, on les fait plus nombreux. Leur conduite demande alors à-peu-près la même science & la même intelligence que la guerre qui se fait entre les grandes armées. Il faut veiller avec d'autant plus de soin à la conservation de sa troupe & à éviter les surprises, qu'on se trouve environné d'ennemis de toutes parts qu'il est important de brusquer les entreprises que l'on fait pour ne pas donner le tems à l'ennemi de rassembler des troupes pour s'y opposer, & qu'il faut beaucoup de fermeté & une grande connoissance du pays pour éluder toutes les difficultés que l'ennemi peut employer pour s'opposer à la retraite. (*Q*)

PETIT-VIEUX, dans l'infanterie françoise est une expression bisarre, qui sert à distinguer les six régimens qui suivent les vieux corps. Parmi ces régimens, ceux de la Tour-du-Pin, Bourbonnois & Auvergne roulent ensemble de la même maniere que le font Champagne, Navarre & Piémont, *V.* RÉGIMENT. (*Q*)

PETITESSE, s. f. (*Gramm.*) *voyez l'article* PETIT. On dit la *petitesse* de la taille, & la *petitesse* de l'esprit. La *petitesse* de l'esprit est bien voisine de la méchanceté. Il n'y a presqu'aucun vice qu'elle n'accompagne, l'avarice, l'intolérance, le fanatisme, &c.

PETITION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *demande*; ce terme est sur-tout usité en matiere d'hérédité; par exemple, on dit que l'action en *pétition* d'hérédité dure trente ans.

Pétition de principe, c'est lorsqu'on fonde ses demandes sur de prétendus principes qui ne sont point accordés. *Voyez ci-après* PLUSPETITION.

PETITOIRE, s. m. (*Jurisprud.*) c'est la contestation au fond sur le droit qui est prétendu respectivement par deux parties à un héritage, ou droit réel, ou à un bénéfice.

Le

Le *pétitoire* est opposé au *possessoire*, lequel se juge par la possession d'an & jour, au lieu que le *pétitoire* se juge par le mérite du fond sur les titres & la possession immémoriale.

L'action *pétitoire* ou au *pétitoire* ne peut être intentée par celui contre lequel la complainte ou réintégrande a été jugée qu'après la cessation du trouble, & que le demandeur a été rétabli avec restitution de fruits, & qu'il n'ait été payé des dommages & intérêts, s'il lui en a été adjugé.

S'il est en demeure de faire taxer les dépens & liquider les fruits dans le tems ordonné, l'autre partie peut poursuivre le *pétitoire*, en donnant caution de payer le tout, après la taxe & liquidation conformément à l'*article iv.* du *tit. XVIII.* de l'ordon. de 1667.

L'*article v.* du même *titre* porte que les demandes en complainte ou réintégrande ne pourront être jointes au *pétitoire*, ni le *pétitoire* poursuivi, que le possessoire n'ait été terminé & la condamnation exécutée; ce même article défend d'obtenir des lettres pour cumuler le *pétitoire* avec le possessoire.

En matiere de régale, la cour connoît du *pétitoire*, au lieu que dans les autres cas les juges séculiers ne prononcent que sur le possessoire; mais cela revient au même, car quand le juge royal a maintenu en possession, comme le possessoire est jugé sur les titres, le juge d'église ne peut plus connoître de *pétitoire*. *Voyez ci-devant* COMPLAINTE, MAINTENUE, & *ci-après* POSSESSOIRE, REINTEGRANDE. (*A*)

PETIVERE, s. f. *petiveria*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur est composée de quatre pétales disposés presqu'en forme de croix. Il s'éleve du fond du calice un pistil, qui devient dans la suite un fruit découpé ou plutôt échancré à sa partie supérieure; il ressemble à une besace renversée, & il renferme une semence oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gener.* *Voyez* PLANTE.

Voici les caracteres: sa fleur est composée de quatre pétales, disposés presque en forme de croix. Il s'éleve du calice un pistil qui se change en un fruit découpé à son sommet, & qui a la figure d'un bouclier renversé; ce fruit est rempli de semences oblongues.

Cette plante est très-commune à la Jamaïque, aux Barbades, & dans les autres îles des Indes occidentales, où elle croît abondamment dans tous les taillis. Comme elle conserve long-tems sa verdure, elle attire les bestiaux; mais elle donne à leur lait une odeur forte, desagréable, approchante de celle de l'ail sauvage.

Le P. Plumier ayant découvert cette plante en Amérique, lui donna le nom de *petivere* pour honorer la mémoire de cet apothicaire & fameux botaniste anglois. On ne connoît qu'une seule espece de cette plante nommée, par le P. Plumier, *petiveria solani foliis, loculis spinosis*. (*D. J.*)

PÉTONCLE, s. m. (*Conchyliolog.*) *pétoncle* dans quelques côtes de France, en latin *pectunculus*, en anglois *cockles*. Coquille bivalve, de la famille des peignes. *Voyez* PEIGNE.

Lister cependant distingue le *pétoncle* de peigne; le *pétoncle*, dit-il, n'a point d'oreille, mais comme il y a divers *pétoncles* qui en ont, sa distinction ne me paroît pas juste. *Voyez* cependant son systême sur ce sujet au *mot* COQUILLE.

Le *pétoncle* est recherché pour le coquillage qui est un des meilleurs de la mer, soit qu'on le mange cuit, soit qu'on le mange crud; c'est aussi, je crois, de ce coquillage que parle Horace, quand il dit que „ Tarente, séjour de la mollesse, se vante d'avoir les *pétoncles* les plus délicats.

Pectinibus *patulis jactat se molle Tarentum*.
Sat. 4. *l. II.*

Le *pecten* de Tarente est celui que les Italiens appellent *romia*, qui a deux coquilles cannelées & ouvragées. La coquille du *pétoncle* est composée de deux pieces; le ligament à ressort qui les assemble & qui sert à les ouvrir est du côté du sommet. Quelques *pétoncles* n'ont point d'oreilles, d'autres en ont une, & d'autres deux; il y en a qui en différens endroits sont armés de petites pointes. La variété est aussi très grande dans la couleur de ces sortes de coquilles; les unes sont entierement blanches, d'autres rouges, d'autres brunes, & d'autres tirent sur le violet. Enfin on en voit où toutes ces couleurs sont diversement combinées.

Le poisson de cette coquille est un des fileurs de la mer, ayant la puissance de filer, c'est-à-dire de former des fils comme la moule, mais ils sont beaucoup plus courts & plus grossiers; on n'en peut tirer aucun usage, ils ne servent qu'à fixer le coquillage à tout corps qui est voisin, soit que ce soit une pierre, un morceau de corail, ou quelque coquille.

Tous ses fils partent, comme ceux des moules, d'un tronc commun; ils sortent de la coquille dans les *pétoncles* qui n'ont qu'une oreille un peu au-dessous de cette oreille. Pour prouver qu'il est libre à ce coquillage de s'attacher quand il lui plait avec ses fils, il suffit de dire que souvent, après une tempête, on en trouve dans des endroits où l'on n'en trouvoit pas les jours précédens, & que ces coquilles qu'on trouve sont souvent attachées à de grosses pierres immobiles.

On prouve de reste que ces coquillages forment leurs fils de la même maniere que les moules forment les leurs, en remarquant qu'ils ont une filiere assez semblable à celle de la moule, quoiqu'elle soit plus courte, & qu'elle ait un canal plus large; aussi le poisson du *pétoncle* file des fils plus courts & plus gros que la moule. (*D. J.*)

PE-TONG, (*Hist. nat. Minéral.*) les jésuites, missionnaires à la Chine, disent que l'on trouve dans la province de Yun-Nan une espece de métal, appellé *pétong* par les Chinois; on ne nous apprend rien sur ce métal, sinon qu'il est blanc à son intérieur, ainsi qu'à son extérieur, & que d'ailleurs il a beaucoup de rapport avec le cuivre ordinaire. Peut-être cette substance n'est-elle qu'une pyrite arsénicale dont la couleur est blanche, mais elle n'a aucune des propriétés du cuivre.

PETORRITUM, s. m. (*Antiq. rom.*) char des anciens Romains à quatre roues. On veut que son nom soit grec œblien, *πετόρα*, *quatre*, & qu'il passa des Phocéens de Marseille à Rome, mais il y a plus d'apparence qu'il est purement gaulois; *peten-ridom* signifie encore aujourd'hui la même chose en flamand.

PÉTOVIO, (*Géog. anc.*) on écrit ce nom fort diversement, savoir *Petevio*, *Petavio*, *Petobio*, *Pætovium*, *Pætevio* & *Pætovio*, ville de la haute Pannonie, selon Tacite, *hist. l. III. c. j.* il dit que la treizieme région avoit son quartier d'hiver à *Pétovio*. La position que l'itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger donnent à cette place fait juger que c'est aujourd'hui la ville de Pétaw sur la Drave. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. anc.*) ce mot en grec & en latin, veut dire une *roche*, un *rocher* ou une *pierre*. On l'a appliqué à différens lieux, à cause de leur situation sur un rocher, ou parce qu'ils étoient environnés de roches, ou parce qu'ils avoient quelque autre rapport à un ou plusieurs rochers.

1°. *Petra*, ville capitale de l'Arabie Pétrée, autrefois capitale de ce qu'on appelloit l'*ancienne Palestine*. Strabon, *lib. XVI.* dit qu'elle étoit la métropole des Nabathéens; qu'elle étoit située dans une plaine arrosée de fontaines, & toute environnée de rochers: enfin que les Minéens & les Gerréens débitoient leurs parfums aux habitans. Pline, *liv. VI. c. xxviij.* en parle à-peu-près de même; mais le géographe de Nubie, *nubiens, climat. III. part. V.* assure que la plupart des maisons de *Petra* étoient creusées dans le roc.

2. *Petra*, lieu de l'Elide. Pausanias, *l. VI. c. xxiv.* le place au voisinage de la ville Elis, & dit que le sépulcre de Pyrrhon, fils de Pistocrate, étoit dans ce lieu.

3°. *Petra*, rocher habité dans la Sogdiane. Quinte-Curse, *lib. VII. c. xj.* dit qu'Arimazes le défendoit avec trente mille hommes armés.

4°. *Petra*, ville de la Colchide au pays des Laziens. Cet endroit, dit Procope, n'étoit autrefois qu'un village sans nom, sur le bord du Pont Euxin; mais il devint une ville considérable sous l'empereur Justinien qui le fortifia & l'emplifia.

5°. *Petra*, lieu élevé proche de Dyrrachium; cet endroit, suivant César, formoit une baie médiocre, où les vaisseaux étoient à l'abri de certains vents.

6°. *Petra*, ville de Sicile, nommée par Silius Italicus *Petræa*. Le nom des habitans étoit *Petriai*.

7°. *Petra*, ville de la Pierrie, selon Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xxvj.*

8°. *Petra*, ville de la Médie, selon le même Tite-Live, *l. XL. c. xxij.*

9°. *Petra Achabron*, ville de la Galilée supérieure, selon Josephe, *de bel. l. II. c. xxv.*

10°. *Petra divisa*, nom que donne le premier livre des Rois, *c. xxiij. v.* 28. au rocher, ou à la montagne du désert de Mahon.

11°. *Petra incisa*, lieu de Phénicie, au voisinage de l'ancienne Tyr; il étoit entre Capharnaum & Dora, deux villes maritimes. (*D. J.*)

PETRA, (*Géog. mod.*) ville de l'île de Mételin, qui n'étoit plus qu'un méchant village avec un port, du

tems

tems de Tournefort; le capitaine Huguet Crevelliers avoit pillé cette ville en 1676, & en avoit emporté de grandes richesses.

PETRAS, (*Géog. mod.*) nom moderne de Pélion montagne de Thessalie. *Voyez* PÉLION. (*D. J.*)

PETREAU, s. m. (*Jardinage.*) est le peuple qui croît au pié des poiriers & pommiers, & qui sert à les replanter & à les produire.

PETREL, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) PINÇON DE MER, OISEAU DE TEMPÊTE, *plautus minimus procellareus*, *Klein*, oiseau qui a six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure; les ailes étant pliées excedent de plus d'un pouce le bout de la queue; le bec est noir & il a un pouce de longueur; les narines se trouvent placées dans un tubercule qui est au milieu de la piece supérieure du bec; le sommet de la tête & le dos sont noirâtres; il y a sur le croupion une grande tache blanche; le ventre & les aîles ont une couleur moins foncée que celle du dos; la queue a un pouce & demi de longueur, elle est composée de douze plumes qui sont toutes brunes; les piés & les jambes ont une couleur brune foncée. On a donné au *petrel* le nom d'*oiseau de tempête*, parce qu'il vient se cacher derriere les vaisseaux qui sont en mer, lorsqu'on est menacé d'une tempête. *Hist. nat. des oiseaux par* Derham, *tom. III. Voyez* OISEAU.

PÉTREUX, *en Anatomie*, nom de l'apophyse pierreuse de l'os temporel; on la nomme aussi *le rocher*. *Voy.* TEMPORAL.

Les sinus *petreux* de la dure mere sont au nombre de six, trois de chaque côté; un antérieur sur l'angle antérieur du rocher; un moyen ou angulaire, sur l'angle postérieur supérieur du rocher, & un inférieur. Les deux inférieurs achevent avec les sinus occipitaux, le sinus circulaire autour du grand trou occipital. *Voyez* ROCHER.

PETRÆA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Houston à un genre de plante, en l'honneur du lord Petre: en voici les vrais caracteres d'après Linnæus. Le calice particulier de la fleur est large, coloré, & composé d'une seule feuille, divisée en cinq segmens obtus & déployés; ils subsistent avec le fruit; la fleur est irréguliere, plus petite que le calice, & monopétale; les étamines sont quatre filets inégaux en grandeur, mais tous cachés dans le calice de la fleur; les bossettes des étamines sont simples; le germe du pistil est ovale; le stile est simple & de la longueur des étamines; enfin le stile du pistil est obtus. (*D. J.*)

PÉTRICHERIE, s. f. (*Pêcherie.*) terme de marine qui se dit de tout l'appareil qui se fait pour la pêche des morues, comme chaloupes, hameçons, couteaux, lignes, &c. Les Basques & les autres Terre-neuviers qui vont à cette pêche, ont emprunté ce mot des Espagnols qui appellent *petrechos*, un équipage de guerre ou de chasse.

PÉTRIFIANT, adj. (*Physiq.*) une chose qui a la faculté de pétrifier, ou de changer les corps en pierres. *Voyez* PIERRES.

Les Physiciens parlent d'un principe *pétrifiant*, d'un esprit *pétrifiant*, d'un suc *pétrifiant*. Les eaux ou fontaines *pétrifiantes*, sont celles qui contenant des parties pierreuses dissoutes, & qui y nagent, les déposent sur le bois, sur les feuilles, & sur d'autres corps qu'on y plonge; de sorte qu'après que ces parties s'y sont durcies en une espece de croûte, on regarde ordinairement ce qui en résulte comme des *pétrifications*. *Voyez* FONTAINE, PÉTRIFICATION.

PÉTRIFICATION, s. f. (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est une opération de la nature, par laquelle un corps du regne végétal, ou du regne animal, est converti en pierre, en conservant toujours la forme qu'il avoit auparavant.

Toutes les pierres ne sont formées que par la réunion de molécules terreuses qui ont été ou dissoutes, ou détrempées dans de l'eau, *voyez l'article* PIERRES. C'est donc aux eaux seules que l'on doit attribuer la *pétrification*; ainsi il s'agit d'examiner de quelle maniere cette opération se fait. Nous prendrons pour exemple le bois, & nous allons considérer comment cette substance, dont le tissu est lâche en comparaison de celui des pierres, peut devenir un corps dur, pesant & compacte, sans rien perdre de sa forme.

Le bois, suivant les analyses, est composé; 1°. d'une terre qui lui sert de base, ainsi qu'à tous les corps de la nature; 2°. d'une portion d'eau qui entre dans sa combinaison; 3°. d'une substance que l'on nomme *extractive*, qui est ou une gomme, ou une résine, ou qui est l'une & l'autre à la fois; 4°. d'une substance saline, qui est tantôt de la nature du vitriol, tantôt de celle du nitre, tantôt de celle du sel marin. Le bois est formé par l'assemblage d'un amas de filets ou de fibres, qui sont autant de tuyaux qui donnent passage à la seve; & il est rempli de pores qui vont du centre à la circonférence. Lorsqu'un morceau de bois est enfoui en terre, il ne tarde point à être pénétré par l'eau; ce fluide en s'insinuant par ses pores & ses fibres, dissout peu-à-peu les substances dont il est le dissolvant, telles que les parties salines, les parties gommeuses, &c. & s'unit avec l'eau qui étoit déjà contenue dans le bois, & qui faisoit partie de sa combinaison; par ce moyen il se fait une décomposition du bois, ses parties se detachent les unes des autres; les pores & les tuyaux se dilatent & s'agrandissent, l'eau y entre comme dans une éponge. Quoique privé de plusieurs de ses principes, le bois conserve son tissu & sa forme, il lui reste encore la terre qui lui sert de base. En effet lorsqu'on brûle une plante avec précaution, c'est-à-dire en la garantissant du vent, il reste une cendre qui est pour ainsi dire le squelette de la plante; & cette cendre n'est autre chose que la terre & la partie saline de cette même plante. L'eau en circulant sans cesse dans ces fibres ou tuyaux voidés, y dépose peu-à-peu les molécules terreuses dont elle-même est chargée; ces molécules se combinent avec celles qui entroient dans la combinaison du bois, elles s'y moulent, elles remplissent, & à l'aide de l'évaporation, ces molécules accumulées se lient les unes avec les autres, & le bois changé en pierre conserve la même forme qu'il avoit auparavant. Ainsi le bois devient une masse de pierre qui est ou calcaire, ou argilleuse, ou de la nature du caillou & de l'agate, suivant la nature des molécules terreuses que les eaux ont ou dissoutes, ou détrempées, & qu'elles ont charriées & déposées dans les fibres du bois.

Pour que cette opération se fasse, il est aisé de concevoir qu'il faut que la terre dans laquelle est renfermé le corps qui doit se pétrifier, ne soit ni trop seche, ni trop humide. Trop d'eau pourriroit le bois trop promptement, & le réduiroit en terre, avant que les molécules eussent eu le tems de se disposer peu-à-peu, & de se lier les unes aux autres. D'un autre côté, un terrein trop sec ne fourniroit point l'eau qui, comme on a vu, est absolument nécessaire à la *pétrification*. L'eau ne doit point être en mouvement, parce qu'elle ne pourroit point déposer les molécules dont elle est chargée. Enfin il faut que le corps qui doit se pétrifier, soit garanti du contact de l'air extérieur, dont le mouvement trop violent nuiroit au travail de la nature.

Quelques personnes n'admettent point de *pétrification* véritable; elles paroissent fonder leur sentiment sur une dispute de mots. Il est bien certain que toutes les parties du bois ne sont point converties en pierre, il n'y a que celles qui sont terreuses qui soient propres à entrer dans la nouvelle combinaison qui se produit. Quant aux autres principes, après avoir été chassés, ils sont remplacés par les molécules que les eaux déposent: c'est ce remplacement que l'on appelle *pétrification*. Dans ce sens, il y auroit de l'absurdité à nier l'existence des *pétrifications*. En effet, on a trouvé en plusieurs endroits de la terre, des arbres entiers pétrifiés, avec leurs branches & leurs racines. On apperçevoit en les coupant, les cercles annuels de leur croissance; on en a des morceaux sur lesquels on voit distinctement qu'ils ont été rongés par les vers; d'autres portent des marques visibles de la coignée & de la scie. Enfin ce qui doit fermer la bouche à l'incrédulité, on a trouvé quoique rarement, des morceaux de bois dont une portion étoit encore dans l'état d'un bois véritable & propre à brûler, tandis qu'une autre portion étoit changée en agate, ou en une pierre d'une autre espece.

Ce qui vient d'être dit du bois peut s'appliquer aux parties des animaux qui se pétrifient. Les animaux ont ainsi que les végétaux, une terre qui leur sert de base; c'est cette terre qui forme leurs os, les coquilles, ils contiennent encore des parties salines & aqueuses; ils sont remplis de fibres & de pores qui peuvent admettre les eaux de la terre; ces eaux peuvent déposer dans les pores & interstices de ces substances animales, les molécules terreuses dont elles sont chargées & qui s'y durcissent peu-à-peu. Les substances animales qu'on trouve le plus ordinairement pétrifiées, sont les coquilles, les madrépores, les ossemens de poissons; cela est assez naturel, vu que ces substances ont déjà par elles-mêmes beaucoup d'analogie avec les pierres, étant composées pour la plus grande partie, de molécules terreuses & calcaires. A l'égard des parties grasses & charnues des animaux, elles sont d'un tissu trop lâche, & trop sujettes à la pourriture, pour pouvoir donner le tems aux eaux de déposer la matiere lapidifique dans leurs fibres.

Quant aux *pétrifications* des quadrupedes, elles doivent être très-rares, si tant est qu'il en existe: on trouve

va assez souvent leurs ossemens enfouis en terre, mais ils ne sont point pétrifiés pour cela; on doit sur-tout regarder comme très-incertain ce qui a été rapporté par quelques auteurs, d'un cadavre humain pétrifié que l'on dit avoir été trouvé en 1583 aux environs de la ville d'Aix en Provence: on peut en dire autant des hommes pétrifiés que l'on prétend avoir été trouvés dans une montagne de la Suisse; ces hommes, dit-on, faisoient partie de l'équipage d'un vaisseau qui fut trouvé avec ses agrêts au même endroit. Ces faits sont aussi fabuleux que la prétendue ville de Bidoblo en Afrique, dont on nous conte que tous les habitans ont été pétrifiés. Le merveilleux de cette histoire disparoîtra si l'on fait attention que souvent les voyageurs qui passent dans les endroits sablonneux de l'Arabie & de la Lybie, sont tout d'un coup ensevelis sous des montagnes de sable que le vent éleve; quelques siecles après on retrouve leurs cadavres durcis & desséchés, évenement qui a pu arriver aux habitans de la ville de Bidoblo.

Un grand nombre d'auteurs nous parlent d'ossemens de quadrupedes pétrifiés; cependant en regardant la chose de près, on trouvera que rien n'est moins décidé que leur existance, & l'on verra que les ossemens des quadrupedes que l'on rencontre en terre, sont ou dans leur état naturel, ou simplement rongés & calcinés. *Voyez les articles* OSSEMENS FOSSILES, IVOIRE FOSSILE, *&c.* Cependant il peut se faire que ces os, par leur séjour dans la terre, aient acquis une dureté beaucoup plus grande qu'ils n'avoient auparavant, mais cela n'autorise point à les mettre au rang des *pétrifications*.

On a aussi raison de se défier des prétendus oiseaux pétrifiés avec leurs œufs, que l'on assura se trouver au pays de Hesse dans le Westerwald, dans une montagne appellée *Volgelsberg*. On doit porter le même jugement des crapaux, des lézards, & même des serpens pétrifiés qui se sont quelquefois trouvés en terre; quant aux serpens il y a lieu de soupçonner que des gens peu instruits auront pû être trompés par des cornes d'ammon, qui ressemblent assez à un serpent entortillé.

La chose est beaucoup plus certaine pour les animaux marins, & l'on est assuré qu'il s'en trouve de pétrifiés; près des villages de Mary & de Lisy, dans le voisinage de Meaux on trouve une grande quantité de crabes pétrifiés; on rencontre en plusieurs autres endroits des dents & des palais de poissons pétrifiés, *&c.* au point de donner des étincelles lorsqu'on les frappe avec un briquet. Telles sont les pierres que l'on nomme *crapaudines*, *glossopetres*, *&c. Voyez ces articles.* Les belemnites, les cornes d'ammon, les oursins ou échinites, & un grand nombre de coquilles & de litophytes sont souvent véritablement pétrifiés; on en voit qui sont entierement changés en caillous ou en agathe; d'autres ont servi de moule à la matiere lapidifique qui a été reçue dans l'intérieur de ces corps; mais ce seroit se tromper que de mettre tous les corps marins qui se trouvent dans le sein de la terre au rang des *pétrifications*; quelques-uns de ces corps n'ont éprouvé aucune altération, d'autres ont été simplement rongés, ont perdu leur liaison, ce qui ne peut passer pour un changement en pierre; d'où l'on voit que l'on ne doit pas donner indistinctement le nom de *pétrification* à toutes les coquilles ou corps marins qui se trouvent enfouis dans les couches de la terre. *Voyez l'article* FOSSILE. Lorsqu'on veut parler avec exactitude, il seroit à propos de distinguer même les pierres qui sont venues là moules dans l'intérieur des coquilles ou des corps marins, des vraies *pétrifications*. En effet, on voit souvent des pierres ainsi formées ou moulées, qui sont encore enveloppées de la coquille qui a servi de moule à la matiere lapidifique, la coquille elle-même n'a point été changée, elle est souvent dans son état naturel. Il ne faut point croire non plus que l'animal qui logeoit dans ces coquilles ait été converti en pierre, tout ce qu'on peut dire, c'est que le suc pierreux est venu occuper la place de l'animal.

Ce seroit encore se tromper que de prendre pour une vraie *pétrification* les incrustations ou croûtes pierreuses qui se forment à l'entour de quelques substances qui ont séjourné quelque tems au fond de certaines eaux; les molécules terreuses contenues dans ces eaux se sont déposées sur les feuilles ou les plantes, & les ont couvertes d'un enduit qui s'est durci & changé en pierre, en conservant la forme du corps sur lequel ces molécules se sont déposées, tandis que le corps lui-même s'est pourri & a disparu. *Voyez* INCRUSTATION.

On ne doit pas non plus confondre avec les *pétrifications*, les empreintes des végétaux ou des poissons qui se trouvent sur quelques pierres; la pierre porte ces empreintes, étant dans un état de mollesse, a pris la figure du corps qu'elle enveloppoit, elle s'est durcie peu-à-peu, & le corps qui a fait l'empreinte a souvent entierement disparu. *Voyez* PHYTOLITES *&* TYPOLITES.

Enfin on ne peut donner le nom de *pétrifications* aux pierres à qui des circonstances fortuites ont fait prendre dans le sein de la terre des formes bisarres, qui peuvent quelquefois avoir de la ressemblance avec des corps étrangers au regne minéral. *Voyez l'article* JEUX DE LA NATURE.

Les vraies *pétrifications* sont donc les substances, soit animales, soit végétales, qui ont été pénétrées & imbibées du suc pierreux, qui est venu remplacer les principes dont ces corps étoient originairement composés, sans changer leur structure & leur tissu. Une infinité d'exemples nous prouvent que la terre renferme des *pétrifications* de cette espece, elles portent si distinctement la forme du corps animal ou végétal qu'elles étoient originairement, qu'il est impossible de s'y tromper; c'est ainsi que nous avons un grand nombre de bois pétrifiés. En Franche-Comté, près de Salins, on a trouvé une assez grande quantité de noix & de noisettes entierement changées en pierre. On a trouvé aussi des châtaignes, des pommes de pin, & d'autres fruits semblables véritablement pétrifiés; mais il faut convenir que l'on voit souvent dans les collections des curieux des pierres que l'on veut faire passer pour des *pétrifications*, & qui ne sont réellement redevables de leur figure qu'à des effets du hasard.

Quelques naturalistes ont été très-curieux de savoir combien la nature employoit de tems à la *pétrification*, ils ont cru que cela pourroit faire connoître l'antiquité de notre globe. L'empereur François I. actuellement regnant dont le goût pour l'histoire naturelle est connu de tout le monde, fit tirer du Danube un pilotis qui avoit servi à un pont que Trajan a fait bâtir sur ce fleuve en Servie. Ce pilotis étoit pétrifié tout autour à-peu-près d'un travers de doigt d'epaisseur. Il paroît que cette voie seroit très-peu sûre pour nous faire découvrir l'âge du monde, vû que certaines eaux sont plus chargées que d'autres de molécules lapidifiques, certains terreins peuvent être plus propres que d'autres à la *pétrification*, & quelques substances peuvent être plus disposées que d'autres à recevoir les sucs pétrifians; nous en avons un exemple dans le lac d'Irlande, que l'on nomme *Lough-neagh*. Voyez *cet article*. (—)

PÉTRIN, s. m. (*Boulang.*) est une espece de coffre dans lequel on pétrit le pain. Il est fermé d'un couvercle qu'on appelle *tour*, parce qu'il sert à tourner le pain, & qui est environné tout autour, excepté sur le devant, d'une bordure de planche haute d'environ trois pouces, qui va toujours en rétrécissant sur les côtés jusqu'à la hauteur du devant. *Voy. la fig. Pl. du Boulanger.*

PÉTRINAL *ou* POITRINAL, s. m. (*Art. milit.*) étoit, selon Nicot, une espece d'arquebuse plus courte que le mousquet, mais de plus gros calibre, qui à cause de sa pesanteur étoit attaché à un large baudrier pendant en écharpe de l'épaule, & couché sur la poitrine de celui qui le portoit. On appelloit *poitrinalier* l'homme de guerre qui se servoit du *poitrinal* dans le combat. Il est fait mention de cette arme dans une relation du siége de Rouen par Henri IV. en 1592; il y a long-tems qu'elle n'est plus en usage. (*Q*)

PETRINIA, (*Géog. mod.*) petite ville de la Croatie, sur la riviere de Pétrinia, qui se jette dans le Kulpe; elle appartient à la maison d'Autriche, a été bâtie en 1592, & est à sept lieues E de Carlestadt. *Long.* 34. 25. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

PETRINUM SINUESSANUM, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie, dans la Campanie. Horace, *l. I. epist. v. v.* 5. en fait mention. Il promet à Torquatus du vin qui croissoit entre Minturne & Sinuesse, dans le lieu qu'il appelle *Petrinum Sinuessanum*: c'étoit vraissemblablement une montagne qui commandoit la ville de Sinuesse, & où il y a maintenant un bourg avec un petit fort qu'on nomme *Rocca di monte Ragone*, où l'on cueilloit autrefois un des meilleurs vins de l'Italie.

PÉTROCORES, LES, (*Géogr. anc.*) *Petrocorii*, peuples de la Gaule, dont Jules-César fait mention parmi les Celtes, & qu'Auguste comprit dans l'Aquitaine. Ils habitoient les pays que renferment les diocèses de Périgueux & de Sarlat; car Sarlat a été tiré de l'ancien diocèse de Périgueux; le nom moderne de ces peuples est corrompu de l'ancien: on les appelle présentement *Périgourdins*; le pays se nomme *Périgord*, & leur capitale *Périgueux*.

PEROMANTALUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule lyonnoise. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de *Cæsaromagus* (Beauvais), *à Lutetia*. Il marque

de

de *Petromantalum* à *Briva Isaræ* (Pontoise), quatorze lieues gauloises; ainsi, selon M. l'abbé Belley, *Mém. des Inscr. tom. XIX. in-4°.* c'est peut-être Magny. M. de Valois croit qu'il faut placer *Petromantalum* à Mante, mais on a de la peine à croire que la grande route de Beauvais à Paris est descendu jusqu'à Mante, pour passer ensuite à *Briva Isaræ* (Pontoise): cependant si les différentes distances de l'Itinéraire convenoient à Mante, l'opinion de M. de Valois seroit plus que probable (*D. J.*)

PÉTRIR, (*Boulang.*) c'est mêler l'eau, le levain & la farine, & former à bras ou autrement la pâte à faire le pain. L'avantage principal de *pétrir* consiste à distribuer également l'air, l'eau & le levain dans tout le corps de la pâte, afin que la fermentation s'établisse par-tout, en même tems & également dans la masse. En conséquence plus le pain est *pétri*, meilleur il est, plus il y a d'yeux. Les yeux du pain sont-ils formés par l'eau mise en expansion par l'action du feu, tandis que le pain cuit ou par la dilatation de l'air enfermé dans la pâte, en la *pétrissant*? c'est ce qui n'est pas encore déterminé. Il est sûr que le pain mal *pétri* est lourd, mal-sain, & sans yeux. Quant à ces bulles qu'on voit se former à la pâte tout en la *pétrissant*, je me trompe fort, ou c'est l'effet d'un commencement de fermentation, dans lequel une portion d'air se sépare, comme il arrive dans toute autre fermentation, dans un fluide même où l'on voit des bulles se former. Or ces bulles sont, toutes choses égales d'ailleurs, le phénomène même des yeux formés dans la pâte & pendant qu'on la *pétrit*, & quand elle cuit au four.

PETROBRUSIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui parurent en France vers l'an 1126, & qui prirent ce nom de leur chef *Pierre de Bruys*, provençal.

Un moine nommé *Henri* se mit aussi à leur tête, ce qui leur fit donner le nom d'*Henriciens*. *Voyez* HENRICIENS.

Pierre le vénérable abbé de Cluny a fait un traité contre les *Petrobusiens*, dans la préface duquel il réduit leurs erreurs à cinq chefs principaux. 1°. Ils nioient que le baptême fût nécessaire ni même utile aux enfans avant l'âge de raison, parce que, disoient ils, c'est notre propre foi actuelle qui nous sauve par le baptême. 2°. Qu'on ne devoit point bâtir d'églises, mais au contraire les détruire, les prieres étant selon eux aussi bonnes dans une hôtellerie que dans un temple, & dans une étable que sur un autel. 3°. Qu'il falloit bruler toutes les croix, parce que les chrétiens devoient avoir en horreur tous les instrumens de la passion de Jesus-Christ leur chef. 4°. Que Jesus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie. 5°. Que les sacrifices, les aumônes & les prieres, ne servent de rien aux morts.

On les a aussi accusés de manichéisme, & ce n'est pas à tort, car il est prouvé qu'ils admettoient deux principes comme les anciens manichéens, il l'est par Roger de Hoveden dans ses annales d'Angleterre, qu'à l'exemple de ces hérétiques, les *Petrobrusiens* ne recevoient ni la loi de Moïse, ni les prophetes ni les Pseaumes, ni l'ancien Testament, & par Radulphe Ardens, auteur du xj. siecle, qui rapporte que les hérétiques d'Agenois se vantant de mener la vie des apôtres, disent qu'ils ne mentent point & ne jurent point, condamnent l'usage des viandes & du mariage, rejettent l'ancien Testament & une partie du nouveau, & ce qui est de plus terrible *admettent deux créateurs*, disent que le sacrement de l'autel n'est que du pain tout pur, méprisent le baptême & la résurrection des morts; or ces hérétiques d'Agenois du XIe n'étoient autres que les *Petrobrusiens* & les *Henriciens* dont la secte s'étoit répandue en Gascogne & dans les provinces voisines, & c'étoient là sans doute des Manichéens bien marqués, dit M. Bossuet, *Hist. des Variat. liv. XI. num. 42. pag. 146. tom. II.* C'est donc à tort que M. Chambers accuse le P. Langlois d'avoir voulu par un faux zele noircir les *Petrobrusiens* d'une accusation de manichéisme; c'est contre les auteurs contemporains qu'il faudroit intenter cette accusation; mais on sait le motif qui porte les Protestans à écarter ce soupçon de manichéisme des hérétiques qui dans le xj. siecle ont nié la présence réelle, & l'on peut voir ce que M. Bossuet a répondu à ce sujet au ministre la Roque. *Hist. des Variat. tom. II. Liv. XI. n. c. xxx. & suiv. pag. 199. & suiv.*

PETRO JONNITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) nom de quelques sectaires assez obscurs, ainsi nommés d'un certain *Pierre Jean* ou *Pierre fils de Jean*, qui parut dans le xij. siecle. Ses opinions ne furent connues qu'après sa mort, & son cadavre fut déterré & brulé.

Ses erreurs se réduisoient à dire que lui seul avoit la connoissance du vrai sens dans lequel les apôtres avoient prêché l'évangile, que l'ame raisonnable n'étoit point la forme du corps, qu'aucune grace ne nous est infuse par le baptême, & que Jesus-Christ étoit encore vivant sur la croix lorsqu'on perça le côté avec une lance, *Prateol.*

PÉTROL, s. m. (*Hist. nat. des huiles minér.*) on disoit auparavant *pétréol*; en italien *petroglio*, en anglois *petroly* ou *rock-oil*. Huile minérale, subtile, inflammable, d'une odeur forte de bitume, & de différente couleur.

Les hommes rapportent tout assez volontiers à leurs goûts, ou à leurs passions. Il y a peu de nos dames qui ignorent la cause à laquelle Rousseau attribue la mort de l'amoureux fils d'Alcmene, & peut être pensent-elles comme ce poëte. Pour moi qui ne songe qu'à la nature du *pétrol*, & qui suis rempli des détails qu'en racontent divers auteurs; je m'imagine avec quelques-uns d'eux, que la robe fatale qu'on supposoit teinte du sang de Nessus, & que Déjanire envoya ensuite à Hercule, de même que celle que Médée envoya à Glaucé, causerent la mort du ravisseur d'Iole, & de la fille de Créon, parce que ces deux robes avoient été trempées dans le *pétrol*, qu'on trouvoit aux environs de Babylone.

Ce *pétrol* ou ce naphte de Babylone, étoit d'une nature si subtile, qu'il s'enflammoit dès qu'on l'approchoit du feu, l'on ne pouvoit l'éteindre qu'en étouffant ce feu avec de la boue, du vinaigre, de l'alun & de la glu: Alexandre en fit l'expérience sur un jeune garçon, qu'on eut bien de la peine à sauver. Ces faits qu'on lit dans l'histoire, m'ont conduit à rechercher avec avidité les observations de nos meilleurs physiciens sur ce bitume liquide.

Les noms du pétrol chez les anciens. Le nom de *naphte* que porte le *pétrol*, dérive du chaldéen *naph*, *découler*, parce qu'il découle & dégoute des rochers, tantôt plus liquide, & tantôt moins; le prophete Daniel *ch. iij. v. 46.* dit que l'on alluma la fournaise où l'on devoit jetter Misack, Sidrack & Abdenago, avec du naphte, de la poix & d'autres matieres combustibles; mais le naphte dont il s'agit ici, est le pissasphalte ou le bitume de Judée. De même, quand il est dit dans la genèse, *ch. xj. v. 3.* que les murs de la tour de Babel étoient liés avec un mortier où il entroit beaucoup de naphte; ce mot désigne du pissesphalte, espece de bitume qui mêlé avec le limon argilleux, fait un ciment pour joindre les pierres des murailles, lequel tient lieu de celui que l'on fait avec la chaux. C'est avec ce ciment que Vitruve pense que les murs de Babylone ont été bâtis; cependant les Babyloniens nommoient proprement *naphte* une huile blanche, ou noire, qui découloit de quelques fontaines auprès de Babylone.

Les Grecs appelloient communément le naphte, πετρέλαιον, c'est-à-dire *huile de pierre*; d'autres simplement *huile*, ou *huile par excellence*, & quelques-uns ἔλαιον Μηδείας, *huile de Médée*, ce qui justifie ma conjecture sur la mort de Créuse; les Latins disoient *petroleum* par syncope, parce qu'elle découle des roches. Nicolas Myrepse le nomme [illegible], *huile de sainte Barbe*, d'autres, *huile de sainte Catherine* & *huile sainte*, quelques-uns enfin [illegible], [illegible], du verbe [illegible], qui signifie *être allumé*. Saint Ambroise tire l'origine du mot *naphte*, de [illegible], *attacher*, *lier*, *joindre*, parce que le naphte, dit-il, colle, joint, unit; mais cela n'est vrai que du pissesphalte, & l'étymologie chaldéenne de naphte paroît la seule bonne.

Ses noms dans nos auteurs modernes. Nos naturalistes modernes nomment l'huile de pétrol, *naphta*, *naphta alba*, & *nigra*, Kempf. Amoen. 274. *petroleum*, *oleum petræ*; *bitumen liquidum oleo simile*, *quod innatat lacubus*. Kempf. 20.

Le pétrol est une huile naturelle. Outre ces huiles artificielles & végétales, c'est-à-dire tirées des plantes par expression, il y en a de naturelles & de minérales, qui sortent d'elles-mêmes des entrailles de la terre. On les appelle en général, *huiles de pétrol*, parce qu'elles sortent de quelques fentes de pierres. Le *pétrol* est donc un bitume liquide qui ne differe que par sa liquidité des bitumes solides, tels que l'asphaltum ou le bitume de Judée, l'ambre; le jayet, &c. Il est de différentes couleurs, blanc, jaune, roux, verd, noirâtre, suivant les lieux qui le produisent.

On en trouve aux Indes, *en Asie*, *en Perse*, &c. Il y a quelques pays chauds des Indes & de l'Asie qui fournissent du *pétrol*. Dans l'île de Sumatra, on en recueille une espece très-célebre, fort estimée, & on l'appelle *miniar-tannah*, qui signifie *huile de terre*. L'on en tire une grande quantité de certaines sources qui sont près de Hit en Chaldée, selon Edrissi. On en trouve aussi dans les

les montagnes de Farganab dans la province de Transoxane, selon Ebu Hancal. Oléarius assure qu'il en a vû plusieurs sources auprès de Scamachie en Perse, aujourd'hui Schirvan, ville renversée de fond en comble par un horrible tremblement de terre.

Nous ne voyons point en Europe aucun des *pétrole* dont nous venons de parler, & nous ne connoissons que ceux de France & d'Italie. Ce dernier pays abonde en huile de *pétrol*, qui se trouve dans les duchés de Modene, de Parme & de Plaisance.

On tire le *pétrol* en quantité de différens puits & de plusieurs fontaines dans le duché de Modene, car tout le Modénois paroît rempli de cette huile bitumineuse, mais sur-tout elle abonde auprès du fort de Mont-Baranzon, dans un lieu appellé *il Fiumetto*. On creuse des puits de 30 ou 40 brasses de profondeur, jusqu'à ce qu'il paroisse une source d'eau mêlée avec de l'huile. Les puits que l'on creuse au bas des collines fournissent une grande quantité d'huile rousse; ceux que l'on creuse au haut donnent une huile blanche, mais en moindre quantité. Il y a encore dans le même pays dans une vallée très-stérile du bailliage de Mont-festin, un grand rocher à douze milles de Modene; du mont Apennin, près du mont Gibbius, d'où découle continuellement une fontaine d'eau, où nage le *pétrol*; elle est si abondante, que deux fois la semaine, on en retire environ six livres chaque fois.

On trouve aussi du pétrol en France, mais grossier.

Nous avons aussi en France de *l'huile de pétrol* dans la Guyenne près du village de Gabian, qui n'est pas éloigné de Beziers, il découle des fentes de certains rochers, une huile noirâtre, mêlée avec de l'eau, que l'on recueille avec soin. On appelle cette huile de pétrol, *huile noire de Gabian*. On la vend ordinairement pour l'*huile de pétrol noire d'Italie*, quoiqu'il s'en faille bien qu'elle approche de ses qualités. Elle est d'une consistence moyenne, d'une odeur forte & puante, d'une couleur noire elle se contrefait avec de l'huile de térébenthine qu'on colore avec de la poix noire. Elle étoit autrefois assez estimée, & faisoit une partie du revenu de M. l'evêque de Beziers, à qui la roche appartient, & qui la faisoit recueillir, mais à présent il ne s'en fait plus de commerce.

On parle encore d'une fontaine de cette huile, près de Clermont en Auvergne, dans un lieu qu'on appelle le *puits de Pége*, mais on n'en peut tirer aucun parti. Elle est noire, épaisse, de mauvaise odeur.

Examen du pétrol de Modene. Le seul *pétrol* recherché est celui d'Italie, & sur-tout du duché de Modene qui est constamment le meilleur; c'est même un bonheur assez singulier d'en posséder qui soit hors de tout soupçon d'avoir été falsifié, car les drogues rares & peu connues le sont presque toujours. M. Boulduc profita de ce bonheur-là en 1715, pour faire des observations qui appartinssent sûrement aux vrais *pétrols*, & il a donné ces observations dans l'histoire de l'académie des Sciences de la même année.

Il s'agit dans les observations de M. Boulduc, du *pétrol* qu'on trouve près du mont Gibbius. Ce fut un médecin de Ferrare nommé *François Ariosto*, qui le découvrit en 1640. On a ménagé dans le lieu avec beaucoup de dépenses, & même de périls, différens canaux, d'où coulent dans de petits réservoirs ou bassins, trois différentes sortes de *pétrol*.

Le premier est presque aussi blanc, aussi clair & aussi fluide que de l'eau, d'une odeur très-vive, très-pénétrante, & pas désagréable; c'est le plus parfait. Le second est d'un jaune clair, moins fluide que le blanc, & d'une odeur moins pénétrante. Le troisieme est d'un rouge noirâtre d'une consistence plus parfaite, & d'une odeur de bitume un peu désagréable.

Les Italiens n'envoyent guères le premier hors de chez eux; on seroit encore trop heureux qu'ils donnassent le second, pur, mais souvent en le mêlant en petite quantité avec le troisieme, & en y ajoutant quelque huile subtile, comme celle de térébenthine, ils donnent le tout pour le premier. L'odeur de ces *pétrols* est si forte & si pénétrante, qu'on dit qu'on s'en apperçoit à un quart de mille de la source. Quoiqu'il en soit, M. Boulduc a fait sur le *pétrol* de la premiere espece ou blanc, les observations suivantes.

Il s'allume à une bougie dont il ne touche point la flamme & quand il est échauffé dans un vaisseau, il attire la flamme de la bougie, quoiqu'elevée de plusieurs piés au-dessus du vaisseau, & ensuite se consume entierement, c'est-à-dire qu'une vapeur subtile, qui s'éleve de ce bitume liquide, va jusqu'à la flamme de la bougie, y prend feu, & que le feu qui se communique à toute la sphere de vapeur, gagne jusqu'au *pétrol* du vaisseau.

Il brûle dans l'eau, & vraisemblablement, c'étoit-là une des matieres du feu grégeois.

Il surnage toutes les liqueurs, & même l'esprit de vin rectifié, qui est plus pésant de $\frac{1}{17}$.

Il se mêle parfaitement avec les huiles essentielles de thim, de lavande, de térébenthine, quoiqu'il soit minéral, & que ces huiles soient végétales. Mais peut être aussi le minéral & le végétal ne different-ils pas en cette matiere, car les huiles végétales ont été auparavant minérales, puisque les plantes les ont tirées de la terre.

Le *pétrol* fortement agité, fait beaucoup de bulles, mais il se remet en son état naturel plus promptement que toute autre liqueur. Cela vient de ce que l'air distribué dans toute la substance du *pétrol*, y est distribué d'une certaine maniere unique & nécessaire, & que les parties de la liqueur n'en peuvent naturellement souffrir une autre; en effet, les parties d'une huile ont une certaine union, certains engagemens de leurs filets, ou petits rameaux les uns avec les autres, ce qui oblige l'air qu'elles renferment, à s'y conformer.

Le *pétrol* est d'une extension surprenante: sur l'eau, une goutte s'étend plus d'une toise, & en cet état elle donne des couleurs, c'est-à-dire que ses petits filets deviennent des prismes.

La plus forte gelée n'y fait aucune impression.

Le papier enduit de *pétrol* ne devient transparent que pour quelques momens; il cesse de l'être dès qu'il a été séché à l'air.

M. Homberg a fait voir qu'il y a des huiles qui s'enflamment par le mélange d'un esprit acide bien déflegmé. On auroit pû attendre le même effet du *pétrol*, mais il n'arrive point; seulement les esprits acides s'y mêlent parfaitement, & le rendent d'une consistence très-épaisse; ces huiles qui s'enflamment sont des huiles essentielles de plantes aromatiques des Indes, & il n'est pas surprenant que le *pétrol* n'en ait pas les conditions.

Il se mêle & s'unit difficilement avec l'esprit-de-vin, parce que peut-être sa consistence est trop grasse.

L'esprit-de-vin rectifié, qui est le grand dissolvant des soufres & des huiles, ne tire rien du *pétrol*, même après une longue digestion.

Par la distillation M. Geoffroy l'aîné en a retiré une liqueur huileuse, qui est un peu plus transparente, mais qui perd beaucoup de son odeur & de sa subtilité naturelle; lorsqu'on l'allume, elle donne une lueur moins obscure, mais plus languissante. Au fond de l'alembic il trouva seulement un peu de mare jaune.

De même M. Boulduc n'a pu tirer du *pétrol* par la distillation, soit au bain de vapeur, soit au bain de sable, aucun flegme, ni aucun esprit salin. Tout ce qui est monté étoit de l'huile seulement; il est resté au fond de la cornue une très-petite quantité d'une matiere un peu épaisse & un peu brune; d'où il résulte que le *pétrol* ne se perfectionne point par la distillation.

On ne peut donc mieux faire, quand on ofere de *pétrol* en médecine, que de le laisser tel qu'il est; c'est un remede tout préparé par la nature, comme plusieurs autres, dont nous avons parlé, & où l'art n'a point lieu d'exercer son inquiétude.

Examen du pétrol de Plaisance. Le *pétrol* de Plaisance est d'une même nature que celui de Modène, c'est pourquoi je n'en dirai qu'un mot. On le tire en abondance du mont Ciaro, situé environ à 12 lieues italiennes de Plaisance. Voici comme on s'y prend.

Il y a dans cette montagne des ardoises grises, couchées presque horisontalement, mêlées d'argile, & d'une espece de sélénite qui paroît d'une nature calcaire. On perce perpendiculairement ces ardoises jusqu'à ce qu'on trouve l'eau, & alors le *pétrol* qui étoit contenu entre les couches des ardoises & dans leurs fentes suinte, & tombe sur l'eau de ces puits qu'on a creusés. Quand il s'y en est assez amassé, comme au bout de huit jours, on le va prendre avec des bassins de cuivre jaune. Il est mêlé avec de l'eau, mais on pense aisément qu'il est facile de l'en séparer. Ce *pétrol* du mont Ciaro est clair, blanc, extrêmement inflammable. Il se conserve fort bien sur l'eau dans ces puits, dont nous venons de parler, au lieu que dans des vaisseaux bouchés, il ronge les bouchons dont on se sert ordinairement, il s'évapore en grande partie.

Origine du Pétrol. Il nous manque encore beaucoup d'observations sur le *pétrol*, sur sa nature & sur son origine; cependant on peut conjecturer avec assez de vraissemblance, qu'il est l'ouvrage des feux souterreins qui élevent ou subliment les parties les plus subtiles de certaines matieres bitumineuses qui se rencontrent dans des terroirs particuliers. Ces parties se condensent en liqueur par le froid des voûtes des rochers où elles s'amassent, & coulent par les fentes ou les ouvertures que la disposition du terrein leur fournit.

Exa-

Examen du prétendu pétrol d'Angleterre. Quelques anglois ont mis au rang des *pétrols* une ſubſtance bitumineuſe qu'on tire dans leur pays par art, d'une pierre noirâtre qui ſe trouve dans les mines de charbon. Voici ce que c'eſt.

A Broſely, Bentley, Pitchfort & autres lieux voiſins dans la Shropshire, on trouve ſur la plûpart des mines de charbon, une couche aſſez épaiſſe d'un rocher, ou pierre noirâtre, laquelle eſt poreuſe, & contient grande quantité de matiere bitumineuſe.

On tranſporte cette pierre dans l'attelier où on la moud avec des moulins à cheval, ſemblables à ceux dont on ſe ſert pour briſer les cailloux dont on fait le verre. On jette cette poudre dans de grands chaudrons pleins d'eau, & on l'y fait bouillir, de façon que la matiere bitumineuſe ſe ſépare du gravier, ce dernier ſe précipitant au fond, & l'autre nageant ſur la ſurface de l'eau.

Cette ſubſtance bitumineuſe étant recueillie & évaporée, acquiert la conſiſtance de la poix; & à l'aide de l'huile diſtillée de la même pierre, que l'on mêle avec elle, elle devient auſſi liquide que le goudron. On n'en tire d'autre utilité que pour le radoub des vaiſſeaux; & comme elle n'éclate point, & qu'elle ſe conſerve noire & molle, elle peut être propre à empêcher les vers de s'y mettre.

On tire de ſemblable *pétrol* par la diſtillation de certaines terres & pierres bitumineuſes que l'on rencontre en Allemagne & en France.

Choix à faire dans les divers pétrols d'Italie. Il réſulte de tout ce que nous avons dit juſqu'ici, que l'huile de *pétrol* d'Italie eſt la ſeule bonne. On eſtime le *pétrol* qui eſt récent, clair, léger, très-inflammable, d'une odeur forte & pénétrante, approchant de celle du ſoufre. On ne peut le contrefaire, & il ne ſouffre aucun mélange. Ceux qui en font commerce doivent uſer de grandes précautions contre le feu, parce qu'il s'enflamme du moins auſſi aiſément que la poudre à canon.

Le *pétrol* jaune eſt le plus eſtimé après le blanc, enſuite vient le roux, enſuite le verd; le noirâtre eſt regardé comme trop groſſier, c'eſt le moindre de tous.

Uſage qu'on tire des pétrols. On a coutume de ſe ſervir en quelques endroits d'Italie des *pétrols* groſſiers pour s'éclairer à la place d'huile; il s'en emploie auſſi une aſſez grande quantité par les maréchaux & par ceux qui font des feux d'artifice. Les Perſans, au rapport de Kempfer, ne tirent à-préſent d'autre uſage de leur *pétrol* que pour délayer leurs vernis.

Dioſcoride faiſoit grand cas du naphte de Babylone dans pluſieurs maladies. Il lui attribue un grand nombre de vertus médicinales très-importantes, qui néanmoins ne nous intéreſſent point, puiſque nous ne connoiſſons plus ce *pétrol*. D'ailleurs, on ne peut guere être prévenu en faveur du jugement de Dioſcoride, quand on voit qu'il vante le naphte de Babylone pour l'appliquer ſur les yeux afin d'en diſſiper les fluxions & les taies.

Les Italiens ſont mieux fondés à régarder leurs *pétrols* comme un remede fort pénétrant, inciſif, balſamique, propre dans quelques maladies chroniques, & plus encore employé extérieurement, pour fortifier les nerfs des parties affoiblies, donner du jeu & du reſſort aux fibres relâchées. Dans ce dernier cas, l'on peut avec ſuccès lui ſubſtituer en Languedoc, le *pétrol* de Gabian.

Je ſai tous les éloges que Koenig, Ettmuller, Schroeder, Boecler & quelques autres auteurs allemans donnent à l'huile de *pétrol*: je ſai combien ils la vantent dans la ſuppreſſion des regles, l'affection hyſtérique, la fievre quarte, le mal de dents, les vers, les douleurs néphrétiques, *&c.* Mais que de telles ordonnances reſſemblent bien à celles des bonnes femmes, ou des gens du monde qui parlent médecine ſans y rien entendre, puiſque toutes ces maladies provenant de différentes cauſes, demandent néceſſairement des remedes diverſifiés, & oppoſés aux cauſes du mal! Dans les cas mêmes où l'huile de *pétrol* pourroit convenir, on a de beaucoup meilleurs remedes à employer. De plus, il faut avouer que ſi l'on devoit compter ſur quelques obſervations véritables des vertus de *pétrol*, ce ne pourroit être qu'en conſéquence d'expériences répétées par d'habiles médecins ſur les habitans des pays qui produiſent ce bitume liquide; je veux dire dans le duché de Modene, ou de Plaiſance. Par-tout ailleurs on ne peut guere preſcrire l'huile de *pétrol* avec confiance par rapport à ſes effets. Cette huile perd toute ſa vertu ſubtile par le tranſport. Nos apothicaires & nos droguiſtes les plus curieux n'en ont jamais de pure, parce qu'on la leur envoie falſifiée ſur les lieux même. Je ne parle pas des autres falſifications qu'y font les détailleurs.

Concluons qu'il faut preſque nous paſſer ſans regret de l'huile de *pétrol* pour la Médecine, nous reduire à ſes uſages pour quelques arts, & à la conſidération ſpéculative de ſon origine, & des qualités particulieres qui la diſtinguent de toutes les huiles végétales & artificielles.

Auteurs ſur le pétrol. Voſſius a écrit une ſavante diſſertation ſur le naphte ancien & moderne; mais c'eſt Jacobus Oligerus qui a le premier publié en 1690, à Copenhague, la brochure du médecin François Arioſte ſur le *pétrol* de Modène, *de oleo montis Zibinii, ſeu petroleo agri Mutinenſis*; Ramazzini l'a redonnée plus correcte & plus étendue. Elle eſt dans le recueil de ſes œuvres. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PETRO-PHARYNGIEN, ſ. m. *en Anatomie*, nom d'une paire de muſcles du pharynx. Ils viennent de la partie inférieure de l'extrémité de l'apophyſe pierreuſe de l'os des temples.

PETRO-SALPINGO-STAPHYLIN, ſ. m. *en Anatomie*, nom de deux muſcles de la luette. *Voy.* SALPINGO-STAPHYLIN.

PETROSILEX, (*Hiſt. nat. Lithologie.*) nom générique que M. Wallerius donne à une pierre de la nature du jaſpe ou du caillou, ſans cependant avoir tout-à-fait ſa dureté, & ſans faire feu auſſi vivement que lui lorſqu'on le frappe avec le caillou; on le trouve par lits & par couches ſuivies: pour le vitrifier il faut un feu très-violent. C'eſt une roche *ſiliciée*, ou de la nature du caillou, mais qui n'eſt point en morceaux ou en maſſes détachées comme lui, le jaſpe en eſt une variété. *Voy. la Minéralogie de* Wallerius, *tome I. pag.* 176.

PETTALORINCHYTES *ou* PETTALORUNCHYTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) fanatiques qui mettoient leur ſecond doigt dans leur nez en priant, prétendant par ce geſte ſymbolique ſe conſtituer les juges du monde. Leur nom vient de *peptales*, pieu, & *runchos*, nez.

PETTEIA, ſ. ſ. *dans la Muſique ancienne*, eſt un terme grec, auquel je n'en vois point de correſpondant dans notre langue.

La mélopée, c'eſt-à-dire l'art d'arranger les ſons de maniere à faire mélodie, ſe diviſe en trois parties, que les Grecs appellent *lepſis*, *mixis* & *chreſes*: les latins *ſumptio*, *mixtio* & *uſus*; & les Italiens *preſa*, *meſcolamento* & *uſo*: cette derniere eſt auſſi appellée par les Grecs πεττεία.

La *petteia* eſt donc, ſelon Ariſtide, Quintilien, l'art de faire un juſte diſcernement de toutes les manieres d'arranger & de combiner les ſons entr'eux, en ſorte qu'ils puiſſent produire leur effet, c'eſt-à-dire qu'ils puiſſent exciter les différentes paſſions que l'on ſe propoſe de mettre en mouvement. Ainſi, par exemple, elle enſeigne de quels ſons on doit faire ou ne pas faire uſage, combien de fois on en peut répéter quelques-uns; ceux par où l'on doit commencer, ceux par où l'on doit finir.

C'eſt la *petteia* qui conſtitue les modes de muſique; elle détermine au choix de telle ou telle paſſion, de tel ou tel mouvement de l'ame propre à la réveiller dans telle ou telle occaſion; c'eſt pourquoi la *petteia* eſt en muſique ce que les mœurs ſont en poéſie. *Voy.* MŒURS.

On ne voit pas ce qui a déterminé les Grecs à lui donner ce nom, à moins qu'ils ne l'aient pris de πεττεία, leur jeu d'échecs, la *petteia* de muſique étant une ſorte de combinaiſon & d'arrangement de ſons, de même que le jeu d'échecs eſt un arrangement de pieces appellées πεσσοὶ, *calculi*, des échecs. (*S*)

PETTINA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne en Ruſſie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des néceſſités preſſantes, les ſujets de cet état deſpotique ſont forcés à payer le cinquieme de leurs biens.

PETTAW, (*Géogr. mod.*) ou *Pettau*, petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche, dans le duché de Stirie. Cette ville eſt ancienne, & ſubſiſtoit du tems des Romains, qui l'ont connue ſous le nom de *Petovia*, diverſement ortographiée. On en peut voir les antiquités dans l'ouvrage latin de Lazius, de la république romaine. *Pettaw* eſt à la frontiere de la baſſe-Stirie, à 4 milles au-deſſous de Rackersporg, ſur la Drave, qui étoit anciennement la borne des Romains, à 43 lieues S. de Vienne, 14 N. E. de Cilley. *Long.* 34. 4. *lat.* 46. 40. (*D. J.*)

PETUARIA, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* la donne au peuple Pariſi. Quelques-uns veulent que c'eſt préſentement Peterbon, & d'autres diſent *Beverley*.

PETULA, (*Géog. anc.*) village d'Italie dans le territoire & au voiſinage de Mantoue. C'eſt un village bien remarquable, puiſqu'il occupe la place de l'ancien village d'Andés, où naquit Virgile, ſous le conſulat du

grand

grand Pompée, & de M. Licinius Crassus, le 15 Octobre de l'an 683 de la fondation de Rome. Il mourut à Brindes le 22 Septembre 734. *Voyez*, dans le supplément de cet ouvrage, ANDEZ & BRUNDUSIUM.

Dans tous les lieux qui nous retraceront la mémoire de Virgile, nous ne nous lasserons point d'en parler, parce que nous l'aimons pour la beauté de son caractere, comme nous l'admirons pour l'excellence de sa muse. Une pensée heureuse dans les écrits de ses rivaux, lui plaisoit autant que s'il l'avoit inventée lui-même. Telle étoit la générosité de son cœur, qu'il n'étoit pas piqué qu'un autre s'appropriât la gloire de son travail. Sa modestie lui valut le beau surnom qu'il portoit. Enfin il effaçoit tous les poëtes de son tems, & tous ne pouvoient s'empêcher de le chérir. On sait avec quel art il inséra dans l'Enéide l'éloge du fils d'Octavie, & nous n'oublierons pas cette particularité, en parlant du *théâtre* de Marcellus. (*D. J.*)

PETULANT, adj. (*Gram.*) il se dit d'un homme incommode par l'agitation continuelle où il est, le mouvement qu'il se donne, & le trouble où il tient les autres.

PÉTUNTSE ou PETUNSE, s. m. (*Hist. nat. Min. & Arts.*) c'est le nom que les Chinois donnent à une pierre, qui, pulvérisée & mêlée avec une terre qu'ils appellent *kaolin*, fait une véritable porcelaine. *Voy.* PORCELAINE.

Le *pétuntse* est une pierre dure & opaque, d'un gris clair, tirant un peu sur le jaunâtre ou sur la couleur de chamois: il y en a aussi qui est un peu verdâtre. Il se trouve par couches dans le sein de la terre, & est assez souvent chargé de dendrites ou de figures semblables à des arbrisseaux ou à des buissons. Cette pierre fait feu lorsqu'on la frappe avec le briquet, mais elle ne donne que peu d'étincelles, & elles sont assez foibles.

Le célebre M. de Reaumur a cru que le *petuntse* étoit une espece de caillou, & que c'étoit comme pierre vitrifiable, qu'il se trouvoit propre à entrer dans la composition de la porcelaine, qu'il regardoit comme une espece de vitrification; mais la description qu'on vient de donner de cette pierre, suffit pour faire voir qu'elle differe du caillou. D'ailleurs la propriété qu'elle a de donner du corps à la composition de la porcelaine, & de se durcir au feu, caractérise une pierre argilleuse.

Les Chinois après avoir réduit le *petuntse* en une poudre fine, lui donnent la forme d'une brique, afin de s'en servir pour faire la porcelaine. *Voyez* cet article.

Comme depuis plusieurs années on a cherché les moyens de perfectionner les porcelaines qui se font en Europe, on a tâché de se procurer les matieres employées par les Chinois. Dans cette vue, feu M. le duc d'Orléans qui s'occupoit dans sa retraite, d'expériences utiles à la société, fit venir de la Chine du *petuntse* & du *kaolin*. Après en avoir reçu des échantillons suffisans, ce prince n'eut rien plus à cœur, que de faire examiner si ces substances ne se trouvoient point en France. Ses soins ont été assez infructueux, & de son vivant on n'a pas pu trouver de pierre qui ressemblât en tout point au *pétuntse* des Chinois; mais depuis on a trouvé que cette matiere étoit très-abondante dans quelques provinces du royaume. Quant au kaolin, on en avoit déja trouvé depuis assez long-tems; ainsi il ne nous manque plus rien pour faire de la porcelaine, qui ait toutes les qualités de celle de la Chine, & qui ne soit point une vitrification, comme sont toutes les porcelaines de Saxe, de Chelsea, de Chantilly, *&c.* En un mot, comme toutes celles qui ont été faites en Europe jusqu'à présent. *Voyez l'article* PORCELAINE.

On croit devoir avertir qu'il se trouve fort communément une espece de pierre à chaux, dure, compacte, d'un grain fin & un peu luisante, qui au coup d'œil extérieur, ressemble beaucoup au *pétuntse* dont nous parlons; mais on découvrira bientôt qu'elle en differe, vu qu'elle ne donne point d'étincelles lorsqu'on la frappe avec de l'acier, & qu'elle se dissout avec effervescence dans les acides, ce qui caractérise une pierre calcaire, tandis que ces acides n'agissent en aucune maniere sur le vrai *pétuntse*.

On trouve dans les mémoires de l'académie royale des Sciences de Suede, *année* 1763, une dissertation de M. Henri Théod. Scheffer, dans laquelle il prend pour le *pétuntse* des Chinois, une pierre feuilletée, luisante, demi-transparente, d'une couleur verdâtre & fort pesante, qui lui avoit été donnée comme venant de la Chine. Il conclud d'après les expériences qu'il a faites sur cette pierre, qu'elle est de la nature du gypse; mais la description que nous avons donnée du *pétuntse*, suffit pour faire voir que ce sentiment n'est point fondé. (—)

PETUSIA; (*Géog. anc.*) lieu dont parle Martial, *liv. IV. épigr. iu.* dans ces vers:

Turgentisque lacus Petusiaque,
Et parva vada pura Vetonissa.

Je ne sais point ce que c'étoit que ces deux endroits qu'il appelle *Petusia* & *Vetonissa*. Ils ne se trouvent cités ni l'un ni l'autre dans aucun auteur. (*D. J.*)

PETZORA, (*Géog. mod.*) province du nord de la Moscovie, le long de la mer glaciale, vers le levant & le septentrion. Elle est remplie de hautes montagnes, & il y fait si froid, que les rivieres n'y dégelent qu'au mois de Mai, & recommencent à geler au mois d'Août. La riviere de *Petcora*, qui donne le nom à cette province, entre dans la mer par six embouchures, auprès du détroit de Weigatz. Les montagnes qui couvrent ses deux rives, & qui nourrissent de belles zibelines, sont peut-être les monts Riphées & Hyperboréens des anciens.

PÉVAS, LES, (*Géog. mod.*) peuple de l'Amérique méridionale, avec une bourgade de même nom, sur le bord septentrional de la riviere des Amazones, au-dessous de l'embouchure du Napo. C'est la derniere des missions Espagnoles sur le bord de l'Amazone. (*D. J.*)

PEUCÉDANE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences presque plates, d'une figure ovale, legérement striées & frangées. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont ailées, étroites, faites comme celles du chien-dent, & divisées en trois parties. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PEUCÉDANE, (*Botan.*) Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante, dont la plus commune est le *peucédane* d'Allemagne, *peucedanum germanicum I. R. H.* 318; en anglois, *the german hogs fennel*, & en françois vulgaire, *queue de pourceau d'Allemagne*.

Sa racine est grosse, longue, chevelue, noire en dedans, pleine de suc, rendant par incisions une liqueur jaune & d'une odeur virulente de poix. Elle pousse une tige à la hauteur d'environ deux piés, creuse, cannelée, rameuse. Ses feuilles sont plus grandes que celles du fenouil, laciniées, étroites, plates, ressemblantes aux feuilles de chien-dent. Les sommets de la tige & des branches portent des ombelles ou parasols amples, garnis de petites fleurs jaunes, à cinq pétales disposés en rose. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, presqu'ovales, plus longues que larges, rayées sur le dos, bordées d'un feuillet membraneux, d'un goût âcre & un peu amer.

Cette plante croît aux lieux ombrageux, maritimes, sur les montagnes & dans les prés. Elle fleurit en Juillet & Août. Sa graine mûrit en automne, & c'est alors qu'on la ramasse.

Sa racine est très-vivace, difficile à arracher, & elle exhale une odeur forte & sulphureuse. Elle passe en Médecine pour être incisive, atténuante, & convenable dans les maladies des poulmons surchargés d'humeurs visqueuses. On la recommande aussi dans les obstructions des visceres. (*D. J.*)

PEUCELAITIS ou PEUCELAOTIS, (*Geog. anc.*) contrée de l'Inde, qu'Arrien, *liv. IV. chap. xxij.* place entre les fleuves Cophenes & Indus. Elle tiroit son nom de celui de sa capitale. Strabon, *liv. XV.* & Pline, *liv. VI.* ont connu cette capitale; mais le premier écrit *Peucelatis*, & le second *Peucolair*. (*D. J.*)

PEUCELLA, (*Géog. anc.*) fleuve de Phrygie. Pausanias, *liv. X. ch. xxxij.* dit que les peuples qui habitoient sur ses bords, descendoient des Azanes, peuples de l'Arcadie, & qu'il y avoit chez eux une caverne, où étoit un temple consacré à la déesse Cybele.

PEUCETII, (*Géog. anc.*) peuple d'Italie appellé aussi *Pediculi* par les Latins, & *Daunii* par les Grecs. Ils habitoient au nord du golfe de Tarente, c'est-à-dire, une partie de la terre d'Otrante, & la terre de Bari. Il ne faut pas les confondre avec les *Peucetiæ*, peuple de la Liburnie, selon Callimaque, cité par Pline, *liv. III. ch. xxj.* qui dit que leur pays étoit de son tems, compris sous l'Illyrie. (*D. J.*)

PEUCITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre chargée d'une empreinte semblable aux feuilles d'un pin.

PEVETTI, (*Botan. exot.*) arbre baccifere du Malabare, caractérisé par P. Alpin. *arbor baccifera indica, floribus ad foliorum exortis, fructu sulcato decapyreno, solanum somniferum antiquorum exhibente*. (*D. J.*)

PE-

PÉVIGUÉ, f. m. *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux. Les pêcheurs de la baie d'Arcasson comprennent sous ce nom toutes les pêches qu'ils font en mer. Ils désignent par le nom de pêche à la *petite mer*, celles qu'ils font dans le bassin d'Arcasson.

PEUILLES, (*à la Monnoie.*) Après la délivrance de chaque brere, les juges-gardes prennent un certain nombre de pieces qu'ils font essayer pour constater le titre de la fonte. Ces especes ainsi essayées prennent le nom de *peuilles*; on les envoie au receveur des boîtes, qui les garde jusqu'au jugement du travail que prononce la cour des monnoies; ensuite on les remet au directeur.

Il y a quatre différens essais pour chaque fonte. Le premier se fait lorsque la matiere est en bain, pour savoir si elle est au titre prescrit, & pour en assurer le directeur. Le second, pour la sûreté des juges-gardes qui font la délivrance; c'est de cet essai que proviennent les *peuilles*. Le troisieme est fait par la cour des monnoies sur ces mêmes *peuilles*, & aussi sur quelques pieces prises au hasard, pour éclairer la conduite des officiers, & voir si les directeurs, contrôleurs & juges-gardes, ne sont point d'intelligence pour délivrer des especes au-dessous du titre, & enfin constater les *peuilles* de titre.

PEULE, LA, (*Géog. mod.*) ou la PUELE, en latin *Pabula*; petit canton de France, dans la Flandre: c'est un des cinq quartiers qui composent la châtellenie de Lille. Il s'étend entre la Deule & l'Escaut. L'abbaye de Chisoin en est le chef-lieu. (*D. J.*)

PEUPLADE, f. f. (*Gramm.*) colonie d'étrangers qui viennent chercher des habitations dans une contrée.

PEUPLADE, (*Pêche.*) On se sert de ce terme pour parler du frai, de l'alvin, & enfin de tous les petits poissons que l'on met dans un étang pour le rempoissonner.

PEUPLE, LE, f. m. (*Gouvern. politiq.*) nom collectif difficile à définir, parce qu'on s'en forme des idées différentes dans les divers lieux, dans les divers tems, & selon la nature des gouvernemens.

Les Grecs & les Romains qui se connoissoient en hommes, faisoient un grand cas du *peuple*. Chez eux, le *peuple* donnoit sa voix dans les élections des premiers magistrats, des généraux, & les decrets des proscriptions ou des triomphes, dans les réglemens des impôts, dans les décisions de la paix ou de la guerre, en un mot, dans toutes les affaires qui concernoient les grands intérêts de la patrie. Ce même *peuple* entroit à milliers dans les vastes théâtres de Rome & d'Athènes, dont les nôtres ne sont que des images maigres, & on le croyoit capable d'applaudir ou de siffler Sophocle, Euripide, Plaute & Térence. Si nous jettons les yeux sur quelques gouvernemens modernes, nous verrons qu'en Angleterre le *peuple* élit ses représentans dans la chambre des communes, & que la Suede compte l'ordre des paysans dans les assemblées nationales.

Autrefois en France, le *peuple* étoit regardé comme la partie la plus utile, la plus précieuse, & par conséquent la plus respectable de la nation. Alors on croyoit que le *peuple* pouvoit occuper une place dans les états-généraux; & les parlemens du royaume ne faisoient qu'une raison de celle du *peuple* & de la leur. Les idées ont changé, & même la classe des hommes faits pour composer le *peuple*, se retrécit tous les jours davantage. Autrefois le *peuple* étoit l'état général de la nation, simplement opposé à celui des grands & des nobles. Il renfermoit les Laboureurs, les ouvriers, les artisans, les Négocians, les Financiers, les gens de Lettres, & les gens de Loix. Mais un homme de beaucoup d'esprit, qui a publié il y a près de vingt ans une dissertation sur *la nature du peuple*, pense que ce corps de la nation, se borne actuellement aux ouvriers & aux Laboureurs. Rapportons ses propres réflexions sur cette matiere, d'autant mieux qu'elles sont pleines d'images & de tableaux qui servent à prouver son système.

Les gens de Loix, dit-il, se sont tirés de la classe du *peuple*, en s'ennoblissant sans le secours de l'épée: les gens de Lettres, à l'exemple d'Horace, ont regardé le *peuple* comme profane. Il ne seroit pas honnête d'appeller *peuple* ceux qui cultivent les beaux Arts, ni même de laisser dans la classe du *peuple* cette espece d'artisans, disons mieux, d'artistes maniérés qui travaillent le luxe; des mains qui peignent *divinement* une voiture, qui montent un diamant au *parfait*, qui ajustent une mode *supérieurement*, de telles mains ne ressemblent point aux mains du *peuple*. Gardons-nous aussi de mêler les Négocians avec le *peuple*, depuis qu'on peut acquérir la noblesse par le Commerce; les Financiers ont pris un vol si élevé, qu'ils se trouvent côte à côte des grands du royaume. Ils sont faufilés, confondus avec eux; alliés avec les nobles, qu'ils pensionnent, qu'ils soutiennent, & qu'ils tirent de la misere; mais pour qu'on puisse encore mieux juger combien il seroit absurde de les confondre avec le *peuple*, il suffira de considérer un moment la vie des hommes de cette volée & celle du *peuple*.

Les Financiers sont logés sous de riches plafonds; ils appellent l'or & la soie pour filer leurs vêtemens; ils respirent les parfums, cherchent l'appétit dans l'art de leurs cuisiniers; & quand le repos succede à leur oisiveté, ils s'endorment nonchalament sur le duvet. Rien n'échappe à ces hommes riches & curieux; ni les fleurs d'Italie, ni les perroquets du Brésil, ni les toiles peintes de Masulipatan, ni les magots de la Chine, ni les porcelaines de Saxe, de Sève & du Japon. Voyez leurs palais à la ville & à la campagne, leurs habits de goût, leurs meubles élégans, leurs équipages lestes, tout cela sent-il le *peuple*? Cet homme qui a su brusquer la fortune par la porte de la finance, mange noblement en un repas la nourriture de cent familles du *peuple*, varie sans cesse ses plaisirs, réforme un vernis, perfectionne un lustre par le secours des gens du métier, arrange une fête, & donne de nouveaux noms à ses voitures. Son fils se livre aujourd'hui à un cocher fougueux pour effrayer les passans; demain il est cocher lui-même pour les faire rire.

Il ne reste donc dans la masse du *peuple* que les ouvriers & les Laboureurs. Je contemple avec intérêt leur façon d'exister; je trouve que cet ouvrier habite ou sous le chaume, ou dans quelque réduit que nos villes lui abandonnent, parce qu'on a besoin de sa force. Il se leve avec le soleil, &, sans regarder la fortune qui rit au dessus de lui, il prend son habit de toutes les saisons, il fouille nos mines & nos carrieres, il desseche nos marais, il nettoie nos rues, il bâtit nos maisons, il fabrique nos meubles; la faim arrive, tout lui est bon; le jour finit, il se couche durement dans les bras de la fatigue.

Le laboureur, autre homme du *peuple*, est avant l'aurore tout occupé à ensemencer nos terres, à cultiver nos champs, à arroser nos jardins. Il souffre le chaud, le froid, la hauteur des grands, l'insolence des riches, le brigandage des traitans, le pillage des commis, le ravage même des bêtes fauves, qu'il n'ose écarter de ses moissons par respect pour les plaisirs des puissans. Il est sobre, juste, fidele, religieux, sans considérer ce qui lui en reviendra. Lucas épouse Colette, parce qu'il l'aime; Colette donne son lait à ses enfans, sans connoître le prix de la fraîcheur & du repos. Ils grandissent ces enfans, & Lucas ouvrant la terre devant eux, leur apprend à la cultiver. Il meurt, & leur laisse son champ à partager également; si Lucas n'étoit pas un homme du *peuple*, il le laisseroit tout entier à l'aîné. Tel est le portrait des hommes qui composent ce que nous appellons *peuple*, & qui forment toujours la partie la plus nombreuse & la plus nécessaire de la nation.

Qui croiroit qu'on a osé avancer de nos jours cette maxime d'une politique infâme, que de tels hommes ne doivent point être à leur aise, si l'on veut qu'ils soient industrieux & obéissans: si ces prétendus politiques, ces beaux génies pleins d'humanité, voyageoient un peu, ils verroient que l'industrie n'est nulle part si active que dans les pays où le petit *peuple* est à son aise, & que nulle part chaque genre d'ouvrage ne reçoit plus de perfection. Ce n'est pas que des hommes engourdis sous le poids d'une misere habituelle ne pussent s'éloigner quelque tems du travail, si toutes les impositions cessoient sur le champ; mais outre la différence sensible entre le changement du *peuple* & l'excès de cette supposition, ce ne seroit point à l'aisance qu'il faudroit attribuer ce moment de paresse, ce seroit à la surcharge qui l'auroit précédée. Encore ces mêmes hommes, revenus de l'emportement d'une joie inespérée, sentiroient-ils bien-tôt la nécessité de travailler pour subsister; & le desir naturel d'une meilleure subsistance les rendroit fort actifs. Au contraire, on n'a jamais vû & on ne verra jamais des hommes employer toute leur force & toute leur industrie, s'ils sont accoutumés à voir les taxes engloutir le produit des nouveaux efforts qu'ils pourroient faire, & ils se borneroient au soutien d'une vie toujours abandonnée sans aucune espece de regret.

A l'égard de l'obéissance, c'est une injustice de calomnier ainsi une multitude infinie d'innocens; car les rois n'ont point de sujets plus fideles, &, si j'ose le dire, de meilleurs amis. Il y a plus d'amour public dans cet ordre peut-être, que dans tous les autres; non point parce qu'il est pauvre, mais parce qu'il sait très-bien, malgré

son

son ignorance, que l'autorité & la protection du prince sont l'unique gage de sa sûreté & de son bien-être; enfin, parce qu'avec le respect naturel des petits pour les grands, avec cet attachement particulier à notre nation pour la personne de ses rois, ils n'ont point d'autres biens à espérer. Dans aucune histoire, on ne rencontre un seul trait qui prouve que l'aisance du *peuple* par le travail, a nui à son obéissance.

Concluons qu'Henri IV. avoit raison de desirer que son *peuple* fût dans l'aisance, & d'assurer qu'il travailleroit à procurer à tout laboureur les moyens d'avoir l'oie grasse dans son pot. Faites passer beaucoup d'argent dans les mains du *peuple*, il en reflue nécessairement dans le trésor public une quantité proportionnée que personne ne regrettera: mais lui arracher de force l'argent que son labeur & son industrie lui ont procuré, c'est priver l'état de son embon-point & de ses ressources. (*D. J.*)

PEUPLE ROMAIN, *plebs romana*, (*Hist. rom.*) Tout ce qui par l'établissement de Romulus n'étoit pas sénateur ou chevalier, étoit peuple, *plebs*, habitant de la ville ou de la campagne, *rustica vel urbana*. Le *peuple* de la campagne la cultivoit, & tenoit le premier rang; d'où il arriva que dans les commencemens de la république, les patriciens eux-mêmes, dans le sein de la paix, travailloient à la culture des terres; parce que chacun cultivoit sans deshonneur son propre champ, ou celui qui lui étoit assigné sur les terres romaines.

Une partie du *peuple* qui habitoit la ville, exerçoit le trafic, les arts, les différens métiers; & les plus distingués d'entr'eux s'appliquoient au ministere du barreau pour s'élever à la magistrature.

La populace de Rome, qu'il ne faut pas confondre avec le *peuple* proprement dit, *plebs*, étoient des vagabonds, sans feu ni lieu, toujours prêts à exciter des troubles & à commettre des crimes. Tite-Live nomme cette troupe vagabonde, *turba forensis*, la *troupe du forum*, parce qu'elle se tenoit dans les places publiques, criant qu'on partageât les terres suivant la loi agraire. Ciceron l'appelle *plebs urbana*, la *populace de la ville*, & Horace *popellum tunicatum*, la *populace à tunique*, parce qu'elle ne portoit qu'une simple tunique. Pour soulager la ville de ces misérables, on les envoyoit dans les champs publics; mais une grande partie les quittoit pour revenir à Rome. C'étoit-là que les séditieux, qui ne cherchoient qu'à troubler l'état pour envahir les biens des honnêtes gens, ameutoient cette canaille, & s'en servoient à leurs fins, comme des coquins qui n'avoient rien à perdre. (*D. J.*)

PEUPLE, (*Jardinage.*) se dit des jettons ou talles qui viennent aux piés des arbres & des plantes bulbeuses. *Voyez* TALLES.

PEUPLER, v. act. & n. (*Gramm.*) Il se dit des hommes, des animaux & des plantes. C'est se multiplier dans une contrée. *Voyez l'article* POPULATION.

PEUPLER, v. act. (*Charpent.*) c'est, en charpenterie, garnir un vuide de pieces de bois, espacées à égale distance. Ainsi on dit *peupler* de poteaux une cloison, *peupler* de solives un plancher, *peupler* de chevrons un comble, &c. (*D. J.*)

PEUPLER *une étoffe en boutons*, (*Lainage.*) c'est la friser par l'envers comme certains draps, ou par l'endroit comme des ratines. On dit qu'une étoffe est bien *peuplée*, lorsque les boutons de la frisure y sont si épais & si durs, que l'on a peine à appercevoir le fond de l'étoffe. (*D. J.*)

PEUPLIER, s. m. *populus*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs petites feuilles qui ont des sommets. Cette fleur est stérile; les jeunes fruits naissent sur des especes de *peupliers* qui ne portent point de fleurs: ils sont disposés en épi, & composés de plusieurs petites feuilles, sous lesquelles on voit une sorte de cloche qui embrasse un embryon; cet embryon devient dans la suite une silique membraneuse & en épi, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences aigrettées. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port des especes du *peuplier* qui differe de celui des saules. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PEUPLIER, *populus*, (*Jardinage.*) grand arbre qui croît naturellement dans les climats tempérés de l'Europe & de l'Amérique septentrionale. Il fait une tige droite qui loin de se confondre avec les branches, conserve toujours une pointe jusqu'à la plus grande élévation de l'arbre. Sa tête est garnie de quantité de rameaux qui sont grêles & un peu courbes, à cause de leur disposition naturelle à se dresser du côté de la principale tige. Son écorce, d'une couleur jaunâtre, est long-tems lisse & unie: il ne s'y fait des gerfures que quand l'arbre est avancé en âge. Ses racines sont fortes, & s'enfoncent assez profondément dans la terre. Sa feuille est lisse, dentelée, & d'un verd brun; elle est légérement arrondie par le bas, & se termine rapidement en pointe. Tous les *peupliers* ne produisent pas des graines; les fleurs mâles viennent sur des arbres différens de ceux qui produisent les fleurs femelles propres à donner des semences. Les fleurs mâles sont des chatons d'une couleur rougeâtre d'assez jolie apparence, qui paroissent au commencement d'Avril, & qui tombent au bout de quinze jours ou trois semaines. Les fleurs femelles qui donnent la graine, sont rassemblées sur un filet commun, de même forme que les chatons, mais de couleur d'herbe, & qui ne tombe que long-tems après, lors de sa maturité, vers la fin de Mai ou le commencement de Juin: dans ce tems, les graines qui sont fort petites & terminées par une aigrette, sont dispersées par le vent.

Le *peuplier* doit être mis au nombre des plus grands arbres, & il mérite de tenir le premier rang parmi ceux qui se plaisent dans un terrein aquatique. Cet arbre croît très-promptement, se multiplie avec la plus grande facilité, & résiste à toutes les intempéries des saisons. Son utilité s'étend à divers usages très-profitables à la société.

Le *peuplier* peut venir dans différens terreins, mais il réussit infiniment mieux dans les lieux aquatiques, autour des étangs, le long des rivieres, sur le bord des ruisseaux, & il se plaît singulierement sur les berges des fossés remplis d'eau. Cet arbre vient mieux dans les vallons que dans les plaines, & il se contentera plutôt dans cette derniere position que de celle des côteaux; il languit sur les hauteurs, il dépérit dans les terreins secs & sablonneux, & il ne dure pas long-tems dans les terres argilleuses, trop fortes ou trop dures.

Cet arbre se multiplie de rejetton, de plançon & de bouture; mais ce dernier moyen étant la voie la plus facile, la plus prompte & la plus assurée, c'est celle dont on doit se servir. Ces boutures se font après l'hiver, aussi-tôt que la terre commence à être praticable; il faut choisir de préférence absolue, les rejettons de la derniere année les plus forts, les plus vigoureux, & les plus unis, car le bois de deux & trois ans n'est point propre à cet usage. On coupe les boutures d'un pié ou de quinze pouces de longueur; on les pique dans la terre en les couchant & les tournant de façon qu'il y ait un œil en-dessus qui puisse pousser perpendiculairement. Ces boutures ne doivent sortir de terre que de deux ou trois yeux: on peut les planter dans la place même où on veut les élever, à un pié ou quinze pouces les unes des autres, en rangées de deux piés ou de deux piés & demi de distance. On les laissera pousser à leur gré la premiere année, mais au printems suivant on coupera tous les rejettons, à l'exception de celui qui marquera le plus de disposition pour se dresser: les années suivantes on élaguera les jeunes plants à mesure qu'ils prendront de la force; mais chaque année on rabattra jusqu'au pié ceux qui seront d'une mauvaise venue, pour les obliger à former une nouvelle tige. Ces arbres au bout de quatre ou cinq ans auront communément dix à douze piés de haut, & seront en état d'être transplantés à demeure; ils sont à leur perfection à 25 ou 30 ans.

Le *peuplier* réussit aisément à la transplantation, & on peut le tailler dans toutes les saisons sans inconvénient; non pas à la façon des saules que l'on étête entierement, mais en coupant toutes les branches près de la maîtresse tige, au-dessus de laquelle on laisse un bouquet. Cette façon de tailler le *peuplier* tous les quatre ou cinq ans, est la meilleure pour en retirer de l'utilité; on peut même le couper plus souvent en menus branchages pendant le mois d'Octobre: on fait sécher ces rameaux avec leurs feuilles, c'est une excellente nourriture pour le bétail pendant l'hiver.

Le bois de *peuplier* est jaunâtre, souple, assez dur, passablement solide, mais un peu difficile à la fente; on en peut faire des pieces de charpente pour des bâtimens de peu de conséquence; on en tire aussi des planches de durée, si on les garantit de l'humidité. Les Sculpteurs l'emploient à défaut du tilleul; il est aussi de quelqu'usage pour les Menuisiers, les Tourneurs, les Sabotiers, &c.

Cet arbre a quelques propriétés qui sont d'usage en Médecine. Les yeux ou les boutons des branches du *peuplier*, lorsque le mouvement de la seve se fait sentir au printems, se chargent d'une espece de gomme d'une odeur assez agréable, les bonnes qualités de ce suc visqueux le font entrer dans la composition du baume que l'on nomme *populeum*, qui est recommandable à plusieurs égards.

Les différentes especes ou variétés de *peupliers*, sont,

1°. *Le peuplier noir*; c'est à cette espece que l'on doit particulierement appliquer tout ce qui a été dit ci-dessus.

2°. *Le peuplier noir*, que l'on nomme vulgairement l'*osier blanc*. Il a plu aux gens de la campagne de l'appeller

peller ainsi, parce qu'ils emploient dans les travaux de la vigne les jeunes branches de cet arbre en place de l'osier; pour cet effet ils l'assujettissent à la toute comme l'osier, mais il n'est pas si convenable que ce dernier pour l'usage que l'on en fait. Les feuilles de cet arbre sont dentelées plus profondément & ondées sur les bords; & c'est ce qui sert principalement à le distinguer du *peuplier noir* ordinaire.

3°. Le *peuplier noir de Lambardie*; c'est une très-jolie variété nouvellement venue d'Italie, où on en fait grand cas. Sa beauté consiste en ce que ses feuilles, qui ont beaucoup de ressemblance avec celle de l'osier blanc, sont d'un verd brillant très-vif, quoique foncé; & cette verdure qui est stable, ne s'obscurcit point sur l'arriere saison comme celle des feuilles du *peuplier* noir ordinaire; mais un autre agrément plus recommandable, c'est que le *peuplier* de Lombardie forme naturellement la pyramide bien plus que les autres arbres de son genre, au moyen de ce que ses branches affectent de se rapprocher de la maîtresse tige, ce qui rend cet arbre des plus propres à former des avenues d'une grande & singuliere apparence.

4°. Le *peuplier de Canada*, autre variété du *peuplier* noir qui a son mérite. Il prend plus de corps, sa tête est plus garnie de rameaux forts & épais, qui se dirigent plus en dehors que ceux du *peuplier* noir ordinaire, mais la maîtresse tige ne pointe pas, & l'arbre prend moins d'élévation. Ses jeunes rameaux ont des cannelures, mais dont les arêtes sont bien moins saillantes que dans le *peuplier* de la Caroline, dont il sera parlé ci-après; son écorce est jaunâtre, elle est sujette à contracter promptement beaucoup de gersures très-profondes. Sa feuille est plus grande, plus épaisse, plus obtuse à la pointe, & d'un verd plus clair que celle du *peuplier* noir ordinaire. Celui de Canada dont il s'agit ici, est encore rare en France: je ne connois pas l'espece mâle; tous les plants que j'ai de cet arbre sont de l'espece femelle. Le plus gros qui est âgé de 12 ans, a 35 piés de hauteur, sur trois de circonférence: sa tête est aussi ronde que celle d'un tilleul. Il a 18 piés de tige, dont l'écorce est extrèmement & profondement sillonnée; cependant l'aspect n'en est point désagréable, parce que les gersures se rappellent l'une l'autre en s'adoucissant; elles font un compartiment varié, & la couleur jaunâtre est uniforme. Quand l'arbre entre en seve au printems, ses boutons se gonflent & répandent au loin une odeur balsamique extrèmement agréable; au mois de Juin suivant, on voit tomber les filets qui portent la graine, & qui sont de trois, quatre & cinq pouces de longueur; mais ce qu'ils ont de remarquable, c'est que chaque loge qui contient ou doit contenir les graines, est remplie d'un duvet plus soyeux que le coton, & tout aussi blanc, qui se tient rassemblé autour des filets. L'arbre en produit une si grande quantité, que la terre en est couverte au pié de l'arbre lorsqu'ils sont tombés. Peut-être pourra-t-on trouver moyen d'employer cette matiere dans les arts. Par la comparaison qui a été faite de grosses branches de neuf pouces de tour que l'on a coupées de cet arbre, avec branches de pareille force de *peuplier* noir & de tremble, il paroît que le bois du *peuplier* de Canada tient le milieu entre celui du *peuplier* noir & du tremble, pour la couleur & la consistance. Cet arbre seroit très propre à former des avenues: il a plus de soutien que le *peuplier* noir; il est de plus belle apparence, & il est tout aussi robuste. Il se plaît dans un terrein frais & humide; mais ceux que l'on avoit plantés dans un terrein sec & élevé, y ont bientôt dépéri & sont morts enfin.

5° Le *peuplier noir odorant*, le *tacamahaca*, le *baumier*; cet arbre est originaire de Caroline, où il ne se trouve que le long des rivieres: il y devient fort élevé, & il étend considérablement ses branches; mais il s'en faut bien que ce *peuplier* fasse de tels progrès en Europe. M. Miller, auteur anglois, assure que les plus grands arbres de cette espece que l'on ait vu en Angleterre, n'avoient que 15 ou 16 piés de hauteur; & on n'en a point encore vû en France qui aient atteint cette élévation. Ce *peuplier* fait une tige assez droite, & il affecte de diriger ses branches en-dehors. L'écorce des jeunes rameaux est d'une couleur rousse très-obscure; ses boutons sont fort gros, & toujours remplis d'une gomme jaune, épaisse & balsamique, dont l'odeur, quoique très-forte, n'est point désagréable; mais cette gomme est plus abondante quand l'arbre entre en seve, & elle regorge à l'insertion des feuilles dans les tendres rejettons: alors elle est plus liquide, & d'une odeur plus pénétrante. Ses feuilles paroissent de bonne heure au printems, & dès la fin de Février; dans ce tems elles sont d'un jaune vif qui se change en un verd clair, puis en un verd brun & terne. Le dessous de la feuille est d'un blanc sale, mat & un peu jaunâtre; elle est grande, figurée en cœur, légerement dentelée & pointue. Je n'ai encore vu que les chatons de l'arbre mâle de cette espece de *peuplier*; ils paroissent en même tems que les feuilles; ils sont plus gros & plus longs que ceux du *peuplier* noir ordinaire, & d'un rouge plus apparent. Cet arbre veut absolument un terrein humide, sans quoi il languit: il est sujet à pousser des rejettons sur ses racines, qui peuvent servir à le multiplier; mais il est plus court de le faire venir de boutures, qui réussissent fort bien quand on les fait de bonne heure dans un endroit abrité, c'est-à-dire dès le mois de Novembre. Au lieu que si on les fait à la fin de l'hiver, le succès en est bien moins assuré. On peut encore l'élever de branches couchées, mais il ne réussit pas à la greffe sur le *peuplier* noir; car en ayant fait faire plusieurs écussons à la pousse sur des sujets de cette espece, ces écussons reprirent & pousserent bien pendant l'année, mais au printems suivant tous les sujets se trouverent morts & desséchés. Ceci sert à prouver qu'il ne suffit pas pour le succès de la greffe, que les parties solides & configurantes du sujet & de la greffe se correspondent, & qu'il faut encore de l'analogie entre les sucs séveux de l'un & de l'autre. Cet arbre m'a paru jusqu'à-présent suffisamment robuste pour résister en plein air dans ce climat. Ses feuilles se flétrissent & tombent de bonne heure en automne, même dès la fin de Septembre; il est vrai que cette feuille est assez belle au printems & en été. Mais cet arbre tire son principal mérite de sa gomme balsamique, qui pourroit être d'usage en Médecine; ce qu'il y a de certain, c'est que cette gomme est souveraine pour guérir les coupûres.

6°. Le *peuplier noir de la Caroline*; c'est sans contredit la plus belle espece de *peuplier*, qui n'est pourtant connue que depuis peu d'années en France, non plus qu'en Angleterre. Cet arbre est sur-tout remarquable par la grandeur admirable de ses feuilles, qui ont souvent 10 pouces de longueur, sur 8 à 9 de largeur; elles sont aussi légerement qu'agréablement campanées sur les bords: la verdure en est vive, brillante & stable: elles tiennent à l'arbre par de longs pédicules qui étant applatis sur les côtés, s'inclinent à contre-sens des feuilles ordinaires, ce qui fait que la feuille de ce *peuplier* est suspendue de côté. Vers la fin de l'été les principales côtes de sa surface se teignent d'une couleur rougeâtre qui fait avec la verdure un contraste singulier; mais l'accroissement de ce *peuplier* est un phénomene digne d'admiration: c'est de tous les arbres qui peuvent venir dans les climats tempérés de l'Europe, celui qui croît le plus promptement: il s'éleve & grossit d'une vîtesse surprenante. De jeunes plants d'un demi-pié de haut plantés dans une terre meuble & fraîche, ont pris en deux ans 15 piés de hauteur, sur huit à neuf pouces de circonférence, ayant des têtes de huit à dix piés de diametre, garnies de six, sept ou huit branches de cinq, sept & jusqu'à neuf piés de longueur. On peut regarder cet arbre comme un prodige de végétation. Ce *peuplier* est encore remarquable par ses profondes cannelures, au nombre de quatre ou cinq, qui sont sur le bois de l'année, & dont les arrêtes sont saillantes & très-vives; ces arrêtes s'adoucissent avec l'âge, & laissent encore des traces sur le bois de deux & de trois ans. On ne connoît encore ni les fleurs mâles, ni la graine, ni la qualité du bois de cet arbre; quoiqu'originaire des contrées méridionales de la Caroline & de la Virginie, il est néanmoins fort robuste; il vient à toutes les expositions dans les lieux bas; il profite assez bien dans une terre franche, meuble & douce, mais il se plaît sur tout dans l'humidité, pourvu qu'elle ne soit pas permanente: c'est-là sur-tout qu'il prospere & qu'il fait de grands progrès. On le multiplie de branches couchées, qui font peu de racines en un an, mais qui ne laissent pas de reprendre; de boutures qui réussissent passablement quand on les fait dès le commencement du mois de Novembre, & par la greffe, qui prend assez bien sur le *peuplier* noir ordinaire. Il m'a paru que le *peuplier* de Lombardie n'étoit pas à beaucoup près si propre à lui servir de sujet. Le *peuplier* de la Caroline est extrèmement convenable pour former des avenues, des allées, & sur-tout des salles en verdure & des quinconces, où cet arbre se défend mieux contre les vents impétueux, qui lui rompent quelquefois des branches.

7°. Le *peuplier blanc à larges feuilles*, que l'on nomme aussi *grisaille d'Hollande*, ou *ypreau*, ou *franc picard*, & en Angleterre *abelo*, est un grand arbre qui ne pointe pas autant que le *peuplier* noir ordinaire, mais qui s'étend beaucoup plus, & qui grossit davantage: son accrois-

accroissement est aussi plus prompt, mais moindre pourtant que celui du *peuplier* de la Caroline. Son écorce, qui est blanche & fort unie, ne se ride que dans un âge très-avancé. Sa feuille en général est figurée en cœur, & découpée par les bords d'échancrures, les unes plus, & les autres moins profondes; elle est d'un verd fort brun en-dessus, & d'une extrème blancheur par-dessous qui est veloutée. Ses fleurs mâles & les filets qui portent la graine, paroissent & tombent en même tems que ceux du *peuplier* noir ordinaire. Les racines du *peuplier* blanc s'étendent beaucoup à la surface de la terre, ce qui le rend sujet à être quelquefois renversé par les vents. Il a le mérite particulier de réussir dans tous les terreins, même dans les lieux assez secs & élevés; il ne redoute que la craie, le gravier maigre & le sable pur; il se plait dans les terres noires, grasses & argilleuses, mais il profite beaucoup plus dans les lieux bas & aquatiques, où il croît avec une extrême vivacité. Les intempéries des saisons ne peuvent rien contre cet arbre, que l'on peut multiplier très-facilement de boutures, mais plus promptement en se servant des rejettons qui viennent en quantité sur ses racines; il ne leur faut que trois ans de pepiniere pour les mettre en état d'être plantés à demeure. Il se garantit par lui-même des bestiaux, car ils ne veulent point de son feuillage, à ce que rapporte Ellis, auteur anglois. Le bois de ce *peuplier* est très-blanc; aussi est-il tendre, léger, & facile à fendre; mais il est moins sujet à se gerser que beaucoup d'autres especes de bois blancs: c'est ce qui le fait employer par les Tourneurs, les Luthiers & les Layetiers. Les Menuisiers font aussi usage de ce bois, qui est excellent pour la boiserie, & sur-tout pour parqueter. Il sert aussi aux Charrons pour faire des trains de voitures légeres. Enfin le *peuplier* blanc est très-propre à former de grandes avenues le long des canaux & dans des fonds marécageux, où quantité d'arbres refusent de venir.

8°. Le *peuplier blanc à petites feuilles*. Cet arbre ne différe du précédent que par la figure de ses feuilles, qui sont plus petites & moins échancrées, ce qui le rend fort inférieur pour l'agrément.

9°. Le *peuplier blanc à petites feuilles panachées*. Il faut que cette variété soit d'un agrément bien médiocre, car les auteurs anglois n'en font aucun détail, quoiqu'en Angleterre on soit fort curieux de rassembler les arbres panachés.

10°. Le *tremble*. C'est un grand arbre, & l'espece la plus ignoble des *peupliers*: il a presque toujours un air chetif & dépérissant qui le dégrade; il vient communément dans les bois dont le sol est froid, humide, argilleux; il fait une tige assez droite qui ne grossit pas à proportion de sa longueur. Sa tête est assez ronde. Ses racines tracent à fleur de terre, & poussent une grande quantité de rejettons. Son écorce, de couleur cendrée, paroît terne, matte, & seche comme si elle étoit morte. Sa feuille est presque ronde, fort unie, légerement ondée sur les bords, & d'un verd clair cendré assez joli; elles sont soutenues par de longs pédicules si minces, que les feuilles sont agitées au moindre mouvement de l'air. Ses fleurs mâles ou chatons paroissent des premiers, & plus d'un mois avant ceux des autres *peupliers*; ils sont d'une couleur rousse obscure; les filets qui portent la graine tombent à la fin de Mai. Nul agrément à attendre de cet arbre, & encore moins d'utilité, si ce n'est celle qu'on peut retirer de son bois, qui n'est guere propre pour le chauffage: c'est le moindre de tous les bois des différens *peupliers* pour l'usage des Arts; cependant les Menuisiers, les Tourneurs & les Saboriers, l'emploient, & les Ebénistes s'en servent pour les bâtis propres à recevoir les bois de placage.

11°. Le *tremble à petites feuilles*. C'est une variété de l'espece qui précede, dont elle differe par sa feuille, & de plus par son volume. Le tremble ne devient ni si grand ni si gros que l'espece à large feuille, mais ce diminutif est compensé par la facilité qu'il a de venir avec quelques succès dans des terreins secs & élevés, & d'assez mauvaise qualité. (*M.* D'AUBENTON *le subdélégué.*)

PEUPLIER, (*Mat. méd.*) *peuplier noir*, le *peuplier noir* fournit à la Pharmacie ses yeux ou bourgeons naissans, en latin *oculi seu gemmæ populi nigræ*. Ces yeux sont enduits & pénétrés d'un suc balsamique d'une odeur fort agréable. Tournefort recommande contre les diarrhées invétérées & les ulceres internes, l'usage intérieur d'une teinture tirée des yeux de *peuplier*. Plusieurs auteurs en recommandent encore l'usage extérieur; par exemple, leur application en forme de cataplasme sur les hémorrhoïdes, &c. mais l'un & l'autre de ces usages est absolument négligé, & les bourgeons de *peuplier* ne sont absolument employés que dans la préparation de l'onguent *populeum*, auquel ils donnent leur nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris.

Onguent populeum. Prenez des bourgeons de *peuplier* une livre & demie; broyez-les dans trois livres de sain doux, & gardez ce mélange dans un vaisseau de terre vernissé à orifice étroit & bien bouché dans un lieu temperé, jusqu'à ce que vous puissiez vous procurer dans le courant de l'été les matieres suivantes: savoir feuilles de pavot noir, de mandragore, ou à son défaut, de belle de nuit, de jusquiame, de grande & petite joubarbe, de laitue, de glouteron, de violette, de nombril de Vénus, ou à son défaut d'orpin, de jeunes pousses de ronces, de chacun trois onces; de morelle des boutiques, six onces; pilez toutes ces matieres; mêlez-les exactement avec votre sain-doux chargé de bourgeons de *peuplier*, mises à feu doux, en agitant de tems-en-tems dans un vaisseau couvert; passez, exprimez à la presse, & vous aurez votre onguent.

Cet onguent est d'un usage très-commun contre les tumeurs inflammatoires extérieures, & principalement contre les hémorrhoïdes très-douloureuses, dont il est regardé comme le calmant spécifique.

L'onguent *populeum* entre dans la composition de plusieurs médicamens officinaux externes; par exemple, dans le baume hypnotique, l'onguent contre la gale, l'onguent hémorrhoïdal, & l'onguent épispastique de la pharmacopée de Paris. (*b*)

PEUR, FRAYEUR, TERREUR, (*Synon.*) ces trois expressions marquent par gradation les divers états de l'ame plus ou moins troublée par la crainte. L'appréhension vive de quelque danger cause la *peur*; si cette appréhension est plus frappante, elle produit la *frayeur*; si elle abat notre esprit, c'est la *terreur*.

La *peur* est souvent un foible de la machine pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du péril. La *frayeur* est une épouvante plus grande & plus frappante. La *terreur* est une passion accablante de l'ame, causée par la présence, ou par l'idée très-forte de l'effroi.

Quelques exemples tirés de l'*histoire romaine*, vont justifier la distinction qu'on vient de donner de ces trois mots.

Pyrrhus eut moins de *peur* des forces de la république, que d'admiration pour ses procédés; au contraire dans la suite des siecles, Attila faisoit un trafic continuel de la *frayeur* des Romains; mais Julien par sa sagesse, sa constance, son économie, sa valeur, & une suite perpétuelle d'actions héroïques, rechassa les Barbares des frontieres de son empire; & la *terreur* que son nom leur inspiroit, les contint tant qu'il vécut.

Auguste armé, craignoit les révoltes des soldats; & quand il fut en paix, il redoutoit également les conjurations des citoyens. Dans la *peur* qu'il eut toujours devant les yeux d'éprouver le sort de son prédécesseur, il ne songea qu'à s'éloigner de sa conduite. Voilà la clé de toute la vie d'Octave.

On lit qu'après la perte de la bataille de Cannes, la *frayeur* fut extrème dans Rome; mais il n'en est pas de la consternation d'un peuple libre & belliqueux, qui se trouve toujours des ressources de courage, comme de celle d'un peuple esclave qui ne sent que sa foiblesse.

Le célebre sénatus-consulte que l'on voit encore gravé sur le chemin de Rimini à Cézene, par lequel on dévouoit aux dieux infernaux quiconque avec une cohorte seulement, passeroit le rubicon, prouve combien le sénat appréhendoit les desseins de César. Aussi ne peut-on exprimer la *terreur* qu'il repandit lorsqu'il passa ce ruisseau. Pompée lui-même éperdu ne sut que fair, abandonner l'Italie, & gagner promptement la mer. (*D. J.*)

PEUR & PALEUR, (*Mytholog. Médailles, Littér.*) divinités payennes qui avoient des autels chez les Grecs & les Romains, afin qu'elles préservassent de l'opprobre & de l'infamie. Thésée leur sacrifia dans cette vûe; Alexandre en fit de même; & par les mêmes principes, la *Peur* avoit une chapelle à Sparte; passons à Rome.

La ville d'Albe ayant été soumise aux Romains par un traité fait après la victoire des Horaces, la paix ne dura pas long-tems; elle fut rompue par la trahison du dictateur Metius Suffetius, & par la révolte des Albains qui attirerent dans leur parti les Fidénates & les Véiens. Le roi Tullus ayant pris la résolution de les combattre, il s'apperçut au milieu du combat, qu'à la sollicitation du dictateur, les Albains qui s'étoient d'abord déclarés pour les Romains, tournerent leurs armes contre eux. Tullus, pour prévenir l'épouvante qui pouvoit se repandre dans son armée, voua dans le moment, dit l'historien, douze Saliens & des temples à la *Peur* & à la *Pâleur*. Ce vœu eut son effet, Tullus fut vainqueur, &c.

Il

Il y a deux médailles de la famille Hostilia, rapportées dans les familles romaines de Fulvius Ursinus, de Patin, & de Vaillant, lesquelles représentent la *Peur* & la *Pâleur*. La premiere offre une tête avec des cheveux hérissés, un visage étonné, une bouche ouverte, & un regard qui marque l'épouvante dans une occasion périlleuse. La seconde offre une face maigre, alongée, les cheveux abattus, & le regard fixe; c'est la *pâleur*, laquelle est l'effet ordinaire de la *peur*: le sang & la couleur se retirent au-dedans de nous, lorsque nous l'éprouvons; le visage devient pâle, la sueur froide, le tremblement, l'immobilité, succedent, &c. Aussi Lucrece applique ingénieusement à la *peur* les mêmes effets que Sapho attribue à un violent amour.

Verum ubi vehementi magis est commota metu mens,
Consentire animam totam per membra videmus
Sudores itaque & pallorem existere toto
Corpore, & infringi linguam, vocemque aboriri;
Caligare oculos, sonere aureis, succidere artus;
Denique concidere ex animi terrore videmus
Sæpè homines.

(*D. J.*)

PEUREUX, adj. cheval *peureux*, *voyez* OMBRAGEUX.

PEWTER, (*Métallurgie.*) nom que les Anglois donnent à un alliage dont l'étain fait la base, & dans lequel sur un quintal d'étain, on joint quinze livres de plomb, & six livres de cuivre jaune; on en fait des vaisseaux & les ustensiles de ménage.

On fait aussi une autre composition ou alliage d'étain, dans lequel on fait entrer du regule d'antimoine, du bismuth & du cuivre, dans des proportions différentes.

On prétend que Jacques II. roi d'Angleterre, étant en Irlande, fit faire de la monnoie de *pewter* ou d'étain; on y lisoit la légende *melioris tessera fati*.

PEYER, GLANDES DE, (*Anatomie.*) *Peyer* de Schafouse s'est attaché à la recherche des glandes intestinales répandues dans les intestins grêles; ces glandes portent son nom. Il a outre cela fait différentes découvertes, & nous a laissé différens traités.

PEYQ, s. m. (*Hist. mod.*) valet-de-pié du grand-seigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume grise ou blanche qui pend par derriere.

PEYREHOURADE, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Petra-Forata*, petite ville de France, dans le pays des Landes, au confluent de l'Adour & du Gave. Elle est chef-lieu du Vicomté d'Orthez.

PEYRUSSE, (*Géog. anc.*) petite ville de France, dans le Rouergue: elle est sur une montagne, au pié de laquelle passe la petite riviere de Diege, à 4 lieues de Capdenac, 109 de Paris. *Long.* 18. 40. *latit.* 44. 36. (*D. J.*)

PEYSE, s. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de cuivre qui a cours dans les Indes orientales, particulierement à Amadabath, ville des états du Mogol. Les 26 *peyses* font un mamoudis, & les 54 une roupie; ainsi la *peyse* est environ deux sols de France. (*D. J.*)

PEZGALLO, (*Ichthyolog.*) c'est-à-dire poisson-coq; c'est un poisson de la mer du Sud, ainsi nommé par les créoles de l'Amérique méridionale, de la crête ou trompe qu'il porte sur le museau. Les François l'appellent *demoiselle*, ou *éléphant*; toutes dénominations qui ne sont pas meilleures les unes que les autres. Il a sur le dos un aiguillon si dur qu'il pourroit servir d'aleine pour percer les cuirs les plus durs. M. Frezier auroit dû entrer dans d'autres particularités sur la structure de ce poisson, au lieu de se contenter de nous dire, qu'on en pêche quantité à Quillota, & qu'on les fait sécher pour les envoyer à San-Jago. (*D. J.*)

P F

PFAFFENHOFEN, (*Géog. mod.*) ville du bailliage d'Allemagne, dans la haute Baviere, sur l'Ilm, à 12 lieues d'Ingolstad, 18. de Munich. *Long.* 28. 35. *latit.* 49. 5. (*D. J.*)

PFEFFERS, s. m. (*Géog. Hist. nat.*) abbaye célebre de la Suisse, située dans le voisinage des Grisons, à deux lieues de Coire, dont l'abbé est prince de l'Empire. C'est auprès de cette abbaye que l'on trouve une source d'eau thermale très-renommée par son efficacité. Cette source est au fond d'un précipice affreux, entouré de tous côtés par les Alpes; son eau cesse de couler vers le commencement d'Octobre; & elle recommence au mois de Mai. Les eaux de *Pfeffers* se nomment en latin *thermæ fabariæ*, ou *thermæ piperinæ*.

PFIN, (*Géog. mod.*) en latin *Fines*, ou *ad Fines*, petite ville de Suisse, dans le Thourgaw, sur le bord du Thour, près de Stein, chef-lieu d'un bailliage de même nom, dépendant du canton de Zurich, qui y envoie un bailli, dont la résidence est dans le château. Les Romains avoient bâti-là une place pour arrêter les incursions des Germains & des Helvétiens. On voit encore les murailles de l'ancienne ville, & l'on a déterré quelques médailles dans le voisinage. Les comtes d'Eberstein possédoient cette place dans le xvj. siecle. Un gentilhomme nommé *Wambold*, en fit l'acquisition, & après sa mort, ses héritiers la rendirent à M. de Zurich.

PFORTZHEIM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, au marquisat de Bade-Dourlach, aux frontieres du Craichsgow; elle est sur la rive d'Entz, à 42 milles est de Dourlach, 8 nord-est de Hagueneau, 7 sud-ouest de Heidelberg, 6 sud-est de Spire. *Long.* 27. 17. *lat.* 48. 55.

Reuchlin (Jean), l'un des savans hommes en langue latine, grecque, & hébraïque, que l'Allemagne ait produit dans le xvj. siecle, naquit à *Pfortzheim*. On le connoît aussi sous le nom de *Fumée*, & de *Capnion*, parce que *reuch* en allemand, & καπνὸς en grec, signifient *fumée*. Il s'attira beaucoup d'ennemis, pour avoir obtenu de l'empereur qu'on ne brûlât pas les livres des Juifs, où il n'étoit point question de religion. Il donna lui-même plusieurs ouvrages où regnent l'érudition des langues, aussi loin qu'elle avoit été portée jusqu'alors. Il mourut en 1522, à 67 ans. Quelques écrivains lui attribuerent les *Litteræ obscurorum virorum*, dans lesquelles on tourne plaisamment en ridicule les théologiens scholastiques, mais ce badinage est de Henri Hutten; Reuchlin ne possédoit point l'esprit de raillerie; il étoit toujours grave & sérieux dans ses écrits.

PFREIMBD, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Baviere, dans le Nord Gow. *Long.* 29. 57. *lat.* 49. 30.

PFULLENDORFF, (*Géog. mod.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans le Hégow, sur la riviere d'Ombdelspach, à 7 lieues nord de Constance, 12 sud-ouest d'Ulm, 4 nord d'Uberlingen. *Long.* 26. 58. *lat.* 48.

P H

PHABIRANUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie la plus septentrionale, selon Ptolomée, qui la met *liv. II. c. xj.* entre *Ecclesia* & *Treva*. On croit que c'est présentement la ville de Brême.

PHACOLITHUS, (*Hist. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à la pierre lenticulaire. *Voy.* LENTICULAIRE.

PHÆCASIE, s. f. (*Littérat.*) *phæcasia*, c'étoit le nom d'une espece de chaussure des anciens. Hesychius dit que c'étoit une chaussure de laboureur semblable à des brodequins de toile. D'autres disent qu'on nommoit ainsi les souliers des philosophes. Appien, *de bello*, prétend que c'étoit la chaussure des prêtres d'Athènes & d'Alexandrie; mais il ajoute que les philosophes qui suivoient le luxe, la portoient ainsi, de même que les gens de la campagne. *Voyez* de plus grands détails dans Hoffman, *Lexic. univers.*

PHÆCASIEN, adj. (*Littérat.*) on donnoit à Athènes ce nom à quelques divinités, soit parce qu'elles étoient représentées avec des *phæcasiens* aux piés, soit parce que leurs prêtres en portoient, ou qu'ils en prenoient lorsqu'ils offroient des sacrifices à ces dieux.

PHÆACIE, (*Géog. anc.*) *Phæacia*; île de la mer Ionienne, qu'Homere appelle tantôt *Phæacia*, & tantôt *Pheria*: elle fut ensuite appellée *Corcyra*; mais son premier nom étoit *Drépané*; c'est aujourd'hui Corfou, près des côtes d'Albanie, à l'entrée du golfe de Venise.

Du tems qu'Alcinoüs régnoit dans cette île, la brillante jeunesse n'y respiroit que la volupté. Alcinoüs lui-même le reconnoît en parlant de sa cour, dans le *VIII. liv. de l'Odissée*. „ Les festins, dit-il, la musique, la danse, les „ habits, les bains chauds, le sommeil & l'oisiveté, voilà „ toute notre occupation „. C'est d'après Homere, qu'Horace, *Epist. ii. lib. I.* voulant peindre les désordres des Romains, dit:

Nos numerus sumus, & fruges consumere nati,
Sponsi Penelopæ, nebulones, Alcinoique,
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, &
Ad strepitum citharæ cessantem ducere curam.

„ A quoi sommes-nous bons nous autres, sinon à boire „ & à manger? Semblables aux amans de Pénélope, ou „ aux courtisans d'Alcinoüs, tous vrais débauchés, qui „ n'avoient d'autre occupations que celle de leurs plaisirs, „ & qui faisoient consister tout leur bonheur à dormir „ jusqu'à midi, & à rappeller le sommeil fugitif au „ bruit des instrumens de musique. (*D. J.*)

PHÆNICITÉ, (*Hist. nat.*) c'est ainsi que quelques auteurs ont nommé la *pierre judaïque*, voyez *cet article*.

PHAENNA, s. f. (*Mythol.*) l'une des deux graces que les Lacédémoniens reconnoissoient; selon Pausanias. L'autre étoit *Clita*. Ces deux dénominations étoient, dit-il, fort convenables aux graces: en effet *phaenna* signifie *éclatante*, & *clita* signifie *celebre*.

PHÆSTUM, (*Géog. anc.*) ou *Phæstus*, ville de l'île de Crete. Diodore de Sicile, *liv. V. c. lxxix.* dit qu'elle fut bâtie par Minos sur le bord de la mer. Strabon, *l. X. p.* 479. & Pline, *l. IV. c. xij.* la mettent dans les terres: le premier dit même qu'elle en étoit éloignée de 20 stades, & qu'elle étoit à 60 stades de Gortyna. Denis le Periégete, *v.* 88. confirme ce sentiment:

Juxta sacram Gortynem & Mediterraneam Præstom.

2°. *Phæstum* ou *Phæstus*, village des Locres Ozoles selon Pline, *l. IV. c. iij.*

3°. *Phæstum*, ville de la Macédoine. Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* la donne aux Estioles. C'est apparemment la même que Tite-Live *l. XXXVI. c. xiij.* dit qui fut prise par Bæbius.

C'est à *Phæste*, ville de Crete, que naquit Epiménide, suivant le témoignage de Strabon, quoique Laërce & Valere Maxime disent que cet ancien poëte & philosophe étoit de Gnosse. On sait la fable de son long sommeil que, quelques auteurs réduisent avec raison au naturel, estimant qu'il employa ce tems à voyager pour se perfectionner dans la connoissance des simples; cependant son aventure merveilleuse ayant été répandue dans toute la Grece, chacun regarda Epiménide comme le favori des dieux. Les Athéniens étant affligés de la peste, l'oracle leur ordonna de purifier solemnellement leur ville, & ce fut Epiménide qui fit cette expiation dans le quarante-sixieme olympiade. Pausanias & Lucien en parlent fort amplement.

Cet homme sage lia une grande amitié avec Solon, & lui donna de bons avis pour l'établissement de ses lois. Laërce nous a conservé une de ses lettres que voici.

Epiménide à Solon. „ Ayez bon courage, mon cher „ ami; si Pisistrate avoit réduit des gens accoutumés à „ la servitude, peut-être que sa domination pourroit durer „ long-tems: mais il a à faire à des hommes libres „ qui ne manquent pas de cœur. Ils ne tarderont guere „ à se ressouvenir des préceptes de Solon; ils auront honte „ de leurs chaînes, & ne souffriront pas qu'un tyran „ les tienne plus long-tems en esclavage. Enfin quand „ Pisistrate resteroit le maître pendant toute sa vie, son „ royaume ne passera jamais à ses enfans; car il est impossible „ que des gens accoutumés à vivre librement „ sous de bonnes lois, puissent jamais se résoudre à rester „ éternellement dans la servitude. Pour ce qui est „ de vous, je vous prie de ne point demeurer errant de „ côté & d'autre: dépêchez-vous de nous venir trouver „ en Crete, où il n'y a aucun tyran qui tourmente personne; „ car je crains fort que si les amis de Pisistrate „ vous rencontroient dans leur chemin, il ne vous fissent „ un mauvais parti „.

Les Athéniens rendirent de grands honneurs à Epiménide, & lui offrirent de riches présens qu'il refusa. Il retourna en Crete, où il mourut bien-tôt après dans un âge avancé. Il a écrit plusieurs ouvrages en vers, dont Laërce nous a conservé les titres. S. Jerôme fait mention d'un de ses traités intitulé, *oracles & réponses*. C'est de ce traité que S. Paul, *tit. I. v.* 12. a cité le vers suivant:

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί.

Les Cretois sont menteurs, mauvais & bêtes ventres paresseux. Les anciens s'accordent à attribuer aux Crétois le caractere que S. Paul en donne, d'après Epiménide; car S. Chrysostome, Théodoret, & quelqu'autres peres de l'Eglise se sont trompés en attribuant à Callimaque le vers qu'on vient de citer.

Pausanias rapporte, *in Corinthiis*, *ch. xxj.* qu'on voyoit à Argos devant le temple de Minerve *Trompette*, le tombeau d'Epiménide, & Plutarque nous apprend que ce poëte philosophe étoit mis au nombre des sept sages par ceux qui en excluoient Périandre. Laërce nomme deux autres Epiménides, l'un généalogiste, & l'autre qui écrivit en dialecte dorique un ouvrage sur l'île de Rhodes. (*D. J.*)

PHÆTELINUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, dont voici le passage: *Siciliæ flumius, juxta Peloridem, confinis templo Dianæ*. Au lieu de *Phætelinus*, quelques manuscrits portent *Facelinus*. J'aimerois mieux, dit Ortelius, lire *Facelinus*, parce que la Diane qui étoit adorée dans ces quartiers, s'appelloit *Diana Facelina*. M. de Lisle, dans sa carte de l'ancienne Sicile, nomme ce fleuve *Melas* ou *Facelinus*; il met son embouchure à l'orient du temple de Diane Faceline, & pour nom moderne, lui donne celui de *Nuciti*.

PHÆTIALUCI, (*Géog. anc.*) lac de l'Attique. Wehles, dans son voyage d'Athènes *liv. III. p.* 223. dit qu'en rodant au-tour de la baie qui s'étend au nord, depuis Porto-Lione & le détroit de Salamine, il arriva à un petit lac d'eau salée & bitumineuse, qui se décharge dans la mer par un courant, que Pausanias, *liv. I. c. xxxij.* appelle *Schirus*. Il ajoute qu'on nommoit autrefois ce lac *Phætialuci*. Pausanias en fait les limites des Athéniens & des Eleusiniens.

PHAÉTON, s. m. (*Mythol.*) fils du Soleil & de Climène, sa fable est connue de tout le monde.

Euripide avoit fait, sous le nom de *Phaéton*, une tragédie qui s'est perdue, & dont Longin nous a conservé les vers où le Soleil parle ainsi à *Phaéton*, en lui mettant entre les mains les rênes de ses chevaux;

Prens garde qu'une ardeur trop funeste à ta vie
Ne t'emporte au-dessus de l'aride Lybie;
Là jamais d'aucune eau le sillon arrosé
Ne rafraichit mon char dans sa course embrasé...
Aussi-tôt devant toi s'offriront sept étoiles.
Dresse par là ta course, & suis le droit chemin.
Phaéton *à ces mots prend les rênes en main,*
De ses chevaux aîlés il bat les flancs agiles.
Les coursiers du Soleil à sa voix sont dociles.
Ils vont; le char s'éloigne, & plus prompt qu'un éclair,
Pénetre en un moment les vastes champs de l'air.
Le pere cependant, plein d'un trouble funeste,
Le voit rouler de loin sur la plaine céleste
Lui montre encor sa route, & du plus haut des cieux,
Le suit autant qu'il peut, de la voix & des yeux;
Va par-là lui dit-il, reviens: détourne: arrête.
Despréaux.

Ne penseriez-vous pas, observe Longin que l'ame du poëte monte sur le char avec *Phaéton*, qu'elle partage tous ses périls, & qu'elle vole dans l'air avec les chevaux?

Les Mythologues moralistes trouvent dans la fable de *Phaéton* l'emblème d'un jeune téméraire, qui forme une entreprise au-delà de ses forces, & qui veut l'exécuter sans prévoir les dangers qui l'environnent.

Plutarque assure qu'il y a eu réellement un *Phaéton*, qui regna sur les Molosses; & qui se noya dans le Pô; que ce prince s'étoit appliqué à l'astronomie, & qu'il avoit prédit une chaleur extraordinaire qui arriva de son tems, & qui causa une cruelle famine dans son royaume. (*D. J.*)

PHAETONTIADES, s. f. (*Myt.*) ou les sœurs de Phaéton changées en peupliers, après avoir pleuré long-tems la mort de leur frere. *Voyez* HÉLIADES.

PHAGEDENE, PHAGEDENIQUE, *en Chirurgie*, &c. se dit d'un ulcere profond & boursoufflé, qui mange & corrode les parties voisines. *Voy.* ULCERE.

Ce mot est grec, φαγέδαινα, formé de φαγεῖν, *manger*.

Médicament *phagédéniques*, ce sont ceux dont on se sert pour manger les chairs fongueuses, ou des excroissances. *Voyez* EPULOTIQUES, SARCOTIQUE, CAUSTIQUE, &c.

Ulcere *phagédénique*, *voyez* PHAGEDENE & ULCERE.

Les éphémérides de l'académie des curieux de la nature rapportent que les ulceres *phagédéniques* ont été souvent guéris avec de la fiente des brebis.

Eau *phagédénique*, en Chimie, se dit d'une eau que l'on tire de la chaux vive; elle est ainsi appellée de la vertu qu'elle a de guérir les ulceres *phagédéniques*. *Voy.* CHAUX & EAU.

Pour préparer cette eau, on met deux livres de chaux vive dans une grande terrine, & l'on verse dessus environ dix livres d'eau de pluie. On laisse cette composition pendant deux jours en la remuant fort souvent: enfin après avoir laissé bien rasseoir la chaux, on verse l'eau

par

par inclinaison, on la filtre, & on la met dans une bouteille de verre; l'on y ajoute une once de sublimé corrosif pulvérisé, qui change alors sa couleur blanche en jaune, & tombe au fond de la bouteille. Quand cette eau est rassise, elle est propre à nettoyer les plaies & les ulceres, & manger les chairs superflues, particulierement dans les gangrenes; auquel cas on peut y ajouter une troisieme ou une quatrieme partie d'esprit-de-vin. *Voy.* GANGRENE.

PHAGEDENIQUE, *eau*, (*mat. Méd.*) *voyez* sous le *mot* EAU, *& l'article* MERCURE, *Mat. méd.*

PHAGESIES, s. f. pl. (*Mythol.*) *ou* PHAGESIPOSIES, fêtes de Bacchus, dans lesquelles on faisoit de grands festins; c'est ce que signifie leur nom dérivé de *φαγεῖν*, *manger*.

PHAIOFNÉE s. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment du Japon dont les grands seigneurs se servent pour aller se promener, à-peu-près comme on se sert des yachts en ce pays-ci. Il y a dans le milieu une chambre pour le maître du bâtiment. Elle est couverte de nattes, & les armes du propriétaire sont élevées au-dessus.

PHALAIA, (*Chimie.*) c'est un mot barbare dont s'est servi le premier Basile Valentin pour désigner un remede panchreste, catholique, universel, une panacée infaillible, dont l'usage intérieur guérissoit de tous les maux. Ce remede n'étoit autre chose, suivant lui, que *le mercure philosophique*, dont on peut voir l'éloge dans l'*introduction à une longue vie* de Jap.... où cet auteur enthousiaste met le mercure, ainsi préparé, le *phalaia*, à la tête des remedes dont l'effet est de prolonger le nombre des années; ainsi il est intérieurement ce que leur *aia* est appliqué à l'extérieur. Rolfinkius a aussi employé le mot *phalaia*, mais dans un autre sens: il a donné ce nom à la teinture de jalap, formant par anagramme *phalaia*, de *jhalapa*. *Tractat. de purgat. section ij. artic.* 3. *Voyez* Castell. *lexic.*

PHALANGE, s. f. (*Anat.*) les trois pieces dont chaque doigt est composé portent le nom de *phalanges*; chacune de ces *phalanges* est divisée à-peu-près comme le doigt entier, en base, en corps, en portion moyenne, en tête, en deux faces, une convexe & l'autre concave & en deux bords. La premiere *phalange* a plus de longueur & d'épaisseur que la seconde, & les bases des *phalanges* paroissent très-long-tems épiphyses, comme les têtes des os du métacarpe. *Voyez* DOIGT. (*D. J.*)

PHALANGE, LA, (*Art. milit.*) chez les Grecs étoit un corps d'infanterie composé de soldats armés de toutes pieces, d'un bouclier & d'une sarisse, arme plus longue que n'étoient nos piques qui avoient 14 piés. Chaque file étoit de seize soldats, & elles étoient jusqu'au nombre de 1024. Ainsi la *phalange* étoit une espece de bataillon de 1024 hommes de front sur 16 de hauteur, c'est-à-dire de 16384 soldats pesamment armés. On y joignoit la moitié de ce nombre de troupes légeres; c'est-à-dire que ces troupes étoient de 8192 hommes, lorsque la *phalange* étoit de 16384. A l'égard de la cavalerie, elle étoit la moitié de ce dernier nombre, ou de 4096 cavaliers.

Ainsi dans les armées des Grecs le rapport des pesamment armés aux troupes légeres, étoit celui de 2 à 1, & celui de toute l'infanterie à la cavalerie de 6 à 1; en sorte que la cavalerie faisoit la septieme partie de l'armée, comme on l'a déja dit au *mot* INFANTERIE.

Le nom de *phalange* paroit avoir été donné chez les Grecs, à tout corps d'infanterie pesamment armé; mais Philippe, pere d'Alexandre, s'appliqua à en former un corps régulier qui subsista chez les Macédoniens jusqu'à la défaite de Persée par les Romains.

Polybe attribue la défaite de la *phalange* par les Romains, à l'avantage de leur ordre de bataille, qui étoit formé de plusieurs parties plus petites que la *phalange*, & qui se mouvoient plus aisément. Les généraux romains furent l'attirer dans des lieux difficiles & raboteux, où la *phalange* ne pouvant conserver cette union qui en faisoit la force, ils profitoient des vuides qu'elle laissoit à cause de l'inégalité du terrein, & ils la combattoient ainsi avec beaucoup d'avantage. M. de Folard ajoute encore une autre raison à celle de Polybe. Selon cet auteur, „ la longueur des sarisses ou des piques des soldats de „ la *phalange* fut la principale cause de sa défaite, par- „ ce qu'il n'y avoit guere que les piques du premier & „ du second rang dont on pût se servir dans la défense „ & dans l'attaque, & que celles des autres rangs restoient „ comme immobiles & sans effet; elles se trouvoient „ toutes ramassées en faisceaux entre l'intervalle de cha- „ que file, sans qu'il fût presque possible aux piquiers „ du troisieme rang (car le reste ne servoit que d'appui) „ & même au second de voir ce qui se passoit hors du „ premier rang, ni de remuer leurs longues piques qui „ se trouvoient comme enchâssées & emboîtées entre les „ files, sans pouvoir porter leurs coups à droite ou à „ gauche; ce qui donnoit une grande facilité aux Ro- „ mains de surmonter un obstacle redoutable en appa- „ rence, & au fond très méprisable. „ Folard, *traité de la colonne*. *Voyez* pour ce qui concerne la formation & la composition de la *phalange*, *la tactique* d'Elien & celle d'Arrien. (*Q*)

PHALANGE, (*Hist. nat. Méd.*) espece d'araignée vénimeuse, dont la piquure fait tomber dans un assoupissement léthargique; les remedes à ce poison sont l'orviétan, les sels volatils de viperes, de corne de cerf, d'urine, la danse, la symphonie.

La tarentule est une *phalange* dont plusieurs auteurs ont donné l'histoire, & dont la morsure se guérit par le son des instrumens & la danse.

Le venin des *phalanges* consiste en un sel acide qu'elles élancent dans les veinules des chairs par leur piquure & qui est porté ensuite dans les grands vaisseaux, où il intercepte la circulation en figeant le sang; d'où vient que les sels volatils alkalins, & tous les autres remedes propres à raréfier les humeurs, & à les rendre fluides, sont bons pour dissiper ce venin.

Les *phalanges* écrasées & appliquées autour du poignet à l'entrée de l'accès d'une fievre intermittente, la guérissent quelquefois à cause de leur sel volatil qui entre par les pores, & qui dissout ou emporte par sa volatilité l'humeur qui causoit la fievre.

PHALANGIUM, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, & composée de six pétales. Le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences anguleuses. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine est fibreuse, ce qui fera distinguer aisément le *phalangium* de l'ornitogalum. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PHALANGOSE, s. f. (*Médec.*) *φαλαγγίωσις*; nous dirions en françois, *rangée* d'un grand nombre de cils des paupieres, qui se portent au-dedans de l'œil & l'offensent selon Paul Eginete, la *phalangose* est un renversement du bord de la paupiere au-dedans de l'œil, sans aucune relaxation de cette paupiere; ce vice de la paupiere est une espece de trichiasis. *Voyez ce mot.*

PHALANNA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Perrhebie. Lycophron écrit *Phalannum*: ville de l'île de Crete: Etienne le géographe dit que Phagiadès le péripatéticien étoit natif de cette ville. (*D. J.*)

PHALARIQUE, s. f. (*Art milit. des anc.*) *phalarica*: c'étoit un dard d'une espece particuliere. Voici la description que Tite-Live en fait, *l. XXI. Phalarica erat Saguntinis missile telum, hastili oblongo, & caetera tereti, praeterquam ad extremum, ubi ferrum extabat. Id sicut in pilo quadratum stuppâ circumligabant, linebantque pice. Ferrum autem tres in longum habebat pedes, ut cum armis transfigere corpus posset. Sed id maximè, etiamsi haesisset in scuto, nec penetrasset in corpus, pavorem faciebat: quod cùm medium accensum mitteretur conceptumque ipso motu multo majorem ignem ferret, arma omitti cogebat, nudumque militem ad insequentes ictus praebebat.*

La *phalarique* étoit donc une longue lance, une espece de pertuisane, & il falloit qu'elle fût grosse, puisque *Silius Italicus* l'appelle *trabs*. Son fer avoit trois piés de longueur; c'étoit une arme blanche, & une arme à feu. Dans le combat de Turnus, décrit par Virgile, *Æneid. l. IX. v.* 702. la *phalarique* ne paroît pas une arme à feu. Dans d'autres occasions, on enveloppoit le fer qui étoit quarré, d'étoupes poissées: on y mettoit le feu, & on la lançoit avec la balliste contre les tours de bois appellée *fala*, & contre les machines de guerre, quelquefois même contre des hommes, dont on perçoit le bouclier, la cuirasse, & le corps en même tems. Ce fut cette sorte particuliere d'armes dont se servirent les Sagontins dans la défense de leur ville, comme dit Tite-Live, que j'ai cité ci-dessus. (*D. J.*)

PHALARIS, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres, selon Ray. Il porte un gros épi composé d'un amas écailleux de gousses pleines de semences; deux de ces gousses sont creuses, carinées, contenant une graine enveloppée de sa cosse. Le même botaniste établit huit especes de *phalaris*, dont la plus connue est à graines blanches; c'est le *gramen spicatum semine miliaceo albo*, de Tournefort. *I. R. H.* 518.

Mais la *phalaris* dans le systême de Linnæus, renferme tous les *phaloroïdes*, & forme un genre distinct de plante qu'il caractérise ainsi. Le calice, qui ne contient qu'une fleur est large, obtus, applati, formé de deux pie-

ces

ces, dont chacune est applatie, obtuse en-dessus, avec des bords qui se rencontrent en lignes paralleles. La fleur est aussi à deux pieces, & plus petite que le calice. Les étamines sont trois filets capillaires, plus courts que le calice. Les bossettes des étamines sont oblongues; l'embryon du pistil est arrondi; les stiles sont au nombre de deux, & très-déliés; les stygmates sont chevelus; la fleur sert d'une enveloppe serrée à la semence. Cette graine est unique, lisse, arrondie, mais pointue aux deux bouts. (*D. J.*)

PHALARNA, *ou plutôt* PHALASARNA, (*Géog. anc.*) comme lit Casaubon dans Strabon, *liv. X. p. 479.* Dicéarque parle de *Phalasarna* en ces termes; on dit qu'il y a dans l'île de Crete une ville nommée *Phalasarna*, située à l'occident de cette île; qu'elle a un port qu'on peut fermer, & un temple de Diane Dictyne. On croit que c'est présentement le bourg *Concarini*.

PHALERE, *Phalerum*, (*Géog. anc.*) ancien port & ville de l'Attique, nommé auparavant *Phanos*, selon Suidas. C'étoit le port de la ville d'Athènes; il étoit autrèmement habité avant que Thémistocle eût entrepris de fortifier le Pyrée, & d'y transporter la marine.

C'est au *Phalere* qu'on avoit mis les autels des dieux inconnus dont a parlé S. Paul. „ En passant, dit cet „ apôtre, & en contemplant vos dévotions, j'ai trouvé „ même un autel, où il y avoit cette inscription, *au dieu* „ *inconnu*; je vous annonce donc celui que vous honorez sans le connoître „.

L'inscription n'étoit pas telle que S. Paul la rapportoit, *au dieu inconnu*; car il y avoit, *aux dieux de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique, dieux inconnus & étrangers*: mais comme l'apôtre n'avoit pas besoin de plusieurs divinités inconnues, & qu'il ne lui falloit qu'un dieu inconnu, il s'est servi du singulier au lieu du pluriel.

Pausanias, Philostrate & Suidas se servent du nombre pluriel, quand ils parlent de l'inscription de cet autel, & Diogène Laërce attribue à Epiménide d'avoir fait bâtir des autels sans nom; or c'est à Epiménide qu'on attribue ordinairement l'autel des dieux inconnus; mais il ne laisse pas d'être vrai que Théophilacte, Isidore de Péluse, Æcumenius & Chrysostome, se sont servi du singulier en parlant de cet autel. Meursius assure que les habitans d'Athènes s'étant convertis à l'Evangile, consacrerent au dieu inconnu, le temple où l'autel d'Epiménide avoit été élevé.

On voit encore à la distance d'un mille de *Phalere* sur le rivage, le lieu où étoit jadis la forteresse de Munichia, dont il est si souvent parlé dans l'histoire ancienne, tant par la beauté de son temple de Diane, qu'à cause que les gens qu'on maltraitoit au Pyrée & à *Phalere*, y trouvoient un sur asyle.

Le *Phalere* se nomme aujourd'hui *Porto*, & est à cinq quarts de lieues d'Athènes, mais sans avoir un seul habitant. Wheler dit qu'il y reste seulement quelques vestiges des murailles qui fermoient autre-fois ce port. Il est aujourd'hui plein de sable, tant à découvert tant au vent du sud en été, qu'au vent d'aval en hiver: & les vaisseaux qui y mouillent sont forcés de se tenir au large, parce qu'il n'y a pas de fond; ensorte que les Athéniens eurent raison d'abandonner ce port, pour retirer leurs vaisseaux dans le Pyrée.

Cependant on est toujours tenté d'y débarquer, quand on se rappelle que le poete Musée, qui inventa la sphere, y a sa sépulture depuis trois mille ans; & plus encore, quand on songe que c'est dans ce lieu que vit le jour un des plus grands hommes qu'Athènes ait jamais produit; je parle de Démétrius de *Phalere*, philosophe péripatéticien, homme d'etat, savant & plein de modération. Il s'éleva par son mérite, devint archonte d'Athènes, & gouverna cette république pendant dix ans avec un pouvoir absolu, dont il n'abusa jamais.

On ne sait pas précisément l'année qu'il naquit, mais il paroît par Cicéron, qu'il ne devoit pas être âgé lorsqu'il parvint au gouvernement de la république sous Cassander, roi de Macédoine, la troisieme année de la 115e. olympiade.

Il fut non-seulement le disciple, mais encore l'ami intime de Théophraste; sous un aussi savant maître, il perfectionna les talens naturels qu'il avoit pour l'éloquence, & se rendit encore habile dans la philosophie, la politique & l'histoire. On peut voir dans Diogene Laërce, le catalogue des ouvrages qu'il avoit composés sur différens genres de sciences. Il est le seul des Grecs, dit Cicéron, qui ait pris soin de cultiver en même tems la philosophie & l'éloquence; & pour s'être attaché à traiter des matieres philosophiques, & l'avoir fait avec toute l'exactitude & la subtilité que demande ce genre d'écrire, il n'a pas laissé d'être orateur. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il n'est pas des plus véhémens; cependant il a ses graces, & on reconnoît aisément en lui le génie de son maître Théophraste. Cette douceur, qui faisoit le caractere de ses ouvrages, étoit aussi celui de son esprit; il étoit d'ailleurs très-bien fait de sa personne, & la beauté de ses sourcils, lui valut le nom de [illegible].

Pendant les dix années qu'il gouverna sa patrie, il s'acquit tant de gloire, qu'il n'est pas facile, ajoute Cicéron, de trouver quelqu'un qui ait excellé comme lui tout ensemble dans l'art du gouvernement & dans les sciences. Il augmenta les revenus de l'etat, & il embellit la ville d'Athènes d'édifices. Il diminua le luxe qui n'étoit que pour le faste, & laissa au peuple la liberté d'user de ses richesses pour les cérémonies religieuses, & les fêtes publiques que l'antiquité avoit consacrées. Il régla les moeurs, & les pauvres citoyens vertueux furent l'objet de ses attentions. C'est ainsi, dit Elien, que se passa glorieusement l'administration de ce grand homme, jusqu'à ce que l'envie si naturelle à ses compatriotes, l'obligea de sortir d'Athènes.

Au commencement de la seconde année de la cent dix-huitieme olympiade, Démétrius Poliorcetes vint aborder au port de Pyrée, avec une flotte de deux cent cinquante vaisseaux, annonçant aux Athéniens qu'il venoit pour rétablir chez eux les lois de la liberté, & chasser de leurs villes les garnisons de Cassander. En vain Démétrius de *Phalere* représenta au peuple d'Athènes, que le fils d'Antigonus ne feroit rien de ce qu'il promettoit, ils n'écouterent point leur archonte, qui prit le parti de se retirer de la ville, & de demander à ce prince une escorte pour le conduire à Thèbes. Démétrius Poliorcetes lui accorda sa demande, respectant, dit Plutarque, sa réputation & sa vertu.

Bientôt les Athéniens renverserent les 360 statues qu'ils avoient élevées à sa gloire, & l'accusant d'avoir fait beaucoup de choses contre les lois pendant son gouvernement, il fut condamné à mort; ceux qui avoient eu une étroite liaison avec lui, furent inquiétés; & peu s'en fallut que le poete Ménandre ne fût appellé en jugement, pour la seule raison qu'il avoit été de ses amis.

Démétrius de *Phalere* après avoir resté quelque-tems à Thèbes, se retira vers Ptolomée Soter, la premiere année de la cent vingtieme olympiade. Ce prince, recommandable par sa libéralité, la noblesse de ses sentimens, & sa débonnaireté à l'égard de ses amis, étoit le réfuge de tous les malheureux. Démétrius en fut bien reçu; &, selon Elien, Ptolomée lui donna la fonction de veiller à l'observation des lois de l'état. Il tint le premier rang parmi les amis de ce roi; il vécut dans l'abondance de toutes choses, & se trouva en état d'envoyer des présens à ses amis d'Athènes: c'étoit de ces véritables amis, dont Démétrius disoit, „ qu'ils ne venoient dans la prospérité, qu'après qu'on les avoit „ mandés; mais que dans l'adversité ils se présentoient „ toujours sans qu'on les eût priés „.

Il s'occupa pendant son exil à composer plusieurs ouvrages sur le gouvernement, sur les devoirs de la vie civile; & cette occupation étoit pour son esprit une espece de nourriture, qui entretenoit en lui le goût de l'urbanité attique. Mais un ouvrage dont plusieurs auteurs lui font honneur, c'est l'établissement de la fameuse bibliotheque d'Alexandrie.

Aristée, Aristobule, philosophe péripatéticien, juif, Josephe, Tertullien, Clément d'Alexandrie, S. Cyrille de Jérusalem, S. Epiphane, S. Jerôme, S. Augustin, & plusieurs autres écrivains chrétiens, qui ont parlé de cette bibliotheque, & de la traduction des septante, disent tous que cet établissement fut commis aux soins de Démétrius de *Phalere*. Les auteurs payens ont à la vérité parlé de la bibliotheque d'Alexandrie, mais ils ne font point mention de Démétrius. Joseph Scaliger s'est déclaré ouvertement contre le sentiment des auteurs chrétiens, fondé sur ce que Démétrius ayant été l'objet de la haine de Ptolomée Philadelphe, il n'avoit pu être l'instrument dont ce prince s'étoit servi pour cet établissement.

Quoi qu'il en soit, Démétrius de *Phalere* vécut paisiblement en Egypte pendant dix-neuf ou vingt ans, sous le gouvernement tranquille de Ptolomée Soter. Ce prince, deux ans avant sa mort, prit la résolution d'abdiquer la royauté, & de la céder à Ptolomée Philadelphe, malgré les raisons qu'employa Démétrius pour l'en dissuader; bien-tôt après, il eut tout lieu de se repentir de ses avis; car Soter étant mort l'année suivante, Ptolomée Philadelphe, instruit du conseil que Démétrius avoit donné à son pere, le relégua dans une province, où il mena une vie fort triste, & mourut enfin de la

piquure

piquure d'un aspic, âgé d'environ 67 ans, dans la troisieme ou quatrieme année de la cent vingt-quatrieme olympiade. Ciceron nous apprend qu'il mourut volontairement, & de la même maniere que Cléopatre se fit mourir depuis. *Video*, dit-il, (*Orat. pro Rabirio*) *Demetrium, & in republica Atheniensium, quam optime digesserat, & ex doctrina nobilem & clarum, qui Phalereus vocitatus est, in eodem isto Ægyptio regno, aspide ad corpus admota, vita esse privatum.* Il fut enterré près de Diospolis dans le canton de Busiris, *Extrait des mém. de littérat. t. VIII. in-4°.* (1)

2°. *Phalerum* est encore le nom d'une ville de Thessalie, selon Suidas & Etienne le géographe. Les habitans de cette ville sont appellés *Phalerenses* par Strabon. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PHALEUCE ou PHALEUQUE, s. m. (*Belles lettres.*) dans la poésie grecque & latine. C'est une sorte de vers de cinq piés, dont le premier est un spondée, le second un dactyle, & les trois derniers sont des trochées: on l'appelle aussi *hendecassyllabe*, parce qu'il est composé d'onze syllabes, comme

Nunquam divitias deos rogavi,
Contentus modicis, meoque latus. Martial.

Ce vers est très-propre pour l'épigramme & pour les poésies légeres. Catulle y excelloit. On prétend qu'il a tiré son nom de Phaleucus, qui l'inventa.

PHALLIQUES, (*Antiq. grecq.*) fêtes que l'on célebroit à Athènes en l'honneur de Bacchus. Elles furent instituées par un habitant d'Eleuthere nommé *Pégase*, à l'occasion qu'on va dire. Pégase ayant porté des images de Bacchus à Athènes, s'attira la risée & le mépris des Athéniens. Peu après ils furent frappés d'une maladie épidémique, qu'ils regarderent comme une vengeance que le dieu tiroit d'eux. Ils envoyerent aussi-tôt à l'oracle pour avoir le remede au mal présent, & pour réparer l'injure qu'ils avoient faite à Bacchus. On leur répondit, qu'ils devoient recevoir dans leur ville ce dieu en pompe, & lui rendre de grands honneurs. On fit faire des figures de Bacchus, qu'on porta en procession dans toute la ville, & on attacha aux thyrses des représentations des parties malades, comme pour marquer que c'étoit au dieu qu'on en devoit la guérison. Cette fête fut continuée dans la suite un jour chaque année.

PHALLOPHORE, s. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) les *phallophores* étoient les ministres des Orgyes, ceux qui portoient le phallus dans les fêtes de Bacchus; ils couroient les rues barbouillés de lie de vin, couronnés de lierre, & chantant en l'honneur du dieu, des cantiques dignes de leurs fonctions.

PHALLUS, s. m. (*Littérat.*) c'est cette figure scandaleuse à nos yeux, du dieu des jardins, la même que l'on portoit en Grece aux fêtes de Bacchus, & plus anciennement encore aux fêtes d'Osiris. La coutume des bramins qui portent encore en procession le *phallus* des Egyptiens, est bien étrange pour nos mœurs. Nos idées de bienséance nous font penser, dit M. de Voltaire, qu'une cérémonie qui nous paroît si infâme, n'a été inventée que par la débauche; mais, ajoute le même écrivain, il n'est guere croyable que la dépravation des mœurs ait jamais chez aucun peuple, établi des cérémonies religieuses. Il est probable au contraire que cette coutume fut introduite dans des tems de simplicité, & qu'on ne pensa d'abord qu'à honorer la divinité dans le symbole de la vie qu'elle nous a donnée. Une telle cérémonie a dû ensuite inspirer la licence à la jeunesse, & paroître ridicule aux esprits sages, dans des tems plus raffinés, plus corrompus & plus éclairés; mais l'ancien usage a subsisté malgré les abus; & il n'y a guere de peuple qui n'ait conservé quelque cérémonie qu'on ne peut ni approuver ni abolir. (*D. J.*)

PHALMAN, s. m. (*Hist. nat.*) monstre marin dont il est fait mention dans les auteurs arabes. Selon eux, on le trouve sur la côte de Tartarie, en une contrée appellée *Dest*.

PHALTZBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de France, entre l'Alsace & la Lorraine, avec titre de principauté. C'est une place d'importance pour la communication des trois évêchés de Metz, Toul & Verdun. Elle est sur une hauteur au pié des montagnes de Vosge, à 3 lieues de Saverne, 11 N. O. de Strasbourg, 92 E. de Paris. *Long.* 34. 56. 17. *lat.* 48. 46.

La ville de *Phaltzbourg* appartenoit aux ducs de Lorraine, mais elle a été cédée à la France avec ses dépendances, par le traité de Vincennes en 1661, ensuite par celui de Ryswik en 1697, & finalement par celui de Paris en 1718. (*D. J.*)

PHAMÉNOTH, s. m. (*Calend. égyptien.*) nom que les Egyptiens donnent au septieme mois de leur année. Il commence le 25 Février du calendrier Julien.

PHANEUS, (*Mythol.*) les peuples de l'île de Chio honoroient Apollon sous le nom de *Phaneus*: c'est-à-dire *celui qui donne la lumiere*, de φαίνω, *luire, éclairer*.

PHANTASE, s. m. (*Mythol.*) divinité trompeuse qui enchantoit les sens de ceux qui veilloient ou qui dormoient. Ce dieu malfaisant, environné d'une foule innombrable de mensonges ailés qui voltigent autour de lui, répandoit de nuit ou de jour une liqueur subtile sur les yeux de ceux qu'il vouloit décevoir. Dès ce moment leurs yeux les abusoient; & quand ils étoient levés, ils n'éprouvoient pas de moindres illusions. Ils ne voyoient rien de véritable; enfin de fausses images de ce qu'ils regardoient, se présentoient également à leur vûe pour les tromper. Ce sont-là les erreurs de l'imagination, & c'est des phantômes qu'elle se fait, que le mot de *phantase* a tiré sa naissance.

PHANTASTIQUE, en *Musique*, stile *phantastique*, c'est-à-dire, maniere de composition libre & aisée, propre aux instrumens. *Voyez* STYLE & COMPOSITION. (*S*)

PHANTOME, s. m. (*Théolog. payenne.*) spectre effrayant. La même source d'où sont venus les oracles, a donné naissance aux *phantômes*. On se forgea des dieux qui n'inspiroient que la terreur & la crainte des maux qu'on les croyoit capables de faire: ayant plus de part à la religion des peuples, que la confiance & l'amour de la justice, les esprits s'occuperent des idées de leurs divinités redoutables, sous des figures monstrueuses, qui ne pouvoient manquer d'altérer l'imagination des enfans. Ces vains *phantômes* les tenoient dans une frayeur terrible, qui duroit quelquefois autant que leur vie.

Mais les poëtes ôterent aux *phantômes* leur appareil ridicule, pour ne les considérer que comme des illusions que les dieux employoient quelquefois à tromper les hommes; c'est ainsi que dans Virgile, Junon voulant sauver Turnus, & le tirer de la mêlée où il exposoit témérairement sa valeur, forma d'une épaisse nuée, le *phantôme* d'Enée, auquel elle donna les armes, la démarche & le son de voix du prince troyen. Elle présente ce *phantôme* devant Turnus, qui ne manqua pas d'abord de l'attaquer; le faux Enée se sauve, & Turnus le poursuit jusques dans un vaisseau qui se trouvoit au port; alors la déesse pousse le vaisseau en pleine mer, & fait disparoître le rival imaginaire du prince Rutule.

Quo fugis Ænea, thalamos ne desere pactos?
Talia vociferans, sequitur, strictumque coruscat
Mucronem, nec ferre videt sua gaudia ventos.
Æneid. *lib.* 10. *v.* 649.

„ Où fuis-tu Enée, s'écrie-t-il, n'abandonne pas l'épouse qui t'est promise „? En parlant ainsi, il poursuit un *phantôme*, l'épée à la main, & ne voit pas que les vents emportent sa fausse joie. (*D. J.*)

PHARAON, s. m. (*Jeu de hasard.*) les principales regles de ce jeu sont,

Que le banquier taille avec un jeu entier composé de cinquante-deux cartes.

Qu'il tire toutes les cartes de suite, mettant les unes à sa droite, & les autres à sa gauche.

Qu'à chaque main ou taille, c'est-à-dire de deux en deux cartes: le ponte a la liberté de prendre une ou plusieurs cartes, & de hasarder dessus une certaine somme.

Que le banquier gagne la mise du ponte, lorsque la carte du ponte arrive à la main droite dans un rang impair, & qu'il perd, lorsque la carte du ponte tombe à la main gauche, & dans un rang pair.

Que le banquier prend la moitié de ce que le ponte a mis sur la carte, lorsque dans une même taille, la carte du ponte vient deux fois; ce qui fait une partie de l'avantage du banquier.

Et enfin que la derniere carte qui devroit être pour le ponte, n'est ni pour lui, ni pour le banquier; ce qui est encore un avantage pour le banquier;

D'où

(1) On peut voir la sage dissertation beaucoup plus ample du P. Calmet *de Epigraphe aræ Atheniensis ignoto Deo in Actis Apostolorum*. (D)

D'où l'on voit, 1°. que la carte du ponte n'étant plus qu'une fois dans la talon, la différence du sort du banquier & du ponte est fondée sur ce qu'entre tous les divers arrangemens possibles des cartes du banquier, il y en a un plus grand nombre qui le font gagner, qu'il n'y en a qui le font perdre, la derniere carte étant considérée comme nulle; 2°. que l'avantage du banquier augmente à mesure que le nombre des cartes du banquier diminue; 3°. que la carte du ponte étant deux fois dans le talon, l'avantage du banquier se tire de la probabilité qu'il y a que la carte du ponte viendra deux fois dans une même taille; car alors le banquier gagne la moitié de la mise du ponte, excepté le seul cas où la carte du ponte viendroit en doublet dans la derniere taille, ce qui donneroit au banquier la mise entiere du ponte; 4°. que la carte du ponte étant trois ou quatre fois dans la main du banquier, l'avantage du banquier est fondé sur la possibilité qu'il y a que la carte du ponte se trouve deux fois dans une même taille, avant qu'elle soit venue en pur gain ou en pure perte pour le banquier. Or cette possibilité augmente ou diminue, selon qu'il y a plus ou moins de cartes dans la main du banquier, & selon que la carte du ponte s'y trouve plus ou moins de fois.

D'où l'on conclud encore que pour connoître l'avantage du banquier, par rapport aux pontes, dans toutes les différentes circonstances du jeu, il faut découvrir dans tous les différens arrangemens possibles des cartes que tient le banquier, & dans la supposition que la carte s'y trouve ou une, ou deux, ou trois, ou quatre fois, quels sont ceux qui le font gagner, quels sont ceux qui lui donnent la moitié de la mise du ponte, quels sont ceux qui le font perdre, & quels sont ceux enfin qui ne le font ni perdre ni gagner.

On peut former deux tables de tous ces différens hasards. Pour en connoître l'usage, dans la premiere, le chiffre renfermé dans la cellule □ exprimeroit le nombre de cartes que tient le banquier, & le nombre qui suit, ou la cellule dans la premiere colonne, ou deux points dans les autres colonnes, exprimeroient le nombre de fois que la carte du ponte est supposée se trouver dans la main du banquier.

L'usage de la seconde table seroit de donner des expressions, à la vérité moins exactes, mais plus simples & plus intelligibles aux joueurs: pour entendre cette table, il faut savoir que ce signe > marque excès, & que celui-ci < marque défaut; ensorte que $> \frac{1}{4} < \frac{1}{3}$ signifie plus grand que $\frac{1}{4}$, & plus petit que $\frac{1}{3}$.

En examinant ces tables, on verroit dans la premiere colonne que l'avantage du banquier est exprimé dans la premiere colonne par une fraction dont le numérateur étant toujours l'unité, le dénominateur est le nombre des cartes que tient le banquier.

Dans la seconde colonne, que cet avantage est exprimé par une fraction dont le numérateur étant selon la suite des nombres naturels, 1, 2, 3, 4, &c. le dominateur a pour différence entre ces termes, les nombres 8, 26, 34, 42, 50, 58, dont la différence est 8.

Que dans la troisieme colonne le numérateur étant toujours 3, la différence qui regne dans le dénominateur est 8.

Que dans la quatrieme colonne la différence étant toujours 4 dans le numérateur, le dénominateur a pour différence entre ses termes les nombres 24, 40, 56, 72, 88, & dont la différence est 16.

Qu'une autre uniformité assez singuliere entre les derniers chiffres du dénominateur de chaque terme d'une colonne, c'est que dans la premiere les derniers chiffres du dénominateur sont selon cet ordre: 4, 6, 8, 0, 2, | 4, 6, 8, 0, 2; & dans la seconde selon cet ordre, 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2, | 2, 0, 6, 0, 2; & dans la troisieme selon cet ordre,
2, 0, 8, 6, 4, | 2, 0, 8, 6, 4, & dans la quatrieme selon cet ordre, 6, 0, 0, 6, 8, | 6, 0, 0, 6, 8, &c.

On pourroit, par le moyen de ces tables, trouver tout d'un coup combien un banquier a d'avantage sur chaque carte, combien chaque taille complette aura dû, à fortune égale apporter de profit au banquier, si l'on se souvient du nombre de cartes prises par les pontes, des diverses circonstances dans lesquelles on les a mises au jeu, & enfin de la quantité d'argent hasardé sur ces cartes.

On donneroit de justes bornes à cet avantage en établissant que les doublets fussent indifférens pour le banquier & pour le ponte, ou du-moins qu'ils valussent seulement au banquier le tiers ou le quart de la mise du ponte.

Afin que le ponte prenant une carte ait le moins de desavantage possible, il faut qu'il en choisisse une qui ait passé deux fois; il y auroit plus de desavantage pour lui, s'il prenoit une carte qui eût passé une fois; plus encore sur une carte qui auroit passé trois fois, & le plus mauvais choix seroit d'une carte qui n'auroit point encore passé.

Ainsi, en supposant ℋ = une pistole, l'avantage du banquier qui seroit 19 sols 2 deniers, dans la supposition que la carte du ponte fût quatre fois dans douze cartes, deviendra 16 sols 8 deniers si elle n'y est qu'une fois; 13 sols 7 deniers si elle y est trois fois; & 10 sols 7 deniers si elle n'y est que deux fois.

Les personnes qui n'ont pas examiné le fond du jeu demanderont pourquoi on n'a rien dit des masses, des parolis, de la paix, & des sept & le va, c'est que tout cela ne signifie rien, qu'on risque plus ou moins, & puis c'est tout; les chances ne changent point.

L'avantage du banquier augmente à proportion que le nombre de ses cartes diminue.

L'avantage du banquier sur une carte qui n'a point passé, est presque double de celui qu'il a sur une carte qui a passé deux fois; son avantage sur une carte qui a passé trois fois est à son avantage sur une carte qui a passé deux fois dans un plus grand rapport que de trois à deux.

L'avantage du banquier qui ne seroit qu'environ 24 sols si le ponte mettoit six pistoles ou à la premiere taille du jeu, ou sur une carte qui auroit passé deux fois, lorsqu'il n'en resteroit plus que vingt-huit dans la main du banquier (car ces deux cas reviennent à-peu-près à la même chose) sera 7 liv. 2 sols si le ponte met six pistoles sur une carte qui n'ait point encore passé, le talon n'étant composé que de dix cartes.

L'avantage du banquier seroit précisément de six livres, si la carte du ponte, dans ce dernier cas, passe trois fois.

Ainsi, toute la science du *pharaon* se réduit pour les pontes à l'observation des deux regles suivantes.

Ne prendre des cartes que dans les premieres tailles, & hasarder sur le jeu d'autant moins qu'il y a un plus grand nombre de tailles passées.

Regarder comme les plus mauvaises cartes celles qui n'ont point encore passé, ou qui ont passé trois fois, & préférer à toutes celles qui ont passé deux fois.

C'est ainsi que le ponte rendra son desavantage le moindre possible.

PHARÆ, (*Géog. anc.*) il y a plusiers villes de ce nom, savoir, 1°. celle de l'Achaïe, propre, selon Polybe, *liv. II. n°.* 41. & Etienne le géographe, qui connoit dans la même contrée une ville nommée *Phara*.

Il se pourroit fort bien faire que cette derniere seroit la même que *Phara*, que Ptolomée, *liv. III. chap. xvj.* appelle aussi *Phera*, il la met dans les terres; mais suivant l'ordre dans lequel Strabon, *livre VIII. pag.* 388. qui écrit *Phara*, place cette ville, elle ne devoit pas être bien éloignée de la mer.

2°. *Phara* du Péloponnèse, près du golfe Messéniaque: Ptolomée, *liv. III. chap. xvj.* qui écrit *Phera*, la place au-delà du fleuve Pamisus; & Pausanias, *l. Messen. c. xxxj.* dit qu'elle étoit presque à 6 stades de la mer.

3°. *Phara* de l'île de Crete, selon Etienne le géographe, qui dit que c'étoit une colonie des Messéniens. Pline, *liv. IV. chap. xij.* fait aussi mention de cette ville. (*D. J.*)

PHARAN, (*Géog. anc.*) 1°. désert de l'Arabie pétrée, au midi de la Terre promise, au nord & à l'orient du golfe Elanitique; il en est beaucoup parlé dans l'Ecriture; la plûpart des demeures de ce pays étoient creusées dans le roc.

2°. *Pharan*, ville de l'Arabie pétrée, située à trois journées de la ville d'Elat ou Ailat, vers l'orient: c'est cette ville qui donnoit le nom au desert de *Pharan*.

PHARANGIUM, (*Géog. anc.*) forteresse de la Perse arménienne. Procope, *liv. II. chap. xxv.* dans son Histoire de la guerre contre les Perses, dit qu'il y avoit des mines d'or aux environs, & que Cavade à qui le roi de Perse en avoit donné la direction, livra le fort de *Pharangium* aux Romains, à la charge qu'il ne leur donneroit rien de l'or qu'il tiroit des mines. Procope dit plus bas, *liv. II. chap. xxix.* que le fleuve Boas prend sa source dans le pays des Arméniens qui habitent *Pharangium*, proche des frontieres des Traniens. (*D. J.*)

PHARE, s. m. (*Littérature.*) tour construite à l'entrée des ports ou aux environs, laquelle par le moyen des feux qu'on y tient allumés, servent sur mer à guider pendant la nuit ceux qui approchent des côtes.

Ces tours étoient en usage dès les plus anciens tems. Leschès, auteur de la petite Iliade, qui vivoit en la trentieme olympiade, en mettoit une au promontoire de Sigée, auprès duquel il y avoit une rade ou les vaisseaux abordoient. Il y avoit des tours semblables dans la pirée d'Athenes & dans beaucoup d'autres ports de la Grece,

Elles

Elles étoient d'abord d'une structure fort simple; mais Ptolomée Philadelphe en fit faire une dans l'île de Pharos, si grande & si magnifique, que quelques-uns l'ont mise parmi les merveilles du monde. Cette tour, élevée l'an 470 de la fondation de Rome, prit bientôt le nom de l'île; on l'appella le *phare*, nom qui depuis a été donné à toutes les autres tours servant au même usage. Voici l'histoire des *phares* d'après un mémoire de dom Bernard de Montfaucon, inséré dans le *recueil de Littér. tom. VI.*

Les rois d'Egypte joignirent l'île de Pharos à la terre par une chaussée, & par un pont qui alloit de la chaussée à l'île. Elle avoit un promontoire ou une roche contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolomée fit bâtir de pierre blanche la tour du *phare*, ayant plusieurs étages voûtés, à-peu-près comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou plutôt comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une sur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faisoit que le feu que l'on allumoit dessus paroissoit comme une lune; c'est ce qui a fait dire à Stace:

Lumina noctivagæ tollit Pharos æmula lunæ.

Mais quand on le voyoit de loin, il sembloit plus petit, & avoit la forme d'une étoile assez élevée sur l'horison, ce qui trompoit quelquefois les mariniers, qui croyant voir un de ces astres qui les guidoient pour la navigation, tournoient leurs proues d'un autre côté, & alloient se jetter dans les sables de la Marmarique.

Le géographe de Nubie, auteur qui écrivoit il y a environ 650 ans, parle de la tour du *phare* comme d'un édifice qui subsistoit encore de son tems; il l'appelle un *candélabre*, à cause du feu & de la flamme qui y paroissoit toutes les nuits. Il n'y en a point, dit-il, de semblables dans tout l'univers; quant à la solidité de sa structure, elle est bâtie de pierres très-dures jointes ensemble avec des ligatures de plomb. La hauteur de la tour, poursuit-il, est de trois cens coudées ou de cent statures: c'est ainsi qu'il s'exprime pour marquer que la tour avoit la taille de cent hommes, en comptant trois coudées pour la taille d'un homme. Selon la description du même auteur, il falloit qu'elle fût fort large en bas, puisqu'il dit qu'on y avoit bâti des maisons. Il ajoute que cette partie d'en bas, qui étoit si large, occupoit la moitié de la hauteur de cette tour; que l'étage qui étoit au-dessus de la premiere voûte étoit beaucoup plus étroit que le précédent, ensorte qu'il laissoit une galerie où l'on pouvoit se promener. Il parle plus obscurément des étages supérieurs, & il dit seulement qu'à mesure qu'on monte, les escaliers sont plus courts, & qu'il y a des fenêtres de tous côtés pour éclairer les montées.

Pline dit que ce *phare* coûta huit cens talens, qui à raison de quatre cens cinquante livres sterlings pour chaque talent, supposé que ce soit monnoie d'Alexandrie, font la somme de trois cens soixante mille livres sterlings. Sostrate Gnidien qui en fut l'architecte, sentant tout le prix de son travail, craignoit l'envie & la basse jalousie, de tout tems ennemies du vrai mérite, s'il en faisoit parade & s'il ne l'appuyoit d'une puissante protection. Touché également de l'amour de la gloire & de celui du repos, il voulut concilier l'un avec l'autre. Dans cette vûe il dédia ce *phare* au roi, par une inscription toute à son avantage; mais il ne la grava que sur du plâtre, proprement plaqué sur une autre inscription contenant ces mots: *Sostrate Gnidien, fils de Dexiphane, a consacré cet ouvrage aux dieux nos conservateurs & au salut des navigateurs.* Par cet artifice la premiere dédicace ne subsista guere que pendant la vie du roi, le plâtre se détruisant peu-à-peu, & l'autre parut alors, & a transmis le nom de Sostrate à la postérité. Fischer a représenté le *phare* de Sostrate dans son *Essai d'Architecture historique, planche IX. liv. I.*

Le *phare* d'Alexandrie, qui communiqua son nom à tous les autres, leur servit aussi de modele. Hérodien nous apprend qu'ils étoient tous de la même forme. Voici la description qu'il en donne à l'occasion de ces catafalques qu'on dressoit aux funérailles des empereurs. » Au-dessus du premier quarré il y a un autre étage » plus petit, orné de même, & qui a des portes ou» vertes; sur celui-là il y en a un autre, & sur celui-ci » encore un autre, c'est-à-dire jusqu'à trois ou quatre, » dont les plus hauts sont toujours de moindre enceinte » que les plus bas, de sorte que le haut est le plus petit » de tous; tout le catafalque est semblable à ces tours » qu'on voit sur les ports & qu'on appelle *phares*, où » l'on met des feux pour éclairer les vaisseaux, & leur » donner moyen de se retirer en lieu sûr «.

Il y a eu plusieurs *phares* en Italie. Pline parle de ceux de Ravenne & de Pouzzol; Suétone fait aussi mention du *phare* de l'île Caprée, qu'un tremblement de terre fit tomber peu de jours avant la mort de Tibere. Il ne faut pas douter qu'on n'en ait fait encore bien d'autres.

Denis de Bysance, géographe, cité par Pierre Gilles, fait la description d'un *phare* célebre situé à l'embouchure du fleuve Chrysorrhoas, qui se dégorgeoit dans le Bosphore de Thrace. Au sommet de la colline, dit-il, au bas de laquelle coule le Chrysorrhoas, on voit la tour Timée d'une hauteur extraordinaire, d'où l'on découvre une grande plage de mer, & que l'on a bâtie pour la sûreté de ceux qui navigeoient, en allumant des feux à son sommet pour les guider, ce qui étoit d'autant plus nécessaire que l'un & l'autre bord de cette mer est sans ports, & que les ancres ne sauroient prendre à son fond; mais les Barbares de la côte allumoient d'autres feux aux endroits les plus élevés des bords de la mer pour tromper les mariniers & profiter de leur naufrage, lorsque se guidant par ces faux signaux, ils alloient se briser sur la côte; à présent, poursuit cet auteur, la tour est à demi ruinée, & l'on n'y met plus de fanal.

Un des plus célebres *phares* que l'on connoisse, & qui subsistoit encore en 1643, c'est celui de Boulogne sur mer, *Bononia*, qui s'appelloit aussi autrefois *Gessoriacum*. Il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne soit de ce *phare* dont parle Suétone dans la vie de l'empereur Caïus Caligula qui le fit bâtir. Il y a d'autant plus lieu de croire que l'histoire ne fait mention que d'un *phare* bâti sur cette côte, & qu'on n'y a jamais remarqué de trace d'aucun autre.

Cette tour fut élevée sur le promontoire ou sur la falaise qui commandoit au port de la ville. Elle étoit octogone; chacun des côtés avoit, selon Bucherius, vingt-quatre ou vingt-cinq piés. Son circuit étoit donc d'environ deux cens piés, & son diametre de soixante-six. Elle avoit douze entablemens ou especes de galeries qu'on voyoit au-dehors, en y comprenant celle d'en bas cachée par un petit fort que les Anglois avoient bâti tout-autour quand ils s'en rendirent maîtres en 1545. Chaque entablement ménagé sur l'épaisseur du mur de dessous, faisoit comme une petite galerie d'un pié & demi; ainsi ce *phare* alloit toujours en diminuant, comme nous avons vû des autres *phares*.

Ce *phare* étoit appellé depuis plusieurs siecles *turris ordans*, ou *turris ordensis*. Les Boulonnois l'appelloient la *tour d'ordre*. Plusieurs croient, avec assez d'apparence, que *turris ordans* ou *ordensis* s'étoit fait de *turris ardens*, la tour ardente, ce qui convenoit parfaitement à une tour où le feu paroissoit toutes les nuits.

Comme il n'y a point d'ouvrage fait par la main des hommes qui ne périsse enfin, soit par l'injure du tems, soit par quelque autre accident, la tour & la forteresse tomberent. Voici comment; cette partie de la falaise ou de la roche qui avançoit du côté de la mer, étoit comme un rempart qui mettoit la tour & la forteresse à couvert contre la violence des marées & des flots; mais les habitans y ayant ouvert des carrieres pour vendre de la pierre aux Hollandois & à quelques villes voisines, tout ce devant se trouva à la fin dégarni; & alors la mer ne trouvant plus cette barriere, venoit se briser au-dessous de la tour, & en détachoit toujours quelques pieces; d'un autre côté, les eaux qui découloient de la falaise, minoient insensiblement la roche, & creusoient sous les fondemens du *phare* & de la forteresse, de sorte que l'an 1644, le 29 de Juillet, la tour & la forteresse tomberent en plein midi. C'est encore un bonheur qu'un boulonnois, plus curieux que ses compatriotes, nous ait conservé la figure de ce *phare*; il seroit à souhaiter qu'il se fût avisé de nous instruire de même sur ses dimensions.

Ce *phare*, bâti par les Romains, éclairoit les vaisseaux qui passoient de la Grande Bretagne dans les Gaules. Il ne faut point douter qu'il n'y en eût aussi un à la côte opposée, puisqu'il y étoit aussi nécessaire pour guider ceux qui passoient dans l'île. Plusieurs personnes croyent que la vieille tour qui subsiste aujourd'hui au milieu du château de Douvre, étoit le *phare* des Romains: d'autres pensent que ce *phare* étoit situé où est le grand monceau de pierres & de chaux qu'on voit auprès du château de Douvre, & que les gens du pays appellent la *goutte du diable*.

L'archevêque de Cantorbéry envoya au P. Montfaucon un plan de ce qu'il croyoit être le *phare* de Douvre. En fouillant dans un grand monceau de masures, par l'ordre de cet archevêque, on trouva un *phare* tout-à-fait semblable à celui de Boulogne, sans aucune diffé-

rence, ce qui fait juger que celui qui est encore aujourd'hui sur pié, ne fut fait que quand l'ancien eut été ruiné.

Le nom de *phare* s'étendit bien davantage que celui de mausolée. Grégoire de Tours le prend en un autre sens. *On vit*, dit-il, *un phare de feu qui sortit de l'église de saint Hilaire, & qui vint fondre sur le roi Clovis*. Il se sert aussi de ce nom pour marquer un incendie: *ils mirent*, dit-il, *le feu à l'église de saint Hilaire, & firent un grand* phare; *& pendant que l'église brûloit, ils pillerent le monastere*: un brûleur d'église étoit par conséquent un faiseur de *phares*.

On appella *phares* dans des tems postérieurs, certaines machines où l'on mettoit plusieurs lampes ou plusieurs cierges, & qui approchoient de nos lustres; elles étoient de diverses formes.

Ce mot *phare* a encore été pris en un sens plus métaphorique; on appelle quelquefois *phare* tout ce qui éclaire en instruisant, & même les gens d'esprit qui servent à éclairer les autres; c'est en ce sens que Ronsard disoit à Charles IX.

Soyez mon phare, & garde d'abymes
Ma nef qui tombe en si profonde mer.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARÈS, (*Géog. anc.*) ville d'Achaïe, où Mercure & Vesta avoient conjointement un oracle célebre. Auguste réunit cette ville au domaine de Patra; voici ce qu'en dit Pausanias.

On compte de *Pharès* à Patra, environ cent cinquante stades, & de la mer au continent, on en compte environ soixante-dix. Le fleuve Piérus passe fort près des murs de *Pharès*; c'est le même qui baigne les ruines d'Olene, & qui est appellé *Piérus* du côté de la mer. On voit sur ses rives comme une forêt de platanes, vieux, creux pour la plûpart, & en même tems d'une si prodigieuse grosseur, que plusieurs personnes y peuvent manger & dormir comme dans un antre.

La place publique de *Pharès*, continue Pausanias, est bâtie à l'antique & son circuit est fort grand. Au milieu vous voyez un Mercure de marbre qui a une grande barbe; c'est une statue de médiocre grandeur, de figure quarrée, qui est debout à terre, sans piédestal. L'inscription porte que cette statue a été posée par-là par Simylus Messénien, & que c'est Mercure Agoreus, ou le dieu du marché: on dit que ce dieu rend là des oracles.

Immédiatement devant sa statue, il y a une Vesta qui est aussi de marbre; la déesse est environnée de lampes de bronze, attachées les unes aux autres, & soudées avec du plomb. Celui qui veut consulter l'oracle, fait premierement sa priere à Vesta, il l'encense, il verse de l'huile dans toutes les lampes & les allume, puis s'avançant vers l'autel, il met dans la main droite de la statue une petite piece de cuivre, c'est la monnoie du pays; ensuite il s'approche du dieu, & lui fait à l'oreille telle question qu'il lui plaît. Après toutes ces cérémonies, il sort de la place en se bouchant les oreilles avec les mains; dès qu'il est dehors, il écoute les passans, & la premiere parole qu'il entend, lui tient lieu d'oracle; la même chose se pratique chez les Egyptiens dans le temple d'Apis.

Une autre curiosité de la ville de *Pharès*, c'est un vivier que l'on nomme *bama*, & qui est consacré à Mercure avec tous les poissons qui sont dedans, c'est pourquoi on ne le pêche jamais. Près de la statue du dieu, il y a une trentaine de grosses pierres quarrées dont chacune est honorée par les habitans sous le nom de quelque divinité; ce qui n'est pas fort surprenant, car anciennement les Grecs rendoient à des pierres toutes brutes les mêmes honneurs qu'ils ont rendus depuis aux statues des dieux.

A quinze stades de la ville, les Dioscures ont un bois sacré tout planté de lauriers; on n'y voit ni temples, ni statues; mais si l'on en croit les habitans, il y a eu autrefois dans ce lieu nombre de statues qui ont été transportées à Rome; présentement il n'y reste qu'un autel qui est bâti de très-belles pierres. Au reste, je n'ai pû savoir si c'est *Pharès*, fils de Philodamie, & petit-fils de Danaüs, qui a bâti la ville de *Pharès*, ou si c'en est un autre; ce récit de Pausanias contient bien des choses curieuses, entre lesquelles il faut mettre l'oracle singulier de cette ville. (*D. J.*)

PHARICUM, s. m. (*Hist. des poisons.*) nom d'un poison violent, qui par bonheur est inconnu aux modernes. Scribonius Largus nous apprend, n°. 195. qu'il étoit composé de plusieurs ingrédiens; mais on n'en connoît aujourd'hui aucun. (*D. J.*)

PHARINGÉE, *en Anatomie*, nom des arteres qui se distribuent aux pharinx. Haller, *icon. Anat. fasc.* 2. & 3.

PHARINGO-PALATIN DE SANTORINI, *en Anatomie* est le *pharingo-staphilin* de Winslow, de Walther, d'Heister, de Valsava, &c. & une partie du muscle thyro-palatin. *Voyez* THYRO-PALATIN.

PHARINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de muscles de la luette qui viennent de chaque côté des parties latérales du pharinx & se terminent au voile du palais.

PHARINGOTOME, s. m. instrument de Chirurgie, dont on se sert pour scarifier les amygdales enflammées & si gonflées, qu'elles empêchent la déglutition & menacent de suffocation, ou pour ouvrir les abscès dans le fond de la gorge.

Ce mot est grec φαρυγγοτόμος, formé de φάρυγξ, *pharinx*, gosier, & de τομή, *sectio*, *incisio*, section, incision.

Cet instrument imaginé par M. Petit est une lancette cachée dans une canule ou gaîne d'argent, & que l'on porte dans le fond de la bouche sans aucun risque, & sans que les malades, qui pour l'ordinaire craignent beaucoup les instrumens tranchans, s'en apperçoivent. *fig.* 3. *Pl. XXIII.*

Le *pharingotome* est composé de trois parties; d'une canule, d'un stilet, & d'un ressort. *Voyez la fig.*

La canule se divise en deux parties; la supérieure qui forme le manche de l'instrument ressemble à une petite seringue à injection; c'est une petite canonniere exactement cylindrique. Ce cylindre est creux, fort uni en-dedans, & long de deux pouces sur six lignes de diametre. On fait souder sur le milieu de cette canonniere un anneau, exactement rond & poli sur le côté parallele au tranchant de la lancette; on passe le doigt du milieu dans cet anneau lorsqu'on tient l'instrument.

La partie inférieure de la canule est un fourreau ou gaîne d'argent, de même que le cylindre. Sa longueur est de quatre pouces & demi, sa largeur de quatre lignes, & son diametre d'une ligne & un tiers y compris la cavité. Ce fourreau ne doit pas être soudé à la partie inférieure de la canonniere; il faut qu'il s'y monte par le moyen d'une vis, pour pouvoir nettoyer l'instrument avec facilité après une opération qui a couvert de pus ou de sang la lancette, qui rentre dans le fourreau dès que les incisions convenables sont faites.

La gaîne doit être légerement courbe, de façon que la convexité se trouve formée par un des côtés du fourreau, & la cavité par l'autre; cette légere courbure permet à l'œil de voir l'endroit abscedé ou gonflé où l'on veut opérer, avantage que n'auroit point une gaîne droite.

La seconde partie du *pharingotome* est le stilet, ou pour mieux dire le mandrin; sa matiere est d'argent comme toute la gaîne, & il est de deux ou trois lignes plus long qu'elle; les deux tiers de son corps doivent être applatis, afin de cadrer avec la cavité du fourreau ou gaîne. Ses deux extrémités sont différemment construites, car l'une est émincée pour y souder une lancette à grain d'orge, assez forte pour résister & ne pas s'émoucheter, l'autre extrémité est exactement ronde, & représente un petit cylindre dans l'étendue de deux travers de doigts, au bout duquel on fait faire un petit bouton en forme de pommette, & garni sur son sommet de petites cannelures radieuses pour recevoir le pouce par une surface inégale.

Un pouce ou environ au-dessous de cette pomme, il y a une plaque circulaire, placée horisontalement & soudée dans cet endroit; l'usage de cette plaque est de peser sur le ressort à boudin, de le pousser vers la partie inférieure de la canonniere, & d'empêcher le stilet de s'élever plus qu'il ne faut.

Enfin la troisieme partie du *pharingotome* est un ressort à boudin fait avec un ressort de montre tourné en cône; on met ce boudin dans la canonniere, de sorte que lorsqu'on pousse le bouton du stilet, la petite plaque circulaire approche les pas de ce ressort l'un de l'autre, ce qui permet au stilet d'avancer vers l'extrémité antérieure de la gaîne, & à la lancette de sortir tout-à-fait dehors pour faire des scarifications ou ouvrir des abscès. Aussi-tôt qu'on cesse de pousser le bouton avec le pouce, le ressort l'éloigne de la canonniere, & la lancette rentre dans sa gaîne. (*Y*)

PHARINX, s. m. *terme d'Anatomie*, qui se dit de l'ouverture supérieure de l'œsophage ou du gosier, qui est placée au fonds de la bouche, & que l'on appelle aussi *fauces*. *Voyez* ŒSOPHAGE & BOUCHE.

Le *pharinx* est cette partie, que l'on appelle plus particulierement le *gosier*, par où commence l'action de la déglutition, & où elle reçoit sa principale forme.

Cette

Cette fonction est aidée par tous les muscles qui composent principalement le *pharinx*. *Voy.* DEGLUTITION.

PHARINX, *maladies*, *du* (*Médec.*) toute la cavité postérieure du gosier appuyée sur les vertebres du col, recouverte à l'extérieur par les arteres carotides qui sont couchées dessus, par les veines jugulaires, & par la sixieme paire des nerfs, ayant pour enveloppe intérieure une membrane enduite de mucosité, rendue mobile par plusieurs muscles qui lui sont propres, se terminant à l'œsophage, destinée à la déglutition des alimens, & connue sous le nom de *pharinx*, est sujette à grand nombre de maladies.

Quand cette membrane se tuméfie à la suite d'une inflammation, d'un érésipelle, ou d'une hydropisie, maladies qu'on distinguera les unes des autres par leurs signes caractéristiques, elle rend la déglutition douloureuse ou impossible, elle repousse les alimens par les narines, la salive s'écoule de la bouche ainsi que la mucosité, comme elle comprime le larinx qui lui est adjacent & les autres vaisseaux, elle cause plusieurs symptômes irréguliers; cette maladie doit être traitée par des remedes appropriés & convenables à la partie.

Si cette cavité se trouve bouchée par la déglutition de quelque bol, il le faut tirer, chasser, ou ôter par l'opération de la pharingotomie; mais la mucosité concrete, la pituite, la grumeau, les aphthes qui remplissent le *pharinx*, doivent être détruits par le moyen des détersifs, & rejettés au-dehors par l'excrétion; il faut avoir recours à l'art pour déraciner le polype qui remplit ces parties.

Le resserrement naturel de ces mêmes parties est incurable; mais celui qui est occasionné par la convulsion, trouve sa guérison dans l'usage des antispasmodiques: dans la curation de la compression extérieure, il faut avoir égard à la cause qui la produit. L'aspérité, la siccité, & l'excoriation du *pharinx*, se dissipent par les boissons adoucissantes; les ulceres, les blessures, la rupture demandent les consolidans pris en petite dose. Dans la déglutition, il faut éviter tous les alimens trop durs, & n'en prendre qu'avec ménagement. La paralysie des muscles a sa cause ordinairement dans le cerveau d'une maniere peu connue; toute métastase qui arrive à cette partie est toujours dangereuse. L'acrimonie catarreuse se trouve souvent dissipée par un gargarisme émollient, & par une boisson mucilagineuse. (*D. J.*)

PHARISIEN, (*Hist. & critiq. sacrée*,) les *Pharisiens* formoient la secte la plus nombreuse des Juifs, car ils avoient non-seulement les scribes & tous les savans dans leur parti, mais tout le gros du peuple. Ils différoient des Samaritains, en ce qu'outre la loi, ils recevoient les prophetes & les Hagiographes, & les traditions des anciens; ils différoient des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la résurrection des morts; & dans la doctrine de la prédestination & du franc-arbitre.

Pour le premier de ces points, il est dit dans l'Ecriture, qu'au lieu que les Sadducéens assurent qu'il n'y a point de résurrection, ni d'anges, ni d'esprits, les *Pharisiens* confessent l'un & l'autre, c'est-à-dire; 1°. qu'il y a une résurrection des morts; 2°. qu'il y a des anges & des esprits. A la vérité, selon Josephe, cette résurrection n'étoit qu'une résurrection à la pythagoricienne; c'est-à-dire simplement un passage de l'ame dans un autre corps, où elle renaissoit avec lui.

Pour ce qui est de l'opinion des *Pharisiens* sur la prédestination & le franc-arbitre; il n'est pas aisé de la découvrir au juste; car selon Josephe, ils croyoient la prédestination absolue, aussi-bien que les Esséniens, & admettoient pourtant en même tems le libre-arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à Dieu & au destin tout ce qui se fait, & laissoient pourtant à l'homme la liberté. Comment faisoient-ils pour ajuster ensemble ces deux choses qui paroissoient si incompatibles? C'est ce que personne n'expliquera.

Mais le caractere distinctif des *Pharisiens* étoit leur zele pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même source que la parole écrite; ils prétendoient que ces traditions avoient été données à Moïse en même tems que la parole sur le Mont-Sinaï, & aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

Cette secte qui faisoit son capital de travailler à leur propagation, & à les faire observer où elles étoient déja établies, commença en même tems qu'elles; & les traditions & la secte s'accrurent si bien avec le tems, qu'enfin la loi traditionale étouffa la loi écrite; & ses sectateurs devinrent le gros de la nation juive. Ces gens-là, en vertu de leur observation rigide de la loi ainsi grossie de leurs traditions, se regardoient comme plus saints que les autres, & se séparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas seulement manger ou boire; c'est de-là que leur est venu le nom de *Pharisiens*, du mot de *pharas*, qui signifie *séparé*, quoique cette séparation dans leur premiere intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *am-haaretz*, le peuple de la terre, & qu'ils regardoient avec un souverain mépris comme la balayure du monde; leurs prétentions hypocrites d'une sainteté au-dessus du commun, imposerent à ce petit peuple même & l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre-Seigneur les accuse souvent de cette hypocrisie, & d'anéantir la loi de Dieu par leurs traditions. Il marque plusieurs de ces traditions, & les condamne, comme nous le voyons dans l'Evangile; mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes, il faudroit copier le talmud, qui n'a pas moins de douze *vol. in-fol.* Ce livre n'est autre chose, que les traditions que cette secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs qui sont impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient onéreuses; cette secte n'a pas laissé d'engloutir toutes les autres; car depuis plusieurs siecles, elle n'a eu d'opposans qu'un petit nombre de Caraïtes. A cela près, la nation des Juifs, depuis la destruction du temple jusqu'à présent, a reçu les traditions *pharisiennes* & les observe encore avec respect.

Les *Pharisiens* ne se contenterent pas des vaines spéculations sur la résurrection, les anges, les esprits, la prédestination & les traditions; ils s'intriguoient dans toutes les affaires du gouvernement, & entr'autres choses ils soutinrent sous main le parti qui ne vouloit point d'étranger pour roi. De-là vient, que pendant le ministere de notre Sauveur, ils lui proposerent malignement la question, s'il étoit permis de payer le tribut à César ou non; car quoique la nécessité les obligeât de le payer, ils prétendoient toujours que la loi de Dieu le défendoit; mais ce n'est pas à Notre-Seigneur seulement, qu'ils tendirent des piéges; long-tems avant sa naissance, ils persécuterent avec violence tous ceux qui n'étoient pas de leur faction. Enfin leur tyrannie ne finit qu'avec le regne d'Aristobule, après avoir tourmenté leurs compatriotes depuis la mort d'Aléxandre Jannée. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHARMACIE, s. f. (*Ordre encyclop.*) La *Pharmacie* est la science ou l'art de recueillir, conserver, préparer & mêler certaines matieres pour en former des médicamens efficaces & agréables.

Il est déja clair par cette définition, que la *Pharmacie* peut être divisée en quatre branches ou parties principales. La recette ou choix, *electio*, la conservation, la préparation, & le mélange ou composition.

Nous avons répandu dans les articles de détail, destinés à chaque drogue ou matiere pharmaceutique, toutes les observations qui regardent la recette ou le choix. Nous avons traité de la conservation, de la préparation, & de la composition des médicamens, dans des articles exprès & généraux, & dans un grand nombre d'articles subordonnés à ceux-là, & destinés aux divers sujets, aux diverses opérations, aux divers instrumens pharmaceutiques, aux divers produits, c'est-à-dire, aux diverses formes de remede. On trouvera donc un corps assez complet de doctrine pharmaceutique, dans *les articles* CONSERVATION, DESSICCATION, COMPOSITION, DISPENSATION, FRUITS, FLEURS, SEMENCES, RACINES, CUITE, CLARIFICATION, DESPUMATION, DÉCANTATION, FILTRE, MANCHE, TAMIS, MORTIER, ELECTUAIRE, EMULSION, EMPLATRE, SYROP, *&c.*

Il ne nous reste ici qu'à présenter un tableau abregé de ces sujets, de ces opérations, de ces instrumens, de ces produits, & à proposer quelques notions générales sur l'essence même de l'art.

Les sujets pharmaceutiques sont toutes les substances naturelles simples, des trois regnes, & un grand nombre de produits chimiques, dans lesquels les hommes ont découvert des vertus médicamenteuses. Ils sont tous compris sous le nom de *matiere médicale*. *Voy.* MATIERE MÉDICALE, & SIMPLE PHARMACIE.

Les opérations pharmaceutiques ont toutes pour objet, de préparer ces divers corps, de maniere qu'ils deviennent des remedes efficaces, mais à un certain degré déterminé, & aussi agréables qu'il est possible. Les Pharmaciens remplissent ces deux objets, 1°. en extrayant des corps leurs principes vraiment utiles, & rejettant leurs parties inutiles ou nuisibles: la distillation, la décoction, l'infusion, la macération, l'expression, la sublimation,

l'action de monder, la dépuration, la clarification, la cribration, operent cette utile séparation. 2°. En mêlant ensemble diverses matieres qui s'aident ou se temperent mutuellement, la composition, la correction, l'aromatisation, l'édulcoration, la coloration, sont les ouvrieres de ces effets pharmaceutiques. 3°. En donnant diverses formes aux remedes composés, ce qui s'opere par les justes proportions des divers ingrédiens, qui est la même chose que la dispensation, par la cuite, la pulvérisation, l'action de braiser, de malaxer. Les diverses formes de remedes composés, sont divisées, selon un ancien usage, en formes liquides, formes molles & formes seches. Les liquides se subdivisent en formes de remedes magistraux, & formes de remedes officinaux, dont le caractere essentiel & distinctif consiste en ce que les premieres n'ont pas besoin de rendre le remede durable, & que cette qualité est au contraire essentielle aux dernieres. *Voyez* OFFICINAL & MAGISTRAL.

Les remedes magistraux liquides, sont la décoction, l'infusion, qu'on appelle *theiforme*, lorsqu'elle est courte, & qu'on employe l'eau bouillante, la macération, appellée plus communément *infusion à froid*, le julep, l'émulsion, la potion, la tisane, la mixture, le gargarisme, le collyre, le clystere, l'injection, la fomentation, l'embrocation, l'épitheme liquide, le bain, le demi-bain, l'incessus, le vin & les vinaigres médicamenteux magistraux.

Les remedes officinaux liquides, sont les vins & les vinaigres médicamenteux, les teintures, les élixirs, les baumes, les sirops, les lochs, les huiles par infusion & décoction, les eaux distillées composées, les esprits distillés composés, les esprits volatils aromatiques huileux.

Les remedes mous sont pareillement divisés en magistraux & officinaux. Les premiers sont les gelées, les opiates magistrales, les cataplâmes. Les seconds sont les électuaires mols, les conserves molles, les extraits composés, les miels médicamenteux, les linimens, onguens & cérats, les emplâtres.

Les remedes secs ou solides, peuvent être tous prescrits sur le champ par le médecin, & être dans ce cas regardés comme magistraux; mais comme ils sont tous, par leur consistance, capables d'être conservés dans les boutiques, ils sont essentiellement officinaux. Ce sont les poudres, les especes, les bols, les tablettes, les trochisques, les conserves solides, les pilules. Il y a dans ce dictionnaire des articles particuliers sur toutes les choses nommées dans ces considérations générales. *Voyez ces articles.*

Le lecteur doit s'être apperçu que nous avons confondu la *Pharmacie*, appellée vulgairement *galenique*, avec celle qu'on appelloit *chimique*, selon la même division. Nous l'avons fait parce que cette division est mal entendue; car les décoctions, les infusions, la cuite des emplâtres, celle des syrops, qui appartient à la *Pharmacie*, appellée *galenique*, sont des opérations tout aussi chimiques, que la distillation des esprits, que la préparation des régules, &c. qu'on renvoyoit à la *Pharmacie* chimique. Il est vrai que les simples mélanges, & les simples *desgregations*, sont des opérations méchaniques; mais la chimie elle-même emploie des moyens de cet ordre. (*b*)

PHARMACITIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une terre imprégnée de bitume, & qui est propre à s'enflammer, avec une odeur désagréable. On lui a aussi donné le nom d'*ampelites*. Il paroît que son nom lui a été donné à cause qu'on en faisoit usage dans la Médecine.

PHARMACOLOGIE, s. f. (*Med.*) science ou traité des médicamens & de leur préparation. C'est une branche de la partie de la Médecine appellée *thérapeutique*. *Voyez* THERAPEUTIQUE. Elle embrasse l'histoire naturelle chimique & medicinale de la matiere médicale. *Voyez* MATIERE MEDICALE, & la Pharmacie. *Voyez* PHARMACIE. (*B*)

PHARMACOPÉE, s. f. *Voyez* DISPENSAIRE.

PHARMACOPOLA, (*Lang. latine.*) Le mot de *pharmacopola*, ne désigne pas chez les Latins nos pharmacopoles, nos apothicaires d'aujourd'hui: il se dit également chez eux des pharmaciens, des droguistes, des épiciers & des parfumeurs. Il est synonyme à *unguentarius*, μυρόψης, vendeurs de drogues & de parfums, autant de gens qui étoient ordinairement de la bande des débauchés, parce qu'outre les parfums qu'ils fournissoient, ils donnoient aussi des drogues pour faire avorter, & pour empêcher les grossesses. En Grece il étoit défendu par une loi de Solon, qu'aucun citoyen d'Athènes exerçât cet art; & Séneque nous apprend que tous les parfumeurs, *pharmacopolæ*, furent chassés de Lacédémone. Ils n'étoient pas moins méprisés à Rome qu'en Grece: c'est pourquoi Horace les range avec les joueurs de flûtes, les porteurs de besace, les bâteleuses, les danseurs, &c. *satyr. 2. liv. I. vers 1.*

Ambubajarum collegia, Pharmacopolæ,
Mendici, mimi, balatrones, hoc genus omne
Mæstum ac sollicitum est, cantoris morte Tigelli.

Le musicien Tigellius est mort. Les joueuses de flûtes, les parfumeurs; les portes-besaces, les bâteleurs, & toute la canaille de même espece en sont en deuil. (*D. J.*)

PHARMACOPOLE, s. m. (*Hist. de la Médecine anc.*) *Pharmacopole*, étoit chez les anciens tout vendeur de Médicamens. Mais il faut entrer dans quelques détails de la médecine ancienne, pour donner au lecteur une idée juste de la différence qu'il y avoit entre un pharmaceute, un *pharmacopole*, un pharmacotribe, un herboriste, & autres mots, qui concernoient chez eux la matiere des médicamens.

Ceux qui s'attacherent à la pharmaceutique ou à la médecine médicamentaire, furent appellés *pharmaceutæ*; car le nom de *pharmacopæus* se prenoit alors en mauvaise part, & signifioit dans l'usage ordinaire, un empoisonneur: il étoit synonyme à φαρμακεὺς, & φαρμακὸς, dérivé de φάρμακον, mot générique pour toute sorte de drogue, ou de composition bonne, ou mauvaise, ou pour tout médicament ou poison, tant simple que composé. Les Latins entendoient aussi par *medicamentum*, un poison, & par *medicamentarius*, un empoisonneur; quoique le premier signifiât encore un *médicament*, & le dernier un *apothicaire*.

Les *pharmacopoles* (*pharmacopolæ*) formoient encore chez les anciens un corps différent des premiers. En général on appelloit de ce nom tous ceux qui vendoient des médicamens; quoiqu'ils ne les préparassent point. En particulier, ceux que nous nommons aujourd'hui charlatans, bâteleurs, gens dressant des échaffauds en place publique, allant d'un lieu en un autre, & courant le monde en distribuant des remedes; c'est de-là que dérivent les dénominations de *circulatores*, *circitores* & *circumforanei*. Ils avoient encore celle d'*agyrte*, du mot ἀγείρω, *qui assemble*, parce qu'ils assembloient le peuple autour d'eux, & que la populace, toujours avide du merveilleux, accouroit en foule, aussi crédule à leurs promesses, qu'elle l'est encore aujourd'hui à celles des charlatans qui les représentent. C'est par la même raison qu'on les appelloit ὀχλαγωγοί. On leur donnoit enfin le nom de médecin sedentaire, *sellularii medici*, [illegible] ἰατροὶ, parce qu'ils attendoient les marchands assis sur leurs boutiques. Ce fut le métier d'Eudamus, d'un certain Chariton, de qui Galien a tiré quelques descriptions de médicamens, & à qui il donne l'épithete d'ὀχλαγωγὸς; & de Clodius d'Ancone, que Cicéron appelle *pharmacopola circumforaneus*.

On ne sait si les Pharmacotrites, *Pharmacotribæ*, ou mêleurs, broyeurs de drogues, étoient les mêmes que les Pharmaceutes, *Pharmaceutæ*; ou si ce nom ne convenoit qu'à ceux qui composoient les médicamens sans les appliquer. Ces derniers pourroient bien avoir été les valets des Droguistes, ou gens appellés par les Latins *Seplasiarii* & *Pigmentarii*, & par les Grecs [illegible], ou [illegible], ou *vendeurs de drogues*; & dans les derniers tems de la Grece, [illegible], terme dérivé du latin.

Les boutiques ou magasins de ces marchands, s'appelloient *seplasia* au neutre pluriel, & leur métier *seplasia*, au féminin singulier. Ils vendoient aux Médecins, aux Peintres, aux Parfumeurs, & aux Teinturiers, toutes les drogues tant simples que composées, dont ils avoient besoin. Ils étoient, ainsi que les charlatans, fort sujets à débiter des compositions mal conditionnées, & mal faites. Pline reprochoit aux médecins de son tems de négliger la connoissance des drogues de recevoir les compositions telles qu'on les leur donnoit, & de les employer sur la bonne foi d'un marchand au lieu de se pourvoir des unes, & de composer les autres à l'exemple des anciens medecins.

Mais ce n'étoit pas seulement des Droguistes que les Médecins achetoient; ils tiroient les plantes communes des Herboristes, *Herbarii* en latin, en grec ῥιζοτόμοι, ou *coupeurs de racines*, & βοτανολόγοι, ou βοτανικοὶ, *cueilleurs d'herbes*, & non pas βοτανισταὶ, nom propre à ceux qui mondoient les blés, ou qui en arrachoient les mauvaises herbes. Les Herboristes, pour faire valoir leur métier, affectoient superstitieusement de cueillir les simples en de certains tems particuliers, avec diverses précautions & cérémonies ridicules. Ils étoient fort attentifs à tromper

les

les Médecins, en leur donnant une herbe, ou une racine pour une autre.

Les Herboristes, & ceux qui exerçoient la Pharmaceutique, avoient des lieux propres pour placer leurs plantes, leurs drogues, & leurs compositions; on appelloit ces lieux en grec *ἀποθῆκαι*, *apothecæ*, d'un nom général qui signifie place où l'on renferme quelque chose.

Les boutiques des Chirurgiens se nommoient en grec *ἰατρεῖα*, de *ἰατρὸς*, *médecin*; parce que tous ceux qui se mêloient de quelque partie de la Médecine que ce fût, s'appelloient *médecins*, & que tous les Médecins exerçoient anciennement la Chirurgie. Plaute rend le terme *ἰατρεῖα*, par celui de *medicina*: & comme de son tems la Médecine n'étoit point encore partagée, & que le médecin, le chirurgien, l'apothicaire, & le droguiste, n'étoient qu'une seule personne; ce nom s'étend dans ce poëte à toutes les boutiques en général, soit qu'on y pansât des blessés, qu'on y vendît des drogues & des médicamens, soit qu'on y étalât des plantes & des herbes; de même que *medicus* signifie dans le même poëte ou vendeur de médicamens.

Le partage de la Médecine, comme on vient de l'exposer, est celui qui subsistoit au tems de Celse. L'usage changea dans la suite; les uns ayant empiété sur la profession des autres, ou en ayant exercé plus d'une: les mêmes noms resterent, quoique les emplois ne fussent plus les mêmes. Quelques siecles après Celse, ceux que l'on nommoit en grec *μυρεψοὶ*, & en latin *pimentarii* ou *pigmentarii*, qui devoient être des droguistes, faisoient aussi la fonction d'apothicaires, ce que l'on prouve par un passage d'Olympiodore, ancien commentateur de Platon. *Le* médecin, dit-il, ordonne, & le *pimentarius* prépare tout ce que le médecin a ordonné. On ne peut marquer avec exactitude la date de ce changement; mais Olympiodore vivoit environ 400 ans après Celse. (*D. J.*)

PHARMACUSE, *Pharmacusa*, (*Géog. anc.*) 1°. île de la mer Egée, selon Pline, *l. IV. c. xj.* On croit que c'est dans cette île que fut tué Attalus. Aujourd'hui selon l'opinion commune, cette île se nomme *Pasmosa*. C'est auprès de l'île *Pharmacuse* que Jules-César fut pris par des pirates. 2°. Etienne le géographe met deux îles de ce nom proche celle de Salamine; & Strabon, *l. IX. p.* 385, dit que ce sont deux petites îles, dans la plus grande desquelles on voyoit le tombeau de Circé. (*D. J.*)

PHARMUTHI, s. m. (*Calendr. égypt.*) nom du huitieme mois de l'année egyptienne; il répondoit au mois d'Avril de l'année Julienne. Théon dit que le tems de la moisson tomboit vers le 25 de ce mois. (*D. J.*)

PHARNACES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie, selon Pline, *l. VII. c. ij.* qui dit après Damon que la sueur de ce peuple causoit la phthisie à ceux qu'elle touchoit. Quelques manuscrits portent *Pharmaces* pour *Pharnaces*.

PHARNAK, (*Mythol.*) dieu adoré dans le Pont. Strabon nous apprend que le dieu adoré sous ce nom dans l'Ibérie & dans le Pont, étoit le même que le dieu *Lunus*, ou que l'intelligence qui présidoit au cours de la lune. Ce dieu avoit un temple célebre à Cabira ou *Sebastopolis*, sous le nom de Μὴν Φαρνάκου; & les sermens qui se faisoient en joignant son nom à celui du roi régnant, passoient pour inviolables. Strabon ajoute que ce dieu *Lunus* avoit des temples en Phrygie & en Pisidie, sous le titre de Μὴν Ἀρκαῖος.

On voit dans Haym, sur une médaille de Sardis, le buste de ce dieu, coëffé d'un bonnet phrygien, & porté dans un croissant, avec le titre de ΜΗΝΑΞΙΗΝΟΣ. Il y a beaucoup d'apparence que la figure en pié qui se voit au revers des médailles de Pharnace & de son fils Mithridate, est celle du ΜΗΝ ΦΑΡΝΑΚΟΣ, ou du dieu *Lunus* de Cabira, représenté à-peu-près comme on le voit sur plusieurs médailles publiées par M. Vaillant. On compte, dans les médailles greques des empereurs, jusqu'à 19 villes de l'Asie mineure, de la Thrace & de la Syrie, qui ont mis ce dieu *Lunus* sur leurs médailles. (*D. J.*)

PHARODENI, (*Géog. anc.*) peuples de Germanie. Ptolomée, *l. II. c. xj.* dit qu'ils habitoient après les Saxons, depuis le fleuve *Chalusus*, jusqu'au fleuve *Suevus*. Peucer croit que les *Paradeni* de Ptolomée sont les *Suardones* de Tacite.

PHAROS, (*Géog. anc.*) île d'Egypte, vis-à-vis d'Alexandrie; je dis *île*, parce que *Pharos* étoit au commencement une véritable île à sept stades de la terre-ferme, & on n'y pouvoit aller que par eau; mais ensuite on la joignit au continent par une chaussée, comme cela s'étoit fait à Tyr: cette chaussée fut appellée l'*heptastade*, à cause des sept stades qu'elle avoit de longueur.

Cet ouvrage ordonné par Ptolemée Philadelphe I. & non par Cléopâtre, comme le dit Ammien Marcellin, fut exécuté l'an 284 avant Jesus-Christ, à-peu-près en même tems que la tour du phare, par Dexiphanès, pere de Sostrate; & sans doute que ce ne fut pas le plus facile des deux ouvrages. Ainsi, pour les distinguer quand on parle de la peninsule, on dit l'*île* ou la peninsule de *Pharos*; & quand on parle du fanal ou du phare qui étoit dans *Pharos*, on dit simplement le *phare*.

L'île de *Pharos* avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée Philadelphe I. fit bâtir de pierre blanche la tour du phare, ouvrage d'une magnificence surprenante, à plusieurs étages voûtés, à-peu-près, comme la tour de Babylone, qui étoit à huit étages, ou, comme Hérodote s'exprime, à huit tours l'une sur l'autre.

L'extraordinaire hauteur de cette tour faisoit paroître comme une lune le feu qu'on allumoit au-dessus; c'est ce qui fait dire à Stace:

Lumina noctivagæ tollit Pharos *æmula lunæ.*

Le géographe de Nubie; qui écrivoit il y a environ 600 ans, parle de la tour de phare comme d'un édifice qui subsistoit encore de son tems. Un scholiaste de Lucien manuscrit, cité par Isaac Vossius, dit que cette tour étoit quarrée, & que ses côtés avoient près d'un stade de long.

Tous les anciens auteurs ont parlé de l'île de *Pharus*. *Voyez* César, *comment. de bell. civ. c. xij.* Strabon, *l. XVII. p.* 792. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* Pline, *l. V. c. xj.* & *l. XIII. c. xij.* Ce dernier lui donne le titre de *colonie de Jules César*.

Homere a bien chagriné ses admirateurs, en faisant dire à Ménélas, dans l'*Odyssée*, *liv. IV. vers* 355, que l'île de *Pharus* est éloignée d'une journée de l'Egypte, *Αἰγύπτου*. Plusieurs critiques ont accusé le poëte grec d'une énorme bévûe: mais d'autres leur ont répondu que le mot *Ægyptus* désignoit ici le *Nil*, & qu'en effet l'île de *Pharos* est éloignée d'une journée de la principale embouchure du fleuve *Ægyptus*, qui est le Nil. Strabon eût peut-être adopté cette explication s'il y eût songé, mais en homme d'esprit, il a entrepris de justifier son poëte favori de tout reproche d'ignorance. „ C'est, dit-il, Ménélas „ qui raconte ses voyages; il use du privilege des voya„geurs, il ment. D'ailleurs c'est un poëte qui le fait „ parler, qui savoit bien que cette distance n'étoit pas „ aussi considérable que le dit Ménélas, mais il veut in„téresser le lecteur par le merveilleux de la fiction „.

Ortelius dit qu'on nomme aujourd'hui l'île de *Pharos* Farion, & qu'elle est appellée *Mograb* par les habitans du pays.

2°. *Pharos*, ou *Issa Pharos*, île de la mer Adriatique sur la côte de l'Illyrie, selon Pline, *l. III. c. xxj*, qui dit qu'on la nommoit auparavant *Paros*. Le P. Hardouin retranche cette île dans son édition de Pline; mais c'est un retranchement bien hardi, d'autant plus que Diodore de Sicile *l. XV.* Strabon *l. VII. p.* 315. & Polybe *l. V. p.* 108. en font mention.

3°. *Pharos*, île sur la côte d'Italie; vis-à-vis de Brundusium. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* en parle, & dit qu'on l'appella *Pharos*, à cause du phare qui y fut élevé pour guider les vaisseaux. (*D. J.*)

PHARPHAR, (*Géog. anc.*) un des deux fleuves de Damas; ou plutôt c'est un bras du Barrady ou du Chrysorrhoas, qui arrose la ville & les environs de Damas. Le fleuve de Damas a sa source dans les montagnes du Liban; étant arrivé près de la ville, il se partage en trois bras, dont l'un traverse Damas: les deux autres arrosent les jardins qui sont tout au-tour; puis se réunissant, ils vont se perdre à quatre ou cinq lieues de la ville, du côté du nord.

PHARSALE, *Pharsalus*, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Thessalie, que certaines cartes attribuent mal-à-propos à l'Estiéotide, puisque Strabon, *l. IX.* la range parmi les villes de la Phthiotide. Elle étoit à six lieues de Larissa, & à l'extrémité d'une plaine très-fertile qui a plus de quatre lieues d'étendue. Imaginez-vous, dit la Guilletiere, si je pus traverser cette plaine sans me rappeller que j'étois sur les lieux où César & Pompée terminerent le plus grand différend qui ait jamais troublé l'univers, & que la bataille qu'ils y donnerent renversa la plus puissante de toutes les républiques, & fonda la plus formidable de toutes les monarchies? Nommez-moi tant de batailles qu'il vous plaira; celle-ci est sans contredit la plus fameuse; elle se donna 48 ans avant la naissance de Jesus Christ. C'est cette journée mémorable où, selon Corneille,

Quand

Quand les Dieux étonnés sembloient se partager,
Pharsale *décida ce qu'ils n'osoient juger.*

Pompée ayant perdu la bataille, se retira vers Larissa comme la ville la plus voisine, où il n'entra pas néanmoins. Le fleuve Enipus arrosoit *Pharsale*; & ce fleuve qui se jettoit dans l'Apidanus, étoit différent de l'Enipus de Macédoine. Appien, *l. II. civil. p.* 778, rapporte que l'armée de Pompée étoit campée entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée, ce qui semble contredire ce que Strabon, *l. IX.* avance, que l'Enipée baignoit la ville de *Pharsale*; mais comme il y avoit deux villes de ce nom la nouvelle & la vieille, il est apparent que l'une étoit bâtie sur le bord du fleuve, & que l'autre en étoit peu éloignée.

La bataille entre César & Pompée se donna auprès de la ville de *Pharsale*, appellée *Palæpharsalus* par Tite-Live, *l. XLIV. v. 15.* & c'étoit celle-là, sans doute, qui se trouvoit à quelque distance du fleuve.

2°. *Pharsalus* étoit aussi un lieu de l'Epire où César arriva avec sa flotte, & où il débarqua ses soldats. Quelques manuscrits, au lieu de *Pharsalus*, portent *Pharsalia*: d'autres disent *Palæstina*; & c'est de cette derniere façon qu'écrit Lucain, *l. V. v.* 460, en parlant de la forte de César,

Lapsa Palæstinas uncis confixit arenas.

3°. Il y avoit encore une ville de Pamphylie qui portoit le nom de *Pharsalus*. (*D. J.*)

PHARSALE, *bataille de*, (*Hist. rom.*) nom de cette fameuse bataille qui termina la guerre civile des Romains, & qui se donna l'an 705 de Rome, entre César & Pompée, auprès de Pharsale, ville de Thessalie, voisine de Larisse. Il faut lire, sur cette bataille, Lucain, Denis d'Halicarnasse, *l. XLI.* Appian *l. II.* Plutarque, dans la *vie de César*. Florus, Eutropius, Velleius Paterculus, Ciceron, César, *de bello civili li. I. & II.* &c. C'est assez pour moi de faire deux ou trois remarques.

On sait que l'empire ne coûta, pour ainsi dire, à César qu'une heure de tems, & que la bataille de *Pharsale* en décida. La perte de Pompée, qui périt depuis en Egypte, entraîna celle de son parti; mais on ne peut assez s'imaginer quels étoient alors le luxe & la mollesse des Romains. Le pauvre officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une légion, pendant que les grands tâchoient de couvrir leur lâcheté & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense. Lucain disoit:

Savior armis
Luxuria incubuit, victumque ulciscitur orbem.

Les jeunes gens ne connoissoient que des chanteuses & des baladines, dont ils faisoient l'objet de leurs ridicules affections; ils se frisoient comme elles; ils affectoient même d'imiter le son de leur voix & leur démarche lascive; ils ne surpassoient ces femmes perdues que par leur mollesse & leur lâcheté. Aussi Jules-César, qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée qui suivoit le parti de Pompée, ordonna à ses soldats, dans la *bataille de pharsale*, au lieu de lancer de loin leurs javelots, de les porter droit au visage: *Miles faciem feri*. C'est une anecdote que raconte Florus, *l. IV. c. ij.* & il arriva que ces jeunes gens, idolâtres de leur beauté, prirent la fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Le luxe & la mollesse régnoient dans leur camp comme à Rome: on voyoit une foule de valets & d'esclaves avec tout l'attirail de la volupté, suivre l'armée comme une autre armée. Pompée étoit aussi campé délicieusement entre la ville de *Pharsale* & le fleuve Enipée, dont il tiroit toute ses provisions. César après avoir forcé son camp, y trouva les tables dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, *de bello civili. lib. V.* plioient sous le poids des vases d'or & d'argent. Les tentes étoient ornées de gazon verd; & quelques-unes, comme celles de Lentulus, pour conserver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche; & dans l'endroit où l'on se battoit encore, le meurtre & le carnage. *Alibi prælia & vulnera, alibi popinæ, simul cruor & fletus corporum juxta scorta & scortis simile.*

On a remarqué que César régla à cette bataille la disposition de son armée sur le modele de la disposition que Cyrus avoit faite à la bataille de Thimbrée; & c'est à cette disposition qu'il dut sa victoire complette.

Presque tous nos auteurs ne font que louer la modération & la clémence que César fit paroître après sa victoire. Quoiqu'il fût élevé par Marius son oncle, nous disent-ils, il sacrifia ses ressentimens à l'établissement de sa domination, & pardonna à tous les partisans de Pompée. Mais Dion n'en parle point sur ce ton-là. Voici ses propres paroles, *l. XLIX*: *Equites & senatores qui Pompeio favissent supplicio defecti, paucis exceptis. Legionarios milites ingenuos Cæsar in suas legiones adscripsit; servos dominis reddidit, ut pœnas darent; qui non inveniebant dominos suos, in crucem acti.* „ Tous les sénateurs & les chevaliers qui lui avoient „ été attachés, furent punis de mort, à l'exception d'un „ très-petit nombre. Ses légions furent incorporées dans „ celles d'Octavien: on donna les esclaves à leurs maîtres pour les punir; & ceux qui ne trouvoient point „ de maîtres moururent en croix „.

Ainsi la liberté de Rome, si précieuse aux premiers Romains, & qui avoit été si long-tems sous la garde de la pauvreté, de la tempérance, & de l'amour de la patrie, fut ensevelie par César dans les champs de *Pharsale*. Tout plia depuis sous sa puissance; & deux ans après le passage du Rubicon, on le vit entrer dans Rome triomphant, & bientôt justement assassiné au milieu d'une république dont il étoit devenu le tyran. (*D. J.*)

PHARUSES, LES, *Pharusii*, (*Géog. anc.*) peuples de la Lybie, selon Strabon, *l. XVII.* & Etienne le géographe. Pomponius Mela, *l. III. c. x.* les met au dessus des Nigrites, & les étend jusqu'à l'Ethiopie, Pline, *l. V. c. viij.* dit que ces peuples étoient Perses d'origine, & qu'ils accompagnerent Hercule lorsqu'il entreprit de passer dans le jardin des Hespérides. (*D. J.*)

PHASES, s. f. *en Astronomie*, se dit des diverses apparences de la lune, de vénus, de mercure & des autres planetes, ou des différentes manieres dont elles paroissent éclairées par le soleil. *Voyez* PLANETE.

Ce mot est formé du grec φαινω, *je parois, je brille*.

La variété des *phases* de la lune est fort remarquable, quelquefois elle croît, quelquefois elle décroît, quelquefois elle est courbée en forme de corne, puis paroît comme un demi cercle, ensuite elle paroît bossue, & reprend enfin une face circulaire pleine. *Voyez* CROISSANT, BOSSU, DICHOTOMIE, FAUX, &c. Quant à la théorie des *phases* de la lune. *Voyez* LUNE.

Pour celles de vénus, on n'y découvre aucune diversité à la vue simple, mais on y en remarque avec le télescope: Copernic prédit que les siecles à venir découvriroient que vénus éprouveroit les mêmes changemens que la lune: Galilée fut le premier qui accomplit cette prédiction, en dirigeant son télescope sur vénus, il observa que les *phases* de cette planete étoient semblables à celles de la lune, que tantôt elle étoit pleine, tantôt en croissant. *Voyez* VENUS.

Mercure fait voir les mêmes apparences, toute la différence entre celles-ci & celles de la lune, est que quand ces planetes sont pleines, le soleil est entre elle & nous, au lieu que quand la lune est pleine, nous sommes entr'elle & le soleil. *Voyez* MERCURE.

Saturne a embarassé long-tems les Astronomes par son étrange diversité de *phases*: Hevelius & d'autres la trouvent 1°, monosphérique, 2°, trisphérique, 3°, sphérico-ansé, 4°, elliptico-ansé, 5°, pointu-sphérique. Huyghens crut d'abord que ces *phases* prétendues ne venoient pour la plûpart que de l'imperfection des télescopes de ces observateurs, cependant il a remarqué lui-même des variétés réelles dans la figure de cette planete, & les a expliquées. Ce grand homme avec le secours des meilleurs télescopes y remarqua trois *phases* principales: savoir, le 16 Janvier 1656, cette planete lui parut ronde; le 13 Octobre il la vit comme si elle avoit des bras; & le 17 de Décembre 1657, comme si elle avoit des anses.

Il expliqua ces différentes irrégularités par la supposition d'un anneau lumineux dont saturne est entouré, & publia sa découverte dans son systême de saturne, imprimé parmi ses autres ouvrages dans les recueils qu'on en a faits; les différentes positions de cet anneau par rapport à notre œil, occasionnent ces irrégularités apparentes. *Voyez* SATURNE & ANNEAU.

On observe aussi beaucoup de changemens sur le disque de jupiter. *Voyez* JUPITER & BANDES. *Chambers*. (*O*)

Les *phases* de la lune prouvent que la surface de cette planete est sensiblement sphérique, car en la supposant sphérique, on trouve que la plus grande largeur de la *phase* doit être à-peu-près comme le sinus verse de l'élongation au soleil; or, suivant les observations d'Hevelius,

veilles, les largeurs des *phases* suivent à peu près ce rapport. *Voyez* mes *Recherches sur le système du monde. IIe partie, pag.* 263 & 264.

PHASE, (*Géog. anc.*) 1°. *Phasis* grand & célebre fleuve de l'Asie qui traverse la Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, & se rend dans la mer Noire. Hérodote le donne pour la borne entre l'Asie & l'Europe. M. de Lisle s'est trompé en soutenant que le *Phase* étoit le même que l'Araxe. Les Turcs l'appellent *Fachs*, & les gens du pays le nomment *Rione*.

On l'appelloit anciennement *Arcturus*, & il ne prit le nom de *Phasis*, que depuis qu'un jeune homme s'y fut précipité; ce jeune homme étoit fils d'Apollon & d'Ocyroé, fille de l'Océan. Après avoir tué sa mere qu'il avoit surprise entre les bras d'un amant, les furies le tourmenterent à un tel point qu'il se jetta dans l'*Arcturus*.

Mais il n'y a rien qui ait fait autant parler du *Phasis* que l'expédition des Argonautes, puisque tous les Poëtes qui ont chanté cette expédition, ont été obligés de se souvenir du grand fleuve qu'il fallut que les Argonautes remontassent pour se rendre maîtres de la Toison d'or.

Cette riviere étoit encore célébre, parce qu'on trouvoit sur ses bords la plante nommée *leucophyllus*, qui étant cueillie avec quelques précautions, avoit la vertu d'empêcher les femmes de tomber dans l'adultere. *Voy.* LEUCOPHYLLUS.

Pour revenir à la topographie du *Phase*, le P. Archange Lamberti, *relat. de la Mingrelie*, & Chardin, qui tous deux ont parcouru les bords de ce fleuve, depuis son embouchure jusqu'à sa source, disent qu'il court d'abord rapidement dans un lieu étroit, mais que dans la plaine, son cours qui est d'orient en occident, devient très-imperceptible. Il se décharge dans la mer par deux embouchures qui sont éloignées de sa source d'environ 90 milles, & qui sont séparées par une île que forme cette riviere.

On ne trouve aujourd'hui dans cette île du *Phase*, aucun vestige du temple de Rhea, qu'Arrien dit qu'on y voyoit de son tems. On cherche avec aussi peu de succès les ruines de l'ancienne Sébaste, qu'on dit avoir été bâtie à l'embouchure du *Phase*. Tout ce qu'on y remarque de conforme à ce que les anciens ont écrit de cet endroit de la mer Noire, c'est qu'il y a beaucoup de phaisans, & qu'ils sont plus gros & plus beaux qu'en aucun autre endroit. Martial prétend que les Argonautes apporterent de ces oiseaux en Grece où on n'en avoit jamais vu auparavant, & qu'on les appella *φασιανοι*, en latin *phasiani*, parce qu'on les avoit pris sur le bord du *Phase*.

Les anciens disent qu'on avoit été obligé de jetter dessus cette riviere jusqu'à six-vingt ponts à cause de ses fréquentes courbures. Strabon raconte que la plûpart de ces ponts étoit aux environs d'une forteresse de la Colchide, nommée *Sarapanes*, & qui étoit le premier des quatre passages par où l'on entroit dans l'Ibérie. Ces ponts, ajoute-t-il, sont nécessaires, parce que la riviere coule rapidement dans ces lieux remplis de rochers, & tout creusés par les torrens qui se précipitent des montagnes voisines. Une pareille description montre qu'on avoit une assez exacte connoissance de la contrée dont on parloit; & il falloit bien qu'on l'eût, puisqu'on y avoit cherché un passage dans un pays dont toutes les entrées étoient extrèmement difficiles & qu'on l'y avoit trouvé.

Le *Phase* sépare aujourd'hui la Mingrélie de la principauté de Guriel, & du petit royaume d'Imirete. La côte est par-tout un terrein bas, sablonneux, chargé de bois & de petites îles habitées çà & là. Il reçoit dans son cours trois rivieres assez considérables, savoir l'Hippus des anciens, appellé par les gens du pays *Scheni-Schari*; le Glaucus appellé *Abassia*; & le Sicamen, qu'on nomme aujourd'hui *Tachur*.

2°. *Phasis* est encore le nom d'un fleuve de l'île de Taprobane. Ptolomée en parle, *liv. VII. ch. iv.* (*D. J.*)

PHASE, (*Critique sacrée.*) terme hébreu, qui répond au mot françois *passage*. Vous mangerez l'agneau pascal promptement, car c'est le *phase*, c'est-à-dire le *passage* du Seigneur, *Exod.* 12. 11. La raison de cet ordre, c'est que l'agneau pascal fut immolé à l'occasion de l'ange qui passa les maisons marquées du sang de cet agneau, & entra dans celles des Egyptiens, pour y tuer les premiers nés. De-là vient que *phase* désigne aussi l'agneau pascal qu'on immoloit en mémoire de ce *passage* de l'ange. Immolez le *phase*, *Exod.* 12. 21. c'est-à-dire l'*agneau pascal*; de plus, ce mot se prend pour le jour qu'on immoloit cet agneau, savoir le quatorzieme de la lune; & finalement pour toutes les victimes qui étoient immolées pendant la semaine de Pâques. Vous immolerez au Seigneur le *phase* de vos bœufs & de vos brebis. *Deuteronome xvj.* 2.

PHASELIS, (*Géog. anc.*) ville maritime dans la Lycie, sur les confins de la Pamphylie, près d'une montagne nommée *Climax*, selon Strabon, *l. XIV. p.* 665. Pomponius Mela, *l. I. ch. xiv.* prétend qu'elle avoit été bâtie par Mopsus. Etienne le géographe dit qu'on l'appella premierement *Pityussa*, & ensuite *Pharsalus*. Elle subsistoit d'elle-même, & n'entroit point en communauté avec les Lyciens.

Ce fut l'une des villes qui s'enrichirent le plus des pirateries des Ciliciens; & Florus nous apprend que c'est par cette raison qu'elle fut ruinée par Publius Servilius après les victoires qu'il remporta sur ces corsaires. *Phaselim*, dit cet historien, & *Olympon evertit, Isauramque, ipsam arcem Ciliciæ*; elle étoit dans un pitoyable état lorsque Pompée y aborda après la bataille de Pharsale, car Lucain, *l. VIII.* raconte qu'il y avoit plus de gens dans le vaisseau de Pompée que dans cette ville.

Te primum parva Phaseli
Magnus adit, nam te metui vetat incola rarus,
Exhaustæque domus populis, majorque carina
Quam tua turba fuit.

Ainsi quand Strabon, qui vivoit après Pompée, parle de *Phaselis* comme d'une ville considérable, & à trois ports, il avoit égard apparemment à ce qu'elle avoit été; mais il auroit dû ne pas s'exprimer au tems présent, car il n'y a point d'apparence que depuis la bataille de *Pharsale* jusqu'au tems de Strabon cette ville eût été rétablie.

Elle pouvoit néanmoins toujours se vanter d'avoir été le lieu de la naissance & du mausolée de Théodecte, contemporain d'Aristote, un des plus beaux hommes de son tems; mais la beauté de l'esprit surpassoit en lui celle du corps. Il étoit également grand poëte, & grand orateur. Il avoit fait cinquante tragédies & plusieurs oraisons qui toutes ont péri. (*D. J.*)

PHASELUS, s. m. (*Littérat.*) sorte de bâtiment à voiles & à rames, dont les Romains faisoient usage pour n'être point arrêtés dans leurs expéditions; ce bâtiment avoit tiré son nom de la ville de Phaselis en Pamphilie, qui avoit servi long-tems de retraite aux pirates. (*D. J.*)

PHASEOLE, s. f. (*Botan.*) ce genre de plante qu'on vient de caractériser, en latin *phaseolus*, & qui porte une longue gousse remplie de semences faites en forme d'un petit rein, constitue un genre très-étendu dans le systême de Tournefort, puisqu'il renferme cinquante-neuf especes. Nous en avons décrit çà & là quelques-unes d'étrangeres sous leurs noms propres, & en particulier le plus commune connue dans nos jardins sous le nom de *haricot*.

PHASÉOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante, que les Anglois nomment *kidney-bean-tree*; en voici les caracteres: ses feuilles sont ailées, composées d'un nombre inégal d'autres feuilles découpées. Sa fleur est légumineuse; le pistil qui sort du calice devient une longue gousse, renfermant plusieurs semences faites en forme de rein. On ne connoît en Europe qu'une seule espece de ce genre de plante; on la nomme *phaseoloides caroliniana, frutescens, scandens, foliis pinnatis, floribus cæruleis spicatis*. Les graines de cette plante ont été envoyées de la Caroline en Angleterre par M. Catesby en 1724, & distribuées aux curieux; il s'est élevé de ses graines plusieurs *phaséoloides* dans les jardins des environs de Londres, & on les a multipliées par des rejettons que la racine fournit en abondance. Ils viennent en toutes sortes de terres, sur-tout dans une bonne terre légere, & ne craignent rien de la dureté des hivers pourvu qu'on les abrie des vents les plus rudes. On peut placer cette plante avec les arbrisseaux grimpans, & en la soutenant par des piquets, elle grandit à la hauteur de douze ou quatorze piés, & produit plusieurs épics de très-belles fleurs bleues. Dans une saison favorable, ses graines viennent à parfaite maturité. (*D. J.*)

PHASSACHATES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à une agate dont ils ne nous ont transmis que le nom. Cependant M. Hill prétend que c'est la même pierre que les anciens nommoient aussi *leucachates*, agate blanche ou *perileucos*. Il dit que le fond de la couleur de cette agate est d'un gris pâle & bleuâtre ou gorge de pigeon, & que souvent on y voit des veines noires & blanches qui forment des cercles assez concentriques; ce qui fait que les morceaux de cette pierre ressemblent à des *onyx*. Il s'en trouve aux Indes orientales,

tales, en Bohème, & en plusieurs endroits d'Europe. *Voyez* Hill, *natur. history of fossils*.

PHATZISIRANDA, (*Botan. exot.*) plante de la Floride, qui paroît être une espece de porreau; mais les voyageurs ne nous en donnent que des descriptions infideles & fabuleuses. Ses feuilles sont semblables à celles des porreaux, mais plus longues & plus menues. Sa tige est noueuse, & s'éleve seulement à une coudée & demie. Sa fleur est petite, étroite, composée de six pétales, disposée en lis; sa racine est toute boutonnée. Les habitans broient les feuilles de cette plante entre deux pierres pour en tirer en suc, dont ils se frottent tout le corps pour se peindre & se fortifier. (*D. J.*)

PHAUSIA, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs endroits. 1°. C'est un lieu du Chersonnèse des Rhodiens, c'est-à-dire, dans la partie de la Carie opposée à l'île de Rhodes, selon Pline, *l. XXXI. c. ij.* 2°. C'est une ville de Médie; Pline, *l. VI. c. xiv.* en fait mention. 3°. C'est une ville de la grande Arménie, que Ptolomée, *l. V. c. xiii.* place entre Sogocaria & Phandalia. (*D. J.*)

PHAZEMONITIS, (*Géog. anc.*) contrée du Pont. Elle s'étendoit, selon Strabon, *l. XII. p.* 560. depuis le fleuve Amysus jusqu'à celui d'Halys. Pompée changea le nom de cette contrée en celui de Megalopolis; & du bourg Phazemon il fit une ville qu'il appella *Neapolis*. Etienne le géographe écrit Phamizon pour Phazemont, & place cette ville près de l'Amysus, vers le midi. (*D. J.*)

PHEA, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de l'Elide, d'un fleuve peu considérable du Péloponnèse, & d'une ville de Thessalie, selon Ortelius. (*D. J.*)

PHEBUS, (*Mythol.*) *voyez* APOLLON.

PHÉGONÉE, (*Mythol.*) Jupiter de Dodone est quelquefois appellé *Phégonée*, c'est-à-dire, qui habite dans un hêtre, φηγὸς, parce qu'il se trouvoit à Dodone un hêtre célebre qui servoit à un oracle, & dans lequel le peuple s'imagina que Jupiter avoit choisi sa résidence. (*D. J.*)

PHÉGOR, (*Géog. anc.*) nom d'une montagne, selon Ortelius, qui cite Isidore. De-là, ajoute-t-il, vient le nom de *Baal-Phégor, N.* 25. 3. & 5. *Deut. iv.* 3. *Josué*, *xxii.* 17. c'est-à-dire, Baal sur la montagne de *Phégor*. *Béel-Phégor* signifie, selon Suidas, le lieu où Saturne étoit adoré. *Béel-Phégor*, dit dom Calmet, est le dieu *Phégor* ou *Phogor*. On peut voir les conjectures qu'il a rapportées sur cette fausse divinité. Dans une dissertation que ce savant bénédictin a faite exprès à la tête du livre des *Nombres*, il tâche d'y montrer que c'est le même dieu, Adonis ou Orus, adoré par les Egyptiens & par la plûpart des peuples d'Orient. L'Ecriture dit que les Israélites étant campés au désert de Sen, se laisserent aller à l'adoration de *Béel-Phégor*, qu'ils participerent à ses sacrifices, & qu'ils tomberent dans l'impudicité avec les filles de Moab. Et le Psalmiste racontant le même évenement, dit que les Hébreux furent initiés aux mysteres de *Béel-Phégor*, & qu'ils participerent aux sacrifices des morts. *Phégor* ou *Phogor*, ajoute dom Calmet, est le même qu'*Or* ou *Orus*, en retranchant de ce *mot* l'article *phé*, qui ne signifie rien. A l'égard d'Orus, dit-il, c'est le même qu'Adonis ou Osiris. On célébroit les fêtes d'Adonis comme des funérailles, & l'on commettoit dans ces fêtes mille dissolutions, lorsqu'on chantoit qu'Adonis qu'on avoit pleuré mort étoit vivant. Ainsi dom Calmet est bien éloigné de dire que *Phégor* soit une montagne. (*D. J.*)

PHÉHUAME, s. m. (*Botan.*) cette plante qui, selon Hernandez, est une espece d'aristoloche, croît au Mexique; ses feuilles ont la figure d'un cœur; ses fleurs sont purpurines; sa racine est longue, grosse, couverte d'une écorce rougeâtre. Elle est âcre, odorante, chaude. Les sauvages s'en servent pour guérir la toux invétérée & pour dissiper les vents. (*D. J.*)

PHELLANDRIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante auquel on a donné le nom de *ciguë d'eau*, & dont la fleur est en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales faits en forme de cœur, disposés en rond & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux petites semences relevées en bosse, légérement striées d'un côté & plates de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort ne compte que deux especes de ce genre de plante: le *phellandrium* des Alpes, *phellandrium alpinum, umbellâ purpurascente*; & le *phellandrium* aquatique. La premiere espece a une vertu approchante de celle du *meum*. Ses racines sont apéritives, incisives & discussives. La seconde espece est au contraire suspecte dans ses effets, & passe pour avoir les mêmes qualités que la ciguë aquatique; c'est pourquoi les Anglois la nomment *the water-hemlock*. Elle vient dans les marais, & s'éleve au-dessus de l'eau à la hauteur de deux ou trois piés; sa tige est cannelée, nouée, vuide, divisée en plusieurs rameaux qui s'étendent en ailes. Ses feuilles sont amples, découpées comme celles du cerfeuil, d'un goût assez agréable, un peu âcre. Ses fleurs naissent en ombelles aux sommets des branches; elles sont disposées en rose, à cinq feuilles blanches; il leur succede des semences jointes deux à deux, un peu plus grosses que celles de l'anis, presque ovales, rayées, convexes, noirâtres, odorantes; ses racines sont fibrées. On n'emploie cette plante qu'extérieurement, pour arrêter les progrès de la gangrene. (*D. J.*)

PHELLODRYS, s. m. (*Botan.*) arbre que nous pouvons nommer *laurier-chêne*; il croît en Dalmatie, & suivant quelques-uns, en Grece. C'est le phellodrys *alba, latifolia, & angustifolia* de Parkinson, *théât.* 1399. Ses feuilles, son écorce, & ses glands sont employés au même usage que ces mêmes parties du chêne ordinaire. Il paroît que Pline a confondu le *phellodrys* de Théophraste, qui est la même plante que celle qu'il appelle *aria*, avec le *suber*, nommé *phellos*, car il attribue au *suber* toutes les propriétés que Théophraste donne au *phellodrys*. (*D. J.*)

PHELLOÉ, (*Géog. anc.*) ville de l'Achaïe. Pausanias, *l. VII. c. xxvj.* qui la met au voisinage d'*Ægira*, dit que s'il y a un lieu dans la Grece, qui puisse être dit arrosé d'eaux courantes, c'est *Phelloé*. Il ajoute qu'on y voyoit deux temples; l'un consacré à Bacchus, & l'autre à Diane. La statue de Diane étoit d'airain, & dans l'attitude d'une personne qui tire une fleche de son carquois: celle de Bacchus étoit de bois, peint en vermillon. (*D. J.*)

PHELLUS, (*Géog. anc.*) c'est le nom de plusieurs lieux: 1°. d'une ville de Lycie, opposée à Antiphellus, ou plutôt, comme dit Pline, *l. V. c. xxvij.* dans l'enfoncement, ayant Antiphellus à l'opposite; car *Phellus* étoit à quelque distance dans les terres, au lieu qu'Antiphellus étoit sur le rivage. Le périple de Scylax, *p.* 39. donne un port à *Phellus*; mais ou ce port étoit celui d'Antiphellus, ou il n'étoit pas contigu à la ville. A la vérité Strabon, *l. XIV. p.* 666. semble mettre l'une & l'autre de ces villes dans les terres; mais on ne peut le dire que de *Phellus*, & s'il y place Antiphellus, ce n'est qu'à cause du voisinage de ces deux places. Elles étoient toutes deux épiscopales, suivant la notice d'Hiéroclès. 2°. Nom d'une ville du Péloponnèse, appellée autrement *Phello*, dans l'Élide. Strabon, *l. VIII. p.* 334. la met au voisinage d'Olympia. 3°. Nom d'une montagne d'Italie. Le grand étymologique qui en parle, dit qu'on y voyoit beaucoup de pesses, sorte d'arbre d'où découle la poix. (*D. J.*)

PHÉLONE, s. m. (*Crit. sacrée.*) φαιλόνης ou φαινόλης: saint Paul, dans sa seconde épître à Timothée, *ch. iv. v.* 13. dit, „ apportez avec vous le *phélone* (τὸν φαιλόνην) „ que j'ai laissé à Troas chez Carpus, avec mes livres, „ & sur-tout mes parchemins „. On varie dans l'explication de ce mot φαιλόνης: quelques-uns l'entendent d'une cassette où saint Paul avoit mis ses livres, mais la plûpart l'entendent d'un manteau qui servoit contre le froid & la pluie; aussi la vulgate rend φαιλόνης par *penula*, qui étoit une sorte de manteau romain dont nous avons parlé sous ce mot. L'auteur du commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui se trouve parmi les œuvres de saint Ambroise, & qu'on croit être saint Hilaire, diacre de Rome, dit qu'à la vérité saint Paul, en qualité de juif, ne devoit point avoir de *penula*, parce que ce vêtement n'étoit point à l'usage des Juifs; mais que comme les habitans de Tarse avoient été admis à l'honneur d'être citoyens romains, ils se servoient aussi du vêtement appellé *penula*: il ajoute que les habitans de Tarse avoient obtenu ce privilege pour avoir été au-devant des Romains, & leur avoir fait des présens. La bourgeoisie romaine dont saint Paul se glorifie, venoit, selon le même auteur, de ce qu'il étoit bourgeois de Tarse. (*D. J.*)

PHELYPÆA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, divisée en deux lévres, dont la supérieure est droite & partagée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit arrondi qui s'ouvre en deux portions, & qui renferme des semences petites pour l'ordinaire. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PHEGITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au bois de hêtre pétrifié.

PHENEUS, (*Géog. anc.*) 1°. Lac ou étang de l'Arcadie. C'étoit dans ce lac que le fleuve Ladon prenoit sa source, selon Pausanias, *liv. VIII. ch. xx.* Ovide attribue aux eaux du *Pheneus* une vertu merveilleuse,

Si on buvoit de ces eaux la nuit, elles donnoient la mort; mais on pouvoit en boire le jour sans aucun péril;

Est lacus Arcadiæ, Pheneum *dixere priores*,
Ambiguus suspectus aquis: quas nocte timeto;
Nocte nocent potæ, sine noxa luce bibuntur.

2°. *Pheneus* ou *Pheneum*, ville du Péloponnese dans l'Arcadie, proche de Nonacris, selon Strabon, *liv. VIII.* c'est entre ces deux villes que se trouve le rocher d'où coule l'eau du Stix. Virgile, *Æneid. lib. VIII. vers.* 165. fait entendre que *Pheneus* fut la demeure d'Evander & celle de ses ancêtres. Plutarque, *in Cleomen.* & Pausanias, *lib. VIII. ch. xiv.* font aussi mention de cette ville; & le premier parle d'une ancienne Phénéon qui avoit été détruite par une inondation. (*D. J.*)

PHENGITES, (*Hist. nat.*) nom donné par Agricola & quelques autres naturalistes à un marbre jaune d'une seule couleur.

M. Hill croit que c'étoit un marbre ou un albâtre d'un blanc un peu jaunâtre & transparent, à-peu-près comme de la cire. Il prétend qu'il n'étoit point fort compacte, & que le temple de la Fortune en étoit entierement bâti. Comme ce marbre étoit transparent, le temple étoit éclairé quoiqu'on n'y eût point fait de fenêtres. Selon lui, il se trouvoit en Cappadoce, & il en rencontra encore en Allemagne, en France & en Angleterre, dans la province de Derby. *Voyez* Hill's *natural history of fossils*.

PHENICIE, (*Géog. anc.*) *Phœnicia*, province de Syrie, dont les limites n'ont pas toujours été les mêmes. Quelquefois on lui donne l'étendue du nord au midi, depuis Orthosie jusqu'à Péluse; d'autrefois on la borne du côté du midi au mont Carmel, & à Ptolémaïde. Il est certain qu'anciennement, c'est-à-dire, depuis la conquête de la Palestine par les Hébreux, elle étoit assez bornée, & ne possédoit rien dans le pays des Philistins, qui occupoient presque tout le terrein, depuis le mont Carmel, le long de la Méditerranée, jusqu'aux frontieres de l'Egypte. Elle avoit aussi très-peu d'étendue du côté de la terre, parce que les Israélites qui occupoient la Galilée, la resserroient sur la Méditerranée. Ainsi lorsqu'on parle de la *Phénicie*, il faut bien distinguer le tems. Avant que Josué eût fait la conquête de la Palestine, tout ce pays étoit occupé par les Chananéens fils de Cham, partagés en onze familles, dont la plus puissante étoit celle de Chanaan, fondateur de Sidon, & chef des Chananéens proprement dits, auxquels les Grecs donnent le nom de *Phéniciens*.

Ils se maintinrent long-tems dans l'indépendance; mais enfin ils furent assujettis par les rois d'Assyrie & par ceux de Chaldée. Ils obéirent ensuite successivement aux Perses, aux Grecs & aux Romains, & aujourd'hui la *Phénicie* est soumise aux Othomans, n'ayant point eu de rois de leur nation, ni de forme d'état indépendant depuis trois mille ans; car les rois que les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, les Grecs & les romains y ont quelquefois laissés, étoient tributaires de ces conquérans, & n'exerçoient qu'un pouvoir emprunté.

Les principales villes de *Phénicie* étoient Sidon, Tyr, Ptolémaïde, Ecdippe, Sarepta, Bérythe, Biblis, Tripoli, Orthosie, Simire, Arade. Les Phéniciens possédoient aussi anciennement quelques villes dans le Liban, & personne n'ignore que Carthage fut une de leurs premieres colonies.

Quelquefois les auteurs grecs comprennent toute la Judée sous le nom de *Phénicie*. Dans les anciennes notices ecclésiastiques, on distingue la *Phénicie* de dessus la mer, & la *Phénicie* du Liban. L'une étoit dans les terres, & l'autre sur le bord de la mer. Hérodote, *liv. IV. ch. civ.* dit que les Phéniciens habiterent d'abord sur la mer Rouge, & que de-là ils vinrent s'établir sur la Méditerranée entre la Syrie & l'Egypte.

Le nom de *Phénicie* ne se trouve point dans l'Ecriture, dans les livres écrits en hébreu, mais seulement dans ceux dont l'original est grec, comme les Machabées & les livres du nouveau Testament. L'hébreu dit toujours *Chanaan*. Moïse fait venir les Phéniciens de Cham, qui peupla l'Egypte & les pays voisins. S. Matthieu qui écrivoit en hébreu ou en syriaque, appelle *chananéenne*, une femme que S. Marc qui écrivoit en grec, a appellée *syro-phénicienne*, ou phénicienne de Syrie, pour la distinguer des Phéniciens d'Afrique ou des Carthaginois.

On dérive le nom de *phénicien*, ou de *palmiers*, appellés en grec *phoinix*, qui sont communs dans la *Phénicie*; ou d'un tyrien, nommé *Phœnix*, dont parle la fable, ou de la mer Rouge, des bords de laquelle on prétend qu'ils étoient venus. *Phœnix* signifie quelquefois *rouge*; d'où vient *puniceus* & *phœniceus color*.

On attribue aux Phéniciens plusieurs belles inventions. Par exemple, l'art d'écrire. Le poëte Lucain s'exprime ainsi:

Phœnices primi, famæ si creditur, ausi
Mansuram rudibus vocem signare figuris.

C'est-à-dire: „ Les Phéniciens, si l'on en croit la tradi-
„ tion, furent les premiers qui fixerent par des signes du-
„ rables les accens fugitifs de la parole „. On dit de plus qu'ils ont les premiers inventé la navigation, le trafic, l'Astronomie, les voyages de long cours. Bochart a montré, par un travail incroyable, qu'ils avoient envoyé des colonies, & qu'ils avoient laissé des vestiges de leur langue dans presque toutes les îles & toutes les côtes de la Méditerranée.

Ils ont les premiers habité l'île de Délos. Leur trafic avec les Grecs introduisit chez ce peuple la corruption & le luxe. Leurs colonies porterent dans les lieux où elles s'établirent le culte de Jupiter Ammon, d'Isis, & des déesses-meres. Ils furent les seuls au commencement qui eussent la liberté de trafiquer avec l'Egypte. Dès le regne de Nécos, ils firent le tour de l'Afrique, & en connurent les côtes méridionales. Ils échangerent sur les côtes d'Espagne le fer & le cuivre contre de l'or & de l'argent qu'ils recevoient en retour.

On peut ajouter qu'ils ont ouvert le commerce des îles britanniques. Quelques modernes ont voulu faire honneur aux Grecs des commencemens de ce commerce; mais outre qu'il est très-incertain que les Grecs l'ayent jamais fait, Strabon dit nettement que les *Phéniciens* l'ont commencé, & qu'ils le faisoient seuls; termes précis qui détruisent toutes les conjectures des modernes en faveur des Grecs, & de toute autre nation.

Strabon nous donne le détail de ce commerce. Les *Phéniciens*, dit-il, portoient aux îles britanniques de la vaisselle de terre, du sel, toutes sortes d'instrumens de fer ou de cuivre, & ils recevoient en échange des peaux, des cuirs & de l'étain: mais il y a apparence que ce commerce étoit plus étendu; car le même Strabon nous dit dans un autre endroit que ces îles étoient fertiles en blé & en troupeaux; qu'elles avoient des mines d'or, d'argent & de fer, & que toutes ces choses faisoient partie de leur commerce, aussi bien que les peaux, les esclaves, & les chiens même qui étoient excellens pour la chasse, & dont les Gaulois, quelquefois aussi les peuples de l'orient se servoient à la guerre. Quoi qu'il en soit de l'étendue de ce commerce, il est certain que celui de l'étain seul étoit une source inépuisable de richesses pour les Phéniciens. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHÉNICIENS, *Philosophie des*, (*Hist. de la Philosop.*) voici un peuple intéressé, turbulent, inquiet, qui ose le premier s'exposer sur des planches fragiles, traverser les mers, visiter les nations, lui porter ses connoissances & ses productions, prendre les leurs, & faire de sa contrée le centre de l'univers habité. Mais ces entreprises hardies ne se forment point sans l'invention des sciences & des arts. L'Astronomie, la Géométrie, la Méchanique, la politique sont donc fort anciennes chez les *Phéniciens*.

Ces peuples ont eu des philosophes & même de nom. Moschus ou Mochus est de ce nombre. Il est dit de Sidon. Il n'a pas dépendu de Possidonius qu'on ne dépouillât Leucippe & Democrite de l'invention du systême atomique en faveur du philosophe *phénicien*; mais il y a mille autorités qui réclament contre le témoignage de Possidonius.

Après le nom de Moschus, c'est celui de Cadmus qu'on rencontre dans les annales de la philosophie phénicienne. Les Grecs le font fils du roi Agenor; les *Phéniciens*, plus croyables sur un homme de leur nation, ne nous le donnent que comme l'intendant de sa maison. La Mythologie dit qu'il se sauva de la cour d'Agénor avec Harmonie, célebre joueuse de flûte, qu'il aborda dans la Grece, & qu'il y fonda une colonie. Nous n'examinerons pas ce qu'il peut y avoir de vrai & de faux dans cette fable. Il est certain qu'il est l'inventeur de l'alphabet grec, & que ce service seul exigeoit que nous en fissions ici quelque mention.

Il y eut entre Cadmus & Sanchoniaton, d'autres philosophes, mais il ne nous reste rien de leurs ouvrages.

Sanchoniaton est très-ancien. Il écrivoit avant l'ere troienne. Il touchoit au tems de Moïse. Il étoit de Biblos. Ce qui nous reste de ses ouvrages est supposé. Voici son systême de cosmogonie.

L'air ténébreux, l'esprit de l'air ténébreux & le chaos sont les principes premiers de l'univers.

Ils étoient infinis, & ils ont existé long-tems avant qu'aucune limite les circonscrivît.

Mais l'esprit aima ses principes; le mélange se fit; les choses se lierent; l'amour naquit & le monde commença.

L'esprit ne connut point sa génération.

L'esprit liant les choses engendra *mot*.

Mot est, selon quelques-uns, le limon; selon d'autres, la putréfaction d'une masse aqueuse.

Voilà l'origine de tous les germes, & le principe de toutes les choses; de-là sortirent des animaux privés d'organes & de sens qui devinrent avec le tems des êtres intelligens, contemplateurs du ciel; ils étoient sous la forme d'œufs.

Après la production de *mot*, suivit celle du soleil, de la lune & des astres.

De l'air éclairé par la mer & échauffé par la terre, il résulta les vents, les nuées & les pluies.

Les eaux furent séparées par la chaleur du soleil, & précipitées dans leur lieu; & il y eut des éclairs & du tonnerre.

A ce bruit les animaux assoupis sont réveillés; ils sortent du limon & remplissent la terre, l'air & la mer, mâles & femelles.

Les *Phéniciens* sont les premiers d'entre les hommes; ils ont été produits du vent & de la nuit.

Voilà tout ce qui nous a été transmis de la philosophie des *Phéniciens*. C'est bien peu de chose. Seroit-ce que l'esprit de commerce est contraire à celui de la philosophie? Seroit-ce qu'un peuple qui ne voyage que pour s'enrichir, ne songe guère à s'instruire? Je le croirois volontiers. Que l'on compare les essaims incroyables d'européens qui ont passé de notre monde dans celui que Colomb a découvert, avec ce que nous connoissons de l'histoire naturelle des contrées qu'ils ont parcourues, & l'on jugera. Que demande un commerçant qui descend de son vaisseau sur un rivage inconnu, est-ce quel dieu adorez-vous? avez-vous un roi? quelles sont vos loix? Rien de cela. Mais avez-vous de l'or? des peaux? du coton? des épices? Il prend ces substances, il donne les siennes en échange; & il recommence cent fois la même chose sans daigner seulement s'informer de ce qu'elles sont, comment on les recueille. Il sait ce qu'elles lui produiront à son retour, & il ne se soucie pas d'en apprendre d'avantage. Voila le commerçant hollandois. Et le commerçant françois? Il demande encore, vos femmes sont-elles jolies?

PHENINDE, s. f. (*Sphéristiq. des anciens.*) nom d'un jeu chez les anciens Romains, nommé plus communément *la petite balle*. Ce jeu se jouoit avec une petite balle que les joueurs se poussoient, mais en tâchant de se tromper, faisant semblant de vouloir la jetter à l'un, & cependant la jettant à l'autre. *Voyez* SPHÉRISTIQUE.

PHŒNIX, s. m. (*Hist. nat. fabul.*) oiseau merveilleux qui, selon les idées populaires, vivoit plusieurs siecles, & en mourant produisoit de la moelle de ses os un petit ver qui formoit un nouveau *phœnix*.

Les Egyptiens, dit Hérodote dans son Euterpe, ont un oiseau qu'ils estiment sacré, que je n'ai jamais vu qu'en peinture. Aussi ne le voit-on pas souvent en Egypte, puisque, si l'on en croit ceux d'Héliopolis, il ne paroît chez eux que de cinq en cinq siecles, & seulement quand son pere est mort. Ils disent qu'il est de la grandeur d'une aigle, qu'il a une belle houpe sur la tête, les plumes du cou dorées, les autres pourprées, la queue blanche mêlée de pennes incarnates, des yeux étincellans comme des étoiles. Lorsque chargé d'années, il voit sa fin approcher, il se forme un nid de bois & de gommes aromatiques, dans lequel il meurt. De la moelle de ses os il naît un ver d'où se forme un autre *phœnix*. Le premier soin de celui-ci est de rendre à son pere les honneurs de la sépulture; & voici comme il s'y prend, selon le même Hérodote.

Il forme avec de la myrrhe une masse en forme d'œuf: il essaie ensuite en la soulevant, s'il aura assez de force pour la porter: après cet essai, il creuse cette masse, y dépose le corps de son pere, qu'il couvre encore de myrrhe; & quand il l'a rendue du même poids qu'elle étoit auparavant, il porte ce précieux fardeau à Héliopolis, dans le temple du soleil. C'est dans les déserts d'Arabie qu'on le fait naître, & on prolonge sa vie jusqu'à cinq ou six cens ans.

Les anciens historiens ont compté quatre apparitions du *phœnix*; la premiere sous le regne de Sésostris; la seconde sous celui d'Amasis; la troisieme sous le troisieme des Ptolémées. Dion Cassius donne la quatrieme pour un présage de la mort de Tibere. Tacite place cette quatrieme apparition du *phœnix* en Egypte sous l'empire de Tibere; Pline la fait tomber à l'année du consulat de Quintus Plancius, qui revient à l'an 36 de l'ére vulgaire: & il ajoute qu'on apporta à Rome le corps de ce *phœnix*; qu'il fut exposé dans la grande place, & que la mémoire en fut conservée dans les registres publics.

Rendons justice aux anciens qui ont parlé de cet oiseau fabuleux; ils ne l'ont fait que d'une maniere qui détruit leur propre relation. Hérodote après avoir raconté l'histoire du *phœnix*, ajoute qu'elle lui paroît peu vraissemblable. Pline dit que personne ne douta à Rome que ce ne fût un faux *phœnix* qu'on y avoit fait voir; & Tacite donne la même conclusion à son récit.

L'opinion fabuleuse du *phœnix* se trouve reçue chez les Chinois, dit le pere du Halde dans sa description de la Chine; ils n'ont donc pas été si renfermés chez eux, qu'ils n'ayent emprunté plusieurs opinions des Egyptiens, des Grecs & des Indiens, puisqu'ils attribuent à un certain oiseau de leur pays la propriété d'être unique, & de renaître de ses cendres. (*D. J.*)

PHŒNIX, (*Botan.*) nom donné par Kæmpfer & Linnæus à un genre de plantes appellé par les autres botanistes *elate* & *katovindel*; en voici les caracteres. Ce genre de plante produit séparément des fleurs mâles & femelles, & leur enveloppe tient lieu de calice. Dans les fleurs mâles, les pétales sont au nombre de trois, ovales & concaves; leurs étamines sont trois filets déliés, dont les bossettes sont très-courtes. Dans les fleurs femelles l'embryon du pistil est arrondi; le stile est court & pointu; le fruit est une baie ovale, qui n'a qu'une seule loge; elle renferme une semence dure comme un os, ovale, marquée d'une raie profonde dans toute sa longueur. Linnæi *gen. plant.* 513. *Mus. cliff.* 2. *Hort. malab.* 3. 23.

PHENOMENE, s. m. (*Phys.*) ce mot est formé du grec *φαίνω*, *j'apperçois*; il se dit dans l'usage ordinaire de quelque chose d'extraordinaire qui paroît dans les cieux, comme les cometes, l'aurore boréale, &c. Mais les Philosophes appellent *phénomenes* tous les effets qu'on observe dans la nature. *Voyez* PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE, &c.

L'hypothese la plus vraissemblable est celle qui satisfait le mieux à la plûpart des *phénomenes*. *Voy.* HYPOTHESE. Les Newtoniens prétendent que tous les *phénomenes* des corps célestes procedent de l'attraction mutuelle qu'il y a entre ces corps, & presque tous les *phénomenes* des plus petits corps viennent de l'attraction & de la répulsion qu'il y a entre leurs parties. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, &c. (*O*)

PHEONS, *en terme de Blason*, ce sont des fers, de dards, de fleches ou d'autres armes barbelés.

Dans les Planches du Blason on voit la figure des *phéons*. D'Egerton de sable, à la fasce d'hermine entre trois *phéons*.

PHEOS, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par Théophraste, Dioscoride, & autres, à une plante dont se servoient les foulons pour apprêter leurs draps; c'est peut-être le *gnaphalium* des modernes; mais les anciens donnoient aussi le nom de *phéos* au filago, c'est-à-dire à notre herbe de coton. Ils employoient cette derniere à faire les matelas de leurs lits, & à empaquêter leur poterie pour l'empêcher de se casser.

PHERECRATE, ou PHERECRATIEN, s. m. (*Belles-Let.*) dans l'ancienne poésie, sorte de vers composé de trois piés; savoir d'un dactyle entre deux spondées, comme:

Grāt dīt | nūbĕrĭs | hā dē
Fĭsīs | vēmĭrē | tāuris.

On conjecture que ce nom lui vient de *Pherecrate* son inventeur.

PHEREPHATTE, s. f. (*Mythol.*) c'étoit le premier nom de Proserpine, & sous lequel elle avoit des fêtes chez les Cyzicéniens appellées *phéréphatties*.

PHEREPOLE, adj. (*Mythol.*) ou *celle qui porte le pole*. Pindare donne ce surnom à la Fortune, pour marquer que c'est elle qui soutient l'univers, & qui le gouverne. La premiere statue qui fut faite de la Fortune pour ceux de Smyrne, la représentoit ayant le pole sur la tête, & une corne d'abondance à la main.

PHÈRES, (*Géog. anc.*) *Pheræ*; il y avoit de ce nom plusieurs villes; savoir une dans l'Achaïe, une dans le Péloponnese, une dans la Macédoine, une dans l'Asie, une dans la Bœotie, une dans la Iapygie, une dans la Laconie, &c.

PHEREZÉENS, (*Géog. sacrée.*) anciens peuples qui habitoient la Palestine, & qui étoient mêlés avec les Cananéens; mais comme ils n'avoient point de demeure fixe, & qu'ils vivoient dispersés, tantôt en un lieu du pays, & tantôt dans un autre, on les nomma *Phérézéens*, c'est-à-dire *épars*. *Phérazot* signifie des *hameaux*, des *villages*. Il est beaucoup parlé des *Phérézéens* dans l'Ecriture; & même du tems d'Esdras, après le retour de la captivité de Babylone, plusieurs Israëlites avoient épousé des femmes de cette nation. (*D. J.*)

PHESANE, (*Géog. anc.*) ville d'Arcadie, selon le scholiaste de Pindare, & le sentiment de tous les auteurs, excepté Didime, qui prétend sans aucun fondement, que c'étoit une ville de l'Elide.

PHESTI, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans le Latium, à cinq ou six milles de Rome. C'étoit autrefois l'extrémité du territoire de cette ville; ce qui fait que du tems de Strabon, les prêtres y faisoient les sacrifices nommés *ambarvalia*, comme dans les autres lieux qui étoient aux frontieres des Romains.

PHEUGARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie, entre *Tulifurgium* & *Canduum*, selon Ptolomée, *liv. II. c. xj.* On croit que la ville de Halberstadt, dans la Saxe, a été bâtie de ses ruines.

PHIAGIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville ou bourgade de l'Attique. Elle est attribuée par quelques-uns à la tribu Egeïde, & par d'autres à l'Aiantide; mais une inscription dont parle M. Spon la met sous l'Hadrianide. 2°. Bourgade de l'Attique, dans la tribu Pandionide, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHIALE, (*Géog. anc.*) en grec φιαλη; ce mot qui veut dire une coupe plate, remplie jusqu'au bord, a été donné à divers lacs ou reservoirs d'eau, à cause de leur ressemblance à un bassin plein d'eau.

1°. *Phiale* fontaine ou lac célebre au pié du mont Hermon, & d'où le Jourdain prend sa source. Josephe, *de bel. lib. III. c. xviij.* raconte qu'à cent vingt stades de Césarée de Philippes, sur le chemin qui va à la Trachonite, on voit le lac de *Phiale*, lac rond comme une roue, & dont l'eau est toujours à pleins bord, sans diminuer ni augmenter. On ignoroit que ce fût la source du Jourdain, jusqu'à ce que Philippe, tétrarque de Galilée, le découvrit d'une maniere à n'en pouvoir douter, en jettant dans ce lac de la menue paille qui se rendit par des canaux souterreins à Panium, d'où jusqu'alors on avoit cru que le Jourdain tiroit sa source.

2°. *Phiale* ou *Phiala* est un lieu d'Egypte sur le Nil & dans la ville de Memphis. Tous les ans, dit Pline, *liv. VIII. chap. xlvij.* on y jettoit une coupe d'or & une coupe d'argent le jour de la naissance du dieu Apis.

3°. C'est encore un lieu d'Egypte, dans la ville d'Alexandrie. On donnoit le nom de *phiale* au lieu où l'on serroit le blé qu'on amenoit d'Egypte sur des bateaux par le canal que l'on avoit creusé depuis Chérée jusqu'à Alexandrie; mais comme le peuple étoit accoutumé à exciter dans cet endroit de fréquentes séditions, Justinien, pour arrêter le cours de ce désordre, fit enfermer ce lieu d'une forte muraille.

4°. *Phiale* est aussi le nom de la source du Nil.

5°. *Phiale*, ou *Phialia*, ou *Phigalia*, étoit une ville de l'Arcadie sur les bords du fleuve Néda, auquel les enfans de cette ville consacroient leurs cheveux. Le nom moderne de cette ville est, à ce qu'on croit, *Davia*. (*D. J.*)

PHIBIONITES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) c'est une branche des gnostiques.

PHIDITIES, s. m. pl. (*Antiq. grecq. & de Lacédem.*) *Phiditia*, les *phidities* étoient des repas publics qui se donnoient en Grece. Ils furent institués par Lycurgue. Ce législateur voulant faire plus vivement la guerre à la mollesse & au luxe, & achever de déraciner l'amour des richesses, fit à Lacédemone l'établissement des repas publics. Il en écarta toute somptuosité & toute magnificence; il ordonna que tous les citoyens mangeroient ensemble des mêmes viandes qui étoient réglées par la loi; & il leur défendit expressément de manger chez eux en particulier.

Les tables étoient de quinze personnes chacune, un peu plus ou un peu moins; & chacun apportoit par mois un boisseau de farine, huit mesures de vin, cinq livres de fromage, deux livres & demie de figues, & quelque peu de leur monnoie pour acheter de la viande. Il est vrai que quand quelqu'un faisoit chez lui un sacrifice, ou qu'il avoit été à la chasse il envoyoit une piece de sa victime ou de sa venaison, à la table dont il étoit; car il n'y avoit que ces deux occasions où il fût permis de manger chez soi; savoir, quand on étoit revenu de la chasse fort tard, & que l'on avoit achevé fort tard son sacrifice: autrement on étoit obligé de se trouver au repas public; & cela s'observa fort long-tems avec une très-grande exactitude, jusques-là que le roi Agis, qui revenoit de l'armée, après avoir défait les Athéniens &, qui vouloit souper chez lui avec sa femme, ayant envoyé demander ses portions dans la salle, les polémarques les lui refuserent; & le lendemain Agis ayant négligé par dépit d'offrir le sacrifice d'actions de graces, comme on avoit accoutumé après une heureuse guerre, ils le condamnerent à une amende qu'il fut obligé de payer.

Les enfans même se trouvoient à ces repas, & on les y menoit comme à une école de sagesse & de tempérance. Là, ils entendoient de graves discours sur le gouvernement; ils voyoient des maîtres qui ne pardonnoient rien, & qui railloient avec beaucoup de liberté, & ils apprenoient eux-mêmes à railler sans aigreur & sans bassesse, & à souffrir d'être raillés; car on trouvoit que c'étoit une qualité digne d'un lacédemonien, de supporter patiemment la raillerie. S'il y avoit quelqu'un qui ne pût la souffrir, il n'avoit qu'à prier qu'on s'en abstînt, & l'on cessoit sur l'heure.

A mesure que chacun entroit dans la salle, le plus vieux lui disoit en lui montrant la porte, *rien de tout ce qui a été dit ici, ne sort par là*.

Quand quelqu'un vouloit être reçu à une table, voici de quelle maniere on procédoit à son élection, pour voir s'il étoit agréé dans la compagnie: ceux qui devoient le recevoir parmi eux, prenoient chacun une petite boule de mie de pain. L'esclave qui les servoit, passoit au milieu d'eux, portant un vaisseau sur sa tête: celui qui agréoit le prétendant, jettoit simplement sa boule dans ce vaisseau; & celui qui le refusoit, l'applatissoit auparavant entre ses doigts. Cette boule ainsi applatie valoit la feve percée qui étoit la marque de condamnation; & s'il s'en trouvoit une seule de cette sorte, le prétendant n'étoit point reçu; car on ne vouloit pas qu'il y en eût un seul qui ne plût à tous les autres. Celui qu'on avoit refusé étoit dit *decaddé*, parce que le vaisseau dans lequel on jettoit les boules, étoit appellé *caddos*.

Après qu'ils avoient mangé & bu très-sobrement, ils s'en retournoient chez eux sans lumiere; car il n'étoit pas permis de se faire éclairer, Licurgue ayant voulu que l'on s'accoutumât à marcher hardiment par-tout de nuit & dans les ténebres. Voilà quel étoit l'ordre de leur repas.

Par cet établissement des *repas* communs, & par cette frugale simplicité de la table, on peut dire que Lycurgue fit changer en quelque sorte, de nature aux richesses, en les mettant hors d'état d'être desirées, d'être volées, & d'enrichir leurs possesseurs; car il n'y avoit plus aucun moyen d'user ni de jouir de son opulence, non pas même d'en faire parade, puisque le pauvre & le riche mangeoient ensemble en même lieu; & il n'étoit pas permis de venir se présenter aux salles publiques, après la précaution d'avoir pris d'autre nourriture, parce que tous les convives observoient avec grand soin celui qui ne buvoit & ne mangeoit point, & lui reprochoient son intempérance ou sa trop grande délicatesse, qui lui faisoient mépriser ces repas publics.

Les riches furent extrèmement irrités de cette ordonnance, & ce fut à cette occasion que dans une émeute populaire, un jeune homme nommé Alexandre creva un œil à Lycurgue d'un coup de bâton. Le peuple irrité d'un tel outrage, remit le jeune homme entre les mains de Lycurgue qui sut bien s'en venger; car d'emporté & de violent qu'étoit Alexandre, il le rendit très-sage & très-modéré.

Les repas publics étoient aussi fort en usage parmi les philosophes de la Grece. Chaque secte en avoit d'établis à certains jours avec des fonds & des revenus, pour en faire la dépense; & c'étoit, comme le remarque Athenée „ afin d'unir davantage ceux qui s'y trouvoient, afin de „ leur inspirer la douceur & la civilité si nécessaires au „ commerce de la vie. La liberté d'une table honnête „ produit ordinairement tous ces bons effets „. Et qu'on ne s'imagine point que ces repas fussent des écoles de libertinage, où l'on rafinât sur les mets & sur les boissons enivrantes, & où l'on cherchât à étourdir la severe raison: tout s'y passoit avec agrément & décence. On n'y cherchoit que le plaisir d'un entretien libre & enjoué: on y trouvoit une compagnie choisie, & aussi sobre que spirituelle: on y chantoit l'hymne qu'Orphée adresse aux muses, pour faire voir qu'elles président à toutes les parties de plaisir dont la vertu ne rougit point. Timothée, général des athéniens, fut un jour traité à l'académie par Platon. Un de ses amis l'arrêta en sortant, & lui demanda s'il avoit fait bonne chere. *Quand on dîne à l'académie*, répondit-il en souriant, *on ne craint point d'indigestion*.

Rien ne ressembloit mieux à ces festins philosophiques, que les agapes, ou repas de charité des premiers chrétiens qui faisoient même une partie du service divin dans les jours solemnels; mais comme les meilleures choses dégénerent insensiblement, le luxe y prit la place de la modestie, & la licence qui ose tout, en chassa la retenue. On fut enfin obligé de les supprimer.

Meursius a épuisé tout ce qui regarde les *phidities*, lisez-le. (*D. J.*)

PHILA, s. f. (*Mythol.*) un des noms de Vénus qui caractérise la mere de l'amour, car φιλεῖν, c'est *aimer*. (*D. J.*)

PHILA, (*Géog. anc.*) 1°. île de la Libye. Elle étoit formée par les eaux du fleuve Triton, & y voyoit la ville de Nysa, dans laquelle on ne pouvoit entrer que par un seul endroit appellé *porta Nisæ*, les portes de Nysa. 2°. Il y avoit une ville nommée *Phila* en Macédoine, à moitié chemin entre *Dium* & *Tempe*, sur un rocher au bord d'un fleuve qui semble être l'Enipée, suivant la narration de Tite-Live, *livre XXXXIV*, *c. viij*. (*D. J.*)

PHILALDELPHE, (*Hist. anc.*) nom tiré du grec φίλος, *amateur*, & d'ἀδελφός, *frere*. Il fut donné comme une marque de distinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs freres. Le plus connu est Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, dont la mémoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres qu'il honora toujours d'une protection éclatante, soit en formant la magnifique bibliotheque d'Alexandrie, composée de 400000, & selon d'autres, de 700000 volumes, sous la direction de Demetrius de Phalere, soit en faisant traduire en grec les livres saints; cette traduction qu'on appelle communément la *version des septante* parce que ce prince y employa soixante-dix savans.

Le P. Chamillart avoit une médaille d'une reine de Comagène, avec le titre de *philadelphe*, sans aucun autre nom, & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre.

PHILADELPHIE, (*Géog. anc. & mod.*) *Philadelphia*, ou *Philadelphea*, ville de l'Asie mineure, à 27 milles de Sardes vers le sud-est, au pié du Tmolus, d'où la vue est très-belle sur la plaine: elle tiroit son nom d'*Attalus philadelphe*, frere d'Eumenes son fondateur. Les habitans s'appelloient *philadelphes* & *philadelphini*. Cette ville fut célèbre entr'autres par des jeux publics, & Georges Wheler rapporte une inscription, où entr'autres choses on y lit: ΚΟΙΝΑ ΑϹΙΑϹ ΕΝ ΦΙΛΑΔΕΛΦΕΙΑ, c'est-à-dire *les fêtes communes de l'Asie à Philadelphie*, ou l'assemblée solemnelle pour les jeux de l'Asie à *Philadelphie*.

Philadelphie a été dans le premier siecle un siege épiscopal. Les grecs modernes conservent l'ancien nom de *Philadelphie*, & les Turcs l'appellent *Allahschery*, comme pour dire, *la ville de Dieu*: lorsqu'ils vinrent pour s'emparer du pays, les habitans se défendirent vigoureusement; mais les Turcs, pour leur donner de la terreur, s'aviserent de faire un retranchement par une muraille toute d'os de morts liés ensemble avec de la chaux; les habitans se rendirent en faisant une capitulation plus douce que celle de leurs voisins. On leur laissa quatre églises qu'ils ont encore; savoir, Panagia, S. George, S. Théodore & S. Taxiarque, qui est le même que S. Michel. Il y a dans *Philadelphie* cinq à six mille habitans, entre lesquels on peut compter mille chrétiens. *Long.* 47. *latit.* 38. 6.

Il y a eu une ville de Cilicie, & une ville d'Egypte, qui ont porté le nom de *Philadelphia*. (*D. J.*)

PHILADELPHIE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale de la Pensylvanie; c'est aujourd'hui une des plus belles, des plus riches & des plus florissantes villes que les Anglois ayent dans le nouveau monde. Elle est située entre deux rivieres navigables, à deux milles de leur jonction. Elle a trente rues, dont il y en a dix de deux milles de long, qui traversent d'une riviere à l'autre. Les vingt autres qui les coupent à angles droits, ont la moitié de la longueur des premieres. On a laissé autour du centre de ce parallélogramme, un carré de dix arpens (*acres*); & au milieu de chacun des quatre quartiers de ce parallélogramme, il y en a un de cinq. Ces places sont destinées à y élever des églises, des écoles, d'autres édifices publics, & à servir de promenade aux habitans, comme font les moorfields à Londres.

C'est le fameux Guillaume Pen qui a tracé les alignemens de sa ville de *Philadelphie*. Les Anglois ne sauroient trop honorer sa mémoire; & en mon particulier, je lui ai déja rendu mes hommages en parlant de la *Pensylvanie*. Il y a trois à quatre mille maisons bâties dans la capitale de cette province de l'Amérique septentrionale angloise. Sa position est très-avantageuse pour le commerce, à cause des deux rivieres qui y amenent les vaisseaux, par celle de la Ware, dans laquelle elles se déchargent, à deux milles de-là. On pourroit dans la suite pour exécuter le plan du fondateur, former un carré parfait des deux côtés du parallélogramme; & pour-lors *Philadelphie* ressembleroit à Babylone, excepté ses murailles & la grandeur de son enceinte; mais elle la surpasseroit de beaucoup pour la commodité de sa situation. *Long.* 301. 40. *lat.* 39. 50. (*D. J.*)

PHILADELPHIES, (*Littérat. & Art. numism.*) φιλαδέλφεια; c'est ainsi qu'on nommoit des jeux institués à Sardes, pour célébrer l'union de Caracalla & de Géta, fils de Septime-Sévere, [illegible].

Les Sardiens ayant élevé un temple en l'honneur de Septime & des princes ses enfans, ils y offrirent des sacrifices, & célébrerent des jeux solemnels qu'ils nommerent *philadelphies*, pour engager les deux freres à la concorde, ou plutôt pour demander aux dieux cette union tant désirée, & qui étoit l'objet principal des vœux de l'empereur leur pere. Sur un médaillon frappé à Sardes, sous Septime, la Concorde paroît debout entre Caracalla, & Géta, avec cette légende: [illegible].

Ces jeux n'étoient point différens des anciens jeux consacrés aux dieux; il paroît même qu'ils étoient pythiques, c'est-à-dire qu'on célébroit les jeux pythiques pour la concorde de Caracalla & de Géta; la couronne de laurier qui est sur la médaille, en est une preuve visible: & même ces jeux sont expressément nommés pythiens sur une médaille de périnthe, [illegible], avec une urne qui indique que ces deux noms expriment la même espece de jeux. S'ils avoient été différens, ils auroient été désignés par deux urnes, suivant un usage reconnu par les plus savans antiquaires.

Les deux temples couronnés font connoître qu'on célébra à Sardes les jeux φιλαδέλφεια, en même tems que les augustaux, comme ils le furent sous le même regne à Nicée. On lit sur une médaille de cette ville, [illegible]. Les deux temples couronnés paroissent sur une autre médaille de Sardes, avec la tête de Julia Domna, mere des deux princes.

Au reste ces vœux furent bien inutiles. Caracalla, peu après la mort de Septime, eut l'inhumanité monstrueuse de poignarder Géta entre les bras de l'impératrice leur mere; & si les deux temples sont encore représentés avec leurs couronnes, sur une médaille de Caracalla, on n'y lit plus le titre de [illegible].

On pourroit, dit M. de Montesquieu, appeller Caracalla, non pas un tyran, mais le destructeur des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornerent leur cruauté dans Rome; celui-ci alla promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer, comme nous l'avons dit, Géta son frere entre les bras de l'impératrice leur mere, il employa ses richesses à faire souffrir son crime aux soldats qui aimoient Géta, & disoient qu'ils avoient fait serment aux deux enfans de Sévere, non pas à un seul; qu'enfin les temples qu'ils avoient bâtis, & les *philadelphies* qu'ils avoient célébrées, regardoient les deux fils de l'empereur, & non pas un seul.

Caracalla pour les appaiser augmenta leur paye; & pour diminuer l'horreur du meurtre de son frere, il le mit au rang des dieux: ce qu'il y a de singulier, c'est que cela lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines en son honneur. Cela fit que sa mémoire ne fut pas flétrie, & que le sénat n'osant le juger, il ne fut pas mis au rang des tyrans, comme Commode, qui le méritoit moins que lui. *Mém. de Littérat. tom. XVIII. ind. 4. pag. 144.* (*D. J.*)

PHILADELPHIE, *pierres de* (*Hist. nat.*) les murs de *Philadelphie*, ville de l'Asie mineure, sont bâtis d'une pierre qui renferme des concrétions semblables à des os, ce qui a donné lieu à une fable qui dit que les Turcs, après s'être rendus maîtres de cette ville, la fortifierent avec les os des chrétiens, dont ils éleverent des murailles.

PHILÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, proche de la cataracte du Nil, selon Ptolomée, *l. IV. chap. v.* Il y avoit aussi une île de même nom; & c'est dans cette île que la ville étoit bâtie, selon Séneque, *liv. IV. quest. nat. c. ij.* Le Nil, après s'être répandu dans de vastes déserts, & y avoir formé divers marais, se rassemble au-dessus de *Philæ*, île escarpée de tous côtés. Deux bras du fleuve font cette île, & se réunissant au-dessous ne forment plus qu'un seul lit, qui est le Nil, & qui en porte le nom. (*D. J.*)

PHILAKI, s. m. (*Ant. greq.*) nom que les Grecs modernes donnent à la prison publique de Misitra : c'est la même prison où le roi Agis finit malheureusement ses jours. Ces sortes de lieux changent peu d'usage, sur-tout quand ils sont près d'un tribunal souverain, comme celui-ci l'étoit autrefois des Nomophylaces, & comme on dit qu'il l'est encore aujourd'hui du Mula. Quoique ce soit un réduit effroyable, il n'y en a point de plus renommé chez les auteurs. Strabon rapporte qu'il s'appelloit *caeades*, & pour nous figurer un cachot, il le représente comme une caverne. Dion, Chrysostome, Eustathius, Suidas, & plusieurs autres, en ont parlé; mais aussi c'étoit la prison de Sparte. Plutarque m'attendrit sans cesse, quand je relis dans sa vie d'Agis, de quelle façon ce jeune roi & les deux princesses Archidamia & Agesistrata moururent dans cette petite prison. Elle est située près de la rue du grand Bazar, cette fameuse rue qu'on appelloit autrefois *Aphétais*, & qu'Ulysse contribua tant à rendre célebre, quand elle lui servit de carriere, pour disputer à la course la possession de Pénélope contre ses rivaux. Icarius, pere de cette belle lacédémonienne, voyant plusieurs amans qui la recherchoient incertain du choix, leur proposa des jeux de course dans ce même lieu & promit Pénélope pour prix de la victoire qu'Ulysse eut la gloire de remporter. En reconnoissance de cet avantage, il consacra dans Sparte trois temples à Pallas, sous le nom de *Céleuthée*. (*D. J.*)

PHILANDRE, PHILANDER, OPOSSUM, s. m. (*Zoologie.*) animal très-remarquable d'Amérique. Il a été fort mal décrit par divers auteurs sous le nom de *maritacaca*, *carigei*, *repozu*, *carequeio*, *jupatuma*, *tlaquatzin*, *sariges*, *semi vulpa*, *marsupiale*, &c.

C'est un animal de la grosseur d'un gros chat. Sa tête est faite comme celle d'un renard. Il a le nés pointu, & la mâchoire supérieure plus longue que l'inférieure. Ses dents sont petites, mais semblables à celles du renard, excepté qu'il en a deux grandes comme le lievre au haut du museau; ses yeux sont petits, ronds, & pleins de vivacité. Ses oreilles sont grandes, lisses, douces, droites, comme celles du renard, minces, & comme transparentes. Il a comme le chat des moustaches noires, & d'autres poils de même espece sur la face & au-dessus des yeux; sa queue est ronde & d'un pié de long, pleine de poil à son insertion, ensuite toute chauve, de couleur en partie noire, & en partie d'un brun cendré; ses piés de derriere sont beaucoup plus longs que ceux de devant ils ressemblent à des mains, & ont chacun cinq orteils armés d'ongles blancs & crochus; l'orteil de derriere est le plus long, ainsi que dans les singes. Son dos & ses côtés sont de couleur noirâtre avec un mélange de gris, & d'un fauve jaune sur la ventre.

L'*opossum* répand une odeur puante comme le renard; il se nourrit de cannes de sucre, & d'autres végétaux; il mange aussi les oiseaux qu'il va prendre jusque sur les arbres, & imite souvent les ruses du renard pour piller la volaille.

Mais ce qui le distingue de tous les autres animaux du monde, c'est le sac ou la poche dans laquelle la femelle fait entrer ses petits lorsqu'elle met bas : alors le petit *opossum* n'est pas plus gros qu'une noix, quoique destiné à l'être autant qu'un chat. Ce sac est placé sous le ventre près des jambes de derriere. Les petits s'y trouvent à l'abri jusqu'à ce qu'ils soient en état de se tirer d'affaire; & quand ils commencent à être forts, ils en sortent, & y rentrent librement pendant quelques semaines. Enfin lorsqu'ils sont grands, la mere les en chasse pour toujours, comme font les femelles des autres animaux, à l'égard de leurs petits. L'*opossum* mâle a, de même que la femelle, cette espece de poche sous le ventre, & prend de tems-en-tems sur lui le soin d'y porter ses petits, pour les tirer d'un danger pressant & soulager sa femelle.

Cette poche singuliere mérite bien que nous la décrivions. C'est un corps membraneux assez mince, quoique composé de plusieurs membranes; il y a quatre paires de muscles qui servent à la resserrer & à l'étendre, à ouvrir & à fermer l'ouverture. Deux os particuliers à cet animal, & qui sont placés dans cette partie de son corps servent à l'insertion des muscles dont nous venons de parler. La poche paroît être en partie musculeuse, & en partie glanduleuse, car elle a la double action de mouvement & de sécrétion. L'intérieur de cette poche est tapissé de quelques poils qui sont çà & là, couverts d'une matiere jaune & gluante, produite par diverses petites glandes dont la poche est semée : cette matiere cérumineuse est d'une odeur forte & désagréable.

Le sac de l'*opossum*, outre sa tunique glanduleuse & musculaire, est pourvu d'une troisieme tunique vasculaire, dans laquelle les vaisseaux sanguins découvrent en grand nombre.

L'*opossum* sent aussi mauvais pendant qu'il est en vie que le putois & même davantage. Cette odeur virulente vient principalement de la matiere contenue dans sa poche, qui est d'une nature si semblable à celle du sac de la civette, qu'après avoir été exposée à l'air pendant quelques jours, elle perd son odeur forte, & devient un parfum des plus agréables, approchant de celui de la civette.

La structure des jambes, des piés & des ongles de l'*opossum*, semble lui avoir été donnée pour grimper avantageusement sur les arbres; & c'est aussi ce qu'il exécute avec beaucoup de vitesse.

Enfin, la nature a employé une méchanique admirable dans les épines ou crochets; qui sont au centre du côté inférieur des vertebres de sa queue. Les trois premieres vertebres n'ont point d'épines; mais on les voit dans toutes les autres. Elles sont placées justement au milieu & à côté de chaque jointure. Je crois qu'on ne sauroit rien imaginer de plus propre à cette fonction que de le suspendre par la queue; car la queue étant une fois tournée autour d'une branche, soutient aisément le poids de l'animal par le moyen de ces épines crochues; cette action ne demande qu'un peu de travail dans les muscles pour courber ou fléchir la queue.

J'aurois beaucoup d'autres choses curieuses à ajouter, mais je les supprime en renvoyant le lecteur à l'anatomie de l'*opossum* par le docteur Tyson, en 1698, dans les *Trans. philos. n.* 239. *Le chevalier* DE *JAUCOURT*.

Il y a plusieurs especes de *philandres* que l'on a réunies sous un même genre. Leurs caracteres communs sont d'avoir, dans la mâchoire du dessous, huit dents incisives, & dans celle de dessus dix : les deux du milieu sont plus grandes que les autres, & d'avoir les piés conformés comme ceux des singes. Les especes de *philandres* sont au nombre de neuf; savoir, 1°. le *philandre* simplement dit, c'est celui qui a déja été décrit dans cet article; 2°. le *philandre* oriental, qui a une couleur brune foncée sur le dos, & jaune sous le ventre, avec des taches jaunes au-dessous des yeux; il est plus grand que le *philandre* simplement dit; car il a onze pouces de longueur depuis l'occiput jusqu'à l'origine de la queue tandis que l'autre n'a que huit pouces; 3°. le *philandre* d'Amboine qui est d'un rouge bai noirâtre sur le dos, & de couleur cendrée blanchâtre sur le ventre, avec des taches d'un brun foncé; sa longueur est de treize pouces. Les femelles de la seconde & de la troisieme espece de *philandres* ont une poche sous le ventre, comme celles de la premiere espece, mais les femelles des cinq especes suivantes n'ont pas cette poche; & on ne sait si les individus, tant mâles que femelles de ces cinq especes, ont les autres caracteres de ce genre seulement, il est certain qu'ils ressemblent aux *philandres* des trois premieres especes par la forme de la tête, du museau, de la queue, des piés, *&c.* & par la façon de vivre : ces cinq especes sont le *philandre* du Brésil, le *philandre* d'Amérique, le *philandre* d'Afrique, le *philandre* de Surinam, le *philandre* à grosse tête, & le *philandre* à courte queue. *Regn. anim.* par M. Brisson.

PHILANTROPIE, s. f. (*Moral.*) la *philantropie* est une vertu douce, patiente, & désintéressée, qui supporte le mal sans l'approuver. Elle se sert de la connoissance de sa propre foiblesse, pour compatir à celle d'autrui. Elle ne demande que le bien de l'humanité, & ne se lasse jamais dans cette bonté désintéressée; elle imite les dieux qui n'ont aucun besoin d'encens ni de victimes. Il y a deux manieres de s'attacher aux hommes; la premiere est de s'en faire aimer par ses vertus, pour employer leur confiance à les rendre bons, & cette *philantropie* est toute divine. La seconde maniere est de se donner à eux par l'artifice de la flatterie pour leur plaire, les captiver & les gouverner. Dans cette derniere pratique, si commune chez les peuples polis, ce n'est pas les hommes qu'on aime, c'est soi-même. (*D. J.*)

PHILARMONICI, (*Hist. littér.*) c'est le nom que prend une société littéraire établi à Vérone en Italie, en 1543. Elle a quatre présidens ou directeurs, que l'on nomme *peres*. Cette académie embrasse tous les objets des sciences. Elle s'assemble dans un édifice dans lequel on voit plusieurs salles qui sont ornées de portraits des principaux membres de la société, avec cette inscription *anno MDXLIII. coetus philharmonicus academicas leges sancit, ut musis omnibus litet.*

PHILAUTIE, s. f. (*Morale.*) c'est ce que l'on entend dans les écoles par l'*amour de soi-même*, qui est une affection vicieuse, & une complaisance démesurée pour sa propre personne.

Ce

Ce mot est formé du grec φίλος, *amicus*, ami, & αὐτὸς, *ipse*, soi-même. *Voyez* AMOUR-PROPRE.

PHILELIE, s. f. (*Belles lettres.*) chanson des anciens Grecs en l'honneur d'Apollon. La *philelie*, dit Athenée, *liv. XIV. ch. iij.* étoit une chanson à l'honneur d'Apollon, comme l'enseigne Telesilla. Elle fut ainsi appellée, observe Casaubon, du refrein propre à cette chanson, ἔξεχ' ὦ φίλ', ἥλιε, *levez-vous, levez-vous charmant soleil*: le nom seul de cette chanson peut terminer la question par laquelle on a quelquefois proposé, si le soleil est dans l'ancienne fable le même qu'Apollon. *Mém. de l'acad. des Bell. lettr. tom. IX. p.* 355.

PHILETÆRE, s. m. (*Antiq. grecq.*) les *Philétæres* formoient une société de plusieurs personnes qui avoient une espece de magistrature à Cyzique, mais on ignore en quoi consistoient leurs fonctions. On connoît plusieurs monnoies des rois de Pergame sur lesquelles on lit le nom de *Philetære*, φιλεταίρου, autour de différentes têtes; mais ces monnoies n'ont aucun rapport à la société de Cyzique. Elles tirent leur nom de *Philétære* premier roi de Pergame; & cependant comme il seroit bien singulier que ces monnoies fussent toutes de ce prince, quelques antiquaires croient que ses successeurs prirent le même nom sur leurs monnoies, comme les rois d'Egypte adopterent le nom du premier Ptolomée. *Voy. les antiq. de M.* de Caylus.

PHILÆTÉRIENNE, adj. (*Botan. anc.*) épithete donnée par les anciens botanistes à une plante qui avoit quelque ressemblance avec la rue. Pline en fait mention & le P. Hardouin dans ses notes, pense que cette dénomination lui a été donnée par rapport à Philæteres, roi de Cappadoce; elle pourroit également avoir reçu son nom de Philæterus, roi de Pergame; mais le principal seroit de connoître la plante même. (*D. J.*)

PHILIADES, (*Géog. anc.*) *Philiadæ*; bourgade de l'Attique. Elle prenoit son nom de Philæus, fils d'Ajax & étoit la patrie de Pisistrate. On lit aujourd'hui à Athènes, au rapport de M. Spon, *liste de l'Attique*, l'inscription suivante: Αἰγεὶς ἐνίκα ἀνδρῶν Εὐαγίδης Κτησίου φιλαΐδης ἐχορήγει Λυσιμαχίδης Ἐπιδάμνιος ηὔλει Χαρίλαος Λοκρὸς ἦδεν Εὐθύκριτος ἦρχεν, c'est-à-dire, la tribu Ægéide des hommes a eu la victoire; Evagides, fils de Ctésias de Philiadé, a présidé aux jeux; Lysimachidès Epidamnien a eu soin de la musique; Charilaüs Locrien a récité; Euthycritus a été archonte ". (*D. J.*)

PHILIPPE, (*Médailles.*) médaille & monnoie de Philippe, roi de Macedoine. On donne sur-tout ce nom aux monnoies d'or & d'argent de ce prince. Les *philippes* d'or étoient célebres dans l'antiquité, parce que c'étoit une fort belle monnoie & d'excellent or. Snellius, dans son livre *de re nummariâ*, parle d'un *philippe* qui pesoit 179 grains d'Hollande. Il y en a parmi les médailles du roi qui pesent 158 grains, & nos grains sont plus pesans que ceux de Hollande, dont Snellius se servoit; les 179 grains d'Hollande reviennent à 160 de France, & à 154 d'Angleterre. Il y a aussi des *philippes* d'argent & des *philippes* de bronze. (*D. J.*)

PHILIPPE, *saint*, (*Géog. mod.*) forteresse de l'île de Minorque, au-dessus de Port-Mahon, sur un rocher près de la côte. Les rois d'Espagne l'avoient fait bâtir dans le siecle dernier pour la défense de cette île, dont les Anglois s'emparerent en 1708; les François leur ont enlevé le fort & l'île en 1757, mais la paix leur rendra cette île.

PHILIPPE, (*Monnoie.*) ou *philippus*, monnoie d'or de Flandres, d'un titre assez bas. On la nomme *rider* en Allemand.

Il y a eu aussi des *philippus* d'argent qui pesent près de six deniers plus que les écus de France, de neuf au marc, mais qui ne prennent de fin que neuf deniers vingt grains.

Les *philippus* d'Espagne, qui ont eu un grand cours en plusieurs villes d'Allemagne, où on les appelloit *philippe-thaler*, particulierement à Francfort & à Nuremberg, s'y recevoient sur le pié de cent creutzers communs, ou de 82 creutzers de change: c'est ordinairement sur cette espece de monnoie que se rédoisoient & s'évaluoient les payemens au commencement de ce siecle. (*D. J.*)

PHILIPPES, *bataille de*, (*Hist. rom.*) cette bataille se donna l'an 712 de Rome sur la fin de l'automne. Brutus & Cassius les derniers Romains y périrent, & leurs troupes furent entierement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de *Philippes* étoit de Phthiotide, petite province de Thessalie; & c'est une chose assez remarquable, que la bataille de Pharsale & celle de *Philippes* qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, se soient données dans le même pays & dans les mêmes plaines.

PHILIPPES, (*Géog. anc.*) en latin *Philippi*, ville de la Macédoine, selon quelques-uns, & de la Thrace, selon le plus grand nombre, entre le Strymon & le Nestus ou Nessus, assez proche de la mer. Pline, *l. IV. c. xj.* Pomponius Mela, *l. II. c. ij.* & d'autres anciens Géographes ont eu raison de mettre *Philippi* dans la Thrace, parce qu'elle étoit à notre égard au-delà du fleuve Strymon qui sépare la Macédoine proprement dite, d'avec la Thrace.

Avant que Philippe la fortifia, elle se nommoit *Datos*, & auparavant encore on la nommoit *Crénides*, selon Appien, *civil. l. IV. p.* 650, qui nous apprend qu'elle étoit située sur une colline escarpée, dont elle occupoit tout le sommet. Les Romains y établirent une colonie. Le titre de *colonie* lui est donné dans les Actes des apôtres, *c. xvj. vers.* 12. & dans Pline, *l. IV. c. xj.* de même dans plusieurs médailles. Aujourd'hui cette ville s'appelle *Philippigi*, & conserve encore quelques restes d'antiquités.

Elle est célebre à d'autres égards, & particulierement dans le Christianisme par l'épître que S. Paul adressa à ses habitans. Elle est encore bien mémorable dans l'histoire par la bataille qui s'y donna l'an de Rome 712, & qui fut fatale à Brutus & à Cassius, *cum fracta virtus, & minaces turpe solum tetigere mento*, dit Horace; cette bataille où la valeur même fut contrainte de céder à la force. Cassius périt dans cette malheureuse journée, & Brutus s'y donna la mort, desespérant trop-tôt du salut de sa patrie.

Comme l'occasion se présentera de peindre ailleurs le caractere de Brutus, je me contenterai de rapporter ici ce que César en augura dans la conjoncture suivante. Le roi Déjotarus eut une grande affaire à Rome, dont personne n'osoit entreprendre la défense; Brutus s'en chargea, & César l'ayant entendu plaider cette cause dont il étoit juge, dit en se retournant vers ses amis: „ Il est „ de la derniere importance d'examiner si ce que cet hom„ me-là veut est juste ou non, car ce qu'il veut, il le „ veut bien fort „. Le roi de la petite Arménie n'oublia jamais le service de Brutus; il se déclara hautement en sa faveur après l'assassinat de César, mais malheureusement pour Brutus, ce prince ne survécut guere lui-même à cet événement. (*D. J.*)

PHILIPPEVILLE, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Hainaut, sur une hauteur auprès des ruisseaux de Jalmagne & de Bridon, à 6 lieues N. O. de Charlemont, à 3 N. de Marienbourg, à 10 S. E. de Mons, & à 56 de Paris. Ce n'étoit autrefois qu'un bourg, nommé *Corbigni*, que Marie, reine d'Hongrie, sœur de Charles-Quint, fit fortifier en 1555, & qu'elle nomma *Philippeville*, en l'honneur de Philippe II. roi d'Espagne, son neveu. Il y a de nouvelles fortifications de la façon de M. de Vauban. *Long.* 22. 6. *latit.* 50. 10. (*D. J.*)

PHILIPPINES, LES, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, au-delà du Gange, presque vis-à-vis les grandes côtes des riches royaumes de Malaca, Siam, Camboia, Champa, Cochinchine, Tunquin, & la Chine. Elles sont situées dans la mer que Magellan appella *l'archipel de S. Lazare*, parce qu'il y mouilla ce jour-là sous la zone Torride, entre l'équateur & le tropique du Cancer.

Ces îles anciennement connues sous le nom de *Maniola* furent découvertes en 1521 par le même Magellan dont je viens de parler, & qui y fut tué. Elles furent appellées *Philippines* du nom de Philippe II. roi d'Espagne, sous le regne duquel les Espagnols s'y sont fixés en 1564.

Quand ils y entrerent, ils y trouverent trois sortes de peuples. Les Mores Malais étoient maîtres des côtes, & venoient, comme ils le disoient eux-mêmes, de Bornéo & de la terre-ferme de Malaca. De ceux-ci sont sortis les Tagales, qui sont les originaires de Manille & des environs, comme on le voit par leur langage qui est fort semblable aux Malais, par leur couleur, par leur taille, par leurs coutumes & leurs manieres. L'arrivée de ces peuples dans ces îles a pu être fortuite & causée par quelque tempête, parce qu'on y voit souvent aborder des hommes dont on n'entend point le langage. En 1690, par exemple, une tempête y amena quelques Japonois. Il pourroit bien se faire aussi que les Malais fussent venus habiter ces îles d'eux-mêmes, soit pour le trafic ou autres raisons; mais tout cela est incertain.

Ceux qu'on appelle *Bisayas* & *Pintados* dans la province de Camerions, comme aussi à Leyte, Samal, Panay & autres lieux, viennent vraissemblablement de Macassar, où l'on dit qu'il y a plusieurs peuples qui se peignent le corps comme des Pintados.

Pier-

Pierre Fernandez de Quiros, dans sa *relation de la découverte des îles de Salomon en 1595*, dit qu'ils trouverent à la hauteur de 10d. nord à 1800 lieues du Pérou, à-peu-près à la même distance des *Philippines*, une île appellée *la Magdeleine*, habitée par des Indiens bien faits, plus grands que les Espagnols, qui alloient nuds, & dont le corps étoit peint de la même maniere que celui de Bisayas.

On doit croire que les habitans de Mindanao, Nolo, Bool & une partie de Cébu sont venus de Ternate. Tout le persuade: le voisinage, le commerce, & leur religion, qui est semblable à celle des habitans de Ternate. Les Espagnols en arrivant les trouverent maîtres de ces îles.

Les noirs qui vivent dans les rochers & dans les bois, dont l'île de Manille est couverte, different entierement des autres. Ils sont barbares, se nourrissent de fruits, de racines, de ce qu'ils prennent à la chasse, & n'ont d'autre gouvernement que celui de la parenté, tous obéissans au chef de la famille. Ils ont choisi cette sorte de vie par amour pour la liberté. Cet amour est si grand chez eux, que les noirs d'une montagne ne permettent point à ceux d'une autre de venir sur la leur, autrement ils se battent cruellement.

Ces noirs s'étant alliés avec des Indiens sauvages, il en est venu la tribu des Manghiens, qui sont des noirs qui habitent dans les îles de Mindora & de Mundo. Quelques-uns ont les cheveux crépus comme les negres d'Angola, d'autres les ont longs. Les Sambales, autres sauvages, portent tous les cheveux longs, comme les Indiens conquis.

Du reste, il est encore vraissemblable qu'il a passé dans les *Philippines* des habitans de la Chine, de Siam, de Camboya, & de la Cochinchine. Quoi qu'il en soit, les Espagnols ne possedent guere que les côtes de la plûpart de ces îles.

Le climat y est chaud & humide. Il y a plusieurs volcans, & elles sont sujettes non-seulement à de fréquens tremblemens de terre, mais à des ouragans si terribles qu'ils déracinent les plus gros arbres. Ces accidens n'empêchent point que les arbres ne soient toujours verds, & qu'ils ne portent deux fois l'année. Le ris vient assez bien dans ces îles, & les palmiers y croissent en abondance. Les bufles sauvages y sont communs; les forêts sont remplies de cerfs, de sangliers, & de chevres sauvages semblables à celles de Sumatra. Les Espagnols y ont apporté de la nouvelle Espagne, du Japon & de la Chine des chevaux & des vaches qui ont beaucoup multiplié.

On tire de ce pays des perles, de l'ambre gris, du coton, de la cire & de la civette. Les montagnes abondent en mines d'or, dont les rivieres charient des paillettes avec leur sable; mais les Indiens s'attachent peu à les ramasser, dans la crainte qu'ils ont qu'on ne les y force par l'esclavage.

Les principales d'entre les *Philippines* sont Manille ou Luçon, Mindanao, Ibabao, Leyte, Paragua, Mindoro, Panay, Cébu, Bool & l'île des noirs. Les cartes géographiques mettent toutes les *Philippines* entre le 132 & le 145 degré de *longitude*, & leur *latitude* depuis 5 degrés jusqu'à 20. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PHILIPPINES, *les nouvelles*, ou *les îles de Palaor*, (*Géog. mod.*) îles de la mer des Indes, situées entre les Moluques, les anciennes *Philippines* & les Mariannes. Le hasard les fit découvrir au commencement de ce siecle par la violence des vents, qui porterent à la pointe de l'île du Samal, une des plus orientales des *Philippines*, quelques-uns des insulaires qui s'étoient embarqués pour se rendre dans une de leurs propres îles. On en peut voir le récit dans les lettres édifiantes.

Elles nous apprennent qu'on compte plus de quatre-vingt nouvelles îles *philippines*, qui forment un des beaux archipel de l'Orient & qui sont fort peuplées. Les habitans vont à moitié nuds à cause de la grande chaleur. Ils ne paroissent avoir aucune idée de la divinité, & n'adorent aucune idole. Ils ne connoissent aucun métal, se nourrissent de poissons & de fruits. Ils laissent croître leurs cheveux qui leur flottent sur les épaules. La couleur de leur visage est à-peu-près la même que celle des Indiens des anciennes *Philippines*; mais leur langage est entierement différent de tous ceux qu'on parle dans les îles espagnoles, & même dans les îles Mariannes. C'est dommage que nous n'ayons aucune connoissance de ces nouvelles îles & des peuples qui les habitent; car les Espagnols ont fait jusqu'ici des tentatives inutiles pour y aborder; les ouragans & les brises qui regnent dans ces mers, ont fait périr tous les vaisseaux qu'ils avoient équipés pour s'y rendre. *Long.* 145. 160. *latit.* 2. *jusqu'au* 11. (*D. J.*)

PHILIPPIQUES, s. f. plur. (*Littérat.*) nom qu'on donne aux oraisons ou harangues de Démosthene contre Philippe, roi de Macédoine. *Voyez* ORAISON.

On regarde les *philippiques* comme les pieces les plus importantes de ce célebre orateur. Longin cite un grand nombre d'exemples du style sublime qu'il tire de ces oraisons, & il en développe parfaitement les beautés. En effet, la véhémence & le pathétique qui faisoient le caractere de Démosthene, ne se produisent nulle part ailleurs avec plus de force que dans ces interrogations pressantes, & dans ces vives apostrophes avec lesquelles il tonnoit contre l'indolence & la mollesse des Athéniens. Quelque délicatesse qu'il y ait dans le discours du même orateur contre Leptines, les *philippiques* l'emportent encore, soit par la grandeur du sujet, soit par l'occasion qu'elles fournissent à Démosthene de déployer son principal talent, celui d'émouvoir & d'étonner.

Denys d'Halycarnasse met l'oraison sur l'Halonese au nombre des *philippiques*, & la compte pour la huitieme, mais quelque respectable que soit l'autorité de ce critique, cette oraison sur l'Halonese n'a ni la force, ni la majesté qui, selon Cicéron, caractérise les *philippiques* de Démosthene; aussi les savans la regardent-ils généralement comme un ouvrage supposé.

Libanius, Photius, & d'autres l'attribuent à Hégésipe, fondés principalement sur la langueur du style & sur la bassesse d'expression qui regnent dans cette piece, & qui sont diamétralement opposées à l'énergie & à la noblesse de l'élocution de Démosthene.

M. de Tourreil a donné une excellente traduction des *philippiques* de Démosthene; c'est une chose extraordinaire que de voir tant d'esprit dans une traduction, & de trouver dans une langue moderne une aussi grande partie de la force & de l'énergie de Démosthene, & cela dans une langue aussi foible que la langue françoise.

Tel est le jugement que M. Chambers a porté de la traduction de M. de Tourreil, mais nos meilleurs écrivains en pensent bien différemment.

„ On a laissé, dit M. Rollin, dans la derniere traduction de M. de Tourreil, quoique beaucoup plus travaillée & plus correcte que les précédentes, beaucoup d'expressions basses, triviales, & d'un autre côté le style en est quelquefois enflé & empoullé (& il donne des exemples de l'un & de l'autre); défauts, ajoute-t-il, directement opposés au caractere de Démosthene dont l'élocution réunit en même tems beaucoup de simplicité & beaucoup de noblesse. M. de Maucroix en a traduit quelques discours, sa traduction moins correcte en quelques endroits me paroît plus conforme au génie de l'orateur grec „. *Traité des études. tome II. page* 335.

Cependant cette traduction de M. de Maucroix, selon M. l'abbé Massieu dans sa préface des œuvres de M. de Tourreil, n'est rien moins que parfaite, puisqu'on n'y trouve pas autant de fidélité & de force qu'on y rencontre d'élégance & d'agrément: or qu'est-ce qu'une traduction qui manque de fidélité, & qu'est-ce qu'une traduction de Démosthene, sur-tout quand elle manque de force.

Le même abbé Massieu, dans des remarques (dont l'original se garde manuscrit à la bibliotheque du roi) sur la seconde édition de M. de Tourreil, parle ainsi de ce dernier traducteur. „ Le privilege d'entendre M. de Tourreil n'est pas donné à tout le monde. En beaucoup d'endroits, on doute qu'il s'entende lui-même. Il quitte le sens pour les mots, & le solide pour le brillant. Il aime les épithetes qui emplissent la bouche, les phrases synonymes qui disent trois ou quatre fois la même chose, les expressions singulieres, les figures outrées, & généralement tous ces excès qui sont les écueils des écrivains médiocres. Il ignore sur-tout la naïveté du langage, *&c.* „. *Préface* de M. l'abbé d'Olivet *sur sa traduction des* philippiques *de Démosthène*. Seroit-ce toutes ces qualités qui auroient séduit M. Chambers, & décidé son admiration pour la traduction de M. de Tourreil?

Il suffira d'ajouter que dans les remarques dont on a parlé, M. l'abbé Massieu compte treize fautes dans la traduction que M. de Tourreil a donné de la premiere *philippique*, & que le P. Jouvenci en compte vingt-neuf dans celle de la premiere. On peut voir ces observations dans un ouvrage de M. l'abbé d'Olivet, intitulé *philippiques* de Démosthene & *catilinaires* de Cicéron, imprimé à Paris en 1744, où l'on trouve aussi une traduction latine de la premiere *philippique* par le P. Jouvenci.

On a aussi donné le nom de *philippiques* à quatorze oraisons de Cicéron contre Marc-Antoine. C'est Cicé-

ron

ron lui-même qui leur donna ce titre dans une épître à Brutus où il en parle, & la poſtérité l'a trouvé ſi juſte qu'il s'eſt perpétué juſqu'à nous.

La ſeconde de ces harangues a toujours été la plus eſtimée. Juvenal ne craint pas de l'appeller *un ouvrage divin*.

> *Quam te conſpicuæ divina* philippica *famæ*
> *Volveris à primâ quæ proxima.*
>
> *Satyr. x.*

Le nom même que Cicéron donna à ces pieces, qu'il eût dû naturellement appeller *antoniques*, marque aſſez le cas qu'il en faiſoit, & combien il s'y étoit propoſé d'imiter Démoſthene, dont on dit qu'il avoit traduit la premiere *philippique*, mais cette traduction n'a pas paſſé juſqu'à nous.

Les *philippiques* de Cicéron lui coûterent la vie; Marc-Antoine en ayant été ſi irrité, que dans la proſcription qui ſignala ſon triumvirat avec Auguſte & Lepide, il obtint qu'on lui abandonneroit Cicéron, le fit poignarder, & attacher la tête & les mains de cet orateur ſur la tribune aux harangues où il avoit prononcé les *philippiques*.

Durant la minorité de Louis XV. & ſous la regne de M. le duc d'Orléans, il parut contre ce dernier prince un libelle en vers très-injurieux ſous le nom de *philippiques*, par alluſion au nom de *Philippe* que portoit M. le régent. Pluſieurs poëtes furent ſoupçonnés d'en être les auteurs, mais ſur-tout la Grange, auteur de pluſieurs tragédies, qui fut envoyé aux îles de Ste Marguerite, & ne s'en ſauva que pour s'expatrier. M. de Voltaire en parle ainſi dans ſon épître ſur la calomnie:

> *Vous avez bien connu, comme je penſe,*
> *Ce bon régent qui gâta tout en France:*
> *Il étoit né pour la ſociété,*
> *Pour les beaux arts & pour la volupté;*
> *Grand, mais facile, ingénieux, affable,*
> *Peu ſcrupuleux, mais de crime incapable,*
> *Et cependant, ô menſonge! ô noirceur!*
> *Nous avons vu la ville & les provinces*
> *Au plus aimable, au plus clément des princes,*
> *Donner les noms.... Quelle abſurde fureur!*
> *Chacun les lit, ces archives d'horreur,*
> *Ces vers impurs, appellés* philippiques,
> *De l'impoſture, éternelles chroniques!*
> *Et nul François n'eſt aſſez généreux*
> *Pour s'élever, pour dépoſer contre eux.*

Ils auront le ſort de tous les libelles, ils ſeront oubliés, & la mémoire du prince qu'ils outrageoient ne périra point.

PHILIPPISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) nom que quelques Luthériens ont donné à ceux de leur ſecte, qui ſe ſont attachés aux ſentimens de Philippe Melanchton. *Voyez* LUTHÉRANISME.

Ce réformateur s'étant oppoſé vivement aux Ubiquiſtes ou Ubiquitaires qui s'éleverent de ſon tems, & la diſpute loin de ceſſer après ſa mort n'en étant devenue que plus opiniâtre, les Flacciens ou diſciples de Flaccus, ſon antagoniſte, donnerent ce nom de *Philippiſtes* aux théologiens de l'univerſité de Wittemberg qui ſoutenoient le ſentiment de Melanchton. *Voyez* UBIQUISTE *ou* UBIQUITAIRE.

PHILIPPOPOLI, (*Géog. mod.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romanie, dont *voyez l'article au mot* PHILIPPOPOLIS. (*D. J.*)

PHILIPPOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace au nord, dans les terres, & ſur l'Hebrus. Elle reconnoiſſoit Philippe, fils d'Amyntas, pour ſon fondateur, ou plutôt pour ſon reſtaurateur; & elle étoit déja célebre, lorſque la ville de Philippe, *Philippi*, commença à faire figure dans le monde.

Cette ville ſubſiſte encore, & s'appelle *Philippopoli*, ville de la Turquie en Europe, dans la Romanie, à 24 lieues au-deſſus d'Andrinople, au nord-oueſt, & à 68 de Conſtantinople. Elle eſt ſans murailles, & bâtie ſur trois hauteurs qui, ſelon les apparences, lui ſervoient autrefois de forteraſſes. Elle a au ponent la Mariſe, qui eſt l'Hebrus des anciens, & qui lui fournit les commodités de la vie; elle eſt habitée par un petit nombre de turcs, de juifs & de chrétiens. *Longit.* 42. 30. *lat.* 42. 15. (*D. J.*)

PHILIPSTAD, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede dans la partie orientale du Vermeland. Elle eſt entre des marais & des étangs, à 7 lieues nord de Carleſtadt, 42. nord-oueſt de Stockolm. *Longit.* 32. 5. *latit.* 59. 30. (*D. J.*)

PHILISBOURG *ou* PHILIPSBOURG, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, ſur la rive orientale du Rhin, à l'embouchure de la Saltza, à 2 lieues au midi de Spire, 5 eſt de Leodaw, 9 eſt de Worms, 16 nord-eſt de Strasbourg, & 110 ſud de Paris.

Ce n'étoit autrefois qu'un village appellé *Udenheim*, où Jean Georges, comte palatin, bâtit un palais pour l'évêque de Spire en 1313. Philippe-Chriſtophe, de Sotteren, évêque de Spire, fortifia ce lieu de ſept baſtions, & l'appella *Philippo-burgum*. Enſorte que cet endroit eſt devenu une place très-importante qui appartient à l'évêque de Spire, mais où l'empereur a droit de mettre garniſon en tems de guerre: c'eſt auſſi pour cela qu'elle a ſouvent été priſe & repriſe; par les Suédois, en 1633; par les Impériaux, en 1635; par Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, en 1644; par les Alliés, en 1676; par Louis, dauphin de France, en 1688; par les François, en 1734; mais cette place fut rendue bien-tôt après à l'empereur par le traité de Vienne. *Long.* 26. 8'. 15". *latit.* 49. 13'. 50". (*D. J.*)

PHILISTINS, LES, (*Géog. ſacrée.*) peuples venus de l'île de Caphtor dans la Paleſtine, & deſcendus des Caphtorims, qui ſont ſortis des Chasluims, enfans de Mizraïm, ſuivant le récit de Moïſe, *Geneſ. x.* 13. 14.

Dom Calmet a tâché de prouver dans une *diſſertation ſur l'origine & les divinités des Philiſtins*, que l'île de Caphtor déſignoit l'île de Crete. Le nom de *philiſtin* n'eſt point hébreu. Les ſeptante le traduiſent ordinairement par *allophyli*, étrangers. Les Péléthéens & les Céréthéens étoient auſſi *philiſtins*; & les ſeptante traduiſent quelquefois, comme dans *Ezéch. xxv.* 16. *Sophron. xj. ỹ.* 6. céréthim par *κρῆτας*, *crétois*. Les Chasluims, peres des Caphtorims, demeuroient originairement dans la Pentapole cyrénaïque, ſelon le paraphraſte Jonathan, ou dans le canton pentuſchenite de la baſſe Egypte, ſelon le paraphraſte jéroſolymitain.

Nous trouvons dans la Marmarique la ville d'Azilis, & dans la Lybie Sagylis, noms qui ont quelque rapport avec Chasluim. Ce pays eſt ſitué près de l'Egypte, où les enfans de Misraïm ont eu leur demeure; & il eſt aſſis vis-à-vis l'île de Crete. Strabon, *l. XVII. pag.* 837. ne met que mille ſtades de diſtance entre le port de Cyrène & celui de Crete, nommé *Criou-Metopon* ou *front de bélier*. Le commerce étoit grand entre la Cyrénaïque & l'île de Crete, comme il paroît par Pline & Strabon. Il y a donc beaucoup d'apparence que les Chasluims envoyerent de la Cyrénaïque des colonies dans cette île, leſquelles paſſerent de-là ſur les côtes de la Paleſtine.

Ce ſyſtème ingénieux de dom Calmet, eſt encore appuyé par la conformité qui ſe trouve entre les noms de Céréthim & des Crétois, & par pluſieurs traits de reſſemblance entre les mœurs, les armes, les divinités, & les coutumes de ces deux peuples.

Les *Philiſtins* avoient déja des villes dans la Paleſtine du tems d'Abraham. Au commencement du regne de David, leur état étoit diviſé en cinq petites ſatrapies; ils furent aſſujettis par David, & ſoumis au roi de Juda pendant environ 240 ans. Pſammitique, roi d'Egypte, prit leur ville Azoth, après un ſiege de 29 ans, ſuivant Hérodote, *l. II. c. clvij.* & c'eſt le plus long ſiege de ville que l'on connoiſſe. Nabuchodonoſor aſſujettit vraiſſemblablement les *Philiſtins* avec les autres peuples de la Syrie, de la Phénicie, & de la Paleſtine. Ils tomberent enſuite ſous la domination des Perſes, puis ſous celle d'Alexandre le Grand, & enfin les Aſmonéens les ſoumirent à leur domination. Le nom de *Paleſtine* eſt venu des *Philiſtins*, quoique ces peuples n'en poſſédaſſent qu'une petite partie. (*D. J.*)

PHILLUS, (*Géog. anc.*) ville de la Theſſalie; Strabon, *l. IX. p.* 435. dit que c'étoit dans cette ville qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. (*D. J.*)

PHILOBOETUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Béotie, dans la plaine d'Elatée, ſelon Ortelius, qui cite Plutarque; mais Plutarque, *in Syllâ*, dit ſimplement qu'il y avoit dans la plaine d'Elatée une éminence, où Hortenſius & Sylla camperent. Cette éminence étoit très-fertile, couverte d'arbres, & au pié couloit un ruiſſeau. Plutarque ajoute que Sylla vantoit extrêmement la ſituation de ce lieu. Au reſte, le texte grec porte *Φιλοβοιωτὸς*, *Philoboetos*. (*D. J.*)

PHILOCANDROS, (*Géog. anc.*) île de la mer Ægée, & l'une des Cyclades, ſelon Ptolomée, *l. III. c. xv.* Pline, *l. IV. c. xij.* & Etienne le géographe écrivent *Pholecandros*, & la mettent parmi les îles Sporades. Heſyche écrit *Phlegandros*. On la nomme aujourd'hui *Policandro*: elle eſt entre les îles de Milo & de Sikino. (*D. J.*)

PHILONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'île de Corse. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le place sur la côte méridionale près d'Alista. Niger & Léander disent que c'est aujourd'hui Porto-Vecchio. (*D. J.*)

PHILLYREA, s. f. (*Botan.*) Tournefort compte treize especes de ce genre de plante. Décrivons ici la plus commune qui est à feuilles de troesne, *phillyrea folio ligustri*; *C. B. P.* 476. & *I. R. H.* 509.

Sa racine est ferme, enfoncée profondément en terre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de six à huit piés, rameuses, revêtues d'une écorce blanchâtre, un peu ridée. Ses feuilles sont assez semblables à celles de troësne, mais plus amples & plus longues, charnues, d'un verd brun, opposées les unes aux autres, ou deux à deux le long de la tige & des branches, toujours vertes, d'un goût astringent.

Ses fleurs naissent plusieurs ensemble des aisselles des feuilles, petites, & semblables à-peu-près à celles de l'olivier; chacune d'elles est un godet découpé en quatre parties, de couleur blanche-verdâtre. Après que ces fleurs sont passées, il leur succede des baies sphériques grosses comme celles de myrte noir, quand elles sont mûres, disposées en petites grappes, d'un goût douçâtre, accompagné de quelque amertume, & approchant des baies de genievre; elles contiennent chacune un petit noyau rond & dur.

Cet arbrisseau croît dans les haies & les bois aux environs de Montpellier. Il se plaît dans les endroits pierreux, rudes & incultes: il fleurit en Mai & Juin, & son fruit est mûr en Septembre. Comme son feuillage est toujours verd, on en fait des berceaux & de jolies palissades. Elle s'éleve facilement de graine & de bouture. On la tond comme on veut, en buisson, en boule, en haie, en espalier. La Médecine ne fait point usage de cette plante; on ne pense pas même que ce soit la même plante que la *phillyrea* de Dioscoride. (*D. J.*)

PHILOGÉE, s. m. (*Mytholog.*) c'est le nom d'un des chevaux du soleil: ce mot signifie qui aime la terre, de φιλῶ, *j'aime*, & γῆ, *terre*; il prend son nom du soleil à son coucher, où il paroît tendre vers la terre. Quand cet astre s'abaisse, qu'il semble s'élargir par degrés au déclin du jour; que les nuages entourent avec magnificence le trône du couchant, comme disent nos poëtes; c'est dans cet instant, si l'on en croit les chantres fabuleux de la Grece, que Phébus donnant relâche à ses coursiers fatigués, *Philogée*, Pyroeis, Eous & Ethon, cherche les bosquets d'Amphitrite pour se reposer lui-même avec les nymphes océanides. Il baigne ses rayons à moitié plongés, & tantôt montrant un demi-cercle doré, il donne un dernier regard lumineux, & disparoît enfin totalement dans le sein de Thétis. (*D. J.*)

PHILOLAUS, (*Mythol.*) Esculape avoit un temple près de la ville d'Asope dans la Laconie, où il étoit honoré sous le nom de *Philolaüs*, c'est-à-dire *bon & salutaire aux hommes*. Il ne pouvoit avoir un surnom plus glorieux. (*D. J.*)

PHILOLOGIE, s. f. (*Littérat.*) espece de science composée de grammaire, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philosophie, quelquefois même de mathématiques, de médecine, de jurisprudence, sans traiter aucune de ces matieres à fond, ni séparément, mais les effleurant toutes ou en partie.

Ce mot est dérivé du grec φίλος & λόγος, *amateur des discours, des lettres ou des sciences*.

La *philologie* est une espece de littérature universelle, qui traite de toutes les sciences, de leur origine, de leurs progrès, des auteurs qui les ont cultivées, &c. *Voyez* POLYMATHIE.

La *philologie* n'est autre chose que ce que nous appellons en France les *Belles-lettres*, & ce qu'on nomme dans les universités les *humanités*, *humaniores litteræ*. Elle faisoit autrefois la principale & la plus belle partie de la Grammaire. *Voyez* GRAMMAIRE & GRAMMAIRIEN.

PHILOLOGUE, s. m. (*Littérat.*) on appelle ainsi quiconque embrasse cette littérature universelle, qui s'étend sur toutes sortes de sciences & d'auteurs, comme ceux qui ont travaillé sur les anciens auteurs pour les examiner, les corriger, les expliquer & les mettre au jour.

Eratosthene, bibliothécaire d'Alexandrie, fut le premier qui porta le nom de *philologue*, si l'on en croit Suétone, ou celui de *critique*, selon Clément alexandrien. Il vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe, & mourut fort âgé dans la cxxxvj. olympiade.

On compte encore parmi les *philologues* fameux dans l'antiquité, Varron, Asconius Pedianus, Pline l'ancien, Lucien, Aulugelle, Athenée, Julius Pollux, Solin, Philostrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, Photius, Suidas, &c.

Entre les modernes, les deux Scaliger, Turnebe, Casaubon, Lambin, les Vossius & les Heinsius, Erasme, Juste Lipse, les PP. Sirmond, Petau & Rapin, Gronovius, Grævius, Spelman, &c. se sont fort distingués dans la Philologie. Elle est très-cultivée en Angleterre, en Allemagne & en Italie. Notre académie des Belles-lettres s'efforce de la remettre en honneur parmi nous, & rien n'y est plus propre que les mémoires curieux dont elle enrichit le public.

PHILOMELE, s. f. (*Mythol.*) les Mythologues ont parlé de Progné & de *Philomele* d'une maniere très-peu uniforme. L'opinion généralement reçue par les modernes, est que Progné fut changée en hirondelle, & *Philomele* en rossignol, & c'est aussi le sentiment de quelques anciens; cependant d'autres, en grand nombre, ont dit le contraire. Homere, par exemple, au *XIX. livre de l'odyssée*; Aristophane & son scholiaste, dans la *comédie des oiseaux*; Anacréon, dans sa *xij. ode*; Ovide, dans l'*épître de Sapho*; & Varron, au *IV. livre de la langue latine*. Ce contraste forme une double tradition fabuleuse, & met les Poëtes en droit de choisir. Virgile a fait plus, car il a suivi tantôt l'une & tantôt l'autre tradition; dans la *vj. bucolique* il change *Philomele* en hirondelle, & au *IV. liv. de ses géorgiques*, il en fait un rossignol.

On sait que Progné & *Philomele* étoient deux sœurs extrèmement belles, & filles de Pandion. Térée, roi de Thrace, épousa Progné, & se livra à la brutalité de sa passion pour *Philomele*, après l'avoir conduite dans un bois écarté. Ovide vous dira les suites de cette déplorable avanture, le changement de *Philomele* en rossignol, de Progné en hirondelle, & de Térée en huppe. Il semble que la Mythologie par ces métamorphoses, ait voulu peindre le caractere de ces différentes personnes; mais la Fontaine en adoptant la Fable, a sçu en tirer un parti bien plus heureux dans la réflexion fine & judicieuse qu'il prête à *Philomele*. Progné la trouvant enfin dans un séjour solitaire, lui dit:

Venez faire aux cités éclater leurs merveilles;
Aussi bien en voyant les bois
Sans cesse il vous souvient que Térée autrefois
Parmi des demeures pareilles,
Exerça sa fureur sur vos divins appas.
Eh! c'est le souvenir d'un si cruel outrage
Qui fait, reprit sa sœur, que je ne vous suis pas;
En voyant les hommes, helas!
Il m'en souvient bien davantage.

(*D. J.*)

PHILONIUM, s. m. (*Mat. médic. anc.*) espece d'opiat anodin & somnifere, ainsi nommé de Philon son inventeur. Galien dit que le *philonium* jouissoit d'une grande réputation depuis long-tems, & que ce médicament étoit un des plus anciens de ce genre, ce qui signifie plus ancien que le mithridate, la theriaque, la hiere & autres semblables. Cependant il est permis de douter que la composition de Philon fût tout-à-fait aussi ancienne que le mithridate; mais elle alloit apparemment de pair pour le tems avec la hiere simple inventée par Thémison qui vivoit sous le regne d'Auguste. La thériaque étoit plus nouvelle, car ce ne fut que sous Néron qu'on commença à la composer. Ce qui fait croire que le *philonium* étoit un peu postérieur au mithridate, c'est que Philon recommande son remede pour la colique. Or cette maladie n'a pas été connue sous ce nom long-tems avant le regne de Tibere. Il est donc assez vraissemblable que Philon a vécu sous Auguste, à-peu près en même tems que Thémison, & les premiers disciples d'Asclépiade; cette date n'empêche pas que Galien n'ait dû parler du *philonium* comme d'une ancienne composition, puisqu'il n'a écrit qu'environ deux cents ans après le tems auquel nous supposons, avec M. le Clerc, que cette composition a été inventée. Au reste, elle est très-mal digérée; mais quiconque du tems de Galien se seroit avisé de le dire, eût passé pour atteint du crime de lése-pharmacie, & rarement les Médecins en ont été coupables. (*D. J.*)

PHILOPARABOLOS, (*Médec. anc.*) φιλοπαράβολος; épithete qu'Asclépiade donne à l'une des deux méthodes dont il se servit dans la cure de la phrénésie, & cette épithete signifie une *méthode violente*, par opposition à l'autre qu'il pratiquoit. Or cette méthode violente qu'il nommoit *philoparabolos*, terme dont Plutarque ensuite s'est servi pour désigner un homme qui se jette sans ménagement dans le plus grands dangers, consistoit à donner au malade dès la premiere visite, un grand verre de vin pur, mêlé avec de l'eau salée. Ce remede, dit le médecin

cin grec, est fort à la vérité, mais il a cet avantage sur le maïsam & les autres liqueurs semblables, d'arrêter les sueurs colliquatives, d'élever le pouls, & d'opérer par la détention du ventre, la guérison du malade. (*D. J.*)

PHILOPATOR, (*Hist. anc.*) surnom donné par les anciens à quelques princes qui s'étoient distingués par leur tendresse pour leurs peres; comme l'exprime ce mot tiré de φιλος, *amateur*, & πατηρ, *pere*. On connoît dans l'histoire d'Egypte Ptolomée *philopator*, & dans celle des rois de Syrie, un Seleucus & un Antiochus distingués des autres princes du même nom, par le titre de *philopator*.

PHILOSÉBASTE, (*Ant. grec. & rom.*) φιλοσεβαστοι, c'est-à-dire *amis d'Auguste*. C'étoit un titre que des princes & des villes prenoient afin de témoigner publiquement leur attachement à quelque empereur. Ce titre se trouve sur des marbres de Cyzique, & sur d'autres inscriptions. Il ne faut pas s'étonner que la ville de Cyzique s'en soit décorée, puisque l'empereur Adrien l'avoit comblée de bienfaits. Il y a dans Muratori, P. DXC. 2. une inscription qui montre que la ville d'Ephese avoit aussi pris la qualité de *philosébaste*. Plusieurs villes & plusieurs princes ont pris semblablement la qualité *d'ami des Romains*, φιλορωμαιοι, & *d'ami de César*, φιλοκαισαρ, *&c.* (*D. J.*)

PHILOSOPHALE, PIERRE, *voyez les articles* HERMÉTIQUE, *Philosophie*, CHIMIE.

PHILOSOPHE, s. m. Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd'hui que le nom de *philosophe*; une vie obscure & retirée, quelques dehors de sagesse, avec un peu de lecture, suffisent pour attirer ce nom à des personnes qui s'en honorent sans le mériter.

D'autres en qui la liberté de penser tient lieu de raisonnement, se regardent comme les seuls véritables *philosophes*, parce qu'ils ont osé renverser les bornes sacrées posées par la religion, & qu'ils ont brisé les entraves où la foi mettoit leur raison. Fiers de s'être défaits des préjugés de l'éducation, en matiere de religion, ils regardent avec mépris les autres comme des ames foibles, des génies serviles, des esprits pusillanimes, qui se laissent effrayer par les conséquences où conduit l'irréligion, & qui n'osant sortir un instant du cercle des vérités établies, ni marcher dans des routes nouvelles, s'endorment sous le joug de la superstition.

Mais on doit avoir une idée plus juste du *philosophe*, & voici le caractere que nous lui donnons.

Les autres hommes sont déterminés à agir sans sentir, ni connoître les causes qui les font mouvoir, sans même songer qu'il y en ait. Le *philosophe* au contraire démêle les causes autant qu'il est en lui, & souvent même les prévient, & se livre à elles avec connoissance: c'est une horloge qui se monte, pour ainsi dire, quelquefois elle-même. Ainsi il évite les objets qui peuvent lui causer des sentimens qui ne conviennent ni au bien-être, ni à l'être raisonnable, & cherche ceux qui peuvent exciter en lui des affections convenables à l'état où il se trouve. La raison est à l'égard du *philosophe*, ce que la grace est à l'égard du chrétien. La grace détermine le chrétien à agir; la raison détermine le *philosophe*.

Les autres hommes sont emportés par leurs passions, sans que les actions qu'ils font soient précédées de la réflexion: ce sont des hommes qui marchent dans les ténebres; au lieu que le *philosophe* dans ses passions mêmes, n'agit qu'après la réflexion; il marche la nuit, mais il est précédé d'un flambeau.

Le *philosophe* forme ses principes sur une infinité d'observations particulieres. Le peuple adopte le principe sans penser aux observations qui l'ont produit; il croit que la maxime existe pour ainsi dire par elle-même; mais le *philosophe* prend la maxime dès sa source; il en examine l'origine; il en connoît la propre valeur, & n'en fait que l'usage qui lui convient.

La vérité n'est pas pour le *philosophe* une maîtresse qui corrompe son imagination, & qu'il croie trouver partout; il se contente de la pouvoir démêler où il peut l'appercevoir. Il ne la confond point avec la vraissemblance; il prend pour vrai ce qui est vrai, pour faux, ce qui est faux, pour douteux ce qui est douteux, & pour vraissemblable ce qui n'est que vraissemblable. Il fait plus, & c'est ici une grande perfection du *philosophe*, c'est que lorsqu'il n'a point de motif propre pour juger, il sait demeurer indéterminé.

Le monde est plein de personnes d'esprit & de beaucoup d'esprit, qui jugent toujours; toujours ils devinent, car c'est deviner que de juger sans sentir quand on a le motif propre du jugement. Ils ignorent la portée de l'esprit humain; ils croient qu'il peut tout connoître: ainsi ils trouvent de la honte à ne point prononcer de jugement, & s'imaginent que l'esprit consiste à juger. Le *philosophe* croit qu'il consiste à bien juger: il est plus content de lui-même quand il a suspendu la faculté de se déterminer, que s'il s'étoit déterminé avant d'avoir senti le motif propre à la décision. Ainsi il juge & parle moins, mais il juge plus surement & parle mieux; il n'évite point les traits vifs qui se présentent naturellement à l'esprit par un prompt assemblage d'idées qu'on est souvent étonné de voir unies. C'est dans cette prompte liaison que consiste ce que communément on appelle *esprit*; mais aussi c'est ce qu'il recherche le moins, & il préfere à ce brillant le soin de bien distinguer ses idées, d'en connoître la juste étendue & la liaison précise, & d'éviter de prendre le change en portant trop loin quelque rapport particulier que les idées ont entr'elles. C'est dans ce discernement que consiste ce qu'on appelle *jugement* & *justesse d'esprit*: à cette justesse se joignent encore la *souplesse* & la *netteté*. Le *philosophe* n'est pas tellement attaché à un systême, qu'il ne sente toute la force des objections. La plûpart des hommes sont si fort livrés à leurs opinions, qu'ils ne prennent pas seulement la peine de pénétrer celles des autres. Le *philosophe* comprend le sentiment qu'il rejette, avec la même étendue & la même netteté qu'il entend celui qu'il adopte.

L'esprit philosophique est donc un esprit d'observation & de justesse, qui rapporte tout à ses véritables principes; mais ce n'est pas l'esprit seul que le *philosophe* cultive, il porte plus loin son attention & ses soins.

L'homme n'est point un monstre qui ne doive vivre que dans les abîmes de la mer, ou dans le fond d'une forêt: les seules nécessités de la vie lui rendent le commerce des autres nécessaire; & dans quelqu'état où il puisse se trouver, ses besoins & le bien être l'engagent à vivre en société. Ainsi la raison exige de lui qu'il connoisse, qu'il étudie, & qu'il travaille à acquérir les qualités sociables.

Notre *philosophe* ne se croit pas en exil dans ce monde; il ne croit point être en pays ennemi; il veut jouir en sage économe des biens que la nature lui offre; il veut trouver du plaisir avec les autres: & pour en trouver, il en faut faire: ainsi il cherche à convenir à ceux avec qui le hasard ou son choix le font vivre; & il trouve en même tems ce qui lui convient: c'est un honnête homme qui veut plaire & se rendre utile.

La plûpart des grands à qui les dissipations ne laissent pas assez de tems pour méditer, sont féroces envers ceux qu'ils ne croient pas leurs égaux. Les *philosophes* ordinaires qui méditent trop, ou plûtôt qui méditent mal, le sont envers tout le monde; ils fuient les hommes, & les évitent. Mais notre *philosophe* qui sait se partager entre la retraite & le commerce des hommes, est plein d'humanité. C'est le Chrémès de Térence qui sent qu'il est homme, & que la seule humanité intéresse à la mauvaise ou à la bonne fortune de son voisin. *Homo sum, humani a me nihil alienum puto.*

Il seroit inutile de remarquer ici combien le *philosophe* est jaloux de tout ce qui s'appelle *honneur & probité*. La société civile est, pour ainsi dire, une divinité pour lui sur la terre; il l'encense, il l'honore par la probité, par une attention exacte à ses devoirs, & par un desir sincere de n'en être pas un membre inutile ou embarrassant. Les sentimens de probité entrent autant dans la constitution méchanique du *philosophe*, que les lumieres de l'esprit. Plus vous trouverez de raison dans un homme, plus vous trouverez en lui de probité. Au contraire où regne le fanatisme & la superstition, regnent les passions & l'emportement. Le tempérament du *philosophe*, c'est d'agir par esprit d'ordre ou par raison; comme il aime extrêmement la société, il lui importe bien plus qu'au reste des hommes de disposer tous ses ressorts à ne produire que des effets conformes à l'idée d'honnête homme. Ne craignez pas que parce que personne n'a les yeux sur lui, il s'abandonne à une action contraire à la probité. Non. Cette action n'est point conforme à la disposition méchanique du sage; il est pêtri, pour ainsi dire, avec le levain de l'ordre & de la regle; il est rempli des idées du bien de la société civile; il en connoît les principes bien mieux que les autres hommes. Le crime trouveroit en lui trop d'opposition, il auroit trop idées naturelles & trop d'idées acquises à détruire. Sa faculté d'agir est pour ainsi dire comme une corde d'instrument de musique montée sur un certain ton; elle n'en sauroit produire un contraire. Il craint de se détonner, de se desacorder avec lui-même; & ceci me fait ressouvenir de ce que Velleius dit de Caton d'Utique. „ Il n'a jamais, dit-il, fait de bonnes „ actions pour paroître les avoir faites, mais parce qu'il „ n'étoit pas en lui de faire autrement „.

D'ailleurs

D'ailleurs dans toutes les actions que les hommes font, ils ne cherchent que leur propre satisfaction actuelle: c'est le bien ou plutôt l'attrait présent, suivant la disposition méchanique où ils se trouvent qui les fait agir. Or le *philosophe* est disposé plus que qui que ce soit par ses réflexions à trouver plus d'attrait & de plaisir à vivre avec vous, à s'attirer votre confiance & votre estime, à s'acquitter des devoirs de l'amitié & de la reconnoissance. Ces sentimens sont encore nourris dans le fond de son cœur par la religion, où l'ont conduit les lumieres naturelles de sa raison. Encore un coup, l'idée de malhonnête homme est autant opposée à l'idée de *philosophe*, que l'est l'idée de stupide; & l'expérience fait voir tous les jours que plus on a de raison & de lumiere, plus on est sûr & propre pour le commerce de la vie. Un sot, dit la Rochefoucault, n'a pas assez d'étoffe pour être bon: on ne péche que parce que les lumieres sont moins fortes que les passions; & c'est une maxime de théologie vraie en un certain sens, que tout pécheur est ignorant.

Cet amour de la société si essentiel au *philosophe*, fait voir combien est véritable la remarque de l'empereur Antonin: „ Que les peuples seront heureux quand les „ rois seront *philosophes*, ou quand les *philosophes* seront „ rois „!

Le *philosophe* est donc un honnête homme qui agit en tout par raison, & qui joint à un esprit de réflexion & de justesse les mœurs & les qualités sociables. Entez un souverain sur un *philosophe* d'une telle trempe, & vous aurez un parfait souverain.

De cette idée il est aisé de conclure combien le sage insensible des stoïciens est éloigné de la perfection de notre *philosophe*: un tel *philosophe* est homme, & leur sage n'étoit qu'un phantôme. Ils rougissoient de l'humanité, & il en fait gloire; ils vouloient follement anéantir les passions, & nous élever au-dessus de notre nature par une insensibilité chimérique: pour lui, il ne prétend pas au chimérique honneur de détruire les passions, parce que cela est impossible; mais il travaille à n'en être pas tyrannisé, à les mettre à profit, & à en faire un usage raisonnable, parce que cela est possible, & que la raison le lui ordonne.

On voit encore par tout ce que nous venons de dire, combien s'éloignent de la juste idée du *philosophe* ces indolens, qui, livrés à une méditation paresseuse, négligent le soin de leurs affaires temporelles, & de tout ce qui s'appelle *fortune*. Le vrai *philosophe* n'est point tourmenté par l'ambition, mais il veut avoir les commodités de la vie; il lui faut, outre le nécessaire précis, un honnête superflu nécessaire à un honnête homme, & par lequel seul on est heureux: c'est le fond des bienséances & des agrémens. Ce sont de faux *philosophes* qui ont fait naître ce préjugé, que le plus exact nécessaire lui suffit, par leur indolence & par des maximes éblouissantes. (1)

PHILOSOPHES, (*Alchimie & Chimie.*) Ce mot dans le langage alchimique signifie la même chose qu'*adepte* ou *possesseur de la pierre philosophale*. Les Alchimistes n'ont pas manqué de se décorer de ce grand nom, & de celui de *sage*.

Il existe dans la Chimie ordinaire plusieurs préparations & opérations, la plûpart assez communes, & qui sont apparemment des présens de l'Alchimie qui sont spécifiées par le nom de leurs inventeurs, qualifiés du titre de *philosophes*. Ainsi il y a une huile des *Philosophes*, appellée autrement huile de brique, *oleum laterinum*, qui n'est autre chose que de l'huile d'olive dont on a imbibé des briques rougies au feu, & qu'on a ensuite distillée à feu nud, une édulcoration philosophique, qui est une distillation des sels métalliques à la violence du feu. (*Voyez* DISTILLATION); une pulvérisation philosophique, une calcination philosophique. *Voyez* PULVÉRISATION & CALCINATION. (*b*)

PHILOSOPHES, *huile des*, (*Pharmacie.*) c'est l'huile de brique. Ce nom lui a été donné par les Alchimistes qui se disent les véritables *philosophes*, à cause qu'ils emploient souvent de la brique dans la construction de leurs fourneaux, dont ils se servent pour faire ce qu'ils appellent le *grand œuvre*, ou la *pierre philosophale*. *Voyez* BRIQUE.

PHILOSOPHIE, s. f. *Philosophie* signifie, suivant son étymologie, l'*amour de la sagesse*. Ce mot ayant toujours été assez vague, à cause des diverses significations qu'on y a attachées, il faut faire deux choses dans cet article; 1°. rapporter historiquement l'origine & les differentes acceptions de ce terme; 2°. en fixer le sens par une bonne définition.

1°. Ce que nous appellons aujourd'hui *Philosophie*, s'appelloit d'abord *sophie* ou *sagesse*; & l'on sait que les premiers *philosophes* ont été décorés du titre de *sages*. Ce nom a été dans les premiers tems ce que le nom de *bel esprit* est dans le nôtre; c'est-à-dire qu'il a été prodigué à bien des personnes qui ne méritoient rien moins que ce titre fastueux. C'étoit alors l'enfance de l'esprit humain; & l'on étendoit le nom de *sagesse* à tous les arts qui exerçoient le génie, ou dont la société retiroit quelque avantage; mais comme le savoir, l'érudition est la principale culture de l'esprit, & que les sciences étudiées & réduites en pratique apportent bien des commodités au genre humain, la sagesse & l'érudition furent confondues; & l'on entendit par être versé ou instruit dans la sagesse, posséder l'encyclopédie de ce qui étoit connu dans le siecle où l'on vivoit.

Entre toutes les Sciences, il y en a une qui se distingue par l'excellence de son objet; c'est celle qui traite de la divinité, qui regle nos idées & nos sentimens à l'égard du premier être, & qui y conforme notre culte. Cette étude étant la sagesse par excellence, a fait donner le nom de *sages* à ceux qui s'y sont appliqués, c'est-à-dire aux Théologiens & aux Prêtres. L'Ecriture elle-même donne aux prêtres chaldéens le titre de *sages*, sans doute parce qu'ils se l'arrogeoient, & que c'étoit un usage universellement reçu. C'est ce qui a eu lieu principalement chez les nations qu'on a coutume d'appeller *barbares*; il s'en falloit bien pourtant qu'on pût trouver la sagesse chez tous les dépositaires de la religion. Des superstitions ridicules, des mysteres puériles, quelquefois abominables, des visions & des mensonges destinés à affermir leur autorité & à en imposer à la populace aveugle, voilà à quoi se réduisoit la sagesse des prêtres de ces tems. Les philosophes les plus distingués ont essayé de puiser à cette source: c'étoit le but de leurs voyages de leur initiation aux mysteres les plus célebres; mais ils s'en sont bientôt dégoûtés, & l'idée de la sagesse n'est demeurée liée à celle de la Théologie que dans l'esprit de ces prêtres orgueilleux & de leurs imbécilles esclaves.

De sublimes génies se livrant donc à leurs méditations ont voulu déduire des idées & des principes que la nature & la raison fournissent, une sagesse solide, un système certain & appuyé sur des fondemens inébranlables; mais s'ils ont pu secouer par ce moyen le joug des superstitions vulgaires, le reste de leur entreprise n'a pas eu le même succès. Après avoir détruit, ils n'ont sû édifier, semblables en quelque sorte à ces conquérans, qui ne laissent après eux que des ruines. De-là cette foule d'opinions bisarres & contradictoires, qui a fait douter s'il restoit encore quelque sentiment ridicule, dont aucun philosophe ne se fût avisé. Je ne puis m'empêcher de citer un morceau de M. de Fontenelle, tiré de sa *dissertation* sur les anciens & sur les modernes, qui revient parfaitement à ce sujet. „ Telle est notre condition, dit-il, qu'il ne nous est point permis d'arriver „ tout-d'un-coup à rien de raisonnable sur quelque matiere „ que ce soit: il faut avant cela que nous nous „ égarions long-tems, & que nous passions par diverses „ sortes d'erreurs, & par divers degrés d'impertinences. „ Il eût toujours dû être bien facile de s'aviser que tout „ le jeu de la nature consiste dans les figures & dans „ les mouvemens des corps; cependant avant que d'en „ venir-là, il a fallu essayer des idées de Platon, des „ nombres de Pythagore, des qualités d'Aristote; & tout „ cela ayant été reconnu pour faux, on a été réduit à „ pren-

(1) Voilà un beau portrait du *philosophe* en abstrait. Je doute cependant que quiconque prétendra autant que l'auteur de cet article, au titre de *philosophe*, le peigne tout-à-fait de même. La variété des opinions & des systèmes des philosophes anciens & modernes en fait de morale abstraite & pratique peut confirmer mes doutes. Mais passons-le, & supposons que c'est-là le véritable portrait du *philosophe* d'après la raison: car il faut bien que le lecteur sache qu'on parle dans cet article à tout le monde, abstraction faite de toute religion particuliere: supposons-le donc, mais où trouverons-nous l'original? sera-ce parmi ces superbes partisans & adorateurs de la raison naturelle qui croient éviter la tache d'irreligieux, en n'adoptant que ce que la raison dicte à tout homme qui la consulte de bonne foi touchant l'être Suprême, & qui par conséquent ne fait que la religion naturelle, point du tout. Outre les preuves que j'en ai données dans plusieurs notes précédentes, & qu'on trouve chez tous les théologiens & les philosophes chrétiens, l'expérience ne permet pas d'en douter. La religion donc surnaturelle, c'est-à-dire, l'Evangile suivi dans tous ses preceptes & conseils, peut seule faire des véritables philosophes, en faisant des saints. La grace donc en faisant des chrétiens, fait des philosophes, & on n'aura jamais des philosophes dans le sens de l'auteur, sans avoir de bons chrétiens. (*Z*)

„ prendre le vrai ſyſtême. Je dis qu'on y a été réduit „ car en vérité il n'en reſtoit plus d'autre; & il ſemble „ qu'on s'eſt défendu de le prendre auſſi long-tems qu'on „ a pû. Nous avons l'obligation aux anciens de nous „ avoir épuiſé la plus grande partie des idées fauſſes „ qu'on ſe pouvoit faire; il falloit abſolument payer „ à l'erreur & à l'ignorance le tribut qu'ils ont payé, & „ nous ne devons pas manquer de reconnoiſſance envers „ ceux qui nous en ont acquités. Il en va de même „ ſur diverſes matieres, où il y a je ne ſai combien de „ ſotiſes que nous dirions, ſi elles n'avoient pas été di„ tes, & ſi on ne nous les avoit pas pour ainſi dire enle„ vées. Cependant il y a encore quelquefois des mo„ dernes qui s'en reſſaiſiſſent, peut-être parce qu'elles „ n'ont pas encore été dites autant qu'il le faut „.

Ce ſeroit ici le lieu de tracer un abrégé des divers ſentimens qui ont été en vogue dans la *Philoſophie*; mais les bornes de nos articles ne le permettent pas. On trouvera l'eſſentiel des opinions les plus fameuſes dans divers autres endroits de ce Dictionnaire, ſous les titres auxquels elles ſe rapportent. Ceux qui veulent étudier la matiere à fond, trouveront abondamment de quoi ſe ſatisfaire dans l'excellent ouvrage que M. Brucker a publié d'abord en allemand, & enſuite en latin ſous ce titre: *Jacobi Bruckeri hiſtoria critica Philoſophiæ à mundi incunabulis ad noſtram uſque ætatem deducta*. On peut auſſi lire l'hiſtoire de la *Philoſophie* par M. Deslandes.

L'ignorance, la précipitation, l'orgueil, la jalouſie, ont enfanté des monſtres bien flétriſſans pour la *Philoſophie* & qui ont détourné les uns de l'étudier, ou jetté les autres dans un doute univerſel.

N'outrons pourtant rien. Les travers de l'eſprit humain n'ont pas empêché la *Philoſophie* de recevoir des accroiſſemens conſidérables, & de tendre à la perfection dont elle eſt ſuſceptible ici bas. Les anciens ont dit d'excellentes choſes, ſur-tout ſur les devoirs de la morale, & même ſur ce que l'homme doit à Dieu; & s'ils n'ont pû arriver à la belle idée qu'ils ſe formoient de la ſageſſe, ils ont au-moins la gloire de l'avoir conçue & d'en avoir tenté l'épreuve. Elle devint donc entre leurs mains une ſcience pratique qui embraſſoit les vérités divines & humaines, c'eſt-à-dire tout ce que l'entendement eſt capable de découvrir au ſujet de la divinité & tout ce qui peut contribuer au bonheur de la ſociété. Dès qu'ils lui eurent donné une forme ſyſtematique, ils ſe mirent à l'enſeigner, & l'on vit naître les écoles & les ſectes; & comme pour faire mieux recevoir leurs préceptes ils les ornoient des embelliſſemens de l'éloquence, celle-ci ſe confondit inſenſiblement avec la ſageſſe, chez les Grecs ſur-tout, qui faiſoient grand cas de l'art de bien dire, à cauſe de ſon influence ſur les affaires d'état dans leurs républiques. Le nom de *ſage* fut traveſti en celui de *ſophiſte* ou *maître d'éloquence*; & cette révolution fit beaucoup dégénérer une ſcience qui dans ſon origine s'étoit propoſée des vues bien plus nobles. On n'écouta bientôt plus les maîtres de la ſageſſe pour s'inſtruire dans des connoiſſances ſolides & utiles à notre bien-être, mais pour repaître ſon eſprit de queſtions curieuſes, amuſer ſes oreilles de périodes cadencées, & adjuger la palme au plus opiniâtre, parce qu'il demeuroit maître du champ de bataille.

Le nom de *ſage* étoit trop beau pour de pareilles gens, ou plutôt il ne convient point à l'homme: c'eſt l'apanage de la divinité, ſource éternelle & inépuiſable de la vraie ſageſſe. Pythagore qui s'en apperçut, ſubſtitua à cette dénomination faſtueuſe le titre modeſte de *philoſophe*, qui s'établit de maniere qu'il a été depuis ce tems-là le ſeul uſité. Mais les ſages raiſons de ce changement n'étoufferent point l'orgueil des *Philoſophes*, qui continuerent de vouloir paſſer pour les dépoſitaires de la vraie ſageſſe. Un des moyens les plus ordinaires dont ils ſe ſervirent pour ſe donner du relief, ce fut d'avoir une prétendue doctrine de réſerve, dont ils ne faiſoient part qu'à leurs diſciples affidés, tandis que la foule des auditeurs étoit repue d'inſtructions vagues. Les *Philoſophes* avoient ſans doute pris cette idée & cette méthode des prêtres, qui n'initioient à la connoiſſance de leurs myſteres qu'après de longues épreuves; mais les ſecrets des uns & des autres ne valoient pas la peine qu'on ſe donnoit pour y avoir part.

Dans les ouvrages philoſophiques de l'antiquité qui nous ont été conſervés, quoiqu'il y regne bien des défauts, & ſur-tout celui d'une bonne méthode, on découvre pourtant les ſemences de la plûpart des découvertes modernes. Les matieres qui n'avoient pas beſoin du ſecours des obſervations & des inſtrumens, comme le ſont celles de la morale, ont été pouſſées auſſi loin que la raiſon pouvoit les conduire. Pour la Phyſique, il n'eſt pas ſurprenant que favoriſée des ſecours que les derniers ſiecles ont fournis, elle ſurpaſſe aujourd'hui de beaucoup celle des anciens. On doit plutôt s'étonner que ceux-ci aient ſi bien deviné en bien des cas où ils ne pouvoient voir ce que nous voyons à-préſent. On en doit dire autant de la Médecine & des Mathématiques; comme ces ſciences ſont compoſées d'un nombre infini de vûes, & qu'elles dépendent beaucoup des expériences que le haſard ſeul fait naître, & qu'il n'amene pas à point nommé, il eſt évident que les Phyſiciens, les Medecins & Mathématiciens doivent être naturellement plus habiles que les anciens.

Le nom de *Philoſophie* demeura toujours vague, & comprit dans ſa vaſte enceinte, outre la connoiſſance des choſes divines & humaines, celle des lois, de la Médecine, & même des diverſes branches de l'érudition, comme la Grammaire, la Rhetorique, la Critique ſans en excepter l'Hiſtoire & la Poëſie. Bien plus: il paſſa dans l'Egliſe; le Chriſtianiſme fut appellé la *philoſophie ſainte*; les docteurs de la religion qui en enſeignoient les vérités, les aſcetes qui en pratiquoient les auſtérités, furent qualifiés de *philoſophes*.

Les diviſions d'une ſcience conçue dans une telle généralité, furent fort arbitraires. La plus ancienne & la plus reçue a été celle qui rapporte la *Philoſophie* à la conſidération de Dieu & à celle de l'homme.

Ariſtote en introduiſit une nouvelle; la voici. *Tria genera ſunt theoreticarum ſcientiarum, Mathematica, Phyſica, Theologica*. Un paſſage de Séneque indiquera celle de quelques autres ſectes. *Stoïcii vero* Philoſophiæ *tres partes eſſe dixerunt, moralem, naturalem, & rationalem: prima componit animum, ſecunda rerum naturam ſcrutatur, tertia proprietatis verborum exigit & ſtructuram & argumentationes ne pro veris falſa ſubrepant. Epicurei duas partes* Philoſophiæ *putaverunt eſſe naturalem atque moralem, rationalem removerunt. Deinde cum ipſis rebus cogerentur ambigua ſecernere, falſa ſub ſpecie veri latentia coarguere, ipſi quoque locum, quem de judicio & regulâ appellant, alio nomine rationalem induxerunt: ſed eum acceſſionem eſſe naturalis partis exiſtimant... Cyrenaici naturalia cum rationalibus ſuſtulerant, & contenti fuerunt moralibus, &c.* Seneca, *epiſt.* 89.

Les écoles ont adopté la diviſion de la *Philoſophie* en quatre parties, Logique, Métaphyſique, Phyſique & Morale.

2°. Il eſt tems de paſſer au ſecond point de cet article, où il s'agit de fixer le ſens du nom de la *Philoſophie*, & d'en donner une bonne définition. Philoſopher c'eſt donner la raiſon des choſes, ou du-moins la chercher; car tant qu'on ſe borne à voir & à rapporter ce qu'on voit, on n'eſt qu'hiſtorien. Quand on calcule & meſure les proportions des choſes, leurs grandeurs, leurs valeurs, on eſt mathématicien, mais celui qui s'arrête à découvrir la raiſon qui fait que les choſes ſont, & qu'elles ſont plutôt ainſi que d'une autre maniere, c'eſt le philoſophe proprement dit.

Cela poſé, la définition que M. Wolf a donnée de la *Philoſophie*, me paroît renfermer dans ſa briéveté tout ce qui caractériſe cette ſcience. C'eſt, ſelon lui, *la ſcience des poſſibles en tant que poſſibles*. C'eſt une ſcience, car elle démontre ce qu'elle avance. C'eſt la ſcience des poſſibles, car ſon but eſt de rendre raiſon de tout ce qui eſt & de tout ce qui peut être dans toutes les choſes qui arrivent; le contraire pourroit arriver. Je hais un tel, je pourrois l'aimer. Un corps occupe une certaine place dans l'univers, il pourroit en occuper une autre, mais ces différens poſſibles ne pouvant être à-la-fois, il y a donc une raiſon qui détermine l'un à être plutôt que l'autre; & c'eſt cette raiſon que le philoſophe cherche & aſſigne.

Cette définition embraſſe le préſent, le paſſé, & l'avenir, & ce qui n'a jamais exiſté & n'exiſtera jamais, comme ſont toutes les idées univerſelles, & les abſtractions. Une telle ſcience eſt une véritable encyclopédie, tout y eſt lié, tout en dépend. C'eſt ce que les anciens ont senti, lorſqu'ils ont appliqué le nom de *philoſophie*, comme nous l'avons vû ci-deſſus, à toutes ſortes de ſciences & d'arts; mais ils ne juſtifioient pas l'influence univerſelle de cette ſcience ſur toutes les autres. Elle ne ſauroit être miſe dans un plus grand jour que par la définition de M. Wolf. Les poſſibles comprennent les objets de tout ce qui peut occuper l'eſprit ou l'induſtrie des hommes: auſſi toutes les ſciences, tous les arts ont-ils leur *philoſophie*. La choſe eſt claire: tout ſe fait en Juriſprudence, en Médecine, en Politique, tout ſe fait, ou du-moins tout doit ſe faire par quelque raiſon. Découvrir ces raiſons & les aſſigner, c'eſt donc donner la *Philoſophie* des ſciences

ces susdites; de même l'architecte, le peintre, le sculpteur, je dis plus, un simple fendeur de bois, a ses raisons de faire ce qu'il fait, comme il le fait, & non autrement. Il est vrai que la plûpart de ces gens travaillent par routine, & emploient leurs instrumens sans sentir quel en est le méchanique, & la proportion avec les ouvrages qu'ils exécutent: mais il n'en est pas moins certain que chaque instrument a sa raison, & que s'il étoit fait autrement, l'ouvrage ne réussiroit pas. Il n'y a que le philosophe qui fasse ces découvertes, & qui soit en état de prouver que les choses sont comme elles doivent être, ou de les rectifier, lorsqu'elles en sont susceptibles, en indiquant la raison des changemens qu'il veut y apporter.

Les objets de la *Philosophie* sont les mêmes que ceux de nos connoissances en général, & forment la division naturelle de cette science. Ils se réduisent à trois principaux, *Dieu*, *l'ame*, & *la matiere*. A ces trois objets répondent trois parties principales de la *Philosophie*. La premiere, c'est la *Théologie naturelle*, ou la science des possibles à l'égard de Dieu. Les *possibles* à l'égard de Dieu, c'est ce qu'on peut concevoir en lui & par lui. Il en est de même des définitions des *possibles* à l'égard de l'ame & du corps. La seconde, c'est la *Psychologie* qui concerne les possibles à l'égard de l'ame. La troisieme, est la Physique qui concerne les possibles à l'égard des corps.

Cette division générale souffre ensuite des sous divisions particulieres; voici la maniere dont M. Wolf les amene.

Lorsque nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous nous convainquons qu'il y a en nous une faculté de former des idées des choses possibles, & nous nommons cette faculté l'*entendement*; mais il n'est pas aisé de connoître jusqu'où cette faculté s'étend, ni comment on doit s'en servir, pour découvrir par nos propres méditations, des vérités inconnues pour nous, & pour juger avec exactitude de celles que d'autres ont déja découvertes. Notre premiere occupation doit donc être de rechercher quelles sont les forces de l'entendement humain, & quel est leur légitime usage dans la connoissance de la vérité: la partie de la *Philosophie* où l'on traite cette matiere, s'appelle *logique* ou *l'art de penser*.

Entre toutes les choses possibles, il faut de toute nécessité qu'il y ait un être subsistant par lui-même; autrement il y auroit des choses possibles, de la possibilité desquelles on ne pourroit rendre raison, ce qui ne sauroit se dire. Or cet être subsistant par lui-même, est ce que nous nommons *Dieu*. Les autres êtres qui ont la raison de leur existance dans cet être subsistant par lui-même, ont le nom de *créatures*; mais comme la *Philosophie* doit rendre raison de la possibilité des choses, il convient de faire précéder la doctrine qui traite de Dieu, à celle qui traite des créatures: j'avoue pourtant qu'on doit déja avoir une connoissance générale des créatures; mais on n'a pas besoin de la puiser dans la *Philosophie*, parce qu'on l'acquiert dès l'enfance par une expérience continuelle. La partie donc de la *Philosophie*, où l'on traite de Dieu & de l'origine des créatures, qui est en lui, s'appelle *Théologie naturelle*, ou *doctrine de Dieu*.

Les créatures manifestent leur activité, ou par le mouvement, ou par la pensée. Celles-là sont des corps, celles-ci sont des esprits. Puis donc que la *Philosophie* s'applique à donner de tout des raisons suffisantes, elle doit aussi examiner les forces ou les opérations de ces êtres, qui agissent ou par le mouvement ou par la pensée. La *Philosophie* nous montre donc ce qui peut arriver dans le monde par les forces des corps & par la puissance des esprits. On nomme *pneumatologie* ou *doctrine des esprits*, la partie de la *Philosophie* où l'on explique ce que peuvent effectuer les esprits; & l'on appelle *physique* ou *doctrine de la nature* cette autre partie où l'on montre ce qui est possible en vertu des forces des corps.

L'être qui pense en nous s'appelle *ame*; or comme cette ame est du nombre des esprits, & qu'elle a outre l'entendement, une volonté qui est cause de bien des évenemens; il faut encore que la *Philosophie* développe ce qui peut arriver en conséquence de cette volonté; c'est à quoi l'on doit rapporter ce que l'on enseigne du droit de la nature, de la morale, & de la politique.

Mais comme tous les êtres, soit corps, ou esprits, ou ames, se ressemblent à quelques égards, il faut rechercher aussi ce qui peut convenir généralement à tous les êtres, & en quoi consiste leur différence générale. On nomme *onthologie*, ou *science fondamentale*, cette partie de la *Philosophie* qui renferme la connoissance générale de tous les êtres; cette science fondamentale, la doctrine des esprits, & la théologie naturelle, composent ce qui s'appelle *métaphysique* ou *science principale*.

Nous ne nous contentons pas de pousser nos connoissances jusqu'à savoir par quelles forces se produisent certains effets dans la nature, nous allons plus loin, & nous mesurons avec la derniere exactitude les degrés des forces & des effets, afin qu'il paroisse visiblement que certaine force peut produire certains effets. Par exemple, il y a bien des gens qui se contentent de savoir, que l'air comprimé avec force dans une fontaine artificielle, porte l'eau jusqu'à une hauteur extraordinaire; mais d'autres plus curieux font des efforts pour découvrir de combien s'accroît la force de l'air, lorsque par la compression il n'occupe que la moitié, le tiers ou le quart de l'espace qu'il remplissoit auparavant, & de combien de piés il fait monter l'eau chaque fois; c'est pousser nos connoissances à leur plus haut degré, que de savoir mesurer tout ce qui a une grandeur, & c'est dans cette vûe qu'on a inventé les mathématiques.

Le véritable ordre dans lequel les parties de la *Philosophie* doivent être rangées, c'est de faire précéder celles qui contiennent les principes, dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence & la démonstration des suivantes; c'est à cet ordre que M. Wolf s'est religieusement conformé, comme il paroît par ce que je viens d'extraire de lui.

On peut encore diviser la *Philosophie* en deux branches, & la considérer sous deux rapports; elle est théorique ou pratique.

La *Philosophie* théorique ou spéculative se repose dans une pure & simple contemplation des choses; elle ne va pas plus loin.

La *Philosophie* pratique est celle qui donne des regles pour opérer sur son objet; elle est de deux sortes par rapport aux deux especes d'actions humaines qu'elle se propose de diriger; ces deux especes sont la Logique & la Morale: la Logique dirige les opérations de l'entendement, & la Morale les opérations de la volonté. *Voy.* LOGIQUE & MORALE. Les autres parties de la *Philosophie* sont purement spéculatives.

La *Philosophie* se prend aussi fort ordinairement pour la doctrine particuliere ou pour les systèmes inventés par des philosophes de nom, qui ont eu des sectateurs. La *Philosophie* ainsi envisagée s'est divisée en un nombre infini de sectes, tant anciennes que modernes; tels sont les Platoniciens, les Péripatéticiens, les Epicuriens, les Stoïciens, les Pythagoriciens, les Pyrrhoniens, & les Académiciens; & tels sont de nos jours les Cartésiens, les Newtoniens. *Voyez l'origine, le dogme de chaque secte, à l'article qui lui est particulier.*

La *Philosophie* se prend encore pour une certaine maniere de philosopher, ou pour certains principes sur lesquels roulent toutes les recherches que l'on fait par leur moyen; en ce sens l'on dit, *Philosophie* corpusculaire, *Philosophie* méchanique, *Philosophie* expérimentale.

Telle est la saine notion de la *Philosophie*, son but est la certitude, & tous ses pas y tendent par la voie de la démonstration. Ce qui caractérise donc le philosophe & le distingue du vulgaire, c'est qu'il n'admet rien sans preuve, qu'il n'acquiesce point à des notions trompeuses, & qu'il pose exactement les limites du certain, du probable, & du douteux. Il ne se paye point de mots, & n'explique rien par des qualités occultes, qui ne sont autre chose que l'effet même transformé en cause; il aime beaucoup mieux faire l'aveu de son ignorance, toutes les fois que le raisonnement & l'expérience ne sauroient le conduire à la véritable raison des choses.

La *Philosophie* est une science encore très-imparfaite, & qui ne sera jamais complette; car qui est-ce qui pourra rendre raison de tous les possibles? L'être qui a tout fait par poids & par mesure, est le seul qui ait une connoissance philosophique, mathématique, & parfaite de ses ouvrages; mais l'homme n'en est pas moins louable d'étudier le grand livre de la nature, & d'y chercher des preuves de la sagesse & de toutes les perfections de son auteur: la société retire aussi de grands avantages des recherches philosophiques qui ont occasionné & perfectionné plusieurs découvertes utiles au genre humain.

Le plus grand philosophe est celui qui rend raison du plus grand nombre de choses, voilà son rang assigné avec précision: l'érudition par ce moyen n'est plus confondue avec la *Philosophie*. La connoissance des faits est sans contredit utile, elle est même un préalable essentiel à leur explication; mais être philosophe, ce n'est pas simplement avoir beaucoup vû & beaucoup lû, ce n'est pas aussi posséder l'histoire de la *Philosophie*, des sciences & des arts, tout cela ne forme souvent qu'un cahos indigeste; mais être philosophe, c'est avoir des principes solides, & sur-tout une bonne méthode pour rendre raison de ces faits, & en tirer de légitimes conséquences.

Deux

Deux obstacles principaux ont retardé long-tems les progrès de la *Philosophie*, l'autorité & l'esprit systématique.

Un vrai philosophe ne voit point par les yeux d'autrui, il ne se rend qu'à la conviction qui naît de l'évidence. Il est assez difficile de comprendre comment il se peut faire que des gens qui ont de l'esprit, aiment mieux se servir de l'esprit des autres dans la recherche de la vérité, que de celui que Dieu leur a donné. Il y a sans doute infiniment plus de plaisir & plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux que par ceux des autres, & un homme qui a de bons yeux ne s'avisa jamais de se les fermer ou de se les arracher, dans l'espérance d'avoir un conducteur; c'est cependant un usage assez universel: le pere Malebranche en apporte diverses raisons.

1°. La paresse naturelle des hommes, qui ne veulent pas se donner la peine de méditer.

2°. L'incapacité de méditer dans laquelle on est tombé, pour ne s'être pas appliqué dès la jeunesse lorsque les fibres du cerveau étoient capables de toutes sortes d'inflexions.

3°. Le peu d'amour qu'on a pour les vérités abstraites, qui sont le fondement de tout ce qu'on peut connoître ici bas.

4°. La sote vanité qui nous fait souhaiter d'être estimés savans; car on appelle *savans* ceux qui ont plus de lecture: la connoissance des opinions est bien plus d'usage pour la conversation & pour étourdir les esprits du commun, que la connoissance de la vraie *Philosophie*, qui est le fruit de la réflexion.

5°. L'admiration excessive dont on est prévenu pour les anciens, qui fait qu'on s'imagine qu'ils ont été plus éclairés que nous ne pouvons l'être, & qu'il n'y a rien à faire où ils n'ont pas réussi.

6°. Un je ne sais quel respect, mêlé d'une sote curiosité, qui fait qu'on admire davantage les choses les plus éloignées de nous, les choses les plus vieilles, celles qui viennent des plus loin, & même les livres les plus obscurs: ainsi on estimoit autrefois Héraclite pour son obscurité. On recherche les médailles anciennes, quoique rongées de la rouille, & on garde avec grand soin la lanterne & la pantoufle de quelques anciens; leur antiquité fait leur prix. Des gens s'appliquent à la lecture des rabbins, parce qu'ils ont écrit dans une langue étrangere, très-corrompue & très-obscure. On estime davantage les opinions les plus vieilles, parce qu'elles sont les plus éloignées de nous; & sans doute si Nembrot avoit écrit l'histoire de son regne, toute la politique la plus fine, & même toutes les autres sciences y seroient contenues, de même que quelques-uns trouvent qu'Homere & Virgile avoient une connoissance parfaite de la nature. Il faut respecter l'antiquité, dit-on; quoi, Aristote, Platon, Epicure, ces grands hommes se seroient trompés? On ne considere pas qu'Aristote, Platon, Epicure étoient des hommes comme nous, & de même espece que nous, & de plus, qu'au tems où nous sommes, le monde est âgé de plus de deux mille ans; qu'il a plus d'expérience, qu'il doit être plus éclairé; & que c'est la vieillesse du monde & l'expérience qui font découvrir la vérité.

Un bon esprit cultivé & de notre siecle, dit M. de Fontenelle, est pour ainsi dire composé de tous les esprits des siecles précédens, ce n'est qu'un même esprit qui s'est cultivé pendant tout ce tems-là: ainsi cet homme qui a vécu depuis le commencement du monde jusqu'à présent; a eu son enfance, où il ne s'est occupé que des besoins les plus pressans de la vie; sa jeunesse, où il a assez bien réussi aux choses d'imagination, telles que la poésie & l'éloquence, & où même il a commencé à raisonner, mais avec moins de solidité que de feu, & il est maintenant dans l'âge de virilité, où il raisonne avec plus de forces & plus de lumieres que jamais. Cet homme même, à proprement parler, n'aura point de vieillesse, il sera toujours également capable des choses auxquelles sa jeunesse étoit propre, & il le sera toujours de plus en plus de celles qui conviennent à l'âge de virilité, c'est-à-dire pour quitter l'allégorie: les hommes ne dégénerent jamais, & les vûes saines de tous les bons esprits, qui se succéderont, s'ajouteront toujours les unes aux autres.

Ces réflexions solides & judicieuses devroient bien nous guérir des préjugés ridicules que nous avons pris en faveur des anciens. Si notre raison, soutenue de la vanité qui nous est si naturelle, n'est pas capable de nous ôter une humilité si mal entendue, comme si en qualité d'hommes nous n'avions pas droit de prétendre à une aussi grande perfection; l'expérience du-moins sera assez forte pour nous convaincre, que rien n'a tant arrêté le progrès des choses, & rien n'a tant borné les esprits, que cette admiration excessive des anciens. Parce qu'on s'étoit dévoué à l'autorité d'Aristote, dit M. de Fontenelle, & qu'on ne cherchoit la vérité que dans ses écrits énigmatiques, & jamais dans la nature, non-seulement la *Philosophie* n'avançoit en aucune façon, mais elle étoit tombée dans un abyme de galimathias & d'idées inintelligibles, d'où l'on a eu toutes les peines du monde à la retirer. Aristote n'a jamais fait un vrai philosophe, mais il en a beaucoup étouffé qui le fussent devenus, s'il eût été permis. Et le mal est qu'une fantaisie de cette espece une fois établie parmi les hommes, en voilà pour longtems; on sera des siecles entiers à en revenir, même après qu'on en aura connu le ridicule. Si l'on alloit s'entêter un jour de Descartes, & le mettre à la place d'Aristote, ce seroit à-peu-près le même inconvénient.

Si ce respect outré pour l'antiquité a une si mauvaise influence, combien devient-il encore plus contagieux pour les commentateurs des anciens? Quelles beautés, dit l'auteur ingénieux que nous venons de citer, ne se tiendroient heureuses d'inspirer à leurs amans une passion aussi vive & aussi tendre, que celle qu'un grec ou un latin inspira à son respectueux interprete? Si l'on commente Aristote, *c'est le génie de la nature*: si l'on écrit sur Platon, *c'est le divin Platon*. On ne commente guere les ouvrages des hommes tout court; ce sont toujours les ouvrages d'hommes tout divins, d'hommes qui ont été l'admiration de leur siecle. Il en est de même de la matiere qu'on traite, c'est toujours la plus belle, la plus relevée, celle qu'il est le plus nécessaire de savoir. Mais depuis qu'il y a eu des Descartes, des Newtons, des Léibnitz, & des Wolfs, depuis qu'on a allié les Mathématiques à la *Philosophie*, la maniere de raisonner s'est extrémement perfectionnée.

7°. L'esprit systématique ne nuit pas moins au progrès de la vérité: par esprit systèmatique, je n'entends pas celui qui lie les vérités entre elles, pour former des démonstrations, ce qui n'est autre chose que le véritable esprit philosophique, mais je désigne celui qui bâtit des plans, & forme des systèmes de l'univers, auxquels il veut ensuite ajuster, de gré ou de force, les phénomènes; on trouvera quantité de bonnes réflexions là-dessus dans le second tome de l'histoire du ciel, par M. l'abbé Pluche. Il les a pourtant un peu trop poussées, & il lui seroit difficile de répondre à certains critiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que rien n'est plus louable que le parti qu'a pris l'académie des Sciences, de voir, d'observer, de coucher dans ses registres les observations & les expériences, & de laisser à la postérité le soin de faire un systême complet, lorsqu'il y aura assez de matériaux pour cela; mais ce tems est encore bien éloigné, si tant est qu'il arrive jamais.

Ce qui rend donc l'esprit systématique si contraire au progrès de la vérité, c'est qu'il n'est plus possible de détromper ceux qui ont imaginé un systême qui a quelque vraissemblance. Ils conservent & retiennent très-chérement toutes les choses qui peuvent servir en quelque maniere à le confirmer; & au contraire ils n'apperçoivent pas presque toutes les objections qui lui sont opposées, ou bien ils s'en défont par quelque distinction frivole. Ils se plaisent intérieurement dans la vûe de leur ouvrage & de l'estime qu'ils esperent en recevoir. Ils ne s'appliquent qu'à considérer l'image de la vérité que portent leurs opinions vraissemblables. Ils arrêtent cette image fixe devant leurs yeux, mais ils ne regardent jamais d'une vûe arrêtée les autres faces de leurs sentimens, lesquelles leur en découvriroient la fausseté.

Ajoutez à cela les préjugés & les passions. Les préjugés occupent une partie de l'esprit & en infectent tout le reste. Les passions confondent les idées en mille manieres, & nous font presque toujours voir dans les objets tout ce que nous desirons d'y trouver: la passion même que nous avons pour la vérité nous trompe quelquefois, lorsqu'elle est trop ardente. *Mallebranche*.

PHILOSOPHIE, s. f. septieme corps des *caracteres d'Imprimerie*; sa proportion est d'une ligne 5 points, mesure de l'échelle; son corps double est le gros parangon. *Voy.* PROPORTION *des caracteres d'Imprimerie*

La *philosophie* est un entre corps; on emploie ordinairement pour le faire, l'œil du cicero sur le petit corps de *philosophie* qui est de peu de chose plus foible. *Voyez* MIGNONNE & l'exemple à l'*article* CARACTERES.

PHILOSOPHIQUE, ESPRIT, (*Morale*.) l'esprit *philosophique* est un don de la nature perfectionné par le travail, par l'art, & par l'habitude, pour juger sainement de toutes choses. Quand on possede cet esprit supérieurement, il produit une intelligence merveilleuse, la force

du

de raisonnement, un goût sûr & réfléchi de ce qu'il y a de bon ou de mauvais dans le monde; c'est la regle du vrai & du beau. Il n'y a rien d'estimable dans les différens ouvrages, qui sortent de la main des hommes, que ce qui est animé de cet esprit. De lui dépend en particulier la gloire des belles-lettres; cependant comme il est le partage de bien peu de savans, il n'est ni possible, ni nécessaire pour le succès des lettres, qu'un talent si rare se trouve dans tous ceux qui les cultivent. Il suffit à une nation que certains grands génies le possedent éminemment, & que la supériorité de leurs lumieres les rendent les arbitres du goût, les oracles de la critique, les dispensateurs de la gloire littéraire. L'*esprit philosophique* résidant avec éclat dans ce petit nombre de gens; il répandra pour ainsi dire, ses influences sur tout le corps de l'état, sur tous les ouvrages de l'esprit ou de la main, & principalement sur ceux de littérature. Qu'on bannisse les Arts & les Sciences, on bannira cet *esprit philosophique* qui les produit; dès-lors on ne verra plus personne capable d'enfanter l'excellence; & les lettres avilies languiront dans l'obscurité. (*D. J.*)

PHILOTE, s. f. (*Mythol.*) l'une des filles de la Nuit, selon Hésiode dans sa *Théogonie*, 224. Ce poëte a entendu par *philote*, l'abus du penchant que les deux sexes ont l'un pour l'autre. Hygin a rendu ce mot par celui d'*incontinence*.

PHILOTÉSIE, s. f. (*Littérat.*) c'est ainsi que s'appelloit chez les Grecs, la cérémonie de boire à la santé les uns des autres; elle se pratiquoit de cette maniere. Dès que le roi du festin, ou celui qui donnoit un grand repas avoit versé du vin dans sa coupe, il en répandoit d'abord en l'honneur des dieux; ensuite après l'avoir porté à ses levres, il présentoit la coupe à son voisin ou à la personne à qui il vouloit faire honneur, en lui souhaitant toutes sortes de prospérités; celui-ci en bevoit, la présentoit ensuite à un autre, & ainsi la coupe alloit de main en main, jusqu'à ce que tous les conviés en eussent bu. Les *philotésies* se pratiquoient encore à l'arrivée de quelque hôte, mais il n'étoit permis qu'aux étrangers de boire à la santé de la femme du roi du festin. A l'égard des autres regles de cette cérémonie de table, on peut consulter la lettre de P. Fronteau à M. de Bellievre. Le mot φιλότης, veut dire *amitié*. (*D. J.*)

PHILOTI, (*Hist. littéraire.*) société établie à Vérone en Italie, pour les progrès des exercices convenables à la noblesse, comme le manege, les armes, la danse, *&c.* elle est gouvernée par des présidens.

PHILTRE, s. m. (*Hist. anc. & Divinat.*) breuvage ou autre drogue pour donner de l'amour; ce mot est grec, φίλτρον, & vient du verbe φιλεῖν, *aimer*.

On distingue les *philtres* en faux & en véritables; & l'on tient pour faux ceux que donnent quelquefois les vieilles femmes ou les femmes débauchées; ceux-là sont ridicules, magiques & contre nature, plus capables d'inspirer de la folie que de l'amour à ceux qui s'en servent: les symptômes en sont même dangereux.

Tous les démonographes conviennent qu'on emploie de ces sortes de *philtres*, & les mettent au nombre des maléfices. Il est certain que les anciens les connoissoient, & que dans la confection de ces poisons ils invoquoient les divinités infernales. Il entroit dans leur composition diverses herbes ou matieres, telles que le poisson appellé *remora*, certains os de grenouilles, la pierre astroïtès, & sur-tout l'hippomanès. *Voyez* HIPPOMANÈS. Delrio ajoûte qu'on s'y est aussi servi de sperme ou semence humaine, de sang menstruel, de rognures d'ongles, des métaux, des reptiles, des intestins de poissons & d'oiseaux, & qu'il y a eu des hommes assez impies pour mêler avec tout cela de l'eau benite, du saint-chrême, des reliques des saints, des fragmens d'ornemens d'église, *&c.* On a des exemples de personnes ainsi maléficiées & précipitées dans une rage d'amour; mais l'auteur que nous venons de citer prétend qu'un *philtre* ne peut pas agir à moins qu'il n'y ait dans la personne à qui on l'a donné, un penchant & des dispositions à aimer la personne qui le lui a donné, & encore qu'un ferme refus de consentement de la part de la premiere empêche l'effet du *philtre*. Delrio, *Disquisit. magic. lib. III. part. I. quæst. iij. sect.* 1. & 2.

On entend par véritables *philtres* ceux qui peuvent concilier une inclination mutuelle entre une personne & une autre, par l'interposition de quelque moyen naturel & magnétique, qui transplante, pour ainsi dire, l'affection. Mais on demande s'il est des *philtres* de cette nature; & d'ordinaire on répond que non. Quelques-uns croient avoir des expériences contraires. On dit que si un homme met un morceau de pain sous son aisselle, pour l'imbiber de sa sueur & de la matiere de l'insensible transpiration, le chien qui en aura mangé ne le quittera jamais. On tient qu'Hartmannus ayant donné un *philtre* tiré des végétaux à un moineau, cet oiseau ne le quitta plus depuis, demeurant avec lui dans son cabinet, & volant pour le suivre quand il visitoit ses malades. Vanhelmont a écrit qu'ayant tenu une certaine herbe dans sa main durant quelque tems, & pris ensuite la patte d'un petit chien de la même main, cet animal le suivit partout & quitta son premier maître. Le même auteur ajoûte que les *philtres* demandent une confermentation de mumie, pour attirer l'amour à un certain objet, & rend par-là raison pourquoi l'attouchement d'une herbe échauffée transplante l'amour à un homme ou à une brute. C'est, dit-il, parce que la chaleur qui échauffe l'herbe n'étant pas seule, mais animée par les émanations des esprits naturels, détermine l'herbe vers soi & se l'identifie; & ayant reçu ce ferment, elle attire magnétiquement l'esprit de l'autre objet, & le force d'aimer ou de prendre un mouvement amoureux; delà il conclut qu'il y a des *philtres* déterminés. Les malades, après avoir mangé ou bu quelque chose, soupçonnent quelquefois certaines personnes de leur avoir donné quelque charme, & se plaignent principalement du desordre de l'estomac & de l'esprit. On dit encore que la passion amoureuse causée par un *philtre* revient périodiquement. Le docteur Langius témoigne qu'il a guéri un jeune homme, qui ayant mangé à quatre heures après midi, la moitié d'un citron qu'il avoit reçu d'une femme, sentoit tous les jours à la même heure un amour empressé qui le faisoit courir de côté & d'autre, pour la chercher & la voir. Cela lui duroit une heure; & comme il ne pouvoit satisfaire son envie, à cause de l'absence de cette femme, son mal augmenta & le jetta dans un état pitoyable. Les *philtres* causent de fréquentes manies & assez souvent la perte de la mémoire. Il peut y avoir des breuvages qui produisent cet effet; mais il est difficile de croire qu'il y en ait qui inspirent de l'amour plutôt pour une personne que pour une autre. *Diction. des arts.*

PHILYRA, s. f. (*Littérat.*) peau fort déliée qui se trouve entre l'écorce des arbres & l'aubier; les anciens en faisoient des bandelettes, dont ils entrelaçoient leurs couronnes de fleurs; le tilleul étoit particulierement estimé pour cet usage. (*D. J.*)

PHILYRES, (*Géog. anc.*) peuples qui habitoient sur le Pont-Euxin, selon Etienne le géographe. Valerius Flaccus Apollinius, *l. II.* met dans le Pont Euxin une île appellée *Philyrida*, qui pouvoit tirer son nom de celui de ses peuples, ou lui avoir donné le sien; & il y a apparence que ce sont les maisons des *Phylires* qu'Ovide, *Métamorph. lib. VII.* appelle *philyrea tecta*. (*D. J.*)

PHIMOSIS, s. m. (*Chirurgie.*) c'est une maladie de la verge, dans laquelle le prépuce est collé & fortement resserré sur le gland; de maniere qu'on ne peut pas le tirer en-arriere, pour découvrir le gland. *Voyez* GLAND, PRÉPUCE. Ce mot est grec; il signifie proprement une ligature avec une ficelle, φιμόω signifiant *ligature faite avec une corde*.

Quelquefois un *phimosis* cache des chancres qui sont sur le gland, ou qui l'environnent. Il est quelquefois si violent, qu'il cause une inflammation & enfin la gangrene dans cette partie.

On distingue le *phimosis* en naturel & en accidentel. Le naturel vient de naissance; il n'est point ordinairement dangereux, à moins qu'il n'y survienne une inflammation par l'acrimonie de l'urine, si elle séjourne longtems entre le gland & le prépuce. L'accidentel est benin ou malin. Le premier vient de quelque cause externe qui irrite le prépuce, y attire une inflammation & un gonflement, & le fait tellement resserrer, qu'il se forme à son extrémité un bourrelet circulaire qui l'empêche de se renverser & de découvrir le gland. Le *phimosis* malin est semblable à celui-ci; mais il reconnoît pour cause un virus vénérien; il survient souvent à la chaudepisse, aux chancres, & à d'autres maladies vénériennes qui attaquent la verge.

Le *phimosis* naturel peut mettre dans le cas d'une opération, même sans qu'il y survienne d'inflammation. Si l'ouverture du prépuce ne répondoit pas précisément à l'orifice de l'uretre, l'urine ne sortiroit point par un jet continu, mais s'épancheroit entre le gland & le prépuce. Le défaut de soin dans ce cas a souvent donné lieu à la concrétion de l'urine, & conséquemment à la formation des pierres dans cette partie. Si l'on a soin de presser le prépuce après qu'on a uriné, on évitera cet inconvénient; mais on sent que ces personnes sont hors d'état d'avoir des enfans, parce qu'il arrivera à la li-

queur

queur séminale ce qui arrive à l'urine. Une petite scarification au prépuce à l'un des côtés de la verge, lui donnera la facilité de découvrir l'orifice de l'uretre, & levera les obstacles qui s'opposent à l'éjaculation.

On a imaginé un petit instrument d'acier élastique, pour dilater le prépuce trop étroit. *Voyez fig. 5. Pl. VII.* L'extrémité antérieure se met dans le trou du prépuce, & on dilate les branches, en lâchant la vis qui les contient.

Lorsque le *phimosis* est accidentel, il faut saigner le malade relativement à la nature & aux progrès de l'inflammation, faire des injections adoucissantes entre le prépuce & le gland, appliquer des cataplasmes anodins & résolutifs, en observant la situation de la verge, qui doit être couchée sur le ventre, pour les raisons que nous avons dites au *mot* PARAPHIMOSIS: ce n'est qu'après avoir employé tous ces moyens sans succès, qu'on doit en venir à l'opération.

Le malade peut être assis dans un fauteuil, ou rester couché sur le bord de son lit. Le chirurgien prend la verge de sa main gauche, & tient de sa main droite des ciseaux droits & mousses; il introduit une des deux lames à plat, entre le prépuce & le gland au-delà de la couronne; on en releve ensuite la lame, & on coupe tout ce qui est compris entre deux. Cette incision doit se faire au milieu de la partie supérieure, à l'opposite du filet. Si le prépuce étoit chancreux ou infiltré d'une lymphe gangreneuse, comme je l'ai vu presque toujours lorsque le *phimosis* a été négligé, il faut emporter tout le prépuce en ôtant les levres de la plaie obliquement pour aller mourir au filet qu'il n'est point nécessaire de couper. Cela se fait avec les ciseaux ou avec le bistouri.

La perfection de l'opération du *phimosis* consiste à couper également la peau & la membrane interne du prépuce. Pour cet effet, il ne faut point tirer la peau vers le gland; car par la section on mettroit une partie des corps caverneux à découvert: il faut au contraire retirer la peau de la verge vers le pubis, avant de couper.

Feu M. de la Peyronie a corrigé l'ancien bistouri herniaire pour cette opération. *Voyez* BISTOURI HERNIAIRE. L'usage des ciseaux doit autant qu'il est possible être proscrit de la chirurgie opératoire. L'incision du prépuce se fait bien plus facilement avec un bistouri qui coule le long d'une sonde cannelée qu'on a introduite préliminairement entre le prépuce & le gland.

Le premier appareil de l'opération du *phimosis* consiste à arrêter le sang avec de la charpie seche. Les plaies qui en résultent suppurent les jours suivans; & l'on dirige les soins pour en obtenir la cicatrice le plûtôt qu'il est possible. *Voyez* PLAIE, ULCERE. (*Y*)

PHINTHIA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de Sicile, que l'on juge avoir été dans l'endroit où est aujourd'hui Licata, & où l'on découvre un grand nombre d'antiquités. 2°. *Phinthia* est encore une fontaine de Sicile: Pline raconte d'après Appien, mais sans en rien croire, que tout ce qui y étoit jetté surnageoit. Elle étoit apparemment au voisinage de la ville *Phinthia*.

PHINTONIS, *insula*, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée, entre la Sardaigne & l'île de Corse, selon Pline, *l. III. c. vij.* & Ptolomée, *l. III. c. iij.* Les uns croient que c'est aujourd'hui l'île de Figo, *isola de Figo*, & d'autres la prennent pour *isola Rossa*. (*D. J.*)

PHIOLE, s. f. (*Gramm.*) c'est une petite bouteille de verre mince. *Voyez* VERRE. Ce mot est formé du grec φιάλη, qui signifie la même chose.

PHIOLE ÉLÉMENTAIRE, (*Phys.*) vase dans lequel on met divers solides & liquides, dont chacun se place selon sa différente gravité spécifique, de maniere que le tout représente les quatre élémens ainsi nommés vulgairement; savoir, la *terre*, l'*eau*, l'*air* & le *feu*.

Il y a différentes manieres de faire la *phiole* des quatre élémens; voici une des meilleures. Prenez de l'émail noir grossierement cassé, qui ira au fond du vaisseau de verre, & il représentera la terre. Pour l'eau, ayez du tartre calciné, ou des cendres gravelées; laissez-les à l'humidité, & prenez la dissolution qui s'en fera, & sur-tout celle qui sera la plus claire: mêlez-y un peu d'azur de roche, pour y donner la couleur d'eau de mer. Pour l'air, il faut avoir de l'eau-de-vie la plus subtile, que l'on teindra en bleu céleste avec un peu de tournesol. Enfin pour représenter le feu, prenez de l'huile de lin, ou de l'huile de térébenthine qui se fait ainsi. Distillez de la térébenthine au bain-marie, l'eau & l'huile monteront ensemble également blanches & transparentes, cependant l'huile surnagera. Il la faut séparer avec un entonnoir de verre; ensuite teignez-la en couleur de feu, avec de l'orcanette & du safran. Si vous la distillez au sable dans une cornue, il viendra de la térébenthine restée au fonds de l'alembic, une huile épaisse & rouge, qui est un très-excellent baume. Toutes ces matieres sont tellement différentes en poids & en figures, que quand on les brouille par quelque violente agitation, on voit à la vérité pour un peu de tems un vrai cahos, & une confusion telle, qu'on s'imagineroit que tous les petits corps de ces liqueurs sont pêle mêle, sans aucun rang; mais à peine a-t-on cessé d'agiter ces substances, qu'on voit chacune retourner en son lieu naturel, & tous les corpuscules d'un même ordre s'unir pour composer un volume séparé absolument des autres. Cette expérience fait donc voir, comment les corpuscules les plus légers cedent aux plus pesans, & passent réciproquement entre les pores les uns des autres, pour aller prendre leur place naturelle. La différente figure empêche tellement que les corps qu'on mêle ne se confondent, & que quelqu'inséparables qu'ils paroissent les uns des autres dans le mélange qu'on en fait, ils ne laissent pas de se démêler; de maniere que si on met de l'eau dans du vin, on peut en retirer l'eau assez facilement. Il ne faut qu'avoir une tasse faite d'un tronc de lierre, on y verse le vin & l'eau mêlés; à peine sont-ils dedans, que l'eau passe, se filtre au-travers des pores de la tasse, & laisse le vin qui ne peut passer, parce que la figure de ses corpuscules n'a point de proportion avec les interstices qui sont dans le bois de lierre; c'est ainsi enfin qu'il y a des fleuves qui conservent leur cours, & même la douceur de leurs eaux durant plusieurs lieues, après être entrés dans la mer. *Article de* M. FORMEY.

PHISIQUE, s. f. *Voyez* PHYSIQUE.

PHLAGUSA, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonèse, voisine de la ville de Troye, où l'on voyoit le tombeau de Protésilaüs; cette ville avoit un port nommé *Crater*, selon Hygin. (*D. J.*)

PHLÉBOTOMIE, s. f. *en Medecine & en Chirurgie*, c'est ce que l'on appelle *saignée*, c'est-à-dire l'art ou l'opération de tirer du sang. *Voyez* SANG.

Ce mot est composé du grec φλὲψ, & τέμνω, *couper*.

La *phlébotomie* est une espece d'évacuation de la plus grande importance en Médecine; sur ce que nous allons dire, on peut prendre une idée de ses effets, avec la raison de ses usages.

Il est évident que le sang poussé hors du cœur, en frappant sur le sang qui le précéde, & le chassant en avant, lui communique une partie de son propre mouvement; & qu'ainsi ce mouvement en est ralenti d'autant; par conséquent si l'on tire du sang de la veine basilique du bras droit, celui qui lui succede, ou celui qui est porté par l'artere axillaire ou la sous-claviere droite, sera moins embarrassé dans son mouvement qu'il ne l'étoit auparavant que cette veine fût ouverte; car une partie du sang étant ôtée par l'ouverture de cette veine, il en reste une moindre quantité dans la veine axillaire, ou bien il y a moins de sang contenu entre l'extrémité la plus éloignée de l'artere axillaire & le cœur, qu'il n'y en avoit auparavant; c'est pourquoi en faisant sortir le sang par la veine, ce qui en reste dans l'artere sera moins embarrassé dans son mouvement qu'avant cette ouverture. *Voyez* POULS.

Ainsi le sang de cette artere qui communique avec la veine qui est ouverte, coulera avec plus de vîtesse après cette ouverture qu'il ne faisoit auparavant; par conséquent, lorsque le sang sort par la veine du bras, celui qui est poussé du cœur dans l'aorte, trouve moins de résistance dans le tronc ascendant que dans le tronc descendant, il coulera donc plus vîte dans l'ascendant que dans le descendant; & par conséquent aussi, il trouvera moins de résistance dans l'artere sous claviere droite, que dans la gauche.

Enfin il paroît de-là, qu'après avoir tiré du sang d'une veine du bras droit, celui qui reste dans l'artere axillaire droite coulera avec une plus grande vîtesse dans l'artere de ce bras qui lui est contigu, que par l'artere thorachique ou la scapulaire droite, qui lui est aussi contiguë; parce que quand on ne suppose pas que le sang est tiré de quelque veine correspondante à l'artere thorachique, ou dans laquelle cette artere se décharge, il y a à proportion un plus grand obstacle au mouvement du sang dans l'artere thorachique, que dans celle du bras, mais comme la vîtesse du sang dans l'artere sous-claviere ou dans l'axillaire droite, est plus grande que dans la gauche; la vîtesse dans l'artere thorachique droite sera aussi plus grande que dans l'artere thorachique gauche. D'où il est clair qu'en tirant du sang par une veine du bras droit, la plus grande vîtesse du sang restant sera dans l'artere de ce bras; à cause qu'il décharge son sang immédiatement dans la veine qui est ouverte; & la plus grande vîtesse après celle-ci, se trouvera dans l'artere thorachique ou la scapulaire du même côté, qui sort de l'artere axillaire; mais la vî-

tesse du sang sera beaucoup moindre dans l'artere brachiale, axillaire & thorachique, du côté gauche & opposé, & la moindre de toutes dans les arteres qui viennent du tronc descendant de l'aorte.

Sur ces principes, on peut aisément inférer ce qu'il faut faire dans plusieurs circonstances de la saignée: par exemple, si l'on veut empêcher le progrès de quelqu'humeur provenante d'un sang stagnant dans la jambe gauche, ou si l'on veut parvenir à faire couler dans cette jambe en un espace de tems donné quelconque, une aussi petite quantité de sang qu'il est possible; on doit premierement, tirer du sang par le bras ou la jambe du côté droit; car c'est-là le véritable moyen de faire ce que l'on appelle *révulsion*.

De plus, si l'on tire du sang du même côté, & par quelque veine qui reçoit le sang d'une branche de ce tronc qui le transmet à la partie enflée, on occasionnera une plus grande dérivation de sang à ce membre.

Quant à ce qui regarde toute la constitution du corps; dans tous les cas où le sang coule avec lenteur, ou quand il est visqueux, s'il y a encore assez de force & d'élasticité dans les solides; la *phlébotomie* fera circuler plus vîte le sang qui reste, le rendra plus coulant & plus chaud; mais dans une pléthore qui vient de débauche & d'une trop grande quantité d'alimens spiritueux, ou d'une diminution de transpiration, dans laquelle cependant le sang conserve sa fluidité naturelle; la *phlébotomie* fera circuler le reste de la masse plus lentement & le rafraichira.

Dans le premier cas une diminution de résistance dans les vaisseaux sanguins, augmentera les puissances contractives de ces vaisseaux, elle les fera battre plus vîte & fera circuler avec plus de rapidité les humeurs qu'ils contiennent; mais dans le dernier cas, une diminution de la quantité d'un sang spiritueux fera aussi diminuer la quantité d'esprits dont la sécrétion se fait dans le cerveau, il s'ensuivra que le cœur & les arteres ne se contracteront plus si souvent, ni si fortement qu'auparavant; ainsi le sang circulera plus doucement & deviendra plus frais. *Voyez* Cœur & Artere, & voilà les principes sur lesquels roule toute la doctrine de la saignée. *Voyez* Évacuation, Dérivation, & Révulsion.

Pour la maniere de faire la *phlébotomie*. *Voyez* Saignée.

PHLÉGÉTHON, s. m. (*Mythol.*) fleuve d'enfer, qui non-seulement rouloit des torrens de flammes, mais qui environnoit de toutes parts la prison des scélérats; son nom vient de φλέγω, *je brûle*. Les habitans, voisins du marais Achéruse plein d'eaux croupissantes, débiterent sur ces eaux mille fables ridicules, dont les Poëtes se jouerent en les ennoblissant. (*D. J.*)

PHLEGMAGOGUE, adj. (*Médecine.*) c'est un médicament propre à purger le phlegme ou la pituite. *Voy.* Purgatif. Ce *mot* est formé du grec φλέγμα, *pituita*, pituite, & ἄγω, *chasser* ou *tirer*. L'agaric l'hermodactyle, le turbith sont réputés des drogues *phlegmagogues*.

PHLEGMASIE, s. f. (*Médecine.*) dans Hippocrate, signifie non-seulement une inflammation en général, mais quelquefois encore une chaleur violente excitée par une fievre: ailleurs il signifie une espece d'urine pituiteuse qui contient beaucoup d'humeurs froides & grossieres.

On peut dire que l'inflammation attaque la lymphe comme le sang. Les inflammations lymphatiques ne sont pas connues des médecins ordinaires, qui ne caractérisent que les maladies dont ils ont étudié, ou se sont accoutumés à reconnoître les symptômes dans les livres des anciens, ou dans le courant de leur pratique ordinaire. *Voy.* Lymphe & Inflammation.

PHLEGMATIQUE, adj. (*Médecine.*) tempérament dans lequel le plegme ou la pituite est l'humeur dominante. *Voyez* Tempérament & Phlegme.

Les tempéramens *phlegmatiques* sont sujets aux rhumes, aux fluxions, &c. *Voy.* Constitution & Complexion.

PHLEGME, s. m. (*Médecine.*) Une humeur morbifique, secrétoire, tenace, glutineuse, blanche, sans action, produite peu-à-peu par une augmentation de chaleur, ou de mouvement du corps, s'appelle *phlegme*.

Les humeurs naturelles albumineuses, gélatineuses, mucilagineuses, muqueuses, & peut-être la graisse elle-même, par une disposition morbifique du corps, paroissent dégénérer en cette matiere.

Comme dans la distillation, après l'ascension de la partie volatile monte le *phlegme* sans action, de même les humeurs de bonne qualité qui ont souffert une longue agitation par la force de la circulation & la chaleur du corps, se changent en cette humeur tenace & glutineuse.

Le *phlegme*, difficile à se résoudre après la cessation d'une violente inflammation & de la fievre, présage toujours la longueur de la maladie, produit des aphthes de durée, un sédiment muqueux dans l'urine, des crachats abondans & tenaces dans les poumons, des ordures dans les ulceres, dans la bouche, sur la langue, & dans les yeux, des selles muqueuses & tenaces que le malade rend sans aucun soulagement.

Pour diviser le *phlegme*, il faut employer les déterfifs savonneux, incapables de trop échauffer ou de trop rafraîchir: par le moyen de semblables antiseptiques, on prévient le trop grand progrès & la corruption du *phlegme*; enfin on le dissipe très-doucement.

Phlegme, dans les anciens comme dans Galien, signifie toute humeur froide & humide; mais dans Hippocrate, ce *mot* ne désigne pas seulement une humeur blanche & froide, mais encore une inflammation. De plus φλεγμονὴ, dans le même auteur, signifie quelquefois une chaleur violente excitée par la fievre. Enfin, dans le même Hippocrate, φλεγμαίνειν ne signifie pas seulement causer une tumeur, mais exténuer. (*D. J.*)

PHLEGMON, s. m. *terme de Chirurgie*, inflammation sanguine qui fait éminence au-dehors, & qui s'étend profondément dans la partie qu'elle occupe. On définit ordinairement le *phlegmon*, une tumeur circonscrite avec rougeur, chaleur, douleur & pulsation.

La cause du *phlegmon* est un engorgement dans les extrémités capillaires, artérielles, sanguines, avec constriction & éréthisme des vaisseaux engorgés. *Voyez* Inflammation & Éréthisme. L'amas du sang dans des vaisseaux dont l'action seroit abolie ou empêchée, ne produit point une tumeur inflammatoire. *Voyez* Apostème.

Les signes qui font connoître le *phlegmon*, sont la rougeur, la chaleur, la circonscription, la tumeur, la dureté, la tention, la douleur, la pulsation, la fievre & l'insomnie. L'application du doigt sur la tumeur ne fait pas évanouir pour un moment la rougeur comme dans l'érésipele. *Voyez* Érésipele.

Pour guérir le *phlegmon*, il faut tâcher de procurer la résolution de l'humeur arrêtée dans la partie: aucun remede ne peut suppléer à la saignée; & si la plûpart des *phlegmons* se terminent par suppuration, c'est parce qu'on n'a point employé les saignées aussi promptement & aussi abondamment qu'il l'auroit fallu. On ne peut que par une soustraction fort considérable de la partie rouge, rendre la masse du sang assez séreuse & assez fluide, pour que cette partie rouge qui contribue à l'étranglement & à l'embarras, se trouve inondée ou détrempée au point d'être facilement déplacée & entraînée par son véhicule devenu plus abondant. Tout consiste donc à rendre le sang fort aqueux, coulant, & moins inflammable; & il n'y a d'autre moyen pour y réussir que d'abondantes saignées pratiquées assez promptement.

Quoique la saignée soit le principal remede que l'on puisse employer pour procurer la résolution du *phlegmon*, il faut le seconder par d'autres remedes dont l'expérience a fait connoître l'utilité.

Dans le commencement de la maladie, on peut se servir avec succès des répercussifs. *Voyez* Répercussif. Ces médicamens en resserrant, par leur vertu astringente, les vaisseaux sanguins, empêchent non-seulement une partie du sang d'entrer dans les vaisseaux resserrés, mais ils forcent celui qui y est arrêté d'enfiler les vaisseaux collatéraux où la circulation n'est pas empêchée. Pour peu que l'inflammation ait fait de progrès, ces remedes ne doivent point être employés; ils attireroient la mortification: il faut avoir recours aux émolliens résolutifs pour relâcher l'étranglement qui arrête le cours du sang dans les capillaires artériels. On se sert fort efficacement du cataplasme avec la mie de pain cuite dans le lait, ou de celui des quatre farines cuites pareillement dans le lait ou dans de l'eau. Ces remedes farineux contiennent une huile mucilagineuse, relâchante, qui, secondée par les mêmes qualités qui se trouvent dans le lait, procure la détente des vaisseaux: ces remedes contiennent aussi un sel acescent qui leur donne une vertu légérement répercussive.

C'est l'expérience qui a fait connoître l'excellence de ces remedes, car en suivant l'idée qu'on s'est toujours faite de la résolution des tumeurs, on a donné le nom de *résolutifs* à des médicamens qui ont une vertu atténuante, incisive, pénétrante, propre à subtiliser l'humeur & à la faire évaporer par les pores de la peau: tels que sont tous les remedes remplis de sels volatils, d'huiles éthérées; les liqueurs spiritueuses, chargées d'huiles alkoolisées & d'huiles essentielles, ou d'huiles éthérées distillées. Mais tous ces remedes n'ont aucunement la vertu qu'on leur attribue; loin de dissoudre & d'atténuer le sang, ils l'épaississent & le condensent pour la plûpart: ces remedes sont des stimulans violens qui n'agissent qu'en irri-

irritant les solides, & qui sont capables d'augmenter beaucoup l'inflammation, & d'en causer même où il n'y en a point.

Il semble cependant que ces remedes en excitant le jeu des vaisseaux, devroient procurer le même effet que s'ils atténuoient les humeurs en agissant sur elles immédiatement; parce que l'action des vaisseaux augmentée paroît devoir les briser & les subtiliser: cet effet peut avoir lieu à l'égard des tumeurs œdémateuses causées par une crudité pituiteuse; mais il n'en est pas de même du sang qu'un jeu des vaisseaux trop violent durcit & racornit. Si l'action violente des vaisseaux étoit un remede contre l'inflammation, la maladie, selon l'expression de M. Quesnay, seroit à elle-même son propre remede, puisqu'elle consiste dans cette action même devenue excessive; il ne seroit pas nécessaire d'avoir recours à des remedes capables d'exciter cette action déja trop animée. L'usage inconsidéré des remedes résolutifs procure l'induration des tumeurs inflammatoires. *Voyez* INDURATION.

Lorsque le *phlegmon* est dans son état, on applique les émolliens tout simples en forme de cataplasme, *voyez* ÉMOLLIENS; & si la maladie donne des signes de résolution, on joindra les résolutifs, aux émolliens, pour passer ensuite par degrés aux résolutifs seuls. *Voyez* RÉSOLUTIFS & RÉSOLUTION.

Si la tumeur donne des signes qu'elle suppurera, *voyez* SUPPURATION, on se sert des remedes gras & onctueux, *voyez* SUPPURATIFS; & lorsque le pus est formé, le *phlegmon* est dégénéré en abscès. *Voyez* ABSCÈS. (*Y*)

PHLEGRA, (*Géog. anc.*) ville de la Thessalie, selon Martianus Capella. Ce fut, disent les Poëtes, dans les champs de cette ville, que les géans combattirent contre les dieux, & qu'ils furent foudroyés. (*D. J.*)

PHLÉGYAS, (*Mythol.*) chef des phlegiens, peuple belliqueux de la Béotie; après les avoir rassemblés de toutes parts, *il porta son audace*, dit Pausanias, *jusqu'à marcher avec eux contre Delphes, pour piller le temple d'Apollon*.... mais ils furent exterminés par le feu du ciel, par des tremblemens de terre, & par la peste. Les Poëtes, pour punir *Phlégyas*, le mettent dans le Tartare, & nous représentent Tisiphone toute ensanglantée, goûtant aux mets qu'on lui présentoit, afin qu'il en eût horreur, malgré la faim qui le dévoroit. (*D. J.*)

PHLEGYÆ, (*Géog. anc.*) peuples de la Thessalie, selon Strabon; il y avoit aussi dans la Bœotie, une ville appellée *Phlegya*: le mot, *Phlegyæ* se lit dans Virgile, *Æneid. l. VI. vers.* 618.

Phlegyasque miserrimus omnes
Admonet.

Le poëte désigne vraissemblablement ici, ces gens de la Bœotie, qui, selon Pausanias, ayant voulu piller le temple d'Apollon à Delphes, périrent presque tous par la foudre, par des tremblemens de terre, & par la peste. Delà vient que *Phlegyæ* a signifié en général, des impies & sacrileges; & c'est en ce sens qu'il faut prendre ce mot dans le passage de Virgile.

PHLEUM, s. m. (*Botan.*) c'est dans le systême de Linnæus, un genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice est une balle contenant une fleur; cette balle est bivalve, oblongue, comprimée & ouverte au sommet; la fleur est composée de deux pieces plus courtes que celles du calice; les étamines sont trois filets capillaires, qui s'élevent au-dessus du calice; les bossettes des étamines sont oblongues & fendues en deux à leur extrémité; l'embryon du pistil est arrondi; les stiles sont au nombre de deux, petits & penchés; le calice & la fleur renferment une seule graine qui est de figure arrondie. (*D. J.*)

PHLIUS, (*Géog. anc.*) nous traduisons en françois *Phlionte*; il y a trois villes du nom de *Phlius*, toutes trois dans le Péloponnèse.

La premiere est une ville du Péloponnèse en Sicyonie, selon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* qui la place dans les terres. Strabon, *l. VIII. pag.* 382. dit „ que la ville
„ d'Arœthyrée, que l'on appelloit de son tems *Phlyasia*,
„ étoit dans une contrée de même nom, près de la mon-
„ tagne *Celossa*; il ajoute que dans la suite les habitans
„ changerent de place, & allerent à trente stades de ce
„ lieu, bâtir une autre ville, qui fut aussi nommée
„ *Phlius* „.

La seconde *Phlius* est une ville maritime du Péloponnèse dans l'Argie, placée, selon Ptolomée, *l. III. c. xvj.* entre *Nauplia-Navale*, & *Hermioné*. Pinet prétend que c'est *Focia*, & Sophien *Tri*.

La troisieme *Phlius* est une ville du Péloponnèse dans l'Elide, selon Pline, qui la met à cinq milles de Cyllène. Le P. Hardouin prétend que c'est la même qui est placée dans la Sicyonie par Ptolomée & par Strabon.

J'ignore laquelle de ces trois villes du Péloponnèse, étoit la patrie du poëte-musicien Thrasylle, dont parle Plutarque dans son dialogue sur la musique, outre qu'il y a trois Thrasylles fameux chez les Grecs par leurs talens. Le premier étoit de *Phlionte*; le second est un philosophe cynique, contemporain du vieil Antigonus, l'un des successeurs d'Alexandre le Grand; le troisieme étoit de Mendès, ville d'Egypte.

M. l'abbé Sévin dans les *Mém. des Inscript. tom. X. pag.* 89. prend ce dernier Thrasylle, homme versé dans presque toutes les sciences, pour le Thrasylle de *Phlionte*; mais ce savant est vraisemblablement dans l'erreur. Le Thrasylle de Mendès étoit à la vérité musicien, mais un simple musicien spéculatif, au lieu que le Thrasylle de *Phlionte* étoit musicien-praticien, comme Pindare & Simonide, comme Eschyle & Phrynique, comme Pancrete & Tyrtée. Il joignoit comme eux, le mérite de la poésie lyrique à celui de la musique; c'est-à-dire, qu'il composoit comme eux, des airs & des chants de plus d'une espece, qui s'exécutoient aussi sur les instrumens.

Cette musique des Grecs dans les siecles d'Auguste, de Tibere & de Thrasylle le mendésien, étoit bien déchue de la belle simplicité qui en faisoit autrefois le principal mérite. Mais si Thrasylle de Mendès ne se distingua pas dans la musique, il joua un grand rôle auprès de Tibere, par son étude de l'astrologie judiciaire. Ce prince, quoique naturellement très-réservé l'honora de sa confiance la plus intime, & il sut la conserver jusqu'à sa mort qui ne précéda que d'un an celle de l'empereur. Tous les historiens romains, Suétone, Tacite, Dion Cassius, parlent beaucoup de ce Thrasylle; il le méritoit par son esprit, par la bonté de son cœur, & par la droiture de ses intentions.

Il ne s'en tint pas là: les mêmes auteurs rapportent que plusieurs illustres romains furent redevables de leur conservation, à la sagesse de Thrasylle. Les défiances de Tibere augmentoient avec l'âge, & le desir d'assurer à sa maison l'autorité souveraine, excita un violent orage contre les membres du sénat les plus distingués, & par la naissance & par le mérite personnel. On les arrêta, & ils auroient péri infailliblement, si Thrasylle n'eût pas trouvé le secret de persuader à l'empereur, que les astres lui promettoient une vie extrêmement longue. Ce que l'on souhaite avec ardeur, est cru fort aisément. Tibere convaincu de la vérité de cette prédiction, différa toujours d'immoler à ses soupçons, un si grand nombre de victimes. Enfin, attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau, il rejetta les secours de la médecine qu'on lui offrit, & sa mort combla les vœux de tout le monde.

C'est à *Phlionte* en Sycione, que naquit Asclépiade, disciple de Stilpon, & le tendre ami de Ménédeme. Tous deux fort pauvres, ils gagnerent leur vie commune à la sueur de leur visage, & devinrent par leur génie & par l'étude, de grands & d'estimables philosophes; ils le furent encore par les liens d'une amitié rare, & qui dura jusqu'au tombeau. Résolus tous deux de se marier, & de ne se jamais séparer, ils jugerent nécessaire, pour réussir dans ce dessein, de choisir leurs femmes, avec une précaution qui leur pût promettre la concorde domestique; & ils trouverent ce bonheur dans une famille où il y avoit une femme & une fille, l'une & l'autre en âge d'être mariées. Ménédeme prit la mere, & Asclepiade la fille; celle-ci étant morte au bout d'un an, Ménédeme céda son épouse à son ami, & se remaria avec une riche & vertueuse héritiere, qui déposa le fonds & l'administration de ses biens entre les mains de sa belle-sœur. Les ames des deux amis & des deux femmes se réunirent encore & se confondirent avec leur fortune & l'éducation de leurs enfans. (*Le Ch.* DE JAUCOURT.)

PHLOGINOS, (*Hist. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qui se trouvoit en Egypte, dont la couleur étoit d'un jaune vif. Quelques modernes ont cru que cette pierre est la même que les anciens nommoient *chrysitrie*.

PHLOGISTIQUE, s. m. (*Chimie.*) c'est la même chose que le feu élémentaire. *Voyez l'article* FEU.

PHLOGITES, (*Hist. nat.*) Les naturalistes ne sont point décidés sur la nature de la pierre que les anciens ont désignée sous ce nom. Les uns croient que c'est l'opale, à cause du feu qu'elle semble jetter. Pline met cette pierre au rang des pierres précieuses.

D'autres croyent que ce nom doit être appliqué à une espece de spath strié, & une couleur rouge qui ressemble assez à une flamme, & que quelques-uns ont ridiculement regardé comme une flamme pétrifiée. Il s'est trouvé en Allemagne, des pierres qui avoient cette figure.

PHLOGOSE *en Médecine*, accident qui dénote quelquefois une menace d'inflammation.

Quand

Quand l'inflammation de l'œil est legere, & modérée, on l'appelle *phlogose*; quand elle est violente, c'est une *chemose*.

La *phlogose* est la disposition à l'inflammation en général. *Voyez* INFLAMMATION.

PHLOGUS, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens naturalistes, à différentes especes de glayeuls, ou d'iris bulbeux, & par quelques autres, à la *flammula-jovis*, espece de clématite, ainsi nommée à cause de son goût acre & brûlant; mais il semble que cette plante a reçu le dernier nom de *flammula-jovis*, d'une méprise de Pline, qui copiant Théophraste, & trouvant que cet auteur parle en même tems du *phlogus*, & d'une autre plante nommée *diosanthos*, c'est-à-dire fleur de Jupiter, a confondu les deux noms qui étoient réunis, pour mettre entr'eux le mot *flammula-jovis*. Il y a plus d'une erreur semblable dans les écrits de Pline. (*D. J.*)

PHLOMIS, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; la levre supérieure est en forme de casque, & tombe sur la levre inférieure qui est un peu renflée, & divisée en trois parties. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur; & entouré de quatre embryons, qui deviennent dans la suite autant de semences oblongues, renfermées dans une capsule, ou tuyau à cinq angles qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte huit especes de ce genre de plante; la principale *phlomis fruticosa*, *salviæ folio latiore & rotundiore*, *I. R. H.* 177. se cultive dans les jardins, & fleurit au mois de Juin. On lui donne les vertus de la sauge, d'être astringente & vulnéraire. (*D. J.*)

PHLYA, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique: elle étoit de la tribu de Ptolémaïde, selon le marbre des treize tribus, rapporté par M. Spon; & selon Hésychius, cette ancienne bourgade qui est dans le Mesoia, entre Ralli & le Cap-Colonne, conserve encore son nom. C'étoit la patrie du poete Eurypide; mais il y a eu trois poëtes célébres de ce nom là. Pausanias fait mention de plusieurs temples & autels qui étoient à *Phlya*, entr'autres de ceux d'Apollon, de Diane, de Bacchus & des Euménides. *A Athènes*, ajoute M. Spon, *dans l'église Agios Apostoli, on lit cette inscription*: ΣΜΑΡΑΓΔΟΣ ΚΗ. ΝΩΝΝΟΣ, ΦΛΥΕΥΣ. (*D. J.*)

PHLIACOGRAPHIE, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les anciens à une imitation gaie & burlesque de quelque piece grave & sérieuse, & particulierement d'une tragédie tournée sur le ton d'une piece comique. *Voyez* PARODIE.

Ce mot est grec, formé de φλυαρεῖν, *badiner*, ou de φλύος, *folâtre*, dérivé de φλύω, *je badine*, joint avec γράφω, *j'écris*, c'est-à-dire *piece* ou *composition badine*.

La *Phliacographie* paroît avoir été la même chose que l'hilarodie ou l'hilarotragédie. *voyez* HILARODIE, &c.

On distinguoit cependant plusieurs especes de *Phliacographie*, dont on peut voir les noms dans le livre de Saumaise, intitulé *Exercitationes in Solinum*.

Les parodies qu'on a faites de quelques morceaux ou pieces des meilleurs poëtes, comme le Virgile travesti de Scarron & de Conon; les coquines rivales de Cybele travesties des reines rivales de Lee; quelques morceaux d'opera dont on a adapté la musique à des paroles bouffonnes & ridicules, sont aussi comprises dans la notion de *Phliacographie*. *Voyez* PARODIE.

PHLYCTENES, s. f. (*Chirurgie.*) ce sont des petites pustules ou vésicules qui causent des démangeaisons, & qui viennent sur la peau, principalement entre les doigts & autour du poignet. Elles sont pleines d'une sérosité lympide; elles dégénerent quelquefois en gale, & quelquefois en dartres. *Voyez* GALE, &c. On les guérit de même que les autres éruptions cutanées. *Voyez* PSORA & PUSTULE.

Phlyctenes signifient aussi de petites vésicules ulcéreuses qui viennent quelquefois sur la conjonctive, & quelquefois sur la cornée de l'œil, semblables à autant de petites vessies pleines d'eau, que l'on appelle vulgairement *pustules* aux yeux.

Elles paroissent comme des grains de millet, & quand elles sont produites par une humeur fort corrosive, elles causent une violente douleur: les pustules qui viennent sur la conjonctive, sont rouges; celles qui viennent sur la cornée, sont noirâtres, si elles sont proche de la surface, mais elles sont plus blanches quand elles sont plus profondes. On les guérit avec des dessicatifs & des discussifs.

On appelle aussi *phlyctenes* les vessies qui surviennent à la gangrene, aux brûlures, & à l'application d'un vésicatoire; elles sont formées par l'amas de la lymphe entre la peau & l'épiderme. En coupant l'épiderme, on détruit la *phlyctene*: un peu de cerat camphré suffit pour dessécher la peau dans les *phlyctenes* benignes, telle que celle formée par la transpiration retenue, à l'occasion de l'appareil & bandages dans les fractures. Les *phlyctenes* qui sont le symptôme d'une maladie dangereuse, ne sont d'aucune considération; c'est la maladie qui les a produites qui mérite l'attention du chirurgien. Le mot de *phlyctenes* est grec; il vient de φλύω, *ferveo*, je bous. (*Y*)

PHLYSTENE, s. f. (*Médec.*) *phlystæna*; espece d'ébullition, comme l'indique le mot grec φλύσσω, *ebullio*; c'est une maladie qui produit des boutons pleins de sérosité, quelquefois gros, livides, pâles ou noirâtres. Quand on les perce, la chair paroît dessous comme ulcérée. Ces boutons sont causés par une lymphe chaude & âcre; ils viennent par tout le corps, & quelquefois même sur la cornée: Celse en parle dans ses ouvrages. (*D. J.*)

PHOBETOR, s. m. (*Mythol.*) le second des trois songes, enfans du Sommeil: son nom signifie *épouvanter*, parce qu'il épouvantoit en prenant la ressemblance des bêtes sauvages, des serpens & autres animaux qui inspirent la terreur.

PHOBOS, (*Mythol.*) ou *la peur*; elle étoit personnifiée chez les Grecs, & représentée avec une tête de lion.

PHOCARUM, *insula*, (*Géog. anc.*) île sur la côte de l'Arabie, au voisinage de l'île des Tortues & de celle des Eperviers. Elle étoit ainsi nommée à cause de la quantité de veaux marins qu'on y péchoit. Strabon, *lib. XVI. p.* 776. semble encore mettre une île de même nom sur la même côte, près du promontoire des Nabatéens. (*D. J.*)

PHOCAS, *voyez* VEAU MARIN.

PHOCÉE, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, assez voisine de Smyrne. Elle tiroit apparemment son nom du mot *phocas*, qui signifie *un veau marin*, parce qu'il se pêche près de-là quantité de ce poisson, & même dans tout le golfe de Smyrne. Un médaillon de l'empereur Philippe semble le confirmer par son revers, où il y a un chien qui est aux prises avec un de ces phocas, & le mot de φωκαιεων, à l'entour, qui veut dire que c'est une médaille des *Phocéens*. L'emblème est difficile à pénétrer; car pourquoi joindre un chien avec un poisson, si ce n'est peut-être pour donner à entendre que leur puissance sur terre, étoit égale à leurs forces maritimes, ou que leur fidélité à l'empereur romain, & leur vigilance dont le chien est l'emblème, disposoient leur ville signifiée par ce poisson, à tous les devoirs que demandoit une si douce domination. Mais, dit M. Spon, ces sortes d'énigmes sont des nez de cire qu'on peut tourner de quel côté l'on veut. *Phocæenses* étoit le nom des habitans; & *phocaicus* étoit le possessif, comme on le voit dans ce vers de Lucain, *lib. III. v.* 583.

Phocaicis romana ratis vallata carinis.

Phocaïcis est là pour *Massiliensibus*, parce que la ville de Marseille est une colonie de Phocéens.

Phocée étoit la derniere ville d'Ionie, au septentrion vers l'Eolide, sur la mer de son nom; aujourd'hui c'est *Foglia-Vecchia*, misérable village sur les côtes de la petite Aidine, entre la riviere de Quiai & le golfe de Sanderli.

Les anciens habitans de cette ville prirent le parti de la quitter, plutôt que de tomber entre les mains des Perses qui leur faisoient continuellement la guerre. C'est de-là & non d'ailleurs, que sortirent ces nombreuses peuplades qui s'établirent dans quelques îles d'Italie, & sur les côtes de la Lucanie, de la Ligurie, de la Provence, du Languedoc, du Roussillon & de la Catalogne, où ils bâtirent plusieurs villes, & y porterent les sciences de leur pays ainsi que leur commerce. Il ne faut pas confondre ces Phocéens d'Asie, avec les peuples de la Phocide en Europe. Les premiers s'appellent en latin *Phocei* ou *Phocæenses*; & les derniers *Phocenses*: on s'y est trompé plus d'une fois. La premiere transmigration des Phocéens, arriva la 164 année de Rome; il s'en fit une autre l'an 210 de Rome: les transmigrations suivantes ne se trouvent point dans l'histoire. (*D. J.*)

PHOEBADE, (*Mythol.*) c'est le nom qu'on donnoit à la prêtresse d'Apollon à Delphes, & à tous les ministres de son temple.

PHŒBUS, (*Mythol.*) nom que les Grecs donnoient à Apollon, pour faire allusion à la lumiere du soleil, & à la chaleur qui donne la vie à toutes choses, comme si l'on disoit, φῶς τοῦ βίου, *lumiere de la vie*. D'autres

tres disent que le nom de *Phœbus* fut donné à Apollon par Phoébé mere de Latone. (*D. J.*)

PHOCIDE, (*Géog. & Hist. anc.*) *Phocis*, contrée de la Grece, entre la Béotie & la Locride. Elle avoit anciennement des frontieres plus reculées, puisque Strabon, *lib. IX.* dit qu'elle étoit bornée au nord par la Bœotie, mais qu'elle s'étendoit d'une mer à l'autre; c'est-à-dire, depuis le golphe de Corinthe, jusqu'à la mer Eubée. Si nous nous en rapportons à Denis le périégete, la *Phocide* s'est autrefois étendue jusqu'aux Thermopyles, ce qui néanmoins fut de courte durée.

Deucalion commença à regner dans la *Phocide*, autour du mont Parnasse, du tems de Cécrops. Les Phocidiens formerent ensuite une république, en changeant leurs chefs selon les occasions. Leur pays avoit pour principaux ornemens le temple de Delphes & le mont Parnasse.

Les Phocidiens s'aviserent de labourer des terres consacrées à Apollon, ce qui étoit les profaner. Aussi-tôt les peuples d'alentour crierent au sacrilege, les uns de bonne foi, les autres pour couvrir d'un pieux prétexte leurs vengeances particulieres. La guerre qui survint à ce sujet, s'appella *sacrée*, comme entreprise par un motif de religion.

On déféra les profanateurs aux Amphictyons, qui composoient les états généraux de la Grece, & qui s'assembloient tantôt aux Thermopyles, tantôt à Delphes. L'affaire ayant été portée à leur tribunal, on déclara les Phocéens sacrileges, & on les condamna à une grosse amende. Un d'entr'eux nommé *Philomele*, homme audacieux & fort accrédité, les révolta contre ce decret. Il prouva par des vers d'Homere, qu'anciennement la souveraineté du temple de Delphes appartenoit aux Phocidiens; il fallut soutenir la révolte par les armes: on leva de part & d'autre des troupes.

Les Phocidiens s'assurerent du secours d'Athènes & de Sparte, & ne se promirent pas moins que d'abattre l'orgueil de Thebes, qui s'étoit montrée la plus ardente à poursuivre le jugement. Les premiers avantages qu'ils remporterent ne servirent pas peu à fortifier cette espérance. Mais bientôt les fonds nécessaires pour les dépenses de la guerre leur ayant manqué, ils y suppléerent par un nouveau sacrilege.

Philomele avoit eu assez de religion pour ne pas toucher au temple de Delphes. Onomarque & Phayllus qui lui succéderent dans le commandement, furent moins scrupuleux; ils enleverent tous les précieux dons que la piété des rois & des peuples y avoit consacrés. Les sommes qu'ils en retirerent à plusieurs fois, monterent à plus de dix mille talens. Ils trouverent ainsi le secret de soutenir la guerre aux dépens d'Apollon. Les dévots crierent plus que jamais au sacrilege. On en vint souvent aux mains. La fortune se rangea tantôt d'un parti, tantôt de l'autre. Les Phocidiens réduisirent enfin les Thébains à se jetter entre les bras de Philippe, qui se chargea volontiers de mettre les ennemis de Thebes à la raison.

Ce prince n'eut qu'à paroître pour terminer une guerre qui duroit depuis dix ans, & qui avoit également épuisé l'un & l'autre parti. Les Phocidiens désespérerent de résister à un tel ennemi. Les plus braves obtinrent la permission de se retirer dans le Péloponnese; le reste se rendit à discrétion, & fut traité fort inhumainement.

Philippe ne sauva que les apparences dans ce dessein aux yeux du peuple, il convoqua les Amphictyons, les établit pour la forme souverains juges de la peine encourue par les Phocidiens; & sous le nom de ces juges dévoués à ses volontés, il ordonne qu'on ruinera les villes de la *Phocide*; qu'on les réduira toutes en bourgs de soixante feux au plus; que l'on proscrira les sacrileges, & que les autres ne demeureront possesseurs de leurs biens qu'à la charge d'un tribut annuel, qui s'exigera jusqu'à la restitution entiere des six milles talens enlevés dans le temple de Delphes. Cela faisoit une somme d'environ six millions d'écus, ou dix-huit millions de livres.

On ne doit point être surpris que le butin pris par les Phocéens montât si haut. Il y avoit dans le temple de Delphes des richesses immenses, à cause de la multitude innombrable de vases, de trépiés, de statues d'or, d'argent & de bronze que les rois, les grands capitaines, les villes & les nations y envoyoient de tous les endroits de la terre.

Le vainqueur, c'est Philippe dont je veux parler, ne s'oublia pas pour prix d'une victoire qui ne lui couta que la peine de se montrer: outre le titre de prince religieux, de fidele allié, il eut encore les Thermopyles, le grand objet de ses desirs, & l'unique passage qui mene de Macédoine en Italie.

Avec le tems néanmoins les Phocidiens parvinrent à se rouvrir une belle porte pour leur rétablissement; car chassés en qualité de profanateurs exécrables, ils rentrerent avec la qualité d'insignes libérateurs. Une œuvre de religion réhabilita de la sorte ceux qu'une action sacrilege avoit dégradés. On les avoit exclus des privileges des autres Grecs, pour avoir pillé de leurs propres mains le temple de Delphes, on les leur rendit honorablement pour l'avoir sauvé du pillage des Gaulois, commandés par Brennus. (*D. J.*)

PHŒNICE, (*Géog. anc.*) ou *Phœnica*; c'est le nom 1°. d'une ville de l'Epire; 2°. d'une île située sur le golfe Mariandynus en Bithynie; 3°. d'une île de la Méditerranée, sur la côte de la Gaule, & l'une des plus petites îles appellées *Stœchades*. Pline, *l. III. c. v.* parle de cette île, & la joint avec celles de Sturium & de Phila. Ces trois îles sont aujourd'hui *Ribaudas*, *Langoustier* & *Baguéau*. 4°. c'est encore le nom d'une île de la mer Egée, & l'une des Sporades; elle s'appella ensuite *Jar*, selon Pline, *lib. IV. c. xij.* Le nom de *Phœnice* lui avoit été donné à cause des palmiers qu'elle produit. 5°. c'est un des noms que l'on donna à l'île de Ténedos, selon Pline, *l. V. c. xxxj.*

PHŒNICIARQUE, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit aux premiers magistrats chez les Phœniciens; tels étoient les Asiarques en Asie, & les Lyciarques en Lycie. Ce mot vient de φοῖνιξ, un *phénicien*, & ἄρχω, *je commande*. (*D. J.*)

PHŒNICOPTERE, *voyez* FLAMANT.

PHOENICUM, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire *lieu planté de palmiers*. Procope, dans son *hist. de la guerre contre les Perses*, dit: „ Lorsque l'on a passé les frontieres de la „ Palestine, on trouve la nation des Sarrasins, qui habitent depuis long-tems un pays planté de palmiers, „ & où il ne croît point d'autres arbres. Abocarabe qui „ en étoit le maître, en fit don à Justinien, de qui en „ récompense, il reçut le gouvernement des Sarrasins „ de la Palestine, où il se rendit si formidable, qu'il arrêta les courses des troupes étrangeres. Aujourd'hui, „ ajoute Procope, l'empereur n'est maître que de nom „ de ce pays qui est planté de palmiers; & il n'en jouit „ pas en effet: tout le milieu qui contient environ dix „ journées de chemin étant entierement inhabité, à cause „ de la sécheresse; & il n'a rien de considérable que le „ vain titre de donation faite par Abocarabe, & acceptée par Justinien. „ Il y avoit encore une ville de l'Arabie heureuse, appellée *Phœnicon*, sur le golfe Elanitique, entre les villages *Hippos* & *Abannashi*. (*D. J.*)

PHŒNICUSA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerranée, au nord de la Sicile, & l'une des îles Eoliennes, son nom moderne est *Felicor*. M. de l'Isle écrit *Felicudi*.

PHOENICUS PORTUS, (*Géog. anc.*) 1°. port de l'île de Crète; 2°. port de l'Asie propre dans l'Ionie, & que Tite-Live appelle *le premier port du territoire d'Erythia*; 3°. port du Péloponnèse, dans la Messénie; 4°. port du nome de Lybie; 5°. port de la Lycie; 6°. port de la Sicile; 7°. port de l'île de Cythees. (*D. J.*)

PHŒNIGME, s. m. c'est un médicament qui occasionne une rougeur, & qui produit des ampoules aux endroits où l'on l'applique. *Voyez* VÉSICATOIRE, &c.

Ce mot est formé du grec φοινὸς, *rouge*; tels sont la graine de moutarde, le poivre, les vésicatoires, &c. *Voyez* VÉSICATOIRE, SINAPISME, &c.

On fait usage de ces remedes pour attirer l'humeur à la partie où on les applique, afin de la détourner de la partie affligée. *Voyez* RÉVULSION.

PHŒNIX, (*Géog. anc.*) 1°. lieu fortifié dans l'Asie propre, sur la côte orientale du golfe de la Doride; 2°. montagne de l'Asie propre dans la Doride; 3°. fleuve de l'Asie propre, près de la ville de *Phœnix*, dans la Doride; 4°. port de Lycie; 5°. bourg d'Egypte; 6°. ville d'Italie ou de Sicile, près du promontoire Cocynum, selon Appien; 7°. fleuve de Thessalie, qui se jettoit dans le fleuve Apidanus; 8°. petite riviere de l'Achaïe propre. (*D. J.*)

PHOLADE, s. f. (*Conchyliol.*) nom d'un genre de coquilles dont voici les caracteres. C'est une coquille multivalve, oblongue, qui a deux ou six pieces, unie, raboteuse, faite en reseau, fermant d'ordinaire exactement, & quelquefois entr'ouverte en quelque endroit.

Entre les coquilles oblongues, nommées communément *pholades*, & qui sont à deux écailles, on distingue les especes suivantes, 1°. la *pholade* lisse de Rondelet; 2°. la *pholade* lisse & étroite d'Aldrovandus; 3°. la *pholade* de Rumphius; 4°. la *pholade* de Lilles; 5°. la *pholade* unie faite comme la moule; 6°. la *pholade* de Bonanni faite en doigt; 7°. la *pholade* rougeâtre & blanche.

En-

Entre les *pholades* oblongues irrégulieres conſiſtant en deux écailles, on connoît 1°. une grande *pholade* d'Amérique; 2°. la *pholade* large avec un tuyau très-épais ſortant en-dehors.

Dans la claſſe des *pholades* oblongues irrégulieres à ſix écailles, on diſtingue l'eſpece décrite par Liſter, & qui eſt logée dans la pierre. Il y a pluſieurs autres *pholades* à ſix écailles, dont la plupart ſont américaines.

Le mot *pholade* eſt grec, & veut dire une choſe renfermée, parce que le poiſſon qui loge dans cette coquille, ſe forme & ſe cache communément dans les trous des pierres ſpongieuſes de la nature de celle de ponce, de banche, de marne, ou bien dans la glaiſe, comme nous le dirons dans la ſuite.

Il ſe trouve ordinairement pluſieurs de ces coquilles dans une même pierre, quelquefois juſqu'à vingt, comme on l'a remarqué dans divers ports d'Angleterre & de France. L'uſage eſt d'enlever ces pierres de la mer, & de les caſſer par morceaux pour en tirer le poiſſon qui eſt excellent à manger; il ſert auſſi d'appât pour en prendre d'autres.

On donne différens noms à cette coquille. On l'appelle en Normandie *pitaut*; en Poitou & en pays d'Aunis on la nomme *dail*; à Toulon *datte*; en Angleterre *piddock*; à Paris, *pholade* eſt le nom reçu.

Aldrovandus admet deux eſpeces de *pholades* différentes de celles de Rondelet: la premiere eſt attachée au rocher, & ſe trouve en quantité dans la même pierre. Elle a deux pieces ou écailles; ſa figure eſt oblongue, arrondie comme un cylindre, & reſſemble à une datte. La ſeconde eſpece, compoſée de ſix pieces de couleur cendrée, eſt longue de cinq doigts, avec un petit pédicule. Liſter a décrit exactement une *pholade* à cinq pieces, dont les trois dernieres inférieures en grandeur aux deux principales, ſont attachées par des ligamens au dos de la coquille, & tombent auſſi-tôt que la *pholade* ſort de la mer; mais cette coquille de Liſter eſt fort rare.

On lit dans l'*auctuarium muſæi Balfouriani*, que les *pholades* d'Angleterre ont cinq valves; il falloit dire *ſix*, comme les obſervations nouvelles en ont convaincu les Naturaliſtes. Celles de la Rochelle, du Poitou ont aſſez communément ſix pieces. On apporte auſſi de l'Amérique des *pholades* toutes blanches, longues de ſept à huit pouces, groſſes à proportion, & qui ont ſix valves. Mais les dattes de Toulon & d'Ancone ſont bivalves. Concluons qu'il y a deux genres de *pholades*, l'une à ſix valves, l'autre à deux, & cependant leur différence avec d'autres coquilles ſe peut faire par la figure & par le caractere du coquillage qui ſe creuſe lui-même un trou dans la pierre, & qui ne prend de l'eau que par un très-petit canal.

Le coquillage de la *pholade* à deux valves, ne differe du poiſſon de la *pholade* à ſix valves que par ſa coquille. Il ſort du milieu de ſon corps une grande trompe ou long tuyau, partagé en deux cloiſons inégales, dont un trou lui ſert à vuider ſes excrémens, l'autre à reſpirer, & à prendre de la nourriture.

L'ovaire & les parties de la génération ſont logées ſous ce tuyau. Sa ſuperficie extérieure eſt toujours la même; elle reſſemble à une lime avec des aſpérités aſſez élevées, dentelées, & ſerrées depuis le haut de la coquille juſqu'en bas, de maniere que les pointes les plus fortes ſont vers la tête. Il ſemble qu'avec ſes armes ce coquillage perce les pierres, & aggrandit ſa ſépulture à meſure qu'il groſſit; mais c'eſt avec une partie ronde & charnue, telle qu'une langue, qu'il fait cette opération.

Il convient de remarquer que ces coquillages quoique renfermés dans leurs trous, ſont peut-être les animaux qui ſe donnent le plus de mouvement intérieur, puiſqu'ils creuſent continuellement leur demeure; mais ils ont un mouvement progreſſif ſi lent, qu'il n'y en a guere de plus lent dans la nature. Muré, comme eſt cet animal dans ſon trou, il n'avance qu'en s'approchant du centre de la terre, & ne creuſe ſon domicile qu'autant qu'il croît lui-même, comme je viens de le dire.

Le terroir qu'habitent ces coquillages, eſt d'ordinaire la banche & quelquefois la glaiſe; ils ſont logés dans des trous plus profonds que leur coquille n'eſt longue. L'eſpace qui reſte eſt occupé par le tuyau charnu de figure conique dont j'ai parlé; ils l'alongent ordinairement juſqu'à l'ouverture du trou, & ſe ſervent de ce tuyau à tirer alternativement l'eau dans leur coquille, & à la rejetter. Lorſqu'on approche de leur domicile, ils font rentrer fort vîte le tuyau dans la coquille, & chaſſent de même avec viteſſe l'eau qu'il contenoit.

Au reſte, ce n'eſt pas ſeulement dans des pierres qu'on a trouvé des *pholades*, mais on en rencontre auſſi dans le bois, & particulierement dans des fonds de vaiſſeaux, *Voyez* ſur tout cela Liſter, Aldrovandus, Bonanni, Ramphius, Dargenville, & les mémoires de l'académie des Sciences, *année* 1712. (*D. J.*)

PHOLLIS, ſ. m. (*Monn. judaïqu.*) c'eſt la plus petite eſpece de monnoie de cuivre qui fut en uſage chez les Juifs dans le tems du bas-empire. Il falloit vingt-quatre *phollis* de cuivre pour un denier d'argent, dont douze valoient un denier d'or, de ſorte qu'il falloit 288 *phollis* pour un denier d'or; les *phollis* répondoient à-peu-près au ſeſterce des Romains. *Voyez* le P. Peteau ſur S. Epiphane, & Saumaiſe ſur la vie d'Eliogabale, par Lampridius.

PHOLOÉ, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Theſſalie. Quintus Calaber, *l. VII.* dit que c'eſt le lieu où Hercule tua le centaure. 2°. Montagne du Péloponnèſe, ſelon Pomponius Mela, *l. II. c. iij.* Pline, *liv. IV. c. vj.* met cette montagne dans l'Arcadie, & y joint une ville du même nom. (*D. J.*)

PHONASCIE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) l'art de former la voix humaine. *Voyez* VOIX.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνὴ, *voix*: dans l'ancienne Grece, on avoit établi des exercices où l'on diſputoit pour la ſupériorité de la voix, de même que pour les autres parties de la Gymnaſtique.

Ces combats duroient encore du tems de Galien, c'eſt pourquoi on appelloit *phonaſciens*, φωνασκοὶ, les maîtres de cet art, & ceux qui montroient à bien conduire la voix, tous ceux qui ſe deſtinoient à l'art oratoire, au chant, au théâtre, prenoient des leçons de ces maîtres, &c.

PHONIQUE, ſ. f. eſt la doctrine ou la ſcience des ſons, que l'on appelle autrement & plus communément *acouſtique*. *Voyez* ACOUSTIQUE.

Ce mot eſt dérivé du grec φωνὴ, *voix*, *ſon*; la *phonique* peut ſe conſidérer comme une ſcience analogue à l'Optique. Quelques auteurs en faiſant alluſion aux trois parties de l'Optique, ſavoir, l'optique proprement dit, la catoptique & la dioptrique (*voyez ces mots*) appellent les branches ou parties de l'acouſtique, *phoniques*, *diaphoniques* & *cataphoniques*.

On peut cultiver ou perfectionner la *phonique* par rapport à l'objet, au milieu & à l'organe.

L'objet, qui eſt le ſon, peut-être perfectionné quant à la génération & à la propagation des ſons.

La génération des ſons peut ſe perfectionner en perfectionnant toutes les manieres de produire des ſons; car toutes les manieres de produire le ſon, ſoit par la parole, ſoit par le chant, ſoit par les inſtrumens, &c. ſont des arts qui ont leur méthode.

La propagation des ſons peut devenir plus parfaite par la poſition des corps ſonores.

Quant au milieu, la *phonique* peut acquérir de nouveaux degrés de perfection par la ténuité ou le repos des parties du milieu, & par le corps ſonore lorſqu'il eſt ſitué proche une muraille fort unie, plane ou voutée, particulierement en forme de parabole ou d'ellipſe; & c'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la conſtruction des voutes ou cabinets ſecrets. *Voyez* CABINETS SECRETS.

C'eſt auſſi de-là que vient la théorie des inſtrumens qui augmentent conſidérablement le ſon, comme les cors-de-chaſſe, les trompettes, &c.

En plaçant le corps ſonore près de la ſurface de l'eau, le ſon en devient plus doux; & ſi on le place ſur une ſurface plane & bien unie, le ſon ſera porté à une diſtance beaucoup plus grande, que ſi le corps ſonore poſoit ſur un terrain inégal ou raboteux, &c. *Voyez* SON.

Pour l'organe du ſon, qui eſt l'oreille, on le rend de meilleur ſervice, en employant des inſtrumens qui augmentent la force du ſon, & qui aident les oreilles foibles, comme les lunettes aident les yeux, tels que les cornets acouſtiques, le porte-voix, &c. *Voyez* PORTE-VOIX & CORNETS, *voy. auſſi* LUNETTE & OREILLE.

La cataphonique, ou l'ouie conſidérée par rapport aux ſons réfléchis, peut être perfectionnée par différentes eſpeces d'échos artificiels. *Voy.* ECHO. *Chambers.* (*O*)

PHONIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHONOCAMPTIQUE CENTRE, *voyez* CENTRE.

PHOQUES, ſ. m. pl. *phoci*, (*Mythol.*) ce ſont les veaux marins de Neptune, dont Protée étoit le berger. (*D. J.*)

PHORCUS *ou* PHORCYS, ſ. m. (*Mythologie.*) étoit, ſelon Héſiode, fils de la mer & de la terre; il épouſa Céto dont il eut les Grées & les Gorgones; il fut vaincu dans un combat par Atlas, & de dépit il ſe précipita dans la mer. Nos mythologues penſent que c'étoit un roi de l'île de Corſe, qui fut défait par Atlas dans quelque combat naval; & comme on ne put retrouver

ner son corps, on supposa qu'il avoit été changé en dieu marin. (*D. J.*)

PHORCYNIDOS, *antra Medusæ*, (*Géog. anc.*) caverne que Silius Italicus, *liv. VII. v.* 19. met dans la Marmarique. Lucain, *liv. IX. v.* 626. parle des champs de Méduse Phorcynide. Le nom de *Phorcynide* avoit été donné à Méduse, à cause que son pere s'appelloit *Phorcus* ou *Phorcys*, selon Apollodore, *lib. I. c. ij.* & *liv. II. c. iv.* (*D. J.*)

PHORCYNUS, (*Géog. anc.*) port de l'île d'Ithaque. Homere, *Odyss. v.* 96. y place l'antre des Nayades; mais Strabon, *liv. I. p.* 59. dit que de son tems on ne voyoit aucun vestige de cet antre. Il vaut pourtant mieux, dit-il, en attribuer la cause aux changemens qui ont pu arriver, que d'accuser un poëte tel qu'Homere d'ignorance ou de mensonge. (*D. J.*)

PHORONICUM, (*Géog. anc.*) nom que Pausanias, *liv. II. ch. xvj.* & Etienne le géographe donnent à la ville d'Argos, capitale de l'Argie dans le Péloponnèse. Elle fut premierement nommée *Phoronicum*, du nom de son fondateur *Phoroneus*, fils d'Inachus. (*D. J.*)

PHORONOMIE, s. f. (*Méchaniq.*) La *Phoronomie* est la science des lois de l'équilibre, du mouvement des solides & des fluides. Ce mot est composé de φορα, *mouvement*, & de νομος, *loi*. Nous avons un excellent ouvrage sur cette matiere, de Jacques Herman, célebre mathématicien de ce siecle. Cet ouvrage intitulé *Phoronomia sive de viribus & motibus corporum solidorum & fluidorum*, a paru à Amsterdam, en 1715, *in-4°*. Il est partagé en deux livres, dont voici le précis.

Le premier livre où il s'agit des forces & des mouvemens des solides, est divisé en deux sections. La premiere roule sur les lois de l'équilibre des puissances méchaniques qui s'entrepoussent, & leurs directions moyennes, soit que ces puissances soient appliquées à des corps inflexibles & roides, soit à des corps flexibles. Ces deux cas lui fournissent des théorèmes généraux fort ingénieux, par lesquels on peut fixer les lois de l'équilibre des fluides & des solides, & trouver les solutions de divers problèmes; d'où l'on tire, par forme de corollaire, les figures d'une voile, d'un linge, &c. La seconde section contient la doctrine du mouvement, en tant qu'il provient de l'impulsion que l'auteur nomme *sollicitation continuelle de la pesanteur*, ou en tant qu'il résulte du choc des corps entre eux. Cette section renferme donc les principales choses qu'on peut démontrer touchant les mouvemens accélérés ou retardés, par la pesanteur uniforme ou diversifiée. Elle donne aussi la ligne isochrone, ou que les corps décrivent en des tems égaux, quelque système que l'on suive touchant la pesanteur, & cela en cas que les directions des corps pesans tendent à un seul & même point. Mais parce que les courbes des corps mûs, en quelque hypothèse que ce soit, d'un mouvement diversifié, ne peuvent pas être algébriques, on donne une regle générale selon laquelle la pesanteur doit varier, afin que les corps mûs décrivent des courbes algébriques.

Pour les orbes mobiles & presque circulaires, on donne aussi une regle facile, selon les forces centripetes requises dans la courbe mobile; & l'on montre ensuite comment cette force centripete étant donnée, on peut trouver le mouvement d'une courbe circulaire.

On trouve dans cet ouvrage une nouvelle théorie du centre d'oscillation, qui plaît par sa simplicité; elle est toute fondée sur ce que certaines sollicitations supposées qui agissent sur les particules qui ont un mouvement oscillatoire dans les directions perpendiculaires, sont d'une égale force aux pressions de la pesanteur selon les distances des particules à l'axe de l'oscillation. Par ce principe, & par la comparaison d'un pendule composé avec un simple qui lui soit isochrone, on trouve la longueur du pendule, & cela par une seule & simple analogie.

Le second livre de la *Phoronomie*, destiné aux corps fluides, traite 1°. de la gravitation des liqueurs sur les plans qui les supportent, & sur les côtés des vases dans lesquels elles sont contenues; d'où l'on tire des regles sur la force dont ces vases doivent être pour pouvoir contenir ces liqueurs sans se rompre; 2°. de l'équilibre des liqueurs entre elles & avec les corps solides qu'on y jette; 3°. des figures que les fluides donnent aux corps flexibles qu'ils renferment; 4°. de la pesanteur & de l'élasticité de l'air & des densités de l'atmosphere dans toutes les distances de la terre, & selon quelque loi de l'élasticité que ce soit; 5°. du mouvement & de la mesure des eaux qui s'écoulent de quelque vase que ce soit, ou qui coulent dans des canaux; 6°. des effets du choc dans les fluides, à quoi appartiennent la résistance que les figures des corps souffrent dans les fluides, les directions moyennes de ces résistances, & le problème de la courbe des voiles, &c. 7°. des mouvemens tant rectilignes que courbes, dans des milieux qui résistent aux corps qui s'y meuvent; 8°. du mouvement des vaisseaux poussés par le vent; 9°. du mouvement circulaire des fluides; 10°. du mouvement de l'air dans la production du son; 11°. du mouvement interne des fluides, duquel naît la chaleur. *Chaufepié, Diction.* (*D. J.*)

PHOSPHORE, s. m. (*Physiq.*) corps qui a la propriété de donner de la lumiere dans l'obscurité; il y a des *phosphores* naturels, c'est-à-dire, que la nature produit sans le secours de l'art, comme la pierre de Boulogne: il y en a d'artificiels, comme le *phosphore* de Kunckel, celui de M. Homberg; il y en a qui ont besoin, pour donner de la lumiere, d'être frottés auparavant, comme le *phosphore* de Kunckel; il y en a qui n'ont besoin que d'être exposés à l'air, comme le *phosphore* de M. Homberg & la pierre de Boulogne. La cause générale de la lumiere des *phosphores*, est que la matiere du feu ou celle de la lumiere se trouve en général plus abondante dans ces corps que dans d'autres, en sorte que le simple frottement peut la mettre en action, ou que la simple action des particules de feu ou de lumiere répandues dans l'air peut la reveiller. Les phénomenes des *phosphores* ont beaucoup de rapport aux phénomenes électriques. *Voyez* FEU, FEU ÉLECTRIQUE, LUMIERE, ÉLECTRICITÉ, &c.

PHOSPHORE, (*Chimie.*) le nom de *phosphore* ou *porte-lumiere*, a été donné à différens corps, dans lesquels l'élément du feu qu'ils contiennent devient apparent. Il est plusieurs de ces corps qui jouissent naturellement de la propriété phosphorique, & qui n'ont besoin pour être reconnus tels, que d'être examinés dans l'obscurité; d'autres de quelques secours particuliers; ceux-ci de quelques mélanges; ceux-là sont les produits de différentes dissolutions, fermentations, & effervescences; d'autres enfin, sont absolument formés par l'art.

Quoique nous n'ayons dessein que de parler du *phosphore*, qui est un produit de l'art, nous jugeons cependant à propos de présenter ici l'ordre particulier dans lequel les différentes especes de *phosphores*, doivent être rangés.

Premier ordre. En premier lieu, il est des corps qui sont rendus *phosphores*, par le fluide électrique qui les pénetre. Tels sont les vers luisans, le lucciola d'Italie, les mouches des Antilles, les moucherons de lagune de Venise, l'éguillon de la vipere irritée, les yeux de quelques animaux vivans, la chair de ceux qui sont nouvellement tués, certains poissons vivans, quelques coquillages, les poils des chats, des chiens, des chevaux, ceux des hommes, & leurs cheveux vivement frottés; ces corps ne sont pas par eux-mêmes *phosphores*, mais le deviennent en ce qu'ils font dans ces occasions l'office de conducteur de la matiere électrique qui sort de ces animaux; les conducteurs de l'electricité en rendent les effets plus apparens, selon qu'ils sont plus denses & figurés en pointe, comme sont les poils. On range dans ce même ordre tous les *phosphores* produits par l'électricité qui naît du frottement, comme le mercure agité dans un tube vuide d'air; ce même tube sans mercure vivement frotté extérieurement; le globe d'Hauxbée, &c. les *phosphores* électriques produits par communication de l'électricité. On peut même ajouter quelques météores lumineux, comme certains éclairs & le tonnerre. *Voyez* ELECTRICITÉ.

Second ordre. Nous comprenons dans ce second ordre les corps rendus *phosphores* par des chocs ou frottemens rudes qui mettent en jeu le feu contenu dans leurs intérieurs.

Les cailloux, les pierres naturelles, battues les unes contre les autres, ou frottées vivement; celles que l'art imite, comme aussi l'union de quelques terres avec certaines substances; par exemple, le spat ou le colchotar fondu avec l'argille, l'acier, & le fer, s'embrasent, s'ils sont vivement percutés par un caillou, un diamant, une agate, un marteau, une lime ou tout autre corps dur, ainsi que l'alliage du fer à l'antimoine, & de plusieurs autres métaux entre eux, lorsqu'on les lime rudement.

Nous mettons ainsi dans cet ordre les bois durs & résineux vivement frottés, le sucre, la cadmie des fourneaux, le mélange de chaux & de sel ammoniac, qui rendent aussi de la lumiere dans l'endroit frappé.

Troisieme ordre. Nous y comprenons les corps qui exposés à la chaleur du soleil ou d'un feu violent, ont absorbé la lumiere lors de leur dilatation, & la retiennent ensuite pour ne la laisser échapper que peu-à-peu, ou seulement lorsqu'une douce chaleur les rapproche de l'état où ils étoient lorsqu'ils l'admirent. L'émanation lumineuse que donnent ces corps, diminue à proportion que la chaleur ou la lumiere qui les mettoit en mouvement, n'agit plus sur eux.

Tels

Tels sont la pierre de Boulogne, la topase de Saxe, & les pierres de ce genre, les albâtres, les marbres, le gyps, les belemnites, les pierres à chaux, les fossiles; en un mot, toutes les substances qui sont ou qui fournissent des terres absorbantes, deviennent semblables à la pierre de Boulogne, lorsqu'elles sont calcinées à un feu violent; & tous ces corps rendent la lumiere comme ils l'ont reçue; je veux dire colorée, suivant la couleur que l'on a donnée au feu qui les a calcinées; les substances, qui quoique de ce genre, ne deviennent pas *phosphores* par la calcination, le deviennent par art: le *phosphore* de Baudouin, qui est le plus connu, n'est qu'une dissolution de craie dans l'acide nitreux. Cette dissolution évaporée à siccité & calcinée, produit un *phosphore*, qui comme la pierre de Boulogne, devient lumineux dans l'obscurité dès qu'il a été exposé un moment au soleil ou simplement au jour.

M. Dufay observe, *mémoire de l'académie* 1730, que toutes les substances terreuses & pierreuses qui sont dissolubles dans l'acide nitreux, jouissent de la même propriété. Il est des substances sans nombre, qui selon les observations de M. Beccarri, consignées dans les mémoires de l'académie de Boulogne, n'ont besoin que de la simple exposition au soleil pour devenir lumineuses dans l'obscurité. Le vieux bois de chêne, les coquilles d'œufs & le papier, possedent la propriété phosphorique supérieurement. M. Beccari remarque que le papier & sans doute plusieurs autres substances, deviennent *phosphores* par le contact d'un métal échauffé. Suivant les différentes recherches de MM. Boyle, Dufay, & Beccarri, il paroît qu'il n'est point de substance qui ne devienne *phosphore*, si toutesfois on en excepte les métaux, & les corps obscurs; & celles qui ne le sont pas par la simple exposition au soleil, ou à la chaleur, le deviennent au moyen de l'ébullition dans l'eau, ou par la calcination simple, ou précédée de leur dissolution dans l'acide nitreux. Les linges & les étoffes de soie, chauffées auprès d'un feu de charbon, frottées ensuite vivement entre les mains selon leur longueur, rendent des étincelles de lumiere; & nous avons éprouvé que ces étoffes comme le bois pourri, la pierre de Boulogne, & beaucoup d'autres substances, jettent une lumiere plus vive lorsqu'elles sont humides ou entierement mouillées. Il est naturel de penser qu'un fluide tel que l'eau, s'insinuant facilement dans ces corps, les comprime, & dispose la lumiere à s'échapper plus rapidement. Aussi observe-t-on que ces corps mouillés, lorsqu'ils sont rendus *phosphores*, gagnent sur la vitesse de l'émanation, ce qu'ils perdent sur la durée.

Quatrieme ordre. Il comprend les *phosphores* produits par fermentation, dissolution, & tout ce qui en dépend, comme exhalaisons, effervescences, *&c.*

Le feu qui naît des substances par la chaleur de la fermentation établie dans certains aggrégés, comme sont les foins mouillés, la farine, *&c.* les flammes des vapeurs spiritueuses, sulphureuses & putrides. Telles sont celles des latrines, les exhalaisons phosphoriques des mines, des fontaines thermales, les feux folets, les étoiles tombantes, celles qui filent, les éclairs, les aurores boréales, & autres semblables météores. Les exhalaisons lumineuses des poissons & viandes cuites & pourries, l'inflammation d'une matiere grasse, phosphorique, qui s'échappe de certains animaux, désignée par le nom d'*ignis lambens*, comme aussi celles qui s'allument dans leur intérieur, & les consument entierement. La flamme produite par la réaction de différentes substances les unes sur les autres, comme de l'eau sur un mélange de souffre & de fer; de-là les volcans, l'inflammation des huiles au moyen des acides; celles des vapeurs de certaines dissolutions, comme de celles que donne le fer dissout dans l'acide vitriolique; ou dans l'acide marin, auquel on ajoute de l'alkali volatil. Nous rangeons ici les pyrophores. *Voyez* PYROPHORES.

Cinquieme ordre. Il comprend les *phosphores* produits par l'union d'un acide particulier au phlogistique. L'acide nitreux dans l'instant de son union au phlogistique forme bien un *phosphore*, mais il ne sauroit être conservé par aucun moyen connu. Le souffre est bien aussi une union de l'acide vitriolique au phlogistique; mais il n'est pas *phosphore* quoiqu'il soit très-combustible; & si l'on prétendoit le ranger dans cet ordre, en raison de sa composition, il faudroit aussi regarder comme *phosphore* les graines, les huiles & les esprits ardens: il n'est donc qu'un seul corps dans cette classe qui mérite à juste titre ce nom, c'est le *phosphore* de Brandt, du nom de son premier inventeur, mais plus connu sous le nom de *Kunckel*, artiste plus renommé. C'est du résidu de l'évaporation de l'urine que l'on a retiré pendant long-tems ce *phosphore*. On fut naturellement porté à croire, après la découverte de la formation du soufre, & quelque ressemblance avec le *phosphore*, que cette nouvelle substance étoit formée des mêmes principes, c'est-à-dire, d'acide & de phlogistique; on n'étoit pas éloigné de la vérité; mais on erroit sur l'espece d'acide. Vû la quantité de sel marin qui est mêlé dans les alimens, & la saveur de l'urine, on crut que l'acide du sel marin abandonnoit sa base pour s'unir au phlogistique, & former ce corps singulier. Le sel marin jetté sur un feu ardent communique à sa flamme & la couleur & l'odeur du *phosphore* qui distille; l'expérience seule qui devoit éclaircir des conjectures aussi vraisemblables, anéantit les idées qu'on s'étoit formées. Plusieurs chimistes expérimentés firent des essais multipliés pour tâcher d'unir l'acide du sel marin concentré de différentes manieres avec le phlogistique; toutes ces tentatives furent infructueuses. On chercha donc la matiere du *phosphore* dans les alimens dont se nourrissoient les animaux; on en retira effectivement de plusieurs, comme des graines de moutarde, de raves, de rue, du seigle, du froment, & quelques parties animales, mais en moindre quantité que de l'urine. On revint de nouveau à la traiter, & on perfectionna la méthode de faire le *phosphore*, par la découverte que firent en même-tems plusieurs chimistes des véritables principes qu'elle contient, & qui sont propres à le former. Un sel singulier, différent par ses qualités de tous les autres sels connus fut découvert dans l'urine. Ce sel mêlé au charbon que donne l'urine, à tout autre charbon léger, ou de la suie, fournit calcinée, par la distillation à un feu violent, un très-beau *phosphore*. Nous exposons la méthode dont nous nous servons pour le composer, qui sans doute est la meilleure, si elle est la plus courte, la moins dispendieuse, & qu'elle fournisse une plus grande quantité de *phosphore* que les autres. „ Prenez la quantité qu'il vous plaira d'urine (plus long tems elle aura putréfié, plus elle vous produira du sel qui fournit le *phosphore*); privez-la de son phlegme par l'évaporation insensible ou violente; vous pouvez aussi employer la voie de la congelation par le froid; que cette urine soit évaporée jusqu'à siccité dans des vases de terre ou de fer; calcinez cette matiere dans un creuset jusqu'à ce qu'elle ne fume plus: par cette méthode, qui est celle d'Isaac le hollandois, vous réduisez en cendre ou en charbon toutes les matieres qui pourroient nuire à la crystallisation ou purification des sels que contient l'urine; dissolvez dans l'eau la matiere calcinée; filtrez la dissolution, & l'évaporez doucement; mettez à crystalliser; vous obtiendrez des crystaux de sel marin; mais vous n'en aurez point, si l'urine employée avoit putréfié environ pendant trois ans. Séparez par une crystallisation réïtérée & ménagée, tous les crystaux qui se formeront, qui seront tous de sel marin, la liqueur qui reste incrystallisable, & qui est oléagineuse, contient le sel desiré, & que vous aurez sous forme de crystaux, si vous ajoutez à cette liqueur le quart de son poids d'esprit de sel armoniac tiré par les alkali; évaporez ensuite lentement au tiers de la liqueur à laquelle vous aurez ajouté la moitié de son poids d'eau avec l'esprit de sel armoniac, la mettant à crystalliser dans des lieux frais, vous aurez des sels en crystaux brillans, octogones, prismatiques, laissant un goût frais sur la langue; ils ne tombent point en déliquescence, ni n'effleurissent à l'air. Ils se dissolvent dans trois fois leur poids d'eau; mais lorsqu'ils ne sont pas unis à l'alkali volatil, ils y sont plus dissolubles; ce qui facilite le moyen de les séparer exactement du sel marin. La méthode vulgaire pour tirer ce sel crystallisé, est d'étendre à plusieurs reprises dans l'eau l'urine évaporée à consistance mielleuse, & à un feu assez doux. Chaque dissolution de cette matiere doit être filtrée pour en séparer à chaque fois une portion terreuse, huileuse & mucilagineuse, qui nuit à la crystallisation; pour lors ce sel se crystallise avant ou avec le sel marin, & plusieurs autres especes de sel que fournit l'urine. Malgré toute cette manœuvre, on a l'inconvénient d'avoir ces crystaux impurs, bruns ou jaunâtres. Que si on veut absolument les avoir blancs, il faut filtrer la matiere mielleuse de l'urine dissoute dans l'eau sur une terre argilleuse ou crétacée qui absorbe & retient la matiere muqueuse qui nuit à la crystallisation, & colore les crystaux. On se sert aussi avec succès de l'esprit-de-vin & de la colle de poisson. Ces crystaux, du moins ceux qui se forment les premiers, sont les mêmes que ceux dont nous avons déja parlé, qui sont formés par l'addition de l'alkali volatil à la liqueur oléagineuse dont on a séparé le sel marin. Si par une évaporation trop rapide de l'urine, il arrivoit que l'on ne pût attirer ces crystaux par cette derniere méthode, l'évaporation de l'urine auroit été trop rapide,

de, il faudroit alors y rajouter l'alkali volatil que la violence du feu auroit fait dissiper; le sel de l'urine reçoit par sa crystallisation la moitié de son poids de cet alkali; mais il ne sert de rien dans l'opération du *phosphore*. A peine ce sel sent-il la chaleur que cet esprit alkali s'en sépare; il l'abandonne même lorsque ce sel est conservé quelque tems dans des flacons mal bouchés, *voyez* SEL MICOCOSMIQUE. Le sel que l'on retire, soit après une évaporation totale de la liqueur qui ne fournit plus par la crystallisation de sel marin, soit en crystaux, après l'addition de l'alkali volatil, est donc également propre à faire le *phosphore*; une once de ce sel dégagé d'alkali avec demi-once de noir de fumée, de charbon de hêtre, ou de saule divisée par deux onces de sable grossier pilés finement, fournira une dragme de très-beau *phosphore*. Lorsqu'on veut procéder, il faut mettre le mélange écoulé dans une petite cornue de très-bonne terre, enduite encore d'un lut qui la mette à l'abri du froid subit que l'air ou le vent d'un soufflet peut lui communiquer. Cette cornue doit être placée dans un fourneau à reverbere, garni de son dôme, qu'il y ait l'intervalle de quatre ou cinq pouces de la cornue aux parois intérieurs du fourneau; on y allume le feu peu-à-peu & graduelement, on le pousse sur la fin à la derniere violence par tous les moyens connus; la cornue restant quatre heures embrasée, entierement couverte de charbon; cette cornue est adaptée avec un ballon de verre assez ample, tubulé dans la partie moyenne supérieure, & rempli d'eau au tiers dans lequel ballon le cou de la cornue doit avancer le plus qu'il est possible; les premieres choses qui paroissent dans le recipient sont quelques fuliginosités qui noircissent l'extérieur & l'embouchure du cou de la cornue; ces fuliginosités sont suivies d'un sel qui tapisse la partie supérieure du ballon, lequel est dissout en parties par la vapeur de l'eau du ballon que la chaleur du fourneau a échauffé. Le trou du ballon doit régler pour la direction du feu, suivant qu'il souffle l'air plus ou moins rapidement, il faut augmenter ou diminuer le feu; le doigt appliqué sur ce trou indique aussi l'arrivée d'un *phosphore* volatil qui ne se condense pas, c'est lui qui rend tout le vuide du ballon lumineux, lorsqu'on le regarde après l'opération dans l'obscurité, il s'attache aux doigts & les rend phosphoriques. Il sort aussi des traits de lumiere très-visibles par le trou du ballon lorsque le feu est fort actif; pour lors le *phosphore* solide ne tarde pas à distiller, ce qu'il fait par gouttes ou larmes qui ne se réunissent pas dans l'eau au fond du récipient, à moins qu'elle ne soit fort chaude & capable de les fondre. On tire du ballon, lorsque l'appareil est refroidi, tout le *phosphore*; & pour le mouler & le séparer, on le met dans un tuyau de verre plus évasé par le haut que par le bas, bouché dans la partie inférieure; on emplit d'eau ce tuyau de verre où est le *phosphore*, & on le plonge dans l'eau bouillante, il se fond à cette chaleur; alors on le remue avec un fil de fer, les parties fuligineuses qui le noircissoient montent à sa surface: on retire le tuyau de l'eau; & le *phosphore* étant congelé, on l'en separe par la partie supérieure: on coupe la partie du bâton du *phosphore* qui est moins pure, & où se sont assemblées toutes les fuliginosités; l'autre partie doit être plongée dans l'eau, & conservée dans un lieu frais „.

Tout le sel employé a-t-il servi à la composition du *phosphore* tant solide que volatil? Cette question pour être résolue demandoit des expériences. On s'apperçut d'abord que le *phosphore* se détruit lui-même & se consume lorsqu'il est exposé à l'air libre, mais qu'il laisse après lui une liqueur acide & glutineuse, qui par l'évaporation acquiert une consistence solide & transparente, & qu'elle attiroit l'humidité de l'air. Ce sel acide mêlé avec de la suie ou autre matiere abondante en phlogistique reproduit du *phosphore*; le sel de l'urine a donc subi une altération dans la formation du *phosphore*; car ce dernier sel ne donne aucune marque d'acidité, mais plutôt de qualité absorbante, puisqu'il décompose le sel armoniac, comme la chaux, en en faisant sortir un esprit que l'esprit-de-vin ne coagule pas: il retient beaucoup d'acide vitriolique, un peu du nitreux & du marin, il ne s'unit aucunement avec les alkalis fixes, & ne contracte pas d'union intime avec les volatils; il forme une espece de savon avec les huiles grasses: l'acide du *phosphore* au contraire qui reste après sa combustion à l'air, a toutes les propriétés d'un acide; il rougit les syrops violats, fermente & s'unit avec les alkalis, & attire l'humidité de l'air; c'est un acide même très-puissant, puisqu'il précipite de leur base par la distillation les autres acides. Ces observations nous font considérer le sel de l'urine comme un sel neutre, dont l'acide d'une espece particuliere forme le *phosphore*, & nous est inconnu; mais nous donnerons sur sa base des conjectures. Lorsqu'on a eu soin pour la formation du *phosphore*, de ne prendre que les crystaux figurés, comme il a été dit, on ne trouve presqu'aucun vestige de sel dans ce qui reste dans la cornue, d'où il suit que la partie fixe qui lie & sert de base à l'acide dans le sel fixe d'urine que nous avons annoncé neutre, a été aussi volatilisé; nous l'avons cherchée cette base, & trouvée dans ce sel singulier qui tapisse l'intérieur du ballon, s'éleve à un feu très-violent avec le *phosphore* volatil; ce sel ou base de l'acide du *phosphore* retiré de l'eau du recipient, ne nous a pas paru différer du sel sédatif; il ne manqueroit pour confirmer nos conjectures, que de réformer du sel d'urine avec le sel sédatif & l'acide phosphorique, comme nous en avons formé avec ce sel retiré du recipient, & cet acide. *Voyez à ce sujet* SEL MICROSCOMIQUE.

Propriétés du phosphore. Le *phosphore* d'urine est jaune, transparent; il se fond, se moule, & se coupe comme de la cire; si on le regarde au microscope, l'on voit toutes ses parties comme dans un mouvement violent d'ébullition; exposé à l'air, il brûle & se consume comme un charbon donnant une fumée blanche, ayant une odeur d'ail ou d'arsenic, ou plutôt encore semblable à l'odeur que donne un fil blanc quand il brûle sans flamme. Cette fumée du *phosphore* est une flamme subtile, de couleur bleue violette qui est visible dans les ténebres; s'il est chauffé, vivement frotté, ou en contact avec un corps enflammé, il s'enflamme avec bruit & crépitation, & se consume dans le moment; il s'enflamme aussi si on l'expose au soleil, mêlé avec la poudre à canon. Dans tous ces états, il met le feu aux matieres combustibles; on le conserve dans l'eau à laquelle il communique à la longue la propriété phosphorique, son odeur, & un peu d'acidité. Dans un tems chaud, ou si l'eau est échauffée, il darde des traits de lumiere au-travers de ce fluide; l'eau qui reste dans le récipient où a distillé le *phosphore*, conserve aussi long-tems la propriété lumineuse, & jette de tems-en-tems des traits de lumiere qui ressemblent à des éclairs. On trace avec ce *phosphore* comme avec un crayon, sur un carton, du papier ou un mur, des caracteres ou figures qui deviennent lumineux dans l'obscurité; un vent froid ou humide éteint ces caracteres qui paroissent plus brillans dans un tems chaud & sec. Le *phosphore* brille beaucoup plus dans le vuide, mais les vapeurs qu'il donne en se décomposant font que dans cet état il s'éteint bien tôt. L'admission subite de l'air, lorsqu'il brille le plus, est comme un vent froid, & l'éteint pour un moment.

Phosphore liquide. C'est une dissolution du *phosphore* dans les huiles. Les huiles essentielles pesantes ne le dissolvent pas si aisément que les huiles légeres, comme celles de térébenthine, néanmoins on choisit les premieres parce que le *phosphore* fait de cette maniere est plus lumineux, & ne se dissipe pas si promptement, le procedé suivant est assez estimé; „ broyez ensemble & mêlez exactement trois gros d'huile de gérofle ou de canelle, demi-gros de camphre, & trois grains de *phosphore* „; on peut frotter de ce mélange les cheveux, la face, les vêtemens, ou tout autre corps, ou en former des caracteres pour être apperçus lumineux dans l'obscurité. Ce *phosphore* est plus lumineux que le solide, on mêle l'un & l'autre avec des pommades, il les rend lumineuses. On fait aussi un onguent mercuriel lumineux, en unissant une demi-dragme de mercure avec une dissolution de dix grains de *phosphore* dans deux dragmes d'huile d'aspic. Le *phosphore* se crystallise dans l'huile où il a été dissous comme le soufre; les crystaux s'enflamment à l'air, ils perdent cette propriété s'ils sont seulement trempés dans l'esprit-de-vin; alors exposés à l'air pendant quinze jours, selon les expériences de M. Grosse, ils n'ont pas diminué de poids, ils s'enflamment néanmoins comme le *phosphore* s'ils sont frottés ou échauffés. Le *phosphore* se dissout aussi, mais difficilement, dans l'éther, & mieux dans le nitreux que le vitriolique; il leur communique une foible vertu phosphorique. Le *phosphore* digéré avec l'esprit-de-vin, il se change en une espece d'huile blanche & transparante qui reste au fond du vase sans se laisser dissoudre: cette huile ne se congele qu'à un grand froid, mais lavée plusieurs fois dans l'eau, le *phosphore* recouvre sa consistance, s'enflamme plus difficilement par la chaleur, ne brille plus dans l'obscurité, & a perdu la couleur jaune; l'esprit-de-vin qu'on a retiré de dessus cette huile, sent fortement le *phosphore*, mais a une foible vertu lumineuse, encore ne l'a-t-il que dans l'instant qu'on le mêle avec de l'eau.

Le

Le *phosphore* trituré avec le camphre, le nitre, ou la limaille de fer, donne à ces substances, restant uni avec elles, la propriété phosphorique. La trituration ne les enflamme pas selon Hoffman, nous assurons néanmoins le contraire avec Vogel au sujet du nitre. Le *phosphore* est décomposé & dissous par l'alkali fixe, réduit en liqueur à-peu-près comme le soufre; Vogel a retiré de cette union des sels neutres, qu'il a cru être analogues au tartre vitriolé & au sel marin. L'argent, le fer, le cuivre, & d'autres métaux exposés aux vapeurs du *phosphore*, ou poussés au feu dans une cornue mêlé avec lui: éprouvent des changemens singuliers qui ont néanmoins quelque rapport avec ce qui arrive à ces mêmes corps traités avec le soufre. *Voyez les expériences de* Christian Democrite, *de* Stalh & Junker. Les acides alterent beaucoup le *phosphore* distillé avec l'acide nitreux; il y demeure quelque tems indissoluble mais très-lumineux: la cornue étant bien échauffée, le mélange détonne avec éclat & explosion du vaisseau, l'acide vitriolique concentré, jetté seul sur le *phosphore* ou mêlé avec de l'eau, le réduit en poudre. Dans cette espece de dissolution, il s'éleve beaucoup de vapeurs qui sont lumineuses dans l'obscurité, & la liqueur qui surnage la poudre, garde long-tems la propriété phosphorique. Il est aisé de voir combien peu de propriétés on a encore reconnu à cette matiere, sa rareté étant diminuée avec la difficulté d'en produire, il y a espérance que l'on étendra les connoissances que l'on a déja acquises. Son acide a aussi des propriétés particulieres sur lesquelles voyez SEL MICROSCOMIQUE. *Cet article est M.* WILLERMOZ, *docteur en Médecine, & démonstrateur royal de Chimie en l'université de Montpellier.*

PHOSPHORIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) φωσφορια, fête chez les Grecs en l'honneur de Phosphorus & de Lucifer. *Voyez* Potter, *archæol. græc, tom. I. p.* 436. (*D. J.*)

PHOSPHORIQUE, COLONNE, (*Archit.*) Cette épithete; tirée du grec φωσφορος, *porte-lumiere*, caractérise une colonne creuse à vis, élevée sur un écueil, ou sur le bout d'un mole, pour servir de fanal à un port, & en général toutes les colonnes qui dans les fêtes; réjouissances, & places publiques, portent des feux & des lanternes; comme autrefois les colonnes groupées de la place des Victoires, à Paris. (*D. J.*)

PHOSPHORUS, se dit, *en Astronomie*, de l'étoile du matin, c'est-à-dire; de la planete de Vénus, quand elle précede le soleil. *Voyez* VENUS.

Les Latins l'appellent *Lucifer*; le peuple, en France, la nomme l'*étoile du berger*; les Grecs, *Phosphorus*, qui est composé de φως, *lumiere*, & de φερω, *je porte. Chambers*.

PHOTINIENS, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques qui parurent dans le quatrieme siecle, & qui nioient la divinité de Jesus-Christ. Ils furent ainsi nommés de Photin leur chef, évêque de Sirmich, disciple de Marcel d'Ancyre, & célebre par son savoir & par son éloquence. L'abus qu'il fit de ces talens, le précipita dans l'erreur. Non content de renouveller celles d'Ebion, de Cerinthe, de Sabellius, & de Paul de Samosate, il soutenoit que non-seulement Jesus-Christ n'étoit qu'un pur homme, mais encore qu'il n'avoit commencé à être le Christ que quand le Saint-Esprit descendit sur lui dans le Jourdain; & qu'il est appellé *Fils unique* par la seule raison que la sainte Vierge n'en eut point d'autre. Il fut d'abord condamné par les évêques d'Orient dans un concile tenu à Antioche en 345, & par ceux d'Occident au concile de Milan, en 346 ou 347; & enfin déposé dans un concile tenu à Sirmich en 351. L'hérésie des *Photiniens* a été renouvellée dans ces derniers tems par Socin. *Voyez* SOCINIANISME.

PHOTOSCIATÉRIQUE, adj. terme dont quelques auteurs se servent pour désigner la Gnomonique. *Voyez* GNOMONIQUE. Ce nom vient de ce que la Gnomonique apprend à déterminer les heures non-seulement par l'ombre d'un gnomon, ce qui l'a fait nommer *sciatérique*, mais quelquefois aussi par la lumiere du soleil, comme dans les cadrans qui marquent l'heure par un point lumineux, &c. à travers lequel passent les rayons du soleil. Ce *mot* vient de σκια, *ombre*, & de φως, *lumiere*. *Voyez* GNOMONIQUE, CADRAN, GNOMON, &c. Au reste le mot de *photosciaterique* ne s'emploie plus aujourd'hui. *Chambers*. (*O*)

PHOXOS, (*Lexic. médec.*) φοξὸς est celui qui a le sommet de la tête extrêmement pointu, & par conséquent difforme. Homere nous dépeint Thersite avec une pareille tête. Ce mot φοξὸς se rencontre deux fois dans le sixieme livre des épidémiques d'Hippocrate.

PHRÆNIAN, (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens botanistes grecs & romains à une sorte d'anémone qu'ils employoient dans les bouquets, les guirlandes & autres semblables ornemens. (*D. J.*)

PHRASE, s. f. c'est un mot grec francisé, φράσις, *locutio*; de φράζω, *loquor*; une *phrase* est une maniere de parler quelconque, & c'est par un abus que l'on doit proscrire que les rudimentaires ont confondu ce mot avec *propositio*; en voici la preuve; *legi tuas litteras*, *litteras tuas legi*, *tuas legi litteras*; c'est toujours la même proposition, parce que c'est toujours l'expression de l'existence intellectuelle du même sujet sous le même attribut: cependant il y a trois *phrases* différentes, parce que cette même proposition est énoncée en trois manieres différentes.

Aussi les qualités bonnes ou mauvaises de la *phrase* sont-elles bien différentes de celles de la proposition. Une *phrase* est bonne ou mauvaise, selon que les mots dont elle résulte sont assemblés, terminés & construits d'après ou contre les regles établies par l'usage de la langue; une proposition au contraire est bonne ou mauvaise, selon qu'elle est conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une *phrase* est correcte ou incorrecte, claire ou obscure, élégante ou commune, simple ou figurée, &c. une proposition est vraie ou fausse, honnête ou deshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse, &c. si on l'envisage par rapport à la matiere, & si on l'envisage dans le discours, elle est directe ou indirecte, principale ou incidente, &c. *Voyez* PROPOSITION.

Une *phrase* est donc tout assemblage de mots réunis pour l'expression d'une idée quelconque: & comme la même idée peut être exprimée par différens assemblages de mots, elle peut être rendue par des *phrases* toutes différentes. *Contra Italiam* est une *phrase* simple, *Italiam contra* est une *phrase* figurée. *Aio te, Æacida, Romanos vincere posse* est une *phrase* louche, ambiguë, amphibologique, obscure; *te Romani vincere possunt* est une *phrase* claire & précise; *chanter très-bien* est une *phrase* correcte; *chanter des mieux* est une *phrase* incorrecte. „ Cette façon de parler, dit Th. Corneille sur „ la *Rem.* 526. de Vaugelas, n'est point reçue parmi „ ceux qui ont quelque soin d'écrire correctement.

„ Il est indubitable, dit M. de Vaugelas, *Rem. préf.* „ §. *IV. p.* 64. que chaque langue a ses *phrases*, & que „ l'essence, la richesse & la beauté de toutes les langues „ & de l'élocution consistent principalement à se servir „ de ces *phrases*-là. Ce n'est pas qu'on n'en puisse faire „ quelquefois, . . . au lieu qu'il n'est jamais permis de „ faire des mots; mais il y faut bien des précautions, „ entre lesquelles celle-ci est la principale, que ce ne „ soit pas quand l'autre *phrase* qui est en usage approche fort de celle que vous inventez. Par exemple, on „ dit d'ordinaire *lever les yeux au ciel*, . . . c'est parler „ françois de parler ainsi: néanmoins, comme quelques „ écrivains (modernes) croient qu'il est toujours vrai „ que ce qui est bien dit d'une façon n'est pas mauvais „ de l'autre, ils trouvent bon de dire aussi *élever les* „ *yeux vers le ciel*, & pensent enrichir notre langue „ d'une nouvelle *phrase*. Mais au lieu de l'enrichir, ils la „ corrompent; car son génie veut que l'on dise *levez*, „ & non pas *élevez les yeux*; *au ciel*, & non pas *vers le* „ *ciel*. Ils s'écrient encore, que si nous en sommes crus „ *Dieu ne sera plus supplié*, mais seulement prié. Je soutiens avec tous ceux qui savent notre langue, que *supplier Dieu* n'est point parler françois, & qu'il faut dire absolument *prier Dieu*, sans s'amuser à raisonner contre l'usage qui le veut ainsi. *Quitter l'envie* pour *perdre l'envie* ne vaut rien non plus.... Mais pour fortifier encore cette vérité qu'il n'est pas permis de faire ainsi de *phrases*, je n'en alléguerai qu'une, qui est que l'on dit *abonder en son sens*, & non pas *abonder en son sentiment*, quoique *sens* & *sentiment* ne soient ici qu'une même chose; & ainsi d'une infinité d'autres, ou plutôt de toute la langue dont on sapperoit les fondemens, si cette façon de l'enrichir étoit recevable. Qu'on ne m'allegue pas, dit ailleurs Vaugelas, *Rem.* 125. qu'aux langues vivantes, non plus qu'aux mortes, il n'est pas permis d'inventer de nouvelles façons de parler, & qu'il faut suivre celles que l'usage a établies; car cela ne s'entend que des mots.... Mais il n'en est pas ainsi d'une *phrase* entiere qui étant toute composée de mots connus & entendus, peut être toute nouvelle & néanmoins fort intelligible; de sorte qu'un excellent & judicieux écrivain peut inventer de nouvelles façons de parler qui seront reçues d'abord, pourvu qu'il y apporte toutes les circonstances requi-

„ ses,

„ ses, c'est-à-dire un grand jugement à composer la „ *phrase* claire & élégante, la douceur que demande l'o„ reille, & qu'on en use sobrement & avec discrétion „.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur ce que dit ici Vaugelas. „ Un excellent & judi„ cieux écrivain peut inventer, dit-il, de nouvelles fa„ çons de parler qui seront reçues d'abord, *pourvu qu'il* „ *y apporte toutes les circonstances requises* „. Il me semble qu'*apporter les circonstances requises* n'est point une *phrase* françoise; on apporte les attentions requises, on prend les précautions requises, mais on est dans les circonstances requises ou on les attend; d'ailleurs *un grand jugement*, & *la douceur que demande l'oreille*, ne peuvent pas être regardés comme des circonstances, & moins encore comme circonstances d'un même objet. Vaugelas ajoute, & *qu'on en use sobrement*; c'est une *phrase* louche; on ne sait s'il faut user sobrement d'un grand jugement, ou de la douceur que demande l'oreille, ou d'une *phrase* nouvellement inventée, ou du pouvoir d'en inventer de nouvelles. Il paroît par le sens que c'est sur ce dernier article que tombent les mots *user sobrement*; mais par là même la *phrase*, outre le vice que je viens d'y reprendre, est encore estropiée. „ On „ dit qu'une *phrase* est estropiée quand il y manque quel„ que chose, & qu'elle n'a pas toute l'étendue qu'elle „ devroit avoir „. Bouh. *Rem. nouv. t. II. p.* 29. Or il manque à la *phrase* de Vaugelas le nom auquel il rapporte ces mots *qu'on en use sobrement*, je veux dire *le pouvoir* d'inventer de nouvelles *phrases*.

On sent bien que s'il y a quelque chose de permis à cet égard, c'est sur-tout dans le sens figuré, par lequel on peut quelquefois introduire avec succès dans le langage un tour extraordinaire, ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage jusques-là. Mais, je l'ai dit, *article* NEOLOGISME, il faut être fondé sur un besoin réel ou très-apparent, *si fortè necesse est*; & dans ce cas-là même il faut être très-circonspect & agir avec retenue, *dabitur licentia sumpta pudenter*.

„ Parler par *phrases*, dit le P. Bouhours, *Rem. nouv.* „ *tome II p.* 426. c'est quitter une expression courte & „ simple qui se présente d'elle-même, pour en prendre „ une plus étendue & moins naturelle, qui a je ne sais „ quoi de fastueux .... Un écrivain qui aime ce qu'on „ appelle *phrase* ..... ne dira pas ..... *si vous saviez vous* „ *contenir dans de justes bornes*, mais il dira, *si vous* „ *aviez soin de retenir les mouvemens de votre esprit* „ *dans les bornes d'une juste modération* .... Rien n'est „ plus opposé à la pureté de notre style „. Et c'est ordinairement le style que les jeunes gens remportent du college, où, au lieu de prescrire des regles utiles à la fécondité naturelle de leur âge, on leur donne quelquefois des secours & des motifs pour l'augmenter; ce qui ne manque pas de produire les effets les plus contraires au but que l'on devoit se proposer, & que l'on se proposoit peut-être.

On emploie quelquefois le mot de *phrase* dans un sens plus général qu'on n'a vu jusqu'ici, pour désigner le génie particulier d'une langue dans l'expression des pensées. C'est dans ce sens que l'on dit que la *phrase hébraïque* a de l'énergie; la *phrase* greque, de l'harmonie; la *phrase* latine, de la majesté; la *phrase* françoise, de la clarté & de la naïveté, &c. & c'est dans la vûe d'accoutumer les jeunes gens au tour & au génie de la *phrase* latine ainsi entendue, que l'on a fait des recueils de *phrases* détachées, extraites des auteurs latins, & rapportées à certains titres généraux du système grammatical qu'avoient adopté les compilateurs: tels sont l'ouvrage du cardinal Adrien *de modis latinè loquendi*; un autre plus moderne répandu dans les colleges de certaines provinces, *les délices de la langue latine*; celui de Mercier, intitulé *le manuel des Grammairiens*, &c. ce sont autant de moyens méchaniques laborieusement préparés pour ne faire souvent que des imitateurs serviles & maladroits. Il n'y a qu'une lecture assidue, suivie & raisonnée des bons auteurs qui puisse mettre sur les voies d'une bonne imitation. (*B. E. R. M.*)

PHRASE, s. f. *en Musique*, est une suite de chant ou d'harmonie, qui forme un sens plus ou moins achevé, & qui se termine sur un repos par une cadence plus ou moins parfaite.

Il y a deux especes de *phrases*. En mélodie, la *phrase* est constituée par le chant, c'est-à-dire par une suite de sons tellement disposés, soit par rapport au ton, soit par rapport à la mesure, qu'ils fassent un tout bien lié, lequel aille se résoudre sur une des cordes essentielles du mode.

Dans l'harmonie, la *phrase* est une suite réguliere d'accords, tous liés entr'eux par des dissonances exprimées ou sousentendues. Cette suite se résout sur une cadence, & selon l'espece de cette cadence, selon que le sens est plus ou moins achevé, le repos est aussi plus ou moins parfait.

C'est dans l'invention des *phrases* musicales, sur-tout dans leur liaison entr'elles & dans leur ordonnance selon de belles proportions, que consiste la véritable beauté de la musique. Mais cette derniere partie a été presque entierement abandonnée par nos compositeurs modernes, sur-tout dans les opéra françois de ce tems, où l'on n'apperçoit plus que des rapsodies de petits morceaux durs, étranglés, mal cousus, & qui ne semblent faits que pour jurer ensemble. (*S*)

PHRATRIARQUE, s. m. (*Antiq. greq.*) φρατρίαρχος, magistrat d'Athènes qui présidoit sur les φρατρίαι, c'est-à-dire sur la troisieme partie d'une tribu; il avoit le même pouvoir sur cette partie de la tribu, que le phylarque avoit sur la tribu entiere. Potter, *Archæol. græc. t. I. p.* 78.

PHRATRIUS, MOIS, (*Mois des Grecs.*) φρατρίος, mois particulier à la ville de Cumes en Eolie; il étoit composé de 30 jours, on ne trouve le nom de ce mois que sur un seul marbre tiré des ruines de la ville de Cumes, & dont l'inscription est en dialecte éolien; vous la pourrez lire toute entiere dans les *antiquités* de M. de Caylus, *tome II.* C'est assez de remarquer ici que le mot φρατρίος vient du nom de φρατρία, qui signifie des *sociétés* ou *confrairies* établies en différentes villes de la Grece, & qui s'assembloient en des tems réglés pour la célébration des fêtes ou de certaines cérémonies; le lieu de l'assemblée s'appelloit φρατρεῖον; peut-être que le mois où ces assemblées se tenoient à Cumes en reçut son nom. (*D. J.*)

PHRÉATIS, LE, (*Antiq. grec.*) le *phréatis* ou *phréatium* qui faisoit un des quatre anciens tribunaux d'Athènes; il étoit établi pour juger ceux qu'on poursuivoit à l'occasion d'un second meurtre, sans s'être réconciliés avec les parens du citoyen qu'ils avoient tué involontairement. L'exilé accusé paroissoit sur la mer à un endroit appellé le *puits*, d'où ce tribunal reçut son nom: là il se défendoit sur son bord sans jetter l'ancre, ni aborder à terre; s'il étoit convaincu, on lui infligeoit les peines imposées au meurtrier volontaire; s'il étoit innocent, il retournoit à son exil, à cause de son premier meurtre. Teucer fut le premier qui se justifia de cette maniere, & qui prouva qu'il n'étoit point coupable de la mort d'Ajax. (*D. J.*)

PHRÉNÉSIE, s. m. (*Médecine.*) délire continuel ou dépravation des fonctions du cerveau, causée par une inflammation dans les vaisseaux de ce viscere, accompagnée d'une fievre synoche ou putride. La paraphrénésie se dit d'une maladie qui en approche, & qui est causée par l'inflammation du diaphragme.

La cause a toujours été regardée comme propre au cerveau & à ses membranes. Ces parties sont alors affectées d'une inflammation produite par un sang échauffé, desséché & bouillant, comme l'ont reconnu Hippocrate, les plus grands Médecins ensuite, & avec eux les plus simples d'entre le peuple; ils ont pensé qu'elle venoit d'un sang épais qui se portoit à la tête, & que l'urine ténue & aqueuse dans un fébricitant, annonçoit une *phrénésie* prochaine. Ainsi il semble que la *phrénésie* a pour cause une métastase qui se fait de quelque humeur d'une partie sur une autre, ou un transport de la matiere fébrile dans le cerveau.

Les dissections apprennent que la *phrénésie* n'est pas causée par l'inflammation des meninges, non plus que la paraphrénésie par celle du diaphragme, mais par l'engorgement variqueux des vaisseaux du cerveau & des meninges; elle est quelquefois avec une inflammation dans les formes, & d'autres fois sans inflammation.

Ainsi toutes les causes qui disposent à l'engorgement de ces parties, sont celles de la *phrénésie*. Ainsi le chagrin, la forte & continuelle application de l'esprit à un même sujet, la douleur, les passions vives, telles que la colere, la fureur, l'amour, les excès de la fureur utérine, sont autant de causes de la *phrénésie*.

Quelle que soit sa cause, elle se connoît par les signes suivans, selon Lommius; savoir, une fievre aiguë & continue, accompagnée d'un délire continuel, concernant tantôt les unes, tantôt les autres des actions vitales, le malade est disposé à entreprendre tout ce qu'une audace effrenée peut lui inspirer; il est travaillé tour-à-tour par des insomnies cruelles, ou par des sommeils fâcheux & turbulens; ensorte qu'étant éveillé, il sort inopinément de son lit, il fait de grands cris, il agit en furieux, tantôt il pleure, tantôt il chante, ou fait des discours sans ordre & sans suite; quand il est interrogé,

il

il fait des réponses qui n'ont aucun rapport aux demandes qu'on lui fait; ses yeux sont toujours en mouvement, étincellans, rouges & malpropres; le malade les frotte sans cesse, & ils sont tantôt secs, & tantôt larmoyans; sa langue est rude & noire, il grince les dents, & il lui sort souvent des narines une sérosité sanglante; il ressent assez souvent de la douleur au derriere de la tête, il démêle entre ses doigts des floccons de laine qu'il tire de ses couvertures; son urine est tenue & enflammée, & ce qui est de plus fâcheux, c'est qu'elle est quelquefois limpide, tenue, & souvent blanchâtre. La *phrénésie* se termine en peu de tems, conjointement avec la fievre par le retour de la santé, ou par la mort du malade; ou si elle dure long-tems, ou qu'elle subsiste après la fievre, alors ou elle guérit, ou elle dégénere en d'autres maux, comme sont la léthargie, la manie, la mélancholie, où les malades tombent dans une folie perpétuelle, leur cerveau étant, comme l'on dit, tout détraqué; la *phrénésie* qui succede à la péripneumonie, ou au miseréré, est mortelle, les hémorrhagies la guérissent quelquefois.

Curation. Si la fievre accompagne la *phrénésie* dans le commencement, on a recours à la saignée, aux lavemens, aux purgatifs & aux émétiques, aux bains & demi-bains, aux douches sur la tête; on applique aux piés des cataplasmes avec les feuilles de oue, de camomille, de verveine, la racine de brionne, les fleurs de pavot champêtre & le savon; ou bien en leur place on peut appliquer aux mêmes parties des pigeons ou des poulets coupés selon leur longueur.

Pour appaiser la soif, que les malades boivent d'une tisane délayante & calmante, & de la potion divine de Palmarius, qui est proprement une limonnade faite avec l'eau de fontaine, le suc de limon, & le sucre; ou bien qu'il prenne des émulsions ordinaires adoucies avec le sucre, ou bien les délayans nitreux & antiphlogistiques.

On peut appliquer sur la tête ou sur les tempes, le mara ou chapeau de roses, ou bien un bandeau chargé de fleurs de pavot, arrosé de vinaigre, & saupoudré de muscade.

Les lotions & le rasement de la tête, les vésicatoires & les ventouses appliquées aux parties inférieures.

Les saignées du pié & de la gorge, faites consécutivement, sont excellentes dans cette maladie, & dans la plûpart des maladies de la tête.

Les emplâtres de poix, d'ail, de graine de moutarde, & de vieux fromage de Roquefort, sont aussi excellens pour procurer une révulsion de sang vers les parties inférieures.

PHRÉNIQUE, *en Anatomie*, c'est un nom que l'on donne à une veine & à quelques arteres du corps humain, à cause de leur passage par le diaphragme. *Voyez* DIAPHRAGME.

L'artere *phrénique* ou diaphragmatique, vient de l'aorte descendante, & se distribue au diaphragme & au péricarde. *Voyez I. observation anat. (angiol.) fig. I. n°.* 40. *Voyez* aussi ARTERE, AORTE, &c.

Les veines *phréniques* sont deux veines, que la veine-cave descendante reçoit immédiatement après avoir percé le diapragme. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi* VEINE & CAVE.

PHRICODES, (*Méd. anc.*) terme employé par les anciens médecins pour désigner une fievre accompagnée d'horreur & de frisson, non-seulement au commencement de l'accès, mais en différens intervalles pendant tout le cours de la fievre: telle est l'hémitritié. Les symptômes ordinaires de cette fievre mêlée de chaleur & de frisson, sont un pouls extrèmement foible, qui est insensible au toucher, & se retire, pour ainsi dire, en dedans; le ventre est un peu enflé, avec des vents & des borborygmes; la langue est très-humide, & chargée d'une humeur acide & piquante. (*D. J.*)

PHRIXUS, (*Géog. anc.*) nom de divers endroits; 1°. c'est une ville de Lycie, selon Etienne le géographe; 2°. c'est un fleuve de l'Argie, qui, selon Pausanias, *l. II. ch. xxxvj.* recevoit les eaux de l'Erasmus, & alloit se jetter dans la mer, entre *Temenium & Lerna*; 3°. c'étoit un port de l'Asie, dans le Bosphore de Thrace, près de son embouchure, dans le Pont-Euxin, selon Denys de Byzance, *de Thracie. Bosph. p.* 21. & Etienne le géographe. (*D. J.*)

PHRONTIS, (*Méd. anc.*) φροντὶς νόσος, maladie dont parle Hippocrate, & qu'on peut ranger sous la classe des affections mélancholiques. Dans cette maladie, dit ce célebre Médecin, le malade sent comme une épine qui le pique au bas ventre; il est extrèmement inquiet, il fuit la lumiere & la compagnie, se plaît dans l'obscurité, & a peur de tout, il a des songes terribles, & croit voir à tout moment des objets épouvantables. (*D. J.*)

PHRONTISTE, s. m. (*Théol.*) nom qu'on donnoit autrefois à des chrétiens contemplatifs.

PHRONTISTERE, s. m. (*Gram. Théol.*) lieu où l'on médite. Il étoit autrefois synonyme à monastere.

PHRUDIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule Belgique. Ptolomée, *liv. II. ch. ix.* place son embouchure entre celle de la Seine, & le promontoire *Itium*. Les uns croyent que *Phrudis* est aujourd'hui la Sambre, & les autres la prennent pour la Somme. (*D. J.*)

PHRURIUM, (*Géog. anc.*) mot grec, qui signifie un lieu fortifié où l'on tient garnison. On l'a donné à quelques lieux fortifiés, ou par la nature ou par l'art, & où il y avoit garnison, comme 1°. à un promontoire de l'île de Cypre, sur la côte méridionale, selon Ptolomée, *liv. V. ch. xiij.* Lusignan & Mercator l'appellent *Cabo-Blanco*; 2°. à une ville de l'Inde, en deçà du Gange. Ptolomée, *liv. VII. ch. j.* la donne aux Atvarnes, & dit qu'elle étoit dans les terres.

PHRYGIE, (*Géog. anc.*) *Phrygia*, grande contrée de l'Asie mineure, sur l'étendue de laquelle tous les auteurs ne sont pas d'accord. Elle étoit bornée au midi par la Lycaonie, la Pisidie & la Migdonie; à l'orient par la Cappadoce, & au nord par la Galatie.

La *Phrygie* se divisoit en grande & en petite. Strabon nomme la petite *Phrygie*, tantôt *Phrygie de l'Hellespont*, & tantôt *Phrygie épictète*, c'est-à-dire, *Phrygie* acquise. Il dit que la grande *Phrygie* étoit celle dont les Galates occuperent une partie, & dont Mydas étoit roi.

Les notices ecclésiastiques distinguent la *Phrygie* sur l'Hellespont, la *Phrygie* pacatienne, la *Phrygie* montueuse, & la *Phrygie* salutaire. Chacune de ces *Phrygies* contenoit plusieurs évêchés. (*D. J.*)

PHRYGIENS ou PHRYGASTES, s. m. pl. (*Théologie*.) nom que donne S. Epiphane à d'anciens hérétiques qui parurent en grand nombre dans la Phrygie, province de l'Asie mineure, & qui étoient une branche des Montanistes. *Voyez* CATAPHRYGES.

Ils avoient une extrème vénération pour Montan & pour ses deux prétendues prophétesses, Priscille & Maximille. Le caractere distinctif de cette secte étoit l'esprit de vertige ou d'enthousiasme, dont étoient agités ses partisans qui, de leur propre autorité, s'érigeoient en prophetes, à l'exemple de leur chef. C'est mal-à-propos que M. Chambers les prétend orthodoxes sur le mystere de la Trinité. Montan l'attaquoit ouvertement, en disant qu'il étoit lui-même le S. Esprit; & il y a grande apparence que les *Phrygiens* l'en croyoient sur sa parole.

PHRYGIEN, adj. (*Musique*.) mode *phrigien*, est un des principaux & des plus anciens modes de la musique des Grecs; le caractere en étoit fier & guerrier, aussi étoit-ce, selon Athenée, sur le ton *phrygien* que l'on sonnoit les trompettes & autres instrumens militaires. Ce mode occupe le milieu entre le lydien & le dorien, & est à un ton de l'un & de l'autre. *Voyez* MODE. (*S*)

PHRYGIENNE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis phrygius*; nom donné par Pline & par Dioscoride, à une pierre qui se trouvoit, dit-on, en Phrygie & en Cappadoce. On la faisoit rougir & on l'éteignoit par trois fois dans du vin pour la teinture. Dioscoride dit qu'elle étoit d'une couleur pâle, d'un poids médiocre, d'un tissu peu compacte, & traversée de raies blanches comme la cadmie. Galien dit que cette pierre étoit un remede pour les maux d'yeux, les ulceres, &c. Elle nous est inconnue: de Boot la soupçonne d'avoir été vitriolique. *Voyez* son traité *de lapidibus & gemmis*.

Quelques auteurs donnent aussi le nom de *lapis phrygius* à une pierre qui se trouve au royaume de Naples, & qui produit des champignons. Les Italiens la nomment *pietra fongara*. *Voyez* FUNGIFER LAPIS.

PHTHIES, (*Géog. anc.*) *Phthia*, ville de Grece, dans la Phtiotide, sur le golfe Malraces. Pline, *l. IV. c. vij.* la donne comme une des plus célebres villes de la Phthiotide. Pomponius Mela, *lib. II. c. iij.* & d'autres auteurs la connoissent. Eh! pouvoient-ils ne pas connoître, au moins de nom, la patrie d'Achille? Mais Procope dit que de son tems cette ville ne subsistoit plus, & qu'il n'en restoit aucun vestige; ce qui ne favorise pas le sentiment de ceux qui prétendent qu'on la nomme présentement *Pharsala*. 2°. *Phthia*, port de la Marmarique. Ptolomée, *lib. IV. c. v.* le place entre la grande Chersonese & Paliurus. On veut que ce port s'appelle aujourd'hui *Patriarcha*. 3°. *Phthia*, ville d'Asie, au voisinage du Pont-Euxin. Eustathius, *in Dionys.* dit qu'elle avoit été fondée par les Phthiotides Achéens. (*D. J.*)

PHTHIOTIDE, (*Géog. anc.*) *Phthiotis*; province de la Theſſalie. Ptholomée y place pluſieurs villes, entr'autres Pégaſie, Lariſſa, Coronia & Héraclia Phthiotidis. La *Phthiotide* eſt maintenant une partie de la Janna qui borde au ſud le golfe de Volo.

PHTHIRIASE, ſ. f. (*Médec.*) *phthiriaſis*, de φθεὶρ, *un pou*; *Voyez* PÉDICULAIRE, *maladie*: on dit que c'eſt de cette maladie qu'eſt mort le chancelier du Prat, cet homme qui a introduit le premier en France, la vénalité des charges de judicature; qui a appris l'art de mettre toutes ſortes d'impôts, qui a diviſé l'intérêt du roi d'avec le bien public, qui a mis la diſcorde entre le conſeil & le parlement, & qui a établi cette maxime ſi fauſſe & ſi nuiſible à la liberté naturelle, qu'il n'eſt point de terre ſans ſeigneur.

PHTHIROPHAGIENS, (*Géog. anc.*) *Phthirophagi*; peuples qui habitoient ſur les bords du Pont-Euxin, ſelon Pomponius Mela. Strabon, *l. II. p.* 499. dit qu'ils avoient été nommés ainſi à cauſe de leur malpropreté. (*D. J.*)

PHTISIE, ſ. f. (*Médec.*) ſe dit en général de toute exténuation, conſomption, amaigriſſement, deſſéchement & mareſme qui arrivent au corps humain. Dans le langage ordinaire on n'entend par ce mot que la ſeule conſomption tabifique du poumon.

Nous allons traiter la *phtiſie* en général, on appliquera aux différentes parties ce que nous allons dire ſur cette matiere.

Si les poumons, ou quelqu'autre partie noble, ſont réellement rongés par un ulcere, on appelle cette maladie *conſomption*; & celle qui attaque le poumon, ſe nomme *phtiſie*; ce qui provient de tout ulcere, ou de toute autre cauſe de pareille nature, qui appliquée au poumon ou à une autre partie, la corrompt, le détruit, & fait tomber cette partie dans le maraſme & le deſſéchement.

Le foie, le pancreas, la rate, le méſentere, les reins, la matrice, la veſſie, peuvent être ulcérés & produire la *phtiſie*.

Les cauſes ſont d'abord toutes celles qui diſpoſent à l'émophtiſie, aux obſtructions des viſceres, d'où il ſuit un ulcere dans les parties qui les conſomme.

L'habitude & le tempérament particulier y influe, ainſi que la délicateſſe des vaiſſeaux artériels, & des membranes qui forment le tiſſu des viſceres; l'impétuoſité d'un ſang un peu âcre; la délicateſſe des petits vaiſſeaux & de tout le corps; la longueur du cou, le peu de capacité de la poitrine; l'affaiſſement des épaules, la rougeur, la ténuité; l'âcreté & la chaleur du ſang; la blancheur & la rougeur du viſage; la tranſparence de la peau; la vivacité du tempérament; la maturité & la ſubtilité de l'eſprit, ſont comme des ſignes avantcoureurs & des cauſes concomitantes de la *phtiſie* en général, & ſur-tout de la pulmonaire.

2°. La débilité des viſceres qui ne peut ſe prêter à la digeſtion des alimens naturellement trop tenaces, donne lieu à des obſtructions; d'ailleurs les alimens mal élaborés ſe corrompent & acquierent une acrimonie qui ulcere les vaiſſeaux, déjà irrités, tiraillés, & ſouvent corrodés, enſuite de la ſtagnation qui a produit un crachement de ſang. La foibleſſe des vaiſſeaux ſe manifeſte par une petite fievre légere, & une petite toux ſeche; par une grande chaleur; par la rougeur des levres, de la bouche, des joues, qui augmente vers le tems qu'il entre du nouveau chyle vers le ſang; par la grande diſpoſition que l'on a à ſuer en dormant; par la foibleſſe & la difficulté que l'on a de reſpirer pour peu qu'on ſe donne de mouvement.

3°. La *phtiſie* ſe forme à l'âge que les vaiſſeaux ne croiſſent plus, & réſiſtent par ce moyen à l'effort que font les fluides pour les diſtendre, tandis que le ſang augmente en impétuoſité, en âcreté, ce qui provient de la pléthore vraie ou fauſſe. Ceci arrive entre l'âge de ſeize & trente-ſix ans; de meilleure heure dans les filles que dans les garçons, parce que les premieres ſont plutôt formées.

4°. Ce vice qui produit la *phtiſie*, vient d'une diſpoſition héréditaire.

Les cauſes déterminantes ſont, 1°. toutes les ſuppreſſions des évacuations ordinaires, ſur-tout du ſang comme du flux hémorrhoïdal, du flux menſtruel & des vuidanges, du ſaignement de nez. La ceſſation des ſaignées auxquelles on s'étoit accoutumé, ſur-tout dans les perſonnes d'un tempérament pléthorique, ou à qui l'on a coupé quelque membre.

2°. Par tout état violent du poumon, ſur-tout qui aura été produit par la toux, les cris, les chants, la courſe, de grands efforts, par la colere, par une bleſſure quelconque.

3°. Par des alimens ſalins, âcres ou aromatiques; par une boiſſon ſemblable; par le régime, par une maladie propre à augmenter la quantité & l'acrimonie du ſang, ſa vélocité, ſa raréfaction & ſa chaleur. De-là vient que ces ſymptomes ſont ſi fréquens à la ſuite des fievres aigues, de la peſte, de la petite vérole & du ſcorbut.

Symptomes. La *phtiſie* commence accompagnée d'une douleur légere, d'une chaleur modique, & d'une oppreſſion de poitrine. Le ſang qui ſort du poumon eſt ordinairement rouge, vermeil & écumeux; plein de petites fibres, de membranes, de vaiſſeaux artériels, veineux & bronchiques; il ſort avec toux & bruit, ou rellement des poumons. Le pouls eſt mol, foible & ondoyant; la reſpiration eſt difficile: tous ces ſymptomes ſont précédés d'un goût de ſel dans la bouche.

Lorſque la *phtiſie* eſt menaçante ou confirmée, on la peut reconnoître par les ſignes ſuivans. 1°. Une toux ſeche qui continue pendant pluſieurs mois, tandis qu'un ſimple catarre humoral ne dure pas long-tems. Le vomiſſement qui vient de cette toux après le repas, eſt un ſigne très-certain de la *phtiſie*.

2°. La fievre éthique, où l'on ſent une chaleur à la paume de la main & aux joues, ſur-tout après le repas.

3°. L'exténuation des parties ſolides qui ſe remarque particulierement à l'extrémité des doigts, & qui cauſe la courbure des ongles.

4°. La fievre éthique qui dégénere en fievre colliquative & en conſomption; la ſalivation; les ſueurs colliquatives; la bouffiſſure, les hydropiſies; les aphtes au goſier, qui ſont opiniâtres & incurables, ſont connoître que la mort n'eſt pas éloignée.

La *phtyſie* héréditaire eſt la plus mauvaiſe de toutes, & on ne peut la guérir qu'en prévenant le crachement de ſang, ou les autres cauſes qui peuvent la déterminer.

Celle qui vient d'un crachement de ſang produit par une cauſe externe, ſans qu'il y ait de vice interne préexiſtant, toutes choſes égales, eſt la moins dangereuſe.

5°. La *phtiſie* dans laquelle la vomique ſe rompt tout-à-coup, & dans laquelle on crache un pus blanc, cuit, dont la quantité répond à l'ulcere, ſans ſoif, avec appétit, bonne digeſtion, ſecrétion & excrétion, eſt à la vérité difficile à guérir; cependant elle n'eſt pas abſolument incurable.

6°. La *phtiſie* qui vient de l'empyeme eſt incurable.

7°. Quand les crachats ſont ſolides, peſans & de mauvaiſe odeur, & accompagnés des ſymptomes décrits ci-deſſus, il n'y a plus d'eſpérance.

Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon.

Curation. Lorſqu'il s'eſt déjà formé une vomique dans le poumon, l'indication médicale eſt de la rompre; & on en vient à bout par l'uſage du lait, l'exercice du cheval, les vapeurs tiedes & les remedes expectorans. *Voyez* VOMIQUE.

Lorſque la vomique eſt crevée, on la traite comme un ulcere interne. 1°. On garantit le ſang de l'infection du pus. 2°. On évacue le pus le plus promptement qu'il eſt poſſible; on nettoye & on conſolide les levres de l'ulcere. 3°. On doit uſer d'alimens aiſés à digérer, & propres à circuler avec le ſang; & capables de nourrir le corps, & incapables d'engendrer de nouveau pus.

On ſatisfait à la premiere indication par l'uſage des médicamens d'une acidité & d'une ſalure douce & agréable; par des remedes vulnéraires & balſamiques, donnés long-tems, en toute forme & à grande doſe. *Voy.* BALSAMIQUE.

On ſatisfait à la ſeconde par les remedes liquides, diurétiques externes & internes (*Voyez* DIURÉTIQUE); par ceux qui ſont propres à exciter la toux; par l'équitation, l'air de la campagne qui eſt propre à hâter la ſortie du pus; par les déterſifs & les balſamiques internes & externes (*Voyez* DÉTERSIF); & enfin par des parégoriques conſolidans.

On remplit la troiſieme par l'uſage des bouillons, du lait & des tiſanes. *Voyez ces articles.*

La cure palliative de la *phtiſie* regarde la toux, les oppreſſions, la fievre lente & le flux de ventre colliquatif.

On y remédie par la diete, des opiats prudemment adminiſtrés, & des liqueurs chaudes convenables.

Remedes pour la phtiſie. On emploie différens remedes pour la *phtiſie*: voici ceux que conſeille Morthon. Il commence par la ſaignée, la purgation douce avec les pilules de Rufus, la teinture ſacrée; il emploie les diurétiques, le baume de ſoufre térébenthiné, les eaux minérales, les diaphorétiques, la décoction des bois dans l'eau de chaux.

Lorſque

Lorsque le catarre se trouve joint à la chaleur hectique, il faut mêler les narcotiques avec les purgatifs; les meilleurs sont les pilules de cynoglosse ou celles de styrax: on rasera la tête du malade, on y appliquera des cauteres, ou on appliquera les vésicatoires à la nuque entre les épaules, aux cuisses & aux jambes.

La *phtisie* confirmée ne se guérit jamais, mais il ne faut pas pour cela abandonner le malade, parce que si l'on ne peut pas guérir radicalement une maladie, l'humanité veut que l'on tâche au-moins de soulager le malade par une cure palliative.

Le lait dans la *phtisie* pulmonaire avec le baume de soufre & les pilules de Morthon, est un excellent remede: on substitue au lait les bouillons au ris, à l'orge, *&c.*

Dans la diarrhée, la décoction blanche doit être la boisson ordinaire du malade; mais l'opium est le principal remede.

Electuaire contre la diarrhée. Prenez des yeux d'écrevisse préparés, un gros & demi; du corail rouge préparé, & de la nacre de perle, de chacun deux scrupules; de perles préparées, un demi-gros; des poudres; de la confection hyacinthe, un scrupule; de l'essence de cannelle, quatre gouttes; de la gelée de coings, une once; du labdanum dissout dans l'esprit de safran, six grains; du sirop balsamique autant qu'il en faut pour faire un électuaire, *&c.*

Pour adoucir l'acrimonie, on fait prendre les bouillons de veau, de mouton, de mou de veau, d'escargots.

On fait quelquefois des injections & des clysteres avec le bouillon de mouton, & une demi-once de diascordium.

Les narcotiques sont excellens dans les cas de diarrhée, à cause du transport de la matiere morbifique qui se fait de la poitrine sur les intestins. Il ne faut pourtant pas arrêter mal-à-propos ni si promptement la diarrhée, de peur de causer un plus grand mal: ce que l'on préviendra en donnant au malade des potions expectorantes & lubréfiantes, & en modérant plûtôt la diarrhée qu'en l'arrêtant tout-à-coup.

On ne doit presqu'employer que l'opium pour calmer la toux & donner du repos au malade, qui est travaillé d'une insomnie opiniâtre; mais on doit l'ordonner avec beaucoup de précaution & en petite quantité, & seulement dans une nécessité très-pressante, de crainte qu'il ne jette le malade dans des langueurs & dans de grandes difficultés de respirer, & qu'il ne lui cause un froid aux extrémités, & qu'ainsi il n'avance sa mort à la honte du médecin.

Les loochs de différente sorte, & les trochisques ou tablettes, sont ici d'un bon usage.

Les sueurs colliquatives ne doivent pas être arrêtées, à moins qu'elles ne soient excessives; mais si elles sont si abondantes qu'elles causent au malade des défaillances dangereuses, on les modere par des astringens & d'autres secours convenables.

On se sert à cette intention du julep suivant. Prenez des eaux de tormentille & de plantain, de chacun quatre onces & demie; de l'eau de canelle, quatre onces; de l'eau admirable, une once; de perles préparées, & du corail rouge préparé, de chacun deux scrupules; du bol & du sang dragon, de chacun demi-gros; du cachou, un scrupule; du sirop de myrthe, une once & demie; de l'esprit de vitriol dulcifié, ce qu'il en faut pour donner au remede une agréable acidité: mêlez tout cela pour un julep. Le malade en prendra deux ou trois onces à deux ou trois heures d'intervalle, après avoir agité la phiole.

On peut rapporter à la *phtisie* & à la cure que nous venons de donner, différentes autres maladies qui portent le nom de *phtisie*, & qui ne different que par le siége, la cause éloignée, ou différentes autres modifications. Telles sont la *phtisie* par hémorrhagie; elle se guérit après que l'hémorrhagie est passée, par les adoucissans, le lait; le malade tombe dans la fievre étique, qu'on emporte par le quinquina.

Les purgatifs sont sur-tout nuisibles dans cette maladie.

La *phtisie* causée par la gonorrhée ou par les fleurs blanches, quand elle est confirmée, est absolument incurable.

Quand elle est récente, on arrête d'abord les évacuations, ensuite on emploie la diete restaurante. *Voyez* GONORRHÉE *&* FLEURS BLANCHES.

Pour éteindre la chaleur fébrile & étique, l'usage du petit-lait & de l'eau ferrée est très-convenable.

La *phtisie* qui succede aux abscès & aux ulceres du foie, de la rate, du pancreas, du mésentere.

On commence par guérir les abscès & les ulceres, au moyen des remedes intérieurs & extérieurs; la boisson ordinaire du malade sera d'une eau de chaux.

La *phtisie* des nourrices se connoît, 1°. à la diminution de l'appétit, à la foiblesse & au resserrement des hypocondres.

La *phtisie* des enfans qui vient du carreau, & qui sont en état de chartre. *Voyez* CHARTRE.

La *phtisie* rachitique provient du virus rachitique, & enfin de la consomption totale qu'il produit dans la lymphe, des nodosités qui compriment les vaisseaux. *Voy.* RACHITES.

La *phtisie* qui survient à la diarrhée, à la dyssenterie, aux diabetes, aux sueurs excessives, n'a rien de particulier; on suivra le plan de la cure générale.

La *phtisie* écrouelleuse; on la connoît par les tumeurs scrophuleuses & crues des ophtalmies, des gales & autres affections. *Voyez* ECROUELLES.

On doit faire ici une attention que cette maladie est la plûpart du tems abandonnée à des chirurgiens sans connoissance, qui ne savent que tailler & rogner, ce qui ne guérit pas ce mal.

La *phtisie* scorbutique. Les principaux signes sont les taches scorbutiques répandues sur toute la peau, le crachement presque continuel d'un pus visqueux & salé que fournissent les glandes jugulaires, l'ulcération & l'exténuation des mâchoires. *Voyez* SCORBUT.

La *phtisie* asthmatique. Les signes sont la courte haleine & la difficulté de respirer; cette *phtisie* est une maladie chronique qu'on appelle la *phtisie* de la vieillesse.

La *phtisie* hypocondriaque ou hystérique, est celle qui survient aux affections de ce nom, & ce que l'on appelle *vapeurs*. *Voyez* PHTISIE NERVEUSE *&* VAPEURS.

PHTISIE DORSALE, (*Médecine.*) espece de *phtisie* qui a été ainsi appellée, parce qu'outre les symptômes généraux, elle est accompagnée d'une démangeaison douloureuse & singuliere le long de l'épine du dos; les malades la représentent en la comparant à la sensation que feroient une grande quantité de fourmis qui couroient sur cette partie.

Hippocrate est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette maladie, & celui qui l'a décrite avec le plus d'exactitude. Ceux qui en sont attaqués évacuent avec l'urine, ou en même tems qu'ils font des efforts pour aller à la selle, une grande quantité de semence liquide; ils sont sujets à des pollutions nocturnes (*voyez ce mot*), ce qui les jette dans une foiblesse extrème, & dans une maigreur affreuse: leur respiration est difficile & courte; ils sont essoufflés au moindre mouvement, prêts à suffoquer quand ils ont couru ou monté dans des lieux élevés: une pesanteur de tête les tourmente sans cesse, & un tintement importun leur fatigue l'oreille; ils éprouvent souvent des attaques de fievre violente, enfin la fievre lypirie se déclare, un feu intérieur les consume, tandis que les parties externes sont presque toujours glacées. Il n'est pas rare alors de voir survenir des symptômes effrayans, avant-coureurs d'une mort terrible, & pour l'ordinaire bien méritée. *Lib. II. de morbis; de aere, locis & aquis; de genitur. de natur. pueri.*

La *phtisie dorsale* est la suite familiere & la juste punition des débauches outrées, des excès dans les plaisirs vénériens; tous les accidens qui l'accompagnent ont pour cause l'évacuation immodérée de la semence, dit Hippocrate, qui porte ses principaux coups sur le cerveau & sur la moëlle épiniere, qui n'en est qu'un prolongement. Trois autres causes peuvent aussi, suivant le même auteur, produire cette maladie, quoique moins fréquemment; savoir un influx trop abondant de sang dans la moëlle épiniere, un transport d'humeurs de mauvais caractere sur cette partie, & enfin son exsiccation; mais alors l'excrétion de semence n'est pas si abondante, & les accidens ne sont ni aussi rapides ni aussi violens. Le danger est plus grand & plus prochain dans la vraie *phtisie dorsale* qui a pris naissance de la dissipation excessive de la semence: ces malades sont sujets à des enflures de jambes, à des ulceres opiniâtres & périodiques dans la région des lombes, à des cataractes épaisses sur les yeux; il n'est pas rare d'en voir qui perdent tout-à-fait la vûe. La *phtisie dorsale* est souvent précédée & accompagnée de satyriasis, du priapisme, de la pollution nocturne, & des accidens terribles qui se rencontrent dans ces maladies. *Voyez ces articles &* MANUSTUPRATION, qui en est une des principales causes. Les malades parvenus à ce point, n'échappent presque jamais à la mort. Ce fut ainsi que se termina cette maladie dans Grypalopax, dont Hippocrate rapporte l'histoire *epidem. lib. VI. sect. viij. text. 52.* qui tombé dans cette consomption, étoit sujet à des excrétions involon-

volontaires de semence, non-seulement durant la nuit, à l'occasion de songes voluptueux, mais même pendant le jour étant très-bien éveillé.

Les dissipations, les voyages, l'exercice, l'équitation, & les plaisirs qui soient plus propres à dissiper qu'à faire naître les idées voluptueuses, sont les principaux secours desquels on puisse attendre du soulagement dans cette maladie; sans leur concours, en vain fatiguera-t-on le malade par les médicamens qui passent pour les plus appropriés; on n'en obtiendra que peu ou point d'effet; le parti le plus avantageux est de les seconder les uns par les autres. Ainsi aux secours indiqués on pourra joindre l'usage d'alimens legers, de facile digestion, & capables de fournir une bonne nourriture, & des remedes qui sans occasionner du trouble dans la machine, réparent doucement ses pertes, & rétablissent insensiblement le ton des vaisseaux relâchés. C'est pourquoi on évitera avec soin les purgatifs de quelqu'espece qu'ils soient, & tous les remedes échauffans; on mettra le malade au lait, même pour toute nourriture; mais on insistera davantage sur celui d'ânesse. Hippocrate conseille d'en continuer l'usage pendant quarante jours; pendant ce tems on pourra faire prendre quelques légeres prises d'une poudre tonique faite avec le quinquina, le nitre & le safran de Mars, ou le tartre chalyhé: on augmentera insensiblement la dose de ce remede à mesure qu'on s'appercevra de ses bons effets, qu'il n'anime pas trop, & n'entraîne, aucun accident. On pourra venir ensuite à l'usage des bouillons stomachiques, des extraits amers, des eaux minérales ferrugineuses, excellentes à plus d'un titre; par ce moyen on parviendra à arrêter les progrès de cette funeste maladie, & peut-être à la guérir entierement; il ne faut pas oublier que les bains froids sont très-bien indiqués dans le cas présent (*Voyez* Manustupration); ils ont l'admirable propriété de calmer la mobilité des nerfs, de leur donner de la force & du ton, sans exciter la moindre chaleur ou la plus légere agitation; avantages bien précieux, sur-tout dans le traitement de cette maladie.

Phthisie nerveuse; c'est une consomption tabide de tout le corps, sans fievre, sans toux, ni difficulté de respirer qui soit considérable, avec perte d'appétit, indigestion & grande foiblesse, les chairs étant fondues & consumées. Cette maladie attaque quelquefois les Anglois, & sur-tout dans les derniers tems, de même que quelques françois. La cause en est évidente, c'est l'usage des liqueurs spiritueuses; elle arrive aussi à ceux qui reviennent des Indes occidentales: toute l'habitude du corps paroît d'abord œdémateuse & se gonfle, étant remplie d'une lymphe vapide & nullement spiritueuse; le visage est pâle, l'estomac répugne à toutes sortes d'alimens, à l'exception des liquides; le malade rend peu d'urine, qui souvent est rouge, quelquefois pourtant pâle & abondante. Il n'y a ni fievre ni difficulté de respirer, si ce n'est dans le dernier état de la maladie. Le genre nerveux est affecté dans cette maladie, mais l'estomac est sur-tout le siége.

Les causes primitives sont pour l'ordinaire les violentes passions de l'ame, l'usage trop fréquent & trop abondant des liqueurs spiritueuses, le mauvais air, & généralement tout ce qui peut produire les crudités. C'est une vraie maladie chronique, & très-difficile à guérir, à-moins qu'on ne s'y applique dès son commencement; elle se termine ordinairement par une hydropisie incurable.

Traitement. Il demande les remedes généraux, & ensuite les stomachiques intérieurs & les extérieurs, les martiaux, les anti-scorbutiques, les céphaliques, les amers. Il faut purger de la façon suivante: prenez des eaux de cerises noires, de pivoine, de poudre de hiera.

On emploie extérieurement l'emplâtre stomachique magistral, avec quelques gouttes d'huile de canelle & d'absinthe sur la region de l'estomac. On se sert en été des eaux minérales ferrugineuses. Entre les préparations du mars, l'extrait de Menficht est à préférer.

PHTOSE, (*Médec.*) φθίσις, relâchement de la paupiere, dans lequel cas son bord se retourne en dedans, conjointement avec ses cils qui offensent & blessent l'œil; c'est une espece de trichiase. *Voy.* Trichiase. (*D. J.*)

PHURIM ou PURIM, (*Crit. sacr.*) c'est-à-dire les *sorts*, fête très-solemnelle des Juifs, instituée en mémoire de leur heureuse délivrance du projet des *sorts* que fit jetter Aman par des devins, pour exterminer toute la nation juive qui se trouvoit dans les états d'Artaxerxès. On sait par le livre d'Esther, les détails de ces affreux projet, comment il échoua, le supplice d'Aman & de sa famille, & le massacre que les Juifs eux-mêmes, autorisés par le roi de Perse à se défendre, firent en un seul jour de tous leurs ennemis, le 13 du mois Adar, l'an 452 avant J. C. Délivrés du danger qui les avoit menacés d'une extermination totale, ils en célébrerent pendant deux jours, des réjouissances extraordinaires: par ordre d'Esther & de Mardochée, trois jours entiers furent consacrés pour en faire tous les ans la commémoration; le premier jour par un jeûne, & les deux autres par des actes de vive réjouissance. Esther *ix*, 20. 22. Joseph, *Antiq. liv. XI. c. vj.*

Ils observent encore aujourd'hui le jeûne & la réjouissance; ils appellent le jeûne, *le jeûne d'Esther*, & nomment la réjouissance, *la fête de Purim* ou *Phurim*, parce qu'en persan, *purim* signifie les *sorts*, & qu'Aman s'étoit servi de cette espece de divination pour fixer le jour de leur perte. Cette fête a été long-tems célébrée parmi les Juifs, dans le goût des bacchanales; & ils y poussoient la débauche à de grands excès, du moins pour la boisson, prétendant que ce fut par des festins qu'Esther sçut mettre Artaxerxes dans la bonne humeur dont elle avoit besoin pour obtenir la délivrance de sa nation.

Pendant les jours de cette fête, on lit solemnellement dans les synagogues le livre d'Esther: tout le monde y doit assister, hommes, femmes, enfans & serviteurs, parce que tous ont eu part à la delivrance. Chaque fois que le nom d'Aman revient dans cette lecture, la coutume établie est de frapper des mains & des piés, en s'écriant: *que sa memoire périsse!* C'est la derniere fête de leur année, car la suivante est la pâque qui est toujours au milieu du mois par lequel commence l'année des Juifs. (*D. J.*)

PHYCITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une pierre chargée de l'empreinte d'une plante marine, telle que l'*algue* ou le *fucus*.

PHYCUS, (*Géog. anc.*) promontoire & forteresse de la Cyrénaïque, selon Ptolomée, *liv. IV. ch. iij.* Strabon *liv. XVII. pag.* 865, dit que le promontoire est fort peu élevé; mais qu'il s'étend beaucoup du côté du nord. Les mariniers italiens le nomment *Caborena*, à ce que prétend Niger.

PHYGELA, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie. Pline, *liv. V. c. xxix.* & Pomponius Mela, *liv. I. c. xvij.* disent qu'elle fut bâtie par des fugitifs. Strabon, *liv. XIV. p.* 639. Etienne le géographe qui l'a suivi, & Suidas, ne dérivent pas ce nom de φυγάς, qui veut dire *un fugitif, un exilé*, mais de φύγεθλον, sorte de maladie dont les compagnons d'Agamemnon furent attaqués, & qui les obligea de demeurer dans ce lieu: aussi ces auteurs n'écrivent-ils pas *Phygela*, mais *Pygela*. Dioscoride, *liv. V. c. xij.* fait l'éloge du vin de *Phigela*. Selon le P. Hardouin, le nom moderne de cette ville est *Figela*. (*D. J.*)

PHYGETHLON, s. m. *terme de Chirurgie*, tumeur inflammatoire, érésipélateuse, dure, tendue, large, peu élevée, garnie de petites pustules, accompagnée d'une douleur & d'une chaleur brûlante, & qui ne vient presque jamais en suppuration. *Voyez* Tumeur.

Ce mot est dérivé du grec φύω, *j'engendre*.

Le *phygethlon* ne differe du *phyma*, qu'en ce qu'il ne s'éleve pas si haut; il vient à maturité très-doucement, & ne produit qu'un peu de pus. *Voyez* Phyma.

Gorræus définit le *phygethlon*, un *phlegmon* qui vient sur les parties glanduleuses, particulierement autour du col, des aisselles & de l'aine; ce dernier est appellé *bubon*. *Voyez* Phlegmon, *&c.*

Les causes & les symptomes du *phygethlon* sont les mêmes que ceux du *bubon* commun. *Voyez* Bubon. Il vient souvent après les fievres & les douleurs du bas-ventre, & on le guérit de même que les autres inflammations. *Voyez* Inflammation. (*Y*)

PHYLACE, (*Géog. anc.*) nom commun à quatre différens endroits. 1°. C'étoit une ville de la Thessalie dans la Phtiotide, au voisinage des Maliens, selon Strabon, *liv. IX. pag.* 433. Il en est fait mention dans l'Iliade, *B. v.* 696. On ne sait si elle étoit sur la côte ou dans les terres; 2°. c'étoit un lieu du Péloponnese. Pausanias, *Arcad. c. ult.* dit que c'est où le fleuve Alphée prennoit sa source. 3°. C'étoit une ville de la Molosside; selon Tite-Live, *l. XLV. c. xxvj.* elle étoit différente de celle de Thessalie. 4°. C'étoit enfin une ville de la Macédoine dans la Piérie, selon Ptolomée, *liv. III. c. xiij.* qui écrit aussi *phylacæ*. (*D. J.*)

PHYLACTERE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qui signifie en grec *préservatif*, & que les Juifs ont donné à certains instrumens ou ornemens qu'ils portoient & qu'ils appelloient en hebreu *thephilim*; c'est-à-dire *instrument de priere*, parce qu'on les portoit particulierement dans le tems de la priere. Ces *philacteres* des Juifs étoient des morceaux de parchemin bien choisis, sur lesquels on écri-

écrivoit en lettres quarrées avec soin, & avec de l'encre preparée exprès, des passages de la loi. On les rouloit ensuite, & on les attachoit dans une peau de veau noire qu'on portoit, soit au bras, soit au front. Il est fait mention de ces *philacteres* dans l'évangile de saint Matthieu, où J. C. faisant le portrait des Pharisiens, dit qu'ils aiment à étendre leurs *phylacteres*; *dilatant* phylacteria *sua*; c'est-à-dire qu'ils affectoient d'en porter de plus larges que les autres. Quelques-uns croyent que Moyse est l'auteur de cette coutume, & se fondent sur ce verset du Deuteronome *c. vj. Vous lierez ces paroles pour signes sur vos mains, & elles vous seront comme des fronteaux entre vos yeux.* Mais saint Jerome soutient avec raison, que ces expressions sont figurées & signifient seulement que les Hebreux devoient toujours avoir la loi de Dieu devant les yeux, & la pratiquer; mais les Pharisiens s'en tenoient ridiculement à la lettre, & leurs descendans les docteurs juifs modernes ont poussé l'extravagance sur les *phylacteres*, jusqu'à soutenir sérieusement que Dieu en portoit sur la tête. Quelques auteurs ont étendu le nom de *phylactere* aux anneaux & bracelets constellés, aux talismans, & même aux reliques des saints. *Voyez* TALISMAN, *&c.*

PHYLARQUE, s. m. (*Antiq. grecq.*) en grec φύλαρχος ou φυλαρχης, *chef d'une tribu*. Le peuple des grandes villes grecques étoit partagé en un certain nombre de tribus qui parvenoient successivement & dans des tems réglés au gouvernement de la république. Chaque tribu avoit son chef ou *phylarque*, qui présidoit aux assemblées de sa tribu, avoit l'intendance & la direction de son trésor & de ses affaires. Aristote dans ses Politiques parle de ces *phylarques*. Hérodote rapporte que Calisthene ayant augmenté le nombre des tribus d'Athènes, & en ayant formé dix de quatre anciennes, il augmenta aussi dans la même proportion, le nombre des *phylarques*. Les marbres de Cyzique font mention de plusieurs *phylarques*; on lit sur un marbre de Nicomédie, qu'Aurelius Eurinus avoit été *phylarque* d'une des tribus de cette ville. Dans la suite, ce terme perdit sa signification naturelle & primitive, en devenant le titre d'une dignité militaire. On y substitua le nom d'*epimélète*, administrateur, président, afin d'éviter toute équivoque, & de n'être pas sans cesse dans le risque de confondre le commandant d'une troupe de cavalerie, avec un magistrat. Potter, *Archaeol. graec. liv. I. c. xiij.*

Il est aussi parlé de *phylarques* dans l'empire grec, où l'on donnoit ce nom au chef des troupes que l'on fournissoit aux alliés, ou que les alliés fournissoient à l'empire c'est ainsi qu'il fut donné au chef des Sarrazins, parce que leurs troupes auxiliaires étoient divisées en tribus.

PHYLE, *ou* PHYLA, *ou* PHYLON, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, voisine de *Decelia* ou *Decelea*. Cornelius Nepos *in Thrasibulo*, *c. ij.* l'appelle *castellum munitissimum*, & Diodore de Sicile, *l. IV. c.* 33. qui en parle dans les mêmes termes, ajoute *que ce lieu étoit à cent stades d'Athenes*. Etienne le géographe place *Phyle* dans la tribu Œnéïde. Cela dit, Cellarius, *Géog. anc. liv. II. c. xiij.* fait naître une difficulté. Il s'agit de savoir si *Phyle* étoit bien près de *Decelia*, dans la partie orientale de l'Attique: car la tribu Œnéïde s'étendoit plutôt du côté du couchant. Les habitans sont appellés *Phylasii* par Aristophane, Suidas, Xénophon.

PHYLLANTHUS, (*Botan.*) c'est le genre de plante nommé par Martin, *nyari*; ainsi que dans l'*Hortus* d'Amsterdam & de Malabar. Voici les caracteres de ce genre de plante; les fleurs sont les unes mâles, & les autres femelles, produites sur la même plante: dans les fleurs mâles, le calice est composé d'une seule feuille en forme de cloche, & divisée en six segmens ovales & obtus; ils sont colorés, & forment la fleur entiere. Les étamines sont trois filets plus courts que le calice, & attachés fermement à sa base; les bossettes des étamines sont doubles dans la fleur femelle; mais le calice est semblable à celui de la fleur mâle. Le nectarium environne le germe du pistil, & forme comme une bordure à douze angles. Le germe est arrondi, mais formant trois angles obtus; les stiles au nombre de trois, sont fendus à leur extrémité; les stigmates sont obtus; le fruit est une capsule arrondie, marquée de trois sillons, & contenant trois loges, composées chacune de deux valvules. Les graines sont uniques, arrondies, & ne remplissent pas entierement les loges de la capsule. *Linnaei gen. plant.* 447. Martin, *Hort. malab. vol. X, p.* 27. (*D. J.*)

PHYLLITES, (*Hist. nat.*) nom employé par les Naturalistes, pour désigner des pierres sur lesquelles on voit des feuilles empreintes, ou bien à des feuilles pétrifiées.

PHYLLOBOLIE, s. f. (*Antiq. grecq.*) φυλλοβολία, mot qui désigne l'usage où étoient les anciens, de jetter des fleurs & des feuilles de plante sur le tombeau des morts. Les Romains en prenant cette coutume des grecs, joignoient aux fleurs quelques flocons de laine. La *phyllobolie* se pratiquoit aussi à l'occasion des victoires gagnées par un athlete dans quelqu'un des jeux publics; on ne se contentoit pas de jetter des fleurs au victorieux, mais encore à tous ses parens qui se trouvoient dans sa compagnie.

PHYLLON, s. m. (*Botan.*) nom que les Bauhins, Parkinson & Ray, donnent à deux especes de mercuriale, dont l'une est appellée par Tournefort, *mercurialis fruticosa, incana, testiculata*; & l'autre, *mercurialis fruticosa, incana, spicata*, parce que les fleurs de cette derniere naissent en épis. (*D. J.*)

PHYLLUS, (*Géog. anc.*) ville de Thessalie. Strabon, *lib. IX. p.* 435. dit que c'est dans cette ville, qu'étoit le temple de Jupiter Phylléen. Ortelius croit que c'est la ville *Phylleius* d'Apollonius; il croit aussi que c'est la même que Stace appelle *Phyllos*. Il s'embarrasse peu du témoignage de Placidus, qui lui est contraire. Placidus, dit-il, est un grammairien, & ces sortes de gens ne sont pas fort exacts en fait de géographie.

PHYLOBASILE, s. m. (*Antiq. grecq.*) les *phylobasiles*, φυλοβασιλεῖς, étoient chez les Athéniens des magistrats qui avoient sur chaque tribu particuliere le même emploi, la même dignité, que le βασιλεύς avoit par rapport à toute la république; on choisissoit les *phylobasiles* d'entre la noblesse, ils avoient l'intendance des sacrifices publics, & du tout le culte religieux qui concernoit chaque tribu particuliere; ils tenoient leur cour ordinairement dans le grand portique appellé βασίλειον, & quelquefois dans celui qu'on nommoit βουκολεῖον. Potter, *Archaeol. graec. tom. I. p.* 78. (*D. J.*)

PHYME, s. m. (*Médec.*) φῦμα, de φύομαι, *je nais de moi-même*, ce mot désigne dans la signification générale toutes sortes de tubercules ou de tumeurs, qui s'élevent sur la superficie du corps, sans cause externe; augmentent, s'enflamment, & suppurent en peu de tems. Conformément à cette description, Hippocrate appelle *phymata*, toutes éruptions ou tubercules qui viennent d'un sang vicié, & qui sont excitées sur la peau par la force de la circulation. 2°. *Phymata* dans Gallien, désigne des inflammations des glandes qui surviennent tout d'un coup & suppurent en peu de tems; 3°. on trouve aussi le même mot employé pour désigner des tumeurs scrophuleuses auxquelles les enfans sont sujets, 4°. Celse rend le mot *phymata pulmonum*, par tubercules. Seneque en fait de même, & rapporte qu'une personne ayant reçu un coup d'épée d'un tyran qui en vouloit à sa vie, ne fut que légerement blessé, & eut le bonheur d'être guéri par ce coup d'un abscès, *tuber*, qui l'incommodoit beaucoup. Pline qui raconte la même histoire lui donne le nom de vomique, *vomica*. 5°. *Phyme* chez les modernes, désigne une tumeur des glandes, ronde, plus petite & plus égale que le phygéthlon, moins rouge & moins douloureuse, qui s'éleve & suppure promptement. (*D. J.*)

PHYRAMMA, (*Mat. méd. anc.*) nom donné par quelques-uns des anciens auteurs, à la gomme ammoniac, particulierement à celle qui étoit douce & ductile entre les doits; mais il n'est pas trop certain que la gomme ammoniac de ces tems-là soit la même que la nôtre.

PHYSCE *ou* PHYSCA, (*Géogr. anc.*) ville de la Mœsie inférieure, selon Ptolomée, *liv. III. c. x.* qui la place entre les embouchures de l'Axiacus & du Tyras. Niger dit qu'on l'appelle présentement *chosabet*. (*D. J.*)

PHYSCUS, (*Géog. anc.*) il y a plusieurs lieux de ce nom; savoir, 1°. Une ville de l'Asie mineure, dans la Doride, sur la côte, vis-à-vis de l'île de Rodes, selon Diodore de Sicile, *liv. XIV.* Strabon. *liv. XIV. p.* 652. ce dernier dit qu'elle avoit un port; elle est nommé *Physcia* par Etienne le géographe, & *Physca* par Ptolomée, *liv. V. ch. ij.* 2°. Une ville des Ozoles de la Locride, Plutarque en parle dans ses questions grecques; 3°. une ville de la Carie, selon Etienne le géographe; 4°. une ville de la Macédoine, selon le même auteur; 5°. il donne aussi ce nom à un port de l'île de Rhodes; 6°. un fleuve aux environs de l'Assyrie, suivant un passage de Xénophon, *l. II. de Cyri exped.* cité par Ortelius; 7°. une montagne d'Italie dans la grande Grece, près de Crotone, selon Théocrite. *Idyl.* 4. (*D. J.*)

PHYSICIEN, s. m. On donne ce nom à une personne versée dans la Physique; autrefois on donnoit ce nom

nom aux Médecins, & encore aujourd'hui en anglois un médecin s'appelle *physicien*. *Voyez* PHYSIQUE & MEDECINE. (*O*)

PHYSICO-MATHÉMATIQUES, (*Sciences*.) On appelle ainsi les parties de la Physique, dans lesquelles on réunit l'observation & l'expérience au calcul mathématique, & où l'on applique ce calcul aux phénomenes de la nature. Nous avons deja vû au *mot* APPLICATION, les abus que l'on peut faire du calcul dans la Physique; nous ajouterons ici les réflexions suivantes.

Il est aisé de voir que les différens sujets de Physique ne sont pas également susceptibles de l'application de la Géométrie. Si les observations qui servent de base au calcul sont en petit nombre, si elles sont simples & lumineuses, le géometre sait alors en tirer le plus grand avantage, & en déduire les connoissances physiques les plus capables de satisfaire l'esprit; des observations moins parfaites servent souvent à le conduire dans ses recherches, & à donner à ses découvertes un nouveau degré de certitude; quelquefois même les raisonnemens mathématiques peuvent l'instruire & l'éclairer: quand l'expérience est muette, ou ne parle que d'une maniere confuse. Enfin, si les matieres qu'il se propose de traiter ne laissent aucune prise à ses calculs, il se rendroit alors aux simples faits dont les observations l'instruisent; incapable de se contenter de fausses lueurs, quand la lumiere lui manque, il n'a point recours à des raisonnemens vagues & obscurs, au défaut de démonstrations rigoureuses.

C'est principalement la méthode qu'il doit suivre par rapport à ces phénomenes, sur la cause desquels le raisonnement ne peut nous aider, dont nous n'appercevons point la chaîne, ou dont nous ne voyons du-moins la liaison que très-imparfaitement; comme les phénomenes de l'aimant, de l'électricité, & une infinité d'autres semblables, &c. *Voyez* EXPÉRIMENTAL.

Les sciences *physico-mathématiques* sont en aussi grand nombre, qu'il y a de branches dans les *Mathématiques* mistes. *Voyez* MATHÉMATIQUES & l'explication du *Système figuré des connoissances humaines*, dans le premier volume de cet Ouvrage, à la suite du Discours préliminaire.

On peut donc mettre au nombre des sciences *physico-mathématiques*, la Méchanique, la Statique, l'Hydrostatique, l'Hydrodynamique ou Hydraulique, l'Optique, la Catoptrique, la Dioptrique, l'Aérométrie, la Musique, l'Acoustique, &c. *Voyez* ces mots. Sur l'*Acoustique* dont nous avons promis de parler ici, *voyez* l'*article* FONDAMENTAL, où nous avons d'avance rempli notre promesse; *voyez* aussi sur l'Optique, l'*article* VISION; & sur l'Hydrodynamique l'*article* FLUIDE.

Une des branches les plus brillantes & les plus utiles des sciences *physico-mathématiques* est l'Astronomie physique, *voyez* ASTRONOMIE; j'entends ici par Astronomie physique, non la chimere des tourbillons, mais l'explication des phenomenes astronomiques par l'admirable théorie de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION, ATTRACTION, NEWTONIANISME. Si l'Astronomie est une des sciences qui font le plus d'honneur à l'esprit humain, l'Astronomie physique newtonienne est une de celles qui en font le plus à la Philosophie moderne. La recherche des causes des phénomenes célestes, dans laquelle on fait aujourd'hui tant de progrès, n'est pas d'ailleurs une spéculation stérile & dont le mérite se borne à la grandeur de son objet & à la difficulté de le saisir. Cette recherche doit contribuer encore à l'avancement rapide de l'Astronomie proprement dite. Car on ne pourra se flatter d'avoir trouvé les véritables causes des mouvemens des planetes, que lorsqu'on pourra assigner par le calcul les effets que peuvent produire ces causes; & faire voir que ces effets s'accordent avec ceux que l'observation nous a dévoilés. Or la combinaison de ces effets est assez considérable pour qu'il en reste beaucoup à découvrir; par conséquent dès qu'une fois on en connoîtra bien le principe, les conclusions géométriques que l'on en déduira feront en peu de tems appercevoir & prédire même des phénomenes cachés & subtils, qui auroient peut-être eu besoin d'un long travail pour être connus, démêlés & fixés par l'observation seule.

Parmi les différentes suppositions que nous pouvons imaginer pour expliquer un effet, les seules dignes de notre examen sont celles qui par leur nature nous fournissent des moyens infaillibles de nous assurer si elles sont vraies. Le système de la gravitation est de ce nombre, & méritoit pour cela seul l'attention des Philosophes. On n'a point à craindre ici cet abus du calcul & de la Geométrie, dans lequel les Physiciens ne sont que trop souvent tombés pour défendre ou pour combattre des hypothèses. Les planetes étant supposées se mouvoir, ou dans le vuide, ou au-moins dans un espace non-résistant, & les forces par lesquelles elles agissent les unes sur les autres étant connues, c'est un problème purement mathématique, que de déterminer les phénomenes qui en doivent naître; on a donc le rare avantage de pouvoir juger irrévocablement du système newtonien, & cet avantage ne sauroit être saisi avec trop d'empressement; il seroit à souhaiter que toutes les questions de la Physique pussent être aussi incontestablement décidées. Ainsi on ne pourra regarder comme vrai le système de la gravitation, qu'après s'être assuré par des calculs précis qu'il répond exactement aux phénomenes; autrement l'hypothèse newtonienne ne mériteroit aucune préférence sur celle des tourbillons, par laquelle on explique à-la-vérité bien des circonstances du mouvement des planetes, mais d'une maniere si incomplette, & pour ainsi dire si lâche, que si les phénomenes étoient tout autres qu'ils ne sont, on les expliqueroit toujours de même, très-souvent aussi-bien, & quelquefois mieux. Le système de la gravitation ne nous permet aucune illusion de cette espece; un seul article où l'observation démentiroit le calcul, feroit écrouler l'édifice, & relégueroit la théorie newtonienne dans la classe de tant d'autres que l'imagination a enfantées, & que l'analyse a détruites. Mais l'accord qu'on a remarqué entre les phénomenes célestes & les calculs fondés sur le système de la gravitation, accord qui se vérifie tous les jours de plus en plus, semble avoir pleinement décidé les Philosophes en faveur de ce système. *Voyez les articles cités.*

A l'égard des autres sciences *physico-mathématiques*, consultez les *articles* de chacune. (*O*)

PHISIOLOGIE, s. f. de φύσις, *nature*, & λόγος, *discours*, partie de la Médecine, qui considere ce en quoi consiste la vie, ce que c'est que la santé, & quels en sont les effets. *Voyez* VIE & SANTÉ. On l'appelle aussi *économie animale*, *traité de l'usage des parties*; & ses objets se nomment communément *choses naturelles* ou *conformes aux loix de la nature*. *Voyez* NATUREL & NATURE.

Or toutes les actions & les fonctions du corps humain sont ou vitales, ou naturelles, ou animales. *Voyez* VITAL, NATUREL & ANIMAL. Les actions & les fonctions vitales dépendent de la bonne constitution du cerveau, du cœur, & du poumon: les naturelles, de celle de tous les organes qui concourent à la nutrition; tels sont ceux de la mastication, de la déglutition, de la digestion, de la chylification, de la circulation, des sécrétions, &c. & enfin les animales dépendent de la bonne disposition des organes à l'action desquels l'ame paroît concourir d'une maniere particuliere; tels sont ceux des sensations, de la vûe, de l'odorat, de l'ouie, du goût, du toucher, du mouvement musculaire, du sommeil, de la veille, de la faim, de la soif, &c. *Voyez toutes ces choses à leur article particulier*, CERVEAU, RESPIRATION, DIGESTION, SENSATION, &c.

Tout ce qui est purement corporel dans l'homme, ne nous offre que des principes tirés des méchaniques & des expériences de Physique; & c'est par-là seulement qu'on peut connoître les forces générales & particulieres des corps. La Médecine, comme l'observe le grand Boerhaave, a donc des démonstrations distinctes & même si claires, si faciles à saisir, si évidemment vraies, qu'il faut être insensé pour les nier. Voici un exemple tiré de la respiration. Tout animal vivant respire sans cesse c'est-à-dire inspire, ou prend l'air, ou l'expire, ou le rend tour-à-tour. Dans l'inspiration, les véficules du poumon se dilatent, les vaisseaux distribués entr'elles se relâchent, & laissent un plus libre passage au sang: dans l'expiration, ces vaisseaux sont comprimés, le sang est fortement chassé du cœur aux poumons par une artere élastique, conique, convergente, contre les parois de laquelle toute la partie du liquide qui y est contenu, doit nécessairement heurter, & conséquemment dilater en raison de son action. Ainsi le sang est tantôt plus mollement poussé par le cœur, & tantôt poussé avec force dans les petits vaisseaux par la compression des vésicules qui ne manquent pas de ressort. De cette méchanique démontrée par la dissection des animaux vivans, on déduit clairement tous les effets de la respiration, & l'on voit pourquoi dans toutes les maladies dans lesquelles le poumon ne laisse pas librement passer le sang, comme dans l'asthme, dans la péripneumonie vraie ou fausse, &c. le visage est si rouge, ses vaisseaux & ceux du col si gonflés, la tête entreprise jusqu'au vertige & au délire, le sang qui reflue par les veines jugulaires se mêle à celui de la veine-cave, de-là dans le ventricule droit & dans l'artere pulmonaire; mais n'est à son extrémité qu'est la digue qui empêche le trajet du

sang;

sang : il retournera donc sur ses pas, & produira toutes sortes d'accidens fâcheux, si on ne dissipe ces obstacles ; & il est également évident que la saignée & les délayans peuvent en venir à bout. La définition du cercle n'est pas plus claire en Géométrie, que les lumieres qui guident souvent un savant praticien. Il ne s'occupe que du corps, & il ne connoît que les lois méchaniques que suivent tous les corps, & par lesquelles il est facile d'expliquer leur action ; ainsi il peut appliquer au corps de l'homme, sans se tromper, tout ce qui est vrai de tout autre corps. Le frottement de deux parties solides produit de la chaleur dans le corps humain comme par-tout ailleurs.

Quant au commerce mutuel de l'ame & du corps, c'est non-seulement la chose du monde la plus inconcevable, mais même la plus inutile au médecin. La chaleur produite dans le corps peut bien se concevoir quand même l'homme ne seroit qu'un, comme parle Montaigne, puisque les pierres s'échauffent par le frottement. Le mouvement ne peut s'expliquer ni par les affections du corps, ni par les propriétés de l'ame ; il n'y a rien dans l'idée de l'ame qui se trouve dans celle du mouvement. C'est pourquoi la chaleur & le mouvement ne peuvent s'expliquer par l'ame ; & si voulant expliquer le mouvement volontaire, vous dites qu'il consiste en ce que l'ame veut le mouvement, vous n'éclaircissez rien, parce qu'il n'y a rien dans l'idée du mouvement que vous puissiez trouver dans l'idée de l'ame ; car éclaircir ou rendre raison d'une chose, c'est faire voir clairement qu'il y a dans l'idée d'*A* quelque chose contenue aussi dans celle de *B*, mais encore une fois le médecin ne doit s'embarrasser que de rétablir la santé. Or cette curation est un changement qui se fait dans le corps humain par l'action d'autres corps. Mais l'ame n'est pas susceptible de pareils changemens, ainsi tous les systèmes sur son commerce avec le corps sont inutiles. Qui a guéri le corps, ne doit pas s'inquiéter de l'ame ; elle revient toujours sûrement à ses fonctions, quand le corps revenant aux siennes, lève tous les obstacles qui sembloient l'empêcher d'agir. La cataracte se forme dans l'œil, & empêche l'ame de voir ; abattez le crystallin, les rayons reprendront leur ancienne route, l'ame verra & vous aurez fait toute votre charge. Quelqu'un tombe en défaillance, comment rappeller son ame avec laquelle la vôtre n'a aucun commerce ? irritez les nerfs de l'odorat, les fonctions de l'ame reparoîtront, comme si elle se fût réveillée au bout de ces nerfs, ou comme si la correspondance des organes avec cette substance spirituelle vous étoit parfaitement connue. Boërhaave, *comment.*

Boerhaave a été le plus grand théoricien que nous ayons jamais eu, & il passoit aussi pour un grand praticien : en effet, combien de découvertes en Anatomie avoient jusqu'à lui passé sans utilité ? on en peut juger par l'explication admirable de l'action du voile du palais, qu'on trouve dans quelques-unes des éditions de ses institutions de Médecine, dont le docteur Haller a enrichi le commentaire d'un nombre infini d'observations, par lesquelles on peut juger autant de son profond savoir dans l'Anatomie, que dans toutes les autres parties relatives à la *Physiologie*. Outre les ouvrages que nous avons de lui dans d'autres genres, comme dans la Botanique, dans l'Anatomie, *&c.* il vient de nous donner une *Physiologie* intitulée, *primæ lineæ Physiologiæ*, qui le fera d'autant plus estimer parmi les connoisseurs, qu'il étoit extrêmement épineux d'en donner une qui parût encore nouvelle, après le précieux commentaire qu'il venoit de communiquer.

PHYSIONOMIE, s. f. (*Morale.*) la *physionomie* est l'expression du caractere ; elle est encore celle du tempérament. Une sotte *physionomie* est celle qui n'exprime que la complexion, comme un tempérament robuste, *&c.* Mais il ne faut jamais juger sur la *physionomie*. Il y a tant de traits mêlés sur le visage & le maintien des hommes, que cela peut souvent confondre ; sans parler des accidens qui défigurent les traits naturels, & qui empêchent que l'ame ne se manifeste, comme la petite vérole, la maigreur, *&c.*

On pourroit plutôt conjecturer sur le caractere des hommes, par l'agrément qu'ils attachent à de certaines figures qui répondent à leurs passions, mais encore s'y tromperoit-on.

PHYSIONOMIE, s. f. (*Scienc. imagin.*) je pourrois bien m'étendre sur cet art prétendu qui enseigne à connoître l'humeur, le tempérament & le caractere des hommes par les traits de leur visage, mais M. de Buffon a dit tout ce qu'on peut penser de mieux sur cette science ridicule dans les deux seules réflexions suivantes.

Il est permis de juger à quelques égards de ce qui se passe dans l'intérieur des hommes par leurs actions, & connoître à l'inspection des changemens du visage, la situation actuelle de l'ame ; mais comme l'ame n'a point de forme qui puisse être relative à aucune forme matérielle, on ne peut pas juger par la figure du corps, ou par la forme du visage. Un corps mal fait peut renfermer une fort belle ame, & l'on ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage ; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'ame, ils n'ont aucune analogie sur laquelle on puisse seulement fonder des conjectures raisonnables.

Les anciens cependant étoient fort attachés à cette espece de préjugé, & dans tous les tems il y a eu des hommes qui ont voulu faire une science divinatoire de leurs prétendues connoissances en *physionomie* ; mais il est bien évident qu'elles ne peuvent s'étendre qu'à deviner ordinairement les mouvemens de l'ame, par ceux des yeux, du visage & du corps ; mais la forme du nez, de la bouche & des autres traits, ne fait pas plus à la forme de l'ame, au naturel de la personne, que la grandeur ou la grosseur des membres fait à la pensée. Un homme en sera-t-il moins sage parce qu'il aura des yeux petits, & la bouche grande ? Il faut donc avouer que tout ce que nous ont dit les physionomistes est destitué de tout fondement, & que rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations métoposcopiques. *Hist. nat. de l'homme.* (*D. J.*) (t)

(t) L'auteur de cet article avoue qu'on peut découvrir par les mouvemens des yeux, du visage & du corps, ceux de l'ame ; pourquoi traiter d'erronée & d'extravagante cette science, dès qu'elle peut avoir ce moins en fit à pouvoir attacher ses connoissances ? J'accorde, moi aussi, que c'est une chose bien ridicule, & tout-à-fait risible que de fonder ses découvertes sur la tête grosse ou petite, sur le nez long ou court, & autres semblables bouses. Les anciens, presque tous, ont traité cette science de ce calibre.

M. *Porte* même qui a cependant dit quelque chose de raisonnable, a pareillement donné dans les reveries des anciens. Mais le France devroit bien connoître les lettres philosophiques sur la physionomie, qui ont été deux fois imprimées à la Haye, & dont firent un si grand éloge les Journaux étrangers & sur tout, la bibliothèque raisonnée. On y fait voir par un juste raisonnement comment & par quelle voye on peut parvenir à découvrir les caracteres des hommes, en contemplant non seulement les mouvemens des yeux, du visage & du corps, mais encore les marques & les traits qu'y laisse imprimés l'usage des passions, le coloris & enfin la configuration, qui dérive de la différence des tempéramens qui peuvent si fort influer sur le caractere des hommes, qu'on en peut déduire à non leur ascendant, du moins l'inclination, & le contraste de leur raison.

Si chaque être a sa Physionomie, pourquoi les hommes n'auroient ils pas la leur ? Les chasseurs connoissent la bonté des chiens par l'inspection de leur figure, pourquoi un Physionomiste ne jugera-t-il pas des qualités des hommes par les traits de leur visage ? Si l'on convient qu'il y a une physionomie, il faut qu'elle soit sensible ; si elle est sensible il peut dépendre de nous de la trouver : la nature, qui ne fait rien en vain, ne l'auroit pas faite pour la tenir cachée, & quand même elle l'auroit voulu, elle ne l'auroit pû.

Comme il y a dans tous les corps matériels des premiers élémens, il y a de même dans tous les corps humains des humeurs subordonnées à ces premiers élémens, dont elles dérivent, & dont le mélange différent fait la diversité de tempéramens. On réduit effectivement ces humeurs à quatre sortes, le sang, la pituite, la bile, & la melancolie, qui ont rapport aux premiers élémens de tous les corps. On leur assigne aussi des couleurs, en disant, que le rouge marque le sang, le jaune la bile, le blanc la pituite, & le verdâtre ou le noir la mélancolie. La couleur indique les passions en general ; la configuration en détermine l'habitude par les traits du visage & par les mouvemens du corps & les yeux en fixent en quelque sorte la portée, c'est à dire la moderation, ou l'excès : un seul signe bien marqué quelquefois en vaut plusieurs. Les fous, ces extremens de la nature, ne se connoissent-ils pas au premier coup d'œil ?

Ainsi on peut conclure, que les gens forts & nerveux manquent de delicatesse, que les visages vermeils ne sont pas tristes, les visages livides ne sont pas gais. Les amis de César l'avertissant de se défier d'*Antoine* & de *Dolabella* : je ne crains point, leur dit-il, ces gens frais, & vermeils, mais je crains beaucoup ces pâles & ces maigres, en montrant *Brutus*, & *Cassius*. Neanmoins un seul signe peut tromper. C'est à la réunion de plusieurs signes, qu'il faut s'en rapporter, & particulierement il faut considérer les yeux, qui parlent toujours. Les yeux sont le miroir de l'ame : ce fut par la réunion des traits de *Socrate*, que *Zopire* jugea, que ce Philosophe avoit des inclinations mauvaises, & un caractere vicieux : ce ne fut, qu'après avoir consideré quelque tems *Sylla*, que *Orobaze* ambassadeur des Parthes, s'écria, qu'il étoit étonné, que ce Romain pût souffrir de n'etre pas le premier du monde. Si Ciceron avoit jugé de César par sa physionomie, plutôt que par son habillement effeminé, il n'auroit pas pris le parti de Pompée contre lui, comme il l'avoua après la bataille de Pharsale. Les yeux parlent toujours vrai, mais ils lisent souvent mal. Il est vrai que l'esprit de l'homme ne répond constamment aux marques du masque qui le couvre. Mais il y a des momens critiques où l'ame se peint au-dehors, & il n'y a peut être rien de si interessant que leur étude. Quand *Monime* surprise, découvre à *Mitridate* son amour pour *Xiphares* elle n'est pas

PHYSIONOMIQUE, adj. terme dont se servent quelques médecins & naturalistes pour exprimer les signes que l'on tire du maintien ou de la contenance, afin de juger de l'état, de la disposition, *&c.* du corps & de l'esprit. *Voyez* SIGNE & PHYSIONOMIE.

PHYSIQUE, s. f. (*Ordre encyclopéd. Entend. Raison, Philos. ou Science, Science de la nature, Physique.*) cette science que l'on appelle aussi quelquefois *Philosophie naturelle*, est la science des propriétés des corps naturels, de leurs phénomenes & de leurs effets, comme de leurs différentes affections, mouvemens, *&c.* *Voyez* PHILOSOPHIE & NATURE. Ce mot vient du grec φύσις, *nature*.

On fait remonter l'origine de la *Physique* aux Grecs & même aux Barbares, c'est-à-dire aux brachmanes, aux mages, aux prêtres égyptiens. *Voyez* BRACHMANE, MAGES, *&c.*

De ceux-ci elle passa aux sages de la Grece, particulierement à Thalès, que l'on dit avoir été le premier qui se soit appliqué, parmi les Grecs, à l'étude de la nature.

De-là elle se communiqua aux écoles de Pythagore, de Platon, des Péripatéticiens, qui la répandirent en Italie, & de-là par tout le reste de l'Europe. Cependant les druides, les bardes, *&c.* avoient aussi une *physique* qui leur étoit propre. *Voyez* PYTHAGORICIEN, PLATONICIEN, PERIPATETICIEN, *voyez aussi* DRUIDE, BARDE, *&c.*

On peut voir dans le *Système figuré* qui est à la suite du Discours préliminaire de cet Ouvrage, & dans l'explication détaillée de ce système, les différentes divisions & branches de la *Physique*. Pour ne point nous répéter, nous y renvoyons le lecteur, comme nous avons déja fait à l'*article* MATHÉMATIQUES pour les divisions de cette science.

Par rapport à la maniere dont on a traité la *Physique*, & aux personnes qui l'ont cultivée, on peut diviser cette science en *Physique symbolique*, qui ne consistoit qu'en symboles; telle étoit celle des anciens Egyptiens, Pythagoriciens & Platoniciens qui exposoient les propriétés des corps naturels sous des caracteres arithmétiques, géométriques & hiéroglyphes. *Voyez* HIÉROGLYPHES.

La *Physique péripatéticienne*, ou celle des sectateurs d'Aristote, qui expliquoit la nature des choses par la matiere, la forme & la privation, par les qualités élémentaires & occultes, les sympathies, les antipathies, *&c.*

La *Physique expérimentale* qui cherche à découvrir les raisons & la nature des choses, par le moyen des expériences, comme celles de la Chimie, de l'Hydrostatique, de la Pneumatique, de l'Optique, *&c.* *Voyez l'article* EXPÉRIMENTALE, où on a traité en détail de cette espece de *physique*, qui est proprement la seule digne de nos recherches.

La *Physique méchanique & corpusculaire* qui se propose de rendre raison des phenomenes de la nature en n'employant point d'autres principes que la matiere, le mouvement, la structure, la figure des corps & de leurs parties; le tout conformement aux lois de la nature & du méchanisme bien constatées. *Voyez* CORPUSCULAIRE. *Chambers*.

La *Physique*, dit M. Musschenbroek, a trois sortes d'objets qui sont le corps, l'espace ou le vuide, & le mouvement. Nous appellons *corps* tout ce que nous touchons avec la main, & tout ce qui souffre quelque résistance lorsqu'on le presse. Nous donnons le nom d'*espace* ou de *vuide* à toute cette étendue de l'univers, dans laquelle les corps se meuvent librement. Le *mouvement* est le transport d'un corps d'une partie de l'espace dans un autre. *Voyez* CORPS, ESPACE, MOUVEMENT.

On appelle *phénomenes* tout ce que nous découvrons dans les corps à l'aide de nos sens. Ces phénomenes regardent la situation, le mouvement, le changement & l'effet.

Tout changement que nous voyons survenir aux corps, n'arrive que par le moyen du mouvement; il suffit d'y faire quelque attention, pour en être entierement convaincu. Un morceau de bois quelque dur qu'il puisse être, devient vieux avec le tems, il se fend, il se desseche, il dépérit, & tombe enfin en poussiere, quoiqu'il soit toujours resté dans la même place sans aucun mouvement; ce changement est arrivé parce que l'air ou les parties du feu ont continuellement environné ce bois, & s'y sont introduites. Une boule de cire serrée & comprimée des deux côtés, devient plate & change de figure, parce que ses parties étant pressées & enfoncées, sont par conséquent mises en mouvement & hors de leur place. On peut faire voir aussi de quelle maniere un changement peut arriver lorsque le mouvement vient à s'arrêter. Cela paroît dans un verre rempli d'eau trouble mêlée de boue; cette eau reste trouble aussi long-tems qu'on la tient en mouvement; mais dès qu'on la laisse reposer pendant quelque tems, toutes les petites parties de cette boue n'étant plus soutenues par celles de l'eau, tomberont par leur propre poids au fond du verre, & se sépareront de l'eau qui restera fort claire. Le mouvement est donc un des principaux objets de la *Physique*.

On a observé que tous les corps se meuvent selon certaines lois ou regles, quelle que puisse être la cause qui les met en mouvement. Toutes les plantes & tous les animaux ne se produisent que par le moyen de leurs semences, & cela toujours de la même maniere, & selon les mêmes lois. Les corps qui se choquent ou se communiquent réciproquement leurs forces, ou les font diminuer, ou perdre entierement, selon des lois constantes. *Voyez* PERCUSSION.

On n'a encore découvert qu'un petit nombre de lois dans la *Physique*, parce qu'on n'a pas fait beaucoup de progrès dans cette science durant les siecles précédens. Il est par conséquent de notre devoir de faire une recherche exacte de ces lois autant qu'il est possible. Pour cet effet nous devons observer avec soin toutes sortes de corps terrestres, les examiner ensuite, & y faire toutes les recherches & les remarques dont nous sommes capables.

On range tous les corps terrestres dans quatre différentes classes, qui sont celle des animaux, celle des végétaux, celle des fossiles & celle des corps de l'atmosphere. Chacun de ses genres se partage encore en diverses especes, & celles-ci se distribuent aussi en diverses autres moins étendues que les premieres. Après avoir commencé à rassembler les corps, & les avoir rangés selon leurs genres & leurs especes, on a trouvé que le nombre de chacun de ces genres étoit fort grand; de sorte que la *Physique* est inépuisable.

La premiere chose que nous devons faire, c'est d'examiner tous ces corps, & de mettre tout en œuvre pour tâcher de connoître les propriétés de chacun d'eux en particulier; nous pourrons ensuite établir d'abord les lois communes, selon lesquelles nous remarquerons qu'il a plu au Tout-puissant d'entretenir & de faire opérer tout ce qu'il a créé lui-même. Nous ne devons pas nous trop précipiter dans cette occasion, en tirant d'abord des conclusions générales de quelques observations particulieres que nous pourrions avoir faites; mais il vaut mieux n'aller ici que lentement, & travailler beaucoup à faire des recherches & des découvertes. Quand on examine tout avec exactitude, on trouve qu'il y a beaucoup plus de lois particulieres, que de lois générales.

C'est pourquoi on doit prier tous les véritables amateurs de la nature de rechercher & d'examiner avec soin & avec la derniere exactitude toutes sortes de corps, afin que les hommes puissent parvenir un jour ou l'autre à une plus parfaite connoissance des lois de la nature. Il est entierement impossible de parvenir à ce point, sans recueillir les remarques & les découvertes des savans, & sans recourir en même tems à des nouvelles expériences. Mussch. *Essai de Physiq.* §. 3. *& suiv.*

Un des grands écueils de la *Physique* est la manie de tout expliquer. Pour montrer combien on doit se défier des explications même les plus plausibles, je supposerai un exemple. Supposons que la neige tombe en été, & la grêle en hiver (on sait que c'est tout le contraire,) & imaginons qu'on entreprenne d'en rendre raison; on dira: La neige tombe en été parce que les particules des vapeurs dont elle est formée n'ont pas le tems de se congeler en-

tiere-

long-tems à s'appercevoir, qu'elle a été trompée: Le changement de visage de Mitridate ne lui apprend que trop tôt son malheur, & celui de son amant.

Mais pour ne pas passer les limites d'une note. Je renvoie le lecteur aux dites lettres philosophiques, s'il veut avoir un plus grand détail sur ce sujet. Je souhaiterois que quelqu'un nous en dit encore quelque chose de plus ample, en nous en donnant un traité systématique & bien raisonné. Mais ce que je desirerois encore plus, & qui doit l'emporter surtout, ce seroit une longue & exacte contemplation sur la constitution des hommes, & particulierement sur la diversité de leurs visages. Quoiqu'il ne pût déterminer toutes les caracteres, pourvu qu'il parvint à en démêler quelque chose, le tems ne seroit-il pas mieux employé, qu'à découvrir les mouvemens des astres & des toutes les étoiles, que nous faisons, celle des hommes est toujours celle, que nous négligeons le moins, quoiqu'elle soit la plus necessaire. Etudier les hommes encore malgré eux, n'est pas apprendre à les haïr: c'est apprendre à les supporter, & à vivre avec eux. (*D*)

tierement avant d'arriver à terre, la chaleur de l'air que nous respirons empêchant cette congelation; au contraire en hiver l'air qui est proche de la terre étant très-froid, congele & durcit ces parties; c'est ce qui forme la grêle. Voilà une explication dont tout le monde seroit satisfait, & qui passeroit pour démonstrative. Cependant le fait est faux. Otons après cela expliquer les phénomenes de la nature. Supposons encore que le barometre hausse avant la pluie (on sait que c'est le contraire); cependant on l'expliqueroit très-bien: car on diroit qu'avant la pluie, les vapeurs dont l'air est chargé le rendent plus pesant, & par conséquent doivent faire hausser le barometre.

Mais si la retenue & la circonspection doivent être un des principaux caracteres du physicien, la patience & le courage doivent d'un autre côté le soutenir dans son travail. En quelque matiere que ce soit, on ne doit pas trop se hâter d'élever entre la nature & l'esprit humain un mur de séparation; en nous méfiant de notre industrie, gardons-nous de nous en méfier avec excès. Dans l'impuissance que nous sentons tous les jours de surmonter tant d'obstacles qui se présentent à nous, nous serions sans doute trop heureux, si nous pouvions du moins juger au premier coup d'œil jusqu'où nos efforts peuvent atteindre; mais telle est tout-à-la-fois la force & la foiblesse de notre esprit, qu'il est souvent aussi dangereux de prononcer sur ce qu'il ne peut pas que sur ce qu'il peut. Combien de découvertes modernes dont les anciens n'avoient pas même l'idée! Combien de découvertes perdues que nous contesterions trop légerement! Et combien d'autres que nous jugerions impossibles, sont reservées pour notre postérité. (*O*)

Physique, pris adjectivement, se dit de ce qui appartient à la nature ou à la Physique. *Voyez* Physique & Nature.

En ce sens l'on dit un point *physique*, par opposition au point mathématique, qui n'existe que par abstraction, & qui est considéré comme étant sans étendue. *Voyez* Point.

On dit aussi une substance ou un corps *physique*, par opposition à esprit, ou à substance métaphysique, &c.

Horison physique ou sensible. *Voyez* Horison.

PHYSITERE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) espece de baleine ou de poisson testacé, appellé autrement *le souffleur*. *Voyez* Souffleur.

PHYSOCELE, tumeur venteuse du *scrotum*. *Voyez* Pneumatocele.

Ce mot est grec φυσοκήλη du verbe φυσάω, *flatu distendo*, je gonfle en soufflant; & de κήλη, *hernie*.

PHYTALIDES, (*Hist. anc.*) *Phytalidæ*; Plutarque & Pausanias disent que les *Phytalides* étoient les descendans de Phytalus, à qui Cérès avoit donné l'intendance des saints mysteres pour le récompenser de l'hospitalité qu'il avoit exercée à son égard, l'ayant reçu fort humainement dans sa maison. (*D. J.*)

PHYTALMIEN, adj. (*Myth.*) φυτάλμιος, de φυτὸν, *plante*, & de ἅλω, *j'entretiens*; ainsi *phytalmien* veut dire *protecteur des plantes*, ou *des biens de la terre*; c'est un surnom que les anciens donnoient à quelques-uns de leurs dieux, & particulierement à Jupiter. Les Trœzeniens le donnerent à Neptune, & lui firent bâtir un temple sous les murs de leur capitale, parce qu'il n'inondoit plus leurs terres & leurs maisons de ses flots salés; la mer s'étoit insensiblement retirée de Trœzene.

PHYTEUMA, s. m. (*Botan.*) espece de réseda qui croît aux environs de Montpellier, où on l'appelle *herbe maure*; c'est le réseda *minor vulgaris* de Tournefort. *Voyez* Reseda.

PHYTOLAQUE, *phytolacca*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond: le pistil sort du milieu de cette fleur, & il devient dans la suite un fruit ou une baie presque ronde & molle, qui renferme des semences disposées en rond. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Tournefort compte deux especes de genre de plante d'Amérique; la principale est la phytolaca de Virginie, qu'il nomme *phytolaca Americana, majori fructu. I. R. H.* 299, en anglois *the great red-cluster-fruited, Virginian night-shade*.

Sa racine est longue d'un pié, grosse comme la cuisse d'un homme, quelquefois davantage, blanche & vivace durant plusieurs années. Elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, ronde, ferme, rougeâtre, divisée en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont placées sans ordre, amples, veineuses, lisses & douces au toucher, d'un verd pâle & quelquefois rougeâtre presque ressemblantes en figure à celles de la morelle commune. Au haut de la tige naissent des pédicules qui soutiennent de petites fleurs en grappes: chaque fleur est en rose, composée de plusieurs pétales rangés circulairement, de couleur rouge pâle. Après la chûte de la fleur, le pistil qui occupe le milieu devient un fruit ou une baie ovoïde, molle, pleine de suc, semblable à un petit bouton applati en-dessus & en-dessous; en murissant elle prend une couleur rouge-brune, & renferme quelques semences ovales, noires, disposées en rond.

Cette plante est originaire de la Virginie; on la cultive en Europe, surtout en Angleterre; & Miller nous instruira de l'art de sa culture. Ses baies teignent le papier en une belle couleur de pourpre, qui n'est cependant pas durable. (*D. J.*)

PHYTOLITES, (*Hist. nat. Min.*) nom générique donné par les Naturalistes à toutes les pierres qui ont la figure, ou qui portent l'empreinte de quelque corps du regne végétal. Les auteurs ont donné des noms differens aux pierres, suivant les parties des végétaux qui étoient pétrifiés, ou dont elles portoient les empreintes; c'est ainsi que l'on a nommé *carpolites* les empreintes des fruits, ou les fruits pétrifiés; *lythoxyla*, les bois pétrifiés; *rizolithes*, les racines pétrifiées; les pierres chargées d'empreintes de végétaux ont été nommées *typolites* ou *phytotypolites*; enfin les pierres sur lesquelles on voyoit des empreintes de feuilles ont été nommées *lithobiblia*. *Voyez* ces differens articles & *voyez* Pétrification. (—)

C'est ordinairement dans des pierres feuilletées, telles que les schistes & les ardoises, que l'on rencontre des empreintes des végétaux, on les trouve très-fréquemment dans les couches de ces sortes de pierres qui accompagnent les mines de charbon de terre. Le phénomene qui a le plus embarrassé les Physiciens sur ces sortes d'empreintes, c'est que lorsqu'on les considere avec attention, on trouve qu'elles ont été faites par des végétaux entierement differens de ceux qui croissent actuellement dans les pays où on les rencontre; c'est ainsi que M. Jussieu, en examinant les empreintes qui se trouvent sur la pierre qui accompagne les mines de S. Chaumont en Lyonnois, crut botaniser dans un nouveau monde en voyant des empreintes de plantes dont les analogues ne croissent point en France, mais sont propres aux climats les plus chauds des Indes orientales & de l'Amérique; la plûpart de ces empreintes sont des fougeres & des capillaires. Le célebre M. de Leibnitz avoit déjà été très-surpris de trouver des empreintes de plantes exotiques sur des ardoises d'Allemagne. Au reste, M. de Jussieu a remarqué que les feuilles empreintes dans les pierres de S. Chaumont étoient toujours étendues comme si elles eussent été collées à dessein, ce qui prouve, selon lui, qu'elles y ont été apportées par de l'eau. Un autre phénomene digne de remarque, c'est que les deux lames de ces pierres ont l'empreinte de la même face de ces feuilles l'une en creux, l'autre en relief. *Voyez les mém. de l'acad. royale des Sciences, année* 1718.

M. de Jussieu cherche à expliquer ces phénomenes par le séjour de la mer sur quelques parties de notre globe, où ses eaux ont porté des plantes qu'elles avoient apportées d'autres pays éloignés; mais il paroît que l'on ne peut guere expliquer ce phénomene étrange, qu'en supposant que les pays que nous habitons, ont produit anciennement des plantes très-différentes de celles qu'ils nous offrent maintenant & que les révolutions générales que notre globe a éprouvées depuis, ont changé notre climat & ses productions. *Voyez l'article* Fossiles & Terre, *révolution de la*. (—)

PHYTOLOGIE, s. f. discours sur les plantes, ou une description de leurs formes, de leurs especes, de leurs propriétés, &c. *Voyez* Plante.

Ce mot est composé du grec φυτὸν, *plante*, & λόγος, *discours*, de λέγω, *je décris, je raconte*.

PHYTOTYPOLITES, (*Hist. nat.*) les Naturalistes se servent de ce mot pour désigner les végétaux dont on trouve des empreintes sur des pierres ou sur d'autres substances du regne minéral.

PHYXIEN, adj. (*Mythol.*) φύξιος, de φεύγω, *je me sauve, je me réfugie*; épithete qu'on donnoit à Jupiter chez les Grecs, parce qu'il étoit censé le protecteur de ceux qui se réfugioient dans les lieux où on l'honoroit.

P I

PIABUCU, s. m. (*Ichthyol.*) nom d'un poisson d'Amérique, que les habitans mangent en plusieurs endroits; c'est un petit poisson de trois ou quatre pouces de long, & d'un ou deux de large, tout couvert d'écailles argentines, olivâtres sur le dos, avec des nageoires toutes blanches: ce petit poisson est si gourmand du sang humain, que si un homme qui se baigne a quelque part sur le corps une blessure ou une écorchure, ce poisson fait ses efforts pour en venir sucer le sang; c'est du moins ce que dit Marggrave dans son *hist. lat. du Brésil.* (*D. J.*)

PIACHES, s. m. (*Hist. mod. culte.*) nom sous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique désignoient leurs prêtres. Ils étoient non seulement les ministres de la religion, mais encore ils exerçoient la Médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conseils dans toutes leurs entreprises. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit passer par une espece de noviciat, qui consistoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils persuadoient au peuple qu'ils recevoient des instructions de certains esprits qui prenoient une forme humaine pour leur enseigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le soleil & la lune, qu'ils assuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des signes sensibles de la colere du soleil. Pendant les éclipses, on se privoit de toute nourriture; les femmes se tiroient du sang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croioient que la lune étoit en querelle avec son mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, semblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme preservatif contre les fantômes. La médecine qu'exerçoient les *piaches* consistoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le sang & la graisse des animaux, & pour les douleurs ils scarifioient la partie affligée, & la suçoient long tems pour en tirer les humeurs. Ces prêtres se mêloient aussi de prédire, & il s'est trouvé des Espagnols assez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *piaches*, ainsi que bien d'autres prêtres, savoient mettre à profit les erreurs des peuples, & se faisoient payer chérement leurs services. Ils tenoient le premier rang dans les festins où ils s'enivroient sans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos passoient pour les réponses des ombres.

PIACULUM, s. m. (*Ant. rom.*) sacrifice expiatoire. *Piacula*, chez les Latins sont ce que les Grecs appelloient *καθάρματα*, les purgations dont on se servoit pour expier ceux qui avoient commis les crimes; ce mot signifioit aussi *les parfums*, *θυμιάματα*, qu'on employoit pour délivrer ceux qui étoient possedés de quelque démon. Horace, *Epit. premiere, liv. I.* fait un bel usage de ce terme au figuré, pour désigner les remedes de la philosophie propre à purger l'ame de ses vices. (*D. J.*)

PIADENA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, aujourd'hui bourgade dans le Crémonese, sur les confins du Mantouan.

Cette bourgade est le lieu de la naissance de Barthélemi Platine dans le xv. siecle. Il donna les vies des papes jusqu'à Paul II. Cet ouvrage est écrit d'un style passable, avec beaucoup de liberté, mais non d'exactitude; il a été traduit en françois, en italien & en allemand. Platine a composé plusieurs autres livres, & toutes ses œuvres réunies ont été imprimées à Louvain en 1572, & à Cologne en 1574, in-fol. (*D. J.*)

PIAFFER, v. n. (*Maréchallerie.*) se dit d'un cheval qui, en marchant, leve les jambes de devant fort haut, & les replace presque au même endroit avec précipitation. Les chevaux qui *piaffent*, de même que ceux qui sont instruits au passege, sont les plus propres pour les carrousels & pour les occasions d'éclat.

PIAFFEUR, s. m. (*Maréchallerie.*) on appelle ainsi un cheval qui piaffe. *Voyez* PIAFFER.

PIAIE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les sauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie, qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes sauvages donnent encore le nom de *piaies* ou de *payes* à leurs prêtres, qui sont en même tems leurs sorciers & leurs médecins. Avant que d'être aggrégés à ce corps, celui qui s'y destine passe par des épreuves si rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorsque le récipiendaire a reçu pendant dix années les instrumens d'un ancien *piaie*, dont il est en même tems le valet, on lui fait observer un jeûne si rigoureux, qu'il en est totalement exténué; alors les anciens *piaies* s'assemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal mystere de leur art, qui consiste à évoquer les puissances de l'*enfer*; après quoi on le fait danser jusqu'à ce qu'il perde connoissance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remedes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cause des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant plusieurs jours. Lorsque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules sont finies, le récipiendaire est déclaré *piaie*, & on lui confie le pouvoir de guerir toutes les maladies, cependant il n'est en droit d'exercer qu'après avoir passé encore trois ans d'abstinence. Leur méthode curative consiste en grande partie dans l'évocation des esprits infernaux; cependant on assure qu'ils font usage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide desquelles ils operent quelquefois des cures merveilleuses.

PIALIES, s. f. pl. (*Littérat.*) jeux institués par Antonin Pie, à la mémoire d'Hadrien. C'étoit un combat isélastique qu'on donnoit à Pouzzoles.

PIARA, s. f. *terme de relation*, nom que donnent les Espagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduites par deux hommes. Au Pérou on divise les troupeaux ou requats des mules, en plusieurs *piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverser; les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*.

PIASTE, ou PIAST, s. m. (*Hist. mod.*) en Pologne est le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propose pour remplir le trône, lorsqu'ils sont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un paysan de Cruswies, appellé *Piaste*, à qui les Polonois déférerent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples soumis à son gouvernement. Le trône de Pologne resta dans sa famille pendant plus de 400 ans.

PIASTRE, s. f. (*Monnoie.*) monnoie d'argent, d'abord fabriquée en Espagne, & ensuite dans plusieurs autres états de l'Europe, qui a cours dans les quatre parties du monde.

On l'appelle aussi *piece de huit* ou *réale de huit*, parce qu'elle vaut huit réaux d'argent; elle est à peu près au titre & du même poids que les écus ou louis blancs de France de neuf au marc.

Il y a deux sortes de *piastres* ou écus d'Espagne, les unes qui se fabriquent au Potosi, que l'on appelle *piastres du Pérou*; les autres qui viennent du Mexique. Ces dernieres pesent un peu plus que les péruviennes; mais par compensation elles ne sont pas d'un argent aussi pur que celles du Potosi.

La *piastre* a ses diminutions qui sont la demi *piastre* ou réale de quatre; le quart de *piastre* ou réale de deux; le huitieme de *piastre* ou réale simple; & le seizieme de *piastre* ou demi-réale.

La *piastre* de huit réaux d'argent vaut quinze réaux de vellon, ou, comme on le prononce en espagnol, de *veillon*; en sorte que par rapport à cette différence de réaux ou de vellon, il faut pour chaque *piastre* 272 maravedis d'argent, & jusqu'à 510 maravedis de vellon. *Savary, Ricard & autres* (*D. J.*)

PIAUTE, s. m (*terme de Marine.*) espece de gouvernail dont on se sert pour les bateaux marnois, chalans & roue.

PIAVE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie dans l'état de Venise; elle prend sa source dans le Tirol, & se partage en deux branches qui toutes deux plus près ou plus loin, vont se jetter dans le golfe de Venise. Quelques-uns croient que la *Piave* est l'*Anassus* des anciens.

PIC, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom générique que l'on a donné à plusieurs oiseaux; les caracteres de ce genre sont rapportés à l'*article* OISEAU, *Voyez* OISEAU.

PIC D'AUVERGNE. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PIC CENDRÉ. *Voyez* TORCHEPOT.

PIC DE MURAILLE, ECHELETTE, TERNIER, PITSCHAT, PIC D'AUVERGNE, *picus murarius Aldrovandi.* Wil. oiseau qui est un peu plus gros que le moineau domestique, il a le bec long, mince & noir; la tête, le cou & le dos sont cendrés, la poitrine a une couleur blanchâtre; les ailes sont en partie cendrées & en partie rouges, sur-tout près du corps; les plus longues plumes des ailes, la partie inférieure du dos, le ventre & les jambes sont noires, la queue est courte & a la même couleur que le dos; les jambes sont courtes comme

me dans toutes les especes de *pic*. Cet oiseau a les doigts très-longs; il y en a trois dirigés en avant & un en arriere; les ongles sont crochus & pointus. Aldrovande dit que le *pic de muraille* a le vol semblable à celui de la huppe; parce qu'il remue presque continuellement les aîles; on a donné à cet oiseau le nom de *pic de muraille*, parce qu'il se soutient & grimpe le long des murs pour chercher des vers entre les joints des pierres comme le pic verd en cherche sur le tronc des arbres: il a une voix très-agréable; il vole ordinairement seul, quelquefois on en voit deux ensemble; il niche dans des creux d'arbres. Willughby, *Ornit*. *Voyez* OISEAU.

GRAND PIC NOIR. *Voyez* PIMAR.

PIC ROUGE. *Voyez* EPEICHE.

PIC VERD, PIVERT, PIC MARS, *picus viridis*. Wil. oiseau qui a environ onze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts, & plus d'un pié jusqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure est d'un pié sept pouces & plus; le bec a près de deux pouces de longueur depuis sa pointe jusqu'aux coins de la bouche, il est noir, dur, épais, triangulaire & obtus par le bout. Cet oiseau a la langue très-longue & terminée par une sorte de pointe osseuse dont il perce les insectes en lançant sa langue sur eux comme un dard: sa tête est d'une belle couleur rouge parsemée de taches noires, les yeux sont entourés de noir, & il y a de chaque côté sous la piece inférieure du bec un trait rouge de même couleur que la tête; la gorge, la poitrine & le ventre sont d'un verd pâle; le dos, le cou, & les petites plumes des aîles ont une couleur verte; le croupion est d'un jaune couleur de paille, les plumes du dessous de la queue ont de petites bandes brunes transversales. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aîle, sans compter la premiere qui est très-courte; celles qui sont le plus près du corps ont les barbes extérieures vertes & les intérieures de couleur brune, parsemées de taches blanches en demi-cercle; les autres ont les barbes intérieures de la même couleur que les premieres plumes, & les barbes extérieures sont brunes & ont de taches blanches; la queue a quatre pouces & demi de longueur, elle est composée de dix plumes recourbées en-dessous, qui paroissent fourchues, parce que le tuyau ne s'étend pas jusqu'aux dernieres barbes de chaque plume, les deux du milieu & les deux qui suivent de chaque côté ont sur la face supérieure des taches transversales d'un verd obscur, & sur la face inférieure des taches blanchâtres; les deux extérieures de chaque côté ont la pointe plus obtuse que les autres; la plus grande a sur toute sa surface des taches noires & des taches d'un verd obscur, la plus petite est verdâtre à la pointe, & noirâtre à la racine; les piés sont d'un blanc verdâtre. Cet oiseau a deux doigts en avant & deux en arriere; il se nourrit d'insectes, & principalement de fourmis. La femelle pond cinq ou six œufs à chaque couvée. Le *pic verd* sur lequel on a fait cette description étoit mâle, il pesoit presque sept onces; dans toutes les especes de pics, la pointe du tuyau des plumes de la queue paroît usée & rompue, parce que ces oiseaux se soutiennent, comme je l'ai déjà dit, sur ces plumes, en grimpant sur les arbres. Willughby, *Ornit*. *Voyez* OISEAU.

La langue de ces oiseaux a arrêté les regards de plusieurs physiciens, & entr'autres de Mrs Borelli, Perrault, Derham, & Mery.

Elle est faite d'un petit os fort court, revêtu d'un cornet d'une substance écailleuse; sa figure est pyramidale; elle est articulée par sa base avec l'extrémité antérieure de l'os hyoïde, & l'oiseau peut tirer sa langue hors du bec, à l'étendue de trois à quatre pouces.

Cet os, & le filet antérieur des branches qui le composent, sont renfermés dans une gaîne formée de la membrane qui tapisse le dedans du bec inférieur: l'extrémité de cette gaîne s'unit à l'embouchure du cornet écailleux de la langue. Cette gaîne s'alonge quand la langue sort du bec, & s'accourcit quand elle y rentre.

Le cornet écailleux qui revêt le petit os de la langue, est convexe en-dessus, plat en-dessous, & cave en-dedans. Il est armé de chaque côté de six pointes très-fines, transparentes, & inflexibles; leur extrémité est un peu tournée vers le gosier.

Il y a bien de l'apparence que ce cornet armé de petites pointes, est l'instrument dont le *pic verd* se sert pour enlever sa proie, ce qu'il fait avec d'autant plus de facilité, que cet instrument est toujours empâté d'une matiere gluante, qui est versée dans l'extrémité du bec inférieur par deux canaux excrétoires, qui partent de deux glandes pyramidales, situées aux côtés internes de cette partie.

Pour se servir de cet instrument, la nature a donné au *pic verd* plusieurs muscles, dont les uns appartiennent aux branches de l'os hyoïde; ceux-ci tirent la langue hors du bec; d'autres appartiennent à la gaîne qui renferme le corps de l'os hyoïde avec les filets antérieurs de ses branches, ceux-là retirent la langue dans le bec; enfin la langue a ses muscles propres qui la tirent en haut, en bas, de l'un & de l'autre côté.

La langue de cet oiseau, l'os hyoïde, & ses branches jointes ensemble, ont environ huit pouces de longueur, & de cette longueur il en sort près de quatre pouces quand elle est tirée, d'où il résulte que la langue parcourant le même chemin en rentrant qu'elle fait en sortant, les muscles qui la tirent & retirent doivent avoir en longueur plus de quatre pouces, parce qu'ils ne peuvent pas s'accourcir de leur longueur entiere. *Voyez les détails avec figures dans les Mém. de l'acad. des Sciences, ann.* 1709. (*D. J.*)

PIC-VERD, *petit*, *picus varius minor*. oiseau qui ressemble beaucoup à l'épeiche par sa forme & par sa couleur, & qui n'en differe presque qu'en ce qu'il est beaucoup plus petit. Il pese à peine une once; il a environ six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces d'envergure. La queue a deux pouces de longueur; elle est composée de dix plumes; les deux du milieu sont les plus longues; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure qui est la plus courte; les quatre du milieu sont entierement noires & courbées en-dessous: l'oiseau se sert de ces plumes pour se soutenir en grimpant contre les arbres; les trois extérieures de chaque côté sont moins pointues; l'externe est noire à son origine, & blanche vers la pointe. Cette couleur blanche est interrompue par deux taches noires & transversales. Le noir de la seconde plume extérieure s'étend jusqu'à la seconde tache noire transversale seulement sur le côté intérieur du tuyau; le blanc descend plus bas sur le côté extérieur, & il n'y a qu'une seule tache noire transversale près de la pointe. La troisieme plume est noire, à l'exception de la pointe qui a une couleur blanche. La gorge, la poitrine, & le ventre, sont d'un blanc pâle; le dessus des narines est brun, & il se trouve une tache blanche plus haut sur le sommet de la tête; le derriere de la tête est noir, & il y a deux lignes larges & blanches qui s'étendent depuis les yeux jusqu'au milieu du cou; le devant du dos & une partie des petites plumes des aîles sont noires en entier; les autres & les grandes ont des taches blanches en demi-cercle; le milieu du dos est blanc & a des lignes transversales noires; les jambes sont couvertes de plumes presque jusqu'aux doigts; cet oiseau se nourrit d'insectes; le mâle differe de la femelle, en ce qu'il a une tache rouge sur la tête au lieu d'une tache blanche. Willughby, *Ornith*. *Voy.* OISEAU.

PIC VARIÉ, *voyez* EPEICHE.

PIC VERD, *petit*, PETIT PIC VARIÉ, CUL ROUGE, *voyez* EPEICHE.

PIC D'ADAM, (*Hist. mod. Géographie.*) montagne très-élevée de l'île de Ceylan, que les Indiens nomment *Hamalel*, & qui est pour eux un objet de vénération, parce que, suivant quelques traditions orientales, Adam fut créé sur le sommet de cette montagne. Le dieu Buddou en montant au ciel, laissa sur le roc l'empreinte de son pié, qui est, dit-on, d'une grandeur double de celui d'un homme ordinaire. La superstition y attire tous les ans au mois de Mars des troupes innombrables de pélerins, qui vont y faire leurs dévotions.

PIC LE, (*Géog. mod.*) autrement le *Pic d'Adam*, en hollandois *Adams-Pic*, montagne de l'île de Ceylan. M. de l'Isle dans son Atlas, donne à cette montagne 98 degrés, 25 à 30 minutes de longitude, sur 5 degrés 55 minutes de latitude nord. Elle est fort haute, fort roide, fort escarpée, & à 20 lieues de la mer; mais les matelots la voyent encore de 10 à 15 lieues en mer. Ribeiro en a fait une description fort étendue, & mêlée de récits fabuleux, qui ne méritent aucune créance.

Les Géographes ont donné le nom de *pic* à quelques montagnes fort élevées, & qui se terminent en une seule pointe. Tel est le *pic* d'Adam, le *pic* de Saint Georges, le *pic* de Téneriffe, &c. Ce nom vient de la ressemblance de ces montagnes à l'outil de fer nommé *pic*, dont on se sert pour fouir la terre, & qui n'a qu'une pointe.

PIC DE DERBY, (*Géog. mod.*) en anglois *Peak of Dercy-Shire*, c'est-à-dire, la pointe ou le sommet du comté de Derby. C'est un endroit situé entre les montagnes dans le nord-ouest de ce comté. Il est remarquable 1°. par ses carrieres; 2°. par son plomb; 3°. par ses trois cavernes. On les connoît en Angleterre sous

les

les noms de *Devils-Arse*, le cul du diable, *Eldenis-Hole*, & *Peeks-Hole*. Elles sont toutes trois larges & profondes. On dit qu'il sort de la premiere de l'eau qui a son flux & reflux quatre fois dans une heure. Elle se distingue par l'irrégularité des rochers qu'on trouve en-dedans. Celle qu'on appelle *Eldens-Hole*, a son entrée basse & étroite; les eaux qui en découlent, se congelant en tombant, & forment des glaçons pendans à la caverne. On peut joindre ici les puits du Boston, d'où dans l'espace de huit à dix-neuf verges d'Angleterre, il sort quelques sources d'eaux un peu minérales & chaudes, excepté une seule qui est froide.

Pic de Saint-George, (*Géog. mod.*) on trouve dans une des îles de l'ouest ou des Açores, auprès de l'île Fal, une montagne appellée le *Pic de Saint-George*, d'où l'île elle-même a pris le nom de *Pico*. On prétend qu'elle est aussi haute, ou peu s'en faut, que le *pic* de Ténériffe. *Long.* du *Pic de Saint-George*, selon Cassini, 349. 21. 30. *latit.* 38. 35.

Pic de Tenériffe, (*Géog. mod.*) le *pic de Tenériffe*, que les habitans appellent *pico de Terraira*, est regardé comme la plus haute montagne du monde, & on en voit en mer le sommet à 50 milles de distance.

On ne peut y monter que dans les mois de Juillet & d'Août; car dans les autres mois il est couvert de neige, quoiqu'on n'en voye jamais dans cette île, ni dans les îles Canaries qui en sont voisines. Son sommet paroît distinctement au-dessus des nues; mais comme il est ordinairement couvert de neige, il n'est certainement pas au-dessus de la moyenne région de l'air. Il faut deux à trois jours pour arriver au haut de cette montagne; son extrémité n'est pas faite en pointe, mais unie & plate: de-là on peut appercevoir distinctement par un tems serein le reste des îles Canaries, quoique quelques-unes en soient éloignées de plus de 16 lieues.

Scaliger écrit que cette montagne vomissoit autrefois des charbons enflammés, sans discontinuer: on ne sait où cet auteur a pris ce fait. Cependant il est vraissemblable que cette montagne a été autrefois brûlante: car il y a au sommet un entonnoir qui produit une sorte de terre sulphureuse, telle que, si on la roule, & qu'on en fasse une chandelle, elle brûle comme du souffre. Il y a plusieurs endroits sur les bords du *Pic* qui brûlent ou fument: dans d'autres, si on retourne les pierres, on y trouve attaché du soufre pur. Il y a aussi dans le fond des pierres qui sont luisantes & semblables au machefer; ce qui vient sans doute de l'extrème chaleur du lieu d'où elles sortent. C'est ce que confirme M. Edens, qui y a fait un voyage en 1715. *Voyez les Transact. philos. n°.* 345. *Long. du Pic de Tenériffe*, selon Cassini, 2. 51. 30. *latitude* 28. 30. (*D. J.*)

Pic a pic, (*Marine.*) c'est-à-dire à plomb, ou perpendiculairement.

A pic sur une ancre, c'est-à-dire, que le vaisseau est perpendiculairement sur cette ancre, & qu'elle est dégagée du fond.

Des sauts à pic dans une riviere. C'est quand il se trouve un rocher escarpé ou sauts dans une riviere, où toute l'eau tombe de haut en-bas comme dans une cascade, ainsi qu'il s'en trouve dans de grandes rivieres de l'Amérique. *Voyez* Portage, *faire portage*; *le vent est à pic. Voyez* Vent.

Pic, (*Poids.*) gros poids de la Chine dont on se sert particulierement du côté de Canton, pour passer les marchandises; il se divise en cent catis; quelques-uns disent en cent vingt-cinq; le catis en seize taels; chaque tael faisant une once deux gros de France, en sorte que le *pic* de la Chine, revient à cent vingt-cinq livres, poids de marc. *Savary*.

Pic, (*Instrument d'ouvriers.*) instrument de fer un peu courbé, pointu, & acéré, avec un long manche de bois qui sert aux maçons & terrassiers à ouvrir la terre, ou à démolir les vieux bâtimens. Les Carriers s'en servent aussi pour déraciner & découvrir les pierres dont ils veulent trouver le blanc. Cet outil ne differe de la pioche pointue, qu'en ce que le fer en est plus long, plus fort, & mieux acéré. (*D. J.*)

Pic, *en terme de Boutonnier*, petit ouvrage en cartisane qui sert d'ornemens dans différens ouvrages, soit dans les carrosses, soit dans les harnachemens des chevaux, dans les ameublemens ou habillemens d'hommes ou de femmes, &c. C'est un quarreau un peu arrondi sur ses angles; pour faire un *pic*, la premiere chose nécessaire c'est de découper du vélin de la grandeur convenable avec l'emporte piece; on le met alors en soie en tournant une bobine autour de la cannetille ou du milleray qui borde ce fond. Par-là on arrête le bord, & on couvre le vélin tout ensemble. *Voyez* Cannetille. Ensuite on recommence l'opération en or & en argent s'il le faut. Le principal usage du *pic*, c'est dans les graines d'épinards, ou dans les jasmins. *Voy.* Jasmins.

Pic, *en terme de Rafineur*, est un instrument de fer en forme de langue de bœuf, monté sur un manche de trois piés de long: on s'en sert à piquer les matieres quand elles sont trop mastiquées dans le bac à sucre. *Voyez* Bac a sucre.

Pic, (*Jeu.*) le *pic* a lieu dans le jeu de piquet, lorsqu'ayant compté un certain nombre de points sans que l'adversaire ait rien compté, l'on va en jouant jusqu'à trente; auquel cas, au lieu de dire *trente*, l'on compte soixante, & l'on continue de compter les points que l'on fait de surplus. Il faut remarquer que pour faire *pic*, il faut être premier; car si vous êtes dernier, le premier qui jette une carte qui marque, vous empêche d'aller à soixante, quand vous auriez compté dans votre jeu 29, & que vous leveriez la carte jettée.

PICA, s. m. (*Médec. pratiq.*) ce mot désigne une maladie dont le caractere distinctif est un dégoût extrème pour les bons alimens, & un appétit violent pour des choses absurdes, nuisibles, *nullement alimenteuses*. Les étymologistes prétendent qu'on lui a donné ce nom qui dans le sens naturel signifie *pie*, parce que comme cet oiseau est fort varié dans ses paroles & son plumage, de même l'appétit dépravé de cette espece de malade s'étend à plusieurs différentes choses, & se diversifie à l'infini; n'auroit-on pas pu trouver un rapport plus sensible & plus frappant entre cet oiseau remarquable par son babil, & les personnes du sexe, qui sont les sujets ordinaires de cette maladie? est-ce un pareil rapport qui auroit autorisé cette dénomination? ou plutôt ne seroit-ce pas parce que la *pie*, comme l'ont écrit quelques naturalistes, se plaît à manger des petites boules de terre? On voit aussi que le mot grec, par lequel on exprime cette maladie, *κίσσα*, ou, suivant la dialecte attique, *κίττα*, est le nom de la *pie*; quelques auteurs, comme il s'en trouve souvent, préférant aux explications naturelles les sens les plus recherchés, ont tâché de trouver au mot *κίσσα* une autre étymologie, ils l'ont dérivé de *κισσος*, qui veut dire *lierre*, établissant la comparaison entre la maladie dont il s'agit & cette plante parasite, sur le nombre & la variété des circonvolutions & détours qu'elle fait à l'aide des autres corps qui lui servent d'appui: quoi qu'il en soit de la justesse de ces étymologies & de ces commentaires, laissons cette discussion de mots pour passer à l'examen des choses.

L'objet de l'appétit des personnes attaquées du *pica* est extrèmement varié; il n'y a rien de si absurde qu'on ne les ait vû quelquefois desirer avec passion, la craie, la chaux, le mortier, le plâtre, la poussiere, les cendres, le charbon, la boue, le dessous des souliers, le cuir pourri, les excrémens même, le poivre, le sel, la canelle, le vinaigre, la poix, le coton, &c. & autres choses semblables, sont souvent recherchées par ces malades avec le dernier empressement. Il y a une observation rapportée par M. Nathanael Fairfax, *Act. philos. anglic. n.* 29. *cap. v.* §. 5. d'une fille qui avoit un goût particulier pour l'air qui sortoit des soufflets; elle étoit continuellement occupée à faire jouer les soufflets, & avaloir avec un plaisir délicieux l'air qui en étoit exprimé. Cette maladie est très-ordinaire aux jeunes filles, elle peut même passer pour une de ces affections qui leur sont propres. Quoiqu'il y ait quelques observations rapportées par Riviere Rhodius & Schenkius qui prouvent que les hommes n'en sont pas tout-à-fait exemts, ces faits sont très-rares & souvent peu constatés, il en est de même des prétentions de Reiselius & de Primerose, & des histoires qu'ils rapportent, d'où il résulteroit que des maris ont été attaqués de cette maladie lorsque leurs femmes étoient enceintes, ou s'étoient exposés aux causes qui la produisent ordinairement, ou, pour mieux dire, ces histoires sont évidemment fausses, & ces prétentions ridicules; il ne manqueroit plus pour porter le dernier coup à l'état de mari, que de lui faire partager les maladies de sa femme, & de le charger des peines de ses dérangemens après l'avoir rendu responsable de sa sagesse, en le couvrant de ridicule & de honte lorsqu'elle en manque. On assûre aussi que les animaux sont sujets au *pica*; Schenkius dit l'avoir observé dans des chats, *centur.* 4. *observ.* 45. On en voit aussi des exemples dans les chiens & les cochons, rapportés dans les *actes philosophiques anglois*, *vol. I. p.* 741. Les pigeons, sans en être attaqués, mangent souvent du petit gravier du sable, béquetent les murs, & les autruches dévorent du fer, d'autres oiseaux avalent des cailloux, mais c'est plutôt pour aider leur digestion naturelle que par maladie.

Les

Les jeunes filles auxquelles cette maladie est familiere, commencent souvent d'assez bonne heure à s'y adonner; l'exemple, les invitations de leurs amies, quelquefois l'envie de devenir pâles, un dérangement d'estomac, peut-être aussi d'esprit, sont les premieres causes de cette passion; dès-lors l'appétit ordinaire cesse, les alimens qu'elles aimoient autrefois leur paroissent insipides, mauvais, elles deviennent tristes, rêveuses, mélancoliques, fuient la compagnie, se dérobent aux yeux de tout le monde pour aller en cachete satisfaire leur appétit dépravé; elles mangent les choses les plus absurdes, les plus sales, les plus dégoûtantes avec un plaisir infini, les choses absolument insipides flattent délicieusement leur goût; ce plaisir est bientôt une passion violente, une fureur qu'elles sont forcées de satisfaire, malgré tout ce que la raison peut leur inspirer pour les en détourner; la privation de l'objet qu'elles appetent si vivement, les jette dans un chagrin cuisant, dans une noire mélancolie, & quelquefois même les rend malades; si au contraire elles la satisfont librement, leur estomac se dérange de plus en plus, toutes ses fonctions se font mal & difficilement; il survient des anxiétés, des nausées, des rots, des gonflemens, douleurs, pesanteurs, ardeurs d'estomac, vomissement, constipation; la langueur s'empare de leurs membres, les roses disparoissent de dessus leur visage, la pâle blancheur du lis ou une pâleur jaunâtre prend leur place, leurs yeux perdent leur vivacité & leur éclat, *voyez* Pales couleurs, & leur tête panchée languissamment & sans force, ne se soutient qu'avec peine sur le col; fatiguées au moindre mouvement qu'elles font, elles sentent un malaise; lorsqu'elles sont obligées de faire quelque pas, & sur-tout si elles montent, alors elles sont essoufflées, ont de la peine à respirer, & éprouvent des palpitations violentes; on dit alors qu'elles ont les pâles couleurs, ou qu'elles sont oppilées. *Voyez* Pales couleurs, Oppilation. Cette maladie ne tarde pas à déranger l'excrétion menstruelle, si son dérangement n'a pas précédé & produit le *pica*, comme il arrive souvent à-moins qu'il ne survienne avant l'éruption des regles.

On a beaucoup disputé sur la cause & le siége de cette maladie; les uns ont prétendu que son siege étoit dans l'estomac, & ne dépendoit que de l'accumulation de mauvais sucs; les autres l'ont regardée comme une maladie de la tête, & en ont fait une espece d'affection mélancolique. Parmi les premiers, les uns ont cru avec Aphrodisée que les mauvais sucs qui se ramassoient dans l'estomac étoient de la même nature que les alimens, ou que les choses qui étoient l'objet de l'appétit, & que c'étoit en vertu de ce rapport, de cette sympathie qu'on les appétoit; ils se fondoient sur ce que tous les sucs étant viciés, ils devoient exciter l'appétit de mauvais alimens, comme l'estomac sain ou les sucs bons font desirer des alimens de même nature: 2° ceux qui sont d'un tempérament bilieux ne voient en songe que des incendies; les pituiteux ont toujours devant les yeux de l'eau des débordemens, &c. il en doit être de même des sucs d'une telle espece déterminée, ils doivent frapper l'imagination d'une telle façon, & lui représenter les alimens analogues; les sucs acides, faire desirer les fruits aigrelets; les sucs brûlés, du charbon, &c. & par conséquent en faire naître l'appétit. Les autres pensent avec Avicenne que les sucs de l'estomac sont d'une nature contraire & que cette contrariété est la cause du *pica*, alors ces prétendus alimens sont l'effet des remedes; il ne leur manque pas de raison pour étayer & confirmer leur sentiment. 1° L'appétit des choses analogues au suc de l'estomac ne devroit jamais se rassasier, & devroit au contraire toujours augmenter, parce que ces sucs recevroient toujours plus de force & d'activité de la part des choses qui seroient prises en guise d'aliment; ce qui n'arrive pas. 2° Est-il probable que les sucs puissent s'altérer au point d'être comme du bois pourri, de la boue, du plomb, &c? 3° il n'est pas plus naturel que l'estomac se porte vers des choses dont il regorge. 4° Dans la soif & la faim, les objets desirés sont propres à faire cesser l'état forcé du gosier & de l'estomac, parce qu'ils lui sont contraires, &c. On pourroit encore ajouter à cela que les personnes bilieuses desirent avec ardeur les fruits acides, opposés à la nature & à l'action de la bile. 2°. Que les personnes attaquées du *pica* sont bien moins incommodées de l'usage des choses absurdes & nuisibles quelque immodéré qu'il soit, qu'elles ne le seroient si elles n'avoient pas cette maladie, si elles ne s'y portoient pas avec cette fureur. 3° Enfin qu'il est rare qu'on souhaite passionnément une chose dont la jouissance n'est pas un *besoin*, un *bien*, en même tems qu'elle est un plaisir. Toutes ces raisons donnent beaucoup de vraissemblance à ce sentiment; les expériences & les observations de M. Reaumur lui donnent encore un nouveau poids. Cet illustre académicien dit avoir trouvé une analogie entre les sucs digestifs de ces malades & les choses qu'ils mangeoient, & cette analogie étoit telle que ces choses se dissolvoient très-facilement dans leurs sucs, ainsi que celles qui aimoient la craie, la chaux, &c. avoient des sucs légerement acides qui dissolvoient très-bien tous les absorbans, alkalis, &c. Ces expériences n'ont pas été poussées assez loin, & ne sont pas assez générales pour avoir la force de la démonstration; mais cette opinion peut toujours passer pour une hypothese ingénieuse, bien fondée & très-vraissemblable. Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il point de vice d'imagination, de délire? Ceux dont nous venons d'exposer le sentiment, prétendent qu'il n'y a point de dérangement de raison, qu'il n'y a qu'une dépravation de cupidité, & qu'ainsi on ne doit pas plus regarder le *pica* comme délire, que la faim canine, que l'érotomanie, la satyriasis, cas où les besoins naturels sont simplement portés à un trop haut degré & dépravés.

Cependant on ne pourra guere s'empêcher de regarder le *pica* comme une espece de délire, si l'on fait attention. 1° Qu'on peut délirer & raisonner très-bien. 2° Que le délire n'exclud pas les motifs des actions qu'on fait, qu'il est même très-vraissemblable que la plûpart des délires ne consistent que dans des fausses apperceptions & qu'étant supposées vraies, comme elles le paroissent aux fous, toutes leurs actions faites en conséquence sont raisonnables; un homme qui regarde tous les assistans comme ses ennemis, comme des gens qui veulent l'assassiner, s'emporte contre eux en injures & en coups quand il peut, y a-t-il rien de plus naturel? 3° On pourra bien dire qu'une fille mange de la craie, de la chaux, de la terre, parce qu'elle a de l'acide dans l'estomac; mais expliquera-t-on par-là cette ardeur à se cacher, cette passion violente qui subsiste long tems après que tous les acides seront détruits? Et pourquoi tous les enfans qui sont si fort tourmentés par l'acide, n'ont-ils pas le *pica* &c? Comment expliquera-t-on d'ailleurs l'appétit du coton, du plomb, de la poix, de l'air, des excrémens, &c? y a-t-il des sucs propres à les digérer? y a-t-il un vice dans ces humeurs qui exige ces corps pour remede & dont le vice en puisse être corrigé? 4° N'est-il pas naturel de regarder cette affection comme dépendante de la même cause que la passion de compter les carreaux, les vitres, les solives d'une chambre, de se plaire à la vûe de certains objets laids, sales ou déshonnêtes, de rechercher avec fureur quelque odeur désagréable, comme celle des vieux livres pourris, d'une chandelle, d'une lampe mal éteinte, & même des excrémens? Ces symptômes familiers de même que le *pica* aux chlorotiques, annoncent évidemment & de l'aveu de tout le monde un délire mélancolique, & l'on ne s'avise pas de leur attribuer de l'efficacité pour la guérison du dérangement qui en est la cause. *Voy.* Pales couleurs. 5° Parcourons les causes qui produisent ordinairement le *pica*, nous verrons presque toujours un vice dans l'excrétion menstruelle, ou des chagrins, des inquiétudes, des passions vives retenues, des desirs violens étouffés, des besoins naturels, pressans, non satisfaits par vertu, par crainte & par pudeur; quelles autres causes sont plus propres à déranger l'estomac & l'imagination? Nous pourrions ajouter bien d'autres preuves qui se tirent de l'état de ces malades, de leur maniere d'agir, de se comporter, &c. qu'on peut voir tous les jours, & qu'on auroit de la peine à décrire: chacun peut là-dessus prendre les éclaircissemens convenables, les occasions en sont malheureusement assez fréquentes.

Les femmes enceintes sont sujettes à une dépravation d'appétit fort singuliere, & qui est fort analogue au *pica*; les auteurs qui ne se piquent pas d'une exactitude scrupuleuse confondent ordinairement ces deux affections qui sont cependant différentes; celle qui est propre aux femmes enceintes s'appelle en latin & en françois *malacia*, nom dérivé du grec *μαλάσσω*, *je mollis*; quelques auteurs l'ont attribué à l'état de *mollesse*, ou de relâchement des femmes enceintes; ce qui constitue le *malacia* est un goût particulier pour une seule espece d'aliment à l'exclusion de toute autre: mais cet aliment n'est pas nécessairement & par lui-même mauvais, absurde, il est toujours nutritif; ce sont, par exemple, des fruits d'une telle espece; du ris, des poulets, des anchois, des harengs; il n'y a que l'aliment pour qui l'on s'est déterminé qui plaise, qui ait un goût délicieux, qui se digere facilement, les autres rebutent, déplaisent, pesent sur l'estomac: & quoiqu'il y ait de ces alimens dont on dût d'abord s'ennuyer, ou dont on pût être incommodé à la longue, comme des harengs, des anchois; cependant

on

on ne s'en dégoûte point, & on n'en ressent aucun mauvais effet. Cet appétit déterminé commence à se déclarer pour l'ordinaire vers le quarantieme jour de la grossesse, & cesse à la fin du troisieme mois ou au commencement du quatrieme. Il me paroît qu'on doit distinguer cette affection des *envies* des femmes enceintes par lesquelles elles desirent la possession de quelque objet, un joyau, un fruit, un mets particulier, elles sont satisfaites dès qu'elles l'ont obtenu; & si elles ne peuvent pas l'avoir, ou n'osent pas le demander, elles en sont incommodées, risquent de se blesser, & on prétend que l'enfant en porte la marque. *Voyez* ENVIE, TACHE, &c.

Le *pica* est une maladie très sérieuse; elle est ordinairement ou la suite & l'effet de quelque obstruction ou dérangement du flux menstruel, ou l'avant-coureur & la cause de ces maladies, elle affoiblit toujours le tempérament, gâte l'estomac, & prépare pour la suite une source inépuisable & féconde d'incommodités; ainsi les filles qui n'en meurent pas, restent long-tems languissantes, maladives, dans une espece de convalescence difficile. Cette maladie est plus ou moins dangereuse, suivant la qualité des objets de l'appétit, suivant la violence de la passion & l'intensité des symptomes qui s'y joignent. Il est évident qu'un usage & un usage immodéré du poivre, du sel, des épiceries peut faire plus de ravages que ce même usage limité, ou que l'usage des terreux, de la craie, &c. Fernel a vu survenir un ulcere à la matrice dont la malade mourut, à l'appétit déréglé du poivre, trop abondamment satisfait, le danger est bien plus grand si le plomb & ses préparations sont l'objet de l'appétit; personne n'ignore les funestes accidens, la terrible colique qu'occasionne ce minéral pris intérieurement par lui-même, ou par les parties hétérogenes vénéneuses dont il est altéré. *Voyez* PLOMB, COLIQUE DES PEINTRES. Tulpius rapporte l'observation d'une jeune fille, qui mangeoit avec avidité de petites lames de plomb bien divisées; elle tomba en peu de tems dans une maladie effrenée à laquelle elle succomba, sa langue étoit seche, ses hypocondres resserrés, la rate obstruée, l'estomac douloureux, le ventre constipé; sans cesse tourmentée par des suffocations de matrice, par des défaillances fréquentes, elle ne put trouver du soulagement dans aucun remede, *Nicol. Tulp. observ. medicar. lib. IV.* Ce qui redouble souvent la difficulté de la guérison, c'est que ces malades cachent aussi long-tems qu'il leur est possible leur état, & on ne le découvre que tard, qu'après que le mal est invétéré & rendu plus opiniâtre; d'ailleurs lors même qu'on s'en apperçoit & qu'on veut y remédier, les malades sont peu dociles, elles ne veulent pas se priver du plaisir de satisfaire à leur passion, souvent elles ne le peuvent pas; & si elles rencontrent des médecins imprudens par trop de sévérité, qui leur défendent tout usage des mets pour lesquels elles sont passionnées, & des parens trop rigides & trop scrupuleusement attentifs à observer l'ordonnance du médecin, elles deviennent tristes, mélancoliques & sérieusement malades. Le *malacia* n'est pas une maladie, il n'y a point de danger à laisser suivre aux femmes enceintes leur caprice, il y en auroit à les en empêcher; elles n'en éprouvent pour l'ordinaire aucune incommodité, ni elles, ni l'enfant qu'elles portent; cependant lorsque les alimens pour lesquels elle s'est déterminée sont d'un mauvais caractere, trop salés, trop épicés, que ce sont des poissons, par exemple, desséchés & endurcis par le sel & la fumée, il est certain que le chyle qui s'en forme ne sauroit être bien bon; on doit, autant qu'on peut, faire ensorte par les avis, les instructions, que la femme en use sobrement, il faut aussi pour cela lui présenter des mets agréables, d'une nature opposée qui puisse modérer & contre balancer l'action des autres, ou les mêle pour cela souvent ensemble.

Quand on se propose de guérir une fille attaquée du *pica*, il est très-important de s'attirer sa confiance, de lui faire approuver & desirer le soin qu'on en prendra de sa santé; on peut réussir en cela, en la plaignant, en compatissant à ses peines, en se prêtant à ses goûts, à sa passion; on ne la désapprouve pas, on se garde bien d'en faire un crime & de la défendre; on assure au contraire que c'est une maladie indépendante de la volonté, qui même peut être bien lorsqu'elle est modérée; on se contente d'en faire voir les inconvéniens, on insiste sur tout sur les atteintes que la beauté pourroit en recevoir. On touche rarement cette corde sans succès; il est facile de prouver combien cet appétit déreglé fait du tort à un joli visage, on a toujours quelques exemples connus à citer; on peut engager par-là les malades à se modérer dans l'usage de ces choses absurdes, à en diminuer tous les jours la quantité, à faire quelques remedes; on promet une prompte guérison, le retour de la santé, de la beauté & de l'embonpoint; on peut aussi en s'insinuant adroitement dans l'esprit de ces jeunes & timides malades, en flattant ainsi leurs desirs s'instruire de la cause qui a déterminé la maladie & des corps qui en sont l'objet; choses qu'elles s'obstinent d'autant plus à cacher qu'elles sont plus ridicules & qu'il est cependant très-important que le médecin sache. N'est-il pas bien naturel qu'elles refusent d'avouer que leur appetit les porte violemment à manger du cuir pourri, par exemple, des matieres fécales? & quand la cause de cette maladie se trouve être une envie de se marier, qu'il leur est défendu de faire paroître & encore plus de satisfaire; quelle peine ne doit-il pas leur en couter pour rompre le silence? Cependant de quelle utilité ces sortes d'aveux ne sont-ils pas pour le médecin? Utilité qui reflue qui reflue sur la malade. Lorsqu'on est instruit de la cause du mal, on y approprie le remede convenable: dans l'exemple proposé, on n'a point de secours plus approprié que le mariage, il remplit, en guérissant, ces trois grandes conditions si difficiles à réunir, *cito, tutò & jucundè*. *Voyez* MARIAGE. Lorsque la maladie est l'effet d'une suppression ou d'un dérangement dans l'excrétion menstruelle, il faut avoir recours aux emmenagogues variés suivant les cas. *Voyez* REGLES, SUPPRESSION, (*maladie de la.*) Cependant on doit engager la malade à user des mets succulents & de facile digestion, l'estomac affoibli se fortifie par les stomachiques amers, aloëtiques; on distrait & on récrée l'esprit triste & rêveur par les promenades, les parties de plaisir, les compagnies agréables, les spectacles, la musique, les concerts, &c. parmi les remedes intérieurs, il faut choisir ceux qui sont les plus appropriés à l'espece de dérangement d'estomac qu'a occasionné l'abus des alimens ou des corps qui étoient l'objet des délires mélancoliques; il faut opposer aux spiritueux aromatiques, à l'alkali caustique, les légers apéritifs délayans, &c. aux terreux, incisquans, les toniques, les martiaux, les forts apéritifs; & si quelque maladie comme les obstructions de visceres, les pâles-couleurs y sont survenues, alors il faut diriger & varier le traitement en conséquence. *Voyez* OBSTRUCTION, PALES-COULEURS, &c. (*b*)

PICARA, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. Elle est bornée par les grandes montagnes des Andes, du côté de l'orient. (*D. J.*)

PICARDIE, LA, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par le Hainault, l'Artois & la mer; au midi par l'Ile de France; au levant par la Champagne, & au couchant par la Manche & la Normandie. Elle a 48 lieues du levant au couchant, & 38 de midi au nord. Ses principales rivieres sont la Somme, l'Oyse, la Cauche, la Scarpe, la Lys, & l'Aa. Cette province est abondante en blé & autres grains.

On divise la *Picardie* en haute, moyenne & basse. La haute comprend le Vermandois & la Tiérache; la moyenne, l'Amiénois & le Santerre; la basse comprend le pays reconquis, le Boulenois, le Ponthieu & le Vimeu. Les fabriques & les manufactures y occupent beaucoup de monde, on y fait quantité de serges, de camelots, d'étamines, de pannes & de draps; il y a plusieurs verreries. On voit dans la forêt de la Fere, au château de saint Gobin, la manufacture des glaces, d'où on les transporte à Paris pour être polies.

Outre le gouvernement militaire de *Picardie*, qui comprend trois lieutenances générales, il y a des gouverneurs particuliers de villes & citadelles. Amiens est la capitale de la province.

On compte quatre évêchés dans le gouvernement de *Picardie*, tel qu'il est aujourd'hui: Amiens & Boulogne sont suffragans de l'archevêché de Rheims: Arras & saint Omer en Artois, sont sous la métropole de Cambrai.

Le nom de *Picardie* n'est pas ancien, & ne se trouve en aucun monument avant la fin du XIIIe siecle, où Guillaume de Nangis a appellé ce pays *Picardie*. Matthieu Paris parlant de la sédition arrivée l'an 1229 à Paris, entre les bourgeois & les cleres ou écoliers de l'université, dit que les auteurs de ce trouble, furent ceux qui étoient voisins de la Flandre & qu'on nommoit communément *Picards*.

La *Picardie* ayant été conquise par Clodion, tomba sous la domination des rois *Francs*; ce prince établit à Amiens son siége royal. Mérouée lui succéda, ainsi que Childeric son fils. Ensuite la *Picardie* échut en partage à Clotaire fils de Clovis, & resta sous la domination des rois de France, jusqu'à Louis le débonnaire, qui y établit en 823 des comtes qui devinrent presque souverains.

Philippe Auguste s'arrangea de cette province avec Philippe d'Alsace, comte de Flandres. En 1435 Charles VII. engagea toutes les villes situées sur la Somme au duc de Bourgogne, pour quatre cent mille écus. Louis XI. les

retira

retira en 1463, & depuis ce tems-là, la *Picardie* n'a plus été aliénée. (*D. J.*)

PICARDS, (*Hist. ecclés.*) nom d'une secte qui s'établit en Bohème au commencement du xve siecle, & qui y fut cruellement persécutée. Elle eut pour chef un prêtre qui s'appelloit Jean, & qu'on nomma *Picard*, parce qu'il étoit de Picardie; d'autres l'ont nommé *Martin*, & d'autres *Loquis*.

L'article que Bayle a donné de la secte des *Picards* ne lui fait pas honneur, & on ne peut assez s'étonner que ce génie si fin dans la critique des historiens de la Grece & de Rome, se soit plu à adopter les contes ridicules qu'il avoit lûs sur les malheureux *Picards*. Ajoutez que son article est sec & entierement tiré de Varillas, hardi conteur de fables, qui a ici copié celles d'Enée Sylvius, lequel déclare avoir rapporté ce que d'autres ont dit, & avoir écrit bien des choses qu'on ne croyoit point; c'est son propre aveu; *aliorum*, dit il, *dicta recensea*, & *plura scribo quam credo*.

Lasitius rapporte que le prétendu *Picard* arriva en Bohème en 1418, du tems de Wenceslas, surnommé le *fainéant* & l'*ivrogne*; qu'il y vint accompagné d'environ quarante autres, sans compter les femmes & les enfans; que ces gens-là disoient qu'on les avoient chassés de leur pays à cause de l'évangile. Le jésuite Balbinus dans son *epitome rerum Bohemicarum*, *liv. II.* dit la même chose & n'impute aux *Picards* aucuns des crimes, ni aucune des extravagances qu'Enée Sylvius leur attribue.

Jean Schlecta, secrétaire de Ladislas roi de Bohème, rendant compte à Erasme des diverses sectes qui partageoient la patrie, entre dans de plus grands détails sur celle des *Picards*. Ces gens-là, dit-il, ne parlant du pape, des cardinaux & des évêques, que comme de vrais antechrists, ils ne croyent rien ou fort peu des sacremens de l'Eglise. Ils prétendent qu'il n'y a rien de divin dans le sacrement de l'Eucharistie, affirmant qu'ils n'y trouvent que le pain & le vin consacré, qui représentent la mort de Jésus-Christ, & ils soutiennent que ceux qui adorent le Sacrement sont des idolâtres, ce Sacrement n'ayant été institué que pour faire la commémoration de la mort du Sauveur, & non pour être porté de côté & d'autre, parce que Jésus-Christ qui est celui qu'il faut honorer du culte de latrie, est assis à la droite de Dieu le pere. Ils traitent d'ineptie les suffrages des Saints, & les prieres pour les morts, aussi-bien que la confession auriculaire, & la pénitence imposée par les Prêtres. Ils disent enfin que les vigiles & les jeûnes sont le fard de l'hypocrisie; que les fêtes de la vierge Marie, des apôtres, & des autres saints sont des inventions de gens oisifs. Ils célebrent pourtant les dimanches & les fêtes de Noël & de la Pentecôte *Epist. Erasm. Liv. XIV.* Ce récit de Schlecta nous apprend manifestement que les *Picards* n'étoient autres que des Vaudois, & M. de Beausobre a démontré cette identité dans son histoire de la guerre des Hussites. Vous en trouverez l'extrait dans le dictionn. de M. de Chaufépié, qui a fait un excellent article des *Picards*. Voici en peu de mots le précis de ce qui les concerne.

Les Vaudois étoient en Bohème dès l'an 1178; des disciples de Valdo, s'y réfugierent, & furent fort bien reçus à Zatée & à Launitz, deux villes voisines situées sur la riviere d'Egre, & assez proche des frontieres de Misnie, par où les Vaudois entrerent vraisemblablement en Bohème; une partie du peuple suivoit alors le rit grec, pendant que la noblesse & les grands qui avoient commerce avec les Allemands leur voisins, & qui se conforment ordinairement à la cour, suivoient pour la plûpart le rit latin; mais ce rit ayant été introduit par force, n'en étoit que plus désagréable au peuple. Les Vaudois ayant trouvé de l'humanité & de l'accueil dans les habitans de ces deux villes, leur firent connoître les superstitions que le tems avoient introduites dans la religion chrétienne, & les affermirent dans l'aversion qu'ils avoient déja pour l'église romaine.

Ces peuples conserverent l'exercice public du rit grec, jusques vers le milieu du xive siecle, que l'empereur Charles IV & l'archevêque Ernest l'interdirent à la sollicitation des papes, & à la poursuite des moines. Le rit latin ayant été établi par-tout, les peuples s'assemblerent dans les bois, dans les solitudes & dans les châteaux de quelques gentils hommes qui les protégeoient. Mais quand les troubles s'éleverent en Bohème, & que la nation leva l'étendart contre le pape, ces *Picards*, ces Vaudois cachés, commencerent à se montrer; ils s'en mêla quelques-uns parmi les Taborites; d'autres qui se virent en assez grand nombre dans une île que forme la riviere de Launitz, assez près de Neuhaus, dans le district de Bechio, prirent les armes & furent défaits par Ziska.

On peut réduire à trois chefs, les preuves qui justifient que ces *Picards* étoient Vaudois: 1° le principal prêtre qu'on leur donne: 2° les dogmes qu'on leur attribue: 3° les crimes, les folies, & les héréfies qu'on leur impute: tout quadre avec les Vaudois.

I. Théobalde dit que leur principal prêtre s'appelloit Martin de Moravet. Laurent de Byzin, chancelier de la nouvelle Prague sous Wenceslas, qui a écrit un journal de la guerre des Hussites, *diarium de bello Hussitico*, raconte qu'au commencement de 1420, quelques prêtres Taborites débiterent de nouvelles explications des prophéties, & annoncerent un avénement prochain du fils de Dieu pour détruire ses ennemis, & pour purifier l'église. „ Le principal auteur de cette doctrine, dit Laurent de „ Byzin, étoit un jeune prêtre de Moravie, fort bel es„ prit & d'une prodigieuse mémoire; il se nommoit Mar„ tin, & fut surnommé *Loquis*, parce qu'il prêchoit a„ vec une hardiesse étonnante ses propres pensées, & non „ celles des saints docteurs. Ses principaux associés fu„ rent Jean Oilczin, le bachelier Markold, le fameux „ Coranda, & autres prêtres Taborites. Martin de Moravet ou de Moravie, surnommé *Loquis*, le principal prêtre des *Picards*, est donc un prêtre Taborite, un collegue du fameux Wenceslas Coranda, qui fit tant de bruit dans ce parti, & qui avant & depuis la mort de Ziska, fut à la tête des affaires. De-là il s'ensuit qu'au fond les *Picards* sont des Taborites, & que les accusations d'incestes & de nudités qui leur ont été intentées, sont de pures calomnies, puisque tout le monde convient que les Taborites n'en furent jamais coupables.

Martin de Moravie fut pris avec un autre prêtre, & envoyé à Conrad, archevêque de Prague, qui, après les avoir gardés dans un cachot pendant plusieurs mois, les fit jetter tous deux dans un tonneau de poix ardente. Quel étoit leur crime? c'étoit d'avoir soutenu jusqu'à la mort, & sans avoir jamais voulu se rétracter, que le corps de Jesus-Christ n'est qu'au ciel, & qu'il ne faut point se mettre à genoux devant la créature, c'est-à-dire devant le pain de l'Eucharistie. Voilà un prêtre *picard* qui a tout l'air vaudois.

II. Les dogmes des *Picards* & des Vaudois sont les mêmes; nous l'avons déja vu par le détail que Schlectat faits des opinions des *Picards* de Bohème. Ils soutenoient qu'il ne faut point adorer l'Eucharistie, parce que le corps de Jesus-Christ n'y est point, le seigneur ayant été élevé au ciel en corps & en ame; que le pain & le vin de l'Eucharistie demeurent toujours du pain & du vin, &c. Ce sont-là des doctrines vaudoises & purement vaudoises.

Les accusations mêmes sont des usages vaudois déguisés en dogmes; par exemple, les Vaudois ne reconnoissoient point de sainteté attachée aux autels, & n'en faisoient point une condition du service divin. Si cela est, disoient leurs adversaires, vous feriez donc dans les temples ce que les maris & les femmes font dans les maisons? La conséquence fut transformée en dogme. Les *Picards*, dit-on, ont commerce avec leurs femmes dans les lieux sacrés; ce sont donc des misérables qu'il faut exterminer.

Les prêtres vaudois étoient mariés, & ils soutenoient que leurs mariages étoient légitimes. Quoi! disoient leurs ennemis, un prêtre sortant du lit de sa femme approchera des autels? Autre conséquence convertie en dogme.

Les Vandois n'adoroient point le sacrement, & ne fléchissoient point le genou dans les églises à la vûe du pain sacré. Autre conséquence. Il n'est pas nécessaire d'adorer Dieu.

Ajoutez à cela les autres dogmes attribués aux *Picards* par Schlectar. Ils n'invoquoient point les saints; ils ne prioient point pour les morts; ils n'admettoient point la confession auriculaire, &c. Si ce ne sont pas-là des vaudois, ce sont des gens qui leur ressemblent parfaitement, & qui peuvent bien leur être associés.

III. Les crimes, les folies & les héréfies qu'on leur attribuent, persuadent encore que les pauvres *Picards* exterminés en Bohème étoient de véritables vaudois; c'est ce dont on trouvera les preuves détaillées dans l'ouvrage de M. de Beausobre; nous y renvoyons le lecteur.

Nous remarquerons seulement que la nudité qu'on leur impute est une pure fausseté, & que les *Picards* n'ont jamais été adamites. On n'apporte que deux preuves dans l'Histoire, de la nudité picarde: la premiere est le témoignage du prêtre Taborite, & du docteur Gitzinus; ils n'accusent pourtant pas les *Picards* d'une nudité pratique, mais seulement d'enseigner que les habits n'étoient point nécessaires, & que si ce n'étoit le froid, on pourroit aussi bien aller nud que vêtu. Ce n'est donc

sur ces deux témoins qu'une erreur spéculative qui ne conclut rien pour la pratique, encore moins pour ces ridicules opinions, que la nudité est un privilége de la liberté ou de l'innocence.

La seconde preuve qu'on donne de la nudité des *Picards*, est tirée de ce qu'on fit le rapport à Ziska que ceux qui s'étoient fortifiés dans une île y alloient tout nuds, & commettoient sans honte toutes sortes d'infamies: cette preuve n'est qu'un conte absurde qu'on inventa contre des malheureux qu'on vouloit sacrifier; & ce qui réfute pleinement la fausseté de ce bruit, c'est qu'entre tant de *picards* que Ziska saisit dans cette île, & qu'il fit périr, on ne voit pas dans l'Histoire qu'un seul ait été trouvé nud. De plus, comment se persuader que la noblesse de Moravie, qui protégeoit les *picards* de son pays, eût pu soutenir des fanatiques qui donnoient dans l'excès ridicule de se faire une religion de la nudité? Enfin, comment imaginer que d'infâmes voluptueux souffrent constamment les plus cruels supplices, & qu'ils embrassent volontairement une mort cruelle qui les va priver de tous les plaisirs après lesquels ils couroient? Ajoutez à toutes ces preuves le témoignage du jésuite Balbinus, qui ne doit pas être suspecté de favoriser ces hérétiques; & néanmoins il convient que c'est à tort qu'on a accusé les *Picards* à cet égard, & il reproche à Théobald d'avoir donné mal à-propos aux Adamites le nom de *Picards*. Balbin, *Epitom. rer. Bohem. lib. IV. pag.* 449. Voici ce que les Théologiens catholiques les plus modérés pensent des *Picards*; ils disent que ce fut une secte d'hérétiques qui s'éleverent en Bohême dans le XV. siecle, & qui prirent ce nom de leur chef appellé *Picard*, natif des Pays-bas.

Que ce fanatique se fit suivre d'un assez grand nombre d'hommes & de femmes, qu'il prétendoit, disoit-il, rétablir dans le premier état d'innocence où Adam avoit été créé; c'est pourquoi il prenoit aussi le titre de *nouvel Adam*.

Que sous ce prétexte il établit comme un dogme parmi ses sectateurs, la jouissance des femmes, ajoutant que la liberté des enfans de Dieu consistoit dans cet usage, & que tous ceux qui n'étoient pas de leur secte étoient esclaves. Mais quoiqu'il autorisât la communauté des femmes, ses disciples ne pouvoient cependant en jouir sans sa permission, qu'il accordoit aisément, en disant à celui qui lui présentoit une femme avec laquelle il desiroit avoir commerce: *Va, fais croître, multiplie & remplis la terre*. Il permettoit aussi à cette populace ignorante d'aller toute nue, imitant en ce point comme en l'autre les anciens Adamites. *Voyez* ADAMITES.

Les *Picards* avoient établi leur résidence dans une île de la riviere de Lausnecz, à quatorze lieues de Thabor, place forte, où Ziska, général des Hussites, avoit son quartier principal. Ce guerrier instruit des abominations des *Picards*, marcha contr'eux, s'empara de leur île, & les fit tous périr par le fer ou par le feu, à l'exception de deux qu'il épargna, pour s'instruire de leur doctrine. Dubrav. *liv. VI.* Sponde *ad ann. chr.* 1420.

PICAREL, s. m. *smaris*, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer. On lui a donné à Antibes le nom de *garon*, & en Languedoc celui de *picarel*, parce qu'il pique la langue lorsqu'il est desséché & salé. C'est une espece de mendole qui est toujours blanche, cependant il est plus étroit & plus court que la mendole, car il n'a que la longueur du doigt. Le museau est pointu; il y a de chaque côté sur le milieu du corps une tache noire & des traits argentés & dorés, mais peu apparens, qui s'étendent depuis la tête jusqu'à la queue; au reste il ressemble à la mendole par les nageoires, les aiguillons, la queue, &c. Rondelet, *hist. des poissons, liv. V. chap. xiv.* *Voyez* MENDOLE, *poisson*.

PICATAPHORE, s. m. (*Astrolog. judic.*) Les Astrologues appellent ainsi la huitieme maison céleste, par laquelle ils font des prédictions touchant la mort & les héritages des hommes. On la nomme encore *porte supérieure*, lieu paresseux, maison de mort & des héritages. Ranzovius, dans son *tractatus astrolog. part. II.* a traité toutes ces fadaises ridicules. (*D. J.*)

PICAVERET, *voyez* LINOTE.

PICCA-FLOR, (*Hist. nat. Ornithol.*) c'est le nom que les Espagnols donnent au colibri ou à l'oiseau-mouche, à cause qu'il ne vit que du suc des fleurs. Son article est fait *au mot* COLIBRI.

Rien n'égale la beauté du plumage de ces charmans oiseaux; ils font leurs nids avec tout l'art & les précautions possibles; cependant ils n'en sont que trop souvent chassés par des grosses & cruelles araignées, qui y viennent pour sucer les œufs ou le sang des pauvres petits colibri.

Presque tous les auteurs assurent que cet oiseau n'habite que les pays chauds; mais M. de la Condamine déclare qu'il n'en a vu nulle part en plus grande quantité que dans les jardins de Quito, dont le climat tempéré approche plus de froid que de la grande chaleur. *Mem. de l'acad. des Scienc.* 1745. (*D. J.*)

PICEA ABIES, (*Jardinage.*) est une espece de sapin vulgairement appellé *epicia*, & semblable à l'if pour le bois & la feuille, qui ne tombe point; il s'éleve plus haut, sans être ni si garni ni si beau. Le *picea* produit de la graine qui le perpétue. On le place ordinairement dans les parcs entre les arbres isolés des allées doubles, ou dans les bosquets verds.

PICELLO, (*Géog. mod.*) ville ou bourg de l'Anatolie sur la mer Noire, entre Penderachi & Samastro. C'est l'ancienne *Psyllium* de Ptolomée.

PICENTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, capitale des Picentins. Cette ville étoit dans les terres. Les habitans furent chassés de leur ville pour avoir pris le parti d'Annibal. Léander & Mazella disent qu'on la nomme présentement *Vicentia*. 2°. Il y avoit une autre ville d'Italie du nom de *Picentia*; elle étoit dans le Latium, selon Denis d'Halicarnasse, *l. V.*

PICENTINORUM GENS, PICENTINI & PICENTES, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie. Ils habitoient sur la côte de la mer de Toscane, depuis le promontoire de Minerve, qui les séparoit de la Campanie, jusqu'au fleuve Silarus, qui étoit la borne entre les Picentins & les Lucaniens. Dans les terres ils s'étendoient jusqu'aux limites des Samnites & des Hirpini; limites qui nous sont néanmoins absolument inconnues.

PICENUM, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie à l'orient de l'Umbrie, & connue aussi sous le nom d'*ager Picenus*. Les habitans de cette contrée étoient appellés *Picentes*; ils étoient différens des *Picentini*, qui habitoient sur la côte de la mer inférieure. Ce peuple étoit si nombreux, que Pline, *lib. III. cap. xviij.* fait monter à trois cens soixante mille le nombre des *Picentes* qui se soumirent aux Romains. Les bornes du *Picenum* proprement dit, s'étendoient le long de la côte, depuis le fleuve Œsus jusqu'au pays des *Prætutiani*. Dans un sens plus étendu, le *Picenum* comprenoit le pays des *Prætutiani* & le territoire de la ville Adria.

J'ai dit que les Picentins, *Picentini*, habitoient sur la côte de la mer inférieure; j'ajoute ici que ce peuple étoit une colonie de Sabins, qui étant sortis de *Picenum*, aujourd'hui la Marche d'Ancône, s'emparerent d'une partie de la Campanie. Ils possédoient le canton de terre où est à-présent la partie occidentale du Principat méridional, entre le cap Campanella & le fleuve Sélo. On croit que Salerne étoit la capitale de ces peuples. (*D. J.*)

PICHA-MAL, (*Hist. nat. Bot.*) fleur qui se cultive dans l'île de Ceylan; elle est blanche & a l'odeur du jasmin: on en apporte tous les matins un bouquet au roi du pays, enveloppé dans un linge blanc, & suspendu à un bâton. Ceux qui rencontrent ce bouquet se détournent par respect. Il y a des officiers qui tiennent des terres du roi pour y planter de ces fleurs; ils ont le droit de s'emparer de tous les endroits où ils pensent qu'elles croîtront le mieux.

PICHET, PICHER, PICHE, s. m. (*Marchand. de vin.*) petite cruche de terre à bec, qui leur sert à tirer du vin d'une piece pour en remplir d'autres.

PICHINCHA, (*Géog. mod.*) montagne de l'Amérique méridionale, dans l'audience de Quito, & au pié de laquelle est bâtie la ville de Quito. C'est une pointe de la Cordiliere, & sur laquelle il y a un volcan, ainsi que sur la plûpart des autres: celle-ci a 2434 toises au-dessus de la mer. MM. de la Condamine & Bouguer, dans leur voyage du Pérou, passerent trois semaines sur le sommet de *Pichincha*. (*D. J.*)

PICICITLI, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) petit oiseau de passage des Indes occidentales espagnoles, qui ne paroît au Mexique qu'après la saison des pluies. Tout son pennage est gris, excepté la tête & le col, qui sont noirs. Nieremberg est le seul auteur qui en ait donné la description. (*D. J.*)

PICINÆ, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie entre Rome & Nole. C'est l'endroit où Sylla reçut la seconde ambassade du sénat, qui le prioit de ne pas marcher à main armée contre la ville de Rome. (*D. J.*)

PICNOSTYLE, *ou* PYCNOSTYLLE, s. m. (*Architect.*) c'est le moindre entre-colonne de Vitruve, qui est d'un diametre & demi, ou de trois modules, de grec *πυκνός, serré*, & *στῦλος, colonne*.

PICO, (*Géog. mod.*) île de l'Océan, l'une des Açores, à 3 lieues sud-est de Faial, à 4 sud-ouest de Saint-

Saint-Georges, & à 12 ſud-oueſt quart à l'oueſt de Tercere. Cette île a environ 15 lieues de circuit, & eſt expoſée à des volcans; elle produit de meilleurs vins que toutes les autres Açores. Son nom lui vient d'une haute montagne qui y eſt, & qu'on appelle le *Pic* ou *Pic des Açores*. *Long. de l'île*, 349. 21. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

PICOL, ſ. m. (*Commerce.*) poids dont on ſe ſert à la Chine pour peſer la ſoie. Il contient ſoixante-ſix catis, & trois quarts de catis; enſorte que trois picols font autant que le bahar de Malaca, c'eſt-à-dire deux cent catis. *Voyez* BAHAR.

Picol eſt auſſi un poids en uſage en divers lieux du continent & des îles des Indes occidentales, il peſe environ vingt livres poids de Hollande. *Diction. de Commerce.*

PICOLETS, ſ. m. pl. (*Serrurerie.*) les Serruriers appellent de la ſorte deux petites pieces de fer rivées au côté de chaque poupée de leur tour, à-travers deſquelles paſſent les bras qui ſoutiennent le ſupport; les *picolets* ſont auſſi de petits crampons qui ſoutiennent le pene dans la ſerrure, ou plûtôt qui en conduiſent la queue. Il y en a de deux ſortes, le *picolet* à patte & le *picolet* à rivure. Le premier ſe tire d'une piece de fer battue mince & large de ſix lignes; on plie le pié ſur un mandrin fait de la hauteur & largeur de la queue du pene; on le plie en-dehors, ce qui forme la patte qu'on perce d'un trou où paſſera la vis qui doit le fixer ſur le palaſtre. Au bout du pié où il n'y a point de patte, on pratique un tenon qui entre dans une petite entaille qu'on a ſoin de pratiquer au palaſtre. Cette ſorte de *picolet* ne ſe rive point, & on le démonte à volonté.

Le *picolet* qui ſe rive ſur le palaſtre ſe fait comme le précédent, excepté qu'il n'a point de patte à un de ſes piés, mais deux tenons pour le river ſur le palaſtre.

PICOLI, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Sicile, particulierement à Meſſine & à Palerme, pour les changes & pour tenir les livres, ſoit en parties doubles, ſoit en parties ſimples; huit *picolis* valent un ponti, & ſix *picolis* font le grain. On compte par onces, tarins, grains & *picolis*, qu'on ſomme par 30, par 20 & par 6; l'once valant 30 tarins, le tarin 20 grains, & le grain 6 *picolis*. *Dict. du Commerce.*

PICOLLUS, ſ. m. (*Mythol. des Germains.*) divinité des anciens habitans de la Pruſſe, qui lui conſacroient la tête d'un homme mort, brûloient du ſuif en l'honneur de ce dieu, & lui offroient des ſacrifices ſanglans pour n'en être pas tourmentés. (*D. J.*)

PICORÉE, ſ. f. (*Art milit.*) eſt l'eſpece de petite guerre que fait le ſoldat lorſqu'il ſort du camp pour piller ou marauder. *Voyez* PILLAGE ET MARAUDE.

Suivant la Noue, la *picorée* prit naiſſance dans les guerres civiles ou de religion ſous Charles IX. D'abord les troupes avoient obſervé beaucoup de diſcipline; mais elles ſe porterent bientôt aux plus grands deſordres: chacun ſe comportoit, dit ce militaire célebre, comme s'il y avoit eu un prix de propoſé à celui qui feroit le plus de mal; d'où s'enſuivit, dit-il, *la procréation de mademoiſelle la* picorée, *qui depuis eſt ſi bien accrue en dignité, qu'on l'appelle maintenant madame*. Cependant l'amiral Coligni ne négligeoit rien pour maintenir la diſcipline; mais malgré les exemples de ſévérité dont il uſoit pour réprimer ce deſordre, comme tout le monde y prenoit part, la nobleſſe ainſi que le ſimple ſoldat, il ne lui fut pas poſſible d'y remédier entierement. (*b*)

PICOT, ſ. m. *terme de boucheron*; petite pointe qui reſte du bois taillis coupé ſur terre, & qui bleſſe vivement les piés quand on marche deſſus ſans y prendre garde.

PICOT, ſ. m. (*Inſtrument de carrier.*) ce que les carriers nomment un *picot*, eſt une eſpece de marteau pointu qui n'a qu'un côté; il porte environ huit pouces de longueur, & un pouce en quarré à l'endroit où il eſt emmanché. Son manche n'a pas moins de cinq piés de long; c'eſt un des outils qui ſervent à ſoulever la pierre.

PICOT, ſ. m. (*Paſſementerie.*) c'eſt la partie qui conſtitue le bas d'une dentelle ou paſſement, & qui regne d'un bout à l'autre, où elle forme une petite engrelure; il y a de l'apparence qu'on lui a donné ce nom à cauſe qu'elle ſe termine en petites pointes placées les unes contre les autres; on eſtime fort les dentelles dont le *picot* eſt bien travaillé & bien ſerré, parce qu'elles durent plus que les autres. (*D. J.*)

PICOT, ſ. m. (*Pêche.*) c'eſt une ſorte de filets qui tire ſon nom de l'opération que font les Pêcheurs en piquant les fonds voiſins du lieu où ils ont tendu leurs filets. La grandeur de la maille & la quantité du plomb dont ils doivent être chargés par le bas ſont preſcrits par l'ordonnance, *liv. V. tit.* 2. *art.* 8.

La pêche des *picots* commence à la fin d'Avril, & ſe continue juſqu'au mois de Novembre. Pour faire cette pêche, les Pêcheurs viennent dans leurs bateaux établir leurs filets d'ebe & de baſſe eau ſur des fonds qui ont encore quelquefois cinq à ſix braſſes d'eau. Le filet a 40 à 50 braſſes de long, & 2 à 3 de chûte. Le bout forain qui eſt le premier que l'on jette à la mer, eſt frappé ſur une ancre. Ils tendent le filet un peu en demi-cercle & au-travers de la marée. L'autre bout du filet eſt frappé ſur une groſſe pierre ou cabliere, qu'ils nomment *étalon*, & ſur laquelle eſt frappée une bouée pour la reconnoître.

Quand ils ſont ainſi établis, les Pêcheurs s'éloignent un eſpace conſidérable de leurs filets. Après s'en être éloignés ſuffiſamment, ils reviennent en piquant le fond pour faire ſaillir le poiſſon & le faire donner dans le filet qu'ils relevent enſuite, & recommencent la même opération pluſieurs fois; ce qu'ils appellent *trajets*, tant que dure l'ebe. S'ils n'ont rien pêché, ils continuent de flot en faiſant la même manœuvre; & quand ils ne ſe ſervent pas de perches pour piquer le fond, ils ont une groſſe pierre ou cabliere percée du poids de 60 à 80 livres, amarée à un cordage; ils la laiſſent tomber au fond de l'eau pour épouvanter le poiſſon plat, & le faire ſaillir hors du ſable & ſe jetter dans le filet; ce qui leur réuſſit ſur-tout ſi les *picots* ſont tendus ſur des fonds durs & de roche, où il ſe trouve encore un peu de ſable dans lequel le poiſſon plat ſe puiſſe enfouir.

On prend principalement avec ce filet, des poiſſons plats comme turbots, barbues, ſolles & des flets, que pour cette raiſon les Pêcheurs nomment des *picots frans*.

PICOTE, ſ. f. (*Lainage.*) ou *guenſe*, étoffe toute de laine d'un très-bas prix; c'eſt une eſpece de petit camelot. Cette ſorte d'étoffe ſe fabrique à Lille en Flandres, où il s'en fait de pluſieurs longueurs & qualités. Elle eſt à peu-près ſemblable aux lamparillas & polimites, mais non pas de ſi bonne qualité. Sa deſtination la plus ordinaire eſt pour l'Eſpagne, car pour en France il ne s'y en conſomme preſque pas. Il y a auſſi des *picotes* qui ſont mêlées de ſoie. *Savary.*

PICOTEMENT, ſ. m. (*Médec.*) eſt une propriété des corps angulaires & aigus par laquelle ils picotent & cauſent des vibrations & les inflexions des fibres des nerfs, & une grande dérivation du fluide nerveux dans les parties affectées.

Les *picotemens* produiſent la douleur, la chaleur, la rougeur, &c. On peut les réduire aux dépilatoires violens & pénétrans, aux ſinapiſmes modérés, aux veſicatoires & aux cauſtiques. *Voyez* SINAPISME, VESICATOIRE &c.

PICOTER, v. act. piquer des trous; & PICOTÉ, adj. (*Gramm.*) taché de petits trous. Il ſe dit de ceux qui ont eu la petite-vérole. Il ſe dit auſſi en Blaſon *marqueté*. Les pêcheurs & les naturaliſtes ont remarqué que la truite étoit *picotée*; c'eſt ainſi qu'ils rendent le mot latin *variegatus*, qui ſignifie ſtrictement *couvert de taches de différentes couleurs*.

PICOTEURS, ſ. m. pl. (*Pêche.*) petits bateaux ſervant au lamanage & à la pêche; terme de pêche uſité dans l'amirauté de Saint-Vallery en Somme.

PICOTIN, ſ. m. (*Meſure de continence.*) ſorte de petite meſure à avoine qui contient quatre litrons, c'eſt-à-dire le quart d'un boiſſeau de Paris. Le *picotin* dont ſe ſervent les bourgeois pour la diſtribution de l'avoine à leurs chevaux eſt ordinairement d'oſier; mais celui dont ſe ſervent les regrattiers & maîtres grainiers doit être de bois.

Le *picotin* de bois n'eſt autre choſe que le quart du boiſſeau de Paris, il doit avoir quatre pouces neuf lignes de hauteur ſur ſix pouces neuf lignes de diametre ou de large entre les deux fûts.

Le *picotin*, en anglois *peck*, eſt encore une meſure pour les grains dont on ſe ſert à Londres & dans le reſte de l'Angleterre; quatre *picotins* font un galon ou boiſſeau; huit galons font le quarteau ou barique, & dix quarteaux un quart font le laſt. *Savary.* (*D. J.*)

PICOTIN, (*Arpentage.*) c'eſt une meſure qui ſert à l'arpentage dans quelques lieux de la Guyenne. Il faut 12 eſcats pour faire le *picotin*, chaque eſcat de 12 piés meſure d'Agen, qui eſt environ de trois lignes plus grande que le pié de roi. *Savary.*

PICPUS, PICPASSE, PIQUEPUSSE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) religieux du tiers ordre de S. François, autrement dits *pénitens*, fondés en 1601 à *Picpus*, petit village qui touche au fauxbourg S. Antoine de Paris. C'eſt ce village qui a donné nom à la maiſon des religieux, & c'eſt cette maiſon qui n'eſt que la ſeconde de

de l'ordre, qui a donné nom à l'ordre entier. Lorsqu'un ambassadeur fait son entrée, les officiers du roi vont le prendre à *Picpus*. Ils dînent dans la maison. C'est de-là que la marche commence. Madame Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar, en fut reconnue pour fondatrice. Henri IV. accorda des lettres-patentes au nouvel établissement. Louis XIII. posa la premiere pierre de l'église, & prit dans les lettres-patentes qu'il accorda en 1624 au monastere, la qualité de fondateur.

PICQ *ou* PIC, s. m. (*Mesure de longueur.*) mesure étendue dont on se sert en Turquie, ainsi que l'on fait de l'aune en France pour mesurer les corps des longueurs, comme étoffes, toiles, &c.

Le *picq* contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, qui font trois cinquiemes d'aune de Paris; en sorte que cinq *picqs* font trois aunes, ou trois aunes font cinq *picqs*.

On appelle à Smyrne *tapis de picq*, la seconde sorte de tapis de Turquie ou de Perse qui s'y achetent par les nations qui font le commerce du Levant. Ils sont ainsi nommés parce qu'ils ne se vendent pas à la piece, mais au *picq* quarré. *Dict. du Comm.*

PIQUINAIRE s. m. (*Art milit.*) anciennement homme de guerre armé d'une pique.

PICRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plantes appellé par Vaillant *helminthotheca*; en voici les caracteres. Le calice commun est double; l'extérieur est composé de cinq feuilles faites en cœur; l'intérieur est de forme ovale & tout ouvert. La fleur est d'un genre composé, elle est partie uniforme, & en partie faite en faitiere. Les petites fleurs qui la forment sont égales & nombreuses, chacune est composée d'un seul pétale partagé en cinq segmens; les étamines sont cinq filets capillaires; les bossettes des étamines sont cylindriques; le germe du pistil est placé sous la fleur; le stile est de la longueur des étamines; les stigma au nombre de deux, sont recourbés; les calices subsistent après la chute des fleurs & servent de capsule aux semences qui sont ovoïdes, obtuses & à aigrettes; le receptacle, ou l'enveloppe est nud; les graines varient en figure.

PICTES, LES, (*Hist. Géog.*) en latin *Picti*; anciens peuple de la grande Bretagne, mais dont l'origine est fort obscure. Lorsque les Romains s'emparerent de la grande Bretagne, les *Pictes* occupoient la partie orientale de l'île, depuis la Tine jusqu'à l'extrémité septentrionale.

Sous les premiers empereurs romains il ne se passa rien de remarquable où les *Pictes* paroissent avoir eu part; mais sous Valentinien I. les Romains les attaquerent, parce que ces peuples, de concert avec leurs voisins, avoient fait des irruptions dans la province romaine. Nectaridius, gardien des côtes, Bucobaudes, Severe & Jovin entreprirent inutilement de les soumettre, car ils furent défaits tour-à-tour. Enfin Théodose l'ancien y ayant été envoyé, augmenta les terres des Romains d'un grand pays qui appartenoit aux *Pictes*. Dans la suite Stilicon, tuteur d'Honorius, envoya Victorinus pour réprimer fortement ces peuples, qui depuis la mort de Théodose, recommençoient à faire de nouvelles courses dans la province romaine. Victorinus agissant en maître, leur défendit de nommer un successeur à Hengist leur roi qui venoit de mourir. Cette action de hauteur irrita les *Pictes*, qui crurent qu'il vouloit les chasser de leur île, comme il en avoit chassé les Scots par leur secours. Dans cette crainte, il rappellerent les Scots, & Fergus, prince du sang royal d'Ecosse, ravagea les terres des Romains, & se fit céder tout le pays au nord de l'Humber.

Vers l'an 511, les *Pictes* s'étant alliées des Saxons, assiegerent Arcelute, mais Arthur les battit, & ruina leur pays d'un bout à l'autre.

Depuis l'irruption des Anglois, la Bretagne avoit été partagée entre les Bretons ou Gallois, les Ecossois, les *Pictes* & les Anglo-Saxons. Les *Pictes* & les Ecossois habitoient la partie septentrionale de l'île. L'Esca & la Eweda; & les montagnes qui sont entre ces deux rivieres, les séparoient des Anglo-Saxons. Les *Pictes* étoient à l'orient, les Ecossois à l'occident. Le mont Grathain faisoit leur borne commune depuis l'embouchure de la Nysse jusqu'au lac Lomon. Albernith étoit la capitale des *Pictes*, & Edimbourg étoit encore à eux. Ils ne se contenterent pas de ces terres, ils attaquerent en 670 Egfrid, roi de tout le Northumberland, qui les battit, les contraignit de lui céder une partie de leur pays pour avoir la paix.

Peu de tems après ils eurent leur revanche, & s'emparerent d'une province de la Bernicie. Enfin, dans l'année 840, ayant perdu deux grandes batailles contre Kneth roi d'Ecosse, le vainqueur qui vouloit vanger la mort de son pere, qu'ils avoient tué, & dont ils avoient traité le corps avec indignité, agit envers eux de la maniere la plus inhumaine. Il les extermina tellement que depuis lors il n'est plus resté que la mémoire de cette nation belliqueuse, qui avoit fleuri si long-tems dans la grande Bretagne; & c'est par la destruction des *Pictes* que Kneth est regardé par les Ecossois comme un des principaux fondateurs de leur monarchie.

Au reste, l'origine des *Pictes*, ainsi que celle de leur nom, est entierement inconnue. On ne voit dans l'histoire romaine des deux premiers siecles, que le nom de *Calédoniens*, & jamais celui de *Pictes*, ni celui des *Scots*. Tacite qui connoissoit bien la grande Bretagne, par les voyages & par les conquêtes de son beau-pere Agricola, dont il a écrit la vie, ne parle que des Calédoniens, qu'il met au rang des Bretons.

Résumons. De tout ce qui précede, on voit que les *Pictes* furent un peuple qui du tems des Romains habitoit la partie orientale de l'île de la Grande-Bretagne vers le nord, c'est-à-dire dans le royaume d'Ecosse; qu'on croit qu'ils étoient un peuple différent des anciens Bretons, & que Bede pense qu'ils étoient venus de Scythie; par où il a peut-être voulu désigner la Norwege conquise par les Scythes sous la conduite d'Odin; que leur nom vint, dit-on, de *Picti*, que les Romains leur avoient donné parce qu'ils étoient dans l'usage de se peindre; & qu'ils furent subjugués par l'empereur Julien, par Théodose & par Constantin.

PICTES *Murailles des*, (*Géog. anc. & antiq.*) c'est un monument des Romains. Lorsqu'ils s'établirent en Angleterre par la force des armes, ils se trouvoient continuellement harcelés par les *Pictes*, du côté de l'Ecosse. Pour arrêter leurs courses, Adrien éleva une muraille de plâtre qui tenoit depuis l'Océan germanique jusqu'à la mer d'Irlande, l'espace de 27 lieues de France, & la fortifia par des palissades en l'an 123. L'empereur Sévere la fit faire de pierre avec des tours de mille en mille, où il y avoit garnison. Les *Pictes* néanmoins s'ouvrirent un passage plusieurs fois en abattant cette muraille. Enfin Aetius, général romain, la rebâtit de brique l'an 430; mais les *Pictes* ne furent pas long-tems à la renverser. Elle avoit 8 piés d'épaisseur, & 12 de haut. On en voit aujourd'hui des traces en divers endroits des provinces de Cumberland & de Northumberland. (*D. J.*)

PICTONES, (*Géog. anc.*) *Pictones*, peuples de la Gaule aquitanique. Ils étoient connus du tems de César, qui lorsqu'il voulut faire la guerre aux Venetes, rassembla les vaisseaux des *Pictones*, des Santones & des autres peuples qui étoient en paix. Vercingentorix se joignit aux *Pictones* pour s'opposer aux Romains, & les princes de la Gaule ordonnerent aux *Pictones* de fournir huit mille hommes, lorsqu'il fut question de faire lever le siege devant Alese. Strabon dit que la Loire couloit entre les *Pictones* & le Namnetes; il met les *Pictones* avec les Santones sur l'Océan, & il les range au nombre des vingt-quatre peuples qui habitoient entre la Garonne & la Loire, & qui étoient compris sous l'Aquitaine. Pline, *liv. IV. ch. xix.* met pareillement les *Pictones* parmi les peuples d'Aquitaine. Lucain, *liv. IV. v.* 436. fait entendre qu'ils étoient libres: Pictones *immunes subigunt sua rura.*

Ptolomée écrit *Pectones*, & ajoute qu'ils occupoient la partie septentrionale de l'Aquitaine, le long de la Loire & le long de la côte de l'Océan. Il leur donne deux villes, savoir: *Augustoritum* & *Limonum*. M. Samson dans ses remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, dit que les *Pictones* sont les peuples des diocèses de Poitiers, Maillesaies & Luçon, qui ont été autrefois tous compris sous le diocèse de Poitiers.

Il est bon d'observer que les peuples *pictones* étoient primitivement compris dans la Gaule celtique. Auguste les attribua à l'Aquitaine dans la nouvelle division qu'il fit de la Gaule, & depuis ils en ont toujours fait partie. Leur territoire étoit d'une grande étendue: il occupoit toute la côte septentrionale de l'Océan, depuis le pays des Santones jusqu'à la Loire, en sorte que ce fleuve avoit son embouchure entre les *Pictones* & les Namnetes (peuples de Nantes). Telle étoit anciennement l'étendue du pays des *Pictones*. Ses limites étoient encore les mêmes du côté de la Loire, au milieu du neuvieme siecle, en sorte qu'alors il étoit plus grand que n'est la province de Poitou; peut-être comprenoit-il le territoire des *Cambolectri agesinates* qui étoient joints aux *Pictones*, comme Pline l'assure, & qui probablement occupoient l'Angoumois. (*D. J.*)

PICTONIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de la Gaule dans l'Aquitaine qui, selon toute apparence, est la pointe des sables d'Olonne.

PI-

PICUMNUS, & *PILUMNUS*, (*Mythol.*) étoient deux freres fils de Jupiter & de la nymphe Garamantis. Le premier avoit inventé l'usage de fumer les terres, d'où il fut nommé *Sterquilinus*; & *Pilumnus* trouva l'art de moudre le blé, c'est pourquoi il étoit honoré particulierement par les meuniers. Comme tous deux présidoient aux auspices qu'on prenoit pour les mariages, on dressoit pour eux des lits dans les temples, à la naissance d'un enfant; & lorsqu'on le posoit par terre, on le recommandoit à ces deux divinités, de peur que le dieu Sylvain ne lui nuisît.

PIE, AGASSE, MATAGESSE, MARGOT, DAME JAQUETTE, s. f. (*Hist. nat. Ornith.*) *pica varia caudata*, Wil. oiseau qui a un pié six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement un pié jusqu'au bout des ongles; l'envergure est d'un pié dix pouces: le bec a un pouce sept lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche. Le devant de la tête est d'un noir tirant sur le verd doré & le violet; le reste de la tête, la gorge, le cou, le haut de la poitrine, la partie antérieure du dos & les plumes du dessus de la queue sont d'un noir tirant sur le violet. Chacune des plumes de la gorge a une petite ligne cendrée qui s'étend dans la direction du tuyau. La partie postérieure du dos & le croupion sont gris; les grandes plumes des épaules & celles du bas de la poitrine, du ventre & des côtés du corps ont une couleur blanche; celles des plumes du bas-ventre, des jambes, de la face inférieure des aîles & du dessous de la queue est noire. Les petites plumes de l'aîle sont d'un verd obscur; les grandes ont la même couleur qui tire un peu sur le violet du côté externe du tuyau; le côté interne est noir. Il y a vingt grandes plumes à chaque aîle; la premiere est la plus courte, elle a trois pouces six lignes de moins que la cinquieme, qui est la plus longue. Les douze plumes de la queue sont toutes noires en-dessous; la face supérieure des deux du milieu est d'un verd semblable à celui de la tête du canard mêlé d'un peu de couleur bronzée vers la pointe; l'extrémité est d'un verd obscur tirant sur le violet; les autres ont le côté intérieur noir & le reste a les mêmes couleurs que les plumes du milieu, qui sont plus longues d'un pouce que les deux qui les suivent immédiatement; les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la premiere qui n'a que cinq pouces sept lignes, tandis que celles du milieu ont dix pouces cinq lignes. Le bec, les piés & les ongles sont noires. On trouve des individus de cette espece qui sont devenus entierement blancs. La *pie* fait son nid au haut des grands arbres; l'extérieur de ce nid est hérissé d'épines, & couvert presqu'en entier; il n'y a qu'une petite ouverture qui sert de passage à l'oiseau. La femelle pond cinq ou six œufs, & quelquefois sept à chaque couvée. *Ornith. de* M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

PIE DU BRÉSIL, *Voyez* TOUCAN.

PIE DU BRESIL GRANDE, *Pica mexicana major*, oiseau qui surpasse en grosseur le choucas. Il est en entier d'un noir tirant un peu sur le bleu: les grandes plumes des aîles n'ont que le côté extérieur de cette couleur, le côté intérieur & la face inférieure sont purement noirs. Cet oiseau chante presque continuellement; sa voix est forte & sonore; il s'approche volontiers des endroits habités. On le trouve au Mexique. *Ornith. de* M. Brisson *tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DE LA JAMAÏQUE, *pica jamaicensis*, oiseau qui a près d'un pied de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & environ dix pouces jusqu'au bout des ongles: les aîles étant pliées, ne s'étendent pas jusqu'à la moitié de la longueur de la queue; le bec a un pouce quatre lignes de longueur, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, cet oiseau est en entier d'un beau noir mêlé de violet, & brillant principalement sur la tête & le cou; les grandes plumes des aîles ont seulement le côté extérieur de cette même couleur; le côté intérieur, & toute la face inférieure sont noirs, la queue est composée de douze plumes; les deux du milieu sont beaucoup plus longues que les autres, qui diminuent de longueur successivement jusqu'à la premiere qui est la plus courte; les yeux sont gris; la femelle differe du mâle en ce qu'elle est entierement brune; cette couleur est plus foncée sur le dos, sur les aîles & sur la queue, qu'ailleurs. On trouve cet oiseau en différens endroits de l'Amérique septentrionale, comme la Jamaïque, la Caroline, le Mexique, &c. Brisson, *Ornit. tome II. Voyez* OISEAU.

PIE DE MER, BÉCASSE DE MER; *hæmatopus bell. pica marina Gallorum & Anglorum*, Wil. Oiseau de la grosseur de la *pie* ordinaire ou de la corneille. Il a seize à dix-sept pouces de longueur, depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue; les piés étendus n'excedent pas la longueur de la queue; le bec est droit, pointu, long d'environ trois pouces, & applati sur les côtés; la piece supérieure est un peu plus longue que l'inférieure; les piés sont rouges, & quelquefois bruns; cet oiseau n'a point de doigt postérieur; la tête, le cou, la gorge, la partie supérieure de la poitrine & le dos, ont une couleur noire; le reste de la poitrine, le ventre & le croupion sont d'un très-beau blanc; il y a des individus de cette espece, qui ont une grande tache blanche sous le menton, & une autre plus petite au dessous des yeux; la premiere des grandes plumes des aîles est noire presqu'en entier; elle a seulement le bord extérieur blanc: cette couleur occupe successivement un espace de plus en plus grand dans les autres plumes, de sorte que la vingtieme, & les trois qui suivent, sont entierement blanches; les autres plumes intérieures ont un peu de noirâtre; on trouve dans l'estomac de cet oiseau des patelles entieres; sa chair est dure & presque noire. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIE DU MÉXIQUE, PETITE, *pica mexicana minor*, Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la *pie* ordinaire, & qui a une couleur noirâtre sur toutes les parties du corps, excepté la tête & le cou, dont la couleur tire sur le fauve. Cet oiseau apprend aisement à parler. On le trouve au Méxique. Brisson, *Ornit. tome II. V.* OISEAU.

PIE DE L'ÎLE PAPOE, *pica papoensis*, oiseau qui est de la grosseur du merle; il a environ un pié huit pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement huit pouces jusqu'au bout des ongles; les aîles étant pliées, s'étendent peu au-delà de l'origine de la queue; le bec a un pouce trois lignes de longueur, depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche: la tête, la gorge & le cou sont d'un beau noir brillant, mêlé d'une couleur de pourpre très-vive; tout le reste du corps est blanc, à l'exception des plumes des aîles qui ont des barbes noires: les deux plumes du milieu de la queue sont beaucoup plus longues que les autres; elles ont jusqu'à un pié deux pouces de longueur; elles sont en partie noires, & en partie blanches; le bec est blanc, & il a des sortes de poils noirs à sa racine, qui sont dirigés en avant; les piés ont une couleur rouge, claire, & les ongles sont blancs. On trouve cet oiseau dans l'île Papoe. *Ornit. de M.* Brisson, *tome II, Voyez* OISEAU.

PIE DU SÉNÉGAL, *pica senegalensis*, oiseau qui est plus petit que notre *pie*; il a un pié deux pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces & demi jusqu'au bout des ongles; l'envergure est d'un pié neuf pouces & demi; les aîles étant pliées, ne s'étendent environ qu'au tiers de la longueur de la queue: les plumes de la tête, de la gorge, du cou, du dos, du croupion: les petites aîles, celles du dessus de la queue, de la poitrine, de la partie supérieure du ventre & des côtés du corps, sont d'un noir changeant en violet, les plumes du bas ventre, des jambes, & celles du dessous de la queue ont une couleur noirâtre; les grandes plumes des aîles sont brunes; la queue est composée de douze plumes brunes; la premiere de chaque côté n'a que quatre pouces de longueur, & celles du milieu en ont sept: le bec, les piés & les ongles sont noirs. On trouve cet oiseau au Sénégal. *Ornit. de M.* Brisson, *tome II. Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, MATAGESSE, MATAGASSE, PIE ESCRAYE *ou* ESCRAYERE, PIE ANCRONELLE, ARNEAT, PONCHARY, GRANDE PIE GRIECHE, LANIER, *Lanius cinereus major*. Les Fauconiers donnent à cet oiseau le nom de *matagesse*. *Voyez* l'explication de ce mot dans Aldr. Cet oiseau est gros comme le merle ordinaire, il pese trois onces; il a plus de neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; l'envergure est d'environ treize pouces, le bec a un pouce & demi de longueur; il est noir & un peu crochu, à l'extrémité ayant deux sortes d'appendices terminés en pointes de chaque côté de la partie supérieure; la langue est fourchue, hérissée de petits filets sur ses bords, vers la pointe, & sur-tout à la base; l'impression de la langue est marquée sur le palais par une cavité, au milieu de laquelle il y a une fissure longitudinale; l'ouverture des narines est ronde, & recouverte par des sortes de poils noirs, on voit de chaque côté de la tête, une tache ou une ligne noire qui commence auprès de l'ouverture du bec, qui passe sur les yeux, & qui se termine derriere la tête; la tête, le dos, le croupion, sont de couleur cendrée, le menton & le ventre sont blancs, la poitrine & le dessous des yeux sont traversés par des li-

gnes

gnes de couleur noirâtre: il y a dix-huit grandes plumes dans les aîles qui ont toutes la pointe blanche, à l'exception des quatre premieres, les bords extérieurs de la seconde & de la troisieme sont blancs; outre cela les premieres plumes extérieures commencent à blanchir par le bas, & cette couleur blanche est plus étendue dans les plumes qui suivent, & augmente, de sorte qu'à la dixieme plume elle en occupe plus de la moitié; mais cet espace blanc diminue peu-à-peu dans le bas des plumes suivantes, tandis qu'il remonte jusqu'à la pointe sur le bord intérieur, excepté dans les dernieres où il n'y a point de blanc; la queue est composée de douze plumes; celles du milieu sont les plus longues, elles ont quatre pouces & demi, les autres diminuent peu-à-peu de chaque côté jusqu'à la derniere, qui n'a que trois pouces & demi de longueur, les deux plumes du milieu sont en entier noires à l'exception du bas & du haut, où il y a sur la pointe une petite tache; cette tache augmente peu-à-peu sur les plumes extérieures de chaque côté, de sorte que la derniere a du blanc presque sur les deux tiers de sa longueur; le bord extérieur de cette derniere plume, & de l'avant derniere, est blanc jusqu'au bas, où cette couleur s'étend sur toute la largeur de la plume, comme dans les autres jusqu'à celles du milieu. Willughbi dit, que selon Aldrovande, les quatre plumes du milieu sont noires en entier. Il faut qu'il y ait des variétés dans cet oiseau, ou qu'on confonde différentes especes: car la description de Willughbi ne convenoit point pour la queue à une *pie grieche* que j'ai vue, & sur laquelle j'ai fait la description de la queue précédente. Les pattes sont noires; cet oiseau se nourrit de chenilles, de scarabées & de sauterelles; on en trouve dans son estomac.

La *pie grieche* reste sur des arbrisseaux épineux; elle se perche toujours sur le sommet des branches, & lorsqu'elle est posée elle leve sa queue; elle niche dans les arbrisseaux, & elle fait son nid avec de la mousse, de la laine, des herbes cotonneuses & de foin, de la dent de lion, &c.

Cet oiseau ne se nourrit pas seulement d'insectes, il mange assez souvent de petits oiseaux comme des pinçons & des roitelets: on dit qu'il attaque, & même qu'il tue des grives. Nos Fauconniers le dressent pour la chasse des petits oiseaux. Willughbi. *Voyez* OISEAU.

PIE GRIECHE, *petite*, LANIER, *Lanius cinereus minor primus*. Ald. Oiseau qui a la tête & la partie antérieure du dos roux; la partie postérieure est cendrée; le croupion a une couleur blanche; il y a une tache blanche sur les plumes des épaules, les neuf grandes plumes extérieures des aîles ont la racine blanche; la gorge a de petites lignes brunes transversales; on trouve des individus de cette espece, dont toute la face inférieure du corps est d'une couleur blanche mêlée de brun: les couleurs de cette espece de *pie griesche* varient de même que celles de l'espece précédente, non-seulement par l'âge, mais encore dans les individus de différent sexe. Willughbi. *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIE, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie, institué par le pape Pie IV. en 1560. Il en créa jusqu'à cinq cens trente-cinq pendant son pontificat, & voulut qu'à Rome & ailleurs ils précédassent les chevaliers de l'empire & ceux de saint Jean de Jérusalem: mais malgré ces prérogatives & beaucoup d'autres qu'il leur accorda, cet ordre ne subsiste plus depuis long-tems.

PIE, (*Jurisprud.*) se dit de quelque chose de pieux, comme cause *pie*, ou pieuse, donation *pie*, legs *pie*, messe *pie*, *Voyez* CAUSE, LEGS, &c. (*A*)

PIE, signifie aussi, en Bresse, une portion qui appartient à quelqu'un dans l'assée d'un étang, comme étant propriétaire de cette portion de terrein dont il a été obligé de souffrir l'inondation pour la formation de l'étang. Les propriétaires des *pies* contribuent aux réparations de l'étang avec les propriétaires de l'évolage; ils jouissent de l'assée pendant la troisieme année. *Voy.* ETANG. (*A*)

PIE, (*Maréchallerie.*) poil de cheval. Il est blanc & parsemé de grandes taches noires, baies ou alezanes.

PIE-MERE, s. f. (*Anat.*) c'est une tunique ou une membrane fine, qui enveloppe immédiatement le cerveau. *Voyez* MENINGE & CERVEAU.

On peut juger de l'extrème délicatesse de la *pie mere* lorsque les vaisseaux sont remplis, car lorsqu'ils sont vuides, on les prend pour des vaisseaux de cette membrane, & ils en augmentent l'épaisseur. C'est la propre & la plus proche enveloppe du cerveau, elle revêt toutes ses plus petites parties internes, le corps calleux, les ventricules, les corps cannelés, les couches des nerfs optiques, les natès & testès, les pédoncules du cerveau; enfin il n'est pas un seul point de la substance corticale, ou qui laisse passer des vaisseaux dans le cerveau, qui n'en soit très-exactement couvert. Elle suit toutes les circonvolutions de la substance corticale jusqu'à la moëlle où l'arachnoïde ne forme qu'un pont sur les sillons qu'elle rejoint ainsi. Par-tout elle est d'une délicatesse accompagnée de quelque solidité; & outre ses arteres & ses veines, elle a sans doute un tissu membraneux propre, qui sert à unir & à assujettir les vaisseaux: ce tissu a été regardé par quelques-uns comme cellulaire, tel est Bergen qui ne reconnoît de vraie membrane que l'arachnoïde. *Voyez* CALLEUX, VENTRICULE, &c.

Leuwenhoeck nous a appris que la *pie-mere* donne au cerveau des vaisseaux sanguins, qui semblent à la vûe seule remplis d'un petit nombre de globules, qui envoient latéralement un nombre innombrable de petits conduits paralleles (que cet auteur prend pour les fibres du cerveau), & qui, selon lui, sont resserrés par de fines membranes, sont ronds, ridés, quatre fois plus gros que des fibres de chair de bœuf, de la même grosseur dans le rat, le cochon, le passereau & le bœuf, s'écartant tous de la même maniere pour se rapprocher ensuite; qu'il en distilloit une liqueur crystalline, dont les plus grandes particules qui sont en petit nombre sont égales à un globule rouge, les autres à $\frac{1}{6}$ de ce même globule, d'autres à-peine $\frac{1}{216}$ du même; elles sont néanmoins toujours un peu rouges: toutes particules qui étoient contenues dans les plus petits vaisseaux de la substance corticale, qui n'est qu'un amas de vaisseaux cotonneux sanguins qui partent de la partie interne de la *pie-mere*, tant dans la moëlle alongée, que dans le cervelet & dans la moëlle épiniere.

Quelquefois elle peut devenir calleuse, & alors produire la manie par sa callosité. On en trouve une observation curieuse dans les essais de Médecine d'Edimbourg.

Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, qui avoit naturellement l'air sombre & mélancholique, se plaignoit depuis quatre ans d'un poids au-dessus de la tête qui augmentoit de plus en plus. Cette pesanteur étoit quelquefois accompagnée de vertiges qui le jettoient dans des accès de foiblesse, où il restoit souvent pendant un tems considérable privé de tous ses sens; enfin il devint égaré, & tomba dans une fureur maniaque. Après avoir tenté différens remedes pour le guérir, on lui fit l'opération du trépan, mais inutilement, car il mourut au bout de dix jours.

En ouvrant le crâne, on ne remarqua rien qui fût contre-nature à la dure-mere; mais on trouva la *pie-mere* dure, calleuse & ayant en quelques endroits le double de l'épaisseur de la dure-mere. On n'y voyoit aucune apparence de vaisseaux, & on la coupoit comme si c'eût été une corne tendre. La substance corticale du cerveau, couverte par cette *pie mere* épaisse, étoit beaucoup plus blanche que dans l'état naturel, & il n'y paroissoit guere de vaisseaux sanguins. En écartant les deux hémisphères du cerveau, on trouva que la portion de la *pie-mere* qui étoit contiguë à la faulx, étoit altérée de la même maniere. Les ventricules du cerveau étoient fort distendus, & pleins de sérosités. (*D. J.*)

PIÉ ou PIED, s. m. (*Anat.*) partie de l'animal qui lui sert à se soutenir, à marcher, &c. *Voyez* CORPS. Les animaux se distinguent, par rapport au nombre de leurs *piés*; en bipedes qui n'ont que deux *piés*, comme les hommes & les oiseaux; en quadrupedes qui ont quatre *piés*, comme la plûpart des animaux terrestres; & en polypedes qui en ont plusieurs, comme les insectes. *Voy.* QUADRUPEDES, INSECTES, &c.

Les reptiles, tels que sont les serpens, &c. n'ont point de *piés*. *Voyez* REPTILE.

Les voyageurs voudroient nous persuader que les oiseaux de paradis n'ont point de *piés*, & que lorsqu'ils dorment, ou qu'ils mangent, ils se tiennent suspendus par les aîles. Ce qu'il y a de vrai, c'est que ceux qui les attrapent leur coupent les pattes pour que ces oiseaux paroissent plus merveilleux. D'autres disent que c'est pour qu'ils ne gâtent point leurs plumes, qui sont parfaitement belles.

Les écrevisses de mer ont douze *piés*. Les araignées, les mites, & les polypes en ont huit; les mouches, les sauterelles, & les papillons en ont six.

Galien a donné plusieurs remarques excellentes sur le sage arrangement des *piés* de l'homme & des autres animaux: dans son *traité de l'usage des parties, l. III.* les *piés* de devant des taupes sont admirablement bien construits pour fouir & gratter la terre, afin de se faire une voie pour passer la tête, &c. Les pattes & les *piés* des oiseaux

oiseaux aquatiques sont merveilleusement construits, & cette structure est respective à tout ce qu'ils doivent faire pour vivre. Ceux qui marchent dans les rivieres, ont les jambes longues, & sans plumes, beaucoup au-dessus du genou; ils ont les doigts du *pié* fort larges; & ceux qu'on appelle *fute-bonès*, ont en quelque sorte deux de leurs doigts unis ensemble, pour qu'ils n'enfoncent point facilement lorsqu'ils marchent sur les fondrieres des marais.

D'autres ont tout le *pié*, c'est-à-dire, tous les doigts unis ensemble par une espece de toile membraneuse, comme les oies, les canards, *&c.*

On a du plaisir à remarquer avec combien d'artifice ils replient leurs orteils & leurs *piés*, quand ils tirent à eux leurs jambes ou qu'ils les étendent pour nager. Ils élargissent & ouvrent tout le *pié* quand ils pressent l'eau, ou quand ils veulent aller en-avant.

Jambe, ou grand *pié*, en Anatomie, s'entend de ce qui est compris depuis la hanche jusqu'à l'extrémité des orteils, comme le bras est ce qui est compris depuis l'épaule jusqu'au bout des doigts.

La jambe, le *pes magnus* ou grand *pié*, se divise en cuisse, en jambe & en *pié*. *Voyez* CUISSE, JAMBE, *&c.*

Les os de la jambe sont le fémur ou l'os de la cuisse, le tibia, le péronier, les os du tarse, du métatarse & des orteils. *Voyez* FEMUR, TIBIA, *&c.*

Les arteres de la jambe sont des branches de l'artere crurale, & ses veines se terminent à la veine crurale. *Voyez* CRURAL.

Il y a à la jambe cinq veines principales, savoir, la saphene, la grande & la petite sciatique, la musculaire, la poplitée, & la tibiale. *Voyez chacune à son article*, SAPHENE, *&c.*

Le *pié* proprement dit, ou le petit *pié*, ne s'entend que de l'extrémité de la jambe. On le divise en trois parties, savoir, en tarse, en métatarse, & en doigts ou orteils. Le tarse est ce qui est compris entre la cheville du *pié* & le corps du *pié*: il répond à ce qu'on appelle *carpe dans la main*. Le métatarse est le corps du *pié* jusqu'aux orteils, & les doigts & orteils sont les autres os du *pié*. *Voyez* TARSE, *&c.*

Ces parties sont composées de beaucoup d'os, qui sont le calcaneum, l'astragal, les os cunéiformes, l'os cuboïde: le dessous de tous ces os s'appelle la *sole* ou la *plante du pié*, &c.

PIÉ, (*Orthopédie.*) le *pié* de l'homme est très différent de celui de quelque animal que ce soit, & même de celui du singe; car le *pié* du singe est plutôt une main qu'un *pié*, les doigts en sont longs, & disposés comme ceux de la main, celui du milieu est plus grand que les autres, comme dans la main; d'ailleurs, le *pié* du singe n'a point de talon semblable à celui de l'homme; l'assiette du *pié* est aussi plus grande dans l'homme que dans tous les animaux quadrupedes, & les orteils servent beaucoup à maintenir l'équilibre du corps & à assurer ses mouvemens dans la démarche, la danse, la course, *&c.* Les animaux qui marchent sur deux *piés*, & qui ne sont point oiseaux, ont le talon court & proche des doigts du *pié*; ensorte qu'ils posent à la fois sur les doigts & sur le talon, ce que ceux qui vont à quatre *piés* ne font pas, leur talon étant fort éloigné du reste du *pié*. Ceux qui l'ont un peu moins éloigné, comme les singes, les lions, les chats & les chiens, s'accroupissent; enfin, il n'y a aucun animal qui puisse être debout comme l'homme. Il semble cependant qu'il ait pris à tache par des bisarreries de modes, de diminuer l'avantage qu'il en peut tirer, pour marcher, courir, & maintenir l'équilibre du corps, en étrécissant cette partie par des souliers étroits qui la gênent & qui empêchent son accroissement.

On sait que l'une des plus étranges coutumes des Japonnois & des Chinois, est de rendre les *piés* des femmes si petits, qu'elles ne peuvent presque se soutenir. Les voyageurs les plus véridiques, & sur le rapport desquels on peut compter davantage, conviennent que les femmes de condition se rendent le *pié* aussi petit qu'il leur est possible, & que pour y réussir, on le leur serre dans l'enfance avec tant de force, qu'effectivement on l'empêche de croître. Dans ces pays-là une femme de qualité ou seulement une jolie femme, doit avoir le pié assez petit pour trouver trop aisé la pantoufle d'un enfant du peuple âgé de six ans; les curieux ont dans leurs cabinets des pantoufles de dames chinoises qui prouvent assez cette bisarrerie de goût dont nos dames européennes ne sont pas fort éloignées. Cependant les *piés* sont sujets à un assez grand nombre d'accidens, de maladies, ou de défauts, pour qu'il ne soit pas nécessaire de les multiplier encore par artifice; je vais parler de quelques-unes de leurs mauvaises tournures.

Les différentes conformations des *piés* sont d'être ou longs, ou courts, ou gros ou menus, ou larges d'assiette, ou étroits, ou entre-deux. Mais il y a des *piés* forcément tournés en-dehors, & d'autres forcément tournés en-dedans; cette difformité plus ou moins grande vient à l'enfant, de naissance ou d'accidens. Quand c'est de naissance, il faut que la nourrice essaie tous les jours de lui tourner doucement les *piés* dans le sens naturel, & d'observer de les lui assujettir par l'emmaillottement; comme les ligamens sont alors extrèmement tendres, ils céderont peut-être insensiblement à la tournure usuelle qu'on leur fera contracter.

Si la mauvaise tournure a été long-tems négligée ou qu'elle vienne d'accident, ou que l'enfant soit déja un peu grand, on tâchera d'y remédier par les moyens suivans. 1°. En recourant à des remedes capables de ramollir les ligamens, comme sont les fomentations avec les bouillons de tripes, les frictions avec l'huile de lis, les cataplasmes de feuilles, de fleurs, & de racine de guimauve, *&c.* 2°. En essayant tous les jours avec la main de ramener le *pié* dans sa situation naturelle; 3°. en employant pour cela de forts cartons, ou des atteles de bois, ou de petites platines de métal, qu'on a soin de serrer avec une bande.

Il y a une mauvaise tournure des *piés* fort différente de la précédente pour la cause; c'est celle qui vient de la paresse à tourner les *piés* en-dehors, ou de l'affectation à les tourner trop en-dehors. Les personnes qui ont persisté long-tems dans cette habitude, ont presque autant de peine à s'en corriger, que si la difformité venoit de naissance, ou d'accident; c'est aux parens à y veiller; mais si leurs soins & leurs avis sont infructueux, il faut qu'ils fassent faire de ces marche-piés de bois en usage chez les religieux pour leurs jeunes pensionnaires. Il y a dans ces marche-piés deux enfoncemens séparés pour y mettre les *piés*, & où ces deux enfoncemens sont creusés & figurés de maniere que chaque *pié* y étant engagé est nécessairement tourné en-dehors. L'enfant se servira donc de ce marche-pié, toutes les fois qu'il sera assis. Il est vrai que cette méthode a un inconvénient, c'est que lorsque l'enfant voudra marcher les *piés* en-dehors, il chancelera & sera en danger de tomber, mais alors il faudra le soutenir pour l'accoutumer peu-à-peu à marcher comme les autres, & l'on y réussira en sacrifiant tous les jours une demi-heure à cet exercice.

Un autre moyen de corriger un enfant, qui par mauvaise habitude tourne les *piés* en-dedans, c'est de lui faire tourner les genoux en-dehors, car alors les *piés* se tourneront nécessairement de même. On peut avoir les *piés* en-dehors sans y avoir les genoux, ce qui est une mauvaise contenance, & qui empêche d'être bien sur ses *piés*; mais on ne sauroit avoir les genoux en-dehors, que les *piés* n'y soient, & on est alors toujours bien planté.

La méthode de faire porter à des enfans de petits sabots pour leur faire tourner les *piés* en-dehors, n'a que l'inconvénient de mettre l'enfant en danger de tomber fréquemment; mais cet usage est bon à la campagne, & dans un terrein où l'enfant ne risque pas de se faire du mal en tombant.

Au reste, la plûpart des enfans n'ont les *piés* en-dedans que par la faute des nourrices qui les emmaillottent mal, & qui leur fixent ordinairement les *piés* pointe contre pointe, au lieu de les leur fixer talon contre talon; c'est ce qu'elles pourroient néanmoins faire très-aisément par le moyen d'un petit coussinet engagé entre les deux *piés* de l'enfant & figuré en forme de cœur, dont la pointe seroit mise entre les deux talons de l'enfant, & la base entre les deux extrémités de ses *piés*; ce moyen est excellent pour empêcher les enfans de devenir cagneux, & les parens devroient bien y prendre garde.

Si les *piés* penchent plus d'un côté que de l'autre, il faut donner à l'enfant des souliers, qui vers l'endroit où les *piés* penchent, soient plus hauts de semelle & de talon; ce correctif fera incliner les *piés* du côté opposé. Il convient de prendre garde, que les souliers des enfans ne tournent, sur-tout en-dehors, car s'ils ne tournoient qu'en-dedans, il n'y auroit pas grand mal, parce que cette inégalité pourvû qu'elle ne soit pas considérable aide à porter en-dehors la pointe du *pié*; mais lorsque les souliers tournent en-dehors, ils font tourner la pointe du *pié* en-dedans.

Quant aux personnes qui affectent trop de porter les *piés* en-dehors, ils n'ont besoin que d'avis, & non de remedes.

Il y a des personnes qui ont malheureusement de naissance des *piés* faits comme des *piés* de cheval; on les nomme en grec *hippopodes*, & en françois *piés équiens*; on cache cette difformité par des souliers, construits en-

dehors

dehors comme les souliers ordinaires, mais garnis en-dedans d'un morceau de liége qui remplit l'endroit du soulier que le *pié* trop court laisse vuide. Cette difformité passe pour incurable; cependant on peut tâcher d'y remédier en partie, en tirant fréquemment, mais doucement, les orteils de l'enfant, & en enveloppant chaque *pié* séparément avec une bande qui presse un peu les côtés du *pié*, pour obliger insensiblement le *pié* à mesure qu'il croît, à s'alonger par la pointe; si cette tentative n'a point de succès, il n'y a rien à espérer. (*D. J.*)

PIÉS, BAIN DE, (*Médec.*) *pediluvium*; on pourroit dire *pediluve*, mais je n'ose hasarder ce terme.

La composition du bain des *piés*, est la même que celle des bains ordinaires; c'est de l'eau pure à laquelle on peut ajouter du son de froment ou des fleurs de camomille; ce remede est très-utile dans plusieurs cas. Comme son application relâche, ramollit les fibres nerveuses, tendineuses & musculeuses des *piés*, leurs vaisseaux se dilatent, le sang y aborde & s'y jette avec plus de liberté, au soulagement du malade. De plus, comme ces parties nerveuses & tendineuses ont une communication étroite avec les autres parties nerveuses du corps, & sur-tout avec les visceres du bas-ventre; on ne peut douter qu'en humectant les *piés* avec une liqueur tiéde, ce bain ne fasse cesser leurs contractions spasmodiques. La vertu qu'ils ont de calmer la violence des spasmes les rend utiles dans toutes les maladies convulsives & douloureuses, comme la cardialgie, la colique, les douleurs d'hypocondres, &c. il facilite encore les excrétions salutaires, comme la transpiration insensible, l'évacuation de l'urine, & celle des excrémens.

Il faut éviter que l'eau dans laquelle on met les *piés* ne soit trop chaude, parce que la pulsation des arteres augmente alors trop considérablement, & la sueur sort en trop grande abondance. Il ne faut point faire *usage* de ce remede, lorsque le flux menstruel est imminent ou qu'il a commencé, parce que détournant le sang de l'uterus, il arrêteroit cette évacuation ou la rendroit trop considérable; mais il contribue merveilleusement à la procurer quand on l'emploie quelques jours avant le période, surtout si l'on fait en même tems usage d'emmenagogues tempérés.

Il faut s'abstenir avec soin des bains de *piés* astringens, alumineux, sulphureux, pour tarir la sueur incommode de ces parties, dissiper les enflures œdémateuses, ou dessecher les ulceres, parce que ce rémede repousseroit avec danger la matiere virulente vers les parties internes, nobles & délicates.

Enfin, il est bon d'avertir que quand le bain des *piés* devient un remede nécessaire, comme dans les maux de tête opiniâtres, la migraine qui naît de plétore, l'ophthalmie, la difficulté de respirer causée par l'abondance du sang, les toux seches, & le crachement de sang, &c. ce remede produit d'autant plus de bien, qu'on le fait précéder de la saignée de la même partie, qu'on en use vers le tems du sommeil, qu'on ne laisse pas refroidir ensuite les *piés*, & qu'on les transporte tout chauds dans le lit pour aider la transpiration par-tout le corps. Il y a un très-bon morceau sur les *bains de piés* dans les essais de Médecine d'Edimbourg, j'y renvoie le lecteur. (*D. J.*)

PIÉS, *puanteur des*, (*Médec.*) Il y a des personnes dont les pores de la sueur se trouvant naturellement très-gros aux piés, reçoivent une grande quantité de liqueur, laquelle sort en gouttes par la chaleur & l'exercice. Cette sueur tendant à s'alkaliser par le séjour, répand une odeur fort puante; cependant on ne doit point remédier à cet écoulement sudorifique tout d'un coup par de violens astringens. Il est vrai, par exemple, que l'écaille de cuivre, ou à sa place, la limaille de laiton pulvérisée avec le souffre & la racine d'iris de Florence, mise dans les souliers, supprime l'odeur puante des piés, mais ce n'est pas toujours sans danger; car si on arrête imprudemment cette sueur fétide, il survient quelquefois des maux plus funestes; & le meilleur est de se laver les piés tous les jours avec de l'eau bien froide, où l'on ajoute un peu de vinaigre, changer chaque fois de chaussons, & ne point porter de bas de laine.

PIÉS & JAMBES *des oiseaux*, (*Ornith.*) ce sont les instrumens du mouvement progressif des oiseaux sur terre & dans les eaux. Les jambes sont pliées dans tous les oiseaux, afin qu'ils puissent se percher, jucher, & se reposer plus facilement. Cette duplicature les aide encore à prendre l'essor pour voler, & se trouvant repliée contre les corps, elle ne porte point d'obstacle au vol. Dans certains oiseaux les jambes sont longues pour marcher & fouiller dans les marécages; en d'autres, elles sont d'une longueur médiocre, & dans d'autres plus courtes; & toujours convenables à leur caractere, & à leur maniere de vivre.

Elles sont placées tant-soit-peu hors du centre de gravité, mais davantage dans les oiseaux qui nagent, afin de mieux diriger & pousser le corps dans l'eau, de même que pour l'assister dans l'action de plonger. Les piés des oiseaux nageurs sont dans quelques-uns entiers, en d'autres fourchus avec des doigts garnis de nageoires.

Quoique les oiseaux ne marchent que sur deux *piés*, ils ne posent point sur le talon; mais ils ont ordinairement un doigt derriere, de même que les animaux à *piés* fourchés ont deux ergots, sur lesquels néanmoins ils ne s'appuient point. Le doigt qui est derriere le *pié* aux oiseaux leur sert aussi davantage à se percher qu'à marcher. L'autruche qui ne vole & ne se perche jamais, n'a que deux doigts à chaque *pié*, encore ne pose-t-il que sur un seul; & ce doigt ressemble parfaitement au *pié* de l'homme quand il est chaussé.

Les *piés* de l'onocrotale, que nous appellons *pélican*, & ceux du cormoran ont une structure & un usage bien extraordinaires. Ces oiseaux qui vont prendre le poisson dans les rivieres, ont les quatre doigts du *pié* joints ensemble par des peaux, & ces doigts sont tournés en-dedans, tout au-contraire de ceux des *piés* de tous les autres animaux, où les doigts des *piés* sont ordinairement en-dehors, pour rendre l'assiette des deux *piés* plus large & plus ferme. Or la structure est différente dans les deux oiseaux dont il s'agit ici, de sorte qu'ils peuvent nager avec un seul *pié*, tandis qu'ils ont l'autre employé à tenir le poissons qu'ils apportent au bord de l'eau. En effet, leurs longs doigts par de larges membranes qui composent comme un grand aviron, étant ainsi tournés en-dedans, font que cet aviron agit justement au milieu du corps, & les fait aller droit; ce qu'un seul *pié* tourné en-dehors, ainsi qu'il est aux oies & aux canards, ne pourroit exécuter; de même qu'un seul aviron, qui n'agit qu'à un des côtés d'une nacelle ne la sauroit faire aller droit.

Enfin c'est une chose remarquable de voir avec combien d'exactitude les jambes & les *piés* de tous les oiseaux aquatiques répondent à leur maniere de vivre. Car ou-bien les jambes sont longues & propres à marcher dans l'eau; en ce cas elles sont nues, & sans plumes à une bonne partie au-dessus des genoux; ce qui les rend plus propres à ce dessein, ou-bien les doigts des piés sont tout-à-fait larges: dans ceux que les Anglois appellent *mud suckers* (suceurs de boue), deux des doigts sont en quelque sorte joints ensemble, pour qu'ils n'enfoncent pas facilement, en marchant dans des lieux marécageux & pleins de fondrieres. Quant à ceux qui ont les *piés* entiers, ou dont les doigts sont joints par des membranes, si l'on en excepte quelques-uns, les jambes sont en général courtes, & les plus convenables pour nager. C'est une chose très-curieuse de voir avec quel artifice ces oiseaux retirent & serrent les doigts du *pié*, lorsqu'ils levent les jambes, & qu'ils se préparent à frapper l'eau; & comment au contraire par un artifice également grand, ils étendent & écartent les doigts des *piés*, lorsqu'ils les appuient sur l'eau, & qu'ils veulent s'avancer. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hist. nat. des insectes.*) c'est la troisieme partie de la jambe d'un insecte.

L'on y remarque ordinairement quelques articulations qui sont ou rondes, ou de la figure d'un cœur renversé, & dont la pointe est en haut. Les uns en ont deux, & d'autres en ont jusqu'à cinq. A l'antérieure de ces articulations, quelques uns ont deux pointes crochues, à l'aide desquelles ils s'attachent aux choses les plus polies. Entre ces pointes, d'autres ont encore une plante de *pié* qui leur sert à s'accrocher dans les endroits où les pointes seroient inutiles. Elle produit le même effet que le morceau de cuir mouillé, que les enfans appliquent sur une pierre, & qui s'y attache si fort, qu'ils peuvent lever la pierre en l'air, sans qu'elle se détache.

Griendelius attribue la cause de cette adhésion à la courbure de leurs ongles; & Bonnani aux coussinets qu'ils ont à l'extrémité de leurs *piés*, parce que quoique les poux & les puces aient aux *piés* des ongles crochus, ils ne laissent pas, lorsqu'on les a posés sur une glace de miroir, de glisser en bas dès qu'on le dresse, ce que ne font pas ceux qui ont de pareils coussinets. D'autres enfin prétendent que les insectes qui peuvent monter le long des corps les plus polis, le font par le moyen d'une humeur glutineuse, qu'ils expriment des coussinets qu'ils ont aux pattes.

Il y a des insectes qui ont une espece de palette aux genoux, avec laquelle ils peuvent s'accrocher aux corps auxquels ils veulent se tenir. Cette palette se trouve à la premiere paire de jambe. Les mâles de plusieurs especes de scarabées aquatiques en ont; mais M. Lyonnet n'en

n'en a jamais vu aux femelles; son observation feroit donc soupçonner que cette palette n'est donnée aux mâles, qu'afin de pouvoir mieux se tenir aux femelles lorsqu'ils s'accouplent; du moins ne manquent-ils pas alors d'en faire cet usage.

Le scarabée aquatique a en-dedans de la palette du genou un muscle qu'il peut retirer. Quand il a appliqué cette palette contre quelque corps, elle s'y joint très-étroitement; c'est par ce moyen que cet insecte s'attache fortement à sa femelle, à sa proie, ou à tel autre corps que bon lui semble.

Les insectes qui ont des *piés* n'en ont pas tous le même nombre, qui varie extrèmement, suivant l'espece; ils sont communément situés sous le ventre.

Quelques-uns des insectes qui manquent de *piés*, ont, en divers endroits de leur corps, de petites pointes qui y suppléent; ils s'en servent pour s'accrocher & se tenir fermes aux corps solides. L'on trouve par exemple, dans la fiente des chevaux, un ver de la longueur de huit ou dix lignes, & dont le corps est à-peu-près de la figure d'un noyau de cerise; cet insecte a six anneaux, par le moyen desquels il s'alonge & se racourcit; le tour de chacun de ces anneaux est garni de petites pointes aiguës; de sorte que quand le ver les redresse, il peut les planter dans les entrailles des chevaux, & s'y tenir si ferme, que l'expulsion des excrémens a de la peine à l'entraîner malgré lui. (*D. J.*)

PIÉ, (*Critiq. sacrée.*) les *piés* dans le style de l'Ecriture se prennent au sens naturel & au figuré, de différentes manieres; 1°. au sens naturel, la sunamite se jetta aux *piés* d'Elisée; c'étoit encore une marque de respect des femmes à l'égard des hommes, que de toucher les *piés*.

2°. Au sens figuré pour la chaussure, *pes tuus non est subtritus. Deut. viij.* 4. les souliers que vous avez à vos *piés* ne sont point usés.

3°. Pour les parties que la pudeur ne permet pas de nommer. *In die illa radet Dominus novacula, caput, & pilos* pedum *& barbam universam. Is. vij.* 20. En ce tems-là le Seigneur se servira du roi des Assyriens, comme d'un rasoir pour raser la tête, la barbe, & le poil des *piés*; *divisisti* pedes *tuos omni transeunti*; vous vous êtes abandonné à tous les passans, *Ezech. xiv.* 25.

4°. *Pié*, signifie l'arrivée de quelqu'un. *Quam speciosi* pedes *evangelizantium pacem. Is. lij.* 7. Que c'est une chose agréable de voir arriver ceux qui annoncent la paix!

5°. Il se prend pour la conduite, pes *meus stetit in directo*, *Ps. xv.* 12. mes *piés* sont demeurés fermes dans le droit chemin.

6°. Il signifie *un soutien, un appui*: *oculus fui caeco & pes claudo*, *Job. xxix.* 15. Il éclaire l'aveugle & soutient le boiteux.

Il désigne ce qui est fort cher. *Si pes tuus scandalisat te, abscinde eum. Matth. xviij.* 8. Si ton *pié* te fait tomber, coupe-le.

8°. Etre sous les *piés* de quelqu'un, marque l'asservissement; *omnia subjecisti sub* pedibus *ejus. Ps. viij.* 8. Vous avez tout soumis à sa puissance.

9°. La trace d'un *pié*, signifie *une très-petite quantité de terre. Neque enim dabo vobis de terra eorum, quantum potest unius* pedis *calcare vestigium. Deut. iij.* 5.

10°. Mettre le *pié* dans un lieu, signifie *en prendre possession. Locus quem calcaverit* pes *vester, vester erit. Deut. xj.* 24. L'endroit où vous mettrez le *pié*, vous appartiendra.

11°. Parler du *pié*, c'est gesticuler du *pié*. Salomon dans les *proverbes vj.* 13. attribue ce langage à l'insensé. (*D. J.*)

PIÉS, *le baisement des*, (*Hist. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au seul pontife de Rome; les penchemens de tête & de corps, les prosternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de respect devinrent si communs en Europe dans le vij. & viij. siecles, qu'ils ne furent plus regardés comme le sont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuerent la nouvelle marque de respect qui leur est restée, celle du *baisement des piés*. Il est vrai que Charles, fils de Pepin, embrassa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valois; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit prosterné de son côté aux *piés* de Pepin, pere de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I. qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour son souverain, établit le premier sur la fin du viij. siecle, que tout le monde lui *baisât les piés* en paroissant devant lui. Le clergé y acquiesça sans peine par retour sur lui-même; enfin les potentats & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

PIÉ, *en poésie*, en latin *pes* & mieux *metrum*, du grec μέτρον. Alliance ou accord de plusieurs syllabes; on l'appelle *pié* par analogie & proportion, parce que comme les hommes se servent des *piés* pour marcher, de même aussi les vers semblent avoir quelqu'espece de *piés* qui les soutiennent & leur donnent de la cadence.

On compte ordinairement dans la poésie grecque & latine vingt-huit *piés* différens, dont les uns sont simples & les autres composés.

Il y a douze *piés* simples; savoir, quatre de deux syllabes & huit de trois syllabes. Les *piés* simples de deux syllabes sont le pyrrichée ou pyrrique, le spondée, l'iambe & le trochée. Les *piés* simples de trois syllabes sont le dactyle, l'anapeste, le molosse, le tribraque, l'amphibraque, l'amphimacre, le bacche, l'antibacche. *Voyez tous ces mots à leur article.*

On compte seize *piés* composés, qui tous ont quatre syllabes; savoir, le dispondée ou double spondée, le procéleusmatique, le double trochée, le double iambe, l'antipaste, le choriambe, le grand ionique, le petit ionique, le péon ou péan, qui est de quatre especes, & l'épitrite, qui se diversifie aussi en quatre manieres. *Voy.* DISPONDÉE, ANTIPASTE, *&c.*

Pié & mesure dans la poésie latine & grecque sont des termes synonymes.

Un auteur moderne explique aussi fort nettement l'origine des *piés* dans l'ancienne poésie. On ne s'avisa pas tout d'un coup, dit-il, de faire des vers; ils ne vinrent qu'après le chant. Quelqu'un ayant chanté des paroles, & se trouvant satisfait du chant, voulut porter le même air sur d'autres paroles; pour cela, il fut obligé de régler les paroles du second couplet sur celles du premier. Ainsi la premiere strophe de la premiere ode de Pindare se trouvant de dix-sept vers, dont quelques-uns de huit syllabes, quelques-uns de six, de sept, d'onze; il fallut que dans la seconde, qui figuroit avec la premiere, il y eût la même quotité de syllabes & de vers, & dans le même ordre.

On observa ensuite, que le chant s'adaptoit beaucoup mieux aux paroles, quand les breves & les longues se trouvoient placées en même ordre dans chaque strophe pour répondre exactement aux mêmes tenues des tons. En conséquence on travailla à donner une durée fixe à chaque syllabe en la déclarant breve ou longue, après quoi l'on forma ce qu'on appelle des *piés*, c'est-à-dire, de petits espaces tout mesurés, qui fussent au vers ce que le vers est à la strophe. *Cours de Belles-lettres, tom. I.*

Le nom de *pié* ne convient qu'à la poésie des anciens; dans les langues modernes on mesure les vers par le nombre des syllabes. Ainsi nous appellons *vers de douze syllabes* nos grands vers, ou vers alexandrins; & nous en avons de dix, de huit, de six, de quatre, de deux syllabes, & d'autres irréguliers d'un nombre impair de syllabes. *Voyez* VERS & VERSIFICATION.

PIÉ-CORNIER, *terme des Eaux & Forêts*; on appelle en style des eaux & forêts *piés-corniers*, les gros arbres qui sont dans les encognures des ventes qui se font dans les forêts, & qui se marquent par le garde-marteau.

Il est dit dans l'*article* 9. *du titre de l'assiette, baillivage & martelage, &c.* que les arbres de lisieres & de parois seront marqués du marteau du roi, & celui de l'arpenteur sur une face, à la différence des *piés-corniers*, qui le seront sur chaque face qui regardera la vente. Lorsque l'on vend quelques parties des forêts du roi, l'espace vendu est enfermé dans des lignes, que l'on tire suivant la situation des lieux. Ces lignes sont appellées *parois*, & les arbres que l'on laisse à côté ou au bout de la ligne entre deux *piés-corniers*, sont arbres de paroi ou de lisiere. Exemple.

Pié-cornier.	Paroi.	Pié-cornier.
Paroi.		Paroi.
Pié-cornier.	Paroi.	Pié-cornier.

On voit par cette figure, que les *piés-corniers* sont les arbres laissés & marqués aux extrémités de la vente. On voit encore qu'entre deux *piés-corniers* il y a une parois ou deux, eu égard aux distances des *piés-corniers*. Les *piés-corniers* doivent être marqués du marteau du maître, de celui du garde-marteau, & de celui du mesureur. Les places taillées sur les *piés-corniers* sont appellées *miroirs*, parce qu'elles sont tournées pour regarder & mi-

rer la droite ligne qui conduit d'un *pié-cornier* à l'autre, & les côtés où les miroirs sont faits sont nommés *faces*.

La marque du maître est au-dessus des autres, celle du garde-marteau est ensuite, & en-bas de l'arbre. *Voy.* sur cette matiere Rousseau sur les *ordonnances des Eaux & Forêts*, & Duchaufourt dans son *instruction sur le fait des Eaux & Forêts*. Aubert. (*D. J.*)

PIÉ DE FIEF, *en termes de Coutumes*, signifie un fief démembré. On dit *en terme de Coutumes*, que le *pié* saisit le chef; ce qui veut dire, ou que la superficie appartient au propriétaire du sol, ou que le propriétaire du sol est en droit d'élever perpendiculairement son édifice si haut qu'il veut, & faire abattre les traverses ou chevrons des maisons voisines qui nuiroient à son élevation.

PIÉ DE FORÊT, *pes forestæ* (*Comm.*) contient dix-huit pouces.

Notandum est quod pes forestæ usitatus tempore Ric. Oyssel. in arrentatione vassallorum factus est, signatus & sculptus in pariete cancellæ ecclesiæ de Edwinstone, & in ecclesiâ B. M. de Nottingham, & dictus pes continet in longitudine octodecim pollices, & in arrentatione quorumdam vassallorum pertica, 20, 21 & 24 *pedum usa fuit*, &c.

Pes monetæ, dans les anciennes archives, se dit d'un réglement juste & raisonnable de la valeur réelle de toute monnoie courante. *Voyez* ÉTALON & MONNOIE.

PIÉ FOURCHÉ, (*Comm. de bétail.*) les marchands de bétail appellent bestiaux à *pié fourché* ou *fourchu*, les animaux qui ont le pié fendu en deux seulement, comme sont les bœufs, vaches, cochons, chevres, &c.

Le *pié fourché* est aussi un droit qu'on leve aux entrées de quelques villes de France, sur les bestiaux à *pié fourché* qui s'y consomment, & dont il est fait une ferme. (*D. J.*)

PIÉS POUDREUX (*Cour des*) *Jurisprudence*, est le nom d'une ancienne cour de justice, dont il est fait mention dans plusieurs statuts d'Angleterre, qui devoit se tenir dans les foires, pour rendre justice aux acheteurs & aux vendeurs, & pour réformer les abus ou les torts réciproques qui pouvoient s'y commettre. *Voy.* FOIRE.

Elle a pris son nom de ce qu'on la tenoit le plus souvent dans la saison de l'été, & que les causes n'y étoient guere poursuivies que par des marchands qui y venoient les piés couverts de poussiere, & que l'on appelloit par cette raison, *piés poudreux*; ou bien elle a été ainsi nommée, parce qu'on s'y proposoit d'expédier les affaires de son ressort, avant que la poussiere fût tombée des piés du demandeur & du défendeur.

Cette cour n'avoit lieu que pendant le tems que duroient les foires. Elle avoit quelque rapport avec notre jurisdiction de juges & consuls. *Voyez* CONSUL.

PIESENTE, (*Jurisprud.*) est un *sentier* qui doit contenir deux piés & demi de largeur; on ne peut y passer qu'à pié, & non y mener ni ramener des bêtes. *Coutume de Boulenois, art.* 166 (*A*)

PIÉ D'ALOUETTE, (*Hist. nat. Bot.*) *delphinium*, genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de plusieurs pétales inégaux; le pétale supérieur se termine en une sorte queue, & reçoit un autre pétale divisé en deux parties, & garni d'une queue comme le premier: le pistil occupe le milieu de ces pétales, & il devient dans la suite un fruit dans lequel il y a plusieurs gaînes réunies en forme de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & qui renferment des semences, le plus souvent angulenses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

PIÉ DE CHAT, (*Botan.*) cette plante qu'on emploie dans les pharmacopées, sous le nom équivoque de *gnaphalium*, est appellé par Tournefort, *elichrysum montanum, flore majore, purpurascente. I. R. H.* 453.

Ses racines sont fibreuses & rampantes de tous côtés; les feuilles sont couchées sur terre; elles sont oblongues, arrondies vers la pointe, d'un verd gai, couvertes en dessous d'un duvet blanchâtre. Au sommet de ces tiges, sont plusieurs fleurs à fleurons, divisées en maniere d'étoile, portées chacune sur un embryon, & renfermées dans un calice écailleux & luisans; l'embryon se change en une graine garnie d'aigrettes.

PIÉ DE CHAT, (*Mat. méd.*) les fleurs de *pié de chat* sont la seule partie qui soit en usage. Ces fleurs tiennent un rang distingué parmi les remedes pectoraux: on en ordonne fréquemment l'infusion, la légere décoction, sous forme de tisane, & le sirop simple, dans presque toutes les maladies chroniques des poumons, & sur-tout dans les plus légeres, telles que le rhume, soit récent, soit opiniâtre & invétéré; ce crachement incommode & abondant est connu sous le nom vulgaire de *pituite*, &c.

On donne cette infusion ou cette décoction, soit seule, soit mêlée avec du lait, & ordinairement édulcorée avec le miel, le sucre, ou un sirop approprié. (*b*)

PIÉ DE COQ *égyptien*, (*Botan. exot.*) c'est le *gramen dactylon ægyptiacum* de E. B. & de Parkinson, petite plante d'Egypte, à racine blanche, genouillée & rampante. Ses branches sont pareillement genouillées, & portent quatre épics, qui forment une croix; cette plante est d'usage médicinal en Egypte.

PIÉ DE GRIFFON, (*Botan.*) c'est un nom vulgaire de l'ellebore noir, puant des botanistes, *helleborus niger, fœtidus*, qui a quelque usage dans la médecine des bestiaux. *Voyez* ELLEBORE *noir*, (*Botan.*)

PIÉ DE LIÉVRE (*Botan.*) espece de trêfle que les anciens botanistes ont nommé *lagopus vulgaris*; ses fleurs ont une fausse ressemblance au pié d'un liévre; elle croît parmi les blés; sa graine est rougeâtre: quand elle est mêlée avec le blé, & écrasée au moulin, elle rend le pain rougeâtre, aussi le blé dans lequel elle se trouve, diminue considérablement de prix.

PIÉ DE LION, *alchimilla*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines soutenues par un calice en forme d'entonnoir, & profondément découpé. Le pistil devient dans la suite une, ou plusieurs semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est connu des botanistes, sous le nom latin *alchimilla*, dont Tournefort compte treize especes: nous décrirons la plus commune, *alchimilla vulgaris*, C. B. P. 319. *Clusii hist.* 108. Tournefort *I. R. H.* 508. en anglois, *the common ladies-mantle*.

Sa racine se répand obliquement; elle est de la grosseur du petit doigt, fibreuse, noirâtre & astringente, elle pousse un grand nombre de queues longues d'une palme & demie, velues; chaque queue porte une feuille qui approche de celle de la mauve, mais plus dure, ondée & partagée en huit ou neuf angles obtus. Cette feuille est crenelée symétriquement, & comme repliée avec autant de nervures qui viennent à la queue, & qui s'étendent jusqu'à l'extrémité; du milieu des feuilles s'élevent quelques tiges grêles, velues, cylindriques, branchues, hautes de neuf pouces, garnies de quelques petites feuilles, portant à leur sommet un bouquet de fleurs sans pétales, composé de plusieurs étamines garnies de sommets jaunâtres; ces fleurs sont contenues dans un calice d'une seule piece, en forme d'entonnoir, de couleur verte-pâle, partagé en quatre parties pointues, entre lesquelles il s'en trouve quatre autres plus petites.

Le pistil se change en une, ou deux menues graines jaunâtres, brillantes, arrondies, renfermées dans une capsule qui étoit le calice de la fleur. Cette plante se plaît parmi les herbes des Alpes, des Pirenées & des montagnes de la Provence. La plante est placée au rang des plantes vulnéraires astringentes; on emploie son suc dans les ulceres internes, ainsi que pour arrêter les regles trop abondantes, les fleurs blanches, & la dyssenterie; ce remede est fort utile dans le crachement de sang, le pissement de sang, le diabete & l'ulcere des poumons.

Quelques filles, au rapport d'Hoffman, savent se servir adroitement de la décoction de *pié de lion*, dont elles font un demi-bain pour réparer leur virginité. Elles tâchent aussi, par cette même décoction, d'affermir leurs mammelles; pour cet effet, elles trempent un linge dans la décoction de cette plante, & elles l'appliquent sur leur sein.

PIÉ DE LOUP (*Botan.*) le vulgaire appelle ainsi l'espece de mousse terrestre nommée par Tournefort, *muscus terrestris clavatus*, parce qu'il a des pédicules qui s'élevent d'entre les rameaux, & qui représentent vers leur sommet une petite tête; cette petite tête, quand on la touche en automne, jette une poudre jaune, subtile, qui étant séchée, s'enflamme & fulmine presque comme de la poudre à canon. (*D. J.*)

PIÉ D'OISEAU, *ornithopodium*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique en forme de faucille, composée de plusieurs pieces jointes ensemble, & ordinairement plissée: chacune de ces pieces renferme une semence arrondie. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les siliques sont réunies plusieurs ensemble, & qu'elles ont quelque ressemblance avec le pié d'un oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PIÉ DE PIGEON, (*Botan.*) par les botanistes, *geranium columbinum. Voyez* BEC DE GRUE, (*Botan.*)

PIÉ DE PIGEON ou BEC DE GRUE, (*Mat. méd.*) les feuilles de cette plante ont une saveur styptique & gluante. Tournefort recommande le sirop fait de leur suc pour la dissenterie: son extrait a la même vertu. De quelque ma-

maniere que l'on donne cette plante, elle arrête d'une maniere surprenante le sang de quelque endroit qu'il coule. Geoffroi, *mat. méd.* Cet éloge est trop général & trop positif; il n'est pas même à la maniere de Geoffroi: il faudroit bien se garder de trop compter sur un pareil secours dans des hémorrhagies dangereuses.

Le *pié de pigeon* a beaucoup d'analogie avec une autre espece de *geranium* ou bec de grue, appellée *herbe à Robert*. On emploie indifféremment l'une ou l'autre de ces plantes. *Voyez* HERBE A ROBERT. (*b*)

PIÉ DE POULE, (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'espece de *gramen* ou chien-dent, appellé par Tournefort, *gramen dactylon, radice repente*. Ce même nom de *pié de poule*, est encore donné par le vulgaire au *lamium folio caulem ambiente minus*, de Tournefort. Si l'on ne rejettoit pas les noms vulgaires des plantes, la Botanique deviendroit un chaos; il faut apprendre les noms de l'art & s'y tenir. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, & dont la forme ressemble à l'oreille d'un âne ou d'un lievre. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il est entouré à sa base de plusieurs embryons qui deviennent dans la suite autant de baies presque rondes, dans chacune desquelles il y a une ou deux semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ne sont pas divisées, ou qu'elles ont simplement de petites découpures. Tournefort. *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte 34 especes de ce genre de plante, dont il suffira de décrire la plus commune qui est d'usage en Médecine. Elle est nommée *arum vulgare, non maculatum*. C. B. P. 195. *I. R. H.* 158; en anglois, *the common wake-Robin, or, arum, with plain leaves*; & en françois, *pié de veau sans taches*.

Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur du pouce, arrondie, mais mal formée; blanche, remplie d'un suc laiteux, garnie de quelques fibres. Ses feuilles sont longues de neuf pouces, presque triangulaires, semblables à une fleche, luisantes & veinées. Sa tige est environ de la hauteur d'une coudée, cylindrique, cannelée; elle porte une fleur membraneuse d'une seule piece, irréguliere, de la figure d'une oreille d'âne ou de lievre, roulée en maniere de gaîne, d'un blanc verdâtre. Au fond de cette fleur est le pistil, d'un jaune pâle, à la naissance duquel plusieurs grains, comme ceux des raisins, ou plusieurs baies se trouvent rassemblées en une tête oblongue. Ces baies sont sphériques, de couleur de pourpre, molles, pleines de suc; elles renferment une ou deux petites graines, un peu dures & arrondies. Toute la plante est d'une saveur fort âcre, & qui brûle la langue.

Le *pié de veau* marqué de taches, *arum maculatum, vulgare, maculis candidis vel nigris*, C. B. P. 195. *I. R. H.* 158, ne differe de l'espece précédente, que par les taches blanches ou noires dont ses feuilles sont parsemées; ces deux especes de *pié de veau* s'emploient en Médecine. *Voyez* PIÉ DE VEAU, *Matiere médicale*.

L'*arum* montant d'Amérique, à grandes feuilles percées, *arum hederaceum, amplis foliis perforatis*, du P. Plumier s'attache au tronc des arbres de la même maniere que nos lieres; cette espece d'*arum* étrangere est le bois des couleuvres d'Acosta, & du P. du Tertre. *Hist. des Antilles*.

L'*arum* d'Amérique à feuilles de sagittaire, & qui s'éleve en arbrisseau, *arum americanum arborescens, sagittariæ foliis*, du même P. Plumier, porte un fruit qui pique la langue, tandis que sa racine est douçâtre & d'un assez bon goût; c'est l'*arum esculentum, sagittariæ foliis viridi-nigrantibus*, de Sloane Cat. Jam. (*D. J.*)

PIÉ DE VEAU, (*Mat. méd.*) c'est la racine de cette plante qui est principalement en usage en Médecine. Cette racine fraîche a une saveur âcre & brûlante, qui se dissipe en très-grande partie par la dessiccation & par la décoction. Elle tient un rang distingué parmi les stomachiques, les béchiques incisifs, & les fondans ou desobstruans purgatifs. On la regarde aussi comme un bon fébrifuge. Elle est très-recommandée dans l'asthme humide, la toux invétérée & suivie de crachats épais & gluans, les pâles couleurs, la cachexie, la jaunisse & les affections mélancholiques-hypochondriaques. La dose de cette racine seche est d'un demi-gros jusqu'à un gros & demi, en poudre & reduite sous forme d'opiat, avec un excipient convenable. C'est principalement avec le miel qu'on l'incorpore, lorsqu'on l'emploie contre l'asthme humide. On la fait entrer aussi dans les apozemes & les bouillons apéritifs & fondans.

La racine de *pié de veau* est de la classe de celles qui donnent une fécule, *voyez* FÉCULE. Quelques auteurs ont cru retrouver dans cette fécule les vertus de la racine entiere, mais dans un degré plus mitigé. Ils se sont trompés, cette fécule est dépourvue de toute vertu médicinale.

La racine de *pié de veau* fraiche, adoucie par la cuite, dans l'eau ou dans le vinaigre, est donnée pour un bon diurétique, & un excellent vulnéraire. Vanhelmont la recommande à ce dernier titre dans les chutes des lieux élevés.

Les feuilles pilées & reduites en forme de cataplasme, ou simplement battues & froissées entre les mains, sont dans plusieurs provinces, un remede populaire, fort efficace contre les brûlures, les écorchures, les coups aux jambes, aux coudes, &c. qui entament la peau, les ulceres récens, &c.

La racine de *pié de veau* entre dans l'eau générale, dans l'opiat mésentérique, dans l'emplâtre diabotanum, la poudre cachectique de Quercetan, &c. (*b*)

PIÉ D'ANE, (*Conchyl.*) nom vulgaire donné à une espece d'huitre, différente de l'huitre commune par un mamelon à sa charniere; on l'appelle en latin *spondylus*, ainsi *voyez* SPONDYLE.

PIÉ DU STILE, *terme de Gnomoniq.* c'est le point du plan sur lequel tombe une ligne abaissée du bout du stile, perpendiculairement sur le plan du cadran. (*D. J.*)

PIÉ, (*Hydr.*) c'est la mesure de toutes les choses qui sont dans le commerce; la toise & la perche sont composées de *piés* de roi, ainsi que l'aune qui contient 3 *piés* 8 pouces.

Il y a différentes sortes de *piés*; savoir:

Le *pié* courant, qui est divisé en 12 pouces courans.

Le *pié* quarré a 144 pouces quarrés, en multipliant 12 pouces par 12 pouces, dont le produit est 144.

Le *pié* circulaire est de 144 pouces circulaires, en multipliant 12 par 12, dont le produit est 144.

Le *pié* cylindrique qui est un solide en la multiplication de la superficie d'un *pié* circulaire, contenant 144 pouces circulaires par sa hauteur 12, ce qui donne 1728 pouces cylindriques.

Le *pié* cube en la multiplication de la superficie d'un *pié* quarré, contenant 144 pouces quarrés par sa hauteur 12, ce qui donne 1728 pouces cubes. (*K*)

PIÉ D'EAU, (*Hydr.*) est un solide ou *pié* cube d'eau, qu'il ne faut pas confondre avec le *pié* cylindrique d'eau qui n'est composé que de pouces circulaires multipliés par des pouces circulaires, qui produisent 1728 pouces cylindriques; chacun de ces *piés* cylindriques n'a que 113 pouces 2 lignes quarrés, provenant de la proportion du *pié* quarré au *pié* circulaire, & ne pese que 55 livres; au-lieu que le *pié* cube d'eau pese 70 livres. On évalue ce *pié* cube d'eau le huitieme du muid d'eau, ce que l'on a reconnu par l'expérience. Ainsi quand on compose le muid d'eau de 288 pintes mesure de Paris, le *pié* cube d'eau vaut 36 pintes, huitieme de 288, & quand le muid d'eau n'est évalué qu'à 280 pintes, le *pié* cube ne vaut que 35 pintes. (*K*)

PIÉ DE VENT, phénomene dont on trouve la description dans l'histoire de l'académie des Sciences de 1732. Il consiste dans un arrangement de nuages sur différentes lignes, qui étant prolongées concourroient à deux points opposés de l'horison, comme les méridiens d'un globe se réunissent aux poles. „ Lorsque le ciel
„ n'est pas tout-à-fait serein, ni entierement couvert, il
„ est rare, quand on y fait bien attention, que les nua-
„ ges ne paroissent pas affecter cette disposition plus ou
„ moins sensiblement. C'est d'ordinaire au point de réu-
„ nion vers l'horison, qu'elle est la plus remarquable,
„ & quelquefois elle ne l'est pas ailleurs; c'est pour cela
„ qu'il faut, sur-tout lorsqu'on n'a pas pris l'habitude
„ d'observer le phénomene, un horison fort étendu pour
„ le voir distinctement. Souvent le point de réunion
„ est très-sensible, & les nuages qui en partent semblent
„ s'écarter en tout sens, en forme d'éventail, ou d'un
„ côté de l'horison seulement, tandis que l'autre côté
„ est sans aucun nuage; ou des deux côtés de l'hori-
„ son à la fois, & alors un des deux centres est d'or-
„ dinaire plus apparent que l'autre. Ils ne sont pas tou-
„ jours diamétralement opposés: quelquefois l'ordre des
„ nuages se trouble & se confond, & l'on apperçoit pen-
„ dant quelque tems, deux différens points de concours
„ du même côté de l'horison, jusqu'à ce que l'un des
„ deux disparoisse & cede, pour ainsi dire, la place à
„ l'autre. Divers nuages, disposés parallelement les uns
„ aux autres & à l'horison à perte de vûe, ce qui est
„ l'arrangement naturel que le vent leur donne, doivent,
„ suivant les regles de l'optique, nous paroître concour-
„ sir à deux points opposés de l'horison. On ne doit pas
„ regarder ce phénomene comme une autre sorte de mé-

„ téore; mais on doit le ranger dans la classe des phé„ nomenes que les nuées représentent par leur différente „ situation „. *Essai de Phys. de Méth. page 751. §. 1524.*

PIÉ, on appelle *en terme de Blason*, *pié de l'écu*, la pointe ou partie inférieure de l'écu; & on dit qu'un animal est en *pié*, pour dire qu'il est posé sur ses quatre *piés*. Lorsqu'il ne paroît que les trois fleurons de lis, & que le *pié* qui est au-dessous en est retranché, on dit *pié coupé* & *pié nourri*. On appelle *pié fiché*, celui qui est pointu & propre à ficher en terre.

PIÉ, (*Chasse.*) c'est par le *pié* qu'un bon chasseur peut connoître les différentes bêtes & leurs différens âges.

Les vieux cerfs ont ordinairement la sole du *pié* grande & de bonne largeur, le talon gros & large, la comblette ouverte, la jambe large, les os gros, courts & non tranchans, la *pince* ronde & grosse, & ne font jamais aucune fausse démarche, ce qui arrive souvent aux jeunes. Outre ce, les vieux cerfs n'avancent jamais le *pié* de derriere plus avant que celui de devant, au lieu que les jeunes le passent toujours. La biche a le *pié* fort long, étroit & creux, & le talon si petit, qu'il n'y a pas de cerf d'un an qui ne l'ait aussi gros.

On reconnoît dans les chevreuils les mâles des femelles au *pié*; les mâles ont ordinairement plus de *pié* devant que les chevrettes, le tour des pinces en est plus rond, & le *pié* plus plein; au lieu que les femelles les ont creux & les côtés moins gros que les mâles, qui ont aussi le talon & la jambe plus larges, & les os plus gros & tournés en-dedans.

La trace du sanglier se distingue d'avec celle d'une laie, en ce que lorsque la laie est pleine, elle pese beaucoup en marchant, a ordinairement les quatre-*piés* ouverts, & a les pinces moins grosses que n'a le sanglier qui va la trace serrée; elle a aussi les gardes, la sole & le talon plus larges, les côtés plus gros & plus usés, les allures plus longues & plus assurées, mettant les *piés* plus aisément dans une même distance. Dans la saison du rut, les laies ont les allures aussi longues que le sanglier; mais la trace du mâle est plus ronde & mieux faite. Il y a aussi une différence entre le sanglier en son tiers an, & celui en son quart an; celui en son tiers an a la sole moins pleine, & a les côtés de la trace plus tranchans, & les pinces moins grosses & plus tranchantes; le sanglier en son quart an a les gardes plus larges, plus usées & plus après du talon; les allures en sont plus longues, & le *pié* de derriere demeure plus éloigné que celui de devant, au-lieu que le sanglier en son tiers an rompt une partie de sa trace, & va les *piés* plus ouverts. Les vieux sangliers mirés ont encore les gardes plus larges & plus grosses & plus usées; elles approchent plus aussi du talon, & sont plus bas jointées; & ils vont les quatre *piés* plus serrés.

On distingue par le *pié* le sanglier du cochon domestique, en ce que les pourceaux privés vont toujours les quatre *piés* ouverts, & les pinces pointues & sans rondeur; mais les bêtes noires vont les *piés* plus serrés, sur-tout ceux de derriere; ils ont les pinces plus rondes & mieux faites, & le *pié* plus creux que ceux des porcs privés, qui l'ont ordinairement plein, & n'appuient pas du bout de la pince comme les sauvages, qui ont le talon, la jambe & les gardes plus larges, & qui s'écartent beaucoup plus que ceux d'un pourceau sauvage, qui a les gardes petites & piquantes, droites en terre.

On distingue les traces d'un vieux loup d'avec celles du chien, parce que le loup, quand il va d'assurance, a toujours le *pié* très-serré, au lieu que celui du chien est toujours fort ouvert, & qu'il a le talon moins gros & moins large que le loup, & les deux grands doigts plus gros, quoique les ongles du loup soient plus gros & enfoncent plus avant en terre; outre que les loups forment en dessous trois petites fossettes, ce que celui du chien ne fait pas. Le loup a aussi plus de poil sur le *pié* que le chien, & les allures en sont bien plus longues, mieux reglées & plus assurées.

Le *pié* du loup differe de celui de la louve, en ce que celle-ci a les ongles moins gros que le loup. Les jeunes loups se connoissent aux liaisons des *piés* qui ne sont point si fortes que celles des vieux loups, ce qui fait que les jeunes ont le *pié* plus ouvert, des ongles plus petits & plus pointus, & que leurs allures ne sont pas si réglées ni si longues.

Le *pié* du blaireau differe beaucoup de celui des autres animaux qu'on chasse, ce qui en rend la connoissance aisée; il a les doigts du *pié* tous égaux & le talon fort gros; il pese du *pié* quand il marche, & le fait porter également à terre.

PIÉ, *en Géométrie*, (*Arpentage*, *Commerce*), *&c.* est une mesure convenue dans chaque royaume ou état gouverné par ses propres lois, pour évaluer ou déterminer des longueurs; le *pié* françois contient douze pouces. *Voyez* MESURE & POUCE.

Les Géometres divisent le *pié* en dix doigts, le doigt en dix lignes, *&c.*

Les Anglois divisent leur *pié* comme nous, en douze pouces, & le pouce en douze lignes. *Voyez* LIGNE.

Un *pié* quarré est une surface rectangulaire dont la longueur & la largeur sont égales à un *pié*; ce *pié* contient 144 pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

Le *pié cube ou cubique* a ses trois dimensions égales chacune à un *pié*; il contient 1728 pouces cubes. *Voyez* CUBE & CUBIQUE.

Table de la proportion du poids de différens corps ou matieres réduites à la grosseur du *pié cube*.

TABLE.

Un *pié cube* d'or pese, ...	1368. liv.
Un *pié cube* d'argent, ...	744.
Un *pié cube* de cuivre, ...	648.
Un *pié cube* d'étain, ...	576.
Un *pié cube* de plomb, ...	829.
Un *pié cube* de vif-argent, ...	977 $\frac{5}{7}$.
Un *pié cube* de terre, ...	95 $\frac{5}{8}$.
Un *pié cube* de sable de riviere, ...	132.
Un *pié cube* de sable de terre & de mortier, ...	120.
Un *pié cube* de cheux, ...	59.
Un *pié cube* de plâtre, ...	86.
Un *pié cube* de pierre commune, . . .	140.
de pierre de liais, . . .	165.
de pierre de Saint-Leu, .	115.
Un *pié cube* de marbre, ...	252.
Un *pié cube* d'ardoise, ...	156.
Un *pié cube* d'eau douce, ...	72.
d'eau de mer, ...	73 $\frac{5}{7}$.
De vin, ...	70 $\frac{5}{8}$.
D'huile, ...	66 $\frac{5}{8}$.
Enfin un *pié cube* de sel, ...	110.

PIÉ (*Mesure de longueur.*) mesure prise sur la longueur du *pié* humain, qui est différent selon les lieux. On appelle aussi *pié* un instrument en forme de petite regle, qui a la longueur de cette mesure, & sur laquelle ses parties sont gravées.

On considere les *piés* comme antiques ou comme modernes, & c'est cette division que nous allons suivre en rapportant les *piés* usités selon qu'ils ont été déterminés par Snellius, Riccioli, Scamozzi, Petit, Picard, *&c.* Les uns & les autres sont réduits au *pié* de roi, qui est une mesure établie à Paris & en quelques autres villes de France; elle contient 144 lignes. Ce *pié* est divisé en douze pouces, le pouce en douze lignes, & la ligne en douze points. Ainsi ce *pié* est divisé en 1728 parties. Six de ces *piés* font la toise. On se sert de palmes & de brasses au lieu de *piés* en quelques villes d'Italie. Toutes ces mesures sont principalement utiles pour l'intelligence des livres, des desseins, & des ouvrages d'Architecture de divers lieux.

Piés antiques par rapport au pié de roi.

Pié d'Alexandrie, 13 pouces 2 lignes 2 points.

Pié d'Antioche, 14 pouces 11 lignes 2 points.

Pié arabique, 12 pouces 4 lignes.

Pié babylonien, 12 pouces 1 ligne & 6 points. Selon Cupellus, 14 pouces 8 lignes & demie; & selon M. Petit, 12 pouces 10 lignes & 6 points.

Pié grec, 11 pouces 5 lignes 6 points; & selon M. Perrault, 11 pouces 3 lignes.

Pié hébreu, 13 pouces 3 lignes.

Pié romain. Selon Villalpande & Riccioli, ce *pié* a 11 pouces 1 ligne 8 points; Selon Lucas Pœtus, au rapport de M. Perrault, & selon M. Picard, 10 pouces 10 lignes 6 points, qui est la longueur du *pié* qu'on voit au Capitole, & qui apparemment est la mesure la plus certaine du pié romain. Malgré ce témoignage, M. Petit pense que ce *pié* doit être de 11 pouces.

Piés modernes par rapport au pié de roi.

Pié d'Amsterdam, 10 pouces 5 lignes 3 points.

Pié

Pié d'Anvers, 10 pouces 6 lignes.

Pié Avignon & d'Aix en Provence, 9 pouces 9 lignes.

Pié d'Ausbourg en Allemagne, 10 pouces 11 lignes 3 points.

Pié de Baviere en Allemagne, 10 pouces 8 lignes.

Pié de Besançon en Franche Comté, 11 pouces 5 lignes 2 points.

Pié ou brasse de Bologne en Italie, 14 pouces selon Scamozzi, & 14 pouces 1 ligne suivant M. Picard.

Pié de Bresse, 17 pouces 7 lignes & 6 points, selon Scamozzi, & 17 pouces 5 lignes 4 points selon M. Petit.

Pié ou dérab du Caire en Egypte, 20 pouces 6 lignes.

Pié de Cologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Franche Comté & Dole, 13 pouces 2 lignes 3 points.

Pié ou pic de Constantinople, 24 pouces 5 lignes.

Pié de Copenhague en Danemark, 10 pouces 9 lignes 6 points.

Pié de Cracovie en Pologne, 10 pouces 2 lignes.

Pié de Dantzick en Pologne, 10 pouces 4 lignes 6 points selon M. Petit, & 10 pouces 7 lignes selon M. Picard.

Pié de Dijon en Bourgogne, 11 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Florence, 20 pouces 8 lignes 6 points selon Meggi; 21 pouces 4 lignes 6 points selon Lorini; 22 pouces 8 lignes selon Scammozzi, & 21 pouces 4 lignes selon M. Picard.

Pié de Genes, 9 pouces 9 lignes.

Pié de Geneve, 18 pouces 4 points.

Pié de Grenoble en Dauphiné, 12 pouces 7 lignes 2 points.

Pié de Heidelberg en Allemagne, 10 pouces 2 lignes selon M. Petit, & 10 pouces 3 lignes 6 points suivant une mesure originale.

Pié de Léipsic en Allemagne, 11 pouces 7 lignes 7 points.

Pié de Leyden en Hollande, ou *pié* rhenan, 11 pouces 7 lignes. Ce *pié* sert de mesure à tout le septentrion; sa proportion avec le *pié* romain est comme de 950 à 1000. *Voyez* Casimir, qui dans sa pyrothecnie a fait sa réduction en *pié* rhenan, de tous les autres *piés* des plus fameuses villes de l'Europe.

Pié de Liege, 10 pouces 7 lignes 6 points.

Pié de Lisbone en Portugal, 11 pouces 7 lignes 7 points selon Snellius.

Pié de Londres & de toute l'Angleterre, 11 pouces 3 lignes, ou 11 pouces 2 lignes 6 points selon M. Picard & suivent une mesure originale, 11 pouces 4 lignes 6 points. Le pouce d'Angleterre se divise en dix parties ou lignes.

Pié de Lorraine, 10 pouces 9 lignes 1 points.

Pié de Lyon, 12 pouces 7 lignes 2 points, selon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, selon M. Petit; & 12 pouces 7 lignes 6 points, selon une mesure originale. Sept piés & demi font la toise de Lyon.

Pié de Manheim dans le Palatinat du Rhin, 10 pouces 8 lignes 7 points, selon une mesure originale.

Pié de Mantoue en Italie, 17 pouces 4 lignes suivant Scammozzi.

Pié de Mâcon en Bourgogne, 12 pouces 4 lignes 3 points. Il en faut sept & demi pour la toise.

Pié de Mayence en Allemagne, 11 pouces 1 ligne 6 points.

Pié de Middelbourg en Zélande, 11 pouces 1 ligne.

Pié de Milan, 22 pouces.

Pié de Naples, est une palme de 8 pouces 7 lignes selon Riccioli.

Pié de Padoue en Italie, 13 pouces 1 ligne selon Scammozzi.

Pié de Palerme en Sicile, 8 pouces 5 lignes.

Pié de Parme en Italie, 20 pouces 4 lignes.

Pié de Prague en Boheme, 11 pouces 1 ligne 8 points.

Pié du Rhin, 11 pouces 5 lignes 3 points selon Snellius & Riccioli; 11 pouces 6 lignes 7 points selon M. Petit; 11 pouces 7 lignes selon M. Picard, & 11 pouces 7 lignes & demi, suivant une mesure originale. On en a trouvé une seconde en fouillant les ruines d'Herculanum; on dit que c'est une verge pliante de bronze, dans laquelle le *pié* romain est partagé en pouces & en lignes de cette maniere on sauroit définitivement l'étendue du *pié* romain.

Pié de Rouen, semblable au *pié* de roi.

Pié de Savoie, 10 pouces.

Pié de Sedan, 10 pouces 3 lignes.

Pié de Sienne en Italie, 21 pouces 8 lignes 4 points.

Pié de Stockholm en Suede, 12 pouces 1 lignes.

Pié de Strasbourg, 10 pouces 3 lignes 6 points.

Pié de Tolede, ou *pié* castillan, 11 pouces 2 lignes 2 points, selon M. Riccioli, & 10 pouces 3 lignes 7 points selon M. Petit.

Pié trévisan dans l'état de Venise, 14 pouces 6 points selon Scammozzi.

Pié de Turin ou de Piemont, 26 pouces selon Scammozzi.

Pié de Venise, 12 pouces 10 lignes, selon Scammozzi & Lorini; 12 pouces 8 lignes selon M. Petit, & 12 pouces 11 lignes suivant M. Picard.

Pié de Verone, égal à celui de Venise.

Pié de Vicence en Italie, 13 pouces 2 lignes selon Scammozzi.

Pié de Vienne en Autriche, 11 pouces 8 lignes.

Pié de Vienne en Dauphiné, 11 pouces 11 lignes.

Pié d'Urbin & de Pesaro en Italie, 13 pouces 1 ligne selon Scammozzi.

Pié selon ses dimensions.

Pié courant; c'est le *pié* qui est mesuré suivant sa longueur.

Pié quarré; c'est un pié qui est composé de la multiplication de deux *piés*. Ainsi un *pié* étant de 12 pouces, un *pié* quarré est de 144 pouces, nombre qui provient de 12 multiplié par 12.

Pié cube: c'est un *pié* qui contient 1728 pouces cubes, nombre qui est formé du produit du *pié* quarré par le *pié* simple.

Comme nous écrivons pour tous les peuples, & qu'il pourroit y avoir des étrangers qui ignoreroient le rapport & la différence du *pié* qui est en usage chez eux au *pié* de roi, que nous avons pris ici pour regle, il convient d'ajouter encore une table qui puisse aider tout le monde à évaluer les différens *piés* à celui de Paris. Nous avons dit qu'il se divisoit en douze pouces, & chaque pouce en douze lignes. Si donc on suppose chaque ligne divisée en dix parties, on aura,

	parties
Le *pié* de Paris, de	1440.
Le *pié* de Bologne, de	1682.
Le *pié* de Danemarck, de	1404.
Le *pié* de Rhin ou de Leyden, de . . .	1390.
Le *pié* de Londres, de	1350.
Le *pié* de Suede, de	1316.
Le *pié* romain du capitole, de	1306.
Le *pié* de Dantzick, de	1272.
Le *pié* d'Amsterdam, de	1258.
Le palme de Naples, de	1169.
Le palme de Gènes, de	1113.
Le palme de Palerme, de	1073.
Le palme romain, de.	990.
La brasse de Bologne, de	2640.
La brasse de Florence à terre, de . . .	2430.
La brasse de Parme & de Plaisance, de	2423.
La brasse de Reggio, de	2348.
La brasse de Milan, de	2166.
La brasse de Bresse, de	2075.
La brasse de Mantoue, de	2062.
Le *pié* de Rome, de	1320.
Le *pié* de Venise, de.	1540.
Le *pié* de Constantinople, de	3140.
Le *pié* de Strasbourg, de	1282 $\frac{3}{4}$.
Le *pié* de Nuremberg, de	1346 $\frac{1}{4}$.
Le *pié* de Halle en Saxe, de	1320.
Le *pié* de Leipsic, de	1397.
Le *pié* de Cologne, de	1220.
Le *pié* de Baviere, de	1280.
Le *pié* d'Ausbourg, de	1313.
Le *pié* de Lisbonne, de	1397.
Le *pié* de Vienne en Autriche, de . . .	1400.
Le *pié* de Prague, de.	1338.
Le *pié* de Cracovie, de	1580.
Le *pié* de Savoie, de	1440.
Le *pié* de Geneve, de	2592.
Ancien *pié*, des Hébreux, de	1590.
Ancien *pié*, des Grecs, de	1350.
Ancien *pié*, des Romains, de	1306.

Quand les Allemands n'expriment point la sorte de *pié* dont ils se servent, il faut l'entendre du *pié* rhinlandique. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉS DROITS, (*Marine.*) ce sont des étances passées sur le fond de cale & sous quelques baux, dans les plus grands vaisseaux où il y a des broches taillées comme celle d'une cremailliere, par où les matelots montent & descendent avec le secours d'une tireveille.

Pié

Pié marin, (*Marine.*) avoir le *pié marin*, se dit d'un homme de mer qui a le pié si sûr & si ferme qu'il peut se tenir debout pendant le roulis d'un vaisseau.

Il se dit aussi de celui qui entend bien sa navigation, & qui est fait aux fatigues de la mer. Lorsqu'un officier a le *pié marin*, les gens de l'équipage ont bien plus de confiance dans sa conduite.

Pié fort, *terme de Monnoie*, ce mot se dit d'une piece d'or, d'argent, ou d'autre métal, plus forte ou plus épaisse que les monnoies ordinaires, quoique presque toujours frappée au même coin, mais qui n'a point de cours dans le commerce comme les autres especes.

Ce sont les Monétaires ou Monnoyeurs qui les font frapper par curiosité, soit pour garder, soit pour les donner à leurs amis. On voit à Paris dans les cabinets des curieux, des *piés fort* de quatre louis d'or, de huit, de douze, & de seize, presque tous gravés par le célebre Varin, cet habile artiste, à qui la monnoie de France est redevable de sa perfection.

Outre les *piés forts* qui sont frappés sur de l'or, on en a aussi quantité d'argent & de cuivre gravés par cet excellent tailleur, qui égalent les beautés des médailles les plus estimées. *Boissard*. (*D. J.*)

Pié, s. m (*Manufact.*) ce mot se dit de la partie inférieure des tots, qui servent à la fabrique des étoffes & des toiles; la partie supérieure s'appelle la *tête*.

Pié, (*Mesure d'ouvriers.*) mesure de cuivre, de fer, de bois, ou de quelqu'autre matiere que ce soit, qui sert à la plûpart des ouvriers, entre autres aux Charpentiers, Menuisiers, Maçons, Couvreurs, & autres semblables, pour mesurer les ouvrages.

Il y a de ces *piés* qui sont tout d'une piece, d'autres qui se plient & sont brisés, d'autres encore qui en s'ouvrant portent leur équerre. Ce sont les faiseurs d'instrumens de mathématiques qui font ordinairement les *piés* de cuivre; ils en font aussi d'argent pour mettre dans des étuis portatifs: les uns & les autres sont divisés en pouces, & le premier pouce en lignes.

Les *piés* de fer ou d'ouvrage commun se vendent par les quincailliers. (*D. J.*)

Pié droit, s. m. (*Archit.*) c'est la partie du trumeau ou jambage d'une porte ou d'une croisée, qui comprend le bandeau du chambranle, le tableau, la feuillure, l'ambrasure, & l'écoinçon; on donne aussi ce nom à chaque pierre, dont le *pié droit* est composé.

Pié de fontaine, s. m. (*Archit.*) espece de gros balustre, ou piédestal rond ou à pans, quelquefois avec des consoles ou des figures, qui sert à porter une coupe ou un bassin de fontaine, ou un chandelier. Il y a dans la colonade de Versailles trente-un *piés*, qui soutiennent autant de bassins de marbre blanc.

Pié de mur, (*Archit.*) c'est la partie inférieure d'un mur, comprise depuis l'empatement du fondement jusqu'au-dessus, ou à hauteur de retraite.

Pié-de-chevre, *terme d'ouvriers*, espece de pince de fer, recourbée & refendue par le bout, dont les Charpentiers, Maçons, Tailleurs de pierre, & autres ouvriers se servent pour remuer leurs bois, leurs pierres, & semblables fardeaux.

Piés de devant, de derriere. *Voy. l'article* Bas au métier.

Pié-de-chevre, (*Charpent.*) c'est une troisieme piece de bois, qui sert à en appuyer deux autres qui composent le montant de la machine qu'on appelle *chevre*, & qui est propre à élever des fardeaux: les Charpentiers ajoutent cette troisieme piece de bois pour servir de jambe à la machine appellée *chevre*, lorsqu'on ne peut l'appuyer contre un mur, pour enlever un fardeau de peu de hauteur, comme une poutre sur des tréteaux, pour la débiter, &c. Dans leur langage *enter en pié-de-chevre*, c'est une maniere d'assembler dont ils se servent pour alonger des pieces de bois. (*D. J.*)

Pié-cornier, (*Charpent.*) ce mot se dit des longues pieces de bois qui sont aux encoignures des pans de charpente; on le dit aussi des quatre principales pieces qui font l'assemblage d'un bateau, d'un carrosse, qui soutiennent l'impériale; où l'on attache les mains; où l'on passe les soupentes.

Pié de cire, (*Cirerie.*) c'est ainsi qu'on appelle le sédiment ou ordure de la cire qui s'échappe à-travers la toile, ou par les trous du pressoir, & qui tombe au fond des moules, où l'on a jetté la cire étant encore chaude. On se sert d'un couteau ou d'un autre instrument fait exprès pour séparer la bonne cire d'avec le *pié de cire*, qui se trouve toujours au-dessous des pains, après qu'on les a retirés des moules; moins la cire a de *pié*, & plus elle est estimée. *Dictionnaire de Comm.*

Pié d'étaple, (*Cloutier.*) est un instrument de fer pointu par en bas, & enfoncé dans le bloc qui sert d'établi aux Cloutiers; cet instrument a dix-huit pouces ou environ de hauteur, & quatre pouces de largeur; il est quarré dans toute sa longueur, excepté par en haut, où il est plus long que large; & se termine en pince d'un côté. Le *pié d'étaple* a au côté opposé à la pince une ouverture dans laquelle on introduit la clouiliere, qui de l'autre côté est posée sur la place. *Voyez planches du Cloutier, & leur explic.* vous y distinguerez le *pié d'étaple*, la place, le ciseau, & la clouillere garnie endessous de son ressort, & dans le trou de laquelle est un clou.

Pié, (*Dentelle.*) ce mot se dit d'une dentelle très-basse, qui se coud à une plus haute, engrelure contre engrelure.

Pié-de-chevre, (*Ferblantier.*) outil de ferblantier, c'est un morceau de fer qui est fait à-peu-près comme un tas, à l'exception qu'il est plus haut sur son pié, & moins large; la face de dessus est fort unie. Il sert aux Ferblantiers pour former des plis & replis à leurs ouvrages. *Voyez la figure planches du Ferblantier.*

Pié, terme dont plusieurs artistes se servent, mais particulierement les Horlogers, les faiseurs d'instrumens de mathématiques; il signifie une petite cheville cylindrique fixée à une piece qui doit tenir à vis sur une autre.

Il y a trois *piés* sous la potence d'une montre, lesquels étant justes dans des trous percés à la platine du dessus, empêchent que cette platine & la potence ne tournent sur la vis qui les tient pressées l'une contre l'autre. La fonction des *piés* est la même dans les autres pieces où ils sont ajustés; tels sont le coq, les barettes, le petit coq, &c. On écarte, autant qu'il se peut, les *piés* les uns des autres, afin que par leur distance le jeu qu'ils pourroient avoir dans leur trou devienne moins sensible.

Pié-de-biche, (*Horlogerie.*) se dit parmi les Horlogers, d'une détente brisée, dont le bout peut faire bascule d'un côté, mais non pas de l'autre; il se dit aussi de tout ajustement semblable.

Pié de guide-chaîne, *terme d'Horlogerie*: c'est une espece de petit pilier quarré rivé *d*, vers la circonférence de la platine de dessus d'une montre, entre le barillet & la fusée. Ce *pié* est représenté vu en plan avec le guide-chaîne, en *P I*, *fig.* 42. *Pl. X. de l'Horlogerie.* Il a dans sa largeur une fente *P I*, dans laquelle entre la lame du guide-chaîne, & a de plus un trou à la moitié de sa hauteur qui le traverse de part en part, & qui est à angle droit. Avec cette fente ce trou sert à loger une goupille, qui passant à-travers un trou semblable percé dans la lame du guide-chaîne, l'empêche de sortir de cette fente, en lui laissant cependant la liberté de tourner sur la goupille & de s'approcher ou de s'éloigner un peu de la platine. *Voyez* Guide chaîne.

Pié horaire, (*Horlogerie.*) c'est la troisieme partie de la longueur d'un pendule qui fait ses vibrations dans une seconde. M. Huyghens est le premier qui ait déterminé cette longueur, & il a trouvé qu'elle est à celle du *pié* de Paris, comme 864 à 881. Ce mathematicien compte pour la longueur de ce pendule 3 piés de Paris, 8 lignes & demie. *Voy. Horolog. Oscillat. part. IV.* Prop. 25. *Hug. opera*, *tom. I.* (*D. J.*)

Pié, (*Jardinage.*) est le bas de la tige d'un arbre; on dit encore le *pié* d'une pallissade.

Pié de chevre, *terme d'Imprimerie*, s'entend d'une espece de marteau particulier aux ouvriers de la presse, c'est un morceau de fer arrondi, de la longueur de sept à huit pouces, sur deux pouces de diametre, dont une des extrémités qui se termine en talon ou tête de marteau, leur sert pour monter leurs balles; & à proprement parler, à clouer les cuirs sur les bois de balle. L'autre extrémité qui est comme une pince aigue, courbée, & refendue, leur tient lieu de tenailles, lorsqu'il s'agit de détacher les clous & démonter les balles. *Voy.* Balles; Bois de balles, Cuirs.

Pié de la lettre, (*Imprimerie.*) est le bout ou extrémité opposée à l'œil; on l'appelle *pié*, parce que c'est cette extrémité qui sert de point d'appui à la superficie & au corps de la lettre, qui peut être considérée dans son tout, comme ayant trois parties distinctes, l'œil, le corps, & le *pié*.

Piés de mouche, (*Caractere d'Imprimerie.*) ainsi figuré ¶. Il sert à faire connoître les remarques qu'un auteur veut distinguer du corps de sa matiere, afin que l'on sache pour quelle raison on s'en sert dans un ouvrage; l'auteur doit en avertir le lecteur dans sa préface. *Voyez table des Caracteres*, *figure 5.*

Pié, huit piés, ouvert, ou huit piés en résonnance, (*jeu d'orgue.*) ce jeu qui est d'étain joue l'octa-

l'octave au-dessus du bourdon, & de la montre de 16 piés, & l'unisson du bourdon de quatre piés bouché. *Voyez* la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & *la fig.* 33. *Pl. d'orgue*. Ce jeu est ouvert, & a quatre octaves.

PIÉ, *dans les orgues* : on appelle *pié*, la partie inférieure *e d e*, *fig.* 31. *n°.* 2. *Pl. d'orgue*, de forme conique d'un tuyau. Le *pié* est ordinairement de la même étoffe que le tuyau, & y est soudé après que le biseau qui sépare le tuyau du *pié* a été soudé avec ce dernier. La levre inférieure de la bouche est prise dans le corps même du *pié* que l'on applatit en-dedans pour les tuyaux qui ont la bouche en pointe; pour ceux qui l'ont ovale, c'est une piece de la forme d'un segment de cercle que l'on retranche du *pié*. La fleche de ce secteur, *a fig.* 33. est le quart de sa corde; la piece retranchée d'un tuyau sert pour un autre de moindre grosseur.

On observe de donner aux tuyaux des montres d'orgue, des longueurs & des grosseurs symmétriques, en sorte que les bouches des tuyaux suivent des deux côtés d'une tourelle ou dans des plates faces correspondantes, des lignes également inclinées à l'horison. Cet arrangement donne plus de grace au fust d'orgue, que si les bouches étoient toutes sur une même ligne, ou qu'elles fussent disposées irrégulierement.

PIÉ *dans le cheval*, (*Maréchal.*) c'est la partie de la jambe depuis la couronne jusqu'au bas de la corne. *Voy.* COURONNE. Il est composé de la couronne, du sabot, de la sole, de la fourchette, & des deux talons. Les défauts du *pié* sont d'être gros, c'est-à-dire, trop considérables à proportion de la jambe; *gras*, c'est-à-dire, que la corne en est trop mince; *comble plat*, ou *en écaille d'huitre*, est celui qui n'a pas la hauteur suffisante, & dont la sole descend plus bas que les bords de la corne, & semble gonflé; *dérobé*, ou *mauvais pié*, est celui dont la corne est si usée ou si cassante, qu'on ne sauroit y brocher des clous. *Pié* encastelé, *voyez* ENCASTELURE; *cerclé*, *voyez* CERCLÉ. *Pié du montoir*, c'est le *pié* gauche de devant & de derriere; *pié hors du montoir*, c'est le droit, *pié sec*, est celui qui se resserre, s'encastele & se cercle naturellement. Le petit *pié*, est un os qui occupe le dedans du *pié*, & qui est emboîté par la corne du sabot. *Pié neuf*, se dit d'un cheval à qui la corne est revenue après que le sabot lui est tombé; & il n'est plus propre dans ce cas que pour le labour. *Parer le pié d'un cheval*, c'est rendre les bords de la corne unis, pour poser ensuite le fer dessus. *Galoper sur le bord ou sur le mauvais pié*, *voyez* GALOPER. On mesure les chevaux par *pié* & pouces; *le pié de la lance*. *Voyez* LANCE.

PIÉ DE BICHE, (*Menuiserie.*) est un morceau de planche, au bout duquel il y a une entaille en forme de *pié de biche*; il sert à tenir l'ouvrage sur l'établi. *Voyez les fig. Planches de la Menuiserie*.

PIÉ DE BICHE, *terme de Menuisier*; ils appellent *pié de biche*, une certaine façon de terminer les *piés* d'une table, d'une chaise, ou autre ouvrage en forme du *pié d'une biche*. (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE (*Orfévrerie.*) ce sont les *piés* qui supportent les caffetieres d'argent ou d'autres ouvrages de cette nature, qu'on appelle ainsi, parce qu'ils ont la forme du *pié d'une biche*.

PIÉ. On dit un tableau, un dessein réduit au petit *pié*, quand pour en copier un grand on proportionne toutes les parties par quarrés, suivant ceux qu'on a marqués sur l'original. C'est ce qu'on nomme aussi *craticuler*, ou faire un *chassis* ou *treillis*.

PIÉS-DROITS, (*Plomberie.*) ce sont les plaques ou tables de plomb dont on couvre la charpente des lucarnes, pour empêcher que le bois ne pourrisse à la pluie. Les *piés-droits* se payent à tant la cent pesant mis en œuvre, plus ou moins, suivant le prix du plomb. *Savary*. (*D. J.*)

PIÉ DE BICHE, *terme de Serrurier*, c'est une barre de fer qui sert à fermer les portes cocheres; cette barre est attachée à la muraille, & se divise à l'autre bout en deux crampons qui entrent dans les ferrures de la porte. (*D. J.*)

PIÉ, (*Soyerie.*) partie du métier. Il y a les *piés* de devant; ce sont des piliers de bois de 5½ pouces d'équarrissage jusqu'à la banque, & au-dessus de 7 à 8 pouces.

Il y a les *piés* de derriere; ce sont des pieces de bois de 7 à 8 pouces d'équarrissage hautes de 6 *piés* ou environ: ceux de devant sont de la même hauteur.

PIÉ, (*Teinture.*) c'est la premiere couleur qu'on donne à une étoffe avant que de la teindre dans une autre couleur, comme le bleu avant que de la teindre en noir; ce qui s'appelle *pié de pastel* ou de *guede*. On dit de même *pié* de garance, *pié* de gaude, *pié* de racine, & ainsi des autres drogues dont est composée une teinture.

Une seule étoffe a autant de *piés* de couleur qu'elle est successivement teinte en différentes couleurs; & les Teinturiers en France sont obligés d'y laisser autant de roses ou rosettes que de *piés*, pour faire voir qu'ils ont donné les *piés* de leur couleur. *Savary*. (*D. J.*)

PIÉ DERRIERE, *au jeu de quilles*, se dit d'un joueur qui finissant sa partie est obligé de jouer un *pié* au but ou dans le cercle de sa boule, & l'autre derriere. Cela ne se fait qu'en dernier coup de la partie; & il y a même bien des joueurs qui conviennent de ne le pas faire.

PIECE, s. f. (*Littérat.*) dans la *poësie dramatique*, est le nom qu'on donne à la fable d'une tragédie ou d'une comédie, ou à l'action qu'on y représente. *Voyez* FABLE & ACTION.

M. Chambers ajoute que ce mot se prend plus particulierement pour signifier le *nœud* ou l'*intrigue* qui fait la difficulté & l'embarras d'un poëme dramatique. Cette acception du mot *piece* peut avoir lieu en Angleterre mais elle n'est pas reçue parmi nous. Par *piece*, nous entendons le *poëme dramatique* tout entier, & nous comprenons les tragédies, les comédies, les opera, même les opera comiques, sous le nom générique de *pieces* de théâtre. Depuis Corneille & Racine, nous avons peu d'excellentes *pieces*.

On appelle *aussi pieces* de poësie certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, &c. Toutes les *pieces* de Rousseau ne sont pas d'une égale force: les *pieces* fugitives qu'on insere dans le *Mercure* ne sont pas toujours excellentes.

La coutume s'est aussi introduite depuis quelque tems dans le langage familier, d'appeller *pieces* les ouvrages des orateurs: ainsi l'on dit que tel prédicateur a nombre de bonnes *pieces*; que le panégyrique de S. Louis par l'abbé Seguy, est une des meilleures *pieces* qui aient paru en ce genre.

PIECES, (*Jurisprud.*) On comprend sous ce terme tous les titres, papiers & procédures qui servent pour quelque affaire.

Piece adhirée est celle qui se trouve à dire, qui est en deficit.

Piece arguée de faux ou *inscrite de faux*, est celle que l'on maintient fausse. *Voyez* FAUX.

Piece arguée de nullité, est celle que l'on soutient nulle.

Piece authentique est celle qui est en forme probante.

Piece collationnée, *voyez* COPIE COLLATIONNÉE.

Piece de comparaison est celle dont l'écriture & la signature sont reconnues, & que l'on compare à une *piece* arguée de faux, pour voir si l'écriture est la même.

Piece compulsée est celle dont on a tiré une copie, soit en entier ou par extrait, par la voie du compulsoire.

Piece contrôlée est celle qui a été visée & enregistrée au contrôle, & duquel il est fait mention sur ladite *piece*. *Voyez* CONTRÔLE.

Piece déposée est celle que l'on a mise dans un dépôt public, ou que l'on a remise entre les mains de quelque personne par forme de dépôt.

Piece inscrite de faux, *voyez piece arguée de faux*, & FAUX.

Piece inventoriée est celle qui est comprise & énoncée dans un inventaire fait par un notaire ou autre officier public, ou qui est produite dans un inventaire de production fait par un procureur.

Piece paraphée est celle qui est marquée d'un paraphe. *Voyez ci-devant*. PARAPHE.

Piece par extrait est celle dont on n'a tiré qu'un extrait, & non une copie entiere.

Piece de production est une *piece* produite dans une instance ou procès.

Piece de production principale, *voyez* PRODUCTION PRINCIPALE.

Piece de production nouvelle, *voyez* PRODUCTION NOUVELLE.

Pieces vûes, c'est lorsque les pieces ont été remises devant le juge.

Piece vidimée, c'étoit la même chose que ce que nous appellons aujourd'hui *copie collationnée*. Voyez *VIDIMUS*. (*A*)

PIECE *d'argent des Romains*, (*Monnoie antique*.) Les *pieces d'argent* dans la maniere de compter des Romains, étoient ou deniers ou sesterces; ils comptoient quelquefois par deniers, & le plus souvent par sesterces; c'est-à-dire que dans leur compte ils se servoient de la plus grande & de la plus petite monnoie qu'ils eussent. Le dernier valoit 10 as romains, dont la matiere étoit de cuivre, & chacun pesoit le poids d'une livre. C'est de-là qu'on l'appelloit *denarius*, & qu'on le marquoit avec un *X*. Le sesterce étoit une autre piece d'argent, la

qua-

quatrieme partie du denier, valant deux as & demi, ou deux livres & demie de cuivre, d'où vient qu'on marquoit le sesterce *L L. S.* Les deux *L L.* signifioient les deux livres que pesoient les deux as; *I. S.* vouloit dire *semi*, c'est-à-dire la moitié de l'as ou de la livre. Ces faits sont aisés à prouver par les sesterces d'argent de ce tems-là qui se conservent encore aujourd'hui dans les cabinets des curieux; mais l'occasion viendra d'en parler ailleurs plus au long. (*D. J.*)

PIECE DE SAINTE HÉLENE, (*Art. numism.*) sorte de médaille creuse comme un bassin, ou comme une petite tasse. Scaliger dit qu'il en a vû plusieurs frappées du tems de Justinien, & même du tems du paganisme. (*D. J.*)

PIECES HONORABLES, *en terme de Blason*, est le nom que l'on a donné à certaines pieces qui regardent proprement cette science.

Les *pieces honorables* sont au nombre de dix, sçavoir, le chef, le pal, la bande, la barre, la fasce, la croix, le sautoir, le chevron, la bordure & l'orle. *Voy.* chaque *piece* sous son article particulier. *Voyez* CHEF, PAL, &c.

Les hérauts d'armes alleguent plusieurs raisons pour lesquelles ces *pieces* ont été appellées *honorables*, savoir leur antiquité, comme ayant été en usage depuis l'origine des armoiries; 2°. parce que ces *pieces* marquent les ornemens qui conviennent à des hommes nobles & généreux, de sorte que le chef représente le casque ou la couronne qui couvre la tête d'un vainqueur; le pal marque sa pique ou sa lance; la bande & la barre, son baudrier; la fasce son écharpe; la croix & le sautoir, son épée; le chevron, ses bottes & ses éperons; la bordure & l'orle, sa cotte de maille.

A l'égard de l'application ou collation de ces *pieces honorables*, quelques auteurs ont écrit que lorsqu'un cavalier s'étoit comporté valeureusement dans une bataille, on le présentoit au prince ou au général, qui lui faisoit donner une cotte d'armes relative à sa belle action, c'est-à-dire la permission de porter dans ses armoiries un chef lorsqu'il avoit été blessé à la tête, un chevron quand il avoit été blessé aux jambes, & une croix ou bordure lorsque son épée & son armure avoient été teintes du sang des ennemis.

Quelques blasonneurs se sont avisés de multiplier le nombre des *pieces honorables* jusqu'à celui de vingt, ajoutant à celles ci-dessus le plein quartier, le giron, l'écusson, la cape dextre & senestre, le point, &c. mais on n'a point encore jugé à-propos de reconnoître ces *pieces* pour *honorables*.

PIECE, *en Fauconnerie*, on dit des oiseaux tout d'une *piece*, c'est-à-dire d'une même couleur.

PIECE, (*Arpentage.*) ce mot signifie quelquefois une certaine étendue de terre labourable: ainsi l'on dit une *piece de blé*, pour marquer un champ où il y a du blé en semence, en herbe ou en épi, &c. (*E*)

PIECE, *dans le Commerce*, signifie quelquefois un *tout*, & quelquefois une *partie* d'un tout.

Dans le premier sens, on dit une *piece* de drap, de velours, &c. entendant par cette expression une certaine quantité d'aunes que la coutume a réglée. On suppose que la *piece* est entiere, & qu'elle n'a pas été coupée. *Voyez* DRAP.

Dans la seconde signification, on dit une *piece* de tapisserie, ce qui veut dire une partie distinguée & travaillée séparément, laquelle avec plusieurs autres compose une teinture. *Voyez* TAPISSERIE.

Une *piece* de vin, de cidre, &c. se dit d'un tonneau rempli de ces liqueurs.

Pieces détachées, voyez DÉTACHÉ.

PIECES, *en fait de monnoie*, signifie quelquefois la même chose qu'*espece*, comme quand on dit cette *piece* est trop legere, &c. *Voyez* ESPECE & COIN.

Quand on y ajoute le valeur des *pieces*, on s'en sert quelquefois pour exprimer celles qui n'ont point d'autre nom particulier: comme une *piece* de 8 réaux, une *piece* de 24 sols, &c.

En Angleterre, le mot *piece* pris absolument, signifie quelquefois 20 chelings sterling, & quelquefois une guinée. *Voyez* GUINÉE, LIVRE STERLING, & STERLING.

Par 6. G. II. C. 25. les jacobus valant 25 ou 23 chelins, & les *pieces* qui en étoient les moitiés & les quarts, sont absolument supprimées; & il est défendu à toutes personnes d'en recevoir à titre de payement ou de payer avec.

Piece de huit ou piastre, c'est une monnoie d'argent frappée d'abord en Espagne, ensuite dans d'autres pays, & qui a cours présentement dans la plûpart des parties du monde. *Voyez* COIN.

Elle s'appelle *piece de huit*, ou *réale de huit*, à cause qu'elle vaut huit réales d'argent. *Voyez* RÉALE.

Sa valeur est presque sur le même pié que l'écu de France, c'est-à-dire quatre chelings & six sols sterling. En 1687 on changea la proportion de la simple reale au piastre; & au lieu de huit réales, on en donnoit dix; à-présent la réduction est conforme à l'ancien étalon.

Il y deux sortes de piastres ou d'écus d'Espagne l'un frappé au Potosi, & l'autre à Mexique; ces derniers sont un peu plus pesans que les premiers, mais en retour ou par compensation ils ne sont pas tout-à-fait d'une matiere si pure.

La *piece* de huit a ses diminutifs, c'est-à-dire qu'il y a des demi-piastres ou des *pieces* de quatre réales; des quarts de piastres, ou des pieces de deux; des huitiemes de piastre & des seiziemes. Le change entre l'Espagne & l'Angleterre se fait en *pieces* de huit. *Voy.* CHANGE.

Piece est aussi une monnoie de compte, ou plûtôt une maniere de compter usitée chez les negres sur la côte d'Angola en Afrique. *Voyez* MONNOIE.

Le prix des esclaves & d'autres marchandises que l'on y négocie, comme aussi les droits que l'on paye aux petits rois, s'estiment en *pieces* de part & d'autre. Ainsi ces barbares demandant dix *pieces* pour un esclave, les européens évaluent pareillement en *pieces* l'argent ou les marchandises qu'ils se proposent de donner en échange. *Voyez* COMMERCE.

Par exemple, dix anabasses font une *piece*; un baril de poudre de dix livres pesant, fait une *piece*; une *piece* de salempouris bleu faut quatre *pieces*; dix bassins de cuivre, une *piece*.

PIECE D'INDE, (*Comm.*) terme usité dans le commerce de la traite des negres, où l'on appella *negre piece d'inde*, un homme ou une femme depuis quinze jusqu'à vingt-cinq ou trente ans au plus, qui est sain, bien fait, point boiteux & avec toutes ses dents.

Il faut trois enfans au-dessus de dix ans jusqu'à quinze pour deux pieces & deux au-dessous de cinq ans jusqu'à dix pour une piece. Les vieillards & les malades sont évalués trois quarts de piece. *Voyez* NEGRES. *Diction. du Comm.*

PIECE, s. f. (*Comm. d'Afrique.*) espece de monnoie de compte ou plutôt de maniere de compter, en usage parmi les negres de la côte d'Angola en Afrique, particulierement à Malimbo & à Cabindo.

Le prix des esclaves, des autres marchandises, & des rafraichissemens qui se traitent dans ces deux lieux, aussi-bien que les coutumes qui se payent aux petits rois à qui ils appartiennent, s'estiment de part & d'autre en *pieces* c'est-à dire, que si ces barbares veulent avoir dix *pieces* pour un esclave tête d'inde, les Européens de leur côté évaluent pareillement en *pieces*, les denrées & les merchandises qu'ils en veulent donner en échange. *Savary*. (*D. J.*)

PIECES DÉTACHÉES, *en terme de Fortification*, ce sont les demi-lunes, les contrescarpes, les ouvrages à corne & à couronne, & même les bastions quand ils sont séparés ou à quelque distance du corps de la place. En général ce sont tous les ouvrages de la fortification qui n'appartiennent pas immédiatement à l'enceinte de la place.

PIECES DE CAMPAGNE, sont des canons qui marchent pour l'ordinaire avec une armée; tels sont ceux de huit & de quatre livres de balles, &c. qu'on transporte aisément à cause de leur légereté. *Voyez* PIECE *Chambers*.

PIECE DE HUIT. *Voyez* CANON.

PIECES, dans l'*Art. militaire*, signifient toutes sortes de grandes armes à feu, & de mortiers. *Voyez* FUSIL, CANON, MORTIER, &c.

PIECES DE BATTERIE, ce sont de grosses pieces dont on se sert dans les sieges pour faire breche, tels sont les canons de trente trois & de vingt-quatre livres de balles. *Voyez* CANON *Chambers*.

PIECE NETTE, (*Artillerie.*) on appelle *pieces nettes*, les *pieces* d'artillerie, qui n'ont point d'évent, ni d'autres défectuosités, qui n'ont ni chambre ni fistules, ni soufflures, dont le métal est sain, non poreux, ni venteux, ni grumeleux, & où le foret a eu prise partout. (*D. J.*)

PIECE, s. f. (*Archit.*) nom général qu'on donne aux lieux dont un appartement est composé. Ainsi une salle, une chambre, un cabinet, &c. sont des *pieces*. (*D. J.*)

PIECE D'EAU, s. f. (*Archit. hydraul.*) c'est dans un jardin, un grand bassin de figure conforme à sa situation, comme par exemple, la *piece d'eau*, appellée *des suisses*, devant l'orangerie, celle de l'île royale, dans le petit parc; & celle de Neptune devant la fontaine du dragon, à Versailles. *Voyez* BASSIN. (*D. J.*)

PIE-

PIECES PERDUES, (*Hydr.*) ce sont des bassins renfoncés & relevés de gazon, au milieu desquels il y a des jets, dont l'eau se perd à mesure qu'elle vient; tels sont les fontaines de la couronne à Vaux le Vilars, & trois pieces à Saint-Cloud dont deux sont dans les tapis de gazon, au bas de la grande cascade, & l'autre en face du nouvel amphitéatre, au bout de la grande allée le long de la riviere.

PIECE DE CHARPENTE, (*Marine.*) c'est tout morceau de bois taillé pour un bâtiment, & qu'on fait entrer dans la construction d'un vaisseau.

PIECES DE CHASSE, ce sont des canons logés à l'avant d'un vaisseau, dont on se sert pour tirer pardessus l'éperon sur les vaisseaux qui sont à l'avant, ou sur ceux qui prennent chasse, mais cette maniere de tirer retarde le cours du vaisseau. Tirer des *pieces* de l'avant.

Piece, une *piece de corde*, c'est un paquet de corde, soit qu'elle soit liée en paquet ou en cerceaux.

Une *piece* de cordes est de quatre-vingt brasses.

PIECE DE DETENTE, *terme d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer quarré, épais d'une ligne, & long de deux pouces; cette *piece* est fendue par le milieu dans sa longueur, pour laisser passer en dehors une partie de la détente, elle se place sous la poignée du fusil.

PIECE DE POUCE, *terme d'Armurier*, petite plaque de fer, de cuivre, d'or & d'argent, que les Arquebusiers encastillent sur la crosse des fusils & pistolets. On l'appelle *piece de pouce*, parce que lorsqu'on se sert de ces armes, elle est couverte du pouce de celui qui veut tirer. La *piece de pouce* est ordinairement faite en forme de cartouche, qui renferme un ovale ou écusson, où l'on grave les armoiries, la devise, ou l'effigie du maître à qui sont les armes. (*D. J.*)

PIECE EN GÉNÉRAL, & GRANDES PIECES, (*Bas au métier*) deux expressions à l'usage des faiseurs de métiers à bas, & de bas au métier. *Voyez ces articles.*

PIECE, (*outil de Chapelier.*) sorte d'outil fait de cuivre avec un manche de même métal qui sert aux Chapeliers à estamper leurs chapeaux. *Savary.* (*D. J.*)

PIECE DE CHARPENTE, (*Charpent.*) c'est tout morceau de bois taillé, qui entre dans un assemblage de charpente, & qui sert à divers usages dans les bâtimens. On nomme *maîtresses pieces*, les plus grosses, *pieces*, comme les poutres, tirans, entraits, jambes de force, &c. (*D. J.*)

PIECE DE BOIS, (*Charpent.*) c'est selon l'usage un bois dont la mesure est de 6 piés de long sur 72 pouces d'équarrissage; ainsi une *piece de bois* méplat, de 12 pouces de largeur sur 6 pouces de grosseur, & de 6 piés de long, ou une solive de 6 pouces de gros sur 12 piés de long, sera ce qu'on appelle *une piece*; à quoi on réduit toutes les *pieces de bois* de différentes grosseurs & longueurs qui entrent dans la construction des bâtimens, pour les estimer par cent. (*D. J.*)

PIECE DE PONT, (*Charpent.*) c'est une grosse solive plus épaisse qu'une dosse, qui traverse une travée de pont de bois, & porte en dehors, dans laquelle à l'endroit des lisses, on amortaise les poteaux d'appui & les liens, pour les entretenir.

PIECE, *terme de Cordonnier* morceau de maroquin ou de cuir qui couvre le coup du pié, & qu'on coud au bout de l'empeigne du soulier.

PIECES, (*Graveur de bois.*) petits morceaux de bois qu'on ajuste artistement pour réparer les breches faites en vuidant la gravure en bois. *Voyez* GRAVURE EN BOIS.

PIECE, (*Jardinage.*) *piece* de terre est la même chose qu'un terrein; on dit une *piece* de bois, une *piece* de pré; ce potager est divisé en tant de *pieces*.

PIECES COUPÉES, (*Jardin*) on donne ce nom à un compartiment de plusieurs petites *pieces* figurées ou formées de lignes paralleles & d'enroulemens, & séparées par des sentiers, pour faire un parterre de fleurs ou de gazon. (*D. J.*)

PIECE GRAVÉE, (*Lutherie.*) dans les orgues sont des especes de sommiers sur lequel on place les tuyaux d'orgue, que leur volume empêche d'être placés sur le sommier proprement dit. Ces *pieces* sont percées à la face supérieure d'autant de trous que l'on veut y placer de tuyaux. Ces trous communiquent à d'autres percés dans la face laterale de la *piece gravée*; c'est à ces derniers trous qu'aboutissent les porte-vents de plomb qui viennent des endroits du sommier où les tuyaux auroient dû être placés. Les porte-vents sont arrêtés dans les trous de la chape du sommier & dans ceux de la *piece gravée* par de la filasse enduite de colle-forte, ce qui doit boucher entierement le passage à l'air. *Voyez* SOMMIER *d'orgue*.

PIECE D'ADDITION, (*Lutherie.*) dans les orgues sont des *pieces* que l'on ajoute au sommier pour l'élargir lorsqu'il n'y a pas de place pour un jeu que l'on voudroit ajouter à l'orgue. Cette *piece* consiste en un fort morceau de bois de la longueur du sommier que l'on perce d'autant de trous dans la face, qui doit s'appliquer au sommier, que celui-ci a de gravures, avec lesquelles ces trous doivent communiquer. Au moyen des ouvertures faites au sommier à l'extrémité des gravures, on perce d'autres trous à la face supérieure de la *piece d'addition*, lesquels doivent communiquer avec les premiers, & par conséquent avec les gravures. Sur cette *piece* dûement collée & assujettie au sommier on met un registre, sur le registre une chape qui reçoit le pié des tuyaux qu'on vouloit ajouter & qu'on fait tenir de bout au moyen d'un faux sommier qui les traverse. *Voyez* SOMMIER.

PIECE D'APPUI, (*Menuiserie.*) c'est un chassis de menuiserie, une grosse moulure en saillie, qui pose en recouvrement sur l'appui ou tablette de pierre d'une croisée pour empêcher que l'eau n'entre dans la feuillure.

PIECE QUARRÉE, (*Outil de Menuisier.*) outil dont se servent les Menuisiers pour voir si les bois de leurs assemblages se joignent quarrément. Il est simple, & ne consiste qu'en la moitié d'une planche exactement quarrée, coupée diagonalement d'un angle à l'autre.

PIECE DE RAPPORT, (*Placage.*) on appelle ouvrage de *pieces de rapport* un ouvrage composé de plusieurs petits morceaux de pierres précieuses, des marbres les plus riches, ou de bois de diverses couleurs, disposées & arrangées avec art pour représenter quelque dessein de grotesque, de compartiment, de fleurs, d'oiseaux, &c. ce sont les Menuisiers de placage & de marqueterie, si les ouvrages ne sont que de bois; ou les Marbriers & les Lapidaires, s'ils sont de marbre ou de pierres précieuses, qui travaillent en *pieces de rapport*. (*D. J.*)

PIECE DE RAPPORT, *en terme de Bijoutier*, a deux sens; il peut se prendre d'abord pour les corps étrangers, appliqués, incrustés ou enchâssés sur une tabatiere, comme les pierres fines, fausses, cailloux, porcelaines, &c. Il s'entend ensuite de toutes les *pieces* de même métal qui sont ou appliquées ou soudées à la tabatiere, & qui font les reliefs, composant les tableaux variés dont elles sont ornées; on sait qu'on peut faire servir des reliefs sur une tabatiere d'or, par le moyen du ciselet en repoussant par-dessous les formes principales, qui ensuite sont retracées, reformées & terminées par dessus par les ciselets différens dont l'artiste se sert au besoin de son sujet, mais alors cette plaque ciselée est creuse en dessous, & il faut la recouvrir d'une autre plaque lisse pour cacher cette difformité desagréable à l'œil; pour éviter cet inconvénient, on a pris le parti de découper des morceaux de même métal de la forme des reliefs que l'on vouloit exécuter, & de les souder sur les plaques des tabatieres; cette opération est même devenue indispensable depuis qu'on fait usage des ors de couleurs, & ce sont ces *pieces* ainsi découpées & unies par la soudure au corps de la tabatiere, que l'on appelle proprement *pieces de rapport*.

PIECES DE COLLIER, *en terme de Metteur en œuvre*, ne sont autre chose que des simples parties de collier que l'on porte seules avec une pendeloque qui les termine. *Voyez* PENDELOQUE.

PIECES DE CORPS sont des ornemens en pierreries qui couvrent le devant de la taille des femmes. Les unes sont composées de différens chatons & feuillages, d'autres ne sont que plusieurs nœuds, tous plus petits les uns que les autres, & placés d'étage en étage.

PIECE, *terme de marchand de mode*, ces *pieces* sont fort à la mode; c'est un morceau d'étoffe ou de toile de figure triangulaire, sur lequel on pose de la blonde, du ruban, de la chenille, de la dentelle, des soucis d'hanneton, des jais noirs ou blancs: cet ajustement sert aux femmes pour couvrir le devant de leur corps ou de leur estomac. Autrefois l'on appelloit ces *pieces des crevées*. On les a appellé aussi *échelle*, parce que les rubans étoient posés comme des échelons.

PIECES DE PLAISIR, *à la Monnoie*, sont des *pieces* d'or que le roi ordonne être fabriquées pour son seul usage, comme des *pieces* de dix louis, de cinq, quatre, &c. alors il est défendu au directeur d'en répandre aucune dans le public.

PIECE DE FOUR, *terme de Patissier*, c'est une pâte, une tourte, & toute autre sorte de *piece* de pâtisserie un peu considérable. (*D. J.*)

PIECES DE RAPPORT, *en étain*, se dit de toutes sortes d'ouvrages d'étain fin ou commun qui n'ont point de moules de leurs formes particulieres, tels que des fontaines & cuvettes ovales ou à pans, boîtes carrées

urinales, &c. pour cela le principal est d'avoir un moule de bâtes, autrement plaques d'étain, lesquelles on taille & ajuste de telle figure qu'il convient, & qu'on joint ensuite les unes aux autres en les soudant avec le fer à souder, ou à la soudure légere, suivant les différentes sortes d'ouvrages; après quoi on répare pour achever. *Voyez* SOUDER, RÉPARER & ACHEVER *l'étain*.

PIECES, *terme de Relieur*, morceau de maroquin qu'on colle ordinairement sur le dos du livre pour y mettre le titre. (*D. J.*)

PIECE, (*Rubanier.*) s'entend de toutes les soies de chaîne contenues sur les ensouples de derriere, soit qu'il n'y en ait qu'une ou plusieurs, peu ou beaucoup considérables, d'égale ou d'inégale longueur; lorsqu'une *piece* se trouve achevée la premiere, on y en substitue une autre qui pour-lors doit être composée d'autant de fils que celle-ci, puisqu'elle en doit remplacer autant que celle qui finit; il y a plusieurs manieres d'attacher ces soies les unes au bout des autres, soit par le souder, les nœuds ou le tord. *Voyez ces différens mots à leur article*. *Piece* se dit encore de toute coupe d'ouvrage de quelqu'aunage qu'elle soit, ainsi on dit une *piece* de galon, de ruban, de chenille, &c.

PIECE, *roue de*, *voyez l'article* TIREUR D'OR.

PIECE ou LARDON, (*Serrurerie.*) petit morceau d'acier que le forgeron place dans les crevasses qui se font quelquefois aux gros fers lorsqu'on les forge. On fait la *piece* d'acier, parce que l'acier se soude plus aisément que le fer.

PIECE DE RENCONTRE, (*Tourneur.*) Les Tourneurs appellent ainsi un morceau de fer attaché au haut de la lunette d'une poupée, qui, par sa rencontre avec la *piece* ovale, fait baisser ou hausser l'arbre sur lequel on tourne des ouvrages de figures irrégulieres.

Piece ovale, ou les autres *pieces* irrégulieres de cet arbre, sont ordinairement de cuivre, afin que la rencontre en soit plus douce. (*D. J.*)

PIECES DE TUILE, (*Tuilerie.*) Ce sont tous les morceaux de tuile employés à différens endroits, sur les couvertures. On nomme *tiercines*, les morceaux d'une tuile fendue en longueur, employés aux battelemens; & *nigoteaux*, ceux d'une tuile fendue en quatre pour servir aux sollins & ruillées. (*D. J.*)

PIECE DE VERRE, (*Vitrier.*) ils appellent ainsi tous les petits carreaux ou morceaux de verre de différentes figures & grandeurs, qui entrent dans les compartimens des formes & panneaux des vitres. (*D. J.*)

PIECE QUARREE, *terme de Vitrier*, c'est un petit morceau de verre en quarré, qui est entre deux bornes dans un panneau de verre. (*D. J.*)

PIECE, (*Jeux d'échecs*) c'est ainsi qu'on nomme à ce jeu le roi, la reine, les fous, les chevaliers, & les tours. (*D. J.*)

PIÉDESTAL, s. m. (*Archit.*) c'est un corps quarré avec base & corniche, qui porte la colonne, & qui lui sert de soubassement. Il est différent suivant les ordres, comme nous allons le faire voir. Disons ici qu'on nomme aussi ce corps *stylobate*, du mot grec στυλοβάτης, *base de la colonne*; & que le mot *piédestal* vient de *piédestallo*, terme italien, dérivé des deux mots *podos*, pié au gén. & *stylos*, colonne.

Piédestal toscan. Ce *piédestal* est le plus simple: il n'a qu'une plinthe & un astragale, ou un talon couronné, pour sa corniche. Le cavet de cette corniche a un cinquieme & demi du petit module, & le cavet de la base en a deux, à prendre du *piédestal* même. L'une & l'autre, la base & la corniche, ont les moulures du *piédestal* corinthien, dans la colonne trajane. Le *piédestal* de Palladio n'a qu'une espece de socle quarré sans base & sans corniche; & celui qu'adoptent les François, après Scamozzi, tient un milieu entre ces deux excès.

Piédestal dorique. Ce *piédestal* a des moulures, un cavet, & un larmier ou mouchette dans sa corniche. Il est un peu plus haut que le *piédestal* toscan. Sa proportion est telle: on partage le tiers de toute la base en sept parties, dont on donne quatre au tore qui est sur le socle, & trois à un cavet. La saillie du tore est celle de toute la base, & celle du cavet a deux cinquiemes du petit module par-delà le nud du dé. A l'égard de la corniche, elle a un cavet avec son filet au-dessous; & ce filet soutient un larmier couronné d'un filet. Pour proportionner ces membres, on les partage en six parties, dont cinq sont pour le larmier, & la sixieme pour son filet. Un cinquieme & demi du petit module par-delà le nud du dé, forment la saillie du cavet avec son filet. On en donne trois cinquiemes au larmier, & trois & demi à son filet. Selon Vignole, Serlio & Perrault, ces membres forment le caractere du *piédestal* dorique. Mais Scamozzi y met un filet entre le tore & le filet du cavet, & Palladio y ajoute une doucine.

Piédestal ionique. Ce *piédestal*, orné de moulures presque semblables à celles du *piédestal* dorique, a deux diametres de haut, & deux tiers ou environ. Sa base a le quart de toute la hauteur, la corniche a le demi-quart & les moulures de la base ont le tiers de toute la base. La proportion de ces moulures se régle en divisant le tiers de la base en huit parties, qu'on distribue ainsi; quatre à la doucine, & une à son filet; deux au cavet & une à son filet. La saillie de ce dernier membre est du cinquieme du petit module, celle du filet de la doucine de trois; reste la corniche, dont les parties sont un cavet avec son filet au-dessous, & un larmier couronné d'un talon avec son filet. Ces parties ou membres étant partagés en dix parties, deux sont pour le cavet, une pour le filet, quatre pour le larmier, deux pour le talon, & une pour son filet. Enfin, la saillie de ces membres de la corniche, est la même que celle de la doucine, & du cavet dont on vient de parler.

Piédestal corinthien. La quatrieme partie de la hauteur de la colonne, forme la hauteur de ce *piédestal*. On le divise en neuf parties, dont une est pour la cimaise, deux pour la base, & les autres pour le dé. Cette base est composée de cinq membres: savoir, un tore, une doucine avec son filet, & un talon avec son filet au-dessus. De neuf parties dont un tiers de la base est divisé, les deux autres tiers sont pour le socle, le tore en a deux & demie, la doucine trois, une demie pour son filet, le talon deux & demie, & son filet une demie. Ce premier membre a la saillie de toute la base; la doucine a la sienne égale aux deux cinquiemes trois quarts du petit module; & la saillie du talon avec son filet est d'un cinquieme.

Six membres composent la corniche du *piédestal* corinthien: un talon avec son filet, une doucine, un larmier, & un talon avec son filet. On divise toute la hauteur de ces membres en onze parties, dont une & demie est pour le talon, une demie pour le filet; trois pour la doucine, trois pour le larmier, deux pour le talon, & une pour le filet. Pour les saillies, on donne au talon avec son filet un cinquieme du petit module, deux cinquiemes & demi-tiers à la doucine, trois au larmier, & un cinquieme au talon supérieur avec son filet.

Piédestal composite. Ce *piédestal* est semblable, en proportion, au *piédestal* corinthien: mais les profils de sa base & de sa corniche en sont différens. La base est composée d'un tore, d'un petit astragale, & un filet. De dix parties de cette base, le tore en a trois, le petit astragale une, le filet de la doucine une demie, la doucine trois & demie, le gros astragale une & demie, & le filet qui fait le congé une demie. Les saillies de ces membres sont égales à-peu-près à celles de ceux du *piédestal* corinthien.

Un filet, avec son congé, un gros astragale, une doucine avec son filet, un larmier, & un talon avec son filet forment la corniche qui occupe la huitieme partie du *piédestal*. Le filet a une douzieme & demie de toute la corniche, l'astragale une demie, la doucine trois & demie, le filet une demie, le larmier trois, le talon deux & le filet une. Les saillies de ces membres sont à-peu-près les mêmes que celles de la corniche du *piédestal* corinthien.

Le *piédestal* composite a de hauteur la troisieme partie de la colonne.

Piédestal composé. C'est un *piédestal* d'une forme extraordinaire, comme ronde, quarrée-longue, arrondie, ou avec plusieurs retours. Il sert pour porter les grouppes de figures, les statues, les vases, &c.

Piédestal continu. *Piédestal* qui, sans ressauts, porte un rang de colonnes. Tel est le *piédestal* qui soutient les colonnes ioniques cannelées du palais des Tuileries du côté du jardin.

Piédestal double. *Piédestal* qui porte deux colonnes, & qui a plus de largeur que de hauteur. Les *piédestaux* des PP. Feuillans, rue saint Honoré, à Paris, & ceux de la plûpart des retables d'autels, sont de cette espece.

Piédestal en adoucissement. *Piédestal* dont le dé ou tronc est en gorge. Il y a de ces *piédestaux* autour du parterre à la dauphine, à Versailles, qui portent des statues de bronze.

Piédestal en balustre. *Piédestal* dont le profil est contourné en maniere de balustre.

Piédestal en talut. *Piédestal* dont les faces sont inclinées. Tels sont, par exemple, les *piédestaux* qui portent les figures de l'Océan & du Nil dans l'escalier du capitole.

Pie-

Piédestal flanqué. *Piédestal* dont les encoignures sont flanquées ou cantonnées de quelque corps, comme de pilastres attiques, ou en console, *&c.*

Piédestal irrégulier. *Piédestal* dont les angles ne sont pas droits, ni les faces égales ou paralleles, mais quelquefois ceintrées, par la sujétion de quelque plan, comme d'une tour ronde ou creuse.

Piédestal orné. C'est un *piédestal* qui a non-seulement ses moulures taillées d'ornemens, mais dont les tables fouillées ou en saillie sont enrichies de bas-reliefs, chiffres, armes, *&c.* de la même matiere ou postiches, comme sont la plûpart de ceux des statues équestres, & des autres superbes monumens.

Piédestal quarré. *Piédestal* qui est égal en hauteur & en largeur. Tels sont les *piédestaux* de l'arc des lions à Vérone, d'ordre corinthien, & que quelques sectateurs de Vitruve, comme Serlio & Philander, ont attribué à leur ordre toscan.

Piédestal triangulaire. *Piédestal* en triangle, qui a trois faces, quelquefois ceintrées par leur plan, & dont les encoignures sont en pan coupé, échancrées ou cantonnées. Il sert ordinairement pour porter une colonne avec des figures sur ses encoignures. Tel est le *piédestal* de la colonne funéraire de François II. dans la chapelle d'Orléans, aux Célestins, à Paris.

Piédestaux par saillies & retraites. Ce sont des *piédestaux* qui, sous un rang de colonnes, forment un avant-corps au droit de chacune, & un arriere-corps dans chaque intervalle. De cette espece sont les *piédestaux* des amphithéâtres antiques de l'arc de Titus à Rome, & les *piédestaux* corinthiens, & composites de la cour du Louvre.

Les piédestaux que les Architectes appellent *acroteres*; ils sont fort petits, & ordinairement sans base; ils servent à porter des figures au-bas des corniches rampantes & au-haut des frontons.

La plûpart des commentateurs de Vitruve, après diverses opinions sur l'interprétation de ces mots: *scamilli impares*, escabeaux impairs, sont enfin d'avis qu'ils signifient cette disposition de *piédestaux*.

Pour ce qui regarde les *piédestaux* toscans, doriques, ioniques, corinthiens & composites, *voyez l'ordonnance des cinq especes de colonnes, selon la méthode des anciens par M.* Perrault. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉDOUCHE, s. m. (*Archit.*) c'est une petite base longue ou quarrée, en adoucissement, avec moulures qui sert à porter un buste, ou une petite figure.

PIEGE, s. f. (*Chasse.*) on se sert de ce terme pour tout ce qui sert à attraper les oiseaux, le gibier & toutes les bêtes nuisibles. Chacun en invente à sa mode. Les trapes, les traquenards, les bascules sont des *pieges* pour les loups & les renards; il y a des *pieges* de fer qui se bandent & se lâchent pour prendre des fouines & autres animaux.

Ce mot se prend aussi au figuré. On dit le *piege* de la beauté; le *piege* de la galanterie; le *piege* du destin; le *piege* de la vanité.

PIÉGE, s. m. (*Chasse.*) c'est proprement toute machine ou toute invention destinée à surprendre des animaux. Il ne se dit guere qu'au figuré, par rapport aux hommes: ce n'est pas au propre que les fripons tendent des *piéges* aux honnêtes gens, ni que les sots donnent dans le panneau. On verra dans les *Planches* relatives à la chasse, des modeles des différentes especes de *piége*: on a choisi ceux que l'usage a principalement consacrés, parce que l'expérience les a fait reconnoître comme les meilleurs.

Il est nécessaire, pour tendre heureusement des *piéges* de bien connoître l'instinct & les habitudes des animaux qu'on cherche à prendre; cette science n'est pas fort étendue à l'égard des frugivores; ils ne sont pas naturellement défiants, parce que les besoins ordinaires de la vie ne les forcent pas à l'exercice de l'attention. Ordinairement il suffit de bien remarquer le lieu par lequel ils passent habituellement, & d'y tendre un collet. Comme leur maniere de vivre est simple, leurs habitudes sont uniformes; ils ne soupçonnent point les embûches qu'on leur prépare, parce qu'ils ne sont jamais dans le cas d'en tendre à d'autres. Il ne faut pas non plus beaucoup d'art pour prendre les oiseaux, parce qu'ils n'ont point l'usage du nez, qui pour une partie des quadrupedes est un organe de défiance & un instrument de sûreté. On attire facilement les oiseaux frugivores avec du grain, & les carnassiers avec une proie sanglante; on peut même sans ce secours prendre beaucoup d'oiseaux de proie, en plaçant simplement sur un poteau un petit traquenard parce que ces oiseaux ont naturellement de l'inclination à venir se percher sur ce poteau. Mais il faut beaucoup plus d'habileté & de connoissances pour tendre avec succès des *piéges* aux animaux qui vivent de rapine, surtout dans les pays où l'expérience les a rendus soupçonneux, & où l'habitude de rencontrer des dangers les saisit presque continuellement d'une crainte qui va jusqu'à balancer leurs appétits les plus violens. Alors il est nécessaire de connoître les refuites les plus compliquées de ces animaux, de les attirer, de les affriander, & d'écarter des appâts qu'on leur présente tout soupçon de danger, ce qui souvent est assez difficile. D'abord on doit s'assurer avec beaucoup de soin des lieux qui leur servent de retraite pendant le jour, de ceux où ils vont faire leur nuit, & de l'étendue de pays qu'ils parcourent habituellement. On prend des connoissances en suivant leurs traces par le pié, & on en juge encore par leurs abattis & leurs laissées. D'après ces points donnés, on peut choisir le lieu où il convient le mieux de les attirer par quelque appât, & on doit porter jusqu'au scrupule l'attention d'examiner le vent, afin que cet appât puisse sûrement frapper leur nez lorsqu'ils seront sortis de leurs retraites. Le choix & la composition des appâts entrent pour quelque chose dans les connoissances d'un tendeur de *piéges*: il y a beaucoup de gens qui se vantent d'avoir là-dessus des secrets; mais en général les chairs grillées, les fritures & les graisses devenues odorantes par la cuisson, font le fond & l'essentiel des appâts. Le point important est de bien connoître les ruses des animaux, & de ne manquer ni d'attention ni de vigilance. On doit bien se garder de décréditer son appât, en y joignant des *piéges* dès le premier jour. L'odeur du fer devient suspecte à tous les animaux expérimentés, dans les pays où le fer sert communément à leur destruction; mais comme il est essentiel que les *piéges* soient couverts de terre ameublie ou de sable, afin que le sentiment en soit dérobé sans que la force du ressort en soit affoiblie, il est nécessaire de parer d'avance les places où les *piéges* doivent être placés. Il faut que ces places soient disposées de maniere que l'animal en suivant ses allures naturelles passe dessus pour aller à l'appât qu'on lui présente; lorsqu'il a franchi cet appareil pendant deux ou trois nuits, on peut être raisonnablement assuré qu'avec des *piéges* bien tendus on en sera maître. La maniere dont on tend le *piége* doit être proportionnée à la pesanteur de l'animal qu'on cherche à prendre: pour un loup, il peut être tendu assez ferme: il faut beaucoup de légereté pour un renard; mais pour tous il doit être enterré de maniere que l'odeur n'en perce pas, & ne puisse point distraire l'animal de l'impression que lui fait l'appât qu'il évente. On frotte les *piéges* pour les dégoûter, de différentes herbes aromatiques, & l'on se sert aussi de la graisse même de l'appât: tout cela est bon, mais à-peu-près inutile, lorsque d'ailleurs toutes les précautions que nous avons indiquées sont bien prises. Quelques tendeurs de *piéges* sont dans l'usage d'attacher leurs traquenards avec un piquet; mais par-là on s'expose à voir l'animal au désespoir se couper le pié pour échaper à la mort. La meilleure pratique est de laisser entraîner le *piége*, avec lequel il ne va jamais fort loin; on peut seulement l'embarrasser de quelque branche qui en retardant encore plus sa marche, ne lui fait pas perdre entierement l'espérance de parvenir à se cacher. Voilà les principaux élémens de l'art de tendre des *piéges*; mais il n'est point de preceptes en ce genre qui puissent dispenser des connoissances, qu'on n'acquiert que par l'usage & l'attention vigilante. *Voyez* INSTINCT, LOUP, RENARD, *&c. Article de M.* LEROI.

PIEMONT, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, bornée au nord par le Vallais, au midi par le comté de Nice & l'état de Gènes, au levant par le duché de Milan, & au couchant par le Dauphiné. Ses principales rivieres sont le Pô, le Tanaro, la Doria, la Bormia & la Sture.

Les montagnes qui entourent le *Piémont* abondent en mines d'argent, de fer & de cuivre. *Voy.* Allionii *oryctographia* Pedemontana, *Taurini*, 1757. *in*-8°.

Les rivieres fournissent des poissons excellens, & les forêts nourrissent quantité de bêtes fauves. Le terroir est fertile en blé, en vins & en fruits; aussi est-il fort peuplé. Un autre grand avantage du *Piémont*, est d'avoir une noblesse nombreuse & distinguée, ce qui rend la cour de Turin extrèmement brillante. La religion du pays est la catholique romaine. On y compte plus de trente abbayes, & de riches commanderies.

Le fils aîné du roi de Sardaigne portoit autrefois le titre de *prince de Piémont*; il porte aujourd'hui celui de *duc de Savoie*. Le *Piémont* comprend le *Piémont* propre, le duché d'Aoste, la seigneurie de Verceil, le comté d'Ast, le comté de Nice & le marquisat de Saluces, Turin en est la capitale.

La contrée de *Piémont* qui a le titre de principauté, est une des plus considérables, des plus fertiles & des plus agréables de toute l'Italie. Le nom de *Piémont*, que l'on rend en latin par celui de *Pedemontium*, n'est guere usité que depuis six à sept siecles. Il a été occasionné par la situation du pays, au pié des Alpes maritimes, cottiennes & grecques, au milieu desquelles se trouve le *Piemont*. Autrefois cette contrée faisoit partie des plaines de la Ligurie: dans la suite elle fit partie de la Cisalpine; & après cela elle devint une portion du royaume de Lombardie. Sa longueur peut être de cent vingt mille pas, & sa largeur d'environ quatre-vingt-dix milla.

On croit que le *Piemont* fut premierement habité par les Umbriens, les Etrusques, & les Liguriens: les Gaulois qui entrerent en Italie, sous la conduite de Biennos & de Bellovese, s'établirent en partie dans ce pays qui dans la suite fut occupé par divers peuples, & partagé entr'eux. Les Liguriens surnommés *Statielli* habiterent la partie orientale. Les *Vagenni*, ou *Bagienni* leur succéderent dans le pays qui est entre le Pô & le Tanaro. Les *Taurini* s'établirent entre le Pô & la petite Doire, *Doria riparia*, & s'étendirent dans la suite jusqu'aux Alpes. Les *Salassi*, divisés en supérieurs & en inférieurs, habiterent entre les deux Doires. Enfin les *Libici*, *Lebui* ou *Lebetii*, occuperent cette partie de la Gaule Cisalpine, qui forme les territoires de Verceil & de Bielo entre la grande Doire, *Doria baltea*, & la *Sesia*.

Il y a eu anciennement dans cette contrée un grand nombre de villes dont la situation est connue, & dont la plûpart subsistent encore aujourd'hui. De ce nombre sont;

Taurinorum augusta, Turin.	*Ceba*, Ceva.
Eporedia, Ivrée.	*Verrucium*, Verrue.
Vercella Libicorum, Verceil.	*Bardum*, Bardo.
Augusta pratoria, Aouste.	*Ocella*, Uxeglio.
Asta pompeia, Asti.	*Cottia*, Cozzze.
Alba pompeia, Albe.	*Salatiæ*, Salassa.
Segusium, Suse.	*Carystium*, Cairo.
Carera potentia, Chieri.	*Mons-Jovis*, Mont-Jouet.
Augusta Bagiennorum, Beane.	*Pollentia*, Pollenzo, ville ruinée.

Les anciennes villes dont on connoît le nom, mais dont on ignore la situation, sont, *Forum Julii*, *Forum Vibrii*, *Iria*, *Antilia*.

Entre les anciennes villes du *Piémont*, Turin, Aoste, Verceil, Asti, Ivrée & Albe eurent l'avantage de recevoir de bonne heure l'Evangile, & d'avoir des évêques. Depuis l'an 1515, l'évêque de Turin a été élevé à la dignité archiépiscopale. Il se trouve aussi dans le *Piémont* plusieurs villes décorées du titre de cités ducales. Charles-Emanuel I. du nom, choisit douze de ces villes pour en faire les capitales d'autant de provinces, afin que la justice pût être administrée avec plus d'ordre dans son *Piémont*. Ces douze villes furent Turin, Ivrée, Asti, Verceil, Mondovi, Saluces, Savigliano, Chieri, Bielle, Suse, Pignerol, Aouste. Il faut enfin remarquer que la plûpart de ces villes sont fortifiées, & que l'on y tient garnison pour la sûreté du pays. (*D. J.*)

PIENZA, (*Géog. mod.*) en latin *Corsinianum*, ville d'Italie, en Toscane, dans le Siennois, sur les confins de l'état de l'Eglise, entre Monte-Pulciano & San-Quirino. *Long.* 29. 20. *lat.* 43. 6.

C'est la patrie d'Enée Sylvius, en latin *Æneas Sylvius*, qui reçut le jour en 1405. Dès qu'il fut parvenu à la papauté, il prit le nom de Pie II. & pour illustrer le lieu de sa naissance, qui s'appelloit auparavant *Corsignii*, il l'érigea en ville épiscopale suffragante de Sienne; il la fit nommer *Pienza*, de son nom de *Pie*.

Enée Sylvius étoit de l'illustre famille des Picolomini. Sa mere enceinte de lui, songea qu'elle étoit accouchée d'un enfant mitré; & comme c'étoit alors la coutume de dégrader les clercs en leur mettant une mitre de papier sur la tête, elle crut que son fils seroit la honte de sa famille; mais la suite justifia le contraire. Cependant les pere & mere d'Enée Sylvius étoient si pauvres, qu'il fallut que leur fils, au sortir de l'école, commençât à gagner son pain par les bas emplois de la vie rustique. Pour son bonheur, quelques parens lui trouvant beaucoup d'esprit, se cottiserent, & l'envoyerent étudier à Sienne, où il fit bien-tôt de grands progrès dans la poésie, les belles-lettres, la rhétorique & le droit civil.

En 1431, il alla au concile de Basle avec le cardinal de Capranica, en qualité de son secrétaire. Il se distingua tellement dans cette assemblée, qu'il devint secrétaire du concile même, dont il soutint les intérêts avec beaucoup de chaleur contre les papes, tant par ses discours que par ses écrits. Il présida souvent parmi les collateurs des bénéfices, & sa dextérité dans les affaires le fit employer en diverses ambassades, à Trente, à Constance, à Francfort, en Savoie & à Strasbourg.

En 1439, il entra au service du pape Félix V. qui le députa à la cour de l'empereur Frédéric; ce prince fut si content de lui, qu'il l'honora de la couronne poétique, le fit son secrétaire & son conseiller. L'empereur ayant insensiblement épousé les intérêts du pape Eugene, Enée Sylvius suivit son exemple, & fut envoyé vers ce pape, duquel il eut une audience favorable, & tant d'accueils de confiance, qu'il le nomma son légat apostolique en Allemagne.

Après la mort d'Eugene, les cardinaux le choisirent pour être protecteur du conclave jusqu'à l'élection d'un nouveau pape. Nicolas V. le fit évêque de Trieste, quatre ans après archevêque de Sienne, & légat en Bohème & en Autriche. Vers l'an 1456 Calliste III. le nomma cardinal, à la sollicitation de l'empereur; & après la mort de ce pape arrivée en 1458, Enée lui succéda sous le nom de *Pie II.*

On conçut de grandes espérances de son pontificat, tant à cause de son savoir, qu'en vertu de ses promesses qu'il prendroit des mesures pour la réformation de l'Eglise; mais il trompa sur ce point l'attente de la chrétienté; car il retracta par une bulle tout ce qu'il avoit écrit en faveur du concile de Basle, & justifia combien sa condition présente avoit changé ses sentimens: „ Faites plus de cas, dit-il, dans sa bulle adressée à l'université de Cologne, „ d'un souverain pontife, que d'un particulier: recusez Enée Sylvius, & recevez Pie II.

Il se conduisit en même tems avec beaucoup de vigueur, & chassa plusieurs tyrans de l'état ecclésiastique. Il confirma le royaume de Naples à Ferdinand, & le fit couronner par le cardinal Ursin. Il excommunia Sigismond duc d'Autriche, pour avoir emprisonné le cardinal de Cusa; & interdit Sigismond Malatesta parce qu'il refusoit de payer les redevances à l'Eglise. Il priva l'archevêque de Mayence de sa place; fit un traité avec le roi d'Hongrie, & cita Podiebrad roi de Bohème, à comparoître devant lui. Il prit soin en même tems d'embellir Rome de magnifiques édifices, & fit voler son nom jusqu'en orient, d'où il reçut des ambassadeurs de la part des patriarches d'Antioche, d'Alexandrie & de Jérusalem. Il envoya de son côté une ambassade à Louis XI. roi de France pour l'engager à abolir la pragmatique sanction, à quoi ce prince consentit avec plaisir.

Enfin Pie II. fit de grands préparatifs pour porter la guerre contre les Turcs; il réclama fortement le secours des princes chrétiens; & ayant rassemblé une armée considérable de croisés, il se rendit à Ancône pour s'y embarquer, & conduire lui-même cette armée contre les infideles. Mais étant prêt du départ, il fut attaqué d'une violente fievre continue, & mourut le 14 d'Août 1464, dans sa cinquante-neuvieme année. Quand il sentit sa fin approcher, il demanda les derniers sacremens; mais on se trouva d'avis différens sur ce point; comme il avoit déja reçu l'Extrême-Onction à Basle, lorsqu'il y fut attaqué de la peste, Laurent Roverella évêque de Ferrare, qui passoit pour un habile théologien, soutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce sacrement une seconde fois; cependant comme le pape ne vouloit pas se rendre à cet avis, il se fit donner l'Extrême-Onction & l'Eucharistie, & décéda peu de tems après, ayant occupé le siege de Rome environ sept ans.

Sponde dit qu'il ne cédoit à personne en éloquence & en dextérité; & qu'il aimoit si passionnement à écrire, que même dans ses attaques de goutte il ne pouvoit guere s'en abstenir. Platine rapporte qu'il répétoit assez souvent que s'il y avoit quelques bonnes raisons d'interdire le mariage aux prêtres, il y en avoit de beaucoup meilleures pour le leur permettre. On dit aussi qu'il avoit enfin connu l'inutilité des grands mouvemens qu'il se donnoit pour la guerre contre les Turcs; mais que comme il craignoit les railleries du public, son dessein étoit de se rendre seulement à Brindes, d'y passer l'hiver, de retourner ensuite à Rome, & de rejetter la faute du mauvais succès de cette croisade sur les princes qui n'avoient pas voulu le seconder vigoureusement. Quoi qu'il en soit sa mort prévint tous les embarras dans lesquels il s'étoit jetté.

Jean Gobellin, son sécretaire, a publié une histoire de sa vie, que l'on soupçonne avec raison avoir été composée par ce pape lui-même. Elle a été imprimée à Rome, *in-4°.* en 1584 & 1589, & à Francfort *in-fol.* 1614. Nous avons plusieurs éditions des œuvres d'Enée Sylvius. La premiere a paru à Basle, *in-fol.* en 1551, & la

& la derniere beaucoup préférable, a été faite à Hemstad en 1700, *in-fol.* avec la vie de l'auteur au commencement.

Il avoit écrit avant que d'être élevé au pontificat deux livres de mémoires de ce qui s'est passé au concile de Basle, *Commentarium de gestis concilii Basiliensis lib. II.* Ces mémoires intéressans, parce qu'ils renferment des négociations & des faits, ont été imprimés dans le *Fasciculus rerum expetendarum* de Gratius, à Colog. en 1535, & ensuite à Basle en 1577, *in-8°.*

Enée Sylvius a fait encore d'autres ouvrages dont on trouvera le détail que nous n'insérerons point ici, dans le supplément à l'histoire littéraire du docteur Cave, par M. Henri Warthon. Ce savant a oublié l'histoire de Frédéric III. *Historia rerum Frederici imperatoris,* d'Enée Sylvius; elle a paru à Strasbourg par les soins de Kolpisius en 1685, *in-fol.* Mais en lisant cet ouvrage, il faut se rappeller que l'auteur étoit redevable de sa fortune à Frédéric dans le tems qu'il y travailloit, outre qu'il lui a été constamment attaché jusqu'à la mort. Il a aussi traduit d'italien en latin un *traité de la fin tragique des amours de Guiscard & de Sigismonde,* fille de Tancrede, prince de Salerne. Cette histoire fausse ou véritable a été parfaitement bien tournée par Dryden dans ses fables en anglois.

Le recueil des lettres du pape Pie II. au nombre de 432, a été imprimé à Noremberg en 1481, à Louvain en 1483, à Lyon en 1497, & ailleurs. Entre plusieurs lettres qui roulent sur des questions de théologie & de discipline ecclésiastique, on en voit quelques-unes dont les titres sont amusans. Par exemple, la cviij. *Songe sur la fortune*; la iij. *Louanges de la Poësie*; la clevj. *La misere des Courtisans.* J'oubliois la cxiv. *Histoire des amours d'Euriale & de Lucrece.* Mais la plus curieuse de toutes, est assurément la lettre xv. du liv. I. à son pere, au sujet d'un fils qu'il eut d'une angloise à Strasbourg, dans le tems d'une de ses ambassades dans cette ville, & apparemment après qu'il eut été couronné poëte par l'empereur Frédéric en 1439. Voici la traduction de cette lettre.

„ *Le poëte Enée Sylvius à Sylvius son pere.* Vous me marquez, que vous ne savez si vous devez vous réjouir, ou vous affliger, de ce que Dieu m'a donné un fils. Pour moi, je n'y trouve que des sujets de joie, & aucun de tristesse; car quel plaisir y a-t-il dans la vie, que de procréer un autre soi-même, de perpétuer sa famille, & de laisser, à sa mort, un enfant qui nous survive? Quoi de plus agréable que de se voir des petits-fils? Je rends graces à Dieu de ce que mon enfant est un garçon, parce que ce petit drôle pourra vous divertir, vous & ma mere, & vous donner en mon absence, des consolations & des secours. Si ma naissance vous a causé quelque joie, celle de cet enfant ne vous fera-t-elle pas plaisir? C'est mon image dans ses traits. Ne serez-vous pas charmé de le voir vous obéir; vous embrasser, & vous faire de petites caresses?

„ Vous êtes affligé, me dites-vous, de ce que cet enfant est le fruit d'un commerce illégitime. Je ne puis concevoir, Monsieur, quelle opinion vous avez prise de moi. Il est certain que vous, qui êtes de chair & d'os, ne m'avez pas fait d'un tempérament insensible. Vous savez bien en conscience quel galant vous étiez! Pour moi je ne me trouve ni eunuque, ni impuissant. Je ne suis pas non plus assez hypocrite pour vouloir paroître homme de bien sans l'être réellement. Je confesse ma faute, parce que je ne suis ni plus saint que David, ni plus sage que Salomon; mais ce genre de faute est aussi commun que d'ancienne date. C'est un mal fort général, si c'est un mal de faire usage des facultés naturelles, & s'il est juste de blâmer un penchant que la nature, qui ne fait rien sans dessein, a mis dans toutes les créatures pour pourvoir à la conservation des especes.

„ Vous répondrez sans doute que ce penchant est seulement légitime lorsqu'il est renfermé dans de certaines bornes, & que l'on ne doit jamais s'y livrer qu'en vertu des nœuds du mariage. J'en conviens; & cependant on ne laisse pas de pécher fréquemment dans l'état même du mariage. Il y a une certaine regle pour manger, boire & parler; mais où est l'homme qui l'observe? où est le juste qui ne tombe sept fois le jour? J'espere donc ma grace de la miséricorde de Dieu, qui sait que nous sommes sujets à bien des chutes. L'Etre suprème ne me fermera pas la source du pardon qui est ouverte à tous. Mais en voilà assez sur cet article.

„ Puisque vous me demandez ensuite quelles raisons j'ai de croire que cet enfant est à moi, je vais vous le dire, en vous mettant au fait de mes amours; car il est bon que vous soyez assuré que cet aimable fils n'est pas d'un autre pere. Il n'y a pas encore deux ans que j'étois ambassadeur à Strasbourg: pendant le séjour que j'y fis, & dans le tems que je me trouvois désœuvré, il vint loger dans l'hôtel une jeune dame angloise. Elle possédoit parfaitement la langue italienne. Elle m'adressa la parole en dialecte toscan pour quelque chose dont elle avoit besoin; ce qui me fit d'autant plus de plaisir, que rien n'est plus rare dans ce pays-là que d'entendre parler notre langue à quelqu'un. Je fus d'ailleurs enchanté de l'esprit, de la figure, des graces & du caractere de cette belle femme; & je me rappellai que Cléopatre avoit gagné le cœur d'Antoine & de Jules-César par les charmes de sa conversation. Je me dis à moi-même: qui me blâmera de faire ce que les grands hommes n'ont pas trouvé au-dessous d'eux? Je songeois tantôt à l'exemple de Moïse, tantôt à celui d'Aristote, tantôt à celui de S. Augustin & autres grands personnages du Christianisme. En un mot, la passion l'emporta: je devins fou de cette charmante angloise. Je lui déclarai mon amour dans les termes les plus tendres; mais elle résista toujours à toutes mes sollicitations, semblable à un roc contre lequel les flots de la mer viennent se briser.

„ Elle avoit une petite fille de cinq ans, qui étoit fortement recommandée à notre hôte par Milinthe, pere de l'enfant; & elle craignoit que si cet hôte s'appercevoit de notre intrigue, il ne la mît avec cette jeune fille hors de sa maison. Enfin, la nuit avant son départ, n'ayant encore rien obtenu de ses bonnes graces, & ne voulant pas perdre ma proie, je la priai de ne point fermer cette seule nuit sa porte en-dedans, ayant des choses importantes à lui communiquer. Elle me refusa cette demande, & ne me laissa pas l'ombre d'espérance. J'insistai; elle persista dans son refus, & s'alla coucher. Au milieu du désordre de mes réflexions, je me rappellai l'histoire du florentin Zima, & je m'imaginai qu'elle pourroit peut-être faire comme sa maîtresse. Je pris donc le parti de tenter l'aventure. Quand tout fut tranquille dans la maison, je montai dans la chambre de ma belle maîtresse, que je trouvai fermée, mais par bonheur sans verrouil. Je l'ouvris, j'entrai; j'obtins l'accomplissement de mes vœux, & c'est de-là que vient mon fils.

„ Du milieu de Février jusqu'au milieu de Novembre, il y a précisément le nombre de mois qu'on compte depuis le tems de la conception jusqu'à l'accouchement. C'est ce que la mere, qu'on nomme Elisabeth, femme riche, incapable de mentir, & de chercher à m'en imposer, me dit elle-même à Basle, & c'est ce dont elle m'assure encore aujourd'hui en toute vérité, sans aucun intérêt, sans m'avoir jamais demandé de l'argent, & sans espoir d'en tirer actuellement de moi. Je n'ai point obtenu ses faveurs par des présens, mais par la persévérance de mon amour. Enfin puisque pour ma conviction, toutes les circonstances du tems & des lieux jointes au caractere de cette dame, se réunissent ensemble, je ne doute point que l'enfant ne soit à moi. Je vous supplie aussi de le regarder sûrement comme tel, de le recevoir dans votre maison, & de le bien élever jusqu'à ce que je puisse le prendre sous ma conduite, & le rendre digne de vous „.

L'histoire ne nous apprend point ce que ce fils est devenu; mais s'il a vécu jusqu'à la mort de Pie II. l'on ne doit pas douter que ce pere qui l'aimoit avec tendresse, & qui se félicitoit si hautement de sa naissance, ne l'ait comblé de biens, d'honneurs & de dignités ecclésiastiques. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PIÉ-

(1) *Aux ouvrages d'Enée Sylvius* rapportés dans cet article il faut ajouter un grand nombre d'oraisons qu'il a faites, *& quarum multas ex MSS. Cod. nunc primum eruit reliquas hinc inde dispersas collegit, & ad MSS. Cod. recensuit argumentis, adnotationibus, & praefationi instruxit, atque appendice aliarum lucubrationum [illegible] auxit Joan. Dominic. Mansi [illegible] part. 1. & 2. Lucae* 1755. Pour connoître l'esprit merveilleux & le caractere [illegible] de ce pontife, il faut lire les lettres d'un autre grand esprit le cardinal de Pavia.

PIÉRIDES, (*Mythol.*) filles de Piérus, roi de Macédoine, étoient neuf sœurs qui excelloient dans la musique & dans la poésie; fieres de leur nombre & de leurs talens, elles oserent aller chercher les neuf muses sur le mont Parnasse, pour leur faire un défi, & disputer avec elles du prix de la voix: le combat fut accepté, & les nymphes de la contrée furent choisies pour arbitres. Celles-ci après avoir entendu chanter les deux parties, prononcerent toutes de concert en faveur des déesses du Parnasse. Les *Piérides*, piquées de ce jugement, dirent aux muses beaucoup d'injures, & voulurent même les frapper, lorsqu'Apollon les métamorphosa en pies, leur laissant toujours la même envie de parler. Cette fable est fondée sur ce que les filles de Piérus se croyant les plus habiles chanteuses du monde, oserent prendre le nom de muses.

On donne aussi aux muses le surnom de *Piérides*, à cause de mont Piérius en Thessalie qui leur étoit consacré. (*D. J.*)

PIÉRIE, (*Géog. anc.*) *Pieria*, nom commun à bien des lieux, comme on va le voir. 1°. C'est le nom d'une petite contrée de la partie orientale de la Macédoine, sur le golfe Thermaïque. Ptolomée, *liv. III. chap. xiii.* la borne au nord par le fleuve Ludias, & au midi par le fleuve Pénée. Strabon, *excerpt. liv. VII. fine*, donne des bornes différentes à la *Piérie*. Il ne la commence du côté du midi, qu'au fleuve Aliacmon, & la termine du côté du nord au fleuve Axius, & il nomme les habitans *Pieriotæ*.

2°. *Pieria*, contrée de Syrie dans la Séleucide, dont elle faisoit partie. Elle tiroit son nom du mont *Pierius* ou *Pieria*, que les Macédoniens avoient ainsi nommé, à l'imitation du mont Pierius, qui étoit dans leur patrie. 3°. C'étoit une ville de Macédoine. 4°. *Pieria* étoit une montagne de Thrace sur laquelle demeuroit Orphée, & ce pourroit être la même que le mont Pangée. 5. *Pieria* est une montagne de Syrie, ainsi dite à l'imitation d'une montagne du même nom en Grece. Cette montagne donnoit le nom à une contrée qui faisoit partie de la Séleucide. 6°. Lieu du Péloponnese au voisinage de Lacédémone. 7°. Ville de la Béotie, qui dans la suite fut appellée *Lyncus*, Λυγκὸς. 8°. C'est le nom d'une montagne de la Béotie. 9°. Il y avoit une forêt de Macédoine dans la *Piérie*, qui portoit le nom de *Pieria silva*. Tite Live, *liv. XLIV. chap. xliii.* dit que ce fut dans cette forêt que se sauva Persée, après avoir été battu par les Romains.

C'est de la *Piérie* de Macédoine qu'étoit natif Pierus, célebre poëte musicien, dont parlent Plutarque & Pausanias. Il eut neuf filles douées de tous les talens possibles pour la musique & la poésie; il leur imposa le nom des *neuf muses*, & les petits-fils qu'elles lui donnerent, porterent les mêmes noms que les Grecs ont attribués depuis aux enfans des muses mêmes. Comme il excelloit également dans la musique & la poésie, il composa des poëmes dont l'histoire fabuleuse des muses, & leurs louanges, faisoient le principal sujet. Voilà d'où vient que les muses sont appellées *Piérides* par les poëtes.

Une colonie de Piériens, peuples de Thrace, entre le Carason & le Braes, étant entré au fond du golfe de Salonique en Macédoine, s'établit sur les côtes, entre le Platamona & le mont Aka, & donna à ce canton le nom de *Piérie*, aussi-bien qu'à une fontaine qui fut consacrée aux muses. Le Carason ou la Mestro d'aujourd'hui, est apparemment le Nestus ou Mestus des anciens; le Braes est la *Cossinites* ou *Compsatus*; la Platamona, l'*Astræus*; & le mont Aka est la partie orientale de l'ancien Olympus.

Criton (Quintus) historien, naquit à *Pierie* dans la Macédoine, apparemment depuis J. C. puisqu'aucun ancien auteur n'en parle. Il composa plusieurs ouvrages, dont les noms seuls nous ont été conservés. Julius Pollux, *liv. X.* cite son histoire de Nice, & Etienne, son histoire des Getes. Suidas nomme une histoire de Pallene par Criton, une de Perse, une de Sicile, la description de Syracuse, l'origine de la même ville, enfin un traité de l'empire de Macédoine. (*D. J.*)

PIÉRIENS, (*Géog. anc.*) en latin *Pieres*, peuples voisins de la Macédoine. Pline, *liv. IV. chap. x.* les met dans la Macédoine même, auprès de *Treres* & *Dardani*. Hérodote, *liv. VII.* & Thucydide, *liv. II. page* 168. parlent aussi de ces peuples qui étoient les habitans de la *Piérie*. (*D. J.*)

PIERRES, s. f. pl. (*Hist. nat. Min.*) *lapides*. Ce sont des corps solides & durs, non ductiles, formés par des particules terreuses, qui, en se rapprochant les unes des autres, ont pris différens degrés de liaison. Ces corps varient à l'infini pour la consistence, la couleur, la forme & les autres propriétés.

Il y a des *pierres* si dures, que l'acier le mieux trempé n'a point de prise sur elles: d'autres au contraire ont si peu de liaison, que l'on peut aisément les écraser entre les doigts. Quelques *pierres* ont la transparence de l'eau la plus limpide, tandis que d'autres sont opaques, d'un tissu grossier, & sans nulle transparence. Rien de plus varié que la figure des *pierres*; on en voit qui affectent constamment une figure réguliere & déterminée, tandis que d'autres se montrent dans l'état de masses informes & sans nulle régularité. Il y en a qui ne sont qu'un amas de feuillets ou de lames appliquées les unes sur les autres; d'autres sont composées d'un assemblage de filets semblables à des aiguilles; quelques-unes en se brisant se partagent toujours, soit en cubes, soit en trapézoïdes, soit en pyramides, soit en feuillets, soit en stries ou en aiguilles, &c. d'autres se cassent en éclats & en fragmens informes & irréguliers. Quelques *pierres* ont les couleurs les plus vives & les plus variées; plusieurs de ces couleurs se trouvent souvent réunies dans une même *pierre*; d'autres n'ont point de couleurs, ou elles en ont de très-grossieres. Quelques *pierres* se trouvent en masses détachées; d'autres forment des bancs ou des couches immenses qui occupent des terreins très-considérables, d'autres forment des blocs énormes & des montagnes entieres.

Telles sont les propriétés générales que nous présente le coup d'œil extérieur des *pierres*. Si l'on pousse plus loin l'examen; on trouve que quelques-unes donnent des étincelles, lorsqu'on les frappe avec de l'acier, ce qui tient de la forte liaison de leurs parties, tandis que d'autres ne donnent point d'étincelles de cette maniere. Quelques *pierres* se calcinent, & perdent leur liaison par l'action du feu; d'autres exposées au feu s'y durcissent; d'autres y entrent en fusion; d'autres n'y éprouvent aucune altération. Il y en a qui se dissolvent avec effervescence dans les acides, tels que l'eau forte, le vinaigre, &c. quelques-unes ne sont nullement attaquées par ces dissolvans.

Toutes

oie, & la vie qu'en a fait Ant. Campanus. C'est dans ces sources pures & autres semblables qu'on trouve de quoi accroître & rectifier ce qu'on dit de lui dans cet article.

Il ne sera pas désagréable de voir comment il fait l'apologie de sa conduite, & combien sa condition présente avoit changé ses sentimens. Il s'excuse sur ce qu'il avoit composé les Actes du Concile de Bâle dans sa jeunesse, n'ayant pas alors assez de lumieres, & de discernement pour approuver ou condamner les choses, qui le méritoient. Il avoue qu'il a failli en écrivant ces Actes, & il prie ceux de l'Université de Cologne, à qui il adresse sa Bulle, de ne point s'arrêter à ce qu'il a dit du Concile de Bâle, de condamner Enée Sylvius, & de suivre les sentimens de Pie II. „ Nous sommes hommes, dit-il, & nous avons été comme homme. Nous ne nions pas qu'on ne puisse condamner „ beaucoup de choses, que nous avons dites ou écrites. Nous „ avons péché par séduction, comme S. Paul, & nous avons „ persécuté l'Eglise de Dieu par ignorance. Nous imitons S. Augustin, qui ayant laissé échapper quelques sentimens erronés dans „ ses ouvrages, les a retractés. Nous faisons la même chose. nous „ reconnoissons ingénument nos ignorances, dans la crainte que „ ce que nous avons écrit, étant jeunes, ne soit l'occasion de „ quelque erreur, qui puisse dans la suite porter préjudice au „ Saint Siege. Car s'il convient à quelqu'un de défendre, & de „ maintenir l'éminence, & la gloire du premier Trône de l'Eglise, c'est à nous, que Dieu rempli de miséricorde a par sa seule bonté élevé à la dignité de Vicaire de Jesus-Christ, sans au-„ cuns mérites de nôtre part. Pour toutes ces raisons, nous vous „ exhortons, & nous vous avertissons dans le Seigneur, de ne „ point ajouter foi à ces écrits qui blessent en toutes manieres „ l'autorité du siége Apostolique, & qui établissent de sentimens „ que la sainte Eglise Romaine ne reçoit pas. Si vous trouvez „ donc quelque chose de contraire à sa doctrine, ou dans nos „ dialogues, ou dans nos lettres, ou dans d'autres opuscules qui „ soient de nous, méprisez ces sentimens, rejettez-les, suivez ce „ que nous disons à présent; croyez-moi plutôt maintenant que „ je suis vieillard, que quand je vous parlois en jeune homme; „ faites plus de cas d'un souverain-Pontife, que d'un particulier; „ recusez Enée Sylvius, & recevez Pie II. *Nec privatum hominem* „ *pluris facite quam Summum Pontificem; Æneam rejicite, Pium ac-* „ *cipite.* L'un est le nom que mes parens me donnerent à ma „ naissance; mais l'autre est le nom chrétien, que nous avons pris „ lorsque nous avons été élevés à la dignité Apostolique. *Illud* „ *gentile nomen parentes indidere nascenti, hoc christianum in Apo-* „ *stolatu suscepimus.* „ Et parce qu'on pouvoit objecter au Pape, que c'étoit sa dignité seule, qui lui avoit fait changer de sentimens; il y répond, en racontant en peu de mots sa vie, & ses actions, & faisant toute l'histoire du Concile de Bâle, auquel il alla avec le Cardinal Capranica en 1431, mais jeune, dit-il, & sans aucune expérience, comme un oiseau qui sort du nid.

Le lecteur en peut trouver beaucoup plus dans l'art. *Enée Sylvius* de Chaufepié, d'où il paroît qu'a été tiré cet article de l'Encyclopédie.

Toutes ces différentes qualités que l'on vient de faire remarquer dans les *pierres*, ont déterminé les naturalistes à en faire différentes classes; chacun les a divisées suivant les différens points de vues sous lesquels il les a envisagées; voilà pourquoi les auteurs sont très-peu d'accord sur les divisions méthodiques qu'ils nous ont données de ces substances. Quelques-uns ne consultant que le coup d'œil extérieur, ont divisé les *pierres* en *opaques* & en *transparentes*; d'autres ont eu égard aux effets que les *pierres* produisent dans le feu: c'est ainsi que M. Wallerius distingue les *pierres* en quatre ordres ou classes; savoir, 1°. en *pierres calcaires*; ce sont celles que l'action du feu réduit en chaux & prive de leur liaison; telles sont la *pierre* à chaux, la craie, les marbres, le spath, le gypse, &c. *Voyez l'article* CALCAIRE. 2°. En *pierres vitrescibles*; ce sont celles que l'action du feu convertit en verre. Dans ce rang il place les ardoises, les grès, le caillou, les agates, les jaspes, le quartz, le crystal de roche, les pierres précieuses. 3°. En *pierres apyres*; ce sont celles sur qui l'action du feu ne produit aucune altération; telles sont le talc, l'amiante, &c. Enfin, 4°. M. Wallerius fait une quatrieme classe de *pierres* qu'il nomme *composées*, & qui sont formées par l'assemblage des différentes *pierres* qui précedent, qui dans le sein de la terre se sont réunies pour ne faire qu'une masse.

M. Pott, qui dans sa *Lithogéognosie*, nous a donné un examen chimique de la plûpart des *pierres*, les divise, 1°. en *calcaires*, c'est-à-dire, en *pierres* qui se dissolvent dans les acides, & que l'action du feu change en chaux; 2°. en *gypseuses* qui ne se dissolvent point dans les acides, mais que l'action du feu change en plâtre. Cependant aujourd'hui la plûpart des Physiciens regardent le gypse ou la *pierre* à plâtre, comme une *pierre* calcaire qui est saturée par l'acide vitriolique; 3°. en *argilleuses*, qui ne sont point attaquées par les acides, mais qui ont la propriété de se durcir & de prendre de la liaison dans le feu; 4°. en *apyres* sur lesquelles ni les acides, ni l'action du feu n'ont aucune prise.

M. Frédéric-Auguste Cartheuser dans sa Minéralogie divise les *pierres* en cinq ordres ou classes; 1°. en *pierres* par lames, *lapides lamellosi*; elles sont composées de feuillets plus ou moins grands. Les différens genres de cette classe sont le spath, le mica, le talc. 2°. Les *pierres* composées de filets, *lapides filamentosi*; de ce nombre sont l'amiante, l'asbeste, le gypse strié. 3°. Les *pierres* solides ou continues, dont les parties ne peuvent être distinguées; de ce nombre sont le caillou, le quartz & les *pierres* précieuses, les pierres à chaux, les pierres à plâtre, le schiste ou l'ardoise, la pierre à pots. 4°. Les *pierres* par grains, *lapides granulati*; telles sont le grais, & suivant lui le jaspe. 5°. Les *pierres* melangées.

M. de Justi dans son plan du regne minéral, publié en allemand en 1757, divise les *pierres*; 1°. en précieuses, & en communes; 2°. en *pierres* qui résistent au feu; 3°. en *pierres* calcaires; 4°. en *pierres* vitrescibles & fusibles au feu. On voit que cette division est très-fautive, vu que cet auteur considere d'abord les *pierres* relativement au prix que la fantaisie des hommes y attache, & ensuite il les divise relativement aux effets que le feu produit sur elles.

M. de Cronstedt, de l'académie de Stockholm, dans sa Minéralogie publiée en suédois en 1758, comprend les *pierres* & les terres sous une même classe, en quoi il semble être très-fondé, vu que les *pierres* ne sont que des produits des terres, qui ont acquis plus ou moins de consistence & de dureté. Il divise ces terres ou *pierres* en deux genres, la premiere est des *calcaires*, la seconde est des *pierres* ou terres *silicées*, c'est-à-dire, de la nature du caillou.

Toutes ces différentes divisions que l'on a faites des *pierres* nous prouvent qu'il est difficile de les ranger dans un ordre méthodique qui convienne en même tems à leur aspect extérieur & à leurs propriétés intérieures; au fond ces divisions sont assez arbitraires, & chacun peut en faire des classes relativement aux différens points de vûe sous lesquels il les envisage. Le chimiste qui ne décide rien que d'après l'expérience, considerera les *pierres* relativement à leur analyse, tandis que le physicien superficiel, qui ne cherchera point à approfondir les choses, se contentera des qualités extérieures, sans s'embarrasser de la combinaison de ces corps; cependant dans l'examen des *pierres*, ainsi que de toutes les substances du regne minéral, on risquera très-souvent de se tromper lorsqu'on ne s'arrêtera qu'aux apparences; un grand nombre de *pierres* qui ont des propriétés fort opposées, se ressemblent beaucoup à l'extérieur; & les sciences ne devant avoir pour but que l'utilité de la société, il est certain que l'analyse nous fera beaucoup mieux connoître les usages des substances que ne fera un examen superficiel.

Comme la nature agit toujours d'une façon simple & uniforme, il y a tout lieu de conjecturer que toutes les *pierres* sont essentiellement les mêmes, & qu'elles sont toutes composées de terres, qui ne different entre elles que par les différentes manieres dont elles ont été modifiées, atténuées & élaborées, & combinées par les eaux; nous allons faire voir que l'eau est le seul agent de la formation des *pierres*.

L'expérience prouve que les eaux les plus pures contiennent une portion de terre assez sensible; on peut s'assurer de cette vérité en jettant les yeux sur les dépôts que font dans les vaisseaux les eaux qu'on y fait bouillir, & qu'on y laisse séjourner quelque tems. Si l'on met une goutte d'eau de pluie ou de la neige sur une glace bien nette, elle y formera une tache blanche aussitôt que l'eau sera évaporée; cette tache n'est autre chose que de la terre, d'où l'on voit que l'eau tenoit cette terre en dissolution, & qu'elle étoit si intimement combinée avec elle qu'elle ne nuisoit point à sa limpidité. L'eau par elle-même doit avoir la propriété de s'unir & de se combiner avec la terre; c'est de cette combinaison que résulte tout sel; il y a long-tems que la Chimie a démontré que les sels ne sont qu'une combinaison de la terre & de l'eau; c'est de la différente maniere dont l'eau se combine avec des terres, diversement atténuées & élaborées, qui produit la variété de ces sels. Ces vérités une fois posées, nous allons tâcher d'examiner les différentes manieres dont les *pierres* peuvent se former.

La premiere de ces manieres qui est la plus parfaite, est la crystallisation. On ne peut s'en former d'idée sans supposer que des eaux tenoient en dissolution des molécules terreuses avec lesquelles elles étoient dans une combinaison parfaite. L'eau qui tenoit ces molécules en dissolution venant à s'évaporer peu-à-peu, n'est plus en quantité suffisante pour les tenir en dissolution; alors elles se déposent & se rapprochent les unes des autres; comme elles sont similaires, elles s'attirent réciproquement par la disposition qu'elles ont à s'unir, & de leur réunion il résulte un corps sensible, régulier & transparent, que l'on nomme *crystal*; la régularité & la transparence dépendent de la pureté & de l'homogénéité des molécules terreuses qui étoient en dissolution dans l'eau; ces qualités viennent encore du repos où a été la dissolution, & de la lenteur plus ou moins grande avec laquelle l'évaporation s'est faite; du-moins est il certain que c'est de ces circonstances que dépend la perfection des crystaux des sels, qui par leur analogie peuvent nous faire juger de la crystallisation des *pierres*. Ces crystaux varient en raison de la terre qui étoit en dissolution dans l'eau, & qui leur sert de base; si cette terre étoit calcaire, elle formera des crystaux calcaires, tels que ceux du spath, &c. si la terre étoit *silicée*, c'est-à-dire de la nature du caillou ou du quartz, on aura des *pierres* précieuses & du crystal de roche. Comme les eaux peuvent tenir en même tems en dissolution des terres métalliques diversement colorées, ces couleurs passeront dans les crystaux qui se formeront; de-là les différentes couleurs des crystaux & des *pierres* précieuses; leur dureté variera en raison de l'homogénéité des parties dissoutes, plus elles seront homogenes & pures, plus elles s'uniront fortement, & par conséquent plus elles auront de solidité & de transparence.

Quand même les eaux n'auroient point par elles mêmes la faculté de dissoudre les molécules terreuses, elles acquerroient cette faculté par le concours des substances salines qui souvent y sont jointes. Personne n'ignore que la terre ne renferme une grande quantité de sels; c'est l'acide vitriolique qui s'y trouve le plus abondamment répandu. L'eau aidée de ces sels peut encore plus fortement dissoudre une grande quantité de molécules terreuses, avec lesquelles elle se combine, & lorsqu'elle vient à s'évaporer, il se forme divers crystaux en raison de la nature de la terre qu'elle tenoit en dissolution, & des sels qui entrent dans la combinaison.

Souvent une même eau peut tenir en dissolution des terres de différente nature, dont les unes demandent plus d'eau pour leur dissolution, tandis que d'autres en exigent beaucoup moins; alors lorsque l'évaporation viendra à se faire, il se formera d'abord des crystaux d'une espece, & ensuite il s'en formera d'autres; cela se fait de la même maniere que des sels de différente nature se crystallisent successivement les uns plutôt, les autres plus tard dans un vaisseau & dans un laboratoire. C'est ainsi que l'on peut expliquer assez naturellement la formation de ces masses que l'on rencontre souvent dans la terre, & qui sont un mélange confus de plusieurs crystaux de différente nature.

Les

Les molécules terreuses qui servent à former les *pierres* ne sont point toujours dans un état de dissolution parfaite dans les eaux, souvent elles y sont en parties grossieres, qui ne sont que détrempées, & elles y demeurent suspendues tant que les eaux sont en mouvement; après avoir été charriées & entraînées pendant quelque tems, ces terres se déposent par leur propre poids, & forment peu-à-peu un corps solide ou une pierre; c'est ainsi que se forment les incrustations, les tufs, les stalactites; en un mot c'est de cette maniere qu'on doit supposer qu'ont été formés les bancs de roches, d'ardoises, de pierres à chaux, &c. qui se trouvent par couches dans le sein de la terre, & qui paroissent des dépôts faits par les eaux de la mer. *Voy.* LIMON & TERRE, *couches de la*.

Les *pierres* ainsi formées n'affectent point de régularité dans leur figure, elles sont composées de tant de molécules grossieres & hétérogenes, que les parties similaires n'ont point pû se rapprocher, & leur continuité a été interrompue par les matieres étrangeres & peu analogues qui sont venu se placer entre elles. En effet, il y a lieu de conjecturer que toutes les *pierres*, lorsqu'elles sont pures & lorsqu'elles sont dans un état de dissolution parfaite, doivent former des crystaux transparens & réguliers, c'est-à-dire doivent prendre la figure qui est propre à chaque molécule de la terre qui a été dissoute.

De toutes les *pierres* il n'y en a point dont la formation soit plus difficile à expliquer que celle des *pierres* de la nature du caillou; la plûpart des naturalistes les regardent comme produites par une matiere visqueuse & gélatineuse qui s'est durcie; cependant on voit que la matiere qui forme le caillou lorsqu'elle est parfaitement pure, affecte une figure réguliere; en effet, le crystal de roche ne differe du caillou, du quartz, des agates, qui sont des *pierres* du même genre, que par sa transparence & sa forme pyramidale & hexagone. Il y a donc lieu de supposer que c'est la partie la plus parfaitement dissoute & la plus pure du caillou ou du quartz, qui forme des crystaux, & que c'est la partie la moins parfaitement dissoute, & qui par sa viscosité & son mélange avec des matieres hétérogenes, n'a pû se crystalliser; semblable en cela à la matiere grasse & visqueuse qui accompagne les sels qu'on appelle *l'eau mere*, & qui n'est plus propre à se crystalliser.

Peut-être que cette idée pourroit servir à nous faire connoître pourquoi certains cailloux arrondis ont à leur centre des cavités tapissées de crystaux réguliers, semblables en tout à du crystal de roche, tandis que d'autres cailloux, qui sont précisément de la même nature que les premiers, ont leurs cavités garnies de mamelons; on a tout lieu de présumer qu'ils renfermeroient des crystaux comme les premiers, si la crystallisation n'avoit point été embarrassée par des matieres étrangeres qui l'ont empêché de se faire. *Voyez l'article* SILEX.

Par tout ce qui précede on voit que toutes les *pierres* ont été originairement dans un état de fluidité: indépendamment des crystallisations dont nous venons de parler, nous avons une preuve convaincante de cette vérité dans les *pierres* que nous voyons chargées des empreintes de plantes & de coquilles, qui y sont marquées comme un cachet & sur de la cire d'Espagne; telles sont certaines ardoises ou *pierres* schisteuses qui portent des empreintes de poissons, & celles qu'on voit chargées des empreintes de plantes, qui accompagnent souvent les charbons de terre. On trouve encore fréquemment des cailloux très-durs qui sont venus se mouler dans l'intérieur des coquilles & d'autres corps marins dont ils ont pris la figure. De plus, ces choses nous fournissent des preuves indubitables que les *pierres* se forment journellement: nous voyons cette vérité confirmée par les grottes qui se remplissent peu-à-peu, par les stalactites qui se forment assez promptement, par les crystallisations & les incrustations qui recouvrent des mines dans leurs filons, & sur-tout par les cailloux & les marbres que l'on trouve souvent par petits fragmens, qui ont été liés & comme collés ensemble par un suc pierreux analogue, qui n'en a fait qu'une seule masse. *Voyez* TERRE, GLUTEN, INCRUSTATION, PÉTRIFICATION, &c.

Ces observations ont dû conduire naturellement à distinguer les *pierres* en *pierres anciennes* & en *pierres récentes*. Par les premieres, on entend celles dont la formation a précédé les divers changemens que notre globe a éprouvés, & qui doivent leur existence, pour ainsi dire, au debrouillement du chaos & à la création du monde. Ces sortes de *pierres* ne renferment jamais des substances étrangeres au regne minéral, telles que des bois, des coquilles & d'autres corps marins; c'est de *pierres* de cette espece que sont formées les montagnes primitives. *Voyez* MONTAGNES. Les *pierres récentes* sont celles qui ont été produites postérieurement & qui se forment encore tous les jours. On doit ranger dans cette classe toutes les *pierres* qui sont par lits ou par couches horisontales; elles ont été formées par le dépôt de la vase ou du limon des rivieres & des mers qui ont occupé des portions de notre continent qui depuis s'en sont retirées; c'est pour cette raison que l'on trouve dans ces couches de *pierres* des corps entierement étrangers à la terre, qui y ont été enveloppés & renfermés lorsque la matiere molle dans son origine est venu à se durcir. De cette espece sont les schistes, les ardoises, les pierres à chaux, les grais, les marbres, &c. Parmi ces *pierres récentes* il y en a qui ont été produites ou mises dans l'état où la nature nous les présente, par les embrasemens de la terre; de cette espece sont la lave, la pierre ponce, &c. On doit aussi placer au rang des *pierres récentes* les veines de quartz & de spath, qui sont venus quelquefois reboucher les fentes des montagnes & des rochers, qui avoient été faites antérieurement par les tremblemens & les affaissemens de la terre; il est aisé de concevoir que les *pierres* qui remplissent ces intervalles, sont d'une formation postérieure à celle des *pierres* qu'elles ont, pour ainsi dire, ressoudées. (—)

PIERRES DES AMAZONES, (*Physiq.*) C'est chez les Topayos, au rapport de M. de la Condamine, Mem. de l'Acad. des Sciences, *année* 1745, qu'on trouve aujourd'hui plus aisément que par-tout ailleurs, de ces pierres vertes, connues sous le nom de *pierres des Amazones*, dont on ignore l'origine, & qui ont été fort recherchées autrefois, à cause des vertus qu'on leur attribuoit, de guérir de la pierre, de la colique néphrétique & de l'épilepsie. Il y en a eu un traité imprimé sous le nom de *Pierre divine*. La vérité est qu'elles ne different ni en couleur ni en dureté du jade oriental; elles résistent à la lime, & on n'imagine point par quel artifice les anciens Américains, qui ne connoissoient pas le fer, ont pu les tailler, les creuser, & leur donner diverses figures d'animaux; c'est sans doute ce qui a fait naître une fable peu digne d'être refutée: on a débité fort sérieusement que cette *pierre* n'étoit autre chose que le limon de la riviere, auquel on donnoit la forme qu'on desiroit, en le pétrissant quand il étoit récemment tiré, & qui acquéroit ensuite à l'air, cette extrême dureté. Quand on accorderoit gratuitement cette merveille, dont quelques gens incrédules ne se sont désabusés qu'après que l'épreuve leur a mal réussi, il resteroit un autre problème plus difficile encore à résoudre pour nos lapidaires: comment ces mêmes Indiens ont ils pû arrondir, polir des émeraudes, & les percer de deux trous coniques diamétralement opposés sur un axe commun? On trouve de telles *pierres* encore aujourd'hui au Pérou sur la côte de la mer du sud, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, au nord-ouest de Quito, dans le gouvernement d'Emeraldas, avec divers autres monumens de l'industrie des anciens habitans. Les *pierres vertes* deviennent tous les jours plus rares, tant parce que les Indiens qui en font grand cas, ne s'en défont pas volontiers, qu'à cause du grand nombre de ces *pierres* qui a passé en Europe. (*D. J.*)

PIERRES APYRES, (*Hist. nat. Minéralogie.*) Quelques Naturalistes donnent cette épithete aux *pierres* qui ne souffrent aucune altération par l'action du feu c'est-à-dire, qui ne sont ni calcinées ou réduites en chaux, ni fondues ou changées en verre par un feu ordinaire, tel que celui que la Chimie emploie pour ses analyses. Les *pierres* de cette espece sont le talc, l'amiante, l'asbeste, le mica, &c. Il faut observer que ces sortes de *pierres* ne sont point absolument *apyres* puisque le miroir ardent est en état de les faire entrer en fusion. *Voy. l'article* MIROIR ARDENT. (—)

PIERRE A CHAUX, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis calcareus*, nom générique que l'on donne à toute *pierre* que l'action du feu convertit en chaux. Plus les *pierres* que l'on emploie à cet usage sont dures & compactes, plus la chaux qui en résulte est d'une bonne qualité. *Voyez* CALCAIRE, CHAUX. (—)

PIERRE D'AUTOMNE, (*Chimie.*) espece de composition que préparent les Chinois. On fait bouillir dans une chaudiere de fer, de l'urine d'un adulte; lorsqu'elle commence à bouillir, on y verse, goutte à goutte, la valeur d'un gobelet d'huile de navette. On laisse évaporer ce melange jusqu'à consistence de colle; on étend ensuite ce résidu sur des plaques de tôle, & on le fait sécher au point de pouvoir être pulvérisé. On humecte ensuite cette poudre avec de l'huile, & on met ce mélange dans un creuset pour le sécher. On le remet encore en poudre, & on met cette poudre dans un vaisseau

seau

ſein de porcelaine, couvert d'une étoffe de ſoie & d'un papier en double; on verſe deſſus de l'eau bouillante qui ſe filtre goutte à goutte au-travers de ces papiers; & l'on continue juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner à la poudre une conſiſtence de pâte, que l'on fait enſuite ſécher au bain marie.

Les Chinois regardent cette compoſition comme un grand remede pour les maux de poitrine; ils l'appellent en leur langue d'un mot qui ſignifie *pierre d'automne*, parce qu'ils ſont dans l'idée que les ſaiſons ont des influences particulieres ſur les différentes parties du corps. *Voyez les obſervations ſur les coutumes de l'Aſie.*

PIERRES DE CROIX, (*Hiſt. nat. Mineral.*) *lapis crucifer*. C'eſt ainſi qu'on nomme des *pierres* qui ſe trouvent en Eſpagne, dans le voiſinage de S. Jacques de Compoſtelle; on y remarque diſtinctement la figure d'une croix, d'une couleur noirâtre, tandis que le reſte de la *pierre* eſt d'un blanc tirant ſur le gris. Boece de Boot dit que cette *pierre* reſſemble par ſa grandeur & ſa figure à la corne d'un bœuf, & que lorſqu'on la coupe horiſontalement, on voit une croix dans ſon intérieur. Cette *pierre* eſt tendre & facile à tailler; les Eſpagnols en font des chapelets ou roſaires: ce qui donne lieu de croire que ces *pierres* ſont de la nature de la ſerpentine ou de la *pierre ollaire*, qui par une cryſtalliſation particuliere affectent la figure que l'on y remarque. Le pere Feuillée a trouvé dans une riviere du Chily en Amérique, des *pierres* qui portoient auſſi la figure d'une croix.

PIERRES DIVINES, (*Hiſt. nat.*) nom ſous lequel on a déſigné quelquefois le jade. *Voyez* JADE.

PIERRES EMPREINTES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont les *pierres* qui portent les empreintes de ſubſtances étrangeres au regne minéral. *Voyez les articles* PHYTOLITES & TYPOLITES.

PIERRES FIGURÉES, (*Hiſt. nat. Mineral.*) Ce ſont les *pierres* qui ont pris dans le ſein de la terre une figure étrangere au regne minéral. *Voy.* FIGURÉES (PIERRES.)

PIERRES DE FLORENCE, (*Hiſt. nat. Mineral.*) ce ſont des *pierres* de la nature du marbre, & ſuſceptibles, comme lui, de prendre le poli, ſur leſquelles on voit des figures qui reſſemblent aſſez à des ruines: ce qui leur a fait donner le nom de *lapis ruderum* ou de *pierres de ruines*. Ces *pierres* ſont ordinairement grisâtres, & la partie qui repréſente des ruines eſt compoſée de veines plus ou moins jaunâtres; cette partie ſemble, pour ainſi dire, collée à la *pierre* contigue qui eſt d'une même couleur, & qui fait, pour ainſi dire, le fond du tableau.

PIERRES GYPSEUSES, (*Hiſt. nat.*) ce ſont celles que l'action du feu convertit en plâtre. *Voyez l'article* GYPSE.

PIERRES HEMATITES ou *ſanguines*. Voyez l'*article* HEMATITES.

PIERRES D'HIRONDELLE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* HIRONDELLE (*Pierre d'*) on appelle auſſi *pierre de ſaſſenage*.

PIERRES OLLAIRES ou PIERRES A POTS. *Voyez* OLLAIRES (*Pierres*).

PIERRE PHILOSOPHALE, (*Alchimie.*) Si la paſſion des richeſſes, dit M. de Fontenelle, n'étoit pas auſſi puiſſante, & par conſéquent auſſi aveugle qu'elle eſt, il ſeroit inconcevable, qu'un homme qui prétend avoir le ſecret de faire de l'or, pût tirer de l'argent d'un autre, pour lui communiquer ſon ſecret. Quel beſoin d'argent peut avoir cet heureux mortel? Cependant c'eſt un piége où l'on donne tous les jours, & M. Geoffroi a développé dans les mém. de l'acad. des Sciences, *année* 1722, les principaux tours de paſſe-paſſe que pratiquent les prétendus adeptes, enfans de l'art, philoſophes hermétiques, coſmopolites, roſecroix, *&c.* gens qu'un langage myſtérieux, une conduite fanatique, des promeſſes exorbitantes, devroient rendre fort ſuſpects, & ne font que rendre plus importans. Nous ne répéterons point ce qu'a dit M. Geoffroi ſur leurs différentes ſuperchesies; il eſt preſque inſenſé d'écouter ces gens-là, du moins dans l'eſpérance de quelque profit. Ainſi nous tranſcrirons ſeulement un mot des obſervations de l'hiſtorien de l'académie des Sciences ſur le fond de la choſe.

Il pourroit bien être impoſſible à l'art de faire de l'or, c'eſt-à-dire d'en faire avec des matieres qui ne ſoient pas or, comme il s'en fait dans le ſein de la terre. L'art n'a jamais fait un grain d'aucun des métaux imparfaits, qui ſelon les Alchimiſtes, ſont de l'or que la nature a manqué, il n'a ſeulement jamais fait un caillou. Selon les apparences, la nature ſe réſerve toutes les productions. Cependant on ne démontre pas qu'il ſoit impoſſible qu'un homme ne meure pas. Les impoſſibilités, hormis les géométriques, ne ſe démontrent guere; mais une extrème difficulté, prouvée d'une certaine façon par l'expérience, doit être traitée comme une impoſſibilité, ſi non dans la théorie, au-moins dans la pratique.

Les Alchimiſtes prétendent diſſoudre l'or radicalement, ou en ſes principes, & en tirer quelque matiere, un ſoufre, qui, par exemple, mêlé avec quelqu'autre minéral, comme du mercure, ou de l'argent, le change en or; ce qui en multiplieroit la quantité.

Mais on n'a jamais diſſous radicalement aucun métal. On les altére, on les déguiſe quelquefois à un tel point qu'ils ne ſont plus reconnoiſſables; mais on ſait auſſi les moyens de les faire reparoître ſous leur premiere forme; leurs premiers principes n'étoient pas déſunis.

Il eſt vrai qu'il s'eſt fait par le *miroir ardent* des diſſolutions radicales, que le feu ordinaire des fourneaux n'auroit pas faites; mais un alchimiſte n'en ſeroit pas plus avancé; car au feu du ſoleil, ou le mercure, ou le ſoufre des métaux qui ſeroient les principes les plus actifs & les plus précieux, s'envolent, & le reſte demeure vitrifié, & inhabile à toute opération.

Quand même on auroit un ſoufre d'or bien ſéparé, & qu'on l'appliquât à de l'argent, par exemple; il ne feroit que changer en or une maſſe d'argent, égale à celle d'or, d'où il auroit été tiré. Je ſuppoſe qu'il lui auroit donné le poids, & toutes les autres qualités originaires; mais malgré tout cela, il valoit autant laiſſer ce ſoufre où il étoit néceſſairement; on n'a rien gagné, ſi ce n'eſt une expérience très-curieuſe, & certainement on a fait des frais.

J'avoue que les Alchimiſtes entendent que ce ſoufre agiroit à la maniere, ou d'une ſemence qui végete, & devient une plante, ou d'un feu qui ſe multiplie, dès qu'il eſt dans une matiere combuſtible; & c'eſt à cela que reviennent les contes de la poudre de projection, dont quelques atomes ont produit de groſſes maſſes d'or; mais quelle phyſique pourroit s'accommoder de ces ſortes d'idées?

J'avoue auſſi que ſi de quelque matiere qui ne fût point or, comme de la roſée, de la manne, du miel, *&c.* on pouvoit, ainſi qu'ils le diſent, tirer quelque portion de l'eſprit univerſel, propre à changer de l'argent ou du cuivre en or, il pourroit y avoir du profit; mais quelles propoſitions, quelle eſpérance!

Une choſe qui donne encore beaucoup de crédit à la *pierre philoſophale*, c'eſt qu'elle eſt un remede univerſel; ceux qui la cherchent, comment le ſavent-ils? Ceux qui la poſſedent, que ne guériſſent-ils tout? Et s'ils veulent, ſans découvrir leur ſecret, ils auront plus d'or que tous leurs fourneaux n'en pourroient faire. Quand on recherchera ce qui a fait donner à l'or des vertus phyſiques ſi merveilleuſes, on verra bientôt que leur origine vient de ſes vertus arbitraires & conventionnelles, dont les hommes ſont ſi touchés. (*D. J.*)

PIERRES POREUSES, (*Hiſt. nat.*) *porus, undulago, incruſtatum, tophus, ſtalactites*, &c. nom générique donné par les naturaliſtes à toutes les *pierres* formées par le dépôt des eaux. De ce genre ſont le *tuf*, les *incruſtations*, les *ſtalactites*, &c. *Voyez ces différens articles*. Les *pores* varient par la nature & par la forme, en raiſon des différentes terres que les eaux ont dépoſées; mais le plus communément ces *pierres* ſont calcaires, parce que la terre calcaire a plus de facilité que toute autre à s'incorporer avec les eaux & à être miſes en diſſolution. *Voyez* CALCAIRE.

PIERRE-PONCE, (*Hiſt. nat.*) *pumices*; ce ſont des pierres très-poreuſes, & ſemblables à des éponges; elles paroiſſent compoſées de filamens; elles ſont rudes au toucher, d'une figure irréguliere & informe: leur légéreté eſt ſi grande, qu'elles nagent à la ſurface des eaux.

Les *pierres-ponces* varient pour la couleur, & l'on en compte de blanches ou griſes, de jaunâtres, de brunes & de noirâtres. Ces pierres ſe trouvent dans le voiſinage des volcans ou montagnes qui jettent du feu, comme l'Æthna & le Véſuve; ou dans des endroits où il y a eu autrefois des embraſemens ſouterreins; ou enfin dans des endroits où les *pierres-ponces* ont été poulées par les vents, lorſqu'elles nageoient à la ſurface des eaux de la mer.

MM. Stahl & Pott ont regardé la *pierre-ponce*, comme de l'asbeſte que l'action du feu a mis dans l'état où nous le voyons; mais M. Wallerius croit que ſa formation eſt due à une eſpece de charbon de terre conſommé, & devenu ſpongieux par l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de ces différentes opinions, M. Henckel a obſervé que la *pierre-ponce* entroit en fuſion à un feu violent, & formoit une ſcorie ou un verre aſſez dur

pour faire feu, lorsqu'on le frappe avec l'acier; ce fait a été confirmé par l'expérience de M. Pott. C'est pour cette raison que quelques auteurs ont mis la *pierre ponce* au rang des pierres que l'on nomme *vitrifiables*.

On trouve la *pierre-ponce*, comme nous l'avons fait observer, dans le voisinage des volcans, & l'on en rencontre dans toutes les parties du monde en Europe, près du mont Hecla en Islande, en Sicile, & au royaume de Naples; en Asie, dans l'île d'Ormus où il y a eu anciennement un volcan, dans l'île de Ternate, &c. Les voyageurs nous apprenent avoir quelquefois vu la mer toute couverte de *pierres-ponces* dans des endroits souvent fort éloignés des volcans qui les ont produits; ce sont les vents qui les poussent alors au loin; en se heurtant les unes les autres, & étant roulées par les eaux contre le rivage, elles s'arrondissent & s'usent, comme on le remarque sensiblement à de certaines *pierres-ponces*.

Les anciens ont cru que la *pierre-ponce* étoit formée de l'écume de la mer; & ils l'appelloient *pumex* du mot *spuma*.

Cette *pierre* est d'un grand usage dans les arts & métiers; elle sert à polir les pierres & les métaux. On l'a vantée autrefois dans la Médecine; mais aujourd'hui l'on sait que l'usage en est très-inutile. (—)

PIERRES, (*Mat. méd.*) on a attribué des vertus médicinales à un grand nombre de *pierres*, qui ne different point à cet égard des terres, & auxquelles convient par conséquent ce que nous avons dit des remedes terreux. *Voyez* TERREUX, (*Mat. méd.*)

Les *pierres* méritent cependant cette considération particuliere, que celles qui ont une vertu médicamenteuse réelle; savoir, les calcaires & les argilleuses sont très-inférieures dans l'usage, aux terres proprement dites, en ce qu'elles sont d'un tissu plus compacte, plus serré que ces dernieres substances. D'où l'on peut prononcer définitivement que les *pierres* simples ou homogènes des autres especes primitives sont destituées de toute vertu médicamenteuse; que celles qui ont quelques vertus ne la possedent que dans un degré plus foible que des substances analogues, tout aussi communes qu'elles; & par conséquent, que les *pierres* doivent être bannies de la liste des remedes.

Ces *pierres* qui sont ainsi inutiles, & que les pharmacologistes ont mis au rang des médicamens, sont outre les *pierres* précieuses, & principalement celles qu'on trouve dans les pharmacies, sous le nom de *fragmens précieux*, sont, dis-je, le crystal, le caillou, le bol, le talc, la *pierre* néphrétique ou le jade, la *pierre-ponce*, l'ochre, l'ardoise, la *pierre* d'aigle, la *pierre* d'aimant, &c. toutes substances absolument dépourvues de vertus médicinales; & la belemnite, la *pierre* judaïque, la *pierre* d'éponge, l'ostéocol, le glossopetre ou langue de serpent, &c. toutes matieres qui, quoique possédant en effet la vertu absorbante, étant composées en tout ou en partie de terre calcaire, doivent être pourtant rejettées, par les considérations que nous venons d'exposer ci-dessus.

Mais outre ces *pierres* inutiles, on trouve encore dans les listes des remedes, deux *pierres* dangereuses; savoir, la *pierre* d'azur, & la *pierre* d'Arménie, l'une & l'autre recommandées par les anciens, comme purgatives. *Voyez* PIERRE D'ARMENIE, & PIERRE D'AZUR.

La *pierre* hématite qui n'est presque qu'une substance ferrugineuse, doit être renvoyée à la classe des remedes martiaux. *Voyez* MARS & MARTIAUX, (*Mat. méd.*)

Au reste, la principale célébrité de la plûpart de ces *pierres* leur est venue de l'opinion qu'on a eu de leur efficacité, à titre d'amulette; on a cru, par exemple, que la *pierre* néphrétique portée dans une ceinture, calmoit les douleurs des reins; & j'ai vu un homme de beaucoup d'esprit qui employoit ce remede, véritablement avec un léger degré de confiance. La langue de serpent est regardée comme très propre à faire sortir les dents des enfans, lorsqu'on la leur suspend au col. La *pierre* d'aigle passe pour faciliter l'accouchement, si les femmes la portent attachée à la cuisse, & peut agir même avec tant d'énergie, que si on n'a soin de la détacher d'abord après l'accouchement, elle entraine la matrice; fait attesté par des observations rapportées par de très-graves auteurs de Médecine; mais qui paroît si chimérique, que la plus sévere méthode de douter ne sauroit ce semble autoriser à discuter par de nouvelles expériences (*b*)

PIERRE INFERNALE, (*Chimie. Mat. med.*) on nomme ainsi le sel formé par l'union de l'acide nitreux, & de l'argent dépouillé par la fusion de toute son eau de crystallisation. Voici comme on le prépare d'après Lémery, *Cours de chimie*.

Faites dissoudre dans une phiole telle quantité d'argent de coupelle qu'il vous plaira, avec deux ou trois fois autant d'esprit de nitre; mettez votre phiole sur le feu de sable, & faites évaporer environ les deux tiers de l'humidité: renversez le restant tout chaud dans un bon creuset d'Allemagne assez grand à cause des ébullitions qui se feront. (Une capsule de verre est préférable à un creuset, parce qu'une grande quantité de la matiere pénetre le creuset, & s'imbibe dedans; & souvent passe à travers, sur-tout si c'est la premiere fois qu'on le fait servir à cette opération; *note* de M. Baron.) Placez-le sur un petit feu, & l'y laissez jusqu'à ce que la matiere qui se sera beaucoup raréfiée, s'abaisse au fond du creuset: augmentez alors un peu le feu, & elle deviendra comme de l'huile; versez-la dans une lingotiere un peu graissée & chauffée, elle se coagulera; après quoi vous pourrez la garder dans une phiole bien bouchée. C'est un caustique qui dure toujours, pourvu qu'on ne le laisse pas exposé à l'air: on peut faire cette *pierre* avec un mélange de cuivre & d'argent, mais elle ne se garde pas tant, parce que le cuivre étant fort poreux, l'air s'y introduit facilement, & la fond. Si vous avez employé une once d'argent, vous retirerez une once & cinq dragmes de *pierre infernale*.

On moule la *pierre infernale* en petits crayons pour l'usage.

Ce caustique n'attaque point la peau, mais il ronge très-promptement & très efficacement les chairs découvertes, en les touchant seulement plus ou moins légerement. Les chirurgiens n'en emploient presque point d'autre aujourd'hui pour consumer les bords calleux des ulceres, ou les chairs qui poussent trop pendant le traitement des plaies: elle peut servir encore aussi-bien que les caustiques préparés avec le mercure, à détruire les chancres & autres excroissances vénériennes qui viennent aux parties de la génération de l'un & l'autre sexe, &c.

Les chirurgiens portent leur *pierre* à cautere montée sur un porte-crayon qui se visse dans un étui d'argent, pour la préserver de l'humidité de l'air qui l'attaque cependant assez médiocrement. (*b*)

PIERRE A CAUTERE, (*Chimie*, *Mat. méd.*) on appelle ainsi l'*alkali fixe du tartre*, ou *commun*, rendu plus caustique par la chaux. *Voyez* TARTRE & CHAUX COMMUNE. Voici comme on la prépare, d'après la description de Lémery.

Mettez dans une grande terrine une partie de chaux vive, & deux parties de cendre gravelée; versez dessus beaucoup d'eau chaude, & les ayant laissé tremper cinq ou six heures, faites-le un peu bouillir: passez ensuite ce qui sera clair, par un papier gris & le faites évaporer dans une bassine de cuivre, ou dans une terrine de grais: il vous restera un sel au fond, qu'il faut mettre dans un creuset sur le feu: il se fondra & bouillira jusqu'à ce qu'il se soit fait évaporation de l'humidité qui étoit restée; quand vous verrez qu'il sera réduit au fond en forme d'huile, jettez-le dans une bassine, & le coupez en points, pendant qu'il sera encore chaud: mettez promptement ces caustiques dans une bouteille de verre fort que vous boucherez avec de la cire & de la vessie, car l'air les résout facilement en liqueur: il faut encore observer de les mettre en un lieu bien sec pour les garder. Lémery, *Cours de chimie*.

Il est très-vraissemblable qu'on n'emploie par préférence les cendres gravelées, que parce qu'elles sont d'un moindre prix que le sel de tartre; car il paroît (contre l'opinion, & malgré la théorie de M. Baron, *Notes sur le cours de chimie de M. Lémery*, que le tartre vitriolé qui se trouve dans ses cendres gravelées, nuit à la perfection de la *pierre à cautere*, plutôt qu'elle n'y sert: car le tartre vitriolé n'est point caustique, & le tartre vitriolé ne dispose point la chaux à la causticité.

La *pierre à cautere* est le plus actif des caustiques employés dans la Chirurgie, puisqu'il attaque même la peau entiere, ce que ne font point les autres caustiques usités. Son usage chirurgical est d'être employée à établir ces ulceres ou égoûts artificiels connus sous le nom de *cautere*, *voyez* CAUTERE, *Méd.* & d'ouvrir des abscès. *Voyez* ABSCÈS.

PIERRE D'AZUR, (*Mat. méd.*) *lapis lazuli*, elle a la vertu de purger par haut & par bas. Des auteurs la recommandent fort contre la mélancolie, la fievre quarte, l'apoplexie & l'épilepsie: Dioscoride & Galien lui reconnoissent une vertu corrosive avec un peu d'astriction. Il ne faut pas douter que la couleur bleue de cette *pierre* ne vienne de quelque partie de cuivre, d'où dépendent aussi ses vertus corrosive, purgative & émétique; mais on demande pourquoi on fait entrer ce remede acre & violent purgatif dans la confection alkermès qui est une composition cordiale & fortifiante. Com-

Comme l'on a beaucoup de remedes plus sûrs pour produire les effets dont on vient de parler, on se sert rarement de cette *pierre*; & à-présent, on n'a coutume de l'employer que dans la composition alkermès. Geoffroi *Mat. méd.*

On est plus avancé aujourd'hui que du tems de M. Geoffroi, car on ne fait plus entrer la *pierre d'azur* dans la confection alkermès.

PIERRE DIVINE ou OPHTALMIQUE, (*Pharmacie; Mat. méd.*) prenez vitriol bleu, nitre & alun, de chacun trois onces; mettez-les en poudre subtile, mêlez-les exactement & placez-les dans un matras, & les exposez à une chaleur simplement suffisante pour les faire fondre: lorsque le mélange sera liquide, mêlez-y exactement un gros de camphre en poudre, & lorsque la masse sera figée par le refroidissement, cassez le matras, retirez-la & gardez-la pour l'usage.

C'est ici un simple mélange de drogues. Le vitriol, l'alun & le nitre sont du genre des sels qui contiennent assez d'eau dans leur crystallisation pour être capables de la liquidité aqueuse par l'action d'une legere chaleur. Or dans cet état l'acide vitriolique n'agit point sur le nitre, & chacun de ces trois sels reste inaltéré dans le mélange.

Une liqueur appropriée, chargée d'une legere teinture de cette pierre, est un bon collyre. *Voyez* COLLYRE & OPHTALMIQUE. (*b*)

PIERRE *médicamenteuse de Crollius*, PIERRE *médicamenteuse de Lémery*. PIERRE *admirable*, (*Pharmac. & Mat. méd.*) on trouve dans presque toutes les pharmacopées, & les chimies médicinales sous le nom de *pierre médicamenteuse*, *admirable*, *divine*, *des philosophes &c.* divers mélanges d'alun, de vitriols, de nitre, de sel marin, de sel ammoniac, d'alkalis fixes, de litarge, de bol, &c. le tout pulvérisé, exactement mêlé, humecté avec du vinaigre, ou quelqu'autre liqueur saline; ensuite calciné ou fortement desséché jusqu'à ce que le mélange ait pris la consistance d'une *pierre*.

Ces *pierres* sont recommandées comme vulnéraires, détersives, dessicatives, styptiques, ophtalmiques; mais elles ont éminemment le défaut des remedes très-composés, qui sont d'autant plus graves, comme nous l'avons observé à l'*article* COMPOSITION (*voyez cet article*), qu'une réaction chimique non prévue ou mal estimée, a été plus excitée dans leur préparation. Aussi toutes ces *pierres* sont-elles fort peu employées, & ne devroient point l'être absolument, sur-tout puisqu'on ne manque point de remedes plus simples & mieux entendus qui possedent éminemment les vertus attribuées à ces *pierres*. (*b*)

PIERRE CALAMINAIRE, (*Mat. méd.*) *voyez* ZINC.

PIERRE, (*Archit.*) corps dur qui se forme dans la terre, & dont on se sert pour la construction des bâtimens. Il y a deux sortes de *pierres*; de la *pierre* dure, & de la *pierre* tendre. La premiere est sans contredit la meilleure. La *pierre* tendre a cependant quelques avantages: c'est qu'elle se taille aisément & qu'elle résiste quelquefois mieux à la gelée que la *pierre* dure. Mais ceci n'est pas assez recommandable pour mériter de la confiance à la *pierre* tendre. Il faut un froid très-rigoureux pour endommager la *pierre* dure, parce que ce n'est qu'en congelant l'eau que la *pierre* contient qu'il peut lui nuire. Aussi la plûpart des carriers craignent bien davantage la lune, dont les rayons détruisent, à ce qu'ils disent, les matieres les plus compactes; mais il y a dans ce propos plus de méchanceté que de bonne foi. Comme la *pierre* se détruit facilement quand l'ouvrier n'en a pas bien ôté le bousin, *voyez ce mot*, & que par cette mal-façon la *pierre* se gâte; en attribuant ce déchet à la lune, on couvre sa négligence pour ne rien dire de plus. Mais laissons-là les défauts qui peuvent provenir aux *pierres* de la part des ouvriers & de la lune. Disons quelque chose de plus utile; c'est la maniere de connoître la qualité d'une *pierre*.

Lorsqu'une *pierre* est bien pleine, d'une couleur égale, qu'elle est sans veine, qu'elle a un grain fin & uni, que les éclats se coupent net, & qu'ils rendent quelque son, elle est certainement bonne. On connoît encore cette qualité, en exposant la *pierre*, nouvellement tirée des carrieres, à l'humidité pendant l'hiver. Si elle résiste à la gelée, elle est bonne, & on peut l'employer avec confiance.

Voici les especes, les qualités, les usages & les défauts de ce corps.

De la pierre dure suivant ses especes. Pierre d'Arcueil près de Paris. Cette *pierre* porte de hauteur de *banc* nette & taillée, depuis 14 jusqu'à 21 pouces; & le bas appareil d'Arcueil, 9 à 10 pouces.

Pierre de Belle-hache. C'est la plus dure de toutes les *pierres*, quoique moins parfaite que le liais ferant, *voy.* ci-après *pierre de liais*, à cause des cailloux qui s'y rencontrent: aussi s'en sert-on rarement. On la tire vers Arcueil d'un endroit appellé *la Carriere-royale*. Elle porte de hauteur 18 à 19 pouces.

Pierre de Bonbanc. Cette *pierre* qui se tire vers Vaugirard; porte depuis 15 jusqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Caen, en Normandie. Espece de *pierre* noire, qui tient de l'ardoise, *voyez* ARDOISE, mais qui est beaucoup plus dure. Elle reçoit le poli, & sert dans les compartimens de pavé.

Pierre de la Chaussée, près Bougival, à côté de S. Germain-en-Laye; *pierre* qui porte 15 à 16 pouces.

Pierre de Cliquart, près d'Arcueil. Cette *pierre*, qu'on appelle aussi *bas-appareil*, porte 6 à 7 pouces.

Pierre de S. Cloud, *pierre*, qu'on tire au lieu du même nom, près Paris, & qu'on trouve nette & taillée, depuis 18 jusqu'à 24 pouces de hauteur.

Pierre de Fécamp. On trouve cette *pierre* dans la vallée de ce nom, près Paris, elle a 15 à 18 pouces de hauteur.

Pierre de Lambourde. Cette *pierre* se trouve près d'Arcueil. Elle porte depuis 20 pouces jusqu'à 5 piés, mais on la délite. Il y a aussi de la lambourde, qu'on trouve hors du fauxbourg S. Jacques, à Paris, qui a depuis 18 jusqu'à 24 pouces.

Pierre dure de S. Leu. On tire cette *pierre* aux côtes de la montagne d'Arcueil.

Pierre de liais. Il y a plusieurs especes de cette *pierre*. Le franc-*liais* & le *liais* ferant, qui est plus dur que le franc, se tirent tous deux de la même carriere, hors de la porte S. Jacques, près Paris. Le *liais-rose*, qui est le plus doux, & qui reçoit un beau poli au grès, se tire vers S. Cloud; & on prend le franc-*liais* de S. Leu, le long des côtes de la montagne. Toutes ces especes de *liais* portent depuis 6 jusqu'à 8 pouces de hauteur.

Pierre de Meudon près Paris. Cette *pierre* est depuis 14 pouces jusqu'à 18. Il y a une autre sorte de *pierre* de Meudon, qu'on appelle *rustique de Meudon*, qui est plus dure & plus trouée, mais qui a la même hauteur.

Pierre de Montesson, près Nanterre, à deux lieues de Paris. *Pierre* qui porte 9 à 10 pouces.

Pierre de Saint-Nom, au bout du parc de Versailles. Cette *pierre* a depuis 18 jusqu'à 22 pouces de hauteur.

Pierre de Senlis. On prend cette *pierre* à S. Nicolas-lès-Senlis, à 10 lieues de Paris. Elle porte depuis 12 jusqu'à 16 pouces.

Pierre de Souchet. On trouve cette *pierre* hors du fauxbourg S. Jacques de Paris. Elle porte depuis 12 jusqu'à 16 pouces.

Pierre de Tonnerre, en Bourgogne. Cette *pierre* a depuis 16 jusqu'à 18 pouces.

Pierre de Vaugirard. *Pierre* qui est dure & grise, & qui porte 18 à 19 pouces.

Pierre de Vergeté. On tire cette *pierre* de S. Leu, à 10 lieues de Paris. Elle porte 18 à 20 pouces.

Pierre de Vernon, à 12 lieues de Paris. Cette *pierre* porte depuis 2 jusqu'à 3 piés.

De la pierre tendre suivant ses especes. Pierre de S. Leu, à 10 lieues de Paris. *Pierre* qui porte depuis 2 piés jusqu'à 4.

Pierre de Maillet & de Trocy. On tire ces *pierres* de S. Leu, & elles n'ont rien de particulier, si ce n'est que le trocy est de toutes les *pierres* celle dont le lit est le plus difficile à connoître. On ne le découvre que par de petits trous.

De la pierre suivant ses qualités. De la pierre à chaux. Sorte de *pierre* grasse, qui se trouve ordinairement aux côtés des montagnes, & qu'on calcine pour faire de la chaux. *Voyez* CHAUX.

Pierre à plâtres. Sorte de *pierre* qu'on cuit dans les fours, & qu'on pulverise ensuite pour faire du plâtre. *Voyez* PLATRE.

Pierre de couleur. *Pierre* qui étant rougeâtre, grisâtre ou noirâtre, cause une variété agréable dans les bâtimens.

Pierre de taille. On appelle ainsi toute *pierre* dure ou tendre, qui peut être équarrie & taillée avec parement, ou même avec architecture, pour la solidité ou décoration des bâtimens.

Pierre fiere. *Pierre* difficile à travailler, à cause qu'elle est seche, comme la plûpart des *pierres* dures, mais particulierement la belle hache & le liais, *voyez ces mots*.

Pierre franche. On appelle ainsi toute *Pierre* parfaite en son espece, qui ne tient point de la dureté du ciel, ni du tendre du moilon de la carriere.

Pierre fusiliere. Espece de *pierre* dure & seche, qui tient de la nature du caillou. Il y a de ces *pierres* qui sont grises; une partie du pont Notre-Dame est batie de cette *pierre*, & de petites qui sont noires, ce sont les *pierres* à fusil. On pave de celles-ci les terrasses & les bassins des fontaines.

Pierre gelise verte. *Pierre* qui est nouvellement tirée de la carriere, & qui n'a pas encore jetté son eau.

Pierre pleine. C'est toute *pierre* dure qui n'a point de caillous, de coquillages, de trous ni de moie. Tels sont les plus beaux liais & la *pierre* de Tonnerre.

Pierre trouée ou poreuse. *Pierre* qui a des trous comme le rustique de Meudon, le tuf, & toutes les *pierres* de meuliere. On l'appelle aussi *choqueuse*.

De la pierre selon ses façons. *Pierre au binard*. C'est tout gros bloc de *pierre* qui est apporté de la carriere sur un binard, attelé de plusieurs couples de chevaux (*voyez* BINARD), parce qu'il ne le peut être par les charrois ordinaires.

Pierre bien faite. C'est un quartier de roie, ou un carreau de *pierre*, qui approche beaucoup de la figure quarrée, & qu'on équarrit presque sans déchet.

Pierre de bas appareil. *Pierre* qui porte peu de hauteur de banc, comme le bas appareil d'Arcueil, par exemple, le liais, &c.

Pierre débitée. C'est une *pierre* qui est sciée. La *pierre* dure se débite à la scie sans dents, avec l'eau & le grès; & la *pierre* tendre, comme le S. Leu, le tuf, la craie, &c. avec la scie à dents.

Pierre d'échantillon. C'est un bloc de *pierre* de certaine mesure déterminée, commandée exprès aux Carriers.

Pierre d'encoignure. *Pierre* qui ayant deux paremens, cantonne l'angle d'un bâtiment de quelqu'avant-corps.

Pierre ébousinée. *Pierre* dont on a ôté le *bousin* ou le tendre.

Pierre en chantier. C'est une *pierre* qui est calée par le tailleur de *pierre*, & qui est disposée pour être taillée.

Pierre en délit. On nomme ainsi une *pierre* que les Carriers font voiturer près des atteliers, quoiqu'elle ne soit pas commandée, & que l'attelier ait même cessé.

Pierre esmillée. *Pierre* qui est équarrie & taillée grossierement avec la pointe du marteau, pour être seulement employée dans le garni des gros murs, & le remplissage des piles, culées de pont, &c.

Pierre faite. *Pierre* qui est entierement taillée, & prête à être enlevée pour être mise en place.

Pierre fusible. C'est une *pierre* qui, par l'opération du feu, change de nature, & devient transparente.

Pierre hachée. *Pierre* dont les paremens sont dressés avec la hache du marteau bretelé, pour être ensuite lavée ou rustiquée.

Pierre layée. *Pierre* qui est travaillée à la laie ou marteau avec bretelures.

Pierre louvée. *Pierre* où l'on fait un trou pour recevoir la louve. *Voyez* LOUVE & LOUVEUR.

Pierre nette. *Pierre* qui est équarrie, & atteinte jusqu'au vif.

Pierre parpaigne. C'est une *pierre* qui traverse l'épaisseur d'un mur, & qui en fait les deux paremens.

Pierre piquée. *Pierre* dont les paremens sont piqués à la pointe, & dont les ciselures sont relevées.

Pierre polie. *Pierre* dure qui prend le poli avec le grès, ensorte qu'il n'y paroît aucun coup d'outil.

Pierre ragréé au fer. *Pierre* qui est passée au riflard, espece de ciseau large, avec des dents.

Pierre retaillée. On appelle ainsi non-seulement une *pierre* qui, ayant été coupée, est retaillée avec déchet, mais encore toute *pierre* tirée d'une démolition, & refaite pour être de rechef mise en œuvre.

Pierre retournée. *Pierre* dont les paremens opposés les uns aux autres, sont d'équerre & paralleles.

Pierre rustiquée. *Pierre*, qui, après avoir été redressée & hachée, est piquée grossierement avec la pointe.

Pierre statuaire. *Pierre* qui, étant d'échantillon, est propre & destinée pour faire une statue. On dit aussi *marbre statuaire*.

Pierre tranchée. *Pierre* où l'on fait une tranchée dans sa hauteur avec le marteau pour en couper.

Pierre traversée. *Pierre* où les traits des bretelures sont croisés.

Pierre velue. Nom qu'on donne à toute *pierre* brute, telle qu'on l'amene de la carriere.

Pierres à bossages ou de refend. *Pierres* qui étant en œuvre, sont séparées par des canaux, & sont d'une même hauteur, parce qu'elles représentent les assises de *pierre*, & dont les joints de lit doivent être cachés dans le haut des refends. Lorsque ces *pierres* sont en liaison, les joints montans sont dans l'un des angles du refend.

Pierres artificielles. Ce sont, selon Palladio, *Arch. liv. I. ch. iij.* les différentes especes de briques, carreaux & tuiles paitries & moulées, cuites ou crues.

Pierres feintes. Ornemens de mur de face, dont les crépis & enduits sont séparés & compartis en maniere de bossages en liaison.

Pierres fichées. *Pierre* dont le dedans des joints est rempli de mortier clair & de coulis.

Pierres jointoyées. Ce sont des *pierres* dont le dehors des joints est bouché & regréé de mortier serré, de plâtre ou de ciment.

De la pierre par rapport à ses usages. *Premiere pierre*. On nomme ainsi un gros quartier de *pierre* dure ou de marbre, qu'on met dans les fondemens d'un édifice, & où l'on enferme dans une entaille de certaine profondeur, quelques médailles, & une table de bronze sur laquelle est gravée une inscription. Cette coutume, qui est très-ancienne, à en juger par les médailles qu'on a trouvées, & qu'on trouve encore dans les recherches & démolitions des bâtimens antiques: cette coutume, disons-nous, ne s'observe que pour les édifices royaux & publics, & non pour les bâtimens particuliers.

On appelle *derniere pierre*, une table où est une inscription qui marque le tems auquel un bâtiment a été achevé.

Pierre à laver. Espece d'auge plate, qui sert à laver de la vaisselle dans une cuisine.

Pierre d'attente. C'est toute *pierre* en bossage pour recevoir quelques ornemens ou inscription. On appelle aussi *pierre d'attente* les harpes & arrachemens. *Voyez* HARPES & ARRACHEMENS.

Pierre de touche. Espece de marbre noir que les Italiens appellent *pietra di paragone*, *pierre* de comparaison, parce qu'elle sert à éprouver les métaux; c'est pourquoi Vitruve l'appelle *index*. C'est de cette *pierre* qu'ont été faites la plûpart des divinités, les Sphinx, les Fleuves, & autres figures des Egyptiens.

Pierre incertaine. *Pierre* dont les pans & les angles sont inégaux. Les anciens employoient cette *pierre* pour pavet. Les ouvriers la nomment *pierre de pratique*, parce qu'ils la font servir, de quelque grandeur qu'elle soit.

Pierre percée. Dalle de *pierre* avec des trous, qui s'encastre en feuillure dans un chassis aussi de *pierre* sur une voute pour donner de l'air & un peu de jour à une cave, ou pour donner passage dans un puisard aux eaux pluviales d'une cour.

On nomme aussi *pierre à chassis* une dalle de *pierre* ronde ou quarrée, sans trous, qui s'encastre comme la *pierre percée*, & qui sert de fermeture à un regard, ou à une fosse d'aisance.

Pierre précieuse. Nom général qu'on donne à toute *pierre* rare, dont on enrichit les ouvrages de marbre & de marqueterie, comme l'agate, le lapis, l'avanturine, &c. Parmi ces ouvrages, on estime sur-tout le tabernacle de l'église des Carmélites de Lyon, qui est de marbre & de *pierres* précieuses, & dont les ornemens sont de bronze.

Pierre spéculaire. C'étoit, chez les anciens, une *pierre* transparente, qui se débitoit par feuilles, comme le talc, & qui leur servoit de vitres. La meilleure venoit d'Espagne, selon Pline. Le poëte *Martial* fait mention de cette sorte de *pierre* dans ses épigrammes, *liv. II. épig.* 14. *voyez* PIERRE *spéculaire*.

Pierre de rapport. Petite *pierre* de diverses couleurs, qui servent aux compartimens de pavé, aux ouvrages de mosaïque, & aux meubles précieux.

Pierres jectices. Ce sont toutes *pierres* qui peuvent être jettées avec la main, comme les gros & menus cailloux qui servent à affermir les aires des grands chemins, & à paver les grottes, fontaines & bassins, & qui étant sciées, entrent dans les ouvrages de rapport & de mosaïque.

Pierre milliaire. On appelloit ainsi chez les Romains certain dez ou bornes de *pierre* espacées à un mille l'une de l'autre, sur les grands chemins, pour marquer la distance des villes de leur empire. Ces *pierres* se comptoient depuis le *milliaire* doré de Rome. C'est ce que nous apprenons des mots des historiens, *primus*, *secundus*, *tertius*, &c. *ab urbe lapis*. L'usage des *pierres milliaires* est aujourd'hui pratiqué dans toute la Chine.

Pierres perdues. *Pierres* qui sont jettées à plomb dans la mer ou dans un lac pour fonder, & que l'on met ordinairement dans des caissons. On nomme aussi *pierres perdues*, celles qui sont jettées à bain de mortier pour bloquer.

De la pierre selon ses défauts. *Pierre coquillaire*. *Pierre* dans laquelle il y a de petites coquilles qui rendent son parement troué. Telle est la *pierre* de Saint-nom.

Pier-

Pierre coupée. C'est une *pierre* qui est gâtée, parce qu'étant mal taillée, elle ne peut servir où elle étoit destinée.

Pierre délitée. *Pierre* qui est fendue à l'endroit d'un fil de lit, & qui taillée avec déchet, ne sert qu'à faire des arrases.

Pierre de soupré. C'est dans les carrieres de S. Leu, la *pierre* du banc le plus bas, dont on ne se sert point, parce qu'elle est trouée & défectueuse.

Pierre de souchet. On nomme aussi en quelques endroits la *pierre* du banc le plus bas, qui n'étant pas plus formée que le bousin, est de nulle valeur.

Pierre en délit. *Pierre* qui n'est pas posée sur son lit de carriere dans un cours d'assises; mais sur son parement, ou délit en joint.

Pierre fêlée. *Pierre* qui est cassée par un fil ou veine courante ou traversante; & *pierre entiere*, c'est le contraire. Le son que la *pierre* rend en la frappant avec le marteau, fait connoître ces deux qualités.

Pierre feuilletée. *Pierre* qui se délite par feuillets ou écailles à cause de la gelée. La lambourde, entr'autres *pierres*, a ce défaut.

Pierre gauche. *Pierre* dont les paremens & les côtés opposés ne se bornoyent pas, parce qu'ils ne sont pas paralleles.

Pierres gelisses. *Pierre* qui est humide; & par conséquent sujette à se geler. Telle est, par exemple, la *pierre* appellée *cliquart*.

Pierre moyée. *Pierre* dont la moie ou le tendre, est abattu avec perte, parce que son lit n'est pas également dur. Cela arrive très-souvent à la *pierre* de la chaussée.

Pierre moulinée. *Pierre* qui est graveleuse, & qui s'égrene à l'humidité. C'est un défaut particulier à la lambourde. *Daviler*. (*D. J.*)

Pierre d'aigle, espece de *pierre* connue dans l'histoire naturelle: les Grecs l'appellent *aetites*, & les Italiens *pietra d'aquila*: parce qu'on la trouve quelquefois dans des nids d'aigles. La tradition veut qu'elle ait une vertu merveilleuse, qui est d'avancer ou d'empêcher les accouchemens, selon qu'on l'applique au-dessus ou au-dessous de la matrice.

Matthiole dit que les oiseaux de proie n'écloroient jamais leurs petits sans cette *pierre*, & qu'ils la vont chercher jusqu'aux Indes orientales. Bausch a fait un traité latin qui parle expressément de l'aetites ou *pierre d'aigle*. Voyez *l'article* Aetites, & *l'article* Pierre *en général*.

Pierre d'Arménie, *lapis armenius*, λίθος ἀρμένιος, sorte de *pierre* ou terre minérale, de couleur bleue, mêlée de verd, de blanc, & de rouge; on l'apportoit anciennement d'Arménie: aujourd'hui elle vient d'Allemagne & du Tyrol.

La *pierre d'Arménie* a beaucoup de ressemblance avec le lapis lazuli, dont elle ne paroît distinguée que par le degré de maturité: la principale différence qu'il y a entre l'une & l'autre, consiste en ce que la *pierre d'Arménie* est plus molle, & qu'au lieu de paillettes d'or, elle a des taches vertes.

Boerhaave met cette *pierre* au rang des demi-métaux, & la croit composée de terre & de métal. Woodward dit que la couleur qu'elle a vient du cuivre qui y est mêlé. *Voyez* Métal.

On l'employe principalement dans les ouvrages en mosaïque, & on en fait aussi quelque usage en Médecine. *Voyez* Azur & Mosaïque.

Pierre de Boulogne, espece de *pierres* qu'on trouve près de Boulogne en Italie, & qui moyennant une certaine préparation, deviennent lumineuses. Ces *pierres* sont de petites *pierres* blanchâtres en-dehors, beaucoup plus pesantes que nos *pierres* communes, de la grosseur d'un œuf médiocre, & ordinairement plus petites. Ces *pierres* étant cassées, le dedans est un brillant, semé de rayons qui tendent à une espece de centre, & fort semblable au talc qui est parmi les *pierres* de plâtre. On trouve aussi beaucoup de marcassites aux endroits où il y a de ces *pierres*, savoir vers le bas du mont *Paterno*, & encore en d'autres contrées d'Italie.

La préparation qui les rend lumineuses, consiste à les limer à l'entour, à les mouiller dans de l'eau-de-vie, ou de l'eau commune, ou du blanc d'œuf, & à les plonger ou rouler dans leur poudre ou limaille, pour les en couvrir de l'épaisseur d'environ un quart de ligne. Ayant allumé des charbons ou braise, il en faut mettre à la hauteur de quelques doigts sur une grille de terre d'un petit fourneau ordinaire, placer les *pierres* sur ces charbons, & mettre encore d'autres charbons dessus environ de la hauteur de deux doigts, & laisser le tout jusqu'à ce que le charbon soit brûlé, éteint, & refroidi. Enfin, il faut conserver chacune de ces *pierres* dans une petite boîte de bois avec du coton ou de la laine tout-autour.

Si on les expose pendant un moment à la lumiere du jour, ainsi préparées, & si on les porte promptement dans un lieu obscur, on les voit comme en feu, & semblables à un charbon ardent, cependant sans chaleur sensible: elles ne paroissent pas ainsi, avant que de les avoir exposées à la clarté du jour.

Le soufre contenu dans cette *pierre*, est la principale cause du phénomene.

En effet, la *pierre de Boulogne* contient beaucoup de soufre, de même que les marcassites. Pendant sa préparation une partie de ce soufre est dissipée par le feu; ce qui en reste dans la *pierre*, est beaucoup dilaté & principalement celui qui est collé dans les pores vers la surface, est devenu fort subtil & semblable à une légere teinture de couleur jaunâtre. Ce soufre est si inflammable, qu'étant exposé à la lumiere du jour il s'allume, parce que la lumiere du jour est un véritable feu dispersé dans l'air; une multitude de ces fort petites flammes étant disposées aux ouvertures des pores de la surface de cette *pierre*, la rendent lumineuse, quand même le ciel seroit couvert de nuages; il suffit seulement que le soleil soit levé. Il sort continuellement de cette *pierre* ainsi préparée, une odeur semblable à celle du soufre ordinaire, & encore plus semblable à l'odeur de l'orpiment dissous en eau de chaux. Cette vapeur soufreuse est jointe à un peu d'acide rongeant, semblable à de l'esprit de soufre commun, mais beaucoup plus actif; puisque cette vapeur, de même que celle d'un peu de soufre ordinaire enflammé, tache les métaux; elle noircit la surface de l'argent, & de plus elle blanchit celle du cuivre, *&c.* Cette derniere remarque fait croire qu'il y a de petites parties d'arsenic ou d'orpiment mêlées dans cette vapeur. Au reste, la *pierre de Boulogne* préparée, n'est lumineuse que pendant quelques années; parce qu'enfin ces particules actives & sulphureuses se dissipent. On prétend que pour lui rétablir cette propriété, il faut encore la mettre au feu, comme auparavant, après l'avoir couverte de la poudre de semblables *pierres*, de même que la premiere fois.

Il y a bien d'autres *pierres* qui ont la propriété de s'imbiber de la lumiere, & de la conserver pendant long-tems.

Il suffit d'en mettre dans un creuset qu'il faut couvrir, & de faire chauffer le tout par un feu augmenté peu-à-peu, jusqu'à ce qu'il égale celui qui fond l'argent, & de les laisser en cet état, environ une demi-heure. Si ces *pierres* ne deviennent point lumineuses, ou le sont peu, il faut les chauffer une seconde, ou une troisieme fois, & elles le paroîtront. Si pourtant on ne réussissoit pas en les faisant chauffer ainsi, comme il arrive avec la craie, la marne, le moilon, la *pierre* de taille de Paris, *&c.* Il faut broyer de ces *pierres* tendres, & les mettre à dissoudre dans des liqueurs acides, par exemple, dans de l'eau forte, ou dans de l'esprit de salpêtre, en les y jettant peu-à-peu jusqu'à ce que la fermentation ait cessé. Alors cette liqueur étant versée par inclination dans une terrine de grès, il faut l'y faire évaporer jusqu'à ce qu'il reste une matiere seche. Un peu de cette matiere est mise dans un creuset, qui n'en soit qu'à demi-plein & découvert; après l'avoir placé parmi des charbons ardens à un feu qui ne soit que comme pour fondre du plomb, cette matiere se fond, bouillonne, & devient seche. Le creuset étant refroidi, il est exposé à la lumiere; ensuite porté dans un lieu obscur, la matiere qu'il contient paroît lumineuse & rougeâtre comme un charbon ardent, & s'éteint après quelques minutes. Cette propriété y est remarquée pendant quelques semaines: on prétend que les cendres dissoutes dans l'eau forte, & préparées comme les *pierres* tendres, deviennent lumineuses. Il y a lieu de croire que toutes les *pierres* qui peuvent être dissoutes par l'eau forte peuvent devenir lumineuses; & que celles qui ne peuvent être dissoutes par l'eau forte, peuvent devenir lumineuses, après avoir été chauffées fortement, même par un feu de forge. Enfin, toutes les chaux différentes s'impregnent facilement d'une lumiere de diverses couleurs. Concluons par une remarque qui regarde généralement tous les phosphores; c'est que pour les voir dans leur beauté, il faut avoir fermé les yeux pendant un peu de tems, afin que la prunelle se dilate; ensuite les ouvrant, elle reçoit plus de cette lumiere, dont l'impression devient plus forte. *Article de M. Formey*.

Pierre dentale, *dentalis lapis*, ou *dentalium*, sorte de coquille, que les Apothicaires pulvérisent, & qu'ils emploient dans différens médicamens, comme un excellent alkali.

La

Le vrai *dental*, décrit par M. Tournefort, est fait en forme de tuyau ou de cône, & d'environ trois pouces de long: sa couleur est éclatante, & d'un blanc verdâtre. Cette *pierre* est creuse, légere, & divisée dans toute sa longueur par des lignes paralleles qui vont depuis le bas jusqu'en haut. Elle est environ de la grosseur d'une plume, & a quelque ressemblance avec la dent d'un chien.

Elle est fort rare; c'est pour cela qu'on emploie souvent à sa place une sorte de coquille de diverses couleurs qu'on trouve dans le sable quand la mer est retirée, mais qui n'est point cannelée comme le *dental*.

M. Lister, dans les *Transact. philosoph.* parle de deux especes de *dental:* la premiere se trouve assez facilement aux environs de l'île de Guernesey; elle est longue, mince, ronde, & creuse à chaque extrémité: d'où lui est venu le nom de *dentalium*, ou *pierre* semblable à la dent d'un chien. L'autre est proprement appellée *entalium*; elle est plus longue & plus épaisse que la premiere, & outre cela rayée & sillonnée; d'où est venu le mot italien *intaglio*.

Pierre a feu, est une sorte de *pierre* qui est utile, & dont on se sert pour les cheminées, les âtres, les fours, les étuves, &c. *Voyez* Pierre.

Pierres figurées, *chez les Naturalistes*; ce sont de certains corps, que l'on trouve en terre, lesquels n'étant purement que de *pierre*, de caillou, ou de spath, ont néanmoins beaucoup de ressemblance avec la figure extérieure des muscles, des pétoncles, des huîtres, ou d'autres coquilles, plantes, ou animaux.

Les auteurs ne s'accordent guere sur l'origine de ces *pierres figurées*. *Voyez* leurs différentes opinions *aux articles* Fossile, Coquille, Pierre, Barre de bois.

Pierre a fusil, (*Lythologie.*) les paroisses de Meunes & de Coufly dans le Berry, à deux lieues de Saint-Aignan, & à demi-lieue du Cher, vers le midi, sont les endroits de la France qui produisent les meilleures *pierres à fusil*, & presque les seules bonnes. Aussi en fournissent-ils non-seulement la France, mais assez souvent les pays étrangers. On en tire de-là sans relâche depuis long-tems, peut-être depuis l'invention de la poudre; & ce canton est fort borné; cependant les *pierres à fusil* n'y manquent jamais; dès qu'une carriere est vuide on la ferme, & plusieurs années après on y trouve des *pierres à fusil*, comme auparavant.

On sait comment ces *pierres* font du feu; en les battant avec un morceau d'acier, on détache de petites particules d'acier, qui se fondent en globules par la collision; c'est ce que l'on voit évidemment en faisant l'expérience sur une feuille de papier blanc, & en regardant par le microscope ce qui y tombe. M. Hook fut le premier qui fit cette expérience, & il trouva qu'une particule noire, qui n'étoit pas plus grosse que la tête d'une épingle, paroissoit comme une bale d'acier poli, & réfléchissoit fortement l'image de la fenêtre voisine. Il est aisé de séparer les particules de fer fondu, d'avec les particules de la *pierre*, par un couteau aimanté. (*D. J.*)

Pierre de Florence, (*Lythologie.*) les *pierres de Florence*, qu'on trouve dans le voisinage de cette ville, & qui représentent des ruines, des paysages, des arbres, sont entre les mains de tout le monde; les agates appellées *dendrites*, & sur lesquelles on voit des especes de buissons & de végétations, sont très-connues. Toutes ces *pierres* sont naturelles; l'art n'a pu jusqu'à présent parvenir à les imiter; mais il n'en est pas de même de toutes les autres agates & *pierres* figurées qui représentent des animaux, des fleurs, des desseins réguliers, des veines bisarres; on les imite si aisément, que la plûpart de celles dont la singularité nous étonne, ne sont que le fruit d'un travail très-court & très-facile. (*D. J.*)

Pierre judaïque, *judaicus lapis*, est une *pierre* blanche, tendre & friable, en forme de gland, sur laquelle il y a des lignes si industrieusement travaillées, qu'elles paroissent avoir été faites au tour.

Elle passe en Médecine pour posséder une vertu lithontriptique; ce qui fait qu'on s'en sert pour rompre la *pierre* dans la vessie. *Voyez* Lithontriptique.

Pierre de lait, (*Lithologie.*) pierre tendre, tantôt verte, tantôt noire, tantôt jaune, qui rend une liqueur laiteuse; on la trouve en Saxe dans les carrieres; les Allemands l'appellent *milchstein*, & la recommandent pour arrêter les crachemens de sang, pour resserrer les pores, & pour adoucir les douleurs de la vessie. Ils l'emploient en collyre pour dessécher les petits ulceres des paupieres, & pour arrêter le flux des larmes involontaires. En un mot, ils donnent à leur *milchstein* toutes les propriétés que Dioscoride attribue à son *morochtus* d'Egypte, comme s'il étoit certain que ce fussent les mêmes *pierres*, & que Dioscoride eut accusé juste sur les vertus de la sienne. On ne voit que des erreurs de cette nature en Médecine. (*D. J.*)

Pierre noire, (*Hist. mod. superst.*) c'est une pierre noire enchâssée dans de l'argent qui est assujettie dans la muraille, au S. E. de la Caaba, ou du temple de la Meque. Les anciens Arabes ont eu dès l'antiquité la plus reculée, une très-grande vénération pour cette *pierre*; Mahomet qui étoit venu mettre à profit les erreurs de ses compatriotes, ne crut point devoir rien changer à l'égard de la *pierre noire*, elle est encore jusqu'à ce jour l'objet des respects de tous les Musulmans qui vont en pélerinage à la Meque; ils croient qu'elle est tombée du ciel du tems d'Adam, & qu'elle est devenue noire pour avoir été touchée par une femme dans le tems menstruel?

Pierre de S. Paul, (*Hist. nat.*) en italien *pietra di S. Paulo*, nom que l'on donne à une espece de craie, qui se trouve abondamment dans l'île de Malte, elle est d'un blanc sale, seche & rude au toucher. C'est un absorbant, & on lui attribue un grand nombre de vertus, sur-tout contre la morsure des bêtes venimeuses, effet que l'on croit être dû à l'apôtre saint Paul, lorsqu'il fit naufrage dans l'île de Malte; on en fait de petits gâteaux avec des empreintes de saint Paul, & d'autres Saints. *Voyez* Malte. (*terre de*)

Pierre de Perigord, (*Hist. nat. des Fossiles.*) c'est une substance fossile, ferrugineuse, noire, dure & pesante, qui paroît contenir quelques particules de fer. On en tire des montagnes du Dauphiné, & elle ne sert qu'aux Potiers de terre & aux Emailleurs. *Geoffroy*. (*D. J.*)

Pierre-ponce, s. f. on trouve une prodigieuse quantité de ces pierres répandues dans toutes les Antilles, principalement dans les terreins voisins des Soufrieres: le canton de la Ravine seche, situé dans l'île de la Martinique, au pié de la montagne Pellée, en est tellement rempli, qu'on pourroit pour ainsi dire en bâtir une ville; on rencontre beaucoup de ces pierres plus grosses qu'un demi-boisseau; elles ne different de celles dont se servent les Orfévres & les Doreurs, que par un peu moins de légereté & un peu plus de dureté, elles peuvent être facilement taillées avec une serpe, c'est de cette façon qu'on en forme des voussoirs de dix à douze pouces de caavée, dont on construit des voûtes extrêmement légeres très solides, & qui n'ayant point ou très-peu de poussée n'exigent pas des murs fort épais; on fait avec les pierres-ponce, des tuyaux de cheminées incomparablement meilleurs & plus légers que ceux de brique, ces pierres aspirent très-bien le mortier, & se lient si parfaitement, que ces joints ne se séparent jamais; les murailles qui en sont construites ne sont point sujettes à s'écrouler comme celles de moilons; & si l'on réfléchit sur les qualités de la *pierre ponce*, on s'étonnera que messieurs les Ingénieurs en Amérique, n'en fassent pas plus d'usage pour la construction des parapets, des guérites, & autres ouvrages exposés au canon, ils auroient moins à craindre les éclats, ainsi que cela arrive dans les murs de *pierre* ordinaire, & même dans ceux de brique.

Quoique la *pierre-ponce* paroisse devoir son existence & sa porosité aux feux souterreins, elle ne résiste pas long-tems à la chaleur d'un feu excité par le vent des soufflets; je l'ai expérimenté dans des fourneaux de fusion, qui se fendirent de toute leur hauteur dans différens endroits.

Pierres schisteuses, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *Voyez* Schiste.

Pierre spéculaire, (*Hist. nat. des anc.*) *lapis specularis*. C'étoit une pierre transparente dont les Romains faisoient leurs fenêtres & les glaces de leurs litieres. Les savans sont fort partagés sur ce que c'étoit que cette pierre: les uns soutiennent que la *pierre spéculaire* des Romains, est celle que les Grecs nommoient σχιστὴ, d'autres veulent que ce soit l'ἀφροσέληνος, à cause qu'elle résista à la violence du feu; quelques-uns prétendent que c'est la pierre ἄσβεστος, à laquelle les Romains ont donné le nom de *pierre spéculaire*, en égard à sa transparence. M. Saumaise soutient que le *lapis specularis*, & le φεγγίτης sont la même chose. Comme cette diversité de sentimens marque que le *lapis specularis* n'est pas aujourd'hui trop connu, M. de Valois panche à croire que ce n'est autre chose que ce que l'on appelle *talc* en Allemagne & en France, non pas ce *talc* commun qui se trouve dans la plûpart de nos carrieres, mais ce *talc* parfaitement blanc & transparent, dont il y a encore aujourd'hui une si grande quantité en Moscovie.

Le principal usage auquel le *lapis specularis* étoit employé par les Romains, c'étoit à fermer leurs fenêtres.

Sene-

Seneque fait mention de ces sortes de fenêtres, comme d'une chose établie de longue main, ce qui donne lieu de présumer qu'elle étoit déja en vogue dès le tems de la République; c'étoit de la même *pierre spéculaire* que se faisoient les glaces des litieres couvertes des dames romaines.

A l'égard des fenêtres de verre, telles que sont maintenant les nôtres; elles étoient déja en usage dans le v. siecle, puisque saint Jérôme en fait mention. (*D. J.*)

PIERRES VITRESCIBLES, ou *vitrifiables*, (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'est ainsi que l'on nomme les pierres que l'action du feu convertit en verre. Cette dénomination à parler strictement, ne convient à aucune pierre, vu qu'il n'y en a point qui sans addition soit propre à se vitrifier; celles qui se changent en verre, contiennent quelque substance étrangere qui facilite la fusion, telle que du métal ou quelqu'autre terre qui jointe à celle qui fait la base de la pierre, la fait entrer en fusion, & y entre elle-même. D'un autre côté, au feu du soleil rassemblé par le miroir ardent, il n'y a aucune pierre qui en plus ou moins de tems ne se convertisse en verre. *Voyez* FONDANT, MIROIRS ARDENTS, PIERRES PRÉCIEUSES, & VITRESCIBILITÉ.

PIERRE, (*Médec.*) on n'a rien de plus grave en Médecine que la formation de la *pierre* dans le corps humain, & les observations particulieres en ce genre, méritent d'être recueillies. Je n'en citerai pour exemple que quelques-unes.

1°. En ouvrant le corps d'un gentil-homme mort en Angleterre en 1750, on lui a trouvé 42 pierres dans les reins, 14 dans la vésicule du fiel, & 10 dans la vessie, qui pesoient 8 onces $\frac{1}{2}$.

2°. On ne connoît que trop les *pierres* contenues dans la capacité de la vessie, mais qu'il s'en puisse trouver dans sa substance, dans ses parois, entre les membranes dont elle est formée, & des *pierres* qui soient dangereuses, c'est un accident assez extraordinaire en Médecine; cependant M. Litre en disséquant le corps d'un jeune homme, a vû deux *pierres*, qui ayant percé l'uretere dans la partie comprise entre les parois de la vessie, avoient passé par ce trou, s'étoient faites chacune un petit conduit dans la substance de la vessie & entre ses membranes, depuis le trou jusqu'à l'endroit où elles s'étoient arrêtées, & même avoient dû grossir en cet endroit, parce qu'elles étoient plus grandes que le trou par où elles avoient passé. *Hist. de l'acad. année* 1702.

3°. M. Dodert a fait voir à l'acad. des Sciences 12 pierres de diverses formes & grosseurs, toutes tirées d'un cadavre; la plus grosse étoit du diametre d'un petit œuf, & la plus petite de celui d'une noix.

4°. Un chirurgien de Bresl, trouva dans le cadavre d'un homme de 28 ans, un rein qui renfermoit une grosse *pierre* du poids de six onces & demie; le corps de la *pierre* formé à l'ordinaire par couches, remplissoit la capacité du bassin, & par son bout inférieur enfiloit la route de l'uretere. *Hist. de l'acad. année* 1730.

5°. Un enfant de trois ans ne pouvant uriner par un étrange phimosis, le même M. Litre fit faire une incision au prépuce par le côté, & ensuite en fit retrancher la partie qui excédoit l'extrémité du gland. D'une grande cavité que ce prépuce formoit, il en sortit un peu d'urine & un nombre incroyable de *pierres*, les plus petites, grosses comme des têtes d'épingles, & les plus grosses étoient comme des pois, unies, grisâtres & friables. Il n'y a presque pas de doute, qu'elles ne se fussent formées des parties les plus grossieres de l'urine qui étoit retenue, tandis que la petite ouverture du prépuce, ne permettoit qu'aux plus subtiles de sortir, & ce qui le confirme encore, c'est qu'après l'opération, l'enfant ne rendit plus de *pierres*. *Hist. de l'acad. année* 1706.

6°. Passons en Italie, Dominica B. fille de basse condition, âgée d'environ 20 ans, couchoit avec une autre fille, qui auroit voulu faire avec elle les fonctions dont elle étoit incapable. Elle se servoit donc d'une grosse aiguille d'os à tête, de la longueur d'un doigt, qui dans une action particuliere entre les deux compagnes, entra par l'uretre de Dominica, & tomba dans la vessie. Dominica commença à n'uriner que goutte à goutte, & avec douleur. La honte de déclarer son avanture, lui fit cacher son mal pendant cinq mois; mais enfin maigrissant & ayant de la fievre, elle eut recours à un chirurgien, qui ayant introduit le doigt dans le vagin, & ayant senti une dureté, découvrit avec un instrument un bout de l'aiguille, emporta les matieres pierreuses qui étoient à l'endroit, & crut avoir fait une belle opération; mais la malade continuant d'être dans le même état, & n'ayant eu par cette manœuvre aucun soulagement, un autre chirurgien fut appellé.

Celui-ci introduisit la sonde dans la vessie qui étoit déchirée & ulcérée du côté du vagin, & il sentit un corps dur; pour soulager les vives douleurs, il fit prendre à la malade beaucoup d'huile d'olive, & s'en tint là; quelques jours après, la *pierre* qui s'étoit formée autour de l'aiguille, parut à l'orifice du vagin, par le trou fait à la vessie, & on la tira avec la main sans l'aide d'aucun instrument. La jeune fille se rétablit, mais il lui en est resté une incontinence d'urine, & de tems en tems de légeres inflammations dans ces parties. *Hist. de l'acad. année* 1735. Je laisse aux gens de l'art à recueillir un grand nombre d'autres observations semblables qui ne sont pas quelquefois sans utilité. (*D. J.*)

PIERRE, (*Critiq. sacrée.*) πέτρος, πέτρα, *un rocher*. La *pierre de division*; c'est le rocher du désert de Maon; la *pierre d'Etham*, est le rocher où Samson se retiroit, lorsqu'il faisoit la guerre aux Philistins. La *pierre d'Ezel* est un rocher auprès duquel David devoit attendre la réponse de son ami Jonathas. La *pierre du secours* indique le lieu où les Philistins prirent l'arche du Seigneur.

La *pierre* sur laquelle Notre-Seigneur dit qu'il édifiera son Eglise, *Matth. xvj.* 18. est expliquée par S. Augustin, de la doctrine du Sauveur lui-même, πέτρα, dans *S. Luc*, *viij.* 6. se prend pour un lieu pierreux; ce mot désigne un fort, une forteresse dans le *IV. liv. des Rois*, *xiv.* 17. La *pierre du désert*, c'est la ville de Pétra.

Pierre au figuré, se prend pour *asyle*, *II. Reg. xxij.* 2. Il se trouve au propre pour les poids d'une balance. Il veut dire encore un *monument*, au *Deut. xxvij.* 4. parce que dans les premiers tems, ceux qui avoient fait ensemble quelque traité, élevoient des monceaux de *pierres* pour en conserver la mémoire, au défaut de l'Ecriture.

La *pierre de Zohaleth*, *III. Reg. j.* 9. étoit une de ces *pierres* rondes, fort pesantes, que les jeunes gens pour éprouver leurs forces tâchoient de lever. *Pierre* signifie l'*idolatrie*, Juda, *sœur d'Israël*, s'est corrompue avec la *pierre* & le bois, *Jérém. iij.* 9. il se met pour la grêle dans Josué; le Seigneur fit tomber du ciel de grosses *pierres*, c'est-à-dire de la grêle d'une grosseur & d'une dureté prodigieuse. Le psalmiste, *ps. lxxx.* 17. dit, que Moïse a rassasié les Hébreux du miel qui sortoit de la *pierre*, c'est-à-dire du miel que les abeilles avoient fait dans les trous des rochers. (*D. J.*)

PIERRES FINES, *graveur en*, (*Gravure.*) artiste qui grave en creux ou en relief sur les *pierres fines*, & même jusque sur les diamans. MM. Vasari, Vettori & Mariette, ont donné l'éloge ou la vie des maîtres qui s'y sont le plus distingués. *Voyez aussi le mot* PIERRE GRAVÉE.

PIERRE GRAVÉE, s'il est vrai que les inventions qui ont le besoin pour principes, ont du précéder celles qui n'ont pour objet que le plaisir, & qu'elles sont de toute antiquité; l'on peut faire remonter assez haut l'origine de la gravure. Bientôt l'industrie jointe au besoin, imagina l'art de s'exprimer, prit le ciseau, traça des figures, des traits qui devinrent autant d'expressions & d'images de la parole; telle fut l'origine de cet art.

On doit présumer que les Egyptiens qui gravoient avec tant de facilité sur des matieres aussi dures que sont le granite, le basalte, & tous les autres marbres des carrieres de l'Egypte, n'ignorerent pas long-tems l'art de graver en creux sur les métaux, & singulierement en petit sur les *pierres* fines & sur les *pierres* précieuses. Moïse, *Exod. xxv.* 30. & *ch. xxxix. v.* 6. 14. parle avec éloge de Beséléel, de la tribu de Juda, qui grava les noms des douze tribus sur les différentes *pierres* précieuses dont étoient enrichies l'éphod, & le rational du grand prêtre.

On ne peut contester que l'art de la gravure sur les *pierres* fines qui avoit pris naissance dans l'Orient, n'y ait été toujours cultivé depuis sans interruption, moins pour satisfaire à un vain appareil de luxe, que par la nécessité où se trouvoient les peuples de ces pays-là, d'avoir des cachets: car aucun écrit, aucun acte n'y étoient tenus pour légitimes & pour authentiques, qu'autant qu'ils étoient revêtus du sceau de la personne qui les avoit dictés. L'Ecriture sainte le dit positivement; *Esther*, *ch. iij. v.* 10. & *viij. v.* 8. & les auteurs ont décrit l'anneau de Gigès, *Plato in Politic.* & celui de Darius. Enfin, qu'on ouvre encore les livres saints, *Daniel VI. ch. xvij.* qu'on consulte Hérodote, *liv. I.* l'on y verra qu'à Babylone, les grands avoient chacun leurs cachets particuliers.

Les

Les Egyptiens & les principales nations de l'Asie, conserverent toujours leur attachement pour les *pierres gravées*. On sait que Mithridate en avoit fait un amas singulier, comme le dit Pline, *liv. XXXVII. ch. j.* & lorsque Luculle, ce romain si célebre par sa magnificence & par ses richesses, aborda à Aléxandrie; Prolomée uniquement occupé du soin de lui plaire, ne trouve rien dans son empire de plus précieux à lui offrir qu'une émeraude montée en or, sur laquelle le portrait de ce prince égyptien étoit gravé. Celui de Bacchus l'étoit sur la bague de Cléopatre, & le graveur s'y montra aussi fin courtisan, que supérieur dans son art. On connoît la jolie épigramme qui courut alors, & la charmante traduction en vers qu'en a donné M. Hardion; c'est la neuvieme du *liv. IV. ch. xviij. de l'Anthologie*.

Le commerce maritime des Etrusques les ayant liés avec les Egyptiens, les Phéniciens, & quelques autres peuples de l'Orient; ils apprirent les mêmes arts & les mêmes sciences que ces nations professoient, & ils les apporterent en Italie. Ce n'est guere que le commerce qui forme en quelque façon de différens peuples, une seule nation. Les Etrusques commencerent donc à se familiariser avec les arts, heureux fruits de la paix & de l'abondance! Ils cultiverent la sculpture, la peinture, l'architecture, & ils ne montrerent pas moins de talens pour la gravure sur les *pierres* fines.

Le commencement des arts ne fut point différent en Grece de ce qu'il avoit été en Etrurie. Ce furent encore les Egyptiens qui mirent les instrumens des arts entre les mains des Grecs, en même tems qu'ils dictoient à Platon les principes de la sagesse qu'il étoit venu puiser chez eux, & qu'ils permettoient aux législateurs grecs de transferir leurs lois pour les établir ensuite dans leur pays.

Cette nation toute ingénieuse qu'elle étoit, demeura dans l'ignorance de la gravure jusqu'à Dédale, qui le premier sut animer la sculpture, en donnant du mouvement à ses figures. Il étoit vers les tems de la guerre de Troye, environ douze cens ans avant J. C. Ce ne fut cependant que dans le siecle d'Alexandre, que les progrès des arts parurent en Grece dans tout leur éclat. Alors se montrerent les Apelles, les Lysippes & les Pyrgoteles, qui partageant les faveurs & les bienfaits de cet illustre conquérant, disputerent à qui le représenteroit avec plus de grace & de dignité. Le premier y employa son pinceau avec le succès que personne n'ignore, & Lysippe ayant été choisi pour former en bronze le buste de ce prince, Pyrgotele fut seul jugé digne de le graver.

La Nature ne produit point des hommes si rares, sans leur donner pour émules d'autres hommes de génie; ainsi l'on vit se répandre par toute la Grece une multitude d'excellens artistes; & pour me renfermer dans mon sujet, il y eut dans toutes les villes des graveurs d'un mérite distingué. L'art de la gravure en *pierres* fines eut entre les mains des Grecs les succès que promettoient des travaux assidus & multipliés; il ne fallut plus chercher de bons graveurs hors de chez eux, & ces peuples se maintinrent dans cette supériorité. Cronios, Apollonide, Dioscoride, Solon, Hyllus, & beaucoup d'autres dont les noms se sont conservés sur leurs gravures, se rendirent très-célebres dans cette profession. En un mot, on ne trouve gueres sur les belles *pierres gravées* d'autres noms que des noms grecs.

Les Romains ne prirent du goût pour les beaux Arts, que lorsqu'ayant pénétré dans la Grece & dans l'Asie, ils eurent été témoins de la haute estime qu'on y faisoit des grands artistes dans les arts libéraux, ainsi que de leurs productions. Alors ils se livrerent à la recherche des belles choses, & ne mettant point de bornes à la curiosité des *pierres gravées*, non-seulement ils en dépouillerent la Grece, mais ils attirerent encore à Rome pour en graver de nouvelles; les Dioscorides, les Solon, & d'autres artistes aussi distingués. On tira les statues des dieux de ces sortes d'ornemens, on en monta des bagues à l'usage de toutes les conditions. Et qui le pourroit croire! il se rencontra des voluptueux assez délicats pour ne pouvoir soutenir pendant l'été le poids trop pesant de ces sortes de bagues, Juven. *Sat. I. v.* 38. il fallut en faire de plus légeres & de plus épaisses pour les différentes saisons.

Quand les personnes moins riches n'avoient pas le moyen de se procurer une *pierre* fine, ils faisoient seulement monter sur leurs anneaux un morceau de verre colorié, gravé ou moulé, sur quelque belle gravure; & l'on voit aujourd'hui dans plusieurs cabinets de ces verres antiques, dont quelques-uns tiennent lieu d'excellentes gravures antiques qu'on n'a plus.

Leurs anneaux, leurs bagues, leurs *pierres gravées*, servoient à cacheter ce qu'ils avoient de plus cher & de plus précieux, en particulier leurs lettres ou leurs tablettes. Cette coutume a passé de siecle en siecle, & est venue jusqu'à nos jours, sans avoir souffert presque aucune variation. Elle subsiste encore dans toute l'Europe, & jusques chez les Orientaux; & c'est ce qui a mis ces derniers peuples, si peu curieux d'ailleurs de cultiver les Arts, dans la nécessité d'exercer celui de la gravure en creux sur les *pierres* fines, afin d'avoir des cachets à leur usage.

Comme tous les citoyens, au-moins les chefs de chaque famille, devoient posséder un anneau en propre; il n'étoit pas permis à un graveur de faire en même tems le même cachet pour deux personnes différentes; l'histoire nous a décrit les sujets de plusieurs de ces cachets. Jules-César avoit fait graver sur le sien l'image de Vénus armée d'un dard, gravure dont les copies se sont multipliées à l'infini. Le célebre Dioscoride avoit gravé celui d'Auguste. Le cachet de Pompée représentoit un lion, tenant une épée. Apollon & Marsias étoient exprimés sur le cachet de Néron. Scipion l'Afriquain fit représenter sur le sien le portrait de Syphax qu'il avoit vaincu.

Les premiers chrétiens qui vivoient confondus avec les Grecs & les Romains avoient pour signes de reconnoissance des cachets sur lesquels étoient gravés le monogramme de Jesus-Christ, une colombe, un poisson, une anchre, une lyre, la nacelle de S. Pierre, & autres pareils symboles.

Le luxe & la mollesse Asiatique qui s'accrurent chez les Romains avec leurs conquêtes, ne mirent plus de bornes au nombre & aux usages des *pierres gravées*. Ces maîtres du monde crurent en devoir enrichir leurs vêtemens, & en relever ainsi la magnificence. Les dames Romaines les firent passer dans leurs coeffures; les bracelets, les agraffes, les ceintures; le bord des robes en furent parsemés, & souvent avec profusion. L'empereur Eliogabale porta cet excès si loin, qu'il faisoit mettre sur sa chaussure des *pierres gravées* d'un prix inestimable, & qu'il ne vouloit plus revoir celles qui lui avoient une fois servi. Lampride, *in vitâ Eliogabal. ch. xxxij.*

Il avoit sans doute des *pierres gravées*, faites uniquement pour la parure, & l'on peut regarder comme telles ces émeraudes, ces saphirs, ces topases, ces améthystes, ces grenats, & généralement toutes ces autres *pierres* précieuses de couleur, sur la surface desquelles sont des gravures en creux, mais dont la superficie, au lieu d'être plate, est convexe, & fait appeller la *pierre*, un *cabochon*. Il faut encore ranger dans cette classe toutes ces *pierres gravées* qui passent une certaine grandeur, & qui n'ayant jamais pu être portées en bagues, ne paroissent avoir été travaillées que pour l'ornement, ou pour satisfaire la curiosité de quelques personnes de goût. Il n'est pas douteux que les *pierres gravées* en relief, ou ce que nous nommons des *camées*, n'entrassent aussi dans les ajustemens dont elles étoient propres à relever la richesse & l'éclat.

Le Christianisme s'étant établi sur les ruines du paganisme, l'univers changea de face, & présenta un spectacle nouveau; les anciennes pratiques furent la plûpart abandonnées, & l'on cessa par conséquent d'employer les *pierres gravées* à une partie des usages auxquels on les avoit fait servir jusqu'alors, elles ne servirent plus qu'à cacheter; mais quand la barbarie vint à inonder toute l'Europe, l'on ne cacheta plus avec les *pierres gravées*; l'on se soucia encore moins d'en porter en bagues, l'on n'étoit plus en état d'en connoître le prix. Elles se dissiperent, plusieurs rentrerent dans le sein de la terre pour reparoître dans un siecle plus éclairé & plus digne de les posséder. D'autres furent employées à orner des châsses, & à divers ouvrages d'orfévrerie à l'usage des églises, ce n'étoit le goût dominant; c'étoit à qui feroit plus de dépenses en reliquaires, & à qui en enrichiroit les autels d'un plus grand nombre. Plusieurs de ces anciennes gravures inestimables; plusieurs de ces précieux camées que les empereurs d'Orient avoient emportés de Rome, ne sortirent du lieu où ils avoient été transferés, & ne repasserent dans l'Occident, que pour venir y occuper des places dans les chapelles, & y tenir rang avec les reliques. Les Vénitiens en remplirent le fameux trésor de l'église de S. Marc, & les François en apporterent plusieurs en France durant les croisades. Depuis très-long-tems, la belle tête de Julia, fille de Titus & plusieurs gravûres représentant des sujets profanes, sont confondues avec les reliques dans le trésor de l'abbaye de S. Denis.

On

On ne peut sans doute excuser un si grand fonds d'ignorance de ces siecles barbares, & c'est cependant à ce défaut de lumieres, que nous sommes redevables de la conservation d'une infinité de précieux morceaux de gravures antiques, qui autrement auroient couru le risque de ne point arriver jusqu'à nous; car enfin si ceux qui vivoient dans ces siecles barbares eussent été plus éclairés, le même zele de religion qui leur faisoit rechercher toutes sortes de *pierres gravées* pour en parer nos autels & les reliques des saints, leur eût fait rejetter toutes celles qui avoient rapport au paganisme, & les eût peut-être portés à les détruire.

On sent bien que cette perte eût été grande, quand on réfléchit sur l'utilité qu'on peut retirer des *pierres gravées*; je ne parle pas de leurs vertus occultes, ce ne sont que des idées folles, je ne prétends pas non plus relever le prix & la beauté de la matiere, mais je parle d'abord du plaisir que fournit à l'esprit le travail que l'art y fait mettre. Ces précieux restes d'antiquité sont la source d'une infinité de connoissances, ils perfectionnent le goût, & meublent l'imagination des idées les plus nobles & les plus magnifiques. C'est de deux *pierres gravées* antiques qu'Annibal Carrache a emprunté les pensées de deux de ses plus beaux tableaux du cabinet du palais Farnese à Rome. L'Hercule qui porte le ciel est une imitation d'une gravure antique qui est chez le roi.

Quoique les *pierres gravées* ne soient pas des ouvrages aussi sublimes que les admirables productions des anciens sculpteurs, elles ont cependant quelques avantages sur les bas-reliefs & les statues. Ces avantages naissent de la matiere même des *pierres gravées* & de la nature du travail; comme cette matiere est très-dure, & que le travail est enfoncé (il n'est ici question que des gravures en creux), l'ouvrage est à l'abri de l'*usure* (qu'on me permette d'employer ce mot), & se trouve en même tems garanti d'un nombre infini d'autres accident, que les grands morceaux de sculpture en marbre n'ont que trop souvent éprouvés.

Comme il n'est rien de si satisfaisant que d'avoir des portraits fideles des hommes illustres de la Grece & de Rome, c'est encore dans les *pierres gravées* qu'on peut les trouver; c'est où l'on peut s'assurer avec le plus de certitude de la vérité de la ressemblance. Aucun trait n'y a été altéré par la vétusté; rien n'y a été émoussé par le frottement comme dans les médailles & dans les marbres. Il est encore consolant de pouvoir imaginer que ces statues & ces groupes qui firent autrefois le sujet de l'admiration d'Athènes & de Rome, & qui sont l'objet de nos justes regrets, se retrouvent sur les *pierres gravées*. Ce n'est point ici une vaine conjecture; l'on a sur des *pierres gravées* indubitablement antiques la représentation de plusieurs belles statues greques qui subsistent encore: sans sortir du cabinet du roi de France, l'on y peut voir sur des cornalines la statue d'Hercule de Farnese, un des chevaux de Monte-Cavallo, & le groupe de Laocoon.

Indépendamment de tous les avantages qu'on vient d'attribuer aux *pierres gravées*, elles en ont encore un de commun avec les autres monumens de l'antiquité; c'est de servir à éclaircir plusieurs points importans de la Mythologie, de l'Histoire & des Coutumes anciennes. S'il étoit possible de rassembler en un seul corps toutes les *pierres gravées* qui sont éparses de côté & d'autre, on pourroit se flatter d'y avoir une suite assez complette de portraits des grands hommes & des divinités du Paganisme, presque toutes caractérisées par des attributs singuliers qui ont rapport à leurs cultes; combien n'y verroit-on point de différens sacrifices? Combien de sortes de fêtes, de jeux & de spectacles qui sont encore plus intéressans, lorsque les anciens auteurs nous mettent en état de les entendre par les descriptions qu'ils en ont laissées?

Cette belle *pierre gravée* du cabinet de feu S. A. R. madame, où est représenté Thésée levant la *pierre* sous laquelle étoient cachées les preuves de sa naissance; cette autre du cabinet du roi, où Jugurtha prisonnier est livré à Sylla, ne deviennent-elles pas des monumens curieux, par cela même qu'elles donnent une nouvelle force au témoignage de Plutarque, qui a rapporté ces circonstances de la vie de ces deux grands capitaines (vie de Thésée & de Marius?)

Il faut pourtant avouer que de cette abondance de matiere il en résulteroit la difficulté insurmontable de donner des explications de la plus grande partie de ces *pierres gravées*. Mais quoique ces sortes d'explications ne soient point susceptibles de certitude, quoique nous n'ayons souvent que des conjectures sur ces sortes de monumens que nous possédons, cependant ces conjectures mêmes conduisent quelquefois à des éclaircissemens également utiles & curieux.

La chûte de l'empire romain entraîna celle des beaux-arts; ils furent négligés pendant très long-tems, ou du moins ils furent exercés par des ouvriers qui ne connoissoient que le pur méchanisme de leur profession, & ils ne se releverent que vers le milieu du xv. siecle. La Peinture & la Sculpture qui ne vont jamais l'une sans l'autre, reparurent alors en Italie dans leur premier lustre, & l'on recommença à y graver avec goût tant en creux qu'en relief. Le célebre Laurent de Médicis, surnommé *le magnifique* & *le pere des lettres*, fut le principal & le plus ardent promoteur de ce renouvellement de la gravure sur les *pierres* fines. Comme il avoit un amour singulier pour tout ce qui portoit le nom d'*antique*, outre les anciens manuscrits, les bronzes & les marbres, il avoit encore fait un précieux assemblage de *pierres gravées* qu'il avoit tirées de la Grece & de l'Asie, ou qu'il avoit recueillies dans son propre pays; la vûe de ces belles choses qu'il possédoit, autant pour en jouir que pour avoir le plaisir de les communiquer, anima quelques artistes qui se consacrerent à la Gravure; lui-même, pour augmenter l'émulation, leur distribua des ouvrages. Le nom de ce grand protecteur des arts, j'ai presque dit ce grand homme, se lit sur plusieurs *pierres* qu'il fit graver ou qui lui ont appartenu.

Alors parut à Florence Jean, qu'on surnomma *Delle-Corniole*, parce qu'il réussissoit à graver en creux sur des cornalines, & l'on vit à Milan Dominique, appellé *De'Camei*, à cause qu'il fit de fort beaux camées. Ces habiles gens formerent des éleves, & eurent bien-tôt quantité d'imitateurs. Le Vasari en nomme plusieurs, entre lesquels je me contenterai de rappeller ceux qui ont mérité une plus grande réputation; Jean Bernardi de Castel-Bolognese, Matthieu del Nassaro (ce dernier passa une grande partie de sa vie en France au service de François I.); Jean-Jacques Caraglio de Vérone, qui n'a pas moins réussi dans la gravure des estampes; Valério Belli de Vicence, plus connu sous le nom de *Valerio Vicentini*; Louis Anichini, & Alexandre Césari, surnommé *le Grec*. Les curieux conservent dans leurs cabinets des ouvrages de ces graveurs modernes, & ce n'est pas sans raison qu'ils en admirent la beauté du travail. Qu'on n'y cherche pas cependant ni cette premiere finesse de pensée, ni cette extrême précision de dessein qui constituent le caractere du bel antique; tout ce qu'ils ont fait de plus beau, n'est que bien médiocre mis en parallele avec les excellentes productions de la Grece.

Ce n'est peut être pas tant à l'incapacité qui jusqu'à présent a empêché les graveurs modernes d'approcher de ceux de l'antiquité, qu'à l'ingratitude de la profession, à laquelle il en faut attribuer la cause; du moins jamais nos artistes ne montrerent plus de talens ni plus d'ardeur. Lorsqu'ils ont eu à graver des *pierres* en relief, travail aussi long & presque aussi difficile que celui de la gravure en creux, ils ont fait de très-belles choses. Tels sont les portraits qu'ils ont exécutés dans ce genre; il y en a tel qu'on pourroit ranger à la suite du bel antique. Telles sont quelques autres ouvrages soignés & exécutés dans ces derniers tems par l'habile Sirlet.

2°. *De la matiere sur laquelle on grave.* Les anciens graveurs qui en cela ont été suivis par tous les modernes, paroissent n'avoir excepté aucune des *pierres* fines, ni même des *pierres* précieuses pour graver dessus, hormis que ces *pierres* ne se soient trouvées si recommandables par elles-mêmes, que c'eût été un meurtre de les faire servir à la gravure. Encore aujourd'hui l'on a pour de telles *pierres* précieuses les mêmes égards. Du reste, on rencontre tous les jours des gravures sur des améthystes, des saphirs, des topases, des chrysolites, des péridots, des hyacintes & des grenats. On en voit sur des bérylles ou aigues-marines, des primes d'émeraudes & d'améthystes, des opales, des turquoises, des malachites, des cornalines, des chalcédoines & des agates. Les jaspes rouges, jaunes, verds & de diverses autres couleurs, & en particulier les jaspes sanguins, le jade, des cailloux singuliers, des morceaux de lapis ou lyanée, & des tables de crystal de roche ont aussi servi de matiere pour la gravure, même d'assez belles émeraudes & des rubis y ont servi. Mais de toutes les *pierres* fines, celles qu'on a toujours employées plus volontiers pour la gravure en creux, sont les agates & les cornalines ou sardoines, tandis que les différentes especes agates-onix semblent avoir été réservées pour les reliefs.

C'est à la variété des couleurs dont la nature a embelli les agates, que nous devons ces beaux camées, qu'un savant pinceau n'auroit pû peindre avec plus de

justesse, & qui presque tous sont des productions de nos graveurs modernes.

Ne passons pas ici sous silence des gravures singulieres & qui peuvent marcher à la suite des *pierres gravées*. Ce sont des agates ou d'autres *pierres* fines sur lesquelles des têtes ou des figures en basse-taille & ciselées en or ont été rapportées & incrustées, de façon qu'à la différence près de la matiere elles font presque le même effet que les véritables camées. On en voit une à Florence, qui appartenoit à l'électrice palatine Anne-Marie-Louise de Médicis, en qui tout est fini. Cette belle gravure doit se trouver dans le cabinet du grand-duc: c'est peut-être un Apollon vainqueur du serpent Python; il y en a une représentation dans le *Musæum Florent. t. I. tab.* 66. n°. 1. En 1749, un Italien a distribué à Paris plusieurs *pierres* semblablement incrustées, & comme il en avoit nombre & qu'elles étoient trop bien conservées pour n'être pas suspectes, les connoisseurs sont persuadés que c'étoient des pieces modernes.

Le diamant, la seule *pierre* précieuse sur laquelle on n'avoit pas encore essayé de graver, l'a été dans ces derniers siecles. Il est vrai que M. André Cornaro, vénitien, annonça en 1723 une tête de Néron gravée en creux sur un diamant, & pour relever le prix de cette gravure qu'il estimoit douze mille sequins, il assuroit qu'elle étoit antique. Mais on ne peut guere douter du contraire, & peut-être son diamant étoit un ouvrage de Costanzi qui a long-tems travaillé à Rome avec distinction. Lorsque Clément Birague, milanois, que Philippe II. avoit attiré en Espagne, & qui se trouvoit à Madrid en 1564, fit l'essai de graver sur le diamant, personne n'avoit encore tenté la même opération. Cet ingénieux artiste y grava pour l'infortuné dom Carlos le portrait de ce jeune prince, & sur son cachet qui étoit un autre diamant, il mit les armes de la monarchie espagnole. L'on a fait voir à Paris un diamant où étoient gravées ou plutôt égratignées les armes de France, l'on dit qu'il y en a un semblable dans le trésor de la reine d'Hongrie à Vienne, & que le cachet du feu roi de Prusse étoit pareillement gravé sur un diamant. Au reste, ces gravures ne peuvent être ni bien profondes, ni fort arrêtées, ni faites sur des diamans parfaits. Ajoutez que souvent l'on montre des gravures qu'on dit être faites sur des diamans, & qui ne le sont réellement que sur des saphirs blancs.

3°. *De la distinction des pierres antiques d'avec les modernes*. Comme il regne beaucoup de ruse, de fraude & de stratagème pour tromper au sujet des *pierres gravées*, on demande s'il y a des moyens de distinguer l'antique du moderne, les originaux des copies; quelques curieux se sont fait là-dessus des regles, qui, toutes incertaines qu'elles sont, méritent cependant d'être rapportées.

Ils commencent par examiner l'espece de la *pierre*, si cette *pierre* est orientale, parfaite dans sa qualité, si c'est quelque *pierre* fine dont la carriere soit perdue, telles que sont, par exemple, les cornalines de la vieille roche: si le poli en est très-beau, bien égal & bien luisant, c'est, selon eux, des preuves de l'antiquité d'une gravure. Il est certain que l'examen de la qualité d'une *pierre* gravée & de son beau poli ne sont point des choses indifférentes; mais l'on a vu plus d'une fois nos graveurs effacer d'anciennes mauvaises gravures, retoucher des antiques, apporter dans le poliment une grande dextérité pour mieux tromper les connoisseurs. D'ailleurs ce seroit peut-être une preuve encore plus certaine de l'antique d'une *pierre gravée*, si la surface extérieure d'une telle *pierre* étoit dépolie par le frottement; car les anciens gravoient pour l'usage, & toute *pierre* qui a servi doit s'en ressentir.

Les curieux croient encore reconnoître certainement si les inscriptions gravées en creux sur les *pierres* sont vraies ou supposées, & cela par la régularité & la proportion des lettres, & par la finesse des jambes, mais il n'y a guere de certitude dans ces sortes d'observations; tout graveur qui voudra s'en donner la peine & qui aura une main légere, tracera des lettres qui imiteront si bien celles des anciens, même celles qui sont formées par des points, que les plus fins connoisseurs prendront le change; & ce stratagème conçu en Italie pour se jouer de certains curieux nourris dans la prévention, n'a que trop bien réussi. Ils ont corrompu jusque aux *pierres gravées* antiques, en y mettant de fausses inscriptions; & c'est ce qu'ils exécutent avec d'autant plus de sécurité qu'il leur est plus facile alors d'en imposer. Qui pourra donc assûrer que plusieurs de ces noms d'artistes qui se lisent sur les *pierres gravées*, & même auprès de fort belles gravures, n'y auront pas été ajoutées dans des siecles postérieurs? sur-tout depuis que M. Gori a fait observer que le nom de *Cléomenes* écrit en grec, qu'on voit sur le socle de la fameuse & belle statue de la Vénus de Médicis, est une inscription postiche.

Il n'est pas plus difficile d'ajouter sur les *pierres gravées*, de ces cercles & de ces bordures en forme de cordon, qui suivant le sentiment de M. Gori, caractérisent les *pierres* étrusques, & sont un signe certain pour les reconnoître.

D'autres auteurs prétendent que les anciens n'ont jamais gravé que sur des *pierres* de figures rondes ou ovales; & lorsqu'on leur en montre quelques-unes d'une autre forme, telles que sont des *pierres* quarrées ou à pans, ils ne balancent pas à dire que la gravure en est moderne, ce qui n'est pas toujours exactement vrai.

Quelques négligences qui se seroient glissées dans des parties accessoires au milieu des plus grandes beautés, ne doivent pas non plus faire juger qu'une gravure n'est pas antique: on en devroit peut-être conclure tout le contraire, d'autant que les gravures modernes sont en général assez suivies, & que celles des anciens ont assez souvent le défaut qu'on vient de remarquer. On peut citer pour exemple l'enlevement du palladium gravé par Dioscoride: le Diomede qui est la maîtresse figure, réunit toutes les perfections, presque tout le reste est d'un travail si peu soigné, qu'à peine seroit-il avoué par des ouvriers médiocres. Cet habile artiste auroit-il prétendu relever l'excellence de sa production par ce contraste, ou auroit-il craint que l'œil s'arrêtant sur des objets étrangers, il ne se portât pas assez entierement sur la principale figure?

Mais une *pierre gravée* qui seroit enchâssée dans son ancienne monture; une autre qu'on sauroit, à n'en pouvoir douter, avoir été trouvée depuis peu à l'ouverture d'un tombeau, ou sous d'anciens décombres qui n'auroient jamais été fouillés, mériteroit d'être reçue pour antique. Il paroît aussi qu'on ne devroit pas moins estimer une *pierre gravée* qui nous viendroit de ces pays où les arts ne se sont point relevés depuis leur chûte: par exemple, des *pierres gravées* qui sont tirées & apportées du Levant, ne sont pas susceptibles d'altérations par le défaut d'ouvriers, comme le sont celles qu'on découvre en Europe; enfin outre la certitude de l'antiquité pour la *pierre gravée*, il faut encore qu'elle soit réellement belle pour mériter l'estime des curieux. Concluons donc que la connoissance du dessein, jointe à celle des manieres & du travail, est le seul moyen pour se former le goût, & devenir un bon juge dans les arts, & en particulier dans la connoissance du mérite des *pierres gravées*, tant antiques que modernes.

4°. *Des illustres graveurs en pierres fines*. Il semble qu'il manque quelque chose à l'histoire des arts, si elle ne marche accompagnée de celle des artistes qui s'y sont distingués. C'est ce qui a engagé Mrs Vasari, Vettori, & Mariette, à faire la vie de ces illustres artistes; il nous suffira néanmoins d'indiquer les noms des principaux parmi les modernes qui ont paru depuis la renaissance des arts.

Tout le monde sait que la chûte du bon goût suivit de fort près celle de l'empire Romain: des ouvriers grossiers & ignorans prirent la place des grands maîtres, & semblerent ne plus travailler que pour accélérer la ruine des beaux-arts. Cependant dans le tems même qu'ils s'éloignoient à si grands pas de la perfection, ils se rendoient sans qu'on y prît garde, utiles, & même nécessaires à la postérité? En continuant d'opérer, bien ou mal, ils perpétuerent les pratiques manuelles des anciens; pratiques dont la perte étoit sans cela inévitable, & n'auroit peut-être pû se retrouver. Il est donc heureux que l'art de la gravure en *pierres* fines n'ait souffert aucune interruption, & qu'il y ait eû une succession suivie de graveurs qui se soient instruits les uns les autres, & qui se soient mis, pour ainsi dire, à la main, les outils, sans lesquels cet art ne sauroit se pratiquer.

Ceux d'entre eux qui abandonnerent la Grece dans le quinzieme siecle, & qui vinrent se chercher un asyle en Italie, pour se soustraire à la tyrannie des Turcs leurs nouveaux maîtres, y firent paroître pour la premiere fois quelques ouvrages, qui un peu moins informes que les gravures qui s'y faisoient journellement, servirent de prélude au renouvellement des arts, qui se préparoit. Les pontificats de Martin V. & de Paul II. furent témoins de ces premiers essais; mais Laurent de Médicis, le plus illustre protecteur que les arts aient rencontré, fut le principal moteur du grand changement qu'éprouva celui de la gravure. Sa passion pour les *pierres gravées* & pour les camées, lui fit rechercher, ainsi que je l'ai déja remarqué, les meilleurs graveurs; il les rassembla auprès de

sa

sa personne; il leur distribua des ouvrages, il les anima par ses bienfaits, & l'art de la gravure en *pierres* fines reprit une nouvelle vie.

Jean delle Corniole fut regardé comme le restaurateur de la gravure en creux des *pierres* fines, & Dominique de Camei de la gravure en relief. Ces deux artistes furent bien-tôt surpassés par Pierre-Marie de Pescia, & par Michelino. L'art de la gravure en *pierres* fines, s'étendit rapidement dans toutes les parties de l'Italie. Cependant il étoit reservé à Jean Bernardi, né à Castel-Bolognèse; ville de la Romagne, d'enseigner aux graveurs modernes à se rendre de dignes imitateurs de ceux des anciens. Entre autres ouvrages de gravure de ce celebre artiste, on vante beaucoup son Titius, auquel un vautour déchire le cœur, gravé d'après le dessein de Michel-Ange: comblé d'honneurs & de biens, il expira en 1555. Dans ce tems-là François I. avoit attiré en France le fameux Mathieu del Nassaro, qui s'occupa à former parmi nous des éleves qui fussent en état de perpétuer dans le royaume l'art qu'il y avoit fait connoitre.

Pendant le même tems, Luigi Anichini, & surtout Alexandre Cesari, surnommé *le Grec*, gravoit à Rome avec éclat toutes sortes de sujets sur des *pierres* fines: le chef-d'œuvre de ce dernier est un camée représentant la tête de Phocion l'athénien. Jacques de Trezzo embellissoit alors l'Escurial par ses ouvrages en ce genre.

Quand l'empereur Rodolphe II. monta sur le trône il protégea les arts, fit fleurir celui de la Gravure en Allemagne dans le dix-septieme siecle, & employa particulierement Gaspard l'Hérman, & Miseroni; mais aucun de ces graveurs n'a pu soutenir le parallele du Coldoré qui fleurissoit en France vers la fin du seizieme siecle, & qui a vécu jusque sous le regne de Louis XIII. Cependant parmi les graveurs françois, personne n'a mérité cette brillante réputation dont Flavius Sirlet a joui dans Rome jusqu'à sa mort, arrivée le 15 Août 1737; on ne connoit aucun graveur moderne qui l'égale pour la finesse de la touche: il nous a donné sur des *pierres* fines des représentations en petit des plus belles statues antiques qui sont à Rome: le groupe du Laocoon est son chef-d'œuvre.

Celui qui se distinguoit dernierement le plus dans cette ville, est le chevalier Charles Costanzi; il a gravé sur des diamans, pour le roi de Portugal, une Léda, & une tête d'Antinoüs.

Je n'ai point parlé des graveurs qu'a produit l'Angleterre; parce que la plus grande partie sont demeurés fort au-dessous du médiocre: il faut pourtant excepter Charles Chrétien Reisen qui a mérité une des premieres places parmi les graveurs en creux sur les *pierres* fines, & qui a eu pour éleve un nommé Claus mort en 1739, ensuite Smart, & enfin Seaton, qui étoit de nos jours le premier graveur de Londres.

Mais nous avons lieu de regretter un de nos graveurs françois, mort en 1746, & qui faisoit honneur à la nation; je parle de M. François-Julien Barier, graveur ordinaire du roi en *pierres* fines, homme de goût, né industrieux, & qui a fait dans l'un & dans l'autre genre de gravure, des ouvrages qui ont assuré sa réputation; il ne lui manquoit qu'une plus parfaite connoissance du dessein.

M. Jacques Guay qui lui a succédé; ne doit point craindre d'essuyer un pareil reproche; il dessine très-bien, & modele de même; il a visité toute l'Italie pour se perfectionner, & a retiré de grands fruits de ses voyages. Il a jetté beaucoup d'esprit sur une cornaline, où il a exprimé en petit, d'après le dessein de M. Bouchardon, le triomphe de Fontenoy.

5°. *De la pratique de la gravure en pierres fines.* Quand on examine avec attention ce que Pline a dit de la maniere de graver sur les *pierres* précieuses, on demeure pleinement convaincu que les anciens n'ont point connu d'autres méthodes, que celles qui se pratiquent aujourd'hui. Ils ont dû se servir comme nous du touret & de ces outils d'acier ou de cuivre, qu'on nomme scies & bouterolles; & dans l'occasion ils ont pareillement employé la pointe du diamant. Le témoignage de Pline est formel, *liv. XXXVII. ch. iv. & ch. xiij.* ce qui mettra cette vérité dans tout son jour, sera de donner ici la description détaillée de notre maniere de graver; mais il faut la laisser faire à cet habile auteur notre collegue, qui après avoir puisé chez les artistes tout ce qui concerne les arts, sait les décrire dans cet ouvrage avec des talens au-dessus de mes éloges.

6°. *Des pierres gravées factices.* L'extrème rareté des *pierres* précieuses, & le vif empressement avec lequel on les recherchoit dans l'antiquité, ne permettant qu'aux personnes riches d'en avoir, firent imaginer des moyens pour satisfaire ceux qui manquant de facultés, n'en étoient pas moins possédés du desir de paroître. On employa le verre, on le travailla, on lui allia divers métaux, & en le faisant passer par différens degrés de feu, il n'y eut presque aucune *pierre* précieuse dont on ne lui fit prendre la couleur & la forme. On a retrouvé ce secret dans le quinzieme siecle, & on est rentré en possession de faire de ces pâtes ou *pierres* factices, que quelques uns appellent des *compositions*. *Voyez* PATE DE VERRE *&* PIERRE GRAVÉE FACTICE.

7°. *De la maniere de tirer les empreintes.* Pour ce qui regarde les diverses manieres de tirer des empreintes sur les plus belles *pierres gravées*, *voyez le mot* EMPREINTE.

8°. *De la conservation des pierres gravées.* Un amateur tâche de conserver ses *pierres gravées*, & a pour cet effet des écrains ou baguiers. *Voyez* ECRAIN.

9°. *Des auteurs sur les pierres gravées.* Entre un si grand nombre d'auteurs, qui depuis Pline jusqu'à nous ont traité des *pierres gravées*, nous ne nous proposons ici que de nommer les principaux; les curieux peuvent recourir à la partie si intéressante du livre de M. Mariette, qui concerne la bibliotheque Dactyliographique: une matiere si seche a pris entre ses mains les graces & & les ornemens qu'on ne trouve point ailleurs.

On connoit assez, sur les anneaux des anciens, les ouvrages de Kirchman, de Longus, de Kirchman, de Kornman, & de Liceti; ils ont tous été réimprimés ensemble à Leyde en 1672; le livre de Liceti imprimé à Udine en 1645, *in*-4°. n'est à la vérité qu'une misérable compilation, & ne peut être lue sans dégoût; mais en échange on sera fort content de la brochure de Cazallus sur les anneaux & leurs usages.

Antoine le Pois a donné un discours sur les médailles & gravures antiques, Paris 1579, *in*-4°. avec figures, livre très-curieux, très-bien imprimé, & d'un auteur qui a le premier rompu la glace sur cette matiere. Ce livre estimé n'est pas fort commun; mais il faut prendre garde s'il se trouve à la page 126 une figure du dieu des jardins, qui en a été arrachée dans plusieurs exemplaires.

Baudelot de Dairval a mis au jour un livre *de l'utilité des voyages &c.* Paris 1686, 2 vol. *in*-12. avec figures, & Rouen 1727, livre utile, intéressant, & dont on ne peut se passer.

Nous avons indiqué au *mot* GRAVURE, les ouvrages où l'on enseigne la pratique de cet art: passons aux plus beaux recueils & cabinets de *pierres gravées*; voici ceux de la plus grande réputation, publiés en Italie.

Agostini (Leonardo); le Gemme, *antiche figurate*; Colle, *annotazioni di Pietro Bellori, in Roma* 1657, *in*-4°. *fig. seconda parte in Roma* 1669, *in*-4°. seconde edition, *in Roma* 1686, 2 v. *in*-4°. *fig.* troisieme edit. mise en latin par Jacques Gronovius, *Amstelod.* 1685, 2. vol. *in* 4°. & à Franeker 1694, 2 vol. *in*-4°. *fig.*

Léonard Agostini, né à Boccheggiano, dans l'état de Sienne, étoit un connoisseur d'un goût exquis, & il avoit vieilli parmi les antiques; son recueil est excellent de même que son discours historique qui sert de préliminaire: il sait joindre l'utile à l'agréable, le goût avec l'érudition. Il eut encore l'avantage de trouver un dessinateur & un graveur habile dans la personne de Jean-Baptiste Galleftruzzi, florentin; la 2me édition, préférable à la premiere pour l'ordre qui y a été observé & l'amélioration des discours, lui sera toujours inférieure par rapport aux planches. Il n'est pas inutile d'avertir qu'on a employé dans cette édition deux sortes de papiers, & qu'on doit donner la préférence au plus grand papier, car outre que le petit est fort mauvais, l'impression des planches y est trop négligée: l'édition de Hollande a les planches gravées assez proprement, mais sans goût.

De la Chausse, *romanum Musæum*, &c. *Romæ*, 1690. *in-fol. editio secunda*, *Romæ* 1707, *in-fol. editio tertia*, *Romæ* 1746, 2. *vol. in-fol. item* en françois, Amsterdam 1706, *fol.* fig.

Michel Ange de la Chausse, parisien, savant antiquaire, étoit allé assez jeune à Rome, & son caractere, autant que son goût, l'y avoit fixé. Le corps d'antiquités qu'il intitula *Musæum romanum*, est une collection qui réunit les plus singulieres antiquités qui se trouvoient dans les cabinets de Rome au tems où l'auteur écrivoit. Les figures sont accompagnées d'explications aussi curieuses qu'instructives. Jamais ouvrage ne fut mieux reçu; Grævius l'inséra tout entier dans son grand recueil des Antiquités romaines. Il fut traduit en françois, & imprimé à Amsterdam en 1706; mais l'édition originale fut suivie d'une seconde, à tous égards préférable à la pre-

premiere, pareillement faite à Rome en 1707; & considérablement augmentée par l'auteur même; on en donna tout-de-suite une troisieme édition à Rome en 1746, en 2 vol. *in-fol.* fort inférieure à la seconde, & dans laquelle le libraire n'a cherché qu'à induire le public en erreur, & à abuser de sa confiance.

La premiere partie du recueil de M. de la Chausse, comprend une suite assez nombreuse de gravures antiques, qui presque toutes sont des morceaux d'élite, dont le public n'avoit point encore joui dans aucun ouvrage imprimé.

M. de la Chausse a encore publié à Rome, en 1700, *in-4°.* fig. un recueil de *pierres gravées* antiques, avec des observations: le choix des *pierres* est fait avec discernement; les explications écrites en italien sont judicieuses & pleines d'érudition; les planches, au nombre de deux cens, gravées par Bartholi, ne sont qu'au trait.

Musæum florentinum, cum observ. Ant. Franc Gori, *Florentiæ*, 1731, 1732; 2 vol. *fol. maj. cum fig. &c.*

Qui ne connoit pas le prix de cette rare & immense collection? jusqu'à présent on n'en a vû, je crois, que six volumes, mais c'en est assez pour admirer le plus beau cabinet de *pierres gravées* qu'il y ait au monde. Les deux premiers volumes donnés en 1731 & 1732, contiennent toutes les *pierres gravées* du grand duc, qui méritent quelque considération. Le premier volume contient plus de huit cens *pierres gravées*, qui occupent cent grandes planches; & le second quatre cens dix-huit *pierres gravées*, rangées comme dans le premier sur cent planches; les éditeurs n'ont point craint d'excéder, ni par rapport à la largeur des marges, ni pour la grosseur des caracteres, ni dans la disposition des titres: l'épaisseur du papier répond à sa grandeur; aucun des ornemens dont on a coutume d'enrichir les livres d'importance, n'ont été épargnés dans celui-ci; en un mot c'est un ouvrage d'apparat, & qui remplit parfaitement les vûes de ceux qui l'ont fait naître; ce livre coûte fort cher, même aux souscrivans, & pour comble de malheur, la grande inondation de l'Arno, qui a fait périr sur la fin de 1740, une partie de l'édition mise dans le palais Corsini, n'en a pas fait baisser le prix.

10°. *Des collections de pierres gravées.* Non-seulement l'antiquité nous fournit des exemples de passions pour les *pierres gravées*, mais elle nous fournit des génies supérieurs, & les plus distingués dans l'état, qui formoient de ces collections. Quels hommes que César & Pompée! Ils aimerent passionnément l'un & l'autre les *pierres gravées*, & pour montrer l'estime qu'ils en faisoient, ils voulurent que le public fût le dépositaire de leurs cabinets. Pompée mit dans le Capitole les *pierres gravées*, & tous les autres bijoux précieux qu'il avoit enlevés à Mithridate, & César consacra dans le temple de Vénus, surnommée *genitrix*, celles qu'il avoit recueillies lui-même avec des dépenses infinies; car personne n'égaloit sa magnificence, quand il s'agissoit de choses curieuses. Marcellus, fils d'Octavie, & neveu d'Auguste, déposa son cabinet de *pierres gravées* dans le sanctuaire du temple d'Apollon, sur le mont Palatin. Marcus Scaurus, beau-fils de Sylla, homme vraiment splendide, avoit formé le premier un semblable cabinet dans Rome. Il falloit être bien puissant pour entreprendre alors de ces collections. Le prix des belles *pierres* étoit monté si prodigieusement haut, que de simples particuliers ne pouvoient guere se flatter d'y atteindre. Un revenu considérable suffisoit à peine pour l'achat d'une *pierre* précieuse. Jamais nos curieux, quelques passionnés qu'ils soient, ne pousseront les choses aussi loin que l'ont fait les anciens. Je ne crois pas qu'on rencontre aujourd'hui des gens, qui semblables au sénateur Nonius, préferent l'exil, & même la proscription, à la privation d'une belle bague.

Il est pourtant vrai que depuis le renouvellement des beaux arts, les *pierres gravées* ont été recherchées par les nations polies de l'Europe avec un grand empressement; & ce goût semble même avoir pris de nos jours une nouvelle vigueur. Il n'y a presque point de prince qui ne se fasse honneur d'avoir une suite de *pierres gravées*. Celles du roi & celles de l'impératrice reine de Hongrie, sont considérables. Le recueil de M. le duc d'Orléans est très-beau. On vante en Angleterre les *pierres gravées* recueillies autrefois par le comte d'Arundel, présentement entre les mains de milady Germain, celles qu'avoit rassemblé mylord Pembrock, & la collection qu'en avoit fait le duc de Dévonshire, l'un des plus illustres curieux de ce siecle.

C'est néanmoins l'Italie qui est encore remplie des plus magnifiques cabinets de *pierres gravées*. Celui qui avoit été formé par les princes de la maison Farnese, a fait un des principaux ornemens du cabinet du roi des deux Siciles; la collection du palais Barberin, tient en ce genre un des premiers rangs dans Rome, qui de même que Florence & Venise, abondent en cabinets particuliers de *pierres gravées*. Mais aucune de ces collections n'égale celle que possédoit le grand duc, qui paroît être la plus singuliere & la plus complette qu'on ait encore vû, puisque le marquis Maffei assure qu'elle renferme près de trois mille *pierres gravées*. On sait que les plus remarquables se trouvent dans le *musæum florentinum*, aussi faut-il convenir que les peuples d'Italie sont à la source des belles choses. Fait-on la découverte de quelque rare monument, de ceux d'une ville même, d'un *Herculanum*, par exemple, elle se fait pour eux; ils sont les premiers à en jouir; ils peuvent continuellement étudier l'antique qui est sous leurs yeux; & comme leur goût en devient plus sûr & plus délicat que le nôtre, ils sont aussi généralement plus sensibles que nous aux vraies beautés des ouvrages de l'art.

11°. *Des belles pierres gravées.* Pour avoir des *pierres gravées*, exquises en travail, il faut remonter jusqu'au tems des Grecs; ce sont eux qui ont excellé en ce genre, dans la composition, dans la correction du dessein, dans l'expression, dans l'imitation, dans la draperie, en un mot en tout genre. Leur habileté dans la représentation des animaux, est encore supérieure à celle de tous les autres peuples. Ils étoient mieux servis que nous dans leurs modeles, & ils ne faisoient absolument rien sans consulter la nature. Ce que nous disons de leurs ouvrages au sujet de la gravûre en creux, doit également s'appliquer aux *pierres gravées* en relief, appellées *camées* ou *camayeux*. Ces deux genres de gravûre ont toujours chez les Grecs marché d'un pas égal. Les Etrusques ne les ont point égalés; & les Romains qui n'avoient point l'idée du beau, leur ont été inférieurs à tous égards. Quoique curieux à l'excès des *pierres gravées*, quoique soutenus par l'exemple des graveurs grecs qui vivoient parmi eux, ils n'ont eu en ce genre que des ouvriers médiocres de leur nation, & la nature leur a été ingrate. Les arts illustroient en Grece ceux qui les pratiquoient avec succès; les Romains au contraire n'employoient à leurs sculptures que des esclaves ou des gens du commun.

12°. *De la plus belle* pierre gravée *connue.* La plus belle *pierre gravée* sortie des mains des Grecs, & qui nous est restée, est je pense la cornaline, connue sous le nom de *cachet de Michel-Ange*. C'est le plus beau morceau du cabinet du roi de France, & peut être du monde. On dit qu'un orfevre de Bologne en Italie, nommé *Augustin Tassi*, l'eut après la mort de Michel-Ange, & la vendit à la femme d'un intendant de la maison des Médicis. Le sieur de Bagarris qui a été garde du cabinet des antiques d'Henri III. l'acheta huit cens écus, au commencement du dernier siecle, des héritiers de cette dame qui étoient de Nemours: le sieur Lauthier le pere l'eut après la mort de cet antiquaire; & ce sont les enfans dudit sieur Lauthier, qui l'ont vendue à Louis XIV. *Voyez* CACHET *de* Michel-Ange.

13°. *Des* pierres gravées *de l'ancienne Rome*. Il semble par ce que nous avons remarqué tout-à-l'heure, qu'il y avoit parmi les Romains une sorte d'insuffisance pour la culture des arts. J'ajoute, que ce n'est pas la seule nation qui pour avoir possédé les plus belles choses, & les avoir en apparence aimées avec passion, n'a pu fournir ni grands peintres, ni grands sculpteurs. Je n'ai plus qu'un mot à dire au sujet de certaines gravûres sur le crystal par les modernes.

14°. *Des gravures des modernes sur le crystal en particulier.* Les graveurs modernes ont gravé en creux sur des tables de crystal, d'assez grandes ordonnances d'après les desseins des Peintres, & l'on enchâssoit ensuite ces gravures dans des ouvrages d'orfévrerie, pour y tenir lieu de bas-reliefs.

Il faut lire, dans le Vasari, les descriptions qu'il fait d'un grand nombre de ces gravûres, qui enrichissoient des croix & des chandeliers destinés pour des chapelles, & de petits coffres propres à serrer des bijoux. Valerio Vicentini en avoit exécuté un qui étoit entierement de crystal, & où il avoit représenté des sujets tirés de l'histoire de la passion de Notre-Seigneur. Clément VII. en fit présent à François I. lors de l'entrevûe qu'il eut avec ce prince à Marseille, à l'occasion du mariage de Catherine de Médicis, sa niece; & c'étoit, au rapport du Vasari, un morceau unique & sans prix. (*Le Chevalier* DE J*AUCOURT*.)

PIERRE GRAVÉE *factice*, (*Gravure.*) Voici la manipulation usitée pour faire des *pierres gravées* factices. On prend du blanc qui se trouve chez les Epiciers-Droguistes en gros pains, qu'ils appellent *blanc d'Espagne* ou *de Rouen* (*Voyez* BLANC, couleur en Peinture); on l'humecte avec de l'eau, & on le paitrit pour le former

mer

mer en gâteau, à-peu-près de la consistance que se trouve la mie de pain frais lorsqu'on la paîtrit entre les doigts; on emplit de ce blanc humecté un anneau de fer de deux ou trois lignes d'épaisseur, & du diametre qui convient à la *pierre* que l'on veut mouler; si l'on ne veut pas faire forger des anneaux de fer exprès, ceux qui se trouvent tout faits dans les ciseaux y sont très-propres, on n'a besoin que de les en détacher avec la lime. On emplit l'anneau de cette pâte dans lequel on la presse avec le doigt; on met ensuite dessus une couche de tripoli en poudre seche, au-moins assez épaisse pour suffire au relief que l'on veut tirer. On se sert pour cela d'un couteau à couleur, pareil à ceux des Peintres; on presse légérement le tripoli avec le couteau, & on met dessus, du côté de la gravûre, la *pierre* que l'on veut mouler, sur laquelle on appuie fortement avec le pouce, ou pour mieux faire encore, avec un morceau de bois tel que le manche d'un outil.

Il est essentiel alors de soulever un peu tout de suite la *pierre* par un coin, avec la pointe d'une aiguille enchâssée dans un petit manche de bois; & après l'avoir laissée encore un instant, on la fera sauter totalement de dessus son empreinte avec la pointe de l'aiguille, ou on l'en détachera en prenant le moule avec les deux doigts, & en le renversant brusquement. Il faut beaucoup d'adresse & d'usage pour bien faire cette derniere opération. Si la *pierre* ne reste pas long-tems sur le moule après avoir appuyé dessus, & qu'on vienne à l'en faire sauter avant que l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne ait atteint la surface du tripoli, le renversement de la *pierre* causera du dérangement dans l'empreinte. Si la *pierre* reste trop long-tems sur le moule après avoir appuyé dessus, l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne gagne tout-à-fait les creux de gravûre, dans lesquels il reste infailliblement des parties du tripoli. Il faut donc pour réussir que le renversement de la *pierre* se fasse dans le moment où l'humidité de la pâte du blanc d'Espagne vient d'atteindre la surface du tripoli, qui touche à toute la surface de la gravûre de la *pierre* que l'on veut mouler.

Si l'on ne saisit pas ce moment, on manque une infinité d'empreintes; il y a même des *pierres* que la profondeur de la gravûre rend si difficiles à cet égard, qu'on est obligé, après les avoir imprimées sur le tripoli, de les laisser en cet état jusqu'à ce que le tout soit parfaitement sec, avant de tenter de séparer la *pierre* de l'empreinte: quoique cette pratique soit plus sûre, il faut cependant convenir qu'elle ne laisse pas l'empreinte aussi parfaite que l'autre quand elle est bien exécutée.

Le choix du tripoli est encore une chose de la derniere importance. M. Homberg, dans le mémoire qu'il a donné parmi ceux de l'académie des Sciences en 1712, veut que l'on se serve de tripoli de Venise qui est ordinairement jaune; mais il s'en trouve en France de rougeâtre qui fait le même effet: il faut seulement le choisir tendre & doux au toucher comme du velours, en rejettant tout celui qui feroit dur & qui contiendroit du sable. Il ne faut pas tenter d'en ôter le sable par les lavages, on ôteroit en même tems une onctuosité qui fait que lorsqu'on le presse ses parties se joignent & se collent ensemble, & par ce moyen en font une surface aussi polie que celle du corps avec lequel on la presse. Il faut donc se contenter, après avoir passé le tripoli par un tamis de soie très-fin, de le broyer encore dans un mortier de verre ou de porcelaine avec un pilon de verre, sans le mouiller.

Le renversement de la *pierre* que l'on vient d'imprimer étant fait, il faut en considérer attentivement la gravure, pour voir s'il n'y seroit pas resté quelques petites parties du tripoli; dans lequel cas, comme ces parties manqueroient à l'empreinte, il faut recommencer l'opération en remettant de nouveau blanc d'Espagne dans l'anneau & de nouveau tripoli dessus.

Lorsque l'on est content de l'empreinte, on la met à sécher; & quand elle est parfaitement seche, on peut avec un canif égaliser un peu le tripoli qui déborde l'empreinte, en prenant bien garde qu'il n'en tombe pas sur l'empreinte.

Lorsqu'on sera assuré que l'empreinte est bien faite & le moule bien sec, on choisira le morceau de verre ou de composition sur lequel on veut tirer l'empreinte; plus les verres seront durs à fondre, plus le poli de l'empreinte sera beau. On taillera le morceau de verre de la grandeur convenable en l'égrugeant avec de petites pinces, & on le posera sur le moule, ensorte que le verre ne touche en aucun endroit la figure imprimée, qu'il pourroit gâter par son poids.

On aura un petit fourneau pareil à ceux dont se servent les peintres en émail (*Voyez* ÉMAIL), dans lequel il y aura une moufle, on aura eu soin de remplir ce fourneau de charbon de bois, de façon que la moufle en soit environnée dessus, dessous, & par ses côtés. Lorsque le charbon sera bien allumé & la moufle très-rouge, on mettra le moule, garni du morceau de verre sur lequel on veut tirer l'empreinte, sur une plaque de tôle, & on l'approchera ainsi par degrés de l'entrée de la moufle, au fond de laquelle on le portera tout-à-fait lorsqu'on le jugera assez chaud pour que la grande chaleur ne fasse pas casser le morceau de verre; on bouchera alors l'entrée de la moufle avec un gros charbon rouge, de façon cependant qu'il se trouve un petit intervalle par lequel on puisse observer le verre. Lorsque le verre paroîtra luisant, & que ses angles commenceront à s'émousser, on retirera d'une main avec des pincettes la plaque de tôle, & avec l'autre main, sur le bord même du fourneau sans perdre de tems on pressera fortement le verre avec un morceau de fer plat que l'on aura tenu chaud.

L'impression étant finie, on laissera le tout à l'entrée du fourneau, afin que le verre refroidisse par degrés, sans quoi il seroit sujet à casser.

Si l'on veut copier en creux une *pierre* qui est en relief, ou en relief une *pierre* qui est en creux; il faut en prendre une empreinte exacte avec de la cire d'Espagne, ou avec du soufre fondu avec un peu de minium. Il faut abattre avec un canif & une lime ce qui aura débordé l'empreinte, & on se servira de cette empreinte de cire d'Espagne ou de soufre pour imprimer sur le tripoli.

Comme par le procedé que l'on vient de donner, on voit que l'on ne peut avoir que des *pierres* d'une couleur, on va donner celui qu'il faut suivre pour imiter les variétés & les différens accidens que l'on voit dans les camées.

Les agates onix dont on forme les camées, étant composées de couches de différentes couleurs, & n'étant point transparentes, on a pris pour les imiter des morceaux du verre colorié dont on se servoit pour composer les vitres des églises: on a rendu ces verres opaques en les stratifiant dans un creuset avec de la chaux éteinte à l'air, du plâtre, ou du blanc d'Espagne, c'est-à-dire, en mettant alternativement un lit de chaux ou de plâtre, & un lit de verre. En exposant ce creuset au feu augmenté par degrés pendant trois heures, & finissant par un feu assez fort, ces verres deviennent opaques en conservant leurs couleurs; & ceux qui n'en avoient point deviennent d'un blanc de lait comme l'émail ou la porcelaine.

Si le feu a été bien ménagé dans le commencement, & qu'on ne l'ait point poussé trop fort sur la fin, ces verres opaques sont encore susceptibles d'entrer en fonte à un plus grand feu; on peut donc souder les uns sur les autres ceux de différentes couleurs, & par ce moyen imiter les lits de différentes couleurs que l'on rencontre dans les agates onix. On rencontre même dans les vitrages peints des anciennes églises, des morceaux de verres dans lesquels la couleur n'a pénétré que la moitié de leur épaisseur; les pourpres ou couleur de vinaigre sont tous dans ce cas ainsi que plusieurs bleus. Lorsque ces verres sont devenus opaques, ainsi qu'on l'a dit, la partie qui n'a point été pénétrée de la couleur, se trouve blanche & forme avec celle qui étoit coloriée deux lits différens, comme on en voit dans les agates onix: lorsqu'on ne veut point souder ensemble les verres de différentes couleurs, il faut travailler sur ceux-là. Avant que de se servir de ces verres qui ont des couches de différentes couleurs, il faut les faire passer sur la roue du lapidaire, & manger de la surface blanche qui est destinée à représenter les figures du relief du camée, jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une épaisseur plus mince, s'il est possible, qu'une feuille de papier.

On pose ce verre du côté de la surface blanche que l'on a rendue si mince, sur le modele dans lequel est l'empreinte de la gravure qu'on veut imiter; on le fait chauffer dans la moufle, & on l'imprime de la maniere que l'on a dit ci-devant.

Les verres que l'on a rendus opaques, en suivant le procedé ci-dessus, étant alors susceptibles d'être travaillés au touret, on y applique la *pierre* dont on vient de parler, & avec les mêmes outils dont on se sert pour la gravure en *pierres* fines, on enleve aisément tout le blanc du champ qui déborde le relief, & les figures paroissent alors isolées sur un champ d'une couleur différente comme dans les camées.

Si l'on ne vouloit imiter qu'une simple tête, qui ne fût pas trop difficile à chantourner, on pourroit se contenter, après avoir moulé cette tête, de l'imprimer ensuite sur un morceau de verre opaque blanc. On feroit ensuite passer ce verre imprimé sur la roue du lapidaire, & on l'u-

feroit

feroit par-derriere avec de l'émeril & de l'eau, jusqu'à ce que toute la partie qui fait un champ à la tête, se trouvât détruite, & qu'il ne restât absolument que le relief. S'il se trouve après cette opération qu'il soit encore demeuré quelque petite partie du champ, on l'enleve avec la lime ou avec la pointe des ciseaux; on applique cette tête ainsi découpée avec soin sur un morceau de verre opaque d'une couleur différente; on l'y colle avec de la gomme, & quand elle y est bien adhérente, on pose le verre du côté de la tête sur un moule garni de tripoli, & on l'y presse comme si on l'y vouloit mouler; mais au lieu de l'en retirer, comme on fait quand on prend une empreinte, on laisse sécher le moule toujours couvert de son morceau de verre, & lorsqu'il est sec, on l'enfourne sous la moufle, & on le presse avec la spatule de fer lorsqu'il est en fusion, ainsi qu'il a été expliqué ci-devant. La gomme qui attachoit la tête sur le fond se brûle; ainsi les deux morceaux de verre, celui qui forme le relief & celui qui lui doit servir de champ, n'étant plus séparés, s'unissent étroitement en se fondant, sans qu'on puisse craindre que dans cette fonte le relief puisse souffrir la moindre altération, puisque le tripoli, en l'enveloppant de toutes parts, lui sert comme d'une chape, & ne lui permet pas de s'écarter. Si on vouloit que quelques parties du relief, comme les cheveux, fussent d'une couleur différente, il suffit d'y mettre au bout d'un tube de verre un atome d'une dissolution d'argent par l'esprit de nitre, & faire ensuite chauffer la *pierre* sous la moufle, jusqu'à ce qu'elle soit très-chaude sans rougir. Il faut seulement prendre garde que la vapeur de l'esprit de nitre ne colore le reste de la figure.

Les verres tirés des anciens vitrages peints des églises, sont ce qu'il y a de meilleur pour faire ces especes de camées: il est vrai qu'ils ont besoin d'un très-grand feu pour les mettre en fonte quand ils ont été rendus opaques, comme on l'a dit; mais ils prennent un très-beau poli, & ne sont pas plus susceptibles d'être rayés que les véritables agates.

PIERRES PRÉCIEUSES, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi que l'on nomme des *pierres* à qui leur dureté, leur transparence, leur éclat, leurs couleurs & leur rareté ont fait attacher un prix considérable dans le commerce; c'est suivant toutes ces circonstances que l'on a assigné divers rangs aux *pierres précieuses*.

Les vraies *pierres précieuses* doivent avoir de la transparence & de la dureté; c'est sur-tout par cette derniere qualité qu'elles different du crystal. Cette dureté suppose des parties plus denses & plus rapprochées, ce qui doit produire nécessairement un plus grand poids sous un même volume. L'homogénéité des parties doit encore produire dans les *pierres précieuses* la transparence & l'*éclat*: c'est ce qu'on appelle *eau* en langage de lapidaire; & c'est le plus ou le moins de transparence ou de netteté de ces *pierres* qui avec leur dureté augmente ou diminue considérablement le prix qu'on y attache.

Les vraies *pierres précieuses* sont le diamant, le rubis, le saphire, la topase, l'émeraude, la chrysolite, l'amethylle, l'hyacinthe, le péridot, le grenat, le berille ou aigue-marine. *Voyez ces différens articles.*

Toutes ces *pierres* se trouvent ou dans le sein de la terre, ou dans le lit de quelques rivieres, au sable desquelles elles sont mêlées; elles ne peuvent pour l'ordinaire être reconnues que par ceux qui sont habitués à les chercher. C'est sur-tout dans les Indes orientales que l'on trouve les *pierres précieuses* les plus dures & les plus estimées; les îles de Bornéo, les royaumes de Bengale, de Golconde, de Visapour & de Pégu, ainsi que l'île de Ceylan, en fournissent assez abondamment. Quant à celles que l'on trouve dans les autres parties du monde, elles n'ont communément ni la dureté, ni l'éclat, ni la transparence des *pierres précieuses* qui viennent de l'orient. C'est-là ce qui a donné lieu à la distinction que font les Jouailliers & les Lapidaires de ces *pierres* en *orientales* & en *occidentales*; distinction qui n'est fondée que sur leur plus ou moins de dureté. Ainsi quand un lapidaire dit qu'une *pierre précieuse est orientale*, il ne faut point imaginer pour cela qu'elles viennent réellement d'orient, mais il faut entendre par-là que sa dureté est la même que celle des *pierres* de la même nature qui viennent de ces climats. Cette observation est d'autant plus vraie, qu'il s'est trouvé en Europe même & dans l'Amérique, des *pierres précieuses* qui avoient la dureté & l'éclat de celles des Indes orientales.

Il est très-difficile de rendre raison pourquoi les Indes sont plus disposées que d'autres pays à produire des *pierres précieuses*; il paroît en général que les climats les plus chauds sont plus propres à leur formation que les autres, soit que la chaleur du soleil y contribue, soit que la nature du terrein y soit plus appropriée & les sucs lapidifiques plus atténués & plus élaborés. Quoi qu'il en soit, il paroît certain que toutes les *pierres précieuses* ont la même origine que les crystaux; lorsqu'on les trouve dans leurs matrices ou minieres, elles affectent toujours une figure réguliere & déterminée qui varie, étant tantôt prismatiques, tantôt cubiques, tantôt en rhomboïde, &c.

A l'égard des *pierres précieuses* qui se trouvent dans le lit des rivieres, & mêlées dans le sein de la terre avec le sable, on sent aisément que ce n'est point-là le lieu de leur formation; ces *pierres* qui sont roulées & arrondies comme les cailloux ordinaires, doivent avoir été apportées d'ailleurs par les torrens & les eaux, qui les ont arrachées des roches & des montagnes où elles avoient pris naissance. On a remarqué que c'est à la suite des fortes pluies que l'on trouvoit plus communément les *pierres précieuses*, les topases & les grenats dans le lit des rivieres de l'île de Ceylan. On assure qu'il se trouve en Bohème des cailloux au centre desquels on voit des rubis lorsqu'on vient à les casser. Ce fait prouve que ces rubis ne sont autre chose que la matiere la plus épurée de ces cailloux qui s'est rassemblée à leur centre.

Les *pierres précieuses* varient pour la couleur; les rubis sont rouges, les topases sont jaunes, les émeraudes sont vertes, les saphirs sont bleus: &c. L'on ne peut douter que ces différentes couleurs ne soient dûes aux métaux, qui seuls dans le regne minéral ont la propriété de colorer. Comme ces substances sont différentes de celles qui constituent les *pierres précieuses*, il n'est point surprenant que les *pierres* colorées n'aient point communément la même dureté que le diamant qui est pur, transparent, & composé de parties purement homogenes.

Une des choses qui contribuent le plus au prix des *pierres précieuses*, c'est leur grandeur. En effet, si ces *pierres* sont rares par elles-mêmes, celles qui sont d'une certaine grandeur sont moins communes encore. On pourroit en rendre une raison assez naturelle, en disant que les *pierres précieuses* sont pour ainsi dire l'extrait ou l'essence d'une grande masse de matiere lapidifique, dont la partie la plus pure & la plus parfaite ne peut former qu'un très-petit volume lorsqu'elle a été concentrée & rapprochée par l'évaporation insensible qui lui a donné la consistence d'une *pierre*.

Le grand prix des *pierres précieuses* n'avoit point permis jusqu'à-présent aux Chimistes d'en tenter les analyses par le moyen du feu: une entreprise si coûteuse étoit réservée à des souverains; elle a été tentée à Vienne depuis quelques années, par l'empereur François I. actuellement régnant, dont le goût pour le progrès des Sciences est connu de tout le monde. Par les ordres de ce prince on mit plusieurs diamans & rubis dans des creusets terminés en pointe, que l'on eut soin de luter avec beaucoup d'exactitude; on les tint au degré de feu le plus violent pendant vingt-quatre heures; au bout de ce tems, lorsqu'on vint à ouvrir les creusets, on vit avec surprise que les diamans étoient totalement disparus, au point de n'en retrouver aucuns vestiges. Quant aux rubis, on les retrouva tels qu'on les avoit mis; ils n'avoient éprouvé aucune altération: sur quoi on exposa encore un rubis pendant trois fois vingt-quatre heures au feu le plus violent, qui n'y produisit pas plus d'effet que la premiere fois; il sortit de cette épreuve sans avoir rien perdu ni de sa couleur, ni de son poids, ni de son poli.

L'empereur a fait faire la même expérience de la même façon, sur plus de vingt *pierres précieuses* de différentes especes; de deux heures en deux heures on en retiroit une du feu, afin de voir les différens changemens qu'elles pouvoient successivement éprouver. Peu-à-peu le diamant perdoit son poli, devenoit feuilleté, & enfin disparoissoit totalement; l'émeraude étoit entrée en fusion, & s'étoit attachée au fond du creuset; quelques autres *pierres* s'étoient calcinées, & d'autres étoient demeurées intactes. Avant de faire ces expériences, on avoit eu la précaution de prendre des empreintes exactes de toutes ces *pierres*, afin de voir les altérations qu'elles éprouveroient.

Le grand duc de Toscane avoit déja antérieurement fait faire des expériences sur la plûpart des *pierres précieuses*, en les exposant au foyer d'un miroir ardent de Tschirnhausen. Ces opérations peuvent servir de confirmation à celles qui ont été rapportées ci-dessus faites au feu ordinaire. On trouva donc que le diamant résistoit moins à l'action du feu solaire que toutes les autres *pierres précieuses*; il commençoit toujours par perdre son poli, son éclat & sa transparence; il devenoit ensuite blanc & d'une couleur d'opale; il se gerçoit & se mettoit en éclats,

& en

& en petites molécules triangulaires, qui s'écrasoient sous la lame d'un couteau, & se réduisoient en une poudre dont les parties étoient imperceptibles, & qui considérées au microscope avoient la couleur de la poudre de la nacre de perle. Tous les diamans subissoient ces mêmes changemens, les uns plutôt, les autres un peu plus tard.

Enfin on essaya de joindre au diamant différens fondans; on commença par du verre, qui ne tarda point à entrer en fusion au miroir ardent, mais le diamant nageoit à sa surface, sans faire aucune union avec lui; on chercha à l'enfoncer dans la matiere fondue, mais en fut inutilement: le diamant diminua peu-à-peu, & se dissipa à la fin comme dans les expériences dans lesquelles on n'avoit point employé de verre.

On ne réussit pas mieux à faire entrer le diamant en fusion, en le mêlant soit avec de la fritte de verre, soit avec du sel de tartre, soit avec du soufre, soit avec du plomb, il repoussa constamment tous ces fondans; il ne fit non plus aucune union ni avec les métaux, ni avec les pierres, de quelque nature qu'elles fussent, ni avec le vitriol, l'alun, le nitre, le sel ammoniac; en un mot, jamais le diamant ne marqua la moindre disposition à entrer en fusion.

Le rubis résista beaucoup mieux que le diamant à l'action du feu solaire, qui ne fit que changer sa couleur & le ramollir, sans lui rien faire perdre de son poids. On trouvera ces expériences à *l'article* RUBIS.

Des émeraudes exposées à cette même chaleur, ne tarderent pas à entrer en fusion; elles commencerent par devenir blanches, & par former des bulles; la couleur & la transparence disparurent, & ces *pierres* passerent par différentes nuances, suivant le tems qu'elles furent exposées à l'action du feu. Ces *pierres* deviennent par-là très-cassantes & très-tendres, au point de pouvoir en détacher des parties avec l'ongle. *Voyez giornale de' litterati d'Italia, tom. IX.* (—)

PIERRES PUANTES, *lapides fœtidi*, *lapis suillus*, *lapis felinus*, (*Hist. nat. Minéralog.*) On a donné ces différens noms à des *pierres* qui répandent une odeur désagréable qu'elles ont contractée dans le sein de la terre; cette odeur varie en raison des différentes substances qui l'ont occasionnée. En Suede, dans la province d'Œland, on trouve une *pierre* à chaux qui a une odeur très-forte d'urine de chat; on a quelquefois trouvé des empreintes d'insectes sur ces *pierres*. En Westphalie, aux environs d'Hildesheim, on a trouvé de la *pierre* qui sentoit la corne brûlée. Près des Wigersdorf, dans le comté de Hohnstein en Thuringe, on trouve une espece de schiste ou de *pierre* feuilletée grise, très-poreuse, qui frottée avec une autre *pierre*, répand une odeur semblable à celle de la fiente de porc. Près du couvent d'Ilefeld, qui est aux environs de Nordhausen, près du Hartz, on rencontre une montagne qui n'est composée que d'une *pierre* très-puante, dont on se sert comme de castine ou de fondant dans les forges du voisinage, où elle facilite la fusion de la mine de fer. *Voyez* Brukmann, *epistol. itinerariæ, centur. ij. epist.* 13.

On a trouvé près de Villers-Cotterets une *pierre* calcaire d'un blanc sale, qui lorsqu'on la frotte répand une odeur d'urine de chat. Il y a tout lieu de croire que les odeurs qui se sont communiquées à ces sortes de *pierres*, viennent de substances animales ou végétales qui sont entrées en putréfaction; quelques-unes mêmes peuvent venir des bitumes & matieres inflammables qui se trouvent dans le sein de la terre. *Voyez* ODORANTES, *pierres*. (—)

GRAVURE, *auteurs sur l'art de la Gravure*. Pomponii Gaurici neapolitani *de sculptura, seu statuaria, libellus*, *Florentiæ* 1504, in-8°. *Item* (*secunda editio emendatior*, *curante* Cornelio Grapheo), *Antuerpiæ* 1528, in-8°. Le même ouvrage dans le *tom. IX.* du *recueil* des antiquités grecques.

Aldus Manutius *de cœlatura & pictura veterum*, dans le *tome IX.* du *recueil* des antiquités grecques.

Ludovici Demontiosii Gallus *Romæ hospes, ubi multa antiquorum monumenta explicantur. Romæ* 1585, in-4°. *cum fig. Item.* La partie de cet ouvrage qui traite des Arts ayant le Dessein pour objet, à la suite de la *dactyliotheca* de Gorlée; & dans le *tom. IX.* de la collection des antiqués grecques, sous ce titre: Lud. Demontiosii *de veterum sculptura, cœlatura gemmarum, sculptura & pictura, libri duo.*

Julii Cæsaris Bullengeri *de pictura, plastice, & statuaria, libri duo. Lugduni* 1626, in-8°. & dans le *tome IX.* du *recueil* des antiquités grecques.

De la gravure sur les pierres précieuses & sur les crystaux, chap. viij. du liv. II. des principes de l'Architecture, de la Sculpture & de la Peinture, par André Félibien; *seconde édition augmentée. Paris* 1690, in-4°.

De modo cœlandi gemmas, chap. xxiij. du livre intitulé: *Dissertatio Glyptographica. Romæ* 1739, in-4°.

Maniere de copier sur le verre les pierres *gravées*, *par* Guillaume Homberg, dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences, année* 1712. *Paris*, in-4°.

Vie des Graveurs. Vasari Giorgio nous a donné les vies des illustres peintres, graveurs & architectes, à Boulogne 1647, trois volumes *in-4°*. On en trouvera la suite dans un ouvrage du chevalier Vettori, dans une *dissertation latine* sur les *pierres* gravées *A Rome* 1730, in-4°.

Nous avons quantité de cabinets de *pierres gravées*, publiées en Italie, dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, & en France.

Gaurici (*Pomponii*, &c.), Pomponio Gaurico né à Gifoni, bourg dans le royaume de Naples, avoit écrit un traité sur la Sculpture, dont la premiere édition est de Florence 1504. Quoiqu'il dise qu'il manioit lui-même le ciseau, il paroît qu'il le manioit fort mal. Son livre mis en dialogue est aussi inutile que mal écrit.

Minutius Albus, *&c.* Son livre ne peut intéresser tout au plus que des gemmairiens.

Bullengerii (*Julii Cæsaris*, &c.) Ce qui a été dit par le jésuite Jules-César Boulenger, dans son *traité sur la peinture & la sculpture des anciens*, est encore beaucoup plus superficiel.

Demontiosii (*Ludovici*); Louis de Montjosieu, loué dans M. de Thou, étoit un habile antiquaire; & à l'occasion de la Sculpture, il parla des *pierres gravées*; mais il n'a presque fait que transcrire à la fin de sa *dissertation latine* sur la sculpture des anciens, le peu de chose qu'il avoit lu dans Pline concernant l'art de la *gravure en pierres fines*.

Si tous ces auteurs avoient eu bien sérieusement le dessein d'instruire, ils devoient s'en rapporter moins à leurs propres lumieres, & consulter davantage les gens de l'art; ils se seroient exprimés plus pertinemment. C'est le parti sage qu'ont pris M. Félibien & M. le chevalier Vettori, & qui leur a réussi lorsqu'ils nous ont exposé sous les yeux toutes les différentes opérations manuelles de la *gravure en pierres fines*; le premier dans ses *principes des Arts*, & le second dans une *dissertation sur les pierres gravées*, dont j'aurai occasion de parler plus d'une fois. On peut aussi se fier à M. Homberg, quand on voudra faire des copies sur verre des *pierres gravées*. La méthode qu'il enseigne dans un *mémoire* qui fait partie de ceux de l'académie royale des Sciences, est fondée sur l'expérience; le savant académicien ne rapporte rien qu'il n'ait pratiqué lui-même.

Taille du DIAMANT, (*Art du Lapidaire.*) la *taille du diamant* est le poli, le brillant & la forme qu'on donne aux diamans bruts par le secours de l'art.

C'est une découverte moderne, qui n'est point le produit de la recherche des gens qu'on nomme dans le monde *gens d'esprit*, ni même des philosophes spéculatifs. Ce n'est pas à eux que nous en sommes redevables, non plus que des inventions les plus étonnantes, mais au pur hasard, à un instinct méchanique, à la patience, au travail & à ses ressources. Nous indiquerons bientôt d'après M. Mariette, la maniere dont cette découverte a été faite il n'y a pas encore 300 ans; suivie & conduite au point de perfection où elle est aujourd'hui. L'Encyclopédie, s'il m'est permis de répéter ici les paroles des éditeurs de cet ouvrage: „ L'Encyclopédie fera l'histoire des richesses de notre siecle en ce genre; elle la fera & à ce siecle qui l'ignore, & aux siecles à venir qu'elle mettra sur la voie pour aller plus loin. Les découvertes dans les arts n'auront plus à craindre de se perdre dans l'oubli „.

Personne n'ignore que le diamant est la plus compacte, & par conséquent la plus dure de toutes les productions de la nature. Il entame tous les autres corps, & ne peut l'être que par lui-même; & s'il a sur eux de l'avantage, il en est redevable à cette extrême dureté, puisque c'est elle qui lui procure ce feu étincelant dont il paroît pénétré. Le diamant se tire de la mine ordinairement brut, & ressemble alors à un simple caillou; on n'en rencontre point communément auxquels la nature ait elle-même donné la taille, c'est-à-dire qui soient polis, que la nature y ait concouru, & dont les faces soient régulierement formées; mais il s'en présente cependant quelquefois où la taille paroît indiquée, & qui ayant roulé parmi les sables dans le lit des rivieres rapides, se trouvent polis naturellement, & tout à fait transparens: quelques-uns mêmes sont facetés. Ces sortes de diamans bruts se nomment *bruts ingénus*; & lorsque leur figure est pyramidale & se termine en pointe, on les appelle *pointes naïves*.

Il n'y a

Il n'y a pas d'apparence que les anciens aient reconnu & recherché d'autres diamans que ces derniers; les quatre qui enrichissent l'agraphe du manteau royal de Charlemagne, qu'on conserve au trésor de S. Denis, ne sont que ces *pointes naïves*. Tout imparfaits qu'étoient les diamans que la nature avoit ainsi formés, on ne laissa pas de les regarder comme ce qu'elle offroit de plus rare; & Pline, *l. XXXVII. ch. iv.* remarque que pendant long-tems il n'appartint qu'aux rois, & même aux plus puissans, d'en posséder quelqu'un. On soupçonnoit Agrippa dernier roi des Juifs, d'entretenir un commerce incestueux avec Bérénice sa sœur; & le précieux diamant qu'il mit au doigt de cette princesse, réalisa presque ces soupçons (*Voyez* Juvenal, *Satyre vj. vers 155.*), tant on avoit conçu une haute idée de cette *pierre* inestimable! Je laisse à penser de quel œil les Romains auroient regardé nos *diamans brillans*, eux dont la magnificence alloit jusqu'à la prodigalité la plus outrée, quand il s'agissoit de satisfaire leur luxe.

Pline nous débite que pour avoir de la poudre de diamant, dont les Graveurs se servent lorsqu'ils gravent les autres *pierres* fines, on fait tremper le diamant dans du sang de bouc tout chaud, & que devenant par ce moyen plus tendre, la *pierre* se réduit aisément en petits éclats, & se divise même en portions si menues, que l'œil peut à peine les discerner. Quoique rien ne soit plus ridicule que ce conte du naturaliste romain, on apperçoit néanmoins au-travers de son récit fabuleux, que les anciens broyoient comme nous le diamant; & sans doute que ceux qui en avoient le secret, & qui faisoient negoce de poudre de diamant, n'avoient inventé un pareil mensonge qu'afin de donner le change, & demeurer plus sûrement en possession d'un commerce qui auroit cessé de leur être lucratif s'il eût été partagé.

Ce qui doit paroître assez surprenant, c'est que les anciens ayant reconnu dans le diamant la force d'entamer toutes les autres *pierres* fines sans exception, ils n'aient pas apperçu qu'il faisoit le même effet sur lui-même: cela les conduisoit tout naturellement à la taille de cette *pierre précieuse*, pour peu qu'ils y eussent fait attention. Mais c'est le sort de toutes les découvertes, que plus on semble prêt de les faire, plus on en est éloigné; ce n'est presque toujours que le hasard qui en décide.

La *taille du diamant*, comme je l'ai dit ci-dessus, ne doit elle-même son origine qu'à un coup de hasard. Louis de Berquen, natif de Bruges, qui le premier la mit en pratique, il n'y a pas trois siecles (en 1476), étoit un jeune homme qui sortoit à peine des classes, & qui né dans une famille noble, n'étoit nullement initié dans l'art du lapidaire. Il avoit éprouvé que deux diamans s'entamoient si on les frottoit un peu fortement l'un contre l'autre; il n'en fallut pas davantage pour faire naître dans un sujet industrieux & capable de méditation, des idées plus étendues. Il prit deux diamans bruts, les monta sur le ciment, & les égrisant l'un contre l'autre, il parvint à y former des facettes assez régulieres; après quoi à l'aide de certaine roue de fer qu'il avoit imaginée, & de la poudre qui étoit tombée de ces mêmes diamans en les égrisant, & qu'il avoit eu soin de recueillir, il acheva en promenant ces diamans sur cette poudre, de leur donner un entier poliment. On vit paroître pour lors le premier diamant devenu régulier, poli & brillant par le secours de l'art; mais qui n'eut pour cette fois d'autre forme qu'une pointe naïve. *Voyez les merveilles des Indes*, par Robert de Berquen son petit-fils.

C'en étoit assez pour une premiere tentative; il suffisoit d'avoir pu réduire le diamant à recevoir une forme & un poliment, sans lequel il continuoit de ne faire aucun effet, de n'avoir ni jeu ni brillant, & demeuroit une *pierre* morte & absolument inutile. Le premier essai eut les suites les plus heureuses; à l'exception d'un très petit nombre de diamans revêches, auxquels on a donné le nom de *diamans de nature*, & qui quelqu'effort qu'on fasse, ne peuvent point acquérir le poliment dans certaines parties, ce qui vient de ce que le fil en est tortueux, tous les autres diamans se sont prêtés à l'art du lapidaire, qui s'y est pris de différentes façons pour donner la taille, suivant que la forme du diamant brut le permettoit & le demandoit.

On est aux Indes dans cette persuasion, qu'il est important de ne rien perdre d'un diamant, & l'on y est moins curieux en le taillant de lui faire prendre une forme réguliere, que de le conserver dans toute son étendue. Les *pierres* qu'on reçoit toutes taillées de ce pays-là, ont presque toujours des formes bisarres, parce que le lapidaire indien s'est reglé pour le nombre & l'arrangement de ses facettes, sur la forme naturelle du diamant brut, & qu'il en a suivi scrupuleusement le contour. Le plus grand diamant du grand-mogol, qui est une *rose*, présente une infinité de facettes toutes extrèmement inégales. Notre goût est sur cela fort différent; il ne souffre point de ces figures baroques, & comme il veut du régulier, celui qui taille un diamant brut tâche, autant qu'il est possible, de donner une forme sinsable à la *pierre* qu'on lui a mise entre les mains. Je vais décrire les différentes especes de taille qui se pratiquent le plus fréquemment en Europe.

Lorsque la *pierre* s'étend en superficie, sans être épaisse, on se contente d'en dresser les deux principales faces, & l'on en abat les côtés ou tranches en talus, ou pour me servir des termes de l'art, on y forme sur chaque côté un *biseau*. Ces diamans ont assez souvent la figure d'un quarré parfait, ou d'un quarré long; on en voit aussi de taillés à pans: & quelle que soit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table*, ou *pierres foibles*. Ceux qui ont commencé à tailler les diamans, leur ont souvent donné cette taille.

Les diamans nommés *pierres épaisses*, sont taillés en-dessus comme les *pierres* foibles, c'est-à-dire que la partie qui doit se présenter, lorsque le diamant sera mis en œuvre, est en *table*; mais il n'en est pas ainsi de la face opposée, au-lieu d'être plate elle est en *culasse*, ayant à-peu-près le double d'épaisseur de la partie superieure, & formant un prisme régulier. C'est encore ainsi qu'étoient taillés dans les commencemens presque tous les diamans, pour peu qu'ils eussent d'épaisseur.

Mais depuis qu'on a perfectionné l'art de la taille, on ne forme plus guere les diamans autrement qu'en *rose*, ou en *brillant*. La premiere de ces deux especes de taille est assez ancienne parmi nous, & elle est presque la seule qui soit admise chez les Orientaux; ils prétendent que tout diamant taillé autrement, n'a point le jeu qu'il doit avoir, ou qu'il papillote trop. Autrefois quand un diamant brut étoit trop épais, on le clivoit, c'est-à-dire qu'on le séparoit en deux, pour trouver deux diamans dans la même *pierre*; & encore aujourd'hui il y a des occasions où l'on est obligé d'user de cette pratique. Elle consiste à tracer dans tout le pourtour ou circonférence du diamant, un sillon ou ligne de partage, en observant de suivre le vrai fil de la *pierre*; & lorsque cette ligne a acquis assez de profondeur, on prend une lame de couteau d'acier bien aiguisée & bien trempée, on la présente sur cette raye, & d'un seul coup sec & frappé juste sur la *pierre*, posée droite & bien à-plomb, on la divise net en deux parties à-peu-près égales.

Les diamans ainsi clivés, sont très-propres pour faire des *roses*; car le diamant-rose doit être plat par-dessous comme les *pierres* foibles, tandis que le dessus qui s'éleve en dôme, est taillé à facettes. Le plus ordinairement on y exprime au centre six facettes qui décrivent autant de triangles, dont les sommets se réunissent en un point, & les bases vont s'appuyer sur un autre rang de triangles, qui posés dans un sens contraire aux précédens, viennent se terminer à leur sommet sur le contour tranchant de la *pierre*, qu'on nomme en terme de l'art le *feuilletis*, laissant entr'eux des espaces qui sont encore coupés chacun en deux facettes. Cette distribution donne en tout le nombre de 24 facettes. La superficie du diamant-rose étant ainsi partagée en deux parties, la plus éminente s'appella la *couronne*, & celle qui fait le tour du diamant, prend le nom de *dentelle*.

Le diamant *rose* darde de fort grands éclats de lumiere, & qui sont même à proportion, plus étendus que ceux qui sortent du diamant brillant, ou brillanté; mais il est vrai que celui-ci joue infiniment davantage, ce qui est l'effet de la différence de la taille. Les *pierres épaisses* ont nécessairement dû faire naître l'idée du diamant brillant; car ce dernier est divisé dans son épaisseur en deux parties inégales, de la même maniere, & dans la même proportion que les *pierres* épaisses; c'est-à-dire qu'environ un tiers est pour le dessus du diamant, & les deux autres tiers pour le dessous, nommé la *culasse*. Mais au-lieu que la table de la *pierre* épaisse n'est environnée que de simples biseaux; dans le *brillant*, le pourtour de la table qui est à huit pans, est taillé en facettes, les unes triangulaires & les autres losangées, & le dessous de la *pierre* qui n'étoit qu'un prisme renversé, est encore taillé à facettes, appellées *pavillons*, precisément dans le même ordre que les facettes de la partie supérieure; car il est essentiel que tant les facettes de dessus, que celles de dessous, se répondent les unes aux autres, & soient placées dans une symmétrie parfaite, autrement le jeu seroit faux.

Il n'y a guere plus d'un siecle qu'on a commencé à brillanter ainsi les diamans, ce qui les a mis en bien plus grande faveur qu'ils n'étoient, on ne les a que pour la para-

parure, ainsi quiconque veut paroître préférera toujours ce qui attirera davantage les regards. On comprend facilement que comme il est aisé de faire un brillant d'une *pierre épaisse*, il ne doit presque plus rester de celles qui avoient reçu anciennement cette derniere taille; & il ne me paroît par moins superflu de faire observer que c'est de la multiplicité des facettes, & de l'arrangement régulier de ces mêmes facettes, qui étant en opposition se réfléchissent & se mirent les unes dans les autres, que naît tout le jeu du diamant brillant, & l'extrème vivacité qui est sort.

Il est encore plus à la connoissance de tout le monde que les diamans les plus parfaits, les plus chers & les plus rares, sont les plus gros, qui joignent à une belle forme, de la hauteur & du fond; ceux de la plus belle *eau*, c'est-à-dire les diamans les plus blancs, & dont la couleur extrèmement vive, ne souffre aucune altération, & ne participe d'aucune couleur étrangere & sourde, comme celle du feu, de l'ardoise, &c. ceux enfin qui sont les plus nets, & exempts de taches, de points & de *glaces*: on a donné ce dernier nom à de petits interstices ou vuides, remplis de globules d'air, qui s'étant logés dans la *pierre* lors de sa formation, ont empêché la matiere de se lier également par tout, & y font paroître des déchirures, si je puis me servir de ce terme, dont les facettes multiplient encore le nombre par la réflexion. Il ne faut qu'un choc, qu'un coup donné inconsidérément & à faux sur un diamant, non seulement pour l'étonner & y découvrir une glace cachée, ou en étendra une autre qui n'occupoit qu'un petit espace, mais pour fendre même la *pierre*. Le seul mouvement du poinçon, appuyé trop fortement en sertissant, a causé plus d'une fois de pareils dommages. Quant aux points ou *dragons*, ce sont des parties métalliques qui pareillement engagées dans le corps du diamant, se montrent comme autant de petites taches, ou du moins une partie, & se dissipent en mettant le diamant dans un creuset, & le poussant à un feu violent; mais on n'est pas toujours sûr de réussir, & il arrive même que les parties métalliques venant à se dissoudre, la couleur du diamant en souffre, & en est singulierement altérée.

Personne n'ignore qu'à l'égard des diamans sales, noirs, glaceux, pleins de filandres & de veines, en un mot de nature à ne pouvoir être taillés, les Diamantaires les mettent au rebut pour être pulvérisés dans un mortier d'acier fait exprès, & les emploient ainsi broyés à scier, tailler & polir les autres diamans.

Enfin ils ont donné le nom de *diamant parangon*, aux diamans qui sont d'une beauté, d'une grosseur & d'un prix extraordinaire. Tel est, par exemple, celui du grand-mogol, celui que possédoit le grand-duc de Toscane, & celui qu'on appelle en France le *diamant de sancy*, corrompu de *cent-six*, qui est le nombre de karats qu'il pese.

Voilà le lecteur instruit de la *taille du diamant*, & même de la langue du lapidaire; il sait présentement ce que c'est que pointes naïves, diamant bruts ingénus, diamans de nature, diamans brillans, diamans rose, diamans parangon, diamans d'une belle eau, diamans glaceux ou gendarmeux, pierres épaisses, pierres foibles ou pierres taillées en table: il entend les mots de biseau, couronne, culasse, dentelle, dragons, feuilletis, pavillon. En un mot, en s'éclairant de la *taille du diamant*, il a ici passé en revue la plus grande partie des termes de l'art; mais les *Planches* de cet ouvrage rempliront complettement sa curiosité, & dévoileront à ses yeux toute la manœuvre du lapidaire sur cette *pierre*, qui, graces à notre luxe, ne perd rien de sa valeur en devenant tous les jours plus commune.

Si l'on desire de plus grands détails, on les trouvera dans quelques ouvrages particuliers, entre autres dans celui de Robert de Berquen, maître orfevre, intitulé *les merveilles des Indes orientales & occidentales*, ou, *traité des pierres précieuses*, Paris 1661, *in*-4°. & dans Jefferies (David), *a treatise of diamonds and pearls*, London 1750, *in*-8°. avec figures: ce dernier est traduit en françois.

Je ne dois pas oublier de remarquer en finissant, que la mine abondante découverte au Brésil, en 1728, & qui fait un des beaux revenus du roi de Portugal, fournit l'Europe de magnifiques diamans, qui ne different en rien de ceux des Indes orientales, & méritent, à tous égards, la même estime: c'est un fait qu'on ne révoque plus en doute; & c'est une découverte de notre siecle. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

Machine pour forer dans toutes sortes de pierres dures & précieuses, consiste en une cage de bois, composée de deux montans *N P*, *O P*, de six piés de haut, qui sont de fortes planches de bois posées verticalement & parallelement; elles sont affermies en cette situation par d'autres planches 1, 2, 3, posées horisontalement; ces planches sont arrêtées par des clavettes qui traversent leurs tenons, après que ceux-ci ont traversé les montans. *Voy. nos Planches & leur explic.* Les Pl. II. & III. peuvent, au moyen de cette construction, se lever ou s'abaisser à volonté, & se fixer où l'on veut, dans les coulisses *x x x x* des faces latérales. Les trois planches 11, 22, 33, sont chacune percées d'un trou quarré d'environ six ou sept pouces de large, au-travers desquels passe le foret *E B*. Ce foret est composé de plusieurs pieces. *E* est un crochet mondé qui laisse tourner le foret sans tourner lui-même, au moyen de la boucle que son tenon traverse; vers le milieu de la tige du foret est une bobine ou cuivrot, qui peut se mouvoir le long de la tige sur laquelle on se fixe par le moyen de clavette qui fixe tout à la fois la bobine & la tige, qui pour cet effet est percée de trous de distance en distance, cette bobine est appuyée contre une autre *D*, dont l'essieu est horisontal & fixé dans les parois latérales de la cage; la corde qui donne le mouvement au foret, passe sur ces deux bobines. *Voyez la fig.* 2. qui est le profil de toute la *machine*. A la partie inférieure du foret est une boëte *B*, qui reçoit la queue de la fraise qui y est retenue par une clavette qui la traverse, & la boëte dans laquelle elle est entrée; cette fraise appuie par sa partie inférieure sur l'ouvrage que l'on veut creuser qui dans la figure est un étui de poche.

Mais comme le poids de la monture du foret est trop considérable, & que le laissant appuyer sur l'ouvrage on courreroit risque de le briser, on allege ce poids par le moyen d'un contrepoids *G* suspendu à une corde qui passe par dessus une poulie *F*; comme ce poids se peut augmenter ou diminuer à discrétion, on fait appuyer la fraise sur l'ouvrage, autant que l'on veut.

Pour faire mordre la fraise sur la piece que l'on veut creuser, on se sert d'une poudre convenable à la matiere que l'on veut creuser, soit de l'émeril ou de la poudre de diamant. *Voyez* DIAMANTAIRE & *nos Pl.*

PIERRES FOIBLES *ou* ÉPAISSES, (*terme de Lapidaires*) lorsque la *pierre* de diamant s'étend en superficie, sans être épaisse, on se contente d'en dresser les deux principales faces, & l'on abat les côtés ou tranches en talus, ou comme disent les artistes, en biseau. Ces diamans ont assez souvent la figure d'un quarré parfait ou d'un quarré long. On en voit aussi de taillés en pans; mais quelle que soit leur forme, on les appelle *pierres taillées en table* ou *pierres foibles*. Les diamans nommés *pierres épaisses*, sont taillés en dessus comme les *pierres foibles*; mais la face opposée, au lieu d'être plate, est en culasse, ayant à peu près le double d'épaisseur de la partie supérieure, & formant un prisme régulier. (*D. J.*)

PIERRE-PONCE, sorte de *pierre* spongieuse, poreuse, & friale. *Voyez* PIERRE. Les naturalistes ne s'accordent pas sur la nature & l'origine de la *pierre-ponce*: quelques-uns croyent que ces *pierres* ne sont autre chose que des pieces de rocher à moitié brulées & calcinées, que les éruptions des volcans, particuliérement l'Ætna, & le Vesuve, jettent dans la mer, lesquelles étant impregnées de sel & lavées par l'eau de la mer, perdent un peu de cette couleur blanche que les feux souterrains leur avoient donné, & deviennent d'une couleur plus foncée, & quelquefois grise, selon le tems qu'elles ont sejourné dans la mer. Le Docteur Wodward ne regarde la *pierre-ponce* que comme une espece de slag ou de frasil, & soutient que cette *pierre* ne se trouve qu'aux endroits où il y avoit anciennement des forges de métaux, ou proche des volcans & des montagnes qui vomissent du feu; d'autres auteurs croyent que la *pierre ponce* vient du fond de la mer, d'où ils supposent que les feux souterrains la détachent, & que c'est de-là que vient sa légéreté, sa porosité & son gout de sel; ils alleguent, pour confirmer cette opinion, que l'on trouve la *pierre-ponce* en mer dans des lieux très-éloignés des volcans; & ils ajoutent que les rivages de l'Archipel en sont couverts toutes les fois que les flots ont été un peu agités, d'où ils conjecturent qu'elle s'éleve du fond de la mer. Le commerce de la *pierre-ponce* est très-considérable, & on s'en sert beaucoup dans les manufactures & dans les arts, pour polir & adoucir differens ouvrages. *Voyez* POLIR.

Les morceaux de la *pierre-ponce* sont de différente forme, les Parcheminiers & les Marbriers se servent de la plus grande & de la plus légere espece, les Corroyeurs, de la plus pesante & de la plus unie, & les Potiers d'étain de la plus petite.

Pline remarque que les anciens employoient beaucoup la *pierre-ponce* en Médecine; mais on ne s'en sert plus à présent.

PIERRE SANGUINE, *outil d'Arquebusier*, cette *pierre sanguine* est un peu grosse, ressemble & est montée comme celle des Orfévres avec laquelle ils brunissent; les Arquebusiers s'en servent pour bronzer les canons de fusils, pistolets, *&c.*

PIERRE, *en terme de Batteurs d'or*, c'est une *pierre* de marbre fort polie & emboîtée dans une espece de table à rebords assez hauts sur le derriere, mais qui diminuent jusqu'à un certain point sur les côtés; il n'y en a point sur le devant, ils empêcheroient le Batteur de travailler. *Voyez les fig. Pl. du Batteur d'or.*

PIERRE A L'HUILE, *en terme de Bijoutier*, est une *pierre* dure & douce qui sert à éguiser & à émoudre les échopes ou les burins, en la frottant d'huile; on en tire de Lorraine dont la couleur est grise rougeâtre, & qui sont opaques, & du levant, qu'on estime les meilleures, qui sont d'un blanc tirant sur le blond, & un peu transparentes: on les monte sur un bois plus large & plus long qu'elles, pour les conserver plus longtems. *Voyez Pl. du Graveur.*

PIERRE A POLIR, *en terme de Bijoutier*, est une *pierre* avec laquelle on adoucit les traits que la lime ou l'outil ont faits sur une piece. Il y en a de vertes, de rouges, de bleues, de douces, demi-douces & de rudes. *Voyez* POLIR.

Toutes ces *pierres* approchent beaucoup de la nature de l'ardoise.

PIERRE, *en terme de Cardier*, c'est un caillou de grès que l'on passe à force sur les pointes fichées sur la feuille, soit pour émousser ces pointes, soit pour les conserver toutes également. *Voyez* FICHER.

PIERRE *ou* CUVE, c'est une espece de demi-tonneau à un fond, fait de douves de bois, & cerclé de fer, dans lequel entre l'arbre tournant & ses couteaux, pour broyer & delayer la pâte avec laquelle les cartonniers fabriquent le carton. *Voyez les fig. Pl. du cartonnier.*

PIERRE BLANCHE, sert aux *Charpentiers* pour blanchir leur cordeau, lorsqu'ils veulent jetter quelques lignes sur une piece de bois. *Voyez* CRAIE.

PIERRE NOIRE, sert à tracer les pieces.

PIERRES A BRUNIR, *en terme de Doreur* sur bois, sont des cailloux, ou des *pierres* à fusil taillées en coude, & montées sur des bois un peu longs, dont on se sert pour donner le poli à l'or dans les parties unies & sans ornemens d'une piece dorée. Les sanguines ne peuvent être d'aucun usage ici; elles sont trop douces.

PIERRE servant aux *Fondeurs de caracteres d'imprimerie*, pour donner aux lettres une façon qu'on appelle *frotter*; cette *pierre* est une meule de grès de quinze à vingt pouces de diametre, de même nature que celles dont se servent les Couteliers pour remoudre les outils. Pour rendre ces grès à l'usage des fondeurs de caracteres, on en prend deux que l'on met l'une sur l'autre sur le plat; on met entre-deux du sable de riviere, puis on les tourne circulairement, en mettant de tems en tems de nouveau sable, jusqu'à ce que ce sable ait grugé les petites éminences qui sont sur ces *pierres*, & en ait rendu la surface droite & unie. Ce sable en dressant ces grès, ne les polit pas, mais les pointille & y laisse de petits grains propres à enlever aux corps des lettres, certaines superfluités ou bavures avec lesquelles elles sortent du moule; ce qui se fait en frottant les lettres les unes après les autres sur cette *pierre*; cela sert à les polir & dresser des deux côtés seulement, où elles se joignent à côté les unes des autres en les composant. *Voyez* FROTTER, *& les fig. Pl. du Fondeur de caracteres d'imprimerie.*

PIERRE A L'HUILE, *outil de Fourbisseur*; cette *pierre* est la même que celle des Orfévres, Horlogers, *&c.* & sert aux Fourbisseurs pour aiguiser leurs poinçons & outils.

PIERRE A L'HUILE, (*Graveur.*) *pierre* qui sert à affuter les outils. (*Voyez* AFFUTER), & qu'on appelle ainsi, parce qu'elle est mouillée d'huile: elle est ordinairement ajustée sur une planche de bois qu'on appelle sa boete. *Voyez les figures, Planche de la Gravure*, qui représentent la maniere d'aiguiser les burins sur la *pierre*.

PIERRE A PARER, *outil de Gainier*, c'est une *pierre* de liere de la largeur de deux piés en quarré, sur laquelle les gainiers diminuent l'épaisseur des cuirs qu'ils emploient. *Voyez l'article* RELIURE.

PIERRES DURES, *parmi les Lapidaires*, sont proprement les *pierres* fines qui en effet sont infiniment plus dures que les fausses.

PIERRE A PAPIER, *terme de Marbrier*, morceau de marbre rond, ovale ou quarré, au-dessus duquel il y a un bouton de marbre pour le prendre, & dont on se sert pour mettre sur le papier, afin de le tenir fixe. (*D. J.*)

PIERRES DE RAPPORT, (*Marqueterie.*) nous avons explique à l'*article* OUVRAGES DE MOSAIQUE, comment les anciens se servoient de petites pieces de *pierres* de verre & d'émail pour faire des ouvrages de mosaïque; mais nos ouvriers modernes en pratiquent encore une autre avec des *pierres* naturelles, pour représenter des animaux, & généralement des fruits, des fleurs, & toutes autres sortes de figures, comme si elles étoient peintes. Il se voit de ces sortes d'ouvrages de toutes les grandeurs: un des plus considérables & des plus grands, est ce beau pavé de l'église cathédrale de Sienne, où l'on voit représenté le sacrifice d'Abraham. Il fut commencé par un peintre nommé *Duccio*, & ensuite achevé par *Dominique Beccafumi*. Il est composé de trois sortes de marbres, l'un très-blanc, l'autre d'un gris un peu obscur, & le troisieme noir; ces trois différens marbres sont si bien taillés & joints ensemble, qu'ils représentent comme un grand tableau peint de noir & de blanc. Le premier marbre sert pour les ressauts & les fortes lumieres, le second pour les demi-teintes, & le troisieme pour les ombres: il y a des traits en hachures remplis de marbre noir ou de mastic qui joignent les ombres avec les demi-teintes; car pour faire ces sortes d'ouvrages, on assemble les différens marbres, les uns auprès des autres, suivant le dessein que l'on a; & quand ils sont joints & bien cimentés, le même peintre qui a disposé le sujet, prend du noir, & avec le pinceau, marque les contours des figures, & observe par des traits & des hachures, les jours & les ombres, de la même maniere que s'il dessinoit sur du papier: ensuite le sculpteur grava avec un ciseau tous les traits que le peintre a tracés: après quoi l'on remplit tout ce que le ciseau a gravé, d'un autre marbre, ou d'un mastic composé de poix noire ou d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic est refroidi & qu'il a pris corps, on passe un morceau de grès ou une brique pardessus, & le frottant avec de l'eau & du grès ou du ciment pilé, on ôte ce qu'il y a de superflu, & on le rend égal & au niveau du marbre. C'est de cette maniere qu'on pave dans plusieurs endroits de l'Italie, & qu'avec deux ou trois sortes de marbres, on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures, les pavés des églises & des palais.

Mais les ouvriers dans cet art ont encore passé plus avant; car comme vers l'année 1563, le duc Côme de Medicis eut découvert dans les montagnes de *Pietra Santa*, un endroit dont le dessus étoit de marbre trèsblanc, & propre pour faire des statues, l'on rencontra dessous un autre marbre mêlé de rouge & de jaune; & à mesure qu'on alloit plus avant, on trouvoit une variété de marbres de toutes sortes de couleurs, qui étoient d'autant plus durs & plus beaux, & qu'ils étoient cachés dans l'épaisseur de la montagne. C'est de ces sortes de marbres que les ducs de Florence, depuis ce tems-là, ont fait enrichir leurs chapelles, & qu'ensuite on a fait des tables & des cabinets de pieces de rapport, où l'on voit des fleurs, des fruits, des oiseaux, & mille autres choses admirablement représentées. On a même fait avec ces mêmes *pierres*, des tableaux qui semblent être de peinture; & pour en augmenter encore la beauté & la richesse, on se sert de lapis, d'agate, & de toutes les *pierres* les plus précieuses. On peut voir de ces sortes d'ouvrages dans les appartemens du Roi, où il s'en trouve des plus beaux.

Les anciens travailloient aussi de cette maniere, car il y avoit autrefois à Rome au portique de S. Pierre, à ce que dit Vassari, une table de porphyre fort ancienne, où étoient entaillés d'autres *pierres* fines qui représentoient une cage; & Pline parle d'un oiseau fait de différens marbres, & si bien travaillé dans le pavé du lieu qu'il décrit, qu'il sembloit que ce fût un véritable oiseau qui bût dans le vase qu'on avoit représenté auprès de lui.

Pour faire ces sortes d'ouvrages, on scie par feuilles le bloc ou le morceau d'agate, de lapis, ou d'autres *pierres* précieuses qu'on veut employer. On l'attache fortement sur l'établi, puis avec une scie de fer sans dents, on coupe la *pierre* en versant dessus de l'émeril mêlé avec de l'eau, à mesure que l'on travaille: il y a deux chevilles de fer aux côtés de la *pierre*, contre lesquelles on appuie la scie, & qui servent à la conduire. Quand ces feuilles sont coupées, si l'on veut leur donner quelque figure pour les rapporter dans un ouvrage, on les serre dans un étau de bois; & avec un archet qui est

est une petite scie faite seulement de fil de laiton, de l'eau & de l'émeril qu'on y jette, on la coupe peu-à-peu, suivant les contours du dessein que l'on applique dessus, comme l'on fait pour le bois de marqueterie. *Voyez* MARQUETERIE.

On se sert dans ce travail, des mêmes roues, touret, platines d'étain & autres outils dont il est parlé dans la gravure des *pierres* précieuses, selon l'occasion & le besoin qu'on en a, tant pour donner quelque figure aux *pierres*, que pour les percer & pour les polir: on a des compas pour prendre les mesures, des pincettes de fer pour dégarnir les bords des *pierres*, des limes de cuivre à main & sans dents, & d'autres limes de toutes sortes.

PIERRE A BROYER *les couleurs des Peintres*, sont des pierres qui sont ordinairement de porphire, d'écaille de mer, ou autres pierres très-dures. *Voy. nos planches.*

PIERRE DE CRAIE, dont les Peintres se servent pour dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE DE MINE DE PLOMB, servant à dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE NOIRE, servant à dessiner. *Voyez* CRAYON.

PIERRE SANGUINE, servant à dessiner. *V.* CRAYON.

PIERRE A RASOIR, (*Perruquier.*) est une sorte de *pierre* polie & dont le grain est très-fin: on s'en sert pour aiguiser les rasoirs en y répandant de l'huile, & passant obliquement le rasoir par-dessus d'un côté & d'autre. Ces *pierres* sont ordinairement ajustées sur un morceau de bois qui leur sert de manche, au moyen duquel on se sert plus commodément de ces pierres.

PIERRE, *outil de Vernisseur*, c'est une *pierre* de liere, quarrée, épaisse de quatre à cinq pouces, longue & large d'un bon pied, sur laquelle les Vernisseurs broyent leurs différentes couleurs avec la molette, & les délayent avec du vernis au lieu d'huile.

PIERRE ou STEEN, s. f. (*Comm.*) sorte de poids plus ou moins fort, suivant les lieux où il est en usage.

A Anvers la *pierre* est de huit livres, qui en font sept de Paris, d'Amsterdam, de Besançon & de Strasbourg, y ayant égalité de poids entre ces quatre villes. A Hambourg la *pierre* est de dix livres; qui font à Paris, à Amsterdam, &c. neuf livres douze onces & six gros, un peu plus. A Lubeck la *pierre* est aussi de dix livres, mais ces dix livres ne font que neuf livres huit onces trois gros de Paris. A Dantzich & à Revel, il y a la petite & la grosse *pierre*, la premiere qui sert à peser les marchandises fines, est de vingt-quatre livres, qui font à Paris, Amsterdam, &c. vingt-une livres cinq onces cinq gros, & la seconde qui est en usage pour les grosses marchandises, comme cire, amandes, ris, &c. est de trente-quatre livres, qui rendent à Paris trente livres quatre onces un gros. A Stetin il y a aussi une petite & une grosse *pierre*, la petite est de dix livres, qui font neuf livres quatorze onces de Paris, & la grosse est de vingt-une livres, qui reviennent à vingt livres onze onces, peu plus, poids de Paris. A Conigsberg la *pierre* est de quarante livres, qui en font trente-deux de Paris. *Diction. du commerce.*

PIERRE-BUFFIERE, (*Géog. mod.*) bourg que Piganiol qualifie de petite ville de France, dans le Limousin, à 4 lieues de Limoges, sur le chemin de Brive. (*D. J.*)

PIERRE, FORT SAINT, (*Géog. mod.*) fort de l'Amérique septentrionale, dans l'île de la Martinique, à 7 lieues au N. O. du fort Royal. C'est à présent une ville où il y a un intendant, un palais de justice, & deux paroisses, une desservie par les Jésuites, & l'autre par les Dominicains. (*D. J.*)

PIERRE, ISLE DE SAINT, (*Géog. mod.*) île de France en Provence, à une lieue au levant d'été de la ville d'Arles; cette île n'est formée que par les canaux qui ont été creusés à l'orient du Rhône, depuis la Durance jusqu'à la mer; mais elle est remarquable par l'abbaye de Monte-Majour, ordre de S. Benoît, dont on attribue la fondation à saint Trophime. (*D. J.*)

PIERRE LE MOUSTIER, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville de France, la seconde du Nivernois, avec un bailliage & une sénéchaussée. Elle est dans un fonds entourée de montagnes, près d'un étang bourbeux, à 7 lieues au midi de Nevers. 8 au N. O. de Moulins, 60 S. de Paris. *Long.* 21, 45. *latit.* 46. 46. (*D. J.*)

PIERRE-PERTUIS, (*Géog. mod.*) au latin du moyen âge, *petra-pertusa*, chemin de Suisse, percé au-travers d'un rocher. Le val de saint Imier, avec les terres en deçà, sont dans l'enceinte de l'ancienne Helvétie: les autres au-delà, sont le véritable pays des Rauraques. Ces deux parties sont séparées par une chaîne de montagnes de rochers, qui sont une branche du mont Jura. Dans ces quartiers-là pour avoir un passage libre d'un pays à l'autre, on a percé un rocher épais, & on a taillé un chemin à travers. Il a quarante-six piés de longueur dans l'épaisseur du rocher, & quatre toises de hauteur. Ce passage appellé *Pierre-pertuis*, est à une grande journée de Bâle, & à une demi-journée de Bienne, près de la source de la Birs. Ce chemin n'est pas nouveau; une inscription romaine qu'on voit au-dessus de l'ouverture, mais que les passans ont mutilée, nous apprend qu'il a été fait par les soins d'un Paterius ou Paternus duumvir, de la colonie Helvétique établie à Avenche, sous l'empire des deux Antonins. (*D. J.*)

PIERRÉE, s. f. (*Hydr.*) est à-peu-près la même que chatiere, c'est une grande longueur de maçonnerie dans les terres, pour conduire les eaux d'une source dans un réservoir ou regard de prise, elles se construisent ainsi; on leur donne d'ouverture depuis un pié jusqu'à 18 pouces; si la source est abondante, on éleve de chaque côté un petit mur d'un pié d'épaisseur & de dix-huit pouces de haut, bâtie de rocailles & pierres seches, afin que les filtrations des terres se jettent plus aisément dedans la pierrée; on la couvre en forme de chatieres avec des pierres plates, appellées *dalles* ou *couvertures*. Quand le fond de la terre n'est pas assez ferme pour y faire couler l'eau sans se perdre, on y étend un lit de glaise que l'on bat, & l'on y pose dessus les moëlons des murs des côtés; on les peut encore paver ou cimenter pour plus grande sûreté.

PIERRERIES, s. f. pl. la collection des pierres précieuses montées qui forment l'écrain d'une femme. On met les perles au nombre des *pierreries*; il y a un officier garde des *pierreries* de la couronne.

PIERREUX, adj. (*Agricult.*) se dit d'un terrein plein de pierres qui oblige de le passer à la claie. On dit encore un fruit *pierreux*, quand en le mangeant, il se trouve des durillons dans sa chair.

PIERRURES, s. f. (*Chasse.*) c'est ce qui forme la fraise qui est autour des meules de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, en forme de petites pierres.

PIERRIER, s. m. (*Artillerie.*) c'est une petite piece d'artillerie, dont on se sert particulierement dans un vaisseau, pour tirer à l'abordage des clous, des ferremens, &c. sur un ennemi. *Voy.* ARTILLERIE & MORTIER.

On les ouvre généralement par la culasse, & leurs chambres pouvant être démontées, on les charge par ce moyen, au lieu d'agir par leur bouche, comme on le fait ordinairement par rapport aux autres armes à feu. *Chambers.*

On s'est servi autrefois de cette espece de canon sur terre, mais il y a long-tems que l'usage en est interrompu. M. de S. Remy dit même que de son tems on a refondu tous ceux qui se trouvoient dans les arcenaux. Cependant plusieurs auteurs militaires prétendent qu'on pouvoit encore, s'en servir utilement.

Le *pierrier* est aussi une maniere de mortier avec lequel on jette des pierres dans un retranchement ou autre ouvrage. Il se charge comme le mortier ordinaire, & les pierres ou cailloux se mettent dans un panier à la place de la bombe.

On voit dans la *Pl. VIII.* de fortification, *figure* 3, un *pierrier*, dont les principales parties sont: *A*, les tourillons; *B*, la masse avec la lumiere sur la culasse; *C*, le renfort avec ses moulures; *D*, le ventre; *E*, platebande du renfort de volée avec les moulures; *FF*, les cercles ou renforts sur la volée; *G*, le bourlet; *H*, la bouche ou l'embouchure; *I*, l'anse.

L'*anse* de ce mortier est ce qui est ponctué depuis le bourlet jusqu'au bas du ventre, & la chambre est l'espace ponctué entre le ventre de la lumiere. *Voyez* AME & CHAMBRE.

Le *pierrier* ou *mortier pierrier* (car on lui donne aussi ce nom) pese ordinairement 1000 livres; sa portée la plus longue est de 150 toises, chargé de deux livres de poudre: il a 15 pouces de diametre à sa bouche, & a piés 7 pouces de hauteur.

La profondeur de sa chambre, évasée par le haut, sans y comprendre l'entrée où se met le tampon, est de 8 pouces.

Les tourillons ont 5 pouces de diametre. La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons. L'épaisseur du métal au droit de la chambre a 3 pouces; l'épaisseur du ventre 2; & le long de la volée un pouce & demi. L'angle se place au ventre. Le masse ou masque sert de bassinet à la lumiere.

On charge le *pierrier* de la même maniere que le mortier, c'est-à-dire, qu'on y met d'abord la quantité de poudre dont la chambre doit être remplie. On recouvre cette poudre de foin & de terre qu'on refoule avec la

demoiselle; après quoi on jette ou on pose dessus une quantité de pierres & de cailloux. L'effet du *pierrier* est très grand. L'espece de grêle de cailloux qu'il produit fait beaucoup de desordre & de ravages. Pour qu'il réussisse parfaitement, il faut qu'il ne soit éloigné que d'environ 156 pas de l'endroit où l'on veut faire tomber les pierres dont il est chargé. On mêle quelquefois des bombes & des grenades avec ces pierres, & l'effet en est encore plus grand. (*Q*)

PIERROT, *voyez* MOINEAU.

PIERUS, (*Géog. anc.*) 1°. montagne de la Thessalie; selon Pline, *l. IV. c. viij.* Pausanias, *l. IX. c. xxix.* la place dans la Macédoine, & dit qu'elle tiroit son nom de *Pierus*, qui y établit le culte des muses sous le nom de *Piérides*.

2°. *Pierus* est aussi le nom d'un fleuve de l'Achaïe propre; il traversoit, dit Pausanias, *l. VII. c. xxij.* le territoire de la ville *Pharæ*. Strabon, *l. VIII. p. 342.* qui écrit *Peirus*, dit qu'on nommoit aussi ce fleuve *Theutheas*, & qu'il se jettoit dans l'Achéloüs. (*D. J.*)

PIESMA, s. m. (*Mat. méd. des anciens.*) πίεσμα, πιέζω, *je presse*; ce terme grec désigne le *marc* ou le *résidu* qui reste après qu'on a exprimé la partie fluide de quelque substance solide, comme des fruits, des amandes, &c. Ainsi, dans l'expression des huiles, le tourteau ou ce qui reste dans le sac est appellé *piesma*, & c'est dans ce sens qu'Hippocrate l'emploie; cependant Dioscoride, parlant des baies de laurier, appelle leur suc exprimé, *piesma laurinum*; & c'est aussi dans le même sens que Galien emploie ce mot.

PIÉTÉ, DÉVOTION, RELIGION, (*Synon.*) le mot de *religion* dans un sens, en tant qu'il marque une disposition de cœur à l'égard de nos devoirs envers Dieu est seulement synonyme avec les deux autres mots; la *piété* fait qu'on s'en acquitte avec plus de respect & plus de zèle; la *dévotion* y porte un extérieur plus composé.

C'est assez pour une personne du monde d'avoir de la *religion*; la *piété* convient aux personnes qui se piquent de vertu; la *dévotion* est le partage des gens entierement retirés.

La *religion* est plus dans le cœur qu'elle ne paroît au-dehors. La *piété* est dans le cœur, & paroît au dehors. La *dévotion* paroît quelquefois au-dehors sans être dans le cœur. *Girard*.

PIÉTÉ, *promesse faite à la*, (*Théologie.*) S. Paul dit en termes exprès *I. Thimoth. iv. 8.* „ que la *piété* a les „ promesses de la vie présente, comme de celle qui est „ à venir „: Pour avoir des justes idées de ce que cet apôtre a voulu dire, il convient de 1. déterminer quelles sont les promesses dont il parle. 2. concilier son assertion avec l'experience.

I. Sur le premier article, il faut observer d'abord qu'il s'agit de promesses proprement dites, de déclarations formelles émanées de Dieu. Le tour des expressions de S. Paul ne permet guere d'en douter. Il parle des promesses de la vie à venir, & l'on ne peut contester qu'il n'entende par là l'engagement que Dieu a pris par des promesses expresses de rendre les gens de bien heureux dans la vie à venir. On doit par les promesses de la vie présente, entendre aussi des déclarations précises en forme d'engagement, qui regardent la vie présente, & qui promettent des avantages dans l'économie du tems.

Ce n'est pas tout-à-fait prouver la thèse de S. Paul, que de faire valoir les avantages que la *piété* est capable de procurer, à la considerer en elle-même & dans sa nature; il semble que l'apôtre parle encore de promesses temporelles, différentes même des biens de la grace. Seroit-il ici question de tout ce qui peut rendre l'homme heureux dans ce monde? mais l'expérience démentiroit la décision de S. Paul, à la prendre en ce sens. On pourroit dire, pour mieux expliquer les paroles de l'apôtre, qu'il portoit ses vues: 1°. Sur les promesses faites à la *piété* dans l'ancien Testament, non sur toutes, mais sur celles qui regardent les fideles, en tant que tels en particulier. 2°. Sur les promesses faites dans l'évangile, par lesquelles celles de l'ancienne économie ont été confirmées.

Il ne s'agit pas, dans ces promesses, de grandeurs, de richesses, & d'autres biens de cet ordre, c'est ce que Dieu n'a promis ni sous la loi, ni sous l'Evangile. Les promesses dont il s'agit sont celles par lesquelles Dieu se propose de protéger les fideles, de pourvoir à leurs besoins, & de les soutenir dans les traverses de la vie. C'est ce que S. Paul indique lui-même dans le *v.* 10. où il dit que Dieu est le conservateur de tous les hommes, mais principalement des fideles. Ce qui prouve encore que sa pensée ne porte que sur cette protection spéciale sur laquelle les gens de bien peuvent compter, c'est qu'on voit regner le même principe en d'autres endroits de ses écrits. *Philipp. c. iv. v.* 6. „ Ne soyez en inquiétude „ de rien; mais en toutes choses, présentez à Dieu vos „ demandes par des prieres & des supplications, avec „ action de graces. *Hebr. c. xiij. v.* 5. 6. Que vos mœurs „ soient sans avarice, étant contens de ce que vous pos„ sédez présentement; car Dieu lui-même a dit: je ne „ te delaisserai point, & ne t'abandonnerai point: telle„ ment que nous pouvons dire avec assurance: le seigneur „ est mon aide, ainsi je ne craindrai point ce que l'hom„ me me pourroit faire „. Il est évident que dans ce dernier passage S. Paul veut que les chrétiens envisagent les promesses de l'ancien Testament, qu'il cite comme des promesses qui le regardent directement. Le Sauveur lui-même (*S. Matth. c. vj. v.* 25. 34.) veut que ses disciples n'attendent de Dieu que sa protection, & les choses nécessaires à leur entretien; il ne leur promet rien au-delà.

Quand donc S. Paul dit que la *piété* a les promesses de la vie présente, il entend par-là que Dieu a promis sa bénédiction sur les besoins essentiels des fideles, & sur les soins légitimes qu'ils prendront pour subsister, outre qu'il leur accordera le don d'être contens dans les differentes situations où ils pourront se trouver.

Qu'on n'objecte donc plus qu'on voit communément des gens de bien malheureux; le bonheur ne consiste point dans la possession des grandeurs, des richesses, & de la prospérité extérieure; ce n'est pas ce que Dieu a promis aux fideles; ainsi il ne manque pas à ses promesses en ne leur accordant point ces sortes d'avantages; cette prospérité extérieure est souvent fort trompeuse, & n'est rien moins que durable; mais l'homme de bien est protégé de Dieu, à proportion du besoin qu'il a de son secours; la confiance qu'il a dans l'Etre suprême, & la paix intérieure dont il jouit, le consolent dans les traverses qu'il éprouve, & c'est en cela que la *piété* a les promesses de la vie présente. Cette *piété* ne met point obstacle à la prospérité temporelle du fidele, & si elle lui nuit dans certain cas aux yeux des hommes, ces cas entrent dans la classe ordinaire des événemens dont Dieu n'a pas promis de changer le cours. (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Philosophie payenne.*) quoiqu'Aristote ait rapporté le culte de la divinité à la seule magnificence des temples, & que la religion ne soit entrée pour rien dans son système de morale; il paroît que plusieurs autres sages ont fait consister la *piété* dans les sentimens intérieurs & non pas dans les actes extérieurs de la dévotion: je n'en citerai pour preuve que ce beau passage de Cicéron tiré de son livre de la nature des dieux, *liv. II. ch. xxviij. Cultus autem deorum est optimus, idemque castissimus, atque sanctissimus, plenissimusque* pietatis, *ut eos semper purâ integrâ, incorruptâ, & voce, & mente, veneremur. Non enim philosophi solum, verum etiam majores nostri, superstitionem à religione separaverunt.* „ „ La meilleure maniere de servir les dieux, le culte le „ plus pur, le plus saint, le plus *pieux*, c'est de les ho„ norer toujours avec des sentimens & des discours purs, „ sinceres, droits, & incorruptibles: ce ne sont pas seu„ lement les Philosophes qui ont distingué la *piété* d'a„ vec la superstition, nos ancêtres ont aussi connu cette „ difference „. Séneque, Epictete & quelques autres sa„ ges, ont tenu les mêmes discours. (*D. J.*)

PIÉTÉ, (*Mythol. Littérat. Monumens, Médailles.*) cette vertu, que les Grecs appelloient *Eusebie*, fut déifiée par les anciens, qui l'honoroient comme déesse. Stace l'invoque dans une de ses pieces:

Summa Deum pietas, *&c.*

Nous voyons souvent son image sur les monumens de l'antiquité. Ils entendoient par la *piété* non-seulement la dévotion des hommes envers les dieux, & le respect des enfans pour leurs peres, mais aussi certaines actions pieuses des hommes envers leurs semblables. Il est peu de gens qui n'affectent cette bonne qualité, lors même qu'ils ne l'ont pas. Tous les empereurs se faisoient appeller *pieux* les plus impies & les plus cruels comme les autres.

La *Piété* étoit représentée comme une femme assise, ayant la tête couverte d'un grand voile, tenant de la main droite un timon, & de la main gauche une corne d'abondance. Elle avoit devant ses piés une cigogne, qui est le symbole de la *piété*, à cause du grand amour de cet oiseau pour ses petits. C'est pour cela que Pétrone appelle la cigogne *pietatis cultrix* amatrice de la *Piété*. La *Piété* est quelquefois désignée sur des médailles par d'autres symboles, tantôt par un temple, ou par les instrumens des sacrifices: tantôt par deux femmes qui se donnent la main sur un autel flamboyant.

Il

Il ne faut pas oublier ici le temple bâti dans Rome à la *Piété* par Acilius, en mémoire de cette belle action d'une fille envers sa mere. Voici comme Valere-Maxime raconte la chose. Une femme de condition libre, convaincue d'un crime capital, avoit été condamnée par le préteur, & livrée à un triumvir pour être exécutée dans la prison. Celui-ci n'osant poser ses mains sur cette criminelle, qui lui paroissoit digne de compassion, résolut de la laisser mourir de faim, sans autre supplice. Il permit même à une fille qu'elle avoit d'entrer dans la prison; mais avec cette précaution, qu'il la faisoit fouiller exactement, de peur qu'elle ne portât à sa mere de quoi vivre. Plusieurs jours se passent, & la femme est toujours en vie: le triumvir étonné observe la fille, & découvrit qu'elle donnoit à teter à sa mere. Il alla aussi-tôt rendre compte au préteur d'une chose si extraordinaire: le préteur en fit son rapport aux juges, qui firent grace à la criminelle. Il fut même ordonné que la prison seroit changée en un temple consacré à la *Piété*, selon Pline, & les deux femmes furent nourries aux dépens du public. Les Peintres ont suivi cette tradition dans les tableaux où ils ont représenté cette histoire, qu'on appelle communément des *charités romaines*.

Festus, & quelques autres historiens, mettent un pere au lieu d'une mere dans l'anecdote qu'on vient de lire; mais cette circonstance ne change rien au fait. Ce temple-ci étoit dans le marché aux herbes: Pline parle d'un autre temple consacré à la *Piété*, & situé dans le neuvieme quartier près du théâtre de Marcellus. Nardini doute si ces deux temples ne sont pas le même. Ce qui est certain, c'est qu'elle avoit divers temples & statues dans les provinces.

Nous avons dans Boissard une statue de femme vêtue de la stole, coëffée en cheveux, à la maniere de Matidie. Elle est de bout; sa main droite est appliquée sur sa poitrine. De la gauche elle tient un pan de sa robe. Devant elle est un autel sur lequel est une préféricule & une patere. Au bas sont gravés ces deux mots *Pietati Augustæ*.

Elle est aussi quelquefois représentée sous la figure d'une femme nue, tenant un oiseau dans sa main.

Dans les Miscellanées de Spon se trouve une inscription à la *Piété* d'Hadrien. Il y en a quatre autres dans Gruter. (*D. J.*)

PIETÉ; s. f. (*Ornithol.*) en latin *phalaris*. Cet oiseau est fort commun dans le Soissonnois & le Beauvoisis; il est plus grand qu'une cercelle, & moindre qu'un morillon: il y en a quelquefois de toutes blanches, & d'autres qui ont du noir dans le champ de leur pennage; mais leur couleur la plus commune, est d'avoir le dessous de la gorge & du ventre tout blanc, & le dessus du corps noir; les ailes comme celles d'une pie; les piés & la queue comme celle du morillon: son bec est rond, & n'est point vouté par-dessus; mais il est dentelé par les bords; elle a une hupe à l'endroit où lui commence le cou sur le derriere de la nuque. (*D. J.*)

PIETÉ, s. f. (*Blason.*) On se sert de ce terme dans le blason, pour signifier les petits d'un pélican, qui s'ouvre le sein pour les nourrir de son sang. Les *le Camus* de Paris, originaires de Poitou, portent dans leurs armes un pélican avec sa *piété*, le tout de gueule. *Ménétrier*. (*D. J.*)

PIETÉ, MONTS DE; *Voyez l'article* MONTS DE PIETÉ.

PIÉTER LE GOUVERNAIL, (*Marine.*) c'est y mettre des marques de distances en distances, divisées en piés & pouces afin de connoître combien il enfonce dans l'eau.

PIÉTISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte qui s'est élevée en Allemagne dans le sein du Luthéranisme, & qui est presqu'aussi ancienne que le Luthéranisme même, & qui semble tenir le milieu entre les Quakers ou Trembleurs d'Angleterre, & les Quiétistes. *Voyez* QUAKERS & QUIÉTISTES.

Schwenfeld en avoit ébauché le plan, Weigel l'avoit perfectionné, & Jacques Bohm, cordonnier de Silésie, l'avoit répandue dans sa patrie. C'étoient des hommes entêtés de la théologie mystique, qui outre l'idée de l'union de l'ame avec Dieu, prétendent que c'étoit une unité réelle, & une identité physique de l'ame transmuée en Dieu & en Jesus-Christ. Ensorte que l'on pouvoit dire, selon eux, dans un sens propre & sans métaphore, „ que l'ame étoit Dieu, & que Jesus-Christ étoit en nous „ le nouvel Adam; qu'ainsi adorer son ame, c'étoit a„ dorer Dieu & son Christ. „ A cette erreur capitale, ils en ajoutoient plusieurs autres, selon un ministre de Dantzik, qui les accuse, non-seulement d'hérésie, mais encore de schisme.

Cet auteur définit le *Piétisme*, un assemblage de systèmes d'Anabaptistes, de Schwenfeldiens, de Weigeliens, de Rabhmeniens, de Labadistes & de Quakers, qui sous prétexte d'une nouvelle réforme, & dans l'espérance de tems plus favorables, abandonnent la confession d'Ausbourg, admettent à leur communion toutes sortes de sectes, particuliérement des Calvinistes, & sont parfaitement indifférens en matiere de religion.

Il leur reproche encore de croire, avec les Donatistes, que l'effet des sacremens dépend de la piété & de la vertu du ministre; que les créatures sont des émanations de la substance divine; que l'état de grace est une possession réelle des attributs divins; qu'on peut être uni à Dieu quoique l'on nie la divinité de Jesus-Christ; que toute erreur est innocente, pourvu qu'elle soit accompagnée de sincérité; que la grace prévenante est naturelle; que la volonté commence l'ouvrage du salut; que l'on peut avoir de la foi sans aucun secours surnaturel; que tout amour de la créature est un péché; qu'un chrétien peut éviter tous les péchés; & qu'on peut jouir dès ce monde du royaume de Dieu. *Manipulus observationum antipietisticarum.*

M. Chambers observe que toutes ces accusations ne sont pas également fondées, & que quelques-unes mêmes sont exagérées; qu'il y a des *Piétistes* de différentes sortes, dont les uns sont dans des illusions grossieres, & poussent le fanatisme jusqu'à détruire une grande partie des vérités chrétiennes; que d'autres sont simplement visionnaires, & de bonnes gens, qui, choqués de la froideur & des formalités des autres églises, & enchantés de la dévotion ordinaire des *Piétistes*, sont attachés à leur parti sans donner dans la grossiéreté de leurs erreurs.

Mais on ne sauroit les disculper d'avoir fait schisme avec les Luthériens: car en 1661, Théophile Broschbandt & Henri Muller, l'un diacre de l'eglise de Rostok au duché de Mékelbourg, & l'autre docteur de l'université de cette ville, invectiverent contre le reste des cérémonies romaines que les Luthériens ont conservées, autels, baptisteres, chants ecclésiastiques, prédications, même tout selon eux devoit être aboli; & c'est ainsi qu'en userent Spenher & Jean Horts, qui retrancherent tout l'appareil des cérémonies dans les églises dont ils étoient pasteurs, & convertirent le service qui se faisoit dans les prêches, en assemblées particulieres dans les maisons où ils expliquoient l'Ecriture à leur mode, & qu'on nomma pour cela colleges de la parole de Dieu, *collegia philobiblica*. Leur secte d'abord répandue en Saxe & en Prusse, y a été proscrite, & s'est maintenue seulement à Hambourg & en Hollande. Catrou, *hist. des Trembleurs liv. III.*

PIÉTISTES, *secte des*, (*Hist. ecclés.*) Secte moderne qui s'est élevée dans le xvij^e^ siecle parmi les réformés, pour ranimer la piété chancelante, & conduire les hommes au salut par la seule foi qu'on doit avoir en la satisfaction de Jesus-Christ, mort pour nos péchés. Il est difficile de dire si ces *Piétistes* sont les mêmes que ceux de l'article précédent, tant on en parle diversement.

On place l'origine de cette secte plus pieuse qu'éclairée chez les Luthériens d'Allemagne, vers le milieu du dernier siecle. Elle s'est formée par les exhortations de Philippe-Jacques Spéner, célebre Théologien Allemand. Il étoit né en Alsace, & mourut en 1705 à Berlin, où il étoit conseiller ecclésiastique, & un des principaux pasteurs.

Dans le tems qu'il demeuroit à Francfort, frappé de la décadence de la piété & des progrès de la corruption, il forma le dessein de ranimer la premiere, & de s'opposer à l'autre. Dans cette vue il établit en 1670 une assemblée ou collége de piété dans sa maison, d'où il la transporta dans une église avec la permission du magistrat. A cette assemblée étoient admises toutes sortes de personnes hommes & femmes, mais les femmes étoient séparées des hommes. M. Spéner commençoit l'exercice par un discours édifiant sur quelque passage de l'Ecriture sainte, après quoi, il permettoit aux hommes qui étoient là, de dire leur sentiment sur le sujet qu'il avoit traité.

Il publia un ouvrage où il indiquoit les défauts qu'il croyoit remarquer dans l'église lutherienne, & les moyens d'y remédier. Mais en plusieurs endroits les assemblées qu'il forma, produisirent parmi le peuple de mauvais effets, en lui inspirant une espece de fanatisme plutôt que la pure religion, ce qui excita les plaintes de la plûpart des théologiens, qui prétendoient que sous prétexte d'avancer la piété, on négligeoit la saine doctrine, & on donnoit occasion à des esprits séditieux de troubler la société & l'Eglise.

Ce fut à-peu-près dans le même tems qu'il se forma à Leipsick un autre college de piété, semblable à celui de M. Spener, & qui fut nommé *collegium philo-biblicum*. Des amis de ce pasteur fonderent aussi dans la même

me ville des assemblées particulieres, destinées à expliquer en langue vulgaire divers livres de l'Ecriture-sainte, de la maniere la plus propre à inspirer la piété à leurs auditeurs. La faculté de Théologie autorisa ces assemblées où la foule étoit grande; néanmoins on en parla à la cour de Saxe comme d'assemblées suspectes, & cette cour les défendit en 1690. Il faut consulter sur ce sujet Mosheim, *institut. hist. christ. saeculi xvii.*

Ce fut ainsi que naquit le nom de *Piétistes*, qu'on a donné depuis à tous ceux qui ont voulu se distinguer par une plus grande austérité de mœurs, & par leur zele vrai ou apparent pour la piété.

Leurs assemblées causerent de grands mouvemens en Allemagne, & leur secte s'étendit dans la Suisse, & particulierement à Berne. Un nommé *Vigler*, du canton de Zurich, enseigna le premier la doctrine des *Piétistes* dans Berne en 1698. Il représentoit si vivement l'énormité du péché, & la difficulté de se soustraire à la colere d'un Dieu justement irrité, qu'il jettoit ceux qui l'écoutoient dans d'extrêmes perplexités. Leurs excellences firent des enquêtes très-séveres sur la doctrine de ce prédicateur; mais elles trouverent plusieurs personnes de considération qui lui étoient sécretement attachées.

Il combattoit sur-tout l'opinion de ceux qui prétendoient fonder le salut sur les œuvres extérieures de piété, les prieres, les aumônes; & il enseignoit que l'unique voie pour obtenir le salut, consistoit dans la foi qu'on doit avoir en la satisfaction de Jesus-Christ, mort pour nos offenses.

L'imagination effrayée du peuple, produisit dans quelques assemblées particulieres des convulsions & des tremblemens, qu'ils disoient ressentir par l'horreur de leurs péchés, & la difficulté pour eux d'être régénérés & faits enfans de Dieu.

Leurs principes enthousiastes se sont depuis répandus dans les Provinces-Unies, où l'on n'a vû que trop de personnes qui en ont été imbues. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PIÉTONNER, (*Pêche.*) c'est fouler ou pommeser le sable avec les piés pour la pêche du poisson plat.

PIETRA-SANTA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie, dans la Toscane, entre l'etat de la république de Lucques, & la principauté de Massa. Magin croit que c'est l'ancien endroit appellé *Lucus Feroniae. Long.* 27. 55. *latit.* 44. 5. (*D. J.*)

PIETRO IN GALATINA, SAN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, à 5 milles au levant de Nardo, & à 10 au midi de Lecce. (*D. J.*)

PIETTE, RELIGIEUSE, NOUETTE, BLANCHE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *albellus alter*, Ald. *mergus major cirratus gesn*, Wil. oiseau qui pese environ une livre huit onces, & qui a seize à dix-sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des doigts. L'envergure est de plus de deux piés. La tête, le cou & la hupe, sont entierement blancs, à l'exception de deux taches noires: l'une de ces taches entoure la hoppe, & se termine en angle aigu; l'autre s'étend de chaque côté de la tête, depuis les coins de la bouche jusqu'aux yeux. Toute la face inférieure de l'oiseau est d'un très-beau blanc. Les longues plumes des épaules sont de la même couleur, & le dos est noir; il y a de chaque côté une tache noire en forme de croissant & double, qui descend du dos, & qui entoure en partie la poitrine comme un collier. Les aîles sont en partie noires & en partie blanches. La queue est d'un cendré noirâtre. Le bec & les piés ont une couleur cendrée ou bleuâtre. Les doigts sont unis les uns aux autres par une membrane brune.

La femelle est très-différente du mâle. Plusieurs auteurs en ont fait deux especes particulieres. Elle n'a point de hoppe; la tête & les joues sont rousses en entier; toute la face supérieure du corps, à l'exception des aîles, est d'un brun cendré: au reste elle ressemble assez au mâle. Rai. *synop. met. avi. Voy.* OISEAU.

PIEU, s. m. (*Hist. anc.*) gros bâton pointu, ou piece de bois, dont on se sert pour faire des enclos, des palissades. Les Grecs & les Romains s'en servoient pour fortifier leurs camps en les plantant sur la crête du parapet; mais ils n'avoient pas le même usage de les tailler ni de les ébrancher. Voici ce que Polybe remarque à cette occasion. Chez les Grecs, dit-il, les meilleurs *pieux* sont ceux qui ont beaucoup de branches autour du jet. Les Romains au contraire n'en laissent que deux ou trois, tout au plus quatre, & seulement d'un côté. Ceux des Grecs sont plus aisés à arracher: car comme les branches en sont fortes & en grand nombre, deux ou trois soldats y trouveront de la prise, l'enleveront facilement; & voilà une porte ouverte à l'ennemi, sans compter que tous les *pieux* voisins en seront ébranlés. Il n'en est pas ainsi chez les Romains, les branches sont tellement mêlées & insérées les unes dans les autres, qu'à-peine peut-on distinguer le pié d'où elles sortent. Il n'est pas non plus possible d'arracher ces *pieux*, parce qu'ils sont enfoncés trop avant; & quand on parviendroit à en enlever un de sa place, l'ouverture qu'il laisse est presque imperceptible. D'où il est aisé de voir avec quelle attention les anciens fortifioient leurs camps, partie de la guerre que les modernes ont presque totalement abandonnée.

On plantoit encore dans le camp d'espace en espace des *pieux*, pour servir de but aux jeunes soldats qu'on y exerçoit à tirer des armes & à lancer le javelot.

Dans les supplices, le *pieu* servoit à attacher les criminels condamnés à être battus de verges; ce qu'on appelloit *ad* palum *alligare*. Quelques-uns prétendent qu'on s'en servoit aussi pour les empaler, comme on fait aujourd'hui chez les Turcs, mais sans fondement; on ne trouve point dans les historiens de traits qui aient rapport à cette espece de supplice.

PIEUX, s. m. pl. (*Archit. hydraul.*) pieces de bois de chêne, qu'on emploie dans leur grosseur, pour faire les palées des ponts de bois, ou qu'on équarrit pour les files des pieux (*voyez ce mot*) qui retiennent les berges de terre, les digues, *&c.* qui servent à construire les batardeaux. Les *pieux* sont pointus & ferrés comme les pilots; ce qui en fait pourtant la différence, c'est que les *pieux* ne sont jamais tout à fait enfoncés dans la terre, & que ce qui en paroît au dehors est souvent équarri. *Voyez* PILOTS.

Pieux de garde. Ce sont des *pieux* qui sont au-devant d'un pilotis, plus peuplés & plus hauts que les autres, & recouverts d'un chapeau. On en met ordinairement devant la pile d'un pont, & au pied d'un mur de quai ou de rempart, pour le garantir du heurt des bateaux & des glaçons, & pour empêcher le dégravoyement. *Daviler*. (*D. J.*)

PIEUX, PILOTS *ou* PILOTIS. Les *pieux* sont le plus communément employés à porter un édifice construit au-dessus des hautes eaux, tels que sont les ponts de charpente, les moulins, *&c.*

On se sert des *pilots* ou *pilotis* pour porter un édifice de maçonnerie que l'on veut fonder sous les basses eaux, comme sont les ponts, les murs de quai, de certains bâtimens & autres ouvrages.

Les *dimensions*, *positions*, *espacemens* & le *battage* des *pieux* & des *pilots* ou *pilotis*, forment quatre objets distincts que l'on va examiner séparément.

Dimensions. Un *pieu* qui doit être exposé à l'eau & à l'injure du tems, doit être formé de la piece la plus forte que l'on puisse tirer d'un arbre; & ce sera l'arbre même, surtout s'il est d'un droit fil & sain; tout équarrissage & redressement trancheroit les fibres, & tronqueroit par segmens les corps ligneux, annulaires, dont la contexture plus serrée que des insertions qui se trouvent de l'un à l'autre de ces corps ligneux, pour mieux résister, étant conservés en leur entier; on doit se contenter d'abattre les nodosités, d'équarrir & former en pointe pyramidale, le bout destiné à la fiche. On se contente quelquefois de le durcir au feu, quand le *pieu* est destiné pour un terrein qui n'est pas ferme, sinon il doit être armé d'une lardoire, ou sabot de fer à trois ou quatre branches, ou d'équarrir aussi le bout vers la tête, lorsqu'il est trop gros & qu'il pourroit excéder la largeur des sommiers que l'on pose & assemble horisontalement à tenons & mortaises sur la tête des *pieux*.

On a le même intérêt de conserver les bois dans toute leur force pour les *pilots*; ils doivent pour cet effet être également ronds, de droits fils & sans nœuds excédens.

La grosseur des *pieux* dépend donc de celle des arbres que l'on peut avoir dans chaque endroit; l'on se propose communément de leur donner environ 10 pouces de grosseur mesurés au milieu de leur longueur pour 15 & 18 piés, & deux pouces de plus pour chaque toise excédente cette premiere longueur: ainsi un *pieu* de 33 à 36 piés, par exemple, devroit avoir environ 16 pouces de grosseur réduite sans l'écorce.

Les *pilots* d'une certaine longueur n'ont pas besoin d'être si gros à proportion que les *pieux*, étant presque toujours enfoncés entierement dans le terrein, & moins exposés pour cette raison à plier sous le fardeau & à être usés par le frottement de l'eau & des corps qu'elle charie; on doit pour cette raison choisir les arbres les plus jeunes & les plus menus.

Il suffit que ces *pilots* ayent environ 9 pouces de grosseur, jusqu'à 10 & 12 piés de long, & un pouce de plus pour

pour chaque toise excédente cette premiere longueur. Ainsi un *pilot* de 28 à 30 piés de long auroit un pié de grosseur réduite, mesurée aussi sans l'écorce: ce qui donneroit à peu-près 10 pouces à la pointe & 14 à la tête.

Lorsque l'on n'a pas des arbres assez longs, ou que les *pieux* ou *pilots* ayant pris plus de fiche que l'on ne l'avoit compté, se trouvent trop courts, on peut les anter & les assembler exactement en &c. sur 2 & 3 piés de longueur, après quoi on doit les lier fermement avec deux bonnes frettes de fer, observant pour les *pieux* de disposer ces antes de façon qu'elles puissent être recouvertes par les moises qui les doivent embrasser & en liaison alternativement de l'ante à l'autre moise.

Il sera parlé de ces moises par la suite.

On trouve dans le traité de Charpenterie de Mathurin Jousse, par M. Delahire, que les *pilots* doivent être équarris; on donne à ceux de 12 piés 10 à 12 pouces de grosseur, & à ceux de 30 piés 16 à 21 pouces, au lieu de 9 pouces & de 12 red. de grosseur que l'on a proposé ci-devant, & qui suffisent d'après ce qui se pratique avec succès sur les plus grands travaux pour ces différentes longueurs.

Mathurin Jousse, en proposant d'équarrir les *pilots* & de donner des *dimensions* inégales pour leur grosseur, avoit suivi ce qui se pratique pour les bâtimens, où cela est nécessaire, & où il convient de donner plus de hauteur que de largeur aux pieces que l'on pose horisontalement: c'est ce que M. Parent a fait aussi connoître dans les mémoires de l'académie des Sciences de 1708, où il est démontré que la piece la plus forte que l'on puisse tirer d'un arbre pour porter étant placée dans ce sens, doit être telle que le quarré de l'un de ses côtés soit double de celui de l'autre côté: ce qui revient à peu près au rapport de 7 à 5.

Il n'en est pas de même pour les *pieux* qui sont destinés à porter debout. Quant à l'équarrissement & à l'inégalité de leurs côtés, c'est ce que l'on croit avoir assez expliqué précédemment; mais on ne pouvoit se dispenser d'exposer ce qu'ont adopté à la fois un bon charpentier & un mathématicien habile sur le sujet que l'on vient de discuter, afin que l'on pût connoître mieux ce qui doit être préféré.

Ces réflexions ne doivent cependant pas empêcher d'employer des *pieux* ou des *pilots* équarris dans de certaines circonstances; on place quelquefois; par exemple, des *pilots* de cette espece au pourtour extérieur des fondations, pour que les palplanches que l'on chasse entre ces *pilots* puissent leur être plus adhérentes.

On doit ôter l'écorce en entier, & laisser l'aubier aux *pieux* & aux *pilots* pour les parties qui se trouvent sous l'eau.

L'écorce ne donne point de force au bois; elle augmente beaucoup le frottement par son épaisseur & son aspérité, lors du battage des *pieux* ou *pilots*, & empêchent qu'ils ne prennent autant de fiche sous la même percussion.

L'aubier n'est point vicieux sous l'eau; il s'y conserve comme l'on sait que le fait le bois, lorsqu'il est continuellement submergé; surtout le chêne que l'on emploie par préférence aux ouvrages construits dans l'eau; il a d'ailleurs de la force lorsque la seve en est retirée, comme on peut en juger par les expériences de M. de Buffon (*mémoires de l'académie, année* 1741. *page* 296.) suivant lesquelles il a reconnu que la force de l'aubier étoit seulement de $\frac{1}{11}$ ou environ, moindre que celle du bois pris au cœur du même chêne: ce qui se trouvoit être aussi à peu près dans le rapport des densités de l'un & de l'autre bois & aubier. Les circonstances sur la longueur, grosseur & sur la façon de charger les bois & aubier, étoient d'ailleurs les mêmes, ainsi il paroît que l'on peut laisser l'aubier aux *pilotis* sans inconvénient.

Lorsque l'écorce recouvre l'aubier, elle garantit l'œuf que la mouche y a déposé, & le ver qui en provient jusqu'à ce qu'il ait acquis assez de force pour abandonner l'aubier, dont la substance, lorsqu'elle est encore abreuvée de la seve, peut mieux convenir à la délicatesse de premier âge, que le bois où il ne pourroit s'introduire d'abord ni y vivre. C'est ainsi qu'en use la nature par rapport aux insectes: en général le degré de chaleur qui fait éclore le ver à soie, développe aussi la feuille du murier pour lui présenter une substance délicate; elle acquiert chaque jour une consistance plus forte, qui se trouve par ce moyen toujours analogue à celle du ver qui croît & se fortifie en même tems. L'arbre étant dépouillé sur pié de son écorce pendant le fort de la seve, & laissé ensuite sur pié au-moins six mois, on a reconnu que le bois durcissoit & que l'aubier en devenoit presque aussi fort que le bois. *Voyez* les expériences de M. de Buffon, *mémoires de l'académie de* 1738. *page* 169.

L'écorce étant ôtée lorsque l'on coupe l'arbre, le ver sera tué par les mauvais tems & la gelée, avant qu'il ait acquis assez de force pour s'introduire dans le bois; c'est au-moins à quoi l'on pensa devoir attribuer ce que l'on a remarqué sur la conservation des bois exposés au dehors, & auxquels l'on avoit usé de cette précaution.

Il n'en sera pas de même des bois employés à couvert; la mouche déposera son œuf dans le peu d'aubier que l'on y aura laissé, & le bois sera ensuite attaqué du ver qui en proviendra; on croit pour cette raison qu'il n'est pas toujours nécessaire d'ôter l'aubier des *pieux* dans la partie qui se trouve au-dessus de l'eau. On a même remarqué à plusieurs ponts qu'il s'étoit durci & avoit acquis une consistance capable de fortifier ces *pieux* & de les conserver plus long-tems, surtout lorsque l'on avoit eu l'attention de laisser le bois dans l'eau pendant quelques mois, avant de les employer, précaution dont on use pareillement avec succès pour la latte que l'on fait quelquefois avec l'aubier; cependant chacun doit en user pour ce qui se trouvera au-dessus de l'eau, comme il le jugera le plus convenable, vû que la suppression de l'aubier ne sauroit d'ailleurs être préjudiciable dans cette partie, si l'on a attention d'y suppléer en donnant un peu plus de grosseur aux *pieux*.

Indépendamment de la vermoulure à laquelle le bois est exposé, la fermentation de la seve, surtout dans les parties renfermées, & leur exposition alternative à l'air & à l'eau, sont également des causes principales de destruction assez connues, & sur lesquelles nous ne nous arrêterons point pour ne pas trop nous écarter de notre projet principal.

Position. Les *pieux* & *pilotis* battus dans les rivieres doivent toujours être placés dans le sens du cours de l'eau; ils doivent être posés d'équerre entr'eux, autant que cela se peut, & à plomb, excepté le cas dont on va parler.

Une file de *pieux* battus pour porter un pont de charpente, se nomme *palée*; & une même palée est quelquefois composée de plusieurs files de *pieux* posés parallelement, & à peu près suivant le plan des piles des ponts de maçonnerie.

Les deux ou trois *pieux* du milieu de ces palées doivent être battus à plomb, & les autres de chaque côté obliquement; ou en décharge en sens opposé sur la longueur des palées, pour empêcher le deversement de l'édifice construit sur ces *pieux*.

On bat quelquefois des *pieux* plus petits de part & d'autre des palées pour les affermir à la hauteur des basses eaux, lorsque les principaux *pieux* ont beaucoup de longueur au-dessous de ces basses eaux au fond du lit de la riviere, ou bien aussi pour les preserver contre le choc latéral des glaces; on les nomme *pieux de basses palées*; ils doivent être battus à plomb, à quelques piés des grands *pieux* que l'on nomme aussi *pieux d'étape*; & au droit du vuide ou intervale d'entre ces *pieux*, on les coëffe de chapeaux qui sont retenus entr'eux & contre les *pieux* d'étape avec des blochets moisés & assemblés à queue d'ironde sur les chapeaux.

Les *pilots* des batardeaux & ceux des crêches que l'on place quelquefois au pourtour des piles & audevant des culées & murs pour plus de sûreté contre les affouillemens, doivent aussi être battus à plomb.

On est pareillement dans l'usage de battre les *pilots* de fondation à plomb; cependant lorsque le terrein est de peu de consistance; il est à propos d'incliner un peu ceux du pourtour des paremens extérieurs vers le massif de la fondation, par ce moyen on peut empêcher le deversement des *pilotis* qui ne pourroit avoir lieu sans le redressement de ceux qui seroient inclinés, à quoi le poids de la maçonnerie du dessus doit s'opposer; ce sont les *pilots* des culées & murs de quai qui sont les plus exposés au déversement pour la poussée des terres du derriere.

Les *pilots* sont ordinairement présentés & posés par le petit bout; ils entrent, dit-on, plus aisément dans le sens, & sont mieux battus au refus, ce qui est le but essentiel que l'on doit se proposer pour les ouvrages de maçonnerie, à fonder à cause de leur poids beaucoup plus considérable pour ordinaire que des edifices que l'on établit sur des *pieux* au-dessus des grandes eaux: cependant des expériences faites avec soin nous ont fait connoître que les *pilots* ferrés & battus le gros bout en bas, comparés avec ceux de même longueur & grosseur battus de sens contraire dans le même terrein, & avec le

même

même équipage, étoient d'abord entrés avec plus de difficulté, mais toujours assez également, & qu'ils sont parvenus plûtot d'environ un quart du tems au refus du mouton de 510 livres de pesanteur, à la même profondeur de 19 & 20 piés; ce qui paroît devoir provenir de ce que le frottement qu'éprouvent ces derniers *pilots*, est à peu près égal, lorsqu'ils augmentent toujours; à ceux qui sont chassés le petit bout en bas.

On croit cependant qu'il convient de s'en tenir à l'usage ordinaire de battre les pilots le petit bout en bas; cette disposition en plaçant la tête directement sous le fardeau, doit les rendre plus forts & moins vacillans.

A l'égard des *pieux*, le bout par lequel il convient de les mettre en fiche dépend de la hauteur à laquelle les basses eaux & les glaces doivent arriver contre ces *pieux*.

Lorsque le milieu de la longueur du *pieu* devra sensiblement se trouver au-dessous des basses eaux, il conviendra de les mettre en fiche par le petit bout, comme les pilots, parce que sa partie la plus forte se trouvera au-dessus des basses eaux, où est celle qui seche & mouille alternativement, & qui est pour cette raison la plus exposée à être endommagée. C'est aussi dans cette partie supérieure que se fait le choc des glaces, toutes causes de destruction plus importantes que celles que les *pieux* peuvent éprouver dans leur partie inférieure par le frottement seul de l'eau.

Si le milieu de la longueur des *pieux* devoit se trouver élevé à la hauteur des eaux moyennes, au lieu de celle des basses eaux, comme cela arrive assez ordinairement aux grands ponts de charpente, il conviendroit, pour la raison que l'on vient d'expliquer ci-devant, de les battre le gros bout en bas.

Les *pieux* des grands ponts fournissent à raison de leur longueur, un motif de plus pour les battre le gros bout en bas; ils se trouvent pour lors comme l'arbre dans la position la plus naturelle & la plus forte près le racine, pour résister aux ébranlemens auxquels ils sont plus exposés par leur longueur.

On ne doit d'ailleurs point avoir égard à ce qui peut concerner une certaine situation que quelques physiciens prétendent devoir être préférable pour la conservation des bois, relativement à leur opinion, sur la circulation de la seve. On renvoie aux expériences de M. Hales pour en juger. *Statique des végétaux*, *pag.* 135.

Espacement. L'espacement des *pieux* & celui des pilots dépend de leur grosseur, leur longueur, & du fardeau qu'ils doivent porter, en les supposant d'ailleurs d'une même espece & qualité de bois.

Suivant les expériences de Musschenbroeck, *Essais de Physique*, *pag.* 356. les forces des pieces de bois rondes ou quarrées étant chargées sur leur bout, sont entr'elles comme les cubes de leur diametre ou grosseur pris directement, & le quarré de leur longueur pris réciproquement.

(*a*) En comptant le pié rhenant dont s'est servi Musschembroeck pour 11 pouces 7 lignes du pié de roi, & la livre pour 14 onces poids de marc, qu'il paroît par d'autres expériences avoir employé, on peut conclure qu'une piece de six pouces de gros en quarré, & six piés de long portera 23418 livres, le tout étant réduit aux mesures de Paris.

Cette résistance est pour le cas de l'équilibre; comme il ne faut pas même que les bois soient exposés à plier sensiblement, on conçoit qu'il convient, dans le calcul que l'on en feroit, évaluer cette résistance au-dessous du résultat précédent.

On peut voir par les expériences de M. de Buffon, & citées dans les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1741, sur la résistance des bois posés horisontalement, que plusieurs pieces de 14 piés & 5 pouces de gros qui ont été cassées sous un poids réduit de 5283 livres après avoir baissé de 10 pouces, avoient déja plié de 12 à 15 lignes au dixieme millier de la charge; ce qui fait connoître que la résistance des pieces ainsi chargées ne doit être évaluée qu'au quart ou au tiers au plus de leur résistance absolue.

Nous manquons de pareilles expériences en grand pour les pieces qui sont posées debout; mais comme elles sont bien moins sujettes à plier sous le fardeau dans ce sens, on crois qu'en reduisant à moitié leur résistance, ou le poids dont on peut les charger pour les rompre, elles ne seront pas exposées à plier sensiblement.

Dans ces expériences & remarques, on trouvera l'espacement qu'il faudra donner aux *pieux* & aux pilots en divisant le poids dont ils devront être chargés par la force de l'un de ceux que les circonstances pourront permettre d'employer.

On connoîtra, en faisant ce calcul, qu'un *pieu* de 36 piés de longueur & 16 pouces de grosseur réduite, qui auroit 27 piés au-dessus de la fiche & seroit moisé de 9 en 9 piés, pourroit porter 73458 livres, ayant réduit à moitié la force résultante du calcul par les raisons expliquées ci-devant.

La travée du pont de charpente qui auroit 36 piés de long ou d'ouverture d'une palée à l'autre, & ce seroit une des plus grandes travées que l'on fait dans l'usage de construire, peseroit pour une partie de 4 piés & demi de largeur qu'auroit à porter un *pieu* d'entre ceux qui seroient espacés à cette distance, à peu-près 41 milliers, compris le pavé & le sable du dessus; il resteroit à ce pieu une force excédente de 32458 livres, pour résister d'une part aux voitures chargées, dans le cas même où leurs essieux viendroient à la casser, & pour compenser d'autre part la diminution de force sur les *pieux* qui auroient été chassés obliquement; car on sait que la force des pieces ainsi inclinées, est à celle des *pieux* qui sont posés debout, comme les co-sinus de l'angle que forment la direction de la charge avec la piece inclinée est au sinus total.

Il est bon de remarquer que les nœuds & de certains vices inévitables sur la qualité des bois doivent en diminuer encore la force; mais cela pourra se trouver compensé en rapprochant les liernes & les moises jusqu'à six piés de distance entr'elles, ainsi que l'on est assez dans l'usage de le faire au-dessus des basses eaux; car pour ce calcul on ne doit compter la longueur des *pieux* que par la distance qui se trouve d'une moise à l'autre. Un pilot de 12 piés & 9 pouces de gros que l'on supposera excédes de 3 piés le dessus du terrein, pourroit porter 111018 livres ou environ moitié plus que le précédent; ce qui devient assez bien proportionné à cause du plus grand fardeau que les pilots sont destinés à porter; on n'a pareillement fait le calcul du pilot que pour 3 piés de longueur; la partie qui a pris fiche & qui est entretenue par le terrein, ne pouvant plier, elle ne doit pas entrer en considération sur la diminution de force qu'occasionne la longueur des pieces.

En supposant les pilots espacés de 4 piés de milieu en milieu, & la maçonnerie du poids de 160 livres, le pié cube, ils pourroient porter un mur de près de 47 piés de hauteur; ce qui viendroit assez bien à ce que donne l'expérience par rapport à la construction des ponts de maçonnerie de moyenne grandeur.

Si l'on vouloit faire porter un plus grand fardeau sans changer un certain espacement convenu pour les *pieux* ou les pilots, il faudroit augmenter leur grosseur en raison sous-triple des poids; ainsi pour une charge octuple, par exemple, il suffiroit de doubler leur diametre, & ce au lieu d'augmenter leur superficie dans la raison du poids dont ils devront être chargés, comme il sembleroit, à la premiere inspection, que cela devroit être pratiqué.

Cette regle que donne l'expérience est aussi conforme à ce qui arrive pour les bois inclinés ou posés horisontalement, leur résistance étant en raison du quarré de leur hauteur; ainsi dans l'un & l'autre cas on voit que pour des pieces qui auroient même longueur; & dont la grosseur de l'une seroit double de celle de l'autre, la quantité du bois employé dans la plus grosse piece ne seroit que quadruple, lorsque sa force pour porter un fardeau de toute sorte de sens seroit octuple; d'où il suit qu'il y aura de l'économie à employer par préférence des grosses pieces, lorsque leur prix augmente en moindre raison que la superficie de ces pieces prises dans le sens de leur grosseur.

On n'a parlé jusqu'à présent que des *pieux* ou des pilots de chêne; mais on peut employer d'autre bois plus ou moins forts; c'est à quoi il faudra avoir égard dans le calcul. Pour cet effet on va donner le rapport de la force de différentes especes de bois d'après les expériences qui en ont été faites pour les rompre, ces *pieux* étant chargés sur leur bout:

Le chêne . . .	12 . .	$\frac{3}{5}$	Saule	9 . .	$\frac{3}{5}$
Sapin	9 . .	$\frac{5}{5}$	Frêne	7 . .	$\frac{1}{3}$
Peuplier	7 . .	$\frac{5}{5}$	L'aune	7 . .	

Essais de Physique de Musschembroeck, *pag.* 357.

On

(*a*) Pour appliquer l'expérience de Musschembroek, à des pieces rondes, on a réduit dans les calculs qui suivent le bois rond en bois quarré, de même base en superficie.

On voit par ces expériences que le bois de chêne est le plus fort, que le sapin l'est moins, quoique pour porter, étant chargé dans une position horisontale, il soit plus fort à-peu-près d'un cinquieme que le chêne, suivant l'expérience de M. Parent, *Mémoire de 1707*, le frêne qui est aussi plus dur que le sapin, & qui pourroit porter un plus grand poids que l'on y suspendroit étant placé horisontalement, se trouve cependant moins fort pour porter dans la position verticale: cela peut provenir de ce que le fil du bois de frêne est moins droit que celui du bois de sapin.

Les calculs que l'on vient de donner sur la force des *pieux* & des pilots pour déterminer leur espacement entr'eux, paroissent assez bien convenir aux applications qu'on en a faites; mais l'on ne doit pas toujours s'en rapporter au calcul dans un genre comme celui-ci où l'on manque d'expériences faites assez en grand sur la force des bois chargés debout, & où de certaines considérations physiques, & encore peu connues, pourroient induire à erreur, il faut donc consulter en même tems, comme on voit, l'expérience de ce qui se pratique avec le plus de succès.

On est dans l'usage d'espacer les *pieux* des ponts de bois depuis 4 jusqu'à 5 piés, & les pilots de fondation depuis 3 jusqu'à 4 piés, & quelquefois quatre & demi, le tout de milieu en milieu. M. Belier, dans son *traité d'Architecture*, est d'avis que l'on doit espacer les pilots, tant pleins que vuides, c'est-à-dire de deux piés en deux piés, lorsqu'ils auront un pié de gros; ainsi il en entreroit 16 dans une toise quarrée isolée, & ce nombre se trouvera réduit à 9 lorsque les pilots de bordage seront rendus communs avec les parties environnantes.

On trouve dans d'autres auteurs, *traité des Ponts par M. Gautier, pag. 68.* qui avoit acquis de la réputation pour ce genre de construction, qu'il faut mettre environ 18 à 20 pilots dans la toise quarrée des fondations.

Ce qui se pratique dans les plus grands ouvrages fait connoître qu'il suffit d'espacer ces pilots à 3 piés pour le plus près de milieu en milieu, il n'en entrera pour lors que 9 dans le premier cas ci-devant cité & seulement 4 dans le second, ce qui est bien suffisant, au lieu de 18 ou 20 proposés ci-dessus.

Battage ou enfoncement des pieux. Les *pieux* & les pilots sur-tout doivent être enfoncés jusqu'au roc ou tuf, & autre terrein assez ferme & solide pour porter le fardeau dont on aura à les charger, sans jamais pouvoir s'enfoncer davantage sous ce fardeau; il faut par conséquent pénetrer les sables & les terres de peu de consistance, & qui seroient d'ailleurs susceptibles d'être affouillés par le courant de l'eau.

On doit pour cet effet commencer par reconnoître les différentes couches de terrein & leur épaisseur, au moyen d'une sonde de fer d'environ 2 pouces de grosseur, battue & chassée au refus jusque sur le roc ou terrein solide, afin de savoir la longueur & grosseur que l'on aura à donner aux *pieux* ou aux pilots pour chaque endroit où il conviendra d'en battre.

On se sert pour battre les pilots d'une machine que Vitruve, Philandes, Baldus & Perrault ont nommée *mouton*. Ce nom se donne plus particulierement à la piece de bois ou de fonte qui sert à battre le pilot, & l'équipage employé pour faire mouvoir le mouton se nomme le plus ordinairement *sonnette*.

On fait les moutons plus ou moins pesans, suivant la force des *pieux*, la fiche que l'on doit leur donner & la nature du terrein. Cela varie depuis 400 jusqu'à 1200 liv. & plus: on emploie ordinairement un mouton de 6 à 700 livres pour les pilots; il est tiré par la force de 24 ou 28 hommes qui l'elevent 25 ou 30 fois de suite en une minute jusqu'à quatre piés & demi de hauteur, ces hommes se reposent après autant de tems alternativement.

Les moutons de 1200 livres sont tirés par la force de 48 hommes; on s'en sert pour le fort pilotis ou les *pieux* ordinaires; mais les plus gros *pieux* exigent un mouton plus pesant.

On emploie pour lors une machine différente de la sonnette; six ou huit hommes sont appliqués avec des bras de leviers à mouvoir un treuil horisontal, sur lequel est placé la corde qui porte le mouton, étant élevé au sommet de la machine, un crochet à bascule ou un déclic, font lâcher le mouton, où descend la corde en déroulant le treuil pour le reprendre, ou bien plus commodément & par un échapement que M. Vaulhoue, horloger anglois, a imaginé; la corde redescend immédiatement après le mouton, qu'elle reprend par une espece de tenaille de fer qui lui est attachée, & cette corde qui est placée sur une lanterne dont l'axe est vertical, se dévide seul en lâchant un déclic sans être obligé de retourner le treuil comme dans le premier cas, ce qui est bien plus commode & expéditif; ces deux sortes de façons de battre les *pieux* se nomment également *battre au déclic*: on s'en sert souvent aussi pour les moutons qui pesent au-dessous de 1200 livres depuis 6 ou 700 livres, tant à cause de la difficulté d'avoir assez d'hommes dans de certaines circonstances pour équiper les grandes sonnettes, que parce qu'ils se nuisent, & qu'en tirant obliquement par les vingtaines ou petites cordes qui sont attachées à la corde principale, comme cela est inévitable, quoique ces petites cordes soient quelquefois attachées autour d'un cercle placé horisontalement pour diminuer l'obliquité, il y a toujours une partie assez considérable de la force qui se trouve perdue.

Il est vrai d'un autre côté que le déclic est moins expéditif, puisque le mouton est moins grand: ainsi supposer que pour lever un mouton de 1200 livres on se serve de huit hommes appliqués à la sonnette à déclic de M. Vaulhoue, au lieu de 48 qu'il faudroit à la sonnette ordinaire sans déclic, on employera six fois plus de tems, le reste étant supposé d'ailleurs égal. On pourra donc préférer pour le battage des *pieux* ou des pilots celle de ces deux machines qui pourra le mieux convenir pour le lieu & la circonstance, sans devoir se flatter que ce choix puisse épargner la dépense, & c'est-là le résultat de toutes les machines simples telles qu'elles soient.

Un pilotis ne doit être considéré avoir été battu suffisamment, & à ce que l'on appelle *au refus du mouton*, que lorsque l'on est parvenu à ne le plus faire entrer que d'une ou deux lignes par volée de 25 à 30 coups, & pendant un certain nombre de volées de suite, à l'égard des *pieux*, comme ils doivent être moins chargés, on peut se contenter d'un refus de 6 lignes ou même d'un pouce par volée, suivant les circonstances.

Lorsque les *pieux* ou pilots sont ferrés, il faut avoir l'attention d'en couper le bout quarrément sur 2 à 3 pouces & de faire réserver au fond du sabot autant que cela se peut, afin que le choc du mouton puisse se transmettre immédiatement sur le fond de ce sabot, & non pas sur les clous dont chaque branche est attachée, ce qui feroit casser ce sabot & nuiroit à l'enfoncement des *pieux*.

La tête doit aussi être coupée quarrément sur la longueur du *pieu* un peu en chanfrein au pourtour, ensuite frettée de fer quelques pouces plus bas, s'il est besoin, pour empêcher qu'elle ne s'écrase ou se fende.

Le choc du mouton aidé de la pesanteur du pilot, le fait d'abord entrer sensiblement; le terrein qui se resserre pour lui faire place forme ensuite une plus grande résistance.

Ce terrein est aussi ébranlé par la secousse & la réaction des fibres du pilot jusqu'à une certaine distance circulairement, & de plus en plus, à mesure que le pilot s'enfonce. On conçoit qu'il doit se trouver un terme auquel ces résistances & pertes de force employées pour mettre en mouvement le terrein qui environne le pilot, pourront le mettre en équilibre avec la percussion, le pilot n'entrera plus, & au lieu d'un refus absolu, on n'aura qu'un refus apparent.

Si on vient à rebattre ce pilot au bout de plusieurs jours, il pourra encore entrer; le terrein qui le pressoit latéralement comprimé & repoussé de proche en proche chaque portion circulaire de terre qui l'environne, la résistance se trouvera diminuée, & la même percussion employée de nouveau sera capable d'un même effet; c'est aussi ce qui se trouve confirmé par l'expérience.

On a grand intérêt de reconnoître le refus absolu pour cet effet, indépendamment de l'expédient précédent & de ce que l'on pourroit employer un mouton plus pesant en seconde reprise, le moyen le plus certain sera de faire préliminairement les sondes qui ont été proposées ci-devant, puisqu'elles feront connoître d'avance la profondeur & la nature du fonds sur lequel les pilots devront s'arrêter.

L'expérience donne aussi quelquefois à connoître ce refus absolu; dans un terrein gras, lorsque le pilot est arrivé au refus apparent ou de frottement, l'élasticité de ce terrein fait remonter le pilot autant qu'il a pu entrer par le choc: si le pilot est au contraire parvenu au roc ou terrein ferme, le coup sera plus sec, & le mouton sera renvoyé avec plus de roideur par l'élasticité même de la réaction des fibres comprimées du pilot.

C'est de cette raison de l'élasticité de la part d'un terrein gras & compacte que l'on ne sauroit y enfoncer qu'un certain nombre de pilots, passé lequel ceux qui ont été premierement chassés ressortent à mesure que l'on en bat de nouveaux, & cela doit toujours arriver lorsqu'il s'est fait équilibre entre la percussion & la densité nouvellement acquise du terrein par la compression des pilots.

Le terrein pourroit aussi avoir naturellement cette densité & élasticité dont on vient de parler; pour lors le premier *pilot* même n'y entrera qu'à une certaine profondeur, & qu'autant que la surface du terrein pourra s'élever pour lui faire place, cela arrive ainsi dans la glaise pure & verte, lorsqu'elle est un peu ferme.

On pourroit faire que les *pilots* que l'on auroit pu chasser dans un terrein un peu gras & élastique, n'en sortiroient point par la chasse d'un nouveau *pilot*; mais celui-ci n'y entreroit que comme le pourroit faire celui du dernier article, il suffiroit pour cela de battre les *pilots* le gros bout en bas: en voici la raison.

Lorsque les *pilots* sont chassés le petit bout en bas, leur surface conique se trouvant chargée de toute part, à cause de l'élasticité supposée dans un terrein, (quand on vient à chasser un *pilot* aux environs) les chocs qui se font perpendiculairement à la surface du cône, se décomposent en deux autres; les uns qui sont dans le sens horisontal se détruisent, & les autres qui sont suivant la direction de l'axe, soulevent le *pilot*, & le font ressortir en partie, il doit arriver le contraire, & pour la même raison, lorsque le *pilot* est chassé le gros bout en bas; ainsi, loin de pouvoir sortir, les chocs qu'il éprouve à sa surface ne tendent qu'à le faire enfoncer, suivant son axe, s'il y a moyen.

Lorsque l'on se propose de battre plus d'une ou deux files de *pieux* ou *pilots*, comme quand il est question de fonder la pile ou la culée d'un pont, il faut commencer par ceux du milieu, nommés *pilotis de remplage*, s'éloignant successivement du milieu, & finissant par ceux du pourtour extérieur que l'on nomme *pilotis de bordage*: on donne par ce moyen au terrein la facilité de se porter de proche en proche vers le dehors de l'enceinte que l'on a à piloter, & on peut les enfoncer plus avant, que si l'on suivoit une marche contraire; car ce terrein se trouveroit pour lors de plus en plus serré vers le milieu de la fondation, & les *pilots* y entreroient beaucoup moins.

On pourroit alléguer contre cette opinion, que les *pilots* de bordage étant battus les premiers, pourront aussi être chassés plus avant, ce qui sera avantageux dans les terreins sableux, à cause des affouillemens auxquels le pié des *pilots* se trouveroit moins exposé; qu'à l'égard de ceux du remplage, si on a soin de les chasser tous au refus, ils seront également propres au fardeau que la percussion du mouton leur aura donné la faculté de porter.

Cette percussion, comme on va le voir, seroit bien suffisante pour que l'on n'eût rien à appréhender de la part du taffement des *pilots* dans les premiers tems; mais, comme on l'a fait remarquer précédemment, le terrein trop comprimé dans l'intérieur de la fondation tendra peu-à-peu à s'en écarter. La résistance occasionnée par le frottement diminuera, & les *pilots* pourront s'affaisser par cette premiere raison.

L'écartement du terrein poussera aussi les *pilots* avec d'autant plus d'avantage, que la force sera continuelle & lente, suivant les principes de la méchanique; on peut remarquer que le fardeau qui agira sur la tête des *pilots*, suivant une direction perpendiculaire à celle de la poussée de ces sables, ne pourra en arrêter ou diminuer en aucune sorte l'effet; les *pilots* pourront donc aisément s'écarter par leur bout, n'étant d'ailleurs point engagés dans un terrein assez solide, ainsi qu'on le suppose; ce qui formera une cause puissante d'affaissement & de destruction, d'où il suit que la premiere méthode que l'on vient d'expliquer, est préférable à tous égards.

Il est présentement question d'examiner quelle est la force de la percussion du mouton que l'on emploie à chasser les *pieux*, afin de connoître jusqu'à quel point il faudra les battre, pour être en état de porter une certaine charge determinée, indépendamment de la résistance du terrein solide, lorsqu'ils y seront parvenus; on aura pour lors une sûreté de plus, vû, l'incertitude où l'on peut quelquefois se trouver, d'avoir atteint le roc, ou autre terrein ferme.

Suivant des expériences de M. de Camus, gentilhomme lorrain (*a*), & autres faites sur le battage des *pilots* dans les travaux des ponts & chaussées, il paroît que la force du choc de mouton est proportionnée à la hauteur de sa chûte, laquelle hauteur est comme le quarré de la vitesse acquise à la fin de cette chûte.

Le tems employé par les hommes pour lever le mouton, est en effet proportionné à son élevation, & on a lieu d'en attendre une quantité de mouvement qui soit proportionnée à la hauteur de la chûte: ces expériences sont aussi conformes à celles faites sur la chûte des corps dans la cire & la glaise où ils se sont enfoncés, en proportion de la hauteur des chûtes. *Voyez l'Histoire de l'académie des Sciences, pour l'année 1728, pag. 73. & suiv.*

On voit, suivant ces expériences, que la force d'un seul coup de mouton sera équivalente à celle de plusieurs autres dont la somme des chûtes lui seroit égale; ainsi deux coups d'un même mouton, par exemple, tombant chacun de deux piés de hauteur; ou dont l'un viendroit de trois piés, & l'autre d'un pié, seront, pour l'effet, égaux à un seul coup dont le mouton seroit élevé de quatre piés de hauteur.

Ce principe mérite cependant une exception dans la pratique, à cause de la perte occasionnée par le branlement du terrein, & autres causes physiques mentionnées au présent memoire, qui pourroient rendre la percussion de nul effet, si le mouton étoit plus élevé; aussi est-on dans l'usage de donner quatre piés & plus d'élevation ou de chûte au mouton: ce que l'on vient de dire à l'article précédent, n'aura donc lieu que pour le plus grand effet que l'on doive attendre de la percussion dans le batage des *pilots*, & il en resultera toujours que le déclic qui donne la facilité d'élever le mouton beaucoup plus haut que la sonnette, n'éprouvera que peu d'avantage à cet égard, & que ce sera de la pesanteur seule du mouton que l'on aura lieu d'attendre le plus d'effet pour battre les gros *pieux*; aussi voit-on que l'on a été obligé quelquefois d'avoir recours à des moutons de quatre mille livres, pour des *pieux* de quarante-cinq à cinquante piés de long, & de vingt à vingt-quatre pouces de grosseur à la tête, tels que les pieces de palées de pont de bois actuel de Saumur.

La force d'un mouton ordinaire de douze cens livres de pesanteur suffit à peine sur un tel *pieu* pour en ébranler la masse; il y a une perte inévitable d'une partie considérable de la force, celle qui est employée à la compression des fibres, & à résister à leur élasticité ou réaction, avant qu'elle puisse arriver à la pointe du *pieu*, & percer le terrein. Cette perte se trouve encore augmentée en raison de la longueur du *pieu*, & du plus ou moins de rectitude, par la difficulté de placer la percussion verticalement dans la direction de son axe, l'obliquité presque inévitable de cette percussion occasionne un balancement nommé *dardement*, qui augmente son élasticité, & diminue d'autant l'effet du choc.

(*b*) On voit par l'expérience de M. Mariotte, que le choc d'un corps de deux livres deux onces tombant de sept pouces de hauteur, est équivalente à la pression qu'occasionneroit un poids de quatre cens livres; ainsi la force d'un même poids de deux livres deux onces tombant de quatre piés de hauteur, qui est celle à laquelle on éleve communément le mouton, sera, en raison de ces hauteurs, de deux mille sept cens quarante-deux livres $\frac{6}{7}$, & pour un mouton de six cens livres, de plus de sept cens soixante-treize milliers pour le cas du refus, car lorsque le *pilot* entre encore, il s'échappe en partie à l'effet de la percussion.

En matiere de construction, il convient de rendre la résistance toujours superieure; ainsi en la faisant double, il paroît que l'on pourroit charger un *pieu* chassé de la sorte, d'un poids de plus de trois cens quatre-vingt milliers, supposé qu'il soit assez fort par lui-même pour le porter.

On

(*a*) *Traité des forces mouvantes, page* 164. Expériences faites en 1744, par M. Soyer, à la fondation du pont de la Boirie, près la Fleche, les pilots étant battus au declic.

(*b*) Suivant M. de Camus, traité des forces mouvantes, page 570. Un poids d'une livre un quart, tombant de huit piés de hauteur, occasionne un choc ou une percussion équivalante à la pression d'un poids de 200 livres, ce qui reviendra d'autant mieux à l'expérience de M. Mariote, que l'on croit qu'il y a erreur dans la hauteur de la chute de l'expérience de M. de Camus, & que suivant la proportion qu'il indique, elle doit être de 7 pouces, au lieu de huit pouces de chute.

On n'ignore pas combien il est difficile ou peut être même impossible d'établir mathématiquement aucun rapport entre les forces mortes & les forces vives; telle que la pression simple & la percussion; & on ne l'a entrepris ici que physiquement & d'après l'expérience, pour faire connoître à peu près à quoi on peut l'évaluer: cependant on n'en conclura rien qui puisse intéresser la solidité, si les pilots sont chassés au refus jusqu'au terrein ferme comme on le recommande, & que le poids dont on les devra charger ne puisse pas excéder la moitié de ce qu'ils pourroient porter.

On a vu ci-devant qu'un *pilot* de neuf pouces de grosseur, excédant de trois piés par sa tête le terrein dans lequel il est chassé, ne doit être chargé que d'un poids d'environ cent onze milliers, un *pilot* d'un pié de grosseur réduite, qui est un des plus forts que l'on emploie, porteroit, dans la raison du cube de son diametre comparé à celui du diametre du *pilot* précédent, environ deux cens soixante-quatre milliers; ainsi la percussion d'un mouton de six cens livres pourroit donner plus de force qu'il n'est nécessaire pour le poids que doit porter un tel *pilot*.

Les petits *pilots* sont battus à la sonnette; il convient de chasser les gros *pilots*, ainsi que les *pieux* au declic; la hauteur de l'élevation du mouton dans le premier cas, est d'environ quatre piés, & celle pour le declic, depuis quatre piés jusqu'à douze ou environ, ce qui donne huit piés de hauteur réduite.

Si l'on veut présentement savoir quel sera le poids du mouton, & la hauteur nécessaire à sa chûte pour donner à un *pieu* ou à un *pilot* chassé au refus, une percussion équivalente au double du poids qu'il pourra porter:

En supposant le mouton seulement d'une livre de pesanteur, sa force de percussion sera pour élevation à la sonnette, suivant l'expérience de M. Mariotte que l'on a rapportée ci-devant, de mille deux cens quatre-vingt-dix livres; & celle pour le declic, de deux mille cinq cens quatre-vingt livres: cette connoissance rend le calcul que l'on se propose, fort facile; il suffit pour cela de diviser le poids qu'un *pilot* de moyenne grosseur peut porter, dans le cas de l'équilibre, par mille deux cens quatre-vingt-dix livres, lorsqu'il s'agit d'un gros *pilot* & d'un *pieu* qui devra être chassé au declic, afin de conserver la résistance double dans tous les cas.

On vient de voir par exemple qu'un *pilot* de douze pouces de grosseur peut porter deux cens soixante-quatre milliers; divisant le double de ces poids mille deux cens quatre-vingt-dix livres, il viendra pour le poids du mouton qu'il faudra employer avec la sonnette seulement quatre cens neuf livres; mais à cause des frottemens & de la perte d'une partie de la force occasionnée par le mouvement que ce *pilot* communique sur une certaine étendue du terrein qui l'environne, il convient de donner au moins six cens livres de pesanteur au mouton.

En suivant ce que donne le calcul précédent, on auroit aussi un mouton trop foible pour chasser les *pieux* au déclic par la raison précédente, & de plus, pour celle de la masse du *pieu* à mettre en mouvement de l'obliquité du choc, & de l'élasticité & dardement dont il a été parlé ci-devant, toutes causes physiques qui ne sauroient être bien appréciées; ainsi il faut dans ce cas employer des moutons de mille deux cens livres & plus, suivant que les circonstances locales & les expériences l'indiqueront. *Article de M.* PERRONET.

PIEUX-BOUREAUX, *terme de riviere*, ce sont des pieces de bois que l'on met près des pertuis, pour y tourner une corde, afin que le bateau n'aille pas si vîte.

PIEUX FOURCHUS, *terme de Chasse*, ce sont les bâtons dont on se sert pour tendre les toiles.

PIEXE. *Voyez* REMORE.

PIFFARO, (*Musiq.*) espece d'instrument de musique, qui répond à la haute-contre de haut-bois; mais cet instrument originaire d'Italie n'a pas fait fortune.

PIFFRE, f. m. (*Hist. nat.*) serpent fabuleux: on lui donne deux têtes; en conséquence on l'imagine fort dangereux.

PIFFRE, (*Bat. d'or.*) un des gros marteaux de ces ouvriers.

PIGACHE, f. f. *terme de Chasse*, c'est la connoissance qu'on remarque au pié de sanglier quand il a une pince à la trace plus longue que l'autre.

PIGAYA, f. f. (*Botan. exot.*) nom que les habitans du Bresil donnent à la racine ipecacuanha. *Voyez* IPECACUANHA.

J'ajouterai seulement ici que le premier européen qui ait mis cette racine en usage, étoit un apothicaire du Bresil, appellé *Michaël Tristaon*; il écrivit un petit livre sur ce remede, qui fut traduit en anglois, & inséré dans les voyages de Purchas: de Laët n'a presque fait que traduire en latin l'écrit de Tristaon; mais Pison & Margrave étant sur les lieux, donnerent un détail beaucoup plus exact des propriétés & de l'usage du *pigaya*. Ils ne commirent qu'une faute, c'est d'avoir trop chanté ses vertus.

PIGEON, COULON, COLOMBE, PRIVÉE, PIGEON DOMESTIQUE, f. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *columba domestica, seu vulgaris*, Wil. oiseau très-familier qu'on éleve dans des colombiers, dans les basses-cours, & même dans les chambres que l'on habite. Sa couleur varie comme celle de tous les autres oiseaux domestiques: la plupart sont d'une couleur grise-bleuâtre, ils ont le col d'un verd doré éclatant & changeant, qui paroît de couleur de cuivre de rosette à certains aspects. On éleve cette derniere sorte de *pigeon* dans des colombiers: ils sont moins familiers que les autres; ils vont chercher leur nourriture dans la campagne. Il y a peu de variétés dans les couleurs des *pigeons* des colombiers; on en voit cependant de blancs, d'autres noirâtres ou bruns; enfin il y en a qui ont plusieurs de ces couleurs, & d'autres les réunissent toutes: ils ont tous, de quelque couleur qu'ils soient, la partie inférieure du dos blanche; le bec est brun, & la membrane des narines est couverte d'une matiere farineuse qui la fait paroître blanchâtre; les piés sont rouges & les ongles noirs. Le *pigeon* domestique a environ un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec, jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix à douze pouces jusqu'au bout des ongles: l'envergure est de plus de deux piés, lorsque les aîles sont pliées, elles s'étendent au-delà du bout de la queue, environ d'un pouce. Toutes les différentes especes de *pigeons* vivent de graines & de semences dures qu'ils avalent sans les casser. La femelle ne pond ordinairement que deux œufs: le mâle & la femelle les couvent chacun à leur tour; ils nourrissent leurs petits en leur dégorgeant dans le bec, des grains qu'ils gardent quelque tems dans leur jabot, pour les ramollir, & pour en faciliter la digestion à leurs petits. Communément il se trouve dans chaque couvée un mâle & une femelle qui s'apparient ensemble dans la suite: ils font plusieurs pontes chaque année. M. Brisson, *Ornit. vol. I.* On va rapporter d'après cet auteur les différentes especes de *pigeons* dont il a donné la description, & les seize diverses sortes de *pigeons* domestiques qu'on éleve dans les basses-cours, & qu'il regarde comme des variétés du *pigeon* romain. Les descriptions de ces seize variétés sont numerotées, pour empêcher qu'on ne les confonde avec les vraies especes.

PIGEON VERD D'AMBOINE, *columba viridis amboinensis*, Bris. ce *pigeon* est à-peu-près de la grosseur d'une tourterelle. Il a le dessus de la tête gris; cette couleur est claire du côté du bec, & foncée vers le derriere de la tête. Les côtés de la tête, la gorge, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, le croupion & la face supérieure des plumes de la queue sont d'un verd d'olive, qui est jaunâtre sur la partie inférieure du cou & sur la poitrine. Les plumes de la queue sont noires en-dessous à leur origine, & d'un gris-blanc à leur extrémité; celles qui se trouvent sous la queue ont une couleur blanche sale & jaunâtre. Les petites plumes de l'aîle sont noires ou noirâtres; il y a sur chaque aîle une large bande jaune & transversale, parce que la plûpart des petites plumes ont leur extrémité de cette couleur. Les grandes plumes & les moyennes sont noires en-dessus & grises en-dessous, & elles ont le bord extérieur jaune. Le dos est de couleur de marron; les piés sont gris & le bec est verdâtre. On trouve cet oiseau à Amboine. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE BARBARIE, *columba barbarica seu numidica*, Wil. ce *pigeon* a le bec très-court, & les yeux sont entourés d'une large bande de peau nue, qui a des mamellons farineux comme celle du *pigeon* messager.

PIGEON BATTEUR, *columba percussor*, Wil. ce *pigeon* tourne en rond lorsqu'il vole, & il bat des aîles avec force, & il fait plus de bruit que si on frappoit deux planches l'une contre l'autre; aussi les plumes de ses aîles se trouvent souvent rompues.

PIGEON CAVALIER, *columba eques*; Wil. ce *pigeon* est le produit du *pigeon* à grosse gorge & du *pigeon* messager. La membrane des narines est fort épaisse; elle s'étend comme dans le *pigeon* messager jusqu'à la moitié de la longueur du bec, & elle est couverte de tubercules farineux, de même que le tour des yeux; il a aussi la faculté d'enfler son jabot en inspirant de l'air, comme le *pigeon* à grosse gorge.

PIGEON ROUX DE CAYENNE, *perdix montana*, Rai. *synop.* ce *pigeon* est plus petit que le *pigeon* ramier, il a toute la face supérieure du corps d'un roux tirant sur le pourpre; la gorge, la face inférieure du cou & la poitrine sont de couleur de chair; le ventre, les côtés du corps & les jambes ont une couleur roussâtre. Les grandes plumes des aîles, celles de la face inférieure & de la queue sont rousses. Il y a autour des yeux de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris est de cette même couleur le bec & les piés sont moins rouges.

ges. On trouve cet oiseau à Cayenne. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON A LA COURONNE BLANCHE, *Voyez* ROCHEZAYE DE LA JAMAIQUE.

PIGEON CUIRASSÉ, *columba galeata*, Wil. ce *pigeon* a les grandes plumes des ailes & celles de la queue d'une même couleur, ou blanche ou noire, *&c.* mais toujours différente de celle du reste du corps.

PIGEON CULBUTANT, *columba gyratrix seu vertaga*, Wil. ce *pigeon* est petit & de différentes couleurs. Il se donne divers mouvemens en volant, & il tourne sur lui-même comme une boule qu'on jette en l'air.

PIGEON FRISÉ, *columba crispa* ce *pigeon* est blanc en entier, à l'exception des doigts qui sont rouges, tout le reste de son corps est couvert de plumes frisées.

PIGEON FUYARD, on a donné ce nom aux *pigeons* qu'on éleve dans des colombiers, & qui vont chercher leur nourriture dans la campagne.

PIGEON A GORGE FRISÉE, *columba turbita dicta*, Wil. ce *pigeon* a, comme les deux précédens, le bec très-court, mais on le distingue aisément par les plumes de la poitrine qui sont comme frisées. Le sommet de la tête est applati.

PIGEON A GROSSE GORGE ou PIGEON GRAND GOSIER, *columba gutturosa*, Wil. il est de la grosseur du *pigeon* romain, & ses couleurs varient de même; il ausle tellement son jabot en inspirant beaucoup d'air, que cette partie paroît plus grosse que tout le reste du corps.

PIGEON DE GUINÉE, *columba guineensis*, Klein. *avi.* ce *pigeon* est de la grosseur du *pigeon* romain; il a la tête, la gorge, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes d'une couleur cendrée claire; les plumes du cou finissent en pointe; le milieu de chacune de ces plumes est aussi d'une couleur cendrée claire & les bords sont rougeâtres. La partie antérieure du dos est un brun tirant sur le pourpre; cette couleur paroît violette à certains aspects. Les trois plumes inférieures du premier rang des petites plumes des ailes & toutes celles des autres rangs, sont de la même couleur pourprée, & ont chacune à leur extrémité une tache blanche triangulaire; les autres plumes des aîles sont noires, & ont le bord extérieur d'un cendré clair. La partie postérieure du dos & le croupion sont blancs; les plumes qui couvrent la racine de la queue, tant en-dessus qu'en dessous, ont une couleur cendrée claire: celles de la queue sont d'un cendré obscur, à l'exception de l'extrémité qui est noire. Les yeux sont entourés d'une peau rouge dégarnie de plumes; l'iris des yeux est d'une belle couleur orangée; celle du bec est noirâtre, & les piés sont d'un rouge-pâle. On trouve cet oiseau dans les parties méridionales de la Guinée. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

*PIGEON HUPÉ, *columba cristata*, ce *pigeon* a une hupe formée par les plumes du derriere de la tête qui sont dirigées en-haut.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE, *columba minor jamaicensis*, Rai. *synop. avi.* ce *pigeon* a neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Le sommet de la tête & toute la face inférieure de l'oiseau sont blancs; la face supérieure du cou est mêlée de bleu & de pourpre. Le dos, le croupion & les aîles sont d'un brun tirant sur le pourpre, & mêlée d'une légere teinte de rouge. La queue est bleue, & elle a à son extrémité une petite bande blanche. On trouve cet oiseau au mois de Janvier à la Jamaïque dans les savannes ou dans les plaines. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON A QUEUE ANNELÉE DE LA JAMAÏQUE, *columba, caudâ fasciâ notatâ*, Rai. *synop. avi.* ce *pigeon* a un pié trois pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. La tête, la partie inférieure du cou & la poitrine sont de couleur de pourpre; la partie supérieure du cou est d'un pourpre changeant, qui paroît verd à certains aspects. Les plumes du dos, du croupion, & celles qui recouvrent le dessus de la racine de la queue sont d'un bleu pâle. La queue, qui est de la même couleur bleue que le dos, a une large bande transversale noire. La membrane qui est au-dessus des narines forme deux tubercules auprès de la racine du bec. On trouve cet oiseau à la Jamaïque. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DES INDES, *columba indica fusca*, Klein. *avi.* ce *pigeon* est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle. Il a la partie antérieure de la tête, les joues, la gorge, la partie inférieure du cou & la poitrine d'un brun roussâtre clair; le derriere de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun plus obscur; il y a de chaque côté au-dessous des oreilles une tache noire transversale. La partie antérieure du dos & la plûpart des petites plumes des ailes sont en entier d'un brun obscur & roussâtre, mêlé d'un peu de bleu; les autres ont le côté extérieur & l'extrémité bleues; la partie inférieure du dos & le croupion sont d'un cendré obscur; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure de l'aîle ont une couleur cendrée claire & bleuâtre: les grandes plumes des ailes sont noires, à l'exception du bord extérieur qui est d'une couleur plus claire; les deux plumes du milieu de la queue ont la même couleur que la partie antérieure du dos; les autres sont d'un cendré obscur, à l'exception de l'extrémité qui est blanche. Les yeux sont entourés d'une peau nue, qui a une belle couleur bleue. L'iris est d'un rouge vif. Le bec est noir, & les piés ont une couleur rouge. Cet oiseau remue fréquemment la queue comme les bergeronnettes. On le trouve aux Indes orientales. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voy.* OISEAU.

PIGEON DE LA MARTINIQUE, *columba martinicana*, on donne à ce *pigeon* le nom de *perdrix* à la Martinique, il est à-peu-près de la grosseur du *pigeon* domestique: il a la tête, le cou, la gorge & la poitrine d'un marron tirant sur le pourpre; les plumes de la partie inférieure du cou sont d'un violet doré très-éclatant, & forment une sorte de collier; le dos, le croupion & les petites plumes des aîles ont une couleur brune tirant sur le roux: le ventre, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un fauve-clair, mêlé de violet: les côtés du corps & la face inférieure des aîles ont une couleur cendrée, les grandes plumes des aîles sont noirâtres; les deux plumes du milieu de la queue sont en entier d'un brun roussâtre; les autres ont cette couleur sur la plus grande partie de leur étendue seulement du côté extérieur, & le côté intérieur est d'un cendré foncé; elles ont une bande noire transversale près de leur extrémité qui est d'un gris blanc: les piés sont rouges. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE, *columba violacea martinicana*, Bris. le pere du Tertre, *hist. des Ant.* a donné à ce *pigeon* le nom de *perdrix rousse*. Il est à-peu-près de la grosseur de la tourterelle, & il a la tête le cou, la poitrine, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles, & la queue de couleur de marron, qui change à différens aspects en violet: le ventre, les jambes, & les plumes du dessous de la queue sont roussâtres; les côtés du corps & la face inférieure de l'aile, ont une couleur rousse; les grandes plumes de l'aile ont le côté extérieur & l'extrémité de même couleur que le dos; le côté intérieur est roux; les yeux sont entourés de petits mamellons charnus d'un très-beau rouge; l'iris est de cette même couleur; le bec & les piés sont d'un rouge moins foncé. On trouve cet oiseau à la Martinique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON MESSAGER, *columba tabellaria*, Wil. Ce *pigeon* ressemble beaucoup au précédent; il est d'un bleu foncé ou noirâtre: la membrane qui entoure les yeux, & celle qui couvre les narines, sont fort épaisses & couvertes de tubercules farineux blanchâtres: le bec est d'une moyenne longueur & noirâtre. On a donné à ces sortes de *pigeons* le nom de *messager*, parce qu'on leur fait porter des lettres d'un endroit à un autre: on les style à ce service quand ils sont jeunes.

PIGEON DU MEXIQUE, CEHOILOTL, *columba sylvestris*, Rai, *synop. avi.* Ce *pigeon* a toutes les parties du corps couvertes de plumes brunes, excepté la poitrine & les extrémités des ailes qui sont blanches; le tour des yeux est d'un rouge vif, & l'iris est noir; les piés sont rouges: on le trouve au Mexique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON BLEU DU MEXIQUE TLACAHOILOTL, *columbæ sylvestris species*, Rai, *synop. avi.* Ce *pigeon* est à-peu-près de la grosseur du *pigeon* domestique: la tête, le cou, le dos, le croupion, & les jambes sont bleues. Il y a aussi quelques plumes rouges sur la tête & sur le cou, principalement à sa partie inférieure; les grandes plumes des ailes & celles de la queue sont bleues; les plumes de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, les petites des ailes, & celles du dessous de la queue, ont une couleur rouge, de même que l'iris des yeux, le bec & les piés: on trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE MONTAGNE DU MEXIQUE, *columba mexicana, montana maxima*, Rai. Ce *pigeon* est presqu'aussi grand que le *pigeon* romain, & entierement d'un roux tirant sur le pourpre, excepté les petites plumes des ailes qui sont blanches; le bec & les piés sont d'un très-beau rouge. Il y a des individus de cette espece qui ont une cou-

couleur fauve claire, au lieu d'être roux : on trouve cet oiseau sur les montagnes du Mexique. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON, NONAIN, PIGEON A CHAPERON, PIGEON PATÉ, JACOBIN, *columba cucullata, sive jacobina*, Wil. Celui-ci a comme le *pigeon* de Barbarie le bec très-court; les plumes du derriere de la tête & celles de la partie supérieure du cou, sont dirigées en haut, & disposées de façon qu'elles forment une sorte de capuchon semblable à celui d'un moine; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *pigeon nonain*.

PIGEON DE NINCOMBAR, *columba Nincombar, indica*. Klein *avi*. Ce *pigeon* est un peu plus grand que le *pigeon* romain. Il a la tête & la gorge d'un noir bleuâtre; les plumes du cou qui sont longues & étroites, & celles du dos & du croupion, ont différentes couleurs, telles que le bleu, le rouge, le pourpre & le jaune, & elles sont toutes antées d'un très-beau verd. La poitrine le ventre, les côtés du corps & les jambes, ont une couleur brune obscure; les petites plumes des aîles sont toutes vertes, excepté les trois extérieures du premier rang dont la couleur est bleue; les trois premieres des grandes ont cette même couleur bleue, & les autres sont en partie brunes & en partie rousses; la queue est blanche les piés sont bruns en-dessus & jaunes en-dessous : l'iris des yeux est rouge; la femelle differe du mâle, en ce qu'elle n'a pas des couleurs aussi brillantes, & que les plumes du cou sont moins longues : on trouve cet oiseau dans les îles de Nincombar. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON DE NORVEGE *columba norvegica*. Ce *pigeon* a presque la grosseur d'une poule; il est d'un très-beau blanc; ses piés sont couverts de plumes, & il a une huppe sur le sommet de la tête.

PIGEON PAON, PIGEON A LARGE QUEUE, *columba tremula latincauda*, Wil. On a donné à ce *pigeon* le nom de *pigeon-paon*, parce qu'il étend & qu'il étale sa queue, en la portant élevée, comme le paon & le coq d'Inde; il a un plus grand nombre de plumes dans la queue que les autres *pigeons*. On l'a aussi nommé le *trembleur*, parce qu'il remue presque sans cesse la tête & le cou de côté & d'autre.

PIGEON PATU, *columba hirsutis pedibus*, Wil. Ce *pigeon* ne differe des autres, qu'en ce qu'il a les piés couverts de plumes jusqu'au bout des doigts.

PIGEON VERD DES PHILIPPINES, *columba maderaspatana, variis coloribus eleganter depicta*, Rai, *synop. av.* Ce *pigeon* est un peu plus gros que notre tourterelle: il a la tête & la gorge d'un verd d'olive mêlé de brun; le cou est de couleur de marron clair; les plumes du dos, du croupion des côtés du corps & celles du dessus de la queue, sont d'un verd d'olive; les grandes plumes des aîles ont à leur extrémité une bande jaune de couleur de soufre; la poitrine est orangée; le ventre & les jambes sont d'un verd d'olive clair & tirant sur le jaune; cette couleur s'éclaircit & devient d'autant plus jaune, qu'elle se trouve plus près de l'anus, qui est entierement jaune. Les plumes qui sont sous la queue ont autant de longueur que celles de la queue même, & leur couleur est rousse; les plumes de l'aile sont noirâtres en-dessus & cendrées en-dessous, à l'exception des bords extérieurs qui ont une couleur jaune claire; celles de la queue sont au contraire cendrées en-dessus & noirâtres en-dessous : on trouve cet oiseau aux îles Philippines. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON RAMIER, *voyez* RAMIER.

PIGEON DE ROCHE, *voyez* ROCHERAYE.

PIGEON ROMAIN, *columba domestica major*, Wil. Le *pigeon romain* est beaucoup plus grand que le *pigeon* domestique; il a environ quinze pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue; ses couleurs varient; on en voit de bleues, de noirs, de roux, de cendrés; d'autres ont plusieurs de ces couleurs mêlées; enfin, il y en a qui les réunissent toutes les quatre; le bec est noir dans les uns, & rouge ou de couleur de chair dans les autres; ils ont tous la membrane, qui est au-dessus des narines, couverte d'une matiere farineuse qui la fait paroître blanchâtre; les piés sont rouges & les ongles noirs, & quelquefois blanchâtres. M. Brisson dans son Ornithologie, fait de ce *pigeon* une espece particuliere, & il regarde comme des variétés de cette espece les *pigeons* dont il a été fait mention au nombre de seize.

PIGEON SAUVAGE, *oenas seu vinago*, Wil. Ce *pigeon* est un peu plus gros que le *pigeon* domestique: il a un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés deux pouces d'envergure; la tête est cendrée; la face supérieure & les côtés du cou sont d'un verd doré qui paroît de couleur de cuivre de rosette à certains aspects; la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes, ont une couleur cendrée obscure; les plumes qui couvrent le dessus de la racine de la queue, le croupion & la partie postérieure du dos, sont d'un cendré clair; la face inférieure du cou depuis la tête jusqu'à environ le milieu de sa longueur, le reste du cou & la poitrine, sont d'un violet rougeâtre ou pourpré; le ventre, les côtés du corps, les jambes, & les plumes du dessous de la queue, ont une couleur cendrée claire: les quatre ou cinq premieres grandes plumes des ailes sont noires, à l'exception du bord extérieur qui est blanc; toutes les autres, & celles du premier rang, sont cendrées à leur racine & noirâtres vers l'extrémité. Il y a encore sur chaque aile deux taches noires; toutes les plumes de la queue sont cendrées depuis leur origine jusqu'à environ les deux tiers de leur longueur, & le reste est noir, excepté la moitié des barbes extérieures de la premiere plume de chaque côté qui est blanche; les piés sont rouges, & le bec est d'un rouge pâle, selon Belon: ce *pigeon* fait son nid sur les rochers escarpés. *Ornit. de M.* Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE D'AMÉRIQUE, *columbus palumbus carolinensis*. Klein. *avi.* ce *pigeon* est de la grosseur de notre pigeon sauvage; il a la face supérieure du corps de couleur cendrée, & l'inférieure d'un violet rougeâtre; les plumes des ailes sont d'un brun noirâtre, & les grandes ont le bord extérieur blanchâtre, le tour des yeux & les piés sont rouges. On trouve cet oiseau en Amérique. *Ornit. de M.* Brisson, *tom. I. Voy.* OISEAU.

PIGEON SAUVAGE DU MEXIQUE, *columba mexicana hoilotl dicta hernandesii*, Rai, *synop. avi.* ce *pigeon* est de la grandeur du *pigeon* domestique; il a la tête, le cou, le dos, le croupion, les ailes & la queue d'une couleur brune mêlée de taches noires, excepté les grandes plumes des ailes & la queue qui n'ont point de ces taches; la poitrine, le ventre & les jambes, sont d'un fauve clair, le bec est noir & les piés sont rouges. On trouve cet oiseau au Mexique dans les forêts & dans les endroits frais. *Ornit. de M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PIGEON VERT DE L'ISLE SAINT THOMAS, *columba sylvestris ex insula sancti Thomæ*, *Maregravii*, Wil. ce *pigeon* est entierement vert à l'exception des plumes du dessous de la queue qui sont jaunes; les plumes des ailes & l'extrémité de celles de la queue, ont une couleur verte tirant sur le brun; les yeux sont noirs & entourés d'un cercle bleu; le bec est d'un rouge de sang depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste a une couleur bleue mêlée de blanc & de jaune; les piés sont d'un jaune de safran. On trouve cet oiseau dans l'île saint Thomas. *Ornit. de M.* Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PIGEON TREMBLEUR, *columba tremula angusti cauda seu acuticauda*, Wil. ce *pigeon* ressemble au *pigeon paon* par les mouvemens continuels qu'il se donne, mais il en differe en ce qu'il a la queue étroite.

PIGEON TURC, *columba turcica seu persica*, Wil. la couleur de ce *pigeon* varie moins que celle de la plûpart des autres *pigeons*; il est noirâtre ou d'un jaune rougeâtre ou obscur: la membrane qui entoure les yeux & celle qui se trouve au-dessus des narines sont rouges & fort épaisses: le bec est jaune & les piés sont d'un rouge pâle.

PIGEON DE VOLIERE, (*Econom. rustiq.*) c'est un *pigeon* nourri à la main & élevé à la maison dans une voliere, & qui n'en sort que pour s'égayer. Les *pigeons* de voliere sont plus chers que les autres, parce qu'ils sont meilleurs, & surtout quand ils ne mangent que du chénevi & du millet; les *pigeons*, soit de voliere ou autres, couvent leurs œufs dix-huit jours, le mâle & la femelle tour-à-tour pendant la journée, mais la femelle toute la nuit; ils font ordinairement des petits tous les mois; ils les nourrissent un mois durant, mais dès que leurs petits ont dix ou douze jours, ils commencent à se tirer le bec & à se cocher. Leurs petits mangent seuls, lorsqu'ils ont trois semaines; ils roucoulent à deux mois, & à six ou environ, ils commencent à profiter & à se préparer pour faire des petits. (*D. J.*)

PIGEON, (*Diete & Mat. méd.*) l'usage très-commun que nous faisons du *pigeon* dans nos alimens, est une chose assez connue; on ne mange presque que le pigeonneau; la chair du vieux *pigeon* est seche & dure, elle fournit pourtant un assez bon suc lorsqu'on la fait bouillir avec d'autres viandes pour en préparer des potages. Le pigeonneau de voliere ne differe du pigeonneau de colombier, qu'en ce que le premier est communément

ment plus gros & toujours plus gras & par conſéquent d'une chair plus délicate, plus fondante.

Le pigeonneau ſe mange dans deux états ou deux âges qui le font différer eſſentiellement: 1°. lorſqu'il commence à peine à pouſſer les tuyaux des plumes de la queue & des aîles, ce qui lui arrive lorſqu'il a environ quinze ou ſeize jours, ou lorſqu'il eſt preſqu'entierement couvert de plumes, ce qui lui arrive à-peu-près à l'âge d'un mois; dans le premier état, la chair en eſt abſolument ſucrée, elle n'eſt point faite, ce n'eſt preſque qu'une gelée; elle eſt en général peu ſaine quoiqu'elle ſoit regardée comme plus délicate; dans le ſecond état, la chair a une certaine conſiſtence, quoiqu'elle ſoit tendre encore & pleine de ſuc; elle eſt généralement beaucoup plus ſalutaire; on peut l'accorder à preſque tous les ſujets, aux tempéramens les plus délicats, aux convaleſcens: la premiere leur doit être interdite.

Quant aux uſages pharmaceutiques du *pigeon*, ſon ſang eſt compté avec raiſon parmi les remedes adouciſſans externes les plus éprouvés. C'eſt un bon remede contre les ophtalmies douloureuſes, & contre les plaies de l'œil, que de ſaigner un pigeonneau ſous l'aîle, & de faire tomber ſur le champ quelques gouttes de ſon ſang dans l'œil. Un *pigeon* en vie ouvert par le milieu, & appliqué tout chaud ſur la tête des phrénétiques ou ſur le côté des pleurétiques, lorſque les calmans & réſolutifs externes ſont indiqués, produit quelquefois de très-bons effets; c'eſt un remede que les anciens medecins ont beaucoup employé; les médecins modernes au contraire paroiſſent trop négliger ces ſortes d'applications. *Voy.* TOPIQUE. Il faut obſerver néanmoins que le *pigeon* ne mérite aucune préférence ſur les autres animaux.

Celſe recommande le foie du *pigeon* récent & crud, mangé pendant long tems, contre l'ictere. Le cerveau de *pigeon* paſſe pour aphrodiſiaque.

Les auteurs de Chimie & de Matiere médicale, diſent que la fiente de *pigeon* eſt éminemment nitreuſe; Foreſtus conclut de cette obſervation, que cette fiente priſe intérieurement, eſt un très-bon diurétique contre l'hydropiſie; cette même fiente eſt vantée encore contre la pleuréſie, à la guériſon de laquelle le nitre paroît auſſi être très-propre. La fiente de *pigeon* eſt auſſi recommandée contre la ſuppreſſion des regles. Ces vertus ne paroiſſent pas avoir été attribuées à la fiente de *pigeon* auſſi légerement que celles qu'on trouve attribuées dans les livres à beaucoup de matieres ſemblables; ce remede paroît au contraire mériter d'être tenté dans ces divers cas.

Dioſcoride, Galien, Pline & pluſieurs auteurs modernes recommandent auſſi l'uſage extérieur de la fiente de *pigeon*, à laquelle ils accordent une puiſſante vertu diſcuſſive, réſolutive, répercuſſive, irritante, *&c.* Jean Becler dit qu'on trouve quelquefois dans les boutiques le muſc falſifié avec du ſang de *pigeon*. La tourterelle & les deux eſpeces de ramiers, ſavoir le petit ramier & le gros ramier ou palombe, ſont évidemment des eſpeces de *pigeon* ou du-moins des animaux, on ne peut pas plus, analogues au *pigeon*; quant à leurs qualités diététiques & pharmaceutiques, les ramiers ont ſeulement la chair un peu plus ferme & un peu plus noire, & le goût beaucoup plus relevé.

Au pié des Pyrénées, où l'on prend au commencement de l'automne une quantité prodigieuſe de ces oiſeaux; on les mange communément à la broche preſque cruds, du moins c'eſt de toutes les viandes celle que j'ai vû ſervir la plus ſaignante; elle eſt délicieuſe dans cet état, & il eſt rare qu'elle incommode. (*b*)

PIGEON, (*Hiſt. des inventions.*) dans l'orient ſur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dreſſe des *pigeons* à porter des billets ſous leurs aîles, & à rapporter la réponſe à ceux qui les ont envoyés. Le mogol fait nourrir des *pigeons* qui ſervent à porter les lettres dans les occaſions où l'on a beſoin d'une extrème diligence. Le conſul d'Aléxandrette s'en ſert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie, font ſavoir leur marche aux ſouverains Arabes, avec qui elles ſont alliées, par le même moyen: ces oiſeaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour ſe rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids. On voit quelquefois de ces *pigeons* couchés ſur le ſable & le bec ouvert, attendant la roſée pour ſe rafraîchir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déja ſervi de *pigeons* pour faire paſſer des lettres dans Modène aſſiégé par Marc-Antoine. On renouvella l'uſage en Hollande en 1574 au ſiége de Harlem & au ſiége de Leyde en 1575; le prince d'Orange après la levée du ſiége de cette derniere place, voulut que ces *pigeons* fuſſent nourris aux dépens du public, dans une voliere faite exprès, & que lorſqu'ils ſeroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en ſigne de reconnoiſſance perpétuelle. (*D. J.*)

PIGEON, *clou à*, (*Clouterie.*) les clous à *pigeon* ſont des grands clous à crochet, qu'on nomme autrement *bec-de-canne*; ils ſervent à attacher dans les volets & colombiers, les paniers où l'on met pondre & couver les *pigeons*. (*D. J.*)

PIGEONNER, *v. a.* ou ÉPIGEONNER, (*terme de Maçon.*) c'eſt employer le plâtre un peu ferré, ſans le plaquer ni le jetter, mais le lever doucement avec la main & la truelle par *pigeons*, c'eſt-à-dire par poignées, comme lorſqu'on fait les tuyaux & les languettes de cheminées qui ſont de plâtre pur. (*D. J.*)

PIGER HENRICUS, (*Chimie.*) Henri le pareſſeux; c'eſt un nom que l'on donne quelquefois à un fourneau chimique qui ſert à faire pluſieurs diſtillations & autres opérations à la fois. On l'appelle plus communément *athanor*. *Voyez* ATHANOR & FOURNEAU.

PIGER UN CHANTIER, *terme de riviere & de comm. de bois*, c'eſt lorſque l'on veut ſavoir combien un chantier contient de voies de bois, le faire meſurer.

PIGNATOLIS, en italien *pignatella*, petite meſure qui eſt en uſage dans cette partie de l'Italie qu'on nomme la *Pouille*, pour meſurer les liqueurs. On s'en ſert auſſi en quelques endroits de la Calabre: c'eſt à-peu-près la pinte de Paris. *Diction. de Comm. tom. III. p.* 846.

PIGNEROL, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Piémont, à l'entrée de la vallée de Pérouſe. Elle paſſa en 1042 dans la maiſon de Savoie. François I. s'en empara en 1536, mais Henri III. rendit cette place en 1574 au duc de Savoie. Elle paſſa enſuite en 1632 au roi de France en toute propriété, & pour lors les François y bâtirent une citadelle, qu'ils ont démolie en remettant *Pignerol* au duc de Savoie en 1696. Cette ville eſt ſur la riviere de Chiuſon ou Cluſon, à 8 lieues au nord-oueſt de Turin, 28 nord de Nice, 18 ſud-oueſt de Caſal, 32 eſt de Grenoble. *Long.* 24. 56. *lat.* 44. 45.

M. Fouquet, ſurintendant des finances, fut enfermé en 1664 dans la citadelle de *Pignerol*, où il mourut en 1680. Le jugement qui le condamna à cette priſon perpétuelle, ne fait pas honneur à M. Colbert; & de tant d'amis de la fortune de M. Fouquet, Peliſſon fut preſque le ſeul qui lui reſta fidele. (*D. J.*)

PIGNES, (*Minéralogie.*) On appelle ainſi dans le Pérou & le Chily des maſſes d'argent poreuſes & légeres, faites d'une pâte deſſéchée qu'on forme par le mélange ou l'amalgame du mercure & de la poudre d'or, d'argent, tirée des minieres.

Lorſque le minerai ou la pierre qui contient l'un de ces métaux a été détachée du filon, on commence par la concaſſer, pour la mettre en état d'être écraſée, moulue dans des moulins deſtinés à cet uſage, auxquels l'eau donne ordinairement le mouvement, & qui ont des pilons de fer du poids de 200 livres.

Après avoir réduit le minerai en poudre, on le paſſe par des tamis ou cribles de fer ou de cuivre, & on le paîtrit enſuite dans l'eau, juſqu'à ce qu'il ait acquis la conſiſtance d'une boue aſſez épaiſſe.

Cette boue étant à demi-ſéchée, on la coupe par tables d'un pié d'épaiſſeur, & d'environ 25 quintaux. Chaque table, qu'on nomme *cuerpo*, eſt de nouveau paîtrie avec du ſel marin, qui s'y fond & s'y incorpore; il en faut ordinairement 200 livres par table, mais on l'augmente ou on la diminue ſuivant la qualité du minerai.

Après cette préparation, à laquelle on emploie trois jours, on y joint depuis 10 juſqu'à 20 livres de mercure, ſuivant la richeſſe de la mine; c'eſt-à-dire on y en met une plus grande quantité ſi elle eſt riche, & une moindre ſi elle ne l'eſt pas. On recommence enſuite à repaîtrir chaque table, juſqu'à ce que le mercure ait bien ramaſſé & ſe ſoit bien incorporé avec l'argent.

Ce travail eſt très-dangereux, à cauſe des mauvaiſes qualités du mercure; il ſe fait par des malheureux indiens, qui le recommencent huit fois par jour. Neuf ou dix jours ſuffiſent pour cette amalgamation dans les lieux tempérés; mais dans les pays froids, on y emploie quelquefois un mois ou ſix ſemaines.

La chaux & les mines de plomb ou d'étain qu'on eſt ſouvent obligé d'y mêler, facilitent beaucoup l'amalgame du mercure; il faut même pour de certaines mines ſe ſervir du feu pour en avancer l'effet.

Lorſqu'on croit le mercure & l'argent bien amalgamés, on en fait l'eſſai en prenant un peu de terre de chaque *cuerpo*, & en la lavant dans de l'eau ſur une aſſiette; ſi le mercure eſt blanc, on juge qu'il a produit ſon effet; s'il eſt noirâtre, il faut le paîtrir de nouveau, en y ajoutant du ſel.

Lorſ

Lors enfin que l'essayeur est content, on l'envoie aux lavoirs: ce sont trois bassins construits en pente, qui se vuident successivement l'un dans l'autre, & d'où la terre qui est mise dans le plus élevé, s'écoule à force d'être délayée par l'eau d'un ruisseau qui y tombe, & qu'un indien agite avec les piés, ce que font aussi deux autres indiens dans les deux bassins suivans.

Lorsque l'eau sort toute claire des bassins, on trouve dans le fond, qui est garni de cuir, le mercure amalgamé avec l'argent, ce qu'on appelle la *pella*; & c'est de cette *pella* qu'on forme les *pignes*, après qu'on en a fait sortir le plus que l'on peut de mercure, en la mettant d'abord dans des chausses de laine de vigogne, qu'on presse & qu'on bat fortement, & en le foulant ensuite dans un moule de bois de figure pyramidale octogone, au bas duquel est une plaque de cuivre remplie de plusieurs petits trous.

On donne à volonté différens poids aux *pignes*; & pour connoître la quantité que chacune peut contenir d'argent, on les pese; & en déduisant les deux tiers de leur pesanteur pour le mercure, on juge à-peu-près de ce qu'elles doivent contenir d'argent.

La *pigne* tirée hors du moule, & soutenue de la plaque de cuivre trouée, on la pose sur un trépié au-dessous duquel est un grand vaisseau plein d'eau; on couvre le tout d'un grand chapiteau de terre qu'on environne de charbon qu'on entretient toujours bien allumé. Le mercure que la *pigne* contient encore, se réduit en vapeur par la violence du feu; il se condense ensuite dans l'eau, où il est reçu, & il reste une masse ou un amas de grains d'argent de différentes figures, qui se joignent par leurs extrémités, ce qui forme une masse poreuse & fort légere, & ce sont ces sortes de *pignes* que les mineurs tâchent de vendre furtivement aux vaisseaux étrangers qui vont dans la mer du Sud, & qui ont fait faire de si grands profits aux négocians qui se sont hasardés dans les dernieres guerres à faire ce commerce de contrebande.

Ceux qui achetent de l'argenterie *pigne*, doivent bien se garder de la mauvaise foi des mineurs espagnols, qui pour les rendre plus pesantes en remplissent le milieu avec du sable ou du fer. Le plus sûr est de les ouvrir ou de les faire rougir au feu; car si elles sont falsifiées, elles noircissent ou jaunissent. On fraude aussi l'acheteur, en mêlant dans la même *pigne* de l'argent de différent aloi. *Voyez le Dictionnaire de Chambers.*

L'or en *pigne* est ce qui reste de l'amalgame qui a été fait du mercure avec l'or; cette opération est décrite à l'*article* OR.

PIGNONS *ou* PIGNONS DOUX, (*Diete & Mat. med.*) fruits du pin franc ou cultivé. *Voyez* PIN.

Les *pignons* contiennent une amande ou semence émulsive qui est assez agréable à manger, sur-tout lorsqu'on l'a recouverte de sucre, c'est-à-dire qu'on en a fait une dragée, qu'on emploie dans les émulsions, & dont on tire une huile par expression qui est d'usage en medecine.

Ces usages des *pignons*, & leurs propriétés diététiques & médicamenteuses, n'ont rien de particulier: tout cela leur est commun au contraire avec toutes les semences émulsives que les hommes mangent. *Voyez* SEMENCES ÉMULSIVES.

Les *pignons* ont cela de spécial, qu'ils sont d'un tissu mou & lâche, & qu'ils sont éminemment huileux, ce qui les rend communément pesans à l'estomac, & très-sujets à vomir. Il est difficile de les préserver de cet accident pendant toute l'année, même en les conservant dans leur coque, qui est très-dure & très-dense. On ne doit les employer que lorsqu'ils sont récens, secs & très-blancs. (*b*)

PIGNON D'INDE, *ricinoides*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui a plusieurs feuilles; cette fleur est stérile. L'embryon se trouve sur le même individu séparément des fleurs; il est couvert d'un calice, & il devient dans la suite un fruit qui se divise en trois capsules: elles renferment chacune une semence oblongue. Tournefort, *Inst. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

PIGNON D'INDE *ou* RICIN, (*Mat. med.*) on trouve dans les boutiques plusieurs sortes d'amandes purgatives sous le nom de *pignon d'Inde* ou de *ricin*, que l'on apporte soit des Indes orientales, soit de l'Amérique. L'une porte plus particulierement le nom de *graine de ricin* ou de *pignon d'Inde*: elle est le fruit du ricin vulgaire ou *palma Christi*. Une autre est connue sous le nom spécial de *pignon de Barbarie*: elle est le fruit du grand ricin d'Amérique ou medicinier. *Voyez* MEDICINIER. Une troisieme est le fruit du médicinier d'Espagne, & est quelquefois appellée *aveline purgative du nouveau monde*; & enfin une quatrieme espece est connue sous le nom de *graine de Tilli* ou *des Moluques*, & c'est le fruit de l'arbre appellé vulgairement *panava* ou *pavana*.

Tous ces fruits, dont le premier a été connu des anciens, sont des purgatifs émétiques très-violens, capables d'enflammer la gorge, l'estomac & les intestins, & de produire tous les autres ravages des vrais poisons. Les habitans des pays où ces fruits croissent, se sont un peu familiarisés avec ces remedes, qu'ils préparent & qu'ils emploient diversement; mais la Medecine possede assez de purgatifs violens aussi sûrs & moins dangereux, pour qu'elle doive rejetter absolument l'usage de ceux-ci. (*b*)

PIGNON, *terme de Méchanique*; c'est en général la plus petite de deux roues qui engrenent l'une dans l'autre; cependant on donne ce nom plus particulierement à la roue qui est menée; c'est dans ce dernier sens que nous le prenons dans tous les articles où nous parlons des *pignons*, & sur-tout dans l'*article* DENT, où tout ce que nous disons de la forme des dents des roues & des ailes des *pignons*, doit s'entendre de ces dents & de ces ailes, en tant que la roue mene & que le *pignon* est mené.

On emploie dans les machines de deux sortes de *pignons*; dans les grandes ce sont ordinairement des *pignons* à lanterne, *fig.* 5. *N T*; dans les petites, des *pignons* dont les dents ou ailes sont disposées & formées à peu-près de la même façon que celles des roues, tels sont ceux des montres, des pendules, &c.

Les fuseaux *A B* des *pignons* à lanterne, sont ordinairement cylindriques. Plusieurs artistes ont renouvellé dernierement une ancienne pratique, qui est de faire tourner ces fuseaux sur leurs axes, entre autres à Londres M. Harisson, dans sa premiere pendule pour les longitudes; leur but étoit de diminuer par-là le frottement des dents de la roue sur les fuseaux; mais quoique ce frottement soit assez de conséquence pour qu'on doive y faire attention, cependant ce n'est pas la chose essentielle dans un engrenage; c'est l'uniformité de l'action de la dent de la roue sur le fuseau ou sur l'aile du *pignon*, comme on l'a vû à l'*article* DENT, uniformité qu'on a de la peine à se procurer lorsque l'on fait tourner les fuseaux sur leurs axes, parce qu'étant obligé de les faire d'une certaine grosseur, sans quoi l'avantage ne seroit presque rien, il est difficile de donner alors à la dent la forme requise pour qu'elle mene le fuseau toujours uniformément.

M. de la Hire, dans son *traité des épicycloïdes*, a démontré que pour qu'une dent mene toujours le fuseau uniformément, en supposant qu'il soit infiniment délié, il faut que sa face soit formée par la portion d'une épicycloïde engendrée par un cercle générateur, ayant pour diametre celui du *pignon*, & roulant sur la circonférence de la roue. *Voyez la fig.* 101 *Pl. des outils d'Horlogerie*. Mais comme un tel fuseau n'existe point, & que tous ont une certaine grandeur, il ajoute que pour y suppléer, l'épicycloïde dont nous venons de parler étant une fois décrite, il faut de tous ses points décrire du côté de sa concavité des petits arcs de cercle dont le rayon soit égal à celui du fuseau, & que l'intersection de tous ces petits arcs formera une nouvelle courbe, qui sera la courbe requise.

Quant aux *pignons* ordinaires, dont on fait usage dans les montres & dans les pendules, la face de leurs ailes ou dents doit être terminée par une ligne droite tendante au centre, comme on l'a vû à l'*article* DENT. *Voyez* le *pignon* de la *fig.* 102. En général la figure des ailes d'un *pignon* doit être toujours conditionnelle à celle des dents de la roue; mais comme il y a telle forme de dents pour laquelle il seroit impossible de trouver une figure pour les ailes du *pignon*, telle qu'il en résulte un mouvement uniforme de ce *pignon*, & que de plus il seroit souvent impraticable de donner aux faces de ces ailes, certaines formes requises; on a choisi la ligne droite comme étant la plus simple & la plus facile à exécuter.

Pour qu'un *pignon* soit bien fait, il faut qu'il soit bien poli, que les faces de ces ailes tendent bien au centre, & que l'axe se trouve dans leurs plans prolongés.

Comme les diametres des *pignons* doivent être à ceux des roues dans lesquelles ils engrenent, comme leur nombre à celui de ces dernieres, il s'ensuit que les dents de l'un & de l'autre sont toujours égales, c'est-à-dire que la corde d'une dent du *pignon* doit être égale à celle d'une dent de la roue; or comme dans les pendules & dans les montres, les roues sont ordinairement faites les premieres, & que c'est sur leurs diametres que se déterminent ceux des *pignons*, il en résulte qu'un nombre quelconque de dents de la roue étant pris pour le diametre du *pignon*, ce diametre en formant cette analogie, 7 est à 22 comme le nombre des dents de cette roue est à ce que je cherche; le quatrieme terme qui viendra par cette regle de trois, sera le nombre du *pignon*: ou lorsque le nombre est donné en renversant cette analogie, & disant 22 est à 7 comme le nombre du *pignon* est à ce que je cher-

cherche, on aura le nombre des dents de la roue qu'il faudra prendre pour le diametre du *pignon*. Les Horlogers disputent souvent sur la véritable grosseur des *pignons* & la maniere de la prendre; mais c'est faute de bien savoir de quoi il est question, car lorsqu'une fois le nombre d'un *pignon* & d'une roue qui engrenent l'un dans l'autre, sont donnés aussi-bien que le diametre de la roue, le diametre du *pignon* l'est aussi invariablement, & ne peut être ni plus grand ni plus petit qu'une certaine grandeur, puisque ces deux diametres doivent être entr'eux comme les nombres du *pignon* & de la roue. La seule difficulté seroit au sujet de cette partie de surplus de la roue & du *pignon* qui sont arrondis; mais quand une fois les diametres réels de l'un & de l'autre sont déterminés, il est facile de trouver celles-ci, car le *pignon* ne doit être arrondi que pour que les angles des faces ne soient pas trop aigus.

Pignon de renvoi est un *pignon* qui sert à communiquer le mouvement d'une partie de l'horloge à une autre, comme du mouvement à la quadrature, &c.

Pignon du volant est dans un rouage de sonnerie ou de répétition, le dernier *pignon* dans les montres à répétition; on le nomme *délai*. On l'appelle *pignon du volant*, parce que dans les horloges, les pendules, & quelquefois dans les montres, il porte sur sa tige une piece à laquelle on donne le nom de *volant*. *Voyez* VOLANT, SONNERIE, &c.

PIGNON, (*Architect.*) c'est le haut d'un mur mitoyen ou d'un mur de face, qui se termine en pointe & où vient finir le comble. Le *pignon* de la salle du légat de l'hôtel-Dieu de Paris, très-orné de sculpture, est un des plus grands qu'il y ait. Il a été bâti sous François I. par ordre du cardinal Antoine Duprat.

Pignon à redents; c'est la tête d'un comble à deux égouts; un *pignon* dont les côtés sont par retraites en maniere de degrés, & qu'on faisoit anciennement pour monter sur le faîte du comble, lorsqu'il en falloit réparer la couverture. Cela se pratique aujourd'hui dans les pays froids, où les combles sont fort pointus, mais plutôt pour ornement que pour les réparations.

Pignon entrapeté; c'est un bout de mur à la tête d'un comble, dont le profil n'est pas triangulaire, mais qui a cinq pans comme celui d'une mansarde, ou même quatre comme un trapeze.

PIGNON, (*Chanvrerie.*) ce mot se dit de tout ce qui sort du cœur du chanvre quand on l'apprête & qu'on l'habille, en le passant par les serans.

PIGNON ou PEIGNON. (*Lainage.*) c'est une laine de médiocre qualité, qui tombe de la laine fine lorsqu'on la peigne avec les cardes & cardasses. Il y a trois sortes de *pignons* de laine, savoir de bons & fins *pignons*, de moyens & de gros, qui chacun selon leur qualité, peuvent être employés dans diverses natures d'étoffes de laine. *Savary*.

PIGNON, (*Serrurerie.*) piece qui sert dans les serrures à faire mouvoir les verrous quand elles en ont, & à ouvrir & fermer les doubles penes des cofres-forts.

PIGNONNÉ, (*Blason.*) il se dit de la représentation d'un pignon de muraille, qui se termine en pointe par briques ou carreaux les uns sur les autres, en forme de plusieurs montans ou escaliers. Il porte d'argent à un lion naissant de sable, d'une campagne maçonnée, *pignonnée* de deux montans de gueules. *Dict. de Trevoux*. (*D. J.*)

PIGNORATIF, (CONTRAT) adject. (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* CONTRAT, *l'article* CONTRAT PIGNORATIF. (*A*)

PIGO, *voyez* BISE.

PIGOU, ou PICOU, s. m. (*Marine.*) c'est une sorte de chandelier de fer à deux pointes, dont on se sert dans les navires, & qui est fort propre à tenir une chandelle. L'une de ces pointes est pour piquer de côté, & l'autre pour piquer debout.

PIGRIECHE, *voyez* PIE GRIECHE.

PIKE, s. f. (*Mesure de longueur.*) mesure égyptienne dont on distingue deux especes; le grand *pike* & le petit *pike*. Le grand *pike* autrement nommé *pike* de Constantinople, est de 27 $\frac{920}{1000}$ pouces d'Angleterre; c'est avec ce *pike* qu'on mesure toutes les marchandises étrangeres, excepté celles qui sont faites de laine & de coton; on mesure ces dernieres avec le petit *pike*, qu'on appelle *pike* du pays, parce qu'on s'en sert pour auner toutes les manufactures du lieu; ce petit *pike* est de 25 $\frac{576}{1000}$ pouces d'Angleterre. Pocok. *descript. d'Egypte*. (*D. J.*)

PILASTRE, s. m. (*Archit.*) colonne quarrée, à laquelle on donne la même mesure, le même chapiteau, la même base, & les mêmes ornemens qu'aux autres colonnes, & cela suivant les ordres. Le *pilastre* est quelquefois isolé; mais il est plus souvent engagé dans le mur. Dans ce second cas, on le fait sortir du tiers, du quart, du sixieme, ou de la huitieme partie de sa largeur, selon les ouvrages. On cannele les *pilastres* comme les colonnes, & on leur donne sept cannelures dans chaque face du fust.

Le *pilastre* a la même origine que les colonnes; c'est-à-dire, qu'il représente des arbres équarris. *Voyez* COLONNE. Ce mot vient de l'italien *pilastro* qui a la même signification.

Pilastre attique. C'est un petit *pilastre* d'une proportion particuliere, & plus courte qu'aucune de ceux des cinq ordres. Il y a deux sortes de *pilastres* attiques, de simples, & de ravalés. On voit un modele des premiers à la porte de l'hôtel de Jars, du dessein de François Mansard, rue de Richelieu, à Paris; & un modele du second, au château de Versailles.

Pilastre bandé. *Pilastre* qui, à l'imitation des colonnes bandées, a des bandes sur son fust, uni ou cannelé. Tels sont les *pilastres* toscans de la galerie du Louvre du côté de la riviere.

Pilastre cannelé. C'est un *pilastre* qui a des cannelures.

Pilastre ceintré. *Pilastre* dont le plan est curviligne, parce qu'il suit le contour du mur circulaire d'une tour ronde ou creuse, comme les *pilastres* du chevet d'une église, d'un dôme, &c.

Pilastre cornier ou *angulaire*. *Pilastre* qui cantonne l'angle ou l'encoignure d'un bâtiment, comme au portail du Louvre, par exemple.

Pilastre coupé. C'est un *pilastre* qui est traversé par une imposte qui passe par-dessus; ce qui fait un mauvais effet. On en peut juger par les *pilastres* ioniques des portiques du château des Tuilleries.

Pilastre dans l'angle. *Pilastre* qui ne présente qu'une encoignure, & qui n'a de saillie de chaque côté que le sixieme ou le septieme de son diametre. Il y a de ces *pilastres* au portail du Louvre.

Pilastre de rampe. On appelle ainsi tous les *pilastres* à hauteur d'appui, qui ont quelquefois des bases & des chapiteaux, & qui servent à retenir les travées des balustres, des rampes d'escaliers, & des balcons.

Pilastre diminué. C'est un *pilastre* qui étant derriere ou à coté d'une colonne, en retient le même contour, & est diminué par le haut, pour empêcher qu'il n'excéde l'aplomb de l'entablement. Tel est le portail de l'église de S. Gervais, & celui du collége Mazarin, à Paris.

Pilastre doublé. *Pilastre* formé de deux *pilastres* entiers, qui se joignent à angles droits & rentrans, & qui ont leurs bases & leurs chapiteaux confondus, comme, par exemple, les *pilastres* corinthiens au grand sallon de Clagny, ou en angle obtus, tels que ceux qui sont derriere les huit colonnes corinthiennes du dedans de l'église des Invalides.

Pilastre ébrasé. *Pilastre* plié en angle obtus, par sujétion d'un pan coupé, comme on le pratique aux églises qui ont un dôme sur leurs croisées.

Pilastre engagé. C'est un *pilastre* qui quoique placé derriere une colonne auquel est adossé, n'en suit cependant pas le contour; mais qui est contenu entre deux lignes paralleles, & a sa base & son chapiteau confondus avec ceux de la colonne. Tels sont les *pilastres* de quatre chapelles d'encoignure de l'église des Invalides.

Pilastre en gaine de terme. *Pilastre* qui est plus étroit par le bas que par le haut. C'est ainsi que sont les grands *pilastres* rustiques de la haute terrasse de Meudon.

Pilastre flanqué. *Pilastre* accompagné de deux demi-*pilastres* avec une médiocre saillie. Tels sont les *pilastres* corinthiens de l'église de S. André della Valle à Rome.

Pilastre grêle. *Pilastre* placé derriere une colonne, & qui est plus étroit qu'il ne devroit être, s'il étoit proportionné à cette colonne, parce qu'il n'a de largeur parallele que le diametre de la diminution de la colonne, pour éviter un ressaut dans l'entablement. Il y a des *pilastres grêles* à l'ordre dorique du gros pavillon du château de Clagny, & au grand portail de l'église de S. Louis des Invalides.

On nomme aussi *pilastre grêle* un *pilastre* qui a de hauteur plus de diametre que le caractere de son ordre. C'est ainsi que sont les *pilastres grêles* corinthiens de l'église des religieuses Feuillantines du fauxbourg S. Jacques, à Paris, qui ont plus de douze diametres, au lieu qu'ils devroient n'en avoir que dix.

Pilastre lié. On peut appeller ainsi non-seulement un *pilastre* qui est joint à une colonne par une languette, comme le cavalier Bernin l'a pratiqué à la colonnade de

de S. Pierre de Rome; mais encore les *pilastres* qui ont quelques parties de leurs bases & de leurs chapiteaux jointes ensemble. On a des *pilastres* doriques de cette espece au portail des Minimes de la place royale, à Paris.

Pilastre plié. Pilastre qui est partagé en deux moitiés dans un angle rentrant. Il y a de ces *pilastres* dans les angles de la place de Louis le Grand, à Paris.

Pilastre rampant. Il y a deux *pilastres* ainsi nommés. Le premier, quoiqu'à plomb, suivant la rampe d'un escalier, se trouve d'équerre sur les paliers, & sert pour la décoration des murs de la cage, ou de l'échiffre. Le second *pilastre* est assujetti par quelqu'autre pente. De cette derniere espece de *pilastre rampant*, sont les *pilastres* doriques des ailes qui communiquent la colonade avec le portail de S. Pierre de Rome.

Pilastre ravalé. C'est un *pilastre* dont le parement est refouillé & incrusté d'une table de marbre bordée d'une moulure, ou avec des ornemens, comme on en voit, par exemples, aux *pilastres* des arcs des orfevres, ou avec des compartimens en relief, ou de marbre de diverses couleurs. Il y a aux chapelles Sixte & Pauline de sainte Marie Majeure, à Rome, des *pilastres ravalés* de cette seconde espece.

Pilastre rudenté. Pilastre dont les cannelures sont remplies jusqu'au tiers d'une rudenture, comme les *pilastres* de la grande galerie du Louvre, ou d'une rudenture plate, tel que ceux du Val-de-Grace, à Paris; ou enfin d'ornemens semblables à ceux des colonnes rudentées.

Pilastres accouplés. Pilastres qui sont deux-à-deux. Tels sont les *pilastres* composites de la grande galerie du Louvre. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

PILASTRE *de fer*, (*Serrur.*) c'est le nom qu'on donne à certains montans à jour, qu'on met d'espace en espace, pour entretenir les travées des grilles avec des ornemens convenables. Tels sont, par exemple, les *pilastres* des grilles du château de Versailles & de ses écuries. (*D. J.*)

PILASTRE *de lambris*, (*Menuis.*) espece de montant, ordinairement ravalé entre les panneaux de lambris d'appui & de revêtement.

PILASTRE *de vitre*, (*Vitr.*) espece de montant de verre qui a base & chapiteau, avec des ornemens peints, & qui termine les côtés de la forme d'un vitrail d'église.

PILASTRE *de treillage*, (*Jardinage.*) corps d'architecture long & étroit, fait d'échalas en compartiment, pour décorer les portiques & cabinets de treillage dans les jardins.

PILASTRE, (*Ant. rom.*) entre les sépulchres médiocres des Romains, on y comprend les *pilastres* & les coffres, qui ont servi pour des personnes d'une condition ordinaire, & quelquefois pour des princes même. Ces *pilastres* sont ou ronds ou quarrés. Pline appelle les *pilastres* quarrés qui sont de pierre, *stelas lapideas*. De la premiere espece est le gros pilier du tombeau de Pacuvius, qui se trouve encore à Rome, tel, qu'il nous est représenté dans le livre des tombeaux de Foodt, graveur polonois. Ce *pilastre* n'a que trois diametres de sa partie basse, & est recouvert d'un chapiteau dorique.

PILAU, s. m. *terme de relation*; sorte de préparation de riz, fort en usage chez les Turcs.

Ce peuple sobre, uniforme dans toutes les actions de sa vie, se contente de peu, & ne détruit point sa santé par trop de bonne chere. Le riz est le fondement de toute la cuisine des Turcs; ils l'apprêtent de trois différentes manieres. Ce qu'ils appellent *pilau*, est un riz sec, moelleux, qui se fond dans la bouche, & qui est plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laisse cuire à petit feu avec peu de bouillon sans le remuer ni le découvrir, car en le remuant & en l'exposant à l'air, il se mettroit en bouillie.

La seconde maniere d'apprêter le riz s'appelle *lappa*, il est cuit & nourri dans le bouillon, à la même consistance que parmi nous, & on le mange avec une cuillier, au lieu que les Turcs font sauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons, & que le creux de la main leur tient lieu d'assiette.

La troisieme est la *chorba*; c'est une espece de crême de riz, qu'ils avalent comme un bouillon: il semble que ce soit la préparation du riz dont les anciens nourrissoient les malades; *fame hoc ptisanarium orizæ*, dit Horace. (*D. J.*)

PILCOMAYO, LE, ou RIO PILCOMAYO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amerique méridionale. Elle prend sa source dans la province de los Charcas, & se jette dans le Paraguay, vers les 26d. de latitude méridionale.

PILE, s. f. (*Géog. & Phys.*) amas de corps placés les uns sur les autres.

PILE, *se dit dans l'Artillerie*, d'un amas de plusieurs choses mises les unes sur les autres. Ainsi, une *pile* de boulets, de bombes, *&c.* sont des boulets ou des bombes arrangées les unes sur les autres.

Les *piles* de boulets ont ordinairement pour base un triangle équilateral, un quarré & un rectangle ou quarré long. Il y a des méthodes ou des tables particulieres pour trouver le nombre des boulets que contiennent chacune de ces *piles*; on peut voir sur ce sujet les *mémoires d'artillerie* de S. Remy; le *cours de mathématique* de M. Belidor; la deuxieme édition de notre *traité d'artillerie*, &c. (*Q*)

Problème sur les corps sphériques rangés en piles. *Trouver le nombre des corps sphériques rangés en* piles.

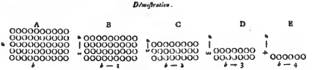
Résolution. Ce problème se distingue en deux différens cas: car ou la *pile* est quadrangulaire, lorsque sa base ou son premier étage a quatre côtés; ou triangulaire, lorsqu'elle n'en a que trois. Pour la

Pile quadrangulaire



ayant supposé le plus petit nombre de spheres, ou le plus petit côté de la base $= a$, le plus grand $= b$; l'expression ou la formule générale de toutes les spheres contenues dans la *pile* sera $\frac{3a^2b - a^3 + 3ab + a}{6}$.

Démonstration.



Si l'on fait attention à la maniere dont cette *pile* est arrangée, on s'appercevra qu'elle est composée d'un certain nombre d'étages quadrangulaires mis les uns sur les autres; chaque étage des rangs, chaque rang dans le même étage pris de même sens d'un égal nombre de spheres; que les rangs d'un étage supérieur ont une sphere de moins que ceux de l'étage immédiatement plus bas; ce qui est visible par l'inspection des figures A, B, C, D, E, qui représentent ces étages. Si on les conçoit mis les uns sur les autres, & que chaque sphere supérieure posant sur quatre autres inférieures; chaque rang d'un étage supérieur se trouve entre les deux rangs de l'étage inférieur. Ainsi le premier étage

	$= ab$	$= ab$
le second	$= \overline{a-1} \times \overline{b-1}$	$= ab - 1 \times \overline{a+b} + 1$
le troisieme	$= \overline{a-2} \times \overline{b-2}$	$= ab - 2 \times \overline{a+b} + 4$
le quatrieme	$= \overline{a-3} \times \overline{b-3}$	$= ab - 3 \times \overline{a+b} + 9$
le cinquieme	$= \overline{a-4} \times \overline{b-4}$	$= ab - 4 \times \overline{a+b} + 16$

Le nombre d'étages est toujours égal au plus petit nombre $= a$; car si dans cet exemple $a = 5$, on aura $\overline{a-5} = 0$: ainsi les étages finissent dans le cinquieme $\overline{a-4} \times \overline{b-4}$. Puisque donc chaque étage contient le rectangle (ab), il aura autant de ces rectangles que d'étages. Par con-

conséquent pour avoir la somme de tous ces rectangles, il faut multiplier (ab) par le plus petit nombre (a) ainsi dans tous les cas possibles, on aura la somme des premiers termes de tous les étages $= a^2 b$.

Les coëfficiens des seconds termes $-1\times\overline{a+b}$, $-2\times\overline{a+b}$, $-3\times\overline{a+b}$, $-4\times\overline{a+b}$, *&c.* sont une progression arithmétique des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* Le plus petit terme de cette progression est $=1$, le plus grand $=a-1$, puisque dans le premier étage il n'y en a point: ainsi la somme de cette progression ou des coëfficiens des seconds termes est $=\frac{a^2-a}{2}$: changeant les signes, puisque ces coëfficiens sont négatifs, vient pour la somme des coëfficiens $-\frac{a^2+a}{2}$, laquelle multipliée par $(a+b)$, donne la somme des seconds termes $=\frac{-a^2+a}{2}\times\overline{a+b}=\frac{-a^3-a^2b+a^2+ab}{2}$.

Les derniers termes 1, 4, 9, 16, *&c.* sont les quarrés de la progression des nombres naturels 1, 2, 3, 4, *&c.* dont le premier terme $=1$, le dernier $=a-1$; puisque dans le premier étage il n'y en a point: ainsi la somme de ces quarrés (selon ce qu'on enseigne dans l'analyse) est aussi

la somme des derniers termes $=\frac{2a^3-3a^2+a}{6}$.

On a donc trouvé dans tous les cas possibles la somme des premiers termes $=a^2 b$.

seconds, $=\frac{-a^3-a^2b+a^2+ab}{2}$.

troisiemes, $=\frac{2a^3-3a^2+a}{6}$.

Lesquelles sommes ajoutées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule générale de la somme de toutes les spheres contenues dans la *pile* quadrangulaire $\frac{3a^2b-a^3+3ab+a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Corollaire. Si $a=b$, la formule devient $\frac{2a^3+3a^2+a}{6}$. alors la *pile* se présente sous la figure d'une

pyramide quadrangulaire

O
OO
OOO
OOOO
OOOOO

dont la base est un quarré de même que tous ses autres étages, dont le dernier ou le plus haut n'a qu'une sphere: ce qui fait que j'ai renfermé dans un seul cas la résolution de ces deux *piles*, quoiqu'elles paroissent si différentes; puisque la premiere est comme une espece de prisme, & que la derniere n'est qu'une pyramide.

Pour trouver le nombre des corps sphériques contenus dans une

pile triangulaire

O
OO
OOO
OOOO
OOOOO

Ayant supposé le côté de la base $=a$, la formule de toutes les spheres contenues dans cette *pile* sera $\frac{a^3+3a^2+2a}{6}$.

Démonstration. Cette *pile* est composée d'un certain nombre d'étages équilatéraux mis les uns sur les autres; chaque étage des rangs des spheres font une progression arithmétique des nombres naturels: ainsi chaque étage est la somme de cette progression, dont le plus petit terme $=1$; le plus grand est le nombre des spheres contenues dans le plus grand rang ou côté de cet étage. Le plus grand rang d'un étage supérieur a une sphere de moins que le plus grand rang de l'étage immédiatement plus bas. Tout cela s'apperçoit facilement par l'inspection des figures A, B, C, D, E, qui representent ces étages, si on les conçoit mis les uns sur les autres.

A	B	C	D	E
O OO OOO OOOO OOOOO	O OO OOO OOOO	O OO OOO	O OO	O
a,	$a-1$,	$a-2$,	$a-3$,	$a-4$.

Cela posé, puisque le plus grand rang du plus bas étage, ou le plus grand terme de la progression arithmétique contenue dans cet étage est $=a$, le plus petit $=1$; on a la somme de cette progression, ou la valeur du plus bas étage $=\frac{a^2+a}{2}$. Le plus grand rang du second étage étant $=a-1$, du troisieme $=a-2$, du quatrieme $=a-3$, *&c.* en substituant successivement pour chaque étage à la place de (a) ces quantités dans la valeur du plus bas étage, on aura ces étages ainsi qu'on les voit rangés ici, sçavoir le

premier $=\frac{a^2+a}{2}$.

second $=\frac{a^2-a}{2}$.

troisieme $=\frac{a^2-3a+2}{2}$.

quatrieme $=\frac{a^2-5a+6}{2}$.

cinquieme $=\frac{a^2-7a+12}{2}$.

Ce nombre d'étages est toujours $=a$; car le plus grand rang du plus bas étage étant $=a$, du second $=a-1$, du troisieme $=a-2$, du quatrieme $=a-3$, *&c.* Si dans cet exemple $a=5$, on aura $a-5=0$. Ainsi la *pile* finit dans l'étage où il y a $a-4$, qui est le cinquieme étage où il n'y a qu'une sphere. Puisque donc chaque étage contient le quarré (a^2), il y aura autant de ces quarrés que d'étages. Par conséquent pour avoir la somme de tous ces quarrés, il faut multiplier (a^2) par le nombre d'étages (a): ainsi dans tous les cas possibles on aura la somme des premiers termes $=\frac{a^3}{2}$.

Tous les coefficiens des numérateurs des seconds termes négatifs $-\frac{a}{2}-\frac{3a}{2}-\frac{5a}{2}-\frac{7a}{2}$, *&c.* faisant une progression des nombres impairs 1, 3, 5, 7, *&c.* dont le nombre des termes $=a-1$, puisque dans le premier étage il n'y a point de coëfficient négatif; cette somme est $=\overline{a-1}^2=a^2-2a+1$: ou changeant les signes, à cause que ces coëfficiens sont négatifs, multipliant par (a), & divisant par (2), la somme de tous les seconds termes négatifs est $=\frac{a^2-2a-1}{2}\times a$ à laquelle ajoûtant aussi le terme positif $\frac{a}{2}$, vient $\frac{a^2+2a-1}{2}\times a+\frac{a}{2}$. On a donc la somme des seconds termes $=\frac{a^3+2a^2}{2}$.

Les derniers termes $\frac{2}{2}$, $\frac{6}{2}$, $\frac{12}{2}$, *&c.* ou 1, 3, 6, *&c.* sont une progression des nombres triangulaires, dont le nombre de termes $=a-2$: car dans les deux premiers étages il n'y en a point. Ainsi la somme des troisiemes ou derniers termes $=\frac{a^3-3a^2+2a}{6}$.

On a donc trouvé que dans tous les cas possibles la somme des premiers termes $=\frac{a^3}{2}$.

seconds $=\frac{-a^3+2a^2}{2}$.

troisiemes $=\frac{a^3-3a^2+2a}{6}$.

lesquelles ajoûtées & réduites au même dénominateur, donnent pour la formule de la somme de toutes les spheres contenues dans la *pile* triangulaire $\frac{a^3+3a^2+2a}{6}$. Ce qu'il falloit démontrer.

Usage. Dans les places de guerre on a besoin de savoir le nombre des boulets de canon rangés en *piles*; ce qu'on obtiendra avec une très-grande facilité au moyen des formules que je donne: puisque pour la *pile* quadrangulaire oblongue il ne faut savoir que les deux côtés contigus quelconques de la base; Dans les pyramides quarrées & triangulaires, qu'un seul, & substituer leurs valeurs dans les formules respectives. *Cet article nous a été adressé par M. Kurdwanswski, de l'académie royale des Sciences de Prusse, & correspondant de celle de Paris; qui nous assûre l'avoir donné il y a très-long tems à la société des Arts, & qui se plaint de ce que M. l'abbé Deidier, dans un livre imprimé en 1745, a fait usage de ce problème sans en citer l'auteur.*

Pile, (*Archit. Hydraul.*) c'est un massif de forte maçonnerie, dont le plan est presque toujours un exagone alongé, qui sépare & porte les arches d'un pont de pierre, ou les travées d'un pont de bois. On construit ce massif avec beaucoup de précaution. D'abord son fondement est relevé en talus, par recoupement, retraites & degrés, jusqu'au niveau de la terre du fond de l'eau.

En

En second lieu, la premiere assise est toute de pierres de taille, composée de carreaux & de boutisses, ceux-ci ayant deux piés de lit, & les boutisses au moins trois piés de queue; ces pierres sont coulées, fichées, jointoyées, mêlées de chaux & de ciment.

On cramponne celle qu'on appelle *pierres de parement*, les unes avec les autres, avec des crampons de fer scellés en plomb; outre cela, on met à chaque pierre de parement un crampon pour la lier avec des libages, dont on entoure la premiere assise. Ces libages, de même hauteur que les pierres de parement, sont posés à bain de mortier, de chaux & de ciment, & on en remplit bien les joints d'éclats de pierre dure. On bâtit de même les autres assises de pierres. On peut consulter là-dessus l'*Architecture hydraulique* de M. Belidor, *tome IV. l. IV. c. ij.*

La construction d'une *pile*, quoiqu'importante, n'est pas cependant la chose la plus essentielle: c'est sa proportion qui est difficile à déterminer. Selon M. Bergier, les anciens donnoient aux *piles* des ponts la troisieme partie de la grandeur des arches, & même la moitié: *Histoire des grands chemins de l'empire romain, liv. IV. c. xxxv.* Aujourd'hui on pense que les *piles* doivent avoir moins, comme un quart, & un cinquieme. Mais sur quoi cette regle est-elle fondée? On n'en sait rien; & M. Gauthier, qui a refléchi là-dessus, croit que l'expérience seule peut fixer les dimensions des *piles*. „ Cette expérience consiste „ à savoir, dit-il, quelle est la force des matériaux qu'on „ trouve sur les lieux, qui supportent plus ou moins le „ fardeau dont on les charge, suivant le plus ou le moins „ qu'ils sont compactes & serrés „.

M. Gauthier suppose ici que les *piles* supportent la moitié de la maçonnerie des arches qui sont à leurs côtés, à les prendre depuis le milieu des clés. Si cela est aussi certain qu'il le paroît, il est évident qu'avec l'expérience ci-devant rapportée, & connoissant la solidité d'une arche & celle des *piles*, on saura comment on doit régler les dimensions des *piles*, en égalant ces deux solidités. Mais n'y a-t-il pas quelqu'autre condition à examiner? C'est à quoi les Ingénieurs des ponts & chaussées doivent prendre garde, ne pouvant nous-même en entreprendre l'examen dans un article où nos réflexions, comme dans tous les autres, doivent sagement être ménagées, afin que les connoissances que nous analysons, paroissent entierement à découvert.

Pile percée. C'est une *pile* qui, au lieu d'avant-becs d'amont & d'aval, est ouverte par une petite arcade au-dessus de la crêche, pour faciliter le courant rapide des grosses eaux d'une riviere, ou d'un torrent. Il y a de ces *piles* aux ponts du S. Esprit & d'Avignon, sur le Rhône. *Daviler*. (*D. J.*)

PILE, *terme de Bucheron*; ce mot se dit du bois coupé ou scié; ainsi ce sont plusieurs cits rangés les uns sur les autres, ou plusieurs buches & plusieurs rondins entassés proprement les uns sur les autres dans un chantier ou dans un bucher.

PILE DE BOIS, (*Charp.*) c'est un tas de bois de charpente ou de menniserie empilés les uns sur les autres.

PILE DE PONT, (*Charp.*) ce sont des assemblages de charpente, qui forment un pont par travées & palées.

PILE, *terme d'ancien monnoyage*, la matrice ou le coin sur lequel étoient empreintes les armes ou autres allégories.

Cette façon de monnoyer a souvent changé par les inconvéniens, les mauvaises empreintes qu'elle produisoit; quoi qu'il en soit, voyez le premier procedé, le plus ancien & le plus imparfait.

Cette *pile* ou coin étoit fortement attaché & enfoncé dans un gros billot de bois, appellé par les anciennes ordonnances *cepeau*.

L'on posoit sur la *pile*, le flanc, & le trousseau que l'on appliquoit sur le flanc & en opposition à la *pile*, frappoit, & le flanc étoit monnoyé. *Voyez* TROUSSEAU.

Les Hollandois monnoyent avec la *pile*, mais avec des corrections, qui toutes sont bien imparfaites étant comparées à la marque du balancier.

Ce mot *pile* exprime encore le côté des armes d'une monnoie, & le revers sur lequel est l'effigie du prince est appellé *croix*, parce que dans les anciennes monnoies, au lieu d'effigie, on mettoit une croix; c'est de-là qu'émane le jeu de croix ou *pile*. Sur l'étymologie de ce mot, Scaliger & quelqu'autres ont rapporté des choses assez peu intéressantes, peut-être même inutiles; en cas qu'on en soit curieux, voyez *prima. Scaligerana, in voc. nummus rutilus. pag.* 115. *flela* au mot *pila*.

PILE, s. f. (*Papeterie*.) les *piles* sont des mortiers qui servent dans les papeteries pour preparer la pâte, qui doit être employée à faire le papier. Il y a de trois sortes de *piles*; les unes que l'on nomme *piles* à drapeaux, les autres *piles* à fleuret; & les autres *piles* de l'ouvrier. (*D. J.*)

PILES ou AVANÇONS, *terme de Pêche*, ce sont les petites cordes frappées sur la ligne ou bauffe auxquelles les hameçons sont attachés, les avançons sont ordinairement de fil vert, pour mieux tromper le poisson. *Voyez les fig. Pl. de Pêche*.

Les pêcheurs qui font la pêche avec ces lignes qui sont des especes de libourets, en mettent six à la mer, trois à bas-bord & trois à stribord; les deux de l'avant sont garnies d'un plomb de huit livres, les deux du milieu ont un poids de six livres, & les deux de l'arriere & qui sont manœuvrées ordinairement par celui qui tient le gouvernail, seulement au poids de deux livres; cette différence de poids empêche les lignes de se mêler pendant que le bateau poursuit son sillage qui doit être moderé; c'est pourquoi on amene à demi les voiles ainsi qu'il convient, eu égard à la force du vent.

PILE, s. f. (*Ustensile*.) les *piles* sont de grands vaisseaux de pierre dure, dont les Italiens & les Provençaux se servent pour mettre les huiles qu'ils veulent garder, en attendant le tems favorable de les vendre; on les met aussi dans des jarres, qui sont de grands vaisseaux de terre cuite. (*D. J.*)

PILE, (*Jeux*.) le jeu nommé *croix* ou *pile*, est un jeu où lorsqu'on a jetté une piece de monnoie en l'air, celui-là gagne le pari, qui a deviné la partie qui paroît quand la piece de monnoie est tombée. Plusieurs prétendent que *pile* est un vieux mot qui signifioit *navire*, & que les anciens Romains jouoient à ce jeu avec une monnoie fait en mémoire de Saturne, où l'on voyoit la tête de Janus d'un côté, & de l'autre le navire sur lequel il étoit arrivé en Italie. C'est ce que témoigne Macrobe; de-là dérive, ajoute-t-on, le mot de *pilote*, pour dire un conducteur de navire. D'autres prétendent, que les Gaulois avoient une ancienne monnoie qui représentoit d'un côté un navire, & de l'autre une tête humaine nommée *chef*; & que c'est de-là que vient le jeu nommé *croix* ou *pile*, depuis que les Chrétiens opposerent la *croix* à la *pile*, au revers de leurs monnoies. (*D. J.*)

PILE *de malheur*, (*Jeu de trictrac*.) on appelle à ce jeu *pile de malheur*, lorsqu'une des parties conserve si long-tems son grand-jan sans le rompre, que la partie adverse ne peut passer dans le jan de retour, & qu'il est obligé d'entasser toutes ses dames sur celles de son coin. La *pile de malheur* complette est fort rare. (*D. J.*)

PILE, s. f. *Terme de Blason*; ce mot se dit d'une pointe renversée ou d'un pieu aiguisé qui s'étrécit depuis le chef, & va se terminer en pointe vers le bas de l'écu; quelques-uns croient que ce mot est emprunté du latin *pilum*, javeline armée de fer.

PILÉE, s. f. (*Couverturier*.) c'est en terme de Couverturier, la quantité de couvertures que le moulin à foulon peut fouler à la fois. Cette quantité s'estime ordinairement au poids; ensorte que si un moulin peut fouler quatre-vingt livres, & que chaque couverture pese vingt livres, la *pilée* est de quatre couvertures, & ainsi à proportion des *pilées* de tous les autres moulins.

PILÉE, s. f. (*Lainage*.) ce mot veut dire la quantité d'étoffe que l'on met dans l'auge ou vaisseau de noir, destiné pour la faire fouler. Quelques-uns particulierement du côté d'Amiens, disent *vaisselée*: le mot de *pilée* vient de *pile*, parce qu'il y a bien des endroits où les vaisseaux à fouler s'appellent ainsi.

PILENTUM, (*Antiq. Rom.*) espece de char couvert & suspendu, en usage chez les Romains, plus honorable que le *carpentum*, qui étoit un char découvert. Tite-Live, *l. V. c. xxv.* rapporte que l'an de Rome 361, le senat voulant récompenser la magnanimité des dames Romaines, qui avoient sacrifié leurs joyaux, pour fournir la somme promise aux Gaulois, leur accorda le privilege d'user de ce char couvert & suspendu, à condition néanmoins qu'elles ne s'en serviroient que les jours de fête, pour se rendre aux jeux & aux sacrifices, & que les jours ouvriers elles n'iroient dans les rues, que dans des chars découverts. *Honoremque ob eam munificentiam ferunt matronis habitum, ut pilento ad sacra ludosque*, carpentis *festo profestoque uterentur*. Mais la simplicité de la vie des dames Romaines rendit cette permission inutile; elles ne songerent point à en profiter. Le changement de leurs mœurs produisit dans la suite l'effet contraire; la sévérité des lois échoua quand il fut question de borner leur luxe, elles les transgresserent avec hauteur, & elles ne voulurent plus que des voitures douces, des brancards, des litieres, des chars à quatre roues, tous dorés, & tirés par des chevaux blancs. (*D. J.*)

PILER, v. act. (*Gram.*) c'est réduire un corps en parties plus ou moins menues, l'écraser avec un pilon, un marteau ou quel'autre instrument qui fasse le même effet.

PILER DU POIVRE, *terme de l'Art militaire*, se dit pour exprimer le mouvement des derniers bataillons d'une colonne de troupes en marche, lequel mouvement se trouve gêné ou retardé par les premiers bataillons. Dans cet état, les soldats ne sont pour ainsi dire que *piétiner*, sans avancer qu'insensiblement; c'est ce qu'ils appellent *piler du poivre*. *Art. de la* GUERRE, *par M. le Maréchal de Puységur*. (*Q*)

PILER LE CHANVRE, (*Cordier*.) c'est une préparation qu'on donne à la filasse avant que de la passer au peigne; elle consiste à mettre la filasse dans de grands mortiers de bois, & la battre avec de gros maillets.

PILHANNAW, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom donné par les Indiens à un oiseau de proie formidable, très-gros & très-hardi, qui habite dans les forêts de quelques-unes des plantations angloises, en Amérique. Non-seulement tous les oiseaux en sont épouvantés, parce qu'il en fait sa proie; mais même il dévore des quadrupedes comme de jeunes faons de biche & autres semblables, sur lesquels il se jette. (*D. J.*)

PILIER, s. m. (*Archit.*) sorte de colonne ronde ou quarrée, sans proportion, qui sert à soutenir la voûte de quelque édifice.

Pilier butant. C'est un corps de maçonnerie, élevé pour contretenir la poussée d'une voûte ou d'un arc; il y a des *piliers butans* de différens profils, comme en adoucissement ou en roulement, ou quelquefois avec des arcades; tels sont la plûpart des *piliers* des nouvelles églises.

Pilier butant en console. Espece de pilastre attique, dont la partie inférieure forme un enroulement par son profil, comme une console renversée; ce *pilier* sert pour buter un arc ou une voûte, & pour raccorder par une large retraite, deux plans ronds l'un sur l'autre différens de diametre. On voit de ces *piliers* à l'attique du dôme des Invalides, à Paris.

Pilier de dôme. On appelle ainsi dans une église à dôme, chacun des quatre corps de maçonnerie isolés, qui ont un pan coupé à une de leurs encoignures, & qui étant proportionnés à la grandeur de l'église, portent sur leurs croisées.

Pilier de moulin à vent. C'est le massif de maçonnerie qui se termine en cône, & qui porte la cage d'un moulin à vent, laquelle tourne verticalement sur un pivot, pour en exposer les aîles ou volets au vent.

Pilier quarré. C'est un massif appellé aussi *jambage*, qui sert pour porter les arcades, les platebandes & les retombées des voûtes.

Pilier de carriere. Ce sont des masses de pierre qu'on laisse d'espace en espace, pour soutenir le ciel d'une carriere. *Daviler*. (*D. J.*)

PILLIERS DE BITTE, (*Marine*.) ce sont deux grosses pieces de bois posées debout, & entretenues par un traversin; comme ce sont les principales pieces de toute la machine des bittes, on leur donne souvent le nom de *bittes*. *Voyez* BITTES.

Les *piliers de bittes* sont ordinairement d'un tiers plus épais que l'etrave: le sentiment de quelques charpentiers est que les *piliers de bittes* d'un vaisseau de cent trente-quatre piés de long, de l'étrave à l'étambord, doivent avoir quinze pouces d'épais & seize de large; la tête doit avoir dix-huit pouces de long, & demi-pouce de cannelure par le bas, avec un pié & un pouce de large: ils sont élevés de quatre piés au-dessus du premier pont, & posés à vingt-trois pouces l'un de l'autre. *Voy. Planche IV. fig. 1. n°. 86.*

PILIERS, *parmi les Horlogers*, signifie une espece de petite colonne, qui dans les montres & pendules tient les platines éloignées l'une de l'autre, à la distance nécessaire; on met quatre *piliers* aux montres & cinq aux pendules.

On distingue trois choses dans un *pilier*, les pivots, les assiettes, & le corps. Les pivots sont les parties qui entrent dans les platines; les assiettes sont celles qui s'appliquent sur les platines; & le corps est la partie comprise entre les deux assiettes. Pour qu'un *pilier* soit bien fait, toutes les parties précédentes doivent être dans une juste proportion avec la hauteur & la grandeur de la cage. *Voyez* CAGE, *&c.*

PILIER, *en terme de Manège*, se dit du centre de la volte, autour duquel on fait tourner un cheval, soit qu'il y ait un *pilier* de bois ou non. *Voyez* MANÉGE.

Il y a aussi d'autres *piliers* dans les manéges, deux à deux, sur la circonférence ou sur les côtés, placés deux-à-deux à certaines distances, d'où vient qu'on les appelle *les deux piliers*, pour les distinguer de celui du centre. Quand on parle de ces derniers, on a coutume de dire, travailler un cheval entre deux *piliers*; & en parlant du premier on dit, travailler autour du *pilier*.

Le *pilier* du centre sert à regler l'étendue du terrein, afin que le manége sur les voltes puisse se faire avec méthode & justesse, & que l'on puisse travailler par regle & mesure sur les quatre lignes de la volte, qui doivent être imaginées dans une égale distance de ce centre; il sert aussi à commencer les chevaux fougueux & difficiles sans exposer le cavalier.

On place les deux *piliers* à la distance de deux ou trois pas l'un de l'autre; on met le cheval entre deux pour lui apprendre à élever le devant, à détacher des ruades du derriere, & à se mettre sur des airs élevés, *&c.* soit par les aides ou par châtiment. *Voy.* CORDE.

PILIER, *terme de Vannier*, c'est le bâton du milieu du serrier.

PILIER, (*Ordre de Malte*.) nom qu'on donne dans l'ordre de Malte aux chefs des huit langues qui composent cet ordre; ainsi *pilier* de langue signifie celui des grands-croix, qui est à Malte le représentant & le chef d'une des langues. (*D. J.*)

PILIPOC, s. m. (*Botan. exot.*) nom d'un arbre des îles Philippines, décrit par Nieremberg. Sa racine est couverte de tubercules bruns, aussi gros que le poing. Son tronc est sans noeuds, & lorsqu'on le coupe de travers il se sépare en des especes de pellicules comme des peaux d'oignon; ses feuilles ressemblent à celles du laurier, mais elles sont extrèmement pointues. Cet arbre croît dans les lieux humides, & jette des branches qui s'entortillent autour des plantes voisines. (*D. J.*)

PILLAGE, s. m. se dit à la guerre du dégât, du ravage, & de l'enlevement que le soldat fait à la guerre de tout ce qui peut satisfaire son avidité pour le butin. *Voyez* DÉGAT & PICORÉE.

Les lois de la guerre permettent d'abandonner au *pillage* les villes prises d'assaut; mais comme dans le désordre qui s'ensuit il n'est point de licences ni de crimes que le soldat ne se croye permis, l'humanité doit engager, lorsque les circonstances le permettent, à ne rien négliger pour empêcher ces horreurs. On peut obliger les villes à se racheter du *pillage*, & si l'on distribue exactement & fidelement au soldat l'argent qui peut en revenir, il n'a point lieu de se plaindre d'aucune injustice à cette occasion, au contraire tous en profitent alors également, au lieu que dans le *pillage* le soldat de mérite est souvent le plus mal partagé; ce n'est pas seulement parce que le hasard en décide, mais c'est, dit M. le marquis de Santa-Cruz, qu'un soldat qui a de l'honneur reste à son drapeau jusqu'à ce qu'il n'y ait rien à craindre de la garnison ni des habitans, tandis que celui dont l'avidité prévaut sur toute autre chose, commence à piller en entrant dans la ville, sans attendre qu'il lui soit permis de se débander.

Outre le *pillage* des villes, qui arrive très-rarement, il y en a un autre qui produit le relâchement de la discipline, c'est la dévastation que fait le soldat dans le pays où le théâtre de la guerre est établi: ce *pillage* accoutume le soldat à secouer le joug de l'obéissance & de la discipline; l'envie de conserver son butin peut amortir sa valeur, & l'engager même à se retirer: d'ailleurs, en ruinant le pays on le met hors d'état de payer les contributions, & on expose l'armée à la disette ou à la famine. On se prive ainsi par cette licence, non-seulement des ressources que le pays fournit pour s'y soutenir, mais l'on se fait encore autant d'ennemis qu'il contient d'habitans: le *pillage* de tout ce qu'ils possedent les mettant au desespoir, les engage à profiter de tous les moyens de nuire à ceux qui les oppriment aussi cruellement.

Le pays où l'on fait la guerre, quelquefois l'exactitude de la discipline qu'on fait observer aux troupes, se ressent toujours beaucoup des calamités qui en sont inséparables: c'est pourquoi l'équité devroit engager à ne faire que le mal qui devient absolument inévitable, à ne point ruiner les choses dont la perte n'affoiblit point l'ennemi, & qui ne servent qu'à indisposer les peuples: telles sont les églises, les maisons, châteaux, *&c.* les animaux & les instrumens qui servent à la culture des terres, devroient être conservés avec soin. Diodore de Sicile nous apprend que parmi les Indiens, les laboureurs étoient regardés comme sacrés; qu'ils travailloient paisiblement & sans avoir rien à craindre à la vûe même des armées, & qu'on ne savoit ce que c'étoit que brûler ou couper les arbres en campagne.

La fermeté est très-nécessaire dans un général pour réprimer l'ardeur du *pillage* parmi les troupes; les exemples de sévérité sont souvent à propos pour cet effet; mais il faut les faire de bonne heure, afin que le trop grand nombre de coupables n'oblige point à leur pardonner.

Lorsque

Lorsque des troupes sont une fois accoutumées au *pillage*, au défaut de l'ennemi elles pillent leur propre pays, & même leurs magasins; c'est ce qu'on a vû dans plusieurs occasions, entre autres dans la guerre de Hollande de 1672; mais M. de Louvois fit *retenir sur le payement de toute l'armée*, ce qui étoit nécessaire pour dédommager les entrepreneurs, & il ordonna d'en user de même toutes les fois que pareille chose arriveroit. (*Q*)

PILLAGE, (*Marine.*) le *pillage* est la dépouille des coffres & des hardes de l'ennemi pris, & l'argent qu'il a sur lui jusqu'à trente livres: le reste qui est le gros de la prise s'appelle *butin*.

Le capitaine ou les capitaines qui auront abordé un vaisseau ennemi, & qui l'auront pris, retiendront par préférence tous les vivres & les menues armes, & les matelots auront le *pillage*: mais pour le corps de la prise, le prix en sera distribué selon les divers réglemens qui sont faits pour diverses occasions.

PILLARD, s. m. (*Art militaire.*) soldat qui pille. *Voyez l'article* PILLAGE.

PILLAU, (*Géogr. mod.*) village de Prusse, dans le Samland, à l'embouchure du Pregel. Je ne parle de ce village qu'à cause qu'il est remarquable par son port qui est grand, & par sa douane qui porte un bon revenu au roi de Prusse. Il y a un fort avec garnison pour arrêter tout ce qui passe. Gustave Adolphe, roi de Suede, le força en 1626. On amasse aux environs de l'ambre jaune ou succin, & on y pêche des esturgeons. (*D. J.*)

PILLER, v. act. *Voyez* PILLAGE. Outre l'acception par laquelle il désigne le vol fait publiquement avec violence, il en a encore quelques autres, comme en littérature, s'emparer des écrits de ceux qui ont écrit avant nous sans les citer; & au jeu, emporter une carte avec une autre carte qui lui est supérieure, *&c.*

PILOIR, *terme de Mégissier*, c'est un bâton d'environ cinq ou six piés de longueur, & garni quelquefois d'une espece de petite masse dont on se sert pour enfoncer les peaux dans les pleins lorsqu'elles remontent audessus de l'eau de chaux ou d'alun. *Voyez les fig. Pl. du Mégissier.*

PILON, s. m. (*Gram.*) instrument de bois, de pierre, ou de fer, dont on se sert pour piler, écraser, ou réduire en parties plus ou moins menues, toutes sortes de substances ou corps: on donne le même nom aux parties de quelques machines où elles ont la même fonction.

PILON ou PETITE ECORE, (*Marine.*) c'est une côte qui a peu de hauteur, mais qui est escarpée ou taillée en précipice.

PILON, s. m. *terme de Libraire*, envoyer des livres au *pilon*, veut dire en langage de libraire, les déchirer par morceaux, ensorte qu'ils ne puissent plus servir qu'aux Cartonniers, pour être pillonnés, & réduits en cette espece de bouillie dont on fait le carton. (*D. J.*)

PILONS, (*Monnoyage.*) *à la Monnoie*, ils sont ou de bois dur, ou de fer, ou de fonte, conséquemment à leurs différens usages. Assez communément on se sert de *pilons* de fonte pour broyer dans des mortiers de bronze, les terres, creusets, *&c.* dans lesquels il pourroit être resté du métal; pulvérisés, on les envoie pour être passés aux tourniquets.

PILON A SUCRE, (*Sucrerie.*) on appelle ainsi dans les sucreries des especes de grosses masses d'un bois dur & pesant, emmanchées aussi de bois. La masse doit avoir huit pouces de hauteur sur cinq de diametre, & le manche six piés de long. Ils servent à piler le sucre terré au sortir de l'étuve, & à le réduire en cassonade avant de le mettre dans les barriques. *Le P. Labat.*

PILONNER LA LAINE, (*Lainage.*) c'est la remuer fortement avec une pelle de bois dans une chaudiere remplie d'un bain plus que tiede, composé de trois quarts d'eau claire & d'un quart d'urine, pour la dégraisser au sortir de la halle avant que d'être battue sur la claie. (*D. J.*)

PILORE, s. m. *voyez* PYLORE.

PILORI, s. m. (*Jurisprud.*) est un petit bâtiment en forme de tour avec une charpente à jour, dans laquelle est une espece de carcan qui tourne sur son centre. Ce carcan est formé de deux pieces de bois posées l'une sur l'autre, entre lesquelles il y a des trous pour passer la tête & les mains de ceux que l'on met au *pilori*, c'est-à-dire que l'on expose ainsi pour servir de risée au peuple & pour les noter d'infamie: c'est la peine ordinaire des banqueroutiers frauduleux; on leur fait faire amende honorable au pié du *pilori*; on les promene dans les carrefours, ensuite on les expose au *pilori* pendant trois jours de marché pendant deux heures chaque jour, & on leur fait faire quatre tours de *pilori*, c'est-à-dire qu'on fait tourner le *pilori* quatre fois pendant qu'ils y sont attachés.

On tient que ce genre de peine fut introduit par l'empereur Adrien contre les banqueroutiers, leurs fauteurs & entremetteurs; c'est ce que Diogene Laerce entend, *lib. VI.* lorsqu'il dit, *voluit eos catamidiari in amphiteatro, id est derideri & ibi ante conspectum omnium exponi.*

On donne aussi quelquefois le nom de *pilori* aux simples poteaux & échelles patibulaires qui servent à-peu-près au même usage; mais la construction des uns & des autres est différente, & le *pilori* proprement dit est celui qui est construit de la façon dont on vient de le dire. *Voyez* ECHELLE PATIBULAIRE.

Sauval, en ses *antiquités de Paris*, dit que dans un contrat de l'année 1295, le *pilori* des halles de Paris s'appelle *puteus dictus lori*; il conclut de-là que *pilori* est un nom corrompu & tiré de *puits lori*, c'est-à-puits d'une personne nommée *Lori*, & que ce gibet fut à la place ou aux environs de ce puits & qu'il en prit le nom.

Cependant Ducange au *pilorium* ou *spilorium* fait venir *pilori* de *pila*, & en françois *pilier*, d'où l'on a fait *pilorier*; il cite les anciens textes où ce terme se trouve, tels que les lois des bourgs d'Ecosse, le *monasticum anglicanum*, une charte de Thibaut comte de Champagne de l'an 1227, qui est dans le trésor de l'église de Meaux, l'ouvrage intitulé *fleta*, les coutumes de Nevers, de Melun, de Meaux, de Sens, d'Auxerre.

Menage le dérive de *pilaricium*, comme qui diroit *petit poteau*.

Spelman le dérive du mot françois *pillent*; mais l'opinion de Ducange paroît la plus vraissemblable.

Quoi qu'il en soit de l'étymologie de ce mot, il est constant que le *pilori* des halles à Paris est un des plus anciens, & que Sauval croit que jusqu'au xiij. & xiv. siecle, & même jusqu'au xv. que ce fut peut-être le seul lieu patibulaire qu'il y eut à Paris, & où les criminels du plus haut rang subirent la peine de leur révolte & de leurs autres crimes.

L'ancien *pilori* consistoit en une cour accompagnée d'une écurie, d'un appentis haut de sept piés sur neuf de longueur, & d'un couvert où se gardoient la nuit les corps des malfaiteurs avant que d'être portés à Montfaucon.

Celui qui subsiste présentement a été construit plus de 300 ans après. On n'y fait plus d'exécutions à mort, il ne sert que pour exposer les banqueroutiers frauduleux; on y exposa aussi en-bas les corps des criminels qui ont été exécutés dans la ville en attendant qu'on leur donne la sépulture.

Près de ce *pilori* est une croix au pié de laquelle les cessionnaires devoient venir déclarer qu'ils faisoient cession, & recevoir le bonnet verd des mains du bourreau mais il y a long-tems que cela ne se pratique plus. *Voy.* BANQUEROUTE, BONNET VERD, CESSION & FAILLITE.

Bacquet, Loisel & Despeisses prétendent qu'un seigneur haut-justicier ne peut avoir un *pilori* en forme dans une ville où le roi en a un, qu'en ce cas le seigneur doit se contenter d'avoir une échelle ou carcan.

Cependant Sauval remarque qu'à la place de la barriere des Sergens du petit-marché du fauxbourg S. Germain, il y avoit autrefois un autre *pilori* & près de-là une échelle, & que l'un ou l'autre servoit pour exécuter ceux que les juges de l'abbé avoient condamnés, selon le genre de peine que le condamné devoit subir; lorsqu'il y avoit peine de mort, le jugement s'exécutoit au *pilori*.

Le *pilori* est un signe de haute-justice, néanmoins Lauriere, en son glossaire au mot *pilier*, dit qu'en quelques endroits les moyens justiciers ont aussi droit de *pilori*.

Dans la ville de Lyon, où il n'y a point de *pilori*, on se servit en 1745 d'une cage de fer portée sur une charrete pour tenir lieu de *pilori*, à l'égard d'un banqueroutier frauduleux qui fut ainsi promené par la ville. *Voy. les coutumes de Bearn, tit. XLIV. & ci-devant le mot* ECHELLES PATIBULAIRES. (*A*)

PILORIER, exposer un criminel au *pilori*, lui faire faire les tours ordonnés par sa sentence ou par son arrêt de condamnation. *Ibid.*

PILORIS, s. m. sorte de rat des îles Antilles, fréquentant les montagnes & les bois; sa grosseur est trois fois plus considérable que celle des rats domestiques: il a le poil blanchâtre tirant sur le roux, & la queue courte à proportion de son corps; sa chair est blanche, grasse & délicate, mais elle sent si fort le musc, qu'il n'y a que les negres qui puissent en manger après l'avoir fait bouillir très-long-tems en changeant d'eau.

PILOSELLE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui a été décrit sous le nom d'*hieracium*. *Voy.* HIERACIUM.

Cette

Cette plante est nommée par le vulgaire *oreille de rat* ou *de souris*, & en anglois semblablement *the mouse-ear*. C'est dans le système de Tournefort la vingt-deuxieme espece de genre de plante qu'il nomme *dens leonis*; la plûpart des autres botanistes l'appellent en latin *pilosella repens* ou *minor*. Linnæus le nomme *hieracium foliis integerrimis, ovatis, caule repente, scapo unifloro*, Hort. Cliffort. 388.

Sa racine est longue comme le doigt, menue, garnie de fibres. Elle pousse plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, velues, qui rampent à terre & y prenent racine. Ses feuilles sont oblongues, arrondies par le bout; ressemblantes à des oreilles de rat ou de souris, revêtues de poil, vertes en-dessus, veineuses, blanchâtres, lanugineuses en-dessous & d'un goût astringent.

Ses fleurs sont à demi-fleurons, semblables à celles de l'*hieracium*, mais plus petites, jaunes, soutenues chacune par un calice écailleux & simple, & portées sur un pédicule délié & velu. Après que les fleurs sont passées il leur succede des semences menues, noires, uniformes & aigrettées.

Cette plante croît aux lieux arides & maigres, sur le côteaux incultes, dans les terres sablonneuses & aux bords des grands chemins. Elle fleurit en Mai, Juin & Juillet; elle est très-amere, & passe en Médecine pour posséder des vertus vulnéraires, astringentes & déterfives. (*D. J.*)

PILOSELLE, (*Mat. médic.*) *voyez* OREILLE DE SOURIS.

PILOSITES, s. m. pl. (*Hist. ecclésiast.*) nom que les Origenistes donnoient aux Catholiques, parce que ceux-ci prétendirent que nous ressusciterons tous avec toutes les parties de nos corps jusqu'au moindre poil.

PILOT *ou* PILOTIS, s. f. (*Archit. hydraul.*) piece de bois de chêne ronde, employée de sa grosseur, affilée par un bout, quelquefois armée d'un fer pointu, & à quatre branches & frettée en sa couronne de fer qu'on enfonce en terre pour affermir un terrein.

On se sert pour enfoncer les *pilots* d'une machine appellée *sonnette*, & on estime ainsi le tems & la dépense que coute l'enfoncement.

On commence à sonder le fonds où l'on veut travailler: cette opération fait connoître la densité du terrein dans lequel le *pilot* doit être enfoncé. Si cette densité est uniforme, l'enfoncement croît à proportion du nombre des coups égaux qu'elle reçoit; est-elle variable? C'est par la différence des coups qu'on juge de sa différente densité, c'est-à-dire que la densité d'une seconde couche étant, par exemple, plus grande, il faudra un plus grand nombre de coups pour produire un enfoncement égal à celui de la premiere couche. Ce sera le contraire si la densité de cette couche est moindre que l'autre; cela posé, on estime une minute vingt secondes pour chaque volée de trente percussions, & autant pour reprendre haleine. Ainsi en ajoutant vingt secondes pour le tems que l'on perd, on aura trois minutes pour chaque volée.

Disons encore que pour déplacer la sonnette & mettre le *pilot* en état d'être enfoncé, il faut dix-huit minutes, & six minutes pour le deverser & y mettre des boises. Après cela il sera aisé de faire le calcul, nous voulons dire d'estimer le tems nécessaire pour enfoncer un *pilot* d'une longueur déterminée.

Afin de faire une évaluation plus juste & qu'on connoisse ce qu'on peut perdre de tems, selon que la sonnette qui frappe le *pilot* tombe d'une plus grande hauteur, il est bon de savoir que la force avec laquelle le mouton frappe le *pilot* est toujours comme la racine quarrée d'où le mouton tombe, c'est-à-dire comme la vitesse que ce corps qui descend a acquise à la fin de sa chûte. On suppose ici que la chûte du mouton est perpendiculaire sur le *pilot*, & cela doit toujours être; car lorsqu'on doit pousser un *pilot* obliquement, on place la machine ensorte que les montans ayent la même obliquité; mais alors on estime la force du coup par la hauteur de la chûte, & non par la longueur. *Voyez le cours de Physique expérimentale par* M. Desaguliers, *tome I. sect.* 5.

Au reste, on trouve dans le troisieme tome de l'*Architecture hydraulique, par* M. Belidor, un modele de calcul sur le tems & la dépense de l'usage des *pilots*. Ce même volume contient différentes machines pour enfoncer les *pilots*, ainsi que le premier tome *du cours de Physique expérimentale* de M. Desaguliers. Le *pilot* est différent du pieu en ce qu'il est tout-à-fait enfoncé dans la terre.

Pilots de bordage. Ce sont des *pilots* qui environnent le pilotage, & qui portent les patins & les racinaux.

Pilots de remplage. *Pilots* qui garnissent l'espace piloté. Il en entre 18 à 20 dans une toise superficielle.

Pilots de retenue. *Pilots* qui sont au-dehors d'une fondation, & qui soutiennent le terrein de mauvaise consistance sur lequel une pile de pont est fondée.

Pilots de support. *Pilots* sur la tête desquels la pile est supportée, comme ceux, par exemple, qu'on plante dans les chambres d'un grillage. (*D. J.*)

PILOT, *terme de Papeterie*, c'est ainsi qu'on nomme en Bretagne ce qu'ailleurs on appelle *drilles*, *peilles*, *drapeaux*, c'est-à-dire les vieux chiffons de toile de chanvre & de lin, qui servent à la fabrique du papier.

Il sort tous les ans de Bretagne pour plus de 10000 liv. de *pilot*, sans y comprendre ce qui se consomme dans les papeteries de cette province. *Voyez* PAPIER.

PILOT, s. m. *terme de Salines*, c'est le nom qu'on donne dans les marais salans aux monceaux de sel qui sont dans un endroit de ces marais qu'on appelle le *mort*: lorsque ces monceaux de sel sont en rond, ils se nomment *pilots*, & quand ils sont en long, on les appelle *vaches*; il faut passer ces termes ridicules à des ouvriers sans génie. (*D. J.*)

PILOTAGE, (*Marine.*) c'est un ouvrage de fondation sur lequel on bâtit dans l'eau. Cette fondation se prépare par plusieurs fils de pieux fichés en terre par force, & à refus de mouton.

Pilotage, c'est la conduite qui se fait d'un vaisseau pour le faire entrer ou sortir d'un port, de peur qu'il n'aille donner sur des bancs. Les lamanages, touages, *pilotages*, pour entrer dans les havres ou rivieres, ou pour en sortir, sont menues avaries, qui se payent un tiers par le navire, & les deux autres tiers par les marchandises.

Pilotage, c'est l'art de bien conduire un vaisseau, & de tout ce qui regarde la science de la navigation.

PILOTAGE, s. m. *ou* LAMANAGE, (*Comm. de mer.*) ce mot signifie les droits qui sont dus aux pilotes ou lamaneurs, qui aident aux navires à entrer dans les ports ou à en sortir.

PILOTE, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer auquel on a donné ce nom, parce qu'il se met au-devant des vaisseaux qu'il rencontre, il les précede & il semble les conduire jusqu'au port. Il est de la grandeur & de la forme d'un maquereau: la tête est longue & lisse; l'extrémité de la mâchoire supérieure excede de beaucoup la mâchoire inférieure. Ce poisson n'a point d'écailles, tout son corps est couvert d'une peau rayée en losanges; il a deux petites nageoires près des ouïes, une sur le dos & une autre sur le ventre qui s'étendent toutes les deux jusqu'à la queue. Le poisson *pilote* nage au-devant des requins, comme au-devant des vaisseaux; il est si agile qu'il évite le requin qui tâche d'en faire sa proie. *Hist. nat. des Antilles, par le* P. du Tertre, *tome II. Voyez* POISSON.

PILOTE, (*Marine.*) premier *pilote*, second *pilote*, troisieme *pilote*. Le *pilote* est un officier de l'équipage, qui prend garde à la route du vaisseau & qui le gouverne.

Le second & le troisieme *pilote* secondent le premier dans ses fonctions. Il n'y a trois *pilotes* que dans les plus grands vaisseaux, ou quand il s'agit de voyages de longs cours. Dans les autres vaisseaux, il y a un ou deux *pilotes*, selon la qualité du vaisseau & du voyage. *Voyez l'ordonnance de* 1680, *liv. II. tit. IV. & celle de* 1689, *liv. I. tit. XV.*

Le *pilote* doit être continuellement au gouvernail, & faire de tems en tems son rapport au capitaine, au sujet du parage où il croit que le vaisseau est; il doit être expérimenté dans la connoissance des cartes marines, dans l'usage de l'astrolabe & de l'arbalete, & autres instrumens pour prendre hauteur, dans la connoissance des tables, de l'astronomie, dans la connoissance des marées, des changemens qui y arrivent selon les pays, des moussons, &c. C'est le *pilote* qui commande dans les buches & dans les pinques, & qui ordonne de jetter les filets & de les retirer; c'est lui encore qui le plus souvent tient le gouvernail.

PILOTE HAUTURIER, c'est celui qui dans un voyage de long cours fait prendre la hauteur ou l'élévation du pole par le moyen de l'arbalete & de l'astrolabe.

Pilote côtier, *pilote* du havre, *pilote* lamaneur, locman; bons *pilotes*, *pilotes* expérimentés.

Pilote qui a entré & sorti un vaisseau: cela se dit d'un *pilote* qui a mis un vaisseau dans une rade, dans une riviere ou dans un havre, & qui l'en a ressorti.

Pilote hardi; cela se dit d'un *pilote* qui entreprend des choses difficiles, comme d'entrer dans une riviere inconnue, dans un havre qui ne seroit pas pratiqué, de chercher une terre non-vûte, & autres choses semblables.

Il n'y a point de *pilote* côtier en tems de brume.

Les bons pilotes sont à terre; cela se dit par plaisanterie pour ceux qui se vantent d'être savans dans le *pilotage*, & qui sont des ignorans quand ils sont en mer. PI-

Pilote, s. m. (*Antiq. grecq.*) Les *pilotes* étoient fort considérés dans la Grece; de là vient que le *pilote* Phrontis n'a pas été seulement immortalisé par Homere, mais le roi de Micène lui éleva un tombeau près du cap de Sunium, & lui rendit les derniers devoirs avec la distinction qu'il méritoit. C'est ce Phrontis que Polignote avoit peint dans ce tableau merveilleux, qui représentoit d'un côté la prise de Troye, & de l'autre les Grecs s'embarquant pour leur retour. Telles étoient les mœurs de ce tems-là; aujourd'hui un *pilote* n'est qu'un marin sans distinction; alors c'étoit un homme utile à l'état, & tout mérite utile à l'état avoit sa récompense. Une inscription, une statue, un tombeau élevé aux dépens du public, entretenoient la gloire, & portoient les hommes à toutes sortes de belles actions. (*D. J.*)

Pilotes, (*Lutherie.*) dans l'orgue sont des baguettes cilindriques *E C*, *fig.* 22. orgue, à l'extrémité inférieure desquelles sont des pointes déliées ou des épingles qui entrent dans des trous qui sont aux extrémités des bascules du positif qui entrent dans le pié du grand orgue; la partie superieure *E* traverse un guide *D* (*fig.* 5, 20 & 22.) percé d'autant de trous qu'il y a des *pilotes* ou de touches au clavier au-dessous desquels ces trous doivent répondre.

La longueur des *pilotes* est égale à la distance qui se trouve entre le dessous des touches du premier clavier qu'on appelle *clavier du positif*, & l'extrémité *B* des bascules. *Voyez* Bascules du positif.

Les *pilotes* servent à transmettre l'action des touches du premier clavier aux bascules qui transmettent la même action aux soupapes du sommier du positif: ce qui les fait ouvrir. *Voyez* Sommier du positif.

PILOTER, v. n. (*Archit. hydraul.*) c'est enfoncer des pieux ou des pilots, pour soutenir & pour affermir les fondemens d'un édifice qu'on bâtit dans l'eau, ou sur un terrein de mauvaise consistance. On ferre ordinairement le bout des pilots, ou on le brûle, pour empêcher qu'il ne pourrisse, & on l'enfonce avec la sonnette ou l'engin, jusqu'au refus du mouton, ou de la hie. (*D. J.*)

Piloter, (*Marine.*) c'est ce que font les Pilotes-côtiers ou Lamaneurs, qui conduisent les vaisseaux hors des embouchures des rivieres, des bancs & des dangers. Ceux qui ne voyent point venir des Lamaneurs à leur bord, peuvent se servir de pêcheurs pour les *piloter*.

Piloter un navire dehors ou hors du port.

PILOTIS, *en terme d'Architecture*, c'est un grand pieu que l'on enfonce dans la terre pour servir de fondation, quand il s'agit de bâtir sur un terrein marécageux. *Voyez* Fondation. *Voyez aussi* Pallification.

Amsterdam & quelques autres villes sont entierement bâties sur *pilotis*.

La breche de Dagenham est fermée ou bouchée avec des *pilotis* à queue d'aronde, c'est-à-dire, avec des *pilotis* emmortaisés l'un dans l'autre, moyennant des tenons à queue d'aronde. *Voyez* Pieux & Queue d'aronde.

Pilotis, s. m. (*Hydraul.*) ce sont des pieces de bois affilées par un bout, armées d'un fer pointu & frettées en leur couronne de frettes de fer. On nomme *pilotis de bordage* ceux qui environnent le pilotage, & qui portent les racines; ceux qui garnissent l'espace piloté, s'appellent *pilotis de remplage*.

PILSEN, (*Géog. mod.*) ville de Bohème, capitale du cercle de même nom, sur les frontieres du Haut-Palatinat de Baviere, entre les rivieres de Misa & de Watta, à 20 lieues d'Egra, & à 19 de Prague. Elle est défendue par des tours & de bons bastions; aussi a-t-elle été souvent prise & reprise dans les guerres de Bohème. *Long.* 31. 18. *lat.* 49. 45.

Dubraw, en latin *Dubravius* (Jean) naquit à *Pilsen*, & se fit estimer dans le seizieme siecle par une histoire de Boheme en XXXIII livres qu'il publia en 1552, & dont la meilleure édition est de Francfort en 1688. Dubraw mourut évêque d'Olmutz en 1553. (*D. J.*)

PILSNA, ou PILEZNA, ou PILSNO, (*Géog. mod.*) ville de la petite Pologne, dans le palatinat de Sandomir, aux confins de celui de Cracovie, sur une petite riviere qui se jette dans la Vistule.

PILTEN, ou PILTYN, (*Géog. mod.*) ville du duché de Curlande, capitale d'un canton de même nom, sur la Windaw, entre Golding & le fort de Windaw. Il y avoit autrefois un évêché sécularisé en 1559, par Fréderic II. roi de Danemarck, qui en conféra le domaine à la noblesse & à ses créatures pour le cultiver & fournir le pays de bétail: ce qui a très-bien réussi. *Long.* 39. 45. *lat.* 57. 45. (*D. J.*)

PILULAIRE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) plante qui paroît avoir échappé à la connoissance des anciens botanistes. M. Bernard de Jussieu en a établi le caractere sur les parties de la fleur qu'il a découvertes par le microscope. Les curieux peuvent lire son mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des Sciences. *Année* 1739.

Cette plante est nommée *pilularia palustris, juncifolia*, par MM. Vaillant & Jussieu; *calamistrum* par Dillenius; *graminifolia palustris, repens, vasculis granorum piperis*, par Rai; *muscus aureus, capillaris, palustris, interfoliola, folliculis rotundis, quadripartitis* par Pluckenet. Voici ses caracteres:

Les fleurs de la *pilulaire* ont deux calices: un externe ou commun, & l'autre interne ou propre. Le calice externe renferme quatre fleurs; il est d'une seule piece sphérique, velue, épaisse, dure, qui s'ouvre en quatre portions égales, & chaque portion est collée à la face convexe d'un des quatre calices internes. Le calice interne contient une fleur; il est membraneux, d'une seule piece dont la forme est celle d'un quartier de sphere, & il s'ouvre par l'extrémité supérieure.

Le placenta, qui dans chaque fleur porte les étamines & les pistils, est une bande membraneuse, longue, étroite, qui naît du fond de la cavité du calice interne, se prolonge jusqu'aux deux tiers de sa hauteur, & s'attache à la face sphérique de ce calice dans le milieu de sa largeur.

Les étamines sont pour l'ordinaire au nombre de trente-deux sommets, sans filets, leur figure est celle d'un cône; ils sont tous attachés par la pointe à une petite tête qui termine le bord supérieur du placenta, sur laquelle ils forment, en se dirigeant en tous sens, une houpe pyramidale. Ces sommets sont des capsules délicates, membraneuses; elles s'ouvrent transversalement, & répandent une poussiere ronde.

Les pistils sont au nombre de 12, de 16, ou de 20 embryons, ovoïdes, situés perpendiculairement sur le placenta dont ils couvrent les faces & le bord tranchant; ils n'ont point de stile; mais la partie supérieure de chaque embryon est terminée par un stigmate court & obtus.

Le péricarpe est le fruit de cette plante; il est à quatre loges composées des deux calices qui subsistent, & conservent plusieurs semences.

Les semences sont menues, blanchâtres, ovoïdes, arrondies par la base, & terminées en pointe par le haut.

Le germe, ou la plantule contenue dans la semence, sort dans la germination, de la partie supérieure de la capsule séminale, produit une premiere feuille, & une radicule.

Il me reste peu de choses à ajouter sur la description de cette plante. Elle est très-basse, rampante & couchée sur terre. Ses racines sont de petits filets blancs, simples & flexibles. Ses tiges & ses branches sont si bien entremêlées les unes dans les autres, que la principale tige est difficile à distinguer. Les feuilles viennent alternativement sur les deux côtés des rameaux; elles sont vertes, tendres, presque cylindriques, assez semblables à celles du jonc. Les fleurs naissent dans les aisselles des rameaux.

La *pilulaire* est la seule plante connue de son genre; elle paroît vivace; ses jeunes branches, qui subsistent d'une année à l'autre, servent à la renouveller pendant que les anciennes périssent. Les globules qui renferment les fleurs, commencent à se montrer dès le mois de Mai.

Il en repousse continuellement de nouveaux, à mesure que les tiges & les branches se prolongent.

Il n'y a qu'en France & en Angleterre où cette plante ait été remarquée. A l'égard de la France, les seuls environs de Paris sont encore les lieux uniques où elle ait été observée, savoir près de Fontainebleau dans les mares de Franchard, dans celles de l'Oise, & entre Colgnieres & les Essarts. On ne lui connoît aucune vertu; Merret, Morison, Plukenet, Ray, Vaillant, Petiver, Dillenius, Martin, Linnæus, M. de Jussieu, sont les seuls botanistes qui en ont parlé, & Merret le premier de tous; M. Vaillant l'a nommée *pilulaire*, à cause de la forme sphérique du bouton de ses fleurs. (*D. J.*)

PILULE, (*Pharmacie.*) les *pilules* sont une forme de médicament réduites à la grosseur & à la consistance d'un pois; on s'en sert pour épargner au malade le goût désagréable d'un liquide impregné des drogues, & pour empêcher leur impression sur l'organe du goût. C'est la répugnance des malades contre les différentes especes de drogues, qui a donné origine aux *pilules*. On leur a donné le nom de *pilule* à cause de leur ressemblance avec les petites bales qu'on nomme en latin *pila*.

Les

Les *pilules* ne doivent pas excéder la dose de six grains; les drogues réduites en poudre demandent le double de leur poids de sirop, pour pouvoir être réduites en *pilules* à l'aide d'une liqueur ou excipient qui augmente leur consistance.

Nous allons donner un exemple de *pilules* pour servir de modele.

Pilules d'agaric. Prenez de trochisques d'agaric une once, *species* de hiera demi-once, myrrhe six gros, sirop de nerprun autant qu'il en faut pour faire une masse de *pilules*.

Quoique les *pilules* soient fort en usage & du goût de bien de gens, cependant on ne doit point trop les conseiller; & si les personnes peuvent prendre sur elles de vaincre la répugnance qu'elles pourroient avoir pour les drogues, il vaudroit beaucoup mieux qu'elles prissent les remedes délayés dans un véhicule suffisant; la *pilule* est d'elle-même difficile à dissoudre; d'ailleurs elle est échauffante: ainsi l'on ne doit employer les *pilules* que dans les cas où on veut s'épargner le désagrément de sentir, ou une odeur, ou une amertume incommode.

La plûpart des charlatans & des ignorans ont coutume d'envelopper leurs médicamens dans des conserves, & de se servir de *pilules*; & comme les drogues dont ils se servent, sont des plus actes & des plus vives, ce manege devient funeste pour les malades qui ont le malheur d'user de ces sortes de remedes.

Si cependant l'on est obligé d'employer des *pilules*, on doit avoir soin de les diviser, au moyen d'une suffisante quantité de bouillon, & de fixer au juste la dose de chaque ingrédient qui en fait la base & l'efficacité.

Les compositions ou préparations mercurielles doivent toutes se donner en pilules. On les doit faire très-petites, pour donner plus de facilité de les avaler.

Pilules de Belloste, *Voyez* Mercure, (*Mat. méd.*)

Pilules mercurielles, *Voy.* Mercure, (*Mat. méd.*)

Pilules perpétuelles, (*Pharm.*) on donne ce nom à des *pilules* faites de régule d'antimoine, qui ont la vertu de purger & de faire vomir, nonobstant qu'elles aient été employées une infinité de fois de suite, de façon qu'une seule peut servir à purger une armée entiere. On peut les faire infuser dans le vin, & ce vin devient émétique; on fait aussi avec le régule des gobelets ou tasses qui produisent le même effet.

Mais ces sortes de remedes ne conviennent point à tous les tempéramens, & il est rare qu'on les ordonne aux gens délicats; pour peu que l'on soit attentif à la conservation de ses malades, on se gardera de leur permettre de tels remedes.

Au cas qu'ils eussent beaucoup tourmenté le malade, on employera les mêmes précautions que dans l'usage des antimoniaux.

PILUM ou EPIEU, s. m. (*Art. milit.*) arme de jet chez les Romains, que portoient les hastaires & les princes. Cette arme avoit environ sept piés de longueur en y comprenant le fer; le bois de sa hampe étoit d'une grosseur à être empoigné aisément; le fer s'avançoit jusqu'au milieu du manche, où il étoit exactement enchâssé & fixé par des chevilles qui le traversoient dans son diametre. Il étoit quarré d'un pouce & demi dans sa plus grande grosseur; il perdoit insensiblement de son diametre jusqu'à sa pointe, qui étoit très-aiguë, & près de laquelle étoit un hameçon qui retenoit cet énorme lilier dans le bouclier qu'il avoit percé. M. de Folard pouvoit avoir méconnu cette terrible arme de jet, comme presque tous ceux qui en ont parlé. Cet auteur la croit une pertuisane semblable à l'esponton des officiers, & à la bataille de Régolus, il la donne aux soldats qui formoient la queue des colonnes.

Les savans qui ont écrit du militaire des anciens, ont trouvé obscure la description que Polybe fait du *pilum*, & ils ne conviennent point de la forme de cette arme. Le P. Montfaucon dans ses *antiquités expliquées*, représente plusieurs armes des anciens de différens âges, sans déterminer la figure du *pilum*.

Polybe compare le petit, que les soldats tenoient encore quelquefois dans la main gauche, & qui étoit plus leger que le grand, aux épieux d'usage contre le sanglier. On en peut déduire la forme du grand *pilum*. En combinant ce que Polybe, Tite-Live, Denis d'Halicarnasse, Appian & Végece en disent, on trouve que le *pilum* a eu entre six & sept piés de longueur, que la hampe a été deux fois plus longue que le fer qui y étoit attaché, moyennant deux plaques de fer qui s'avançant jusqu'au milieu de la hampe, recevoient les fortes chevilles de fer dont il étoit traversé. Marius ôta une de ces chevilles de fer, & il lui en substitua une de bois, laquelle se cassant par l'effort du coup, faisoit pendre la hampe au bouclier percé de l'ennemi, & donnoit plus de difficulté à arracher le fer. On sait de plus que c'étoit un gros fer massif & pointu, de 21 pouces de longueur, qui au sortir de la hampe avoit un pouce & demi de diametre; que le *pilum* étoit quelquefois arme de jet, & quelquefois aussi arme pour se défendre de pié ferme. Les soldats étoient dressés à s'en servir de l'une & de l'autre maniere. Dans la bataille de Lucullus contre Tigrane, le soldat eut ordre de ne pas lancer son *pilum*, mais de s'en servir contre les chevaux de l'ennemi, pour les frapper aux endroits qui n'étoient point bardés.

Le *pilum* étoit l'arme particuliere des Romains. Aussitôt qu'ils approchoient de l'ennemi à une juste distance, ils commençoient le combat en le lançant avec beaucoup de violence. Par la grande pesanteur de cette arme & la trempe du fer, elle perçoit cuirasse & bouclier & causoit des blessures considérables. Les soldats étant désarmés du *pilum*, mettoient à l'instant l'épée à la main, & ils se jettoient sur l'ennemi avec une impétuosité d'autant plus heureuse, que souvent les *pilum* avoient renversé ses premiers rangs.

Cet usage du *pilum* se trouve démontré dans les commentaires de César, & sur-tout dans le récit de la bataille de Pharsale. „ Il n'y avoit, dit-il, entre les deux armées qu'autant d'espace qu'il en falloit pour le choc. „ Mais Pompée avoit commandé à ses gens de tenir ferme sans s'ébranler, espérant par-là de faire perdre les „ rangs & l'haleine aux nôtres, & rompant leur effort, „ rendre le *pilum* inutile... Lorsque les soldats de César virent que les autres ne bougeoient point, ils s'arrêterent d'eux-mêmes au milieu de la carriere; & après avoir un peu repris haleine, ils lancerent le *pilum* „ en courant, puis ils mirent l'épée à la main, selon „ l'ordre de César. Ceux de Pompée les reçurent fort „ bien, car ils soutinrent le choc sans branler, & mirent aussi l'épée à la main après avoir lancé leur *pilum*. „

La pesanteur du *pilum* ne permettoit pas de le lancer ou darder de loin. On laissoit les velites fatiguer l'ennemi par leurs javelots, avant que l'action fût générale. Les hastaires & les princes ne se servoient du *pilum* que quand l'ennemi étoit assez proche. De-là ce proverbe de Végece, pour indiquer la proximité des armées, *ad pila & spatas ventum est*; l'affaire en est venue jusqu'aux *piles*.

La pique des triaires, propre pour le combat de main & celui de pié ferme, étoit plus longue, moins grosse, & par conséquent plus aisée à manier que le *pilum*, dont on ne faisoit plus de cas lorsque le combat étoit engagé; les hastaires même & les princes étoient obligés de jetter leur *pilum* sans en faire usage, quand l'ennemi étoit trop près. César raconte qu'*ayant tout-d'un-coup les ennemis sur le corps, au point même de n'avoir pas assez d'espace pour lancer les piles, les soldats furent contraints de les jetter à terre pour se servir de l'épée*. Les triaires armés de la pique, attendoient souvent de pié ferme le choc de l'infanterie, comme celui de la cavalerie. Suivant Tite-Live, ils ne quittoient point la pique dans la mêlée; *ils meurtrissoient*, dit-il, *les visages des Latins avec leurs piques dont la pointe avoit été émoussée dans le combat*. On pourroit regarder les triaires comme les piquiers d'autrefois; il y avoit pourtant des occasions où ils abandonnoient la pique pour se servir de l'épée, qui étoit l'arme dans laquelle les Romains mettoient leur principale confiance.

M. le maréchal de Saxe, qui avoit conçu le projet de mettre l'infanterie sur le pié des légions, propose pour les soldats des armes de longueur, ou des piques mêlées avec les armes à feu, comme des armes équivalentes aux *pilums*; mais on ne peut douter que l'arme romaine n'ait été tout-à-fait différente de la pique de ce général, quant à la forme & au service. *Mémoires militaires* par M. Guischardt. (*Q*)

PILUMNE, s. m. (*Mytholog. rom.*) dieu qui passoit pour l'inventeur de l'art de broyer ou moudre le blé.

PIMAR, PIEUMART, GRAND PIC NOIR, *picus maximus niger*, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) oiseau qui pese dix onces & demie; il a un pié cinq pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés trois pouces d'envergure; le bec est fort triangulaire, & long de deux pouces & demi; les narines ont leurs ouvertures arrondies & couvertes de poils. Cet oiseau est entierement noir, à l'exception du sommet de la tête, qui a une belle couleur rouge qui s'étend jusqu'aux narines. Il y a dix-neuf grandes plumes dans chaque aîle; la premiere n'a pas plus de longueur que celle du second rang. La queue n'est composée que

de

de dix plumes : les extérieures sont très-courtes ; les autres ont successivement plus de longueur jusqu'à celles du milieu, qui sont plus longues, & qui ont jusqu'à sept pouces ; toutes, excepté la premiere de chaque côté sont pointues, roides & courbées en-dessous. Cet oiseau se soutient par le moyen de ses plumes, en grimpant le long des arbres ; il a deux doigts dirigés en avant, & deux en arriere. Les ongles sont très-grands, à l'exception de celui du plus petit doigt de derriere, qui est très-court. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PIMBERAH, (*Hist. nat.*) C'est ainsi qu'on nomme dans l'île de Ceylan un serpent qui est de la grosseur d'un homme, & d'une longueur proportionnée ; il vit du bétail & des bêtes sauvages, & quelquefois il avale un chevreuil tout entier ; il se cache dans les routes où il doit passer, & le tue d'un coup d'une espece de cheville ou d'os dont sa queue est armée.

PIMENT, s. m. (*Botan.*) On appelle aussi cette plante *botrys vulgaire* ; mais elle est connue des Botanistes sous le nom de *chenopodium ambrosioïdes, folio sinuato*, *I. R. H.* Rai. *histor.* 196.

Sa racine est petite, blanche, perpendiculaire, garnie de peu de fibres. Sa tige est haute de 9 à 12 pouces, cylindrique, ferme, droite, velue, divisée depuis le bas en plusieurs petits rameaux chargés de feuilles alternes. Ses feuilles sont découpées profondément des deux côtés, comme celles du chêne, traversées de grandes veines rouges lorsqu'elles commencent à paroître, ensuite pâles. Ses fleurs sont petites, glauques, portées en grand nombre au haut des tiges & des rameaux, disposées en un long bouquet & comme en épi.

De l'aisselle de chaque petite feuille s'élevent de petits rameaux chargés de petites fleurs & de graines ; ces petits rameaux en se divisant se partagent toujours en deux, & chaque angle est garni d'une petite fleur sans pédicule. A la naissance des petits rameaux les fleurs sont sans pétales, composées de plusieurs étamines qui s'élevent d'un calice verd, découpé en plusieurs quartiers. Il succede à chaque fleur une graine semblable à celle de la moutarde, mais beaucoup plus petite, & renfermée dans une capsule qui étoit le calice de la fleur.

Toute cette plante est aromatique & d'une odeur forte, mais qui n'est pas désagréable, d'une saveur un peu âcre, aromatique, & enduite d'un mucilage résineux qui tache les mains quand on la cueille. Elle vient d'elle-même dans les pays chauds, en Languedoc, en Provence le long des ruisseaux & des fontaines, dans les lieux arides & sablonneux ; elle croît aisément dans nos jardins, & elle est toute d'usage. Les Médecins la recommandent beaucoup dans les fluxions de sérosités qui se jettent sur le poumon, dans la toux catarreuse, l'asthme humide, & l'orthopnée qui vient de la même cause. (*D. J.*)

PIMENT, (*Botan.*) plante du genre que les Botanistes appellent *capsicum* : celle-ci en est une espece, autrement nommée *poivre d'Inde*, *poivre du Brésil*, *poivre de Guinée*. *Voyez* sa description sous le *mot* POIVRE DE GUINÉE, *Botan.*

PIMENT DE LA JAMAÏQUE, (*Hist. nat. des drog. exot.*) c'est l'arbre qui donne le poivre de la Jamaïque ; ou on entend aussi par *piment* les poivres même de cet arbre. *Voyez* POIVRE DE LA JAMAÏQUE.

PIMENT ROYAL, *gale*, genre de plante dont les piés qui fleurissent ne grainent pas, & dont les pids qui grainent ne fleurissent point ; ceux qui fleurissent portent des chatons composés de petites feuilles disposées sur un pivot, creusées ordinairement en bassin, & coupées à quatre pointes ; parmi ces feuilles naissent les étamines chargées chacune d'un sommet. Les fruits naissent sur des piés différens de ceux-ci, & ces fruits sont des grappes chargées de semences. Tournefort, *mém. de l'acad. royale des Scienc. année* 1706. *Voyez* PLANTE.

PIMENT, (*Botan.*) *voyez* CORAIL DE JARDIN.

PIMENT, (*Diete & Mat. med.*) poivre d'Inde ou de Guinée, corail de jardin.

Cette plante croît naturellement en Guinée & dans le Brésil. On la cultive en abondance dans les pays chauds, comme en Espagne, en Portugal, & dans les provinces méridionales du royaume. Les fruits ou gousses de cette plante ont une saveur âcre & brûlante, sur-tout dans leur état de maturité, c'est-à-dire lorsqu'elles sont devenues rouges. On rapporte cependant que les Indiens les mangent dans ce dernier état sans aucune préparation ; ce qui est peu vraissemblable, du moins si ces fruits ont dans ces climats la même âcreté que dans le nôtre : car on ne sauroit mâcher un instant un morceau de notre *piment*, même avant la maturité, sans se mettre la bouche en feu : nulle habitude ne paroît capable de faire un aliment innocent d'une matiere aussi active. Les habitans des pays de l'Europe où on cultive le *piment*, en cueillent les gousses lorsqu'elles sont encore vertes, & qu'elles n'ont pas acquis tout leur accroissement. Dans cet état elles sont encore très-âcres, & fort ameres, mais d'autant moins qu'elles sont moins avancées. Les moins âcres ne sont point encore mangeables sans préparation, & peut-être même sont-elles naturellement dangereuses ; car *le piment* est de la classe des morelles, dont la plupart des especes sont vénéneuses (*voyez* MORELLE), & dont le correctif est l'acide, comme nous l'avons aussi observé à cet article.

Quoi qu'il en soit, on prépare les gousses vertes de *piment* pour l'usage de la table, en les faisant macerer pendant un mois au moins dans de fort vinaigre, après les avoir ouvertes par une ou plusieurs incisions profondes.

On les mange communément en salade avec l'huile & le sel, après en avoir séparé par une forte expression, le plus de vinaigre qu'il est possible. On a coutume d'y ajouter du persil & de l'ail hachés : c'est-là un mets fort appétissant, point mal-sain, & fort usité dans les provinces méridionales du royaume, mais seulement parmi les paysans, les gens du peuple, & les sujets les plus vigoureux & les plus exercés de tout état, tels que les chasseurs, &c. Le *piment* est très-peu-alimenteux ; il ne sert, comme on parle vulgairement, *qu'à faire manger le pain*. Il convient très-fort aux personnes dont nous venons de parler, aux gens forts & vigoureux, & sur-tout dans les climats chauds, & pendant les plus grandes chaleurs, comme résistant efficacement au relâchement, à l'affaissement, à la lassitude que le grand chaud procure (*voyez* CLIMAT, *Méd.*) les sujets délicats ne sauroient s'en accommoder, le *piment* les mettroit en feu ; il irriteroit d'une maniere dangereuse les estomacs sensibles.

On ne se sert point du *piment* à titre de remede ; on pourroit cependant en espérer de très-bons effets contre les digestions languissantes, l'état de l'estomac vraiment relâché, perdu : il paroît très-capable de réveiller puissament le jeu de cet organe. (*b*)

PIMENT, s. m. (*Hist. des mod.*) sorte de liqueur dont on faisoit autrefois usage en France, ainsi que du clairet & de l'hypocras. Les statuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le *piment*. *Statutum est ut ab omni mellis, ac specierum* (épices) *cum vino confectione, quod vulgari nomine* pigmentum *vocatur, fratres abstineant*. C'étoit donc un breuvage composé de vin, de miel & d'épices. Dans les festins de la chevalerie, les écuyers servoient les épices, les dragées, le clairet, l'hypocras, le vin cuit, le *piment*, & les autres boissons qui terminoient toujours les festins, & que l'on prenoit encore en se mettant au lit ; ce que l'on appelloit le *vin du coucher*. (*D. J.*)

PIMENTADE, s. f. *terme de relation*, nom d'une sauce dont les Insulaires se servent pour toutes sortes de mets. Elle tire ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écrase dans du suc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la saumure avec de petits citrons verds. La *pimentade* ne sert pas seulement pour éguiser les sauces, on l'emploie aussi à laver les negres que l'on a dechirés à coups de fouet. C'est un double mal qu'on leur cause, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une premiere inhumanité.

PIMIENTA, s. f. (*Botan.*) nom que donnent les Anglois au poivrier de la Jamaïque. *Voyez* POIVRE *de la Jamaïque*. (*D. J.*)

PIMPILENI ou PEPELI, s. m. (*Hist. nat.*) noms qu'on donne à Bengale au poivre-long. *Voyez* POIVRE.

PIMPINICHI, (*Botan. exot.*) petit arbre des Indes qui a la figure d'un pommier, & dont parle Monard dans son *Hist. des simples de l'Amérique*. On fait à cet arbrisseau des incisions par lesquelles il répand un suc visqueux, blanc & laiteux. Ce suc est un violent purgatif dont on se sert pour évacuer la bile & les sérosités : on en met dix ou douze gouttes dans un verre de vin ; & si l'opération est trop violente, on l'arrête en prenant quelque liqueur adoucissante.

PIMPLA, (*Géog. anc.*) *Pimpleius* ou *Pimpleus* ; montagne de Bœotie voisine de l'Hélicon, & consacrée aussi-bien que ce mont célebre aux divines muses ; ce qui fait qu'Horace, *lib. I. ode xxvj* en s'adressant à sa muse, l'appelle *Pimplea dulcis* ; & c'est ce qui fait dire à Catulle, *carm.* 103. *Pimpleum scandere montem*. Ce n'est donc point d'une fontaine de Macédoine, comme l'a cru Festus, mais du mont *Pimpla*, que les Muses ont été surnommées *Pimpléides*. Je suis toujours confondu de voir les Bœotiens décriés pour les peuples les plus grossiers de toute la Grece, tandis que c'est en Bœotie que se

se trouvent les lieux où la Mythologie place le séjour des Muses. C'est en Bœotie qu'étoient les fontaines d'Aganipe, d'Aréthuse, de Dircé & d'Hippocrene, tant chantées dans les écrits des poëtes. Les Turcs ignorent tout cela; à peine savent-ils que leur Livadie renferme l'Etolie, la Doride, la Phocide, l'Attique, & la Bœotie des anciens.

PIMPLÉES (*Littérat.*) ou *Pimpléides* ou *Pimpléiades*, surnom des Muses. Strabon dit que *Pimplée* étoit le nom d'une ville, d'une fontaine & d'une montagne de Macédoine. Les Thraces le transporterent à une fontaine de Bœotie, qu'ils consacrerent aux Muses; & de-là elles furent nommées *Pimplées* par les Poëtes. (*D. J.*)

PIMPLENOSE, (*Hist. nat. Botan.*) c'est le nom que les Anglois donnent à un fruit des Indes orientales de la grosseur du citron, dont l'écorce est épaisse, tendre & remplie d'inégalités: ce mot signifie *nez bourgeonné*. Cette écorce renferme une grande quantité de graines de la grosseur d'un grain d'orge & remplis de jus; le goût en est très-agréable, sur-tout celui du fruit qui croît dans l'île de Sumatra.

PIMPOU, s. m. (*Hist. mod.*) tribunal de la Chine où les affaires qui concernent les troupes sont portées.

PIMPRENELLE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *pimpinella*; genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & divisée jusqu'au centre en quatre parties. Cette fleur a plusieurs étamines, ou un pistil frangé. Le calice devient dans la suite un fruit, le plus souvent quadrangulaire & pointu aux deux bouts, qui a tantôt une seule capsule, & tantôt deux, & qui renferme des semences presque toujours oblongues. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort établit douze especes de ce genre de plante. La plus commune est celle qui est nommée *pimpinella sanguisorba, minor, hirsuta & levis*, par C. B P. 160. & dans les *I. R. H.* 157. en anglois, *the common pimpernell, called Burnet saxifrage*.

Sa racine est ronde, longue, grêle, divisée en plusieurs branches rougeâtres, entre lesquelles on trouve quelquefois de petits grains rouges. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur de plus d'un pié, rougeâtres, anguleuses, rameuses, garnies d'un bout à l'autre de feuilles qui sont arrondies, dentelées en leurs bords, rangées comme par paires le long d'une côte grêle, rougeâtre & velue. Ces tiges soutiennent en leur sommet des têtes rondes comme en peloton, garnies de petites fleurs purpurines formées en rosette, à quatre quartiers, ayant en leur milieu une touffe de longues étamines.

Ces fleurs sont de deux sortes; les unes stériles qui ont un paquet d'étamines, les autres fertiles qui ont un pistil. Quand les fleurs fertiles sont passées, il leur succede des fruits à quatre angles, ordinairement pointus par les deux bouts, de couleur cendrée dans leur maturité. Ils contiennent quelques semences oblongues, menues, d'un brun rougeâtre, d'une saveur astringente & un peu amere, & d'une odeur forte qui n'est pas désagréable.

Cette plante croît naturellement en des lieux incultes sur les montagnes, les collines & dans les pâturages; on la cultive dans les jardins potagers, & elle est fort en usage dans les salades. Elle fleurit en graine aux mois de Juin & de Juillet, & est très-vivace. (*D. J.*)

PIMPRENELLE, (*Mat. med.*) cette plante tient un rang distingué parmi les remedes altérans. Elle est regardée comme propre à purifier le sang, à en résoudre les arrêts légers, à donner du ressort aux parties, & à préserver des maladies contagieuses & même de la rage, &c. On ordonne fréquemment les feuilles de cette plante avec d'autres substances végétales, analogues, dans les bouillons & les apozèmes appellés *apéritifs*; & il paroît que son extrait peut concourir en effet au très-léger effet médicamenteux de ces sortes de remedes. On compte aussi communément pour quelque chose, dans l'estimation de son action médicinale, un principe odorant très-foible dont elle est pourvue. Mais ce principe est en effet trop foible pour qu'on puisse compter sur son influence, & sur-tout lorsque la plante a essuyé la décoction, *voyez* DECOCTION. Ce parfum léger se rend pourtant très-sensible lorsque, selon un usage fort connu, on fait infuser à froid quelques feuilles de cette plante dans du vin; mais il n'est pas permis de croire que le vin chargé de ce principe, & d'une quantité infiniment petite d'extrait, ait acquis une vertu apéritive & diurétique; car la vertu diurétique est une de celles qu'on a attribuées à la *pimprenelle*.

Une autre qualité pour laquelle on l'a beaucoup célébrée encore, & qui lui a mérité l'épithete de *sanguisorba*, c'est-à-dire capable de repomper ou d'étancher le sang, c'est sa prétendue efficacité pour arrêter les hémorrhagies: je dis *prétendue*, sans penser à rejetter le témoignage des auteurs qui la lui ont attribuée, & pour exprimer seulement que cette propriété n'est point constatée par des effets journaliers, par l'usage.

Les feuilles de *pimprenelle* entrent dans le sirop de guimauve composé, appellé *de ibisco*: dans le sirop de guimauve de Fernel; dans le mondificatif d'ache; dans l'emplâtre de bétoine, &c. (*b*)

PIMPRENELLE BLANCHE, (*Mat. med.*) PIMPRENELLE SAXIFRAGE, BOUQUETINE ou BOUCAGE, GRANDE & PETITE. *Voyez* BOUCAGE.

PIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *pinus*; genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs étamines. Cette fleur est stérile: l'embryon naît séparément de la fleur, & devient dans la suite un fruit composé de feuilles en forme d'écailles, qui ont deux fosses. On trouve entre ces feuilles deux coques osseuses, ou noyaux souvent aîlés, qui renferment une amande oblongue. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paire & qu'elles sortent de la même gaîne. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PIN, (*Jardinage.*) *pinus*, grand arbre toujours vert, qui se trouve en Europe & dans l'Amérique septentrionale. On connoît plus de vingt especes de *pins*, qui ont entr'elles des différences si variées, qu'il n'est guere possible d'en donner une idée sûre & satisfaisante par une description générale: il sera plus convenable de traiter de chacune en particulier. On les distingue en trois classes, relativement au nombre des feuilles qui sortent ensemble d'une gaîne commune; c'est ce qui les a fait nommer *pin à deux feuilles*, *pin à trois feuilles*, & *pin à cinq feuilles*.

I. *Pin à deux feuilles*. Le *pin sauvage* ou *pin de Genève*, devient un grand arbre fort branchu, dont le tronc est court & souvent tortueux; ses racines s'étendent beaucoup plus qu'elles ne s'enfoncent; son écorce qui est grise dans la premiere jeunesse de l'arbre, devient rougeâtre à mesure qu'il avance en âge: ses feuilles sont fermes, piquantes, filamenteuses & d'un pouce ou deux de longueur; leur verdure est agréable & uniforme; ses fleurs mâles ou chatons s'épanouissent au mois de Mai, ses cônes commencent à paroître dans le même tems, mais il ne mûrissent qu'après le second hiver, ils ont environ un pouce de diametre au gros bout sur deux à trois de longueur, ils sont pointus, & leurs écailles sont relevées d'éminences saillantes & recourbées vers la base qui les rendent rude au toucher.

Cet arbre vient aisément de graine jettée au hasard, il croît assez promptement même dans des lieux incultes, il ne se refuse à aucun terrein quelqu'ingrat qu'il soit, & il ne faut ni soins ni précautions pour le multiplier, ni aucune culture pour l'élever. Il se plaît dans les lieux froids, sur les montagnes & à l'exposition du nord; il réussit dans les terreins secs & légers, pauvres & superficiels, il ne se refuse ni au sable le plus stérile ni à la craie la plus vive: il profite également dans la terre forte & humide comme dans la glaise la plus dure; enfin il vient partout où le terrein peut avoir trois pouces d'épaisseur. Cet arbre ne craint point les vapeurs salines de la mer, il résiste à l'impétuosité des vents & il s'accommode de tous les climats de l'Europe, où on le trouve jusqu'aux extrémités de la Laponie.

Le *pin* de Genève est peut-être le plus sauvage, le plus robuste, le plus agreste & le plus vivace de tous les arbres; il ne craint ni le froid, ni le chaud, ni la sécheresse. J'ai tenu pendant cinq ans un *pin* de cette espece, dans un pot de six pouces de diametre; je l'ai toujours laissé au grand air sans le serrer pendant l'hiver, ni l'arroser dans les plus grandes sécheresses; il a bravé toutes les vicissitudes des saisons, & malgré la petitesse du vase qui le contenoit, il s'est élevé à quatre piés, mais comme ses racines sortoient du pot, je le fis transplanter il y a dix ans dans un lieu inculte contre un rocher où il est plein de vie & où il fait autant de progrès que s'il y étoit venu de semence.

On ne peut multiplier cet arbre qu'en semant ses graines après les avoir tirées des cônes: on doit être assuré de leur maturité, lorsque leur couleur verte est devenue roussâtre, ce qui arrive dans le mois de Février qui est le tems propre à les cueillir, car dès que le hâle de Mars se fait sentir, les cônes s'ouvrent & les graines sont bien-tôt dispersées par le vent. On peut conserver pendant deux ou trois ans les cônes sans qu'ils s'ouvrent, en les tenant dans un lieu frais, mais exempt d'humidité, & quand on a tiré la graine des cônes, elle garde encore très-longtems sa vertu productrice. J'en ai fait un essai remarquable, j'ai semé tous les ans des grai-

des

nes de cet arbre qui avoient été recueillies au mois de février 1737, & qu'on avoit envoyées de Genève épluchées & tirées des cônes; elles ont levé constamment pendant dix-huit ans, & depuis ce tems il n'en a levé aucune pendant cinq ans que j'ai continué d'en semer; mais il est vrai que le semis des cinq ou six dernieres années a peu-à-peu diminué de production, au point qu'à la fin il n'a pas levé la vingtieme des graines. Pour les tirer des cônes, il n'y a qu'à les exposer au soleil ou devant le feu pour les faire ouvrir.

Pour semer ces graines, il faut aux petits semis un procédé bien différent des grands semis; si l'on ne veut avoir qu'un nombre médiocre de plants, il faudra semer dans des terrines ou des caisses plates, parce qu'il y a trop d'inconvéniens à semer en pleine terre; ce n'est pas que les graines ne puissent très-bien lever de cette façon, mais les intempéries de l'hiver, & surtout le hâle du printems qui est le fléau des arbres toujours verds dans leur premiere jeunesse, détruisent presque tout. On garnira le fond des caisses ou terrines d'un pouce d'épaisseur de sable ou vieux décombres; ensuite on les emplira jusqu'à un pouce du bord, de bonne terre quelconque, pourvu qu'elle soit fraiche & bien meuble, puis on y mettra un demi-pouce d'épaisseur de terreau bien consommé & passé dans un crible très-fin, après quoi on répandra la graine par-dessus, & enfin on la couvrira d'un demi-pouce du même terreau.

Le printems est la seule saison convenable pour semer la graine de *pin*, on peut s'y prendre dès le commencement de Mars, & il seroit encore tems au 20 de Mai; cependant le mois d'Avril est le tems le plus assuré.

Mais si l'on veut faire de grands semis pour former des cantons de bois de cet arbre, il faut s'y prendre de toute autre façon. Quantité de gens ont tenté différens moyens pour le faire avec succès, mais les soins de culture & les procedés les plus recherchés n'ont nullement servi à remplir leur objet; quand on veut travailler en grand dans l'agriculture, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'imiter la nature le plus près qu'il est possible, on s'est avisé de ne point épargner la graine & de la semer avec profusion sur les terres incultes, dans l'herbe & les fougeres, parmi les genevriers, les joncs, les bruyeres, &c. cette opération toute simple qu'elle est, a presque toujours été suivie partout du plus grand succès; il est vrai que les plants ne paroîtront que la troisieme année, mais bien-tôt ils s'empareront du terrein, ils étoufferont les buissons qui l'occupoient, & ils feront des progrès qui dédommageront de l'attente, si cependant on se détermine à semer de grands cantons avec plus de précision, on fera faire avec la charrue des sillons distans de trois à quatre piés, & après y avoir répandu la graine, on la fera recouvrir légerement avec la pioche à main d'homme, d'un pouce d'épaisseur de terre ou environ, il arrivera encore souvent que les graines ne leveront qu'à la troisieme année pour la plûpart: ainsi beaucoup de patience & nulle culture.

Cet arbre dans sa premiere jeunesse réussit à la transplantation avec une facilité admirable; mais à moins qu'on ne les enleve avec la motte, il ne faut pas que les plants ayent plus de deux à trois ans; à cet âge on pourra les mettre avec assurance dans des terreins pauvres incultes & superficiels au point de n'avoir que trois pouces de fond; il suffira de les planter à 4, 5 ou 6 piés de distance, dans de petits trous faits avec la pioche, sans qu'il soit besoin d'y toucher ensuite, que pour commencer à les élaguer à l'âge de 5 ou 6 ans; cette opération favorise leur accroissement, mais il ne faut la faire que peu à peu & avec beaucoup de ménagement. Le mois d'Avril est le tems propre à cette transplantation, après que les hâles sont passés, & avant que les jeunes plants commencent à pousser; cet arbre s'éleve à 15 piés en dix ans dans un terrein cultivé: & des cantons formés en bois avec de jeunes plants de trois ans, se sont élevés en 21 ans à la hauteur commune de 25 piés dans un terrein stérile, inculte & sablonneux qui n'a que trois ou quatre pouces de profondeur. Il y a une sorte d'avantage à ne former que de petits cantons de cet arbre; comme sa graine est fort légere, le vent la disperse, & en vingt ans le canton se trouve triplé: il est vrai que la venue n'est pas égale pour la hauteur, mais elle est bien plus considérable pour la quantité. Le *pin* n'est sujet à aucun insecte, & quoiqu'il soit exposé au parcours du gros & menu bétail, il n'en reçoit aucun préjudice; soit que son odeur résineuse les écarte, ou que la pointe des feuilles soit un obstacle à les brouter. Cet arbre craint le fumier, & après qu'il a été coupé, sa souche ne repousse point.

II. Le *pin d'Ecosse*. C'est aussi un *pin* sauvage qui approche beaucoup du *pin* de Genève, dont il differe pourtant en ce que ses feuilles sont plus courtes, plus étroites & d'un verd plus blanchâtre: ses cônes sont moins gros, moins roux, & leurs éminences moins saillantes; l'arbre fait une tige plus droite & il prend plus d'élévation: au surplus on le multiplie & on l'éleve de la même façon. Ses qualités sont aussi les mêmes, & on en peut tirer pour le moins autant de service & d'utilité.

III. Le *franc pin*, ou le *pin pignier*. On cultive beaucoup cette espece de *pin* en Italie, en Espagne & dans les provinces méridionales du Royaume. C'est un bel arbre fort touffu qui s'étend plus qu'il ne s'éleve; ses feuilles ont six pouces de longueur ou environ, elles sont dures, épaisses & d'un beau verd & lorsqu'il se trouve dans un lieu spatieux, ses branches retombent jusqu'à terre; sa tête prend naturellement la forme d'une pyramide écrasée, & toujours peu d'élévation; ses cônes sont courts, obtus & fort gros; ils ont 4 à 5 pouces de longueur, sur 3 ou 4 de diametre: on nomme *pignons* les graines qui y sont renfermées sous des écailles très-dures, ces pignons qui sont de figure ovale & de la grosseur d'une noisette, renferment une amande bonne à manger dont on peut faire le même usage que des pistaches. Les cônes sont en maturité dans les pays chauds dès le mois de Septembre, ils s'ouvrent deux mois après, & les pignons tombent d'eux-mêmes. Le *franc pin* se plait dans les climats chauds, cependant il peut réussir dans la partie septentrionale de ce royaume; il n'y paroît délicat que dans sa jeunesse, on voit d'assez beaux arbres de cette espece au jardin du roi, à Paris, où ils ont résisté à de fort grands hivers. Ce n'est donc que dans les premieres années de l'éducation de cet arbre, qu'il faut prendre quelques précautions pour le garantir des fortes gelées; on ne peut le multiplier qu'en semant ses pignons: on pourroit le faire en plein air dans une platte-bande, contre un mur bien exposé; on les a souvent sauvés du froid au moyen de quelque abri durant l'hiver; mais il sera plus sûr de les semer dans des terrines ou des caisses plates, dans le tems & de la même façon qu'on l'a dit pour le *pin sauvage*, mais les graines ne leveront qu'au bout de six semaines environ si on les y a disposées par de fréquens arrosemens dans les tems de sécheresse: parce que la coquille des pignons étant dure, elle ne s'ouvre qu'à la faveur d'une humidité suivie, sans quoi ils ne leveroient qu'au bout de 3 ou 4 mois: on évite encore mieux cet inconvenient en faisant tremper les pignons sept ou huit jours avant de les semer. Au surplus même tems, même soins & mêmes arrangemens à observer pour la transplantation de cet arbre qui se plait sur les collines dans un terrein sec, leger & sablonneux: son accroissement est lent dans sa jeunesse, surtout quand il a été transplanté. Il ne donne du fruit qu'à 10 ou 12 ans, & ce n'est qu'à 15 qu'il commence à avoir de l'apparence.

Les pignons étoient autrefois à la mode: on en faisoit des dragées, des pralines, des crêmes, & on les faisoit entrer dans quantité de plats du service de l'entremets; on leur a substitué les pistaches, qui sont une nourriture plus indifférente. On tire des pignons une huile très-douce, qui a toutes les autres qualités de l'huile d'amande, & le marc fait encore une meilleure pâte à laver les mains.

Le bois de franc-pin est blanchâtre, médiocrement chargé de résine, & il est propre aux mêmes usages que celui des autres *pins*.

4. Le *pin de montagne* ou *torchepin*, que l'on nomme *pin suffis* à Briançon, & que les Botanistes désignent sous le nom de *mugo*. Il fait un arbre d'une belle venue; ses feuilles qui ont environ deux pouces de longueur, sont fermes, piquantes, & d'une belle verdure. Ses jeunes branches ont l'écorce écailleuse & d'une couleur de canelle assez luisante; elles prennent une courbure naturelle qui tourne en agrément. Ses fleurs mâles ou chatons viennent en bouquets qui sont d'un joli aspect. Ses cônes ont un pouce de diametre environ sur deux de longueur; ils ont la figure d'un œuf très-pointu à l'extrémité; leur couleur est d'un rouge canelle, vif & brillant; ses écailles sont chargées de tubercules très-saillantes d'une forme variable; les graines que renferment ces cônes sont de la grosseur d'un pepin de poire. Son bois, lorsqu'il est nouvellement coupé, est d'une couleur roussâtre; il est très-résineux, aussi les gens de la campagne s'en servent-ils pour faire des torches.

5. Le *pin de montagne*, ou *pin d'Haguenau*; cet arbre a beaucoup de ressemblance avec le précédent, si ce n'est que ses cônes sont plus longs, plus menus &

plus pointus, & qu'assez souvent on y trouve des feuilles qui sortent trois à trois d'une même gaîne.

6. Le *grand pin maritime*; c'est l'espece de *pin* la plus répandue dans le royaume; il fait un grand arbre garni de belles feuilles qui sont assez longues, & d'une verdure agréable. Ses fleurs mâles ou chatons, forment au printems des bouquets rouges de belle apparence. Ses cônes sont plus longs que ceux du franc-*pin*, mais de moindre grosseur; ils ont deux pouces & demi de diametre, environ sur quatre à cinq pouces de longueur; les éminences des écailles sont tantôt coniques, tantôt pyramidales, & plus ou moins saillantes; dans le premier cas elles finissent en pointe, & dans le second, elles sont terminées par un mamelon. Les pignons qui renferment ces cônes sont durs & bien moins gros que ceux du *pin* cultivé. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du franc-*pin*, & on en retire aussi de la resine.

7. Le *petit pin maritime*; il fait un aussi grand arbre que le précédent, & son bois est de même service; mais comme ses cônes sont de moindre grosseur, & ses feuilles plus courtes & plus menues, c'est ce qui lui a fait donner une qualification en petit; d'ailleurs on s'est assuré dans le pays de Bordeaux, qu'en semant ces deux *pins maritimes*, les graines produisoient leur même espece.

8. Le *pin maritime de Mathiole*; cet arbre tient en quelque sorte le milieu entre le petit *pin maritime* & le *pin* de Genève. Ses feuilles sont plus menues, plus longues que celles du petit *pin maritime*, & d'un verd blanchâtre; elles viennent par touffes en façon d'aigrettes, au bout des jeunes branches qui sont minces, souples, & se recourbent; les autres branches sont presque dénuées de feuilles, ce qui laisse voir leur écorce qui est grise & unie: les fleurs mâles ou chatons sont blancs, & ses cônes un peu plus gros que ceux du *pin* de Genève. Le bois de cette espece de *pin* est chargé de beaucoup de resine, mais il ne fait pas un si bel arbre que les deux autres *pins maritimes*.

9. Le *petit pin sauvage*, dont les chatons sont verdâtres.

10. Le *petit pin sauvage*, dont les chatons sont pourpres.

Ces deux especes de *pin* ne s'élevent qu'à hauteur d'homme, & donnent une grande quantité de cônes. Leurs feuilles sont courtes & semblables à celles de l'épicea; leurs branches sont aussi rangées régulierement dans le même ordre, ensorte que de loin on prend ces *pins* pour des épicéas.

11. Le *pin* dont les cônes sont placés verticalement sur les branches; cet arbre est très-peu connu.

12. Le *pin rouge de Canada*; ses feuilles ont environ cinq pouces de longueur; elles sont un peu arrondies par le bout: ses cônes sont de moyenne grosseur, & de la figure d'un œuf. Cet arbre a beaucoup de ressemblance avec le torchepin.

13. Le *petit pin rouge de Canada*; il differe du précédent en ce que ses feuilles sont plus déliés & plus courtes; elles n'ont que trois ou quatre pouces de longueur.

14. Le *pin gris* ou *pin cornu de Canada*; ses feuilles sont recourbées en se réunissant par les deux extrémités; elles forment une espece d'anneau; il en est de même des cônes, qui par leur recourbure, ont l'apparence d'une corne; ils sont au surplus de pareille longueur & grosseur que ceux du torchepin, avec lequel le *pin* gris a autant de ressemblance que les deux précédens. Ces trois sortes de *pins* prennent une grande hauteur, & seroient très-propres à la mâture des vaisseaux, s'ils n'étoient trop noueux par la quantité de branches dont ces arbres se garnissent sur toute la longueur de leur tige. Le *pin gris* se trouve dans les terres seches & sablonneuses; son bois est fort résineux & très-souple.

15. Le *pin de Jérusalem*, ou *d'Alep*; ses branches sont menues; son écorce est cendrée; ses feuilles ont environ quatre pouces de longueur; elles sont d'un verd foncé & si déliées, qu'elles se croisent & s'entremêlent ainsi que les branches, ce qui donne à cet arbre une irrégularité qui ne peut passer qu'à la faveur de sa singularité. Ses cônes sont de la forme de ceux du franc-*pin*, si ce n'est qu'ils sont plus petits. Les graines conservent pendant plusieurs années leur vertu productrice, quoiqu'elles aient été tirées des cônes. M Miller, auteur anglois, a éprouvé qu'elles ont très-bien levé pendant trois ans. Cet arbre n'étant pas si robuste que les autres especes de *pins*, il faut des soins de plus pour le garantir des gelées, jusqu'à ce qu'il soit dans sa force. Il paroît aussi qu'il lui faut plus de tems qu'aux autres *pins* pour rapporter des graines qui soient fecondes.

Pins à trois feuilles.

16. Le *pin de Virginie à cônes hérissés*; ses feuilles sortent par trois ou quatre ensemble d'une gaîne commune. Il fait un grand arbre d'une belle apparence, & quand il se trouve dans un terrein léger & humide, son accroissement est très-prompt. C'est là tout ce qu'en a dit M. Miller, & c'est le seul auteur qui soit encore entré dans quelque détail sur cet arbre.

17. Le *pin de Virginie à cônes épineux*, ou le *pin de Jersey*, chez les Anglois. Cet arbre devient très-haut; ses feuilles sortent au nombre de trois d'une gaîne qui leur est commune; elles ont une rainure sur toute la longueur de la face extérieure; elles sont un peu moins longues & plus déliées que celles du *pin* rouge de Canada. Ses cônes sont à-peu-près de la grosseur de celui du *pin* rouge, mais ils sont plus aigus: les éminences des écailles se terminent en une pointe qui est assez épineuse pour offenser la main; son bois est souple, fort résineux, & il a le grain très-fin. Voilà les principales circonstances de la description que l'on trouve de cet arbre dans le traité des arbres de M. Duhamel.

18. Le *pin à trochet*; ses feuilles sortent trois à trois d'une même gaîne, & elles sont plus longues que celles du précédent: ses cônes viennent rassemblés dans un gros bouquet, quelquefois au nombre de vingt. Cet arbre est encore très-rare en France.

19. Le *pin de marais*; cet arbre vient en Amérique dans les places humides; il se soutient difficilement dans les terreins secs, & il fait peu de progrès dans les lieux élevés. Ses feuilles viennent trois & souvent quatre ensemble, d'une gaîne commune; elles ont quatorze pouces de longueur; elles sont d'un verd foncé, plus grosses que celles d'aucune autre espece de *pin* & les jeunes rameaux en sont très-garnis. Ses branches sont couvertes d'une écorce rude & crevassée, ce qui ôte beaucoup de l'agrément de cet arbre. C'est le plus délicat de toutes les especes de *pin* que l'on connoît; il faut le garantir des gelées jusqu'à ce qu'il soit dans sa force; ce qui étant difficile dans des lieux bas & humides où cet arbre se demande, on fera bien de le tenir en caisse jusqu'à ce qu'il soit en état de se soutenir contre le froid.

Pins à cinq feuilles.

20. Le *pin blanc*, ou le *pin du lord Weymouth*; cet arbre se trouve dans le Canada, la nouvelle Angleterre, la Virginie, la Caroline, & autres pays de l'Amérique septentrionale, où on lui donne le nom de *pin blanc*. Il est fort fréquent dans toutes ces contrées & dans les terreins humides & de légere consistence, où il se plaît; il y prend souvent plus de cent piés d'élevation: il fait une tige droite; sa tête prend d'elle-même la forme d'un cône; son écorce est lisse, unie & d'un verd brun sur les jeunes rameaux, mais elle est blanchâtre sur le tronc & les grosses branches. Ses feuilles sortent au nombre de cinq ensemble d'une gaîne commune; elles ont environ trois pouces de longueur, & elles sont d'un verd de mer des plus beaux; les jeunes rejettons en sont très-garnis; le reste du branchage en est dénué. Ses fleurs mâles ou chatons, qui sont d'abord très-blancs, prennent ensuite une teinte de violet: ses cônes tiennent aux branches par des queues d'un pouce de longueur; ils ont environ quatre pouces de haut sur huit lignes de diametre: les écailles en sont minces, flexibles, & détachées à leur extrémité, ce qui donne à ces cônes quelque ressemblance avec ceux du sapin. Les pignons en sont assez gros, & bons à manger; ils tombent des cônes si on ne les cueille de bonne heure en automne: cet arbre fait bien du branchage qui est très-garni de feuilles d'une belle verdure; c'est l'espece de *pin* le plus convenable pour les plantations d'agrément; son bois est blanc; il est chargé d'une résine fluide & transparente, qui coule assez abondamment des entailles qu'on fait au tronc: on en peut faire des planches, mais il est trop rempli de nœuds pour être employé à faire une bonne mâture.

21. Le *pinastre* ou *alviez*, dans le Briançonnois; quelques Botanistes ont aussi donné le nom de *cembro* à cet arbre; on le trouve fréquemment sur les Alpes, où il se plaît dans les endroits les plus froids qui sont couverts de neiges la plus grande partie de l'année: il fait une tige droite, & une tête ronde bien garnie de branches; ses feuilles sortent d'une même gaîne au nombre de cinq le plus souvent, quelquefois quatre, & plus rarement jusqu'à six ensemble; elles sont fermes, épaisses, & des plus larges; leur longueur est de quatre pouces & demi environ. Ses cônes sont courts & obtus; leur longueur est de trois pouces sur près de deux de diametre; les écailles se recouvrent de la façon de celles

des

des cônes du ſapin. Les pignons qu'elles renferment ſont preſque triangulaires, faciles à rompre, mais moins gros que ceux du franc *pin*; l'amande en eſt douce & d'un goût agréable; on les mange comme les noiſettes, & on les fait entrer dans les ragoûts. Cet arbre prend une bonne hauteur; il eſt de belle apparence, & la verdure de ſon feuillage eſt très-agréable.

Généralement tous les *pins* ne peuvent ſe multiplier que de graines: on pourra ſe régler pour la façon de les ſemer, ſur ce qui a été indiqué à l'article du *pin ſauvage*, ou du *franc-pin*, relativement à la groſſeur des pignons.

Le *pin* eſt de tous les arbres, l'un des plus intéreſſans, par les différens uſages auxquels il eſt propre, & qui ſont très-profitables à la ſociété; mais ce qui en releve encore plus les avantages, c'eſt que la plûpart des eſpeces de *pins* peuvent venir & réuſſir preſque par-tout, même dans les endroits où tous les autres arbres ſe refuſent. On ne ſauroit trop répéter que le plus grand nombre des *pins* n'exigent aucune culture, ou plûtôt qu'ils en ſont ennemis; qu'ils ſupportent le froid comme le chaud, qu'ils ne craignent ni la ſécheresſe ni l'humidité; qu'ils réſiſtent encore mieux qu'aucun arbre à l'impétuoſité des vents & aux vapeurs ſalines de la mer, & qu'ils réuſſiſſent dans des lieux élevés, incultes & abandonnés, dans des terreins pauvres, ſtériles & ſuperficiels; enfin dans l'argille, le ſable, la craie, la pierraille, & même parmi les rochers. Cet arbre croît fort vîte, ſur-tout dans les terreins où il ſe plaît: dès l'âge de dix ans on en peut faire des échalas pour les vignes, & quand il en a quinze ou dix-huit, on peut l'abattre pour le brûler; & ſi l'on prend la précaution de l'écorcer & de le laiſſer ſécher pendant deux ans, il n'aura preſque plus de mauvaiſe odeur. Ces arbres ſont dans leur force à 60 ou 80 ans: quel avantage donc ne pourroit-on pas tirer de cet arbre pour différens beſoins de la ſociété, ſi on le ſemoit dans quantité de places vaines & vagues, où pas un buiſſon ne peut naître, & qui reſtent abſolument inutiles & abandonnées? Cependant le *pin* eſt encore inconnu dans pluſieurs provinces du royaume; on peut citer pour exemple la Bourgogne, où on ne trouve que dans le ſeul canton de Montbard, un petit bois de *pin* de Genève; qui a été planté depuis vingt ans.

Le bois des différentes eſpeces de *pins* eſt plus ou moins chargé de réſine; mais en général il eſt d'un excellent uſage pour les arts; il eſt de très-longue durée & de très-bon ſervice; il eſt propre à la charpente & à la menuiſerie: il entre dans la conſtruction des vaiſſeaux; on l'emploie en planche; on en fait des corps de pompe, & des tuyaux pour la conduite des eaux; c'eſt auſſi un bon bois à brûler; ſon charbon eſt très-recherché pour l'exploitation des mines, & on aſſure que l'écorce des *pins* peut ſervir à tanner les cuirs. Mais on retire encore de cet arbre, pendant qu'il eſt ſur pié, d'autres ſervices qui ne ſont pas moins avantageux. Outre quelques eſpeces de *pins* dont les pignons peuvent ſe manger, toutes ces ſortes d'arbres donnent plus ou moins de réſine, que l'on peut tirer de différentes façons, & dont on fait du brai gras, du brai ſec, du goudron, de la réſine jaune, du galipot, de la térebenthine, du noir de fumée, *&c.* On commence à tirer cette réſine lorſque les arbres ont 25 ou 30 ans, & on pourra continuer de le faire pendant 30 autres années, ſi on y apporte les ménagemens néceſſaires, après quoi les arbres ſeront encore de bon ſervice pour la charpente.

Les *pins* ont encore le mérite de l'agrément; ils conſervent pendant toute l'année leurs feuilles, qui dans la plûpart des eſpeces ſont d'une très-belle verdure. Ces arbres ſont d'une belle ſtature, & d'un accroiſſement régulier; ils ne ſont ſujets ni aux inſectes, ni à aucune maladie; enfin pluſieurs de ces *pins* ſont de la plus belle apparence au printems, par la couleur vive des chatons dont ils ſont chargés. *Voyez* ſur la culture du *pin*, le dictionnaire des Jardiniers de M. Miller, & pour tous égards, le traité des arbres de M. Duhamel, qui eſt entré dans des détails intéreſſans ſur cet arbre.

Pin, *maniere d'en tirer le suc réſineux*, (*Art. méch.*) on choiſit pour cet effet le *pin* le plus commun dans les forêts du pays ſablonneux, connu ſous le nom de *landes de Bordeaux*, c'eſt le petit pin maritime de Gaſpard Bauhin, ou celui que M. Duhamel déſigne par le n°. 3. à l'*article* du *pin*, de ſon *Traité des arbres & arbuſtes*.

Pour retirer du ſuc réſineux de ce *pin*, on attend qu'il ait acquis quatre piés de circonférence. Il eſt parvenu à cette groſſeur environ trente-cinq ans après ſa naiſſance dans les bons terreins, c'eſt-à-dire, dans des ſables profonds de trois ou quatre piés. En général la grandeur de l'arbre, la rapidité de ſon accroiſſement, l'abondance du ſuc réſineux, & la bonne qualité du bois augmentent toujours en raiſon d'une plus grande épaiſſeur de la couleur du ſable.

L'ouvrier commence par emporter la groſſe écorce de l'arbre depuis ſa racine juſqu'à la hauteur de deux piés ſur ſix pouces de largeur. Cette premiere opération ſe fait au mois de Janvier, & c'eſt avec une hache ordinaire qu'elle s'exécute. Enſuite dès que les froids ſemblent avoir ceſſé, il enleve avec une hache d'une ſtructure particuliere, le *liber* ou la ſeconde écorce; il pénetre auſſi dans le corps ligneux, & il en emporte un copeau très-mince.

Cette premiere entaille faite au pié de l'arbre, n'a guere plus de trois pouces de hauteur, & elle ne doit point excéder quatre pouces en largeur. L'ouvrier la rafraîchit chaque ſemaine, quelquefois plus ſouvent, lui conſervant ſa même largeur; mais s'élevant toujours de maniere qu'après ſix ou ſept mois, qui ſont le tems de ce travail, elle ſe trouve haute d'environ 15 pouces.

L'année ſuivante, après avoir enlevé encore deux piés de groſſe écorce, il éleve de nouveau ſon entaille de 15 pouces, & il continue de même pendant huit années conſécutives, après leſquelles elle a acquis environ 12 piés de hauteur.

La neuvieme année on entame l'arbre à la racine auprès de l'endroit où s'eſt faite la premiere opération; on ſuit celle-ci pendant huit ans, & procédant toujours de la même maniere, on fait le tour de l'arbre, même pluſieurs fois, car on pratique auſſi des entailles ſur les cicatrices qui ont couvert ſes premieres plaies.

Après trois ou quatre ans, l'ouvrier ne ſauroit pourſuivre ſon ouvrage ſans le ſecours d'une échelle. Celle qu'il emploie & qu'il eſt quelquefois obligé d'appliquer à plus de deux mille *pins* éloignés au moins de quinze piés les uns des autres, devroit être légere, & faite de maniere à ne point l'embarraſſer dans ſa marche, qui eſt aſſez prompte. Sa conſtruction remplit ces deux objets. C'eſt une groſſe perche qu'on a rendue fort mince par le haut, & qu'on a diminuée par le bas juſqu'à ne lui laiſſer que deux pouces de diametre. On ménage un empatement au bout inférieur, & enſuite des ſaillies peu éloignées les unes des autres, & taillées en cul-de-lampe. L'extrémité ſupérieure eſt applatie & un peu courbée. L'ouvrier l'engage dans quelqu'un des intervalles que laiſſent entre elles les rugoſités de l'écorce. Il s'éleve à la hauteur qui lui convient; & l'un de ſes piés demeurant ſur une des ſaillies, il embraſſe l'arbre de l'autre jambe. Dans cette attitude il ſe ſert de ſa hache, & il continue ſon ouvrage de la maniere qui a été décrite.

Une hache dont le tranchant ſe trouveroit dans le plan du manche entameroit difficilement le *pin* de la maniere qu'on conçoit aſſez qu'il doit l'être, c'eſt-à-dire, en formant une eſpece de voute à l'origine de l'entaille. Auſſi la hache eſt-elle montée obliquement ſur ſon manche, & de plus courbée en-dehors à l'extrémité du tranchant la plus éloignée de la main de l'ouvrier.

Depuis le printems juſqu'au mois de Septembre, le ſuc réſineux coule ſous une forme liquide; & dans cet état il ſe nomme *galipot*. Il va ſe rendre dans des petites auges taillées dans l'arbre même, à la naiſſance des racines. Celui qui ſort depuis le mois de Septembre ſe fige le long de l'entaille, à laquelle il ſe colle quelquefois. Sous cette forme, on le nomme *barras*. On le détache, lorſque cela eſt néceſſaire, avec une petite ratiſſoire emmanchée.

On met le galipot & les barras dans une chaudiere de cuivre montée ſur un fourneau de briques ou de tuileaux maçonnés avec de la terre graſſe. On introduit le feu ſous la chaudiere par un conduit ſouterrein, & on l'entretient avec du bois de *pin*, mais ſeulement avec le *téde*, c'eſt-à-dire, avec la partie qui a été entaillée. Le ſuc réſineux doit être tenu ſur le feu juſqu'à ce qu'il ſe réduiſe en poudre étant preſſé entre les doigts. Alors on étend de la paille ſur une auge de bois. On répand avec un poëlon la matiere ſur cette paille. Elle tombe dans l'auge parfaitement nette, ayant dépoſé ſur ce filtre les corps étrangers dont elle étoit chargée. On la fait couler par un trou percé à l'extrémité de l'auge dans des creux cylindriques pratiqués dans le ſable, & où elle eſt conduite par différentes rigoles. Elle s'y moule en pains du poids de cent ou de cent cinquante livres. Cette préparation du ſuc réſineux ſe nomme *le brai ſec*.

Dans quelques endroits on travaille avec beaucoup de propreté les creux dans leſquels on moule le brai ſec. On a une aire remplie de ſable fin, dans lequel on enfonce des morceaux de bois auxquels on a donné en les tournant la forme d'un petit tourteau. On remplit ces creux de

de matiere fondue, qu'on transporte avec le poëlon; il en sort de petits pains plus estimés que les grands, & qu'on vend plus avantageusement.

Le suc résineux étant dans l'auge, bien départ & encore très-chaud, on y mêle de l'eau qu'on a fait chauffer, mais qu'on n'a point laissé bouillir. On brasse fortement le mélange avec de grandes spatules de bois. Il devient jaune à mesure qu'on lui donne de l'eau; & lorsque la couleur est parvenue au ton qu'on souhaite, on fait couler la matiere dans les moules où elle se durcit; & c'est *la résine*.

Le sable ne pouvant se soutenir par lui-même, il céderoit au poids du brai ou de la résine, dont les masses deviendroient informes. On mouille les creux & les rigoles pour leur donner de la consistance.

On met du galipot dans la chaudiere. Lorsqu'il est assez cuit pour avoir pris une couleur légerement dorée, on le coule & on le fait passer de l'auge dans les barriques, où il conserve l'état de liquidité d'un syrop très-épais.

Dans la partie septentrionale des forêts de *pins*, on expose le galipot au grand soleil dans des baquets. Les pieces du fond de ces baquets n'étant pas exactement jointes, le galipot fondu tombe dans des auges placées pour le recevoir. C'est la *térebenthine de soleil* beaucoup plus estimée que la premiere, qu'on appelle *térebenthine de chaudiere*.

La térebenthine ayant été mise avec de l'eau dans une chaudiere entierement semblable à celle dont on se sert pour faire l'eau-de-vie, & qui a le même attirail que celle-ci, on en tire par la distillation une liqueur d'une odeur pénétrante, & assez désagréable, qu'on nomme *huile de térebenthine*.

On construit avec des tuileaux & de la terre grasse un four assez semblable à ceux qui servent à cuire le pain. Il en differe par une ouverture pratiquée à son sommet, & par sa base creusée en maniere d'entonnoir fort évasé. Cette base pavée de briques, communique par un canal à une auge, qui se trouve au-dehors du four. L'auge & le canal sont construits de briques liées avec de la terre grasse. Ce four est inscrit dans une cage quadrangulaire formée par des poutres de *pin* posées les unes sur les autres, & assemblées par leurs extrémités. L'intervalle qui reste entre le four & la cage doit être bien garni de terre. Après avoir rempli ce four de copeaux enlevés en entaillant les *pins*, de la paille à travers laquelle le galipot & le barras ont été filtrés, de mottes de terre ramassées sous les *pins*, & pénétrées du suc qui en a découlé, on met le feu par le trou du sommet: une substance noire & grasse coule bien-tôt après, & va se rendre dans l'auge. On garnit le feu, & lorsqu'il a brûlé assez long-tems pour que la matiere ait perdu une partie de sa liquidité, & qu'elle se réduise en poudre entre les doigts, on l'éteint en couvrant l'auge de gazon. On fait couler dans des trous creusés dans le sable ce qui étoit contenu dans l'auge, & on a des pains d'une matiere noire & dure qu'on nomme *pégle*, nom qui paroît répondre au mot françois *poix*.

Ces différentes préparations viennent de l'arbre vivant; il faut le détruire pour avoir le goudron. On le tire de la partie des *pins* la plus chargée du suc résineux. Le bois propre à donner du goudron est pesant, rouge, & quelquefois transparent en quelque degré, lorsqu'on l'a rendu fort mince. Les *pins* n'en fournissent point dans toute leur étendue; & la quantité qu'ils en fournissent, dépend de la nature des terreins. On en trouve par-tout dans les racines des arbres coupés depuis quelques années; la téde en donne en petite quantité dans les bois les plus avancés vers l'orient ou vers le sud-est, parce que la couche de sable y est moins épaisse, & plus abondamment dans les forêts les plus voisines de la mer. Dans ces mêmes cantons où le sable descend à une plus grande profondeur, les arbres que l'âge, les incendies, ou d'autres accidens ont fait périr, & qui ont demeuré sur pié ou renversé pendant plusieurs années, ont du bois propre à faire du goudron dans presque toute la longueur de leur tige.

On coupe le bois propre au goudron en petites buches de deux piés de longueur, sur un pouce & demi de largeur dans chacune des deux autres dimensions. On le rassemble auprès du four, qui n'est autre chose qu'une aire circulaire de dix-huit ou vingt piés de diametre, pavée de briques creusées en entonnoir, & plus basse d'environ deux piés au centre qu'à la circonférence. Le centre est percé d'un trou qui communique à un canal bâti de brique qui, passant sous le four, va se terminer à une fosse. Autour d'un jeune *pin* qu'on a fait entrer dans ce trou, & qu'on éleve perpendiculairement, on arrange les buches avec beaucoup de soin, observant qu'un de leurs bouts soit dirigé vers le centre, & l'autre vers la circonférence. Après avoir formé de cette maniere une pile de bois d'environ 20 piés de hauteur; on la couvre de gazon dans toute son étendue, exceptant seulement une ouverture qu'on laisse au sommet, & on retire le *pin* autour duquel elle a été construite.

Ce bucher ayant été allumé par son extrémité supérieure, rien n'est plus intéressant que d'empêcher que le feu ne trouve quelque issue. Lorsqu'il menace de se faire jour par quelqu'endroit, on y met aussi-tôt du gazon qu'on a en réserve, & dont on doit être bien fourni.

Il sort d'abord une certaine quantité d'eau rousse, ensuite vient le goudron, c'est-à-dire, cette substance noire, un peu liquide, mais épaisse, & gluante, qui est assez connue; on la reçoit dans les barils qu'on arrange dans la fosse au-dessous d'une gouttiere qui termine le canal.

On ne se met point en peine de séparer du goudron l'eau qui le précede dans cette distillation lorsqu'il en entre dans les barils. Elle ne lui est point nuisible, à la différence de l'eau commune qui en altéreroit la qualité.

Trois parties de *pégles* & une partie de goudron mises sur un fourneau dans une chaudiere de fer fondues ensemble & bien écumées, font ce qu'on appelle le *brai gras*. Cette matiere qui a quelque degré de liquidité, se transporte dans des barils, dans lesquels on l'entoure en le tirant de la chaudiere.

Pin, *chenille de*, (*Insectolog.*) en latin *pithyocampa*. Les forêts de *pins* nourrissent ces fameuses chenilles, qui passent une grande partie de leur vie en société, & qui sont dignes d'attention par la seule quantité & la qualité de la soie dont est fait le nid qu'elles habitent en commun. Cette soie est forte, & les nids sont quelquefois plus gros que la tête d'un homme.

La figure de ces nids est toujours à-peu-près celle d'un cône renversé. Tout l'intérieur est rempli de toiles dirigées en différens sens, lesquelles forment divers logemens qui se communiquent.

Toutes les *chenilles de pin* sorties des œufs d'un même papillon, travaillent apparemment de concert à se construire un nid peu de tems après qu'elles sont nées. Elles en sortent toutes à la file au lever du soleil pour aller chercher de la pâture; une trace de soie d'une ligne de large, marque la route qu'elles suivent pour s'éloigner de leur nid; & elles y reviennent par la même route deux ou trois heures après en être sorties.

Cette chenille n'est guere plus grande & plus grosse dans nos climats que la chenille de grandeur médiocre. Elle est velue, sa peau est noire, & paroît en une infinité d'endroits au-travers des poils. Ceux du dessus du corps sont feuille morte, & ceux des côtés sont blancs; sa tête est ronde & noire; elle a seize jambes, dont les membraneuses sont armées de demi couronnes de crochets; la peau du ventre est rase, d'un vilain blanchâtre; ses poils ne portent nulle part des tubercules; ils tirent leur origine de la peau même.

Ces chenilles, comme la plûpart de celles qui aiment à s'enfoncer en terre pour se métamorphoser, se métamorphosent néanmoins, quoique la terre leur manque.

On leur a attribué une singularité étonnante, celle de ne jamais se transformer en papillon, celle de faire des œufs pendant qu'elles sont chenilles; ce seroit là un grand prodige dans l'histoire des insectes; aussi ce prodige merveilleux est-il contraire aux observations.

Mais une autre particularité véritable de ces chenilles, c'est d'avoir sur le dos des especes de stigmates, différens de ceux par lesquels elles respirent l'air; & qui plus est, de darder visiblement dans certains tems par ces mêmes stigmates des flocons de leurs poils même assez loin. Ils peuvent en tombant sur la peau y causer des démangeaisons, pour peu qu'on ait été près de ces chenilles, mais l'effet en sera bien plus grand si on les a maniées.

Voilà sans doute la cause de l'aversion qu'on porte sur-tout à cette espece de chenille, & qui la fait regarder non-seulement comme venimeuse à toucher, mais encore comme un poison dangereux pour l'intérieur. Quelques modernes en parlent ainsi avec tous les anciens naturalistes; les uns nous disent qu'elles agissent en véficatoires sur la peau, comme les cantharides; & d'autres qu'elles ont un venin encore plus efficace, si on en avaloit mises en poudre; cette derniere opinion est établie anciennement dans les pays chauds, & le droit romain en condamne l'usage formellement par les plus grandes peines.

Tous les jurisconsultes connoissent la loi contre ceux qui empoisonneront avec l'espece de chenille nommée *pithyocampa*, c'est-à-dire, *chenilles de pin*, ainsi que le mot grec le porte.

C'est

C'est une faute, pour le dire en passant, *in digest. apud Marcellum, l. XLVIII. tit. ad leg. corn. de venef.* le mot de *pithyocarpa*, qu'on y trouve pour *pithyocampa*.

Ulpien expliquant la loi *cor. de Sicar.* met au nombre des gens qui ont mérité la peine statuée par cette loi, ceux qu'il nomme *pithyocampæ propinatores*. Y avoit-il réellement dans le pays chaud une chenille de *pin* qui empoisonnât & que nous ne connoissons plus? Ou plutôt cette idée seroit-elle une erreur populaire qui a passé jusqu'à nous par tradition & par écrit? Il y en a tant de ce genre!

PIN, (*Iconolog.*) il étoit consacré à plusieurs déités, mais sur-tout à Cybèle; car on le trouve ordinairement représenté avec cette déesse. Le dieu Sylvain porte aussi quelquefois de la main gauche un rameau de *pin* chargé de ses pommes. Properce prétend encore, que le dieu d'Arcadie aimoit & favorisoit cet arbre de sa protection. Enfin, on s'en servoit par préférence à tout autre pour la construction des buchers sur lesquels on brûloit les morts; & c'étoit-là le meilleur usage qu'on en pût tirer. (*D. J.*)

PINACIA, s. f. (*Antiq. grecq.*) πινάκια; on nommoit ainsi chez les Athéniens des tablettes de cuivre, où etoient écrits les noms de toutes les personnes distinctement qualifiées de chaque tribu, qui aspiroient à être juges de l'aréopage. On jettoit ces tablettes dans un grand vase, & l'on mettoit dans un autre vase un pareil nombre de feves, dont il y en avoit cent de blanches, & toutes les autres noires. On tiroit le nom des candidats & les feves une par une, & tous ceux dont les noms etoient tirés conjointement avec une feve blanche, étoient reçus dans le sénat. Du tems de Solon, il n'y avoit que quatre tribus, dont chacune élisoit cent sénateurs; de sorte qu'alors l'aréopage n'étoit composé que de quatre cens membres; mais le nombre des tribus ayant ensuite été augmenté, le nombre des sénateurs le fut aussi proportionnellement: cependant la maniere de les élire subsista toujours la même. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 97. (*D. J.*)

PINACLE, s. m. se dit *en Architecture*, du haut ou du comble d'une maison qui se termine en pointe. *Voy.* COMBLE.

Ce mot vient du latin *pinna*, *pinnaculum*: les anciens ne donnoient guere qu'aux temples cette espece de comble; leurs combles ordinaires étoient tout plats ou en maniere de plate-forme. *Voyez* PLATEFORME.

C'est du *pinacle* que le fronton a pris son origine. *Voyez* FRONTON.

PINACLE, (*Antiq. rom.*) le *pinacle* étoit une sorte d'ornement parmi les Romains, que l'on mettoit au haut des temples. Les Grecs l'appelloient *aetos*, *aloma*, & les Romains *fastigium*; on en voit sur les médailles anciennes. Il ne dépendoit pas des particuliers de poser à leur volonté de pareils ornemens sur leurs maisons. C'étoit une faveur précieuse qu'il falloit obtenir du sénat, comme tout ce qui se prenoit sur le public. C'est ainsi que pour honorer Publicola, on lui donna la permission de faire que la porte de sa maison s'ouvrît dans la *rue*, au lieu de s'ouvrir en-dedans. César jouissoit de l'honneur du *pinacle* que le sénat n'osa pas lui refuser, & qui distinguoit sa maison de toutes les autres. Au reste, le *pinacle* étoit décoré de quelques statues des dieux ou de quelques figures de la Victoire, ou d'autres ornemens, selon le rang, ou la qualité de ceux à qui ce privilége se étoit accordé; car les maisons à *pinacles*, étoient regardées comme des temples. (*D. J.*)

PINACLE *du temple*. (*Critique sacrée.*) *pinnaculum templi*, en grec τὸ πτερύγιον τοῦ ἱεροῦ, *Luc. iv.* 9. C'étoit la galerie qui régnoit autour du toit plat de Jérusalem, ou la tourelle bâtie sur le vestibule du temple (*D. J.*)

PINAHUITZXIHUITL, (*Hist. nat. Botan.*) arbuste de la nouvelle Espagne, que l'on désigne dans certaines provinces sous le nom de *cococheatl*. Il a communément deux piés de haut; ses tiges sont minces & épineuses; ses feuilles sont divisées en six parties; ses fleurs ressemblent à celles du châtaignier, & son fruit, qui forme de petites grappes, ressemble à la châtaigne; il est verd d'abord, ensuite il devient rougeâtre. Cette plante a, dit-on, les propriétés de la sensitive; elle se contracte lorsqu'on la touche, ou même lorsqu'on en approche.

PINARA, (*Géog. anc.*) 1°. ville d'Asie, dans la Lycie. Strabon, qui la met dans les terres au pié du mont Cragus, dit que c'étoit une des plus grandes villes de la Lycie; Etienne le géographe la place mal-à-propos dans la Cilicie. Les habitans de cette ville étoient appellés *Pinaræ*.

2°. *Pinara*, ville de la Cœlesyrie, dans la partie septentrionale, sur le Gindarus; car la Cœlésyrie s'étendoit jusques-là, selon Pline, *l. V. c. xxiij.* Ptolomée, *l. V. c. xv.* la place dans la Piérie de Syrie. (*D. J.*)

PINARIENS, s. m. *Pinarii*, (*Antiq. rom.*) prêtres d'Hercule. Ils furent ainsi nommés ἀπὸ τῆς πείνης, *a fame*, pour marquer qu'il ne leur étoit pas permis de goûter aux entrailles des victimes, dont les seuls Potitiens avoient droit de manger; & cela en punition de s'être trouvés trop tard aux sacrifices, dont Hercule leur avoit donné le soin; cette punition fut donc l'effet de leur négligence.

Enfin, le sacré ministere cessa dans ces deux ordres de prêtres; car du tems de Denys d'Halycarnasse, c'étoient des esclaves achetés des deniers publics, qui avoient soin des sacrifices d'Hercule. Voici la cause de ce changement rapportée par Tite-Live, *livre IX.* de son histoire.

Tandis que Claudius Appius faisoit les fonctions de censeur, il engagea les Potitiens à se décharger du soin des sacrifices dont ils étoient les ministres, & à instruire des cérémonies dont ils avoient seuls la connoissance; mais il arriva, dit l'historien latin, que la même année de douze branches dont étoit alors composée la famille des Potitiens, il mourut trente personnes toutes en âge d'avoir postérité, & que toute la race fut éteinte. Appius lui-même, pour avoir donné ce conseil, devint aveugle; comme si Hercule eût voulu venger sur Appius, & sur tous les Potitiens, le mépris qu'ils avoient de ses sacrifices, en les remettant en d'autres mains. (*D. J.*)

PINASSE, s. f. (*Marine.*) c'est un bâtiment fait à poupe quarrée, dont l'origine vient du nord, & qui est fort en usage en Hollande. On croit qu'on l'a appellé ainsi de *pinasse pin*, à cause que les premieres *pinasses* ont été faites de pin. Comme le vaisseau de 134 piés de long, de l'étrave à l'étambord, dont les proportions se trouvent ici sous chaque mot de construction, ou de membres de vaisseau, est une *pinasse*, il n'est pas besoin d'en donner encore d'autres devis.

Pinasse, c'est un petit bâtiment de Biscaie, qui a la poupe quarrée: il est long, étroit, & leger; ce qui le rend propre à la course, à faire des découvertes, & à descendre du monde en un côté; il porte trois mâts & va à voiles & à rames.

PINCE, s. f. (*outil.*) gros levier de fer rond, de quatre piés de long & de deux piés de diametre, coupé d'un côté en biseau, pour lui donner plus de prise & d'entrée dans les joints des pierres, ou autres matieres, qu'il sert à remuer, à disjoindre, & à démolir.

Il y a aussi des petites *pinces* qui servent seulement à mettre en place des ouvrages de menuiserie, de charpente, ou ceux des marbriers & des tailleurs de pierre. Les *pinces* qu'on appelle *piés de chevres*, sont courbées & refendues par le bout; en sorte qu'elles ont assez la figure du pié de l'animal dont elles ont pris le nom. Plusieurs ouvriers se servent de la *pince*, entr'autres les maçons, charpentiers, paveurs, tailleurs de pierre, carriers, &c.

Ce sont les taillandiers qui font & qui vendent les *pinces*, quand elles sont grosses; les petites se font par les serruriers: il s'en trouve aussi dans les boutiques de quincailliers. *Savary.* (*D. J.*)

PINCE, (*Art milit.*) instrument de mineurs; ils en ont de plusieurs sortes. La *pince* simple, qui a la pointe droite ou courbe; la *pince* à talon; la *pince* à pié de biche, noms qui viennent de la figure de la *pince*. Ils ont encore une *pince*, qu'ils appellent *pince* à main, ainsi dite, parce que dans le milieu de la barre, il y a comme un nœud pour arrêter la main. (*D. J.*)

PINCES, (*outil d'Arquebusier.*) ces *pinces* sont exactement faites comme les *pinces* des serruriers, &c. les arquebusiers s'en servent pour plusieurs usages, & en ont de rondes & de plates.

PINCE *à dresser les aiguilles*, voyez *l'article* MÉTIER A BAS, *au mot* BAS.

PINCE, instrument dont les *Bourreliers* se servent pour assujettir les cuirs dans le tems qu'ils les cousent. Cet instrument est de bois & composé de deux pieces: la premiere a environ trois à quatre piés de longueur, est arrondie par en-bas, & terminée en pointe, & large & applatie par en-haut. La seconde partie qui n'a guere qu'un pié & demi de long, s'enclave au milieu de la premiere par une espece de charniere de bois, & s'applique par en-haut sur le côté applati de la premiere. Pour se servir de cet instrument, l'ouvrier le place entre ses jambes & entrouvant les deux parties de l'instrument qui se joignent par en-haut comme une véritable *pince*, il y

passe

passe le cuir qu'il veut assujettir; & pour lors il tient l'instrument bien serré entre les genoux. On se sert plus ordinairement de cet instrument pour piquer, ourler, & coudre les ouvrages les moins grossiers des bourreliers. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier*.

Pince, *en terme de Boutonnier*, c'est une sorte de tenaille à mâchoires creuses & rondes, pour tenir les petits ouvrages qui n'ont point de prise.

Pinces plates, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur sert pour tenir les anneaux & chaînons qu'ils veulent souder ou qu'ils veulent limer. C'est un outil de fer de la longueur de cinq ou six pouces, composé de deux branches enchâssées en croissant l'une dans l'autre environ aux deux tiers, & arrêtées par un clou rivé, pour leur laisser le mouvement libre de s'ouvrir & de se refermer; les branches d'en bas forment une espece de ventre bombé en-dehors pour les empoigner plus commodément; & celles d'enhaut sont plates & larges, ce qui forme une espece de tenaille.

Pinces rondes, *terme & outil de Chaînetiers*, qui leur sert pour donner la figure ronde aux chaînons ou anneaux qu'ils veulent faire. Elles ne different en rien des *pinces rondes* dont plusieurs autres ouvriers se servent.

Pince, (*Chauderonnier*.) Les *pinces* des Chauderonniers sont des tenailles de fer assez semblables à celles des Serruriers, Maréchaux & Taillandiers, mais beaucoup plus petites. Ils s'en servent pour tenir leur ouvrage, lorsqu'ils ont besoin de le mettre au feu.

Pince, *outil de Cordonnier*, c'est une espece de tenaille de fer de dix à douze pouces de longueur, dont la tête est très-massive, ordinairement de figure cubique, & dentelée en-dedans, ensorte que les dents d'un des côtés s'engrenent dans les dents du côté opposé. Cette *pince* est particuliere aux Cordonniers, qui s'en servent pour mettre le soulier sur la forme, après que l'empeigne & les quartiers ont été cousus.

Quand cette *pince* est fermée, ils usent de la tête comme de marteau pour cogner les clous à brocher; & des bouts des branches qui sont fendus comme de tenailles pour les retirer: mais son plus grand usage est pour tirer le cuir & l'étendre sur la forme, &, comme ils disent, pour le brocher, c'est-à-dire, pour le bâtir, & le mettre en état qu'on y couse la semelle dedans. La masse est large & dentelée, afin qu'elle tienne fermement le cuir, sans pourtant le pouvoir déchirer.

Ces *pinces* se vendent par les marchands de crépin. Les autres quincailliers en font aussi commerce; mais les Cordonniers s'en fournissent plus volontiers chez les premiers. *Diction. du Commerce*. (*D. J.*)

Pince, *terme de Couturiere*, pli en forme de pointe, qu'on fait sur divers ouvrages, comme aux chemises, manchettes, rabats, *&c.* (*D. J.*)

Pinces rondes & plates, *outil de Ferblantier*. Ces *pinces* sont faites comme les *pinces* de bien d'autres ouvriers qui s'en servent. *Voyez les fig. dans les Pl. du Ferblantier*. Les premieres sont les tenailles plates, & les secondes les tenailles rondes.

Pinces longues, rondes, *outil de Ferblantier*, ce sont deux morceaux de fer en croix, comme des ciseaux, attachés au milieu avec un clou, rivé de façon que cela forme des *pinces*. Les branches d'enhaut sont rondes & finissent en pointe, & celles d'enbas sont plates; elles servent aux Ferblantiers pour goudronner & canneler les lampions. *Voyez les fig. Pl. du Ferblantier*.

Pince, *terme de Fondeur*, c'est le bord ou l'extrémité inférieure de la cloche, sur lequel frappe le battant. (*D. J.*)

Pinces rondes, & plates, *outils de Gaîniers*. Ces *pinces* sont exactement faites comme les autres *pinces* dont tous les autres ouvriers se servent, comme par exemple celles des Chaînetiers, Ferblantiers, *&c. Voyez les Pl. de Ferblanterie*.

Pinces ou Pincettes, *fig.* 88. *Pl. XVII. de l'Horlogerie*. Cet outil dont les Horlogers se servent pour tenir différentes pieces, ou agir sur elles avec plus de commodité, est composé de deux branches mobiles sur un centre *C*; les extrémités *e e* de cet instrument sont taillées & trempées fort dur. Ces tailles servent à faire autant de petites dents qui, s'engageant dans la piece qui est contenue dans ces extrémités *e e*, font qu'on la tient avec plus de force que si elles étoient lisses.

Pince, (*Maréchal*,) c'est dans le pié des chevaux l'arrête que la corne fait aux piés de devant, & qui est comprise entre les deux quartiers. On broche plus haut à la *pince* des piés de devant qu'à ceux de derriere, parce que la corne ou la *pince* est plus forte; & qu'en brochant haut il y a outre cela moins de danger de rencontrer le vif.

Pinces sont aussi quatre dents de devant de la bouche du cheval, qu'il pousse entre deux ou trois ans, & dont deux sont à la mâchoire supérieure & deux à l'inférieure.

Pinces de bois, sont parmi les *Orfevres en gros* des *pinces de bois* dont ils se servent pour tirer les pieces d'orfévrerie du blanchiment, parce que le fer rougiroit l'argent & gâteroit le blanchiment. *Voyez fig. & les Pl.*

Pince, *outil de Passementier*, petit instrument de fer, en forme de tenailles pointues, dont se servent les Passementiers-Boutonniers, pour redresser les fleurs de leurs campanes, & autres semblables ouvrages. (*D. J.*)

Pince, *instrument de Paveur*, barre de fer ronde & presque grosse comme le bras, grande d'environ trois piés, & pointue par le bout, dont les *Paveurs* se servent pour arracher le pavé. (*D. J.*)

Pince, *outil de Relieur*, outil en forme de tenailles de fer. Le mors de cette petite tenaille, c'est-à-dire, l'endroit par où elle *pince*, est plat. On s'en sert pour pincer les nervures; ce qui se fait en approchant avec la *pince* de chaque côté des nerfs, les ficelles dont le livre est fouetté. (*D. J.*)

Pinces. *instrumens du métier des étoffes de soie*. Les *pinces* sont un petit outil de fer à deux branches repliées l'une contre l'autre, bien limées, & qui se rencontrent juste lorsqu'on appuie les doigts pour les serrer; elles servent à nettoyer les étoffes à mesure qu'elles se fabriquent, ou quand elles sont fabriquées.

La *pince* est encore un outil propre à couper le poil du velours, à mesure qu'il se fabrique.

Pinces, *en terme de Tabletier-Cornetier*, se dit de grosses tenailles dont les serres sont plates, qui sont attachées à un banc ou à un établi. Elles servent à tenir le galin dans la marmite où on l'a mis pour le mollifier, pour l'étendre & pour l'ouvrir. *Voyez* Mollifier, Étendre & Ouvrir. Ces *pinces* sont tenues fermées par le moyen d'une traverse percée de plusieurs trous, dans lesquels une des extrémités passe. Ces trous sont faits de distance en distance, pour que les *pinces* restent plus ou moins ouvertes selon l'épaisseur de la piece qu'elles tiennent. *Voyez les figures & les Planches*.

Pinces, s. f. pl. (*terme de Chasse*.) les Chasseurs nomment *pinces*, les deux bouts des piés des bêtes fauves. L'usure de leurs *pinces* prouve que la bête est vieille.

PINCEAU DE MER, (*Hist. nat.*) *Pl. XX. fig.* 15. insecte de mer mis au rang des zoophites. Il ressemble beaucoup par sa forme aux pinceaux des Peintres: il a une sorte de tuyau dur qui tient aux rochers de la mer par un ligament mou & lâche; la substance intérieure de ce tuyau est charnue & jaune ordinairement, & quelquefois d'une autre couleur. Rondelet, *hist. des Zoophites*, *chap. v. Voyez* Insecte.

Pinceau, *terme & outil de Ceinturier*, qui sert à poser la colle sur leur ouvrage. Ce *pinceau* est de soie de cochon de la grosseur environ d'un pouce, emmanché d'un morceau de bois de la longueur de six pouces.

Pinceau *à goudronner*, (*Marine*.) c'est un *pinceau* de soie de cochon; il est emmanché de côté, & sert à goudronner le vaisseau, les mâts & les vergues.

Pinceau, nom général qu'on donne à tout instrument dont les *Peintres* se servent pour appliquer leurs couleurs.

Ce mot vient du mot latin *penicillus*, *peniculus* ou *penicillum*, qui signifie la même chose. Il y a des *pinceaux* de différentes especes & de différente matiere. Ceux dont on se sert le plus ordinairement sont du poil de la queue d'un animal appellé *petit-gris*, espece d'écureuil. On en fait de queues de blereau, de putois, de poil de chien; on en fait de soie de porc, de sanglier, qu'on appelle *brosse*. Les *pinceaux* & brosses sont renfermés par un bout dans des tuyaux de plume, & le bout des *pinceaux* se termine en pointe. Lorsqu'on veut de grosses brosses, on les fait, ainsi que les petites, avec de la soie de porc; mais ne pouvant les enfermer dans un seul tuyau de plume, on en ouvre plusieurs dont on les enveloppe en les assujettissant avec une ficelle; & quelquefois on lie la soie de porc autour de l'un des bouts d'un bâton appellé *manche* ou *hampe*. On fait encore une espece de *pinceau* ou brosse plate, de poil de porc appellé *tranchis*, qui sert beaucoup dans l'architecture & dans les grands ouvrages. Les *pinceaux* pour la mignature sont faits de la même maniere que ceux pour peindre à l'huile, à cela près que leur pointe est plus aiguë. *Voyez les Pl. & les figures*.

Pinceau, se dit aussi en parlant des ouvrages d'un peintre. Ce peintre a un beau *pinceau*, un *pinceau* savant.

Ce n'est pas là de son *pinceau*; je reconnois son *pinceau*, &c.

Pinceau indien, (*Invent. chinoise.*) les *pinceaux indiens* ne sont autre chose qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguisé & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre sur de la toile, & qu'on presse avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on se sert pour peindre la cire est de fer, de la longueur de trois travers de doigt, ou un peu plus. Il est mince dans le haut, & par cet endroit il s'insere dans un petit bâton qui lui sert de manche; il est fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel on attache un peloton de cheveux de la grosseur d'une muscade; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu-à-peu par l'extrémité de cette espece de *pinceau*.

Pinceau, s. m. (*terme de Relieur.*) sorte de brosse composée d'un manche de bois & de poil de sanglier ou de cochon. Les Relieurs s'en servent pour coller & jasper.

Pinceaux de Flandres, *en terme de Vergettier*, ce sont des *pinceaux* qui viennent de ce pays, & qui ne sont liés que par deux liens seulement. Ces *pinceaux* ne sont plus recherchés comme ils l'étoient autrefois; les ouvriers de Paris en font qui les valent pour le moins, & qu'on leur préfere.

Pinceau, (*outil de Vernisseur.*) les Vernisseurs se servent de *pinceaux* fort petits & ronds, comme les peintres, pour dessiner & former des figures & des paysages sur leurs ouvrages. Ils en ont de plus particuliers avec lesquels ils vernissent; ils sont plats, larges d'un bon pouce, épais de six lignes, dont la barbe est enchassée avec du fer blanc & un petit manche de bois rond: le poil de ces *pinceaux* est de poil de petit gris & de poil de blereau.

PINCÉE, s. f. (*terme de Médecine.*) est la quantité de fleurs, de graine, ou autres substances semblables, qui peut tenir entre deux ou trois doigts, le pouce & le suivant ou les deux suivans.

Ce mot vient du latin *pugillus*, qui signifie *petit poing*. C'est la même chose que *pincée*.

Le *pugille* est estimé la huitieme partie de la poignée, quoique quelques-uns confondent *pugille* avec *poignée*.

PINCELIER, s. m. (*Peinture.*) bassin oblong ou quarré, d'environ six pouces de long, qui est de fer blanc. Il a une traverse qui excede un peu ses bords, sur laquelle les peintres nettoient leurs pinceaux avec de l'huile en les faisant passer sur cette traverse, & appuyant le doigt dessus. *Voyez les Pl. & les fig.*

PINCER, v. act. (*Gramm.*) en général c'est serrer avec le bout des doigts. Les oiseaux *pincent* avec leurs becs; les écrevisses avec leurs pattes; les ouvriers avec des tenailles. On *pince* les cordes d'un luth, &c. Il se prend aussi au figuré, & l'on dit d'un homme qui raille finement, qu'il *pince* sans qu'on s'en apperçoive.

Pincer le vent, (*Marine.*) c'est aller au plus près du vent, cingler à six quarts de vent près du rhumb d'où il vient. *Voyez* Ranger.

Pincer, Pincement, (*Jardinage.*) *pincement*, en terme de Jardinage, est l'action d'arrêter par les bouts tous les bourgeons de la pousse d'une année, lorsqu'ils sont parvenus à une certaine longueur. On appelle *pincement* cette opération, parce qu'on se sert des deux ongles du pouce & de l'index pour rogner le bout des branches qui s'échappent trop.

On n'est pas bien d'accord sur la nature des bourgeons pour le *pincement*, ni même sur les effets, ni sur les raisons de *pincer* le bout des branches. Les uns prétendent par son moyen empêcher les bourgeons de s'étioler, c'est-à-dire de s'alonger trop en restant toujours fort menus; & on prétend faire fortifier par-là les bourgeons. D'autres pratiquent le *pincement* à dessein d'arrêter la seve, & de l'empêcher de s'emporter vers le haut. Il en est d'autres encore qui s'en servent dans la vue de faire ouvrir les yeux d'en bas à dessein de les faire dragonner.

Le *pincement* est en usage universellement dans le jardinage pendant les mois d'Avril, Mai & Juin. Il ne doit se faire que sur les grosses branches d'en-haut, & jamais sur les foibles, ni sur celles d'en-bas, qu'il est essentiel de conserver afin qu'elles en produisent d'autres pour remplacer les endroits sujets à se dégarnir. S'il en vient de chiffonnes & de gourmandes, on les retranchera entierement.

Présentement on regarde le *pincement* comme la cause la plus meurtriere des arbres, & la source de leur infécondité; on l'avoit pratiqué sans aucun examen & par la force du préjugé. On est convaincu par les expériences que l'on ne peut élever en *pinçant* de beaux arbres qui donnent long-tems des fruits. Cette opération détruit le méchanisme de la végétation par la suppression de la cime du bourgeon, laquelle est un des organes ou une partie organique la plus nécessaire de l'arbre pour l'action de la seve. Il ne faut *pincer* les arbres que dans un seul cas, c'est quand on veut faire dragonner un arbre, c'est-à-dire, le faire pousser par le pié: alors cette opération devient d'une nécessité indispensable. On *pincera* avec l'ongle les orangers & les autres arbres de fleurs dans les deux pousses, pour ôter les jets foibles; & on ne laissera point emporter les branches qui poussent trop; on les coupera d'une longueur convenable à la forme & à la rondeur de l'arbre, qui est la principale chose que l'on doive observer en taillant les orangers.

Ne *pincez* point la premiere année les orangers étêtés, parce qu'ils ont besoin de toute la longueur des branches pour former promptement une nouvelle tête.

L'ébourgeonnement qu'on a trouvé à son *article*, tient lieu de *pincement*, & est infiniment meilleur. *Voyez* Ebourgeonnement.

Pincer, (*Maréchal.*) c'est approcher délicatement l'éperon du flanc du cheval sans donner de coup ni appuyer. Le *pincer* est un aide, & appuyer un châtiment. *Pincer* du droit, *pincer* du gauche, *pincer* des deux. Lorsqu'on a *pincé* un cheval, il ne faut pas laisser l'éperon dans le poil, mais le retirer d'abord.

Pincer, *en terme de Potier d'étain*, c'est proprement l'action de former l'angle qui va tout-à-tour d'une piece de vaisselle au-dessus du bouge, sous la marlie. *Voyez* Arrete.

Pincer *un livre*, (*terme de Relieur.*) c'est approcher avec de petites pinces de fer de chaque côté des nerfs qui sont au dos d'un livre, les ficelles qui n'en sont pas assez proche quand on l'a fouetté.

PINCETTE, s. f. pl. (*outil d'Ouvriers.*) instrument de fer poli, composé d'une tête, d'un bouton, de deux branches & d'une patte.

Ce sont encore de petites tenailles, les unes simples, & les autres à ressort, dont se servent divers ouvriers pour placer les différentes pieces de leurs ouvrages, qui sont trop petites pour être mises à la main, comme sont les goupilles, les petites vis & autres semblables, particulierement dans l'Horlogerie. Les deux branches de ces tenailles sont courbées en demi-cercle pour donner plus de force & de tenue au mors lorsqu'on les presse. A l'égard du mors, il est toujours étroit & sans courbure; mais aux unes plat & quarré, & aux autres plat & pointu.

Les Jouailliers se servent aussi de *pincettes* très-fines pour prendre les pierres précieuses qui sont d'un très-petit volume, & les ranger sur les desseins des diverses pieces de jouaillerie qu'ils veulent monter.

Il y a des *pincettes* qui servent à arracher le poil & la barbe. On les appelle autrement *pinces*. (*D. J.*)

Pincettes *à disséquer*, (*Instrum. anatom.*) ces sortes de *pincettes* sont composées de deux petites lames soudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une de l'autre par leur propre ressort, & qui se joignent à leurs extrémités en les serrant avec les doigts; elles servent à soutenir les parties délicates qu'on veut disséquer. *Voy. en la figure dans* Habicot, Lyser, & autres.

Pincettes, *instrument de Chirurgie*, dont on se sert pour panser les plaies, les ulceres, les fistules, introduire dans leur fond les parties d'appareil qu'on ne sauroit y mettre avec les doigts, les en ôter dans le besoin, ou même en tirer les corps étrangers. Il y a plusieurs sortes de *pincettes*; celles qui sont à anneaux sont le plus en usage.

Elles sont composées de deux branches unies ensemble par jonction passée, ce qui rend une branche mâle & l'autre femelle. *Voy.* Jonction passée, *terme de Coutellerie*.

Le corps ou milieu des *pincettes* qui est formé par l'union des deux branches, les partage en partie antérieure, & en partie postérieure. La partie antérieure des *pincettes* est ordinairement appellée *bec*. Il commence à la partie antérieure de la jonction passée, & il continue l'espace de deux ou trois pouces, pour se terminer par une extrémité fort mousse & fort arrondie.

L'extérieur des branches qui composent ce bec, est exactement poli & arrondi dans toute sa longueur, & va insensiblement en diminuant jusqu'à l'extrémité, où il est mousse. L'intérieur au contraire est applati depuis la jonction passée jusqu'à l'extrémité de chaque branche, où l'on remarque des inégalités différentes, suivant les divers usages des *pincettes*; mais outre le plane de chaque branche, elles sont encore un peu courbées dans leur milieu; ce qui fait que la *pincette* étant fermée, on

soit

voit un petit espace entre chaque branche, qui s'efface à mesure qu'il approche de l'extrémité du bec; cette courbure est nécessaire, pour que l'extrémité de bec pince exactement.

Les *pincettes* ont ordinairement des inégalités transversales & parallales à la partie interne de leur extrémité antérieure; mais par ce moyen elles ne sont propres qu'au pansement des plaies: si l'on y pratiquoit des cavités longuettes, & qu'on fit garnir ces cavités de petites dents, ces *pincettes* n'en seroient pas moins propres au pansement des plaies; & cette structure les rendroit en outre fort efficaces pour l'extraction des corps étrangers. C'est une remarque de M. Garengeot, dans son traité d'*Instrumens*, *à l'article des pincettes*.

La partie postérieure des *pincettes* est à peu près de la même structure que la partie postérieure des ciseaux, *voyez* CISEAUX, à la différence que l'anneau est plus petit, & le manche plus arrondi. *Voyez la fig. 4. Pl. I.*

Les dimentions de ce manche, y compris les anneaux, sont de deux pouces de longueur, lesquels joints avec le corps ou le milieu qui a neuf lignes, & la lice qui est de deux à trois pouces, font à-peu-près la longueur d'environ cinq pouces & demi.

PINCETTE A POLYPE, *la*, (*fig. 8, Pl. XXIII.*) differe peu de celle que nous venons de décrire. L'extrémité postérieure est un peu plus longue, étant de trois pouces, y compris l'anneau; l'union est toute la même chose par jonction passée; mais leur bec est différent, il est très-légérement arrondi en dehors, plat en dedans, & va toujours en augmentant peu à peu, pour se terminer par une extrémité fort mousse.

On pratique à l'extrémité du bec deux petites fenêtres: ces ouvertures ont quatre lignes de hauteur sur deux lignes & demie de diametre; enfin le bec a un pouce neuf lignes de long sur près de quatre lignes de large, & la *pincette* n'a en tout qu'un demi-pié de longueur. *Voyez* POLYPE.

Il y a des *pincettes* courbes & beaucoup plus longues pour tirer les polypes du nez par la bouche.

M. Levret a imaginé des *pincettes* pour la ligature des polypes: elles ont à leur bec des petites poulies dans l'épaisseur de l'extrémité du bec. *Voy.* POLYPE UTERIN.

PINCETTES ANATOMIQUES, instrument composé de deux petites lames soudées & unies par un bout, qui s'écartent l'une & l'autre par leur propre ressort, & qui se joignent à leur extrémité, en les serrant avec les doigts.

Cet instrument a ordinairement quatre pouces de longueur, cinq ou six lignes de large à la base de chaque branche qui va toujours en diminuant de largeur, & augmentant un tant-soit-peu d'épaisseur. Ces branches sont entourées extérieurement d'un petit biseau, & elles ont de petites inégalités transversales à leur partie intérieure & inférieure; ce qui fait qu'elles serrent plus exactement. *Voyez la fig. 9. Pl. I.*

L'usage de ces *pincettes* est de soulever les parties déliees qu'on veut disséquer. Elles sont aussi très-utiles dans les pansemens des plaies, & n'effraient point les malades, comme les *pincettes* à anneaux qu'ils craignent, parce qu'elles ressemblent à des ciseaux. (*T*)

PINCETTES *à argenter & dorer*, sont des especes de brusselles d'ébeine dont les doreurs sur cuir se servent pour prendre les feuilles d'or ou d'argent, & les appliquer sur leurs ouvrages: à l'extrémité où les deux branches se joignent, est attaché un morceau de queue de renard, dont l'usage est d'appliquer les feuilles sur l'assiette dont la peau est peinte. *Voyez les fig. Pl. du Doreur sur cuir.*

PINCHINA, s. m. (*Draperie*,) sorte d'étoffe de laine non croisée, qui est une espece de gros & fort drap qu'on fabrique à Toulon; leur largeur est d'une aune, & la longueur des pieces est de vingt une à vingt-deux aunes, mesure de Paris. Il se fait des *pinchinas* tout de laine d'Espagne, & d'autres entierement de laine du pays.

PINÇON, QUINÇON, GRINSON, FRINGILLANNE, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) *fringilla*, oiseau qui est un peu plus petit que le moineau, & qui pese presqu'une once. Il a le bec fort & pointu; l'extrémité & la piece supérieure sont brunes, la piece inférieure est blanchâtre. Le mâle a la tête blanchâtre, excepté derriere les narines où les plumes sont noirâtres. Le dos a une couleur rousse mêlée de cendré ou de vert; la poitrine est rougeâtre, & les plumes du dessous de la queue sont blanchâtres. Les couleurs de la femelle sont plus pâles, elle a cependant le croupion vert, comme le mâle; mais la couleur du dos est moins rousse; le bas ventre a une couleur brune mêlée d'une teinte de vert, & la poitrine est d'une couleur sale & obscure.

Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile; elles ont toutes, excepté les trois premieres, la racine & les barbes intérieures blanches; les bords extérieurs sont au contraire jaunâtres, ou plutôt verdâtres. On distingue aisément le mâle de la femelle, par les plumes de la base de l'aile qui sont bleuâtres, & par une tache blanche qui se trouve sur la partie supérieure de l'aile; au-dessous de cette tache il y a un espace noir, & plus bas, une longue bande blanche qui s'étend sur la pointe des petites plumes de l'aile, depuis la quatrieme jusqu'à la dixieme. La partie de la bande qui passe sur la pointe, est d'un blanc jaunâtre: la queue a un peu plus de deux pouces de longueur, elle est composée de douze plumes; l'extérieur de chaque côté a la racine & la pointe noires, seulement du côté extérieur du tuyau. L'espace intermédiaire est blanc: les plumes qui suivent n'ont de blanc qu'à la pointe, & du côté extérieur du tuyau; les trois suivantes de chaque côté sont noires en entier; enfin les deux du milieu ont une couleur cendrée, à l'exception des bords qui sont verdâtres. Les *pinçons* aiment le froid; cependant quand il est grand, ils en sont incommodés. Willughbi, *Ornitol. Voyez* OISEAU.

PINÇON DES ARDENNES. *Voy.* PINÇON MONTAIN.

PINÇON DE MER. *Voyez* PETREL.

PINÇON MONTAIN, PINÇON DES ARDENNES, PINÇON DE MONTAGNE, *fringilla montana, seu monti-fringilla*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du moineau: il a le bec grand, droit, fort, & de figure conique. Le mâle a les plumes de la tête & du cou jusqu'au milieu du dos, d'un beau noir luisant, comme celles de l'étourneau: le bord des barbes de chaque plume est d'un cendré roussâtre. La partie inférieure du dos & de la poitrine sont blancs; la gorge a une couleur jaune roussâtre, & celle des plumes de derriere de l'anus est rousse: les plumes supérieures du pli de l'aile ont une belle couleur orangée; celles de dessous sont d'un beau jaune.

La femelle au contraire a la tête de couleur rousse ou brune mêlée de cendré: le cou est cendré sans mélange d'autre couleur; les plumes du dos ont le milieu noir & les bords de couleur cendrée roussâtre: la gorge est moins rousse que celle du mâle, & les plumes du pli de l'aile n'ont point d'orangé; en général toutes les couleurs de la femelle sont plus pâles que celles du mâle. Les grandes plumes extérieures de l'aile sont rousses, & les intérieures noires, à l'exception des bords qui sont roux. La quatrieme plume & les sept ou huit qui suivent, ont une tache blanche sur le côté extérieur du tuyau, à l'endroit où touchent les pointes des plumes du second rang. La queue est noire; la plume extérieure de chaque côté a toujours le bord extérieur des barbes blanc, & quelquefois aussi celui des barbes intérieures: les couleurs de cet oiseau varient. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PINÇON ROYAL. *Voyez* GROS BEC.

PINÇURE, s. f. *terme de Drapier*, petit faux pli que les draps prennent quelquefois au foulon.

PINDAIBA, s. f. (*Botan. exot.*) c'est le nom qu'on donne dans le Brésil au genre de plante que les Botanistes appellent *capsicum*. *Voyez* POIVRE DE GUINÉE, *Botan.* (*D. J.*)

PINDARIQUE, adj. (*Littérat.*) en Poésie, se dit d'une ode à l'imitation de celle de Pindare. *Voy.* ODE.

Le style *pindarique* se distingue par la hardiesse & la sublimité des tours poétiques, par les transitions frappantes & inattendues, par des écarts, des digressions, en un mot cet enthousiasme & ce beau desordre, dont M. Despréaux a dit en parlant de l'ode:

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Pindare, de qui le style *pindarique* a tiré son nom, étoit de Thebes; il fleurissoit environ 478 avant Jesus-Christ, & fut contemporain d'Eschyle, d'Anacréon, & d'Eurypide. Quand Alexandre-le-Grand ruina la ville de Thebes, il voulut que la maison où ce poëte avoit demeuré fut conservée.

De tous les ouvrages de ce poëte, il ne nous reste qu'un livre d'odes faites à la louange des vainqueurs qui remportoient le prix aux jeux publics de la Grece, aussi sont-elles intitulées les *olympiques*, les *neméennes*, les *pythiques*, les *isthmiques*. Le nom de Pindare n'est guere plus le nom d'un poëte que celui de l'enthousiasme même. Il porte avec lui l'idée de transports, d'écarts, de désordre, de digressions lyriques; cependant il sort beaucoup moins de ses sujets qu'on ne le croit

com-

communément; ses pensées sont nobles, sentencieuses, son style vif & impétueux, ses saillies sont hardies; mais quoiqu'il paroisse quelquefois quitter son sujet, il ne le finit jamais sans y revenir.

Les poëmes de Pindare sont difficiles pour plusieurs raisons; 1°. par la grandeur même des idées qu'ils renferment; 2°. par la hardiesse des tours; 3°. par la nouveauté des mots qu'il a souvent fabriqués exprès pour l'endroit où il les place; & enfin parce qu'il est rempli d'une érudition détournée, tirée de l'histoire particuliere de certaines familles & de certaines villes, qui ont eu peu de part dans les révolutions connues de l'histoire ancienne.

Les hardiesses qui regnent dans ses odes, & sur-tout l'irrégularité de sa cadence & de son harmonie, ont fait imaginer à quelques poetes qu'ils avoient fait des odes *pindariques*, parce que leurs vers se ressentoient du même délire, mais le public n'en a pas jugé de même. Cowley est de tous les auteurs anglois celui qui a le mieux réussi à imiter Pindare.

Dans la composition d'une ode *pindarique* le poëte doit d'abord tracer le plan général de la piece, marquer les endroits où les saillies élégantes & les efforts d'imagination produisent un plus bel effet, & enfin voir par quelle route il pourra revenir à son sujet. *Voyez* ENTHOUSIASME.

PINDE, LE, (*Géog. anc.*) montagne de la Grece, fort célébrée par les Poëtes, parce qu'elle étoit consacrée aux Muses: ce n'étoit pas proprement une montagne seule, mais une chaîne de montagnes habitée par différens peuples de l'Epire & de la Thessalie, entre autres par les Athamanes, par les Aéthices, & par les Perrhèbes. Elle séparoit la Macédoine, la Thessalie, & l'Epire. *Le Pinde*, dit Strabon, *liv. IX*. est une grande montagne, qui a la Macédoine au nord, les Perrhèbes au couchant, les Dolopes au midi, & qui étoit comprise dans la Thessalie. Pline, *liv. IV. chap. j.* la place dans l'Epire; pour accorder ces deux auteurs il suffit de dire que le *Pinde* étoit entre l'Epire & la Thessalie, & que les peuples qui l'habitoient du côté de l'Epire étoient réputés Epirotes, comme ceux qui l'habitoient du côté de la Thessalie étoient réputés Thessaliens. Tite-Live, *liv. XXXII.* nomme cette montagne *Lyncus*, & Chalcondyle, de même que Sophien, disent que le nom moderne est *Mezzovo*.

2°. *Pindus* étoit encore une ville de Grece, dans la Doride, selon Pomponius Mela, *liv. II. ch. iij.*

3°. *Pindus* est aussi le nom d'un fleuve de Cilicie, près la ville d'Issus.

4°. C'est le nom d'une riviere de l'Epire, ou de la Macédoine: cette riviere rouloit ses ondes par sauts & à travers les rochers. (*D. J.*)

PINDENISSUS, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, près du mont Amanus, chez les Eleuthérociliciens, c'est-à-dire les Ciliciens libres. Strabon l'appelle *[illegible]*; Ciceron s'en rendit maître l'an 702 de Rome, comme il le dit lui-même, *epistola secunda ad Cælium*. (*D. J.*)

PINÉALE, GLANDE PINÉALE, *en Anatomie*, est le nom d'un petit corps mollet, grisâtre, environ de la grosseur d'un pois médiocre, irrégulierement arrondi, quelquefois figuré comme une pomme de pin, d'où est venu le nom de *pinéale*, situé derriere les couches des nerfs optiques immédiatement au dessus des tubercules quadrijumeaux. *Voyez* TUBERCULES.

C'est-là où Descartes prétend que l'ame réside d'une maniere particuliere.

PINEAU, s. m. (*Agriculture.*) c'est un raisin fort noir, qui vient en Auvergne, & qui est un des plus doux & des meilleurs à manger: le vin qu'on en tire s'appelle *auvernat* à Orléans, dans d'autres endroits *morillon*, & *pineau* en Auvergne; les Poitevins font beaucoup de cas du vin *pineau*. *Trévoux*. (*D. J.*)

PINEY *ou* PIGNEY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Champagne, élection de Troye, érigée en duché-pairie en 1581. Elle est à 6 lieues au nord-est de Troye. *Long.* 21. 48. *lat.* 48. 22. (*D. J.*)

PING-PU, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment un tribunal ou conseil qui est chargé du département de la guerre, & qui a soin de tous les détails militaires; c'est lui qui donne les commissions pour les officiers de terre & de mer; il ordonne les levées de troupes, les approvisionnemens des armées; il a soin de l'entretien des places fortes & des garnisons, de la discipline militaire, & de l'exercice des soldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires subordonnés à celui dont nous parlons, ils sont présidés par des inspecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui se passe, & ils veillent sur la conduite des membres de différens tribunaux, ce qui les tient en respect.

PINGUICULA, s. f. (*Botan.*) on appelle vulgairement en françois ce genre de plante *grassette*, & c'est sous ce nom qu'on en a donné les caracteres d'après Tournefort; les voici maintenant dans le systême de Linnæus.

Le calice est une enveloppe labiée, qui subsiste après la chûte de la fleur, sa levre supérieure est droite & fendue en trois; sa levre inférieure est recourbée & fendue en deux; la fleur est labiée & monopétale; sa grande levre est droite, obtuse, fendue en trois; sa petite levre est fendue en deux, & plus ouverte; le nectarium a la figure d'une corne; les étamines sont deux filets cylindriques, crochus, panchés dans le haut, & plus courts que le calice. Les bossettes des étamines sont arrondies; le pistil a le germe sphérique, le stile très-court, & le stigmat composé de deux levres. Le fruit est une capsule ovoïde qui s'ouvre naturellement au sommet, & qui contient une seule loge pleine d'un grand nombre de semences cylindriques qui y sont placées à l'aise.

Tournefort distingue quatre especes de ce genre de plante, la commune, la blanche, la pourprée, & la petite à fleurs couleur de rose.

La commune est nommée proprement *grassette* en françois; en anglois *the common butter-wort*, ou *mountain-sanicle*; & par les Botanistes, *sanicula montana, flore calcari donato*.

Ses feuilles, qui sont en petit nombre, sont couchées sur terre, grasses au toucher, extrèmement luisantes, & d'un jaune tirant sur le verd pâle. Il s'éleve d'entre elles des pédicules, dont chacun soutient à son sommet une fleur purpurine, violette ou blanche, semblable à quelques égards à celles de la violette, mais d'une seule piece, terminée par un long éperon. Quand la fleur est passée il lui succede une coque enveloppée du calice dans sa partie inférieure; cette coque s'ouvre en deux, & laisse voir un bouton renfermant plusieurs semences menues, presque rondes.

La grassette montagneuse croît sur les collines arrosées d'eau, ainsi que dans les lieux humides; elle est vivace, se multiplie de graines sans être cultivée, fleurit au printems, & passe vite. Elle est réputée vulnéraire & consolidante. Le suc onctueux & adoucissant qu'on en exprime sert d'un très-bon liniment pour les gersures des mamelles. La graisse de ses feuilles est aussi singuliere que celle du *ros solis*. Les Lapones versent par-dessus les feuilles fraîches de cette plante, le lait de leurs rennes tout chaud, après quoi elles le laissent reposer pendant un jour ou deux; le lait en acquiert plus de consistance, sans que le sérosité s'en sépare, & sans le rendre moins agréable au goût: les paysannes en Danemarck se servent du suc gras de cette plante en guise de pommade, pour faire tenir la frisure de leurs cheveux. (*D. J.*)

PINGOUIN. *Voyez* PENGOUIN.

PINHEL, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal, dans la province de Tra los-montes, capitale d'une comarca, au confluent de la Coa, & de Rio-Pinhel, à 12 lieues au nord de Guarda, 30 Est de Salamanque: elle jouit de grands privileges, & les écrivains portugais prétendent, sans aucune preuve, qu'elle a été bâtie par les anciens Turdules. *Long.* 11. 12. *lat.* 40. 41. (*D. J.*)

PINNE-MARINE, (*Conchyliol.*) coquillage de mer, composé de deux valves, quelquefois chargées de pointes & de tubercules; ce coquillage est le plus grand de son genre que nous ayons dans nos mers; Les Vénitiens l'appellent *astura*, les Napolitains *perna*, & nos naturalistes *pinna* ou *pinne-marine*.

„ Amyot, dit M. l'abbé d'Olivet, dans sa traduction „ des *œuvres philosophiques* de Ciceron, m'a donné l'e„ xemple de franciser le mot *pinne*, comme les Ro„ mains l'avoient latinisé „. Jamais terme n'a été francisé à plus juste titre, & même l'on n'en doit point employer d'autre; celui de *nacre de perle*, dont on se sert sur les côtes de Provence & d'Italie, est d'autant moins convenable, qu'il signifie proprement la coquille de l'huitre perliere; & la *nacre* désigne des élévations en bosse, ou les loupes, comme disent les jouailliers, qui se trouvent quelquefois dans les fonds des coquilles de nacre.

Si la terre a ses vers à soie, la mer a pareillement ses ouvrieres en ce genre. Les *pinnes-marines* filent une telle soie, que plusieurs l'ont prise pour être le bysse des anciens, & qu'on en fait encore des bas & des gants en Sicile; de plus, ce coquillage nous donne des perles qui valent autant que celles des huitres de l'Orient, pour fournir des vûes sur la découverte de leur formation; enfin, il mérite quelques détails par toutes ces raisons.

La *pinne marine* est un coquillage de mer, bivalve ou à deux battans, formés, de deux pieces larges, arrondies par en-haut, fort pointues par en-bas, rudes & très-iné-

négales en-dehors, lisses en-dedans; leur couleur à la Chine tire sur le rouge, d'où leur vient le nom ridicule de *jambonneau*.

Il s'en trouve de différentes grandeurs, depuis un pié jusqu'à deux & demi de longueur; & elles ont dans l'endroit le plus large, environ le tiers de leur longueur; il sort de ce coquillage; une espece de houpe, longue d'environ six pouces, plus ou moins, & garnie, selon la grandeur ou la petitesse de la coquille. Cette houpe est située vers la pointe, du côté opposé à la charniere. Elle est composée de plusieurs filamens d'une soie brune fort déliée; ces filamens régardés au microscope paroissent creux: si on les brûle, ils donnent une odeur urineuse comme la soie.

Ce coquillage renferme un petit poisson qui est bon à manger, dans lequel s'engendrent quelquefois des perles de differentes couleurs & figures. On ramasse une grande quantité de *pinnes* sur les côtes de Provence: où la pêche s'en fait au mois d'Avril & de Mai. On en trouve aussi beaucoup à Messine, Palerme, Syracuse, Smyrne, & dans l'île de Minorque. L'animal qui l'abite se tient immobile sur les rochers dans la posture qu'il a choisie, & qui doit varier.

Les *pinnes-marines* peuvent être regardées comme une espece de moule de mer, mais beaucoup plus grandes que toutes les autres. Leur coquille, comme celle des autres moules, est composée de deux pieces semblables & égales, qui depuis l'origine, s'élargissent insensiblement; elles sont plus applaties que les autres moules, par rapport à leur grandeur. Leur couleur est ordinairement d'un gris-sale; celles de la Chine sont rouges, d'où elles ont eu le nom de *jambonneau*.

Dans la plûpart des *pinnes marines*, la charniere à ressort qui tient les deux pieces ensemble du côté concave, commence à l'origine de la coquille, & s'étend jusqu'au deux tiers de sa longueur; les pieces ne sont pas liées ensemble de l'autre côté, mais elles sont bordées par plusieurs couches de matiere d'une nature approchante de celle de la corne. Il y a quelques *pinnes marines* qui s'entrouvrent tout du long du côté concave, & qui ont leur charniere du côté convexe; cependant malgré cette variété dans toutes les *pinnes marines*, les bords de la coquille sont toujours plus épais du côté où elles s'entrelacent, que du côté où est la charniere.

Dans la surface de chacune des pieces de la coquille qui étoit touchée par l'animal, on voit une bande d'une matiere semblable à celle de la charniere, qui fait une espece de fracture, comme si les deux pieces étoient mal appliquées l'une contre l'autre. Il est naturel de croire que cette bande de matiere, différente de celle du reste de la coquille, marque la route qu'a suivie une partie du corps de l'animal, qui laisse échapper un suc pareil à celui qui borde les extrémités des coquilles, pendant que les autres parties ont laissé échapper un suc propre à épaissir & à étendre la coquille.

Les deux couches de matieres différentes qui composent la coquille de ce poisson sont remarquables. Une partie de l'intérieure est de couleur de nacre; l'autre couche lui sert de croûte, & fait seule toute l'épaisseur de la coquille où la nacre manque. Cette couche-ci est raboteuse, la boue qui s'y est attachée, en obscurcit la couleur; mais intérieurement elle est polie, & paroît d'un rouge fort pâle. Cette couche est formée d'une infinité de filets appliqués les uns contre les autres, & peu adhérens ensemble dans certains endroits de la coquille. Ils sont très-déliés, quoiqu'on les découvre distinctement à la vûe simple; mais avec un microscope, on voit de plus qu'ils sont chacun de petits parallélepipedes à base rectangle presque quarrée.

Si on détache un petit morceau de cette croûte qui couvre la nacre, & qu'on le froisse entre les doigts, ses filets se séparent les uns des autres, & excitent par leurs pointes sur la main des demangeaisons incommodes.

La partie de la coquille qui a la couleur de la nacre est composée de feuilles minces, posées parallélement les unes sur les autres, de façon que l'épaisseur de la coquille est formée par celle de ces feuilles. On les sépare facilement les unes des autres, si on les fait calciner pendant un instant.

La structure de cette partie de la coquille ressemble donc à celle des ardoises & des autres pierres feuilletées, & celle de l'autre partie ressemble à la structure de l'amiante, & de quelques talcs ou gyps composés de filets. Cette structure des coquilles de la *pinne* lui est commune avec diverses coquilles, & en particulier avec la nacre de perle.

Les auteurs qui ont parlé de ce coquillage, disent qu'il est posé dans la mer verticalement, la pointe en-bas, & c'est apparemment sur la foi des pêcheurs, qu'ils lui ont donné cette situation, qui n'est pas aisée à vérifier. On peut plus compter sur ce que les pêcheurs assurent, que les *pinnes* sont toujours attachées aux rochers ou aux pierres des environs, par une houpe de filets; car pour les tirer du fonds de l'eau, il faut toujours briser cette houpe.

On les pêche à Toulon, à 14, 20, 30. piés d'eau, & plus quelquefois, avec un instrument appellé *crampe*; c'est une espece de fourche de fer, dont les fourchons ne sont pas disposés à l'ordinaire, ils sont perpendiculaires au manche; ils ont chacun environ 8 pouces de longueur, & laissent entr'eux une ouverture de 6 pouces, dans l'endroit où ils sont les plus écartés. On proportionne la longueur du manche de la fourche ou crampe, à la profondeur où l'on veut aller chercher les *pinnes*; on les saisit, on les détache, on les enleve avec cet instrument.

La houpe de soie part immédiatement du corps de l'animal; elle sort de la coquille par le côté où elle s'entrouvre, environ à 4 ou 5 pouces du sommet, ou de la pointe dans les grandes *pinnes*.

Elle fixe la *pinne marine*, elle l'empêche d'être entraînée par le mouvement de l'eau, mais elle ne sauroit l'empêcher d'être renversée, ni la retenir verticalement comme on le veut, de sorte qu'il y a grande apparence, que ce coquillage est tantôt incliné à l'horison, & tantôt couché à plat, comme le sont les moules & les coquillages qui ne s'enfoncent pas dans la vase. On ne peut guere s'assurer d'avoir les houpes dans toute leur longueur; on en a vû cependant à qui il en restoit 7 à 8 pouces, & on en a trouvé qui pesent 3 onces. Les filets dont elles sont composées sont très-fins, & ordinairement si mêlés ensemble, qu'il n'est guere aisé de les avoir dans toute leur longueur; leur couleur est brune.

Ces fils soyeux sont filés par les *pinnes marines*, comme les moules filent les leurs; leur filiere est placée dans le même endroit que la filiere des moules & des pétoncles, & n'a de différence que celle de ces effets; c'est-à-dire que comme les *pinnes marines* ont à filer des fils beaucoup plus fins & plus longs que les moules, leurs filieres sont aussi & plus longues & plus déliées. *Voyez* MOULE.

Cette filiere n'agit point comme celle des chenilles & des vers-à-soie; c'est un moule dans lequel un suc visqueux prend la consistence & la figure du fil de ce moule; s'ouvre d'un côté dans toute sa longueur, pour laisser sortir le fil qu'il a façonné. Enfin, les fils dont la houpe est composée, ont leur origine près de celle de la filiere, & sont logés dans une espece de sac membraneux de figure conique.

Dans ce sac membraneux, d'où part la houpe des fils soyeux, il y a des feuillets charnus qui les séparent les uns les autres. C'est de ces filets soyeux, que sortent tous les fils qui attachent la *pinne marine*, & qui forment la houpe. Peut-être les feuillets charnus n'ont d'autre usage que de les séparer. Peut-être aussi servent-ils à appliquer & coller le bout du fil nouvellement formé. Comme ces fils sont très-fins, il n'est pas possible qu'ils ayent chacun beaucoup de force; mais ce qui leur manque de ce côté-là pour attacher solidement la *pinne marine*, est compensé par leur nombre, il est prodigieux.

Les *pinnes marines* different plus des moules de mer, par le nombre & la finesse de leurs fils, que par la grandeur de leurs coquilles; pour me servir de la comparaison de Rondelet, ses fils sont par rapport à ceux des moules, ce qu'est le plus fin lin par rapport à l'étoupe, & ce n'est pas peut-être assez dire, puisque les fils des *pinnes marines* ne sont guere moins fins & moins beaux que les brins de soie filés par les vers.

On n'a jamais pu tirer d'utilité des fils des moules, comme de ceux des *pinnes*, quoique la filiere soit la même; & l'on diroit presque que ce n'est que dans la production de leur ouvrage, que ces deux parentes ont voulu se faire distinguer; car d'ailleurs leur ressemblance se trouve étonnante, non-seulement dans l'extérieur, mais encore dans les parties intérieures. Les *pinnes* sont comme les moules, attachés à leurs coquilles par deux forts muscles, dont l'un est auprès de la pointe de la coquille, & l'autre vers le milieu de sa longueur. L'anus est auprès du second, ou du plus gros de ses muscles, & la bouche auprès du premier; elle est seulement fermée dans les *pinnes marines*, par une levre demi-ovale, que n'ont point les moules de mer.

Les autres détails des parties intérieures de ce coquillage ne sont pas trop connus, parce qu'aucun anatomiste

que

que je sache n'a pris le soin de les examiner; cependant comme il est le plus grand des coquillages à deux battans que nous ayons dans nos mers, il seroit commode à disséquer, & pourroit peut-être nous instruire en quelque chose sur les animaux du même genre.

M. de Réaumur le jugeoit propre à éclaircir la formation des perles en général. Il en produit beaucoup, mais dont le nombre n'est rien moins que constant; il y a des *pinnes marines* qui n'en ont point du-tout, & d'autres qui en ont des vingtaines. Mais il n'est pas dit que toutes les *pinnes marines* en aient autant que celles des côtes de Provence; leur production dépend sans doute de diverses causes qui nous sont inconnues.

Les perles qui se rencontrent dans ces coquilles, ne sont pas toutes de la même eau, & ne sont point de l'eau de celles des Indes; celles même qui en approchent le plus sont plombées, mais on leur en trouve de plusieurs nuances différentes de l'ambre, & transparentes comme lui, de rougeâtres, de jaunâtres & de noirâtres.

Leur forme la plus ordinaire est d'être en poire; toutes ces variétés de figure & de couleur, n'empêchent pas qu'elles ne soient de la même nature, puisqu'elles naissent dans le corps du même poisson; ce sont toujours de semblables concrétions pierreuses. Que ces perles, ainsi que toutes les autres, se forment dans le corps des poissons à coquille, comme le bézoard ordinaire dans le corps des chevres qui le fournissent; c'est ce qu'on a tout lieu de penser, puisqu'en les cassant, on les trouve radiées comme certains bésoards, & formées par couches autour d'un noyau, qui paroît être lui-même une petite perle.

On en trouve de tellement baroquées qu'elles ne conservent plus la figure de perles, mais la matiere est toujours disposée par couches, telles que celles des bésoards. Il n'y a guere lieu de douter que les perles orientales ne soient de la même nature que celles qui naissent dans les autres poissons à coquille, comme dans les huitres que nous mangeons ordinairement, & dans les différentes sortes de moules. Toute la différence qui est entr'elles, ne consiste que dans leur différente eau & pesanteur; mais c'est par-tout la même matiere & la même construction, comme le font assez voir les différentes perles qu'on trouve dans la *pinne marine*.

On rencontre aussi quelquefois de petits crabes nichés dans les coquilles de la *pinne*; & comme ce coquillage étoit déja remarquable par ses perles & par sa soie, le spectacle des petits crabes n'a pas manqué de produire plusieurs histoires singulieres que les anciens nous ont rapportées sur ce fait.

Ils ont cru que ce petit animal naissoit avec le poisson de notre coquille, & pour sa conservation; aussi l'ont-ils appellé le *gardien* du *pinna*, s'imaginant que le poisson périssoit dès qu'il venoit à perdre son gardien; voici en quoi ils jugeoient que ce petit crabe étoit utile à son hôte. Comme cet hôte est sans yeux, & qu'il n'est pas doué d'ailleurs d'un sentiment fort exquis, pendant qu'il a ses coquilles ouvertes, & que les petits poissons y entrent; le crabe l'avertit par une morsure legere; afin que resserrant tout d'un coup ses coquilles, les poissons s'y trouvent pris, & alors les deux amis partagent entr'eux le butin.

Ceux qui n'ont pas cru que le crabe prît naissance dans les coquilles du *pinna*, relevent bien davantage la prudence de ce petit animal, qui pour se loger dans les coquilles des poissons, prend le tems qu'elles sont ouvertes, & a l'adresse d'y jetter un petit caillou pour les empêcher de se refermer & manger le poisson qui est dedans. Mais toutes ces circonstances ressemblent à un grand nombre d'autres rapportées par les anciens naturalistes; & c'est ce qui a contribué à décrier leurs ouvrages, quoique d'ailleurs ils nous apprennent des choses fort curieuses & fort véritables.

Ce que des modernes nous disent ici des petits crabes qui se logent entre les coquilles du *pinna*, se détruit sans peine; car premierement, ces petits animaux se trouvent indifféremment dans toutes les bivalves, comme les huitres & les moules, aussi-bien que dans les coquilles du *pinna*, où l'on rencontre aussi quelquefois de petits coquillages qui entrent dedans ou qui s'attachent dessus. M. Geoffroy avoit un *concha venerea*, ce joli coquillage que nous nommons en françois *porcelaine*, coquille de Venus, enfermé & vivant dans la coquille d'une *pinne*. D'ailleurs le poisson de ces coquilles ne vit point de chair, non plus que les moules ou les huitres, mais seulement d'eau & de bourbe; ainsi l'adresse du petit crabe lui est inutile. Enfin, les petits crabes ne mangent point les poissons des coquilles où ils se logent, puisqu'on y trouve ces poissons sains & entiers, avec les petits crabes qui les accompagnent. Ce n'est donc que le hasard qui jette ces petits animaux dans ces coquilles pendant qu'elles sont ouvertes; ou bien ils s'y retirent pour s'y mettre à couvert, comme on en trouve souvent dans les trous des éponges & des pierres. Je finis, en observant que si la plûpart des faits singuliers d'histoire naturelle que nous lisons dans divers auteurs, étoient examinés avec attention, il y auroit bien des merveilles détruites ou simplifiées, car on ne sait point assez jusqu'où s'étend le goût fabuleux des hommes, & leur amour pour le singulier. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PINNITES, (*Hist. nat.*) C'est ainsi que l'on nomme les coquilles appellées *pinnes marines*, lorsqu'elles se trouvent pétrifiées ou ensevelies dans le sein de la terre.

PINOT, s. m. (*Hydraul.*) est un morceau de fer ou de métal dont le bout est arrondi en pointe pour tourner facilement dans une crapaudine ou dans une virole. On met ordinairement un *pinot* au bout de l'arbre du rouet d'une pompe, ou au pié des ventaux d'une porte cochere, ou de celles d'une écluse. (*K*)

PINQUE ou PINKE, s. m. (*Marine.*) c'est une sorte de flûte, bâtiment de charge fort plat de varangue, & qui a le derriere long & élevé. *Pinque* est aussi un flibot d'Angleterre.

PINQUIN, *voyez* PENGOUIN.

PINSKO ou PINSK; (*Géog. mod.*) ville ruinée du grand duché de Lithuanie, chef-lieu d'un territoire, & sur la riviere du même nom. *Long.* 44. 26. *lat.* 51. 56.

PINTADE, *voyez* PEINTADE, s. f. (*Ornithol.*) Cet oiseau de la côte d'Or, d'Afrique, de Barbarie, de Guinée; de Numidie, de Mauritanie, en un mot tous ces pays brûlans, étoit fort connu des Romains: ils l'appelloient *avis afra*, l'oiseau afriquain. Il ne brille pas par l'éclat de son plumage, mais ses couleurs modestes ne sauroient manquer de contenter les yeux, par la régularité avec laquelle elles sont distribuées. Le pinceau ne peut rien faire de plus exactement symmétrisé; & c'est aussi de-là que l'oiseau de Numidie a tiré son beau nom de *pintade*.

On range la *pintade* sous le genre des poules, d'où vient qu'on l'appelle la *poule de Numidie*. Elle a tous les attributs & toutes les qualités des poules, crête, bec, plumage, ponte, couvée, soin de ses petits; ses caracteres distinctifs ont été indiqués ci-dessus.

Les différences des poules *pintades* sont fort bien désignées par Varron dans ces paroles, *grandes*, *variæ*, *gibberæ*. *Grandes*, elles sont effectivement plus grosses que les poules communes. *Variæ*, leur plumage est tout moucheté: il y en a quelquefois de deux couleurs; les unes ont des taches noires & blanches, disposées en forme de rhombes, & les autres sont d'un gris plus cendré; toutes sont blanches sous le ventre, au-dessous & aux extrémités des aîles. *Gibberæ*, leur dos en s'élevant forme une espece de bosse, & représente assez naturellement le dos d'une petite tortue; cette bosse n'est cependant formée que du replis des aîles, car lorsqu'elles sont plumées, il n'y a nulle apparence de bosse sur leur corps; mais ce qui la fait paroître davantage, c'est que leur queue est courte & recourbée en bas, & non pas élevée & retroussée en haut comme celles des poules communes.

La *pintade* a le col assez court, fort mince, & légerement couvert d'un duvet. Sa tête est singuliere; elle n'est point garnie de plumes, mais revêtue d'une peau spongieuse, rude & ridée, dont la couleur est d'un blanc bleuâtre; le sommet est orné d'une petite crête en forme de corne, qui est de la hauteur de cinq à six lignes: c'est une substance cartilagineuse. Gesner la compare au corno du bonnet ducal que porte le doge de Venise; il y a pourtant de la différence, en ce que le corno du bonnet ducal est incliné sur le devant comme la corne de la licorne, au lieu que la corne de la *pintade* est un peu inclinée en arriere comme celle du rhinoceros. De la partie inférieure de la tête pend de chaque côté une barbe rouge & charnue, de même nature & de même couleur que la crête des coqs. Sa tête est terminée par un bec trois fois plus gros que celui des poules communes, très-pointu, très-dur, & d'une belle couleur rouge.

La *pintade* pond & couve de même que les poules ordinaires: ses œufs sont plus petits & moins blancs; ils tirent un peu sur la couleur de chair, & sont marquetés de points noirs. On ne peut guere accoutumer la *pintade* à pondre dans le poulailler; elle cherche le plus épais des haies & des broussailles, où elle pond jusqu'à cent œufs successivement, pourvu qu'on en laisse toujours quelqu'un dans son nid.

On

On ne permet guere aux *pintades* domeſtiques de couver leurs œufs, parce que les meres ne s'y attachent point, & abandonnent ſouvent leurs petits; on aime mieux les faire couver par des poules d'Inde, ou par des poules communes. Les jeunes *pintades* reſſemblent à des petits perdreaux : leurs piés & leur bec rouge joint à leur plumage, qui eſt alors d'un gris de perdrix, les rend fort jolies à la vûe. On les nourrit avec du millet; mais elles ſont fort délicates, & très-difficiles à élever.

La *pintade* eſt un oiſeau extrèmement vif, inquiet & turbulent; elle court avec une viteſſe extraordinaire, à-peu-près comme la caille & la perdrix, & ne vole pas fort haut; elle ſe plaît néanmoins à percher ſur les toits & les arbres, & s'y tient plus volontiers pendant la nuit que dans les poulaillers. Son cri eſt aigre, perçant, déſagréable, & preſque continuel: du reſte elle eſt d'humeur querelleuſe, & veut être la maîtreſſe dans la baſſe-cour. Les plus groſſes volailles, & même les poules d'inde, ſont forcées de lui céder l'empire. La dureté de ſon bec, & l'agilité de ſes mouvemens, la ſont redouter de toute la gent volatile.

Sa maniere de combattre eſt à-peu-près ſemblable à celle que Sallufte attribue aux cavaliers numides: „ Leurs „ charges, dit-il, ſont bruſques & précipitées, ſi on leur „ réſiſte, ils tournent le dos, & un inſtant après ſont „ volte face: cette perpétuelle alternative harcelle extrè„ mement l'ennemi „. Les *pintades* qui ſe ſentent du lieu de leur origine, ont conſervé le génie numide. Les coqs d'inde glorieux de leur corpulence, ſe flatent de venir aiſément à bout des *pintades*; ils s'avancent contre elles avec fierté & gravité, mais celles-ci les déſolent par leurs marches & contremarches: elles ont plûtôt fait dix tours & donné vingt coups de bec, que les coqs d'inde n'ont penſé à ſe mettre en défenſe.

Les *pintades* nous viennent de Guinée: les Génois les ont apportées en Amérique dès l'an 1508, avec les premiers negres, qu'ils s'étoient engagés d'amener aux Caſtillans. Les Eſpagnols n'ont jamais penſé à les rendre domeſtiques; ils les ont laiſſé errer à leur fantaiſie dans les bois & dans les ſavannes, où elles ſont devenues ſauvages. On les appelle *pintades marones*; c'eſt une épithete générale qu'on donne dans les Indes à tout ce qui eſt ſauvage & errant. Lorſque les François commencerent à s'y établir, il y en avoit prodigieuſement dans leurs cantons; mais ils en ont tué une ſi grande quantité, qu'il n'en reſte preſque plus.

Entre les auteurs romains qui ont parlé de la *pintade*, les uns l'ont confondue avec la méléagride, & n'en ont fait qu'une ſeule eſpece. Tels ſont Varron, Columelle & Pline. D'autres les ont diſtinguées, & en ont fait deux diverſes eſpeces; tels ſont Suétone, ſuivi par Scaliger, avec cette différence que Scaliger prétend mettre Varron de ſon côté, en quoi il eſt abandonné de ceux même qui ſuivent ſon ſentiment ſur la diverſité de la *pintade* & de la méléagride, & en particulier de M. Fontanini, archevêque titulaire d'Ancire, lequel a donné une curieuſe diſſertation ſur la *pintade*, dont on trouvera l'extrait dans les *mém. de Trévoux*, *année* 1729, au mois de Juin; cependant le P. Margat a combattu le ſentiment de M. Fontanini, dans le *recueil des lettres édifiantes*.

La *pintade* faiſoit chez les Romains les délices des meilleures tables, comme il paroît par pluſieurs paſſages d'Horace, de Pétrone, de Juvenal & de Varron; ce dernier prétend qu'elle n'étoit recherchée que par les gourmands, *propter faſtidium hominum*, c'eſt-à-dire pour piquer leur goût, & les remettre en appétit. Pline dit, *veneunt magno pretio propter ingratum virus*, expreſſion aſſez difficile à entendre, mais qui vraiſſemblablement ne veut pas dire qu'on vendoit cher les *pintades*, parce qu'elles étoient déteſtables au goût. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PINTADE, (*Diete*.) La chair de cet oiſeau eſt très-ſavoureuſe & très-ſalutaire. Les experts en bonne-chere prétendent que ſon goût ne reſſemble à celui d'aucune volaille, & que ſes différentes parties ont différens goûts. Les gens qui ne ſont pas ſi fins trouvent que la viande de cet oiſeau a beaucoup de rapport avec celle de la poule d'inde. *Voyez* POULE D'INDE, *diete*. On peut aſſurer en général que c'eſt un très-bon aliment. (*b*)

PINTE, ſ. f. (*Meſure de continence*.) eſpece de moyen vaiſſeau ou meſure dont on ſe ſert pour meſurer le vin, l'eau-de-vie, l'huile, & autres ſemblables marchandiſes que l'on débite en détail.

La *pinte* de Paris revient à-peu-près à la ſixieme partie du conge romain, ou, pour parler plus ſurement, elle eſt équivalente à 48 pouces cubiques; elle eſt à celle de Saint-Denis comme 9 à 14, & peſe une livre 15 onces, ſelon M. Coupiet. Il met la *pinte* comble équivalente à 49 pouces $\frac{8}{35}$. Nous entrerons tout-à-l'heure dans de plus grands détails; nous dirons ſeulement en paſſant que la *pinte* ordinaire de Paris ſe diviſe en deux chopines, que quelques-uns appellent *ſeptiers*; la chopine eſt de deux demi-ſeptiers, & le demi-ſeptier contient deux poiſſons, chaque poiſſon étant de ſix pouces cubiques. Les deux *pintes* ſont une quarte ou quarteau, que l'on nomme en pluſieurs endroits *pot*; mais il faut entrer dans des détails plus intéreſſans, car il importe de conſtater la quantité juſte de liquide qu'une *pinte* doit contenir, parce que c'eſt de-là qu'on doit partir pour fixer toutes les autres meſures.

La *pinte* juſqu'à-préſent a été regardée de deux manieres, ou comme *pinte raſe*, ou comme *pinte comble*; de-là vient que M. Mariotte, dans ſon *traité des mouvemens des eaux*, diſtingue deux ſortes de *pintes*, dont l'une qu'il dit ne remplir la *pinte* de Paris qu'à fleur de ſes bords, peſe deux livres moins ſept gros d'eau, & qui étant remplie à ſurpaſſer ſes bords ſans répandre, peſe deux livres d'eau.

Pour conſtater la juſte meſure de la *pinte* & celle de ſes parties, comme la chopine, le demi-ſeptier, &c. il faut en rapporter la capacité à celle d'une meſure fixe. M. d'Ons-en-Bray, dans les *mém. de l'acad. ann.* 1739, propoſe le pié cube raſe pour cette meſure fixe, comme la plus convenable: or le pié cube contient 36 *pintes* de celles qui ne ſont remplies que juſqu'au bord, ou qui peſent environ deux livres moins ſept gros; car ſi l'on vouloit ſe ſervir de la *pinte* qui peſe environ deux livres, ou qui ſurpaſſe les bords, le pié cube n'en contient que 35. Voici les avantages particuliers qui ſe trouvent dans chacune de ces deux *pintes*.

La *pinte comble* peſant à-peu-près deux livres d'eau ou de 35 au pié cube, eſt très-commode pour la meſure du pouce d'eau, parce qu'on prend communément avec M. Mariotte pour un pouce d'eau, l'eau qui coulant continuellement par une ouverture circulaire d'un pouce de diametre, donne par minute 14 *pintes* de celles de 35 au pié cube, ou qui peſent à-peu près deux livres. Cette façon de compter & de régler le pouce d'eau, ſeroit très-commode pour les diſtributions des eaux de la ville, car à ce compte un pouce d'eau donne trois muids par heure, & 72 muids en 24 heures.

Les avantages de la *pinte* de 36 au pié cube, ou de la *pinte* qui peſe deux livres moins ſept gros, ſont en premier lieu que la capacité ou ſolidité de cette *pinte* eſt de 48 pouces cubes juſtes, ce qui eſt une partie aliquote du pié cube; au lieu que la *pinte* de 35 au pié cube, ou qui peſe à-peu-près deux livres, ſa capacité ou ſolidité eſt de 49 pouces $\frac{13}{35}$ de pouce.

Mais en ſecond lieu un avantage très-important de la *pinte* de 36 au pié, & qui peut ſeul faire décider en ſa faveur, eſt que le muid contenant 8 piés cubes, on a dans le muid 288 de ces *pintes*: ce qui s'accorde avec l'uſage ordinaire, qui eſt de compter 280 *pintes* claires au muid, & 8 *pintes* de lie; au lieu que ſi on prenoit la *pinte* de 35 au pié cube, il n'y auroit au muid que 272 de claires, & 8 *pintes* pour la lie.

Il ſemble par toutes ces raiſons qu'il convient de prendre pour meſure fixe le pié cube ras, qui contient 36 *pintes* raſes, ou qui, ſuivant M. Mariotte, peſe environ deux livres moins ſept gros.

Les meſures de Paris, tant celles qui ſervent de matrices pour le ſeptier, la *pinte*, la chopine, &c. que celles qui ſervent journellement à étalonner celles des marchands, ne ſe rapportent point juſte l'une à l'autre, non plus qu'entr'elles, c'eſt-à-dire que le ſeptier ne contient point exactement 8 *pintes*, la *pinte* deux chopines, &c. En voici la principale cauſe.

Les diametres des orifices ne ſont point uniformes, c'eſt-à-dire deux meſures de *pinte*, par exemple, dont la forme eſt différente, n'ont pas chez les marchands des ouvertures égales; & ſi elles ne ſont pas remplies à ras, quoiqu'à pareille hauteur, il ſe trouve moins de liqueur dans la meſure dont l'ouverture eſt la plus grande.

Il paroît qu'on peut aiſément remédier à ce défaut, en conſtatant à la ville la forme de chaque différente meſure, à laquelle tous Potiers d'étain ſeroient à l'avenir obligés de ſe conformer, leur laiſſant cependant un tems pour débiter les meſures qu'ils ont de faites, ainſi qu'on en a agi à l'égard des bouteilles.

2°. La néceſſité où l'on eſt de remplir les meſures juſqu'aux bords, fait qu'il s'en répand toujours dans le tranſport & dans le comptoir des Cabaretiers.

L'on peut éviter ces inconvéniens, en réglant une hauteur plus grande qu'il ne faut: par exemple, pour la pinte,

re, on peut lui donner en hauteur un pouce d'abord au-dessus de son solide de 48 pouces cubes, & ainsi à-proportion pour les autres mesures; & pour constater jusqu'à quelle hauteur chaque mesure doit être remplie, on pourroit former en-dedans des orifices des mesures, un rebord qui termine exactement jusqu'où doit monter la liqueur.

Les cubes des diametres ne sont pas proportionels aux capacités des mesures, ainsi qu'ils devroient l'être. Cette irrégularité cause des erreurs quand on se sert des unes & des autres pour mesure.

On y rémédiera sans peine, en faisant les diametres des orifices tels que leurs cubes soient, comme nous avons dit, proportionnels à leur capacité ou contenu des mesures.

Pour déterminer quels diametres on peut donner aux ouvertures proportionnelles des mesures, il faut observer que plus ces ouvertures seront petites, & plus les mesures seront exactes; mais d'un autre côté l'usage de ces mesures chez les marchands, demande pour les nettoyer aisément, qu'on ne les fasse point trop petites; ce n'est qu'aux mesures fiducielles de la ville qu'on peut faire ses orifices si petits qu'on voudra. On pourroit donner à l'orifice de la *pinte* des marchands 40 lignes de diametre, ce qui détermine les diametres proportionnels de la chopine, du demi-septier, & des autres mesures, que l'on trouvera facilement en se servant de la ligne des solides du compas de proportion.

Table des diametres & des hauteurs des mesures.

Noms des mesures.	*Diametres.* pouces	lignes.	*Hauteurs.* pouces.	lignes.
Septier.	6	8	10	11 9/10
Pinte.	3	4	5	5 9/10
Chopine.	2	7 9/10	4	4 2/5
Demi-septier. . . .	2	1 1/5	3	5 4/5
Poisson.	1	8	2	8 9/10
Demi-poisson. . . .	1	3 4/5	2	2 1/2
Roquille.	1	0 3/5	1	8 3/4

Je pourrois ajouter, d'après M. d'Ons-en-Bray, une seconde table du diametre des mesures pour la dépouille des moules; mais je crains même d'en avoir trop dit. Qu'importe que notre *pinte* ne soit exacte ni en elle-même, ni vis-à-vis des autres mesures? on ne jugera peut-être jamais à-propos de corriger des défauts ou des inconvéniens dont le public même qui achete tous les jours à *pinte* & à chopine toutes sortes de liqueurs, n'a pas la moindre connoissance. (*D. J.*)

PINTE, *en terme de Marchand de modes*, est une espece de gland en cannetille, fomé d'hanneton, & plus court & plus large que les glands des garnitures. *Voyez* GLAND & GARNITURE, dont on enjolive le nœud d'épée. *Voyez* NŒUD D'ÉPÉE.

PINTIA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile. Elle étoit selon Ptolomée, *l. III. c. iv.* sur la côte méridionale, entre l'embouchure du fleuve Nazare, & celle du fleuve Sossius. Il y avoit un temple dédié à Pollux, selon Claudius Aretius, qui dit que le nom moderne est *Polluci*. Léander appelle son territoire *terra di Palici*, & ajoute qu'on y trouve quantité d'anciens monumens. 2°. *Pintie* est encore le nom de deux villes situées dans l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* (*D. J.*)

PINULES, s. f. pl. (*Géom.*) On appelle ainsi deux petites pieces de cuivre, assez minces & à-peu-près quarrées, élevées perpendiculairement aux deux extrémités de l'alidade d'un demi-cercle, d'un graphometre, d'une équerre d'arpenteur, ou de tout autre instrument semblable, dont chacune est percée, dans le milieu, d'une fente qui regne de haut en bas. Quand on prend des distances; que l'on mesure des angles sur le terrein, ou que l'on fait toute autre observation; c'est par ces fentes, qui sont dans un même plan avec la ligne qu'on appelle *ligne de foi*, & qui est tracée sur l'alidade (*Voyez* ALIDADE), que passent les rayons visuels qui viennent des objets à l'œil. On voit donc que les *pinules* servent à mettre l'alidade dans la direction de l'objet qu'on se propose d'observer, & que les fentes servent à en faire discerner quelques parties d'une maniere bien déterminée; c'est pourquoi ces fentes ayant un peu de largeur, pour laisser voir plus facilement les objets, portent un cheveu qui en occupe le milieu depuis le haut jusqu'en bas: ce cheveu couvrant une petite partie de l'objet, la détermine plus précisément; & quand on veut avoir encore quelque chose de plus exact, on tend un autre cheveu dans une seconde fente qui coupe horisontalement la premiere, alors l'intersection des deux cheveux détermine sur l'objet le point que cette intersection couvre.

Remarquez qu'au lieu d'un cheveu, d'un fil de soie très-délié, &c. que nous supposons ici, les faiseurs d'instrumens de Mathématique laissent entre les fentes un filet de la même matiere que les *pinules*, quand il s'agit d'instrumens où il n'est pas besoin d'une exactitude bien rigoureuse, tel que le bâton ou l'équerre d'arpenteur, &c.

On met quelquefois des verres aux fentes de ces *pinules*, & en ce cas elles font l'office de télescopes.

MM. Flamsteed & Hook condamnent absolument l'usage des *pinules* sans verre dans les *observations astronomiques*. Selon Flamsteed, les erreurs dans lesquelles Tychobrahé est tombé, par rapport aux latitudes des étoiles, ne doivent être attribuées qu'aux *pinules* de cette espece. *Voyez* TELESCOPE.

Ce que nous venons de dire de la *pinule* suffit pour en avoir une juste idée; mais il ne sera pas inutile d'ajouter quelques particularités sur l'invention, l'usage & l'abandon de cette petite fente de laiton, ou ce petit rectangle que nous avons décrit plus haut, & qui, au lieu de porter le nom de *pinule*, s'appelloit autrefois *visiere*. Une alidade est, comme nous l'avons dit, ordinairement garnie de deux *pinules* à ses extrémités, de sorte qu'en regardant un objet à-travers de ces deux *pinules*, on la met parfaitement dans la direction du rayon visuel.

Autrefois tous les instrumens de Mathématiques & d'Astronomie, qui servent à prendre des angles ou des hauteurs, étoient garnis de *pinules*. Mais 50 ans ou environ après la découverte du télescope, quelques savans ayant pensé à le substituer aux *pinules*, la chose réussit si-bien que depuis ce tems-là on n'en a fait aucun usage, & qu'on leur a substitué par-tout le télescope: si ce n'est dans le graphometre, & dans quelques autres instrumens de cette espece.

C'est aux environs de l'année 1660 qu'on commença à faire ce changement aux instrumens. Il y eut à ce sujet de grandes contestations entre le docteur Hook & le fameux Hévelius. Le premier sachant toutes les peines que se donnoit Hévelius, & les grandes dépenses qu'il faisoit pour avoir des instrumens plus parfaits que ceux de ses prédécesseurs en Astronomie, & particulierement Tycho-Brahé, l'engagea fortement à faire usage de cette découverte, & à employer le télescope au lieu des *pinules*. Les principales raisons sur lesquelles il se fondoit, étoient 1°. que l'œil ne pouvant distinguer un objet dont les rayons visuels forment un angle au-dessous d'une demi-minute, il étoit impossible avec des *pinules* de faire aucune observation qu'on pût assurer exempte au-moins de cette erreur; 2°. que par le secours du télescope, l'œil étant capable de distinguer jusqu'aux plus petites parties d'un objet, & même jusqu'aux secondes, les observations faites avec cet instrument seroient de beaucoup plus exactes que celles que l'on pourroit faire avec les *pinules*; & enfin que toutes les parties d'un instrument, devant également concourir à la justesse des observations, il étoit inutile de prendre une peine infinie pour diminuer ou corriger les erreurs de telle ou telle partie, comme par exemple de la division du limbe, tandis que d'autres parties donneroient lieu à des erreurs beaucoup plus considérables. Il est bon même de faire attention que cette remarque du docteur Hook est très-judicieuse, & qu'il faut bien prendre garde dans la construction d'un instrument, que toutes ses parties concourent également à sa perfection. Nonobstant la force de ces raisons, Hévelius persista toujours dans l'usage des *pinules*, prétendant que les verres des télescopes étoient sujets à se casser de même que les fils placés à leur foyer, & qu'enfin on étoit obligé de vérifier l'instrument; vérification qui devoit nécessairement, selon lui, emporter un tems considérable.

Flamsteed étoit aussi du sentiment du docteur Hook; car il attribuoit entierement à l'usage des *pinules* les erreurs de Tycho-Brahé sur la grandeur des planetes, & il pensoit que la même cause feroit tomber Hévelius dans une erreur pareille.

Tel étoit le sentiment des plus habiles astronomes de ce tems-là; car ils abandonnerent les *pinules* pour faire usage du télescope. M. Picard fut un des premiers qui l'employa avec succès, ayant adapté un télescope, en

place

place de *pinules*, au quart de cercle, dont il se servit pour sa fameuse mesure de la terre: depuis ce tems-là, on a absolument abandonné l'usage des *pinules*, comme nous l'avons dit plus haut. (*T*)

PIOCHE, s. f. *outil d'ouvriers*, outil de fer avec un long manche de bois qui sert aux Terrassiers, Carriers & Maçons, pour remuer la terre, tirer des pierres, sapper, démolir, &c. Il y en a de plusieurs sortes: les unes dont le fer a deux côtés, comme un marteau, & un œil au milieu pour l'emmancher; chaque extrémité de cette *pioche* est pointue. D'autres sortes de *pioches* s'emmanchent par le bout du fer: toutes deux sont un peu courbes; mais l'une est pointue comme le pic, & l'autre qu'on nomme *feuille de sauge*, a le bout large & tranchant. (*D. J.*)

PIOCHES, (*Luth.*) ce sont de petits crochets de fer (*fig.* 17. *Pl. d'Orgue.*), qui traversent la barre de derriere du chassis, & les queues des touches. *Voyez* CLAVIER.

PIOCHET, (*Ornitholog.*) *voyez* GRIMPEREAU. Le *piochet*, ou le petit grimpereau, est un oiseau connu d'Aristote; car je ne doute guere que ce ne soit celui qu'il appelle *certhia*, & qu'il décrit élégamment en ces termes: *avicula exigua, nomine* certhios, *cui mores audaces, domicilium apud arbores, victus ex cossis, ingenium sagax in vitæ officiis, vox clara; lib. IX. cap. xvij.* Le nom de *petit grimpereau*, & en anglois celui de *creeper*, lui conviennent à merveille; car il grimpe sans cesse sur les arbres, & ne se repose que quand il dort.

Linnæus en fait un genre distinct des pics, parce qu'il n'a pas deux doigts derriere comme les pics, mais un seul. C'est un oisillon de la grosseur d'un roitelet; son bec est crochu, & un peu pointu; sa langue n'est pas plus longue que son bec, ce qui le distingue encore de la classe des pics verds, mais elle se termine comme dans ceux-ci en une pointe osseuse; sa gorge, sa poitrine & son ventre sont blanchâtres; son dos & son croupion sont de couleur fauve, bigarrée d'un peu de blanc, de même que la tête. Il a de chaque côté une petite tache sur l'œil; ses grandes plumes des aîles, sont les unes brunes par-dessus, & les autres liserées de blanc; les petites plumes de l'aîle sont noirâtres; sa queue est droite, roide, composée de plumes de couleur tannée; ses jambes, & les doigts de ses piés, tirent sur le jaune; ses ongles sont noirs & crochus.

Il demeure toute l'année dans ce même canton, comme les mésanges; il fait son nid dans des creux d'arbres, le long desquels il se plaît à monter & descendre, en en piquant l'écorce avec son bec. Il vit d'insectes & de vermisseaux qu'il rencontre sur sa route; il pond jusqu'à dix-huit ou vingt œufs.

Le bec de ces sortes d'oiseaux semble destiné à creuser le bois, car ils l'ont arrondi, dur, aigu, & semblable à celui de tous les oiseaux qui grimpent; ils ont ainsi qu'eux, suivant la remarque de Willughby, 1°. des cuisses fortes & musculeuses; 2°. des jambes courtes & robustes; 3°. des ongles favorables pour se cramponner; 4°. les doigts serrés ensemble, afin de se tenir fermement à l'arbre sur lequel ils montent & descendent; 5°. enfin, une queue roide & dure, un peu courbée en en-bas, pour se soutenir sur cette queue en grimpant. (*D. J.*)

PIOCHON, s. m. *outil de Charpentier*, espece de besaiguë qui n'a que quinze pouces de long; elle sert aux Charpentiers pour couper de grandes mortaises. (*D. J.*)

PIOMBINO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, sur la côte de Toscane, capitale d'une petite contrée de même nom, qui est entre le Siennois & le Pisan. Ses princes particuliers sont sous la protection du roi de Naples, lequel a droit de mettre garnison dans la forteresse de *Piombino*. On croit que c'est le *Populonium* des anciens, c'est-à-dire, la petite *Populonie*; car la grande étoit à 3 milles à Porto-Barato. Cette ville est sur la mer à 6 lieues sud-est de Livourne, 24 sud-ouest de Florence, & 16 sud-ouest de Sienne. *Long.* 28. 16. *latit.* 42. 56. (*D. J.*)

PION, *voyez* BOUVREUIL.

PION, s. m. (*jeu des échecs.*) pieces du jeu des échecs, qui prend son nom de la piece devant laquelle elle est. Ainsi on dit le *pion* du roi, le *pion* de la reine, le *pion* de fou. On ne passe point *pion*, c'est-à-dire, qu'un *pion* qui n'a point encore marché, & qui par cette raison est en droit de faire deux pas, si au premier pas il se trouvoit en prise par un des *pions* de l'adversaire, pourroit être pris.

La Bruyere a employé ce *mot* fort heureusement dans sa *peinture de la vie de la cour*. „ Souvent, dit-il, avec „ des *pions* qu'on ménage bien, on va à dame, & l'on „ gagne la partie: le plus habile l'emporte, ou le plus „ heureux „. (*D. J.*)

PIONIÆ, (*Géog. anc.*) ville de la Mysie asiatique, sur le fleuve Caïcus selon Pline, *l. V. c. xxx.* & Pausanias. *l. IX. c. xviij.* Strabon, *l. XIII. p.* 610. nomme cette ville *Pionia*, & la place au voisinage de l'Etolie. (*D. J.*)

PIONNIER, s. m. (*Art. milit.*) celui qui est employé à l'armée pour applanir les chemins, en faciliter le passage à l'artillerie, creuser des lignes & des tranchées, & faire tous les autres travaux de cette espece où il s'agit de remuer des terres. Il y a des officiers généraux qui veulent avoir un nombre prodigieux de *pionniers* pour faire la clôture d'un camp, les tranchées d'un siége, l'accommodement des chemins, en un mot, pour ôter toutes fonctions aux soldats de travailler à la terre, parce que, disent-ils, ceux d'aujourd'hui ne peuvent être assujettis à de tels travaux, comme les anciens Romains. Ils ajoutent encore, pour soutenir leur opinion, que le soldat, quand il arrive au quartier, est assez harassé, sans l'employer de nouveau à remuer la terre. Il est à craindre qu'en portant trop loin ce systême, on ne vienne à gâter les soldats, en les épargnant trop & mal-à-propos. Il faut leur procurer des vêtemens, avoir grand soin d'eux dans les maladies, & lorsqu'ils sont blessés; mais il faut les endurcir à la peine, & que leurs généraux leur servent d'exemple; car si vous voulez réduire les soldats à la disette, tandis que vous regorgerez d'abondance, & à travailler, tandis que vous demeurerez dans l'oisiveté, certainement ils murmureront avec raison. Nous ne nions pas cependant qu'on ne doive avoir des *pionniers* pour accommoder les chemins, & faire passer l'artillerie; mais cent *pionniers* suffisent à un grand équipage. Quant à la clôture du camp, le soldat est obligé de la faire, parce que ce travail lui donne le tems de se reposer & de dormir en sûreté. D'ailleurs c'est un ouvrage de trois ou quatre heures; pour cet effet, toute l'armée doit y travailler, ou au moins la moitié, quand l'ennemi est proche. S'il falloit ne donner cette besogne qu'à des *pionniers*, il en faudroit dans une armée autant que de soldats: ce qui seroit le vrai moyen d'affamer tout un pays, & d'augmenter l'embarras qu'on ne sauroit trop diminuer. Quant aux tranchées, les *pionniers* n'y réussissent guere bien, & lorsque le danger croît, les plus vaillans soldats n'y sont pas de trop; encore faut-il les animer à ce travail par un gain assuré, des promesses & des récompenses; car nul argent n'est si bien employé que celui-là. (*D. J.*)

PIOTE, s. m. (*Archit. navale.*) on écrit aussi *piotte*; espece de petit bâtiment qui approche de la gondole, fort en usage à Venise; quand le Doge fait la cérémonie d'épouser la mer, le vaisseau qu'il monte, est environné & escorté des gondoles dorées des ambassadeurs d'une infinité de *piotes*, & d'autres gondoles, &c.

PIPA, PIPAL, s. m. (*Hist. nat.*) *Pl. XV, fig.* 3. crapaud d'Amérique. Le mâle ressemble assez par la forme du corps, au bufo ou crapaud de terre de ces pays-ci; mais la femelle a une conformation très-différente; elle est beaucoup plus grosse que le mâle. La tête de *pipa* est petite, & la partie antérieure se termine en pointe à-peu-près comme le museau d'une taupe; l'ouverture de la bouche est très-grande, & les yeux sont fort petits; il y a de chaque côté, à l'extrémité postérieure de la tête, un petit appendice formé par un prolongement de la peau: le dos forme une élévation très-apparente à sa partie antérieure; il est très-large & couvert presqu'en entier de petits corps ronds de la grosseur d'un gros pois, & enfoncés fort avant dans la peau; ces corps ronds sont autant d'œufs couverts de leur coque, & posés fort près les uns des autres, presqu'à égale distance; l'espace de croûte membraneuse qui les recouvre, est d'un roux jaunâtre & luisant. On voit sur les intervalles qui se trouvent entre les œufs & sur les autres parties de la face supérieure du corps, un grand nombre de très-petits tubercules ronds, semblables à des perles. Lorsqu'on enleve la membrane extérieure qui recouvre les œufs, ils paroissent à découvert, & on distingue les petits crapauds. Les jambes de devant du *pipa* sont menues & terminées par quatre doigts longs qui ont de petits ongles; les jambes de derriere sont beaucoup plus grosses, & ont chacune cinq doigts tous unis les uns aux autres par une membrane, comme dans les canards: le dessous du ventre a une couleur cendrée jaunâtre. La femelle est d'une couleur jaunâtre, à-peu-près semblable à celle des crapauds de ces pays-ci. On trouve le *pipa* en Amérique; les naturels du pays donnent le nom de *pipa* à la femelle, & celui de *pipal* au mâle: les negres mangent les cuisses de l'un & de l'autre, quoiqu'ils passent tous les deux pour être très-venimeux. M. Merian, *Metamorp. des ins. de Surinam*, dit,

dit, de même que Seba, que c'est la femelle qui porte ses petits sur son dos. La figure ci-dessus citée représente un *pipa* portant ses petits sur le dos dont les uns ne sont que d'éclore, & les autres sont un peu plus grands. Seba, *thes. I.* *Voyez* CRAPAUD.

PIPE, s. f. (*Futaille.*) c'est une des neuf especes de futailles ou vaisseaux réguliers, propres à mettre du vin & d'autres liqueurs.

En Bretagne la *pipe* est une mesure des choses seches particulierement pour les grains, les légumes & autres semblables denrées; la *pipe* entendue de cette sorte, contient dix charges, chaque charge composée de quatre boisseaux: ce qui fait quarante boisseaux par *pipe*; elle doit peser six cent livres, lorsqu'elle est pleine de blé. (*D. J.*)

PIPE, s. f. (*Poterie.*) long tuyau délié fait ordinairement de terre cuite tres-fine, qui sert à fumer le tabac. A l'un des bouts du tuyau qui est recourbé, est une façon de petit vase que l'on appelle le fourneau, ou la tête de la *pipe*, dans lequel on met le tabac pour l'allumer & le fumer: ce qui se fait avec la bouche, en aspirant la fumée par le bout du tuyau opposé à celui du fourneau.

Il se fabrique des *pipes* de diverses façons, de courtes de longues, de façonnées, d'unies, de blanches sans être vernissées, de différentes couleurs; on les tire ordinairement d'Hollande.

Les Turcs se servent pour *pipes* (qui sont de deux ou trois piés de longueur, plus ou moins), de roseau ou de bois troué comme des chalumeaux, au bout desquels ils attachent une espece de noix de terre cuite qui sert de fourneau, & qu'ils détachent après avoir fumé; les tuyaux de leurs *pipes* s'emboitent & se démontent pour être portées commodément dans un étui.

PIPEAU, s. m. *terme d'Oiselier*, bâton moins gros que le petit doigt, long de trois pouces, fendu par le bout pour y mettre une feuille de laurier, & contrefaire le cri ou pipi de plusieurs oiseaux.

PIPÉE, s. m. (*Chasse aux oiseaux.*) cette chasse aux oiseaux se fait en automne, dès la pointe du jour, ou demi-heure avant le coucher du soleil. On coupe le jeune bois des branches d'un arbre; on fait des entailles sur ces branches pour mettre des gluaux; ensuite trente ou quarante pas autour de cet arbre, on coupe le bois taillis; on fait une loge sous l'arbre où sont tendus les gluaux; on s'y cache, & on y contrefait le cri de la femelle du hibou avec une certaine herbe qu'on tient entre les deux pouces, & qu'on applique entre les deux levres, en poussant son vent, & en les poussant l'une contre l'autre. Les oiseaux qui entendent ce cri qui contrefait celui de la femelle du hibou, s'amusent autour de l'arbre où l'on est caché, & se viennent le plus souvent percher sur l'arbre où sont tendus les gluaux; ils s'engluent les ailes, ils tombent à terre, & on les prend. *Ruses innocentes, liv. II. ch. xvii.* 18. & 19.

PIPELIENE, s. f. (*Ornithol.*) c'est ainsi que Freziers nomme un oiseau du Chily dans l'Amérique méridionale: il dit que les *pipéliennes* ont les piés faits comme l'autruche, & qu'elles ressemblent en quelque chose aux oiseaux de mer, qu'on appelle *mauves*, lesquels ont le bec rouge, droit, long, étroit en largeur, & plat en hauteur, avec un trait de même couleur sur les yeux.

PIPELY, (*Géog. mod.*) petite ville des Indes, non murée, au royaume de Bengale, dans une plaine, sur la riviere de *Pipely*, à quatre lieues au-dessus de son embouchure. *Long.* 106. 20. *lat.* 21. 40.

PIPER, v. neut. *terme d'Oiselier*, c'est contrefaire le cri de la chouette, pour attirer les oiseaux qui la haïssent, & les engager à se venir percher sur un arbre où l'on a tendu des gluaux.

PIPERAPIUM, (*Bot. anc.*) nom d'une plante dont il n'est parlé que dans Apulée, & c'est un nom qu'il a tiré de sa saveur brûlante sur la langue; cette plante, ajoute-t-il, étoit si odieuse aux abeilles, qu'un de ses plus petits rameaux pendu sur leur ruche, les obligeoit toutes d'en sortir aussitôt. Comme cet étrange récit ne se trouve que dans ce seul Apulée, on ne peut y ajouter la moindre foi. Mais voici peut-être l'origine de son propos. Dioscoride a dit que la racine *acorus* étoit celle d'une plante entierement ressemblante au *papyrus* du Nil, & en conséquence il nomme cette plante *papyraceum*, mot qui se trouve écrit dans quelques manuscrits *περπακιον*. Apulée aura changé & corrigé *peperaceum* en *piperapium*; il a dû ensuite donner à son *piperapium* une saveur brûlante, & a enfin imaginé que les abeilles devoient redouter une semblable plante, & abandonner leurs ruches en la sentant. (*D. J.*)

PIPERNO ou PIPERINO, (*Hist. nat.*) nom que les Italiens donnent à une pierre que quelque auteurs regardent comme un grès; cette pierre est grise & entremêlée de veines & de taches d'une couleur plus obscure, qui sont plus compactes & plus dures que le reste de la pierre; elles font feu avec l'acier, le reste de la pierre est assez tendre & spongieux. M. de la Condamine regarde cette pierre comme une vraie lave produite par des volcans. *Voyez* LAVE.

PIPERNO ou PRIVERNO NUVELLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, à 7 milles de Terracine; son évêché, à cause de sa pauvreté, a été réuni à celui de cette derniere ville. *Piperno* est voisine des ruines de l'ancien *Privernum*. *Long.* 30. 46. *latit.* 41. 21, &c.

PIPES TERRES A, (*Hist. nat.*) nom générique que l'on donne aux terres argilleuses blanches, qui ont la propriété de se durcir dans le feu. Ce nom lui vient de ce qu'on s'en sert pour faire des *pipes* à fumer du tabac.

PIPI, (*Hist. nat.*) oiseau qui est fort commun en Abyssinie & en Ethiopie. Son nom lui vient du bruit qu'il fait qui ressemble aux deux syllabes *pipi*. Il est d'une grande utilité aux chasseurs du pays; cet oiseau leur fait découvrir le gibier; on assure qu'il ne cesse de les importuner de son cri jusqu'à ce qu'ils le suivent à l'endroit où le gibier est caché: ce qu'il fait dans l'espérance d'en avoir sa part & d'en boire le sang; cependant il seroit imprudent de suivre les indications de cet oiseau sans être bien armé, vû qu'il conduit souvent les chasseurs vers l'endroit où est quelque gros serpent, ou quelqu'autre animal dangereux.

PIPOT, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi à Bordeaux certaines futailles ou barrils dans lesquels on met les miels; c'est ce qu'on nomme ailleurs un *tierçon*. Le tonneau de miel est composé de quatre barriques ou de six *pipots*. *Voyez* BARRIQUE. *Diction. de commerce.*

PIPRIS, s. m. (*Marine.*) c'est une espece de pirogue, dont se servent les negres du Cap-verd & de Guinée.

PIQUANT, adj. (*Gram.*) qui a une pointe aiguë, comme l'épine, l'épingle, le poinçon.

Il se dit aussi des choses qui affectent le goût, comme le sel, le vinaigre, le suc des fruits non mûrs, le vin nouveau de Champagne. Au figuré, une femme est *piquante*, lorsqu'elle attire une attention vive de la part de ceux qui la regardent, par sa fraîcheur, sa légéreté, l'éclat de son teint, la vivacité de ses yeux, sa jeunesse.

Un mot est *piquant*, lorsqu'il nous reproche d'une maniere forte quelque défaut ou réel ou de préjugé. On diroit peu de ces mots, si l'on n'oublioit qu'il n'y en a aucun qui ne pût nous être rendu.

PIQUANT, s. m. (*Botan.*) ce mot se dit des pointes ou grosses épines qui viennent au tronc, aux tiges, aux feuilles de certains arbrisseaux & de certaines plantes, à l'opiuntia, par exemple, aux chardons, aux feuilles de houx, &c.

PIQUE, s. f. (*Art. milit.*) arme offensive qui est composée d'une hampe ou d'un manche de bois long de douze ou quatorze piés, ferré par un bout d'un fer plat & pointu, que l'on appelle *lance*.

Celles qu'on voit dans les monumens faits du tems des empereurs romains sont d'environ six piés & demi de longueur en y comprenant le fer. Celles des Macédoniens étoient infiniment plus longues, puisque tous les auteurs s'accordent à leur donner quatorze coudées, c'est-à-dire vingt-un piés de longueur. On conçoit difficilement comment ils pouvoient manier avec dextérité & avantage une arme de cette portée.

On dit que ce nom vient de *pie*, oiseau dont le bec est si pointu qu'il perce les arbres ou le bois comme une tariere. Ducange le dérive de *pica*, qu'on a dit dans la basse latinité, & que Turnebe croit avoir été dit *quasi spica*, à cause qu'il ressemble à une espece d'épi de blé. Octavien Ferrari le dérive de *spiculum*. Fauchet dit que la *pique* a donné le nom aux Picards & à la Picardie, qu'il prétend être moderne & être venu de ce que les Picards ont renouvellé l'usage de la *pique*, dont le nom est dérivé de *piquer*, selon cet auteur.

La *pique* a été long-tems en usage dans l'infanterie pour soutenir l'effort ou l'attaque de la cavalerie: mais à présent on l'a supprimée, & on y a substitué la bayonnette que l'on met ou que l'on visse au bout de la carabine ou du mousquet. *Voyez* BAYONNETTE.

Cependant la *pique* est encore l'arme des officiers d'infanterie. Ils combattent la *pique* au main, ils saluent avec la *pique*, &c. Pline dit que les Lacédémoniens ont été les inventeurs de la *pique*. La phalange macédonienne étoit un bataillon de piquiers. *Voyez* PHALANGE.

Ce

Ce n'est que sous Louis XI. que l'infanterie françoise commença à être armée de *piques*, hallebardes, pertuisanes & autres armes de longueur; on entremêla ensuite des fusiliers dans les bataillons, & ce n'est qu'au commencement du regne de Louis XIV. que l'infanterie a quitté absolument l'usage de la *pique* pour les armes à feu.

Pique, (*Commerce.*) on dit *traiter à la pique* avec les sauvages, pour dire *faire commerce* avec ces nations en se tenant sur ses gardes, &, pour ainsi parler, la *pique* à la main. On traite particulierement de la sorte avec quelques sauvages voisins du Canada & avec quelques negres des côtes d'Afrique sur la bonne foi & la modération apparente desquels il y a peu à compter.

Traiter à la pique s'entend aussi du commerce de contrebande que font les Anglois & les Hollandois dans plusieurs endroits de l'Amérique espagnole voisins des colonies, que ces deux nations ont dans les îles Antilles. Peut-être faudroit-il dire *traiter à pie*, c'est-à-dire le vaisseau sur les ancres, parce que ce commerce qui est défendu sur peine de la vie, ne se fait que dans les rades où les vaisseaux restent à l'ancre, & attendent les marchands espagnols qui quelquefois en cachette, mais le plus souvent d'intelligence avec les gouverneurs & officiers du roi d'Espagne, viennent échanger leur or, leurs piastres, leur cochenille & autres riches productions du pays contre des marchandises d'Europe.

Ceux qui veulent qu'on dise en cette occasion *traiter à la pique*, entendent que c'est traiter à la longueur de la *pique* à cause d'une certaine distance à laquelle les étrangers sont obligés de se tenir pour faire ce commerce, ne leur étant jamais permis d'entrer dans les ports, & n'étant même soufferts dans les rades que par une espece de collusion; car il y a des armadilles ou vaisseaux de guerre qui veillent ou doivent veiller sans cesse, pour empêcher ce negoce visiblement préjudiciable à celui que les Espagnols d'Europe font en Amérique par leur flotte & leurs gallions. *Dict. de commerce.*

Pique, s. m. *terme de Cartier*, gros point noir qu'on met sur les cartes à jouer, & qui a été appellé *pique*, parce qu'il a quelque ressemblance avec le fer d'une *pique*; ainsi on dit jouer de *pique*, tourner de *pique*, &c.

Pique de Montvalier, (*Géog. mod.*) ou la *pique* en un seul mot; c'est la plus haute montagne des Pyrénées, & qui paroît s'élever en forme de *pique* d'où lui vient son nom. On la voit de 15 lieues sur les confins du diocese de Couserans. *Long.* 17d. 12'. 53". *lat.* 42d. 50'. 45". (*D. J.*)

PIQUÉ, se dit d'un fruit tel que le gland ou la châtaigne qui ayent séjourné sur la terre sont *piqués* des vers, ce qui les rend inféconds.

On dit aussi qu'un fruit est *piqué*, sur-tout les abricots, les prunes & les poires, quand les vers y ont fait des ouvertures pour y pénétrer.

Piqué, adj. *en Musique*, ce mot indique des sons secs & bien détachés, & s'applique particulierement aux instrumens à archet. (*S*)

Piqué, le poil *piqué*, *voyez* Poil.

Piqué, *en terme de Brodeuse*, c'est un point l'un devant l'autre sans mesure, ni compte des fils, il se répete à côté l'un de l'autre jusqu'à ce que la feuille ou telle autre partie soit remplie. Il faut pour faire un beau *piqué* que les points soient drus & égaux en hauteur.

PIQUECHASSE, s. m. *terme d'Artificier*, c'est un poinçon aigu & menu, qui sert à percer les chasses ou sacs à poudre, pour ouvrir des communications aux feux qu'elles doivent donner aux artifices qu'elles font partir.

PIQUER, v. a. (*Manufacture.*) ce terme est d'un assez grand usage dans les manufactures & les communautés des arts & métiers.

Les tapissiers *piquent* des matelats, des couvertures ou courtepointes, des chantournés & des dedans & doublures de lits. Ils piquent aussi des matelats d'espace en espace avec une longue aiguille de fer, de la ficelle & des flocons de coton, pour les dresser & arrêter la laine entre les toiles; ils piquent d'autres matelats avec de la soie & sur des desseins donnés par les dessinateurs pour leur servir d'ornement.

Les Tailleurs pour femmes *piquent* des corps de jupe & des corsets entre de la baleine pour les affermir.

Les Ceinturiers *piquent* des baudriers & ceinturons avec de la soie, de l'or & de l'argent pour les enrichir, &c.

Les faiseuses de bonnets les *piquent*, en y faisant avec l'aiguille plusieurs petits points quarrés en œil de perdrix ou autrement.

Piquer, v. act. (*Charp. & Maçon.*) *piquer* en Charpenterie, c'est marquer une piece de bois, pour la tailler & la façonner. *Piquer* en Maçonnerie, c'est rustiquer le parement ou les lits d'une pierre, c'est-à-dire que *piquer* signifie en fait de moilon le *tailler grossierement*; on emploie le moilon piqué de la sorte aux voûtes de caves, aux puits & aux murs de clôture. *Piquer* signifie aussi *faire* sur les matériaux destinés à la construction extérieure des bâtimens, *les petits points* ou *creux* nécessaires pour leur servir d'ornement; on *pique* de cette maniere la pierre de taille, le grès & le moilon particulierement pour l'ordre toscan. (*D. J.*)

Piquer; *terme de Bourrelier*, &c. qui signifie *faire* avec du fil blanc une espece de *broderie* sur différentes parties de harnois de chevaux de carosse. Ils se servent pour cela d'une alêne plus fine que les autres; qu'ils appellent *alêne à piquer*, & passent dans les trous du fil de Cologne en plusieurs doubles qu'ils frottent de cire.

Piquer, *en terme de Cordonnier*, c'est faire des rangs de points tout-autour de la premiere semelle d'un soulier. (*D. J.*)

Piquer la botte, (*même métier.*) c'est coudre avec du fil blanc le tour des talons couverts.

Piquer, *terme de Découpeur*, c'est enlever avec un fer quelque partie d'une étoffe, & y faire une quantité de petites mouchetures. On *pique* de cette maniere les satins, les taffetas, les draps & les cuirs, particulierement ceux qui sont parfumés, & dont on fait quelques ouvrages pour l'usage des dames, tels que sont des corps de jupe & de souliers. (*D. J.*)

Piquer, *en terme d'Epinglier*, c'est percer les papiers à distances égales & en plusieurs endroits pour y attacher les épingles; ce qui se fait avec un poinçon qui a autant de pointes, c'est-à-dire vingt-cinq; que l'on veut percer de trous: le papier est ployé en quarrés doubles que l'outil perce à-la-fois. *Voyez les fig. & les Pl. de l'Epinglier*; ce poinçon s'appelle *quarteron*.

Piquer, v. act. *terme de Manege*, c'est donner de l'éperon au cheval pour le faire aller plus vîte, courir ou galoper.

Piquer des deux, (*Maréchallerie.*) c'est la même chose qu'*appuyer*. *Voy.* Appuyer.

Piquer un cheval, *en terme de Maréchal*, c'est le blesser avec un clou en le ferrant.

On appelle *selle à piquer* une selle à troussequin, dans laquelle on est tellement engagé qu'on peut soutenir les secousses que donnent les sauteurs, lorsqu'on les pique avec le poinçon. *Voyez* Poinçon.

Piquer, *en terme de Pâtissier*, c'est faire de petits trous sur une piece pour lui donner plus belle apparence.

Piquer, *en terme de Piqueur de tabatiere*, c'est percer avec une aiguille la piece pour la garnir ensuite de clous d'or, d'argent, &c. *Voy.* Aiguille & Garnir.

Piquer *les cartons*, (*Relieur.*) c'est faire trois trous en triangle vis-à-vis chaque nerf ou ficelle auxquelles le livre est cousu. On pique avec un poinçon proportionné selon la grosseur des ficelles. On dit *piquer* le carton.

Piquer *la viande*, (*Rotisseur.*) ce mot signifie la larder proprement, & la couvrir entierement de petits lardons ou morceaux de lard, conduits également avec la lardoire.

Piquer, (*Serrurerie.*) c'est tracer les places où doivent être posées les pieces & garnitures d'une serrure.

Piquer, n'est autre chose *en terme de Sucrerie*, que de démonceler à coups de pique. *Voyez* Pique. Les matieres trop mastiquées dans le bac à sucre. *Voyez* Bac a sucre.

P i q u e r, (*même Manufacture.*) est une opération par laquelle on fait des trous dans toute l'etendue de la terre & qui en traversent toute l'epaisseur. Plus on fait de ces trous plus la terre se nettoie aisément.

Piquer, *une futaille*, (*Tonnelier.*) se dit de la petite ouverture que le tonnelier, le marchand de vin, ou le cabaretier y font avec le foret, pour essayer & goûter le vin, soit pour le vendre, soit pour le mettre en perce. (*D. J.*)

PIQUET, s. m. *Voyez* Pieu, (*Gramm.*) c'est un bâton pointu par un bout, gros & long à proportion de la résistance qu'il doit faire, selon l'usage auquel il est destiné.

Piquet, (*Archit. & Jardin.*) on appelle *piquet* en architecture & jardinage, de petits morceaux de bois pointus, qu'on enfonce dans la terre pour tendre des cordeaux, lorsqu'on veut planter un bâtiment ou un jardin. On nomme *taquets*, les *piquets* qu'on enfonce à tête perdue dans la terre, afin qu'on ne les arrache pas, & qu'ils servent de repaires dans le besoin. (*D. J.*)

P i q u e t, *en terme de Fortification*, c'est un bâton pointu par un bout, que l'on garnit ordinairement, ou que l'on arme de fer: en les alignant sur le terrein ils servent à en marquer les différentes mesures & les différens angles.

Il y a

Il y a auſſi de grands *piquets* que l'on enfonce en terre pour lier enſemble des faſcines ou des fagots, lorſqu'on veut faire quelqu'ouvrage fort vite. Il y en a de plus petits qui ne ſervent qu'à joindre les faſcines dont on ſe ſert dans les ſappes, logemens, & comblemens de foſſés.

Piquets ſe dit auſſi de bâtons ou de pieux que l'on fiche en terre dans un camp, proche les tentes des cavaliers, pour y attacher leurs chevaux; on en met auſſi devant les tentes des fantaſſins, où ils poſent leurs mouſquets ou leurs piques, qu'ils paſſent dans un anneau.

Quand un cavalier a commis quelque faute conſidérable, on le condamne ſouvent à la peine du *piquet*, qui conſiſte à avoir une main tirée en haut, autant qu'elle peut être étendue, & de ſe tenir ainſi ſur la pointe d'un *piquet*, appuyé uniquement ſur les doigts du pié oppoſé de ſorte qu'il ne peut ſe tenir bien, ni ſe ſuſpendre, ni avoir la commodité de changer de pié.

Piquet ſe dit auſſi de ces bâtons, qui ont une coche vers le haut, auſquels on attache les cordages des tentes. Ainſi planter le *piquet*, c'eſt camper. *Chambers*.

PIQUET, on appelle *troupe du piquet* dans l'infanterie cinquante hommes tirés de toutes les compagnies des régimens de l'armée, avec un capitaine, un lieutenant & un ſous-lieutenant à la tête. Le *piquet* de la cavalerie eſt compoſé de 20 ou 25 maîtres par eſcadron. Les ſoldats & les cavaliers de *piquet* ſont toujours prêts, pendant la durée de leur ſervice, qui eſt de vingt-quatre heures, à prendre les armes au premier commandement. Dans la cavalerie, les chevaux de ceux qui ſont de *piquet* ſont ſellés, la bride toute prête à paſſer dans la tête du cheval, & les armes du cavalier toutes préparées pour ſon ſervice.

Toutes les différentes troupes de *piquet* font ce qu'on appelle le *piquet* à l'armée, il ſert à couvrir le camp des entrepriſes des ennemis, & à avoir des troupes toujours en état de s'oppoſer à ſes attaques. A l'armée il y a chaque jour un brigadier, un colonel, un lieutenant colonel & un major de brigade de *piquet*. Leur ſervice commence les jours de ſéjour à l'heure que les tambours battent l'aſſemblée des gardes; & dans les marches lorſqu'on aſſemble les nouvelles gardes qui doivent marcher avec le campement. Ces officiers ſe trouvent à la tête des *piquets* toutes les fois qu'on les aſſemble; ils doivent faire chacun leur ronde pendant la nuit, pour examiner ſi tous les officiers & ſoldats de *piquet* ſont dans l'état où ils doivent être. Ils rendent compte le lendemain aux officiers généraux de jour, de tout ce qu'ils ont obſervé dans leur ronde. (*q*)

PIQUET, *terme de Boulanger*, petit inſtrument de fer à trois pointes, dont les boulangers qui font le biſcuit de mer ſe ſervent pour piquer le deſſous de leurs galettes, avant que de les mettre au four, afin que la chaleur penetre plus facilement juſqu'au centre, & en chaſſe toute l'humidité. *Savary*. (*D. J.*)

PIQUET, (*Meſure de contenance*.) meſure de grains dont on ſe ſert en quelques endroits de Picardie, particulierement à Amiens; quatre *piquets* font le ſeptier, qui peſe 50 livres, poids de Paris, ce qui fait 12 livres $\frac{1}{2}$ pour chaque *piquet*; ſur ce pié, il faut dix-neuf *piquets* $\frac{1}{5}$ ou quatre ſeptiers $\frac{4}{5}$ d'Amiens, pour faire un ſeptier meſure de Paris. (*D. J.*)

PIQUET, *terme de Deſſinateur*, groſſe épingle dont ſe ſervent les deſſinateurs, quand ils montrent à un écolier à tracer un plan. (*D. J.*)

PIQUETS, ſ. m. pl. (*Cirerie*.) ce que les blanchiſſeurs nomment des *piquets*, ſont de grandes chevilles de plus de dix-huit pouces de longueur, qui ſont placées de diſtance en diſtance au-tour des tables ou quarrés de l'herberie; ces *piquets* ſervent à relever les bords des toiles où l'on met blanchir la cire. *Savary*. (*D. J.*)

PIQUET, *en terme de Fondeurs de cloches*, eſt un pieu de fer ou de bois placé au centre du noyau d'une cloche, qui porte la crapaudine du compas de conſtruction. *Voyez les figures*, *Pl. de la fonderie des cloches*, & *l'article* FONTE DES CLOCHES.

PIQUET, (*Jardinage*.) le *piquet* ne differe du ſalin qu'en ce qu'il eſt plus petit, n'ayant que deux piés de long tout au plus. Il ſert également à aligner, à borneyer & à tracer les différentes pieces qui compoſent les jardins.

PIQUET, (*Jeu*.) c'eſt un jeu auquel on ne peut jouer que deux, & le jeu ne doit contenir que trente-deux cartes, depuis l'as qui eſt la premiere, juſqu'au ſept. Toutes les cartes valent les points qu'elles marquent, excepté l'as qui en vaut onze, & les trois figures valent

dix points chacune. Quand on eſt convenu de ce qu'on jouera, on voit à qui mêlera le premier; quand les cartes ſont battues & coupées, celui qui donne en diſtribue douze à ſon adverſaire & à lui, deux à deux, ou trois à trois, ſelon ſon caprice, il ſeut continuer dans tout le cours de la partie par le nombre qu'on a commencé, car il n'eſt pas permis de changer la donne, à moins qu'on n'en avertiſſe. Si celui qui donne les cartes en donne treize à ſon joueur ou à lui, il eſt libre au premier en carte de ſe tenir à ſon jeu ou de refaire: mais s'il s'y tient lorſqu'il a treize cartes, il doit laiſſer les trois cartes au dernier, & n'en prendre que quatre; & ſi c'eſt le dernier qui les a, il en prend toujours trois. Si l'un des joueurs ſe trouvoit avoir quatorze cartes, n'importe lequel, il faut refaire le coup. S'il y a une carte retournée dans le talon, le coup ſera bon, ſi la carte tournée n'eſt pas celle de deſſus, ou la premiere des trois du dernier. Le joueur qui tourne & voit une ou pluſieurs cartes du talon de ſon adverſaire, eſt condamné à jouer telle couleur que ſon adverſaire voudra, s'il eſt premier à jouer. La premiere choſe qu'il faut examiner dans ſon jeu, c'eſt ſi l'on a cartes blanches; ſi on les avoit, l'on compteroit dix même avant le point; ces dix qu'on compte pour les cartes blanches ſervent à faire le pic & repic, & à les parer. Il faut pour compter ſon point, ſes tierces, &c. les avoir étalées ſur le tapis ſans cela l'adverſaire compteroit ſon jeu, encore qu'il valût moins que le vôtre. Un quatorze fait paſſer pluſieurs cartes qu'on a par trois, encore que l'autre joueur ait trois cartes plus fortes: le quatorze plus fort paſſe devant un moindre, & l'annulle. Le principal but des joueurs eſt de gagner les cartes pour gagner dix points pour elles. S'il ſe trouve que l'un des adverſaires ait plus de cartes qu'il ne faut, s'il n'en a pas plus de treize, il eſt au choix de celui qui a la main, de refaire ou de jouer ſelon qu'il le trouve avantageux à ſon jeu; & lorſqu'il y a quatorze cartes, on refait néceſſairement.

Qui prend plus de cartes qu'il n'en a écarté, ou s'en trouve en jouant plus qu'il ne faut, ne compte rien du tout, & n'empêche point l'autre de compter tout ce qu'il a dans ſon jeu.

Qui prend moins de cartes, ou s'en trouve moins, peut compter tout ce qu'il a dans ſon jeu, n'y ayant point de fautes à jouer avec moins de cartes; mais ſon adverſaire compte toujours la derniere. Qui a commencé à jouer, & a oublié de compter cartes blanches, le point, ſes tierces, &c. n'eſt plus reçu à les compter après, & tout cet avantage devient nul pour lui.

Lorſqu'avant de jouer la premiere carte, on ne montre pas à l'adverſaire ce qu'on a de plus haut que lui, on le perd, & il compte ſon jeu, pourvu qu'il le compte avant de jouer ſa premiere carte.

Il n'eſt pas permis d'écarter à deux fois, c'eſt-à-dire que du moment que l'on a touché le talon, après avoir écarté telle carte, on ne peut plus la reprendre. Il n'eſt pas permis à aucun des joueurs de regarder les cartes qu'il prendra, avant que d'avoir écarté; celui qui a écarté moins de cartes qu'il n'en prend, & s'apperçoit de ſa faute avant que d'en avoir retourné aucune, eſt reçu à remettre ce qu'il a de trop ſans encourir aucune peine, pourvu que ſon adverſaire n'ait pas pris les ſiennes. Si celui qui donne deux fois de ſuite, reconnoît ſa faute auparavant d'avoir vu aucune de ſes cartes, ſon adverſaire ſera obligé de faire, quoiqu'il ait vu ſon jeu. Quand le premier accuſe ce qu'il a à compter dans ſon jeu, & que l'autre après lui avoir répondu qu'il eſt bon, il s'apperçoit enſuite en examinant mieux ſon jeu, qu'il s'eſt trompé, pourvu qu'il n'ait point joué, eſt reçu à compter ce qu'il a de bon, & efface ce que le premier auroit compté.

Celui qui pouvant avoir quatorze de quelque eſpece que ce ſoit, en écarte un & n'accuſe que trois, il doit dire à ſon adverſaire quelle eſt celle qu'il a jetté, s'il le lui demande.

S'il arrivoit que le jeu de cartes ſe rencontrât faux de quelque maniere que ce fût, le coup ſeulement ſeroit nul, les autres précédens ſeroient bons.

Si en donnant les cartes il s'en trouve une de retournée, il faut rebattre & recommencer à les couper & à les donner.

S'il ſe trouve une carte retournée au talon, & que ce ne ſoit pas la premiere ou la ſixieme, le coup eſt bon; celui qui accuſe faux, comme de dire trois as, trois rois, &c. & qui ne les auroit pas, qui joue & que ſon adverſaire voit qu'il ne les a pas, ne compte rien du coup, & l'autre compte tout ſon jeu. Toute carte lâchée & qui a touché le tapis eſt cenſée jouée; ſi pourtant on n'étoit que ſecond à jouer, & qu'on eût

cou-

couvert une carte de ſon adverſaire qui ne fût pas de même couleur & qu'on en eût, on pourroit la reprendre & en jouer une autre.

Celui qui pour voir les cartes que laiſſe le dernier, dit je jouerai de telle couleur, pourroit être contraint d'en jouer s'il ne le faiſoit pas.

Celui qui par mégarde ou autrement tourne ou voit une carte du talon, doit jouer de la couleur que ſon adverſaire voudra autant de fois qu'il aura retourné de cartes.

Celui qui ayant laiſſé une de ſes cartes du talon, la mêle à ſon écart avant que de l'avoir montré à ſon homme, peut être obligé de lui montrer tout ſon écart, après qu'ils lui aura nommé la couleur dont il commencera à jouer.

Qui reprend des cartes dans ſon écart, ou eſt ſurpris à en échanger, perd la partie; qui quitte la partie avant qu'elle ſoit finie, la perd; celui qui croyant avoir perdu, brouille ſes cartes avec le talon, perd la partie quoiqu'il s'apperçoive enſuite qu'il auroit pû le gagner.

Celui qui étant dernier, prendroit les cartes du premier, avant qu'il eût eu le tems d'écarter, & les auroit mêlées à ſon jeu, perdroit la partie.

Quand on n'a qu'un quatorze en main qui doit valoir, on n'eſt pas obligé de dire de quoi, on dit ſeulement *quatorze*, mais ſi l'on peut en avoir deux dans ſon jeu, & que l'on n'en ait qu'un, on eſt obligé de le nommer.

PIQUETTE, ſ. f. (*Bourrelier.*) ſorte de pinces aigues par la pointe, qui eſt à l'uſage des bourreliers. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier.*

PIQUETTE, (*Econom. ruſtiq.*) mauvais vin deſtiné aux valets & aux pauvres habitans de la campagne. C'eſt de l'eau jettée ſur la mere du raiſin, qu'on remet en fermentation, avec quelques pommes ſauvages, & des prunelles.

PIQUEUR, ſ. m. (*Archit.*) c'eſt dans un attelier, un homme prépoſé par l'entrepreneur, pour recevoir par compte les matériaux, en garder les tailles, veiller à l'emploi du tems, marquer les journées des ouvriers, & piquer ſur ſon rôle, ceux qui s'abſentent pendant les heures de travail, afin de retrancher de leurs ſalaires. On appelle *chaſſavans*, les moindres *piqueurs* qui ne font que hâter les ouvriers. (*D. J.*)

PIQUEUR, *en terme d'Epinglier*, eſt l'ouvrier qui eſt chargé de piquer les papiers pour les épingles.

PIQUEUR, *en terme de Cavalerie*, eſt un domeſtique deſtiné à monter les chevaux pour les dreſſer ou les exercer. Il y a des *piqueurs* à gages dans les écuries conſidérables, & des *piqueurs* qu'on loue pour un certain tems, lorſqu'on a de jeunes chevaux à accoutumer à l'homme: ces *piqueurs* les montent auſſi dans les foires.

PIQUEUR, *en terme de Raffinerie*, eſt un gros bâton ferré & aigu par un bout & traverſé par en haut, à un demi-pié de ſon extrémité, d'un plus petit qui forme de chaque côté une poignée qui facilite l'opération; il ſe nomme de l'uſage qu'on en fait. *Voyez* PIQUER LA TERRE. *Voyez les Pl.*

PIQUEUR, *terme de Chaſſe*, ce ſont des gens à cheval, établis pour faire chaſſer les chiens.

PIQUIER, ſ. m. (*Art. milit.*) homme armé d'une pique.

PIQUOISE ou PIQUOIS, ſ. f. (*Gravure.*) c'eſt une aiguille enfoncée par la tête dans une ante de pinceau ou autre petit morceau de bois; ce qui en ſort n'a que deux ou trois lignes au plus de longueur. Ce petit inſtrument ſert aux peintres, aux éventailliſtes, aux brodeurs, tapiſſiers & autres ouvriers à piquer le trait de leur deſſein, pour pouvoir enſuite le poncer avec la ponce. *Voyez* PONCER & PONCE.

PIQUURE, *terme de Chirurgie*, plaie faite par un inſtrument piquant. Les panaris ont preſque toujours pour cauſe une piquure d'aiguille; les piquures ſont ordinairement plus dangereuſes que les plaies plus étendues faites par inſtrument tranchant. Le ſéjour du ſang dans le trajet de la diviſion, peut donner lieu à des abſcès; s'il y a quelque partie nerveuſe de piquée, il en réſulte quelquefois les accidens les plus graves, tels que la douleur, la tenſion inflammatoire, le ſpaſme de la partie, les convulſions de tout le corps: la fiévre s'allume, & l'étranglement de la partie la fait tomber en gangrene. Ainſi la réunion des parties diviſées, qui eſt le but auquel l'art doit tendre dans toute ſolution de continuité contre l'ordre naturel, ne peut être obtenue primitivement dans les piquures qui ſont accompagnées de quelque accident; il faut pour y remédier faire ceſſer le déſordre local qui conſiſte dans la tenſion & le tiraillement des fibres bleſſées, une inciſion ſuffit dans les cas ſimples. Les anciens brûloient toute l'étendue d'une plaie où un nerf avoit été piqué, avec de l'huile de térébenthine bouillante; cette cautériſation faiſoit ceſſer les accidens, comme on détruit la douleur de dents, en brulant avec un fer rouge, le nerf qui eſt à découvert par la carie: lorſque la cautériſation ne réuſſiſſoit pas, on n'héſitoit point à faire des inciſions tranſverſales pour couper abſolument les parties dont la tenſion étoit l'origine de maux formidables.

La *piquure* ou morſure des animaux venimeux a des ſuites très-funeſtes, tant par la qualité délétere du poiſon, que par la bleſſure des parties nerveuſes. Dans les pays où la morſure des animaux venimeux eſt la plus dangereuſe, comme en Afrique, les habitans ne ſe guériſſent que par des applications extérieures; les ſecours de l'art ont toujours été dirigés dans la vue d'empêcher le venin de s'étendre, & de lui ouvrir une iſſue au-dehors; c'eſt ce qui a fait preſcrire de fortes ligatures au-deſſus de la bleſſure; & de laver promptement la plaie avec de l'urine ou de l'eau ſalée, de l'eau-de-vie, du vin chaud, du vinaigre, dans laquelle lotion on faiſoit diſſoudre de la plus vieille thériaque qu'on pouvoit trouver; le malade y tiendra la partie piquée aſſez de tems, & la liqueur doit être la plus chaude qu'il pourra la ſupporter: on applique enſuite de la thériaque. Ambroiſe Paré dit qu'il n'a jamais manqué de guérir ceux qu'il a traités ainſi, à moins que le venin n'eût déja gagné les parties nobles. Pour attirer le venin, il recommande l'application des animaux ouverts tout vivans, & enfin la cautériſation pour conſerver & détruire la partie infectée. Les cordiaux alexipharmaques étoient preſcrits pour l'intérieur, dans l'intention de pouſſer le virus au-dehors.

Ce traitement a ſans doute eu ſouvent le ſuccès qu'on en eſpéroit: des perſonnes très-robuſtes ont pû réſiſter à l'action des remedes chauds pris intérieurement, d'autres s'en ſont très-mal trouvé; il faut ſuivre les indications particulieres que l'état des choſes préſente, & être inſtruit par l'expérience qui conduit dans ces cas mieux que le raiſonnement.

La morſure des chiens enragés cauſe rarement des accidens primitifs, & les plaies qui en réſultent ſe guériſſent aiſément: cela n'empêche pas que vers le quarantieme jour de la bleſſure, ceux qui ont été mordus, ne ſoient attaqués d'hydrophobie, maladie cruelle, dont on guérit par les antiſpaſmodiques. *Voyez* HYDROPHOBIE & RAGE. Le venin qui cauſe ces accidens a une nature particuliere, & ſes effets ſont différens de tout autre venin connu. Des obſervations aſſez bien conſtatées ſemblent faire croire que ſi on eût dilaté & cautériſé les plaies, on auroit pû prévenir l'hydrophobie; les frictions mercurielles, dans l'intervalle du tems qui ſe paſſe entre la morſure & la manifeſtation des ſymptômes de la rage, peuvent détruire le principe venimeux; & les antiſpaſmodiques ont réuſſi à guérir la rage caractériſée. *Voyez un eſſai ſur l'hydrophobie*, par le docteur Nugent, traduit en françois, & qu'on trouve chez Cavelier.

La morſure des viperes ne donne pas tant de délai; en peu d'heures les perſonnes mordues ſouffrent des anxiétés mortelles, le teint devient jaune, elles vomiſſent de la bile verte; le membre piqué devient douloureux, ſe gonfle prodigieuſement & devient noir.

L'alkali volatil a été découvert par M. de Juſſieu, comme un ſpécifique contre le venin de la vipere, mais on n'a pas de meilleur remede que de faire tremper promptement la partie bleſſée dans de l'huile d'olive chaude: c'eſt un ſpécifique éprouvé, qui guérit comme par enchantement, en faiſant ceſſer les accidens qui paroiſſent être produits par l'action du venin ſur les parties vitales. *Voyez* les obſervations de M. Pouteau, célebre chirurgien de Lyon, dans un ouvrage qu'il a publié en 1760, ſous le titre de *Mélanges de Chirurgie*. (*Y*)

PIQUURE, *terme d'Ouvrieres*; ornemens que l'on fait ſur une étoffe par compartiment & avec ſymétrie, en la piquant & coupant avec un emporte-piece de fer tranchant. C'eſt auſſi un corps de femme piqué par le tailleur, avant qu'il ſoit couvert d'étoffe. (*D. J.*)

PIQUURE, *terme de Couturiere*; corps de toile garni de baleine & piqué, qu'on met aux enfans pour leur conſerver la taille; mais pour y reuſſir, il faut tourner tous les jours ces ſortes de corps.

PIQUITINGA, (*Ichthyolog.*) petit poiſſon des rivieres du Bréſil; il eſt à peine de deux pouces de long; ſes yeux gros & noirs ont l'iris blanche; il a ſix nageoires, outre la queue qui eſt fourchue. Sa bouche paroît fort petite; ſa tête eſt d'un bleu argentin; ſon dos eſt olivâtre; ſon ventre eſt couvert d'écailles argentines; ſes nageoires ſont toutes blanches, & les larges

raies

vaies qu'il a sur les côtés sont extrémement brillantes.

PIRAEMBU, (*Hist. nat.*) poisson des mers du Brésil, qui ressemble à celui que les François des îles d'Amérique ont appellé *conseur*, à cause du bruit qu'il fait. Il est de huit ou neuf piés de longueur; sa chair est très bonne à manger. Il a dans la gueule deux os fort durs, dont il se sert pour briser les coquillages, qui sont sa nourriture ordinaire.

PIRAGUERA, (*Ichthyol.*) poisson d'Amérique. M. Frezier dit qu'il est long de quatre à cinq piés, délicat, de la figure de la carpe, & couvert de grandes feuilles rondes; c'est à-peu-près ne rien dire pour le faire connoître, on ne lit dans les voyageurs que des descriptions de cette nature, qui n'instruisent de rien. (*D. J.*)

PIRANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie dans l'Istrie, environ à 14 milles de Capo d'Istria, en tirant vers le midi occidental. Elle est sur une petite presqu'île formée par le golfe Largone, & celui de Trieste. Les Vénitiens en sont les maîtres depuis 1583. *Long.* 31. 46. *lat.* 45. 48.

PIRATE, s. m. (*Marine.*) on donne ce nom à des bandits, qui, maîtres d'un vaisseau, vont sur mer attaquer les vaisseaux marchands pour les piller & les voler. Ils se retirent pour l'ordinaire dans des endroits écartés & peu fréquentés, où ils puissent être à l'abri de la punition qu'ils méritent.

On aura de la peine à croire que la *piraterie* ait été honorable, & l'emploi des Grecs & des Barbares, c'est-à-dire, des autres peuples qui cherchoient des établissemens fixes, & les moyens de subsister. Cependant Thucidide nous apprend, dès le commencement de son histoire: „ que lorsque les Grecs & les Barbares, qui „ étoient répandus sur la côte & dans les îles, com„ mencerent à trafiquer ensemble; ils firent le métier „ de *pirates* sous le commandement des principaux, au„ tant pour s'enrichir, que pour fournir à la subsistance „ de ceux qui ne pouvoient pas vivre par leur travail; „ ils attaquoient les bourgs, les villes qui n'étoient pas „ en état de se défendre, & les pilloient entierement; „ ensorte que par ce moyen, qui bien loin d'être cri„ minel, passoit pour honorable, ils subsistoient & fai„ soient subsister leur nation „.

L'historien ajoute que l'on voyoit encore des peuples de la terre, qui faisoient gloire du pillage; & dans les anciens poëmes, on voit de même que, lorsqu'on rencontroit dans le cours de la navigation quelque navire, ils se demandoient réciproquement s'ils étoient *pirates*. Mais il y a apparence que le métier de *pirate*, n'a pas été long-tems un métier honnête; il est trop contraire à toutes sortes de droits, pour n'être pas odieux à tous les peuples qui en souffrent des dommages considérables.

On convient que les Egyptiens & les Phéniciens commencerent à exercer le commerce par la voie de la mer; les prémiers s'emparerent de la mer Rouge, & les autres de la Méditerranée, sur laquelle ils établirent des colonies, & bâtirent des villes qui ont été depuis fameuses; ils y transporterent l'usage de la *piraterie* & du pillage; & quoiqu'on ait souvent taché de les détruire; comme étant des voleurs publics dignes des plus cruels supplices; ils se trouverent en si grand nombre sur la Méditerranée, qu'ils se rendirent redoutables aux Romains qui chargerent Pompée de les combattre.

On méprisa d'abord des gens errans sur la mer, sans chefs, sans discipline: la guerre contre Mitridate étoit un objet plus pressant, & occupoit entierement le sénat, qui d'ailleurs étoit divisé par les brigues des principaux citoyens. Ensorte que les *pirates* profitant de l'occasion, s'aggrandirent & s'enrichirent par le pillage des villes situées sur le bord de la mer, & par la prise de ceux qu'ils rencontroient. Plutarque a même remarqué que des personnes considérables par leurs richesses & par leur naissance, armerent des vaisseaux, où ils s'embarquerent & se firent *pirates*, comme si par la piraterie on pouvoit acquérir beaucoup de gloire.

Il faut avouer que de la maniere dont Plutarque nous décrit la vie des corsaires, il n'est pas surprenant que des personnes riches, & même d'une famille illustre, aient pris leur parti. Leurs vaisseaux étoient magnifiques, l'or & la pourpre y éclatoient de toutes parts, leurs rames mêmes étoient argentées; & s'étant rendus maîtres d'une partie de la côte maritime, ils descendoient pour se reposer, & tâchoient de se dédommager de leurs fatigues par toutes sortes de débauches. On n'entendoit, dit Plutarque, tout le long de la côte que des concerts de voix & d'instrumens; & ils soutenoient les dépenses qu'ils faisoient, par les grosses rançons qu'ils exigeoient des personnes & des villes, & même par le pillage des temples.

Les Romains commençant à se ressentir du voisinage des *pirates*, qui causoient une disette de denrées, & une augmentation de prix à toutes choses; on résolut de leur faire la guerre, & l'on en donna la commission à Pompée, qui les dissipa dans l'espace de quarante jours, & les détruisit aisément par la douceur; au lieu de les faire mourir, il les relégua dans le fond des terres, & dans des lieux éloignés des bords de la mer. C'est ainsi qu'en leur donnant moyen de vivre sans piraterie, il les empêcha de pirater. (*D. J.*)

PIRATER, (*Marine.*) c'est faire le métier de pirate.

PIRA UTOAH, (*Hist. nat.*) poisson du genre des orbes, qui se trouve dans les mers du Bresil; il est, dit-on, d'une forme monstrueuse; il a deux cornes osseuses recourbées en arriere; sa queue est faite en spatule; ses levres sont épaisses, & sa gueule s'ouvre d'une maniere hideuse.

PIRE, adj. (*Gram.*) degré comparatif de mauvais. Les hommes se plaignent toujours que le tems présent est *pire* que le tems passé. Il y a des hommes qui croient au fond de leur cœur, & qui font tout pour paroître incrédules, ils sont *pires* qu'ils ne paroissent; d'autres au contraire sont incrédules au fond de leur cœur, & ils affectent la croyance commune; ils tâchent de paroître meilleurs qu'ils ne sont.

PIRÉE, LE, (*Géog. anc.*) Πειραιεὺς, ou Πειραιεὺς, de περάω, *traverser*, *faire trajet*, en latin *piræus*, par les Grecs modernes *Porto-draco*, & par les Francs *Porto-leone*.

Je doute qu'il se trouve aucun lecteur de l'Encyclopédie qui prenne avec le singe de la Fontaine, le *pirée* pour un nom d'homme, personne n'ignore que c'étoit le port de la ville d'Athènes. Mais il y a bien des choses à en dire que tout le monde ne sait pas.

Le port de Phalère ne se trouvant ni assez grand, ni assez commode, on fit un triple port d'après l'avis de Thémistocle, & on l'entoura de murailles: de sorte qu'il égaloit la ville en beauté & la surpassoit en dignité; c'est Cornelius Nepos qui parle ainsi. Il est certain que Thémistocle eut raison de préferer le port de *Pirée* à celui de Phalere; car il forme par ses courbures trois ports que l'ancrage, l'abri & la capacité rendent excellens. Son entrée est étroite, mais quand on est dedans, il est de bonne tenue, bien fermé, sans rochers ni bancs cachés. Quatre cens bâtimens, selon Strabon, y pouvoient mouiller sur 9, 10 à 12 brasses; cependant, aujourd'hui que nos vaisseaux sont des vastes machines, il paroît que 40 auroient de la peine à s'y ranger.

Des trois ports, celui du milieu est proprement le Porto-Lione. On voit encore sur des rochers dans la mer quelques piles de pierres qui soutenoient la chaîne pour le fermer. Dans son enfoncement, il y a un moindre bassin où se retirent les galeres. C'est ce que les Italiens nomment *darsena*. Les anciens appelloient un des trois ports *Aphrodion*, à cause du temple de Venus, qui étoit tout proche; ils nommoient le second *Cantharon*, à cause du héros *Cantharus*; & le troisieme *Zea*, parce qu'il étoit destiné à decharger du blé.

La premiere chose que nous fîmes en prenant terre, dit M. de la Guilletiere, ce fut de maudire les Romains & le barbare Sylla, qui, après avoir saccagé la ville d'Athènes, ruinerent aussi le *Pirée*. Nous vîmes donc avec un sensible déplaisir, la désolation & la solitude du Porto-Lione. Nous nous demandâmes l'un à l'autre des nouvelles des temples célebres de Jupiter, de Minerve & de Vénus; de ces cinq portiques qui, ayant été joints l'un à l'autre, furent appellés *Macra Stoa*, à l'exemple d'un pareil qui étoit à Athènes, de ce théâtre de Bacchus, dont Thucydide & Xenophon ont parlé; de cette grande place publique, appellée la *place d'Hippodame*, & de la fameuse bibliotheque du curieux Apollicon, où l'on trouvoit ces incomparables exemplaires que l'on ne connoît plus, que par le dénombrement qu'en a fait Diogene Laërce. Quelle perte, & quelle douleur pour les gens de lettres!

Nous nous demandions le tribunal phréattys, remarquable par la séance de ses juges, qui, dans les causes criminelles, se venoient placer sur le bord de la mer, & par le privilege des coupables qui étoient montés sur un vaisseau quand on les interrogeoit.

Enfin, tous nous demandions ce superbe arsenal de marine, qui étoit un chef-d'œuvre de l'inimitable architecte Philon; ces admirables couverts où l'on mettoit les galeres à l'abri: & il nous falloit bien faire ces questions l'un à l'autre, puisqu'il ne s'y trouve pas présentement un seul habitant.

Où est le tems où l'on voyoit partir de ce port jusqu'au nombre de quatre cens vaisseaux à la fois, & qu'un grand peuple d'un côté, & une infinité de matelots de l'autre, se crioient réciproquement en se quittant *agati tuki*,

suki, bonne aventure, *euploia*, bon voyage, *pronoia fozenza*, que la providence nous conserve! Que sont devenus, disions-nous, tant de thalassiarques ou chefs d'escadre, & ces deux magistrats qu'ils nommoient *apôtres*, & que nous appellons *intendans de la marine*? Enfin, où sont tous les triérarques ou riches bourgeois, qui étoient obligés de bâtir & d'équiper à leurs dépens un certain nombre de vaisseaux à proportion de leurs richesses?

Le *Pirée* a eu la gloire d'avoir vu dans l'enceinte de ses murailles quelques-unes des premieres écoles de philosophie qui aient été dans l'univers. Ce fut au *Pirée* qu'Antisthène forma la secte des Cyniques. On leur donna ce nom à cause du fauxbourg d'Athènes appellé *Cynosarges*, où les Cyniques vinrent s'établir en quittant le *Pirée*.

On voit au *Pirée* un beau lion de marbre, qui a donné le nom de *Porto-Lione* à ce fameux port. Le lion ouvre la gueule du côté de la mer. Il est représenté comme rugissant, & prêt à s'élancer sur les vaisseaux qui y mouillent. On voit encore le long du rivage quantité de grosses pierres de taille, employées autrefois aux murailles anciennes qui joignent le *Pirée* à la ville; elles sont cubiques, & celles des fondemens sont jointes par des crampons de fer. C'est un ouvrage de fortification que les Athéniens firent faire pendant la guerre du Péloponnèse; & ce vieux débris est une des plus grandes marques qui nous restent de la richesse, de la magnificence & de la sage précaution des anciens Athéniens. Mais ce qu'on voyoit autrefois de plus merveilleux dans la fortification du *Pirée*, c'étoit cette fameuse tour de bois que Sylla ne put jamais brûler, parce que le bois employé à sa construction, avoit été préparé avec une composition d'alun, que les flammes & les feux d'artifice ne pouvoient endommager; le tems en est venu à-bout.

Le tombeau de Themistocle qui bâtit le *Pirée*, étoit le long de la grande muraille; on ne sait plus dans quel endroit; car il faudroit être bien éclairé pour assurer que c'est un grand cercueil de pierres, qui est à environ cent pas du port, proche de quelques grottes taillées dans le roc.

A moitié chemin de *Pirée* à Athènes, il y a un puits entouré de quelques oliviers; mais il est trop profond pour se persuader que ce soit la fontaine qui étoit près d'un petit temple dédié à Socrate. En un mot, il ne reste plus rien de la ville du *Pirée*, ni de ces beaux portiques décrits par Pausanias. Le seul bâtiment qu'on y trouve est une méchante halle bâtie par les Turcs pour recevoir les marchandises & les droits de la douane.

Quoique l'entrée du *Pirée* soit étroite, de sorte qu'à peine il pourroit y passer deux galeres à la fois, cependant quand on est dedans, il a bon fonds par-tout, si ce n'est dans un de ces enfoncemens qui étoit peut-être comme une darse pour les galeres, & qui est presque tout comblé. Il est de bonne tenue & bien fermé; ce qui le rend plus considérable, c'est que quand même les vaisseaux seroient portés à terre par quelque tempête, ils ne se romproient pas, parce qu'il y a assez d'eau, & qu'il n'y a point de rochers & de brisans cachés: ce que l'on a vu par l'expérience de cinq vaisseaux anglois qui, dans le dernier siecle, eurent tous leurs cables rompus dans une nuit par une bourasque.

En revenant du *Pirée* à Athènes, on voit presque tout le long du chemin les fondemens de la muraille qui joignoit le *Pirée* à la ville, & qui fut détruite par Sylla. On l'appelloit *macra-teichi*, c'est-à dire, les *longues murailles*; car elles n'avoient pas moins de cinq milles de longueur, puisqu'il y en a autant depuis le port de *Pirée* jusqu'à Athènes.

Je rentre dans ce port pour y parler de son marché, où l'on trouvoit tant de denrées, qu'au rapport d'Isocrate, le *Pirée* seul en fournissoit plus de toute espece, que tous les autres ports de la Grece ensemble, n'en fournissoient d'une seule. Il y avoit dans ce port, outre cinq galeries couvertes, un lieu où l'on étaloit les marchandises, & qui par cette raison s'appelloit *deigma*, comme qui diroit *le lieu de la montre*, de *l'étalage*. Les Athéniens tenoient au *Pirée* une garnison pour éloigner les corsaires, & pour obvier aux desordres. Divers magistrats y résidoient aussi afin d'y maintenir la police, l'ame du commerce, & de couper le chemin aux petits différends inévitables dans une foule d'acheteurs & de vendeurs. La bonne foi, par ce moyen, regnoit à tel point dans le *Pirée*, que selon Aristote, les habitans du fauxbourg avoient, contre la coutume, l'esprit plus doux & plus traitable que les habitans de la ville.

C'est au *Pirée* que se noya, l'an 293 avant J. C. à 52 ans, l'aimable Ménandre, disciple de Théophraste, célebre poëte comique, & l'un des plus beaux esprits de l'ancienne Grece. On le nomma *le prince de la nouvelle comédie*; & tous les auteurs grecs & latins citent ses pieces avec éloge. Il composa 108 comédies, dont il ne nous reste çà & là que de courts fragmens, qui ont été recueillis par M. le Clerc. Plutarque préferoit les pieces de Ménandre à celles d'Aristophane, & vraissemblablement Térence pensoit de même.

J'ai déja indiqué d'où viennent les noms de *Porto-Draco* & *Porto-Lione* donnés par les Grecs & par les Francs au *Pirée*; ces deux noms viennent d'un beau lion de marbre de dix piés de haut, trois fois plus grand que nature, qui est sur le rivage au fond du port. Il est assis sur son derriere, la tête fort haute, percée par un trou qui répond à la gueule; & à la marque d'un tuyau, qui monte le long du dos, on connoît qu'il servoit à une fontaine, comme celui qui est proche de la ville.

Pour éviter toute équivoque en géographie, je dois observer en finissant, que le mot *Pirée*, *Piræus*, est encore le nom du peuple de la tribu Hippothoontide. Enfin Etienne le géographe appelle aussi *Pirée* le port de Corinthe; & selon Plutarque *Pyræenses* est le nom d'une bourgade de l'Attique dans la Mégaride. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

PIRGO, (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de Santorin, sur une terre d'où l'on découvre les deux mers, & les plus beaux vignobles: c'est la plus agréable de toute l'île. L'évêque du rit grec y fait sa résidence, ainsi que le cadi. (*D. J.*)

PIRIFORME, adj. (*Anat.*) qui est en poire. Le premier des muscles abducteurs de la cuisse s'appelle le *piriforme* ou *pyramidal*, parce qu'il est en pyramide ou en poire. Il prend son origine à la partie supérieure & latérale de l'os sacrum, & à la partie latérale de l'os des iles, & va s'insérer dans une petite cavité, qui est à la racine du grand trocanter.

PIROGUE, s. f. c'est un bâtiment de mer dont se servent les Caraïbes & les Sauvages de la terre ferme. On voit des *pirogues* de trente cinq à quarante piés, même plus de longueur, construites d'un seul arbre creusé, ayant sur les côtés deux longues planches assujetties & cousues avec de petites cordes, elles servent à exhausser de 12 à 14 pouces les bords de la *pirogue*, dont la figure approche de celle d'une navette; sa largeur dans le milieu est d'environ 6 à 7 piés; & sa profondeur à-peu-près de 4 & demi. Ce bâtiment dont les bords sont fort évasés, se termine en rond par-dessous; la poupe en est plate & garnie d'un gouvernail, & le haut de la proue se trouve communément traversé d'un morceau de planche chargé d'une sculpture grossiere. *V.* OUARACABA. Pour maintenir l'évasement des bords, la *pirogue* est traversée de 4 piés en 4 piés par de gros bâtons bien assujettis à leurs extrémités au moyen de petites cordes; c'est contre ces traverses que les Sauvages s'appuient lorsqu'ils rament, ayant le visage tourné vers la proue, & se servant de grandes palettes qu'ils appellent *pagayes*. S'ils veulent profiter du vent, ils attachent une petite voile quarrée à un bout de mât qu'ils plantent dans un embrevement fait exprès au milieu de la barque, & qu'ils assujettissent avec des cordes contre l'un des bâtons dont on a parlé. Les grandes *pirogues* de 40 à 45 piés, s'appellent *bacassas*, & les moyennes ainsi que les petites de 12 à 15 piés, conservent leur nom; ces dernieres n'ont point d'auvage, c'est-à-dire que les bords n'en sont point exhaussés par des planches. Avec de semblables bâtimens les Sauvages traversent des détroits considérables, & affrontent les mers les plus orageuses.

PIROTE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *pyrola*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Il sort du calice un pistil terminé par une sorte de trompe, qui devient dans la suite un fruit arrondi, strié; ce fruit a ordinairement un ombilic, il est divisé en cinq capsules, & il renferme des semences qui pour l'ordinaire sont petites. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PIRON, s. m. (*Archit.*) c'est une espece de gond debout, qui porte sur une couette, & est élevée sur le boardin ou montant de derriere d'une grande porte, (*D. J.*)

PIROUETTE, s. f. *en terme de Danse*, se dit d'un ou de plusieurs tours du corps que le danseur fait sur la pointe des piés sans changer de place.

PIROUETTE, *en terme de Manege*, se dit d'un tour ou d'une circonvolution que fait un cheval, sans changer de place ou de terrein.

Les *pirouettes* sont d'une piste, ou de deux pistes. On appelle *pirouette d'une piste*, le tour entier que fait un cheval en tournant court, d'une seule allure, & presque en

en un seul tems; de maniere que sa tête vient à l'endroit où étoit sa queue, sans qu'il soit hors de ses hanches. Dans la *pirouette à deux pistes*, le cheval fait ce tour dans un terrein à-peu-près de sa longueur, qu'il marque tant de sa partie antérieure, que de sa partie postérieure. *Voyez* PISTE.

PIROUETTE, s. f. *terme de Boutonnier*, morceau de métal ou de carton peinturé d'un côté, fait en forme de moule de bouton & percé par le milieu, au-travers duquel on passe un petit morceau de bois qu'on appelle *bâton*, & qui sert à faire tourner la *pirouette*. (*D. J.*)

PIROUETTE, s. m. *en terme de Danse*, c'est un pas qui se fait en place, c'est-à-dire qui ne va ni en avant ni en arriere; mais sa propriété est de faire tourner le corps sur un pié ou sur les deux, comme sur un pivot, soit un quart de tour ou un demi-tour, selon que l'on croise le pié, ou que la figure de la danse le demande, ainsi:

Je suppose que l'on ait un *pirouetté* à faire du pié droit, & qu'on ne doive tourner qu'un quart de tour à la droite, il faut plier sur le gauche, le droit en l'air, & à mesure que le genou gauche se plie, la jambe droite en l'air marche en formant un demi-cercle. On pose ensuite la pointe du pié derriere la jambe gauche à la troisieme position, pour se relever sur les deux pointes, ce qui fait tourner un quart de tour; au-lieu que si l'on veut tourner un demi-tour, il faut poser la pointe du pié plus croisé jusqu'à la cinquieme position, ce qui fait qu'en s'élevant on tourne un demi-tour.

Il faut remarquer que lorsqu'on se releve, le pié qui a marché, & qui s'est posé derriere à la troisieme ou cinquieme position, de derriere qu'il étoit, le corps se tournant le fait changer de situation sans le faire changer de position, parce que le pié qui est derriere revient devant. Lorsqu'on s'éleve, le corps se tournant un quart ou un demi tour, oblige les jambes par son mouvement de changer de situation pour se trouver dans l'équilibre, ce qui fait que le pié qui étoit derriere change de situation.

Mais lorsque l'on est élevé & que l'on a tourné le quart ou demi-tour, il faut poser le talon du pié où le corps est posé, afin d'être plus ferme pour en reprendre une autre. Ce pas est très-agréable lorsqu'il est fait avec soin.

PIRUM, (*Géog. anc.*) ville de la Dace selon Ptolomée, *liv. III. ch. viij.* Elle étoit entre Phamidana & Zosidana. Quelques-uns croient que c'est Piacendorf, bourg de la basse Autriche.

PIS, s. m. (*Gram.*) mamelle de la vache, de la chevre, de la brebis, de la jument, &c.

PIS, (*Boucherie.*) c'est la poitrine du bœuf, ce qui comprend la piece tremblante ou le grumeau, les morceaux du tendron, les morceaux du milieu, ou les morceaux du flanchet.

PIS, adv. (*Gram.*) degré comparatif de *mal* adv. On disoit qu'il s'amendoit, mais je vois que c'est *pis* que jamais.

PISÆ, (*Géog. anc.*) *Pissæ*, par Polybe; *liv. II. c. xxviij.* Ptolomée, *liv. III. ch. j.* Lycophron, *vers* 1241. mais toutes les inscriptions romaines portent *Pisæ*, ville d'Italie dans l'Etrurie près des Liguriens. La plupart des anciens écrivains, tant grecs que latins, en ont parlé. Pline, *liv. III. ch. v.* la place entre les fleuves *Auser* & *Arnus*. Elle avoit été fondée par les *Pisæi*, peuples du Péloponnèse, qui l'avoient nommée *Alphée*, du nom d'un fleuve de leur patrie; c'est du moins ce que dit Virgile au *X. liv. de l'Enéïde*, *vers* 179.

Alpheæ ab origine Pisæ,
Urbs Etrusca solo.

On trouve la même chose dans Rutilius, *itin. liv. I. vers* 565.

Alpheæ veterem contemptor originis urbem
Quam cingunt geminis Arnus & Ausur aquis.

Il appelle *Ausur* le fleuve que Pline nomme *Auser*.

Pise eut le titre de colonie romaine, & elle a conservé son ancien nom: c'est aujourd'hui la ville de Pise. *Voyez son article*. (*D. J.*)

PISAN, LE, (*Géog. mod.*) pays d'Italie dans la Toscane. Il est borné au nord par le Florentin & la république de Lucques, au midi par les Siennois, au levant par les Siennois encore, & par la mer au couchant. Il a 30 milles du nord au sud, & 50 du levant au couchant. C'est un très bon pays; Pise en est la capitale.

PISATELLO, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie dans la Romagne. Elle a sa source au pié de l'Apennin, & se rend dans la riviere Rigosa, environ à un mille de la côte du golfe de Venise. Léandre croit que c'est le Rubicon des anciens. *Voyez* RUBICON.

PISAURUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie appellée aujourd'hui *Pesaro*. Ptolomée, *lib. III. c. j.* qui la donne aux *Senonnes*, la place entre *Fanum fortunæ* & *Ariminum*, César, *civ. lib. I. c. xj.* se rendit maître de cette ville. Tite-Live, *lib. XXXIX. c. xliv.* Velleïus Paterculus, *lib. I. c. xv.* & d'anciennes inscriptions romaines lui donnent le titre de colonie.

PISAURUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans le Picenum. Elle donnoit le nom à la ville *Pisaurum*. Vibius Sequester dit qu'on la nommoit aussi *Isaurus*. En effet on lit dans Lucain, *lib. II. vers* 406:

Crustumiumque rapax & junctus Sapis Isauro.

Mais peut-être la quantité a-t-elle obligé Lucain de dire *Isauro* pour *Pisauro*. Cette riviere s'appelle aujourd'hui *la Foglia*, selon Magin.

PISCATORES ou *PESCADORES*, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire *îles du pêcheur*. M. de Lisle ne marque qu'une île de ce nom dans sa carte des Indes & de la Chine; mais Dampier dit que les *Piscadores* sont plusieurs grandes îles désertes, situées près de Formosa, entre cette île & la Chine, à environ 23 degrés de latitude septentrionale, & presque à la même élévation que le tropique du cancer. (*D. J.*)

PISCENA, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule narbonnoise, selon Pline, *liv. IV. c. iv.* sur quoi le P. Hardouin remarque que c'est présentement la ville de Pezenas au diocèse d'Agde.

PISCES, (*Astr.*) nom latin de la constellation des poissons. *Voyez* POISSONS.

PISCHINAMAAS, s. m. *terme de relation*, ministre de la religion mahométane en Perse, qui a soin de faire la priere dans les mosquées. On choisit ordinairement pour cette fonction des seid-Emirs c'est-à-dire, des descendans de Mahomet du côté paternel & maternel, ou des Chérifs, qui n'en descendent que par un côté.

PISCHKIESCH, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment la taxe ou le présent que chaque prince établi par la Porte ottomane, paye au grand seigneur & à ses ministres.

PISCINA, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure, à un mille de la rive orientale du lac Celano.

C'est dans cette bourgade que naquit, le 14 Juillet 1602, Mazarini (Jules) qui devint cardinal, & premier ministre d'état en France. Il mourut à Vincennes le 9 Mars 1661, à 59 ans.

Voici ce qu'en dit M. de Voltaire. Le cardinal Mazarin ne fit du bien qu'à lui & à sa famille par rapport à lui. Huit années de puissance absolue ne furent marquées par aucun établissement glorieux ou utile; car le collége des Quatre-Nations ne fut que l'effet de son testament. Il se donna toutes les grosses abbayes du royaume, ensorte qu'il étoit riche à sa mort, d'environ deux cens millions de notre monnoie actuelle; & plusieurs mémoires disent qu'il en a amassé une partie par des moyens au-dessous de sa place. Etant près de mourir, il craignit pour ses biens, & il en fit au roi la donation, persuadé que le roi les lui rendroit, en quoi il ne se trompa pas.

Le seul monument qui fait honneur au cardinal Mazarin, est l'acquisition de l'Alsace. Il procura cette province à la France, dans le tems que la France étoit avec raison déchaînée contre lui; & par une fatalité singuliere, il fit du bien au royaume, lorsqu'il y étoit persécuté, & n'en fit point dans le tems de sa grande puissance.

On le vit, dit un de nos écrivains, tranquille en agissant, souple & pliant sous l'orage, vain & orgueilleux dans le tems de son crédit; habile à prévoir, songeant toujours à tromper; insensible aux plaisanteries de la Fronde, méprisant les bravades du coadjuteur, & écoutant les murmures du peuple comme on écoute du rivage le bruit des flots de la mer.

Il y avoit dans le cardinal de Richelieu quelque chose de plus grand, de plus vaste & de moins concerté. C'étoit dans le cardinal Mazarin, plus d'adresse, plus d'artifices & moins d'écarts. Richelieu étoit un implacable ennemi, & Mazarin un ami dangereux. On haïssoit l'un, & l'on se mocquoit de l'autre; mais tous deux furent les maîtres de l'état; tous deux ennemis déclarés des princes du sang: enfin tous deux fils de la fortune & de la politique, étalant un faste égal à celui des rois, opprimerent indignement les citoyens & la patrie. (*D. J.*)

PISCI-

PISCINE, s. m. (*Hist. anc.*) chez les anciens, c'étoit un grand bassin dans une place publique & découverte ou un grand quarré où la jeunesse romaine apprenoit à nager. Elle étoit entourée d'une haute muraille, pour empêcher que l'on n'y jettât des ordures. *Voyez* NAGE *ou* NAGER.

Ce mot est formé du latin *piscis*, poisson, à cause qu'en cet endroit les hommes en nageant, imitoient les poissons; & parce qu'il y avoit aussi quelques-unes de ces *piscines* où l'on conservoit anciennement du poisson.

Piscine se disoit aussi du bassin quarré qui étoit au milieu d'un bain. *Voyez* BAIN.

Piscine probatique, *piscina probatica*, c'étoit un étang ou un reservoir d'eau proche le parvis du temple de Salomon. Elle est ainsi appellée du grec *προβατον*, *brebis* ou *mouton*, parce que l'on y lavoit le bétail destiné aux sacrifices. *Voyez* SACRIFICE.

Jesus-Christ se servit de cette *piscine* pour opérer la guérison miraculeuse du paralytique. Daviler observa qu'il reste encore cinq arches du portique, & d'une partie du bassin de cette *piscine*. Doubdan dans son *Voyage de la Terre sainte*, dit qu'elle étoit enfoncée dans terre deux piques de profondeur, & d'environ cinquante de longueur sur quarante de largeur; que les quatre côtés sont revêtus de pierres de taille fort bien cimentées; qu'on voit encore les degrés par où l'on y descendoit; mais que le fond en est à sec & rempli d'herbes.

Piscine ou lavoir chez les Turcs, c'est un grand bassin au milieu de la cour d'une mosquée, ou sous les portiques qui l'environnent. *Voyez* MOSQUÉE.

Sa forme est ordinairement un quarré long, bâti de pierre ou de marbre, où il y a un grand nombre de robinets. Les Musulmans s'y lavent avant que d'offrir leur prieres à Dieu étant persuadés que cette ablution efface leurs péchés. *Voyez* ABLUTION.

PISCO, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou dans l'audience de Lima, à un quart de lieu de la mer. Il y avoit jadis près de ce port, une ville célebre située sur le rivage de la mer; mais elle fut entierement ruinée par un furieux tremblement de terre, qui arriva le 19 d'Octobre de l'année 1682. Depuis ce tems-là, on a bâti la ville dans un lieu où le débordement ne parvient pas. Les habitans au nombre d'environ deux cens familles, sont un composé de metifs, de mulâtres, de noirs & de quelques blancs; cependant les campagnes de *Pisco* produisent d'excellens vins en abondance, ainsi que des fruits merveilleux, ensorte que *Pisco* est un des plus beaux endroits de toute la côte du Pérou. La rade est d'une grandeur à pouvoir contenir une armée navale, & on y est à couvert des vents ordinaires. On mouille ordinairement à Paraca, qui est à deux lieues de distance, parce que la mer est trop male au rivage de *Pisco*. *Long.* 302. *latit. mérid.* 14.

PISCOPIA, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Stanchio, & celle de Rhodes. C'est la *Telos* de Pline, & la *Telos* de Strabon. *Voyez* TELOS.

PISE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie en Toscane, sur la riviere d'Arno, dans une plaine unie. Cette ville très-ancienne a été la capitale d'une république qui se rendit fameuse par ses conquêtes en Afrique, & dans la Méditerranée, où elle s'étoit emparée sur les Sarrasins des îles Baléares, de Corse & de Sardaigne. Son port situé à cinq milles de l'embouchure de l'Arno dans la mer, étoit un lieu d'un très-grand commerce.

Elle forma au treizieme & quatorzieme siecle, une république florissante, qui mettoit en mer des flottes aussi considérables que celles de Gènes; mais les Florentins assiegerent la ville de *Pise*, & la prirent en 1406. De ville libre qu'elle étoit, elle devint sujette, & n'a pu se relever depuis. Toutes ses rues tirées au cordeau, sont couvertes d'herbes: elles contiennent à peine quinze milles ames; & cent mille habitans ne suffiroient pas pour les remplir.

L'évêché de cette ville fut érigé en métropole à la fin du onzieme siecle. La cathédrale est belle, quoique bâtie à l'antique. L'université fondée en 1339, a peu d'étudians. *Pise* est, à la vérité, le chef-lieu de l'ordre des chevaliers de S. Etienne, institué en 1561, mais cet ordre ne lui donne aucun lustre. Il s'est tenu dans cette ville deux conciles qui ne lui ont pas été avantageux; l'un en 1409, & l'autre en 1511.

Elle est séparée en deux par l'Arno qu'on passe sur trois ponts, dont l'un est de marbre blanc. Ses fortifications sont mauvaises: sa situation est à 3 milles de la mer, 14 de Livourne, 12 sud-ouest de Lucques, 45 ouest de Florence. *Long.* (suivant Cassini) 27. 52. 30. *lat.* 43. 42.

' Le lecteur peut consulter sur *Pise*, l'ouvrage de Pietro Cardosi, intitulé *Memorie della gloria di Pisa*, ainsi que les bibliographes, sur les gens de lettres qui sont nés dans cette ville: je ne parlerai que d'un seul nommé *Albizzi* ou *Barthélemi de Pise*, parce qu'il fit en cette ville profession dans l'ordre de S. François, où il fleurissoit vers l'an 1380. Un de ses écrits, d'un caractere extrêmement singulier, & sans lequel il seroit sans doute demeuré dans l'obscurité la plus profonde, l'a rendu l'un des auteurs les plus connus de ces derniers siecles. Ce sont les fameuses *Conformités de la vie de saint François avec celle de J. C.* qu'il composa en 1389, & qu'il présenta au chapitre général de son ordre assemblé à Assise en 1399. Il en reçut non-seulement une approbation universelle, mais même la récompense la plus glorieuse à laquelle un homme de son état pût jamais s'attendre; on lui donna l'habit complet que saint François avoit porté pendant sa vie.

Le livre des *Conformités* fut imprimé diverses fois dans le xv. & xvj. siecle, & ces sortes d'éditions sont d'une rareté extrème. L'on conserve précieusement le manuscrit de cet ouvrage dans la bibliotheque du duc d'Urbin.

La premiere édition est de Venise, mais sans indication d'imprimeur, de date ni de format: on sait cependant qu'elle est *in-folio*, & il y en a un exemplaire dans la bibliotheque de l'empereur.

La seconde & la troisieme édition ne sont qu'un abrégé de l'ouvrage intitulé *li Fioretti di san Francesco assimilati alla vita ed alla passione di nostro Signore*, toutes les deux imprimées à Venise, l'une en 1480, & l'autre en 1484, *in-4°*.

La quatrieme édition intitulée *Opus aureæ & inexplicabilis bonitatis & continentiæ conformitatum vitæ beati Francisci ad vitam Domini nostri Jesu Christi*, &c. a été faite à Milan en 1510, *in-folio*, elle est précedée d'une préface de François Zeni, vicaire général des Franciscains italiens.

La cinquieme édition portant le même titre, a été donnée par Jean Mapelli, franciscain, & a paru de même à Milan en 1513, *in-folio*. Cette édition ne differe en rien de la précédente. Aux titres de ces deux dernieres éditions, l'on voit les armes des Franciscains, au bras nud de Jesus-Christ, & au bras vêtu & stigmatisé de saint François, passés en sautoir, & traversés d'une grande croix posée en pal, & surmontée de son écriteau *J. N. R. J.* On a même remarqué que dans ces armoiries, le bras de S. François occupe la place d'honneur, & que celui de JesusChrist est au-dessous.

Dès que les esprits commencerent à s'éclairer, on déclama fortement contre les superstitions, les impertinences & les impiétés dont cet ouvrage étoit rempli. La premiere réfutation qui s'en fit, parut d'abord en Allemagne, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais en 1511, sous le titre de *Der Barfusser Munch Eulenspiegel und alcoran*, avec une préface de Luther. Cette réfutation est d'un ministre luthérien du pays de Brandebourg, nommé *Erasme Albere*. Elle reparut de nouveau à Wittemberg en 1542, in-4°. & 1614, in-8°.

Cette premiere réfutation a été paraphrasée en latin, & imprimée sous divers titres: 1°. *Alcoranus Franciscanorum, seu blasphemiarum & nugarum lerna, de stigmatisato idolo quod Franciscum vocant ex libro Conformitatum*, &c. *Francofurdiæ*, 1542, *in-8°*. 2°. *Alcoranus Franciscanorum, sive Epitome præcipuas fabulas & blasphemias complectens, eorum qui beatum Franciscum ipsi Christo æquare ausi sunt, id quæ cum salubri antidoto; Genevæ*, 1578, *in-8°*.

Conrad Badius, imprimeur de Genève, mit en françois cette réfutation, & la publia sous ce titre l'*Alcoran des Cordeliers, tant en latin qu'en françois*, *à Genève*, 1556. in-12. Il y joignit bien-tôt après un second livre, & le tout parut dans son imprimerie en 1560 en deux volumes in-12. La troisieme édition vit aussi le jour à Genève en 1578, & a été réimprimée dans la même ville en 1644 & 1664, in-8°. Enfin il en parut une édition nouvelle à Amsterdam en 1734 en 2 vol. in-12. avec de fort jolies figures imaginées par le célébre Bernard Picart, & gravées sous sa direction. Je ne parle pas ici des traductions latines & flamandes: ce détail me meneroit trop loin.

La seconde réfutation des *Conformités* a été faite en Italie par Pietro Paulo Vergerio; & ce fut de puis motifs de religion qui l'engagerent à cet ouvrage; cependant sa réfutation fut flétrie, & sa personne mise au nombre des hérétiques.

Je laisse à part la réfutation des *Conformités* par Osiandes, par Volfius, ainsi que celle qui se trouve dans la légende dorée; il me suffit de dire qu'entre tous les auteurs catholiques & protestans qui se sont attachés à refuter

tées les *Conformités*, personne ne s'en est plus agréablement & plus solidement acquitté que le savant & ingénieux Bayle, dans les remarques de son article de saint François d'Assise.

Il est vrai que les Franciscains éclairés ont tâché de supprimer les éditions des *Conformités*, autant qu'il étoit possible, & à en donner de nouvelles éditions différentes; mais quelques auteurs franciscains ne sentant pas le tort que cet ouvrage leur faisoit, n'ont pu résister à la tentation de le reproduire de tems en tems, sous quelque nouvelle face. Tel est l'ouvrage intitulé, *Prodigium naturæ, & gratiæ portentum, hoc est, seraphici patris Francisci, vitæ acta, a Petro de Alva & Astorga*, imprimé à Madrid en 1551, *in-folio*.

On sait l'histoire du P. le Franc, gardien des Cordeliers de la ville de Rheims, & docteur en Théologie de la faculté de Paris: voulant rendre son nom recommandable à la postérité, il fit graver ces paroles en lettres d'or sur une table de marbre, au haut du frontispice du portail des Cordeliers de Rheims: *Deo homini & beato Francisco utrique crucifixo*. Cette inscription causa un scandale si général, que M. l'archevêque de Rheims lui commanda de l'ôter au plutôt; & cet ordre fut accablant pour un homme qui s'imaginoit avoir parfaitement bien rencontré.

Je crois qu'il en étoit de même de Barthélemi de *Pise*. Ce bon homme n'avoit eu pour but que de relever fortement la gloire & l'excellence de son patriarche; il reçut avec des larmes de joie l'approbation du chapitre général des Franciscains, datée du 2 Août 1399, & il ne s'imagina point qu'un ouvrage si nettement approuvé, intéressoit tant à lui qu'à son ordre, le mortifiant reproche d'impiété & de blasphème. Il ne jouit pas long tems des applaudissemens & de la récompense que lui avoit valu son ouvrage; car deux ans après il mourut extrêmement âgé dans le couvent de *Pise*, le 10 Décembre 1401. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.) (t)

PISÆUS, (*Mythol.*) surnom de Jupiter, pris de la ville de Pise en Elide, où il étoit particulierement honoré. Hercule faisant la guerre aux Eléens, prit & saccagea la ville d'Elis; il préparoit le même traitement à ceux de Pise qui étoient alliés des Eléens; mais il en fut détourné par un oracle, qui l'avertit que Jupiter protégeoit Pise: elle fut donc redevable de son salut au culte qu'elle rendoit à ce maître des dieux. (*D. J.*)

PISIDIE, *Pisidia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie, renfermée entre la Lydie, la Phrygie, la Pamphylie, & la Carie. C'étoit un pays situé dans les montagnes pour la plus grande partie, & qui comprenoit l'extrémité occidentale du mont Taurus, selon Pline, *l. V. c. xxvij.* & selon Strabon, *l. XII.* Les écrivains varient sur ses limites; mais soit que la *Pisidie* ait été à l'extrémité du Taurus, comme le veulent quelques-uns, soit qu'elle ait occupé, selon d'autres, une partie considérable de cette montagne, il est certain qu'elle ne s'étendoit pas au-delà du Taurus. (*D. J.*)

PISIFORME, adj. (*Anat.*) nom de deux os qui ont à-peu-près la forme d'un pois, dont l'un appartient à l'organe de l'ouie, & se nomme aussi *orbiculaire*, ou *lenticulaire*; & l'autre est un des huit du carpe. *Voyez* OREILLE & CARPE.

PISOLITE, f. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre qui semble composée d'un amas de petits corps globuleux de la grosseur d'un pois. *Voyez* OOLITES.

PISONE, f. f. *pisonia*, (*Hist. nat. bot.*) est un genre de plante à fleur monopétale en forme de cloche & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit oblong anguleux, qui s'ouvre en cinq parties du haut en-bas, & qui renferme une semence le plus souvent oblongue. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante produit séparément des fleurs mâles & femelles: dans la fleur mâle le calice est droit, très-petit, & divisé en cinq parties. La fleur est en forme d'entonnoir, dont le tuyau est court, & la bouche très-évasée; elle est légerement divisée en cinq segmens, & demeure ouverte; les étamines sont cinq filets pointus, plus longs que la fleur; leurs sommets sont simples. Dans la fleur femelle, le calice est le même que dans la fleur mâle, excepté qu'il est attaché au germe: cette fleur est aussi faite comme la fleur mâle; il s'éleve du germe un stile simple, droit, cylindrique, plus long que la fleur, couronné de cinq stigmates oblongs: le fruit est une capsule ovale composée de cinq loges; mais qui ne forment intérieurement qu'une cavité; la graine est unique, lisse, & de figure ovale ou oblongue. Linnæi, *gen. plant. p.* 474. Plum. *gen.* 12. Houston, 13. Vaillant, *act. germ.* (*D. J.*)

PISONIS-VILLA, (*Géog. anc.*) maison de plaisance en Italie, près de la ville de Bayes. Tacite, *Annal. l. XV. c. lij.* dit que Néron s'y plaisoit beaucoup, & s'y rendoit fréquemment. Ortelius croit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Truglio*. (*D. J.*)

PISSASPHALTE, f. m. (*Histoire naturelle.*) C'est un bitume naturel & solide, que l'on trouve dans les monts Cérauniens d'Apollonie: il est d'une nature moyenne entre la poix & l'asphalte. *Voyez* BITUME.

Ce mot est composé de *πίσσα*, *poix*, & d'*ἄσφαλτος*, *bitume*.

Pissasphalte, est aussi un nom que l'on donne à une substance factice, composée de poix & d'asphalte ou de bitume judaïque, *bitumen judaicum*. *Voyez* ASPHALTE.

La grossiereté de sa couleur noire, & son odeur puante, le distinguent du véritable asphalte.

Quelques écrivains se servent aussi du mot *pissasphalte*, pour exprimer la poix naïve ou le simple asphalte.

PISSAT, f. m. urine, *Voyez* URINE.

PISSELÆUM, f. m. (*Mat. médic. des anciens.*) *πισσέλαιον*, *huile de poix*, de *πίσσα*, & *ἔλαιον*, *huile*. Dioscoride dit qu'elle servoit à guérir la galle & les ulceres des bêtes à corne. On retiroit une huile de la poix tandis qu'elle bouilloit, en étendant dessus de la laine qui absorboit la vapeur qui s'en élevoit, & qu'on exprimoit ensuite dans un autre vaisseau; ce qu'on réitéroit plusieurs fois. Ray soupçonne que le *pissinum* de Pline, est la même chose que le *pisselæum* des Grecs; mais d'autres critiques prétendent que le *pissinum* des Latins étoit tiré du cedre. (*D. J.*)

PISSEMENT DE SANG, (*Médecine.*) on appelle *pissement de sang*, toute évacuation sanguinolente qui se fait par le canal de l'urethre, soit qu'on y voye un mélange d'urine, soit qu'il n'y en ait point.

Le sang peut passer par des vaisseaux trop dilatés; & quand il est intimement mêlé à l'urine, il n'est guere possible de le distinguer de l'urine sanguinolente; mais quand les vaisseaux sont une fois rompus, le sang est moins mêlé à l'urine, & est par conséquent plus pur. Le sang qui vient directement de l'urethre ou des corps spongieux, coule quelquefois sans qu'on rende d'urine; mais c'est en petite quantité.

Si dans les jeunes gens pléthoriques, dans la mutilation de quelque membre, dans l'hémorrhagie, les hémorrhoïdes, la suppression des vuidanges ou des menstrues, la pléthore est suivie d'un *pissement de sang*; il est ordinairement salutaire, & la saignée suffit pour l'arrêter.

Mais celui qui doit sa naissance à quelque mouvement d'irritation particuliere, produit dans les reins, par l'abus des

(t) Il est en verité dommage que dans un livre, tel que l'Encyclopédie, consacré à l'instruction de la postérité sur toutes sortes de matiere, on dise si peu de choses d'une des plus illustres & respectables villes. Il faut du moins renvoier le lecteur aux sources où il puisse atteindre à la verité. Qu'il voye donc non seulement l'ouvrage de Pietro Cordosi cité dans cet article, mais encore les annales de Pise par Tronci, les dissertations du chev. Flamminius del Borgo, l'ouvrage du P. Mattei, professeur vivant dans l'université de Pise, &c. C'est encore une chose admirable qu'on ait voulu taire tant de grands hommes en littérature qui ont fleuri dans cette université, pour donner place à un qui n'a d'autre mérite que d'avoir par un ouvrage de piété & de dévotion outrée, donné occasion au fanatisme de se déchainer & crier au blasphème, quand tout au plus il n'y avoit qu'à compatir au excès de zele & une foiblesse d'esprit & de talens, non de mauvaise foi & de volonté de dogmatiser. L'article *Albizzi* du diction. de M. Marchand, copié ici par l'Encyclopédiste, ainsi que les confutations de l'ouvrage *des conformités &c.*, sentent toute la bile des prétendus reformés, & en les alleguant, on se conformeroit bien peu aux regles remplies de charité & de modestie, qu'ont données les Encyclopédistes mêmes dans l'Encyclopédie & dans d'autres de leurs ouvrages sur la maniere de juger des auteurs par leurs écrits. Je crois ne devoir m'étendre d'avantage sur un auteur & un ouvrage assez ignorés & plus dignes encore de l'être. Je juge plus à propos de renvoier le lecteur curieux & amateur de cette misérable érudition aux articles *Albizi* de M. Marchand, *Albizi*, & Barthelemi *Albizi* de Moreri. Là il pourra le considerer & combiner tout à son aise. Après avoir dit tout ce qu'on a exposé dans cet article, il falloit encore avisor le lecteur qu'il y a eu trois auteurs appellés Barthélemi de Pise, tous trois differens. Quoiqu'ils fussent tous trois de cette ville, il faut bien se garder de les confondre, comme ne le font que trop souvent, non seulement les simples faiseurs de cathalogues, mais même les Bibliographes de quelque reputation. Il faloit encore après avoir copié ce peu de mots, renvoier aussi le lecteur aux notes de M. Marchand sur l'art. Barthélemi de Pise. (*E*)

des diurétiques, des emménagogues, est à craindre; & dans ce cas il faut avoir recours aux délayans, aux mucilagineux, aux huileux, pris abondamment.

Dans le cas d'une circulation générale qui devient plus grande lorsqu'on a fait beaucoup d'exercice, qu'on est allé à cheval, qu'on a élevé un poids considérable, ou qui est une suite d'une fievre aigue, ardente, du trop grand usage des échauffans, des spiritueux, des aromates, d'autres corps âcres, de la colere, ou de toute passion de l'ame, & qui produit un *pissement de sang*; il convient d'employer les rafraîchissans anodins.

Quant au sang trop dissous presqu'incoercible dans les maladies chroniques, le catharre, le scorbut, l'acrimonie, & les autres colliquations des humeurs accompagnées du relâchement des solides; il le faut épaissir à la faveur des corroborans doués d'acrimonie particuliere & convenable.

Le *pissement de sang* qui survient dans les fievres malignes, pestilentielles, putrides, dans les pétéchies, ou lorsque la petite vérole, la rougeole, la pleurésie, l'érésipelle, ou l'inflammation, ont dégeneré en corruption, est un accident dangereux; on tâchera de l'arrêter par les antiseptiques combinés avec les incrassans.

Le calcul attaché aux reins ou à la vessie, & qui par son aspérité, blesse les vaisseaux, ne permet pas l'usage des forts diurétiques; mais pour procurer la sortie de cette pierre, il faut employer les boissons adoucissantes, oléagineuses, les mucilagineux, les savoneux, & les anodins. Dès qu'on a eu le bonheur de faire sortir ce corps étranger, le *pissement de sang* s'arrête ordinairement de lui-même; ou bien on réussit à le faire cesser, en ajoutant les consolidans aux remedes dont on vient de parler.

Enfin, le *pissement de sang* qui arrive après les blessures, les contusions, & les corrosions de ces parties, ne peut trouver sa guérison, que dans le traitement propre à ces maladies.

Outre les accidens généraux qui sont une suite de toutes sortes d'hémorrhagies, la concrétion du sang arrête quelquefois l'écoulement de l'urine, laisse un ulcere dans les reins ou la vessie, & cause ensuite une urine purulente. (*D. J.*)

PISSENLIT, s. m. (*Botan.*) nom vulgaire de la principale espece du genre de plante nommé par Tournefort *dens leonis*, dent de lion, & dont on a indiqué les caracteres sous ce dernier mot.

Sa racine est environ de la grosseur du petit doigt, & laiteuse. Ses feuilles sont oblongues, pointues, découpées profondément des deux côtes, comme celles de la chicorée sauvage, mais plus lisses, & couchées sur terre. Elle n'a point de tige, mais des pédicules nuds, fistuleux, longs d'une palme & plus; rougeâtres, quelquefois velus, & garnis d'un duvet qui s'enleve aisément. Chacun de ses pédicules porte une fleur composée de demi fleurons, évasés, jaunes, renfermés dans un calice poli, découpés en plusieurs parties, dont la base est garnie de quatre ou cinq feuilles verdâtres, refléchies.

Chaque fleuron est porté sur un embryon, qui lorsque le calice s'ouvre & se réfléchit sur le pédicule, se change en une semence rousse, ou citrine, garnie d'aigrette. Ces semences tombent, quand elles sont mûres, & elles sont emportées par le vent; la couche sur laquelle elles étoient, reste nue; & c'est une pellicule poreuse. Cette plante est très-commune; on la cultive dans les jardins: toutes ses parties sont ameres, & remplies d'un suc laiteux. (*D. J.*)

PISSENLIT, (*Mat. méd.*) les vertus de cette plante sont entierement les mêmes que celles de la chicorée sauvage, & on les emploie aussi aux mêmes usages, & l'une au lieu de l'autre. La chicorée sauvage est cependant le médicament principal dans l'usage ordinaire, & le *pissenlit* est le succedanée. Au reste, cette ressemblance est non-seulement établie sur l'observation des propriétes médicamenteuses de l'une & de l'autre plante, mais même sur leur nature ou composition chymique: en sorte que tout ce que nous avons dit de la chicorée sauvage convient entierement au *pissenlit*. *Voyez les articles* CHICORÉE SAUVAGE, *Mat. méd* & CHICORÉE SAUVAGE, *Diete*. Le *pissenlit* entre dans l'apozème officinal appellé communément *bouillon rouge*, & dans le syrop de chicorée composé de Charas.

PISSEROS, s. m. (*Phar. anc.*) cérat composé de cire fondue, d'huile rosat & de poix, mêlées en proportion convenable pour former une consistance d'onguent; Hippocrate recommande celui-ci en plusieurs cas, comme dans les brûlures & les plaies récentes; il paroît que cette espece de cérat est de la nature du basilicon noir des modernes, qui passe en effet pour un très-bon emplâtre en diverses occasions.

PISSITES, (*Mat. méd. des anciens.*) πισσίτης, c'est-à-dire *vin de poix*. Il se faisoit avec du goudron & du moût. On lavoit d'abord le goudron dans de l'eau de la mer ou de la saumure jusqu'à ce qu'il fût blanchi; après cela on le relavoit avec de l'eau douce, on mettoit ensuite sur huit conges de moût une once ou deux de goudron; on les laissoit fermenter & reposer, enfin on soutiroit la liqueur & on la mettoit dans des vaisseaux. Dioscoride, *l. V. c. xlvj.* en fait un grand éloge pour les maladies chroniques des visceres qui ne sont point accompagnées de fievre.

PISSOTTE, s. f. (*Lessiverie, Salpêtr.*) petite canule de bois que l'on met au bas d'un cuvier à lessive, pour donner passage à l'eau que l'on jette de tems en tems sur les cendres qui sont enfermés dans le charrier.

Dans les ateliers où se fabrique le salpêtre, les cuviers où se font les lessives des terres propres à en tirer ce minéral, ont aussi leur *pissotte*; elle se place ordinairement dans le bas du cuvier à deux ou trois doigts du sable, avec deux billots de bois aux deux côtés en-dedans, pour soutenir le faux-fond du bas sur lequel se mettent les cendres & les terres dont les cuviers se remplissent; c'est au-dessous de la *pissotte* que l'on met les recettes. *Savary*. (*D. J.*)

PISSYRUS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace; il y avoit dans cette ville, selon Hérodote, *l. VII. n°.* 109. un lac de presque trente stades de circuit, très-poissonneux, & dont l'eau étoit extrèmement salée. Les meilleures éditions portent *Pystirus* au lieu de *Pissyrus*.

PISTACHE, s. f. (*Botan.*) on sait que c'est le fruit du pistachier; les *pistaches* s'appellent en latin *pistacia*, en grec dans Dioscoride πιστάκια, & par les Arabes *pastech*.

Ce sont des fruits ou des petites noix, de la grosseur & de la figure des avelines, oblongues, anguleuses, élevées d'un côté, applaties de l'autre, pointues & marquées d'un côté. Elles ont deux écorces; l'extérieure est membraneuse, aride, mince, fragile, d'abord de couleur verte, ensuite rousse; l'intérieure est ligneuse, pliante, cassante, légere, blanche; elles renferment une amande d'un verd-pâle, grasse, huileuse, un peu âcre, douce cependant & agréable au goût, couverte d'une pellicule rouge; on doit choisir celles qui sont bonnes, récentes, pleines & mûres.

Herman fait mention de deux sortes de *pistaches*, savoir les grandes & les petites. On nous apporte communément les grandes; les petites sont moins connues & plus savoureuses; elles viennent de Perse.

Ce fut Lucius Vitellius, gouverneur de Syrie, qui apporta le premier des *pistaches* en Italie sur la fin du regne de Tibere. (*D. J.*)

PISTACHE, (*Mat. médic.*) fruit du pistachier. Ces fruits renferment une amande ou semence émulsive, d'un goût agréable, & qui passe pour fournir une nourriture très-abondante & assez salutaire, & pour être propre par ses qualités à rétablir promptement les personnes amaigries par des maladies, à augmenter le lait & la semence, à adoucir les humeurs dans la phtisie, la toux, les dispositions à la colique néphrétique, &c.

Ces éloges sont un peu outrés. Il est vrai cependant que les *pistaches* tiennent un rang distingué parmi les semences émulsives considérées comme aliment, *voyez* SEMENCES ÉMULSIVES; & que les dragées, les tartes, &c. qu'on en prépare fournissent un aliment assez doux, qui n'est pas malsain, & qui paroît solliciter l'appetit vénérien.

Quant à l'usage qu'on en fait pour les émulsions, il n'y a rien de particulier. *Voyez* ÉMULSION. L'huile qu'on peut en retirer par expression est fort douce, mais elle est fort peu usitée, parce qu'on a reconnu que l'huile d'amandes-douces, qui coute beaucoup moins, est tout aussi bonne.

Les *pistaches* entrent dans le looch verd de la pharmacopée de Paris, & dans le sirop de tortue résomptif. (*b*)

PISTACHE, (*Botan. exot.*) fruit de la plante arachidnoïde d'Amérique, nommée dans le pays *manobi*. *Voyez* MANOBI, *Botan. exot.* (*D. J.*)

PISTACHES, les Confiseurs appellent de ce nom un ouvrage qu'ils font en forme de dragées extrèmement petites, dont le fond est de la graine de *pistache* d'où cet ouvrage tire son nom.

PISTACHES EN SURTOUT, les *Confiseurs* donnent ce nom à des *pistaches* cassées & mises à la praline, & trempées dans une composition faite d'un œuf battu, & brouillées avec de l'eau de fleur d'orange.

PISTACHIER, s. m. (*Botan.*) arbre qui porte les pistaches; il s'appelle *terebinthus indica* dans Théophraste; *pistacia* dans J. B. 1. 275; & *pistacia peregrina fru-*

ctum

ſtu racemoſa, ſive terebinthus indica Theophr. dans C. B. *p.* 401.

Son tronc eſt épais; ſes branches ſont étendues, couvertes d'une écorce cendrée; elles donnent naiſſance à des feuilles qui ſont rangées ſur de longues côtes & diſpoſées par paires, de maniere cependant qu'elles ne ſe trouvent pas placées exactement vis-à-vis les unes des autres. L'extrémité de ces côtes eſt terminée par une ſeule feuille: elles ſont tantôt arrondies, tantôt finiſſant en pointe, garnies de nervures, & ſemblables aux feuilles de térébinthe, mais plus grandes.

Il y a des *piſtachiers* qui portent des fleurs mâles, d'autres des fleurs femelles; les fleurs mâles ſont ramaſſées en une eſpece de chaton peu ſerré, & en maniere de grappes; chaque fleur eſt garnie d'une petite écaille; ces fleurs ont un calice propre découpé en cinq parties, & cinq étamines très-petites qui portent chacune un long ſommet droit, ovalaire, & quadrangulaire. Les fleurs femelles n'ont point de pétales; leur calice eſt très-petit, partagé en trois parties, & ſoutient un gros embryon ovalaire, chargé de trois ſtiles recourbés dont les ſtigmates ſont un peu gros & velus. L'embryon ſe change en une baie ovoïde qui a peu de ſuc, & qui contient une amande liſſe, ſemblablement ovalaire.

Cette arbre croît dans la Perſe, l'Arabie, la Syrie & dans les Indes. On le cultive auſſi dans l'Italie, dans la Sicile & dans les provinces méridionales de la France.

Le *piſtachier* mâle eſt diſtingué du *piſtachier* femelle par ſes feuilles qui ſont plus petites, un peu plus longues, émouſſées & ſouvent partagées en trois lobes, d'un verd foncé, au lieu que dans le *piſtachier* femelle les feuilles ſont plus grandes, plus fermes, plus arrondies & partagées le plus ſouvent en cinq lobes.

Comme les *piſtachiers* mâles naiſſent ſouvent dans des lieux éloignés des *piſtachiers* femelles, on rend ceux-ci féconds comme les palmiers; ce qui ſe fait enſuite de la maniere ſuivante: les payſans cueillent les chatons des fleurs du *piſtachier* mâle, lorſqu'ils ſont ſur le point de s'ouvrir; ils les mettent dans un vaiſſeau environné de terre mouillée; ils attachent ce vaiſſeau à une branche du *piſtachier* femelle juſqu'à ce que les fleurs ſoient ſeches, afin que la fine pouſſiere qui féconde ſoit diſperſée par le moyen du vent, & qu'elle donne la fécondité aux fleurs femelles.

D'autres cueillent les fleurs mâles & les renferment dans un petit ſac pour les faire ſécher, & ils en répandent la pouſſiere ſur les fleurs du *piſtachier* femelle à meſure qu'elles épanouiſſent. Il faut cueillir les fleurs mâles avant qu'elles s'ouvrent, de peur qu'elles ne jettent mal-à-propos leur pouſſiere féconde, & que les fruits du *piſtachier* femelle n'avortent par ce défaut de fécondation. Si les *piſtachiers* mâles & femelles ne ſont pas éloignés les uns des autres, le vent ſuffit pour procurer la fécondité aux *piſtachiers* mâles. (*D. J.*)

PISTACHIER, (*Mat. méd.*) les feuilles de cet arbre entrent dans l'emplâtre diabotanum.

PISTACHIER *ſauvage*, (*Botan.*) nom vulgaire & ridicule de l'arbriſſeau nommé par les Botaniſtes *ſtaphylodendron*.

PISTAS, (*Géog. du moyen âge.*) lieu en France, ſitué ſur le bords de la Seine, auprès du Pont-de-l'Arche, à l'embouchure des rivieres d'Eure & d'Andelle. Cette endroit eſt la même que celui qui eſt aujourd'hui appellé *Piſtrées*, & qui eſt à trois lieues au-deſſous de Rouen. Charles le Chauve y fit bâtir une forteſſe pour fermer à ces endroit le paſſage de la Seine aux Normands. Il a été long-tems une place d'armes contre les Normands. Charles le Chauve y aſſembla un parlement en 862. (*D. J.*)

PISTE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt en général la trace que laiſſe un animal ſur le chemin qu'il a ſuivi; il ſe dit au ſimple & au figuré, il ſuit les anciens à la *piſte*.

PISTE, *en terme de Manege*; eſt la marque que le cheval trace ſur le chemin où il paſſe.

La *piſte* d'un cheval peut être ſimple ou double.

Si le cavalier ne le fait aller que le galop ordinaire en tournant dans un cercle, ou plutôt dans un quarré, il ne marquera qu'une ſeule *piſte*; mais s'il le fait galoper les hanches en-dedans, ou aller terre à terre, il marquera deux *piſtes*, l'une par le train de devant, & l'autre par le train de derriere. Ce ſera la même choſe, ſi le cavalier le fait paſſer de côté ou aller de travers, dans une ligne droite ou ſur un cercle.

PISTIA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante qui eſt appellé *kodda pail* par le P. Plumier, & les auteurs de l'*hortus malabaricus*. En voici les caracteres: il n'y a point de calice; la fleur eſt formée d'un ſeul pétale inégal, fait en capuchon contourné, avec une ſeule levre oblique, longue, courbée & pliée ſur les côtés. Il n'y a point auſſi d'étamines, mais ſix boſſettes doubles adhérant au piſtil ſous le ſtigma. Le germe du piſtil eſt d'une figure ovale, alongée; le ſtile eſt plus court que la fleur; le ſtigma eſt diviſé obtuſément en ſix ſegmens; le fruit eſt une capſule ovale, contenant ſix loges; les graines ſont tronquées; ce genre de plante approche beaucoup de celui des ariſtoloches. Linnæi, *gen. plant. p.* 438. Plumier, 39. (*D. J.*)

PISTICCIO, (*Géog. mod.*) petite ville ruinée d'Italie au royaume de Naples, dans la Baſilicate, entre les rivieres Baſiento & Salandrella. Cette ville a été tellement endommagé en 1688 par un tremblement de terre, qu'elle ne s'eſt pas relevée depuis.

PISTIL, ſ. m. (*Botan.*) les Botaniſtes nomment *piſtil* la partie de certaines fleurs qui en occupe ordinairement le centre, & qui par conſéquent eſt toujours renfermé dans la fleur, ainſi qu'on peut le voir dans la couronne impériale, dans le lis, dans le pavot, &c. Le nom de *piſtil* eſt tiré du latin *piſtillum*, qui veut dire un *pilon*; car quoique la figure des *piſtils* de fleurs ne ſoit pas déterminée & qu'il s'en trouve d'une figure fort différente de celle d'un pilon, il eſt pourtant certain que le plus grand nombre des *piſtils* approche plus de la figure d'un pilon que toute autre choſe. Malpighi a nommé cette partie *ſtylus*, à cauſe qu'elle finit ordinairement en pointe, comme l'aiguille avec laquelle les anciens écrivoient ſur des tablettes enduites de cire. Mais, pour dire quelque choſe de plus important, le *piſtil* eſt l'organe femelle de la génération dans les fleurs. Il eſt compoſé de trois parties; le germe, le ſtile & le ſtigma. Le germe tient dans les plantes la place de l'uterus; quoique ſa forme ſoit diverſifiée, il eſt toujours ſitué au fond du *piſtil*, & contient les graines de l'embryon. Le ſtile eſt une partie diverſement figurée, mais toujours placé ſur le germe; quelquefois il eſt très-court, & d'autrefois il paroît manquer abſolument. Le ſtigma eſt auſſi d'une forme variée, mais ſa place eſt conſtante; car il eſt toujours placé ſur le ſommet du ſtile, & au défaut du ſtile ſur le haut du germe. (*D. J.*)

PILTIS, (*Mat. méd. des anciens.*) nom donné par les anciens à la gomme bdellium, mais particulierement à celle qu'on tiroit d'Arabie, & qui étoit d'un blanc citrin, tantôt en petites larmes, tantôt en maſſes de forme ronde, & de conſiſtence ſolide.

PISTOIE, (*Géog. mod.*) en latin *Piſtoria*, ville d'Italie, dans la Toſcane, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt munie de baſtions ſans garniſon. C'étoit autrefois une république qui perdit ſa liberté en même tems que Piſe. Ses belles rues ſont ſans habitans. Sa ſituation eſt au pié de l'Apennin, proche la riviere de Stella, dans un des plus beaux quartiers de la Toſcane, à 30 milles N. E. de Piſe, entre Lucques & Florence, à 21 milles de chacune de ces deux villes. *Long.* 28. 30. *lat.* 43. 55.

Elle a donné la naiſſance à quelques hommes dont je dois dire un mot.

Bracciolini, (*François*) poëte que le pape Urbain VIII. combla d'honnêtetés. On ne conçoit pas combien grande étoit, je ne dis pas l'excellence, mais la fécondité de ſa veine. Pour en citer un exemple, ſon poëme de la Croix reconquiſe contient trente-cinq chants; celui de la Rochelle priſe par Louis XIII. en a vingt, & l'élection du pape Urbain VIII. vingt-trois. Ce poëte eſt mort âgé de plus de 80. ans.

Sinus, juriſconſulte, eſtimé au xiv. ſiecle, cultiva les muſes, & fut un des premiers qui donna des agrémens à la poéſie lyrique toſcane. Pétrarque ne fit pas difficulté de profiter de ſes penſées. Il mourut en 1336.

Clément IX. auparavant nommé *Jules Roſpiglioſi* naquit à *Piſtoie* en 1599, & mourut de déplaiſir l'an 1669, de la perte de Candie; tant il avoit à cœur que cette île ne tombât pas entre les mains des Infideles. (*D. J.*)

PISTOLE, (*Monnoie.*) ce mot ne ſignifie pas toujours une piece de monnoie, il déſigne le plus ſouvent une ſomme de dix livres, en ſorte que par douze ou quinze *piſtoles*, on entend douze ou quinze fois dix livres, c'eſt-à-dire 120 ou 150 livres; cela vient de ce que les *piſtoles* d'Eſpagne avoient cours en France après le mariage de Louis XIV. & valoient dans ce tems-là dix francs; & quoique ces mêmes *piſtoles* ayent dans la ſuite valu pluſieurs différens prix, que le cours en ſoit devenu très-rare, & même qu'elles ne ſoient plus d'uſage aujourd'hui, nous avons retenu le terme de *piſtole* pour ſignifier dix livres, & l'on dit auſſi-bien 50, 100 & 200 *piſtoles*, que cinq cent, mille & deux mille francs.

PISTOLET, ſ. m. (*Arme.*) des arquebuſes vitrent les *piſtoles* ou *piſtolets à rouet*, dont le canon n'avoit qu'un

qu'un pié de long, c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets*, parce que les premiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemans s'en servirent en France avec les François; & les Reitres qui les portoient du tems de Henri II. étoient appellés *pistoliers*. Il en est fait mention sous le regne de François I. Les *pistolets* sont à l'usage de toutes les troupes à cheval. Il y a bien long-tems qu'ils sont à simple ressort, ainsi que les fusils & les mousquetons, car en 1658 l'usage des *pistolets* à rouet n'étoit pas encore aboli. (*D. J.*)

PISTOLET A ROUET, *voyez* ARQUEBUSE A ROUET.

PISTOLOCHIE DE VIRGINIE, (*Mat. méd.*) *voyez* SERPENTAIRE DE VIRGINIE.

PISTON, s. m. (*Hydraul.*) est un cylindre de bois, quelquefois de métal, qui étant levé & baissé par les tringles d'une manivelle dans l'intérieur d'un corps de pompe, aspire ou pousse l'eau en l'air, & souvent la comprime & la refoule. Ce *piston* doit être garni de fort cuir en forme d'un manchon par le bas pour entrer avec force dans le corps de pompe; il est ouvert dans le milieu & garni d'un clapet de cuir. *Voyez* CLAPET; *voyez aussi* POMPE.

On appelle quelquefois le piston *barillet*, *voyez* BARILLET.

PISTOR, (*Mythol.*) surnom de Jupiter. Pendant que les Gaulois assiégeoient le capitole, Jupiter, dit-on, avertit les assiégés de faire du pain de tout le blé qui leur restoit, & de le jetter dans le camp ennemi, pour lui prouver qu'ils ne seroient pas de long tems réduits à manquer de vivres. Ce conseil réussit si bien, que les ennemis leverent le siege; & les Romains en actions de graces, érigerent dans le capitole une statue à Jupiter, sous le nom de *Pistor*.

PISTORIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Toscane. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la place dans les terres, entre Lucus Feroniæ, Colonia & Florentia. Pline, *liv. III. ch. v.* l'appelle *Pistorium*. C'est aujourd'hui la ville de *Pistoie*.

PITAN, (*Géog. mod.*) province des Indes dans les états du Mogol, au-delà du Gange, bornée au nord par le mont de Naugracut, au midi par la province de *Jésuat*, au levant par le royaume d'Ozem, & au couchant par le royaume de Mevat. M. de Lisle donne à cette province, le nom de *Raja-Nopal*.

PITANAIDE, (*Géog. anc. & Hist. de Sparte.*) nom de l'une des tribus de Sparte. *Pitanara* lieu subsistant encore au milieu de la plaine qui s'étend de Sparte à Therapné, en étoit la capitale, & lui donnoit son nom. De-là on a tout lieu de soupçonner que ceux de cette tribu étoient les laboureurs de cette plaine, & ne composoient pas la plus petite tribu de ce peuple, leur occupation étant la plus nécessaire aux hommes.

PITANCE, s. f. (*terme monastique.*) c'est ce qu'on donne à chaque religieux pour son repas; mais ce mot est vieux, & l'on dit aujourd'hui *portion*. Les Bourguignons disent encore *pitanche*, que M. de la Monnoye explique dans ses noëls bourguignons par *boisson de vin*.

Le P. Labbe dérive *pitance* de *pitancium* mot usité dans les écrits de l'un & l'autre Hincmar, pour une table enduite de poix où l'on mangeoit, d'autant que personne ne recevoit sa portion de pain, de vin, de viande, de poisson, ni autre chose nécessaire à la vie, que ceux qui étoient écrits dans la matricule.

Cet usage étoit pris des Romains, qui tiroient des greniers publics la subsistance de leurs soldats. Leur portion, *pitacium*, étoit réglée, & chacun étoit obligé d'aller la prendre avec un billet qui lui étoit donné par un greffier, lequel billet contenoit la quantité de l'étape pour chacun, s'il m'est permis de me servir de ce terme. Le fait que j'avance est prouvé par la loi vj. du titre *de erogatione militaris annonæ*, *cod. Theodos.* où il dit: *Susceptor, antequam diurnum* pitacium *authenticum ab actuario susceperit, non eroget; quod si absque* pitacio *fuerit erogatio, id quod expensum est, damnis ejus supputetur*. (*D. J.*)

PITANCERIE, s. f. (*Jurisprud.*) *mensaria*; office claustral qui est établi dans quelques abbayes, & qu'en d'autres on nomme *cellererie*, *mensaria*. Cet office qui est présentement sans fonction, consistoit autrefois à distribuer la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE.

PITANCIER, s. m. (*Jurisprud.*) *obsonator*, officier claustral qui distribuoit autrefois la pitance aux moines. *Voyez* PITANCE. (*A*)

PITANE, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Asie mineure, dans la Mysie, proche du Caïcus, de l'embouchure duquel elle étoit éloignée de trente stades. Vitruve, *liv. II. c. iij.* rapporte qu'on y faisoit des briques qui nageoient sur l'eau, ce qui est appuyé du témoignage de Strabon.

2°. *Pitane* est un lieu de la Laconie sur le bord du Vasilipotamos (l'ancien Eurotas). La Guilletiere, *Lacédémone anc. & nouv.* nous assure qu'il y a de l'erreur dans toutes les cartes qui en ont fait une ville, & en ont voulu marquer la position. C'étoit un quartier de Lacédémone, ou tout au plus un fauxbourg détaché de la ville. Pausanias, qui est très-exact à nommer les villes de Laconie, ne dit pas un mot de *Pitane*. Par ce silence il demeure si bien d'accord que ce lieu doit être confondu avec Sparte, qu'il parle d'un tribunal de Lacédémone appellé la *jurisdiction des Pitanates*, où apparemment ceux du quartier venoient répondre. Plutarque le marque assez dans son traité de l'*Exil* par ces paroles: „ Tous les Athéniens ne demeurent pas dans „ le Colytos; tous les Corinthiens dans le Cranaon, & „ tous les Lacédémoniens dans le *Pitane* „. Le Colytos étoit un quartier d'Athènes, le Cranaon un fauxbourg de Corinthe; & il n'y auroit eu ni proportion, ni justesse dans la comparaison de Plutarque, si le *Pitane* n'eût été dans la même proximité de Lacédémone.

La premiere église des Chrétiens fut autrefois bâtie dans ce lieu-là, quand S. André annonça l'Evangile à Lacédémone.

Ménélas reçut la naissance à *Pitane*; entre plusieurs témoignages, le chœur de la Troade d'Euripide le justifie quand il fait des imprécations contre ce fils d'Atrée, souhaitant qu'il ne revienne jamais dans *Pitane* sa patrie. Ne soyons pas surpris que la plûpart des historiens ayent parlé de ce petit fauxbourg, puisque c'étoit un fauxbourg de Lacédémone.

On voit encore quelques ruines de *Pitane* en venant de Magula à Misitra. Au-dessus de ces ruines est un vignoble qui produit le meilleur vin de la Morée, & qui paroît être le même terroir où Ulysse planta une vigne de sa propre main en l'honneur de Pénélope; car la situation de ce vignoble quadre parfaitement à la description d'Athénée. Lisez ce qu'il en a dit dans son premier livre, & n'oubliez pas d'y voir les vers d'Alcman. Du tems de ce poëte gourmet, le vin de *Pitane* avoit une odeur de fleurs, & même encore aujourd'hui il sent la framboise.

3°. *Pitane*, ville de l'Eolide voisine de la Troade. Cette *Pitane* est célebre par la naissance d'Arcésilas, disciple du mathématicien Autolycus son compatriote, & qu'il suivit à Sardes; ensuite il vint à Athènes pour y prendre des leçons de Théophraste & de Crantor. Il fut le fondateur de la moyenne académie, comme Socrate avoit été le pere de l'ancienne, & comme Carnéade le fut de la nouvelle. Cicéron nous la dépeint pour le plus déterminé sceptique de tous les académiciens.

Eumenes I. roi de Pergame & Attalus son successeur, le comblerent de bienfaits. Il étoit lui-même l'homme du monde le plus généreux; il faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sût; il pratiquoit ce précepte de l'Evangile avant qu'il eût été annoncé. Il fit une visite à Ctesibius son ami pauvre & malade, afin d'avoir occasion de lui glisser adroitement & en cachette sous l'oreiller, une bourse pleine d'argent. Une autre fois il prêta sa vaisselle d'argent à un ami qui devoit donner un festin, & il refusa de la reprendre lorsqu'on la lui reporta.

Ses dogmes tendoient au renversement des préceptes de la morale, & néanmoins il la pratiquoit, excepté dans les plaisirs de l'amour & de la table. Il mourut d'avoir trop bû à l'âge de 75 ans, la quatrieme année de l'olympiade 134.

Il souffroit la douleur en stoïcien, quoiqu'il fût l'antagoniste du fondateur de cette secte. Au fort des tourmens de la goutte, „ Rien n'est passé de-là ici „, dit-il, en montrant son cœur à Carnéades l'épicurien, qui s'affligeoit de le voir si souffrant.

Il avoit une pensée fort bonne & fort vraie sur la mort: il disoit „ que de tous les maux c'étoit le seul dont „ la présence n'incommodât personne, & qui ne chagrinât qu'en son absence.

Nous avons sa vie dans Diogene Laerce, & son article dans Bayle; mais pour ce qui regarde sa doctrine, *voy.* dans ce Dictionnaire les *mots* ACADÉMICIENS & SCEPTICIENS. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PITANGUAGUACU, (*Ornithol.*) nom d'un oiseau du Brésil qui est du genre & de la grosseur de l'étourneau ordinaire; son bec est épais, long, de figure pyramidale terminée en pointe aiguë; sa tête est large & applatie; son cou est court, & il a la faculté de l'accourcir encore quand il lui plaît. Son cri est perçant; ses jambes & ses piés sont d'un brun obscur. Il a la

tête,

tête, le cou, le dos, les aîles & la queue d'un brun noirâtre avec un léger mélange de verd; la partie inférieure de la gorge, la poitrine & le ventre sont jaunes. Marggrave, *hist. du Brésil.*

PITE, s. f. (*Botan. exot.*) espece de chanvre ou de lin qui se recueille en plusieurs endroits de l'Amérique équinoxiale, particulierement le long de la riviere d'Orénoque. La plante qui le fournit, est sauvage ou cultivée; elle a des feuilles rondes, cannelées, de la grosseur du doigt, & longues d'un à deux piés; ses fleurs ont la forme d'un casque timbré, & sont fort petites; on tire des feuilles un espece de fil, dont les Indiens se servent pour faire leurs lignes à pêcher; les cordes de leurs arcs, les cordages de leurs canots, leurs voiles, leurs hamacs & autres ouvrages. (*D. J.*)

PITE, s. f. (*Com.*) petite monnoie hors d'usage, dont la valeur étoit d'un quart de denier, demi maille ou demi-obole. Il y a eu aussi des deniers-*pites*.

PITHA ou PITHEA, (*Géog. mod.*) province de la Laponie Suédoise, bornée au nord par la Laponie de Luhles, au midi par celle d'Uhma, au levant par la Bothnie occidentale, & au couchant par la Norwege. Elle est traversée par une riviere de même nom, & a pour chef lieu une bourgade qui s'appelle aussi de même. *Long. de cette bourgade*, 38. 50. *lat.* 65. 5.

PITHECUSSE ou PITHECUSÆ, (*Géog. anc.*) Diodore de Sicile, *liv. XX. chap. lix.* met trois villes de ce nom dans l'Afrique propre. Il dit qu'on y rendoit un culte aux singes, qui fréquentoient les maisons des habitans, & qui usoient librement des provisions qu'ils y trouvoient. 2°. *Pithécusse* étoient aussi des îles de la mer de Tyrrhène, selon Etienne le géographe. (*D. J.*)

PITHEUS, (*Géog. anc.*) bourgade de l'Attique, dans la tribu Cécropide. Elle prennit son nom du mot πιτοι, qui signifie un *tonneau*, parce qu'anciennement il s'y en faisoit une grande quantité, selon M. Spon, *liste de l'Attique*. Etienne le géographe écrit πιτος pour πιθος.

PITHIE, s. f. (*Physiq.*) sorte de météore ou de phénomene lumineux. *Voyez* AURORE BORÉALE.

PITHIVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville dans la Beauce, autrement nommée *Pluviers*. *Voy.* PLUVIERS.

PITHIUS, (*Mythol.*) surnom d'Apollon depuis sa victoire sur le serpent Python; peut-être aussi que ce nom lui vient de la ville de Delphes, qui s'appelloit anciennement *Pitho*.

PITHO, s. f. (*Mythol.*) ou la déesse de la persuasion, nommée *Suada* par les Romains, méritoit d'être invoquée principalement par les orateurs. Il est du-moins certain qu'elle eut plusieurs temples ou chapelles dans la Grece. Thésée ayant persuadé à tous les peuples de l'Attique de se réunir dans une seule ville, pour ne faire desormais qu'un peuple, il introduisit à cette occasion le culte de la déesse *Pitho*. Hipermnestre après avoir gagné sa cause contre Danaüs son pere, qui la poursuivoit en justice, pour avoir sauvé la vie à son mari contre ses ordres, dédia une chapelle à la même déesse. Enfin elle avoit dans le temple de Bacchus à Mégare, une statue de la main de Praxitele. (*D. J.*)

PITHŒGIE, (*Antiq. d'Athènes.*) πιθοιγια, fête & sacrifice qui se célébroient à Athènes en l'honneur de Bacchus, le 11 du mois Anthistérion. Plutarque dans ses sympos, dit que c'étoit le jour auquel on commençoit à boire du vin nouveau; si cela est, ce mot peut dériver de πιθων ἀνοιγω, l'*ouverture des tonneaux*.

PITHOM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le même territoire. Ce fut l'une des deux villes que Pharaon fit bâtir par les descendans de Jacob, *Exod. chap. j. v.* 8. Marsham prétend que la ville d'Abaris, celle de Typhon, celle de Séthrom, & celle de *Pithom*, mentionnées dans l'Exode, sont la même que les grecs nomment *Pelusium*. Le nom Πιθω ou Πιθωμ, donné à l'une des villes bâties par les enfans d'Israel, faisoit allusion à celui de Typhon. Les Egyptiens donnoient toujours à ce Typhon le nom de *Seth*; de-là vint qu'ils nommerent *Sethron* la ville de Typhon. Le nom *Séthroïte* fut pris de la ville de Séthrom, qui étoit située sur la côte orientale du fleuve Rubaste, & ce nôme étoit dans la partie occidentale du Delta. (*D. J.*)

PITIÉ, (*Morale.*) c'est un sentiment naturel de l'ame, qu'on éprouve à la vue des personnes qui souffrent ou qui sont dans la misere. Il n'est pas vrai que la *pitié* doive son origine à la réflexion, que nous sommes tous sujets aux mêmes accidens, parce que c'est une passion que les enfans & que les personnes incapables de réfléchir sur leur état ou sur l'avenir, sentent avec le plus de vivacité. Aussi devons-nous beaucoup moins les actions nobles & miséricordieuses à la Philosophie qu'à la bonté du cœur. Rien ne fait tant d'honneur à l'humanité que ce généreux sentiment; c'est de tous les mouvemens de l'ame le plus doux & le plus délicieux dans ses effets. Tout ce que l'éloquence a de plus tendre & de plus touchant, doit être employé pour l'émouvoir.

„ La main du printems couvre la terre de fleurs, dit „ le bramine inspiré. Telle est à l'égard des fils de l'infortune la *pitié* sensible & bienfaisante. Elle essuie „ leurs larmes, elle adoucit leurs peines. Vois cette plante surchargée de rosée; les gouttes qui en tombent „ donnent la vie à tout ce qui est autour d'elle; elles „ sont moins douces que les pleurs de la compassion.

„ Ce pauvre traîne la misere de lieu en lieu, il n'a „ ni vêtement, ni demeure, mets-le à l'abri sous les aîles de la *pitié*; il transit de froid, réchauffe-le; il est „ accablé de langueur, ranime ses forces, prolonge ses „ jours, afin que ton ame vive. „ (*D. J.*)

PITINUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie. Ptolomée, *liv. III. chap. j.* la donne aux Umbres, qui habitoient dans les terres au nord des Toscans. Elle donnoit le nom au territoire appellé *Pitinus ager* par Pline. *Pitinum* fut une ville épiscopale, comme il paroît par le concile romain tenu par le pape Symmaque. Holstenius dit, qu'elle n'étoit pas éloignée du fleuve Amiternus, & qu'on en trouve le nom & des vestiges dans un lieu à un peu plus de deux milles d'Aquila, appellé aujourd'hui *torre di Pitino*.

PITIS, s. m. (*Monnoie de la Chine.*) petite monnoie de bas aloi, moitié plomb & moitié écume de cuivre; elle a grand cours dans l'île de Java, où les Chinois la portent; cependant les deux cens *pitis* ne valent que neuf deniers de Hollande. (*D. J.*)

PITO, (*Diete.*) espece de liqueur fermentée, ou de biere qui est en usage parmi les negres de la côte des Esclaves en Afrique. Les voyageurs nous apprennent qu'elle est très-saine, très-agréable & très-raffraichissante.

PITON, s. m. *terme de Serrurier*, sorte de fiche plus ou moins grosse, au bout de laquelle il y a un anneau. (*D. J.*)

PITON ou TENON, *terme d'Horlogerie, & de plusieurs autres arts*, petite piece dont l'usage est de tenir ferme quelque autre piece. Il y a trois *pitons* dans une montre; deux sont d'acier & servent à tenir la vis sans fin dans la situation requise. *Voyez a b, fig.* 42. *Pl. X. de l'Horlogerie*; l'autre *p* est de laiton; un trou quarré y est percé, dans lequel on fixe l'extrémité extérieure du ressort spiral de la maniere suivante: on fait entrer cette extrémité dans ce trou quarré, & on la serre ensuite contre une de ses parois par le moyen d'une goupille quarrée qu'on y fait aussi entrer avec force. *Voyez la fig.* 52.

Des deux *pitons* de la vis sans fin l'un *a* est le plus souvent rond, on le nomme alors *piton à vis*, parce qu'il entre à vis dans un noyau fait dans la platine, & que ce n'est en effet qu'une espece de vis, dans la tête de laquelle on perce un trou pour recevoir le petit pivot de la vis sans fin; l'autre *b*, formé comme on le vois *fig.* 42. se nomme *piton à oreille*, parce qu'un laisse une espece d'oreille de chaque côté du canon, à-travers duquel passe la tige du quarré de la vis sans fin, lesquelles sont arrêtées sur la platine avec des vis. Lorsque cette vis est remontée, les oreilles du *piton* s'appliquent sur la platine, & y sont fixées au moyen de deux vis qui passent à-travers des trous percés dans ces oreilles, & sont vissés à la platine, comme on le voit dans la *figure* ci-dessus. *Voyez* VIS SANS FIN.

PITON, (*Marine.*) c'est une cheville de fer; c'est aussi une fiche en forme de clou, dont la tête est percée.

Pitons à boucles, ce sont des chevilles de fer où il y a des boucles.

Pitons d'affût, ce sont des chevilles de fer dont on se sert pour tenir les plates-bandes d'un affût de canon.

PITONS *de presse d'Imprimerie*; ce sont deux petites plaques de fer percées & terminées en forme d'anneau que l'on attache de chaque côté du dehors du berceau, vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir & soutenir les deux extrémités de la broche *M* du rouleau qui traverse le dessous du berceau de la presse. *Voyez les Pl. d'Imprimerie*.

PITONS, (*Soierie.*) petits anneaux à vis, qu'on attache aux lisserons pour crocheter les cramailleres, au moyen d'une S ou espece de crochet.

PITONS, s. m. (*Géog.*) ce sont dans les îles Antilles de grands pics ou hautes montagnes isolées, terminées en pain de sucre, & dont le sommet se perd dans les nues, elles sont pour la plûpart inaccessibles: ces masses énormes entourées de précipices ne produisent point d'arbre

d'arbre, étant seulement couvertes d'une sorte de mousse fort épaisse & comme frisée. Les pitons les plus renommés dans les îles sont ceux de la Martinique, qu'on appelle assez mal-à-propos *pitons du Carbet*; celui de la montagne Pellée dans la même île; celui de la Souphriere de la Guadeloupe; & ceux de Sainte Lucie ou Sainte-Laurie: ces derniers sont remarquables en ce qu'ils prennent naissance sur le bord de la mer, & qu'ils paroissent détachés des autres montagnes; mais il s'en faut de beaucoup qu'ils soient aussi élevés que les précédens dont on apperçoit rarement le sommet.

PITORNIUS, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, selon Vibius Sequester, *p.* 335. qui dit qu'il passe au milieu du lac Fucinus (*lago di celano*), sans mêler ses eaux avec celles de ce lac. *Pitornius* est le même fleuve que Pline, *liv. XXXI. ch. iij.* nomme *Pitonium* ou *Pitenium*. (*D. J.*)

PITOYABLE, adj. (*Gram.*) qui est digne de pitié. Il est dans un état *pitoyable*; c'est un ouvrage *pitoyable*: d'où l'on voit qu'il y a deux sortes de pitié: l'une accompagnée de commisération, c'est celle qu'on a pour les malheureux; l'autre accompagnée de mépris, c'est celle qu'on a pour les choses ridicules. On dit un homme *pitoyable*; & cette phrase a deux acceptions, l'homme *pitoyable*, selon l'une, est un homme compatissant; selon l'autre, c'est un homme ridicule.

PITSCHAT. *Voyez* PIC DE MURAILLE.

PITSCHEN, (*Géog. mod.*) ancienne petite ville de Silésie, dans la principauté de Brieg. Elle étoit autrefois épiscopale, mais son siége fut transféré à Breslau en 1052. Maximilien d'Autriche, élu roi de Pologne en 1588, fut assiégé dans cette ville, fait prisonnier, & forcé de renoncer à son élection, tout y fut au pillage ainsi qu'en 1627. *Long.* 35. 56. *lat.* 51. 12. (*D. J.*)

PITSIAR, (*Hist. nat.*) c'est le nom que l'on donne dans l'île de Sumatra, à l'arbre qui est plus connu sous le nom d'*arbre des Banians*.

PITTEA, (*Géog. anc.*) surnom de la ville de Troezen; Ovide *Métamorph. liv. XV. v.* 296. nous l'apprend.

> *Est prope* Pitteam *tumulus Troezena, sine ullis Arduus arboribus.*

Ovide donne à Troezene le surnom de *Pitthée*; parce que cette ville avoit été bâtie par Pitthée; ayeul maternel de Thésée, comme Plutarque nous l'apprend dans la vie de Thésée. (*D. J.*)

PITTONE, *pittonia*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, renflée & profondément découpée. Le pistil sort du calice découpé; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur; & il devient dans la suite un fruit mol ou une baie sphérique: cette baie est pleine de suc & renferme deux semences, qui sont le plus souvent oblongues. Plumier. *nova. plant. amer. gen. V.* PLANTE.

PITTORESQUE, COMPOSITION. (*Peint.*) j'appelle avec l'abbé du Bos, *composition pittoresque*, l'arrangement des objets qui doivent entrer dans un tableau par rapport à l'effet général de ce tableau. Une bonne *composition pittoresque*, est celle dont le coup-d'œil fait un grand effet, suivant l'intention du peintre & le but qu'il s'est proposé. Il faut pour cela que le tableau ne soit point embarrassé par les figures, quoiqu'il y en ait assez pour bien remplir la toile. Il faut que les objets s'y démêlent facilement. Il ne faut pas que les figures s'estropient l'une l'autre en se cachant réciproquement la moitié de la tête, ni d'autres parties du corps; lesquelles il convient au sujet, que le peintre fasse voir. Il faut enfin que les groupes soient bien composés, que la lumiere leur soit distribuée judicieusement, & que les couleurs locales loin de s'entre-tuer, soient disposées de maniere qu'il résulte du tout une harmonie agréable à l'œil par elle-même. (*D. J.*)

PIT-VISCH, s. m. (*Ichthiologie.*) nom hollandois d'un poisson des Indes orientales, qui approche beaucoup du *turdus* des Européens, excepté qu'il n'a point d'écailles; son corps est de forme obronde, & tout marqueté de taches bleues & jaunes. Il peut faire sortir ses yeux de la tête, ou les retirer dans leur orbite, la nageoire de derriere est épineuse: ce poisson est d'un excellent goût, quoiqu'il aime à se tenir dans les endroits sales & bourbeux. (*D. J.*)

PITUITAIRE, GLANDE, (*Anatomie.*) c'est une glande dans le cerveau, que l'on a quelque peine à voir sans la déplacer.

Elle est de la grandeur d'un fort gros pois dans la selle de l'os sphénoïde, sous l'infundibulum ou l'entonnoir avec lequel elle communique; elle en reçoit une lymphe ou un suc qui est fourni à l'infundibulum par le plexus choroïde & la glande pinéale, & c'est de cette lymphe que la glande elle même prend son nom. *Voyez* GLANDE, *&c.*

Elle filtre aussi un suc, en séparant du sang une liqueur blanche fort subtile, & en apparence fort spiritueuse. *Voyez* ESPRITS.

M. Littre observe un sinus ou un réservoir de sang qui touche cette glande, & qui est ouvert à l'endroit du contact, de maniere que la glande réside ou pose en partie dans le sang: c'est ce réservoir que l'auteur regarde comme faisant l'office d'un bain-marie, à cause qu'il entretient dans la glande un degré de chaleur nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions.

On trouve cette glande dans tous les quadrupedes, les poissons, les oiseaux, aussi-bien que dans les hommes. M. Littre donne un exemple d'une maladie lente ou languissante, & qui devint enfin mortelle, laquelle venoit d'une obstruction & d'une inflammation de la *glande pituitaire*.

PITUITAIRE, *membrane*, (*Physiologie.*) c'est cette membrane lisse qui tapisse sans interruption toute l'étendue interne du nez, toutes ses cavités, ses sinuosités, ses replis, les surfaces que forme le réseau, & par la même continuité non interrompue, toute la surface interne des sinus frontaux & maxillaires, des conduits lacrymaux, des conduits palatins, & des sphénoïdes; elle se continue encore au-delà des arrieres narines, sur le pharynx, sur la cloison du palais, *&c.* On ne peut voir sans admiration combien la surface de cette membrane muqueuse augmente par la vaste expansion que la nature lui donne dans une cavité aussi étroite que celle des narines, sans cependant qu'une partie nuise jamais à l'autre.

Elle est nommée *pituitaire*, de ce que la plus grande partie de son étendue sert à séparer du sang artériel qui y est distribué, une lymphe mucilagineuse, que les anciens ont appellée *pituite*, & qui dans l'état naturel, est pour l'ordinaire médiocrement coulante; car dans un autre état, elle est ou gluante ou limpide, & sans consistance, ou autrement altérée; mais elle n'est pas également fournie par toute l'étendue de la membrane schneidérienne; car on lui donne ce nom de membrane *schneidérienne*, en reconnoissance des travaux de Schneider sur cette partie.

Depuis lui les anatomistes modernes se sont appliqués à découvrir la structure de cette membrane. Sténon, Vieussens, Cowper, Drake, Collin, Morgagni, Santorini, Boerhaave, Ruysch, Winslow, y ont donné tous leurs soins; & cependant malgré leurs travaux, leurs injections, leurs macérations, il ne paroit pas qu'ils l'ayent encore parfaitement développée.

Il est vraissemblable que cette membrane est d'une différente structure dans ses différentes portions. Vers le bord des narines externes elle est très-mince, & y paroit comme un tissu dégénéré de la peau & de l'épiderme; sur le reste de son étendue, elle est en général comme spongieuse, & plus ou moins épaisse. Elle s'épaissit sur les parois de la cloison du nez, en allant au gosier, comme aussi le long du trajet inférieur des narines internes, & autour des cornets, elle est plus tenue dans les sinus. Winslow prétend que si l'on fait avec la pointe du scalpel, un petit trou dans l'épaisseur de cette membrane, & qu'on y souffle de l'air, on y découvrira un tissu cellulaire très-étendu.

Elle est parsemée d'un million de petits vaisseaux artériels, de quantité d'autres vaisseaux très-fins, qui distillent une lymphe claire, & de quantité de petits corps ronds, glanduleux, du côté du périoste & du périchondre, dont elle est accompagnée. Les conduits excrétoires de ces petits corps glanduleux, sont très-longs autour de la cloison du nez, & leurs orifices sont assez sensibles. Morgagni, Ruysch, Santorini les ont décrits. On en trouve une légion dans la partie antérieure du canal moyen, ainsi que dans celle de l'os spongieux supérieur on voit les follicules qui sont dessous avec leurs glandes tels que Ruysch les a exposés. Ceux qui sont à la partie postérieure ont été décrits par Santorini & par Cowper. Ruysch admet en général ces glandes des narines, quoiqu'il les nomme *pelotons de vaisseaux*.

C'est dans cette grande quantité de glandes & de vaisseaux artériels dont la *membrane pituitaire* est parsemée que se prépare & se sépare sans cesse une humeur douce, fluide, sans odeur, sans couleur, presque insipide; qui humecte, lubrifie, défend les nerfs olfactifs, & cela dans toute l'étendue de la capacité des narines. Cette même mucosité ayant perdu par la chaleur du lieu, & par l'action de l'air, ses parties les plus liquides, s'y

épaissit

épaissit par son repos & sa stagnation; la secrétion s'en fait en quelque situation du corps qu'on soit; on en trouve toujours qui coule en quelque partie des narines; sans cela, comment se pourroit-il faire que des nerfs aussi tendres & aussi nuds que ceux de l'odorat, pussent se conserver en bon état pendant un aussi grand nombre d'années?

Ruysch imagine que l'humeur de ces glandes se sépare par des vaisseaux parallelement situés dans la membrane de Schneider, & qu'il appelle *arterio-muqueux*; mais il ne fait aucune mention d'une secrétion artérielle immédiate, quoiqu'elle se fasse peut-être de cette maniere comme dans les intestins, dont la seule analogie rend cette conjecture probable. En effet, si l'on injecte la carotide d'un fœtus, on voit sortir des narines un mucus rougeâtre, écumeux, mêlé avec l'eau injectée. Le mucus des narines se filtre donc sans la médiation d'aucun crypte, autrement cet écoulement ne se feroit pas si vîte. Outre cette secrétion artérielle, il en est une autre glanduleuse, qui donne d'abord une humeur aussi claire que celle de la sécrétion artérielle; les glandes qui la filtrent reçoivent de très-petites arteres dispersées sur la surface de la *membrane pituitaire*.

Cette humeur venant de cette double source, s'amasse dans les sinus frontaux, sphénoïdes, maxillaires, & de-là coule dans les narines, suivant les diverses positions du corps. Si le sinus frontal est presque toujours vuide, c'est que le plus souvent on a la tête droite: on en trouve toujours au contraire dans le sinus maxillaire & sphénoïdal, parce qu'ils peuvent rarement se vuider: le mucus coulant de tous ces sinus va vernir toute l'expansion des nerfs olfactifs, & les conserve comme le vernis de blanc d'œufs conserve les couleurs.

Cependant, de peur que cette liqueur, qui se métamorphose aisément en *tophus*, ne vînt à s'épaissir trop, à s'accumuler à force de croupir dans ses réservoirs, & qu'ainsi elle ne pût désormais en couler, la nature y a distribué des rameaux de nerfs, qui étant irrités produisent l'éternuement, au moyen duquel l'air poussé impétueusement par toutes les cavités des narines, balaye toute la mucosité qu'il trouve dans son passage.

S'il est certain que les polypes sont quelquefois formés dans le nez par la *membrane pituitaire*, lorsqu'elle se boursouffle, sort des sinus, & prend un accroissement des os spongieux; il n'est pas moins vrai que ces corps naissent quelquefois de l'épaississement & de la concrétion de la mucosité dans quelques sinus, qui ne pouvant se vuider, s'en remplit tout-à-fait, & le passage de l'air se trouve ainsi bouché par le polype éminent, formé de mucosité & de membrane; c'est comme un morceau de chair, qui pend dans le gosier ou dans le nez, & qu'il faut emporter suivant les regles de l'art.

En été, la partie la plus liquide de la mucosité du nez se dissipe par la chaleur, ce-qui la rend plus épaisse. En hiver elle coule naturellement & est claire comme des larmes, qui la délayent & qui la disposent à ses excrétions; car les larmes coulent dans le nez par le canal nazal, que Salomon Albert a le premier décrit.

Nous venons de voir que le principal usage de la *membrane pituitaire* est la filtration d'une liqueur lubrique, sans goût & sans odeur, qui se mêle facilement avec l'eau, qui se change en une espece de plâtre quand on la fait secher, & qui rend la surface interne du nez fort glissante.

Si la *membrane pituitaire* est parsemée de glandes & de vaisseaux sanguins, pour filtrer la mucosité dont nous venons de parler; elle reçoit aussi, comme nous l'avons dit, les nerfs olfactifs lubrifiés par cette mucosité. C'est par les trous de l'os ethmoïde que descendent du cerveau ces filamens nerveux, qui après avoir pénétré les gaînes que leur fournit la dure-mere, vont se répandre par toute l'étendue de la membrane schneidérienne, en suivent tous les replis, & produisent la sensation que nous nommons *odorat*. *Voyez* ODORAT. (*D. J.*)

PITUITE s. f. (*Médec.*) Toute humeur amassée dans quelque partie, qui y circule lentement, & qui est d'une couleur pâle; opaque, ou transparente sans force, devenue liquide par un excès de chaleur, & par les fonctions vitales dont le ralentissement lui a donné naissance, incapable d'acquérir de la concrescibilité à l'approche du feu, s'appelle *pituite*.

Elle est produite 1°. par les alimens muqueux, glutineux, farineux, qui n'ont point été assez divisés, par le défaut de saponacité dans les humeurs, & la foiblesse des fonctions vitales; 2°. par la mucosité des humeurs des premieres voies; 3°. par celles qui sont gélatineuses, mucilagineuses, albumineuses, & par la graisse elle-même dont le caractere a dégénéré par le défaut d'exercice du corps.

La *pituite* est encore produite par sa disposition naturelle à dégénérer, laquelle doit sa naissance & son accroissement au défaut d'humeurs savonneuses, dans les premieres voies, au ralentissement d'action de l'organe du chyle, à la diminution de la circulation du sang, & à la foiblesse des poumons, au relâchement des solides, à un sommeil trop long, au repos excessif du corps, à la tristesse de l'esprit, aux inquiétudes, à une trop grande application; elle attaque les vieillards & les enfans dans l'hiver; elle attaque aussi ceux qui habitent des lieux humides & froids, qui sont malades depuis long-tems, & sujets à de fréquentes hémorrhagies.

La *pituite* retenue long-tems dans le corps, ou 1°. elle devient d'abord liquide sans acrimonie, lorsqu'on l'appelle *lymphe*; ou, en second lieu, elle devient liquide avec acrimonie, on la nomme alors *pituite salée* ou *humeur catharreuse*; ou troisiemement enfin, elle acquiert une concrescibilité vitreuse, gypseuse, & devient une matiere écrouelleuse, avec ou sans acrimonie.

Lorsque la *pituite* conserve sa qualité ordinaire, elle diminue la circulation, elle engendre des tumeurs molles, froides, le froid, la pâleur, la lassitude, le ralentissement du pouls, la laxité, la paralysie, la foiblesse, l'excrétion d'humeurs pituiteuses, la diminution d'urine quelquefois pâle, quelquefois visqueuse, la difficulté de respirer sur-tout après qu'on a mis en action les muscles du corps, des stagnations fréquentes suivies d'obstruction. Ces accidens varient suivant qu'une partie est plus ou moins attaquée; il en arrive un grand nombre d'autres après leur métamorphose.

Il faut éviter les causes rapportées ci-dessus; faire usage d'alimens fermentés & assaisonnés; habiter des lieux secs, exposés au soleil, élevés & sablonneux; exercer le corps par de fréquentes promenades à pié, à cheval, en voitures rudes, & se faire des frictions. Il convient de recourir à des remedes échauffans, aromatiques, stimulans, excitans, résineux, saponacés alkalins, fixes & volatils; après que la *pituite* a perdu sa qualité naturelle, il faut varier la cure suivant la différence des changemens qui arrivent. (*D. J.*)

PITUITE *des yeux*, (*Médec.*) c'est une vieille fluxion qui rend les yeux tendres, chassieux & rouges, & qui a obligé les anciens à tenter toutes sortes de remedes pour se délivrer de cette maladie; Hippocrate propose dans ses ouvrages divers moyens pour la guérir, & entr'autres les cauteres & les incisions à la tête. Celse traite aussi de la *pituite des yeux* avec beaucoup d'exactitude. Il la regarde comme la vraie cause de la chassie, & la nomme *pituita oculorum*, *l. VII. c. vij. sect. 15.*

Ce passage sert à expliquer un vers d'Horace, qui est à la fin d'une de ses épîtres à Mécenas;

> *Ad summum sapiens uno minor est Jove, dives,*
> *Liber, honoratus, pulcher, rex denique regum,*
> *Præcipuè sanus, nisi cum* pituita *molesta est.*

La *pituite* dont il veut parler est celle qui tombe sur les yeux. Ainsi l'on doit traduire le dernier vers: „ enfin le sage se porte toujours bien, pourvû qu'il ne soit „ pas attaqué d'une chassie fâcheuse „.

Horace, après avoir fait l'éloge des philosophes stoïciens du nombre desquels il se met, & après avoir dit qu'ils jouissent de tous les biens que l'on peut souhaiter, sur-tout de la santé qui est un des plus grands, ajoute qu'elle ne leur manque pas non plus; à moins, dit-il, qu'ils ne soient chassieux, comme je le suis. Cette conclusion est autant pour faire rire Mécenas, que pour tourner en ridicule les Stoïciens qui soutenoient que rien ne devoit troubler leur bonheur. (*D. J.*)

PITULANI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, dans l'Umbrie. Pline, *l. III. c. xiv.* qui les met dans la sixieme région de l'Italie, les partage en deux peuples, dont les uns étoient surnommés *Pisuertes*, & les autres *Mergentini*. La ville de *Pitulum* n'étoit pas dans leur pays, car Pline la place dans la premiere région. (*D. J.*)

PITULUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le *Latium*. Elle est rangée par Pline, *l. III. c. v.* au nombre des principales villes du pays. (*D. J.*)

PITYEIA, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, dans la Phrygie au territoire de *Parium*, selon Strabon, *l. XIII. p. 588.* qui dit qu'au-dessus de cette ville il y avoit une montagne qui portoit une grande quantité de pins. Il ajoute que *Pityeia* étoit située entre *Parium* & *Priapus*.

2°. *Pityeia* est encore le nom d'une île de la mer Adriatique sur la côte de la Liburnie. (*D. J.*)

PITYLISMA, (*Gymnastiq. medicin.*) espece d'exercice que les anciens médecins prescrivoient comme utile dans certaines maladies chroniques. Cet exercice consistoit

floit à marcher sur la pointe des piés, en tenant les mains élevées par-dessus la tête, & les agitant en différens sens avec beaucoup de vîtesse; le malade devoit se promener ainsi, aussi long-tems que ses forces le lui permettoient. (*D. J.*)

PITYTES, (*Hist. nat.*) nom dont on s'est servi pour désigner du bois de pin pétrifié.

PITYUS, (*Géog. anc.*) ville sur le Pont-Euxin. Arrien, *l. peripl. p.* 18. la met à trois cens cinquante stades de Dioscuriade: il la donne pour la borne de l'empire romain de ce côté-là, ce qui est confirmé par le témoignage de Suidas. Pline, *l. VI. c. v.* connoît aussi dans ces quartiers une ville nommée *Pytius*, & il dit qu'elle fut ruinée par les *Heniochii*. (*D. J.*)

PITYUSSÆ, (*Géog. anc.*) îles d'Espagne, dans la mer Méditerranée. Les anciens ne comptoient que deux îles Baléares, savoir celles que nous appellons aujourd'hui *Majorque* & *Minorque*. Ils comprenoient sous le nom de *Pityuses*, les deux autres îles qu'on appelle *Ivica* & *Frumentara*.

Le nom de *Pityuses* leur avoit été donné à cause des pins qui s'y trouvoient en quantité. Aujourd'hui on ne s'arrête plus à cette distinction, & l'on comprend toutes ces îles sous le nom de *Baléares*, depuis qu'elles ont fait un royaume à part sous l'empire des Maures. (*D. J.*)

PIVERT, *voyez* PIC-VERD.

PIVOINE, s. f. *paeonia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice qui est formé de plusieurs feuilles, & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs cornes, réunies en une sorte de tête & courbées en-dessous; ces cornes sont couvertes ordinairement de duvet, elles s'ouvrent dans leur longueur, & elles renferment des semences presque rondes. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Cette plante naît d'une seule graine ainsi que les plantes monocotylédones. Sa racine est épaisse & tubéreuse; son calice est formé de plusieurs pieces; sa fleur est en rose, fort large, polipétale, & garnie d'un grand nombre d'étamines. Son fruit est composé d'une multitude de siliques recourbées dont le nombre n'est pas fixe. Ces siliques revêtent la forme d'une corne, sont garnies de duvet, & entr'ouvertes longitudinalement; sa semence est ordinairement sphérique, & renferme une petite amande.

Entre les vingt-deux especes de *pivoine* que compte Tournefort, nous décrirons seulement la *pivoine*-mâle commune, *paeonia folio nigricante splendido, quae mas*; *C. B. P.* 323. *I. R. H.* 273. en anglois, *the common male-piony*.

Elle a plusieurs divisions branchues; ses feuilles sont longues, rondes, d'un verd brun, luisantes, attachées à de longs pédicules; ses fleurs naissent aux sommets des tiges, larges, amples, à plusieurs pétales disposés en rose, tantôt purpurines, tantôt incarnates; elles sont soutenues par un calice à plusieurs pieces, & ont au milieu plusieurs étamines purpurines qui portent des sommets safranés. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits composés de plusieurs cornets blancs, velus, reluisans, recourbés en en-bas; ils s'ouvrent longitudinalement en mûrissant, & laissent voir une suite de semences presque rondes, rouges au commencement, ensuite d'un bleu obscur, & enfin noires. Sa racine est composée d'un grand nombre de tubercules, les uns ronds, les autres larges, attachés par des filamens au tubercule principal. Cette plante fleurit en Avril & en Mai; on la cultive aussi dans nos jardins.

La *pivoine* commune femelle, *paeonia communis vel foemina*, *C. B. P.* 323. *I. R. H.* 274. ne differe de la *pivoine*-mâle que par ses feuilles, qui sont plus grandes & plus larges, & par ses semences qui sont plus petites.

La *pivoine* passe pour bienfaisante dans les affections des nerfs, & les maladies hystériques. On en tire dans les boutiques une eau simple, une eau composée, & un syrop simple ou composé de ces fleurs.

PIVOINE, (*Mat. méd.*) *pivoine* mâle & *pivoine* femelle. On ne se sert presque en Médecine que de la *pivoine* mâle. On emploie principalement ses racines, quelquefois ses semences, très-rarement ses fleurs.

La *pivoine* tient le premier rang parmi les plantes anti-épileptiques, anti-spasmodiques, céphaliques, nervines: c'est un des plus anciens remedes de la Médecine. Homere rapporte dans le cinquieme livre de son odyssée, qu'on croyoit qu'elle avoit été nommée *paeonia* du nom de *Paeon*, ancien médecin qui employa cette plante pour guérir Pluton d'une blessure que lui avoit fait Hercule. Tous les Pharmacologistes postérieurs à Galien ne manquent pas de rapporter une fameuse expérience de cet auteur, qui assure que cette racine étant portée en amulette par un enfant sujet à l'épilepsie, préservoit cet enfant des accès de ce mal, d'une maniere si remarquable que l'amulette étant tombée par hazard, l'enfant fut saisi sur le champ de mouvemens convulsifs qui ne se dissiperent qu'en remettant l'amulette à sa place; qu'il réitéra cette expérience à dessein avec le même succès, & qu'enfin ayant suspendu au col de cet enfant un plus grand morceau de racine fraiche, l'ayant convenablement renouvellée, *&c.* l'enfant avoit été radicalement guéri. Montanus, Fernel & quelques autres auteurs graves prétendent avoir répété l'expérience de Galien avec le même succès, & quelques autres à qui cette expérience n'a pas réussi, ont mieux aimé imaginer des raisons de ces succès contraires, que de se refuser à l'autorité de Galien, & parmi ces raisons on en trouve de fort bizarres, par exemple, celle de Gaspar Hoffman qui soupçonne que la vertu de la racine qu'employa Galien, ne lui étoit pas propre ou naturelle, mais qu'elle l'avoit acquise par enchantement, par l'opération du diable. D'un autre côté, Sylvius plus philosophe, & par conséquent plus digne d'en être cru que tous ces auteurs, assure qu'il a très-souvent fait prendre la racine & les semences de *pivoine*, sans en avoir observé des effets bien merveilleux.

La racine de *pivoine* entre pourtant dans la plûpart des compositions tant officinales que magistrales que l'on emploie le plus communément contre l'épilepsie, la paralysie, les vertiges, les tremblemens des membres, l'incube, la manie, *&c.* On donne la racine en poudre depuis un gros jusqu'à deux, & en décoction, à la dose de demi-once lorsqu'elle est seche, & de deux onces lorsqu'elle est fraîche. Les semences peuvent s'ordonner dans les décoctions à la dose de deux gros jusqu'à demi-once. On *peut* les faire prendre aussi entieres & mondées de leur écorce jusqu'au nombre de vingt ou trente; mais on donne rarement ces substances seules; on les prescrit plus communément dans les bouillons, les tisanes & les poudres composées.

On fait avec les fleurs de la *pivoine* femelle une conserve qui est peu usitée, & une eau distillée qui n'est bonne à rien.

La racine de la *pivoine* mâle entre dans l'eau générale, l'eau épileptique, le sirop d'armoise & les tablettes appellées *des racines de pivoine*. La racine & la semence dans la poudre de guttete & la poudre anti-spasmodique. (*b*)

PIVOINE, *Voyez* BOUVREUIL.

PIVOT, s. m. (*terme de Méchanique.*) on nomme ainsi ce sur quoi tourne ordinairement un morceau de métal dont le bout est arrondi en pointe, pour tourner facilement dans une virole. (*D. J.*)

PIVOT, s. m. (*Archit.*) morceau de fer ou de bronze, qui étant arrondi à l'extrémité, & attaché au ventail d'une porte, entre par le bas dans une crapaudine, & par le haut dans une femelle, pour le faire tourner verticalement.

C'est la meilleure maniere de suspendre les portes, comme on peut le remarquer à celles du Panthéon, à Rome, qui sont de bronze, & dont les ventaux, chacun de vingt-trois piés de haut sur sept de large, n'ayant pas surplombé depuis le siecle d'Auguste qu'elles subsistent, s'ouvrent & se ferment avec autant de facilité qu'une simple porte cochere.

PIVOTS, (*Horlogerie.*) ce sont les parties des axes qui portent les mobiles ou roues, par le moyen desquels elles sont supportées pour recevoir le mouvement de rotation que la force motrice leur communique.

Force motrice dans l'Horlogerie, est la puissance qui anime les pendules & les montres. Elle est de deux sortes: la pesanteur & l'élasticité. L'on se sert de la premiere, par le moyen d'un poids qu'on applique aux grandes pendules: de la seconde, par un ressort qui tient lieu de poids, & qu'on applique aux petites pendules & dans toutes les montres. *Voyez* ARC DE LEVÉE, où vous verrez comme se mesure la *force motrice* dans les pendules & dans les montres.

Il faut donc que les *pivots* ayent une force suffisante pour résister à cette force, & cependant proportionnelle à l'effort qu'ils reçoivent, pour qu'ils ne ploient ni ne rompent, en recevant le mouvement.

Comme les *pivots* sont pressés par la force qui leur est appliquée, il résulte qu'ils éprouvent la même résistance que le frottement cause dans tous les corps appliqués les uns contre les autres, pour leur communiquer le mouvement, avec cette différence néanmoins, que pour les *pivots* l'on peut diminuer leur frottement sans rien diminuer de la pression. Mais comme l'on ne connoît presque rien de positif sur la nature des frottemens

ment (*Voyez* FROTTEMENT, *Horlogerie*), nous nous contenterons donc de rapporter dans cet article les expériences que nous avons faites, non pour déterminer une loi sur le frottement primitif, mais seulement relatif; c'est-à-dire, le rapport des frottemens par une même pression sur des *pivots* de différens diametres. (*Voyez* MACHINE, *&c.*) L'on voit par ces expériences que le frottement des *pivots* de différens diametres leur est parfaitement proportionnel; par exemple, que des *pivots* doubles ou triples, *&c.* ont leur frottement double ou triple, *&c.*

Horlogerie. premiere Planche A. Machine à plusieurs usages. 1°. A faire des expériences sur le frottement des *pivots*, relativement à leur diametres.

2°. A faire marcher les montres dans toutes sortes de positions.

3°. A porter une boussole dont l'aiguille est soutenue par deux *pivots* extrèmement déliés.

Premiere figure, la machine vue en dessus, le cercle *ML* est un miroir qui tient au moyen de trois vis *VVV*. *PPP* sont trois pitons qui servent à recevoir une main *M fig.* 2, qui au moyen de trois entailles *EEE*, s'ajuste avec les trois pitons *PPP*, *fig.* 1. Cette main est faite pour tenir un mouvement de montre, ou de répétition, & le miroir *MI* sert à voir marcher le balancier, lorsqu'il est en-dessous.

La *fig.* 3 est une boussole qui n'a rien d'étranger que son aiguille, qui au lieu d'être portée par un seul *pivot*, l'est par deux extrèmement déliés; ensorte qu'ils n'ont pour diametres que la 36e. partie d'une ligne. L'avantage de cette suspension par deux *pivots*, c'est de supprimer tous ces mouvemens étrangers au courant magnétique que prennent les aiguilles à un seul *pivot*, par exemple, ce mouvement oscillatoire qu'elles prennent de haut en bas dans le plan vertical, au lieu que par ces deux *pivots* l'aiguille ne peut que tourner régulierement, sans faire des oscillations.

Fig. 1. *ABCDEF*, méchanique vue ci-dessous, avec laquelle on peut substituer plusieurs balanciers.

DD, plaque divisée.

EE, autre plaque divisée.

SS, spiral. *Voyez* HORLOGE, *II. Planche A fig.* 1, où cette même méchanique est vue en face.

CC, balancier concentrique à la plaque *DD* divisée.

EE, autre plaque divisée portée par le piton *A*.

SR, lame élastique dont l'extrémité *R* agit sur un très-petit levier perpendiculaire à l'axe du balancier.

PP est un fil que l'on tire en faisant décrire à la lame élastique un arc quelconque. Si l'on vient à lâcher ce fil, l'extrémité *R* rencontre en passant un petit bras de levier placé à cet effet sur l'axe du balancier, & par le moyen de ce choc le mouvement se communique au balancier.

Mais comme le balancier porte un spiral *SS*, il fait qu'il fait prendre à son ressort spiral alternativement un état forcé de contraction, & de dilatation, en faisant faire par son élasticité un certain nombre de vibrations, avant que de s'arrêter. Le nombre & l'étendue de ces vibrations est d'autant plus grand que les *pivots* de l'arbre du balancier sont plus petits, & que la tension de la petite lame *SR* est plus grande. C'est pour mesurer ces deux choses, qu'on a placé ces deux plaques divisées *DD* & *EE*.

1234, différens arbres dont les *pivots* different en diamètres, & qui s'ajustent à frottement dans des canons qui sont rivés au balancier, pour les substituer aisément, quand on varie les expériences.

XX, deux ressorts spiraux de différentes forces, qui s'ajustent sur tous les axes.

PP, pitons qui se placent à frottement sur le porte-pivot *F*, & qui reçoit dans un trou l'extrémité extérieure du ressort spiral *SS*, & l'autre extrémité intérieure se fixe sur l'axe du balancier.

A l'aspect de la figure, on voit que la machine est supportée par un pié *QQ* qui a un mouvement de genou en *G*, pour donner l'inclinaison qu'on voudra, que le quart de cercle *LL* sert à mesurer les degrés d'inclinaisons que peut prendre le plan *HH*, que ce même quart de cercle *LL* est ajusté sur ce pié à frottement, pour pouvoir le tourner autour du plan *HH*.

K est une virole sur laquelle est fixé le quart de cercle *LL*, par le moyen de la vis *M*; & la vis *N* sert à fixer la virole *K* sur la tige *OO* qui tient par un écrou *Z*, sous l'entablement du pié *QQ*.

Entre ces trois piés est placée la boussole *B* vue de profil.

Horlogerie III. Pl. A, la même machine qui, au lieu de présenter les balanciers & les plaques divisées en face, comme dans la précédente Planche, les présente ici de profil.

Fig. 2, balancier plein.

Fig. 3, un globe plein.

Fig. 4, boîte séparée qui appartient au genou du pié.

SS, spiral *MM*, *FF* porte-pivot de l'axe du balancier.

X, axe du balancier.

DD, *CC*, plaques divisées.

AA, piton qui porte la lame élastique.

PPP, pitons auxquels s'ajuste la main.

LL, quart de cercle divisé.

Horlogerie, *Pl. IV. A*, *fig.* 1. même machine vue avec la main en place qui tient un mouvement de montre, & le balancier qui est réfléchi par la glace *MI*.

Fig. 2. 3. deux balanciers.

Horlogerie, *Pl. V. A*, *fig.* 1. même machine vue en-dessous.

Fig. 2. est un compas à mesurer le diametre des *pivots*: les branches ou rayons *AB* sont au rayon *AP* comme 12 est à 1; ensorte que l'ouverture *BCB* étant d'un pouce, l'ouverture *PCP* sera d'une ligne.

KK est une vis pour ouvrir & fermer insensiblement le compas lorsqu'on a de très-petits *pivots*, par exemple ceux de la boussole, qui sont des plus déliés qu'il soit possible de faire, les ayant fait passer juste par la petite ouverture *pcp*. J'ai mesuré l'autre ouverture sur un pouce divisé en lignes & parties de ligne, & j'ai trouvé un tiers de ligne d'ouverture; ce qui m'a fait conclure que mes *pivots* n'avoient pour diametre que la trente-sixieme partie d'une ligne; & c'est, je crois, le dernier terme auquel il soit possible de réduire le diametre des *pivots*.

Voici les principales expériences qui m'ont servi à déterminer le frottement des *pivots* en raison de leur diametre.

Reprenant la *II. Pl. A*, soit placé le balancier *CC*, avec son spiral *SS*, je fait décrire avec la main un certain arc au balancier; mais comme l'axe du balancier porte un ressort spiral dont l'extrémité intérieure est fixée sur cet axe, & l'autre extrémité extérieure est fixée par un piton sur le porte-*pivot*, il suit qu'on ne sauroit faire décrire un arc au balancier que le spiral ne prenne un état forcé de contraction ou de dilatation. Si l'on vient à abandonner ce balancier à cette force de contraction & de dilatation du spiral, la réaction de son élasticité agissant alors, fera faire alternativement un certain nombre de vibrations avant que d'être épuisés, & les arcs diminueront continuellement jusqu'à ce qu'ils s'arrêtent.

J'ai compté exactement le nombre des vibrations du balancier de 10 degrés en 10 degrés de tension du ressort spiral jusqu'à 360, & j'ai trouvé que le nombre des vibrations étoit sensiblement proportionnel aux degrés de tension que je donnois au ressort spiral; car pour 60 degrés de tension, le balancier faisoit 9 vibrations; pour 70 degrés il en faisoit 10; pour 80 il en faisoit 11; pour 90, 12; pour 100, 13, *&c.* J'ai cependant remarqué que le nombre des vibrations augmentoit dans une proportion un tant-soit-peu moindre, en approchant des 360 degrés de tension.

J'ai répété ces expériences, l'axe du balancier étant horisontal, vertical, & sous différentes inclinaisons.

J'ai substitué différens arbres où les *pivots* sont de différens diametres dans un rapport donné.

J'ai aussi substitué différens corps au balancier, comme plaque pleine, un globe plein, plusieurs balanciers de differens diametres; enfin un balancier dont la masse est éloignée des *pivots*: tous ces differens corps étoient exactement du même poids pour avoir toujours sur les *pivots* la même pression, que je considere ici comme la cause unique des frottemens. Je me suis aussi souvent servi de la lame élastique pour communiquer le mouvement au balancier, en faisant ensorte qu'elle frappât le petit levier placé sur l'axe du balancier, pour voir la différence qu'il y avoit de communiquer le mouvement par un choc ou par un effort uniforme.

Enfin dans tous ces différens cas, j'ai toujours trouvé le nombre des vibrations sensiblement proportionnel aux degrés de tension que je donnois à la petite lame.

De ces premieres expériences, il résulte que la force exprimée par les différens degrés de tension que je donne au ressort spiral, doit être prise pour une puissance active, qui sert à vaincre non-seulement l'inertie du balancier, mais encore la résistance qu'apporte au mouvement du balancier le frottement de ces *pivots*. Cela posé, je vais rapporter les expériences qui peuvent enfin déterminer dans quel rapport est cette résistance, sur des *pivots* de différens diametres, l'inertie des balanciers étant exactement le même. Ces *pivots* des arbres qui m'ont servi dans mes expériences ont été mesurés fidèlement avec le compas, *Pl. V. fig.* 2.

1°. Le

1°. Le plus petit est de $\frac{1}{15}$ de ligne de diametre.

2°. Le moyen de $\frac{5}{15}$ de ligne de diametre.

3°. Le plus gros de $\frac{9}{15}$ de ligne de diametre; ensorte qu'ils sont entr'eux comme 1, 5, & 9.

Premiere expérience avec le grand balancier, n°. 1. *Pivot*, $\frac{1}{15}$ de ligne.

Le grand balancier de 41 lignes de diametre, pesant 56 grains, & avec 360 degrés de tension du spiral, a fait cent vibrations avant que de s'arrêter en 220 secondes de tems, l'axe étant horisontal; car je ne rapporterai pas toutes les expériences que j'ai faites en tenant l'axe vertical incliné. Il suffira de dire que la plus grande différence étoit du vertical à l'horisontal; l'axe vertical faisoit près d'un quart de vibration de plus que l'horisontal, & ce nombre de vibrations étoit sensiblement le même par ces différens degrés d'inclinaisons de 10, 20, 30, 40; ce n'étoit qu'après 45 & 50 degrés que le nombre des vibrations augmentoit, & toujours de plus en plus jusqu'à 90 degrés.

Je n'ai pas cru devoir rapporter ces expériences, parce que mon objet étoit de voir le nombre des vibrations par le vrai diametre des *pivots*, au lieu que l'axe étant vertical, le diametre du *pivot* qui porte, & par conséquent qui frotte, est toujours moindre que le vrai diametre qui frotte lorsque l'axe est horisontal, & l'on doit en sentir la raison; c'est qu'il est impossible de terminer le bout des *pivots* assez bien pour que le vrai diametre porte entiérement.

Tableau d'expériences suivies avec différens balanciers, mais tous du poids de 56 grains, avec le même ressort spiral, par un même degré de tension de 360 degrés, l'axe étant horisontal, auquel j'ai substitué des pivots de différens diametres.

	Poids du Balancier.	Degrés de Tension.	Grosseur des Pivots.	Nombre des Vibrations.	Tems employé a 18 Vibrations.
	grains.		lignes.		secondes.
1er. Balancier de 41. lignes de diametre, de . . .	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	100.	220. . . . .
			$\frac{5}{15}$	20.	40. . . . .
			$\frac{9}{15}$	18.	16. . . . .
2e. Balancier de 20 lignes $\frac{1}{2}$ de diametre, de . . .	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	136.	40. . . . .
			$\frac{5}{15}$	17.	17. . . . .
			$\frac{9}{15}$	7.	7. . . . .
3e. Balancier de 10 lignes $\frac{1}{4}$ de diametre, de . . .	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	136.	75. . . . .
			$\frac{5}{15}$	16.	8. . . . .
			$\frac{9}{15}$	4.	3. . . . .
4e. Balancier, ou globe plein de 3 lignes $\frac{1}{4}$ de diametre, de	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	52.	12. . . . .
			$\frac{5}{15}$	8.	4. . . . .
			$\frac{9}{15}$	$3\frac{1}{2}$	1. . . . .
5e. Balancier plein de 21 lig. de diametre, de . . .	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	56.	45. . . . .
			$\frac{5}{15}$	15.	12. . . . .
			$\frac{9}{15}$	7.	6. . . . .
6e. Balancier de 20 lignes de diametre, & dont la masse est éloignée des pivots, de	56.	360. . . .	$\frac{1}{15}$	134.	145. . . . .
			$\frac{5}{15}$	17.	17. . . . .
			$\frac{9}{15}$	7.	7. . . . .

Remarque. Il faut savoir que dans toutes les expériences, lorsque l'axe étoit vertical, supporté par le *pivot* dont la masse étoit au-dessous du point d'appui, il faisoit un plus grand nombre de vibrations; & au contraire, il en faisoit moins dans la position opposée.

J'ai répeté toutes ces expériences avec différens degrés de tension des ressorts spiraux de différentes forces dans toutes les positions horisontales, verticales & inclinées, même par différentes températures, j'ai toujours vû le nombre des vibrations proportionnel au degré de tension & au diametre des *pivots*; quoique le nombre des vibrations variât suivant les circonstances, dans les mêmes, elles gardoient sensiblement l'uniformité des proportions avec le diametre des *pivots*: je dis sensiblement; car il ne m'a pas été possible de m'assurer de deux expériences parfaitement égales, malgré tous mes soins. On pourroit donc m'objecter que le nombre des vibrations que je rapporte dans cet exemple n'étant pas exactement proportionnel au diametre des *pivots*, j'ai peut-être tort d'en conclure.

Je réponds qu'outre que la différence est très-petite, c'est que dans le grand nombre d'expériences que j'ai faites, il s'en est souvent trouvé qui approchoient plus exactement de cette proportion. Mais comme j'ai eu dessein de rapporter l'expérience la mieux faite, sans égard si elle ne cadroit pas parfaitement avec la conclusion que j'en tire, j'ai dû préférer celle où j'ai porté toute l'exactitude dont je suis capable, & que j'ai lieu de présumer m'avoir le mieux réussi; car dans toutes ces expériences, il se trouve des degrés de délicatesse plus aisés à sentir qu'à décrire, & qu'on ne saisit pas quand on veut. Enfin il faut remarquer que sur un grand nombre de vibrations, une de plus ou de moins ne fait rien; au lieu que dans un petit nombre, une de plus paroît être un objet, ce qu'il faut bien distinguer pour n'y pas avoir égard; parce que dans tous ces cas, lorsque le balancier approche l'instant de s'arrêter, un rien de cause étrangere peut lui faire faire une vibration de plus ou de moins, sans égard à celle qui précede. C'est cet instant du passage du repos au mouvement qu'il faudroit saisir pour apprécier la véritable résistan-

stance qu'apporte le frottement dans la communication ou la conservation du mouvement; mais mon objet n'a pas été de trouver la loi du frottement en lui-même, cela est trop difficile, pour ne pas dire impossible (a), mais seulement le rapport des frottemens relativement au diametre des *pivots* sur lesquels ils agissent.

Je dis donc que la force active, qui communique le mouvement au balancier, en le déterminant à faire un certain nombre de vibrations, n'éprouve d'autre résistance que l'inertie du balancier, plus le frottement de ces *pivots*. Or si les inerties sont les mêmes, & qu'on vienne à varier le diametre des *pivots*, le nombre des vibrations variera aussi, mais en raison inverse proportionnelle au diametre des *pivots*, comme il est aisé de le voir dans le tableau des expériences rapportées: donc les frottemens des *pivots* sont entr'eux comme leur diametre. (*Article de M.* ROMILLY, *Horloger*.)

PIVOT *d'arbre*, (*Jardinage*.) c'est la partie la plus basse du tronc d'un arbre, & dès laquelle la racine commence à se fourcher. On appelle *pivot* ce qui reste d'un arbre lorsqu'on le scie tout-à-l'entour pour en faire couler pendant quelque tems la seve avant que de l'abattre, selon le conseil de Philibert Delorme.

PIVOT, est dans une fleur les petites parties qui en soutiennent les étamines. Dans un arbre c'est le corps de son pié.

De *pivot* on a fait *pivoter*.

PIVOT, les *Imprimeurs* appellent *pivot* l'extrémité inférieure de la vis de leur presse, qui terminée en pointe obtuse, tombe perpendiculairement & d'aplomb dans la grenouille, pour raison de quoi il est armé de même, c'est-à-dire d'acier trempé à propos, sans quoi il ne tarde pas à s'égrener. *Voyez* GRENOUILLE, ARBRE, VIS. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie & leur explic.*

PIVOT, *troisieme chaine du droguet de soie*; le *pivot* est une chaîne perdue dans le droguet qui s'emboit beaucoup plus que les autres chaînes.

PIVOT, *Voyez le mot* DROGUET, *& l'article des* ETOFFES A LA PETITE TIRE.

PIVOTER, verb. neut. (*Jardinage*.) c'est pousser sa principale racine droit & perpendiculairement en terre.

PIURA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou dans l'audience de Quito, à 62 lieues au midi de Tumbez, & au nord de Lima. C'est le premier établissement que les Espagnols ayent eu dans le Pérou, & dont François Pizarro fit la découverte en 1531. *Latit. mérid.* 5. 30. (*D. J.*)

PIZZIGHITONE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Crémonois, avec un château vers les confins du Crémasque, sur la petite riviere de Serio qui se jette un peu au-dessous dans l'Adda. Elle fut prise sur l'empereur par les troupes alliées de France & de Sardaigne en 1733; mais on la rendit par le traité de paix. Cette place est à 5 lieues au nord-ouest de Crémone, à 8 sud-ouest de Milan, & à 6 sud-est de Lodi. *Long.* 27. 16. *lat.* 45. 12.

P L

PLACAGE, f. m. (*Menuis.*) espece de menuiserie qui consiste à plaquer des morceaux de bois sur les membrures ou panneaux, pour y pousser des moulures, & y tailler des ornemens qui n'ont pas pu être élégis dans la même piece, parce qu'ils ont été faits après coup: c'est aussi le recouvrement de la menuiserie d'assemblage avec des bois durs & précieux collés par feuilles.

PLACAGE PAR COMPARTIMENT, (*Ebénisterie*.) ce mot se dit des ouvrages faits de diverses feuilles ou bandes de differens bois précieux, très-minces, appliquées & collées sur des fonds bâtis d'autres bois communs & ordinaires.

Tous les maîtres menuisiers ont droit de travailler en *placage*. Il y en a néanmoins qui, parce qu'ils ne font que de ces sortes d'ouvrages à compartiment, sont appellés *menuisiers de placage*, pour les distinguer des autres que l'on nomme *menuisiers d'assemblage*.

Outre les bois de diverse nature que l'on emploie au *placage*, on se sert aussi de l'écaille de tortue, de l'ivoire, de l'étain & du cuivre; de ces deux derniers battus & réduits en tables très-plate, & des autres débités en feuilles très-minces.

L'on peut, pour ainsi dire, distinguer comme deux sortes de *placage*; l'un qui est le plus commun, ne consiste qu'en quelques compartimens de différens bois; l'autre où il y a beaucoup plus d'art, représente au naturel des fleurs, des oiseaux & d'autres choses semblables: celui-ci s'appelle proprement *marqueterie*. On ne va parler dans cet article que du *placage par compartiment*.

Le bois destiné au *placage* se débite avec la scie à refendre, en feuilles environ d'une ligne d'épaisseur. Pour le débiter, les buches ou les planches, suivant le bois qu'on emploie, se mettent dans ce qu'on appelle *la presse à scier debout*, dont on peut voir la description à l'*article des presses*. Les feuilles se coupent en bandes, & se contournent en différentes figures conformes au dessein qu'on s'est proposé; & après que les joints en ont été régulierement faits & qu'elles ont été mises d'épaisseur & de largeur avec différens rabots propres à cet usage, on les colle sur un fond de bois bien sec avec de forte colle d'Angleterre.

Quand toutes les feuilles sont *plaquées*, jointes & collées, on les met dans une presse, si ce sont de petits ouvrages; ou s'ils sont grands, on les laisse sur l'établi, & les ayant couverts par-dessus de quelque ais, ou morceau de planche proportionnée à l'ouvrage, on les serre avec des *goberges*, c'est-à-dire avec des perches capables de faire un peu de ressort, dont un bout touche au plancher de la boutique, & l'autre porte sur l'ais qui couvre l'ouvrage. Afin d'affermir davantage les goberges & qu'elles serrent plus fortement le *placage*, on les calle avec un morceau de bois taillé en coin.

Après que la colle est parfaitement seche, & qu'on a levé les goberges, on acheve l'ouvrage, d'abord avec de petits rabots dont le dessous du fust est garni d'une plaque de fer, & ensuite avec les outils qu'ils nomment *racloirs*.

Comme quelques-uns de ces rabots ont des dents à-peu-près semblables à celles des limes ou des truelles bretées, on les emploie plutôt pour limer le *placage* que pour le raboter.

Les racloirs qui sont des morceaux d'acier ou de fer bien acérés, bien tranchans & affutés sur une pierre à huile, servent à emporter les raies ou bretures que les rabots ont laissées.

L'ouvrage raclé se polit avec la peau de chien marin, la cire, la brosse & le polissoir de prelle, qui est la derniere façon qu'on lui donne. *Diction. de Com.* (*D. J.*)

PLACARD, s. m. (*Jurisprud.*) signifie ordinairement quelque chose que l'on affiche publiquement.

A la chancellerie & dans les greffes, on appelle un acte expédié en *placard*, celui qui est écrit sur une seule feuille de papier ou parchemin non ployée, & qui n'est écrite que d'un côté.

On appelle aussi *placards* les ordonnances des anciens souverains de Flandres & de Brabant.

Ces *placards* sont la plupart en flamand; il y en a pourtant quelques-uns en françois: il y en a quatre volumes de ceux de Flandres, & autant de ceux de Brabant. Le conseil d'Artois a dans son dépôt des registres des *placards*.

Ceux qui ont précédé la conquête, ou cession des places du ressort du parlement de Flandres, sont observés à moins que le roi n'y ait dérogé depuis.

Anselme en a fait un répertoire, intitulé *code belgique*, & un commentaire sur les *placards* les plus importans, intitulé *tribonian belgique*.

Zypæus, *introduct. ad notit. juris belg.* en rapporte plusieurs. Il dit, *n.* 6. que les *placards* n'obligent pas les sujets de chaque province en particulier, s'ils n'y ont été spécialement publiés.

Le plus important de tous ces *placards* est l'édit perpétuel des archiducs Albert & Isabelle, du 12 Juillet 1611. Anselme l'a commenté, & Romulus a fait un commentaire sur l'article neuf seulement. *Voyez l'instit. au dr. belgique de* Ghewiet. (*A*)

PLACARD, (*Affiche d'Hollande*.) ce mot se dit en Hollande des affiches par lesquelles on rend publiques les résolutions & ordonnances des états-généraux des Provinces-unies, soit pour le gouvernement, soit pour la police, soit pour le commerce.

PLACARD, (*Archit.*) c'est une décoration de porte d'appartement en bois, en pierre ou en marbre, composée d'un chambranle couronné de sa frise ou gorge, & de sa corniche portée quelquefois sur des consoles.

On donne encore le nom de *placard* au revêtement d'une porte de menuiserie, garnie de ses ventaux.

Placard ceintré, c'est un *placard* dont le plan est curviligne, comme une arcade, une porte ronde, qui sert par conséquent dans les sallons & vestibules ronds. On von

(a) Peut-être pourrai-je par la suite découvrir quelque chose de plus particulier sur cet objet; mais comme cette matiere est abondante & exige un très-grand nombre d'expériences, il vaut encore mieux réflechir plus exactement que de se précipiter.

voit de ces *placards* dans le porche ou tambour de menuiserie de l'église des peres Chartreux à Paris.

Placard double, placard qui dans une baie de porte est répété devant & derriere, avec embrasure entre deux, sur l'épaisseur d'un mur ou d'une cloison.

Placard feint, placard qui ne sert que de lambris, pour faire symmétrie avec une porte parallele ou opposée. *Daviler*. (*D. J.*)

PLACARD, s'entend dans l'usage de l'*Imprimerie*, de ces ouvrages imprimés dans toute l'étendue du papier, & qui n'ont aucun format décidé. Il arrive même qu'un *placard* est composé de plusieurs feuilles de papier collées ensemble, après avoir été imprimées séparément; quand la forme en plomb est trop considérable pour tenir sur la presse, le *placard* ne s'imprime que d'un côté pour pouvoir le coller sur le mur. Il ne differe de l'affiche, qu'en ce que l'affiche ne contient au plus qu'une feuille de papier, elle s'imprime même sur une demie, & sur un quart de feuille.

PLACE, LIEU, ENDROIT, (*Synonym.*) *lieu* marque un total d'espace, *endroit* n'indique proprement que la partie d'un espace plus étendu; *place* insinue une idée d'ordre & d'arrangement. Ainsi l'on dit le *lieu* de l'habitation; l'*endroit* d'un livre cité; la *place* d'un convive, ou de quelqu'un qui a séance dans une assemblée.

On est dans le *lieu*, on cherche l'*endroit*, on occupe la *place*.

Paris est le *lieu* de toute la France le plus agréable; les espions vont dans tous les *endroits* de la ville; les premieres *places* ne sont pas toujours les plus commodes.

Il faut, tant qu'on peut, préférer les *lieux* sains, les *endroits* connus, & les *places* convenables. *Girard*.

Le mot *place* a un grand nombre d'acceptions différentes: on dit la plaine S. Denis seroit une belle *place* pour donner bataille; c'est en greve que se font les exécutions, j'évite de passer par cette *place*; il a eu la maison pour rien, car il n'a payé que la *place*; vous n'aurez pas assez de *place* pour le monde que vous vous proposez de recevoir; vous n'aurez pas de *place* au sermon si on ne vous la retient; je ne voudrois pas être à la *place* de cet homme qu'on loue tant; il est resté mort sur la *place*; il aura *place* dans l'histoire; la *place* est bonne, elle tiendra long-tems; l'étapier a tant de *places* à fournir par compagnie; ne prenez pas la *place* d'honneur, si vous n'avez un titre qui vous la décerne; le mépris a pris la *place* de l'estime; dans ce monde tout est à sa *place*, on ne conçoit pas qu'il en puisse être autrement; il occupe une belle *place*; combien ces effets valent-ils sur la *place*? la *place* de Lyon est une des meilleures de France, on l'a subrogé en lieu & *place* du titulaire, &c.

PLACE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Place se prend souvent pour le lieu où l'on siege dans un tribunal ou autre assemblée.

Quelquefois *place* se prend pour le rang, ou pour la dignité même de celui qui occupe, comme la *place* de chancelier, celle de premier président.

On entend aussi par le terme de *place* certains états & offices qui ne sont point vénaux, comme la *place* de conseiller d'état.

Place signifie quelquefois un terrein vain & vague, comme une *place* à bâtir, une *place* qui est ordinairement en pascage.

On appelle *place publique*, celle qui est destinée pour l'usage public, comme sont les marchés, ou comme les *places* de décoration & celles destinées pour les réjouissances publiques, & pour les exécutions de justice.

On appelle encore *place*, un certain espace de terrein où des marchands & débitans exposent leurs marchandises, comme sont les Boulangers & les marchands de poisson & de légumes dans les marchés. Ces *places* dépendent la plupart du domaine; en quelques marchés il y en a qui dépendent des seigneurs hauts justiciers.

On dit aussi une *place* de barbier, c'est-à-dire l'*état de barbier*; ces *places* ne sont point des offices.

Les *places* monachales sont les lieux destinés à loger & entretenir un certain nombre de religieux, ces *places* ne sont point des bénéfices; mais quand un monastere est fondé pour tant de religieux, le chapitre général peut obliger ce monastere de recevoir des religieux à proportion du nombre qu'il y a de *places* vacantes. *Voyez* COUVENT, MONASTERE, RELIGIEUX. (*A*)

PLACE, s. f. (*Archit.*) espace de figure réguliere ou irréguliere, destiné pour bâtir: on l'appelloit anciennement *parterre*.

Place publique, grande *place* découverte, entourée de bâtimens, pour la magnificence d'une ville; comme les *places* de Vendôme, Royale, des Victoires à Paris; de Bellecourt, à Lyon; de S. Charles, à Turin, &c. ou pour l'utilité, telle qu'une halle, un marché; ainsi, par exemple, que la *place* Navonne, à Rome.

On proportionne la grandeur des *places publiques*, pour ce dernier usage, au nombre des habitans d'une ville, afin qu'elle ne soit pas trop petite si beaucoup de personnes y ont affaire, ou qu'elle ne paroisse pas trop vaste si la ville n'est pas beaucoup peuplée.

Les *places publiques* des Grecs sont quarrées, & il y a au-tour de doubles portiques, dont les colonnes serrées les unes contre les autres, soutiennent des architraves de pierre ou de marbre, avec des galeries au-dessus. C'est sur ces galeries, & dans ces portiques que se plaçoient les spectateurs pour voir le combat des gladiateurs qu'on donnoit autrefois dans ces *places*. *Daviler*. (*D. J.*)

PLACE, *en terme de guerre*, est un mot générique, qui signifie toutes sortes de forteresses où l'on peut se défendre. *Voyez* FORTERESSE.

En ce sens l'on peut dire que c'est un lieu tellement disposé, que les parties qui l'entourent se défendent & se flanquent mutuellement. *Voyez* FORT & FORTIFICATION.

Place forte ou *place fortifiée*, est un lieu flanqué & couvert de bastions. *Voyez* BASTION & FORTERESSE.

Place réguliere, est celle dont les angles, les côtés, les bastions, & les autres parties sont égales. Elle prend ordinairement son nom du nombre de ses angles; on l'appelle un *pentagone*, un *hexagone*, &c. *Voyez* PENTAGONE, HEXAGONE, &c. *Voyez aussi* RÉGULIER. *Palmanova*, bâtie par les Vénitiens, est un *dodécagone*. *Voyez* DODÉCAGONE.

Une place irréguliere, est celle dont les côtés & les angles sont inégaux. *Voyez* FORTIFICATION IRRÉGULIERE.

Place d'armes, en fortification, c'est une *place* forte, choisie pour être le principal magasin d'une armée.

Place d'armes, dans une ville ou dans une garnison, c'est un grand espace de terrein, ouvert ordinairement vers le centre où l'on assemble les soldats pour les fonctions militaires, comme pour monter la garde, les revues, & en cas d'allarmes, pour y recevoir les ordres du gouverneur ou du commandant. *Voyez* GARNISON. *Chambers*.

Ces sortes de *places d'armes* ont différentes figures dans les *places* irrégulieres, mais dans les régulieres, elles sont ordinairement ou quarrées, ou de la figure du polygone de la *place*. Une *place d'armes* quarrée est plus avantageuse, pour la régularité des maisons, que celle qui forme un autre polygone, parce que leur emplacement est alors rectangulaire, au lieu qu'il ne l'est point lorsqu'elle a une autre figure. Les principales rues de la ville doivent aboutir à la *place d'armes*, & l'on doit aussi de cette *place* pouvoir conduire les troupes aisément & promptement au rempart.

La grandeur des *places d'armes* est fort difficile à régler avec précision: car elle doit être relative à celle de la ville & la garnison, au nombre des habitans, & à la quantité du terrein dont on peut disposer. Une *place d'armes*, grande & spacieuse, a quelque chose de plus agréable qu'une petite. C'est un ornement pour la ville. D'ailleurs les principaux édifices, comme la grande église, l'hôtel-de-ville, le gouvernement ou la maison du gouverneur, ont ordinairement leur principale porte sur la *place d'armes*. Tout cela y attire un grand concours de monde. Lorsque les villes sont fort grandes, elles ont ordinairement plusieurs *places d'armes*; mais la plus grande ou la principale en occupe presque toujours à-peu-près le centre. Suivant le livre *de la Science des Ingenieurs*, lorsque la ville ou la *place* est un pentagone, le côté du quarré de la place d'armes doit avoir 40 toises, 45 ou 50 si elle a six bastions; 55 à 60 si elle en a sept, 70 ou 75 si elle en a huit; & enfin 90 ou 95 si la place a onze ou douze bastions.

Place d'armes dans un siege, est une espece de tranchée parallele à la place, qui a été mise en usage par M. le maréchal de Vauban, où l'on a toujours des soldats préparés à soutenir ceux qui travaillent aux approches contre les entreprises de la garnison. *Voyez* PARALLELES *ou* PLACES D'ARMES.

Place d'armes particuliere dans une garnison, c'est une place proche de chaque bastion, où les soldats que l'on envoie de la grande *place* aux quartiers qui leur sont assignés viennent relever ceux qui sont de garde ou qui sont au combat. *Chambers*.

Place d'armes dans un camp, est un grand espace à la tête d'un camp, pour y ranger l'armée en bataille. Il y en a aussi pour faire assembler chaque corps particulier. *Voyez* CAMP.

Pla-

Place d'armes d'une troupe ou d'une compagnie, c'est l'étendue du terrein sur lequel une troupe ou une compagnie se range en bataille. *Voyez* TROUPE, *&c.*

Face d'une *place*. } *Voyez* { FACE.
Feu de la *place*. } *Voyez* { FEU.
Tenaille de la *place*. } *Voyez* { TENAILLE.

Chambers.

Place d'armes dans le fossé sec, est une espece de chemin couvert que l'on y pratique, qui en traverse la largeur, & qui sert à augmenter la défense du fossé. Ces places ne consistent que dans un parapet perpendiculaire aux faces de demi-lunes, & autres ouvrages construits dans les fossés secs: elles occupent toute la largeur du fossé à l'exception d'un petit espace auprès de la contrescarpe qui est fermé par une barriere. Ce parapet est élevé de trois piés sur le niveau du fossé, lequel fossé est creusé dans cet endroit de la même quantité, il se perd en glacis comme celui du chemin couvert; il a aussi une banquette, & il est pallissadé.

Place d'armes du chemin couvert, sont des espaces pratiqués à ses angles, rentrant & saillant, pour assembler les soldats nécessaires à la défense du chemin couvert, & faire des sorties sur l'ennemi. Les *places d'armes* des angles saillans sont appellées *saillantes*, & elles sont formées par l'arrondissement de la contrescarpe. A l'égard des *places d'armes* des angles rentrans & qu'on appelle *places d'armes rentrantes*, elles se construisent ainsi. On prend 12 ou 15 toises de part & d'autre de l'angle rentrant du chemin couvert, & sur la ligne qui le termine vers la campagne. De l'extrémité *S* & *T* de chacune de ces lignes (*Pl. I. des fortifications*, *fig.* 5.), & de l'intervalle de 18 ou 20 toises, on décrit deux arcs qui se coupent dans un point *V* vis-à-vis l'angle rentrant du chemin couvert. On tire de ce point deux lignes, *VS*, *VT*, aux extrémités des 12 ou 15 toises prises sur le côté intérieur du chemin couvert. Ces lignes sont les *faces* des *places d'armes*, Les deux premieres lignes qui ne paroissent plus lorsque le plan est achevé, se nomment les *demigorges*. Il faut observer que l'angle que les faces des *places d'armes* font avec le chemin couvert, ne doit jamais être aigu, mais droit ou un peu obtus; autrement les soldats placés le long des faces des *places d'armes*, pourroient en tirant, tuer ou estropier ceux qui seroient sur les branches voisines. Les *places d'armes* de M. le maréchal de Vauban, n'ont que 10 toises de *demi-gorge*, & 12 de face; mais ces dimentions sont trop petites. De grandes *places d'armes* sont plus propres à être soutenues que de petites; & d'ailleurs les faces en flanquent bien plus avantageusement les branches du chemin couvert. (*Q*)

PLACE FORTIFIÉE, FORTERESSE *ou* FORTIFICATION; c'est une place bien flanquée & bien couverte d'ouvrages.

Les *places fortifiées*, selon la méthode des modernes, consistent principalement en bastions, courtines, & quelquefois en demi-bastions, selon la situation du terrein; en cavaliers, remparts, fausses-braies, fossés, contrescarpes, chemins couverts, demi-lunes ou ravelins, ouvrages à corne, à couronne, rédans & tenailles. *Voyez* chacun de ces ouvrages à l'article qui est particulier à chacun d'eux, c'est-à-dire, *voyez* FORTIFICATION, BASTION, COURTINE, REMPART, CAVALIER, FAUSSE-BRAIE, FOSSÉ *&c. Chambers*.

Toutes ces pieces sont composées d'un rempart & d'un parapet. Elles ont des bermes lorsqu'elles sont revêtues de gazons, & alors elles sont ordinairement fraisées. *Voy.* BERME, FRAISES. *&c.*

Ces ouvrages sont composés de plusieurs parties qui ont différens noms; ainsi un bastion est composé de faces, de flancs, de casemates, d'orillons, de gorges; une demi-lune, de demi-gorges, de faces & quelquefois de flancs; un ouvrage à corne de demi-bastions & d'aîles, branches ou longs côtés, *&c.* Voyez *les articles de tous ces différens ouvrages*.

PLACES EN PREMIERE LIGNE, se dit dans *l'Art militaire* de celles qui couvrent les Provinces frontieres des états, & qui se trouvent par conséquent les plus exposées aux entreprises de l'ennemi. Celles qui forment une espece de seconde enceinte derriere la premiere, sont dites être en *seconde ligne*, & celles qui suivent, en *troisieme ligne*.

Les *places* en premiere & en seconde ligne, doivent être exactement fortifiées & disposées de maniere, qu'elles ferment absolument l'entrée du pays à l'ennemi. On doit s'attacher à faire ensorte qu'il n'y en ait aucune qui n'ait son utilité; mais pour déterminer celles qui sont de cette espece, il faut outre une grande connoissance du pays, des vues supérieures pour juger de tout ce qu'un ennemi intelligent peut faire, & des situations propres à arrêter ses progrès. Les livres ne peuvent guères donner que des idées fort superficielles sur cet objet, c'est-à-dire quelques principes généraux dont il est aisé de convenir, comme par exemple, que la premiere maxime de la fortification, *qu'il ne doit y avoir aucun endroit de l'enceinte d'une place, qui ne soit vu & défendu de quelqu'autre partie de cette enceinte*, doit s'appliquer aux différentes *places* des frontieres des états; qu'ainsi ces *places* doivent fermer tous les passages à l'ennemi, & être disposées de maniere qu'il ne puisse ni les éviter, ni pénétrer dans l'intérieur du pays pour en avoir forcé quelques-unes: ou bien comme le dit M. le comte de Beausobre dans la deuxieme partie de son commentaire sur *Enée le tacticien*, que la tactique, la fortification particuliere d'une *place*, & la fortification générale d'une frontiere, sont dans la même analogie. Ces principes, quoique assez exactement vrais en eux-mêmes, n'en souffrent pas moins de difficultés dans la pratique. Il y a tant de circonstances particulieres à examiner & à combiner pour les appliquer judicieusement, qu'on ne peut guère présumer d'y réussir parfaitement. Si l'on ajoute à cela les changemens que la guerre occasionne dans les frontieres & dans les intérêts particuliers des princes, on verra qu'il est presque impossible de parvenir & de déterminer exactement le nombre & la nature des *places fortes* qui doivent faire la barriere des grands états. On peut voir ce que M. de Beausobre dit sur ce sujet, dans l'ouvrage que nous venons de citer, & la maniere dont il répond à cette question qu'il se fait. *Combien faut-il de places fortes dans un état, & quel doit être leur distribution & leur ordonnance?* (*Q*)

PLACE, *reconnoître une* (*Art milit.*) c'est en faire le tour avant que de l'assiéger, & remarquer avec soin les avantages & les défauts de son assiette & de sa fortification, afin de l'attaquer par l'endroit le plus foible. C'est un soin que le général doit prendre lui-même. On ne fait point de siege, qu'on n'aille auparavant reconnoître la *place*. *Dict. milit.* (*D. J.*)

PLACE, *secourir une* (*Art. milit.*) c'est faire lever le siege à une armée qui l'attaque. Le secours qu'on veut donner à une place assiégée, consiste ou en hommes, ou en munitions, ou en vivres. On proportionne la disposition du secours qu'on veut faire entrer, à la maniere qu'on desire qu'il soit, c'est-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la *place* un nombre d'hommes pour en fortifier la garnison, ou un convoi de vivres pour en augmenter les provisions, ou l'un & l'autre tout ensemble; on tâche de le faire avant que les lignes de circonvallation soient parfaites. Les difficultés qu'elles opposent sont très-difficiles à surmonter; elles ne sont cependant pas impossibles à vaincre, mais on ne peut donner des regles certaines sur cela. Il faut de nécessité que ce soit la disposition des lieux, & celle de l'ennemi qui en décident.

Celui qui conduit l'entreprise s'instruit si bien de ses dispositions, qu'il n'est pas besoin d'autre guide que de lui-même. Si ce sont des troupes qu'on veut jetter dans une place, il faut qu'il se souvienne que c'est de l'infanterie qui y est nécessaire, & non pas de la cavalerie. Les cavaliers qui sont chargés d'introduire de la poudre dans une place, ont soin de les mettre dans des sacs de cuir, de peur que la poudre, si on la mettoit dans des sacs de toile, ne se répande le long du chemin.

La meilleure maniere de *secourir les places*, est d'y aller avec une bonne armée, pour combattre celle de l'assiégeant, de quelque maniere qu'elle soit portée, afin de la contraindre de lever le siege. Si dans cette occasion il y a une armée d'observation, ou si celle qui assiege sort des lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occasion se présente de jetter des troupes ou d'autres secours dans la *place*, il en faut profiter à cause du succès incertain de l'entreprise. Cette action doit être concertée avec le gouverneur par le moyen des espions, afin que pendant son cours, il fasse de son côté des efforts pour donner tout ce qu'il a besoin pour faire une vigoureuse résistance.

Mais si l'ennemi ne sort point de ses retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un général a deux partis à prendre. Le premier est d'attaquer en lignes déployées une partie de la circonvallation, séparée de l'autre par quelque riviere, ruisseau ou autre défilé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre; ces corps ne manquent pas de profiter de leur absence pour pénétrer dans les lignes, & pousser, s'il est possible, jusqu'aux tranchées, ou du moins faire une puissante diversion. Le second parti est d'attaquer le retranchement

par

par têtes de colonnes; on les ferme en divers endroits. Dans ce cas on choisit les plus foibles, d'où on puisse le plus aisément pénétrer jusqu'à la *place*.

Quelques mesures que l'assiégeant prenne, il ne lui est guère possible d'en prendre d'assez justes, pour s'opposer à ces sortes d'attaques; car en faisant une disposition semblable, en opposant colonne contre colonne, il ne le peut sans être obligé de dégarnir presqu'entierement le derriere de ses parapets, & sans s'exposer à être emporté par ces endroits. Il est infiniment plus aisé à l'assaillant de donner le change, qu'il ne lui est facile de s'en garantir. (*D. J.*)

Places publiques de Rome, (*Antiquités de Rome.*) les Grecs & les Romains se sont distingués par leurs *places publiques*, monumens à jamais célebres de leur magnificence & de leur goût pour les arts.

Les *places publiques* chez les Grecs étoient quarrées, & avoient tout-autour de doubles & amples portiques, dont les colonnes étoient serrées, & soutenoient des architraves de pierre ou de marbre, avec des galeries en haut; mais cela ne se pratiquoit point en Italie, parce que l'ancienne coutume étant de faire voir au peuple les combats de gladiateurs dans ces *places*, il falloit pour de tels spectacles, qu'elles eussent tout-autour des entre-colonnes plus larges; & que sous les portiques, les boutiques des changeurs & les balcons au-dessus, eussent l'espace nécessaire pour faire le trafic, & pour la recette des deniers publics.

Il y avoit à Rome 17 *places publiques* nommées *fora*; mais il y avoit 3 *places publiques* principales où les Romains rendoient la justice: 1°. la place romaine, *forum romanum*, qui étoit la plus ancienne & la plus fameuse de toutes, & dans laquelle étoient les rostres: 2°. la *place* de César, *forum Julii Cæsaris*: 3°. la *place* d'Auguste, *forum Augusti*. Ces deux dernieres ne furent ajoutées que pour servir de supplément à la *place* romaine, à cause du grand nombre de plaideurs & de procès, comme dit Suétone.

Ces trois *places* étoient destinées aux assemblées du peuple, aux harangues, & à l'administration de la justice. A ces trois *places*, on en ajouta encore deux autres; l'une fut commencée par Domitien, & achevée par l'empereur Nerva, qui, de son nom, fut appellée *forum divi Nervæ*; & l'autre fut bâtie par Trajan, & nommée de son nom, *forum Trajani*. Disons un mot de toutes ces fameuses *places*.

La *place romaine*, située entre le mont Palatin & le Capitole, comprenoit tout cet espace qui s'étendoit depuis l'arc de Septimus Severus, jusqu'au temple de Jupiter Stator. Du tems de Romulus, ce n'étoit qu'une simple *place* sans édifices & sans ornemens. Tullus Hostilius fut le premier qui l'environna de galeries & de boutiques. Après lui ses successeurs, ensuite les consuls & les autres magistrats l'embellirent tellement, que dans le tems de la république florissante, c'étoit une des plus belles *places* du monde: elle étoit entourée d'édifices magnifiques, avec des galeries soutenues de colonnes, & s'étendoit alors depuis le pié du mont Capitolin où étoit l'arc de Septimus, jusqu'à l'arc de Titus; & depuis le bas du mont Palatin, jusqu'à la voie sacrée.

Ses principales parties étoient le lieu appellé *comitium*, la *comice*, où le peuple s'assembloit pour les affaires publiques. Les édiles & les préteurs y donnoient souvent des jeux pour divertir le peuple. Marcellus, fils d'Octavie, sœur d'Auguste, dont Virgile a fait un si bel éloge, le fit couvrir de toile l'année de son édilité pour la commodité des plaideurs, *ut salubrius litigantes consisterent*, pour me servir des termes de Pline; Caton le censeur disoit au contraire, qu'il le falloit faire paver de pierres pointues, afin que les plaideurs n'y allassent pas si souvent, & qu'en y perdant patience, ils perdissent aussi l'envie de plaider. Dans ce lieu du comice ou de l'assemblée, il y avoit quatre basiliques, celle de *Paulus*, l'*Opimia*, où le sénat s'assembloit, la *Julia*, qui fut bâtie par Vitruve, & la *Portia* par Portius Caton.

A l'un des coins de cette *place*, au pié de la roche Tarpéienne, étoit cette grande & affreuse prison que fit faire Ancus Martius, & que Servius Tullius augmenta depuis de plusieurs cachots, d'où vient qu'on l'appella *Tullianum*. A l'entrée de la *place*, ou, comme dit Tacite, près du temple de Saturne, étoit la célebre colonne appellée *milliarium aureum*, d'où l'on commençoit les mesures des distances des milles d'Italie. Il y avoit aussi une galerie, ou comme un pont de marbre, que fit faire l'empereur Caligula, pour aller & venir du mont Palatin au capitole par la *place* romaine. Elle étoit soutenue par quatre-vingt grosses colonnes de marbre blanc. La vieille *place* romaine est appellée aujourd'hui *campo vacino*, &c.

La *place de César*, étoit celle dont Jules César fit l'acquisition pour l'embellissement de Rome, & pour servir aux assemblées du peuple, il l'acheta cent millions de sesterces, qui valoient, selon le calcul de Budé en argent de France de son tems deux millions cinq cens mille écus, & Jules-César dépensa deux cent cinquante mille écus pour la faire paver. Ce dictateur y fit bâtir la basilique Julienne, & y fit dresser sa statue sur un cheval de bronze.

La *place d'Auguste* à Rome fut l'ouvrage de cet empereur, parce que l'ancienne *place* romaine, & celle de Jules-César réunies, ne suffisoient pas pour toutes les assemblées publiques. On s'y rendoit pour délibérer de la guerre ou de la paix, & du triomphe que l'on accordoit aux vainqueurs, lesquels y apportoient les enseignes & les trophées de leurs victoires. Le temple de Mars étoit dans cette place, & l'on y faisoit quelquefois des courses à cheval, & des jeux publics. On y voyoit une magnifique statue d'albâtre, qui représentoit Auguste, avec les statues de tous ceux qui avoient triomphé. Il y avoit aussi deux tableaux de la main d'Apelle, dont l'un représentoit Castor, & Pollux, & l'autre les victoires d'Alexandre le Grand, monté sur un char de triomphe. Cette *place d'Auguste* étoit près de la *place* romaine, & voisine du Tibre, qui s'y déborda du tems de cet empereur.

La *place de Nerva*, à côté de celle d'Auguste, commencée par l'empereur Domitien, fut achevée & embellie par Nerva son successeur. Elle étoit ornée de plusieurs statues, & de colonnes de bronze d'une hauteur extraordinaire, couvertes de bande de cuivre. Il y avoit près de-là un palais magnifique, avec un superbe portique, dont il reste encore quelques débris.

La *place de Trajan*, est celle que cet empereur fit bâtir entre la place de Nerva, le capitole & le mont Quirinal. Tout y étoit de la derniere magnificence. On y voyoit un superbe portique soutenu d'un grand nombre de colonnes, dont la hauteur & la structure donnoient de l'admiration. Tout cela étoit accompagné d'un arc triomphal, orné de figures de marbre, avec la statue du cheval de Trajan, qui étoit élevée sur un superbe piédestal. Au milieu de la *place*, étoit la colonne de Trajan. *Voyez* Colonne Trajane. (*D. J.*)

Place du change, ou *place commune des Marchands*; c'est un lieu public établi dans les villes de négoce, où les marchands, négocians, banquiers, courtiers ou agens de change, & autres personnes qui se mêlent du commerce des lettres & billets de change, ou qui font valoir leur argent, se trouvent à certains jours de la semaine pour y parler & traiter des affaires de leur commerce, & savoir le cours du change. *Voy.* Change.

A Paris on dit simplement la *place*, elle est située dans la cour du palais sous la galerie dauphine. A Lyon on la nomme aussi *la place* ou *la place du change*; à Toulouse, à Londres, à Amsterdam, & presque dans tous les pays étrangers, *la bourse*. *Voyez* Bourse.

Faire des traites & remises de *place* en *place*, c'est faire tenir de l'argent d'une ville à une autre par le moyen des lettres-de-change, moyennant un certain droit qui se regle suivant que le change est plus ou moins haut. *Voyez* Remise.

Quelquefois le mot de *place* se prend pour tout le corps des marchands & négocians d'une ville. On dit en ce sens que la *place* de Lyon est la plus considerable & la plus riche de France, pour dire qu'il n'y a point dans le royaume de banquiers & de marchands plus riches ni plus accrédités que ceux de Lyon.

On dit en termes de commerce: c'est demain jour de *place*. Je vais à la *place*. Il y a peu d'argent sur la *place*. L'argent de la *place* est à tant. Le change est haussé ou baissé sur la *place*, &c. Dans toutes ces expressions le nom de *place* ne signifie que le concours & l'assemblée des marchands qui négocient ensemble. *Dict. de comm. tom. III. p.* 865.

Place; on appelle encore ainsi *en terme de commerce de mer*, certains endroits destinés dans les ports de mer. Les bâtimens marchands, suivant les ordonnances de marine, ne doivent point être mêlés ni engagés avec les vaisseaux du roi, & avoir déchargé leurs poudres & autres marchandises combustibles, avant que de pouvoir prendre leurs *places* dans le port. *Idem. Ibid.*

Place est encore un lieu public, dans lequel se tiennent les foires ou marchés où les marchands ont leurs échopes ou petites boutiques pour étaler leurs marchandises, quelquefois sans payer aucun droit, & le plus souvent en le payant au roi ou aux seigneurs.

Place se dit aussi du lieu que les maîtres de quelques communautés des arts & métiers de Paris, ont droit

d'avoir

d'avoir aux halles pour y étaler leurs marchandises les jours de marché, la *place* des Potiers de terre, &c.

Place s'entend aussi des endroits où les vendeurs d'images & les petits merciers étalent leurs marchandises, comme sont à Paris le cimetiere de SS. Innocens, les murs des églises & des grands hôtels. *Dict. de comm.*

PLACE, *terme de Cloutier*; c'est un ustensile de fer enfoncé par le pié dans un gros bloc de bois, qui sert comme d'établi au cloutier pour fabriquer ses clous. Cet ustencile est une espece d'enclume plus plate que quarrée, plus large par en-haut que par en-bas, dont la surface supérieure est unie & quarrée d'un côté, & alongée de l'autre; c'est sur cet instrument que les ouvriers forgent & amenuisent leur baguette de fer pour en former les clous; il sert aussi pour appuyer la clouillere. *Voyez les Planches du Cloutier.*

PLACE, (*Maréchal.*) on appelle ainsi l'espace qui est entre deux poteaux dans une écurie, lequel est destiné pour y attacher & loger un cheval. *Place* s'entend dans quelques occasions pour le manege, comme quand le maître dit à l'écolier qui est à cheval de venir par le milieu de la *place*; d'arrêter au milieu de la *place*; il entend par cette expression *le milieu du manege.*

PLACES, *tirer les, au médiateur*, se dit d'une cérémonie de politesse qui sert de preuve à la bonne-foi des joueurs en se plaçant où le sort l'a décidé. On prend pour cela quatre cartes dans un jeu; savoir, un roi, une dame, un valet & un as, que l'on présente aux joueurs pour leur en faire prendre une à chacun. Celui qui a tiré le roi se place où il veut, la dame après lui, le valet ensuite, & l'as au-dessus, pour lui donner la main.

PLACES, *tirer les, au jeu de quadrille*; c'est voir au sort où chaque joueur doit se placer, ce qui se fait pour éviter toutes supercheries, & de la maniere suivante: on prend d'abord quatre cartes, une de chaque couleur, que l'on met à découvert à chaque *place* de la table, puis on en prend encore une de chaque couleur, que l'on mêle & que l'on présente, la couleur cachée, à chacun des joueurs, qui doit en prendre une & se placer à la couleur qui répond à cette carte prise.

PLACÉ, BIEN *ou* MAL, *à cheval*, se dit d'un cavalier, selon qu'il est dans une belle ou mauvaise situation à cheval.

PLACEL, s. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on appelle, dans la mer du Sud, un fond également élevé, sur lequel la mer change de couleur, & paroît plus unie qu'ailleurs.

PLACENTA *ou* ARRIERE-FAIX, (*Anat.*) c'est une masse ronde & mollette que l'on trouve dans la matrice d'une femme grosse, où les anciens croyoient que le sang étoit purifié & préparé pour la nourriture du fœtus. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi* FOETUS.

C'est pourquoi on l'appelle encore *hepar uterinum*, le foie de la matrice, comme s'il faisoit l'office d'un foie dans la préparation du sang, *Voyez* FOIE. Les modernes l'appellent *placenta*, c'est-à-dire, *gâteau* ou *tourteau* de la matrice, à cause qu'il a une forme de tourteau.

Quelques-uns croient que le *placenta* n'est qu'une masse de sang congulé, parce qu'il se dissout quand on le presse ou quand on le lave; & que son véritable usage consiste à servir d'oreiller aux vaisseaux umbilicaux qui posent dessus. *Voyez* OMBILICAL.

Sa figure est assez semblable à celle d'une assiette sans rebord: son diametre est de huit pouces environ, & quelquefois un pié. Il est rond & généralement concave ou convexe. Le côté concave est adhérent à l'uterus, & il est inégal, ayant differentes protubérances & différentes cavités, au moyen desquels il fait des impressions sur l'uterus, qui en fait réciproquement sur la *placenta*. Quoi qu'en disent quelques-uns, sa place dans l'uterus n'est pas fixe ou certaine.

Les femmes n'ont qu'un *placenta*, à moins qu'elles n'accouchent d'enfans jumeaux, &c. cependant, en général, le nombre des *placenta* répond à celui des fœtus. Dans quelques brutes, particulierement dans les vaches & dans les brebis, le nombre en est fort grand: il y en a quelquefois près d'un cent pour un seul fœtus, mais ils sont petits, & ressemblent à des glandes conglomérées d'une grosseur moyenne.

Du côté extérieur ou convexe, qui a pareillement ses protubérances, quoique recouvertes d'une membrane fort unie, sortent les vaisseaux ombilicaux, qui se distribuent en grande abondance dans toute la substance du *placenta*.

Il y en a même qui s'imaginent que cette partie n'est qu'un plexus de veines & d'arteres, dont les extrêmités s'abouchent dans celles des vaisseaux hypogastriques, forment & entretiennent la circulation entre la mere & le fœtus; car ce côté du *placenta*, qui est adhérent à la matrice, paroît n'être autre chose que les extrêmités d'un nombre infini de petits filets, lesquels, dans le tems du travail, s'échapent des pores qui sont dans les côtés des vaisseaux sanguins hypogastriques, où ils s'étoient insinués, occasionnent l'écoulement des menstrues, jusqu'à ce que les parties de l'uterus se rapprochent, ou que les pores se contractent par degrés, à cause de l'élasticité naturelle des vaisseaux. *Voyez* MENSTRUE, CIRCULATION, &c.

Les Anatomistes de l'acad. roy. des Sciences de Paris ont eu de grandes contestations sur la question de savoir si le *placenta* a quelque tunique extérieure, par laquelle il soit attaché à la matrice. M. Mery soutient qu'il n'y en a point, & que rien n'empêche le sang de la mere de passer de la matrice dans le *placenta*, & de-là au fœtus; M. Rohault tient aussi pour cette opinion; mais MM. Vieussens & Winslow soutiennent le contraire. Dans un autre mémoire M. Rohault tâche de faire voir que le *placenta* n'est pas une partie particuliere, mais seulement une portion du chorion condensé ou épaissi. *Voy.* CHORION.

PLACENTA, *maladie du*, (*Médec.*) on connoît la structure du *placenta*, c'est une masse presque charnue, d'une figure orbiculaire, applatie, composée de ramifications des arteres & des veines ombilicales; le *placenta* n'est jamais double, si ce n'est dans les jumeaux; il est attaché ordinairement au fond de la matrice, par une légere peau interposée, d'où part un cordon dans l'endroit où elle est couverte d'une membrane tendre, toute vasculeuse, attachée par une toile cellulaire, & par des fibres entrelacées les unes dans les autres. Le *placenta* est doué d'une action particuliere, qui cesse au moment de l'accouchement; mais après cette opération, il doit être séparé de la matrice, & tiré dehors.

Si avant le tems on detache cette partie de la matrice, il en résulte un avortement inévitable, & souvent une hémorrhagie mortelle pour la mere & l'enfant, quand pour tirer le *placenta* il faut avoir recours à la main. Cette séparation se fait d'elle-même, lorsqu'il y a beaucoup de sang, ou qu'il coule rapidement dans les vaisseaux; lorsqu'il arrive quelque mouvement déreglé dans la matrice que le fœtus vient à regimber, que le cordon ombilical est court, ou que son action cesse trop tôt.

Après l'exclusion du fœtus, le *placenta*, qui reste adhérent à la matrice, s'en détache par les mouvemens des fibres de ce viscere, & par la force de la circulation qui y subsiste; on favorise ce détachement par les frictions sur le ventre, & en tirant doucement le cordon ombilical; si cette manœuvre ne réussit point, les auteurs conseillent de séparer le *placenta* de la matrice, en glissant doucement la main auprès du cordon; car en le touchant trop fortement on renverseroit la matrice: mais si les vuidanges ne suivent point, il faut plutôt le laisser jusqu'à ce qu'il vienne de lui-même, en soutenant aussi le ventre.

Si le *placenta* est adherent, & qu'il ait encore un mouvement vital, il faut attendre jusqu'à ce qu'il se sépare de lui-même. Quand il y a une portion séparée du *placenta*, ou qu'il est rompu (ce qu'on connoît par des lochies plus abondantes), il convient de favoriser sa sortie en y mettant la main. Si le *placenta* est retenu par le resserrement de l'ouverture de la matrice, il est plus à propos d'attendre que la constriction produite par l'irritation, vienne à cesser d'échauffer la partie par de douces fomentations, & de soutenir le ventre, que d'employer la force pour venir à-bout de l'arracher; car dans la contraction des muscles abdominaux, le *placenta* sortira librement avec les grumeaux formés par le sang amassé dans cette partie. Ce sont là du moins les conseils de Deventer, homme profondément versé dans l'art des accouchemens. (*D. J.*)

PLACENTA, (*Botan.*) l'analogie qu'on a cru remarquer entre les animaux & les plantes a introduit ce terme en botanique, pour désigner un corps qui se trouve placé entre les semences & leur enveloppe, & qui sert à préparer leur nourriture. Ce corps est différent du cordon qui porte la nourriture à ces mêmes semences. (*D. J.*)

PLACENTÆ, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à des échinites ou oursins applatis & en forme de gâteaux pétrifiés.

PLACENTIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Gaule cisalpine, sur la rive méridional du Pô. Elle fut bâtie, ainsi que Crémone, à la nouvelle qu'on eut qu'Annibal avoit passé l'Ebre, & se préparoit à porter ses armes en Italie. Tite-Live & Velleius Paterculus lui donnent dès-lors le titre de *colonie romaine*. Dans la suite,

comme

comme tant d'autres villes, elle eut le titre de *municipe*. Elle étoit recommandable par ses richesses; c'est aujourd'hui la ville de Plaisance. *Placentia* étoit une ville d'Espagne qui a conservé son nom, & qui est située au royaume de Castille: elle s'appelle en effet *Plasencia*. (*D. J.*)

PLACER, POSER, METTRE, (*Synon.*) *mettre* a un sens plus général; *poser* & *placer* en ont un plus restraint; mais *poser*, c'est *mettre* avec justesse dans le sens & de la maniere dont les choses doivent être mises; *placer*, c'est le mettre avec ordre dans le rang & dans le lieu qui leur conviennent. Pour bien *poser*, il faut de l'adresse dans la main; pour bien *placer*, il faut du goût & de la science: on *met* des colonnes pour soutenir un édifice; on les *pose* sur des bases; on les *place* avec symmétrie. *Girard*.

Ce verbe *placer* a autant d'acceptions différentes que le nom *place*. *Voyez l'article* PLACE.

PLACER, *mettre une chose en sa place*, *la ranger*, un marchand doit *placer* ses marchandises avec ordre, ensorte qu'il les trouve aisément sous sa main.

Placer son argent, c'est l'employer à quelque chose, & quelquefois le mettre à profit. J'ai *placé* mon argent à la grosse aventure, & sur tel vaisseau. J'ai *placé* vingt mille francs à $7\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt. *Voyez* GROSSE AVENTURE & INTÉRÊT.

Placer un jeune homme, *en termes de Commerce*, c'est le mettre en apprentissage. Une boutique bien *placée* est une boutique bien exposée à la vûe des chalands qui est dans un quartier de grand débit. On dit aussi dans le même sens un marchand *bien placé*. *Diction. de commerce*.

PLACER POINTE A' POINTE, *en terme d'Epinglier*, c'est mettre toutes les pointes du même côté, afin que l'entêteur ne se trompe point de bout. On appelle aussi cette opération *détourner*.

PLACER BIEN SA TÊTE, (*Maréchal.*) se dit du cheval lorsqu'il ne leve ni ne baisse trop le nez. Le *placer mal* arrive lorsque le cheval avance trop le bout du nez, ou qu'il l'approche trop du poitrail. *Placer à cheval* se dit du maître quand il enseigne à l'écolier l'attitude qu'il veut qu'il tienne à cheval. *Se placer ou être placé à cheval*, c'est y être dans une belle & bonne attitude.

PLACET, s. m. (*Histoire.*) ces sortes de requêtes, de supplications faites par écrit que l'on présente au roi, aux grands seigneurs & aux juges sont appellés *placets*, parce qu'ils commencent toujours *plaise à votre majesté*, *plaise*, &c. les Latins les nomment *elogia*.

Comme je ne connois point dans toute l'histoire de *placet* plus simple, plus noble, &, selon toutes les apparences, plus juste que celui d'Anne de Boulen à Henri VIII. son époux, & qu'on conserve encore écrit de la propre main de cette reine dans la bibliotheque Cotton, je crois devoir le rapporter ici.

Il est presque inutile de rappeller aux lecteurs le jugement de cette princesse par des commissaires, sa fin tragique sur un échaffaut, & ce que l'histoire manifeste, qu'on lui fit plutôt son procès par les ordres exprès du roi, alors amoureux de Jeanne Seymour, que pour aucun crime qu'elle eût commis. Aussi son *placet* respire l'innocence, la grandeur d'ame & les justes plaintes d'une amante méprisée. Shakespear n'auroit pu lui prêter un style si conforme à son caractere & à son état. Sa douleur éloquente & profonde est pleine de traits plus pathétiques que ceux dont la plus belle imagination pourroit se parer. Voici donc de quelle maniere s'exprimoit cette mere infortunée de la célebre Elisabeth:

„ Sire, le mécontentement de votre grandeur & mon emprisonnement me paroissent des choses si étranges, que je ne sai ni ce que je dois écrire, ni sur quoi je dois m'excuser. Vous m'avez envoyé dire par un homme que vous savez être mon ennemi déclaré depuis long-tems, que pour obtenir votre faveur je dois reconnoître une certaine vérité. Il n'eut pas plutôt fait son message que je m'apperçus de votre dessein; mais si, comme vous le dites, l'aveu d'une vérité peut me procurer ma délivrance, j'obéirai à vos ordres de tout mon cœur & avec une entiere soumission.

„ Que votre grandeur ne s'imagine pas que votre pauvre femme puisse jamais être amenée à reconnoître une faute dont la seule pensée ne lui est pas venue dans l'esprit: jamais prince n'a eu une femme plus fidelle à tous ses devoirs, & plus remplie d'une tendresse sincere que celle que vous avez trouvée en la personne d'Anne de Boulen, qui auroit pu se contenter de ce nom & de son état, s'il avoit plû à Dieu & à votre grandeur de l'y laisser. Mais au milieu de mon élévation & de la royauté où vous m'avez admise, je ne me suis jamais oubliée au point de ne pas craindre quelque revers pareil à celui qui m'arrive aujourd'hui. Comme cette élévation n'avoit pas un fondement plus solide que le goût passager que vous avez eu pour moi, je ne doutois pas que la moindre altération dans les traits qui l'ont fait naître ne fût capable de vous faire tourner vers quelque autre objet.

„ Vous m'avez tirée d'un rang inférieur pour m'élever à la royauté & à l'auguste rang de votre compagne. Cette grandeur étoit fort au-dessus de mon peu de mérite, aussi que de mes desirs. Cependant si vous m'avez crue digne de cet honneur, ne souffrez pas, grand prince, qu'une inconstance injuste, ou que les mauvais conseils de mes ennemis me privent de votre faveur royale. Ne permettez pas qu'une tache aussi noire & aussi indigne que celle de vous avoir été infidelle, ternisse la réputation de votre femme & celle de la jeune princesse votre fille.

„ Ordonnez donc, ô mon roi, que l'on instruise mon procès; mais que l'on y observe les lois de la justice, & ne permettez point que mes ennemis jurés soient mes accusateurs & mes juges. Ordonnez même que mon procès me soit fait en public; ma fidélité ne craint point d'être flétrie par la honte; vous verrez mon innocence justifiée, vos soupçons levés, votre esprit satisfait, & la calomnie réduite au silence, ou mon crime paroîtra aux yeux de tout le monde. Ainsi, quoi qu'il plaise à Dieu ou à vous d'ordonner de moi, votre grandeur peut se garantir de la censure publique, & mon crime étant prouvé en justice, vous serez en liberté devant Dieu & devant les hommes, non-seulement de me punir comme une épouse infidelle, mais encore de suivre l'inclination que vous avez fixée sur cette personne qui est la cause du malheureux état où je me vois réduite, & que j'aurois pu vous nommer il y a long-tems, puisque votre grandeur n'ignore pas jusqu'où alloient mes soupçons à cet égard.

„ Enfin si vous avez résolu de me perdre, & que ma mort fondée sur une infâme calomnie vous doive mettre en possession du bonheur que vous souhaitez, je prie Dieu qu'il veuille vous pardonner ce grand crime, aussi-bien qu'à mes ennemis qui en sont les instrumens; & qu'assis au dernier jour sur son trône devant lequel vous & moi comparoîtrons bien-tôt, & où mon innocence, quoi qu'on puisse dire, sera ouvertement reconnue; je le prie, dis-je, qu'alors il ne vous fasse pas rendre un compte rigoureux du traitement cruel & indigne que vous m'aurez fait.

„ La derniere & la seule chose que je vous demande est que je sois seule à porter tout le poids de votre indignation, & que ces pauvres & innocens gentilshommes qui, m'a-t-on dit, sont retenus à cause de moi dans une étroite prison, n'en reçoivent aucun mal. Si jamais j'ai trouvé grace devant vous; si jamais le nom d'*Anne de Boulen* a été agréable à vos oreilles, ne me refusez pas cette demande, & je ne vous importunerai plus sur quoi que ce soit; au contraire j'adresserai toujours mes ardentes prieres à Dieu, afin qu'il lui plaise vous maintenir en sa bonne garde & vous diriger en toutes vos actions. De ma triste prison à la Tour, le 6 de Mai. Votre très-fidelle & très-obéissante femme,

„ ANNE DE BOULEN „. (*D. J.*)

PLACET, s. m. ustensile, petit siege bas, rembourré, sans bras ni dossier.

PLACHMALL, (*Métallurgie.*) c'est ainsi qu'on nomme l'argent scorifié par le moyen du soufre dans le départ qui se fait par la voie seche, c'est-à-dire par la fonte.

PLACIA, (*Géogr. anc.*) Hérodote, *l. I.* écrit Πλακίη; ville de Mysie, selon Pline, *l. V. c. xxxij.* c'étoit une petite colonie des Pélasgiens. Denis d'Halycarnasse, *l. I.* en nomme les habitans *Placiani*.

PLACIENE, LA MERE, (*Inscript.*) μήτηρ πλακιανή. La mere *Placiene* est Cybele, la mere des dieux, la mere par excellence; elle étoit honorée en divers lieux de l'Orient d'où elle prit les différens noms de *Berecynthe*, de *Sipylene*, d'*Idéene*; de *Dindymene*, &c. Mais comme cette déesse étoit particulierement adorée à Placia, ville voisine & dépendante de Cyzique, c'est pour cette raison qu'on l'appelloit *Placiene*. Il reste un marbre dans ceux de la bibliotheque du roi, qui lui donne cette qualification. *Voyez* PLACIA, *Géog.* (*D. J.*)

PLACIER, s. m. (*Comm.*) le fermier des places d'un marché, celui qui loue les places aux harangeres fruitieres & autres gens de marché. Le *placier* de la

salle

faille rend de sa ferme une certaine somme au domaine. Il est tenu de faire nettoyer le marché.

PLACITA, (*Histoire de France.*) espece de parlement ambulatoire que tenoient les premiers rois de la monarchie françoise; c'est de-là qu'est venu le mot de *plaid*. (*D. J.*)

PLACITÉ, adj. (*Jurisprud.*) du latin *placitum*, signifioit dans l'origine *plait* ou *plaisir*, *volonté*. Le seigneur convoquoit ses vassaux & sujets *ad placitum suum*, c'est-à-dire pour venir à son mandement, pour entendre sa volonté; & comme dans cette convocation ou assise on rendoit la justice, on a pris *placitum* pour *plaid*, ou assise de justice.

Nos rois des deux premieres races avoient leur *placitel* général, ou grande assise, leur cour pléniere qu'ils tenoient avec les grands du royaume, laquelle assemblée sous la troisieme race a été appellée *parlement*.

En Normandie on appelle *placités* ou articles *placités* certains articles arrêtés par le parlement les chambres assemblées le 6 Avril 1666 contenant plusieurs usages de la province, lesquels articles furent envoyés au roi, avec priere à S. M. de trouver agréable qu'ils fussent lus & publiés, tant en l'audience de la cour, qu'en toutes les jurisdictions du ressort. (*A*)

PLACTIQUE, adj. (*Astrolog.*) il se dit d'un aspect qui n'est pas dans le juste degré. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ces mots, parce qu'ils sont vuides de sens, que la science à laquelle ils appartiennent est chimérique, que les auteurs qui en ont traité ne méritent pas d'être lus, & qu'il seroit à souhaiter qu'on laissât sortir de la langue toutes les expressions qui appartiennent à un systeme d'erreurs reconnues.

PLAFOND, s. m. (*Archit.*) c'est la partie supérieure d'un appartement, qu'on garnit ordinairement de plâtre, & qu'on peint quelquefois; les *plafonds* sont faits pour cacher les poutres & les solives.

Comme la plûpart des *plafonds* antiques étoient de bois, ainsi que les nôtres: il n'en reste point de vestiges & l'on n'en peut juger que par les écrits de Vitruve & des autres auteurs qui ont fait la description des édifices de l'antiquité. Ils nous apprennent que les *plafonds* des palais étoient de bois précieux, & d'ouvrages de marqueterie fort riches par la diversité des bois de couleurs, de l'ivoire & des nacres de perle, & par les compartimens qui les composoient. Il y en avoit qui étoient ornés de lames de bronze, ou faits tout entiers de cette matiere. Tel étoit le *plafond* du portique du panthéon, qui ne subsiste plus.

Ces sortes de *plafonds* conviennent fort aux loges, sallons & grandes pieces, où la hauteur du plancher donne assez d'éloignement pour les voir d'une distance raisonnable, parce que dans les petites pieces dépendantes des grandes, il faut le moins de relief qu'il se peut. Il y faut observer des proportions qui consistent dans la division des compartimens, dont les quadres doivent répondre aux vuides des murs, comme aux fenêtres & aux portes ce que les poutres reglent assez facilement. Or dans les grandes pieces, il faut de grandes parties, & particulierement une qui marque le milieu, & qui soit différente des autres par sa figure. Par exemple, elle doit être ronde ou octogone pour les pieces quarrées, & ovales pour les rondes.

Les renfoncemens peuvent être ornés de roses tombant en pendentifs qui ne doivent pas excéder l'arasement des poutres principales. Les corniches ou entablement doivent être tellement proportionnés, que leur profil qui est ordinairement fort riche, ait la même hauteur que si l'ordre étoit au-dessous, au cas qu'il n'y fût pas; parce qu'on est sûr que la corniche ne sera ni trop puissante, ni trop foible, lorsqu'elle sera élevée à la hauteur de l'ordre qu'elle doit couronner.

Les frises peuvent recevoir de grands ornemens en cet endroit, pourvu qu'ils soient convenables aux lieux & aux personnes; ce que Scamozzi a pratiqué fort-à-propos dans les salles de la procuratie de S. Marc, où il a mis les portraits des hommes illustres qui ont rendu de grands services à la république.

Outre les *plafonds* garnis de plâtre, il y en a de pierre qui sont nuds, & d'autres qu'on enrichit de peintures; nous ferons un article à part de ces derniers *plafonds*, & nous ne dirons ici qu'un mot des *plafonds* de pierre.

On appelle *plafond de pierre* le dessous d'un plancher fait de dalles de pierre dure, ou de pierre de hauteur d'appareil. Ces *plafonds* sont ou simples, comme celui du porche de l'église de l'Assomption, rue saint Honoré à Paris; ou avec compartimens & sculptures, comme au portail du Louvre.

Façon de faire les plafonds *en blanc en bourre*. Quand vous aurez latté votre *plafond*, vous y mettrez une couche d'environ trois à quatre lignes d'épaisseur. Cette couche est composée d'une bonne terre blanche, un peu grasse & graveleuse, & on met douze boisseaux de cette terre, trois boisseaux de chaux-vive, trois livres de bourre grise de Tanneur.

Seconde couche: en faire avec de la bourre ou tonture d'étoffes; l'on met trois livres de cette bourre bien battue, avec un boisseau de chaux nouvellement éteinte que l'on mêle bien ensemble, & l'on met une couche d'environ une ligne d'épaisseur de cette matiere sur la premiere couche, lorsqu'elle commence à sécher.

PLAFOND DE CORNICHE, (*Archit.*) c'est le dessous du larmier d'une corniche: il est simple ou orné de sculpture. On l'appelle aussi *sofite*. *Voyez* SOFITE.

PLAFOND DE PEINTURE, (*Peinture.*) *plafond* enrichi de peintures, qui doivent être racourcies avec la proportion requise pour être vûes de bas en haut; telles sont celles des *plafonds* d'églises.

Les grandes machines sont dans l'art de la Peinture, ce que les grands poëmes sont dans l'art de la Poésie. C'est un ouvrage formé d'une infinité de parties toutes essentielles, dont la réunion & l'accord sont nécessaires à sa réussite. Faire agir des dieux, des heros, des rois, faire parler des sages, animer les passions, reproduire la nature, élever les ames, toucher les cœurs, éclairer les esprits, instruire les hommes; voilà ce qu'entreprend le poëte.

Imiter ce qui n'a point de corps, l'air & la lumiere; donner du mouvement à ce qui est inanimé, la toile & la couleur; exprimer ce qu'à peine nous concevons, la perfection des êtres célestes, & les sentimens qu'excitent en eux les mysteres respectables de la religion; telles sont les difficultés des grands poëmes en peinture.

Il en est d'autres moins faciles à surmonter dans les grandes machines, que nous nommons *plafonds*. Le spectateur veut avoir des figures parfaitement droites sur une surface dont le plan doit être une courbe irrégulière. Il veut être éclairé par une lumiere vive & brillante, dans un endroit qu'une voûte épaisse met à l'abri des rayons du soleil: il veut voir se porter sur des nuées, ou voler dans les airs, des êtres que leur pesanteur naturelle semble devoir faire tomber sur la terre. Il prétend que la disposition de cent figures soit telle, qu'elles ne s'embarrassent point à ses yeux, & que placées avec une attention extrême, elles semblent arrangées par un heureux hasard qui ne fasse aucun trait de contrainte. Il desire des ornemens feints, sur le relief desquels il soit en droit de se tromper, après avoir considéré & réfléchi.

On veut encore que le tout soit magnifique par l'abondance & la variété des figures; on veut que cette grande variété de figures s'arrange si naturellement, qu'elles ne soient point pressées, & si librement, que rien ne sente la gêne. On veut que le spectateur saisisse aisément & avec transport, l'ordre, le plan & la conduite de l'ouvrage; que cet ouvrage présente une unité de composition qui enchante; que toutes parties tendent à un seul corps, toutes les causes à un seul effet, tous les ressorts à un seul mouvement.

Les figures doivent être drapées d'une maniere grande & large: sur-tout l'intelligence des racourcis y doit être portée à la perfection. Cette intelligence quoiqu'absolument indispensable dans les *plafonds*, est cependant très-rare, parce qu'elle a besoin d'un grand goût pour en tirer des figures d'un beau choix. Les masses de lumieres & d'ombres y doivent être supérieurement distribuées & en même tems l'œil doit se trouver tranquille par le repos & l'accord qui doivent regner, malgré la richesse des objets. Les groupes d'un *plafond* veulent être dégradés avec art, & les demi-teintes y soutenir une lumiere brillante. La perspective locale & aérienne veulent être parfaites, le coloris frais & fort, la maniere de dessiner & de peindre, très-grande.

Je ne déciderai point si M. Pierre, par exemple, a rempli tant de conditions; je dirai seulement que sa coupole de la chapelle de la Vierge à S. Roch, offre aux regards du public, un travail prodigieux qui l'a occupé plusieurs années. Le *plafond* qu'il a peint, a cinquante-six piés dans un diametre, & quarante huit dans l'autre; l'élévation de la coupole a dix-neuf piés, ce qui forme un morceau considérable en architecture. J'ajoute que les occasions de traiter de si grands ouvrages, se trouvent rarement en France; ce sont cependant des ouvrages publics, glorieux pour une nation; & c'est en ce genre que l'Italie possede les plus belles choses.

Il me reste à dire que les Artistes entendent par *plafond marouflé*, un *plafond* peint sur une toile tendue sur un

un ou plusieurs chassis, & retenue (crainte que l'humidité ne la fasse bouffer) avec des clous dans les endroits les moins considérables de la peinture, & qu'on recouvre ensuite de couleurs. On *marouffle* de la même maniere, des *plafonds* ceintrés ; mais il faut que la toile soit humectée ou collée par derriere, afin qu'en se séchant, elle se bande & s'unisse. C'est de cette sorte qu'est *marouflé* le *plafond* de la grande galerie de Versailles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PLAFOND, (*Hydr.*) on appelle ainsi le fond d'un bassin, d'un reservoir, qui, à proprement parler, est sa plate-forme, son aire. *Voyez* AIRE.

PLAFOND DES PORTES & CROISÉES, (*Menuiserie.*) c'est le dessous des linteaux dans l'épaisseur du mur ou l'embrasement.

PLAFOND, DESSUS DE, (*Menuiserie.*) c'est un morceau de lambris qui se met pour remplir l'épaisseur qu'il y a depuis le *plafond* de la chambre ou la corniche en plâtre, jusqu'au bord du *plafond* des embrasemens des croisées. *Voyez les Pl. d'Architecture.*

PLAFONNER, v. act. (*Archit.*) c'est revêtir le dessous d'un plancher ou d'un ceintre de charpente, avec des ais ou du mairrain.

PLAFONNER UNE FIGURE (*Peint.*) c'est lui donner le raccourci nécessaire pour qu'elle fasse un bon effet, étant peinte sur un plafond ; en sorte qu'elle paroisse comme placée en l'air, & dans une attitude qui n'ait rien de gêné. Le Correge est le premier peintre moderne qui a représenté des figures en l'air ; c'est en même tems celui qui a le mieux connu l'art des raccourcis, & la magie des *plafonds*. (*D. J.*)

PLAGAL, adj. ton ou mode *plagal*, *terme de Musique :* quand l'octave se trouve divisée harmoniquement c'est-à-dire quand la quarte est au grave, & la quinte à l'aigu, on dit que le ton est *plagal*, pour le distinguer de l'authentique, où la quinte est au grave, & la quarte à l'aigu. C'est que dans le dernier cas, la modulation ne descend que jusqu'à la finale ou tonique, & dans le premier, elle descend plus bas jusqu'à la quarte de ce même son : ainsi tous les tons sont réellement authentiques, & cette distinction n'est plus admise que dans le plein-chant. L'on y compte quatre tons *plagaux* savoir, le second, le quatrieme, le sixieme & le huitieme. *Voyez* TONS DE L'EGLISE.

Il faut remarquer qu'en parlant de la division de l'octave, nous l'exprimons toujours par le rapport des vibrations ; ce qui rend cette division harmonique pour les modes *plagaux*, & arithmétique pour les authentiques ; mais si l'on s'attache seulement aux longueurs des cordes qui sont toujours reciproques aux nombres des vibrations ; alors on trouvera l'octave divisée harmoniquement pour le mode authentique, & arithmétiquement pour le *plagal* ; ce qu'il faut bien entendre pour concilier sur ce point les contrariétés apparentes des auteurs. (*S*)

PLAGE, s. f. (*Lang. françoise.*) ce mot est fort bon en termes de Marine, il signifie un *rivage* de basse mer, sans port & sans rade pour se mettre à l'abri ; mais quand il veut dire une *contrée*, un *climat*, il n'est usité qu'en poësie.

Est-il dans l'univers de plages si lointaines,
Où ta valeur, grand roi, ne te puisse porter ?
Despréaux.

PLAGE, (*Géog. mod.*) mot qui vient du latin *plaga*, ou du grec *πλαξ*, qui signifie une *chose plate & unie*. On l'a employé en divers sens dans la Géographie.

1°. *Plage* signifie en général *une partie ou un espace de la terre*, par le rapport qu'elle a avec quelque partie du ciel, comme par exemple avec les zones, avec les climats, ou avec les quatre grandes parties du monde, le septentrion, l'orient, le midi, l'occident. Dans ce sens, il veut dire presque la même chose que *région* : ainsi, dire qu'une telle ville est vers telle *plage* du ciel, c'est comme si l'on disoit qu'elle est vers telle région du ciel.

2°. *Plage* a la même signification que *rhumb de vent*. *Voyez* RHUMB DE VENT.

3°. *Plage* est une mer basse vers un rivage étendu en ligne droite, sans qu'il y ait ni rade, ni port, ni aucun cap apparent, où les vaisseaux se puissent mettre à l'abri.

PLAGE-ROMAINE, (*Géog. mod.*) partie de la mer Méditerranée sur la côte de l'état de l'Eglise. Elle est appellée par ceux du pays, *la Spiaggia romana*, & s'étend depuis le mont Argentaro à l'occident, jusqu'au mont Circello, & au petit golfe de Terracine.

PLAGGON, (*Littérat.*) petite poupée de cire qui représentoit les personnes au naturel, & dont on se servoit dans les enchantemens. C'étoient des especes de portraits que les femmes donnoient à leurs galans. Les Latins disoient *plagunucula*, ou *lagunculæ*. (*D. J.*)

PLAGIARA *ou* PLAGIARIA, (*Géog. anc.*) ville de la Lusitanie : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route d'*Olisipo* à *Emerita*, entre Budua & Emerita, à douze milles de la premiere, & à trente milles de la seconde. Quelques manuscrits nomment cette ville *Plagia*. On en voit encore présentement les ruines près du bourg de Botua, dans l'Estramadure.

PLAGIARISME, *ou selon d'autres*, PLAGIAT, s. m. (*Littérat.*) est l'action d'un écrivain qui pille ou dérobe le travail d'un autre auteur, & qui se l'attribue comme son travail propre.

C'est donc le défaut d'attribution d'un ouvrage à son véritable auteur, qui caractérise le *plagiarisme*. Quiconque en écrivant, puise dans les auteurs qui l'ont précédé, & les cite fidellement, ne peut, ni ne doit passer pour coupable de ce crime littéraire. Il faut mettre une grande différence entre prendre certains morceaux dans un auteur, ou les derober. Quand en employant les pensées d'un autre écrivain, on le cite ponctuellement, on se met à couvert de tout reproche de pillage : le silence seul & l'intention de donner pour sien, ce qu'on a emprunté d'un autre, font le *plagiarisme*. Telle est l'idée qu'en avoit Jean-Michel Brutus, savant venitien, qui vivoit dans le seizieme siecle, & qui, accusé de s'être servi des observations de Lambin sur Ciceron, écrivit à Lambin qu'il pouvoit aller aux sources aussi-bien que lui, & qu'il avoit à la vérité *pris*, mais non pas derobé dans les autres auteurs : *se sumpsisse ab aliis : non vero surripuisse. Sumere enim eum, qui, à quo mutuetur, indicet ; & laudet quem auctorem habeat : surripere vero qui taceat, qui ex alterius industriâ fructum quærat.* *Voyez* Bayle, *Dict. critiq. letr. B.* au mot *Brutus*.

Le même auteur remarque au sujet d'Ephore, orateur & historien grec, qu'on l'accusa d'avoir pillé de divers auteurs, jusqu'à trois mille lignes mot à mot. C'étoit un moyen fort aisé de faire des livres ; & il ajoute à cette occasion : „ Que les auteurs grecs ayent „ été plagiaires les uns des autres, n'est-ce pas une cou„ tume de tous les pays & de tous les tems ? Les pe„ res de l'Eglise ne prenoient-ils pas bien des choses des „ écrits les uns des autres ? Ne fait-on pas cela tous les „ jours, de catholique à catholique, & de protestant à „ protestant.... Il étoit moins desavantageux aux Grecs „ de s'être pillés les uns les autres, que d'avoir pillé les „ richesses étrangeres. Le desavantage est une exception „ aux regles communes. *Le cavalier Marin disoit que* „ *prendre sur ceux de sa nation, c'étoit larcin ; mais* „ *que prendre sur les étrangers, c'étoit conquête : & je* „ *pense qu'il avoit raison. Nous n'étudions que pour ap*„ *prendre, & nous n'apprenons que pour faire voir que* „ *nous avons étudié* : ces paroles sont de M. Scuderi. „ *Si j'ai pris quelque chose*, continue-t-il, *dans les Grecs* „ *& dans les Latins, je n'ai rien pris du tout dans les* „ *Italiens, dans les Espagnols, ni dans les François : me* „ *semblant que ce qui est étude chez les anciens, est vo*„ *lerie chez les modernes.* La Mothe le Vayer est du même sentiment ; car voici ce qu'il dit dans une de ses lettres : „ *Prendre des anciens, & faire son profit de ce* „ *qu'ils ont écrit, c'est comme pirater au-delà de la li*„ *gne ; mais voler ceux de son siecle, en s'appropriant* „ *leurs pensées & leurs productions, c'est tirer la laine* „ *au coin des rues, c'est ôter les manteaux sur le Pont*„ *neuf.* Je crois que tous les auteurs conviennent de „ cette maxime, qu'il vaut mieux piller les anciens que „ les modernes, & qu'entre ceux-ci il faut épargner ses „ compatriotes, préférablement aux étrangers. La pire„ terie littéraire ne ressemble point du-tout à celle des „ armateurs : ceux-ci se croient plus innocens, lorsqu'ils „ exercent leur brigandage dans le nouveau Monde, que „ s'ils l'exerçoient dans l'Europe. Les auteurs au con„ traire arment en course bien plus hardiment pour le „ vieux Monde que pour le nouveau ; & ils ont lieu „ d'espérer qu'on les louera des prises qu'ils y feront... „ Tous les plagiaires, quand ils le peuvent, suivent le „ plan de la distinction que j'ai alléguée : mais ils ne le „ font pas par principe de conscience ; c'est plutôt afin „ de n'être pas reconnus. Lorsqu'on pille un auteur „ moderne, la prudence veut qu'on cache son larcin ; „ mais malheur au plagiaire s'il y a une trop grande „ disproportion entre ce qu'il vole, & ce à quoi il le „ coud. Elle fait juger aux connoisseurs, non-seulement „ qu'il est plagiaire, mais aussi qu'il l'est maladroite„ ment.... *L'on peut derober à la façon des abeilles,* „ *sans faire tort à personne*, dit encore la Mothe le „ Vayer ; *mais le vol de la fourmi qui enleve le grain* „ *entier*,

„ *entier, ne doit jamais être imité* „. *Dict. critiq. lett.* E. au mot *Ephore*.

„ Victorin Strigelius, dit encore M. Bayle, ne se faisoit point de scrupule de se servir des pensées & des „ expressions d'autrui. A cet égard là il semble qu'il „ approuvoit la communauté des biens, il ne croyoit „ pas que sa conduite fût celle des plagiaires, & il consentoit qu'on en usât envers ses livres, comme il en „ usoit envers les autres auteurs. Si vous y trouvez des „ choses qui vous accommodent, servez-vous-en librement, tout est à votre service, disoit il „. Cette proposition sans doute autorisoit le *plagiarisme*, si celui qui la fait, offroit toujours d'aussi bonnes choses que celles qu'il emprunta des autres; mais pour l'ordinaire cet échange est trop inégal: & tel s'enrichit & se pare des dépouilles d'autrui, qui ne peut de son propre fonds, leur faire la moindre restitution, ou leur donner le plus leger dédommagement.

On a souvent démasqué publiquement les plagiaires. Tel fut, au rapport de Thomasius, cet Etienne Dolet, dont les commentaires sur la langue latine, qui ne formoient d'abord qu'un volume médiocre, se trouverent enflés jusqu'à deux volumes *in-folio* aux dépens de Charles Etienne, de Nizolius, de Riccius, & de Lazare Baif; ce que Charles Etienne devoila au public.

Enfin M. Bayle décide que le *plagiarisme* est un défaut moral & un vrai péché, à la tentation duquel succombent souvent des auteurs, qui d'ailleurs sont les plus honnêtes gens du monde. Il faut qu'ils se fassent à cet égard une fausse conscience, & pensent qu'il est moins criminel de dérober à un homme les productions de son esprit, que de lui voler son argent, ou de le dépouiller de son bien. *Voyez le dict.* de Bayle, au mot *Musurus*.

PLAGIAIRE, s. m. écrivain qui pille les autres auteurs, & donne leurs productions comme étant son propre ouvrage.

Chez les Romains on appelloit *plagiaire* une personne qui achetoit, vendoit ou retenoit comme esclave une autre personne libre, parce que par la loi *Flavia*, quiconque étoit convaincu de ce crime, étoit condamné au fouet, *ad plagas*. *Voyez* ESCLAVE. Thomasius a fait un livre *de plagio litterario*, où il traite de l'étendue du droit que les auteurs ont sur les écrits les uns des autres, & des regles qu'on doit observer à cet égard. Les Lexicographes, au moins ceux qui traitent des arts & des sciences, paroissent devoir être exemts des lois communes *du mien & du tien*. Ils ne prétendent ni bâtir sur leur propre fonds, ni en tirer les matériaux nécessaires à la construction de leur ouvrage. En effet le caractere d'un bon dictionnaire tel que nous souhaiterions de rendre celui-ci, consiste en grande partie à faire usage des meilleurs découvertes d'autrui: ce que nous empruntons des autres nous l'empruntons ouvertement, au grand jour, & citant les sources où nous avons puisé. La qualité de compilateurs nous donne un droit ou un titre à profiter de tout ce qui peut concourir à la perfection de notre dessein, quelque part qu'il se rencontre. Si nous dérobons, c'est seulement à l'imitation des abeilles qui ne butinent que pour le bien public, & l'on ne peut pas dire exactement que nous pillons les auteurs, mais que nous en tirons des contributions pour l'avantage des lettres. Que si l'on demande de quel droit; sans nous arrêter à la pratique de nos prédecesseurs dans tous les tems & parmi toutes les nations, nous répondrons que la nature de notre ouvrage autorise notre conduite, & la rend même indispensable. Seroit-il possible d'en remplir le plan sans cette liberté que le lecteur judicieux ne nous refusera pas, & que nous accordons à ceux qui écriront après nous?

Hanc veniam petimusque damusque vicissim. Horat.

Qu'est-ce donc proprement qu'un *plagiaire*? C'est un homme, qui voulant à quelque prix que ce soit s'ériger en auteur, & n'ayant pour cela ni le génie, ni les talens nécessaires, copie non-seulement des phrases, mais encore des pages & des morceaux entiers d'autres auteurs, & a la mauvaise foi de ne les pas citer; ou qui, à l'aide de quelques légers changemens dans l'expression ou de quelques additions, donne les productions des autres pour choses qu'il a imaginées & inventées, ou qui s'attribue l'honneur d'une découverte faite par un autre. Rien n'est plus commun dans la république des lettres; les vrais savans n'y sont pas trompés; ces vols déguisés n'échappent guere à leurs yeux clairvoyans. Cependant les mépris que méritent les *plagiaires* ne diminue pas beaucoup le nombre.

M. Bayle à l'article de *Boccalin*, pense qu'on ne doit point appeller *plagiaire* un auteur qui prête son nom à un autre, qui pour certaines raisons ne veut pas être connu pour auteur de tel ou tel ouvrage, parce que, dit-il, le premier ne dérobe pas le travail d'autrui, & que le second peut se dépouiller de son droit & le transporter à qui bon lui semble. *Diction. critiq. tom. 2, lett. B*, au mot *Boccalin*. Il ajoute ailleurs que le défaut ordinaire des *plagiaires* n'est pas de choisir toujours ce qu'il y a de meilleur dans les écrivains qu'ils pillent. Tout leur est bon. „ Ils enlevent, dit-il, les meu„ bles de la maison & les balayures aussi; ils prennent „ le grain, la paille, la bale, la poussiere en même „ tems „; *rem auferunt cum pulvisculo*. Plaut. *in prolog. truculenti*.

PLAGIARIUS, (*Critiq.*) ce mot, dans Ulpien, signifie celui qui vole des personnes libres, & qui les vend comme esclaves. La loi, dit S. Paul, n'a pas été établie pour les gens de bien, mais pour les voleurs d'esclaves. *I. Tim. j.* 9. car la loi qui défend quelque chose, n'a été faite que pour les méchans. On condamnoit à mort chez les Hébreux, & au fouet chez les Romains, ceux qui étoient convaincus de cette sorte de vol, & ce supplice s'appelloit *ad plagas*; d'où est venu le nom de *plagiaire*, qui dérobe les ouvrages des autres, & qui les vend comme siens. (*D. J.*)

PLAID, s. m. (*Jurisprud.*) ce terme pris à la lettre signifie *plaidoirie*; c'est en ce sens que Loisel dit, *pour peu de chose peu de* plaid.

Néanmoins on entend aussi par *plaid* une assemblée de justice. On dit *tenir les* plaids.

On en distingue de deux sortes:

Les *plaids* ordinaires, qui sont les jours ordinaires d'audience.

Les *plaids* généraux qu'on appelle en quelques endroits *assises*, sont une assemblée extraordinaire des officiers de la justice à laquelle ils convoquent tous les vassaux, censitaires & justiciables du seigneur.

Ce que l'on appelle service de *plaids* dans la comparution que les hommes du seigneur doivent faire à ses *plaids*, quand ils sont assignés à cette fin.

Ces sortes de *plaids* généraux se reglent suivant la coutume, & dans celles qui n'en parlent pas suivant les titres du seigneur, ou suivant l'usage des lieux, tant pour le droit de tenir ces sortes de *plaids* en général, que pour la maniere de les tenir & pour le tems: ce qui n'est communément qu'une fois, ou deux au plus, dans une année.

La tenue des *plaids* généraux ne se pratique guere, parce qu'il y a plus à perdre qu'à gagner pour le seigneur, étant obligé de donner les assignations à ses dépens.

Quand le seigneur veut faire tenir ses *plaids*, il doit faire assigner ses vassaux à personne ou domicile, ou faire donner l'assignation au fermier & détenteur du fief.

Le délai doit être d'une quinzaine franche.

Le vassal doit comparoître en personne, ou par procureur fondé de sa procuration spéciale.

Faute par lui de comparoître à l'assignation, s'il n'a point d'empêchement légitime, il doit être condamné en l'amende, laquelle est différente selon les coutumes; & pour le payement de cette amende, le seigneur peut saisir; mais il ne fait pas les fruits siens, & la saisie tient jusqu'à ce que le vassal ait payé l'amende & les frais.

Le seigneur peut faire tenir ses *plaids* dans toute l'étendue de son fief & dans les maisons de ses vassaux.

On tenoit autrefois ces *plaids* généraux dans des lieux ouverts & publics, en plein champ, sous des arbres, sous l'orme, dans la place, ou devant la porte du château ou de l'église.

Il y a encore quelques justices dans lesquelles les *plaids* généraux ou assises se tiennent sous l'orme, comme à Asnieres près Paris, dont la seigneurie appartient à S. Germain des prés.

L'objet de la comparution des vassaux aux *plaids* généraux est pour reconnoître les redevances qu'ils doivent, & déclarer en particulier les héritages pour lesquels elles sont dûes, & si depuis les derniers aveux ils ont acheté ou vendu quelques héritages venus de la seigneurie, à quel prix, de qui ils les ont achetés, à qui ils en ont vendu, enfin devant quel notaire le contrat a été passé.

Voyez les coutumes de Péronne, Montdidier & Roye *art.* 65 & 82, Cambray, *art.* 57, Normandie *art.* 85, Basnage sur l'*article* 191, Billecocq *traité des fiefs*, *liv. VIII*. & le *mot* ASSISE. (*A*)

PLAIDER, v. act. (*Jurisprud.*) signifie soutenir une contestation en justice, ce qui s'applique non-seulement aux plaidoiries proprement dites ou affaires d'audien-

dience, mais aussi aux instances & procès par écrit. *Voy.* PLAID, PLAIDOYABLE, PLAIDOYER. (*A*)

PLAIDEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui fait ou à qui l'on a fait un procès. Il est rare que les deux *plaideurs* soient de bonne foi: il y a presque toujours une des parties qui compte sur l'ignorance ou sur l'injustice du tribunal. Je n'ai pas assez d'expérience pour sçavoir jusqu'où cette espérance est bien ou mal fondée.

PLAIDOIRIE, s. f. (*Gram. Jurisprud.*) action de plaider, suite d'une affaire en justice. Il est bon pour la consultation, mauvais pour la *plaidoirie*.

PLAIDOYABLE, adj. (*Jurisp.*) ne se dit qu'en parlant des jours auxquels il y a audience au tribunal que l'on appelle *jours plaidoyables*.

PLAIDOYER, s. m. (*Jurisprud.*) est un discours fait en présence des juges pour la défense d'une cause.

Dans les tribunaux où il y a des avocats, ce sont eux qui plaident la plûpart des causes, à l'exception de quelques causes légeres qui ne roulent que sur le fait & la procédure, que les procureurs sont admis à plaider.

Une partie peut plaider pour elle-même, pourvu que le juge la dispense.

Un *plaidoyer* contient ordinairement six parties, savoir, les conclusions, l'exorde, le récit du fait, celui de la procédure, l'établissement des moyens, & la réponse aux objections.

Les anciens *plaidoyers* étoient chargés de beaucoup d'érudition; on y entassoit les citations des textes de droit & des docteurs, les unes sur les autres. On peut dire des orateurs de ce tems qu'*erubescebant sine lege loqui*; ils mêloient même souvent dans les *plaidoyers* le sacré avec le profane, & des passages tirés de l'Ecriture & des saints peres avec d'autres tirés des poëtes, des orateurs & des historiens.

Non-seulement les *plaidoyers* étoient ainsi surchargés de citations; mais la plûpart étoient mal appliquées; les orateurs de ce tems étoient plus curieux de faire parade d'une vaine érudition que de s'attacher au point solide de la cause.

Depuis environ un siecle on s'est corrigé de ce défaut; on a banni des *plaidoyers* toutes les citations déplacées; mais on est tombé dans une autre extrémité presque aussi vicieuse, qui est de négliger par trop l'usage du droit romain.

Parmi les anciens on doit prendre pour modele les *plaidoyers* de le Maitre, de Patru & de Gauthier, & parmi les modernes, ceux d'Evrard, de Gillet, de Terrasson & de Cochin.

Autrefois les *plaidoyers* des avocats étoient rapportés, du moins par extrait, dans le vû du jugement; c'est pourquoi les procureurs étoient obligés d'aller au greffe après l'audience pour corriger les *plaidoyers*, c'est-à-dire, pour vérifier si les faits rapportés par le greffier étoient exacts; mais depuis l'établissement du papier timbré en 1674, on a cessé presque partout de rapporter les *plaidoyers*.

Les conclusions ne se prenoient autrefois qu'à la fin du *plaidoyer*; le juge disoit à l'avocat de conclure, & le dispositif du jugement étoit toujours précédé de cette clause du style, *postquam conclusum fuit in causa*; mais depuis long-tems il est d'usage que les avocats prennent leurs conclusions avant de commencer leur *plaidoyer*: ce qui a été sagement établi, afin que les juges sachent d'abord exactement quel est l'objet de la cause.

Il y a cependant quelque chose qui implique de conclure avant d'avoir commencé la plaidoirie, & pour parler plus correctement, il faudroit se contenter de dire, *la requête tend à ce que* &c. & l'on ne doit régulierement conclure qu'à la fin du *plaidoyer*; en effet jusques-là on peut augmenter ou diminuer à ses conclusions.

Aussi dans les causes du rôle qui sont celles que l'on plaide avec le plus d'apparat, & où les anciens usages sont le mieux observés, les avocats reprennent leurs conclusions à la fin de leur plaidoirie. *Voyez* AUDIENCE, AVOCAT, CAUSE, CONCLUSIONS, ROLLES. (*A*)

PLAIGNANT, particip. (*Jurisprud.*) c'est celui qui a rendu plainte au juge de quelque injure qu'il a reçue, ou de quelque délit, ou quasi délit qui lui cause préjudice. *Voyez* DELIT, INJURE, QUASI DELIT. (*A*)

PLAIN, adj. c'est une épithete que l'on donne à différentes choses, qui désignent en général quelque chose de poli, d'égal, de niveau ou de superficiel, de simple ou de facile, ou enfin quelque chose de semblable. *Voyez* PLAN.

Ces mots ainsi considérés sont opposés aux mots *rude*, *solide*, *travaillé*, *enrichi*, &c.

C'est une maxime, dans le blason, que plus l'écu est *plain*, plus il marque d'ancienneté. Les écus *plains* sont ceux qui sont les moins embarassés de figures ou de pieces, & qui ne contiennent rien que de naturel. *Voyez* ECU, PIECE, &c.

PLAIE, s. f. (*Chirurgie*) solution de continuité ou division des parties molles, récente & sanglante, faite aux parties molles par quelque cause externe.

Toutes les choses extérieures capables de faire quelque division, peuvent être cause de *plaies*. Les unes piquent, d'autres tranchent, d'autres contondent, d'autres enfin cautérisent. Par exemple, les *plaies* faites par une épée, une bayonnette & autres instrumens piquans, sont appellées *piquûres*. *Voyez* PIQUURE. Celles qui sont faites par un sabre, un couteau, qui sont des instrumens tranchans, sont appellées *incisions*. Les instrumens contondans tels qu'un bâton, une pierre & autres corps durs, orbes, &c. comme éclats de grenades, de bombes, balles de fusil, font des *plaies* contuses: les déchiremens que cause la morsure des animaux venimeux ou enragés, forment des *plaies* venimeuses: enfin le feu & toutes les especes d'eau-forte produisent des *plaies* connues sous le nom de *brûlures*.

Ces différences de *plaies* viennent de leur cause: elles different encore par rapport à leur grandeur, à leur figure & à leur direction, & par les parties qui sont intéressées.

Par rapport à la grandeur, à la figure & à la direction, les *plaies* s'étendent en longueur, en largeur & en profondeur; elles sont en T, en +, en × ou à lambeaux; leur direction est droite, oblique ou transversale par rapport à la ligne verticale du corps, ou par rapport à la rectitude des fibres des muscles; il y en a enfin qui sont accompagnées de perte de substance.

La différence des *plaies* qui vient des parties où elles se trouvent, exige bien des considérations. Les *plaies* sont aux extrémités ou au tronc: celles-ci peuvent arriver à la tête, ou au col, ou à la poitrine ou au bas ventre; elles peuvent pénétrer jusqu'aux parties internes, ou se borner aux parties extérieures: celles des extrémités, ou celles qui ne sont qu'aux parties externes du tronc, peuvent intéresser les tégumens, les muscles, les tendons, les vaisseaux, les glandes, les articulations, &c.

Toutes ces différences ne sont qu'accidentelles. Celles qui sont essentielles, consistent dans la simplicité des *plaies*, dans leur composition & dans leur complication.

La *plaie* simple n'est qu'une solution de continuité des parties molles faite par quelque cause externe & qui ne demande que la réunion. *Voyez* REUNION.

La *plaie* composée est celle qui se trouve jointe à quelqu'autre indisposition qui ne demande pas un traitement différent de celui de la *plaie* simple. Telle est, par exemple, une *plaie* faite aux parties molles par un instrument tranchant, qui en les divisant, a aussi divisé les os.

La *plaie* compliquée est celle qui se trouve jointe à quelqu'autre indisposition, ou à laquelle il survient des accidens qui demandent un traitement différent de celui de la *plaie* simple.

La *plaie* est compliquée avec la cause, ou avec quelque maladie, ou avec quelque accident.

Lorsque l'instrument qui a fait la *plaie*, est resté dans la partie blessée, la *plaie* est compliquée avec sa cause. *Voyez* TUMEUR *par la présence des corps étrangers*.

Si quelque apostème survient à la partie blessée, ou qu'il y ait fracture, en même tems la *plaie* est compliquée avec maladie.

Enfin la douleur, l'hémorragie, la convulsion, la paralysie, l'inflammation, la fievre, le dévoiement, le reflux de matiere purulente, sont des complications accidentelles des *plaies*. Voyez *ces mots*.

La douleur, la convulsion, l'inflammation & la fievre viennent assez ordinairement de la division imparfaite de quelques parties aponévrotiques, nerveuses ou tendineuses; le moyen le plus efficace pour faire cesser ces accidens, consiste à débrider les étranglemens formés par le tiraillement des fibres de ces parties.

Le reflux des matieres purulentes, soit qu'on le regarde comme un vrai retour des matieres épanchées, soit qu'il vienne de l'éréthisme ou resserrement des orifices des vaisseaux, qui empêche les sucs de s'échapper; ce reflux, dis-je, peut être occasionné par l'exposition d'une *plaie* à l'air, par le mauvais régime, par les passions de l'ame, par l'application des remedes qui ne conviennent pas à l'état de la *plaie*, par un pansement dur & peu méthodique. *Voyez* BOURDONNET.

Les signes qui caractérisent le reflux des matieres purulentes, sont la diminution de la suppuration, l'affaissement des bords de la *plaie*; sa pâleur, la mauvaise qualité du pus trop liquide ou trop épais, jaune & de mauvaise odeur, les frissons irréguliers suivis de fievre & de sueur froide, la petitesse du pouls, enfin les symptomes

ment d'un dépôt à la tête, à la poitrine ou au foie. *V.* DÉPOT, DELITESCENCE, METASTASE.

Les ſignes des *plaies* peuvent être diviſés en commémoratifs, en diagnoſtics & en prognoſtics.

Les ſignes commémoratifs des *plaies* ſont les circonſtances qui ont accompagné la bleſſure lorſqu'elle a été faite, comme la ſituation du bleſſé, & celle de la perſonne ou de la choſe qui l'a bleſſé; la groſſeur & la figure de l'inſtrument qui a fait la *plaie*.

Les ſignes diagnoſtics des *plaies* ſont ſenſuels ou rationels. Par la vûe on reconnoît la grandeur extérieure d'une *plaie*, & ſi elle eſt avec perte ou ſans perte de ſubſtance; par le toucher, ſoit avec le doigt, ſoit avec la ſonde, on en découvre la direction, la profondeur & la pénétration; par l'odorat on ſent les excrémens qui peuvent ſortir par les *plaies* de certaines parties; par le goût on peut s'aſſurer de la qualité des liqueurs qui ſortent de certaines *plaies*.

Les ſens ne font pas toujours appercevoir ce qu'il y a à connoître ſur une *plaie*; la raiſon nous fait juger qu'une *plaie* s'étend juſqu'à certains endroits, par la léſion de l'action d'une certaine partie, par la ſituation de la *plaie* & de la douleur, par les excrémens qui ſortent de la *plaie*, ou qui ne s'évacuent pas comme à l'ordinaire. Avec des connoiſſances anatomiques on trouvera très-facilement dans les *plaies* l'application de toutes ces choſes.

Les ſignes prognoſtics des *plaies* ſe tirent des parties où elles ſont ſituées, de leur cauſe, & de leur différence eſſentielle.

En conſidérant les parties où les *plaies* ſe trouvent, on les regarde comme légeres, ou comme graves, ou comme mortelles. Les *plaies* légeres ſont celles de la peau; de la graiſſe, & des muſcles; elles ne demandent que la réunion, lorſque d'ailleurs elles ne ſont point compliquées d'accidens. *Voyez* RÉUNION.

Les *plaies* graves ſont celles des parties membraneuſes, tendineuſes, aponévrotiques, & en particulier celles des articulations. Le ſuccès de leur cure eſt quelquefois douteux, à cauſe des accidens dont elles ſont ſouvent accompagnées.

On appelle *plaies mortelles* celles des gros vaiſſeaux & des parties intérieures, quoique certaines puiſſent guérir. On entrera dans un plus grand détail du prognoſtic des *plaies* des parties intérieures, en parlant des *plaies* en particulier.

Les *plaies* faites par inſtrument tranchant ſont moins fâcheuſes que celles qui ſont faites par un inſtrument piquant; celles qui ſont faites par un inſtrument contondant ſont plus fâcheuſes que celles qui ſont faites par un inſtrument tranchant ou piquant. Les *plaies* ſimples ne ſont point dangereuſes, les compoſées le ſont davantage; mais les compliquées ſont toujours fâcheuſes, plus ou moins, ſuivant la nature de la complication.

On diſtingue quatre états ou tems dans la durée des *plaies*. Le premier eſt celui où elle ſaigne; le ſecond eſt celui où elle ſuppure; le troiſieme eſt celui où ſe fait la régénération des chairs; & le quatrieme eſt celui où ſe fait la cicatrice.

La cure des *plaies* conſiſte dans la réunion des parties diviſées par les moyens dont on traite au *mot* RÉUNION. Mais lorſqu'une *plaie* eſt avec une perte de ſubſtance ſi conſidérable qu'on ne peut en rapprocher les levres, on fait ſuppurer légérement cette *plaie* dans le premier & dans le ſecond tems avec des ſuppuratifs doux; dans le troiſieme tems, on la déterge avec des ſarcotiques, enfin, dans le quatrieme tems, on la deſſeche & on la cicatriſe avec les deſſicatifs & les cicatriſans.

Une choſe eſſentielle dans la cure des *plaies* eſt d'éloigner les accidens qui pourroient empêcher la nature de procurer la guériſon de la *plaie*: on met la partie dans une ſituation qui favoriſe le retour des liqueurs, & l'on garantit la *plaie* & la partie des impreſſions de l'air par l'appareil & les médicamens convenables. La ſaignée & le régime empêchent l'engorgement & l'embarras des liqueurs aux environs de la *plaie*; enfin, on remédie aux accidens par l'uſage des remedes convenables à leur eſpece.

Des plaies en particulier. Les *plaies* ſont diviſées par rapport aux parties où elles arrivent, en celles de la tête, du col, de la poitrine, du ventre, & des extrémités.

Des plaies de tête. Les *plaies* de la tête different entr'elles en ce que les unes ſont faites aux parties contenantes, & les autres aux parties contenues.

Celles de la peau du crâne ſont avec diviſion ou ſans diviſion. Les premieres ſont l'effet de l'action d'un inſtrument tranchant ou piquant. Celles qui ſont ſans diviſion forment une tumeur qu'on appelle vulgairement *boſſe*, elles ſont faites avec des inſtrumens contondans. *Voyez* CONTUSION.

Les *plaies* faites au péricrâne par des inſtrumens tranchans ſimples, ſont ordinairement ſimples comme celles qui ſont faites à la peau par les mêmes inſtrumens. Mais celles qui ſont faites par un inſtrument contondant ou piquant, ſont quelquefois ſuivies d'accidens fort violens.

La contuſion du péricrâne s'annonce par les ſignes ſuivans: une douleur fort vive, mais extérieure; l'aſſoupiſſement du malade qui ſe réveille néanmoins quand on le touche à quelque endroit de la tête, & ſur-tout à celui où il a reçu le coup; la rougeur du viſage; le gonflement & la tenſion œdémateuſe, & quelquefois inflammatoire de toute la tête, qui s'étendent juſqu'aux paupieres, mais qui ſe bornent aux attaches des muſcles frontaux & occipitaux, & dont les oreilles ſont exemptes.

Tous ces ſymptômes que la fievre accompagne, ſont des ſignes de l'inflammation du péricrâne, & des effets conſécutifs de la contuſion que cette membrane a ſoufferte. Ces accidens conſécutifs doivent être très-exactement diſcernés; car s'ils ne venoient point de l'affection du péricrâne, ils indiqueroient l'opération du trépan, quand même il n'y auroit point de fracture au crâne. *Voy. l'article* TRÉPANER, où nous expoſons les cas douteux qui déterminent à faire ou à éviter cette opération.

On prévient l'inflammation du péricrâne par la ſaignée & par le régime; & l'on remédie à l'inflammation par une inciſion qu'on fait à cette membrane dans toute l'étendue de la contuſion, en obſervant d'en ſcarifier les bords, & de couper plus de cette membrane que de la peau, pour éviter le tiraillement. Par ces moyens on dégorge les vaiſſeaux, on détend cette membrane, & on rétablit la circulation du ſang dans ſont état naturel.

Les bleſſures au crâne par un inſtrument piquant, de quelque façon qu'elles aient été faites, n'ont pas de noms particuliers; mais celles qui ſont produites par un inſtrument tranchant ont trois noms, ſelon la maniere dont l'inſtrument a été porté ſur la partie. *Voyez* ÉCOPÉ, DIACOPÉ & APOKEPARNISMOS.

Les inſtrumens contondans, portés avec violence ſur le crâne, peuvent produire la contuſion, l'enfoncement, la fente, & l'enfonçure.

La contuſion proprement dite eſt l'affaiſſement des fibres oſſeuſes, qui par la violence du coup ſe ſont approchées.

L'enfoncement eſt l'affaiſſement de la premiere table ſur la ſeconde, ou de toutes les deux enſemble ſur la dure-mere. Cela arrive principalement au crâne des enfans dont les os ſont mols, & peuvent s'enfoncer comme un pot d'étain frappé par un coup violent.

La fente n'eſt qu'une ſimple diviſion qui eſt quelquefois imperceptible. *Voyez* TRICHISMOS. La fente ſe fait quelquefois à un autre endroit du crâne que celui où le coup a porté. *Voyez* CONTRE-FISSURE.

L'enfonçure eſt un affaiſſement de pluſieurs pieces de crâne qui a été fauſſé.

Les principaux effets que les coups violens puiſſent produire ſont la commotion & la compreſſion. La commotion eſt toujours un accident primitif; il n'indique pas l'opération du trépan. *Voyez* COMMOTION & TRÉPANER. La compreſſion eſt tantôt un accident primitif, & tantôt un accident conſécutif. Celle qui vient du déplacement des os eſt du premier genre; mais celle qui eſt l'effet de l'épanchement du ſang ou de quelque autre liqueur ſur la dure-mere, entre cette membrane & la pie-mere, entre celle-ci & le cerveau, ou dans la propre ſubſtance de ce viſcere, eſt un accident conſécutif qui exige l'opération du trépan. L'inflammation des méninges par la contuſion du péricrâne, eſt auſſi une cauſe de la compreſſion du cerveau; mais l'aſſoupiſſement léthargique conſécutif, ſigne de toute compreſſion, ſe diſſipe bientôt quand il vient du vice du péricrâne, lorſqu'on a débridé cette membrane, comme nous l'avons dit plus haut. Il faut lire ſur cette matiere les ouvrages des maîtres de l'art: tels que Berengarius Carpenſis, *de fracturâ cranii*; le *traité des* plaies *de la tête de M.* Rohault, &c. & principalement les *mémoires* qui traitent de cette matiere, dans le *premier volume de l'academie royale de Chirurgie*.

Les ſignes diagnoſtics des fractures du crâne ſont quelquefois ſoumis aux ſens, quand ces fractures ſe font voir; lorſque les os frappés rendent un ſon obſcur tel que celui d'un pot fêlé (ce ſigne eſt équivoque); mais principalement lorſqu'on rencontre avec le doigt ou avec la ſonde quelque inégalité, qu'on juge bien n'avoir pas été formée par les arteres dans le tems que les os étoient encore mous.

Si les ſens n'apperçoivent aucune marque de fracture, la raiſon peut ſuppléer à leur défaut, en s'informant des cir-

circonstances qui ont accompagné la blessure, en examinant les endroits du crâne qui ont été frappés, & en faisant attention aux accidens qui surviennent.

Les signes prognostics des *plaies* de tête se tirent de l'instrument qui a fait la blessure, de la partie blessée, des symptômes & des accidens. En général, les grandes fractures des os du crâne sont moins fâcheuses que les fortes contusions. La commotion est ce qu'il y a de plus à craindre; on y remédie par le régime & les saignées.

Les *plaies* de la langue méritent une considération particuliere: on en parle au *mot* REUNION.

Des plaies de la poitrine. Les causes des *plaies* de poitrine sont les mêmes que celles des autres parties.

Les *plaies* de poitrine sont pénétrantes ou non-pénétrantes. Ce que nous avons dit des *plaies* en général donne une idée suffisante de ces dernieres.

Au sujet des *plaies* pénétrantes, il faut examiner si le coup qui les a fait n'a percé qu'un côté, ou s'il a traversé jusqu'à l'autre. Elles peuvent être sans lésion des parties renfermées, auquel cas elles sont simples; ou avec lésion de quelques-unes de ces parties, & alors elles peuvent être compliquées d'épanchement ou d'inflammation. Le corps qui a fait la *plaie* reste quelquefois engagé dans les chairs ou dans les os, ou tombe dans la cavité de la poitrine. On a vû aussi les parties contenues dans le bas-ventre former hernie dans la poitrine, en passant par l'ouverture d'une *plaie* de cette partie qui avoit percé le diaphragme & pénétroit dans le ventre.

Les signes diagnostics des *plaies* de poitrine font connoître si la *plaie* est pénétrante, si les parties contenues sont lésées, quelles sont les parties lésées, & s'il y a épanchement.

L'emphysème qui se forme autour d'une *plaie* (*Voy.* EMPHYSÈME), l'air & le sang qui en sortent, l'introduction de la sonde dans la poitrine, font connoître que cette *plaie* est pénétrante: mais l'impossibilité d'introduire la sonde ne prouve pas toujours que la *plaie* ne pénetre pas. La direction oblique de la *plaie*, le changement de position des muscles, le gonflement des lévres de la *plaie*, du sang caillé, un corps étranger, ou quelque partie arrêtée dans le trajet de la *plaie*, sont des obstacles à l'introduction de la sonde. Il faut s'abstenir de sonder les *plaies* de poitrine, car la sonde ne peut découvrir que la pénétration, sans faire connoître s'il y a quelque partie lésée: or la simple pénétration d'une *plaie* ne la rend pas fâcheuse. Le danger des *plaies* pénétrantes consiste dans la lésion des parties intérieures, lésion qui occasionne l'épanchement ou l'inflammation; & ce ne sont que les symptômes qui nous font connoître ces accidens.

Les signes de la lésion du poumon sont la grande difficulté de respirer, la sortie d'un sang vermeil & écumeux, le crachement de sang, la douleur intérieure que le blessé sent en respirant, la fievre, &c.

Les *plaies* du cœur & des gros vaisseaux sont toujours suivies d'une mort ordinairement subite, mais retardée quelquefois par quelques circonstances. Un petit caillot de sang, l'instrument resté dans la *plaie*, la situation de la *plaie* derriere une des valvules du cœur, &c. ont quelquefois prolongé la vie des personnes blessées au cœur ou aux gros vaisseaux. On en a vû vivre quelques jours, quoique les ventricules fussent percés de part en part.

Les signes des *plaies* du diaphragme sont différent, suivant la différence des endroits de cette partie qui peuvent être blessés. La difficulté de respirer, la toux, la douleur violente, la situation & la direction de la *plaie*, la fievre, &c. fournissent les signes des *plaies* du corps charnu du diaphragme. La phrénésie, le ris sardonique, les défaillances, le hoquet, &c. sont les signes des *plaies* du centre aponévrotique de cette partie.

Nous avons détaillé les signes de l'épanchement au *mot* EMPYÈME, parce que ce *mot* signifie également la collection de la matiere, & l'opération qui convient pour donner issue aux matieres épanchées. *Voyez* EMPYÈME.

Le prognostic des *plaies* de poitrine se tire des accidens. Le danger consiste dans l'inflammation & dans l'épanchement. On remédie à l'inflammation par les saignées & le régime (*Voyez* INFLAMMATION, PLEURÉSIE, PÉRIPNEUMONIE), & on évacue les matieres épanchées par l'opération de l'empyème. Nous ne parlons pas de la cure des *plaies* du cœur & des gros vaisseaux, parce qu'elles dispensent de l'usage de tout remede.

L'ouverture de l'artere intercostale est un accident assez grave des *plaies* de poitrine: nous en avons parlé à l'*article* LIGATURE.

Des plaies du bas-ventre. Les causes des *plaies* du bas-ventre sont les mêmes que celles des *plaies* de poitrine.

Les *plaies* du bas-ventre different les unes des autres par rapport aux régions où elles se trouvent, & aux parties qu'elles intéressent: on les distingue encore en celles qui ne sont pas pénétrantes, & en celles qui le sont.

Les *plaies* pénétrantes dans la capacité de l'abdomen different entr'elles, en ce que les unes sont avec lésion des parties contenues, & les autres sans lésion; les unes avec issue, & les autres sans issue desdites parties. Celles qui sont avec issue des parties peuvent être avec étranglement des parties sorties: l'instrument perdu dans la cavité, engagé dans les chairs, ou enclavé dans les os, complique certaines *plaies* de bas-ventre.

Les signes diagnostics des *plaies* de l'abdomen font connoître si elles sont pénétrantes, & quelle est la partie lésée.

La sortie de l'épiploon ou de l'intestin par la *plaie*, la différente largeur de l'instrument comparée avec celle de la *plaie*, l'introduction du doigt dans la *plaie* si son étendue le permet, ou celle d'une sonde, en font connoître la pénétration. Pour sonder le blessé, il faut le mettre dans une situation semblable à celle où il étoit quand il a reçu le coup. Il faut se rappeller ici ce que nous avons dit de l'introduction de la sonde pour les *plaies* de la poitrine. Les mêmes obstacles se présentent pour les *plaies* du bas-ventre, & l'usage de la sonde n'y est pas plus utile; les symptômes suffisent pour nous faire juger des uns & des autres.

La difficulté de respirer, la petitesse & la dureté du pouls, son intermission, la pâleur & la rougeur du visage, la tension & les douleurs de ventre, l'amertume & la secheresse de la bouche, le froid des extrémités, la suppression de l'urine, les nausées, les vomissemens, &c. sont les symptômes de la lésion de quelques parties intérieures du bas-ventre.

La situation & la direction de la *plaie*, la situation de la douleur, celle où étoit le blessé, ou celui qui a blessé lorsque la *plaie* a été faite, la distension de l'estomac & des intestins par les alimens, & celle de la vessie par l'urine, leur affaissement au moment de la blessure, donnent lieu de conjecturer quelle est la partie offensée.

La sortie d'une grande quantité de sang assez vermeil, & une douleur piquante qui s'étend jusqu'au cartilage xiphoïde, font connoître la lésion du foie; la sortie d'une moindre quantité de sang que l'on dit devoir être fort noire, est un signe de la lésion de la ratte: le hoquet, les vomissemens, les sueurs, les froid des extrémités, & l'issue des alimens dénotent la lésion de l'estomac: la sortie de la bile est un signe bien certain de la lésion de la vésicule du fiel: les naufées, les fréquentes foiblesses, des inquiétudes continuelles, une douleur extrème, une soif insupportable, & principalement la sortie d'une substance blanchâtre & chyleuse, font connoître la lésion des intestins grêles: la sortie des matieres fécales, annoncent la lésion des gros boyaux: la difficulté d'uriner, le mélange d'un sang avec l'urine, ou la sortie d'un sang par l'urethre, & une douleur à la verge, font connoître que les reins, ou les ureteres, ou la vessie sont attaqués.

Il faut remarquer que quand les intestins sont blessés, il sort quelquefois par l'anus un sang plus ou moins fluide & plus ou moins rouge.

S'il vient des intestins grêles il est de la couleur du caffé; s'il vient de l'iléon ou du commencement du colon, il est caillé, & on rend fluide celui qui vient de l'extrémité du colon ou du rectum.

Le prognostic des *plaies* du bas-ventre se tire de la partie blessée, de la grandeur de la division, des symptômes & des accidens qui surviennent.

Les *plaies* non pénétrantes qui piquent les aponévroses des muscles obliques, & traversent les intersections tendineuses des muscles droits, sont accompagnées d'accidens fort graves, qui ne cessent que par les incisions & les débridemens, comme nous l'avons dit aux *plaies* de tête par la lésion du péricrâne, & il y a des *plaies* qui pénetrent dans le bas-ventre, qui le percent même de part-en-part, lesquelles ne sont suivies d'aucun accident.

Les *plaies* des parties contenues ne sont fâcheuses que par l'inflammation & par l'épanchement.

Les grandes *plaies* du foie, de la ratte, de l'estomac, des intestins, des reins, des ureteres, de la vessie, de la matrice, sont mortelles, mais elles ne le sont pas toujours; l'épanchement de la bile, de l'urine, & des matieres stercorales dans la capacité du bas-ventre, attirent fort promptement une inflammation gangreneuse aux intestins: les *plaies* des gros vaisseaux & les grandes *plaies* des visceres sont mortelles par l'épanchement du sang.

On prévient ou on calme l'inflammation dans les *plaies* du bas-ventre par le régime, les saignées, les fomentations émollientes, &c.

Les

Les *plaies* avec issue des parties intérieures, demandent qu'on fasse la réduction de ces parties: l'épiploon & les intestins sont pour l'ordinaire les seules parties qui sont à la suite des *plaies* du bas-ventre; quelquefois elles sortent ensemble & quelquefois séparément. Quand l'épiploon se trouve altéré, si la portion est considérable on en fait la ligature dans la partie saine, on retranche la partie gâtée, & on a soin de tenir le fil assez long pour qu'après la réduction il pende un bout de la ligature en dehors: lorsque l'épiploon & l'intestin sont sortis ensemble, & qu'ils ne sont point endommagés, on les réduit en observant de faire rentrer le premier celui qui est sorti le dernier.

Quand il est impossible de faire la réduction des parties, parce que la *plaie* forme un étranglement qui fait tomber les parties en mortification, on range les parties en les tirant doucement vers l'angle de la *plaie* opposée à celui où on doit l'aggrandir; on les couvre d'une compresse trempée dans du vin chaud; on glisse une sonde cannelée, ou la sonde ailée (*Voyez* SONDE, & *les Pl.*) le long des parties jusque dans le bas-ventre; on coule un bistouri dans la cannelure pour étendre la *plaie*, afin de pouvoir faire la réduction des parties, on fait ensuite l'opération de la gastroraphie. *Voyez* GASTRORAPHIE & SUTURE.

Lorsque l'épiploon & les intestins sont blessés, il faut examiner l'étendue & la situation de la lésion: si l'épiploon n'est que légerement blessé, & dans la partie membraneuse, il faut le réduire: s'il est blessé dans ses bandes graisseuses, & que quelques-uns de ses vaisseaux sanguins soient ouverts, on fait ligature de cette partie au-dessus de l'ouverture du vaisseau, & on le coupe au-dessous de la ligature. *Voy.* LIGATURE DE L'ÉPIPLOON.

Si l'intestin n'est que légerement blessé: on le réduit: si la blessure est grande, on recommande d'arrêter à la *plaie* des parties contenantes l'extrémité du boyau qui répond à l'estomac, ce qui se fait par trois points d'éguille qui partagent la circonférence de l'intestin en trois parties égales; il reste en cet endroit un anus artificiel. Quand les *plaies* des intestins sont moyennes, on propose la suture du pelletier, c'est-à-dire de coudre les deux levres de la *plaie* du boyau comme les Pelletiers cousent leurs peaux. Ceux qui conseillent cette suture disent qu'il faut observer de tenir les bouts du fil qui a servi à la suture, assez longs pour pouvoir approcher l'intestin du bord interne de la *plaie* des parties contenantes, afin de lui faire contracter adhérence dans cet endroit, & de pouvoir retirer le fil après la réunion des parties divisées. Sur la suture des intestins & du bas-ventre, *voyez* SUTURE.

Quand l'estomac & les intestins grèles sont blessés, on ne fait prendre au malade des alimens qu'en très-petite quantité, & souvent même que des bouillons nourrissans en lavemens; quand les gros intestins sont blessés, on ne doit point donner de lavemens.

Nous parlerons plus amplement des *plaies*, & sur-tout de celles des extrémités, au *mot* SUTURE, sur les *plaies* des arteres. *Voyez* ANÉVRISME.

Les *plaies* d'armes à feu mériteroient un article assez étendu, si les bornes où nous sommes réduits le permettoient: ce sont des *plaies* contuses, dont les grands accidens viennent du déchirement imparfait des parties membraneuses & tendineuses aponévrotiques, &c. Quand on débride bien ces *plaies*, on en fait cesser ordinairement les accidens: on les met en suppuration comme les ulceres afin d'en faire tomber les chairs meurtries & contuses; on les panse ensuite comme des *plaies* ordinaires: on fait usage avec beaucoup de succès des saignées, des cataplasmes, & autres moyens capables de relâcher les parties tendues, &c. Voyez *le Traité des* plaies *d'armes à feu* par Paré, par M. le Dran, par M. Desport, & autres, & *les Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*. Nous avons parlé de l'extraction des corps étrangers au *mot* CORPS ÉTRANGER, EXTRACTION. (*Y*)

PLAIES D'ÉGYPTE, (*Hist. sacrée.*) on appelle ainsi les châtimens dont Dieu punit par les mains de Moïse & d'Aaron, le refus obstiné de Pharaon roi d'Egypte, qui ne vouloit pas permettre le retour des Israélites. La premiere *plaie* fut le changement des eaux du Nil en sang. La seconde fut la quantité innombrable de grenouilles dont le pays fut rempli. La troisieme fut l'abondance de moucherons, qui tourmenterent cruellement les hommes & les bêtes. La quatrieme *plaie* fut une multitude de mouches qui infecta la contrée. La cinquieme fut une peste subite qui tua les troupeaux. La sixieme fut des ulceres pestilenciels qui attaquerent les Egyptiens. La septieme fut une grêle épouvantable, qui n'épargna que la terre de Gessen, habitée par les Israélites. Par la huitieme les sauterelles ravagerent tout le pays. La neuvieme fut des ténebres épaisses qui couvrirent l'Egypte pendant trois jours. La dixieme & derniere *plaie* fut la mort des premiers nés frappés par l'ange exterminateur. Cette *plaie* terrible toucha le cœur endurci de Pharaon, qui se détermina finalement à laisser partir les Israélites. Pour retenir plus aisément ces dix *plaies*, on les a exprimées dans les cinq vers suivans.

> *Prima rubens unda est; ranarum plaga secunda:*
> *Inde culex terris; post musca nocentior istis.*
> *Quinta pecus stravit, anthraces sexta creavit.*
> *Post sequitur grando, post bruchus dente nefando;*
> *Nona tegit solem; primam necat ultima prolem.*

(*D. J.*)

PLAIN, se dit *dans l'Ecriture*, du produit total des deux angles de la plume, qui dans son action touche le papier perpendiculairement. Il y a deux sortes de *plains*, le parfait & l'imparfait. Le parfait est celui dont nous venons de parler; l'imparfait est celui qui part d'un degré oblique, gauche ou droit. *Voyez le volume des Planches, à la table de l'Ecriture, degrés obliques, gauches & droits.*

PLAIN, ou PLEIN, (*Tannerie.*) sorte de grande cuve profonde de bois ou de pierre mastiquée en terre, dont on se sert dans la tannerie pour mettre les cuirs ou peaux que l'on veut plamer, c'est-à-dire, dont on veut faire tomber le poil ou bourre, par le moyen de la chaux détrempée dans l'eau, pour les mettre ensuite dans la fosse au tan. Le bord du *plain* se nomme *la traite*: on dit mettre un cuir en *plain*, pour dire le mettre dans la cuve, le tirer du *plain*, ou le mettre sur la traite; pour dire le tirer de la cuve pour le faire égoutter sur le bord du *plain*. *Savary.* (*D. J.*)

PLAIN, un oiseau vole de *plain* lorsqu'il vole les ailes étendues & sans les remuer.

PLAINDRE, REGRETTER, (*Synon.*) on *plaint* le malheureux; on *regrette* l'absent, l'un est un mouvement de la pitié, & l'autre est un effet de l'attachement.

La douleur arrache nos *plaintes*, le repentir excite nos *regrets*.

Un bas courtisan en faveur est l'objet du mépris public; & lorsqu'il tombe dans la disgrace, personne ne le *plaint*. Les princes les plus loués pendant leur vie, ne sont pas toujours les plus *regrettés* après leur mort.

Le mot de *plaindre* employé pour soi-même, change un peu la signification qu'il a, lorsqu'il est employé pour autrui. Retenant alors l'idée commune & générale de sensibilité, il cesse de représenter ce mouvement particulier de pitié qu'il fait sentir, lorsqu'il est question des autres; & au lieu de marquer un simple sentiment, il emporte de plus dans sa signification, la manifestation de ce sentiment. Nous *plaignons* les autres, lorsque nous sommes touchés de leurs maux; cela se passe au-dedans de nous; ou du moins peut s'y passer, sans que nous le témoignions au-dehors. Nous nous *plaignons* de nos maux, lorsque nous voulons que les autres en soient touchés; il faut pour cela les faire connoître.

Ce mot est encore quelquefois employé dans un autre sens que celui dans lequel on vient de le définir; au lieu d'un sentiment de pitié; il en marque un de repentir: on dit en ce sens qu'on *plaint* ses pas; qu'un avare se *plaint* toutes choses, jusqu'au pain qu'il mange.

Quelque occupé qu'on soit de soi-même, il est des momens où l'on *plaint* les autres malheureux. Il est bien difficile, quelque philosophie qu'on ait, de souffrir longtems sans se *plaindre*; les gens intéressés *plaignent* tous les pas qui ne menent à rien. Souvent on ne fait semblant de *regretter* le passé, que pour insulter au présent.

Un cœur dur ne *plaint* personne: un stoïcien ne se *plaint* jamais; un paresseux *plaint* sa peine plus qu'un autre; un parfait indifférent ne *regrette* rien.

La bonne maxime seroit de *plaindre* les autres, surtout lorsqu'ils souffrent sans l'avoir mérité; de ne se *plaindre*, que quand on peut par-là se procurer du soulagement; de ne *plaindre* ses peines, que lorsque la sagesse n'a pas dicté de se les donner; & de *regretter* seulement ce qui méritoit d'être estimé. *Synonymes de l'abbé* Girard. (*D. J.*)

PLAINE, PLANE, (*Marine*) *voyez* GALERE.

PLAINE, s. f. (*Gram.*) grand espace de la surface de la terre, sans élévation, & sans profondeur.

* PLAINE, *en terme de Blason*, se prend quelquefois pour la pointe de l'écu, lorsqu'il est coupé en quarré, & qu'il en reste sous le quarré une partie, qui est d'autre couleur & émail que l'écu.

Elle

Elle a servi quelquefois pour marque de bâtardise, & on l'appelloit *champaigne*; car lorsque les descendans légitimes des bâtards ont ôté la barre, le filet, ou traverse que portoient leurs peres, ils doivent couper la pointe de leurs écus d'un autre émail; ce que l'on appelle *plaine*.

PLAIN-PIÉ, (*Architecture.*) se dit dans une maison d'une suite de plusieurs pieces sur une ligne de niveau parfait, ou de niveau de peute sans pas ni ressauts, soit au rez-de-chaussée, ou aux autres étages de dessus.

PLAINTE, (*Gram.*) voyez PLAINDRE.

PLAINTE, s. f. (*Jurisprud.*) est une déclaration que l'on fait devant le juge ou devant le commissaire dans les lieux où il y en a de préposés à cet effet, par laquelle on défere à la justice quelque injure, dommage, ou autre excès, que l'on a souffert de la part d'un tiers.

Chez les Romains on distinguoit les délits privés, des crimes publics: pour ces premiers, la *plainte* ou accusation n'étoit recevable que de la part de ceux qui y avoient intérêt, au-lieu que l'accusation pour les crimes publics étoit ouverte *cuilibet e populo*.

Parmi nous il y a dans tout crime ou délit deux sortes de personnes qui peuvent rendre *plainte*, savoir celui qui a été offensé, & le ministere public.

Tout procès criminel commence par une *plainte*, ou par une dénonciation.

La *plainte* contient bien la dénonciation du délit ou quasi délit dont on se plaint; mais elle differe de la simple dénonciation, en ce que celle-ci peut être faite par un tiers qui n'a point d'intérêt personnel à la réparation du délit ou quasi délit; au lieu que la *plainte* ne peut être rendue que par celui qui a été offensé en sa personne, en son honneur, ou en ses biens.

Lorsqu'un homme a été homicidé, sa veuve, ses enfans, ou autre plus proche parent, peuvent rendre *plainte*.

Le monastere peut aussi rendre *plainte* pour les excès commis en la personne d'un de ses religieux.

On peut rendre *plainte* par un simple acte, sans présenter requête & sans se porter partie civile; mais on peut aussi rendre *plainte* par requête, & en ce cas, la *plainte* n'a de date que du jour que le juge, ou en son absence, le plus ancien praticien du lieu, l'a répondue.

Les *plaintes* peuvent aussi être écrites par le greffier en présence du juge; mais il est défendu aux huissiers, sergens & archers, de les recevoir, à peine de nullité; & aux juges de les leur adresser, à peine d'interdiction.

Les commissaires au châtelet doivent remettre au greffe dans les 24 heures les *plaintes* qu'ils ont reçues avec les informations & procédures par eux faites, & en faire faire mention par le greffier au-bas de leur expédition, & si c'est avant ou après midi, à peine de 100 livres d'amende, dont moitié pour le roi, l'autre pour la partie qui s'en plaindra.

Tous les feuillets des *plaintes* doivent être signés par le juge & par le plaignant, s'il sait ou peut signer, ou par son procureur fondé de procuration spéciale; & il doit être fait mention expresse sur la minute & sur la grosse de sa signature & de son refus: la même chose doit être observée par les commissaires au châtelet.

Les plaignans ne sont point réputés parties civiles, à-moins qu'ils ne le déclarent formellement ou par la *plainte*, ou par un acte subséquent qui se pourra faire en tout état de cause, dont ils pourront se départir dans les 24 heures, & non après: & en cas de désistement, ils ne sont point tenus des frais faits depuis qu'il a été signifié, sans préjudice néanmoins des dommages & intérêts des parties.

Dans le cours de la procédure, & lorsque les informations ont été decrétées, le plaignant est regardé comme l'accusateur, & celui contre qui la *plainte* est rendue, demeure accusé.

Les accusateurs ou plaignans qui se trouvent mal fondés, sont condamnés aux dépens, dommages, & intérêts des accusés, & à plus grande peine, s'il y échet. La même chose a lieu pour les plaignans qui ne se seroient point portés parties, ou qui s'étant rendus parties, se seroient désistés, si leurs *plaintes* sont jugées calomnieuses.

Quand le plaignant ne se porte point partie civile, & qu'il s'agit d'un délit ou quasi délit, à la réparation duquel le public est intéressé, le procès doit être poursuivi à la diligence du ministere public.

Lorsqu'il y a *plainte* respective, le juge après les interrogatoires doit commencer par juger lequel des deux plaignans demeurera accusé ou accusateur; & après avoir examiné les charges & informations, il doit déclarer accusé celui contre lequel les charges sont les plus fortes, & déclarer l'autre l'accusateur.

L'accusateur ne peut par sa *plainte* conclure qu'à la réparation civile du crime ou délit, il ne peut conclure à aucune peine corporelle; mais il peut requérir la jonction du ministere public.

Quand on a pris la voie civile, on que l'on a transigé sur le criminel, on ne peut plus rendre *plainte*, à moins qu'elle ne soit faite au nom de quelque autre partie intéressée à la réparation du délit. *Voyez le titre* 3. de l'ordonnance criminelle; Bornier le *style criminel*; Imbert; & *les mots* ACCUSATION, ACCUSÉ; CRIME, CRIMINEL, DÉNONCIATION, & *ci-après* PROCÉDURE CRIMINELLE. (*A*)

PLAINTE, ou QUERELLE D'INOFFICIOSITÉ, *querela inofficiosi testamenti*; c'est l'action que l'on intente pour attaquer un testament, par lequel on est prétérit ou exhérédé.

Cujas a prétendu que cette *plainte* fut introduite par la loi glicia; mais Hotman & autres auteurs, ne sont pas de ce sentiment.

Quoiqu'il en soit, elle fut établie comme un remede extraordinaire, auquel on ne pouvoit avoir recours que quand le testament étoit d'ailleurs en bonne forme; on attaquoit la capacité du testateur, comme s'il n'avoit pas été *sanæ mentis*.

On permit donc aux enfans injustement exhérédés par leur pere ou prétérits par la mere, de se plaindre du testament.

Toutes sortes de testamens étoient sujets à la *plainte* d'inofficiosité, soit que l'héritier institué fut un enfant ou un étranger. On excepta seulement le testament du soldat fait *in procinctu*; ce qui fut ensuite étendu à celui qui disposoit de son pécule *quasi castrense*.

Cette *plainte* n'étoit accordée qu'aux enfans du premier degré, ou aux petits enfans qui venoient par représentation.

Les bâtards pouvoient l'intenter contre le testament de leur mere, mais non pas contre celui du pere, à-moins qu'ils n'eussent été légitimés, soit par mariage subséquent, soit par lettres du prince.

On accorde aussi l'action d'inofficiosité aux enfans posthumes, prétérits, ou exhérédés.

Elle fut pareillement accordée aux enfans de l'un & de l'autre sexe, soit qu'ils fussent remariés ou non; bien entendu qu'ils ne pouvoient l'intenter que dans le cas où il n'y avoit point d'enfant, ou lorsque les enfans étoient justement exhérédés.

A l'égard des freres, la *plainte d'inofficiosité* n'avoit lieu que quand leur frere ou sœur consanguins ou germains, avoient institué une personne infâme.

Pour prévenir cette *plainte*, il falloit suivant l'ancien droit, que la légitime eût été laissée entiere; mais il n'importoit pas à quel titre. Justinien changea cette jurisprudence, en ordonnant que ceux auxquels il auroit été laissé moins que leur légitime, ne pourroient attaquer le testament pour cause d'inofficiosité, sauf à demander un supplément de légitime.

La *plainte d'inofficiosité* ne pouvoit être intentée avant l'adition de l'héritier; il falloit anciennement former son action dans les deux ans, à compter de l'adition. Depuis on fixa ce délai à cinq années, & il ne couroit point contre les mineurs.

Cette action ne passoit pas aux héritiers étrangers, à-moins qu'elle n'eût été intentée ou préparée; mais pour la transmettre aux enfans, il suffisoit que les choses fussent entieres.

L'effet de cette *plainte* étoit de faire annuller le testament, & de faire adjuger la succession au plaignant, à l'exclusion de l'héritier institué; les legs même étoient révoqués. Mais si la prétérition qui se trouvoit dans le testament de la mere avoit été faite par ignorance, l'institution seule étoit annullée; les legs subsistoient.

Il arrivoit quelquefois que le testament étoit annullé pour une partie, & subsistoit pour l'autre; savoir, quand de deux enfans exhérédés, un seul intentoit l'action, ou que l'un des deux seulement réussissoit en sa demande.

Quand les juges étoient partagés sur la question, on devoit décider pour la validité du testament.

On ne pouvoit intenter la *plainte d'inofficiosité* lorsqu'on avoit quelque autre action, ou qu'on avoit répudié celle-ci; il en étoit de même, lorsqu'on approuvoit le testament sciemment, ou lorsqu'on avoit laissé écouler le délai de cinq années depuis l'institution. Elle n'avoit pas lieu non plus, comme on l'a dit, contre le testament du soldat, ni lorsqu'il avoit été quelque chose à ceux qui avoient droit de légitime, soit à titre d'institution, legs, fidei-commis, ou autrement. Dans le cas de la substitution pupillaire faite par le pere, la mere, ni le fils ne pouvoient attaquer le testament. Le fils prétérit déclaré in-

grat,

gret, n'avoit plus l'action d'*inofficiosité*; enfin, l'action étoit éteinte par la mort de la personne prétérite ou exhérédée, à-moins qu'elle n'eût laissé des enfans, ou préparé l'action.

Tel étoit l'ancien droit sur cette matiere.

Mais, suivant la novelle, 115, & la disposition des institutes, ausquels l'ordonnance des testamens, *articles* 50 & 53, se trouve conforme; la prétérition étant maintenant regardée comme une exhérédation, & le testament étant nul quant à l'institution & aux substitutions & fideicommis universels dans le cas de la prétérition ou du défaut d'institution, la *plainte d'inofficiosité* ne doit plus avoir lieu, puisque ce n'étoit qu'un remede extraordinaire quand on n'avoit point d'autre voie pour attaquer le testament. *Voyez au digeste & au code* les titres *de inoffic. testam.* la novelle 115; l'ordonnance des testamens; le traité de Furgoles, *tome III. ch. viij. sect.* 4. (*A*)

PLAINTIF, adj. (*Gram.*) qui a l'accent de la plainte. Une voix *plaintive*, un air *plaintif*.

PLAIRE, v. n. (*Gramm.*) c'est avoir des qualités agréables au cœur, à l'esprit, ou aux sens. C'est une folie que de vouloir *plaire* à tout le monde. Avec les gens d'un goût délicat, l'art de *plaire* manque son but. Les mélancholiques se *plaisent* dans les ténebres. Les saules se *plaisent* dans les lieux humides, &c.

PLAISANCE, (*Géog. mod.*) Les Latins l'appelloient *Placentia*; ceux du pays la nomment *Piacenza*; & on prétend qu'elle tire le nom de *Plaisance* de son agréable situation dans un pays tout charmant. Ville d'Italie, capitale du duché de même nom, au confluent du Pô & de la Trebia, à 12 lieues nord-ouest de Parme, à 15 sud-est de Milan, à 20 au couchant de Mantoue, & à 30 est de Turin.

Ses rues sont droites & spacieuses; la grande place est ornée de palais. Ses églises sont belles, & sur-tout celle de S. Sixte. Son évêché est suffragant de celui de Bologne. On compte dans cette ville environ 25 mille habitans, dont un dixieme est d'ecclésiastiques. Elle a subi les mêmes révolutions que Parme dans les différentes guerres d'Italie. *Long.* 27. 16'. *lat.* 45. 6'.

Ceux qui seront curieux de l'histoire de cette ville, peuvent parcourir les *memorie storiche di Piacenza*, par M. Poggiali, à *Plaisance* en 1761: on en a déja 9 volumes. C'est un ouvrage prodigieusement prolixe, car le neuvieme volume ne finit qu'à l'année 1559, & le moindre petit livre suffiroit pour tracer complettement l'histoire de cette ville; mais elle a produit dans les lettres un homme trop célebre par ses écrits & par sa mort tragique, pour oublier son nom; c'est (*Ferante*) *Pallavicino*, l'un des beaux esprits d'Italie au xvij. siecle, & de l'illustre maison de Pallavicini.

On conjecture qu'il naquit vers l'année 1615: moins par inclination que par des raisons de famille, il entra dans la congregation des chanoines réguliers de Latran; il s'établit ensuite à Venise, d'où il fit un voyage en Allemagne. De retour en Italie, il écrivit un violent satyre contre le pape Urbain VIII. & contre la famille des Barberins, ce qui fut la triste cause de sa perte. Les Barberins extrêmement irrités, & ne voyant point de jour à se venger de lui dans un asyle aussi avantageux que Venise, résolurent de l'en tirer par trahison; ils gagnerent un françois nommé *Charles de Breche*, fils d'un libraire de Paris. Ce françois lui conseilla de venir en France; le malheureux Ferrante goûta le conseil du fourbe; & en passant sur le pont de Sorgues, dans le comtat Venaissin, des gens apostés l'arrêterent & le conduisirent à Avignon, où il eut la tête tranchée le 5 Mars 1644. Ses amis vengerent sa mort; & le traître qui l'avoit livré, ne jouit pas long-tems du fruit de sa perfidie: le cardinal Mazarin le fit assassiner par un nommé Ganducci, italien, dans une hôtellerie de la place Maubert.

Brussoni a donné la vie de Palavicino; cette vie, avec les œuvres permises de cet écrivain, ont été imprimées à Venise en 1655, en quatre petits volumes *in-douze*. Les défendues l'ont été *in* Villa-franca, c'est-à-dire à Geneve en 1660, en deux volumes *in-douze*, & depuis en Hollande en 1666 & en 1673, *in-douze*, sous la même inscription d'*in* Villa-franca, & sous le titre d'*Opere scelte di Ferrante Pallavicino, cioè, la pudicizia schernita, la rettorica delle puttane, il divorzio celeste, il corriero svaligiato, la baccinata, dialogo tra due soldati del Duca di Parma, la disgrazia del conte d'*Olivarez, *la rete di Vulcano, l'Anima, Vigilia I. & II: di novo ristampato, corretto, & agiuntovi la vita dell'autore, e la continuazione del corriero.*

On lui attribue presqu'universellement le *divorzio celeste* compris dans ce recueil; & je ne sache que Girolamo Brussoni & M. de la Monnoie qui soutiennent le contraire.

Cet ouvrage plein de feu, d'esprit & d'imagination, fut imprimé *in Villa-franca* en 1643, *in-douze*; il devoit être divisé en trois livres, dont il n'y a eu que le premier de la main de Pallavicino. On y suppose que Jesus-Christ, poussé à bout par les dissolutions de l'église romaine son épouse, avec plusieurs papes, & particulierement avec Urbain VIII. se résout à faire divorce avec elle; que le Pere éternel envoie S. Paul sur terre pour y faire les informations nécessaires: que cet apôtre se transporte à Lucques, à Parme, à Florence, à Venise & à Rome, où il est épouvanté des débordemens horribles qu'il y voit commettre; que découvert à Rome par un possédé qu'on exorcisoit, & par conséquent obligé de s'enfuir, il oublie son épée, dont le pape s'empare, avec menaces d'en exterminer tous ses ennemis (& voilà le trait imputé par tant d'auteurs au furieux Jules II. assez ingénieusement employé); enfin, que sur ses informations le Pere éternel accorde le divorce demandé par Jesus-Christ.

Le second livre devoit traiter des bâtards de l'église romaine, & le troisieme du concours des autres églises pour les secondes noces de Jesus-Christ. On a depuis rempli ce dessein, en ajoutant deux nouveaux volumes au premier, & en les faisant imprimer tous trois à Genève en 1679. On assure que c'est Gregorio Leti qui a fait cette continuation.

Le premier de ces livres a été traduit en diverses langues: il y en a deux traductions françoises; l'une dont on ignore l'auteur, & qui est intitulée le *Céleste divorce*, ou la séparation de Jesus-Christ d'avec l'église romaine son épouse, à cause de ses dissolutions, a été imprimée en 1644, *in-douze*: l'autre qui est de la façon de M. Brodeau d'Oiseville, conseiller au parlement de Metz, est intitulée le *Divorce céleste*, causé par les désordres & les dissolutions de l'épouse romaine, & dédié à la simplicité des chrétiens scrupuleux, avec la vie de l'auteur, & imprimée à Cologne, ou plûtôt à Amsterdam chez Roger & de Lorme, en 1696, *in-douze*. La traduction angloise est intitulée, *Christ divorced, from the curch of Rome, because of her lewdness*, & imprimée à Londres en 1679, *in-8°.*

L'Anima di Ferrante Pallavicino, qu'on a mise aussi dans ce recueil, est un petit ouvrage qui fut fait à l'occasion de sa mort, & où la cour de Rome est encore moins ménagée que dans ses écrits; il fut imprimée *in Villa-franca* en 1643 *in-douze*, sous le nom de *Giorgio Fallardi*; mais on l'attribue à Jean François Loredano.

On en promettoit six parties, dont on en destinoit une contre les Jésuites, mais on n'en a donné que deux alors, encore la derniere n'a-t-elle presque aucun rapport avec le Pallavicino. Fort long-tems après quelqu'un s'avisa d'y ajouter les quatre autres parties que l'auteur avoit promises.

La troisieme est intitulée l'*infamia de' Gesuiti*; la quatrieme l'*ateismo di Roma*; la cinquieme, *il Fravio delle stelle altiere regnanti nel Vaticano*; & la sixieme, l'*ignoranza superba*. Elles ont été imprimées, conjointement avec les deux premiers, *in Colvana, appresso Lodovico Fervaldo*, en 1675, en deux volumes *in-douze*.

Le *corriero svaligiato*, ou courier dévalisé de Pallavicino; & sa *baccinata per le api barberine*, ou la trompette pour rassembler les abeilles barberines; furent les causes de sa perte: c'est un malheur qu'un homme qui avoit beaucoup d'esprit, en ait fait un si mauvais usage. Plongé dans la volupté, & avide de gloire, le feu de sa jeunesse le précipita dans toutes sortes de fautes; il composa des ouvrages indignes de sa naissance & de sa profession, & prouva de plus par sa conduite cette grande vérité.

> *E che a'voli troppo alti e repentini,*
> *Sogliono i precipizzi esser vicini.*

Valla (Laurent), l'un des plus savant hommes de son tems, avoit précédé de deux siecles Pallavicino, car il naquit à *Plaisance* en 1415, & fut l'un de ceux qui s'opposerent le plus heureusement à la barbarie dont Rome avoit été infectée par les Goths. Il contribua beaucoup à renouveller en Italie la beauté de la langue latine, & mourut à Rome en 1458, âgé de 43 ans. Ses traductions de Thucydide, d'Hérodote & d'Homere, prouvent qu'il n'étoit pas profondément versé dans la langue grecque, mais ses six livres des élégances de la langue latine, sont fort estimés.

Le pape *Grégoire X.* étoit natif de *Plaisance*. Il tint environ 5 ans le siége pontifical, & mourut à Arezzo en 1276. C'est lui qui ordonna le premier qu'après la mort du pape les cardinaux seroient renfermés dans un conclave, & n'en sortiroient point qu'ils n'eussent élu un

un souverain pontife, afin de ne pas laisser le siége aussi long-tems vacant qu'il l'avoit été après la mort de son prédécesseur. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (1)

PLAISANCE, (*Géog. mod.*) baie & port de l'Amérique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île de Terre-neuve. La baie a 18 lieues de profondeur, le port un des plus beaux de l'Amérique, peut contenir plus de cent vaisseaux à couvert de tous les vents. La France l'a cédé à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. *Long.* 325. 40'. *Latit.* 47. 42'. (*D. J.*)

PLAISANCE, *maison de plaisance de Pline*, (*Archit. anc.*) La *maison de plaisance* de Pline le jeune, dont Scamozzi nous a donné les desseins, offroit un séjour des plus délicieux de l'Italie. Elle étoit située à 17 milles de Rome, sur la voie Laurentine, elle avoit son entrée du côté du nord; sa droite vers l'est, étoit embellie par de magnifiques jardins; à sa gauche, vers l'ouest étoient les jardins potagers, & ce qui est nécessaire au ménage; du côté du sud elle avoit vûe sur la mer, qui baignoit le pié de ses murailles.

L'entrée avoit un grand perron en dehors, dont la couverture du palier étoit soutenue par plusieurs colonnes: l'on entroit d'abord dans une grande sale, à chaque côté de laquelle il y avoit une cour ornée d'un superbe portique rond à colonnes, entre lesquelles il y avoit des fenêtres de pierre transparentes; autour du portique étoit un chemin libre, avec une entrée & une sortie de quatre côtés.

Les quatre angles de cette cour étoient occupés les uns par des escaliers, & les autres par des cabinets. De cette cour on entroit dans un sallon à chaque côté duquel il y avoit deux chambres & un escalier vis-à-vis de l'entrée; il y en avoit une seconde par où l'on se rendoit dans une vaste cour entourée de logement à droite & à gauche, avec un passage pour aller dans les jardins.

A l'autre bout de cette cour, vers le sud, on trouvoit un vestibule à chaque côté duquel il y avoit deux chambres dont la vûe étoit sur la mer; & au derriere du vestibule, une grande salle saillante en dehors sur la mer, qui la baignoit par trois côtés. (*D. J.*)

PLAISANT, adj. PLAISANTERIE, s. f. (*Grammaire & Morale*) c'est une maniere de s'amuser si dangereuse, que le plus sûr est de s'en abstenir. La religion, les matieres d'état, les grands hommes, les affaires graves des particuliers, en un mot tout ce qui est digne de respect ou de pitié, doit être privilégié de la *plaisanterie*. Son succès dans les coteries dépend moins de la finesse d'esprit de l'auteur qui les emploie, que de l'attention qu'il porte à ne ridiculiser que les hommes ou les choses qui ne sont pas du goût de la coterie dont il est l'oracle. Il en est des *plaisanteries* comme des ouvrages de parti: elles sont toujours admirées de la cabale; c'est pour cela que le philosophe est joué par le plus mauvais bouffon.

Quant à la *plaisanterie* du style, elle n'est jamais bonne dans le genre sérieux, parce qu'elle ne porte que sur un côté des objets qui n'est pas celui que l'on considere; elle roule presque toujours sur des rapports faux & sur des équivoques: delà vient aussi que les *plaisans* de profession ont presque tous l'esprit faux & superficiel. (*D. J.*)

PLAISANTIN LE, (*Géog. mod.*) contrée d'Italie, avec titre de duché; bornée tant au nord qu'au couchant par le Milanez, & au midi par l'état de Gènes. Le Pô la Nura, la Trebia, & d'autres rivieres, en arrosent les terres, qui sont très fertiles. Il y a des mines d'airain & de fer, outre des fontaines salées, d'où on tire du sel fort blanc. Plaisance est la capitale de cette contrée. (*D. J.*)

PLAISIR, DÉLICE VOLUPTÉ, (*Synonym.*) L'idée du *plaisir* est d'une bien plus vaste étendue que celle de *délice* & de *volupté*, parce que ce mot a rapport à un plus grand nombre d'objets que les deux autres; ce qui concerne l'esprit, le cœur, les sens, la fortune, enfin tout ce qui est capable de nous procurer du *plaisir*. L'idée de *délice* enchérit par la force du sentiment sur celle de *plaisir*; mais elle est bien moins étendue par l'objet; elle se borne proprement à la sensation & regarde sur-tout celle de la bonne-chere. L'idée de *volupté* est toute sensuelle, & semble désigner dans les organes quelque chose de délicat qui raffine & augmente le goût.

Les vrais philosophes cherchent le *plaisir* dans toutes leurs occupations, & ils s'en font un de remplir leur devoir. C'est un *délice* pour certaines personnes de boire à la glace, même en hiver, & cela est indifférent pour d'autres, même en été. Les femmes poussent ordinairement la sensibilité jusqu'à la *volupté*, mais ce moment de sensation ne dure guere, tout est chez elles aussi rapide que ravissant.

Tout ce qu'on vient de dire ne regarde ces mots que dans le sens où ils marquent un sentiment ou une situation gracieuse de l'ame; mais ils ont encore, sur-tout au pluriel, un autre sens, selon lequel ● expriment l'objet ou la cause de ce sentiment; comme quand on dit d'une personne qu'elle se livre entierement aux *plaisirs*, qu'elle jouit des *délices* de la campagne, qu'elle se plonge dans les *voluptés*. Pris dans ce dernier sens, ils ont également, comme dans l'autre, leurs différences & leurs délicatesses particulieres: alors le mot de *plaisir* a plus de rapport aux pratiques personnelles, aux usages & aux passe-tems, tels que la table, le jeu, les spectacles & les galanteries. Celui de *délices* en a davantage aux agrémens que la nature, l'art & l'opulence fournissent; telles que de belles habitations, des commodités recherchées, & des compagnies choisies. Celui de *voluptés* désigne proprement des excès qui tiennent de la mollesse, de la débauche & du libertinage, recherchés par un goût outré, assaisonnés par l'oisiveté, & préparés par la dépense, tels qu'on dit avoir été ceux où Tibere s'abandonnoit dans l'île de Caprée, & les Sybarites dans les palais qu'ils avoient bâtis le long du fleuve Crathès. *Girard*. (*D. J.*)

PLAISIR, (*Morale*.) Le *plaisir* est un sentiment de l'ame qui nous rend heureux du-moins pendant tout le tems que nous le goûtons; nous ne saurions trop admirer combien la nature est attentive à remplir nos desirs. Si par le seul mouvement elle conduit la matiere, ce n'est aussi que par le *plaisir* qu'elle conduit les humains; elle a pris soin d'attacher de l'agrément à ce qui exerce les organes du corps sans les affoiblir, à toutes les occupations de l'esprit qui ne l'épuisent pas par une trop vive & trop longue contention, à tous les mouvemens du cœur que la haine & la contrainte n'empoisonnent pas, enfin à l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu, envers nous mêmes, & envers les autres hommes. Parcourons tous ces articles les uns après les autres.

1°. Il y a un agrément attaché à ce qui exerce les organes du corps, sans les affoiblir. L'aversion que les enfans ont pour le repos, justifie que les mouvemens qui ne fatiguent point le corps, sont naturellement accompagnés d'une sorte de *plaisir*; la chasse a d'autant plus de charmes qu'elle est plus vive; il n'est guere pour de jeunes personnes de *plaisir* plus touchant que la danse; & la sensibilité au *plaisir* de la promenade se conserve même dans un âge avancé, elle ne s'émousse guere que par la foiblesse du corps. Les couleurs caractérisent les objets qui s'offrent à nous; celle du feu est la plus agréable, mais à la longue elle fatigue la vue; le verd fait une impression douce & jamais fatigante; le brun & le noir sont des couleurs tristes. La nature a reglé l'agrément des couleurs, sur le rapport de leur force à l'organe de la vue; celles qui exercent davantage, sont les plus agréables, tant qu'elles ne le fatiguent point; aussi les ténebres deviennent-elles pour nous une source d'ennui, dès qu'elles livrent les yeux à l'inaction. Les corps après s'être annoncés par les couleurs, nous frappent agréablement par leur nouveauté & leur singularité: avides de sentimens agréables, nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui se présentent à nous; d'ailleurs leur trace n'est point encore formée dans le cerveau, ils font alors sur ses fibres une impression douce qui s'affoiblit, dès que la trace trop ouverte laisse un chemin libre aux esprits; la grandeur & la variété sont encore des causes d'agrément. L'immensité de la mer, ces fleuves qui du haut des montagnes se précipitent dans les abymes, ces campagnes où la vue se perd dans la multitude des tableaux qui s'offrent de toute part; tous ces objets font sur l'ame une impression

dont

(1) Tout ce qui est dit dans cet article de *Ferrante Pallavicino*, même la outrageante Parenthèse touchant *Jules II.* est copié de M. Marchand art. *Pallavicino*: & en voilà assez pour l'apprécier. Qu'elle merveille qu'un auteur protestant ménage si peu la cour de Rome & les Papes pour ce qui est de *Pallavicino*, il faut lire le dictionnaire de Prosper Marchand, où l'on trouvera de quoi former une idée juste de cet écrivain si peu digne d'éloge, de trouver même place dans l'Encyclopédie, ouvrage écrit par des philosophes dans le siecle de la philosophie. On trouvera, il est vrai, dans M. Marchand un éloge de l'ouvrage *divorce celeste*, mais le lecteur judicieux y trouvera encore de quoi le démentir & le détruire *ad hominem*. (Z)

dont l'agrément se mesure sur l'ébranlement des fibres du cerveau : une autre source féconde d'agrémens, c'est la proportion, elle met à portée de saisir & de retenir la position des objets. La symmétrie dans les ouvrages de l'art, de même que dans les animaux & dans les plantes, partage l'objet de la vue en deux moitiés semblables, & sur ce fond, pour ainsi dire, d'uniformité, d'autres proportions doivent d'ordinaire y porter l'agrément de la variété, la convenance des moyens avec leurs fins, à la ressemblance d'un ouvrage de l'art avec un objet connu, l'unité de dessein : sous ces différens rapports, la nature les a revêtus d'agrément, ils mettent l'esprit à portée de saisir & de retenir ce qui se présente à nos yeux. L'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la déclamation doivent à cette loi une partie de leurs charmes ; de cette même source naît en partie l'agrément attaché aux graces du corps, elles consistent dans un juste rapport des mouvemens à la fin qu'on s'y propose, elles sont comme un voile transparent à-travers lequel l'esprit se montre : les lois qui reglent l'agrément des objets à la vue, influent sur les sons, le gazouillement d'un ruisseau, le murmure d'un vent qui se joue dans les feuilles des arbres ; tous ces sons doux agitent les fibres de l'ouie sans le fatiguer. Les proportions, la variété, l'imitation, l'unité de dessein, donnent à la Musique des charmes encore plus touchans qu'aux arts qui travaillent pour les yeux. Nous devons à la théorie de la Musique, cette observation importante, que les consonnances sont plus ou moins agréables, suivant qu'elles sont de nature à exercer plus ou moins les fibres de l'ouie sans les fatiguer. L'analogie qui regne dans toute la nature, nous autorise à conjecturer que cette loi influe sur toutes les sensations ; il est des couleurs dont l'assortissement plaît aux yeux, c'est que dans le fond de la rétine, elles forment, pour ainsi dire, une consonnance : cette même loi s'étend apparemment aux êtres qui sont à portée d'agir sur l'odorat & sur le goût ; leur agrément caractérise, il est vrai, ceux qui nous sont salutaires, mais il ne paroît point parfaitement proportionné à leur degré de convenance avec la santé.

2°. Si le corps a ses *plaisirs*, l'esprit a aussi les siens, les occupations soit sérieuses soit frivoles, qui exercent sa pénétration sans le fatiguer, sont accompagnées d'un sentiment agréable. A voir un joueur d'échecs concentré en lui-même, & insensible à tout ce qui frappe ses yeux & ses oreilles, ne le croiroit-on pas intimement occupé du soin de sa fortune ou du salut de l'état ? Ce recueillement si profond a pour objet le plaisir d'exercer l'esprit par la position d'une piece d'ivoire. C'est de ce doux exercice de l'esprit que naît l'agrément des pensées fines, qui de même que la bergere de Virgile, se cachent autant qu'il le faut pour qu'on ait le plaisir de les trouver. Il y a eu des hommes à qui on a donné le nom de *philosophes*, & qui ont cru que l'exercice de l'esprit n'étoit agréable que par la réputation qu'on se flatoit d'en recueillir. Mais tous les jours ne se livre-t-on pas à la lecture & à la réflexion, sans aucune vue sur l'avenir, & sans autre dessein que de remplir le moment présent ? Si on se trouvoit condamné à une solitude perpétuelle, on n'en auroit que plus de goût pour des lectures que la vanité ne pourroit point mettre à profit.

3°. Le cœur comme l'esprit & le corps a ses mouvemens & est sou des *plaisirs*, dès qu'ils ne doivent point leur naissance à la vue d'un mal présent ou à venir. Tout objet est sûr de nous plaire, dès que son impression conspire avec nos inclinations : une spéculation morale ou politique, peu amusante dans la jeunesse, intéresse dans un âge plus avancé, & une histoire galante qui ennuie un vieillard, aura des charmes pour un jeune homme. Dans la peinture que la Poésie fait des passions, ce n'est point la fidélité du portrait qui en fait le principal agrément ; c'est que telle est leur contagion qu'on ne peut guere les voir sans les ressentir ; la tristesse même devient quelquefois délicieuse, par cette douceur secrette, attachée à toute émotion de l'ame. La tragédie divertit d'autant mieux, qu'elle fait couler plus de larmes ; tout mouvement de tendresse, d'amitié, de reconnoissance, de générosité & de bienveillance, est un sentiment de *plaisir* : aussi tout homme né bienfaisant est-il naturellement gai, & tout homme né gai est-il naturellement bienfaisant. L'inquiétude, le chagrin, la haine sont des sentimens nécessairement désagréables, par l'idée du mal qui nous menace ou nous afflige ; aussi tout homme malfaisant est-il naturellement triste. On trouve cependant une sorte de douceur dans le mouvement de l'ame, qui nous porte à assurer notre conservation & notre félicité, par la destruction de ce qui fait obstacle ; c'est qu'il y a peu de sentimens qui ne soient pour ainsi dire composés, & où il n'entre quelque portion d'amour : on ne hait guere, que parce qu'on aime.

4°. Enfin, il y a du *plaisir* attaché à l'accomplissement de nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes & envers les autres. Epicure fier d'avoir attaqué le dogme d'une cause intelligente, se flatoit d'avoir anéanti une puissance ennemie de notre bonheur. Mais pourquoi nous former cette idée superstitieuse d'un être qui en nous donnant des goûts, nous offre de toutes parts des sentimens agréables ; qui en nous composant de diverses facultés, a voulu qu'il n'y en eût aucune dont l'exercice ne fût un *plaisir* ? Les biens que nous possédons sont-ils donc empoisonnés par l'idée que ce sont des présens d'une intelligence bienfaisante ? N'en doivent-ils pas plutôt recevoir un nouveau prix, s'il est vrai que l'ame ne soit jamais plus tranquille & plus parfaite, que quand elle sent qu'elle fait de ces biens un usage conforme aux intentions de son auteur ? Cette idée qui épure nos *plaisirs*, porte le calme dans le cœur, & en écarte l'inquiétude & le chagrin. Placés dans l'univers comme dans le jardin d'Eden, si la providence nous défend l'usage d'un fruit par l'impuissance de le cueillir, ou par les inconvéniens qui y sont attachés, n'en acceptons pas avec moins de reconnoissance ceux qui se présentent à nous de toutes parts ; jouissons de ce qui nous est offert, sans nous trouver malheureux par ce qui nous est refusé : le desir se nourrit d'espérance, & s'éteint par l'impossibilité d'atteindre à son objet : nous devons à la puissance de Dieu, le tribut d'une soumission parfaite à tout ce qui résulte de l'établissement de ses lois ; nous devons à sa sagesse l'hommage d'une persuasion intime : que si nous étions admis à ses conseils, nous applaudirions aux raisons de sa conduite. Ces sentimens respectueux, un sentiment de *plaisir* les accompagne, une heureuse tranquillité les suit.

Il y a aussi du *plaisir* attaché à l'accomplissement de nos devoirs envers nous-mêmes ; le plaisir naît du sein de la vertu. Quoi de plus heureux que de se plaire dans une suite d'occupations convenables à ses talens & à son état ? La sagesse écarte loin de nous le chagrin, elle garantit même de la douleur, qui dans les tempéramens bien conformés ne doit guere sa naissance qu'aux excès : lorsqu'elle ne peut la prévenir, elle en émousse du moins l'impression, toujours d'autant plus forte qu'on y oppose moins de courage. Les indiens, les sauvages, les fanatiques marquent de la gaieté dans le sein des douleurs les plus vives ; ils maîtrisent leur attention au point de la détourner du sentiment desagréable qui les frappe, & de la fixer sur le phantôme de perfection auquel ils se dévouent. Seroit-il possible que la raison & la vertu apprissent de l'ambition & du préjugé à affoiblir aussi le sentiment de la douleur par d'heureuses diversions ?

Si nous voulons remplir tous nos devoirs envers les autres hommes, soyons justes & bienfaisans, la morale nous l'ordonne, la théorie des sentimens nous y invite ; l'injustice, ce principe fatal des maux du genre humain, n'afflige pas seulement ceux qui en sont les victimes, c'est une sorte de serpent qui commence par déchirer le sein de celui qui la porte. Elle prend naissance dans l'avidité des richesses ou dans celle des honneurs, & en fait sortir avec elle un germe d'inquiétude & de chagrin. L'habitude de la justice & de la bienveillance qui nous rend heureux, principalement par les mouvemens de notre cœur, nous le rend aussi par les sentimens qu'elle inspire à ceux qui nous approchent ; un homme juste & bienfaisant, qui ne vit que pour des mouvemens de bienveillance, est aimé & estimé de tous ceux qui l'approchent. Si l'on a dit de la louange, qu'elle étoit pour celui à qui elle s'adressoit, la plus agréable de toutes les musiques, on peut dire de même qu'il n'est point de spectacle plus doux que celui de se voir aimé ; tous les objets qui s'offriront lui seront agréables, tous les mouvemens qui s'éleveront dans son cœur, seront des *plaisirs*.

Il y a plusieurs sortes de *plaisirs* ; savoir, ceux du corps & ceux de l'esprit, & ceux du cœur ; c'est une suite de ce que nous venons de dire. Il se présente ici une question importante, qui bien avant la naissance d'Epicure & de Platon, a partagé le genre humain en deux sectes différentes. Les *plaisirs* des sens l'emportent-ils sur ceux de l'ame ? Et parmi les *plaisirs* de l'ame, ceux de l'esprit sont-ils préférables à ceux du cœur ? Pour en juger, imaginons-les entierement séparés les uns des autres & portés à leur plus haut point de perfection. Qu'un être insensible à ceux de l'esprit goûte ceux du corps dans toute sa durée ; mais que privé de toute connoissance, il ne se souvienne point de ceux qu'il a sentis, qu'il ne prévoye point ceux qu'il sentira, & que renfermé pour ainsi dire dans son écaille, tout son bonheur consiste dans le sentiment sourd & aveugle

aveugle qui l'affecte pour le moment présent. Imaginons au contraire, un homme mort à tous les *plaisirs* des sens, mais en faveur de qui se rassemblent tous ceux de l'esprit & du cœur; s'il est seul, que l'histoire, la géométrie, les belles-lettres, lui fournissent de belles idées, & lui marquent chaque moment de la retraite par de nouveaux témoignages de la force & de l'étendue de son esprit; s'il se livre à la société, que l'amitié, que la gloire, compagne naturelle de la vertu, lui fournissent hors de lui des preuves toujours renaissantes de la grandeur & de la beauté de son ame, & que dans le fond de son cœur sa conformité à la raison soit toujours accompagnée d'une joie secrete que rien ne puisse altérer; il me semble qu'il est peu d'hommes nés sensibles aux *plaisirs* de l'esprit & du corps, qui placés entre ces deux états de bonheur, à-peu-près comme un philosophe l'a feint d'Hercule, préférassent au sort de l'être intelligent la félicité d'une huitre.

Les *plaisirs* du corps ne sont jamais plus vifs que quand ils sont des remedes à la douleur; c'est l'ardeur de la soif qui décide du *plaisir* qu'on ressent à l'éteindre. La plûpart des *plaisirs* du cœur & de l'esprit ne sont point altérés par ce mélange impur de la douleur. Ils l'emportent d'ailleurs par leur agrément; ce que la volupté a de délicieux, elle l'emprunte de l'esprit & du cœur; sans leur secours elle devient bientôt fade & insipide à la fin. Les *plaisirs* du corps n'ont guere de durée, que ce qu'ils en empruntent d'un besoin passager; dès qu'ils vont au-delà, ils deviennent des germes de douleurs; les *plaisirs* de l'esprit & du cœur leur sont donc bien supérieurs, n'eussent-ils sur eux que l'avantage d'être bien plus de nature à remplir le vuide de la vie.

Mais parmi les *plaisirs* de l'esprit & du cœur, auxquels donnerons-nous la préférence? Il me semble qu'il n'en est point de plus touchant, que ceux que fait naître dans l'ame l'idée de perfection; elle est comme un objet de notre culte, auquel on sacrifie tous les jours les plus grands établissemens, sa conscience même & sa personne. Pour se garantir de la flétrissure attachée à la poltronnerie, elle a précipité dans le sein de la mort des hommes, flattés d'acheter à ce prix la conservation de ce qui leur étoit cher. C'est elle qui rend les indiennes insensibles à l'horreur de se brûler vives, & qui leur ferme les yeux sur tous les chemins que leur ouvre la libéralité & la religion de leur prince, pour les dérober à ce supplice volontaire; les vertus, l'amitié, les passions, les vices mêmes empruntent d'elle la meilleure partie de leur agrément.

Un comique grec trouvoit qu'on ne prenoit pas d'assez justes mesures, quand on vouloit s'assurer d'un prisonnier. Que n'en confie-t-on la garde au *plaisir*? Que ne l'enchaîne-t-on par les délices? Plaute & l'Arioste ont adopté cette plaisanterie; mais tous ces poëtes auroient peu connu le cœur humain, s'ils eussent cru sérieusement que jamais leur captif n'auroit brisé ses chaînes. Il n'eût pas été nécessaire de faire briller à ses yeux tout l'éclat de la gloire; qu'il se fût trouvé méprisable dans sa prison, ou qu'il y eût craint le mépris des autres hommes, il eût bientôt été tenté de préférer un péril illustre à une volupté honteuse. La gloire a plus d'attrait pour les ames bien nées, que la volupté; tous craignent moins la douleur & la mort, que le mépris.

Les qualités de l'esprit, il est vrai, fournissent à ceux que la passion n'éblouit pas, un spectacle encore plus agréable que celui de la figure; il n'y a que l'envie ou la haine qui puissent rendre insensible au *plaisir* d'appercevoir en autrui cette pénétration vive, qui saisit dans chaque objet les faces qui s'assortissent le mieux avec la situation où l'on est; mais la beauté de l'esprit, quelque brillante qu'elle soit, est effacée par la beauté de l'ame. Les saillies les plus ingénieuses n'ont pas l'éclat des traits qui peignent vivement une ame courageuse, désintéressée, bienfaisante. Le genre humain applaudira dans tous les siecles, au regret qu'avoit Titus d'avoir perdu le tems qu'il n'avoit pas employé à faire des heureux; & les échos de nos théatres applaudissent tous les jours aux discours d'une infortunée, qui abandonnée de tout le genre humain, interrogée sur les ressources qui lui restent dans ses malheurs, *moi*, répond-elle, & *c'est assez*. Il est peu de personnes qui soient du caractere d'Alcibiade, qui étoit plus sensible à la réputation d'homme d'esprit, qu'à celle d'honnête homme; tant il est vrai que les sentimens du cœur flatent plus que les *plaisirs* de l'esprit. En un mot, les traits les plus réguliers d'un beau visage sont moins touchans que les graces de l'esprit, qui sont effacées à leur tour par les sentimens & par les actions qui annoncent de l'élévation dans l'ame & dans le courage: l'agrément naturel des objets se gradue toujours dans l'ordre que je viens d'exposer, & c'est ainsi que la nature nous apprend ce que l'expérience confirme, que la beauté de l'esprit donne plus de droit à la félicité, que celle du corps, & qu'elle en donne moins que celle de l'ame.

Parmi les *plaisirs*, il y en a qui sont tels par leur jouissance, que leur privation n'est point douleur: la vapeur des parfums, les spectacles de l'Architecture, de la Peinture, & de la déclamation; les charmes de la Musique, de la Poésie, de la Géométrie, de l'Histoire, d'une société choisie; tous ces *plaisirs* sont de ce genre. Ce ne sont point des secours qui soulagent notre indigence, ce sont des graces qui nous enrichissent & augmentent notre bonheur: combien de gens qui les connoissent peu, & qui jouissent pourtant d'une vie douce? Il n'en est pas ainsi de quelque autres sortes de sentimens agréables; la loi, par exemple, qui nous invite à nous nourrir ne se borne point à recompenser notre docilité, elle punit notre désobéissance. L'auteur de la nature ne s'est pas reposé sur le *plaisir* seul du soin de nous convier à notre conservation, il nous y porte par un ressort encore plus puissant, par la douleur.

PLAIT, s. m. (*Jurisprud.*) du latin *placitum*, est un droit seigneurial, connu particulierement en Dauphiné; c'est une espece de relief qui est dû aux mutations de seigneur & de vassal, ou emphitéote, ou aux mutations de l'un ou de l'autre seulement, suivant ce qui a été stipulé par le titre d'inféodation au bail emphitéotique.

Il a lieu sur les fiefs, comme sur les rotures.

Il n'est dû qu'en vertu d'une stipulation expresse, cependant il se divise en trois sortes; savoir le *plait* conventionnel, le *plait* accoutumé, & le *plait* à mercy.

Le *plait* conventionnel est celui dont la quotité est reglée par le titre; il peut être imposé en argent, en grain ou en plume.

Le *plait* accoutumé est celui dont la quotité se regle suivant l'usage du lieu, ou en tout cas, suivant l'usage le plus général du Dauphiné.

Le *plait* à merci est communément le revenu d'un an, comme le relief dans la coutume de Paris. *Voyez* Salvaing, *de l'usage des Fiefs*; Guyot *en son second volume des Fiefs*, *chap. xv. dist.* 40. & *en ses institutes féodales*, *pag.* 739. (*A*)

PLAMÉE, s. f. (*Mégisserie.*) c'est le nom qu'on donne à la chaux dont les Tanneurs se sont servi dans leur tans, pour faire tomber le poil de leurs cuirs, cette chaux n'est ni si belle, ni si bonne que de la chaux pure; mais lorsqu'on bâtit en moëllon, on se sert volontiers de *plamée*, principalement dans les lieux où le plâtre est rare. (*D. J.*)

PLAMER UN CUIR, (*Tannerie.*) c'est lui faire tomber le poil ou bourre après qu'il a passé par le plain pour le disposer à être rainé. Quelques-uns disent *peler*, au lieu de *plamer*. La chaux employée à cet effet s'appelle *plamée*.

PLAMOTER, *en terme de Rafineur*, c'est l'action de tirer les pains des formes en les frappant sur un bloc, *voyez* BLOC, pour voir s'ils ne contiennent plus de sirop à leur tête; ce qui se connoît quand elle est blanche quoique humide. Alors on les remet sur leurs pots pendant quelques jours sans leur esquive, après avoir gratté la terre des bords de la forme, & l'avoir nettoyée avec une brosse. Mais ceux dont la tête est encore un peu jaunâtre, sont recouverts de leurs esquives, que l'on rafraichit, *voyez* RAFRAICHIR, si l'on juge qu'elle ne soit pas assez humide pour chasser ce reste de sirop qui colore la tête du pain.

PLAN, s. m. *en Géométrie*, signifie une surface à laquelle une ligne droite se peut appliquer en tout sens, de maniere qu'elle coincide toujours avec cette surface. *Voyez* SURFACE.

Comme la ligne droite est la distance la plus courte qu'il y ait d'un point à un autre, le *plan* est aussi la plus courte surface qu'il puisse y avoir entre deux lignes. *Voyez* COURBE.

En Géométrie, en Astronomie, &c. on se sert fort souvent de *plans*, &c. pour faire concevoir des surfaces imaginaires, qui sont supposées couper ou passer à-travers des corps solides; & c'est de-là que dépend toute la doctrine de la sphere, & la formation des courbes appellées *sections coniques* ou *sections du cône*.

Quand un *plan* coupe un cône parallélement à l'un de ses côtés, la section est une parabole; s'il la coupe parallélement à sa base, c'est un cercle. *Voy.* CONIQUES.

Toute la sphere s'explique par des *plans* que l'on imagine passer par les corps célestes, &c. *Voyez* SPHERE & CERCLE.

Les

Les Astronomes démontrent que le *plan* de l'orbite de la lune est incliné au *plan* de l'orbite de la terre, ou de l'écliptique, sous un angle d'environ cinq degrés; & que ce *plan* passe par le centre de la terre. *Voyez* ORBITE.

L'intersection de ce *plan* avec celui de l'écliptique, a un mouvement propre d'orient en occident; de maniere que les nœuds répondent successivement à tous les degrés de l'écliptique, & font une révolution autour de la terre dans l'espace d'environ 19 ans. *Voyez* NŒUD & LUNE.

Les *plans* des orbites des autres planetes, comme celui de l'écliptique, passent par le centre du soleil, & sont différemment inclinés les uns aux autres. *Voyez* INCLINAISON.

Comme le centre de la terre est dans le *plan* de l'orbite de la lune, la section circulaire de ce *plan* sur le disque de la lune nous est représentée sous la forme d'une ligne droite qui passe par le centre de la lune, cette ligne est inclinée au plan de l'écliptique, en faisant un angle de 5^d, quand la lune est dans ses nœuds; mais cette inclinaison diminue, à mesure que cette planete s'éloigne des nœuds; & lorsqu'elle en est distante d'environ 90 degrés, la section de l'orbite de la lune sur son disque devient à-peu-près parallele au *plan* de l'écliptique. Les planetes du premier ordre devroient montrer les mêmes apparences à un spectateur placé dans le soleil.

Mais ces apparences sont différentes dans ces mêmes planetes, lorsqu'elles sont vues d'une autre planete, comme de la terre, les *plans* de leurs orbites ne paroissent passer par le centre de la terre, que quand elles sont dans leurs nœuds; en toute autre situation la section circulaire du *plan* de l'orbite sur le disque ou la surface de la planete, ne paroît pas une ligne droite, mais une ellipse plus large ou plus étroite, selon que la terre est plus ou moins élevée au-dessus du *plan* de l'orbite de la planete.

Plan, en méchanique. Un *plan* horisontal est un *plan* de niveau, ou parallele à l'horison. *Voyez* HORISON & HORISONTAL.

Tout l'art du nivellement consiste à déterminer de combien un *plan* donné s'éloigne du *plan* horisontal. *Voyez* NIVELLEMENT.

Plan incliné, en méchanique, est un *plan* qui fait un angle oblique avec un *plan* horisontal. *Voyez* OBLIQUE & INCLINÉ.

La théorie du mouvement des corps sur des *plans* inclinés est un des points principaux de la méchanique.

Le P. Sebastien a trouvé une machine pour mesurer l'accélération d'un corps qui tombe sur un *plan* incliné, & pour la comparer avec celle que l'on découvre dans la chute des corps qui tombent en liberté. On en voit la description dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences* 1699. *pag.* 343. Voyez *aussi* PESANTEUR.

Lois de la descente des corps sur des plans *inclinés*. 1°. Si un corps est placé sur un *plan* incliné, sa pesanteur absolue sera à sa pesanteur relative, comme la longueur du *plan* AC est à sa hauteur AB. *Pl. méch. fig.* 58.

En effet, un corps qui est sur un *plan* incliné tend, en vertu de sa pesanteur, à tomber suivant la verticale QF; mais il ne peut tomber dans cette direction à cause du *plan* qui s'y oppose. Or l'action de la pesanteur, suivant QF, est composée de deux autres actions; l'une suivant QG, perpendiculaire à AC; l'autre suivant QE, dans la direction de AC: l'effort suivant QG, étant perpendiculaire à AC, est détruit & soutenu par le *plan*; & il ne reste plus que l'effort suivant QE, avec lequel le corps tend à tomber ou à glisser le long du *plan*, & glisseroit effectivement si quelque puissance ne le retenoit pas. Or l'effort QE avec lequel le corps tend à tomber, est plus petit que l'effort absolu de la pesanteur suivant QF, parce que l'hypothenuse QF du triangle rectangle QFE est plus grande que le côté QE; ainsi on voit que le corps D tend à glisser sur le *plan* avec une force moindre que sa pesanteur, & que le *plan* en soutient une partie. De plus les triangles QEF, ACB sont semblables; car les angles en E & en B sont droits, & l'angle Q est égal à l'angle A; d'où il s'ensuit que QE est à QF, comme AB est à AC; donc l'effort du poids pour glisser est à son poids absolu, comme la hauteur du plan est à sa longueur; donc la puissance nécessaire pour vaincre la tendance du poids à glisser, est au poids D dans le même rapport de la hauteur du *plan* à sa longueur.

D'où il s'ensuit 1°. que le corps D ne pesant sur le *plan* incliné qu'avec sa pesanteur respective ou relative, le poids L appliqué dans une direction verticale, le retiendra ou le soutiendra, pourvu que sa pesanteur soit à celle du corps D comme la hauteur du *plan* BA est à sa longueur AC.

2°. Si l'on prend pour sinus total la longueur du *plan* CA, AB sera le sinus de l'angle d'inclinaison ACB; c'est pourquoi la pesanteur absolue du corps est à sa pesanteur respective, suivant le plan incliné, & le poids D est aussi au poids L, agissant suivant la direction LA ou AD sur le poids D qu'il soutient, comme le sinus total est au sinus de l'angle d'inclinaison.

3°. Les pesanteurs respectives du même corps sur différens *plans* inclinés, sont l'une à l'autre comme les sinus des angles d'inclinaison.

4°. Plus l'angle d'inclinaison est grand, plus aussi est grande la pesanteur respective.

5°. Ainsi dans un *plan* vertical où l'angle d'inclinaison est le plus grand, puisqu'il est formé par une perpendiculaire, la pesanteur respective est égale à la pesanteur absolue; & dans un plan horisontal, où il n'y a aucune inclinaison, la pesanteur respective s'anéantit totalement.

II. Pour trouver le sinus de l'angle d'inclinaison que doit avoir un *plan*, afin qu'une puissance donnée y puisse soutenir un poids donné, dites: le poids donné est à la puissance donnée, comme le sinus total est au sinus de l'angle d'inclinaison du *plan*: ainsi supposant qu'un poids de 1000 livres doive être soutenu par une puissance de 50, on trouvera que l'angle d'inclinaison doit être de 2^d. 52'.

Au reste, nous supposons dans toute cette théorie que la puissance tire parallélement à AC, c'est-à-dire, à la longueur du *plan*; & c'est la maniere la plus avantageuse dont elle puisse être appliquée. Mais si elle tire dans toute autre direction, il ne sera pas fort difficile de déterminer le rapport de la puissance au poids. Pour cela on menera par le point de concours de la direction verticale du poids, & de la direction de la puissance, une perpendiculaire au *plan* AC; or pour qu'il y ait équilibre, il faut 1°. que cette perpendiculaire tombe sur la base du corps, & non au-delà ou en-deçà, car autrement le corps glisseroit; 2°. qu'elle soit la direction de la force résultante de l'action du poids & de celle de la puissance; car il faut que la force résultante de ces deux actions soit détruite par la résistance du *plan*, & elle ne peut être détruite à moins qu'elle ne soit pas perpendiculaire au *plan*; on fera donc un parallélogramme dont la diagonale soit cette perpendiculaire, & dont les côtés seront pris sur les directions de la puissance & du poids, & le rapport des côtés de ce parallélogramme sera celui de la puissance & du poids. Ceux qui voudront voir cette matiere plus approfondie peuvent consulter la *Méchanique de* Varignon.

III. Si le poids L descend selon la direction perpendiculaire AB, en élevant le poids D dans une direction parallele au *plan* incliné, la hauteur de l'élévation du poids D sera à celle de la descente du poids L, comme le sinus de l'angle d'inclinaison C est au sinus total.

D'où il s'ensuit 1°. que la hauteur de la descente du poids L est à la hauteur de l'élévation du poids D réciproquement, comme le poids D est au poids équivalent L.

2°. Que des puissances sont égales lorsqu'elles élevent des poids à des hauteurs qui sont réciproquement proportionnelles à ces poids; & c'est ce que Descartes prend comme un principe par lequel il démontre les forces des machines.

On voit aussi la raison pourquoi il est beaucoup plus difficile de tirer un chariot chargé sur un *plan* incliné, que sur un plan horisontal, parce qu'on a à vaincre une partie du poids qui est à la pesanteur totale dans le rapport de la hauteur du *plan* à sa longueur.

IV. Les poids EF, *fig.* 53. *n.* 2. qui pesent également sur des *plans* inclinés AC, CB, de même hauteur CD, sont l'un à l'autre comme les longueurs des *plans* AC, CB.

Stevin a donné une espece de démonstration expérimentale de ce théorème: nous l'ajouterons ici à cause qu'elle est facile & assez ingénieuse. Sur un triangle GIH mettons une chaîne, dont les parties ou chaînons soient tous uniformes & également pesans *fig.* 59. il est évident que les parties GH, KH se balanceront l'une l'autre. Si donc IH ne balançoit pas GI, la partie plus pesante l'emporteroit, & par conséquent il s'ensuivroit un mouvement perpétuel de la chaîne autour du triangle GIH; mais comme cela est impossible, il est clair que les parties de la chaîne IH, GI, & par conséquent tous les autres corps qui sont comme les longueurs des *plans* IH & IG se balanceront l'un l'autre.

V. Un

V. Un corps pesant descend sur un *plan* incliné avec un mouvement uniformément accéléré. En effet il doit descendre suivant la même loi que les corps graves qui tombent verticalement, avec cette seule différence qu'il descend avec une pesanteur moindre. *V.* MOUVEMENT & ACCÉLÉRATION.

D'où il s'ensuit 1°. que les espaces de la descente sont en raison doublée des tems, de même qu'en raison doublée des vîtesses, c'est pourquoi les espaces parcourus en tems égaux, croissent comme les nombres impairs, 1, 3, 5, 7, 9, &c.

2°. L'espace parcouru par un corps pesant qui descend sur un *plan* incliné, est soudouble de celui qu'il parcouroit dans le même tems avec la vîtesse acquise à la fin de sa chûte.

3°. Ainsi en général les corps pesans en descendant sur des *plans* inclinés, suivent les mêmes lois que s'ils tomboient perpendiculairement. Cette raison détermina Galilée, qui vouloit découvrir les lois du mouvement des corps dont la chûte est perpendiculaire, à faire ses expériences sur des *plans* inclinés, à cause que le mouvement y est plus lent. Les théorèmes suivans vont nous apprendre celles qu'il y découvrit.

VI. Si un corps pesant descend sur un *plan* incliné, sa vîtesse à la fin d'un tems donné quelconque est à la vîtesse qu'il acquéroit en tombant perpendiculairement dans le même tems, comme la hauteur du *plan* incliné est à sa longueur.

VII. L'espace parcouru par un corps pesant sur un *plan* incliné *AD*, *fig.* 60, est à l'espace *AB* qu'il parcouroit en même tems dans un *plan* perpendiculaire, comme la vîtesse du corps sur le *plan* incliné au bout d'un tems quelconque, est à la vîtesse que ce même corps auroit acquise en tombant perpendiculairement durant le même tems.

D'où il s'ensuit 1° que l'espace parcouru sur le *plan* incliné, est à l'espace qui seroit parcouru en tems égal dans un *plan* perpendiculaire comme la hauteur du *plan* *AB* est à sa longueur *AC*, & par conséquent comme le sinus de l'angle d'inclinaison *CD* est au sinus total:

2°. Or si de l'angle droit *B* l'on abaisse une perpendiculaire sur *AC*, l'on aura *AC*, *AB* :: *AB*, *AD*, donc un corps descendant sur un *plan* incliné viendroit du point *A* en *D*, dans le même tems qu'il tomberoit en ligne perpendiculaire du point *A* au point *B*.

3°. C'est pourquoi étant donné l'espace de la descente perpendiculaire dans la hauteur du *plan* *AB*; si on fait tomber une perpendiculaire du point *B* sur *AC*, l'on a l'espace *AD* qui doit être parcouru dans le même tems sur le *plan* incliné.

4°. Pareillement étant donné l'espace *AD* parcouru sur le *plan* incliné, l'on a l'espace *AB* qui seroit parcouru perpendiculairement dans le même tems, en élevant une perpendiculaire qui rencontre le *plan* vertical en *B*.

5°. D'où il s'ensuit que dans le demi-cercle *CDEF*, *fig.* 61, un corps descendra en un tems égal par tous les *plans* *AD*, *AE*, *AF*, *AC*, c'est-à-dire dans le même tems qu'il tomberoit par le diametre *AB*, en le supposant perpendiculaire au *plan* horisontal *LM*.

VIII. L'espace *AD*, *fig.* 60, parcouru sur un *plan* incliné *AC* étant donné, déterminer l'espace qui seroit parcouru dans le même tems, sur un autre *plan* incliné. Du point *D* élevez une perpendiculaire *DB* qui rencontre la verticale *AB* au point *B*, la longueur *AB* sera l'espace que le corps parcourt pendant ce tems en tombant perpendiculairement: c'est pourquoi si du point *B* l'on abaisse une perpendiculaire *BE* sur le *plan* *AF*, *AE* sera la partie de ce *plan* incliné que le corps parcourra dans le même tems qu'il tomberoit perpendiculairement du point *A* au point *B*, & par conséquent dans le même tems qu'il parcouroit la partie *AD* dans l'autre *plan* incliné. *AC*.

Ainsi puisque *AB* est à *AD* comme le sinus total est au sinus de l'angle d'inclinaison *C*, & que *AB* est à *AE* comme le sinus total est au sinus de l'angle d'inclinaison *F*, les espaces *AD*, *AE*, que le corps parcourt dans le même tems sur différens *plans* inclinés, seront comme les sinus des angles d'inclinaison *C*, *F*, ou comme les pesanteurs respectives sur les mêmes *plans*; & par conséquent aussi réciproquement, comme les longueurs des *plans* d'égale hauteur *AC*, *AF*: d'où l'on voit que le problème peut être résolu de différentes manieres par le calcul.

IX. Les vîtesses acquises dans le même tems sur différens *plans* inclinés sont, comme les espaces parcourus dans le même tems. Il s'ensuit de-là qu'elles sont aussi comme les sinus des angles d'inclinaison *C*, *F*, ou comme les pesanteurs respectives sur les mêmes *plans*, & réciproquement comme les longueurs des *plans* *AC*, *AF*, d'égale hauteur.

X. Quand un corps qui descend sur un *plan* incliné *AC* arrive à la ligne horisontale *CB*, il a acquis la même vîtesse qu'il auroit acquise en descendant verticalement jusqu'à la même ligne horisontale *CB*.

Cela se peut prouver aisément par le principe $\phi\, d e = u\, d u$ de l'*article* FORCES ACCÉLÉRATRICES; car on voit que $u u$ est proportionnelle à $\phi\, e$, & comme les forces accélératrices ϕ sur *AC* & sur *AB* sont entr'elles en raison inverse des longueurs parcourues *AC* & *AB*, c'est-à-dire en raison inverse de *e*, il s'ensuit qu'aux points *C* & *B* on a $\phi\, e$ égal de part & d'autre. Donc, &c.

Il suit de-là 1°. qu'un corps pesant qui descend par différens *plans* inclinés *AC*, *AG*, *AF*, a acquis la même vîtesse quand il arrive à la même ligne horisontale *CF*.

XI. Le tems de la descente le long d'un plan incliné *AC* est au tems de la descente perpendiculaire par *AB*, comme la longueur du *plan* *AC* est à sa hauteur *AB*; & les tems de la descente par différens *plans* inclinés d'égale hauteur *AC*, *AG*, sont comme les longueurs des *plans*: car dans le mouvement uniformement accéléré lorsque les vîtesses finales sont égales, les tems sont entr'eux comme les espaces parcourus. C'est une suite des principes posés au *mot* ACCÉLÉRATION.

XII. Si le diametre d'un cercle *AB*, *fig.* 61, est perpendiculaire à la ligne horisontale *LM*, un corps descendra d'un point quelconque de la circonférence *DE* le long des *plans* inclinés *DB*, *EB*, *CB*, &c. dans le même tems qu'il descendroit par le diametre *AB*; cela se déduit aisément des propositions précédentes.

Toutes ces propositions sur les *plans* inclinés peuvent se démontrer aisément par la méthode suivante; soit p la pesanteur, b le sinus d'inclinaison du *plan* 1 étant le sinus total, $p b$ sera la partie de la pesanteur qui agit pour mouvoir le corps le long du *plan*; & si on nomme x la longueur d'une partie quelconque du *plan*, à commencer du point d'où le corps est parti, & u la vîtesse du corps, on aura par le principe des forces accélératrices (*voyez* FORCES ACCÉLÉRATRICES), $p b\, d x = u\, d u$, & $u u = 2 p b x$, de plus le tems $d t$ sera $= \frac{d u}{u} = \frac{d x}{\sqrt{2 p b x}}$; donc $t = \frac{\sqrt{2 x}}{\sqrt{p b}}$. On remarquera de plus, que si un corps tomboit de la hauteur x perpendiculairement, on auroit sa vîtesse $= \sqrt{2 p x}$, & le tems $= \frac{\sqrt{2 x}}{\sqrt{p}}$. En voilà assez pour démontrer aisément toutes les propositions précédentes sur les *plans* inclinés.

Lois de l'ascension des corps sur des plans *inclinés*. I. Si un corps monte dans un milieu qui ne résiste point, suivant une direction quelconque perpendiculairement, ou le long d'un *plan* incliné, son mouvement sera uniformément retardé.

D'où il suit 1° qu'un corps qui monte perpendiculairement ou obliquement dans un milieu de cette nature, parcourt un espace soudouble de celui qu'il parcouroit dans le même tems sur un *plan* horisontal avec une vîtesse uniforme, égale à celle qu'il a au commencement de son mouvement.

2°. Les espaces parcourus en tems égaux par un corps qui remonte ainsi, décroissent dans un ordre renversé, comme les nombres impairs 7, 5, 3, 1; & quand la force imprimée est épuisée, le corps redescend par la force de la pesanteur.

3°. C'est pourquoi ces espaces sont dans un ordre renversé, comme les espaces parcourus en tems égaux, par un corps qui descend le long de la même hauteur. Car supposons le tems divisé en quatre parties; dans le premier moment, le corps *A* descend par l'espace 1, & *B* monte par 7; dans le second, *A* descend par 3, *B* monte par 5, &c.

4°. D'où il suit qu'un corps qui s'éleve avec une certaine vîtesse, monte à une hauteur égale à celle d'où il faut qu'il tombe pour acquérir à sa chûte la vîtesse initiale, avec laquelle il a monté.

5°. Donc réciproquement un corps qui tombe acquiert par sa chûte une force propre à le faire remonter à la hauteur d'où il est tombé. *Voyez* PENDULE.

II. Etant donné le tems qu'un corps emploie à monter à une hauteur donnée, déterminer l'espace parcouru à chaque instant; supposez que le corps descende de cette même hauteur dans le même tems, & trouvez l'espace parcouru à chaque instant. *Voyez* MOUVEMENT & DESCENTE.

CENTRE. En prenant ces espaces dans un ordre renversé, ils seront les mêmes que ceux que l'on cherche.

Supposez, par exemple, qu'un corps jetté perpendiculairement monte à une hauteur de 240 piés pendant le tems de quatre secondes, & que l'on demande les espaces qui sont parcourus dans les différens tems de cette ascension; si le corps étoit descendu, l'espace parcouru dans la premiere minute auroit été 15 piés, dans la seconde 45, dans la troisieme 75, dans la quatrieme 105, &c. par conséquent l'espace parcouru en remontant dans la premiere minute sera 105, dans la seconde 75, &c.

III. Si un corps descend perpendiculairement par *A D*, *fig.* 62, ou dans toute autre surface *F E D*, & qu'avec la vîtesse qu'il y a acquise, il remonte le long d'une autre surface *C D* à des points d'égale hauteur; par exemple, en *G* il aura la même vîtesse. Cette proposition est encore une suite des précédentes sur les *plans* inclinés.

Lorsqu'un corps se meut sur un *plan* & qu'il rencontre un autre *plan*, il est facile de voir par le principe de la décomposition des forces, que sa vîtesse le long du nouveau *plan* est à sa vîtesse le long du premier *plan*, comme le cosinus de l'angle des *plans* est au sinus total: donc la vîtesse perdue est comme le sinus verse de l'angle des *plans*; or si cet angle est infiniment petit, le sinus verse est infiniment petit du second ordre. Ainsi lorsqu'un corps se meut sur une courbe, la perte de vîtesse qu'il fait à chaque instant est infiniment petite du second ordre, & par conséquent infiniment petite du premier ordre ou nulle dans un tems fini.

Le *plan* de gravité ou de gravitation est un *plan* que l'on suppose passer par le centre de gravité d'un corps & dans la direction de sa tendance, c'est-à-dire perpendiculaire à l'horison. *Voyez* GRAVITÉ & CENTRE.

Plan de réflexion, *en Catoptrique*, c'est un *plan* qui passe par le point de réflexion, & qui est perpendiculaire au *plan* du miroir ou à la surface du corps réfléchissant. *Voyez* REFLEXION.

Plan de réfraction est un *plan* qui passe par le rayon incident & le rayon réfracté ou rompu. *Voyez* RÉFRACTION.

Plan du tableau, *en Perspective*, c'est une surface plane qu'on imagine comme transparente, ordinairement perpendiculaire à l'horison, & placée entre l'œil du spectateur & l'objet qu'il voit, on suppose que les rayons optiques qui viennent des différens points de l'objet jusqu'à l'œil passent à travers cette surface, & qu'ils laissent dans leur passage des marques qui les représentent sur le *plan*. *Voyez* PERSPECTIVE.

Tel est le *plan HI*, *Pl. perspect. fig.* 1, que l'on appelle *plan du tableau*; parce que l'on suppose que la figure de l'objet est tracée sur ce *plan*.

Plan géométral, *en Perspective*, est un *plan* parallele à l'horison, sur lequel on suppose placé l'objet que l'on se propose de mettre en perspective. Tel est le *plan L M*, *Pl. persp. fig.* 1; ce *plan* coupe ordinairement à angles droits le *plan* du tableau.

Plan horisontal, *en Perspective*, est un *plan* qui passe par l'œil du spectateur parallélement à l'horison, coupant à angles droits le *plan* du tableau quand celui-ci est perpendiculaire au *plan* géométral.

Plan vertical, *en Perspective*, c'est un *plan* qui passe par l'œil du spectateur perpendiculairement au *plan* géométral, & ordinairement parallele au *plan* du tableau. *Voyez* VERTICAL.

Plan de projection, dans la projection stéréographique de la sphere, est le *plan* sur lequel on suppose que les points de la sphere sont projettés, & que la sphere est représentée. *Voyez* PROJECTION, &c.

Plan d'un cadran, c'est la surface sur laquelle un cadran est tracé. *Voyez* CADRAN.

Déclinaison d'un *plan*. *Voyez l'article* DÉCLINAISON. *Chambers*. (*O*)

PLAN, pris substantivement, signifie aussi, en *Géométrie*, la *représentation* que l'on fait sur le papier de la figure & de différentes parties d'un champ, d'une maison, ou de quelqu'autre chose semblable. *Voyez l'article suivant*.

PLAN, LEVER UN, *chez les Arpenteurs*, c'est l'art de décrire sur le papier les différens angles & les différentes lignes d'un terrein, dont on a pris les mesures avec un graphometre, ou un instrument semblable, & avec une chaîne. *Voyez* ARPENTAGE.

Quand on leve un terrein avec la planchette, on n'a point besoin d'en faire le plan, il est tout fait; cet instrument donnant sur le champ les différens angles & les différences en même tems qu'on les prend sur le terrein. *Voyez* PLANCHETTE.

Mais en travaillant avec le graphometre, ou le demi-cercle, on prend les angles en degrés, & les distances en chaînes & en chaînons. *Voyez* GRAPHOMETRE, DEMI-CERCLE, PLANCHETTE RONDE, ÉQUERRE D'ARPENTEUR, &c. Ensorte qu'il reste à faire une autre opération pour réduire ces nombres en lignes, & lever le *plan* ou la carte. *Voyez* CARTE.

Cela s'exécute par le moyen de deux instrumens, le rapporteur & l'échelle. Par le moyen du rapporteur, les différens angles que l'on a observés sur le terrein avec le graphometre ou instrument semblable, & dont on a écrit les degrés sur un regiltre, sont tracés sur le papier dans leur juste grandeur. *Voyez* RAPPORTEUR.

L'échelle sert à donner les véritables proportions aux différentes distances mesurées avec la chaîne, quand il s'agit de les tracer sur une carte. *Voyez* ÉCHELLE.

Sous ces deux articles on trouve séparément l'usage de ces instrumens respectifs, pour prendre des angles & des distances; nous les donnerons ici conjointement, en exposant la maniere de faire le plan d'un terrein ou d'un champ, que l'on a levé avec la planchette ronde, ou avec le graphometre, l'un & l'autre garnis d'une boussole.

Méthode de faire un plan *quand on a fait usage sur le terrein de la planchette ronde*. Supposons que l'on ait levé le terrein *ABCDEFGHK* (*Pl. d'Arpent. fig.* 31.), que l'on ait pris les différens angles avec la planchette ronde, en tournant tout-autour, que l'on en ait mesuré les différentes longueurs avec une chaîne, & que l'on ait écrit sur un regiltre de la grandeur des angles des distances, tel que la table suivante le représente.

	degrés.	minutes.	chaînes.	chaînons.
A,	191	00	10	75
B,	297	00	6	83
C,	216	30	7	82
D,	325	00	6	96
E,	12	24	9	71
F,	324	30	7	54
G,	98	30	7	54
H,	71	00	7	75
K,	161	30	8	22

1°. Sur un papier ou sur une carte, dont les dimensions soient convenables, tel que *L M N O* (*fig.* 31.), tirez un nombre de lignes paralleles à égale distance, qui représentent des méridiens exprimés par les lignes ponctuées.

L'usage de ces lignes est de diriger la position du rapporteur, dont le diametre doit toujours être placé sur l'une de ces lignes, ou parellelement à l'une d'elles.

Après avoir ainsi préparé la carte ou le papier, prenez un point sur quelque méridien, comme *A*; placez-y le centre du rapporteur, & couchez son diametre le long de ce méridien. *Voyez* après cela sur le mémoire ou le devis de votre terrein quelle est la grandeur du premier angle; c'est-à-dire quel est le nombre de degrés coupés par l'aiguille aimantée de l'instrument au point *A*, que la table vous donne de 191 degrés.

Présentement, puisque 191 degrés sont plus grands qu'un demi-cercle ou que 180 degrés, il faut mettre en bas le demi-cercle du rapport, & l'arrêtant avec un stile au point où est placé son centre, faites une marque vis-à-vis 191 du point *A*, tirez par cette marque la ligne indéfinie *Ab*.

Le premier angle ainsi tracé, consultez encore votre mémoire, pour savoir quelle est la longueur de la premiere ligne *AB*, vous y trouverez 10 chaînes 75 chaînons; c'est pourquoi d'une échelle convenable, construite sur l'échelle d'arpenteur, prenez l'étendue de 10 chaînes, 75 chaînons; avec un compas ordinaire, & mettant une de ses pointes au point *A*, marquez l'endroit où l'autre pointe tombe sur la ligne *Ab*, supposons que ce soit en *B*; tirez par conséquent la ligne pleine *AB*, pour le premier côté de votre terrein.

Procédez ensuite au second angle, & mettant le centre du rapport au point *B*, avec le diametre disposé comme ci-dessus, faites une marque, telle que *c*, vis-à-vis de 297, qui exprime les degrés coupés au point *B*, & tirez la ligne indéfinie *Bc*. Sur cette ligne prenez, comme ci-dessus, avec l'échelle d'arpenteur, la longueur de cette seconde ligne, c'est-à-dire, 6 chaînes, 83 chaînons; laquelle s'étendant de *B* en *C*, tirez la ligne *BC* pour le second côté.

Procédez maintenant au troisieme angle ou à la troisieme station: mettez donc, comme ci dessus, le centre du rapporteur au point *C*; faites une marque, telle que *d*, vis-à-vis le nombre des degrés coupés au point *C*, c'est-à-dire, vis-à-vis 216; tirez la ligne indéfinie *Cd*, & pre-

& prenez dessus la troisieme distance de 7 chaînes, 82 chaînons : laquelle se terminant par exemple en *D*, tirez la ligne pleine *CD*, pour troisieme côté.

Procédez à présent au quatrieme angle *D*, & mettant le centre du rapporteur sur le point *D*, vis-à-vis 325 degrés coupés par l'aiguille aimantée, faites une marque *e*, tirez la ligne *De* au crayon, & prenez sur elle la distance 6 chaînes, 96 chaînons, laquelle se terminant en *E*, tirez *DE* pour la quatrieme ligne, & allez au cinquieme angle, c'est-à-dire au point *E*.

Les degrés qui y sont coupés par l'aiguille aimantée étant marqués 12°. 24'. (ce qui est plus petit qu'un demi-cercle) il faut placer le centre du rapporteur au point *E*, & le diametre sur le méridien, le limbe demi-circulaire tourné en-dessus. Dans cette situation, faites une marque comme ci-dessus, vis-à-vis le nombre des degrés coupé par l'index au point *E*, c'est-à-dire vis-à-vis 12°. 24'. tirez la ligne *Ef*, sur laquelle vous n'avez qu'à prendre la cinquieme distance, c'est-à-dire, 9 chaînes, 71 chaînons; laquelle s'étendant de *E* en *F*, tirez la ligne pleine *EF* pour le cinquieme côté de votre terrein.

Procédant de la même maniere & par ordre aux angles *F*, *G*, *H*, *K*, en plaçant le rapporteur, faites des marques vis-à-vis les degrés respectifs, tirez des lignes au crayon indéfinies sur lesquelles vous n'avez qu'à prendre, comme ci-dessus, les distances respectives, vous aurez le *plan* de tout le terrein *ABC*, &c.

Telle est la méthode générale de construire un *plan* dont le terrein a été levé avec la planchette ronde. Mais il faut observer qu'en procédant de cette façon les lignes de station, c'est-à-dire, les lignes où l'on a placé l'instrument pour prendre les angles, & sur lesquelles on a fait courir la chaîne pour mesurer les distances ou les longueurs; il faut observer, dis-je, que ce sont proprement ces lignes dont on a tracé le *plan*; c'est pourquoi lorsque dans un arpentage les lignes de station sont à quelque distance des haies ou des limites du terrein, &c. on reprend les parties négligées, c'est-à-dire qu'à chaque station on mesure la distance de la haie à la ligne de station; & même, s'il se rencontre dans les intervalles quelques enfoncemens considérables, on doit y avoir égard.

C'est pourquoi après avoir tracé les lignes de station, comme ci-dessus, il faut décrire sur le papier les bandes ou les parties du terrein qui regnent depuis ces lignes jusqu'aux limites du champ, c'est-à-dire, qu'il faut élever sur le *plan* des perpendiculaires, qui en marquent les véritables longueurs depuis les lignes de station. Si l'on joint par des lignes les extrémités de ces perpendiculaires, elles donneront le *plan* tel qu'il doit être.

Si au lieu de tourner autour du champ, on a pris tous les angles & les distances par une seule station, l'exemple ci-dessus montre évidemment le procédé que l'on doit tenir pour lever le *plan*, puisqu'il suffit en ce cas de tracer, suivant la maniere que l'on a déja décrite, les différens angles & les différentes distances que l'on a prises sur le terrein au même point de station; de les tracer, dis-je, sur le papier, en les faisant partir du même point ou centre. En joignant par des lignes les extrémités de ces lignes ainsi déterminées, on aura le *plan* requis.

Si le terrein a été levé par deux stations, on doit d'abord, comme ci-dessus, tracer la ligne de station; prendre ensuite les angles & les distances de chaque point de station sur le terrein, & les rapporter sur le *plan* aux points respectifs.

La méthode de lever des *plans*, quand on a pris les angles avec le graphometre, est un peu différente. *Voy.* Graphometre.

On ne fait point usage dans cette méthode des lignes paralleles, & au lieu de mettre constamment le rapporteur sur les méridiens ou sur des lignes paralleles aux méridiens, sa direction varie à chaque angle. La pratique en est telle qu'on peut la voir dans la description suivante.

Supposons qu'on ait levé le terrein ci-dessus avec le graphometre, & que l'on ait trouvé la quantité de chaque angle, soit tirée à volonté une ligne indéfinie, comme *AK*, *fig.* 31. & que l'on ait pris sur cette ligne la distance mesurée, par exemple, 8 chaînes, 22 chaînons, ainsi qu'on l'a exécuté dans le premier exemple.

Maintenant, si la quantité de l'angle *A* a été trouvée de 140 degrés, on doit placer sur la ligne *AK* le diametre du rapporteur, son centre sur *A*; & vis-à-vis le nombre des degrés, c'est-à-dire, vis-à-vis 140 faire une remarque; tirer par-là au crayon une ligne indéterminée, & porter sur cette ligne avec l'échelle la longueur de la ligne *AB*.

On va de même au point *B*, sur lequel posant le centre du rapporteur, son diametre le long de la ligne *AB*, on rapporte l'angle *B*, en faisant une marque vis-à-vis le nombre de ses degrés, en tirant une ligne au crayon, & prenant sur cette ligne la distance *BC*, comme ci-dessus.

L'on procede ensuite au point *C*, en mettant le diametre du rapporteur sur *BC*, son centre sur *C*, rapportez l'angle *C*, & tirez la ligne *CD*; en procédant ainsi par ordre à tous les angles & à tous les côtés, vous aurez le *plan* de tout le terrein *ABC*; &c comme ci-dessus. *Chambers.* (*E*)

Plan, se prend aussi adjectivement: figure *plane*, *en Géométrie*, c'est une figure décrite sur un *plan*, ou qu'on peut supposer avoir été décrite sur un *plan*, c'est-à-dire, une figure telle que tous les points de sa circonférence sont dans un même *plan*. *Voyez* Figure, Plan.

L'angle *plan* est un angle contenu entre deux lignes droites ou courbes tracées sur un même *plan*. *Voyez* Angle.

On l'appelle ainsi pour le distinguer d'un angle solide, qui est formé par des lignes situées en différens *plans*. *Voyez* Angle solide.

Un triangle *plan* est un triangle renfermé entre trois lignes droites; on l'appelle ainsi par opposition au triangle sphérique, qui est renfermé par des arcs de cercle, & dont tous les points ne sont pas dans le même *plan*. *Voyez* Triangle.

La Trigonométrie plane est la théorie des triangles *plans*, de leurs mesures, de leurs proportions, &c. *Voy.* Trigonométrie.

Verre ou miroir *plan*, *en Optique*, c'est un verre ou un miroir dont la surface est plate ou unie. *Voyez* les phénomenes & les lois des miroirs *plans* à l'*article* Miroir.

Les miroirs *plans* sont appellés vulgairement *miroirs* tout court.

Carte *plane*, *en Navigation*, c'est une carte marine où les méridiens & les paralleles sont représentés par des lignes droites paralleles, & où par conséquent les degrés de longitude sont les mêmes dans tous les paralleles de latitude. *Voyez* Carte réduite, Carte de Mercator, &c. & Navigation.

Navigation *plane*; c'est l'art de calculer par le moyen d'une carte *plane*, ou bien de représenter sur une pareille carte les différens cas & les différentes circonstances du mouvement d'un vaisseau. *Voy.* Carte plane.

La navigation *plane* est fondée sur la supposition que la terre soit plate: quoique cette supposition soit manifestement fausse, néanmoins en plaçant sur une carte les lieux conformément à cette idée, si l'on divise un long voyage en un grand nombre de petits, on pourra, avec une pareille carte, naviguer assez juste. *Voyez* Navigation. *Chambers.* (*E*)

Nombre *plan* est celui qui peut résulter de la multiplication de deux nombres l'un par l'autre; ainsi 20 est un nombre *plan*, produit par la multiplication de 5 par 4. *Voyez* Nombre.

Un *lieu plan*, *en Géométrie*, est un terme dont se servoient les anciens géometres pour exprimer un lieu géométrique, à la ligne droite ou au cercle par opposition à un *lieu solide*, qui étoit une parabole, une élipse ou une hyperbole. *Voyez* Lieu.

Problème *plan*, *en Mathématiques*, c'est un problème qui ne peut être résolu géométriquement que par l'intersection d'une ligne droite & d'un cercle, ou par l'intersection des circonférences des deux cercles. *Voy.* Probleme, Équation & Construction. *Chambers.* (*E*)

Plan concave & Plan convexe, *terme de Dioptrique*, verre *plan* concave est celui dont une des surfaces est *plane*, & l'autre concave. *Voyez* Verre & Concave.

On suppose ici que la concavité soit sphérique, à moins que l'on ne dise expressément le contraire. Sur le foyer des verres *plans* concaves, *voyez* Verre.

Plan convexe, verre *plan* convexe est celui dont une des surfaces est convexe, & l'autre *plane*. *V.* Convexe.

La convexité est supposée sphérique, à moins qu'on ne dise expressément le contraire. Sur le foyer de ces verres, *voyez* Verre, &c.

Le verre *plan* convexe ou *plan* concave, a sa surface *plane* tournée vers l'objet, & sa surface convexe ou concave vers l'œil; & le verre convexe *plan* ou concave *plan*, a la surface *plane* tournée vers l'œil, & la surface convexe ou concave vers l'objet. (*O*)

Plan, (*Archit. civile.*) Un *plan* est la représentation de la position des corps solides, qui composent les parties d'un bâtiment pour en connoître la distribution.

On nomme *plan géométral*, celui dont les solides & les espaces sont représentés dans leur naturelle proportion.

Plan

Plan relevé, celui où l'élévation eſt élevée ſur le géométral, en ſorte que la diſtribution en eſt cachée.

Plan perſpectif, celui qui eſt par dégradation ſelon les regles de la Perſpective, pour rendre les *plans* intelligibles. On en marque les maſſifs d'un lavis noir, les ſaillies qui poſent à terre ſe tracent par des lignes *planes*; & celles qui ſont ſuppoſées au-deſſus, par des lignes ponctuées. On diſtingue les augmentations ou ſéparations à faire, d'une couleur différente de ce qui eſt conſtruit; & les plaintes ou lavis de chaque *plan*, ſe font plus clairs, à meſure que les étages s'élevent.

Plan régulier, eſt celui qui eſt compris par des figures parfaites, dont les angles & les côtés oppoſés ſont égaux.

Plan irrégulier, celui qui eſt au contraire de biais ou de travers, en tout ou en partie par quelque ſujétion.

Plan figuré, celui qui eſt hors des figures, & eſt compoſé de pluſieurs retours avec enfoncemens quarrés ou circulaires, angles ſaillans, pans coupés, & autres figures capricieuſes qui peuvent tomber dans l'imagination des architectes, & qu'ils mettent en œuvre pour ſe diſtinguer par des productions extraordinaires.

Plan en grand, eſt celui qui eſt tracé auſſi grand que l'ouvrage, ou ſur le terrein avec des lignes ou cordeaux attachés à des piques, pour en marquer les encoignures, les retours & les centres; & pour faire la couverture des fondemens, ou ſur une aire pour ſervir de parc aux appareilleurs, & planter avec exactitude le bâtiment.

On trouve dans les ouvrages d'architecture de Scamozzi, Palladio, Vignole, Goldman & Daviler, des modeles de *plans* d'architecture civile. (*D. J.*)

Plan, (*Archit. milit.*) repréſentation du deſſein ou trait fondamental d'un ouvrage de guerre, ſelon la longueur de ſes lignes, ſelon les angles qu'elles forment, & ſelon les diſtances qui ſont entr'elles, & qui déterminent les largeurs des foſſés, & les épaiſſeurs des remparts & des parapets; de ſorte que le *plan* repréſente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez-de-chauſſée, s'il étoit coupé de niveau ſur ſes fondemens: mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui eſt le propre du profil, qui auſſi n'en marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant cela de commun qu'ils figurent les largeurs & les épaiſſeurs de ces parties.

Un *plan*, *en terme d'architecture militaire*, eſt donc le circuit intérieur d'une fortereſſe accompagnée de ſes ouvrages extérieurs. On ſépare dans les *plans* les parties élevées des autres, par des ombres griſâtres. On donne un peu de rouge aux murailles, & un peu de jaune au terre-plein; le talus extérieur ſe peint en verd foncé; les parapets ſont un peu plus clairs; le glacis fort clair; le terre-plein & le chemin-couvert brun, & l'eau du foſſé bleuâtre. Lorſque le foſſé eſt ſec, on le teint en brun, & on le ponctue.

Plan, (*Jardinage.*) c'eſt le deſſein ſur le papier qu'on ſe propoſe d'exécuter, ſoit d'un bâtiment, ſoit d'un jardin, d'un bois, d'un potager & autres.

Plan, *en Peinture*, ſignifie généralement tous les lieux ſur leſquels poſent les objets qui entrent dans la compoſition d'un tableau. On dit cette figure, cet arbre, cette colonne, ne ſont pas ſur le même *plan*. Il faut qu'on diſtingue les *plans* ſur leſquels poſent les objets.

Plan a' vue d'oiseau, *terme de Deſſein*, c'eſt un objet, un deſſein repréſenté tel qu'on le verroit ſi l'on étoit élevé comme cet oiſeau: on dit deſſiner une ville *à vue d'oiſeau*. (*D. J.*)

Plan de jardin, (*Deſſein de Perſpect.*) *plan* qui eſt ordinairement relevé ſur le *plan* géométral, & dont les arbres, le treillage & la broderie ſont colorés de verd, les eaux de bleu, & la terre de gris, ou d'une couleur rougeâtre.

PLANARIA, (*Géog. anc.*) 1°. île d'Italie dans la mer de Ligurie, à 60 milles de l'île de Corſe, ſelon Pline, *liv. III. ch. vj.* Ce nom lui avoit été donné à cauſe de ſa figure; car elle eſt unie & baſſe. Elle conſerve encore ſon nom, car on l'appelle aujourd'hui *Pianoſa*, & en françois *Planouſe*, île ſituée au nord-oueſt de l'île d'Ilva, entre la Toſcane & l'île de Corſe. 2°. Pline, *liv. VI. ch. xxxij.* donne ce nom à une des îles Fortunées. Le P. Hardouin dit que c'eſt l'île d'Enfer, ou l'île Téneriffe. (*D. J.*)

PLANCHE, ſ. f. *en Archit. voyez* Ais.

Planche, (*Commerce de bois.*) ais ou piece de bois de ſciage, large & peu épaiſſe. Les bois dont on fait le plus ordinairement les *planches*, ſont le chêne, le hêtre, le ſapin, le noyer, le poirier & le peuplier.

Planche a' pain, *en terme de Blanchiſſerie*, une *planche* percée juſqu'à la moitié de ſon épaiſſeur ſeulement, de deux rangées de cinq trous du moule, dans leſquels la cire prend la forme de *pain*. *Voyez* Pain, *& les fig. Pl. de la Blanchiſ. des cires, & l'article* Blanchir.

Planche de plomb, *terme & outil de Ceinturier*, ſur laquelle ils découpent leurs entolivemens.

Cette *planche* de plomb eſt de la longueur d'environ 2 piés ſur 6 pouces de large, & 2 pouces d'épaiſſeur.

Planche, *terme de Charron*, c'eſt une piece de bois longue de 5 piés, large d'un pié & épaiſſe d'un pouce, qui ſert aux laquais à être derriere le carroſſe. Il y a auſſi la petite *planche* en croix, qui ſe met deſſus le liſſoir de derriere, & vient s'appuyer ſur le milieu de la *planche* de derriere. Il y a auſſi une pareille grande *planche* au-devant du carroſſe; derriere le ſiege du cocher. *Voyez la Pl. du Sellier.*

Planche a' Souder, (*Chauderonnier.*) les Chauderonniers nomment ainſi une *planche* ſur laquelle ils mettent d'un côté leur ſoudure, & de l'autre l'ecuelle du borax, ou celle du zinc, du ſel ammoniac & de la poix réſine, lorſqu'ils ſe préparent à ſouder quelque piece.

Planches a' moules, (*Cirier.*) on nomme ainſi dans le blanchiſſage des cires, des *planches* d'un pié de large, & de trois piés & demi de long, ſur leſquelles ſont les moules pour dreſſer les pains de cire blanche. *Savary.*

Planche ou Plaque, (*Comm. de cuivre.*) dans le commerce de cuivre, on nomme ainſi de grandes pieces de cuivre plates, plus longues que larges, dont les Graveurs en taille-douce ſe ſervent pour graver, & que les Chauderonniers emploient à divers de leurs ouvrages. Il y en a de différente grandeur & de différens poids. *Savary.* (*D. J.*)

Planche de bois gravée, (*Doreur ſur cuir.*) qui ſert à imprimer les cuirs. *Voyez la Pl. du Doreur ſur cuir, & l'article* Doreur sur cuir.

Planche rayée, *en terme d'Eventailliſte*, c'eſt une *planche* creuſée de diſtance en diſtance, en forme de rayons, pour former les plis du papier d'un éventail, en l'y introduiſant avec un jetton ou autre choſe ſemblable. *Voyez la Pl. de l'Eventailliſte.*

Planche de cuivre rouge, (*Graveur.*) ce ſont des feuilles de cuivre fort minces, ſur leſquelles on grave pour tirer enſuite des eſtampes. Cette feuille s'appelle auſſi *planche* lorſqu'elle eſt gravée; ce que l'on imprime deſſus ſe nomme *eſtampe*. *Voyez* Gravure en taille douce.

Le cuivre dont les planches pour graver doivent être faites, & qu'on appelle *roſette*, doit être doux, plein, ſans défaut; on le plane d'abord ſur un tas. *Voyez* Planer. On le gratte enſuite avec un grattoir d'acier du côté que doit être la gravure; on acheve enſuite de la planer avec un marteau très poli; on la poſe enſuite ſur un ais qui porte d'un bout au fond d'un baquet, & de l'autre ſur la circonférence du même baquet, qui eſt rempli aux deux tiers d'eau; enſorte que la *planche de cuivre* n'y eſt point plongée. La *planche* ainſi arrêtée ſur l'ais par quelques points, on la dreſſe avec un grès pour effacer tous les coups de marteau, en frottant le grès mouillé deſſus en long & en large, juſqu'à ce que tous les coups de marteau ſoient effacés; on efface enſuite les traits que le grès a faits avec une pierre-ponce rude, & ceux que cette pierre fait, avec une autre pierre-ponce plus douce; on finit par un charbon de bois de ſaule bien doux, qui efface tous les traits que la derniere pierre dont on s'eſt ſervi a laiſſés ſur la *planche*. C'eſt en cet état que les chauderonniers qui fabriquent ces *planches* les livrent aux graveurs qui les ont commandées, qui les bruniſſent avant de s'en ſervir. *Voyez* Brunissoir & Gravure en taille douce.

Planche, (*Graveur en Bois.*) c'eſt un petit ais plat de bois de poirier, de buis, ou de quelque autre bois dur, uni, & ſans nœud, ſur lequel on grave en relief avec des canifs, des échopes, & des ciſelets.

Planche de jardin, (*Jardinage.*) c'eſt un eſpace de terre plus long que large, en maniere de plate-bande iſolée, où l'on éleve des fleurs. Les *planches* d'un jardin ſont ſéparées les unes des autres d'un ſentier; leur largeur eſt de quatre à cinq piés, & leur longueur eſt terminée par celle du jardin, ou le quarré dont elles ſont partie. On borde ces *planches* de fines herbes dans les beaux jardins potagers; dans les autres on emploie le buis ou la brique.

On appelle *planche eſtiere*, celle qui eſt au pié d'une muraille ou d'une paliſſade. (*D. J.*)

Planches, *à la monnoie*, on se sert de *planches* pour tenir les moules; on en place une sur le moule & l'autre dessous; elles sont de la grandeur des chassis, & on les serre avec la presse à moule & le coin.

Il y a aussi à la monnoie ce que l'on appelle *planches gravées*; elles sont ainsi que la figure le représente, & l'œil dans des objets si simples, en dit mille fois plus qu'un long détail; il y a assez communément 7 barres sur la *planche* gravée; ces barres de relief n'ont point de largeur déterminée, leur proportion étant conséquente du métal que l'on jette en moule.

Planche de harnois, *terme de riviere*; sont celles sur lesquelles monte le pilote d'un bateau foncet.

Planche sur bord, se dit de la *planche* que les voituriers des coches sont obligés de mettre en certains endroits suivant les ordonnances.

Planche, (*Serrurerie*.) espece de petit foncet qui se place dans les serrures benardes; où il partage la hauteur de la clé en deux parties égales, & reçoit le pertuis qu'on met à cette sorte de serrure. Il y a des *planches* foncées, hâtées & renversées en-dehors; des *planches* foncées & hâtées en crochet; des *planches* foncées en fût de villebrequin. Des *planches* hâtées & renversées. Après qu'on a tourné celles-ci en rond comme elles doivent être, on observe de les laisser assez larges pour les différentes formes qu'on veut leur donner. Il faut prendre des viroles avec un mandrin qu'on ajuste par-devant, puis les renverser dessus du côté & de la forme qu'on aura limé les viroles au mandrin. On ne fait pas autrement à quelque serrure que ce soit. La *planche* foncée est une sorte de garde; elle passe entre les barbes du pêne & la feuille de sauge, ou le ressort qui empêche qu'on n'atteigne avec le crochet les barbes du pêne, la feuille de sauge & le ressort. Elle sert aussi d'ornement. Elle tourne autour des rateaux & étochios, où elle est ajustée. Elle ne doit point excéder les dents du rateau par-dedans le panneton de la clé, afin de ne pas empêcher d'y fendre les routes nécessaires. On la fait d'un morceau de fer doux, d'épaisseur convenable; on l'élargit des deux côtés, on la lime, on la place, on fait passer le battant par-derriere, on la tourne en rond de la hauteur qui convient; cette derniere façon se donne à froid ou à chaud. On peut la mettre d'épaisseur en la forgeant ou après qu'elle est forgée.

Planche, (*Marine*.) mets la *planche*. C'est un commandement que l'on fait à l'équipage de la chaloupe, de mettre une *planche* dont un bout porte sur le bord de la chaloupe & l'autre à terre, pour servir de passage à ceux qui veulent s'embarquer dans la chaloupe, ou débarquer.

La *planche* est halée, la grande *planche* est halée; c'est une maniere de parler pour dire qu'on ne va plus à terre, qu'on est embarqué pour rester à bord du navire. *Planche* est encore une autre piece de bois qui flote sur l'eau après le naufrage.

Planches, (*Soierie*.) petits plateaux de bois très-minces, percés régulierement de trous où l'on fait passer les branches des arcades. *Voyez* Arcades. Il y a aussi des plateaux de bois très-minces, sur lesquels on plie les étoffes fabriquées.

Planche, *terme de Vinaigrier*, c'est une sorte de solive qui presse la lie.

PLANCHEIER, verb. act. (*Architect.*) c'est couvrir un plancher d'ais joints à rainure & languette, & cloués sur des lambourdes. C'est aussi faire un plafond d'ais minces de sapin, cloués contre des solives.

PLANCHEIEUR, s. m. (*Police de riviere.*) officier sur les ports de Paris, qui depuis le bord de la riviere jusque sur les bateaux chargés, a soin de faire mettre de fortes planches sur des trétaux afin d'aller & de venir sur les bateaux, & d'en décharger les marchandises.

PLANCHER, s. m. (*Architect.*) certaine épaisseur faite de solives, qui sépare les étages d'une maison; c'est aussi l'aire que cette épaisseur forme, & sur laquelle on marche. La premiere attention qu'on doit avoir lorsqu'on fait un *plancher*, c'est de prendre garde qu'il ne se rencontre point de murs au-dessous, comme ceux qui ne vont pas au haut de l'édifice; & quand il y en a, on doit tenir le *plancher* un peu plus haut que le mur parce que s'il venoit à s'abaisser des deux côtés, le mur le briseroit.

Cette précaution prise, voici comme on fait un *plancher*; on pose des solives appuyées sur les murs, & sur elles on cloue des planches minces des deux côtés, afin d'empêcher qu'en se tourmentant, elles ne s'élevent par les bords; on couvre ces planches de fougere ou de paille, pour les garantir de la chaux qui les gâteroit; après quoi on met une couche de grosse maçonnerie, composée d'une partie de chaux, & de trois de cailloux neufs au moins aussi gros que le poing, ou deux parties de chaux, & cinq parties de cailloux qui ont déja servi; on bat cette couche pendant quelque tems, de sorte qu'elle soit d'environ neuf pouces d'épaisseur; là-dessus on pose une couche de six doigts d'épaisseur, faite d'une partie de chaux & de deux de ciment; ce qu'on appelle *faire le noyau*. C'est sur ce noyau qu'on met le pavé bien dressé avec la regle, soit qu'il y ait des pieces rapportées, ou seulement des carreaux, & le *plancher* est fini.

On fait encore des *planchers* d'une autre façon; après avoir cloué un rang de planches, on en couche un autre par-dessus au-travers, que l'on arrête aussi avec des clous. Dessus ce double *plancher*, on met la premiere couche faite de cailloux neufs, mêlés avec une troisieme partie de tuileaux pilés, sur cinq parties de ce mélange, & de deux parties de chaux; cette couche se couvre avec une autre de forte maçonnerie. Vient ensuite le noyau qu'on bâtit comme nous venons de le dire, & on y attache dessus de grands carreaux épais de deux doigts & posés ensorte qu'ils soient élevés par le milieu de deux doigts pour six piés. Ce *plancher* est meilleur que l'autre, mais aussi plus dispendieux.

Les Grecs suivoient une autre méthode dans la construction de leurs *planchers*. C'est ainsi que Vitruve la décrit: il s'agit ici d'un *plancher* du premier étage. On faisoit un creux de deux piés de profondeur, & on battoit la terre avec le bélier; ce creux étoit rempli d'une couche de mortier ou de ciment, qui étoit un peu élevée au milieu. On couvroit ensuite cette couche avec du charbon, que l'on battoit & entassoit fortement, & ceci étoit couvert d'un autre enduit composé de chaux, de sable & de cendre, de l'épaisseur d'un demi-pié. On dressoit cet enduit à la regle & au niveau; on emportoit le dessus avec la pierre à aiguiser, & on avoit un *plancher* fort uni. Archit. de Vitruve, *liv. VII. chap. iij.*

Selon Pline, le premier *plancher* de cette espece fut fait par Sosus, qui en est l'inventeur. Il étoit composé d'une infinité de petites pieces de différentes couleurs, en maniere de mosaïque, qui représentoient les ordures qui peuvent demeurer sur un *plancher* après un festin, & qui le faisoient paroître comme n'étant point balayé.

Plancher affaissé, ou *arqué*; c'est un *plancher* qui n'étant plus de niveau, panche ou d'un côté ou d'un autre ou qui est courbe vers le milieu, à cause que sa charge est trop pesante, ou que ses bois sont trop foibles.

Plancher creux, *plancher* qui est latté par-dessus à lattes jointes, recouvert d'une fausse aire de deux à trois pouces, pour porter le carreau, & enduit pardessous de plâtre au sas, sur un pareil lattis pour le plafonner.

Plancher enfoncé; *plancher* dont le dessous est à bois apparent, avec des entrevoux couverts d'ais, ou enduits de plâtre sur un lattis.

Plancher hourdé; *plancher* dont les entrevoux étant couverts par des ais ou des lattes, est ensuite maçonné grossierement pour recevoir la charge & le carreau, ou les lambourdes du parquet.

Plancher plein: *plancher* dont les entrevoux sont remplis de maçonnerie, & enduits à fleur de solive, ou dont les bois restent apparens, ou sont recouverts de plâtre, comme on le pratiquoit autrefois, mais cette sorte de *plancher* n'est plus en usage, à cause que la grande charge fait plier les solives.

Plancher ruiné & tamponné; *plancher* dont les entrevoux sont remplis de plâtre & de platras, retenus par des tampons ou fentons de bois, avec des rainures hachées aux côtés des solives. Ce *plancher* est ordinairement enduit d'après les enduits par-dessous, & quelquefois pardessus, sans aire ni charge. *Daviler*.

Plancher de plate-formes, (*Arch. hydraul.*) c'est sur un espace peuplé de pilots, une aire faite de plate-formes ou madriers, posée en chevauchure sur des patins & racinaux, pour recevoir les premieres assises de pierre de la culée, ou de la pile d'un pont, d'un mole, d'une digue, &c.

Plancher, *charge de* (*Maçon.*) c'est la maçonnerie de certaine épaisseur qu'on met sur les solives, & ais d'entrevoux, ou sur le hourdi d'un *plancher*, pour recevoir l'aire de plâtre ou de carreau. On la nomme aussi *fausse aire*, lorsqu'elle doit être recouverte de quelque pavé ou parquet.

Plancher, *asarota*, (*Littérature*.) nom donné par les Grecs à une espece de *plancher* noir de leurs salles à manger; il avoit cette commodité que tout liquide répandu dessus, soit quand on rinçoit les verres, ou qu'on se lavoit la bouche, étoit incontinent séché.

La description que Vitruve fait des *planchers* des Grecs, & de l'agrément qu'ils procuroient en séchant

& buvant les liqueurs répandues dessus, fournit quelques lumieres pour deviner l'origine de l'épithete *ἀσάρωτα* qu'on donnoit à ces sortes de *planchers*. L'étymologie que les Grammairiens en ont apprise de Pline, est bien bisarre; cet auteur dit que le premier *plancher* de cette espece imaginé par Sosus, étoit composé d'une infinité de petites pieces de différentes couleurs en maniere de mosaïque, qui représentoient les ordures qui peuvent demeurer sur un *plancher* après un repas, & qui le faisoit paroitre comme n'étant point balayé. Il est ce me semble plus croyable que ces *planchers* noirs, qui à cause de leur sécheresse, buvoient tout ce qui étoit répandu dessus, devroient plûtôt être appellés *ἀσάρωτα*, parce qu'il ne les falloit point balayer, ni essuyer avec des éponges comme les autres *planchers*. (*D. J.*)

PLANCHETTE, s. f. *en Géométrie*, c'est un instrument dont on se sert dans l'arpentage des terres, & avec lequel on a, sur le terrein même, le plan que l'on demande, sans être obligé de le construire à part. *Voy.* ARPENTAGE, LEVER UN PLAN, *&c.*

La *planchette* représentée (*Pl. d'arpent. fig.* 31. *n.* 2.) consiste en un parallelogramme de bois, long d'environ quinze pouces, & large de douze, entouré d'un chassis de bois, par le moyen duquel on attache une feuille de papier bien étendue, & pour ainsi dire bien collée sur la *planchette*, de sorte que l'on peut tirer exactement dessus toutes les lignes dont on a besoin.

Sur chaque côté du chassis, & vers le bord intérieur il y a des échelles de pouces subdivisées, outre cela on a projetté sur un côté les 360 degrés d'un cercle, en partant d'un centre de cuivre, qui est au milieu de la *planchette*; chaque degré est coupé en deux parties égales, & à chaque dixieme degré sont marqués deux nombres, dont l'un exprime le degré & l'autre son complément à 360d. afin de n'être pas obligé de faire la soustraction: sur l'autre côté sont projettés les 180 degrés d'un demi-cercle, en partant d'un centre de cuivre qui est au milieu de la longueur de la table, & à un quart de sa largeur: chaque degré est divisé en deux, & l'on a marqué deux nombres à chaque dixieme degré, c'est-à-dire le degré avec son complément, à 180d.

D'un côté de la *planchette* est une boussole qui sert à placer l'instrument: le tout est attaché à un genou par un bâton à trois branches, pour le soutenir; on le fait tourner ou bien on le fixe par le moyen d'une vis, suivant le besoin. Enfin la *planchette* est accompagnée d'un index; c'est une regle longue de seize pouces au moins & large de deux, sur laquelle il y a ordinairement des échelles, *&c.* elle est accompagnée de deux pinnules placées perpendiculairement sur ses extrémités. *Voyez* PINULES, *&c.*

Usage de la planchette. Prendre un angle avec la *planchette*, ou bien trouver la distance de deux endroits accessibles par une seule & même station.

Supposons que *DA*, *DB* (*Pl. d'Arpent. fig.* 32. *n.* 2.) soient les côtés de l'angle cherché, ou bien que *AB* soit la distance que l'on souhaite de connoître; placez l'instrument horisontalement, le plus près de l'angle qu'il est possible & prenez un point dans le papier ou la carte qui est sur la *planchette*, par exemple le point *c*; appliquez-y le bord de l'index, en le faisant tourner jusqu'à ce que vous apperceviez le point *B* par les pinnules: la regle étant dans cette situation, tirez le long de son bord la ligne *ce* indéfinie. Faites tourner de la même maniere l'index sur le même point jusqu'à ce que vous apperceviez le point *A* à-travers les pinules, & tirez la ligne droite *cd* indéfiniment, on a par cette méthode la quantité de l'angle tracé sur le papier.

Mesurez avec une chaine les lignes *DA*, *DB*, (*voyez* CHAINE) & prenant ces mêmes mesures sur une échelle (*voyez* ECHELLE), portez-les sur les côtés respectifs de l'angle tracé sur le papier; supposons qu'elles s'étendent de *c* en *b*, & de *c* en *a*; de cette maniere *cb* & *ca* seront proportionnels aux côtés *DB* & *DA* sur le terrein.

Portez la distance *ab* sur le même échelle, & voyez quelle est sa largeur; l'étendue que vous trouverez sera la longueur ou la distance de la ligne *AB* que l'on cherchoit.

2°. Trouver avec la *planchette* la distance de deux endroits, dont l'un est inaccessible. Supposons que *AB* soit la distance cherchée *fig.* 33.) & que *A* soit le point accessible. 1°. Placez la *planchette* en *c*, regardez par les pinules jusqu'à ce que vous apperceviez *A* & *B*, & tirez *ac*, *cb*. Mesurez la distance de votre point de station au point *A*, & le prenant sur l'échelle, portez-la sur *ca*. Transportez la *planchette* au point *A* où elle doit être placée, de telle sorte que le point *A* représente *a*, & que l'index étant mis le long de la ligne *ac*, vous appercevez le premiere station *c* en sens contraire.

3°. Après avoir arrêté l'instrument, tournez les pinules vers *B*, & tirez la ligne *ab*.

4°. Mesurez sur l'échelle l'intervalle *ab*, il sera la distance des points *A*, *B* que l'on demande.

5°. Trouver avec la *planchette* la distance de deux endroits inaccessibles. Supposons que l'on veuille connoître la distance *AB* (*Pl. d'Arpent. fig.* 34.) 1°. après avoir choisie deux stations en *C* & en *D*, placez la *planchette* à la premiere station *C* par les pinules, visez aux points *D*, *B*, *A*, & tirez le long du bord de l'index les lignes *cd*, *cb*, *ca*; 2°. mesurez la distance des stations *CD*, & le prenant sur une échelle portez-la sur *cd*, 3°. ôtant la *planchette* du point *C*, fixez-la en *D*, de maniere que le point *d* répondant directement au-dessus de l'endroit *D*, & que mettant ensuite l'index le long de la ligne *cd*, vous apperceviez par les pinules la premiere station *C*. L'instrument étant ainsi fixé, dirigez les pinules aux points *A*, *B*, & tirez les lignes droites *da*, *db*; enfin trouvez sur l'échelle la longueur *ab*, elle marquera la distance *AB* que l'on demande.

On peut trouver de la même maniere par deux stations la distance d'un nombre quelconque de lieux proposés, & par ce moyen lever le plan d'un champ, ou même d'une partie de pays, *&c.*

4°. Usage de la *planchette* pour lever le plan d'un champ par une seule station, d'où l'on puisse voir tous les angles. En plaçant l'instrument au lieu de station, prenez un point dans le papier, pour représenter le point *O*, par exemple (*fig.* 41.) & mettant le bord de l'index à ce point, dirigez-le aux différens angles du champ *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *&c.* & tirez le long de son bord des lignes indéfinies, dirigées à chaque angle, c'est-à-dire les lignes *Ca*, *Cb*, *Cc*, *&c.* Mesurez la distance de chaque angle au point de station, c'est-à-dire mesurez les lignes *OA*, *OB*, *OC*, *OD*, *&c.* & après les avoir prises sur une échelle, portez-les sur les lignes de la carte qui leur répondent; les extrémités de ces lignes donneront des points, lesquels étant joints par d'autres lignes *ab*, *bc*, *&c.* représenteront le champ proposé.

5°. Usage de la *planchette* pour lever le plan d'un champ, d'un bois, *&c.* en allant tout-autour. Placez l'instrument horisontalement au premier angle, par exemple en *A*: prenez un point sur le papier pour représenter le point *A*, & mettez-y l'index que vous dirigerez jusqu'à ce que par les pinules vous apperceviez une marque placée à l'angle *B*. Le long de cet index tirez une ligne indéfinie, mesurez la distance de *A* en *B*, & après l'avoir prise sur une échelle, portez-la sur la ligne indéfinie que vous venez de trouver; l'extrémité de cette distance représentera le point *B*. Transportez l'instrument au point *B*, où vous le disposerez de maniere que l'index étant vû le long de la derniere ligne vous apperceviez la premiere station *A* à-travers les pinules: fixez-le dans cette station, mettez l'index au point *B*, & faites-le tourner jusqu'à ce que vous apperceviez par les pinules l'angle suivant *C*: tirez alors une ligne comme ci-dessus, mesurez la distance *BC*, prenez-la sur une échelle, & portez-la sur cette derniere ligne de la carte. Transportez l'instrument au point *C*, & continuez de même.

Ayant tourné de cette maniere tout-autour du champ vous aurez exactement le plan de tout son contour sur la *planchette*; on peut alors le toiser, ou en faire le calcul & en déterminer l'aire.

Maniere de changer le papier qui est sur la *planchette*. Quand on trouve que dans de grandes pieces de terrein le plan excede les dimensions de la *planchette*, & qu'il s'étend au-delà du papier, il faut ôter la feuille de dessus la *planchette* & y en mettre une nouvelle, voici la maniere de faire ce changement. Supposons que *H*, *K*, *M*, *Z*, (*fig.* 35.) soient les limites de la *planchette*, de maniere qu'ayant tracé le champ de *A* en *B*, & de-là en *C* jusqu'en *D*, la place vienne à manquer, la ligne *DE* s'étendant au-delà du papier, tirez la partie de la ligne *DE* que le papier pourra contenir; par exemple, la partie *DO*, au moyen des divisions qui sont sur le bord du chassis; tirez par le point *O* la ligne *PQ* parallele au bord de la *planchette HM*, & par le même point *O* tirez *ON* parallele à *MZ*. Après cela ôtez le chassis, & en la place de la feuille de papier qui est sur la *planchette*, appliquez-en une nouvelle (*fig.* 36.), tirez sur cette feuille une ligne *RS* proche l'autre bord, auquel elle soit parallele: placez ensuite la premiere feuille sur la *planchette*, de maniere que la ligne *PQ* soit exactement couchée sur la ligne *RS*, afin que l'opération se fasse le plus avantageusement qu'il est possible, comme en *O*;

en *O*; enfin tirez sur la nouvelle feuille la partie de la ligne *O D* que la *planchette* pourra contenir; & du point *O* prolongez le reste de la ligne *O D* jusqu'en *E*: du point *E* continuez l'ouvrage comme ci-dessus aux points *F*, *G*, *A*.

Usage de la *planchette* quand on veut s'en servir comme d'un graphometre ou d'un demi-cercle. Le grand inconvénient de la *planchette* est que le papier rend cet instrument impraticable dans un tems humide ou pluvieux, on s'apperçoit même que la rosée du matin ou du soir enfle ou gonfle considérablement le papier, & par conséquent qu'elle déjette l'ouvrage. Pour éviter cet inconvénient & rendre cet instrument d'un usage sûr quelle que soit la température de l'air, on supprimera le papier en élevant au centre un stile; il en naîtra un graphometre, un demi-cercle ou un cercle entier, qui aura les mêmes usages que tous ces instrumens.

La *planchette* dépouillée de son papier devient donc un graphometre ou un demi-cercle. Si l'on veut que la *planchette* serve de cercle entier, l'index doit constamment tourner autour du centre de cuivre percé au milieu de la *planchette*. Si l'on veut qu'elle serve de demi-cercle, il faut qu'il tourne sur l'autre centre de cuivre qui y est percée; ce qui se fait dans l'un & l'autre cas par le moyen d'un stile planté dans les trous. Quand la *planchette* doit servir d'équerre d'arpenteur, on visse la boussole à l'index, *&c.*

Prendre un angle avec la *planchette* considérée comme un cercle entier. Supposons que l'on demande la quantité de l'angle *E K G* (*figure* 20) placez l'instrument en *K*, en mettant l'index sur le diametre: faites tourner tout l'instrument, l'index demeurant toujours sur le diametre jusqu'à ce que vous observiez le point *E* à-travers les pinules.

L'instrument étant dans cette situation, arrêtez-le bien ferme, & tournez l'index sur son centre jusqu'à ce que vous apperceviez le point *G* par les pinules; alors le degré que l'index coupe sur le chassis, est la quantité de l'angle cherché; on peut le tracer sur le papier, selon la méthode commune de rapporter des angles. *Voy.* RAPPORTEUR.

Prendre un angle avec une *planchette*, considérée comme un demi-cercle. Il faut agir avec cet instrument, considéré comme un demi-cercle, de la même maniere qu'on le fait en le considérant comme un graphometre, où il n'y a seulement qu'à faire tourner l'index sur l'autre centre arrêté sur le milieu de la longueur & à un quart environ de la largeur de la *planchette*.

Prenez un angle avec la *planchette*, considérée comme une équerre d'arpenteur, & garnie d'une boussole ou comme une *planchette* ronde, placez l'instrument en *K*, la fleur-de-lys tournée de votre côté: dirigez les pinules au point *E*, & observez le degré coupé par l'extrémité méridionale de l'aiguille; supposons que ce soit 296, tournez l'instrument, la fleur-de-lys toujours de votre côté, & dirigez les pinules au point *G*, & remarquez le degré que coupe l'autre extrémité de l'aiguille, que nous supposons ici être 182: ôtez le plus petit du plus grand, le reste 114. est la quantité de l'angle cherché. S'il arrive que le reste soit plus grand que 180. on doit alors le soustraire encore de 360, ce second reste sera l'angle cherché, que l'on peut rapporter sur le papier, ainsi qu'il est enseigné à l'*article* RAPPORTEUR.

L'on peut de cette maniere faire avec la *planchette* tout ce que l'on exécute avec l'équerre d'arpenteur ordinaire ou *planchette* ronde. *Voyez* PLANCHETTE RONDE. *Chambers*. (*E*)

PLANCHETTE RONDE, c'est un instrument de Mathématiques, dont les Arpenteurs font un grand usage pour prendre des angles, des distances, des hauteurs, *&c.*

Cet instrument se fait de plusieurs manieres, différens auteurs ayant inventé différens moyens de le rendre plus simple, plus portatif, plus exact, plus expéditif. Celui dont nous allons rendre compte, ne le cede en rien à aucun de ceux que nous avons vus. Il est composé d'un cercle de cuivre d'environ un pie de diametre, ainsi qu'on le voit, *fig.* 25. *Pl. d'Arpentage*. Son timbre est divisé en 360 degrés, & chaque degré est subdivisé en minutes.

Par-dessous en *ee* sont attachés deux petits piliers *bb*, *fig.* 25. *n.* 2. qui portent un axe sur lequel il y a un télescope à deux verres, renfermé dans un tube de cuivre, afin d'appercevoir les objets éloignés.

Au centre du cercle se meut l'index ou l'alidade *C*; c'est un plan circulaire qui a une boussole dans le milieu, dont la ligne méridienne répond à la ligne de foi *aa*: en *aa* sont attachés des piliers pour soutenir un axe qui porte un télescope semblable au premier, dont la ligne de collimation, ou ligne suivant laquelle on vise, répond à la ligne de foi *aa*. A chaque extrémité de l'un & l'autre télescope est attachée une pinule. *Voyez* PINULE.

Les extrémités de l'index, ou de l'alidade *aa*, sont coupées circulairement pour s'ajuster aux divisions du limbe *B*, & la ligne de foi montre les dégrés & les minutes sur le limbe. Tout l'instrument est monté sur un genou soutenu par un support à trois branches.

La plûpart des *planchettes rondes* n'ont point de télescopes, mais seulement quatre pinules; il y en a deux attachées sur le limbe, & les deux autres aux extrémités de l'index ou de l'alidade.

L'usage de cet instrument est aisé à connoître par celui du demi-cercle, qui en est la moitié. *Voyez* DEMI-CERCLE, de même que par celui de la *planchette* simple, dont on se sert dans l'occasion, comme d'une *planchette ronde* ou graphometre. *Voyez* PLANCHETTE. *Chambers* (*E*)

PLANCHETTE, (*terme de Sellier.*) c'est une espece d'étrier qui supporte les piés des femmes qui vont assises à cheval. La *planchette* est de bois, & est soutenue par les deux bouts avec deux courroies de cuir qui sont attachées au siege, ou à la selle faite exprès pour les femmes.

PLANCHETTE, s. f. (*Tissutier-Ruban.*) c'est une petite planche de bois quarré & très-mince, qui soutient la chaîne à l'endroit où le tissutier travaille.

PLANCHETTE, (*Terme de Tourneur & de Vannier.*) petite planche que le tourneur & le vannier mettent devant leur estomac lorsqu'ils percent quelque chose un peu difficile à percer.

La *planchette*, en terme de *Vannier*, se dit aussi de certaines hottes; ce sont trois brins d'osier, debout & travaillé à plein dos de ces mêmes hottes. (*D. J.*)

PLANE, *voyez* PLIE.

PLANE, s. m. (*Botan.*) *voyez* PLATANE.

PLANE, (*Instrument d'ouvriers.*) instrument qui sert à préparer, unir & polir le bois. Il y a aussi des *planes* pour l'étain, pour le plomb & pour d'autres matieres, mais qui sont différentes de la *plane* ordinaire. On en parle aux *articles* de ces métaux, ou à ceux des ouvriers qui y travaillent: on en a aussi reservé quelques-unes pour cet article.

La *plane* ordinaire est de deux sortes, c'est-à dire à un tranchant ou à deux tranchans. L'une & l'autre sont de fer acéré, longues de dix-huit à vingt pouces, & ont deux manches pour les tenir & s'en servir: ces manches sont néanmoins diversement tournés; ceux des *planes* à un tranchant plus courbés, & les manches de celles à deux tranchans presque droits.

Plusieurs ouvriers se servent de la *plane*, particulierement les faiseurs de treillages en échalats, les layetiers & les tonneliers, *&c.* ces derniers outre la *plane* plate dont ils préparent leurs douves, ont encore une *plane* ronde dont ils réparent leurs futailles en dedans quand elles sont montées.

Les *planes* des plombiers sont de trois sortes; la *plane* de cuivre, la *plane* droite & la *plane* ronde, qu'on nomme aussi *débordoir rond*.

La *plane* de cuivre n'est pas un instrument tranchant, mais une petite table de ce metal de 7 à 8 pouces en quarré, épaisse d'un pouce, plate par-dessous, avec une poignée aussi de cuivre; cette *plane* a deux usages, l'une pour planer ou planir le sable après qu'il a été labouré, & battu ensuite avec une batte ou un maillet, afin d'achever de l'unir & dresser avant d'y couler la table de plomb; l'autre est pour unir & dresser cette table même par-dessus, après qu'elle a été coulée.

On se sert de la *plane* droite, qui n'est autre chose que la *plane* commune dont on a donné ci-dessus la description, pour couper les bavures des bords de la table nouvellement fondue; c'est ce qu'on appelle *déborder une table*: on l'emploie aussi pour dresser les morceaux de plomb que l'on a débités pour les souder ensemble. La *plane* ronde sert à l'un ou l'autre usage.

La *plane* des arquebusiers est la *plane* à un ou à deux tranchans, dont on a parlé ci-dessus. Ils la nomment *couteau à deux manches*; c'est avec cet instrument qu'ils ébauchent & dégrossissent les fûts des armes qu'ils veulent monter. *Dictionn. du Comm.* (*D. J.*)

PLANE, (*outil d'Arquebusier.*) cette *plane* n'a rien de particulier, est faite comme la *plane* des tourneurs, & sert aux arquebusiers pour dégrossir les bois de fusil avant de les sculpter & de les polir. *Voyez les Pl. d'Arquebusier*.

PLANE RONDE, *en Boisselerie*, c'est un instrument de fer fort tranchant, recourbé en demi-cercle, & garni à cha-

à chaque tour d'une petite poignée pour le rendre plus aisé à manier. *Voyez la Pl. du Boisselier.*

PLANE, (*Charpent. Menuis.*) outil de fer qui a deux manches. On dit *planer* le bois, lorsqu'on le dresse avec ces sortes d'outils. *Voyez* RABOT.

PLANE *grosse & petite*, (*outil de Charron.*) c'est un morceau d'acier ou de fer de la longueur de 2 piés, & quelquefois moins, dont un côté est un peu quarré en bande, l'autre côté est fort tranchant. Il peut avoir environ 2 pouces de large sur 3 à 4 lignes d'épaisseur du côté du dos; les deux bouts sont ronds & plus menus, repliés en-dedans en oreille, quelquefois en-dehors, & quelquefois droits; à ces deux oreilles l'on y met deux petits morceaux de bois ronds pour servir de poignée. Les charrons se servent communément de cet outil pour polir & planer leurs ouvrages. *Voyez la Pl. du Charron.*

PLANE, *parmi les Fermiers*, un instrument tranchant, long & étroit, & garni par un bout d'une poignée, & attachée de l'autre sur un banc pour lui donner plus d'action. *Voyez les fig. Pl. du Fermier.* L'ouvrier s'assied en *A*, une jambe deçà & l'autre de-là; il tient la manche *M* de la *plane* de la main droite, l'autre extrémité de cette *plane* est accrochée à un piton tournant *O*, qui traverse la table du banc, & qui y est retenu par une clé; la main gauche sert à tenir l'ouvrage, qui est appuyée contre l'entaille *B* d'une piece de bois fortement clouée sur l'établi.

PLANE, (*instrument de Plombier.*) les plombiers ont trois sortes de *planes*; savoir la *plane* de cuivre, la *plane* droite, & la *plane* ronde.

La *plane* de cuivre est une petite table de cuivre de 7 ou 8 pouces en quarré, épaisse d'un pouce, & plate par dessous, & garnie d'une poignée de cuivre. Cette *plane* sert à planer le sable après qu'il a été labouré & battu avec un maillet, afin de l'unir entierement avant que d'y couler le plomb. *Voyez les fig. Pl. du Plombier.*

La *plane* droite est une *plane* ordinaire dont les plombiers se servent pour couper les bavures de la table aussitôt qu'elle a été coulée, & pour unir les morceaux de plomb qu'on veut souder ensemble. *Voyez les figures.*

La *plane* ronde est ce qu'on appelle le *débordoir rond.* *Voyez* DEBORDOIR ROND.

PLANE, *en terme de Potier de terre*, c'est un morceau de bois quarré & uni sur toutes ses faces, avec lequel on unit la terre dans les moules à carreau ou à brique. *Voyez les Pl.*

PLANER, *en terme de Bijoutier*, c'est égaliser avec un marteau plat & poli sur un tas presque plat & également poli les pieces que l'on a précédemment étendues en tout sens avec un marteau tranchant; cette opération unit la piece, enleve les creux que peut y avoir laissé la tranche du marteau dont on s'est servi, & acheve d'égaliser l'épaisseur de la piece; ce qui n'est pas une des moindres attentions que doive avoir l'artiste, attendu que plus une piece est également forgée, & moins elle éprouve d'inconvéniens dans le reste des opérations qu'elle a à essuyer.

PLANER, *en terme de Chauderonnier*, est la même chose que les Orfevres. *Voyez donc ce terme à l'article* ORFEVRERIE.

PLANER L'ETAIN, (*terme d'Ouvrier en étain.*) c'est le battre avec le marteau sur une platine de cuivre placée sur une enclume avec un cuir ou deux de carton entre l'enclume & la platine; ce qu'on fait pour le rendre uni tant dessus que dessous. On appelle *marteau à planer*, le marteau dont on se sert pour battre l'étain.

PLANER, (*terme de Fauconnerie.*) il se dit des oiseaux qui vont de plain, c'est-à-dire qui se soutiennent dans l'air & qui le rasent.

PLANER, (*terme de Ferblantier.*) c'est rabattre sur le tas les grains du fer blanc, & lui donner une face plus brillante & plus polie en le *planant* avec un marteau propre à cet ouvrage. *Voyez les Planches du Ferblantier.*

PLANER, *en terme de Formier*, c'est une façon qu'on donne au bois pour le rendre moins matériel, & ôter la plus grande partie de ce qui étoit resté de trop après avoir été ébauché.

PLANER, *marteau à*, en terme *d'Orfévre*, est un marteau bien poli des deux côtés, ayant deux planes, une fort plate, & l'autre un peu convexe.

PLANER LE PLOMB, (*terme de Plombier.*) c'est l'unir & le dresser; ce qui se fait avec une plane de cuivre. On le dit aussi de la façon qu'on lui donne après qu'il a été fondu en coupant & dressant les bavures avec une plane de fer; ce qu'on appelle plus ordinairement *déborder*; & la plane dont on sert se nomme un *débordoir*. *Savary.* (*D. J.*)

PLANER LE SABLE, (*même métier.*) c'est l'unir & le dresser avec la plane de cuivre après qu'il a été mouillé & labouré avant qu'on y verse le plomb.

PLANER UNE FORME, (*terme de Sucrerie*, c'est la mettre sur son pot, & la préparer à recevoir la terre qui blanchit la cassonade.

PLANER, (*terme de Terrassier.*) *planer* un terrein, une allée, c'est l'unir.

PLANER DU BOIS, (*terme de Tonnelier.*) *planer* du bois, des douves, *&c.* c'est les préparer, les unir & les polir avec la plane plate. On dit aussi *planer* le dedans d'une futaille, c'est-à-dire en égaler les joints avec la plane ronde.

PLANETAIRE, adj. (*Astr.*) se dit en général de tout ce qui a rapport aux planetes. *voyez* PLANETE.

Systeme planétaire est le systême ou l'assemblage des planetes, tant premieres que secondaires, qui se meuvent chacune dans leurs orbites, autour du Soleil, comme centre commun. *Voyez* SYSTEME.

Heures planétaires, en chronologie. *Voyez* HEURE.

Jours planétaires. Chez les anciens la semaine étoit partagée entre les sept planetes, & chaque planete avoit un jour: c'est ce que nous apprennent Dion Cassius & Plutarque, *sympos. l. IV. q.* 7. Hérodote ajoute que les Egyptiens avoient les premiers découvert quel dieu, c'est-à-dire quelle planete devoit présider à chaque jour; car chez ces peuples, les planetes présidoient à tout. C'est pour cela que dans plusieurs langues modernes, les jours de la semaine portent encore des noms tirés de ceux des planetes, comme *dies Lunæ*, *dies Martis*, *dies Mercurii*, &c. & en françois, lundi, mardi, mercredi, *&c.* *Voyez* SEMAINE.

Années planétaires sont les périodes de tems que les planetes emploient à faire leurs révolutions autour du Soleil ou de la Terre. *Voyez* AN, RÉVOLUTION.

Comme l'année solaire est le tems que la Terre met à tourner autour du Soleil, de même le tems que les différentes planetes mettent à tourner autour du Soleil, sont autant d'autres années; par exemple, l'année de Saturne est déterminée par 9 années égyptiennes 174 heures, 58 minutes: ce qui équivaut en nombres ronds à 30 années solaires; l'année de Jupiter est de 12 années solaires environ; celle de Mars de 2 années solaires; celle de Vénus de 224 jours; celle de Mercure de 87 jours. *Voyez* SATURNE, JUPITER, MARS, *&c.*

Quarrés planétaires sont les quarrés magiques des sept nombres depuis 3 jusqu'à 9. *Voyez* QUARRE MAGIQUE.

Cornelius Agrippa, dans son fameux livre de magie, a donné la construction des 7 quarrés *planétaires*. M. Poignard, chanoine de Bruxelles, dans son traité des quarrés sublimes, a donné (selon qu'il est rapporté dans l'hist. acad. 1707) une méthode nouvelle, facile & générale, pour faire les 7 quarrés *planétaires* & tous autres à l'infini, par des nombres qui suivent toutes sortes de progressions. *Chambers.* (*O*)

PLANETE, s. f. *en Astronomie*, c'est un corps céleste, qui fait sa révolution autour du Soleil comme centre, & qui change continuellement de position par rapport aux autres étoiles.

C'est de là que lui est venu le nom de *πλανήτης*, *errant*, par opposition aux étoiles fixes; aussi les *planetes* s'appellent-elles quelquefois *étoiles errantes*. *Voy.* ETOILE.

Les *planetes* se distinguent ordinairement en principales & secondaires.

Les *planetes* principales ou premieres, auxquelles on donne le simple nom de *planetes*, sont celles qui tournent autour du Soleil; quoique la durée de leurs révolutions ne soit pas la même, elle est constante pour chacune; telles sont Saturne, Jupiter, Mars, la Terre, Vénus & Mercure.

Nous mettons la Terre au nombre des *planetes*, en suivant le systême qui est aujourd'hui le plus généralement adopté, & presque le seul qui soit reçu parmi les nations les plus éclairées de l'Europe. Mais quand on supposeroit que la Terre est immobile, & que c'est le Soleil qui fait chaque année une révolution dans l'écliptique, il ne sera pas moins vrai de dire qu'un spectateur placé dans le Soleil, verroit chaque année la Terre parcourir le cercle de l'écliptique.

Toutes les *planetes* se meuvent dans leurs orbites autour du Soleil, & à-peu-près dans la même plan; leurs mouvemens se font d'occident en orient, c'est-à-dire qu'elles suivent toutes une même direction. Quand nous disons néanmoins que leurs orbites sont à-peu-près dans un même plan, c'est qu'elles sont fort peu inclinées l'une à l'autre, & que la ligne où se coupent les plans de ces orbites, passe toujours par le centre du Soleil. Or il suit de-là qu'un observateur placé à ce centre, seroit

tou-

toujours dans le vrai plan de l'orbite de chaque *planete*; il leur verroit faire exactement leurs révolutions périodiques dans le plan d'un grand cercle de la surface sphérique concave du ciel; mais ne pourroit, à la vûe simple juger de leur plus grande ou de leur plus petite distance au Soleil. C'est pourquoi, afin de mieux reconnoître les différentes distances des *planetes* au Soleil, aussi-bien que les principales inégalités apparentes de leurs mouvemens, il est-à-propos de transporter hors du Soleil l'œil de l'observateur. On peut donc le supposer élevé au-dessus du plan des orbites des *planetes*, ou plûtôt dans la ligne perpendiculaire à l'orbite de la Terre, qui passe par le centre du Soleil, & de plus à la même distance à ce centre que la Terre. L'observateur placé en cet endroit du ciel, pourra juger facilement des différentes distances des *planetes* au Soleil, & des tems de leurs révolutions.

Les *planetes* secondaires sont celles qui tournent autour de quelque *planete* principale, comme centre, de la même maniere que les *planetes* principales tournent autour du Soleil; telles sont la Lune, qui tourne autour de notre Terre, & ces autres *planetes* qui tournent autour de Saturne & de Jupiter, & que l'on appelle proprement *satellites*. *Voyez* la théorie des *planetes* secondaires, *aux articles* SATELLITES & SECONDAIRES.

Les *planetes* principales se distinguent encore en supérieures & inférieures.

Les *planetes* supérieures sont celles qui sont plus éloignées du Soleil que notre Terre: telles sont Mars, Jupiter & Saturne.

Les *planetes* inférieures sont celles qui sont plus proches du Soleil que notre Terre, & situées entre la Terre & le Soleil comme Vénus & Mercure. *Voyez* l'ordre, la position, &c. des *planetes* dans les *Pl. d'Astron. fig.* 44.

Cette figure représente la disposition des *planetes* dans le système de Copernic; système qui est le plus ancien de tous, & qui a été enseigné autrefois par Pythagore & ses disciples. Ce philosophe qui l'avoit appris dans l'Orient, le répandit ensuite dans la Grece; mais le commun des Philosophes embrasserent long-tems après un autre système, qui supposoit la Terre immobile, & qui attribuoit aux cieux tous les mouvemens apparens. Aristote & ceux de sa secte qui ont enseigné dans les écoles pendant les siecles suivans, avoient adopté cette opinion, & l'ont soutenue long tems, jusqu'à ce que le savant astronome Copernic est venu tirer de l'oubli l'ancien système de Pythagore, l'unique & le vrai système du monde, comme il étoit aisé à tous les bons esprits de s'en convaincre, s'ils eussent réfléchi sur les solides raisons qu'il en a apportées. Ce système a été depuis appellé de son nom. Environ cent ans après, la découverte des lunettes d'approche a fait connoître aux hommes un nouveau ciel: on y a apperçu tant de phénomenes surprenans & inconnus aux anciens, que le système de Copernic a bientôt été reconnu pour le vrai système du monde. *Voyez* COPERNIC & SYSTÈME.

On représente les *planetes* avec les mêmes caracteres dont se servent les chimistes pour désigner leurs métaux, à cause de quelque analogie ou rapport que l'on supposoit autrefois entre ces corps célestes & les métaux.

Saturne est représenté par le caractere ♄, qui en chimie représente le plomb. Cette *planete* ne paroît à la vûe simple, que d'une lumiere foible, à cause de sa grande distance. Elle acheve sa révolution autour du Soleil, dans l'espace d'environ trente années. *Voyez* SATURNE.

Jupiter marqué par le signe ♃, qui en chimie représente l'étain, est une *planete* brillante, qui fait sa révolution autour du Soleil dans l'espace d'environ douze ans. *Voyez* JUPITER.

Mars caractérisé par le signe ♂, qui en chimie représente le fer, est une *planete* d'une couleur rougeâtre, qui fait sa révolution en deux ans environ. *Voy.* MARS.

Venus marquée ♀, qui en chimie représente le cuivre, est la plus brillante de toutes les *planetes*; elle accompagne constamment le Soleil & n'en est jamais éloignée de plus de 47 degrés; elle acheve sa révolution en sept mois environ. *Voyez* VENUS.

Quand elle précede le Soleil, on l'appelle *Phosphorus* & *Lucifer*, & quand elle le suit, on lui donne le nom d'*Hesperus*. *Voyez* PHOSPHORUS, &c.

Mercure caractérisé par le signe ☿, qui en chimie représente ce qu'on appelle aussi *mercure* ou *vif argent*, est une petite *planete* brillante qui accompagne constamment le Soleil; sa distance du Soleil n'est jamais de plus de 28 degrés, moyennant quoi elle est ordinairement cachée dans les rayons de cet astre. Elle acheve son cours en trois mois environ. *Voyez* MERCURE & ELONGATION.

Au nombre de ces *planetes*, on peut mettre à présent la Terre marquée ♁, faisant sa révolution autour du Soleil, entre Mars & Vénus, dans l'espace d'une année. *Voyez* TERRE.

En faisant attention aux définitions que nous venons de donner, il n'y a personne qui ne puisse distinguer aisément toutes les *planetes*; car, si après le Soleil couché, on voit une *planete* plus près de l'orient que de l'occident, on peut d'abord conclure que ce n'est ni Mercure ni Vénus, & l'on peut déterminer par la différence de couleur & de lumiere, si c'est Saturne, Jupiter ou Mars; on distinguera par le même moyen Vénus de Mercure.

Nature des planetes, en observant les différentes phases & les différentes apparences des *planetes*, on trouve qu'elles sont toutes parfaitement semblables à la Lune, que l'on a démontré à l'*article* LUNE, avoir une ressemblance parfaite avec notre Terre, d'où il suit que les *planetes* sont aussi des corps opaques, sphériques, &c. de même que la Terre.

Ce que l'on dit ici des *planetes*, peut être porté à la démonstration. 1°. Vénus observée avec le télescope paroît rarement pleine; on lui trouve des phases variables, semblables à celles de la Lune, sa partie illuminée toujours tournée vers le Soleil, c'est-à-dire, vers l'orient, quand elle précede le Soleil, & vers l'occident, quand elle le suit. On observe la même chose par rapport à Mars & à Mercure.

2°. Gassendy le premier, & d'autres après lui, ont observé Mercure sur la surface du Soleil, qu'il paroissoit traverser, semblable à une tache noire & ronde. *Voy.* PASSAGE. Horrose, en 1639, observa aussi Vénus sur le Soleil, où elle fit voir les mêmes apparences que Mercure.

3°. De la Hire, en 1700, observant Vénus avec un télescope de 16 piés, y découvrit des montagnes plus grandes que celles de la Lune.

4°. Cassini a observé deux taches sur Vénus, quatre sur Mars, semblables à celles que Campani y avoit vues, & plusieurs à la fois sur Jupiter; par l'observation de ces taches on a trouvé que ces *planetes* tournoient autour de leur axe: on a même déterminé la vitesse de cette rotation, ou de la période dans l'espace de laquelle cette rotation s'acheve. Par exemple, celle de Jupiter se fait en 9 heures 56′; celle de Mars en 24 heures 40′ & celle de Vénus en 24 heures. *Voyez* TACHE. Et puisque l'on trouve que le Soleil, la Lune, Jupiter, Mars, Vénus & la Terre tournent autour de leur axe, c'est-à-dire, ont une rotation diurne, il ne faut pas douter que Mercure & Saturne ne fassent la même chose, quoique la grande proximité de Mercure au Soleil, & la grande distance de Saturne empêchent que l'on n'y puisse observer quelques taches, qui serviroient à démontrer cette rotation.

5°. On observe dans Jupiter deux bandes ou deux especes de baudriers plus brillants que le reste de son disque, & qui sont mobiles; on les voit quelquefois d'un côté, & quelquefois d'un autre, tantôt plus larges, & tantôt plus étroits. *Voyez* BANDES.

6°. En 1609 Sim. Marius observa le premier trois petites étoiles ou trois petites lunes, faisant leur révolution autour de Jupiter; & en 1610, Galilée fit la même observation: on remarque à présent que ces petites étoiles disparoissent, quoique le ciel soit très-clair & très-net, quand Jupiter se trouve placé diamétralement entr'elles & le Soleil; d'où il paroît qu'elles perdent leur lumiere, précisément lorsque les rayons du Soleil, interceptés par Jupiter, ne peuvent pas arriver en lignes droites jusqu'à ces étoiles, & qu'ainsi ce sont, comme la Lune, des corps opaques éclairés par le Soleil: & puisque Jupiter n'éclaire point ses satellites, quand il sont derriere lui, il s'ensuit encore que Jupiter lui-même est privé de lumiere dans la partie de son corps qui ne regarde pas le Soleil.

7°. Quand les lunes ou les satellites de Jupiter sont placés diamétralement entre Jupiter & le Soleil, on apperçoit sur le disque de Jupiter une tache ronde; il paroît de là que les satellites sont des corps opaques éclairés par le Soleil, qu'ils jettent une ombre sur le Soleil, & que les taches rondes observées sur Jupiter sont les ombres des satellites; & comme l'on trouve que la figure de cette ombre projettée sur le disque de Jupiter est un cercle, il s'ensuit aussi que cette ombre doit être conique; c'est pourquoi les satellites ont une figure sphérique, au moins sensiblement.

Maintenant pour résumer cette démonstration, 1°. puisque dans Vénus, Mercure & Mars, on ne voit briller

ler

ler que cette partie de leur disque, qui est éclairée par le Soleil; & que de plus, Vénus & Mercure paroissent sur le disque du Soleil, comme des taches obscures, quand ils sont entre la Terre & le Soleil; il est évident que Mars, Jupiter & Mercure sont des corps éclairés par une lumiere empruntée du Soleil; & que l'on doit dire la même chose de Jupiter, à cause qu'il est privé de lumiere dans cette partie de son disque, sur laquelle s'étend l'ombre des satellites; aussi-bien que dans cette partie qui n'est pas tournée vers le Soleil; il est donc suffisamment démontré que les satellites sont des corps opaques & qu'ils réfléchissent la lumiere du Soleil.

C'est pourquoi, puisque Saturne avec son anneau & ses satellites, ne donne qu'une foible lumiere, & considérablement plus foible que celle des étoiles fixes (quoique celles-ci soient infiniment plus éloignées), & que celles de toutes les autres *planetes*, il est encore hors de doute que Saturne & ses satellites sont des corps opaques.

2°. Puisque Venus & Mercure ne transmettent pas la lumiere du Soleil, lorsque ces *planetes* sont placées vis-à-vis de cet astre, il est évident que ce sont des corps denses, opaques: ce qui est pareillement évident de Jupiter, qui cache les satellites dans son ombre, ainsi par analogie, on peut conclure la même chose de Saturne.

Quant à ce que la Lune, qui est aussi un corps dense opaque comme les éclipses de Lune & de Soleil le démontrent, jette une si grande lumiere en comparaison de celle de toutes les autres étoiles, & qu'elle nous paroît d'une grandeur à-peu-près égale à celle du Soleil, cela vient uniquement de ce qu'elle est fort proche de la terre; car si on l'observoit du Soleil, elle ne paroîtroit pas sous un angle sensible, de sorte qu'à peine seroit elle visible. Ce seroit donc la même chose si elle étoit aussi éloignée de la Terre qu'est le Soleil; on ne l'appercevroit guere avec la lunette d'approche que comme un petit point lumineux.

3°. Les taches variables qui paroissent sur Vénus, Mars & Jupiter, semblent prouver que ces *planetes* ont une atmosphere changeante; ainsi en raisonnant toujours par analogie, on peut conclure la même chose des autres *planetes*.

4°. Pareillement on peut conclure des montagnes observées sur Vénus, qu'il y en a de semblables dans les autres *planetes*.

5°. Puisque Saturne, Jupiter & leurs satellites, Mars, Vénus & Mercure sont des corps opaques qui reçoivent leur lumiere du Soleil, qui sont couverts de montagnes, & environnés d'une atmosphere changeante, il paroît s'ensuivre que ces *planetes* ont des eaux, des mers, &c. aussi-bien que des terreins secs; en un mot, que ce sont des corps semblables à la Lune, & par conséquent à la Terre. Par conséquent, selon plusieurs philosophes, rien ne nous empêche de croire que les *planetes* sont habitées. Huygens dans son *Cosmothéoros*, a prétendu donner des preuves très-fortes de l'existance des habitans des *planetes*: ces preuves sont tirées de la ressemblance des *planetes* avec la Terre, & de ce qu'elles sont, comme la Terre, des corps opaques, denses, raboteux, pesans, éclairés & échauffés par le Soleil; ayant leur nuit & leur jour, leur été & leur hyver.

M. de Fontenelle a aussi traité cette question dans les *entretiens sur la pluralité des mondes*; il y soutient que chaque *planete* est habitée, & il explique chemin faisant avec beaucoup de clarté, le systême de Copernic & les tourbillons de Descartes, qui étoient alors tout ce qu'on connoissoit de mieux. Ce livre a eu la plus grande réputation; & on le regarde encore aujourd'hui comme un de ceux qui font le plus d'honneur à son auteur. *Voyez* PLURALITÉ DES MONDES, *au mot* MONDE.

Wolf s'appuyant sur des preuves d'une autre espece, va jusqu'à faire des conjectures sur les habitans des *planetes*: par exemple, il ne doute point que les habitans de Jupiter ne soient beaucoup plus grands que nous, & de taille gigantesque. La preuve qu'il donne est si singuliere, qu'il ne sera peut-être pas inutile de la rapporter ici: on se souviendra que c'est M. Wolf qui parle. „ On enseigne dans l'Optique que la prunelle de l'œil est dilatée „ par une lumiere foible, & retraite par une lumiere forte: donc la lumiere du Soleil étant beaucoup moins „ grande pour les habitans de Jupiter que pour nous, parce que Jupiter est plus éloigné du Soleil, il s'ensuit „ que les habitans de cette *planete* ont la prunelle beaucoup plus large & beaucoup plus dilatée que la nôtre. „ Or on observe que la prunelle a une proportion constante avec le globe de l'œil, & l'œil avec le reste du „ corps; de sorte que dans les animaux, plus la prunelle „ est grande, plus l'œil est gros; & plus aussi le corps „ est grand.

„ Pour déterminer la grandeur des habitans de Jupiter, on peut remarquer que la distance de Jupiter au „ Soleil, est à la distance de la Terre au Soleil, comme 26 à 5; & que par conséquent la lumiere du Soleil, „ par rapport à Jupiter, est à sa lumiere par rapport à „ la Terre, en raison doublée de 5 à 26; or on trouve „ par l'expérience, que la prunelle se dilate en plus grand „ rapport, que l'intensité de la lumiere ne croît; autrement un corps placé à une grande distance, paroîtroit „ aussi nettement qu'un autre plus près. Ainsi le diametre de la prunelle des habitans de Jupiter, est au diametre de la nôtre; en plus grande raison que celle de 5 „ à 26. Supposons-le de 10 à 26, ou de 5 à 13; comme „ la hauteur ordinaire des habitans de la Terre, est de „ cinq piés quatre pouces environ, (c'est la hauteur que „ M. Wolf s'est trouvée à lui-même) on en conclud „ que la hauteur commune des habitans de Jupiter, doit „ être de 14 piés $\frac{2}{3}$. Or cette grandeur étoit à peu-près „ celle de Og, roi de Basan, dont parle Moïse, & dont le „ lit de fer étoit long de neuf coudées, & large de quatre.

Voilà les égaremens où tombe l'esprit humain, quand il se livre à la fureur de faire des systêmes; car sur quoi M. Wolf se fonde-t-il pour avancer que les habitans de Jupiter, supposé qu'ils voient, ont la prunelle plus grande que la nôtre, & que la grandeur de leur prunelle est proportionnelle à la hauteur de leur corps. La lumiere est plus foible dans Jupiter que sur la terre, il est vrai, mais les habitans de Jupiter peuvent être d'une telle nature, que cette lumiere soit aussi forte pour eux que la nôtre l'est pour nous. Il suffit pour cela qu'ils aient l'organe plus sensible; d'ailleurs est-il vrai que la grandeur du corps soit proportionnée au diametre de la prunelle? Ne voyons-nous pas tous les jours le contraire dans les animaux? Les chats ont la prunelle beaucoup plus grande que nous; les cochons l'ont beaucoup plus petite que les chats, &c.

M. de Fontenelle est bien éloigné de faire des conjectures aussi puériles sur la figure des habitans des *planetes*; il pense qu'elle est fort différente de la nôtre, & que nous n'en avons aucune idée; & il appuie cette opinion par des raisons ingénieuses. „ Quelle différence, „ dit-il, de notre figure, de nos manieres, &c. à celle „ des Américains ou des Afriquains! Nous habitons pourtant le même vaisseau, dont ils tiennent la proue „ & nous la poupe? Combien ne doit-il pas y avoir de „ différence de nous aux habitans des autres *planetes*, „ c'est-à-dire de ces autres vaisseaux qui flottent loin de „ nous par les cieux „? Cela est beaucoup plus vraissemblable; mais cependant il n'est pas encore bien sûr (*voyez* MONDE) que les *planetes* soient habitées.

Mouvemens des planetes. Il est évident par une infinité de phénomenes, que les *planetes* tournent autour du Soleil, comme centre, & non autour de la Terre.

1°. L'orbite dans laquelle Vénus se meut, environne certainement le Soleil, & par conséquent cette *planete* tourne autour du Soleil en décrivant cette orbite.

On prouve aisément que cette orbite environne le Soleil, par la raison que Vénus est quelquefois au-dessus du Soleil, quelquefois au-dessous, quelquefois derriere, & quelquefois du même côté; ce qui est évident par les différentes circonstances de ses phases. *Voyez* PHASE.

Elle passe derriere le soleil lorsque vers le tems de sa conjonction, quand elle nous paroît fort proche de ce corps lumineux on l'apperçoit parfaitement ronde, sa lumiere étant également vive de toutes parts. Comme cette *planete* ne reçoit d'autre lumiere que celle du Soleil qui l'éclaire d'un côté, pendant que son hémisphere opposé au Soleil demeure dans les ténebres, il est évident que toutes les fois que cette *planete* nous paroît pleine ou parfaitement ronde, la surface ou la moitié de cette *planete* que nous appercevons, est précisément la même qui est tournée vers le Soleil, & qu'ainsi Vénus est pour lors à notre égard bien au-delà du Soleil. Au contraire, lorsque dans ses conjonctions au Soleil elle disparoîtra tout-à-fait, ou qu'on ne la verra que comme un croissant fort mince, on en doit conclure que cette *planete* est alors entre la Terre & le Soleil. Aussi lorsque Vénus est entre la Terre & le Soleil, il doit arriver quelquefois qu'elle passera sur le disque même du Soleil, où elle paroîtra comme une tache noire. *Voyez* VÉNUS.

Il n'est pas moins certain qu'elle ne tourne pas autour de la Terre, mais autour du Soleil, parce qu'on l'observe toujours dans le même quart de cercle avec le Soleil, & qu'elle ne s'en éloigne jamais beaucoup au-delà de 45°. Elle n'est donc jamais en opposition avec le Soleil, ni même en quadrature; ce qui arriveroit pourtant fréquemment, si cette *planete* se mouvoit autour de la Terre, & non autour du Soleil. 2°.

2°. On peut se convaincre de même, que Mercure tourne autour du Soleil, par les phases de cette *planete*, qui ressemblent à celle de Vénus & de la Lune; & par le voisinage de cette *planete* au Soleil, dont elle s'éloigne encore moins que ne fait Vénus.

D'où il suit que Mercure doit avoir par cette raison une orbite beaucoup plus petite, & que cette orbite renferme le Soleil: c'est la même preuve que pour Vénus, avec cette différence que l'orbite de Mercure doit être renfermée dans celle de Vénus, parce qu'elle est plus petite; mais le Soleil demeure constamment au centre de l'une & de l'autre orbite. Une autre preuve que Mercure est plus proche du Soleil, c'est que sa lumiere est très-vive & bien plus éclatante que celle de Venus & des autres *planetes*.

3°. Il est certain que l'orbite de Mars renferme le Soleil, puisque Mars s'observe en conjonction & en opposition avec le Soleil, & que dans l'un & l'autre cas, sa face entiere est éclairée. Il est vrai que par ces mêmes circonstances, l'orbite de Mars paroît aussi renfermer la Terre; mais comme le diametre de Mars paroît sept fois aussi gros dans l'opposition que dans la conjonction, il s'ensuit que dans l'opposition, cette *planete* est sept fois plus proche de la Terre que dans la conjonction. Ainsi il s'en faut beaucoup que la Terre ne soit le centre du mouvement de Mars, au lieu que Mars est toujours à-peu-près à la même distance du Soleil. De plus, Mars vû de la Terre, paroît se mouvoir fort irrégulierement; il semble quelquefois aller fort vîte, quelquefois beaucoup plus lentement, quelquefois aller en avant, & quelquefois rétrograder. *Voyez* RETROGRADATION. Mais cette *planete* vue du Soleil paroîtroit se mouvoir à peu-près avec une égale vitesse; d'où il faut conclure que c'est le Soleil & non la Terre qui est le centre de son mouvement. Quand Mars se trouve éloigné du Soleil environ de 90 degrés, alors sa rondeur est un peu altérée, parce que son hémisphere éclairé n'est pas entierement tourné vers nous; & c'est le seul tems où on puisse l'observer sous cette phase: par-tout ailleurs il paroît assez exactement rond, comme il doit en effet le paroître.

4°. Les mêmes phenomenes qui prouvent que Mars tourne autour du Soleil, & non autour de la Terre, prouvent aussi que Jupiter & Saturne tournent autour du Soleil.

Il n'y a de différence que dans la quantité dont les diametres apparens de ces *planetes*, & par conséquent leurs distances à la Terre, varient dans le cours de chaque année car l'inégalité des diametres ou des distances est beaucoup moins considérable dans Jupiter que dans Mars, & beaucoup moins dans Saturne que dans Jupiter. Mais il suit néanmoins de ces variétes de diametres & de distances, que l'une & l'autre *planete* font leurs révolutions autour du Soleil dans des orbites qui sont fort au-delà de l'orbite de Mars. De plus, lorsqu'on observe de la Terre les mouvemens de ces deux *planetes*, ils nous paroissent inégaux & très-irréguliers, ainsi que ceux de Mars.

Enfin il est évident que la Terre tourne autour du Soleil, comme centre, tant par la place qu'elle occupe entre les orbites de Mars & de Vénus, que par les phénomenes des *planetes* supérieures vues de la Terre; si la Terre étoit en repos, on ne verroit les *planetes*, ni stationnaires, ni retrogrades. La Terre se meut donc: or nous avons fait voir qu'elle doit se trouver entre les orbites de Mars & de Vénus: donc le Soleil est à-peu-près le centre: donc la Terre tourne autour du Soleil.

Les orbites des *planetes* sont toutes des ellipses, dont le foyer commun est dans le Soleil. C'est ce que Kepler a trouvé le premier, d'après les observations de Tycho: avant lui tous les Astronomes avoient cru que les orbites des *planetes* étoient des cercles excentriques. *Voyez* ORBITE, ELLIPSE, EXCENTRIQUE. Les plans de ces orbites se coupent tous dans des lignes qui passent par le Soleil; & ces plans ne sont pas fort éloignés les uns des autres: en effet ils ne sont que fort peu inclinés entr'eux; & celui qui fait le plus grand angle avec le plan de l'écliptique; c'est-à-dire de l'orbite de la Terre, est l'orbe de Mercure, qui ne fait qu'un angle de 6°. 52'. celui de l'orbite de Vénus est de 3°. 23'. celui de Mars de 1°. 52'. celui de Jupiter, de 1°. 20'. & celui de Saturne, de 2°. 30'.

La ligne dans laquelle le plan de chaque orbite coupe l'écliptique, est appellée la *ligne des nœuds*, & les deux points où les orbites elles-mêmes coupent le plan de l'écliptique sont appellés *nœuds*. *Voyez* NŒUD.

La distance entre le centre du Soleil, & le centre de chaque orbite, est appellée *l'excentricité* de la *planete*. *Voyez* EXCENTRICITÉ; & l'angle sous lequel chaque plan coupe l'écliptique, est appellé *inclinaison de ce plan*. *Voyez* PLAN, INCLINAISON, & ECLIPTIQUE.

Pour expliquer le mouvement des *planetes* autour du Soleil, il ne faut que supposer qu'elles ont d'abord reçu un mouvement de projection uniforme en ligne droite, & qu'elles ont une force de gravitation ou d'attraction, telles que nous l'observons dans tous les grands corps de notre système, car un corps A (*Pl. astr. fig.* 60. *n.* 2.) qui tend à avancer uniformément le long d'une ligne AB doit par la force d'un corps C qui l'attire, être détourné à chaque moment de son chemin rectiligne, & obligé de prendre un mouvement curviligne, selon les loix des forces centrales. *Voyez* FORCE & CENTRAL.

Donc si le mouvement de projection est perpendiculaire à une ligne CA tirée du corps attirant C & que la vîtesse de ce mouvement soit tellement proportionnée à la force d'attraction du corps A que les forces centrale & centrifuge soient égales, c'est-à-dire que l'effort pour tomber vers le corps central C en ligne droite, & l'effort pour avancer dans la direction de la tangente AB se contrebalancent l'un l'autre, le corps A doit faire sa révolution dans une orbite circulaire, *a*, *B*, *j*, *f*. *Voyez* CENTRIPETE & CENTRIFUGE.

Si le mouvement de projection de la *planete* ne contrebalance pas parfaitement l'attraction du Soleil, la *planete* décrira une ellipse; si le mouvement de la *planete* est trop prompt, l'orbite sera plus grande qu'un cercle, & le foyer le plus proche sera dans le corps central même: si le mouvement est trop lent, l'orbite sera moindre qu'un cercle, & le corps central occupera le foyer le plus éloigné.

De plus la forme des orbites planetaires dépend non-seulement de la proportion entre le mouvement de projection, & la force attractive, mais aussi de la direction suivant laquelle ce mouvement peut être ou avoir été imprimé. Si la direction étoit suivant la tangente AB comme nous l'avons supposé jusqu'ici, & que les forces centrales se contrebalançassent exactement, les orbites seroient circulaires, mais si la direction étoit oblique, d'une obliquité quelconque, l'orbite de la *planete* seroit toujours une ellipse: quelque rapport qu'il y eût d'ailleurs entre l'attraction & le mouvement de projection.

Les mouvemens des *planetes* dans leurs orbites elliptiques, ne sont pas uniformes, parce que le Soleil n'occupe pas le centre de ces orbites, mais leur foyer. Les *planetes* se meuvent donc tantôt plus vîte, tantôt plus lentement, selon qu'elles sont plus proches ou plus éloignées du Soleil: mais ces irrégularités sont elles-mêmes reglées, & suivent une loi certaine.

Ainsi supposons que l'ellipse BEP (*Pl. astr. fig.* 61. *n.* 2.) soit l'orbite d'une *planete*, & que le Soleil S occupe le foyer de cette ellipse, soit AP l'axe de l'ellipse appellé la *ligne des apsides*, le point A l'apside supérieure ou l'aphelie P l'apside inférieure ou le périphélie, SC l'excentricité, & ES la moyenne distance de la *planete* au Soleil. *Voyez* APSIDE, APHÉLIE, PERIPHÉLIE, &c. Le mouvement de la *planete* dans son periphelie est plus prompt que par-tout ailleurs, & plus lent au contraire dans son aphélie; au point E la vîtesse du mouvement est moyenne aussi-bien que la distance, c'est-à-dire ce mouvement est tel que s'il demeuroit uniforme, la *planete* décriroit son orbite dans le même tems qu'elle employe à la décrire réellement. La loi par laquelle le mouvement est réglé dans chaque point de l'orbite, est qu'une ligne ou un rayon tiré du centre du Soleil au centre de la *planete*, & qu'on suppose se mouvoir avec la *planete*, décrit toujours des aires elliptiques proportionnelles au tems. Supposons par ex. que la *planete* soit en A & que de-là elle parvienne en B après un certain tems; l'espace ou l'aire que décrit le rayon SA est le triangle ASB: si on imagine ensuite que la *planete* arrive en P, & que tirant un rayon SD du centre du Soleil, l'aire elliptique PSD soit égale à l'aire ASB, la *planete* décrira l'arc PD dans le même tems qu'elle a décrit l'arc AB: ces arcs sont inégaux, & sont à-peu-près en raison inverse de leurs distances au Soleil, car il suit de l'égalité des aires que PD doit être à AB à-peu-près comme SA à SP.

Kepler est le premier qui ait démontré cette loi par les observations, & M. Newton l'a depuis expliquée par des principes physiques: tous les astronomes admettent aujourd'hui & cette regle, & l'explication que M. Newton en a donnée, comme étant la plus propre à résoudre les phénomenes des *planetes*.

A l'égard du mouvement que toutes les *planetes* ont dans le même sens d'occident en orient, de leur mouvement de rotation autour de leurs axes, & de l'inclinaison de leurs orbites au plan de l'écliptique, ces phé-

no-

nomenes ne sont pas si faciles à expliquer dans le système newtonien, que leur mouvement autour du Soleil.

Descartes s'étant apperçu que les *planetes* alloient toutes dans le même sens, imagina de les faire nager dans un fluide très-subtil qui tournoit en tourbillon autour du Soleil, & qui emportoit toutes les *planetes* dans la même direction. M. Newton ne paroît point donner d'autre raison de ce mouvement commun, que la volonté du Créateur. Il en est de même du mouvement de rotation & de l'inclinaison des orbites des *planetes* au plan de l'écliptique. Tous ces mouvemens, dit-il, n'ont point de causes méchaniques. *Hi motus originem non habent ex causis mechanicis*. La raison qu'il en apporte, c'est que les cometes se meuvent autour du Soleil dans des orbites fort excentriques, & vont indifféremment en tout sens, les unes d'orient à l'occident, d'autres du midi au nord, &c. Il est certain que si le mouvement commun de toutes les *planetes* d'occident en orient, étoit causé par un tourbillon dont les couches les entraînassent, les cometes qui descendent fort loin dans ce tourbillon devroient aussi se mouvoir toutes dans le même sens: or c'est ce qui n'arrive pas. A l'égard de la rotation des *planetes* autour de leurs axes, dans le même sens qu'elles tournent autour du Soleil, c'est un phénomene que Descartes a tenté d'expliquer aussi par les tourbillons; mais la plûpart de ses partisans l'ont abandonné là-dessus. On lui a objecté qu'en vertu de la construction de ses tourbillons, les *planetes* devroient tourner sur elles-mêmes en sens contraire, c'est-à-dire d'orient en occident; & il ne paroît pas que jusqu'à-présent l'hypothese des tourbillons ait pu satisfaire à cette partie du système général du monde.

M. Bernoulli, dans le *tom. IV. de ses œuvres* in-4°. imprimées à Lausanne en 1743, explique le mouvement de rotation des *planetes* dans le système de Newton, d'une maniere assez ingénieuse. Cet auteur remarque que tout corps à qui on imprime un mouvement de projection suivant une direction qui ne passe pas par son centre de gravité, doit tourner autour de son centre de gravité, tandis que ce centre va en avant, suivant une direction parallele à celle de la force qui a imprimé le coup. Il suffit donc pour imprimer la rotation des *planetes*, de supposer que le mouvement de projection qui leur a été imprimé d'abord suivant l'idée de M. Newton, avoit une direction qui ne passoit point par leur centre de gravité. A l'égard de l'inclinaison des orbites des *planetes* sur le plan de l'écliptique, *voyez* INCLINAISON; & sur les aphélies des *planetes*, *voyez* APHÉLIE.

Les Cartésiens font sur le mouvement des *planetes*, une objection qu'ils croient victorieuse contre le Newtonianisme. Si le Soleil, disent-ils, attiroit les *planetes*, elles devroient s'en approcher sans cesse, au lieu que tantôt elles s'en approchent, tantôt elles s'en éloignent. Il est facile de répondre que les *planetes* à la vérité tendent à s'approcher du Soleil par leur gravitation vers cet astre, mais qu'elles tendent à s'en éloigner par leur mouvement de projection, qui les feroit aller en ligne droite: or si le mouvement de projection est tel, que les *planetes* en vertu de ce mouvement s'éloignent plus du Soleil que la gravitation ne les en approche, elles s'éloigneront du Soleil nonobstant la gravitation, mais moins à la vérité que si la gravitation étoit nulle. C'est en effet ce qui arrive, comme le calcul le fait voir, quand les *planetes* sont arrivées à leur périhélie, où leur vîtesse de projection est la plus grande, & où par conséquent elles tendent à s'éloigner le plus du soleil en vertu de cette vîtesse. Il est vrai que le Soleil les attire aussi davantage dans ce même point; mais comme le calcul le prouve, il ne les attire pas autant que leur vîtesse de projection les éloigne. Voilà une des grandes objections cartésiennes résolue sans replique; on peut en voir une autre de la même force à l'*article* FLUX & REFLUX DE LA MER, *tom. VI. p.* 490.

Calcul du mouvement & du lieu d'une planete. Les périodes & les vîtesses des *planetes*, ou les tems qu'elles mettent à faire leurs révolutions, ont une analogie singuliere avec les distances de ces *planetes* au Soleil. Plus une *planete* est proche du Soleil, plus sa vîtesse est grande, & plus le tems de sa révolution est court; la loi générale est que les quarrés des tems périodiques sont comme les cubes des distances des *planetes* aux centres de leurs orbites. *Voyez* PÉRIODE, DISTANCE, &c.

On doit la découverte de cette loi à la sagacité de Kepler, qui la trouva pour les *planetes* premieres: les Astronomes ont trouvé depuis qu'elle avoit aussi lieu pour les *planetes* secondaires. *Voyez* SATELLITE.

Kepler n'a déduit cette loi que des observations & de la comparaison qu'il a faite entre les distances des *planetes* & leurs tems périodiques; la gloire de la découvrir par les principes physiques, étoit réservée à Newton, qui a démontré que cette loi est une suite de la gravitation. *Voyez* GRAVITATION.

Le mouvement ou la distance d'une *planete* par rapport à son apogée, est appellé l'*anomalie de la planete*; ce mouvement se mesure par l'arc ou l'aire que la *planete* a décrite depuis son apogée. *Voyez* ANOMALIE. Quand on compte le mouvement de la *planete* depuis le premier point d'*aries*, son mouvement est appellé *mouvement en longitude*; or ce mouvement est ou moyen, c'est-à-dire égal à celui que la *planete* auroit si elle se mouvoit uniformement dans un cercle; ou vrai, c'est-à-dire, celui même par lequel elle décrit actuellement son orbite, & ce mouvement est mesuré par l'arc correspondant de l'écliptique. *Voyez* LONGITUDE, &c.

Par-là on peut toujours trouver le lieu d'une *planete* dans son orbite, l'intervalle de tems depuis qu'elle a passé par son aphélie, étant donné, car supposons que l'aire de l'ellipse soit tellement divisée par la ligne *SG*, que l'aire elliptique entiere soit à l'aire *ASG* comme le tems de la révolution de la *planete*, est au tems donné: en ce cas *G* sera le lieu de la *planete* dans son orbite. *Voyez* ANOMALIE & LIEU. Les phénomenes des *planetes* inférieures sont leurs conjonctions, élongations, stations, rétrogradations, phases, & éclipses. *V.* CONJONCTION, ÉLONGATION, STATION, RETROGRADATION, PHASE & ECLIPSE. Les phénomenes des *planetes* supérieures, sont les mêmes que ceux des *planetes* inférieures; il y en a seulement un de plus dans les supérieures, savoir l'opposition. *Voyez* OPPOSITION, &c.

A l'égard des phénomenes particuliers de chaque *planete*, on les trouvera aux articles de chacune. *Voyez* JUPITER, MARS, &c.

On trouvera de même aux articles SYSTÈME SOLAIRE, DIAMETRE, DEMI-DIAMETRE, &c. les proportions générales, les diametres, les distances des différentes *planetes*.

Configuration des planetes. *Voyez* CONFIGURATION. *Volf & Chambers*. (*O*)

PLANETE, *en terme de Vannerie*, est un instrument dont on se sert pour applatir un brin d'osier à tel degré qu'on veut. Cet instrument est plat & d'environ quatre pouces de long sur deux de large. Son tranchant est monté sur une espece d'oreille placée de côté, au-dessus d'une lame de fer à ressort qui couvre l'instrument dans toute sa longueur & toute sa largeur, & est près ou loin de cette lame à proportion qu'on ferme ou qu'on ouvre une petite vis qui est dessous l'instrument, & sur laquelle est appuyée cette lame à ressort. *Voyez les Planches*.

PLANETER, *en terme de Tabletier-Cornetier*, c'est adoucir & diminuer le morceau de corne destiné à faire un peigne, jusqu'à l'épaisseur qu'on veut lui donner.

PLANEUR, s. m. *terme d'Orfevre*, c'est l'artisan qui gagne sa vie à planer la vaisselle, c'est-à-dire, à l'applanir à force de petits coups de marteau. Ceux que les Orfevres appellent *planeurs*, les Potiers d'étain les appellent *forgeurs*. (*D. J.*)

PLANGE, adj. (*Marine.*) La mer est *plange*, c'est un terme bas dont se servent les matelots de Poitou, de Xaintonge & d'Aunis, pour dire que la mer est unie.

PLANIMÉTRIE, s. f. (*Géom.*) c'est la partie de la Géométrie, qui considere les lignes & les figures planes. *Voyez* GÉOMÉTRIE; *voyez aussi* LIGNE & FIGURE.

La *Planimétrie* est particulierement bornée à la mesure des plans ou surfaces; elle est opposée à la *Stéréométrie*, ou mesure des solides. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE.

La *Planimétrie*, ou l'art de mesurer les surfaces planes, s'exécute par le moyen de quarrés plus ou moins grands, comme piés quarrés, pouces quarrés, toises quarrées, perches quarrées, &c. c'est-à-dire, par des quarrés dont les côtés sont un pié, un pouce, une toise, une perche, &c. Ainsi on connoît la valeur d'une surface proposée, quand on sait combien elle contient de piés quarrés, ou de pouces quarrés, ou de toises quarrées, ou de perches quarrées, &c. *Voyez* AIRE, SURFACE, FIGURE, QUARRÉ, MESURER, &c. *Chambers*. (*E*)

PLANISPHERE, s. m. (*Astronomie.*) est une projection de la sphere & de ses différens cercles sur une surface plane, comme sur du papier, &c. *Voyez* PLAN, SPHERE & PROJECTION.

Dans ce ſens les cartes céleſtes & terreſtres, où ſont repréſentés les méridiens & les autres cercles de la ſphere, ſont appellées *planiſpheres*. *Voyez* CARTE. Dans les projections ordinaires, le plan du tableau eſt un plan de projection ſitué entre l'œil & l'objet, deſorte que la projection ſe fait par le moyen des points où les différens rayons menés de l'œil à l'objet coupent ce plan. *Voyez* PLAN PERSPECTIF *ou* PLAN DU TABLEAU. Mais dans les *planiſpheres* ou aſtrolabes le plan de projection eſt placé derriere l'objet qui eſt la ſphere, & ce plan eſt toujours celui d'un des grands cercles de la ſphere. *Voyez* CERCLE. Dans tous les *planiſpheres* on ſuppoſe que l'œil eſt un point qui voit tous les cercles de la ſphere, & qui les rapporte au plan de projection ſur lequel la maſſe de la ſphere eſt pour ainſi dire applatie.

Les cartes céleſtes où ſont repréſentées les conſtellations, ſont des eſpeces de *planiſphere*; mais on appelle plus proprement *planiſphere* la repréſentation des cercles ou orbites que les planetes décrivent, faite ſur un plan, ſoit en deſſein, ſoit en cartons concentriques ou appliqués les uns ſur les autres: les cartes marines ſont auſſi appellées *planiſpheres nautiques*. *Voyez* CARTE MARINE.

Planiſphere ſe dit auſſi quelquefois d'un inſtrument aſtronomique, dont on ſe ſert pour obſerver les mouvemens des corps céleſtes: il conſiſte dans une projection de la ſphere céleſte ſur un plan, où ſont repréſentées les étoiles & les conſtellations avec leurs ſituations, leurs diſtances, &c. Tel eſt l'aſtrolabe, qui eſt le nom ordinaire de ces ſortes de projections. *Voyez* ASTROLABE.

Dans tous les *planiſpheres*, on ſuppoſe que l'œil eſt au point qui voit tous les cercles de la ſphere, & qui les rapporte au plan de projection ſur lequel la maſſe de la ſphere eſt pour ainſi dire applatie.

Parmi le nombre infini de *planiſpheres* que peuvent fournir les différens plans de projection & les différentes poſitions de l'œil, il y en a deux ou trois qui ont été préférés aux autres. Tel eſt celui de Ptolemée, dans lequel le plan de projection eſt parallele à l'équateur; celui de Gemme Friſius, dans lequel le plan de projection eſt le colure ou le méridien des ſolſtices, & où l'œil eſt au pole de ce méridien; celui de Jean de Royas, eſpagnol, dans lequel le plan de projection eſt un méridien, & où l'œil eſt placé dans l'axe de ce méridien à une diſtance infinie. Cette derniere projection eſt appellée *analemma*. *Voyez* ANALEMMA.

Toutes ces projections ont un défaut commun: ſavoir que les figures des conſtellations y ſont conſidérablement altérées & défigurées, deſorte qu'il n'eſt pas aiſé de les comparer entr'elles; & quelques-unes tiennent ſi peu de place, qu'on peut à-peine s'en ſervir pour les opérations.

M. de la Hire, pour remédier à ces inconvéniens, a imaginé une nouvelle projection de la ſphere; il propoſe de placer l'œil de telle maniere que les diviſions des cercles projettés ſoient ſenſiblement égales dans chaque partie de l'inſtrument. Le plan de projection eſt un méridien. *Voyez* toutes ces choſes plus au long à l'*article* ASTROLABE.

PLANISPHERE NAUTIQUE, *voyez l'article* NAUTIQUE.

PLAN ORBIS, (*Conchyliol.*) coquillage univalve fluviatile; il ne ſe trouve point dans la mer, mais il eſt commun dans les rivieres, il eſt tout noir ou brun, avec trois contours relevés qui ſe terminent à l'œil de ſa volute. Sa tête ſort d'une ouverture ronde, & eſt garnie de deux cornes fort pointues & fort longues, tenant à une couche baveuſe qui lui ſert à traîner ſa coquille. Quand il eſt avancé autant que ſes forces le lui permettent, il tire à lui ſa coquille qui eſt fort mince, & recommence cette manœuvre pour continuer ſa marche. Il n'y a nulle cloiſon comme à la corne d'ammon & au nautile; l'animal eſt fait comme un gros ver nageant dans une eau rouſſe: ſa couche peut lui ſervir d'opercule; mais ſi-tôt qu'on le touche, il ſe retire tout entier au milieu de ſon premier contour. On le voit quelquefois ſortir preſque tout ſon corps: ſes yeux ſont placés à l'ordinaire, & marqués par deux points noirs.

Le *plan-orbis* eſt le coquillage le plus aiſé à découvrir dans les eaux: c'eſt une ſorte de limaçon dont on connoît huit eſpeces; ſavoir, le grand, à quatre ſpirales rondes; le petit, à cinq ſpirales rondes, le troiſieme, à ſix ſpirales auſſi rondes; le quatrieme, à quatre ſpirales ou arêtes verticales: la cinquieme, à ſix ſpirales à arêtes, le ſixieme, à trois ſpirales à arêtes; la ſeptieme s'appelle le *plan orbis* à arêtes; le huitieme ſe nomme le *plan-orbis* tuilé. *Dargenville*. (*D. J.*)

PLANOIR, ſ. m. *en terme d'Orfevre en groſſerie*, s'entend d'un ciſelet dont l'extrémité eſt applatie & fort polie. On s'en ſert pour planer les champs qui ſont enrichis d'ornemens de ciſelure ou de gravure, où l'on ne pourroit point introduire le marteau. *Voyez nos Planches*.

PLANOUSE, ILE DE, (*Géog. mod.*) en latin *Planaria*: île d'Italie, dans la mer de Toſcane, entre celle d'Elbe au nord-eſt, & celle de Corſe au ſud-oueſt; elle a environ quatre milles de longueur, & une demi-lieue de largeur. Elle eſt fort baſſe & remplie de broſſailles; on mouille à un quart de lieue de l'île par douze braſſes d'eau. *Lat.* 42. 45. (*D. J.*)

PLANT-D'ARBRES, ſ. m. (*Jardin.*) eſpace planté d'arbres avec ſymmétrie, comme ſont les avenues, quinconces, boſquets, &c. ce mot ſignifie auſſi une *pepiniere d'arbriſſeaux*, plantés ſur pluſieurs lignes paralleles.

PLANTAGENETE, (*Hiſt. anc.*) eſt un ſurnom qui a été donné à pluſieurs anciens rois d'Angleterre, *Voyez* SURNOM, &c.

Ce mot a fort embarraſſé les critiques & les antiquaires, qui n'ont jamais pu en trouver l'origine & l'étymologie. Tout le monde convient qu'il fut donné d'abord à la maiſon d'Anjou, que le premier roi d'Angleterre qui le porta fut Henri II. & qu'il paſſa de ce roi, à ſa poſtérité juſqu'à Henri VII. pendant l'eſpace de plus de quatre cens ans; mais on n'eſt point d'accord ſur celui qui a le premier porté ce nom. Pluſieurs auteurs anglois croient que Henri II. l'hérita de ſon pere Geoffroy V. comte d'Anjou, fils de Foulques V, roi de Jéruſalem, qui mourut en 1134; ces auteurs prétendent que Geoffroy eſt le premier à qui on a donné ce nom, & que Henri II. ſorti de Geoffroy par Maud, fille unique de Henri I. eſt le ſecond qui l'ait porté.

Cependant Ménage ſoutient que Geoffroy n'a jamais eu le nom de *Plantagenete*; & en effet, Jean de Bourdigné, l'ancien annaliſte d'Anjou, ne l'appelle jamais ainſi; Ménage ajoute que le premier à qui on a donné ce nom eſt Geoffroy, troiſieme fils de Geoffroy V; néanmoins ce nom doit être plus ancien qu'aucun de ces princes, ſi ce que dit Skinner de ſon origine & de ſon étymologie, eſt vrai. Cet auteur raconte que la maiſon d'Anjou reçut ce nom d'un de ces princes, qui ayant tué ſon frere, pour s'emparer de ſes états, s'en repentit, & fit un voyage à la Terre-Sainte pour expier ſon crime; que là il ſe donnoit la diſcipline toutes les nuits, avec une verge faite de la plante appellée *genêt*: ce qui le fit appeller *Plantagenete*.

Il eſt certain que notre Geoffroy fit le voyage de Jéruſalem, mais il n'avoit point alors tué ſon frere: de plus, il ne fit point ce voyage par pénitence, mais ſeulement pour aller au ſecours de ſon frere Amaury: quel peut donc être ce prince de la maiſon d'Anjou? Seroit-ce Foulques IV? il eſt vrai que ce prince détrôna Geoffroy, ſon frere aîné, & le mit en priſon, mais il ne le fit pas mourir: de plus, comme le rapporte Bourdigné, Geoffroy fut tiré de priſon par Geoffroy V, ſon fils, dont nous avons déja parlé.

Il eſt vrai que ce Foulques fit le voyage de Jéruſalem en partie dans des vûes de pénitence; mais Bourdigné aſſure que ce fut par la crainte des jugemens de Dieu & de la damnation éternelle, pour la quantité de ſang chrétien qu'il avoit répandu dans ces batailles. Cet hiſtorien ajoute que Foulques fit un ſecond voyage à Jéruſalem, mais qu'il y retourna pour remercier Dieu de ſes graces: de plus, ce Foulques ne fut jamais appellé *Plantagenete*; ainſi le récit de Skinner paroît être une fable.

Il y a encore une autre opinion, qui quoique commune, n'eſt guere mieux fondée: on croit ordinairement que tous les princes de la maiſon d'Anjou, depuis Geoffroy V, ont eu le nom de *Plantagenete*, au lieu que ce nom n'a été porté que par très-peu de ces princes, qu'il ſervoit à diſtinguer des autres. Bourdigné ne le donne jamais qu'au troiſieme fils de Geoffroy V, & le diſtingue par ce ſurnom des autres princes de la même famille: cependant il eſt certain que ce nom fut auſſi donné à Henri II, roi d'Angleterre, ſon frere aîné.

PLANTAIN *ou* PLANTIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *plantago*, genre de plante à fleur monopétale en forme de ſoucoupe, & ordinairement diviſée en quatre parties; le piſtil ſort du fond de cette fleur, entouré le plus ſouvent de longues étamines, & devient dans la ſuite un fruit ou une coque preſque ovoïde ou conique qui s'ouvre tranſverſalement lorſqu'elle eſt mûre, en deux parties; cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon mitoyenne, & elle renferme des ſemences oblongues, attachées à un placenta. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE. M.

M. de Tournefort distingue trente-cinq especes de *plantain*, indépendamment de celles que les autres Botanistes nomment *plantains aquatiques*, & qui sont des especes de *renoncules*. La plus commune de toutes les especes de vrai *plantain*, est le grand, le large *plantain*, *plantago latifolia, sinuata*. *Inst. rei herb.* 127.

Sa racine est courte, grosse comme le doigt, garnie de fibres blanchâtres sur les côtés; elle pousse des feuilles larges, luisantes, rarement dentelées en leurs bords, ordinairement glabres ou sans poils, marquées chacune de sept nerfs apparens dans leur longueur; ces feuilles sont attachées à de longues queues & couchées à terre.

De la même racine & du milieu des feuilles, il s'éleve plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, rondes, difficiles à rompre, quelquefois rougeâtres, un peu velues, elles portent au sommet un épi oblong, qui soutient de petites fleurs blanchâtres ou purpurines; chacune de ces fleurs est un tuyau fermé dans le fonds, évasé en-haut, découpé en quatre parties, & garni de plusieurs étamines. Lorsque la fleur est passée, il lui succede un fruit ou une coque membraneuse, ovale, pointue ou conique, qui s'ouvre en travers, comme une boëte à savonnette, & qui renferme plusieurs semences menues, de figure ovale, ou oblongue, & de couleur rougeâtre.

Cette plante croît presque par-tout le long des chemins des haies, dans les cours, dans les jardins, aux lieux herbeux & incultes. Elle fleurit en Mai & Juin, & donne sa graine en Août; on l'emploie beaucoup en Médecine, ainsi que le *plantain* blanc, *plantago latifolia, incana*, & le *plantain* étroit, *plantago angustifolia*; on les regarde comme détersifs, astringens & résolutifs.

L'espece de *plantain* des environs de Paris, nommé par Tournefort, *plantago palustris, gramineo folio, monanthos parisiensis*, a deux singularités; l'une que sa fleur est à étamines, c'est-à-dire mâle & stérile; & l'autre qu'au bas du pédicule de cette même fleur, il en naît deux ou trois fleurs à pistil ou femelles qui sont fécondes; on peut lire à ce sujet les Observations de M. de Jussieu dans les *Mém. de l'Acad. des Scienc. ann.* 1742.

Finissons par remarquer que M. Linnæus renferme dans la classe de ce genre de plante, non-seulement les différentes especes de *plantain* de Tournefort; mais encore le psyllium, le coronopus ou corne de cerfs, & le *gramen junceum*; voici briévement comme il caractérise ce genre de plante.

Son calice, quoique droit & court, est divisé en quatre quartiers dans les bords, & subsiste après que la fleur est tombée. La fleur est monopétale, en forme de tube cylindrique arrondi, avec des bords découpés en quatre parties: les segmens sont abaissés & pointus; ses étamines forment quatre filets capillaires & droits: les bossettes sont oblongues, applaties & menues; le germe du pistil est ovoïde, le style est délié, & de moitié moins long que les étamines; le stigma est simple; le fruit est une capsule ovale, s'ouvrant horisontalement, & contenant deux semences, les graines sont oblongues & nombreuses. (*D. J.*)

PLANTAIN; (*Mat. méd.*) *grand, moyen & petit*; on emploie indifféremment ces trois especes pour l'usage de la Médecine. Le *plantain* est mis au rang des plantes vulnéraires astringentes: & on lui accorde de plus une qualité fébrifuge. On emploie le suc des feuilles, la décoction de la racine & celle de la semence; l'extrait & l'eau distillée du *plantain* sont aussi en usage; & enfin on en retire une eau distillée à laquelle on attribue communément les mêmes vertus qu'à toutes les préparations précédentes.

Tous ces remedes sont employés communément pour l'usage intérieur, toutes les fois que les astringens sont indiqués, comme dans la dyssenterie, & toutes les especes d'hémorrhagie interne, & beaucoup plus rarement, mais quelquefois cependant contre les fievres intermittentes.

Le *plantain* étant absolument privé de tout principe volatil, il est démontré que son eau distillée ne possede aucune vertu médicamenteuse. Cette eau est cependant un excipient assez commun des juleps astringens, quoique de toutes les propriétés des végétaux, celle qui se transmet le moins à l'eau qu'on en sépare par la distillation, soit évidemment la qualité astringente. L'usage le plus commun de cette eau est pour les collyres toniques & répercussifs, qu'on emploie très-souvent dans les ophtalmies. Il n'est pas inutile de répéter que l'eau de *plantain* est un ingrédient absolument inutile de ces collyres.

La racine & les feuilles de *plantain* entrent dans l'eau vulnéraire, & en sont un des ingrédiens puériles, & pour ainsi dire indécens, comme on peut le déduire facilement de ce que nous venons d'observer sur l'eau distillée de *plantain*. *Voyez* VULNÉRAIRE, *eau*. Les feuilles entrent dans la décoction astringente de la pharmacopée de Paris, dans le syrop d'althéa de Fernel, dans celui de consoude, *&c.* les semences dans la poudre diarrhodon, l'onguent de la comtesse, *&c.* (*b*)

PLANTAIRE, adj. (*Anat.*) est le nom d'un muscle charnu dans son origine; il vient de la partie postérieure supérieure du condile externe du femur, & descend un peu entre les jumeaux & les solaires, où il se change en un tendon long & mince, qui s'avance à l'extérieur du tendon d'Achille, & s'insere à la partie supérieure & postérieure du calcaneum. *Voyez nos Planches d'Anatomie*. *Voyez aussi* PIÉ, PALMAIRE, *&c.*

Quelques auteurs comptent ce muscle parmi les extenseurs du pié. *Voyez* EXTENSEUR.

C'est le petit jambier postérieur de M. Winslow.

L'aponévrose plantaire vient des deux tuberosités qui se remarquent à la face inférieure du calcaneum, & recouvrant tous les muscles situés sous le pié, va se terminer aux parties latérales & supérieures des premieres phalanges.

Les arteres *plantaires* sont la continuation de l'artere péronniere & de la tibiale qui s'anastomosent dans la plante du pié, & forment un arc duquel il part différens rameaux qui se distribuent aux doigts & aux autres parties; celle que produit la péronniere prend le nom de *plantaire externe*; & celle qui est la suite de la tibiale se nomme *plantaire externe*. *Voyez* PERONIERE & TIBIALE.

Les nerfs *plantaires* sont des branches du nerf sciatique tibial. *Voyez* SCIATIQUE.

Le nerf *plantaire* externe se distribue au pié en se portant tout le long de la partie interne de la plante du pié, & fournit quatre rameaux pour les parties latérales & inférieures des trois premiers orteils, & pour la partie latérale voisine du quatrieme. Ces rameaux communiquent par leur rencontre de leurs extrémités au bout de chaque orteil.

Le nerf *plantaire* externe se porte vers les parties latérales externes en inférieures du pié, se distribue aux parties voisines, & forment des rameaux aux deux derniers orteils.

PLANTAS, *ou* PLANÇON, s. m. (*Jardinage.*) est un rameau que l'on coupe sur un arbre tel que le saule, & qu'après avoir éguisé on fiche en terre, où il reprend parfaitement sans racine.

PLANTARD, s. m. *terme d'Agriculture*; grosse branche de saule d'aulne, de peuplier, *&c.* qu'on choisit pour planter quand on étête ces arbres.

PLANTATION, s. f. (*Moral.*) je mets les *plantations* au rang des vertus; & j'appelle ce soin une *vertu morale* nécessaire à la société, & que tout législateur doit prescrire.

En effet, il n'est peut-être point de soin plus utile au public que celui des *plantations*; c'est semer l'abondance de toutes parts, & léguer de grands biens à la postérité. Que les princes ne regardent point cette idée comme au-dessous de leur grandeur. Il y a eu des héros de leur ordre dans ce genre, comme dans l'art de la destruction des villes & de la désolation des pays. Cyrus, dit l'histoire, couvrit d'arbres toute l'Asie mineure. Qu'il est beau de donner une face plus belle à une partie du monde! La remplir de cette variété de scenes magnifiques, c'est approcher en quelque sorte de la création.

Caton, dans son livre de *la vie rustique*, donne un conseil bien sage. Quand il s'agit de bâtir, dit-il, il faut long-tems déliberer, & souvent ne point bâtir; mais quand il s'agit de *planter*, il seroit absurde de déliberer, il faut planter sans délai.

Les sages de l'antiquité n'ont point tenu d'autres discours. Ils semoient, ils plantoient; ils passoient leur vie dans leurs *plantations* & dans leurs vergers; ils les cultivoient soigneusement, ils en parloient avec transport,

Hic gelidi fontes, hic mollia prata, Lycori,
Hic nemus, hic ipso tecum consumerer ævo.
Virg. *Eclog. X.* 42.

„ Ah! Lycoris, que ces clairs ruisseaux, que ces prai-
„ ries & ces bois forment un lieu charmant! c'est ici
„ que je voudrois couler avec toi le reste de mes jours.

Ipsæ jam carmina rupes,
Ipsa sonant arbusta.

„ Les rochers & les arbuſtes que tu as plantés tout autour de ce hameau, y répetent déja nos chanſons. Virgile lui-même a écrit un livre entier ſur l'art des *plantations*.

Ipſe thymum, pinoſque ferens de montibus altis
Tecta ferat late circum, cui talia curæ:
Ipſe labore manum duro terat: ipſe feraces
Figat humo plantas, & amicos irriget imbres.

„ Que celui qui préſide à vos ruches, ne manque pas de ſemer du thym aux environs; qu'il y *plante* des pins & d'autres arbres, qu'il n'épargne point ſa peine, & n'oublie pas de les arroſer!

Atque equidem extremo ni jam ſub fine laborum
Vela traham, & terris feſtinem advertere proram,
Forſitam & pingues hortos quæ cura colendi
Ornaret canerem ....

„ Si je n'étois pas à la fin de ma courſe, je ne commencerois pas à plier déja mes voiles près d'arriver au port; peut-être enſeignerois-je ici l'art de cultiver les jardins, & de former des *plantations* dans les terres ſtériles.

Namque ſub OEbaliæ memini me turribus altis,
Qua niger humectat flaventia culta Galeſus,
Corycium vidiſſe ſenem, cui pauca relicti
Jugera ruris erant; nec fertilis illa juvencis,
Nec pecori opportuna ſeges, nec commoda Baccho.
Hic rarum tamen in dumis olus, albaque circum
Lilia verbenaſque premens, veſcumque papaver,
Regum æquabat opes animis, ſeraque revertens
Nocte domum dapibus menſas onerabat inemptis.
Primus vere roſam, atque autumno carpere poma:
Et cum triſtis hyems etiam nunc frigore ſaxa
Rumperet, & glacie curſus frænaret aquarum;
Ille comam mollis jam tum tondebat acanthi,
Æſtatem increpitans ſeram, Zephyroſque morantes.
Illi tilia, atque uberrima pinus:
Quotque in flore novo pomis ſe fertilis arbos
Induerat, totidem autumno matura tenebat,
Ille etiam ſeras in verſum diſtulit ulmos,
Eduramque pyrum, & ſpinos jam pruna ferentes,
Jamque miniſtrantem platanum potantibus umbram.
Verum hæc ipſe equidem ſpatiis excluſus iniquis,
Prætereo.

Georg. *liv. IV.* 125. 150.

„ Près de la ſuperbe ville de Tarente, dans cette contrée fertile qu'arroſe le Galèſe, je me ſouviens d'avoir vu autrefois un vieillard de Cilicie, poſſeſſeur d'une terre abandonnée, qui n'étoit propre ni pour le pâturage, ni pour le vignoble; cependant il avoit fait de ce terrein ingrat un agréable jardin, où il ſemoit quelques légumes bordés de lys, de verveine & de pavots. Ce jardin étoit ſon royaume. En rentrant le ſoir dans ſa maiſon, il couvroit ſa table frugale de ſimples mets produits de ſes travaux. Les premieres fleurs du printems, les premiers fruits de l'automne naiſſoient pour lui. Lorſque les rigueurs de l'hiver fendoient les pierres, & ſuſpendoient le cours des fleuves, il émondoit déja ſes acanthes; déja il jouiſſoit du printems, & ſe plaignoit de la lenteur de l'été. Ses vergers étoient ornés de pins & de tilleuls. Ses arbres fruitiers donnoient en automne autant de fruits, qu'au printems ils avoient porté de fleurs. Il ſavoit tranſplanter & aligner des ormeaux déja avancés, des poiriers, des pruniers greffés ſur l'épine, déja portant des fruits, & des planes déja touffus, à l'ombre deſquels il régaloit ſes amis. Mais les bornes de mon ſujet ne me permettent pas de m'arrêter plus longtems ſur cette peinture „.

C'eſt pourquoi je me contenterai d'obſerver avec Virgile, que l'amuſement des *plantations* ne procure pas ſeulement des plaiſirs innocens, mais des plaiſirs durables, & qui renaiſſent chaque année. Rien en effet ne donne tant de ſatisfaction que la vue des payſages qu'on a formés, & des promenades délicieuſes à l'ombre des arbres qu'on a plantés de ſes mains.

On pourroit même, ce me ſemble, charger un domaine entier de *plantations* différentes, qui tourneroient également au plaiſir & au profit du propriétaire. Un marais couvert de ſaules, un coteau planté de chênes, ſeroit ſans doute plus profitable qu'en abandonnant le terrein à ſa ſtérilité naturelle. Des haies fortifiées & décorées d'arbres forment un rempart utile, agréable & ſolide.

Il n'eſt pas beſoin de ſe montrer trop curieux de la ſymmétrie des *plantations*. Tout le monde eſt en état de remplacer des arbres à la ligne & à la regle, en échiquier, ou en toute autre figure uniforme; mais doit-on s'aſtraindre à cette régularité ſans oſer s'en écarter? Et ne feroit-on pas mieux de cacher quelquefois l'art du jardinier? Préſenter toujours des arbres qui s'élevent en cones, en globes, en pyramides, en éventail, ſur chacun deſquels on reconnoît la marque des ciſeaux, eſt plutôt l'effet d'un goût peigné, que celui de la belle nature. Ce n'eſt pas ainſi qu'elle forme ſes admirables ſites. Des forêts de citronniers ne ſont pas moins ſuperbes avec toute l'étendue de leurs branches, que taillés en figures mathématiques. Un grand verger dont les pommiers ſont en fleurs, plaît bien davantage que les petits labyrinthes de nos parterres. Qui eſt celui qui ne préféreroit à nos arbres nains, des chênes de pluſieurs centaines d'années, & des grouppes d'ormes, propres à mettre à couvert de la pluie un grand nombre de cavaliers.

Quoi qu'il en ſoit des *plantations* ſymmétriques ou ſauvages, je ne recommande pas les unes ou les autres aux grands & aux riches, par la ſeule raiſon qu'elles ſont un amuſement agréable, ou même tant qu'une décoration de leurs maiſons de campagne; j'ai des motifs plus nobles à leur propoſer; je leur recommande les *plantations* de toutes parts, parce que c'eſt un emploi digne d'un citoyen vertueux, & qu'il s'y doit porter par des principes tirés de la morale, & entr'autres par celui de l'amour du genre humain.

Ce n'eſt pas tout; je ſoutiens qu'on eſt inexcuſable de manquer à un devoir de la nature de celui-ci, & dont il eſt ſi facile de s'acquitter. Lorſqu'un homme penſe que le ſoin de mettre chaque année, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, quelques rejettons en terre, peut ſervir à l'avantage d'un autre qui ne viendra dans le monde qu'au bout de cinquante ans; lorſqu'il ſonge qu'il travaille peut-être au ſoutien ou à l'aiſance d'un de ſes arriere-neveux; s'il trouve alors quelque répugnance à ſe donner cette peine, il doit en conclure qu'il n'a nuls principes, nul ſentiment de généroſité.

Quelqu'un a dit d'un citoyen induſtrieux & bien-faiſant, qu'on peut le ſuivre à la trace. Ces deux mots peignent à merveille les ſoins d'un honnête homme, qui en cultivant ſes terres, y a laiſſé des marques de ſon induſtrie & de ſon amour pour ceux qui lui ſuccéderont.

Ces réflexions ne viennent que trop à-propos dans un ſiecle où les arts les plus utiles à la conſervation de la ſociété ſont entierement négligés, & les ſoins de la poſtérité pleinement abandonnés, ſi même ils ne ſont pas tournés en ridicule. Nos forêts ne nous fourniroient plus de bois pour bâtir, ſi nos ancêtres avoient penſé d'une façon ſi baſſe & ſi mépriſable.

Les Tartares du Dagheſtan, tout barbares qu'ils ſont, habitans d'un pays ſtérile, ont une coutume excellente qu'ils obſervent ſoigneuſement, & qui leur tient lieu de loi. Perſonne chez eux ne ſe peut marier, avant que d'avoir planté, en un certain endroit marqué, cent arbres fruitiers; enſorte qu'on trouve actuellement partout dans les montagnes de cette contrée d'Aſie, de grandes forêts d'arbres fruitiers de toute eſpece. On ne trouve au contraire dans ce royaume que des pays dénués de bois dont ils étoient autrefois couverts. Le dégât & la conſommation en augmentent tellement, que ſi l'on n'y remédie par quelque loi ſemblable à celle de l'ancienne patrie des Thaleſtris, nous manquerons bien-tôt de bois de charpente pour nos uſages domeſtiques. On ne voit que des jeunes héritiers prodigues, abattre les plus glorieux monumens des travaux de leurs peres, & ruiner dans un jour la production de pluſieurs ſiecles.

En un mot, nous ne travaillons que pour nous & nos plaiſirs, ſans être aucunement touchés de l'intérêt de la poſtérité. Ce n'eſt pas cette façon de penſer que la Fontaine prête à ſon octogénaire qui plantoit. On ſait avec quelle ſageſſe il parle aux trois jouvenceaux ſurpris de ce qu'il ſe charge du ſoin d'un avenir qui n'étoit pas fait pour lui. Le vieillard, après les avoir bien écoutés, leur répond.

Mes arrieres-neveux me devront cet ombrage.
He bien défendez-vous au ſage
De ſe donner des ſoins pour le plaiſir d'autrui?
Cela-même eſt un fruit que je goûte aujourd'hui,
J'en puis jouir demain, & quelques jours encore.

Le Chevalier DE JAUCOURT.

PLAN-

Plantation, (*Jardinage.*) se dit d'un jardin entier à planter : j'ai une grande *plantation* à faire.

PLANTE, s. f. corps organisé, composé essentiellement d'une racine, & vraissemblablement d'une graine, & qui produit ordinairement des feuilles, un tronc ou une tige, des branches, & des fleurs destinés par la nature à quelque usage.

On peut définir une *plante* d'après Boerhaave, un corps organisé, composé de vaisseaux & de liqueurs, qui a une racine, ou une partie par laquelle il s'attache à un autre corps ; & particulierement à la terre, d'où il tire pour l'ordinaire sa subsistence & son accroissement. *Voyez* Végétal.

Les *plantes* sont distinguées des fossiles, en ce qu'elles sont des corps organisés, composés de vaisseaux & de liqueurs (*voyez* Fossile) ; & des animaux, en ce qu'elles sont toujours attachées à quelque corps d'où elles tirent leur nourriture. *Voyez* Animal.

Plante est un nom général sous lequel sont compris tous les végétaux, comme les arbres, les arbrisseaux & les herbes. *Voyez* Arbre, Arbrisseau, Herbe.

Par les observations de Malpighi, du docteur Grew, de MM. Reneaume, Bradley, & d'autres auteurs, il paroît que le méchanisme des *plantes* est fort semblable à celui des animaux : les parties des *plantes* semblent avoir une analogie constante avec les parties des corps animés ; & l'économie végétale paroît formé sur le modele de l'économie animale. Pour donner une idée de cette ressemblance, il est nécessaire d'expliquer & de decrire les parties dont une *plante* est composée.

Les parties des *plantes* sont : 1. la racine, corps spongieux, dont les pores sont disposés de la maniere la plus convenable pour recevoir certains sucs préparés dans le sein de la terre. La qualité de la racine dépend en effet beaucoup de la grandeur des pores & des vaisseaux qu'elle contient, comme le prouve l'expérience. Boerhaave considere la racine comme composée d'un nombre de vaisseaux absorbans, analogues aux veines lactées des animaux ; & M. Reneaume prétend qu'elle fait la même fonction que toutes les parties de l'abdomen, destinées à la nutrition, comme l'estomac, les intestins, &c. *Voyez* Racine.

2. Le bois, consistant en tuyaux capillaires paralleles entr'eux, qui partent de la racine & s'étendent le long de la tige. Les ouvertures de ces tuyaux sont ordinairement trop petites pour être apperçues, excepté dans un morceau de charbon de bois, de canne, ou d'autres *plantes* semblables. M. Bradley appelle ces tuyaux, *des vaisseaux artériels*, parce qu'ils servent à porter la seve depuis la racine jusqu'au haut. *Voyez* Bois.

3. Outre cela, il y a des vaisseaux plus larges, disposés au-dehors de ceux-ci, entre le bois & l'écorce intérieure, & qui descendent depuis le haut de la *plante* jusqu'à la racine. Le même auteur appelle ces tuyaux *vaisseaux veineux*, & croit qu'ils contiennent le suc liquide qu'on trouve dans les *plantes* au printems. *Voyez* Veine, Seve, &c.

4. L'écorce qui est un corps d'un tissu spongieux, & qui passant entre les arteres par plusieurs petits filets, communique avec la moëlle. *Voyez* Écorce.

5. La moëlle ou pectenn, qui consiste en petits globules transparens, joints ensemble à-peu-près comme les bouteilles dont l'écume d'une liqueur est composée. *Voyez* Moëlle.

On peut ajouter que le tronc & les branches d'un arbre ont quelque ressemblance avec les parties & les membres extérieurs d'un animal, sans lesquels l'animal peut absolument subsister, quoique la perte de ces membres, ou les accidens qui leur arrivent, occasionnent souvent la destruction entiere de l'animal ; dans les arbres qui ont été endommagés, ou blessés, ou ébranchés, on observe des effets semblables à ceux qui arrivent aux membres des corps animés, comme l'extravasation, le calus, &c.

Economie ou usage des parties des plantes. La racine s'étant imbibée des sucs salins & aqueux que la terre renferme, & s'étant remplie de la matiere qui doit servir à la nourriture de l'arbre, ces sucs, ou cette matiere, sont mis en mouvement par la chaleur, c'est-à-dire sont changés en une vapeur, qui partant de la racine, entre par les ouvertures des vaisseaux artériels, & monte en-haut, avec une force proportionnée à la chaleur qui la met en mouvement. Par ce moyen cette vapeur ouvre peu-à-peu les petits vaisseaux roulés en bourgeons, & les épanouissent pour en former des feuilles.

Or comme toutes les vapeurs se condensent par le froid, la vapeur dont il s'agit étant arrivée à l'extrémité des arteres, c'est-à-dire aux bourgeons, & trouvant en cet endroit un air froid, se condense en une liqueur, & sous cette forme, elle retombe par son propre poids vers la racine ; en traversant les vaisseaux veineux, & laissant après elle une partie de sa substance, telle que le tissu de l'écorce puisse la conserver, & la retenir pour sa nourriture.

Cette liqueur continue donc ainsi à circuler, après quoi le froid de l'hiver la congele & la réduit en une sorte de gomme qui demeure stagnante en-dedans des vaisseaux ; elle reste en cet état, jusqu'à ce que la chaleur renaissante du printems la mette en mouvement de nouveau. Alors la *plante* se remet en vigueur, pousse de nouvelles branches & de nouvelles feuilles, &c.

Cette exposition abregée de l'économie végétale demande d'être expliquée plus au long, parce qu'elle renferme plusieurs points curieux, intéressans, & dignes d'être approfondis. La cause par laquelle la racine oblige à monter la liqueur dont elle s'est chargée, n'est pas encore bien connue. Quelques auteurs l'attribuent à la pression de l'athmosphere, comme l'élévation de l'eau dans les pompes : mais cette opinion est fondée sur une hypothèse gratuite, savoir que les petits tuyaux de la *plante* sont vuides d'air. D'ailleurs la pression de l'atmosphere ne pourroit élever la seve à plus de 32 piés ; au-lieu qu'elle s'éleve beaucoup plus haut, *voyez* Atmosphere. D'autres ont recours au principe de l'attraction, & croient que la force qui éleve la seve dans les *plantes* est la même qui fait monter l'eau dans les tuyaux capillaires, ou dans des monceaux de sable, de cendre, &c. Mais cette force ne suffit pas non plus pour élever la seve jusqu'au haut des arbres. *Voyez* Attraction, Ascension, Capillaire, &c.

On peut donc croire que la premiere réception du suc nourricier, & sa distribution dans le corps de la *plante*, est produite par différens moyens, ce qui est confirmé par l'analogie des animaux. *Voyez* Nourriture, Chaleur, Nutrition, &c.

Le mouvement du suc nourricier des *plantes* est produit comme celui du sang des animaux, par l'action de l'air. En effet, on remarque dans toutes les *plantes* quelque chose d'assez semblable à la respiration. *Voyez* Respiration.

Nous devons cette découverte à l'admirable Malpighi, qui a observé le premier que les végétaux sont composés de deux suites ou ordres de vaisseaux, savoir. 1. Ceux dont nous avons parlé ci-dessus, qui reçoivent & portent les sucs destinés à la nourriture de la *plante*, & qui répondent aux arteres, aux veines & aux vaisseaux lactés des animaux. 2. Les trachées ou vaisseaux qui reçoivent l'air ; ce sont de longs tuyaux creux, qui pompent & chassent continuellement l'air, c'est-à-dire qui font dans une inspiration & une espiration continuelle. Ces trachées, selon la remarque du même auteur, renferment toutes les autres especes de vaisseaux. *Voyez* Trachée.

De-là il s'ensuit que la chaleur de l'année, & même celle du jour, ou d'une heure, ou d'une minute, doit produire un effet sur l'air renfermé dans ces trachées, c'est-à-dire qu'elle doit le raréfier, & en conséquence dilater les trachées ; ce qui doit être une source perpétuelle d'action pour avancer la circulation dans les *plantes*. *Voy.* Chaleur, Raréfaction, &c.

Car par l'expansion des trachées, les vaisseaux qui contiennent les sucs sont comprimés ; par ce moyen les sucs que ces vaisseaux renferment sont continuellement poussés & accélerés, & par cette même impulsion les sucs sont continuellement raffinés, & rendus de plus en plus subtiles ; & par conséquent capables d'entrer dans des vaisseaux de plus en plus fins ; tandis que leur partie la plus épaisse est séparée & déposée dans les cellules latérales ou vésicules de l'écorce, pour défendre la *plante* contre le froid, & contre les autres injures de l'air. *Voy.* Écorce.

Le suc nourricier étant ainsi parvenu du bas de la racine jusqu'à l'extrémité des plus hautes branches, & même jusqu'à la fleur, & ayant durant ce tems déposé une partie de la matiere qu'il contient pour nourrir & défendre les parties de la *plante*, le superflu passe dans l'écorce, dont les vaisseaux s'inserent dans ceux où la seve monte ; & ce superflu redescend ensuite vers la racine à-travers les vaisseaux de l'écorce, pour venir regagner la terre. Telle est la circulation qui se fait dans les *plantes*. *Voyez* Circulation de la seve.

Voilà ce qui se passe dans les végétaux pendant le jour, sur-tout lorsque la chaleur du soleil est considérable. C'est ainsi que les vaisseaux destinés à charrier la seve sont comprimés, que la seve est élevée en haut, & que les vaisseaux qui le contiennent s'en déchargent. Pendant la nuit, les trachées étant resserrées par le froid de l'air, les autres vais-

vaisseaux se relâchent, & se disposent ainsi à recevoir de nouveau suc nourricier, pour le digérer & le séparer le lendemain: on peut donc dire en ce sens, que les *plantes* mangent & boivent pendant la nuit. *Voyez* NUTRITION.

Les vaisseaux ou les parties des *plantes* ne sont que de la terre liée & conglutinée, pour ainsi dire, avec une huile; cette huile étant épuisée par le feu, l'air, l'âge, &c. la *plante* se réduit en poudre, ou retourne de nouveau en terre. Ainsi dans les végétaux brûlés par le feu le plus violent, la matiere des vaisseaux se conserve entiere, & est indissoluble à la plus grande force; par conséquent cette matiere n'est ni de l'eau, ni de l'air, ni du sel, ni du soufre, mais de la terre seulement. *Voyez* TERRE.

Le suc nourricier ou la seve d'une *plante* est une liqueur fournie par la terre, & qui se transforme en la substance de la *plante*; elle est composée de quelques parties fossiles, de quelques autres fournies par l'air & par la pluie, & de quelques autres encore qui viennent de plantes & d'animaux putréfiés; par conséquent les végétaux contiennent toutes sortes de sels, de l'huile, de l'eau, de la terre, & probablement aussi toutes sortes de métaux, d'autant que les cendres des végétaux fournissent toujours quelque chose que la pierre d'aimant attire. *Voyez* FER, AIMANT, &c.

Le suc nourricier entre dans la *plante* sous la forme d'une eau fine & subtile, qui conserve d'autant plus de sa propre nature qu'elle est plus près de la racine; plus elle s'éloigne de la racine, plus elle souffre d'altération, & plus elle approche de la nature du végétal. *Voy.* DIGESTION.

Par conséquent lorsque le suc nourricier entre dans la racine, dont l'écorce est remplie de vaisseaux excrétoires propres à rejetter les parties excrémenteuses de ce suc; il est terrene, aqueux, acide, a peu de substance, & ne contient presque point d'huile. *Voyez* SUC.

Il commence ensuite à se préparer dans le tronc & dans les branches; cependant il continue encore à y être acide, comme on le voit lorsqu'on perce un arbre dans le mois de Février; car le suc aqueux qui en découle a un goût acide. *Voyez* PERCER.

Le suc nourricier étant porté de-là jusqu'aux boutons ou bourgeons, il s'y cuit davantage; & ayant développé les feuilles, elles lui servent comme de poumons pour y circuler & pour y recevoir une nouvelle préparation; car les feuilles encore tendres étant exposées à l'action alternative du froid & du chaud, des nuits humides & de la chaleur la plus considérable du jour, se contractent & se dilatent alternativement, ce qu'elles peuvent faire avec facilité à cause de leur tissu réticulaire. *Voyez* FEUILLE.

Par tous ces moyens le suc nourricier se digere & se prépare de nouveau, & il reçoit encore une nouvelle perfection dans les pétales ou feuilles des fleurs qui transmettent aux étamines ce suc encore subtilisé de nouveau. Les étamines communiquent le suc à la farine ou poussiere des sommets, où ayant reçu un nouveau degré de maturité, il se répand sur le pistil; là il acquiert le dernier point de perfection, & donne la naissance à un nouveau fruit, ou à une nouvelle *plante*. *Voyez* PETALES, ETAMINES, SOMMETS, FARINES, PISTIL, &c.

La génération des *plantes* a aussi une analogie parfaite avec celle des animaux, sur-tout de ceux qui n'ont point de mouvement local, comme on le remarque d'une infinité de poissons à coquillage qui sont hermaphrodites, & sont à-la-fois mâles & femelles. *Voyez* HERMAPHRODITE.

La fleur de la *plante* paroît être le *pudendum* ou le principal organe de la génération dans la *plante*, à cause de ses divers ornemens; mais l'usage de ses différentes parties & la maniere dont s'opere ce méchanisme n'est que fort peu connue. Nous en donnerons un exemple dans une tulipe.

La fleur est composée de six pétales ou feuilles, du fond desquelles s'éleve au milieu une espece de tuyau, appellé *pistil*; autour du pistil sont disposés des filets, appellés *étamines*, qui s'élevent aussi du fond de la fleur & qui se déterminent en-haut par de petites bosses appellées *sommets*, remplies d'une poussiere très fine qu'on nomme *farine*. Pour avoir une connoissance plus étendue des parties de la génération des *plantes*, *voyez* PISTIL, ETAMINE, FARINE, &c.

Telle est la structure générale des fleurs des *plantes*, quoique diversifiées d'une infinité de manieres, de façon que certaines ne paroissent point avoir de pistils, & d'autres point d'étamines; que quelques-unes ont des étamines sans sommets, & qu'enfin ce qui est plus singulier, quelques *plantes* n'ont point du tout de fleurs. Mais il faut convenir que la structure générale, dont nous venons de parler, est de beaucoup la plus commune; & si on suppose que dans les *plantes* où on ne la voit point, elle est seulement insensible, quoiqu'existante, on pourra expliquer dans ce système la génération des *plantes*. Le fruit est ordinairement à la base du pistil, de sorte que quand le pistil tombe avec le reste de la fleur, le fruit paroît à sa place. Le pistil est souvent le fruit même; & quand il ne l'est pas, le pistil & le fruit sont tous deux placés au centre de la fleur, dont les feuilles disposées autour du petit embryon semblent n'être destinées qu'à préparer une liqueur fine dans leurs petits vaisseaux, pour conserver & nourrir le fruit autant de tems qu'il est nécessaire. Cependant M. Bradley croit que le principal usage de ses feuilles est de défendre le pistil. Les sommets des étamines sont de petites capsules ou sacs pleins d'une espece de farine ou de poussiere, qui tombe lorsque les capsules deviennent mûres & se crevent. M. Tournefort croyoit que cette poussiere n'étoit que l'excrément de la nourriture du fruit, & que les étamines n'étoient qu'une sorte de conduit excrétoire, qui filtroient cette matiere inutile, & en déchargeoient l'embryon. Mais M. Morland, M. Geoffroi, & d'autres donnent de plus nobles usages à cette poussiere. Selon ces auteurs, c'est la poussiere qui féconde le grain ou le fruit en tombant sur le pistil où il est renfermé, & pour cette raison on l'appelle *farina fœcundans*. Ainsi l'étamine est dans leur système la partie mâle de la *plante*, le pistil en est la partie femelle, la poussiere en est le sperme, & l'on peut regarder la corolle comme le lit nuptial.

M. Bradley a observé au fond du pistil d'un lys un vaisseau qu'il a appellé *uterus* ou *matrice*, & dans lequel il y a trois ovaires pleins de petits œufs ou principes de semence & commencemens de graine semblables à ceux qu'on trouve dans les ovaires des animaux; il ajoute que ces œufs diminuent continuellement & s'anéantissent enfin, à-moins qu'ils ne soient impregnés de la farine de la *plante* ou de quelque autre de la même espece. Les étamines, suivant cet auteur, servent à porter la graine mâle de la *plante* dans les sommets pour y être perfectionnée. Quand ces sommets sont mûrs, ils se crevent & répandent la graine en poussiere très-fine, dont quelques grains tombent sur l'ouverture du pistil, & sont portés de-là à l'utricule pour féconder les œufs femelles qui demeurent dans le pistil, & par leur vertu magnétique attirent des autres parties de la *plante* les parties convenables à la nourriture de l'embryon, ce qui fait croître & grossir le fruit.

La disposition du pistil & des sommets qui l'environnent est toujours telle que la poussiere ou farine peut tomber sur l'ouverture du pistil. Il est ordinairement plus bas que les sommets; & quand on le trouve plus haut, on peut conjecturer que le fruit a déja commencé à se former, & qu'il n'a plus besoin de la poussiere des étamines. A quoi il faut ajouter que dès que la génération est finie, les parties mâles tombent avec les feuilles, & le tuyau qui mene à l'uterus commence à diminuer. On doit aussi remarquer que le haut du pistil est toujours couvert d'une sorte de membrane ou tunique veloutée, ou qu'il est parsemé d'une liqueur glutineuse, pour mieux conserver la poussiere qui tombe des sommets. Dans les fleurs qui se tournent vers la terre, comme l'acanthe, le cyclamen & la couronne impériale, le pistil est beaucoup plus long que les étamines, afin que la poussiere des étamines puisse y tomber en quantité suffisante.

Ce système nous donne une grande idée de l'uniformité que la nature observe dans tous ses ouvrages; il a même plusieurs caracteres de vérité; mais l'expérience seule peut le constater.

M. Geoffroi, qui l'a adopté, dit que dans toutes les observations qu'il a faites, les *plantes* sont devenues stériles, & les fruits n'ont été que des avortons, lorsque le pistil a été coupé avant que d'avoir été impregné de poussiere; & ce fait est confirmé par d'autres expériences de M. Bradley.

Dans plusieurs sortes de *plantes*, comme le saule, le chêne, le pin, le cyprès, le murier, &c. les fleurs sont stériles & séparées du fruit; mais ces fleurs, comme M. Geoffroi l'observe, ont des étamines & des sommets dont la farine peut aisément impregner les fruits qui n'en sont pas éloignés.

Il faut avouer qu'il est un peu difficile d'accommoder ce système à deux especes de *plantes*, dont l'une porte des fleurs sans fruits; l'autre de même genre & du même nom porte des fruits sans fleurs, & qui, pour cette raison, ont été appellées *mâle* & *femelle*, comme le palmier, le peuplier, le chanvre, le houblon: car comment la farine de la *plante* mâle peut-elle impregner la semence de la *plante* femelle? M. Tour-

M. Tournefort conjecture que les filamens très-fins, & l'espece de coton ou de duvet qu'on trouve toujours sur les fruits de ces *plantes*, peut tenir lieu de fleurs & servir à l'impregnation: mais M. Geoffroi etoit plutôt que le vent fait l'office de véhicule, & porte la poussiere des mâles aux femelles.

Il confirma son opinion par un fait qu'on lit dans Jovianus Pontanus. Cet auteur rapporte que de son tems il y avoit deux palmiers, l'un mâle, qu'on cultivoit à Brindes, l'autre femelle, dans le bois d'Otranto, éloigné du premier de 15 lieues; que ce dernier fut quelques années sans porter du fruit, jusqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-dessus des autres arbres de la forêt, de sorte qu'il pouvoit, dit le poëte, voir le palmier mâle de Brindes, il commença à porter des fruits en abondance.

Aussi M. Geoffroy est persuadé que le palmier femelle ne commença à porter du fruit que quand il fut assez élevé pour que la poussiere du mâle lui fût apportée par le vent.

Sur la maniere dont la poussiere rend les arbres féconds, M. Geoffroy avance deux opinions: 1°. que cette poussiere qui est toujours d'une nature sulphureuse & pleine de parties subtiles & pénétrantes, comme il paroît par son odeur forte, tombe sur la partie des fleurs, & s'y résout en petites parties, dont les plus subtiles pénetrent la substance du pistil & du fruit encore tendre, & excitent une fermentation suffisante pour ouvrir & développer la jeune plante enfermée dans l'embryon de la graine. Dans ce systeme on suppose que la graine contient la plante en petit, & pour ainsi dire, qu'elle n'a besoin du suc nourricier que pour en développer & en faire croître les parties.

La seconde opinion est que la poussiere de la fleur est le premier germe ou le premier bourgeon de la nouvelle *plante*, & qu'elle n'a besoin, pour être développée & pour croitre, que du suc nourricier qu'elle trouve préparé dans les embryons de la graine.

Le lecteur peut remarquer que ces deux théories de la génération des végétaux ont une analogie très-exacte avec les deux théories ordinaires de la génération des animaux; suivant l'une, le petit animal est dans la semence du mâle, & n'a besoin que des liqueurs contenues dans la matrice pour se développer & pour croître; suivant l'autre, l'animal est renfermé dans l'œuf de la femelle, & n'a besoin de la semence du mâle que pour exciter une fermentation. *Voyez* CONCEPTION, GÉNÉRATION, *&c*.

M. Geoffroy croit que la propre & véritable semence est plutôt dans la poussiere des étamines, parce qu'avec les meilleurs microscopes on ne peut découvrir la moindre apparence d'aucun bourgeon dans les petits embryons des graines, lorsqu'on les examine avant que la poussiere des étamines se soit répandue. Dans les *plantes* légumineuses; si on ôte les feuilles & les étamines, & que le pistil, ou la partie qui se change en cosse, soit regardée au microscope avant que les fleurs soient épanouies, les petites véficules vertes & transparentes qui doivent se changer en graines paroîtront dans leur ordre naturel; mais on n'y voit encore rien autre chose que la simple tunique ou peau de la graine. Si on continue cette observation plusieurs jours de suite, on verra qu'à mesure que ces fleurs avancent, les véficules s'enflent & se remplissent par degrés d'une liqueur limpide, dans laquelle, lorsque la poussiere s'est répandue & que les feuilles de la fleur sont tombées, on remarque une petite tache, ou un petit lobule verdâtre, qui y flotte en liberté. D'abord on n'a voit aucune apparence d'organisation dans ce petit corps, mais ensuite à mesure qu'il croît, on commence à y distinguer deux petites feuilles, comme deux cornes. La liqueur diminue insensiblement à mesure que le petit corps croît, jusqu'à ce qu'enfin la graine devient entierement opaque; alors si on l'ouvre, on trouve son intérieur rempli par une petite *plante* en miniature, consistant en un petit germe, une petite racine & les lobes de la feve ou du pois.

Il n'est pas difficile de déterminer la maniere dont le germe contenu dans les sommets des étamines entre dans la véficule de la graine. Car outre que la cavité du pistil s'étend depuis le haut du pistil jusqu'aux embryons des graines, ces graines ou véficules ont une petite ouverture correspondante à l'extrémité de la cavité du pistil; de sorte que la petite poussiere ou farine peut aisément tomber tout le long de cette cavité dans l'ouverture de la véficule qui est l'embryon de la graine. Cette cavité ou cicatricule est à peu-près la même dans un grand nombre de graines, & on peut sans microscope la voir aisément dans les feves, les pois, *&c*. La racine du petit germe est précisément vis-à-vis cette ouverture, & c'est par-là qu'elle passe quand la petite graine commence à germer.

Ce procédé de la nature dans la génération des végétaux, & les différens moyens qu'elle emploie pour cela sont si curieux & si peu connus, qu'il ne sera pas inutile de l'expliquer plus au long par le secours de quelques figures. Nous prendrons pour example le melon, dans lequel les parties de la génération sont fort distinctes. On doit remarquer en passant, que quoique le melon ait les deux sexes, cependant la disposition de ses organes est différente de la disposition générale que nous avons appliquée ci-dessus, en parlant de la tulipe. En effet, il y a dans le melon deux fleurs distinctes, dont l'une fait l'office de mâle, l'autre de femelle, & que nous appellerons pour cette raison, l'une *fleur mâle* l'autre *fleur femelle*.

Dans les *Planches d'Histoire naturelle*, on voit la fleur mâle de la courge dont les feuilles sont ôtées du cercle *FF*; *ABE* représente la tête placée au centre de la fleur, formée de la circonvolution du sommets *B*, & soutenue par quatre colonnes *GGGG*. La partie *B* de la tête représente les circonvolutions des sommets, tandis qu'ils sont fermés, & la partie *E* les représente ouverts, & parsemés de la poussiere qu'ils renfermoient auparavant, & qui s'est répandue au-dehors quand la plante est parvenue à sa maturité. Chaque sommet forme une sorte de canal séparé en deux. *D* représente un grain de poussiere. *H* représente le pédicule qui soutient la fleur, & qui dans la fleur mâle ne produit rien.

La *fig. suiv.* représente la fleur femelle de la courge, ou celle qui porte le fruit. Les feuilles sont ôtées du cercle *FF*, comme dans l'autre, pour mieux laisser voir les parties intérieures. Le nœud de la fleur, ou l'embryon du fruit est représenté par *A*, le pistil est représenté par *BB*, & n'est qu'une continuation de l'embryon du fruit *A*. Le sommet du pistil se divise en *BB* en plusieurs corps oblongs, dont chacun peut se séparer en deux lobes. Ces corps sont fort tuberculeux; ils sont garnis de poils & de petites vessicules, ce qui les rend propres à garder la poussiere de la fleur mâle, & à la conduire jusqu'à l'ouverture des canaux qui communiquent entr'eux aussi loin que les cellules des graines contenues dans le fruit encore tendre. Si on coupe le pistil transversalement dans sa plus petite partie, on trouve autant de canaux qu'il y a de divisions à la tête du pistil; & ces canaux correspondent à autant de petite cellules dont chacune renferme deux rangs de graines ou de semences placées dans un placenta spongieux.

Cette théorie de la génération des *plantes* peut nous faire entrevoir comment on altere & on change le goût, la forme, les fleurs & la qualité d'un fruit en imprégnant la poussiere de ce fruit de la poussiere d'un autre de la même classe.

C'est à ce mélange, & pour ainsi dire cet accouplement accidentel, qu'on doit attribuer non-seulement les variétés sans nombre qu'on observe dans les fruits & les fleurs nouvelles que la terre produit chaque jour, mais encore beaucoup d'autres phénomenes du regne végétal. *Voyez* MULET.

La perpendicularité qu'observent & qu'affectent en quelque maniere les troncs ou tiges des *plantes*, aussi-bien que leurs branches & leurs racines, est un phénomene fort singulier, auquel on n'a pris garde que dans ces derniers tems. La cause en est fort délicate, & a exercé la sagacité de différens philosophes, principalement de MM. Astruc, Dodart, la Hire & Parent. *Voyez* leurs différens systêmes à *l'article* PERPENDICULARITÉ.

Le parallélisme constant que les touffes des arbres observent avec le sol ou la terrein sur lequel ils sont plantés, est aussi un phénomene digne d'attention. *Voy.* PARALLELISME.

Sur la fécondité des *plantes*, *voyez* FÉCONDITÉ.

Les *plantes*, eu égard à leur maniere d'engendrer, peuvent se diviser en:

1. Mâles, qui ne portent point de fruit ni de graines, & qui n'ont que l'organe masculin de la génération; savoir, les étamines de cette espece sont:

Le palmier mâle, le saule mâle, la peuplier mâle, le chanvre mâle, l'ortie mâle & le houblon mâle.

2. Femelles qui portent du fruit, & qui ont l'organe féminin, savoir, le pistil, ou uterus, mais n'ont point d'étamines:

Tels sont le palmier femelle, le saule femelle, le peuplier femelle.

3. Hermaphrodites, qui ont à-la-fois les parties mâles & les parties femelles, c'est-à-dire le pistil & les étamines.

Cette

Cette derniere espece se subdivise en deux autres. 1. Celles dans lesquelles les fleurs des deux sexes sont unies, comme les lis, la giroflée, la tulipe, & la plus grande partie des especes végétales, dans lesquelles le pistil est environné d'étamines. 2. Celles dont les parties mâles & femelles sont distinguées & éloignées les unes des autres: telles sont la rose dont l'uterus est au-dessous des petales, le melon & toutes les especes de concombres dont les fleurs mâles & femelles sont séparées, & tous les arbres qui portent du fruit, des noix & du gland; comme le pommier, le prunier, le groseiller, le noyer, le noisettier, le chêne, le pin, la hêtre, le cyprès, le cedre, le genievre, le mûrier, le plantain, &c.

On peut encore distinguer les *plantes* eu égard à la maniere dont elles se nourrissent & à l'élément où elles vivent, en terrestres, c'est-à-dire celles qui ne vivent que sur terre, comme le chêne, le hêtre, &c. aquatiques, qui ne vivent que dans l'eau, soit dans les rivieres, comme le lis d'eau, le plantin d'eau, &c. soit dans la mer, comme le corail, la coralline: amphibies, qui vivent indifféremment sur la terre & dans l'eau, comme le saule, l'aune, la mente.

On divise encore les *plantes* eu égard à leur âge ou périodes, en

Annuelles dont la racine se forme & meurt dans la même année; telles sont les *plantes* légumineuses, le froment, le riz, &c.

Bisannuelles qui ne produisent de grains & de fleurs que la seconde ou troisieme année après qu'elles se sont élevées, & meurent ensuite; telles sont le fenouil, la mente, &c.

Eternelles, qui ne meurent jamais dès qu'elles ont une fois porté de graines. De ces *plantes* quelques-unes sont toujours vertes, comme la violette, &c. D'autres perdent leurs feuilles une partie de l'année, comme la fougere, le pas d'âne, &c.

On divise encore les *plantes*, eu égard à leurs différentes grandeurs, en

Arbres, *arbores*, comme le chêne, le pin, le sapin, l'orme, le sycomore, &c.

Arbrisseaux suffrutices, comme le houx, le buis, le lierre, le genievre, &c.

Herbes, comme la mente, la sauge, l'oseille, le thym, &c. *Voyez* ARBRE ARBRISSEAU, HERBE, &c.

On les divise de plus, eu égard à certaines qualités remarquables, en

Sensitives, qui semblent donner quelques marques de sentiment.

Ces *plantes* étoient appellées par les anciens *plantes aschynomeneuses*, du verbe αισχυνομαι, *être honteux*, & par les modernes elles sont nommées *plantes vivantes*, ou *mimiques*.

Mais ces divisions sont plutôt populaires que justes & philosophiques. Les Botanistes ont fait des distributions plus exactes & plus délicates du regne végétal, en classes, genres, especes, &c. eu égard à la nature, & au caractere des différens végétaux. Ils ne sont point encore d'accord entre eux sur ce qui doit principalement constituer la différence des genres. Quelques-uns, comme Gesner, Columna, Tournefort, choisissent la fleur & le fruit; d'autres prennent les racines, les feuilles, les tiges, &c. *Voyez l'article* GENRE, &c.

L'ingénieux botaniste anglois, M. Ray, distribue les *plantes* en 25 genres ou classes, sous les dénominations suivantes.

1. *Plantes* imparfaites, qui paroissent n'avoir ni fleur ni graine. Telles sont les coraux, les éponges, les fungus, les truffes, les mousses, &c. *V.* CORAIL, EPONGE, CHAMPIGNON TRUFFE, & MOUSSE.

2. *Plantes* qui produisent une fleur imparfaite, & dont la graine est trop petite pour être discernée à la vûe simple: telles sont la fougere, le polypode. *Voyez* FLEUR.

3. Celles dont les fleurs sont sans pétales, telles sont le houblon, le chanvre, l'ortie, la patience. *Voyez* PÉTALE, HOUBLON, &c.

4. Celles qui ont une fleur composée, & desquelles il sort une liqueur laiteuse quand on les coupe ou qu'on les rompt: comme la laitue, la dent de lion, la chicorée. *Voyez* FLEUR COMPOSÉE.

5. Celles qui ont une fleur composée en forme de disque, & dont la graine est ailée & couverte de duvet: comme le pas d'âne, l'herbe aux puces. &c. *Voyez* AILÉ.

6. *Herbæ capitatæ*, ou celle dont la fleur est couverte d'une peau écailleuse, & composée de longues fleurs fistuleuses; qui se terminent par une tête ronde formée de leur réunion, comme le chardon, la grande bardane, le bluet, &c.

7. Les *plantes* corymbiferes, dont la fleur est en forme de disque, mais n'a point de duvet: comme la marguerite, le mille-feuilles, le souci. *Voyez* CORYMBUS.

8. Les *plantes* ombelliferes, qui ont une fleur de cinq pétales & deux graines à chaque fleur. *Voyez* UMBELLÆ. Ce genre qui est fort étendu, se subdivise en sept especes; savoir, celles dont la graine est large, mince, & semblable à une petite feuille, comme le panais sauvage de jardin; celles dont la graine oblongue & large, s'enfle dans le milieu, comme l'herbe de vache.

9. Celles dont la graine est plus petite, comme l'angélique; celles dont la racine est pleine de tubérosités; celles dont la graine est petite & striée, comme le saxifrage, & la pimprenelle; celles dont la graine est raboteuse & velue, comme le persil, & la carrotte sauvage: celles dont les feuilles se subdivisent en dentelures; comme la sanicle.

10. *Plantes* étoilées, dont les feuilles croissent autour de la tige à certaines distances les unes des autres, & forment des especes d'étoiles, comme la garance. *Voyez* ETOILE, &c.

11. *Plantes* qui ont leurs feuilles placées alternativement, ou irrégulierement autour de la tige, comme la langue de chien, l'oreille de souris. &c.

12. *Plantes* suffructices ou verticillées, dont les feuilles viennent par paires sur leurs tiges, l'une précisément vis-à-vis de l'autre. La fleur de ces *plantes* est monopétale, & ordinairement en forme de casque, comme le thym, la menta, la pouliot, la verveine. *Voyez* VERTICILLÉE.

13. *Plantes* polyspermes, dans lesquelles la fleur est suivie de plusieurs graines nues, au nombre de cinq, comme la renoncule, la mauve de marais, la quintefeuille, la fraise, &c. *Voyez* POLYSPERMES.

14. *Plantes* bacciferes, qui portent des bayes, comme la brione, le chevre-feuille, le sceau de Salomon, le lis des jardins, le belle de nuit, l'asperge. *Voyez* BACCIFERE, & BAYE.

15. *Plantes* à plusieurs cosses, ou *plantes* à cornes, dans lesquelles la fleur est suivie de plusieurs cosses longues & minces, où la graine est contenue; comme le chicotin, le nombril de Vénus, la branque-ursine, la colombine, &c. *Voyez* PLANTE *à plusieurs cosses*.

16. *Plantes* vasculiferes, à fleur monopétale, dont la fleur est suivie d'une espece de vaisseau avec son calice, qui renferme la graine; comme la jusquiame, le volubilis, la réponce, la gantelée, l'eufraise, &c. *Voyez* VASCULIFERE.

17. Celles qui ont une fleur uniforme & tétrapétale, & qui portent leurs graines dans des cosses oblongues; comme la giroflée, la moutarde, la rave, &c.

18. Les *plantes* vasculiferes, dont la fleur semble tétrapétale, mais elle est d'un genre incertain & anomale, & n'est en effet que monopétale, toutes les feuilles étant rassemblées en une; comme la véronique, le plantain, le pavot jaune & sauvage, &c.

19. Les *plantes* vasculiferes avec une fleur pentapétale à cinq têtes; comme l'œillet virginal, l'herbe de pouler, le moût de saint Jean, le lin, la prime-rose, l'oseille de bois.

20. Les *plantes* légumineuses ou qui portent des légumes, avec une fleur papilionacée, composée de quatre parties jointes ensemble par leur tranchant; comme les pois, les feves, les vesses, l'ivraie, les lentilles, la tréfeuille, &c. *Voyez* LEGUMINEUX.

21. Les *plantes* qui ont une racine vraiment bulbeuse; comme l'ail, l'asphodele, l'hyacinthe, le saffran, &c. *Voyez* BULBE.

22. Celles dont les racines approchent fort de la forme bulbeuse; comme la fleur de lis, la pinte de coucou, l'ellébore bâtard.

23. Les *plantes* culmiferes, qui ont une feuille, & la fleur imparfaite, dont la tige est longue, creuse, coupée par les jointures, & accompagnée des deux côtés d'une longue feuille pointue & piquante, & dont la graine est renfermée dans une cosse pleine de paille; comme le froment, l'orge, le ris, l'avoine, & plusieurs sortes d'herbes. *Voyez* CULMIFERES.

24. Les *plantes* dont la feuille est herbeuse, mais qui ne sont point culmiferes, & qui ont une fleur imparfaite ou staminée; comme le jonc, la queue de chat, &c.

25. Les *plantes* qui croissent dans des endroits incertains, principalement les *plantes* aquatiques; comme le lis d'eau, la queue de souris. Sur la transmutation d'une espece de *plantes*, en une autre espece, *voyez* TRANSMUTATION, DÉGÉNÉRATION, &c.

Quelques naturalistes ont remarqué que les propriétés & les vertus des *plantes*, ont de l'analogie avec leurs for-

formes. Dans les Transactions philosophiques, on lit un discours de M. Jacques Petiver, où cet auteur se propose de faire voir que les *plantes* de même ou de semblable figure, ont des vertus ou des usages qui sont les mêmes, ou qui sont semblables. Ainsi la *tribune*, bellisere, dit cet auteur, a un goût & une odeur carminative, est bonne pour chasser les vents, & en général pour les maladies venteuses. L'espece *galeate* ou verticillée, a un degré de chaleur & de force de plus que la précédente, & par conséquent elle peut être réputée aromatique, & bonne pour les maladies des nerfs. L'espece tétrapétale est chaude comme les deux autres; mais elle exerce sa vertu d'une autre maniere; savoir, par un sel volatil, diurétique, qui la rend bonne pour les maladies chroniques, les obstructions, les cacochymies, *&c.* (*Chambers.*)

Plantes, (*Bot. méth.*) on sait sur le rapport de plusieurs auteurs anciens, que l'on s'appliquoit à la connoissance des *plantes* dès le tems de Pithagore, qui avoit lui-même écrit sur ce sujet; mais il ne reste aucuns des ouvrages qui ont été faits sur les *plantes* avant Hippocrate: ce grand médecin a traité de leurs vertus, relativement à la Médecine. Il n'y avoit alors qu'un petit nombre de *plantes* connues; Théophraste qui suivit de près Aristote, n'en connoissoit qu'environ cinq cens; Dioscoride n'a fait mention que de six cens. Ces progrès étoient fort lents, puisqu'en quatre siecles qui s'écoulerent depuis le tems de Théophraste jusqu'à celui de Dioscoride, on n'ajouta que cent nouvelles *plantes* à celles qui étoient déja connues. Dans les quatre ou cinq siecles suivans, & du tems de Galien dans le second siecle de notre ère, la botanique ne fut guere plus avancée; elle n'avoit point de principes fixes. Les médecins qui étoient les seuls botanistes, & qui n'avoient en vue que les propriétés médicinales des *plantes*, en découvrirent dans un très-grand nombre; puisqu'à présent même nous ne connoissons pour le nombre guere plus de *plantes* usuelles, quoique la découverte du nouveau monde nous en ait procuré beaucoup que les anciens ne pouvoient pas connoître. Mais ces mêmes médecins ne prenoient aucunes précautions pour assurer la connoissance des propriétés des *plantes* par celle des *plantes* mêmes; ils n'en faisoient point des descriptions exactes; ils se contentoient d'indiquer celles qui étoient généralement connues, & ils leur rapportoient celles qui l'étoient moins, en les comparant les unes aux autres. Dès ce tems, les noms se multiplierent pour chaque *plante*; à mesure que l'on en faisoit mention dans les écrits, pour constater & confirmer les propriétés connues, & pour en faire connoître de nouvelles, on rendoit ces mêmes propriétés inutiles, faute d'indiquer clairement, & de décrire exactement les *plantes* qui en étoient douées. Oribase, dans le troisieme siecle, Paul d'Egine & Aetius, dans le cinquieme, traiterent des propriétés des *plantes*; mais ils ne penserent pas à transmettre à la postérité par de bonnes descriptions la connoissance des *plantes* que les anciens avoient connues. Les médecins arabes Serapion, Rahasès, Avicennes, Mesué, Averroès, Abenbitar depuis le huitieme jusqu'au treizieme siecle, répandirent encore une nouvelle obscurité sur la nomenclature des *plantes*, en traitant de leurs vertus. Après ces médecins arabes, l'ignorance répandit ses ténebres sur la connoissance des *plantes*, comme sur les autres depuis le commencement du treizieme siecle jusqu'à la fin du quinzieme. On en a pour preuve les œuvres de quelques auteurs qui écrivirent dans ces tems de barbarie. Au commencement du seizieme siecle, & même dès la fin du précédent, on reprit du goût pour la botanique avec celui des lettres en général; plusieurs auteurs cultiverent cette science; mais ils suivirent une très-mauvaise méthode dans leurs études; ils entreprirent de restaurer la botanique des anciens, en interprétant & en commentant leurs ouvrages: aucun ne s'avisa de consulter la nature par préférence aux auteurs anciens, & d'observer des *plantes*, au lieu de feuilleter des livres. Quelles connoissances pouvoit-on tirer de ces ouvrages qui étoient devenus fautifs & incomplets par le laps des tems, & qui n'avoient jamais contenu que des noms de *plantes* ou des descriptions si imparfaites qu'il n'étoit pas possible d'y reconnoître la plûpart des *plantes* dont on y avoit fait mention? Il auroit fallu parcourir, comme on l'a fait dans la suite, les pays que Théophraste, Dioscoride & les autres auteurs anciens avoient habités, & observer les *plantes* qui s'y trouvent, pour reconnoître celles qu'ils avoient eu pour objet dans leurs livres; la tradition du pays pouvoit avoir conservé les anciens noms de quelques-unes de ces *plantes*, ou la connoissance de leurs propriétés anciennement connues.

Mais n'y avoit-il pas en Europe un assez grand nombre de *plantes* pour occuper les botanistes, indépendamment de celles de l'Asie? Au moins falloit-il commencer par connoître les caracteres distinctifs des *plantes* qui étoient sous leurs yeux, avant de rechercher celles dont les anciens ont fait mention. On prit ce parti sur la fin du seizieme siecle; Dodonée, Césalpin, Clusius, Lobel, Colomna, Prosper Alpin, les deux Bauhins, *&c.* firent des recherches sur les *plantes* d'Europe, & leurs observations furent les vrais fondemens de la botanique.

Les matériaux s'accumulerent bien-tôt; mais l'ordonnance manquoit à l'édifice. Après avoir décrit exactement un grand nombre de *plantes*, il falloit encore combiner leurs caracteres, pour trouver des signes distinctifs auxquels on pût les reconnoître aisément chacune en particulier; ces signes devoient être établis sur des caracteres constans, & sur des différences invariables entre diverses especes de *plantes*, pour prévenir les erreurs que des variétés dans les individus d'une même espece auroient pû causer. Il y a plus de deux cens ans que Gesner donna la préférence aux caracteres pris sur les fruits, les semences & les fleurs; Césalpin, environ vingt ans après Gesner, fut de la même opinion, en disant „ que „ l'on avoit eu raison d'établir plusieurs genres de *plantes* sur la production & sur la structure des fruits, *&c.* „ *Voyez* Genre, Methode, Botanique. Au commencement du dix-septieme siecle, Colomna pensa, comme Gesner & Césalpin „ qu'il falloit juger des caracte„res génériques par la fleur, par la capsule, ou pour „ mieux dire, par la semence même „. Mais ce plan de méthode pour la nomenclature des *plantes* fut négligé jusqu'à la fin du siecle dernier; alors cette méthode fut renouvellée par Morison, & Rai l'a suivi dans son histoire des *plantes*; il les distribua en vingt-huit genres. Comme ces divisions méthodiques des productions de la nature en différens genres sont toujours établies sur des conditions arbitraires, on peut faire grand nombre de ces méthodes sur les mêmes principes, c'est-à-dire, en tirant les parties génériques des mêmes parties des *plantes*; aussi en a-t-on déja fait plusieurs sur les parties de la fructification. Les méthodes de M. de Tournefort & de M. Linnæus sont les plus célebres; nous avons suivi celle de M. Tournefort dans ce Dictionnaire. Ce grand botaniste a été le premier qui ait distribué les genres des *plantes* en classes, comme on avoit déja avant lui distribué les especes en genres. *Voyez les élémens de la Botanique* 1694.

Nous allons donner quelqu'idée des principes & de la division générale de la méthode de M. Tournefort. „ Une *plante*, selon cet auteur, est un corps organisé „ qui a essentiellement une racine, & peut-être une se„mence; & ce corps produit le plus souvent des feuil„les, des tiges & des fleurs. „ De ces cinq parties M. Tournefort préfere les fleurs & les fruits pour caractériser les genres, ainsi les *plantes* dont les fleurs & les fruits ont la même figure & la même disposition, sont du même genre. On prend dans chaque genre pour especes distinctes celles qui different les unes des autres pour les racines, les tiges ou les feuilles. *Voyez* Racine, Tige, Feuille. Lorsque les fleurs & les fruits ne suffisent pas pour déterminer quelques genres, l'auteur emploie des caracteres pris non-seulement sur les racines, les tiges ou les fleurs, mais il admet aussi les propriétés de la *plante*, sa maniere de croître & son port. Les classes sont établies sur les différences des figures des fleurs. *Voyez* Fleur.

Ces classes sont au nombre de vingt-deux: la premiere comprend les herbes & sous-arbrisseaux à fleur monopétale en forme de cloches & de rosettes.

La seconde, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs monopétales, en forme d'entonnoir ou de rosette.

La troisieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs monopétales anomales.

La quatrieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs monopétales labiées.

La cinquieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales, en forme de croix.

La sixieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales, en forme de rose.

La septieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales, en rose & en ombelles ou parasol.

La huitieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales, en forme d'œillet.

La neuvieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs, en forme de lis,

La dixieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales légumineuses.

La onzieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs polipétales anomales.

La douzieme, les herbes & sous-arbrisseaux dont les fleurs sont composées de fleurons.

La treizieme, les herbes & sous-arbrisseaux dont les fleurs sont composées de demi-fleurons.

La quatorzieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs radiées.

La quinzieme, les herbes & sous-arbrisseaux à fleurs, sans pétales ou à étamines.

La seizieme, les herbes & sous-arbrisseaux dont on ne connoît pas les fleurs, mais seulement les semences.

La dix-septieme, les herbes & les sous-arbrisseaux dont on ne connoît ni les fleurs ni les fruits.

La dix-huitieme, les arbres & les arbrisseaux dont les fleurs n'ont point de pétales.

La dix-neuvieme, les arbres & les arbrisseaux à fleurs à chatons, sans pétales.

La vingtieme, les arbres & les arbrisseaux à fleurs monopétales.

La vingt-unieme, les arbres & les arbrisseaux à fleurs en roses.

Enfin la vingt-deuxieme classe comprend les arbres & arbrisseaux à fleurs légumineuses.

Ces classes sont divisées en sections, & les sections en six cens soixante & treize genres. *Elem. de bot. par M. Tournefort.*

La méthode de M. Tournefort a été adoptée par plusieurs botanistes qui y ont rapporté grand nombre de genres nouveaux. Ces botanistes sont, le P. Plumier, minime, dans le livre intitulé, *nova plantarum americanarum genera*, *in-fol.* 1703. *in-4°*. Pontedera, professeur de botanique à Padoue, dans le livre qui a pour titre: *Pontedera anthologia, sive de floribus naturæ*. Micheli, botaniste du grand duc de Toscane, dans le livre intitulé: *nova plantarum genera, juxta Turnefortii methodum disposita*, &c. *in fol.* 1729.

On a fait des objections contre la méthode de M. Tournefort, & il y en aura toujours à faire contre les méthodes; celle de M. Tournefort n'est pas universelle, puisqu'elle est établie sur des caracteres qui manquent dans plusieurs *plantes*; il s'en trouve où on n'apperçoit ni fleurs ni semences; M. Tournefort a été obligé d'en faire des genres à part. La fleur & le fruit ne lui suffisent pas toujours pour caractériser les genres; il faut admettre d'autres caracteres: on ne peut faire usage de cette méthode que dans les tems où les plantes portent des fleurs ou des semences, *&c.* La méthode de M. Tournefort est sans doute défectueuse à bien d'autres égards; mais au lieu d'insister sur cette critique, considérons que la nature se refuse aux conventions des hommes, & que les lois sont indépendantes des méthodes qu'ils peuvent imaginer pour la division de ses productions, en classes, en genres, *&c.* Pour juger du mérite de celle de M. Tournefort, il faut la comparer aux autres; on verra que la célébrité de l'auteur & de son ouvrage est très-bien fondée.

M. Linnæus travaille chaque jour à perfectionner son systême de distribution méthodique des plantes, qu'il appelle *méthode sexuelle*, & dont il a déja donné dix éditions depuis quinze ans avec des corrections & des augmentations à chaque édition.

Cet auteur distingue dans les plantes, six parties principales; savoir, les racines, le tronc, les supports, les feuilles, les fleurs & les fruits. *Voy.* RACINE, TRONC, SUPPORT, FEUILLE, FLEUR, FRUIT.

„ Les *plantes* portent des fleurs visibles ou presque invisibles.

„ Les fleurs visibles sont ou hermaphrodites, c'est-à-dire, garnies chacune d'étamines & de pistils en même tems; ou d'un seul sexe, c'est-à-dire toutes mâles, lorsqu'elles n'ont que des étamines sans pistils, ou toutes femelles quand elles n'ont que des pistils sans étamines.

„ Les étamines sont détachées les unes des autres, ou unies, soit entr'elles par quelques-unes de leurs parties soit avec le pistil.

„ Les étamines ne gardent entr'elles aucune proportion exacte de longueur, ou bien il y en a constamment un certain nombre qui sont plus courtes que le reste.

„ Les classes dans la méthode sexuelle de M. Linnæus sont établies sur ces principes, & renferment les *plantes* suivant le nombre, la proportion & la situation des étamines. Savoir,

„ Pour les *plantes* qui portent des fleurs hermaphrodites.

„ I. *Monandria*, monandrie, une étamine.
„ II. *Diandria*, diandrie, deux étamines.
„ III. *Triandria*, triandrie, trois étamines.
„ IV. *Tetrandria*, tetrandrie, quatre étamines.
„ V. *Pentandria*, pentandrie, cinq étamines.
„ VI. *Hexandria*, hexandrie, six étamines égales, ou alternativement plus longues & plus courtes.
„ VII. *Heptandria*, heptandrie, sept étamines.
„ VIII. *Octandria*, octandrie, huit étamines.
„ IX. *Enneandria*, ennéandrie, neuf étamines.
„ X. *Decandria*, décandrie, dix étamines.
„ XI. *Dodecandria*, dodécandrie, douze étamines.
„ XII. *Icosandria*; icosandrie, plus de douze étamines attachées aux parois internes du calice, & non pas au placenta.
„ XIII. *Polyandria*, polyandrie, plus de douze étamines attachées au placenta.

„ Pour les *plantes* qui portent des fleurs dans lesquels il se trouve constamment deux étamines plus courtes que les autres.

„ XIV. *Didinamia*, didinamie; deux étamines plus longues.
„ XV. *Tetradynamia*, tetradynamie, quatre étamines plus longues.

„ Pour les *plantes* dont les étamines sont unies, soit entr'elles par quelqu'unes de leurs parties, soit avec le pistil.

„ XVI. *Monadelphia*, monadelphie, toutes les étamines réunies par leurs filets en un seul corps.
„ XVII. *Diadelphia*, diadelphie, toutes les étamines reunies par leurs filets en deux corps.
„ XVIII. *Polyadelphia*, polyadelphie, toutes les étamines reunies par leurs filets, en trois ou en plusieurs corps.
„ XIX. *Syngenesia*, singénésie, toutes les étamines unies par leurs sommets en forme de cylindre.
„ XX. *Gynandria*, gynandrie, les étamines portées sur le pistil même, & non pas sur le placenta.

„ Pour les *plantes* qui ont des fleurs de différent sexe.

„ XXI. *Monœcia*, monœcie, fleurs mâles & fleurs femelles, sur le même individu.
„ XXII. *Diœcia*, diœcie, fleurs mâles & fleurs femelles, chacune sur des individus séparés.
„ XXIII. *Polygamia*, polygamie, fleurs hermaphrodites avec fleurs d'un seul sexe mâles ou femelles, sur le même individu.

„ Pour les *plantes* dont les fleurs sont presques invisibles.

„ XXIV. *Criptogamia*, criptogamie, fleurs renfermées dans le fruit, ou que leur petitesse empêche d'appercevoir.

„ Les ordres ou sous-divisions des classes sont établis sur les pistils, comme les classes le sont sur les étamines.

„ Le nombre des pistils se prend à la base du stile, & quand il n'y a point de stile, on compte les stigmates.

„ Les ordres des treize premieres classes, sont:
„ 1. *Monoginia*, monogynie, un pistil.
„ 2. *Digynia*, digynie, deux pistils.
„ 3. *Triginia*, triginie, trois pistils.
„ 4. *Tetragynia*, &c.
„ *Polyginia*, polyginie, pistils sans nombre.

„ La 14[e] classe (didyname) se divise en deux ordres.
„ 1. *Gymnospermia*, gymnospermie, quatre graines à découvert au fond du calice.
„ 2. *Angiospermia*, angiospermie, les graines renfermées dans un péricarpe.

„ La 15[e] classe (tetradinamie.) se divise aussi en deux ordres.
„ 1. *Siliculosa*, à silicules, péricarpe sous-orbiculaire garni d'un stile à-peu-près de même longueur.
„ 2. *Siliquosa*, à siliques, péricarpe très-long avec un stile peu apparent.

„ La 19[e]. classe (singénésie) se divise en cinq ordres. *Poligamia*, poligamie, fleurs composées de plusieurs fleurons.

1. *Poligamia æqualis*, poligamie égale, fleur composée de fleurons hermaphrodites, tant dans son disque que dans sa circonférence.

„ 2. *Poligamia superflua*, poligamie superflue, fleur composée de fleurons hermaphrodites dans le disque, & de fleurons femelles à la circonférence.

„ 3. *Poligamia frustranea*, poligamie fausse, fleur composée de fleurons hermaphrodites dans le disque, & de fleurons neutres à la circonférence.

„ 4. *Polygamia necessaria*, polygamie nécessaire, fleur composée de fleurons mâles dans le disque, & de fleurons femelles à la circonférence.

„ 5. *Monogamia*, monogamie, fleur qui n'est point composée de fleurons.

„ La

„ La 16ᵉ classe monadelphie; la 17ᵉ, diadelphie; la
„ 18ᵉ, polyadelphie; la 20ᵉ, gynandrie: la 21ᵉ, monœcie; la 22ᵉ, diœcie; & la 23ᵉ, polygamie, établissent leurs ordres sur les caracteres des classes qui les précedent.

„ Enfin la derniere classe, cryptogamie, se divise en autant d'ordres qu'il y a de familles qui la composent. *Flor. par. prod. pag. 48. & suiv.* par M. Dalibard.

PLANTES, *nombre des* (*Botan.*) il y a dans les lettres philosophiques de Rai, un morceau curieux sur le *nombre des plantes*, & comme ces lettres n'ont pas paru en françois, nous allons donner dans cet ouvrage un extrait des réflexions de ce savant botaniste, sur cette matiere.

S'il n'est pas absolument impossible, dit-il, de marquer précisément le *nombre des plantes*, il est du moins moralement impossible de le faire; mais sans nous arrêter à proposer des conjectures sur le *nombre des plantes* il est nécessaire d'examiner deux questions. 1°. Si la terre a produit de nouvelles especes de *plantes*, ou si elle en produit tous les ans, outre celles qui furent créées au commencement du monde. 2°. Si quelques especes de *plantes* ont péri, ou s'il y en a qui puissent périr: si l'on peut assurer l'une ou l'autre de ces deux choses, il seroit inutile de faire des recherches sur le *nombre des plantes*, puisque ce nombre seroit incertain, qu'il varieroit tous les ans, & que la différence en pourroit être fort grande ou fort petite, car les causes de cette destruction, ou de cette nouvelle production étant accidentelles, il n'y a aucune raison qui puisse nous faire croire que l'on balance l'autre exactement, ou dans une assez juste proportion.

Ceux qui soutiennent l'affirmative de la premiere question, alleguent en leur faveur l'expérience commune: chaque année, disent-ils, ne produit-elle pas de nouvelles especes de fleurs & de fruits, & par conséquent de nouvelles especes de *plantes*; nos jardins ne sont-ils pas enrichis tous les ans de nouvelles especes de tulipes par exemple, & d'anémones, & nos vergers de nouvelles especes de pommes, & de poires? Nos jardiniers ne les vendent-ils pas sur le pié de nouvelles especes, & les herboristes ne les mettent-ils pas dans le même rang? Les livres de botanique ne font-ils pas les œillets, par exemple, & les violettes à fleur double, des especes différentes de celles qui n'ont qu'une fleur simple?

L'auteur répond que cela est vrai; mais si l'on examine en quoi consistent ces différences, on aura lieu de douter que ces *plantes* soient des especes distinctes; & l'on en conclura plutôt qu'elles ne le sont pas. La principale; pour ne pas dire la seule différence qui se trouve entre ces prétendues nouvelles especes, & les anciennes, consiste dans la couleur de la fleur, ou dans la multiplicité de ses feuilles: or il est évident que ni l'une ni l'autre de ces deux choses ne suffit pour établir une différence spécifique; à moins que l'on n'admette qu'un européen & un éthiopien sont deux especes d'hommes, parce que l'un est blanc & l'autre noir, ou qu'un européen & un indien sont aussi deux différentes especes, parce que l'un a la barbe épaisse & l'autre n'en a point du tout, ou qu'il n'a que quelques poils au lieu de barbe. La diversité dont nous parlons, vient uniquement du climat, du terroir, ou des alimens, comme l'on voit dans les autres animaux.

Il y a deux manieres de produire ces différences dans les *plantes*. La premiere en mettant la semence d'une *plante* dont on souhaite avoir une nouvelle espece, dans un terroir fertile, ou différent de celui dans lequel cette *plante* croît. Si l'on met dans un bon terroir la semence de certaines fleurs simples, elle produira outre plusieurs racines qui ne porteront qu'une fleur simple, quelques autres racines qui porteront des fleurs doubles, & d'une couleur différente de leurs meres *plantes*. Les *plantes* qui se diversifient aisément de cette façon, sont les anémones, les primeveres, les marguerites, les violettes, *&c.* c'est la maniere ordinaire d'avoir des fleurs doubles de toutes les sortes. La plûpart des fleurs rouges & pourprées, & quelques fleurs jaunes, en répandant leur graine dans un jardin, produisent quelques fleurs blanches & de différentes couleurs: & même dans les champs, à peine trouve-t-on une *plante* à fleur rouge, pourprée, ou bleue, qui ne varie en quelque lieu, & qui ne produise une fleur blanche ou de différentes couleurs. Les *plantes* à fleur jaune ne varient presque jamais dans les champs.

La seconde maniere de diversifier les *plantes*, est de les transporter souvent d'un lieu dans un autre. C'est ainsi que le chevalier Plot faisoit porter des fleurs doubles à des *plantes* qui n'ont que des fleurs simples: ce moyen paroît naturel, parce que les *plantes* qui sont long-tems dans un même lieu dégénerent insensiblement, ne portent qu'une fleur simple après avoir porté des fleurs doubles, & perdent leurs couleurs rares, qui sont suivies de couleurs communes.

Quoi qu'il en soit, toutes les variétés des *plantes* ne prouvent point que ces *plantes* soient des especes distinctes; & c'est ce qu'on peut confirmer par deux raisons. La premiere est que si ces *plantes* sont longtems dans un même lieu sans être cultivées, elles dégénerent comme nous venons de le dire, elles perdent la beauté de leurs couleurs, & ne portent qu'une fleur simple au lieu d'une fleur double. La seconde raison est que la graine de ces *plantes* ne donne que des *plantes* qui n'ont qu'une fleur simple, & d'une couleur commune, si elle est semée dans le lieu & dans le terroir qui leur est naturel.

Pour ce qui est des arbres fruitiers, M. Ray observe que la principale différence qui se trouve entre les prétendues especes de ces arbres, consiste dans la figure & le goût du fruit, ce que l'on doit aussi attribuer à la différence du terroir, & aux différentes manieres d'enter. Le seul moyen, selon l'auteur, d'avoir de nouveaux fruits, est de semer dans un terroir des pepins de pommes & de poires, qui produiront des fruits sauvages d'une autre figure & d'un goût différent des premiers fruits; mais on pourra leur donner un meilleur goût, & les perfectionner si l'on ente les arbres qui les produisent.

A l'égard des *plantes* dont les feuilles ont diverses couleurs, comme le houx, l'alaterne, le romarin, l'hyssope, la menthe, le thim, elles sont encore moins de différentes especes que les fleurs & les fruits dont nous venons de parler; leurs diverses couleurs ne sont que les symptômes d'une mauvaise constitution; & quant à la différence de grosseur & de petitesse qui se rencontre entre plusieurs *plantes* de la même espece, l'on ne doit attribuer cette différence qu'à la fertilité ou à la stérilité du terroir, à l'humidité ou à la sécheresse de la saison, à la froideur ou à la chaleur du climat, à la culture plus ou moins savante, ou à quelqu'autre accident.

La seconde question est, si quelques especes de *plantes* ont péri, ou s'il y en a qui puissent périr. L'auteur répond, 1°. que quoiqu'il soit possible absolument & physiquement que certaines especes de *plantes* périssent, cela est pourtant fort improbable; 2°. que si quelques especes de *plantes* périssoient, il seroit moralement impossible de s'en assurer.

Il est peu vraissemblable qu'aucune espece de *plantes* ait péri. M. Ray ne sauroit se persuader qu'il y ait dans le monde aucune espece locale de *plantes*, c'est-à-dire si particuliere à un lieu qu'on ne sauroit la trouver ailleurs; il n'a observé en aucun endroit de la Grande-Bretagne aucune *plante* qu'il n'ait vûe dans les pays étrangers, ou du moins en divers lieux de la même latitude au-delà de la mer.

Quelques botanistes prétendent que certaines *plantes* sont particulieres à certains lieux, comme le baume, par exemple, à la Judée, *&c.* mais M. Ray demande qu'il lui soit permis de s'éloigner de leur sentiment, jusqu'à ce qu'ils aient de meilleures preuves qu'un argument négatif. D'ailleurs, supposé qu'il y ait des *plantes* locales, on ne sauroit prouver qu'elles puissent périr, à moins qu'elles ne soient dans des îles englouties par la mer. Si les *plantes* locales étoient détruites par les hommes, ou par quelqu'accident, comme diverses graines retiennent dans le terroir où ces *plantes* croissent, ce terroir produiroit de nouveau les mêmes *plantes*; & si le baume est une *plante* originaire de la Judée, supposé qu'on l'eût transporté en Egypte ou ailleurs, son ancien terroir l'auroit reproduit, à moins que la constitution de ce terroir n'eût été fort altérée par quelqu'accident, ou par quelque cause surnaturelle.

Secondement, si quelques especes de *plantes* périssoient, il seroit moralement impossible de s'en assurer. On ne peut savoir qu'il y ait des *plantes* locales, à moins qu'on n'ait visité toute la surface de la terre, ou qu'on n'en soit informé par des personnes très-intelligentes qui connoissent sans exception les *plantes* de tous les pays; mais ces deux choses sont absolument impossibles. S'il n'y a point de *plantes* locales, comme M. Ray en est fortement persuadé, il est presqu'impossible que certaines causes concourent pour faire périr quelque espece de *plante* que ce soit; & supposé que cela arrivât, personne ne pourroit le savoir, à cause de la vaste étendue de la terre, dont une très-grande partie est ou deserte ou habitée par des nations barbares qui n'ont aucune connoissance de la Botanique. *Bibl. angl. tom. IV. p. 27-40.* (*D. J.*)

PLANTE CAPILLAIRE, (*Botan.*) On appelle *plantes capillaires*, celles qui n'ont point de tiges principales, & qui portent leurs semences sur le dos de leurs feuilles. Ce nom leur a pû être donné, par ce que leurs racines sont garnies de fibres chevelues; la fougere, le polypode, la langue de cerf, l'osmonde & autres, sont des *plantes capillaires*. L'adiante de Montpellier, celui du Canada, l'adiante noir, le blanc, le rouge, le jaune, la sauvevie, le cétérac, sont les *plantes capillaires* des boutiques de Pharmacie. L'Amérique est féconde en *plantes capillaires*, & tous les Botanistes savent que le P. Plumier en a fait une excellente histoire qu'il a intitulée, *hist. des fougeres*. Dans le repli de leurs feuilles sont contenues des capsules membraneuses, très-petites, qui s'ouvrent par la contraction d'un anneau élastique; & on a découvert par le microscope, qu'elles sont pleines d'une fine poussiere; mais on dispute encore si cette poussiere est la semence, ou une poussiere d'étamines semblable, à celle qui se trouve dans les sommets des étamines des autres fleurs. (*D. J.*)

PLANTES ESCHYNOMENEUSES, *voyez* ÆSCHYNOMENEUSES.

PLANTES ÉTOILÉES sont celles dont les feuilles naissent sur la tige à de certaines distances, en forme d'étoiles avec des rayons: ou ce sont des fleurs qui ressemblent à des étoiles, ou qui sont remplies de boutons semblables à des étoiles sur le bord. *Voyez* PLANTES.

M. Ray range ces sortes de *plantes* dans la dixieme classe des *plantes* d'Angleterre: telles sont les *plantes* appellées *cross-wort*, *mollaga*, *garance sauvage*, *asperula* ou *woodruff*, *gallium* ou *ladies bed-straw*, *aparine* ou *cleavers*, *rubia tinctorum*, ou *garance des teinturiers*, auxquelles il ajoute, comme approchantes de ce genre, le *nasturtium indicum*, le cresson des Indes ou pié d'alouette jaune.

PLANTES *à plusieurs cosses* sont les mêmes qu'on appelle autrement *corniculatæ plantæ*, & qui après chaque fleur ont diverses cosses pareilles à celles des légumes, toutes distinguées les unes des autres, menues & fréquemment courbées, où leur graine est renfermée. Quand ces cosses sont mûres, elles s'ouvrent d'elles-mêmes, & laissent tomber la graine. *Voyez* CORNICULATE & ACTION DE SEMER. *Voyez aussi* PLANTE.

PLANTES MARINES, productions de la mer qui sont formées par des insectes, & qui doivent par conséquent faire partie du regne animal. Cependant ces productions ont tant de ressemblance par leur forme avec les végétaux, qu'on les a prises pour des *plantes*, & qu'on les a placées pendant long-tems dans le regne végétal. Il n'est pas surprenant qu'il y ait dans la nature des especes de choses d'un même genre, ou des genres d'une même classe dont les caracteres distinctifs soient équivoques; mais on croiroit que l'on ne pourroit pas se tromper dans la division générale des trois regnes de l'Histoire naturelle, au point de prendre des animaux pour des minéraux ou des végétaux. Tous les Naturalistes ont pourtant été pendant long-tems dans cette erreur; on a cru que le corail, les madrepores, &c. étoient des pierres, des substances qui s'endurcissoient lorsqu'elles étoient hors de l'eau, ou des *plantes* qui devenoient pierreuses; & en observant de plus près, on se persuada de plus en plus que c'étoit de vraies *plantes*. En 1706, M. le comte de Marsigli sembla en donner des preuves convaincantes, lorsqu'il découvrit sur le corail des petits corps organisés & découpés en plusieurs parties, dans lesquels il crut trouver tous les caracteres des fleurs: ces prétendues fleurs avoient environ une ligne & demie de longueur, & étoient soutenues par un calice blanc, duquel partoient huit rayons de la même couleur; ces rayons étoient de la même longueur & à la même distance l'un de l'autre, formant une espece d'étoile. Il suivit ces recherches, & il vit encore de ces prétendues fleurs sur des productions de même nature que le corail, appellées *plantes pierreuses*, & sur beaucoup d'autres, dont quelques-unes sont molles, & qui toutes ont été mises au rang des vraies *plantes*. On ne doutoit plus que le corail, les madrepores, les litophites, &c. ne fussent des *plantes*, & même des *plantes* qui portoient des fleurs apparentes, lorsque M. Peissonnel, médecin botaniste du roi à la Guadeloupe, „ désirant que l'idée qui résultoit „ de la découverte ingénieuse du comte de Marsigli, „ par rapport aux fleurs du corail, se vérifiât, s'embarqua étant à Marseille dans l'année 1723, alla en „ mer avec les pêcheurs du corail, bien instruit de ce „ que le comte de Marsigli avoit observé, & de la „ maniere dont il s'y étoit pris pour faire ses observations. Aussi-tôt que le filet avec lequel les pêcheurs „ tirent le corail fut près de la surface de l'eau, il y „ plongea un vase de verre dans lequel il fit entrer „ quelques branches de corail; il remarqua quelques heures après qu'il paroissoit un grand nombre de petits „ points blancs de tous les côtés de cette écorce; ces „ points répondoient aux trous qui perçoient l'écorce, „ & formoient une figure terminée par des rayons jaunes & blancs, dont le centre paroissoit creux, mais „ ensuite s'étendoit & présentoit plusieurs rayons ressemblans à la fleur de l'olivier: ce sont les fleurs du „ corail décrites par M. de Marsigli. Ayant tiré le corail hors de l'eau, les fleurs rentrerent dans l'écorce „ & disparurent; mais ayant été remis dans l'eau, elles „ reparurent quelques heures après: elles ne lui sembloient „ pas aussi larges que le comte de Marsigli le rapporte, „ leur diametre excédant à peine celui de la tête d'une „ grosse épingle; elles étoient molles, & leurs pétales „ disparoissent lorsqu'on les touche dans l'eau, formant „ alors des figures irrégulieres. Ayant mis quelques-unes de ces fleurs sur du papier blanc, elles perdirent „ leur transparence, & devinrent rouges à mesure qu'elles sécherent. Notre auteur remarque que ces fleurs „ partoient des branches dans toutes sortes de directions, des branches cassées comme de celles qui étoient „ entieres; mais leur nombre diminuoit à mesure qu'on „ approchoit de la racine; & après nombre d'observations, il détermina que ce que le compte de Marsigli avoit pris pour des fleurs, étoient de véritables insectes.

„ L'insecte du corail, que l'on appelle une *petite ortie*, *pourpre*, *polype*, & que le comte de Marsigli a „ pris pour fleur, se dilate dans l'eau, & se contracte dans „ l'air, ou lorsque vous le touchez dans l'eau avec la „ main, ou que vous versez dessus des liqueurs acides; „ ce qui est ordinaire aux poissons & insectes de l'espece „ vermiculaire. Notre auteur étant sur les côtes de Barbarie en 1725, eut le plaisir de voir l'insecte du corail mouvoir les bras, & ces petits insectes s'étendre „ dans un vase plein d'eau de la mer qu'on avoit mis „ auprès du feu, où il y avoit du corail; il augmenta „ le feu, & fit bouillir l'eau, & par ce moyen les tint „ dans leur état d'extension hors du corail, comme il „ arrive lorsqu'on fait bouillir des testacées, soit de terre „ ou de mer. Ayant répété ses observations, il vit clairement que les petits trous perceptibles sur l'écorce du „ corail, étoient les ouvertures par lesquelles ces insectes sortoient: ces trous correspondent à ces petites cavités ou cellules qui sont moitié dans l'écorce & moitié dans la substance du corail, ces cavités sont les „ niches que l'insecte habite. Dans les tubes qu'il avoit „ observés, est contenu l'organe de l'animal: les glandules sont les extrémités de ses piés; & le tour contient la liqueur ou le suc laiteux du corail, qui est le „ sang ou le suc de l'animal. Lorsqu'il pressoit cette petite élévation avec les ongles, les intestins & tout le „ corps de l'animal sortoient ensemble, & ressembloient „ au suc épaissi, fourni par les glandes sébacées de la „ peau; il vit que lorsque l'animal vouloit sortir de sa „ niche, il forçoit le sphincter situé à son entrée, & lui „ faisoit prendre la forme d'une étoile avec des rayons „ blancs, jaunes ou rouges. Lorsque l'insecte sort sans „ s'étendre, ses piés, son corps forment cette apparence „ blanchâtre observée par M. Marsigli; mais lorsqu'il „ sort & qu'il s'étend, il forme ce que ce comte & „ notre auteur prirent pour les pétales de la fleur du corail, & le calice de cette fleur supposée étoit le corps „ de l'animal sorti de sa cellule. Ce suc laiteux dont „ on a déja parlé, est le sang ou les liqueurs de l'animal, & il est plus ou moins abondant à proportion „ de sa santé ou de sa vigueur. Lorsque les insectes sont „ morts, ils se corrompent & communiquent à l'eau l'odeur de poisson pourri. La substance du corail fournit à peine par cette analyse chimique, de l'huile, du „ sel ou du phlegme, pendant que le corail vivant avec „ son écorce, fournit de ces substances environ une „ quarantieme partie de son poids, & que l'écorce du „ corail seul, dans laquelle sont contenus les animaux, „ en fournit la sixieme partie. Ces principes ressemblent „ à ceux que l'on tire du crâne humain, des cornes de „ cerf, & des autres parties d'animaux „. Extrait d'un article des *Transf. phil.* sur le corail, *ann.* 1753, in-12. 1756, *p.* 22. & *suiv.*

En 1726 ou 1727, M. Peyssonnel proposa son système sur les *plantes marines*, mais il fut contrarié; on lui opposa un autre système qui réduisoit la végétation du corail à sa seule écorce: on la regardoit seule comme une *plante* qui se bâtissoit une tige en déposant des grains rouges & sablonneux dont on l'avoit trouvée remplie.

En

En 1738 M. Shaw, dans la relation de ses voyages en Afrique, mit en avant un autre système sur la végétation du corail; il prétendoit que ces corps apparens sous toute l'écorce du corail & des autres lithophytons, étoient leurs racines qui disparoissoient lorsque ces *plantes* se trouvoient hors de la mer.

En 1741 M. Bernard de Jussieu fit un voyage pour observer les *plantes marines*, sur les côtes occidentales de la Normandie, avec M. Blot, alors jeune médecin de Caen, & maintenant professeur de Botanique dans l'université de cette ville, qui connoissoit parfaitement ces côtes. Ils les suivirent depuis Honfleur jusqu'au-dessous de Bayeux; ils virent sortir des nœuds ou des articulations & des bouts de toutes les branches de plusieurs especes de *plantes marines*, de petits animaux qui se mouvoient plus ou moins en différens tems, qui s'épanouissoient en certain tems, & qui rentroient en entier dans leurs petites cellules. Enfin M. de Jussieu reconnut que plusieurs especes de ces prétendues *plantes marines*, dont chacune a en effet l'extérieur d'une très-belle *plante*, ne sont que des assemblages de loges de polypes: ce qui confirme le système de M. Peyssonnel. Depuis ce tems, il n'est resté aucun doute à ce sujet. Les prétendues *plantes marines* ont été restituées au regne animal: on a même voulu changer leur faux nom de *plantes* en celui de *polypiers* qui leur conviendroit mieux. *Mémoires de l'academie royale des Sciences; ann.* 1742. *Préface du VI. vol. des mémoires pour servir à l'histoire des insectes*. On trouvera beaucoup de recherches sur le même sujet dans le livre de M. Donati, qui a pour titre: *Della storia naturale marina dell'adriatico saggio*, & dans celui de M. Ellis.

PLANTE PARASITE, (*Botan.*) *plante* qui croît sur d'autres *plantes*, & qui se nourrit de leur suc. Le lierre, la vigne de Canada, le jasmin de Virginie, la cuscute, le gui, l'hypocille, & sur-tout les mousses, se nomment avec raison *plantes parasites*; mais les plus pernicieuses sont les lichens, espece de croûte à nos yeux mêlée de jaune & d'un blanc sale, qu'on voit sur les écorces des arbres. Toutes ces *plantes* leur sont fatales, parce qu'elles en dérobent la seve par une infinité de petites racines qui la sucent & l'interceptent.

Les semences des *plantes parasites* sont extrèmement fines, & en nombre presque infini, contenues ordinairement dans les petites capsules qui crevent d'elles-mêmes & les répandent; le vent porte ces graines au hasard sur des murs, sur des toits, sur des arbres, où des rencontres favorables les font éclorre.

La propriété qu'ont les *plantes parasites* de ne devoir qu'indirectement à la terre leur nourriture, & de ne pouvoir goûter qu'un suc affiné & épuré dans les vaisseaux des autres *plantes*, semble indiquer dans ces *parasites* une délicatesse plus marquée que dans les *plantes* qui les nourrissent: celles-ci cependant en ont une que les *parasites* n'ont pas; toute sorte de terre ne leur est pas indifférente comme toute sorte de *plante* l'est aux *parasites*, pourvû qu'elles puissent s'y attacher, & que la dureté ou la délicatesse de l'écorce des autres ne s'y oppose pas. Plusieurs des premieres aiment une terre légere, d'autres préferent une terre argilleuse & forte, où périroient celles que des sables les plus arides nourrissent abondamment: mais la cuscute & les *plantes* de cette nature s'accommodent de toutes les *plantes*, qui sont pour elles ce que la terre est pour celles qui y jettent leurs racines.

Les Botanistes ont établi une distinction entre les diverses *plantes parasites*; savoir, les *parasites* qui se sement & vivent sur d'autres *plantes* comme le gui; & celles qui se sement en terre, y germent, & s'attachent sur les racines d'une autre *plante*, comme les orobanches & l'hypocistis, la clandestine & l'orobancoïde; enfin, il y a des *parasites* qui vivent sur les autres *plantes* mais peut-être sans en tirer d'aliment, puisqu'elles peuvent vivre sur terre également, ou attachées à d'autres corps comme à des rochers, à des murs: telles sont les lichens, les fucus de mer & plusieurs autres. (*D. J.*)

PLANTES, PENTAPÉTALES, ce sont celles dont les fleurs sont composées de cinq feuilles. *Voyez* PLANTE.

PLANTE VENÉNEUSE, (*Botan.*) *plante nuisible* ou *mortelle*. Nous serions heureux de connoître nos ennemis du regne végétal, ou, pour parler plus simplement, les *plantes vénéneuses*: on se plaint depuis long-tems de ce que les Botanistes semblent s'attacher uniquement à caractériser les *plantes*, sans s'inquiéter de leurs propriétés; mais ce n'est pas leur faute, il a fallu nécessairement s'assurer du caractere de chaque *plante*, & c'est au tems à nous en apprendre les vertus ou le danger. Ni l'analyse chimique, ni les expériences faites sur les animaux vivans, ni le goût, ni l'odeur, ni finalement les autres qualités sensibles des *plantes*, ne nous découvrent point quels effets elles sont capables de produire sur nous. De tous ces moyens, l'analyse chimique est sans doute le moins fidele. Quant aux essais faits sur les animaux, ils ne concluent rien pour nous; les amandes ameres, le persil, tuent des oiseaux, & ne laissent pas de nous servir d'alimens; au rebours les chevres broutent le tithymale pour réveiller leur appétit, & cette même *plante* empoisonne les poissons, & n'est pas moins dangereuse aux hommes.

Pour ce qui regarde les qualités sensibles, elles ne trompent que trop souvent. La ressemblance des caracteres botaniques, ou leur proximité dans les classes, ne nous assure pas davantage des affinités de leurs vertus; car les cigues, les phellandrium, les œnanthe, se trouvent dans la même famille que les angeliques, le fenouil, & autres *plantes* salutaires.

Rien ne nous assure donc des bonnes ou mauvaises propriétés des *plantes* à notre égard, que l'usage reitéré que nous en faisons; or il est peu de botanistes, comme Gesner, assez zélés pour le bien public, jusqu'à risquer leur vie en éprouvant sur eux-mêmes les vertus des *plantes*. On raconte que ce savant homme mourut pour avoir essayé sur lui la vertu du doronic à racine de scorpion. La prudence veut donc qu'on attende patiemment les essais des empyriques téméraires, ou des paysans assez malheureux, pour se tromper quelquefois sur le choix des remedes & des alimens tirés des végétaux.

On voit par ce que nous venons de dire, que la recherche des vertus des *plantes* est très-risqueuse, & que c'est au tems & à des hasards heureux ou funestes à nous instruire là-dessus. Mais c'est des *plantes vénéneuses* que la connoissance nous intéresse le plus, car elles nous trompent souvent par les apparences des fruits doux & agréables; témoins la bella dona, la christophoriane, & sur-tout le coriaria, ou le redoul, dont nous parlerons ailleurs: il est donc avantageux de faire connoître ces poisons afin qu'on les évite soigneusement.

Un autre motif qu'on ne soupçonne pas d'abord, doit encore nous engager à la recherche de ces sortes de *plantes*, c'est à cause de leurs vertus médicinales, car toutes vénéneuses que sont plusieurs de ces *plantes*, elles peuvent fournir des remedes d'autant plus efficaces qu'elles sont plus dangereuses; & au fond, les poisons ne different souvent des remedes que par la dose, ou par la maniere de les appliquer. On tire du laurier-cerise une eau très-vénéneuse, & cependant les feuilles de cet arbre donnent aux crêmes un goût d'amande amere qu'on recherche très-avidement, & dont on se trouve bien. Le laurier-rose, poison violent même pour les chevaux, purge avec succès certains hommes robustes. L'opium, qui est un violent poison, devient un souverain remede, appliqué à propos & à juste dose. (*D. J.*)

PLANTES *de la Bible*, (*Botan.*) On appelle ainsi les *plantes* dont il est parlé dans la Bible. La Botanique a éclairé de ses lumieres la Critique sacrée, & a répandu beaucoup de jour sur l'intelligence des endroits de l'Ecriture où il s'agit des *plantes*. Barreira, Cocquius, Lemnius, Ursinus, ont les premiers rompu la glace; mais leurs ouvrages sont tombés dans l'oubli depuis ceux d'Hiller, abbé de Royal-Fontaine, & du médecin Celsius. Le traité d'Hiller est intitulé *Hillers hiero-physicon*, & a été imprimé à Utrecht en 1725 *in*-4°. L'ouvrage de Celsius, *Celsii hiero-botanicon*, a paru *Amstel.* 1748, *en* 2 *vol. in*-8°. (*D. J.*)

PLANTES, *maladies des*, (*Agricult.*) Tout ce qui végete a ses maladies, ou, pour parler plus simplement, tous les corps organisés sont sujets à certains changemens, à certaines dégénérations, que l'on peut appeller *maladies*, par rapport à leur état naturel; un arbre, par exemple, dont le tronc se pourrit, ou qui perd ses feuilles avant la saison, est malade, parce qu'on ne l'appelle *sain* que lorsque ses parties sont bien conditionnées.

On peut rapporter les *maladies des plantes* aux causes suivantes: 1°. à la trop grande abondance du suc nourricier; 2°. au défaut, ou manque de ce suc; 3° à quelques mauvaises qualités qu'il peut acquérir; 4°. à sa distribution inégale dans les différentes parties des *plantes*; 5°. enfin, à des accidens extérieurs.

La trop grande abondance de suc nourricier le fait sortir de lui-même hors des vaisseaux: ainsi les especes de pins distillent naturellement presque pendant toute l'année. L'épanchement est encore plus grand, si l'on fait des incisions à ces arbres à coups de hache ou autrement.

La liqueur qui en découle s'appelle *térébenthine* lorsqu'elle conserve sa fluidité, & *galipot* ou *résine* quand elle devient solide: mais si ce même suc, faute de vitesse,

se grumele dans ses propres tuyaux; s'il est obligé de s'y arrêter parce qu'ils sont devenus crasseux, & par conséquent plus étroits qu'ils n'étoient, alors le suc qui continue de monter de la racine, s'imbibe peu-à-peu dans les trachées que l'on peut appeler les *poumons des plantes*, il en interrompt le commerce de l'air; & la circulation étant interceptée, ces arbres sont suffoqués & meurent, par la même raison que les animaux qu'on étouffe.

Dans les pays chauds, la trop grande abondance de seve produit au bout des branches des arbres que l'on taille en buisson, des tumeurs d'une substance spongieuse qui se carie facilement; & ces arbres en portent bien moins de fruit. Si l'on coupe du bois plus qu'il ne faut aux arbres à haute tige, ils donnent peu de fruit, parce que la seve trop abondante par rapport au bois qu'elle doit nourrir, ne fait que pousser de nouvelles branches, au lieu de faire fleurir les vieilles, dont les vaisseaux sont plus difficiles à pénétrer; ainsi le grand secret dans la culture des arbres fruitiers, c'est de ne couper que les branches qui se croisent, & qui les rendroient difformes: mais les mains démangent aux curieux.

La langueur & la mort de plusieurs *plantes* montrent bien que le suc nourricier commence à leur manquer. Les feuilles ne jaunissent, ne se fanent; & ne tombent hors de leur saison, que faute de nourriture; soit qu'elle leur soit dérobée par les petits vers qui s'y attachent, soit que le mal vienne des racines: ces parties perdent peu-à-peu leur ressort; elles se carient, se chancissent, & leurs couloirs se remplissent d'un certain limon, qui empêche la filtration des sucs propres pour les autres parties. Si les racines se carient, le fumier de vache ou de cochon les rétablit & arrête la carie, de même que le storax liquide arrête la gangrene des animaux. Si elles sont chancies, il faut les bien laver dans l'eau claire, pour détacher & entraîner tous ces petits filets de mousses qui commençoient à s'y nourrir.

Quant au limon qui fait le relâchement des fibres, & ensuite des obstructions, le terreau & la fiente de pigeon y remédient. La cendre de vigne, la chaux, la fiente de poule & de pigeon, mêlées avec la terre qui couvre les racines des oliviers & des orangers paresseux, les excitent à fleurir & à porter des fruits: mais ces sortes de remedes ne conviennent pas à toutes sortes de *plantes*. L'urine, l'eau de chaux, l'eau du fumier un peu trop forte, les couches même trop chaudes, dessechent & brûlent, comme l'on dit, le chevelu des racines.

Il seroit trop long de parler ici de la mauvaise qualité de la seve, qui vient du défaut des terres, cette discussion demanderoit un traité d'Agriculture raisonnée; mais il y a un vice qui rend les *plantes* stériles dans les meilleurs fonds, c'est quand le suc nourricier devient si gluant, qu'il ne sauroit circuler, ni faire développer les parties qui doivent paroître successivement les unes après les autres.

La squille, l'oignon portant laine, les especes d'aloës, & plusieurs *plantes* grasses, fleurissent avec beaucoup plus de facilité dans les pays chauds, parce que la terre leur fournit un suc assez maigre, que la chaleur fait couler aisément; au lieu que dans les pays froids, ce suc est gluant, & devient comme une espece de mucilage, qui ne sauroit faire sortir les tiges du fond de leurs racines. Le seul remede est d'élever ces sortes de *plantes* sur couche & dans des terres sablonneuses.

Malgré cette précaution, les oignons qui viennent des Indes ne fleurissent qu'une seule fois dans ce pays-ci, parce que la jeune tige qui est dans le fond de la racine se trouve assez développée avant le transport pour pouvoir s'élever & s'épanouir; mais après cela le suc nourricier qui devient trop gluant, n'a pas la force de faire développer le jeune embryon qui est dans le cul de l'oignon, & qui ne devoit paroître que dans un an.

La plûpart des narcisses & des jacinthes dont on coupe les feuilles après que leur fleur est passée, ne fleurissent pas bien l'année d'après. Il semble que le suc glaireux qui étoit en mouvement dans les racines de ces plantes, & qui passoit à l'ordinaire dans les feuilles, se décharge sur la jeune tige qui est au fond de la racine; il s'imbibe, il s'épaissit, il se fige dans cet embryon, & l'empêche de se développer au printems.

La stérilité de plusieurs *plantes* ne dépend pas toujours de la mauvaise qualité du suc nourricier; souvent c'est une maladie qui vient de la distribution imparfaite de ce suc, il faut alors ébrancher la *plante*, en resserrer les racines dans un petit terrein. Les orangers & les figuiers plantés dans des petites caisses, donnent beaucoup plus de fruits que ceux dont la seve trouve à s'étendre dans les racines, au lieu de faire éclore les fleurs & les embryons. C'est par cette méthode qu'on a de bonnes graines de pervenche & d'épimédium, qui en pleine terre s'amusent à tracer & ne nouent pas.

Pour ce qui est des maladies causées par les accidens extérieurs, elles surviennent ordinairement par la grêle, par la gelée, par la brouiture, par la moisissure, par les *plantes* qui naissent sur d'autres *plantes*, par la piquure des insectes, par différentes tailles & incisions que l'on fait aux *plantes*.

La grêle qui tombe sur les feuilles en meurtrit les fibres, & fait extravaser le suc nourricier qui forme une dureté élevée en tumeur. Si la pluie tombe avec la grêle, l'impression du coup est bien moindre, parce que les fibres amollies par l'eau, obéissent au coup; d'ailleurs, cette eau détergeant & emportant le suc qui commence à s'épancher, donne lieu aux fibres de se rétablir par leur ressort, à-peu-près comme il arrive aux parties meurtries que l'on étuve sur le champ.

La gelée au contraire fait périr les plantes lorsqu'elles sont mouillées, parce que l'eau qui se gele dans leurs pores les déchire en se dilatant, tout comme elle fait casser les vaisseaux où elle est enfermée.

La brouiture, en latin *uredo*, est cet accident qui arrive aux *plantes* en été, lorsqu'après le beau tems il survient quelqu'orage accompagné d'une légere pluie, & que le soleil paroît immédiatement après: alors il brûle les feuilles & les fleurs sur lesquelles la pluie est tombée, & ôte l'espérance des fruits. Les naturalistes cherchent la cause d'un si étrange effet, & M. Huet, qui n'étoit point physicien, mais seulement homme d'esprit, paroît l'avoir imaginée le plus ingénieusement.

Dans les jours sereins de l'été, dit-il, il est visible qu'il s'assemble sur les feuilles & sur les fleurs, comme par-tout ailleurs, un peu de poussiere; quand la pluie tombe sur cette poussiere, les gouttes se ramassent ensemble, & prennent une figure ronde, ou approchante de la ronde, comme on voit qu'il arrive souvent sur des planchers poudreux, lorsqu'on y répand de l'eau pour les balayer. Or ces boules d'eau ramassées sur ces feuilles & sur ces fleurs, tiennent lieu de ces verres convexes, que nous appellons *miroirs ardens*, & produisent le même effet sur les *plantes* que produiroient ces verres si on les en approchoit; si la pluie est grosse & dure longtems, le soleil survenant ne produit plus cette brûlure, parce que la force & la durée de cette pluie a abattu toute la poussiere qui arrondissoit les gouttes d'eau, les gouttes perdant leur figure brûlante, s'étendent & se répandent sans aucun effet extraordinaire.

Les *plantes* sont encore détruites par celles qu'on appelle *parasites*, & par la moisissure, véritable assemblage de très-petites *plantes* parasites. *Voyez* Moisissure. Les remedes seront de tenir les *plantes* au sec, de déraciner les parasites, de les arracher, de racler avec la serpette l'écorce des arbres auxquels elles s'attachent, d'en couper des branches, & de faire des incisions dans l'écorce jusqu'à fleur de terre.

Parmi les tumeurs des *plantes*, autre genre de maladie qui les attaque; il y en a qui leur sont naturelles ou viennent d'une méchante conformation, & d'autres qui naissent de la piquure des insectes. Ces petits animaux qui n'ont pas la force de bâtir leurs nids avec de la paille, ou d'autre matiere comme font les oiseaux, vont décharger leurs œufs dans les parties des plantes qui les accommodent le mieux. La piquure est suivie d'une tumeur, & cette tumeur est une suite de l'épanchement du suc nourricier, qui s'imbibant dans les pores voisins, les fait gonfler à mesure qu'il en dilate les fibres, l'œuf ne manque pas d'éclore au milieu de ce nid, & le ver ou le puceron qui en sort, y trouve sa nourriture toute préparée. C'est ainsi que se forment les noix de galle, & toutes les tumeurs que l'on observe sur les *plantes* piquées.

Pour remplir le dénombrement des causes auxquelles l'on a rapporté les *maladies des plantes*, il nous reste à parler des bosses qui naissent autour des greffes. Comme les vaisseaux de la greffe ne répondent pas bout à bout aux vaisseaux du sujet sur lequel on l'a appliqué, il n'est pas possible que le suc nourricier les enfile à ligne droite; desorte que le cal bossu est inévitable; d'ailleurs il se trouve bien de la matiere inutile dans la filtration qui se fait de la seve, qui passe du sujet dans la greffe, & cette matiere qui ne sauroit être vuidée par aucuns vaisseaux, ni déférens, ni excrétoires, ne laisse pas d'augmenter la bosse.

Les levres de l'écorce des arbres que l'on taille pour enter, ou pour émonder, se tuméfient d'abord par le suc nourricier qui ne sauroit passer outre, à cause que l'extrémité des vaisseaux coupés, est pincée & comme cautérisée par le ressort de l'air; il s'y fait donc comme

une

une espece de bourrelet qui s'étend insensiblement de la circonférence vers le centre, par l'alongement des fibres, & la blessure se couvre par une espece de calotte qui enveloppe le bois coupé. Les fibres du chicot au contraire, ne pouvant pas s'alonger, se dessechent, & deviennent extrèmement dures; c'est ce qui forme les nœuds dans le bois. On en voit souvent dans les planches de sapin qui s'en détachent comme une cheville que l'on chasse de son trou. Le bois des arbres qui ont été souvent taillés, est revêche comme disent les ouvriers, parce qu'il est tout traversé de gros chicots endurcis, dont les fibres n'ont pas la même direction que celles du reste du corps ligneux. (*D. J.*)

PLANTES, *transport des* (*Agricult.*) depuis que les sciences renaquirent sur la fin du xv. siecle, c'est-à-dire depuis que la raison revint habiter parmi nous, la botanique n'a pas été la derniere science qu'on ait pensé à cultiver; bientôt les hommes rendus plus sociables, parce qu'ils étoient éclairés, se communiquerent leurs lumieres; bientôt le commerce & la navigation qui répandent par-tout les richesses & l'abondance, porterent en Europe la connoissance de quantité de *plantes* exotiques, dèslors on ne songea plus qu'à s'en procurer; & l'art de leur transport & de leur culture, furent des connoissances nécessaires à acquérir.

Je ne déciderai point avec la Quintinie, si un jardinier est le genre, & le botaniste une espece; mais celui qui se contente de savoir le nom des *plantes*, de les distinguer par classe, & d'en rechercher les vertus, n'est botaniste qu'à demi. S'il veut mériter un titre plus distingué, il doit entendre leur culture, l'art de les multiplier, de les conserver, de les transporter d'un pays à l'autre. Toutes ces connoissances tiennent à la perfection du botaniste. Le seul article du *transport des plantes* formeroit le sujet d'un traité; mais je dois ici me borner à quelques remarques générales, tirées des ouvrages de Miller.

Quand on envoie des *plantes* d'un pays à l'autre, il faut principalement avoir attention à la saison qui y est la plus propre. Par exemple, s'il faut envoyer une partie de *plantes* d'un pays chaud dans un pays froid, il faut le faire au printems, afin que les *plantes* arrivant dans un pays plus froid, où la saison s'avance, elles aient le tems de se rétablir avant l'hiver, au cas qu'elles aient un peu souffert dans le trajet; au lieu que celles qui arrivent en automne périssent souvent pendant l'hiver, parce qu'elles n'ont pas eu le tems de se rétablir & de prendre racine avant le froid; au contraire, les *plantes* qu'on envoie d'un pays froid dans un chaud, doivent être toujours expédiées en automne, afin qu'elles puissent arriver à tems pour prendre racine avant les grandes chaleurs, autrement elles périroient bientôt.

La meilleure maniere d'empaqueter les *plantes* pour un voyage, est de les mettre dans des caisses portatives, faites avec des anses pour les manier & les remuer plus aisément sur le navire dans le mauvais tems. Ces caisses doivent être percées de plusieurs trous: il faut mettre une tuile plate ou une coquille d'huitre pour empêcher la terre en s'éboulant, de les boucher. On remplira ces caisses de terre; on y mettra les *plantes* aussi près les unes des autres qu'il sera possible, pour gagner de la place, ce qui est souvent absolument nécessaire, pour qu'elles n'incommodent point dans le vaisseau. Comme le seul but qu'on se propose ici est de leur conserver la vie, & non pas de les faire croître dans le passage, il est sûr qu'une petite caisse contiendra plusieurs *plantes* si l'on sait les y ranger avec adresse.

Il faut mettre les *plantes* dans la caisse quinze ou vingt jours avant que de les embarquer, afin qu'elles y soient plus affermies & enracinées. Pendant le cours du passage, on les laissera autant qu'il sera possible sur le tillac ou sur le pont, afin qu'elles soient airées. Pendant le mauvais tems & la tempête, on les couvrira d'une tente gaudronnée, pour les préserver de l'eau salée de la mer, qui les détruiroit si elles en étoient trop mouillées.

L'arrosement que demandent ces *plantes* pendant le voyage, doit être proportionné au climat d'où elles viennent, & à celui où on les transporte. Si elles vont d'un pays chaud dans un froid, elles requierent peu d'humidité, lorsqu'elles ont passé le tems des chaleurs: mais si elles sont portées d'un pays froid dans un chaud, elles ont un plus grand besoin d'arrosement à proportion qu'on s'avance dans un climat plus chaud. Alors il faut les abrier pendant le jour de la grande chaleur du soleil, qui sans un abri, ne manqueroit pas de les sécher & de les détruire.

Si les *plantes* envoyées d'un pays dans un autre sont telles qu'elles puissent vivre hors de terre un tems considérable, ce que feront toutes celles qui sont pleines de seve, comme par exemple les joubarbes, les ficoïdes, les euphorbium, les cierges, &c. ces sortes de *plantes*, dis-je, n'exigent d'autre soin que de les bien empaqueter avec de la mousse dans une caisse; on observera de les mettre assez serrées pour qu'elles ne souffrent pas des soubresauts & des secousses qui les briseroient, & pour que les *plantes* épineuses ne blessent pas les autres, si elles sont mêlées ensemble. La caisse doit être placée dans un endroit à l'abri de l'humidité & des rats, qui ne manqueroient pas de ronger les *plantes* & de les détruire. Des *plantes* de cette espece, empaquetées avec précaution, & par assortiment, ne manqueront pas de réussir, quand même elles seroient quatre ou cinq mois en route, & elles souffriront moins que plantées dans des pots, parce que les matelots les font périr généralement, soit par négligence, soit en les arrosant outre mesure.

Il y a aussi diverses sortes d'arbres qu'on peut mettre en caisse de la même maniere, en les enveloppant de mousse tout-au-tour; & ils ne souffriront point hors de terre, pourvû que ce soit dans la saison où ils ne poussent point. C'est ce qu'on expérimente tous les jours par l'exemple des orangers, des jasmins, des capriers, des oliviers, des grenadiers, qu'on envoie chaque année d'Italie en Angleterre. Peu de ces arbres soigneusement empaquetés viennent à manquer, quoiqu'ils aient été très-souvent trois ou quatre mois hors de terre. Passons aux graines.

Quand on transporte des graines d'un pays dans un autre, il faut faire de petits paquets de chaque graine bien étiquetés, prendre toutes les précautions possibles pour les préserver de la vermine, & pour les conserver bien seches, sans quoi elles s'abatardiroient & se moisiroient.

La méthode de M. Catesby, connu par son amour pour l'Histoire naturelle, par ses ouvrages, par son voyage de la Floride, de la Caroline, & des Iles Bahama, étoit d'empaqueter dans du papier ces graines bien seches, de les mettre ensuite dans des flacons secs de calebasses, & d'en cacheter l'ouverture; de cette maniere, il a envoyé une très-grande quantité de graines de la Caroline en Angleterre, où elles ont rarement manqué de produire.

Il y a quelques personnes qui prétendent qu'il faut mettre les graines dans des verres qu'on scellera bien hermétiquement, pour empêcher l'accès de l'air extérieur; mais après plusieurs expériences de M. Miller à ce sujet, il a trouvé que de telles graines ne réussissoient point, dès qu'elles ont été renfermées pendant un tems un peu considérable, & qu'elles exigent quelque portion d'air pour conserver leur qualité végétative.

Quand on n'a pas de commodités pour apporter ou envoyer des graines, le plus court parti est de les mettre dans un sac qu'on pendra dans un lieu sûr & sec du vaisseau; ou bien on les mettra dans une bonne malle hors de la portée des rats & de la vermine; c'est le moyen le plus simple de les conserver. Cependant la plus sure méthode pour la conservation de toutes sortes de graines, est de les faire venir dans la cosse, gousse, ou coque, dans laquelle elles se sont formées, pourvû qu'elles soient bien seches, parce que la propre couverture naturelle des graines leur fournira quelque nourriture quand elles n'auront pas été séparées du placenta. (*D. J.*)

PLANTE, (*Chimie.*) *voyez* VÉGÉTAL.

PLANTE DU PIÉ, *en Anatomie*, est la partie inférieure ou base du pié de l'homme, renfermée entre le tarse & les orteils. *Voyez* PIÉ.

PLANTÉ, POIL (*Maréchalerie.*) *voyez* POIL.

PLANTER UN ARBRE, verb. act. (*Jardin.*) c'est après avoir rafraichi les racines d'un arbre, le mettre dans un trou proportionné à sa grosseur, en garnir ensuite les racines avec de la terre nouvelle, & comble le trou au niveau du terrein.

Planter en motte ou en mannequin; c'est après avoir levé d'une pepiniere un arbre en motte, c'est-à-dire avec la terre qui est au-tour de ses racines, les mettre dans un mannequin d'osier, pour pouvoir le transporter plus facilement où l'on veut, avec le mannequin même, afin que les racines puissent s'étendre mieux.

Planter un parterre; c'est former des compartimens & rinceaux de broderie avec du buis nain, sur un terrein bien dressé, en suivant exactement la trace du dessein. (*D. J.*)

Avant que de *planter* vos arbres sauvages, habillez-les, *voyez* HABILLER; examinez ensuite la qualité de la terre qui se trouve dans vos trous: c'est suivant cet examen que vous devez choisir les plantes.

Nec vero terræ ferre omnes omnia possunt,
dit Virgile, *Géorg. lib. II. v.* 109.

Si la terre ne vous présente qu'un tuf, faites creuser de quatre à cinq piés de bas: vuidez ensuite toute cette ter-

terre, & mettez au fond du trou un lit de feuilles d'arbres, de grande litiere ou de gason retourné, couvert d'un demi-pié de bonne terre; ensuite achevez de remplir le trou de la meilleure terre du pays.

Cet amandement procurera à l'arbre une plus sûre reprise, & le conservera jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour gagner le fond naturel de la terre.

Si elle est bonne, on ne fera le trou qu'à deux ou trois piés de bas; on jettera au fond les terres de dessus comme les meilleures, & on remplira le trou de celles qui étoient dans le fond.

Choisissez un tems sec, afin que la terre se glisse mieux autour des racines, sans y laisser aucun vuide appellé *caves*, & qu'il ne s'y fasse point de mortier qui en se durcissant, nuiroit aux nouvelles racines; prenez un levier pour faire entrer la terre sous les racines, secouez un peu les arbres pour qu'elle descende, & marchez dessus pour la plomber.

Dans les terres seches il faut *planter* avant l'hiver, au lieu qu'on attend le mois de Mars dans les terreins humides, crainte que la trop grande humidité ou les pluies fréquentes en hiver, ne pourrissent les racines.

La profondeur où l'on doit mettre les arbres dans les trous, sera reglée suivant leur nature: un pié ordinairement leur suffit; s'ils tracent sur la superficie de la terre, il faudra les *planter* peu avant. A l'égard de leur distance, elle se donne suivant leur force & la qualité de la terre; les arbres isolés auront deux toises de distance dans les jardins, & trois à quatre dans la campagne.

Les arbres sauvages se *plantent* à toute exposition, suivant l'alignement de deux ou trois jalons posés sur la même ligne.

Les portiques & décorations champêtres se *plantent* avec beaucoup plus de mesures, & demandent des arbres choisis dans les pépinieres. Les arcades veulent des charmilles un peu fortes, & des ormes dans les trumeaux pour former plutôt la corniche & les vases d'en-haut: on soutient le tout avec des treillages grossiers, sur lesquels on palisse les jeunes branches.

Quant à ce qui regarde les arbres fruitiers, le midi est l'exposition la plus favorable, ainsi que celle du levant pour les pêchers; dans les terres légeres, l'exposition du couchant est bonne pour les pruniers & les poiriers: le chasselas & le muscat demandent le midi; le nord est la plus mauvaise de toutes les expositions, cependant on y *plante* de pruniers.

Les arbres de demi-tige se *plantent* en espalier à douze piés l'un de l'autre, avec un nain entre deux, en observant de ne point tourner les bonnes racines du côté du mur: quand ces arbres sont de haute tige, ils seront espacés à quatre toises l'un de l'autre, ainsi que dans un verger. Pour les buissons, neuf piés de distance suffisent; ces derniers ont l'avantage de n'être point sujets aux rigues, & de fructifier plus que les espaliers; on tiendra leur tête un peu panchée, afin que leurs racines ne piquent point, & ne courent que dans la bonne terre.

Les orangers, les mirthes & les arbres de fleurs qu'on éleve dans des caisses & des pots, se peuvent mettre à toute exposition; on les *plante* en motte dans le milieu de la caisse, & on a soin de plomber les terres; la plus grande attention est de les *planter* bien d'aplomb, & dans des terres préparées.

Les parterres après avoir été dressés & maillés, suivant ce qui a été dit ci-dessus, seront *plantés* en buis nain bien habillé & coupé court par en haut: on se servira pour la broderie d'un plantoir ferré, en l'enfonçant d'un demi pié, de maniere qu'une des berges du trou suive toujours la trace sur laquelle on accotera le buis de la main gauche, & on le garnira de terre avec la droite, en sorte qu'on ne voie sortir que ses feuilles.

Les buis, les plates-bandes & plusieurs plantes potageres se *plantent* encore en rigoles couvertes à la bêche, suivant la trace, & quelques-unes au plantoir.

La charmille, l'érable, & toutes les palissades se *plantent* dans des rigoles ouvertes, suivant un cordeau tendu sur la trace, en les soutenant d'une main, & les couvrant de terre avec l'autre. Ne choisissez point ces plants si forts, sur-tout dans les terres légeres.

Les bois & les pepinieres se *plantent* aussi en rigoles de deux piés en deux piés, en piquant des fruits de six piés en six piés ou en repandant des graines dans une terre bien préparée: ne craignez point de les *planter* un peu dru, afin qu'en grossissant, ils s'élevent plus droits & se conduisent l'un l'autre.

Si on avoit coupé des bois de haute futaie qu'on voulût rétablir promptement en taillis; pour les faire pousser sur souche, il faudroit garantir les troncs des arbres de la pluie qui en pénetre la moëlle & les pourrit, en les couvrant de bouse de vache mêlée de gazon, ou de poix préparée, alors ces troncs repousseront vigoureusement par le bas.

Les allées des bosquets se *plantent* en alignement avec des arbres un peu forts, & de la charmille au pié: on peut encore faire des allées dont les arbres soient isolés, & à six ou neuf piés de distance, tondre les taillis & broussailles, ce qui est fort agréable, & forme deux especes de contr'allées: ces sortes de palissades se conservent plus long-tems que les charmilles qui s'offusquent à la longue, & périssent sous une futaie.

Ne mettez jamais de fumier dans les trous de vos arbres; les vers qu'il attire les font sûrement mourir: jettez seulement sur la superficie de la terre, de la litiere peu consommée pour les garantir des grandes chaleurs de l'été; ce fumier étant rempli de sels & d'esprits végétaux fondra par le moyen des arrosemens sur les racines des arbres.

PLANTER *un bâtiment*, v. act. (*Archit.*) c'est disposer les premieres assises des pierres dures d'un bâtiment sur la maçonnerie des fondemens dressée de niveau suivant les cotes & mesures.

PLANTER *des pieux* (*Archit. hydraul.*) c'est enfoncer des pieux avec la sonnette ou l'engin, jusqu'au refus du mouton ou de la hie.

PLANTER *les formes*, en *terme de Rafineur*, est l'action de les ranger dans l'emploi sur trois files & de les appuyer les unes contre les autres, & de soutenir le dernier rang par de mauvaises formes de deux en deux, pour les empêcher de tomber: elles sont plantées la pointe en-embas, & d'aplomb.

PLANTER *le sucre*, en *terme de Rafinerie*, c'est l'action de dresser les formes sur les pots dans les greniers, toutes à même hauteur, & le plus d'aplomb qu'il est possible, afin que l'eau de la terre dont on couvre ces formes, filtre également à travers tout le pain. Il semble que les formes & les pots étant faits dans le même moule propre à chacun, cette grande attention de *planter* à la même hauteur sur-tout, seroit inutile, puisque les uns & les autres devroient être également grands. On répond à cela que malgré la justesse des moules, & les soins de l'ouvrier, qui les fait, la terre se cuit & travaille plus ou moins, selon le degré de chaleur qu'elle trouve dans le four qu'il est impossible de chauffer également dans tous ses coins. On ne peut donc remédier à cette inégalité de hauteur & de grandeur qui se trouve dans les pots & dans les formes, qu'en *plantant* les plus grandes sur des petits, & les moindres sur de plus grands, afin de donner à l'un ce que l'autre a de trop, le seul moyen de les rendre égaux. On évite par là les malheurs qui pourroient s'ensuivre de la maladresse des ouvriers qui sont obligés de travailler sans cesse au-dessus de ces formes, & même souvent de pousser en avant sur elles des sceaux pleins de terre, quand il est question de couvrir. *Voyez* TERRE & COUVRIR.

PLANTE-TER, (*Hist. nat.*) nom d'une prétendue *plante* envoyée de la Chine en Europe. Son nom chinois *hia-tsao-tom-tchom* signifie *plante* en été, & *ver* en hiver. C'est une racine de l'extrémité de laquelle sort une figure d'un *ver* sec & jaunâtre, de neuf lignes, où l'on distingue sensiblement la tête, les piés, le ventre de l'animal, & jusqu'à ses yeux & les plis de son dos; mais cela même qui fait la merveille pour les Chinois, & la feroit bien aussi pour le commun des François, la détruisit pour l'académie: on s'apperçut bien vîte que c'étoit une vraie dépouille de quelque chenille; & M. de Reaumur s'en assura pleinement par un examen plus particulier. On prend la figure de *ver* pour une partie & un prolongement de la racine, parce qu'en effet elle y tient étroitement; & par-là on croit que cette portion de la racine est devenue *ver*: mais en y regardant de plus près, M. de Réaumur a fort bien vu que la substance de la racine ligneuse à l'ordinaire, étoit toute différente de celle qui reste du *ver*. Il juge que la chenille prête à sa métamorphoser en nymphe ou en aurélie, ronge l'extrémité de la racine, y fait une cavité où elle introduit sa queue, qui s'y peut attacher encore par quelque viscosité du corps de l'animal, & qu'ainsi elle se ménage un point fixe, un appui pour se débarrasser plus aisément de l'enveloppe qu'elle doit quitter.

Il n'est point singulier qu'un *ver* qui se transformera, vive jusques-là sous terre, on en a plusieurs exemples; il y en a aussi qui ne se cachent sous terre que pour se transformer; la chenille de la Chine sera dans l'un ou l'autre cas. On ne peut trop remercier les physiciens qui nous guérissent de notre penchant superstitieux pour les fausses merveilles; il y en a tant de véritables, dignes de nous occuper! (*D. J.*)

PLAN-

PLANTEUR, s. m. (*Colon. angl.*) les Anglois nomment *planteurs* les habitans qui passent dans de nouvelles colonies pour établir des plantations, ce qui les distingue des avanturiers, qui sont ceux qui prennent des actions dans les compagnies formées pour soutenir ces colonies: les *planteurs* se nomment en France *habitans*, *colons*, ou *concessionnaires*, & les avanturiers *actionnaires*. *Savary*. (*D. J.*)

PLANTOIR, s. m. (*Jardinage.*) outil de jardinier en forme de bâton aiguisé, au bout duquel il y a du fer pour faire un trou en terre.

Il y en a de deux sortes; le grand *plantoir* qui sert à planter les bouis des parterres dans les naissances & contours des broderies où l'on ne peut planter à la rigole: celui-ci est plat, large d'un pouce & demi, & armé de fer par le bout; son manche est recourbé par le haut.

Le petit *plantoir* n'est qu'une cheville ronde d'une médiocre grosseur, pointue d'un bout & courbée de l'autre; c'est avec ce *plantoir* qu'on transplante & qu'on met en place les plantes qu'on a semées & élevées sur des couches. (*D. J.*)

PLANUM, OS PLANUM, *en Anatomie*, comme qui diroit *os dont la surface est plate*, c'est la lame qui se remarque à la partie latérale externe de l'os ethmoïde, à laquelle les anciens avoient donné ce nom. *Voyez* ETHMOÏDE.

PLANURE, s. f. *terme d'Ouvriers en bois* c'est le bois que la plane coupe, & qui tombe aux piés de l'ouvrier qui plane. (*D. J.*)

PLAQUE, s. f. (*Conchyliol.*) on appelle en Conchyliologie, *plaque* ou *couche*, la membrane charnue que quelques coquillages font sortir de leur écaille pour pouvoir marcher. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Archit.*) *Voyez* CONTRECOEUR.

PLAQUE DE COUCHE, *terme d'Arquebusier*, c'est une *plaque* de fer, de cuivre, ou d'argent, que les Arquebusiers mettent pour garnir le bout de la crosse de fusil; cette *plaque* est aussi longue & aussi large d'un côté que la face du bois qui s'appuie sur l'épaule, & le côté qui revient en-dessus de la crosse finit en pointe & est façonné: ces deux côtés sont assujettis sur le bois avec deux vis, que l'on appelle *vis de plaque*.

PLAQUE DE BARRE A AIGUILLE, (*Bas au métier.*) *Voyez* MÉTIER A BAS.

PLAQUE, *en terme de Blanchisserie de cire*, est un morceau de fer-blanc de la forme d'une portion d'entonnoir, qu'on attache au robinet de la cuve, pour ramasser la cire qui en tombe au même point. *Voyez nos Planches de la Blanchisserie des cires, & l'article* BLANCHIR.

PLAQUE, est encore, *parmi les Ciriers*, une espece de poêle percée & peu profonde, qu'on met sur le réchaut de feu pour modérer la chaleur, qui feroit jaunir la cire, si elle étoit trop vive. Quand elle l'est à un certain point, on met la *plaque* le fond dessous, pour l'étouffer & la ralentir quand elle est montée à un degré moindre, on met la *plaque* le fond en-dessus, afin d'empêcher simplement de pousser davantage. *Voyez nos Planches du Cirier*.

PLAQUE, *en terme d'Epinglier*, se dit d'une lame d'étain coupée en rond, un peu repliée sur ses bords & sur laquelle on étend les épingles pour les étamer ou blanchir. *Voy.* BLANCHIR. Il faut que les *plaques* soient de l'étain le plus fin; elles peuvent servir jusqu'à ce qu'elles soient tombées en lambeaux. *Voyez les Planches de l'Epinglier*.

PLAQUES, (*Comm. des Indes.*) nom que l'on donne à certains morceaux d'or ou d'argent de divers poids & titres, qui ont retenu la figure des vaisseaux dans lesquels ils ont été fondus; on tire des Indes & d'Espagne de l'or & de l'argent en *plaque*.

PLAQUE, *terme d'Eaux & Forêts*, c'est la marque du marteau, qu'on met sur des arbres pour tirer des alignemens de l'un à l'autre. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Ferranderie.*) morceau de fer ou de fonte figuré, épais d'environ un bon pouce, haut d'un pié & demi, quelquefois plus, & large d'autant ou environ, que l'on attache avec des morceaux de fer, que l'on appelle *pattes*, au contrecoeur de la cheminée, afin que le feu ne le gâte pas. (*D. J.*)

PLAQUE. Les *Fourbisseurs* appellent ainsi la partie de la garde de l'épée qui couvre la main; elle est ordinairement ouvragée & treillisée. *Voyez* EPÉE & GARDE, & *la Pl. du Ciseleur-Damasquin. & la Pl. du Doreur sur métaux*.

PLAQUE, *parmi les Horlogers* signifie en général une piece de métal large & mince; la *plaque* d'une pendule est celle sur laquelle on fixe le cadran d'un côté, & qui de l'autre s'attache au mouvement au moyen de quatre faux piliers, on l'appelle aussi *fausse plaque*.

Plaque du poussoir dans une montre à répétition se dit d'une piece d'acier, qui par le moyen de trois vis s'ajuste dans l'interieur de la boëte contre le poussoir, *voy. la fig. 59. Pl. XI. de l'Horlogerie*. Cette plaque par sa partie en deux, partage le trou du canon de la boëte dans lequel entre le poussoir, par ce moyen elle l'empêche de tourner dans ce canon, & même d'en sortir. *Voyez* POUSSOIR.

PLAQUE, (*Jardinage.*) est la partie de la fleur qui soutient son calice.

PLAQUE, (*Lutherie.*) dans les orgues on appelle *plaque*, des morceaux de plomb de forme ronde que l'on soude sur certains tuyaux pour les boucher, & leur faire rendre ainsi un son plus grave d'une octave, que celui qu'ils rendroient s'ils étoient ouverts, *voyez la fig. 32. B. Pl. d'Orgue*, qui représente un tuyau des tailles du bourdon bouché à rase; 3 est la *plaque* à souder sur le tuyau, 4 une autre *plaque* percée pour le tuyau à cheminée *C*: on commence par souder la cheminée à à la *plaque*, & l'on soude ensuite celle-ci au tuyau. *V. l'article* ORGUE.

PLAQUES *de plomb*, (*Marine.*) pour divers usages, il y en a pour couvrir la lumiere des canons, & pour en boucher l'ame, pour étancher les voies d'eau qui se font dans un combat.

PLAQUE, *piece d'argenterie* ouvragée, au bas de laquelle il y a un chandelier; on en fait aussi de glaces de miroir, de cuivre, & de fer-blanc. (*D. J.*)

PLAQUE, (*Papeterie.*) piece de fer dentelée, qui s'ajuste dans la cuve du moulin à papier à cylindre; *voyez* en la description & l'usage à *l'article* MOULIN A PAPIER *à cylindres*, & *la fig. Pl. de Papeterie*.

PLAQUE, *terme de Perruquiers*, qui se dit des perruques en bonnets, c'est la partie de la perruque qui couvre précisément l'occiput.

PLAQUE, *en terme de Cornetier*, est une piece de fer plate & presque quarrée, qui aide à applatir les gabins dans la presse à vis, comme la presse à coins. *Voyez* PRESSE A VIS & PRESSE A COINS. *Voyez Pl. du Cornetier*.

PLAQUE, (*Monnoie.*) ancienne monnoie d'argent de Flandres, & qui avoit cours dans les Pays-Bas, d'où son usage passa en France. M. le Blanc dit en parlant de Charles VII, que pour monnoie d'argent, on fit pendant son regne des gros d'argent fin, & des *plaques* à l'imitation de celles que le duc de Bourgogne faisoit faire dans les Pays-Bas: celles du roi se fabriquoient à Tournai, elles étoient d'argent fin, & pesoient soixante-huit ou soixante-neuf grains; il y en avoit aussi quelques-unes de billon, c'est-à-dire au-dessous de cinq deniers de loi. Il est parlé des *plaques* dans un édit d'Henri VI, roi d'Angleterre, en date du 26 Novembre 1426; ce mot s'écrivoit en anglois *plake*, & selon Skinner, venoit de *plaque*, qui signifioit une petite lame de métal. (*D. J.*)

PLAQUE-SEIN, s. m. *terme de Vitrier*, espece de petite écuelle de plomb un peu en ovale, dans laquelle les Vitriers détrempent le blanc dont ils signent ou marquent les endroits des pieces de verre, qu'ils veulent couper au diamant. *Savary*. (*D. J.*)

PLAQUES ANTIQUES, (*Antiq. Rom.*) il nous est resté de l'antiquité plusieurs *plaques* de différens métaux, & même d'or, lesquelles étoient ornées de figures en relief, ou de desseins en creux; elles servoient à différens usages dont la plûpart nous sont inconnus, & nous ne faisons que soupçonner une partie des autres. Quoi qu'il en soit, le travail de ces monumens mérite l'attention des curieux. Vous en trouverez plusieurs gravures dans le recueil des *Antiq. égypt. étrusq. grecq. & rom.* de M. de Caylus, *tom. II.*

PLAQUÉ, CUIR, (*Corroyeur.*) on appelle *cuirs plaqués*, les cuirs forts qui ont été plainés & tannés, & qu'on a fait sécher après avoir été tirés de la fosse au tan.

PLAQUER, v. act. (*Architect.*) Ce terme a deux significations dans l'art de bâtir; on dit *plaquer* le plâtre pour dire l'employer avec la main, comme pour gobeter & hourder, & *plaquer* le bois, qui est l'appliquer par feuilles minces sur un assemblage d'autre bois, comme le pratiquent les Ebénistes. (*D. J.*)

PLAQUER, (*terme d'Ebénisté.*) On dit *plaquer* le bois pour dire l'appliquer par feuilles déliées sur un assemblage d'autre bois.

PLAQUER, (*Jardinage.*) c'est le vrai terme dont on doit se servir pour le gazon, & non pas dire *poser*. *Voy.* GAZON.

PLAQUIS, s. m. (*Archit.*) espece d'incrustation d'un morceau mince de pierre ou de marbre, mal fait & sans liaison, qui dans l'appareil est un plus grand dé-

fait qu'un petit chaufoir dans un trumeau ou un cours d'assises.

PLASENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne dans l'Estramadure, au milieu des montagnes, sur la petite riviere de Xerta. Elle est dans un canton admirable nommé *la Vera de Plasencia*, à 30 lieues au midi de Salamanque, & à 34 au couchant de Tolede.

Cette ville fut bâtie l'an 1170 par Alfonse III. roi de Castille, à l'endroit où étoit autrefois un village nommé *Ambracium*. Ce prince y fonda un évêché qui est suffragant de Compostelle, & qui jouit de 40 mille ducats de revenu. Elle a titre de cité, est bien bâtie & défendue par un château. *Longit.* 12. 28'. *latit.* 39. 52'.

Le canton nommé *la Vera de Plasencia*, est un pays de montagnes & de vallées délicieux, le plus peuplé & le plus fertile de toute l'Espagne, après l'Andalousie. Il a 12 lieues de longueur sur 3 de largeur. Les campagnes y sont couvertes de jardins où croissent d'excellens melons, & des champs qui produisent du grain en abondance. Les vallons & les montagnes sont tapissés de forêts d'arbres fruitiers, chargés de pêches, d'abricots, de citrons, d'oranges, de grenades, de figues, *&c.* qui sont d'un goût exquis. On y fait d'excellent vin, & on y cultive le lin. Les fontaines y donnent de belle eau vive & forment quantité de ruisseaux. En un mot, tout rit dans ce petit pays, & le soleil l'embellit de ses plus doux rayons. (*D. J.*)

PLASENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, dans le Guipuscoa; elle est dans la vallée de Marquina, au bord de la riviere de Deva, à 3 lieues au-dessous de Mondragon, à 12 au sud-ouest de Bilbao, & à 55 nord-ouest de Pampelune. Il y a beaucoup de mines de fer aux environs, & on y fabrique toutes sortes d'armes. *Long.* 15. 3. *lat.* 43. 15.

PLASMES, (*Droguerie.*) émeraudes brutes propres à broyer pour les faire entrer dans quelques médicamens. Il vaudroit bien mieux les employer à quelqu'autre usage.

PLASSAGE, s. m. (*droit de seigneur.*) droit que l'on paye pour pouvoir occuper une place dans un marché afin de vendre & étaler sa marchandise. Il faudroit au contraire payer celui qui vient y vendre ses denrées. (*D. J.*)

PLASTIQUE, (*Métaphysique.*) *nature plastique*, principe que quelques philosophes prétendent servir à former les corps organisés, & qui est différent de la vie des animaux. On attribue cette opinion à Aristote, Platon, Empédocle, Héraclite, Hippocrate & aux Stoïciens, auxquels on joint les nouveaux Platoniciens, les Péripatéticiens modernes, & même les Paracelsistes qui ont donné dans le corps des animaux le nom d'*archée* à ce principe. Mais cette hypothèse a été sur-tout ramenée & étayée de toutes les preuves dont elle est susceptible, par M. Cudworth dans son *système intellectuel*.

Tous ces Philosophes disent que sans ces natures, il faudroit supposer l'une de ces deux choses, ou que dans la formation des corps organisés chaque chose se fait fortuitement sans la direction d'aucune intelligence, ou que Dieu fait lui-même, & pour ainsi dire, de ses propres mains les moindres animaux & leurs petites parties. Or, selon eux, ces deux suppositions sont insoutenables; car 1°. assurer que tous les effets de la nature se font par une nécessité méchanique, ou par le mouvement fortuit de la matiere, sans aucune direction d'un autre être, c'est assurer une chose également déraisonnable & impie. Non-seulement on ne sauroit concevoir que l'infinie régularité qui est dans tout l'univers résulte constamment du simple mouvement de la matiere, mais il y a encore plusieurs phénomenes particuliers qui passent le pouvoir du mouvement méchanique, comme la respiration des animaux, & il y en a même qui sont contraires à ces lois, comme la distance du pole de l'équateur à celui de l'écliptique. Henri Morus a donné divers exemples de ces deux cas dans son *Enchiridion metaphysicum*, imprimé à Londres en 1679 avec le reste de ses œuvres en *trois vol. in-fol.* Outre cela, ceux qui veulent que tout se fasse par les lois de la méchanique, font de Dieu un spectateur oisif de ce qui résultera des mouvemens fortuits ou nécessaires de la matiere, puisqu'il n'agit en aucune maniere au-dehors. Ils rendent la même raison des effets de la nature, qu'un sculpteur, par exemple, rendroit de la maniere dont il auroit fait une statue, s'il disoit que son ciseau étant tombé sur tel ou tel endroit, il l'a creusé, que les autres sont demeurés relevés, & qu'ainsi toute la statue s'est trouvée faite, sans qu'il eût dessein de la faire. C'est tomber dans la même absurdité que de dire, pour rendre raison de la formation des corps des animaux, que les parties de la matiere dont ils sont formés, se sont mues, en sorte qu'elles ont fait, par exemple, le cerveau en tel endroit de telle maniere, le cœur là & de cette figure, & ainsi du reste des organes, sans que le dessein de ce mouvement fût de former un homme, tout cela étant seulement le résultat immédiat du mouvement. Dire d'un autre côté, que Dieu est l'auteur immédiat de tout, c'est faire la Providence embarrassée, pleine de soins & de distractions, & par conséquent en rendre la créance plus difficile qu'elle n'est, & donner de l'avantage aux Athées. C'est le jugement de l'auteur du livre *de mundo*, qui croit qu'il est indigne de Dieu de faire tout lui-même jusqu'aux moindres choses: „ puisqu'il seroit, dit-il, au-dessous de la grandeur de Xerxès de faire tout lui-même, d'exécuter „ ce qu'il souhaite, & d'administrer tout immédiatement, „ combien plus seroit-ce une chose peu séante pour la „ divinité? Il est bien plus conforme à sa grandeur, & „ plus décent, qu'une vertu qui soit répandue par tout „ le monde comme le soleil & la lune „. D'ailleurs, disent nos Philosophes, il ne paroît pas conforme à la raison, que la nature considérée comme quelque chose de distinct de la divinité, ne fasse rien du tout, Dieu faisant toutes choses immédiatement & miraculeusement. Enfin la lenteur avec laquelle tout est produit, paroîtroit une vaine pompe ou une formalité inutile, si l'agent étoit tout puissant. On ne comprendroit pas non plus comment il y auroit des désordres dans l'univers, où quantité de productions réussissent mal, parce que la matiere ne se trouve pas bien disposée, ce qui marque que l'agent n'a pas une puissance à laquelle rien ne peut résister, & que la nature aussi-bien que l'art est une chose qui peut quelquefois manquer, & être frustrée dans ses desseins, à cause de la mauvaise disposition de la matiere, comme un agent tout puissant peut faire ce qu'il se propose en un moment, il arrive toujours infailliblement à ses fins sans que rien l'en puisse empêcher.

Ce sont-là les raisons qui font conclure les philosophes que nous avons nommés, qu'il y a sous la divinité des natures *plastiques*, qui comme autant d'instrumens, exécutent les ordres de sa providence, en ce qui regarde les mouvemens réguliers de la matiere. Ces natures, à ce qu'ils prétendent, ne doivent point être confondues avec les qualités occultes des Péripatéticiens. Ceux qui attribuent un phénomene à quelque qualité occulte, n'en marquent aucune cause, ils témoignent seulement qu'elle leur est cachée; mais ceux qui disent que l'ordre qu'on voit dans le monde vient d'une nature *plastique*, en marquent une cause distincte & intelligible; car ce ne peut être qu'une intelligence qui soit la cause de cette régularité, & c'est ce qu'assurent ceux qui établissent une semblable nature; au lieu que ceux qui établissent un méchanisme fortuit, pour parler ainsi, & qui ne reconnoissant aucune cause finale, ne veulent pas qu'une intelligence ait part à la formation des choses; ces gens-là ne rendent aucune raison de l'ordre de l'univers, à moins qu'on ne dise que la confusion est cause de l'ordre, & le hasard de la régularité. Il y a donc une grande différence entre les qualités occultes & les natures *plastiques*. Mais les défenseurs de ces natures conviennent en même tems qu'il est très-difficile de s'en faire l'idée, & qu'on ne peut les connoître que par une espece de description. Aristote apprend, *Physiq. liv. XVI. ch. viij.* comment on peut concevoir la nature *plastique* en général, en disant que *si l'art de bâtir des vaisseaux étoit dans le bois, cet art agiroit comme la nature*, c'est-à-dire qu'il croîtroit des vaisseaux tout faits, comme il croît des fruits & d'autres choses semblables. Il en est de même de tous les autres arts. Si l'art de bâtir qui est dans l'esprit des architectes, étoit dans les pierres, dans le mortier & dans les autres matériaux, ils se rangeroient par le moyen de ce principe intérieur dans le même ordre auquel nous les mettons, comme les Poëtes ont dit qu'Amphion en jouant de la lyre, attiroit les pierres, en sorte qu'elles formoient d'elles-mêmes les murailles de Thèbes. La nature *plastique* est donc une espece d'artisan, mais elle a plusieurs avantages sur l'art humain. Au lieu que celui-ci n'agit qu'en dehors & de loin, sans pénétrer la matiere, qu'il se sert de beaucoup d'instrumens, & qu'il travaille à grand bruit pour imprimer avec peine dans la matiere la forme que l'artisan a dans l'esprit, la nature dont on parle, agit intérieurement & immédiatement sans instrument & sans aucun fracas, d'une maniere cachée, & avec beaucoup de facilité. M. Cudworth dit que cet art est comme incorporé dans la matiere, & nomme sa maniere d'agir *vitale*, & même *magique*, pour l'opposer à la méchanique dont les hommes se servent. 2°. Au lieu que nos artisans sont souvent obligés de chercher comment ils feront pour venir à bout de leurs desseins, qu'ils consultent,

tent, qu'ils déliberent, & qu'ils corrigent ſouvent les fautes qu'ils avoient faites, la nature *plaſtique* au contraire ne s'arrête jamais, & n'eſt point en peine de ce qu'elle doit faire; elle agit toujours ſans jamais changer ou corriger ce qu'elle a fait; elle eſt une empreinte de la toute puiſſance divine qui eſt la loi & la regle de tout ce qu'il y a de meilleur dans chaque choſe.

Néanmoins il faut bien ſe garder de confondre la nature *plaſtique* avec la divinité même. C'eſt quelque choſe de tout différent & qui eſt fort au-deſſous. L'art de la divinité, à proprement parler, n'eſt que la lumiere, l'intelligence & la ſageſſe qui eſt en Dieu lui-même, & qui eſt d'une nature ſi éloignée de celle des corps, qu'elle ne peut être mêlée dans la nature corporelle. La nature n'eſt pas cet art *archetipe* ou original qui eſt en Dieu, elle n'eſt qu'une copie, qui quoique vivante & ſemblable à divers égards à ſon original, conformément auquel elle agit, n'entend pas néanmoins la raiſon pour laquelle elle agit. On peut exprimer leur différence par la comparaiſon de *la raiſon intérieure*, ou *du diſcours intérieur*, & de *la raiſon proférée*, ou *diſcours extérieur*, le ſecond quoique image du premier, n'étant qu'un ſon articulé, deſtitué de tout ſentiment & de toute intelligence.

L'activité *vitale* des natures *plaſtiques* n'eſt accompagnée d'aucun ſentiment clair & exprès. Ce ſont des êtres qui ne s'apperçoivent de rien, & qui ne jouiſſent pas de ce qu'ils poſſedent. On allegue diverſes raiſons pour juſtifier cette partie de l'hypothèſe, qui eſt une des plus difficiles à digérer.

1°. Les Philoſophes mêmes qui veulent que l'eſſence de l'ame conſiſte dans la penſée, & que la penſée ſoit toujours accompagnée d'un ſentiment intérieur, ne ſauroient prouver avec quelque vraiſſemblance que l'ame de l'homme dans le plus profond ſommeil, dans les léthargies, dans les apoplexies, & que les ames même des enfans dans le ſein de leurs meres penſent, & ſentent ce qu'elles penſent; & néanmoins ſi elles ne penſent pas, il faut que, ſelon eux, elles ne ſoient pas. Si donc les ames des hommes ſont pendant quelque tems ſans ce ſentiment intérieur, il faut que l'on accorde que ce ſentiment-là du moins clair & exprès n'eſt pas néceſſaire à un être vivant.

2°. Il y a une certaine apparence de vie dans les plantes que l'on nomme *ſenſitives*, auxquelles néanmoins on ne ſauroit attribuer imagination ni ſentiment.

3°. Il eſt certain que l'ame humaine ne ſent pas toujours ce qu'elle renferme. Un géometre endormi a en quelque ſorte tous ſes théoremes & toutes ſes connoiſſances en lui-même: il en eſt de même d'un muſicien accablé d'un profond ſommeil, & qui ſait alors la muſique & quantité d'airs ſans le ſentir. L'ame ne pourroit-elle donc pas avoir en elle-même quelque activité qu'elle ne sût pas?

4°. Nous ſavons par l'expérience que nous faiſons quantité d'actions animales ſans y faire aucune attention, & que nous exécutons une longue ſuite de mouvemens corporels, ſeulement parce que nous avons eu intention de les faire ſans y penſer davantage.

5°. Ce rapport vital par lequel notre ame eſt liée ſi étroitement à notre corps, eſt une choſe dont nous n'avons aucun ſentiment direct, & que nous ne connoiſſons que par les effets. Nous ne pouvons pas dire non plus de quelle maniere les différens mouvemens de notre corps produiſent divers ſentimens dans notre ame, ou comment nos ames agiſſent ſur les eſprits animaux dans notre cerveau, pour y produire les changemens dont l'imagination a beſoin.

6°. Il y a une ſorte de pouvoir *plaſtique* dans l'ame, s'il eſt permis de parler ainſi, par lequel elle forme ſes propres penſées, & dont ſouvent elle n'a point de ſentiment; comme lorſqu'en ſongeant nous formons des entretiens entre nous & d'autres perſonnes, aſſez longs & aſſez ſuivis, & dans leſquels nous ſommes ſurpris des réponſes que ces autres perſonnes ſemblent nous faire, quoique nos ames forment elles-mêmes cette eſpece de comédie.

7°. Enfin non-ſeulement les mouvemens de nos paupieres & de nos yeux ſe font en veillant ſans que nous les appercevions, mais nous faiſons encore divers mouvemens en dormant ſans les ſentir. La reſpiration & tous les mouvemens qui l'accompagnent, dont on ne peut pas rendre des raiſons méchaniques qui ſatisfaſſent, peuvent paſſer quelquefois plutôt pour des actions *vitales*, que pour des actions animales, puiſque perſonne ne peut dire qu'il ſent en lui-même cette activité de ſon ame qui produit ces mouvemens quand il veille, & encore moins quand il dort. De même les efforts que Deſcartes a faits pour expliquer les mouvemens du cœur, ſe trouvent refutés par l'expérience, qui découvre que la *ſyſtole* eſt une contraction muſculaire cauſée par un principe vital. Comme notre volonté n'a aucun pouvoir ſur la *ſyſtole* & la *dyaſtole* du cœur, nous ne ſentons auſſi en nous-mêmes aucune action du nôtre qui les produiſe; & nous en concluons qu'il y a une activité vitale qui eſt ſans imagination & ſans ſentiment intérieur.

Il y a une nature *plaſtique* commune à tout l'univers. Il y a des natures particulieres qui ſont dans les ames des animaux, & il n'eſt pas impoſſible qu'il n'y en ait encore d'autres dans des parties conſidérables du monde, & que toutes ne dépendent d'une ame univerſelle, d'une parfaite intelligence qui préſide ſur le tout. Telle eſt l'hypothèſe des natures *plaſtiques*, contre laquelle on a formé diverſes objections. Voici les principales.

1°. On lui reproche de n'être autre choſe que la doctrine des formes ſubſtantielles ramenée ſous une autre face. C'eſt M. Bayle qui forme cette accuſation, dans ſa *continuation des penſées diverſes ch. xxj.* On lui a oppoſé les réponſes ſuivantes. 1°. Les défenſeurs des natures *plaſtiques* ſuivent la philoſophie corpuſculaire; ils diſent que la matiere de tous les corps eſt une ſubſtance étendue, diviſible, ſolide, capable de figure & de mouvement. 2°. Ils n'attribuent aucune autre forme à chaque corps conſidéré ſimplement comme tel, qu'une forme accidentelle qui conſiſte dans la groſſeur, la figure, la ſituation, & ils tâchent de rendre raiſon par-là des qualités des corps. 3°. Cette doctrine eſt très-éloignée de celle des Péripatéticiens, qui établiſſent je ne ſais quelle matiere premiere, deſtituée de toutes ſortes de qualités, & à laquelle une forme ſubſtantielle qui lui eſt unie donne certaines propriétés. Cette forme eſt, ſelon leur définition, *une ſubſtance ſimple & incomplette, qui en actuant la matiere (qui n'eſt autrement qu'une puiſſance) compoſe avec elle l'eſſence d'une ſubſtance complette.* Une pierre, par exemple, eſt compoſée d'une matiere qui n'a point de propriété, mais qui devient pierre étant jointe à une forme ſubſtantielle. La nature *plaſtique* n'eſt pas une faculté du corps qui y exiſte comme dans ſon ſujet, ainſi que la forme ſubſtantielle eſt appartenante à la matiere qui la renferme dans ſon idée. C'eſt une ſubſtance immatérielle qui eſt entierement diſtincte. Elle n'eſt pas non plus unie avec le corps pour faire un tout avec lui. Elle n'eſt pas engendrée & ne périt pas avec le corps, comme les formes ſubſtantielles.

2°. On prétend qu'elle favoriſe l'athéiſme. C'eſt encore M. Bayle qui objecte que la ſuppoſition des natures *plaſtiques*, que l'on dit agir en ordre ſans en avoir d'idée donne lieu aux Athées de rétorquer contre nous l'argument par lequel nous prouvons qu'il y a un Dieu qui a créé le monde en faiſant remarquer l'ordre qui y regne. „ Cette objection, dit-il *hiſt. des Sav. Décembre*, 1704, n°. 40. eſt fondée ſur ce que quand même par un *dato non conceſſo* on accorderoit que la nature, quoique deſtituée de connoiſſance & de pluſieurs autres perfections exiſteroit d'elle-même, on ne laiſſeroit pas de pouvoir nier qu'elle fût capable de pouvoir organiſer les animaux, vû que c'eſt un ouvrage dont la cauſe doit avoir beaucoup d'eſprit „. On répond qu'à la vérité nul être n'a pu concevoir le deſſein de former les animaux tels qu'ils ſont, ſans avoir beaucoup de lumieres; mais la cauſe ſuprème & ſouverainement ſage, après avoir conçu ce deſſein, a pu produire des cauſes inférieures qui exécutent ſon projet ſans en ſavoir les raiſons ni les fins, & ſans avoir d'idée de ce qu'on appelle ordre, qui eſt une diſpoſition de parties rangées enſemble d'une maniere propre à parvenir à un certain but. Pourquoi Dieu ne pourroit-il pas faire un être immatériel dont il borne la connoiſſance & le pouvoir d'agir ſelon ſon plaiſir? Il eſt néceſſaire que l'inventeur d'une machine ait beaucoup d'eſprit, mais il n'eſt pas néceſſaire que ceux à qui il la fait faire en ſachent le deſſein & les raiſons. Il ſuffit qu'ils exécutent ſes ordres ſuivant l'étendue de leurs facultés. La preuve que l'on donne de l'exiſtence de Dieu par l'ordre que l'on voit dans la nature, n'eſt pas appuyée ſur cette ſuppoſition, que tout ce qui contribue à cet ordre le comprend, mais ſeulement ſur ce que cela ne s'eſt pu faire ſans qu'au moins la cauſe ſuprème en ait eu une idée, & l'on démontre par-là ſon exiſtence. Rien, dit-on, ne peut agir en ordre ſans en avoir l'idée, ou ſans avoir reçu cette faculté d'un être qui a cette idée. Or, ſi les Athées accordent cela, il faudra néceſſairement qu'ils reconnoiſſent un Dieu, & ils ne pourront point rétorquer l'argument. Les défenſeurs des natures *plaſtiques* y donneroient lieu s'ils diſoient que Dieu ne s'eſt point formé l'idée de l'univers avant qu'il fût fait, mais qu'une certaine nature l'a produit ſans ſavoir ce qu'elle faiſoit.

l'ordre du monde, qui seroit alors un effet du hasard, ne prouveroit point dans cette hypothèse qu'il y a un Dieu; mais il n'en est pas de même lorsqu'on suppose que Dieu, après avoir conçu l'ordre du monde, a produit des êtres immortels pour l'exécuter sous sa direction.

3°. On regarde enfin comme absurde la supposition de ces natures formatrices, qui ne savent ce qu'elles font, & qui font néanmoins les organes des plantes & des animaux. Cette troisieme difficulté se réduit à cette proposition: „ S'il peut y avoir une nature immatérielle & agissante par elle-même, qui forme en petit par „ la faculté qu'elle en a reçue de Dieu, des machines „ telles que sont les corps des plantes & des animaux, „ sans néanmoins en avoir d'idées „. Les Plasticiens disent qu'oui, en supposant toujours que celui qui a fait cette nature, a en lui-même des idées très-distinctes de ce qu'elle fait. „ Mais, continue l'antagoniste, cette na„ture est donc un pur instrument passif entre les mains „ de Dieu, ce qui revient à la même chose que de fai„re Dieu auteur de tout „. On répond que non, parce que suivant l'hypothèse, c'est une nature agissante par elle-même. Ici se présente l'exemple des bêtes, que les hommes emploient pour faire diverses choses qu'elles ne savent pas qu'elles font, comme des instrumens actifs pour exécuter des choses que les hommes ne pourroient pas faire immédiatement, ou par leurs propres forces. Car tout ce que font les hommes dans ces occasions, c'est d'appliquer les bêtes d'une certaine maniere à la matiere par des cordes, ou autrement, en sorte qu'elles agissent nécessairement d'une certaine façon, & de les obliger de marcher en les piquant ou en les frappant. Ce n'est pourtant pas que M. Cudworth ait prétendu que les natures formatrices soient tout-à-fait semblables à l'ame des bêtes, puisqu'il ôte tout sentiment à ces natures, au-lieu que les bêtes sentent. On ne se sert donc de cet exemple que pour faire voir qu'il y a des instrumens actifs, & qui agissent en ordre sans en avoir d'idée, lorsqu'ils sont appliqués aux choses sur lesquelles ils agissent par une intelligence qui sait quel est cet ordre. Il se peut faire, dit-on, que Dieu ait créé, outre les intelligences qui sont au-dessus de la nature humaine, outre les ames des hommes qui sentent & qui raisonnent, outre les ames des bêtes qui sentent, & qui font peut-être quelques raisonnemens grossiers, il se peut que Dieu ait créé des natures immatérielles qui ne sentent ni ne raisonnent; mais qui ont la force d'agir en un certain ordre, non comme une matiere qui n'agit qu'autant qu'elle est poussée, mais par une activité intérieure, quoique nécessaire: il n'y a rien-là de contradictoire, ni d'absurde. On ajoute que cette nature aveugle peut être bornée, en sorte qu'elle agit toujours d'une certaine façon sans pouvoir s'en éloigner.

M. Bayle demandoit à ce sujet, si Dieu pourroit faire une nature aveugle qui écrivît tout un poëme sans le savoir; & il prétendoit que la machine du corps d'un animal est encore plus difficile à faire sans intelligence. On répondoit, 1°. Que si l'on avoit vû comment les principes des animaux se forment, on pourroit dire si cette formation est plus difficile que la composition d'un poëme, ou que l'action de l'écrire sans le savoir; mais que comme on ne l'a point vû, personne n'en sait rien. 2°. Que Dieu peut tout ce qui n'est pas contradictoire, & qu'il pourroit faire une nature qui agiroit sur de la matiere dans un certain ordre nécessaire que Dieu auroit conçu, sans que cette nature sût ce qu'elle feroit, en autant de manieres & pendant autant de tems que Dieu le voudroit: cette nature donc ne pourroit pas écrire d'elle-même un poëme dont elle n'auroit aucune idée, sans que Dieu en eût réglé les actions d'une certaine maniere, dont elle ne sût s'écarter; mais elle le pourroit dans cette supposition. Dieu ne seroit pas pour cela l'auteur immédiat de chacune de ses actions, parce qu'elle agiroit d'elle-même; ainsi Dieu a fait nos ames en sorte qu'elles souhaitent nécessairement d'être heureuses, sans qu'elles puissent s'en empêcher, mais ce n'est pas Dieu qui produit chaque souhait en nous.

Ces raisons n'empêchent pas cependant que la supposition de ces natures formatrices, ne soit fort inutile. C'est une vraie multiplication d'êtres faite sans nécessité. Les réponses précédentes peuvent peut-être mettre cette opinion à l'abri du reproche d'absurdité & de contradiction, mais je ne crois pas qu'on puisse y faire sentir de grandes utilités. Je suis bien qu'on a voulu s'en servir pour expliquer le premier principe de la fécondité des plantes & des animaux, & pour rendre raison de leur multiplication prodigieuse. Ce sont, dit-on, les natures *plastiques* qui travaillent immédiatement & sans cesse les semences des plantes & des animaux, à mesure que la propagation se fait. Comme elles travaillent sans savoir le succès de leur travail, elles font infiniment plus d'*embryons* qu'il n'en faut pour la propagation des especes, & il s'en perd sans comparaison plus qu'il n'y en a qui réussissent. Il semble que si ces ouvrages sortoient immédiatement de la main de Dieu qui sait ce qui doit arriver, le nombre en seroit plus réglé & la conservation plus constante; mais il me semble d'un autre côté que l'on met Dieu encore plus en dépense, si je puis m'exprimer ainsi, dans la création de ce nombre infini de natures ouvrieres, que dans la perte d'une partie des semences dont on vient de parler. Quoi qu'il en soit, ceux qui voudront achever d'approfondir cette matiere, peuvent recourir au *Système intellectuel* de M. Cudworth, & à la *Bibliotheque choisie* de M. le Clerc, *tome II. art. 2. tome V. art. 4. tome VI. art. 7. tome VII. art. 7. & tome X. article dernier*.

Plastique, Plastice, (*Sculpture*.) art *plastique*, c'est une partie de la Sculpture qui consiste à modeler toutes sortes de figures en plâtre, en terre, en stuc, &c. Les artistes qui s'exercent à ces sortes d'ouvrages s'appellent en latin *plastes*. La *Plastique* differe de la Sculpture, en ce que dans la premiere les figures se font en ajoutant de la matiere, au lieu que dans l'autre on les fait pour ainsi du bloc en ôtant ce qui est superflu.

PLASTRON, s. f. (*Architect. & Sculpt.*) ornement de sculpture en maniere d'anse de panier avec deux enroulemens, imité du bouclier naval antique. (*D. J.*)

Plastron, *outil d'Arquebusier*, c'est un morceau de bois plat fait à-peu-près comme un violon, mais un peu plus petit, sur le milieu duquel est un morceau de fer de la largeur du doigt & moitié plus épais, qui y est arrêté à demeure & qui est à moitié percé de plusieurs trous, les arquebusiers, s'en servent pour mettre la tête du forêt dans un de ces demi-trous, ensuite ils posent le *plastron* sur leur estomac, & appuient l'autre bout sur la place où ils veulent percer le trou, & font tourner le foret par le moyen de la boîte & de l'archet.

Plastron, (*Cordonnerie*.) est un morceau de buffle, que les Cordonniers mettent devant eux pour ne pas couper leurs habits. Il est ordinairement cousu sur la bavette de leur tablier. *Voyez la Planche du Cordonnier-Bottier*.

Plastron, (*Escrime*.) machine de cuir rembourré qui a la forme d'une cuirasse, & qui s'attache de même par des courroies qui passent autour du cou & autour de la ceinture.

Les maîtres en-fait-d'armes mettent ce *plastron* pour donner leçon, afin de recevoir dessus les bottes que les écoliers leur portent.

Plastron *d'une tortue*, *terme de relation*, on appelle de ce nom toute l'écaille du ventre de cet animal, sur lequel on laisse trois ou quatre doigts de chair avec toute la graisse qui s'y rencontre. Le *plastron* se met tout entier dans le four, & se sert de même tout entier sur la table. *Labat*. (*D. J.*)

PLAT, *voyez* Palette.

Plat, adj. (*Gramm.*) uni, sans inégalité; c'est l'opposé de *creux* & de *raboteux*.

Il se dit au simple & au figuré. La Beausse est un pays *plat*; un *plat* homme; un *plat* ouvrage; il est tombé *plat*; un style *plat*; des rimes *plates* où deux vers masculins succedent à deux vers féminins, & ainsi de suite; le *plat* d'une épée, &c.

Plat, (*Cuisine*.) ustensile de ménage, sur lequel on sert les mets; on dit un *plat* de soupe, des *plats* d'entre mets, &c.

Il y a les *plats* de la balance, ce sont les deux écuelles où l'on met les choses à peser.

Des *plats* de verre, ce sont ces grands morceaux ronds qu'on coupe pour les distribuer en panneaux.

Plat de l'équipage *ou* au Plat des matelots, (*Marine*.) c'est un nombre de sept rations ou portions, soit de chair, soit de poissons ou de légumes, pour nourrir sept hommes qui mangent ensemble; chaque *plat* de l'équipage étant pour sept hommes.

Six, sept ou huit hommes à chaque *plat*, chez les Hollandois. Les Anglois ne sont que quatre à chaque *plat*, *voyez* Gamelle. Ceux qui mangent à même *plat*.

Plats de bois, *voyez* Gamelle.

Plat des malades; être mis au *plat* des malades par le chirurgien du vaisseau, c'est être rangé au nombre des malades, pour avoir la subsistance qui leur est ordonnée.

Les malades sont soignés par ceux qui mangent ordinairement à même *plat* qu'eux.

Plat; le *plat* de la maîtresse varangue; c'est la partie de la varangue qui est le plus en ligne droite.

Plat a vanner, est *parmi les Cloutiers d'épingles* un ustensile de bois rond, peu profond, & ainsi appellé, parce qu'il ressemble assez à un grand *plat*, & sert à vanner les clous d'epingle. *Voyez* Vanner, *& les Planches du Cloutier d'épingles.*

Plat, (*Maréchal.*) un cheval *plat* est celui qui a les côtés serrés.

Plat d'argent, *rhombus patina*, (*Hist. rom.*) le luxe des Romains pour la grandeur de ces sortes de *plats*, étoit si excessif, que Sylla en avoit qui pesoient deux cens marcs; & Pline observe qu'on en auroit trouvé pour-lors à Rome plus de cinq cens de ce poids-là. Cette fureur ne fit qu'augmenter dans la suite, puisque du tems de l'empereur Claudius un de ses esclaves, appellé *Drusillanus Rotundus*, avoit un *plat*, appellé *promulsis*, de mille marcs pesant, qu'on servoit au milieu de huit petits *plats* de cent marcs chacun. Ces neuf *plats* étoient rangés à table sur une machine qui les soutenoit, & qui du nom du grand *plat* s'appelle *promulsidarium*. On connoît le *plat* de Vitellius qui, à cause de sa grandeur énorme, fut nommé le *bouclier* de Minerve. Cent boucliers de Minerve portés à l'hôtel des monnoies de Paris en 1759 auroient fait un beau produit en especes, mais le *plat* de Vitellius n'a pas passé jusqu'à nous. (*D. J.*)

PLATA *ou* **Rio de la Plata**, (*Géog. mod.*) province de l'Amérique méridionale, dans le Paraguay, des deux côtés de la riviere de la *Plata* qui lui a donné son nom. Elle est bornée au Nord par la province de Parana, au Midi par le pays des Pampas, au Levant par l'Ureguay, & au Couchant par le Tucuman. On y trouve les villes de Buenos-Ayres, de Santa-Fé, de Corrientes, & de Santa-Lucia.

Plata, *la*, *autrement* **Chuquisata**, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, capitale de l'audience de Los-Charcas au nord-est du Potosi sur la petite riviera de Cachimayo. Elle fut bâtie l'an 1539 par Pedro-Anzurés, frere de François Pizarro, & il la nomma *la Plata*, c'est-à-dire *l'argent*, à cause des mines de ce métal qui sont dans le voisinage. Elle a environ dix mille habitans, tant indiens qu'espagnols, au nombre desquels se trouvent plusieurs religieux & religieuses. Son évêché, établi en 1553, fut érigé en archevêché en 1608. *Long.* 313. *lat. mérid.* 19. 32.

Plata, *riviere de la*, *ou* **Rio de la Plata**, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui prend sa source au Pérou dans l'audience de Los-Charcas, & va se jetter dans la mer du nord par les 35 degrés de *latit. mérid.* à Buenos-Ayres, où elle a 60 lieues de large, & dans le reste de son cours 20 à 30. Elle fut découverte en 1515, & donne son nom à une province qui s'y est formée par des colonies espagnoles.

Le premier qui entra dans la riviere de *la Plata* est Juan Dias de Solès en 1515, mais il y fut massacré par les sauvages. Ensuite Sébastien Cabot, anglois, envoyé par Charles-Quint aux Moluques, fut contraint, faute de vivres, d'entrer dans cette riviere en 1526, & d'y essuyer plusieurs combats avec les sauvages. Il y bâtit pour sa défense un fort, où Diego Garcias, portugais, le trouva l'année ensuite; comme ils recouvrerent par leur union quelque argent des sauvages, & qu'on n'en avoit pas encore apporté de l'Amérique en Espagne, cette riviere fut nommée *rio de la Plata*, c'est-à-dire *riviere d'argent*. Les Espagnols y envoyerent en 1535 Pedro de Mendosa qui mourut en chemin, & en 1540 Alvaro Nunnez. Alors le pays se découvrit peu-à-peu, & les Espagnols y formerent des colonies. Le P. Feuillée a donné un plan assez exact de la riviere de la *Plata* dans son *Journal d'observations physiques*.

Nos fleuves ne sont que des ruisseaux en comparaison de cette riviere semblable à une mer; elle coule dans un silence majestueux, & traverse des royaumes inconnus, des mondes de solitude où le soleil sourit en vain, & où les saisons sont infructueusement abondantes; elle nourrit plusieurs nations sauvages, & entoure plusieurs îles dans son sein. C'est le siege de Pan qui est demeuré plusieurs siecles sans être troublé par les crimes des cruels enfans de l'Europe. (*D. J.*)

Plata, *île de la*, (*Géog. mod.*) île de l'Amérique méridionale au Pérou, sur la côte de l'audience de Quito, à 5 lieues du cap de S. Laurent. Elle a 4 milles de long, & un mille & demi de large. L'ancrage est à l'Orient vers le milieu de l'île, on y trouve 18 ou 19 brasses d'eau, *latit. mérid.* 1. 10.

Plata, (*Commerce.*) ce terme espagnol signifie de l'*argent*; & de même le mot de *vellon* qu'on prononce *veillon*, signifie du *cuivre*. On use de ces deux termes non-seulement pour exprimer les especes de ces deux métaux qui sont fabriquées en Espagne, ou qui y ont cours, mais encore pour mettre de la différence entre plusieurs monnoies de compte, dont les Espagnols se servent pour tenir leurs livres dans le commerce.

L'on dit dans cette derniere signification un ducat de *plata* & un ducat de vellon, un réal de *plata* & un réal de vellon, enfin un maravedis de *plata* & un maravedis de vellon; ce qui augmente ou diminue les sommes de près de la moitié; 34 maravedis de *plata* faisant 63 maravedis de vellon; la piastre ou piece de huit vaut 272 maravedis de *plata*, & 510 maravedis de vellon. *Savary.* (*D. J.*)

Plata-Blanca, (*Minéral.*) sorte de mineral ou de métal, comme on parle au Pérou & au Chily, qui se tire des mines d'argent du Potosi, de Lipes & quelques autres montagnes de ces deux parties de l'Amérique espagnole. Ce mineral est blanc, tirant sur le gris, mêlé de quelques taches rouges & bleuâtres, d'où apparemment il a pris son nom, *plata-blanca* signifiant *argent blanc* en espagnol. *Dict. du commerce.* (*D. J.*)

PLATAIN, PLATIN, (*Marine.*) c'est le nom qu'on donne dans le pays d'Aunix à une côte de la mer qui est plate. Il y a près de la Rochelle le *platin* d'Angoulin & le *platin* de Chatellaillon, lieux très-propres à faire une descente.

PLATAMONA, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie européenne, dans le Comenolitari. Elle a sa source dans les montagnes de la Macédoine, à l'orient d'Ochrida, & se rend dans le golfe de Salonique, près de Stadia. C'est l'*Aliacmon* des anciens. (*D. J.*)

PLATANE, *platanus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en chaton, en forme de peloton, & composé de plusieurs étamines; cette fleur est stérile; le jeune fruit, qui n'est d'abord qu'un globule contenant plusieurs embryons, devient dans la suite plus gros, & renferme des semences qui ont un peu de duvet. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Platane, *platanus*, (*Jardinage.*) très-grand arbre qui vient naturellement en Asie & dans l'Amérique septentrionale. Après le cedre du Liban, c'est l'arbre le plus vanté de l'antiquité. Les auteurs de ces tems reculés font mention d'arbres de cette espece, qui ont attiré l'admiration, par leur grande stature, leur prodigieuse grosseur, leur vaste étendue & la beauté de leur feuillage. Ils citent à ce sujet des faits singuliers & mémorables. Les Poëtes & les Orateurs, les Historiens, les Naturalistes & les Voyageurs ont célébré le *platane*, & nous ont transmis des détails sur les qualités d'agrément & d'utilité qu'on lui reconnoit aujourd'hui. Cet arbre étoit connu en Grece dès les tems florissans de cette république, où chaque citoyen s'instruisoit à la philosophie: toutes les avenues des fameux portiques où s'assembloit la jeunesse pour differens exercices étoient plantés de *platanes*, afin de réunir la commodité à l'agrément par la fraîcheur de l'ombrage & de la beauté du feuillage. Bien-tôt après les Romains, dans l'âge éclatant de leur empire, tirerent cet arbre de l'Asie. Ils en faisoient leurs délices & l'ornement de leurs maisons de plaisance. Ils n'épargnoient ni soins, ni dépense pour le cultiver; jusqu'à prendre plaisir à le faire arroser avec du vin: ce qui, dit-on, accéleroit considérablement son accroissement. On prétend que cet arbre fut ensuite apporté en France, où les plus grands seigneurs faisoient un si grand cas de son ombre, qu'on exigeoit un tribut des gens qui vouloient s'y reposer. Mais il ne paroît pas que le *platane* alors ait été fort répandu dans ce royaume, ni qu'il s'y soit soutenu long-tems. Quoi qu'il en soit, cet arbre est présentement assez commun en Italie, en Espagne & en Angleterre. A ce dernier égard, on croit que c'est le chancelier Bacon qui a fait planter les premiers arbres de cette espece dans les jardins de son château de Verulam. On ne date pas de si loin en France pour la derniere époque du retour de cet arbre; le *platane* le plus ancien que l'on y connoisse est au Jardin du Roi à Paris, il peut avoir 60 ans; mais ce n'est que depuis trente années environ que quelques curieux ont commencé à tirer d'Angleterre des plants de cet arbre, qui restoit concentré dans le petit cercle des amateurs de collection d'arbres étrangers. M. de Buffon a été des premiers à faire usage des *platanes* pour l'ornement des jardins; il a eu la satisfaction de les voir prospérer & donner des graines fécondes, dans sa terre de Montbard en Bourgogne: on a fait dans ce canton des essais pour la multiplication de cet arbre, qui ont parfaitement réussi, & donnent lieu à en répandre des plants dans le royaume. Cependant le *platane* n'étoit pas encore assez connu pour exciter une curiosité plus générale; il a fallu l'exemple du prince. Depuis qu'on a fait

venir

venir d'Angleterre pour le roi une assez grande quantité de *platanes*, on voit croître tous les jours le goût d'employer cet arbre dans toutes les parties qui peuvent contribuer à l'embellissement des jardins.

Le *platane* est en grande estime dans la Perse, où on le cultive avec une prédilection singuliere: c'est cependant moins pour l'agrément qu'il procure, que dans des vues plus utiles & plus grandes. Les Persans prétendent que cet arbre contribue à la pureté de l'air & à la salubrité du pays. Voici ce que rapporte le chevalier Chardin dans la relation de ses voyages, édit. d'Amst. 1711. „ Les arbres les plus communs de la Perse sont „ le *platane*, &c. Les Persans tiennent qu'il a une vertu „ naturelle contre la peste, & contre toute autre infec„ tion de l'air; & ils assurent qu'il n'y a plus eu de „ contagion à Hispahan, leur capitale, depuis qu'on en a „ planté partout, comme on a fait dans les rues & dans „ les jardins. Cet arbre répand en effet une odeur douce, balsamique & agréable, qui saisit légerement quand on en approche; mais qui ne se fait pas sentir plus vivement lorsque l'on manie ses feuilles. C'est l'ensemble des parties de l'arbre qui répand cette odeur, & ce n'est que par la quantité des plants qu'elle peut se généraliser & se porter au loin.

Le *platane* fait de lui-même une tige droite qui s'éleve à une grande hauteur. Il grossit à proportion, & sa tête prend une belle forme. L'écorce est de différente couleur dans chaque variété de cet arbre; mais elle est toujours lisse & unie à tout âge, parce qu'elle se renouvelle chaque année dans la plus grande partie & par places inégales; il s'en détache de tems-en-tems des lambeaux qui tombent peu-à-peu. Sa feuille est découpée en cinq parties; elle differe pour la forme, la grandeur & la nuance de verdure, suivant la diversité des especes. L'arbre produit au commencement de Mai des globules qui rassemblent les fleurs mâles & les fleurs femelles; ce sont quantité de petits filets qui n'ont nulle belle apparence; ces filets correspondent aux graines qui sont rassemblées autour d'un noyau dur & ligneux. Il vient trois, quatre ou cinq de ces globules, le long d'un filet commun, qui a six ou sept pouces de longueur; & chaque globule, qui a dans son état de perfection douze ou quatorze lignes de diametre; contient cinq à six cens graines, qui ont quelque ressemblance avec celle de la scabieuse.

Cet arbre a d'excellentes qualités; on peut le multiplier très-aisement, son accroissement est extrèmement promt, la plupart des expositions lui conviennent, & il réussit même dans des terreins de médiocre qualité. Il est très-robuste, il résiste dans la force de l'âge à l'impétuosité des vents; il supporte très-aisément la transplantation, & on peut le tailler dans toutes les saisons sans aucun inconvénient. Enfin, il n'est sujet à aucune maladie; il n'occasionne point de saleté, & jamais aucun insecte que ce soit n'attaque ses feuilles, ni même ne s'y arrête.

Tous les auteurs s'accordent à assigner au *platane* un terrein gras & humide: il est vrai qu'il se plaît dans les terres qui sont limonneuses, & dans le voisinage des eaux. Mais il ne faut pas que la terre soit trop forte, trop dure, ni mêlée d'argile ou de glaise; j'ai éprouvé que cet arbre s'y soutient difficilement, que son accroissement y est retardé de moitié, & qu'il n'y donne pas de belles feuilles. Mais j'ai vu au contraire qu'il réussit à souhait, & qu'il fait les plus grands progrès dans les terres meubles & douces, le long des canaux, sur le bord des ruisseaux, & particulierement dans les coteaux exposés au nord, qui ont peu de pente, & où il y a des suintemens d'eau. Toutes les terres qui ont de la substance, de la fraîcheur & de la légereté lui conviennent, quand même elles seroient mêlées de sable & de pierrailles. Ces circonstances jusqu'ici sont préférables pour faire le mieux; mais elles ne sont pas indispensables: on s'est assuré que le *platane* se contente d'un sol médiocre & élevé, qu'il ne craint pas absolument les terres légeres, même un peu séches, lorsqu'elles ont de la profondeur; qu'il vient bien partout où le tilleul réussit, & que même on l'a employé avec succès pour remplacer dans des lieux élevés ce dernier arbre qui ne pouvoit y profiter ni s'y soutenir.

Il y a différens moyens de multiplier le *platane*. On peut le faire venir de graine, de boutures, de branches couchées, & même par les racines. La semence est la voie la plus longue, la plus difficile & la plus désavantageuse. La bouture est le moyen le plus simple & le plus convenable quand on veut se procurer beaucoup de plants. La branche couchée est le parti le plus propre à accélérer l'accroissement. A l'égard des racines, c'est un expédient de peu de ressource. Nul moyen au reste de multiplier cet arbre par les rejettons ou par la greffe: le *platane* ne donne au pié aucuns rejettons enracinés, & il ne peut se greffer sur aucune autre espece d'arbre.

Dès l'âge de 7 ans, cet arbre commence à porter des graines: elles ne sont en maturité que dans le mois de Janvier; ce qui se manifeste lorsqu'en serrant le globule avec les doigts, les graines se détachent aisément de l'espece de noyau qui les tient rassemblées. Cette graine leve difficilement & en bien petite quantité; car il n'en réussit pas la dixieme partie. Mais ce qu'il y a de pis, c'est qu'elle ne produit que des plants bâtards: non-seulement ils ne sont pas de même feuille que l'arbre dont a tiré la graine, mais il y a tant de variété par des nuances insensibles dans la découpure des feuilles & dans la teinte de verdure, que presque tous les plants ont entr'eux de la différence. L'incertitude du succès des graines de cet arbre vient de deux circonstances; d'abord de la configuration de la graine; elle est enveloppée d'une gaine assez longue, qui est garnie d'un duvet tenace, ce qui l'empêche de percer aisément la terre. Ensuite les plants qu'elle produit sont si petits, si minces, si foibles dans leur premiere venue, qu'ils sont très-sujets à pourrir dans les terres humides, ou à être brûlés par la trop grande ardeur du soleil. Ce n'est donc qu'en semant avec précaution, & en soignant les jeunes plants lorsqu'ils sont levés, qu'on peut les garantir. Il s'ensuit encore que cette graine réussit rarement en la semant en pleine terre, & qu'il y a plus d'avantage à la semer dans des terreins ou des caisses plates. Pour y parvenir, on emplira jusqu'à deux pouces du bord le vase dont on se servira, avec de la bonne terre de potager, bien meuble, & mêlée d'une moitié de terreau de vieilles couches, bien consommé. On commencera par détacher les graines du noyau qui les rassemble, & qu'il faut rejetter: il faut une bonne poignée de graines pour semer une terrine: on en prendra la quantité nécessaire à proportion du nombre de terreins que l'on veut semer: ensuite on la mêlera avec du terreau sec & bien consommé, que l'on aura passé dans un crible très-fin: puis on frottera ce mélange entre les mains pendant environ un quart-d'heure, tant pour mêler les graines avec la terre, que pour détacher le duvet qui les environne. Cette opération étant faite avec soin, car elle est essentielle, on mettra dans les terrines, qu'on suppose disposées comme on l'a dit, un pouce d'épaisseur environ, de ce mélange, sans qu'il soit besoin de le couvrir d'autre terre.

Le tems le plus propre à semer cette graine est du 10 au 20 Avril: elle levera au bout de trois semaines, & tout ce qui doit venir levé en 6 ou 8 jours; après quoi il n'y a plus rien à attendre. Il faudra entretenir les terrines dans un état de fraîcheur par des arrosemens legers & fréquens. Dès que les graines commencent à lever, il faut redoubler d'attention en les abritant soit contre les pluies de durée, ou contre la trop vive ardeur du soleil, en les arrosant au besoin fort légerement.

Les jeunes plants s'élevent dès la premiere année à 12 ou 15 pouces. On les fera passer l'hiver dans l'orangerie, & on pourra les mettre en pepiniere au printems suivant. Si on les y soigne bien, ils seront en état au bout de quatre ou cinq ans d'être transplantés à demeure. On peut élever le *platane* de boutures qui réussissent très-aisement. *Voyez* la façon de faire ces boutures par une nouvelle méthode, *au mot* MEURIER. Elles s'élevent dès la premiere année jusqu'à six & sept piés, & la plupart font assez de racines pour être mises en pepiniere dès l'automne suivante. Au bout de trois ans elles seront en état d'être transplantées à demeure; mais si elles peuvent rester dans leur premiere place sans se nuire, on gagnera encore une année.

Un grand moyen de faire venir le *platane*, c'est de le multiplier en couchant ses branches, sans qu'il soit besoin de les marcotter. C'est le parti le plus prompt, le plus facile & le plus avantageux. La plupart des plants que l'on éleve de cette façon prennent dès la premiere année jusqu'à dix piés de hauteur sur une tige droite, forte & vigoureuse, qui souvent se trouve suffisamment enracinée pour être transplantée l'automne suivante. Mais si on les laisse en place, ils s'éleveront dans la seconde année jusqu'à 14 ou 15 piés, sur 4 à 5 pouces de circonférence. Ensorte qu'en 18 mois de tems, car on suppose que les branches ont été couchées au printems, on a des arbres faits, qui sont très-vigoureux, bien garnis de branches, & fort en état d'être transplantés à demeure. Il faut pour cela coucher en entier des arbres de trois ou quatre ans. Il est vrai que toutes les branches que l'on couche ne donnent pas des plants d'égale force, mais il ne faudra aux plantes foibles qu'une année de plus pour atteindre les plus forts. Sur la façon de coucher les branches, *voyez* le mot MARCOTTER.

Cet

Cet arbre, si petit soit-il, est robuste lorsqu'il a été élevé de graine, de branches couchées, ou par le moyen des racines. Mais il n'en est pas de même des plants qui sont venus de bouture; comme ces boutures ne commencent à pousser vigoureusement qu'en été, & que leur seve se trouve encore en mouvement jusque bien avant dans le mois d'Octobre; le bois ne se trouvant par alors suffisamment aoûté, il arrive quelquefois qu'elles sont endommagées par les premieres gelées d'automne; & ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que pour peu que les plants aient été gelés à la cime, il en résulte une corruption dans la seve qui les fait entierement périr pour la plupart. Mais outre que cet accident est rare, c'est qu'il n'arrive que dans des pays montagneux, dans des vallons serrés, dans des gorges étroites, & dans le voisinage des eaux où les gelées se font sentir plus promptement & plus vivement que dans les pays ouverts. Au surplus, cet inconvénient n'est à craindre que pour la premiere année: dès qu'elle est passée, les plants venus de bouture sont aussi robustes que ceux qui ont été élevés d'autre façon.

Le *platane* réussit aisément à la transplantation, parce qu'il fait de bonnes racines qui sont bien ramifiées. Le printems est la saison la plus convenable à cette opération, mais il faut s'y prendre le plutôt que l'on peut, & aussi-tôt que la terre est praticable, à la fin de Février ou au commencement de Mars. Ce n'est pas que cette transplantation ne puisse aussi se faire avec succès dans l'automne, pourvu que le terrein ne soit pas humide, & qu'il ne s'agisse pas de planter des arbres d'une premiere jeunesse, qu'un hiver rigoureux pourroit endommager: mais on peut parer ce dernier accident en enveloppant de paille la tige des jeunes plants. Le *platane* quoiqu'âgé, & déja dans sa force, peut se transplanter avec succès: on en a fait l'essai sur des arbres qui étoient de la grosseur de la jambe, & qui ont bien réussi. Quant à la forme des trous & à la façon de planter, il ne faut pas d'autre précaution, que celle que l'on prend ordinairement pour les ormes & les tilleuls.

On peut tailler cet arbre autant que l'on veut, & dans toutes les saisons; même lui retrancher de grosses branches sans le moindre inconvénient. Mais ses rameaux ne sont pas assez menus pour y appliquer le volant; d'ailleurs la tonte que l'on fait avec cet outil dans la belle saison ne convient pas pour les arbres à larges feuilles. Il faut donc se servir de la serpette; plus on taillera le *platane*, mieux il profitera: ce secours est même nécessaire pour le rendre branchu, & le faire garnir dans les commencemens parce qu'il s'élance trop dans la premiere fougue de la jeunesse: ainsi, soit qu'on le destine à former des allées, des quinconces, des salles, &c. il faut le tailler pendant plusieurs années sur deux faces, en arrêtant à environ six pouces ou un pié de la ligne les branches qui s'élancent; c'est-à-dire, former ces arbres en hautes palissades sur des tiges de huit ou dix piés. Ce soin de culture seul est extrémement essentiel; si on le néglige, ce sera fort aux dépens de l'agrément. Comme on est souvent obligé de mettre des bâtons aux *platanes* pour les dresser & les soutenir dans leur jeunesse, il arrive presque toujours deux inconvéniens: les liens étranglent l'arbre promptement, & le vent qui a beaucoup de prise sur de grandes feuilles, casse la tige au-dessus du bâton. Il faut visiter & changer deux ou trois fois les liens pendant l'été, & on doit se servir de fortes & grandes perches, qui soient au moins de six piés plus hautes que l'arbre, afin de pouvoir y attacher la maîtresse tige à mesure qu'elle s'éleve. Mais dès que les arbres peuvent se soutenir, il faut supprimer les perches; elles ne pourroient que leur nuire.

Le *platane* a plus de disposition à s'élever qu'à s'étendre: & il en est tout autrement de ses racines, qui pivotent rarement. On peut regler la distance de ces arbres à 15 ou 20 piés pour en former des avenues ou des allées, selon la qualité du terrein ou le desir de jouir. A l'égard des quinconces & des salles, il faut le serrer davantage, car le principal objet de pareilles dispositions étant de se procurer de l'ombre, on pourra restreindre la distance à 12 piés.

Je n'ai dit qu'un mot sur la greffe du *platane*; il est bon d'y revenir pour détruire les fausses notions que peuvent donner à ce sujet quelques anciens auteurs qui ont traité de l'Agriculture & qui ont été respectés par plusieurs écrivains modernes. Ils ont vanté les prodiges qu'opéroit la greffe sur le *platane*; à les en croire, on peut faire porter à cet arbre des pommes, des cerises & des figues: mais la nature ne se prête point à des alliances dénuées de tous rapports analogues, & bien loin que les greffes des fruitiers en question puissent réussir sur le *platane*, on s'est assuré par quantité d'épreuves, que c'est peut-être de tous les arbres celui qui est le moins propre à servir de sujet pour la greffe. Non-seulement les arbres fruitiers que l'on a citér n'y reprennent pas; mais ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que les écussons pris sur un *platane* & appliqués sur le même arbre ne réussissent point: de plus, un écusson de figuier posé sur un *platane* le fait périr entierement l'hiver suivant, tant il y a d'oppositions entre les sucs séveux de ces deux genres d'arbres.

Il n'est guere possible encore de déterminer bien précisément la qualité du bois de *platane*, sa force, sa durée, ses usages: il faudroit de gros arbres pour en faire l'essai, & les avoir employés pour en pouvoir juger: tout ce qu'on en sait à présent, c'est que ce bois est blanc, assez compacte, un peu pliant, & d'une force moyenne: qu'il est d'un tissu serré & fort pesant quand il est verd; mais qu'il perd beaucoup de son poids en sechant; que sa dureté ressemble à celle du bois d'hêtre, & que son essence tient un milieu entre celle du chêne & du hêtre. On assure que les Turcs s'en servent pour la construction de leurs vaisseaux. Ce qu'il y a de plus certain, c'est qu'en Canada on emploie avec succès aux ouvrages de charronage le bois de *platane* d'occident.

Les auteurs de Botanique & d'Agriculture ne font mention jusqu'à présent que de trois especes de *platane*.

1. *Le vrai platane du levant*. C'est l'espece la plus anciennement connue, & dont on a publié de si grands éloges; mais il s'en faut bien que ce soit le plus beau des *platanes*, ni qu'il prévale par ses autres qualités; son écorce est plus brune, ses branches plus rameuses, ses feuilles plus petites, plus découpées, d'un verd plus obscur, & son accroissement plus long de moitié que dans les deux autres sortes de *platane*.

Le *platane* du levant fait une tige droite, prodigieusement grosse, s'éleve à une grande hauteur, & forme une belle tête très-garnie de branches, qui s'étendent au large & donnent beaucoup d'ombrage: son écorce d'une couleur brune & rougeâtre est toujours lisse & unie, quoique l'arbre soit âgé; elle se détache peu-à-peu du tronc & elle tombe par lambeaux, qui ressemblent à des morceaux de cuir: sa feuille est profondément découpée en cinq parties, en maniere d'une main ouverte; elle est de médiocre grandeur, épaisse, dure, & d'un verd foncé: elle a le défaut de rester sur l'arbre pendant tout l'hiver, quoique desséchée: ce *platane* a d'un peu loin l'apparence d'un chêne.

2. *Le platane d'occident ou de Virginie*. Cet arbre est très-commun dans la Louisiane, dans la plupart des colonies angloises, & dans la partie méridionale du Canada, où il parvient à une hauteur & à une grosseur prodigieuse, mais on le trouve sur-tout dans les lieux bas & sur le bord des rivieres. C'est la plus belle espece de *platane*, & l'arbre le plus apparent que l'on puisse employer pour l'ornement d'un grand jardin; il fait naturellement une tige droite & bien proportionnée; ses branches qui se dressent & qui se soutiennent en ligne diagonale, forment une belle tête. Son écorce lisse, unie & d'un verd jaunâtre est d'un joli aspect. Ses feuilles sont fermes, unies & luisantes, plus larges que longues, d'une forme aussi singuliere qu'agréable, & de la plus belle verdure: leur largeur va souvent à un pié, & quelquefois jusqu'à un pié & demi: mais elles ont communément huit à neuf pouces de largeur. L'accroissement de cet arbre est des plus prompts; il n'y a guere que le peuplier de la Caroline qui fasse des progrès plus rapides. On voit actuellement, 1765, dans les jardins de M. de Buffon, que l'on a déja cités, une grande allée de cette espece de *platane*, planté depuis 12 ans, dont la plupart des arbres ont trente-huit à quarante piés de haut, sur environ deux piés & demi de circonférence. Cependant ces jardins sont au-dessus d'un monticule, dans un terrein sec, léger, & d'une profondeur assez médiocre; ces arbres y rapportent tous les ans des graines qui sont fécondes; il y avoit déja en 1728 des *platanes* de cette sorte à Chelsea en Angleterre.

Ce *platane* est très-propre à former des avenues, des allées, des quinconces, des salles de verdure, &c. il fait un beau couvert, donne beaucoup d'ombre & de fraîcheur. Il ne souffre aucun insecte, il n'occasionne point de saleté, son feuillage par sa verdure tendre, vive & brillante est du plus grand agrément pendant tout l'été & la plus grande partie de l'automne.

3. *Le platane du levant à feuille d'érable*. C'est une variété qui ressemble plus au *platane* d'Occident qu'à celui du levant, mais elle n'a pas la beauté du premier.

Comme les graines de *platane* levent très-difficilement & qu'on a vû que bien des tentatives que l'on a faites pour le multiplier de cette façon ne réussissoient pas, on a cru pendant long-tems que c'étoit la faute des graines, que

que celles recueillies en France n'étoient point fécondes, & que celles qu'on tiroit des pays étrangers étoient surannées ou défectueuses; mais depuis dix ans que je fais semer des graines de différens pays, elles n'ont jamais manqué de lever, & elles ont produit une grande quantité de variétés qui sont toutes bâtardes & dégénérées pour les feuilles; l'écorce, l'accroissement, & le port des arbres. Les plants qui sont venus de graines recueillies sur le vrai *platane* du levant, ont l'écorce grise, le bois plus gros, & l'accroissement plus prompt: leurs feuilles sont plus grandes, moins profondément découpées, & quelquefois divisées en sept parties au lieu de cinq; & tout cela avec presque autant de variations par nuances insensibles, qu'il est venu de plants. Les graines au contraire prises sur le *platane* d'Occident ont donné des plants dont l'écorce sur les jeunes branches est roussee, grise, ou rougeâtre, *&c.* Leur bois est plus menu, les entre-nœuds plus serrés, les boutons tantôt très-obtus, & d'autres fois très-aigus, & leur accroissement est plus lent. Leurs feuilles sont plus petites, de différentes nuances de verd, tantôt mates, tantôt luisantes, très-souvent plus découpées & quelquefois bien moins échancrées, & divisées seulement en trois parties: enfin la graine de ce *platane* d'occident produit tant de nuances de variétés qu'il n'est pas possible de les détailler, & ce qu'il y a encore de particulier, c'est que chaque année en amene d'un nouveau goût. Malgré cela on reconnoît toujours dans ces feuilles la forme capitale qui caractérise le *platane*, mais les modifications sont sans nombre, tant la nature a de ressources pour varier ses productions; que seroit-ce encore si l'on semoit ces graines dans des terreins & sous des climats différens!

Parmi toutes ces variétés, il y en a trois qui m'ont paru mériter d'être multipliées par préférence.

Le *platane du levant à feuille découpée en sept parties*. Sa feuille est plus grande que celle du vrai *platane*, la forme en est agréable par la finesse des dentelures, & la verdure en est belle.

Le *platane d'occident à feuille en patte d'oie*. Cet arbre, sans avoir la beauté de l'espece d'où il dérive, a une apparence singuliere qui le distingue d'une façon marquée de toutes les autres variétés. Outre les différences de l'écorce qui est grise, un peu rude, & de la verdure de son feuillage qui est légere & mate, & de l'accroissement qui est moins prompt, sa feuille dont les deux côtés se recourbent en-dedans, ne laisse voir que les trois pointes de l'extrémité, ce qui a quelque apparence de la forme d'une patte d'oie.

Le *platane d'occident à feuille peu découpée*. C'est la plus belle de toutes les variétés qui me sont venues de semence jusqu'à présent; il est vrai que sa feuille est plus petite & son accroissement plus lent que dans le *platane* d'occident ordinaire qui l'a produit; mais cette variété ne lui cede rien pour l'agrément: son écorce est rougeâtre sur les jeunes branches; les boutons sont obtus; sa feuille est arrondie par le bas, les échancrures sont moins profondes, & les dentelures ou sinuosités de la bordure sont très-peu sensibles. C'est la feuille la moins échancrée de tous les *platanes*, & dont la verdure est la plus gaie, la plus vive, la plus brillante & la plus belle. Comme les nœuds sont plus serrés sur les branches, ce qui donne plus de rameaux, & par conséquent plus de feuillage; cet arbre réunit à la beauté du *platane* tout l'agrément du tilleul, attendu qu'on en peut tirer le même service, ce *platane* étant encore plus propre que les autres especes, à former des quinconces, de hautes palissades, des portiques, des salles de verdure, & toutes les autres dispositions qui peuvent contribuer à l'embellissement des jardins. *Article de M.* d'AUBENTON, *subdélégué*.

PLATANI *ou* PLATANO, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile, dans le val de Mazzara. Elle a sa source dans une montagne près de Castro-Novo, & va se perdre dans la mer, sur la côte méridionale de l'île. Cette riviere est le *Camicus* ou *Halycus* des anciens.

PLATANISTE, s. m. (*Antiq. grecq.*) le *Plataniste*, dit la Guillesiere, est sur le rivage de Vasilipotamus, au sud-est du Dromos, & la nature produit encore quelques platanes, à la place de ceux de l'antiquité. Il n'y a guere de terrein dans la Grece plus célebre que celui-là; c'est dans les prairies du Platanon, selon le poëte Théocrite, qu'on cueillit autrefois les fleurs qui servirent à faire la guirlande, dont la belle Hélene fut couronnée le jour de ses noces. C'étoit aussi l'endroit où les jeunes Spartiates faisoient leurs exercices & leurs combats; cet endroit formoit une plaine, ainsi nommée de la quantité de platanes qu'on y cultivoit. Elle étoit toute entourée de l'Euripe, & l'on y passoit sur deux ponts: à l'entrée de l'un, il y avoit une statue d'Hercule; & à l'entrée de l'autre, on trouvoit celle de Lycurgue. *Voy. Pausanias.*

PLATANISTUS ou *PLATANISTON*, (*Géog. anc.*) 1°. fleuve de l'Arcadie. Il baignoit la ville de Lycosura, selon Pausanias, *liv. VIII. chap. xxxix.* 2°. Promontoire de l'Elide, selon Pline, *liv. IV. ch. v.* Le pere Hardouin remarque sur cet endroit de Pline, que tous les manuscrits portent *Platanodes*, & il accuse Hermolaüs d'avoir corrompu les exemplaires de Pline, en substituant *Platanistus* pour le vrai nom, qui est *Platanodes*. Le sentiment du P. Hardouin est confirmé par le témoignage de Strabon, *liv. VIII. p.* 348. quoique pourtant on lise dans ce dernier *Platanodes*, & non *Platenodes*; 3°. lieu de la Silicie, sur le bord de la mer selon Strabon, *l. XIV. pag.* 669. (*D. J.*)

PLAT-BORD, s. m. (*Marine.*) c'est l'extrémité du bordage qui regne par en haut sur la lisse du vibord autour du pont, & qui termine les alonges de revers, ou bien plusieurs pieces de bois endentées tout le long des côtes d'un vaisseau, pour empêcher que l'eau n'entre dans les membres.

Les *plats-bords* sont les bouts des alonges de revers, entre les lisses, & sont assemblés à joints perdus pour tenir plus ferme, on y fait des trous pour des chevillots où l'on amare des manœuvres.

Le *plat-bord* d'un vaisseau de cent trente-quatre piés de long de l'étrave à l'étambord, doit avoir huit pouces de large & quatre pouces & demi d'épais.

Plat-bord, c'est-à dire *vibord*, c'est ainsi que les gens des équipages, & la plupart des autres après eux, ont confondu le *plat-bord* & le vibord, & ont donné au vibord le nom de *plat-bord*, qui est devenu même plus commun en ce sens que celui de vibord. Il est pourtant bon de les distinguer, parce que cela cause beaucoup de confusion: l'élévation des *plat-bords* doit être telle que les mousquetaires puissent tirer commodément par-dessus. *Voyez* VIBORD.

Le *plat bord* à l'eau, c'est une maniere de parler qui signifie que le vaisseau étoit si fort couché sur le côté que le *plat-bord* touchoit à l'eau. Notre vaisseau portoit si rudement les voiles, pour parer un cap sur lequel nous étions affalés, qu'il avoit le *plat-bord* à l'eau.

Plat-bord signifie aussi un retranchement, ou bâtardeau de planches, que l'on fait sur le haut du côté d'un vaisseau, pour empêcher que l'eau n'entre sur le pont & dans le vaisseau, lorsqu'on le met sur le côté pour le carener.

PLATE, adj. f. *voyez* PLAT.

PLATE, (*Géog. mod.*) petite île de France en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des îles appellées par les anciens *Siadæ*. (*D. J.*)

PLATE, *voyez* BORDELIERE.

PLATEAU, s. m. (*Gramm.*) vaisseau de bois à l'usage de l'économie domestique & rustique.

PLATEAU, (*Art. milit.*) est un morceau de bois qui sert quelquefois dans l'artillerie aux mortiers. *Voyez* MORTIER & TAMPON.

PLATEAU; est aussi le haut d'une montagne où l'on trouve une espece de petite plaine, ou un espace de terrein à-peu-près horisontal, où l'on peut établir un corps de troupes & de l'artillerie. (*q*)

PLATEAU, *terme de Balancier*, c'est le fond de bois des grosses balances, propres à peser de lourds fardeaux; chaque balance a deux *plateaux*, on met le poids sur l'un, & la marchandise qu'on doit peser sur l'autre.

PLATEAU, *terme de Boulanger*, c'est une maniere de petit plat de bois qui n'est pas si creux que les *plateaux* ordinaires de métal ou de fayance, & qui sert aux boulangers pour mettre le pain mollet. (*D. J.*)

PLATEAU, *en terme de Cardier*, c'est une planche quarrée, environnée d'une bordure haute d'un demi pouce, au milieu de laquelle tient un support de bois qui, sur-tout quand le second doublet y est placé, partage la planche en deux parties égales. Dans l'une, à droite, sont les pointes pliées au premier doublet, & arrangées par petits tas. Dans l'autre elles tombent confusément au sortir du second doublet dans lequel on les a pliées. *Voyez* DOUBLET & PLIER *Voyez les Pl.*

PLATEAU, *terme de Chasse*, ce sont les fumées des bêtes fauves, qui sont plates & rondes.

PLATEAU, (*Ecrivain.*) c'est un vaisseau de bois ou de fayance, ou de porcelaine, rempli de poudre propre à mettre sur le papier.

PLATEAU, *terme de Jardinier*, les Jardiniers nomment ainsi les cosses des pois qui ne sont défleuries que depuis peu de jours. Ces cosses sont tendres & longuettes, les pois n'étant qu'à peine formés dedans: on dit alors les pois ne sont encore qu'en *plateau*.

PLA-

Plateau, *en terme de Metteur en œuvre*, eſt une eſpece de plat de fer-blanc, echancré comme un baſſin à barbe, dont le milieu un peu concave, eſt percé de pluſieurs trous ſemblables à un tamis. Au-deſſous du *plateau* eſt une petite boete de métal pour recevoir la limaille. *Voyez Pl. du Metteur en œuvre.*

Cet outil peut s'appeller auſſi *cueilloir* ou *cueillepeau*, parce qu'il ſert à recueillir dans la peau les limailles & morceaux d'or ou d'argent qui y ſont tombés en travaillant.

Plateau a rouler les étoffes de soie. Le *plateau* eſt une planche très-mince, arrondie ſur les bords. Il eſt de la longueur proportionnée à la largeur des étoffes, & de ſix pouces environ de large.

Planches à conſerver les étoffes de ſoie. Les planches ou ais propres à conſerver les étoffes, ſont des planches de bois proportionnées en longueur & largeur aux étoffes que l'on veut mettre entre-deux, elles ſont d'un pouce d'épaiſſeur environ. A chaque planche il y a deux litreaux, d'un pouce de largeur & d'épaiſſeur; ils débordent la planche de chaque côté de deux pouces d'épaiſſeur. Ces bouts qui débordent ſervent à y attacher des ficelles, avec leſquelles on ſerre les étoffes que l'on met entre les deux *plateaux*.

PLATE-BANDE, ſ. f. (*Archit.*) moulure quarrée plus haute que ſaillante. Dans l'ordre dorique, la *plate-bande* eſt la face qui paſſe immédiatement ſous les triglyphes, & qui eſt à cet ordre ce que la cymaiſe eſt aux autres. Ce terme eſt dérivé des deux mots *plat* & *bande*, comme ſi l'on diſoit une *bande* qui eſt *plate*.

Plate-bande, arraſée, c'eſt une *plate-bande* dont les carreaux ſont à têtes égales en hauteur, & ne font pas liaiſon avec les aſſiſes de deſſus.

Plate-bande bombée & reglée, c'eſt la fermeture ou linteau d'une porte, ou d'une croiſée qui eſt bombée dans l'embraſure ou dans le tableau, & droite par ſon profil.

Plate-bande circulaire, *plate-bande* d'un temple ou d'un porche, de figure ronde. Telle eſt la *plate-bande* de l'entablement ionique de l'égliſe de S. André ſur le mont Quirinal à Rome, qui ſubſiſte avec beaucoup de portée par l'artifice de ſon appareil.

Plate-bande de baie, c'eſt la fermeture quarrée qui ſert de linteau à une porte ou à une fenêtre, & qui eſt faite d'une piece, ou de pluſieurs claveaux dont le nombre doit être impair, afin qu'il y en ait un au milieu qui ſerve de clé. Elle eſt ordinairement traverſée par des barres de fer, quand elles ont une grande portée; mais il vaut mieux les ſoulager par des arcs de decharge bâtis au-deſſus.

Plate-bande de compartiment, c'eſt une face entre deux moulures qui bordent des panneaux, en maniere de cadres de pluſieurs figures, dans les compartimens des lambris & des plafonds. Les guillochis ſont formés de *plates-bandes* ſimples.

Plate-bande de fer, barre de fer encaſtrée ſous les claveaux d'une *plate-bande* de pierre, dont elle ſoulage la portée.

Plate-bande de parquet, c'eſt un aſſemblage long & étroit, avec compartiment en loſange, qui ſert de bordure au parquet d'une piece d'appartement.

Plate-bande de pavé, nom général qu'on donne à toute dale de pierre, ou tranche de marbre, qui dans les compartimens du pavé, renferme quelque figure. On nomme auſſi *plates-bandes de pavé*, les compartimens en longueur, qui répondent ſous les arcs doubleaux des voûtes. *Daviler.* (*D. J.*)

Après avoir donné la définition des différens ouvrages qui portent le nom de *plate-bandes*, nous allons parler de la maniere dont on les conſtruit, dans l'article ſuivant qui appartient à l'article de couper les pierres. *Voyez donc* Plate-bande, *coupe des pierres*.

Plate-bande, c'eſt dans la coupe des pierres, une voûte droite & plate, de niveau ou rampante, qui ſert de linteau ou de fermeture à une porte, à une fenêtre ou à toute autre baie, comme d'architrave ſur les entre-colonnemens. Les pierres qui en ſont les parties, s'appellent *claveaux*, & non pas *vouſſoirs*, comme aux autres voûtes. La longueur de la *plate-bande* entre les piés droits, s'appelle *portée*; c'eſt le genre de voûte qui a le plus de pouſſée, c'eſt-à-dire qui fait le plus d'effort pour renverſer les piés droits. Cet effort eſt d'autant plus grand que le point *E fig.* 22. où ſe réuniſſent les joints de lits, eſt plus éloigné de la *plate-bande* *AB*. & il eſt en même proportion que l'aire du triangle *AEB*.

Comme on ne peut faire les angles *CCB*, que font les joints avec la *plate-bande*, aigus que juſqu'à un certain point, parce qu'il pourroit s'y faire des balevres, & qu'il eſt d'ailleurs eſſentiel de diminuer la pouſſée autant qu'il eſt poſſible, on s'eſt aviſé de faire les joints de lits des claveaux de deux parties; comme on voit du côté *A* de la même *figure*, en laiſſant un repos horiſontal à chaque claveau pour recevoir la ſaillie de ſon voiſin. Ce qui a aſſez bien réuſſi, ſur-tout depuis qu'on a remédié à l'inconvénient de ne pas pouvoir facilement ficher les joints, en faiſant une grande breche *A*, au reſſaut qui empêchoit l'introduction du mortier, ainſi que l'on peut voir à la *fig.* 2. qui repréſente un claveau ſéparé, & un en perſpective.

Plate-bande, *dans l'Artillerie*, c'eſt une partie de la piece de canon, qui a un peu plus d'élévation que le reſte de la piece. On peut la conſidérer comme une eſpece de gros ruban de métal, qui tourne autour de l'épaiſſeur du métal; cette piece précéde toujours une moulure.

Il y a ordinairement trois *plates-bandes* ſur une piece réguliere; la *plate-bande* & moulure de culaſſe; la *plate-bande* & moulure du premier renfort; & la *plate-bande* & moulure du ſecond renfort. *Voyez* Canon. (*Q*)

Plate-bande, (*Jardinage.*) eſt une eſpece de planche ou grande longueur de terre labourée & fumée pour y élever des fleurs, des ifs & des arbriſſeaux odorans.

Les *plates-bandes* ſont formées par un trait de buis, & elles enclavent ordinairement les parterres; on les place auſſi le long d'un bâtiment, quand elles ne ſont que de gazon; on les appelle des *maſſifs*.

Il y a quatre ſortes de *plates-bandes*, les unes continuées autour des parterres ſont tantôt droites, tantôt circulaires; d'autres ſont coupées en compartiment; les troiſiemes ſont plates & toutes de gazon; les quatriemes ſont toutes unies & ſimplement ſablées, ainſi qu'on en voit dans les orangeries.

On voit encore des *plates-bandes* adoſſées contre des murs, bornées d'un trait de buis & remplies de grands arbres; d'autres ſont iſolées, & leur proportion eſt de cinq à ſix piés de large pour les grandes, & de trois à quatre pour les petites.

Dans les premieres, on peut arranger quatre rangs d'oignons de chaque côté en lignes tirées au cordeau & recroiſées par d'autres, de quatre à cinq pouces de diſtance; dans les petites deux rangs d'oignons de chaque côté ſuffiſent, ſans oublier de laiſſer les places du milieu pour les plates & racines; enſorte que les oignons ſoient avec les oignons, & les plantes avec les plantes; leur beauté eſt d'être en dos de carpe, bien farcides, & que la terre en paroiſſe bien meuble & bien noire.

On doit toujours les diſtinguer & ſéparer des autres pieces, par des ſentiers ou des allées.

Dans les potagers, les *plates-bandes* ſont ſouvent formées par des herbes potageres; telles que le thim, la lavande, l'oſeille, le perſil, le cerfeuil, &c.

On peut encore dans les parterres les entourer de mignardiſes, de ſtaticées & de marontes; on en voit qui ſont bordées de tringles de bois peintes en verd; d'autres de pierres plates, & d'autres de brique pour y élever des fleurs; ces bordures, à ce qu'on croit, empêchent la traînaſſe des taupes, & conviennent mieux aux *plates-bandes* que le buis, qui ne laiſſe pas de manger un peu la terre & d'y attirer du chiendent.

Plate-bande, (*Serrurerie.*) barre de fer plat, étiré de longueur & largeur convenable à une moulure, ſur les deux bords. Elle ſe poſe ſur les barres d'appui des balcons, rampes d'eſcalier, &c. Pour étirer les *plates-bandes* à moulures, on fait une étampe de la figure qu'on veut donner à la *plate-bande*. On arrête cette étampe ſur l'enclume avec des brides, puis on prend une barre de fer quarré; on la chauffe; on la place ſur l'étampe, la poſant ſur l'angle, & un ou pluſieurs compagnons frappent & étendent la barre dans l'étampe, de maniere toutefois qu'elle ne ſorte pas des bords de l'étampe. On continue ce travail juſqu'à ce que toute la barre ſoit étampée & finie.

PLATÉE, ſ. f. (*Architect.*) eſt un maſſif de fondement qui comprend toute l'étendue d'un bâtiment, comme aux aqueducs, arcs de triomphe & autres bâtimens antiques.

PLATÉE, (*Géog. anc.*) ville de la Bœotie, dans les terres, au midi de Thèbes, aux confins de l'Attique & de la Mégaride, ſur le fleuve Aſope, en latin *Plateæ*, ſelon Cornelius Nepos; & *Plataea* ſelon Juſtin, Pline, & la plus grande partie des Grecs.

Ce fut près de cette ville, que les Grecs gagnerent une fameuſe bataille contre Mardonius, dans la ſoixante-quinzieme olympiade, l'an 275. de Rome. Pauſanias, roi de Sparte, avoit dans ce combat le titre de généraliſſime des Grecs & les Athéniens étoient commandés par

par Aristides, cet homme admirable que Platon, juste appréciateur du mérite, déclare le plus irréprochable & le plus accompli de tous les Grecs.

Après la défaite de Salamine, Xerxès, roi de Perse, se retira dans ses états, & laissa à Mardonius, son intendant & son beau-frere, le soin de dompter la Grece. Dans cette vûe, Mardonius songea à corrompre les Athéniens, qui prêterent l'oreille à ses propositions; mais à peine le sénateur Lycidas eut-il ouvert l'avis de les accepter, que les autres sénateurs & le peuple l'entourerent pêle-mêle, & le lapiderent. Si-tôt que les femmes eurent appris son avanture, & ce qui l'avoit causé, elles coururent en foule à la maison de Lycides, & y massacrerent sa femme & ses enfans, comme autant de complices de sa perfidie.

Mardonius, irrité d'avoir fait des avances honteuses & inutiles, mit à feu & à sang toute l'Attique, & tourna vers la Bœotie, où les Grecs se porterent pour l'attendre. La bataille s'étant donnée, Mardonius la perdit avec la vie, & l'on tailla aisément en pieces les restes d'une armée sans chef. Les Athéniens attacherent sa lance dans un de leurs temples. Ils y placerent aussi le trône à piés d'argent, d'où Xerxès regardoit le combat de Salamine. Beaucoup de monumens semblables paroient les temples de la Grece, & rendoient témoignage des grandes actions dont ils perpétuoient la mémoire.

La ville de *Platée* étoit ennemie des Thébains, & si dévouée aux Athéniens, que toutes les fois que les peuples de l'Attique s'assembloient dans Athènes pour la célébration des sacrifices; le hérault ne manquoit pas de comprendre les Platéens dans les vœux qu'il faisoit pour la république.

Les Thébains avoient deux fois détruit la ville de *Platée*. Archidamus, roi de Sparte, la cinquieme année de la guerre du Péloponnèse, bloqua les Platéens & les força de se rendre à discrétion. Ils seroient eu bonne composition du vainqueur; mais Thebes unie avec Lacédémone, demanda qu'on exterminât ces malheureux, & le demanda si vivement qu'elle l'obtint.

Le traité d'Antalcidas dont parle Xénophon, *liv. V.* les rétablit; ce bonheur ne dura pas, car trois ans avant la bataille de Leuctres, Thèbes indignée du refus que firent les Platéens de se déclarer pour elle contre Lacédémone, les remit dans le déplorable état qu'ils avoient éprouvé déja par sa barbarie.

Dans le lieu même où les Grecs défirent Mardonius, on éleva un autel à Jupiter éleuthérien ou libérateur, & auprès de cet autel les Platéens célébroient tous les cinq ans des jeux appellés *éleuthéria*. On y donnoit de grands prix à ceux qui couroient armés, & qui devançoient leurs compagnons.

Quand les Platéens vouloient brûler leurs capitaines après leur mort; ils faisoient marcher un joueur d'instrumens devant le corps, & ensuite des chariots, couverts de branches de lauriers & de myrtes, avec plusieurs chapeaux de fleurs. Etant arrivés proche du bucher, ils mettoient le corps dessus, & offroient du vin & du lait aux dieux. Ensuite le plus considérable d'entr'eux vêtu de pourpre, faisoit retirer les esclaves, & immoloit un taureau. Le sacrifice étant accompli, après avoir adoré Jupiter & Mercure, il convioit à souper les meres de ceux qui étoient morts à la guerre.

Les Platéens célébroient chaque année des sacrifices solemnels aux Grecs qui avoient perdu la vie en leur pays pour la défense commune. Le seizieme jour du mois qu'ils appelloient *monastérion*, ils faisoient une procession devant laquelle marchoit un trompette qui sonnoit l'alarme; il étoit suivi de quelques chariots, chargés de myrte & de chapeaux de triomphe, avec un taureau noir; les premiers de la ville portoient des vases à deux anses pleins de vin, & d'autres jeunes garçons de condition libre tenoient des huiles de senteur dans des phioles.

Le prevôt des Platéens à qui il n'étoit pas permis de toucher du fer, ni d'être vêtu que d'étoffe blanche toute l'année, venoit le dernier portant une saie de pourpre, & tenant en une main une buire & en l'autre une épée nue; il marchoit en cet équipage par toute la ville jusqu'au cimetiere, où étoient les sépulchres de ceux qui avoient été tués à la bataille de *Platée*; alors il puisoit de l'eau dans la fontaine de ce lieu, il en lavoit les colonnes & les statues qui étoient sur ces sépulcres, & les frottoit d'huiles de senteur. Ensuite il immoloit un taureau, & après quelques prieres faites à Jupiter & à Mercure; il convioit au festin général, les ames des vaillans hommes morts, & disoit à haute voix sur leurs sépultures: je bois aux braves hommes qui ont perdu la vie en défendant la liberté de la Grece. (*D. J.*)

PLATE-FORME, s. f. (*Archit.*) maniere de terrasse d'où l'on découvre une belle vûe; on appelle aussi *plate forme*, la couverture d'une maison sans comble, & couverte en terrasse de pierre, de ciment, ou de plomb.

PLATE-FORME DE FONDATION, (*Archit. hydraul.*) pieces de bois plates, arrêtées avec des chevilles de fer sur un pilotage, pour asseoir la maçonnerie dessus, ou posées sur des racinaux dans le fond d'un réservoir, pour y élever un mur de douve. On construit ainsi une *plate-forme* sur un pilotage; on enfonce, le plus qu'il est possible, des pieux de bon bois de chêne rond, ou d'aulne, ou d'orme; on remplit tout le vuide avec des charbons, & par-dessus les pieux on met d'espace en espace des poutres de huit à neuf pouces, que l'on cloue sur la tête des pieux coupés d'égale hauteur. Ayant attaché sur ces poutres de grosses planches de cinq pouces d'épaisseur, on a une espece de plancher qui est ce qu'on appelle la *plate-forme*. *Daviler*. (*D. J.*)

PLATE-FORME, *en terme de guerre*, est une élévation de terre où l'on place le canon pour tirer sur l'ennemi. *Voyez* REMPART, BATTERIE.

La *plate forme* est aussi un lieu préparé avec des madriers ou des planches de bois, pour recevoir & placer le canon que l'on veut mettre en batterie, soit sur des remparts, soit à un siége.

Pour faire une *plate-forme*, on commence à bien égaliser le terrein qu'elle doit occuper. Ensuite on place les *gîtes*, qui sont cinq pieces de bois qu'on range dans l'espace fixé pour la *plate-forme*, de maniere qu'ils puissent porter & soutenir les planches ou madriers qui la composent. On arrête les *gîtes* dans les endroits, où on les place par des piquets que l'on enfonce à côté de part & d'autre. On couvre les *gîtes* des madriers qui sont taillés, de maniere que la *plate-forme* étant achevée a sept piés & demi de largeur à l'endroit où elle touche le parapet ou l'épaulement de la batterie, 13 piés à son extrémité, & 18 ou 20 piés de longueur.

Le premier de ces madriers, c'est-à-dire celui qui touche le pié du parapet a 9 à 10 pouces de largeur & autant d'épaisseur, on le nomme *heurtoir*, parce que lorsqu'on tire le canon les roues de l'affut viennent d'abord heurter ou frapper contre; d'où ensuite elles se reculent par l'effort que la poudre imprime au canon vers la culasse. Pour que ce recul soit moins considérable, on éleve un peu plus la *plate-forme* sur le derriere que sur le devant.

On construit aussi quelquefois les *plate formes*, sans se servir de *gîtes*. Pour cela, après que le terrein est préparé, on pose d'abord le heurtoir au pié de l'épaulement, puis les madriers dans l'ordre qu'on vient de dire, observant toujours que la *plate forme* soit plus élevée à son extrémité qu'auprès du parapet.

Les mortiers ont aussi des *plate-formes* comme le canon, elles doivent être encore plus solides, c'est-à-dire construites avec plus de soin, pour qu'elles ne s'affaissent point dans le service du mortier. M. Bélidor prétend que pour tirer long-tems sans être obligé de rétablir les *plates-formes*, il faut pour leur construction en tirer trois madriers de huit pouces de largeur sur six de longueur. Il faut en placer un qui réponde au milieu de la *plate-forme*, & les deux autres de maniere qu'ils déterminent sa largeur à droite & à gauche, tous à-peu-près perpendiculaires à l'épaulement de la batterie. Sur ces madriers, on en pose d'autres de travers ou parallelement à l'épaulement; il faut que leur superficie soit bien unie & qu'aucun ne se trouve plus élevé que l'autre. (*Q*)

PLATE-FORMES DE COMBLE, (*Charpenterie.*) pieces de bois plates, assemblées par des entretoises; ensorte qu'elles forment deux cours, ou deux rangs, dont celui de devant reçoit dans ses pas entaillés par embrevement les chevrons d'un mur, & qui portent sur l'épaisseur des murs. Quand ces *plate formes* sont étroites, comme dans les médiocres murs, on les nomme *sablieres*. (*D. J.*)

PLATE-FORME, (*Horlogerie.*) plaque ronde, remplie de cercles, dans lesquels sont divisés les nombres dont on peut avoir besoin dans l'Horlogerie: cette *plate-forme* sert pour diviser les roues. (*D. J.*)

PLATE-FORME DES JUIFS, (*Critique sacrée.*) la vulgate a fort bien rendu ce mot par celui des Latins, *solarium*. C'étoit une espece de terrasse construite au-haut des maisons des Hébreux, exposée au soleil, & même tout-autour d'un mur à hauteur d'appui, pour empêcher qu'on ne tombât de-là dans la rue. Moïse qui n'oublia rien de la police des villes, l'avoit ainsi ordonné dans le Deutéronome, *chap. xxviij.* 8. On couchoit ordinairement sur ces terrasses, comme nous le voyons par l'exemple de Saül, *I. Rois*, *ix.* 25. Il y avoit au

milieu

milieu de cette *plate-forme*, une ouverture qui répondoit à la ſalle qui étoit au-deſſous; & c'eſt par cette ouverture qu'on avoit oublié de fermer d'une baluſtrade, que le roi Ochoſias tomba dans ſa ſalle à manger, *IV. Rois*, j. 2. On pouvoit deſcendre de ces *plate-formes* par des eſcaliers qui étoient en-dehors de la maiſon; c'eſt ce qu'on voit dans l'évangile où il eſt dit, que ceux qui portoient le paralytique, ne pouvant le faire entrer par la porte à cauſe de la foule, le porterent ſur la *plate-forme*, par l'ouverture de laquelle ils le deſcendirent dans la ſalle où étoit J. C. & notre Seigneur ayant vû leur foi, dit au paralytique: „ mon fils, vos péchés „ vous ſont pardonnés „. *Marc*, ij. 4. Quant aux *plates-formes* des Romains, nous en avons parlé dans la deſcription de leurs bâtimens. (*D. J.*)

PLATE-LONGE, ſ. f. (*Manege.*) *longe* de fil large de trois doigts, fort épaiſſe, longue de trois ou quatre toiſes, dont on ſe ſert pour abattre un cheval, ou pour lever ſes jambes dans un travail, afin de faciliter pluſieurs opérations du maréchal.

PLATE-LONGE, (*Chaſſe.*) bande de cuir longue, qu'on met au cou des chiens qui ſont trop vîtes, afin de les arrêter: ces bandes s'appellent auſſi *bricoles*.

PLATES, *touches plates*, (*Peinture.*) ſe dit d'une façon de toucher la couleur en l'appluiſſant avec le pinceau; ce qui forme une petite épaiſſeur preſque inſenſible à chacun de ſes côtés; mais qui néanmoins donne un grand relief aux objets, lorſque ces touches partent d'une main ſavante. Rien ne caractériſe tant l'homme certain de ſes coups, que cette façon de faire, qui n'eſt cependant que pour les petits tableaux.

PLATERON, *voyez* BORDELIERE.

PLATEUR, ſ. f. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre, la partie où la couche de ce minéral, après s'être enfoncée, ſoit perpendiculairement, ſoit obliquement, commence à marcher horiſontalement, & enſuite à remonter horiſontalement vers la ſurface de la terre. Suivant M. de Tilly, les *plateurs* ſe trouvent ordinairement à trois ou quatre cens piés de profondeur; quelques couches ne les ont qu'à ſept cens piés; celles qui ſont le plus perpendiculaires, ont leur *plateur* à une très-grande profondeur. C'eſt dans cet état que les mines de charbon ſont plus avantageuſes & plus faciles à exploiter. *Voyez mémoire ſur l'exploitation du charbon minéral*, par M. de Tilly. (—)

PLATILLE, ſ. f. (*Toilerie.*) on appelle *platilles*, certaines eſpeces de toiles de lin très-blanches, qui ſe fabriquent en pluſieurs endroits de France, particulierement dans l'Anjou, & en Picardie.

Les *platilles* ſe vendent en petites pieces de cinq aunes de long, ſur trois quarts & demi de large, meſure de Paris; les unes plus groſſes, les autres plus fines. Ce ſont les Eſpagnols à qui elles ſont toutes envoyées, qui leur ont donné le nom de *platilles*. Elles ſont pareillement propres au commerce qui ſe fait en quelques endroits des côtes d'Afrique, au-delà de la riviere de Gambie.

Il ſe tire de Siléſie, particulierement de Breslaw, capitale de cette province d'Allemagne, quantité de toiles auxquelles l'on donne pareillement le nom de *platilles*. Ces ſortes de toiles qui ſont à-peu-près ſemblables à celles d'Anjou & de Picardie, ſont auſſi deſtinées pour les mêmes pays, c'eſt-à-dire pour l'Eſpagne, l'Amérique, & l'Afrique; & elles y ſont portées par les Hambourgeois. *Savary*. (*D. J.*)

PLATINE, *ou* OR BLANC, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralogie & Métallurgie.*) en eſpagnol *platina*, *platina di pinto*, ou *juan blanco*. Ce nom a été donné à une ſubſtance métallique blanche comme de l'argent; autant & même plus peſante que l'or, très-fixe au feu; qui ne ſouffre aucune altération ni à l'air, ni à l'eau; aſſez peu ductile, & qui ſeule eſt abſolument infuſible au degré de feu le plus violent, mais qui s'allie par la fuſion avec tous les métaux.

Le mot eſpagnol *plata*, ſignifie *argent*; celui de *platina*, ſignifie *petit argent*; il paroît que ce nom a été donné à la ſubſtance dont nous parlons à cauſe de ſa couleur blanche. Quelques-uns cependant l'ont appellé *or blanc*, parce que la *platine* a pluſieurs propriétés communes avec le plus précieux des metaux: c'eſt ce que nous aurons occaſion de faire voir dans le cours de cet article.

Il n'y a que peu d'années que l'on connoît cette ſubſtance; elle ſe trouve dans l'Amérique eſpagnole. Le premier auteur qui en ait parlé, eſt dom Antonio d'Ulloa: dans ſon voyage du Pérou, imprimé à Madrid en 1748, il dit, que dans la province de Quito, au bailliage de Choco, il ſe trouve des mines d'or, que l'on a été obligé d'abandonner à cauſe de la *platine* dont le minerai eſt entremêlé. Il ajoute: „ la *platine* eſt une pier„ re (*piedra*) ſi dure, qu'on ne peut la briſer ſur l'en„ clume, ni la calciner, ni par conſéquent en ſéparer le „ minerai qu'elle renferme, ſans un travail infini & ſans „ beaucoup de dépenſes „. Il eſt aiſé de voir que c'eſt très-improprement que l'auteur appelle cette ſubſtance une *pierre*.

Dès l'an 1741, M. Charles Wood, métallurgiſte anglois, avoit déja apporté en Angleterre quelques échantillons de cette ſubſtance; il les avoit reçus dans la Jamaïque: on lui avoit dit qu'ils étoient venus de Carthagene; ſans lui déterminer préciſément l'endroit d'où la *platine* avoit été tirée, on lui apprit ſeulement qu'il y en avoit des quantités conſidérables dans l'Amérique eſpagnole. On dit qu'il s'en trouve beaucoup, ſur-tout près des mines de Santafé, & dans celles de Popayan. Quoi qu'il en ſoit, on aſſure que le roi d'Eſpagne a fait fermer ces mines, & a fait jetter à la mer une très-grande quantité de *platines*, pour prévenir les abus que ſes ſujets en faiſoient. En effet, des perſonnes de mauvaiſe foi méloient cette ſubſtance dans les lingots d'or, qu'ils adultéroient ſans changer leur poids. Ce ſont ces meſures ſi néceſſaires, qui ont rendu la *platine* aſſez rare parmi nous. Quelques hollandois ayant été trompés de cette maniere, ne tarderent point à ſe venger cruellement des auteurs de cette ſupercherie, étant revenus une ſeconde fois au même endroit, ils pendirent ſans autre forme de procès aux mâts de leurs vaiſſeaux, les Eſpagnols qui leur avoient vendu de l'or falſifié avec de la *platine*. La fraude fut découverte, parce que les premiers lingots d'or s'étoient trouvés caſſans comme du verre. Cette tromperie eſt d'autant plus dangereuſe, que l'or allié avec la *platine*, ne ſouffre aucun changement dans ſon poids, & ne peut en être ſéparé par aucun des moyens connus dans la Chimie. Cependant on donnera à la fin de cet article les manieres de ſéparer l'or d'avec la *platine*.

Les Eſpagnols d'Amérique ont trouvé le ſecret de fondre la *platine* pour en faire des gardes d'épées, des boucles, des tabatieres & d'autres bijoux ſemblables, qui ſont très-communs chez eux, & qui s'y vendent à un prix très-inférieur à celui de l'argent.

En 1750, M. Watſon communiqua à la ſociété royale de Londres, dont il étoit membre, les échantillons de *platine* apportés par M. Wood, ainſi que quelques expériences qu'il avoit faites ſur cette ſubſtance nouvelle & inconnue. *Voyez les Tranſactions philoſophiques, année* 1750.

En 1752, M. Théodore Scheffer lut dans l'académie royale des Sciences de Stockolm, deux mémoires contenant les différentes expériences qu'il avoit eu occaſion de faire ſur la *platine*; mais la petite quantité qu'il avoit reçue de cette ſubſtance, ne lui permit pas de pouſſer ſes recherches auſſi loin qu'il auroit ſouhaité. Ce même académicien ſuédois a encore publié en 1757, un nouveau mémoire ſur la *platine*, dans lequel il releve quelques fautes qui étoient échappées à M. Lewis, ſavant chimiſte anglois, à qui le public eſt redevable d'une ſuite complette d'expériences qu'il a inſérées dans les Tranſactions philoſophiques de l'année 1754, & dont nous allons donner l'extrait. Ces mémoires contiennent un examen ſuivi de la ſubſtance dont nous parlons: on en a publié en 1758, une traduction françoiſe, à laquelle on a joint tout ce qui avoit paru juſqu'alors ſur la *platine*, à l'exception du dernier mémoire de M. Scheffer, dont on ne pouvoit avoir connoiſſance dans le tems de la publication de cet ouvrage, qui a pour titre, *la platine, l'or blanc, ou le huitieme métal*, &c.

On ne ſait point poſitivement comment la *platine* ſe trouve dans le ſein de la terre, c'eſt-à-dire, ſi elle eſt par maſſes ou par filons ſuivis, comme ſemble l'indiquer le récit de dom Antonio d'Ulloa. Une perſonne qui a fait un long ſéjour parmi les Eſpagnols de Carthagène en Amérique, m'a aſſuré n'avoir jamais vû de la *platine* qu'en particules déliées, ou ſous la forme de ſable; & que c'eſt ainſi qu'on la trouvoit dans le pays où on ramaſſe cette eſpece de ſable pour en ſéparer les paillettes d'or qu'il contient, au moyen du mercure. Cependant M. Bomare de Valmont a reçu en Hollande un échantillon de mine qu'on lui a dit être de la *platine*, dans lequel ce minéral eſt en maſſe attachée à une gangue, de même que quelques pyrites le ſont à la leur.

Quoi qu'il en ſoit, la plûpart de la *platine* qui nous eſt venue en Europe, eſt ſous la forme de ſable, mêlé de particules ferrugineuſes noires, attirables par l'aimant, parmi leſquelles on trouve quelquefois des paillettes d'or, à l'égard de la *platine* même, elle eſt en grains blancs; de

de forme irréguliere, approchant pourtant de la triangulaire, & semblables à des coins dont les angles sont arrondis; les facettes qui composent les plans de ces triangles ou coins, examinées au microscope, ont paru raboteuses & inégales en quelques endroits, & remplies de petites cavités noirâtres & raboteuses; quelques-uns de ces grains sont attirables par l'aimant quoique foiblement.

Depuis, M. Lewis a trouvé dans la *platine*, qu'il a eu occasion d'examiner quelques petites portions d'une substance noire & luisante semblable à du charbon de terre ou à du jayet, & qui mise au feu, en répandoit la fumée & l'odeur. Il y a découvert des petites particules noirâtres, brunes & rougeâtres, semblables à des petits fragmens d'émeri ou d'aimant, dont plusieurs étoient foiblement attirés par l'aimant. Il y a remarqué des petits feuillets minces & transparens, semblables à du spath. Enfin il y a découvert des petits globules de mercure; de toutes ces observations il conclud que la *platine* ne nous vient point d'Amérique dans son état naturel, qu'on la tire probablement des mines en grandes masses, que l'on brise ces masses pour les traiter avec le mercure, afin d'en extraire les paillettes & les grains d'or.

Les grains les plus purs de la *platine* s'étendent assez bien sous le marteau, lorsqu'on les frappe à petits coups; cependant ils peuvent se pulvériser dans un mortier de fer à grands coups de pilons, & ces grains après avoir été rougis, sont plus cassans que froids.

On prétend que la pesanteur spécifique de la *platine* est à celle de l'eau comme 18 $\frac{1}{4}$ est à 1, à en juger par les grains les plus purs, sur lesquels on découvroit pourtant encore au microscope des petites cavités garnies d'une matiere étrangere & noirâtre, même après les avoir lavés & fait bouillir dans de l'eau forte & du sel ammoniac; d'où l'on peut présumer que si on parvenoit à purifier parfaitement la *platine*, & à la dégager de toute matiere étrangere, elle auroit peut-être un poids égal ou même supérieur à celui de l'or. Ainsi on ne sait encore rien de certain sur la pesanteur spécifique de cette substance, & elle ne peut être déterminée avec exactitude par la balance hydrostatique, vu que pour la peser de cette maniere, il faudroit pouvoir fondre la *platine* seule, afin de la réduire en un corps dense & compacte; mais comme on ne peut la peser que sous la forme d'un sable, ses grains laissent entr'eux de petits intervalles vuides, & occupent un plus grand volume que s'ils étoient en une masse.

L'action du feu le plus violent ne peut point parvenir à faire entrer en fusion la *platine* seule & sans addition; quelquefois les petits grains semblent s'unir les uns aux autres, & avoir un commencement de fusion; mais cela vient des particules ferrugineuses & étrangeres qui sont mêlées avec la *platine*. Elle ne se fond pas davantage, lorsqu'on y joint tous les fondans usités dans la chimie, tels que les sels alkalis, le flux noir, les matieres inflammables, les verres, le nitre, le soufre, *&c.* en un mot cette substance résiste au feu le plus violent qu'il soit possible de donner dans les fourneaux ordinaires, & dans les vaisseaux, soit fermés, soit lorsqu'on l'expose au contact immédiat des charbons, soit qu'on y joigne tous les fondans connus. Il ne paroît point que l'on ait encore essayé d'exposer cette substance au miroir ardent. Ainsi que l'or, la *platine* est dissoute par l'*hépar* ou le foie de soufre, & par-là elle devient miscible avec l'eau.

La *platine* ne se dissout nullement dans l'acide vitriolique, soit chaud, soit froid, soit foible, soit concentré; elle ne se dissout pas plus dans l'acide du sel marin, soit en liqueur, soit appliqué dans toute sa force, comme dans la cémentation, soit concentré, comme il l'est dans le sublimé corrosif. Quand on met en cémentation un alliage d'or & de *platine*, cette derniere substance ne souffre aucun déchet, ainsi ce qu'on appelle le *cément royal*, qui a toujours passé pour purifier l'or de toutes les matieres métalliques étrangeres, est un moyen insuffisant pour dégager l'or de la *platine*.

La *platine* résiste pareillement à l'action de l'acide nitreux, de quelque façon qu'on le lui applique.

L'eau régale, de quelque maniere qu'elle ait été faite, dissout la *platine*, ainsi que l'or. M. Lewis a trouvé qu'une partie de cette substance exigeoit environ 4 $\frac{1}{2}$ parties de ce dissolvant, pour que son entiere dissolution se fasse. Par là le dissolvant devient d'abord d'une couleur jaune; à mesure qu'il se charge de *platine*, il jaunit de plus en plus, & il finit par être d'un rouge brun.

Cette dissolution de la *platine* évaporée à une chaleur douce, & mise dans un lieu frais, a donné des crystaux presqu'opaques, d'un rouge foncé, feuilletés; en les lavant avec de l'esprit de vin, la couleur en est devenue plus légere & semblable à celle du saffran; exposés au feu ces crystaux ont paru se fondre, ils ont répandu de la fumée blanche, & se sont changés en une chaux grise.

La dissolution de la *platine* dans l'eau régale ne teint point en pourpre les matieres animales telles que la peau, les os, les plumes, *&c.* ni le marbre, comme on sait que l'eau fait la dissolution d'or. La *platine* dissoute ne se précipite pas non plus d'une couleur pourpre par le moyen de l'étain, comme la dissolution d'or. La *platine* n'est point dégagée de son dissolvant ni par le vitriol martial, ni par l'esprit de vin, ni par les huiles essentielles, comme il arrive à l'or.

L'alkali fixe & l'alkali volatil précipitent la *platine* dissoute sous la forme d'une poudre rouge brillante semblable à du minium qui ne détonne point comme l'or fulminant. Cependant les sels alkalis ne précipitent point totalement la *platine*, & le dissolvant reste toujours coloré jusqu'à un certain point.

L'acide vitriolique précipite la *platine* dissoute: elle est aussi précipitée, quoique fort imparfaitement, par le zinc, par le fer, par le cuivre, par le mercure, par l'or. Les précipités que l'on obtient de ces différentes manieres, ne sont point propres à colorer le verre, comme ceux des autres métaux.

La *platine* s'allie par la fusion à tous les métaux & demi-métaux; ces alliages exigent différens degrés de feu qui doivent être toujours très-violens; cependant elle marque plus de disposition à s'allier à quelques métaux qu'avec d'autres; il paroît pourtant que dans ces sortes d'alliages il ne se fait qu'un mélange, & non une combinaison intime & parfaite. La *platine* durcit tous les métaux avec lesquels elle est alliée, leur ôte leur ductilité, & les rend cassans; tous ces alliages, lorsqu'on les pese à la balance hydrostatique, ont, suivant M. Lewis, un poids moindre que le calcul ne l'annonçoit; ce savant chimiste a donné une table des pesanteurs de ces différens alliages; mais M. Scheffer a fait voir dans son dernier mémoire que souvent il s'est trompé dans ses calculs, & il prouve que la plûpart des alliages métalliques faits avec la *platine* ont une pesanteur spécifique plus grande que celle qui étoit indiquée par le calcul. En effet la balance hydrostatique est un moyen très-peu sûr pour connoître la pesanteur des alliages métalliques. *Voy.* Metaux.

L'étain allié avec la *platine* donne une matiere cassante, d'une couleur plus foncée que celle de l'étain pur, & qui devient terne à l'air.

Le plomb allié avec cette substance donne une masse d'une couleur de fer foncée, ou purpurine, qui se ternit à l'air, & qui est d'un tissu feuilleté ou fibreux; le plomb acquiert par cet alliage un plus grand degré de dureté que tous les autres métaux.

La *platine* a plus de peine à s'allier avec l'argent; il y a même une portion qui ne fait point d'union avec lui, & qui se précipite au fond du creuset pendant qu'il se refroidit. Par cette union, l'argent perd sa malléabilité, mais moins qu'avec l'étain ou le plomb. La couleur de l'argent est altérée très foiblement par cet alliage.

Un alliage de parties égales de *platine* & d'or est d'un jaune plus pâle que l'or seul; il est dur à la lime, devient aigre & cassant; mais lorsqu'on le remet en feu, l'alliage devient assez ductile. S'il y a quatre parties d'or contre une de *platine*, l'alliage est assez ductile pour pouvoir être battu en lames très-minces sans se casser; en le fondant avec du borax & du nitre, il devient fort pâle.

La *platine* augmente la dureté du cuivre, sans lui ôter ni sa couleur ni sa ductilité, lorsqu'elle n'y est qu'en petite quantité; mais quand on en met beaucoup, l'alliage éclate sous le marteau. Cet alliage prend un très-beau poli, & ne se ternit point à l'air aussi promptement que le cuivre seul.

Le fer forgé ne peut s'allier avec la *platine*; mais elle s'unit avec le fer de fonte ou le potin; elle le rend si dur que la lime n'a point de prise sur lui; il devient par-là si tenace & si ductile, qu'il est très-difficile à casser. Cet alliage est composé de grains d'une couleur foncée dans la fracture.

La *platine*, suivant M. Lewis, paroît former un commencement d'union avec le mercure; mais selon M. Scheffer, elle ne s'y unit pas du tout; il ajoute que l'on peut employer ce moyen pour séparer l'or, lorsqu'il est allié avec de la *platine*, le mercure s'amalgamera avec l'or, & ne touchera point à la *platine*.

Alliée

Alliée avec le bismuth, la *platine* ne change rien à sa consistance; la masse est fragile, se ternit à l'air, & est d'un gris bleuâtre dans la fracture; alliée avec le zinc, elle le rend plus dur & si aigre qu'il éclate sous le marteau. Son alliage avec le régule d'antimoine est dur, résiste à la lime, & est d'une nuance plus foncée que le régule seul.

Un des phénomènes les plus singuliers que présente la *platine*, c'est la facilité avec laquelle l'arsenic la fait entrer en fusion; elle est au point qu'une partie de ce demi-métal suffit pour fondre 24 parties de *platine*. Il résulte de cet alliage une composition cassante & grise dans la fracture. Cette expérience est dûe à M. Scheffer; M. Lewis ne l'avoit point tentée, ne croyant pas que le corps le plus fixe au feu de la nature pût se fondre à l'aide de l'arsenic qu'une chaleur assez foible dissipe & volatilise.

La *platine* alliée avec le laiton ou cuivre jaune, le blanchit, le durcit, le rend aigre, & forme une masse qui prend très-bien le poli. Si on allie la *platine* avec du cuivre & de l'étain, l'alliage qui résulte est plus sujet à se ternir que celui du cuivre seul sans étain.

La *platine* jointe avec du plomb résiste à la coupelle, comme l'or, il se fait un iris; mais l'éclair ne se forme point parfaitement, parce que la *platine* retient toujours une portion du plomb, dont elle empêche l'entiere scorification, & l'on ne peut plus séparer cette portion de plomb, quelque degré de feu qu'on emploie. Pareillement lorsqu'on coupelle un alliage d'or & de *platine*, ou bien d'argent & de cette substance, le bouton qui reste sur la coupelle retient une quantité de plomb assez considérable.

Si on se sert du bismuth pour coupeller la *platine*, elle en retient aussi une portion.

Elle résiste pareillement à l'antimoine, & en retient une portion qu'elle garantit contre l'action du feu, & qu'elle empêche de se dissiper. La *platine* retient aussi une portion du zinc qui s'est uni avec elle par la déflagration.

Ces dernieres expériences font voir que la coupelle & la purification par l'antimoine, sont des moyens insuffisans pour dégager l'or d'avec la *platine*. Lorsqu'on voudra y parvenir, on n'aura qu'à faire dissoudre l'or allié avec de la *platine* dans de l'eau régale, & mettre du vitriol martial dans la dissolution, il précipitera l'or seul, n'ayant pas la propriété de précipiter la *platine*; on édulcorera le précipité, on l'amalgamera avec le mercure qui, comme il a été dit plus haut, ne s'unit point non plus avec la *platine*, & par-là l'or seul restera dans l'amalgame.

De toutes les expériences qui viennent d'être rapportées, on conclud que la *platine*, & par-là l'or seul restera dans l'amalgame.

De toutes les expériences qui viennent d'être rapportées, on conclud que la *platine* est un métal particulier, qui a plusieurs propriétés communes avec l'or, & qui d'un autre côté en differe à bien des égards; la *platine* n'a point sa ductilité, ni sa ténacité, ni sa couleur; elle est beaucoup plus dure, & n'entre point en fusion au degré de feu le plus violent. Les propriétés qui lui sont communes avec l'or, sont sa pesanteur, sa dissolution dans l'eau régale & dans le foie de soufre, la faculté de résister au plomb dans la coupelle & à l'antimoine, qui jusqu'ici passoit pour le moyen le plus sûr pour dégager l'or des substances métalliques étrangeres avec lesquelles il étoit combiné. Cette espece d'analogie que la *platine* a avec l'or, est ce qui a donné lieu de l'appeller *or blanc*; les Alchimistes trouveront peut-être cette substance, cet or *non mur* si desiré, à qui il ne manque que l'*ame*, ou le soufre colorant pour être un or parfait.

Malgré toutes les expériences qui ont été rapportées, bien des chimistes doutent encore que la *platine* soit un métal particulier; ils croyent plutôt qu'on doit la regarder comme une combinaison particuliere dont le fer est la base, & qui est de la nature de la pyrite; c'est au tems à nous apprendre ce que l'on doit penser de ces conjectures.

Quant aux usages de la *platine*, nous avons déja dit que les Espagnols en Amérique en font différens bijoux: il y a tout lieu de croire qu'ils y joignent pour cela soit du cuivre, soit de l'argent, soit quelqu'autre substance métallique, que l'on pourroit aisément découvrir si la *platine* étoit assez commune parmi nous, pour pouvoir être employée à ces usages. Elle paroît sur-tout très-propre à faire des miroirs de réflexion pour les télescopes, par la faculté que quelques métaux alliés avec elle, ont de ne point se ternir à l'air. C'est au tems à nous apprendre si cette substance si singuliere a quelques vertus médicinales, & si elle peut être employée plus utilement dans la société. (—)

PLATINE, s. f. *terme d'Arquebusier*, s'entend de toutes les pieces & ressorts montés à vis sur le corps de *platine*, & qui servent toutes ensemble à faire partir un fusil; elle se place ordinairement vers la lumiere du canon, dans une entaille pratiquée au fût ou bois du fusil du côté droit.

Les fusils à deux coups ont deux *platines*, l'une à droite, & l'autre à gauche, qui ont chacune leur détente.

PLATINE, (*corps de*) *terme d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer taillé en losange qui est percé de plusieurs trous taillés en écrous, qui sont faits pour recevoir les vis des pieces qui composent la *platine*, qui sont la batterie, le ressort de la batterie, le grand ressort, la noix, la bride, la gachette & le ressort de gachette.

PLATINE *de lumiere*, (*Artillerie*.) les *platines* de lumiere, sont des plaques de plomb en table, qui servent à couvrir la lumiere du canon. (*D. J.*)

PLATINE, (*bas au métier*.) il y a les *platines* à ondes, les *platines* à plomb, les barres à *platines*, les gardes-*platines*, le moule à *platine*; toutes ces parties appartiennent au métier à bas. *Voyez cet article*.

PLATINES, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie*.) deux des pieces principales du moule, servant à fondre les caracteres d'Imprimerie. C'est la *platine* qui sert de point d'appui à toutes les autres, & sur laquelle elles sont assujetties par des vis & par des écrous. *Voy.* MOULE & *nos Planches*.

PLATINE, *terme d'Horlogerie*, est une plaque de laiton à laquelle on donne une épaisseur suffisante, pour qu'elle ne puisse pas ployer; il y a deux platines dans chaque montre & dans chaque pendule. Les Horlogers appellent *platine des piliers*, celle sur laquelle ces piliers sont rivés, & qui porte le cadran, on la fait toujours un peu plus forte que l'autre qu'on appelle *platine du nom*, *platine de dessus*, ou *petite platine*, cette derniere porte le coq, la coulisse, la rosette, &c. elle s'ajuste sur les piliers, & on l'y fixe par le moyen de goupilles; les *platines* ainsi ajustées, font ce que les Horlogers appellent cage. *Voyez* CAGE, & *voyez aussi nos figures*, *Pl. de l'Horlogerie*, qui représentent les *platines* d'une montre vues des deux côtés.

PLATINE *de presse d'Imprimerie*, c'est une piece de cuivre très-poli, ou de bois bien uni; son usage est de fouler sur la forme, par le moyen de la vis qui presse dessus, elle est attachée aux quatre coins de la boëte qui enveloppe la vis, avec des ficelles, mais dans plusieurs imprimeries avec des tirans de fer à vis. La *platine* est située entre les deux jumelles de la presse, & suit tous les mouvemens de la vis: elle foule lorsque la vis descend, & se releve lorsque la vis remonte, c'est du bon ou du mauvais foulage d'une *platine*, que dépend souvent la qualité de l'impression: une *platine* doit être pour ses proportions, telle que l'exige le corps de presse pour laquelle elle a été faite: c'est pour cette raison qu'il y en a de différente grandeur. *Voyez nos Pl. de l'Imprimerie*.

PLATINE, (*Ustensile de ménage*.) on s'en sert pour étendre, secher, & dresser le menu linge; la *platine* est faite d'un rond de cuivre jaune fort poli. Un pié de *platine* est ce qu'on met sous les trois piés de la *platine* pour l'élever.

Platine se dit aussi d'une plaque de fer ou de cuivre qu'on applique en plusieurs endroits; une *platine* ou écusson de porte qu'on met au-devant d'une serrure; une *platine* de pistolet, de fusil, où s'attachent le ressort & le chien; une *platine* de montre qui soutient les roues, les ressort, les piliers, l'aiguille. *Voyez ici les divers sens du mot* PLATINE. (*D. J.*)

PLATINE, *en terme de Metteur-en-œuvre*, est cette partie de la chaîne d'une montre, derriere laquelle est le croches pour suspendre la montre.

PLATINES, *chez les Rubaniers*, ce sont des plaques de plomb ou d'ardoise qu'on suspend sur chaque lisseron qui termine les hautes lisses; quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la *platine* fait retomber la haute lisse que le tirant avoit haussé.

PLATINE, (*Serrur.*) c'est une petite plaque de fer sur laquelle est attachée un verrouil ou une targette. On appelle *platine à panaches*, celle qui est chantournée en maniere de feuillage, & *platine ciselée*, celle qui est emboutie ou relevée de ciselures.

Platine de loquet. Maniere de plaque de fer, plate & deliée, qu'on attache à la porte au-dessus de la serrure; on l'appelle aussi *entrée* (*D. J.*)

PLATINE, (*Sucrerie*.) On nomme la *platine* d'un moulin à sucre, une piece de fer acéré, longue de six pou-

pouces & large de trois, sur le milieu de laquelle on a pratiqué deux ou trois enfoncemens, pour recevoir la pointe du pivot du grand rôle; elle s'emboîte dans ce qu'on appelle la *table* du moulin. *Le P. Labat*. (*D. J.*)

PLATON, *Voyez* BOUDELIERE.

PLATONIQUE. adj. (*Géom.*) Les corps *platoniques* sont ceux que l'on appelle autrement & plus communement *corps réguliers*. *Voyez* REGULIER. On les appelle ainsi, parce qu'on croit que la premiere découverte des propriétés de ces corps est dûe à l'école de Platon, à qui la Géometrie a d'ailleurs tant d'autres obligations. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*O*)

PLATONICIENS & ARISTOTELICIENS, *guerre littéraire entre les*, (*Hist. de la Philos. mod.*) Fabricius a développé très-distinctement cette querelle philosophique dans sa *bibl. græc. tom. X.* mais M. Boivin, dans les *mém. de l'acad. des Inscript. tom. III.* en a donné un détail encore plus exact, & dont voici le précis.

Ce fut vers le milieu du quinzieme siecle que s'alluma l'espece de guerre civile des *Platoniciens* & des *Aristoteliciens* entre les philosophes grecs, qui florissoient alors en assez bon nombre à Venise, à Florence, à Rome, & dans le reste de l'Italie.

Gémiste Pléthon, homme savant, l'un des beaux génies de son siecle, & grand *platonicien*, entreprit de décrier Aristote, qui dominoit depuis long-tems dans les écoles d'occident, où les philosophes arabes avoient fort accrédité sa philosophie. Il publia d'abord un petit livre sous le titre de *différence des sentimens d'Aristote & de Platon*, Περὶ ὧν Ἀριστοτέλης πρὸς Πλάτωνα διαφέρεται. Il ne se borna pas dans cet écrit, qui a été imprimé, à marquer la différence qu'il y a entre l'une & l'autre philosophie, à préférer Platon à Aristote, mais il décria impitoyablement ce dernier.

Il fut attaqué par trois hommes également illustres. Le premier, nommé *George Scholarius*, qui fut depuis patriarche de Constantinople, connu sous le nom de *Gennadius*, s'appliqua particulierement à faire voir que les principes d'Aristote s'accordoient beaucoup mieux que ceux de Platon avec la théologie chrétienne. Nous n'avons de cet ouvrage de Gennade, que ce que Pléthon lui-même nous en a conservé dans l'écrit intitulé, *réponse aux raisons que Scholarius a alléguées pour la défense d'Aristote*. Cette réponse n'a point été imprimée, mais elle se trouve en diverses bibliotheques. Pléthon y parle à son adversaire avec toute l'aigreur d'un homme piqué au vif, & avec toute la hauteur d'un maître qui fait la leçon à un écolier. Gennadius attendit une occasion favorable pour y répondre; elle se présenta peu de tems après, & il ne la laissa pas échapper. Il sut que Pléthon composoit un livre à l'imitation de la république de Platon, & que dans ce livre il prétendoit établir un nouveau systême de religion, & une théologie purement payenne. Il laissa là Platon & Aristote, & attaqua directement l'auteur du nouveau systême, l'accusant de vouloir renverser la religion chrétienne, & rétablir le paganisme. Pléthon, effrayé de cette accusation, n'osa publier son livre, & il le tint caché tant qu'il vécut.

Après sa mort, Démétrius, prince grec de la famille des Paléologues, chez qui apparemment ce livre avoit été déposé le fit remettre entre les mains de Gennade pour lors patriarche, qui le parcourut promptement, & la condamna au feu. On a une lettre de Gennade à Jean l'Exarque, où ce fait est raconté tout au long, & où la doctrine contenue dans le livre de Pléthon est réfutée. Quoique la censure du livre de Pléthon, publiée par Gennade, n'attaque directement ni Platon ni les *Platoniciens*, on voit bien cependant que le patriarche a eu dessein de justifier ce qu'il avoit écrit autrefois contre la philosophie de Platon, & de montrer combien la lecture des livres de ce philosophe étoit dangereuse, puisqu'elle avoit tellement gâté l'esprit de Gémiste, qu'elle lui avoit fait naître l'idée extravagante de réformer le gouvernement & la religion.

Théodore Gaza fut le second des adversaires de Pléthon, qui écrivirent directement contre lui. Mais George de Crete, connu sous le nom de George de Trébisonde, commença par attaquer le cardinal Bessarion, qui raconte lui-même l'origine de cette querelle dans son apologie de Platon. Voici le fait. Aristote, dans le second livre de sa physique, dit que tout ce que fait la nature, elle le fait pour quelque fin; & que cependant elle ne fait rien à dessein, c'est-à-dire, avec préméditation, avec connoissance, avec raison. Cette thèse ayant été attaquée par Pléthon, qui prétendoit avec Platon que la nature n'a rien fait qu'avec raison & avec prudence, Gaze prit le parti d'Aristote, & en écrivit au cardinal Bessarion. Le cardinal, qui étoit disciple de Pléthon, & qui le consultoit tous les jours sur des matieres de Philosophie, fit une réponse très-succincte, où expliquant les termes dont Platon & Aristote se sont servis, il montra que ces deux philosophes n'étoient pas si éloignés de sentiment qu'ils le paroissoient. George de Trébisonde en vouloit depuis long-tems à Bessarion, parce qu'il lui avoit préféré Gaza, & par la même raison il en vouloit à ce dernier dont la réputation lui faisoit ombrage. La réponse de Bessarion, sur la question dont nous venons de parler, lui étant tombée entre les mains, il feignit de croire que cet écrit étoit de Gaza; & l'ayant réfuté, il offensa également Bessarion, Gaza & Pléthon.

La querelle s'étant échauffée, d'autres grecs de moindre considération y entrerent. Michel Apostolius, attaché à Bessarion, écrivit contre Gaza & contre Aristote: son écrit, dit M. Boivin, n'étoit qu'un tissu d'injures grossieres, & une déclamation de jeune homme, qui décide hardiment sur des matieres qu'il n'entend pas. Andronic, surnommé *Calliste*, ou *fils de Calliste*, y fit une réponse. M. Boivin ne croit pas qu'il nous reste rien de ces deux pieces; mais si l'on doit s'en rapporter à M. Fabricius, l'écrit d'Apostolius se trouve en manuscrit dans la bibliotheque impériale, & dans la bodléienne. Quoi qu'il en soit, on en fit peu de cas; au lieu que la réponse d'Andronic fut approuvée par les personnes de bon goût, & surtout par Nicolas Secondin, homme de beaucoup d'esprit, qui le témoigna à Andronic lui-même par une lettre qu'il lui écrivit, datée de Viterbe, du 5 de Juin 1462. Il parle de l'ouvrage d'Apostolius comme d'un livre rempli d'injures & de calomnies; & de celui d'Andronic avec de grands éloges.

Andronic, péripatéticien sage & modéré, envoya l'écrit d'Apostolius avec sa réponse au cardinal Bessarion, protecteur des *Platoniciens*, se soumettant entierement à ce qu'il plairoit au cardinal de décider sur les questions proposées. Bessarion, après avoir lû & examiné avec attention ces deux nouvelles pieces, condamna Apostolius & approuva fort les réponses d'Andronic. On a dans un manuscrit de la bibliotheque du roi de France, deux lettres du même date sur ce sujet, toutes deux de Bessarion. La premiere adressée à Andronic, c'est que l'enveloppe de la seconde, qui est fort ample & adressée à Apostolius; elle est datée des bains de Viterbe, le 19 Mai 1462. M. Boivin l'a donnée toute entiere, en françois d'abord, & ensuite en grec & en latin. Elle contient d'excellentes leçons touchant la vénération que l'on doit avoir pour les grands hommes qui ont inventé ou perfectionné les Arts & les Sciences, & sur-tout pour ceux dont la réputation est en quelque façon consacrée par l'approbation constante de tous les siecles.

Comme sa longueur nous empêche de l'insérer ici toute entiere, nous nous contenterons d'en rapporter quelques traits par lesquels le lecteur pourra juger du reste. „ Ce n'est point, dit-il, par des injures, c'est par „ des raisons solides & convaincantes que l'on doit dé- „ fendre ses amis, & combattre ses adversaires. „ Il le censure ensuite d'avoir maltraité Théodore Gaza. „ J'ai „ souffert avec peine que vous accusassiez d'ignorance „ un homme aussi savant que l'est Théodore. Mais, „ ajoute-t-il, que vous ayez traité aussi indignement „ Aristote même, Aristote notre guide & notre maître „ en tout genre d'érudition; que vous ayez osé lui dire „ des injures grossieres, le nommer ignorant, extrava- „ gant, ingrat, & l'accuser de mauvaise foi.... je ne „ crois pas qu'il y ait d'audace pareille à celle-là. Je „ voudrois, ajoute le cardinal, lorsque Pléthon attaque „ Aristote, lorsque d'autres attaquent les deux princes „ des Philosophes (Platon & Aristote), je voudrois, „ dis-je, que cela se fît avec toute la modération qu'A- „ ristote a gardée lorsqu'il a contredit ceux qui l'avoient „ précédé.... & nous qui, en comparaison de ces „ grands hommes, ne sommes que de très-petits person- „ nages, nous avons la hardiesse de les traiter d'igno- „ rans, & de les railler d'une maniere incivile.... en „ vérité, cette conduite est bien étrange & bien insen- „ sée „. Il seroit à souhaiter qu'on répétât souvent ces leçons de respect pour les grands hommes.

Dans le tems que cette lettre fut écrite, Gémiste Pléthon étoit extrèmement vieux, & demeuroit dans le Péloponnèse où il s'étoit retiré depuis plusieurs années. Son grand âge, & le crédit de Scholarius son ennemi, qui étoit devenu patriarche de Constantinople, ne lui permettoient pas de défendre sa cause aussi vivement qu'il l'avoit fait dans le commencement. Cependant ses ennemis mêmes, ou le craignoient encore, ou le respectoient. A peine fut-il mort, qu'ils se déchaînerent aussi-tôt contre Platon & contre lui. George de Trébisonde publia en latin: comparaison de Platon & d'Aristote, *compara-*

son

tie Platonis & Aristotelis, *Venet.* 1523, *in-8°.* Il ne se peut rien de plus amer & de plus violent que cet ouvrage; c'est, dit M. Boivin, un déluge de bile, & de la bile la plus noire, contre Platon & ses défenseurs.

Un écrit de cette nature ne pouvoit manquer de faire beaucoup de bruit chez les *Platoniciens*; aussi le cardinal Bessarion crut devoir le réfuter dans un traité qui parut à Venise en 1516, *in-fol.* & qui est divisé en quatre livres.

Ce fut dans ce tems-là que l'ouvrage de Pléthon fut censuré par Gennade, à cause des impiétés & du paganisme dont ce patriarche prétendoit qu'il étoit rempli. L'ouvrage de Pléthon, condamné par Gennade, étoit intitulé en grec *traité des Loix*, en trois livres. L'auteur se proposoit d'y donner une théologie conforme à celle de Zoroastre & de Platon; une morale philosophique & stoïcienne; un plan de république formé sur celui de Lacédémone, adouci par les principes de Platon; une forme de culte & de cérémonies religieuses; un système de Physique tiré principalement d'Aristote; enfin, des regles pour vivre heureusement. Léon Allatius regrette fort la perte de cet ouvrage; il soutient que le dessein de l'auteur n'étoit nullement de renverser la religion chrétienne, mais seulement de développer le système de Platon, & d'éclaircir ce que lui & les autres philosophes avoient écrit sur les matieres de religion & de politique.

Au reste, le livre du cardinal Bessarion effaça les mauvaises idées que celui de George de Trébisonde avoit données de Platon & de sa philosophie. Les sectateurs mêmes d'Aristote revinrent de leur prévention contre Platon. Les invectives cesserent de part & d'autre, & la paix régna pendant plusieurs années entre les philosophes des deux sectes. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PLATONISME ou PHILOSOPHIE DE PLATON, (*Histoire de la Philosophie.*) de toutes les sectes qui sortirent de l'école de Socrate, aucune n'eut plus d'éclat, ne fut aussi nombreuse, ne se soutint aussi long-tems que le *Platonisme*. Ce fut comme une religion que les hommes professerent depuis son établissement, sans interruption, jusqu'à ces derniers tems. Elle eut un sort commun avec le reste des connoissances humaines; elle parcourut les différentes contrées de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, y entrant à mesure que la lumiere y poignoit, & s'en éloignant à mesure que les ténebres s'y reformoient. On voit Platon marcher d'un pas égal avec Aristote, & partageant l'attention de l'univers. Ce sont deux voix également éclatantes qui se font entendre l'une dans l'ombre des écoles, l'autre dans l'obscurité des temples. Platon conduit à sa suite l'éloquence, l'enthousiasme, la vertu, l'honnêteté, la décence & les graces. Aristote a la méthode à sa droite, & le syllogisme à sa gauche; il examine, il divise, il distingue, il dispute, il argumente, tandis que son rival semble prophétiser.

Platon naquit à Ægine: il fut allié par Ariston son pere à Codrus, & par sa mere Périctioné à Solon. Le septieme de Thargelion de la 87e olympiade, jour de sa naissance, fut dans la suite un jour de fête pour les Philosophes. Ses premieres années furent employées aux exercices de la Gymnastique, à la pratique de la Peinture, & à l'étude de la Musique, de l'Eloquence & de la Poésie dithyrambique, épique & tragique: mais ayant comparé ses vers avec ceux d'Homere, il les brûla & se livre tout entier à la Philosophie.

On dit qu'Apollon, épris de la beauté de sa mere Périctioné, habita avec elle, & que notre philosophe dut le jour à ce dieu. On dit qu'un spectre se reposa sur elle, & qu'elle conçut cet enfant sans cesser d'être vierge. On dit qu'un jour Ariston & sa femme sacrifiant aux muses sur le mont Hymette, Périctioné déposa le jeune Platon entre des myrtes, où elle le retrouva environné d'un essaim d'abeilles, dont les unes voltigeoient autour de sa tête & les autres enduisoient ses levres de miel. On dit que Socrate vit en songe un jeune cigne s'échapper de l'autel qu'on avoit consacré à l'Amour dans l'académie, se reposer sur ses genoux, s'élever dans les airs, & attacher par la douceur de son chant les oreilles des hommes & des dieux; & que lorsqu'Ariston présenta son fils à Socrate, celui-ci s'écria: *Je reconnois le cigne de mon songe*. Ce sont autant de fictions que des auteurs graves n'ont pas rougi de débiter comme des vérités, & qu'il y auroit peut-être du danger à contredire, si Platon étoit le fondateur de quelque système religieux adopté.

Il s'attacha dans sa jeunesse à Cratile & à Héraclite. Socrate, sous lequel il étudia pendant huit ans, lui reconnut bientôt ce goût pour le syncrétisme, ou cette espece de philosophie qui cherchant à concilier entr'elles des opinions opposées, les adultere & les corrompt. *Voyez l'article* SYNCRÉTISME.

Il n'abandonna point son maître dans la persécution. Il se montra au milieu de ses juges; il entreprit son apologie; il offrit sa fortune pour qu'il fût sursis à sa condemnation; mais ceux qui lui avoient fermé la bouche par leurs clameurs lorsqu'il se défendoit, rejetterent ses offres, & Socrate but la cigue.

La mort de Socrate laissa la douleur & la terreur parmi les Philosophes. Ils se réfugierent à Megare chez le dialecticien Euclide, où ils attendirent un tems moins orageux. De-là Platon passa en Egypte, où il visita les prêtres; en Italie, où il s'initia dans la doctrine de Pithagore; il vit à Cyrene le géometre Théodore, il ne négligea aucun moyen d'augmenter ses connoissances. De retour dans Athène: il ouvrit son école: il choisit un gymnase environné d'arbres, & situé sur les confins d'un fauxbourg; ce lieu s'appelloit *l'académie*; on lisoit à l'entrée, ουδεις αγεωμετρητος εισιτω, *on n'est point admis ici sans être géometre.*

L'académie étoit voisine du Céramique. Là il y avoit des statues de Diane, un temple, & les tombeaux de Thrasibule, de Périclès, de Chabrias, de Phormion, & de ceux qui étoient morts à Marathon, & des monumens de quelques hommes qui avoient bien mérité de la république, & une statue de l'Amour, & des autels consacrés à Minerve, à Mercure, aux Muses & Hercule, & à Jupiter, surnommé καταιβάτης, & les trois graces, & l'ombre de quelques platanes antiques. Platon laissa cette partie de son patrimoine en mourant à tous ceux qui aimeroient le repos, la solitude, la méditation & le silence.

Platon ne manqua pas d'auditeurs. Speusippe, Xénocrate & Aristote assisterent à ses leçons. Il forma Hyperide, Lycurgue, Démosthène & Isocrate. La courtisane Lasthénie de Mantinée fréquenta l'académie; Axiothée de Phliase s'y rendoit en habit d'homme. Ce fut un concours de personnes de tout âge, de tout état, de tout sexe, & de toute contrée. Tant de célébrité ne permit pas à l'envie & à la calomnie de rester assoupies: Xénophon, Antisthène, Diogene, Aristippe, Æschine, Phédon s'éleverent contre lui, & Athénée s'est plû à transmettre à la postérité les imputations odieuses dont on a cherché à flétrir la mémoire de Platon; mais une ligne de son ouvrage suffit pour faire oublier & ses défauts, s'il en eut, & les reproches de ses ennemis. Il semble qu'il soit plus permis aux grands hommes d'être méchans. Le mal qu'ils commettent passe avec eux; le bien qui résulte de leurs ouvrages dure éternellement: ils ont affligé leurs parens, leurs amis, leurs concitoyens, leurs contemporains, je le veux, mais ils continuent d'instruire & d'éclairer l'univers. J'aimerois mieux Bacon grand auteur & homme de bien; mais s'il faut opter, je l'aime mieux encore grand homme & fripon, qu'homme de bien & ignoré: ce qui eût été le mieux pour lui & pour les siens, n'est pas le mieux pour moi: c'est un jugement que nous portons malgré nous. Nous lisons Homere, Virgile, Horace, Ciceron, Milton, le Tasse, Corneille, Racine, & cent qu'un talent extraordinaire a placés sur la même ligne, & nous ne songeons guere à ce qu'ils ont été. Le méchant est sous la terre, nous n'en avons plus rien à craindre; ce qui reste après lui de bien, subsiste & nous en jouissons. Voilà des lignes vraies que j'écris à regret, car il me plairoit bien davantage de troubler le grand homme qui vit tranquille sur sa malfaisance, que de l'en consoler par l'oubli que je lui en promets; mais après tout, cette éponge des siecles fait honneur à l'espece humaine. (1) Pla-

(1) Voilà bien de grandes réflexions qu'on auroit pu épargner. Je crois qu'on doit se dispenser de leur donner un sens sérieux. Si ces prétendus grands hommes malfaisans & méchans ne sont déjà assez troublés par eux-mêmes, troublons-les donc, parce qu'ils le méritent, & ôtons-leur toute estime & réputation. Si on vouloit admettre, ce que je ne crois pas digne de l'être, qu'il pût y avoir des hommes grands en théorie, & méchans en pratique, je pense qu'ils seroient plus nuisibles par celle-ci, qu'utiles par celle-là à l'espece humaine: car si leur théorie ne roule pas sur la morale, comment pourra-t-elle compenser par des avantages inutiles & presque méprisables, les suites physiques, réels & essentiels qu'une mauvaise morale pratique doit causer à tous les spectateurs. Que si leur théorie regarde la morale, outre que je doute de sa bonté par la raison seule qu'elle a pour auteur un homme méchant, qui pourra évaluer & les avantages qu'elle peut apporter à la postérité qui l'étudiera, tout préférablement aux maux qu'occasionne l'exemple d'un malfaisant en pratique, d'autant plus nuisible, qu'elle vient d'un homme qui jouit d'une grande réputation? Enfin l'histoire de ce grand homme méchant ne pourra-t-elle pas être presqu'aussi préjudiciable à la postérité, qu'avantageuse à sa bonne théorie. (Z)

Platon fut un homme de génie, laborieux, continent & sobre, grave dans son discours & dans son maintien, patient, affable; ceux qui s'offensent de la liberté avec laquelle son banquet est écrit, en méconnoissent le but; & puis il n'est pas moins important pour juger les mœurs que pour juger les ouvrages, de remonter aux tems & de se transporter sur les lieux; nous sommes moins ce qu'il plaît à la nature qu'au moment où nous naissons.

Il s'appliqua toute sa vie à rendre la jeunesse instruite & vertueuse. Il ne se mêla point des affaires publiques. Ses idées de législation ne quadroient pas avec celles de Dracon & de Solon: il parloit de l'égalité de fortune & d'autorité qu'il est difficile d'établir, & peut-être impossible de conserver chez un peuple. Les Arcadiens, les Thébains, les Cyrénéens, les Syracusains, les Crétois, les Eléens, les Pyrrhéens, & d'autres qui travailloient à réformer leurs gouvernemens l'appellerent; mais trouvant ici une répugnance invincible à la communauté générale de toutes choses, de la férocité, de l'orgueil, de la suffisance, trop de richesses, trop de puissance, des difficultés de toute espece, il n'alla point, il se contenta d'envoyer ses disciples. Dion, Pithon & Héraclide qui avoient puisé dans son école la haine de la tyrannie, en affranchirent le premier la Sicile, les deux autres la Thrace. Il fut aimé de quelques souverains. Les souverains ne rougissoient pas alors d'être philosophes. Il voyagea trois fois en Sicile; la premiere, pour connoître l'île & voir la chaudiere de l'Etna; la seconde, à la sollicitation de Denis & des Pythagoriciens qui avoient esperé que son éloquence & sa sagesse pourroient beaucoup sur les esprits; ce fut aussi l'objet de la troisieme visite qu'il fit à Denis. De retour dans Athènes, il se livra tout entier aux Muses & à la Philosophie. Il jouit d'une santé constante & d'une longue vie, récompense de sa frugalité; il mourut âgé de 81 ans, la premiere de la cent huitieme olympiade. Le perse Mithridate lui éleva une statue, Aristote un autel: on consacra par la solemnité le jour de sa naissance, & l'on frappa des monnoies à son effigie. Les siecles qui se sont écoulés, n'ont fait qu'accroître l'admiration qu'on avoit pour ses ouvrages. Son style est moyen entre la prose & la poésie: il offre des modeles en tout genre d'éloquence: celui qui n'est pas sensible aux charmes de ses dialogues, n'a point de goût. Personne n'a su établir le lieu de la scene avec plus de vérité, ni mieux soutenir ses caracteres. Il a des momens de l'enthousiasme le plus sublime. Son dialogue de la sainteté est un chef-d'œuvre de finesse; son apologie de Socrate en est un de véritable éloquence. Ce n'est pas à la premiere lecture qu'on saisit l'art & le but du banquet: il y a plus à profiter pour un homme de génie dans une page de cet auteur, que dans mille volumes de critique. Homere & Platon attendent encore un traducteur digne d'eux: il professa la double doctrine. Il est difficile, dit-il dans le Timée, de remonter à l'auteur de cet univers, & il seroit dangereux de publier ce qu'on en découvriroit. Il vit que le doute étoit la base de la véritable science; aussi tous ses dialogues respirent-ils le scepticisme. Ils en ressemblent d'autant plus à la conversation: il ne s'ouvrit de ses veritables sentimens qu'à quelques amis. Le sort de son maître l'avoit rendu circonspect; il fut partisan jusqu'à un certain point du silence pythagorique; il imita les prêtres de l'Egypte, les mortels les plus taciturnes & les plus cachés. Il est plus occupé à refuter qu'à prouver, & il échappe presque toujours à la malignité du lecteur à l'aide d'un grand nombre d'interlocuteurs qui ont alternativement tort & raison. Il appliqua les Mathématiques à la Philosophie; il tenta de remonter à l'origine des choses, & il se perdit dans ses spéculations; il est souvent obscur; il est peut-être moins à lire pour les choses qu'il dit que pour la maniere de le dire, ce n'est pas qu'on ne rencontre chez lui des vérités générales d'une Philosophie profonde & vraie. Parle-t-il de l'harmonie générale de l'univers, celui qui en fut l'auteur emprunteroit sa langue & ses idées.

De la philosophie de Platon. Il disoit:

Le nom de *sage* ne convient qu'à Dieu, celui de *philosophe* suffit à l'homme.

La sagesse a pour objet les choses intelligibles; la science, les choses qui sont relatives à Dieu & à l'ame quand elle est séparée du corps.

La nature & l'art concourent à former le philosophe.

Il aime la vérité dès son enfance, il a de la mémoire & de la pénétration, il est porté à la tempérance, il se sent du courage.

Les choses sont ou intelligibles ou actives, & la science est ou théorique ou pratique.

Le philosophe qui contemple les intelligibles imite l'Etre suprême.

Ce n'est point un être oisif; il agira, si l'occasion s'en présente.

Il saura prescrire des loix, ordonner une république, appaiser une sédition, amender la vieillesse, instruire la jeunesse.

Il ne néglige ni l'art de parler, ni celui d'arranger ses pensées.

Sa dialectique aidée de la géométrie l'élevera au premier principe, & déchirera le voile qui couvre les yeux des barbares.

Platon dit que la dialectique est l'art de diviser, de définir, d'inférer & de raisonner ou d'argumenter.

Si l'argumentation est nécessaire, il l'appelle *apodectique*; si elle est probable, *épichérématique*; si imparfaite ou enthymématique, *rhétorique*, si fausse, *sophismatique*.

Si la philosophie contemplative s'occupe des êtres fixes, immobiles, constans, divins, existans par eux-mêmes, & causes premieres des choses, elle prend le nom de *Théologie*; si les astres & leurs révolutions, le retour des substances à une seule, la constitution de l'univers sont ses objets, elle prend celui de *Philosophie naturelle*; si elle envisage les propriétés de la matiere, elle s'appelle *Mathématique*.

La philosophie pratique est ou morale, ou domestique, ou civile; morale, quand elle travaille à l'institution des mœurs; domestique, à l'économie de la famille; civile, à la conservation de la république.

De la dialectique de Platon. La connoissance de la vérité naît de la sensation, quoiqu'elle n'appartienne point à la sensation, mais à l'esprit; c'est l'esprit qui juge.

L'esprit ou l'entendement a pour objet les choses simples, intelligibles par elles-mêmes, constantes ou qui sont telles qu'on les conçoit, ou les choses sensibles, mais qui échappent à l'organe ou par leur petitesse, ou par leur mobilité qui sont en vicissitude ou inconstantes; & il y a science & opinion; science des premieres, opinion des secondes.

La sensation est une affectation de l'ame conséquente à quelque impression faite sur le corps.

La mémoire est la permanence de la forme reçue dans l'entendement en conséquence de la sensation.

Si le témoignage de la mémoire se confirme par celui de la sensation, il y a opinion; s'il se contredisent, il y a erreur.

L'ame humaine est une table de cire, où la nature imprime son image; la pensée est l'entretien de l'ame avec elle-même; le discours est l'énonciation extérieure de cet entretien.

L'intelligence est l'acte de l'entendement appliqué aux premiers objets intelligibles.

L'intelligence comprend ou les intelligibles qui lui sont propres & qui étoient en elle, & elle les comprend avant que l'ame fût unie au corps, ou les mêmes objets, mais après son union avec le corps, alors l'intelligence s'appelle *connoissance naturelle*.

Cette connoissance naturelle constitue la reminiscence qu'il ne faut pas confondre avec la mémoire; la mémoire est des choses sensibles; la reminiscence est des intelligibles.

Entre les objets intelligibles, il y en a de premiers, comme les Idées; de secondaires, comme les attributs de la matiere, ou les especes qui n'en peuvent être séparées. Pareillement entre les objets sensibles, il y en a de premiers, comme la blancheur, & les autres abstraits; de secondaires, comme le blanc, & les autres concrets.

L'entendement ne juge point des objets intelligibles premiers, sans cette raison qui fait la science. C'est de sa part un acte simple, une appréhension pure & sans discours. Le jugement des objets intelligibles secondaires suppose la même raison & le même acte, mais moins simple; & il y a intelligence.

Le sens ne juge point des objets sensibles premiers ou secondaires, sans cette raison qui fait l'opinion; le jugement des concrets la suppose ainsi que le jugement des abstraits; mais il y a sensation.

On est à ce qu'il y a de vrai & de faux dans la spéculation; à ce qu'il y a de propre & d'étranger aux actions, dans la pratique.

C'est la raison innée du beau & du bon, qui rend le jugement pratique; cette raison innée est comme une regle dont nous faisons constamment l'application pendant la vie.

Le dialecticien s'occupera d'abord de l'essence de la chose, ensuite de ses accidens.

Il commencera par définir, diviser, resoudre; puis il inférera & raisonnera.

Qu'est-

Qu'eſt-ce que la diviſion? C'eſt la diſtribution d'un genre en eſpeces, d'un tout en parties, d'accidens en ſujets, de ſujets en accidens. On ne parvient à la notion de l'eſſence, que par ce moyen.

Qu'eſt-ce que la définition? Comment ſe fait-elle? En partant du genre, paſſant à la différence la plus prochaine, & deſcendant de-là à l'eſpece.

Il y a trois ſortes de réſolutions: l'une qui remonte des ſenſibles aux intelligibles; une ſeconde qui procede par voie de démonſtration; une troiſieme par voie de ſuppoſition.

Il faut que l'orateur connoiſſe l'homme, les différences de l'eſpece humaine, les formes diverſes de l'énonciation, les motifs de perſuaſion, & les avantages des circonſtances: c'eſt là ce qui conſtitue l'art de bien dire.

Il ne faut pas ignorer la maniere dont le ſophiſme prend le caractere de la vérité.

La connoiſſance des mots & la raiſon de la dénomination ou l'étimologie ne ſont pas étrangeres à la dialectique.

De la philoſophie contemplative de Platon, & premierement de ſa théologie. Il ne ſe fait rien de rien.

Il y a deux cauſes des choſes, l'une dont elles ſont; l'autre par laquelle elles ſont. Celle-ci eſt Dieu; l'autre eſt la matiere. Dieu & la matiere ſont éternels & également indépendans, quant à leur eſſence, à leur exiſtance.

La matiere eſt infinie en étendue & en durée.

La matiere n'eſt point un corps; mais tous les corps ſont d'elle.

Il y a dans la matiere une force aveugle, brute, néceſſaire, innée, qui la meut témérairement, & dont elle ne peut être entierement dépouillée. C'eſt un obſtacle que Dieu même n'a pu ſurmonter. C'eſt la raiſon pour laquelle il n'a pas fait ce que l'on conçoit de mieux. De-là, tous les défauts & tous les maux. Le mal eſt néceſſaire; il y en a le moins qu'il eſt poſſible.

Dieu eſt un principe de bonté oppoſé à la méchanceté de la matiere. C'eſt la cauſe par laquelle tout eſt; c'eſt la ſource des êtres exiſtans par eux-mêmes, ſpirituels & parfaits; c'eſt le principe premier: c'eſt le grand ouvrier; c'eſt l'ordinateur univerſel.

Il eſt difficile à l'entendement de s'élever juſqu'à lui. Il eſt dangereux à l'homme de divulguer ce qu'il en a conçu.

On peut démontrer évidemment ſon exiſtance & ſes attributs.

Elle ſe manifeſte à celui qui s'interroge lui-même, & à celui qui jette quelques regards attentifs ſur l'univers.

Dieu eſt une raiſon incorporelle qu'on ne ſaiſit que par la penſée.

Il eſt libre, il eſt puiſſant, il eſt ſage, il diſpoſe de la matiere, autant que l'eſſence de celle-ci le permet.

Il eſt bon; un être bon & inacceſſible à l'envie: il a donc voulu que tout fût bon: qu'il n'y eût de mal que celui qu'il ne pouvoit empêcher.

Qu'eſt-ce qui l'a dirigé dans l'ordination du monde? Un exemplaire éternel qui étoit en lui, qui y eſt, & qui ne change point.

Cet exemplaire éternel, cette raiſon premiere des choſes, cette intelligence contient en elle les exemplaires, les raiſons & les cauſes de toutes les êtres: ces exemplaires ſont éternels par eux-mêmes, immanens; & les modeles de l'eſſence des choſes paſſageres & changeantes.

Lorſque Dieu informa la matiere, lorſqu'il voulut que le monde fût, il y plaça une ame.

Il y a des dieux incréés; il y en a de produits.

Ceux-ci ne ſont par leur nature ni éternels, ni immortels, ni indiſſolubles; mais ils durent & dureront toujours par un acte de la volonté divine qui les conſerve & qui les conſervera.

Il y a des démons dont la nature eſt moyenne entre celle des dieux & de l'homme.

Ils tranſmettent ce qui eſt de Dieu à l'homme, & ce qui eſt de l'homme à Dieu. Ils portent nos prieres & nos ſacrifices en haut; ils deſcendent en bas les graces & les inſpirations.

L'Etre éternel, les dieux au-deſſous de lui, mais éternels comme lui; les dieux produits, les démons, les hommes, les animaux les êtres matériels, la matiere, le deſtin, voilà la chaîne univerſelle.

De la phyſique de Platon. Rien ne ſe fait ſans cauſe.

L'ouvrier a en ſoi le modele de ſon ouvrage; il a les yeux ſur ce modele en travaillant: il en réaliſe l'idée.

Puiſque le monde eſt, il eſt par quelque principe.

C'eſt un grand automate.

Il eſt un, parce qu'il eſt tout.

Il eſt corporel, viſible & tangible; mais on ne voit rien ſans feu, on ne touche point ſans ſolidité. Il n'y a point de ſolidité ſans terre: Dieu produiſit donc d'abord le feu & la terre, enſuite l'eau qui ſervit de moyen d'union entre la terre & le feu.

Puis il anima la maſſe.

L'ame ordonna, la maſſe obéit, la maſſe fut ſenſible. L'ame diffuſe échappa aux ſens; on ne la conçut que par ſon action.

Il voulut que l'ame du monde fût éternelle: que la maſſe du monde fût éternelle; que le compoſé de l'ame & de la maſſe fût éternel. Mais comment attacha-t-il l'éternité à un tout produit & répugnant par ſa nature, à cet attribut? Ce fut par une image mobile de la durée que nous appellons le tems. Il tira cette image de l'éternité qui eſt une, & il en revêtit le monde.

Les corps ont de la profondeur: la profondeur eſt compoſée de plans; les plans ſe réſolvent tous en triangle: les élemens ſont donc triangulaires.

La plus ſolide des figures, c'eſt le cube. La terre eſt cubique; le feu eſt pyramidal; l'air eſt en octaédre, l'eau en icoſaédre.

Les figures, les nombres, les mouvemens, les puiſſances furent coordonnées de la maniere la plus convenable à la nature de la matiere.

Le mouvement eſt un; il appartient à la grande intelligence; il ſe diſtribue en ſept eſpeces.

Le mouvement ou la révolution circulaire du monde eſt un effet de la préſence du mouvement en tout & par tout.

Le monde a ſes périodes. A la conſommation de ces périodes, il revient à ſon état d'origine, & la grande année recommence.

La lune, le ſoleil & le reſte des aſtres ont été formés pour éclairer la terre & meſurer la durée.

L'orbe au-deſſus de la terre eſt celui de la lune. L'orbe au-deſſus de la lune eſt celui du ſoleil.

Un orbe général les emporte tous d'un commun mouvement, tandis qu'ils ſe meuvent chacun en des ſens contraires au mouvement général.

Cette terre qui nous nourrit eſt ſuſpendue par le pole. C'eſt le ſejour de la lumiere & des tenebres. C'eſt la plus ancienne des divinités produites dans la profondeur du ciel.

La cauſe premiere abandonna la production des animaux aux dieux ſubalternes. Ils imiterent ſa vertu génératrice: elle avoit engendré les dieux, les dieux engendrerent les animaux.

De-là Platon deſcend à la formation des autres corps. *Voyez* LE TIMÉE.

De l'ame ſelon Platon, ou de ſa pſychologie. Dieu ayant abandonné la formation de l'homme aux dieux ſubalternes, il verſa dans la maſſe générale ce germe immortel, divin, qui devoit en être extrait, & animer l'être deſtiné à connoître la juſtice, & à offrir des ſacrifices.

Ce germe fut infecté par ſon union avec la matiere. De-là, l'origine du mal moral, les paſſions, les vices, les vertus, la douleur, les châtimens, les peines & les récompenſes à venir.

L'ame a trois parties différentes, & chacune de ces parties a ſon ſéjour; une partie incorruptible placée dans la tête, une partie concupiſcente placée dans le cœur, une partie animale placée entre le diaphragme & l'ombilic. Celle-ci préſide aux fonctions animales; la précédente aux paſſions, la ſupérieure à la raiſon.

L'ame eſt immortelle. Elle eſt le principe du mouvement: elle ſe meut, & meut le reſte. Elle eſt l'élément de la vie; elle s'occupe des choſes permanentes, éternelles immortelles, analogues à ſa nature, elle ſe rappelle les connoiſſances qu'elle avoit avant que d'être unie au corps.

Avant que de les enfermer dans ce ſépulcre, il a dit que ſi elles obéiſſoient fidellement aux loix de la néceſſité & du deſtin auxquels il les ſoumettoit, elles ſeroient un jour récompenſées d'un bonheur ſans fin.

Voyez ce qu'il dit de la formation du corps dans le dialogue que nous avons déja cité.

Platon regardoit les Mathématiques, comme la ſcience la plus propre à accoutumer l'homme aux généralités & aux abſtractions, & à l'élever des choſes ſenſibles aux choſes intelligibles.

Il s'en manquoit beaucoup qu'il mépriſât l'Aſtronomie & la Muſique; mais la perfection de l'entendement & la pratique de la vertu étoient toujours le dernier terme auquel il les rapportoit. Ce fut un théoſophe par excellence.

De la philoſophie pratique de Platon, & premierement de ſa morale. Dieu eſt le ſouverain bien.

La connoiſſance & l'imitation du ſouverain bien eſt la plus grande félicité de l'homme.

Ce n'est que par l'ame que l'homme peut acquérir quelque similitude avec Dieu.

La beauté, la santé, la force, les richesses, les dignités ne sont des biens que par l'usage qu'on en fait; ils rendent mauvais ceux qui en abusent.

La nature a doué de certaines qualités sublimes ceux qu'elle a destinés à la condition de philosophe. Ils seront un jour assis à la table des dieux: c'est-là qu'ils connoîtront la vérité, & qu'ils riront de la folie de ceux qui se laissent jouer par des simulacres.

Il n'y a de bon que ce qui est honnête.

Il faut préférer à tout la vertu, parce que c'est une chose divine: elle ne s'apprend point, Dieu la donne.

Celui qui sait être vertueux, sait être heureux au milieu de l'ignominie, dans l'exil, malgré la mort & ses terreurs.

Donnez tout à l'homme, excepté la vertu, vous n'aurez rien fait pour son bonheur.

Il n'y a qu'un grand précepte c'est de s'assimiler à Dieu.

On s'assimile à Dieu par degrés, & le premier, c'est d'imiter les bons génies, & d'avoir leur prudence, leur justice & leur tempérance.

Il faut être persuadé de la misere actuelle de sa condition, & regarder le corps comme une prison dont l'ame tirée par la mort, passera à la connoissance de la nature essentielle & vraie, si l'homme a été heureusement né, s'il a reçu une éducation, des mœurs, des sentimens conformes à la loi générale, & s'il a pratiqué les maximes de la sagesse.

L'effet nécessaire de ces qualités sera de le séparer des choses humaines & sensibles, & de l'attacher à la contemplation des intelligibles.

Voilà la préparation au bonheur: on y est initié par les mathématiques.

Les pas suivans consistent à dompter ses passions; & à s'accoutumer à la tâche du philosophe, ou l'exercice de la vertu.

La vertu est la meilleure & la plus parfaite affection de l'ame qu'elle embellit, & où elle affied la constance & la fermeté, avec l'amour de la vérité dans la conduite & les discours, seul ou avec les autres.

Chaque vertu a sa partie de l'ame à laquelle elle préside; la prudence préside à la partie qui raisonne; la force, à la partie qui s'irrite; la tempérance, à la partie qui desire.

La prudence est la connoissance des biens, des maux & des choses qui tiennent le milieu: la force est l'observation légitime d'un decret dans un pénible; la tempérance est l'assujettissement des passions à la raison. La justice est une harmonie particuliere de ces trois vertus, en conséquence de laquelle chaque partie de l'ame s'occupe de ce qui lui est propre, de la maniere la plus conforme à la dignité de son origine: la raison commande, & le reste obéit.

Les vertus sont tellement enchaînées entr'elles, qu'on ne peut les séparer: celui qui péche est déraisonnable, imprudent & ignorant. Il est impossible que l'homme soit en même tems prudent, intempérent & pusillanime.

Les vertus sont parfaites; elles ne s'augmentent & ne se diminuent point; c'est le caractere du vice.

La passion est un mouvement aveugle de l'ame frappée d'un objet bon ou mauvais.

Les passions ne sont pas de la partie raisonnable, aussi naissent-elles & persent-elles malgré nous.

Il y a des passions sauvages & féroces; il y en a de douces.

La volupté, la douleur, la colere, la commisération, sont du nombre de ces dernieres; elles sont de la nature de l'homme; elles ne commencent à être vicieuses qu'en devenant excessives.

Les passions sauvages & féroces ne sont pas dans la nature; elles naissent de quelque dépravation particuliere: telle est la misantropie.

Dieu nous a rendu capables de plaisir & de peine.

Il y a des peines de corps, des peines d'ame, des peines injustes, des peines outrées, des peines raisonnables, des peines mesurées, des peines contraires au bien, & d'autres qui lui sont conformes.

L'amitié est une bienveillance réciproque qui rend deux êtres également soigneux l'un du bonheur de l'autre; égalité qui s'établit & qui se conserve par la conformité des mœurs.

L'amour est une espece d'amitié.

Il y a trois sortes d'amour; un amour honteux & brutal, qui n'a d'objet que la volupté corporelle; un amour honnête & céleste, qui ne regarde qu'aux qualités de l'ame; un amour moyen, qui se propose la jouissance de la beauté de l'ame & du corps.

De la politique de Platon. Les fonctions des citoyens dans la république, semblables à celles des membres du corps, se réduiront à la garder, à la défendre & à la servir. Les gardiens de la république veillent & commandent; ses défenseurs prennent les armes & se battent; ses serviteurs sont répandus dans toutes les autres professions.

La république la plus heureuse est celle où le souverain philosophe connoît le premier bien.

Les hommes seront misérables, tant que les philosophes ne regneront pas, ou que ceux qui regnent privés d'une sorte d'inspiration divine, ne seront pas philosophes.

La république peut prendre cinq formes différentes; l'aristocratie, où un petit nombre de nobles commande; la timocratie, où l'on obéit à des ambitieux; la démocratie, où le peuple exerce la souveraineté; l'oligarchie, où elle est confiée à quelques-uns; la tyrannie ou l'administration d'un seul, la plus mauvaise de toutes.

Si l'administration peche, il faut la corriger; c'est l'usage d'un nombre d'hommes de tout âge, de toute condition, dont les différens intérêts se balanceront.

L'usage commun des femmes ne peut avoir lieu que dans une république parfaite.

La vertu de l'homme politique consiste à diriger ses pensées & ses actions au bonheur de la république.

Des successeurs de Platon. Ceux qui succéderent à Platon ne professerent point tous rigoureusement sa doctrine. Sa philosophie souffrit différentes altérations, qui distinguerent l'académie en ancienne, moyenne, nouvelle & derniere. L'ancienne fut de vrais *Platoniciens*, au nombre desquels on compte Speusippe, Xénocrate, Polemon, Cratès & Crantor. La moyenne, de ceux qui retinrent ses idées, mais qui éleverent la question de l'imbécillité de l'entendement humain, & de l'incertitude de nos connoissances, parmi lesquels on nomme Arcésilaüs, Lacyde, Evandre & Egesine. La nouvelle, qui fut fondée par Carnéade & Clitomaque, & qui se divisa dans la suite en quatrieme & cinquieme; celle-ci sous Philon & Charmide, celle-là sous Antiochus.

De l'académie premiere ou ancienne, ou des vrais Platoniciens. De Speusippe. Ce philosophe occupa la chaire de Platon son oncle; ce fut un homme d'un caractere doux; il prit plus de goût pour Lasthenie & pour Axiothée ses disciples, qu'il ne convenoit à un philosophe valétudinaire. Un jour qu'on le portoit à l'académie sur un brancard, il rencontra Diogene, qui ne répondit à son salut qu'en lui reprochant la honte de vivre dans l'état misérable où il étoit. Frappé de paralysie, il se nomma pour successeur Xénocrate. On dit qu'il mourut entre les bras d'une femme. Il exigea un tribut de ses auditeurs. Il aima l'argent. Il avoit composé des poemes; on les lui faisoit réciter en le payant, quoiqu'ils fussent peu conformes aux bonnes mœurs. Au reste on peut rabattre de ces imputations odieuses, qui n'ont d'autres garands que le témoignage de Denis de Syracuse, qui avoit haï, persécuté & calomnié Platon, & qui peut-être n'en use pas avec plus d'équité pour Speusippe, parent de Platon, ennemi de la tyrannie, & ami de Dion, que les terreurs de Denis tenoient en exil. Aristote acheta les ouvrages de Speusippe trois talens, somme exorbitante, mais proportionnée apparemment au mérite qu'il y attachoit, ou à la haine qu'il portoit au *Platonisme*, sorte de philosophie qu'il avoit médité d'éteindre à quelque prix & par quelque moyen que ce fût. Speusippe s'occupa à remarquer ce que les sciences avoient de commun, à les rapprocher, & à les éclairer les unes par les autres. Il marcha sur les traces de Pythagore; il distingua les objets en sensibles & en intellectuels, & il comparoit les sens aux doigts expérimentés d'une joueuse de flûte. Du reste il pensa sur le bonheur, sur la vérité, sur la vertu & la république, comme Platon, dont il différa moins par les idées que par l'expression.

Xénocrate naquit dans le cours de la 95e olympiade; il eut l'intelligence lente & pesante. Platon le comparoit à un âne paresseux qui avoit besoin d'éperons, & Aristote à un cheval fougueux à qui il falloit un mors. Il avoit les mœurs dures, l'extérieur rebutant, & son maître lui répétoit sans cesse de sacrifier aux graces. Il se comparoit lui-même à un vase dont le col étoit étroit, qui recevoit difficilement, mais qui retenoit bien. Il montra bien à la cour de Denis qu'il étoit capable d'attachement & de reconnoissance, en disant avec hardiesse au tyran, qu'on ne disposoit point de la tête de Platon sans avoir auparavant disposé de celle de Xénocrate. Il se conforma rigoureusement à la discipline & à la doctrine de l'académie; il représenta Platon par la pureté de ses mœurs & la gravité de son maintien & de ses discours. Telle fut l'opinion qu'on eut de sa véracité, qu'appellé en témoignage, les juges le dispenserent du

fer-

serment. Envoyé en ambassade à Philippe de Macédoine, les présens de ce souverain ne le tenterent point, & il refusa constamment de conférer avec lui secrétement. Il servoit utilement sa patrie en d'autres circonstances non moins importantes, sans qu'il en coûtât rien à son intégrité. Il remit à Alexandre la plus grande partie des cinquante talens qu'il lui fit offrir. Il n'est pas surprenant après ces marques de désintéressement qu'il fût pauvre, & qu'il ne se trouvât pas en état de payer le tribut qu'on exigeoit dans Athènes de ceux qui voyageoient; mais il l'est beaucoup que faute de payement ces Athéniens, dont il avoit si bien mérité l'estime, l'aient vendu, & qu'il n'ait été rendu à la patrie que par la bienfaisance de Démétrius de Phalere, qui le racheta. Phryné, qui avoit fait gageure avec quelques jeunes libertins qu'elle le corromperoit, eût perdu la haute opinion qu'elle avoit de ses charmes, le préjugé qu'elle avoit conçu de la foiblesse de Xenocrate, & la somme qu'elle avoit déposée; mais elle retira son argent, en disant qu'elle s'étoit engagée à émouvoir un homme, mais non une statue. Il falloit que celui qui résistoit à Phryné fût ou passât pour impuissant. On croit de Xénocrate qu'il s'étoit assuré de lui même, en se détachant des organes destinés à la volupté, long-tems avant que de passer la nuit à côté de la célebre courtisane. Les enfans même le respectoient dans les rues, & sa présence suspendoit leurs jeux. Ce fut un homme silentieux. Il disoit qu'il s'étoit quelquefois repenti d'avoir parlé, jamais de s'être tu. Il se distingua par sa clémence, sa sobriété, & toutes les vertus qui caractérisent l'homme de bien & le philosophe. Il vécut de longues années sans aucun reproche. Il éloigna de son école, comme un vase sans les anses, celui qui ignoroit la Géométrie, l'Astronomie & la Musique. Il définit la Rhétorique comme Platon. Il divisa la Philosophie en Logique, Physique & Morale. Il prétendit qu'il falloit commencer la Dialectique par le traité des mots. Il distingua les objets en sensibles, intelligibles & composés, & la connoissance en science, sensation & opinion. Il rapporta sa doctrine des dieux à celle des nombres, à la monade ou l'unité qu'il appella *dieu*, au nombre deux, dont il fit une divinité femelle, & à l'impair, qui fut Jupiter. Il admit des puissances subalternes, tels que le ciel & les astres; & des démons diffus dans toute la masse de l'univers, & adorés parmi les hommes sous les noms de Junon, de Neptune, de Pluton & Cérès. Selon lui, l'ame qui se meut d'elle-même fut un nombre. Il imagina trois denses différens; il composa les étoiles & le soleil de feu, & d'un premier dense; la lune d'un air particulier & d'un second dense; & la terre, d'air & d'eau, & d'un troisieme dense. L'ame ne fut susceptible ni de densité ni de rareté. Il disoit, tout ce qui est, est ou bien ou mal, ou indifférent; la vertu est préférable à la vie, le plus grand des biens, *&c.* Il mourut âgé de 82 ou 84 ans.

Polemon fut un de ces agréables débauchés, dont la ville d'Athènes fourmilloit. Un jour qu'il sortoit au lever du soleil de chez une courtisane avec laquelle il avoit passé la nuit, ivre d'amour & de vin, les cheveux épars, les piés chancelans, ses vétemens en désordre, la poitrine nue, ses brodequins tombans & à moitié détachés, une couronne en lambeaux & placée irrégulierement sur sa tête, il apperçut la porte de l'école de Xénocrate ouverte; il entra, il s'assit, il plaisanta le philosophe & ses disciples. Les idées qu'on avoit là du bonheur, quadroient peu avec celles d'un jeune homme qui auroit donné sa vie pour un verre de vin de Chio & un baiser de sa maîtresse. Xénocrate ne se déconcerta point; il quitta le sujet dont il entretenoit ses auditeurs, & se mit à parler de la modestie & de la tempérance. D'abord la gravité du philosophe abattit un peu la petulance du jeune libertin; bientôt elle le rendit attentif. Polemon se tut, écouta, fut touché, rougit de son état, & on le vit, à mesure que le philosophe parloit, embarrassé, se baisser furtivement, rajuster son brodequin, ramener ses bras nuds sous son manteau, & jetter loin de lui sa couronne. Depuis ce moment il professa la vie la plus austere; il s'interdit l'usage du vin; il s'exerça à la fermeté, & il réussit au point que, mordu à la jambe par un chien enragé, il conserva sa tranquillité au milieu d'une foule de personnes que cet accident avoit rassemblées, & qui en étoient frappées de terreur. Il aima la solitude autant qu'il avoit aimé la dissipation. Il se retira dans un petit jardin, & ses disciples se batirent des chaumieres autour de sa tienne. Il fut chéri de son maître & de ses disciples, & honoré de ses concitoyens. Il forma Crantor, Cratès le stoïcien, Zénon & Arcesilaüs. Sa philosophie fut pratique. Il faut plus agir, disoit-il, que spéculer; vivre selon la nature; imiter Dieu; étudier l'harmonie de l'univers, & l'introduire dans sa conduite. Il mourut de phtisie dans un âge fort avancé.

Cratès l'athénien succéda à Polémon son maître & son ami. Jamais deux hommes ne furent unis d'un lien plus solide & plus doux que ceux-ci. Ils eurent les mêmes goûts, les mêmes études, les mêmes exercices, les mêmes amusemens, les mêmes sentimens, les mêmes vertus, les mêmes mœurs; & quand ils moururent, ils furent enfermés dans un même tombeau. Cratès écrivit de la philosophie, composa des pieces de théâtre, & laissa des harangues. Arcésilaüs & Bion le boristhenite, se distinguerent dans son école. Il y eut plusieurs philosophes de son nom, avec lesquels il ne faut pas le confondre.

Crantor occupa l'académie après Polemon. Il fut philosophe & poëte dramatique. Son ouvrage *de luctu* eut beaucoup de réputation. Ciceron nous en a transmis les idées principales dans son livre de *la consolation*. Sa doctrine ne différa guere de celle de Platon. Il disoit: la vie de l'homme est un long tissu de miseres que nous nous faisons à nous-mêmes, ou auxquelles la nature nous a condamné. La santé, la volupté & les richesses sont des biens, mais d'un prix fort différent. L'absence de la douleur est un avantage qui coûte bien cher: on ne l'obtient que de la férocité de l'ame ou de la stupeur du corps. L'académie ancienne ou premiere finit à Crantor.

De l'académie moyenne. Arcesilaüs ou *Arcesilas* en est le fondateur. Il naquit la premiere année de la cent seizieme olympiade; il apprit les Mathématiques sous Autolique, la Musique sous Xanthe, la Géométrie sous Hipponique, l'art Oratoire & la Poësie sous différens maîtres; enfin la Philosophie dans l'école de Théophraste, qu'il quitta pour entendre Aristote, qu'il quitta pour entendre Polemon. Il professa dans l'académie après la mort de Crantor. Ce fut un homme éloquent & persuasif. Il ménageoit peu le vice dans ses disciples, cependant il en eut beaucoup. Il les aima; il les secourut dans le besoin. Sa philosophie ne fut pas austere. Il ne se cacha point de son goût pour les courtisanes Théodorie & Philete. On lui reproche aussi le vin & les beaux garçons. A en juger par la constance qu'il montra dans ses douleurs de la goutte, il ne paroît pas que la volupté eût amolli son courage. Il vécut loin des affaires publiques, renfermé dans son école. On lui fait un crime de ses liaisons avec Hiernelès. Il mourut en délire âgé de 75 ans. Il excita la jalousie de Zenon, d'Hyeronimus le péripatéticien, & d'Epicure. La philosophie académique changea de face sous Arcesilas. Pour se former quelqu'idée de cette révolution, il faut se rappeller:

1. Que les Académiciens n'admettoient aucune science certaine des choses sensibles ou de la matiere, être qui est dans un flux & un changement perpétuel; d'où ils inséroient la modestie dans les assertions, les précautions contre les préjugés, l'examen, la patience & le doute.

2. Qu'ils avoient la double doctrine, l'ésoterique & l'exotérique; qu'ils combattoient les opinions des autres philosophes dans leurs leçons publiques, mais qu'ils n'exposoient leurs propres sentimens que dans le particulier.

3. Qu'au tems où Socrate parut, Athènes étoit infectée de sophistes, & que Socrate ne trouva pas de meilleurs moyens de détromper ses concitoyens de ces hommes vains, que d'affecter l'ignorance & le doute, que de les interroger sur ce qu'il savoit mieux qu'eux, que de les embarrasser, & que de les couvrir de ridicule.

4. Que ce doute affecté de Socrate, devint dans quelques-uns de ses disciples le germe d'un doute réel, sur les sens, sur la conscience & sur l'expérience, trois témoignages auxquels Socrate en appelloit sans cesse.

6. Qu'il en résulta une sorte de philosophie incommode, inquisitive, épineuse, qui fut enseignée principalement dans les écoles dialectiques, mégariques & érétriaques, où la fureur de disputes pour & contre subsista très-long-tems.

6. Que *Platon*, homme d'un goût sain, d'un grand jugement, d'un génie élevé & profond, sentit bien-tôt la frivolité de ces disputes scholastiques, se tourna vers des objets plus importans, & songea à rappeller dans l'usage de la raison une sorte de sobriété, distinguant entre les objets de nos réflexions ceux qu'il nous étoit permis de bien connoître, & ceux sur lesquels nous ne pouvions jamais qu'opiner.

7. Qu'au tems d'Arcesilas, de Xénocrate & d'Aristote, il s'éleva une école nouvelle où l'on combattoit tous les systêmes connus, & où l'on élevoit sur leurs débris la doctrine de la foiblesse absolue de l'entende-

ment humain, & de l'incertitude générale de toutes nos connoissances.

8. Qu'au milieu de cette foule de sectes opposées, la *philosophie de Platon* commença à souffrir quelque altération; que le silence sur la doctrine ésotérique avoit été mal gardé; que ce qu'on en avoit laissé transpirer étoit brouillé & confus dans les esprits, & qu'on pensa qu'il falloit mieux desaprendre ceux qui étoient mal instruits, que d'instruire ceux qu'on ne trouveroit peut-être pas assez dociles.

Voilà ce qui détermina Arcesilas à revenir à la méthode de Socrate, l'ignorance affectée, l'ironie & le doute. Socrate l'avoit employée contre les sophistes; Arcesilas l'employa contre les semi-philosophes platoniciens ou autres. Il dit donc;

Principes de la philosophie d'Arcesilas. On ne peut rien savoir, si ce n'est la chose que Socrate s'étoit réservée, c'est qu'on ne sait rien; encore cette chose-là même est-elle incertaine.

Tout est caché à l'homme; il ne voit rien; il ne conçoit rien. Il ne faut donc ni s'attacher à aucune école, ni professer aucun système, ni rien affirmer, mais se contenir & se garantir de cette témérité constante, avec laquelle on assure les choses les plus inconnues, on débite comme des vérités les choses les plus fausses.

Il n'y a rien de plus honteux dans un être qui a de la raison, que d'assurer & d'approuver avant que d'avoir entendu & compris.

Un philosophe peut s'élever contre tous les autres, & combattre leurs opinions par des raisons au moins aussi fortes que celles qu'ils avancent en preuves.

Le sens est trompeur. La raison ne mérite pas qu'on la croie.

Le doute est très-raisonnable quant aux questions de la Philosophie; mais il ne faut pas l'étendre aux choses de la vie.

D'où l'on voit qu'un académicien de l'académie moyenne, ou un sceptique, different très-peu; qu'il n'y a pas un cheveu de difference entre le système de Pirrhon & celui d'Arcesilas; qu'Arcesilas ne permettoit pas qu'on appliquât ses principes à la justice, au bien, au mal, aux mœurs, & à la société; mais qu'il les regardoit seulement comme des instrumens très incommodes pour l'orgueil dogmatique des sophistes de son tems.

Lacyde de Cyrene embrassa la doctrine d'Arcesilas. Il étoit établi dans les jardins de l'académie la quatrieme année de la cent trente-quatrieme olympiade. Il y professa pendant vingt-cinq ans. Il eut peu de disciples. On l'abandonna pour suivre Epicure. On préféra le philosophe qui prêchoit la volupté de l'ame & des sens à celui qui décrioit la lumiere de l'une & le témoignage des autres; & puis il n'avoit ni cette éloquence, ni cette subtilité, ni cette vigueur avec laquelle Arcesilas avoit porté le trouble parmi les dialecticiens, les stoïciens & les dogmatiques. Lacyde céda sa place à ses deux disciples, Télecle & Evandre. Evandre eut pour successeur Egesine de Pergame, & celui-ci Carnéade, qui fut le chef de l'académie nouvelle.

De l'académie nouvelle, ou troisieme, quatrieme & cinquieme. Les Athéniens furent un peuple folâtre, où les poetes ne perdoient aucune occasion de jetter du ridicule sur les philosophes, où les philosophes s'occupoient à faire sortir l'ignorance des poëtes, & à les rendre méprisables, & où le reste de la nation les prenoit les uns & les autres au mot, & s'en amusoit; de-là cette multitude de mauvais contes qu'Athénée & Diogene de Laerce, & ceux qui ont écrit devant & après eux de l'histoire littéraire de la Grece, nous ont transmis. Il faut convenir qu'une philosophie qui ravaloit l'homme au-dessous de la bête, en le dépouillant de tous les moyens de connoître la vérité, étoit un sujet excellent de plaisanterie pour des gens oisifs & méchans.

Carnéade naquit la troisieme année de la cent quarente & unieme olympiade. Il étudia la dialectique sous le stoïcien Diogene; aussi disoit-il quelquefois dans la dispute: ou je vous tiens, ou Diogene me rendra mon argent. Il fut un de ceux que les Athéniens envoyerent à Rome à l'occasion du sac d'Orope. Son éloquence étoit rapide & violente; celle de Critolaüs solide & forte; celle de Diogene sobre & modeste. Ces trois hommes parlerent devant les Romains & les étonnerent. Carneade disputa de la justice pour & contre en présence de Galba & de Caton le censeur; & Ciceron dit des raisons que Carnéade opposa à la notion du juste & de l'injuste, qu'il n'ose se promettre de les détruire, trop heureux s'il parvient à les émousser & à rassurer les loix & l'administration publique dont le philosophe grec a ébranlé les fondemens. Quoi qu'il en soit, Carnéade fut un imprudent. Son sujet étoit mal choisi; & il n'étoit pas à présumer que les graves magistrats romains supportassent un art qui rendroit problématiques les vérités les plus importantes. Comment Caton le censeur eut-il la patience d'écouter celui qui accusoit de fausseté la mesure intérieure des actions? ce Carnéade fut un homme terrible, il réunit en même tems la subtilité, la force, la rapidité, l'abondance, la science, la profondeur; en un mot toutes les qualités avec lesquelles on dispose d'un auditeur. Ses principes différerent peu de ceux d'Arcésilas. Selon lui:

Nous n'avons aucun moyen incontestable de reconnoître la vérité, ni la raison, ni les sens, ni l'imagination; il n'y a rien ni en nous ni hors de nous qui ne nous trompe.

Il n'y a aucun objet qui affecte deux hommes de la même maniere, ou le même homme en deux momens différens.

Aucun caractere absolu de vérité, ni relatif à l'objet, ni relatif à l'affection.

Comment s'en rapporter à une qualité aussi inconstante que l'imagination?

Point d'imagination sans la sensation, point de raison sans l'imagination. Mais si le sens trompe, si l'imagination est infidelle, ou s'ils disent vrai, & qu'il n'y ait aucun moyen certain de s'assurer des cas où ils ne trompent pas, que penser de la raison?

Tous les axiomes de Carnéade se réduisent à décrier la mémoire, l'imagination, les sens & la raison.

D'où il s'ensuit que la doctrine de l'académie moyenne fut à-peu-près la même que celle de l'académie nouvelle.

Et que l'académie différoit du pirrhonisme, en ce qu'elle laissoit au philosophe la vraissemblance & l'opinion. L'académicien disoit, *videre mihi videor*, & le pirrhonien, *nihil videre mihi videor*.

Carnéade ne reconnoissoit point l'existence des dieux; mais il soutenoit contre les stoïciens que tout ce qu'ils en débitoient étoit vague & incertain.

Il raisonnoit de la même maniere sur le destin. Il démontroit qu'il y a des choses en notre puissance: d'où il concluoit la fausseté de la concaténation générale, & l'impossibilité même pour Apollon de rien prédire des actions de l'homme.

Il faisoit consister le bonheur à imiter la nature, à suivre ses conseils, & à jouir de ses présens.

Le carthaginois Clitomaque succéda à Carnéade; il entra dans l'académie la deuxieme année de la cent soixante-deuxieme olympiade, & l'occupa environ trente ans. Celui-ci fut tout-à-fait pirrhonien; il ne laissa pas même au philosophe le choix entre les choses plus ou moins vraissemblables. Il fit un énigme également inexplicable de l'homme & de la nature. Il décria & l'observation, & l'expérience, & la dialectique qu'il comparoit à la lune qui croît & décroît.

Philon étudia plusieurs années sous Clitomaque. Charmidas lui succéda, & l'académie cessa à Antiochus l'Ascalonite.

Les académies premiere, moyenne & nouvelle, eurent des sectateurs chez les Romains. *Voyez l'article* PHILOSOPHIE DES ROMAINS.

Le *Platonisme* se renouvella sous les empereurs. On nomme parmi ces nouveaux Platoniciens Thrasile de Mende, qui vécut sous les regnes d'Auguste & de Tibere; Théon de Smyrne; Alcinoüs; l'hermaphrodite ou l'eunuque Favorinus, qui se distingua sous Trajan & sous Adrien, parce qu'étant gaulois, il parla grec; eunuque il fut accusé d'adultere, rival en philosophie de l'empereur, il conserva sa liberté & sa vie; Calvisius Taurus qui parut du tems d'Antonin le Pieux; Lucius Apulée l'auteur du conte de l'âne d'or; Atticus, qui fut contemporain de l'empereur philosophe Marc-Aurele Antonin; Numenius d'Apamée, Maxime de Tyre, sous Commode, Plutarque & Galien.

Ce fut alors que le *Platonisme* engendra l'Eclectisme. *Voyez l'article* ECLECTISME, *Philosophie*.

Le Christianisme commençoit à s'établir. *Voyez aux articles* PHILOSOPHIE DE JESUS-CHRIST, DES APÔTRES ET DES PERES, quel fut le sort du *Platonisme* dans l'Eglise.

Cette philosophie s'éteignit ainsi que toutes les autres connoissances, & ne se renouvella qu'au tems où les Grecs passerent en Italie. Le premier nom que l'on trouve parmi les restaurateurs de la doctrine de Platon, est celui de George Gemistus Pletho; il vivoit à la cour de Michel Paleologue, douze ans avant le concile de Florence, qui fut tenu sous Eugene IV. l'an 1438, & auquel il assista avec Théodore Gaza & Bessarion. Il écrivit un livre des lois que le patriarche de Constantinople Gennade, fit brûler après la mort de l'auteur.

Bes-

Bessarion fut disciple de Gemistus, & sectateur du *Platonisme*. La vie de Gemistus & de Bessarion appartient plus à l'histoire de l'Eglise qu'à celle de la Philosophie.

Mais personne dans ce tems ne fut plus sincérement platonicien que Marsille Ficin. Il naquit à Florence en 1433. Il professa publiquement la philosophie. Il forma Ange Politien, Arétin, Cabalcante, Calderin, Mercat, & d'autres. Il nous a laissé une traduction de Platon, si maigre, si seche, si dure, si barbare, si décharnée, qu'elle est à l'original, comme ces vieux barbouillages de peinture que les amateurs appellent *des croutes*, sont aux tableaux du Titien ou de Raphael.

Jean Pic de la Mirandole, qui encouragea ses contemporains à l'étude de Platon, naquit en 1463. Celui-ci connut tout ce que les Latins, les Grecs, les Arabes & les Juifs avoient écrit de la Philosophie. Il sçut presque toutes les langues. L'amour de l'étude & du plaisir abrégerent ses jours. Il mourut avant l'âge de trente-deux ans.

Alors la Philosophie prit une nouvelle face. *Voy. l'article de la* PHILOSOPHIE *en général*.

PLATONISME, s. m. (*Théologie.*) ce terme désigne, en Théologie, la doctrine de Platon & des Platoniciens, d'après laquelle les Anti-trinitaires prétendent que le dogme de la Trinité a été transporté dans le Christianisme. Il importe de les entendre parler eux-mêmes pour être en état de les combattre : voici donc en abrégé la maniere dont ils établissent leur opinion.

On peut, disent-ils, ramener au dogme chrétien de la Trinité l'idée de Platon touchant les trois principes qu'il semble enseigner. Les philosophes payens n'ont point agité de question plus importante que celle de savoir si le monde est éternel; mais après de longues méditations, les plus sages d'entre eux conclurent de la contemplation de l'univers, qu'il n'y avoit qu'un être tout sage tout puissant qui pût avoir construit un ouvrage si admirable. Platon étoit de ce nombre; ne concevant pas que l'origine du monde fût dûe à la rencontre fortuite des atômes, il comprit que c'étoit la production d'une profonde sagesse. Mais comme il appréhendoit le sort de Socrate, il enveloppa cette vérité sous des fictions, & n'osant s'opposer à l'erreur publique, il personnifia la *Raison* du créateur, sa *Sagesse*, sa *Puissance*, & en fit des divinités, pour ne pas choquer l'opinion regnante de la pluralité des dieux; en un mot, gêné par la superstition des peuples, il feignit adroitement, pour philosopher en sureté, une généalogie de dieux, un *pere*, un *fils engendré*, & un troisieme dieu *issu du pere & du fils*.

Cette philosophie orientale jetta naturellement dans l'erreur les premiers chrétiens qui prirent à la lettre une chose purement allégorique. Ils cherchoient à tirer avantage de toutes les paroles des Payens, & dans cette vûe ils leur donnoient souvent une interprétation forcée. L'équivoque des mots peut souvent faire illusion à ceux qui n'y réfléchissent pas assez. Il est sur-tout très-aisé de se tromper dans l'explication de la doctrine de Platon, qui n'est pas claire & distincte, soit que ce philosophe ait voulu être allégorique & mystérieux politiquement, soit qu'il n'ait pas été bien éclairé lui-même sur les idées qu'il falloit se former de la divinité.

Il est arrivé de sa doctrine, ajoutent les Anti-trinitaires, que quelques peres entendant mal ce qu'il a dit du second dieu, terme par lequel Platon n'entendoit sans doute autre chose que le monde créé par la sagesse & la toute puissance de Dieu, ils l'ont expliquée du *verbe proféré* & poussé au-dehors. De-là sont venus leurs termes de *génération & prolation*; concevant qu'il y a eu un tems auquel le *pere* n'étoit point *pere*, & que le *fils* a commencé à être *fils*. Ils se sont aussi persuadés que Platon avoit connu trois *personnes* ou trois *hypostases* de la divinité, & ils ont porté dans le Christianisme ces idées de l'école de Platon.

Il est vrai que les premiers peres n'étoient point à l'égard de la Trinité dans le sentiment où fut l'Eglise après le concile de Nicée. Ils confondoient tellement la doctrine de l'Ecriture avec celle de Platon, qu'il est bien difficile de séparer leurs subtilités platoniciennes d'avec le Christianisme; cherchant à ajuster la philosophie avec la religion, ils gâtoient l'une & l'autre. Ils vouloient éblouir les Philosophes, en leur montrant le Christianisme dans Platon, & il est arrivé de-là, disent encore les Anti-trinitaires, que le *Platonisme*, qui ne devoit être que l'*ornement* de la religion, en devint insensiblement le *fond*.

On voit, ajoutent les Sociniens, que les peres n'ont pas tous attachés une signification constante & uniforme aux mêmes termes; & l'on ne doit pas s'en étonner, puisqu'on ne s'accorde pas encore aujourd'hui sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns en voulant sauver la *Trinité*, ont laissé échapper l'*unité*; les autres en concevant trois *personnes* de la Trinité comme trois substances distinctes, semblent constituer trois dieux séparés. D'autres pour éviter cette erreur n'ont regardé la dénomination des trois personnes que comme des modes & des attributs. Quand on demande, dit S. Augustin, ce que c'est que les *trois personnes*, on manque de termes pour les exprimer. On a pourtant dit *trois personnes*, parce qu'il ne faut pas demeurer muet.

Nous ne sommes ici que simples historiens, ce qui est une chose aisée; mais la réfutation du sentiment des Anti-trinitaires, & la discussion de tous les passages qu'ils allegent pour le soutenir, est trop au-dessus de nos forces pour que nous osions l'entreprendre; notre crainte est d'autant mieux fondée, que d'habiles gens prétendent que le P. Baltus lui-même, n'a pas aussi bien réussi qu'il seroit à desirer dans son examen critique de cette matiere. Je le blâmerois en mon particulier des termes injurieux qu'il emploie contre ses adversaires, parce qu'on ne tire jamais aucun avantage des injures, & qu'elles gâtent au contraire la défense d'une bonne cause.

Il faut donc joindre au pere Baltus Pierre Poirel, dans ses *Opera posthuma*, & Jean Fréderic Meyer dans sa *Dissertation de logos*, qui ont travaillé fortement à réfuter le *Platonisme* prétendu dévoilé par les Antitrinitaires. D'un autre côté Samuel Crellius a entrepris la défense de ses confreres dans son *Artemonii initium Evangelii sancti Joannis illustratum*, imprimé à Londres en deux volumes *in-8°*. C'est par la lecture de tous les ouvrages que je viens de citer, que les critiques se trouveront en état d'approfondir exactement la question délicate du *Platonisme*, que les Anti-trinitaires prétendent s'être glissée dans la religion chrétienne.

Je ne dois pas oublier d'ajouter, que M. Leclerc est un de ceux qui, dans ces derniers tems, s'est déclaré avec plus d'habileté en faveur de ce sentiment, comme il paroît par la lecture de son *Ars critica*, & par celle de plusieurs tomes de ses Journaux, par exemple, dans sa Bibliotheque universelle, *tom. IV. tom. X. & tom. XVIII.* dans sa Bibliotheque choisie, *tom. XIII.* dans sa Bibliotheque ancienne, & moderne, *tom. V.* & dans les Prolegomenes de son *Historia ecclésiastica*. C'est aussi lui qui, vraissemblablement a fait imprimer en 1600, *in-8°*. le livre de M. Souverain intitulé *le Platonisme dévoilé*, ou *Essai sur le verbe platonicien*; mais c'est Daniel Zwickerus, écrivain socinien, qui s'est attaché le premier à établir que les premiers écrivains chrétiens ont tiré la Trinité & le *logos* ou *verbe*, des écrits de Platon mal entendus. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.) (t)

PLATRAS, s. m. pl. (*Maçonnerie.*) morceaux de plâtre qu'on tire des démolitions, & dont les plus gros servent pour faire le haut des murs de pignons, les panneaux des pans de bois & de cloison, les jambages de cheminée, &c.

Il y a, pour le dire en passant, dans les Mémoires de l'académie des Sciences année 1734, un mémoire curieux de M. Petit, médecin, sur l'analyse des *platras*. Il dit n'avoir trouvé dans les *platras* ni salpetre ni sel marin par aucun procédé, & qu'il n'est pas possible d'en retirer à moins d'y ajouter un sel fixe; mais il ajoute que cela ne démontre pas qu'il n'y en a point du tout, parce qu'il y en peut avoir, & qu'on n'ait pas l'art de l'en retirer; mais on retire des *platras* un esprit de nitre & un esprit de sel, qui avec des sels volatils urineux forment un sel ammoniac nitreux & un sel ammoniac salin. (*D. J.*)

PLATRE, s. m. (*Archit.*) pierre particuliere, cuite & mise en poudre, qu'on emploie gachée aux ouvrages de maçonnerie: on trouve cette pierre aux environs de Paris. Elle est grisâtre, & a de petits grains, dont les surfaces sont polies. C'est une chose difficile que de bien cuire cette pierre. Du *plâtre* trop ou trop peu cuit est également mauvais. On connoît si la cuisson a été bien faite, lorsque le *plâtre* a une certaine onctuosité, & une graisse qui colle aux doigts quand on le manie. Par une raison contraire, le *plâtre* mal cuit est rude, & ne s'attache point aux doigts comme l'autre.

Afin de jouir de sa bonne qualité on doit l'employer immédiatement après sa cuisson, & on ne doit point trop l'écraser.

Lorsqu'on est obligé de faire des provisions de *plâtre*, parce qu'on n'est pas à portée des fours où on le cuit, on doit l'enfermer dans des tonneaux bien secs.

Une

(t) Voy. les Articl. *Trinité*, & *Unité*, & leurs Not.

Une chose qui est en usage dans l'emploi du *plâtre*, c'est de s'en servir dans toutes les saisons. Cependant les ouvrages faits en hiver & en automne sont toujours de peu de durée, & sujets à tomber par éclats, parce qu'alors le froid saisit tout d'un coup le *plâtre*, glace l'humidité de l'eau, & amortit par-là l'esprit ou la chaleur du *plâtre*, qui dans cet état ne peut plus se lier & se durcir. Selon M. Lancelot, le mot *plâtre* vient du grec *plastis*, propre à être formé. Nous allons considérer le *plâtre* selon ses qualités & selon son emploi.

Du plâtre selon ses qualités. Plâtre blanc, plâtre qui a été rablé, c'est-à-dire dont on a ôté le charbon dans la plâtriere; le *plâtre* gris est celui qui n'a pas été rablé.

Plâtre crud, c'est la pierre de *plâtre*, propre à cuire, dont on se sert aussi quelquefois, au lieu de moilon, dans les fondations, & dont le meilleur est celui qu'on laisse quelquefois à l'air avant que de l'employer.

Plâtre éventé, plâtre qui ayant été long-tems à l'air, a perdu sa bonne qualité, se pulvérise, s'écaille, & ne prend point.

Plâtre gras, plâtre qui étant cuit à propos, est le plus aisé à manier, & le meilleur à l'emploi, parce qu'il se prend aisément, se durcit de même, & fait bonne liaison.

Plâtre mouillé, plâtre qui ayant été exposé à la pluie, n'est de nulle valeur.

Du plâtre selon son emploi. Plâtre au panier, plâtre qui est passé au manequin & qui sert pour les crépis.

Plâtre au sas, ou *plâtre fin, plâtre* qui passé au sas sert pour les enduits d'architecture & de sculpture.

Plâtre gras ou *gros plâtre*, c'est le *plâtre* qu'on emploie comme il vient du four de la plâtriere, & dont on se sert pour épigeonner, &c.

On appelle aussi *gros plâtre*, les gravois de *plâtre* qui ont été criblés, & qu'on rebat pour s'en servir à renformir, hourder, & gobter.

Plâtre serré, plâtre où il y a peu d'eau, & qui sert pour les soudures des enduits. Au contraire, *plâtre clair* est un *plâtre* où il y a beaucoup d'eau, & qui sert pour ragréer les moulures traînées; & enfin *plâtre noyé*, est un *plâtre* qui nage presque dans l'eau, & qui ne sert que de coulis pour ficher les joints. *Dict. d'Archit.* (*D. J.*)

Platres, s. m. pl. (*Maçonn.*) on nomme ainsi généralement tous les menus ouvrages de *plâtre* d'un bâtiment, comme les lambris, corniches, manteaux de cheminée, &c. On marchande ces ouvrages, séparément des autres, à des compagnons maçons.

Plâtres de couverture, ce sont des *plâtres* qui servent à arrêter les tuiles, & à les raccorder avec les murs & les lucarnes, comme sont les tuilées, solins, arestiers, crossetes, ruilliers, devantures, paremens, filets, &c. *Daviler.* (*D. J.*)

PLATRER, v. act. (*Gram.*) enduire de plâtre.

PLATRIER, s. m. (*Art. méchan.*) ce sont les ouvriers qui travaillent le plâtre à cuire.

Après que les Carriers ont tiré la pierre propre à faire du plâtre de la carriere, & qu'elle a été apportée auprès des fours, les *Plâtriers* la disposent ainsi qu'il va être expliqué. Un four à plâtre est un parallelipipede vuide, formé de trois murs de neuf à dix piés de haut; les deux plus grands ont environ vingt piés de largeur, le troisieme est un quarré; on voit dans nos Planches le plan de trois fours, & les trois mêmes fours en perspective; par-dessus les fours on met ordinairement un comble en partie d'ais pour empêcher la pluie de tomber sur ce plâtre. Le premier four qui est presque vuide fait voir comment le *plâtrier* dispose les pierres en forme de pont de plusieurs arches, chacune assez grande pour qu'un homme ordinaire puisse y marcher en s'appuyant sur les génoux & sur les mains; le vuide de chacune de ces arches forme un berceau qui s'étend jusqu'au fond du four. Le troisieme est entierement rempli; la partie antérieure paroit comme un mur; tout l'intérieur est rempli de petits libages, comme on le peut voir dans la figure: après que le four est rempli, on met du bois sous les arcades ou berceaux, & on y met le feu, que l'on entretient jusqu'à ce que le plâtre soit calciné; on le laisse ensuite refroidir pendant plusieurs jours: les *Plâtriers* reviennent ensuite pour le battre, c'est-à-dire le réduire en poudre; ils se servent pour cela du pic & du testu (*voyez les fig.*), alors le plâtre est entierement achevé & en état d'être vendu. Ils le mettent dans des sacs représentés dans les figures, qui doivent contenir deux boisseaux. On voit aussi, même Pl. un sac rempli de plâtre, & lié avec son cordon, un sac vuide & la pelle qui sert à mettre le plâtre dans les sacs, à le remuer lorsqu'on le bat, & à plusieurs autres usages.

PLATRIERE, s. f. (*Maçonn.*) nom commun & à la carriere d'où l'on tire la pierre de plâtre, & au lieu où on la cuit dans les fours: les meilleures *plâtrieres* sont celles de Montmartre près Paris. (*D. J.*)

PLATROUOIR, s. m. *terme de Maçon*, outil de maçon pour pousser la brique ou la pierre avec le plâtre dans les trous, quand ils font quelqu'ouvrage. (*D. J.*)

PLATUSE ou PLATTUSE. *Voyez* Plie.

PLATYSMA-MYODES, *en Anatomie*. *Voyez* Peaussiers.

PLAVEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, au cercle de la basse Saxe, dans le duché de Meckelbourg, sur les confins de la marche de Brandebourg, sur le bord septentrional de l'Elde, à neuf milles de Swerin, près d'un lac qui en prend le nom de *Plavenzée*. *Long.* 30. 18. *lat.* 53. 39. (*D. J.*)

Plaven, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans l'électorat de Saxe, au Voigtland, sur l'Elster, à un mille d'Olsnitz, & à 26 au sud-est de Dresde. C'est une des plus considérables de celles qui appartiennent à l'électeur dans le Voigtland. *Long.* 29. 55. *lat.* 50. 28.

Je connois deux théologiens nés à *Plaven*, en Voigtland: le premier est *Pezelius* (Christophe), mort à Bremen en 1604, à 65 ans. Il a publié un commentaire latin sur la genèse, & des ouvrages polémiques, qui sont tombés dans l'oubli.

L'autre théologien dont je veux parler est *Frantzius* (Wolfgang.) Il mourut professeur en théologie à Wittemberg en 1628, âgé de 64 ans. Il publia grand nombre d'écrits concernant des controverses théologiques, mais il fit un livre plus recherché, c'est son *Historia sacra animalium*, imprimée plusieurs fois en Allemagne. (*D. J.*)

PLAUSIBLE, adj. PLAUSIBILITÉ, s. f. (*Gram.*) terme relatif à l'acquiescement, au consentement, à la croyance que nous donnons à quelque chose. Ce fait est *plausible*. Cette doctrine est *plausible*. Il y a quelque *plausibilité* dans cette accusation.

PLAYE, s. f. *Voyez* Plaie.

PLÉBÉIEN, adj. & subst. (*Hist. rom.*) on nommoit *plébéiens* tous ceux qui ne descendoient pas des premiers sénateurs dont Romulus forma le sénat, & de ceux qui y furent appellés par les rois qui succéderent à Romulus. Un *plébéien* pouvoit devenir sénateur par le choix des censeurs, lorsqu'il avoit la quantité de biens ordonnée par les lois pour être du corps du sénat; mais il ne cessoit pas d'être *plébéien*, puisqu'il ne descendoit pas des anciens sénateurs. De même un patricien qui n'avoit pas assez de bien pour être sénateur pouvoit être mis par les censeurs dans l'ordre des chevaliers, & ne cessoit pas pour cela d'être patricien, puisqu'il sortoit de famille patricienne. Enfin un patricien qui n'étoit ni chevalier, ni sénateur, étoit nécessairement du peuple sans être *plébéien*; de sorte qu'un citoyen pouvoit être en même tems patricien & du peuple, sénateur & *plébéien*, patricien & sénateur, ou tout ensemble patricien, sénateur & chevalier ou *plébéien*, sénateur & chevalier, ou *plébéien* & du peuple, &c.

Originairement les seuls patriciens faisoient le corps de la noblesse romaine; mais dans la suite les *plébéiens* qui furent admis aux grandes charges de la république devinrent nobles en même tems, & eurent le droit d'avoir les images & les portraits de leurs ancêtres. Enfin, ceux qui n'en avoient point ni de leurs ancêtres, ni de leur chef, comme les nouveaux nobles qui étoient appellés *novi*, ceux, dis-je, qui n'avoient ni les unes, ni les autres, étoient ce que nous appellons aujourd'hui *roturiers*.

Comme depuis la seizieme année du bannissement de Tarquin on ne voyoit plus dans la république romaine que des disputes continuelles; ces disputes, qui durerent plus de quarante ans, donnerent lieu à la demande que firent les *plébéiens* d'un corps de droit selon lequel ils pussent être gouvernés, & être à l'abri des vexations des patriciens.

Il paroit par ce que disent Tite-Live & Denis d'Halicarnasse que les *plébéiens* se plaignoient de deux choses; savoir, de ce qu'on violoit leurs privileges dans toutes les occasions, & de ce que dans le gouvernement les patriciens suivoient plutôt leur volonté que les loix. Ces plaintes donnerent occasion à de grands troubles, & à la création des tribuns dont l'autorité s'éleva sur celle des patriciens, & les força d'accorder aux *plébéiens* les loix qu'ils demandoient. Je suis entré dans les principes de ces révolutions *au mot* Patricien. (*D. J.*)

Plébéiens jeux, (*Antiq. rom.*) c'étoient des jeux que le peuple romain célébroit en mémoire de la paix qu'il fit avec les sénateurs après qu'il fut rentré dans la ville d'où il étoit sorti, pour se retirer sur le mont Aventin. D'autres disent, que ce fut après sa premiere reconciliation au retour du mont Sacré, l'an 261 de la fondation de Rome, & 493 avant Jesus-Christ. Quelques-uns veulent que ces jeux aient été institués pour témoi-

goé

gner une réjouissance publique de ce que les rois avoient été chassés de Rome l'an 245, & 509 avant J. C. après la victoire remportée par le dictateur Posthumius au lac Regille sur les Latins, & de ce que le peuple avoit commencé alors de jouir de sa liberté. On les faisoit dans le cirque pendant trois jours, & on les commençoit le 17 avant les calendes de Décembre, qui répond au 15 de Novembre. Leur nom latin étoit *ludi plebeii*. Adrien institua des *jeux plébéiens* du cirque l'an 874 de la fondation de Rome, c'est-à-dire, la 121 année de l'ere chrétienne. (*D. J.*)

PLÉBISCITE, (*Jurisprudence.*) étoit ce que le peuple romain ordonnoit séparément des sénateurs & des patrices sur la réquisition d'un de ses magistrats, c'est-à-dire, d'un tribun du peuple.

Il y avoit au commencement plusieurs différences entre les *plébiscites* & les lois proprement dites.

1°. Les lois, *leges*, étoient les constitutions faites par les rois & par les empereurs, ou par le corps de la république, au lieu que les *plébiscites* étoient l'ouvrage du peuple seul, c'est-à-dire, des plébéiens.

2°. Les lois faites par tout le peuple du tems de la république étoient provoquées par un magistrat patricien. Les *plébiscites* se faisoient sur la réquisition d'un magistrat plébéien, c'est-à-dire, d'un tribun du peuple.

3°. Pour faire recevoir une loi, il falloit que tous les différens ordres du peuple fussent assemblés, au lieu que le *plébiscite* émanoit du seul tribunal des plébéiens; car les tribuns du peuple ne pouvoient pas convoquer les patriciens, ni traiter avec le sénat.

4°. Les lois se publioient dans le champ de Mars; les *plébiscites* se faisoient quelquefois dans le cirque de Flaminius, quelquefois au capitole, & plus souvent dans les comices.

5°. Pour faire recevoir une loi, il falloit assembler les comices par centuries; pour les *plébiscites* on assembloit seulement les tribus, & l'on n'avoit pas besoin d'un sénatus-consulte ni d'aruspices: il y a cependant quelques exemples de *plébiscites* pour lesquels les tribuns examinoient le vol des oiseaux, & observoient les mouvemens du ciel avant de présenter le *plébiscite* aux tribus.

6°. C'étoient les tribuns qui s'opposoient ordinairement à l'acceptation des lois, & c'étoient les patriciens qui s'opposoient aux *plébiscites*.

Enfin, la maniere de recueillir les suffrages étoit fort différente; pour faire recevoir un *plébiscite*, on recueilloit simplement les voix des tribus, au lieu que pour une loi il y avoit beaucoup plus de cérémonie.

Ce qui est de singulier, c'est que les *plébiscites*, quoique faits par les plébéiens seuls, ne laissoient pas d'obliger aussi les patriciens.

Le pouvoir que le peuple avoit de faire des lois ou *plébiscites* lui avoit été accordé par Romulus, lequel ordonna que quand le peuple seroit assemblé dans la grande place, ce que l'on appelloit l'*assemblée des comices*, il pourroit faire des lois; Romulus vouloit par ce moyen rendre le peuple plus soumis aux lois qu'il avoit faites lui-même, & lui ôter l'occasion de murmurer contre la rigueur de la loi.

Sous les rois de Rome, & dans les premiers tems de la république, les *plébiscites* n'avoient force de loi qu'après avoir été ratifiés par le corps des sénateurs assemblés.

Mais sous le consulat de L. Valerius, & de M. Horatius, ce dernier fit publier une loi qui fut appellée de son nom *horatia*, par laquelle il fut arrêté que tout ce que le peuple séparé du sénat ordonneroit, auroit la même force que si les patriciens & le sénat l'eussent décidé dans une assemblée générale.

Depuis cette loi, qui fut renouvellée dans la suite par plusieurs autres, il y eut plus de lois faites dans des assemblées particulieres du peuple, que dans les assemblées générales où les sénateurs se trouvoient.

Les plébéiens enflés de la prérogative que leur avoit accordé la loi *horatia*, affecterent de faire un grand nombre de *plébiscites* pour anéantir (s'il étoit possible) l'autorité du sénat; ils allerent même jusqu'à donner le nom de lois à leurs *plébiscites*.

Le pouvoir législatif que le sénat & le peuple exerçoient ainsi par émulation, fut transféré à l'empereur du tems d'Auguste par la loi *regia*, au moyen de quoi il ne se fit plus de *plébiscites*.

On peut voir sur cette matiere le *tit. 2. du liv. I. du digeste leg.* 2. §. 28. & aux institutes le §. 4. *du tit. 2. liv. I.* & *la jurisprudence romaine* de M. Terrasson. (*A*)

PLECTRONITÆ, (*Hist. nat.*) nom employé par quelques naturalistes pour désigner les dents de poissons, minces, & semblables à des ongles d'oiseaux pétrifiés.

PLECTRUM, s. m. (*Musique instrum. ancienne.*) espece d'archet court, ou baguette faite d'ivoire, ou de bois poli, avec laquelle le musicien touchoit les cordes d'un instrument pour en tirer les sons: ce mot vient de πλήττειν, *frapper*. Les anciens avoient des instrumens à cordes sur lesquels on jouoit sans *plectrum*, comme le magadis; & d'autres où on s'en servoit toujours comme le luth. C'étoit aussi dans les commencemens l'usage de ne toucher la lyre qu'avec le *plectrum*; ensuite la mode vint de n'en pincer les cordes qu'avec les doigts.

Le lecteur curieux trouvera toutes les diverses formes de *plectres* dans Pignorius, dans Montfaucon, dans Buonarroti, *osservazione sopra i Medaglioni*, & dans d'autres antiquaires. (*D. J.*)

PLEIADES, *voyez l'article* PLEYADES.

PLEIBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne au cercle d'Autriche: dans la Carinthie, sur la Freystrictz, au pié d'une haute montagne avec un château.

PLEIGE, s. f. (*Jurisprud.*) est un ancien terme de pratique, qui signifie *caution* ou *fidejusseur*. Ducange le dérive de *plegius*, terme de la basse latinité, qui signifioit la même chose.

Dans quelques coutumes *pleige* s'entend singulierement de celui qui se porte caution judiciaire; mais dans d'autres, *pleige* se prend pour toute caution en général.

L'article des placites de Normandie porte que l'obligation du *pleige* est éteinte quand la dette est payée par le principal obligé, lequel néanmoins peut subroger celui qui fournit les deniers pour acquitter la dette à l'hypotheque d'icelles sur ses biens seulement, & non sur ceux du *pleige*. *Voyez* Caution, Fidejusseur, Obligation principale. (*A*)

PLEIN, REMPLI, (*Synon.*) il n'en peut plus tenir dans ce qui est *plein*. On n'en peut pas mettre davantage dans ce qui est *rempli*. Le premier a un rapport particulier à la capacité du vaisseau; & le second à ce qui doit être reçu dans cette capacité.

Aux nôces de Cana les pots furent *remplis* d'eau, & & par miracles ils se trouverent *pleins* de vin. *Girard.* (*D. J.*)

Plein, s. m. *en Physique*, est un terme usité pour signifier cet état des choses où chaque partie de l'espace ou de l'étendue est supposée entierement *remplie* de matiere. *Voyez* Matiere & Espace.

On dit le *plein*, par opposition au *vuide*, qui est un espace que l'on suppose destitué de toute matiere.

Les Cartésiens soutiennent le *plein* absolu. Leur principe est que l'essence de la matiere consiste dans l'étendue; d'où effectivement il est naturel de conclure, qu'il y a de la matiere partout où il y a de l'espace ou de l'étendue. *Voyez* Étendue.

Mais si ce principe est faux la conséquence qu'ils en tirent devient nulle. Sur quoi *voy. l'article*. Matiere,

A *l'article* Vuide on peut voir les argumens par lesquels on prouve qu'il y a du vuide dans l'univers. *Chambers*.

Plein, (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est entier, complet & parfait.

Ainsi *plein* fief est celui qui est entier & non démembré, & qui releve nuement d'un seigneur.

Plein possessoire, c'est la *pleine* maintenue.

Pleine puissance & autorité royale, ces termes qui sont de style dans les ordonnances, servent à exprimer une puissance des plus étendues, & à laquelle il ne manque rien pour se faire obéir.

Pleine main-levée signifie une *main-levée entiere & définitive*. (*A*)

Plein, s. & adj. (*Archit.*) on dit le *plein* d'un mur pour en exprimer le massif.

Plein, s. m. *terme d'Ecrivain*; c'est une certaine largeur ou grosseur du trait de plume, selon que la plume est maniée différemment. On distingue quatre sortes de *pleins*, le *plein* parfait, le *plein* imparfait, le demi-*plein*, & le *délié*. Voy. *Barbedor*, *traité de l'écriture* (*D. J.*)

Plein, (*Marechal.*) le flanc *plein*, les jarrets *pleins*, la bouche à *pleine* main. *Voyez* Flanc, Jarrets, Bouche pleine, une jument *pleine*. *Voyez* Jument.

Plein *ou* Plain, *terme de Tanneur*; c'est une cuve profonde de bois ou de pierre enfoncée dans la terre, dans laquelle les Tanneurs mettent les peaux qu'ils veulent plamer, c'est-à-dire, dépouiller de leur poil par le moyen de la chaux détrempée dans de l'eau, pour les mettre ensuite dans la fosse au tan.

Plein, se dit aussi de la chaux même qui est dans la cuve. Ainsi on dit un *plein mort*, ou *vieux*, pour exprimer un *plein* dont la chaux a déja servi; *plein neuf* ou *vif* pour celui dont la chaux est nouvelle.

Les

Les Mégissiers, Chamoiseurs & Maroquiniers se servent aussi de *pleies* pour préparer leurs cuirs. *Voyez* Mégissiers, *&c.*

Plein, adj. (*Blason.*) on dit en terme de blason, porter les armes *pleines* d'une maison, pour signifier *en porter les armes sans les écarteler & sans brisure*. On dit aussi d'une maison qui ne porte qu'un émail, ou qu'une seule couleur dans l'écu de ses armes, qu'elle porte d'or *plein* ou d'or pur, de gueule *plein*. (*D. J.*)

Plein, jeu du, on nomme ainsi ce jeu, parce que les joueurs ne cherchent qu'à remplir & faire leur *plein*, c'est-à-dire, à mettre douze dames couvertes, & accouplées dans la table du grand jan, qui se nomme au trictrac indifféremment *grand jan*, ou *grand plein*. Ce jeu ne peut être joué qu'entre deux personnes. Il se joue dans un trictrac garni de trente dames, quinze de chaque couleur. On ne joue qu'avec deux dés, & chacun se sert. On dispose son jeu tout de même que si l'on vouloit jouer au trictrac; ensuite chacun empile ses dames sur la premiere case la plus éloignée du jour. Vos dames étant empilées, il faut abattre d'abord beaucoup de bois; ensuite coucher six dames toutes plates sur les fleches du grand jan, parce qu'il est aisé de couvrir après qu'on a du bois abattu. Il est permis à ce jeu de mettre une seule dame dans le coin, qui se nomme au trictrac *coin de repos*. Les doublets s'y jouent doublement comme au revertier. Il faut bien prendre garde de ne point forcer son jeu, & tâcher d'avoir toujours les grands doublets à jouer. Celui qui a couvert le plutôt toutes ses dames dans sa seconde table, a gagné la partie; mais il n'a pas le dez pour la revenche, ainsi l'on tire à qui l'aura.

PLEIN-CHANT, s. m. *cantus*, (*Musique.*) & en italien *canto fermo*, ou simplement *canto*, est le chant en usage dans l'Eglise pour le service divin. On prétend que S. Ambroise ou S. Mirocles en fut l'inventeur; que ce chant fut perfectionné par le pape S. Grégoire, d'où il porte encore le nom de *chant grégorien*, & que Guy Aretin institua les notes & autres caracteres qu'on y emploie.

Le *plein-chant* ne se note que sur quatre lignes: on n'y emploie que deux clés, savoir, la clé d'*ut* & la clé de *fa*; qu'une seule transposition, savoir, un bémol; & que deux figures de notes, savoir la longue ou quarrée, & la breve, qui est un losange.

Le *plein-chant* est d'une grande simplicité, image de celle des inventeurs; il n'est point à plusieurs parties, car le faux-bourdon n'est pas de son institution. On n'y trouve ni changement de ton, ni dièses, ni bémols accidentels, si ce n'est dans quelques compositions modernes; mais tout cela n'empêche point que chanté posément par un chœur de bonnes voix, il ne plaise par cette simplicité, & cette gravité même si convenables à l'usage auquel il est destiné. *Voyez* Tons de l'Eglise. (*S*)

Plein-jeu, (*Musique.*) c'est le huitieme diapason de la maîtrise qu'on nomme ainsi; le huitieme, le quatrieme, le sixieme, le septieme & le neuvieme, sont des diapasons très-agréables; mais ils ne sont pas si naturels au chalumeau que le cinquieme, nommé l'*entre-main*, ni que le huitieme que l'on appelle ordinairement *plein-jeu*. (*D. J.*)

Plein-pié, s. m. (*Jardinage.*) ce qu'on appelle *plein-pié* en fait de terrasse de jardins, se nomme dans les fortifications *terre-plein*; c'est l'espace de terre compris entre deux terrasses, c'est-à-dire la plate-forme soutenue par des murs ou des talus de gazon. *Voyez l'article* Pié.

PLEINE, adj. f. *voyez le mot* Plein.

Pleines, *terme de Fondeur de caracteres d'Imprimerie*, qui fait connoître les lettres dont la figure remplit tout le corps comme on appelle *longues* celle qui en occupent les deux tiers. Les *pleines* j, Q, ſſ, ffi, & toutes les autres lettres qui ne laissent rien à couper aux corps, soit par-dessus ou par-dessous. *Voyez* Longues, Courtes.

Pleine-lune, c'est cette phase ou état de la lune, dans lequel elle nous présente toute une moitié éclairée. La terre est alors entre le soleil & elle, & la lune est dans le signe du zodiaque, directement opposé à celui qu'occupe le soleil; c'est-à-dire que si le soleil, par exemple, est au premier degré du bélier, la lune est au premier degré de la balance. Les éclipses de lune n'arrivent que dans les *pleines-lunes*, lorsque la lune se trouve précisément en ligne droite avec la terre & le soleil; de sorte que la terre empêche le soleil de l'éclairer. La face de la lune qui est alors tournée vers nous, au-lieu de nous paroître brillante, nous paroît sombre & obscure. *Voyez* Lune & Phase. (*O*)

Pleine-croix, s. f. (*Serrurerie.*) garniture qui se met sur un rouet dans une serrure. Elle forme les deux bras de la croix, & le rouet en forme le montant. Pour faire la *pleine-croix*, on coupe & on lime le rouet de longueur, on pratique au milieu, à la hauteur où la *pleine-croix* est fendue dans la clé, un trou avec un instrument de la longueur d'une ligne & demie, & de l'épaisseur de la fente de la clé. On fend à la même hauteur les deux bouts du rouet; on tourne le rouet selon qu'il est tracé, & on le met en place pour le faire aller dans les fentes de la clé. Puis on l'ôte, & on pique sur une platine de fer doux, battu, mince, droit sur le palastre, tout autour, dehors & dedans, avec une pointe, marquant le lieu du trou, afin d'épargner une rivure. Ensuite on marque pareillement les fentes du bout du rouet, afin de ne pas les fendre dans la platine. C'est par ces deux extrémités que les deux faucillons se tiennent. Pour la solidité, on ménage un tenon au faucillon de dedans. La platine ainsi piquée, on l'ouvre jusqu'au droit des piés, épargnant les tenons. Cela fait, on place le rouet en courbant en-dedans les piés dans la *pleine-croix*, & l'on fait entrer la rivure de derriere dans les trous du rouet; l'on redresse les piés du rouet; on coupe la *pleine-croix* à la hauteur des fentes de la clé; on la lime doucement; on la remet & elle est finie.

Il y a des *pleines-croix* renversées en-dehors, & ce sont celles où le faucillon de dehors est renversé. Elles se font comme les *pleines croix* renversées en-dedans, excepté que les viroles sont posées sur le dehors du rouet & que l'on a laissé le faucillon de dehors plus haut.

Des *pleines-croix* renversées en-dedans, & ce sont celles où le faucillon de dedans est renversé. Elles se font comme les *pleines-croix* simples, excepté que le faucillon du dedans doit être renversé, & qu'il faut avoir deux viroles faites exprès de l'épaisseur de la renversure entre lesquelles on place le faucillon de dedans. On rabat doucement & à petits coups de marteau, ce qui doit être renversé, en commençant par le milieu. De peur de corrompre le fer, on remue plusieurs fois la renversure pleine, on la lime & passe dans la clé.

On dit qu'une *pleine-croix* est renversée en-dehors & en-dedans, lorsque les deux faucillons sont renversés.

On appelle *pleine-croix* en fond de cuve à bâton rompu, celle qui est montée sur un fond de cuve à bâton rompu. *Pleine-croix* en fond de cuve simple, celle qui est montée sur un rouet en fond de cuve simple.

Il faut à la *pleine-croix* hastée en dehors & renversée en-dedans, quatre viroles, deux pour la hasture & deux pour la renversée; l'une des viroles de dehors sera hastée & celle de dedans sera toute quarrée par-dessus.

La *pleine-croix* hastée en-dedans & renversée endehors se fait comme la précédente, excepté que l'une des viroles du dedans doit être hastée, & celle de dehors toute quarrée par-dessus.

La *pleine-croix* hastée en-dedans est celle dont le renversement double forme deux angles; elle se fait comme la renversée avec deux viroles, excepté que la virole de dessus doit être assez épaisse pour y pratiquer une feuillure quarrée, limée justement de la hauteur de la fente de la clé. C'est sur cette virole que la *pleine-croix* se pliera, se hastera à petits coups de marteau; on la lestera ensuite avec un petit ciselet quarré par le bout.

Les *pleines-croix* hastées en-dehors & en dedans se font de la même maniere; il faut aux *pleines croix* hastées en-dedans mettre les viroles en-dedans du rouet, & aux *pleines-croix* hastées en-dehors mettre les viroles en-dehors du rouet.

PLEION ou PAILLASSON, (*Jardinage.*) voyez Paillasson.

PLEMMYRE ou *PLEMMYRIUM*, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile, sur la côte orientale, vis-à-vis de Syracuse, dont il formoit le port. Virgile, *Æneid. l. III. vers.* 693. Thucydide, *l. VII.* parlent de ce promontoire; on l'appelle aujourd'hui *Cabo di massa Oliviera* ou *d'Olivero*. Il y avoit sur ce promontoire un château qui appartenoit aux Syracusains. Virgile appelle ce cap *Undosum* à cause que le pays est marécageux. (*D. J.*)

PLEMPE, s. f. (*Marine.*) c'est une sorte de petit bateau de pêcheur.

PLENIER, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce qui est plein ou complet; ainsi l'on dit, le pape accorde des indulgences *plénieres*, c'est-à-dire des remissions pleines & entieres des peines dûes à tous les péchés. *Voyez* Indulgence.

Ce mot est formé du latin *plenarius*, de *plenus*, plein.

Plénier, se dit aussi dans l'histoire ecclésiastique, d'un concile général œcuménique. Ainsi S. Augustin

dit

dit que la question du baptême des hérétiques avoit été décidée dans un *concile plénier*, ce que la plûpart des Théologiens entendent du premier concile général de Nicée, qui avoit statué qu'on ne rebaptiseroit que ceux qui avoient été baptisés par des hérétiques qui avoient corrompu la forme du baptême; & en ce sens *plénier* signifieroit la même chose que *général* ou *universel*. *Voy.* CONCILE.

PLÉNIPOTENTIAIRE, s. m. (*Hist. mod.*) celui qui a une commission ou un plein pouvoir d'agir. Ce mot est composé de *plenus*, plein, & *potentia*, pouvoir, puissance.

On le dit particulierement des ambassadeurs que les rois envoient pour traiter de paix, de mariages ou autres affaires importantes. *Voy.* MINISTRE, AMBASSADEUR.

La premiere chose qu'on examine dans les conférences de paix, c'est le *pouvoir* des *plénipotentiaires*. *Voyez* TRAITÉ.

PLÉNIPRÉBENDÉ, s. m. (*Jurisprud.*) c'est celui qui a une prébende entiere, à la différence de quelques chanoines ou chapelains qui n'ont qu'une demiprébende & qu'on appelle à cause de cela *semi-prébendés*. *Voyez* PRÉBENDE. (*A*)

PLÉNITUDE, s. f. (*Gramm.*) voyez PLÉTHORE.

PLENITUDE, (*Critique sacrée.*) ce mot signifie dans l'Ecriture 1° ce qui remplit quelque chose, *Domini est terra & plenitudo ejus* Ps. *xxiij.* 1. la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur; ainsi *plenitudo maris* est tout ce que la mer renferme: 2° l'abondance de quelque chose, *de frugibus terræ, & de plenitudine ejus*, Deut. *xxxiij.* 16. 3° la perfection & l'accomplissement *plenitudo & sapientiæ, est timere Deum*, Eccl. *j.* 20. la perfection de la sagesse consiste à craindre Dieu: 4° une assemblée nombreuse, *in plenitudine sanctâ admirabitur*, Eccl. *xxiv.* 3. on l'admirera dans l'assemblée des saints; 5° ce qui est entier, *tollit plenitudinem ejus a vestimento*, Matth. *ix.* 16. la piece neuve mise à un habit vieux emporte l'endroit même qu'elle devoit remplir, déchire l'habit davantage. (*D. J.*)

PLÉONASME, s. m. (*Gramm.*) c'est une figure de construction, disent tous les Grammairiens, qui est opposée à l'*ellipse*; elle se fait lorsque dans le discours on met quelque mot qui est inutile pour le sens, & qui étant ôté, laisse le sens dans son intégrité. C'est ainsi que s'en explique l'auteur du *Manuel des Grammairiens part. I. ch. xiv. n. 6.* „ Il y a *pléonasme*; dit M. du „ Marsais, article *figure*, lorsqu'il y a dans la phrase „ quelque mot superflu, ensorte que le sens n'en seroit „ pas moins entendu, quand ce mot ne seroit pas expri„ mé; comme quand on dit, *je l'ai vu de mes yeux, je* „ *l'ai entendu de mes oreilles, j'irai moi-même*; *mes yeux* „ *mes oreilles, moi-même* sont autant de *pléonasmes* „. Sur le vers 212 du I. livre de l'Enéide, *talia voce refert*, &c. Servius s'explique ainsi, *πλεονασμός est, qui fit quoties adduntur superflua, ut alibi*, vocemque his auribus hausi; *Terentius*, his oculis egomet vidi.

C'est d'après cette notion généralement reconnue que l'on a donné à cette figure le nom de *pléonasme*, qui est grec; πλεονασμὸς, de πλεονάζειν, *redundare* ou *abundare*; R. πλέος, *plenus*; ensorte que le mot de *pléonasme* signifie ou *plénitude* ou *superfluité*. Si on l'entend dans le premier sens, c'est une figure qui donne au discours plus de grace, ou plus de netteté, ou plus de force, ἔμφασιν. Si on le prend dans le second sens, c'est un véritable défaut qui tend à la battologie. *Voyez* BATTOLOGIE.

Il me semble 1° que c'est un défaut dans le langage grammatical de désigner par un seul & même mot deux idées aussi opposées que le sont celle d'une figure de construction & celle d'un vice d'élocution. A la bonne heure, qu'on eût laissé à la figure le nom de *pléonasme* qui marque simplement *abondance & richesse*, mais il falloit désigner la superfluité des mots dans chaque phrase par un autre terme; par exemple, celui de *périssologie* qui est connu, devoit être employé seul dans ce sens. Ce terme vient de περισσὸς, *superfluus*, & de λόγος, *dictio*; & l'adjectif περισσὸς a pour racine l'adverbe περὶ, *outre mesure*. Je ferai usage de cette remarque dans le reste de l'article.

2°. Si c'est un défaut de n'avoir employé qu'un même nom pour deux idées si disparates, celui de vouloir les comprendre sous une même définition est bien plus grand encore; & c'est cependant en quoi ont péché les Grammairiens même les plus exacts, comme on peut le voir par le début de cet article. Il faut donc tâcher de saisir & d'assigner les caracteres distinctifs de la figure appellée *pléonasme*, & du vice de superfluité que j'appelle *périssologie*.

I. Il y a *pléonasme* lorsque des mots qui paroissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, servent pourtant à y ajouter des idées accessoires surabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie. Quand on lit dans Plaute, (Milit.) *simile somnium somniavit*, le mot *somnium*, dont la force est renfermée dans *somniavit* semble surabondant par rapport à ce verbe; mais il y est ajouté comme sujet de l'adjectif *simile*, afin que l'idée de cette similitude soit rapportée sans équivoque à celle du songe, *simile somnium*; c'est un *pléonasme* accordé à la clarté de l'expression. Quand on dit, *je l'ai vû de mes yeux*, les mots *de mes yeux* sont effectivement superflus par rapport au sens grammatical du verbe *j'ai vû*, puisqu'on ne peut jamais voir que des yeux, & que qui dit *j'ai vû*, dit assez que c'est par les yeux, & de plus que c'est par les siens, ainsi il y a, grammaticalement parlant, une double superfluité: mais ce superflu grammatical ajoute des idées accessoires qui augmentent l'énergie du sens, & qui font entendre qu'on ne parle pas sur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vû la chose par hasard & sans attention, mais qu'on l'a vûe avec réflexion, & qu'on ne l'assûre que d'après sa propre expérience bien constatée; c'est donc un *pléonasme* nécessaire à l'énergie du sens. „ Cela est fondé en raison, dit Vaugelas, *Rem.* 160. parce „ que lorsque nous voulons bien assûrer & affirmer une „ chose, il ne suffit pas de dire simplement *je l'ai vû*, „ puisque bien souvent il nous semble avoir vû des cho„ ses, que si l'on nous pressoit de dire la vérité, nous „ n'oserions l'assûrer. Il faut donc dire *je l'ai vû de* „ *mes yeux*, pour ne laisser aucun sujet de douter que „ cela ne soit ainsi; tellement qu'à le bien prendre (cet„ te conclusion est remarquable), il n'y a point là de „ mots superflus, puisqu'au contraire ils sont nécessaires „ pour donner une pleine assûrance de ce que l'on affir„ me. En un mot, il suffit que l'une des phrases dit „ plus que l'autre pour éviter le vice du *pléonasme*, „ c'est-à-dire la *périssologie*, qui consiste à ne dire qu'u„ ne même chose en paroles différentes & oisives, sans „ qu'elles ayent une signification ni plus étendue, ni „ plus forte que les premieres „.

Le *pléonasme* d'énergie est très-commun dans la langue hébraïque, & il semble en faire un caractere particulier & propre, tant l'usage en est fréquent & nécessaire.

1°. Un nom construit avec lui-même, comme *esclave des esclaves, cantique des cantiques, vanité des vanités, flamme de flamme, les siecles des siecles*, &c. est un tour très-ordinaire dans la langue-sainte, & une superfluité apparente de mots; mais ce *pléonasme* est très-énergique, & il sert à ajouter au nom l'idée de sa propriété caractéristique dans un grand degré d'intensité, c'est comme si on disoit, *très-vil esclave, cantique excellent, vanité excessive, flamme très-ardente, la totalité des siecles* ou *l'éternité*.

2°. Rien de plus inutile en apparence à la plénitude du sens grammatical que la répétition de l'adjectif ou de l'adverbe: mais c'est un *pléonasme* adopté dans la langue hébraïque, pour remplacer ce qu'on appelle dans les autres le *superlatif absolu*. *Voyez* AMEN, IDIOTISME & SUPERLATIF.

3°. Un autre *pléonasme* est encore usité dans le même sens ampliatif; c'est l'union de deux mots synonimes par la conjonction copulative: comme *verba oris ejus iniquitas & dolus*, *Ps.* 35, *vulg.* 36, *hebr. v.* 4. c'est-à-dire, *verba oris ejus iniquissima*.

4°. Mais si la conjonction réunit le même mot à lui-même, c'est un *pléonasme* qui marque diversité: *in corde & corde locuti sunt. Ps. II. vulg.* 12. *hebr. v.* 5. c'est-à-dire, *cum diversis sensibus, quorum alter est in ore, alter in mente*. Nous disons de même en françois, au-moins dans le style simple, *il y a coutume & coutume, il y a donner & donner*, pour marquer la diversité des coutumes & des manieres de donner. C'est dans notre langue un hébraïsme.

5°. Si le même nom est répété de suite sans conjonction & sans aucun changement de forme, c'est un *pléonasme* qui remplace quelquefois en hébreu l'adjectif distributif *chaque*, ou l'adjectif collectif *tout*: [illegible] (*Ishal aish aish mebith*, en lisant comme Masclef), ce que les septante ont traduit par ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, *homo, homo filiorum Israël*, & la vulgate, *homo quilibet de domo Israël. Levi. xvij.* 3. ce qui est le véritable sens de l'hébraïsme. D'autres fois cette répétition est purement emphatique: [illegible], *Deus meus, Deus meus*; ce *pléonasme* marque l'ardeur de l'invocation. Nous imitons quelquefois ce tour hébraïque dans la même vue; on ne sauroit lire, sans la plus vive émotion, ce qu'a écrit l'auteur de *Télémaque, liv. XI.* sur les acclamations

des peuples de l'Hespérie au sujet de la paix, & la jonction de ces deux mots, *la paix, la paix*, qui se trouve jusqu'à trois fois dans l'espace de quatre à cinq lignes, donne au récit un feu qui porte l'embrasement dans l'imagination & dans l'ame du lecteur.

6°. C'est un usage très-ordinaire de la langue-hébraïque de mettre l'infinitif du verbe avant le verbe même: אכל תאכל, *comedere* ou *comedendo comedes Gen. ij. 16.* מות תמות, *mori* ou *moriendo morieris. Ib. ij. 17.* Quelques grammairiens prétendent que c'est dans ces exemples une pure *périssologie*, & que l'addition de l'infinitif au verbe n'ajoute à sa signification aucune idée accessoire. Pour moi j'ai peine à croire qu'une phrase essentiellement vicieuse ait pû être dans la langue sainte d'un usage si fréquent sans aucune nécessité. Je dis *d'un usage fréquent* car rien de plus commun que ce tour dans les livres sacrés; & j'ajoute que ce seroit sans aucune nécessité, parce que la conjugaison simple fourniroit la même idée. Qu'on y prenne garde; l'usage des langues est beaucoup moins aveugle qu'on ne le pense, & jamais il n'autorise sans raison une locution irréguliere: il faut, pour mériter l'approbation universelle, qu'elle supplée à quelque formation que l'analogie de la langue ne donne point, comme sont nos tems composés par le moyen des auxiliaires *avoir*, *venir*, *devoir*, *aller*, ou qu'elle renferme quelque idée accessoire dont ne seroit pas susceptible la locution réguliere; tels que sont les *pléonasmes* dont il s'agit ici. Leclerc cependant (*Art. critic. Part. II. sect. I. cap. 4, n°. 3, 4, 5*) soutient que cette addition de l'infinitif au verbe n'a en hébreu aucune énergie propre: *hæc additio ejusdem verbi... nullam habet in hebraicâ... linguâ emphasin.* Mais il faudroit, avant que d'adopter cette opinion, répondre à ce que je viens d'observer sur la circonspection de l'usage qui n'autorise jamais une locution irréguliere sans un besoin réel d'analogie ou d'énergie. Si d'ailleurs on s'en rapporte au moyen proposé par Leclerc, il me semble qu'il ne lui fournira pas une conclusion favorable. *res... certa erit*, dit-il, *de hebraicâ, si quis expendat loca scripturæ in quibus occurrit ea phrasis.* N'est-il pas évident que *comedendo comedes* ne signifie pas simplement *vous mangerez*, mais *vous aurez toute liberté de manger, vous mangerez librement, tant & si souvent que vous voudrez*? C'est la même énergie dans *moriendo morieris*; cela ne veut pas dire simplement *vous mourrez*; mais la répétition de l'idée de mort donne à l'affirmation énoncée par le verbe une emphase particuliere, *vous mourrez certainement, infailliblement, indubitablement*: & de là vient que pour donner plus de poids à l'affirmation contraire ou à la négation de cette sentence, le serpent employa le même *pléonasme*: לא מות תמתון, *nequaquam moriendo moriemini, Gen. 3, 4.* il est certain que vous ne mourrez point. *Voyez* au surplus la grammaire hébraïque de Masclef, *ch. xxiv.* §§ 5, 8, 9; *ch. xxv.* § 8, & *ch. xxvj.* §§ 7, 8.

II. J'avoue néanmoins qu'il se rencontre, & même assez souvent, de ces répétitions identiques où nous ne voyons ni emphase, ni énergie. Dans ce cas, il faut distinguer entre les langues mortes & les langues vivantes, & soudistinguer encore entre les langues mortes dont il nous reste peu de monumens, comme l'hébreu, & les langues mortes dont nous avons conservé assez d'écrits pour en juger avec plus de certitude, comme le grec & le latin.

Par rapport à l'hébreu, quand nous n'appercevons pas les idées accessoires que la répétition identique peut ajouter au sens, il me semble qu'il est raisonnable de penser que cela vient de ce que nous n'avons plus assez de secours pour entendre parfaitement la locution qui se présente; & c'est d'ailleurs un hommage que nous devons à la majesté de l'Ecriture sainte, & à l'infaillibilité du S. Esprit qui en est le principal auteur.

Pour les autres langues mortes, il est encore bien des cas où nous devons avoir par équité la même réserve; & c'est principalement quand il s'agit de phrases dont les exemples sont très-rares. Mais en général nous ne devons faire aucune difficulté de reconnoître la *périssologie*, même dans les meilleurs écrivains de l'antiquité, comme nous la trouvons souvent dans les modernes. 1°. Nous entendons assez le grec & le latin pour en discuter le grammatical avec certitude; & peut-être Démosthène & Cicéron seroient-ils surpris, s'ils revenoient parmi nous, & que nous pussions communiquer avec eux des progrès que nous avons faits dans l'intelligence de leurs écrits, quoique nous ne puissions pas parler comme eux. 2°. Le respect que nous devons à l'antiquité, n'exige pas de nous une adoration aveugle: les anciens étoient hommes comme les modernes, sujets aux mêmes méprises, aux mêmes préjugés, aux mêmes erreurs, aux mêmes fautes: osons croire une fois, que Virgile n'entendoit pas mieux sa langue, & n'étoit pas plus châtié dans son style que ne l'étoit notre Racine; & Racine n'a point été entierement disculpé par l'Abbé des Fontaines, qui s'étoit chargé de le venger contre les remarques de M. l'Abbé d'Olivet. Disons donc que le *sic ore locutus* de Virgile, & mille autres phrases pareilles de ce poëte & des autres écrivains du bon siecle, ne sont que des exemples de *périssologie*, & des défauts réels plûtôt que des tours figurés. (*B. E. R. M.*)

PLÉROTIQUES, adj. *en Médecine*, une espece de remedes, que l'on appelle autrement *incarnatifs* & *sarcotiques*. *Voyez* INCARNATIF & SARCOTIQUE. Ce mot est formé du mot grec πληρόω, *je remplis*.

PLESCOW, ou PLESKOW, ou PSKOW, (*Géog. mod.*) ville de Russie, capitale du duché du même nom, avec un archevêché du rit moscovite, & un château bâti sur un rocher. Elle fut réunie à la couronne de Russie par le grand Duc Jean Basilowitz, & Etienne Battori, roi de Pologne, fut obligé d'en lever le siege en 1707. Cette ville est située sur la riviere de Muldow, près de son embouchure dans le lac de *Plescow*, à 60 lieues nord-ouest de Riga, & à égale distance de Petersbourg. *Long.* 45, 18. *latit.* 57, 35.

PLESS, ou PSEZINA, (*Géog. mod.*) petite ville de Silésie sur le bord septentrional de la Vistule, aux confins de la Pologne, sur la route de Cracovie à Vienne. Les Catholiques y ont une église, & les Luthériens en plus grand nombre y ont leur temple.

PLESSIS-LEZ TOURS, (*Géog. mod.*) ancienne maison royale de France, près de Tours, bâtie par Louis XI. qui y fonda une collégiale & un couvent de Minimes, le premier qu'ils aient eu en France.

C'est au Château de *Plessis-les-Tours* que mourut Louis XI. le 30 Août 1483, âgé de 60 ans. Peu de tyrans, dit M. de Voltaire, ont fait périr plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des supplices plus recherchés. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeoit ces victimes, sont les monumens qu'il a laissés de son caractere. Le supplice de Jaques d'Armagnac, Duc de Nemours, qu'il fit juger par des commissaires, les circonstances & l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les prisons où il enferma ses jeunes enfans, sont autant de traits odieux.

On avoit vu l'héroïsme éclater sous Charles VII; sous Louis XI, il n'y eut nulle vertu; le peuple fut tranquille comme les forçats le sont dans une galere. Cependant ce cœur artificieux & dur avoit deux penchans qui auroient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs: c'étoit l'amour & la dévotion; mais son amour tenoit de son caractere, & sa dévotion n'étoit que la crainte d'une ame coupable. Toujours couvert de reliques, & portant à son bonnet sa notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandoit pardon de ses forfaits, avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Sainte Vierge Comtesse, mais à s'abstenir des mauvaises actions.

Sentant sa mort approcher, renfermé dans son château, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fit venir de Calabre un hermite nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *S. François de Paule*. Il se jette à ses piés; il le supplie, en pleurant, d'intercéder auprès de Dieu, & de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel établi par l'être suprème, eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé, une ame foible & perverse, plus long-tems que ne comportoit la nature.

Tandis qu'il demande ainsi la vie à un homme étranger, incapable de lui être utile, il croit en ranimer les restes, en s'abreuvant du sang qu'on tire à de jeunes enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. Enfin on ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, que celui d'un malheureux prince qui n'a d'autres sentimens que l'ennui, les remords, la crainte, & le désespoir d'être haï.

Louis XI, dit Comines, étoit léger à parler des gens, sauf de ceux qu'il craignoit; car il étoit assez craintif de sa propre nature... Il répétoit souvent que tout son conseil étoit dans sa tête, parce qu'en effet il ne consultoit personne; ce qui fit dire à l'amiral de Brezé, en le voyant monter sur un bidet très-foible, qu'il falloit que ce cheval fût plus fort qu'il ne paroissoit, puisqu'il portoit le roi & tout son conseil. Il étoit jaloux de son autorité, au point qu'étant revenu d'une grande maladie où il avoit perdu connoissance, & ayant appris que quelques-uns de ses officiers l'avoient empêché de s'appro-

cher

cher d'une fenêtre, apparemment dans la crainte qu'il ne ſe précipitât, il les chaſſa tous.

Avare par goût, & prodigue par politique, mépriſant les bienſéances, incapable de ſentimens, confondant l'habileté avec la fineſſe, préférant celle-ci à toutes les vertus, & la regardant non comme le moyen, mais comme l'objet principal, enfin moins habile à prévenir le danger qu'à s'en tirer, né cependant avec de grands talens dans l'eſprit, & ce qui eſt ſingulier, ayant relevé l'autorité royale, tandis que ſa forme de vie, ſon caractère, & tout ſon extérieur auroient ſemblé devoir l'avilir.

Louis XI. avoit augmenté les tailles de trois millions, & levé, pendant vingt ans, quatre millions ſept cens mille livres par an, ce qui pouvoit faire environ vingt-trois millions d'aujourd'hui, au lieu que Charles VII. n'avoit jamais levé par an que dix-huit cens milles francs.

Il avoit une plaiſante ſuperſtition; il ne vouloit point entendre parler d'affaires le jour des Innocens, il ne vouloit pas non plus prêter ſerment ſur la croix de S. Lo (car l'uſage de jurer ſur les reliques ſubſiſtoit encore); cette croix de S. Lo l'emportoit alors ſur toutes les reliques, même ſur celles de S. Martin, ſi révérées & ſi redoutables ſous la premiere race.

Le prétexte de ce prince étoit que c'eût été manquer de reſpect pour l'inſtrument de notre ſalut; mais un de ſes hiſtoriens nous apprend que ſa répugnance ne venoit que d'une vieille croyance de ſon tems: ceux qui ſe parjuroient en jurant ſur cette relique, mouroient, croyoit-on alors, miſérablement dans l'année, & le bon prince étoit un peu plus attaché à la vie qu'à ſa parole.

C'eſt lui qui a honoré les armoiries des Medicis de l'écuſſon de France. Il eut d'abord intention de ſe rendre chef de l'ordre de la Toiſon, & de la conférer à la mort de Charles le téméraire, comme étant aux droits de la maiſon de Bourgogne; mais enſuite il le dédaigna, dit Brantôme, & ne crut pas qu'il lui convînt de ſe rendre chef de l'ordre de ſon vaſſal. Voilà ce que dit de ce prince M. Hainault dans ſon abrégé de l'hiſtoire de France. Ajoutez-y que le titre de *roi très-chrétien* fut donné à Louis XI. en 1469.

Jamais prince n'en fut moins digne, & ſa donation de Boulogne à la Sainte-Vierge doit plutôt être réputée pour artifice que pour extravagance. Le ſeul titre du contrat qu'il fit ſemble juſtifier cette réflexion. Voici le titre de ce contrat: „ Tranſport de Louis XI. à la Vierge-Marie de Boulogne du droit & titre du fief & hommage du comté de Boulogne, dont releve le comté de Saint-Pol, pour être rendu devant l'image de ladite Dame par ſes ſucceſſeurs, en 1478 „.

Il n'eſt point néceſſaire de rechercher le fond des affaires que ce prince avoit eues pour l'acquiſition de ces deux terres: ce ſont de ces ſentimens dont il eſt ici queſtion, & non pas des droits de la couronne. Il ſuffit de ſavoir qu'il crut que cet acte, tout bizarre qu'il eſt, étoit utile au bien de ſes affaires, puiſqu'il s'en aviſa & qu'il le fit.

Il n'y a rien d'extraordinaire de conſacrer, vouer, dédier le revenu de ſes terres au ſervice de Dieu, à l'uſage de ſes miniſtres, à l'ornement de leurs temples & de leurs autels; mais de choiſir des puiſſances céleſtes pour en faire les objets de notre libéralité; qu'au lieu de leur demander, ou de feindre d'avoir reçu d'elles, on ſe ſoit ingéré de leur donner, comme ſi elles avoient beſoin de nos biens, ainſi que nous avons beſoin des leurs; qu'elles en puſſent jouir efficacement, ainſi que nous pouvons jouir des leurs, de leurs lumieres & de leur intelligence, quand il leur plaît de nous en communiquer quelque rayon, cette fauſſe libéralité, dis-je, eſt un indigne artifice, & cependant il réuſſit à Louis XI. car nous ne voyons pas que de ſon tems on ait taxé de fraude cette action extraordinaire. Perſonne ne trouva étrange que ce prince contractât avec la Sainte-Vierge tout comme il auroit contracté avec un autre prince, & qu'il lui fît du-moins par fiction accepter un préſent dont il ne demeuroit pas moins maître après cette prétendue libéralité.

Car enfin, eſt-ce que les baillifs, prevôts & autres officiers de la comté de Boulogne, quand on les auroit appellés les *baillifs de la Vierge*, ſes prevôts & ſes officiers, en devoient moins obéir au roi? Eſt-ce que l'égliſe de Boulogne jouiſſant du revenu de la terre, en étoit mieux deſſervie? Eſt-ce que le roi en étoit moins comte pour avoir donné cette comté à la Vierge? Non aſſurément. Mais le peuple d'alors ne voyoit pas tout cela comme nous le voyons; ſes vues ne portoient pas aſſez loin. Il y a eu des tems où l'on a pu haſarder ſans crainte toutes ſortes d'artifices prétendus religieux. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PLESTORE, ſ. m. (*Mythol.*) nom propre d'un faux dieu des anciens Thraces. On ne ſait ce que c'étoit que ce dieu; tout ce que l'on en apprend d'Hérodote, eſt que les Thraces lui ſacrifioient des hommes.

PLÉTHORE, ſ. f. (*Médec.*) *plénitude, en Médecine*, ſignifie *ſurabondance de ſang & d'humeurs*. La *pléthore* eſt une quantité de ſang louable, plus grande qu'il ne faut pour pouvoir ſupporter les changemens qui ſont inévitables dans la vie, ſans occaſionner des maladies. C'eſt de la *pléthore* dont parle Hippocrate, lorſqu'il dit dans le troiſieme aphoriſme de la premiere ſection, „ que les perſonnes qui ſe portent le mieux ſont „ dans un état dangereux, puiſque ne pouvant demeurer „ dans le même état pendant long-tems, ni changer pour „ le mieux, il faut néceſſairement qu'elles tombent dans „ un état pire, de ſorte qu'on doit les en tirer le plus „ promptement qu'il eſt poſſible.

La *pléthore* ne conſiſte point dans l'augmentation de toutes ſortes d'humeurs indifféremment, mais ſeulement dans celles des ſucs louables. Auſſi Galien nous apprend-il, *method. medend. lib. XIII. cap. vj.* qu'on donne le nom de *pléthore* à l'augmentation mutuelle & uniforme des fluides; au lieu que lorſque le ſang abonde en bile noire ou jaune, en pituite, ou en humeurs ſéreuſes, on appelle cette maladie une *cacochimie*, & non une *pléthore*.

La *pléthore*, ou la quantité augmentée des fluides, retarde leur circulation; & les fluides languiſſant dans leur mouvement, tendent bientôt à produire des ſtaſes, des phlogoſes, des embarras, & enfin des inflammations qui emportent en peu de tems les malades, ſi on n'y remédie promptement; c'eſt ainſi que le ſang ſuperflu qui produit la *pléthore* dans les femmes & dans les hommes, & qui occaſionne le flux menſtruel ou hémorrhoïdal, n'eſt point mauvais en lui-même; mais par ſon ſéjour & la preſſion qu'il fait ſur les vaiſſeaux, il occaſionne une compreſſion, un étranglement dans les diametres des vaiſſeaux collatéraux, & de-là viennent les obſtructions, les congeſtions inflammatoires, & les maladies aiguës & chroniques.

Les anciens diſtinguoient deux ſortes de *pléthore*, l'une qui affecte les vaiſſeaux, & l'autre qui influe ſur les forces, lorſque les vaiſſeaux ſont tellement remplis de liqueurs louables, & qu'ils ſont menacés de rupture, cela s'appelle ſimplement une *plénitude* ou *pléthore* des vaiſſeaux; mais lorſque ces vaiſſeaux, ſans contenir une trop grande quantité d'humeurs louables, en renferment cependant plus que la force vitale n'eſt en état d'en faire circuler, cela s'appelle *plénitude*, ou *pléthore ad vires*. C'eſt ainſi que Galien, en parlant de la plénitude, *ch. iij.* nous apprend qu'il y a deux ſortes de *pléthore*, l'une qui affecte les forces & les facultés vitales, & l'autre les vaiſſeaux. Et dans ſon *traité de la façon de traiter les maladies par la ſaignée, ch. vj.* il dit „ que plus „ une perſonne ſe ſent peſante, plus la *pléthore*, eu égard „ aux forces, eſt conſidérable; au lieu que celle des „ vaiſſeaux ſe manifeſte par un ſentiment de tenſion „.

On n'entend ordinairement la *pléthore* qu'en parlant des vaiſſeaux, & c'eſt dans ce ſens que nous la conſidérons.

Cette eſpece de *pléthore* devient une vraie maladie. Cette quantité trop grande de ſang reconnoît pour cauſe tout ce qui engendre beaucoup de chyle & de ſang louable, & empêche en même tems l'atténuation & la diſſipation de la tranſpiration; car alors la recette étant plus grande que la depenſe, il faut de néceſſité que le ſang s'amaſſe, qu'il ſtagne, qu'il croupiſſe, & qu'il produiſe la *pléthore*.

Les fonctions vitales & naturelles uſent néceſſairement les ſolides, & procurent la diſſipation des fluides; de ſorte que l'on eſt obligé de les réparer tous deux par les alimens. Lorſqu'on rend tous les jours au corps autant de ſubſtance qu'il en perd, il réſulte un parfait équilibre qui eſt le ſigne le plus parfait & le plus conſtant de la ſanté; car Sanctorius a prouvé par pluſieurs expériences que le corps eſt dans l'état le plus parfait où il puiſſe être lorſqu'il reprend tous les jours ſon poids ordinaire; après que la digeſtion eſt faite, le corps répare ſes pertes à l'aide d'un chyle louable, & d'un ſang qui en eſt formé: lors donc qu'il s'engendre une plus grande quantité de chyle & de ſang qu'il ne faut pour réparer la diſſipation qui s'eſt faite, il arrive un amas de ſucs ſuperflus qui augmente à proportion de l'efficacité des fonctions.

Les cauſes de la *pléthore* ſont la forte contraction des viſceres & organes chyliferes du cœur & des arteres, & en

en même tems le relâchement des veines & des autres petits vaisseaux; les alimens doux qui se changent aisément en chyle, le trop long sommeil, l'inaction des muscles, le défaut des évacuations ordinaires du sang, soit naturelles ou artificielles auxquelles on est accoutumé.

Depuis que l'homme a été condamné en punition de son péché, à manger son pain à la sueur de son visage, l'exercice du corps est devenu absolument nécessaire pour la conservation de sa santé; aussi voit-on que ceux qui menent une vie oisive sont affligés des maladies les plus terribles.

Hippocrate nous apprend, dans son *traité de la diete*, *liv. I.* que tout homme qui mange ne sauroit se bien porter, s'il ne travaille à proportion de la nourriture qu'il prend; car le travail est destiné à consumer ce qu'il y a de superflu dans le corps. Il ordonne dans le même traité, *liv. III.* d'examiner si la nourriture a excédé le travail, ou le travail la nourriture, ou s'ils sont l'un & l'autre dans la juste proportion, car de leur inégalité naissent les maladies, comme la santé vient de leur équilibre & de leur égalité.

Il faut donc que l'équilibre entre la nourriture & le travail soit tel que la dissipation journaliere égale la quantité d'alimens dont on use; car si l'on prend la même quantité de nourriture en même tems qu'on fait moins d'exercice, il faut nécessairement qu'il en résulte une *pléthore*. Lorsqu'on nourrit des chevaux dans une écurie sans les faire travailler, ils s'engraissent en peu de tems, mais on ne les a pas exercés pendant quelques jours, que leur embonpoint diminue.

Les femmes ont tous les mois une évacuation naturelle de sang superflu, de même que les hommes qui sont sujets au flux hémorrhoïdal; ces évacuations font l'effet d'autant de saignées, or on est convaincu par expérience que plus un homme se fait saigner, pourvu que ses forces ne soient pas entierement affoiblies, plus ses vaisseaux se remplissent; & les personnes accoutumées à des saignées réitérées, sont affligées vers le tems auquel elles avoient coutume d'user de la saignée, des mêmes maladies que les femmes dont les regles sont supprimées; au moyen de quoi leurs forces dégénerent, & ils acquierent une habitude aussi lâche & aussi foible que celle des femmes.

Symptomes. Tous les phénomenes de la *pléthore* dépendent de la plénitude des vaisseaux, ou de la raréfaction qu'elle cause dans le sang; ce qui provient sur-tout de l'augmentation de sa vélocité & de la chaleur qui en résulte, ou d'autres causes que l'on peut reconnoître par l'observation: de-là vient la force, la grandeur & la plénitude du pouls, la dilatation des vaisseaux tant sanguins que lymphatiques, le dérangement des secrétions, la compression des veines sanguines & lymphatiques, l'interception de la circulation; l'inflammation & la rupture des vaisseaux, la suppuration, la gangrene & la mort.

Diagnostic. On est assuré de la présence de la *pléthore*, si les causes qui engendrent une trop grande quantité de sang louable, & dont on a parlé ci-devant, ont précédé; si l'on apperçoit une grande rougeur par tout le corps, sur-tout dans les parties où les vaisseaux sont comme à découvert; comme dans les coins des yeux, sur la conjonctive, dans la face interne des paupieres, des narines, de la bouche, de la gorge & des levres; si l'on sent une grande chaleur même dans les extrémités du corps; si les veines sont gonflées, & le pouls fort & plein; si après un exercice violent, des chaleurs excessives, l'usage du vin ou d'autres liqueurs chaude ou spiritueuse, les malades apperçoivent dans tous leurs muscles une tumeur molle, pleine & distensive, accompagnée d'une certaine immobilité qui les empêche de pouvoir fermer les poings; s'ils commencent à appercevoir en eux une certaine paresse & un assoupissement accompagné de larmes.

Prognostic. Tous les symptomes déja décrits pourront être prédits, & on pourra même annoncer que les fonctions du cerveau seront lésées, à cause qu'il y a une plénitude naturelle dans toutes les parties de la tête; de-là vient que lorsque les gros vaisseaux remplis de sang rouge sont distendus, les vaisseaux les plus petits souffrent une compression, parce que les vaisseaux du crâne ne peuvent point céder; de sorte que toutes les maladies du cerveau, depuis le vertige le plus léger jusqu'à l'apoplexie la plus funeste, peuvent venir d'une *pléthore*.

La curabilité de la *pléthore* dépend de son degré, de sa violence & du nombre de ses symptomes.

Curation. La cure de la *pléthore* consiste dans la saignée, le travail & les veilles, à se nourrir d'alimens âcres après les évacuations convenables, & à cesser ou omettre peu-à-peu ces mêmes évacuations.

1°. La saignée est nécessaire, elle évacue la trop grande abondance de sang louable qui est la cause de tous les accidens dont on vient de parler; d'où il suit que tout ce qui est capable de la diminuer, doit être salutaire & necessaire; mais rien n'est plus propre pour cet effet que la saignée, qui appaise immédiatement tous les symptomes. En effet, le médecin ne peut mieux faire que de suivre la méthode que la nature suit & indique elle-même dans la *pléthore*. Or on sait que dans toutes les maladies qui proviennent de la raréfaction & de la *pléthore*, rien ne guérit plus sûrement & plus efficacement que les hémorrhagies salutaires, sur-tout par le nez; de-là vient que les médecins égyptiens font des scarifications dans la plûpart des maladies.

La diete aide & acheve ce que la saignée a commencé; aussi voit-on que les gens qui joignent la diete à l'exercice sont moins pléthoriques & plus sains.

Mais quoique la saignée diminue la redondance du sang, non-seulement elle laisse le corps aussi sujet qu'auparavant à la réplétion, mais elle le dispose encore davantage à la génération d'une nouvelle *pléthore*, ainsi que nous l'avons déja observé. D'où il suit qu'il faut tellement le fortifier, qu'il ne puisse plus amasser à l'avenir une si grande quantité de sang.

L'exercice non-seulement dissipe le trop de sang qui s'étoit amassé dans le corps, mais il fortifie encore les solides à un tel point, qu'ils ne cedent plus avec la même facilité aux fluides qu'ils contiennent; aussi voit-on rarement les personnes accoutumées à un travail pénible, sujettes à la *pléthore*, bien qu'elles prennent beaucoup de nourriture: mais un pareil exercice ne convient qu'après avoir dégagé les vaisseaux par le moyen de la saignée; car sans cette précaution, ils ne manqueroient pas de se distendre & de se rompre en très-peu de tems.

Les veilles sont un grand remede contre la plénitude, si le sommeil est une cause de cette même plénitude; aussi voit-on que ceux qui dorment peu sont rarement pléthoriques.

L'usage des alimens âcres ordonné après la saignée & la purgation est sagement indiqué; car comme les alimens doux sont une cause de notre accroissement, & même de la *pléthore*, comme il le paroît par la nutrition & la formation du fœtus qui n'est nourri que de lait & d'autres nourritures douces & humectantes, il suit que la diete opposée à celle des enfans, sera salutaire dans le cas de *pléthore*; les alimens les plus durs à digérer, les substances âcres, aromatiques & irritantes sont les plus salutaires, parce qu'ils fournissent moins de chyle & de sang, & que les humeurs sont plus fouettées à l'aide de ces sortes de substances; elles ne peuvent d'ailleurs s'accumuler dans les vaisseaux à cause du ressort de ceux-ci qui se trouve augmenté.

Les évacuations doivent être omises ou cessées par degré, leur continuation augmenteroit la *pléthore*, de même que leur cessation subite; il faut les diminuer peu-à-peu, quant à leur quantité, & mettre un plus grand intervalle entr'elles pour pouvoir y renoncer insensiblement sans danger; en prenant ces mesures on imite la méthode salutaire dont la nature se sert vers le tems que les regles commencent à cesser dans les femmes; car cette évacuation devient successivement moins abondante, & ses retours sont moins fréquens jusqu'à ce qu'elle ait entierement cessé; mais lorsque les regles viennent à cesser tout-d'un-coup, cet accident a pour l'ordinaire des suites très-fâcheuses.

La purgation est un remede aussi sûr que la saignée; car elle diminue les humeurs des premieres voies, elle évacue le chyle surabondant, il s'en porte moins dans le sang, & celui-ci est nécessairement diminué dans sa source; la purgation répétée occasionne moins la *pléthore* par elle-même, que la saignée, car elle ne désemplit pas spécialement les vaisseaux.

Les sudorifiques & les diurétiques sont aussi des remedes assurés, car ils augmentent les secrétions, diminuent la masse totale des liqueurs. Quelques gens même n'emploient que ces remedes.

Pléthore fausse est une maladie où le sang, sans être augmenté dans la masse, l'est dans son volume; de façon que vingt-cinq livres de sang équivalent en volume à trente livres; c'est cet état que l'on nomme *raréfaction des fluides*.

La cause de cette *pléthore* est différente de celle de la vraie; elle dépend de la raréfaction même du sang; les soufres & les autres fluides étant fort développés & divisés présentent plus de surface, ils emplissent davantage les vaisseaux, ceux-ci sont plus dilatés, plus tendus, plus vibratifs, le pouls est plus plein, plus fréquent: mais les causes de ces raréfactions sont les alimens âcres

de

de haut goût; les remedes chauds & atténuans ordonnés dans l'épaississement ou dans la *pléthore* même, la *pléthore* elle-même occasionnée par la suppression des évacuations ordinaires, & sur-tout de la transpiration, le défaut d'exercice, l'usage des liqueurs spiritueuses, & enfin tout ce qui peut augmenter l'acrimonie, la chaleur & l'expansion des liqueurs.

Dans la *pléthore fausse* le sang est plus fouetté, plus divisé & atténué; aussi le pouls est plus plein, mais plus tendu & plus fréquent; la chaleur y est plus marquée que dans la *pléthore* vraie, où le sang est plus étouffé, mais moins âcre & moins expansible. Les veilles continuelles, l'excès des passions & l'alkalescence des humeurs sont les vraies causes de cette maladie, qui est plus dangereuse que la *pléthore* vraie.

Curation. Les indications sont de condenser, d'adoucir & de resserrer la masse & le volume du sang.

Les remedes convenables sont la saignée moins copieuse & moins souvent répétée que dans les *pléthores* vraies.

Les adoucissans sont le petit-lait, les tisanes d'orge, de gruau, de ris & de semoule, les crêmes faites avec ces graines, les bains & les demi-bains.

Les rafraîchissans, les émulsions avec les semences froides majeures & mineures.

L'air frais, les alimens doux & balsamiques, les viandes des jeunes animaux, les bouillons & les gelées préparées de ces viandes.

L'eau simple pour boisson, ou le vin vieux fort trempé, l'exercice modéré, le repos ou le sommeil prolongé & pris dans un lieu temperé, où l'air ne soit ni trop chaud ni trop froid.

Tout ce que nous avons dit sur la *pléthore* suffit pour faire comprendre que cette cause des maladies est la plus générale & la plus ordinaire, & qu'on ne pourra les traiter ni les guérir sans combattre cette cause générale.

Les remedes anti-pléthoriques sont en général les diurétiques, les sudorifiques, les apéritifs, les céphaliques, les emmenagogues, les hépatiques, les spléniques. *Voy. tous ces articles*. *Voyez* MÉDICAMENS.

PLETHORIQUES, *medicamens* qui font naître de la chair & remplissent les blessures. On donne aussi le nom de *pléthoriques* à toutes les causes de la pléthore, soit vraie, soit fausse. *Voyez* PLETHORE.

PLÉTHRON, (*Arpentag. des anc.*) πλέθρον, espace de terrein chez les Grecs, qui contenoit cent piés en quarré; ou quarré dont le côté étoit de cent piés. Le *jugerum* des Latins contenoit deux cens piés, c'est-à-dire, l'espace renfermé dans un parallélogramme de deux cens piés de long sur cent de hauteur, desorte que vingt πλέθρα, des Grecs ne faisoient que dix *jugera*, ou arpens des Romains. Pline a commis perpétuellement cette faute dans les passages qu'il a tirés de Théophraste. Il n'a pas songé que son *jugerum* étoit une mesure double du πλέθρον. (*D. J.*)

PLÉTHYPATE, (*Calend. de Paphos.*) nom d'un mois de ceux de Paphos, suivant Gyraldus & le pere Hardouin; il répondoit au mois de Juin. (*D. J.*)

PLEVINE, s. f. (*Jurisprud.*) est un terme particulier à la coutume de Bretagne pour exprimer un cautionnement. Ce terme étoit aussi usité dans l'ancienne coutume de Normandie. *Voyez* PLEGE. (*A*)

PLEUMOSII, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule belgique, dans la dépendance des Nerviens. Comme Jules-César, *l. V. c. xxxix.* est le seul qui ait nommé ces peuples, & qu'il ne dit rien qui puisse faire connoître où ils habitoient, on s'est exercé à les placer à fantaisie. Les uns ont dit que c'étoient les habitans de la Flandre; les autres les ont mis dans la Flandre orientale: d'autres disent que ce sont les habitans de Courtrai; & les remarques de M. Samson, sur la carte de l'ancienne Gaule, disent que c'est le pays de Peule, au diocèse de Tournai dans la Flandre wallone ou gallicane. (*D. J.*)

PLEVRE, s. f. *en Anatomie*, est une membrane qui paroît composée de deux especes de sacs ou vessies, dont une des extrémités enfoncée vers l'autre reçoit de chaque côté le poumon & l'enveloppe immédiatement, tandis que l'autre tapisse par sa convexité l'intérieur du thorax. *Voyez* THORAX. Ce *mot* vient du grec πλευρὰ, qui signifie originairement *côté*; les Latins l'appellent *succingens*. Ces deux sacs s'adossent vers la partie moyenne de la poitrine, & forment une cloison qu'on appelle le *médiastin*; elles laissent cependant entr'elles un espace où est placé le péricarde, le thymus, &c. *Voyez* PÉRICARDE, THYMUS, &c.

Elle est d'un tissu fort semblable à celui du péritoine; & son usage est de défendre l'intérieur du thorax & d'empêcher que les poumons ne soient gênés dans leur mouvement. Quoiqu'on ait trouvé dans l'ouverture de différens cadavres cette membrane remplie de corps glanduleux, ils ne sont cependant pas visibles dans l'état naturel. Cette membrane s'ossifie quelquefois en partie.

PLEVRE, *maladies de la*, (*Médec.*) cette membrane douée d'un sentiment très-exquis, qui tapisse toute la cavité interne de la poitrine, & se continue jusqu'au diaphragme & au médiastin, est sujette à différentes maladies générales, parmi lesquelles la *pleurésie* tient un triste rang.

Les blessures de la poitrine qui pénetrent jusqu'à la *plevre*, ramassent du sang, de l'air, & puis du pus dans le sac dilaté de cette membrane. Pour tirer ce pus, il faut avoir recours à une respiration artificielle ou à la suction. Les blessures qui vont au-delà de la *plevre*, produisent les mêmes maladies dans la cavité de la poitrine, dont la méthode curative appartient à celle des maux de cette partie.

Souvent il s'amasse du pus dans les cellules de la membrane externe de la *plevre*. 1°. Après une contusion de la poitrine, ou une blessure qui ne pénetre point. 2°. A la suite d'une assez violente pleurésie sans crachement de pus, mais dans laquelle la difficulté de respirer continue toujours, ainsi que la douleur quand on y touche; surtout si l'on voit en même tems une tumeur & un changement de couleur dans les tégumens, & qu'on s'apperçoive qu'un linge mouillé qui y aura été appliqué seche trop vîte dans une petite partie. Quand l'abscès perce intérieurement, il procure d'abord une respiration plus libre, & bien-tôt après plus gênée. Avant qu'il creve, il le faut ouvrir de bonne heure; mais quand une fois ce cas est arrivé, il convient de le traiter comme l'empyème.

Les autres maladies de la *plevre*, telles que l'inflammation, la sympathie, le catharre, le rhumatisme, l'hydropisie, la concrétion, se conçoivent aisément par la connoissance qu'on peut avoir de la structure des parties qui composent la poitrine. (*D. J.*)

PLEURER, v. neut. (*Gramm.*) voyez l'article PLEURS.

PLEURER, (*Jardinage.*) on dit que la seve *pleure*, pour exprimer qu'elle est en grand mouvement, & qu'étant trop abondante, elle est obligée de sortir.

PLEURES, s. f. pl. (*Lainage.*) ce sont les laines qui se coupent sur la bête après qu'elle est morte; elles sont d'une très-mauvaise qualité, aussi ne les emploie-t-on qu'à la fabrique des couvertures les plus grossieres, en les mêlant avec les laines de Barbarie. Il en vient de Mulhausen, de Wismar, du Rhin, &c. *Savary*. (*D. J.*)

PLEURÉSIE, s. f. (*Médec.*) se divise en vraie & en fausse: la vraie que l'on confond avec la péripneumonie, est une inflammation de la poitrine, qui a pour signes une fievre aiguë & continue, un pouls dur, une douleur de côté aiguë, inflammatoire, qui augmente beaucoup durant l'inspiration, qui diminue dans l'expiration, une toux seche continuelle qui cause de grandes douleurs, & qui met le malade en danger d'être suffoqué.

Toutes les parties de la poitrine sont le siege de cette maladie: on la distingue en *vraie* & en *fausse*, en *seche* & *humide*. La *vraie* est celle où la douleur attaque la plevre & ses expansions qui s'étendent sur le poumon. La *fausse* est celle où la douleur est plus profonde, & attaque les muscles intercostaux & les parties qui les recouvrent. Si les crachats abondent, on la nomme *pleurésie humide*; & *pleurésie seche*, si les crachats sortent avec peine.

La *pleurésie* vient d'ordinaire aux adultes, qui sont d'un tempérament sanguin & qui font beaucoup d'exercice, qui sont exposés alternativement au chaud & au froid. On la nomme *idiopatique*, lorsqu'elle est produite par le vice local & la surabondance des humeurs; & *symptomatique*, lorsqu'elle est la suite d'une maladie inflammatoire, dont la cause & la matiere ont été transportées de quelque autre partie sur la poitrine.

Les causes éloignées seront donc toutes celles de l'inflammation, appliquées à la poitrine, à ses membranes, ou à ses muscles. *Voyez* INFLAMMATION.

Les symptomes sont d'abord un appétit extraordinaire, suivi de froid, de frisson, de foiblesse, de lassitude, & de fievre violente; dans son progrès, la chaleur devient insensiblement ardente, la douleur aiguë de foible qu'elle étoit, la respiration fort difficile; dans son état, la fievre est violente, mais se manifeste moins, parce que la respiration est gênée par la violence de la douleur; elle finit de différentes façons, ce qui dépend du siege de l'inflammation. Plus il y a de parties affectées à la fois, plus la circulation se fait avec force & vitesse, & plus la respiration & les autres fonctions qui en dépendent sont dérangées & s'éloignent de leur état naturel.

La

La *pleurésie*, de même que toutes les autres inflammations, se guérit, dégénere en d'autres maladies, ou cause la mort. On parvient à la guérir par résolution lorsque les humeurs qui circulent sont douces & que leur cours est modéré; & si la cause de l'obstruction n'est pas opiniâtre, dans ce cas il ne faut qu'aider la nature par des émolliens, des résolutifs, & de légers apéritifs. Elle se guérit par la coction & l'excrétion de sa cause: 1°. si le flux hémorrhoïdal ou les regles surviennent; 2°. si les urines sont chargées & critiques avant le quatrieme jour, si elles sont épaisses, si elles sortent goutte à goutte, si elles sont rouges, si elles déposent un sédiment blanc & calment la maladie; ces urines sont un signe de guérison, même dans la *pleurésie* seche; 3°. lorsque le malade est soulagé par des selles bilieuses avant le quatrieme jour; 4°. lorsqu'il commence à paroître avant le sixieme jour autour des oreilles ou aux jambes des abscès ichoreux, purulens, fistuleux qui coulent long-tems; 5°. lorsque le point de côté passe à l'épaule, à la main, au dos, avec un engourdissement & une pesanteur douloureuse dans ces parties; 6°. quand les crachats sont abondans, soulagent le malade, ne sont point accompagnés de catarres, ressemblent à du pus, acquierent bien tôt ou avant le quatrieme jour une couleur blanche, quand cette évacuation n'est point interrompue, ou reparoît aussi tôt qu'elle a été supprimée; car par-là le malade est hors de danger le neuvieme ou le onzieme jour.

Lorsqu'après avoir observé tous ces signes, on a reconnu quelle doit être la terminaison de cette maladie, il faut suivre les vûes de la nature & favoriser les voies qu'elle prend pour délivrer le malade.

Ainsi on doit favoriser l'écoulement des regles ou des hémorrhoïdes par les remedes propres, tels que les sangsues, les apéritifs emmenagogues.

Si l'urine est abondante, on emploie les diurétiques.

Si les selles sont copieuses & indiquées, on les soutient par des remedes internes qui soient laxatifs, & des topiques émolliens appliqués sur le bas-ventre.

S'il se forme des écoulemens ou des dépôts vers les oreilles, on les aide par les topiques appropriés.

Si la douleur passe au dos, à l'épaule, à la main, on y attire la maladie par des frictions, des emplâtres, &c.

La méthode curative est la suivante. Lorsque la *pleurésie* est récente, qu'elle est accompagnée de symptomes fâcheux avant la fin du troisieme jour, qu'elle est seche, qu'elle se trouve dans un corps robuste, accoutumé à un exercice violent, d'un tempérament sec, que la coction paroît impossible, on doit suivre les indications suivantes:

1°. On saigne copieusement le malade.

2°. On fomente la partie avec des décoctions émollientes, par des linimens, des embrocations, des cataplasmes résolutifs.

3°. On donne intérieurement les mêmes remedes, & sur-tout les résolutifs, les adoucissans. *Voyez ces articles.*

4°. On doit les déterminer sur les lieux affectés, par les frictions & les topiques administrés en même tems.

5°. Le régime sera humectant, antiphlogistique, rafraîchissant; on évitera ce qui augmente la circulation, ce qui desseche, comme la chaleur de l'air, du lit, des alimens, & des remedes.

Fomentation utile dans la pleurésie. Prenez des feuilles de mauve, de guimauve, de pariétaire, de chaque deux poignées; de pavot rouge, de jusquiame, de chaque une poignée; de fleurs de sureau, de camomille, de mélilot, de chaque trois onces: faites du tout une décoction dans du lait doux pour servir de fomentation.

Prenez de sucre de Saturne, deux gros; de vinaigre, six gros; d'huile de roses tirée par infusion, une once: faites-en un liniment.

Ou, prenez d'onguent populeum, deux onces, ou d'emplâtre diapompholix, quantité suffisante: étendez-le sur du chamois, & appliquez-le sur le côté.

Boisson dans la pleurésie. Prenez des feuilles de tussilage, de mauve, de chaque deux poignées; de fleurs de pavot rouge & d'althæa, une poignée & demie; de racine de persil, de salse-pareille, de chaque trois onces; de graine de lin broyée, quatre gros; de laitue, de chardon de Notre-Dame, de chaque une once: mettez le tout en coction dans une assez grande quantité d'eau pour qu'il en reste six pintes; le malade en boira deux verres par heure.

Les empyriques ordonnent sur-tout dans la *pleurésie* les sudorifiques & les diaphorétiques, tels que tous les remedes volatils, les sels volatils de vipere, de crâne humain, de corne de cerf, les yeux d'écrevisse, le sang de bouquetin, la fiente de mulet, & autres remedes semblables: mais ces remedes sont dangereux si l'on n'a pas eu soin de faire précéder les remedes généraux; & d'ailleurs quand cette méthode seroit bonne, il est préjudiciable de faire des regles générales en Médecine, attendu que tous les tempéramens n'étant pas les mêmes, les maladies sont essentiellement différentes. Et de plus, les grands médecins conviennent eux-mêmes que la transpiration ne peut se rétablir par les diaphorétiques, qu'après avoir relâché & détendu les pores de la peau; que l'éréthisme, produit par l'orgasme & le resserrement convulsif de la peau, empêche la transpiration; & que cette cause augmenteroit encore par tous les remedes chauds & stimulans, tels que sont tous les sudorifiques & diaphorétiques.

Enfin, les sudorifiques ne peuvent être administrés indifféremment à tout le monde; on doit craindre leurs effets dans les personnes seches, arides, dans les vieillards, & dans tous ceux dont les humeurs sont déja épuisées par des évacuations trop abondantes, par des sueurs copieuses.

Pleurésie fausse, (*Médec.*) c'est une inflammation des muscles intercostaux, internes & externes, & même de la face externe de la plevre, elle est accompagnée d'une douleur de côté violente, de fievre aiguë, avec un pouls dur, une toux fréquente & seche, une difficulté de respirer des plus considérables.

Les causes sont les mêmes que celles de la pleurésie vraie, avec cette différence qu'elles sont appliquées plutôt aux enveloppes de la poitrine, qu'à la plevre même, ainsi le nom de *pleurésie* ne lui convient pas.

Ses symptomes sont les mêmes que ceux de la vraie *pleurésie*, elle attaque ordinairement les personnes d'un tempérament robuste, les ouvriers, sur-tout les porte-faix, les gens occupés aux travaux de la campagne. Cela est fort connu, & il est rare que les gens oisifs ayent des *pleurésies*, quoique cependant cela arrive quelquefois; la terminaison est la même que celle de la *pleurésie* vraie, & de l'une & de l'autre péripneumonie, cependant celle-ci se termine avec moins de danger, & plus souvent par suppuration, ce qu'on appelle *empyeme*. *Voy.* Empyeme.

Le traitement est le même que celui de l'inflammation, il faut seulement remarquer que l'on doit plus insister sur les saignées du bras; on doit outre cela avoir recours aux remedes béchiques adoucissans, il y a moins à expectorer que dans la *pleurésie* vraie qui est souvent confondue avec la péripneumonie vraie.

Les topiques émolliens appliqués sur la partie souffrante, sont d'un grand usage; les embrocations, les cataplasmes émolliens, tiennent le premier rang, les vessies remplies de décoctions des plantes de même nature, ou de lait tiede, sont d'une grande efficacité dans cette maladie.

Liniment anodin. Prenez du baume de Locatel, 2 gros; d'huile d'amandes douces, une once; d'huile de Macis, tirée par expression, de l'onguent de guimauve & de baume tranquille, de chaque deux gros: mêlez le tout & faites-en un liniment.

Nota, 1°. que la *pleurésie* fausse ou le point de côté se confond souvent avec des douleurs qui ont pour cause des affections spasmodiques, du foie, de la rate, & des parties voisines, ou des vents ramassés dans le colon, ce qui mérite une attention singuliere.

2°. Que la suppuration de la poitrine est à craindre, & que pour la prévenir il faut réitérer de bonne heure les saignées, c'est l'ordinaire des mauvais praticiens, & d'autres empyriques, qui se mêlent pour la plûpart de traiter ces maladies purement internes, d'insister davantage sur les remedes externes, en quoi ils ont grand tort, car la suppuration qu'ils peuvent déterminer par cette manœuvre, est une seconde maladie pire que la premiere.

3°. Que la *pleurésie* fausse étant ordinaire aux gens robustes & qui ont fait beaucoup d'exercice; il ne faut point ménager les remedes, & ordonner en même tems une diete & un régime conformes à l'état du pouls & des forces; quoique la diete exacte ne convienne pas à tout le monde, cependant la nourriture entretient & allume la fievre. *Voyez* Régime & Diete.

PLEURON, (*Géog. anc.*) ville d'Italie: Homere en parle, ainsi que Strabon, *livre X. pag.* 451, qui dit qu'elle étoit bâtie dans un terrein gras & uni, au voisinage de Calydon. Elle fut la patrie d'Alexandre dit *de Pleuron*, parce qu'il lui fit honneur; il étoit poëte & grammairien, il avoit fait des tragédies, des élégies, & des mimes estimés, &c. mais il ne nous reste de tout cela que quelques fragmens qui sont cités par Strabon, par Athénée, par Aulu-gelle & par Macrobe.

Il y eut une autre ville nommée *Pleuron*, qui fut bâtie après la destruction de la premiere dans un autre endroit, savoir au pié du mont Aracynthus. Pline *Lib. IV. c. ij.* dit que cette seconde *Pleuron* étoit dans les terres. (*D. J.*)

PLEURONIA, (*Géog. anc.*) canton de l'Etolie, ainsi nommé de la ville *Pleuron*, Strabon, *lib. X. p.* 465, nous apprend que ce canton s'appelloit auparavant *Curétide*, parce qu'il étoit habité par les Curetes, anciens colons de l'Etolie. (*D. J.*)

PLEURS, s. m. pl. *Voyez* LARME. Par les *pleurs* on ne doit pas entendre de simples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer, plusieurs affections de la poitrine, avec grande inspiration; le thorax dilaté & comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le ris, une grande expiration aussi-tôt suivie du retour de l'air dans les poumons. Lisez Schreiber *de fletu pag.* 8. Schaarschmidt, Berl. Nachr. 1740, n°. 46 Walther, *de erubescent. pag.* 4. On a donc en pleurant les mêmes artéres qu'en riant; on conserve à-peu-près la même figure, si ce n'est que les yeux sont plus poussés en avant, & s'enflent en quelque sorte, à force de pleurer, au reste on pleure un peu à force de rire.

PLEURS, (*Métaphys.*) voyez LARMES. Les pleurs sont l'effet de toute violente émotion de l'ame, car on pleure d'admiration, de joie, de tristesse, *&c.* Les plus grands héros n'étoient point honteux chez les anciens de verser des larmes. Achille, Alexandre, Scipion, Annibal ont sçu pleurer. Comment les *pleurs* deshonoreroient-elles un grand homme, puisque la sensibilité dont elles procedent est une vertu? Les larmes qu'Enée versa dans le mouvement de joie qu'il ressentit de voir l'honneur qu'on faisoit à sa patrie & aux braves guerriers qui l'avoient si courageusement défendue, étoient des larmes d'une ame bien née; *sunt lachrimæ rerum*, dit Virgile, locution latine qui est d'une élégance admirable.

PLEURS DE TERRE, (*Architect. hydraul.*) on appelle ainsi, dit Daviler, les eaux qu'on ramasse de diverses hauteurs à la campagne, par le moyen des puisards qu'on fait pour les découvrir, & des pierres glaisées dans le fond, avec goulotes de pierre pour les découvrir à un regard commun appellé *réceptacle*, où elles se purifient avant que d'entrer dans un aqueduc, *&c.* Dans l'usage ordinaire, on nomme *pleurs de terre* les eaux qui coulent & qui distillent entre les terres. (*D. J.*)

PLEURS, (*Géog. mod.*) dans la langue du pays *Piuri*, bourg d'Italie, au comté de Chiavenne, l'une des Grisons. Je ne parle de ce bourg que parce qu'il étoit magnifique, par de somptueux édifices qui l'embellissoient, lorsqu'en 1618, le 25 d'Août, la montagne voisine se détacha, & tombant sur ce bourg, l'abîma au point qu'il n'en réchappa personne pour porter la nouvelle de cet affreux désastre. On dit qu'il y périt quinze cent ames, & de-là vint le nom qu'on lui donna tiré des *pleurs* que sa ruine fit répandre aux habitans des environs. (*D. J.*)

PLEUREUSES, s. f. pl. (*Antiquités rom.*) les Romains pour s'épargner la peine d'offrir une affliction extérieure dans les funérailles de leurs parens & de leurs amis, ou pour augmenter l'aspect de leur deuil, établirent l'usage d'un chœur de *pleureuses*, qu'ils plaçoient à la tête du convoi, & qui par des chants lugubres, & par des larmes affectées, tâchoient d'émouvoir le public en faveur du mort que l'on conduisoit au bucher. Elles avoient à leur tête une femme qui régloit le ton sur lequel elles devoient pleurer on les appelloit *præficæ*, comme nous l'apprenons de Festus. *Præficæ dicuntur mulieres ad lamentandum mortuum conductæ, quæ dant cæteris modum plangendi, quasi in hoc ipsum præfectæ.* Le poëte Lucilius en a fait mention, au rapport de Nonius.

Mercede quæ
Conductæ flent alieno in funere præficæ.

Celle qui entonnoit la lamentation étoit nommée *præfica*, du terme *præfari*, parce qu'elle commençoit à pleurer la premiere. Les autres étoient aussi nommées *præficæ*, mais plus rarement que leur maîtresse, & c'est ce qui fait croire que *præfica* ne vient pas de *præfari*, puisque toutes les *pleureuses* étoient honorées de cette illustre qualité.

Lorsque les Romains vouloient parler d'eux-mêmes avantageusement, ils prévenoient leurs auditeurs par ce mot *præfiscine*; en quoi nous les imitons encore, lorsque nous voulons nous donner quelques louanges, car nous disons volontiers, *cela soit dit sans vanité*. Nous lisons dans l'*Asinaria* de Plaute, *act.* 2. *scen.* 4. que Leonida accusé de quelque tour de souplesse, commença sa justification par *præfiscine*, parce qu'il devoit dire du bien de lui-même.

Præfiscine, hoc nunc dixerim nemo me etiam accusavit.
Merito meo, neque me Athenis est alter hodie cui credi
rectè, æque putent.

Et comme les *pleureuses* affectoient de donner de grandes louanges au mort, elles se servoient d'abord selon la coutume, du terme *præfiscine*, pour prévenir les spectateurs, & attirer leur croyance, d'où l'on a fait le mot *præfica*. L'Ecriture nous fournit des exemples de ces pleurs publiques; il est dit dans le chapitre 21 des Nombres, que l'on pleura trente jours sur le corps d'Aaron: *omnis autem multitudo videns occubuisse Aaron, flevit super eo triginta diebus, per cunctas familias suas.* Moïse fut pleuré de même pendant trente jours par tout Israel.

Aussi-tôt que le malade étoit expiré, l'usage des Romains étoit d'appeller les *pleureuses*, que l'on plaçoit à la porte de la maison; là s'étant instruites par les domestiques des circonstances de la vie du défunt, elles en composoient un éloge, où le mensonge & la flatterie n'étoient pas épargnés.

L'art des pleurs consistoit dans l'action & dans le chant. Le poëte Lucilius nous l'apprend par ces vers;

In funere præficæ
Multo, & capillos scindunt, & clamant magis.

On reconnoît dans ces vers, les deux parties de l'art de pleurer. *Capillos scindunt*, voilà l'action; *& clamant magis*, voilà le chant qu'elles accommodoient à certains vers lugubres, que l'on nommoit *neniæ*, selon l'explication de Festus; *nenia est carmen, quod in funere laudandi gratia cantatur*, & c'est ainsi que Ciceron en parle dans le second livre des loix; *honoratorum virorum laudes in concione memorant, easque etiam ad cantus, ad tibicinem prosequuntur, cui nomen neniæ, quo vocabulo etiam græci cantus lugubres nominant.*

On comprend aisément que ces *pleureuses* étoient vêtues de l'habit qui marquoit ordinairement le deuil & l'affliction; c'étoit une robe noire, que les Romains appelloient *pulla*, & ceux qui en étoient vêtus, étoient désignés par cette épithete, *pullati*, dont Juvénal fait mention dans sa troisieme satyre.

Si magna Arturici cecidit domus, horrida mater
Pullatos proceres differt vadimonia prætor.

Auguste au rapport de Pétrone, défendit à ceux qui portoient cet habit, de se présenter aux spectacles. *Sanxit ne quis pullatorum in media cavea sederet.* Je suis du sentiment de Saint Evremont: Il y a, dit-il, une certaine douceur à pleurer la mort de celui qu'on a aimé; votre amour vous tient lieu de votre amant dans la douleur, & de-là vient l'attachement à un deuil qui a des charmes.

Qui me console, excite ma colere,
Et le repos est un bien que je crains;
Mon deuil me plaît, & doit toujours me plaire,
Il me tient lieu de celle que je plains.

(*D. J.*)

PLEUREUSES, (*Hist. des Grecs modernes.*) les Grecs modernes, suivant l'ancienne coutume, ont à la suite des enterremens des femmes à gage, dont la principale fonction est d'hurler, de *pleurer*, & de se frapper la poitrine, tandis que quelques autres chantent des élégies à la louange du mort ou de la morte; ces sortes de chansons servant pour les deux sexes, & pour toutes sortes de morts, de quelque âge & qualité qu'ils soient.

Pendant cette espece de charivari, d'autres personnes apostrophent de tems en tems le défunt ou la défunte, en lui disant: „ te voilà bien heureuse; tu peux présentement te marier avec un tel; & ce tel est un ancien ami que la chronique scandaleuse a mis sur le compte de la morte „. Au bout de ces propos, ou autres semblables, les *pleureuses* recommencent leurs cris & leurs larmes.

Enfin, dès qu'une personne est morte, les parens, les amis, les *pleureuses*, font leurs complaintes autour du corps que l'on porte à l'église, le plus souvent sans attendre qu'il soit froid; cependant on l'inhume, après avoir récité quelques oraisons accompagnées de gémissemens feints ou véritables. (*D. J.*)

PLEUREUSES, PLEUREURS, (*Critique sacrée.*) les Juifs avoient des *pleureurs* & des *pleureuses* à gages dans leurs funérailles, comme on le voit par quelques endroits de l'Ecriture. „ Allez chercher des *pleureuses*, & qu'elles viennent: envoyez querir des femmes qui savent faire des lamentations; qu'elles se hâtent, & qu'elles commencent leurs lamentations sur le malheur de Sion, dit Jérémie, v. 16. On ne verra que deuil dans toutes les places; & par-tout on n'entendra que ces

„ mots,

„ mots, *malheur*, *malheur*; on appellera le laboureur à
„ ce deuil, & on fera venir pour pleurer, ceux qui savent
„ faire les plaintes funebres „. Amos, v. 16. (*D. J.*)

PLEUREUSES, *terme de Lingeres*; elles appellent *pleureuses*, de larges bandes de batiste qu'on met en partie sur le revers de la manche d'un juste-au-corps, dans les premiers tems d'un grand deuil. (*D. J.*)

PLEUVOIR, *voyez l'article* PLUIE. Il se prend au simple & au figuré: il *pleut* du sang, des pierres, des cailloux, des grenouilles; il *pleut* des graces d'enhaut.

PLEXAURE, s. f. (*Mythol.*) une des oceanides, & de celles qui présidoient à l'éducation des enfans mâles, avec Apollon & les fleuves, selon Hésiode (*D. J.*)

PLEXUS, s. m. *en Anatomie*, c'est un nom commun à plusieurs parties du corps figurées en réseau, par l'entrelacement de petits vaisseaux, ou de filets de nerfs. *Voyez* VAISSEAU & NERF.

On observe autour des parties génitales différens *plexus* veineux; la huitieme paire forme avec le nerf intercostal différens *plexus*. *Voyez* VAGUE & INTERCOSTAL.

PLEYADES, s. f. pl. *en Astronomie*, est une assemblage de six étoiles dans le cou de la constellation du taureau. *Voyez* ETOILE.

On les appelle ainsi du mot grec πλεῖν, *navigare*, naviguer, parce que les anciens regardoient ces étoiles comme fort redoutables aux marins, par les pluies qu'elles excitoient selon eux, & les tempêtes qu'ils croyoient s'élever avec elles.

On n'apperçoit plus à présent que six étoiles dans la constellation des *pleyades*: il y a apparence qu'il y en a une qui a disparu; car les anciens en comptoient sept: peut-être aussi étoit-ce une erreur de leur part. Il est certain que du tems d'Ovide, il n'y en avoit que six: témoin ce vers,

Quæ septem dici, sex tamen esse solent. (*O*)

PLEYADES, (*dans la Mythologie*.) c'étoient les sept filles d'Atlas, dont les noms propres sont *Maya*, *Electre*, *Taygete*, *Asterope*, *Alcione*, *Celeno*, & *Merope*. Elles furent aimées, dit Diodore, des plus célebres d'entre les dieux & les héros, & elles en eurent des enfans qui devinrent fameux & chefs de plusieurs peuples. On ajoute qu'elles étoient très-intelligentes, & qu'en cette considération, les hommes les diviniserent, & les placerent dans le ciel sous le nom de *pléyades*. C'est une constellation septentrionale de sept étoiles assez petites, mais fort brillantes, placées au cou du taureau & au tropique du cancer; la plus grande de toutes est de la troisieme grandeur, & s'apelle *Lucida pleyadum*. Les Latins les appelloient *Vergiliæ*, du mot *ver*, printems; parce que c'est vers l'équinoxe de cette saison, qu'elles commencent à paroître. Le vulgaire les appelle la *Poussiniere*; la fable des Atlantides changées en astres, vient de ce qu'Atlas fut le premier qui observa cette constellation, & qui donna aux sept étoiles dont elle est composée, le nom de sept filles. *Voyez* TAUREAU & VERGILIES.

PLEYADE, (*Poétique*.) nom que les Grecs donnerent à sept poëtes célebres qui florissoient sous le regne de Ptolomée Philadelphe.

A l'imitation des Grecs, Ronsard forma une *pléyade* de poëtes françois sous le regne de Henri II. Ceux qui la composoient étoient le même Ronsard, Daurat, du Bellai, Remi Belleau, Baïf, Pontus de Thiard, & Jodelle, tous grands hommes pour ce tems-là; mais si fortement infatués du grec, qu'on en trouve presque autant que de françois dans leurs ouvrages.

Dans le dernier siecle, on avoit aussi projetté de faire une *pléyade* de ceux de nos auteurs modernes qui ont excellé dans la poësie latine; mais on n'est encore convenu ni des noms de ceux qui doivent la composer, ni des rangs qu'ils occuperont, ni du poëte à qui l'on donnera le nom de la plus brillante des étoiles qui composent les *pléyades*, *lucidissima pleyadum*. M. Baillet nomme pour les sujets qu'elle devoit comprendre les peres Rapin, Commire, de la Rue, messieurs de Santeuil, Ménage, du Perrier, & Petit.

PLEYON, s. m. *terme de Jardiner*, c'est de la paille de seigle longue & ferme dont on couvre les petites salades for couche, & dont on fait les paillassons. On se sert aussi de *pleyons* ou de menus osiers pour lier la vigne, ou attacher les branches d'arbre. (*D. J.*)

PLEYON, *terme de Nattier*, les Nattiers de Paris appellent *pleyon*, de la paille battue que vendent les Chandeliers, pour mettre dans les paillasses de lit, & dont se servent les Nattiers, pour faire les nattes & chaises de paille. Les gens du monde disent *botte de paille*. (*D. J.*)

PLI, s. m. (*Gram.*) il se dit de l'endroit où une chose *se plie*; le *pli* du coude; le *pli* de la jambe; le *pli* d'une étoffe.

PLI, (*Architect.*) c'est l'effet contraire du coude dans la continuité d'un mur.

PLI DE CABLE, (*Marine.*) c'est la longueur de la roue du cable, de la maniere qu'il est roué dans sa place, qu'on nomme *la fosse aux cables*.

Ne mouille qu'un *pli de cable*, c'est-à-dire, qu'il ne faut filer que très-peu de cable en mouillant l'ancre; ce qui se fait quand on mouille en un lieu où l'on n'a envie de demeurer que fort peu de tems.

PLIS, (*Peinture.*) *voyez* DRAPERIE.

PLIAGE, s. m. (*Manufacture.*) maniere de plier les étoffes: le *pliage* des étoffes de lainage, se fait sur une espece de table ou métier, que l'on appelle *plioir*. Lorsque le *pliage* est achevé, on l'assure en mettant la piece entre deux plateaux, & la serrant raisonnablement dans une presse: on plie les étoffes après qu'elles ont été foulées, & devant que de les appointer. *Savary*.

Pliage des chaînes des étoffes de soye. Pour plier les chaînes sur l'ensuple, il faut commencer à la mettre sur le tambour, qui est une roue de trois piés environ de diametre: & ensuite après avoir passé les portées séparément dans chaque dent du rateau, on dévide la chaîne sur l'ensuple, & au moyen de ce rateau, au-travers duquel passe la chaîne, on la devide de la largeur que l'on veut, & les portées se trouvent toujours les unes à côté des autres. On observe de décharger suffisamment le tambour, afin que la chaîne soit pliée ferme.

PLIANT, adj. (*Gram.*) qui est fléxible sur toute sa longueur: il se dit bien de l'osier & de tout autre corps qui fléchit facilement sans se briser, & qui se restitue mollement dans son premier état.

PLIANT, (*Maréchal.*) la jointure *pliante*, se dit du paturon. *Voyez* JOINTURE. Les jarrêts *pliants*, *voyez* JARRÊTS.

PLICA, POLONICA, (*Médecine pratiq.*) c'est une maladie, dont le principal symptome & celui de qui elle tire son nom est un *entrelacement* indissoluble des cheveux; le mot *plica* est latin, il signifie *entrelacement* on ajoute communément, même en françois, l'épithete latine *polonica* parce que cette maladie est très-familiere aux Polonois, & presque endémique dans leur pays; ils l'appellent *gozdziec*, *gwozdziec* ou *kolium*.

La figure que prennent les cheveux en s'*entrelaçant*, & le plus ou moins d'étendue de cet *entrelacement*, ont donné lieu à une distinction assez futile du *plica* en mâle & femelle; le *plica* mâle consiste dans des especes de cordons fort serrés, fermes; en forme de spirale, par les différens contours de cheveux, & qui pendent le long du dos. Dans le *plica* femelle tous les cheveux dressés repliés & *entrelacés*, couvrent entierement la tête comme un chapeau; ils présentent par-là un spectacle horrible & dégoutant. Quoique cette maladie puisse être regardée comme propre aux cheveux, on l'a quelquefois observé affecter le poil qui couvre les autres parties du corps. M. Jean Paterson Hain a inseré dans les mémoires des curieux de la nature, *ann.* 3. *observ.* 221. l'observation curieuse d'une femme qui avoit les poils du *pubis* d'une aune & demie de long & affectés d'un *plica* considérable; elle étoit obligée de les rouler autour de sa coiffe pour empêcher qu'ils ne traînassent par terre. Sennert prétend que cette maladie n'est pas particuliere aux hommes, & qu'elle attaque aussi les animaux, & sur-tout les chevaux, il raconte qu'un officier mena de Hongrie à Dresde, un cheval qui portoit un *plica* au col qui lui pendoit jusqu'aux piés.

Cette maladie singuliere s'annonce ordinairement dans les hommes par un abattement extraordinaire, par des douleurs vives dans tout le corps, dans les membres, les jointures, la tête: les os paroissent brisés, le visage est pâle, défait, un bourdonnement incommode fatigue continuellement les oreilles, il survient quelquefois des convulsions, les membres se contournent, le dos est recourbé, le malade devient bossu; après ce premier tems, une partie des symptomes disparoît, & toute la force du mal semble se porter à la partie extérieure & chevelue de la tête, une sueur abondante découle de cette partie de petites écailles comme du son s'en détachent, les cheveux grossissent, s'alongent rapidement; ils deviennent gras, onctueux, sales, fetides. Souvent alors ils sont infectés d'une quantité innombrable de poux. *Voyez* MAL PÉDICULAIRE. Ils se crêpent ensuite se replient en divers sens; de leurs pores suinte une humeur tenace & glutineuse; ils se collent l'un à l'autre, se compliquent, s'*entrelacent* & forment par ce moyen différens paquets, *cirri*, presque solides & si fortement tissus, que tout l'art

du

du monde seroit vainement employé à les démêler & les défaire. Quelques auteurs ont assuré que dans cet état les cheveux se gorgeoient de sang & en laissoient échapper, lorsqu'on les coupoit ou racloit, quelques gouttes, & même dans certains cas une quantité considérable. Il y a à ce sujet une observation curieuse & intéressante d'Helwigius que nous rapporterons plus bas; d'autres ont prétendu que jamais les cheveux ne pouvoient admettre du sang, & que de quelque façon qu'on les coupât, il n'en sortoit jamais une goutte; & cette fausse prétention n'est étayée que sur un simple défaut d'observations qui leur soient propres. Ils ont conclu que ce qu'ils ne voyoient pas ne sauroit exister; il est peu nécessaire de prouver combien cette logique qui ne laisse pas d'être assez suivie est fausse dans ses principes, & pernicieuse dans ses conséquences. Pour nous, nous conclurons plus justement sur des autorités respectables & d'après des observations décisives que le fait est très-certain, mais qu'il n'est sans doute pas constant. Dans le même tems que cet *entrelacement* se forme, & lorsque la maladie parvient à l'extrème degré de violence & d'intensité, les ongles & sur-tout ceux qui sont aux pouces des piés croissent très-promptement, deviennent longs, raboteux, épais & noirs, semblables en tout à ceux des boucs, ils tombent sur la fin de la maladie, & reviennent ensuite naturels quand elle a une heureuse issue & que les cheveux commencent à se débrouiller; ce fait rapporté par Scholtsius, loi a été attesté par la comtesse de Donhoff qui en parloit d'après sa propre expérience.

Cette maladie est, comme nous l'avons déja remarqué, très-commune & endémique en Pologne; elle a commencé, suivant le rapport des historiens du pays, à infecter ce royaume par la partie qui contine la Russie, d'où elle s'est répandue dans ces empire, dans la Prusse, dans l'Allemagne, la Hongrie, le Brisgaw, l'Alsace, la Suisse, la Flandre rhenale, où l'on voit quelques vestiges, mais rares de cette maladie. Roderic à Fonseca dit en avoir eû un exemple à Padoue.

On croit communément que le *plica* n'a pas toujours existé. Roderic Fonseca, Hercule Saxonia & quelqu'autres auteurs assurent, fondés sur l'autorité de Stadler, qu'il n'avoit pas paru avant l'année 1564; quelques autres en font remonter l'origine plus haut, & en fixent l'époque à l'année 1287. Sennert prétend au contraire, que cette maladie a dû être de tout tems, & que les causes qui la produisent étant très-anciennes, elle doit l'être aussi; que si l'on n'en voit aucune mention dans les anciens auteurs, leur silence doit être uniquement imputé à leur petit nombre, à leur inexactitude, & à la rareté du *plica*. Quelque spécieux que soient ces raisonnemens; ce ne sont jamais que des raisonnemens opposés à des faits, & par-là même entierement détruits; il ne s'agissoit que de vérifier le silence des écrivains sur cet article, s'il est bien constaté, on ne peut douter qu'il ne soit occasionné par un défaut absolu d'observations; car cette maladie est assez singuliere pour devoir frapper la curiosité d'un observateur quelconque, médecin ou non & pour mériter d'être remarquée, décrite & transmise à la postérité. Nous voyons dans tous nos recueils d'observations ce goût dominant pour le merveilleux, toujours soutenu au point qu'on y a souvent sacrifié l'utile. On trouve dans quelques anciens auteurs le mot latin *plica* ou *plicatra*, & le mot grec *πλικάδα*, qui lui répond; mais ils sont employés dans un autre sens; savoir pour désigner une contorsion, avec ramollissement & sans fracture, des côtes & autres os, qu'on observe sur-tout dans les enfans.

S'il a été un tems où la *plica* n'existoit point, les causes qui le produisent actuellement ont donc été pendant tout ce tems sans force, sans action, ou absolument nulles. Quelle a donc été leur origine, ou qu'est-ce qui a réveillé leur activité? Roderic Fonseca attribue cet effet au changement opéré dans l'atmosphere par l'aspect sinistre des astres; d'autres ont eu recours à des causes insuffisantes, tirées de quelque erreur dans les six choses non-naturelles, de la malpropreté, de la négligence à se peigner, à se laver la tête, *&c.* Quelques-uns ont accusé des causes plus ridicules, chimériques, que la crainte enfante, que l'attrait frivole & puissant du merveilleux accrédite, & que l'ignorante crédulité soutient. Un vulgaire insensé qui est de tous les pays a cru, & des auteurs encore plus sots parce qu'étant éclairés ils devoient l'être moins, ont écrit; ceux-ci, que le *plica* devoit son origine à des enchantemens, des opérations magiques, & qu'il ne pouvoit être dissipé que par des secours surnaturels; ceux-là que l'*entrelacement* des cheveux étoit l'ouvrage des enfans morts, non baptisés, qui venoient travailler à cela pendant la nuit; & pour perpétuer cette sottise, on a donné au *plica* le nom allemand de *wichtel-zoepffe*; *wichtelu* signifie dans l'ancien langage *non baptisé*, & *zoepffe*, *nœud*, *entrelacement*. Les uns, que, c'étoit des incubes qui venoient sucer & nouer ainsi les cheveux; les autres, que ces incubes paroissoient sous la forme d'une femme juive, & cette erreur populaire est encore marquée dans ce nom, *juden zoepffe*, &c. &c.

L'origine de cette maladie la plus probable, dont je me garde bien cependant de garantir la vérité, est celle qui est fondée sur le rapport de la plûpart des historiens polonois, Spondanus, Bzowius, Cromerus Dlugossus, Joachimus Pastorius, & sur une tradition constante & presque universelle dans le pays; d'où il résulte, que l'époque de l'origine de cette maladie doit être fixée vers l'année 1287 sous le regne de *Lescus* le noir en Pologne, tems auquel les Tartares firent une irruption dans la Russie rouge: ces peuples dit Spondanus, naturellement méchans, magiciens & empoisonneurs, corrompirent toutes les eaux du pays par le moyen des cœurs qu'ils avoient arrachés de leurs prisonniers, qu'ils jetterent dans les rivieres après les avoir remplis d'herbes venimeuses, & où ils les retenoient avec des broches. Les eaux ainsi infectées donnerent la mort à ceux qui en burent d'abord, ou porterent dans leur sang les semences de la funeste maladie dont il s'agit. Cette disposition vicieuse des humeurs a dû se transmettre des peres aux enfans; répandre au loin & multiplier beaucoup le *plica*, elle a pu être favorisée par la nature de l'air, du climat, par la qualité permanente des eaux, des alimens, par la façon de vivre, par l'irrégularité de régime, par la complication avec la vérole, ou le scorbut, maladies avec lesquelles elle a, comme on voit, beaucoup de rapport, & par lesquelles elle est extrèmement aigrie. En souscrivant ainsi au témoignage des auteurs que nous avons cités, on explique assez plausiblement l'origine, l'invasion & l'endémicité de cette maladie; mais il reste à déterminer encore en quoi consiste cette maladie, quel est le méchanisme, la façon d'agir des causes qui la produisent; quel changement operent-elles sur les humeurs & les vaisseaux; problèmes qui ne sont point encore résolus d'une maniere satisfaisante; la saine philosophie qui se répand avec avantage dans la Médecine, refusant d'adopter toutes ces explications ridicules & imaginaires, fondées sur les acrimonies de différente espece, la volatilisation des soufres, l'exaltation des sels, *&c. &c.* Guillaume Davisson a coupé le nœud sans le résoudre: il s'est épargné la peine de chercher des explications de cette maladie, en niant qu'elle existât & qu'elle eût jamais existé autre part que dans la tête fêlée de quelques femmelettes superstitieuses, d'où elle a été transplantée, dit-il, dans le cerveau foible de quelques médicastres ignorans; & partant de cette idée, il traite toutes les observations qu'on a recueillies sur ce sujet, de fables, de contes de vieilles, de chimeres, que la crainte, l'ignorance, l'imagination préoccupée, en fascinant les yeux, ont fait prendre pour des réalités. Mais toutes ces vaines déclamations, ces sorties indécentes ne sauroient, devant un juge impartial, infirmer le témoignage authentique d'un grand nombre de médecins & d'historiens respectables; on ne sait de quel titre qualifier la prétention ridicule de cet écrivain, d'ailleurs célebre, qui seul & de son autorité privée, s'oppose à l'assertion constante de plusieurs peuples sur une question de fait, & qui ne tend pas à moins qu'à les faire passer, eux & les auteurs de leur pays pour des sots & des fous. *Voyez Commens. scot. in petr. Severin. ideam medecin. philosoph. pag.* 450. & Vopisc. Fortunat. Plempius, *de affectib. capillor.*

On ne peut pas non plus tirer de grandes lumieres pour la connoissance intime de cette maladie, de la prétendue observation de Flovacius, médecin de *Cracovie*, qui dit avoir trouvé des poils très-longs dans le sang d'une personne attaquée du *plica*, & qui prédit en conséquence que la maladie étoit trop enracinée dans le sang pour pouvoir céder à l'efficacité des remedes. Cette observation a cependant donné lieu à Sculterus de penser que toute la disposition vicieuse du sang consistoit dans cette maladie à charrier des poils *âcres & stimulans*, comme il dit lui-même; & il assure que dans les cadavres de ceux qui sont morts du *plica*, ces poils sont sensibles à la vûe. *Credat judæus apella, non ego*, tant il est vrai qu'une erreur conduit toujours à une autre.

Mais sans nous arrêter à toutes ces absurdités, il paroît, en examinant avec attention les symptomes qui précedent & accompagnent le *plica*, & rappellant les observations que les auteurs nous ont transmises sur cette maladie; il paroît, dis-je, que c'est une espece de fievre maligne, ou de scorbut aigu qui a sa cause spécifique,

que, & pour ſymptome particulier cet *entrelacement* des cheveux, qui pourroit auſſi être regardé comme un dépôt critique qui ſe portant à l'extérieur débarraſſe les parties nobles, & juge ſalutairement la maladie. 1°. On peut ſe reſſouvenir que nous avons remarqué plus haut que dès que les cheveux commencent à être affectés, une grande partie des ſymptomes ſe diſſipe; 2°. Il conſte par pluſieurs obſervations que ſi l'on empêche l'affection des cheveux en les coupant, par exemple, la maladie devient plus ſérieuſe, & les yeux ſur-tout ſont ſur-le-champ attaqués par des fluxions opiniâtres, ou bien il arrive, comme Hélwigius l'a obſervé, que le ſang diſſous ſort goutte à goutte des cheveux coupés ſans qu'il ſoit poſſible de l'arrêter; le malade s'affaiſſe, éprouve de fréquentes ſyncopes, & meurt en peu de jours. 3°. La criſe ordinaire dans les maladies malignes, vénéneuſes, ſe fait par des abſcès aux parties extérieures, comme Hippocrate l'a judicieuſement remarqué. 4°. L'augmentation ſubite, la noirceur, l'aſpérité des ongles doivent auſſi être regardées comme critiques, parce qu'on les voit ſurvenir dans le même tems que l'entrelacement des cheveux; & en ſecond lieu, ſi on les coupe dans cet état, les fluxions des yeux & les autres accidens ſuccedent auſſi promptement que ſi on coupe les cheveux. Quant à la maniere dont cette criſe s'opere, & la cauſe qui la détermine plûtôt vers cette partie que vers les autres, nous avouons ſincérement que nous ne ſavons rien de poſitif là-deſſus, & que ce méchaniſme eſt auſſi obſcur & auſſi ignoré que l'aitiologie des autres criſes; on peut ſeulement préſumer que la nature de la maladie, de la cauſe morbifique, la diſpoſition des humeurs, ſemblent affecter & déterminer un couloir particulier préférablement à tout autre; que de même qu'une fluxion de poitrine, ſe juge par l'expectoration ou les ſueurs, une maladie de la tête par les ſelles, une fievre maligne par une parotide, *&c.* de même le *plica* affecte déterminément les cheveux & les ongles. Il y a lieu de penſer avec le Docteur Derham, que les cheveux & les poils ſervent de canaux pour une inſenſible tranſpiration. Quelques expériences d'accord avec les obſervations faites ſur les malades attaqués du *plica*, démontrent que les poils ont une cavité, qu'ils ſont arroſés, humectés, lubréfiés, entretenus, réparés & nourris par une humeur particuliere qui circule dans leur tiſſu (*voyez* POIL, CHEVEUX); ils tirent cette humeur par une racine bulbeuſe implantée dans la peau, de façon qu'ils ſont ſur le corps comme des plantes paraſites qui vivent avec lui & ſans lui, qui ont une vie commune & particuliere. Qu'on ſuppoſe que par un effort critique les humeurs ſoient pouſſées abondamment vers leurs bulbes, que ces petites glandes ſoient irritées, réveillées, que leur jeu ſoit animé, leur action augmentée, elles ſecerneront une plus grande quantité d'humeurs, elles en tranſmettront davantage dans les cheveux: ceux-ci s'alongeront, groſſiront; leur tranſpiration deviendra plus ſenſible; ils ſeront humides, gras, onctueux; l'irritation qu'excitera ſur leur tiſſu *ſenſible* la quantité & peut-être la qualité des humeurs, les fera criſper, replier: de-là cette complication, cet entrelacement aidé, favoriſé & fortifié par ce ſuc glutineux qui ſuinte de leurs pores, & qui colle les cheveux l'un à l'autre. La même cauſe qui détermine une plus grande quantité d'humeurs dans les bulbes des poils, y peut auſſi faire parvenir le ſang rouge; car alors les vaiſſeaux ſont dilatés, & il eſt probable que le ſang eſt diſſous. C'eſt par le même méchaniſme, par l'abord plus conſidérable d'humeurs & même de ſang, que les ongles groſſiſſent, s'alongent, deviennent noirs & raboteux.

Quelque rapport qu'ait cette maladie avec la vérole & le ſcorbut, il eſt bien facile de l'en diſtinguer, ſoit en faiſant attention aux ſymptomes propres à ces maladies, ce qui eſt néceſſaire dans le premier période du *plica*, avant l'affection des cheveux, ſoit en conſidérant l'entrelacement des cheveux & l'altération des ongles; mais ce ſigne qui eſt univoque & infaillible, ne peut ſervir que lorſque la maladie eſt tout-à-fait décidée, & qu'elle tend à ſa fin.

Tous les auteurs, à l'exception de ce Guillaume Daviſſon dont nous avons parlé plus haut, s'accordent à regarder cette maladie comme très-dangereuſe; mais ils conviennent que le danger eſt beaucoup moindre lorſque l'entrelacement des cheveux eſt formé: du reſte il varie ſuivant le nombre & l'intenſité des ſymptomes; ſi la criſe eſt parfaite, c'eſt-à-dire ſi, après que le *plica* eſt décidé, la violence des accidens diminue, le malade peut être cenſé hors d'affaire. Quelques auteurs ont prétendu que le *plica* femelle étoit plus grave & plus dangereux que le *plica* mâle; quelquefois l'*entrelacement* des cheveux ſubſiſte pendant très-long-tems, la dépuration ne ſe faiſant que petit-à-petit & par degrés; quelquefois les paquets formés par les cheveux entrelacés tombent en peu de tems, mais ils reviennent enſuite, & alors on a obſervé que pendant le tems qui s'écouloit entre la chûte de ces paquets & leur renouvellement, il ſurvenoit de fâcheux accidens qui ne ſe diſſipoient qu'après la formation d'un nouveau *plica*. Il y a des gens qui ont porté toute leur vie ſans incommodité un pareil entrelacement de cheveux toujours déſagréable & dégoûtant; d'autres, après avoir ſupporté patiemment pendant quelques années & ce déſagrément & la malpropreté qui en eſt inſéparable, ont été parfaitement guéris par la chûte ſpontanée de ces paquets. Mais le danger n'eſt jamais ſi prochain que lorſqu'on veut s'en débarraſſer mal-à-propos, qu'on raſe les cheveux, & qu'on coupe les ongles. On a vu des malades mourir victimes de l'inexpérience de leur medecin ou de leur propre imprudence. Les ſuites les plus ordinaires ſont la cécité, des ophtalmies, des fluxions opiniâtres; quelques-uns en ſont devenus boſſus, d'autres ont éprouvé divers accidens, ſuivant la nature & l'uſage de la partie ſur laquelle ſe jettoit, comme on dit, l'humeur morbifique, à qui on ôtoit par cette indiſcrette précipitation ſon iſſue naturelle. On aſſure que les ſaignées & les purgations, les ſeules armes de bien des medecins, qu'a juſtement ridiculiſés Moliere, ne ſont pas moins nuiſibles. Hercule Saxonia raconte avoir vû ſurvenir des douleurs extrèmement aiguës, avec des tumeurs œdémateuſes au bras & au pié, après des ſaignées faites dans ces parties au commencement du *plica*.

Quel parti doit donc prendre le médecin pour guérir ſurement & ſans danger cette maladie? Quel ſecours doit-il employer? aucuns. Il n'a dans ce cas, comme dans preſque toutes les maladies, qu'à laiſſer faire la nature, qu'à la ſuivre, lui obéir ſervilement, & ſe bien garder de prétendre la maîtriſer; elle eſt le vrai médecin, qui quoique peu inſtruite de la ſituation & de la ſtructure des reſſorts de la machine, ſait mettre en mouvement les plus convenables dans le tems le plus propre & de la façon la plus ſûre; elle a ſu ménager une voie pour la terminaiſon de la maladie dont il s'agit. Si le médecin ne veut pas être tranquille & oiſif ſpectateur de ſes opérations; s'il veut mettre une main qui ne ſoit qu'inutile à l'ouvrage, qui ne ſoit pas pernicieuſe; qu'il ſeconde la nature, qu'il pouſſe doucement les humeurs vers le couloir qu'elle affecte; bien inſtruit de cet admirable axiome, *quo natura tendit*, &c. ſi ſouvent répété, mais qui ne ſauroit l'être aſſez, & qui devroit, au grand avantage des malades, être profondément inculqué dans l'eſprit de tous les Médecins: alors il pourra uſer de quelques legers ſudorifiques, cordiaux, employer l'émétique, les décoctions de ſalſepareille, de houblon, & de la thériaque; quelques gouttes d'eſprits aromatiques huileux. Il évitera avec la derniere circonſpection les purgatifs qui détournent & diminuent puiſſamment la tranſpiration, les ſaignées, qui ſont le même effet, & qui ſont ſurement mortelles dans les maladies malignes; ſecours qu'une obſervation plus particuliere a bannis plus ſéverement du traitement de cette maladie. Les lotions de la tête avec les décoctions de branche-urſine, de houblon, de mouſſe terreſtre, *&c.* ſont fort uſitées dans le pays, & ne ſont ſurement pas ſans utilité, pouvant relâcher les pores de la peau, & déterminer la ſueur vers cette partie. Peut-être pourroit-on trouver un antidote ſpécifique dans cette maladie, comme on en a pour la vérole & le ſcorbut; mais en attendant on eſt obligé de s'en tenir à cette prudente inaction, ou à l'uſage de ces foibles ſecours. Quelques auteurs ont prétendu que la mouſſe terreſtre avoit la propriété ſpécifique de guérir cette maladie; & on l'a appellé en conſéquence *plicaria*. Il eſt certain qu'il réſulte de pluſieurs obſervations bien atteſtées, que des perſonnes atteintes du *plica* en ſont guéries pendant ſon uſage; mais n'auroient-elles pas guéri ſans cela? La vertu de cette plante n'auroit-elle été établie que ſur le rapport de ſa figure avec celle des cheveux, ſuivant la doctrine des *ſignatures*, ſuivie par Crollius, Paracelſe, Rolfinkius, *&c*? C'eſt ſur la même reſſemblance qu'on a cru que la vigne, la lierre, la brioine, & toutes les eſpeces de liſerons, devoient avoir la même efficacité. *Voyez* les *obſervations* de Bernhardus à Berniz, *Miſcell. germ. curioſ. ann. I. obſerv.* 52. Le même auteur dit avoir ſouvent éprouvé que le mercure eſt auſſi dans le *plica* un remede aſſuré; mais rien n'égale les ſuccès de la mouſſe terreſtre employée à l'extérieur en fomentation, & priſe intérieurement en décoction. Il me ſemble que quand le dépôt eſt formé, que l'*entrelacement* eſt bien décidé,

dé, le plus prudent & le plus sûr seroit de ne rien faire. (*m*)

PLIE, PLANE, PLATUSE, s. f. (*Hist. nat. Ichtiol.*) *passer*, poisson de mer qui ressemble par la forme du corps au turbot & à la sole; mais il est plus étroit que le premier, & plus large que le second; les yeux sont placés sur la face supérieure de la tête; la bouche est petite, dépourvue de dents, & semblable à celle de la sole. Ce poisson n'a qu'une nageoire qui occupe toute la longueur du ventre & du dos; il y a sur les côtés du corps un trait un peu tortueux qui s'étend depuis les ouïes jusqu'à la queue. Les *plies* cherchent les endroits limonneux, comme la plûpart des autres poissons plats; aussi sentent-elles presque toujours la boue: elles remontent dans les rivieres; celles qu'on pêche dans la mer ont la chair moins molle & moins humide, & celles qui vivent quelque tems dans les eaux douces, deviennent insipides. Rondelet, *Hist. nat. des Poissons prem. part. liv. XI. ch. vj. Voyez* POISSON.

PLIÉ, participe, (*Gramm.*) *Voyez* PLIER.

PLIÉ, *en terme de Blason*, se dit de ce qui est simplement courbé, aussi-bien que des oiseaux qui n'étendent pas leurs ailes, & sur-tout de l'aigle qu'on dit alors *au vol plié*.

PLIER, v. act. (*Gramm.*) c'est par l'emploi de la flexibilité d'un corps, lui faire prendre une direction contraire à celle qu'il affecte naturellement, & cela sans le briser. On *plie* la branche d'un arbre. On *plie* le caractere d'un enfant au bien ou au mal.

On *plie* aussi une étoffe; *plier*, en ce sens, signifie *former des plis*.

Il semble qu'on confond assez dans l'usage, les verbes *plier* & *ployer*, & qu'on pourroit attacher à *plier*, l'acception de faire un pli, & à *ployer*, l'acception de *courber*. L'aile droite a *plié*, c'est-à-dire qu'elle s'est laissée enfoncer ou renverser.

PLIER, COURBER, (*Synonymes.*) ces deux mots signifient proprement, mettre quelque chose hors de la ligne droite; tous deux s'emploient également au propre & au figuré, en prose & en vers. On dit: ce ministre *plie* ou *courbe* sous le poids des affaires. Un de nos Poëtes a dit:

> *Lâches ambitieux*, nous plions *les genoux*
> *Devant un homme foible & mortel comme nous.*

Tout le monde connoît ces beaux vers de Corneille dans sa *Toison d'or*.

> *A vaincre tant de fois, mes forces s'affoiblissent;*
> *L'état est florissant, mais les peuples gémissent.*
> *Leurs membres décharnés* courbent *sous mes hauts faits,*
> *Et la grandeur du trône accable les sujets.*

Campistron les a travestis bien clairement dans sa *Tragédie de Tiridate, acte II. scene ij.*

> *Je sais qu'en triomphant, les états s'affoiblissent;*
> *Le monarque est vainqueur, & les peuples gémissent.*
> *Dans le rapide cours de ses vastes projets,*
> *La gloire dont il brille accable les sujets.* (*D. J.*)

PLIER LES ÉTOFFES, (*Commerce.*) c'est leur faire prendre un pli au milieu dans toute leur longueur, & leur en faire ensuite plusieurs dans leur largeur, également distans les uns des autres, qu'on range alternativement en dedans & en dehors.

Plier se dit aussi chez les Marchands, pour remettre une étoffe dans ses premiers plis.

On *plie* aussi les soies, les fils: c'est-à-dire les écheveaux de soie & de fil en deux ou trois, selon la longueur qu'on veut donner aux bottes. *Dict. de comm.*

PLIER, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, c'est ramener l'extrémité d'une aiguille, de maniere qu'elle vienne entrer dans la châsse, en formant un angle. On se sert pour cela d'un outil de grandeur proportionnée à celle de la piece, nommé *plioir*. *Voyez* PLIOIR.

PLIER, *en terme de faiseur de cardes*, c'est courber le fil d'abord en deux, de maniere que la courbure forme deux angles distans l'un de l'autre d'environ une ligne & deux branches qui sont pliées de nouveau toutes deux à la même hauteur. On se sert des doublets pour cette opération. *Voyez* DOUBLETS.

PLIER UN ÉVENTAIL, *terme d'Eventailliste*, c'est le monter, y mettre le bois. Il se dit quelquefois seulement des plis qui se font au papier, pour le mettre en état de recevoir la monture.

PLIER LES JARRETS, *en terme de Manege*; se dit d'un cheval qui manie sur les hanches. *Plier* les hanches *voyez* HANCHES. *Plier* un cheval à droite ou à gauche, c'est l'accoutumer à tourner sans peine à ces deux mains. *Plier* le col d'un cheval, c'est le rendre souple, afin que le cheval obéisse plus promptement quand on veut le tourner; mais c'est une très-mauvaise maxime, lorsqu'on ne fait pas suivre les épaules.

PLIER *les pieces de bois*, (*Marine.*) c'est les faire courber en les chauffant: on dit les frais du feu pour chauffer le brai & le goudron, & pour *plier* les pieces de bois.

Plier le côté. Un vaisseau qui *plie* le côté, c'est-à-dire que ce vaisseau a le côté foible, & qu'il porte mal la voile. Ainsi il ne demeure pas droit; mais il se couche lorsque le vent est frais. Notre navire porta mal la voile car il *plia* le côté au moindre vent.

. *Plier le pavillon*, *plier les voiles*, c'est les attacher, & ne laisser ni voltiger le pavillon, ni les voiles étendues.

PLIER, (*Relieur.*) c'est mettre les feuilles de la grandeur que le livre doit avoir; *in-folio*, la feuille se plie en deux; *in-4°*. elle se plie en quatre; *in-8°*. elle se plie en huit; *in-12*, elle se plie en douze, ainsi des autres grandeurs; on se sert de plioir. *Voyez* PLIOIR.

PLIER *sur la main*, v. act. *terme de Marchand de galons*, c'est faire tenir les mains suspendues & un peu éloignées l'une de l'autre, & faire passer tout autour du galon ou de la soie, pour en faire un écheveau.

PLIEUR, s. m. (*Comm.*) celui dont le métier ou l'occupation n'est que de plier. C'est le nom qu'on donne dans les manufactures de lainage, à des ouvriers uniquement occupés à faire le pliage des étoffes.

Il y a aussi des *plieurs* de soie & des *plieurs* de fil qui n'ont d'autre occupation que de faire le pliage de ces marchandises, & de les mettre en bottes. Ces *plieurs* ont de grosses & longues chevilles de bois sur lesquelles ils dressent & plient leurs soies & leurs fils, en les secouant & les tirant plusieurs fois à eux. *Dict. de commerce.*

PLIMOUTH, (*Géog. mod.*) ville de l'Angleterre, dans le Devonshire, sur la côte méridionale, à l'embouchure du Plim qui lui donne son nom, à 96 milles au sud-ouest de Londres. Son port est un des meilleurs & des plus fréquentés de tout le royaume. Il est défendu par trois forts & une citadelle. Le chevalier Drake partit de ce port en 1577, pour faire le tour du monde. Cette ville a titre de *comté*, & envoie deux députés au parlement. *Long.* 13. 30. *latit.* 50. 22.

Glanvill (Joseph) savant & spirituel écrivain du xvij. siecle, naquit à *Plimouth*, & fit des ouvrages très-estimables. Il publia en 1661 un livre intitulé *la vanité des Décisions*, prouvée par l'imperfection de nos connoissances. Il joignit à ce discours quelques réflexions contre le péripatetisme, & une apologie pour la Philosophie. L'année suivante il mit au jour son livre intitulé *Lux orientalis*, ou Recherches sur l'opinion des sages de l'orient, touchant la préexistence des ames. En 1665, parut un autre de ses ouvrages sous le titre de *Scepsis scientifica*, London, 1665, *in-4°*. En 1666 il donna son *Plus ultra*, ou les progrès des Sciences depuis le tems d'Aristote. Il prouve dans cet ouvrage que les deux principales voies d'avancer les sciences, sont 1°, d'augmenter l'histoire des faits; 2°, de multiplier le commerce & la communication des connoissances. En 1670 il mit au jour une brochure rare & précieuse intitulée *Eloge & Défense* de la raison en matiere de religion; contre l'incrédulité, le scepticisme & le fanatisme de toutes les especes. L'année suivante 1671, parut sa *Philosophia pia*, ou discours sur le caractere & sur le but naturel de la Philosophie expérimentale, cultivée par la société royale, *in-8°*. Ces divers ouvrages & quelques autres du même auteur, mériteroient d'être recueillis en un seul corps. Il y regne du génie, du savoir, une imagination vive, belle & agréable, outre que l'auteur possédoit parfaitement sa langue, & qu'il est le premier qui a établi que la religion chrétienne est fondée sur la raison. Il mourut en 1680, à l'âge de 44 ans. Son article est très-instructif dans le dictionnaire de M. de Chaufepié. (*D. J.*)

PLIMOUTH, LA NOUVELLE, (*Géog. mod.*) *the new-Plimouth*, ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Angleterre, sur la côte méridionale d'une baie que forme le cap de Cod, vers le midi de Boston. La premiere colonie angloise qui s'y établit, partit de *Plimouth* en Devonshire en 1620; cette colonie s'augmenta bien-tôt par la venue d'autres habitans qui, pour la plus grande partie, étoient puritains. (*D. J.*)

PLINGER, LA CHANDELLE, (*Chandelier.*) c'eſt donner la premiere trempe à la chandelle commune, c'eſt-à-dire, à celle qu'on fait en plongeant les mêches dans le ſuif fondu. La ſeconde couche ſe nomme *retourner*; la troiſieme, *remettre*; pour la pénultieme, on dit *mettre prêtes*, & pour la derniere, *rachever*. Entre la troiſieme trempe qu'on appelle auſſi *remiſe*, & la pénultieme, il y en a quantité d'autres, ſuivant la groſſeur & le poids des chandelles; mais qui n'ont point de nom particulier. *Savary*.

PLINE, *plinia*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, ouverte & profondement découpée. Le piſtil ſort du calice & devient dans la ſuite un fruit mol, rond & liſſé, qui contient une ſemence de la même forme. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante a été décrit par Plumier & Linnæus; en voici les caracteres. Le calice de la fleur eſt petit, applati, & conſiſte en une ſeule feuille; la fleur eſt auſſi compoſée d'un ſeul pétale qui eſt diviſé en cinq parties égales. Les étamines ſont des filets nombreux, très-déliés, & de la longueur de la fleur; les boſſettes des étamines ſont fort menues; le germe du piſtil l'eſt auſſi; le ſtile eſt pointu & de la longueur des étamines; le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baie groſſe, ronde, ſillonnée, contenant une ſeule loge dans laquelle eſt une graine groſſe, liſſe, & ſphérique. Linnæi, *gen. plant.* 239. Plumier, *gen.* 12. (*D. J.*)

PLINTHE, ſ. f. (*Archit.*) mot dérivé du grec πλίνθος, *brique*. C'eſt une table quarrée ſous les moulures des baſes d'une colonne & d'un piédeſtal.

Plinthe arrondie, c'eſt une *plinthe* dont le plan eſt rond, ainſi que le tore, comme le toſcan de Vitruve.

Plinthe de figure, c'eſt la baſe plate, ronde ou quarrée qui porte une ſtatue.

Plinthe de mur, moulure plate & haute, qui dans les murs de face marque les planchers, & ſert à porter l'égoût d'un chaperon de mur de clôture, & le larmier d'une ſouche de cheminée.

Plinthe ravalée; *plinthe* qui a une petite table refouillée, quelquefois avec des ornemens, comme des poſtes, guillochis, entrelas, *&c.*

Il y a de ces *plinthes* au palais Farnèſe, à Rome, (*D. J.*)

PLINTHE, (*Menuiſerie.*) ſe dit d'une planche mince, & de la largeur convenable, qui regne au bas des lambris tout au pourtour. *Voyez nos Planches d'Architecture*.

Plinthe ſe dit encore d'une pierre quarrée qui eſt en bas des chambranles des portes & des cheminées, & auſſi au bas des portes à placard. *Voyez nos Planch. de Menuiſerie & les Planch. d'Architect.*

Plinthes, ſont auſſi de petits quarrés de bois qui recouvrent l'aſſemblage des petits bois des croiſées.

Plinthes élégies, ſont les mêmes *plinthes* que celles ci-deſſus, avec cette différence qu'elles ne ſont point rapportées comme les autres, mais reſervées dans la maſſe, ce qui rend l'ouvrage plus ſolide.

PLINTHINE, (*Géog. anc.*) dans Strabon *Plinthynea*, ville que Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* place dans la Marmarique ſur la côte du Nôme maréotique en Egypte. Cette ancienne ville s'appelle préſentement *la Tour des Arabes*. (*D. J.*)

PLINTHITIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une eſpece d'alun qui ſe trouve, dit-on, dans l'Archipel, ſous la forme de feuillets, ce qui l'a auſſi fait appeller *placitis*.

PLINTHIUM, ſ. m. (*Chirurgie anc.*) machine de chirurgie des anciens pour les luxations. Oribaſe l'appelle *plinthium Nilei*, parce qu'elle avoit été inventée par Nileus.

Elle conſiſte dans une maniere de cadre plus long que large, les côtés les plus longs ayant 4 palmes de longueur, & un pouce d'épaiſſeur, & les plus courts ayant une palme de long ſur la même épaiſſeur; ceux-ci, qui ſervent de traverſiers, ont dans leur milieu un trou par où paſſent des lacs, & les plus longs ont un trou rond aſſez ouvert pour paſſer un eſſieu, dont la tête, qui excede le côté gauche, a un manche ou manivelle. Ils ont auſſi quatre anneaux de fer avec autant de courroies pour attacher le *plinthium* à une échelle. L'eſſieu a à ſes deux extrémités deux roues remplies de crans, & des arrêts pour arrêter fermement l'eſſieu, en tournant avec le manche. Lorſque l'os du coude luxé ne pouvoit pas être remis par une bande paſſée ſous l'aiſſelle, ni par un linge roulé en peloton, on attachoit le *plinthium* à l'échelle, & le coude ſerré étoit étendu par les lacs de la machine. On en trouvera la figure dans l'arſenal de Scultet, *tab. xxij.* c'eſt tout ce qu'il faut ſavoir de cette machine des anciens, dont on ne fait plus d'uſage depuis long-tems. (*D. J.*)

PLIOIR, ſ. m. *en terme d'Epinglier Aiguilletier*, eſt un outil compoſé d'une lame de fer pliée ſur elle-même, qui ſe termine par une queue qui entre dans un manche de bois, on met l'aiguille dans ce plioir pour le plier à la longueur que ſon numero exige; ce qui fait qu'il faut autant de plioirs qu'il y a de différens numeros ou eſpeces d'aiguilles. *Voyez les fig. Pl. de l'Aiguillier-Bonnetier.*

PLIOIR, *en terme de Cirier*; c'eſt une petite planche de bois plus ou moins longue & large, & ſur laquelle on plie la bougie filée. Cette planche eſt garnie d'un morceau de bois plus étroit, & percé dans ſon épaiſſeur d'une mortaiſe du même calibre que la planche, afin d'y pouvoir entrer pour reſſerrer les rangs de la bougie qu'on plie.

PLIOIR, (*Gazerie.*) les fabriquans, marchands, faiſeurs de gaze appellent *plioir* ou *lanterne* un inſtrument compoſé de pluſieurs légers morceaux de bois qui ſert à ourdir & monter les ſoies dont ils font la chaîne de leur gaze. *Savary*. (*D. J.*)

PLIOIR, (*Lainage.*) métier ou inſtrument qui ſert à plier. Dans les manufactures de lainage, il y a deux ſortes de *plioirs*, l'un qui eſt pour les draps & les étoffes qui ſont larges; c'eſt une eſpece de table ou de métier ſur lequel on les met pour en faire le pliage; l'autre *plioir* qui ſert aux petites étoffes, eſt une lame ou couteau de bois très-mince, large de quatre ou cinq pouces, & long de deux piés & davantage, avec une poignée ronde auſſi de bois. C'eſt ſur ce couteau ou *plioir*, qu'on dreſſe les plis, en les mettant entre les deux parties de l'étoffe qui compoſent chaque pli. Les Drapiers ſe ſervent auſſi de ce *plioir*. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

PLIOIR, (*Layetier.*) eſpece de pince de fer en forme de tenailles, de ſept à huit pouces de longueur, de laquelle les *Layetiers* ſe ſervent pour couper & plier le fil de fer, dont ils uſent preſque toujours au lieu de cloux. (*D. J.*)

PLIOIR, (*Relieur.*) les Relieurs & les marchands Merciers-Papetiers ont auſſi des *plioirs*; les uns pour plier des cahiers & des feuilles de livres qu'ils préparent pour la reliure; les autres pour plier le papier qu'ils veulent battre & rogner, particulierement le grand & petit papier à lettres. Les *plioirs* des uns & des autres ſont d'ivoire, de bois, ou d'autres bois qui prennent le poli; ils ſont en forme de régle très-mince, arrondie par les deux bouts, de huit ou dix pouces de long, & d'un pouce & demi de large. *Savary*. (*D. J.*)

PLIS, ſ. m. pl. (*Lainage.*) ſortes de laines de la moindre qualité, qui ſe levent de deſſus les bêtes tuées à la boucherie. Il y a de trois ſortes de *plis*; de fins, de moyens & de gros. Les fins s'emploient dans des ratines, des ſerges & des reveches de certaines qualités; les autres ſervent à faire des cordeaux & liſieres des étoffes.

PLISSER, v. act. *terme de couture*; ce mot de tailleur & de couturiere, veut dire faire pluſieurs petits plis à une étoffe ou à de la toile, de rang & en long avec l'aiguille.

PLISSON DE POITOU, (*Art. culinaire.*) c'eſt un mets fort délicat qui ſe fait avec du lait & de la crême. On prend une pinte de crême nouvelle, que l'on mêle avec une terrinée de lait frais tiré; le tout bien remué, on le laiſſe repoſer quelques heures dans un lieu frais, puis on le met ſur le feu pendant une demi-heure ſans bouillir, & on le remet encore au frais pendant trois heures. Enſuite on le met ſur le feu un bon quart-d'heure, puis on le remet refroidir pendant trois heures; après cela on remet un quart-d'heure ſur le feu, d'où on le retire pour le laiſſer refroidir. Pour lors il ſe forme un *pliſſon* deſſus, épais de trois doigts; on la leve & on le ſaupoudre de ſucre. Il faut prendre garde dans toutes ces opérations de les faire ſi promptement, que le *pliſſon* qui ſe forme ne ſe rompe pas en remuant la terrine. Voilà ce qu'on appelle *pliſſon de Poitou*. *Trévoux*. (*D. J.*)

PLISTOBOLINDE, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu de dez où celui qui amenoit le plus de points avoit gagné.

PLOC, ſ. m. (*Marine.*) le *ploc* eſt proprement du poil de vache ou de bœuf; mais comme il fait la principale partie d'une ſorte de corroi ou de courée, qui eſt une compoſition qu'on met entre le doublage, & le franc-bord d'un navire; on confond ces deux termes, & l'on donne le nom de *ploc* au courci. On dit de même *ploquer* pour donner le corroi. *Voyez* COURÉE.

PLOC,

PLOC, *terme de Couverturiers*; le *ploc* de vache sert particulierement à faire des couvertures. Il y a de ces couvertures qu'on appelle *couvertures à ploc*, & d'autres *couvertures à poils*. (*D. J.*)

PLOCQUER, PLOQUER, (*Marine.*) c'est mettre du poil de vache entre le doublage & le bordage des vaisseaux, qu'on double pour la navigation qui se fait entre les tropiques, où il s'engendre des vers dans le bordage qu'ils percent. On *plocque* pour empêcher que ces vers, qui s'attachent premierement au doublage, ne gagnent aussi jusqu'au franc bord; ce qu'ils ne peuvent faire lorsqu'il y a du ploc entre deux, & ce ploc sert aussi à empêcher que le bordage & le doublage, qui sont l'un sous l'autre, ne s'échauffent.

PLOCSKO, (*Géog. mod.*) ville de la grande Pologne, avec un évêché fondé en 965, & qui est suffragant de Gnesne. Cette ville est située sur la rive septentrionale de la Vistule, dans le palatinat du même nom, à 20 lieues nord de Varsovie. *Long.* 37. 45. *lat.* 52. 30.

Le palatinat de *Plocsko* est borné au nord par le royaume de Prusse, au midi par la Vistule, au levant par le palatinat de Mazovie, & au couchant par celui d'Inowladislow. (*D. J.*)

PLOEN, (*Géog. mod.*) ville du duché de Holstein, dans la Wagrie, chef-lieu de la principauté de même nom, sur le lac de *Ploen* qui l'environne presque de tous les côtés, à 4 milles au sud-est de Kiel, & à 6 au nord-ouest de Lubeck, avec un château. Ses deux portes répondent à deux ponts, par lesquels la ville communique avec le continent.

Elle est très-ancienne, car elle existoit déja dans le tems que les Vénedes maîtres de la Wagrie, reconnurent pour prince Crucon, qui étoit idolâtre comme eux. Adolphe, comte de Holstein, y éleva une citadelle, & en 1156, S. Vicelin y fit bâtir la premiere église. *Ploen* a été plusieurs fois réduite en cendres, tantôt comme en 1534, par les habitans de Lubeck, & tantôt par des incendies fortuits, comme en 1574. La pêche est le seul commerce des habitans. *Long.* 28. 4. *lat.* 54. 14. (*D. J.*)

PLOERMEL, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la Bretagne, au diocèse de S. Malo, proche la riviere d'Ouest, à 8 lieues de Vannes. Cette petite ville députe aux états de la province, & a un gouverneur. *Long.* 15. 14. *lat.* 47. 57. (*D. J.*)

PLOK-PENIN, s. m. (*Commerce.*) un terme usité à Amsterdam dans les ventes publiques, pour exprimer une petite somme ou gratification que l'on donne au dernier enchérisseur.

Le *plok-penin* est une espece d'arrhes ou de denier-adieu, par lequel on fait connoître que la marchandise est adjugée. *Voyez* ARRHE.

Le *plokpenin* differe suivant la qualité de la marchandise, & le prix des lots. Il est quelquefois arbitraire, & à la volonté de l'acheteur; quelquefois il est réglé par les ordonnances des bourguemestres.

Par exemple, les *plok-penins* des vins de France, sont fixés à deux florins, ceux de Frontignan à vingt sols; ceux du Rhin à deux florins; ceux de vinaigre à vingt sols, & ceux d'eau-de-vie à trente sols.

Il y a aussi des marchandises où il n'y a point de *plok-penins*, & d'autres où il est double de celui dont nous avons fait mention. *Dictionn. de Comm.*

PLOMB, s. m. (*Hist. nat. Min. & Métall.*) en latin, *plumbum*, *saturnus*, *plumbum nigrum*. C'est un métal très-imparfait, d'un blanc bleuâtre fort brillant, lorsqu'il a été fraîchement coupé, mais qui devient d'un gris mat lorsqu'il est resté long-tems exposé à l'air; il est très-mou, & si tendre, qu'on peut aisément le tailler; c'est après l'or, le mercure & la platine, le corps le plus pesant de la nature; il n'est ni sonore ni élastique; il s'étend aisément sous le marteau, mais ses parties ont très-peu de ténacité; il se fond avec beaucoup de promptitude à un feu médiocre, & sa surface se couvre d'une espece de crasse ou de chaux; il se vitrifie avec beaucoup de facilité, & il a la propriété de changer pareillement en verre les autres métaux, à l'exception de l'or & de l'argent; il change aussi en verre les terres & les pierres avec qui on le mêle; l'air, l'eau, les huiles, les sels, en un mot, tous les dissolvans agissent sur lui.

Le *plomb* se trouve en différens états dans le sein de la terre. Les Minéralogistes ne sont point encore d'accord, pour savoir s'il se trouve du *plomb* vierge ou natif dans la nature, c'est-à-dire, si l'on rencontre ce métal tout pur & sans être minéralisé. On trouve à Massel, en Silésie, des grains & des masses de *plomb*, ductiles & malléables; ces grains sont recouverts d'une substance blanche, semblable à de la céruse, mais on soupçonne que ce *plomb* a été porté par accident dans l'endroit où on le rencontre.

Quant aux mines de *plomb*, elles sont très-communes, & très-universellement répandues dans toutes les parties du monde. On les trouve ordinairement par filons suivis, qui sont plus riches à mesure qu'ils s'enfoncent plus profondément en terre; cependant on en rencontre aussi par masses détachées. La mine de *plomb* la plus ordinaire, est;

1°. La galene; c'est une mine de *plomb* composée d'un assemblage de cubes qui ont la couleur brillante du métal qu'ils renferment lorsqu'il est fraîchement coupé. Ces cubes sont composés de lames ou de feuillets luisans, placés les uns sur les autres, & faciles à distinguer lorsque les cubes sont grands. En effet, ces cubes varient pour la grandeur, & quelquefois ils sont si petits, que l'œil ne peut point distinguer leur figure. Il y a même des mines de *plomb* composées de particules si fines, qu'elles ressemblent à du fer ou à de l'acier dans l'endroit de la fracture. Dans d'autres ces particules sont disposées, de maniere que la mine paroît striée, ou par aiguilles. Les cubes dont la galene est composée, sont quelquefois si abondans en *plomb*, qu'on peut les couper avec un couteau. Dans toutes ces mines, le *plomb* est minéralisé avec le souffre; il y en a qui sont si riches, qu'elles donnent jusqu'à 50, 60, & même 75 livres de *plomb* par quintal, mais elles ne sont point toutes, à beaucoup près, si chargées de métal. Ces mines de *plomb* ou galenes, contiennent plus ou moins d'argent. On a observé que celles qui sont composées de gros cubes, sont moins riches en argent, que celles qui sont en petites particules déliées; les premieres n'en donnent guere qu'une ou deux onces d'argent par quintal, tandis que les dernieres en donnent souvent le double, & même davantage. Parmi les mines de *plomb* d'Europe, on ne connoît que celle de Villach en Esclavonie qui ne contienne point d'argent.

2°. De la mine de *plomb*, qui n'affecte point de figure réguliere, sa couleur est souvent la même que celle du *plomb* pur, & quelquefois elle est si tendre, qu'on peut la couper avec un couteau. Cette mine est composée de *plomb* minéralisé avec du soufre & de l'arsenic; elle est quelquefois très-riche, au point que, selon M. de Justi, on en a trouvé dans les mines du Hartz, qui donnoit 82, & jusqu'à 84 livres de *plomb* au quintal. Les Allemands appellent cette mine *pleyschweif*.

3°. La mine de *plomb* crystallisée; elle est ou verte, ou blanche; elle forme des groupes de crystaux oblongs, & prismatiques comme des sels: c'est l'arsenic qui met le *plomb* dans l'état où il est dans ces sortes de mines; elles contiennent une grande quantité de ce métal, & quelquefois jusqu'à 70 & 80 livres par quintal. M. de Justi croit que cette mine est une espece de sucre de saturne naturel, c'est-à-dire un *plomb* qui a été dissout par un acide, & crystallisé à la maniere des sels. Il conjecture que quelques-unes de ces mines ont pu aussi se former comme le *plomb* corné, c'est-à-dire, par une dissolution de *plomb* précipitée par le sel marin. Quoi qu'il en soit de ce sentiment, la mine de *plomb* crystallisée verte, est d'un verd plus ou moins vif; ses crystaux sont tantôt des prismes très-bien formés, tantôt ils sont moins apparens, & ressemblent à la mousse fine qui s'attache au pié des arbres; quelquefois elle est poreuse & remplie de creux comme une scorie. Cette mine est communément accompagnée d'une terre rougeâtre ou jaune, semblable à de l'ochre. A l'égard de la mine de *plomb* crystallisée blanche, elle est aussi formée par un assemblage de prismes blancs & luisans comme le gypse strié, ou comme l'asbeste. On trouve quelquefois ces crystaux blancs, mêlés avec les crystaux verds dont on vient de parler. Ces deux sortes de mines de *plomb* sont assez rares, & plus propres à orner les cabinets des curieux, qu'à être traitées pour en tirer le métal. Cependant on en trouve à Zschoppau & à Freyberg en Saxe, ainsi que dans quelques mines de Bohême & du Hartz. Quant à la mine de *plomb* verte, il y en a une grande quantité dans les mines du Brisgau, qui sont à peu de distance de Fribourg. Les Directeurs vendent cette mine aux potiers-de-terre, qui ne font que l'écraser pour en vernisser leurs poteries.

4°. La mine de *plomb* spathique; c'est une mine de *plomb* composée de lames ou de feuillets opaques, comme le spath, à qui elle ressemble beaucoup. Cependant elle en differe, en ce qu'elle ne fait point effervescence avec l'eau forte, comme fait le spath, qui est une pierre calcaire. Cette mine est ou blanche ou grise, ou jaunâtre; elle varie pour la figure & l'arrangement de ses feuillets; elle est plus pesante que le spath ordinaire.

5°. La terre de *plomb*, que l'on pourroit appeller *céruse fossile*. Elle ressemble à de la craie ou à de la marne; il y en a de blanche, de jaune, & de rouge; ces couleurs sont dûes vraissemblablement à de l'ochre avec qui cette

terre

terre est mêlée; on peut la reconnoître à son poids. Ces sortes de terres sont prodigieusement rares; on en a cependant trouvé à Johann-Georgen-Stadt en Misnie, ainsi qu'en Pologne & dans la basse Autriche. M. de Justi conjecture qu'elles ont été précipitées des eaux qui tenoient le *plomb* en dissolution par un sel alkali, vû que ces terres font effervescence avec les acides, mais cela pourroit venir des autres terres avec qui elles sont mêlées. Il paroît certain qu'elles ont été charriées & transportées par des eaux.

Outre cela la mine de *plomb* cubique ou la galene se trouve mêlée avec presque toutes les mines des autres métaux, dans lesquelles on voit souvent très-sensiblement que la premiere est répandue. Quant aux pierres qui lui servent de matrice ou de miniere, c'est tantôt du quartz, tantôt du spath. Lazare Erckes parle d'un grais qui contenoit du *plomb*, ce qui paroît fort extraordinaire; peut-être étoit-ce une pierre de la nature du spath composée de petits grains.

A l'égard du traitement des mines de *plomb*, on commence par les piler & les laver; celles qui sont pures peuvent être portées au fourneau de fusion sans avoir été grillées; d'autres, sur-tout celles qui sont arsénicales & chargées de beaucoup de soufre, ou mêlées de substances étrangeres, exigent d'être grillées, & même quelquefois à plusieurs reprises, avant que d'être mises en fusion. Lorsque les mines de *plomb* ont été ainsi préparées, on les porte au fourneau de fusion. Ce fourneau est plus étroit que ceux qui servent à la fonte des mines de cuivre; on le dispose à l'ordinaire en le garnissant d'une brasque, c'est-à-dire d'un enduit de terre & de charbon pilés. Il est essentiel que ce fourneau soit construit de pierres solides & qui résistent au feu, parce que le *plomb* vitrifie aisément toutes les pierres. On échauffe pendant quelques heures le fourneau avec des charbons, pour achever de secher l'enduit dont il a été revêtu intérieurement. On arrange la tuyere de maniere qu'elle dirige le vent des soufflets horizontalement. Les choses ainsi disposées, on commence par charger le fourneau avec du charbon, ensuite on met alternativement des couches de minerai & de charbon; on y joint des scories fraîches des dernieres opérations, de la litharge, de la chaux de *plomb*, & des crasses qui ont été produites dans les fusions précédentes. Quand le fourneau est rempli, on l'allume & l'on fond durant neuf heures la premiere fois, & ensuite pendant six heures pour les fontes subséquentes; au bout de ce tems on laisse couler la matiere fondue par l'œil du fourneau c'est-à-dire par une ouverture qui est au bas de la partie antérieure du fourneau, & que l'on a tenue bouchée avec de la glaise pendant la fonte; cette matiere fondue est reçue dans le bassin concave qui est au pié du fourneau, & cette matiere est ce qu'on appelle la *matte de plomb*; c'est un mêlange de *plomb*, de soufre, d'arsenic, d'argent, &c. en un mot de toutes les substances qui étoient contenues dans la mine qui a été fondue, & que le grillage n'a point pû entierement débarrasser. On prend une portion de cette matte pour en faire l'essai en petit, afin de s'assurer de ce qu'elle contient. A Freyberg on fait trente-six fontes en une semaine. Les différentes mattes qui résultent de ces fontes se grillent de nouveau, pour achever d'en dégager le soufre & l'arsenic; on est obligé pour cela de les faire passer par trois ou quatre feux de grillage différens, après quoi on les remet de nouveau en fusion dans un fourneau semblable au premier.

On donne alors de l'inclinaison à la tuyere qui dirige le vent du soufflet. On joint à ces mattes grillées de la nouvelle mine de *plomb* grillée, des scories chargées de *plomb*, de la litharge & des crasses, &c. & l'on procede à une nouvelle fonte en faisant des couches alternatives de différentes matieres avec du charbon; on laisse fondre le tout pendant quinze heures la premiere fois, & pendant huit heures seulement pour les fontes suivantes. Au bout de ce tems on laisse couler le *plomb* fondu dans le bassin qui est au-bas du fourneau. On referme l'œil ou le trou aussi-tôt qu'on s'apperçoit qu'il se forme de la matte ou du laitier au-dessus du *plomb* qui a coulé; on enleve cette substance avec un crochet de fer; pour-lors on verse le *plomb* fondu qui est chargé d'argent, & que l'on nomme *plomb d'œuvre*, dans des bassines de fer enduites d'un mêlange de glaise & de charbon; alors l'essayeur prend des échantillons de ce *plomb* d'œuvre pour en faire l'essai & pour savoir combien il contient d'argent. Pour enrichir encore davantage ce *plomb* d'œuvre, on le remet de nouveau en fonte au fourneau à manche; on y joint des mattes de *plomb* grillées, des scories encore chargées de métal, & des scories vitrifiées ou du laitier, de la litharge, &c. & on fait fondre ce mêlange de la maniere qui a été décrite en dernier lieu. Lorsque le *plomb* est suffisamment enrichi, c'est-à-dire chargé d'argent, on le sépare au fourneau de grande coupelle, où l'on réduit le *plomb* en litharge, & l'argent reste pur & dégagé de toute substance étrangere. *Voyez* COUPELLE. Comme par cette opération le *plomb* a perdu sa forme métallique, on est obligé de le faire fondre de nouveau par les charbons dans le fourneau de fusion, par ce moyen la litharge qui s'étoit faite dans l'opération de la grande coupelle se réduit en *plomb*; mais comme ce métal n'est point parfaitement pur, vû qu'il s'est chargé des substances métalliques qui étoient jointes à l'argent qui a été coupellé, on le refond de nouveau. Cette fonte se fait à l'air libre dans un foyer entouré de murs peu élevés; on y forme des lits avec des fagots, & l'on y jette le *plomb* qui se fond suffisamment & va couler dans le bassin destiné à le recevoir; c'est dans ce bassin qu'on le puise avec des cuilleres de fer, & on le verse dans des moules de fer, pour lui donner la forme de masses ou de saumons qui sont alors propres au débit. Voilà la maniere dont se traite le *plomb* à Freyberg en Misnie. La facilité avec laquelle le feu dissipe ce métal est cause qu'il souffre du déchet dans chaque opération par laquelle il passe; cette perte est inévitable, c'est à l'intelligence du métallurgiste à faire ensorte que cette perte soit la moindre qu'il est possible.

Lorsque la mine de *plomb* se trouve jointe avec de la mine de cuivre assez riche en métal pour qu'on veuille le retirer, le *plomb* uni avec l'argent se séparera du cuivre par la liquation. Si la mine de cuivre ne contenoit point de *plomb* par elle-même, on seroit obligé de lui en joindre, afin qu'il se charge de l'argent qui peut y être contenu. *Voyez* LIQUATION & RAFRAICHIR. *Voyez nos Pl. de Métallurgie*.

Examinons actuellement les propriétés que les expériences chimiques font découvrir dans le *plomb*. Ce métal se fond très-promptement & avant que d'avoir rougi; il n'y a que l'étain qui entre en fusion plus promptement que lui; il se calcine avec beaucoup de facilité, pour cet effet on n'a qu'à le faire fondre, il se formera perpétuellement une pellicule grise à sa surface, qui se reproduit aussi-tôt qu'on l'a enlevée; c'est une vraie chaux de *plomb*, mais elle n'est que foiblement privée de son phlogistique; cette chaux est sous la forme d'une poudre grise; si on l'expose à un feu plus violent elle devient d'un beau jaune, & forme la couleur que les Peintres nomment *massicot*. Si on calcine cette chaux au feu de reverbere, elle devient d'un rouge très-vif tirant un peu sur le jaune; c'est ce qu'on appelle le *minium* ou le *vermillon*.

Le *plomb* mis dans un creuset avec partie égale de soufre, se réduit en une poudre noire, que l'on nomme plomb brûlé, *plumbum ustum*. Par cette opération le *plomb* loin d'être réduit en chaux, comme quelques-uns se l'imaginent, devient plus difficile à calciner, car alors ce métal est dans le même état que la matte qui résulte de la premiere fonte des mines de ce métal.

En faisant fondre de la chaux de *plomb* dans un creuset à grand feu, on obtient une matiere semblable à du verre d'une couleur jaune par écailles, & qui a peu de liaison, c'est ce qu'on nomme de la *litharge*; on obtient aussi cette matiere par l'opération de la coupelle.

Si on mêle trois parties de chaux de *plomb* avec une partie de sable ou de caillou calciné & pulvérisé, & qu'on mette ce mêlange en fusion dans un creuset, on aura un verre jaune & transparent, que l'on appelle *verre de plomb*. Le *plomb* est un des plus puissans fondans de la Chimie; non-seulement il entre très-aisément en fusion lui-même, mais encore il vitrifie & fait entrer en fusion les autres substances auxquelles on le joint; c'est à cause de cette propriété du *plomb* qu'on le fait entrer dans les couvertes ou les émaux dont on couvre les poteries & la fayance. *Voyez* FAYANCE & POTERIE. Mais la grande fusibilité du *plomb* fait qu'il perce très-aisément les creusets dans lesquels on le traite dans les fourneaux.

Lorsque le *plomb* a été mis dans l'état d'une chaux, on peut lui rendre sa forme métallique, ou réduire cette chaux, en lui joignant une matiere inflammable quelconque, telle que de la poudre de charbon, de la limaille de fer, du suif, du flux noir, &c.

Le *plomb* se dissout à l'air; il y perd son éclat & se ronge peu à peu; il s'y réduit en une poudre grisâtre; la même chose lui arrive dans l'eau. Si on fait bouillir ce métal dans de l'huile, il se fait une effervescence, & l'huile le dissout; cette dissolution se fait plus promptement, si au lieu de *plomb* on prend de la litharge ou du minium, ou quelque autre chaux de ce métal; par ce moyen l'huile prend une consistence épaisse, qui sert de base à tous les emplâtres de la Pharmacie. Cette huile est aussi d'un grand usage dans la peinture, où l'on emploie

ploie de l'huile de lin épaissie par l'ébullition avec la litharge.

Le *plomb* se dissout dans le vinaigre. Si on fait bouillir du vinaigre, & que l'on y jette de la litharge, elle s'y dissout avec effervescence, & il se précipite une poudre blanche, qui est un sel insoluble, & suivant M. Rouelle, demande 800 parties d'eau pour être mis en dissolution. Si on filtre la liqueur qui surnage à cette poudre, & qu'on la fasse évaporer, on aura un sel en crystaux que l'on appelle *sucre de Saturne*.

Des lames de *plomb* exposées à la vapeur acide du vin aigri que l'on a mis sur des grappes de raisin, se convertissent en une poudre blanche que l'on nomme *céruse*. Les peintres font usage de cette substance qui est un vrai sel neutre; mais cette couleur est sujette à varier avec le tems, & à se gâter.

Si l'on verse de l'alkali fixe sur une dissolution de sucre de saturne, il se fera un précipité que l'on nomme *magistere de saturne*.

C'est sur la facilité avec laquelle le *plomb* se dissout dans l'acide du vin, qu'est fondé le secret funeste que mettent en pratique un grand nombre de marchands de vin pour adoucir les vins qu'ils voyent tirer à l'aigre; souvent ils rémédient à cet inconvénient en y mettant de la litharge. De plus les cabaretiers distribuent ordinairement le vin dans des vaisseaux d'un étain allié avec beaucoup de *plomb*; ils font aussi doubler d'une lame de *plomb* les comptoirs sur lesquels ils mesurent leur vin; par ce moyen ils distribuent au peuple un poison lent, qui peu à peu détruit entierement sa santé. Ces sortes de pratiques devroient être rigoureusement défendues; & les contrevenans mériteroient d'être traités comme des empoisonneurs publics contre qui le gouvernement ne sauroit sévir avec assez de rigueur. En Allemagne, & surtout sur les bords du Rhin où il croît des vins assez acides, il y a peine de mort contre ceux qui adoucissent & falsifient les vins avec du *plomb* & de la litharge. En effet le *plomb*, surtout quand il est dissout, est un poison très-vif, & aucunes de ses préparations ne peuvent être prises innocemment; elles occasionnent des coliques très-dangereuses & très-douloureuses, des tremblemens dans les nerfs, & souvent la mort. Pour reconnoître si du vin a été falsifié par du *plomb* ou par de la litharge, on n'a qu'à y verser quelques gouttes de la dissolution du foie de soufre arsénical, ou ce qu'on appelle de l'*encre de sympathie*. C'est une liqueur faite avec une partie d'orpiment & deux parties de chaux vive sur lesquels on verse cinq ou six parties d'eau bouillante. *Voyez* ORPIMENT. Pour peu qu'on verse de cette liqueur dans du vin qui a été frelaté avec de la litharge ou du *plomb*, il deviendra noir; s'il n'en contient point, il restera rouge, & ne fera que se troubler.

L'acide nitreux agit aussi sur le *plomb*; mais il faut que cet acide soit étendu dans beaucoup d'eau; on fait chauffer le mélange; il se fait une légere effervescence; en faisant évaporer cette dissolution, on obtient des crystaux en pyramides tronquées. Ces crystaux distillés à grand feu dans les vaisseaux fermés font une détonation très-vive & très-dangereuse pour celui qui opere, comme Kunckel l'a éprouvé. Quelques chimistes ont prétendu que ce sel formé par la combinaison de l'acide nitreux & du *plomb* fournit un moyen de tirer le mercure de ce métal. Glauber fait cette *mercurification*, en joignant beaucoup de sel alkali & de la chaux vive à ce sel nitreux uni au *plomb*; il distille ensuite, & dit d'avoir obtenu de cette façon quelques gouttes de mercure coulant. M. Grosse de l'académie des Sciences a prétendu tirer le mercure du *plomb* par un autre moyen; mais M. Rouelle regarde avec raison son procédé comme suspect.

L'acide du sel marin versé sur du *plomb* divisé en petits morceaux le dissout avec effervescence, & il s'éleve beaucoup de vapeurs blanches. Si on met ce mélange en distillation dans une cornue au bain de sable, l'acide du sel marin s'élévera, & entraînera avec lui le *plomb*, sous la forme d'une matiere épaisse que l'on appelle le *plomb corné* ou le *beurre de saturne*. C'est un vrai sel qui, si on le fait fondre, se change en une matiere semblable à de la corne.

En faisant bouillir du *plomb* dans de l'acide vitriolique, ce métal en sera dissout. On peut aussi combiner le *plomb* avec l'acide vitriolique d'une maniere plus simple; il n'y a pour cela qu'à verser cet acide sur du sel ou du sucre de saturne, il chassera l'acide du vinaigre; & s'unira en sa place avec le *plomb*.

Le *plomb* s'unit très-aisément avec le mercure. C'est pour cette raison que quelques marchands se servent de *plomb* pour falsifier le mercure; si l'on joint du bismuth à cet amalgame, il devient plus fluide, au point de passer avec le mercure au travers d'une peau de chamoi. *Voyez* MERCURE. On sent que le mercure ainsi falsifié peut avoir des mauvaises qualités que le *plomb* lui communique.

Telles sont les propriétés que la Chimie découvre dans le *plomb*; de toutes ses qualités M. Rouelle en conclud avec beaucoup de vraissemblance que ce métal approche beaucoup de la nature des sels, par la facilité avec laquelle il se dissout, par sa fusibilité, par sa volatilité & par sa vitrification.

Plusieurs chimistes ont regardé le *plomb* comme de l'argent qui n'étoit point encore parvenu à maturité; ils se sont fondés sur l'affinité singuliere qui se trouve entre ces deux métaux; en effet il y a presque toujours de l'argent dans les mines de *plomb*; & d'ailleurs le *plomb* se charge dans la fusion de l'argent qui est joint à d'autres métaux; mais ce qui semble encore plus fortifier cette conjecture, c'est que toutes les fois qu'on passe du *plomb* à la coupelle, on en obtient de nouvel argent: phénomène qui est constaté par une infinité d'expériences.

Quant à l'idée de ceux qui prétendent que le *plomb* dont quelques édifices & quelques églises sont couverts, se convertit à la fin en argent, après avoir été long-tems exposé à l'air, elle n'est nullement fondée: ce qui peut y avoir donné lieu, c'est que dans les tems auxquels on a employé ce *plomb*, l'on ne savoit point dégager l'argent de ce métal avec autant d'exactitude qu'aujourd'hui, & l'on y laissoit celui qui y étoit contenu, soit parce qu'on ignoroit qu'il en contînt, soit parce qu'on ne savoit pas la maniere de l'en séparer.

On a déja fait remarquer dans le cours de cet article, que le *plomb*, étoit un poison très-violent. Il fait sentir ses mauvaises qualités non seulement quand il est mis en dissolution dans quelque acide, mais encore sa vapeur est très-nuisible, comme on peut en juger par les maladies auxquelles sont exposés ceux qui travaillent ce métal. En effet les ouvriers qui travaillent dans les fonderies de *plomb*, sont sujets à des coliques spasmodiques très-violentes, & accompagnées de douleurs insupportables. Les Allemands nomment cette maladie *hutten-katse*, ce qui signifie *le chat des fonderies*. Les plombiers qui fondent du *plomb*, & les peintres qui emploient beaucoup de ceruse parmi leurs couleurs, sont sujets à la même maladie que l'on nomme en France *colique des plombiers* ou *colique des peintres*. Les Anglois nomment cette maladie *millreek*. En voici les symptomes; elle commence par une pesanteur sur l'estomac, & quelquefois par une colique vive dans les intestins; les malades sentent un goût douçâtre dans la bouche, leur pouls est foible, leurs jambes s'affoiblissent & sont comme engourdies, ils éprouvent des lassitudes par tout le corps; l'appetit se perd, les digestions se font mal; quelquefois il survient une diarrhée qui peut soulager le malade, pourvu qu'elle ne dure point trop long-tems. Si l'on ne rémedie à ces premiers symptomes, le mal augmente, on sent une douleur fixe dans l'estomac & les intestins, surtout dans la partie inférieure de l'abdomen. On est fortement resserré, on sent ses entrailles comme déchirées, le pouls devient très-vif, la peau est brûlante, il survient un grand mal de tête accompagné d'un délire qui est suivi de tremblemens, de convulsions & d'une espece de fureur qui fait que les malades se déchirent & se mordent aux bras & aux mains; le pouls devient intermittent, & ils meurent dans une espece de coma ou d'apoplexie.

On attribue avec raison cette funeste maladie à la fumée du *plomb* que le feu en dégage; c'est une vraie chaux de *plomb* que les ouvriers respirent perpetuellement, & qui est porté dans l'estomac & les intestins, où elle ne trouve que trop d'acides propres à la dissoudre & à lui donner de l'activité. On assure que cette vapeur n'est pas moins funeste aux animaux. On dit que les oiseaux qui traversent la fumée des fonderies de *plomb*, tombent morts; les bestiaux & les troupeaux ne peuvent paître sans danger dans les prairies du voisinage sur lesquelles retombe cette fumée pernicieuse, les eaux mêmes des environs en sont empoisonnées, & les chiens qui en boivent ont des symptomes de la rage.

Pour se garantir d'une maladie si terrible, il faut surtout que les ouvriers qui s'occupent de ces travaux dangereux, s'abstiennent soigneusement de nourritures acides & vinaigrées, de salines, &c. ainsi que d'excès dans le vin & dans les liqueurs fortes. Il est à propos qu'ils ne travaillent jamais à jeun, qu'ils fassent usage de beurre, de laitage, & d'alimens gras.

Lorsqu'ils seront attaqués de cette maladie, il faudra sans délai leur faire prendre des vomitifs très-violens pour

pour évacuer les premieres voies. On pourra encore appaiser les coliques des intestins en leur appliquant des fomentations sur le ventre. Il reste quelquefois long-tems après la cure, des douleurs dans les jambes semblables à celles que causent les rhumatismes; on pourra les faire passer au moyen de l'exercice du cheval.

C'est vraissemblablement au *plomb* qu'il faut attribuer beaucoup de coliques & de maladies dont souvent on se trouve attaqué, sans en deviner la cause. En effet la plûpart de nos alimens sont préparés dans des casseroles de cuivre qui sont déja dangereuses par elles-mêmes. *Voyez* CUIVRE. Pour se garantir de ces dangers, on les étame, c'est-à-dire, qu'on double le cuivre avec de l'étain, qui est communément falsifié & mêlé avec une grande quantité de *plomb*. Les graisses, les sels, le vinaigre, &c. agissent sur ce *plomb*, & font qu'il s'en mêle une portion dans nos alimens. Le même danger subsiste pour les poteries de terre vernissées; en effet le vernis ou la couverte dont on les enduit par dedans & par dehors, est un véritable verre de *plomb*, sur lequel le vin, le vinaigre & les acides peuvent agir; par là on travaille peu à peu à se détruire. (—)

PLOMB, (*Pharmac. & Mat. médic.*) la premiere considération médicale sur ce métal doit se déduire d'une de ses propriétés chimiques, savoir, de sa dissolubilité par les acides, par les alkalis & les huiles, *voy.* PLOMB, *Chimie*; en sorte que toutes les substances salines, à l'exception des sels parfaitement neutres, & les substances huileuses qui ont été enfermées dans des vaisseaux de *plomb*, doivent toujours être soupçonnées contenir quelques particules de ce métal. Cependant il ne faudroit pas en inférer que l'eau de fontaine ou de riviere qu'on garde dans les reservoirs de *plomb*, ou qui coulent à-travers des conduits de ce métal pour servir aux usages économiques, soit altérée par cette imprégnation; car l'eau commune ne contient aucun acide, aucun alkali salin nud; & en supposant même qu'elle fût chargée d'un pareil menstrue, la croûte de terre séléniteuse qui ne tarderoit pas à se former dans l'intérieur de ces conduits ou reservoirs, préserveroit l'eau contre un pareil accident.

Les sels parfaitement neutres qu'on prépare dans des chaudieres de *plomb*, comme l'alun, dont la préparation est la même dans presque tous les pays, la cuite du sel marin qui se fait au feu artificiel sur les côtes de la Bretagne & autres contrées maritimes, où l'air est humide & le ciel ordinairement nébuleux, les sels d'Ebsom & de Seidlitz, tous ces sels, dis-je, parfaitement neutres n'empruntent aucune qualité mal-faisante de ces chaudieres de *plomb*, n'en détachent & n'en entraînent rien.

Les différens produits du *plomb* employés le plus communément en Médecine, sont la chaux jaunâtre de *plomb* ou *massicot*, la chaux rouge ou *minium*, la chaux à-demi vitrifiée ou la *litarge*, qu'on divise mal-à-propos en litarge d'or & litarge d'argent attendu que la premiere n'est pas un produit de l'affinage de l'or, ni la seconde un produit constant de l'affinage de l'argent, & qu'enfin elles ne different point essentiellement entr'elles; le verre de *plomb*, les sels neutres préparés avec les acides végétaux & le *plomb*, le sel imparfait qui provient de l'acide du vinaigre, & qu'on appelle *céruse*, ou suivant quelques auteurs, & comme on le trouve dans la pharmacopée de Paris, *plomb blanc*, dénomination équivoque, puisqu'elle désigne ordinairement l'étain; le sel neutre parfait, autrement appellé *sucre* ou *sel de Saturne*, qu'on retire des acides végétaux quelconques fermentés, & dont la propriété spéciale, de même que celle du sel formé du *plomb* & de l'acide nitreux, est d'avoir une saveur douce singuliere suivie d'un arriere goût austere-stiptique, les magisteres ou précipités de ces divers sels, un baume résultant d'une dissolution dans les huiles éthérées du *plomb*, soit dans son intégrité, soit calciné, ou du sucre de Saturne, enfin différentes chaux de *plomb* unies par une véritable mixtion à des huiles grasses, fournissent à la Médecine des emplâtres simples, & les bases de plusieurs emplâtres composés: on peut mettre encore au nombre des médicamens retirés du *plomb*, le *blanc rhasis*, qui est un composé de cire & d'huile par expression, & de céruse, & le *nutritum* commun, qui se prépare avec du vinaigre de Saturne & l'huile d'olive.

Les remedes qu'on tire du *plomb* pour les employer à l'extérieur, sont vantés par les vertus suivantes: ceux qui sont sous forme de poudre, entr'autres le *minium* & la céruse, & les emplâtres préparés avec ces dernieres substances, ont une vertu dessicative, vulnéraire, discussive, absorbante; l'acide ou le sucre de Saturne, soit en lotion, soit employé dans les onguens, a une qualité répercussive, tonique, rafraîchissante, antiphlogistique, sédative ou calmante; il est particulierement recommandé dans les ophtalmies, les brûlures, les dartres ulcérées, avec suppuration & démangeaison considérable à l'égard du baume, il passe pour un bon mondificatif & un léger astringent, néanmoins les médecins sages & expérimentés redoutent non-seulement cette qualité répercussive qui est commune à tous les remedes tirés du *plomb*; mais ils font encore à ces remedes le reproche de renfermer un venin particulier, au point que l'application des lames ou plaques de *plomb* sur le pubis, à titre de *ceinture de chasteté*, si ridiculement vanté par quelques auteurs, n'est pas même sans danger, si l'on en croit ces médecins, qui desapprouvent à plus forte raison les gargarismes dans les angines, & les injections dans la gonorrhée, préparées avec les sel de Saturne; mais il paroît que cette exclusion que ces médecins veulent donner aux préparations du *plomb* pour les usages externes, est trop générale & trop absolue; on a constamment éprouvé au contraire que l'administration de ces remedes faite avec art & avec soin dans les cas énoncés, n'est non-seulement pas dangereuse, mais encore qu'elle a ses utilités; nous en exceptons cependant les gargarismes & les injections déja mentionnées, comme approchant trop d'une application intérieure de ces remedes.

Les préparations de *plomb* destinées à l'usage intérieur sont, 1°. le vinaigre, l'huile & le sucre de Saturne, qui ne different entr'eux qu'en consistence, attendu que le vinaigre est une lessive d'une dissolution de sel de Saturne; l'huile, la même liqueur concentrée, & le sucre un sel concret provenant des même liqueurs, lequel doit presque être regardé comme étant toujours un ou le même, soit qu'on le prépare avec le vinaigre non distillé soit avec le vinaigre distillé, soit enfin avec le tartre. A ces derniers remedes on peut joindre, comme leur étant très-analogue, la teinture antiphthysique de Germanus, qui a été long-tems en vogue en Allemagne, & qui est une solution ou extraction par l'esprit-de-vin, du sel de *plomb* vitriolique & du sel de Mars acéteux, tous ces remedes sont, au rapport de Boerhaave, très-salutaires dans l'hémophthisie, les hémorragies proprement dites, le pissement de sang, les gonorrhées, les fleurs blanches & autres maladies de cette espece; cependant, de l'aveu de Boerhaave lui-même, & de plusieurs autres médecins très célebres, ils doivent être proscrits de l'art, comme dangereux, infideles, & bien éloignés d'ailleurs de tenir ce qu'ils promettent. Nous rapporterons, à l'appui de cette assertion, une remarque de Juncker, qui, à notre avis, n'est pas des moins graves. Voici ce que dit ce fameux auteur: „ Les différens accidens funestes, dont nous avons fait mention, dissuadent de l'usage intérieur du *plomb*, & il est surprenant qu'après la sévérité des défenses qu'on a faites de la dulcification des vins par la litharge, & qu'on a porté jusqu'à faire punir de mort il y a quelques années, un marchand de vin convaincu d'une pareille fraude, malgré ces défenses, dis-je, le sucre de Saturne soit regardé comme un remede salutaire dans plusieurs maladies, tandis qu'il n'est point de chimiste intelligent, pas même d'apprenti, qui ne s'apperçoive, d'après une juste analogie, qu'il doit y avoir un danger égal à employer des remedes qui proviennent de la même source „. *Ferales casus passim notati internum ejus* (plumbi *scilicet*) *usum dissuadent, & mirum est cum vina lithargyrio dulcificata adeo damnata sint, ut quidam delicarius ob hanc fraudem supplicio capitis ante aliquot annos afficeretur, tamen saccharum Saturni multis in morbis salubre remedium praedicari, cum quivis industrius chemicus (& quidem vel rudissimus tiro) facile prævideat ex eodem fonte hic pariter comparativæ parem noxam expectari oportere.* *Voyez* Juncker, *Conspect. therap. gener.* Quant aux accidens que désigne l'auteur, il n'est personne qui ait fait quelque séjour dans les pays où l'on fait des vins verts, ou qui tirent des pareils vins des contrées voisines, qui n'ait été à portée de les observer: on accuse les marchands de vin allemands d'être dans l'usage de masquer par une manœuvre vraiment punissable cette acidité désagreable qui annonce dans le vin une disposition à tourner au vinaigre. Cette manœuvre consiste à mêler dans ces vins de la litharge ou du *minium*, qui en se mariant à l'acide du vin, déguise non-seulement sa saveur propre, mais lui donne encore un goût sucré, en faisant avec cet acide un véritable sel de Saturne. L'observation journaliere démontre que les terribles symptomes qui accompagnent la colique du Poitou, sont dûs bien souvent à la boisson de ces vins lithargirés. Il est fort commun de

voir

voir dans les hôpitaux de Paris de ces coliques dont la plûpart sont occasionnées par une pareille boisson.

Après avoir parlé de la maniere de sophistiquer les vins par la litharge, il ne sera pas inutile d'indiquer les moyens chimiques qu'on peut employer à découvrir cette fraude. 1°. Le goût seul chez les personnes qui ont les organes tant-soit-peu exercés par l'habitude des expériences chimiques, découvre cette douceur particuliere aux vins lithargirés; cependant quoique ce témoignage des sens soit quelquefois d'une certitude qui va jusqu'au prodige, il ne sauroit former dans de pareilles occurrences un témoignage légal; ainsi pour s'assurer de la maniere la moins équivoque de cette introduction du *plomb* dans les vins, on n'a qu'à y verser du foie d'arsenic préparé avec l'eau de chaux; pour lors si les vins sont réellement lithargirés, ils se troubleront par l'apparition d'un précipité noirâtre. On a le complément de cette démonstration en décantant avec soin ou en séparant par le filtre ce précipité, & le convertissant en *plomb* par le moyen d'un léger phlogistique, comme par exemple, le suif, *&c. Voyez* ENCRE SYMPATHIQUE.

Revenons maintenant à l'usage médicinal interne des sels retirés du *plomb*. Nous pensons, malgré les déclamations des auteurs contre l'administration de ces remedes, qu'ils pourront être employés comme secours externes dans certaines maladies rebelles, *malo nodo, malus cuneus*, toutes les fois qu'un maître de l'art, après une expérience raisonnée, suivie & variée de ces remedes, aura donné la maniere de les employer à d'autres observateurs prudens & circonspects comme lui, c'est-à-dire aux vrais médecins, qui seuls peuvent légitimement constater & évaluer l'utilité de pareilles observations, ou enfin, après que ces préparations de *plomb* auront été unanimement déclarées d'un usage sûr, & qu'on pourra les regarder sur le pié des remedes uniques, spécifiques, & qui méritent la préférence sur les vulgaires; mais en attendant que des expériences de cette legitimité & autorité viennent enrichir l'art & rassurer l'artiste, il est d'un médecin raisonnable, & qui a l'ame honnête, de s'abstenir religieusement de l'administration d'un remede qui de sa nature est manifestement veneneux, ou tout-au-moins suspect, & qu'aucun succès, du-moins d'une évidence reconnue, n'a jusqu'ici pû sauver du reproche d'être dangereux.

Nous finirons par considérer le *plomb* comme compris dans la classe des choses appellées *non naturelles*, c'est à-dire, à l'influence desquelles plusieurs personnes sont exposées, soit fortuitement, soit habituellement ou par état. Nous avons déja touché quelque chose des qualités mal-faisantes du vin lithargiré, ou dans lesquels on a dissout du sucre de Saturne, & des dangers d'une pareille boisson, le *plomb* entier & ses produits quelconques, introduits sous forme de vapeurs ou de poussiere très-fine, très-volatile, dans le poumon ou dans l'estomac, ainsi que les particules grossieres des chaux de *plomb* qu'on détache imprudemment, soit en léchant des corps peints infectés de ces sels, soit en mordant sur les corps & qu'on avale avec la salive, comme cela est ordinaire aux fondeurs des mines & aux essayeurs qui travaillent le *plomb*, ou qui s'occupent à l'affinage de l'or ou de l'argent, les plombiers, les potiers d'etain, les ouvriers qui préparent les dragées de *plomb*, les broyeurs des couleurs, les barbouilleurs qui emploient une grande quantité de couleurs liquides qu'ils broyent eux-mêmes, tous ceux enfin qui sont dans la dangereuse habitude d'affiler ou nettoyer du bout des levres ou de la langue l'extrémité des pinceaux, les apothicaires imprudens, les potiers de terre, les lapidaires, les polisseurs de glaces de miroir & de verre, les cordonniers qui blanchissent les talons des souliers de femme avec une préparation de céruse, ou qui tirent avec les dents les peaux colorées avec du minium ou du massicot, tous ces ouvriers, en un mot, dont le dénombrement exact est nécessaire pour mettre un médecin appellé par quelqu'un de ces ouvriers qui se plaint actuellement de quelque maladie extraordinaire, sur la voie de soupçonner l'origine de la maladie dans cet ouvrier, d'en découvrir la cause qui devient pour lui évidente, *&c.* & de fonder sur toutes ces notions un traitement méthodique & suivi d'un heureux succès; tous ces ouvriers, dis-je, sont quelquefois attaqués d'asthmes terribles & incurables provenant de cette cause, & tombent plus ou moins vîte dans la colique appellée *des Peintres des Potiers, des Poitevins, colique minérale*, & qu'on appelle plus convenablement encore *colique des Plombiers*, ou *de plomb*. *Voyez* COLIQUE DU POITOU *au mot général* COLIQUE. *Cet article est extrait des leçons de Matiere médicale de M.* VENEL, *professeur en Médecine de la faculté de Montpelier, & l'un des auteurs de ce Dictionnaire, par M. H.* FOUQUET, *docteur en Médecine de la même faculté.*

PLOMB, (*Géom.*) *ligne à plomb*, est la même chose que ligne *verticale* ou perpendiculaire à l'horison. *Voy.* VERTICALE & HORISON, *voyez aussi* NIVEAU & NIVELER. (*O*)

PLOMB, *avec son fouet & son chat*, c'est *dans l'Artillerie* un petit morceau de *plomb* pendu à une ficelle ou cordelette, qui sert aux mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & les rameaux des mines. (*Q*)

PLOMB, (*Archit.*) les Menuisiers, Charpentiers, Maçons & autres artisans qui sont obligés de placer leurs ouvrages d'à-plomb, c'est-à-dire perpendiculairement sur l'horison, ont diverses sortes d'instrumens qu'ils appellent *plomb*, à cause d'un petit morceau de ce métal qui en fait partie, quoique pourtant on y mette le plus souvent du cuivre ou du fer.

Le *plomb* des Maçons & des Menuisiers est ordinairement de cuivre, en forme de petit cylindre, de six ou sept lignes de diametre, & d'un pouce de hauteur. Il pend à une ficelle qui se nomme *la corde* ou *cordeau*, qui passe à-travers une petite platine aussi de cuivre, quarrée & très-mince, appellée *le chat*. Cette plaque qui n'a que la largeur du cylindre, monte & descend à volonté le long du cordeau, & sert à appuyer contre l'ouvrage qu'on veut mettre d'*à-plomb*.

Le *plomb* des Charpentiers n'a point de chat, il est plat en forme de rose à jour, de 2 pouces environ de diametre: on le fait de *plomb*, de fer ou de cuivre. Il est ainsi percé pour donner passage à la vûe, & que l'ouvrier puisse mieux adresser à l'endroit où il veut piquer le bois, c'est-à-dire le marquer.

Le *plomb à niveau*, qui est un véritable niveau, & un *plomb* dont la corde descend le long d'une regle ou de bois ou de cuivre, dressée perpendiculairement sur une autre.

Le *plomb à talus*, n'est autre chose que le niveau plein dont la corde se déplace.

Le *plomb à regle* est une simple regle qui a une échancrure à sa base, & une ligne perpendiculaire tracée du haut en bas, laquelle tient la corde où est attaché le *plomb*. (*D. J.*)

PLOMB, *arrestier de*, (*Archit.*) c'est un bout de table de *plomb* au bas de l'*arrestier* de la croupe d'un comble couvert d'ardoise. Dans les grands bâtimens sur les combles en dômes, ces *arrestiers* revêtent toute l'encoignure, & sont faits de diverses figures, ou en maniere de pilastre, comme au château de Clagny, ou en maniere de chaîne de bossages, ou pierres de refend, comme on en voit au gros pavillon du Louvre.

PLOMB D'ENFAÎTEMENT, c'est le *plomb* qui couvre le faîte d'un comble d'ardoise. Il doit avoir une ligne ou une ligne & demie d'épaisseur, sur 18 à 20 pouces de largeur. Le *plomb* des lucarnes a une ligne d'épaisseur, sur 15 pouces de largeur.

Plomb de revêtement, c'est le *plomb* dont on couvre la charpente des lucarnes-damoiselles. Il ne doit avoir qu'une ligne d'épaisseur, pour former le contour des moulures. *Daviler*. (*D. J.*)

PLOMB, (*bas au métier*.) *plomb* à aiguilles, *plomb* à platine, moule de *plomb*, à platine & à aiguiller, instrumens ou partie du métier à bas. *Voyez cet article*.

PLOMBS, s. m. pl. *terme de Coiffeuse*, elles appelloient *plombs*, dans le siecle dernier, des pyramides ou cônes de *plomb*, d'argent ou d'autre métal, dont elles se servoient pour coëffes. Ces *plombs* de toilette tenoient par la cime à un ruban que les femmes attachoient à leur bonnet, pour le maintenir pendant qu'on ajustoit le reste de la coëffure.

PLOMB, (*Commerce.*) *en terme de Fabrique*, est un cachet de *plomb* qu'on appose aux étoffes après qu'elles ont été visitées & examinées par les jurés gardes ou esgards, lequel vaut certificat qu'elles sont bien & duement fabriquées.

PLOMB, est enfin un morceau de *plomb* fondu exprès de figure ronde & plate, marqué de quelqu'empreinte qui s'applique sur les étoffes d'or, d'argent, de soie, de laine, *&c.* même sur les balles, ballots, caisses, paquets de marchandises dont les droits de douane ont été payés. *Voyez* MARQUE.

PLOMB D'ARRÊTS, (*Police de manufac.*) se dit des *plombs* ou marques que l'on appose sur les étoffes de laine défectueuses, que les maîtres & gardes, jurés ou esgards, arrêtent lors de leurs visites dans les bureaux, halles & foires. *Savary*.

PLOMB D'AUNAGE, (*Pratiq. de commerce.*) c'est un *plomb* que les jurés Auneurs, les Presseurs, les Marchands fabriquans, *&c.* appliquent aux étoffes pour faire con-

connoître le nombre d'aunes qu'elles contiennent, suivant l'aunage qui en a été fait. *Savary*. (*D. J.*)

PLOMB DE LOYAUTÉ, (*Commerce*.) c'est le nom qu'on donne dans la manufacture de la sayetterie d'Amiens, aux *plombs* qui s'appliquent sur les étoffes apprêtées, que les jurés Sayetteurs ou Hautelissiers trouvent loyales & marchandes.

PLOMB DE VISITE, (*Police de manufac.*) ou *plomb* forain, c'est un *plomb* apposé sur les étoffes après que la visite en a été faite par les maîtres & gardes, dans les foires, halles & bureaux des villes & lieux où elles ont été envoyées ou apportées par les marchands forains ou manufacturiers, pour y être vendues ou débitées. *Savary*.

PLOMB DE CHEF-D'ŒUVRE, *terme de jurande*, on appelle *plomb de chef-d'œuvre*, le *plomb* le plus étroit & le plus propre, qui sert pour les pieces d'expériences & les chefs-d'œuvres.

PLOMB DE CONTRÔLE, (*Police de commerce*.) c'est un *plomb* qui s'appose aux étoffes de laine dans les foires & marchés, ou lieux de fabrique, par ceux qui ont droit de les contrôler, & de percevoir quelques droits sur chaque piece.

PLOMB, (*Coutellerie*.) les maîtres Couteliers appellent le *plomb*, une masse de métal sur laquelle ils coupent avec le rosettier, ces petites rosettes dont ils se servent pour monter les lancettes & les rasoirs. (*D. J.*)

PLOMB A LA MAIN, *terme des Graveurs en médailles*, c'est une maniere de tirer l'épreuve du coin qu'ils gravent. Pour cet effet ils font fondre du *plomb* qu'ils versent sur un morceau de papier, & sur lequel avant qu'il ait cessé d'être coulant, ils appliquent le quarré du côté de la gravure, ils frappent en même tems avec la paume de la main sur le côté opposé, le coin s'enfonce facilement dans le *plomb* fondu, que l'on laisse prendre en cet état; on ôte ensuite le coin, & on a une épreuve fidele de la gravure.

PLOMB, (*Marine*.) ce mot est pris bien souvent pour signifier toute la sonde, parce que la principale partie est de ce métal: on dit, les côtes de Hollande sont si dangereuses, qu'il faut toujours avoir le *plomb* à la main. *Voyez* SONDE.

PLOMB DE SONDE, c'est un *plomb* fait en cône, & attaché à une corde nommée *ligne*, avec lequel on sonde à la mer, pour savoir combien il y a de brasses d'eau, & de quelle qualité est le fond, s'il est de roche, de vase ou de sable, *&c*. *Plomb* de 6, de 12, de 25, de 36, *&c*.

PLOMB, *terme de Miroitiers*. L'on appelle *plomb*, parmi les ouvriers de ce métier qui mettent les glaces au teint, des plaques de plomb longues d'un pié, larges de cinq à six pouces, & de trois à quatre lignes d'épaisseur, avec une poignée de fer par-dessus pour les prendre & manier commodément.

Ces *plombs* servent à charger la glace quand elle a été placée sur le vif-argent, après néanmoins avoir pris la précaution de la couvrir de revêche ou de molleton, de crainte qu'ils ne la rayent ou ne la gâtent. Quelques-uns mettent des boulets de canons posés dans des especes de sébilles de bois, à la place des *plombs*; mais les bons ouvriers ne se servent de boulets que pour arrêter les glaces, & non pour les charger. *Savary*. (*D. J.*)

PLOMB, *en terme de Marchand de modes*, est une espece de coffret de bois garni d'un tiroir, couvert d'une étoffe quelconque, & terminé en dos-d'âne en dessus, lequel est chargé de *plomb* pour l'appesantir, de son pour y piquer les épingles ou aiguilles, & d'un cordon attaché à chaque bout, devant & derriere le *plomb*, qui sert de poignée pour les prendre & les transporter. Ces sortes de *plombs* servent à retenir l'ouvrage qu'on travaille, soit en les plaçant dessus, soit en attachant des ouvrages creux.

PLOMB *de Monoyage*, sert à l'affinage de l'argent, & cet affinage s'exécute dans une grande coupelle que l'on fait dans un fourneau, couvert d'un chapiteau de brique pour déterminer la flamme à réverbérer sur les matieres, ce qu'on appelle *feu de réverbere*. On chauffe ce fourneau par un grand feu de bois, & l'on met du *plomb* dans la coupelle, à proportion de la quantité & de la qualité des matieres à affiner. Quand le *plomb* a bouilli quelque tems, on jette les matieres dans la coupelle, ce qu'on appelle *charger la coupelle*; & quand elles ont bouilli, on se sert d'un gros soufflet pour souffler la surface des matieres, afin de les faire tourner & circuler, & qu'en circulant elles chassent la litharge ou l'impureté des métaux qui vient en écume au bord de la coupelle; cette écume coule par un conduit que l'on fait au bord de la coupelle, & l'échancrant en un endroit, on continue le vent du soufflet jusqu'à ce que l'argent ait paru de couleur d'opale, ce qui fait connoître que tout l'impur en a été chassé, & que l'argent est pur, c'est-à-dire, à onze deniers dix-neuf à vingt grains.

PLOMB MINÉRAL, (*Poterie*.) Il y en a de diverses sortes; celui que l'on nomme ordinairement *alquifoux*, n'a autre usage en France que pour les Potiers-de-terre qui s'en servent, après l'avoir pulvérisé, à vernir leur poterie. (*D. J.*)

PLOMB BLANCHI, (*Plomberie*.) Les Plombiers appellent du *plomb blanchi*, les tables de *plomb* qu'ils ont étamées ou colorées avec de l'étain, de même que le fer blanc. Dans les bâtimens neufs, les Plombiers sont obligés, suivant l'article 33 de leurs nouveaux statuts, d'employer du *plomb blanchi* sur les enfaîtures, enfaîtures & amortissemens, chesneaux, cuvettes, tuyaux de descente, & autres endroits qui sont en vue.

Le plomb en culot est du vieux *plomb* qui a servi, & qu'on a fait refondre & épurer dans une poële de fer. On lui donne le nom de *plomb en culot*, à cause de la forme ronde de culot, que le fond ou cul de la poële lui a donnée, ou pour le distinguer du *plomb* neuf, qui s'appelle du *plomb en saumon*, ou *navette*. Il est défendu en France à toutes personnes autres que les maîtres Plombiers, d'acheter, fondre, & mettre en culot les vieux *plombs*.

PLOMB EN POUDRE, (*Arts méchan.*) Les Potiers-de-terre s'en servent au lieu de l'alquifoux, ou *plomb* minéral pour vernir leurs ouvrages. Il se fait en jettant du charbon pilé dans du *plomb* bien fondu, & en les remuant long-tems. Pour en séparer le charbon, l'on n'a qu'à le laver dans l'eau, & le faire sécher. Les Potiers se servent aussi de la cendre ou écume de *plomb*, qui n'est autre chose que les scories du *plomb* que l'on a purifié pour quelque usage, ou qu'on a employé pour faire du même *plomb*, & de la dragée. *Dict. du Comm.*

PLOMB EN TABLE, (*Plomberie*.) *plomb* fondu & coulé de plat sur une longue table couverte de sable bien uni. Sa largeur ordinaire est depuis quinze pouces de roi, jusqu'à soixante & douze, & son épaisseur plus ou moins forte, suivant les choses à quoi il peut être destiné.

Les maîtres Plombiers sont tenus, suivant l'article 35 de leurs statuts, de jetter le *plomb en table* avec telle égalité, que tous les bouts, endroits & côtés soient d'une épaisseur pareille, sans qu'ils en puissent vendre, ni mettre en œuvre, qu'elles ne soient débordées, c'est-à-dire, que les deux côtés ou bords des tables n'ayent été coupés, & unis avec la plane, qui est un outil tranchant, propre à cet usage. *Savary*. (*D. J.*)

PLOMB, *terme de Saline*, espece de chaudiere plate & quarrée, & faite de *plomb*, dans laquelle on travaille au sel blanc dans les salines de Normandie. Chaque *plomb* est environ de trois piés de long, de deux de large, & de six pouces de profondeur; quatre *plombs* font une saline. (*D. J.*)

PLOMB *qui sert à rouler les étoffes de soie*. Ce qu'on appelle communément *plomb à rouler*, est une caisse de bois très-forte, de huit pouces de large sur deux piés de long, de la hauteur de quatre pouces, dans laquelle on met environ cent livres de *plomb*; cette caisse bien apée, est enveloppée de peau de veau, & bien rembourrée. Il y a d'un côté deux fers, au bout desquels il y a deux roulettes, & de l'autre deux poignées, avec lesquels on souleve cette machine; & au moyen desdites roulettes, une personne seule la fait mouvoir d'un bout d'une banque à l'autre, & ensuite on la laisse aller sur l'étoffe qui est étendue sur cette banque; ensuite on roule l'étoffe à l'autre bout de banque sur un plateau, & à mesure que l'étoffe se roule sur le plateau, le *plomb* avance du bout de la banque à l'autre, & au moyen des roulettes, on le transporte facilement, & jusqu'à la fin de la piece.

PLOMBS, *terme de Tondeur*. Les Tondeurs de draps & autres étoffes de laine, appellent *plombs*, certaines masses de *plomb* ordinairement du poids de cinq, dix & vingt livres, dont ils se servent pour charger plus ou moins les forces dont ils tondent les étoffes. Plus la force est chargée de ces *plombs*, & plus elle tond de près. (*D. J.*)

PLOMB DE VITRES, (*Vitrerie*.) *Plomb* fondu par petits lingots ou bandes dans une lingotiere, & ensuite étiré par verges à deux rainures dans un tire-*plomb*, pour servir à entretenir & former les panneaux des vitres; ou à une rainure pour les grands carreaux; mais on ne s'en sert presque plus, parce qu'il ne défend pas du vent coulis.

La meilleure maniere d'employer le *plomb*, est d'arrêter ces carreaux avec une espece de mastic qui s'endurcit à l'air, & qui couvre la vitre de deux ou trois lignes au circuit, comme on le pratique dans la plûpart des

grands

grands hôtels, ou bien avec des pointes & des bandes de papier.

Un tire plomb eſt la machine avec laquelle les *Vitriers* forment le *plomb* qu'ils emploient pour aſſembler les vitres enſemble. Cette machine eſt composée des pieces qui ſuivent; ſavoir, de deux jumelles de fer, *ABCD*, de deux arbres ou aissieux, *EF* à un bout de chacun de ſes pignons *IK*, & à l'autre bout de l'arbre de deſſous, de la manivelle *N*, qui ſert à faire tourner ledit arbre, lequel fait mouvoir celui de deſſus par le moyen de l'engrenement des deux pignons, de deux étoquiaux *LM*, ayant vis à écrous à chaque bout, ſervent à aſſembler leſdites deux jumelles de deux couſſinets d'acier *OP*: entre leſdits couſſinets ſont les deux roues *RQ*, qui ſervent à former les fentes & cœur du *plomb*, elles ſont montées ſur leſdits arbres *EF*.

PLOMBAGINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Min.*) *plumbago ſcriptoria*. C'eſt le nom que l'on donne à une ſubſtance minérale, plus connue ſous le nom de *crayon* ou de *mine de plomb*; on s'en ſert pour deſſiner. La plus pure eſt celle qui vient d'Angleterre; celle d'Allemagne, eſt beaucoup plus groſſiere, paroît mêlée de ſubſtances étrangeres, & même de ſoufre, ce qui empêche que l'on ne puiſſe la tailler avec la même facilité que celle d'Angleterre qui eſt très-luiſante, très-tendre, quoique d'un tiſſu ſi compacte, que l'on ne peut diſtinguer les parties dont elle eſt composée. *Voyez l'article* CRAYON.

Cette ſubſtance qui réſiſte à l'action du feu, paroît une combinaiſon de fer, de ſoufre & de zinc, de la nature de celle qui conſtitue la blende. *Voyez* BLENDE.

PLOMBATEUR, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un officier de la chancellerie romaine ainſi appellé, parce qu'il ſcelle les bulles en plomb. *Voyez* BULLES.

PLOMBÉ, participe, *voyez* PLOMBER, & PLOMB.

PLOMBÉ, *marqué avec un plomb*, (*Comm.*) on appelle *étoffe marchandiſe*, *balle plombée*, celles ſur leſquelles il a été apposé un plomb ou marque particuliere *Voyez* PLOMB.

Les réglemens des manufactures de France veulent que toutes les étoffes de laine qui ſe fabriquent dans le royaume ſoient plombées des plombs & marques de fabrique, & des plombs de viſite ou de vue.

Les caiſſes & balles de marchandiſes qui ont été une fois *plombées* dans les bureaux de douanes ou traites, ne doivent point être ouvertes en chemin, ſi ce n'eſt au dernier bureau de la route où elles doivent être controllées, pour connoître s'il n'y a point eu de fraude. *Diction. de comm.*

PLOMBÉ, *terme de Relieur*; terme en uſage chez les marchands Libraires & parmi les Relieurs; il ſe dit d'une certaine composition faite de mine de plomb & de colle détrempée & broyée avec de l'eau, qui ſert à *plomber* & colorer la tranche de quelques livres d'égliſe ou de prieres, particulierement de ceux deſtinés pour les religieux & religieuſes, ou pour les perſonnes qui ſont en deuil. (*D. J.*)

PLOMBER, *en terme de Pêche*; on dit *plomber* des filets, c'eſt y attacher des plombs pour les faire deſcendre au fond de l'eau.

PLOMBER, *opération de Chirurgien dentiſte*, qui conſiſte à mettre du plomb en feuille dans le creux d'une dent cariée, pour la conſerver.

Pour *plomber* une dent, il faut nettoyer le creux que la carie a fait: on ſe ſert à cet effet d'un inſtrument d'acier convenable. Enſuite on introduit à différentes repriſes un petit bouton de coton proportionné à l'ouverture, afin d'emporter les ordures, les débris d'alimens qui pourroient s'y être introduits. Cela étant ainſi diſposé, on porte un peu de coton imbibé d'eſſence de canelle dans le fond de la carie, pour deſſecher le nerf, qui pourroit ſouffrir ſans cette précaution, de la preſſion du plomb. Quand le nerf n'eſt pas douloureux; c'eſt-à-dire, lorſqu'on l'a deſſeché, ou dans les caries, qui n'ont pas encore aſſez fait de progrès pour le mettre à découvert, on procede à l'intromiſſion du plomb, qu'on ſerre dans le creux de la dent avec un eſpece de fouloir, afin qu'il en rempliſſe bien tout le vuide. Une dent bien plombée reſte ainſi ſans faire de douleur juſqu'à ce que l'action des alimens contre les dents & l'air, la ſubſtance même du plomb, oblige à replomber la dent de nouveau. La carie eſt quelquefois placée ſi déſavantageuſement, & le trou eſt ſi peu propre à retenir le plomb, qu'on ne peut compter ſur la conſervation de la dent par ce moyen. Le plus court alors eſt d'en faire faire l'extraction. (*T*)

PLOMBER, v. act. (*Commerce.*) mettre, appliquer ou appoſer un plomb, une marque à une piece d'étoffe, à une balle de marchandiſe. *Voyez* PLOMB.

Les marchands, manufacturiers, ouvriers ſont obligés de faire *plomber* ou marquer leurs étoffes dans les bureaux, halles, foires, & lieux où doit s'en faire la viſite.

A Amiens au lieu de dire *plomber une étoffe*, on dit *la ferrer*; ailleurs on dit *la marquer*. *Voyez* FERRER.

Si les marchands veulent que les balles, ballots ou caiſſes de marchandiſes ne ſoient point ouvertes ni viſitées en chemin, il faut qu'ils les faſſent acquiter & *plomber* dans les bureaux des fermes du roi. *Dict. de comm.*

PLOMBER: (*Archit.*) c'eſt juger par un plomb de la ſituation, ſoit verticale, ſoit inclinée, d'un ouvrage de maçonnerie, d'un mur, par exemple. (*D. J.*)

PLOMBER, (*Jardinage.*) ſe dit d'une terre meuble que l'on preſſe, & que l'on foule avec les piés pour l'affermir.

PLOMBER UN NAVIRE, (*Marine.*) c'eſt voir avec un inſtrument ou avec de l'eau ſi le navire eſt droit, s'il eſt ſur l'arriere, ou s'il eſt ſur l'avant.

Plomber les écubiers, c'eſt coudre ou clouer du plomb en table tout-au-tour des écubiers, tant pour leur conſervation que pour la conſervation des cables qui y paſſent. En clouant ce plomb il faut faire enſorte qu'il ſoit retourné l'un ſur l'autre, & attaché avec de bons clous à tête large; ce qui empêche le plomb de ſe caſſer par le grand froid; & il faut obſerver la même choſe dans tous les endroits où l'on en doit coudre.

PLOMBER, *terme d'Emailleur*. Les Emailleurs diſent que les émaux clairs mis ſur un bas or plombent & deviennent louches, pour dire qu'il y a certain noir comme une fumée qui obſcurcit la couleur de l'émail, ôte de ſa vivacité & la bordoie, ſe rangeant tout-autour, comme ſi c'étoit du plomb noir. *Voyez* BORDOYEUR, BORDEMENT.

PLOMBER UN ARBRE, (*Jardinage.*) c'eſt après qu'un arbre eſt planté d'alignement dans la terre, & comblé juſqu'au niveau de l'allée, peſer du pié ſur la terre pour l'affermir & l'aſſurer à demeure. (*D. J.*)

PLOMBER, *en terme de Potier de terre*; c'eſt vernisſer de la vaiſſelle de terre avec de la mine de plomb. Les Potiers emploient ordinairement à cet uſage de l'alquifoux ou plomb minéral, du plomb en poudre, qui ſe fait en jettant du charbon pilé dans du plomb en fuſion, & des cendres de plomb, qui ne ſont autre choſe que ſon, écume & ſes ſcories. *Voyez* ALQUIFOUX, PLOMB EN POUDRE & POTIER DE TERRE.

PLOMBERIE, ſ. f. (*Art méchaniq.*) *De la plomberie en général*. Sous le nom de *plomberie* on entend l'art d'employer le plomb, de lui donner des formes convenables aux lieux où il doit être placé. Ce mot vient du latin *plumbum* plomb, métal qui fait le principal objet de cet art.

Ce métal eſt un minéral qui ſe tire en France de quelques mines fort peu abondantes, encore n'eſt il queſtion que de celles du Limouſin; celles de Linarès en Eſpagne ne le ſont pas beaucoup davantage. Il en vient d'Allemagne par la voie de Hambourg ſous la forme de navette. Les Hollandois en tirent auſſi de Pologne qu'ils envoient en différens pays; mais preſque tout celui que l'on voit en France, vient d'Angleterre ſous la forme de ſaumons, (*fig.* 2.) & ſe tire des mines de Neucaſtel, du Derby, de Combmartin, & ſur-tout de celles de Péak, où la pierre minérale ſe trouve preſque ſur la ſurface de la terre; ce qui fait que ces mines s'exploitent fort facilement & le plus ſouvent de plain-pié & à découvert. Le plomb que l'on en tire, eſt ſans contredit le plus pur & le plus ſain de tous, & par conſéquent le meilleur.

La mine de plomb que l'on nomme auſſi *plomb minéral*, eſt noire, quoique cependant en la caſſant elle ſemble être remplie intérieurement d'une infinité de petits filets blancs qui reſſemblent à ceux que l'on voit dans l'antimoine. On en tire d'aſſez gros morceaux quelquefois purs, mais le plus ſouvent mêlés de roche.

Pour fondre cette mine on la met dans un fourneau fait exprès avec beaucoup de feu & de charbon par-deſſus. Le plomb fondu coule par un canal pratiqué à côté, & la terre & les pierres reſtent avec les cendres du charbon. On le purifie enſuite avant qu'il ſoit figé en écumant, & en y jettant des ſuifs, graiſſes ou réſines; cette écume appellée *plomb des potiers de terre*, leur eſt de grande utilité pour leurs ouvrages; les moules où on le reçoit ont la forme de navette ou de ſaumons (*fig.* 1. & 2.) noms que l'on donne aux maſſes de plomb qu'on en tire, dont les unes peſent environ deux cent livres, & les autres cent vingt ou cent trente livres; il ſe vend ainſi chez les marchands de fer depuis vingt-cinq juſqu'à trente francs le cent peſant, & peſe environ huit cens livres le pié cubique: on appelloit autrefois les marchands *ſaumons*, & les plombiers *navettes*.

Quoique le plomb soit fort facile à fondre, les fondeurs anglois y emploient cependant de grands feux, & sont très-attentifs à ne placer leurs fourneaux que sur des lieux élevés, & à les exposer au vent d'ouest, pour en rendre, par cette exposition, la chaleur plus vive, plus grande, exploiter plus de mine, & consommer moins de bois. D'habiles Physiciens ont cru que le poids du plomb augmentoit à l'air; d'autres ont cru qu'il pourroit se produire dans les mines déja épuisées, en les laissant long-tems reposer, l'expérience nous a appris depuis que les uns & les autres s'étoient également trompés, & que rien n'étoit plus faux que leur système.

Quelques savans qui l'ont analysé, ont trouvé qu'il étoit composé d'un peu de soufre & de mercure; mais de beaucoup de terre bitumineuse. Les Chimistes l'appellent *saturne*: en général, c'est de tous les métaux le plus mou & le plus facile à fondre lorsqu'il est purifié.

Le plomb est d'une grande utilité, non-seulement dans les bâtimens pour les couvertures, terrasses, réservoirs, conduites d'eau, ainsi que pour les figures, statues & ornemens d'architecture, mais encore pour l'affinage de tous les métaux, comme le cuivre, l'argent & l'or, auxquels on prétend qu'il communique son humidité: on s'en sert encore dans les ouvrages de vitrerie, balancerie, chauderonnerie, bimbeloterie, poterie de terre & d'étain, ainsi que pour la guerre & la chasse, où l'on ne laisse pas que d'en faire une grande consommation.

Les anciens, tel que Pline & quelques autres, confondoient le plomb avec un autre minéral à-peu-près semblable, qu'ils ne distinguoient que par la couleur. Cette autre espece est l'étain, que l'on tire des mêmes mines, mais en beaucoup plus petite quantité; raison pour laquelle il est infiniment plus cher; il est plus blanc, plus dur & plus facile à fondre que le précédent. On l'emploie à souder le plomb & tous les autres métaux; il est évident que quelques modernes ne se sont pas moins trompés pour avoir adopté le sentiment des anciens, ou pour avoir mal interprété le savant naturaliste, qui, dans son traité des propriétés de ce minéral, rapporte qu'il est propre à souder les autres métaux ensemble, & à d'autres opérations chimiques, ce qui ne peut mieux convenir qu'à l'étain.

La *plomberie* est donc l'art de donner au plomb les formes que l'on juge à-propos, selon les différentes occasions que l'on a de l'employer: on le divise en trois especes; la premiere est la fonte du plomb, la seconde est de le couler, & la troisieme est la maniere de le souder.

De la fonte du plomb. La fonte du plomb n'est point merveilleuse; elle est au-contraire très-simple, le plomb étant de tous les métaux le plus facile à fondre: on n'est pas obligé pour cela d'employer une chaleur aussi grande & aussi vive que pour tous les autres métaux: tout cet art ne consiste qu'à mettre le plomb que l'on veut fondre dans un vaisseau de fer quelconque capable de le contenir, tel par exemple qu'une cuilliere de fer (*figure* 3) & le présenter ensuite au feu jusqu'à ce qu'il devienne liquide. Si cette quantité monte beaucoup au-dessus de vingt-cinq ou trente livres, qu'on ne pourroit porter facilement à la main, on est obligé alors d'avoir recours à une marmite (*figure* 4.) ou poele (*figure* 5.) de fer ou de fonte que l'on pose à terre, & au premier endroit, dans laquelle on met le plomb: on enveloppe ensuite le tout d'un feu de bois ou de charbon pour échauffer & faire fondre plus promptement la masse du plomb; & c'est-là la maniere dont les Plombiers se servent le plus souvent, lorsqu'ils n'en ont besoin que d'une petite quantité, surtout lorsqu'ils travaillent en ville (a). Si l'on a besoin pour de certains ouvrages, d'entretenir liquide cette même quantité de plomb, on se sert à cet effet (ce qui économise beaucoup le charbon) d'une autre espece de poële de fer, *fig*. 6. & 7. appellée *polastre*, plus grande, de forme quarrée, circulaire ou ovale, dans laquelle (*fig*. 7.) on met le feu & la marmite qui contient le plomb; ce feu ainsi concentré contient plus de chaleur & consomme moins de charbon; ce polastre sert aussi, & souvent en même tems à faire chauffer les fers à souder (*fig*. 32. & 34.) dont nous parlerons dans la suite, que l'on place chacun dans une échancrure *A*, pratiquée de distance à autre autour du polastre; mais lorsque l'on a besoin d'une beaucoup plus grande quantité de plomb fondu à-la-fois, ce qui arrive le plus souvent dans l'attelier des plombiers; ils ont alors chacun chez eux un fourneau (*fig*. 8. 9. & 10.) bâti en brique *A* de deux piés & demi à trois piés de hauteur sur quatre, cinq & quelquefois six piés en quarré, composé d'une grande marmite de fer *B*, en forme de chaudiere capable de contenir depuis cinq cens jusqu'à trois ou quatre milliers pesant de plomb, arrasée par dessus le fourneau, enclavée & soutenue dans la maçonnerie de brique *A*, par des armatures de gros fer à environ quinze pouces au-dessus du fond du fourneau *C*, *fig*. 8. ce qui forme par-dessous un vuide où l'on fait un feu de bois à brûler, dont la fumée sort par une ouverture *D* d'environ huit pouces de largeur, pratiquée fort près de la chaudiere, & s'éleve ensuite dans un tuyau de cheminée *E*, *fig*. 10. dont la hotte se trouve au-dessus du fourneau; c'est dans cette espece de chaudiere que l'on met le plomb *F*, *fig*. 8. que l'on veut fondre, comme navettes, *fig* 1. saumons, *fig*. 2. tels qu'ils arrivent des mines.

Du plomb coulé. Le *plomb* se coule de quatre manieres, qui se réduisent en deux principales, l'une que l'on appelle *plomb en table*, & l'autre *plomb moulé*.

La premiere se fait en forme de table dont les dimensions varient selon les circonstances: cette forme de *plomb* sert pour l'intérieur des réservoirs, les bassins, les bains, les couvertures des bâtimens, plateformes, terrasses, gouttieres, chêneaux, hottes, lucarnes, cuvettes, bavettes de fontaines, &c. & quelquefois dans la maçonnerie pour les joints des pierres, on en fait aussi des tuyaux de descente pour l'écoulement des eaux, chausses, aisances, &c. le pié quarré sur une demi-ligne d'épaisseur pese environ 2 livres 14 onces, sur une ligne environ 5 livres 3 quarts, & le reste à proportion.

La seconde, qu'on appelle *plomb moulé*, se coule dans des moules faits exprès, soit pour des tuyaux dont la grosseur intérieure varie depuis 6 lignes jusqu'à 6 pouces de diametre; & l'épaisseur à proportion, depuis 2 lignes & demie jusqu'à 6: je dis *grosseur intérieure*, parce qu'en général les tuyaux ne se mesurent jamais par l'extérieur, mais bien par l'intérieur; leurs longueurs ne passent jamais 18 ou 20 piés, non qu'on ne puisse les faire beaucoup plus longs, si on le jugeoit à propos, mais parce que cette grande longueur seroit trop embarrassante pour leur transport, & seroit sujette à les tourmenter, casser ou rompre, soit encore pour des figures, statues & ornemens d'architecture & de sculpture.

Du plomb en table. Le *plomb en table* se divise en trois especes différentes; la premiere, que l'on appelle *plomb moulé en table*; la seconde, *plomb laminé*; & la troisieme, *plomb coulé sur toile*.

Pour couler le *plomb* en table, selon la premiere espece, il faut d'abord employer à cet usage une table, *fig*. 11, appellée *moule en table*, que tous les Plombiers ont chacun dans leurs atteliers, faits en bois de chêne de 15 à 18 lignes d'épaisseur, 4 à 5 piés de largeur sur environ 20 piés de longueur, posées sur trois ou quatre forts supports ou treteaux de bois *A* solidement assemblées, en observant de lui donner environ 12 à 15 lignes de pente par toise pour procurer au *plomb* une plus grande facilité de couler; le pourtour de cette table se trouve bordé d'une espece de chassis de planches *B D* de même bois de pareille épaisseur sur 8 à 10 pouces de hauteur; qu'on appelle *éponge*, dont l'intérieur *C* est rempli d'un sable jaune d'environ 5 à 6 pouces d'épaisseur, sur lequel étant préparé, on coule le *plomb* dont il est ici question; il faut remarquer que pour donner aux tables de *plomb* la largeur que l'on juge à propos, on enfonce dans le sable une autre éponge *D* mobile, que l'on soutient par derriere avec des masses de fer ou de *plomb*.

Lors donc qu'il s'agit de préparer le sable à recevoir le *plomb*, on commence par l'humecter un peu en y jettant de l'eau dessus en forme d'aspersion; ce sable ainsi humecté, s'unit beaucoup plus facilement; on le dresse ensuite de niveau en passant & repassant le rable *E* à différentes reprises sur toute sa longueur: ce rable, *fig*. 12, n'est autre chose qu'une planche *A* de bois de chêne d'environ 15 lignes d'épaisseur, & dont la longueur est égale à la largeur des tables que l'on veut faire: cette planche *A* est échancrée par chaque bout que l'on fait glisser le long des éponges *B D*, *fig*. 11, par le moyen d'un bâton *C*, *fig*. 12, de 4 à 5 piés de long emmanchés dedans: l'intervalle des échancrures *B* s'enfonce dans la profondeur du moule, *fig*. 11, relativement à l'épaisseur que l'on veut donner à ces mêmes tables: le sable ainsi dressé, on le plane aussi sur toute sa longueur avec la plane, *fig*. 13, que l'on a soin de chauffer un peu, afin que le sable humide ne puisse s'y attacher, ce qui y formeroit autant de sillons: ceci fait, & le plomb fondu dans la grande chaudiere, *fig*. 8, 9 & 10, il faut prendre la précaution avant que de le couler, de le purifier avec des résines, suif ou autres graisses, & de l'écumer avec la cuillere percée, *fig*. 23, c'est-à-dire en sup-

(a) On dit communément qu'un homme travaille en ville, lorsque son ouvrage se fait chez le propriétaire & hors de l'attelier.

supprimer toutes les ordures que ces graisses ont dû attirer: ensuite lorsqu'il s'agit de le couler, deux hommes en versent alternativement & par cuillerée au-moins autant, mais toujours un peu plus qu'il n'en faut pour la table que l'on veut faire, dans un auget, *fig.* 14, appellé *poêle à verser*, placé au sommet du moule, *fig.* 11, comme on peut le voir dans la *premiere Planche*. La quantité de plomb étant suffisante, les deux mêmes hommes tenant la poêle à verser, *fig.* 14, par la queue *C*, la soulevent doucement, & font ainsi couler le plomb qu'elle contient sur le sable *C*, *fig.* 11, tandis qu'un autre à 2 ou 3 piés plus loin le reçoit sur le rable *E*, même *figure*, qu'il passe presque dans le même d'un bout à l'autre du moule sur le plomb avant qu'il soit figé pour donner à la table une égale épaisseur par-tout, & le surplus de plomb va se loger dans une cavité *F* pratiquée dans le sable: au bout du moule, il faut prendre garde lorsque la table vient d'être coulée, d'en séparer promptement le surplus du plomb; parce que comme le plomb, ainsi que tous les autres métaux, se retire à mesure qu'il se refroidit, la table n'auroit pas assez de force en se retirant pour amener avec soi la masse du plomb qui reste, & se romperoit çà & là en différens endroits: on a soin encore avant que cette même masse de *plomb* soit figée, d'y placer intérieurement les branches d'un crampon de fer recourbé, *fig.* 15, afin de procurer par-là la facilité de l'enlever avec des leviers, *fig.* 51, pour la remettre de nouveau à la fonte: cette table ainsi faite, on la roule sur sa largeur, *fig.* 24, pour qu'elle occupe moins de place, & avec des leviers, *fig.* 51, on la transporte ailleurs où elle ne puisse être embarrassante; ensuite on humecte de nouveau le sable, qui par la chaleur du *plomb* que l'on coule perpétuellement dessus, se seche toujours; on le laboure d'environ un pouce d'épaisseur avec le bout *A* d'un bâton à labourer, *fig.* 50, bien également par-tout; car si on l'enfonce plus d'un côté que de l'autre, le sable devient par conséquent plus foible, & forme les tables de *plomb* d'une inégale épaisseur: on le dresse ensuite avec le rable, *fig.* 12, & on le plane de nouveau avec la plane, *fig.* 13, pour y couler ensuite le *plomb* comme auparavant.

Il faut observer que le meilleur ouvrier & le plus intelligent ne l'est pas trop pour cette opération: trop de hardiesse & trop de timidité seroient également nuisibles dans cette manœuvre; mais beaucoup de précaution, de prudence, & sur-tout d'usage sont seuls capables de procurer le moyen de faire de bon ouvrage.

La seconde espece de *plomb* en table est le *plomb* laminé. Cette partie inventée par les Anglois regarde plus particulierement une manufacture privilégiere établie à Paris à cet effet, que les Plombiers auxquels elle fait beaucoup de tort, & qui n'ont pas moins de talent, & ne sont pas moins en état qu'elle de faire ce qu'elle fait; cette sorte de *plomb* se coule d'abord d'environ 18 lignes d'épaisseur & 4 à 4 piés & demi en quarré sur une table ou moule, de même forme & grandeur, bordé comme celui, *fig.* 11, que nous avons déja vu précédemment, que l'on fait passer ensuite au laminoir, dont on peut voir la description en son lieu. *Voyez l'article* LAMINOIR.

Comparaison du plomb coulé en table avec le plomb laminé. Toute sorte de *plomb* nouvellement coulé est sujet à une infinité de pores très-ouverts que le laminoir seul peut resserrer; ce même *plomb* est beaucoup plus roide & plus cassant, lorsqu'il n'y a point passé: il est vrai que quelques-uns, pour resserrer ces pores & tenir lieu par-là du laminoir qu'ils méprisoient, ont imaginé de le forger (*b*); mais l'ont rendu, ainsi que tous les métaux que l'on frappe à froid, encore plus roide & plus cassant, & n'ont pu en rendre l'épaisseur aussi parfaitement égale que le laminoir le peut faire.

Si le *plomb* qui a passé au laminoir est beaucoup plus liant que le précédent, aussi est-il beaucoup plus feuilleté, & moins capable, selon le sentiment des Chimistes, de résister au soleil, à la gelée & aux intempéries des saisons; la raison est que la masse du *plomb* que l'on destine à passer au laminoir, est sujette, comme toute espece de *plomb* qui vient d'être coulé d'une assez forte épaisseur, à être composée d'une infinité de globules d'air plus grands les uns que les autres plus cette masse passe de fois au laminoir, & plus toutes ces globules s'élargissent, & en s'élargissant se traversent, ce qui forme quantité de feuilles posées les unes sur les autres qui s'élevent successivement, soit par les grandes gelées ou les grandes chaleurs du soleil.

La troisieme maniere de couler le *plomb* en table, est de le couler sur toile, pour en faire des tables aussi minces que le papier. Cette espece de *plomb* est fort difficile à bien faire, & d'un usage assez rare, raison pour laquelle on en fait très-peu, aussi est-il fort cher; on ne s'en sert que pour des couvertures extrèmement légeres, & qui n'ont pas besoin d'une longue durée ou pour des modeler, les facteurs d'orgue sont ceux qui en emploient le plus pour leurs tuyaux.

De la maniere de couler le plomb sur toile. Lorsque l'on veut couler le *plomb* sur toile, il faut se servir pour cela d'une table ou planche *A*, *fig.* 25, d'environ 18 pouces de large sur 9 à 10 piés de long, garnie de chaque côté *B* d'un petit bord pour empêcher que le *plomb* ne s'échappe, & couverte sur sa superficie d'une toile de coutil *A*, bien serrée & bien tendue, attachée de petits clous tout-autour: cette planche ainsi séparée, on la pose sur deux treteaux *C*, dont l'un est plus elevé que l'autre, afin de donner à la table une obliquité convenable; ensuite le *plomb* étant fondu, on le verse simplement dessus en passant & repassant le rable *D* autant qu'il est nécessaire, pour approcher le plus qu'il est possible d'une égale épaisseur: il faut observer que c'est non seulement de l'obliquité de cette table, mais encore du degré de chaleur du *plomb* fondu que dépend l'épaisseur de la table que l'on veut faire; c'est aussi de l'intelligence de l'ouvrier que dépend la bonne façon de cet ouvrage qui, quoique fait avec beaucoup de précaution & d'adresse, n'en est pas moins difficile, & ne réussit pas aussi bien qu'on pourroit le desirer; c'est ce qui a fait prendre le parti aux associés de la manufacture du *plomb* laminé d'en faire venir d'Angleterre tout laminé, d'une épaisseur parfaitement égale, aussi mince & aussi uni que le papier le plus mince & le plus uni.

Du plomb moulé. Le plomb moulé n'est autre chose que du plomb fondu jetté dans des moules faits exprès, & de la forme que l'on juge à-propos. Il s'en fait de deux especes; l'une consiste principalement dans les tuyaux de toutes grosseurs, dont les moules sont ordinairement en cuivre; & l'autre dans les ornemens, comme armes, armoiries, blasons, trophées, figures, statues, & toutes sortes d'amortissement, avec dorure ou sans dorure, où l'on veut éviter la dépense du bronze, & dont les moules se font en terre le plus souvent par les fondeurs, qui connoissent plus particulierement que personne cette partie.

Pour faire des tuyaux moulés, il faut d'abord savoir comment est fait le moule: c'est une espece de cylindre de cuivre *A*, *fig.* 16. 17. & 18, d'environ deux piés & demi à trois piés de longueur, creusé en dedans en forme de tuyau d'environ cinq à six lignes d'épaisseur, proportionnément à sa grosseur, dont le diametre intérieur est relatif à la grosseur extérieure des tuyaux *B* que l'on veut mouler. Le milieu de ce moule est surmonté d'un jet *C* en forme d'entonnoir, aussi de cuivre, & tenant à la même piece par où l'on verse le *plomb*, comme on le peut voir dans la *Pl. II.* Ce moule est fait en deux morceaux, ressemblans chacun à celui *fig.* 18, séparé par le milieu sur sa longueur, dont le joint traversant le milieu du jet *C*, se touche hermétiquement par-tout, pour empêcher par ce moyen le *plomb* de s'évader. Il est essentiel d'y pratiquer des ouvertures sur sa longueur, afin que l'air remplacé par le *plomb* puisse s'échapper facilement.

Comme cette piece de cuivre est toujours fort échauffée, qu'elle a besoin de l'être pour empêcher que le *plomb* que l'on y coule ne se fige trop promptement, & que par conséquent il n'est pas possible alors de la manœuvrer facilement, on y pratique par les deux bouts & de chaque côté quatre especes de goujons *D*, *même fig.* pris à même la masse du moule, percés chacun d'un trou pour y arrêter, par le moyen d'un claver, un collier de fer plat aussi *D*, à charniere par en bas, & à branche par en-haut; ce collier de fer (*fig.* 19.) à charniere en *D* est garni d'une espece de boulon *E*, arrêté à demeure par un bout sur le collier, & percé d'un trou plat par l'autre; ce boulon *E* traverse l'extrémité supérieure du collier, & se trouve arrêté & fermé par une clavette, & c'est par les branches *F* que l'on peut faire agir le moule, soit pour l'ouvrir ou le fermer. Dans son intérieur (*fig.* 16. & 17.) est un mandrin ou boulon *G H*, *fig.* 20, arrondi, à-peu-près de la longueur du moule, fait pour que le tuyau *B* se trouve evidé intérieurement; ce mandrin *G H* est quelquefois plein & quelquefois creux; plein, lorsqu'il ne passe pas environ

dans

(*b*) On appelle *forger*, frapper un métal quelconque, pour en resserrer les pores.

deux pouces de diametre, & alors il eſt de fer bien arrondi, bien dreſſé, & creux; lorſqu'il paſſe cette groſſeur, on le fait en ce cas de cuivre, comme étant plutôt fait, coûtant beaucoup moins, & étant moins peſant. Ce mandrin ou boulon *G H* porte par une de ſes extrémités *G* un anneau ou mouſle *I*, dans lequel paſſe un crochet ou mouſle *K*, retenu avec un boulon claveté: à ſon extrémité ſont de fortes bandes ou ſangles de cuir *L*, qui avec le ſecours du moulinet, *fig.* 22, font retirer le mandrin ou boulon *GH* de l'intérieur du tuyau, reſſerré alors par le refroidiſſement du plomb; & pour mieux lui en procurer la facilité, on a ſoin de le graiſſer, & de tenir ſon extrémité *H* un tant-ſoit-peu plus petite que celle *G*. *M*, *fig.* 16. 17. & 21, ſont des viroles de cuivre dont le côté *N*, plus mince, entre de toute ſon épaiſſeur dans le moule *A*, tel qu'on le voit dans la *fig.* 16, & le bout du tuyau *B* vient ſe terminer droit ſur l'une de ces viroles, & obliquement ſur l'autre, afin que lorſque l'on vient à verſer du nouveau plomb par le jet *C*, il puiſſe ſe joindre avec le précédent, & faire corps avec lui, en le faiſant fondre. La premiere ne ſert que pour commencer un tuyau, & ſe place à l'extrémité du moule en *P*.

Nous venons de voir que le boulon *GH* ſe retiroit du moule par le ſecours d'un moulinet, *fig.* 22. *G* eſt donc le boulon ci-deſſus expliqué; *L*, la bande ou ſangle de fort cuir qui le tient accroché en *K*. Les tuyaux moulés ſe font toujours ſur une forte table *A*, *fig.* 22, poſée ſur de forts treteaux *B*, ſolidement aſſemblés. Cette table ſert non-ſeulement à ſoutenir le moule pour faire les tuyaux, mais encore à ſoutenir le moulinet qui ſert à retirer le boulon *G*; ce moulinet eſt compoſé d'un rouleau *C* de fer bien arrondi, portant par chacune de ſes extrémités un tourillon rond qui roule dans des couſſinets *D* de cuivre, arrêté avec des vis à demeure ſur la table; au bout d'un de ces tourillons eſt un moulinet *E* à quatre branches, percé d'un trou quarré au milieu, & retenu par une clavette, par leſquelles branches on fait agir avec force le rouleau *C*, autour duquel tourne la ſangle de cuir *L* qui tire le mandrin *G* hors du moule, pour que le moule *A* ne vienne pas avec le mandrin *G*. Lorſqu'on le retire avec le moulinet, on a ſoin de pratiquer ſur la table des hauſſes ou calles retenues à demeure, contre leſquelles le moule vient s'arrêter par les charnieres des colliers.

De la maniere de faire les tuyaux moulés. Le moule préparé de la maniere qu'il vient d'être expliqué, on le poſe de niveau & bien droit ſur une table ou planche (*fig.* 22.) appuyée bien ſolidement ſur pluſieurs treteaux; enſuite deux hommes verſent, ainſi qu'on le voit dans la *Pl. II.* alternativement & ſans interruption dans le jet *C*, *fig.* 16, du plomb liquide qu'ils prennent tour-à-tour dans la grande chaudiere du fourneau, & cela juſqu'à ce que le jet ſoit plein, parce que le plomb en refroidiſſant ſe retire de maniere à laiſſer toujours au milieu un petit trou qu'on appelle *ſoufflure*, qui, s'il n'étoit pas plein, perceroit le tuyau dans cet endroit. Le moule étant plein, on laiſſe refroidir le tout ſuffiſamment, pour que le plomb ne puiſſe ſe rompre en le remuant; enſuite en appuyant ſur les branches du moulinet *fig.* 22, on retire le boulon du moule *fig.* 16; on défait les clavettes *E*, & par les branches *F* des colliers, on ouvre le moule en deux parties, comme on le voit *fig.* 17, & reſte au milieu le tuyau *B*, portant le meſle du plomb qui étoit dans le jet *C*, par où on l'accroche pour le retirer du moule. Cette opération finie, on n'a encore que deux piés & demi à trois piés de tuyau; & pour en prolonger la longueur, on en laiſſe environ ſix pouces de long de celui qui eſt fait dans le moule, en plaçant ſon extrémité oblique au-deſſous du jet *C*, afin que lorſque l'on vient à verſer du nouveau plomb ſur l'ancien, il puiſſe en le faiſant fondre ſe joindre à lui, & ne faire qu'un corps. Ceci fait, on remet le boulon dans ſa place, dont un bout entre dans les ſix pouces de tuyaux déja faits; on referme le moule, & on recommence l'opération comme auparavant, juſqu'à ce qu'enfin on ſoit arrivé à la longueur d'environ 12 piés, qui eſt la plus grande longueur que l'on donne ordinairement aux tuyaux.

Il faut obſerver que tout ce qui dépend du moule ſoit bien ajuſté, car autrement ſi le moule n'eſt pas bien arrondi, le tuyau devient mal fait; ſi le mandrin ou boulon n'eſt pas auſſi bien arrondi, ou ſe trouve placé plus d'un côté que de l'autre, le tuyau eſt auſſi plus épais d'un côté que de l'autre, & prend une mauvaiſe forme. Ainſi toutes ces obſervations ſont abſolument néceſſaires pour bien opérer.

Il faut encore remarquer avant de couler le plomb, de le bien purifier dans la chaudiere, & que lorſque l'on vient à le couler, il ſoit aſſez chaud pour faire fondre l'ancien, afin que par-là il puiſſe ſe lier plus intimement avec lui. Il ne faut pas qu'il ſoit trop chaud, car en général le plomb trop échauffé ſe brûle, ce qui forme une infinité de pores très-ouverts, par où l'eau ſe perd quelquefois, ſur-tout lorſqu'elle ſe trouve forcée par des reſervoirs fort élevés: & c'eſt là le plus ſouvent le défaut qui occaſionne les réparations continuelles des tuyaux de conduite.

La ſeconde eſpece de plomb moulé eſt, comme nous l'avons dit, celle que l'on emploie pour toutes ſortes d'ornemens d'architecture & de ſculpture, dont les moules ſe font en terre exprès pour chaque piece, & ne peuvent ſervir qu'une fois. Cette partie ne regarde en aucune maniere les Plombiers, mais plutôt les Fondeurs en cuivre, dont la plus grande difficulté conſiſte dans la façon des moules, & devient par conſéquent étrangere à notre objet.

Du plomb ſelon ſes façons. Plomb en table eſt celui qui a été fondu & coulé ſur une table appellée *moule*, couverte d'un ſable très-uni.

Plomb laminé eſt celui qui a été preſſé également entre deux cylindres, qui par cette compreſſion uniforme acquiert une épaiſſeur parfaitement égale, qualité que n'a pas le premier, dont l'épaiſſeur eſt toujours fort inégale.

Plomb coulé ſur la toile eſt un plomb en table très-mince, très-rare, fort difficile à faire, & dont on ſe ſert auſſi très-rarement.

Plomb en culot eſt du vieux plomb qui a ſervi, & que l'on jette à la fonte.

Plomb alquifoux eſt l'écume du premier, que les Potiers de terre emploient dans leurs ouvrages.

Plomb de mine ou *mine de plomb*, eſt une pierre que l'on taille, & dont on fait des crayons pour le deſſein.

Plomb d'orloges ſont des poids ou contrepoids qui ſervent à les faire mouvoir ou à en régler le mouvement.

Plomb ſe dit des balles de mouſquet & autres charges d'armes à feu.

Plomb de vitre eſt du plomb fondu en petits lingots dans une lingotiere (e), & enſuite tiré par verges à deux rainures dans un petit moulin appellé *tire plomb*, à l'uſage des compartimens de panneaux de vitre.

Plomb de chef-d'œuvre, eſt le plus étroit & le plus proche à l'uſage des pieces d'expérience & les chefs-d'œuvres. *Voyez* le *Diction. de Daviler*.

Plomb ſe dit encore d'une eſpece de chaudiere plate & quarrée faite de plomb, dont on fait uſage dans les ſalines de Normandie.

Plombs ſont encore des morceaux de plomb ronds peſant près d'une livre, que l'on place dans les manches des robes des femmes pour leur faire prendre le pli qu'on juge à-propos.

Plombs de toilette étoient autrefois des eſpeces de petits cônes en forme de pain de ſucre, de plomb, d'argent ou d'autre métal, qu'on appelloit ainſi, & dont les femmes ſe ſervoient pour ſe coëffer, en les attachant par le ſommet à un ruban qui tenoit à leur bonnet, pour le rendre ferme tandis qu'elles ajuſtoient le reſte de la coëffure.

Plomb eſt un morceau de plomb que l'on ſuſpend au bout d'une ficelle pour prendre des à-plombs, des niveaux & autres choſes ſemblables, à l'uſage des ouvriers dans les bâtimens.

A plomb, ligne droite qui eſt ſuſpendue perpendiculairement, & dont l'extrémité inférieure tend au centre de la terre.

Plomb ou *niveau à regle*, eſt lorſque le plomb pendant au bout d'un fil tendu arrêté au ſommet d'une regle, bat d'un bout à l'autre ſur ſon échancrure.

Plomb ou *niveau à talut*, eſt celui qui étant arrêté au ſommet d'un triangle, bat ſur la baſe.

Ces deux dernieres eſpeces ſont employées par les Maçons, & preſque tous les ouvriers du bâtiment.

Plomb à chas eſt celui qui paſſe par le trou d'un petit ais.

Plomb, ou *niveau de Paveurs*, eſt celui dont ſe ſervent les paveurs, & qui eſt ſuſpendu au bout d'une regle qui ſe leve à angle droit ſur le milieu d'une autre de cuivre ou de bois.

Plomb,

(e) On appelle *lingotiere* une cavité à longueur, pratiquée dans un morceau de fer ou de cuivre, pour y couler les métaux.

Plomb, ou *niveau des Mathématiciens*, eſt celui qui ſe trouve placé dans preſque tous les étuis dits *étuis de mathématique*; ce n'eſt autre choſe qu'une équerre à deux branches de long, d'une deſquelles eſt ſuſpendu un petit *plomb* par une ſoie.

Plomb de ſonde, eſt en terme de marine, un *plomb* fait en cône attaché au bout d'une corde appellée *ligne*, avec lequel on ſonde dans la mer, ſoit pour en meſurer la profondeur, ſoit pour diſtinguer la qualité du fond.

Plomb, eſt auſſi le nom que l'on donne à une maladie dont ſont quelquefois attaqués ceux qui travaillent aux vuidanges des foſſes d'aiſance. Lorſque l'on n'y eſt pas fait, elle eſt ſuffocante, & reſſemble par ſes ſymptomes à l'apoplexie; on riſque beaucoup d'en mourir, ſi on n'eſt promptement ſecouru en prenant l'air & en vomiſſant.

Plomb blanc, en terme de philoſophie hermétique, c'eſt le *plomb* liquide: le *plomb* fondu, dit-on, eſt la matiere des ſages; lorſqu'il eſt parvenu au noir très-noir, c'eſt le *plomb* des philoſophes; c'eſt l'ouvrage de la pierre des ſages ou le mercure hermétique. Quelques-uns d'eux appellent leur *plomb* la matiere qui ſe cuit dans l'œuf, lorſqu'elle eſt devenue comme de la poix fondue: c'eſt-là l'explication la plus véritable de leur ſens caché.

Plombs de Rome, ou *bulles ſont plomb*, étoient autrefois des eſpeces de ſceaux d'or, d'argent de cire ou de *plomb*, appoſés ſur des papiers de conſéquence: il y en avoit de deux ſortes, l'une que l'on nommoit *plomb de la chambre*, étoit ordonné par le pape; on lui apportoit les bulles auxquelles il donnoit ſa bénédiction; l'autre appellée *plomb de la chancellerie*, étoit ordonnée par quelques prélats qui y préſidoient. Le *plomb* de Rome étoit très-cher: les officiers du *plomb* étoient le préſident, les collecteurs, les maîtres, & le receveur caiſſier.

Des ſoudures. La *plomberie* ne conſiſte pas ſeulement dans l'art d'employer le *plomb* des différentes manieres que nous l'avons vû, mais encore dans celui d'y faire les ſoudures néceſſaires ſur divers plans inclinés ou de niveau, pour le joindre avec d'autres métaux, & même pour joindre les métaux homogenes ou hétérogenes enſemble, ainſi que dans celui de compoſer une ſoudure analogue à chacun d'eux.

De la ſoudure en général. Lorſque l'on a des métaux à ſouder enſemble, on eſt obligé pour cela d'employer le même métal, ou au-moins un autre qui approche le plus qu'il eſt poſſible de ſa nature, pour que ce nouveau métal puiſſe bien lier les autres enſemble, il faut qu'étant échauffé il puiſſe fondre avant eux, & en coulant s'étendre & s'agraffer à leurs ſurfaces, & faire un corps ſolide lorſqu'il eſt figé. Ainſi un métal de même nature que celui que l'on veut ſouder, ne fondroit pas plutôt, ce qui ne pourroit réuſſir. On eſt donc alors obligé d'en allier un autre avec lui plus facile à fondre, & qui le faſſe couler plus promptement; c'eſt ce que l'on fait dans les ſoudures de chaque métal, ainſi que dans la *plomberie*, pour ſouder le *plomb*.

De la ſoudure en particulier. Le métal qui approche le plus de la nature du *plomb*, eſt comme nous l'avons vu, l'étain que les marchands vendent depuis vingt-huit ſols juſqu'à trente-deux ſols la livre, ſelon ſa qualité; c'eſt celui que les anciens appelloient autrefois *plomb blanc*, pour le diſtinguer de celui qu'ils appelloient *plomb noir*, & que nous appellons maintenant *plomb*; mais ce métal ſeul étant fondu, devient preſque auſſi liquide que de l'eau, coule trop facilement, & ne peut par conſéquent demeurer en place lors de ſon emploi, quoique cependant avec un peu d'art on en puiſſe venir à bout. D'ailleurs, étant froid, il ſeroit ſi dur, qu'il feroit caſſer le *plomb* dans l'endroit où l'un & l'autre ſe joignent; ce qui arrive encore quelquefois malgré les précautions que l'on a priſes lorſqu'on veut l'employer; il eſt très-facile de corriger ce défaut en l'alliant avec du *plomb*. Cet alliage eſt encore un art ſelon les lieux où on l'emploie; car comme les ſoudures ſe ſont également ſur des plans horiſontaux, verticaux, ou obliques, la ſoudure qui eſt trop facile à couler pour les uns, eſt très-bonne pour les autres; & la doſe de l'un & de l'autre eſt une connoiſſance néceſſaire pour remédier à ces ſortes d'inconvéniens.

Autrefois cette doſe étoit de mêler enſemble autant de *plomb* que d'étain; mais le tems ayant renchéri l'un & l'autre en proportion; les ouvriers plus avides maintenant du gain, ne mettent plus guere qu'un tiers d'étain ſur deux tiers de *plomb*, & fort ſouvent un quart de l'un, & les trois quarts de l'autre; ce qui fait une ſoudure beaucoup plus difficile à fondre & à employer, qui cependant devient convenable en certains cas, comme nous le verrons par la ſuite.

Des différentes ſoudures, & de la maniere de les faire. Il y a pluſieurs manieres de faire les ſoudures; les unes ſe font ſur des plans horiſontaux, & ce ſont les plus faciles; les autres ſur des plans verticaux, & ce ſont les plus difficiles, d'autres ſur des plans qui participent des deux eſpeces, c'eſt-à-dire, ſur des plans inclinés plus ou moins, ſelon les places qu'il n'eſt pas toujours en ſon pouvoir de choiſir. Celles-ci ne ſont difficiles qu'autant que l'obliquité du plan approche de la perpendiculaire; c'eſt dans ce dernier cas, que l'on emploie la ſoudure la plus dure à fondre, comme coulant plus difficilement, & demeurant plus facilement en place.

Les ſoudures ſe diviſent en deux eſpeces; les unes appellées *à côté*, ſervent pour joindre les tables de *plomb* enſemble par leurs extrémités, ſoit pour doubler l'intérieur des réſervoirs, la ſuperficie des terraſſes, plate-formes, *&c.* ſoit pour des tuyaux que l'on appelle alors *tuyaux ſoudés*, dont nous verrons l'explication ci-après; les autres appellées *à nœuds*, ſervent non-ſeulement à joindre des tuyaux les uns au bout des autres pour des conduites d'eau, mais encore des corps de pompe, portes; claperts, calottes, ou brides de cuivre au bout de ces mêmes tuyaux, dont on fait auſſi des enfourchemens de pompes, & autres choſes ſemblables.

Des ſoudures à côtes. Lors donc que l'on a deux tables, *A*, *fig*. 26. à ſouder enſemble par leurs extrémités, on commence par gratter le *plomb* avec un grattoir, *fig*. 35, 36, ou 37; & de la largeur que doit être la ſoudure convenablement à l'épaiſſeur du *plomb*, juſqu'à ce qu'il devienne très-clair & très-brillant. Si le *plomb* n'a qu'une ligne d'épaiſſeur, une ſoudure d'environ deux pouces, eſt aſſez large; ſi le *plomb* en a deux, la ſoudure doit avoir environ trois pouces, & le reſte à proportion. C'eſt la même choſe pour des tuyaux ſoudés, *figure* 27, qui ne ſont autre choſe que du *plomb* en table, dont la largeur relative à la circonférence du tuyau que l'on veut faire, eſt arrondie & repliée ſur elle-même, & ſoudée à côté, comme dans la *figure* précédente.

Si le *plomb* qui a été gratté eſt d'une forte épaiſſeur, il eſt néceſſaire avant que de le ſouder de l'échauffer, ſoit avec des torches de paille ou des charbons de feu placés deſſus & autour de l'endroit que l'on veut ſouder, ſoit avec des poëlettes, (*fig*. 39. & 40.) remplis de charbons allumés que l'on pouſſe dans l'intérieur des tuyaux: enſuite après avoir frotté l'endroit de poix-réſine, on jette deſſus une ou pluſieurs cuillerées de ſoudure liquide qui l'échauffe encore plus, & en frottant les fers à ſouder (*fig*. 38. & 34.) ſur le *plomb*, en maniant & pétriſſant à diverſes repriſes avec un porte-ſoudure (*fig*. 38.), la ſoudure en forme de pâte mêlée toujours de tems en tems de poix-réſine, qui attire à ſoi les ordures & les craſſes qui empêcheroient la ſoudure de s'agraffer. On étame bien le *plomb*; on lie bien toute la ſoudure enſemble, dont on ôte le ſuperflu en lui donnant la forme de côte *B*, *fig*. 9. 26, 27, 29 & 30, d'où elle tire ſon nom.

Il faut remarquer que s'il eſt tombé par haſard de l'eau ou de la pouſſiere ſur le *plomb* gratté, ou ſi on l'a laiſſé trois ou quatre heures gratté ſans l'étamer, la ſoudure alors ne peut plus s'y agraffer, & il faut abſolument le regratter de nouveau pour pouvoir l'étamer.

Il faut ſavoir encore qu'un ſeul homme ne peut ſouder & faire chauffer les fers en même tems, ſur-tout pour des ouvrages un peu longs; il lui faut alors un aide qui faſſe ce dernier ouvrage, & qui lui porte de momens à autres un fer chaud, en reprenant l'ancien qu'il fait chauffer de nouveau.

Des ſoudures à nœuds. Lorſque l'on veut faire des ſoudures à nœuds, dites *nœuds de ſoudure*, comme par exemple ſi c'eſt pour joindre deux tuyaux de *plomb* *A* & *B*, *fig*. 28 enſemble bout à bout, il faut, pour les preparer, les amincir ſur leur circonférence chacun par le bout *A* & *B* que l'on veut ſouder, enſuite les gratter extérieurement de la longueur que l'on veut faire le nœud, qui doit être proportionnée à la groſſeur des tuyaux: on les joint enſemble bout à bout en les faiſant entrer un peu l'un dans l'autre, on verſe de la ſoudure deſſus & avec les fers à ſouder on les étame, on broie bien la ſoudure avec le porte-ſoudure, *fig*. 38. en en ôtant le ſuperflu & obſervant, comme nous l'avons vû, de les ſouder auſſitôt après qu'ils ont été grattés: ſi leur groſſeur extérieure ne paſſe pas quatre pouces de diametre, la ſoudure liquide que l'on verſe deſſus ſuffit ſeule pour les échauffer; mais ſi elle va au-delà de quatre pouces, on eſt obligé alors d'avoir recours à un feu étranger.

Les nœuds de ſoudure, *fig*. 30. faits pour joindre le *plomb* *A* avec le cuivre *C*, ou le cuivre avec le cuivre, different ſeulement en ce que le cuivre étant plus difficile à étamer, il faut le faire par avance en limant d'abord la partie extérieure qui doit être ſoudée avec la li-

me

me ou rape, *fig.* 43. en l'étamant ensuite, soit en le frottant avec des étoupes (*a*) ou les fers à souder, *fig.* 32. & 34. on joint l'un & l'autre bout à bout & on fait le nœud.

Toutes les soudures de *Plomberie* ne different presque point de celles que nous venons de voir, ce sont toujours des soudures à côte ou à nœuds, ce sont toujours pour tels ouvrages que ce soit le porte-soudure, *fig.* 38. les fers à souder, *fig.* 32. & 34. la soudure liquide que l'on verse dessus la poix résine dont on se sert; il est vrai que celles qui se font sur des plans inclinés non-seulement sont plus difficiles, mais encore font perdre beaucoup de soudure.

De la maniere de séparer la soudure des vieux plombs. La maniere de séparer la soudure des vieux *plombs* est fort simple: elle ne consiste qu'à les environner de paille à laquelle on met le feu, ce feu échauffe la soudure au point de la faire casser & se détacher d'elle-même du *plomb*, ensuite on la ramasse pour la mettre à part; car quoiqu'ayant déja servi & n'ayant plus autant de qualité que la nouvelle, elle ne laisse pas encore d'avoir une certaine valeur: d'ailleurs si on ne la séparoit pas & qu'on la mît indistinctement à la fonte avec le vieux *plomb*, elle ne manqueroit pas de lui ôter sa pureté, & de le rendre dur & cassant.

Explication des instrumens de Plomberie & de toutes les parties qui y ont rapport. La *fig. premiere* & la *fig.* 2. sont les formes des masses de *plomb*, telles qu'elles arrivent des mines. Quoiqu'il y en ait plusieurs autres formes, ce sont cependant là les plus ordinaires, plus grosses ou plus petites; leur poids differe depuis environ cinquante livres jusqu'à cent cinquante & deux cens livres. cette *fig. premiere* se nomme *navette*, & cette *fig.* 2. *saumon*; néanmoins sous cette derniere dénomination on comprend toute sorte de masses de *plomb*. Les masses d'étain ont à-peu-près la même forme & le même poids; la différence est que comme ce dernier est beaucoup plus cher, & que l'on en emploie moins à la fois, on le réduit, pour la facilité du détail, à toute sorte de poids, jusqu'à des especes de petits chapeaux quarrés qui pesent environ six, huit & dix livres.

La *fig.* 3. est une cuillere de fer pour la commodité du transport du *plomb* liquide. Il y en a de plusieurs grandeurs selon le besoin que l'on en a, mais les plus grandes ne doivent guere contenir plus de quatorze livres de *plomb*, poids qui seroit alors trop lourd pour la force d'un seul homme. Son extrémité inférieure est en forme de crochet, pour pouvoir la suspendre dans les atteliers.

La *fig.* 4. est une marmite de fer dans laquelle on peut faire fondre une certaine quantité de *plomb*; elle est posée sur trois piés avec deux anses *A*, par lesquels on la transporte lorsqu'elle est pleine.

La *fig.* 5. est une poële aussi posée sur trois piés, avec deux anses *A* pour la transporter, employée aussi aux mêmes usages.

La *fig.* 6. est un instrument de fer mince, ou de forte tôle, appellé *polastre*, dans lequel on met de la braise ou charbon de bois allumé, pour faire chauffer les fers à souder *fig.* 32. & 34. en les plaçant tout-autour dans les échancrures *A* le gros bout en-dedans & la queue en-dehors. Cet instrument peut être quarré, rectangulaire, circulaire, ovale, ou d'autre forme que l'on juge à-propos.

La *fig.* 7. est un autre polastre dans lequel on peut aussi mettre la marmite à fondre le *plomb*; & alors il sert aux deux usages à-la-fois, c'est-à-dire, à chauffer les fers & à fondre le *plomb*.

La *fig.* 8. est la coupe, la *fig.* 9. le plan géométral, & la *fig.* 10. l'élévation perspective du fourneau & de la chaudiere où on fait fondre le *plomb*, dont nous avons déja vû ci-devant la description.

La *fig.* 11. est le moule où l'on coule le *plomb* en table; il est inutile de répéter l'explication que nous en avons déja vû ci-devant.

La *fig.* 12. est un instrument appellé *rable*, qui, comme nous l'avons dit, n'est autre chose qu'une planche de bois de chêne *A*, échancrée par chaque bout *B*, pour le faire entrer dans le moule qu'on meut d'un bout à l'autre par le manche *C*, & donner par ce moyen à la table de *plomb* l'épaisseur que l'on juge à-propos; la longueur de la planche *A* de ce rable ne pouvant varier comme la largeur des tables de *plomb* dont on a besoin, on est obligé pour cela d'en avoir un pour chaque largeur différente.

La *fig.* 13. est un instrument appellé *plane*, qui sert à planer le sable *C* du moule, *fig.* 11. pour le rendre uni après y avoir passé le rable, *fig.* 12. Cette plane est une planche de cuivre *A* d'environ six à huit lignes d'épaisseur, bien unie par-dessous, portant une poignée *B* aussi de cuivre, & arrêtée à demeure sur la planche *A*, par laquelle on la tient pour planer. On a soin, avant que de s'en servir, de la faire chauffer un peu, afin que le sable humide ne puisse s'y attacher.

La *fig.* 14. est un instrument appellé *poële à verser*. C'est une espece d'auget de cuivre rouge *A*, contenu pour le soutenir dans un chassis de fer *B* à plusieurs branches, réunies à une seule *C* qu'on appelle *queue de la poële*. Cet instrument est fait pour contenir la quantité de *plomb* dont on a besoin pour faire la table dans le moule, *fig.* 11. au sommet duquel il est toujours placé sur un fort treteau de bois, solidement assemblé, & capable de soutenir sa pesanteur.

Les *fig.* 16. 17. 18. 19. 20 & 21. sont tout ce qui dépend des moules propres à faire les tuyaux moulés, dont nous avons déja vû ci-devant l'explication.

La *fig.* 22. est la table sur laquelle on fait les tuyaux moulés, dont nous avons aussi vû l'explication.

La *fig.* 23. est une cuillere percée, ou, pour la mieux nommer, *poële à marrons*. C'est vraiment d'une telle poële qu'on se sert pour écumer le *plomb* lorsqu'il est fondu. Pour s'en servir, on la tient par la queue *A*, on prend une quantité d'ordure ou de crasse qui nâge sur le *plomb*, on secoue la poële, le *plomb* coule par ses trous & l'écume reste, que l'on met à part pour les Potiers-de-terre; la queue *A* de la poële se termine par en-haut d'une douille creuse *B*, dans laquelle on peut enfoncer un bâton pour alonger le manche en cas de nécessité.

La *fig.* 24. est un rouleau de *plomb* en table, que l'on roule ainsi lorsqu'il a été coulé pour être plus portatif & moins embarrassant. Lorsque l'on veut transporter ces sortes de rouleaux, on passe de chaque côté *A* le bout d'un levier, *fig.* 91. que plusieurs hommes transportent à bras (*b*), ou sur leurs épaules.

La *fig.* 25. est une table de toile posée sur deux treteaux, sur laquelle on coule le *plomb*, dit *plomb coulé sur toile*, dont nous avons déja parlé.

La *fig.* 26. sont deux fragmens de table de *plomb A* soudés à côte *B*.

La *fig.* 27. est une table de *plomb*, recourbée sur elle-même en forme de tuyau, aussi soudé à côte *B*.

La *fig.* 28. sont deux fragmens de tuyaux amincis par le bout *A* & *B*, & préparés à être soudés à nœuds.

La *fig.* 29. sont les deux bouts de tuyaux précédens soudés à nœuds en *B*.

La *fig.* 30. est aussi un nœud de soudure *B*, qui joint un bout de tuyau indéfini *A* avec une calotte de cuivre *C* à l'usage des pompes.

Nous avons déja vû l'explication de ces dernieres figures, ainsi il est inutile de s'y étendre davantage.

Les *fig.* 32. & 34. sont deux fers à souder, dont le premier est plus commun selon les différens endroits où l'on s'en sert: chacun d'eux se font chauffer alternativement dans le polastre, *fig.* 6. & 7. rempli de feu par échancrures *A*; leur degré de chaleur propre à souder est toujours lorsqu'ils commencent à rougir; si on les laisse davantage au feu, ils se brûlent, c'est-à-dire, que les pores du fer s'ouvrent, & qu'il se forme dessus des écailles. On peut à-la-verité les séparer en les frottant avec du grès, mais c'est un tems perdu que les soudures ne peuvent permettre, parce que, dit-on, *lorsque le fer est chaud, il faut le battre*. Aussi lorsque le tuyau que l'on soude & la soudure qui est déja dessus sont échauffés, il faut finir sans perdre de tems; néanmoins, comme on a toujours soin d'en mettre cinq, six, ou huit à-la-fois au feu, s'il s'en brûle quelques-uns, on a le tems de les séparer pendant le service des autres.

Les *fig.* 31. & 33. sont deux demi-manches de bois, arrondis en-dehors & en-dedans, qui ensemble font le manche entier, avec lequel on prend les fers à souder par la queue, qui ordinairement sont toujours très-chauds, & que pour cela on ne sauroit prendre à la main.

La *fig.* 35. est un instrument appellé *grattoir*: c'est une espece de triangle equilatéral *A* dont le périmetre est tranchant, posé & rivé par le milieu sur une tige de fer *B* à pointe emmanchée dans un manche de bois par lequel on le tient pour s'en servir. Son usage est de gratter le plomb que l'on veut souder, pour le rendre clair & bril-

(*a*) Des étoupes sont des tampons de filasse.

(*b*) On appelle *transporter à bras*, lorsque les hommes emploient la force de leurs bras pour le transport des fardeaux.

& brillant, afin que la soudure puisse mieux s'y agraffer.

Les *fig.* 36. & 37. sont aussi deux autres grattoirs à deux tranchans employés aux mêmes usages.

La *fig.* 38. est un instrument appellé *porte-soudure*; c'est un morceau de coutil bien serré, plié en six, huit ou dix, formant un quarré ou rectangle d'environ huit pouces de large, dont la superficie est frottée de graisse ou de poix-résine, de peur que la soudure ne s'y attache: il sert à manier la soudure toute chaude en forme de pâte, & à lui donner la forme que l'on juge à propos.

Les *fig.* 39. & 40. sont des polastres de différentes longueurs, faits de tole, remplis de feu que l'on glisse dans les tuyaux que l'on veut souder, pour les échauffer. Ils sont percés de trous d'un bout à l'autre, afin que la chaleur puisse en sortir plus facilement.

La *fig.* 41. est un instrument appellé *tranchet*, qui sert à couper le plomb par le tranchant acieré *A*, en le tenant par le manche *B* d'une main, & frappant de l'autre sur le dos *C* avec la batte, (*fig.* 46.)

La *fig.* 42. est un instrument appellé *serpe*, qui sert à couper du bois pour différens usages par le tranchant acieré *A*, en le tenant par le manche *B*.

Il y a encore d'autres serpes beaucoup plus petites qu'on appelle pour cela *serpettes*, employées aux mêmes usages.

La *fig.* 43. est une lime ou rape qui sert à limer ou raper toutes sortes de choses, comme cuivre, plomb, bois, &c. pour les outils dont on a besoin.

La *fig.* 44. est un instrument appellé *gouge*, dont le taillant acieré *A* est circulaire, emmanché dans un manche de bois, & dont on se sert pour couper le plomb ou le bois, selon les occasions que l'on a de s'en servir, en frappant sur le manche *B* avec la batte. (*fig.* 46)

La *fig.* 45. est un ciseau aussi acieré, servant aux mêmes usages que la gouge précédente, sur la tête *A* duquel on frappe aussi avec la batte. *fig.* 46.

La *fig.* 46. est un instrument de bois appellé *batte*, à demi-arrondi & sans précaution, dont on se sert en le tenant par le manche *A*, pour frapper sur les outils qui coupent le plomb. Cet instrument a beaucoup plus de coup (*a*) & frappe beaucoup plus fort qu'un marteau, (*fig.* 55) qui seroit de sa grosseur, & est beaucoup moins pesant, & par conséquent plus commode: on a soin de prendre pour cela du bois noueux, & qui se fende difficilement, comme l'orme, le frêne & autres.

Les *fig.* 47. 48. & 49. sont trois instrumens qui servent à monter sans échelle & sans échaffaud sur les bâtimens: celui-ci est une corde ou cordage, dite *corde nouée*, d'environ un pouce de diametre, ou trois pouces de tour (*b*) nouée d'environ quinze pouces en quinze pouces de distance que l'on suspend, & que l'on attache bien solidement au haut du bâtiment, ou de l'endroit où l'on doit monter.

La *fig.* 48. est un autre instrument appellé *jambette*, parce qu'il se passe dans les jambes: c'est une forte courroie qui passe dans une esse *A* attachée avec de la ficelle en *B*, à laquelle sont attachées deux autres courroies *C* qui traversent, y ayant à chacune une boucle. On place un pareil instrument dans chaque jambe, en observant de mettre la partie *D* de la courroie sous la plante du pié: ces deux instrumens étant ainsi bouclés, & la corde nouée (*fig.* 49.) étant attachée, on accroche alternativement les esses *A* de chaque jambette (*fig.* 48.) dans chaque nœud de la corde; & de nœud en nœud, comme d'échelon en échelon, ou de degré en degré, on arrive enfin au haut de l'endroit où l'on a besoin de travailler: on a soin de porter avec soi en montant l'instrument (*fig.* 47.) appellé *sellette* qui est composé d'une planchette *A* suspendue par quatre cordes *B*, & fixée aussi à une esse *C* pour l'accrocher dans un nœud de la corde nouée, lorsque l'on est arrivé au lieu où l'on a affaire; & ainsi accrochée, on peut s'asseoir fort commodément dessus, & travailler fort à son aise.

La *fig.* 50 est un instrument appellé *bâton à labourer*: on s'en sert par le bout *A* qui est un peu aminci pour labourer le sable sur lequel on coule le plomb en table.

La *fig.* 51. est un levier de bois d'environ quatre, cinq ou six pouces de grosseur sur quatre, six & huit piés de long. Il y en a de plusieurs especes dans les atteliers, & ils servent tous pour lever des fardeaux de plomb, ou pour transporter des rouleaux en table ou autrement.

La *fig.* 52. est un instrument appellé *batte plate*: c'est une espece de demi-cylindre *A* de bois, portant dans son milieu un manche de bois *B* par lequel on le tient: on s'en sert pour dresser des tables de plomb en frappant à plat dessus.

La *fig.* 53. est une autre batte faite pour arrondir des tuyaux ou autres ouvrages de cette espece: le côté *A* qui est circulaire, est fort commode pour les dresser en frappant intérieurement.

La *fig.* 54. est encore une batte d'une autre forme aussi employée à-peu-près aux mêmes usages.

La *fig.* 55. est un marteau dit *marteau de Plombier*, parce qu'il differe de celui des autres arts, en ce que son manche est retenu dans l'œil du marteau par des petites plates-bandes *A* à queue d'aronde attachées & rivées sur le manche: le côté *B* de ce marteau est appellé comme les autres, *tête du marteau*; & le côté *C panne du marteau*.

La *fig.* 56. est un instrument appellé *compas* fait pour prendre des distances égales.

La *fig.* 57. est un instrument de fer appellé *plane*, garni d'un tranchant *A* acieré: cet instrument est à pointes coudées par chaque bout *B* emmanché dans un manche de bois: on s'en sert en le tenant à deux mains, pour planer ou couper du bois propre à faire des calles, serres, ou autres choses nécessaires pour s'équipper. (*c*)

La *fig.* 58. est un instrument appellé *niveau*, qui sert à placer sur les chaîneaux, gouttieres, &c. pour leur donner une pente convenable pour l'écoulement des eaux, en faisant porter dessus les piés *A*: au milieu est un petit plomb *B* suspendu à une ficelle qui marque le degré d'inclinaison du plan sur lequel il est posé.

La *fig.* 59. est un instrument de fer appellé *deberdoir rond*, avec un tranchant acieré *A* à pointe par chacune de ses extrémités, & emmanché comme la plane (*fig.* 57.) dans deux manches de bois: on s'en sert aussi de la même maniere pour de pareilles choses.

La *fig.* 60. est un plomb *A* suspendu à une ficelle *B* qui sert à juger si les ouvrages que l'on pose, sont perpendiculaires.

Les *fig.* 61, 62, 63, 64, 65, 66 sont divers ouvrages de *plomberie* les plus ordinaires, & dont nous n'avons point encore parlé.

La premiere (*fig.* 61.) est appellée *plomb*, & communément dans les maisons *plomb*: elle sert pour les tuyaux de descente pour l'écoulement des eaux, & pour la commodité des locataires; on en place ordinairement une à chaque étage, attachée sur le mur avec des crampons de fer & des clous; le tuyau inférieur va descendre dans la hotte de l'étage inférieur, & de hotte en hotte, les eaux s'écoulent jusqu'en bas.

La *fig.* 62. est un chaîneau de plomb de la longueur que l'on a besoin, & d'une grandeur proportionnée à la quantité des eaux qui y passent, fait pour transporter celles qui viennent d'un tuyau dans un autre, & qui assez souvent dans les maisons vont s'écouler dans les hottes dont nous venons de parler.

La *fig.* 63. est une gouttiere qui n'est autre chose qu'une table de plomb pliée en trois, qui excede de deux ou trois piés les bâtimens, pour jetter dehors les eaux qui s'amassent sur les combles: comme ce plomb ne sauroit se soutenir seul, ayant autant de saillie, on le supporte par dessous avec une barre de fer plat.

La *fig.* 64. est une gouttiere d'une autre espece qui n'est autre chose qu'une table de plomb pliée angulairement dans le milieu, supportée par une piece de bois de même forme qui sert comme la précédente à jetter dehors les eaux des combles.

La *fig.* 65. est une lucarne de plomb que l'on place sur les combles, pour éclairer l'intérieur, ou donner de l'air dans les greniers, pour empêcher la charpente de se pourrir.

La *fig.* 66. est une portion de comble dont le faitage *A*, les arrestiers *B* & le poinçon *C* sont couverts de plomb en table.

Cette sorte de plomb sert pour toutes les especes de couverture de comble, soit en entier, soit en partie, les plates-formes, terrasses, & la plûpart des lieux d'une certaine importance, où l'on a besoin d'être à l'abri des pluies ou autres intempéries de l'air. *Article de M.* LUCOTTE.

PLOMBEUR, s. m. (*Chancellerie rom.*) on appelloit autrefois *plombeurs*, ceux qui mettoient les plombs

(*a*) On dit qu'une masse ou marteau a plus de coup qu'un autre, lorsqu'étant plus léger ou de même poids, ses coups font plus d'effet.

(*b*) On dit, en terme de Cordier, qu'une corde ou cordage a tant de tour, c'est-à-dire de circonférence; & c'est ainsi qu'ils les mesurent toujours.

(*c*) On appelle *s'équipper*, préparer tout ce qu'il faut pour un genre d'ouvrage.

ou les bulles de plomb aux diplomes des papes, c'eſt-à-dire qui mettoient les ſceaux; ces ſceaux étoient de quatre ſortes, d'or, d'argent, de cire, & de plomb. Les papes ne mettoient le ſceau à la bulle de plomb, qu'aux actes & aux diplomes de conſéquence. D'abord ils avoient, dit-on, deux religieux de Citeaux, qui étoient chargés d'imprimer l'effigie ſur ces plombs, & qu'on appelloit à cauſe de cela les *freres du plomb*; enſuite on en chargea des eccléſiaſtiques ſéculiers, qui furent appellés *plombeurs*. (*D. J.*)

Plombeur, (*Commerce.*) celui qui plombe, qui applique les plombs ou marques aux étoffes & autres marchandiſes. *Voyez* Plomb & Plombier.

A Amiens on dit *ferreur*, & en d'autres endroits *marqueur*. *Voy.* Ferreur & Marqueur. *Diction. de Comm.*

PLOMBIER, ſ. m. ouvrier qui fond le plomb, qui le façonne, qui le vend façonné & le met en œuvre dans les bâtimens, les fontaines, &c.

Les *Plombiers* forment à Paris une communauté, dont les derniers ſtatuts ſont du mois de Juin 1648, & contiennent quarante articles.

Suivant ces ſtatuts, la communauté doit être régie par trois chefs, l'un qui eſt nommé *principal*, & les deux autres *jurés*, tous les ans on doit élire un nouveau principal & un des jurés.

Il faut pour parvenir à la maîtriſe être né ſujet du roi ou naturaliſé françois, & avoir fait quatre ans d'apprentiſſage, & le chef-d'œuvre preſcrit par les jurés.

Les fils de maîtres ſont exempts d'apprentiſſage & du chef-d'œuvre, pourvû qu'ils aient travaillé du métier pendant deux ans chez leur pere, & ſont reçus ſur une ſimple expérience.

Les apprentis qui ne ſont point de Paris ne peuvent être admis à la maîtriſe qu'ils n'aient juſtifié de leur brevet d'apprentiſſage, & travaillé à Paris pendant deux ans chez les maîtres.

Les veuves peuvent, tant qu'elles ſont en viduité, faire travailler & tenir boutique ouverte, pourvû qu'elles aient pour la conduite de leurs travaux un compagnon capable.

Les maîtres *plombiers* ſont tenus de marquer de leurs ſeings tous les plombs qu'ils vendent ou qu'ils emploient, & cette marque doit être appoſée avant que le plomb ſorte de leurs boutiques.

Il eſt défendu aux *Plombiers* de jetter du plomb ſur toile, & de l'employer, non plus que celui qui a paſſé par le moulin.

PLOMBIERES, (*Géog. mod.*) petite ville de Lorraine; dans la Voge, & ſans murailles; elle eſt à 2 lieues de Remiremont, à 4 de Luxeuil, & à 15 au-deſſous de Langres, entre deux montagnes eſcarpées, ſans rochers ni bois qui lui ſervent de clôture. Les bains qui ont rendu *Plombieres* renommée, ſont les eaux chaudes qui ſortent de ces deux montagnes. Il y en a de trois ſortes, ſavoir pour le bain, pour ſuer, & pour boire; mais c'eſt-là l'objet d'un article particulier. Il ſuffit de dire que *Plombieres* eſt un lieu bas, étroit, qui ne contient qu'une petite paroiſſe, & un couvent de capucins. On y trouve deux grands bains; le particulier qui eſt couvert & ordinairement réſervé pour les femmes, appartient aux chanoineſſes de Remiremont, comme dames & patrones de ce lieu. *Long.* 24. 14. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

PLOMÉE, ſ. ſ. (*Architect.*) ſelon le pere Derand par corruption de *plombée*, eſt une ligne tirée à plomb.

PLOMMER, *terme de Potier de terre*, c'eſt la même choſe que *plomber*, c'eſt-à-dire *vernir*, la poterie de terre, parce que le vernis ſe donne avec du plomb ou du moins des minéraux qui en tiennent lieu, & des drogues tirées de ce métal.

Les Potiers ſe ſervent ordinairement à cet uſage de l'alquifoux ou plomb minéral, du plomb en poudre, qui ſe fait en jettant du charbon pilé dans du plomb en fuſion, & des cendres de plomb, qui ne ſont autre choſe que ſon écume & ſes ſcories.

PLOMO-RONCO, (*Minéral.*) les Eſpagnols appellent *plomo-ronco* le plus riche de tous les minerais d'argent qui ſe tirent des mines du Chily & du Pérou, le plus facile à exploiter, & qui coûte le moins de frais. Il eſt noir & mêlé de plomb, d'où il a pris ſon nom. On le fond ſans avoir recours au vif argent; le plomb pouſſé au feu s'évapore, & l'argent reſte auſſi net que ſi on l'avoit amalgamé. (*D. J.*)

PLONGÉE, ſ. ſ. (*Fortif.*) on dit la *plongée* du parapet, pour la pente, la deſcente de ſon talus ou glacis.

PLONGEON, PETIT PLONGEON DE RIVIERE, PLONGEON CASTAGNEUX, ZOUCET, *voyez* Castagneux.

Plongeon huppé, (*Ornithol.*) *colymbus major criſtatus*, oiſeau dont les plumes du derriere de la tête & de la partie ſupérieure du cou ſont droites & forment une huppe. Le deſſus de ces plumes eſt noir & les côtés ſont roux: le menton & l'eſpace qui eſt autour des yeux ont une couleur blanche entourée de roux; la poitrine & le ventre ſont d'un blanc mêlé de roux; le dos eſt noirâtre, à l'exception de quelques plumes qui ſont cendrées, les grandes plumes des aîles ont une couleur brune, & les petites ſont blanches. Rai, *ſynops. met. avium. Voyez* Oiseau.

Plongeon de riviere, *grand*, *colymbus major*, Ald. Will. oiſeau qui peſe une livre. Il a environ un pié neuf pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & autant d'envergure; la longueur du bec eſt à-peu-près de deux pouces depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. Les plumes de cet oiſeau ſont courtes, minces, molles, & fort ſerrées les unes contre les autres. Il a la tête & le cou de couleur brune; le dos eſt plus noirâtre; les côtés du corps & le bas-ventre ſont bruns; la poitrine a une couleur blanche argentée; la queue eſt ſi courte qu'on la voit à peine. Il y a environ trente grandes plumes dans chaque aile; les douze extérieures ſont entierement noires, la treizieme a la pointe blanchâtre; cette couleur occupe plus d'eſpace ſucceſſivement dans les autres plumes juſqu'à la vingtieme: les quatre qui ſuivent ſont entierement blanches; la vingt-cinquieme a un peu de brun à la pointe; les petites plumes des aîles ſont blanches par-deſſous. Le bec eſt noir, applati ſur les côtés, & jaunâtre près des coins de la bouche; mais la piece inférieure a la même couleur. La langue eſt longue & un peu fourchue; les ongles ſont larges & reſſemblent à ceux de l'homme; leur couleur eſt noire d'un côté & d'un blanc bleuâtre de l'autre. Les pattes ſont larges & applaties, elles ont par-derriere un double rang de pointes diſpoſées comme les dents d'une ſcie. Les doigts ſont larges; ils ont de chaque côté une large membrane en forme d'appendice, & ils ne ſont point unis les uns aux autres. Willughbi, *Ornit. Voyez* Oiseau.

Plongeon tacheté, *grand. Voyez* Colimb.

Plongeon de mer; Albin a donné ce nom à la piette. *Voyez* Piette.

Plongeon, ſ. m. (*Artificier.*) on appelle ainſi un artifice qui ſe plonge dans l'eau & en reſſort encore allumé; on pourroit appeller de ce nom les genouilleres, mais les *plongeons* ſont moins agités & preſque ſtables.

Cet artifice conſiſte en une fuſée maſſive, ſuſpendue par la gorge à un collet de bois qui flotte ſur l'eau en ſituation verticale.

On fait une fuſée fort longue, comme de huit à neuf diametres; on l'étrangle à un tiers près, & on la charge d'une compoſition de fuſées volantes mêlée d'une moitié de celle des lances à feu, ou ſi l'on veut de celle des étoiles: on en met deux ou trois charges bien foulées & bien battues, enſuite la valeur de celle d'un piſtolet de poudre grenée, continuant ainſi juſqu'à ce que la cartouche ſoit plein à un diametre près; alors on acheve de le remplir de ſable, pour le rendre ſi peſant par ce bout, qu'il s'enfonce dans l'eau, après l'avoir bouché avec un tampon.

PLONGER, v. n. (*Phyſ.*) eſt l'art ou l'action de deſcendre dans l'eau juſqu'à une profondeur conſidérable, & d'y reſter aſſez long-tems.

L'art de *plonger* eſt d'une très-grande utilité ſurtout pour la pêche des perles, des coraux, des éponges, &c.

On a imaginé différentes méthodes & différens inſtrumens pour rendre l'art de *plonger* plus ſûr & plus aiſé.

Le grand point eſt de procurer au plongeur un air frais, ſans quoi il n'eſt pas poſſible qu'il reſte long-tems dans l'eau: car il y périroit.

Ceux qui *plongent* dans la Méditerranée pour y pêcher des éponges, ont coutume d'avoir dans leurs bouches, lorſqu'ils ſont au fond de l'eau, des éponges trempées dans l'huile. Mais ſi l'on conſidere d'un côté, la petite quantité d'air qui eſt renfermée dans les pores d'une éponge, & de l'autre, combien cette petite quantité d'air eſt comprimée par l'air qui l'environne, il n'eſt pas poſſible qu'un pareil ſecours faſſe long-tems ſubſiſter le plongeur; car il eſt démontré par l'expérience qu'une certaine quantité d'air renfermé dans une veſſie, & que par le moyen d'un tuyau l'on a alternativement reſpiré & fait ſortir des poumons, ne peut ſuffire à la reſpiration que pour très-peu de tems, parce que ſon élaſticité eſt altérée en paſſant dans les poumons, & qu'outre cela, l'air perd ſes eſprits vivifians & eſt épuiſé.

Un plongeur qui eſt tout nud, & qui n'a point d'éponge dans la bouche, ne peut, ſuivant M. Halley, reſter

ter plus de deux minutes dans l'eau sans être suffoqué; & s'il n'a pas un long usage de son métier, il y restera beaucoup moins de tems, une demi-minute suffisant pour étouffer ceux qui ne sont point dans cette habitude. De plus, si l'endroit est profond, la pression de l'eau sur les vaisseaux du corps remplit les yeux de sang, & en occasionne ordinairement le crachement.

C'est pour cette raison que pour pouvoir rester longtems au fond de l'eau, quelques personnes ont imaginé deux tuyaux d'une matiere flexible, pour faire circuler l'air jusqu'au fond de l'eau dans la machine où le plongeur est renfermé comme dans une armure; par ce moyen on lui procure l'air qui lui est nécessaire, on le garantit de la pression de l'eau, & sa poitrine se dilate librement pour respirer. L'effet de cette machine, qui fait entrer avec des soufflets l'air par l'un des tuyaux, & le fait sortir par l'autre, est le même que celui des arteres & des veines.

Mais cette invention ne peut servir dans les endroits où la profondeur de l'eau est de plus de trois brasses; parce que l'eau resserre si étroitement les parties qui sont à découvert, qu'elle y empêche la circulation du sang, & elle presse si violemment sur toutes les jointures de l'armure qui ne sont faites que de cuir, que s'il s'y rencontre le moindre défaut, l'eau s'y fait un passage, remplit dans un instant toute la machine, & met la vie du plongeur dans un grand danger.

La cloche du plongeur est une machine que l'on a inventée pour remédier à tous les inconvéniens dont on vient de parler; on fait descendre le plongeur en sûreté dans cette machine jusqu'à une profondeur raisonnable, & il peut rester plus ou moins de tems dans l'eau suivant que la cloche est plus ou moins grande. *Voyez* CLOCHE.

Le plongeur assis sous cette cloche s'enfonce avec l'air qui y est renfermé, jusqu'à la profondeur qu'il veut, & si la cavité du vaisseau peut contenir un tonneau d'eau, un seul homme peut rester une heure entiere à une profondeur de cinq ou six brasses, sans aucun danger.

Mais plus le plongeur s'enfonce dans l'eau, plus l'air est resserré par la pesanteur de l'eau qui le comprime; l'inconvénient principal qui en résulte, provient de la pression qui s'exerce sur les oreilles dans lesquelles il y a des cavités dont les ouvertures sont en dehors: c'est ce qui fait que dès que la cloche commence à descendre dans l'eau, on sent une pression sur chaque oreille qui par degrés devient plus incommode, jusqu'à ce que la force de la pression surmontant l'obstacle, & laissant entrer quelque peu d'air condensé, le plongeur se trouve alors à son aise. Si on fait descendre la cloche plus avant, l'incommodité recommence & cesse de même.

Mais le plus grand inconvénient de cette machine, c'est que l'eau y entrant resserre le volume d'air dans un si petit espace qu'il s'échauffe promptement, & n'est plus propre à la respiration, de sorte qu'il faut nécessairement remonter cette machine pour en renouveller l'air, le plongeur ne pouvant d'ailleurs rester presqu'entierement couvert d'eau.

Pour remédier à ces défauts de la cloche de plongeur, M. Halley a trouvé des moyens non-seulement de renouveller & rafraichir l'air de tems en tems, mais encore d'empêcher que l'eau n'entre dans la cloche, à quelque profondeur qu'on la fasse descendre. Voici ce qu'il a fait.

Il fit faire une cloche de plongeur de bois qui avoit environ 60 piés cubiques dans sa concavité; elle étoit revêtue en dehors d'une assez grande quantité de *plomb* pour qu'elle pût s'enfoncer vuide dans l'eau; & il mit au bas une plus grande quantité de *plomb*, pour qu'elle ne pût descendre que perpendiculairement; au haut il y avoit un verre pour donner du jour dans l'intérieur de la cloche, avec un petit robinet pour laisser sortir l'air chaud; & en-bas, environ une toise au-dessous de la cloche, il y avoit un plateau attaché à la cloche même par trois cordes, qu'il avoit chargées d'un poids de cent livres pour le tenir ferme.

Pour fournir l'air nécessaire à cette cloche, lorsqu'elle fut dans l'eau il se servit de deux barrils garnis de *plomb*, de maniere qu'ils pouvoient descendre vuides: au fond de chacun, il y avoit un bondon pour laisser entrer l'eau, lorsqu'ils descendoient, & pour la laisser sortir, lorsqu'il les avoit retirés; au haut de ces barrils il y avoit un autre trou auquel étoit attaché un tuyau de cuir assez long pour pendre au-dessous du bondon, étant abbaissé par un poids qu'on y attachoit; en sorte que l'air, à mesure que l'eau entroit, étant poussé dans la partie supérieure du barril, ne pouvoit, lorsque le baril descendoit, s'échapper par le haut du tuyau, à moins que l'extrémité qui pendoit en bas ne fût relevée.

Ces barrils pleins d'air étoient attachés à des cordages pour les faire monter & descendre alternativement, comme deux seaux; de petites cordes attachées au bord de la cloche servoient à les diriger dans leur descente, de maniere qu'ils se présentoient sous la main du plongeur qui se mettoit sur le plateau pour les recevoir, & qui relevoit les extrémités des tuyaux; alors tout l'air renfermé dans la partie supérieure des barrils s'élançoit avec violence dans la cloche, & étoit remplacé par l'eau.

Lorsqu'on avoit ainsi vuidé un des barrils, après un signal donné, on le retiroit, & on en faisoit descendre un autre sur le champ, & par le moyen de cette alternative continuelle on renouvelloit l'air avec tant d'abondance que M. Halley fut lui-même un des cinq plongeurs qui descendirent dans l'eau jusqu'à la profondeur de 9 ou 10 brasses, & qui resterent une heure & demie sans le moindre danger, l'intérieur de la cloche ayant toujours été parfaitement sec.

Toute la précaution qu'il eut, fut de laisser descendre la cloche peu à peu & de suite jusqu'à la profondeur de 12 piés; il la fit arrêter ensuite, prit, avant que de descendre plus avant, de l'air frais dans quatre ou cinq barrils, & fit sortir toute l'eau qui étoit entrée dans la cloche; lorsqu'il fut arrivé à la profondeur qu'il vouloit, il laissa sortir par le robinet qui étoit au haut de la cloche, l'air chaud qui avoit été respiré, & en fit entrer du frais qu'il tira de chaque barril; quelque petite que fût cette ouverture, l'air en sortit avec tant de violence qu'il fit bouillonner la surface de la mer.

Par ce moyen il a trouvé le secret de pouvoir faire au fond de l'eau tout ce que l'on veut, & de faire en sorte que dans un espace aussi large que toute la circonférence de la cloche, on n'eût point d'eau pardessus les souliers. De plus, par le moyen de la petite fenêtre pratiquée avec un verre au haut de la cloche, il y entre un jour assez considérable pour que dans un tems où la mer est bien nette, & surtout lorsqu'il fait un beau soleil, on puisse lire & écrire très-facilement; lorsqu'on retiroit les barrils d'air, il envoyoit des ordres écrits avec une plume de fer sur une plaque de *plomb* pour demander qu'on le changeât de place. D'autres fois lorsque l'eau étoit trouble & sale, & qu'il y faisoit aussi obscur que s'il eût été nuit, il avoit la facilité de tenir dans la cloche une bougie allumée.

Le même auteur assure que par un autre moyen qu'il a inventé, il a procuré au plongeur la liberté de sortir de la cloche, & de s'en éloigner à une assez grande distance, en lui fournissant un courant d'air continuel par de petits tuyaux qui lui servent de guides pour le ramener vers la cloche. *Voyez l'article* CLOCHE.

Le célebre Corn. Drebell a trouvé un secret fort supérieur à celui dont on vient de parler, si ce qu'on en dit est vrai: il a imaginé non-seulement un vaisseau propre à être conduit à la rame sous l'eau, mais encore une liqueur que l'on peut porter dans le vaisseau, & qui supplée à l'air frais.

Ce vaisseau a été fait pour le roi Jacques I. Il contenoit douze rameurs, sans les passagers. L'essai en fut fait dans la Tamise, & un de ceux qui étoient de cette navigation sous l'eau, vivoit encore, lorsque M. Boyle en a écrit la relation.

Quant à la liqueur, M. Boyle dit qu'elle a été inventée par un physicien qui avoit épousé la fille de Drebell, qu'il en faisoit usage de tems en tems, lorsque l'air du vaisseau étoit échauffé par l'haleine de ceux qui y étoient, lorsqu'il ne pouvoit plus servir à la respiration; dans cet instant il débouchoit le vase plein de cette liqueur, & rendoit à l'air une assez grande quantité d'esprits vitaux pour qu'on pût encore le respirer un tems assez considérable. Drebell n'a jamais voulu révéler son secret qu'à une seule personne qui l'a dit à M. Boyle. *Chambers*.

PLONGER, (*Hydraul.*) est un terme de terrassier, qui signifie qu'il faut creuser un endroit élevé pour y pratiquer quelqu'ouvrage.

PLONGER, (*Hist. mod.*) l'action de *plonger* quelqu'un dans l'eau en punition de quelque faute. *Voy.* CALLE.

Selle à plonger, dans les anciennes coutumes d'Angleterre, *voyez* CAGE A PLONGER.

PLONGER, (*Marine.*) c'est mettre & enfoncer quelque chose dans l'eau.

Plonger, c'est s'enfoncer dans l'eau, de façon qu'on ne paroisse pas. Les bons nageurs prennent plaisir à *plonger* souvent.

Le canon *plonge*, c'est quand les décharges se font de haut en bas. Faire *plonger*.

Plonger *de la chandelle*, (*Chandelier*.) c'est lui donner plusieurs couches de suif en la trempant dans l'abyme, ou moule qui en est rempli.

Plonger, (*Jardinage*.) les Terrassiers s'en servent pour faire entendre qu'il faut creuser dans une terre.

PLONGET, *voyez* Castagneur.

PLONGEUR, s. m. (*Marine & Physiq.*) on appelle ainsi ceux qui descendent dans la mer pour y chercher quelque chose, & qui ont contracté l'habitude d'y rester assez long-tems sans être étouffés. *Voyez* Plongeur & Cloche.

Plongeurs, Plongeons, s. m. (*Marine*.) on appelle *plongeurs* certains navigateurs qui descendent au fond de l'eau, & trouvent le moyen d'y demeurer quelque tems pour y chercher les choses que l'on voudroit retirer, ou pour faire quelque chose de singulier, soit en radoube de vaisseau, soit à dessein de faire périr un vaisseau ennemi, ou pour pêcher des perles, & ceux-ci s'appellent aussi *urinateurs*.

Plongeur, s. m. (*Comm. & Conchyliol.*) on se sert beaucoup de *plongeurs* dans les Indes, & c'est le meilleur moyen d'avoir de beaux coquillages; leurs belles couleurs ne se conservent qu'autant qu'ils ont été pêchés vivans en pleine mer ou à la rade. Ceux que les flots amenent sur le rivage sont roulés ou feuillés, & les bivalves sont ordinairement dépareillées.

Les negres de l'Amérique, sur-tout à la Martinique & à S. Domingue, vont en canot, plonger sans aucune précaution à une demi-lieue du rivage, & à plusieurs brasses d'eau. Dans un calme, l'eau est si claire qu'ils voient distinctement à huit & à dix brasses d'eau les coquillages & les productions marines qui sont au fond. Ils les vont détacher à la main l'une après l'autre, n'ayant point de paniers comme les *plongeurs* de perles. Quand les plantes tiennent sur le rocher, deux *plongeurs* vont passer un bâton & une corde dessous pour les tirer. A S. Domingue, & dans l'île de Cayenne, les huîtres s'attachent sur les branches pendantes du manglier, arbrisseau qui vient au bord de la *mer*.

Il n'y a que les jeunes negres qui puissent retenir assez long-tems leur haleine pour être propres au métier de *plongeur*. Ils se remplissent la bouche d'huile de palmier, afin de rejetter cette huile dans l'eau; ce qui leur procure un moment de respiration. C'est un métier qu'ils ne peuvent faire que quatre ou cinq ans de suite; ils ne sont presque plus maîtres de retenir suffisamment leur haleine à vingt-quatre ans. Un bon *plongeur* mange peu, & toujours des viandes seches.

Les *plongeurs* qui vont à cinq ou six lieues du rivage pêcher des huîtres & des coquillages, portent des paniers appellés *canots*, dans lesquels ils mettent les coquillages, & ce qu'ils rencontrent. Ils plongent huit à neuf fois de suite, ordinairement à 12 brasses d'eau. Ce qui les incommode le plus c'est la froideur de l'eau; ils craignent encore un poisson appellé *tiburon*, grand comme un marsouin, lequel coupe tout ce qu'il rencontre. Pour prévenir ce danger, ils portent avec leur panier un bâton ferré pour l'enfoncer dans la gorge du poisson.

D'autres *plongeurs* descendent au fond de l'eau sous une cloche de verre, & sont obligés quelque tems après, de remonter pour respirer un air plus frais.

Quand on veut pêcher les huîtres qui portent des perles dans le golfe persique, à 10 ou 12 brasses d'eau, sur des bancs éloignés de terre de cinq à six lieues, la barque où est un *plongeur* & deux rameurs, part de la côte avant le lever du soleil, avec un vent de terre qui dure environ jusqu'à dix heures. Le *plongeur* se met du coton dans les oreilles, & se garantit le nez pour empêcher que l'eau n'y entre; ensuite on lui lie sous le bras une corde; dont les rameurs tiennent le bout; il s'attache au gros doigt du pié une pierre d'environ vingt livres pesant, dont la corde est tenue par les mêmes hommes. Le *plongeur* prend un réseau fait comme un sac, qu'un cerceau tient toujours ouvert, lequel est attaché à une corde, dont le bout est encore retenu dans la barque. Alors il descend dans la mer, où la pesanteur de la pierre l'entraîne au fond de l'eau; il détache aussi-tôt la pierre, que ceux qui sont dans la barque retirent. Le *plongeur* remplit son réseau d'huîtres & des coquillages qu'il trouve. Si-tôt qu'il manque d'haleine, il en donne le signal en tirant la corde qui est liée sous ses bras: alors on le remonte le plus vîte que l'on peut. On retire ensuite le rets rempli de coquilles d'huîtres. Le manege peut durer environ un demi-quart-d'heure, tant à tirer le réseau, qu'à donner au *plongeur* le tems de se reposer & de reprendre haleine: il retourne ensuite avec les mêmes précautions. Cette pêche dure sept à huit heures, pendant lesquelles il plonge une douzaine de fois.

Quand les huîtres perlieres sont tirées de la mer, on attend qu'elles s'ouvrent d'elles-mêmes; car si on les ouvroit comme on ouvre nos huîtres à l'écaille, on pourroit endommager & fendre les perles. Mais dès que les huîtres sont ouvertes naturellement, ce qui arrive au bout d'une quinzaine de jours, on en retire les perles sans aucun accident.

Les habitans des îles de l'Archipel sont presque tous de bons *plongeurs*; & dans l'île de Samos, on ne marie guere les garçons, selon Tournefort, qu'ils ne puissent plonger sous l'eau au moins à huit brasses de profondeur.

Hérodote, *liv. VIII.* rapporte que Scyllias macédonien, rendit son nom célebre sous le regne d'Artaxerxès Memnon, en faisant sous les eaux de la mer un trajet de huit stades, pour porter aux Grecs la nouvelle du naufrage de leurs vaisseaux. (*D. J.*)

Plongeur pigeon, (*Hist. nat.*) on a donné ce nom à un oiseau fort beau qui se trouve sur les côtes de Spitzberg. Il est de la grosseur d'un canard; son bec est long, mince, pointu & recourbé vers le bout, & rouge par-dedans; ses pattes sont rouges & courtes, & la queue n'est pas longue. Il y en a de noirs, de mouchetés & de blancs vers le milieu du corps; le dessous des ailes est d'une blancheur éblouissante. Ils ont le cri d'un pigeon; c'est la seule chose par laquelle ils ressemblent à cet oiseau. Ils rasent la surface de la mer en volant, & se tiennent long-tems sous l'eau. Leur chair est d'un bon goût, pourvu qu'on en sépare la graisse.

Plongeur, (*Papeterie*.) ouvrier dont la seule occupation est de plonger les formes ou moules dans la cuve où est la pâte, & de les remettre entre les mains du coucheur.

PLOT, s. m. (*Soierie*.) plaire de l'ourdissoir.

PLOTÆ, (*Géog. anc.*) îles de la mer Ionienne, autrement nommées *Strophades*, & qui sont au nombre de deux. On les appelle aujourd'hui *Strofadi* & *Strivali*.

PLOTINOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace sur le fleuve Hébrus, sur la route d'Andrianopolis à Trajanopolis, presque à égale distance de ces deux villes, à 24 milles de la premiere, & à 22 de la seconde. Elle fut ainsi nommée en l'honneur de Plotine femme de Trajan. Les notices & Constantin Porphyrogenete nous apprennent qu'elle a fait partie de la province ou préfecture nommée *Haeminots*, dont Andrinopolis étoit la métropole; elle fut aussi le siege d'un évêque.

Les villes de Thrace ordinairement ne gravoient point sur leurs médailles les noms de leurs premiers magistrats, mais celui du gouverneur de la province.

On lit sur une médaille de *Plotinopolis* frappée sous Antoine Pie, Ηγεμονος πομπηιου ουοπισκου, *sous le gouvernement de Pompeius Vopiscus*.

Les médailles de *Plotinopolis* sont rares: M. Vaillant n'en a donné que trois, & n'en a pas connu une quatrieme de moyen bronze singuliere par le revers, qui représente Minerve avec les attributs de la déesse Salus. En ce cas on peut dire *Minerva salutaris*, comme on lit sur les marbres *Isidi salutaris*, *Jovi salutari*, &c. Cette ville honoroit Esculape, qui est représenté avec le serpent entortillé autour d'un bâton sur une de ses médailles frappées sous Caracalla. (*D. J.*)

PLOYE-RESSORT, *outil d'Arquebusier*, c'est un ciseau de la longueur de six pouces, plat & un peu large qui sert aux Arquebusiers pour ployer le grand ressort à l'épaisseur qu'il est nécessaire; quand il est plus d'à-moitié ployé, ils mettent le ciseau ou *ploye-ressort* dans les deux branches, & frappent dessus jusqu'à ce que ces deux branches touchent au *ploye-ressort*.

PLOYER, v. act. (*Gramm.*) courber, fléchir. Il y a peu de juges assez iniques pour enfreindre ouvertement des lois, mais ils les *ployent* quelquefois à leurs intérêts. On dit au simple & au figuré *ployer* le genou devant quelqu'un, & mes jambes *plient* sous moi, & non *ployent*.

PLOYON, s. m. (*Art méch.*) espece d'osier qui sert aux Couvreurs en chaume, aux Tonneliers & autres ouvriers pour lier leurs chaumes, leurs cerceaux. Les gerbes de *ployon* doivent avoir quatre piés de long.

PLUBIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne. Ptolomée, *liv. III. c. iij.* la place sur la côte septentrionale, entre *Erebantium promontorium*, & *Juliola civitas*. Niger pense que c'est aujourd'hui *Saffari*. On croit communément que c'est le bourg de Ploague, qui a été ci-devant le siege d'un évêché. Cependant Ploague, au-lieu d'être sur la côte, se trouve dans les terres: de sorte que s'il n'y a pas faute dans Ptolomée, il faut dire que la ville épiscopale de *Plubium* étoit différente de celle à laquelle Ptolomée donne le même nom.

PLUDENTZ, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le Tirol, chef-lieu du comté de même nom, sur la rive droite de l'Ill, dans une plaine.

PLUIE, s. f. (*Physiq.*) amas de petites gouttes d'eau, qui tombent en différens tems de l'atmosphere sur notre globe, la *pluie* vient le plus souvent des nuées, dont les particules aqueuses, tant qu'elles sont séparées les unes des autres, demeurent suspendues en l'air. Mais lorsque ces particules s'approchent davantage, ensorte qu'elles puissent s'attirer mutuellement; elles se joignent & forment une petite goutte, laquelle commence à tomber, dès qu'elle est devenue plus pesante que l'air. Cette petite goutte rencontrant dans sa chûte un plus grand nombre de particules, ou d'autres petites gouttes d'eau qui sont aussi suspendues plus bas dans l'air; elle se réunit encore avec elles & augmente en grosseur, jusqu'à ce qu'elle acquierre celle que nous lui remarquons, lorsqu'elle tombe sur notre globe.

Nous disons que la *pluie* vient le plus souvent des nuées; car il pleut aussi en été, quoiqu'il ne paroisse en l'air aucun nuage. Mais cette *pluie* n'est pas abondante, & elle ne tombe qu'après une chaleur excessive & presque étouffante, laquelle est suivie d'un grand calme qui dure quelque tems. Cette grande chaleur fait ainsi monter plus de vapeurs, que l'air n'en peut contenir & soutenir; de sorte que ces vapeurs s'étant un peu refroidies se réunissent d'abord, & retombent ensuite, après s'être changées en gouttes; si toute la nuée se charge par-tout également, mais lentement, ensorte que les particules de vapeur se réunissent insensiblement, elles forment de très-petites gouttes, dont la pesanteur spécifique n'est presque pas différente de celle de l'air. Ces petites gouttes ne tombent alors que fort lentement & forment une bruine. *Voyez* BRUINE.

Diverses causes font retomber sur la terre les vapeurs, voici les principales; 1°. toutes les fois que la densité, & par conséquent la pesanteur spécifique de l'air se trouve diminuée par quelque cause que ce soit, les exhalaisons, qui étoient auparavant en équilibre avec l'air, perdent cet équilibre & s'affaissent par l'excès de leur pesanteur. 2°. Lorsque les exhalaisons, qui ont été fort raréfiées & élevées par le feu viennent à se refroidir, elles se condensent, elles deviennent plus compactes, & par conséquent plus pesantes que l'air. 3°. Les corps qui se sont élevés en l'air à l'aide du feu, ou de quelqu'autre cause doivent aussi retomber; lorsqu'ils ont perdu tout leur mouvement, tant par leur propre poids, que par la résistance de l'air. 4°. Lorsque plusieurs parties élevées dans l'air sont poussées les unes contre les autres par des vents contraires, ou qu'elles se trouvent comprimées par des vents qui soufflent contre des montagnes ou autres éminences; elles se réunissent & acquierent par-là une pesanteur spécifique beaucoup plus grande qui les fait retomber. 5°. Il y a certaines exhalaisons qui sont de telle nature, que lorsqu'elles viennent à se rencontrer, elles fermentent ensemble, d'où il arrive que quelques-unes se précipitent. 6°. Il pleut, lorsque les exhalaisons sont poussées en-bas par des vents, en même tems que l'air dans lequel elles étoient suspendues. 7°. Lorsque les vents soufflent dans une direction horisontale, & qu'ils chassent l'air de l'endroit au-dessus duquel les vapeurs sont suspendues; car alors il faut que la partie supérieure de l'atmosphere tombe par son poids avec tout ce qui s'y trouve, & qu'elle remplisse la place inférieure que l'air vient de quitter. 8°. Lorsque le soleil se leve, il darde sur notre globe ses rayons, qui rencontrent les exhalaisons suspendues dans l'air, & les déterminent à tomber vers la terre; & comme ces rayons raréfient l'air par leur chaleur, & le rendent par conséquent beaucoup plus léger que les exhalaisons il faut que le poids de celles-ci l'emporte, & qu'elles se précipitent en traversant l'air. 9°. Enfin, quand il s'éleve dans l'atmosphere plus de vapeurs que l'air n'en peut soutenir, tout ce qu'il y a de superflu retombe aussi-tôt qu'il a perdu le premier mouvement, à l'aide duquel il s'étoit élevé.

Le vent doit tenir le principal rang entre les causes de la *pluie*; pour le prouver, aux observations précédentes; ajoutons celles-ci. 1°. Lorsque le vent souffle en-bas & qu'il rencontre en même tems une nuée il faut qu'il la comprime, qu'il la condense, qu'il la pousse vers la terre, qu'il force ses parties à se réunir, & par conséquent qu'il la change en *pluie*. 2°. Lorsque le vent rencontrant quelques nuées de vapeurs qui viennent de la mer, & qui sont suspendues au-dessus, les chasse vers la terre & les pousse contre les hauteurs, les montagnes ou les bois, il les condense & les réduit en *pluie*. C'est pour cela que les pays de montagnes sont beaucoup plus sujets à la *pluie* que les pays plats, où les nuées coulent avec bien plus de liberté. 3°. De même que les montagnes rompent les nuées, deux vents qui ont une direction contraire, les poussent aussi les unes contre les autres, & les compriment. 4°. Comme il se forme beaucoup de nuées des vapeurs de la mer, les vents qui viennent de la mer vers notre continent, sont ordinairement accompagnés de *pluie*; au lieu que les autres vents qui soufflent sur la terre ferme, n'emportent avec eux que peu de nuées, & ne sont par conséquent pas pluvieux.

La *pluie* n'est pas une eau pure, mais elle est imprégnée de sels, d'esprits, d'huile, de terre, de métaux, &c. parmi lesquels il se trouve une grande différence, suivant la nature du terrein, d'où partent les exhalaisons, & suivant les saisons; c'est pour cela que la *pluie* du printems est bien plus propre à exciter des fermentations, que celle qui tombe en d'autres tems. La *pluie* qui tombe après une longue & grande secheresse est beaucoup moins pure, que celle qui sort d'après une autre *pluie*. M. Boerhaave a remarqué, que la *pluie* qui tombe, lorsqu'il fait fort chaud, & beaucoup de vent, est la plus sale & la plus remplie d'ordures, sur-tout dans les villes & dans les lieux bas & puans. Il flotte aussi dans l'air des semences de très-petites plantes, & de petits œufs d'un nombre infini d'insectes qui tombent de l'air à terre en même tems que les *pluies*. De-là vient qu'on voit croître dans cette eau, non-seulement des plantes vertes, mais qu'on y découvre aussi un nombre prodigieux de petits animaux & de vers, qui la font comme fermenter, & lui communiquent une mauvaise odeur par leur corruption. Puisque la *pluie* se trouve mêlée avec un si grand nombre de corps étrangers, il n'est pas difficile de comprendre, pourquoi l'eau de *pluie* conservée dans une bouteille bien fermée, se change bientôt en de petits nuages blanchâtres, qui augmentent insensiblement, qui s'épaississent, & se changent enfin en une humeur visqueuse qui tombe au fond.

Il est rare que les gouttes de *pluie* aient plus d'un quart de pouce de diametre. On prétend qu'en Afrique, dans la Nigritie, il tombe des gouttes d'eau de la grosseur d'un pouce, & même que dans le Méxique les ondées sont si terribles, que les hommes sont quelquefois écrasés par leur chûte, mais ces relations sont un peu suspectes.

Les gouttes de *pluie* tombent quelquefois fort proche les unes des autres, & d'autres fois à une plus grande distance; cela pourroit venir de la densité de la nuée. Lorsqu'une nuée n'est pas dense, & que ses parties se réunissent en gouttes, il faut qu'il y ait un certain espace dans lequel ces parties puissent former une goutte, & alors elles doivent être éloignées les unes des autres en tombant. Si au contraire la nuée est épaisse, il peut tomber beaucoup de parties supérieures immédiatement sur les inférieures, les goutes se forment beaucoup plus vîte, & sont plus voisines. On peut examiner à cette occasion, pourquoi les gouttes de *pluie* sont plus grosses en été, mais plus éloignées les unes des autres, & pourquoi elles sont plus petites en hiver, mais moins éloignées. Il est certain, que l'air est plus raréfié en été, & qu'il résiste moins aux corps qui se meuvent à-travers. Les gouttes de *pluie* peuvent donc être plus grosses, puisqu'elles souffrent moins de résistance dans leur chûte; mais en hiver, l'air est plus dense, il fait plus de résistance, & détruit par conséquent plutôt les gouttes d'eau.

Lorsque dans le vuide, on laisse tomber une goutte d'eau de la hauteur de quinze piés sur un morceau de papier ou sur une feuille d'arbre, elle fait un grand bruit, sans pourtant rompre la feuille; mais si cette même goutte tomboit d'une nuée haute de six mille piés, elle auroit vingt fois plus de vitesse, & par conséquent quatre cens fois plus de force; de sorte qu'elle mettroit en pieces les tendres fleurs & les feuilles des plantes. Heureusement la résistance de l'air empêche la goutte de tomber sur la terre avec tant de rapidité, & elle en diminue d'autant la vîtesse, qui n'est alors guere plus grande, que si la goutte étoit tombée de la hauteur de 15 piés.

Si l'on suppose deux gouttes d'eau, dont l'une soit huit fois plus grosse que l'autre, la surface de la petite goutte étant à celle de la grosse comme 1 à 4 & la résistance de l'air contre les corps qui tombent, étant comme la grandeur des surfaces, divisée par les masses, il s'ensuit que la résistance de l'air contre la plus petite goutte est double de la même résistance contre la plus grosse goutte. Si la bruine étoit composée de petites gouttes, qui fussent cent quinze mille fois plus menues que la grosse goutte, leurs surfaces seroient cinquante

fois

fois plus petites, & rencontreroient par conséquent cinquante fois plus de résistance de la part de l'air, ce qui les feroit tomber fort lentement.

Il pleut rarement lorsqu'il fait un gros vent, à-moins que la direction du vent ne soit de haut en bas. Dans ce cas il peut toujours pleuvoir, car la *pluie* est poussée par le vent; mais si le vent a une direction horisontale, & qu'il souffle avec une vîtesse qui lui fasse parcourir seize piés en une seconde, il ne tombera pas de *pluie*, parce que ce vent pousse horisontalement chaque goutte avec beaucoup de rapidité. La quantité de *pluie* qui tombe dans les différens pays est fort différente, & on en peut apporter différentes causes. Telles sont la proximité ou l'éloignement de la mer, des lacs, des rivieres, la situation des lieux, selon qu'ils sont plus élevés ou plus bas, le voisinage des montagnes, des collines & des bois, qui forment certaines chaînes, dont les unes sont propres à repousser les vents humides, tandis que les autres leur donnent passage, & nous en parlerons plus en détail à la fin de cet article.

Nous tirons divers avantages de la *pluie*. 1°. Elle humecte & ramollit la terre qui se trouve desséchée, & durcie par la chaleur du soleil: la terre ainsi humectée par la *pluie* devient fertile; de sorte qu'on peut y semer des graines que l'humidité fait croître, & qui nous fournissent ensuite toutes sortes de plantes, des herbes. 2°. La *pluie* lave & purge l'air de toutes les ordures qui pourroient être nuisibles à la respiration; & c'est pour cela que l'air paroît plus léger après la *pluie* quand on le respire. 3°. La *pluie* modere la chaleur de l'air près de notre globe, car elle tombe toujours en été d'une région de l'air plus haute & plus froide, & nous remarquons toujours à l'aide du thermometre, que l'air devient plus froid en été proche de la surface de la terre aussi tôt qu'il a un peu plu. 4°. Enfin la *pluie* est la principale cause de toutes les sources, des fontaines & des rivieres; car ce qui vient de la rosée ou des vapeurs, est très-peu de chose en comparaison de la *pluie*. *Article de* M. Formey, *qui l'a tiré de* M. Musschenbrok, *Essai de Phys.* §. 1547.

Sur les phénomenes de la *pluie* qui ont rapport au barometre. *Voyez* BAROMETRE & TEMS.

Quant à la quantité de *pluie* qui tombe; en quelle proportion elle tombe à différens lieux en même tems, & au même endroit en différens tems: on le trouve déterminé par des observations & des journaux exacts, dans les mémoires de l'académie royale des Sciences de Paris, dans les Transactions Philosophiques de Londres, &c.

Pour mesurer la quantité de *pluie* qui tombe chaque année, il en faut prendre la hauteur comme on le voit pratiqué dans les tables suivantes.

Hauteur de l'eau de pluie *tombée en un an en différens lieux.*

	pouces.
A Towney dans le Lancashire, M. Towney a observé, ...	42 $\frac{1}{2}$.
A Upmunster dans la compté d'Essex, M. Derham en a observé, ...	19 $\frac{1}{4}$.
A Zurich en Suisse, M. Scheuchzer en a observé, ...	32 $\frac{1}{4}$.
A Pise en Italie, M. Mich. Ang. Tilli en a observé, ...	43 $\frac{1}{4}$.
A Paris, M. de la Hire en a observé, ...	19
A Lille en Flandre, M. de Vauban en a observé, ...	24

Quantité de la pluie *tombée dans un endroit en plusieurs années, mise en proportion avec ce qu'il en est tombé dans un autre.*

	A Upminster.		A Paris.	
	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.
1700.	19	3.	21	38.
1701.	18	69.	27	78.
1702.	20	38.	17	42.
1703.	23	99.	18	51.
1704.	15	81.	21	20.
1705.	16	93.	14	82.

Quantité de la pluie *tombée dans un endroit en différentes saisons, mise en proportion avec ce qu'il en est tombé dans un autre.*

1708.	*A Pise.*		*A Upminst.*		*A Zurich.*		1708.	*A Pise.*		*A Upminst.*		*A Zurich.*	
	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.		pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.	pouces.	centiemes.
Janv.	6	41.	2	88.	1	64.	Juill.	0	00.	1	11.	3	50.
Fevr.	3	28.	0	46.	1	65.	Août.	2	27.	2	94.	3	15.
Mars.	2	65.	2	3.	1	51.	Sept.	7	21.	1	46.	3	2.
Avril.	1	25.	0	96.	4	69.	Oct.	5	33.	0	23.	2	24.
Mai.	3	33.	0	2.	1	91.	Nov.	0	13.	0	86.	9	62.
Juin.	4	90.	2	32.	5	91.	Déc.	0	00.	11	97.	2	62.
Dans les 6 mois.	28	82.	10	67.	17	31.	Dans les 6 mois.	14	94.	8	57.	15	35.

Ajoutons aux *pluies* naturelles quelques observations sur certaines *pluies* tout-à-fait singulieres que l'on a vu tomber, & qui doivent leur origine aux exhalaisons qui se mêlent avec la *pluie*, & tombent de l'air avec elle. Telles sont, par exemple, les *pluies* de soufre, celles de sang, ou d'une liqueur rouge comme le sang; celles de fer, de laine, de pierres, de poissons, de grenouilles, de lait, de chair, de terre, &c.

On peut ajouter divers exemples de *pluie* de soufre à celui que Moïse nous fournit dans la subversion de Sodôme. Spangenberg rapporte qu'il y eut en 1658, une *pluie* de soufre qui tomba dans le duché de Mansfeld. Nous apprenons d'Olaüs Wormius qu'il vit tomber en 1646, à Copenhague, une grosse *pluie* qui sentoit le soufre; & qu'après que l'eau se fût écoulée, on pouvoit ramasser ce soufre en divers endroits. M. Siegesbeck fait mention dans les *mémoires de Breslau*, *Octobre* 1721, d'une *pluie* de soufre tombée à Brunswick, & qui étoit un vrai soufre minéral. Quelques chimistes nient la possibilité du fait, alleguant pour raison que le soufre a besoin d'une grande quantité de feu, avant que de devenir volatil. Scheuchzer, parlant d'une poudre jaune combustible, qui tomba à Zurich en 1677, soupçonne que ce n'étoit autre chose que la poussiere des fleurs des jeunes pins, que le vent avoit enlevé des arbres d'une forêt voisine. *M. Formey.*

A l'égard des *pluies* de sang, on auroit tort d'adopter tous les récits des poëtes, & même des historiens, sur de pareils phénomènes; mais il y a pourtant des faits de cette nature bien avérés. Du tems de M. de Peiresc il tomba en France une *pluie* rouge, qui jetta une si grande épouvante parmi les paysans, qu'ils abandonnerent les champs pour se sauver dans leurs maisons. Peiresc, qui se trouvoit alors à la campagne, rechercha avec soin la cause

de

de ce phénomène. Il trouva que les gouttes de *pluie* étoient effectivement de couleur rouge; mais qu'elles se trouvoient remplies de certains petits insectes rouges, qui voloient dans ce tems-là en grande quantité dans l'air. Cette découverte le porta à conclure que la *pluie* qui étoit tombée, n'étoit pas une *pluie* de sang, mais seulement d'eau; & que sa teinture ne venoit que des petits insectes en question. D'autres physiciens ont fait à-peu-près les mêmes observations; & toutes ces fameuses *pluies* de sang dépendent uniquement de pareilles causes naturelles.

Pour les *pluies* de fer, de laine, &c. on doit regarder presque tout cela comme de pures fictions; car il est absolument impossible que ces sortes de corps se forment dans l'air, ou s'y soutiennent long-tems. Le vent seul peut quelquefois par sa force enlever de certains lieux, & transporter dans d'autres assez éloignés, des corps qui tombent alors naturellement de l'air; mais sans y avoir été produits. Par exemple, lorsque ceux qui tondent les brebis viennent à rassembler leur laine, & à l'exposer à terre, un tourbillon peut en enlever quelques flocons en l'air, & les charrier loin de là. De même, un vent orageux élevera fort haut les eaux d'un lac poissonneux, & les brisant ensuite contre les côtes, les digues, les rochers, éparpillera dans l'air de petits poissons, ou des grenouilles, qui après avoir été emportés à quelque distance de-là, retombent enfin à terre; de sorte qu'on diroit qu'il pleut des poissons ou des grenouilles dans les endroits où cela tombe. On a fort parlé de *pluies* de pierres, & l'on ne sauroit nier qu'il ne soit effectivement tombé des pierres de l'air; mais on n'en sauroit conclure qu'elles y ayent été formées: car il arrive dans les tremblemens de terre que le feu souterrain l'a fait crever avec violence, & qu'il l'a fait sauter en l'air avec tout ce qui repose sur sa surface. Il en est comme d'un roc sous lequel on a creusé une grande mine, que l'on emplit de poudre à canon; dès qu'on met le feu à cette poudre, on voit sauter le roc avec tout ce qui se trouve dessus, & il retombe ensuite par son propre poids; mais tout en pieces & en morceaux qui se dispersent çà & là. On ne peut guere rapporter rien de plus remarquable à ce sujet, que la naissance de la nouvelle île de Santorino, qui s'éleva de dessous terre dans l'Archipel en 1707. On entendit d'abord pendant quelques jours un bruit affreux, comme celui du tonnerre ou du canon, & l'on vit continuellement une quantité de pierres ardentes qui sortoient de la mer, & se lançoient en l'air comme des fusées à perte de vûe: ces pierres retomberent ensuite dans la mer à cinq milles de l'endroit d'où elles avoient été jettées. Pendant tout ce tems-là l'air se trouva rempli d'une épaisse vapeur sulfureuse mêlée de cendres; tout cela formoit un nuage affreux, entremêlé de petites pierres, qui retomberent si dures & en si grande quantité, que tout le pays d'alentour se trouva couvert. Le pere Montfaucon rapporte qu'il arriva quelque chose de semblable en 1538, proche du village de Tripergola en Italie. Cardan nous apprend qu'il tomba dans le voisinage d'Abdua environ 1200 pierres qui étoient de couleur de fer, lisses & fort dures, & qui sentoient le soufre; elles tomberent avec un violent tourbillon de vent qui ressembloit à un globe de feu. Une de ces pierres pesoit 120 livres, & une autre 60. On conserve encore aujourd'hui dans la paroisse de d'Ensisheim en Alsace, une pierre de cette nature, qui tomba en 1630. Elle est noirâtre, du poids d'environ 300 livres; & on peut remarquer que le feu en a détaché tout-au-tour quelques éclats. Toutes ces *pluies* de pierres ne peuvent se rapporter qu'à la même cause, c'est-à-dire aux tremblemens de terre, qui sont produits par un feu souterrain.

Il tomba dans la partie occidentale de l'Angleterre, au mois de Décembre de l'année 1672, une espece de *pluie* fort singuliere. Nous avons plusieurs mémoires sur cette *pluie* dans les *Transactions philosophiques*.

Lorsque cette *pluie* touchoit, en tombant, quelque chose d'élevé sur la terre, comme des branches, ou autre chose semblable, aussi-tôt elle se congeloit; & les petits glaçons augmentant sensiblement, devenoient si pesans, qu'ils rompoient & entraînoient avec eux tout ce sur quoi ils étoient attachés. La *pluie* qui tomboit sur la neige ne s'y enfonçoit point, mais elle se congeloit à sa surface.

Il est presque incroyable quel nombre d'arbres elle a détruits, & si, à ce que rapporte une personne qui étoit sur les lieux, „ elle avoit été accompagnée de vent, elle „ auroit produit des effets terribles.

„ J'ai pesé, dit cette personne, une branche de frêne „ qui pesoit exactement trois quarts de livres, la glace „ qui s'y étoit attachée pesoit seize livres. Quelques-uns „ furent fort effrayés du bruit qu'ils entendirent dans l'air, „ & leur terreur ne se dissipa que quand ils apperçurent „ que ce n'étoit que le fracas des branches glacées qui se „ heurtoient les unes contre les autres „.

On remarque que pendant cette *pluie*, il n'y avoit pas de forte gelée sur la terre; d'où on conclut que la gelée peut être très-violente & très-dangereuse sur les sommets de quelques montagnes, & dans quelques plaines, tandis qu'en d'autres endroits elle se tient comme suspendue à la hauteur de 3 ou 4 piés, au-dessus de la superficie de la terre, des rivieres, des lacs, &c. Cette glace a été suivie de grandes chaleurs, & les fleurs & les fruits furent beaucoup plus précoces qu'à l'ordinaire. *Chambers*.

Pluie prodigieuse, (*Histoire*.) nous nommons avec les anciens *pluies* prodigieuses, *prodigia*, toutes celles qui sont extraordinaires, & qu'ils attribuoient à des causes surnaturelles, parce qu'ils n'en appercevoient point les causes physiques. Leurs historiens parlent de plusieurs sortes de *pluies prodigieuses*, comme de *pluie* de pierres, de cendres, de terre, de fer, de briques, de chair, de sang & autres semblables.

La plus ancienne *pluie de pierres* dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, est celle qui arriva sous le regne de Tullus Hostilius, après la ruine d'Albe. *Nuntiatum regi, patribusque est*, dit Tite-Live, livre I. chap. xxxj. *in monte Albano lapidibus pluisse; quod cum credi vix posset, missis ad id videndum prodigium in conspectu, haud aliter quam cum grandinem venti glomeratam in terras agunt, crebri cecidere cœlo lapides*. Et quelques lignes plus bas il ajoute: *mansit solemne ut quandocumque idem prodigium nuntiaretur, feriæ per novem dies agerentur*. Les circonstances rapportées par Tite-Live semblent assurer la vérité de ce fait d'une maniere incontestable; & il s'est répété tant de fois aux environs du même mont Albanus, qu'il n'est guere possible de le révoquer en doute: il n'est pas même bien difficile d'en déterminer la cause physique, puisque l'on peut supposer avec beaucoup de vraissemblance, qu'il y a eu dans les premiers tems un volcan sur le mont Albanus, & cette conjecture est assez fortement appuyée pour la faire tourner en certitude. On sait que c'est un effet ordinaire aux volcans de jetter des pierres & de la cendre dans l'air, qui retombant ensuite sur terre, peuvent être pris par le peuple grossier, pour une *pluie prodigieuse*. Quoique le mont Alban ne jettât ordinairement ni flammes ni fumée, le foyer de ce volcan subsistoit toujours, & la fermentation des matieres sulphureuses & métalliques qui y étoient contenues, avoit assez de force pour jetter en l'air des pierres, de la terre & divers autres corps qui retomboient du ciel dans les campagnes voisines.

Le Vésuve & les autres volcans qui en sont proches, causoient un effet tout semblable dans l'Italie inférieure; mais comme leur embrasement étoit continuel, & ces évacuations assez fréquentes, les peuples qui s'étoient accoutumés à ce spectacle, n'étoient plus effrayés que des évaporations qui vomissoient ces matieres en plus grande quantité, ou qui les poussoient à une plus grande distance.

C'est à cette derniere cause, c'est-à-dire aux embrasemens & aux évacuations du Vésuve, que l'on doit rapporter ces *pluies* de terre dont il est souvent fait mention dans Tite-Live, & dans la compilation de Julius Obsequens. *Caio Martio III & tito Manlio Torq. coss.* dit-il, *lapidibus pluit, & nox visa est interdiu in urbe Româ*. Cette *pluie* de pierres étoit donc accompagné d'un nuage de cendres assez épais pour cacher la lumiere aux habitans de la ville de Rome.

Dans les embrasemens considérables du Vésuve & du mont Etna, les cendres & les pierres calcinées sont portées à une distance très-considérable. Dion Cassius rapporte que lors du fameux embrasement du Vésuve, arrivé sous l'empereur Vespasien, le vent porta les cendres & la fumée que vomissoit cette montagne, non seulement jusqu'à Rome, mais même jusqu'en Egypte.

La chronique du comte Marcellin observe à l'année 472, c'est-à-dire sous le consulat de Marcien & de Festus, que cette même montagne s'étant embrasée, les cendres qui en sortirent se répandirent par toute l'Europe, & causerent un si grand effroi à Constantinople, que l'on célebroit tous les ans la mémoire de cet événement, par une fête établie le viij. des ides de Novembre.

Dans l'embrasement du mont Etna, arrivé en 1537, & décrit dans la Sicile de Fazelli, & dans le dialogue latin du cardinal Bembo, la cendre fut portée à plus de 200 lieues de la Sicile.

L'histoire romaine n'est pas la seule qui nous fournisse des exemples de pierres tombées du ciel; on en trouve de semblables dans l'histoire grecque, & même dans les écrits des philosophes les plus exacts. Personne n'ignore que

que la seconde année de la lxxviij. olympiade, il tomba du ciel en plein jour, une pierre auprès du fleuve Egos dans la Thrace. Pline assure que l'on montroit encore de son tems cette pierre, & qu'elle étoit *magnitudine vehis, colore adusto*. Cet événement devint si fameux dans la Grece, que l'auteur de la chronique athénienne, publiée par Selden avec les marbres du comte d'Arondel, en a fait mention sur l'article 58, à l'année 1113 de l'ere attique ou de Cécrops.

Cette pierre qui tomba dans la Thrace, étoit apparemment poussée par le volcan qui en fit tomber trois autre dans le même pays plusieurs siecles après, c'est-à-dire l'an de J. C. 452, l'année même de la ruine d'Aquilée par Attila. *Hoc tempore*, dit la chronique du comte Marcellin, *tres magni lapides è cælo in Thraciâ ceciderunt*.

On pourroit peut-être attribuer à la même cause la chûte de cette pierre qui tomba du ciel au mois de Janvier 1706, auprès de Larisse en Macédoine; elle pesoit environ 72 livres, dit Paul Lucas qui étoit alors à Larisse. Elle sentoit le soufre, & avoit assez de l'air de machefer; on l'avoit vu venir du côté du nord avec un grand sifflement, & elle sembloit être au milieu d'un petit nuage qui se fendit avec un très-grand bruit lorsqu'elle tomba.

Le fameux Gassendi dont l'exactitude est aussi reconnue que le savoir, rapporte que le 27 Novembre 1627, le ciel étant très-serein, il vit tomber vers les 10 heures du matin, sur le mont Vaisien, entre les villes de Guillaumes & de Peine en Provence, une pierre enflammée qui paroissoit avoir 4 piés de diametre; elle étoit entourée d'un cercle lumineux de diverses couleurs, à-peu-près comme l'arc-en-ciel; sa chûte fut accompagnée d'un bruit semblable à celui de plusieurs canons que l'on tireroit à la fois. Cette pierre pesoit 59 livres; elle étoit de couleur obscure & métallique, d'une extrème dureté. Sa pesanteur étoit à celle du marbre ordinaire, comme 14 à 11. Si l'on examine ces différens exemples, on conviendra qu'il n'y a rien que de naturel dans ces *pluies de pierres* rapportées dans les anciens.

La *pluie* de fer qui tomba dans la Lucanie, l'année qui précéda la mort & la défaite de Crassus, fut regardée comme un prodige dans cette province; & peut être aux environs du Vésuve n'y eût-on fait aucune attention, ces peuples étant accoutumés dans ces cantons à voir souvent tomber des marcassites calcinées, semblables à ce que l'on nomme *machefer*; car le fer qui tomba en Lucanie étoit de cette espece: *spongiarum ferè similis*, dit Pline.

Quelquefois un ouragan a poussé des corps pesans du haut d'une montagne dans la plaine. Telle étoit cette *pluie de tuiles* ou de briques cuites, qui tomba l'année de la mort de T. Annius Milo, *lateribus coctis pluisse*.

A l'égard de cette *pluie* de chair dont Pline parle au même endroit, & qu'il dit être tombée plusieurs fois; il n'est pas facile de déterminer la nature des corps que l'on prit pour de la chair, n'ayant aucune relation circonstanciée: on peut cependant assurer que ces corps n'étoient pas de la chair, puisque ce qui resta exposé à l'air ne se corrompit pas, comme Pline l'observe au même lieu.

Quant aux *pluies* de sang, on est aujourd'hui bien convaincu qu'il n'y a jamais eu de *pluie* de sang; & que ce phénomène ne vient d'ordinaire que d'une grande quantité de certaines especes de papillons qui ont répandu des gouttes d'un suc rouge sur les endroits où ils ont passé, ou que ce sont seulement de petits pucerons aquatiques qui se multiplient pendant l'été dans les canaux & fossés bourbeux, en si grande quantité qu'ils rendent la surface de l'eau toute rouge. On a bien raison de penser qu'il n'en a pas fallu davantage pour donner lieu au vulgaire ignorant de croire qu'il a plu du sang; & pour en tirer toutes sortes de présages sinistres. Mais ces généralités quoique très-vraies, ne suffisent pas aux naturalistes; ils ont examiné tous ces faits attentivement, & ont communiqué au public le détail de leurs découvertes, dont voici le résultat.

Il est très-ordinaire aux mouches, & à toutes sortes de papillons, tant diurnes que nocturnes, qu'après s'être dégagés de leurs enveloppes de nymphes & de chrysalides, & que leurs aîles se sont déployées & affermies, au moment qu'ils se disposent à voler pour la premiere fois, ils jettent par la partie postérieure quantité d'humeurs surabondantes, dont la secrétion s'est faite lorsqu'ils étoient encore en nymphes & en chrysalides. Ces humeurs ne ressemblent en rien aux excrémens de ces insectes; elles sont de différentes couleurs, & il y en a très-souvent de rouges parmi les papillons diurnes: telles sont, par exemple, celles de la petite chenille épineuse qui vit en société sur l'ortie.

Les chenilles de ces papillons & d'autres, quand elles doivent subir leurs changemens, s'écartent de la plante qu'elles habitent, & se suspendent volontiers aux murailles lorsqu'il y en a dans le voisinage. C'est ce qui a fait qu'on a trouvé contre les murailles ces taches rouges qu'on a prises autrefois pour des gouttes de *pluie* de sang.

M. de Peiresc est, si je ne me trompe, le premier qui s'est donné la peine d'examiner ce phénomène; & sur ce qu'au mois de Juillet de l'an 1608, on assura qu'il étoit tombé une *pluie de sang*. Ce récit le frappa & l'engagea à ne rien négliger pour l'éclaircissement d'une chose aussi singuliere. Il se fit montrer ces grosses gouttes de sang à la muraille du cimetiere de la grande église d'Aix, & à celle des maisons des bourgeois & des paysans de tout le district, à un mille à la ronde. Il les considéra attentivement; & après un mûr examen, il conclut que toutes les folies qu'on débitoit de cette *pluie de sang*, n'étoient qu'une fable. Cependant il n'en avoit point encore découvert la cause; un hasard le lui fit trouver. Il avoit renfermé dans une boîte une belle & grande chrysalide. Un jour il entendit qu'elle rendoit un son; il ouvrit la boîte, & il en sortit incontinent un beau papillon qui s'envola, laissant au fond de la boîte une assez grosse goutte rouge.

Il avoit paru dans le commencement du mois de Juillet une grande quantité de ces papillons. D'où M. de Peiresc concluoit que ces taches rouges qui paroissoient sur les murailles, n'étoient autre chose que les excrémens de ces insectes. Il fut confirmé dans sa conjecture en examinant les trous dans lesquels ces sortes d'insectes se cachent ordinairement. D'ailleurs il remarqua que les murailles des maisons du milieu de la ville où les papillons ne volent point, n'avoient aucune de ces taches; on n'en voyoit que sur celles qui tomboient à la campagne, jusqu'où ces insectes pouvoient s'être avancés. Enfin, il n'en remarqua point sur le sommet des maisons, mais seulement depuis les étages du milieu en bas ce qui est la hauteur à laquelle ces papillons s'élevent ordinairement. D'autres curieux ont fait depuis les mêmes observations; entr'autres Beeman dans une dissertation *de prodig. sang*.

Pour ce qui est des pucerons aquatiques qui multiplient dans l'été en si grande quantité, qu'ils rougissent la surface de l'eau, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de Swammerdam qui est entré dans tous les détails de ce phénomene, & qui a observé ces gouttes rouges dans la plûpart des insectes, quand ils se changent en nymphe. (*D. J.*)

PLUIE ARTIFICIELLE, (*Hist. des spectacl. de Rome.*) les anciens avoient soin de tempérer la chaleur causée par la transpiration & les haleines de l'assemblée nombreuse qui assistoit à leurs spectacles, en faisant tomber sur les spectateurs une espece de pluie, dont ils faisoient monter l'eau jusqu'au-dessus des portiques, & qui retombant en forme de rosée par une infinité de tuyaux cachés dans les statues qui regnoient autour du théâtre, servoit non-seulement à y repandre une fraicheur agréable, mais encore à y exalter les parfums les plus exquis car cette pluie étoit toujours d'eau de senteur. Ainsi ces statues, qui sembloient n'être mises au haut des portiques que pour l'ornement, étoient encore une source de délices pour l'assemblée, & enchérissant par leurs influences sur la température des plus beaux jours, mettoient le comble à la magnificence du théâtre, & servoient de toute maniere à en faire le couronnement. (*D. J.*)

PLUIE, (*Critique sacrée.*) il est dit dans les actes des Apôtres vj. 3. *veniet quasi imber vobis temporaneus & serotinus*. Le secours du ciel descendra sur vous, comme la *pluie* de l'automne & du printems viennent sur la terre. Il y avoit deux sortes de *pluies* favorables dans la Palestine; les premieres qui tomboient après les semailles, & qui faisoient que les grains prenoient racine; les dernieres marquées par le mot *serotinus*, étoient celles du printems, qui achevoient de murir le grain. *Pluie* au figuré, marque un grand malheur, une grande affliction, *erit in absconsionem à turbine & à pluvia*, Is. iv. 6. Il sera votre retraite pour vous mettre à couvert des tempêtes & des afflictions. Ce mot désigne aussi la manne que Dieu donnoit dans le désert aux Israélites. *Ps. lxxvij.* 10. Enfin dans Joel, *ij.* 23. il indique l'abondance des bienfaits de Dieu. (*D. J.*)

PLUIE DE FEU, les *Artificiers* appellent ainsi une garniture de petites étincelles, dont on remplit un pot pour en faire une *pluie de feu*. On peut y employer de la sciure de bois tendre & combustible, comme le pin, le laurier, le peuplier, le sureau, &c. qu'on fait bouillir dans de l'eau où l'on a détrempé du salpêtre; & pendant qu'elle est humide on la mêle avec du poussier qui s'y

ana-

attache, & l'amorce pour prendre feu dans les pots des fusées.

PLUIE DE FEU, *même métier*; on fait des fusées volantes qui en tombant font des petites ondes en l'air, comme des cheveux à demi frisés. On les appelle *fusées chevelues*; elles finissent par une espece de *pluie* de feu, qu'on a appellée *pluie d'or*, qui se fait de la maniere suivante.

Prenez une partie de soufre, une partie de salpêtre, une partie de poudre; ou trois parties de soufre, trois de salpêtre, & quatre de poudre; ou quatre parties de soufre, six de salpêtre, & huit de poudre. Battez fortement les matieres à part; fondez après ce soufre dans un pot de terre plombé, ou dans un pot de cuivre, ce qui vaut beaucoup mieux; & après qu'il sera fondu, mettez-y peu-à-peu le salpêtre en brassant toujours, ensuite la poudre, & que ce soit à petit feu; il faut prendre garde en brassant que le feu n'y prenne. Ces trois matieres étant bien fondues & mêlées ensemble, & ne faisant plus qu'un corps, versez-en sur du papier ou sur une planche: cette composition s'endurcira; & quand vous voudrez faire de la *pluie* de feu, vous en prendrez, la briserez en petits morceaux, & les mêlerez parmi la poudre du petard de votre fusée, & ce sera une *pluie* de feu.

PLUIE, (*Manufacture.*) espece de droguet dont la chaîne est de soie ou de poil, & la treme en partie d'or ou d'argent. On lui donne le nom de *pluie*, à cause de petits brillans dont la superficie de cette étoffe est toute parsemée, qui paroissent comme une légere bruine qui y seroit tombée. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

PLUKNETE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *pluknetia*; genre de plante à fleur en rose, composée de plus souvent de quatre pétales disposés en rond. Cette fleur est stérile, les embryons naissent séparement des fleurs sur les mêmes individus; ils sont quadrangulaires; ils ont une espece de trompe, & dans la suite ils deviennent des fruits membraneux, quadrangulaires, & divisés en quatre loges, qui contiennent chacune une semence arrondie & applatie. Plumier, *nov. plant. gener. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante a été ainsi nommé par le P. Plumier en l'honneur de Pluknet, grand botaniste anglois. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs males & femelles sur les mêmes piés. Les fleurs mâles n'ont point de calice, mais sont composées de quatre pétales de forme ovale & déployée; au lieu des étamines le centre de la fleur est occupé par un petit corps chevelu & pyramidal. Les fleurs femelles manquent aussi d'un calice; leurs pétales sont disposés de même que dans les fleurs mâles, le germe du pistil est quarré. Le stile est délié, long & crochu; le stigmat est au centre, & divisé en quatre segmens, qui sont obtus, applatis, & qui ont chacun au milieu une tache remarquable: le fruit est une capsule plate, quarrée, creusée dans tous ses angles; elle contient quatre loges partagées en deux cloisons; les graines sont arrondies, applaties, & obtusement pointues à un des bouts.

Linnæus observe sur cette description du P. Plumier, que comme c'est une fructification très-singuliere, il desireroit que quelque botaniste curieux voulût examiner avec soin cette plante dans son accroissement, parce qu'il soupçonne que le botaniste françois, quoique très-habile, a pu faire ici quelque méprise. Linnæi, *gen. plat. p.* 517. (*D. J.*)

PLUMARD, s. m. (*Charpent.*) c'est une piece de bois scellée des deux bouts en murs, dans le milieu de laquelle est un trou qui reçoit le tourillon d'un moulinet.

PLUMARIUM OPUS, (*Critiq. sacrée.*) ouvrage en broderie. Ooliab *artifex lignorum egregius fuit*, & polymitarius *atque* plumarius, *Exod. xxxviij.* 23. Ooliab étoit un excellent ouvrier en bois, en étoffes tissues de différentes couleurs, & en broderie. Ces sortes d'ouvrages s'appelloient *plumarium*, parce qu'ils imitoient par leur variété les nuances des couleurs des plumes des oiseaux; & comme cet art demande beaucoup d'industrie, il est nommé dans l'Ecriture *opus cogitantis*. Le voile déployé à l'entrée du saint, celui de l'entrée du tabernacle, & la ceinture du grand-prêtre, étoient des ouvrages en broderie faits avec des laines précieuses teintes des plus belles couleurs. (*D. J.*)

PLUMASSEAU, s. m. *terme de Chirurgie*; arrangement de plusieurs brins de charpie, qui se fait beaucoup plus large qu'épais, propre à être mis dans une plaie ou à la couvrir. Les plumaceaux doivent être proportionnés à la grandeur de la plaie. Ce mot vient du latin *pluma*, plume; parce que les anciens cousoient des plumes entre deux linges pour le même usage.

On couvre les *plumaceaux* d'onguens, de baumes, & autres médicamens de consistance molle, ou on les trempe dans quelques liqueurs appropriées à l'état de la plaie ou de l'ulcere sur lequel on les applique. *Voyez les fig.* 7. & 10. *Pl. II.*

PLUMASSEAU, s. m. *terme de Rotisseur*; c'est le bout de l'aile d'une oie, dont le rotisseur se sert quelquefois pour souffler doucement les charbons sur lesquels il fait revenir sa viande.

PLUMASSERIE, s. f. est l'art de teindre, de blanchir & de monter toutes sortes de plumes d'oiseaux. Quoique cet art ne soit que de pur agrément on ne peut nier que la société ne tire des avantages particuliers de l'industrie & du gout de ceux qui l'exercent; les ambassadeurs, les rois, & les temples mêmes lui doivent leurs principaux ornemens, & il n'est point de cérémonie importante qui n'emprunte de lui une belle partie de sa magnificence.

PLUMASSIER, s. m. (*Art. méchaniq.*) est celui qui fait & vend des ouvrages de toutes sortes d'oiseaux comme capelines, panaches, bouquets de lits de dais, tours de chapeaux, &c. voyez CAPELINES, BOUQUETS, PANACHES, TOURS DE CHAPEAUX, &c. Les *Plumassiers* prennent aussi le nom de *panachers* de celui de *panache*, qui est un des principaux objets de leur art.

Leur négoce consiste en plumes d'autruche, de héron, d'aigrettes de queues de paon, & de toutes sortes d'autres plumes fines qui servent à la parure & à l'ornement.

Telles sont à-peu-près les principales opérations des *Plumassiers*, & les différentes façons qu'ils donnent aux plumes avant de les monter, selon l'ordre dans lequel on va les lire.

Après avoir reçu les plumes de la premiere main, ils les savonnent dans plusieurs eaux pour les dégraisser, les lavent dans une eau claire, les teignent, les blanchissent pour ôter le gros de la teinture, les mettent en craie, les relavent encore dans plusieurs eaux, les mettent au bleu, les ensoufrent; ensuite ils les dressent pour écarter les franges & voir leur largeur, les frisent s'il le faut, les assortissent selon la grandeur & la couleur qui leur convient; & enfin les montent en tel ouvrage que ce soit. *Voyez chacun de ces mots à son article.*

Les maîtres *Plumassiers* n'ont été érigés en communauté & en corps de jurande que sous le regne de Henri IV. Leurs lettres d'érection & leurs statuts sont du mois de Juillet 1599, confirmés par Louis XIII. en 1612, & par Louis XIV. en 1644. Ils n'ont que deux jurés, dont l'un s'élit tous les ans. Leur fonction est de prendre soin des affaires de la communauté, de faire les visites, de veiller sur les apprentis, de leur donner chef-d'œuvre, & d'assister au serment qu'ils prêtent devant le procureur du roi au châtelet, s'ils sont jugés capables, & de leur délivrer des lettres de maîtrise.

Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti obligé pardevant notaire, au-moins pour six ans; ils peuvent toutefois en recevoir un second à la fin de la quatrieme année du premier.

Pour qu'un apprenti qui se présente pour la maîtrise soit admis au chef-d'œuvre, il doit avoir servi chez les maîtres en qualité de compagnon pendant quatre ans après son apprentissage. Les fils de maître sont dispensés du chef-d'œuvre, ainsi que ceux qui épousent leurs veuves ou leurs filles.

Les assemblées générales sont composées des jurés qui y président, de tous les bacheliers, c'est-à-dire, de tous ceux qui ont passé par la jurande, de six maîtres qui ont été administrateurs de la confrérie & des deux modernes. Les jeunes maîtres peuvent aussi y assister, mais on n'est point tenu de les avertir.

Enfin, il n'y a que les maîtres de cette communauté qui aient la faculté de faire tout ouvrage de plumes de quelques oiseaux que ce puisse être.

Il leur est néanmoins défendu de mêler aucunes plumes de héron faux parmi celles de héron fin, & des plumes de vautour, de héron, d'oie, avec celles d'autruche, si ce n'est dans les ouvrages de ballets & de mascarades.

PLUMBAGO, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpé: le calice a aussi la forme d'un entonnoir. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite une semence oblongue, & plus souvent pointue, qui meurit dans son calice. Tournefort, *inst. rei herb. Voy.* PLANTE.

La racine de ce genre de plante est fibreuse, grosse, charnue, chaude & vivace; ses feuilles sont alternes & entieres. L'extrémité du pédicule, qui est fort court, se déploie en un calice d'une seule piece, découpée en cinq segmens, velu, & fait en forme de tuyau, dans le centre

duquel on trouve l'ovaire muni de son pistil. Ce dernier contient une fleur d'une seule piece faite en forme de tuyau ou d'entonnoir, dont l'extrémité supérieure est disposée en maniere de rayons; ce qui la fait ressembler au jasmin; ces fleurs sont rangées en épies. La semence est oblongue & pointue.

Tournefort en compte quatre especes; 1°. la commune, nommée *dentillaria*, Rondel, 2°. le *plumbago* à fleur blanche; 3°. l'américaine à larges feuilles, semblables à celles de la bette: 4°. l'américaine rampante & piquante, à petite feuille de bette.

L'espece qu'on nomme la *dentillaire de Rondelet*, jette des tiges foibles, grêles & couvertes de feuilles, longues, étroites, vertes & blanchâtres. Ses fleurs sont disposées en épies, petites, purpurines, d'une seule piece, divisées en cinq segmens; il leur succede des semences nues, rudes & solitaires. Sa racine est grosse, épaisse; toute la plante est d'un goût chaud & mordicant, de même que le *lepidium*.

On lit dans les *mém. de l'académie des Sciences, année* 1739, *p.* 471. que c'est un caustique si fort, qu'une fille qui s'en étoit frottée pour se guérir de la gale, fut écorchée vive; l'auteur de ce récit ajoute, qu'en conséquence de la même vertu de cette plante, il a vu trois cancers invétérés & censés incurables par leur adhérence à des parties osseuses, radicalement guéris. Ce remede, continue-t-il dont le possesseur faisoit un grand secret, n'étoit autre chose qu'une huile d'olive, dans laquelle il avoit fait infuser les feuilles de *plumbago*, & de cette huile on oignoit trois fois par jour l'ulcere chancreux, en répétant cette application jusqu'à ce que l'escarre noire se fût assez encroutée, pour que le malade ne souffrit plus de vives douleurs par l'application du remede, ce qui prenoit environ trois semaines: mais comment ce prétendu guérisseur de cancers n'a-t-il pas fait fortune? (*D. J.*)

PLUMBATA, s. f. (*Hist. anc.*) instrument de supplice fait de cordes garnies à leurs extrémités de balles de plomb. On en frappoit les Chrétiens, lorsqu'ils étoient gens d'un rang distingué. On appliquoit les autres sur le chevalet. A la guerre on entendoit par *plumbata* des javelots chargés de morceaux de plomb qui, leur donnant plus de poids, les faisant pénétrer plus avant dans les cuirasses.

PLUMES DES OISEAUX, (*Ornithol.*) Les *plumes des oiseaux* ont beaucoup de beautés particulieres, & different les unes des autres non-seulement dans leurs couleurs & formes générales, mais encore dans la construction de chaque partie qui les compose, comme leurs barbes, leurs tuyaux, *&c.* Il est aisé de s'en convaincre en examinant les *plumes* d'autruche, du paon, de l'aigle, du cygne, du perroquet, de la chouette, enfin de toutes les especes d'oiseaux que nous connoissons.

Le tuyau de chaque *plume* est roide & creux vers le bas, ce qui la rend en même tems fort & léger; vers le haut il n'est pas seulement moins dur, mais de plus il est rempli d'une espece de moëlle huileuse qui le nourrit, & contribue en même tems à sa force & à sa légereté.

La barbe des *plumes* est rangée régulierement des deux côtés, mais avec cette différence qu'elle est large d'un côté & étroite de l'autre, pour mieux aider au mouvement progressif des oiseaux dans l'air.

Les bords des filets extérieurs & étroits de la barbe, se courbent en bas, au lieu que les intérieurs sont plus larges & se courbent en haut; par ce moyen les filets tiennent fortement ensemble, ils sont clos & serrés lorsque l'aile est étendue: de sorte qu'aucune *plume* ne perd rien de sa force, ou de l'impression qu'elle fait sur l'air.

On doit encore observer la maniere artificieuse avec laquelle les *plumes* sont coupées à leur bord: les intérieures vont en s'étrécissant, & se terminent en pointe vers la partie supérieure de l'aile; les extérieures se rétrécissent en un sens contraire de la partie supérieure de l'aile vers le corps, du-moins dans beaucoup d'animaux: celles du milieu de l'aile ayant une barbe par-tout égale, ne sont guere coupées de biais; mais l'aile étendue ou resserrée est toujours taillée aussi exactement que si elle avoit été coupée industrieusement avec des ciseaux.

La tissure de la barbe des *plumes* est composée de filets si artistement entrelacés, que la vûe n'en peut qu'exciter notre admiration, sur-tout lorsqu'on les regarde au microscope; cette barbe ne consiste pas dans une seule membrane continue, car alors cette membrane étant une fois rompue, ne se remettroit en ordre qu'avec beaucoup de peine; mais elle est composée de quantité de petites lames ou de filets minces & roides, & qui tiennent un peu de la nature d'un petit tuyau de *plume*. Vers la tige ou le tuyau, sur-tout dans les grosses *plumes* de l'aile, ces petites lames sont plus larges & creusées dans leur largeur en demi-cercle, ce qui contribue beaucoup à leur force, & à serrer davantage ces lames les unes sur les autres lorsque l'aile fait des battemens sur l'air. Vers la partie supérieure de la *plume*, ces lames deviennent très-minces, & se terminent en pointe; à la partie inférieure elles sont minces & polies, & leur extrémité se divise en deux parties garnies de petits poils, chaque côté ayant une différente sorte de poils: les uns sont larges à leur base; leur moitié supérieure est plus menue & barbue. Comme les barbes crochues d'une lame sont toujours couchées auprès des barbes droites de la lame prochaine, elles se tiennent par ce moyen les unes aux autres; & s'il arrive que la barbe de la *plume* se dérange, l'oiseau a l'industrie de la raccommoder facilement.

Je passe à d'autres observations. Je remarque d'abord que les *plumes* allant de la tête à la queue dans un ordre exact, & étant bien serrées les unes contre les autres, & rendues souples & polies par l'huile qui les humecte & les nettoie, trouvent un passage aisé par l'air, de la même maniere qu'une chaloupe nouvellement nettoyée & bien dressée s'avance facilement dans l'eau. Si au contraire les *plumes* eussent été rangées dans un ordre opposé, ou d'une autre maniere quelconque, comme elles auroient été placées indubitablement si le hasard y avoit présidé uniquement, elles auroient ramassé trop d'air, & causé de grands obstacles au vol des oiseaux.

Non-seulement les *plumes* sont placées avec beaucoup d'art pour faciliter le mouvement du corps des oiseaux, mais elles lui fournissent en même tems une couverture propre à le garantir des injures du dehors. Pour cet effet la plûpart des *plumes* sont renversées en arriere, & couchées les unes sur les autres dans un ordre régulier; du côté du corps elles sont garnies d'un duvet mou & chaud; du côté de l'air, elles sont fermes & fortement serrées les unes contre les autres, & tout-à-fait propres à défendre le corps contre la rigueur du froid & du mauvais tems. Dans le même dessein, comme aussi pour rendre le corps d'autant mieux disposé à passer & à glisser au-travers de l'air, on voit une autre précaution admirable de la nature dans la bourse qui contient l'huile, dans les glandes, & dans tout l'appareil qui sert à graisser les *plumes*; cette bourse huileuse a un mamelon percé; & lorsque l'oiseau le presse avec le bec, il distile une espece d'huile liquide dans quelques-uns, & dans d'autres, semblable à une graisse onctueuse. On fait l'adresse que les oiseaux emploient pour humecter leurs *plumes* de cette huile.

Ce n'est pas une seule espece d'oiseau qui ait la bourse huileuse dont nous venons de parler; elle se rencontre dans tous les genres volatiles, ayant les uns une, & les autres deux petites glandes sur leur croupion, avec des vaisseaux excrétoires autour desquels il croît des *plumes* en forme de pinceau.

Enfin le renouvellement des *plumes* des oiseaux qui se fait chaque année, est un autre phénomene qui mérite notre attention, & dont nous avons parlé *au mot* MUE.

On peut lire encore sur les *plumes* des oiseaux, *la micrographie* de Hook, *les observations* de Leeuwenhoek; Derham, *théolog. physique*; Grew, *cosmologie*; les *Transact. philosoph.* en divers endroits; & l'*histoire de l'académie des Sciences*, *année* 1699. (*D. J.*)

PLUME, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) c'est la partie supérieure du germe d'une graine qui commence à se développer sensiblement. Il faut savoir qu'outre les deux globes de la graine, on découvre une espece de tuyau dont la partie inférieure qui contient en petit la véritable racine, s'appelle la *radicule*; & la partie supérieure de ce même germe, qui renferme en petit la tige & tout le reste de la plante, se nomme la *plume*, à cause qu'elle ressemble quelquefois à un petit bouquet de *plumes*. (*D. J.*)

PLUME DE MER, PANACHE DE MER, insecte de mer de la classe des *zoophites*, auquel on a donné le nom de *plume de mer*, parce qu'il a de chaque côté environ sur la moitié de sa longueur, une rangée de barbes semblables à celles d'une plume à écrire. Cet insecte est lumineux pendant la nuit. *Hist. des zoophites* par Rondelet, *chap. xxij.* *Voyez* ZOOPHITE.

PLUME, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, avec une justice royale. *Long.* 18. 10'. *lat.* 44. 8'.

PLUME A ECRIRE, (*Ecriture.*) Les *plumes* à écrire sont des *plumes* de cygnes, de corbeaux, & de quelques autres oiseaux, mais particulierement d'oies, qui ser-

servent étant taillées à l'écriture à la main. Ces *plumes* que vendent les Papetiers, au millier, au cent, au quarteron, & même en détail à la piece, taillées ou non taillées, se tirent toutes des ailes de l'oie. On en distingue de deux sortes, les grosses *plumes* & les bouts d'ailes. (*D. J.*)

Choix de la plume. Je choisis la *plume* d'une moyenne grosseur, plus vieille que nouvellement apprêtée, de celles que l'on appelle *secondes*, & qui ne soit ni trop dure ni trop foible. Il faut qu'elle soit ronde, bien claire & bien nette, comme transparente, sans qu'il s'y rencontre aucune tache blanche, qui d'ordinaire empêche qu'elle ne se fende bien nettement, & cause de petites pellicules qui se séparent du corps du tuyau par-dedans, qu'on peut bien enlever à la vérité avec la lame du canif, mais toujours avec peine & perte de tems, joint à ce qu'elle ôte à la *plume* sa netteté & sa force premiere, de sorte qu'elle ne reste plus après cela d'aussi bon service qu'elle étoit auparavant. Beaucoup de personnes préferent les bouts d'ailes à toutes autres *plumes*, parce qu'elles se fendent d'ordinaire plus nettement. C'est pour cette raison que les maîtres Ecrivains & leurs éleves s'en accommodent mieux.

Plume, (*Commerce.*) Plusieurs marchands & artisans en trafiquent, les apprêtent ou les emploient.

Les maîtres Plumassiers font le commerce des *plumes* d'autruches, du héron, des aigrettes, & de toutes sortes d'autres *plumes* précieuses, qui servent à la parure & aux ornemens. Les Merciers-Papetiers vendent les *plumes* d'oie, de cygne & de corbeau, qui sont propres pour l'écriture & pour les desseins à la main. Les Merciers-ferroniers font négoce en gros de duvet ou *plume* à lit. Les Fourreurs préparent & vendent les peaux de cygne & de vautours garnies de leur duvet, ce sont des manchons & palatines, &c. Enfin les Tapissiers emploient en lits de *plume*, en traversins & autres meubles le duvet & l'aigledon; les Chapeliers la laine fine ou poil d'autruche, dans la fabrique de quelques-uns de leurs chapeaux; & les Manufacturiers de draps se servent du gros d'autruche pour faire les lisieres de ces sortes d'étoffes (*D. J.*)

Plumes, (*Maréchall.*) Donner des *plumes* à un cheval, c'est une opération que les Maréchaux pratiquent de la maniere suivante:

On commence par abbattre le cheval sur quelqu'endroit mol, & on l'assujettit de façon qu'il ne puisse se mouvoir, après quoi on lui broie l'épaule avec un grès ou une brique, assez fort pour la meurtrir, en la mouillant de tems en tems avec de l'eau. On y fait ensuite deux ouvertures larges d'un pouce au bas, une à côté de l'endroit où touche le poitrail, & trois doigts loin de la jointe, l'autre contre le coude, derriere l'épaule, contre les côtes, prenant garde qu'elles ne soient point à l'endroit du mouvement où est la jointe, parce qu'on y attireroit de la matiere, ce qu'il faut éviter. Il faut ensuite détacher la peau avec l'espatule, & par ces deux trous souffler entre cuir & chair, pour détacher la peau de l'espatule jusqu'à la criniere, en broyant avec la main à mesure qu'on soufflera. Lorsqu'on trouve avec une grande spatule de bois que la peau est détachée tout au long & au large de l'épaule, on introduit par les ouvertures des *plumes* d'oie frottées de *basilicum* jusqu'au haut, en les posant de façon qu'elles ne puissent point sortir d'elles-mêmes.

Il faut tirer les *plumes* tous les jours, faire écouler la matiere, remettre les *plumes* frottées de vieux-oing, de graisse blanche ou de *basilicum*, & continuer le même traitement durant 15 ou 20 jours, selon la quantité de matiere, puis ôter les *plumes* tout-à-fait, après quoi les plaies se fermeront d'elles-mêmes. *Solleysel.*

Plumes, *en terme de marchand de modes*, sont des especes d'aigrettes composées ou d'une seule *plume*, ou de plusieurs montées sur des branches de laiton, diversement dessinées & colorées. *Voyez* Aigrette.

Plume perpétuelle, (*Papetier.*) c'est une espece de *plume* faite de maniere à contenir une grande quantité d'encre qui coule petit à petit, & par ce moyen entretient fort long-tems l'écrivain, sans qu'il soit obligé de prendre de nouvelle encre. La *plume perpétuelle* (*mauvais instrument*) est composée de différentes pieces de cuivre, d'argent, &c. dont la piece du milieu porte la *plume* qui est vissée dans l'intérieur d'un petit tuyau, soudé lui-même à un autre canal de même diametre, comme le couvercle; on a soudé à ce couvercle une vis mâle, afin de pouvoir le fermer à vis, de boucher aussi un petit trou qui est en cet endroit, & d'empêcher l'encre d'y passer. A l'autre extrémité de la piece est un petit tuyau, sur la face extérieure duquel on peut visser le principal couvercle: dans ce couvercle est un porte-crayon qui se visse dans le dernier tuyau dont on vient de parler, afin de boucher l'extrémité du tuyau, dans lequel on doit verser l'encre par le moyen d'un entonnoir.

Pour faire usage de cette *plume*, il faut ôter le couvercle & secouer la *plume*, afin que l'encre y coule plus librement.

Plume hollandée, *terme de Papetier*, on appelle *plumes hollandées* des *plumes* à écrire, préparées à la maniere d'Hollande, c'est-à-dire dont on a passé le tuyau sous la cendre pour l'affermir, & en faire sortir la graisse. (*D. J.*)

Plumes d'autruche, *en terme de Plumassier*, sont celles qu'ils employent en plus grande quantité, ils en comptent de plusieurs sortes, entr'autres les premieres, les secondes, les tierces, les claires femelles, les femelles obscures, les bouts de queue, les bailloques, le noir grand & petit, & le petit-gris. *Voyez ces termes chacun à son article.*

Les *plumes d'autruche* naturellement noires ne se teignent jamais, on en augmente seulement le lustre & le noir en leur donnant une eau.

Plumes premieres, ce sont des *plumes* tirées des ailes de l'autruche, qui sont plus jeunes, mieux fournies, & moins usées.

Plumes secondes, ce sont des *plumes* qui sont plus vieilles que les premieres, & qui se sont par conséquent usées davantage sur le corps de l'oiseau.

Plumes d'autruches apprêtées, ce sont des *plumes* teintes ou blanchies, qui ont reçu les façons nécessaires, & qui sont montées en bouquets ou autres ouvrages, ou qui sont prêtes à l'être.

Plumes brutes, *en Plumasserie*, ce sont des *plumes* qui n'ont reçu aucune façon, qui sont telles que l'oiseau les portoit, & qui n'ont point encore eu aucun des apprêts que les Plumassiers ont coutume de leur donner avant que de les mettre en œuvre.

Plumes de chapeau, *voyez* Plumet.

Plume de paon, (*Pierres précieuses.*) c'est une pierre fine de couleur verdâtre. Elle est rayée comme les barbes d'une *plume*, & quoiqu'elle soit verdâtre, elle paroît pourpre à la lumiere; c'est une agate tendre, quoiqu'orientale. *Le parfait joaillier.*

Plume, *dessein à la*, (*Peint.*) les différentes façons de dessiner se réduisent ordinairement à trois, savoir au crayon, au lavis & à la *plume*.

Dans les desseins à la *plume*, tous les coups portent & ne peuvent plus s'effacer; ainsi il paroît que cette maniere de dessiner convient mieux à ceux qui exécutent librement, qu'à ceux qui commencent. Pour apprendre à bien manier la *plume*, les estampes des Carraches sont d'excellens modeles. Quant à leurs desseins à la *plume*, ils sont touchés avec tant d'esprit & de goût, qu'il faut être bien avancé pour en profiter. Il y a plusieurs sortes d'encres employées par ceux qui dessinent à la *plume*; il y en a de noire, de verte, de bleue, de rouge, mais l'encre de la Chine est celle dont on fait le plus d'usage. (*D. J.*)

PLUMÉE *ou* GOUTTIERE, (*Coupe des pierres.*) est une excavation faite dans la pierre au marteau, ou avec le ciseau, suivant une cherche ou une regle en quelque position qu'elle soit. Ce nom vient apparemment de la ressemblance de la découverte que l'on fait de la peau d'un oiseau en ôtant la plume.

PLUMER, v. act. c'est dépouiller de ses plumes; on *plume* les oies tous les ans sur la poitrine, sous les ailes, & cette plume s'emploie en coussins, en oreillers, en matelats.

PLUMERIA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante auquel Tournefort a donné ce nom en l'honneur du R. P. Plumier, qui a employé plusieurs années à la recherche des plantes américaines, dont il a publié un catalogue, outre deux volumes *in-fol.* sur le même sujet.

La *plumeria* ressemble à l'*apocynum*, & contient beaucoup de lait. L'extrémité du pédicule pénetre dans un petit calice d'une seule feuille, d'où sort la fleur de même que dans le *nerium*, avec cette différence qu'elle n'a point de couronne. L'ovaire qui croît au fond du calice se change en un gros fruit, oblong, fait comme une gaîne, s'ouvre dans sa longueur, & contient une grande quantité de semences disposées de la même maniere que dans l'*apocynum*, mais ailées.

Le pistil de ce genre de plante s'éleve du calice, & est fixé en maniere de clou à la partie du derriere de la fleur. Le fruit dans lequel il se change est ordinairement double: les semences sont placées comme des écailles les unes sur les autres dans leurs gaînes, & attachées au placenta.

Tournefort compte trois especes de ce genre de plantes; savoir, une à fleur très-odorente, couleur de rose; la seconde, à fleurs d'un blanc de neige, & à longues feuilles étroites & pointues; & la troisieme à fleurs blanches, mais à feuilles courtes & obtuses.

Ces plantes croissent sans culture aux Indes espagnoles, d'où elles ont été transportées dans les colonies angloises, où on les cultive dans les jardins. La premiere espece est plus commune à la Jamaïque & aux Barbades: ses fleurs répandent une excellente odeur: elles naissent en bouquets à l'extrémité des tiges, & paroissent une grande partie de l'année; mais le suc laiteux de ce genre de plante est très-caustique, & passe pour un violent poison. (*D. J.*)

PLUMET, s. m. *en terme de Plumasserie*, n'est souvent qu'une simple plume d'autruche, placée à plat & cousue sur les bords du chapeau, de sorte qu'elle paroît au-dessus du chapeau, dont elle fait à-peu-près tout le tour.

PLUMET, s. m. (*Comm.*) c'est ainsi qu'on nomme à Paris des gagne-deniers ou gens de peine qui travaillent sur les ports, places & halles de la ville, à porter sur la tête le charbon, les grains, la farine, *&c.* ce sont proprement les aides des jurés-porteurs de grains, farine & charbon. *Diction. de commerce.*

PLUMET DE PILOTE ou PANON, (*Marine.*) ce sont plusieurs plumes que l'on met dans un petit morceau de liege, & qui voltigeant au gré du vent, font connoître d'où il vient plus précisément que les girouettes. Les mariniers hollandois ne s'en servent point: ils ne savent ce qu'on veut dire quand on leur en parle.

PLUMET, *terme de Muletier* ils appellent *plumets*, des plumes de coq, qu'ils mettent sur la couverture des mulets.

PLUMETÉ, adj. *en terme de Blason*, est la même chose que le *moucheté* ou *papelonné*. Ceba à Gènes, *plumeté* d'argent & d'azur.

PLUMITIF, s. m. (*Jurisprud.*) qu'on appelloit autrefois *plumétif*, est un regître ou cahier, sur lequel les greffiers écrivent les jugemens sur le champ à mesure que le juge les prononce, ce qu'ils ne peuvent faire qu'à la hâte, & même communément par abrégé, en attendant qu'ils en écrivent la minute tout au-long & au net.

On appelle *greffier* ou *plumitif* celui qui tient la plume à l'audience. *Voyez au mot* GREFFIER.

Les experts font aussi sur les lieux une espece de *plumitif* ou sommaire, qui leur sert ensuite à dresser la minute de leur rapport à tête reposée. Lorsque les juges sont présens à la visite, ils ne signent guere ce *plumitif*, à-moins que les parties ne le requierent. *Voyez ce que dit* Ferrieres *à ce sujet sur l'article* 184 *&* 185. *de la coutume de Paris.* (*A*)

PLUMOTAGE, s. m. (*Raffinage de sucre.*) il se dit d'une façon que l'on donne à la terre qui sert au esquivage en la rafraichissant & la paitrissant, sans l'ôter de dessus le sucre, & en y versant dessus une ou deux cueillerées de terre claire. Les connoisseurs défendent aux Raffineurs de faire le *plumotage*, à cause du dommage que le maître de la sucrerie en reçoit ordinairement par la précipitation du coulage, qui rend les pains plus légers qu'ils ne devroient être à proportion de la matiere qu'on a mise dans les formes. *Le P. Labat.*

PLUNTERIES, (*Antiq. greq.*) fête que les Athéniens célébroient tous les ans en l'honneur de Minerve, adorée sous le nom d'*Agraulé*; c'est ce qui a trompé Hésychius & autres, qui ont cru que cette fête étoit célébrée en l'honneur d'Agraulé, fille de Cécrops. A cette fête on dépouilloit la statue de la déesse & on la lavoit, ce qui lui donna le nom de *Plunteria*. Ce jour étoit regardé comme un des jours malheureux: on environnoit les temples d'un cordon pour marquer qu'ils étoient fermés, comme cela se pratiquoit dans tous les jours funestes, & on portoit en procession des figues seches, parce que c'étoit le premier fruit que les Athéniens avoient cultivés, & ils attribuoient cette faveur à Minerve. Solon ordonna que dans la célébration de cette fête on ne jureroit que par les trois noms de *Jupiter propice*, *Jupiter expiateur* & *Jupiter defenseur*. Xénophon ajoute qu'il étoit défendu de faire aucun ouvrage dans les *plunteries*. (*D. J.*)

PLURALITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) quantité discrete, qui consiste en deux ou en un plus grand nombre d'unité. *Voyez* UNITÉ.

M. Huyghens a prétendu prouver la possibilité de la *pluralité* des mondes dans son *Cosmotheoros*. M. de Fontenelle a fait un traité de la *pluralité* des mondes.

Voyez le principal argument dont on s'est servi pour prouver la *pluralité* des mondes *aux mots* LUNE, PLANETE, TERRE.

La plus grande absurdité de la religion païenne étoit la *pluralité* des dieux. *Voyez* DIEU.

PLURALITÉ DE BÉNÉFICES, *terme de droit ecclésiastique*, est la possession de deux ou plus grand nombre des bénéfices à charge d'ames, par un même ecclésiastique. *Voyez* BENEFICE.

L'Eglise n'a pas approuvé la *pluralité* des bénéfices, quoiqu'elle l'ait tolérée. *Voyez* BENEFICE.

La modicité des bénéfices a servi d'abord de prétexte à leur *pluralité*. Un ecclésiastique ne pouvant subsister avec un seul bénéfice, il fut permis d'en avoir plusieurs, & ce nombre à la fin n'eut plus de bornes.

On voulut réprimer cet abus sous Alexandre III. au troisieme concile de Latran, lequel fit défense de posséder plus d'un bénéfice, & le quatrieme concile de Latran sous Innocent III. confirma la même regle; mais le même canon ayant permis au pape d'en dispenser en faveur des personnes distinguées, les dispenses devinrent si fréquentes que la défense devint inutile.

En Allemagne, le pape ne laisse pas d'accorder des dispenses de posséder plusieurs évêchés ensemble, sous prétexte que les princes ecclésiastiques ont besoin de grands revenus pour se soutenir avec les princes protestans. *Voyez* INCOMPATIBILITÉ.

PLURIEL, LE, adj. c'est un titre particulierement propre à la Grammaire, pour caractériser un des nombres destinés à marquer la quotité. *Voyez* NOMBRE. On dit aujourd'hui, le nombre *pluriel*, une terminaison *plurielle*. „ Il est certain, dit Th. Corneille sur la *Rem.* „ 442. De Vaugelas, que c'est seulement depuis la remarque de M. de Vaugelas, qu'on a commencé à dire *pluriel*: le grand usage a toujours été auparavant „ d'écrire *plurier* „. M. de Vaugelas lui même reconnoît l'unanimité de cet usage contraire au sien: aussi trouva-t-il des contradicteurs dans Ménage & dans le P. Bohours (*Voyez* la note de Th. Corneille, & les *Rem. nouv.* du P. Bohours, *tom. I. pag.* 597.); & les *grammaires* de P. R. sont pour *plurier*. Aujourd'hui l'usage n'est plus douteux, & les meilleurs grammairiens écrivent *pluriel*, comme derivé du latin *pluralis*, ou, si l'on veut, du mot de la basse latinité *plurielis*. C'est ainsi qu'en usent M. l'abbé Regnier, le P. Buffier, M. l'abbé d'Olivet, M. Duclos, M. l'abbé Girard, & la plûpart de ceux dont l'autorité peut être de quelque poids dans le langage grammatical.

On peut réduire à quatre regles principales, ce qui concerne le *pluriel* des noms & des adjectifs françois.

1°. Les noms & les adjectifs terminés au singulier par l'une des trois lettres *s*, *z* ou *x*, ne changent pas de terminaison au *pluriel*; ainsi l'on dit également le *succès*, les *succès*; le *fils*, les *fils*; le *nez*, les *nez*; le *prix*, les *prix*, la *voix*, les *voix*, &c.

2°. Les noms & les adjectif terminés au singulier par *au* & *eu* prennent *x* de plus au *pluriel*: on dit donc au singulier, *beau*, *chapeau*, *feu*, *lieu*, &c. & au *pluriel* on dit *beaux*, *chapeaux*, *feux*, *lieux*.

3°. Plusieurs mots terminés au singulier par *al* ou *ail*, ont leur terminaison *plurielle* en *aux*: on dit au singulier *travail*, *cheval*, *égal*, *général*, &c. & au *pluriel* on dit *travaux*, *chevaux*, *égaux*, *généraux*. Je dis que ceci regarde plusieurs mots terminés en *al* ou *ail*, parce qu'il y en a plusieurs autres de la même terminaison, qui n'ont point de *pluriel*, ou qui suivent la regle suivante qui est la plus générale.

4°. Les noms & les adjectifs qui ne sont point compris dans les trois regles précédentes, prennent au *pluriel* un *s* de plus qu'au singulier: on dit donc *le bon pere*, *les bons peres*; *ma chere sœur*, *mes cheres sœurs*; un *roi clement*, des *rois clemens*, &c.

Je n'insiste point sur les exceptions qu'il peut y avoir à ces quatre regles, parce que ce détail n'appartient pas à l'Encyclopédie, & qu'on peut l'étudier dans toutes les Grammaires françoises, ou l'apprendre de l'usage: mais j'ajouterai quelques observations, en commençant par une remarque du pere Buffier. (*Gramm. fr. n.* 301.)

„ L'*x*, dit-il, n'est proprement qu'un *cs* ou *gz*, & le „ *z* qu'une *s* foible; c'est ce qui leur donne souvent dans „ notre langue, le même usage qu'à l'*s* „. C'est assigner véritablement la cause pourquoi ces trois lettres sont également employées pour marquer le *pluriel*; mais ce n'est pas justifier l'abus réel de cette pratique. Il seroit à desirer que la lettre *s* fût la seule qui caractérisât ce nombre dans les noms, les pronoms & les adjectifs; & assurément, il n'y auroit point d'inconvénient, si l'usage le permettoit, d'écrire *beaus*, *chevaus*, *heureus*, *feus*, un *nés* au singulier, & des *nés* au *pluriel*, &c. Du moins me semble-t-il que c'est de gaieté de cœur renoncer à la netteté de l'expression & à l'analogie de l'orthographe, que d'em-

plo-

ployer le *z* final pour marquer le *pluriel* des noms, des adjectifs & des participes dont le singulier est terminé par un *é* fermé, & d'écrire, par exemple, *de bonnes qualitez*, *des hommes sensez*, *des ouvrages bien composez*, au lieu de *qualités*, *sensés*, *composés*. Puisque l'usage contraire prévaut par le nombre des Ecrivains qui l'autorisent, c'est aujourd'hui une faute d'autant plus inexcusable, que c'est soustraire cette espece de mots à l'analogie commune, & confondre l'orthographe avec celle de la seconde personne des tems simples de nos verbes dont la voyelle finale est un *e* fermé, comme *vous lisez*, *vous lisiez*, *vous lussiez*, *vous lirez*, &c.

On trouve dans le journal de l'académie françoise, par M. l'abbé de Choisy (*Opusc. pag.* 309.), que l'académie ne s'est jamais départie du *z* en pareil cas: cela pouvoit être alors; mais il y a aujourd'hui tant d'académiciens & tant d'auteurs dignes de l'être, qui s'en sont départis, que ce n'est plus un motif suffisant pour en conserver l'usage dans les cas dont il s'agit.

Une seconde observation, c'est que plusieurs écrivains ont affecté, je ne sais pourquoi, de retrancher au *pluriel* des noms ou des adjectifs en *ant* ou *ent*, la lettre *t* qui les termine au singulier; ils écrivent *élémens*, *patiens*, *complaisans*, &c. au lieu de *éléments*, *patients*, *complaisants*. „ J'avoue, dit à ce sujet M. l'abbé Girard (*tom. I. disc. v. pag.* 171.), que le plus grand nombre des écrivains polis & modernes s'étant déclarés pour la suppression du „ *t*, je n'ose les fronder, malgré des raisons très-capables de donner du penchant pour lui. Car enfin il épargneroit dans la méthode une regle particuliere, & par conséquent une peine. Il soutiendroit le goût de l'ethimologie, & l'analogie entre les primitifs & les dérivés. Il seroit un secours pour distinguer la différente valeur de certains substantifs, comme de *plans* dessinés, & de *plants* plantés: d'ailleurs son absence paroît défigurer certains mots tels que *dens* & *vens* „. Avec des raisons si plausibles, cet académicien n'auroit-il pas dû autoriser de son exemple la conservation du *t* dans ces mots? Il le devoit sans doute, & il le pouvoit, puisqu'il reconnoît un peu plus haut (*pag.* 270.) que l'usage est partagé entre deux partis nombreux, dont le plus fort ne peut pas se vanter encore d'une victoire certaine.

Je ne voulois d'abord marquer aucune exception: en voici pourtant une que je rappelle, à cause de la réflexion qu'elle fera naître. *Oeil* fait *yeux* au *pluriel*, pour désigner l'organe de la vûe; mais on dit en architecture, *des oeils de boeuf*, pour signifier une sorte de fenêtre. *Ciel* fait pareillement *cieux* au *pluriel*, quand il est question du sens propre; mais on dit *des ciels de lit*, & en peinture, *des ciels*, pour les nuages peints dans un tableau. Ne seroit-il pas possible que quelques noms latins qui ont deux terminaisons différentes au *pluriel*, comme *jocus* qui fait *joci* & *joca*, les dussent à de pareilles vûes, plutôt qu'à l'inconséquence de l'usage, qui auroit substitué un nom nouveau à l'ancien, sans abolir les terminaisons *plurieles* de celui-ci? Comme en fait de langage, des vûes semblables amenent presque toujours des procédés analogues, on est raisonnablement fondé à croire que des procédés analogues supposent à leur tour des principes semblables.

Il n'y a rien à remarquer sur les terminaisons *plurieles* des temps des verbes françois, parce que cela s'apprend dans nos conjugaisons. Je finirai donc par une remarque de syntaxe.

Dans toutes les langues il arrive souvent qu'on emploie un nom singulier pour un nom *pluriel*: comme *ni la colere ni la joie* du soldat *ne sont jamais modérés*; le paysan *se sauva dans les bois*; le bourgeois *prit les armes*; le magistrat & le citoyen *à l'envi conspirent à l'embellissement de nos spectacles*. C'est, dit-on, une synecdoque; mais parler ainsi, c'est donner un nom scientifique à la phrase, sans en faire connoître le fondement: le voici. Cette maniere de parler n'a lieu qu'à l'égard des noms appellatifs, qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à plusieurs: cette idée commune a une compréhension & une étendue; & cette étendue peut se restraindre à un nombre plus ou moins grand d'individus. Le propre de l'article est de déterminer l'étendue, de maniere que, si aucune autre circonstance du discours ne sert à la restraindre, il faut entendre alors l'espece; si l'article est au singulier, il annonce que le sens du nom est appliqué à l'espece, sans désignation d'individus; si l'article est au *pluriel*, il indique que le sens du nom est appliqué distributivement à tous les individus de l'espece. Ainsi *l'horreur de ces lieux étonna* le soldat, veut faire entendre ce qui arriva à l'espece en général, sans vouloir y comprendre chacun des individus: & si l'on disoit *l'horreur de ces lieux étonna* les soldats, on marqueroit plus positivement les individus de l'espece. Un écrivain correct & précis ne sera pas toujours indifférent sur le choix de ces deux expressions. (*B. E. R. M.*)

PLUS, DAVANTAGE, (*Synonymes.*) Il est bon de distinguer ces deux adverbes. *Plus* ne se doit jamais mettre à la fin; *davantage* s'y met d'ordinaire: exemple, les Romains ont *plus* de bonne foi que les Grecs; les Grecs n'ont guere de bonne foi; les Romains en ont *davantage*. Ce ne seroit pas bien dit, les Romains ont *davantage* de bonne foi que les Grecs, les Romains en ont *plus*. Il y a des endroits où l'on peut mettre *davantage* devant *que*, aussi-bien que *plus*; par exemple: vous avez tort de me reprocher que je suis emporté, je ne le suis pas *davantage* que vous; si l'on répétoit emporté, il faudroit dire, je ne suis pas *plus* emporté que vous.

Quand *davantage* est éloigné du *que*, il a bonne grace au milieu du discours; par exemple: il n'y a rien qu'il faille éviter *davantage* en écrivant, que les équivoques: lorsqu'il n'y a point de *que* qui suive, on met *davantage* au milieu & à la fin. *Bouhours.* (*D. J.*)

PLUS, prép. (*Géom.*) on se sert de ce mot en algebre, pour signifier l'*addition*. Son caractere est +. *Voy.* CARACTERE. Ainsi l'expression algébrique $4 + 10 = 14$, signifie que quatre, plus dix, sont égaux à quatorze. *Voyez* ADDITION.

Toute quantité qui n'a point de signe, est censée avoir le signe +. L'opposé de ce signe est *moins*. *Voyez* MOINS. *Voyez aussi* POSITIF & NEGATIF. (*O*)

PLUS-PÉTITION, s. f. (*Jurisprud.*) c'est lorsque quelqu'un demande plus qu'il ne lui est dû.

La *plus-pétition* a lieu en plusieurs manieres; savoir, pour la quantité, pour la qualité, pour le tems, pour le lieu du payement, & pour la maniere de l'exiger; par exemple, si on demande des intérêts d'une chose qui n'en peut pas produire, ou que l'on conclue à la contrainte par corps dans un cas où elle n'a pas lieu.

Par l'ancien droit romain, la *plus-pétition* étoit punie; celui qui demandoit plus qu'il ne lui étoit dû, étoit déchu de sa demande, avec dépens.

Dans la suite cette rigueur du droit fut corrigée par les ordonnances des empereurs: la loi 3. au code, *liv. III. tit. x.* dit qu'on évite la peine de la *plus-pétition*, en reformant sa demande avant la contestation en cause.

En France, les peines établies par les lois romaines contre ceux qui demandent plus qu'il ne leur est dû, n'ont jamais eu lieu; mais si celui qui est tombé dans le cas de la *plus-pétition*, est jugé avoir fait une mauvaise contestation, on le condamne aux dépens. (*A*)

PLUS-QUE-PARFAIT, adj. (*Gram.*) quelquefois pris substantivement: on dit ou le *prétérit plus que parfait*, ou simplement le *plus-que-parfait*. *Fueram*, j'avois été, est le *plus-que-parfait* de l'indicatif; *fuissem*, que j'eusse été, est le *plus-que-parfait* du subjonctif. On voit par ces exemples que ce tems exprime l'antériorité de l'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole: ainsi quand je dis, *coenaveram cum intravit*, j'avois soupé lorsqu'il est entré; *coenaveram*, j'avois soupé, exprime l'antériorité de mon souper à l'égard de l'époque désignée par *intravit*, il est entré; & cette époque est elle-même antérieure au tems où je le dis. On verra ailleurs (*art.* TEMS.), par quel nom je crois devoir désigner ce tems du verbe: je remarquerai seulement ici que la dénomination de *plus-que-parfait* a tous les vices les plus propres à la faire proscrire.

1°. Elle ne donne aucune idée de la nature du tems qu'elle désigne, puisqu'elle n'indique rien de l'antériorité de l'existence, à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment où l'on parle.

2°. Elle implique contradiction, parce qu'elle suppose le *parfait*, susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait.

3°. Elle emporte encore une autre supposition également fausse; savoir, qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité ou la postériorité.

Ces considérations donnent lieu de croire que les noms de prétérits *parfait* & *plus-que-parfait* n'ont été introduits que pour les distinguer sensiblement du précédent prétérit *imparfait*. Mais comme on a remarqué (*art.* IMPARFAIT.) que cette dénomination ne peut servir qu'à désigner l'imperfection des idées des premiers nomenclateurs: il faut porter le même jugement des noms de *parfait* & de *plus-que-parfait* qui ont le même fondement. (*B. E. R. M.*)

PLUTON, s. m. (*Mytholog.*) roi du vaste empire ténébreux, dont tous les hommes doivent un jour devenir les sujets.

Du

Du monarque du sombre bord,
Tout ce qui vit sent la puissance;
Et l'instant de notre naissance
Fut pour nous un arrêt de mort.

Pluton, fils de Saturne & de Rhée, étoit le plus jeune des trois freres Titans. Il fut élevé par la Paix; on voyoit à Athènes une statue où la Paix allaitoit *Pluton*, pour faire entendre que la tranquillité regne dans l'empire des morts.

Dans le partage du monde, les enfers furent assignés à *Pluton*; c'est-à-dire, selon plusieurs mythologues, qu'il eut pour sa part du vaste empire des Titans, les pays occidentaux qui s'étendoient jusqu'à l'Océan, que l'on croit être beaucoup plus bas que la Grece.

D'autres s'imaginent que *Pluton* s'appliqua à faire valoir les mines d'or & d'argent qui étoient dans l'Espagne, où il fixa sa demeure; & comme les gens destinés à ce travail, sont obligés de fouiller bien avant dans la terre, & pour ainsi dire jusqu'aux enfers, on débita que *Pluton* habitoit au centre de la terre. Ajoutons que ceux qui travaillent aux mines, ne vivent pas long-tems, & meurent assez souvent dans leurs souterreins; ainsi *Pluton* pouvoit être regardé comme le roi des morts.

On donne plusieurs noms à ce dieu: les uns l'appellent *Adès* ou *Aïdès*; les Latins, *Pluto*, *Diopater*, ou *Diespater*, *Jupiter infernal*, *Adoneus*, *Orcus*. Les cyclopes lui donnerent un casque, célebre dans la fable par sa vertu merveilleuse; c'est que quiconque l'avoit sur la tête, voyoit tout le monde, & n'étoit vu de personne: Homere dit que Pallas elle-même en fit usage, pour se dérober aux yeux de Mars; Ovide le fait prêter à Persée dans une expédition contre Méduse & contre Phinée. Il y a bien de l'apparence que c'est ce casque qui depuis a donné aux poëtes & aux romanciers, l'idée de ces nuages & de ces armes enchantées qui rendent les héros invisibles, & leur laissent la liberté de voir.

Comme *Pluton* étoit difforme, & que son empire respiroit la tristesse, il ne trouva point de femme qui voulût le partager avec lui: il fut donc obligé d'user de surprise, & d'enlever de force celle qui n'auroit jamais voulu de lui, si on l'avoit laissée à sa liberté.

On appelloit *Pluton*, *summanus*, c'est-à-dire *summus manium*, le souverain des manes ou des ombres; & les anciens lui dévouoient leurs ennemis.

Il étoit représenté dans un char tiré par quatre chevaux noirs, dont les noms sont, selon Claudien, *Orphneus*, *Æthon*, *Nycteus* & *Alastor*, noms qui marquent tous quelque chose de ténébreux & de funeste; son sceptre est un bâton à deux pointes ou à deux fourches, à la différence du trident de Neptune, qui avoit trois pointes. Quelquefois on mettoit des clefs auprès de lui, pour signifier que son royaume étoit si bien fermé, qu'on n'en revenoit jamais.

Ce dieu étoit généralement haï, ainsi que tous les dieux infernaux, parce qu'on le croyoit inflexible, & qu'il ne se laissoit jamais toucher aux prieres des hommes. C'est pour cela qu'on ne lui érigeoit ni temple, ni autel, & qu'on ne composoit point d'hymne en son honneur.

On ne lui immoloit que des victimes noires, & la victime la plus ordinaire étoit le taureau. La principale cérémonie dans ses sacrifices, consistoit à répandre le sang des victimes dans des fosses près de l'autel, comme s'il avoit dû pénétrer jusqu'au royaume sombre de ce dieu. Tout ce qui étoit de mauvais augure, lui étoit spécialement consacré, comme le second mois de l'année, le second jour du même mois; aussi le nombre deux passoit pour le plus malheureux des nombres.

Tous les Gaulois se vantent, dit César dans ses *Commentaires*, de descendre de *Pluton*, suivant la doctrine de leurs druides; c'est pourquoi ils comptent les espaces du tems, non par les jours, mais par les nuits: les jours de la naissance, les mois & les années commencent chez eux par la nuit, & finissent par le jour. Il faut que *Pluton* ait été un des principaux dieux des anciens Gaulois, quoique César ne le dise pas, puisqu'ils le croyoient leur pere, & se glorifioient de lui devoir leur origine.

On mettoit sur le compte de *Pluton*, les tonnerres qui grondoient pendant la nuit. Sa fête suivoit immédiatement celle des saturnales; elle étoit appellée *sigillaire*, à cause de petites figures qu'on prenoit soin de lui offrir.

Epiménide fit poser dans le temple des Euménides, les statues de *Pluton*, de Mercure & de la Terre; elles étoient d'une forme agréable, dit Pausanias. Chacune d'elles étoit placée sur un autel différent.

Au revers d'une médaille de Gordien Pie, on voit une figure de *Jovis ditis*, double divinité adorée sous la forme d'une seule; laquelle représentoit d'un côté Jupiter, qui commande au ciel & à la terre, & de l'autre, le dieu *Plutus* ou *Pluton* qui préside aux enfers, & à tous les lieux souterreins, sur-tout aux mines: c'est aussi à cause de ces deux différens rapports, qu'on représente ce dieu sur d'autres médailles, tantôt avec un aigle à la main droite, tantôt avec cerbere à ses piés. (*D. J.*)

PLUTONIUM, (*Géog. anc.*) lieu aux environs d'Hiérapolis de Phrygie. Strabon, *liv. XIV. p.* 649. dit qu'on y voyoit un bois sacré, avec un temple dédié à Pluton & à Junon, ou plutôt à Proserpine, comme quelques-uns prétendent qu'on doit lire. (*D. J.*)

PLUTUS, f. m. (*Mythol.*) dieu des richesses, étoit mis au nombre des dieux infernaux, parce que les richesses se tirent du sein de la terre, séjour de ces divinités. Hésiode le fait naître de Cérès & de Jasion dans l'île de Crete, peut-être parce que ces deux personnages s'étoient appliqués toute leur vie à l'agriculture, qui procure les plus solides richesses.

Aristophane, dans sa comédie de *Plutus*, dit que ce dieu dans sa jeunesse avoit très-bonne vûe, mais qu'ayant déclaré à Jupiter qu'il ne vouloit aller qu'avec la vertu & la science, le pere des dieux, jaloux des gens de bien, l'avoit aveuglé pour lui ôter le discernement; Lucien ajoute que depuis ce tems-là il va presque toujours avec les méchans; car „ comment un aveugle comme moi pour„ roit-il trouver un homme de bien, qui est une chose si „ rare? au lieu que les méchans sont en grand nombre, „ & se trouvent par-tout, ce qui fait que j'en rencontre „ toujours quelqu'un „. Lucien fait encore *Plutus* boiteux; „ c'est pourquoi, dit-il, je marche lentement quand „ je vais chez quelqu'un, je n'arrive que fort tard, & „ souvent quand on n'a plus besoin de moi; au contrai„ re, lorsqu'il est question de retourner je vais vîte com„ me le vent, & l'on est tout surpris qu'on ne me voit „ plus. Mais, lui dit Mercure, il y a des gens à qui les „ biens viennent en dormant. Oh alors je ne marche pas, „ répond *Plutus*, l'on me porte „. Toutes ces allégories s'entendent sans peine, & ne méritent pas de nous arrêter.

Plutus avoit une statue à Athènes sous le nom de *Plutus clairvoyant*: elle étoit sur la citadelle, dans le fort, derriere le temple de Minerve, où l'on tenoit les trésors publics; *Plutus* étoit placé là comme pour veiller à la garde de ces trésors. Dans le temple de la Fortune à Thèbes on voyoit cette déesse tenant *Plutus* dans ses bras sous la forme d'un enfant, comme si elle étoit sa nourrice ou sa mere. A Athènes la statue de la Paix tenoit le petit *Plutus* dans son sein, symbole des richesses que donne la paix. (*D. J.*)

PLUVIAL, f. m. (*Hist. ecclés.*) c'est une grande chappe que portent le chantre & le sous-chantre, à la messe & à vêpres, ainsi que l'officiant quand il encense. Le *pluvial* entoure toute la personne, & est attaché par le devant avec deux agraphes. Autrefois c'étoit la chappe ou manteau que les ecclésiastiques, & sur-tout les religieux, portoient à la campagne pour se défendre de la pluie; c'est de-là que lui vient son nom. (*D. J.*)

PLUVIAL, (*Jurisprud.*) eaux *pluviales*, ce sont les eaux qui tombent du ciel. *Voyez* EAUX, EGOUT. (*A*)

PLUVIER, PLUVIER VERT, f. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *pluvialis seu pardalis pluvialis viridis*. Wil. oiseau de la grosseur du vanneau, ou un peu plus gros. Le dessus de la tête, le cou, les épaules, le dos, & en général toute la face supérieure de l'oiseau est noire, & a beaucoup de taches éparses, d'un jaune verdâtre; cette couleur occupe les bords de chaque plume, & le milieu est noir; le bec a un pouce de largeur; il est noir & droit. Le cou est peu court & ressemble à celui du vanneau. La poitrine a une couleur brune mêlée d'un jaune verdâtre. Le ventre est blanc; les plumes des côtés du corps ont l'extrémité brune & sont traversées par des lignes de la même couleur. Les grandes plumes des aîles sont toutes brunes, excepté les cinq intérieures qui ont la même couleur que le dos; les dix premieres plumes ont les barbes extérieures terminées en pointe; la onzieme est obtuse: dans celles qui suivent ce sont au contraire les barbes intérieures qui ont une pointe. La queue est courte & composée de douze plumes de la même couleur que le dos. Les piés & les ongles sont noirs. Cet oiseau n'a point de doigt de derriere; ce caractere le rend très-différent des autres oiseaux de son genre. Willughbi, *Ornithologie*. *Voyez* OISEAU.

PLUVIER GRIS, *pluvialis cinerea*. Wil. oiseau qui est de la grosseur du pluvier verd; il a le bec long de plus d'un pouce; & les piés ont une couleur verte obscure; les plumes de la tête, du dos, & les petites plumes des aîles

les sont entierement noires, à l'exception de la pointe qui est d'un cendré verdâtre; le menton est blanc, & il y a sur la gorge de petites lignes ou des taches oblongues brunes; la poitrine, le ventre & les jambes sont blancs; chaque aile a vingt-ils grandes plumes; la queue est traversée alternativement par des bandes blanches & par des bandes noires. Willughbi, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PLUVIER, (*Diete.*) ce que nous avons observé des qualités diététiques du vanneau convient de la même maniere aux deux especes de *pluviers* que l'on mange communément parmi nous, savoir le jaune ou doré, & le gris ou cendré. *Voyez* VANNEAU, *Diete*. Il faut en excepter l'observation que nous avons faite sur la rareté des bons vanneaux, car au contraire les *pluviers* sont presque toujours gras & tendres. (*b*)

PLUVIERS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Beauce, à 6 lieues de Janville, à 7 d'Estampes, à 8 de Montargis, à 9 d'Orléans, & à 18 de Paris, sur un petit ruisseau, & près de la forêt d'Orléans. Cette petite ville, dont l'évêque d'Orléans est seigneur, est le siége d'une élection & d'une chatellenie; son territoire produit seulement du blé.

Pluviers se nomme aussi *Pithiviers*, *Petiviers*, & *Puviers*, en latin moderne *Pithiverium*, *castrum Pitiveris*; on dit qu'elle a pris son nom de *Pluviers*, de l'abondance des pluviers aux environs; d'où vient que Robert Cenal l'appelle *Aviarium*. *Long.* suivant Cassini 19d. 40'. 32". *lat.* 48d. 10'. 50". (*D. J.*)

PLUVIEUX, adj. (*Gramm.*) on dit d'un tems qu'il est *pluvieux*, lorsque les pluies sont fréquentes pendant ce tems; une saison *pluvieuse*. *Pluvieux* signifie aussi qui *amene la pluie*, qui *menace de pluie*; un vent *pluvieux*, un ciel *pluvieux*.

PLUVIUS, (*Hist. nat.*) nom donné à Jupiter par les anciens, qui dans les tems de sécheresse l'invoquoient pour obtenir de la pluie. Ce fut par ce motif que l'armée de Trajan, prête à périr faute d'eau, fit un vœu à Jupiter *Pluvius*, qui, dit-on, ne tarda pas à l'exaucer par une pluie abondante. En mémoire de cet évenement on grava depuis, sur la colonne trajane la figure de Jupiter *Pluvius*, & les soldats romains recevant de l'eau dans le creux de leurs boucliers. Le dieu y est représenté sous la figure d'un vieillard à longue barbe; avec des ailes, tenant les deux bras étendus & la main droite un peu élevée; l'eau paroît sortir à grands flots de ses bras & de sa barbe.

PLYE. *Voyez* PLIE.

PLYNTERIES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes à Athènes en l'honneur de Minerve, qu'on comptoit cependant parmi les jours malheureux. En ces jours Solon permit de jurer par ces trois noms, de Jupiter le propice, Jupiter l'expiateur, & Jupiter le défenseur. Xénophon assure qu'aux *plynteries* on fermoit le temple de Minerve, & qu'il étoit défendu ce jour-là de faire quoique ce soit, même en cas de nécessité; on dépouilloit la statue de la déesse, mais on la couvroit aussi-tôt pour ne pas l'exposer nue, & on la lavoit; outre cela on environnoit tous les temples d'un cordon, pour marquer qu'ils étoient fermés, cérémonie usitée dans les jours funestes; enfin on portoit en procession des figues seches, sur ce fondement que les figues étoient le premier fruit que les Grecs eussent mangés après le gland, dit un auteur moderne qui donne à ces fêtes le nom de *plunteria*. *Voyez l'article* PLUNTERIES.

PLYTHANI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde. Arrien, *pag.* 29. dans son périple de la mer Rouge, dit qu'on apportoit quantité de pierres d'onyx de leur ville, qu'on croit avoir été nommée *Plythana*. (*D. J.*)

P N

ΠΝΕΥ̃ΜΑ, (*Critiq. sacrée.*) *esprit*; ce mot est fort équivoque, & reçoit différentes acceptions; il convient d'en faire la remarque pour l'intelligence de plusieurs passages de l'Ecriture. Les Juifs appelloient *esprit*, toute cause qui agit, & même cause inanimée, comme le vent, les tempêtes *Ps. cxlviij*. Il y a des *esprits*, τὰ πνεύματα, est-il dit dans l'Eccl. *xxxix*. 35. créés pour la vengeance, & qui ont affermi les maladies qu'ils ont causées. Qui sont ces *esprits*? L'auteur le dit plus bas, *v.* 37. 38. le feu, la grêle, la famine, la mort; il ajoute, *v.* 39. les bêtes farouches, les scorpions, les viperes, & le glaive.

Grotius observe sur le mot πνεῦμα, qu'il faut entendre par-là dans l'Ecriture toute qualité active dont une chose est douée, & qui en émane, comme le souffle émane d'un homme. On en trouvera cent exemples dans Aristote, Plutarque, Thucydide, Xénophon; πνεύματα désigne encore dans les auteurs les parties nobles nécessaires à la vie, le poumon, les vents, la difficulté de respirer; c'est dans ce sens qu'on donne dans l'Ecriture le nom d'*esprit* aux maladies, sans que nous prétendions nier l'interprétation des passages où il est manifeste qu'il s'agit de l'opération des démons; saint Marc & saint Luc parlent d'un jeune homme qui étoit possédé d'un *esprit* muet, ἔχοντα πνεῦμα ἄλαλον, lequel le jettoit par terre subitement; alors ce jeune homme écumoit, grinçoit des dents, &c. voilà les symptômes de l'épilepsie; mais le miracle de Jesus-Christ n'en étoit pas moins grand: enfin puisqu'il s'agit ici de critique, nous finirons par observer, que πνεῦμα veut dire encore dans les auteurs, une période, *sententia membris constans*. Bud. ex Hermog. *tom. IV. p.* 90. (*D. J.*)

PNEUMATIQUE, s. f. (*Physiq.*) que l'on appelle aussi *Pneumatologie*, & c'est proprement la science qui s'occupe des esprits & des substances spirituelles, *Voyez* ESPRIT.

Ce mot est formé du grec πνεῦμα, *spiritus*, souffle ou air; c'est pourquoi de la différente acception de ce mot, pris comme une substance incorporelle pour signifier l'air, il en naît deux sortes de science *pneumatique*.

Mais on se sert plus communément du mot *pneumatique* pour signifier la science des propriétés de l'air, & les lois que suit ce fluide dans sa condensation, sa raréfaction, sa gravitation, &c. *Voyez* AIR.

Quelques écrivains regardent la *pneumatique* comme une branche des méchaniques, à cause que l'on y considere le mouvement de l'air & ses effets. Il faut avouer que cette science est tout-à-fait semblable à l'hydrostatique, l'une considérant l'air de la même maniere précisément que l'autre considere l'eau. *Voyez* MECHANIQUE & HYDROSTATIQUE.

Wolf, au lieu du mot *pneumatique*, se sert du mot *aërométrie*, ou *airométrie*, qui signifie l'*air*, *Voyez* AËROMETRIE.

On trouve la doctrine & les lois des *pneumatiques* aux *articles* AIR, ATMOSPHERE, POMPE, SYPHON, RARÉFACTION, &c.

PNEUMATIQUE, MACHINE, (*Physique.*) autrement appellée *machine à pomper l'air*, ou *machine de Boyle*, ou *machine du vuide*, est une machine par laquelle on vuide, ou du-moins on rarefie considérablement l'air contenu dans un vase.

La *machine pneumatique* fut inventée vers l'année 1654 par Otto de Guericke, consul de Magdebourg, qui la mit le premier en usage. L'archevêque de Mayence ayant vû cette machine & ses effets à Ratisbonne, où l'inventeur l'avoit portée, engagea Otto de Guericke à venir chez lui, & à faire apporter sa machine en son palais de Wurtzbourg; c'est-là que le savant pere Schott, jésuite, qui professoit les Mathématiques dans cette université, & plusieurs autres savans, la virent pour la premiere fois.

Le bruit de ces premieres expériences se répandit aussi-tôt par les grandes correspondances que le pere Schott entretenoit avec tous les savans de l'Europe: mais surtout l'an 1657, quand il publia son livre, intitulé; *mechanico-hydraulico-pneumatica*, auquel, comme dans un appendix, il a ajouté un détail circonstancié des expériences de Magdebourg (c'est ainsi qu'on les appelloit). En 1664, il publia sa *technica curiosa*, dans laquelle on trouve les expériences nouvelles qu'on avoit faites depuis l'impression de son premier ouvrage. Enfin, Otto de Guericke se détermina à donner lui-même un recueil complet de ses expériences, dans un livre qu'il intitula; *experimenta nova magdeburgica de vacuo spatio*.

La *machine pneumatique* a été si généralement connue sous le nom de *machine de Boyle*, ou *vuide de Boyle*, que cela a fait croire à bien des gens qu'on en devoit l'invention à ce philosophe: il y a eu certainement grande part, tant pour l'avoir beaucoup perfectionnée, que pour l'avoir appliquée le premier à des expériences curieuses & utiles.

Quant à l'invention de l'instrument, il avoue ingénuement qu'il n'en a pas la gloire, dans une lettre écrite deux ans après la publication du livre du pere Schott.

Il paroît par cette lettre que la premiere machine dont s'est servi M. Boyle, est de l'invention de M. Hook; elle est certainement beaucoup plus parfaite que celle que le pere Schott a décrite dans sa *mechanica-hydraulico-pneumatica*. Cependant elle avoit encore plusieurs défauts, & n'étoit pas à-beaucoup-près aussi commode qu'on auroit pû le desirer, particulierement en ce que l'on ne pouvoit se servir que d'un seul récipient qui, étant toujours fixé à la machine, devoit être par conséquent très-grand pour servir commodément à toute sorte d'expériences: or cette grande capacité du récipient faisoit qu'il

falloit

falloit un tems considérable pour le vuider, & c'étoit un inconvénient qu'on ne pouvoit aisément éviter dans beaucoup d'expériences qui demandoient une prompte évacuation; c'est ce qui engagea M. Boyle, après qu'il eut fait ses premieres expériences, & qu'il les eut publiées dans un ouvrage, intitulé: *experimenta physico-mechanica de vi aëris elasticâ & ejus effectibus*, &c. à chercher à corriger cette machine. On peut voir la description de cette seconde *machine pneumatique* dans la premiere continuation de ses expériences physico-méchaniques; elle n'a comme la premiere qu'un seul corps de pompe, mais il est appliqué de façon qu'il plonge dans l'eau de tous côtés, ce qui empêche le retour de l'air; les récipiens qui sont de différentes figures & grandeurs, posent sur une platine de fer sur laquelle ils sont fixés par le moyen d'un ciment mou, ainsi on en peut changer autant de fois qu'il est nécessaire. Il paroît qu'il n'avoit pas encore pensé à cet expédient si simple, de les fixer à la platine par le moyen d'un cuir mouillé.

Les expériences rapportées dans la seconde continuation, ont été faites avec une machine différente des deux premieres, elle est de l'invention de M. Papin, qui a beaucoup aidé M. Boyle dans toutes ses recherches; cette troisieme machine est beaucoup plus parfaite que la précedente, son avantage consiste principalement en ces deux points. Premiere ment, au lieu que la derniere machine n'avoit qu'un seul corps de pompe & qu'un seul piston, celle-ci en a deux aussi-bien que deux corps de pompes; ces deux pistons qui se haussent & baissent alternativement, font une évacuation d'air continuelle & non-interrompue, effet qu'on ne pouvoit espérer avec un seul piston; car dans les autres on ne sauroit se dispenser d'interrompre l'évacuation de l'air, tandis qu'on remonte le piston vers le fond de la seringue; mais outre cet avantage de faire l'opération dans la moitié du tems qu'il faudroit employer si l'on n'avoit qu'un seul piston, la peine est aussi considérablement diminuée. Le grand inconvénient qu'on reprochoit aux machines à un seul corps de pompe, étoit la grande résistance que fait l'air extérieur sur le piston quand on l'abaisse, résistance qui augmente à mesure que le récipient se vuide; car l'équilibre de l'air intérieur avec l'extérieur diminue toujours de plus en plus, desorte que si le corps de pompe est d'un diametre un peu considérable, la force d'un homme suffit à-peine pour abaisser tant-soit-peu le piston: or cette résistance de l'air s'évanouit entierement en employant deux pistons, il sont ajustés de façon que quand l'un monte l'autre descend; par conséquent la pression de l'air extérieur empêche autant l'un de monter, qu'elle aide l'autre à descendre; ainsi ces deux forces se détruisent mutuellement par des effets contraires.

Un autre avantage de cette nouvelle machine, ce sont les valvules: dans les deux autres, quand le piston étoit remonté tout au haut, on étoit obligé de tourner le robinet pour laisser passer l'air du récipient dans le corps de pompe, & de le fermer quand on vouloit l'en faire sortir, d'ôter la cheville pour le laisser passer, & de répéter cette manœuvre à chaque coup de pompe; or les valvules de la derniere machine suppléent à ce bouchon & au robinet, & sont infiniment plus commodes. *Voyez les leçons de Phys. expér. de* M. Cotes, *treizieme leçon*, d'où ceci a été tiré, ainsi que l'explication suivante.

Explication des parties de la machine pneumatique. La *figure* 16. *pneum.* représente la *machine pneumatique* de M. Hauksbée, qui n'est autre chose que la derniere de M. Boyle dont on vient de parler. *AA*, deux corps de pompe d'un pié de haut, & de deux pouces de diametre. *BB*, manches des pistons, qui sont deux especes de crics capables de recevoir la lanterne de la manivelle. *C*, la manivelle; la lanterne est enfermée dans la boite. *DDDD*, le tuyau qui conduit l'air du récipient au corps de pompe. *E*, le récipient. *EF*, boîte de fer blanc garnie de cuirs huilés; au-travers desquels passe une verge de fer, pour mouvoir ou suspendre différens corps dans le récipient. *GGG*, la jauge mercurielle, qui est un tuyau de verre ouvert par les deux extrémités, dont l'une passe au-travers de la platine & communique avec le récipient, & l'autre est plongée dans une cuvette qui contient du mercure. *H*, la cuvette, sur la surface du mercure qu'elle contient, nage un morceau de liege percé d'un trou à son centre; on y a inséré une regle de buis verticale, divisée en pouces, lignes & quarts de lignes, ensorte que le mercure haussant & baissant dans la jauge, le liege & la regle baisse ou hausse en même tems. *IIII*, les supports & la table.

Depuis les additions & les corrections que M. Hauksbée a faites à la *machine pneumatique* de Guericke & de Boyle, cette même machine a encore reçu divers changemens. On trouve à la fin des *essais de Physique* de M. Musschenbroeck, la description de deux *machines pneumatiques*, l'une double, l'autre simple, c'est-à-dire, dont l'une a deux corps de pompe & l'autre n'en a qu'un. Ces deux machines ont été inventées ou plutôt perfectionnées par le célebre M. Gravesande, professeur de Mathématique à Leyde; mort depuis peu d'années. La pompe dont on se sert communément en Allemagne, se trouve décrite dans les *élémens de Physique* de M. Teichmeier: professeur à Iene.

La *machine pneumatique* dont on se sert aujourd'hui le plus communément en France, consiste dans un tuyau ou corps de pompe vertical, auquel est adapté un piston terminé par un étrier dans lequel on met le pié pour faire descendre le piston; on releve le piston par le moyen d'une espece de levier recourbé en-haut, lequel est attaché à l'extrémité du piston & terminé par un manche: le cylindre ou corps de pompe communique par un tuyau avec le récipient, ce tuyau est traversé en son milieu par un robinet percé d'un trou d'outre en outre: & outre cela traversé d'une rainure qui est environ à quatre-vingt-dix degrés du trou dont le robinet est percé. Lorsqu'on veut raréfier l'air du récipient, on tourne d'abord le robinet de maniere que le trou qui y est pratiqué réponde à l'ouverture du cylindre, & que par conséquent l'air du cylindre communique avec l'air du récipient, sans communiquer avec l'air extérieur; on tire ensuite le piston en-bas, & par ce moyen on dilate l'air contenu dans le récipient & dans le cylindre, en lui faisant occuper un plus grand espace. Ensuite on tourne le robinet de maniere que la rainure réponde à l'ouverture du cylindre, par-là il arrive que l'air du cylindre a communication avec l'air extérieur. On pousse ensuite le piston en-haut & on chasse dehors l'air qui étoit contenu dans la cavité du cylindre; on retourne ensuite le robinet de maniere que son trou réponde à la cavité du cylindre, on abaisse le piston une seconde fois: & il est clair que par cette opération on ôte continuellement du récipient une certaine portion d'air, laquelle se répand dans la cavité du cylindre quand on abaisse le piston, pour être ensuite jetté dehors quand le piston se releve par conséquent on raréfie continuellement l'air du récipient; le récipient pose sur une platine, & cette platine est couverte d'un cuir mouillé auquel le récipient s'attache fortement quand on a commencé à pomper l'air; de maniere que l'air extérieur ne sauroit rentrer dans le récipient, parce qu'il ne peut trouver aucun espace entre le récipient & le cuir mouillé auquel le récipient s'attache très-exactement. Ce cuir mouillé tient lieu du mastic qu'on seroit obligé de mettre à l'extrémité inférieure du récipient pour l'attacher à la platine, & pour boucher tous les petits interstices par lesquels l'air pourroit rentrer. Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter ici une figure de cette *machine pneumatique* simple: quoique la description que nous venons d'en donner soit fort facile à entendre, & que cette machine soit aujourd'hui extrêmement connue, on la voit représentée avec toutes ses parties: *Planche pneumatique*, *fig.* 16. *n°.* 2. *Voyez* la description plus détaillée de la *machine pneumatique*, tant double que simple, & de ses parties, dans les *mémoires de l'académie des Sciences de* 1740.

Nous dirons seulement, pour faciliter l'intelligence du reste de cet article, que cette *machine pneumatique* est composée de cinq parties principales, savoir, 1°. d'un corps de pompe de cuivre *A*: 2°. d'un piston dont le manche est terminé en forme d'étrier *B*, pour être abaissé avec le pié, & garni d'une branche montante avec une poignée *C*, pour être relevé avec la main: 3°. d'un robinet dont on avoit la clé en *D*: 4°. d'une platine couverte d'un cuir mouillé, sur lequel on pose le récipient ou la cloche de verre *E*: 5°. d'un pié *FG*, avec deux tablettes *HH*, qui peuvent se hausser & se baisser à volonté.

Il paroît d'abord probable qu'à chaque coup de pompe, il doit toujours sortir une égale quantité d'air, & par conséquent, qu'après un certain nombre de coups de pompe, le récipient peut être entierement évacué; mais si nous faisons attention, nous trouverons qu'il en arrive bien différemment. Pour le prouver, nous allons d'abord démontrer le théorème suivant, d'après M. Cotes, que nous ne ferons qu'abreger.

La quantité d'air qu'on fait sortir du récipient à chaque coup de pompe; est à la quantité que contenoit le récipient avant le coup, comme la capacité de la pompe dans laquelle l'air passe en sortant du récipient, est à la somme des capacités du corps de la pompe & du récipient.

Pour

Pour voir la vérité de ce principe, il faut observer, qu'en élevant le piston, & l'éloignant du fond de la pompe, il doit se faire un vuide dans ce nouvel espace mais ce vuide est prévenu par l'air qui s'y transporte du récipient; cet air fait effort de tous côtés pour se répandre; or il arrive de-là qu'il passe dans la partie vuide du corps de pompe que le piston vient d'abandonner, & il doit continuer ainsi à passer jusqu'à ce qu'il soit de même densité dans la pompe & dans le récipient; ainsi l'air qui immédiatement avant le coup de pompe, étoit renfermé seulement dans le récipient & toutes ses dépendances, est à présent uniformément distribué dans le récipient & le corps de la pompe: d'où il est clair que la quantité d'air contenue dans la pompe, est à celle que contiennent la pompe & le récipient tout ensemble, comme la capacité de la pompe est à celle de la pompe & du récipient tout ensemble; mais l'air que contient la pompe, est celui-là même qui sort du récipient à chaque coup, & l'air contenu dans la pompe & le récipient tout ensemble, est celui que contenoit le récipient immédiatement avant le coup; donc la vérité de notre regle est évidente.

Nous allons démontrer à présent que la quantité d'air qui reste dans le récipient après chaque coup de pompe diminue en progression géométrique. En effet, puisque la quantité d'air du récipient diminue à chaque coup de pompe, en raison de la capacité du récipient, à celle du même récipient & de la pompe jointes ensemble; chaque reste est donc toujours moindre que le reste précédent dans la même raison donnée; d'où il est clair qu'ils sont tous dans une progression géométrique décroissante.

Si les restes décroissent en progression géométrique, il est certain qu'à force de pomper, on pourra les rendre aussi petits qu'on voudra, c'est-à-dire, qu'on pourra approcher autant qu'on voudra, du vuide parfait: mais on voit en même tems qu'on ne pourra tout évacuer.

Outre les effets & les phénomènes de la *machine pneumatique*, dont on a parlé aux *articles* VUIDE, AIR, *&c.* on peut y en ajouter quelques autres: par exemple la flamme d'une chandelle mise dans le vuide s'éteint en une minute, quoiqu'elle y subsiste quelquefois pendant deux; mais la meche continue d'y être en feu, & même il en sort une fumée qui monte en-haut. Du charbon allumé s'éteint totalement dans l'espace d'environ cinq minutes, quoiqu'en plein air il ne s'éteigne qu'après une demi-heure, cette extinction se fait par degrés, en commençant par le haut & par les côtés extérieurs. L'absence de l'air n'affecte point le fer rougi au feu; & néanmoins le soufre ou la poudre à canon ne prennent point flamme dans le vuide, ils ne font que s'y fondre. Une meche, après avoir paru long-tems totalement éteinte dans le vuide, se ranime lorsqu'on la remet à l'air. Si l'on bat le fusil dans le vuide, on y produit des étincelles aussi abondamment qu'en plein air: ces étincelles saillent dans toutes les directions, en-dessus, en dessous *&c.* comme dans l'air: l'aimant & les aiguilles aimantées ont les mêmes propriétés dans le vuide que dans l'air. Après qu'un flambeau est éteint dans un récipient épuisé d'air, la fumée descend par degrés au fond, où elle forme un corps noirâtre, en laissant la partie supérieure claire & transparente; & si l'on incline le vase, tantôt d'un côté & tantôt d'un autre, la surface de la fumée se tient horisontalement semblable aux autres fluides. Le syphon ne coule point dans le vuide. L'eau s'y gêle. Dans un récipient épuisé d'air on peut produire de la chaleur par le frottement. Le camphre ne prend point feu dans le vuide. Quoique quelques grains d'un monceau de poudre s'allument dans le vuide par le moyen d'un miroir ardent, ils ne communiquent point le feu aux grains qui leur sont contigus. Les vers luisans perdent leur lumiere à mesure que l'air s'épuise, & à la fin ils s'obscurcissent totalement, mais ils recouvrent sur le champ, tout leur éclat, quand on les remet à l'air. Le phosphore que l'on fait avec de l'urine ne cesse pas d'être lumineux dans le vuide; on remarque aussi que l'esprit de nitre de Glauber mêlé avec de l'huile de carvi, s'enflamme dans le vuide, & met en pieces la fiole où il a été renfermé. Les viperes & les grenouilles s'enflent beaucoup dans le vuide; mais elles y vivent une heure & demi ou deux heures, & quoiqu'alors elles paroissent tout-à-fait mortes, quand on les remet à l'air pendant quelques heures, elles se raniment. Les limaçons y vivent dix heures: les lésards, deux ou trois jours; les sangsues, cinq ou six jours; les huitres vivront dans le vuide pendant vingt-quatre heures sans aucun accident. Le cœur d'une anguille détaché de son corps continue de battre dans le vuide avec plus d'agilité que dans l'air, & cela pendant près d'une heure.

Le sang chaud, le lait, le fiel éprouvent dans le vuide une effervescence & une ébullition considérable. On peut parvenir à faire vivre une souris ou d'autres animaux dans un air raréfié, plus long-tems qu'ils ne vivroit naturellement, si l'on sait bien ménager les degrés de raréfaction. Si on enferme un animal sous un récipient dont on ne pompe l'air qu'en partie, il y vit à la vérité plus long-tems que si on pompoit l'air entierement, mais il ne laisse pourtant pas d'y mourir. Les oiseaux ont à cet égard quelque avantage sur les animaux terrestres; car ils peuvent mieux supporter un air raréfié étant accoutumés de s'élever à une hauteur souvent très-considérable, où ils rencontrent un air beaucoup moins épais que celui que nous respirons. On a cependant observé que si on pompe les $\frac{2}{3}$ de l'air d'un récipient, ils ne peuvent plus vivre dans l'air qui reste, parce que cet air se trouve trop subtil. On voit par-là que les oiseaux ne peuvent s'élever que jusqu'à une certaine hauteur; car s'ils voloient trop haut, ils ne respireroient qu'avec peine, comme l'ont expérimenté plusieurs voyageurs qui ont monté de fort hautes montagnes; par exemple, le pic de Ténériffe.

Lorsqu'on veut priver les poissons d'air, on les met dans un grand verre plein d'eau qu'on place sous le récipient; au moment qu'on pompe l'air, les poissons viennent flotter sur l'eau, & ne peuvent redescendre qu'avec beaucoup de peine, parce qu'ils ont au-dedans de leurs corps une vessie pleine d'air qui venant à se dilater, les gonfle & les rend plus légers; aussitôt qu'on fait rentrer l'air dans le verre, ils s'enfoncent, comme d'eux-mêmes; mais, si on continue à pomper, la vessie pleine d'air se creve souvent dans leurs corps. Il y a diverses sortes de poissons qui vivent assez long-tems dans le vuide, comme les anguilles; d'autres qui y meurent assez vîte. Les insectes peuvent aussi vivre assez long-tems sans air; quelques-uns meurent, d'autres semblent ressusciter, lorsqu'on a fait rentrer l'air; mais ils paroissent toujours fort languissans dans le vuide.

L'air peut y conserver sa pression ordinaire, après être devenu incapable de servir à la respiration. Les œufs des vers à soie éclosent dans le vuide, *&c.*

Lorsqu'on a tiré le piston de la machine, en bas, l'air extérieur qui le presse par son poids, & qui a plus de force que l'air du dedans de la machine, fait remonter le piston de lui-même, & souvent même on a besoin de modérer la vitesse avec laquelle le piston est repoussé en haut.

Il faut avoir soin de mettre sur la platine un récipient convexe, & propre par conséquent par sa figure à résister à la pression de l'air extérieur; car si on y met un récipient dont la surface soit applatie, comme une bouteille plate, elle se brise en mille morceaux.

Le son ne sauroit se répandre dans le vuide; car si on suspend dans le récipient une petite cloche, le son de cette cloche devient plus foible à mesure qu'on pompe l'air, & à la fin il devient si foible qu'on ne l'entend plus du tout.

Dès qu'on a commencé à donner quelques coups de piston, il paroît dans le récipient une vapeur plus ou moins épaisse qui obscurcit l'intérieur du vase, & qui après quelques petits mouvemens en forme de circonvolutions, se précipite vers la partie inférieure. Plusieurs physiciens l'ont attribué à l'humidité des cuirs dont on couvre la platine pour aider l'application exacte du récipient, sans examiner en détail pourquoi les particules d'eau seroient détachées & déterminées à se mouvoir du haut en bas à l'occasion d'un air raréfié au-dessus; mais ces philosophes se seroient bientôt détrompés, s'ils avoient remarqué qu'un récipient posé sur une platine & luté avec de la cire ou du mastic, fait voir la même vapeur qu'on a coutume d'appercevoir dans un récipent posé sur un cuir mouillé. M. Mariotte est le premier qui ait expliqué ce phénomène d'une maniere plus satisfaisante; selon lui la vapeur qui obscurcit le récipient, vient de petites parties aqueuses ou hétérogènes, répandues dans l'air, & qui ne pouvant plus être soutenues par l'air, dès qu'il commence à être raréfié à un certain point, sont obligés de retomber & de s'attacher aux parois du récipient. *Voyez* son traité du mouvement des eaux, *seconde partie*, *premier discours*, *pag.* 364, de l'édition de Leyde 1717. *Voyez aussi* les mémoires de l'académie de 1740, *pag.* 243. On peut voir aussi le détail d'un grand nombre d'autres expériences faites avec la *machine pneumatique* dans l'essai de physique de M. Musschenbroeck, tout à la fin. Nous nous sommes contentés de rapporter ici, d'après ces habiles physiciens, les plus simples & les plus communes qui se font avec la machine dont il s'agit.

PNEUMATOCELE, s. f. [illegible], (*terme de Chirurgie.*) c'est une tumeur venteuse du scrotum. Les vapeurs renfermées causent quelquefois de la douleur par la tension qu'elles occasionnent.

Ce mot est formé du grec [illegible], *air* ou *vent*, & [illegible], *tumeur*.

Il y a deux sortes de *pneumatocele*; dans l'une l'air est répandu entre le dartos & la peau: elle se connoît par un boursouflement semblable à celui qu'on voit aux chairs des animaux que les bouchers ont soufflés immédiatement après les avoir tués; *Voyez* EMPHYSEME, & dans l'autre les vents sont contenus dans la cavité du dartos; alors la tumeur résiste, & le scrotum est tendu comme un balon.

On observe que quelquefois les vents n'occupent qu'un des deux côtés du dartos, & d'autres fois ils remplissent les deux cavités de cette membrane musculeuse. *V.* DARTOS.

Dionis dit avoir vu des petits gueux qui se perçoient le scrotum, & qui en soufflant au-dedans par le moyen d'un chalumeau de paille, l'emplissoient tellement de vent qu'il devenoit d'une grosseur extraordinaire. Ils se couchoient ensuite à la porte d'une église, le scrotum découvert, & excitoient la pitié des passans dont ils recevoient les charités.

La *pneumatocele* se guérit par les fomentations & les cataplasmes résolutifs, & par l'usage intérieur des remedes qui fortifient & augmentent la chaleur naturelle. Si ces moyens sont administrés sans succès, on peut avoir recours à la ponction, & ensuite à l'application des compresses trempées dans le vin aromatique chaud, qu'on contient avec le suspensoir qui est d'une grande utilité dans cette occasion. *Voyez* SUSPENSOIR. (*Y*)

PNEUMATOMAQUES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) du grec [illegible], en latin *Pneumatomachi*, anciens hérétiques; qui ont été ainsi appellés parce qu'ils combattoient la divinité du Saint-Esprit, qu'ils mettoient au nombre des créatures. *Voyez* MACÉDONIENS & SEMI-ARIENS.

PNEUMATOMPHALE, s. f. (*terme de Chirurgie.*) tumeur venteuse de l'ombilic. Ce mot est grec, & vient de [illegible], *air*, *vent*, & de [illegible], *umbilicus*, nombril. *Voyez* OMBILIC.

Les signes & les moyens curatifs du *pneumatomphale* sont les mêmes que du pneumatocele. *Voyez* PNEUMATOCELE.

Il faut observer bien attentivement que les auteurs scholastiques qui ont beaucoup trop multiplié les especes des maladies par des noms particuliers, ont prétendu parler d'une tumeur venteuse sans déplacement des parties; alors on entendoit par *pneumatomphale*, une tumeur emphysemateuse au nombril, *voyez* EMPHYSEME. L'hernie ombilicale, formée par une portion d'intestin, passée à-travers l'anneau de l'ombilic, forme une tumeur venteuse par l'air contenu dans l'intestin; alors les moyens curatifs ne doivent être relatifs qu'à la réduction de l'intestin. *Voyez* EXOMPHALE, & HERNIE.

PNEUMATOSE, s. f. est un terme dont quelques auteurs se servent pour désigner la formation ou la génération des esprits animaux dans le cerveau. *Voyez* ESPRIT & CERVEAU.

PNEUMONIQUES, adj. (*Méd.*) médicamens propres pour les maladies du poumon, lorsque la respiration est affectée. *Voyez* POUMON & RESPIRATION. De ce nombre sont le soufre, le ressitage, le lierre terrestre & le pié-de-chat, que l'on emploie dans la phthisie, l'asthme, la péripneumonie & la pleurésie. *Voyez* ASTHMATIQUE, ANTI-PHTHISIQUE, &c. *Voyez* BECHIQUES.

PNIGITIS TERRA, (*Hist. nat.*) nom par lequel M. Hill croit que Galien & les anciens ont voulu désigner une argille noire, pesante, onctueuse, assez tenace, douce au toucher, qui se durcit & devient rouge au feu.

D'autres auteurs ont cru au contraire que le *pnigitis* de Galien étoit une craie noire, *creta nigra*. V. *Em. Mender* d'Acosta, *nat. history of fossils*. *Voyez* NOIRE (PIERRE.)

PNYCE, (*Littérat. greq.*) lieu célebre de la ville d'Athènes, où le peuple s'assembloit pour y délibérer des affaires publiques, & où tant de grands orateurs ont prononcé leurs éloquentes harangues. On n'oubliera jamais le *Pnyce* tant qu'on se souviendra de Démosthène, [illegible] signifie *lieu plein*; il se nommoit ainsi à cause du grand nombre ou de sieges qu'il contenoit, ou d'hommes qui s'empressoient de les remplir. Au-tour du tribunal érigé au milieu de cette place, il y avoit une petite étendue de terrein nommée *perischoinisma*, parce qu'elle étoit environnée de cordages, pour empêcher que la foule du peuple n'incommodât les juges. Le *lythos*, c'est-à-dire la *grande pierre* où montoit le crieur public pour faire faire silence, étoit à côté. Plus loin il y avoit un cadran solaire, & au bout du *Pnyce* étoit un temple dédié aux Muses. (*D. J.*)

P O

PO, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Padus*, *Eridanus*; c'est le fleuve le plus considérable d'Italie. Il a sa source dans le Piémont, au marquisat de Saluces, dans le mont Viso, & prend son cours en serpentant d'occident en orient. Après avoir passé la vallée de *Pô*, une partie du marquisat de Saluces, il arrose le Montferrat, le duché de Milan, coule entre le Crémonois & le Parmésan, traverse le duché de Mantoue, entre dans l'état de l'Eglise, & se jette enfin dans le golfe de Venise par plusieurs embouchures. Le Tasse parlant de la rapidité avec laquelle il se rend dans la mer, dit en poëte de génie, qu'il semble porter la guerre, & non pas un tribut à la mer:

E para
Che guerra porti, e non tributo al mare.

Virgile appella *purpureum* le golfe de Venise où le *Pô* se précipite. On sait que *purpureum* ne signifie pas toujours la couleur de pourpre, & qu'il a quelquefois la signification de *candidum*. Le même poëte appella l'Eridan,

Gemina auratus Taurino cornua cornu.

C'étoit peut-être ainsi qu'on représentoit ce fleuve à cause des nombreux troupeaux de bœuf qui paissoient sur ses bords, & qui enrichissoient le pays. Dryden en a fait une belle peinture:

There Pô first issues from his dark abodes,
And awful in his cradle, rules the floods,
Two golden horns on his large front he wears,
And his grim face a bull's ressemblance bears:
With rapid course he seeks the sacred main,
And fattens as he runs the fruitful plain.

Un savant de l'académie des Belles-Lettres de Paris, prétend qu'il y avoit deux fleuves qui portoient le nom d'*Eridan*, l'un en Italie, l'autre en Allemagne, qui est la *Vistule*. Il fonde son opinion sur l'ambre que quelques auteurs anciens ont dit se trouver sur les bords de l'Eridan. Mais cela vient de ce que les négocians d'Italie faisoient venir l'ambre du nord; & l'embarquant sur le *Pô* pour le transporter dans la Grece par la mer Adriatique, les Grecs s'imaginerent qu'il croissoit sur les bords de ce fleuve. (*D. J.*)

POA, (*Botan.*) nom d'un genre de plante graminée, dont voici les caracteres, dans le systême de Linnæus. Le calice est une balle contenant plusieurs fleurs disposées en un épi oblong; la fleur est formée de deux pieces ovales, pointues, creuses, applaties & sans barbes; les étamines sont trois filets capillaires; les anthères sont fendues à leur extrémité; le germe du pistil est arrondi; les stiles sont chevelus & recourbés; les stigmats sont aussi très-fins; la fleur adhere fermement à la semence, & ne s'ouvre point pour la laisser échapper; cette semence est unique, oblongue, pointue aux deux bouts, & en quelque maniere applatie. Linnæi, *gen. plant. p.* 20.

POAILLIER, s. m. (*terme de Fondeur.*) grosse piece de cuivre, dans laquelle porte le tourillon du sommier de la cloche qui la tient suspendue en l'air; de-là on a appellé par extension ou figurément *poaillier*, le clocher d'une église. On a aussi appellé autrefois *pouaillier*, la liste ou inventaire de tous les bénéfices de France, d'où est venu par corruption le mot de *pouillé des bénéfices*.

POCATSJETTI, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne dans l'*Hortus malabaricus*, à un petit arbrisseau du Malabare. Les habitans emploient ses feuilles pour déterger les ulceres, & préparent de la racine pulvérisée & mêlée avec de l'huile, un onguent pour la gale. (*D. J.*)

POCHE, POCHE-CUILLIER, *voyez* PALETTE.

POCHE, s. f. en général sac, ou sachet de toile ou de peau où l'on enferme quelque chose. *Voyez les articles suivans*. Nos vestes, nos culotes, nos sur-touts ont des *poches*, quelquefois doubles & triples; les unes pour les mouchoirs, les clés; les autres pour les choses précieuses, comme étuis, tabatieres, qu'on ne veut pas laisser frotter contre des corps durs qui gâteroient leurs formes.

Poche

POCHE, *terme de Cloutier*, c'est une espece de sac dans lequel on vend différentes sortes de broquettes. Chaque *poche* doit contenir soixante livres pesant de broquettes, à la reserve de celles dont le millier ne pese qu'un quarteron; la *poche* de ces sortes de broquettes ne doit peser que trente livres. De-là on a fait le mot *pochée*, qui se dit de la quantité de broquettes qui peut tenir dans une *poche* d'une certaine grandeur. Ce n'est qu'à Tanchebray en basse Normandie que les broquettes se vendent à la *pochée*. *Voyez* CLOUS.

POCHE, *terme d'Ecrivain*, marque plus grosse & plus ronde que le trait que fait le corps de la lettre.

POCHE, (*Luther.*) instrument de Musique à cordes, de la classe des violons. Il a quatre cordes montées comme celles du violon, & se joue avec l'archet. Il ne differe de cet instrument que par la forme de son corps. Le violon est applati, le corps en est large & arrondi par le bout & du côté du manche, au lieu que la *poche* est longue & arrondie dans sa longueur, comme un cylindre, qui diminue insensiblement en avançant du côté du manche. *Voyez la fig. 9. Pl. II. de Lutherie.*

On ne se sert point de la *poche* dans les concerts; mais elle est fort utile aux maîtres de danse, qui portent cet instrument dans leur poche lorsqu'ils vont donner leçon à leurs écoliers. C'est cet usage qui lui a fait donner le nom de *poche*.

La *poche* sonne l'octave du violon, & elle a la même tablature. *Voyez* VIOLON.

POCHE *de navette*, (*Manufacture.*) c'est la partie creuse qui est au milieu de la navette, dans laquelle l'ouvrier place l'espoulle ou petit tuyau de roseau sur lequel on dévide le fil de la trame des étoffes ou des toiles. On l'appelle aussi *boîte de navette*.

POCHE, s. f. (*terme de Meûnier.*) sac qui contient un sac de grains ou de farine. Il y a à Paris sur les ports & dans les halles & marchés où se vendent les grains, des personnes qui ne vivent que du gain qu'elles font en louant des *poches* ou sacs aux marchands meûniers ou aux particuliers pour le transport des blés, farines & autres grains qu'ils y achetent.

POCHE, *en terme de Raffineur*, n'est autre chose qu'un morceau de grosse toile, au milieu duquel on a cousu une *poche* de la grandeur des paniers à écumes. *Voyez* PANIERS *à écumes*, & ECUMES. *Voyez les Pl.*

POCHE, (*terme de Rotisseur.*) espece de peau en forme de bourse qui est dans la gorge des volailles; c'est leur jabot. (*D. J.*)

POCHE, *terme de Tailleur*, espece de petit sac de toile ou de cuir, qui est attaché à quelques habillemens des hommes & des femmes, & qui sert à mettre & porter diverses choses qu'on veut avoir sur soi. Il y a ordinairement des *poches* aux justes-aux-corps, aux surtous, aux vestes, & aux culottes: celles des culottes se font de cuir de mouton passé en mégie; ce sont les maîtres Boursiers qui les taillent & fabriquent, d'où ils ont pris un de leurs noms. (*D. J.*)

POCHE, (*Verrerie.*) espece de grande cuillere de fer, dont on se sert à terjetter le verre en fusion, c'est-à-dire, à le vuider d'un pot dans un autre, suivant son degré de cuisson. *Voyez l'article de la* VERRERIE. (*D. J.*)

POCHES *ou* POCHETTES, (*Chasse.*) ce sont des filets faits en forme de sac ou de bourse qu'on tend pour prendre des lapins, des perdrix, & des faisans; on les fait toutes en mailles à losanges, larges de deux pouces chacune, sur vingt mailles de levure; mais les *poches* à faisan doivent être de fil fin retors, à trois fils & plus longues; on leur donne quatre à cinq piés entre les deux boucles.

POCHES, (*Pêcherie.*) les *poches*, en terme de pêcheurs, signifient certaines parties creuses qui se font autour du filet qu'on nomme *épervier*, en les relevant avec de la lignette; c'est dans ces *poches* que se prend le poisson. (*D. J.*)

POCHETER, v. act. (*Gram.*) c'est garder dans sa poche: il ne se dit guere que des olives, qui *pochetées*, prennent du goût, & sont meilleures à manger.

POCHETIER, s. m. *terme de Tailleur*, c'est proprement celui qui taille & fait des poches de cuir.

POCILLATEURS, s. m. (*Hist. anc.*) échansons, ou jeunes gens préposés autour des tables pour verser à boire. Les dieux avoient Ganimede; chez les Grecs, c'étoient des garçons bien nés & bien élevés; chez les Romains, des valets, mais jeunes, vêtus de blanc, l'habit retroussé avec des ceintures, & les cheveux frisés.

POCOAIRÉ, (*Hist. nat. Botan.*) espece d'arbrisseau du Brésil, qui s'éleve ordinairement de dix ou douze piés de haut; mais dont la tige est très-tendre:

on dit que ses feuilles & son fruit ressemblent à ceux du platane commun d'Amérique.

POCZAP, (*Géog. mod.*) ville détruite de l'empire russien, dans la Sévérie, sur la rive orientale de l'Ubiez, aux confins du duché de Smolensko: c'étoit une opulente ville de la Sévérie, lorsqu'elle fut prise & réduite en cendres par les Polonois en 1564. (*D. J.*)

PODAGRE, s. f. *en terme de Médecine*, c'est la goutte au pié. *Voyez* GOUTTE. Elle est ainsi appellée des mots grecs πούς, *pié*, ἄγρα, *capture*, *saisissement*. On se sert quelquefois, quoiqu'assez improprement, des mots *podagra dentium*, pour signifier le *mal de dents*. *Voyez* ODONTALGIE, & MAL DE DENTS.

PODALIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure, dans la Lycie, province où elle est placée par Pline, *liv. V. c. xxvij.* & par Ptolomée, *l. V. c. iij.* qui la nomme *Podalia Myliadis*, parce que la Myliade étoit une partie de la Lycie. (*D. J.*)

PODERE, (*Critique sacrée.*) mot grec, qui signifie une *robe* qui descendoit jusqu'aux piés, jusqu'aux talons: c'étoit la robe dont les prêtres juifs étoient revêtus durant leur service dans le temple. La robe du grand-prêtre ne traînoit pas seulement jusqu'aux piés; mais tout le monde, ὅλος ὁ κόσμος, y étoit représenté, *Sap. xviij.* 24. On ne nommoit pas simplement cette robe ποδήρη, mais la *robe de gloire*; ποδήρη δόξης, *Sap. c. xxviij.* 9. Josephe dit qu'elle avoit quatre couleurs, qui représentoient les quatre élémens. Les magistrats portoient aussi de longues robes, ποδήρεις, pour marque de leur dignité. *Ezéch. ix.* 2. & 3. (*D. J.*)

PODESTAT, s. m. (*Hist. mod.*) magistrat, officier de justice & de police dans une ville libre.

Ce mot est italien, *podestà*, & se dit spécialement des magistrats de Gènes & de Venise, dont la fonction est d'administrer la justice.

Cette charge répond à celle de préteur à Rome: il y a appel de leurs sentences aux auditeurs nouveaux, ou à la garantie civile nouvelle. *Voyez* GARANTIE.

PODHAICE, (*Géog. mod.*) *Podajecia*, en latin par Cellarius, petite ville de la petite Pologne, au palatinat de Russie, dans le territoire d'Haliez, sur le Krepiecz. (*D. J.*)

PODI, (*Commerce.*) c'est le nom qu'on donne aux Indes orientales à une espece de farine ou de fleur de farine, dont les habitans se frottent le corps, pour se garantir des maux que causent le froid & les vents. En quelques endroits des Indes, cette farine se nomme *fari*.

PODIUM, *en Architecture*, *voyez* ACOUDOIR.

PODIUM, s. m. (*Hist. anc.*) endroit du cirque ou de l'amphithéatre, séparé & élevé de douze à quinze piés, & bordé d'une balustrade. C'étoit-là que l'empereur avoit son siége, & d'où il voyoit le spectacle. Avant les empereurs, le même endroit étoit occupé par les consuls & les préteurs, environnés des licteurs; il y avoit au-devant une grille qui en défendoit l'accès aux bêtes féroces. Les empereurs étoient assis sur le *podium*; Néron avoit coutume de s'y coucher.

PODIUM, (*Géog. anc.*) mot latin qui signifie *balustrade* ou *appui*, le lieu du théatre où jouoient les mimes, & la place destinée au théatre pour les consuls & pour les empereurs. On l'a employé dans le moyen âge, pour signifier un lieu qui est sur le haut d'une montagne, particulierement lorsque cette montagne est tellement d'un des côtés voisins du lieu en question, que l'on n'y puisse point monter: à-peu-près comme ce que l'on appelle sur le bord de la mer *une falaise*. Plusieurs villes, bourgs, & villages de France, entr'autres du côté de la Provence & du Languedoc, où la langue latine a subsisté plus long-tems, en ont emprunté le nom. C'est de ce nom *podium*, que les François ont leur mot *puy*, qui veut dire la même chose: comme le Puy en Vélay *Podium*: le Puy sainte Marie, *Podium sanctæ Mariæ*; Puy Laurent, *Podium Laurentii*, & tant d'autres. Ce mot est différemment prononcé dans la plûpart des provinces. Dans le Languedoc & dans les provinces voisines, on dit tantôt *Puy*, tantôt *le Pech*, ou *le Puech*; en Berri on prononce *Pic*; en Poitou *le Peut*; en Dauphiné *Puet*, & en d'autres lieux *Poch*, *Pou*, *Puit*, *Pi*, ou *Pis*, &c. (*D. J.*)

PODLAQUIE, (*Géog. mod.*) duché & palatinat de Pologne, borné au nord par la Prusse & la Lithuanie, au midi par le Palatinat de Lublin, au levant encore par la Lithuanie, & au couchant par le palatinat de Masovie. Il est composé de trois districts, savoir de Drogieczin, de Mielnick, & de Bielsk. Par rapport au temporel, ce pays est gouverné par un palatin & par un castellan; & pour le spirituel, il est soumis à l'évêque de Lukao. (*D. J.*)

PODOLIE, (*Géog. mod.*) palatinat de la petite Pologne, borné au nord par celui de Volhinie, au midi par la Moldavie & la Pokucie, au levant par le palatinat de Braclaw, & au couchant par celui de Russie. On y trouve des carrieres de marbre de diverses couleurs; les bœufs & les chevaux qu'on y nourrit, sont estimés: ce pays est arrosé dans ses deux extrémités par le Bogh & le Niester; il renferme trois territoires, celui de Kaminieck, de Fremblows, & de Lahiczow. (*D. J.*)

PODOMETRE, s. m. (*Gram. & Mathém.*) compte-pas, machine à rouage qu'on attache dans une voiture; par sa correspondance avec les roues de la voiture, son aiguille fait un pas à chaque tour de roue, & la route se trouve mesurée.

POECILASIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, située sur la côte méridionale, selon Ptolomée, *l. III. c. xvij.* Mercator la nomme *Pentah*, & Niger l'appelle *Selino*. (*D. J.*)

PŒCILE, LE, (*Antiquit. d'Athènes.*) De tant de différens portiques ou galeries couvertes qui embellissoient la ville d'Athènes, celui-ci étoit le plus considérable; & pour le distinguer des autres on le nommoit tout court le *portique par excellence*; auparavant on l'appelloit *Pisianactios*. Pendant la splendeur d'Athènes, les premiers peintres de la Grece avoient représenté à l'envi dans ce portique les actions mémorables des grands capitaines de la république; & l'artiste que les auteurs grecs ont tant vanté, le célebre Polygnote, y fit des chefs-d'œuvre dont il ne voulut point de récompense. Mais si l'on en croit les Savans, la réputation du portique lui est venue du philosophe Zénon, qui y établit l'école des stoïciens; car, ajoutent-ils, le mot grec *stoa*, d'où s'est formé celui de stoïciens, signifie un *portique*. Outre le *pœcile*, il y avoit hors d'Athènes quantité d'autres portiques qui servoient de promenades ou de rendez-vous aux beautés effrontées, au point, dit Lucien dans ses *dialogues*, que sur les colonnes qui ornoient ces portiques, on n'y voyoit que leurs noms & ceux de leurs amans entrelacés ensemble. (*D. J.*)

PŒCILE, (*Géog. anc.*) portique de la ville d'Athènes qu'on appelloit auparavant *pisianactea*; c'étoit l'école des stoïciens.

POEDICULI, (*Géog. anc.*) ou *Pædicli*, peuples d'Italie, selon Pline, *l. III. c. xj.* Ils habitoient la plus grande partie de la terre de Bari, & possédoient trois villes, savoir *Rudiæ*, *Egnatiæ* & *Barium*. Les Grecs ont désigné les *Pædiculi* sous le nom de *Peucetii*, à cause des forêts de pins dont est rempli le bras de l'Apennin qui traverse le pays. M. Freret distingue trois principales branches de Liburnes fixées dans la portion de l'Italie que les Romains nommerent *Apulia* & les Grecs *Iapygia*: ce sont les *Apuli* proprement dits, les *Pædiculi* ou *Pædicli*, & les *Calabres*. Ces trois peuples parloient la même langue; dans la suite ils adopterent la langue latine, mais sans renoncer à leur ancien jargon; & c'est à cause de cet alliage qu'Horace, *liv. IV. sat.* 10, les nomme *bilingues*. Pline assure des *Pædiculi* qu'ils étoient Illyriens. (*D. J.*)

PŒLCHER, (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne dont il entre 60 dans un florin polonois, & 180 dans un rysthaler ou écu d'Allemagne. Ainsi un *pœlcher* vaut environ deux liards de notre monnoie.

En Prusse le *pœlcher* vaut deux liards & demi, & il n'en faut que cent vingt pour faire un écu d'Allemagne.

POELE, s. m. (*Fonderie & Poterie.*) grand fourneau de terre ou de métal, posé sur des piés embellis souvent d'ornemens & de petites figures, qui a un conduit par où s'échappe la fumée du feu qu'on y fait, & qui sert à échauffer une chambre sans qu'on voie le feu.

Les *poëles* sont nécessaires dans les antichambres, tant pour chauffer les domestiques, qu'afin que l'air froid ne s'introduise pas dans la chambre du maître. On s'en sert dans les pays froids, & on en voit de magnifiques & d'une grande dépense en Allemagne, où on donne le même nom aux chambres qu'échauffent les *poëles*. (*D. J.*)

POELE, (*Littérat. antiq. rom.*) Les Romains connoissoient deux sortes de *poëles* pour échauffer leurs chambres & les autres appartemens de leurs maisons. Les premiers étoient des fourneaux sous terre bâtis en long dans le gros mur, & ayant de petits tuyaux à chaque étage qui répondoient dans les chambres: on les nommoit *fornaces*, *vaporaria*. Mais les Romains avoient encore comme nous des *poëles* portatifs, *hypocausta*, qu'ils changeoient de place quand ils vouloient. Ciceron écrit qu'il venoit de changer ses *poëles* de place, parce que le tuyau par où sortoit le feu étoit sous la chambre. *Hypocausta in alterum apodyterii angulum promovi, propterea quod ita erant posita, ut eorum vaporarium ex quo ignis erumpit, esset subjectum cubiculo*. (*D. J.*)

POELE A FEU. (*Hydr.*) *Voyez* outil de fontainier, *au mot* FONTAINIER.

POELE *à chandelles*, (*Chandel.*) Les maîtres Chandeliers nomment ainsi en terme du métier, ce qu'on appelle communément une *chaudiere*. Cette *poële*, dans laquelle ils font fondre leur suif, est de cuivre jaune, avec bord de deux ou trois pouces de large, & d'un demi-pouce d'enfoncement. (*D. J.*)

POELE, (*Chauderonnier.*) Les Chauderonniers appellent ainsi une *poële* de fonte garnie de sa cuillere de fer, pour faire fondre l'étain dont ils font l'étamure des marmites, casseroles, & autres ustensiles de cuivre qui servent à la cuisine.

Il faut remarquer, à l'égard de cette étamure, que le cuivre rouge s'étame avec la poix résine, & le jaune avec le sel ammoniac.

POELE, s. f. (*Cirier.*) On nomme indifféremment *poële* ou bassine le grand bassin de cuivre sur lequel les *Ciriers* travaillent leurs ouvrages à la cuilliere.

POELE, (*Ustensile de cuisine.*) Cet ustensile est fait de tole ou fer battu, avec une longue queue aussi de fer; elle sert à cuire, fricasser & faire diverses sortes de mets & de ragoûts que les cuisiniers apprêtent.

La *poële* à confiture est de cuivre, sans queue, mais avec deux mains ou poignées de fer pour la mettre sur le fourneau ou l'en ôter.

Il y a aussi des *poëles* dans les hôtels des monnoies, pour y faire recuire les lames & les flaons. (*D. J.*)

POELE, *terme de Gainier*, c'est une poële de fonte à deux oreilles, montée sur trois piés, dans laquelle on met de la cendre & du feu. Les Gainiers sont obligés d'en avoir toujours une sur leur établi avec du feu dedans pour entretenir leur colle chaude, parce qu'ils s'en servent très-souvent.

POELE, *terme de Peintre sur verre*. La *poële* du fourneau des Peintres sur verre est de terre bien cuite, & propre à résister au feu, de forme quarrée, comme le fourneau même, profonde de sept à huit pouces. C'est dans cette *poële* que se mettent les pieces de verre après qu'elles sont peintes, pour y incorporer les couleurs. (*D. J.*)

POELE *des Plombiers*, c'est un ustensile de fonte ou de fer battu garni d'une longue queue aussi de fer, dont ces ouvriers se servent pour fondre le plomb, ou pour le verser quand il est fondu.

Les Plombiers se servent de plusieurs sortes de *poëles*; ils en mettent une au fond de la grand fosse, elle est de fonte, assez semblable à une marmite, & sert à rassembler le plomb quand la fosse en est épuisée. *Voyez les Pl. du Plombier*.

La *poële* à fondre le plomb pour jetter en moule les tuyaux sans soudure, est une espece de chaudiere de fonte large & profonde, soutenue sur un trépié de fer, & maçonnée tout-au-tour avec du plâtre en forme de fourneau. *Voyez* PLOMBIER, à l'endroit où on explique la maniere de fondre les tuyaux sans soudure. *Voyez les Pl. du Plombier*.

La *poële* dont les Plombiers se servent pour verser le métal quand ils coulent les grandes tables, est aussi de fonte; sa figure est triangulaire; elle est plate en-dessous, evasée par en-haut, plus longue que large, & garnie par derriere d'une forte queue, au moyen de laquelle on la leve quand on veut verser le plomb. *Voyez* l'endroit de l'*article* PLOMBIER où on détaille la méthode de couler les grandes tables de plomb. *Voyez les Pl.*

Les Plombiers ont encore des *poëles* ordinaires de fonte à trois piés; dans lesquelles ils allument du charbon pour faire chauffer le fer à souder, ou pour fondre leur soudure dans une cuillere. *Voyez* PLOMBIER, & *Pl. du Fontainier*.

POELE, s. m. *terme d'Eglise*; dais sous lequel on porte le saint sacrement aux malades & dans les processions. Ce mot se dit encore du voile qu'on tient sur la tête des mariés durant la bénédiction nuptiale. (*D. J.*)

POELE, (*Droits honorifiques.*) dais qu'on présente aux rois, aux princes, & aux gouverneurs des provinces, lorsqu'ils font leur entrée dans une ville, ou dans d'autres cérémonies. (*D. J.*)

POELETTES, s. f. pl. *en terme de Raffineur*, ce sont de petits bassins de cuivre disposés devant les grandes chaudieres, pour recevoir ce qui s'en répand. Elles sont au niveau du plomb qui couvre le devant du fourneau. *Voyez* FOURNEAU, & *les Pl.*

POELON, s. m. (*Ustensile de cuisine.*) est une petite poele qui a la même forme qu'une poële, s'il est de fer; & qui est presque aussi large au fond que vers les bords, s'il est de cuivre.

POELON, (*Chauderonnier.*) On appelle chez les Chauderonniers, *poëlon à poix résine*; un petit *poëlon* de cui-

vre

vre dans lequel ils tiennent leur poix réſine toute écraſée, lorſqu'ils veulent étamer ou ſouder. (*D. J.*)

POEMANINUM, (*Géogr. anc.*) petite contrée de l'île de Cyſique, ſelon Etienne le géographe, qui connoît auſſi une ville de même nom. La notice de Léon le ſage, & celle d'Hiéroclès, mettent la ville dans la province de l'Helleſpont; & Pline, *liv. V. c. xxx.* appelle ſes habitans *Pœmaneni*. (*D. J.*)

POEME, ſ. m. (*Poéſie.*) Un *poëme* eſt une imitation de la belle nature, exprimée par le diſcours meſuré.

La vraie poéſie conſiſtant eſſentiellement dans l'*imitation*, c'eſt dans l'imitation même que doivent ſe trouver ſes différentes diviſions.

Les hommes acquierent la connoiſſance de ce qui eſt hors d'eux-mêmes, par les yeux ou par les oreilles, parce qu'ils voient les choſes eux-mêmes, ou qu'ils les entendent raconter par les autres. Cette double maniere de connoître produit la premiere diviſion de la Poéſie, & la partage en deux eſpeces, dont l'une eſt dramatique, où nous entendons les diſcours directs des perſonnes qui agiſſent; l'autre épique, où nous ne voyons ni n'entendons rien par nous-mêmes directement, où tout nous eſt raconté.

Aut agitur res in ſcenis, aut acta refertur.

Si de ces deux eſpeces on en forme une troiſieme qui ſoit mixte, c'eſt-à-dire mêlée de l'épique & du dramatique, où il y ait du ſpectacle & du récit; toutes les regles de cette troiſieme eſpece ſeront contenues dans celles des deux autres.

Cette diviſion, qui n'eſt fondée que ſur la maniere dont la Poéſie montre les objets, eſt ſuivie d'une autre qui eſt priſe dans la qualité des objets même que traite la Poéſie.

Depuis la divinité juſqu'aux derniers inſectes, tout ce à quoi on peut ſuppoſer de l'action, eſt ſoumis à la Poéſie, parce qu'il l'eſt à l'imitation. Ainſi, comme il y a des dieux, des rois, de ſimples citoyens, des bergers, des animaux, & que l'art s'eſt plu à les imiter dans leurs actions vraies ou vraiſſemblables, il y a auſſi des opéra, des tragédies, des comédies, des paſtorales, des apologues; & c'eſt la ſeconde diviſion dont chaque membre peut-être encore ſous-diviſé, ſelon la diverſité des objets, quoique dans le même genre.

Ces diverſes eſpeces de *poëmes* ont leur ſtyle & leurs regles particulieres dont il eſt parlé ſous chaque article: c'eſt aſſez d'obſerver ici que tous les *poëmes* ſont deſtinés à inſtruire ou à plaire, c'eſt-à-dire que dans les uns l'auteur ſe propoſe principalement d'inſtruire, & dans les autres de plaire, ſans qu'un objet excluſe l'autre. L'utile domine dans le premier genre, l'agrément dans le ſecond; mais dans l'un l'utile a beſoin d'être paré de quelqu'agrément; & dans l'autre l'agrément doit être ſoutenu par l'utile, ſans quoi le premier paroît dur, ſec & triſte, l'autre fade, inſipide & vuide. (*D. J.*)

POEME BUCOLIQUE *voyez* PASTORALE, *Poéſie.*

POEME COMIQUE, *voyez* COMÉDIE COMIQUE, *&* POETE COMIQUE.

POEME CYCLIQUE, (*Poéſie.*) il y en a de trois ſortes. Le premier eſt lorſque le poete pouſſe ſon ſujet depuis un certain tems juſqu'à un autre, comme depuis le commencement du monde juſqu'au retour d'Ulyſſe, & qu'il lie tous les évenemens par une enchaînure indiſſoluble, de maniere que l'on puiſſe remonter de la fin au commencement; comme on eſt allé du commencement à la fin. C'eſt de cette maniere que les métamorphoſes d'Ovide ſont un poëme cyclique, *perpetuum carmen*, parce que la premiere fable eſt la cauſe de la ſeconde, que la ſeconde produit la troiſieme, que la quatrieme naît de celle-ci; & ainſi des autres. C'eſt pourquoi Ovide a donné ce nom à ſon *poëme* dès l'entrée.

Primaque ab origine mundi
In mea perpetuum deducite tempora carmen.

A cette ſorte de *poëme* étoit directement oppoſée la compoſition que les Grecs nommoient *atacte*, c'eſt-à-dire, ſans liaiſon, parce qu'on y voyoit pluſieurs hiſtoires ſans ordre, comme dans la *mopſopie* d'Euphorion qui contenoit preſque tout ce qui s'étoit paſſé dans l'Attique.

L'autre eſpece de *poëme cyclique* eſt, lorſque le poëte prend un ſeul ſujet & une ſeule action pour lui donner une étendue raiſonnable dans un certain nombre de vers; dans ce ſens l'Iliade & l'Enéide ſont auſſi des *poëmes cycliques*, dont l'un a en vue de chanter la colere d'Achille, fatale aux Troyens, & l'autre l'établiſſement d'Enée en Italie.

On compte encore une troiſieme eſpece de *poëme cyclique*, lorſque le poëte traite une hiſtoire depuis ſon commencement juſqu'à la fin: comme par exemple l'auteur de la théſéide dont parle Ariſtote; car il avoit ramaſſé dans ce ſeul *poëme* tout ce qui étoit arrivé à ſon héros; comme Antimaque, qui avoit fait la thébaïde, qui a été appellée *cyclique* par les anciens, & celui dont parle Horace dans l'*art poétique*.

Nec ſic incipies ut ſcriptor cyclicus olim.
Fortunam Priami cantabo & nobile bellum.

Ce poëte n'avoit pas ſeulement parlé de la guerre de Troye dès ſon commencement; mais il avoit épuiſé toute l'hiſtoire de ce prince, ſans oublier aucune de ſes avantures, ni la moindre particularité de ſa vie; il nous reſte aujourd'hui un *poëme* dans ce goût: c'eſt l'achilléide de Stace; car ce poëte y a chanté Achille tout entier. Homere en avoit laiſſé à dire plus qu'il n'en avoit dit; mais Stace n'a voulu rien oublier. C'eſt cette derniere eſpece de *poëme* qu'Ariſtote blâme, avec raiſon, à cauſe de la multiplication vicieuſe de fables, qui ne peut être excuſée par l'unité du héros.

Il réſulte de ce détail, que les poëtes cycliques ſont ceux qui, ſans emprunter de la poéſie cet art de déplacer les évenemens pour les faire naître les uns des autres avec plus de merveilleux, en les rapportant tous à une ſeule & même action, ſuivoient dans leurs *poëmes* l'ordre naturel & méthodique de l'hiſtoire ou de la fable, & ſe propoſoient, par exemple, de mettre en vers tout ce qui s'étoit paſſé depuis un certain tems juſqu'à un autre, ou la vie entiere de quelque prince, dont les avantures avoient quelque choſe de grand & de ſingulier. (*D. J.*)

POEME DIDACTIQUE, (*Poéſie.*) *poëme* où l'on ſe propoſe par des tableaux d'après nature, d'inſtruire, de tracer les lois de la raiſon, du bon ſens, de guider les arts, d'orner & d'embellir la vérité, ſans lui faire rien perdre de ſes droits. Ce genre eſt une ſorte d'uſurpation que la poéſie a fait ſur la proſe.

Le fond naturel de celle-ci eſt l'inſtruction. Comme elle eſt plus libre dans ſes expreſſions & dans ſes tours, & qu'elle n'a point la contrainte de l'harmonie poétique, il lui eſt plus aiſé de rendre nettement les idées, & par conſéquent de les faire paſſer telles qu'elles ſont dans l'eſprit de ceux qu'on inſtruit. Auſſi les récits de l'hiſtoire, les ſciences, les arts ſont-ils traités en proſe. La raiſon en eſt ſimple: quand il s'agit d'un ſervice important, on en prend le moyen le plus ſûr & le plus facile; & ce moyen en fait d'inſtruction eſt ſans contredit la proſe.

Cependant, comme il s'eſt trouvé des hommes qui réuniſſoient en même tems les connoiſſances & le talent de faire des vers, ils ont entrepris de joindre dans leurs ouvrages ce qui étoit joint dans leur perſonne, & de revêtir de l'expreſſion & de l'harmonie de la poéſie, des matieres qui étoient de pure doctrine. C'eſt de-là que ſont venus les ouvrages & les jours d'Héſiode, les ſentences de Théognis, la thérapeutique de Nicandre, la chaſſe & la pêche d'Oppien; & pour parler des Latins, les *poëmes* de Lucrece ſur la nature, les géorgiques de Virgile, la pharſale de Lucain & quelques autres.

Mais dans tous ces ouvrages, il n'y a de poétique que la forme. La matiere étoit faite; il ne s'agiſſoit que de la revêtir. Ce n'eſt point la fiction qui a fourni les choſes, ſelon les regles de l'imitation, c'eſt la vérité même. Auſſi l'imitation ne porte-t-elle ſes regles que ſur l'expreſſion. C'eſt pourquoi le *poëme didactique* en général peut ſe définir: la vérité miſe en vers: & par oppoſition, l'autre eſpece de poéſie, la fiction miſe en vers. Voilà les deux extrémités: le *didactique* pur, & le poétique pur.

Entre ces deux extrémités, il y a une infinité de milieux, dans leſquels la fiction & la vérité ſe mêlent & s'entr'aident mutuellement; & les ouvrages qui s'y trouvent renfermés ſont poétiques ou didactiques, plus ou moins, à-proportion qu'il y a plus ou moins de fiction ou de vérité. Il n'y a preſque point de fiction pure, même dans les *poëmes* proprement dits; & réciproquement il n'y a preſque point de vérité ſans quelque mélange de fiction dans les *poëmes didactiques*. Il y en a même quelquefois dans la proſe. Les interlocuteurs des dialogues de Platon, ceux des livres philoſophiques de Cicéron ſont faits; & leur caractere ſoutenu eſt poétique. Il en eſt de même des diſcours dont Tite-Live a embelli ſon hiſtoire. Ils ne ſont guere plus vrais que ceux de Junon ou d'Enée dans le *poëme* de Virgile. Il n'y a entr'eux de différence qu'en ce que Tite-Live a tiré les ſiens des faits hiſtoriques; au lieu que Virgile les a tirés

d'une

d'une hiſtoire fabuleuſe. Ils ſont les uns & les autres également de la façon de l'écrivain.

Le *poëme* didactique peut traiter autant d'eſpeces de ſujets que la vérité a de genres; il peut être hiſtorique; telle eſt la pharſale de Lucain; *voyez* POEME HISTORIQUE, POEME PHILOSOPHIQUE. Il peut donner des préceptes pour régler les opérations dans un art, comme dans l'agriculture, dans la poéſie, *&c.* telles ſont les géorgiques de Virgile, & l'art poëtique d'Horace, qu'on nomme ſimplement *poëme didactique*.

Mais toutes ces eſpeces de *poëmes* ne ſont pas tellement ſéparées, qu'elles ſe prêtent quelquefois un ſecours mutuel. Les ſciences & les arts ſont freres & ſœurs; c'eſt un principe qu'on ne ſauroit trop répéter dans cette matiere. Leurs biens ſont communs entr'eux; & ils prennent partout ce qui peut leur convenir. Ainſi, dans la poéſie philoſophique il entre quelquefois des faits hiſtoriques, & des obſervations tirées des arts. Pareillement dans les *poëmes* hiſtoriques & didactiques, il entre ſouvent des raiſonnemens & des principes. Mais ces emprunts ne conſtituent pas le fond du genre. Ils n'y viennent que comme auxiliaires, ou quelquefois comme délaſſemens, parce que la variété eſt le repos de l'eſprit. Quand l'eſprit eſt las du genre d'une couleur, on lui en offre une autre qui exerce une autre faculté, & qui donne à celle qui étoit fatiguée le tems de réparer ſes forces.

Il y a plus; car quelles libertés ne ſe donnent pas les Poëtes? Quelquefois ils ſe laiſſent emporter au gré de leur imagination; & las de la vérité, qui ſemble leur faire porter le joug, ils prennent l'eſſor, s'abandonnent à la fiction, & jouiſſent de tous les droits du génie. Alors ils ceſſent d'être hiſtoriens, philoſophes, artiſtes. Ils ne ſont plus que poëtes. Ainſi Virgile ceſſe d'être agriculteur quand il raconte les fables d'Ariſtée & d'Orphée. Il quitte la vérité pour le vraiſſemblable; il eſt maître & créateur de ſa matiere. Ce qui pourtant n'empêche pas que la totalité de ſon *poëme* ne ſoit dans le genre *didactique*. Son épiſode eſt dans ſon *poëme*, ce qu'une ſtatue eſt dans une maiſon; c'eſt-à-dire un morceau de pur ornement dans un édifice fait pour l'uſage.

Les *poëmes didactiques* ont, comme tous les ouvrages, dès qu'ils ſont achevés & finis, un commencement, un milieu & une fin. On propoſe le ſujet, on le traite, on l'acheve. Voilà qui peut ſuffire ſur la matiere du *poëme didactique*; venons à la forme.

Les Muſes ſavent tout, non-ſeulement ce qui eſt, mais encore ce qui peut être, ſur la terre, dans les enfers, au ciel, dans tous les eſpeces ſoit réels, ſoit poſſibles. Par conſéquent ſi les poëtes, quand ils ont voulu feindre des choſes qui n'étoient pas, ont pu les mettre dans la bouche des Muſes, pour leurs donner par-là plus de crédit; ils ont pu à plus forte raiſon, y mettre les choſes vraies & réelles, & leur faire dicter des vers ſoit ſur les ſciences, ſoit ſur l'hiſtoire, ſoit ſur la maniere d'élever & de perfectionner les arts. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée la forme poétique qui conſtitue le *poëme didactique* ou de doctrine.

Il a toujours été permis à tout auteur de choiſir la forme de ſon ouvrage, & loin de lui faire un crime d'employer quelque tour adroit pour rendre le ſujet qu'il traite plus agréable, on lui en ſait gré, quand il ſoutient le ton qu'il a pris, & qu'il eſt fidele à ſon plan.

Les poetes didactiques n'ont pas jugé à-propos de faire parler de ſimples mortels. Ils ont invoqué les divinités. Et comme ils ſe ſont ſuppoſés exaucés, ils ont parlé en hommes inſpirés, & à-peu-près comme ils s'imaginoient que les dieux l'auroient fait. C'eſt ſur cette ſuppoſition que ſont fondées toutes le regles générales du *poëme didactique* quant à la forme. Voici ſes regles générales.

1°. Les poëtes didactiques cachent l'ordre juſqu'à un certain point. Ils ſemblent ſe laiſſer aller à leur génie, & ſuivre la matiere telle qu'elle ſe préſente, ſans s'embarraſſer de la conduire par une ſorte de méthode qui avoueroit l'art. Ils évitent tout ce qui auroit l'air compaſſé & meſuré. Ils ne mettront cependant point la mort d'un héros avant ſa naiſſance, ni la vendange avant l'été. Le deſordre qu'ils ſe permettent n'eſt que dans les petites parties, où il paroît un effet de la négligence & de l'oubli plutôt que de l'ignorance. Dans les grandes, ils ſuivent ordinairement l'ordre naturel.

2°. La ſeconde regle eſt une ſuite de la premiere. En vertu du droit que ſe donnent les poëtes, de traiter les matieres en écrivains libres & ſupérieurs, ils mêlent dans leurs ouvrages des choſes étrangeres à leur ſujet, qui n'y viennent que par occaſion; & cela pour avoir le moyen de montrer leur érudition, leur ſupériorité, leur commerce avec les muſes. Tels ſont les épiſodes d'Ariſtée & d'Orphée, les métamorphoſes de quelque nymphe en ſouci, en riviere, en rocher.

3°. La troiſieme regarde l'expreſſion. Ils s'arrogent tous les privileges du ſtyle poétique. Ils chargent les idées en prenant des termes métaphoriques, au lieu des termes propres, en y ajoutant des idées acceſſoires par les épithètes qui fortifient, augmentent, modifient les idées principales. Ils emploient des tours hardis, des conſtructions licentieuſes, des figures de mots & de penſées qu'ils placent d'une façon ſinguliere. Ils ſement des traits d'une érudition détournée & peu commune. Enfin, ils prennent tous les moyens de perſuader à leurs lecteurs, que c'eſt un génie qui leur parle, afin d'étonner par-là leur eſprit, & de maîtriſer leur attention.

La quatrieme regle & la plus importante à ſuivre, eſt de rendre le *poëme didactique* le plus intéreſſant qu'il eſt poſſible. Tous les auteurs de goût qui ont compoſé de tels *poëmes*, & qui ont employé les arts à nous donner des leçons, ſe ſont conduits ſur ce principe. Afin de ſoutenir l'attention du lecteur, ils ont ſemé leurs vers d'images qui peignent des objets touchans; car les objets, qui ne ſont propres qu'à ſatisfaire notre curioſité, ne nous attachent pas autant que les objets qui ſont capables de nous attendrir. S'il m'eſt permis de parler ainſi, l'eſprit eſt d'un commerce plus difficile que le cœur.

Quand Virgile compoſa les géorgiques, qui ſont un *poëme didactique*, dont le titre nous promet des inſtructions ſur l'agriculture & ſur les occupations de la vie champêtre, il eut attention à le remplir d'imitations faites d'après des objets qui nous auroient attachés dans la nature. Virgile ne s'eſt pas même contenté de ces images répandues avec un art infini dans tout l'ouvrage. Il place dans un de ſes livres une diſſertation faite à l'occaſion des préſages du ſoleil, & il y traite avec toute l'invention dont la poéſie eſt capable, le meurtre de Jules-Céſar, & le commencement de regne d'Auguſte. On ne pouvoit pas entretenir les Romains d'un ſujet qui les intéreſſât davantage.

Virgile met dans un autre livre la fable miraculeuſe d'Ariſtée, & la peinture des effets de l'amour. Dans un autre c'eſt un tableau de la vie champêtre qui forme un payſage riant & rempli des figures les plus aimables. Enfin, il inſere dans cet ouvrage l'aventure tragique d'Orphée & d'Euridice, capable de faire fondre en larmes ceux qui la verroient véritablement.

Il eſt ſi vrai que ce ſont ces images qui ſont cauſe qu'on ſe plaît tant à lire les géorgiques, que l'attention ſe relâche ſur les vers qui donnent les préceptes que le titre a promis. Suppoſé même que l'objet qu'un *poëme didactique* nous préſente fût ſi curieux qu'on le lût une fois avec plaiſir, on ne le reliroit pas avec la même ſatisfaction qu'on relit une églogue. L'eſprit ne ſauroit jouir deux fois du plaiſir d'apprendre la même choſe; mais le cœur peut jouir deux fois du plaiſir de ſentir la même émotion. Le plaiſir d'apprendre eſt conſommé par le plaiſir de ſavoir.

Les *poëme didactique*, que leurs auteurs ont dédaigné d'embellir par des tableaux pathétiques aſſez fréquens, ne ſont guere entre les mains du commun des hommes. Quel que ſoit le mérite de ces *poëmes*, on en regarde la lecture comme une occupation ſérieuſe, & non pas comme un plaiſir. On les aime moins, & le public n'en retire guere que les vers qui contiennent des tableaux pareils à ceux dont on loue Virgile d'avoir enrichi les géorgiques.

Il n'eſt perſonne qui n'admire le génie & la verve de Lucrece, l'énergie de ſes expreſſions, la maniere hardie dont il peint des objets pour leſquels le pinceau de la poéſie ne paroiſſoit point fait, enfin ſa dextérité pour mettre en vers des choſes que Virgile lui même auroit peut-être déſeſperé de pouvoir dire en langage des dieux: mais Lucrece eſt bien plus admiré qu'il n'eſt lu. Il y a plus à profiter dans ſon *poëme de natura rerum*, que dans l'énéide de Virgile: cependant tout le monde lit & relit Virgile; & peu de perſonnes ſont de Lucrece leur livre favori. On ne lit ſon ouvrage que de propos délibéré. Il n'eſt point, comme l'énéide, un de ces livres ſur leſquels un attrait inſenſible fait d'abord porter la main quand on veut lire une heure ou deux. Qu'on compare le nombre des traductions de Lucrece avec le nombre des traductions de Virgile dans toutes les langues polies, & l'on trouvera quatre traductions de l'énéide de Virgile, contre une traduction du *poëme de natura rerum*. Les hommes aimeront toujours mieux les livres qui les toucheront que les livres qui inſtruiront. Comme l'ennui leur eſt plus à charge que l'ignorance, ils préferent le plaiſir d'être émus, au plaiſir d'être inſtruits. (*D. J.*)

Poeme dramatique, (*Poésie.*) représentation d'actions merveilleuses, héroïques ou bourgeoises.

Le *poëme dramatique* est ainsi nommé du mot grec δρᾶμα, qui vient de l'éolique, δρᾶιν ou δρῆν, lequel signifie *agir*; parce que dans cette espece de *poëme*, on ne raconte point l'action comme dans l'épopée, mais qu'on la montre elle-même dans ceux qui la représentent. L'action dramatique est soumise aux yeux, & doit se peindre comme la vérité: or le jugement des yeux, en fait de spectacle, est infiniment plus redoutable que celui des oreilles. Cela est si vrai, que dans les drames mêmes, on met en récit ce qui seroit peu vraissemblable en spectacle. On dit qu'Hippolyte a été attaqué par un monstre & déchiré par les chevaux, parce que si on eût voulu représenter cet événement plutôt que de le raconter, il y auroit eu une infinité de petites circonstances qui auroient trahi l'art & changé la pitié en risée. Le précepte d'Horace y est formel; & quand Horace ne l'auroit point dit, la raison le dit assez.

On y exige encore non-seulement que l'action soit une, mais qu'elle se passe toute en un même jour, en un même lieu. La raison de tout cela est dans l'imitation.

Comme toute action se passe en un lieu, ce lieu doit être convenable à la qualité des acteurs. Si ce sont des bergers, la scène est en paysage: celle des rois est un palais, ainsi du reste.

Pourvu qu'on conserve le caractere du lieu, il est permis de l'embellir de toutes les richesses de l'art; les couleurs & la perspective en font toute la dépense. Cependant il faut que les mœurs des acteurs soient peintes dans la scène même; qu'il y ait une juste proportion entre la demeure & le maître qui l'habite; qu'on y remarque les usages des tems, des pays, des nations. Un américain ne doit être ni vêtu, ni logé comme un françois; ni un françois comme un ancien romain; ni même comme un espagnol moderne. Si on n'a point de modele, il faut s'en figurer un, conformément à l'idée que peuvent en avoir les spectateurs.

Les deux principales especes de *poëmes dramatiques* sont la tragédie & la comédie, ou comme disoient les anciens, le cothurne & le brodequin.

La tragédie partage avec l'épopée la grandeur & l'importance de l'action, & n'en differe que par le dramatique seulement. Elle imite le beau, le grand; la comédie imite le ridicule. L'une éleve l'ame & forme le cœur; l'autre polit les mœurs, & corrige le dehors. La tragédie nous humanise par la compassion, & nous retient par la crainte, [illegible]: la comédie nous ôte le masque à demi, & nous présente adroitement le miroir. La tragédie ne fait pas rire, parce que les sottises des grands sont presque des malheurs publics.

Quidquid delirant reges, plectuntur achivi.

La comédie fait rire, parce que les sottises des petits ne sont que des sottises: on n'en craint point les suites. La tragédie excite la terreur & la pitié, ce qui est signifié par le nom même de la tragédie. La comédie fait rire, & c'est ce qui la rend comique ou comédie.

Au reste, la poésie dramatique fit plus de progrès depuis 1635 jusqu'en 1665; elle se perfectionna plus en ces 30 années-là, qu'elle ne l'avoit fait dans les trois siecles précédens. Rotrou parut en même tems que Corneille, Racine, Moliere & Quinaut vinrent bientôt après. Quels progrès a fait depuis parmi nous cette même poésie dramatique? aucun. Mais il est inutile d'entrer ici dans de plus grands détails. *Voy.* Comédie, Tragédie, Drame, Dramatique, Opéra, *&c.* (*D. J.*)

Poeme épique, (*Poésie.*) récit poétique de quelque grande action qui intéresse des peuples entiers, ou même tout le genre humain. Les Homere & les Virgile en ont fixé l'idée jusqu'à ce qu'ils vienne des modeles plus accomplis.

Le *poëme épique* est bien différent de l'histoire, quoiqu'il ait avec elle une ressemblance apparente. L'histoire est consacrée à la vérité, mais l'*épopée* peut ne vivre que de mensonges; elle ne connoît d'autres bornes que celles de la possibilité.

Quand l'histoire, continue M. le Batteux, a rendu son témoignage, tout est fait pour elle; on ne lui demande rien au-delà. On veut au contraire que l'épopée charme le lecteur, qu'elle excite son admiration, qu'elle occupe en même tems la raison, l'imagination, l'esprit; qu'elle touche les cœurs, étonne les sens, & fasse éprouver à l'ame une sorte de situations délicieuses, qui ne soient interrompues quelques instans que pour les renouveller avec plus de vivacité.

L'histoire présente les faits sans songer à plaire par la singularité des causes ou des moyens. C'est le portrait des tems & des hommes; par conséquent l'image de l'inconstance & du caprice, de mille variations qui semblent l'ouvrage du hasard & de la fortune. L'*épopée* ne raconte qu'une action, & non plusieurs. Cette action est essentiellement intéressante; ses parties sont concertées; les causes sont vraissemblables: les acteurs ont des caracteres marqués, des mœurs soutenues; c'est un tout entier, proportionné, ordonné, parfaitement lié dans toutes ses parties.

Enfin l'histoire ne montre que les causes naturelles; elle marche, ses mémoires & ses dates à la main; ou si, guidée par la philosophie, elle va quelquefois dans le cœur des hommes chercher les principes secrets des événemens, que le vulgaire attribue à d'autres causes; jamais elle ne remonte au-delà des forces, ni de la prudence humaine. L'*épopée* est le récit d'une muse, c'est-à-dire d'une intelligence céleste, laquelle a vû non-seulement le jeu de toutes les causes naturelles, mais encore l'action des causes surnaturelles, qui préparent les ressorts humains, qui leur donnent l'impulsion & la direction pour produire l'action qui est l'objet du *poëme*.

La premiere idée qui se présente à un poëte qui veut entreprendre cet ouvrage, c'est d'immortaliser son génie, c'est la fin de l'ouvrier; cette idée le conduit naturellement au choix d'un sujet qui intéresse un grand nombre d'hommes, & qui soit en même tems capable de porter le merveilleux: ce sujet ne peut être qu'une action.

Pour en dresser toutes les parties & les rédiger en un seul corps, il fait comme les hommes qui agissent, il se propose un but où se portent tous les efforts de ceux qu'il fait agir: c'est la fin de l'ouvrage.

Toutes les parties étant ainsi ordonnées vers un seul terme marqué avec précision, le poëte fait valoir tous les privileges de son art. Quoique son sujet soit tiré de l'histoire, il s'en rend le maître: il ajoute, il retranche, il transpose, il crée, il dresse les machines à son gré, il prépare de loin des ressorts secrets, des forces mouvantes; il dessine d'après les idées de la belle nature les grandes parties; il détermine les caracteres de ses personnages; il forme le labyrinthe de l'intrigue; il dispose tous ses tableaux selon l'intérêt de l'ouvrage, & conduisant son lecteur de merveilles en merveilles, il lui laisse toujours appercevoir dans le lointain une perspective plus charmante, qui séduit sa curiosité, & l'entraîne malgré lui jusqu'au dénouement & à la fin du *poëme*.

Il est vrai que ni la société ni l'histoire ne lui offrent point de tableaux si parfaits & si achevés. Mais il suffit qu'elles lui en montrent les parties, & qu'il ait lui en soi les principes qui doivent le guider dans la composition du tout.

Le plan de toute l'action étant dressé de la sorte, il invoque la muse qui doit l'inspirer: aussi-tôt après cette invocation il devient un autre homme.

. . . . Cui talia fanti
. . . . Subito non vultus, non color unus;
Et rabie fera corda tument, majorque videri,
Nec mortale sonans, afflatur numine quando
Jam propiore dei . . . . Tras Ambisiade . . . .

Il est autant dans le ciel que sur la terre: il paroît tout pénétré de l'esprit divin; ses discours ressemblent moins au témoignage d'un historien scrupuleux qu'à l'extase d'un prophete. Il appelle par leurs noms les choses qui n'existent pas encore: il voit plusieurs siecles auparavant la mer Caspienne qui frémit, & les sept embouchures du Nil qui se troublent dans l'attente d'un héros.

Ce ton majestueux se soutient: tout s'annoblit dans sa bouche; les pensées, les expressions, les tours, l'harmonie, tout est rempli de hardiesse & de pompe. Ce n'est point le tonnerre qui gronde par intervalle, qui éclate & qui se tait; c'est un grand fleuve qui roule ses flots avec bruit, & qui étonne le voyageur qui l'entend de loin dans une vallée profonde: en un mot, c'est un dieu qui fait récit à des dieux.

Je ne discuterai point ici ce qui concerne le plan de l'*épopée*, son choix, son action, son nœud, son dénouement, ses épisodes, ses personnages & son style: toutes ces choses ont été traitées profondément *au mot* Epopée. J'y renvoie le lecteur, & je me borne aux remarques générales les plus importantes qu'on trouvera ingénieusement détaillées dans un discours de M. de Voltaire sur cette matiere.

Que l'action du *poëme épique* soit simple ou complexe, dit ce beau génie; qu'elle s'acheve dans un mois ou dans une année, ou qu'elle dure plus long-tems; que la

scène

scène soit fixée dans un seul endroit, comme dans l'Iliade; que le héros voyage de mers & en mers, comme dans l'Odyssée; qu'il soit heureux ou infortuné, furieux comme Achille, ou pieux comme Enée; qu'il y ait un principal personnage ou plusieurs; que l'action se passe sur la terre ou sur la mer, sur le rivage d'Afrique comme dans la Luziada, dans l'Amérique comme dans l'Araucana, dans le ciel, dans l'enfer, hors des limites de notre monde, comme dans le paradis de Milton; il n'importe, le *poëme* sera toujours un *poëme épique*, un *poëme* héroïque, à-moins qu'on ne lui trouve un nouveau titre proportionné à son mérite.

Si vous faites scrupule, disoit le célebre M. Adisson, de donner le titre de *poëme épique* au *paradis perdu* de Milton, appellez-le, si vous voulez, un *poëme divin*; donnez-lui tel nom qu'il vous plaira, pourvu que vous confessiez que c'est un ouvrage aussi admirable en son genre que l'Enéide; ne disputons jamais sur les noms, c'est une puérilité impardonnable.

Mais le point de la question & de la difficulté est de savoir sur quoi les nations polies se réunissent, & sur quoi elles different. Un *poëme épique* doit par-tout être fondé sur le jugement, & embelli par l'imagination; ce qui appartient au bon sens, appartient également à toutes les nations du monde. Toutes vous diront qu'une action, une & simple qui se développe aisément & par degré, & qui ne coute point une attention fatiguante, leur plaira davantage qu'un amas confus d'aventures monstrueuses. On souhaite généralement que cette unité si sage soit ornée d'une variété d'episodes, qui soient comme les membres d'un corps robuste & proportionné.

Plus l'action sera grande, plus elle plaira à tous les hommes dont la foiblesse est d'être séduite par tout ce qui est au-delà de la vie commune. Il faudra sur-tout que cette action soit intéressante; car tous les cœurs veulent être remués, & un *poëme* parfait d'ailleurs, s'il ne touchoit point, seroit insipide en tout tems & en tout pays. Elle doit être entiere, parce qu'il n'y a point d'homme qui puisse être satisfait, s'il ne reçoit qu'une partie du tout qu'il s'est promis d'avoir.

Telles sont à-peu-près les principales regles que la nature dicte à toutes les nations qui cultivent les lettres; mais la machine du merveilleux, l'intervention d'un pouvoir céleste, la nature des épisodes, tout ce qui dépend de la tyrannie de la coutume & de cet instinct qu'on nomme *goût*; voilà sur quoi il y a mille opinions, & point de regles générales.

Nous devons admirer ce qui est universellement beau chez les anciens, nous devons nous prêter à ce qui étoit beau dans leur langue & dans leurs mœurs, mais ce seroit s'égarer étrangement que de les vouloir suivre en tout à la piste. Nous ne parlons point la même langue; la religion qui est presque toujours le fondement de la *poésie épique*, est parmi nous l'opposé de leur mythologie. Nos coutumes sont plus différentes de celles des héros du siege de Troie que de celles des Américains. Nos combats, nos sieges, nos flottes n'ont pas la moindre ressemblance; notre philosophie est en tout le contraire de la leur. L'invention de la poudre, celle de la boussole, de l'Imprimerie, tant d'autres arts qui ont été apportés récemment dans le monde, ont, en quelque façon, changé la face de l'univers, ensorte qu'un poëte *épique* entouré de tant de nouveautés doit avoir un génie bien stérile, ou bien timide, s'il n'ose pas être neuf lui-même.

Qu'Homere nous représente ses dieux s'enyvrant de nectar, & riant sans fin de la mauvaise grace dont Vulcain leur sert à boire, cela étoit bon de son tems, où les dieux étoient ce que les fées sont dans le nôtre. Mais assûrément personne ne s'avisera aujourd'hui de représenter dans un *poëme* une troupe d'anges & de saints buvant & riant à table. Que diroit-on d'un auteur qui iroit, après Virgile, introduire des harpies enlevant le dîner de son héros?

En un mot, admirons les anciens; mais que notre admiration ne soit pas une superstition aveugle: ne faisons pas cette injustice à la nature humaine & à nous-mêmes, de fermer nos yeux aux beautés qu'elle répand autour de nous, pour ne regarder & n'aimer que ses anciennes productions dont nous ne pouvons pas juger avec autant de sûreté.

Il n'y a point de monumens en Italie qui méritent plus l'attention d'un voyageur que la Jérusalem du Tasse; Milton fait presque autant d'honneur à l'Angleterre que le grand Newton. Le Camoens est en Portugal ce que Milton est en Angleterre.

C'est sans doute un grand plaisir pour un homme qui pense de lire attentivement tous ces *poëmes épiques* de différente nature nés en des siecles & dans des pays éloignés les uns des autres. En les examinant impartialement, on n'ira point demander à Aristote ce qu'il faut penser d'un auteur anglois ou portugais, ni à M. Perrault, comme on doit juger de l'Iliade. On ne se laissera point tyranniser par Scaliger & par le Bossu, mais on tirera ses regles de la nature & des exemples frappans, & pour-lors on jugera entre les dieux d'Homere & le vrai Dieu chanté par Milton, entre Calypso & Didon, Armide & Eve.

De beaux génies & de grands maîtres de l'art se sont ainsi conduits pour juger sainement les poëtes *épiques*; &, comme j'ai leurs écrits sous les yeux, je puis aisément *passer* ici quelques-uns des principaux traits de leurs desseins. Commençons par *Homere*.

Ce grand poëte vivoit probablement environ 850 ans avant l'ère chrétienne. Il étoit contemporain d'Hésiode & fleurissoit trois générations après la guerre de Troie; ainsi il pouvoit avoir vu dans son enfance quelques vieillards qui avoient été à ce siege; & il devoit avoir parlé souvent à des Grecs d'Europe & d'Asie, qui avoient vu Ulysse & Ménélas. Quand il composa l'Iliade & l'Odyssée, il ne fit donc que mettre en vers une partie de l'histoire & des fables de son tems.

Les Grecs n'avoient alors que des poëtes pour historiens & pour théologiens; ce ne fut même que 400 ans après Hésiode & Homere qu'on se réduisit à écrire l'histoire en prose. Cet usage qui paroîtra bien ridicule à beaucoup de lecteurs, étoit très-raisonnable. Un livre en ces tems-là étoit une chose aussi rare qu'un bon livre l'est aujourd'hui: loin de donner au public l'histoire *in-folio* de chaque village, comme on a fait à présent, on ne transmettoit à la postérité que les grands événemens qui devoient l'intéresser. Le culte des dieux & l'histoire des grands hommes étoient les seuls sujets de ce petit nombre d'écrits: on les composa long-tems en vers chez les Egyptiens & chez les Grecs, parce qu'ils étoient destinés à être retenus par cœur & à être chantés: telle étoit la coutume de ces peuples si différens de nous. Il n'y eut jusqu'à Hérodote d'autre histoire parmi eux qu'en vers, & ils n'eurent dans aucun tems de poésie sans musique.

Celle d'Homere se chantoit par morceaux détachés, auxquels on donnoit des titres particuliers, comme *le combat des vaisseaux*, la *Patroclée*; la *grotte de Calypso* on les appelloit *rapsodies*, & ceux qui les chantoient *rapsodistes*. Ce fut Pisistrate, roi d'Athènes, qui rassembla ces morceaux, qui les arrangea dans leur ordre naturel, & qui en composa les deux corps de poésie que nous avons sous le nom d'*Iliade* & d'*Odyssée*. On en fit ensuite plusieurs éditions fameuses. Aristote en fit une pour Alexandre le Grand, qui la mit dans une précieuse cassette qu'il avoit trouvée parmi les dépouilles de Darius, & qu'on nomma *l'édition de la cassette*. Enfin Aristarque, que Ptolomée Philométor avoit fait gouverneur de son fils Evergetes, en fit une si correcte & si exacte, que son nom est devenu celui de la *saine critique*. On dit un *Aristarque* pour dire *un bon juge* en matiere de goût; c'est son édition qu'on prétend que nous avons aujourd'hui.

Autant les ouvrages d'Homere sont connus, autant est-on dans l'ignorance sur sa personne. Tout ce qu'on sait de vrai, c'est que long-tems après sa mort on lui a érigé des statues & élevé des temples. Sept villes puissantes se sont disputé l'honneur de l'avoir vu naître; mais la commune opinion est que de son vivant il fut exposé aux injures de la fortune, qu'il avoit à peine un domicile, & que celui dont la postérité a fait un dieu, a vécu pauvre & misérable, deux choses très-compatibles, & que plusieurs grands hommes ont éprouvé dans tous les tems & dans tous les lieux. On admire les qualités de son cœur qu'il a peint dans ses écrits, sa modestie, sa droiture, la simplicité & l'élévation de ses sentimens.

L'Iliade qui est son grand ouvrage, est plein de dieux & de combats. Ces sujets plaisent naturellement aux hommes, ils aiment ce qui leur paroît terrible; ils sont comme les enfans qui écoutent avidement ces contes de sorciers qui les effrayent. Il y a des fables pour tout âge, & il n'y a point de nation qui n'ait eu les siennes.

De ces deux sujets qui remplissent l'Iliade naissent les deux grands reproches que l'on fait à Homere, on lui impute l'extravagance de ses dieux & la grossiereté de ses héros: c'est reprocher à un peintre d'avoir donné à ses figures des habillemens de son tems. Homere a peint les dieux tels qu'on les croyoit, & les hommes tels qu'ils étoient. Ce n'est pas un grand mérite de trouver de l'absurdité dans la théologie païenne, mais il faudroit être bien dépourvu de goût pour ne pas aimer certaines

fables

fables d'Homere. Si l'idée des trois graces qui doivent toujours accompagner la déesse de la beauté, si la ceinture de Vénus sont de son invention, quelles louanges ne lui doit-on pas pour avoir ainsi orné cette religion que nous lui reprochons? Et si ces fables étoient déja reçues avant lui, peut-on mépriser un siecle qui avoit trouvé des allégories si justes & si charmantes?

Quant à ce qu'on appelle *grossiereté* dans les héros d'Homere, on peut rire tant qu'on voudra, de voir Patrocle préparer le dîner avec Achille. Achille & Patrocle ne perdent rien à cela de leur héroïsme; & la plûpart de nos généraux qui portent dans un camp tout le luxe d'une cour efféminée, n'égaleront jamais ces héros qui faisoient leur cuisine eux-mêmes. On peut se moquer de la princesse Nausica, qui, suivie de ses femmes, va laver ses robes & celles du roi & de la reine. Cette simplicité si respectable, vaut bien mieux que la vaine pompe & l'oisiveté dans lesquelles les personnes d'un haut rang sont nourries.

Ceux qui reprochent à Homere d'avoir tant loué la force de ses héros, ne savent pas qu'avant l'invention de la poudre, la force du corps décidoit de tout dans les batailles. Ils ignorent que cette force est l'origine de tout pouvoir chez les hommes, & que c'est par cette supériorité seule, que les nations du Nord ont conquis notre hemisphere, depuis la Chine jusqu'au mont Atlas. Les anciens se faisoient une gloire d'être robustes; leurs plaisirs étoient des exercices violens; ils ne passoient point leurs jours à se faire traîner dans des chars mollement suspendus, à couvert des influences de l'air, pour aller porter languissamment, d'une maison dans une autre, leur ennui & leur inutilité. En un mot, Homere avoit à représenter un Ajax & un Hector, non un courtisan de Versailles ou de Saint-James.

Je ne prétens pas cependant justifier Homere de tout défaut; mais j'aime la maniere dont Horace le juge; c'est un soupçon, plutôt qu'une accusation; & il est même fâché d'avoir ce soupçon. Les beautés de ses ouvrages sont si grandes, que j'oublie les momens où il me paroît sommeiller. On retrouve par-tout dans ses poésies un génie créateur, une imagination riche & brillante, un enthousiasme presque divin. Il a réuni toutes les parties; le gracieux, le riant, le grave & le sublime; & à ce dernier égard il est bien supérieur à Virgile.

Je ne m'attacherai point à montrer son talent dans l'invention, son goût dans la disposition, sa force & sa justesse dans l'expression; on peut lire tout ce qu'en dit l'auteur des principes de la Littérature. Je me contenterai seulement de remarquer, que le plus grand mérite d'Homere, est de porter par-tout l'empreinte du génie. Nous ne sommes plus en état de juger de son éloquence que toute l'antiquité grecque & latine admiroit. Nous savons tout au plus la valeur des mots: nous ne pouvons juger s'ils sont nobles, & à quel point ils le sont; si chaque mot étoit le mot unique dans l'endroit où il est placé. Nous ne sommes point surs de la prononciation; notre organe n'y est point fait: de sorte que si Homere nous enchante, nous n'en avons presque obligation qu'à la beauté des choses, & à l'énergie de ses traits, qui, quoiqu'à demi effacés pour nous, nous paroissent encore plus beaux que la plûpart des modernes, dont le coloris est si frais.

S'il décrit une armée en marche, „ c'est un feu dévorant, qui poussé par les vents, consume la terre devant lui. „ Si c'est un dieu qui se transporte d'un lieu à un autre, „ il fait trois pas, & au quatrieme, il arrive au bout du monde. „ On entend dans les descriptions de combats, le bruit de guerre, le cliquetis des armes, le fracas de la mêlée, le tonnere de Jupiter qui gronde, la terre qui retentit sous les piés des combattans. On n'est point avec le poëte, on est au milieu de ses héros. On ne lit point son ouvrage; on croit être présent à tout ce qu'il raconte. L'esprit, l'imagination, le cœur, toute la capacité de l'ame est remplie par la grandeur des intérêts, par la vivacité des images, & par la marche harmonieuse de la poésie du style.

Quand il décrit la ceinture de Vénus, il n'y a point de tableau de l'Albane qui approche de cette peinture riante. Veut-il fléchir la colere d'Achille, il personnifie les Prieres. „ Elles sont filles du maître des dieux, elles marchent tristement, le front couvert de confusion, les yeux trempés de larmes, & ne pouvant se soutenir sur leurs piés chancelans, elles suivent de loin l'Injure, l'Injure altiere qui court sur la terre d'un pié léger, levant sa tête audacieuse. „

Si quelques-unes des comparaisons d'Homere ne nous paroissent pas assez nobles, la plûpart n'ont pas ce défaut. Une armée couverte de ses boucliers, descend de la montagne; c'est une forêt en feu; elle s'avance, & fait lever la poussiere; c'est une nuée qui apporte l'orage. Un jeune combattant est atteint d'un trait mortel; c'est un pavot vermeil qui laisse tomber sa tête mourante. En un mot, l'Iliade est un édifice enrichi de figures majestueuses, riantes, agréables, naïves, touchantes, tendres, délicates. Plus on la lit, plus on admire l'étendue, la profondeur, & la grandeur du génie de l'architecte.

Il n'est plus permis aujourd'hui de révoquer toutes ces choses en doute. Il n'est plus question, dit fort bien Despréaux, de savoir si Homere, Platon, Cicéron, Virgile, sont des hommes merveilleux. C'est une chose sans contestation, puisque vingt siecles en sont convenus; & après des suffrages si constans il y auroit non-seulement de la témérité, mais même de la folie, à douter du mérite de ces écrivains.

Passons à *Virgile*, le prince des poëtes latins, & l'auteur de l'Enéide.

En lisant Homere, dit M. le Batteux, nous nous figurons ce poëte dans son siecle, comme une lumiere unique au milieu des ténebres, seul avec la seule nature, sans conseil, sans livres, sans société de savans, abandonné à son seul génie, ou instruit uniquement par les muses.

En ouvrant Virgile, nous sentons au contraire, que nous entrons dans un monde éclairé, que nous sommes chez une nation où regne la magnificence & le goût, où tous les arts, la Sculpture, la Peinture, l'Architecture ont des chefs-d'œuvres, où les talens sont réunis avec les lumieres.

Il y avoit dans le siecle d'Auguste, une infinité de gens de lettres, de philosophes, qui connoissoient la nature & les arts, qui avoient lû les auteurs anciens & les modernes, qui les avoient comparés, qui en avoient discuté, & qui en discutoient tous les jours les beautés de vive voix & par écrit. Virgile devoit profiter de ces avantages, & on sent en le lisant, qu'il en a réellement profité. On y remarque le soin d'un auteur qui connoît des regles, & qui craint de les blesser, qui polit & repolit sans fin, & qui appréhende la censure des connoisseurs. Toujours riche, toujours correct, toujours élégant; ses tableaux ont un coloris aussi brillant que juste; en artiste instruit, il aime mieux se tenir sur les bords, que de s'exposer à l'orage. Homere, plein de sécurité, se laisse aller à son génie. Il peint toujours en grand, au risque de passer quelquefois les bornes de l'art; la nature seule le guide.

Le premier pas que devoit faire Virgile, entreprenant un *poëme épique*, étoit de choisir un sujet qui pût en porter l'édifice; un sujet voisin des tems fabuleux, presque fabuleux lui-même, & dont on n'eût que des idées vagues, demi-formées, & capables par-là de se prêter aux fictions épiques. En second lieu, il falloit qu'il y eût un rapport intéressant entre ce sujet, & le peuple pour qui il entreprenoit de le traiter. Or ces deux points se réunissent parfaitement dans l'arrivée d'Enée en Italie. Ce prince passoit pour être fils d'une déesse. Son histoire se perdoit dans la fable. D'ailleurs les Romains prétendoient qu'il étoit le fondateur de leur nation, & le pere de leur premier roi. Virgile a donc fait un bon choix en prenant pour sujet l'établissement d'Enée en Italie.

Pour jetter encore un nouvel intérêt dans cette matiere, le *poëte* usant des droits de son art, a jugé à propos de faire entrer dans son *poëme* plusieurs traits à la louange du prince & de la nation, & de présenter des tableaux allégoriques où ils pussent se reconnoître avec plaisir. Tout le monde fut enchanté de son *poëme* dès qu'il vit le jour. Les suffrages & l'amitié d'Auguste, de Mécene, de Tucca, de Pollion, d'Horace, de Gallus ne servirent pas peu, sans doute, à diriger les jugemens de ses contemporains, qui peut-être sans cela ne lui auroient pas rendu si-tôt justice. Quoi qu'il en soit, telle étoit la vénération qu'on avoit pour lui à Rome, qu'un jour comme il vint paroître au théatre après qu'on y eut récité quelques-uns des vers de l'Enéide, tout le peuple se leva avec de grandes acclamations, honneur qu'on ne rendoit alors qu'à l'empereur.

La critique la plus vraie, la plus générale & la mieux fondée qu'on puisse faire de l'Enéide, c'est que les six derniers chants sont bien inférieurs aux six premiers; cependant on y reconnoît par-tout la main de Virgile, & l'on doit convenir que ce que la force de son art a tiré de ce terrein ingrat est presque incroyable. Il est vrai que ce grand poëte n'avoit voulu réciter à Auguste que le premier, le second, le quatrieme & le sixieme livres qui sont effectivement la plus belle partie de son *poëme*. C'est-là que Virgile a épuisé tout ce que l'imagination a de plus grand dans la descente d'Enée aux enfers, ou, si l'on

l'on veut, dans le tableau des mysteres d'Eleusis. Il a dit tout au cœur dans les amours de Didon. La terreur & la compassion ne peuvent aller plus loin que dans sa description du siege, de la prise & de la ruine de Troie. De cette haute élévation où il étoit parvenu au milieu de son vol, il étoit bien difficile de ne pas descendre.

Mais il est assez vraissemblable que Virgile sentoit lui-même que cette derniere partie de son ouvrage avoit besoin d'être retouchée. On sait qu'il ordonna par son testament que l'on brûlât son Enéide dont il n'étoit point satisfait; mais Auguste se donna bien de garde d'obéir à sa derniere volonté, & de priver le monde du *poëme* le plus touchant de l'antiquité. Il tient aujourd'hui la balance presque égale avec l'Iliade: on trouve quelquefois dans Homere des longueurs des détails qui ne nous paroissent pas assez choisis. Virgile a évité ces petites fautes, & a mieux aimé rester en-deçà que d'aller au-delà.

Enfin les Grecs & les Latins n'ont rien eu de plus beau & de plus parfait en leurs langues que les poésies d'Homere & de Virgile; c'est la source, le modele & la regle du bon goût. Ainsi il n'y a point d'homme de lettres qui ne doive savoir, & savoir bien les ouvrages de ces deux poëtes.

Ils ont tous deux dans l'expression quelque chose de divin. On ne peut dire mieux, avec plus de force, de noblesse, d'harmonie, de précision, ce qu'ils disent l'un & l'autre: & plutôt que de les comparer dans cette partie, il faut prendre la pensée du petit Cyrus & dire: „ Mon grand-pere est le plus grand des Medes, & mon „ pere le plus beau des Perses „. Domitius Afer répondit à peu-près la même chose à quelqu'un qui lui demandoit son opinion sur le mérite des deux poëtes: Virgile, dit-il, est le second, mais plus près du premier que du troisieme.

Après avoir levé les yeux vers Homere & Virgile, il est inutile de les arrêter long-tems sur leurs copistes. Je passerai donc légerement en revûe Statius & Silius Italicus; l'un inégal & timide, l'autre imitateur encore plus foible de l'Illiade & de l'Enéide.

Stace, ou plutôt Publius Papinius Statius, vivoit sous le regne de Domitien. Il obtint les bonnes graces de cet empereur, & lui dedia sa Thébaïde poëme de douze chants. Quelques louanges que lui ait donné Jules Scaliger, tous les gens de goût trouvent qu'il peche du côté de l'art & du génie: sa diction, quoiqu'assez fleurie, est très-inégale; tantôt il s'éleve fort haut, & tantôt il rampe à terre. C'est ce qui a fait dire assez ingénieusement à un moderne, qu'il se representoit sur la cime du Parnasse, mais dans la posture d'un homme qui n'y pouvant tenir, étoit sur le point de se précipiter. Ses vers cadencent à l'oreille sans aller jamais au cœur. Son poëme n'est ni régulier, ni proportionné, ni même épique, car les fictions qui s'y trouvent sentent moins le poëte que l'orateur timide, ou l'historien méthodique. Ses sylves, recueil de petites pieces de vers sur différens sujets, plaisent davantage, parce que le style en est pur & naturel. Son Achilléide est le moindre de ses écrits, mais c'est un ouvrage auquel il n'a point mis la derniere main. La mort le surprit vers la centieme année de Jesus-Christ, dans le tems qu'il travailloit le second chant. Enfin lui-même reconnoît qu'il n'a suivi Virgile que de fort loin, & qu'en baisant ses traces qu'il adoroit; c'est un sentiment de modestie, dont il faut lui tenir compte. Nous avons une belle & bonne édition de ses œuvres faite à Paris en 1618 *in*-4°. M. de Marolles en a donné une traduction françoise: mais beaucoup trop négligée & à laquelle il manque les notes d'érudition.

Silius Italicus parvint aux honneurs du consulat, & finit sa vie au commencement du regne de Trajan, âgé de 75 ans. Il se laissa mourir de faim, n'ayant pas la constance de supporter la douleur de ses maux. Son style est à la vérité plus pur que celui de ses contemporains; mais son ouvrage de la seconde guerre punique est si foible & si prosaïque, qu'il doit plutôt avoir le nom d'histoire écrite en vers, que celui de *poëme épique*.

Lucain (*M. Annæus Lucanus*) est digne de nous arrêter davantage que Stace & Silius Italicus qu'il avoit precédés. Son génie original ouvrit une route nouvelle. Il n'a rien imité, & ne doit à personne ni ses beautés, ni ses défauts, & mérite par cela seul une grande attention. Voici ce qu'en dit M. de Voltaire.

Lucain étoit d'une ancienne maison de l'ordre des chevaliers. Il naquit à Cordoue en Espagne sous l'empereur Caligula. Il n'avoit encore que huit mois lorsqu'on l'amena à Rome, où il fut élevé dans la maison de Séneque son oncle. Ce fait suffit pour imposer silence à des critiques qui ont révoqué en doute la pureté de son langage. Ils ont pris Lucain pour un espagnol qui a fait des vers latins. Trompés par ce préjugé, ils ont cru trouver dans son style des barbarismes qui n'y sont pas, & qui, supposé qu'ils y fussent, ne peuvent assurément être apperçus par aucun moderne.

Il fut d'abord favori de Néron, jusqu'à ce qu'il eut la noble imprudence de disputer contre lui le prix de la poésie, & l'honneur dangereux de le remporter. Le sujet qu'ils traiterent tous deux étoit Orphée. La hardiesse qu'eurent les Juges de déclarer Lucain vainqueur, est une preuve bien forte de la liberté dont on jouissoit dans les premieres années de ce regne.

Tandis que Néron fit les délices des Romains, Lucain crut pouvoir lui donner des éloges, il le loue même avec trop de flatterie; & en cela seul il a imité Virgile, qui avoit eu la foiblesse de donner à Auguste un encens que jamais un homme ne doit donner à un autre homme tel qu'il soit.

Néron démentit bien-tôt les louanges outrées dont Lucain l'avoit comblé. Il força Séneque à conspirer contre lui; Lucain entra dans cette fameuse conjuration, dont la découverte coûta la vie à trois cens romains du premier rang. Etant condamné à la mort, il se fit ouvrir les veines dans un bain chaud, & mourut en récitant des vers de sa Pharsale, qui exprimoient le genre de mort dont il expiroit.

Il ne fut pas le premier qui choisit une histoire récente pour le sujet d'un *poëme épique*. Varius, contemporain, ami & rival de Virgile, mais dont les ouvrages ont été perdus, avoit exécuté avec succès cette dangereuse entreprise.

La proximité des tems, la notoriété publique de la guerre civile, le siecle éclairé, politique & peu superstitieux où vivoient César & Lucain, la solidité de son sujet ôtoient à son génie toute liberté d'invention fabuleuse.

La grandeur véritable des héros réels qu'il falloit peindre d'après nature, étoit une nouvelle difficulté. Les Romains, du tems de César, étoient des personnages bien autrement importans que Sarpédon, Dioméde, Mézence & Turnus. La guerre de Troie étoit un jeu d'enfans en comparaison des guerres civiles de Rome, où les plus grands capitaines, & les plus puissans hommes qui aient jamais été, disputoient de l'empire de la moitié du monde connu.

Lucain n'a osé s'écarter de l'histoire; par-là il a rendu son *poëme* sec & aride. Il a voulu suppléer au défaut d'invention par la grandeur des sentimens; mais il a caché trop souvent sa sécheresse sous de l'enflure: ainsi il est arrivé qu'Achille & Enée, qui étoient peu importans par eux-mêmes, sont devenus grands dans Homere & dans Virgile, & que César & Pompée sont quelquefois petits dans Lucain

Il n'y a dans son *poëme* aucune description brillante, comme dans Homere. Il n'a point connu, comme Virgile, l'art de narrer, & de ne rien dire de trop; il n'a ni son élégance, ni son harmonie; mais aussi vous trouvez dans la Pharsale des beautés qui ne sont ni dans l'Iliade, ni dans l'Enéïde. Au milieu de ses déclamations empoulées il y a de ces pensées mâles & hardies, de ces maximes politiques dont Corneille est rempli; quelques-uns de ces discours ont la majesté de ceux de Tite-Live, & la force de Tacite. Il peint comme Salluste; en un mot, il est grand par-tout où il ne veut point être poëte. Une seule ligne telle que celle-ci, en parlant de César, *nil actum reputans, si quid superesset agendum*, vaut une description poétique.

Virgile & Homère avoient fort bien fait d'amener les divinités sur la scène. Lucain a fait tout-aussi-bien de s'en passer. Jupiter, Junon, Mars, Vénus, étoient des embellissemens nécessaires aux actions d'Enée & d'Agamemnon. On savoit peu de chose de ces héros fabuleux; ils étoient comme ces vainqueurs des jeux olympiques que Pindare chantoit, & dont il n'avoit presque rien à dire. Il falloit qu'il se jettât sur les louanges de Castor, de Pollux & d'Hercule. Les foibles commencemens de l'empire romain avoient besoin d'être relevés par l'intervention des dieux; mais César, Pompée, Caton, Labiénus vivoient dans un autre siecle qu'Enée: les guerres civiles de Rome étoient trop sérieuses pour ces jeux d'imagination. Quel rôle César joueroit-il dans la plaine de Pharsale, si Iris venoit lui apporter son épée, ou si Vénus descendoit dans un nuage d'or à son secours?

Ceux qui prennent les commencemens d'un art pour les principes de l'art même, sont persuadés qu'un *poëme* ne sauroit subsister sans divinités, parce que l'Iliade en est pleine; mais ces divinités sont si peu essentielles

au

en *poëme*, que le plus bel endroit qui soit dans Lucain, & peut-être dans aucun poëte, est le discours de Caton, dans lequel ce stoïque ennemi des fables, refuse d'entrer seulement dans le temple de Jupiter Hammon.

Ce n'est donc point pour n'avoir pas fait usage du ministere des dieux, mais pour avoir ignoré l'art de bien conduire les affaires des hommes, que Lucain est si inférieur à Virgile. Faut-il qu'après avoir peint César, Pompée, Caton avec des traits si forts, il soit si foible quand il les fait agir? Ce n'est presque plus qu'une gazette pleine de déclamations; il me semble, ajoute M. de Voltaire, que je vois un portique hardi & immense qui me conduit à des ruines.

Le *Trissin* (*Jean-George*) naquit à Vicence en 1478, dans le tems que le Tasse étoit encore au berceau. Après avoir donné la fameuse Sophonisbe, qui est la premiere tragédie écrite en langue vulgaire, il exécuta le premier dans la même langue un *poëme* épique, *Italia liberata*, divisé en vingt-sept chants, dont le sujet est l'Italie délivrée des Goths par Bélisaire, sous l'empereur Justinien. Son plan est sage & bien dessiné, mais la poésie du style y est très-foible. Toutefois l'ouvrage réussit, & cette aurore du bon goût brilla pendant quelque tems, jusqu'à ce qu'elle fut absorbée dans le grand jour qu'apporta le Tasse.

Le Trissin joignoit à beaucoup d'érudition une grande capacité. Léon X. l'employa dans plus d'une affaire importante. Il fut ambassadeur auprès de Charles-Quint; mais enfin il sacrifia son ambition, & la prétendue solidité des affaires publiques à son goût pour les lettres. Il étoit avec raison charmé des beautés qui sont dans Homere, & cependant sa grande faute est de l'avoir imité; il en a tout pris hors le génie. Il s'appuie sur Homere pour marcher, & tombe en voulant le suivre: il cueille les fleurs du *poëme* grec, mais elles se flétrissent entre les mains de l'imitateur. Il semble n'avoir copié son modele que dans le détail des descriptions, & même sans images. Il est très-exact à peindre les habillemens & le meubles de ses héros, mais il ne dit pas un mot de leurs caracteres. Cependant il a la gloire d'avoir été le premier moderne en Europe qui ait fait un *poëme épique* régulier & sensé, quoique foible, & qui ait osé secouer le joug de la rime en inventant les vers libres, *versi sciolti*. De plus, il est le seul des poëtes italiens dans lequel il n'y ait ni jeux de mots, ni pointes, & celui de tous qui a le moins introduit d'enchanteurs & de héros enchantés dans ses ouvrages; ce qui n'étoit pas un petit mérite.

Tandis que le Trissin en Italie suivoit d'un pas timide & foible les traces des anciens, le Camoëns en Portugal, ouvroit une carriere toute nouvelle, & s'acquerroit une réputation qui dure encore parmi ses compatriotes, qui l'appellent le *Virgile portugais*.

Le *Camoëns* (*Luigi*) naquit dans les dernieres années du regne célebre de Ferdinand & d'Isabelle, tandis que Jean II. regnoit en Portugal. Après la mort de Jean, il vint à la cour de Lisbonne, la premiere année du regne d'Emmanuel, le grand héritier du trône & des grands desseins du roi Jean. C'étoit alors les beaux jours du Portugal, & le tems marqué pour la gloire de cette nation.

Emmanuel, déterminé à suivre le projet qui avoit échoué tant de fois, de s'ouvrir une route aux Indes orientales par l'Océan, fit partir en 1497 Vasco de Gama avec une flotte pour cette fameuse entreprise, qui étoit regardée comme téméraire & impraticable parce qu'elle étoit nouvelle: c'est ce grand voyage qu'a chanté le Camoëns.

La vie & les aventures de ce poëte sont trop connues de tout le monde pour en faire le récit; d'ailleurs j'en ai déja parlé sous *l'article de* LISBONNE. On sait qu'il mourut à l'hôpital dans un abandon général, en 1579, âgé d'environ 50 ans.

A peine fut-il mort, qu'on s'empressa de lui faire des épitaphes honorables, & de le mettre au rang des grands hommes. Quelques villes se disputerent l'honneur de lui avoir donné la naissance; ainsi il éprouva en tout le sort d'Homere. Il voyagea comme lui, il vécut & mourut pauvre, & n'eut de réputation qu'après sa mort. Tant d'exemples doivent apprendre aux hommes de génie que ce n'est point par le génie qu'on fait sa fortune, & qu'on vit heureux.

Le sujet de la *Lusiade* traité par un génie aussi vif que le Camoëns, ne pouvoit que produire une nouvelle espece d'épopée. Le fond de son *poëme* n'est ni une guerre, ni une querelle de héros, ni le monde en armes pour une femme; c'est un nouveau pays découvert à l'aide de la navigation.

Le poëte conduit la flotte portugaise à l'embouchure du Gange, décrit en passant les côtes occidentales, le midi & l'orient de l'Afrique, & les différens peuples qui vivent sur cette côte; il entremêle avec art l'histoire du Portugal. On y voit dans le troisieme chant la mort de la célebre Inès de Castro, épouse du roi dom Pedre, dont l'aventure déguisée a été jouée dans ce siecle sur le théâtre de Paris. C'est le plus beau morceau du Camoëns; il y a peu d'endroits dans Virgile plus attendrissans & mieux écrits.

Le grand défaut de ce *poëme* est le peu de liaison qui regne dans toutes ses parties. Il ressemble aux voyages dont il est le sujet. Le poëte n'a d'autre art que de bien conter le détail des aventures qui se succedent; mais cet art seul par le plaisir qu'il donne, tient quelquefois lieu de tous les autres. Il est vrai qu'il y a des fictions de la plus grande beauté dans cet ouvrage, & qui doivent réussir dans tous les tems & chez tous les peuples; mais ces sortes de fictions sont rares, & la plûpart sont un mélange monstrueux du paganisme & du christianisme: Bacchus & la Vierge-Marie s'y trouvent ensemble.

Le principal but des Portugais, après l'établissement de leur commerce, est la propagation de la foi, & Vénus se charge du succès de l'entreprise. Un merveilleux si absurde défigure tellement tout l'ouvrage aux yeux des lecteurs sensés, qu'il semble que ce grand défaut eût dû faire tomber ce *poëme*; mais la poésie du style & l'imagination dans l'expression l'ont soutenu, de même que les beautés de l'exécution ont placé Paul Véronèse parmi les grands peintres.

Le *Tasse* né à Sorrento en 1544, commença la *Gierusalemme liberata* dans le tems que la Lusiade du Camoëns commençoit à paroître. Il entendoit assez le portugais pour lire ce *poëme*, & pour en être jaloux. Il disoit que le Camoëns étoit le seul rival en Europe qu'il craignît. Cette crainte, si elle étoit sincere, étoit très-mal fondée; le Tasse étoit autant au-dessus du Camoëns, que le portugais étoit supérieur à ses compatriotes. Il eût eu plus de raison d'avouer qu'il étoit jaloux de l'Arioste, par qui sa réputation fut si long-tems balancée, & qui lui est encore préféré par bien des italiens. Mais pour ne point trop charger cet article, je parlerai de l'Arioste au lieu de sa naissance qui est *Reggio*, *voyez* donc REGGIO, (*Géog. mod.*)

Ce fut à l'âge de 32 ans que le Tasse donna sa Jerusalem délivrée. Il pouvoit dire alors, comme un grand homme de l'antiquité: J'ai vécu assez pour le bonheur & pour la gloire. Le reste de sa vie ne fut plus qu'une chaîne de calamités & d'humiliations. Enveloppé dès l'âge de huit ans dans le bannissement de son pere, sans patrie, sans biens, sans famille, persécuté par les ennemis que lui suscitoient ses talens; plaint, mais négligé par ceux qu'il appelloit ses amis; il souffrit l'exil, la prison, la plus extrème pauvreté, la faim même; & ce qui devoit ajouter un poids insupportable à tant de malheurs, la calomnie l'attaqua & l'opprima.

Il s'enfuit de Ferrare, où le protecteur qu'il avoit tant célébré, l'avoit fait mettre en prison: il alla à pié, couvert de haillons, depuis Ferrare jusqu'à Sorrento dans le royaume de Naples, trouver une sœur dont il espéroit quelque secours; mais dont probablement il n'en reçut point, puisqu'il fut obligé de retourner à pié à Ferrare, où il fut encore emprisonné. Le désespoir altéra sa constitution robuste, & le jetta dans des maladies violentes & longues, qui lui ôterent quelquefois l'usage de la raison.

Sa gloire poétique, cette consolation imaginaire dans des malheurs réels, fut attaquée par l'académie de la Crusca en 1585, mais il trouva des défenseurs; Florence lui fit toutes sortes d'accueils; l'envie cessa de l'opprimer au bout de cinq ans, & son mérite surmonta tout. On lui offrit des honneurs & de la fortune; ce ne fut toutefois que lorsque son esprit fatigué d'une suite de malheurs étoit devenu insensible à tout ce qui pouvoit le flatter.

Il fut appellé à Rome par le pape Clément VIII. qui dans une congrégation de cardinaux avoit résolu de lui donner la couronne de laurier & les honneurs du triomphe, cérémonie qui paroît bisarre aujourd'hui sur-tout en France, & qui étoit alors très-sérieuse & très-honorable en Italie. Le Tasse fut reçu à un mille de Rome par les deux cardinaux neveux, & par un grand nombre de prélats & d'hommes de toutes conditions. On le conduisit à l'audience du pape: „ Je desire, lui dit le „ pontife; que vous honoriez la couronne de laurier, „ qui a honoré jusqu'ici tous ceux qui l'ont portée „. Les deux cardinaux Aldobrandins neveux du pape, qui admiroient le Tasse, se chargerent de l'appareil de ce cou-

couronnement; il devoit se faire au capitole: chose assez singuliere, que ceux qui éclairent le monde par leurs écrits, triomphent dans la même place que ceux qui l'avoient désolé par leurs conquêtes!

Il tomba malade dans le tems de ces préparatifs; & comme si la fortune avoit voulu le tromper jusqu'au dernier moment, il mourut la veille du jour destiné à la cérémonie, l'an de Jesus-Christ 1595, à l'âge de 51 ans.

Le tems qui sappe la réputation des ouvrages médiocres, a assuré celle de Tasse. La Jérusalem délivrée est aujourd'hui chantée en plusieurs endroits de l'Italie, comme les *poëmes* d'Homère l'étoient en Grèce.

Si la Jérusalem paroît à quelques égards imitée de l'Iliade, il faut avouer que c'est une belle chose qu'une imitation où l'auteur n'est pas au-dessous de son modele. Le Tasse a peint quelquefois ce qu'Homere n'a fait que crayonner. Il a perfectionné l'art de nuer les couleurs, & distinguer les différentes especes de vertus, de vices & de passions, qui ailleurs semblent être les mêmes. Ainsi Godefroi est prudent & modéré. L'inquiet Aladin a une politique cruelle; la généreuse valeur de Tancrede est opposée à la fureur d'Argan; l'amour dans Armide est un mêlange de coquetterie & d'emportement. Dans Herminie, c'est une tendresse douce & aimable; il n'y a pas jusqu'à l'hermite Pierre, qui ne fasse un personnage dans le tableau, & un beau contraste avec l'enchanteur Ismena: & ces deux figures sont assurément au-dessus de Calcas & de Taltibius.

Il amene dans son ouvrage les avantures avec beaucoup d'adresse; il distribue sagement les lumieres & les ombres. Il fait passer le lecteur des allarmes de la guerre aux délices de l'amour; & de la peinture des voluptés, il le ramene aux combats; il excite la sensibilité par degré; il s'éleve au-dessus de lui-même de livre en livre. Son style est par-tout clair & élégant; & lorsque son sujet demande de l'élévation, on est étonné comment la mollesse de la langue italienne prend un nouveau caractere sous ses mains, & se change en majesté & en force.

Voilà les beautés de ce *poëme*, mais les défauts n'y sont pas moins grands. Sans parler des épisodes mal cousus, des jeux de mots, & des *concetti* puérils, espece de tribut que l'auteur payoit au goût de son siecle pour les pointes, il n'est pas possible d'excuser les fables pitoyables dont son ouvrage est rempli. Ces sorciers chrétiens & mahométans; ces démons qui prennent une infinité de formes ridicules; ces princes métamorphosés en poissons; ce perroquet qui chante des chansons de sa propre composition; Renaud destiné par la Providence au grand exploit d'abattre quelques vieux arbres dans une forêt; cette forêt qui est le grand merveilleux de tout le *poëme*; Tancrède qui y trouve sa Clorinde enfermée dans un pin; Armide qui se présente à-travers l'écorce d'un myrthe; le diable qui joue le rôle d'un misérable charlatan: toutes ces idées sont autant d'extravagances également indignes d'un *poëme épique*. Enfin, l'auteur y donne imprudemment aux mauvais esprits les noms de Pluton & d'Alecton, confondant ainsi les idées payennes avec les idées chrétiennes.

Sur la fin du seizieme siecle, l'Espagne produisit un *poëme épique*, célebre par quelques beautés particulieres qui s'y trouvent, par la singularité du sujet, & par le caractere de l'auteur.

On le nomme don *Alonzo d'Ercilla y Cuniga*. Il fut élevé dans la maison de Philippe II. suivit le parti des armes, & se distingua par son courage à la bataille de Saint-Quentin. Entendant dire, étant à Londres, que quelques provinces du Chily avoient pris les armes contre les Espagnols leurs conquérans & leurs tyrans, il se rendit dans ces endroits du nouveau monde pour y combattre ces américains.

Sur les frontieres du Chily, du côté du sud, est une petite contrée montagneuse, nommée *Araucana*, habitée par une race d'hommes plus robustes & plus féroces que les autres peuples de l'Amérique. Ils défendirent leur liberté avec plus de courage & plus long-tems que les autres américains.

Alonzo soutint contre eux une pénible & longue guerre. Il courut des dangers extrèmes; il vit, & fit des actions étonnantes, dont la seule récompense fut l'honneur de conquérir des rochers, & de réduire quelques contrées incultes sous l'obéissance du roi d'Espagne.

Pendant le cours de cette guerre, Alonzo conçut le dessein d'immortaliser ses ennemis en s'immortalisant lui-même. Il fut en même tems le conquérant & le poëte: il employa les intervalles de loisir que la guerre laissoit, à en chanter les événemens.

Il commence par une description géographique du Chily, & par la peinture des moeurs & des coutumes des habitans. Ce commencement qui seroit insupportable dans tout autre *poëme*, est ici nécessaire & ne déplaît pas, dans un sujet où la scene est par delà l'autre tropique, & où les héros sont des sauvages, qui nous auroient été toujours inconnus s'il ne les avoit pas conquis & célébrés.

Le sujet qui étoit neuf a fait naître à l'auteur quelques pensées neuves & hardies. On remarque aussi de l'éloquence dans quelques-uns de ses discours, & beaucoup de feu dans les batailles; mais son *poëme* peche du côté de l'invention. On n'y voit aucun plan, point de variété dans les descriptions, point d'unité dans le dessein. Enfin, ce *poëme* est plus sauvage que les nations qui en font le sujet. Vers la fin de l'ouvrage, l'auteur qui est un des premiers héros du *poëme*, fait pendant la nuit une longue & ennuyeuse marche, suivi de quelques soldats; & pour passer le tems, il fait naître entr'eux une dispute au sujet de Virgile, & principalement sur l'épisode de Didon. Alonzo saisit cette occasion pour entretenir ses soldats de la mort de Didon, telle qu'elle est rapportée par les anciens historiens; & afin de restituer à la reine de Carthage sa réputation, il s'amuse à en discourir pendant deux chants entiers. C'est ne pas d'ailleurs un défaut médiocre de son *poëme* d'être composé de trente-six chants: on peut supporter avec raison qu'un auteur qui ne sait, ou qui ne peut s'arrêter, n'est pas propre à fournir une telle carriere.

Milton (Jean) naquit à Londres en 1608. Sa vie est à la tête de ses œuvres, mais il ne s'agit ici que de son *poëme épique*, intitulé: le paradis perdu, *the paradise lost*. Il employa neuf ans à la composition de cet ouvrage immortel; mais à-peine l'eut-il commencé qu'il perdit la vûe. Il étoit pauvre, aveugle, & ne fut point découragé. Son nom doit augmenter la liste des grands hommes persécutés de la fortune. Il mourut en 1674, sans se douter de la réputation qu'auroit un jour son *poëme*, sans croire qu'il surpassoit de beaucoup celui du Tasse, & qu'il égaloit en beautés ceux de Virgile & d'Homere.

Les François rioient quand on leur disoit que l'Angleterre avoit un *poëme épique*, dont le sujet étoit le diable combattant contre Dieu, & un serpent qui persuadoit à une femme de manger une pomme. Ils imaginoient qu'on ne pouvoit faire sur ce sujet que des vaudevilles; mais ils sont bien revenus de leur erreur. Il est vrai que ce *poëme* singulier a ses taches & ses défauts. Au milieu des idées sublimes dont il est rempli, on en trouve plusieurs de bisarres & d'outrées. La peinture du péché, monstre féminin, qui après avoir violé sa mere, met au monde une multitude d'enfans sortant sans cesse de ses entrailles, pour y rentrer & les déchirer, révolte avec raison les esprits délicats; c'est manquer au vraisemblable que d'avoir placé du canon dans l'armée de satan, & d'avoir armé d'épées des esprits qui ne pouvoient se blesser. C'est encore se contredire que de mettre dans la bouche de Dieu le pere, un ordre à ses anges de poursuivre ses ennemis, de les punir & de les précipiter dans le Tartare: cependant Dieu parle & manque de puissance; la victoire de ses anges reste indécise, & on vient à leur résister.

Mais enfin ces sortes des défauts sont noyés dans le grand nombre de beautés merveilleuses dont le *poëme* étincelle. Admirez-y les traits majestueux avec lesquels l'auteur peint l'Etre suprème, & le caractere brillant qu'il ose donner au diable. On est enchanté de la description du printems, de celle du jardin d'Eden, & des amours innocens d'Adam & d'Eve. En effet, il est bien remarquable que dans tous les autres *poëmes* l'amour est regardé comme une foiblesse; dans Milton seul l'amour est une vertu. Ce poëte a su lever d'une main chaste le voile qui couvre ailleurs les plaisirs de cette passion. Il transporte le lecteur dans le jardin de délices; il semble lui faire goûter les voluptés pures dont Adam & Eve sont remplis. Il ne s'éleve pas au-dessus de la nature humaine, mais au-dessus de la nature humaine corrompue; & comme il n'y a point d'exemple d'un pareil amour, il n'y en a point d'une pareille poésie.

Ce génie supérieur a encore réuni dans son ouvrage, le grand, le beau, l'extraordinaire. Personne n'a mieux su étonner & agir sur l'imagination. Son *poëme* ressemble à un superbe palais bâti de briques, mais d'une architecture sublime. Rien de plus grand que le combat des anges, la majesté du Messie, la taille & la conduite du démon & de ses collegues. Que peut-on se représenter de plus auguste que le pandæmonium (lieu de l'assemblée des démons), le paradis, le ciel, les anges, & nos premiers parens? Qu'y a-t-il de plus extraordinaire que sa peinture de la création du monde, des différentes métamorphoses des anges apostats, & les avantures qu'éprouve leur chef en cherchant le paradis? Ce sont-là des

scenes

scenes toutes neuves & purement idéales ; & jamais poëte ne pouvoit les peindre avec des couleurs plus vives & plus frappantes. En un mot, le *paradis perdu* peut être regardé comme le dernier effort de l'esprit humain, par le merveilleux, le sublime, les images superbes, les pensées hardies, la variété, la force & l'énergie de la poésie. Toutes ces choses admirables ont fait dire ingénieusement à Dryden, que la nature avoit formé Milton de l'ame d'Homere & de celle de Virgile.

La France n'a point eu de *poëme épique* jusqu'au dix-huitieme siecle. Aucun des beaux génies qu'elle a produits n'avoit encore travaillé dans ce genre. On n'avoit vû que les plus foibles oser porter ce grand fardeau, & ils y ont succombé. Enfin, M. *de Voltaire*, âgé de 30 ans, donna la Henriade en 1723 sous le nom de *poëme de la ligue*.

Le sujet de cet ouvrage épique est le siege de Paris, commencé par Henri de Valois & Henri le Grand, & achevé par ce dernier seul. Le lieu de la scene ne s'étend pas plus loin que de Paris à Ivri, où se donna cette fameuse bataille qui décida du sort de la France & de la maison royale.

Le *poëme* est fondé sur une histoire connue, dont l'auteur a conservé la vérité dans les principaux événemens. Les autres moins respectables ont été ou retranchés, ou arrangés suivant la vraissemblance qu'exige un *poëme*.

Celui-ci donc est composé d'événemens réels & de fictions. Les événemens réels sont tirés de l'Histoire; les fictions forment deux classes. Les unes sont puisées dans le systême merveilleux, telles que la prédiction de la conversion d'Henri IV, la protection que lui donne saint Louis, son apparition, le feu du ciel détruisant les opérations magiques qui étoient alors si communes, *&c.* Les autres sont purement allégoriques : de ce nombre sont le voyage de la Discorde à Rome, la Politique, le Fanatisme personnifiés, le temple de l'Amour, enfin les passions & les vices :

Prenant un corps, une ame, un esprit, un visage.

Telle est l'ordonnance de la Henriade. A-peine eut-elle vû le jour que l'envie & la jalousie déchirerent l'auteur par cent brochures calomnieuses. On joua la Henriade sur le théâtre de la comédie italienne & sur celui de la foire; mais cette cabale & cet odieux acharnement ne purent rien contre la beauté du *poëme*. Le public indigné ne l'admira que davantage. On en fit en peu d'années plus de vingt éditions dans toute l'Europe; & Londres en particulier publia la Henriade par une souscription magnifique. Elle fut traduite en vers anglois, par M. Lockman; en vers italiens, par MM. Mattey, Ortolani & Nénci; en vers allemands, par une aimable muse madame Gotsched; & en vers hollandois, par M. Faitema. Quoique les actions chantées dans ce *poëme* regardent particulierement les François, cependant comme elles sont simples, intéressantes, & peintes avec le plus brillant coloris, il étoit difficile qu'elles manquassent de plaire à tous les peuples policés.

L'auteur a choisi un héros véritable au lieu d'un héros fabuleux; il a décrit des guerres réelles & non des batailles chimériques. Il n'a osé employer que des fictions qui fussent des images sensibles de la vérité; ou bien il a pris le parti de les renfermer dans les bornes de la vraissemblance & des facultés humaines. C'est pour cette raison qu'il a placé le transport de son héros au ciel & aux enfers dans un songe, où ces sortes de visions peuvent paroître naturelles & croyables.

Les êtres invisibles sans l'entremise desquels les maîtres de l'art n'oseroient entreprendre un *poëme épique*, comme l'ame de saint Louis & quelques passions humaines personnifiées, sont ici mieux ménagées que dans les autres épopées modernes; & l'ouvrage entier soutient son éclat, sans être chargé d'une infinité d'agens surnaturels.

L'auteur n'a fait entrer dans son *poëme* que le merveilleux convenable à une religion aussi pure que la nôtre, & dans un siecle où la raison est devenue aussi sévere que la religion même.

Tout ce qu'il avance sur la constitution de l'univers, les lois de la nature & de la morale, dévoilent un génie supérieur, aussi sage philosophe qu'excellent physicien. Son ouvrage ne respire que l'amour de l'humanité: on y déteste également la rébellion & la persécution.

La sagesse dans la composition, la dignité dans le dessein, le goût, l'élégance, la correction & les plus belles images, y regnent éminemment. Les idées les plus communes y sont ennoblies par le charme de la poésie, comme elles l'ont été par Virgile. Quel *poëme* enfin que la Henriade, dit un de nos collegues (au *mot* ÉPOPÉE), si l'auteur eût connu toutes ses forces lorsqu'il en forma le plan; s'il y eût déployé le pathétique de Mérope & d'Alzire, l'art des intrigues & des situations! Mais c'est au tems seul qu'il appartient de confirmer le jugement des vivans, & de transmettre à la postérité les ouvrages dont ils font l'éloge.

Comme je n'ai parlé dans ce discours que des poëtes épiques de réputation, je ne devois rien dire de Chapelain & de quelques autres, dont les ouvrages sont promptement tombés dans l'oubli.

Chapelain (Jean), né à Paris en 1595, & l'un des premiers de l'académie françoise, mourut en 1674. Il fut pensionné par le cardinal de Richelieu, par le duc de Longueville, & par le cardinal Mazarin. Cet homme comblé des présens de la fortune, fut cinq ans à méditer son *poëme* de la *Pucelle*. Il l'avoit divisé en vingt-quatre chants, dont il n'y a jamais eu que les douze premiers chants d'imprimés. Quand ils parurent, ils avoient pour eux les suffrages des gens de lettres, & entr'autres de l'évêque d'Avranches, „ Les bienfaits des
„ grands avoient déja couronné ce *poëme*, & le monde
„ prévenu par ces éloges l'attendoit l'encensoir à la
„ main. Cependant si-tôt que le public eut lû la *Pu-*
„ *celle*, il revint de son préjugé, & la méprisa même
„ avant qu'aucun critique lui eût enseigné par quelle
„ raison elle étoit méprisable. La réputation prématu-
„ rée de l'ouvrage, fut cause seulement que le public
„ instruisit ce procès avec plus d'empressement. Cha-
„ cun apprit sur les premieres informations qu'il fit, qu'on
„ bâilloit comme lui en le lisant, & la *Pucelle* devint
„ vieille au berceau „. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POEME HISTORIQUE, (*Poésie didactique.*) espece de *poëme* didactique qui n'expose que des actions & des événemens réels, & tels qu'ils sont arrivés, sans en arranger les parties selon les regles méthodiques, & sans s'élever plus haut que les causes naturelles; tels sont les cinquante livres de Nonnus sur la vie & les exploits de Bacchus, la Pharsale de Lucain, la Guerre punique de Silius Italicus, & quelques autres.

Les *poëmes historiques* ont des actions, des passions & des acteurs, aussi bien que les *poëmes* de fiction. Ils ont le droit de marquer vivement les traits, de les rendre hardis & lumineux. Les objets doivent être peints d'un coloris brillant, c'est une divinité qui est censée peindre. Elle voit tout sans obscurité, sans confusion, & son pinceau le rend de même. Il lui est aisé de remonter aux causes, d'en développer les ressorts; quelquefois même elle s'éleve jusqu'aux causes surnaturelles. Tite-Live racontant la guerre punique, en a montré les événemens dans le récit, & les causes politiques dans les discours qu'il fait tenir à ses acteurs; mais il a dû rester toujours dans les bornes des connoissances naturelles, parce qu'il n'étoit qu'historien. Silius Italicus qui est poëte, raconte de même que le fait Tite-Live; mais il peint par-tout; il tâche toujours de montrer les objets eux-mêmes, au lieu que l'historien se contente souvent d'en parler & de les désigner.

Le *poëme* de la Guerre civile de Pétrone, peint les événemens de l'histoire avec ce style mâle & nerveux que l'amour de la liberté fait aimer. M. le président Bouhier a traduit ce *poëme* en vers françois, & c'est ainsi qu'il faut rendre les Poëtes. (*D. J.*)

POEME LYRIQUE, s. m. (*Littérat.*) les Italiens ont appellé le *poëme lyrique* ou le spectacle en musique, *Opera*, & ce mot a été adopté en françois.

Tout art d'imitation est fondé sur un mensonge: ce mensonge est une espece d'hypothese établie & admise en vertu d'une convention tacite entre l'artiste & ses juges. Passez-moi ce premier mensonge, a dit l'artiste, & je vous mentirai avec tant de vérité que vous y serez trompés, malgré que vous en ayez. Le poëte dramatique, le peintre, le statuaire, le danseur ou pantomime, le comédien, tous ont une hypothese particuliere sous laquelle ils s'engagent de mentir, & qu'ils ne peuvent perdre de vûe un seul instant, sans nous ôter de cette illusion qui rend notre imagination complice de leurs supercheries; car ce n'est point la vérité, mais l'image de la vérité qu'ils nous promettent; & ce qui fait le charme de leurs productions, n'est point la nature, mais l'imitation de la nature. Plus un artiste en approche dans l'hypothese qu'il a choisie, plus nous lui accordons de talent & de génie.

L'imitation de la nature par le chant a dû être une des premieres qui se soient offertes à l'imagination. Tout être vivant est sollicité par le sentiment de son existence à pousser en de certains momens des accens plus ou moins mélodieux, suivant la nature de ses organes:

com-

comment au milieu de tant de chanteurs l'homme seroit-il resté dans le silence? La joie a vraisemblablement inspiré les premiers chants; on a chanté d'abord sans paroles; ensuite on a cherché à adapter au chant quelques paroles conformes au sentiment qu'il devoit exprimer; le couplet & la chanson ont été ainsi la premiere musique.

Mais l'homme de génie ne se borna pas long-tems à ces chansons, enfans de la simple nature; il conçut un projet plus noble & plus hardi, celui de faire du chant un instrument d'imitation. Il s'apperçut bien-tôt que nous élevons notre voix, & que nous mettons dans nos discours plus de force & de mélodie, à mesure que notre ame sort de son assiette ordinaire. En étudiant les hommes dans différentes situations, il les entendit chanter réellement dans toutes les occasions importantes de la vie; il vit encore que chaque passion, chaque affection de l'ame avoit son accent, ses inflexions, sa mélodie & son chant propres.

De cette découverte naquit la musique imitative & l'art du chant qui devint une sorte de poésie, une langue, un art d'imitation, dont l'hypothese fut d'exprimer par la mélodie & à l'aide de l'harmonie toute espece de discours, d'accent, de passion, & d'imiter quelquefois jusqu'à des effets physiques. La réunion de cet art, aussi sublime que voisin de la nature, avec l'art dramatique, a donné naissance au spectacle de l'Opéra, le plus noble & le plus brillant d'entre les spectacles modernes.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si le caractere du spectacle en musique a été connu de l'antiquité; pour peu qu'on réfléchisse sur l'importance des spectacles chez les anciens, sur l'immensité de leurs théâtres, sur les effets de leurs représentations dramatiques sur un peuple entier, on aura de la peine à regarder ces effets comme l'ouvrage de la simple déclamation & du discours ordinaire, dépouillés de tout prestige. Il n'y a guere aujourd'hui d'homme de goût, ni de critique judicieux, qui doute que la mélopée ne fût une espece de récitatif noté.

Mais sans nous embarrasser dans des recherches qui ne sont point de notre sujet, nous ne parlerons ici que du spectacle en musique, tel qu'il est aujourd'hui établi en Europe, & nous tâcherons de savoir quelle sorte de *poëme* a dû résulter de la réunion de la Poésie avec la Musique.

La Musique est une langue. Imaginez un peuple d'inspirés & d'enthousiastes, dont la tête seroit toujours exaltée, dont l'ame seroit toujours dans l'ivresse & dans l'extase; qui avec nos passions & nos principes, nous seroient cependant supérieurs par la subtilité, la pureté & la délicatesse des sens, par la mobilité, la finesse, & la perfection des organes, un tel peuple chanteroit au lieu de parler, sa langue naturelle seroit la musique. Le *poëme lyrique* ne représente pas des êtres d'une organisation différente de la nôtre, mais seulement d'une organisation plus parfaite. Ils s'exprimeroient dans une langue qu'on ne sauroit parler sans génie, mais qu'on ne sauroit non plus entendre sans un goût délicat, sans des organes exquis & exercés. Ainsi ceux qui ont appellé le chant le plus fabuleux de tous les langages, & qui se sont moqués d'un spectacle où les héros meurent en chantant, n'ont pas eu autant de raison qu'on le croiroit d'abord; mais comme ils n'apperçoivent dans la musique, que tout au plus un bruit harmonieux & agréable, une suite d'accords & de cadences, ils doivent la regarder comme une langue qui leur est étrangere; ce n'est point à eux d'apprécier le talent du compositeur; il faut une oreille attique pour juger de l'éloquence de Démosthene.

La langue du musicien a sur celle du poëte l'avantage qu'une langue universelle a sur un idiome particulier; celui-ci ne parle que la langue de son siecle & de son pays, l'autre parle la langue de toutes les nations & de tous les siecles.

Toute langue universelle est vague par sa nature; ainsi en voulant embellir par son art la représentation théâtrale, le musicien a été obligé d'avoir recours au poëte. Non-seulement il en a besoin pour l'invention de l'ordonnance du drame lyrique, mais il ne peut se passer d'interprete dans toutes les occasions où la précision du discours devient indispensable, où le vague de la langue musicale entraîneroit le spectateur dans l'incertitude. Le musicien n'a besoin d'aucun secours pour exprimer la douleur, le desespoir, le délire d'une femme menacée d'un grand malheur; mais son poëte nous dit: cette femme éplorée que vous voyez, est une mere qui redoute quelque catastrophe funeste pour un fils unique... Cette mere est Sara, qui ne voyant pas revenir son fils du sacrifice, se rappelle le mystere avec lequel ce sacrifice a été préparé, & le soin avec lequel elle en a été écartée; se porte à questionner les compagnons de son fils, conçoit de l'effroi de leur embarras & de leur silence, & monte ainsi par degrés des soupçons à l'inquiétude, de l'inquietude à la terreur, jusqu'à en perdre la raison. Alors dans le trouble dont elle est agitée, ou elle se croit entourée lorsqu'elle est seule, ou elle ne reconnoît plus ceux qui sont avec elle.... tantôt elle les presse de parler, tantôt elle les conjure de se taire.

Deh, parlate: che forse tacendo
Par pitié parlez: peut-être qu'en vous taisant,
Men pietosi, più barbari siete.
Vous êtes moins compatissans que barbares.
Ah v'intendo. Tacete, tacete.
Ah, je vous entends! Taisez-vous, taisez-vous,
Non mi dite che 'l figlio morì.
Ne me dites point que mon fils est mort.

Après avoir ainsi nommé le sujet & créé la situation, après l'avoir préparée & fondée par ses discours, le poete n'en fournit plus que les masses qu'il abandonne au génie du compositeur; c'est à celui-ci à leur donner toute l'expression & à développer toute la finesse des détails dont elles sont susceptibles.

Une langue universelle frappant immédiatement nos organes & notre imagination, est aussi par sa nature la langue du sentiment & des passions. Ses expressions allant droit au cœur, sans passer pour ainsi dire par l'esprit, doivent produire des effets inconnus à tout autre idiome, & ce vague même qui l'empêche de donner à ses accens la précision du discours, en confiant à notre imagination le soin de l'interprétation, lui fait éprouver un empire qu'aucune langue ne sauroit exercer sur elle. C'est un pouvoir que la musique a de commun avec le geste, cette autre langue universelle. L'expérience nous apprend que rien ne commande plus impérieusement à l'ame, ni ne l'émeut plus fortement que ces deux manieres de lui parler.

Le drame en musique doit donc faire une impression bien autrement profonde que la tragédie & la comédie ordinaires. Il seroit inutile d'employer l'instrument le plus puissant, pour ne produire que des effets médiocres. Si la tragédie de Merope m'attendrit, me touche, me fait verser des larmes, il faut que dans l'Opéra les angoisses, les mortelles allarmes de cette mere infortunée passent toutes dans mon ame; il faut que je sois effrayé de tous les fantômes dont elle est obsédée, que sa douleur & son délire me déchirent & m'arrachent le cœur. Le musicien qui m'en tiendroit quitte pour quelques larmes, pour un attendrissement passager, seroit bien au-dessous de son art. Il en est de même de la comédie. Si la comédie de Terence & de Moliere enchante, il faut que la comédie en musique ravisse. L'une représente les hommes tels qu'ils sont, l'autre leur donne un grain de verve & de génie de plus; ils sont tout près de la folie: pour sentir le mérite de la premiere, il ne faut que des oreilles & du bon sens; mais la comédie chantée paroît être faite pour l'élite des gens d'esprit & de goût; la musique donne aux ridicules & aux mœurs un caractere d'originalité, une finesse d'expression, qui pour être saisis exigent un tact prompt & délicat, & des organes très-exercés.

Mais la passion a ses repos & ses intervalles, & l'art du théâtre veut qu'on suive en cela la marche de la nature. On ne peut pas au spectacle toujours rire aux éclats, ni toujours fondre en larmes. Oreste n'est pas toujours tourmenté par les Euménides; Andromaque au milieu de ses allarmes apperçoit quelques rayons d'espérance qui la calment; il n'y a qu'un pas de cette sécurité au moment affreux où elle verra périr son fils; mais ces deux momens sont différens, & le dernier ne devient que plus tragique par la tranquillité du précédent. Les personnages subalternes, quelque intérêt qu'ils prennent à l'action, ne peuvent avoir les accens passionnés de leurs héros; enfin la situation la plus pathétique ne devient touchante & terrible que par degrés; il faut qu'elle soit préparée, & son effet dépend en grande partie de ce qui l'a précédé & amené.

Voilà donc deux momens bien distincts du drame lyrique, le moment tranquille, & le moment passionné; & le premier soin du compositeur a dû consister à trouver deux genres de déclamation essentiellement différens & propres, l'un à rendre le discours tranquille, l'autre à exprimer le langage des passions dans toute sa force, dans toute sa variété, dans tout son désordre. Cette derniere déclamation porte le nom de l'air, *aria*; la premiere a été appellée le *récitatif*.

Celui-

Celui-ci est une déclamation notée, soutenue & conduite par une simple basse, qui se faisant entendre à chaque changement de modulation, empêche l'acteur de détonner. Lorsque les personnages raisonnent, délibèrent, s'entretiennent & dialoguent ensemble, ils ne peuvent que réciter. Rien ne seroit plus faux que de les voir discuter en chantant, ou dialoguer par couplets, ensorte qu'un couplet devînt la réponse de l'autre. Le récitatif est le seul instrument propre à la scene & au dialogue; il ne doit pas être chantant. Il doit exprimer les véritables inflexions du discours par des intervalles un peu plus marqués & plus sensibles que la déclamation ordinaire; du reste, il doit en conserver & la gravité & la rapidité, & tous les autres caracteres. Il ne doit pas être exécuté en mesure exacte; il faut qu'il soit abandonné à l'intelligence & à la chaleur de l'acteur qui doit le hâter ou le ralentir suivant l'esprit de son rôle & de son jeu. Un récitatif qui n'auroit pas tous ces caracteres, ne pourroit jamais être employé sur la scene avec succès. Le récitatif est beau pour le peuple, lorsque le poëte a fait une belle scene, & que l'acteur l'a bien jouée; il est beau pour l'homme de goût, lorsque le musicien a bien saisi, non-seulement le principal caractere de la déclamation, mais encore toutes les finesses qu'elle reçoit de l'âge, du sexe, des mœurs, de la condition, des intérêts de ceux qui parlent & agissent dans le drame.

L'air & le chant commencent avec la passion; dès qu'elle se montre, le musicien doit s'en emparer avec toutes les ressources de son art. Arbace explique à Mandane les motifs qui l'obligent de quitter la capitale avant le retour de l'aurore, de s'éloigner de ce qu'il a de plus cher au monde: cette tendre princesse combat les raisons de son amant; mais lorsqu'elle en a reconnu la solidité, elle consent à son éloignement, non sans un extrême regret; voilà le sujet de la scene & du récitatif. Mais elle ne quittera pas son amant sans lui parler de toutes les peines de l'absence, sans lui recommander les intérêts de l'amour le plus tendre, & c'est-là le moment de la passion & du chant.

> *Conservati fedele:*
> Conserve-toi fidele,
> *Pensa ch'io resto e peno;*
> Songe que je reste & que je peine;
> *E qualche volta almeno*
> Et quelquefois du moins
> *Ricordati di me.*
> Ressouviens-toi de moi.

Il eût été faux de chanter durant l'entretien de la scene; il n'y a point d'air propre à peser les raisons de la nécessité d'un départ; mais quelque simple & touchant que soit l'adieu de Mandane, quelque tendresse qu'une habile actrice mît dans la maniere de déclamer ces quatre vers, ils ne seroient que froids & insipides, si l'on se bornoit à les réciter.

C'est qu'il est évident qu'une amante pénétrée qui se trouve dans la situation de Mandane, répétera à son amant, au moment de la séparation, de vingt manieres passionnées & différentes, les mots: *Conservati fedele. Ricordati di me.* Elle les dira tantôt avec un attendrissement extrême; tantôt avec résignation & courage, tantôt avec l'espérance d'un meilleur sort, tantôt sans la confiance d'un heureux retour. Elle ne pourra recommander à son amant de songer quelquefois à sa solitude & à ses peines, sans être frappée elle-même de la situation où elle va se trouver dans un moment: ainsi les mots, *pensa ch'io resto e peno* prendront le caractere de la plainte la plus touchante à laquelle Mandane fera peut-être succéder un effort subit de fermeté, de peur de rendre à Arbace ce moment aussi douloureux qu'il l'est pour elle. Cet effort ne sera peut-être suivi que de plus de foiblesse, & une plainte d'abord peu violente finira par des sanglots & des larmes. En un mot, tout ce que la passion la plus douce & la plus tendre pourra inspirer dans cette position à une ame sensible, composera les élémens de l'air de Mandane; mais quelle plume seroit assez éloquente pour donner une idée de tout ce que contient un air. Quel critique seroit assez hardi pour assigner les bornes du génie?

J'ai choisi pour exemple une passion douce, une situation intéressante, mais tranquille. Il est aisé de juger, d'après ce modele, ce que sera l'air dans des situations plus pathétiques, dans des momens tragiques & terribles.

Supposons maintenant deux amans dans une situation plus cruelle, qu'ils soient menacés d'une séparation éternelle, au moment où ils s'attendoient à un sort bien différent; cette circonstance donneroit à l'air un caractere plus pathétique. Il ne seroit pas naturel non plus qu'également touchés l'un & l'autre, il n'y en eût qu'un qui chantât. Ainsi l'amant s'adressant à sa maîtresse désolée, lui diroit:

> *La destra ti chiedo,*
> Je te demande la main,
> *Mio dolce sostegno,*
> O mon doux soutien,
> *Per ultimo pegno*
> Pour le dernier témoignage
> *D'amore e di fè.*
> D'amour & de fidélité!

Un tel adieu prononcé avec une sorte de fermeté, par un amant vivement touché, seroit l'écueil du courage de son amante éplorée; elle fondroit sans doute en larmes, ou frappée d'un témoignage d'amour autrefois si doux, aujourd'hui si cruel, elle s'écrieroit:

> *Ah, questo fu il segno*
> Ah, ce fut jadis le signe
> *Del nostro contento:*
> De notre bonheur;
> *Ma sento che adesso*
> Mais je sens trop qu'à présent
> *L'istesso non è.*
> Ce n'est pas la même chose.

Je n'ai pas besoin de remarquer quelle expression forte & touchante ces quatre vers assez foibles prendroient en musique. Le reste de l'air ne seroit plus que des exclamations de douleur & de tendresse. L'un s'écrieroit.

> *Mia vita! Ben mio!*
>
> O ma vie! ô mon bien!

L'autre:

> *Addio, sposo amato!*
>
> Adieu, époux adoré!

A la fin, leur douleur & leurs accens se confondroient sans doute dans cette exclamation si simple & si touchante:

> *Che barbaro addio!*
> Quel fatal adieu!
> *Che fato crudel!*
> Quel sort cruel!

Le duo ou *duetto* est donc un air dialogué, chanté par deux personnes animées de la même passion ou de passions opposées. Au moment le plus pathétique de l'air, leurs accens peuvent se confondre; cela est dans la nature; une exclamation, une plainte peut les réunir; mais le reste de l'air doit être en dialogue. Il ne peut jamais être naturel qu'Armide & Hidraot, pour s'animer à la vengeance, chantent en couplet:

> *Poursuivons jusqu'au trépas,*
> *L'ennemi qui nous offense;*
> *Qu'il n'échappe pas*
> *À notre vengeance!*

Ils recommenceroient ce couplet dix fois de suite avec un bruit & des mouvemens de forcenés, qu'un homme de goût n'y trouveroit que la même déclamation fausse fastidieusement répétée.

On voit par cet exemple de quelle maniere les airs à deux, à trois & même à plusieurs acteurs peuvent être placés dans le drame lyrique.

On voit aussi par tout ce que nous venons de dire, ce que c'est que l'*air* ou l'*aria*, & quel est son génie. Il consiste dans le développement d'une situation intéressante. Avec quatre petits vers que le poëte fournit, le musicien cherche à exprimer non-seulement la principale idée de la passion de son personnage, mais encore tous ses accessoires & toutes ses nuances. Mieux le compositeur devinera les mouvemens les plus secrets de l'ame dans chaque situation, plus son air sera beau, plus il se montrera lui-même homme de génie. C'est-là où il pourra déployer aussi toute la richesse de son art, en réunissant le charme de l'harmonie au charme de la mélodie, & l'enchantement des voix au prestige des instrumens. L'exécution de l'air se partagera entre le chant & le geste; elle sera l'ouvrage non-seulement d'un habile chanteur, mais d'un grand acteur; car le compositeur n'a guere

moins

moins d'attention à désigner les mouvemens & la pantomime, qu'à marquer les accens de la passion dont son air présente le tableau.

Suivant la remarque d'un philosophe célebre, l'air est la récapitulation & la péroraison de la scene, & voilà pourquoi l'acteur quitte presque toujours la scene, après avoir chanté; les occasions de revenir du langage de la passion à la déclamation ordinaire, au simple récitatif, doivent être rares.

Le génie de l'air est essentiellement différent du couplet & de la chanson; celle-ci est l'ouvrage de la gaieté, de la satyre, du sentiment, si vous voulez, mais jamais de la déclamation, ni de la musique imitative. La chanson ne peut donner aux paroles qu'un caractere général, qu'une expression vague; mais le retour périodique du même chant à chaque couplet, s'oppose à toute expression particuliere, à tout développement, & un chant symmétriquement arrangé ne peut trouver place dans la musique dramatique que comme un souvenir. Anacréon peut chanter des couplets au milieu de ses convives; lorsque Lise veut faire entendre à Dorval les sentimens de son cœur, la présence de sa surveillante l'oblige à les renfermer dans une chanson qu'elle feint d'avoir entendu dans son couvent; cette tournure est ingénieuse & vraie; mais dans tous ces cas les couplets sont historiques; c'est une chanson qu'on sait par cœur, & qu'on se rappelle. Dans la comédie les occasions de placer des couplets peuvent être fréquentes; je n'en conçois guere dans la tragédie. Pour nous en tenir aux exemples déja cités, si Mandane eût fait des paroles, *conservati fedele*, un couplet au lieu d'un air, quelque tendre que fût ce couplet, il eût été froid, insipide & faux. Nous avons déja remarqué que le comble de l'absurdité & du mauvais goût seroit de se servir du couplet pour le dialogue de la scene & l'entretien des acteurs.

L'air, comme le plus puissant moyen du compositeur, doit être réservé aux grands tableaux & aux momens sublimes du drame lyrique. Pour faire tout son effet, il faut qu'il soit placé avec goût & avec jugement: l'imitation de la nature, la vérité du spectacle & l'expérience sont d'accord sur cette loi. Il en est de la musique comme de la peinture. Le secret des grands effets consiste moins dans la force des couleurs que dans l'art de leur dégradation, & les procédés du grand coloriste sont différens de ceux d'un habile teinturier. Une suite d'airs les plus expressifs & les plus variés, sans interruption & sans repos, lasseroit bientôt l'oreille la mieux exercée & la plus passionnée pour la musique. C'est le passage du récitatif à l'air, & de l'air au récitatif, qui produit les grands effets du drame lyrique; sans cette alternative l'opéra seroit certainement le plus assommant, le plus fastidieux, comme le plus faux de tous les spectacles.

Il seroit également faux de faire alternativement parler & chanter les personnages du drame lyrique. Non-seulement le passage du discours au chant & le retour du chant au discours auroient quelque chose de désagréable & de brusque, mais ce seroit un mélange monstrueux de vérité & de fausseté. Dans nulle imitation le mensonge de l'hypothese ne doit disparoître un instant; c'est la convention sur laquelle l'illusion est fondée. Si vous laissez prendre à vos personnages une fois le ton de la déclamation ordinaire, vous en faites des gens comme nous, & je ne vois plus de raison pour les faire chanter sans blesser le bon sens.

On peut donc dire que c'est l'invention & le caractere distinctif de l'air & du récitatif qui ont créé le poeme lyrique; quoique celui-ci marche sans le secours des instrumens, & ne differe de la déclamation ordinaire qu'en marquant les inflexions du discours par des intervalles plus sensibles & susceptibles d'être notés, il n'en est pas moins digne de l'attention d'un grand compositeur qui saura y mettre beaucoup de génie, de finesse & de variété. Il pourra même le faire accompagner de l'orchestre, & le couper dans les repos de différentes pensées musicales dans tous les cas où le discours de l'acteur, sans devenir encore chant, s'animera davantage, & s'approchera du moment où la force de la passion le transformera en air.

Cette économie intérieure du spectacle en musique fondée d'un côté sur la vérité de l'imitation, & de l'autre, sur la nature de nos organes, doit servir de poétique élémentaire au poëte lyrique. Il faut à la vérité qu'il se soumette en tout au musicien; il ne peut prétendre qu'au second rôle; mais il lui reste d'assez beaux moyens pour partager la gloire de son compagnon. Le choix & la disposition du sujet, l'ordonnance & la marche de tout le drame sont l'ouvrage du poëte. Le sujet doit être rempli d'intérêt, & disposé de la maniere la plus simple & la plus intéressante. Tout y doit être en action, & viser aux grands effets. Jamais le poëte ne doit craindre de donner à son musicien une tâche trop forte. Comme la rapidité est un caractere inséparable de la musique, & une des principales causes de ses prodigieux effets, la marche du poëme lyrique doit être toujours rapide. Les discours longs & oisifs ne seroient nulle part plus déplacés.

Semper ad eventum festinat.

Il doit se hâter vers son dénouement, en se développant de ses propres forces, sans embarras & sans intermittence. Rien n'empêchera que le poëte ne dessine fortement ses caracteres, afin que la musique puisse assigner à chaque personnage le style & le langage qui lui sont propres. Quoique tout doive être en action, ce n'est pas une suite d'actions confuses l'une après l'autre, que le compositeur demande à son poëte. L'unité d'action n'est nulle part plus indispensable que dans ce drame; mais tous ses développemens successifs doivent se passer sous les yeux du spectateur. Chaque scene doit offrir une situation, parce qu'il n'y a que les situations qui offrent les véritables occasions de chanter. En un mot, le poëme lyrique doit être une suite de situations intéressantes tirées du fond du sujet, & terminées par une catastrophe mémorable.

Cette simplicité & cette rapidité nécessaires à la marche & au développement du poëme lyrique sont aussi indispensables au style du poëte. Rien ne seroit plus opposé au langage musical que ces longues tirades de nos pieces modernes, & cette abondance de paroles que l'usage & la nécessité de la rime ont introduites sur nos théâtres. Le sentiment & la passion sont précis dans le choix des termes. Ils haïssent la profusion des mots. Ils emploient toujours l'expression propre comme la plus énergique. Dans les instans passionnés, ils la répéteroient vingt fois plûtôt que de chercher à la varier par de froides périphrases. Le style lyrique doit donc être énergique, naturel & facile. Il doit avoir de la grace, mais il abhorre l'élégance étudiée. Tout ce qui sentiroit la peine, la facture ou la recherche; une épigramme, un trait d'esprit, d'ingénieux madrigaux, des sentimens alambiqués, des tournures compassées, feroient la croix & le desespoir du compositeur, car quel chant, quelle expression donner à tout cela?

Il y a même cette différence essentielle entre le poëte lyrique & le poëte tragique, qu'à mesure que celui-ci devient éloquent & verbeux, l'autre doit devenir précis & avare de paroles, parce que l'éloquence des momens passionnés appartient toute entiere au musicien. Rien ne seroit moins susceptible de chant que toute cette sublime & harmonieuse éloquence par laquelle la Clytemnestre de Racine cherche à soustraire sa fille au couteau fatal; le poëte lyrique en plaçant une mere dans une situation pareille, ne pourra lui faire dire que quatre vers.

Rendimi il figlio mio....
Rends-moi mon fils...,
Ah, mi si spezza il cor:
Ah, mon cœur se fend:
Non son più madre, oh dio,
Je ne suis plus mere, ô Ciel!
Non è più figlio!
Je n'ai plus de fils.

Mais avec ces quatre petits vers la musique fera en un instant plus d'effet que le divin Racine n'en pourra jamais produire avec toute la magie de la poésie. Ah, comme le compositeur saura rendre la priere de cette mere pathétique par la variété de la déclamation! Son ton suppliant me pénetrera jusqu'au fond de l'ame. Ce ton humble augmentera cependant à proportion de l'espérance qu'elle conçoit de toucher celui dont le sort de son fils dépend. Si cette espérance s'évanouit de son cœur, un accès d'indignation & de fureur succedera à la supplique, & dans son délire, ce *rendimi il figlio mio*, qui étoit il n'y a qu'un moment une priere touchante, deviendra un cri forcené. Cet instant d'oubli de son état sera réparé par plus de soumission, & *rendimi il figlio mio* redeviendra une priere plus humble & plus pressante. Tant d'efforts & de dangers feront enfin tomber cette infortunée dans un état d'angoisse & de défaillance, où sa poitrine oppressée & sa voix à demi éteinte ne lui permettront plus que des sanglots, & où chaque syllabe du vers *rendimi il figlio mio* sera entrecoupée par des étouffemens qui m'oppresseront moi-même, & me glaceront d'effroi & de pitié. Jugeons d'après ce vers ce

que

que le musicien saura faire de l'exclamation douloureuse : *non son più madre !* avec quel art il saura varier & mêler tous ces différens cris de douleur & de desespoir ! & s'il y a un cœur assez féroce qui ne se sente déchirer lorsqu'au comble de ses maux cette mere s'écrie : *ah mi si spezza il cor*. Voilà une foible esquisse des effets que la musique opere par un seul air ; elle peut défier le plus grand poëte, de quelque nation & de quelque siecle qu'il soit, de faire un morceau de poésie qui puisse soutenir cette concurrence.

Il résulte de ces observations, que le poëte, quelque talent qu'il ait d'ailleurs, ne pourra guere se flatter de réussir dans ce genre, s'il ne sait lui-même la musique ; il dépend trop d'elle à chaque pas qu'il fait pour en ignorer les élémens, le goût, & les délicatesses. Il faut qu'il distingue dans son *poëme* le récitatif & l'air avec autant de soin que le compositeur ; le plus beau *poëme* du monde où cette distinction fondamentale ne seroit point observée, seroit le moins lyrique & le moins susceptible de musique. Dans les airs le musicien est en droit d'exiger de son poëte un style facile, brisé, aisé à décomposer : car le desordre des passions entraîne nécessairement la décomposition du discours, qu'une méchanique de vers trop pénible rendroit impraticable. Les vers alexandrins ne seroient pas même propres à la scene & au récitatif, parce que leur rythme est beaucoup trop long, & qu'il occasionne des phrases longues & arrondies que la déclamation musicale abhorre. On conçoit que des vers pleins d'harmonie & de nombre pourroient cependant être très-peu propres à la musique, & qu'il pourroit y avoir telle langue, où par un abus de mots assez étrange ; on auroit appellé lyrique ce qu'il y a de moins susceptible d'être chanté.

Trois caracteres sont essentiels à la langue dans laquelle le *poëme lyrique* sera écrit.

Il faut qu'elle soit simple, & qu'en employant préférablement le terme propre, elle ne cesse point pour cela d'être noble & touchante.

Il faut donc qu'elle ait de la grace & qu'elle soit harmonieuse. Une langue où l'harmonie de la poésie consisteroit principalement dans l'arrondissement de vers, où la poésie ne seroit harmonieuse qu'à force d'être nombreuse, une telle langue ne seroit guere propre à la musique.

Il faut enfin que la langue du *poëme lyrique*, sans perdre de son naturel & de sa grace, se prête aux inversions que l'expression, la chaleur, & le désordre des passions rendent à tout instant indispensables.

Il y a peu de langues qui réunissent trois avantages si rares ; mais il n'y en a aucune que le poëte lyrique ne puisse parler avec succès, s'il connoît bien la nature de son drame & le génie de la musique.

Dans le cours du dernier siecle l'opéra créé en Italie fut bien-tôt imité dans les autres parties de l'Europe. Chaque nation fit chanter sa langue sur ses théâtres ; il y eut des opéra espagnols, françois, anglois, allemands. En Allemagne sur-tout, il n'y eut point de ville considérable qui n'eût son théâtre d'opéra, & le recueil des *poëmes lyriques* représentés sur différens théâtres, formeroit seul une petite bibliotheque ; mais le pays qui avoit vû naître ce beau & magnifique spectacle, le vit aussi se perfectionner, il y a environ cinquante ans ; toute l'Europe s'est alors tournée vers l'Italie avec l'acclamation :

Graiis musa dedit . . .

Cette acclamation a été le signal de la chûte de tous les spectacles lyriques, & l'opéra italien s'est emparé de tous les théâtres de l'Europe. Cette foule de grands compositeurs qui sont sortis d'Italie & d'Allemagne depuis ce tems-là, n'a plus voulu chanter que dans cette langue, dont la supériorité a été universellement reconnue. La France seule a conservé son opéra, son *poëme lyrique*, & sa musique, mais sans pouvoir la faire goûter à des autres peuples de l'Europe, quelque prévention qu'on ait en général pour ses arts, ses goûts & ses modes. Dans ces derniers tems ses enfans même se sont partagés sur sa musique, & la musique italienne a compté des françois parmi ses partisans les plus passionnés. Il nous reste donc à examiner ce que c'est que l'opéra françois, & ce que c'est que l'opéra italien.

De l'opéra françois. Selon la définition d'un écrivain célebre, l'opéra françois est l'épopée mise en action & en spectacle. Ce que la discrétion du poëte épique ne montre qu'à notre imagination, le poëte lyrique a entrepris en France de le représenter à nos yeux. Le poëte tragique prend ses sujets dans l'histoire ; le poëte lyrique a cherché les siens dans l'épopée ; & après avoir épuisé toute la mythologie ancienne & toute la sorcellerie moderne ; après avoir mis sur la scene toutes les divinités possibles ; après avoir tout revêtu de forme & de figure il a encore créé des êtres de fantaisie, & en les douant d'un pouvoir surnaturel & magique, il en a fait le principal ressort de son *poëme*.

C'est donc le merveilleux visible qui est l'ame de l'opéra françois ; ce sont les Dieux, les Déesses, les Demi-dieux ; des Ombres, des Génies, des Fées, des Magiciens, des Vertus, des Passions, des idées abstraites, & des êtres moraux personnifiés qui en sont les acteurs. Le merveilleux visible a paru si essentiel à ce drame, que le poëte ne croiroit pas pouvoir traiter un sujet historique sans y mêler quelques incidens surnaturels & quelques êtres de fantaisie & de sa création.

Pour juger si ce genre peut mériter le suffrage d'une nation éclairée, les critiques & les gens de goût examineront & décideront les questions suivantes.

Ne seroit-ce pas une entreprise contraire au bon sens que le génie a toujours saintement respecté dans les arts d'imitation, que de vouloir rendre le merveilleux susceptible de la représentation théatrale ? Ce qui dans l'imagination du poëte & de ses lecteurs étoit noble & grand rendu ainsi visible aux yeux, ne deviendra-t-il point puérile, & mesquin ?

Sera-t-il aisé de trouver des acteurs pour les rôles du genre merveilleux, ou supportera-t-on un Jupiter, un Mars, un Pluton sous la figure d'un acteur plein de défauts & de ridicules ? Ne faudroit-il pas au moins, pour de telles représentations, des salles immenses, où le spectateur placé à une juste distance du théâtre, seroit forcé de laisser au jeu des machines & des masques la liberté de lui en imposer ; où son imagination fortement frappée seroit obligée de concourir elle-même aux effets d'un spectacle dont elle ne pourroit saisir que les masses ? La présence des dieux pourra-t-elle être rendue supportable dans un lieu étroit & resserré où le spectateur se trouve, pour-ainsi-dire, sous le nez de l'acteur, où les plus petits details, les nuances les plus fines sont remarqués du premier, où le second ne peut masquer ni dérober aucun des défauts de sa voix, de sa démarche, de sa figure ? L'observation d'Horace,

Major è longinquo reverentia,

qui n'est pas moins vraie des lieux que des tems, n'est-elle pas ici d'une application sensible ? Supposons donc qu'on eût pu mettre des dieux sur ces théâtres anciens & immenses qui recevoient un peuple entier pour spectateur, ne seroit-ce pas là précisément une raison pour les bannir de nos petits théâtres, qui ne représentent que pour quelques coteries qu'on a appellées *le public* ?

Si un spectacle rempli de dieux étoit le fruit du goût naturel d'un peuple, d'une passion nationale pour ce genre, ce peuple ne commenceroit-il pas par mettre sur ses théâtres les divinités de sa religion ? Des dieux de tradition, dont il ne connoît la mythologie qu'imparfaitement, pourroient-ils l'émouvoir & l'intéresser comme les objets de son culte & de sa croyance ? L'opéra ne deviendroit-il pas nécessairement une fête religieuse ?

N'exigeroit-on pas du-moins d'un tel peuple d'être connoisseur profond & passionné du nud, des belles formes, de l'énergie & de la beauté de la nature ; & que faudroit-il penser de son goût s'il pouvoit souffrir sur ses théâtres un Hercule en tafetas couleur de chair, un Apollon en bas blancs & en habit brodé ?

Si le précepte d'Horace,

Nec Deus intersit .

est fondé dans la raison, que penser d'un spectacle où les dieux agissent à tort & à travers, où ils arrangent & dérangent tout selon leur caprice, où ils changent incontinent de projets & de volonté ? Qu'on se rappelle avec quelle discrétion les tragiques anciens employent les dieux dans des pieces, qui après tout étoient des actes de religion ! Ils montroient le dieu un instant, au moment décisif, tandis que notre poëte lyrique ne craint point de le tenir sans cesse sous nos yeux. En en usant ainsi, ne risque-t-il pas d'avilir la condition divine, si l'on peut s'exprimer ainsi ? Pour qu'un dieu nous imprime une idée convenable de sa grandeur, ne faut-il pas qu'il parle peu, & qu'il se montre aussi rarement que ces monarques d'Asie, dont l'apparition est une chose si auguste & si solemnelle, que personne n'ose lever les yeux sur eux, dans la seule occasion où il est permis de les envisager ? Seroit-il possible de conserver ce respect pour un

un Apollon qui ſe montreroit trois heures de ſuite ſous la figure & avec les talens de M. Muguet?

Quand il ſeroit poſſible de repréſenter d'une maniere noble, grande & vraie les divinités de l'ancienne Grece qui ſont après tout des perſonnages hiſtoriques, quoique fabuleux; le bon goût & le bon ſens permettroient-ils de perſonnifier également tous les êtres que l'imagination des poetes a enfantés? Un genie aérien, un jeu, un ris, un plaiſir, une heure, une conſtellation, tous ces êtres allégoriques & biſarres, dont on lit avec étonnement la nomenclature dans les programmes des Opéra françois, pourroient-ils paroître ſur la ſcene lyrique avec autant de droit & de ſuccès qu'un Bacchus, qu'un Mercure, qu'une Diane? & quelles ſeroient les bornes de cette étrange licence?

Qu'on examine ſans prévention les deux tableaux ſuivans qui ſont du même genre; dans l'un, le poete nous montre Phedre en proie à une paſſion inſurmontable pour le fils de ſon époux, luttant vainement contre un penchant funeſte, & ſuccombant enfin, malgré elle, dans le délire & dans des convulſions, à un amour effréné & coupable que ſon ſuccès même ne rendroit que plus criminel. Voilà le tableau de Racine. Dans l'autre, Armide pour triompher d'un amour involontaire que ſa gloire & ſes intérêts déſavouent également, a recours à ſon art magique. Elle évoque la Haine: à ſa voix, la Haine ſort de l'enfer, & paroît avec ſa ſuite dans cet accoutrement biſarre, qui eſt de l'étiquette de l'Opéra françois. Après avoir fait danſer & voltiger ſes ſuivans long-tems autour d'Armide, après avoir fait chanter par d'autres ſuivans qui ne ſavent pas danſer, un couplet en chœur qui aſſure que

Plus on connoît l'amour, & plus on le déteſte,
Et quand on veut bien s'en défendre,
Qu'on peut ſe garantir de ſes indignes fers.

Après toutes ces cérémonies ſans but, ſans goût, & ſans nobleſſe, la Haine ſe met à conjurer l'Amour dans les formes, de ſortir du cœur d'Armide, & de lui céder la place, préciſément comme nos prêtres autrefois avoient la coutume d'exorciſer le diable. Voilà le tableau de Quinault. Nous ne dirons point qu'il n'y a qu'un homme de génie qui puiſſe réuſſir dans le premier, & qu'un homme ordinaire peut ſe tirer du ſecond avec ſuccès; mais nous nous en rapporterons à la bonne foi de ceux qui ont vu la repréſentation des deux pieces. Qu'ils nous diſent ſi cette Haine avec ſa perruque de viperes, avec ſon autre paquet de ſerpens en ſa main droite, avec ſes gants & ſes bas rouges à coins étincelans de paillettes d'argent, les a jamais fait frémir de terreur ou de pitié pour Armide, & ſi Phedre mourante d'amour & de honte, ſeule dans les bras de ſa vieille nourrice, ne déchirent pas tous les cœurs? Le deſtin dont la main inviſible regle le ſort des mortels irrévocablement, ce deſtin qu'aucun grand poëte n'a oſé tirer des ténebres dont il s'eſt enveloppé; n'eſt-il pas bien autrement effrayant & terrible que ce deſtin à barbe blanche que le poëte de l'Opéra françois nous montre ſi indiſcretement, & qui nous avertit en plein-chant que toutes les puiſſances du ciel & de la terre lui ſont ſoumiſes?

Le merveilleux viſible ainſi repréſenté, n'auroit-il pas banni tout intérêt de la ſcene lyrique? Un Dieu peut étonner, il peut paroître grand & redoutable; mais peut-il intéreſſer? Comment s'y prendra-t-il pour me toucher? Son caractere de divinité ne rompt-il pas toute eſpece de liaiſon & de rapport entre lui & moi? Que me font ſes paſſions, ſes plaiſirs, ſa joie, ſon bonheur, ſes malheurs? Suppoſé que ſa colere ou ſa bienveillance influe ſur le ſort d'un héros, d'une illuſtre héroïne du drame, leſquels ayant les mêmes affections, les mêmes foibleſſes, la même nature que moi, ont droit de m'intéreſſer à leur ſort, quelle part pourrois-je prendre à une action où rien ne ſe paſſe en conſéquence de la nature & de la néceſſité des choſes, où la ſituation la plus déplorable peut devenir en un clin d'œil, par un coup de baguette, par un changement de volonté ſoudain & imprévu, la ſituation la plus heureuſe, & par un autre caprice redevenir funeſte? Ne ſeroit-ce pas-là des jeux propres, tout au plus, à émouvoir des enfans?

L'unité d'action eſſentielle à tout drame, & ſans laquelle aucun ouvrage de l'art ne ſauroit plaire, ne ſeroit-elle pas continuellement bleſſée dans l'Opéra merveilleux? Des êtres qui ſont au-deſſus des loix de notre nature, qui peuvent changer à leur gré le cours des événemens, ne diſſoudroient-ils pas tout le nœud dans les pieces de ce genre? Un Opéra ne ſeroit donc qu'une ſuite d'incidens qui ſe ſuccedent les uns aux autres ſans néceſſité, & par conſéquent ſans liaiſon véritable. Le poëte pourroit les alonger, abréger, ſupprimer à ſa fantaiſie, ſans que ſon ſujet en ſouffrît. Il pourroit changer ſes actes de place, faire du premier le troiſieme, du quatrieme le ſecond, ſans aucun bouleverſement conſidérable de ſon plan. Il pourroit dénouer ſa piece au premier acte, ſans que cela l'empêchât de faire ſuivre cet acte de quatre autres où il dénoueroit & renoueroit, autant de fois qu'il lui plairoit: ou pour parler plus exactement, il n'y auroit dans le fait, ni nœud, ni dénouement. Tout ſujet de cette eſpece ne peut-il pas être traité en un acte, en trois, en cinq, en dix, en vingt, ſelon le caprice & l'extravagance du poëte lyrique?

Si ce genre n'a pu enfanter que des drames dénués de tout intérêt & de toute vérité, n'auroit-il pas ainſi empêché les progrès de la muſique en France, tandis que cet art a été porté au plus haut degré de perfection dans les autres parties de l'Europe? Comment le ſtyle muſical ſe ſeroit-il formé dans un pays où l'on ne fait chanter que des êtres de fantaiſie dont les accens n'ont nul modele dans la nature? Leur déclamation étant arbitraire & indéterminée, n'auroit-elle pas produit un chant froid & ſoporifique, une monotonie inſupportable auxquels perſonne n'auroit réſiſté ſans le ſecours des ballets? Toute l'expreſſion muſicale ne ſe ſeroit-elle pas ainſi réduite à jouer ſur le mot, enſorte qu'un acteur ne pourroit prononcer le mot *larmes*, ſans que le muſicien ne le fît pleurer, quoiqu'il n'eût aucun ſujet d'affliction, & que dans la ſituation la plus triſte il ne pourroit parler d'un état brillant ſans que le muſicien ne ſe crût en droit de faire briller ſa voix aux dépens de la diſpoſition de ſon ame? Ne ſeroit-il pas réſulté de cette méthode un dictionnaire des mots reputés lyriques, dictionnaire dont un compoſiteur habile ne manqueroit pas de faire préſent à ſon poëte, afin qu'il eût, en un ſeul recueil, tous les mots dont la muſique ne ſauroit rien faire, & qu'il ne ſeut jamais employer dans le *poëme* lyrique?

Si vous choiſiſſez deux compoſiteurs; que vous donniez à l'un à exprimer le déſeſpoir d'Andromaque lorſqu'on arrache Aſtyanax du tombeau où ſa pitié l'avoit caché, ou les adieux d'Iphigénie qui va ſe ſoumettre au couteau de Calchas, ou bien les fureurs de ſa mere éperdue au moment de cet affreux ſacrifice; & que vous diſiez à l'autre, faites moi une tempête, un tremblement de terre, un chœur d'aquilons, un débordement du Nil, une deſcente de Mars, une conjuration magique, un ſabat infernal, n'eſt-ce pas dire à celui-ci, je vous choiſis pour faire peur ou plaiſir aux enfans, & à l'autre je vous choiſis pour être l'admiration des nations & des ſiecles? N'eſt-il pas évident que l'un a dû reſter barbare, & ſans muſique, ſans ſtyle, ſans expreſſion, ſans caractere, & que l'autre a dû, ou renoncer à ſon projet, ou, s'il y a réuſſi, devenir ſublime?

Deux poëtes qu'on auroit ainſi employés, ne ſeroient-ils pas dans le même cas? L'un n'auroit-il pas appris à parler le langage du ſentiment, des paſſions, de la nature; l'autre ne ſeroit-il pas reſté foible, froid & maniéré? Quand il auroit eu le talent de la poéſie, ſon faux genre l'auroit trompé ſur l'emploi qu'il en faut faire. La pompe épique auroit pris dans ſon ſtyle la place du naturel de la poéſie dramatique. Au lieu de ſcenes naturellement dialoguées nous aurions eu des recueils de maximes, de madrigaux, d'épigrammes, de tournures & de cliquetis de mots pour leſquels la muſique n'a jamais connu d'expreſſion. Le goût ſe ſeroit ſi peu formé qu'on n'auroit point ſenti la différence de l'harmonie poétique & de l'harmonie muſicale, ni compris que le plus beau morceau de Tibulle ſeroit déplacé dans le *poëme* lyrique, préciſément par ce qui le rend ſi beau & ſi précieux. On auroit vu enfin l'étrange phénomene d'un poete lyrique, plein de douceur & de nombre, plein de charme à la lecture, & dont il ſeroit cependant impoſſible de mettre les pieces en muſique.

Ce faux genre où rien ne rappelle à la nature, n'auroit-il pas empêché le muſicien françois de connoître & de ſentir cette diſtinction fondamentale de l'air & du récitatif? Un chant lourd & traînant, ſemblable au chant gothique de nos égliſes, ſeroit devenu le récitatif de l'opera. Pour lui donner de l'expreſſion, on l'auroit ſurchargé de ports de voix, de trilles, de chevrottemens; & malgré ces laborieux efforts, on ne ſe ſeroit pas ſeulement douté de l'art de ponctuer le chant, de faire une interrogation, une exclamation en chantant. La lenteur inſoutenable de ce récitatif, ſon caractere contraire à toute eſpece de déclamation, auroient d'ailleurs rendu l'exécution d'une véritable ſcene impoſſible ſur ce théâtre. L'air, cette autre partie principale du drame en muſique,

ſeroit

seroit encore si peu trouvé que le mot même n'entendroit que des pieces que le musicien fait pour la danse, ou des couplets dans lesquels le poëte renferme des maximes qu'il fait servir au dialogue de la scene, & dont le compositeur fait des chansons que l'acteur chante avec une sorte de mouvement. On auroit pu ajouter aux divertissemens de ce spectacle, des *ariettes*, mais qui ne sont jamais en situation, qui ne tiennent point au sujet, & dont la dénomination même indique la pauvreté & la puérilité. Ces ariettes auroient encore merveilleusement contribué à retarder les progrès de la musique; car il vaut sans doute mieux que la musique n'exprime rien que de la voir se tourmenter autour d'une *lance*, d'un *murmure*, d'un *voltige*, d'un *enchaîne*, d'un *triomphe*, &c.

Par l'idée d'exposer aux yeux ce qui ne peut agir que sur l'imagination, & ne faire de l'effet qu'en restant invisible, le poëte n'auroit-il pas entraîné le décorateur dans des écarts & dans des bisarreries qui lui auroient fait méconnoître le véritable emploi d'un art si précieux à la représentation théâtrale? Quel modele un jardin enchanté, un palais de fée, un temple aérien, &c. a-t-il dans la nature? Que peut-on blamer ou louer dans le projet & l'exécution d'une telle décoration, à moins que le décorateur ne paroisse sublime à proportion qu'il est extravagant? Ne lui faut-il pas cent fois plus de goût & de génie pour nous montrer un grand & bel édifice, un beau paysage, une belle ruine, un beau morceau d'architecture? Seroit-ce une entreprise bien sensée de vouloir imiter dans les décorations les phénomenes physiques & la nature en mouvement? Les agitations, les révolutions, celles qui attachent & qui effrayent, ne doivent-elles pas plûtôt être dans le sujet de l'action & dans le cœur des acteurs que dans le lieu qu'ils occupent?

Quand il seroit possible de représenter avec succès les phénomenes de la nature, & tout ce qui accompagneroit l'apparition d'un dieu sur un théâtre de grandeur convenable, l'hypothèse d'un spectacle où les personnages parlent quoiqu'en chantant, n'est-elle pas beaucoup trop voisine de notre nature pour être employée dans un drame dont les acteurs sont des dieux? Le bon goût n'ordonneroit-il pas de réserver de tels sujets au spectacle de la danse & de la pantomime, afin de rompre entre les acteurs & le spectateur, le lien de la parole qui les rapprocheroit trop, & qui empêcheroit celui-ci de croire les autres d'une nature supérieure à la sienne? Si cette observation étoit juste, il faudroit confier le genre merveilleux à l'éloquence muette & terrible du geste, & faire servir la musique dans ces occasions à la traduction, non des discours, mais des mouvemens.

Voilà quelques-unes des questions qu'il faudroit éclaircir sans prévention, avant de prononcer sur le mérite du genre appellé *merveilleux*, & avant d'entreprendre la poétique de l'Opéra françois. Les arts & le goût public ne pourroient que gagner infiniment à une discussion impartiale.

De l'Opéra italien. Après la renaissance des Lettres, l'art dramatique s'est rapidement perfectionné dans les différentes contrées de l'Europe. L'Angleterre a eu son Shakespeare; la France a eu d'un côté son immortel Moliere, & de l'autre, son Corneille, son Racine & son Voltaire. En Italie, on s'est aussi bien-tôt débarrassé de ce faux genre appellé *merveilleux*, que la barbarie du goût avoit introduit dans le siecle dernier sur tous les théatres de l'Europe; & dès qu'on a voulu chanter sur la scene, on a senti qu'il n'y avoit que la tragédie & la comédie qui pussent être mises en musique. Un heureux hasard ayant fait naître au même instant le poëte lyrique le plus facile, le plus simple, le plus touchant, le plus énergique, l'illustre Metastasio, & ce grand nombre de musiciens de génie que l'Italie & l'Allemagne ont produits, & à la tête desquels la postérité lira en caracteres ineffaçables, les noms de Vinci, de Hasse & de Pergolesi; le drame en musique a été porté en ce siecle au plus haut degré de perfection. Tous les grands tableaux, les situations les plus intéressantes, les plus pathétiques, les plus terribles; tous les ressorts de la tragédie, tous ceux de la véritable comédie ont été soumis à l'art de la Musique, & en ont reçu un degré d'expression & d'enthousiasme, qui a par tour entraîné & les gens d'esprit & de goût, & le peuple. La Musique ayant été consacrée en Italie dès sa naissance à sa véritable destination, à l'expression du sentiment & des passions, le poëte lyrique n'a pu se tromper sur ce que le compositeur attendoit de lui; il n'a pu égarer celui-ci à son tour, & lui faire quitter la route de la nature & de la vérité.

En revanche, il ne faut pas s'étonner que dans la patrie du goût & des arts, la tragédie sans musique ait été entiérement négligée. Quelque touchante que soit la représentation tragique, elle paroîtra toujours foible & froide à côté de celle que la musique aura animée; & en vain la déclamation voudroit-elle lutter contre les effets du chant & de ses impressions. Pour se consoler de n'avoir point égalé ses voisins en Musique, la France doit se dire que ses progrès dans cet art l'auroient peut-être empêché d'avoir son Racine.

Pourquoi donc l'Opéra italien avec des moyens si puissans n'a-t-il pas renouvellé de nos jours ces terribles effets de la tragédie ancienne dont l'histoire nous a conservé la mémoire? Comment a-t-on pu assister à la représentation de certaines scenes, sans craindre d'avoir le cœur trop douloureusement déchiré, & de tomber dans un état trop pénible & trop voisin de la situation déplorable des héros de ce spectacle? Ce n'est ni le poëte ni le compositeur qu'un critique éclairé accusera dans ces occasions d'avoir été au-dessous du sujet; il faut donc examiner de quels moyens on s'est servi pour rendre tant de sublimes efforts du génie, ou inutiles, ou de peu d'effet.

Lorsqu'un spectacle ne sert que d'amusement à un peuple oisif, c'est-à-dire à cette élite d'une nation, qu'on appelle *la bonne compagnie*, il est impossible qu'il prenne jamais une certaine importance; & quelque génie que vous accordiez au poëte, il faudra bien que l'exécution théâtrale, & mille détails de son *poëme* se ressentent de la frivolité de sa destination. Sophocle en faisant des tragédies, travailloit pour la patrie, pour la religion, pour les plus augustes solemnités de la république. Entre tous les poëtes modernes, Metastasio a peut-être joui du sort le plus doux & le plus heureux; à l'abri de l'envie & de la persécution, qui sont aujourd'hui assez volontiers la récompense du génie, comme elles l'étoient quelquefois chez les anciens, des vertus & des services rendus à l'état, les talens du premier poëte d'Italie ont été constamment honorés de la protection de la maison d'Autriche: que son rôle à Vienne est cependant différent de celui de Sophocle à Athènes! Chez les anciens, le spectacle étoit une affaire d'état; chez nous, si la police s'en occupe, c'est pour lui faire mille petites chicanes, c'est pour le faire plier à mille convenances bizarres. Le spectateur, les acteurs, les entrepreneurs, tous ont usurpé sur le *poëme lyrique*, un empire ridicule, & ses créatures, le poëte & le musicien, eux-mêmes victimes de cette tyrannie, ont été le moins consultés sur son exécution.

Tout le monde sait qu'en Italie, le peuple ne s'assemble pas seulement aux théâtres pour voir le spectacle; mais que les loges sont devenues autant de cercles de conversation qui se renouvellent plusieurs fois pendant la durée de la représentation. L'usage est de passer cinq ou six heures à l'Opéra, mais ce n'est pas pour lui donner cinq ou six heures d'attention. On n'exige du poëte que quelques situations très-pathétiques, quelques scenes très-belles, & l'on se rend facile sur le reste. Quand le musicien a réussi de rendre ces fameux morceaux que tout le monde sait par cœur, d'une maniere neuve & digne de son art, on est ravi, on s'extasie, on s'abandonne à l'enthousiasme, mais la scene passée, on n'écoute plus. Ainsi deux ou trois airs, un beau duetto, une scene extrêmement belle, suffisent au succès d'un Opéra, & l'on est indifférent sur la totalité du drame, pourvu qu'il ait donné trois ou quatre instans revissans, & qu'il dure d'ailleurs le tems qu'on s'est destiné à passer à la salle de l'Opéra.

Chez une nation passionnée pour le chant, qui fait au charme de la voix le plus grand des sacrifices, & où le chant est devenu un art qui exige, outre la plus heureuse disposition des organes, l'étude la plus longue & la plus opiniâtre, le chanteur a dû bien-tôt usurper un empire illégitime sur le compositeur & sur le poëte. Tout a été sacrifié à ses talens & à ses caprices. On s'est peu choqué des imperfections de l'action théâtrale, pourvu que le chant fût exécuté avec cette supériorité qui séduit & enchante. Le chanteur, sans s'occuper de la situation & du caractere de son rôle, a borné tous ses soins à l'expression du chant; la scene a été récitée & jouée avec une négligence honteuse. Le public, de spectateur qu'il doit être, n'est resté qu'auditeur. Il a fermé les yeux, & ouvert les oreilles; & laissant à son imagination le soin de lui montrer la véritable attitude, le vrai geste, les traits & la figure de la veuve d'Hector, ou de la fondatrice de Carthage, il s'est contenté d'en entendre les véritables accens.

Cette indulgence du public a laissé d'un côté l'action théâtrale dans un état très-imparfait, & de l'autre, elle a rendu

a rendu le chanteur, maître de ſes maîtres. Pourvu que ſon rôle lui donnât occaſion de développer les reſſources de ſon art, & de faire briller ſa ſcience, peu lui importoit que ce rôle fût d'ailleurs ce que le drame vouloit qu'il fût. Le poëte fut obligé de quitter le ſtyle dramatique, de faire des tableaux, de coudre à ſon *poëme* quelques morceaux poſtiches de comparaiſon & de poéſie épique; & le muſicien, d'en faire des airs dans le ſtyle le plus figuré, & par conſéquent le plus oppoſé à la muſique théâtrale, & pour déterminer le chanteur à ſe charger de quelques airs ſimples & vraiment ſublimes que la ſituation rendoit indiſpenſables au fond du ſujet, il fallut acheter ſa complaiſance par ces brillans écarts, aux dépens de la vérité & de l'effet général. L'abus fut porté au point que lorſque le chanteur ne trouvoit pas ſes airs à ſa fantaiſie, il leur en ſubſtituoit d'autres qui lui avoient déja valu des applaudiſſemens dans d'autres pieces & ſur d'autres théâtres, & dont il changeoit les paroles comme il pouvoit, pour les approcher de ſa ſituation & de ſon rôle, le moins mal qu'il étoit poſſible.

Enfin l'entrepreneur de l'Opéra devient de tous les tyrans du poëte, le plus injuſte & le plus abſurde. Ayant étudié le goût du public, ſa paſſion pour le chant, ſon indifférence pour les convenances & l'enſemble du ſpectacle, voici à-peu-près le traité qu'il propoſa au poëte lyrique, en conſéquence de ſes découvertes.

„ Vous êtes l'homme du monde dont j'ai le moins beſoin pour le ſuccès de mon ſpectacle: après vous, c'eſt le compoſiteur. Ce qui m'eſt eſſentiel, c'eſt d'avoir un ou deux ſujets que le public idolâtre; il n'y a point de mauvais Opéra avec un Caffarelli, avec une Gabrieli. Mon métier eſt de gagner de l'argent. Comme je ſuis obligé d'en donner prodigieuſement à mes chanteurs, vous ſentez qu'il ne m'en reſte que très-peu pour le compoſiteur, & encore moins pour vous: ſongez que votre partage eſt la gloire „.

„ Voici quelques conditions fondamentales ſous leſquelles je conſens de haſarder votre *poëme*, de le faire mettre en muſique, & de le faire exécuter par mes chanteurs „.

„ 1. Votre *poëme* doit être en trois actes, & ces trois actes enſemble doivent durer au-moins cinq heures, y compris quelques ballets que je ferai exécuter dans les entr'actes „.

„ 2. Au milieu de chaque acte il me faut un changement de ſcene & de lieu, enſorte qu'il y ait deux décorations par acte. Vous me direz que c'eſt proprement demander un *poëme* en ſix actes, puiſqu'il faut laiſſer la ſcene vuide au moment de chaque changement; mais ce ſont des ſubtilités de métier dont je ne me mêle point.

„ 3. Il faut qu'il y ait dans votre piece ſix rôles, jamais moins de cinq, ni plus de ſept: ſavoir un premier acteur & une premiere actrice, un ſecond acteur & une ſeconde actrice; ce qui ſera deux couples d'amoureux qui chanteront le *ſoprano*, ou dont un ſeul, ſoit homme, ſoit femme, pourra chanter le *contralto*. Le cinquieme rôle eſt celui de tyran, de *roi*, de pere, de gouverneur, de vieillard; il appartient à l'acteur qui chante le *tenore*. Au ſurplus vous pouvez employer encore à des rôles de confident un ou deux acteurs ſubalternes.

„ 4. Suivant cet arrangement judicieux & conſacré d'ailleurs par l'uſage, il vous faut un double amour. Le premier acteur doit être amoureux de la premiere actrice, le ſecond de la ſeconde. Vous aurez ſoin de former l'intrigue de toutes vos pieces ſur ce plan-là, ſans quoi je ne pourrai m'en ſervir. Je n'exige point que la premiere actrice réponde préciſément à l'amour du premier acteur; au contraire, je vous permettrai toute combinaiſon & toute liberté à cet égard, car je n'aime pas à faire le difficile ſans ſujet; & pourvu que l'intrigue ſoit double, afin que mes ſeconds acteurs ne diſent pas que je leur fais jouer des rôles ſubalternes, je ne vous chicanerai point ſur le reſte. Chaque acteur chantera deux fois dans chaque acte, excepté peut-être au troiſieme, où l'action ſe hâtant vers ſa fin, ne vous permettra plus de placer autant d'airs que dans les actes précédens. L'acteur ſubalterne pourra auſſi moins chanter que les autres.

„ 6. Je n'ai beſoin que d'un ſeul *duetto*: il appartient de droit au premier acteur & à la premiere actrice; les autres acteurs n'ont pas le privilege de chanter enſemble. Il ne faut pas que ce *duetto* ſoit placé au troiſieme acte; il faut tâcher de le mettre à la fin du premier ou du ſecond, ou bien au milieu d'un de ces actes, immédiatement avant le changement de la décoration.

„ 7. Il faut que chaque acteur quitte la ſcene immédiatement après avoir chanté ſon air. Ainſi lorſque l'action les aura raſſemblés ſur le théâtre, ils défileront l'un après l'autre, après avoir chanté chacun à ſon tour. Vous voyez que le dernier qui reſte a beau jeu de chanter un air brillant qui contienne une réflexion, une maxime, une comparaiſon relative à ſa ſituation ou à celle des autres perſonnages.

„ 8. Avant de faire chanter à un acteur ſon ſecond air, il faut que tous les autres aient chanté leur premier; & avant qu'il puiſſe chanter ſon troiſieme, il faut que tous les autres aient chanté leur ſecond, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin; car vous ſentez qu'il ne faut pas confondre les rangs, ni bleſſer les droits d'aucun acteur.

A ces étranges articles on peut ajouter celui que l'averſion de l'empereur Charles VI. pour les cataſtrophes tragiques, rendit d'une obſervation indiſpenſable. Ce prince vouloit que tout le monde ſortît de l'Opéra content & tranquille, & Metaſtaſio fut obligé de raccommoder tout ſi bien que vers le dénouement tous les acteurs du drame fuſſent heureux. On pardonnoit aux méchans, les bons renonçoient à la paſſion qui avoit cauſé leur malheur ou celui des autres dans le cours du drame, ou bien d'autres obſtacles diſparoiſſent: chaque acteur ſe prêtoit un peu, & tout étoit pacifié à la fin de l'Opéra.

Voilà les principes ſur leſquels on fonda la poétique de l'Opéra italien. Le poëte lyrique fut traité à-peu-près comme un danſeur de corde à qui on lie les piés, afin de rendre ſon métier plus difficile & ſes tours de force plus éclatans.

Si Metaſtaſio, malgré ſes entraves, a pu conſerver encore à ſes pieces du naturel & de la vérité, on en eſt juſtement ſurpris; mais l'enſemble du *poëme lyrique* a dû néceſſairement ſe reſſentir de ces loix biſarres & abſurdes; la force des mœurs a dû diſparoître avec celle de l'intrigue; le ſecond couple d'amoureux a dû entraîner cet amour épiſodique qui dépare preſque tous les Opéra d'Italie. De cette maniere, le *poëme lyrique* eſt devenu un problème où il s'agiſſoit de couper toutes les pieces ſur le même patron, de traiter tous les ſujets hiſtoriques & tragiques à-peu-près avec les mêmes perſonnages.

L'Opéra-comédie ou bouffon n'a pas été ſujet, à la vérité, à toutes ces entraves; mais il n'a été traité en revanche que par des farceurs ou des poëtes médiocres, qui ont tout ſacrifié à la ſaillie du moment. Ces pieces ſont ordinairement pleines de ſituations comiques, parce que la néceſſité de placer l'air produit la néceſſité de créer la ſituation; mais pourvu qu'elle fût originale & plaiſante, on pardonnoit au poëte l'extravagance du plan & de l'enſemble, & les moyens pitoyables dont il ſe ſervoit pour amener les ſituations.

Ce qu'il faut avouer à la gloire du poëte & du compoſiteur, c'eſt qu'ils ne ſont jamais trompés un inſtant ſur leur vocation ni ſur la deſtination de leur art; & ſi l'Opéra italien eſt rempli de défauts qui en affoibliſſent l'impreſſion & l'effet, heureuſement il n'y en a aucun qu'on ne puiſſe retrancher ſans toucher au fond & à l'eſſence du *poëme lyrique*.

De quelques acceſſoires du poëme lyrique. Nous avons dit ce qu'il faut penſer des couplets, des duo, & de la maniere dont on peut faire chanter deux ou pluſieurs acteurs enſemble ſans bleſſer le bon ſens & la vraiſſemblance; il nous reſte à parler des chœurs, qui ſont très-fréquens dans les Opéra françois, & très-rares dans les Opéra italiens. Celui-ci eſt ordinairement terminé par un couplet que tous les acteurs réunis chantent en chœur, & qui ne tenant point au ſujet, diſparoîtra dès qu'il ſera permis au poëte de dénouer ſa piece comme le ſujet l'exige. Il n'y a pas moyen de coudre un couplet en chœur après l'Opéra de Didon abandonnée. Dans l'Opéra françois chaque acte a ſon divertiſſement, & chaque divertiſſement conſiſte en danſes & en chœurs chantans; & les partiſans de ce ſpectacle ont toujours compté les chœurs parmi ſes principaux avantages.

Pour juger quel cas il en faut faire, on n'a qu'à ſe ſouvenir de ce qui a été dit plus haut au ſujet du couplet, que le bon goût n'a jamais permis de regarder comme une partie de la muſique théâtrale. S'il eſt contre le bon ſens qu'un acteur réponde à l'autre par une chanſon, avec quelle vraiſſemblance une aſſemblée entiere ou tout un peuple pourra-t-il manifeſter ſon ſentiment, en chantant enſemble & en chœur le même couplet, les mêmes paroles, le même air? Il faudra donc ſuppoſer qu'ils ſe ſont concertés d'avance, & qu'ils ſont convenus entr'eux de l'air & des paroles, par leſquels

ils exprimeroient leur ſentiment ſur ce qui fait le ſujet de la ſcene, & ce qu'ils ne pouvoient ſavoir auparavant? Que dans une cérémonie religieuſe le peuple aſſemblé chante une hymne à l'honneur de quelque divinité, je le conçois; mais ce couplet eſt un cantique ſacré que tout le peuple ſait de tout tems par cœur; & dans ces occaſions les chœurs peuvent être auguſtes & beaux. Tout un peuple témoin d'une ſcene intéreſſante, peut pouſſer un cri de joie, de douleur, d'admiration, d'indignation, de frayeur, *&c.* Ce chœur qui ne ſera qu'une exclamation de quelques mots, & plus ſouvent qu'un cri inarticulé, pourra être du plus grand effet. Voilà à-peu-près l'emploi des chœurs dans la tragédie ancienne; mais que ces chœurs ſont différens de ces froids & bruyans couplets que débitent les choriſtes de l'Opéra françois ſans action, les bras croiſés, & avec un effort de poumons à étourdir l'oreille la plus aguerrie!

Le bon goût proſcrira donc les chœurs du *poëme lyrique*, juſqu'à ce que l'Opéra ſe ſoit aſſez rapproché de la nature pour exécuter les grands tableaux & les grands mouvemens avec la vérité qu'ils exigent. A ce beau moment pour les Arts, qu'on m'amene l'homme de génie qui ſait le langage des paſſions & la ſcience de l'harmonie, & je ſerai ſon poëte, & je lui donnerai les paroles d'un chœur que perſonne ne pourra entendre ſans friſſonner. Suppoſons un peuple opprimé, avili ſous le regne d'un odieux tyran. Suppoſons que ce tyran ſoit maſſacré, ou qu'il meure dans ſon lit (car qu'importe après tout le ſort d'un méchant?), & que le peuple ivre de la joie la plus effrénée de s'en voir délivré, s'aſſemble pour lui proclamer un ſucceſſeur. Pour que mon ſujet devienne hiſtorique, j'appellerai le tyran *Commode*, & ſon ſucceſſeur à l'empire, *Pertinax*; & voici le chœur que je propoſe au muſicien de faire chanter au peuple romain.

„ Que l'on arrache les honneurs à l'ennemi de la pa-
„ trie.... l'ennemi de la patrie! le parricide! le gladia-
„ teur!.. Qu'on arrache les honneurs au parricide....
„ qu'on traîne le parricide...., qu'on le jette à la voi-
„ rie.... qu'il ſoit déchiré.... l'ennemi des dieux! le
„ parricide du ſénat!... à la voirie, le gladiateur!...
„ l'ennemi des dieux! l'ennemi du ſénat! à la voirie,
„ à la voirie!... Il a maſſacré le ſénat, à la voirie!..
„ Il a maſſacré le ſénat, qu'il ſoit déchiré à coups de
„ crocs!... Il a maſſacré l'innocent: qu'on le déchi-
„ re.... qu'on le déchire, qu'on le déchire.... Il n'a
„ pas épargné ſon propre ſang; qu'on le déchire.... Il
„ avoit médité ta mort; qu'on le déchire.... Tu as
„ tremblé pour nous, tu as tremblé avec nous; tu as
„ partagé nos dangers.... O Jupiter, ſi tu veux notre
„ bonheur, conſerve nous Pertinax!... Gloire à la fi-
„ délité des prétoriens!..., aux armées romaines!... à
„ la piété du ſénat! ... Pertinax, nous te le deman-
„ dons, que le parricide ſoit traîné.... qu'il ſoit traî-
„ né, nous te le demandons.... Dis avec nous, que
„ les délateurs ſoient expoſés aux lions.... Dis, aux
„ lions le gladiateur.... Victoire à jamais au peuple
„ romain!... liberté! victoire!... Honneur à la fi-
„ délité des ſoldats!... aux cohortes prétoriennes!...
„ Que les ſtatues du tyran ſoient abattues!... par-
„ tout, partout!... Qu'on abatte le parricide, le
„ gladiateur!... Qu'on traîne l'aſſaſſin des citoyens...
„ qu'on briſe ſes ſtatues ..... Tu vis, tu vis, tu
„ nous commandes, & nous ſommes heureux .... oh
„ oui, oui, nous le ſommes,... nous les ſommes
„ vraiment, dignement, librement.... nous ne craignons
„ plus. Tremblez, délateurs!... notre ſalut le veut...,
„ Hors du ſénat, les délateurs!... à la hache, aux ver-
„ ges, les délateurs!..., aux lions, les délateurs!...
„ aux verges, les délateurs!... Périſſe la mémoire du
„ parricide, du gladiateur! .... périſſent les ſtatues
„ du gladiateur!... à la voirie, le gladiateur!... Céſar,
„ ordonne les crocs... que le parricide du ſénat ſoit
„ déchiré... ordonne, c'eſt l'uſage de nos ayeux... Il
„ fut plus cruel que Domitien... plus impur que Né-
„ ron... qu'on lui faſſe comme il a fait!... Réhabilite
„ les innocens... rends honneur à la mémoire des in-
„ nocens..... Qu'il ſoit traîné, qu'il ſoit traîné!....
„ ordonne, ordonne, nous te le demandons tous... Il
„ a mis le poignard dans le ſein de tous. Qu'il ſoit traî-
„ né!... Il n'a épargné ni âge, ni ſexe; ni ſes parens,
„ ni ſes amis. Qu'il ſoit traîné!... Il a dépouillé les
„ temples. Qu'il ſoit traîné!... Il a violé les teſtamens.
„ Qu'il ſoit traîné!.. Il a ruiné les familles. Qu'il
„ ſoit traîné!... Il a mis les têtes à prix. Qu'il ſoit
„ traîné!... Il a vendu le ſénat. Qu'il ſoit traîné!...
„ Il a ſpolié l'héritier. Qu'il ſoit traîné!... Hors du
„ ſénat, ſes eſpions!... hors du ſénat, ſes délateurs!...
„ hors du ſénat, les corrupteurs d'eſclaves!... Tu as
„ tremblé avec nous... tu ſais tout... tu connois les
„ bons & les méchans. Tu ſais tout... punis qui l'a
„ mérité. Répare les maux qu'on nous a faits... nous
„ avons tremblé pour toi... nous avons rampé ſous
„ nos eſclaves... Tu regnes. Tu nous commandes.
„ Nous ſommes heureux... oui, nous le ſommes...
„ Qu'on faſſe le procès au parricide!... ordonne, or-
„ donne ſon procès!.. Viens, montre-toi, nous atten-
„ dons ta préſence... Hélas, les innocens ſont encore
„ ſans ſépulture!... que le cadavre du parricide ſoit
„ traîné!... Le parricide a ouvert les tombeaux. Il en
„ a fait arracher les morts....... que ſon cadavre ſoit
„ traîné „!

Voilà un chœur. Voilà comme il convient de faire parler un peuple entier quand on oſe le montrer ſur la ſcene. Qu'on compare cette acclamation du peuple romain à l'élevation de l'empereur Pertinax, avec l'acclamation des peuples des Zéphiris, lorſqu'Atys eſt nommé *grand ſacrificateur de Cybele*:

Que devant vous tout s'abaiſſe & tout tremble.
Vivez heureux, vos jours ſont notre eſpoir:
Rien n'eſt ſi beau que de voir enſemble
Un grand mérite avec un grand pouvoir.
Que l'on béniſſe
Le ciel propice,
Qui dans vos mains
Met le ſort des humains.

Ou, qu'on lui compare cet autre chœur d'une troupe de dieux de fleuves:

Que l'on chante, que l'on danſe,
Rions tous, lorſqu'il le faut:
Ce n'eſt jamais trop-tôt
Que le plaiſir commence.
On trouve bien-tôt la fin
Des jours de réjouiſſance;
On a beau chaſſer le chagrin,
Il revient plutôt qu'on ne penſe.

Quel peuple a jamais exprimé ſes tranſports les plus vifs d'une maniere auſſi plate & auſſi froide? Qu'on ſe rappelle maintenant l'air encore plus plat que Lully a fait ſur ces couplets, & l'on trouvera que le muſicien a ſurpaſſé ſon poëte de beaucoup.

Que les gens de goût décident entre ces chœurs & celui que je propoſe, & ils ſeront forcés de m'adjuger le rang ſur le premier poëte lyrique de France. C'eſt que le tendre Quinault a cherché ſes chœurs dans un genre inſipide & faux; & moi, j'ai pris le mien dans la vérité & dans l'Hiſtoire où Lampride nous l'a conſervé mot pour mot.

Ce chœur pourra paroître long, mais ce ne ſera pas à un compoſiteur habile qui ſentira au premier coup d'œil avec quelle rapidité tous ces cris doivent ſe ſuccéder & ſe *répéter*. Il me reprochera plutôt d'avoir empiété ſur ſes droits; & au lieu de m'en tenir, comme le poëte le doit, à une ſimple eſquiſſe des principales idées, dont l'interprétation appartient à la Muſique, d'avoir déja mis dans mon chœur toute ſorte de déclamations, tout le déſordre, tout le tumulte, toute la confuſion d'une populace effrénée; d'avoir diſtribué, pour ainſi dire, tous les rôles & toute la partition; d'avoir marqué les cris qui ne ſont pouſſés que par une ſeule voix, tandis qu'un autre reproche part d'un autre côté, ou qu'une imprécation eſt interrompue par une acclamation de joie; ou qu'on ſe met à rappeller tous les forfaits du tyran l'un après l'autre; que l'un commence, *il n'a épargné ni âge, ni ſexe*; qu'un autre ajoute, *ni ſes parens*: qu'un troiſieme acheve, *ni ſes amis*; que tous ſe réuniſſent à crier: *qu'il ſoit traîné!* voilà des entrepriſes dignes d'un homme de génie. Quel tableau! je me ſens frappé des cris d'un million d'hommes ivres de fureur & de joie; je frémis à l'aſpect de l'image la plus effrayante & la plus terrible de l'enthouſiaſme populaire.

De la danſe. La danſe eſt devenue dans tous les pays la compagne du ſpectacle en Muſique.

En Italie & ſur les autres théâtres de l'Europe, on remplit les entr'actes du *poëme lyrique* par des ballets qui n'y ont aucun rapport. Si cet uſage eſt barbare, il eſt encore de ceux qu'on peut abolir, ſans toucher au fond du ſpectacle; & cela arrivera dès que le *poëme lyrique* ſera délivré de ſes épiſodes, & ſerré comme ſon eſprit & ſa conſtitution l'exigent.

En France, on a aſſocié le ballet immédiatement avec le chant & avec le fond de l'opéra. Arrive-t-il quelque in-

incident heureux ou malheureux, aussi-tôt il est célébré par des danses, & l'action est suspendue par le ballet. Cette partie postiche est même devenue en ces derniers tems la principale du *poëme lyrique*; chaque acte a besoin d'un divertissement, terme qui n'a jamais été pris dans une acception plus propre & plus stricte, & le succès d'un opéra dépend aujourd'hui, non pas précisément de la beauté des ballets, mais de l'habileté des danseurs qui l'exécutent.

Rien, ce semble, ne dépose plus fortement contre le *poëme* & la musique de l'opéra françois, que le besoin continuel & urgent de ces ballets. Il faut que l'action de ce *poëme* soit dénuée d'intérêt & de chaleur, puisque nous pouvons souffrir qu'elle soit interrompue & suspendue à tout instant par des menuets & des rigaudons; il faut que la monotonie du chant soit d'un ennui insupportable, puisque nous n'y tenons qu'autant qu'il est coupé dans chaque acte par un divertissement.

Suivant cet usage, l'opéra françois est devenu un spectacle où tout le bonheur & tout le malheur des personnages se réduit à voir danser autour d'eux.

Pour juger si cet usage mérite l'approbation des gens de goût, & si c'est un avantage inestimable, comme on l'entend dire sans cesse, que l'opéra françois a sur tous les spectacles lyriques, de réunir la danse à la Poésie & à la Musique, il sera nécessaire de réfléchir sur les observations suivantes.

La danse, ainsi que le couplet, peut quelquefois être historique dans le *poëme lyrique*. Roland arrive au rendez-vous que la perfide Angélique lui a donné. Après l'avoir vainement attendue pendant quelque tems, il voit venir une troupe de jeunes gens qui, en chantant & en dansant, célebrent le bonheur de Médor & d'Angélique qu'ils viennent de conduire au port. C'est par ces expressions de joie d'une jeunesse innocente & vive que Roland apprend son malheur & la trahison de sa maîtresse. Cette situation est très-belle, & c'est avec raison qu'on a regardé cet acte comme le chef-d'œuvre du théâtre lyrique en France. Voyons si l'exécution & la représentation théâtrale répondent à l'idée sublime du poëte, & si Quinault n'a pas été obligé lui-même de la gâter pour se conformer à l'usage de l'opéra. Roland, après avoir attendu long-tems, après avoir examiné les chiffres & les inscriptions, & réprimé les soupçons que son cœur jaloux en a conçus, entend une musique champêtre. C'est la jeunesse qui revient sur ses pas, après avoir conduit Médor & Angélique. Roland, dans l'espérance de trouver sa maîtresse parmi cette troupe joyeuse, quitte la scene & va au-devant du bruit. A l'instant même la jeunesse dansante & chantante paroît. Roland devroit reparoître avec elle; mais apparemment qu'il s'est déja apperçu qu'Angélique n'y est point. Ainsi il va la chercher dans les lieux d'alentour, & abandonne la place aux danseurs & aux choristes. Ce n'est qu'après que ceux-ci nous ont diverti pendant une demi-heure par leurs couplets & leurs rigaudons, que le héros revient & s'éclaircit sur son malheur. Il est évident qu'en ne consultant sur ce ballet que le bon goût, la jeunesse ne fera autre chose que traverser le théâtre en dansant; que dans le premier instant ils nommeront Médor & Angélique; que dès cet instant Roland s'éclaircira sur son malheur en frémissant, & qu'il n'aura pas plus que nous la patience d'attendre que les entrées & les contre-danses soient finies pour apprendre un sort qui nous intéresse uniquement. J'avoue qu'il n'est pas contre la vraissemblance qu'une jeunesse pleine de tendresse & de joie s'arrête dans un lieu délicieux pour danser & chanter; mais c'est seulement suspendre l'action du *poëme* au moment le plus intéressant: car ce ne sont ni les amours d'Angélique & de Médor, ni leur éloge, qui font le sujet de la scene. Eh que nous font tous les froids couplets qu'on chante à cette occasion? c'est le malheur de Roland & la maniere naturelle & naïve dont il en est instruit, qui font le charme & l'intérêt de cette situation vraiment admirable.

Je me suis étendu exprès sur le ballet le plus heureusement placé qu'il y ait sur le théâtre lyrique en France, & l'on voit à quoi le goût & le bon sens réduisent ce ballet. Que feront-ils donc de ceux que le poëte amene à tout propos; & si leur voix est jamais écoutée sur ce théâtre, sera-t-il permis à un héros de l'opéra de prouver à sa maîtresse l'excès de ses feux par une troupe de gens qui danseront autour d'elle?

Mais l'idée d'associer dans le même spectacle deux manieres d'imiter la nature, ne seroit-elle pas essentiellement opposée au bon sens & au vrai goût? Ne seroit-ce pas là une barbarie digne de ces tems gothiques où au devant d'un tableau étoit exécuté en relief, où l'on barbouilloit une belle statue pour lui faire des yeux noirs ou des cheveux châtains? Seroit-il permis de confondre deux hypothèses différentes dans le même *poëme*, & de le faire exécuter moitié par des gens qui disent qu'ils ne savent parler qu'en chantant, moitié par d'autres qui prétendent n'avoir d'autre langage que celui du geste & des mouvemens?

Pour exécuter ce spectacle avec succès, ne faudroit-il pas du-moins avoir des acteurs également habiles dans les deux arts, aussi bons danseurs qu'excellens chanteurs? Comment seroit-il possible de supporter que les uns ne dansassent jamais, & que les autres ne chantassent jamais? Seroit-il bien agréable pour un Dieu de ne savoir pas danser le plus méchant couplet d'une chacone, & d'être obligé de céder sa place à M. Vestris, qui n'est qualifié dans le programme que du titre de suivant, mais qui écrase son Dieu en un instant par la grace & la noblesse de ses attitudes, tandis que celui-ci est relégué avec son rang suprême sur une banquette dans un coin du théâtre?

Une exécution ou puérile ou impossible, voilà un des moindres inconvéniens de cette confusion de deux talens, de deux manieres d'imiter, qu'on a osé regarder comme un avantage, & qui a certainement empêché les progrès de la danse en France.

A en juger par l'emploi continuel des ballets, on seroit autorisé à croire que l'art de la danse est porté au plus haut degré de perfection sur le théâtre de l'opéra françois; mais lorsqu'on considere que le ballet n'est employé à l'opéra françois qu'à danser & non à imiter par la danse, on n'est plus surpris de la médiocrité où l'art de la danse est resté en France, & l'on conçoit qu'un françois plein de talens & de vues (M. Noverre), a pu être dans le cas d'aller créer le ballet loin de sa patrie.

Il est vrai qu'en lisant les programmes des différens opéra, on y trouve une variété merveilleuse de fêtes & de divertissemens; mais cette variété fait place dans l'exécution à la plus triste uniformité. Toutes les fêtes se réduisent à danser pour danser; tous les ballets sont composés de deux files de danseurs & de danseuses qui se rangent de chaque côté du théâtre, & qui se mêlant ensuite, forment des figures & des grouppes sans aucune idée. Les meilleurs danseurs cependant sont réservés pour danser tantôt seuls, tantôt deux; dans les grandes occasions ils forment des pas de trois, de quatre & même de cinq ou de six, après quoi le corps du ballet qui s'est arrêté pour laisser la place à ses maîtres, reprend ses danses jusqu'à la fin du ballet. Pour tous ces différens divertissemens, le musicien fournit des chaconnes, des loures, des sarabandes, des menuets, des passe-piés, des gavottes, des rigaudons, des contredanses. S'il y a quelquefois dans un ballet une idée, un instant d'action, c'est un pas de deux ou de trois qui l'exécute, après quoi le corps du ballet reprend incontinent sa danse insipide. La seule différence réelle qu'il y a d'une fête à une autre, se réduit à celle que le tailleur de l'opéra y met, en habillant le ballet tantôt en blanc, tantôt en verd, tantôt en jaune, tantôt en rouge, suivant les principes & l'étiquette du magasin.

Le ballet n'est donc proprement dans l'opéra françois qu'une académie de danse, où sous les yeux du public les sujets médiocres s'exercent à figurer, à se rompre, à se réformer, & les grands danseurs à nous montrer des études plus difficiles dans différentes attitudes nobles, gracieuses & savantes. Le poëte donne à ces exercices académiques cinq ou six noms différens dans le cours de son poëme; il fait donner à ses danseurs tantôt des bas blancs, tantôt des bas rouges, tantôt des perruques blondes, tantôt des perruques noires; mais l'homme de goût n'apperçoit d'ailleurs aucune diversité dans ces ballets, & ne peut que regretter que tant d'habiles danseurs ne soient employés qu'à faire sur un théâtre des pas & des tours de salle.

C'est en effet avoir méconnu trop long-tems l'usage de l'art qui agit sur nos sens avec le plus d'empire, & qui produit les impressions les plus profondes & les plus terribles. Que dirions-nous d'une académie de peintres & de statuaires qui dans une exposition publique de leurs ouvrages ne nous montreroient que des études, des têtes, des bras, des jambes, des attitudes, sans idée, sans application, sans imitation précise? Toutes ces choses ont sans doute du prix aux yeux d'un connoisseur éclairé; mais un sallon d'exposition est autre chose qu'un attelier.

Il en est de la danse comme du chant: la joie doit avoir créé les premieres danses comme elle a inspiré les premiers chants; mais un menuet, une contredanse, & toute

la

la danse récréative d'un bal, sont précisément aussi déplacés sur le théâtre que la chanson & le couplet. Ce n'est que lorsque l'homme de génie s'est apperçu qu'on pouvoit faire de la danse un art d'imitation propre à exprimer sans autre langue que celle du geste & des mouvemens tous les sentimens & toutes les passions, ce n'est qu'alors que la danse est devenue digne de se montrer sur la scene: il est vrai que ce spectacle est celui de tous qui a fait le moins de progrès parmi les modernes; & si nous en avons vû quelques essais en Italie, en Angleterre, en Allemagne, il faut convenir qu'il est encore loin de ces effets prodigieux de pantomimes dont l'histoire ancienne nous a conservé la mémoire.

Le spectacle en danse a besoin d'un poëte, d'un musicien, & d'un maître de ballets. Son hypothèse est d'imiter la nature par le geste & par la pantomime, sans autre discours, sans autre accent que celui que la musique instrumentale fournira à l'interprétation de ses mouvemens. Le *poëme* dansé, ou ballet, doit être suivi, noué, dénoué, comme le *poëme lyrique*. Il exige encore plus que lui la rapidité de l'action & une grande variété de situations. Comme le discours ne peut être exprimé dans ce drame que par le geste, rien n'y seroit plus déplacé que des scènes de raisonnement & de conversation, & le dialogue en général n'y peut être employé, soit dans la tragédie, soit dans la comédie, qu'autant qu'il sert indispensablement de passage & de préparation aux grands tableaux & aux situations intéressantes.

Toute la poétique du *poëme lyrique* s'applique naturellement & d'elle-même au *poëme* ballet. Comme rien n'est moins naturel qu'un opéra où l'on chante d'un bout à l'autre, rien aussi ne seroit plus faux qu'un ballet où l'on danseroit toujours. Le créateur du *poëme* ballet a dû connoître & distinguer dans la nature le moment tranquille & le moment passionné, celui de la scène & celui de l'air. Il a dû chercher deux manieres distinctes pour exprimer deux momens si différens, & partager son *poëme* entre la marche & la danse, comme le musicien partage le sien entre le récitatif & l'air.

Suivant ces principes, les personnages du *poëme* ballet ne danseront qu'au moment de la passion, parce que ce moment est réellement dans la nature celui des mouvemens violens & rapides. Le reste de l'action ne sera exécuté que par des gestes simples, par une marche cadencée, plus marquée, plus poétique, que la démarche ordinaire dont il n'y auroit pas moyen de passer naturellement & avec vérité au moment de la danse.

Ce moment tiendra dans le *poëme* ballet la place que l'air occupe dans le *poëme lyrique*; mais l'on jugera aisément que ce moment ne peut être employé à danser des menuets, des gavottes ou des couplets de chaconne. Tous ces airs de danse ne signifient rien, n'imitent rien, n'expriment rien. L'air du moment de la danse dont le poëte aura indiqué le sujet & la situation, sera de la part du musicien le développement de la passion & de tous ses mouvemens. Le maître des ballets & le danseur intelligent, s'ils entendent cette langue, comme la profession de leur art l'exige, trouveront dans l'air du musicien tous leurs gestes notés avec la succession & les nuances de tous les mouvemens.

Lorsque le poëte aura créé un tel *poëme*, & que le spectacle en danse aura acquis le degré de perfection dont il est susceptible, un grand compositeur ne dédaignera plus de mettre le *poëme* ballet en musique, parce que ce ne sera plus un recueil de jolis menuets & d'autres petits airs de danse, plus dignes de la guinguette que du théâtre, & qu'on abandonne en Italie & en Allemagne avec raison au premier petit violon de l'orchestre. Cette suite de grandes & belles situations, puisée dans le sujet d'une action unique, & terminée par une catastrophe convenable, ouvrira au contraire au compositeur une vaste & brillante carriere, où il pourra déployer ses talens, & concourir à l'effet du spectacle le plus noble & le plus intéressant qu'on puisse offrir à une nation passionnée pour les beaux arts.

Le maître des ballets & le danseur sentiront de leur côté que l'exécution de ce *poëme* demande autre chose que des pirouettes & des gargouillades; que des attitudes fortes ou gracieuses, des à-plombs & tout le détail des exercices académiques & des tours de salle, n'ont de prix sur le théâtre qu'autant qu'ils sont placés à-propos, avec goût & avec intelligence, qu'ils servent à l'expression d'une situation touchante, d'une action intéressante & pathétique, & qu'on apperçoit dans le danseur, indépendamment de cette science, une étude profonde de la nature & de la vérité de ses mouvemens.

Ce qui vient d'être dit ne contient que les premiers élémens d'une poétique de la danse, mais qui méritoient pour les progrès d'un art bien peu perfectionné, d'être développés avec plus de soin & dans un plus grand détail. Les lettres pleines de chaleur & de vues que M. Noverre a publiées sur la danse, il y a quelques années, paroissent lui imposer le devoir d'écrire cette poétique, & de rendre à son art l'empire qui lui est dû & qu'il a exercé chez les anciens par la magie & l'enthousiasme de son langage.

De l'exécution du poëme lyrique. La réunion du chant & de la danse dans le même *poëme* ne seroit point impossible, & seroit peut-être une chose desirable; mais cette association seroit bien différente de celle qu'on a imaginée dans l'opera françois, & que le bon goût semble proscrire.

Le chant est un art si difficile, il demande tant d'application & d'étude, qu'il ne faut pas espérer qu'un grand chanteur puisse aussi être grand acteur. Ce cas seroit du moins trop rare pour n'être pas regardé comme une exception. L'exécution du chant & l'expression qu'il exige occupent déja trop un chanteur pour lui permettre de donner le même soin à l'action. Très-souvent les mouvemens que la situation demande, sont si violens, qu'ils ne permettroient guere de chanter avec grace, ni même avec la force nécessaire; & je crois impossible qu'au dernier période de la passion, le même acteur puisse chanter avec la chaleur & l'enthousiasme qu'il exige, & s'abandonner en même tems au délire & au plus grand désordre de la passion, sans que la précision de son chant en souffre.

D'un autre côté, en réfléchissant sur le génie de l'*air* ou *aria* des Italiens, on voit évidemment qu'il est par son principe autant destiné à l'expression du geste qu'à celle du chant, & un pantomime intelligent trouvera dans la partie instrumentale de l'air tous ses gestes, toute la succession de ses mouvemens notés avec la plus grande finesse. La musique a encore sur ce point merveilleusement suivi la nature. Car la passion n'éleve pas seulement la voix, ne varie pas seulement les inflexions; elle met la même variété & la même chaleur aussi dans le geste & dans les mouvemens: ainsi le moment de la passion doit être en effet la réunion de ces deux expressions. Comment les rendrons-nous donc sur nos théâtres, sans que l'une souffre par l'autre?

Les plus grandes découvertes sont toujours l'ouvrage du hasard. A Rome, Andronicus, fameux acteur, c'est-à-dire chanteur & pantomime à-la-fois, est enroué un jour à force de *bis*; *revocatus obtudit vocem*. Le public ne veut pas se passer d'un acteur chéri; Andronicus continue donc les jours suivans de danser la pantomime, *agit canticum*; mais comme son enrouement ne lui permet pas de chanter, il place un enfant devant le flûteur ou l'orchestre, & cet enfant chante pour lui: *puerum ante tibicinem statuit ad canendum*.

Cet expédient plaît au peuple. Andronicus dispensé par un accident de chanter, s'abandonne avec plus de chaleur au geste & à la pantomime; & depuis ce moment l'opéra, *canticum*, est exécuté par deux sortes d'acteurs qui représentent un même sujet en même tems, sur les mêmes airs, sur les mêmes mesures, sur la même scène, les uns par le chant, les autres par la danse ou pantomime. L'histrion, ou le pantomime ne chante plus que de la main, *histrionibus fabularum actus relinquuntur*; & le chanteur ne joue plus que de la voix. La voix d'accord avec la flûte explique en chantant le sujet, tandis que la danse d'accord avec la mesure du chant, l'exécute en gesticulant. *Ad manum cantatur..... Diverbia voci relicta*. Voyez *Tite-Live*.

Ce que le hasard établit jadis sur le théâtre de Rome, une imitation réfléchie devroit nous le faire adopter dans l'exécution de notre *poëme lyrique*. Par ce moyen nos castrats qui sont ordinairement des chanteurs si excellens, & des acteurs si médiocres, ne seroient plus que des instrumens parlans placés dans l'orchestre & le plus près de la scène qu'il seroit possible. Ils exécuteroient la partie du chant avec une supériorité dont rien ne pourroit les distraire, tandis qu'un habile pantomime exécuteroit la partie de l'action avec la même chaleur & la même expression.

Plus on pénétrera l'esprit du *poëme lyrique*, plus on sera engoué de cette idée. L'opéra ainsi exécuté ne seroit plus restreint à ne charmer qu'un petit nombre d'hommes excessivement sensibles & qui entendent le langage de la musique. Les plus ignorans d'entre le peuple seroit aussi avancé que le plus grand connoisseur, parce que le pantomime auroit soin de lui traduire la musique mot pour mot, & de rendre intelligible à ses yeux ce qu'il n'a pu entendre de ses oreilles.

Cette

Cette maniere d'exécuter le *poëme lyrique* rendroit aussi au poëte & au compositeur l'empire que le chanteur & l'entrepreneur ont usurpé sur eux. Tout ce qui ne tient pas au fond du sujet ne seroit plus supportable sur ce théâtre. Tout le style figuré & épique disparoîtroit des ouvrages dramatiques: car quel geste le pantomime trouveroit-il pour l'expression de telles paroles & de tels airs? & comment nous feroit-il sentir, sans devenir ridicule, qu'il ressemble à un coursier indompté & fier, ou qu'il se compare à un vaisseau battu par la tempête? Les situations les plus pathétiques ne seroient plus énervées par des épisodes froids & subalternes. Le poëte, peu embarassé de la durée du spectacle & du nombre des acteurs, conduiroit son sujet par une intrigue simple, forte & rapide à la catastrophe que l'histoire ou la nature des choses auroit indiquée. Je ne sais combien d'actes, combien de décorations, combien d'acteurs il faudroit pour l'opéra d'Andromaque ou de Didon ainsi construits & exécuté; mais je sais que ces sujets dépouillés de tout ce qui les défigure & les énerve, feroient les impressions les plus profondes & les plus terribles. Le musicien n'auroit rien changé à son faire; le poëte auroit rapproché le sien de la simplicité & de la force du théâtre d'Athènes, & la représentation théâtrale auroit acquis une vérité & un charme dont il seroit téméraire de marquer les effets & les bornes.

Supposé que la durée d'un drame ainsi serré ne remplisse pas le tems consacré au spectacle, rien n'empêcheroit d'imiter encore l'usage d'Athènes en représentant plus d'une piece. Le *poëme lyrique* chanté & dansé seroit suivi du poëme-ballet: celui-ci seul seroit peut-être propre à présenter quelques instans d'un merveilleux visible.

Mais le sort de l'homme veut que sa petitesse paroisse toujours à côté de ses plus sublimes efforts de génie; & nous mettons dans les affaires les plus sérieuses tant de négligence & d'inconséquence, qu'il ne faut pas nous croire capables de l'obstination & de la persévérance nécessaires à la perfection d'un simple art d'amusement. Et le sort des empires, & le sort des théâtres sont l'ouvrage du hasard: tout dépend de ce concours de circonstances qu'un heureux ou un mauvais hasard rassemble. Qu'il paroisse quelque part en Europe un grand prince; & après avoir acquis par ses travaux le droit de consacrer un glorieux loisir à la culture des Beaux-Arts, qu'il porte ses vûes sur le plus beau de tous, & l'art dramatique deviendra sous son regne le plus grand monument érigé à la félicité publique & à la gloire du génie de l'homme.

Les Italiens ont un *poëme lyrique* qu'ils appellent *oratorio*; ce sont des drames dont le sujet est tiré de nos livres sacrés. On les a quelquefois joués sur des théâtres élevés dans les églises; mais ces exemples sont rares, & communément on ne fait aucun usage de ces pieces. Il est étonnant que la puissance spirituelle, qui favorise si fort en Italie les pompes religieuses, n'ait pas secondé la Poésie & la Musique dans le dessein de se consacrer à la Religion. De tels spectacles auroient pu devenir très-augustes & très-intéressans dans la célébration des solemnités de l'Eglise

Il ne seroit pas singulier qu'un homme de goût fît plus de cas des *oratorio* de Metastasio, que de ses opéra les plus célebres. On s'apperçoit bien que le poëte n'y a pas été assujetti à une foule de lois arbitraires & absurdes, qui n'ont tendu qu'à le gêner & qu'à défigurer le *poëme lyrique*.

Le compositeur pourroit se permettre dans l'*oratorio* un style plus élevé, plus figuré que celui de l'opéra. La religion qui rend ce drame sacré, semble aussi autoriser le musicien d'éloigner ses personnages un peu plus de la nature par des accens moins familiers à l'homme, & par une plus forte poésie. *Cet article est de M.* GRIMM.

POEME PHILOSOPHIQUE, (*Poésie didactiq.*) espece de *poëme* didactique dans lequel on emprunte le langage de la Poésie, pour traiter par principes des sujets de morale, de physique ou de métaphysique. On y raisonne, on y cite des autorités, des exemples, on tire des conséquences. Tel est l'ouvrage de Lucrece parmi les anciens, celui de Pope parmi les modernes.

Le *poëme philosophique* doit tendre sur toutes choses à la lumiere, parce que le but des sciences est d'éclairer. Ainsi la méthode doit y être plus sensible que dans les autres poëmes didactiques & dans les poëmes de pure fiction. Ceux-là échauffent le cœur, ceux-ci éclairent l'esprit ou dirigent les facultés. Il est donc moins permis d'y jetter des digressions qui empêchent de suivre le fil du raisonnement. Par la même raison, on s'attachera moins à y mettre des figures vives & poétiques, à moins qu'elles ne concourent à la clarté en donnant du corps aux pensées; car autrement, il y auroit de la petitesse à sacrifier la netteté & la précision à l'éclat d'un beau mot; aussi Lucrece suit-il constamment son objet. On ne le voit point au milieu d'un raisonnement, s'égarer dans des descriptions inutiles à son but. Il en a quelques-unes dont la matiere pourroit se passer; mais il les place tellement, soit devant, soit après ses argumens, qu'elles servent, ou à préparer l'esprit à ce qu'il va dire où à le délasser, après lui avoir fait faire des efforts. *Princip. de littérat.* (*D. J.*)

POEME EN PROSE, (*Belles-Lettres.*) genre d'ouvrage où l'on retrouve la fiction & le style de la poésie, & qui par-là sont de vrais *poëmes*, à la mesure & à la rime près; c'est une invention fort heureuse. Nous avons obligation à la poésie en prose de quelques ouvrages remplis d'avantures vraissemblables, & merveilleuses à la fois, comme de préceptes sages & praticables en même tems, qui n'auroient peut-être jamais vû le jour, s'il eût fallu que les auteurs eussent assujetti leur génie à la rime & à la mesure. L'estimable auteur de Télémaque ne nous auroit jamais donné cet ouvrage enchanteur, s'il avoit dû l'écrire en vers; il est de beaux *poëmes* sans vers, comme de beaux tableaux sans le plus riche coloris. (*D. J.*)

POEME SECULAIRE, (*Belles-Lettres.*) *carmen seculare*, nom que donnoient les Romains à une espece d'hymne qu'on chantoit ou qu'on récitoit aux jeux que l'on célébroit à la fin de chaque siecle de la fondation de Rome, qu'on appelloit pour cela *jeux séculaires*. *Voy.* JEUX SECULAIRES.

On trouve un *poëme* de cette espece dans les ouvrages d'Horace, c'est une ode en vers saphiques qu'on trouve ordinairement à la fin de ses épodes, & qu'il composa par l'ordre d'Auguste l'an 737 de Rome, selon le pere Jouvency. Il paroît par cette piece que le *poëme séculaire* étoit ordinairement chanté par deux chœurs, l'un de jeunes-garçons, & l'autre de jeunes filles. C'est peut-être par la même raison, que quelques commentateurs de ce poete ont regardé comme un *poëme séculaire* la vingt unieme ode de son premier livre, parce qu'elle commence par ces vers:

Dianam teneræ dicite virgines.
Intonsum pueri dicite Cynthium.

Mais la derniere strophe prouve que ce n'étoit qu'un de ces cantiques qu'on adressoit à ces divinités dans les calamités publiques, ou pour les prier de détourner des fléaux funestes, lorsque le peuple faisoit des vœux dans les temples de toutes les divinités adorées à Rome, ce qu'on appelloit *supplicare ad omnia pulvinaria deorum*.

PŒONIDÆ, (*Géog. anc.*) municipe de l'Attique, dans la tribu Léontienne, selon Suidas, qui remarque que ces peuples différoient des *Pæonienses* & des *Pæonidæ* deux autres municipes des Athéniens dans la tribu Pandionide. (*D. J.*)

POÉSIE, (*Beaux Arts.*) c'est l'imitation de la belle nature exprimée par le discours mesuré; la prose ou l'éloquence, est la nature elle-même exprimée par le discours libre.

L'orateur ou l'historien n'ont rien à créer, il ne leur faut de génie que pour trouver les faces réelles qui sont dans leur objet: ils n'ont rien à y ajouter, rien à en retrancher; à peine osent-ils quelquefois transposer, tandis que le poëte se forge à lui-même ses modeles, sans s'embarrasser de la réalité.

De sorte que si l'on vouloit définir la *poésie*, par opposition à la prose où à l'éloquence, que je prends ici pour la même chose; on s'en tiendroit à notre définition. L'orateur doit dire le vrai d'une maniere qui le fasse croire, avec la force, & la simplicité qui persuadent. Le poëte doit dire le vraissemblable d'une maniere qui le rende agréable, avec toute la grace & toute l'énergie qui charment, & qui étonnent; cependant comme le plaisir prépare le cœur à la persuasion, & que l'utilité réelle flatte toujours l'homme qui, n'oublie jamais son intérêt; il s'ensuit que l'agréable & l'utile doivent se réunir dans la *poésie* & dans la prose; mais en s'y plaçant dans un ordre conforme à l'objet qu'on se propose dans ces deux genres d'écrire.

Si l'on objectoit qu'il y a des écrits en prose qui ne sont l'expression que du vraissemblable; & d'autres en vers qui ne sont l'expression que du vrai; on répondroit que la prose & la *poésie* étant deux langages voisins, & dont le fonds est presque le même, elles se prêtent mutuellement, tantôt la forme qui les distingue, tantôt le fonds même qui leur est propre; de sorte que tout paroît travesti.

Il

Il y a des fictions poétiques qui se montrent avec l'habit simple de la prose; tels sont les romans & tout ce qui est dans leur genre. Il y a même des matieres vraies qui paroissent revêtues & parées de tous les charmes de l'harmonie poétique; tels sont les poëmes didactiques & historiques. Mais ces fictions en prose, & ces histoires en vers, ne sont ni pure prose, ni *poésie* pure, c'est un mélange des deux natures, auquel la définition ne doit point avoir égard; ce sont des caprices faits pour être hors de la regle, & dont l'exception est absolument sans conséquence pour les principes. Nous connoissons, dit Plutarque, des sacrifices qui ne sont accompagnés ni de chœurs, ni de symphonies; mais pour ce qui est de la *poésie*, nous n'en connoissons point sans fables & sans fiction. Les vers d'Empédocles, ceux de Parménide, de Nicander, les sentences de Théognide, ne sont point de la *poésie*, ce ne sont que des discours ordinaires, qui ont emprunté la verve & la mesure poétique, pour relever leur style & l'insinuer plus aisément.

Cependant, il y a différentes opinions sur l'essence de la *poésie*; quelques-uns font consister cette essence dans la fiction. Il ne s'agit que d'expliquer le terme, & de convenir de sa signification. Si par *fiction*, ils entendent la même chose que *feindre* ou *fingere* chez les Latins; le mot de *fiction* ne doit signifier que l'imitation artificielle des caracteres, des mœurs, des actions, des discours, &c. tellement que *feindre* sera la même chose que *représenter* ou *contrefaire*; alors cette opinion rentre dans celle de l'imitation de la belle nature que nous avons établie en définissant la *poésie*.

Si les mêmes personnes resserrent la signification de ce terme, & que par *fiction*, ils entendent le ministere des dieux que le poëte fait intervenir pour mettre en jeu les ressorts secrets de son poëme, il est évident que la fiction n'est pas essentielle à la *poésie*; parce qu'autrement la tragédie, la comédie, la plûpart des odes, cesseroient d'être de vrais poëmes, ce qui seroit contraire aux idées les plus universellement reçues.

Enfin, si par *fiction* on veut signifier les figures qui prêtent de la vie aux choses inanimées, & des corps aux choses insensibles, qui les font parler & agir, telles que sont les métaphores & les allégories: la fiction alors n'est plus qu'un tour poétique, qui peut convenir à la prose même; c'est le langage de la passion qui dédaigne l'expression vulgaire; c'est la parure, & non le corps de la *poésie*.

D'autres ont cru que la *poésie* consistoit dans la versification; ce préjugé est aussi ancien que la *poésie* même. Les premiers poëmes furent des hymnes qu'on chantoit, & au chant desquels on associoit la danse; Homere & Tite-Live en donneront la preuve. Or, pour former un concert de ces trois expressions, des paroles, du chant, & de la danse; il falloit nécessairement qu'elles eussent une mesure commune qui les fît tomber toutes trois ensemble; sans quoi l'harmonie eut été déconcertée. Cette mesure étoit le coloris, ce qui frappe d'abord tous les hommes; au lieu que l'imitation qui en étoit le fonde & comme le dessein, a échappé à la plûpart des yeux qui le voient sans la remarquer.

Cependant cette mesure ne constitua jamais ce qu'on appelle un vrai *poëme*; & si elle suffisoit, la *poésie* ne seroit qu'un jeu d'enfant, qu'un frivole arrangement de mots que la moindre transposition feroit disparoître.

Il n'en est pas ainsi de la vraie *poésie*; on a beau renverser l'ordre, déranger les mots rompre, la mesure; elle perd l'harmonie, il est vrai, mais elle ne perd point sa nature; la *poésie* des choses reste toujours; on la retrouve dans ses membres dispersés, cela n'empêche point qu'on ne convienne qu'un poëme sans versification ne seroit pas un poëme. Les mesures & l'harmonie sont les couleurs, sans lesquelles la *poésie* n'est qu'une estampe. Le tableau représentera, si vous le voulez, les contours ou la forme, & tout au plus les jours & les ombres locales; mais on n'y verra point le coloris parfait de l'art.

La troisieme opinion est celle qui met l'essence de la *poésie* dans l'enthousiasme; mais cette qualité ne convient-elle pas également à la prose, puisque la passion avec tous ses degrés ne monte pas moins dans les tribunes que sur les théatres; & quand Périclès tonnoit, foudroyoit, & renversoit la Grece, l'enthousiasme régnoit-il dans ses discours avec moins d'empire, que dans les odes pindariques? S'il falloit que l'enthousiasme se soutînt toujours dans la *poésie*, combien de vrais poëmes cesseroient d'être tels? La tragédie, l'épopée, l'ode même, ne seroient poétiques que dans quelques endroits frappans; dans le reste n'ayant qu'une chaleur ordinaire elles n'auroient plus le caractere distinctif de la *poésie*.

Mais, dira-t-on, l'enthousiasme & le sentiment sont une même chose, & le but de la *poésie* est de produire le sentiment, de toucher & de plaire; d'ailleurs, le poëte ne doit-il pas éprouver le sentiment qu'il veut produire dans les autres? Quelle conclusion tirer de là, que les sentimens de l'enthousiasme sont le principe & la fin de la *poésie*; en sera-ce l'essence? Oui, si l'on veut que la cause & l'effet, la fin & le moyen soient la même chose; car il s'agit ici de précision.

Tenons-nous-en donc à établir l'essence de la *poésie* dans l'imitation, puisqu'elle renferme l'enthousiasme, la fiction, la versification même, comme des moyens nécessaires pour peindre parfaitement des objets.

De plus, les regles générales de la *poésie* des choses sont renfermées dans l'imitation; en effet, si la Nature eût voulu se montrer aux hommes dans toute sa gloire je veux dire avec toute sa perfection possible dans chaque objet; ces regles qu'on a découvertes avec tant de peine, & qu'on suit avec tant de timidité, & souvent même de danger, auroient été inutiles pour la formation & le progrès des Arts. Les artistes auroient peint scrupuleusement les faces qu'ils auroient eues devant les yeux, sans être obligés de choisir. L'imitation seule auroit fait tout l'ouvrage, & la comparaison seule en auroit jugé.

Mais comme elle s'est fait un jeu de mêler ses plus beaux traits avec une infinité d'autres, il a fallu faire un choix; & c'est pour faire ce choix avec plus de sureté, que les regles ont été inventées & proposées par le goût.

La principale de tout est de joindre l'utile avec l'agréable. Le but de la *Poésie* est de plaire, & de plaire en remuant les passions: mais pour nous donner un plaisir parfait & solide, elle n'a jamais dû remuer que celles qu'il nous est important d'avoir vives, & non celles qui sont ennemies de la sagesse. L'horreur du crime, à la suite duquel marche la honte, la crainte, le repentir, sans compter les autres supplices, la compassion pour les malheureux, qui a presque une utilité aussi étendue que l'humanité même; l'admiration des grands exemples qui laissent dans le cœur l'aiguillon de la vertu; un amour héroïque & par conséquent légitime: voilà, de l'aveu de tout le monde, les passions que doit traiter la *Poésie* qui n'est point faite pour fomenter la corruption dans les cœurs gâtés, mais pour être les délices des ames vertueuses. La vertu déplacée dans de certaines situations, sera toujours un spectacle touchant. Il y a au fond des cœurs les plus corrompus une voix qui parle toujours pour elle, & que les honnêtes gens entendent avec d'autant plus de plaisir, qu'ils y trouvent une preuve de leur perfection. Quand la *Poésie* se prostitue au vice, elle commet une sorte de profanation qui la deshonore: les poëtes licencieux se dégradent eux-mêmes, il ne faut pas blâmer leurs beautés d'élocution, ce seroit injustice ou manque de goût; mais il ne faut pas en louer les auteurs, de peur de donner du crédit au vice.

Il y a plus: les grands poëtes n'ont-ils jamais prétendu que leurs ouvrages, le fruit de tant de veilles & de travaux, fussent uniquement destinés à amuser la légereté d'un esprit vain, ou à reveiller l'assoupissement d'un Midas désœuvré? Si c'eût été leur but, seroient-ils de grands hommes?

Ce n'est pas cependant que la *Poésie* ne puisse se prêter à un aimable badinage. Les muses sont riantes, & furent toujours amies des graces; mais les petits poëmes sont plûtôt pour elles des délassemens que des ouvrages: elles doivent d'autres services aux hommes, dont la vie ne doit pas être un amusement perpétuel; & l'exemple de la nature qu'elles se proposent pour modele, leur apprend à ne rien faire de considérable sans un dessein sage, & qui tende à la perfection de ceux pour qui elles travaillent. Ainsi de même qu'elles imitent la nature dans ses principes, dans ses goûts, dans ses mouvemens, elles doivent aussi l'imiter dans les vûes & dans la fin qu'elle se propose.

On peut réduire les différentes especes de *poésies* sous quatre ou cinq genres. Les Poetes racontent quelquefois ce qui s'est passé, en se montrant eux-mêmes comme historiens, mais historiens inspirés par les muses; quelquefois ils aiment mieux faire comme les Peintres, & présentent les objets dans les yeux, afin que le spectateur s'instruise par lui-même, & qu'il soit plus touché de la vérité. D'autres fois ils allient leur expression avec celles de la Musique, & se livrent tout entiers aux passions, qui sont le seul objet de celle-ci. Enfin il leur arrive d'abandonner entierement la fiction, & de donner toutes les graces de leur art à des sujets vrais, qui semblent appartenir de droit à la prose: d'où il résulte qu'il y a cinq sortes de *Poésies*; la *poésie* fabulaire ou de récit; la *poésie* de spectacle, ou dramatique; la *poésie* épique, la *poé-*

sie lyrique, & la *poésie* didactique. *Voyez* APOLOGUE, POESIE DRAMATIQUE, ÉPIQUE, LYRIQUE, DIDACTIQUE, *&c.*

Par cette division nous ne prétendons pas faire entendre que ces genres soient tellement séparés les uns des autres, qu'ils ne se réunissent jamais, car c'est précisément le contraire qui arrive presque par-tout; rarement on voit régner seul le même genre d'un bout à l'autre dans aucun poëme. Il y a des récits dans le lyrique, des passions peintes fortement dans les *poésies* de récit: par-tout la Fable s'allie avec l'Histoire, le vrai avec le faux, le possible avec le réel. Les Poëtes obligés par état de plaire & de toucher, se croient en droit de tout oser pour y réussir.

La *Poésie* se charge en conséquence de ce qu'il y a de plus brillant dans l'Histoire; elle s'élance dans les cieux pour y peindre la marche des astres; elle s'enfonce dans les abîmes pour y examiner les secrets de la nature; elle pénetre jusque chez les morts, pour décrire les récompenses des justes & les supplices des impies; elle comprend tout l'univers: si ce monde ne lui suffit pas, elle crée des mondes nouveaux qu'elle embellit de demeures enchantées, qu'elle peuple de mille habitans divers: c'est une espece de magie: elle fait illusion à l'imagination, à l'esprit même, & vient à bout de procurer aux hommes des plaisirs réels par des inventions chimériques.

Cependant tous les genres de *poésie* ne plaisent & ne touchent pas également; mais chaque genre nous touche à-proportion que l'objet qu'il est de son essence de peindre & d'imiter, est capable de nous émouvoir. Voilà pourquoi le genre élégiaque & le genre bucolique ont plus d'attraits pour nous que le genre dogmatique.

Les phantômes de passions que la *Poésie* sait exciter, en allumant en nous des passions artificielles, satisfont au besoin où nous sommes d'être occupés. Or les Poëtes excitent en nous ces passions artificielles, en présentant à notre ame les imitations des objets capables de produire en nous des passions véritables; mais comme l'impression que l'imitation fait n'est pas aussi profonde, que l'impression que l'objet même auroit faite; comme l'impression faite par l'imitation n'est pas sérieuse, d'autant qu'elle ne va pas jusqu'à la raison, pour laquelle il n'y a point d'illusion dans ses sensations; enfin, comme l'impression faite par l'imitation n'affecte vivement que l'ame sensitive, elle s'efface bientôt. Cette impression superficielle faite par une imitation artificielle, disparoît sans avoir des suites durables, comme en auroit une impression faite par l'objet même que le poëte a imité.

Le plaisir qu'on sent à voir les imitations que les Poëtes savent faire des objets qui auroient excité en nous des passions dont la réalité nous auroit été à charge, est un plaisir pur: il n'est pas suivi des inconvéniens dont les émotions sérieuses qui auroient été causées par l'objet même, seroient accompagnées.

Voilà d'où procede le plaisir que fait la *Poésie*; voilà encore pourquoi nous regardons avec contentement des peintures dont le mérite consiste à mettre sous nos yeux des avantures si funestes, qu'elles nous auroient fait horreur si nous les avions vûes véritablement. Une mort telle que la mort de Phedre; une jeune princesse expirante avec des convulsions affreuses, en s'accusant elle-même des crimes atroces, dont elle s'est punie par le poison, seroit un objet à fuir. Nous serions plusieurs jours avant que de pouvoir nous distraire des idées noires & funestes qu'un pareil spectacle ne manqueroit pas d'empreindre dans notre imagination. La tragédie de Racine, qui nous présente l'imitation de cet événement, nous émeut & nous touche, sans laisser en nous la semence d'une tristesse durable. Nous jouissons de notre émotion, sans être allarmés par la crainte qu'elle dure trop long-tems. C'est sans nous attrister réellement que la piece de Racine fait couler des larmes de nos yeux; & nous sentons bien que nos pleurs finiront avec la représentation de la fiction ingénieuse qui les fait couler. Il s'ensuit de-là que le meilleur poëme est celui dont la lecture ou dont la représentation nous émeut & nous intéresse davantage. Or c'est à proportion des charmes de la *Poésie* du style, qu'un poëme nous intéresse & nous émeut. *Voyez donc* POESIE DU STYLE. (*D. J.*)

POESIE DRAMATIQUE, *voyez* POEME DRAMATIQUE.

POESIE EPIQUE, *voyez* POEME ÉPIQUE.

POESIE DES HEBREUX, (*Critique sacrée.*) Les pseaumes, les cantiques, le livre de Job, passent pour être en vers, cela se peut, mais nous ne le sentons pas. Aussi malgré tout ce que les modernes ont écrit sur la *poésie des Hébreux*, la matiere n'en est pas plus éclaircie, parce qu'on n'a jamais sû & qu'on ne saura jamais la prononciation de la langue hébraïque; par conséquent il n'est pas possible de sentir ni l'harmonie des paroles de cette langue, ni la quantité des syllabes qui constituent ce que nous nommons des vers. (*D. J.*)

POESIE LYRIQUE, (*Poésie.*) Parlons-en encore d'après M. le Batteux. C'est une espece de *poésie* toute consacrée au sentiment; c'est sa matiere, son objet essentiel. Qu'elle s'éleve comme un trait de flamme en frémissant; qu'elle s'insinue peu-à-peu, & nous échauffe sans bruit; que ce soit un aigle, un papillon, une abeille, c'est toujours le sentiment qui la guide ou qui l'emporte.

La *poésie lyrique* en général est destinée à être mise en chant; c'est pour cela qu'on l'appelle *lyrique*, & parce qu'autrefois quand on la chantoit, la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* a la même origine; il signifie *chant*, *chanson*, *hymne*, *cantique*.

Il suit delà que la *poésie lyrique* & la Musique doivent avoir entr'elles un rapport intime, fondé dans les choses mêmes, puisqu'elles ont l'une & l'autre les mêmes objets à exprimer; & si cela est, la Musique étant une expression des sentimens du cœur par les sons inarticulés, la *poésie* musicale ou *lyrique* sera l'expression des sentimens par les sons articulés, ou, ce qui est la même chose, par les mots.

On peut donc définir la *poésie lyrique*, celle qui exprime le sentiment dans une forme de versification qui est chantante; or comme les sentimens sont chauds, passionnés, énergiques, la chaleur domine nécessairement dans ce genre d'ouvrage. De-là naissent toutes les regles de la *poésie lyrique*, aussi bien que ses privileges: c'est-là ce qui autorise la hardiesse des débuts, les emportemens, les écarts; c'est de-là qu'elle tire ce sublime, qui lui appartient d'une façon particuliere, & cet enthousiasme qui l'approche de la divinité.

La *poésie lyrique* est aussi ancienne que le monde. Quand l'homme eut ouvert les yeux sur l'univers, sur les impressions agréables qu'il recevoit par tous les sens, sur les merveilles qui l'environnoient, il éleva sa voix pour payer le tribut de gloire qu'il devoit au souverain bienfaiteur. Voilà l'origine des cantiques, des hymnes, des odes, en un mot de la *poésie lyrique*.

Les payens avoient dans le fond de leurs fêtes le même principe que les adorateurs du vrai Dieu. Ce fut la joie & la reconnoissance qui leur fit instituer des jeux solemnels pour célébrer les dieux ausquels il se croyoient redevables de leur récolte. De-là vinrent ces chants de joie qu'ils consacroient au dieu des vendanges, & à celui de l'amour. Si les dieux bienfaisans étoient l'objet naturel de la *poésie lyrique*, les héros enfans des dieux devoient naturellement avoir part à cette espece de tribut, sans compter que leur vertu, leur courage, leurs services rendus soit à quelque peuple particulier, soit à tout le genre humain, étoient des traits de ressemblance avec la divinité. C'est ce qui a produit les poëmes d'Orphée, de Linus, d'Alcée, de Pindare, & de quelques autres qui ont touché la lyre d'une façon trop brillante pour ne pas mériter d'être réunis dans un article particulier. *Voyez donc* ODE, POETE LYRIQUE.

Nous remarquerons seulement ici que c'est particulierement aux poëtes lyriques qu'il est donné d'instruire avec dignité & avec agrément. La *poésie* dramatique & fabulaire réunissent plus rarement ces deux avantages; l'ode fait respecter une divinité morale par la sublimité des pensées, la majesté des cadences, la hardiesse des figures, la force des expressions; en même tems elle prévient le dégoût par la briéveté, par la variété de ses tours, & par le choix des ornemens qu'un habile poëte sait employer à-propos. (*D. J.*)

POESIE ORIENTALE MODERNE, (*Poésie.*) Les Beaux-Arts ont été long-tems le partage des Orientaux. M. de Voltaire remarque que comme les *poésies* du persan Sady sont encore aujourd'hui dans la bouche des Persans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il étoit contemporain de Pétrarque, & il a autant de réputation que lui. Il est vrai qu'en général le bon goût n'a guère régné chez les Orientaux: leurs ouvrages ressemblent aux titres de leurs souverains, dans lesquels il est souvent question du soleil & de la lune. L'esprit de servitude paroît naturellement empoulé, comme celui de la liberté est nerveux, & celui de la vraie grandeur est simple. Ils n'ont point de délicatesse, parce que les femmes ne sont point admises dans la société. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à son imagination dans la solitude où ils passent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même est déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de Démosthène &

de

de Cicéron. Qui auroit-on eu à persuader en Orient? des esclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumiere: ils peignent avec la parole; & quoique les figures soient souvent gigantesques & incohérentes, on y trouve du sublime. M. de Voltaire ajouta pour le prouver une traduction qu'il a faite en vers blancs d'un passage du célebre Sady: c'est une peinture de la grandeur de Dieu; lieu commun à la vérité, mais qui fait connoître le génie de la Perse.

Il sait distinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.
Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux.
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision,
Il a tracé nos traits dans le sein de nos meres.
De l'aurore au couchant il porte le soleil;
Il seme de rubis les masses des montagnes;
Il prend deux gouttes d'eau: de l'une il fait un homme;
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace & du vuide.
Qu'il parle, & l'univers repasse en un clin-d'œil
Des abîmes du rien dans les plaines de l'être.
Voltaire, *Essai sur l'Histoire.* (*D. J.*)

POÉSIE PASTORALE, *voyez* PASTORALE POÉSIE.

POÉSIE PROVENÇALE, (*Poésie.*) la *poésie provençale* est le langage romain, & mérite un article à part.

Lorsque la langue latine fut négligée, les troubadours, les chanterres, les conteurs, & les jongleurs de Provence, & enfin ceux de ce pays qui exerçoient ce qu'on y appelloit *la science gaye*, commencerent dès le tems de Hugues Capet à romaniser, & à courir la France, débitant leurs romans & leurs fabliaux; composés en langage romain: car alors les Provençaux avoient plus d'usage des Lettres & de la *Poésie*, que tout le reste des François.

Ce langage romain étoit celui que les Romains introduisirent dans les Gaules, après les avoir conquises, & qui s'étant corrompu avec le tems par le mélange du langage gaulois qui l'avoit précédé, & du franc ou tudesque qui l'avoit suivi, n'étoit ni latin, ni gaulois, ni franc, mais quelque chose de mixte, où le romain pourtant tenoit le dessus, & qui pour cela s'appelloit toujours *roman*, pour le distinguer du langage particulier & naturel de chaque pays; soit le franc, soit le gaulois ou celtique, soit l'aquitanique, soit le belgique; car César écrit que ces trois langues étoient différentes entre elles; ce que Strabon explique d'une différence, qui n'étoit que comme entre diverses dialectes d'une même langue.

Les Espagnols se servent du mot de *roman*, au même sens que nous; & ils appellent leur langue ordinaire *romance*. Le roman étant donc plus universellement entendu, les conteurs de Provence s'en servoient pour écrire leurs contes, qui de-là furent appellés *romans*. Les trouverres allant ainsi par le monde, étoient bien payés de leurs peines, & bien traités des seigneurs qu'ils visitoient, dont quelques-uns étoient si ravis du plaisir de les entendre, qu'ils se dépouilloient quelquefois de leurs robes pour les revêtir.

Les Provençaux ne furent pas les seuls qui se plurent à cet agréable exercice; presque toutes les provinces de France eurent leurs romanciers, jusqu'à la Picardie, où l'on composoit des servantois, pieces amoureuses, & quelquefois satyriques. M. Huet observe, qu'il est assez croyable que les Italiens furent portés à la composition des romans, par l'exemple des Provençaux, lorsque les papes tinrent leur siége à Avignon; & même par l'exemple des autres françois, lorsque les Normands, & ensuite Charles, comte d'Anjou, frere de S. Louis, prince vertueux, & poëte lui-même, firent la guerre en Italie: car les Normands se mêloient aussi de la science gaye.

Les poëtes provençaux s'appelloient *troubadours*, ou *trouverres*, & furent en France les princes de la romancerie, dès la fin du dixieme siecle. Leur metier plut à tant de gens, que toutes les provinces de France eurent leurs trouverres. Elles produisirent dans l'onzieme siecle & dans les suivans, une grande multitude de romans en prose & en vers, & le président Fauchet, parle de ceux vingt-sept poëtes, qui ont vécu avant l'an 1300.

M. Rymer, dans sa *short view of tragedy*, dit que les auteurs italiens, comme Bembo, Speron Sperone, & autres, avouent que la meilleure partie de leur langue & de leur poésie, vient de Provence; & il en est de même de l'espagnol & de la plûpart des autres langues modernes. Il est certain que Pétrarque, un des principaux & des grands auteurs italiens, seroit moins riche, si les poëtes provençaux revendiquoient tout ce qu'il a emprunté d'eux. En un mot, toute notre *poésie* moderne vient des Provençaux: jamais on ne vit un goût si général parmi les grands & le peuple pour la *Poésie*, que dans ce tems-là pour la *poésie provençale*; ce qui fait dire à Philippe Mouskes, un de leurs romanciers, que Charlemagne avoit fait une donation de la Provence aux Poëtes, pour leur servir de patrimoine.

M. Rymer ajoute, qu'il insiste particulierement sur cet article, pour prévenir l'impression que les moines de ce tems-là pourroient faire sur les lecteurs, & surtout Roger Hoveden, qui nous apprend que le roi Richard I. qui avoit avec Geoffroy son frere demeuré dans plusieurs cours de Provence & aux environs, & avoit goûté la langue & la *poésie provençale*, achetoit des vers flateurs à sa louange, pour se faire un nom, & faisoit venir à force d'argent, des chanteurs & des jongleurs de France, pour le chanter dans les rues, & l'on disoit par-tout qu'il n'avoit pas son pareil.

Il est faux que ces chanteurs & ces jongleurs vinssent de France: les provinces dont ils venoient, étoient fiefs de l'empire. Frédéric I. avoit donné à Raimond Berenger, les comtés de Provence, de Forcalquier, & autres lieux voisins, à titre de fief. Raimond, comte de Toulouse, étoit le grand patron de ces poëtes, & en même tems le protecteur des Albigeois, qui alarmerent si fort Rome, & qui couterent tant de croisades pour les extirper. Guillaume d'Agoult, Albert de Silleron, Rambaud d'Orange, (nom que le duc de Savoie a fait revivre) étoient des poëtes distingués. Tous les princes ligués en faveur des Albigeois contre la France & le pape, encourageoient & protégeoient ces poëtes. Or il est aisé par cet exposé, de juger de la raison qui irritoit si fort les moines contre les chanteurs & jongleurs, & qui leur faisoit voir avec chagrin, qu'ils eussent une si grande familiarité avec le roi.

Le même critique observe ensuite, que de toutes les langues modernes, la provençale est la premiere qui ait été propre pour la Musique, & pour la douceur de la rime; & qu'ayant passé par la Savoie au Montferrat, elle donna occasion aux Italiens de polir leur langue, & d'imiter la *poésie provençale*. Les conquêtes des Anglois de ce côté-là, & leurs alliances avec ceux de ces pays, leur procurerent plutôt encore la connoissance de la langue & de la *poésie des Provençaux*; & ceux des Anglois qui s'appliquerent à la *Poésie*, comme le roi Richard, Savary de Mauléon, & Robert Grossetête, trouvant leur propre langue trop rude, se porterent aisément à se servir de celle de Provence, comme étant plus douce & plus flexible. Chaucer a pris tous les termes provençaux, françois, & latins, qu'il a pu trouver, & les a mêlés avec l'anglois, après les avoir habillés à l'angloise.

On appelloit les poëtes provençaux, *troubadours*, *jongleurs*, & *chanterres*: ce dernier nom n'est pas étranger dans nos cathédrales. Roger Hoveden rend le second par *joculatores*, ou *joueurs*, comme on pourroit traduire le premier par *trompettes*. Mais les troubadours s'appelloient aussi *trouverres*, *comme* qui diroit *trouve-trésor*. Les Italiens les nomment *trovatori*; le nom de *jongleurs*, leur venoit apparemment de quelque instrument de musique (vraissemblablement la harpe) alors en usage, comme les Latins & les Grecs se nommoient *poëtes lyriques*. Du Verdier, Van Privas, & la Croix du Maine, vous feront connoître les principaux poëtes provençaux; je n'en indiquerai que deux ou trois d'entre les plus anciens.

Belvezer (Aymeric de) florissoit vers l'an 1203, & fit quantité de vers à la louange de sa maîtresse, qui vivoit à la cour de Raimond comte de Provence. Ensuite il devint amoureux d'une princesse de Provence qui s'appelloit *Barbosse*; cette dame ayant été nommée abbesse d'un monastere, Belvezer en mourut de douleur en 1264, parce qu'il ne lui étoit plus permis de la voir. Il lui envoya peu de tems avant sa mort, un petit ouvrage intitulé *las amours de sua ingrata*.

Arnaud de Meyrvehil, poëte provençal du xiij. siecle, entra au service du vicomte de Beziers, & devint épris de la comtesse de Burlas son épouse. Comme il étoit très-bien fait de sa personne, chantoit bien, & lisoit les romans en perfection; la comtesse le traitoit avec beaucoup de bonté. Enfin, il s'enhardit à lui déclarer son amour par un sonnet intitulé, *les chastes prieres* d'Arnaud: la comtesse les écouta gracieusement, & fit au poëte des présens considérables. Il mourut l'an 1220; Pétrarque a fait mention de lui dans son *triomphe de l'Amour*.

Arnaud de Cotignac, poëte provençal du xiv. siecle, devint amoureux d'une dame nommée *Ysoarde*, à la louange de laquelle il fit plusieurs vers; mais n'ayant rien pu gagner sur son esprit, il alla voyager dans le Levant, afin de se guérir de sa passion par l'absence, & d'oublier une personne qui paroissoit prendre plaisir à ses peines. Il lui adressa un ouvrage intitulé, *las suffrensas d'amour*, & mourut à la guerre en 1354. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POESIE SATYRIQUE, *voyez* SATYRE.

POESIE DU STYLE, *voyez* STYLE, *Poésie du*, (*Poésie.*)

POÉSIE DU VERS, (*Poésie.*) *voyez* VERS, *Poésie du*; car la lettre *P* est si chargée, qu'il faut permettre ces sortes de renvois, pourvû qu'on n'ait pas oublié de les remplir. (*D. J.*)

POET, s. m. (*Poids.*) gros poids dont on se sert en Moscovie, particulierement à Archangel; il pese quarante livres du pays, qui reviennent à environ trente-trois livres de Paris.

POETE, s. m. (*Belles-Lettres*, écrivain qui compose des ouvrages en vers. Le mot grec ποιητὴς, signifie *faiseur*, *inventeur*, de ποιῶ, *facio*, *fingo*: c'est pourquoi l'on appelloit autrefois les *poëtes*, *fatistes*; & nos ancêtres les nommoient *troubadours* ou *trouveurs*, c'est-à-dire *inventeurs*, sans doute à cause des fictions qu'ils imaginent, & pour lesquelles Horace leur accorde les mêmes priviléges qu'aux *Peintres*:

Pictoribus atque Poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.
Art poétique.

Les Romains les appelloient *vates*, c'est-à-dire *prophetes*, *hommes inspirés*: aussi Cicéron rapporte-t-il comme un mot de Démocrite, & de Platon, qu'on ne sauroit être poëte *sine afflatu furoris*, c'est-à-dire sans un grain de folie, & Horace atteste que Démocrite bannissoit de l'Hélicon tous les gens sages:

Excludit sanos helicone Poetas
Democritus. Art poétique.

Malgré cette prévention, les Poëtes ont été estimés & honorés dans tous les siecles; ils ont été les premiers historiens. Anciennement ils récitoient ou chantoient leurs ouvrages ou sur les théatres, ou dans les jardins & les jeux publics, ou dans les thermes; & ils étoient en même tems acteurs & musiciens. On a même regardé leurs noms comme synonymes à ceux de *néocore* & de *panégyriste* des dieux. *Voyez* NEOCORE. On regarde même les premiers d'entre eux, tels qu'Homere, Hésiode, &c. comme les théologiens du paganisme. Presque tous se sont proposé d'envelopper sous leurs fictions & leurs allégories, des vérités ou de morale ou de physique; les autres n'ont eu en vue que l'amusement. Il y avoit à Delphes des poëtes en titre d'office, dont l'emploi étoit de mettre en vers les oracles que les prêtres recueilloient de la bouche de la Pithie; mais ces vers n'étoient pas toujours dignes d'Apollon, le dieu de la Poésie.

M. Spanheim prétend que les auteurs arabes sont beaucoup plus *poëtes* que ceux des autres peuples, & qu'il y a plus de vers écrits dans leur langue seule, que dans celles de toutes les autres nations.

La Grece décernoit des statues & des couronnes aux *Poëtes*; on n'en faisoit pas moins de cas à Rome; Horace & Virgile tenoient un rang distingué à la cour d'Auguste; mais soit que les *Poëtes* se fussent avilis par la satire, soit qu'on ne les regardât point comme des gens fort utiles, on voit par une loi de l'empereur Philippe, inséré dans le code, *lib. X. tit.* 152, que les *Poëtes* sont exclus des immunités accordées aux autres professeurs des Sciences. Les modernes semblent les avoir dédommagés de ce mépris, en introduisant l'usage de couronner avec pompe les grands *poëtes*. On nommoit *poëtes lauréats*, ceux à qui l'on accordoit cet honneur; tels ont été Pétrarque, Enéas Sylvius, Arias Montanus, Obrecht, le chevalier Perfetti; & en Angleterre Jean Kay, Jean Gower, Bernard André, Jean Skelton, Dryden, Cyber. On peut voir sur cette maniere une dissertation de M. l'abbé du Resnel, dans les mém. de l'académie des Belles-Lettres, *tome X.*

On distingue les *Poëtes*, 1°. par rapport au tems où ils ont vécu, en deux classes, les anciens & les modernes; 2°. par rapport aux climats qui les ont produits, & où ils ont vécu, ou par rapport à la langue dans laquelle ils ont écrit, en *poëtes* grecs, latins, italiens, espagnols, françois, anglois, &c. 3°. par rapport aux objets qu'ils ont traités; en *poëtes épiques*, tels qu'Homere & Virgile, le Tasse, & Milton, &c. *poëtes tragiques*, comme Sophocle, Euripide, Shakespear, Otwai, Corneille, & Racine, &c. *poëtes comiques*, Aristophane, Ménandre, Plaute, Térence, Fletcher, Jonhson, Moliere, Regnard; *poëtes lyriques*, comme Pindare, Horace, Anacréon, Cowley, Malherbe, Rousseau, &c. *poëtes satyriques*, Juvenal, Perse, Regnier, Boileau, Dryden, Oldham, &c. *poëtes élégiaques*, &c. *Voyez* EPIQUE, COMIQUE, LYRIQUE, &c.

POETE BUCOLIQUE, (*Poésie.*) les *poëtes bucoliques* sont ceux qui ont décrit en vers la vie champêtre, ses amusemens & ses douceurs. L'essence de leurs ouvrages consiste à emprunter des prés, des bois des arbres, des animaux, en un mot, de tous les objets qui parent nos campagnes, les métaphores, les comparaisons & les autres figures dont le style des poëmes bucoliques est spécialement formé. Le fond de ces especes de tableaux doit toujours être, pour ainsi dire, un paysage connu. Le lecteur trouvera les caracteres des plus excellens peintres en ce genre, *aux mots* EGLOGUE, IDYLLE, & *surtout au mot* PASTORALE, *poésie*. (*D. J.*)

POETE COMIQUE, (*Art. dramat.*) la tragédie imite le beau, le grand; la comédie imite le ridicule. De-là vient la distinction de *poëtes* tragiques & *comiques*. Comme dans tous les tems la maniere de traiter la comédie étoit l'image des mœurs de ceux pour lesquels on travailloit, on reconnoit dans les pieces d'Aristophane, de Ménandre de Plaute, de Térence, de Moliere, & autres célebres *comiques*, le goût du siecle de chaque peuple, & celui de chaque *poëte*.

Le peuple d'Athènes étoit vain, leger, inconstant, sans mœurs, sans respect pour les dieux, méchant & plus prêt à rire d'une impertinence, qu'à instruire d'une maxime utile. Voilà le public à qui *Aristophane* se proposoit de plaire. Ce n'est pas qu'il n'eût pu s'il eût voulu, réformer en partie ce caractere du peuple, en ne le flatant pas également dans tous ses vices; mais l'auteur lui-même les ayant tous, il s'est livré sans peine au goût du public pour qui il écrivoit. Il étoit satyrique par méchanceté, ordurier par corruption de mœurs, impie par goût; par-dessus tout cela pourvu d'une certaine gaieté d'imagination qui lui fournissoit des idées folles, ces allégories bisarres qui entrent dans toutes ses pieces, & qui en constituent quelquefois tout le fond. Voilà donc deux causes du caractere des pieces d'Aristophane, le goût du peuple & celui de l'auteur.

Le grec né moqueur, par mille jeux plaisans
Distila le venin de ses traits médisans;
Aux accès insolens d'une bouffonne joie,
La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie.
On vit, par le public un poëte *avoué,*
S'enrichir aux dépens du mérite joué;
Et Socrate par lui dans un chœur de nuées,
D'un vil amas de peuple attirer les huées.

Le Plutus d'Aristophane qui est une de ses pieces les plus mesurées, peut faire sentir jusqu'à quel point ce *poëte* portoit la licence de l'imagination, & le libertinage du génie. Il y raille le gouvernement, mord les riches, berne les pauvres, se moque des dieux, vomit des ordures; mais tout cela se fait en traits, & avec beaucoup de vivacité & d'esprit: de sorte que le fond paroît plus fait pour amener & porter ces traits, que les traits ne sont faits pour orner & revêtir le fond.

Aristophane vivoit 436 ans avant J. C. Les Athéniens qu'il avoit tant amusés, lui décernerent la couronne de l'olivier sacré. De 50 pieces qu'il fit jouer sur le théâtre, il nous en reste 11, dont nous devons à Kuster une édition magnifique, mise au jour en 1710 *in-fol.* La comédie d'Aristophane intitulée les *Guepes*, a été fort heureusement rendue par Racine dans les *Plaideurs*.

Ménandre, un peu plus jeune qu'Aristophane, ne donna point comme lui dans une satyre dure & grossiere, qui déchire la réputation des plus gens de bien; au contraire il assaisonna ses comédies d'une plaisanterie douce, fine, décente & bienséante. La licence ayant été réformée par l'autorité des magistrats:

Le théâtre perdit son antique fureur,
La comédie apprit à rire sans aigreur,
Sans fiel & sans venin sçut instruire & reprendre,
Et plut innocemment dans les vers de Menandre.

La muse d'Aristophane, dit Plutarque, ressemble à une femme perdue; mais celle de Menandre ressemble à une honnête femme. De 80 comédies que cet aimable

poëte avoit faites; & dont 8 furent couronnées, il ne nous en reste que des fragmens qui ont été recueillis par M. le Clerc. Ménandre mourut à l'âge de 52 ans, admiré de ses compatriotes.

Les Romains avoient fait des tentatives pour le comique, avant que de connoître les Grecs. Ils avoient des histrions, des farceurs, des diseurs de quolibets, qui amusoient le petit peuple; mais ce n'étoit qu'une ébauche grossiere de ce qui est venu après. Livius Andronicus, grec de naissance, leur montra la comédie à-peu-près telle qu'elle étoit alors à Athènes, ayant des acteurs, une action, un nœud, un dénouement, c'est-à-dire les parties essentielles. Quant à l'expression, elle se ressentit nécessairement de la dureté du peuple romain qui ne connoissoit alors que la guerre & les armes, & chez qui les spectacles d'amusemens n'avoient d'abord été qu'une sorte de combat d'injures. Andronicus fut suivi de Mévius & d'Ennius, qui polirent le théâtre romain de plus en plus, aussi bien que Pacuvius, Cecilius, Attius. Enfin vinrent Plaute & Térence qui porterent la comédie latine aussi loin qu'elle ait jamais été.

Plaute (Marcus Accius Plautus), né à Sarsine ville d'Ombrie, ayant donné la comédie à Rome, immédiatement après les satyres qui étoient des farces mêlées de grossieretés, se vit obligé de sacrifier au goût regnant. Il falloit plaire, & le nombre des connoisseurs étoit si petit, que s'il n'eût écrit que pour eux, il n'eût point du tout travaillé pour le public. De-là vient qu'il y a dans ces pieces de mauvaises pointes, des bouffonneries, des turlupinades, de petits jeux de mots. L'oreille d'ailleurs n'étoit pas de son tems assez scrupuleuse; ses vers sont de toutes especes & de toutes mesures. Horace s'en plaint, & dit nettement qu'il y avoit de la sotise à vanter ses bons mots & la cadence de ses vers; mais ces deux défauts n'empêchent pas qu'il ne soit le premier des comiques latins. Tout est plein d'action chez lui, de mouvemens & de feu. Un génie aisé, riche naturel lui fournit tout ce dont il a besoin; des ressorts pour former les nœuds & les dénouer; des traits, des pensées pour caractériser ses acteurs; des expressions naïves, fortes, moëlleuses, pour rendre les pensées & les sentimens. Par-dessus tout cela, il a cette tournure d'esprit qui fait le comique, qui jette un certain vernis de ridicule sur les choses; talent qu'Aristophane possédoit dans le plus haut degré. Son pinceau est libre & hardi; sa latinité pure, aisée, coulante. Enfin c'est un poëte des plus rians & des plus agréables. Il mourut l'an 184 avant J. C. Entre les 20 comédies qui nous restent de lui, on estime sur-tout son *Amphytrion*, *l'Epidicus* & *l'Aulularia*. Les meilleures éditions de cet auteur sont celles de Douza, de Gruter & de Gronovius.

Térence (Publius Terentius, afer), naquit à Carthage en Afrique, l'an de Rome 560. Il fut esclave de Terentius Lucanus sénateur romain, qui le fit élever avec beaucoup de soin, & l'affranchit fort jeune. Ce sénateur lui donna le nom de *Térence*, suivant la coutume qui vouloit que l'affranchi portât le nom du maître dont il tenoit sa liberté.

Térence a un genre tout différent de Plaute: sa comédie n'est que le tableau de la vie bourgeoise; tableau où les objets sont choisis avec goût, disposés avec art, peints avec grace & avec élégance. Décent partout, ne riant qu'avec réserve & modestie, il semble être sur le théâtre, comme la dame romaine dont parle Horace, est dans une danse sacrée, toujours craignant la censure des gens de goût. La crainte d'aller trop loin le retient en-deçà des limites. Délicat, poli, gracieux, que n'a-t-il la qualité qui fait le comique: *Utinam scriptis adjuncta foret vis comica!* C'étoit César qui faisoit ce vœu; il gémissoit, il séchoit de depit, *maceror*, de voir que cela manquoit à des drames d'une élocution si parfaite. Térence étoit homme trop bon pour avoir cette partie; car elle renferme en soi avec beaucoup de finesse, un peu de malignité. Savoir rendre ridicules les hommes, est un talent voisin de celui de les rendre odieux. Ce *poëte* a imprimé tellement son caractere personnel à ses ouvrages, qu'il leur a presque ôté celui de leur genre. Il ne manque à ses pieces dans beaucoup d'endroits, que l'atrocité des événemens pour être tragiques, & l'importance pour être héroïques: c'est un genre de drames presque mitoyen.

Rien de plus simple & de plus naïf que son style; rien en même tems de plus élégant. On a soupçonné Lélius & Scipion l'Africain d'avoir perfectionné ses pieces, parce que ce *poëte* vivoit en grande familiarité avec ces illustres romains, & qu'ils pouvoient donner lieu à ces soupçons avantageux par leur rare mérite & par la finesse de leur esprit. Ce qu'il y a de sûr; de l'aveu de Cicéron, c'est que Térence est l'auteur latin qui a le plus approché de l'Atticisme, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus délicat & de plus fin chez les Grecs, soit dans le tour des pensées, soit dans le choix de l'expression. On doit sur-tout admirer l'art étonnant avec lequel il a sçu peindre les mœurs, & rendre la nature: on sait comme en parle Despréaux.

Contemplez de quel air un pere dans Térence,
Vient d'un fils amoureux gourmander l'imprudence;
De quel air cet amant écoute ses leçons,
Et court chez sa maitresse oublier ses chansons;
Ce n'est pas un portrait, une image semblable,
C'est un amant, un fils, un pere véritable.

Térence sortit de Rome à 35 ans, & mourut dans un voyage qu'il alloit faire en Grece, vers l'an 160 avant J. C. Suétone, ou plutôt Donat, a fait sa vie. Il nous reste de lui six comédies que madame Dacier a traduites en françois, & qu'elle a publiées avec des notes.

Jean-Baptiste *Pocquelin*, si célebre sous le nom de *Moliere*, né à Paris en 1620, mort en 1673, a tiré pour nous la comédie du chaos, ainsi que Corneille en a tiré la tragédie. Il fut acteur distingué, & est devenu un auteur immortel.

Epris de passion pour le théâtre, il s'associa quelques amis qui avoient le talent de la déclamation, & ils jouerent au fauxbourg S. Germain & au quartier S. Paul. La premiere piece réguliere que Moliere composa fut *l'Etourdi*, en cinq actes, qu'il représenta à Lyon en 1653; mais ses *Précieuses ridicules* commencerent sa gloire. Il alla jouer cette piece à la cour qui se trouvoit alors au voyage des Pyrénées. De retour à Paris, il établit une troupe accomplie de comédiens, formés de sa main, & dont il étoit l'ame: mais il s'agit ici seulement de le considérer du côté de ses ouvrages, & d'en chanter tout le mérite.

Né avec un beau génie, guidé par ses observations, par l'étude des anciens, & par leur maniere de mettre en œuvre, il a peint la cour & la ville, la nature & les mœurs, les vices & les ridicules, avec toutes les graces de Térence, le comique d'Aristophane, le feu & l'activité de Plaute. Dans ses comédies de caractere, comme le *Misantrope*, le *Tartuffe*, les *Femmes savantes*, c'est un philosophe & un peintre admirable. Dans ses comédies d'intrigues il y a une souplesse, une flexibilité, une fécondité de génie, dont peu d'anciens lui ont donné l'exemple. Il a sçu allier le piquant avec le naïf, & le singulier avec le naturel, ce qui est le plus haut point de perfection en tout genre. On diroit qu'il a choisi dans ses maîtres leurs qualités éminentes pour s'en revêtir éminemment. Il est plus naturel qu'Aristophane, plus resserré & plus décent que Plaute, plus agissant & plus animé que Térence. Aussi fécond en ressorts, aussi vif dans l'expression, aussi moral qu'aucun des trois.

Le *poëte* grec songeoit principalement à attaquer; c'est une sorte de satyre perpétuelle. Plaute tendoit sur-tout à faire rire; il se plaisoit à amuser & à jouer le petit peuple. Térence si louable par son élocution, n'est nullement comique; & d'ailleurs il n'a point peint les mœurs des Romains pour lesquels il travailloit. Moliere fait rire les plus austeres. Il instruit tout le monde, ne fâche personne; peint non seulement les mœurs du siecle, mais celles de tous les états & de toutes les conditions. Il joue la cour, le peuple & la noblesse, les ridicules & les vices, sans que personne ait un juste droit de s'en offenser.

On lui reproche de n'être pas souvent heureux dans ses dénouemens; mais la perfection de cette partie est-elle aussi essentielle à l'action comique, sur-tout quand c'est une piece de caractere, qu'elle l'est à l'action tragique? Dans la tragédie le dénouement a un effet qui reflue sur toute la piece: s'il n'est point parfait, la tragédie est manquée. Mais qu'*Harpagon avare*, cede sa maîtresse pour avoir sa cassette, ce n'est qu'un trait d'avarice de plus, sans lequel toute la comédie ne laisseroit pas de subsister.

Quoi qu'il en soit, on convient généralement que Moliere est le meilleur *poëte comique* de toutes les nations du monde. Le lecteur pourra joindre à l'éloge qu'on vient d'en faire, & qui est tiré des *Principes de littérature*, les réflexions de M. Marmontel aux mots Comique & Comédie.

Cependant les meilleures pieces de Moliere essuyerent, pendant qu'il vécut, l'amere critique de ses rivaux, & lui firent des envieux de ses propres amis; c'est Despréaux qui nous l'apprend.

Mille

Mille de ses beaux traits, aujourd'hui si vantés,
Furent des sots esprits à nos yeux rebutés.
L'ignorance & l'erreur à ces naissantes pieces,
En habits de marquis, en robes de comtesses,
Venoient pour diffamer son chef-d'œuvre nouveau,
Et secouoient la tête à l'endroit le plus beau.
Le commandeur vouloit la scene plus exacte;
Le vicomte indigné sortoit au second acte.
L'un défenseur zelé des bigots mis en jeu,
Pour prix de ses bons mots le condamnoit au feu;
L'autre, fougueux marquis, lui déclarant la guerre,
Vouloit venger la cour immolée au parterre.
Mais sitôt que d'un trait de ses fatales mains,
La Parque l'eût rayé du nombre des humains,
On reconnut le prix de sa muse éclipsée.
L'aimable comédie avec lui terrassée,
En vain d'un coup si rude espéra revenir,
Et sur ses brodequins ne put plus se tenir.

Epître vij.

En effet le *Misanthrope*, le *Tartuffe*, les *Femmes savantes*, l'*Avare*, les *Précieuses ridicules* & le *Bourgeois gentilhomme*, sont autant de pieces inimitables. Toutes les œuvres de Moliere ont été imprimées à Paris en 1734, en 6 volumes *in* 4°. Mais cette belle édition est fort susceptible d'être perfectionnée à plusieurs egards.

Enfin je goûte tant cet excellent *poëte*, que je ne puis m'empêcher d'ajouter encore un mot sur son aimable caractere.

Moliere étoit un des plus honnêtes hommes de France, doux, complaisant, modeste & généreux. Quand Despréaux lui lut l'endroit de sa seconde satyre, où il dit au vers 91:

Mais un esprit sublime en vain veut s'élever, &c.

„ Je ne suis pas, s'écria Moliere, du nombre de ces „ esprits sublimes dont vous parlez, mais tel que je suis, „ je n'ai rien fait en ma vie dont je sois véritablement „ content „.

J'ai dit qu'il étoit généreux, je ne citerai qu'un trait pour le prouver. Un pauvre lui ayant rapporté une piece d'or qu'il lui avoit donnée par mégarde: „ Où la vertu va-t-elle se nicher, s'écria Moliere, tiens, mon „ ami, je te donne la piece, & j'y joins cette seconde „ de même valeur; tu es bien digne de ce petit pré„ sent „.

Il apprit dans sa jeunesse la Philosophie du célebre Gassendi, & ce fut alors qu'il commença une traduction de Lucrece en vers françois. Il n'étoit pas seulement philosophe dans la théorie, il l'étoit encore dans la pratique. C'est cependant à ce philosophe, dit M. de Voltaire, que l'archevêque de Paris, *Harlay*, si décrié pour ses mœurs, refusa les vains honneurs de la sépulture. Il fallut que le roi engageât ce prélat à souffrir que Moliere fût déposé secrétement dans le cimetiere de la petite chapelle de saint Joseph, fauxbourg Montmartre. A peine fut-il enterré, que la Fontaine fit son épitaphe, si naïve & si spirituelle.

Sous ce tombeau gisent Plaute & Térence,
Et cependant le seul Moliere *y gît.*
Leurs trois talens ne formoient qu'un esprit
Dont son bel art enrichissoit la France.
Ils sont partis, & j'ai peu d'espérance
De les revoir. Malgré tous nos efforts,
Pour un long-tems selon toute apparence,
Plaute, Térence & Moliere *sont morts.*

(*D. J.*)

Poete couronné, (*Littérat.*) l'usage de couronner les *poëtes* est presque aussi ancien que la poésie même; mais il a tellement varié dans tous les tems, qu'il n'est pas aisé d'établir rien de certain sur cette matiere. On se contentera d'observer que cet usage subsista jusqu'au regne de Théodose. Ce fut alors que les combats capitolins, dans lesquels les *poëtes* étoient couronnés avec éclat, furent abolis comme un reste des superstitions du paganisme. Vinrent après les inondations des barbares qui pendant plusieurs siecles désolerent l'Italie & l'Europe entiere. Les beaux arts furent enveloppés dans les ruines de l'ancienne Rome. On vit à la vérité depuis ce tems sortir encore quelques *poëtes* de ses débris; mais comme il n'y avoit presque plus personne qui fût en état de les lire, & que d'ailleurs ils ne méritoient guere d'être lûs, il n'est pas étonnant que pendant plusieurs siecles les *poetes* soient restés sans honneur & sans distinction.

Ce ne fut que vers le tems de Pétrarque que la poésie reprit avec un peu de lustre quelques-unes des prérogatives qui y étoient autrefois attachées. Il est vrai qu'au milieu même de la barbarie du xij. siecle il y avoit des *poëtes couronnés*, mais ces *poëtes* doivent être regardés comme l'opprobre de leurs lauriers.

Vers ce tems, c'est-à-dire au commencement du xiij. siecle fut formé l'établissement des divers degrés de bachelier, de licencié & de docteur dans les universités; ceux qui en étoient trouvés dignes, étoient dits avoir obtenu le laurier de bachelier, de docteur, *laurea baccalaureatus, laurea doctoratus*: non-seulement les docteurs en Médecine de l'université de Salerne prirent le titre de *docteurs lauréats*, mais à leur reception on leur mettoit encore une couronne de lauriers sur la tête.

Les *poëtes* ne furent pas long-tems sans revendiquer un droit qui leur appartenoit incontestablement. Ils ne tarderent pas à recevoir dans les universités des distinctions & des privileges à-peu-près semblables à ceux qui venoient d'être établis en faveur des théologiens, des jurisconsultes, des médecins, *&c.* La poésie fut donc comme aggrégée aux quatre facultés, mais cependant confondue dans la faculté de Philosophie, avec laquelle on lui trouvoit quelque rapport.

Du dessein qu'on prit insensiblement d'égaler les *poëtes* aux gradués, naquirent les jeux-floraux qui furent institués à Toulouse en 1324, & quelques années après l'usage d'y donner des degrés en poésie, à l'imitation de ceux qu'on recevoit dans les universités. Il suffisoit d'avoir remporté un prix aux jeux-floraux pour être reçu bachelier; mais il falloit les avoir obtenus tous trois; car pour lors il n'y en avoit pas davantage, pour mériter le titre de docteur. Dans leur réception, au-lieu de les couronner de laurier, on leur mettoit le bonnet magistral sur la tête, & on y suivoit les autres cérémonies qui se pratiquoient en pareille occasion dans les universités; avec cette différence que les lettres de ces docteurs en *gaie science*, c'est ainsi qu'on appelloit la poésie dans leur académie, étoient expédiées en vers, & qu'il n'y étoit point permis de s'exprimer autrement.

A-peu-près dans le même tems on voit par un passage de Villani, que la qualité de *poëte* entraînoit avec elle certaines distinctions qui lui étoient particulieres. Cet historien observe que le Dante, qui mourut en 1325, fut enterré avec beaucoup d'honneur & en habit de *poëte*. *Fu sepelito à grande honore in habito di* poeta. Quel étoit cet habit de *poëte*? Par quelle autorité Dante le portoit-il? Doit-on le compter parmi les *poëtes couronnés*? C'est ce qu'on laisse à d'autres à examiner.

Il est du moins certain qu'on ne peut refuser ce titre à Albertinus Mussatus qui ne survécut le Dante que de quatre ans. L'évêque de Padoue lui donna la *couronne poëtique*, & il fut arrêté que tous les ans au jour de Noel, les docteurs, régens & professeurs des deux colleges de Padoue, un cierge à la main, iroient comme en procession à la maison de Mussatus, lui offrir une triple couronne.

Après ce couronnement vint immédiatement celui de Pétrarque, honneur qu'il n'accepta que pour se mettre à l'abri des persécutions dont lui & ses confreres étoient menacés. Il suffisoit de faire des vers pour devenir suspect de magie. C'étoit tout-à-la-fois avoir une grande idée de la poésie, & une bien mauvaise opinion des *poëtes*.

François Philephe reçut l'honneur du couronnement en 1453. Environ dans le même tems, Publius Faustus Andrelini fut couronné par l'académie de Rome, à l'âge de 22 ans.

Quelques-uns placent le Mantouan parmi les *poëtes couronnés*; mais il ne paroît pas qu'il l'ait été de son vivant. Il est du moins certain qu'après sa mort quelques-uns de ses compatriotes s'aviserent de lui faire ériger une statue couronnée de laurier; & au scandale de toute la nation poétique, ils la placerent à côté de celle de Virgile & sous une même arcade.

Arioste & le Trissin n'ambitionnerent point le laurier poétique. Le Tasse n'eut point leur fausse délicatesse. Il consentit au desir qu'on avoit de le lui donner; mais ce grand homme qui avoit toujours été malheureux, cessa de vivre lorsqu'il commençoit à espérer de voir finir ses infortunes. Il mourut la veille même du jour que tout étoit préparé pour la cérémonie de son couronnement.

Depuis ce tems il n'y eut aucun *poëte* distingué qu'on ait couronné en Italie jusqu'en l'année 1725, où l'on a essayé de faire revivre à Rome la dignité de *poëte lauréat* en faveur du chevalier Bernardin Perfetti, célebre

par

par sa facilité à mettre en vers sur le champ tous les sujets qu'on ait pû lui présenter. Son couronnement s'est fait avec beaucoup de pompe, & sur le modele de celui de Pétrarque.

Charles Pascal, dans son traité *des couronnes*, dit expressément que de son tems, c'est-à-dire sous Henri IV. il ne connoissoit plus que l'Allemagne où l'usage de couronner les *poëtes* subsistât encore. On y a vu un *poëte couronné* par Fréderic I. Cependant plusieurs savans prétendent que les *poetes* y doivent le rétablissement de cet usage à Fréderic III. & ils regardent Protuccius, comme le premier des allemans, qui ait reçu la couronne poëtique.

Æneas Sylvius, qui occupa le saint siege sous le nom de Pie II. fut encore déclaré *poëte* par le même empereur Fréderic à Francfort, long-tems avant son exaltation au pontificat.

Maximilien I. fonda à Vienne un college poëtique, ainsi nommé parce que le professeur en poésie y reçut la prééminence sur tous les autres, & le privilege de créer des *poëtes lauréats*. Ce titre prostitué à des gens sans mérite, a inondé l'Allemagne de légions de *poëtes lauréats* dont il seroit ennuyeux de faire le dénombrement.

L'Espagne, cette nation qui plus qu'une autre a la foiblesse d'ambitionner les titres d'honneur, a été très-jalouse de celui dont il est question. Arias Montanus l'a reçu dans l'académie d'Alcala; celle de Séville observe encore le même usage, dit Nicolas-Antoine dans sa bibliotheque des auteurs espagnols; mais cet auteur n'entre là-dessus dans aucun détail.

L'Angleterre offre quelques exemples de *poëtes couronnés*, Jean Kay, dans son histoire du siege de Rhodes, écrite en prose, & dédiée à Edouard IV. qui mourut à la fin du xv. siecle, prend le titre d'humble *poëte lauréat* de ce prince, *his humble poets laureate*. On voit dans l'église de Sainte-Marie Overies, à Londres la statue de Jean Gower, célebre *poëte*, qui fleurissoit dans le siecle suivant, sous Richard II. Gower y est représenté avec un collier, comme chevalier, & avec une couronne de lierre mêlée de roses comme *poëte*. Il y a dans les actes de Rymer une charte d'Henri VII. sous ce seul titre, *pro poëta laureato*, pour un poëte lauréat. Elle est en faveur de Bernard-André qui étoit de Toulouse, & religieux augustin. Jean Skelton a joui du même titre.

Il ne paroît pas néanmoins que parmi les Anglois les *poëtes* aient jamais été couronnés avec autant de solemnité qu'ils l'ont été en Italie & en Allemagne. Il est certain que les rois d'Angleterre ont eu de tems immémorial un *poëte* à leur cour, qui prenoit la qualité de *poëte du roi*. C'étoit comme une espece de charge à laquelle il y avoit quelques appointemens attachés. Dans les comptes de l'hôtel d'Henri III. qui vivoit au commencement du xiij. siecle, il est fait mention d'une somme d'argent payée au versificateur du roi, *versificatori regis*. Il y a donc apparence que dans la suite, ceux qui ont porté ce titre, pour se donner plus de relief, y ont ajouté celui de *poëte lauréat*, lorsque l'usage l'eut rendu éclatant.

L'illustre Dryden l'a porté comme *poëte* du roi, & c'est en cette qualité que le sieur Cyber, comédien & auteur de plusieurs pieces comiques, s'est trouvé de nos jours en possession du titre de *poëte lauréat*, auquel est attaché une pension de 200 liv. sterling, à la charge de présenter tous les ans deux pieces de vers à la famille royale.

L'empereur a aussi son *poëte* d'office. M. Apostolo Zeno connu par son érudition & par son talent pour la poésie, a eu cet honneur. Il s'est qualifié seulement de *poëte* & d'historiographe de sa majesté impériale; mais une pension toujours jointe à ce titre, l'a dédommagé de celui de *poëte couronné* qu'on ne lui donnoit point, & de trois opéra qu'il étoit obligé de faire chaque année.

Ce titre n'a pas été absolument inconnu en France. L'université de Paris se croyoit en droit de l'accorder. Elle l'offrit même à Pétrarque.

Quoique Ronsard soit ordinairement représenté avec une couronne de laurier, il n'y a cependant point d'apparence qu'il l'ait reçue dans les formes; mais jamais *poëte* ne fut peut-être plus honoré que lui. Charles IX. ne dédeigna pas de composer à sa louange des vers qui font honneur au prince & à Ronsard. On les connoît.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes.......

Les faveurs de nos rois, & les récompenses qu'ils accordent aux *poëtes* en les élevant aux dignités de l'église & de l'état, leur inspirant sans doute de l'indifférence pour une vaine couronne qu'on n'accordoit ailleurs aux *poëtes*, que parce que l'on n'avoit communément rien de mieux à leur donner.

Il n'est donc pas surprenant que nous ayons eu parmi nous des *poëtes* tels qu'Adrelini, Dorat, Nicolas Bourbon, &c. qui se soient glorifiés du titre de *poëte du roi*, tandis que nous n'en connoissons aucun qui ait pris celui de *poëte lauréat*. (*D. J.*)

POETE DRAMATIQUE, *voyez* POETE COMIQUE, DRAME, TRAGEDIE, COMEDIE, &c.

POETE ÉPIQUE, (*Poésie.*) on nomme *poëtes épiques*, les auteurs des poemes héroïques en vers: tels sont Homere, Virgile, Lucain, Statius, Silius Italicus, le Trissin, le Camoens, le Tasse, dom Alonzo d'Ercilla, Milton & Voltaire. Nous avons parlé de chacun d'eux & de leurs ouvrages au *mot* POEME ÉPIQUE.

POETE FABULISTE, (*Poésie.*) vous trouverez le caractere de ceux qui se sont le plus distingués en ce genre depuis Esope jusqu'à nos jours, au *mot* FABLE & FABULISTE.

POETE LYRIQUE, (*Poésie.*) tous les gens de lettres connoissent les *poëtes lyriques* du premier ordre, anciens & modernes; mais M. le Batteux en a tracé le caractere avec trop de goût pour ne pas rassembler ici les principaux traits de son tableau.

Pindare est à la tête des *lyriques*; son nom n'est guere plus le nom d'un *poëte*, que celui de l'enthousiasme même. Il porte avec lui l'idée de transports, d'écarts, de désordre, de digressions lyriques. Cependant il sort beaucoup moins de ses sujets qu'on ne le croit communément. La gloire des héros qu'il a célébrés, n'étoit point une gloire propre au héros vainqueur. Elle appartenoit de plein droit à sa famille, & plus encore à la ville dont il étoit citoyen. On disoit une telle ville a remporté tous les prix aux jeux olympiques. Ainsi lorsque Pindare rappelloit des traits anciens, soit des aïeux du vainqueur, soit de la ville à laquelle il appartenoit, c'étoit moins un égarement du *poëte*, qu'un effet de son art.

Horace parle de Pindare avec un enthousiasme d'admiration qui prouve bien qu'il le trouvoit sublime. Il prétend qu'il est téméraire d'entreprendre de l'imiter. Il le compare à un fleuve grossi par les torrens, & qui précipite ses eaux bruyantes du haut des rochers. Il ne méritoit pas seulement les lauriers d'Apollon par les dithyrambes & par les chants de victoire; il savoit encore pleurer le jeune époux enlevé à sa jeune épouse, peindre l'innocence de l'âge d'or, & sauver de l'oubli les noms qui avoient mérité d'être immortels. Malheureusement il ne nous reste de ce *poëte* admirable que la moindre partie de ses ouvrages, ceux qu'il a faits à la gloire des vainqueurs. Les autres dont la matiere étoit plus riche & plus intéressante pour les hommes en général ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Ses poésies nous paroissent difficiles pour plusieurs raisons; la premiere est la grandeur même des idées qu'elles renferment, la seconde la hardiesse des tours, la troisieme la nouveauté des mots qu'il fabrique souvent pour l'endroit même où il les place, enfin il est rempli d'une érudition détournée tirée de l'histoire particuliere de certaines familles & de certaines villes qui ont eu plus de part dans les révolutions connues de l'histoire ancienne.

Pindare naquit à Thebes en Bœotie la 65 olympiade, 500 ans avant Jesus-Christ. Quand Alexandre ruina cette ville, il voulut que la maison où ce *poëte* avoit demeuré fût conservée.

Avant Pindare la Grece avoit eu plusieurs *lyriques*, dont les noms sont encore fameux, quoique les ouvrages de la plûpart ne subsistent plus. *Alcman* fut célebre à Lacédémone, *Stésichore* en Sicile; *Sapho* fit honneur à son sexe, & donna son nom au vers saphique qu'elle inventa. Elle étoit de l'île de Lesbos, aussi-bien qu'*Alcée* qui fleurit dans le même tems, & qui fut l'inventeur du vers alcaïque, celui de tous les lyriques qui a le plus de majesté.

Anacréon, de Téos, ville d'Ionie, s'étoit rendu célebre plusieurs siecles auparavant. Il fut contemporain de Cyrus, & mourut la vj. olympiade, âgé de 85 ans. Il nous reste encore un assez grand nombre de ses pieces, qui ne respirent toutes que le plaisir & l'amusement. Elles sont courtes. Ce n'est le plus souvent qu'un sentiment gracieux, une idée douce, un compliment délicat tourné en allégorie: ce sont des graces simples, naïves, demi-vêtues. Sa Colombe est un chef-d'œuvre de délicatesse. M. le Fevre disoit qu'il ne sembloit pas

que

que ce fût l'ouvrage d'un homme, mais celui des Muses mêmes & des Graces.

Quelquefois ses chansons ne présentent qu'une scène gracieuse, que l'image d'un gazon qui invite à se reposer :

„ Mon cher Batylle, asseyez-vous à l'ombre de ces „ beaux arbres. Les zéphyrs agitent mollement leurs „ feuilles. Voyez cette claire fontaine qui coule, & qui „ semble nous inviter. Hé qui pourroit, en voyant un „ si beau lieu, ne point s'y reposer „?

Quelquefois c'est un petit récit allégorique:

„ Un jour les Muses tirent l'Amour prisonnier. El„ les le lierent aussi-tôt avec des guirlandes de fleurs, „ & le mirent sous la garde de la Beauté. La déesse de „ Cythère vint pour racheter son fils; mais les chaînes „ qu'il porte ne sont plus des chaînes pour lui; il veut „ rester dans sa captivité „.

Rien n'est plus ingénieux & en même tems plus délicat que cette fiction. L'Amour apparemment avoit dressé des embuches aux Muses; l'ennemi est pris, lié & mis en prison. C'est la Beauté qui est chargée d'en répondre. On veut lui rendre la liberté, il n'en veut plus, il aime mieux être prisonnier. On sent combien il y a de choses vraies, douces & fines dans cette image. Rien n'est si galant.

Horace le premier & le seul des latins qui ait réussi parfaitement dans l'ode, s'étoit rempli de la lecture de tous ces *lyriques* grecs. Il a, selon les sujets, la gravité & la noblesse d'Alcée & de Stésichore, l'élévation & la fougue de Pindare, le feu & la vivacité de Sapho, la mollesse & la douceur d'Anacréon. Néanmoins on sent quelquefois qu'il y a de l'art chez lui, & qu'il songe à égaler ses modeles. Anacréon est plus doux, Pindare plus hardi, Sapho dans les deux morceaux qui nous restent, montre plus de feu, & probablement Alcée, avec sa lyre d'or, étoit plus grand encore & plus majestueux. Il semble même qu'en tout genre de littérature & de goût, les Grecs ayent eu une sorte de droit d'aînesse. Ils sont chez eux quand ils sont sur le Parnasse. Virgile n'est pas si riche, si abondant, si aisé qu'Homère. Térence, selon toutes les apparences, ne vaut pas tout ce que valoit Ménander. En un mot, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, les Grecs paroissent nés riches, & les autres au contraire ressemblent un peu à des gens de fortune.

On peut appliquer au *lyrique* d'Horace ce qu'il a dit lui-même du destin; „ Qu'il ressemble à un fleuve, qui „ tantôt paisible au milieu de ses rives, marche sans bruit „ vers la mer, & tantôt quand les torrens ont grossi „ son cours, emporte avec lui les rochers qu'il a minés, les arbres qu'il déracine, les troupeaux & les mai„ sons des laboureurs, en faisant retentir au loin les fo„ rêts & les montagnes „.

Quoi de plus doux que son ode sur la mort de Quintilius! Jules Scaliger admiroit tellement cette piece, qu'il disoit qu'il aimeroit mieux l'avoir faite que d'être roi d'Arragon. Le sentiment qui y domine est l'amitié compatissante. Virgile avoit perdu un excellent ami: pour le consoler, Horace commence par pleurer avec lui; & ensuite il lui insinue qu'il faut mettre fin à ses larmes. Il y a des réflexions très-délicates à faire sur ce tour adroit du *poëte* consolateur. Le ton de sa piece est celui de la douleur, mais d'une douleur qui fait pleurer; c'est-à-dire qu'elle est mêlée de foiblesse, de langueur, d'abattement; tout y est triste & négligé. Les idées semblent s'être arrangées à mesure qu'elles ont passé dans le cœur.

Malherbe est le premier en France qui ait montré l'ode dans sa perfection. Avant lui nos *lyriques* faisoient paroître assez de génie & de feu. La tête remplie des plus belles expressions des *poëtes* anciens, ils faisoient un galimatias pompeux de latinismes & d'hellénismes cruds & durs, qu'ils mêloient de pointes, de jeux de mots, de rodomontades. Aussi vains & aussi romanesques sur leurs pégases, que nos preux chevaliers l'étoient dans leurs joutes & dans leurs tournois, „ ils décochoient leurs tem„ pêtes poëtiques dessus la longue infinité; & vainqueurs „ des siecles, monstres à cent têtes, ils gravoient les con„ quêtes sur le front de l'éternité „.

Malherbe réduisit ces muses effrénées aux regles du devoir; il voulut qu'on parlât avec netteté, justesse, décence; que les vers tombassent avec grace. Il fut en quelque sorte le pere du bon goût dans notre poësie: & ses lois prises dans le bon sens & dans la nature, servent encore de regles, comme l'a dit Despréaux, même aux auteurs d'aujourd'hui. Malherbe avoit beaucoup de feu; mais de ce feu qui est chaud & qui dure. Il travailloit ses vers avec un soin infini, & ménageoit la chute des stances de maniere que leur éclat fût à demi enveloppé dans le tissu même de la période. Ce n'est point un trait épigrammatique qui est tout en saillie; c'est une pensée solide qui ne se montre qu'à la fin de la stance qu'autant qu'il le faut pour l'appuyer, & empêcher qu'elle ne soit traînante.

Pour trouver Malherbe ce qu'il est, il faut avoir la force de digérer quelques vieux mots, & d'aller à l'idée plutôt que de s'arrêter à l'expression. Ce *poëte* est grand, noble, hardi, plein de choses; tendre & gracieux quand la matiere le demande.

Racan, disciple de Malherbe, a fait aussi quelques odes. Les choses n'y sont point aussi serrées que dans celles de son maître. C'étoit assez le défaut de ses pieces. La forme en étoit douce, coulante, aisée; c'étoit la nature seule qui le guidoit; mais comme il n'avoit point étudié les sources, il n'y avoit pas toujours au fond assez de ce poids qui donne la consistence.

Il a traduit les pseaumes: & quoique sa traduction soit ordinairement médiocre, il y a des endroits d'une grande beauté: tel est celui-ci dans la paraphrase suivante du pseaume 92.

L'empire du Seigneur est reconnu par-tout,
Le monde est embelli de l'un à l'autre bout,
De sa magnificence.
Sa force l'a rendu le vainqueur des vainqueurs;
Mais c'est par son amour, plus que par sa puissance,
Qu'il regne dans les cœurs.

Sa gloire étale aux yeux ses visibles appas:
Le soin qu'il prend pour nous fait connoître ici bas
Sa prudence profonde:
De la main dont il forme & le foudre & l'éclair,
L'imperceptible appui soutient la terre & l'onde
Dans le milieu des airs.

De la nuit du chaos, quand l'audace des yeux
Ne marquoit point encor dans le vague des lieux
De zénit ni de zone,
L'immensité de Dieu comprenoit tout en soi,
Et de tout ce grand tout, Dieu seul étoit le trône,
Le royaume & le roi.

On vante son ode au comte de Bussy. Elle est toute philosophique. Il invite ce seigneur à mépriser la vaine gloire, & à jouir de la vie.

Bussy, notre printems s'en va presque expiré;
Il est tems de jouir du repos assuré;
Où l'âge nous convie.
Fuyons donc ces grandeurs qu'insensés nous suivons,
Et sans penser plus loin, jouissons de la vie
Tandis que nous l'avons.

Que te sert de chercher les tempêtes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des hasards
Où la gloire te mene?
Cette mort qui promet un si digne loyer,
N'est toujours que la mort qu'avecque moins de peine
L'on trouve en son foyer. &c.

Après Malherbe & Racan est venu le célebre *Rousseau*, qui par la force de ses vers, la beauté de ses rimes, la vigueur de ses pensées, a fait presque oublier nos anciens, sur-tout à ceux dont la délicatesse s'offense d'un mot suranné. Le vieux Corneille pouvoit-il tenir contre le jeune Racine? Rousseau est sans doute admirable dans ses vers; son style est sublime & parfaitement soutenu; ses pensées se lient bien; il pousse sa verve avec la même force depuis le début jusqu'à la fin: peut-être lui manque-t-il quelquefois un peu de cette douceur qui donne tant de graces aux écrits; mais quel enthousiasme, quelle harmonie, quelle richesse de style, quel coloris regne dans sa poësie lyrique profane & sacrée! Il est le Pindare de la France! Il a fini comme lui ses jours hors de sa patrie en 1741, âgé de 72 ans. Il ne publia ses odes qu'après la Motte; mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. *Voyez* ODE. (*D. J.*)

POETE SATYRIQUE, (*Poësie.*) *poëte* qui a écrit des satyres, tels ont été chez les Romains Livius Andronicus, Ennius, Pacuvius, Terentius Varron, Lucilius, Horace, Juvenal & Perse; & parmi les François Regnier & Boileau. On donnera le caractere de tous ces poëtes satyriques *au mot* SATYRE. (*D. J.*)

POETE TRAGIQUE, (*Poësie dramatiq.*) *poëte* qui a composé des tragédies: tels ont été Sophocle, Eschile, Euripide, Séneque, Corneille, Racine, &c. on n'oubliera point de tracer le caractere de chacun d'eux *au mot* TRAGÉDIE.

POE-

POETES, *liberté des*, (*Poésie.*) *la liberté des poëtes* dont tout le monde parle, sans s'en être formé une idée juste, consiste à ôter des sujets qu'ils traitent, tout ce qui pourroit y déplaire, & à y mettre tout ce qui peut y plaire, sans être obligé de suivre la vérité. Ils prennent du vrai ce qui leur convient, & remplissent les vuides avec des fictions. Et pourvu que les parties soit feintes soit vraies, aient un juste rapport entr'elles, & qu'elles forment un tout qui paroisse naturel, c'est tout ce qu'on leur demande.

Le *poëte* peut encore réunir dans ses fictions ce qui est séparé dans le vrai, séparer ce qui est uni. Il peut transposer, étendre, diminuer quelques parties mais il faut toujours que la nature le guide. Il n'ira point nous peindre des îles dans les airs: ce n'est pas-là leur place dans la nature: ou si par une concession toute gratuite, on lui permet d'en feindre dans quelque jeu d'imagination, supposé qu'il y mette des villes, des plantes, on ne lui permettra pas de dire que les serpens s'accouplent avec les oiseaux, & les brebis avec les tigres. (*D. J.*)

POÉTIQUE, ART, (*Poésie.*) *L'art poétique* peut être défini un recueil de préceptes pour imiter la nature d'une maniere qui plaise à ceux pour qui on fait cette imitation.

Or pour plaire dans les ouvrages d'imitation, il faut 1°. faire un certain choix des objets qu'on veut imiter; 2°. les imiter parfaitement; 3°. donner à l'expression par laquelle on fait l'imitation, toute la perfection qu'elle peut recevoir. Cette expression se fait par les mots dans la poésie; donc les mots doivent y avoir toute la perfection possible. C'est à ces trois objets que se rapportent toutes les regles de la poétique d'Horace.

De ces trois points, les deux premiers sont communs à tous les arts imitateurs: par conséquent tout ce qu'Horace en dira, peut convenir exactement à la Musique, à la Danse, à la Peinture. Et même comme l'Eloquence & l'Architecture empruntent quelque chose des beaux arts, il peut aussi leur convenir jusqu'à un certain point. Quant au troisieme article, si l'on en considere les regles détaillées, elles conviennent à la poésie seule, de même que les regles du coloris ne conviennent qu'à la Peinture, celle de l'intonation qu'à la Musique, celle du geste qu'à la Danse. Cependant les regles générales, les principes fondamentaux de l'expression sont encore les mêmes. Il faut que tous les arts, quelque moyen qu'ils emploient pour l'exprimer, l'expriment avec justesse, clarté, aisance, décence. Ainsi les préceptes généraux de l'élocution poétique sont les mêmes pour la Musique, pour la Peinture & pour la Danse. Il n'y a de différence que dans ce qui tient essentiellement aux mots, aux tons, aux gestes, aux couleurs. Voilà quelle est l'étendue de l'*art poétique*, & sur tout de celui d'Horace; parce que l'auteur s'éleve souvent jusqu'aux principes, pour donner à ses lecteurs une lumiere plus vive, plus sûre, & leur montrer plus de choses à-le-fois, s'ils ont assez d'esprit pour les bien comprendre.

Cependant, quoique l'ouvrage d'Horace ait pour titre l'*art poétique*, il ne faut pas croire pour cela qu'il contient les regles détaillées de tous les genres. L'auteur a traité sa matiere en homme supérieur. S'élevant par des vues philosophiques au-dessus des menues analyses, il s'est porté tout d'un coup aux principes, & a laissé au lecteur intelligent à tirer les conséquences. Il ne parle ni de l'apologue, ni de l'églogue, ni de l'épopée, ni même de la comédie; ou s'il en parle, ce n'est que par occasion, & relativement à la tragédie, qu'il a choisie pour en faire l'objet de ses regles. Ayant étudié sa matiere à fond, il avoit compris qu'un seul genre renfermoit à-peu-près tous les autres; que le vraissemblable seul contenoit l'univers poétique, & toutes les loix qui le reglent & qu'ainsi en traitant bien cet objet, quoique sur un seul genre, il expliqueroit assez les autres, sur-tout si ce genre étoit de nature à les renfermer presque tous: c'est ce qu'il a trouvé dans la tragédie. Héroïque comme l'épopée, dramatique comme la comédie, en vers comme tous les autres poëmes, formant tous ses caracteres d'après nature, & prenant un style décent selon les caracteres: elle a toutes les parties qui sont l'objet de la *poétique*: par conséquent elle suffiroit pour en poser toutes les regles.

Il nous reste à parler de l'*art poétique* de Vida & de Despréaux.

Marc-Jérôme Vida naquit à Crémone, ville d'Italie l'an de J. C. 1507. Il fut évêque d'Albe, & mourut en 1566. Il vivoit dans le beau siecle de Léon X. qui avoit pour les lettres tous les sentimens qui étoient héréditaires dans la maison des Médicis. Et ce fut à la sollicitation de ce pontife & de Clément VII. qu'il entreprit d'écrire un *art poétique*. Il a fait aussi des hymnes sacrées, un poëme sur la passion de Notre Seigneur, & un autre sur les vers-à-soie & sur les échecs.

On reconnoît dans ses ouvrages un esprit aisé, une imagination riante, une élocution légere, facile, mais quelquefois trop nourrie de la lecture de Virgile: ce qui donne à quelques endroits de ses pieces une apparence de centons.

Son *art poétique* est agréable par sa versification, mais il semble fait pour les maîtres moins que pour les commençans. Il prend au berceau l'éleve des muses; il lui forme l'oreille, lui montre des modeles, & l'abandonne ensuite à son propre génie. Horace a fait beaucoup mieux; il remonte jusqu'aux principes, & se place dans un point si haut, qu'il peut donner la loi à tous les artistes, quelque grands qu'ils soient: il prescrit même les regles de l'art, au lieu que Vida n'offre que la pratique des artistes. Cependant on ne laisse pas de trouver chez ce dernier des préceptes & conseils qui sont très-utiles. Ce qu'il dit sur l'élocution est d'une netteté charmante; & la poésie latine est aussi bonne qu'un moderne en peut faire dans cette langue.

S'il est un poëme françois qui ait droit d'entrer dans l'étude des belles-lettres, c'est l'*art poétique* de Despréaux. Horace n'a traité que la tragédie; Vida, à proprement parler, ne traite que le style de l'épopée; mais Despréaux fait connoître en peu de mots tous les genres séparément, & donne les regles générales qui leur sont communes. Non-seulement les jeunes gens doivent le lire, mais l'apprendre par cœur comme la regle & le modele du bon goût. Le comte d'Ericeyra, le digne héritier du Tite-Live de sa patrie, a traduit ce bel ouvrage en vers portugais. (*D. J.*)

POÉTIQUE HARMONIE, (*Poésie.*) il y a trois sortes d'harmonie dans la poésie: la premiere est celle du style, qui doit s'accorder avec le sujet qu'on traite; qui met une juste proportion entre l'un & l'autre. Les arts forment une espece de république, où chacun doit figurer selon son état. Quelle différence entre le ton de la tragédie & celui de la comédie, de la poésie lyrique, de la pastorale! &c.

Si cette harmonie manque à quelque poëme que ce soit, il devient une mascarade: c'est une sorte de grotesque qui tient de la parodie: & si quelquefois la tragédie s'abaisse où la comédie s'éleve, c'est pour se mettre au niveau de leur matiere, qui varie de tems en tems & l'objection même se retourne en preuve du principe.

Cette *harmonie poétique* est essentielle; mais on ne peut que la sentir, & malheureusement les auteurs ne la sentent pas toujours assez. Souvent les genres sont confondus. On trouve dans le même ouvrage des vers tragiques, lyriques, comiques, qui ne sont nullement autorisés par la pensée qu'ils renferment.

Une oreille délicate reconnoît presque par le caractere seul du vers, le genre de la piece dont il est tiré. Citez-lui Corneille, Moliere, la Fontaine, Ségrais, Rousseau, elle ne s'y méprend pas. Un vers d'Ovide se distingue entre mille de Virgile. Il n'est pas nécessaire de nommer les auteurs; on les reconnoît à leur style comme les héros d'Homere à leurs actions.

La seconde sorte d'*harmonie poétique* consiste dans le rapport des sons & des mots avec l'objet de la pensée. Les écrivains en prose même doivent s'en faire une regle; à plus forte raison les Poëtes doivent-ils l'observer. Aussi ne les voit-on pas exprimer par des mots rudes, ce qui est doux; ni par des mots gracieux, ce qui est désagréable & dur. Rarement chez eux l'oreille est en contradiction avec l'esprit.

La troisieme espece d'harmonie dans la poésie peut être appellée *artificielle*, par opposition aux deux autres especes; parce que quoique fondée dans la nature, aussi-bien que les deux autres, elle ne se montre bien sensiblement que dans la poésie. Elle consiste dans un certain art, qui, outre le choix des expressions & des sons par rapport à leurs sens, les assortit entr'eux de maniere que toutes les syllabes d'un vers, prises ensemble, produisent par leur son, leur nombre, leur quantité, une autre sorte d'expression qui ajoute encore à la signification naturelle des mots.

La poésie a des marches de différentes especes pour imiter les différens mouvemens, & peindre à l'oreille par une sorte de mélodie, ce qu'elle peint à l'esprit par les mots. C'est une sorte de chant musical, qui porte le caractere non-seulement du sujet en général, mais de chaque objet en particulier. Cette harmonie n'appartient principalement qu'à la poésie; & c'est le point exquis de la versification.

Qu'on ouvre Homere & Virgile, on y trouvera preſque par-tout une expreſſion muſicale de la plûpart des objets. Virgile ne l'a jamais manquée: on la ſent chez lui, lors même qu'on ne peut dire en quoi elle conſiſte. Souvent elle eſt ſi ſenſible, qu'elle frappe les oreilles les moins attentives:

Continuo ventis ſurgentibus, aut freta ponti
Incipiunt agitata tumeſcere, & aridus altis
Montibus audiri fragor, aut reſonantia longè
Littora miſceri, & nemorum increbeſcere murmur.

Et dans l'Enéide, en parlant du trait foible que lance le vieux Priam:

Sic fatus ſenior: telumque imbelle ſine ictu
Conjecit, rauco quod protinus ære repulſum,
Et ſummo clypei nequicquam umbone pependit.

Nous n'omettrons point cet exemple tiré d'Horace;

Qua pinus ingens, albaque populus
Umbram hoſpitalem conſociare amant
Ramis, & obliquo laborat
Lympha fugax trepidare rivo.

S'agit-il de décrire un athlete dans le combat; les vers s'élevent, ſe courbent, ſe dreſſent, ſe briſent, ſe hâtent, ſe roidiſſent, s'alongent à l'imitation de celui dont ils repréſentent les mouvemens.

S'agit-il de baillemens, d'*hiatus*, de peindre quelque monſtre à cinquante gueules béantes:

Quinquaginta atris immanis hiatibus hydra,
Intus habet ſedem.

Faut-il peindre les cris de douleurs qui ſe perdent dans les airs, les cliquetis des chaînes:

Hinc exaudiri gemitus, & ſæva ſonare
Verbera: tum ſtridor ferri, tractæque catenæ.

Citerai-je ces vers de Deſpréaux:

Les chanoines vermeils & brillans de ſanté,
S'engraiſſoient d'une longue & ſainte oiſiveté.

Le premier de ces deux vers eſt riant; l'autre eſt lent & pareſſeux.

Citerai-je les vers de la molleſſe:

Soupire, étend les bras, ferme l'œil & s'endort.

Mais j'en appelle à ceux qui ont de l'oreille; & s'il y a des gens à qui la nature a refuſé le plaiſir de cette ſenſation, ce n'eſt point pour eux qu'on a cité ces exemples d'*harmonie poétique* entre tant d'autres.

Quant à ce qui regarde l'harmonie du vers, en tant que compoſé de ſyllabes reglées par des meſures, & ſoumiſes à des regles fixes & poſitives, *voyez* VERS. (*D. J.*)

POÉTIQUE STYLE, (*Poéſie.*) Il conſiſte dans des images ou des figures hardies, par leſquelles le poëte imitateur parfait peint tout ce qu'il décrit; & donnant du ſentiment à tout, rend ſon image vivante & animée. Ce *ſtyle poétique*, qu'on appelle autrement *ſtyle de fiction*, inſéparable de la Poéſie, & qui la diſtingue eſſentiellement de la proſe, eſt le ſtyle & le langage de la paſſion; c'eſt-à-dire, de cet enthouſiaſme dont les Poëtes ſe diſent remplis.

Le *ſtyle poétique* doit non-ſeulement frapper, enlever, peindre, toucher, mais même ennoblir des choſes qui n'en paroiſſent pas ſuſceptibles. Rien de plus ſimple que de dire que le vers iambe ne conviendroit pas à la tragédie, s'il n'étoit mêlé de ſpondées; c'eſt ainſi qu'on parleroit en proſe; mais Horace, en qualité de poëte, perſonnifie l'iambe, qui, pour arriver aux oreilles d'un pas plus lent & plus majeſtueux, fait un traité avec le grave ſpondée, qu'il aſſocie à l'héritage paternel; à condition qu'il n'uſurpera ni la ſeconde, ni la quatrieme place.

Tardior, ut paulo, graviorque veniret ad aures
Spondæos ſtabiles, in jura paterna recepit,
Commodus & patiens, non ut de ſede ſecundâ
Cederet, aut quartâ ſocialiter.

De même lorſque Boileau veut nous apprendre qu'il a 58 ans, il ſe plaint que la vieilleſſe.

Sous ces faux cheveux blonds, déja toute chenue
A jetté ſur ſa tête avec ſes doigts peſans
Onze luſtres complets ſurchargés de trois ans.

Le *ſtyle poétique* abandonne les termes naturels pour en emprunter d'étrangers: il parle le langage des dieux dans l'olympe; & quand il chante les combats, on croit voir Mars ou Bellone. Enfin dans le *ſtyle poétique* qui eſt fait pour nous enchanter,

Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.
Chaque vertu devient une divinité:
Minerve eſt la prudence, & Vénus la beauté:
Ce n'eſt plus la vapeur qui produit le tonnerre:
C'eſt Jupiter armé pour effrayer la terre.
Un orage terrible aux yeux des matelots,
C'eſt Neptune en courroux qui gourmande les flots.
Echo n'eſt plus un ſon qui dans l'air retentiſſe:
C'eſt une nymphe en pleurs qui ſe plaint de Narciſſe.
Ainſi dans cet amas de nobles fictions,
Le poëte s'égaie en mille inventions,
Orne, éleve, embellit, agrandit toutes choſes;
Et trouve ſous ſa main des fleurs toujours écloſes.

(*D. J.*)

POÉTIQUE, COMPOSITION, (*Peint.*) la compoſition *poétique* d'un tableau eſt un arrangement ingénieux de figures, inventé pour rendre l'action qu'il repréſente plus touchante & plus vraiſſemblable. Elle demande que tous les perſonnages ſoient liés par une action principale; car un tableau peut contenir pluſieurs incidens; à condition que toutes ces actions particulieres ſe réuniſſent en une action principale, & qu'elles ne faſſent toutes qu'un ſeul & même ſujet. Les regles de la Peinture ſont autant ennemies de la duplicité d'action que celles de la poéſie dramatique. Si la Peinture peut avoir des épiſodes comme la Poéſie, il faut dans les tableaux, comme dans les tragédies, qu'ils ſoient liés avec le ſujet, & que l'unité d'action ſoit conſervée dans l'ouvrage du peintre comme dans le poëme.

Il faut encore que les perſonnages ſoient placés avec diſcernement & vêtus avec décence, par rapport à leur dignité, comme à l'importance dont ils ſont. Le pere d'Iphigénie, par exemple, ne doit pas être caché derriere d'autres figures au ſacrifice où l'on doit immoler cette princeſſe. Il doit y tenir la place la plus remarquable après celle de la victime. Rien n'eſt plus inſupportable que des figures indifférentes placées dans le milieu d'un tableau. Un ſoldat ne doit pas être vêtu auſſi richement que ſon général, à moins qu'une circonſtance particuliere ne demande que cela ſoit ainſi. En un mot, tous les perſonnages doivent faire les démonſtrations qui leur conviennent; & l'expreſſion de chacun d'eux doit être conforme au caractere qu'on lui fait ſoutenir. Surtout il ne faut pas qu'il ſe trouve dans le tableau des figures oiſeuſes, & qui ne prennent point de part à l'action principale. Elles ne ſervent qu'à diſtraire l'attention du ſpectateur. Il ne faut pas enfin que l'artiſte choque la décence ni la vraiſſemblance pour ſacrifier ſon deſſein ou ſon coloris, & qu'il ſacrifie la poéſie à la méchanique de ſon art. *Du Bos.* (*D. J.*)

POGE, ſ. m. (*Com.*) droit de coutume qui eſt dû à l'évêque de Nantes ſur le hareng ou ſardine blanc ou ſoret paſſant le trepas S. Mazaire; ce droit eſt de demi-obole par millier. *Diction. de comm.*

POGE ou POUGE, (*Marine.*) c'eſt un terme de commandement dont les levantins ſe ſervent ſur mer, & qui ſignifie *arrive-tout*. L'officier prononce ce mot *poge*, quand il veut que le timonnier pouſſe ſa barre ſous le vent, comme ſi on vouloit faire vent arriere. *Voyez* POUGER.

POGGIO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Toſcane, à dix milles de Florence, & à égale diſtance de Piſtoie. *Poggio* eſt fameux par la maiſon de plaiſance des grands-ducs. Ce palais fut commencé par Laurent de Médicis ſurnommé le *magnifique*, continué par Léon X. & achevé par le grand-duc François de Médicis. André del Sarto, Jacques Pontormo, & Aleſandre Allori, l'ont enrichi de leurs peintures qui ſont autant d'alluſions aux évenemens de la vie des Médicis. (*D. J.*)

POIDS, ſ. m. (*Phyſ.*) eſt l'effort avec lequel un corps tend à deſcendre, en vertu de ſa peſanteur ou gravité. Il y a cette différence entre le *poids* d'un corps & la gravité, que la gravité eſt la force même ou cauſe qui produit le mouvement des corps peſans, & le *poids* comme l'effet de cette cauſe, effet qui eſt d'autant plus grand que la maſſe du corps eſt plus grande, parce que la force

de

de la gravité agit sur chaque particule du corps. Ainsi le *poids* d'un corps est double de celui d'un autre, quand sa masse est double; mais la gravité de tous les corps est la même, en tant qu'elle agit sur de petites parties égales de chaque corps. *Voyez* GRAVITÉ, PESANTEUR.

M. Newton a prouvé que le *poids* de tous les corps à des distances égales du centre de la terre est proportionnel à la quantité de matiere qu'ils contiennent; & il suit de là que le *poids* des corps ne dépend en aucune maniere de leurs formes ou de leur texture, & que tous les espaces ne sont pas également remplis de matiere. *Voyez* VUIDE.

Le même M. Newton ajoute que le *poids* du même corps est différent à différens endroits de la surface de la terre à cause qu'elle n'est point sphérique, mais sphéroïde. En effet l'élévation de la terre à l'équateur fait que la pesanteur y est moindre qu'aux poles, parce que les points de l'équateur sont plus éloignés du centre que les poles; c'est ce qu'on a vérifié par les expériences des pendules. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

Un corps plongé dans un fluide qui est d'une pesanteur spécifique moindre que lui, perd de son poids une partie égale à celle d'un pareil volume du fluide; en effet, si un corps étoit du même *poids* que l'eau, il s'y soutiendroit en quelque endroit qu'on le plaçât, puisqu'il seroit alors dans le même cas qu'une portion de fluide qui lui seroit égale & semblable en grosseur & en volume. Ainsi dans ce cas il ne feroit aucun effort pour descendre; donc lorsqu'il est plus pesant qu'un pareil volume de fluide, l'effort qu'il fait pour descendre est égal à l'excès de son poids sur celui d'un égal volume de fluide. *Voyez* FLUIDE.

Par conséquent un corps perd plus de son *poids* dans un fluide plus pesant que dans un fluide qui l'est moins, & pese par conséquent plus dans un fluide plus léger que dans un plus pesant. *Voyez* PESANTEUR SPÉCIFIQUE, GRAVITÉ, FLUIDE, HYDROSTATIQUE, *&c.* De plus, toutes choses d'ailleurs égales, plus un corps a de volume, plus il perd de son poids dans un fluide où on le plonge. De là il s'ensuit qu'une livre de plomb & une livre de liege qui sont également pesantes lorsqu'elles sont posées dans l'air, ne le seront plus dans le vuide: la livre de liege sera alors plus pesante que la livre d'or, parce que la masse de liege qui pesoit une livre dans l'air, perdoit plus de son *poids* que la masse d'or qui avoit moins de volume. Si le corps est moins pesant qu'un égal volume de fluide, alors il ne s'enfonce pas tout-à-fait dans le fluide; il surnage, & il s'enfonce dans le fluide jusqu'à ce que sa partie enfoncée occupe la place d'un volume de fluide qui seroit d'une pesanteur égale à celle du corps entier.

Trouver le poids d'une quantité donnée de fluide, par exemple, du vin contenu dans un muid. Trouvez d'abord la quantité de liqueur par les regles de jaugeage; suspendez ensuite dans cette liqueur un pouce cube de plomb par le moyen d'un crin, & voyez à l'aide de la balance hydrostatique ce que ce pouce cube de plomb perd de son *poids*, & vous aurez par ce moyen le *poids* d'un pouce cube du fluide donné. Cela fait, le fluide étant supposé homogène, & par conséquent proportionnel au volume, vous aurez le *poids* total par la regle de trois. Si, par exemple, la capacité du muid est de 86 piés cubes, & que le pié cube de vin pese 68 livres, le *poids* de tout le vin sera de 5984 livres.

Le *poids* du pié cube d'eau a été déterminé par plusieurs personnes; mais comme dans les différentes fontaines, *&c.* les *poids* de l'eau est différent, & que le *poids* de la même eau ne reste pas constamment le même dans tous les tems, les différens auteurs qui en ont parlé, ne se sont pas accordés. On fixe ordinairement le *poids* du pié cube d'eau commune ou douce à 70 livres. Le pié cube d'eau de mer pese environ 2 livres de plus.

Poids de l'air. On a trouvé par plusieurs expériences non-seulement que l'air pese, mais aussi la quantité précise du *poids* d'une certaine portion d'air déterminée.

Trouver le poids d'un pouce cube d'air. Pesez un vaisseau rond rempli d'air commun avec toute l'exactitude possible: tirez ensuite l'air, & pesez le vaisseau dont l'air aura été tiré: soustrayez le dernier *poids* du premier, & le reste sera le *poids* de l'air ôté. De plus, trouvez l'espace que contient le vaisseau par les lois de la stéréométrie (*Voyez* SPHERE.) & la proportion qui est entre l'air actuel du vaisseau & l'air naturel tel qu'il étoit d'abord, par les moyens enseignés à l'article de la machine pneumatique; cela fait, vous aurez le volume de l'air restant par la regle de trois, & soustrayant ce volume de la capacité du vaisseau, vous aurez le volume de l'air qui a été ôté. Si on a une excellente machine pneumatique avec laquelle on puisse pousser si loin l'exhaustion que l'air qu'on laisse dans le ballon puisse être négligé, on prendra pour le volume d'air ôté la capacité même du vaisseau.

Ayant donc par ce moyen le *poids* & le volume de l'air ôté qu'on a tiré, on aura par la regle de trois le *poids* d'un pouce cube d'air.

Otto Guericke est le premier qui ait employé cette méthode. Burcher de Volder s'en est servi ensuite, & a donné les circonstances suivantes de son expérience. Le *poids* du vaisseau sphérique plein d'air commun étoit de 7 livres 2 onces 2 drachmes 48 grains; lorsqu'il étoit vuide, de 7 livres 1 once 1 drachme 31 grains; l'ayant rempli d'eau, il étoit de 16 livres 12 onces 7 drachmes 14 grains. Le *poids* de l'air étoit donc de 1 drachme 17 grains ou 77 grains. Le *poids* de l'eau de 9 livres 11 onces 5 drachmes 43 grains, ou de 74743 grains; conséquemment la proportion entre la gravité spécifique de l'eau & de l'air étoit de 74743 à 77 ou de $970\frac{31}{77}$ à 1. De plus le *poids* d'un pié cube d'eau étant connu, on dira: comme 970 à 1, ainsi le *poids* d'un pié cube d'eau à un quatrieme terme, & on aura par la regle de trois, le *poids* du pié cube d'air. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

Poids de l'eau de mer. Le *poids* de l'eau de mer varie suivant les climats. M. Boyle ayant recommandé à un habile physicien qui alloit en Amérique, de peser de tems en tems l'eau de mer pendant le cours de son voyage avec une balance hydrostatique qu'il lui fournit, apprit par ce physicien qu'il avoit trouvé l'eau de mer plus pesante, à mesure qu'il approchoit de la ligne jusqu'à ce qu'il fut arrivé à la latitude d'environ 30 degrés, après quoi elle resta constamment du même *poids* jusqu'à ce qu'il arrivât aux Barbades. *Voyez Transf. phil.* n°. 18. *Wolf & Chambers.* (*O*)

Poids se dit aussi en général pour marquer un corps pesant; ainsi on dit cet homme porte sur ses épaules un *poids* très-considérable, on donne aussi le nom de *poids* à un corps d'une certaine pesanteur connue, dont on se sert pour peser les autres, comme la livre, l'once, le marc, *&c.* *Poids* se dit aussi dans un sens figuré, des choses pénibles & difficiles: ce prince, dit-on, soutient avec beaucoup de capacité le *poids* des affaires: cet homme est accablé du *poids* de ses malheurs, *&c.*

Poids en méchanique se dit de tout ce qui doit être élevé, soutenu ou mu par une machine, ou de ce qui résiste, de quelque maniere que ce soit, au mouvement qu'on veut imprimer. *Voyez* MOUVEMENT, MACHINE, *&c.*

Dans toutes les machines il y a une proportion nécessaire entre le *poids* & la puissance motrice. Si on veut augmenter le *poids*, il faut aussi augmenter la puissance, c'est-à-dire, que les roues ou autres agens doivent être multipliés, ou, ce qui revient au même, que le tems doit être augmenté ou la vitesse diminuée. *Voyez* PUISSANCE.

Le centre de gravité *F* (*Planche de la Méchanique fig.* 55) d'un corps *IH*, avec le *poids* de ce corps étant donnés, trouver le point *M* par lequel il doit porter sur un plan horisontal, afin qu'un *poids* donné suspendu en *L* ne puisse pas faire écarter le corps *IH* de la situation horisontale.

Imaginez qu'il y ait au centre de gravité *F*, un *poids* égal à celui du corps *H*, & trouvez le centre commun de gravité *M* de ce *poids* & du *poids* *G*, le point *M* sera le point qu'on demande.

Supposons, par exemple, que *F* soit le centre de gravité d'un bâton éloigné de 18 pouces de son extrémité, le *poids* du sceau d'eau *G* de 24 livres, le *poids* du bâton de 2 livres, on aura $LM = LF . F : (G + F) = 18 . 2 : 26 = 18 : 13$; c'est-à-dire, environ un pouce & demi; il n'est donc pas étonnant que le sceau pende après le bâton qui est couché sur la table sans le faire tomber. Si on met un *poids* sur l'extrémité d'une table, il ne tombera point, tant que le centre de gravité de ce corps sera appuyé sur la table; car le centre de gravité est le point où se réunit tout l'effort de la pesanteur. Ainsi un fort long bâton peut se soutenir sur une table, pourvu que la partie de ce bâton qui est hors de la table, soit un peu moins longue que celle qui porte sur la table; car le centre de gravité du bâton est à son point de milieu, & par conséquent dans la situation dont nous parlons, le centre de gravité du bâton se trouvera appuyé sur la table. Le centre de gravité *C* (*fig.* 56.) d'un corps *AB*, avec son *poids* *G* étant donnés déterminer les points *L* & *M*, où des appuis étant placés, les par-

gies du *poids* total portées par chacun de ces appuis soient en raison donnée.

Prenez dans la ligne horisontale *AB* qui passe par le centre de gravité, *C*, les droites *MC* & *CL*, qui soient dans la raison donnée, & les points *M* & *L* seront ceux qu'on demande; il suit de là que si aux points *M* & *L* on place, au lieu d'appuis, les épaules ou les bras de deux porte-faix, ils supporteront le *poids* donné, si les parts qu'ils doivent en supporter ne sont pas plus grandes que leurs forces. Par exemple, si l'un des porte-faix peut porter 150 livres, & l'autre 200, & que le *poids* pese 350 livres, on prendra *CL* à *CM* comme 4 à 3, & le plus fort des porte-faix étant placé en *M*, & l'autre en *L*, ils porteront le *poids* donné. Ainsi nous avons une maniere de partager une charge suivant une proportion donnée.

POIDS, (*Hydr.*) les liqueurs ne pesent que selon leur hauteur & la base qui les soutient; ainsi dans une pompe on évalue la résistence de l'eau & son poids, en multipliant la superficie de la base du corps de pompe où est le piston, par la hauteur perpendiculaire du tuyau montant.

Le *poids* ou la pesanteur des eaux jaillissantes de même sortie & conduite avec différentes hauteurs de réservoirs, font équilibre avec des *poids* qui sont l'un à l'autre en la raison des hauteurs des mêmes réservoirs. Deux jets de six lignes de diametre ayant une même conduite de trois pouces dont l'eau vient d'un réservoir élevé de dix piés, & l'autre de trente, feront équilibre avec un *poids* de cent cinq livres pour le jet venant de trente piés, & de trente-cinq livres pour celui de dix piés. On peut dire que trente contient trois fois le nombre dix, comme cent cinq comprend trois fois trente-cinq.

Les jets d'eau de même hauteur & de différentes sorties soutiennent des *poids* par leur choc qui sont l'un à l'autre en raison doublée des diametres des ajutages. Un jet de six lignes de diametre, & l'autre de douze venant tous deux d'un même réservoir de trente piés de haut, feront équilibre avec un *poids* de trente-six livres pour le jet de six lignes, & pour celui de douze lignes avec un *poids* de cent quarante-quatre livres; & on dira le *poids* correspondant à l'ajutage de six lignes sera au *poids* correspondant à l'ajutage de douze lignes, comme 36 est à 144, ou comme 1 est à 4.

Quand on veut mesurer la solidité du cylindre ou de la colonne d'eau renfermée dans un tuyau, en même tems que son *poids*, pour y proportionner dans une pompe la force du moteur, on doit savoir qu'une pinte d'eau pese deux livres moins 7 gros, qu'une ouverture circulaire d'un pouce qui par minute donne environ 14 pintes pese 28 livres, qu'un pié cube contient 36 pintes, huitieme de 288 valeur du muid d'eau, & que ces 36 pintes à 2 livres moins 7 gros chacune, pesent 70 livres. Cependant le pié cylindrique qui est un solide, ayant une superficie de 144 pouces circulaires, est toujours plus petit que le quarré de son diametre n'ayant que 113 pouces 2 lignes quarrées provenans de la proportion du pié quarré au pié circulaire qui est de 14 à 11. Ainsi les 70 livres que pese le pié cube étant calculées suivant le même rapport de 14 à 11 qui est celui du cercle au quarré, il vient au quotient 55 livres pour le *poids* d'un pié cylindrique.

Le *poids* d'une colonne d'eau & sa résistance se trouvent en multipliant la superficie de la base du tuyau par sa hauteur perpendiculaire. Supposons que la base du tuyau ait six pouces de diametre & 30 piés de haut, on réduira d'abord les 30 piés en pouces en les multipliant par 12, ce qui donnera 360 pouces; & l'on dira six fois 6 font 36 pour la superficie de la base du tuyau, qui, multipliée par 360 pouces valeur des 30 piés de haut, vous donnera 12960 que l'on divisera par 1728 pouces que contient le pié cylindrique, & le quotient sera 7 piés $\frac{4}{8}$ cilindriques que l'on multipliera par 55 livres, pesanteur du pié cylindrique, & l'on aura pour le *poids* de la colonne d'eau 412 livres & $\frac{1}{2}$ pesant; ainsi un tuyau de 6 pouces de diametre, montant ou descendant d'un reservoir de 30 piés de haut, contiendra une colonne d'eau de 7 piés $\frac{1}{2}$ cylindriques pesant 412 livres $\frac{1}{2}$. (*K*)

POIDS ET MESURES *des Grecs & des Romains*, (*Littérat. grecq. & rom.*) Je ne puis rien faire de mieux, en conservant les mots grecs & latins, que de transporter ici les tables de M. Arbuthnot, qui indiqueront d'un coup-d'œil les *poids* & les mesures ordinaires des Grecs & des Romains, avec leur réduction aux *poids* & mesures angloises. Ces tables donneront encore la connoissance des anciens *poids* des Arabes, réduits à ceux de la livre de troye ou de douze onces.

Les plus anciens poids *grecs réduits aux* poids *troyens, ou de douze onces à la livre.*

			Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Δραχμη,			00	00	06	02 $\frac{30}{49}$
100	Μνα,		01	01	00	4 $\frac{44}{49}$
6000	60	Ταλαντον,	65	00	12	05 $\frac{43}{49}$

Réduction des poids *grecs & romains moins anciens aux mêmes* poids.

										Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Lentes,										0	0	0	0 $\frac{85}{112}$
4	Siliquæ,									0	0	0	3 $\frac{1}{28}$
12	3	Obolus,								0	0	0	9 $\frac{3}{28}$
24	6	2	Scriptulum,							0	0	0	18 $\frac{3}{14}$
72	18	6	3	Drachma,						0	0	2	6 $\frac{9}{14}$
96	24	8	4	$1\frac{1}{3}$	Sextula,					0	0	3	0 $\frac{6}{7}$
144	36	12	6	2	$1\frac{1}{2}$	Sicilicus,				0	0	4	13 $\frac{2}{7}$
192	48	16	8	$2\frac{2}{3}$	2	$1\frac{1}{3}$	Duella,			0	0	6	1 $\frac{5}{7}$
576	144	48	24	8	6	4	3	Uncia,		0	0	18	5 $\frac{1}{7}$
6912	1728	576	288	96	72	48	36	12	Libra,	0	10	18	13 $\frac{5}{7}$

L'once romaine qui répond à l'once angloise avoir du *poids*, se partageoit en sept deniers ou huit dragmes. Chacun de ces deniers équivaloit à la dragme attique; de sorte que la dragme attique plus $\frac{1}{8}$, considérée comme *poids*, étoit égale à la dragme romaine.

Nota

Nota que les Grecs diviſoient l'obole en *chalci* & en λεπτά. Diodore & Suidas partagent l'obole en 6 *chalci*, & chaque *chalcus* en ſept λεπτά. D'autres comptoient huit *chalci* dans l'obole, & huit λεπτά ou *minuta* dans chaque *chalcus*.

Les plus grands poids *réduits à ceux de douze onces à la livre, qui en Angleterre s'appelle livre de Troye ou Troyenne.*

				Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
			Livre,	0	10	18	$13\frac{5}{7}$
$1\frac{1}{24}$			Mine attique commune,	0	11	7	$16\frac{2}{7}$
$1\frac{1}{3}$	$1\frac{7}{25}$		Mine attique médicinale,	1	2	11	$10\frac{6}{7}$
$62\frac{1}{2}$	60	$46\frac{7}{8}$	Talens attique commun,	56	11	0	$17\frac{1}{7}$

Nota. Il y avoit un autre talent attique, qui ſelon les uns conſiſtoit en 80, & ſelon d'autres en 100 mines. Notez encore que chaque mine contient 100 dragmes, & chaque talent 60 mines; mais que les talens différent en poids ſelon la différence du titre de la dragme ou de la mine. La différente valeur des différentes mines & talens; par rapport à celle des mines & talens attiques, & des *poids* troyens ou de douze onces à la livre, eſt marquée dans la table ſuivante.

				Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Mine.	d'Egypte,	contient de dragmes attiques	$133\frac{1}{3}$	1	5	6	$22\frac{26}{49}$
	d'Antioche,		$133\frac{1}{3}$	1	5	6	$22\frac{26}{49}$
	ptolémaïque de Cléopatre,		144	1	6	14	$16\frac{32}{49}$
	d'Alexandre, ſelon Dioſcoride,		160	1	8	16	$7\frac{41}{49}$
Talent.	d'Egypte,	contient de mines attiques	80	86	8	16	8
	d'Antioche,		80	86	8	16	8
	ptolémaïque de Cléopatre,		$86\frac{2}{3}$	93	11	11	0
	d'Alexandrie,		96	104	0	19	14
	inſulanum,		120	130	1	4	12
	Antiochiæ,		360	390	3	13	11

Les anciens poids *des Arabes réduits à ceux de la livre de Troye, ou de douze onces.*

											Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Keſtuf,											0	0	0	$1\frac{19}{56}$
2	Kirat,										0	0	0	$3\frac{6}{28}$
4	2	Danich,									0	0	0	$6\frac{1}{14}$
6	3	$1\frac{1}{2}$	Onoloſſat,								0	0	0	$9\frac{3}{28}$
12	6	3	2	Garme,							0	0	0	$18\frac{3}{14}$
36	18	9	6	3	Darchimi,						0	0	2	$6\frac{9}{14}$
$41\frac{1}{7}$	$20\frac{4}{7}$	$10\frac{2}{7}$	$6\frac{6}{7}$	$3\frac{3}{7}$	$1\frac{1}{7}$	Denarios,					0	0	2	$14\frac{22}{49}$
144	72	36	24	12	4	$3\frac{1}{2}$	Sextarium,				0	0	9	$2\frac{4}{7}$
288	144	72	48	24	8	7	2	Sacros,			0	0	18	$5\frac{6}{7}$
3456	1728	864	576	288	96	84	24	12	Ratel,		0	10	18	$13\frac{c}{7}$
4608	2304	1152	768	384	128	112	32	16	$1\frac{1}{3}$	Manes allicatita,	1	2	11	$10\frac{2}{7}$

Les

Les poids de France réduits aux mêmes poids.

									Livres.	Onces.	Deniers.	Grains.
Grain,									0	0	0	0 $\frac{105}{128}$
Felin,	$7\frac{1}{5}$								0	0	0	5 $\frac{29}{32}$
Maille,	$14\frac{2}{5}$	2							0	0	0	11 $\frac{13}{16}$
Denier,	24	$3\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$						0	0	0	19 $\frac{11}{16}$
Esterlin,	$28\frac{4}{5}$	4	2	$1\frac{1}{5}$					0	0	0	23 $\frac{5}{8}$
Gros,	72	10	5	3	$2\frac{1}{2}$				0	0	2	11 $\frac{1}{16}$
Once,	576	80	40	24	20	8			0	0	19	16 $\frac{1}{2}$
Marc,	4608	640	320	192	160	64	8		0	7	17	12
Livre,	9216	1280	640	384	320	128	16	2	1	3	15	0

Les Romains divisoient l'as, la livre, ou tout autre entier, de la maniere suivante.

		Onces.
1	As,	12
$\frac{11}{12}$	Deunx,	11
$\frac{5}{6}$	Dextans,	10
$\frac{3}{4}$	Dodrans,	9
$\frac{2}{3}$	Bes,	8
$\frac{7}{12}$	Septunx,	7
$\frac{1}{2}$	Semis,	6
$\frac{5}{12}$	Quincunx,	5
$\frac{1}{3}$	Triens,	4
$\frac{1}{4}$	Quadrans,	3
$\frac{1}{6}$	Sextans,	2
$\frac{1}{12}$	Uncia,	1

Mesures attiques servant à contenir des choses liquides, réduites à des mesures connues, prenant pour point de comparaison celles qui en Angleterre servent à mesurer le vin.

Nota que le gallon revient à-peu-près à quatre pintes, mesure de Paris, & la pinte d'Angleterre à la chopine de Paris, moyennant quoi il est aisé d'évaluer les mesures attiques sur les nôtres.

										Gallons.	Pintes.	Pouces solid. à fractions décim.
κοχλιάριον,										0	$\frac{1}{120}$	0, 0356 $\frac{5}{11}$
χήμη,	2									0	$\frac{1}{60}$	0, 0712 $\frac{5}{6}$
μύστρον,	$2\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{4}$								0	$\frac{1}{48}$	0, 089 $\frac{11}{48}$
κόγχη,	5	$2\frac{1}{2}$	2							0	$\frac{1}{24}$	0, 178 $\frac{11}{24}$
κύαθος,	10	5	4	2						0	$\frac{1}{12}$	0, 356 $\frac{11}{12}$
ὀξύβαφον,	15	$7\frac{1}{2}$	6	3	$1\frac{1}{2}$					0	$\frac{1}{8}$	0, 535 $\frac{3}{8}$
κοτύλη,	60	30	24	12	6	4				0	$\frac{1}{2}$	2, 141
ξέστης,	120	60	48	24	12	8	2			0	1	4, 283
χοῦς,	720	360	288	144	72	48	12	6		0	6	25, 698
μετρητής,	8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	10	2	19, 626

Me-

Mesures attiques pour les substances seches réduites aux mesures qui sont d'usage en Angleterre pour mesurer les grains.

Nota que le picotin est la quatrieme partie du boisseau; que le gallon contient quatre pintes, mesure de Paris; & que la pinte d'Angleterre revient à la chopine de Paris, ainsi qu'il a été dit ci-dessus; ce qui rend la réduction des mesures attiques aux nôtres aisée.

							Picotins.	Gall.	Pintes.	Pouces solides.
κοχλιάριον,							0	0	0	0, 276 $\frac{7}{20}$
10	κύαθος,						0	0	0	2, 763 $\frac{1}{4}$
15	$1\frac{1}{2}$	ὀξύβαφον,					0	0	0	4, 144 $\frac{3}{4}$
60	6	4	κοτύλη,				0	0	0	16, 579
120	12	8	2	ξέστης,			0	0	0	33, 158
180	18	12	3	$1\frac{1}{2}$	χοῖνιξ,		0	0	1	15, 705 $\frac{3}{4}$
8640	864	576	144	72	48	μέδιμνος,	4	0	6	3, 501

Nota 1°. qu'outre le *medimnae* qu'on appelloit *medicus*, il y en avoit un autre qu'on nommoit *medimnus georgicus*, & qui équivaloit à 6 *modii* romains.

Nota 2°. qu'il est fait mention d'autres mesures dans quelques auteurs, dont la valeur ignorée peut être aisément connue par le moyen de ces tables.

Mesures romaines pour les substances liquides réduites à celles d'Angleterre qui servent pour le vin.

Nota que le gallon contient à-peu-près quatre pintes mesure de Paris, & que la pinte angloise revient à notre chopine.

										Gallons.	Pintes.	Pouces solides à fractions décim.
Ligula,										0	$0\frac{1}{48}$	0, 117 $\frac{5}{12}$
4	Cyathus,									0	$0\frac{1}{12}$	0, 469 $\frac{2}{3}$
6	$1\frac{1}{2}$	Acetabulum,								0	$0\frac{1}{8}$	0, 704 $\frac{1}{2}$
12	3	2	Quartarius,							0	$0\frac{1}{4}$	1, 409
24	6	4	2	Hemina,						0	$0\frac{1}{2}$	2, 818
48	12	8	4	2	Sextarius,					0	1	5, 636
288	72	48	24	12	6	Congius,				0	7	4, 942
1152	288	192	96	48	8	2	Urna,			3	$4\frac{1}{2}$	5, 33
2304	576	384	192	96	48	8	2	Amphora,		7	1	10, 66
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus,	143	3	11, 095

Nota 1°. que le *quadrantal* étoit la même chose que l'*amphora*, & que le *cadus*, le *congiarius*, & le *dolium* ne dénotoient pas des mesures particulieres.

Nota 2°. que les Romains divisoient le *sextarius*, ainsi que la livre, en douze parties égales, qu'ils appelloient *cyathi*; de-là vient qu'ils appelloient les verres *calices*, *sextantes*, *quadrantes*, *trientes*, &c, selon le nombre de *cyathi* qu'ils contenoient.

Mesures romaines pour les substances seches réduites aux mesures angloises pour les grains.

Nota que le picotin d'Angleterre est la quatrieme partie de notre boisseau; que le gallon contient quatre pintes, & la pinte d'Angleterre une chopine de Paris.

							Picotins.	Gallons.	Pintes.	Pouces solides, à fractions décim.
Ligula,							0	0	$0\frac{1}{48}$	0, 01
4	Cyathus,						0	0	$0\frac{1}{12}$	0, 04
6	$1\frac{1}{2}$	Acetabulum,					0	0	$0\frac{1}{8}$	0, 06
24	6	4	Hemina,				0	0	$0\frac{1}{2}$	0, 24
48	12	8	2	Sextarius,			0	0	1	0, 48
384	96	64	16	8	Semimodius,		0	1	0	3, 84
768	192	128	32	16	12	Modius,	1	0	0	7, 68

Expli-

Explication des caracteres qui sont principalement en usage dans les Auteurs grecs & latins, pour désigner les poids & mesures

ꝶ.	*amphora.*	Κερ.	μετρητής.	p &.	*libra.*	=	*sextans.*	μ°	μνᾶ.
ꝶ S	*urna.*	χ̄	χοε.	p p	*dupodium.*	=–	*quadrans.*	λ	λίτρα.
Ɀ	*congius.*	ξε	ξέστ.	∸	*uncia.*	==	*triens.*	ξ	οὐγγία.
Ɔ	*sextarius.*	✗	κοτύλη.	E S	*semiuncia.*	=–=	*quincunx.*	δ	δραχμή.
Ɔ S	*hemina.*	ξ	ὀξύβαφον.	Ɔ 9	*sicilicus.*	S S	*semilibra.*	γρ	γράμμα.
ꝶ	*quartarius.*	Ʀ	κύαθος.	U	*sextula.*	V	*septunx.*	ὀβολ	ὀβολός.
Kʏ ev.	*cyathus.*	μ̈	μύστρον.	∠	*drachma.*	-S-	*bes.*	κε	κεράτιον.
M	*modius.*	χ	χήμη.	ϡSS	*scripulus.*	S–=	*dodrans.*	χ	χαλκοῦς.
M S	*semimodius.*	μ°	μικρόμυστρ.	Cʼ	*obolus.*	S==	*dextans.*		
		χ̊	χοῖνιξ.	N	*siliqua.*	S=–=	*deunx.*		
				Quu	*chalcus.*	✝	*semisextula.*		
				O	*granum.*	⅂Ɔ	*bina sextula.*		
				X.	*denarius.*	—	*drachma sex.*		

Aux tables qu'on vient de lire, il faut joindre les détails particuliers qui se rapportent à chaque article, & d'autres détails généraux énoncés au *mot* MESURE. (*D. J.*)

POIDS DES HÉBREUX. (*Hist. des Juifs.*) les anciens Hébreux n'ayant pas l'usage de la monnoie frappée à un coin, pesoient tout l'or & l'argent dans le commerce. Le nom général dont ils se servoient pour marquer un *poids*, étoit une *pierre*: n'ayez point dans votre sac, une pierre & une pierre, est-il dit dans le *Deuter.* xxv. 23. (ce qui signifie différent *poids*, un juste & un faux) mais seulement une pierre de perfection & de justice, c'est-à-dire un *poids* juste & fidele. Le sicle, le demi-sicle étoient non-seulement des noms de monnoie, mais aussi des noms de *poids*; on lit dans les livres des rois, que les cheveux d'Absalon pesoient cent sicles, ce qui revient à environ 29 onces. Moïse distingue deux sortes de *poids*; le *poids* du sanctuaire, qui étoit l'étalon sur lequel on jugeoit les autres *poids*; & le *poids* ordinaire. Quelques interpretes imaginent qu'il y avoit une différence réelle entre ces deux *poids*; & que le *poids* du sanctuaire étoit plus fort que les autres; mais les meilleurs critiques sont persuadés que cette distinction est chimérique, & qu'il n'y avoit d'autre différence entre ces deux *poids*, qu'en ce que le premier étoit gardé dans le temple, pour servir de modele aux *poids* publics: Cette pratique n'étoit pas particuliere aux Hébreux; elle étoit en usage chez les Egyptiens, chez les Grecs, chez les Romains. Nous lisons dans le premier livre des *Paralypomènes*, xxiij. 29. qu'il y avoit un prêtre chargé de l'intendance des *poids* & des mesures. (*D. J.*)

POIDS DU ROI. (*Critiq. sacrée.*) *poids* d'usage dans les états du roi de Babylone, & qui pesoit un certain nombre de sicles.

On lit dans le *II. liv.* de Samuel, *c. xv.* que quand Absalon faisoit couper ses cheveux; ce qui arrivoit une fois l'an, parce qu'il étoit incommodé de leur poids: les cheveux de sa tête pesoient deux cens sicles au *poids du roi*. Il y a bien des difficultés dans ce passage; 1°, si Absalon coupoit ses cheveux toutes les années; 2°, s'il coupoit tous ses cheveux, ou seulement une partie; 3°, si le *poids* de deux cens sicles étoit le *poids* de toute sa chevelure, ou seulement de ce qu'il faisoit couper; 4°, ce que c'étoit que le *poids du roi*.

Il y a dans l'hébreu, *depuis la fin des jours jusqu'aux jours*, sans spécifier aucun jour particulier. Les septante ont rendu l'hébreu mot à mot, *ἀπὸ τέλους ἡμερῶν, εἰς ἡμέρας*. Le targum traduit, *à des tems réglés* c'est-à-dire, quand ils devenoient trop longs & trop épais; ce qui pouvoit arriver une fois en deux ans, plus ou moins.

Les Israélites portoient les cheveux fort longs, ainsi qu'il paroît par l'Ecriture & par Josephe, *lib. VIII. c.* 1. qui nous dit que les gardes du roi Salomon avoient de long cheveux flottans sur leurs épaules, & qu'ils les poudroient tous les jours de petites paillettes d'or, qui les faisoient briller, lorsque les rayons du soleil donnoient dessus. Il n'est donc pas vraissemblable qu'Absalon coupât tous ses cheveux, qui faisoient son principal ornement.

On voit par expérience que les cheveux ne croissent dans un an, qu'environ quatre pouces en longueur; ainsi ce qu'il faisoit couper ne pouvoit pas peser deux cens sicles des Juifs, puisque dans cette supposition, ce qui restoit auroit dû peser du moins cinq fois autant, ce qui est impossible de part & d'autre.

Ainsi la plus grande difficulté consiste à déterminer ce que c'est que le *poids du roi*, ou, comme porte l'hébreu, la *pierre du roi*. M. Pelletier croit que la différence entre le *poids du roi* & le *poids* ordinaire, n'a été connue qu'après que les Juifs ont été soumis aux Chaldéens; & que l'auteur des deux livres de Samuel, vivoit vers la fin de la captivité de Babylone, ou peu-après, lorsque les Juifs étoient accoutumés depuis 60 ou 70 ans aux *poids* babyloniens, & ignoroient les *poids* hébreux, qui depuis long-tems n'étoient plus en usage: que cet auteur, pour se faire mieux entendre, a substitué le *poids* connu à la place de celui qu'il trouvoit marqué dans les mémoires sur lesquels il travailloit; ce qui lui a fait dire que les cheveux d'Absalon pesoient deux cens sicles, *poids* de Babylone, *poids du roi*, auquel les Juifs étoient alors sujets. Or le sicle de Babylone pesoit le tiers du sicle juif, qui étoit égal à 219 grains, *poids* d'Angleterre; ainsi le sicle babylonien pesoit 73 grains.

Les Rabins & quelques autres écrivains qui prétendent que ces deux cens sicles étoient le prix que valoient les cheveux d'Absalon, & non ce qu'ils pesoient, disent que ses serviteurs vendoient ses cheveux aux femmes de Jérusalem. Mais Bochart prétend qu'il n'est pas vraissemblable qu'on ait vendu les cheveux d'un fils de roi, ni que personne ait voulu les acheter à un si haut prix.

D'autres imaginent qu'Absalon ayant coupé ses cheveux en divers tems, les avoit gardés jusqu'à ce qu'il y en eût le *poids* de deux cens sicles. Mais outre que cette fiction est contraire au texte, elle rend la remarque de l'Ecriture puérile, puisqu'il n'y auroit rien d'extraordinaire en cela.

Bochart conjecture que les cheveux d'Absalon ne pesoient deux cens sicles, que parce qu'il les poudroit d'une poudre d'or; ce qui étoit fort ordinaire dans ce tems-là, & ce qui devoit augmenter fort le *poids* des cheveux; & il démontre que ces deux cens sicles ne faisoient pas plus de trois livres & deux onces de notre *poids*. Mais l'Ecriture parle du *poids* réel des cheveux, & non d'un *poids* purement accidentel. Les septante ont réduit ce *poids* de deux cens sicles à la moitié: il ne parlent que de cent sicles; ce qui s'accorde avec le sentiment de ceux qui prétendent qu'il s'agit de sicles d'or, ou des sicles du roi, qui n'avoient que la moitié du *poids* de ceux du sanctuaire. Mais il faudroit prouver auparavant cette différence entre le *poids* ordinaire & celui du sanctuaire, entre le sicle d'or & celui d'argent.

De toutes les hypothèses qu'on vient de citer, celle de M. Pelletier nous paroît la plus simple, la plus naturelle, & cependant elle ne leve pas la difficulté du *poids* énorme de la coupe des cheveux d'Absalon; dans son système même, je croirois plutôt qu'il s'est glissé quelque grossiere erreur de chiffre dans la copie du livre de Samuel; & il faut bien que cela soit ainsi, puisqu'au

lieu

lieu de deux cens sicles, les septante disent cent; ce qui seroit encore, en adoptant le systême de M. Pelletier, un *poids* cinq fois trop grand pour approcher de la vraissemblance. (*D. J.*)

POIDS *de l'Europe*, &c. (*Commerce.*) chaque pays a ses *poids* differens, non-seulement en Europe, mais dans les échelles du levant, en Asie & en Afrique, *&c.* Cependant je n'en ferai qu'un article fort abrégé.

Le quintal, la livre, le marc, l'once, le gros, le denier, le grain, sont les *poids* d'usage dans la plus grande partie de l'Europe, pour toutes sortes de marchandises. Chacun de ces *poids* a ses divisions; par exemple il y a le demi-quintal, le quart de quintal, la demi-livre, le quarteron, le demi-quarteron, la demi-once, le demi-gros, & ainsi du reste. On se sert de tous ces *poids* dans la plus grande partie de l'Europe, mais sous différens noms, sous différentes divisions & différentes pesanteurs.

L'Espagne a en particulier son quintal macho, ses arobes, ses adarmes; & pour-lors ses castillans & ses tomins. L'Angleterre a ses hundreds, ses jods, ses stones & son pound. L'Italie, particulierement Venise, se sert de miglieri, de mirri & de saggi. Le Portugal pese à l'arate, au chego & au faratelle; il a encore, comme en Sicile ses rottolis. L'Allemagne, le Nord, & les villes Anséatiques ont leurs schisponds, leurs lyspondst & leurs stéens; presque toutes, à la vérité, de différens *poids*.

A Constantinople, à Smyrne, & dans la plûpart des échelles du levant, on pese les marchandises au batteman, à l'ocos & au chequi, à la rote & au rottolis, dont il y a de trois sortes.

La Chine a pour *poids*, le pic, le picol, le bahar, le tael, le catis, le mas & les condorins; le Tonquin a tous les *poids*, les mesures & les monnoies de la Chine. Le Japon n'a qu'un seul *poids* qui est le catis, différent pourtant de celui de la Chine & du Tonquin.

A Surate, à Agra, & dans tous les états du Mogol, on fait usage de la serre & du mein (autrement nommé par quelques-uns, *man* & par d'autres, *mao*.) La serre est, à proprement parler, la livre indienne.

Les *poids* de Siam qu'ils nomment deingt, n'ont point d'autre nom que leurs monnoies.

Bantan, l'île de Java, Golconde, Visapour & Goa ont des *poids* particuliers, pour peser les diamans & autres pierreries; d'autres pour peser les piastres & les ducats, d'autres enfin pour peser les soies & marchandises. En Perse l'on se sert de batmans ou mans; & de sabcheray, qui sont aussi en grand usage dans toutes les villes du golfe persique.

Les nations européennes qui occupent l'Amérique, se servent dans leurs colonies, des *poids* des princes de l'Europe dont ces colonies dépendent; car pour la rote du Pérou qui pese 25 livres, on voit assez que ce n'est autre chose que l'arobe espagnole avec un nom un peu déguisé à l'indienne. A l'égard des *poids* de l'Afrique, il n'y a que l'Egypte & les côtes de Barbarie qui en aient; & ce sont les mêmes que ceux des échelles du levant & des états du grand-seigneur.

L'île de Madagascar a pourtant les siens, mais qui ne passent point le gros, & qui ne servent qu'à peser l'or & l'argent; les autres choses, marchandises & denrées ne se pesent point dans cette île.

On trouvera dans Savary, Ricard & autres, le rapport des *poids* d'Amsterdam, ou de son quintal avec ceux des villes du plus grand commerce de l'Europe; mais quelque soin que l'on prenne pour trouver cette égalité des *poids* entre une ville & une autre, il arrive rarement qu'on y réussisse dans la pratique, & qu'on ne trouve du mécompte sur les marchandises qu'on tire d'un lieu, ou qu'on y envoie. (*D. J.*)

POIDS D'ANGLETERRE, (*Commerce.*) dans tout le royaume de la grande Bretagne il y a deux *poids*; l'un qu'on nomme *poids de troye*, & l'autre *avoir-du-poids*. Au *poids-de-troye* vingt-quatre grains font le denier sterling d'Angleterre, vingt deniers l'once, & douze onces la livre; on se sert de ce *poids* pour peser les perles, les pierreries, l'or, l'argent, le blé, & toutes sortes de grains; c'est aussi le *poids* des apoticaires, mais qui se divise autrement; vingt grains font un scrupule, trois scrupules une dragme, & huit dragmes une once.

L'*avoir-du-poids* est de seize onces; mais il s'en faut près d'un douzieme, c'est-à-dire quarante-deux grains, que l'once d'*avoir-du-poids* soit aussi pesante que l'once du *poids-de-troye*. C'est à l'*avoir-du-poids* que se pesent toutes les grosses marchandises, comme filasse, cuir, cire, beurre, frommage, fer, *&c.* Cent douze livres d'*avoir-du-poids* font le quintal, qu'en Angleterre on appelle *hundred*.

POIDS, *dans le Commerce*, est un corps d'une pesanteur connue, & qui sert, par le moyen d'une balance, à connoître ce que pesent les autres corps. *Voyez* BALANCE, PESER.

Les *poids* sont communément de plomb, de fer, ou de cuivre, quoique dans différens endroits des Indes orientales on se serve de cailloux, & dans quelques lieux de petites féves.

La sureté du commerce dépendant en grande partie de l'exactitude des *poids*, il n'y a presque aucune nation qui n'ait pris des précautions pour prévenir toutes les falsifications qu'on y pourroit introduire. Le plus sûr moyen est de préposer des officiers particuliers pour marquer ces *poids*, & pour les regler d'après des modeles ou étalons fixes.

Cet expédient est très-ancien, & plusieurs auteurs pensent que ce qu'on appelloit *sicles du sanctuaire* chez les Juifs n'étoit autre chose qu'une sorte de *poids* qu'on conservoit dans le sanctuaire pour servir de regle aux *poids* communs. *Voyez* SICLE & POIDS DU SANCTUAIRE.

C'est ainsi qu'en Angleterre les étalons des *poids* sont conservés à l'échiquier par un officier particulier appellé *le clerc* ou *le contrôleur du marché*. En France l'étalon des *poids* est gardé sous plusieurs clés dans le cabinet de la cour des monnoies. *Voyez* ÉTALON.

La plupart des nations chez qui le commerce fleurit ont leurs *poids* particuliers, & souvent même différens *poids*, suivant les différentes provinces, & suivant les différentes especes de denrées.

La diversité des *poids* fait un des articles des plus embarrassans dans le commerce, mais c'est un inconvénient irrémediable. Non-seulement la réduction des *poids* de toutes les nations à un seul est une chose impossible, mais la réduction même des différens *poids* établis dans une seule nation n'est pas praticable; témoin les efforts inutiles qu'on a faits en France pour réduire les *poids* sous Charlemagne, Philippe-le-Long, Louis XI. François I. Henri II. Charles IX. Henri III. Louis XIV.

Les *poids* peuvent être distingués en anciens, modernes, étrangers & domestiques.

Poids modernes, usités dans les différentes parties de l'Europe & dans le Levant.

Poids anglois. Par le vingt-septieme chapitre de la grande charte, les *poids* sont les mêmes dans toute l'Angleterre, mais suivant les différentes marchandises on emploie de deux sortes de *poids*; l'un *poids-de-troye*, de 12 onces à la livre; l'autre *poids* d'*avoir-du-poids*, de 16 onces à la livre; l'origine de l'une & de l'autre de ces mesures est rapportée aux grains de blé contenus dans l'épi. Dans les *poids-de-troye* 24 de ces grains font un denier de *poids* sterling, 20 deniers une once, & 12 onces une livre. *Voyez* ONCE, POIDS.

C'est avec ces *poids* qu'on pese l'or, l'argent, les pierreries, les grains, & les liqueurs. Les apoticaires emploient aussi le *poids-de-troye*, l'once & le grain, mais ils ont quelque chose de particulier quant aux divisions intermédiaires. Ils divisent l'once en 8 drachmes, la drachme en 3 scrupules, & le scrupule en 20 grains. *Voyez* DRACHME, SCRUPULE, *&c.*

Dans les *poids* avoir-de-poids la livre contient 16 onces, mais l'once est moindre d'un $\frac{1}{12}$ que l'once de troye, cette derniere contenant 490 grains, & la premiere seulement 448.

L'once contient 16 drachmes; 80 onces avoir du-poids valent 73 onces de troye, & 17 livres de troye valent 14 livres avoir-du-poids. *Voyez* LIVRE.

C'est avec les *poids* avoir du-pois qu'on pese le mercure, les épiceries, les métaux bas, la laine, le suif, le chanvre, les drogues, le pain, *&c.* *Voyez* AVOIR-DU-POIDS.

Table pour le poids de troie.

Pour les Orfevres, *&c.*

Grains.			
24	Denier de poids.		
480	20	Once.	
5760	240	12	Livre.

Pour les Apoticaires,

Grains.

20	Scrupule.			
60	3	Drachme.		
480	24	8	Once.	
5760	288	96	12	Livre.

Table pour le poids *avoir du poids*.

Scrupule.

3	Drachme.				
24	8	Once.			
384	128	16	Livre.		
43008	14336	1752	112	Quintal.	
860160	286720	35840	2240	20	Tonneau.

Les monnoyeurs & les jouailliers ont des *poids* particulieres; pour peser l'or & pour les pierreries, ils se servent du karat & du grain; & pour l'argent ils se servent de denier & de grain. *Voyez* KARAT, OR & ARGENT.

Les monnoyeurs ont encore une maniere particuliere de soudiviser le grain de troie.

Le grain en 20 pites; la pite en 24 droits, le droit en 20 périt; le périt en 24 blans.

Les marchands de laine ont aussi leurs especes de *poids* particulieres; le sac, la neigh, le tod, stone, &c. toutes mesures angloises sans termes françois. *Voyez* NEIGE & les proportions de ces *poids* à l'*article précédent*.

Poids employés en France. La livre commune à Paris est de 16 onces, & on la soudivise de deux manieres différentes. Dans la premiere on fait de la livre 2 marcs, du marc 8 onces, de l'once 8 gros, du gros 3 deniers, du denier 24 grains; le grain étant équivalent à un grain de froment. Dans la seconde division, la livre se partage en deux demi-livres, la demi livre en deux quarterons, le quarteron en deux demi-quarterons, le demi-quarteron en deux onces, l'once en deux demi onces.

On emploie la premiere division pour les marchandises de prix, la seconde pour celles de moindre valeur.

Grains.

24	Deniers.				
72	3	Gros.			
576	24	8	Onces.		
7008	192	64	8	Marcs.	
9216	384	128	16	2	Livre.

Demi-onces.

2	Once.					
4	2	Demi-quarteron.				
8	4	2	Quarteron.			
16	8	4	2	Demi-livre.		
32	16	8	4	2	Livre.	
3200	1600	800	400	200	100	Quintal.

Mais la livre n'est pas la même par toute la France: à Lyon par exemple, la livre *poids* de ville, n'est que de quatorze onces; ensorte que 100 livres de Lyon ne valent que 88 livres de Paris. D'ailleurs outre la livre *poids* de ville à Lyon, on en emploie une autre pour la soie, qui est de quinze onces: on appelle ce *poids*, *poids de soie*.

A Toulouse & dans tout le haut Languedoc, la livre qu'on nomme *poids de table*, n'est que de 13 [illegible] onces du *poids* de Paris. A Marseille & dans toute la Provence, la livre est de 13 onces du *poids* de Paris. A Rouen, outre la livre commune de Paris, ils ont le *poids* de vicomté, qui est de demi-once six cinquiemes plus fort que le *poids* de marc.

Les poids dont on vient de parler à l'article de France & d'Angleterre, sont les mêmes que ceux dont on se sert dans la plus grande partie de l'Europe; ce n'est guera que par des noms particuliers, ou par d'autres soudivisions qu'il peut y avoir quelque différence. *Voyez* LIVRE, GROS, DENIER, MARC, &c.

Chaque nation a cependant quelques sortes de *poids* particuliers. En Espagne, par exemple, il y a des arrobes qui contiennent 25 livres d'Espagne, ou un quart de quintal; des quintaux machos qui sont de 150 livres, ou d'un quintal & demi ou de six arrobes; des adarmes, qui sont la seizieme partie d'une once. Et pour l'or, il y a le castillan ou la centieme partie de la livre; le tomin, qui est de 12 grains, ou d'un huitieme de castillan. Tous ces *poids* sont les mêmes dans la nouvelle Espagne.

Dans le Portugal il y a aussi des arrobes qui sont de 32 arates de Lisbonne, c'est-à-dire de 23 livres. Savary parle aussi du faratalla qui est de 2 livres de Lisbonne, & du rottoli qui est de 12 livres; à l'égard de l'or on se sert du chego qui est de 4 karats; & ce sont les mêmes *poids* dans les lieux de l'Orient soumis aux Portugais.

En Italie, & particulierement à Venise, on a le migliaio qui est de 4 mirres, la mire qui est de 30 livres de Venise. Le saggio qui est de la sixieme partie d'une once. A Genes on emploie deux sortes de *poids*, les grands *poids* pour la douane, le *poids* de caisse pour les piastres & autres especes, la centasa ou quintal pour les marchandises grossieres, la grande balance pour la soie crue, & la petite pour les marchandises plus précieuses.

En Sicile on a le rottolo qui pese 32 livres & demi de Messino. *Savary*.

En Allemagne, en Flandre, en Hollande, dans les villes anseatiques, en Suede, en Danemarck, en Pologne, &c. on a des schipponds qui sont à Anvers & à Hambourg de 300 livres, à Lubec de 320, & à Konisberg de 400 livres. En Suede le schippund de cuivre est de 320 livres, & le schippond ordinaire de 400 livres. A Riga & à Revel le schippond est de 400 livres, Dantzic de 340, en Norvege de 300, & à Amsterdam le schippond est de 300 livres, & il se divise en 20 lyssponds, lesquels valent chacun 15 liv. *Idem*.

En Moscovie on compte les marchandises en gros par bercheroct ou berkeits, qui sont de 400 de leurs livres. Ils ont encore le poët ou poëde, qui est de 40 livres, c'est-à-dire $\frac{1}{10}$ du bercheroct. *Idem*.

En Turquie à Smirne, &c. on compte par batman ou battemant qui sont de six occos; l'occo est de 3 livres & $\frac{4}{5}$ d'Angleterre. Ils ont un autre batman beau-

coup

coup moindre, qui conſiſte, ainſi que le premier en 6 occos; mais ce ſont des occos qui ne peſent que 16 onces d'Angleterre; 44 occos de la premiere eſpece font un quintal turc.

Au Caire, à Alexandrette, à Alep, & à Alexandrie on ſe ſert de rotto, rotton, ou rotoli. Le rotoli au Caire & dans les autres lieux de l'Egypte, eſt de 144 drachmes, & peſe un peu plus que la livre angloiſe. A Alep il y a trois ſortes de rotoli, le premier de 720 drachmes, vaut environ 7 livres d'Angleterre, & ſert pour le coton, la noix de galle, & autres marchandiſes en gros, le ſecond de 624 drachmes, & ſert pour la ſoie, excepté la blanche, pour laquelle on emploie le troiſieme rotoli, qui excede 600 drachmes.

A Seyde le rotto eſt de 600 drachmes.

Dans les autres ports du Levant que nous ne nommons pas ici, on ſe ſert des mêmes poids, particulierement de l'occo, ou ocqua, du rotoli ou rotto.

Afin de faire voir la proportion de ces différens *poids* entre eux; nous ajouterons une réduction des différentes livres dont on fait uſage en Europe, & qui ſervent de regle fixe pour y rapporter tous les autres; le calcul de ces *poids* a été fait avec beaucoup de ſoins par M. Ricard, & a été publié dans la nouvelle édition de ſon excellent traité de commerce, 1722.

Proportion des poids des principales villes de l'Europe, à ceux d'Amſterdam.

Cent livres d'Amſterdam valent

108	d'Alicant.	106 $\frac{1}{2}$	de Liſbone.
105	d'Anvers.	109	de Londres, *poids d'avoir-du-poids.*
120	livres d'Arcangel, ou 3 poëdes.	105	de Louvain.
105	d'Arſchot.	105	de Lubek.
120	d'Avignon.	141 $\frac{1}{2}$	de Luques, *poids-léger.*
98	de Basle.		
100	de Bayonne.	116	de Lyon, *poids-de-ville.*
166	de Bergame.		
97	de Bergopſom.	114	de Madrid.
95 $\frac{5}{6}$	de Berg en Norvege.	105	de Malines.
		123 $\frac{1}{2}$	de Marſeille.
151	de Bologne.	154	de Meſſine, *poids-léger.*
100	de Bordeaux.		
104	de Bourg-en-Breſſe.	168	de Milan.
103	de Breme.	120	de Montpelier.
125	de Breslau.	125	beſcheroits de Moſcovie.
105	de Bourges.		
105	de Bruxelles.	100	de Nantes.
111	de Berne.	106	de Nancy.
100	de Beſançon.	169	de Naples.
100	de Bilbao.	98	de Nuremberg.
105	de Bois-le-Duc.	100	de Paris.
105	de Cadix.	112 $\frac{1}{2}$	de Revel.
105	de Cologne.	109	de Riga.
107 $\frac{5}{8}$	de Copenhague.	100	de la Rochelle.
87	de Conſtantinople.	146	de Rome.
113 $\frac{1}{2}$	de Dantzic.	100	de Rotterdam.
100	de Dort.	96	de Rouen, *poids de vicomté.*
97	de Dublin.		
97	d'Edimbourg.	100	de Saint-malo.
143	de Florence.	100	de Saint-Sebaſtien.
98	de Francfort-ſur-Mein.	156 $\frac{1}{2}$	de Saragoſſe.
		106	de Séville.
105	de Gand.	114	de Smirne.
89	de Geneve.	110	de Stettin.
163	de Gênes, *poids-de-caiſſe*	81	de Stockholm.
		118	de Toulouſe & haut Languedoc.
102	de Hambourg.		
125	de Koenigsberg.		
106	de Leyde.	151	de Turin.
105	de Leypſic.	158 $\frac{1}{2}$	de Valence.
105 $\frac{1}{2}$	de Liege.	182	de Veniſe, *petit poids.*
114	de Liſle.		
143	de Livourne.		

Poids des différens lieux des Indes orientales. Dans la Chine on emploie pour les marchandiſes en gros le pico, qui eſt de 100 catis ou cattis, quoique quelques auteurs le font de 126. Le cati ſe diviſe en 16 taels ou tales, chacun valant $\frac{1}{3}$ d'once d'Angleterre, ou le *poids* d'un rial & $\frac{5}{21}$; & ſe diviſant en 10 mas ou maſſes, leſquelles maſſes valent chacune 10 condrins; de ſorte que le pico chinois monte à 137 livres angloiſes avoir-du-poids, & que le cati peſe 1 livre 8 onces; le pico pour la ſoie eſt de 66 catis & $\frac{3}{4}$; le batias, bakaiſe ou bats contient 300 catis.

Les Tunquinois ſe ſervent des mêmes *poids* & des mêmes meſures que les Chinois. Les Japonnois n'ont qu'une ſorte de *poids* qui eſt le cati; mais il differe du cati des Chinois, en ce qu'il contient 20 taels.

A Surate, à Agre, & dans les autres lieux de l'obéiſſance du Grand-Mogol, on ſe ſert du man ou maund, qui ſont de deux eſpeces; le man royal ou *poids* de roi, & le man ordinaire. Le premier eſt employé à peſer toutes les denrées communes, & contient 40 ſeerſou ou ſerres équivalentes aux livres de Paris, quoique Tavernier prétende qu'elles ſoient moindres d'un ſeptieme. Le man commun qui ſert à peſer les marchandiſes, conſiſte pareillement en 40 ſerres, chaque ſerre valant 12 onces de Paris, ou les $\frac{3}{4}$ des autres ſerres.

Le man peut être regardé comme le *poids* commun des Indes orientales, quoiqu'il change de nom ou plutôt de prononciation. A Cambaye on l'appelle *man* & dans les autres lieux *mein* & *maun*. Le ſeer eſt, à proprement parler, la livre indienne, & eſt d'un uſage général; on en peut dire autant du bahar, tacl, & du cati ci-deſſus mentionnés.

Les poids de Siam ſont les pieces qui contiennent deux ſchans ou catis. Quant au cati de Siam, il n'eſt que la moitié de celui du Japon, ce dernier contenant 20 taels, tandis que le premier n'en contient que 10; quelques auteurs font le cati chinois de 16 taels, & celui de Siam de 8.

Le tael contient 4 baats ou ticals, chacun d'environ une once de Paris; le baat contient 4 ſelins ou mayons le mayon, 2 fouangs, le fouang 4 payes, la paye 2 elans, le ſont-paye la moitié du fouang. *Savary.*

Il faut remarquer que ces noms conviennent également aux monnoies & aux *poids*, parce que l'or & l'argent dans ces pays-là ſe vendent aux *poids* comme les autres marchandiſes. *Voyez* MONNOIE.

Dans l'île de Java, & particulierement à Bantam, on ſe ſert du ganſart qui peſe à-peu-près 3 livres hollandoiſes. A Golconde, à Viſapour & à Goa, on a la futelle, qui eſt du *poids* de 1 livre & 14 onces d'Angleterre; le mangalis ou mangelin qui ſert à peſer le diamant, les pierres précieuſes, & dont le *poids* eſt à Goa de 5 grains, & à Golconde de 5 $\frac{1}{2}$ grains. On a auſſi le totolo valant 14 $\frac{1}{4}$ onces d'Angleterre, le metrical qui eſt la ſixieme partie d'une once, le vall pour les piaſtres & les ducats, & qui vaut la ſoixante-treizieme partie d'un rial.

Dans la Perſe on ſe ſert de deux ſortes de batmans ou mans, l'un appellé *cabi* ou *cheray*, qui eſt le *poids* du roi, & l'autre eſt appellé *batman de Tauris*, d'un nom des principales villes de Perſe.

Le premier, ſuivant Tavernier, peſe 13 livres 12 onces d'Angleterre, le ſecond 6 $\frac{3}{4}$ livres. Suivant le chevalier Chardin le batman du roi eſt de 13 livres 14 onces, & le batman de Tauris de 6 $\frac{1}{2}$ livres: on les diviſe en vatel, qui en ſont la ſeizieme partie; en derhem ou drachme, qui ſont la cinquantieme partie; en meſchal moitié du derhem; en dung, qui eſt la ſixieme partie du meſchal, & qui équivaut à 6 grains de carat, & enfin en grain, qui eſt la quatrieme partie du dung. Il y a auſſi le vakié, qui excede un peu l'once d'Angleterre, le ſaheheray valant la 1170e partie du derhem, & le toman qu'on emploie pour faire de grands payemens ſans parler; ſon *poids* eſt celui de 50 abaſſis. *Savary. Voyez* TOMAN.

Poids d'Afrique & d'Amérique. Nous avons peu de choſe à dire des poids qu'on emploie en Amérique, parce que dans les différentes colonies qui y ſont établies on emploie les mêmes *poids* que ceux des pays de l'Europe auxquels elles ſont ſoumiſes. Quant à la roue du Pérou, qui eſt de 27 livres, c'eſt évidemment le même *poids* que l'arrobe eſpagnol, dont le nom a été un peu altéré.

Quant

Quant à l'Afrique, il y a peu d'endroits où l'on se serve de *poids*, excepté en Egypte & dans les côtes de l'Afrique, dont les *poids* ont été comptés parmi ceux des ports du Levant, *&c.*

Sur les côtes qui sont par-delà le Cap-verd, comme la Guinée, le Congo, à Sofala, Mozambique, il n'y a pas de *poids* particuliers; mais les Anglois, les François, les Hollandois, les Portugais y ont introduit leurs *poids*, chacun dans leur établissement.

Dans l'île de Madagascar il y a des *poids* particuliers, mais aucun de ces *poids* n'excede une drachme, ils ne servent qu'à peser l'or & l'argent, car ils ne pesent jamais les autres choses; le gros s'y nomme *sompi*, le demi-gros *vari*, le scrupule ou denier *sacare*, le demi-scrupule ou obole *nanqui*, les six grains *nangue* ou *nanque*; pour le grain il n'a point de nom propre. On trouvera dans ce Dictionnaire tous les noms de ces différens *poids* expliqués, & leur évaluation avec les *poids* de France ou d'Angleterre. *Voyez* chaque nom de *poids* sous son titre particulier.

POIDS, BON POIDS, (*Comm.*) on appelle *bon poids* en Hollande, & particulierement à Amsterdam, un excédent de *poids* que le vendeur accorde à l'acheteur par gratification.

Cet excédent est de deux sortes; l'un qui est établi depuis long-tems & qu'on paye toujours sans contestation; l'autre qui est nouveau, & qui cause souvent des disputes. La déduction pour le *bon poids* anciennement établie, va pour l'ordinaire à un pour cent, & au plus à deux, suivant la nature des marchandises. On peut consulter sur cette matiere la table qu'en a donné le sieur Ricard dans son *traité du négoce* d'Amsterdam, imprimé en 1722. Quant au nouvel excédent du *bon poids*, c'est aux acheteurs à le solliciter & à l'obtenir, & aux vendeurs à se défendre de l'accorder. *Dictionnaire de commerce.*

POIDS DU ROI *ou* POIDS LE ROI, c'est en France une balance publique établie dans la douane de Paris, pour peser toutes les marchandises qui y arrivent, & qui sont contenues dans les tarifs dressés à cet effet.

L'établissement du *poids le-roi* à Paris est d'une grande antiquité, & l'on en trouve des traces dès avant le tems de Louis VII. Jusqu'au regne de ce prince, il avoit été du domaine royal, mais en 1069 il fut aliéné à des particuliers à la charge néanmoins de la foi & hommage. Il paroît qu'en 1238 les droits du *poids-le-roi* étoient retournés au domaine, ce qui dura plus d'un siecle; après quoi ayant été de nouveau aliéné, une partie passa au chapitre de Paris en 1384, ce corps en acquit l'autre moitié en 1417, & il en a été depuis en possession jusqu'en 1693 qu'il fut de nouveau réuni au domaine.

Sauval remarque que pendant très-long tems les *poids* dont on se servoit pour peser les marchandises au *poids-le-roi* n'étoient que des cailloux d'où l'aide du peseur étoit appellé *leve-caillou*, ce qui lui fait conjecturer qu'alors les étalons n'étoient eux-mêmes que de pierre, ce que paroissent autoriser les *poids* de quelques cantons & villes d'Allemagne, qui conservent encore le nom de *pierre*. *Voyez* PIERRE.

Le droit de *poids-le-roi* dont il est tenu registre par les commis du *poids*, est de deux sortes; l'un qui est de 10 sols 5 deniers par cent pesant, & du plus ou du moins par proportion jusqu'à une livre, se paye sur toutes les drogueries & épiceries; & l'autre qui n'est que de 3 sols aussi le cent pesant, & du plus ou du moins sur toutes les autres marchandises communes d'œuvre-de-*poids*, comme parlent les ordonnances. *Voyez* ŒUVRE-DE POIDS.

Amsterdam a aussi ses *poids* publics, dont l'un est établi dans la place du Dam devant l'hôtel de-ville, où il y a sept balances pour peser les grosses marchandises, comme sucres, prunes, savons, laines, *&c.* & une pour peser les marchandises fines, telles que les soies, la cochenille, l'indigo, *&c.* un second *poids* public établi dans le marché-neuf à cinq balances, & un troisieme dans le marché au beurre en a seulement quatre.

On ne s'y sert que du *poids* de marc. Depuis une livre jusqu'à 25 livres le droit du *poids* est comme de 25 livres; depuis 25 livres jusqu'à 50 livres comme de 50, depuis 50 jusqu'à 75 comme de 75, & depuis 75 jusqu'à 100 comme de 100. On peut voir dans le *traité du négoce* d'Amsterdam de Jean-Pierre Ricard, un tarif des droits du *poids* de toutes les marchandises qui y sont sujettes, & quelques tarifs particuliers pour quelques especes de marchandises, entre autres les fromages, beurres, sirops. Ces droits, dont partie appartient à la ville & partie à la province, sont régis par des fermiers qu'on renouvelle de trois ans en trois ans. Ils ont sous eux des peseurs qui ne font que mettre les marchandises dans les balances & estimer le *poids*, & auxquels il est défendu de toucher les cordes desdites balances pour les faire pancher à leur gré. Toute marchandise qui se vend au *poids* est sujette au droit de *ce poids*, aucun marchand ne pouvant avoir chez soi de grandes balances sans une permission du fermier, pour laquelle on paye 20, 30, jusqu'à 50 florins plus ou moins, sans préjudice des droits dûs pour le *poids* public. Quand ils veulent en vendre, ils sont obligés de les faire transporter à quelqu'une des places dont nous avons parlé, ou bien les peseurs publics les pesent devant leur porte à l'aide d'une machine qu'on nomme *prikel*, ce qui ne coute que 3 florins 3 sols pour le droit du bureau, & 6 à 8 s. pour le port de la machine. *Voyez* PRIKEL.

En Angleterre, les droits de *poids-le-roi* sont de 5 sols sterlings pour une pesée d'un millier, & de 2 sols pour une pesée de deux cens, & dont les François payent deux tiers plus que les Anglois.

Dans les anciennes archives d'Angleterre, *poids*, *pondus*, signifie un *droit* que l'on paye au roi, suivant le *poids* des marchandises. *Voyez* PONDAGE.

Poids du roi, *pondus regis*, c'est le nom qu'on donne en Angleterre, à ce qu'on appelle ailleurs *étalon*, c'est-à-dire à un *poids* original qui étoit anciennement réglé par le roi; *ce poids* est de 12 onces à la livre. *Voyez* POIDS *&* ETALON. Savary, *Dict. de commerce de Chambers.*

POIDS, (*Comm.*) considérés par rapport à leur matiere, sont ou de cuivre, ou de fer, ou de plomb, & il y en a d'autres qu'on appelle *cloches*.

Les *poids* de cuivre ou de marc sont des *poids* de cuivre qui viennent pour la plûpart de Nuremberg, & qui étant subdivisés & emboîtés l'un dans l'autre, servent, en les séparant, à peser les marchandises les plus précieuses; on les appelle *poids de marc*, parce que tous ensemble, la boîte comprise, ils pesent juste huit onces ou le marc. *Voyez* MARC.

Les *poids* de fer sont ordinairement carrés, & ont un anneau aussi de fer pour les prendre plus commodément sur-tout ceux dont la pesanteur est considérable. On les fabrique dans les forges à fer. Il y en a depuis un quarteron jusqu'à cent livres: on s'en sert pour peser les marchandises les plus pesantes & du plus grand volume.

Les *poids* de plomb servent au contraire à peser les marchandises les plus legeres, ou celles qui sont en plus petite quantité.

Les *poids* qu'on appelle *cloches* de la figure qu'ils ont approchante de celle d'une cloche, sont pleins & massifs. Ils se font par les fondeurs, & s'achevent par les balanciers qui ajustent aussi tous les autres, on les étalonne sur ceux de la cour des monnoies. *Voyez* ÉTALON.

L'ordonnance du mois de Mars 1673 enjoint à tous négocians & marchands, tant en gros qu'en détail, d'avoir chacun à leur égard des *poids* étalonnés, & leur fait défenses de s'en servir d'autres, à peine de faux & de 150 livres d'amende. *Diction. de commerce.*

POIDS DORMANT, (*Comm.*) on appelle ainsi en Flandre & dans le reste des pays conquis le *poids* ou marc, matrice & étalon que l'on garde dans la monnoie de Lille. Il fut réformé sous le regne de Louis XIV. en 1686, & a depuis pour marque une L à la place du soleil & de la fleur de lys qu'il avoit auparavant. *Voyez* MARC *&* ÉTALON. *Dict. de commerce, tome III. p.* 904.

POIDS ÉTALONNÉ, est un *poids* qui a été marqué par les officiers de la cour des monnoies, après avoir été vérifié & pesé sur le *poids* matrice ou original, qui se garde dans le cabinet de cette cour. L'étalonnage se fait avec un poinçon d'acier. *Voyez* ÉTALON, ÉTALONNAGE. *Dictionnaire de commerce, tome III. p.* 903.

POIDS DE MARC, (*Comm.*) *poids* de huit onces; c'est par cette raison qu'à Paris & dans toutes les villes de l'Europe, quand on parle d'une livre *poids de marc*, on l'entend toujours d'une livre de seize onces ou de deux marcs. En Hollande, particulierement à Amsterdam, le *poids de marc* se nomme *poids de Troie*.

POIDS, (*Docimastique.*) 1°. Un essayeur bien occupé de son art, a besoin d'autant d'especes de *poids* qu'un artiste est obligé d'en avoir pour peser les mines qu'il travaille en grand, autrement il seroit exposé à des erreurs & à perdre son tems à calculer pour réduire ses *poids*. Il est des occasions où ils ne sont pas tous nécessaires, parce que les quantités communes de quelques-uns d'entr'eux facilitent leur réduction ou comparaison. La différence qu'il y a entre les *poids* ordinaires ou réels, & ceux des essais fictifs, imaginaires ou représentans, c'est que ceux-ci sont mille fois plus petits que les *poids* réels, devant servir à peser de très-petites quantités de métaux

ou

ou de mines dont on veut avoir l'essai. Ces *poids* en petit se divisent en autant de parties de même nom que les *poids* réels employés dans les travaux en grand.

Comme les noms & les soudivisions de ces sortes de *poids* varient selon les différens pays, nous ne nous amuserons pas à entrer dans le détail immense où cette matiere nous jetteroit. Nous ne parlerons seulement que des especes les plus ordinaires. Ceux qui en souhaiteront davantage pourront examiner les *poids* en usage dans les différens pays, & les comparer avec ceux qui leur sont connus. On trouve dans les *traités des monnoies* & dans plusieurs ouvrages d'arithmétique leurs noms & leurs proportions.

2°. Le *poids* le plus commun dans les fonderies, où les métallurgistes tirent les métaux des minerais & des terres métalliques, est le quintal. On le divise en cent parties égales, quelquefois en cent dix, & même en un plus grand nombre, qu'on appelle des *livres*, en allemand *pfund*. La livre se divise en trente deux parties nommées *demi-onces*, *loth*; le loth ou demi-once en deux siciliques, & le sicilique en deux demi-siciliques ou drachmes, *quintlein*. On ne se sert pas de *poids* plus petits que ceux-ci, excepté pourtant que les essayeurs divisent encore le demi-sicilique en deux, parce qu'on est quelquefois obligé d'avoir égard à ces sortes de minuties. Mais pour peser toutes les parties dont nous venons de parler, outre un *poids* de cent livres, il faut encore avoir tous ceux qui sont nécessaires pour les différentes portions de ce quintal. Peu importe qu'on fasse usage d'un quintal de plus de cent livres; la division est toujours la même. On doit donc avoir,

1.	100 livres ou quintal.		
2.	64 livres.		
3.	32 livres.		
4.	16 livres.		
5.	8 livres.		
6.	4 livres.		
7.	2 livres.		
8.	1 livre ou 32 demi-onces.		
9.	$\frac{1}{2}$ livre ou 16.	}	loths ou demi-onces.
10.	$\frac{1}{4}$ livre ou 8.	}	
11.	$\frac{1}{8}$ livre ou 4.	}	
12.	$\frac{1}{16}$ livre ou 2.	}	
13.	$\frac{1}{32}$ livre ou 1.	}	
14.	$\frac{1}{2}$ loth ou 2.	}	demi-Sicilique ou gros.
15.	$\frac{1}{4}$ loth ou 1.	}	
16.	$\frac{1}{8}$ loth ou $\frac{1}{2}$.	}	

3°. Voici quelles sont les divisions & les noms des *poids* employés par les Métallurgistes & les Essayeurs, avec cette différence que le quintal des métallurgistes, ou celui dont on se sert dans la société pese 100 livres réelles ou plus, (§. précédent), & que celui des essayeurs ne pese qu'un gros ou demi-sicilique, ensorte qu'il n'est tout-au-plus que $\frac{1}{12800}$ du quintal ordinaire ou réel.

4°. Comme les deniers des *poids* fictifs ou d'essais sont très-petits (§. précédent), & conséquemment très-sujets à se perdre, & que l'on ne trouve pas par-tout des ouvriers capables de les réparer un essayeur doit les savoir faire lui-même; c'est ce dont je vais parler.

5°. Ces sortes de *poids* (§. 2.) se font de lames d'argent quarrées assez étendues pour recevoir la marque de leur *poids*. On commence par le *poids* de 64 livres qui est environ les deux tiers du gros réel, & on lui imprime la marque qui lui convient; celui-ci sert à régler tous les autres. On met ce *poids* (soixante-quatre livres) dans la balance d'essai garnie de ses bassins; & du côté opposé de la grenaille de plomb très-menue, ou du sable fin bien lavé, séché, & passé à-travers un tamis serré jusqu'à ce qu'on en ait l'équilibre, on ôte ensuite le *poids* & on partage également la grenaille ou le sable: on vuide l'un des bassins, se gardant bien d'y rien laisser de la grenaille; on met à la place un *poids* qui n'est que la moitié du précédent; on le marque 32 livres: on peut l'avoir préalablement ébauché dans une balance moins délicate. Si ce second *poids* surpasse de beaucoup la pesanteur de la grenaille, on lui ôte son excédent avec une lime fine; mais si cet excès est peu de chose, on se sert d'une pierre fine à aiguiser, sur laquelle on le frotte jusqu'à ce qu'on l'ait rendu capable de faire un équilibre parfait avec la grenaille, observant de le lui comparer de tems en tems. On change pour-lors les bassins pour voir si on n'est point tombé dans l'erreur, ou si la balance n'a point de défauts.

L'on continue la même manœuvre par tous les autres *poids* jusqu'à celui d'une livre. Quant à celui du quintal, on met ensemble, pour le régler, ceux de soixante-quatre, de trente deux & de quatre livres, & on le marque. La division des demi-onces se fait aisément en prenant toujours leur moitié, ainsi qu'il suit. Le *poids* d'une livre étant une fois bien réglé, l'on mettra en équilibre avec lui un fil d'argent très-droit, recuit au feu, & parfaitement cylindrique. On le divisera en deux parties égales, à l'aide d'un rapporteur & d'un coin bien tranchant, chaque moitié sera un *poids* de demi-livre ou de seize demi-onces. Si l'on en divise une en deux, chaque nouvelle division sera un *poids* de huit demi-onces ou loths, & ainsi de suite jusqu'au gros, *voyez la table du* §. 2. On se servira des segmens de ce cylindre pour ajuster les petites lames d'argent sur lesquelles on aura empreint le caractere des demi-onces.

Il n'est pas nécessaire d'avoir des divisions du *poids* au-delà d'une demi-once: car les drachmes sont déja de très-petits segmens du fil d'argent que l'on est obligé d'applatir légerement, & de courber pour avoir l'aisance de les prendre. On se sert de points pour marquer le nombre des drachmes, ou bien l'on se contente de reconnoître leur *poids* au rang qu'ils occupent & à leur grandeur. On a aussi une quantité de *poids* assez considérable pour faire aisément toutes les parties du quintal.

6°. On a souvent besoin d'un quintal qui pese plus d'un gros réel; on peut facilement en faire un, selon les regles que nous avons prescrites au §. précédent, de tel *poids* que l'on voudra. Il est cependant à propos qu'il soit en proportion avec le petit quintal fictif, comme, par exemple, qu'il lui soit comme deux ou quatre sont à un, parce qu'alors le plus petit peut en faire partie avec toutes ses divisions.

7°. On vérifie les *poids* neufs ou l'on s'assure si les vieux n'ont contracté aucun défaut par l'usage en comparant les grandes quantités aux petites; comme, par exemple, le quintal avec les *poids* de soixante-quatre, trente-deux & quatre livres, celui de soixante-quatre livres avec celui de trente-deux, & deux autres de seize livres, & ainsi des autres. Il est à propos d'avoir deux *poids* pour chaque division du quintal & l'on doit goûter cet avis que, comme l'on a beaucoup de peine & d'ennui à ajuster la grenaille, il n'en coute presque pas davantage pour faire deux *poids* semblables que pour un seul.

8°. Ces *poids*, §. 5 & 6, seront tenus renfermés dans une petite boîte plate, munie d'une fermeture, & divisée en petits casserins garnis de cuir ou de drap chacun aura son rang marqué, afin qu'on puisse l'avoir sous sa main. On se gardera bien d'en mettre deux ensemble, car le frottement ne manqueroit pas de leur faire perdre leur justesse.

Quelques artistes ont coutume de faire leurs *poids*, §. 5, en commençant par le plus petit, & d'aller ainsi en le multipliant jusqu'au quintal. Mais il arrive qu'ils multiplient aussi en même tems l'erreur qu'ils peuvent avoir commise dès le premier, quoique peu sensible, & qu'ils perdent ainsi toutes leurs peines; d'autres au contraire commencent par le plus grand, & éprouvent beaucoup de difficultés pour trouver les petits; car en partageant toujours par moitié, on ne peut guere aisément le *poids* de vingt-cinq livres. C'est la raison pour laquelle on doit commencer par soixante-quatre livres, & ne faire point de *poids* de cinquante livres ni de vingt-cinq, vû qu'on les peut composer de l'assemblage des autres.

9°. Le quintal réel differe en plusieurs endroits. Souvent il contient plus de cent livres, & va même jusqu'à cent dix & au-delà. Lors donc qu'un essayeur sera obligé de faire un essai de quelque matiere dont le *poids* soit en proportion avec celui du quintal réel, il ajoutera au quintal représentant autant de livres que le quintal réel en contient en sus.

10°. On se sert d'un *poids* de marc ou de demi-livre pour les essais d'or & d'argent; & pour connoître le titre des monnoies d'argent allié au cuivre ou à quelqu'autre métal. On le divise en seize demi-onces ou loths, chaque loth en quatre demi-siciliques, *quintlein*; le demi sicilique en quatre deniers, *pfenning*; & le denier en deux mailles, *heller*. On donne à cette suite représentant le marc le nom de *poids-de-semelle*, *pfenning-gewicht*.

11°. Le *poids* de marc du §. précédent n'est pas absolument nécessaire, parce qu'on peut se servir à sa pla-

ce

ce du quintal d'essai (§. 2. & 5.), en prenant le *poids* de seize livres de celui-ci pour les seize demi-onces du *poids* de femelle, qui y est représenté dans toutes ses parties. Chaque livre du quintal fictif répondra donc à une demi-once du *poids* de marc représentant: huit demi-onces à un demi-sicilique: deux demi-onces à un denier, & une demi-once à une maille.

12°. Si l'on veut avoir un *poids* de marc fictif pour allier le cuivre à l'argent, on le divise ainsi que le précédent en seize loths. Mais chaque loth est sous-divisé en dix-huit grains, & selon Georges Agricola en quatre siciliques; chaque grain en quatre parties. Le plus fort *poids* de cette suite est donc le marc, lequel peut, comme celui du §. précédent, être représenté par celui de seize livres du quintal d'essai, auquel cas la livre de celui-ci vaudra un loth de celui-là.

Le second *poids* de ce marc est petit, c'est-à-dire, le plus fort après le premier sera de huit loths; le troisieme, de quatre; le quatrieme, de deux; le cinquieme, d'un seul ou de dix-huit grains; le sixieme, d'un demi-loth ou de neuf grains. On peut encore substituer à ce dernier la demi-livre du quintal fictif. Quant à la division des grains du *poids* en question, on aura recours aux mêmes expédiens que pour les demi-onces du quintal en petit, c'est-à-dire, au cylindre d'argent (§. 5.). Son septieme *poids* sera donc de six grains; le huitieme, de trois; le neuvieme, de deux; le dixieme, d'un seul; l'onzieme, d'un demi; & le douzieme enfin, d'un quart de grain. Ces grains auront des cases particulieres, de peur qu'on ne les confonde avec les demi-onces du quintal imaginaire.

Au reste, s'il prenoit fantaisie à quelque artiste de se faire un *poids* particulier en suivant notre division, nous n'avons pas d'autres avis à lui donner que ceux que nous avons exposés au §. 5. & suivans; excepté pourtant que son principal *poids* de marc ne doit être tout-au-plus que de l'équivalent de celui de seize livres du quintal d'essai, comme nous l'avons dit aussi. Il est arbitraire à la vérité de choisir tel *poids* absolu qu'on voudra, pour lui donner les divisions reçues: mais aussi un *poids* trop considérable est contraire aux vûes de l'art, puisqu'il ne s'occupe que de travaux en petit & non en grand. On fait principalement usage en Allemagne des deux *poids* de marc du §. 5. & de celui-ci.

13°. Dans la Flandre, au lieu des *poids* exposés aux §. 11 & 12. on se sert d'un *poids* de femelle que l'on divise idéalement en douze deniers, chacun desquels est sous-divisé en vingt-quatre grains. Ces douze deniers pesent un demi-gros réel; c'est donc le *poids* que l'on donne au premier de la suite. Le second est de six deniers; le troisieme, de trois; le quatrieme, de deux; le cinquieme, d'un seul; le sixieme, de douze grains; le septieme, de six; le huitieme, de trois; le neuvieme, de deux; & le dixieme, d'un seul. On néglige les autres divisions.

14°. Quant à l'alliage de l'or par l'argent & le cuivre, on y fait usage d'un *poids* de femelle (*erratbgewicht*), que l'on divise idéalement en vingt-quatre karats (*caratb.*) Chaque karat se divise aussi imaginairement en douze grains; le premier *poids* de la suite pese donc, ainsi qu'il convient, vingt-quatre karats; le second, douze; le troisieme, six; le quatrieme, trois; le cinquieme, deux; le sixieme, un seul; le septieme, un demi ou six grains; le huitieme, trois; le neuvieme, deux; le dixieme, un grain.

Il y a encore un grand nombre d'especes de *poids*, différentes de celles dont nous venons de parler §. 1. & suivans. Mais toute l'étendue dont cette matiere est susceptible n'est point de notre plan. On peut consulter à ce sujet le septieme livre de la métallique de Georges Agricola; *Docimastiq. de* Crammer. (*D. J.*)

Poids, (*Pharmacie.*) Les Apoticaires se servoient autrefois de la livre de Médecine, qui étoit composée de douze onces, chacune moindre d'un sixieme que l'once *poids* de marc usité à Paris. Car cette once de Médecine étoit composée de huit gros ou dragmes qui n'étoient chacune que de soixante grains, au lieu que le gros *poids* de marc contient soixante-douze des mêmes grains.

Aujourd'hui les Apothicaires ne se servent plus en France & dans presque tous les pays de l'Europe, que de la livre civile ou marchande usitée dans chaque pays; & lorsque quelques auteurs désignent une quantité de quelque remede par la livre de Médecine, ils ont soin d'ajouter l'épithete *medica* au mot *libra*. Reste donc à savoir seulement quelle est la livre usitée en chaque pays. *Voyez* Livre, *Commerce*.

La livre se désigne ainsi dans les formules de Médecine par ce caractere ℔; l'once, par celui-ci ℥; le gros, par celui-ci ʒ; le tiers du gros, que les Médecins appellent *scrupule*, par celui-ci ℈; & enfin le grain, par les lettres initiales *gr.* (*b*)

Poids, *terme de Monnoie*, c'est l'épreuve de la bonté des especes de monnoie.

Ces *poids* sont ordinairement de cuivre, de plomb ou de fer; dans quelques endroits des Indes orientales, ils ne sont que de pierre: mais comme la sûreté & la bonne foi du commerce, dépendent en partie de la fidélité & de la justesse des *poids*, il n'y a guere de nation, pour peu qu'elle soit policée, qui n'ait pris des précautions pour en empêcher la falsification. La plus sûre de ces précautions est ce qu'on appelle communément l'*étalonnage*, c'est-à-dire, la vérification & la marque des *poids*, par des officiers publics sur un *poids* matrice & original, qu'on appelle *étalon*, déposé dans un lieu sûr, pour y avoir recours quand on en a besoin. Cet usage est de la premiere antiquité. En Angleterre, l'étalon, est gardé à l'échiquier; & tous les *poids* de ce pays-là sont étalonnés sur ce pié original, conformément à la grande charte. En France, le *poids-étalon* se garde dans le cabinet de la cour des monnoies. (*D. J.*)

Poids originaux, (*Monnoie.*) ce sont des *poids* de cuivre avec leurs boîtes de même métal, assez proprement travaillés, & que le roi Jean qui régnoit en 1350 fit faire. On les a mis en dépôt à la cour des monnoies à Paris, & on s'en sert en cas de nécessité pour régler tous les autres *poids*. (*D. J.*)

Poids, *clous au*, (*Clouterie.*) Les clous au *poids*, dans le négoce de Clouterie, sont plus forts que les broquettes, & commencent où elles finissent; ils vont depuis deux livres jusqu'à quarante livres au millier. Ils s'achetent presque tous à la somme, composée de douze milliers; dans le détail on les vend ou à la livre, ou au compte. (*D. J.*)

Poids du sanctuaire, (*Théologie.*) expression fort usitée dans l'Ecriture. Moïse parle souvent du *poids du sanctuaire*, lorsqu'il est question de marquer un *poids* juste, public & sûr.

Plusieurs savans ont prétendu que ce *poids du sanctuaire* étoit plus fort que le *poids* ordinaire. D'autres au contraire ont donné un plus grand *poids* au *poids* commun qu'au *poids du sanctuaire*. Ils sont encore partagés sur la valeur & sur le *poids* de ces deux sicles, & sur la distinction qu'il y a à faire entre le sicle du sanctuaire & le sicle public, ou le sicle du roi ou le sicle commun. *Voyez* Sicle.

Les uns croient que le *poids du sanctuaire* & le *poids* du roi sont mis par opposition au *poids* des peuples étrangers comme les Egyptiens, les Chananéens, les Syriens. D'autres veulent que le *poids* du roi signifie le *poids babylonien*, & que par le *poids du sanctuaire* il faut entendre le *poids* des Juifs.

Les meilleurs critiques soutiennent que la distinction du *poids du sanctuaire* & du *poids* public est chimérique; que toute la différence qu'il y a entre ces deux *poids* est celle qui se trouve entre les étalons qui se conservent dans un temple ou dans une maison de ville, & les *poids* étalonnés dont se servent les marchands & les bourgeois. On voit par les *Paralipom. liv. I. c. xxiij. v. 29.* qu'il y avoit un prêtre dans le temple qui avoit soin des *poids* & des mesures: *super omne pondus & mensuram*. Et Moïse ordonne, *Levitic. xxvij. 25.* que toutes choses estimables à prix d'argent seront estimées sur le pié du *poids du sanctuaire*. D'ailleurs il ne marque point de différence entre ce *poids* & le *poids* public. Ni Josephe, ni Philon, ni saint Jérôme, ni aucun ancien ne marquent cette distinction prétendue du *poids* du temple & du *poids* du peuple.

Au reste la coutume de conserver les étalons des *poids* & des mesures dans les temples n'étoit pas particuliere aux Hébreux. Les Egyptiens, au rapport de saint Clément d'Alexandrie, avoient dans le college de leurs prêtres un officier dont la fonction étoit de reconnoître toutes les mesures, & d'en conserver les mesures originales. Les Romains avoient la même coutume. Fannius, parlant de l'amphore, dit:

Amphora fit cubitis, quam ne violare liceret,
Sacravêre Jovi Tarpeio in monte Quirites.

Et Justinien, par sa *novelle CXXVIII. c. xv.* ordonna que l'on gardesnit les *poids* & les mesures dans les églises des Chrétiens. Calmet, *Dict. de la Bibl. tom. III. pag.* 240.

Poids

Poids du sanctuaire se prend aussi, dans un sens figuré & moral, pour un jugement exact & rigoureux. Peser ses actions au *poids du sanctuaire*, c'est examiner scrupuleusement si elles sont conformes à la loi, sans les flatter, ou se déguiser ce qu'elles peuvent avoir de vicieux.

POIDS, (*Critiq. sacrée.*) dans la vulgate *pondus*, *onus*; ce *mot* se prend au figuré pour la grandeur des choses; cette grandeur, en parlant du bonheur à venir, est opposée à la *légereté* des afflictions de cette vie, dans la *II. aux Corinthiens*, *iv.* 17. Les Hellénistes se servent de ce *mot* pour marquer la force, la puissance, le nombre. *Une pesante troupe*, [illegible]; *I. Macch. j.* 18. c'est une puissante armée. Ailleurs, je louerai Dieu parmi un grand peuple; *Ps. xxxv. xviij.* & *Ps. xxxix.* selon les septante: il y a dans l'original un *peuple pesant*, [illegible], *voyez* PESANT.

Poids veut dire aussi *travail*, *fatigue*; *Matt. xx.* 12. nous avons supporté toute la fatigue du jour, *portavimus* pondus *diei*, [illegible]. 3°. Ce *mot* désigne une charge, une commission pénible: pourquoi soutiens-je seul la charge de tout le peuple? pondus *universi populi*. 4°. Il signifie *punition*, *châtiment*: j'étendrai sur Jérusalem la punition de la maison d'Achab; *IV. des Rois*, *xxj.* 13. pondus *domûs Achab*. 5°. Il marque aussi la proportion des peines: je vous jugerai dans un rapport juste entre la peine & la faute, *ponam in pondere judicium*; *Isaïe*, *xxviij.* 17. (*D. J.*)

POIG, (*Géog. Hist. nat.*) riviere de la Carniole, qui prend sa source dans une montagne qui est à une lieue de Adelsberg, & qui se perd tout-d'un coup sous terre dans une grotte souterreine d'une étendue immense, & dans laquelle on peut se promener l'espace de plusieurs lieues. Le bruit que font les eaux de cette riviere ainsi absorbée est très-fort; elle va de-là reparoître dans un endroit appellé *Planina*, après quoi elle se perd encore une fois sous une roche, & enfin elle se remontre encore, & alors elle prend le nom de *Laubach*.

POIGNARD, s. m. (*Hist. mod.*) dague ou petite arme pointue que l'on porte à la main, à la ceinture, ou qu'on cache dans la poche.

Ce mot vient de *poignée*. Le *poignard* étoit autrefois fort en usage, mais aujourd'hui il n'y a que des assassins qui s'en servent. *Voyez* ASSASSIN.

Les duélistes se battoient ci-devant à l'épée & au *poignard*; les Espagnols s'y battent encore. Le maniement de l'épée & du *poignard* fait encore une partie de l'exercice que l'on apprend des maîtres en fait d'armes.

Les Turcs, & sur-tout les Janissaires, portent à la ceinture un *poignard*.

POIGNARD, (*Littérat.*) Le *poignard* étoit la marque du pouvoir souverain des empereurs; ils le faisoient porter par le préfet du prétoire. En effet Lampride a remarqué dans la vie de Commode, que ce prince fit trois préfets du prétoire, contre la coutume, l'un desquels étoit affranchi, & portoit le *poignard* devant lui; ensorte qu'on l'appelloit *libertus à pugione*.

Quelquefois l'empereur portoit lui-même ce *poignard*, comme on peut le voir dans Tacite, où Vitellius se déposant lui-même de l'empire, tira le *poignard* qu'il portoit à son côté; comme un titre qu'il avoit sur la vie des citoyens, & le remit entre les mains du consul Celius Simplex, qui étoit présent à cette action.

Galba, dans Suétone, portoit son *poignard* pendu au col. Si nous en croyons Xiphilin, on se moquoit à Rome de voir ce prince tout cassé & tout usé de vieillesse, & d'ailleurs tout noué de gouttes, portant une arme qu'il ne pouvoit manier, & qui ne lui servoit que d'un fardeau inutile & embarrassant. Et certes il ne sied guère qu'à un jeune prince de repondre, comme fit Charles IX. aux principaux seigneurs de sa cour, qui sollicitoient ardemment la charge de connétable après la mort d'Anne de Montmorency: *Je n'ai que faire de personne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.* Cet exemple de Galba peut servir à confirmer la vérité de ces beaux vers:

Ceux à qui la chaleur ne bout plus dans le veines,
En vain dans les combats ont des soins diligens.
Mars est comme l'Amour, ses travaux & ses peines
Veulent de jeunes gens.

Richelet. (*D. J.*)

POIGNÉE, s. f. (*Gramm.*) ce que la main peut contenir. Prenez une *poignée* de laine, &c. une *poignée* de gens, &c.

Poignée se dit aussi de la partie par laquelle on prend une épée, une canne, &c.

POIGNÉE, BARRE A POIGNÉE, *partie du métier à bas*. Voyez *l'article* MÉTIER A BAS.

POIGNÉE, *terme d'Emballeur*. Ce terme signifie une certaine oreille ou pointe de toile que les emballeurs laissent aux quatre coins d'un ballot, pour le pouvoir remuer facilement.

POIGNÉE, *en terme de Fourbisseur*, est proprement cette partie ovale d'une garde que la main emballe en tenant l'épée. Les *poignées* étoient autrefois toutes remplies de tresses d'or ou d'argent; mais à cette mode ont succédé les *poignées* pleines ou de même maniere, qui sont encore aujourd'hui les plus recherchées.

On fait aujourd'hui les *poignées* de bois, que l'on entoure d'un fil d'or, d'argent ou de cuivre; ces fils d'or ou d'argent sont filés l'un sur l'autre, & entourent en spirale le corps de la *poignée*, laquelle par ce moyen est remplie d'inégalités semblables à celles d'une lime, ce qui l'affermit d'autant plus dans la main de celui qui s'en veut servir. C'est aussi pour cette raison que l'on fait le noyau quarré. Les *poignées* de métal au contraire par leur poli, échappent des mains plus facilement.

POIGNÉE, (*Graveur-Ciseleur.*) Les graveurs en cachets appellent *poignée* un morceau de bois rond de deux à trois pouces de diametre, & de trois à quatre pouces de longueur, sur le bout duquel ils mettent le ciment dans lequel ils enfoncent à chaud le cachet, qui se trouve par ce moyen solidement affermi sur la *poignée*. *Voyez dans les Planches & leur explication*, la *poignée*, la cachet, dont la queue est dans la *poignée*; le ciment qui l'environne, qui est composé d'une partie de poix grecque, & d'une autre de brique pulvérisée. Toutes les matieres bitumineuses mêlées avec des sables, sont également propres à faire ce ciment, qui doit être facile à fondre, & très-dur après qu'il est refroidi; mais on choisit celle dont l'odeur est plus supportable, ou qui est à meilleur marché.

C'est une chose digne de remarque, que dans tous les arts lorsque les ouvriers ont à opérer sur de petites pieces, ou que leurs doigts ne sauroient tenir fermement, qu'ils se servent de différentes tenailles, *poignées*, valets, ou autres inventions, dont les uns retiennent le petit corps sur lequel ils veulent opérer par une sorte de soudure, comme par exemple la *poignée* des Graveurs, qui est le sujet de cet article; d'autres seulement par la pression de quelques parties de l'ouvrage entre d'autres parties de la machine qui sert à les tenir comme, par exemple, l'étau, *Voyez* ÉTAU. Le même besoin qui fait que nos ouvriers se servent encore de ces inventions, est celui qui jadis les a fait inventer.

POIGNÉES dont les *Facteurs d'orgue* se servent pour tenir les fers à souder avec lesquels ils soudent les tuyaux & autres pieces de plomb ou d'étain dont l'orgue est composée, sont des demi-cylindres de bois *D E*, *fig.* 28. *Pl. d'orgue*, convexes-concaves. Pour faire des *poignées* on prend une petite buche de bois de chêne bien ronde, & assez grosse pour remplir la main; on coupe cette buche par tronçons d'environ un demi-pié de long: chaque tronçon, que l'on fend en deux parties égales, selon le fil du bois & le diametre de la buche, fait une *poignée*. Lorsque les deux moitiés sont séparées, on creuse dedans avec un ciseau une espece de gouttiere *E* qui doit occuper toute la longueur de la *poignée*; ces gouttieres reçoivent le manche ou la queue du fer à souder *ABC*, qui doit entrer juste dedans, afin que lorsque l'on serre les deux *poignées* l'une vers l'autre, le fer ne puisse échapper. Après que les deux moitiés de la *poignée* sont faites, on colle un morceau de peau qui joint les deux parties ensemble, afin de ne point les dépareiller.

POIGNÉE, *en terme de Metteur en œuvre*, est une moitié de fuseau sur le gros bout de laquelle on met du ciment pour y affermir les pierres qu'on veut travailler; l'autre bout allant toujours en diminuant, entre dans la boule à sertir, *voyez* BOULE A SERTIR. *Voyez Pl. du Metteur en œuvre*.

POIGNÉE, *en terme d'Orfevre en grosserie*, c'est la partie d'un chandelier sur laquelle est la place de la main quand on veut le transporter. La *poignée* commence ordinairement & finit par un panache. *Voyez* PANACHE.

POIGNÉE, (*Salines.*) Ce terme est en usage dans le négoce de la saline, & signifie *deux morues*. Ainsi l'on dit une *poignée de morue*, pour dire *deux morues*. En France les morues se vendent sur le pié d'un certain nombre de *poignées* au cent, & ce nombre est plus ou moins grand, suivant les lieux. A Paris, le cent est de cinquante-quatre *poignées* ou cent huit morues; à Orléans, à Rouen, & dans tous les ports de Normandie, le cent est de soixante-six *poignées*, ou cent trente-deux morues. A Nantes, & dans tous les autres ports du royaume, le cent est de soixante-deux *poignées*, ou cent vingt-quatre morues. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

POI-

POIGNET, s. m. (*Gramm.*) l'endroit où la main finit & où le bras commence, & où se fait le mouvement de la main.

POIGNET, *terme de Lingere*, c'est la partie de la chemise ou d'autre ouvrage de toile où sont les arrieres-points & les pommettes.

On appelle aussi *poignets* des fausses manches qu'on met dans quelques pays, pour conserver propres les manchettes & les *poignets des chemises*. (*D. J.*)

POILS, s. m. (*Anatomie.*) ce qui croît sur la peau de l'animal en forme de filets déliés. *Voyez* PEAU.

Il y a de deux sortes de *poils*; les uns dont nous parlerons plus loin, naissent de leur propre bulbe dans la graisse; les autres sont plus courts, & ne percent pas la peau, ils paroissent venir des papilles; mais soit qu'ils en viennent ou de plus loin, c'est-à-dire de la membrane cellulaire, ils ont une tige molle qui se distingue sous l'épiderme, s'éleve au-dessus de la peau, trouve une propre fossette dans l'épiderme, entre dans un entonnoir quelquefois long de deux lignes, & de la surface de l'épiderme arrive au *poil*; & ne faisant qu'un tout avec ce même petit entonnoir, de creux cylindrique, se change ainsi en *poil*, qui pour cette raison suit l'épiderme lorsqu'on l'arrache.

Presque tous les auteurs n'ont décrit que les *poils* plantés dans la graisse; ils se démontrent beaucoup plus facilement qu'ailleurs, à la tête & au pubis; & les animaux n'en ont que de cette espece, suivant Malpighi, Chirac, &c. Il y a dans la membrane adipeuse des bulbes ou follicules propres, d'où le *poil* prend son origine, étant d'abord elliptiques; ils deviennent pointus & grêles vers la peau, ou ronds de toutes parts. Le bulbe reçoit des artérioles, de petites veines, ces nerfs qui se divisent tous dans la membrane du bulbe; &, suivant Chirac, des fibrilles tendineuses qui viennent de la peau. Du sein du bulbe s'éleve la tige cylindrique & molle du *poil* que forment la membrane extérieure du bulbe & la moëlle contenue en dedans, avec les parties internes du bulbe, de laquelle naissent divers filamens très-fins, qui se joignent en une seule tige. Cette moëlle est, dit-on, coupée de rides transverses & inégales quand la tige parvient à la peau; elle se fait un trou ou dans la peau, ou au-travers de quelque papille, ou d'une glande sebacée, & alors elle entre dans sa gaîne, comme on l'a dit; elle a deux enveloppes, dont l'externe est fournie par l'épiderme, l'autre est fournie par le bulbe; ce que je ne crois pas qu'ait observé Malpighi, lui qui a cependant vû les tuyaux élémentaires de l'enveloppe du *poil*. Les *poils* viennent solitaires le plus souvent dans l'homme, par paquets dans les oiseaux; ils ne naissent pas seulement dans la graisse sous cutanée, mais souvent dans celle qui se trouve dans les diverses parties internes du corps, dans l'ovaire, dans l'épiploon, dans la matrice, dans l'estomac & ailleurs.

Tous les quadrupedes sont des animaux à *poils*; parmi les oiseaux, les uns ont des poils qui poussent toujours, & aux autres ils ne poussent que lorsqu'ils sont jeunes. L'homme n'a qu'un petit nombre de *poils* courts, excepté à la tête. Les gens malpropres qui ne changent pas de linge, qui vivent dans les forêts, sont velus comme des satyres. c'est par cette raison qu'on voit quelquefois des femmes qui ont de la barbe: on en a vu qui avoient tout le visage & tout le corps couvert de *poils*. Dans les pays chauds, les animaux ont peu de *poils*, qui tombent facilement; & c'est dans les pays froids qu'on trouve ces belles peaux d'ours & de renards. Les negres qui habitent la zone torride ont peu de *poils*; ils sont courts & cotonneux. L'histoire ne nous rapporte cependant pas que les Lapnois & ceux de la Groënlande soient plus velus que nous, quoique la barbe, & sur-tout les cheveux soient plus abondans & plus clairs dans le Nord.

M. Winslow fait venir l'huile qui enduit les *poils* du bord même de la fossette qui lui donne passage; & cela paroît devoir être toutes les fois que le *poil* se fait jour par un follicule. Porrius cite des trous très-fins, par lesquels transude la moëlle interne même; il met les plus grands au bulbe, & les petits vers la pointe du *poil*: mais personne ne les a vûs, ni l'auteur même, si ce n'est dans les *poils* de cochon. Chirac dit que la membrane même du bulbe est glanduleuse; ce qu'il y a de certain, c'est que les glandes cutanées abondent par-tout où il y a des *poils*. Ce liniment gras dont j'ai parlé étoit nécessaire aux *poils*; s'ils se sechent, ils se fendent & meurent, ce qui s'observe fréquemment dans les cochons. Mais qu'arrive-t-il dans cette autre maladie nommée *plica*? Il se fait une si grande secrétion aux bulbes des cheveux, qu'ils deviennent d'une longueur demesurée, longs de quatre aunes quelquefois; & se fendant faute de nourriture, ils laissent passer le sang: preuve certaine qu'il se fait une succession continuelle d'une très-grande partie de la moëlle qu'ils reçoivent du bulbe. L'accroissement naturel des cheveux vient de cette moëlle qui pousse sans cesse & monte par la structure vasculeuse de la moëlle, comme il arrive ordinairement dans les plantes, & prend elle-même un accroissement continuel de celui de l'épiderme, de son enveloppe extérieure. L'augmentation de la résistance fait que les *poils* se resserrent insensiblement en pointe conique: ces figures qu'on nous donne de *poils* branchus ou à nœuds, sont des fautes des observateurs, ou des effets de maladies; à moins que ces nœuds ne soient peut-être dans quelques animaux. Les crins dont certains auteurs font mention, ne paroissent pas plus vraissemblables. La couleur des cheveux vient de celle de la moëlle qui les nourrit; leur écorce est de la même couleur que l'épiderme. Lorsqu'on vient au monde, les cheveux sont blonds, & blanchissent dans la vieillesse, avec une transparence, effet du desséchement. Dans les lievres, les ours & les renards des Alpes & du Nord, on voit assez communément les *poils* devenir blancs peu-à-peu en hiver, & reprendre en eté leur premiere couleur. Le cheveu au reste devient peu-à-peu de blanc jaune, brun, cendré, noir, à-moins que ces gradations ordinaires ne soient interrompues & troublées par des accidens subits, comme la terreur, qui fait blanchir les cheveux dans une seule nuit, suivant Boyle & Borelli.

La tête transpire bien autrement que les autres parties, à cause de la grande quantité des follicules. Comme les *poils* retiennent la matiere de la transpiration, ils forment une chaleur humide fort amie des poux qui s'y amassent, quand on néglige de se peigner. Les *poils* transpirent-ils eux-mêmes? Telle est la conjecture de Kaaw. Porrius tâche de le démontrer, mais la nature même de la chose suffit pour nous en convaincre. Si le suc médullaire qui parcourt toute l'étendue du *poil*, depuis sa racine jusqu'à son extrémité ne s'exhaloit pas, que deviendroit-il? Cela n'est-il pas prouvé par les places vuides des *poils*, que Malpighi a vûs pleins d'air? On a vû dans les *poils* mêmes, non-seulement des animaux chauds, tels que les chats, mais dans ceux de la tête de l'homme; on a vû, dis-je, sortir des étincelles d'une lueur transparente; phénomene singulier observé par nombre d'auteurs, & dont la cause n'est pas encore connue. On connoît cette maladie nommée *athézéme*; elle a son siége dans les ampoules des *poils*, ou huileuses, ou sébacées, qui ne déchargent point leurs sucs, parce que leurs orifices sont bouchés; & comme il en vient toujours de nouveaux par les artères, elles se gonflent d'une façon énorme. Dans la phrénésie, dans les maux de tête; en un mot, si on sent trop de chaleur, il est utile de se faire raser les cheveux; il faut s'en donner garde à ce qu'on dit dans la *plica*, parce que la liqueur qui se consumoit en cette moëlle superflue de cheveux, croupit, rentre, & va attaquer les yeux & autres parties nobles, & les os mêmes. Et cette théorie est fondée, ajoute-t-on, sur l'expérience. Un auteur parle d'un moine aveugle qui se guérit en se faisant faire la barbe, sans la laisser jamais croître, suivant sa coutume. Est-il bien vrai que les *poils* soient entre chaque partie, comme autant de piquets faits pour les tenir séparées & ne pas troubler leurs fonctions? Je crois plutôt qu'il n'y a aucuns *poils*, où le tact est très-fin, où l'on sue souvent, & où par conséquent l'arrangement des papilles & des vaisseaux cutanés est fort nécessaire. L'homme a-t-il eu des *poils*, pour se couvrir comme les bêtes, quand la société lui refusoit d'autre habit? je le crois au pubis comme à l'anus, cette intention de la nature me paroît évidente. Spigel a observé autrefois, que le dos des brutes & la poitrine de l'homme sont couverts de *poils*; chacun pour se garantir des injures de la pluie & des vents qui agissent toujours plus sur la poitrine de l'homme que sur le dos.

POIL, (*Anat.*) les *poils* contre nature, qu'on trouve quelquefois en différens endroits du corps dans les parties intérieures de l'homme, ne se nourrissent point comme les *poils* de la peau; ils n'ont point de racines; ils ne sont point adhérens aux parties; ils y sont simplement collés, & on les en détache facilement. Enfin, on les trouve dans des parties grasses, ou confusément mêlés avec une matiere onctueuse. Ainsi l'origine de ces *poils* pourroit bien être une matiere grasse & onctueuse, qui ayant séjourné dans des follicules, s'épaissit au point nécessaire pour faire des brins velus ou soyeux, lorsque cette matiere a été filée par des trous excréteurs, ou par des pores. (*D. J.*)

POIL, (*Science microscop.*) Malpighi a trouvé que les *poils* des animaux étoient composés d'un grand nombre de tubes extrèmement petits; c'est en examinant la criniere & la queue d'un cheval, & les soies d'un verrat,

qu'il

qu'il a fait cette découverte. On distingue fort aisément ces tubes vers le bout des *poils* où ils paroissent plus ouverts, & il en a quelquefois compté plus de vingt. Dans les pointes des herissons qui sont de la nature des *poils*, il apperçut ces tubes fort clairement, & il y vit des valvules & des cellules médullaires.

Il y a aussi dans les *poils* de plusieurs animaux, des lignes, qui dans les uns sont transversales, dans les autres spirales, & de couleur noirâtre. Les *poils* d'un rat sont de cette espece, ils paroissent comme s'ils avoient des articulations semblables à celles de l'épine du dos; ils ne sont pas unis, mais dentelés par les côtés, & terminés par une pointe d'une finesse inconcevable. Les *poils* du ventre sont moins opaques & plus propres au microscope.

Les *poils* des hommes, des chevaux, des brebis, des cochons, *&c.* sont composés de fibres creusées en tubes, longues & minces, ou de plus petits *poils* entourés d'une écorce; par ce moyen un *poil* fendu paroît semblable à un bâton qui s'est rompu en frappant; ils ont des racines de différentes figures en différens animaux; ils s'alongent par impulsion, & sont plus épais au milieu qu'aux deux bouts.

Les *poils* des cerfs indiens sont percés de part en part; ceux des cerfs d'Angleterre paroissent couverts d'une écorce écailleuse. Les moustaches des chats, coupées en travers, ont quelque chose au milieu qui ressemble à la moëlle du sureau. Les pointes du porc-épic ou du hérisson, ont aussi une moëlle blanchâtre & étoilée; & le *poil* de l'homme coupé de la même maniere, présente une grande variété de vaisseaux qui ont des figures fort singulieres.

Les *poils* tirés de la tête, des sourcils, des narines, de la main, & des autres parties du corps paroissent différens, tant dans les racines que dans les *poils* même, & varient comme les différentes especes d'un même genre de plante. (*D. J.*)

POIL DES INSECTES. (*Scienc. microscop.*) on trouve plusieurs especes d'insectes qui sont revêtus de *poils*; quelquefois très-visibles, & quelquefois si fins qu'on ne peut les voir qu'à l'aide d'une bonne loupe. Les insectes n'ont pas de *poils* dans toutes les parties de leurs corps. Quelques-uns en ont à la tête, où ils font l'effet que les barbes font aux plumes; dans d'autres le corcelet est tout couvert de *poils* antérieurement; d'autres ont la partie postérieure de leur dos toute velue. L'on découvre encore dans quelques-uns des *poils* sur leurs aîles, tant inférieures que supérieures, & sur leurs jambes. Les *poils* de divers insectes sont roides & cassans; c'est ce qui rend les piquures de ceux des chenilles si incommodes, & qui a fait regarder ces insectes comme venimeux.

Ces *poils* sont de différentes couleurs, qui changent cependant lorsque les insectes vieillissent, & qu'ils sont prêts à former leur coque; c'est sur-tout dans ces derniers cas, où les insectes cessent de manger, & vont se disposer à changer d'état, qu'il arrive quelquefois des changemens très-considérables à leurs *poils*. De bons observateurs ont remarqué des chenilles d'un *poil* naturellement très-blanc, & qui se change alors en noir en moins de quelques heures.

Les *poils* sont clair-semés sur quelques-uns; sur d'autres assez abondans, & d'autres en sont hérissés. Il y a des insectes qui sont ornés de brosses, les unes quarrées, les autres rondes; en d'autres les *poils* égalisés par le haut, ressemblent aux aigrettes de verre que les Turcs portent à leurs turbans, ou se terminent en pointe comme l'extrémité d'un pinceau. L'on en voit dont les *poils* sont si gros, si piquans, qu'on les peut appeller des *épines*.

Chacune de ces épines se divise encore quelquefois en plusieurs branches dures, & souvent si petites, qu'elles ne tombent pas sous les sens. Elles sont pareillement de différentes couleurs, comme on le remarque dans les diverses especes de chenilles épineuses: chacune de ces épines n'a pas le même nombre de branches; les unes en ont trois, d'autres quatre, ou même plus; leur position est aussi très-différente. Dans les uns, les épines sont placées autour de chaque anneau sur une même ligne; dans d'autres, elles y sont placées sur deux lignes différentes obliquement, & toujours à des distances si égales, qu'on diroit qu'elles ont été mesurées dans la derniere exactitude.

Ces *poils* & ces épines ont leur usage; ils garantissent tels insectes d'un trop grand frottement, qui ne pourroit qu'endommager leur peau; ils servent d'armes aux autres qui les emploient à piquer leurs ennemis avec assez de force. Enfin, parmi ceux qui vivent sous l'eau, il y en a qui y renferment entre leur *poil* une bulbe d'air qui leur sert pour remonter plus facilement sur l'eau. (*D. J.*)

POILS, (*Chimie*) *poils* & cheveux. *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

POIL, (*Commerce.*) filets déliés, qui sortent par les pores de la plûpart des animaux à quatre piés, & qui servent de couverture à toutes les parties de leur corps.

Il se fait en France, en Angleterre, en Hollande & ailleurs, un commerce & une consommation prodigieuse de plusieurs sortes de *poils*, qui s'emploient en diverses especes de manufactures. Les uns sont filés, & les autres encore tels qu'ils ont été levés de dessus la peau des animaux qui les ont fournis.

Les principaux sont le castor ou bievre, la chevre, le chameau, le lapin, le lievre, le chien, le bœuf, la vache & le veau. *Savary.* (*D. J.*)

POILS, (*Jardinage.*) les *poils* qu'on voit à nombre de végétaux, ne sont point surement des parties superflues, ainsi que plusieurs jardiniers se l'imaginent; elles servent ainsi que dans les animaux, pour la transpiration de leurs trachées & pour l'écoulement de leurs superfluités; rien, comme l'on sait, n'est inutile dans la nature.

POIL DE CHEVAL: le *poil* que les Académistes & les Maréchaux appellent vulgairement la *robbe du cheval*, fait un des principaux objets de leur science. *Voyez* CHEVAL.

Si le *poil* d'un cheval, & sur-tout celui qui est autour du cou, & sur les parties découvertes, se trouve lisse, poli & serré, c'est une marque de santé & d'embonpoint: mais s'il est rude, hérissé & bigarré, il marque de la froideur, de la pauvreté, ou quelque défaut interne. Pour lisser, polir & adoucir le *poil* d'un cheval, il faut le tenir chaud, le faire suer souvent & le bien étriller chaque fois.

Le fanon ou toupet de *poil* qui vient au derriere du boulet de plusieurs chevaux, sert à en défendre la partie qui s'avance quand il marche dans des chemins pierreux, ou dans le tems de gelée. Quand il y avoit quelqu'endroit chauve ou dégarni, ou que le *poil* y étoit trop court, les anciens maréchaux avoient coutume de le laver avec de l'urine d'un jeune homme, & ensuite avec une lessive de chaux vive, de céruse & de litharge. Les modernes ont plusieurs méthodes différentes; les uns lavent ces parties avec une décoction de racine d'althéa ou de guimauve, les autres avec du lait de chevre, dans lequel on a broyé de l'agrimoine. Quelques-uns frottent les parties avec de la semence d'ortie pilée, avec de l'eau de miel & du sel; d'autres les bassinent avec du jus d'oignon ou de rave; d'autres avec une composition d'alun, de miel, de crotte de chevre, & de sang de porc; d'autres avec la racine de lis blancs bouillie dans l'huile: d'autres avec du goudron, de l'huile d'olives & du miel; & d'autres enfin avec des coquilles de noix pulvérisées, & mêlées avec du miel, de l'huile & du vin.

Pour ôter le *poil* de quelqu'endroit, on y applique un emplâtre fait de chaux vive bouillie dans l'eau, auquel l'on ajoute de l'orpiment.

La largeur d'un *poil* fait la quarante-huitieme partie d'un pouce, en fait de mesure.

Poil planté ou *poil piqué*, se dit quand on voit le *poil* du cheval tout droit, au lieu d'être couché à son ordinaire, c'est signe que le cheval a froid, ou qu'il est malade.

Poil lavé, *voyez* LAVÉ. *Souffler au poil*, *voyez* SOUFFLER.

Avoir toujours l'éperon au poil, se dit du cavalier qui picote sans cesse le *poil* de son cheval avec les éperons, ce qui est un défaut.

POIL DE LAINE, (*Plumassier.*) duvet que fournit l'autruche: il y en a de deux sortes, l'un fin & l'autre gros, dont le premier entre dans la fabrique des chapeaux communs, & l'autre sert à faire les lisieres des draps blancs les plus fins, pour être destinés à teindre en noir. (*D. J.*)

POIL DE VELOURS; on appelle *poil de velours*, la chaîne qui sert à faire la barbe du velours. *Voyez* FABRIQUE DU VELOURS.

POIL *des étoffes en soie & en dorure*; on appelle *poil des étoffes de soie*, la chaîne qui sert à faire le figuré des étoffes où l'on en a besoin, ou celle qui sert à lier les dorures.

POIL, *terme de Fauconnerie*; mettre l'oiseau à *poil*, c'est le dresser à voler le gibier à *poil*.

POILLIER, s. m. (*Architect.*) grosse piece de fer qui porte la fusée & la meule dans un moulin; c'est sur cette piece que pose la poilette, qui est un vaisseau de gros fer dans lequel on met la graisse. (*D. J.*)

POINCILLADE, s. f. *poinciana*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur est composée ordinairement de cinq pétales disposés en rond, & au milieu desquels il y a une touffe d'étamines recourbées. Le pistil sort du calice qui est divisé en cinq feuilles, dont l'inférieure est crochue & pliée en gouttiere; ce calice devient dans la suite une silique applatie & dure, qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme des semences arrondies, minces & séparées les unes des autres par des cloisons. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante, remarquable par la beauté de ses fleurs, est le *frutex pavoninus, sive crista pavonis*, de Breynius, cent. 1. 61. *acacia orbis americani altera, flore pulcherrimo*, hort. reg. Paris. *Erythroxylon indicum minus, spinosum, colutæ foliis, siliquis angustioribus, flore ex luteo & rubro eleganter variegato*, Parad. bat. prodr. 333.

Cet arbrisseau étranger a six ou sept piés de haut. Son écorce est unie & purpurine pendant qu'il est jeune. Ses feuilles sont oblongues, attachées plusieurs sur une côte de couleur purpurine, & toutes armées dans le haut d'une épine crochue en maniere d'hameçon. Ses fleurs sont d'une grande beauté, & rangées jusqu'à cinquante en un long épi, qui vient aux sommités des branches; elles brillent par leur couleur purpurine tirant sur le rouge. Chacune de ses fleurs portée sur un pédicule purpurin, est composée de plusieurs pétales disposés en rond, avec dix étamines au milieu, fort longues, courbes, purpurines, soutenues d'un calice découpé profondement en cinq parties. Il leur succede une grande silique, plate, dure, couleur de chataigne en-dehors, blanche endedans, formée de deux cosses qui contiennent des semences presque rondes, cougeâtres, enfermées séparément dans une loge, qui est séparée par des cloisons. Cette plante croît en plusieurs lieux de l'Amérique. (*D. J.*)

POINÇON, *outil de divers artisans*; les Relieurs de livres, Papetiers, Tailleurs, Tapissiers, Selliers, Bourreliers, Couturieres, &c. ont un petit outil de fer emmenché de bois, qu'ils appellent un *poinçon*, dont ils se servent pour percer des trous dans les différentes matieres, cuirs, étoffes, cartons, qu'ils emploient dans leurs ouvrages.

Les Couteliers nomment pareillement un *poinçon* ce petit outil d'acier poli, quelquefois percé par le haut en forme d'aiguille, qu'ils mettent assez souvent dans un même etui avec une paire de ciseaux.

Le *poinçon* des maîtres Layetiers est ordinairement un bout de vieille lame d'épée très-appointée & effilée sur le grès, avec un manche de bois grossierement fait. *Savary*. Voyez *les articles suivans*. (*D. J.*)

POINÇON DE MAÇON, (*Architect.*) est un outil fait en forme de clou sans tête, pointu quarrément par un bout, de la longueur de vingt à trente pouces, ou plus, selon le besoin, pour faire des petits trous dans un mur.

POINÇON A PIQUER, *outil d'Arquebusier*; c'est un *poinçon* quarré fort aigu qui sert aux Arquebusiers pour marquer un trou avant de le percer, ils posent ce *poinçon sur la piece*, & avec un marteau ils frappent dessus jusqu'à ce que le *poinçon* ait marqué un petit trou.

POINÇON A ARRÊT. Les *Artificiers* appellent ainsi un instrument qui ne differe d'un *poinçon* ordinaire que parce qu'il est traversé près de sa pointe par une grosseur qui l'empêche de pénétrer plus avant qu'il ne faut pour percer un carton d'une certaine épaisseur, sans entrer dans la matiere combustible qu'il contient.

POINÇON A AIGUILLE ou *à rapetisser*. *Voyez l'article* METIER A BAS.

POINÇON, *en terme de Bijoutier*; cet outil arrondi par un bout est une pointe très-courte, dont on se sert pour marquer la place où l'on doit percer & commencer les trous dans les pieces minces. *Voyez Pl. d'Horlogerie*.

POINÇON, *instrument de Bourrelier*; c'est un outil de fer d'environ vingt pouces de longueur fait comme une espece de bouton garni d'une tête ronde par un bout, & de l'autre terminé en pointe. Le *poinçon* est à-peu-près de la grosseur du pouce par en-haut, & va en diminuant de grosseur jusqu'à l'autre extrémité: cet instrument sert pour agrandir les trous des souspentes, qui ont déja été formés par l'emporte-piece. *Voyez les fig. Pl. du Bourrelier*.

POINÇON, *en terme de Cardier*; c'est un morceau de fer pointu & garni d'un manche de bois, dont on se sert pour faire les trous par lesquels les peaux sont accrochées aux pointes qui regnent le long du pointeur. *Voy.* POINTEUR. *Voyez les figures*.

POINÇON A ARRIERE-POINT, *terme & outil du Ceinturier*, qui leur sert pour marquer la distance à laquelle il faut piquer en arriere-point. Ce *poinçon* est fait comme les autres, & a les dents placées toutes droites, rondes & point tranchantes. *Voyez les fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon en coquille, qui leur sert à découper en feston dentelé des enjolivemens pour les cartouches. Cet outil est fait par en-haut comme les autres *poinçons*, mais le bas est fait en demi-cercle, & a des petites dents tranchantes qui découpent & forment des festons dentelés à de la peau qui se colle sur les cartouches. *Voyez les fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon à croisette, outil qui sert aux Ceinturiers pour former sur leur ouvrage un dessein, pour ensuite le faire piquer. Cet outil est exactement fait comme le *poinçon* à dent de rat, excepté que les dents sont tranchantes, & que les dents du *poinçon* à croisette ne sont faites que pour marquer.

Poinçon à dent de rat, autre outil de ceinturier, qui lui sert pour faire des enjolivemens pour les cartouches. C'est un morceau de fer de la longueur de quatre pouces, rond par la tête, gros d'environ un pouce, large & plat par en-bas de la largeur de trois pouces, qui est garni de petites dents tranchantes, ressemblantes à des dents de rat. *Voyez la fig. Pl. du Ceinturier*.

Poinçon à onde, à croisette, outil de ceinturiers qui leur sert pour former des desseins sur leurs ouvrages, pour ensuite les faire piquer. Cet outil est exactement fait comme les autres *poinçons*, & ne differe que par la figure qu'il donne à l'ouvrage, & qu'il n'a point les dents tranchantes.

Poinçon à faire des plumes, outil qui leur sert pour marquer sur leur ouvrage un dessein qui ressemble à la barbe d'une plume, & qu'ils font couvrir ensuite avec de l'or ou de l'argent.

POINÇON ou *aiguille*, (*Charpent.*) c'est la piece de bois de bout où sont assemblées les petites forces & le faîte d'une forme. C'est aussi en-dedans des vieilles églises qui ne sont pas voutées, une piece de bois à plomb, de la hauteur de la montée du ceintre, qui étant retenue avec des étriers & des boulons, sert à lier l'entrait avec le tirant.

On nomme encore *poinçon* l'arbre d'une machine sur lequel elle tourne verticalement, comme d'une grue, d'un gruau, &c. (*D. J.*)

POINÇON, *en terme de Chauderonnier*, est un morceau de fer aceré à tête, & dont l'autre extrémité pointue sert à percer les pieces qu'on veut clouer ensemble, comme calendes, &c. *Voyez les Pl. du Chauderonnier & leur explic.*

POINÇON, (*Manufact.*) chaque marchand drapier a son *poinçon*, sur lequel est gravé son nom ou son chiffre pour marquer les étoffes qu'ils envoyent aux apprêts, afin d'empêcher qu'elles ne soient changées contre d'autres par inadvertance ou par malice.

Il y a aussi des *poinçons* dans chaque manufacture pour apposer aux draps & autres étoffes le plomb de fabrique. *Dictionn. de comm.*

POINÇON, (*Commerce.*) est en quelques endroits de France, & particulierement à Nantes & en Touraine, une mesure pour les liquides.

Le *poinçon* dans la Touraine & le Blaisois est la moitié d'un tonneau d'Orléans & d'Anjou.

A Paris c'est la même chose que la demi-queue. *Voy.* QUEUE. A Rome il contient treize boisseaux. *Voyez* BOISSEAU. *Dict. de comm.*

POINÇON, se dit *dans l'Ecriture*, d'un instrument propre à percer toutes les pieces d'un dossier pour y insérer des lasses, & les unir ensemble: le manche de cet instrument ressemble assez à un cône, & le fer ou l'acier qui y est attaché à une grosse aiguille de tapisserie, à l'exception qu'il a à sa partie supérieure un bouton au lieu d'une fente.

POINÇON, est *parmi les Cloutiers d'épingle*, un morceau d'acier à un des bouts duquel on a pratiqué un trou creux & exactement concave, pour y faire les clous à tête ronde. *Voyez* CLOUS A TÊTE RONDE.

POINÇON, *chez les mêmes ouvriers*, se dit d'un morceau de fer enfoncé dans une pesée de plomb, dont la tête gravée d'un petit trou, tombe directement sur l'enclume, & forme la tête de l'épingle en la pressant fortement. *Voyez* MÉTIER, & *les fig. Pl. de l'Epinglier*. Le *poinçon* entre par sa partie supérieure dans le canon du contre-poids, *figure de la même Planche*.

POINÇON, se dit encore *parmi les Epingliers*, de petites pointes de fer de différentes grosseurs, dont on se sert pour faire les trous aux filieres pour le tirage.

POINÇON, est aussi *en terme d'Epingliers*, un outil d'acier rond, dont la pointe qui n'est pas aiguë, mais un

peu

peu arrondie, sert à former dans les enclumes & les *poinçons* du métier une cavité hémisphérique qui sert à former la tête de l'épingle. *Voyez les figures, Planches de l'Epinglier.*

POINÇON, *en terme d'Eperonnier*, signifie un morceau de fer obtus dont on se sert pour rapprocher deux parties éloignées, & qu'on veut rabattre l'une sur l'autre.

POIÇON D'ENLEVURE, *chez les mêmes ouvriers*, signifie encore un *poinçon* monté sur son manche, comme la tranche l'est sur le sien. *Voyez* TRANCHE. On s'en sert pour former un trou dans la branche d'enlevure, & à ébaucher le banquet. *Voyez* BANQUET.

POINÇONS A DÉCOUPER, (*outils de Ferblantiers.*) ce sont des petits morceaux de fer longs de deux pouces, ronds & gros d'un demi-pouce par en-haut; il y en a qui représentent des cœurs, des étoiles, des croissans, des carreaux, des fleurs-de-lis, &c. Ils sont tous tranchans par en-bas, & servent pour entailler les figures qu'ils portent sur des feuilles de fer blanc. *Voyez les figures, Planches du Ferblantier*, où l'on a représenté les différentes sortes de *poinçons*.

Les Ferblantiers se servent encore d'un *poinçon* qui est un petit morceau de fer long de deux pouces, & gros comme le petit doigt, qui a la tête ronde & plate, & le bas fort aigu; il sert pour piquer les grilles de espes.

POINÇONS A LETTRE, GRAVURE DES, *pour les caracteres d'Imprimerie.* La beauté de l'impression dépend principalement de celle des caracteres qui servent à les former; celle des caracteres dépend de la perfection des *poinçons*: c'est une affaire de goût & de dessein.

Pour graver les *poinçons*, qui sont du meilleur acier que l'on puisse trouver, le dessein de la lettre étant arrêté, comme on le voit dans les *fig.* à la lettre *B* majuscule que nous avons prise pour exemple, qui est composée de parties blanches & de noires; les premieres sont creuses & les secondes saillantes. Pour former les parties creuses, on commence par former un contre *poinçon* d'acier de la forme des parties blanches. *Voyez les figures dans les Planches de la Gravure*, qui représente le contre-*poinçon* de la lettre *B*. Ce contre-*poinçon* bien dressé sur la pierre à l'huile, & trempé dur & un peu revenu du recuit, pour qu'il ne s'égrene pas facilement, est entierement achevé.

Présentement pour faire le *poinçon*, on prend de bon acier d'une grosseur convenable, que l'on fait rougir au feu pour le ramollir; on le coupe par tronçons de deux pouces & demi ou environ de longueur; on arrondit un des bouts qui doit servir de tête, & on dresse bien à la lime l'autre bout; en sorte que la face soit bien perpendiculaire à l'axe du *poinçon*; ce qu'on connoît en le passant dans l'équerre à dresser sur la pierre à l'huile, ainsi qu'il sera expliqué ci-après.

On observe aussi de bien dresser deux longues faces du *poinçon*, qui sont celles qui doivent s'appliquer contre les parois internes de l'équerre à dresser; on fait quelque marque ou repere sur une de ces faces. Cette marque a deux usages; 1°. celui de faire connoître le haut ou le bas de la lettre, selon qu'elle est placée à l'un de ces deux côtés du *poinçon*; 2°. à faire que les mêmes faces du *poinçon* regardent à chaque fois qu'on le remet dans l'équerre, les faces de l'équerre vers lesquelles elles étoient tournées la premiere fois, ce qu'il est très-essentiel d'observer, sans quoi on ne parviendroit jamais à dresser la face du *poinçon* où doit être la lettre.

Le *poinçon* ainsi préparé, on le fait rougir au feu; on le met ensuite dans un fort étau de serrurier où on l'affermit en serrant la vis; on présente ensuite sur la face du *poinçon* qui est en-haut, le contre-*poinçon* qu'on enfonce à coups de masse d'une ligne ou environ, dans le corps du *poinçon*, qui reçoit ainsi l'empreinte du creux de la lettre. Cette opération faite, on retire le contre-*poinçon* & le *poinçon* de dedans l'étau; on le dresse sur la pierre à l'huile avec l'équerre, & on dessine avec une pointe d'acier bien aiguë, le contour extérieur des épaisseurs de la lettre, & on emporte l'excédent avec des limes, observant de ne point gâter le contour de la lettre que l'on dresse sur la pierre à l'huile pour emporter les rebarbes que la lime fait autour de la lettre, que l'on finit à la lime & au burin, jusqu'à ce qu'il ne reste de la face qui est la base du *poinçon*, que la *figure B*, ou autre, si c'est une autre lettre. *Voyez la figure* qui représente le poinçon de la lettre *B*, entierement achevé, où on voit que la lime a abattu en talud l'excédent du *poinçon* sur la figure extérieure de la lettre.

L'équerre à dresser, représentée dans les *fig.* est un morceau de bois ou de cuivre formé par deux parallélipipedes *A B C D*, *A B E F*, qui se joignent à angle

droit, à la ligne *A B*; en sorte que lorsque l'équerre est posée sur un plan, comme *les figures* le représentent, cette *figure A B*, y soit perpendiculaire; la partie inférieure de l'équerre, est une semelle d'acier bien dressée sur la pierre à huile, qui doit être elle-même parfaitement droite. On place le *poinçon* dans le vuide de l'équerre, où on l'assujettit en le pressant avec le pouce, pendant que les autres doigts pressent l'équerre extérieurement. On fait glisser le tout sur la pierre à huile, sur laquelle est étendue une légere couche d'huile d'olive, la pierre use à-la-fois la semelle de l'équerre & la partie du *poinçon* qui porte sur elle; mais comme l'axe du *poinçon* conserve toujours le parallélisme avec l'arrête angulaire *A B* de l'équerre, qui conserve parfaitement à cause de la grande étendue de sa base, la direction perpendiculaire au plan de la pierre, il suit que le *poinçon* la conserve aussi, & qu'il est dressé, en sorte que le plan de la lettre est perpendiculaire à son axe.

On trempe ensuite le *poinçon* pour le durcir; on le fait un peu revenir pour qu'il ne soit pas sujet à s'égrener, en marquant les matrices. C'est de cette opération que dépend la bonté; car si il est trop dur, il se brise facilement, & c'est du tems perdu que celui qu'on a employé à le façonner. Si il est trop tendre, les angles de la lettre s'émoussent; il faut recommencer à le tailler & limer.

Tous les *poinçons* des lettres majuscules d'un même corps, doivent avoir exactement la même hauteur; on les égalise au moyen d'un calibre qui est un morceau de léton plat, dans lequel est une entaille d'une longueur égale à la hauteur qu'on veut donner au caractere, & que la lettre du *poinçon* doit remplir exactement; en sorte qu'après que les caracteres sont fondus, leurs sommets & leurs bases se trouvent précisément dans les mêmes lignes, ainsi que l'exemple suivant le fait voir. A B C D E F G H I K L M N O P Q R S T V U X Y Z. Les lettres minuscules doivent être calibrées aussi très-exactement; en sorte que toutes celles qui n'ont point de queues, soient en ligne droite, & que les queues de celles qui en ont, ayent toutes la même longueur: a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u x y y z, &c. Les *poinçons* servent aux Fondeurs de caracteres, pour imprimer les matrices qui sont des morceaux de cuivre de rosette bien dressés sur toutes leurs faces, dans l'une desquelles on fait entrer le *poinçon* à coups de marteau d'une ligne ou une ligne & demie de profondeur: le métal n'est enfoncé que par les parties saillantes du *poinçon*; ce qui fait un creux au fond duquel est la face de la lettre, parfaitement semblable à celle du *poinçon*. On dresse ensuite les faces de la matrice, en sorte que la face supérieure soit exactement parallele à celle de la lettre, & les deux faces latérales perpendiculaires à celle-ci, & paralleles entre elles; celle de dessous est parallele à celle de dessus, & a deux entailles. *Voyez les figures dans les Pl.* de la fonte des caracteres d'Imprimerie, & *l'article* MATRICE & MOULE des Fondeurs de caracteres, dans lequel les matrices doivent s'ajuster exactement.

POINÇONS, on appelle ainsi *en terme de Fondeur de caracteres*, un petit barreau d'acier d'environ 2 pouces de long, au bout duquel est gravée une lettre en relief, c'est-à-dire que les parties qui forment la lettre sont plus élevées que les autres qui sont plus basses. *Voyez les figures, Pl.* de la gravure, qui représentent le *poinçon* de la lettre B, & l'*article* GRAVURE DES POINÇONS A LETTRE.

POINÇON, pour les *monnoies* ou *médailles*, quand on fait des médailles au marteau, & sans se servir du balancier, ou autres machines. On appelle *pile, coins & trousseau*, les *poinçons avec lesquels on les marque.*

POINÇONS, dont se servent les *Graveurs en cachets*, ce sont des morceaux d'acier qui sont de différentes formes & grosseurs, & dont l'un des bouts est gravé en relief. Ils représentent tous différens objets, comme fleurs de lys, fleurons de couronnes, houppes de chapeaux de cardinaux, casques de front, de trois quarts, ou de côtés ou de profils, en idinetes, petites feuilles, feuilles de panaches, suppôts de toutes sortes, pieces de blason, &c. Ces ouvriers en ont tous en grande quantité, & sont néanmoins obligés d'en faire tous les jours de nouveaux pour le besoin. *Voyez les fig. Pl. de la Gravure* qui représentent un *poinçon* sur lequel est gravé une fleur de lys en relief. Ces *poinçons* sont fabriqués au ciselet & à la lime, & sont trempés après qu'ils sont achevés.

POINÇON A RIVER, (*Horlogerie. Pl. de l'Horlogerie & leur explic.* les Horlogers font usage de cet outil pour river les roues sur leurs pignons: voici comment ils s'en servent. Ils appuient sa partie *V* sur la riviure, & pressent avec un doigt la rainure, *r*, contre la tige du pignon;

ensuite ils frappent sur le *poinçon* en *A* à petits coups de marteau, & en tournant la roue. *Voyez* BANC A RIVER.

Il y a deux sortes de *poinçons à river*; les uns, que l'on appelle *poinçons à couper*, sont tranchans en *r*; dans les autres, que l'on nomme *poinçons à rabattre*, la partie *rV*, comme dans la *fig.* forme un angle droit avec la longueur *VA*.

POINÇON, *en terme de Layetterie*, c'est un morceau de lame d'épée monté sur un manche de bois, dont les Layetiers se servent pour percer leurs planches. *Voyez les fig. Pl. du Layettier*.

POINÇON, *terme de Manege*, pointe de fer fichée dans un manche de bois, pour piquer un cheval à la croupe; c'est ainsi qu'on donne les aides à un cheval sauteur. (*D. J.*)

POINÇON, (*Maréchal.*) on appelle ainsi dans les maneges un petit bout de bois rond, long de 5 à 6 pouces, pointu par le bout, & quelquefois armé & terminé par une pointe de fer, dont on se sert pour exciter les chevaux à sauter entre deux piliers. *Voyez* PILIER.

POINÇON, (*Marine.*) c'est la principale piece de bois qui soutient les grues, engins & autres machines à élever des fardeaux. Ce *poinçon* est assemblé par le bout d'en-bas, à tenon & à mortaise dans ce qu'on appelle *la sole assemblée à la fourchette*, & il est appuyé par l'échelier & par deux liens en contrefiche. *Voyez* GRUAU.

POINÇON A DÉCOUVRIR, *en terme de Metteur en œuvre*, c'est un morceau de fer quarré, & aigu par le bout dont on se sert pour découvrir un ouvrage. *Voyez* DÉCOUVRIR, *voyez les Pl. du Metteur en œuvre*.

POINÇON A SERTIR, c'est une espece de ciselet graîné dont les *Metteurs en œuvre* se servent pour rabattre & serrer les sertissures avec le marteau à sertir, sur le filetis des pierres. *Voyez les Pl. du Metteur en œuvre*.

Les Metteurs en œuvre se servent encore d'un *poinçon à grains*; c'est un *poinçon* rond, & creux en forme de perloir, avec lequel on forme les grains d'entre-deux du serti, & les têtes des griffes: il y en a de toutes grosseurs. Cette opération se fait avec la main, en appuyant la main sur le manche du *poinçon*, & non avec le marteau; n'étant question que d'achever de donner la forme exacte à ces petits grains qui sont déjà tous formés à l'outil.

POINÇON, *à la monnoie*, sur lequel on a gravé en relief les differentes figures, effigies, armes, inscriptions, lettres, *&c.* qui doivent produire & être dans les quarrés ou matrices avec lesquels les flancs doivent être frappés ou marqués.

Les Monnoyeurs ont trois sortes de *poinçons*; les premiers contiennent en entier & relief l'effigie; les seconds qui sont plus petits, contiennent chacun une partie des armes, comme une fleur de lys, la couronne la branche de lauriers, *&c.* & la troisieme espece de *poinçon*, contient les lettres, chiffres, differens, *&c.* Par l'assemblage de toutes ces empreintes la matrice est formée.

Quant à la maniere de graver, tremper & estamper les *poinçons*, *voyez la* GRAVURE EN ACIER.

POINÇON, (*Art numismatique chez les anciens.*) la forme des *poinçons* qu'on employoit pour les medailles étoit ronde, ovale ou quarrée, de 3 & de 4 à 5 lignes de diametre. Ces *poinçons* étoient gravés en creux & à rebours, afin que leur impression rendît en relief & dans le sens naturel, les figures & les lettres dont ils étoient chargés. (*D. J.*)

POINÇON A POINT, (*Orfevre.*) c'est un morceau de fer aigu sur lequel on cherche le milieu d'une piece en la mettant en équilibre. *Voyez* POINT, *voyez les Pl.*

POINÇON, outil dont les *Relieurs* se servent pour piquer les cartons & pour endosser; ils doivent être d'acier.

POINÇON, (*Outil de Sculpteur.*) les Sculpteurs, surtout ceux qui travaillent sur les métaux, & qui jettent des figures en fonte ou en plomb, ont des *poinçons* d'acier bien acerés, pour les reparer au sortir des moules. Les Sculpteurs en marbre & en pierre en ont aussi; mais ils les appellent communément des *pointes*. Il y en a néanmoins un qu'ils appellent spécialement *poinçon*, qui est d'acier renforcé par le bout par lequel on le frappe, & pointu en demi-rond par l'autre. (*D. J.*)

POINÇON, (*Outil de Serrurier.*) les Serruriers sont ceux de tous les ouvriers qui se servent de *poinçons*, qui en ont de plus de différentes sortes. Ils en ont pour percer à froid, ceux-ci conservent le nom de *poinçons*; pour les autres, on les appelle des *mandrins*.

Des *poinçons* à froid, il y en a de quarrés, de ronds & en ovale, pour percer les ouvrages chacun suivant sa figure. Les *poinçons* plats, qu'on appelle communément *poinçons à piquer*, servent à piquer les rouets des serrures & autres pieces limées en demi rond. Il y a d'autres *poinçons* à piquer, dont se servent les Arquebusiers, avec lesquels ils ouvrent les trous des pieces qu'ils veulent forer ou fraser. Ceux-ci ont une petite pointe, ou cône pointu très-acéré, qui fait une ouverture raisonnable à la piece sur laquelle on le frappe.

Les *poinçons* barlongs servent à percer les trous des piés des ressorts, des coques, & autres pieces de cette façon. Les contre-*poinçons* des Serruriers ont autant de façons qu'il y a de *poinçons*, & servent à contre-percer les trous & à river les pieces. Outre ces *poinçons* à percer, il y a encore ceux qu'ils appellent *poinçons à emboutir*, & *poinçons à relever rosettes*: ces deux sortes leur servent à travailler le fer en relief sur le plomb, ou sur quelqu'autre matiere, comme est le mastic des Orfevres: ce sont des especes de ciselets. (*D. J.*)

POINÇON, (*Soierie.*) pointe de fer qui sert à piquer les ensuples, afin d'y mettre les pointes d'aiguille.

POINÇON, (*Sucrerie.*) ou un bâton long d'un pié, avec lequel on perce la tête des formes à sucre pour les faire purger. (*D. J.*)

POINÇON, *en terme de Cornetier-Tablettier*, est un outil de fer trempé aigu par son extrémité, large un peu plus haut & tourné en demi-cercle, & se terminant par une queue qui passe dans une poignée placée à plat ou transversalement, si le *poinçon* a la pointe en-bas. Cet outil sert principalement à percer les galiers pour les mettre en paquets. *Voyez* GALIERS. *Voy. les Planches*.

POINÇON, (*Tailland.*) Le *poinçon* du taillandier est un outil fait d'un morceau de fer acéré par le bout, & qu'il emploie à percer tant à froid qu'à chaud. Il y en a de différentes formes & grosseurs.

En général, on donne le nom de *poinçon* à tout instrument pointu, qui sert à former une marque ou une empreinte sur quelque chose que ce soit. Il y en a un qu'on appelle *poinçon à emboutir*. *Voyez* EMBOUTIR.

Le *poinçon* se fait comme les ciseaux à couper les métaux. On prend une barre de fer de la longueur & de la grosseur convenable. On l'acere d'un bout & on lui donne la forme qu'on veut. Cela fait, on le trempe, & l'on s'en sert.

POINÇON, (*Tailleur.*) est un petit outil de fer d'une certaine longueur, rond, & qui se termine en pointe. Les *poinçons* sont emmanchés de bois & servent aux Tailleurs, Selliers, Tapissiers, Couturieres, *&c.* pour faire des trous dans les différentes matieres qu'ils travaillent.

POINÇON, *outil de Vannier*, c'est une grosse cheville de fer, pointue par un bout, avec une forte tête de l'autre.

POINDRE, v. neut. (*Gram.*) Il se dit du jour & de l'herbe. Le jour commence à *poindre*. L'herbe commence à *poindre* ou à sortir de terre. Je ne sai s'il ne se dit pas aussi de la douleur. J'ai au côté une douleur qui me *poind*, écrit le *Dict. de Trév.* mais il faut écrire *poing*; car ce mot *poing* vient de *pungere*, poigner & non *poindre*.

POING, s. m. Il se dit de la main fermée. Donner un coup de *poing*. Il se dit aussi de la main ouverte; & le *poing* est la partie comprise depuis l'endroit où la main s'attache & se meut jusqu'à l'extrémité des doigts. Couper le *poing*. Il est quelquefois synonyme à *poigner*.

On dit un flambeau de *poing*, pour un flambeau qu'on porte à la main. Un oiseau de *poing*, &c.

POING, on dit, *en Fauconnerie*, voler de *poing* en fort.

POINT, s. m. (*Gramm.*) ce mot vient du verbe *poindre*, qui signifie *piquer*; & il conserve quelque chose de cette signification primitive dans tous les sens qu'on y a attachés. On dit le *point* ou la *pointe du jour* pour en marquer le premier commencement, parce que le commencement frappe les yeux comme une *pointe*, ou qu'il est à l'égard du jour entier, ce que le point est à l'égard de la ligne. L'extrémité d'une ligne s'appelle *point* parce que si la ligne étoit d'une matiere insécable, son extrémité pourroit servir à *poindre*. Un *point* de côté cause une douleur semblable à celle d'une piqure violente & continue, *&c.*

En Grammaire, c'est une petite marque qui se fait avec la *pointe* de la plume posée sur le papier comme pour le piquer. On se sert de cette marque à bien des usages:

1°. On termine par un *point* toute la proposition dont le sens est entierement absolu & indépendant de la proposition suivante; & il y a pour cela trois sortes de *points*: le *point* simple, qui termine une proposition purement expositive; le *point* interrogatif, ou d'interrogation, qui termine une proposition interrogative; & qui se marque ainsi ?; enfin le *point* admiratif, ou d'admiration, que l'on nomme encore *exclamatif*, ou d'*exclamation*,

sion; & que j'aimerois mieux nommer *point pathétique*, parce qu'il se met à la fin de toutes les propositions pathetiques ou qui énoncent avec le mouvement de quelque passion; il se figure ainsi !

2°. On se sert de deux *points* posés verticalement, ou d'un *point* sur une virgule, à la fin d'une proposition expositive, dont le sens grammatical est complet & fini; mais qui a avec la proposition suivante une liaison logique & nécessaire. Pour ce qui regarde le choix de ces deux ponctuations & l'usage des deux *points* dont on vient de parler. *Voyez* PONCTUATION.

3°. On met deux *points* horisontalement au-dessus d'une voyelle, pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précede, avec laquelle on pourroit croire qu'elle feroit une diphtongue, si l'on n'en étoit averti par cette marque qui s'appelle *diérèse*, comme dans *Saül*, qui sans la diérèse, pourroit se prononcer *Saul*, comme nous prononçons *Paul*. J'ai exposé en parlant de la *lettre* I, l'usage de la dièrèse, & j'y ai dit qu'un second usage de ce signe est d'indiquer que la voyelle precédente n'est point muette comme elle a coutume de l'être en pareille position, & qu'elle doit se faire entendre avant celle où l'on met les deux *points*; qu'ainsi il faut écrire *aiguïlle*, *contiguïté* afin que l'on prononce ces mots autrement que les mots *anguille*, *guidé*, où l'*u* est muet. Mais c'est de ma part une correction abusive à l'orthographe ordinaire; si l'on écrit *aiguïlle* comme *contiguïté*, on prononcera l'un comme l'autre, ou en divisant la diphtongue *ui* du premier de ces mots, ou en l'introduisant mal-à-propos dans le second. Il faut donc écrire *contiguité*, *ambiguë*, à la bonne heure; l'*u* n'y est point muet, & cependant il n'y a pas diphtongue: mais je crois maintenant qu'il vaut mieux écrire *aigüille*, *Güise* (ville); en mettant la dièrèse sur l'*u*, elle servira à marquer sans équivoque que l'*u* n'est point muet comme dans *anguille*, *guise* (fantaisie), & n'empêchera point qu'on ne prononce la diphtongue, parce qu'elle ne sera pas sur la seconde voyelle. *Cujusvis hominis est errare, nullius nisi insipientis in errore perseverare*. Cic. *Philipp. XII.* 2.

4°. On dispose quelquefois quatre *points* horisontalement dans le corps de la ligne, pour indiquer la suppression, soit du reste d'un discours commencé, & qu'on n'acheve pas par pudeur, par modération, ou par quelqu'autre motif, soit d'une partie d'un texte que l'on cite ou d'un discours que l'on rapporte. *Quos ego.... sed motos præstat componere fluctus*. Virg. Æn. *I.* 139.

5°. Enfin la crainte qu'on ne confondît l'*i* écrit avec un jambage d'*u*, a introduit l'usage de mettre un *point* au-dessus c'est une inutilité qu'on ne doit pourtant pas abandonner, puisqu'elle est consacrée par l'usage.

Les Hébraïsans connoissent une autre espece de *point* qu'ils appellent *points-voyelles*, parce que ce sont en effet des *points* ou de très-petits traits de plume qui tiennent lieu de voyelles dans les livres hébraïques. On connoît l'ancienne maniere d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guere que les consonnes, parce que l'usage très-connu de leur langue fixoit chez eux les principes de la lecture de maniere à ne s'y pas méprendre. Depuis que ces langues ont cessé d'être vivantes, on a cherché à en fixer ou à en revivifier la prononciation, & l'on a imaginé les *points-voyelles* pour indiquer les sons dont les consonnes écrites marquoient l'explosion. Ainsi le mot דבר, *dbr*, se prononce de différentes manieres & à des sens différens, selon la différence des *points* que l'on ajoute aux consonnes dont il est composé: דָּבָר, *dâbâr* signifie *chose* & *parole*; דֶּבֶר, *dèbèr*, signifie *peste*, *ruine*; דֹּבֶר *dôbèr*, veut dire *bercail*, &c. Avant l'invention des *points-voyelles*, l'usage, la construction, le sens total de la phrase, la suite de tout le discours, servoient à fixer le sens & la prononciation des mots écrits.

Il y a trois classes différentes de *points-voyelles*, cinq longs, cinq brefs, & quatre très-brefs. Les cinq longs sont appellés:

Kamets, ou *â* long, comme	בָ, *bâ*;
Tseré, ou *ê* long, comme	בֵ, *bê*;
Chirik long, ou *î* long, comme	בִי, *bî*;
Kholem, ou *ô* long, comme	בוֹ, *bô*;
Schourek, qui est *ou*, comme	בוּ, *bou*;

Les cinq brefs sont appellés:

Phatach, ou *à* bref, comme	בַ, *bà*;
Segol, ou *è* bref, comme	בֶ, *bè*;
Chirik bref, ou *ì* bref, comme	בִ, *bì*;
Kamets-kateph, ou *ò* bref, comme	בָ, *bò*;
Kibbuts, *ù* bref, comme	בֻ, *bù*;

Les quatre très-brefs sont appellés:

Schéva, ou *e* bréviffime, comme	בְ, *be*;
Kateph-phatach, ou *a* très-bref, comme	בֲ, *ba*;
Kateph-segol, ou *é* très-bref; comme	בֱ, *bé*;
Kateph-kamets, ou *ò* très-bref, comme	בֳ, *bò*.

Outre qu'il est très-aisé dans un si grand nombre de signes si peu sensibles, de confondre ceux qui sont les plus différenciés, il y en a qui different très-peu, & le *kamets* ou *â* long est précisément le même que le *kamets-kateph*, ou *o* bref. D'ailleurs l'emploi de tous ces signes entraîne des détails innombrables & des exceptions sans fin, qu'on ne saisit & qu'on ne retient qu'avec peine, & qui retardent prodigieusement les progrès de ceux qui veulent étudier la langue sainte.

Après avoir examiné en détail toutes les difficultés & les variations de la lecture de l'hébreu par les *points-voyelles*, Louis Cappel (*Crit. sacr. l. VI. c. ij.*), remarque que les *points* étant une invention des Massorèthes, dont l'autorité ne doit point nous subjuguer, les regles de la grammaire hébraïque doivent être d'après les mots écrits sans *points*, & qu'il faut conséquemment retrancher toutes celles qui tiennent à ce système factice. Il ajoute que dans la lecture il ne faudroit avoir égard qu'aux lettres matrices, *matres lectionis*, אהוי; mais que comme elles manquent très-fréquemment dans le texte, cette maniere de lire lui paroît difficile à établir. Voici sa conclusion: *Age sane punctationi massorethicæ eatenus adhæreamus, quatenus neque certior, neque commodior vocales ad vocum enuntiationem necessarias designandi ratio usque hodie inventa est; atque ex consequenti eam tradendæ & docendæ grammaticæ rationem sequamur quæ illi punctationi innititur, neque temere eam convellamus aut sollicitemus, nisi forte aliquis aliam rationem certiorem & commodiorem inveniret punctandi*.

Au lieu d'imaginer un système plus simple de *points-voyelles*, M. Masclef, chanoine de la cathédrale d'Amiens, inventa une maniere de lire l'hébreu sans *points*. Cette méthode consiste à supposer après chaque consonne la voyelle qu'on y met dans l'épellation alphabétique. Ainsi comme le ב se nomme *beth*, on suppose un *é* après cette consonne; comme le ד s'appelle *daleth*, on y suppose un *a*, &c. דבר, ou *dbr* doit donc se lire *daber*. Ce système révolta d'abord les savans, & cela devoit être ainsi: 1°. C'étoit une nouveauté, & toute nouveauté allarme toujours les esprits jaloux, & ceux qui contractent fortement & aveuglément les habitudes: 2°. ce système réduisit à rien toutes les peines qu'il en avoit coûté aux érudits pour être initiés dans cette langue, & il leur sembloit ridicule de vouloir y introduire de plain-pié & sans embarras, ceux qui viendroient après eux. On fit pourtant des objections que l'on crut foudroyantes; mais dans l'édition de la grammaire hébraïque de Masclef, faite en 1731 par les soins de M. de la Bletterie on trouve dans le second tome, sous le titre de *novæ grammaticæ argumenta ac vindiciæ*, tout ce qui peut servir à établir ce système & à détruire toutes les objections contraires. Aussi le Masclefisme fait-il aujourd'hui en France, & même en Angleterre, une secte considérable parmi les hébraïsans: & il semble qu'il est à souhaiter d'en voir hâter les progrès.

Les Massorethes avoient encore imaginé d'autres signes pour la distinction des sens & des pauses, lesquels sont appellés dans les grammaires hébraïques écrites en latin, *accentus pausantes & distinguentes*, & gardent en françois le nom de *points*. Ils ont encore, pour la plûpart, tant de ressemblance avec les *points voyelles*, qu'ils ne servent qu'à augmenter les embarras de la lecture; & Masclef, en souhaitant qu'on introduisît notre *ponctuation* dans l'hébreu, en a donné l'exemple. Puisque nos signes de *ponctuation* n'ont aucun équivoque, & sont d'un usage facile: *iis non uti*, dit Masclef (*Gramm. heb. cap. j. n°. 5.*) *nihil aliud est quam, inventa pane, glande vesci*. (*B. E. R. M.*)

POINT,

POINT, *en Géométrie*, c'eſt, ſelon Euclide, une quantité qui n'a point de parties, ou qui eſt indiviſible. *Voyez* QUANTITÉ & INDIVISIBLE, *&c.*

Wolf définit le *point* ce qui ſe termine ſoi-même de tous côtés, ou ce qui n'a d'autres limites que ſoi-même. C'eſt ce que l'on appelle autrement le *point mathématique*: quelques-uns prétendent qu'on ne le conçoit que par imagination, c'eſt-à-dire, qu'il n'exiſte pas réellement hors de l'eſprit; mais qu'y a-t-il de plus réel dans la matiere ou dans les dimenſions des corps que leurs limites ou leurs extrémités? Une ligne n'a-t-elle pas deux bouts ou deux termes; or ce ſont ces termes que l'on appelle *points*? *Voy.* là-deſſus le premier tome des inſtitutions de Géométrie, imprimées en 1746, *pag.* 260. (*E*)

On peut dire cependant dans un autre ſens, & avec beaucoup de vérité, que le *point*, la ligne, la ſurface n'exiſtent que par une abſtraction de l'eſprit, puiſqu'il n'exiſte point réellement dans la nature de ſurface ſans profondeur, de ligne ſans largeur, & de *point* ſans étendue. Tout ce qui exiſte a néceſſairement les trois dimenſions. *Voyez* DIMENSION. Ce n'eſt que par abſtraction de l'eſprit qu'on regarde une ou deux de ces dimenſions comme non-exiſtante. Sur quoi *voyez l'article* GÉOMETRIE. (*O*)

Si l'on ſe repréſente qu'un *point* coule, il tracera une ligne; & une ligne qui couleroit engendreroit une ſurface, *&c.* Cette maniere de conſidérer la génération des dimenſions ou des propriétés des corps, paroît être le premier fondement de la Géométrie moderne, c'eſt-à-dire, de la Géométrie analytique qui fait uſage du calcul différentiel & intégral; il ſemble auſſi que la méthode des indiviſibles ſoit dans le même cas: cependant, malgré les eſpeces de miracle que produiſent ces deux méthodes, il ſubſiſte contre leurs principes des difficultés ſi fortes, que les génies les plus fins ou les plus ſublimes n'ont pû juſqu'à-préſent les réſoudre directement; auſſi beaucoup de perſonnes s'en ſervent-elles comme de ces machines qui nous montrent la durée du tems, & dont il eſt ſi commun d'ignorer les reſſorts: on ne ſauroit croire combien ces ſortes de nuages ralentiſſent le progrès des Sciences, & par conſéquent combien ils ſont contraires à l'utilité publique; il eſt impoſſible d'inventer dans les choſes que l'on ne comprend pas. Si Deſcartes avoit manifeſté tout le ſecret de ſa géométrie en la mettant au jour, on n'auroit pas eu le déſagrément de la voir, pendant près de cent ans, être l'objet des commentaires de très-bons eſprits, leſquels, après avoir épuiſé la vigueur de leur génie à expliquer des découvertes avec une juſte étendue, ſont devenus incapables d'en faire: combien d'autres, qui avoient très-bien compris les élémens de Géométrie, ont renoncé à cette belle ſcience, ou, pour ainſi dire, à cette unique ſcience de la raiſon, parce qu'ils ont ſenti que de vouloir pénétrer dans ſes profondeurs, c'eſt s'enfoncer dans des obſcurités.

Si l'on veut donc que les Sciences marchent à grands pas vers leur perfection, il faut en rendre la route la plus unie qu'il eſt poſſible, & être intimement convaincu que de perfectionner une découverte, c'eſt en faire une nouvelle: il ſeroit donc de la très-grande utilité publique que nos ſublimes géometres vouluſſent bien ſe rabattre vers les premiers principes des nouvelles méthodes; qu'ils les éclairciſſent avec tout le ſoin imaginable, & qu'ils y miſſent toute la ſagacité & la pénétration dont ils ſont capables; il nous ſemble qu'il eſt bien auſſi glorieux d'être utile au public qu'à un petit nombre de particuliers, dont on ne doit guere attendre que de la jalouſie; par-là le mérite de ces bienfaiteurs du genre humain étant plus connu, ſeroit auſſi mieux récompenſé. Revenons à notre *point*.

Une ligne n'en peut couper une autre qu'en un *point*. Trois *points* quelconques étant donnés, pourvû qu'ils ne ſoient pas en ligne droite, on pourra toujours y faire paſſer un cercle ou une partie de cercle. *Voyez* CERCLE.

Ce ſont des problèmes fort communs que de tirer une parallele, une perpendiculaire, une tangente, *&c.* d'un *point* donné. *Voyez* PARALLELE, PERPENDICULAIRE, TANGENTE, *&c.* (*E*)

On appelle, dans la haute Géométrie, *point d'inflexion*, celui où une courbe ſe plie ou ſe fléchit dans un ſens contraire à celui où elle étoit auparavant; quand elle tourne, par exemple, ſa convexité vers ſon axe ou quelqu'autre *point* fixe du côté duquel elle tournoit ſa concavité. *Voyez* COURBE & INFLEXION.

Quand la courbe revient vers le côté d'où elle eſt partie, le *point* où elle commence ce retour eſt appellé *point de rebrouſſement*. *Voyez* REBROUSSEMENT & COURBE.

En Phyſique, on appelle *point*, *punctum*, le plus petit objet ſenſible à la vûe: on le marque avec une plume, la pointe d'un compas, *&c.*

C'eſt ce que l'on appelle vulgairement un *point phyſique*, qui a réellement des parties; quoique l'on n'y ait pas d'égard, toutes les grandeurs phyſiques ſont compoſées de ces *points*. *Voyez* GRANDEUR.

Ce *point phyſique* eſt ce que M. Loke appelle le *point ſenſible*, & ce qu'il définit la moindre particule de la matiere ou de l'eſpace, que nous puiſſions diſcerner. *Voy.* VISION. *Chambers.*

POINT *ſimple d'une courbe*, eſt un *point* tel que, quelque direction qu'on donne à l'ordonnée, elle n'aura jamais en ce *point* qu'une ſeule valeur à-moins qu'elle ne ſoit tangente, auquel cas elle aura deux valeurs ſeulement. *Voyez* TANGENTE.

Point ſingulier, eſt un *point* où l'ordonnée étant ſuppoſée touchante, peut avoir plus de deux valeurs. Tels ſont les *points* d'inflexion, de ſerpentement, de rebrouſſement, *&c. Voyez ces mots.*

POINT DOUBLE, TRIPLE, QUADRUPLE, *&c.* ou en général *point multiple*, ſe dit du *point* commun, où deux, trois, quatre, *&c.* & en général pluſieurs branches d'une courbe ſe coupent. Il eſt d'abord évident que dans un pareil *point* l'ordonnée a pluſieurs valeurs égales, ſavoir deux ſi le *point* eſt double, trois s'il eſt triple, *&c.* cependant il n'en faut pas toujours conclure que ſi l'ordonnée a pluſieurs valeurs égales, le *point* eſt un *point* multiple; car ſi l'ordonnée touche la courbe en un *point* ſimple, elle y aura deux valeurs égales; ſi elle touche la courbe en un *point* d'inflexion, elle aura trois valeurs égales, *&c.*

Le caractere du *point* multiple eſt qu'en ce *point* $\frac{dy}{dx}$ ait différentes valeurs repréſentées par une équation de cette forme, $\frac{dy^m}{dx^m}+\frac{A\,dy^{m-1}}{dx^{m-1}}+\frac{B\,dx^{m-2}}{dy^{m-2}}+$ *&c.*.... $+ D=0$, car alors $\frac{dy}{dx}$ donne par les différentes valeurs la direction des différentes branches de la courbe. C'eſt là-deſſus qu'eſt fondée toute la théorie des *points* multiples. La nature de cet ouvrage ne nous permet pas de nous étendre davantage ſur ce ſujet. Il nous ſuffit de n'avoir donné le principe; on trouvera tout ce qu'on peut deſirer ſur ce ſujet dans l'*introduction à l'analyſe des lignes courbes*, par M. Cramer, *chap. x. & xiij.*

Dans le cas où le *point* eſt multiple, ſi on différencie l'équation de la courbe à la maniere ordinaire, on trouvera $\frac{dy}{dx}=\frac{0}{0}$, ce qui ne fait rien connoître; mais alors au lieu de différencier à l'ordinaire, il faudra ſubſtituer au lieu y, $y+dy$, & les puiſſances ſans rien négliger, & de même au lieu de x, $x+dx$, & les puiſſances ſans rien négliger; & ſi le point eſt double, on aura une équation du ſecond degré dont $\frac{dy^2}{dx^2}$ ſera le premier terme; (en négligeant les plus hautes puiſſances de $\frac{dy}{dx}$, comme $\frac{dy^3}{dx^3}$), ſi le *point* eſt triple, l'équation ſera du troiſieme degré, & $\frac{dy^3}{dx^3}$ ſera ſon premier terme, les puiſſances plus baſſes ſe détruiſant, & ainſi de ſuite.

Veut-on ſavoir à préſent ſi une courbe a des *points* multiples, il n'y a qu'à ſubſtituer dans ſon équation $y+dy$ & ſes puiſſances à y, $x+dx$ & ſes puiſſances à x; & voir s'il y a des valeurs correſpondantes de x & de y qui donnent le coefficient de dx & celui de dy, chacun $=0$. Si cela eſt, il y a au moins un point double; ſi le coefficient de dy^2, celui de dx^2 & celui de $dxdy$ ſont auſſi $=0$; le *point* eſt au moins triple, & ainſi du reſte; mais encore une fois, il ſeroit trop long d'entrer dans le détail de cette théorie, nous renvoyons à l'ouvrage cité qui contient là-deſſus tout ce qu'on peut deſirer. (*O*)

POINT, *en terme de Navigation & de Géographie*, POINTS *de l'horiſon ou du compas*, ce ſont certains *points* formés par les interſections de l'horiſon avec les cercles verticaux. *Voyez* HORISON.

Le nombre de ces *points* eſt réellement le même que celui des *points* que l'on conçoit dans l'horiſon, c'eſt-à-dire qu'il eſt infini, quoique dans la pratique on n'en diſtingue que trente-deux. *Voyez* COMPAS DE MER.

Ces *points* ſont marqués ou vus par des lignes droites, tirées d'un *point* pris dans un plan horiſontal.

Un point du compas de mer eſt pris vulgairement pour la trente-deuxieme partie de tout le compas, ou pour un

arc

are de 11 degrés 15 minutes, dont la moitié, c'est-à-dire 5 degrés 37 minutes & $\frac{1}{2}$ s'appelle *un demi-point*, & la moitié de ce dernier ou 2 degrés 48 minutes & $\frac{3}{4}$ est appellé *un quart-de-point*. *Voyez* COMPAS DE MER.

Ces *points* du compas se divisent en *points* cardinaux & *points* collatéraux.

Les *points* cardinaux sont les intersections de l'horison & du méridien; appellés *points du nord & de sud*, & les intersections de l'horison avec le premier vertical que l'on appelle *l'est & l'ouest*. *Voyez* NORD, SUD, &c.

Ce sont ces *points* que les latins appellent *cardines mundi*, ils sont éloignés les uns des autres d'un quart-de-cercle ou de 90 degrés.

Les *points* collatéraux ou intermédiaires sont ceux qui sont entre les *points* cardinaux, les premiers *points* collatéraux ou de la premiere espece, sont également distans de deux *points* cardinaux, tels sont le nord-est & le sud-ouest; les *points* secondaires ou de la seconde espece sont ou du premier ordre, comme ceux qui sont à égale distance d'un *point* cardinal & d'un *point* de la premiere division, tel que le nord-nord-est, ou du second ordre, c'est-à-dire à égale distance d'un *point* cardinal ou d'un *point* de la premiere division, & d'un secondaire du premier ordre, tel que le nord-est quart-de-nord.

Les premiers *points* collatéraux sont donc à 45 degrés des *points* cardinaux; les *points* secondaires du premier ordre sont à 22 degrés 30 minutes d'un cardinal & d'un premier collatéral qui suit immédiatement; & les *points* secondaires du second ordre sont à 11 degrés 15 minutes d'un cardinal ou d'un premier collatéral, & d'un second collatéral.

POINT D'UN PILOTE, (*Marine.*) c'est le lieu marqué sur la carte de l'endroit où le pilote croit être à la mer.

Points du bas de la voile. C'est le coin ou l'angle du bas de la voile; les *points* du grand & petit pacfi portent des écoutes, des couets & des cargues-*points*. *Point du haut de la voile.*

POINTS DE STATION, *dans l'Astronomie*, sont les degrés du zodiaque, dans lesquels une planete paroît être absolument stationnaire & ne se mouvoir point du tout. *Voyez* STATION. *Chambers.*

POINT D'ÉTÉ, (*Cosmogr.*) *point* de l'écliptique, dans lequel le soleil s'approche le plus du zénith au midi: ce qui arrive dans la partie septentrionale de la terre, lorsque le soleil entre dans l'écrevisse; & dans la partie méridionale, quand il est dans le Capricorne.

POINT D'HIVER, (*Cosmogr.*) *point* de l'écliptique auquel le soleil est le plus éloigné du zénith, ou dans lequel la hauteur méridienne du soleil est la moindre: cela arrive quand le soleil est dans le capricorne pour les peuples de la partie septentrionale de la terre, & quand il est dans l'écrevisse pour les autres.

POINTS CARDINAUX, (*Cosmogr.*) les Cosmographes entendent par *points cardinaux* quatre *points* de l'horison, qui le divisent en quatre parties égales. Un de ces *points* est celui où le soleil se leve au vrai orient. Le second est au vrai occident où le soleil se couche. Les deux autres *points* sont éloignés de ceux-ci de 90 lieues, & se trouvent au vrai midi & au vrai nord.

POINTS HORISONTAUX, (*Cosmogr.*) ce sont des *points* également éloignés du centre de la terre; par exemple, lorsqu'on doit continuer une ligne horisontale sur le bord d'une riviere, & que cette ligne s'y trouve interrompue par plusieurs inégalités, alors les *points horisontaux* sont les *points* de la ligne horisontale, où il faut la rompre & la divises en plusieurs autres.

POINTS SOLSTITIAUX, (*Cosmogr.*) *points* de l'écliptique les plus éloignés de l'équateur; ce sont les *points* d'été & les *points* d'hiver; *voyez ces deux mots.* (*D. J.*)

POINT, *dans la Perspective*, est un mot dont on fait usage pour marquer les différentes parties ou les différens endroits qui ont rapport au plan du tableau. *Voyez* PLAN DU TABLEAU.

Le *point* de vûe est un *point* F ou plan $H I$, *tab. perspect. fig.* 12, est coupé par une ligne droite $O F$, tirée de l'œil perpendiculairement au plan.

Ce *point* est dans l'intersection du plan horisontal avec le plan vertical. *Voyez* PLAN.

Quelques auteurs appellent ce *point* le *point principal*, & ils donnent le nom de *point de vûe* ou *de vision* au *point* où l'œil est actuellement placé, & où tous les rayons se terminent tel que O.

POINT ACCIDENTEL, (*Opt.*) *voyez* ACCIDENTEL.

POINT, *dans la Catoptrique & la Dioptrique*, le *point* de concours est celui où les rayons convergens se rencontrent, appellé plus ordinairement le *foyer*. *Voyez* FOYER.

POINT D'INCIDENCE, (*Opt.*) est un *point* sur la surface d'un miroir ou d'un autre corps où tombe un rayon. *Voyez* INCIDENCE.

Point de dispersion est celui d'où les rayons commencent à être divergens, on l'appelle ordinairement le *foyer virtuel*. *Voyez* FOYER VIRTUEL.

Point de distance, c'est un *point* comme $P Q$, *fig.* 2. *perspect.* dans la ligne horisontale $P F$, qui est éloigné du *point* F autant que l'œil O est éloigné de ce même *point*.

Point objectif, c'est un *point* sur le plan géométral dont on demande la representation sur le plan du tableau.

Point rayonnant ou *radieux* est le *point* qui envoie ou duquel partent des rayons.

Point de réfraction, est le *point* où un rayon se rompt sur la surface d'un verre, ou sur toute autre surface refringente. *Voyez* RÉFRACTION.

Point de réflexion, est le *point* d'où un rayon est réfléchi sur la surface d'un miroir ou de tout autre corps.

POINT LACRYMAL, *en terme d'Anatomie*, signifie un *petit trou* qui est dans chaque paupiere, & qui s'ouvre dans un sac appellé *sac lacrymal*. *Voyez* LACRYMAL.

POINT, *ou* POINCT, s. m. (*Musique.*) Le *point* signifie plusieurs choses différentes.

Dans nos musiques anciennes il y a *point* de perfection, *point* d'imperfection, *point* de division, *point* d'altération, *point* de translation, &c. Il faut donner une idée de ces différens *points*.

1. Dans la mesure appellée *tems parfait*, *voy.* TEMS, une breve ou quarrée, suivie d'une autre note égale ou de plus grande valeur, vaut ordinairement trois semi-breves ou une mesure entiere; mais suivie de quelque note de moindre valeur, elle ne vaut plus que deux tems; de sorte que pour qu'elle vaille alors la mesure entiere, il faut lui ajouter un *point* qu'on appelle par cette raison *point de perfection*.

2. Le *point* d'imperfection est celui qui placé à la gauche de la longue, diminue sa valeur quelquefois d'une ronde, quelquefois de deux. Dans le premier cas, on met une ronde entre la longue & le *point*; dans le second, on met deux rondes à la droite de la longue.

3. Le *point* de division a à-peu-près un sens semblable; à la gauche d'une ronde suivie d'une breve ou quarrée dans le tems parfait, il ôte un tems à cette breve, & fait qu'elle ne vaut plus que deux rondes.

4. Un *point* entre deux rondes situées elles-mêmes entre deux breves ou quarrées, ôte un tems à chacune de ces deux breves; de sorte que chaque breve n'en vaut plus que deux. C'est le *point* d'altération.

Ce même *point* devant une ronde, laquelle est suivie de deux autres rondes enfermées entre deux breves ou quarrées, double la valeur de la derniere de ces rondes.

5. Si une ronde entre deux *points* se trouve suivie de deux ou plusieurs breves, le second point transfere sa signification à la derniere de ces breves, & la fait valoir trois tems: c'est le *point* de translation.

Comme tout cela n'a lieu que dans le tems parfait, qui forme des divisions triples, & que ces divisions ne sont plus d'usage dans la Musique moderne; toutes ces significations du *point*, qui, à dire le vrai, sont fort embrouillées, se sont abolies depuis long-tems.

Aujourd'hui le *point* pris comme valeur de note, vaut toujours la moitié de celle qui le précede; ainsi après la ronde, le *point* vaut une blanche; après la blanche, une noire; après la noire, une croche, &c. Mais cette maniere de fixer la valeur du *point*, n'est certainement pas la meilleure qu'on eût pu imaginer, & cause souvent bien des embarras inutiles.

Point d'orgue, ou *point* de repos, est une autre espece de *point* dont j'ai parlé au mot COURONNE. C'est relativement à ce *point*, qu'on appelle généralement *point d'orgue*, ces sortes de chants & de successions harmoniques qu'on fait passer sur une seule note de basse, toujours prolongée.

Enfin, il y a encore une autre espece de *point* qui se place immédiatement au-dessus ou au-dessous du corps des notes; on en met toujours plusieurs de suite, & cela montre que les notes ainsi ponctuées, doivent être marquées par des coups de langue ou d'archet égaux, secs & détachés. (*S*)

POINT D'HONNEUR, (*Morale du monde.*) c'est proprement le caractere de chaque profession; mais il est plus marqué chez les gens de guerre, & c'est le *point d'honneur* par excellence. Il seroit difficile de le peindre, car les regles & les maximes qui le constituent sont

varia-

variables. Autrefois la noblesse suivoit en ce genre d'autres lois qu'aujourd'hui, & ces lois étoient si séveres qu'on ne pouvoit sans une peine plus cruelle que la mort, je ne dis pas les enfreindre, mais en éluder la plus petite disposition. *Lettres persanes*. (*D. J.*)

POINT, (*Blason.*) Il se dit de la division de l'écu en plusieurs quarrés, tantôt au nombre de neuf, tantôt de quinze, dont les uns sont d'un émail, & les autres de l'autre, qu'on appelle aussi *points équipollés*. On nomme pareillement *points* les divisions de la componure. Il y a aussi une autre division de l'écu en plusieurs *points*, où se trouvent le *point* d'honneur, le nombril, &c.

Le *point* d'honneur se dit de la place qui est dans un écu, répondant au milieu du chef & au dessous.

On appelle le *nombril* de l'écu, un *point* qui est au milieu du dessous de la face, & qui la sépare de la pointe. Ainsi on dit N. porte d'or à un écusson de gueules mis au *nombril*. (*D. J.*)

POINT D'APPUI, (*Architect.*) *voyez* ORGUEIL.

Point d'aspect. C'est l'endroit où l'on s'arrête à une distance fixée, pour jouir de l'aspect le plus avantageux d'un bâtiment. Ce *point* se prend ordinairement à une distance pareille à la hauteur du bâtiment. *Exemple*. On veut juger de l'ensemble de l'église des Invalides. Comme sa hauteur est de trente-cinq toises, on doit d'abord s'en éloigner de cette distance. On vient ensuite à l'ordonnance de sa façade, & à la régularité de ses ordres, & on s'en éloigne autant que le portail a de hauteur, qui est de seize toises ou environ. Enfin, pour examiner les corrections des profils & le goût de la sculpture, on ne doit en être éloigné que selon l'élévation de l'ordre dorique, laquelle est de sept toises & demie, parce que si on en étoit plus près, les parties racourcies ne paroîtroient plus de proportion.

Le *point d'aspect* est opposé au *point* vague, d'où regardant un bâtiment d'une distance indéterminée, on ne peut que se former une idée de la grandeur de sa masse, par rapport aux autres édifices qui lui sont contigus.

Point de vûe. C'est au *point*, dans la ligne horisontale d'un bâtiment, où se termine le principal rayon visuel, & auquel tous les autres qui lui sont paralleles vont aboutir.

Points perdus. Ce sont trois *points* qui n'étant pas donnés sur une même ligne, peuvent être compris dans une portion de cercle, dont le centre se trouve par une opération géométrique: ce qui sert pour les cherches ralongées.

On appelle aussi *points perdus* des centres de cercle qui, étant recroisés, forment des losanges curvilignes, qu'on rend différens par les couleurs des marbres & par la variété des ornemens. Le pavé qui est sous la coupole, & dans les chapelles du Val-de-Grace, & celui de l'Assomption, rue saint Honoré, à Paris, sont faits de cette maniere. *Daviler*. (*D. J.*)

POINT DE PARTAGE, (*Hydr.*) est le bassin où l'eau s'étant rendue, se distribue par plusieurs cundaltes en différens endroits, tels que sont les châteaux-d'eau ou bassins de distribution. (*K*)

POINT DE SUJÉTION, (*Hydr.*) est le *point* déterminé d'où part un nivellement, & celui où il doit finir dans un nivellement en pente douce. Dans un autre nivellemens, le *point de sujétion* est la hauteur déterminée d'où l'on part, ou la hauteur du lieu où doit se rendre l'eau. (*K*)

* POINT, *en terme de Brodeuse*, c'est un composé de plusieurs coups d'aiguille, lesquels diversement combinés & arrangés représentent sur un morceau de mousseline la figure qu'on veut. Tous ces différens tours & passages d'aiguilles forment un *point* qui prend le nom ou de l'objet naturel avec lequel il a quelque ressemblance, ou du *point* de dentelle sur lequel il a été fait. On dit *point* de tartelette, *point* de croix de chevalier, *point* de Saxe & d'Hongrie. Il est d'autant plus difficile de donner un dénombrement de tous les *points* de broderie, qu'ils changent comme la mode; ainsi des recherches à cet égard seroient sans utilité comme sans succès. Nous nous contenterons d'en donner un certain nombre qui servent de base à ceux qu'on a inventés & qu'on inventera. Que peut-on faire de mieux dans une matiere sujette à tant de révolutions?

POINT ALONGÉ, *en terme de Broderie au métier*, se fait avec de la soie plate sur du satin, à peu-près comme le *point* fendu, mais en y mettant la moitié moins de nuances. Ce *point* n'est guere d'usage que pour les meubles.

POINT D'AMANDE, *en terme de Brodeuse*, trois rayures en-haut & en-bas, huit fils entr'elles. On prend le premier de ces fils sur l'aiguille, on continue d'un fil à l'autre jusqu'à huit. On recommence une autre amande à côté, à huit fils de la premiere. On remplit les intervalles du haut & du bas par d'autres amandes qui se font de même.

POINT D'ANGLETERRE BRODÉ, *en terme de Brodeuse*, est composé d'une rangée d'Angleterre uni, & une autre rangée qui n'en est différente que parce que l'on passe l'aiguille dans l'un des *points* latéraux de la premiere rangée, & que ce fil ainsi amené vers le milieu du trou forme une croix. *Voyez* ANGLETERRE UNI.

POINT D'ANGLETERRE UNI, *en terme de Brodeuse*, se fait en-travers, en prenant cinq fils de long & cinq de travers, en passant l'aiguille deux fois sur les cinq de travers & une seulement sur ceux de long; ainsi de même, dans la seconde rangée, en observant de passer dans les trous latéraux de la premiere. Quand on a fait quatre rangs de cette sorte, & qu'on en fait deux autres de *point* turc, cela s'appelle de l'*Angleterre rayé*. *Voyez* POINT TURC.

POINT D'ANNELET, *en terme de Brodeuse*, c'est un *point* monté sur six d'œillet de hauteur, en quarré. On passe l'aiguille au milieu du carreau; on tourne tout-autour dans les trous d'œillet, excepté vers les angles haut & bas où l'on ne plante l'aiguille qu'à quatre fils loin d'eux.

POINT D'ARRÊTE DOUBLÉ, *en terme de Brodeuse*, se fait en comptant trois fils de travers & en prenant six sur l'aiguille, en portant d'abord l'aiguille en long & coupant cette portée précisément au milieu. Ce *point* est monté sur cinq de haut & rempli de trois mouches, deux à quatre fils en-travers, & de six tours d'aiguille; & la troisieme au milieu sur douze fils de travers, & de seize tours d'aiguille.

POINT A CARREAUX, se monte sur quatre de long & quatre de travers, ensuite on croise ce *point* en passant par le même trou & sur la même rayure. On fait une seconde rayure à quatre fils de la premiere; puis une troisieme en-travers sur les premieres, qui représente en effet un carreau.

POINT DE CROIX DE CHEVALIER, est monté sur quatre de tous côtés, deux *points* de hauteur, ou *point* riche. *Voyez* POINT RICHE. Vous descendez de côté & plus bas à droite, en faisant encore un *point* riche; de là vous passez l'aiguille dans le trou du *point* de l'autre angle, vous la ramenez dans celui de l'angle vis-à-vis, vous la portez dessus, vous la repassez dessous par le trou qu'a laissé le *point* riche fait sous la croix.

POINT D'ESPRIT, se monte sur cinq fils de long & cinq de travers, en laissant à chaque fois deux fils qui font une croix. Les cinq fils, en tous sens, sont embrassés d'un *point* noué.

POINT A GERBE, *en terme de Brodeuse*, se monte sur quatre faces. On passe l'aiguille à fil double pour les remplir de trous en trous par en-haut, & toujours dans le même en-bas, ce qui forme la gerbe.

POINT D'HONGRIE, *en terme de Brodeuse*, sont trois rayures sans intervalles. On fait au-dessous de la troisieme une espece de piqué qui commence par quatre fils sur l'aiguille en descendant, puis cinq, puis six, ainsi des autres en remontant, ensorte qu'il y ait toujours un fil de long entr'eux par en-haut, ce qui forme le triangle. On recommence sur la même ligne; & la place qui reste entre deux triangles en-haut en-bas, se remplit par d'autres de la même façon.

POINT DE LENTILLE, *en terme de Brodeuse*, se fait sur quatre fils embrassés en long, à quatre fils l'un de l'autre, & autant entre les deux rayures. De façon qu'au premier tour il y a quatre fils embrassés & quatre qui ne le sont pas. Les uns & les autres vis-à-vis de ceux qui sont ou embrassés ou vuides. Ces derniers sont embrassés au second tour par une troisieme rangée en travers; ceux qui se trouvent en ce sens le sont de même, ce qui forme une lentille assez semblable au légume de ce nom.

POINT DE MARLY, *en terme de Brodeuse*, se monte sur quatre fils de long & quatre de travers, en revenant une seconde fois sur les rayures pour croiser le point; ces rayures sont près l'une de l'autre sans intervale.

POINT DE MIGNONETTE, *en terme de Brodeuse en mousseline*, représente un carreau parfait, & se forme en comptant trois fils de travers, & en en prenant huit après sur l'aiguille; ensorte néanmoins qu'il y ait de gauche à droite toujours quatre fils de longueur entre les *points*, parce qu'on laisse tant à droite qu'à gauche deux fils de côté. La seconde rangée se fait de même, & se commence trois fils au-dessous de la premiere. Ensuite au milieu du carreau composé de huit fils on en met quatre sur l'aiguille en travers & quatre au long, & on

en

en fait un *point* riche. Prenant de l'autre côté deux fils de derriere l'aiguille & deux devant, ce qui forme les quatre dont ce *point* est fait. *Voyez* POINT RICHE; ainsi des autres rangées. Ces rangées, dans quelque *point* que ce soit, se font toujours de bas en-haut.

POINT MOROU, *en terme de Brodeur au métier*, ce sont d'assez grands *points* dont le second mord sur le premier; ainsi du reste.

POINT DE MOUSSELINE, *en terme de Brodeuse*, se fait en-travers. On prend cinq fils de longueur, à côté desquels en passant l'aiguille pour en aller prendre cinq autres de travers, on en laisse deux de même sens. La seconde rangée se fait comme la premiere, en passant l'aiguille sur une branche de celle-ci vis-à-vis des deux fils qu'on a laissés, ce qui répété dans cette seconde rangée forme un petit cercle à quatre rayons en croix.

POINT DE MOUSSELINE RAYÉE, *en terme de Brodeuse*, s'appelle ainsi, parce qu'il est composé d'une rangée ou raie de *points* d'Angleterre unis, & d'une autre de *points* de mousseline unis. *Voyez* POINT D'ANGLETERRE UNI & POINT DE MOUSSELINE. On laisse toujours entre chaque raie neuf fils de distance.

POINT D'ŒILLET, *en terme de Brodeuse*, se monte sur six *points* de hauteur en tout sens, quatre fils de long sur l'aiguille, & deux en-travers; le carreau formé, on passe l'aiguille du centre dans tous les trous de *point* de la circonférence, ce qui fait autant de rayons que de *points*.

POINT PLAQUÉ, *en terme de Brodeur au métier*, ce sont trois couleurs mal nuées dont les passages mal ménagés produisent des fleurs baroques, ou qu'on suppose étrangeres.

POINT DE QUADRILLE, *en terme de Brodeuse*: prenez quatre fils en long & autant en travers sur l'aiguille; ce qui se répétant en descendant, forme un quarré oblong. Ce *point* se monte sur quatre *points* de hauteur qui achevent la figure.

POINT RICHE, *en terme de Brodeuse en mousseline*, c'est un ouvrage qui se fait en poussant l'aiguille sous quatre fils en long & quatre fils en travers de droite à gauche, & de gauche à droite. Ce *point* représente une espece d'échelle. Il se fait de plusieurs rangées à côté l'une de l'autre. La seconde se forme en passant l'aiguille sous les quatre *points* de travers de la premiere, en prenant deux fils du premier chaînon & deux du second; ensorte que le second rang descend de deux fils plus bas que le second, ainsi des autres rangs.

POINT RICHE A CROIX, *en terme de Brodeuse*; on prend huit fils à droite & huit fils à gauche, en laissant toujours un de ces fils pris derriere l'aiguille & un devant. La même chose répétée en montant ou descendant le long de la premiere rayure & vis-à-vis des *points*, & des deux fils laissés l'un derriere & l'autre devant l'aiguille, forme une croix dans le *point* riche. *Voyez cet article.*

POINT DE SAXE, *en terme de Brodeuse*, commence par un *point* de tartelette en travers. *Voyez* POINT DE TARTELETTE; trois de hauteur, deux rayures en zig-zag, distantes de seize fils l'une de l'autre. Ces seize fils sont partagés en trois parties une de six, en-bas, une de quatre au milieu, & une de six en-haut. On prend celle de quatre sur l'aile, on continue en descendant d'un fil, & en montant de même, jusqu'à ce que les seize soient pris. On recommence en diminuant ce qui forme la pomme; on fait ensuite quatre *points* sans hausser ni baisser, qui représentent la queue d'une pomme que l'on fait comme la premiere, ainsi du reste.

POINT DE GRAND SAXE, *en terme de Brodeuse*; on fait des *points* d'œillet sur quatre fils en long & en travers. *Voyez* POINT D'ŒILLET. On met six de haut le carreau que ces *points* forment d'un trou de *point* d'œillet à un autre; on jette un tour de fil à piquer, & commençant à l'angle de travers on finit par l'autre, & on remplit le carreau.

POINT DE TARTELETTE PETITE, *en terme de Brodeuse*, se fait sur quatre fils; & de quatre en quatre à deux faces seulement; les deux *points* de ces faces sont un peu inclinés; le troisieme s'applique près d'eux en arrondissant vers ses extrémités; & le quatrieme en dessous. Il se monte sur trois *points* en tous sens, & représente un carreau un peu alongé.

POINT DE TARTELETTE REMPLI, monté sur huit *points* de hauteur formant un quarré rempli de *points* de petit tas: on part du *point* du milieu, par lequel on a fermé le carreau en *point* de tartelette, *voyez ces articles*. On fait deux *points* riches du même sens, puis trois, puis deux, *voyez* POINT RICHE. Dans le second carreau on fait du *point* de mignonette, excepté qu'on ne prend que deux fils de travers. Le *point* de mignonnette se fait le long du tartelette. *Voyez* POINT DE MIGNONNETTE.

POINT DE PETIT TAS, *en terme de Brodeuse*; prenez vingt fils de longueur & quatre de travers en passant l'aiguille deux fois sur l'un & l'autre; faites huit rangées, la premiere d'un *point*, la seconde de deux, la troisieme de trois, le quatrieme & cinquieme de six, la sixieme de six, le septieme de deux, & la huitieme d'un. Il y a toujours quatre fils entre chaque quarré.

POINT DE TRAVERS, *en terme de Brodeuse*, se fait sur quatre fils de long & quatre de travers, en fichant l'aiguille de quatre fils en quatre fils, & en en prenant toujours quatre sur l'aiguille.

POINT TURC, se fait sur cinq fils de long & autant de travers, en faisant quatre faces couvertes toutes d'un *point* noué. La derniere faite, on rapporte l'aiguille sur la croix, & on la fiche sous un de ses brins; de-là on prend cinq autres fils comme en commençant, & on fait son second *point*.

POINT DE ZIG-ZAG, *en terme de Brodeuse*; trois rayures croisées, *voyez* POINT DE CARREAU; au-dessous on laisse seize fils, puis trois autres rayures au milieu, on prend six fils sur son aiguille en zig-zag.

POINT, *terme de Cartier*, c'est une marque qui est rouge ou noire sur les cartes, & qu'on appelle *pique*, *trefle*, *cœur* & *carreau*, parce que ces *points* ont quelque rapport avec le cœur, le trefle, le carreau & les fers d'une pique. (*D. J.*)

POINT, *terme de Cordonnier*, ce mot désigne différentes dimensions de la longueur des souliers.

POINT, (*Dentelle.*) ce mot se dit de toutes sortes de dentelles & passemens de fil faits à l'aiguille, comme *points* de France, *point* de Paris, *point* de Venise, *&c.* quelquefois il s'entend aussi de celles qui sont faites au fuseau, comme *point* d'Angleterre, *point* de Malines, *point* du Havre; mais ces dernieres especes s'appellent plus ordinairement *dentelles*.

POINTS COURANS, s. m. pl. (*Jard.*) petites lignes en maniere de hachures, qui servent à marquer dans les plans, les sillons des terres labourées & les couches de jardin.

POINT, (*Maréchal.*) on appelle ainsi des trous faits avec le poinçon aux étrivieres & aux courroies des sangles, pour y faire entrer les ardillons des boucles qui les tiennent. Ainsi *allonger* ou *raccourcir les étrivieres d'un point*, c'est mettre l'ardillon à un trou plus haut ou plus bas qu'il n'étoit auparavant. *Mettre la gourmette à son point*, c'est faire entrer suivant le cas, la premiere ou la seconde maille dans le crochet qui tient à l'œil de la bride. *Voyez* GOURMETTE. On dit que les étrivieres sont au *point* du cavalier, lorsqu'elles sont proportionnées à la longueur de ses jambes. *Voyez* CHAPELET, ETRIVIERE.

POINT SECRET, *terme de Monnoie*, c'est un petit *point* qui se met ordinairement sous les lettres des légendes, pour marquer le lieu de la fabrication.

POINTS, (*Art numismat.*) marque qu'on voit sur quelques médailles, & par conséquent sur des monnoies romaines: elle est faite ainsi. On trouve sur les médailles romaines un certain nombre de *points* mis des deux côtés, mais qui ne passent pas quatre, pour marquer la troisieme partie de l'as qui se divisoit en douze parties: *uncia*, *sextans*, *dodrans*, *quadrans*, *triens*. Le *sextans* se marquoit . . le *quadrans* . . . le *triens* . . . . *&c.* par O ou par *L libra*, qui en spécifie le poids.

On trouve des *points* marqués principalement sur les médailles consulaires, mais ce ne sont pas les seules sur lesquelles on en trouve; on en voit aussi sur quelques médailles d'argent de Trébonien Galle, tantôt un, tantôt deux, tantôt trois, & jamais plus de quatre: toujours en nombre pareil, tant dans l'exergue du revers, que derriere le buste du prince, du côté de la tête. Ces *points* se trouvent avec différens revers, comme *Æquitas Aug. Felicitas publica. Pax Aug. Victoria Aug. Sæculum novum. Ubertas Aug.* &c. Dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, il y avoit quatre de ces médailles de Gallus, dont le revers représente un temple, avec la légende *Sæculum novum*; la premiere n'a qu'un *point* en bas, & un autre derriere le buste; la seconde deux *points*; le troisieme trois; & la quatrieme quatre, & toujours autant derriere le buste, que dans l'exergue du revers. Cette remarque de M. le baron de la Bastie, n'est peut-être pas indigne de l'attention des curieux. Il ajoute que la médaille même de Gallus paroîtroit copiée ou à dessein, ou par méprise sur la médaille de Philippe, si elle n'étoit pas assez commune, & si *sæculum* n'étoit pas toujours écrit par deux *ll*, pendant que le

le même mot est écrit avec une seule *s* sur les médailles de Philippe. (*D. J.*)

POINTS, s. m. pl. *terme de faiseuse de points*, ce sont plusieurs petits *points* qui sont faits à l'aiguille, rangés proprement les uns auprès des autres, & dont le différent arrangement fait autant de diverses figures. Il y a le *point* clair, le *point* ferme, le *point* riche, le *point* de deux, le *point* de losange, le *point* virré, &c.

POINT, *en terme d'Orfevre* en grosserie, c'est l'endroit où une piece dont on cherchoit le milieu sur le poinçon, est restée en équilibre. *Voyez* POINÇON.

POINTS, s. m. pl. *terme de Sellier & de Bourrelier*, petits trous que ces artisans font à des étrivieres, à des courroies, ou à des soupentes de carrosses, pour y passer l'ardillon. (*D. J.*)

POINT, (*Jeu.*) ce mot a deux acceptions au jeu: par exemple au piquet, on dit combien avez-vous de *point*? J'ai le *point*, & j'ai fait 30 *points*, Dans ce dernier cas, le nombre des *points* est celui de tout le coup joué; & dans le premier, c'est la valeur d'un certain nombre de cartes d'une même couleur.

POINTAGE DE LA CARTE, (*Marine.*) c'est la désignation que fait le pilote sur la carte marine du lieu où il croit qu'est arrivé le navire. Cette désignation se fait par le moyen de deux compas communs, ou d'une rose de vent faite de corne transparente, & appliquée sur la carte sur laquelle le pilote établit & marque le point de longitude & de latitude, où ses estimes lui font présumer que le vaisseau doit être arrivé.

POINTAL, s. m. (*Charpent.*) c'est toute piece de bois qui mise en œuvre à-plomb, sert d'étaie aux poutres qui menacent ruine, ou à quelque autre usage. Ce mot vient de l'italien *puntale*, *poinçon*.

POINTE, s. f. (*Gram.*) se dit en général de l'extrémité aiguë de quelque corps que ce soit.

Selon cette définition, on dit la *pointe* d'une aiguille, d'une lance, d'une épée, d'un couteau &c. mais on s'en sert quelquefois dans l'Astronomie pour exprimer les cornes du croissant de la lune, ou d'un autre astre. Il est vrai que le mot latin *cuspis*, ou le mot françois *cornes*, est beaucoup plus en usage pour cela que le mot françois *pointe*. *Voyez* LUNE, CROISSANT, CORNES, ECLIPSE, &c. (*O*)

POINTES, (*Géom.*) les *pointes* d'un compas sont les extrémités aiguës de cet instrument, avec lesquelles on trace des lignes.

POINTES, (*Conchyl.*) en latin *aculei*, *mucrones*, *spinæ*, *clous*, *épines*; tous termes synonymes. pour signifier les piquans qui se trouvent sur la superficie d'une coquille, comme par exemple, sur l'huitre épineuse. (*D. J.*)

POINTE *du cœur*, *mucro cordis*, (*Anatomie.*) est l'extrémité inférieure & pointue du cœur. *Voyez* CŒUR.

POINTE, *Art de parler & d'écrire*,) jeu d'esprit qui roule sur les mots.

> *Jadis de nos auteurs les* pointes *ignorées*,
> *Furent de l'Italie en nos vers attirées.*
> *La raison outragée ouvrant enfin les yeux*,
> *La bannit pour jamais des discours sérieux*,
> *Et dans tous ses écrits la déclarant infâme*,
> *Par grace lui laissa l'entrée en l'épigramme*;
> *Pourvû que sa finesse éclatant à-propos*,
> *Roulât sur la pensée, & non pas sur les mots.*

Ce n'étoit pas seulement dans les ouvrages d'esprit qu'on imaginoit devoir donner place aux *pointes*, elles faisoient les plus riches ornemens de nos sermonaires. Un prédicateur de ces tems-là, parlant de S. Bonaventure, promit de montrer dans les deux parties de son discours, qu'il avoit été le docteur des séraphins, & le séraphin des docteurs. Le P. Caussin dans sa *Cour sainte*, dit que les hommes ont bâti la tour de Babel, & les femmes la tour de babil. „ Tout est souple devant vous, dit le P. „ Coton à Henri IV. *votre* sceptre est un caducée qui „ conduit, induit, & réduit les ames à ce qu'il veut „. Mais pour venir à des exemples plus modernes, ce que dit Mascaron dans l'*Oraison funebre de Henriette d'Angleterre*, ne doit-il pas passer pour une *pointe* des plus ridicules? „ Le grand, l'invincible, le magnanime Louis à qui l'an„ tiquité eût donné mille cœurs, elle qui les multiplioit „ dans les héros selon le nombre de leurs grandes quali„ tés, se trouve sans cœur à ce spectacle „.

Le moyen de découvrir si une *pointe* est bonne ou mauvaise, c'est de la tourner dans une autre langue; lorsqu'elle soutient cette épreuve, on peut la regarder pour être de bon aloi; mais c'est tout le contraire quand elle s'évanouit dans l'opération. On pourroit appliquer à la véritable *pointe* ingénieuse, l'éloge qu'Aristenète faisoit d'une belle femme, qu'il trouvoit toujours belle, soit qu'elle fût parée ou en deshabillé.

On ne substitue souvent les *pointes* à la force du discours, que parce qu'il est plus facile d'avoir de l'esprit, que d'être à la fois touchant & naturel. Quand on ne fut plus capable d'admirer le style noble & simple des écrivains du siecle d'Auguste, on goûta le style hérissé de *pointes* des écrits de Séneque, C'est ainsi que parmi nous, nous voyons la décadence des sciences sortir de ce nouvel esprit de *pointes* & de frivolités, qui causa celle dont on commençoit à se plaindre à Rome immédiatement après le siecle d'Auguste.

Je ne prétens pas cependant qu'il soit toujours défendu, dans quelques petits ouvrages, de donner place à des pensées qui suppléent par leur vivacité à ce qui leur manque du côté de la justesse. Il en est de ces traits comme des faux brillans qu'on a quelquefois ingénieusement mis en œuvre, & qu'on ose porter sans deshonneur avec de vrais diamans. (*D. J.*)

POINTE *de l'épigramme*, (*Poésie.*) c'est ainsi qu'on nomme la pensée de l'épigramme qui pique le lecteur & qui l'intéresse. Toute épigramme a deux parties, l'exposition du sujet, & la pensée ou la *pointe* qui en résulte.

> *Cy gît ma femme!* Voilà l'exposition du sujet:
> *Ah, qu'elle est bien pour son repos & pour le mien!*

Voilà la *pointe*. Cette *pointe* doit être présentée heureusement & en peu de mots: elle doit être intéressante, soit par le fond, soit par le tour; elle intéresse encore par la finesse de l'idée, comme dans l'épigramme de l'Anthologie renfermée en un seul vers:

> *Je chantois, Homere écrivoit.*

Quelquefois la plaisanterie fait la *pointe* de l'épigramme, comme dans celle du chevalier de Cailly.

> *Dis-je quelque chose assez belle?*
> *L'antiquité toute en cervelle*
> *Me dit: Je l'ai dit avant toi.*
> *C'est une plaisante donzelle;*
> *Que ne venoit-elle après moi?*
> *J'aurois dit la chose avant elle.*

Dans quelques occasions, c'est le jeu des mots,

> *Huissiers, qu'on fasse silence,*
> *Dit, en tenant l'audience,*
> *Un président de Baugé;*
> *C'est un bruit à tête fendre:*
> *Nous avons déja jugé*
> *Dix causes, sans les entendre.*

D'autresfois c'est la malignité: il est inutile d'en rapporter des exemples. Quelquefois c'est une absurdité qui n'étoit pas attendue. Tel est ce bon mot de Caton, rapporté par S. Augustin.

> *Autrefois un Romain s'en vint fort affligé,*
> *Raconter à Caton que la nuit précédente*
> *Son soulier des souris avoit été rongé:*
> *Chose qui lui sembloit tout-à-fait effrayante;*
> *Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits:*
> *Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable:*
> *Mais si votre soulier eût rongé les souris,*
> *C'auroit été sans doute un prodige effroyable.*
>
> Barraton.

Mais de toutes les especes de *pointes* épigrammatiques, il n'y en a guere qui frappent plus que les retours inattendus:

> *Un gros serpent mordit Aurele,*
> *Que croyez-vous qu'il arriva?*
> *Qu'Aurele en mourut? bagatelle.*
> *Ce fut le serpent qui creva.*

(*D. J.*)

POINTE, (*Géog. mod.*) mot employé dans la Géographie, comme dans la Marine, pour désigner une longueur de terre qui s'avance dans la mer. On dit, par exemple, la *pointe* de l'est, de l'ouest, du sud ou du nord, pour dire la *pointe* d'une terre qui regarde quelqu'une de ces différentes parties du monde. Assez souvent

on prend le mot *pointe* pour dire une *langue de terre*, & même un cap: il répond alors aux mots *promontorio*, *capo* ou *punta* des Italiens, & aux mots *promontorio*, *cabo* & *punta* des Espagnols.

Ainsi on appelle *pointe* de S. Pierre, la partie la plus orientale de l'île de Cadix sur la côte d'Espagne. Ce lieu se nommoit anciennement *Heraclium* à cause du fameux temple d'Hercule qu'on y avoit bâti.

On appelle *pointe* de S. Sébastien la partie la plus occidentale de Cadix, nommé autrefois *Cronium*, à cause d'un temple de Saturne qui y étoit. (*D. J.*)

POINTE, *terme de Blason*, la partie inférieure de l'écu qui aboutit ordinairement à une petite *pointe*. C'est aussi une piece qui monte du bas de l'écu en-haut, & qui étant plus étroite dans sa largeur que le chappé, occupe seulement le tiers de la *pointe* de l'écu. On appelle *pointe en bande*, *pointe en barre*, celle qui est posée dans la situation de la bande ou de la barre. *Pointe en face* est celle qui est mouvante d'un des flancs de l'écu; & *pointe renversée* celle qui étant mouvante du chef contre-bas, occupe les deux tiers du chef en diminuant jusqu'à la *pointe* de l'écu, sans le toucher néanmoins.

POINTE, s. f. (*Archit.*) c'est l'extrémité d'un angle aigu, comme l'encoignure d'un bâtiment, du bout d'une île, d'un mole, &c.

On appelle aussi *pointe* le sommet d'un clocher, d'une obélisque, d'un comble, &c.

POINTE, s. f. *terme générique d'ouvriers*, extrémité d'un corps aigu, propre à percer ou à trancher quelque chose. Il y a plusieurs ouvriers & artisans qui donnent le nom de *pointes* à quelques-uns de leurs outils, mais qui sont bien différens les uns des autres, soit pour la forme, soit pour l'usage. *Voyez les articles suivans.* (*D. J.*)

POINTE A TRACER, *outil d'Arquebusier*, c'est un morceau de fer quarré par le milieu, & fort pointu des deux côtés; cet outil est environ long d'un demi-pié; les Arquebusiers s'en servent pour tracer des ornemens sur les bois de fusil & autres.

POINTE, (*Ardoiserie.*) voyez l'article ARDOISE.

POINTE, *coup de*, (*Métier à bas.*) voyez cet article.

POINTE, *en terme de Boutonnier*, est une lame aiguë, taillée en langue de serpent, & montée sur un mandrin de bois, qui s'enfonce dans une poupée jusqu'à une espece de bourrelet, qui termine ce mandrin du côté du fer. La *pointe* sert à percer diverses prises d'ouvrages qui ont besoin de l'être, & elle est fortement emmanchée dans son mandrin.

Pointe, c'est un instrument de fer aigu, mais en langue de serpent, montée sur une mollette. Cet outil sert à faire les quatre trous pour la corde à boyau.

Pointes, ce sont des aiguilles sans tête que l'on fiche dans le bas du moule le plus près du bord qu'il est possible à distances égales, pour attenir les premiers jets de poil, soie ou or. C'est sur ces *pointes* que se font les coins. *Voyez* COINS.

POINTE A TRACER, *en terme de Bijoutier*, c'est une espece de petit ciselet dont on se sert pour former légerement dans l'ouvrage les traits qu'on n'a fait que marquer avec les crayons.

POINTE, *en terme de Bourserie*, est un morceau d'étoffe coupé en triangle, qui entre dans la fabrique d'un bonnet ou d'une calotte.

POINTES POUR TRIER, *terme de Cartier*, ce sont des petits bouts de lames de couteau garnies de leurs manches, dont ces ouvriers se servent pour éplucher le papier avec lequel ils fabriquent les cartes, & en ôter toutes les saletés & les inégalités.

POINTE, (*Ciseleur.*) les Ciseleurs appellent *pointes* de petits ciselets pointus, dont ils se servent pour achever les figures, & leur donner plus de relief.

POINTE, s. f. *terme de Cloutier*, clous sans tête, dont les Tapissiers, &c. se servent pour attacher les tapisseries au mur.

POINTE, s. f. *terme de Coëffeuse*, c'est la partie de la coëffure qui vient sur le front.

POINTE, s. f. *terme de Coutelier*, c'est la partie la plus grosse & la plus large du rasoir qui est vers le bout. (*D. J.*)

POINTE, *en terme d'Epinglier*, s'entend de l'extrémité aiguë de l'épingle qui se fait sur une meule de fer dentelée, sans avoir aucun égard au degré de finesse qu'elle y acquiert. *Voyez* MEULE, *petite & grosse* POINTE.

Grosse pointe, est celle que forme la grosse meule dans l'ébauchage; elle est courte & épaisse, au lieu que la petite *pointe* est alongée & fort fine.

Pointe fine, s'entend de la perfection où l'on met la *pointe* d'une épingle après l'ébauchage, ce qui s'appelle proprement *repasser*. *Voyez* ÉBAUCHER & REPASSER.

POINTE, (*Fourbisseur.*) c'est un morceau de fer, de bon acier, de dix à onze pouces de long, de forme triangulaire, dont les angles qui sont très-tranchans se terminent en *pointe* d'un côté, & en une queue de l'autre, qui sert à le monter dans un manche de bois. Cet outil sert à percer & ouvrir le pommeau, qui est la derniere piece de la monture d'une épée. (*D. J.*)

POINTES, *petites*, outil de *Graveur à l'eau-forte*, sont des aiguilles à coudre de la meilleure qualité, c'est-à-dire de bon acier, qu'ils emmanchent dans un petit bâton, & qui leur servent à emporter le vernis dont la planche est couverte, & y former les traits les plus fins. *Voyez* GRAVURE A L'EAU-FORTE, & *les fig. Planches de la Gravure*. On aiguise les *pointes* sur la pierre à l'huile comme tous les autres outils qui sont à leur usage. Le petit bâton qui sert de manche aux *pointes* est de quatre pouces de long, & a une *pointe* à chaque bout; on se sert des *pointes* grosses ou petites comme d'un crayon, avec lesquelles on dessine sur le vernis ce qu'on s'est proposé de faire.

POINTES dont se servent les *Graveurs en taille-douce*; les ouvriers font eux-mêmes ces *pointes* avec des aiguilles cassées de différentes grosseurs. On les emmanche au bout d'un petit morceau de bois ou de canne, & on leur fait la *pointe* sur la pierre à huile, faisant attention à les rendre bien vives & bien rondes, afin qu'en gravant on puisse s'en servir en tout sens.

On fait aussi des *pointes* émoussées qui servent à calquer, *voyez* CALQUER, à graver de grands sujets & des paysages.

Outre ces *pointes*, on en fait encore de plus grosses avec des burins passés, que l'on appelle *pointes seches*; elles servent à graver sur le cuivre à cru des objets délicats & qui ne sont point susceptibles de grande force, comme les lointains, les montagnes, les bâtimens, les nuées, &c. Il y a une façon d'ébarber cette gravure; c'est de l'ébarber positivement dans le sens qu'elle a été faite. *Voyez* ÉBARBER, & *les fig. Planches de la Gravure*.

POINTE *à graver en bois*, qu'aucun dictionnaire (excepté celui des monogrammes) n'appelle de son véritable nom, le confondant avec le burin, est un instrument composé d'une lame d'acier mise dans un manche de bois fendu & tortillé d'une ficelle. Cet outil a plutôt la forme d'un canif que de tout autre instrument, *Voyez à* GRAVURE EN BOIS *sa description & son usage*.

POINTE *à mettre un diamant*, outil qui sert aux Graveurs en pierres fines. C'est une tige de cuivre à l'extrémité de laquelle est monté un diamant, dont l'usage est (après que la *pointe* est montée sur le touret) de creuser diligemment les parties des pierres que l'on grave, qui doivent être profondes, & que la poudre d'émeril ou de diamant n'useroit qu'en beaucoup de tems.

POINTE, ustensile d'*Imprimerie* dont se sert le compositeur pour corriger les formes; c'est un ferrement aigu, de la figure d'une grosse aiguille ou carrelet, monté sur un petit manche de bois tendre; avec cette *pointe* l'ouvrier pique le dessous de l'œil de la lettre qu'il a dessein d'ôter, & y supplée à l'instant celle qui doit la remplacer. Les ouvriers de la presse se servent aussi de la *pointe* pour compter le papier dans les petits nombres, mais plus ordinairement pour enlever les ordures qui surviennent dans l'œil de la lettre pendant le tems même qu'ils travaillent.

POINTE *du tympan*, *terme d'Imprimerie*, elle est composée d'une branche & d'un aiguillon, & est attachée au tympan avec deux vis, afin d'aider à faire le registre.

POINTES NAÏVES, (*Joaillerie.*) c'est le nom que les Diamantaires & Lapidaires donnent à certains diamans bruts d'une forme extraordinaire, qui se tirent particulierement de la mine de Soumelpour, autrement de la riviere de Gouel, au royaume de Bengale.

POINTES, *outils de Lapidaires*, ce sont de petits morceaux ou pieces de fer que les Lapidaires rapportent sur leur tour, & au bout desquels ils enchâssent une *pointe* de diamant; elles servent à percer des pierres précieuses quand ils en ont besoin. (*D. J.*)

POINTE A GRATTER, dont les *Facteurs d'orgue* se servent pour *gratter* les tuyaux & toutes les pieces d'étain & de plomb, qu'il faut souder dans la partie où la soudure doit être appliquée, est une moitié de ciseaux que l'on emmanche, comme on voit à la *fig. 66. Planche d'Orgue*; on tient cet outil ensorte que le manche *B* passe entre le petit doigt & le doigt annulaire de la main droite; le pouce & le doigt indicateur de la même main étant appliqués sur la partie *C*, ou même plus avant sur le

le ſes pour le tenir plus fermement. *Voyez les articles* Soudure & Orgue.

Pointe, *terme de manege*: un cheval fait une *pointe*, lorſqu'en maniant ſur les voltes, il ne ſuit pas régulierement ce rond, & que ſortant un peu de ſon train ordinaire, il fait une eſpece d'angle ou de *pointe* à ſa piſte circulaire. Pour empêcher qu'un cheval faſſe des *pointes*, & faire enſorte qu'il s'arrondiſſe bien, il faut avoir ſoin de hâter la main.

Pointe de l'arçon, ſont les parties qui forment le bas de l'arçon de devant d'une ſelle. *Voyez* Selle & Arçon.

Pointe, (*Marine.*) ce mot ſe dit d'une longueur de terre qui avance dans la mer, comme la *pointe* de Scage en Sodlande. La *pointe* d'un mole, d'une digue, eſt la partie de ces conſtructions la plus avancée dans l'eau.

A la pointe *de l'eſt, de l'oueſt, du nord, du ſud*; c'eſt-à-dire, à la *pointe* d'une terre qui regarde quelqu'une de ces différentes parties du monde.

Pointe de l'éperon; c'eſt la derniere piece de bois & la plus avancée au-dehors du vaiſſeau, ſur laquelle quelque figure d'un monſtre marin ou d'un lion eſt ordinairement appuyée. *Voyez* Éperon.

Pointes de compas de mer, ou *de bouſſole*, ou *traits de compas*; c'eſt chacune des marques & des diviſions de la bouſſole, ou du compas de mer. Il y en a trente-deux qui marquent les vents. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*; un demi-rumb vaut deux *pointes*; & un quart de rumb en vaut une, en ſuppoſant huit rumbs de vents principaux.

Pointe a tracer, (*Marqueterie.*) outil d'ébéniſte; c'eſt une *pointe* d'acier, par exemple, d'une très-groſſe aiguille à coudre, ou d'un bout de lame d'épée, emmanchée d'un petit manche de bois, garni d'une frette; il ſert à ces ouvriers pour tracer ſur les feuilles de bois, dont le placage doit être fait, le contour des deſſeins ſelon lequel elles doivent être decoupées. *Voy. les fig. Planches de Marqueterie.*

Pointe de pavé, (*Maçonnerie.*) c'eſt la jonction en maniere de fleche, des deux ruiſſeaux d'une chauſſée en un ruiſſeau, entre deux revers de pavé.

Pointe a tracer, (*Menuiſerie.*) les menuiſiers de placage & de marqueterie s'en ſervent pour tracer leurs deſſeins ſur les feuilles de métaux ou de bois, qu'ils veulent contourner avec la ſcie; elle a encore quelques autres uſages dont on parle ailleurs. Cet outil eſt une eſpece de poinçon d'acier, avec un manche de bois proportionné à ſa petiteſſe. (*D. J.*)

Pointe de cheveux, (*Perruquier.*) c'eſt cette extrémité de cheveux par où les Perruquiers commencent à tourner la boucle de la friſure: l'autre bout s'appelle la *tête*; c'eſt par la tête que les cheveux ſe treſſent.

Pointe, *terme de Plumaſſier*; on nomme dans le commerce des plumes d'autruche noires, fin à *pointe*, les grandes plumes noires qui ſont propres à faire des panaches; les moindres de cette qualité s'appellent *petit noir à* pointe *plate*. (*D. J.*)

Pointe, *terme de Reliure*, outil qui ſert à couper le carton de la couverture, d'une largeur & longueur convenables à la tranche; il eſt de fer avec un manche de bois, de dix-huit ou vingt pouces de long, y compris le manche. Le bout de l'outil eſt coupé en chanfrain & très-tranchant.

Pointe, (*Outil de Sculpt. & de Tailleur de pierre.*) la *pointe* des Sculpteurs en marbre, & des Tailleurs de pierre, eſt une eſpece de ciſeau de fer acéré, aigu par un bout, avec une tête de l'autre. Ils ſervent, les uns pour ébaucher leur ouvrage, ce qu'on appelle approcher à la *pointe*; les autres pour percer des trous, & travailler dans les endroits étroits & profonds, où les ciſeaux quarrés ne pourroient approcher. Les Sculpteurs nomment *pointe* double ou dent de *chien*, un ciſeau quarré partagé en deux par le bas en forme de dents; ils s'en ſervent après avoir approché à la *pointe*. (*D. J.*)

Pointe, (*Sculpture.*) c'eſt un outil de fer bien acéré, dont les Sculpteurs en marbre ſe ſervent pour ébaucher leurs ouvrages; après que le marbre a été dégroſſi ou épanelé, ce qu'ils appellent approcher à la *pointe*. Quand on a travaillé avec cet outil, on en prend un autre qui a double *pointe* pour ôter moins de matiere; & enſuite lorſque l'ouvrage eſt plus avancé, on ſe ſert du ciſeau, ce que l'on nomme auſſi approcher du *ciſeau*. *Voyez les Pl.*

Pointes, ſ. f. pl. (*Serrur.*) ce ſont des clous longs & déliés, avec une petite tête ronde, qui ſervent à attacher les targettes, les verroux, *&c.* & dont on ferre les grandes fiches.

Pointes, *terme de Serrurier*, ce ſont des clous qui n'ont point de tête; ils ſervent aux Serruriers à ferrer les fiches qui s'attachent aux portes, croiſées & guichets. On les achete en gros ou à la ſomme, qui eſt de douze milliers, ou au compte quand ce ſont celles qu'on appelle fiches au *poids*; dans le détail, on les vend à la livre & au compte. *Savary.* (*D. J.*)

Pointes, (*Tireurs d'or.*) les Tireurs d'or nomment ainſi certains petits poinçons d'acier, très-fins & très-pointus, qui vont toujours en diminuant de groſſeur, dont ils ſe ſervent pour polir les pertuis ou trous neufs de cette ſorte de petite filiere, qu'ils appellent *fer à tirer*. Il y a de ces *pointes* ſi fines, que le fil d'or que l'on tire par les pertuis qu'ils ont poli, n'a pas la groſſeur d'un cheveu.

Pointe, (*Outil de Tourneur.*) les tourneurs donnent le nom de *pointes* à deux pieces de fer pointues par un bout, qui s'entaillent dans les poupées de leur tour. Elles forment à-peu-près la figure d'un Z, dont la ligne du milieu ſeroit perpendiculaire, & non diagonale. (*D. J.*)

Pointe, *en terme de Vannier*; c'eſt cet intervalle plein qu'il y a de la premiere torche à la ſeconde, d'où on commence à nommer *combles*, tous les cordons qui ſont au-deſſus.

Pointes, *terme de Vitrier*; les *pointes* dont les Vitriers ſe ſervent pour attacher les panneaux & carreaux de verre, ſur les bois des croiſées & chaſſis, ne ſont pas ordinairement des clous faits exprès, mais ſeulement le bout des clous que les maréchaux employent à ferrer les chevaux.

Pointe de diamant, (*Vitrerie.*) c'eſt un petit morceau de diamant, taillé en *pointe*, & enchâſſé dans du plomb & dans du bois, dont les vitriers ſe ſervent pour tailler le verre.

Pointe, ſ. f. *terme de Fauconnerie*; on dit qu'un oiſeau fait *pointe*, lorſqu'il va d'un vol rapide en s'élevant ou en s'abaiſſant.

Pointé, adj. (*Blaſon.*) On appelle *écu pointé faſcé*, un écu chargé de pluſieurs pointes en faſces, qui ſont en nombre égal, d'émaux différens; *Pointé* ſe dit auſſi d'un écu marqué de pointures ou piqures, comme les pointes qui ſervent de maſſe à la roſe, tandis qu'elle eſt en bouton. Il porte trois roſes boutonnées d'or & *pointées* de ſinople.

POINTEAU, ſ. m. *outil d'Horloger*. C'eſt un poinçon d'acier trempé, pointu par le bout, qui ſert à marquer ou faire des trous dans des pieces de laiton ou de cuivre. C'eſt ordinairement avec cet outil qu'ils font les trous dans les pointes de leur tour. *Voyez* Tour d'Horloger.

POINTER ſe dit dans l'Artillerie d'une piece de canon ou un mortier, quand on la met en mire pour la tirer. *Voyez* Canon, Mortier, & Jet. Il y a dans l'Artillerie des officiers pour pointer le canon. On les nomme *officiers pointeurs*. C'eſt le premier grade d'officier de ce corps.

Maniere de pointer le canon. Pour *pointer* ou diriger le canon vers un endroit où l'on veut faire porter le boulet, on éleve ſa culaſſe par le moyen d'un coin *O*, que l'on place deſſous ſur la ſemelle de l'affût; ce coin ſe nomme *coin de mire*.

En l'avançant ſous la culaſſe, il éleve & fait baiſſer la volée; on l'avance autant qu'il en eſt beſoin pour que la volée ſoit dans la direction que l'on veut. On met quelquefois pluſieurs de ces coins les uns ſur les autres lorſqu'on veut faire plonger le canon de haut en bas.

Le canon étant plus gros vers la culaſſe que vers la bouche, & faiſant une eſpece de cône tronqué, la ligne que l'on imagine paſſer par le milieu de ſon ame, comme la ligne *A H*, n'eſt pas parallele à la partie ſupérieure du canon *C G*: c'eſt pourquoi ſi on alignoit le canon ſelon le prolongement de *C G*, le boulet, au lieu d'aller en *D*, prolongement de *C G*, iroit en *B*, prolongement de l'*A H*, c'eſt-à-dire qu'il porteroit plus haut que le point d'alignement obſervé. Pour remédier à cet inconvénient, on adapte ſur l'extrémité de la volée une piece de bois concave dans la partie inférieure, de maniere qu'elle puiſſe, pour ainſi dire, être achevalée ſur l'extrémité de la volée, & que ſa hauteur ou ſa partie ſupérieure réponde à la quantité d'épaiſſeur que le métal de la culaſſe a de plus que celui de la volée.

Cette piece ſe nomme *fronteau de mire*, *voyez* Fronteau de mire. Il ſert, comme on le voit, à faire porter le boulet dans l'endroit deſiré, car par ſon moyen la ligne de mire eſt parallele à la ligne que l'on imagine paſſer au milieu du canon, c'eſt-à-dire à celle que doit décrire le boulet, ſuppoſant qu'il ſuive la direction de

cette

cette ligne qui est droite. Ainsi alignant la partie supérieure de la culasse & celle du fronteau avec un point quelconque, le boulet chassé dans cette direction, sera porté vers ce point, mais plus bas, de la quantité seulement du demi-diametre de la culasse en sorte que si on aligne le canon à un point plus élevé de la quantité de ce demi-diametre, le boulet donnera dans le point où l'on veut le faire porter. On fait ici abstraction de toutes les causes qui peuvent deranger, & qui dérangent effectivement dans la pratique la justesse du coup.

Pour ce qui concerne le pointage du mortier, *voyez* MORTIER. (*p*)

POINTER, v. act. (*Architect.*) On dit *pointer une piece de trait*; c'est, sur un dessein de coupe de pierre, rapporter avec le compas le plan ou le profil au développement des panneaux. C'est aussi faire la même opération en grand avec la fausse équerre, sur des cartons séparés, pour en tracer les pierres. (*D. J.*)

POINTER *une aiguille*, *terme d'Aiguiller*, c'est former la pointe d'une aiguille avec la lime.

POINTER, (*Manufacture.*) en terme de manufacture, c'est faire quelques points d'aiguille avec de la soie, du fil ou de la ficelle, à une piéce de drap ou autre étoffe, pour conserver les plis, & empêcher qu'elle ne se chiffonne.

POINTER, (*Marine.*) c'est se servir du compas pour trouver sur la carte en quel parage le vaisseau peut être ou quel air de vent il faut faire pour arriver au lieu où l'on veut aller.

POINTER, en *Fauconnerie*; on dit qu'un oiseau *pointe* lorsqu'il va d'un vol rapide, soit en s'abaissant, soit en s'élevant. On dit aussi voler en *pointe*.

POINTEUR, s. m. *terme d'Eglise*. Dans la plûpart des églises cathedrales & collégiales on nomme *pointeur* celui qui marque sur un registre les noms de ceux qui sont absens de tel ou tel office du chœur. Ce registre se nomme *pointe*, & l'action du *pointeur* pointer. (*D. J.*)

POINTIL, s. m. (*Verrerie.*) Le *pointil* est une longue & forte verge de fer, à l'un des bouts de laquelle il y a une traverse aussi de fer, qui avec la verge forme une espece de *T*. Quand on veut pointiller une glace, on enfonce le *pointil* du côté de la traverse dans un des pots à cueillir; & avec le verre liquide qu'on en rapporte on l'attache par les deux bouts de cette traverse à l'extrémité de la glace qui a été coupée.

Lorsque le *pointil* est suffisamment assuré, on sépare de la selle l'autre extrémité de la glace, & l'on se sert du *pointil* au lieu d'elle, pour la porter aux fours destinés à cet usage, où par plusieurs chaudes qu'on lui donne, on acheve de l'élargir également dans toute sa longueur. C'est après cette façon qu'on coupe la glace avec des forces, non-seulement du côté qu'elle a tenu à la selle, mais encore dans toute la longueur du cylindre qu'elle forme; afin qu'ayant été suffisamment chauffée, on puisse parfaitement l'ouvrir, l'étendre & l'applatir, ce qui se fait à-peu-près comme au verre de Lorraine. *Voyez* VERRE; (*D. J.*)

POINTILLAGE, s. m. (*Peinture en miniature.*) Ce sont les petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature, & cela s'appelle *pointiller*, travailler par *point*.

POINTILLÉ, c'est, dans la *gravure en bois*, faire les petits points qui s'exécutent sur les chairs ou au bout des tailles sur certaines parties d'ouvrage; de-là on dit chairs *pointillées*, tailles *pointillées*.

POINTILLER. Les *peintres en miniature* se servent de ce terme pour exprimer l'action de travailler leurs ouvrages. En effet, la miniature ne se fait que par l'assemblage de différens points que l'on marque sur le vélin avec differentes couleurs, & par l'arrangement & variété desquels on forme à son gré des figures, des paysages, *&c.*

Avant que de donner un coup de pinceau pour *pointiller* sur le vélin, on le porte sur les levres pour sentir s'il a assez trop de couleurs, & encore mieux pour lui faire la pointe, qui s'accomode parfaitement bien sur les levres.

Pointiller se dit encore des ouvrages qu'on *pointille* sur le vélin, le papier, avec une pointe d'argent. Portraits *pointillés* à la pointe d'argent.

POINTICELLE, s. m. (*Soierie.*) petite broche qui retient la canette dans la navette ou l'espolin.

POINTU, adj. (*Gramm.*) aigu, qui se termine en pointe. Un discours *pointu*, un instrument *pointu*, un chapeau *pointu*. *Voyez* POINTE.

POINTU se dit *en Botanique* des fleurs dont les feuilles se terminent par une pointe semblable à celle d'une lance.

POINTURE, *en terme de Formier*, c'est la longueur de la forme, ou, pour parler plus clairement, la forme prise dans toute sa longueur, depuis le talon jusqu'à la pointe.

POINTURES. Les *Imprimeurs* appellent ainsi deux petites languettes de fer plat, longues depuis deux pouces jusqu'à cinq ou six pouces; une des deux extrémités se termine en deux branches un peu distantes; l'autre est armée d'un petit aiguillon ou pointe, pour percer les marges de la feuille que l'on imprime. C'est par le secours de ces deux pointes, attachées aux deux côtés & vers le milieu du tympan par des vis qui se montent & se démontent à volonté, que l'on fait venir en registre la deuxieme impression qui se fait au dos de celle faite d'abord en papier blanc, & de façon que de quelque côté que l'on examine une feuille imprimée, on ne puisse appercevoir une page déborder celle qui est derriere, ni la surpasser dans les extrémités, soit pour la longueur égale des lignes, soit pour la hauteur des pages.

POINTURE, (*Marine.*) c'est un raccourcissement de la voile dont on ramasse & trousse le point pour l'attacher à la vergue & bourser la voile, afin de ne prendre qu'un peu de vent; ce qui se fait de gros tems à l'artimon & à la misene.

POINTUS, s. m. *terme de Chapelier*. C'est ainsi qu'on appelle les quatre petits morceaux d'étoffe plus fine ordinairement que le reste du chapeau, qu'on applique sur les capades. Cela s'appelle aussi parmi ces ouvriers, faire le dorage du chapeau. *Voyez* CHAPEAU.

POIRE, s. f. (*Botan.*) c'est un fruit charnu, plus mince ordinairement vers la queue que vers l'autre bout, où il est garni d'un nombril formé par les découpures du calice. On trouve dans son intérieur cinq loges remplies de pepins, c'est-à-dire des semences couvertes d'une peau cartilagineuse.

Quoiqu'on ne voie dans une *poire*, à l'exception des pepins, qu'une chair, un parenchyme uniforme qui n'a point de parties distinctes les unes des autres, cependant quelques grands observateurs ont trouvé par la macération & par d'autres voies, l'art de séparer ses parties, & d'en faire la dissection. M. Duhamel distingue quatre membranes dans la *poire*; il appelle la premiere *épiderme*, la seconde *tissu muqueux*, à cause d'une certaine viscosité; la troisieme *tissu pierreux*, & la quatrieme *tissu fibreux*.

L'épiderme de la *poire* semble destiné à la défendre des injures du dehors, & à réduire la transpiration du fruit à être de la quantité nécessaire, parce que son tissu serré en empêche l'excès: & parce que le grand nombre de pores dont il est percé ouvre assez de passages. Cet épiderme tombe par petites écailles comme celle de l'homme, & se régénere de même sans laisser de cicatrice.

Le tissu muqueux, immédiatement posé sous l'épiderme, & très-difficile à s'en détacher; est peut-être formé par un entrelacement de vaisseaux très-déliés, & pleins d'une liqueur un peu visqueuse. Il est verd naturellement; mais quand la *poire* a pris du rouge par le soleil, quelquefois cette couleur ne passe pas l'épiderme, quelquefois elle pénetre jusqu'au tissu muqueux, & le pénetre même tout entier. Il est sujet à des accidens & à des maladies; les coups de grêle le meurtrissent & le dessechent; la trop grande humidité le corrompt; quelques chenilles s'en nourrissent: après avoir détruit l'épiderme, une très-petite mitte qui n'a point entamé l'épiderme, va le manger. Quand il est détruit dans toute son épaisseur, il ne se régénere point, il se forme à sa place une espece de gale gommeuse.

La troisieme enveloppe ou partie de la peau totale de la *poire*, est le tissu pierreux. On sait assez ce que c'est que ce qu'on appelle *pierres* dans la *poire*, ces grumeaux plus durs que le reste de sa substance, tantôt plus, tantôt moins gros, & quelquefois amoncelés en petits rochers. On nomme les *poires cassantes* ou *fondantes*, selon qu'elles en ont ou n'en ont pas, ou en ont moins. Ces pierres n'appartiennent pas seulement à cette enveloppe, qui est le tissu pierreux, elles se trouvent répandues dans tout le reste du fruit; mais elles sont arrangées dans ce tissu plus régulierement les unes à côté des autres, & enfin elles le sont d'une maniere à former une enveloppe, ce qui suffit ici. Comme elles sont de la même nature que les autres, il sera à-propos de les considerer toutes ensemble.

Elles commencent dès la queue de la *poire*, & s'étendent sur toute sa longueur, posées entre les tégumens de cette queue, & un faisceau de vaisseaux qui en occupent l'axe. Quand elles sont entrées dans son fruit, il y en a une partie qui s'épanouit & va former le tissu pierreux, en tapissant toute la surface intérieure du tissu muqueux; l'autre partie se tient serrée le long de la queue prolongée, ou de l'axe de la *poire*, & y forme un grand

canal

canal pierreux d'une certaine largeur. Ce canal arrivé à la région des pepins, se partage à droite & à gauche, prend plus de largeur de part & d'autre, & ensuite va se réunir au-dessus des pepins, & reprend la forme de canal pour aller aboutir à l'ombilic ou à la tête de la *poire*; il y trouve le tissu pierreux auquel il s'unit, & tous deux ensemble forment un rocher très-sensible.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait des parties jettées çà & là moins régulierement dans le reste du corps de la *poire*; elles sont liées par une substance plus molle & plus douce; il y en a, mais de beaucoup plus petites, jusque dans les *poires* que l'on appelle *fondantes*. Ces pierres ne sont pas sensibles dans les fruits nouvellement noués; ce ne sont que de petits grains blancs sans solidité, mais ils durcissent ensuite & grossissent à tel point, que les fruits encore fort petits, ne sont presque que des pierres, moins dures cependant qu'au tems de la maturité, mais en plus grand nombre, par rapport au volume du fruit; car à mesure que le fruit croît depuis un certain point, les pierres ne croissent moins ou ne croissent plus, & même il en disparoît. Quand elles sont dans leur parfaite grosseur, on peut voir quantité de filets ou qui y entrent ou qui en sortent; leur substance n'est point formée par lames ou par couches, mais par grains.

La quatrieme enveloppe qui fait partie de la peau de la *poire*, & qui est posée sur le tissu pierreux, paroît formée d'un entrelacement perpétuel de vaisseaux anastomosés les uns avec les autres; nous les nommons *vaisseaux* par analogie, car on n'y voit aucune cavité, mais seulement une espece de duvet remplissant l'intérieur de ce vaisseau, qui n'est donc plus qu'un simple filet solide; cependant l'idée de *vaisseaux* est trop nécessaire pour être abandonnée.

Il nous reste à considérer la partie la plus importante de tout le fruit, celle à laquelle tout le reste paroît subordonné, parce qu'elle assure la perpétuité de l'espece: ce sont les *pepins* ou semences de la *poire* dont je veux parler. Ils sont logés deux à deux en cinq capsules, vers le milieu de l'axe, & même de tout le corps du fruit. Il est à remarquer que les filets ou vaisseaux qui sont de ce milieu une espece de globe qu'ils enveloppent, ont dix branches plus grosses que les autres, dont cinq répondent assez exactement aux capsules des pepins, & les cinq autres aux intervalles qu'elles laissent entr'elles: de sorte que toute la *poire* divisée selon la position & dans le sens de ces vaisseaux, le seroit en dix parties égales. Mais la méchanique des pepins & de tout ce qui leur appartient, n'est point connue; le fin de tout le mystere, la maniere dont se fait la génération du fruit, échappe à tous les yeux. Cependant le lecteur trouvera des choses bien curieuses sur cette matiere, dans Malpighi, dans Grew, Leewenhoek, Ruysch, & dans trois *mémoires* sur l'anatomie de la *poire*, par M. Duhamel, insérés dans le *recueil de l'académie des Sciences, années* 1730, 1731, & 1732, *avec figures*.

Poire *des Indes*, (*Botan. exot.*) nom donné par divers botanistes au fruit d'un grand arbre des Indes orientales. L'écorce de cet arbre est fort unie, rougeâtre en-dehors & blanche en-dedans. Ses feuilles sont petites, épaisses, d'un verd pâle. Sa fleur est composée de trois longs pétales irréguliers, qui, quand ils sont fermés représentent une espece de fausse pyramide, dont l'odeur est très-désagréable. Son fruit est de figure conique, de la grosseur du doigt, & d'une contexture ligneuse; il se partage en plusieurs filamens qui s'étendent & percent dans toute sa substance. Ce fruit acquiert en mûrissant une écorce ou plûtôt une peau rouge, lisse & fine, ce qui est tout le contraire des autres fruits des Indes, qui ont presque toujours la peau fort épaisse, pour les mettre en état de soutenir la grande chaleur du climat. L'intérieur de ce fruit est une pulpe blanche, douce au toucher, sucrée, agréable au goût, & qu'on enleve avec une cuiller; il contient au milieu, comme nos *poires* européennes, plusieurs pepins lisses & noirs. Quand ce fruit a passé le tems de sa parfaite maturité, la partie pulpeuse s'échappe de ses fibres, lesquelles demeurent dans cet état long-tems attachées, & pendantes au pédicule. (*D. J.*)

Poire *de terre*, (*Botan.*) *voyez* Topinambour & Pomme de terre. *Botan.*

Poire, (*Balancier.*) ou autrement dite *masse* ou *contrepoids*, est ce morceau de métal ordinairement de cuivre ou de fer, attaché à un anneau, qu'on coule le long de la verge romaine ou peson, pour trouver la pesanteur des marchandises qu'on met au crochet de cette balance.

Poire *à bourse*, *en terme de Boutonnier*, c'est une piece d'ouvrage tournée en ventre diminué d'un bout, & long & étroit par l'autre. On s'en sert pour faire des glands de bourses, dont elles ont tiré leur nom.

Poires *secretes*, (*terme d'Eperonnier.*) c'est une sorte d'embouchure du mords d'un cheval.

Poires, s. f. (*terme de Chasseur.*) fournimens faits de carton couvert d'un cuir mince coloré, qui sert à mettre de la poudre à canon ou à giboyer. Il y a de grosses & de petites *poires*; les unes qu'on met dans la poche, les autres qu'on porte pendues en écharpe avec une grosse tresse de soie. On les nomme *poires*, parce qu'elles ont assez la figure du fruit à qui on a donné ce nom. Ce sont les marchands merciers-quincailliers qui en font le négoce. Ils les tirent presque toutes de Rouen. (*D. J.*)

POIRÉ, ou Cidre de poire, s. m. (*Boisson artific.*) liqueur vineuse, claire, approchante en couleur & en goût du vin blanc; elle est faite avec le suc tiré par expression de certaines poires acerbes & âpres à la bouche, lesquelles on cultive en Normandie. Ce suc en fermentant devient vineux comme le cidre & le vin, parce que son sel essentiel atténue, raréfie, & exalte ses parties huileuses & les convertit en esprit; il enivre presqu'aussi vîte que fait le vin blanc, & l'on en tire une eau-de-vie par la distillation. Il contient un sel tartareux qui peut le réduire en vinaigre par une seconde fermentation quand il est vieux. Le *poiré* est apéritif. (*D. J.*)

POIREAU, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *porrum*, genre de plante à fleur liliacée, presque en forme de cloche, & composée de six pétales. Le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les étamines sont larges, applaties & terminées par trois filamens; celui du milieu a un sommet. Les fleurs sont rassemblées en un bouquet presque rond: enfin les racines sont longues, cylindriques & composées de tuniques qui deviennent des feuilles plates ou quelquefois pliées en gouttiere. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Le *poireau* est incisif, pénétrant, apéritif, résolutif; il excite le crachat, les urines & les mois aux femmes; il est propre contre la morsure des serpens, pour guérir la brûlure, les hémorrhoïdes, le bruissement d'oreille, pour aider à la suppuration: on s'en sert à l'intérieur & à l'extérieur.

Poireau, (*Maréchall.*) les *Maréchaux* appellent ainsi une verrue ou excroissance de chair spongieuse qui vient aux paturons de derriere des chevaux; elle est grosse à-peu-près comme une noix, & jette & suppure des eaux rousses & puantes. Le *poireau* ne se guérit que pour un tems, il revient toujours.

POIRÉE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *beta*, genre de plante dont la fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice à cinq feuilles. Plusieurs fleurs se réunissent en forme de tête, & leurs calices deviennent dans la suite un fruit presque rond qui renferme des semences. Tournefort, *Instit. rei herb. Voyez* Plante.

Poirée *blanche* ou *rouge* (*Botan.*) *beta alba seu rubra*, voyez Bette.

POIRIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *pyrus*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le calice de cette fleur devient dans la suite un fruit plus petit ordinairement du côté de la queue qu'à l'autre bout. Ce fruit a un nombril; il est divisé en loges & il renferme des semences oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port particulier du *poirier*. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Poirier, (*Jardinage.*) *pyrus*, grand arbre qui se trouve plus communément dans les climats tempérés de l'Europe que dans les autres parties du monde. La France en particulier semble être le sol le plus favorable à cet arbre. On s'est attaché avec succès depuis un siecle à rassembler les meilleures especes de poires & à les perfectionner par la greffe. Le *poirier* s'éleve beaucoup & s'étend peu. Il fait une tige droite & dégagée dont la tête est garnie de beaucoup de rameaux qui sont épineux. Ses racines tendent à pivoter, & penetrent à une grande profondeur. Son écorce, dès que l'arbre est dans sa force, devient sillonnée & extrêmement rude. Sa feuille est oblongue, pointue, de médiocre grandeur & d'un verd fort luisant. Ses fleurs sont blanches, elles viennent par bouquets & paroissent au mois d'Avril. Son fruit est communément pyramidal, quelquefois rond, mais de différente forme & grosseur, selon la diversité des especes. La couleur, le goût & le tems de la maturité varient aussi par la même raison.

Le *poirier* est le plus estimé des arbres fruitiers à pepin. Il fait le plus grand nombre dans les jardins potagers & fruitiers des particuliers qui sont au-dessus de la médiocrité, au lieu que c'est le pommier qui abonde dans les vergers des gens du commun. La raison de pré-

préférence à ce dernier égard vient de ce que l'acide qui domine dans les pommes & sur-tout dans les reinettes que l'on cultive le plus, fait qu'elles se gardent long-tems, & qu'on peut les manger même avant leur maturité, parce que l'acide corrige le verd; au-lieu que les poires ne sont mangeables qu'à-peu-près dans le tems de leur maturité. Mais les bonnes especes de poires, par leur variété, par les différens tems de leur maturité, & par le goût relevé & exalté de la plûpart, sont infiniment supérieures aux meilleures especes de pommes.

On peut multiplier le *poirier* de semence, & par la greffe. Le premier moyen n'est propre qu'à procurer des sujets pour la greffe; car en semant les pepins d'une bonne poire, non-seulement ils ne produisent pas la même espece, mais les poires qui en viennent sont communément bâtardes & dégénérées; il est vrai qu'il s'en peut trouver quelques-unes de bonne qualité; mais c'est un hasard qui arrive si rarement, qu'on ne peut y compter: ce n'est donc que par la greffe qu'on peut se procurer sûrement la même espece de poire.

Le *poirier* se greffe en fente, ou en écusson sur le *poirier* sauvage, sur le *poirier* franc, sur le coignassier, ou sur l'aubepin. On ne se sert pas de ce dernier sujet parce qu'il desseche le fruit. On n'emploie le premier que quand on ne peut faire autrement, parce que le *poirier* sauvage conserve toujours une âcreté qui se communique aux fruits que l'on y a greffés. Mais on greffe ordinairement sur le *poirier* franc, pour élever les arbres que l'on veut mettre à plein vent, & sur le coignassier pour former les *poiriers* que l'on veut mettre en espalier, ou tenir en buisson.

Pour avoir des sujets de *poirier*, il faut semer des pepins de toutes sortes de poires bonnes à manger; & pour se procurer des sujets de coignassier, on les éleve de bouture, ou de branches couchées. Lorsque les sujets sont assez forts, on greffe en fente, ou en écusson les *poiriers* francs, & toujours en écusson les coignassiers. Sur le tems & la façon de faire toutes ces différentes opérations, *voyez le mot* PEPINIERE.

Pour désigner la qualité du terrein qui convient au *poirier*, il faut considérer cet arbre sous deux faces; le *poirier* sauvage & le *poirier* franc veulent un autre terrein que le coignassier; car quand on plante un *poirier* greffé sur coignassier, ce n'est pas un *poirier* qu'on plante mais un coignassier.

Le *poirier* sauvage se plaît dans les lieux froids & humides, & toutes les expositions lui conviennent; les plaines, les côteaux, les montagnes; il vient par-tout, même dans les endroits serrés & ombragés. Il n'est pas plus difficile sur la qualité du sol; il se plaît dans des terres grasses, fortes & grossieres, mêlées d'argille ou de glaise. Souvent on le voit réussir dans des terreins secs, mêlés de pierres, de sable ou de gravier, & profiter aussi-bien dans l'argille bleue la plus compacte. Ses racines pénetrent jusque dans les rochers: il n'y a guere que le tuf qui puisse arrêter cet arbre & l'affoiblir.

Le *poirier* greffé sur franc, demande une terre franche, limonneuse, douce & fertile; en un mot, une terre à froment.

Quant au *poirier* greffé sur le coignassier, il lui faut un lieu frais & humide, le côteau est la meilleure exposition qu'on puisse lui donner; il se plaît dans une terre douce & noirâtre, plutôt mêlée de sable que d'argille. Mais il craint les terreins secs & légers, trop maigres & trop superficiels; il y jaunit & dépérit bien-tôt.

Les *poiriers* greffés sur coignassier donnent souvent du fruit au bout de trois ans; mais ces arbres sont de moindre durée que ceux qui sont greffés sur le *poirier* franc. Le coignassier est un sujet extrèmement convenable pour les poires fondantes & beurrées; elles y prennent un degré de perfection qu'elles n'ont pas lorsque la greffe a été faite sur le *poirier* franc, qui d'ailleurs ne donne du fruit qu'au bout de 12 ou 15 ans; mais il faut convenir aussi que quand on veut planter des *poiriers* dans un terrein sec & aride, les arbres sur franc y conviennent mieux que ceux sur coignassier; ils y poussent plus vigoureusement, & ils se soutiennent mieux dans les lieux élevés; d'ailleurs les especes de poires qui sont cassantes ou pierreuses, deviennent meilleures sur un sujet franc; & il y a même plusieurs especes de poires qui ne réussissent pas sur le coignassier.

On pourroit encore greffer le *poirier* sur l'aubepin, dont on ne se sert plus, parce qu'il rend les fruits secs & cotonneux, sur le pommier & sur le neflier; mais ces sujets ne donnent que des arbres foibles, languissans & de courte durée. Il en est de même de quelques arbres que l'on peut greffer sur le *poirier*, comme le pommier, le neflier & l'azerolier; il n'y a que le coignassier qui réussit bien sur le *poirier*, mais cela ne sert d'aucune utilité.

On éleve le *poirier* sous différentes formes; tantôt on lui laisse prendre à son gré une haute tige; souvent on le retient en espalier, au moyen de la taille, & quelquefois on lui donne la forme d'un buisson. Pour les hautes tiges, les *poiriers* sur franc ou sur sauvage, sont les plus convenables. Mais on se sert plus ordinairement des *poiriers* sur coignassier pour mettre ces arbres dans un état de contrainte & de rabaissement.

Lorsqu'on tire de la pepiniere des *poiriers* de basse tige pour les planter à demeure, il faut choisir des plants vigoureux, d'une écorce unie, & dont la greffe soit bien recouverte. Ceux d'un an de greffe, sont ordinairement trop foibles. A trois ans ils sont souvent trop formés; mais ceux de deux ans sont presque toujours les plants qu'il faut préférer. Cet arbre est si robuste, qu'il vaut toujours mieux le transplanter en automne, la reprise en est plus assurée que quand on attend le printems; & il pousse vigoureusement dès la premiere année: ce qui est avantageux pour disposer la direction des jeunes arbres. On peut donner 20 ou 24 piés de distance à ceux qu'on veut élever à haute tige; 12 à 15 à ceux qu'on se propose de former en buisson, & 10 ou 12 pour ceux qu'on destine à l'espalier; c'est la qualité & la profondeur du terrein qui doit en décider.

Le *poirier* souffre très-aisément la taille; on peut lui couper en tout tems & à tout âge des branches d'une grosseur moyenne sans inconvénient. Il faut tailler dès l'automne les arbres foibles, & attendre le printems pour ceux qui sont trop vigoureux. On ne taille les arbres de haute tige que les premieres années, pour en façonner la tête; ensuite on se contente d'ôter le bois mort & les branches surabondantes ou nuisibles. Pour donner une belle disposition aux arbres que l'on veut mettre en espalier, ceux qu'on destine à remplir le haut de la muraille, doivent avoir une tige de 5 à 6 piés; à l'égard de ceux qui sont destinés à garnir le bas, il faut les tenir tout près de terre. Ensuite on doit diriger de part & d'autre une quantité suffisante de fortes branches à distances à-peu-près égales pour former exactement l'éventail, en sorte qu'il n'y ait aucun vuide, ni branches qui se croisent; enfin que le tout soit arrêté à sa juste place pour donner aux arbres l'agrément de la forme, & les préparer à une production utile. On s'applique à ménager le cours de la seve, de maniere qu'elle agisse également sur toutes les branches. On retranche, ou on accourcit celles qui se nuisent, qui se croisent, qui s'élancent trop, & qui sont inutiles ou défectueuses; mais on laisse plutôt les branches se croiser que de souffrir un vuide.

Quant aux arbres que l'on veut former en buisson, la beauté de cette figure consiste à ce que la tige soit fort basse, le grouppe du buisson parfaitement arrondi, exactement évuidé dans le milieu, & bien formé en vase, à ce qu'il ait une égale épaisseur, à ce qu'il soit garni uniformément dans son contour, & à ce qu'il ne s'éleve pas à plus de 6 ou 7 piés. Au surplus, comme en cherchant l'agrément des formes, on ne doit pas perdre de vue l'utilité qui peut en résulter, l'attention du jardinier doit aussi se porter à ménager la taille, de façon qu'il laisse sur les arbres une quantité de fruit relative à leur force & à leur étendue. On n'entrera pas ici dans le détail des regles que l'art du jardinage prescrit pour l'exactitude de la taille; la nature de cet ouvrage ne le permet pas. *Voyez le mot* TAILLE.

L'accroissement du *poirier* est plus lent que celui du pommier, mais il est bien moins difficile sur la qualité du terrein; il est de plus longue durée, & son bois a plus d'utilité.

Le bois du *poirier* sauvage est dur, pesant, compacte, d'un grain très-fin, & d'une couleur rougeâtre. Il prend un beau poli, & il n'est point sujet à être piqué par les insectes. Les charpentiers l'emploient pour des jumelles des presses & pour les menues pieces des moulins. Il est recherché par les Menuisiers, les Tourneurs, les Ebénistes, les Luthiers, les Graveurs en bois & les Relieurs de livres. Ce bois prend si bien la couleur noire, qu'il ressemble à l'ébene, & qu'on a peine à les distinguer l'un de l'autre; mais il a le défaut d'être un peu sujet à se tourmenter, & il n'est pas si bon à brûler que celui du pommier.

En exprimant le suc des poires, on fait une boisson que l'on connoît sous le nom de *poiré*; elle est assez agréable dans sa nouveauté, mais elle ne se conserve pas aussi long-tems que le cidre. Le marc des poires peut servir à faire des mottes à brûler.

Nul genre d'arbres que l'on connoisse, n'a produit dans ses fruits autant de variétés que le *poirier*. Nos jardiniers

niers

niers françois qui ont écrit sur la fin du dernier siecle, font mention de plus de sept cent sortes de poires qui ont pour le moins quinze cent noms françois; mais il y a bien du choix à faire, si l'on ne veut que de bonnes poires: celles qui passent pour avoir cette qualité, vont tout-au-plus au nombre de quarante; on en compte autant qui ne sont que médiocres; toutes les autres ne valent guere mieux que la plûpart de celles que l'on trouve dans les forêts. Il n'est guere possible d'entrer ici dans le détail de toutes ces variétés, qui d'ailleurs sont rapportées dans presque tous les livres qui traitent du jardinage; mais *voyez* sur-tout à ce sujet les *catalogues des* R. R. P. P. Chartreux *de Paris*, *& de M. l'abbé* Nolin.

Il y a quelques *poiriers* qui peuvent être intéressans pour l'agrément, comme l'espece à fleur double, & une autre variété que l'on nomme la *double fleur*, qui est différente; enfin, le *poirier* à feuilles panachées dont la rareté fait le plus grand mérite. (*Article de M.* D'AUBENTON, *Subdélégué*.

POIRIER, (*Commerce de bois.*) il se fait un grand négoce de bois de *poirier*, & on l'emploie en divers ouvrages de menuiserie, de tabletterie, de tour. On s'en sert aussi pour faire des instrumens de musique à vent, particulierement des bassons & des flutes.

Une de ses principales qualités est de prendre un aussi beau poli & un noir presqu'aussi brillant que l'ébene; ce qui fait qu'on le substitue à ce dernier en bien des occasions.

Les marchands de bois le font débiter pour l'ordinaire en planches, poteaux & membrures. Les planches sont d'onze à douze pouces de large, sur treize lignes d'épaisseur franc-sciées, & six, neuf ou douze piés de longueur: le poteau a quatre pouces de gros en quarré, depuis six jusqu'à dix piés de long; la membrure a vingt-cinq lignes franc-sciées d'épaisseur, sur six, sept & huit pouces de large, & six, neuf & douze piés de long, ainsi que les planches. *Dict. du commerce*. (*D. J.*)

POIS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une longue silique qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les tiges sont creuses, & le plus souvent foibles; il y a des feuilles qui embrassent les tiges, de façon qu'elles semblent les traverser; les autres feuilles naissent par paires sur des côtes terminées par des mains. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte vingt-deux especes de ce genre de plante à fleurs légumineuses; celle qu'on cultive davantage est le *pois* des jardins, qu'on nomme *petit pois*, *pisum hortense majus*, *flore*, *fructuque albo*. C. B. P. 342, *I. R. H.* 394.

Sa racine est grêle, fibreuse; elle pousse des tiges longues, creuses, fragiles, d'un verd blanchâtre, rameuses, lesquelles se répandent à terre, si on ne les soutient par des échalats. Ses feuilles sont oblongues & de la couleur des tiges; les unes qui paroissent être enfilées par la tige s'embrassent à chaque noeud; & les autres naissent comme par paires, sur des côtes terminées par des mains ou vrilles, qui s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent. Ses fleurs qui sortent des aisselles des feuilles, deux ou trois ensemble sur le même pédicule, sont légumineuses & en forme de papillon, blanches, marquées d'une tache purpurine. Cette plante se cultive dans les jardins & dans les champs; elle fleurit au mois de Mai, & son fruit est excellent à manger en Juin. Il lui faut une terre meuble & bien amandée.

POIS VERDS, PETITS POIS, (*Diete.*) ce légume dont l'usage est si familier parmi nous, est un des plus salutaires, comme un des plus agréables; sur-tout les *pois* écossés qu'on mange frais, n'ayant pas atteint leur degré de maturité, ayant la peau très-tendre, verte & transparente, la chair *succulente*, sucrée, *point encore farineuse*; en un mot dans l'état qui les fait appeller à Paris *petits & fins*.

Une espece de *pois* qu'on mange avec leur gousse qui est tendre, succulente, grasse & assez sucrée, passe pour moins salutaire; mais il paroît qu'elle n'est que moins agréable.

Les *pois* mûrs & secs sont un des légumes qui fournissent la purée la plus délicate, & l'aliment le moins grossier. Au reste à peine le *pois* posséde-t-il quelques qualités diététiques particulieres, du moins bien connues; ce que nous en savons de plus positif, c'est ce que nous avons dit des légumes en général à l'*article* LÉGUME. *Voyez cet article*.

Les botanistes n'ont pas manqué de lui trouver plusieurs vertus médicamenteuses, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, mais ces prétendues propriétés sont absolument méconnues ou négligées. (*b*)

POIS *d'Angol*, s. m. (*Botan.*) arbuste originaire de la côte d'Angol en Afrique, & très-commun dans les Antilles. Il s'éleve de six à sept piés, produisant beaucoup de branches rameuses, assez droites, menues, liantes, garnies de feuilles longuettes, flexibles, d'un verd cendré, & d'une odeur aromatique qui n'est pas desagréable; aux petites fleurs dont ces branches sont presque couvertes en tout tems, succedent des gousses longues d'un pouce & demi ou environ, plates, veines, souples, coriaces comme du parchemin mouillé, & difficiles à rompre: elles renferment quatre ou cinq *pois* de moyenne grosseur, à-peu près ronds, & d'une couleur brune-verdâtre. Ces *pois* sont excellent lorsqu'ils sont cuits & accommodés comme des lentilles: leur goût est difficile à comparer, & leur qualité est si parfaite, qu'ils n'incommodent jamais. Les bourgeons des branches étant infusés dans de l'eau bouillante, comme du thé, font une boisson assez agréable, étant prise avec un peu de sucre ou de syrop de capillaire; on l'estime très-bonne pour la poitrine.

POIS CHICHE, *cicer*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice & devient dans la suite une silique courte & semblable à une vessie gonflée: cette silique renferme des semences qui ont en quelque maniere la forme d'une tête de bélier. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

On cultive dans les jardins plusieurs especes de *pois chiches*, qui ne different que par la couleur des fruits ou même des fleurs; il y en a sur-tout deux especes qui sont d'usage en Médecine, & dans les cuisines savoir, les *pois chiches* à fleur blanche, & les rouges que plusieurs botanistes regardent comme une simple variété de la même plante.

Les *pois chiches* à fleur blanche, sont le *cicer sativum flore candido*. *I. R. H.* 389. Les *pois chiches* rouges sont le *cicer floribus & seminibus ex purpurâ rubescentibus*, de C. B. P. 347.

La racine de l'une & l'autre de ces plantes est menue, blanchâtre, tirant sur le roux, fibreuse & chevelue. La tige est droite, branchue, velue. Les feuilles sont arrondies, dentelées, cotonneuses, rangées par paires sur une côte terminée par une impaire. Les fleurs sont légumineuses, blanches ou purpurines, & naissent des aisselles des côtes qui portent les feuilles, soutenues sur des pédicules grêles. Leur calice est velu, divisé en six parties pointues. Le pistil se change en un fruit gonflé en maniere de vessie, long d'environ un pouce, & terminé par un filet grêle: il renferme une ou deux graines arrondies, plus grosses que le *pois* ordinaire, n'ayant qu'un angle aigu; blanches ou rougeâtres, & presque de la figure d'une tête de belier: pour l'usage de la Médecine, on préfere les *pois chiches* rouges. On les seme dans les champs en plusieurs provinces méridionales de la France, en Italie & en Espagne.

Le *pois chiche* s'appelle *kali* en hébreu. Il est dit au *IV. liv. des rois*, *ch. vj.* 25; que pendant le siege de Samarie, sous le regne d'Achab, roi d'Israel, la famine fut si grande, que l'on vendit jusqu'à cinq sicles, c'est-à-dire quinze schelings, ou environ dix-huit livres de notre monnoie, le quart d'un cab de fiente de pigeon (le cab étoit une mesure qui tenoit un demi septier, un poisson, un pouce cube, & un peu plus); mais on n'entend pas pourquoi la fiente de pigeon se vendoit si cher: aussi est-ce une ridicule interprétation de l'original. Il s'agit ici de *pois chiches*, nommés par les Arabes *assnen* ou *kali*. Or les Hébreux appelloient *kali*, les *pois chiches* rotis à la poële, dont on use encore beaucoup dans l'orient, & dont il y a des boutiques au Caire & à Damas, où l'on ne fait autre chose que frire des *pois chiches* pour la provision des voyageurs. (*D. J.*)

POIS CHICHES, (*Diete & Mat. méd.*) ce n'est que la semence de cette plante qui est d'usage; aussi est-ce à cette partie qu'appartient proprement le nom de *pois chiche*, que la plante a emprunté de sa semence. Les *pois chiches* mûrs & secs se mangent cuits dans le bouillon & dans l'eau, & assaisonnés dans ce dernier cas, avec le beurre ou l'huile, c'est-à-dire sous la forme du potage gras ou maigre: on en prépare aussi des purées; on les mange avec des viandes roties, *&c.* Ceux qui croissent dans les pays froids & les terreins gras & humides, tels que les potagers ou marais & dans les bonnes terres, ont un goût acerbe & sauvage, & un tissu dense & serré, qui les rend très-difficile à cuire; aussi ce légume est-il absolument rejetté des bonnes tables & même presqu'absolument inusité à Paris & dans les provinces voisines: au lieu que ceux qui croissent dans les pays chauds & dans les terreins maigres & arides, sont d'un très-bon goût, & se ramolissent facilement par la cuite. Ils tiennent le pre-

premier rang parmi les légumes ſecs dans les provinces méridionales du royaume; & ceux qu'on y apporte d'Eſpagne ſont encore meilleurs.

Il eſt écrit dans les ouvrages de Médecine, que ce légume fournit une nourriture abondante, mais groſſiere, venteuſe, & un peu laxative. On n'obſerve rien de tout cela dans les ſujets ordinaires & ſains, qui ſont cependant les ſeuls ſur qui il faille évaluer les propriétés diététiques.

La décoction de *pois chiches* eſt comptée parmi les plus puiſſans diurétiques, & même parmi ceux dont l'activité peut devenir funeſte dans les cas où les voies urinaires peuvent être ulcérées ou déchirées par des graviers, ou même ſimplement irritées & devenues très-ſenſibles. Les anciens médecins ont pouſſé l'opinion qu'ils avoient de cette efficacité, juſqu'à avancer qu'elle portoit même juſque ſur la ſubſtance du calcul, que le *pois chiche* étoit un lithontriptique des plus actifs. Au reſte, ſi on peut compter au moins ſur la qualité diurétique, on ne doit pas la chercher dans les *pois chiches* préparés dans les cuiſines, parce que leur premiere préparation conſiſte à les faire bouillir dans une eau qu'on rejette, & que c'eſt vraiſſemblablement dans cette premiere décoction que doit paſſer le principe diurétique. (*b*)

POIS *à gratter*, (*Botan.*) nom d'une eſpece de phaſéole d'Amérique, appellée par le P. Plumier, *phaſeolus ſiliquis latis, hiſpidis & rugoſis, fructu nigro*. *Voy.* MUCUNA. (*D. J.*)

POIS DE MERVEILLE, *corindum*, genre de plante à fleur papilionacée, compoſée de quatre grands pétales appoſés en forme de croix, & de quatre petits qui ſont le plus ſouvent crochus & ſitués au milieu de la fleur. Le piſtil ſort du calice qui eſt compoſé de quatre feuilles, & devient dans la ſuite un fruit ſemblable à une veſſie, & diviſé en trois loges; ce fruit renferme des ſemences preſque rondes qui ont une tache de la figure d'un cœur. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voy.* PLANTE.

Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, dont la principale eſt le *corindum* à larges feuilles, & à gros fruit, *corindum ampliore folio, fructu majore*.

Cette eſpece pouſſe des tiges menues & branchues, hautes de trois ou quatre piés, ſans poil, cannelées, foibles, ayant beſoin d'être ſoutenues; ſes feuilles ſont diviſées à peu près comme celles de l'ache, d'une belle couleur verte, d'un goût viſqueux; il ſort de leurs aiſſelles des pédicules chargés de fleurs, compoſées chacune de huit feuilles blanches, quatre grandes, & quatre petites diſpoſées en croix, ſoutenues par un calice à quatre feuilles; quand ces fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits en veſſies à trois coins, diviſées chacune en trois loges qui renferment des ſemences ſemblables à des petits pois, en partie noirs, en partie blancs, & marqués ordinairement d'un cœur; ſa racine eſt groſſe comme le doigt, mais plus courte; ligneuſe, aſſez dure, fibreuſe. Aucune des trois eſpeces de ce genre de plante n'eſt d'uſage en Médecine. (*D. J.*)

POIS *arbre aux*, (*Hiſt. nat. Botan.*) *robinia* Linnæi. *Aſpalatus, caragana ſiberica, pſeudo-acacia*. C'eſt un arbre de la même famille que celui que l'on trouvera décrit ſous le nom de *pſeudo-acacia*. On le nomme *arbre aux pois*, parce qu'il produit des ſiliques qui renferment un fruit ſemblable aux *pois*, qui ſont précédées de fleurs d'un beau jaune; il croît ſans culture en Sibérie, ſurtout dans un terrein léger & dans le voiſinage des rivieres. Le plus grand froid ne le fait point périr; on peut le multiplier de graine & de boutures; il eſt ordinairement de la grandeur d'un bouleau moyen. Les habitans de la Sibérie nommés *Tunguſes*, nourriſſent leurs beſtiaux avec la feuille de cet arbre; on mange auſſi le fruit ou les *pois* qu'il renferme dans ſes ſiliques; mais il faut pour cela, les faire bouillir dans une premiere eau, pour leur enlever une certaine amertume que l'on y trouve. M. Bielcke de l'académie de Stockholm, a eſſayé de faire moudre ce fruit, & en a fait faire des galettes ou gâteaux qui étoient d'un très-bon goût. Il prétend que le fruit de cet arbre eſt plus léger ſur l'eſtomac que les *pois* ordinaires.

Le même M. Bielcke a trouvé que les feuilles de cet arbre pouvoient à l'aide de la putréfaction, donner une couleur bleue auſſi propre à la teinture que l'indigo & le paſtel. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede*, année 1750, & *voyez l'article* PSEUDOACACIA. (—)

POIS MARTIAUX, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une mine de fer en petits globules ſemblables à des *pois* que l'on appelle en latin *piſa ferrea*. Il paroît que c'eſt une mine de fer qui s'eſt compoſée que d'un aſſemblage de petites étites ou pierres d'aigle: il y en a de différentes grandeurs. Près de Bayeux en Normandie, on trouve des cornes d'ammon remplies de ces ſortes de *pois* ferrugineux. Quand ces étites ſont ovales ou alongées, on les nomme mine de fer en feves, *minera ferri fabalis*. Il ſe trouve de la mine de fer de cette eſpece en Allemagne, dans la principauté de Heſſe-Hombourg.

POISON, ſ. m. (*Littérat.*) le mot *venenum* des latins ne ſignifie pas toujours du *poiſon*; il déſigne encore aſſez ſouvent ces drogues dont les Peintres & les Teinturiers ſe ſervent; c'eſt dans ce ſens, par exemple, que Virgile l'emploie au ſecond livre des géorgiques,

Alba neque aſſyrio fucatur lana veneno.

„ L'étoffe n'eſt pas teinte en couleur de pourpre. „ Horace, *ode* 27, *liv. I.* dit:

Quis te ſolvere theſſalis
Magus venenis? Quis poterit deus?

„ Quel enchanteur avec toutes les herbes de Theſſalie, „ toute la force de ſes charmes, que dis-je, quel dieu „ pourra vous tirer de ce mauvais pas? „ Les *theſſala venena* d'Horace ſont des ſucs d'herbes magiques, propres à corriger la malignité du plus puiſſant *poiſon*.

Du tems d'Horace, on n'avoit point encore oublié l'hiſtoire que Tite-Live, *dec.* 1. *l. VIII.* raconte de plusieurs dames romaines qui compoſerent des *poiſons*, & qui furent découvertes par une eſclave. Sur les recherches que fit l'édile, on trouva 170 patriciennes coupables d'empoiſonnement, & qui furent condamnées aux derniers ſupplices. Les morts qu'elles avoient cauſées étoient en ſi grand nombre, qu'on attribua d'abord ce malheur à l'intempérie peſtilentielle de l'air, & l'on nomma exprès un dictateur qui alla attacher en cérémonie un clou au temple de Jupiter, ainſi qu'on le pratiquoit dans une calamité publique. (*D. J.*)

POISON, (*Médec.*) les choſes priſes intérieurement, ou appliquées de quelque maniere que ce ſoit, ſur un corps vivant capables d'éteindre les fonctions vitales, ou de mettre les parties ſolides & fluides hors d'état de continuer la vie, s'appellent *poiſons*. Dans ce ſens, on peut rapporter à cette claſſe grand nombre d'autres corps qui ne peuvent nuire qu'autant que l'uſage immodéré qu'on en fait, empêche ou détruit les fonctions vitales.

Les corps âcres, méchaniques, qui en bleſſant ou en détruiſant les parties ſolides, menacent de la mort, lorſqu'on les a avalés, ne peuvent être évacués d'abord que par le ſecours des onctueux, qui pris en grande quantité, enveloppent leurs parties nuiſibles.

Tout ce qui eſt capable, en coagulant les humeurs, d'arrêter la circulation, doit être délayé à la faveur des aqueux ſaponacés, & dès qu'on connoît la nature de la coagulation, il faut employer les contrepoiſons convenables pour la diſſiper.

A l'égard des corps qui détruiſant l'union qui ſe trouve dans les parties ſolides & les fluides, ils ſont très-dangereux; l'uſage des acides & des doux aſtringens eſt capable d'arrêter le progrès de leur action.

Dans la peſte & les autres maladies contagieuſes, la nature préſente des *poiſons* d'une eſpece incompréhenſible, qui paroiſſent ſeulement attaquer les actions vitales; on ne peut venir à bout de les détruire par l'application des principes de la medecine rationelle, mais uniquement par un contrepoiſon que l'expérience a découvert.

On connoît encore de ſemblables *poiſons* qui changent tellement la nature de l'air, qu'il devient mortel à l'économie animale. Telle eſt la fumée des charbons, du ſoufre, celle d'une liqueur fermentante, ces vapeurs fortes & ſuffocantes, que les auteurs ont nommées *eſprits ſauvages*; il faut éviter toutes ces choſes, ou y remédier à l'aide du feu, ou de quelqu'autre vapeur qui y ſoit contraire.

POISON, (*Juriſprud.*) ou crime de *poiſon* eſt le crime de ceux qui font mourir quelqu'un par le moyen de certaines choſes venimeuſes, ſoit qu'on les mête dans les alimens ou dans quelque breuvage, ſoit qu'on inſinue le *poiſon* par la reſpiration ou par la tranſpiration, ſoit par une playe ou morſure de quelque bête.

Cette maniere de procurer la mort eſt des plus barbares & des plus cruelles; & la loi 1 & 3 au code *ad legem corneliam de ſicariis & veneficiis*, diſent que *plus eſt hominem extinguere veneno quam gladio*. La raiſon eſt que l'on ſe défie ordinairement & que l'on peut ſe précautionner contre l'homicide qui ſe commet par le fer, au lieu que l'homicide qui ſe commet par le poiſon, ſe fait ſourdement, & eſt ſouvent commis par ceux dont

on se défie le moins, de maniere qu'il est plus difficile de s'en garantir.

Ce crime a toujours été en horreur chez toutes les nations policées.

Gravina a avancé mal-à-propos qu'avant l'an 422 de la fondation de Rome, on n'avoit point encore fait de loi contre les empoisonneurs.

Il est vrai que dans les premiers tems de Rome où l'innocence des mœurs s'étoit encore conservée, on ne connoissoit point l'usage du *poison*, au moyen de quoi l'on n'avoit point établi de peines contre ce crime.

Mais la fréquentation des nations voisines ayant peu-à-peu corrompu les mœurs, la loi des 12 tables, laquelle fut affichée à Rome en 304, prononça des peines contre les empoisonneurs.

Ce qui a sans doute induit Gravina en erreur, est que ce fut vers l'an 422, sous le consulat de Valerius Flaccus & de M. Claudius Marcellus, qu'on vit paroître pour la premiere fois dans Rome une troupe de dames, qui par des *poisons* qu'elles débitoient, firent un grand ravage dans la république.

La mort subite de plusieurs personnes de toutes sortes de qualités ayant rempli la ville d'étonnement & de crainte, la cause de ce désordre fut révélée par une esclave qui en avertit le magistrat, & lui découvrit que ce qu'on avoit cru jusqu'alors être une peste causée par l'intempérie de l'air, n'étoit autre chose qu'un effet de la méchanceté de ces dames romaines lesquelles préparoient tous les jours des *poisons*, & que si l'on vouloit la faire suivre, elle en feroit connoître la vérité.

Sur cet avis, on fit suivre cette esclave, & l'on surprit en effet plusieurs dames qui composoient des *poisons* & quantité de drogues inconnues que l'on apporta dans la place publique; on y fit aussi amener vingt de ces dames, il y en eut deux qui soutinrent que ces médicamens n'étoient pas des *poisons*, mais des remedes pour la santé; mais comme l'esclave qui les avoit accusées, leur soutenoit le contraire, on leur ordonna de boire les breuvages qu'elles avoient composés: ce qu'elles firent toutes & en moururent. Le magistrat se saisit de leurs complices, de sorte qu'outre les 20 dont on vient de parler, il y en eut encore 170 punies.

Une femme de Smyrne fut accusée devant Dolabelle proconsul dans l'Asie, d'avoir empoisonné son mari, parce qu'il avoit tué un fils qu'elle avoit eu d'un premier lit; Dolabelle se trouva embarassé, ne pouvant absoudre une femme criminelle; mais ne pouvant aussi se résoudre à condamner une mere qui n'étoit devenue coupable que par un juste excès de tendresse, il renvoya la connoissance de cette affaire à l'aréopage qui ne put le décider, il ordonna seulement que l'accusateur & l'accusée comparoîtroient dans cent ans pour être jugés en dernier ressort.

L'empereur Tibere ayant fait empoisonner Germanicus par le ministere de Pison, gouverneur de Syrie, lorsqu'on brûla le corps de Germanicus, selon la coutume des Romains, son cœur parut tout entier au milieu des flammes; on prétend que l'on vit la même chose à Rouen, lorsque la pucelle d'Orléans y fut brûlée. C'est une opinion commune que le cœur étant une fois imbu de venin, ne peut plus être consumé par les flammes.

Les médecins regardent aussi comme un indice certain de *poison* dans un corps mort, lorsqu'il se trouve un petit ulcere dans la partie supérieure de l'estomac; cependant le docteur Sebastiano Rotari en son traité qui a pour titre *Allegazioni medicophysice*, soutient que cet indice est fort trompeur, & que ce petit ulcere peut venir de plusieurs autres causes qu'il explique.

Pour revenir aux peines prononcées contre les empoisonneurs: environ 200 ans après le fait des dames romaines, Lucius Cornelius Sylla fit une loi appellée de son nom *Cornelia de veneficiis*, par laquelle il prononça la même peine contre les empoisonneurs que contre les homicides, c'est-à-dire, l'exil & le bannissement qui sont la même chose que l'interdiction de l'eau & du feu; cette loi fut préférée à celle que César, étant dictateur, publia dans la suite sur la même matiere.

Il y eut aussi quelques senatus-consultes donnés en interprétation de la loi *Cornelia de veneficiis*, & dont l'esprit est le même. On voit dans la *loi 3. ff. ad leg. cornel. de sic. & venef.* qu'un de ces senatus-consultes prononçoit la peine d'exil contre ceux qui sans avoir eu dessein de causer la mort d'une femme, l'avoient cependant fait mourir en lui donnant des remedes pour faciliter la conception.

Le paragraphe suivant fait mention d'un autre senatus-consulte qui décerne la peine portée par la loi *Cornelia* contre ceux qui auroient donné ou vendu des drogues & des herbes malfaisantes, sous prétexte de laver ou purger le corps.

Enfin la loi 8, au même titre, enjoignoit aux présidens des provinces d'envoyer en exil les femmes qui faisoient des efforts surnaturels, ou qui employoient de mauvaises pratiques pour se procurer l'avortement. Ces drogues & autres moyens contraires à la nature étoient regardés comme des *poisons*, & ceux qui s'en servoient, traités comme des empoisonneurs.

En France, le crime de *poison* est puni par le feu; & lorsqu'il s'est trouvé des empoisonneurs qui avoient nombre de complices, on a quelquefois établi une chambre ardente pour faire le procès à ces coupables.

La déclaration de Louis XIV. du mois de Juillet 1682, est la regle que l'on suit sur cette matiere.

Elle porte que ceux qui seront convaincus de s'être servi de *poison*, seront punis de mort, soit que la mort des personnes auxquelles ils auront voulu faire prendre le *poison*, se soit ensuivie ou non.

Ceux qui sont convaincus d'avoir composé & distribué du *poison* pour empoisonner, sont punis des mêmes peines.

Ceux qui ont connoissance que l'on a travaillé à faire du *poison*, qu'il en a été demandé ou donné, sont tenus de dénoncer incessamment ce qu'ils en savent au procureur général, ou à son substitut, & en cas d'absence, au premier officier public des lieux, à peine d'être procédé contre eux extraordinairement, & d'être puni selon les circonstances & l'exigence des cas, comme fauteurs & complices de ces crimes, sans que les dénonciateurs soient sujets à aucune peine, ni même aux intérêts civils, lorsqu'ils auront déclaré & articulé des faits ou indices considérables qui seront trouvés véritables & conformes à leur dénonciation; quoique dans la suite les personnes comprises dans lesdites dénonciations, soient déchargées des accusations, dérogeant à cet effet à l'article 73 de l'ordonnance d'Orléans, pour l'effet du *poison* seulement, sauf à punir les calomniateurs selon la rigueur de l'ordonnance.

La peine de mort a lieu contre ceux qui sont convaincus d'avoir attenté à la vie de quelqu'un par *poison*; en sorte qu'il n'ait pas tenu à eux que ce crime n'ait été consommé.

L'édit répute au nombre des *poisons*, non-seulement ceux qui peuvent causer une mort prompte & violente, mais aussi ceux qui en altérant peu-à-peu la santé, causent des maladies, soit que les *poisons* soient simples, naturels, ou composés.

Il est défendu en conséquence à toutes personnes, à peine de la vie, même aux Médecins, Chirurgiens, & Apothicaires, à peine de punition corporelle, d'avoir & garder de tels *poisons* simples ou préparés, qui retenant toujours leur qualité de venin, & n'entrant en aucune composition ordinaire, ne peuvent servir qu'à nuire, étant de leur nature pernicieux & mortels.

A l'égard de l'arsenic, du réalgal, de l'orpiment, & du sublimé, quoique ce soient des *poisons* dangereux, comme ils entrent dans plusieurs compositions nécessaires, pour empêcher qu'on n'en abuse, l'article 7 ordonne qu'il ne sera permis qu'aux marchands qui demeurent dans les villes, d'en vendre & d'en délivrer eux-mêmes seulement aux Médecins, Apothicaires, Chirurgiens, Orfévres, Teinturiers, Maréchaux, & autres personnes publiques, qui par leur profession sont obligés d'en employer, lesquels néanmoins en les prenant, écriront sur un regiltre du marchand, leur nom, qualité & demeure, & la quantité qu'ils auront pris de ces minéraux.

Les personnes inconnues aux marchands, telles que les chirurgiens & maréchaux des bourgs & villages, doivent apporter un certificat du juge des lieux, ou d'un notaire & deux témoins, ou du curé & de deux principaux habitans.

Ceux auxquels il est permis d'acheter de ces minéraux, doivent les mettre en lieu sûr & en garder la clé, & écrire sur un registre l'emploi qu'ils en ont fait.

Les Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Epiciers-Droguistes, Orfévres, Teinturiers, Maréchaux, & tous autres, ne peuvent distribuer des minéraux en substance à quelque personne, ni sous quelque prétexte que ce soit, sous peine corporelle.

Ils doivent composer eux-mêmes, ou faire composer en leur présence par leurs garçons, les remedes où il doit entrer des minéraux.

Personne autre que les Médecins & Apothicaires, ne peut employer aucuns insectes venimeux, comme serpens, viperes, & autres semblables, même sous pretexte de s'en servir à des médicamens, ou à faire des expériences, à-moins qu'ils n'en ayent la permission par écrit.

Il est

Il est aussi défendu à toutes personnes autres que les médecins approuvés dans le lieu, aux professeurs de Chimie, & aux maîtres Apothicaires, d'avoir aucuns laboratoires, & d'y travailler à aucune préparation de drogues ou distillation, sous quelque prétexte que ce soit, sans en avoir la permission par lettres du grand sceau, & qu'après en avoir fait leur déclaration aux officiers de police.

Enfin, les distillateurs même & vendeurs d'eau-de-vie, ne peuvent faire aucune distillation que celle de l'eau-de-vie, sauf à être choisi entre eux le nombre qui sera jugé nécessaire pour la confection des eaux fortes, dont l'usage est permis; & ils ne peuvent y travailler qu'en observant les formalités dont il est parlé dans l'article précédent.

Cette déclaration de 1682, comme on voit, pour objet, non-seulement de punir ceux qui seroient convaincus de s'être servis de *poison*, pour attenter à la vie de quelqu'un, mais aussi d'ôter toutes les occasions de s'en pouvoir servir pour un pareil dessein. *Voyez le traité de* Linder, *de venenis*, & Zachias, la Rocheflavin, *la biblioth. canon.* Duperier. (*A*)

POISSER, v. neut. & quelquefois actif, (*Gram.*) POISSER, v. act. c'est enduire de poix: POISSER, v. n. c'est laisser aux mains une viscosité qui les attache; on dit ce corps *poisse*.

POISSER, c'est *chez les Vergettiers*, coller les soies des balets dans des trous qui ne percent pas d'outre en outre du bois, avec de la poix, de Bourgogne fondue.

POISSON, s. m. (*Hist. nat. Ichthiologie.*) animal qui manque de piés, mais qui a des nageoires. Les *poissons* ont des ouies ou des poumons; ils restent ordinairement dans l'eau, & y nagent par le moyen de leurs nageoires seules, ou en s'aidant aussi du mouvement des inflexions de leur corps. Il y a des *poissons* qui sortent quelquefois de l'eau pour se mettre à terre; d'autres s'élevent en l'air, & volent en agitant leurs nageoires pectorales comme des aîles.

Les nageoires sont des membranes saillantes à l'extérieur du corps des *poissons*, & soutenues par des rayons durs ou cartilagineux. Les *poissons* different les uns des autres par le nombre, la situation, la figure, & les proportions de leurs nageoires; car il y a des *poissons* qui n'en ont qu'une, y compris la queue; & d'autre en ont deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, ou dix, & même un plus grand nombre. Les nageoires sont placées de chaque côté du corps sur le dos & sous le ventre de la plûpart des *poissons*; il s'en trouve qui n'en ont que sur le dos ou seulement sous le ventre; celles du dos & du ventre sont placées plus en-avant & plus en-arriere sur différens *poissons*. Les nageoires sont triangulaires, rondes, parallélogrammes, ou d'autres figures: elles sont plus ou moins grandes, relativement à la grandeur du *poisson*.

Le plan de la queue est vertical dans la plûpart des *poissons*, & horisontal dans quelques-uns; il s'en trouve qui n'ont point de queue; l'extrémité de cette partie est ronde ou en ligne droite, ou pointue, ou concave; la queue est fourchue dans certains *poissons*, & faite en forme de faux dans d'autres.

La tête des *poissons* est comprimée sur les côtés, applatie par le dessus & par le dessous, ou à peu-près cylindrique; elle est lisse ou hérissée de piquans, plus étroite, plus large, ou à-peu-près aussi large que le milieu du corps.

La plûpart des *poissons* ont la bouche placée au bout de la tête, & quelques-uns sur la face inférieure; la direction de l'ouverture de la bouche est transversale dans la plûpart des *poissons*, & oblique dans d'autres; la figure de cette ouverture est plus ou moins longue, à proportion de la largeur de la tête.

Le bec des *poissons* a différentes formes; il est applati en-dessus & en-dessous, en quelque façon triangulaire, conique, ou terminée en pointe longue & à-peu près cylindrique.

Les dents des *poissons* de différentes especes, sont placées ou seulement dans la gorge qui est dans ces animaux l'entrée de l'estomac; ou seulement dans les mâchoires; ou dans les mâchoires & sur la langue; ou dans les mâchoires, sur la langue & sous le palais; ou dans les mâchoires sur la langue, sous le palais, & dans la gorge seulement; ou enfin dans les mâchoires sous le palais & dans la gorge. Il y a aussi de grandes différences dans la forme des dents des *poissons*; elles sont pointues dans la plûpart: dans d'autres *poissons*, les dents ont le bout obtus & même terminé par une face plate; il y en a qui sont coniques ou applaties sur les côtés, ou droites ou courbes, ou convexes seulement d'un côté, ou lisses, ou dentelées sur les côtés; les dents sont de grandeur égale ou inégale dans le même *poisson*.

Il y a peu de *poissons* qui aient de vraies levres.

Il se trouve de chaque côté un ou deux orifices de narines dans la plûpart des *poissons*, & il y en a qui n'ont point de narines. La figure de l'ouverture des narines est ronde, ovale, ou oblongue: elles sont placées à égale distance du bec & de l'œil, ou plus près de l'une ou de l'autre de ces parties.

Dans la plûpart des *poissons* les yeux sont applatis; il y en a aussi de convexes comme ceux des quadrupedes; il s'en trouve d'arrondis & d'oblongs: dans le plus grand nombre des *poissons* les yeux sont situés sur les côtés de la tête, & dans d'autres sur la partie supérieure; ils sont placés fort près ou fort loin l'un de l'autre; ils paroissent plus ou moins grands, à proportion de la grandeur du corps; les yeux sont à découvert, ou couverts en partie ou en entier par la peau de la tête: les *poissons* n'ont point d'autres paupieres, excepté les cétacées qui sont aussi les seuls qui aient un cou.

Il y a des différences dans la forme du dos; considéré dans sa longueur il est droit, ou convexe & bossu; considéré dans sa largeur, il est plat, convexe, ou aigu. Les côtés du corps ont aussi des différences dans leur largeur & leur convexité relativement aux autres parties du corps; la poitrine & le ventre sont plats, convexes ou aigus; dans quelques *poissons* le ventre est aigu entre les nageoires ventrales & l'anus; tandis que le reste du ventre & la poitrine sont plats.

L'anus se trouve placé plus près de la queue, ou plus près de la tête & sous le ventre, dans presque tous les *poissons*.

Les *poissons* ovipares n'ont point de parties extérieures de la génération; mais le mâle a des vésicules séminales au-dedans du corps, & la femelle un ovaire. Parmi les *poissons* vivipares, tels que les cetacées & la plûpart des cartilagineux, le mâle a au-dehors une verge, & la femelle une vulve comme les quadrupedes.

Les écailles sont des corps plats demi-transparens, de substance analogue à celle de la corne & des ongles; elles se trouvent sur le corps des *poissons*, des serpens, & des lézards, cependant il y a des *poissons* qui n'en ont point, & d'autres n'en ont que peu. Elles sont séparées les unes des autres, ou placées les unes sur les autres, *&c.* Elles sont arrondies ou ovales, ou de figure irréguliere, & de différentes grandeurs; il y en a de molles & de lisses, de dures & rudes qui ont de petits piquans.

Il y a le long des côtés du corps de la plûpart des *poissons* une ligne formée par une suite de points ou de petites ouvertures, ou par une conformation particuliere de quelques écailles: certains *poissons* ont deux de ces lignes de chaque côté: elles se trouvent dans différens *poissons* situées près du dos ou du ventre, ou au milieu des côtés du corps: elles sont droites ou courbes, unies ou rudes.

Les barbillons sont des pendans charnus qui ressemblent à des vers, & qui tiennent à la mâchoire inférieure ou à quelqu'autre partie de la bouche; il y en a qui sont creux près de leur racine; mais ils n'ont point d'orifice à leur extrémité, & on n'en peut faire sortir aucune humeur. La plûpart des *poissons* n'ont point de barbillons; il ne s'en trouve qu'un dans quelques *poissons*, & d'autres en ont plusieurs: ces barbillons tiennent à la mâchoire du dessous aux angles de la bouche ou aux deux mâchoires. Ils sont petits & plus courts que la tête, ou plus longs.

Outre les piquans qui sont sur la tête de certains *poissons* & les osselets pointus des nageoires, il y a sur le corps de plusieurs *poissons* des tubercules & des piquans, comme dans les raies, l'esturgeon, *&c.*

Il n'y a que les *poissons* cetacées qui aient des conduits auditifs, on ne voit rien de pareil dans les autres *poissons*, excepté dans la raie & dans la lamproie, & on doute beaucoup qu'ils entendent, puisqu'ils sont privés, tout au-moins en apparence, des organes de l'ouie. Cependant M. Klein a donné la figure & le dénombrement de certains petits osselets qui se trouvent dans le crâne de plusieurs especes de *poissons*, & qu'il conjecture pouvoir constituer l'organe de l'ouie; d'ailleurs il y a des faits qui pourroient faire croire que les *poissons* entendent. Lorsque les pêcheurs veulent les surprendre, ils gardent le silence & agissent sans bruit; Pline, Rondelet, Boyle, *&c.* rapportent que des *poissons* domestiques s'assembloient au bruit d'une cloche ou de quelqu'autre instrument, lorsqu'on vouloit leur donner à manger. Pline ajoute que les *poissons* que l'on gardoit à Baies; au-

aujourd'hui Pouzole, dans les viviers de Domitien, accouroient lorsqu'on les appelloit par leur nom; on sait que les grands bruits, surtout celui du tonnerre, effraient les *poissons*. Mais cela ne prouve pas qu'ils entendent; le trémoussement de l'eau peut les avertir de certains bruits; une eue subtile, ou quelqu'autre sensation peut suppléer à l'ouie dans certain cas; enfin il y aura toujours à douter si les *poissons* entendent véritablement jusqu'à ce que l'on ait découvert en eux quelqu'organe auditif qui ressemble au nôtre. L'eau ne mettroit aucun obstacle à la sensation de cet organe. *Recueil de l'acad. royale des Sciences, année* 1743. *Mémoire sur l'ouie des* poissons, *& sur la transmission des sons dans l'eau par M. l'abbé* Nollet. Voyez *les mém. présentés à la même académie, tom. II. mém. sur l'organe de l'ouie des reptiles, & de quelques* poissons, *&c. par* M. Geoffroy, *docteur en médecine*.

Tous les *poissons*, excepté les lamproies & les cetacées, ont des ouies; ce sont des organes que l'on croit tenir lieu de poumons; ils se trouvent de chaque côté de la gorge, & ils communiquent au-dehors par un, par cinq ou par sept ouvertures de chaque côté. *Voyez* Ouies.

Les *poissons* cetacées ont une langue dont ils se servent, comme les quadrupedes; mais celle des autres *poissons* est fort différente: elle est immobile & adhérente à la partie inférieure de la bouche; aussi elle ne contribue pas aux inflexions de la voix, les *poissons* n'en ayant point. Cette langue ne paroît guere plus propre à gouter les alimens qu'à les charier dans la bouche, puisqu'elle est non-seulement immobile, mais aussi cartilagineuse. Elle peut faciliter la déglutition par l'élevation qu'elle forme dans la bouche; lorsqu'elle est hérissée de piquans, elle peut aussi retenir les alimens dans la bouche, principalement la proie vivante que le *poisson* a saisie.

Il n'y a qu'un ventricule & qu'une oreillette dans le cœur des *poissons* qui ont des ouies.

La plûpart des *poissons* épineux ont une vessie remplie d'air placée dans l'intérieur du corps; cette vessie communique à l'estomac ou à l'orifice de l'estomac par un conduit que l'on appelle *pneumatique*, parce qu'il sert de passage à l'air. Plus il y a d'air dans la vessie, plus le *poisson* a de facilité à s'élever au-dessus de l'eau; moins il y a d'air, plus le *poisson* descend vers le fond de l'eau. On sait que ceux qui n'ont plus cette vessie, ne peuvent pas s'élever dans l'eau; & l'on a éprouvé, que lorsqu'elle a été percée dans un *poisson* qui en est pourvu; il ne peut plus quitter le fond de l'eau. Cette vessie a différentes formes, différentes grandeurs, *&c.* dans diverses especes de *poissons*.

La plûpart des visceres des *poissons* correspondent à ceux des animaux quadrupedes; mais ils ont, sur-tout dans la tête & dans les muscles du corps, un très-grand nombre d'os & d'osselets qui manquent aux quadrupedes; par exemple, on en a compté quatre-vingt dans la tête de la perche; on ne sait que trop que la chair de plusieurs especes de *poissons* est traversée par un grand nombre de petits os, que l'on appelle des *arêtes*, & qui ne se trouvent dans aucun des autres animaux.

Les *poissons* se nourrissent de plantes, d'insectes aquatiques, de grenouilles, de couleuvres, & même de *poissons &c.* on croit qu'il y en a qui vivent très-longtems.

Il y a plusieurs méthodes sur la nomenclature des *poissons*. Oppien, Rondelet, Aldrovande, Jonston, Charleton ont établi la division méthodique des *poissons* sur la différence des lieux où ils se trouvent. Aristote les a divisés en cetacées, cartilagineux, & épineux; Wotton a suivi à-peu-près la même méthode; Willughby & Rai ont ajouté pour les *poissons* épineux d'autres caracteres tirés des nageoires.

Artedi, dans son ichthyologie, distingue les *poissons* par la situation de leur queue, qui est verticale dans la plûpart, & horisontale dans les autres; l'auteur a donné à ceux-ci le nom de *plagiuri*, ce sont les cetacées.

Parmi ceux dont la queue est verticale, les rayons des nageoires sont osseux ou cartilagineux. Les *poissons* qui ont ces rayons osseux sont nommés *chondropterygii*.

Les *poissons* dont les rayons des nageoires sont osseux ont aussi des os dans les ouies ou n'y en ont point: ceux qui n'ont point d'os dans les ouies sont désignés par le nom *branchiostegi*.

Les nageoires des *poissons* qui ont des os dans les ouies sont piquantes ou non-piquantes: les *poissons* à nageoires piquantes portent le nom d'*acanthopterygii*.

Enfin ceux dont les nageoires ne sont pas piquantes ont le nom de *malacopterygii*. Voyez *Petri Artedi ichthyologia*.

M. Linnæus qui avoit adopté la méthode d'Artedi pour les *poissons*, en a donné une nouvelle dans la dixieme édition du *systema naturæ*. Il exclud les cetacées du nombre des *poissons*, & les range avec les quadrupedes. Suivant la nouvelle méthode de M. Linnæus, les *poissons* ont l'ouverture des ouies garnie ou dépourvue d'opercules & de nageoires; ceux dont l'ouverture des ouies est dépourvue d'opercules ou de nageoires sont appellés *branchiostegi*.

Parmi les *poissons* dans lesquels ces opercules & ces nageoires se trouvent à l'ouverture des ouies, les uns n'ont point de nageoires ventrales; l'auteur les désigne par le nom d'*apodes*; d'autres ont les nageoires ventrales situées au-devant des nageoires pectorales, ils sont appellés *jugulaires*; d'autres ont les nageoires ventrales situées audessous des *pectorales*, ils sont nommés *thoracici*; d'autres enfin ont les nageoires ventrales situées derriere les pectorales, ils sont appellés *abdominales*.

Poisson armé, Porc-épic de mer, *orbis echinatus, muricatus*. Ce *poisson* se pêche dans l'Océan septentrional; on lui a donné le nom de *poisson armé*, parce qu'il a le corps couvert de piquans longs & durs, semblables à des pointes de fer. Il n'a point d'autres nageoires que celle de la queue. Le corps est plus rond & plus grand que celui du *fuetolt*. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. l. XV. c. iij.* Voyez Poisson.

Poisson d'Avril, *voyez* Maquereau.

Poisson bœuf, (*Ichthiol.*) je dessinai d'après nature à S. Paul d'Omaguas, dit M. de la Condamine, le plus grand des *poissons* connus d'eau douce, à qui les Espagnols & les Portugais ont donné le nom de *pexe*, poisson-bœuf, qu'il ne faut pas confondre avec le phoca ou veau-marin. Celui dont il est question, paît l'herbe des bords de la riviere; sa chair & sa graisse ont assez de rapport à celles du veau. La femelle a des mamelles qui lui servent à alaiter ses petits.

Le P. d'Acunna rend la ressemblance avec le bœuf encore plus compleste, en attribuant à ce *poisson* des cornes dont la nature ne l'a pas pourvu. Il n'est pas amphibie, à proprement parler, puisqu'il ne sort jamais de l'eau entierement & n'en peut sortir, n'ayant que deux nageoires assez près de la tête, plates & rondes, en forme de rame, de 15 à 16 pouces de long, lesquelles lui tiennent lieu de bras & de piés, sans en avoir la figure, comme Laet le suppose faussement, en citant Clusius. Il ne fait qu'avancer sa tête hors de l'eau pour atteindre l'herbe sur le rivage.

Celui que vit M. de la Condamine étoit femelle; sa longueur étoit de sept piés & demi de roi, & sa plus grande largeur de deux piés. Il y en a de plus grands. Les yeux de cet animal n'ont aucune proportion avec la grandeur de son corps, ils sont ronds, & n'ont que trois lignes de diametre; l'ouverture de ses oreilles est encore plus petite, & ne paroît qu'un trou d'épingle.

Quelques-uns ont cru ce poisson particulier à la riviere des Amazones, mais il n'est pas moins commun dans l'Orinoque. Il se trouve aussi, quoique moins fréquemment dans l'Oyapoc, & dans plusieurs autres rivieres des environs de Cayenne, de la côte de la Guyane & des Antilles. C'est le même qu'on nommoit autrefois *manati*, & qu'on nomme aujourd'hui *lamentin* dans les îles Françoises d'Amérique, l'espece de la riviere des Amazones est peut-être un peu différente. Il ne se rencontre pas en haute-mer; il est même rare d'en voir près des embouchures des fleuves, mais on le trouve à plus de mille lieues de la mer, dans le Guallaga, le Pastaca, *&c.* Il n'est arrêté dans l'Amazone que par le Pongo, audessus duquel on n'en trouve plus. *Mém. de l'acad. an.* 1745. (*D. J.*)

Poisson juif, *voyez* Maquereau.

Poisson rond, flascopsaro, *orbis* (*Pl. XIII. fig.* 8.) ce *poisson* se pêche dans la haute-mer, on en trouve aussi aux bouches du Nil; il a le corps rond comme une boule; la peau n'est pas couverte d'écailles; elle est dure & hérissée de petits tubercules pointus. Ce *poisson* n'a que quatre dents; elles sont larges; l'ouverture de la bouche est petite; il y a deux nageoires près des ouies, & deux autres près de l'extrémité de la queue, l'une sur la face supérieure, & l'autre en-dessous. On ne mange pas ce *poisson*. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. l. XV. ch. j* Voyez Poisson.

Poisson volant, Hirondelle, Arondelle, Ratepenade, Rondole, *hirundo*, *poisson* de mer dont la tête est dure & presqu'entierement osseuse; elle a par-derriere deux aiguillons dirigés du côté de la queue. Les yeux sont grands, ronds & rougeâtres. Tout le corps est couvert d'écailles roides & dures comme des os. La tête & la queue sont quarrés, & le corps est rond. Le

ventre

ventre a une couleur blanche, le dos est d'un noir mêlé de rougeâtre. La couleur de ces *poissons* varie; on trouve des individus de cette espece qui sont presqu'entierement rouges; cependant, pour l'ordinaire, ils ont beaucoup plus de noir que de rouge. Les nageoires des ouies sont très-longues & fort larges; elles s'étendent presque jusqu'à la queue; elles ont une couleur noirâtre parsemée de taches en forme d'etoiles de différentes couleurs. Les deux nageoires du dos ont aussi de pareilles taches. Il y a près des ouies deux barbillons cartilagineux, le dedans de la bouche est rouge. On distingue plusieurs sortes de *poissons* volans; celui-ci a les plus grandes aîles, aussi il vole le plus long-tems; il ne s'éleve pas beaucoup au-dessus de l'eau, & il se soutient en l'air jusqu'à ce que ses aîles soient desséchées. Sa chair est dure, seche & nourrissante, mais difficile à digerer. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. l. X. c. 5. Voyez* POISSON.

POISSONS, *écailles des*, (*Science microscop.*) les écailles ou couvertures extérieures des *poissons* sont d'une beauté & d'une régularité surprenante, & elles présentent dans les différentes especes de *poissons* une variété infinie de figures & d'arrangement. Quelques unes sont un peu longues, quelques-unes rondes, d'autres triangulaires, d'autres quarrées, & d'autres de toutes les figures que l'on peut imaginer; quelques-unes encore sont armées de pointes aiguës comme celles de la perche, de la sole, *&c.* d'autres ont le tranchant fort uni, comme celles du merlus, de la carpe, de la tanche, *&c.*

Il y a également une grande variété dans un même *poisson*; car les écailles tirées du ventre, du dos, des côtés, de la tête & des autres parties du corps sont fort différentes, & certainement, quant à la variété, beauté, régularité & ordre de leur arrangement, les écailles des *poissons* ont beaucoup de ressemblance avec les plumes qui sont sur le corps & sur les aîles des teignes & des papillons.

On ne croit pas que ces écailles tombent toutes les années, ni qu'elles soient les mêmes pendant toute la vie du *poisson*; mais il se fait tous les ans une addition d'une nouvelle *écaille*, qui vient au-dessous de la précédente, & s'étend de tous côtés au-delà du tranchant de celle-là, à-proportion de l'accroissement du *poisson*, à-peu-près de la même maniere que le bois des arbres s'élargit annuellement, par l'addition d'un nouveau cercle auprès de l'écorce; & comme on peut connoître l'âge d'un arbre par le nombre des anneaux dont le tronc est composé, aussi dans les *poissons*, le nombre des plaques qui composent leurs écailles, nous marque l'âge. Il est également probable, que comme il y a un tems de l'année où les arbres cessent de croître ou d'avoir une addition nouvelle à leur masse, la même chose doit arriver aux écailles des *poissons*; & qu'enfin dans un autre tems de l'année, il se fait une nouvelle addition ou accroissement. Les plumes des oiseaux & les poils des animaux terrestres, nous font voir quelque chose de semblable.

M. Leenwenhock tira plusieurs écailles d'une carpe extraordinairement grosse; elle avoit 42 pouces & demi de long & 33 & un quart de large au milieu, mesure de Rhynlande; les écailles étoient aussi épaisses qu'une risdale: il les fit macérer dans l'eau chaude pour pouvoir les couper plus aisément, & il en coupa une obliquement, en commençant par la très-petite écaille, qui avoit été formée la premiere, & qui étoit près du centre; il découvrit clairement avec son microscope quarante petites lames ou écailles, collées les unes sur les autres, d'où il conclut que le *poisson* étoit âgé de 40 ans.

On croit communément que l'anguille n'a point d'écailles, mais si on la nettoie bien, & qu'on lui ôte toute la boue, on verra au microscope, que sa peau est toute couverte de très-petites écailles, rangées avec beaucoup d'ordre, & fort joliment; il semble donc qu'on a droit de penser qu'il y a peu de *poissons* qui soient sans écailles, excepté ceux à coquilles.

La maniere de préparer les écailles, est de les tirer proprement avec une paire de pinces, de les bien laver, & de les placer sur un papier uni; entre les feuilles d'un livre, pour les applatir en les séchant, & empêcher qu'elles ne se rident; il faut ensuite les mettre entre vos tales dans les glissoirs, & les garder pour l'observation; mais le serpent, la vipere, les lézards, *&c.* présentent une nouvelle variété d'écailles différente de celles des *poissons*, quoique les Physiciens n'aient pas encore daigné les examiner. (*D. J.*)

POISSONS, *les*, (*Astronom.*) constellation qui est le douzieme signe du zodiaque. *Voyez* SIGNE & CONSTELLATION.

Les *poissons* ont, dans le catalogue de Ptolomée, trente-huit étoiles, trente-trois dans celui de Ticho, & dans le catalogue britanique. (*O*)

POISSON VOLANT, *en Astronomie*, c'est une petite constellation de l'hémisphere méridionale, inconnue aux anciens, & qui n'est pas visible dans nos contrées septentrionales. *Voyez* CONSTELLATION. (*O*)

POISSON AUSTRAL, (*Astronomie.*) constellation de l'hémisphere méridional; on ne peut la voir à notre latitude. *Voyez* CONSTELLATION.

POISSON DE MER, (*Commerce.*) on en fait un grand commerce, & on tire de plusieurs diverses marchandises & drogues.

Les *poissons* salés, comme saumon, morue, hareng, sardine, anchois, maquereau, *&c.* composent le commerce de salines.

Le *poisson* mariné est du *poisson de mer* frais, roti sur le gril, ensuite frit dans de l'huile d'olive, & mis dans des barils, avec une sauce composée de nouvelle huile d'olive, d'un peu de vinaigre, du sel, du poivre & des feuilles de laurier; les meilleurs *poissons* marinés sont le thon & l'esturgeon.

Les *poissons secs* sont des *poissons* qui ont été salés & desséchés, soit par l'ardeur du soleil, soit par le feu; tels sont la morue que l'on nomme *merluche*, le stockfish, le harang sor, & la sardine sorette.

Les *poissons* que l'on appelle en France *poissons royaux*, sont les dauphins, les esturgeons, les saumons, & les truites; on les nomme *royaux* parce qu'ils appartiennent au roi quand ils se trouvent échoués sur les bords de la mer.

Les *poissons* à lard sont les baleines, les marsouins, les thons, les souffleurs, les veaux de mer, & autres *poissons* gras; lorsqu'il s'en rencontre d'échoués sur les greves de la mer, ils sont partagés comme épaves, ainsi que les autres effets échoués. (*D. J.*)

POISSON DE SOMME, (*Commer. de poisson.*) dans ce commerce on appelle *poisson de somme*, le *poisson* qu'on assomme, & qu'après avoir empaillé, & mis dans un panier d'osier, on transporte sur des chevaux ou sur des fourgons & charettes.

POISSON, *huile de*, (*Comm.*) l'*huile de poisson*, n'est autre chose que de la graisse ou du lard de *poisson* fondu, ou que l'on a tiré du *poisson*, soit en le pressant, soit par le feu; & c'est de la baleine dont on en tire le plus. (*D. J.*)

POISSON, (*Critiq. sacrée.*) Moïse met les *poissons* au nombre des reptiles; l'Histoire naturelle n'étoit pas encore cultivée chez les Juifs dans le tems du regne de ce législateur. Comme il y a des *poissons* qui ont des écailles sans nageoires, & d'autres qui n'ont ni nageoires ni écailles, Moïse fonda sur cette différence sa distinction des *poissons* purs & immondes. Il mit ceux qui n'ont ni nageoires ni écailles au rang des *poissons* impurs, & défendit d'en manger, ne permettant l'usage que des *poissons* qui ont des nageoires & des écailles.

L'Ecriture désigne quelquefois figurément les hommes sous le nom de *poissons*; les *poissons* de vos rivieres tiendront à vos écailles, dit Ezéchiel *xxix.* 4. c'est-à-dire la perte de vos sujets sera inséparable de la vôtre.

La *porte des poissons*, Sophon. *j.* 2. étoit une porte de Jérusalem, ainsi nommée parce que c'etoit par-là qu'on apportoit le *poisson* dans la ville.

POISSONS, (*Mythol.*) la mythologie envisage ce signe du zodiaque d'une autre maniere que l'Astronomie; ce n'est point une constellation composée d'un grand nombre d'etoiles; ce n'est point ce signe du zodiaque, lorsque le soleil y entre dans le mois de Février, mais c'est Vénus & Cupidon qui se jetterent dans l'Euphrate, & se métamorphoserent en *poissons*, pour se dérober à la fureur du frere d'Osiris. (*D. J.*)

POISSONS, *les*, (*Littérature.*) plusieurs de ces animaux furent l'objet d'un culte superstitieux, chez les Egyptiens, chez les Syriens, & dans quelques contrées de la Lydie. En certaines villes d'Egypte, les uns plaçoient sur leurs autels des tortues, & d'autres des monstres marins ausquels ils offroient de l'encens.

POISSON, (*Blason.*) on le distingue diversement en blason. Les dauphins sont toujours *courbés*, les bars ou barbeaux *adossés*, les chabots *péris en pal*. Quand ils sont en fasce, on les représente nageant, & on n'exprime point leur assiete, mais seulement lorsqu'ils sont en *pal* ou en *bande*.

POISSON, f. m. (*Mesure de liqueur.*) c'est l'une des petites mesures pour les liqueurs; elle ne contient que la moitié d'un demi-septier, ou le quart d'une chopine, ou la huitieme partie d'une pinte, mesure de Paris. Le *poisson* est de six pouces cubiques; on lui donne encore les noms de *posson* ou de *roquille*.

Poisson se dit aussi d'une liqueur mesurée; un *poisson* de vin, un *poisson* d'eau-de-vie, *&c. Savary.*

POIS-

POISSONNIERE, s. f. (*Chauderonnerie.*) c'est un ustensile de cuisine qui sert à cuire le poisson. Cet ustensile est un vaisseau de cuivre fait en long, médiocrement creux, avec des rebords & une anse, qu'on étame proprement.

POISSONNIERE, s. f. (*Vendeuse de poisson.*) à Paris les *poissonnieres* étalent dans les halles & marchés dans des baquets qu'elles ont devant elles, où le poisson vivant nage & se conserve dans l'eau, dont ces baquets sont remplis; le nom de *poissonniere* ne se donne qu'à des marchandes de poisson d'eau douce; les autres se nomment *marchandes de marée*, si leur commerce est de poisson de mer frais, ou *marchandes de saline*, si elles font commerce de poisson de mer salé.

POISSY (*Géog. mod.*) petite ville de l'île de France, au bord de la forêt de Saint-Germain, sur la rive gauche de la Seine, à une lieue au-dessous du confluent de l'Oyse avec la Seine. Il y a un monastere de religieuses de S. Dominique, que Philippe-le-Bel commença, & qui fut achevé par Philippe de Valois en 1330; mais le feu du ciel tomba sur l'église en 1659, & consuma la pyramide revêtue de plomb, qui avoit quarante-cinq toises de haut. Il y a encore à *Poissy* une collégiale, une paroisse, un couvent de Capucins, un d'Ursulines, & un hôpital.

Cette ville, où se tient aujourd'hui un gros marché de bestiaux pour l'approvisionnement de Paris, est connue dans l'histoire par l'assemblée de Catholiques & de Protestans qui y fut convoquée en 1561, & où se rendirent Charles IX. Catherine de Médicis sa mere, & toute la famille royale. Cette assemblée appellée le *colloque de Poissy*, n'eut aucun succès; la vanité du cardinal de Lorraine qui comptoit y briller, fut la seule cause qui procura cette assemblée, & Théodore de Beze s'y distingua en portant la parole pour les Protestans. *Long. de Poissy* 19. 40. *lat.* 48. 56.

Ce lieu qui est fort ancien se nomme en latin *Pinciacum*, comme il est marqué dans les chartres & dans les capitulaires des rois. Le pays des environs s'appelle *pagus Pinciacensis*, & en françois le *Pincerais*; nos anciens rois ont quelquefois demeuré à *Poissy*, & y avoient un château dès le tems même que celui de Saint-Germain-en-Laye fut bâti.

Louis IX. y naquit le 25 Avril 1215. Il a été un des plus grands hommes & des plus singuliers, dit le pere Daniel. „ En effet, ajoute M. Henault, ce prince d'une „ valeur éprouvée, n'étoit courageux que pour de grands „ intérêts. Il falloit que des objets puissans, la justice, „ ou l'amour de son peuple, excitassent son ame, qui „ hors de-là sembloit foible, simple & timide; c'est ce „ qui faisoit qu'on le voyoit donner des exemples du „ plus grand courage, quand il combattoit les rebelles, „ les ennemis de son état, ou les infideles; c'est ce qui „ faisoit que tout pieux qu'il étoit, il savoit résister aux „ entreprises des papes & des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'excitassent des troubles dans „ son royaume; c'est ce qui faisoit que sur l'administration de la justice, il étoit d'une exactitude digne d'admiration; mais quand il étoit rendu à lui même, „ quand il n'étoit plus que particulier, alors ses domestiques devenoient ses maîtres, sa mere lui commandoit, & les pratiques de la dévotion la plus simple „ remplissoient ses journées; à la vérité, toutes ces pratiques étoient annoblies par les vertus solides jamais „ dementies, qui formerent son caractere „.

Le lecteur sera bien aise de trouver encore ici la peinture que M. de Voltaire a faite de ce prince, & de ses actions.

Il paroissoit, dit-il, destiné à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modele des hommes. Sa piété, qui étoit celle d'un anachorete, ne lui ôta aucune vertu de roi; sa libéralité ne déroba rien à une sage économie; il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; prudent & ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avoit jamais été que malheureux; il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Conjointement avec la régente sa mere qui savoit regner, il modéra la puissance de la jurisdiction trop étendue des ecclésiastiques: distinguant sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, & les lois de l'Eglise, dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, il ne laissa pas plier les lois du royaume sous l'abus des excommunications. Ayant dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques & des laïcs dans leurs bornes, il avoit réprimé les factions de la Bretagne; il avoit gardé une neutralité prudente entre les emportemens de Grégoire IX. & les vengeances de Frédéric II. (t)

Son domaine déjà fort grand, s'accrut de plusieurs terres qu'il acheta. Les rois de France avoient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples; leur grandeur dépendoit d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration le mit en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre Henri III. & contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. Henri III. moins riche, moins obéi de ses Anglois, n'eut ni d'aussi bonnes troupes, ni d'aussi tôt prêtes. Louis le battit deux fois, & sur-tout à la journée de Taillebourg en Poitou en 1241. Cette guerre fut suivie d'une paix utile, dont Henri III. paya les frais, & les vassaux de France rentrés dans leurs devoirs, n'en sortirent plus. Quand on songe que Louis IX. n'avoit pas vingt-quatre ans lorsqu'il se conduisit ainsi, & que son caractere étoit fort au-dessus de sa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans sa patrie, & on gémit que la France ait été si malheureuse par ces vertus mêmes qui devoient faire son bonheur.

L'an 1244, Louis attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnoit de prendre la croix contre les infideles. A peine put-il parler qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mere, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchoit, sentit le danger de ce vœu funeste, l'évêque de Paris même lui en représenta les conséquences; mais Louis regardoit ce vœu comme un lien sacré, qu'il n'étoit pas permis aux hommes de denouer. Il prépara pendant quatre années son expédition; enfin laissant à sa mere le gouvernement du royaume, il partit avec sa femme & ses trois freres, que suivirent aussi leurs epouses, & presque toute la chevalerie de France l'accompagna. La flotte qui portoit tant de princes & de soldats, sortit de Marseille, & d'Aiguemortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

Si la fureur des croisades & la religion des sermens avoient permis à Louis d'écouter la raison, non-seulement il eût vû le mal qu'il faisoit à son pays en l'appauvrissant & le dépeuplant, mais il eût vû encore l'injustice de cet armement qui lui paroissoit si juste. Il mouilla dans l'île de Chypre, & aborda en Egypte, où après la mort de son frere, Robert d'Artois, il fut pris par le soudan d'Egypte en 1250 avec ses deux autres freres, & leur rançon coûta huit cens mille besans.

Saint Louis délivré de captivité, revint dans sa patrie, pour former une croisade nouvelle. Pendant son séjour en France il augmenta ses domaines de l'acquisition de Namur, de Peronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvoit ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédoient dans ce royaume, les querelles d'Henri III. & de ses barons lui en facilitoient les moyens; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin, & se contenta de les faire renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, & à la Normandie, réunis à la couronne par Philippe Auguste; ainsi la paix fut affermie.

Il établit le premier la justice de ressort; & les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies commencerent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui des lettrés commencerent à être admis aux séances des parlemens, dans lesquels des chevaliers, qui rarement savoient lire, décidoient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome, par cette fameuse pragmatique, qui conserve les

(t) On auroit bien de la peine à prouver que tels étoient les veritables sentimens de S. Louis, & sous son regne on se seroit bien gardé de parler de la sorte, en lui attribuant ces façons de penser. On n'auroit non plus osé mettre sur son compte d'avoir voulu limiter, comme on lui fait faire ce, la puissance ecclésiastique. Mais sur tout il faut que le lecteur lise la vie de S. Louis dans les Bollandistes, où il pourra d'après les monumens les plus avérés se former un caractere différent de ce S. Roi, préférable à celui qu'on en a donné ici de la façon de Voltaire, & qui par conséquent sent un peu le poëtique & l'hazardé. (*X*)

les anciens droits de l'Eglise, nommés *libertés de l'église gallicane*.

Treize ans de sa présence réparoient en France tout ce que son absence avoit ruiné, lorsque sa passion pour les croisades l'entraîna. Il partit une seconde fois, non du côté de la Palestine ni du côté de l'Egypte, mais il fit cingler sa flotte vers Tunis, où il fut bien-tôt assiégé lui-même par les Maures. Les maladies que l'intempérance de ses sujets transplantés, & le changement de climats, avoient attirées dans son camp en Egypte, désolerent son camp de Carthage. Un de ses fils, né à Damiette pendant sa captivité, mourut de cette espece de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il se fit étendre sur la cendre, & expira le 25 Août 1270, à l'âge de cinquante-six ans, avec la piété d'un religieux, & le courage d'un grand homme. Ce n'est pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vû mourir un roi chrétien qui venoit combattre des Musulmans, dans un lieu où Didon avoit apporté les dieux des Syriens.

Joinville, Mrs de la Chaise & de Choisi, ont écrit la vie de saint Louis, car Boniface VIII. canonisa ce prince à Orviete le 11 Août 1297. Il le méritoit par sa foi, qui étoit si grande, dit M. Bossuet, qu'on auroit cru qu'il voyoit plutôt les mysteres divins qu'il ne les croyoit.

Je ne connois qu'un homme de lettres né à *Poissy* c'est *Mercier* (Nicolas), qui mourut à Paris en 1656. On a de lui un manuel des Grammairiens imprimé plusieurs fois, & un traité latin de l'Epigramme, ouvrage estimé, dont Baillet a eu tort de faire honneur à M. le Venier, puisque celui-ci a comblé l'auteur d'éloges, & que Mercier, qui étoit très en état de composer un pareil ouvrage, étoit incapable de s'en attribuer un qui ne fût pas de lui. (*D. J.*)

POITIERS, (*Géog. mod.*) ville de France, capitale du Poitou, sur une colline, à la rive gauche de la petite riviere de Clain, à 20 lieues au sud-ouest de Tours, 45 sud-ouest d'Orléans, 48 nord-est de Bordeaux, 74 sud-ouest de Paris. *Long.* suivant Cassini, 17. 46. 30. *lat.* 46. 34.

On compte dans *Poitiers* outre la cathédrale, 4 chapitres, 22 paroisses, 9 couvents d'hommes, 12 de filles, 2 séminaires.

L'évêque établi vers l'an 260, est suffragant de Bordeaux; cet évêché vaut plus de 40000 livres de revenu. L'université de *Poitiers* fut fondée en 1431 par Charles VII; elle a les quatre facultés, dont aucune n'est brillante. Il y a outre cela, intendance, bureau des finances, présidial, élection, maréchaussée, hôtel des monnoies; mais il n'y a presque aucun commerce, & cette ville malgré son enceinte considérable, est une des plus désertes & des plus ruinées du royaume.

Les restes de murailles, les souterreins qu'on trouve au vieux *Poitiers*, sont une preuve qu'il y a existé anciennement un château fortifié; sa situation entre les rivieres de Vienne & du Clain, & près de leur confluent, étoit fort avantageuse pour une place de défense; mais ses ruines & la dénomination du lieu, ne prouvent point que ce soit l'emplacement de l'ancienne capitale des peuples *Pictavi*.

La ville de *Poitiers* a été décorée par des ouvrages des Romains, d'un amphithéatre, & d'un magnifique aqueduc, dont on voit encore des vestiges; on ne découvre au vieux *Poitiers* aucun monument de la grandeur romaine.

La ville de *Poitiers* étoit au quatrieme siecle, le siége de l'évêque, la capitale du peuple & une des plus célebres de l'Aquitaine; enfin, il est démontré qu'elle est l'ancienne *Limonum* ou *Limonum Pictavorum*, ville considérable au second siecle du tems de Ptolomée, & place importante lors de la conquête des Gaules. Il est donc constant que *Poitiers* n'est point une ville nouvelle, & que depuis le siecle de Jules-César, elle a toujours existé dans sa situation, je ne dis pas dans le triste état, où elle est présentement.

L'histoire moderne a rendu son nom célebre, par la bataille qui fut donnée dans son territoire le lundi 19 Septembre 1356, entre le roi Jean & Edouard, prince de Galles, que le gain de la bataille de Crecy avoit deja rendu fameux. Ce prince surpris à deux lieues de *Poitiers* dans des vignes, dont il ne pouvoit se sauver, demanda la paix au roi Jean, offrant de rendre tout ce qu'il avoit pris en France, & une trève de sept ans. Le roi Jean refusa toutes ces conditions, attaqua huit mille hommes avec quatre-vingt mille; fut vaincu, fait prisonnier, conduit à Bordeaux & l'année suivante en Angleterre.

Poitiers a produit quelques hommes de lettres, que je me hâte de nommer, & je souhaite que ce ne soient pas les derniers. *S. Hilaire* y est né dans le quatrieme siecle; mais j'ai parlé de ce célebre docteur de l'Eglise *à l'article* PERES DE L'EGLISE.

Aubert (Guillaume) naquit dans cette ville vers l'an 1534. Il paroît par ses ouvrages, qu'il avoit cultivé les belles-lettres & la poésie, conjointement avec le droit; vous trouverez son article dans les *Mém. du* P. Niceron, *tom. XXXV*.

Berenger (Pierre) disciple d'Abailard, fit l'apologie de son maître, contre saint Bernard. Elle se trouve dans les œuvres d'Abailard, & ne demande pas ici de plus grands détails.

Billettes (Gilles Filleau des) né en 1634, possédoit le détail des Arts, & fut aggrégé par cette raison à l'académie des Sciences, il mourut en 1720, âgé de quatre-vingt-six ans.

Bois (Philippe Goibaut du) de l'académie Françoise, naquit l'an 1626, devint gouverneur du duc de Guise, & mourut en 1694. Il a traduit plusieurs ouvrages de S. Augustin, & quelques-uns de Ciceron. La monotonie du style & l'empreinte du travail sont visibles dans ses écrits; peut-être que la belle élocution de Ciceron l'ayant souvent désespéré, & celle de S. Augustin l'ayant dégouté plus souvent encore, il s'est cru permis de leur prêter à l'un & à l'autre son style personnel qui est toujours uniforme, quoique le langage de l'orateur de Rome & du rhéteur de Tagaste, soient si différens l'un de l'autre.

Bouchet (Jean) s'est fait honneur par ses annales d'Aquitaine qui subsistent encore, au lieu que tous ses ouvrages en vers sont tombés dans l'oubli.

Nadal (Augustin) étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres, où il a donné quelques mémoires assez intéressans; celui des vestales a été imprimé à part. Il a aussi composé des tragédies, mais qui n'ont point eu de succès; il entra dans l'état ecclésiastique, & mourut dans son pays natal en 1740 à soixante-six ans.

Quintinie (Jean de la) né en 1626, a la gloire d'avoir créé en France l'art de la culture des jardins, perfectionné depuis en Angleterre & en Hollande. J'ai fait ailleurs l'éloge de cet habile homme dans son art; j'ajouterai seulement ici que ses talens furent récompensés magnifiquement par Louis XIV.

Aux hommes de lettres dont on vient de lire les noms je joins deux muses de *Poitiers*, célebres dans leur patrie au seizieme siecle; je veux parler de Catherine *des Roches* & de sa fille, qui l'une & l'autre composerent divers ouvrages en prose & en vers. Leur maison, dit Scevole de Sainte-Marthe, étoit une académie d'honneur, où tous ceux qui faisoient profession des sciences & des lettres, étoient accueillis; ces deux dames vécurent ensemble dans la plus étroite union, jusqu'au moment où la peste qui ravagea *Poitiers* en 1587, termina leur vie dans un même jour. (*Le Chevalier* DE *Jaucourt*.)

POITOU, LE, (*Géog. mod.*) province de France, bornée au nord par la Bretagne & l'Anjou; au midi, par l'Angoumois & la Saintonge; au levant, par la Touraine, le Berri & la Marche; au couchant, par la mer de Gascogne. Elle a 75 lieues du levant au couchant, & 25 du midi au nord.

Le *Poitou* comprend deux évêchés, celui de Poitiers & celui de Luçon; il se divise en haut & en bas. Le haut *Poitou* est la partie orientale, qui touche à la Touraine & au Berri. Le bas *Poitou* est la partie occidentale, qui confine avec l'Océan & le pays Nantois.

Quant au temporel, le *Poitou* est du ressort du parlement de Paris, & il n'y a qu'un seul présidial établi à Poitiers, mais qui est d'une grande étendue. Le *Poitou* se divise, par rapport aux finances & aux impositions en neuf élections.

Il y a un gouverneur général & deux lieutenans de roi pour le haut *Poitou*; & un lieutenant-général avec deux lieutenans de roi pour le bas *Poitou*. Le siége d'amirauté est établi aux sables d'Olonne, & le bureau des finances se tient à Poitiers.

Cette province produit du blé, nourrit quantité de bestiaux, & fait d'ailleurs peu de commerce. La Vienne & la Sevre Niortoise, sont les deux seules rivieres navigables. Le Clain l'étoit autrefois de Poitiers à Chatellerault; cette navigation seroit facile à rétablir.

Le *Poitou* & Poitiers sa capitale, ont pris leur nom des anciens peuples, *Pictavi*, qui étoient célebres entre les Celtes du tems de Jules-César, & ensuite Auguste les attribua à l'Aquitaine. Leur territoire étoit de beaucoup plus grande étendue que n'est le *Poitou*, parce qu'il com-

comprenoit celui des Cambolectres Agesiniates qui leur étoient joints, comme Pline l'assure; & outre cela, les Poitevins s'étendoient jusqu'à la riviere de Loire, qui les séparoit des Nantois, comme nous l'apprenons de Strabon.

Du tems qu'Ammien Marcellin faisoit la guerre dans les Gaules, il n'y avoit alors qu'une Aquitaine dont le *Poitou* faisoit partie; mais sous l'empire de Valentinien I. l'Aquitaine ayant été divisée en deux le *Poitou* fut attribué à la seconde, & soumis à la métropole de Bordeaux.

Après l'invasion des Barbares dans les terres de l'empire Romain, au cinquieme siecle, les Visigots se rendirent les maîtres du *Poitou*, que les Francs conquirent lorsque Alaric eut été tué en bataille par Clovis, près de Poitiers.

On voit dans Grégoire de Tours, & les autres anciens monumens de notre histoire, que par le partage qui fut fait de l'Aquitaine, entre les fils & petits-fils de Clovis, le *Poitou* obéissoit aux rois d'Austrasie, qui jouirent toujours de ce pays jusqu'au tems de Childeric II, lequel réunit les deux royaumes. On ne trouve point que les Poitevins ni les autres Aquitains se soient séparés de l'obéissance de ces rois & de leurs maires, avant la mort de Pepin le *Gros*; c'est dans ce tems-là, qu'on voit qu'Eudes étoit duc de l'Aquitaine, dont il se maintint toujours en possession, nonobstant les efforts de Charles Martel, aussi-bien que Hunaud, fils d'Eudes; mais Gaifre, fils de Hunaud, ayant été attaqué par Pepin, perdit ses états & la vie.

Ce roi, pere de Charlemagne, se rendit maître du *Poitou*, qui fut gouverné sous les Carlovingiens par plusieurs comtes qui n'étoient que de simples gouverneurs. Enfin, les rois de cette race ayant perdu leur autorité, ce fut sous Louis d'Outremer, que Guillaume s'empara de Poitiers, dont il fut fait comte par le roi Louis d'Outremer, aussi-bien que de Limoges, d'Auvergne & du Vélay.

Ses successeurs acquirent ensuite les pays qui sont entre la Garonne & les Pyrénées, avec la ville de Bordeaux. Le dernier duc d'Aquitaine eut une fille & unique héritiere, nommée *Alienor* ou *Eléonor*, qui ayant été répudiée par Louis le jeune, roi de France, son premier mari, épousa Henri, roi d'Angleterre, & lui apporta en mariage le *Poitou* avec ses autres grands états qui furent conquis pour la plûpart sur Jean Sans-terre par Philippe Auguste.

Alphonse son petit-fils, frere de S. Louis, eut le *Poitou* en partage, & Henri III. roi d'Angleterre, céda cette province à la France par le traité de l'an 1259. Philippe le Bel donna le comté de *Poitou* à son fils Philippe, dit le *Long*, qui fut roi de France, cinquieme du nom. Il ne laissa que trois filles, pour l'aînée desquelles Eudes, duc de Bourgogne, demanda le *Poitou*, mais il ne put venir à bout de ses prétentions; & ce pays ayant été conquis après la défaite & la prise du roi Jean par les Anglois, il leur fut cédé en toute souveraineté par le traité de Brétigny.

Après la mort du roi Jean, Charles V reconquit le *Poitou*, qu'il donna à son frere Jean, duc de Berry, pour lui & ses successeurs mâles. Ce duc n'eut que des filles, & après sa mort, Charles VI donna le *Poitou* à son fils Jean, qui mourut jeune & sans enfans; depuis ce tems-là, le *Poitou* n'a pas été séparé du domaine. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POITOU, *Colique de*, (*Medec.*) *Voyez* COLIQUE DE POITOU, ou plutôt lisez Tronchin, *de colica Pictonum*, *Geneve* 1757. *in*-8°. vous y trouverez sur ce sujet, l'exposition abregée d'une profonde théorie, & l'indication d'une vraie méthode curative, dont la ville d'Amsterdam n'oubliera pas sitôt les brillans succès. Je sais qu'on a donné à Paris de faux exposés de cet excellent livre indépendamment de quelques libelles injurieux, mais les chansons satyriques étoient à Rome du cortege des triomphateurs. On n'appliquera pas du-moins à l'auteur de l'ouvrage sur la *colique de Poitou*, l'extrait du vaudeville qui fut fait pour Vintidius Bassus: *mulos qui fricabat, ecce consul factus est*; aussi les princes, les rois, & les fils des rois, n'ont pas dédaigné d'attacher quelques guirlandes de fleurs au chapeau de M. Tronchin. (*D. J.*)

POITRAIL, (*Maréchal.*) partie du cheval, comprise entre ses deux épaules au-dessous de l'encolure. La mauvaise qualité du *poitrail* est d'être trop serré, il faut qu'il ait une largeur proportionnée à la figure & à la taille du cheval.

POITRAIL, *terme de Bourrelier*; c'est une piece du harnois des chevaux de tirage, qui regne horisontalement devant leur poitrine. Il consiste en une large bande de cuir fort, qui se termine des deux bouts aux anneaux faits en boucles, où aboutissent les reculemens, & est encore soutenu des deux côtés par deux bandes de cuir ou montant qui descendent du coussinet. Le *poitrail* sert en partie à assujettir les autres pieces du harnois, & en partie à faire reculer l'équipage au moyen de la chaînette qui y est passée. *Voyez les Pl. du Bourrelier*.

POITRAIL, s. m. (*Charpent.*) grosse piece de bois, comme une poutre, destinée à porter sur des piés-droits ou jambes étrieres, un mur de face ou un pan de bois. Elle doit être posée un peu en talut par dehors, pour empêcher le déversement du pan de bois. (*D. J.*)

POITRINAL, s. m. (*Arme.*) c'étoit une arme qui tenoit le milieu entre l'arquebuse & le pistolet, on s'en servoit sous François I, & il en est fait mention dans une relation du siége de Rouen, par Henri IV. en 1592. Cette arme plus courte que le mousquet, mais d'un plus gros calibre, étoit portée à cause de sa pesanteur à un baudrier, & couchée sur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'est pourquoi elle étoit appellée *poitrinal*. (*D. J.*)

POITRINE, on comprend communément sous ce nom, tout ce qui répond à l'étendue du sternum, des côtes, des vertebres du dos, soit au-dehors, soit au-dedans: les Anatomistes l'appellent *thorax*.

On divise le thorax en partie antérieure, nommée particulierement *poitrine* en partie postérieure, sous le nom de *dos*; & en parties latérales, appellées simplement *côtés*, & distinguées en *côté droit* & en *côté gauche*.

Les parties externes du thorax outre la peau & la membrane graisseuse, sont principalement les mamelles & les muscles qui couvrent la surface externe des côtes, & remplissent leurs intervalles. Les muscles sont principalement ceux-ci; les grands & les petits pectoraux, les sous-claviers, les grands dentelés, les dentelés postérieurs supérieurs, les grands dorsaux, les vertébraux, auxquels on peut ajouter ceux qui couvrent les omoplates. *Voyez* SOUS CLAVIER, DENTELÉ, *&c.*

Les parties internes du thorax sont renfermées dans la grande cavité de cette portion du tronc, à laquelle cavité les anciens ont donné le nom de *ventre moyen*, comme j'ai dit ci-dessus, & à laquelle les modernes donnent simplement celui de *cavité de la poitrine*. Cette cavité est tapissée d'une membrane appellée *plevre*. *Voy.* PLEVRE.

Ces parties sont principalement le cœur, le péricarde, le tronc de l'aorte, la grande courbure de l'aorte, le tronc des arteres carotides, les arteres sous-clavieres, les troncs des arteres vertébrales, des arteres axillaires, la portion supérieure de l'aorte descendante, les arteres intercostales, la veine cave supérieure, la veine azigos, les veines sous-clavieres, les troncs des veines jugulaires, des veines vertébrales des veines axillaires, une portion de la trachée-artere, une portion de l'œsophage, le conduit lactée ou canal thorachique, les poumons, l'artere pulmonaire, les veines pulmonaires, *&c. Voyez* CŒUR, POUMON, *&c.*

Les arteres ou les veines particulieres propres du thorax, sont les arteres & les veines thorachiques supérieures & inférieures; les arteres & les veines mammaires internes & externes, les arteres & les veines intercostales supérieures & inférieures, les arteres & les veines spinales, avec les sinus veineux du canal de l'épine vertébrale. *Voyez* ARTERE, *&c.*

Les nerfs qui se distribuent au thorax, sont les lymphatiques moyens ou la huitieme paire, les lymphatiques universels ou grands lymphatiques communément dits *nerfs intercostaux*, la derniere paire cervicale, les 12 paires dorsales, les nerfs diaphragmatiques. *Voyez* NERF.

La cavité de la *poitrine* se termine en bas par le diaphragme, qui la sépare d'avec celle du bas-ventre Winslow. *Voyez* DIAPHRAGME.

La *poitrine* forme dans l'homme une espece de sphéroïde applati sur le devant; mais dans les animaux elle est applatie sur les côtés: les efforts violens que font ces animaux en sautant sur les piés de devant, demandoient nécessairement cette figure. *Voyez* SAUT.

Les côtes sont tellement disposées que celles du côté droit ne peuvent se baisser sans avancer vers le côté gauche; il en est de même par rapport à celles du côté gauche: c'est donc une nécessité qu'elles supposent un obstacle mutuel sur le sternum, car elles s'y soutiennent comme autant de cintres; mais ce n'est pas la seule cause qui suspende la *poitrine*. La premiere côte forme sur l'épine un cercle d'un diametre fort petit; le cercle que forme la seconde côte est beaucoup plus grand: il est donc évident que le premier cercle ne sauroit suivre le second, puisque la partie antérieure du second parcouroit un plus grand arc, au lieu que ce premier cercle seroit obligé d'aban-

don-

donner le sternum : donc la *poitrine* doit être suspendue par sa propre structure. *Voyez* STERNUM. *&c.*

Les intercostaux sont presque les seuls muscles qui élevent les côtes ; car quand on a dépouillé la *poitrine* d'un chien des muscles qui pourroient agir extérieurement sur les côtes, la respiration marche comme auparavant. *Voy.* INTERCOSTAL.

L'usage du plan interne & du plan externe n'a pas paru facile à déterminer. Quelques physiciens ont cru que le plan externe sert à l'inspiration, & que le plan interne sert à l'expiration ; mais soient deux plans paralleles, soit un de ces plans mobile & l'autre immobile, soient joints ces deux plans par deux cordes qui se croisent obliquement, il est certain que si ces cordes se raccourcissent, le plan mobile s'approchera de l'immobile, & que l'action des deux cordes croisées concourra à rapprocher ces plans : or prenez deux côtes, la premiere & la seconde par exemple, les muscles intercostaux par l'action de leurs deux plans éleveront toujours la seconde côte.

La raison pour laquelle le plan externe des muscles intercostaux finit aux cartilages n'est pas difficile à trouver puisque les côtes s'éloignent par la contraction des muscles intercostaux, & que les deux plans approchent de la perpendiculaire, & sont par conséquent presque paralleles, à proportion qu'ils arrivent plus près du sternum. C'étoit donc une nécessité que la nature terminât ce plan avant qu'il arrivât au sternum, puisqu'il est évident que deux pieces paralleles, jointes ensemble par deux cordes paralleles, doivent s'approcher quand les cordes se raccourcissent : & que les côtes au contraire sont éloignées lorsque ces deux plans des muscles intercostaux se contractent.

Telle est la caisse qui renferme les poumons ; elle est bandée par les muscles intercostaux & la force avec laquelle ils agissent paroîtroit surprenante si on en jugeoit par certains tours, qui ont souvent attiré l'admiration du public. Il y a des hommes qui ayant une enclume sur la *poitrine*, souffrent qu'on casse sur cette enclume une barre de fer à grands coups de marteau ; c'est dans l'enclume & dans le marteau qu'il faut chercher le nœud de la difficulté. Soit un marteau pesant un quart de livre, & ayant un degré de vitesse ; soit une enclume qui pese 600 livres, l'enclume frappée aura 400 fois moins de vitesse que le marteau : on voit par-là que le coup de marteau peut être assez violent sans que l'enclume parcoure plus d'une ligne : or la *poitrine* en s'applatissant & diminuant d'une ligne son petit diametre, ne souffrira pas beaucoup.

Pour trouver la cause de la force de la *poitrine* pour soutenir un poids aussi énorme que le poids d'une enclume, on n'a qu'à se souvenir qu'une vessie gonflée, & qui s'ouvre par un tuyau fort étroit, soutiendra un poids fort pesant, lorsqu'une force infiniment plus petite que la pesanteur du poids comprimera le tuyau. Les poumons doivent être regardés dans le cas dont il s'agit, comme une vessie gonflée d'air, & la glotte représente le petit tuyau. Une force très-petite qui resserrera la glotte, retiendra l'air dans les poumons, & l'air étant retenu dans la *poitrine*, elle pourra soutenir des corps très-pesans : de-là vient que ceux qui font cette rude épreuve ne parlent point durant le tems qu'ils sont chargés de l'enclume.

La capacité de la *poitrine* croît successivement dans le fœtus, mais les poumons ne croissent pas proportionnellement, on les trouve à la partie postérieure du thorax, formant un volume très-resserré ; cet espace est donc occupé par le thymus. Heist. *Anat.* avec des essais, *Voy.* THYMUS.

POITRINE, *maladies de la*, (*Médec.*) Les maladies qui attaquent différentes parties de la *poitrine*, exigent une cure particuliere. Les blessures qui ne pénetrent point, forment un sac qui se rompt intérieurement comme dans la contusion de cette partie ; celles au contraire qui sont pénétrantes, deviennent dangereuses à raison de l'effusion du sang, & de la lésion des organes intérieurs. La fistule de la *poitrine* est difficile à guérir ; pour y reussir, il faut empêcher l'air d'y entrer. La déformité alors plus fréquente tant dans les côtes que dans les vertebres & le sternum, se prévient & se guérit par le moyen des machines propres au rétablissement de ces parties. On trouve dans la Chirurgie ce qui concerne la luxation des os, & la fracture de cette partie.

L'amas de quelque humeur que ce soit dans la cavité de la *poitrine*, s'évacue plus difficilement que partout ailleurs. Son enflure extérieure, signe d'une hydropisie de *poitrine* ordinairement difficile à connoître, ou de l'empyème, ne permet guere une compression extérieure, mais elle exige les diurétiques. On remédie à la fréquence de la respiration qu'on y remarque alors, par la suction de l'humeur amassée, & par une respiration artificielle ; ensuite il faut avoir soin de couvrir l'ouverture extérieure.

L'échymose & l'abscès dans les parties extérieures veulent être ouvertes plutôt qu'ailleurs. La métastase qui se fait à l'extérieur n'est point dangereuse, mais celle qui arrive intérieurement l'est extraordinairement. On connoît les crachats, le pus, & l'eau contenus dans l'intérieur par leurs signes propres & particuliers.

La matiere arthritique, catharreuse, rhumatique, podagrique, & toutes les douleurs qui attaquent les parties extérieures de la *poitrine*, rendent la maladie plus difficile que dans les extrémités, sans cependant qu'elle soit absolument dangereuse. Mais si la matiere vient une fois à se porter à l'intérieur, le danger augmente considérablement.

Il y a une très-grande sympathie entre la *poitrine*, les voies urinaires, & les extrémités inférieures ; c'est pourquoi la matiere morbifique de cette partie doit y être attirée. Les battemens de la *poitrine* prognostiquent quelquefois l'hæmophtysie : mais la palpitation se trouve souvent jointe aux maladies convulsives & à celles du cœur. L'inflammation & l'érésipelle extérieures suivent la cure générale. La sueur qui dans les maladies phthisiques, empyématiques, & certaines autres aigues, ne paroît que sur la *poitrine*, annonce du danger.

Les maladies aigues de l'intérieur de la *poitrine* présentent contre l'ordinaire un pouls foible & mou : les chroniques plus que toutes les autres, rendent l'urine épaisse & trouble. (*D. J.*)

POITRINIERE, LA, s. f. (*Rubanier.*) traverse qui passe d'un montant à l'autre à l'endroit où est la poitrine de l'ouvrier ; à cette *poitriniere* est attaché un rouleau, sur lequel passe l'ouvrage à mesure que l'on fait tourner l'ensouple de devant sur laquelle l'ouvrage s'enroule ; c'est aussi à cette *poitriniere* que sont attachées les bretelles par leurs bouts d'en-bas. *Voyez* BRETELLES.

POIVRADE, s. f. (*Cuisine.*) sauce que les Cuisiniers font avec du vinaigre, du sel, de l'oignon ou des ciboules, de l'écorce de citron ou d'orange, & du poivre : le tout ensemble.

POIVRE, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) espece d'aromate qui a toujours été recherché dans tous les siecles & dans tous les pays pour assaisonner les alimens. Il est aussi connu qu'employé par les anciens grecs, les arabes, & les modernes. Dioscoride, Galien, & d'autres auteurs, en distinguent trois sortes ; savoir, le noir, le blanc & le long, qu'ils croient être les mêmes fruits, mais seulement différens entr'eux par le degré de maturité ; mais le *poivre* noir & le *poivre* long que nous connoissons sont des fruits de différentes plantes, que nous considérerons aussi séparément.

Les Grecs appellent cet aromate *πέπερι*, les Arabes *fulfel*, & nos botanistes latins *piper*. On en distingue différentes especes que nous décrirons séparément, en nous bornant ici à quelques remarques sur cet aromate en général. (*D. J.*)

POIVRE NOIR, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre noir* est le *piper rotundum* de C. B. P. 411. C'est un fruit, ou une graine desséchée, petite, de la grosseur d'un pois moyen, sphérique, & revêtue d'une écorce ridée, noire ou brune ; cette écorce étant ôtée, on voit une substance un peu dure & compacte, dont l'extérieur est d'un verd jaune & l'intérieur blanc. Elle laisse une fossette vuide à son milieu ; cette graine est âcre, vive, brûlant la bouche & le gosier. On nous l'apporte des parties des Indes orientales qui sont sous la domination des Hollandois. On choisit le plus gros, le plus pesant, & le moins ridé.

La plante sur laquelle ce fruit croît, s'appelle en françois *poivrier* ; par Pison, *lada* ; aliis, *molanga sive piper aromaticum* ; Pison. mant. arom. 180. *molago-codi* : hort. malab. *tom. VII. xxiij.*

Sa racine est petite, fibreuse, flexible, noirâtre ; elle pousse des tiges sarmenteuses en grand nombre, souples, pliantes, grimpantes, vertes, ligneuses, qui se couchent sur la terre comme fait le houblon, lorsqu'elles ne sont pas soutenues par des échalas ; elles ont plusieurs nœuds, de l'entre-deux desquels sortent des racines qui entrent dans la terre, lorsqu'elles sont couchées dessus. De chaque nœud naissent des feuilles solitaires, disposées alternativement ; elles sont à cinq nervures, arrondies, larges de deux ou trois pouces, longues de quatre, terminées en pointe, épaisses, fermes, d'un verd clair en-dessus ; portées par des queues courtes, épaisses, vertes, & cannelées intérieurement.

Les fleurs viennent en grappes soutenues par un seul pédicule; elles sont monopétales, partagées en trois à leur bord. Quand elles sont tombées, il leur succede des fruits, ou des grains tantôt plus gros, tantôt plus petits, sphériques, de la grosseur d'un pois moyen; il y en a jusqu'à vingt, & même jusqu'à trente attachés sur un petit pédicule commun; ils sont verds d'abord, rouges lorsqu'ils sont mûrs, unis à leur superficie, laquelle se ride & se noircit lorsqu'on les seche. Tantôt ces grappes viennent à l'extrémité des tiges, & ce sont celles que le vulgaire appelle *femelles*; tantôt elles naissent dans la partie moyenne des tiges sur les nœuds, & opposées à la queue des feuilles; celles-ci sont nommées *fleurs males*.

Cette plante fleurit tous les ans, & même deux fois lorsqu'elle est vigoureuse. On recueille ses fruits mûrs quatre mois après que ses fleurs sont tombées, & on les expose au soleil pendant sept ou huit jours, pendant lesquels l'écorce se noircit. On trouve cette plante dans les îles de Java & de Sumatra, & dans tout le Malabar. On la cultive en plantant dans la terre des morceaux de ses branches que l'on a coupés, & que l'on met à la racine des arbres; ou bien on la soutient avec des échalas comme la vigne.

En ôtant l'écorce du *poivre noir*, on fait par l'art le *poivre blanc* qui est le seul que l'on nous apporte aujourd'hui. On enleve cette écorce en faisant macérer dans l'eau de la mer le *poivre noir*; l'écorce extérieure s'enfle & s'ouvre par la macération, & on en retire très-facilement le grain qui est blanc, & que l'on seche; il est beaucoup plus doux que le noir, & lui est préférable.

Ce n'est pas seulement les graines de *poivre* qui ont de l'acrimonie, c'est encore toute la plante; car les feuilles soit vertes, soit seches, les sarmens, & la racine quand on les mâche, brûlent la langue & le gosier, & excitent la salive. (*D. J.*)

Poivre blanc, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre blanc*, *piper album*, & *leucopiper* off. *piper rotundum*, *album*, C. B. P. 413. est de deux sortes: l'un naturel que l'on nous apporte très-rarement, l'autre factice très-commun; ce n'est autre chose que le *poivre noir* dont on a ôté l'écorce avant de le sécher. Il ne differe du noir que par la couleur grise ou blanchâtre.

On ne découvre aucune différence entre la plante qui porte le *poivre* noir, & celle qui porte le *blanc*; de la même maniere que la vigne qui porte le raisin noir, n'est distinguée de celle qui porte le raisin blanc, que lorsque les raisins y sont encore attachés, & même qu'ils sont mûrs: mais les plantes qui portent le *poivre blanc* sont très-rares, & ne naissent que dans quelques endroits du Malabar, & de Malaca, & encore en petite quantité. Etienne de Flacourt, dans sa description de l'île de Madagascar, raconte qu'il y vient une espece de poivrier blanc; mais comme il ne l'a pas décrite, nous ne pouvons assurer si c'est la même plante que celle qui porte notre *poivre blanc*, ou si elle en est différente. (*D. J.*)

Poivre long, (*Hist. des drog. exot.*) Le *poivre long*, *piper longum*, & *macropiper* off. *piper longum*, *orientale*, C. B. P. 412. est un fruit desseché avant sa maturité, long d'un pouce ou d'un pouce & demi, semblable aux chatons du bouleau; il est oblong, cylindrique, & cannelé obliquement comme en spirale avec des tubercules placés en forme de réseau. Il est partagé intérieurement en plusieurs petites cellules membraneuses, rangées sur une même ligne en rayons; chacune de ces cellules contient une seule graine, arrondie, large à-peine d'une ligne, noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'un goût âcre, brûlant, un peu amer. Ces chatons sont attachés à un pédicule grêle d'un pouce de longueur. On choisit celui qui est gros, entier, récent, qui ne pique pas la langue aussi-tôt, mais dont l'impression dure long-tems; on rejette celui qui est percé, carié, ou falsifié.

La plante qui porte le *poivre long*, s'appelle *pimpilim*, *sive piper longum*, par Pison, mantiss. arom. 182. *cattu-tirpali*, hort. malab. *tom. VII. p.* 27. Elle differe du poivrier à fruit rond par ses tiges qui sont moins ligneuses, par les queues des feuilles, & par les feuilles mêmes qui sont plus longues, d'un verd plus foncé, découpées vers leur base, plus minces & plus molles, ayant deux ou trois petites nervures outre la côte qui regne dans le milieu, ces nervures sont saillantes des deux côtés, s'étendent depuis la base jusqu'à la pointe, & la nervure extérieure jette en se courbant d'autres petites nervures transversales qui se répandent vers le bord.

Les fleurs sont monopétales, partagées en cinq ou six lanieres, & sont attachées au fruit. Ce fruit est cylindrique, cannelé par des spirales obliques & paralleles; couvert dans les intersections comme par de petites feuilles arrondies en forme de bouclier: parmi ces spirales il paroît des boutons sur lesquels les fleurs étoient appuyées, ils sont saillans, marqués d'un point noir, verd, jaune d'abord, d'un blanc jaunâtre en-dedans, ensuite d'un verd foncé, & enfin étant mûrs & secs, ils sont d'un gris noirâtre. Lorsqu'on coupe ces fruits transversalement, on y remarque des cellules disposées en rayons, lesquelles cellules contiennent des graines oblongues & noirâtres. On cueille ces fruits avant qu'ils soient mûrs, & on les fait sécher pour l'usage. (*D. J.*)

Poivre *d'Afrique*, (*Hist. des drog. exot.*) il est autrement nommé *poivre de Guinée*, *poivre indien*, *maniguette*, *malaguette*, *meleguette*, & *cardamome d'Afrique*, car il a tous ces noms. Cordus l'appelle en latin *meleguetta*, *seu cardamomum piperatum*. C'est une graine luisante, anguleuse, plus petite que le *poivre*, rousse ou brune à sa superficie, blanche en dedans, âcre, brûlante comme le *poivre* & le gingembre, dont elle a aussi l'odeur. On nous en apporte en grande quantité, & on s'en sert à la place du *poivre* pour assaisonner les nourritures. Cette graine croît en Afrique & dans l'île de Madagascar, d'où les Hollandois l'apportent en Europe. J'ai lu dans le recueil des voyages, les descriptions de la plante qui produit ce *poivre*; on ne peut y ajouter aucune foi, parce qu'elles sont toutes infideles, & se contredisent les unes les autres. (*D. J.*)

Poivre *d'Ethiopie*, (*Hist. des drog. exot.*) en latin *piper Æthiopicum*, *siliquosum*. J. B. *piper nigrum*, & *granum zelim*, Serap. On trouve sous ce nom de *poivre d'Ethiopie* dans quelques boutiques de droguistes curieux plusieurs gousses attachées à une tête, longues de deux, trois, quatre pouces, cylindriques, de la grosseur d'une plume d'oie, noirâtres, un peu courbées, divisées en petites loges, selon le nombre de graines qu'elles contiennent; ridées, composées de fibres longues, pliantes, difficiles à rompre, & d'une substance rouge-cendrée. Les graines sont ovalaires, & chacune est dans une loge séparée par des cloisons charnues; il est difficile de les tirer de leur gousse. Elles sont de la grosseur de la plus petite feve, noires en-dehors & luisantes, d'une substance un peu dure, roussâtre, à texture en maniere de réseau, semblable à un rayon de miel. Le goût tant de la gousse que des graines, approche de celui du *poivre* noir. Ce *poivre* naît en Ethiopie; c'est de-là que lui vient le nom qu'il a parmi les Arabes. Les Ethiopiens s'en servent pour les douleurs de dents; ils pourroient en faire un meilleur usage. (*D. J.*)

Poivre *de Guinée*, (*Botan.*) autrement nommé *poivre d'Inde*, *poivre du Brésil*, *piment*, &c. Ce n'est point un fruit, une graine, une baye; c'est le genre de plante que les Botanistes appellent *capsicum*. Voici ses caracteres selon Ray.

La fleur est une rosette à cinq pointes; son fruit est une capsule composée d'une seule peau charnue, partagée en trois loges, quelquefois en deux, qui renferment des semences plates. M. de Tournefort caractérise le *capsicum* de la maniere suivante:

Sa fleur est monopétale, découpée en divers segmens sur les bords; le pistil qui s'éleve du calice est fiché en maniere de clou au centre de la fleur; il mûrit insensiblement en un fruit dont & membraneux, qui contient plusieurs graines applaties, & taillées en forme de rein. Le même botaniste distingue 26 especes de *capsicum*; la plus commune est celle qu'on appelle vulgairement *poivre de Guinée*, & en Botanique *capsicum vulgare*, *siliquis longis*, *propendentibus*. *I. R. H.* 152.

La racine de cette plante est courte, grêle, garnie sur les côtés d'un grand nombre de fibres; elle pousse une tige à la hauteur d'un ou deux piés, anguleuse, dure, velue, rameuse; ses feuilles sont longues, pointues, plus larges que celles de la persicaire, un peu épaisses & charnues, glabres ou sans poil, d'un verd brun, tirant quelquefois sur le jaune, attachées à des queues longues d'un pouce ou deux, sans dentelures.

Sa fleur, qui sort des aisselles des feuilles & à la naissance des rameaux, est une rosette à plusieurs points, de couleur blanchâtre, ressemblante à celle de la morelle commune, mais plus grande, soutenue par un pédicule assez long, charnu & rouge. Après que cette fleur est passée, il lui succede un fruit qui est une capsule longue & grosse comme le pouce, droite, formée par une peau luisante, polie, verte d'abord, puis jaune, enfin rouge comme du corail ou purpurine quand elle est en maturité. Cette capsule est divisée intérieurement en deux ou trois loges, qui renferment beaucoup de semences applaties de couleur blanchâtre tirant sur le jaune, formées ordinairement comme un petit rein.

Toutes

Toutes les parties de cette plante ont beaucoup d'âcreté, mais particulierement son fruit, qui brûle la bouche; elle croît naturellement en Guinée & au Brésil: on la cultive & on l'éleve aisément de graine dans les pays chauds, comme en Espagne & en Portugal, en Languedoc, en Provence & dans nos jardins, où la couleur rouge de ses capsules fait plaisir à voir. On les confit au sucre pour les adoucir, & les Vinaigriers en mettent dans leur vinaigre pour le rendre fort & piquant. (*D. J.*)

Poivre *de Guinée*, (*Hist. des drogues exot.*) c'est encore le *poivre* autrement nommé *poivre d'Afrique*, *voyez* Poivre d'Afrique.

Poivre *de la Chine*, (*Hist. des drog. exot.*) Le P. le Comte dans ses *mémoires* dit que le *poivre de la Chine* a les mêmes propriétés que celui des Indes. L'arbre qui le produit est grand comme nos noyers. Son fruit est de la grosseur d'un pois, de couleur grise mêlée de quelques filets rouges. Quand il est mûr, il s'ouvre de lui-même, & fait voir un petit noyau noir comme du jay. Après qu'on l'a cueilli, on l'expose au soleil pour le sécher, & l'on jette le noyau, qui est d'un goût trop fort, ne réservant que l'écorce. L'odeur de ces arbres à *poivre* est si violente, qu'il en faut cueillir le fruit à plusieurs reprises, crainte d'en être incommodé. (*D. J.*)

Poivre *de la Jamaïque*, (*Hist. des drog. exot.*) On appelle en françois *poivre de la Jamaïque*, *poivre de Theves*, *piment de la Jamaïque*, *amomi*, ou toutes épices, un fruit ou une certaine baie aromatique, que l'on apporte depuis quelque tems de l'île de la Jamaïque, & dont les Anglois font un très-grand usage dans leurs sauces. Cette baie est entierement différente des especes de *poivres* dont nous venons de parler: celui-ci est nommé *pimenta* ou *the Jamaica pepper tree* en anglois; *piper jamaicense quibusdam* par Dale, pharmacol. 421; *piper odoratum jamaicense nostratibus*, par Ray, hist. 1507; *cocculi indici*, *aromatici*, dans le *mus. reg. soc. Lond.* 1018.

C'est un fruit desséché avant sa maturité, orbiculaire, ordinairement plus gros qu'un grain de *poivre*; son écorce est brune, ridée; il a un ombilic ou petite couronne au haut partagée en quatre, contenant deux noyaux noirs, verdâtres, séparés par une paroi mitoyenne, d'un goût un peu âcre, aromatique, & qui approche du clou de girofle.

L'arbre qui porte ce fruit est appellé par le chevalier Hans Sloane, dans son catal. plant. jamaïc. *myrthus arborea*, *aromatica*, *foliis laurinis latioribus & subrotundis*; & par le P. Plumier, botan. Americ. mss. *myrthus arborescens*, *citri foliis glabris*, *fructu racemoso*, *caryophilli sapore*.

Cet arbre surpasse en hauteur nos noyers d'Europe lorsqu'il est dans une bonne terre; mais comme il se plaît dans les forêts seches, il ne s'éleve alors que médiocrement; il est branchu & touffu; son tronc est le plus souvent droit & haut; son bois est dur, pesant, d'un rouge noirâtre d'abord, ensuite devenant avec le tems noir comme l'ébene, ce que l'on doit entendre du cœur. Il est couvert d'un aubier épais, blanchâtre, & d'une écorce lisse, mince, & qui tombe quelquefois par lames. L'arbre entier fait une belle figure, par la disposition de ses branches & par son feuillage.

Ses feuilles sont très-lisses & d'un verd fort agréable; elles naissent deux-à-deux, & opposées à chaque nœud des rameaux, elles sont de différentes grandeurs: les plus amples sont longues de quatre, cinq ou six pouces, larges de trois ou quatre, de la figure d'une langue, fermes, d'un verd foncé, luisantes, parsemées de petites veines paralleles & obliques, que l'on a peine à appercevoir, & portées sur des queues d'un pouce de longueur; elles sont d'une odeur & d'une saveur qui approche beaucoup de la cannelle & du clou de girofle, légérement astringentes, & d'une amertume qui n'est pas desagréable.

L'extrémité des tiges est terminée par plusieurs pédicules longs d'un pouce, portans chacun une petite fleur composée de cinq pétales blancs, arrondis, concave, & disposée en rose; du fond du calice de la fleur, s'éleve un pistil pointu, accompagné d'étamines blanches. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede beaucoup de baies couronnées ou creusées en maniere de nombril; elles sont d'abord petites & verdâtres; mais dans leur maturité elles sont plus grosses que les baies de genievre, noires, lisses & luisantes; elles contiennent une pulpe humide, verdâtre, âcre, aromatique.

Cette pulpe renferme le plus souvent dans le centre deux graines hémisphériques, séparées par une membrane mitoyenne, ensorte qu'elles forment ensemble un petit globe; c'est pourquoi Clusius, qui a decrit le premier cet aromate, ne lui attribue qu'une seule graine divisée en deux parties.

Cet arbre vient dans les îles Antilles; le R. P. Plumier l'a observé dans les îles de Sainte-Croix, de Saint-Domingue, & les Grenadines; mais il croît par-tout dans les forêts qui sont sur les montagnes de la Jamaïque, & en particulier du côté du septentrion, où il porte des feuilles tantôt plus larges, tantôt plus étroites. On le cultive aujourd'hui précieusement à la Jamaïque; il fleurit en Juin, Juillet & Août, suivant les pluies & l'exposition, mais le fruit mûrit bien-tôt ensuite.

Les negres montent sur quelques-uns de ces arbres pour cueillir le fruit; ils en coupent d'autres & les abattent; ils prennent les rejettons chargés de fruits verds, qu'ils séparent des petites branches des feuilles & des baies qui sont mûres; ensuite ils les exposent sur de l'étoffe pendant plusieurs jours aux rayons du soleil, depuis son lever jusqu'à son coucher, prenant garde qu'ils ne soient mouillés de la rosée du matin & du soir. Ces baies étant ainsi séchées, se rident, & de vertes qu'elles étoient, elles deviennent brunes & en état d'être vendues. Les Anglois les regardent comme un des meilleurs aromates qui soient en usage; & son goût agréable, & qui tient du clou de girofle, de la cannelle & du *poivre*, avec plus de douceur, fait qu'ils lui donnent un nom qui signifie tous les aromates ensemble.

Cet fruit distillé dans un ballon, fournit une huile essentielle qui va au fond de l'eau, & dont l'odeur est agréable. On emploie ce fruit pour assaisonner les alimens; il fortifie l'estomac, il aide la digestion, il récrée les esprits, & augmente le mouvement du sang. Les chirurgiens du pays emploient les feuilles de cet arbre dans les bains pour les jambes des hydropiques, & pour faire des fomentations sur les membres paralytiques. *Phil. transf.* n°. 192. (*D. J.*)

Poivre *à queue*, (*Hist. des drog. exot.*) Les habitans de l'île Bourbon appellent *poivre à queue* une graine aromatique qui n'est guère plus grosse qu'un grain de millet; cette graine a un goût piquant & poivré; elle vient en bouquets à l'extrémité des branches d'une plante sarmenteuse qui croît aux Indes dans les bois, & s'entortille autour des arbres comme nos vignes sauvages. (*D. J.*)

Poivre petit, (*Botan.*) nom vulgaire donné à la semence de l'*agnus castus*. Cette semence est presque ronde, grise, grosse comme le *poivre*, ayant un goût un peu âcre & aromatique.

Poivre, eau de, (*Science microscop.*) Le microscope a découvert quantité de sortes de petits animaux dans de l'*eau de poivre* factice: voici la maniere de la préparer & d'examiner les insectes qu'elle contient.

Jettez du *poivre* noir ordinaire, grossierement pulvérisé, dans un vaisseau ouvert, ensorte que le fond en soit couvert de la hauteur environ d'un demi-pouce; versez-y de l'eau de pluie ou de riviere, ensorte qu'elle s'éleve au-dessus du *poivre* d'un pouce ou à-peu-près: agitez bien l'eau & le *poivre* la premiere fois que vous les mêlez ensemble, mais n'y touchez plus dans la suite: exposez votre vaisseau à l'air sans le couvrir, & dans peu de jours vous y verrez une petite pellicule qui couvrira toute la surface de l'eau, & qui réfléchira les couleurs du prisme. Vous trouverez au microscope que cette pellicule contient des millions de petits animaux que vous aurez peine à distinguer au commencement, même avec la plus forte lentille, mais qui deviennent tous les jours plus gros, jusqu'à ce qu'ils aient pris leur grandeur naturelle. Quoique leur nombre croisse excessivement chaque jour, jusqu'à ce qu'à la fin presque tout le fluide paroisse en vie, cependant ces animaux restent principalement sur la surface de l'eau, & ne s'y enfoncent pas beaucoup, à-moins qu'ils ne soient effrayés ou détournés; mais lorsque cela arrive il s'y précipitent quelquefois tous à-la-fois, & ne paroissent plus de quelque tems. Dans les chaleurs de l'été cette pellicule s'éleve plûtôt sur la surface, & l'on s'apperçoit qu'elle est plus serrée que dans un tems froid, quoique cependant au milieu de l'hiver l'expérience réussisse si l'eau n'est pas glacée.

Si vous prenez de cette écume environ la grosseur de la tête d'une épingle, avec le bec d'une plume nouvellement taillée, ou avec un petit pinceau, & si vous l'appliquez à un morceau de talc, vous verrez d'abord avec la troisieme lentille, ensuite avec la premiere, différentes sortes d'insectes plus petits les uns que les autres, & qui different considérablement non-seulement en grandeur, mais en especes.

Voici ceux que l'on a observé. 1°. La longueur de la premiere espece est d'environ le diametre d'un cheveu,

veu, & leur largeur trois ou quatre fois plus petite; leurs corps sont fort minces & transparens, mais le côté qui paroît en-dessous est plus noir que l'autre. Ils se tournent eux-mêmes dans l'eau très-souvent, & présentent tantôt le dos, & tantôt le ventre. Leur contour est comme garni d'une frange ou d'un grand nombre de piés extraordinairement petits, qui se distinguent sur-tout aux deux extrémités; dans l'une on voit aussi certaines soies plus longues que les piés, & qui ressemblent à une queue: leur mouvement est rapide; & comme ils tournent, retournent & s'arrêtent subitement, il semble qu'ils sont continuellement occupés à chasser leur proie. Ils peuvent se servir de leurs piés pour marcher, comme pour nager; car lorsqu'on met un cheveu parmi eux, on les voit souvent courir sur ce cheveu d'un bout à l'autre, & prendre différentes postures extraordinaires.

2°. Une espece assez commune, est celle de ceux dont la longueur est environ le tiers de l'épaisseur d'un cheveu, & qui ont des queues cinq ou six fois aussi longues que le corps. Quelquefois lorsqu'ils sont sans mouvement, ils poussent en-dehors une langue frangée ou barbue, & l'on voit continuellement un courant qui coule vers eux, & qui est causé vraissemblablement par le mouvement précipité de quelques nageoires fines, ou de quelques jambes trop subtiles pour être discernées.

3°. Une autre espece de la grandeur de la derniere, mais sans queue, paroît quelquefois sous une figure ovale, semblable au poisson plat nommé *carrelet*. On peut voir leurs piés, qui sont fort petits, & c'est lorsque l'eau est sur le point de s'évaporer, car alors ils les meuvent fort promptement. De tems en tems on en voit deux joints ensemble.

4°. Une quatrieme espece paroît semblable à des vers fort minces, environ cinquante fois aussi longs que larges; leur épaisseur est à-peu-près la centieme partie de celle d'un cheveu; leur mouvement est uniforme & lent, balençant leur corps ordinairement, mais fort peu en s'avançant; ils nagent aussi facilement en avant qu'en arriere, mais il est difficile de déterminer l'extrémité où leur tête est placée.

5°. Une cinquieme sorte est si prodigieusement petite, que le diametre d'un grain de sable en contiendroit plus de cent bout-à-bout, & qu'il en faudroit par conséquent plus d'un million pour égaler un grain de sable en volume: leur figure est presque ronde.

6°. Une sixieme sorte est environ de l'épaisseur des précédentes, mais ils sont presque double en longueur. Il y en a surement d'autres especes, qu'il n'est pas possible de distinguer.

Il est assez agréable pendant que ces petits animaux sont devant le microscope, d'observer les différens effets que produisent parmi eux les différentes mixtions: par exemple, si l'on y verse la plus petite goutte qu'on puisse imaginer d'esprit de vitriol avec la pointe d'une épingle, on voit ces animaux s'étendre immédiatement après, & tomber morts. Le sel distillé les tue, mais avec cette différence, qu'au lieu de s'applatir comme dans le premier cas, ils se roulent en figure ovale. La teinture de sel de tartre les jette dans des mouvemens convulsifs, après quoi ils deviennent foibles, languissans, & meurent sans changer de figure. L'encre les tue aussi promptement que l'esprit de vitriol, mais elle semble les resserrer en différentes manieres. Le sucre dissous les fait aussi périr, mais alors quelques-uns meurent plats, & les autres ronds.

Si l'on laisse évaporer l'eau sans aucun mélange, quelques-uns de ces insectes périssent d'abord, mais d'autres non; & si l'on y verse une goutte d'eau fraîche, en peu de tems plusieurs de ces derniers revivent & se mettent à nager de nouveau. (*D. J.*)

POIVRER, v. act. (*Cuisine.*) c'est assaisonner de poivre.

POIVRER, *terme de Fauconnerie*; on dit *poivrer* l'oiseau; c'est le laver avec de l'eau & du poivre quand il a la gale ou la vermine; on poivre aussi l'oiseau pour l'assurer.

POIVRIER, s. m. (*Botan. exot.*) c'est l'arbre ou l'arbrisseau qui produit le poivre; mais comme cette graine, ce fruit, cette baie est fort variée suivant les pays, vous trouverez aux différentes especes de poivre la description de la plante qui les produit; ainsi *voyez* POIVRE NOIR, POIVRE LONG, POIVRE *de la Jamaïque*, POIVRE *d'Afrique*, &c.

POIVRIER *du Pérou*, (*Botan.*) nom de relation donné à l'espece de lentisque du Pérou, que Ray, Clusius, & autres botanistes appellent *molli* ou *molle*. *Voyez* MOLLE. (*D. J.*)

POIVRIERE, s. f. (*Gramm.*) ustensile de table; petit vase ou de porcelaine, ou de fayence, ou de fer blanc, ou d'argent, de la forme de la saliere, dans lequel on sert le poivre.

POIX, *pix*; c'est une espece de suc ou de gomme tenace qui se tire des bois gras, principalement des pins & des sapins, dont on se sert pour la construction des vaisseaux, en Médecine & en plusieurs autres arts.

La *poix* est proprement un suc de l'écorce de l'arbre appellé *pitea*, *pesse*, & l'on conçoit que ce n'est autre chose que l'huile de cet arbre, beaucoup plus épaissie, & devenue beaucoup plus noire que dans le baume. *Voy.* ECORCE & BAUME.

Pour tirer la *poix* on fend l'arbre en petites buches, que l'on met dans un four qui a deux ouvertures; par l'une on met le feu, & par l'autre on recueille la *poix*, laquelle suintant du bois, coule sur le plancher du four, & tombe dans des bassins que l'on y met pour cet effet; la fumée, qui y est fort épaisse, la rend noire comme on la voit. Quelques-uns prétendent que notre *poix* commune n'est que le suc qui vient le dernier, & que le goudron est celui qui découle d'abord. *Voyez* GOUDRON.

Wheeler nous donne une autre méthode de tirer la *poix* que l'on pratique dans le levant; on fait un creux dans la terre qui a deux aunes de diametre par le haut, mais qui se retrécit à mesure qu'il devient plus profond; on le remplit de branches de *pin* fendues en morceaux; ensuite on recouvre de feu le haut de ce creux; le feu brûlant jusqu'au fond, la *poix* se distille & coule par un trou qui y est pratiqué.

La *poix* reçoit différens noms suivant ses différentes préparations, selon sa couleur & ses qualités. On l'appelle *barras* quand elle distille du bois, mais ensuite elle prend ce nom double; la plus fine & la plus claire se nomme *galipot*, & la plus grossiere *barras marbré*.

Avec le galipot on fait ce que l'on appelle de la *poix blanche*, ou de la *poix de Bourgogne*, qui n'est que du galipot fondu avec de l'huile de térébenthine; quoique ce soit, selon quelques-uns, une *poix* naturelle qui distille d'un arbre résineux qui vient ou croît dans les montagnes de Franche-Comté.

Ce même galipot sert pareillement à faire une préparation de ce que l'on appelle *résine* ou *poix résine*, en faisant bouillir la *poix* jusqu'à une certaine consistence, & en la mettant en gâteaux. *Voyez* RÉSINE.

La *poix* noire, qui est ce que l'on appelle proprement *poix* selon quelques-uns, est le galipot liquide brûlé & réduit à la forme & à la consistence que nous y voyons, en y mêlant du goudron lorsqu'il est chaud.

La meilleure est celle qui vient de Suede & de Norwege; on juge de sa bonté par une couleur noire, lustrée ou brillante, & lorsqu'elle est bien seche & bien cassante.

La *poix* navale, *pix navalis*, se tire de vieux pins, que l'on arrange & que l'on brûle de la même maniere que l'on fait le charbon, en y mêlant des étoupes & des cables battus; elle sert à poisser les vaisseaux.

On appelle aussi *poix navale* celle qui est raclée des côtés des vieux navires; & que l'on croit avoir acquis une vertu astringente par le moyen de l'eau de la mer; on s'en sert à faire des emplâtres, quoiqu'il soit certain que les Apothicaires donnent ordinairement en sa place de la *poix* noire commune.

La *poix* greque ou la *poix* d'Espagne, est celle que l'on a fait cuire ou bouillir dans l'eau jusqu'à ce qu'ayant perdu son odeur naturelle, elle devienne seche & friable.

Les anciens l'appelloient *colophone* à cause qu'il en venoit une grande quantité d'une ville de Grece nommée *Colophon*. *Voyez* COLOPHONE.

L'huile de *poix*, *oleum picinum*, est une huile qui vient de la *poix*, en séparant la matiere aqueuse, ou l'aquosité qui nage sur la *poix* fondue. On l'appelle aussi *baume de poix*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue.

POIX, (*Art méchan.*) voici comme en Provence on recueille différentes sortes de *poix* & autres préparations résineuses du pin sauvage, nommé *pinus sylvestris* par C. B. P. 491.

On fait à cet arbre plusieurs incisions par degrés, d'abord d'un côté près de la racine, l'année suivante plus haut, & ainsi de suite, jusqu'à la hauteur de dix à douze piés, & jusqu'à ce que la liqueur cesse de couler de ce côté-là; alors on fait des incisions de la même maniere aux autres côtés de l'arbre; la liqueur qui en découle est reçue dans de petites fosses; sa partie supérieure s'épaissit par la chaleur du soleil, & elle se change en une certaine croûte résineuse, que l'on appelle communément

bar-

barras. Si cette croûte est blanche & sans ordures, elle s'appelle *galipot*, *garipot*, *résine blanche*, *encens blanc*; mais si elle est brune ou pleine d'ordures, on l'appelle *encens madré*, ou *encens de village*. Les ciriers emploient bien souvent la résine blanche ou le galipot, avec la cire pour faire des cierges.

Quand on a retiré cette liqueur des fosses, on la passe au-travers de certains paniers; la partie la plus fluide coule, & on l'appelle *térébenthine*: celle qui est plus grossiere, & qui reste dans les paniers, est mise dans les alembics avec deux ou trois fois autant d'eau, & elle donne par la distillation un esprit & une huile de térébenthine. Il reste au fond du vaisseau une masse dure, friable, roussâtre, nommée *palimpissa*, *poix seche*, & communément *arcanson*, ou *bray sec*.

On compose une espece de *poix* noire avec le bray sec & la *poix* noire liquide commune; avec cette *poix* noire artificielle, le bray sec, le suif de bœuf, & la *poix* noire liquide & commune, fondues ensemble, on prépare la *poix navale* dont on a coutume d'enduire les vaisseaux avant de les lancer à l'eau. Mais cette *poix* étant restée long-tems sur les vaisseaux, & ayant contracté quelque salin de l'eau de la mer, s'appelle *zopissa*. La résine blanche étant fondue avec de la térébenthine & de l'huile de térébenthine, fait la *poix* que l'on appelle *poix* de Bourgogne.

Dans quelques endroits, on fait des creux autour des vieux pins, que l'on brûle, & il en découle une liqueur noire, résineuse & huileuse, que l'on appelle *poix noire*, & communément *tare*, *goudron* & *bray liquide*. Dans d'autres endroits on coupe des morceaux de ce que l'on appelle *torche*, & on les place dans un fourneau de pierre ou de briques fait exprès, auquel on laisse un trou pour y mettre le feu, & par où la flamme puisse sortir d'abord. Lorsque ces morceaux de bois sont allumés, on ferme le tout exactement. Alors il sort par la violence du feu beaucoup de liqueur noire, qui coule dans des canaux faits avec art, par lesquels cette *poix* est conduite dans des creux, ou dans des vaisseaux propres à la recevoir.

La *poix* noire liquide étant reposée assez long-tems dans des vaisseaux convenables, il nage au-dedans une liqueur fluide, noire, huileuse, que l'on appelle *huile de poix*, & improprement *huile de cade*. Quelques-uns font cuire la partie la plus grossiere de la *poix* jusqu'à siccité, & ils forment une autre espece de *poix* seche, ou de bray sec.

De toutes ces substances résineuses brûlées, on retire une suie noire & légere, que l'on appelle communément *noir de fumée*, & que l'on emploie très-souvent pour préparer quelques couleurs, ou l'encre dont se servent les Imprimeurs. (*D. J.*)

POIX MINÉRALE, (*Hist. nat.*) *pix mineralis*; c'est le nom qu'on donne à une espece de bitume solide ou d'asphalte, qui a la consistence de la *poix*, & qui comme elle, s'attache fortement aux doigts. *Voyez* ASPHALTE, BITUME, &c.

POIX, (*Géog. anc.*) bourg de France en Picardie, sur un ruisseau de même nom, au bailliage d'Amiens, érigé en duché-pairie, sous le nom de Crequi, en 1652. Elle s'éteignit en 1657; mais *Poix* a conservé le titre de principauté, quoiqu'il n'y ait jamais eu d'acte d'érection de ce lieu en principauté; il est vrai que les anciens seigneurs de cet endroit prenoient la qualité de *dominus* & *principes de castello* de *Poix*; mais ce titre *principes* ne dit rien de plus que *domini*. Il y a dans ce bourg deux paroisses & un prieuré.

POKKOE, (*Hist. nat.*) oiseau singulier qui se trouve en Afrique, & qui est, dit-on, particulier à la côte de Guinée. Il est de la grosseur d'une oie; ses aîles sont d'une grandeur prodigieuse & couvertes de plumes, qui ressemblent plûtôt à des poils d'une couleur brune. Il a au-dessous du bec une espece de poche qui a environ neuf pouces de longueur, dans laquelle il amasse sa nourriture; cette poche ressemble à la membrane de la tête d'un coq d'Inde. Son cou est fort long, & soutient une tête si grande, qu'elle n'a point de proportion avec le reste du corps. Ses yeux sont grands, noirs & vifs. Il se nourrit de poissons, dont il consomme une quantité prodigieuse, & qu'il avale tout entiers; il en fait autant des rats, dont il est, dit-on, très-friand. Bosman dit avoir apprivoisé un de ces oiseaux qui le suivoit partout. On les trouve communément dans les environs de la riviere de Boutry, près d'Elmina.

POKUTI, (*Géog. mod.*) contrée de la petite Pologne, dans le palatinat de Russie, au nord de la Transylvanie, & à l'occident de la Moldavie. Elle fait partie du territoire d'Halicz, & fut vendue aux Polonois par Alexandre Vaivode de Valaquie, pour soixante marcs d'argent. La Pruth est la principale riviere qui l'arrose. Il y a quelques bourgs & quelques forteresses.

POLA, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Pola*, ville d'Italie dans la partie méridionale de l'Istrie, sur la côte occidentale, au fond d'un golfe, à 30 lieues S. E. de Venise.

Apollonius de Rhodes raconte qu'une troupe de Colques, envoyée à la poursuite des Argonautes pour retirer Médée de leurs mains, n'ayant pû réussir dans ce projet, prirent terre en Istrie, où ils fonderent le fameux port de *Pola*, si connu depuis sous le nom de *Julia Pietas*. Ce port devint pour ainsi dire le rendez-vous des nations qui négocioient tant sur les côtes du golfe Adriatique, qu'au pays des Noriques, & dans les contrées voisines.

Pola est donc une des plus anciennes villes de l'Istrie; mais s'il n'y restoit pas quelques marques de son ancienne grandeur, personne ne l'imagineroit; car c'est aujourd'hui un endroit délabré, qui contient à peine 700 habitans. Les Vénitiens y ont bâti une petite citadelle imparfaite, où ils tiennent dix à douze soldats, qui craignent plus la famine que la guerre. Ce n'est plus le tems que *Pola* étoit une république riche, florissante, & où le culte de toutes les divinités, jusqu'à celui d'Isis, étoit accueilli. On a découvert une inscription gravée sur la base d'une statue de l'empereur Severe, où cette ville est appellée *respublica Polensis*. Ce marbre est à la cour du dôme, autrement dit l'eglise cathédrale, & on faillit à le mettre aux fondemens du clocher.

Les autres antiquités de *Pola* sont du tems des empereurs romains. Il y avoit sur le fronton d'un petit temple l'inscription de sa dédicace, à Rome & à Auguste. L'espece d'arc de triomphe, qui sert maintenant de porte à la ville, *la porta dorata*, avoit été érigée à l'honneur d'un certain Sergius Lepidus, par les soins de sa femme. Palladio a donné dans son architecture le plan & les dimensions de l'ancien amphithéatre de *Pola*. Il étoit tout bâti de belles pierres d'Istrie, à trois rangs de fenêtres l'une sur l'autre, & au nombre de 72 à chaque rang.

Pola est érigée en évêché, dont l'évêque est suffragant d'Udine. *Long.* 31. 48. *lat.* 44. 54. (*D. J.*)

POLAINE, *voyez* POULAINE.

POLAIRE, adj. (*Astron.*) se dit en général de tout ce qui a rapport aux poles du monde. *Voyez* POLE.

Les cercles *polaires* sont deux petits cercles de la sphere, paralleles à l'équateur, éloignés de 23 degrés $\frac{1}{2}$ de chaque pole; on en fait usage pour marquer le commencement des zones froides. *Voyez* ZONE.

Les cercles *polaires* sont ainsi nommés de leur voisinage avec les poles arctique & antarctique. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARCTIQUE. Les habitans de ces *polaires* ont un jour dans l'année de 24 heures, où le soleil ne se couche point, & une nuit de 24 heures, où le soleil ne se leve point. Le jour de 24 heures est celui de notre solstice d'été pour les habitans du cercle *polaire* arctique ou septentrional, & le jour du solstice d'hiver pour les habitans du cercle *polaire* antarctique ou méridional; & la nuit de 24 heures est pour les premiers, le jour de notre solstice d'hiver, & pour les autres, le jour de notre solstice d'été.

Cadrans polaires, ce sont ceux dont les plans sont paralleles à quelque grand cercle qui passe par les poles, ou à quelqu'un des cercles horaires; en sorte que le pole est censé dans le plan de ce cadran.

C'est pourquoi un pareil cadran ne sauroit avoir de centre, l'axe de la terre lui étant parallele, & par conséquent les lignes horaires y sont aussi paralleles. *Voy.* CADRAN.

Un cadran *polaire* est un cadran horisontal par rapport à quelques-uns de ceux qui habitent sous l'équateur ou sous la ligne.

Pour construire un cadran *polaire*, *voyez l'article* CADRAN.

Projection polaire est une représentation de la terre ou du ciel projettés sur le plan de l'un des cercles *polaires*, *voyez* PROJECTION, MAPPEMONDE, &c. *Chambers*. (*O*)

POLAIRE, (*Astr.*) est l'étoile qui est la derniere de la queue de la petite ourse, & fut ainsi nommée par ceux qui l'observerent les premiers, parce qu'étant très-peu éloignée du pole, ou du point sur lequel tout le ciel paroît tourner, elle décrit à l'entour un cercle si petit, qu'il est presqu'insensible, en sorte qu'on la voit toujours vers le même point du ciel; cependant la distance de l'étoile *polaire* au pole change annuellement.

Feu

Feu M. Cassini & le P. Riccioli observerent à Bologne en 1686, la distance de cette étoile au pole de 2°. 32'. 30". Le détail de ses observations est rapporté par le P. Riccioli dans son *Hydrographie, liv. VII. ch. xv.* M. Maraldi détermina en Décembre 1732, cette distance à 2°. 7'. 9". La distance de l'étoile *polaire* au pole est donc diminuée en 76 ans, intervalle entre les observations de M. Maraldi & celles de M. Cassini & du P. Riccioli, de 25'. 2". ce qui est à raison de 20 secondes par an. Ticho-Brahé avoit trouvé la même diminution annuelle par des observations immédiates, *voy.* ses *Progymn. liv. I. p.* 362. Cette variation de la distance entre l'étoile *polaire* & le pole du monde, est parfaitement conforme aux observations du mouvement des autres étoiles fixes. Les observations de Tycho prouvent qu'elle a été de même depuis 155 ans. Car si on compare la distance de l'étoile *polaire* au pole observée par Tycho l'an 1577, qui étoit de 2°. 58'. 50". à la distance observée en 1732 de 2°. 7'. 9". la différence qui est de 57'. 41". étant divisée par 155, donne précisément 20". pour le mouvement annuel de l'étoile *polaire* vers le pole du monde pendant ce tems. Ce mouvement ne sera pas toujours de la même quantité, il diminuera à mesure que l'étoile *polaire* approchera du commencement du cancer, où ce mouvement sera imperceptible pendant plusieurs années. Suivant les hypothèses du mouvement des étoiles fixes, la distance de l'étoile *polaire* au pole diminuera encore pendant 362 années, après lesquelles elle sera le plus proche du pole qu'elle puisse être. Si elle n'étoit pas plus éloignée du pole de l'écliptique que l'est le pole du monde, elle auroit été se placer au pole-même du monde, ainsi que quelques astronomes anciens l'ont cru devoir arriver; mais comme elle est éloignée du pole de l'écliptique de 26' $\frac{1}{2}$ plus que ne l'est le pole du monde, elle ne peut s'approcher plus près de ce pole que de 26' $\frac{1}{2}$, pourvu que la distance entre ces deux poles & la latitude de l'étoile ne changent point. Si Scaliger avoit été exercé dans ces sortes d'observations, il n'auroit pas nié si hardiment ce mouvement de l'étoile *polaire* & des autres étoiles fixes vers le pole du monde, ni insulté à tous les astronomes qui le soutiennent. Il est tombé dans cette erreur, parce qu'il étoit persuadé que cette étoile, qui est à l'extrémité de la queue de la petite ourse, qui est présentement la *polaire*, comme la plus proche du monde, avoit toujours été la plus boréale de cette constellation. Le P. Petau qui a réfuté très-savamment l'erreur de Scaliger, a fait voir que la derniere étoile de la queue de la petite ourse, qui est présentement la *polaire*, étoit du tems d'Eudoxe, la plus éloignée du pole, & que la plus proche étoit une de l'épaule, qu'il appelle *superior præcedentium in laterculo. Voyez* PRECESSION. *Article de M.* FORMEY.

POLAQUE, *ou* POLACRE, s. f. (*Marine.*) vaisseau levantin, dont on se sert sur la Méditerranée; sa voile d'avant est latine, mais la maistre & le hunier sont quarrés. Il porte couverte, & va à voiles & à rames. Il est armé de cinq ou six canons, & de pierriers, & monté de vingt-cinq à trente matelots. Il est employé à faire des découvertes quand il est au service des grands navires.

POLARD, s. m. (*Monnoie.*) nom donné par quelques historiens à une petite monnoie courante de cuivre mêlé d'un peu d'argent, & qu'on nommoit plus communément *croquart*. Cette petite monnoie de France passa en Irlande sous le regne d'Edouard I. On la nommoit aussi *rosaice*, *mitre lionine*, suivant ses marques; mais comme elle ressembloit aux sous du pays où il y avoit beaucoup plus d'argent, elle servit à contrefaire la monnoie courante du royaume. Pour y porter remede, le prince ordonna que dans chaque livre d'argent pesant 12 onces, il entreroit 11 onces & plus d'argent, & proscrivit tout argent au moindre titre. La monnoie d'Irlande fut réglée de la même maniere, elle se trouva la même que celle d'Angleterre; & l'an 1300 les croquarts, *polards* & autres monnoies de bas aloi, furent décriées, avec peine de mort & confiscation de biens pour quiconque en transporteroit dans le royaume. Tel fut le commencement du bon argent qu'on vit en Irlande, & l'an 1304. l'Angleterre y envoya tous les outils nécessaires pour y frapper monnoie. Les sous & les demi-sous avoient pour marque la tête du roi mise en triangle; le sou pesoit 22 grains, & les demi-sous 10 grains & demi: mais les farthings de ce tems-là sont si rares, qu'il n'est presque plus possible d'en trouver dans les cabinets des personnes les plus curieux en ce genre. (*D. J.*)

POLARITÉ, s. f. (*Physiq.*) c'est la propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée de se diriger vers les poles du monde.

POLASTRE, s. m. *terme de Plombier*, c'est une espece de poële de cuivre fort mince, longue de deux à trois piés, large & haute de quatre à cinq pouces, quarrée par son ouverture & arrondie par le bas, & garnie d'un long manche de bois. Cet instrument sert aux plombiers pour chauffer en-dedans les grands tuyaux de plomb qu'ils veulent souder. *Voyez* TUYAU DE PLOMB. *Voy. les fig. Pl. du Plombier.*

POLATI, ou *PULATI*, (*Géog. mod.*) peuples des états du Turc en Europe dans la haute Albanie. Ils habitent à l'orient du lac de Scutari, & au nord du Drin-noir. Ils ne possedent que cinq méchans bourgs & villages où se trouvent des chrétiens, mais tous sous la puissance des Turcs.

POLDRACK, (*Commerce.*) petite monnoie de Pologne. Cinq *poldracks* font un gros d'Allemagne; 60 *poldracks* font un écu d'Allemagne, c'est-à-dire, environ 3 livres 15 sous argent de France; ainsi le *poldrack* vaut environ cinq liards de notre monnoie.

POLE, s. m. *en terme d'Astronomie*, se dit de chacune des extrémités de l'axe sur lequel la sphere du monde est censée faire sa révolution. *Voyez* SPHERE. Ce mot vient du grec πολέω; *vertere*, tourner.

Ces deux points éloignés de l'équateur de 90 degrés chacun, sont aussi appellés les *poles du monde*. Tels sont les points *P* & *Q*, *Pl. astronom. fig.* 21. celui des deux qui nous est visible, comme *P*, c'est-à-dire, qui est élevé sur notre horison, s'appelle le *pole arctique* ou *septentrional*, & celui qui lui est opposé, tel que *Q*, est appellé *antarctique* ou *méridional*. *Voyez* ARCTIQUE & ANTARTIQUE.

POLE, *en terme de Géographie*, est l'extrémité de l'axe de la terre, ou l'un des points sur la surface de notre globe par lesquels passe l'axe.

Tels sont les points *P*, *Q*, *Pl. géograph. fig.* 1. celui des deux qui est élevé sur notre horison, est appellé le le *pole arctique* ou *septentrional*; & son opposé *Q* s'appelle *pole antarctique* ou *méridional*. *Voyez* GLOBE.

M. Halley prétend que le jour du solstice, sous le *pole*, est aussi chaud que sous la ligne, quand le soleil est au zénith. A toutes les heures de ce jour, sous le *pole*, les rayons du soleil sont inclinés à l'horison, avec lequel ils font un angle de 23 degrés & demi; au lieu que sous la ligne, quoiqu'il soit vertical, il n'éclaire pas plus de 12 heures, & il est absent autant; outre que pendant 3 heures 8 minutes de ces 12 heures qu'il est sur l'horison de la ligne, il n'est pas autant élevé que sous le *pole*. *Voyez* CHALEUR.

La hauteur ou l'élévation du *pole* est un arc du méridien intercepté entre le *pole* & l'horison. *Voyez* HAUTEUR, ELEVATION.

La maniere de trouver cette élévation est un problème très-commun dans l'Astronomie, la Géographie & la Navigation, la hauteur du *pole* & la latitude d'un lieu étant la même chose, c'est-à-dire, l'un donnant l'autre. *Voyez* LATITUDE.

Pour observer la hauteur du *pole*, on se sert d'un quart de cercle, avec lequel on observe la plus grande & la plus petite hauteur méridienne de l'étoile polaire. *Voyez* MERIDIEN.

On ôte ensuite la plus petite hauteur de la plus grande, & on divise cette différence par 2; le quotient est la distance de l'étoile au *pole*; cette distance ajoutée à la plus petite hauteur trouvée, donne l'élévation du pole que l'on demandoit.

Ainsi M. Couplet étant à Lisbonne en 1697 sur la fin de Septembre, observa que la plus grande hauteur méridienne étoit de 41°. 8'. 40". & la plus petite de 36°. 28'. 0". dont la différence est 4°. 37'. 40". & la moitié de cette différence 2°. 18'. 59". ajoutée à la plus petite hauteur, donne 38°. 46'. 50". pour la hauteur du *pole* à Lisbonne. *Voyez* HAUTEUR.

La hauteur du *pole* & la ligne méridienne étant ensemble la base de toutes les observations astronomiques, pour les déterminer le plus exactement qu'il est possible, on doit corriger les hauteurs méridiennes par la doctrine des réfractions. *Voyez* REFRACTION.

Moyennant quoi, M. Couplet soustrayant 1'. 25". dans l'example proposé, réduit la hauteur corrigée à 38°. 44'. 25". La hauteur du *pole* ôtée de 90 degrés, fait connoître la hauteur de l'équateur, c'est-à-dire, l'angle de l'équateur avec l'horison. *Voyez* EQUATEUR.

Si la plus grande hauteur méridienne de l'étoile polaire ou d'une autre étoile quelconque de l'hémisphere septentrional, excede la hauteur de l'équateur, en soustrayant

cette

cette derniere de la premiere, on aura la déclinaison septentrionale de l'étoile. Si la hauteur de l'étoile est plus petite que celle de l'équateur, la premiere étant soustraite de la derniere, donne la déclinaison méridionale de l'étoile. *Voyez* DÉCLINAISON.

Si au lieu de quart de cercle, on se veut servir de gnomon pour avoir la hauteur du *pole*, en y employant les observations du soleil, il faudra calculer sa déclinaison, laquelle suppose qu'on connoisse son vrai lieu dédeit des tables ou éphémérides; & marquant sur la ligne méridienne le centre de l'image, on aura par conséquent sa distance au zénith. Cette distance au zénith étant connue, on y ajoutera ou on en retranchera la déclinaison du soleil, selon que cet astre est au sud ou au nord de l'équateur; & l'on aura ainsi la distance de l'équateur au zénith, laquelle est toujours égale à la hauteur du *pole*. Au reste, si la déclinaison du soleil excede la hauteur du *pole* du lieu, ce qui peut arriver dans la zone torride, lorsque le soleil est moins éloigné du *pole* que le zénith du lieu, alors la différence entre la déclinaison du soleil & sa distance au zénith sera la hauteur du *pole* du lieu. *Voyez* LATITUDE.

M. Hook & quelques autres croient que la hauteur du *pole*, & la position des principaux cercles dans le ciel, ont une situation différente de celle qu'ils avoient anciennement; mais M. Cassini croit que cette conjecture n'est pas fondée, & que toute la différence que l'on trouve dans les latitudes des lieux, &c. par rapport aux anciennes suppositions, vient de l'incertitude des anciennes observations; sur quoi *voyez au mot* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ la question de l'obliquité de l'écliptique qui revient à celle-ci.

Pole dans les sphériques, est un point également éloigné de toutes les parties de la circonférence d'un grand cercle de la sphere, comme est un centre dans une ligne plane.

Le *pole* est un point éloigné de 90 degrés du plan d'un cercle, & qui est dans une ligne qui passe perpendiculairement par le centre, appellée *axe*.

Le zénith & le nadir sont les *poles* de l'horison. Les *poles* de l'équateur sont les mêmes que ceux de la sphere ou du globe. *Voyez* ZENITH, NADIR, &c.

Poles de l'écliptique sont deux points sur la surface de la sphere, éloignés des *poles* du monde de 23^d. 30'. & de 90 degrés de tous les points de l'écliptique. *Voyez* ECLIPTIQUE, &c.

Dans la géométrie des courbes, on appelle *pole* un point fixe par lequel passent des lignes tirées à cette courbe, & qui ont servi à sa description. Ainsi on dit le *pole de la conchoïde*. *Voyez* CONCHOÏDE.

L'étoile du *pole*, ou l'étoile polaire, est une étoile de la seconde grandeur, qui est la derniere de la queue de la petite ourse. *Voyez* OURSE & POLAIRE.

Le voisinage de cette étoile au *pole*, qui fait qu'elle ne se couche jamais, est d'un grand secours dans la navigation, &c. pour déterminer le méridien, l'élévation du *pole*, & par conséquent la latitude, &c. *Voyez* MÉRIDIEN & LATITUDE. *Chambers*. (*O*)

POLES, *dans l'aimant*, ce sont deux points de l'aimant qui correspondent aux *poles* du monde, dont l'un regarde le nord, & l'autre le sud. *Voyez* AIMANT.

Si l'on rompt l'aimant en tant de parties que l'on voudra chaque fragment aura ses deux *poles*. Si l'on coupe un aimant par une ligne perpendiculaire à l'axe, les deux parties qui se touchoient auparavant, deviendront les deux *poles* opposés dans chaque segment.

Pour aimanter une aiguille, &c. la partie que l'on veut diriger vers le nord, doit être touchée avec le *pole* méridional de l'aimant, & avec son *pole* septentrional, l'extrémité qui doit être tournée au midi. *Voy.* AIGUILLE.

Un morceau de fer acquiert des *poles* en restant long-tems debout & dans une situation constante; mais ces *poles* ne sont pas fixes.

Gilbert, dans son *traité de l'aimant*, dit que si l'on chauffe l'extrémité d'une verge, & qu'on la laisse refroidir dans une direction septentrionale, elle deviendra un *pole* fixe septentrional; & si on la met dans une direction méridionale, elle sera un *pole* fixe méridional: néanmoins cela n'arrive pas dans tous les cas.

Si l'on tient en bas ou vers le nadir l'extrémité refroidie, elle acquiert un peu plus de magnétisme que si elle se refroidissoit dirigée horisontalement vers le nord; mais le meilleur est de la laisser un peu inclinée vers le nord. Il n'est pas plus avantageux de la chauffer plusieurs fois qu'une seule.

D'autres ajoutent que si l'on tient une verge dirigée vers le nord, & que dans cette position l'on frappe à coups de marteau l'extrémité septentrionale, elle deviendra un *pole* fixe septentrional: & que le contraire arrivera si l'on frappe à coups de marteau l'extrémité méridionale. Ce que l'on dit des coups de marteau doit pareillement s'entendre de l'effet de la lime, de la meule de la scie, &c. & même un frottement doux, pourvu qu'il soit continué long-tems, fera naître des *poles*.

Plus les coups sont forts, le reste égal, plus aussi le magnétisme a de force. Un petit nombre de coups bien appliqués, produisent autant d'effet qu'un grand nombre. Les vieux forets & les poinçons qui ont servi long-tems ont leur *pole* fixe septentrional, à cause qu'on les met presque toujours dans une position verticale, quand on en fait usage. Les forets nouveaux ont des *poles* changeans, ou le *pole* septentrional fort léger. Si l'on tient horisontalement avec quelqu'un de ces instrumens dirigé vers le sud, il est rare que l'on produise un *pole* méridional fixe, & encore plus rare si l'on incline vers le bas l'instrument dirigé au sud; mais si en le frottant on l'incline en haut, en le dirigeant toujours vers le sud, on fera un *pole* méridional fixe. *Voyez à l'article* AIMANT un plus grand détail sur les *poles* de cette pierre. *Chambers*.

POLES *de la terre*, (*Géog. mod.*) les *poles de la terre* sont deux points fixes, opposés diamétralement & placés à l'extrémité de l'axe autour duquel la terre tourne; ils répondent exactement aux deux points des cieux, autour desquels les étoiles paroissent faire leur révolution. Le *pole* qui est sous la grande ourse est le *pole* arctique ou septentrional, l'autre se nomme *antarctique* ou *méridional*. Chacun de ces *poles* est à 90^d. de l'équateur. Tout cela se comprend encore mieux à l'inspection du globe que par des explications. Le mot *pole* vient du grec [illegible], *je tourne*, parce que c'est par rapport à l'action de tourner que ces deux points ont été ainsi nommés. (*D. J.*)

POLE, poisson de mer qui est une espece de sole, à laquelle il ressemble par la forme du corps; il est cependant plus épais & moins allongé; ses écailles sont aussi plus petites, & découpées sur les bords. On distingue encore aisément ce poisson de la sole en ce qu'il a un mauvais goût désagréable. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, part. I. liv. XI. chap. xij. Voyez* SOLE, POISSON.

POLÉMARQUE, (*Hist. anc.*) magistrat d'Athènes. C'étoit le troisieme des neuf archontes, & son département étoit le militaire sur-tout pendant la guerre, ce qui n'empêchoit pas qu'il ne connût aussi des affaires civiles avec ses autres collegues. On lui donnoit aussi le titre d'*archistrategue* ou de *généralissime* dans les guerres importantes. Dans celles de moindre conséquence, on se contentoit de créer dix strateques ou généraux, autant qu'il y avoit de tribus à Athènes. Le *polémarque* devoit consulter ces strateques. Il avoit outre cela sous lui deux hipparques ou généraux de la cavalerie, & dix phylarques qui en étoient comme les mestres de camp, dix taxiarques ou colonels qui commandoient l'infanterie. Dans la suite, le *polémarque* devint un magistrat purement civil, dont les fonctions furent renfermées dans le barreau. Chez les Etoliens on donnoit ce nom à celui qui avoit la garde des portes de la ville.

POLÉMIENS, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) hérétiques qui parurent dans le iv. siecle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Polémon, disciple d'Apollinaire. Ils soutenoient entr'autres choses que dans l'incarnation le verbe & la nature humaine avoient été unis si étroitement qu'ils s'étoient confondus l'un dans l'autre. On les a regardés comme une branche des Apollinaristes. *Voyez* APOLLINARISTES. Théodoret, *lib. IV. hæretic. fabular.* Baronius, *ad ann. Ch.* 373.

POLÉMIQUE, (*Théolog.*) titre ou épithete qu'on donne aux livres de controverse, principalement en matiere de théologie.

Ce mot vient du grec [illegible], *guerre*, *combat*, parce que dans ces sortes d'ouvrages on dispute sur quelque point de dogme ou d'histoire. Ainsi l'on dit *théologie polémique*, pour signifier une *théologie de controverse*. La question des ordinations angloises dans ces derniers tems a produit plusieurs écrits *polémiques* de part & d'autre.

On donne aussi ce nom dans la littérature à tout écrit, où l'on entreprend la défense ou la censure de quelque opinion. Les exercitations de Scaliger contre Cardan sont un livre purement *polémique*.

POLÉMONIUM, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en rosette & profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & devient dans la suite un fruit ou une coque arrondie qui s'ouvre ordinairement en trois parties, & qui est divisé en trois loges, dans lesquelles on trouve des semences le plus souvent oblon-

oblongues. Tournefort, *Instit. rei herb. Voy.* PLANTE.

POLÉMOSCOPE, s. m. *terme d'Optique*, c'est une espece de télescope ou de lunette d'approche, qui est recourbée, pour voir les objets qui ne sont pas directement opposés à l'œil.

Il a été inventé par Hévélius en 1637, qui le nomma ainsi des mots grecs πόλεμος, *combat*, & σκοπέω, *je vois*, parce que l'on peut s'en servir à la guerre, dans les batailles, &c.

On a présentement quelque chose de semblable dans ce que l'on appelle *lorgnettes* ou *lorgnettes d'opéra*, avec lesquelles on peut voir une personne lorsque l'on paroît en regarder une autre. *Voyez* LORGNETTE.

Construction du polémoscope. Tout télescope sera un *polémoscope*, si l'on en fait un tube recourbé semblable au syphon rectangulaire *A B D M*, *fig.* 70. *Opt.* & qu'entre le verre objectif *A B* & le premier oculaire *G H*, (s'il y a plusieurs oculaires), on dispose en *K* un miroir plan de maniere qu'il soit incliné à l'horison de 45 degrés, & que l'image réfléchie soit au foyer du verre oculaire *G H*.

Car, par ce moyen, les objets situés vis-à-vis le verre ou la lentille *A B* paroîtront vis-à-vis le verre occulaire *G H* dans la direction *G C*, de même que s'il n'y avoit point de miroir *K*, & que le verre objectif & le verre oculaire & les objets fussent dans une même ligne droite.

Si l'on veut regarder par *O*, & non par *M*, il faut ajouter un autre miroir plan en *N*. *Wolf & Chambers*. (*T*)

POLENTA, s. f. Colum. (*Diététiq.*) orge nouveau rôti médiocrement, & ensuite moulu. Nous apprenons de Pline que les anciens composoient leur *polenta* de différentes manieres; les uns arrosoient l'orge, le faisoient sécher pendant une nuit, le fricassoient le lendemain, & d'abord après le réduisoient en farine. D'autres prenoient de l'orge cueilli fraîchement, ensuite battu; & l'ayant arrosé d'eau, ils le lavoient, le séchoient au soleil, le piloient dans un mortier ou le faisoient moudre; d'autres faisoient rôtir l'orge tout simplement, & ensuite moudre bien menu avec un peu de millet: d'autres y ajoutoient de la coriandre, du moût, de l'hydromel, &c. Quoi qu'il en soit, leur *polenta* servoit de nourriture au peuple, & particulierement aux soldats. Les Grecs l'appelloient ἄλφιτον. Hippocrate prescrit souvent à ses malades l'ἄλφιτον préparé sans sel. Paul d'Egine en recommande l'usage dans de l'eau pour appaiser la soif. Il paroît par les livres saints que les Juifs s'en servoient déja du tems de David. Les Syriens employoient l'orge rôti dans leur boisson, pour corriger la qualité de l'eau.

Il est assez vraissemblable que les Arabes qui étoient voisins des Syriens, & qui habitoient un pays sec qui produisoit peu d'orge, mais beaucoup de caffé, sans presque aucune culture, imaginerent de faire leur *polenta* avec les baies de caffé; mais les effets de ces deux boissons sont tout opposés; l'un humecte, rafraîchit; l'autre échauffe, agite, & met les esprits en mouvement. (*D. J.*)

POLENTINA-PLEBS, (*Littérat. géogr.*) on trouve ce nom dans Suétone, *in Tiberio*, qui veut désigner par-là les habitans de *Polentia*: mais comme il y a eu plusieurs villes de ce nom, savoir l'une dans une des îles Baléares, une autre dans le Picenum, & une autre dans les Alpes; voilà la difficulté de décider de laquelle Suétone entend parler. Il semble néanmoins qu'il doit être question de cette derniere. Ce que Suétone ajoute un peu plus bas, du royaume de Cottus, paroît le prouver, car ce royaume étoit dans le quartier des Alpes appellé les *Alpes cottiennes*. (*D. J.*)

POLESIN, LE (*Géog. mod.*) quelques-uns écrivent la *Polesine*, & l'on dit aussi le *Polesin* ou la *Polesine* de Rovigo; c'est une province d'Italie dans les états de Venise. Elle est ainsi nommée de sa situation entre le Pô, l'Adige, & l'Adigetto, qui en font une presqu'île; car *Polesin* & presqu'île signifient à-peu-près la même chose.

Cette province est bornée au nord par le Padouan, au midi par le Ferrarois, au levant par le Dogado, & au couchant par le Véronnois. Son étendue est de 50 milles du levant au couchant, & de 20 du midi au nord. Le blé & le bétail font la richesse de ses habitans. Elle est gouvernée par quelques nobles Vénitiens que la république y envoye. Rovigo est la capitale du *Polesin*; on y trouve aussi l'ancienne ville d'Adria, & tout ce pays étoit sujet aux ducs de Ferrare, avant que les Vénitiens l'eussent conquis.

POLETES, s. m. pl. (*Antiq. grecq.*) πωληταὶ, étoient chez les Athéniens dix magistrats qui, conjointement avec les trois chargés de l'argent consacré aux pompes publiques, avoient la direction de l'argent des impôts, & de la vente des biens confisqués. En outre, leur pouvoir s'étendoit encore jusqu'à vendre à l'encan ceux qui n'avoient pas payé le tribut nommé μετοίκιον. Potter, *Arch. græc. l. I. c. xiv.*

POLI, CIVIL, HONNETE, AFFABLE, GRACIEUX, (*Synon.*) nous sommes *honnêtes* par l'observation des usages de la société; nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre; nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation & dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons; nous sommes *gracieux* par des airs prevenans pour ceux qui s'adressent à nous; nous sommes *affables* par un abord doux & facile à nos inférieurs, qui ont à nous parler.

Les manieres *honnêtes* sont une marque d'attention; les *civiles* sont un témoignage de respect; les *polies* sont une marque ou démonstration d'estime; les *gracieuses* sont un moyen de prévenance flatteuse; les *affables* sont une insinuation de bienveillance: toutes ces choses s'acquierent par l'usage du monde, & ne sont que l'écorce de la vertu.

POLI *d'une glace*, (*Manufact. de glaces.*) on appelle le *poli d'une glace*, la derniere façon qu'on lui donne avec l'émeril ou la potée, & l'on nomme dans les manufactures, *l'attelier du poli*, le lieu destiné à donner aux glaces cette derniere façon. (*D. J.*)

POLI, (*Orfev.*) le *poli* de l'argent se fait presque tout à l'huile, avec de la pierre ponce à l'huile; & du tripoli à l'huile; il se termine par la potée à sec.

POLI & POLIR L'ETAIN, (*Potier d'étain.*) c'est la même façon que pour l'argent; on se sert de ponce en poudre & de tripoli à l'huile, qu'on appelle *rouge d'Angleterre*; ensuite on essuie l'ouvrage avec un linge & du blanc d'Espagne en poudre. *Polir* c'est dégraisser & ôter le suif qu'on a mis sur la vaisselle d'étain avant de la forger, avec un linge & du blanc d'Espagne; & à la poterie & menuiserie d'étain, c'est l'essuyer sur le tour après avoir été brunie, avec un linge qu'on nomme pour cela *polissoir*.

POLIA, (*Hist. nat.*) nom qui a été donné à l'amianthe qui est composé de fils ou de fibres paralleles & flexibles.

POLIA, (*Géog. mod.*) petite ville des états du Turc, en Asie, sur la route de Constantinople à Ispahan. Cette ville, dont Tavernier nous donnera de plus grands détails, est principalement habitée par des Grecs. (*D. J.*)

POLIADE, (*Mythol.*) Minerve eut deux temples dans la Grece sous le nom de *Minerve Poliade*; l'un à Erythrès en Achaïe, & l'autre à Tégée dans l'Arcadie. La statue de Minerve *Poliade* à Erythrès étoit de bois, d'une grandeur extraordinaire, assise sur une espece de trône, tenant une quenouille des deux mains, & ayant sur la tête une couronne surmontée de l'étoile polaire. Dans le temple de Minerve *Poliade* à Tégée, on conservoit des cheveux de Méduse, dont Minerve avoit fait présent aux Tégéates, disoit-on, en les assurant que par-là leur ville deviendroit imprenable; le temple étoit déservi par un prêtre qui n'y entroit qu'un fois l'année. *Poliade* signifie celle qui habite dans les villes, ou la patrone d'une ville.

POLICANDRO, (*Géog. mod.*) île de l'Archipel, & l'une des Cyclades, à l'orient de l'île de Milo, à l'occident de celle de Siquino, & au midi de celle de Paros & d'Antiparos.

Il y a beaucoup d'apparence que *Policandro* est l'île nommée *Pholégandros* par Strabon & par Pline: outre la ressemblance des noms, le premier de ces auteurs marque précisement qu'en naviguant d'Ios vers le couchant, on rencontre Sicenus, Lagusa, & Pholegandros. Ce qu'Aratus dit de Pholegandros, dans Strabon, convient bien à *Policandro*, savoir qu'on l'appelloit une *île de fer*, car elle est toute hérissée de rochers; Etienne le geographe, qui cite le même passage d'Aratus, assure qu'elle a pris son nom de *Pholegandros*, l'un des fils de Minos.

Cette île n'a point de port: le bourg qui en est à trois milles du côté du nord-est, assez près d'un rocher effroyable, n'a d'autres murailles que celles qui forment le derriere des maisons, & contient environ cent familles du rite grec, lesquelles en 1700, payerent pour la capitation & pour la taille réelle 1000 écus.

Quoique cette île soit pierreuse, seche, pelée, on y recueille assez de blé & assez de vin pour l'usage des habitans. Ils manquent d'huile, & l'on y sale toutes les olives pour les jours maigres. Le pays est couvert du tithymale, arbrisseau que l'on y brûle faute de meilleur bois. L'île d'ailleurs est assez pauvre, & l'on n'y commerce qu'en toiles de coton: la douzaine de serviettes n'y vaut qu'un écu; mais elles n'ont guere plus d'un

pié

pié en quarré : pour le même prix on en donne huit qui sont un peu plus grandes, & bordées de deux côtés d'un passement.

Cette île ne manque pas de papas & de chapelles ; celle de la Vierge est assez jolie, située sur la grande roche, tout près des ruines de Castro, vieux château des ducs de Naxie, bâti sans doute sur les ruines de l'ancienne ville, laquelle portoit le nom de *Pholocandros*, suivant Ptolomée. Il reste dans cette chapelle quelques morceaux de colonnes de marbre. Pour la statue ancienne dont parle M. Thevenot, on nous assura, dit Tournefort, qu'elle avoit été sciée, & employée à des montant de porte : on y découvrit, dans le dernier siecle, le pié d'une figure de bronze, que l'on fondit pour faire des chandeliers à l'usage de la chapelle. Au reste, cette île paroit assez gaie dans sa secheresse. Il y a un consul de France, qui fait aussi les fonctions d'administrateur & de vaivode. Il y a encore dans cette effroyable roche, dont on vient de parler, une fort belle grotte. *Long.* du bourg de l'île, *lat.* 46. 35.

POLICASTRO, (*Géog. mod.*) ville ruinée d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sur la côte méridionale du golfe de même nom à 22 lieues sud-est de Salerne, & 24 sud-est de Naples. Cette ville se nommoit autrefois *Palæocastrum*, & à ce qu'on croit, avoit été bâtie des ruines de l'ancienne *Buxentum*, ville de Lucanie ; son évêque, suffragant de Salerne, réside à Orfers, bourg voisin ; l'évêché de *Policastro* étoit érigé dès l'an 500. *Long.* 33. 14. *lat.* 40. 7. (*D. J.*)

POLICE, s. f. (*Gouvern.*) Ce mot vient de πόλις, *ville*, dont les Grecs ont fait πολιτεία, & nous *police*. Il a différentes acceptions qui demandent quelque détail pour être bien entendues. La vie commode & tranquille fut le premier objet des sociétés : mais les erreurs étant plus communes peut-être, l'amour propre plus raffiné, les passions, sinon plus violentes, du-moins plus étendues dans les hommes rassemblés que dans les hommes épars, il est presque arrivé le contraire de ce qu'on s'étoit proposé ; & celui qui n'entendant que la valeur des mots, tâcheroit, sur celui de *societé*, de se former une idée de la chose, devineroit exactement le contraire de ce que c'est. On a cherché des remedes à ce terrible inconvénient, & l'on a fait les lois. Les lois sont des regles de conduite tirées de la droite raison & de l'équité naturelle que les bons suivent volontairement, & auxquelles la force contraint les méchans de se soumettre du-moins en apparence. Entre les lois, les unes tendent au bien général de la société ; les autres ont pour but le bien des particuliers. La connoissance des premieres est ce qu'on entend par la science du droit public. La science du droit privé a pour objet la connoissance des secondes.

Les Grecs donnoient le nom de *police* à la premiere branche : leur πολιτεία s'étendoit donc à toutes les formes différentes de gouvernement : on pouvoit même dire en ce sens la *police* du monde, monarchique ici, aristocratique ailleurs, *&c.* & c'étoit l'art de procurer à tous les habitans de la terre une vie commode & tranquille. En restreignant ce terme à un seul état, à une seule société, la *police* étoit l'art de procurer les mêmes avantages à un royaume, à une ville, *&c.*

Le terme *police* ne se prend guere parmi nous que dans ce dernier sens. Cette partie du gouvernement est confiée à un magistrat qu'on appelle *lieutenant de police*. C'est lui qui est particulierement chargé de l'exécution des lois publiées pour procurer aux habitans d'une ville, de la capitale par exemple, une vie commode & tranquille, malgré les efforts de l'erreur & les inquiétudes de l'amour propre & des passions. *Voyez l'article suivant.*

On voit évidemment que la *police* a dû varier chez les différens peuples. Quoique son objet fût le même par-tout, la commodité & la tranquillité de la vie ; c'est le génie des peuples, la nature des lieux qu'ils habitoient, les conjonctures dans lesquelles ils se trouvoient, *&c.* qui ont décidé des moyens propres à obtenir ces avantages.

Les Hébreux, les premiers peuples de la terre, ont été les premiers policés. Qu'on ouvre les livres de Moïse, on y verra des lois contre l'idolâtrie, le blasphème, l'impiété ; des ordonnances sur la sanctification du jour du repos & des jours de fêtes ; les devoirs réciproques des peres, des meres, des enfans, des maîtres & des serviteurs fixés, des decrets somptuaires en faveur de la modestie & de la frugalité ; le luxe, l'intempérance, la débauche, les prostitutions, *&c.* proscrites : en un mot, un corps de lois qui tendent à entretenir le bon ordre dans les états ecclésiastiques, civils & militaires ; à conserver la religion & les mœurs ; à faire fleurir le commerce & les arts ; à procurer la santé & la sûreté ; à entretenir les édifices ; à sublenter les pauvres ; & à favoriser l'hospitalité.

Chez les Grecs, la *police* avoit pour objet la conservation, la bonté, & les agrémens de la vie. Ils entendirent par la conservation de la vie ce qui concerne la naissance, la santé & les vivres. Ils travailloient à augmenter le nombre des citoyens, à les avoir sains, un air salubre, des eaux pures, de bons alimens, des remedes bien conditionnés, & des médecins habiles & honnêtes gens.

Les Romains, en 312, envoyerent des ambassadeurs en Grece chercher les lois & la sagesse. De-là vient que leur *police* suivit à-peu-près la même division que celle des Athéniens.

Les François & la plûpart des habitans actuels de l'Europe ont puisé leur *police* chez les anciens. Avec cette différence, qu'ils ont donné à la religion une attention beaucoup plus étendue. Les jeux & les spectacles étoient chez les Grecs & les Romains une partie importante de la *police* : son but étoit d'en augmenter la fréquence & la somptuosité ; chez nous elle ne tend qu'à en corriger les abus & à en empêcher le tumulte.

Les objets particuliers de la *police* parmi nous sont la religion, les mœurs, la santé, les vivres, la sûreté, la tranquillité, la voirie, les Sciences & arts libéraux ; le commerce, les manufactures & arts méchaniques, les domestiques, manœuvres & pauvres.

Nous venons de voir quels étoient les objets de la *police* chez les différens peuples, passons aux moyens dont ils ont usé pour la faire.

L'an 2904 du monde, Menès partagea l'Egypte en trois parties, chaque partie en dix provinces ou dynasties, & chaque dynastie en trois préfectures. Chaque préfecture fut composée de dix juges, tous choisis entre les prêtres ; c'étoit la noblesse du pays. On appelloit de la sentence d'une préfecture à celle d'un nomos, ou de la jurisdiction ou parlement d'une des trois grandes parties.

Hermès Trismegiste, secrétaire de Menès, divisa les Egyptiens en trois classes ; le roi, les prêtres, & le peuple : & le peuple en trois conditions ; le soldat, le laboureur, & l'artisan. Les nobles ou les prêtres pouvoient seuls entrer au nombre des ministres de la justice & des officiers du roi. Il falloit qu'ils eussent au-moins vingt ans, & des mœurs irréprochables. Les enfans étoient tenus de suivre la profession de leurs peres. Le reste de la *police* des Egyptiens étoit renfermée dans les lois suivantes. Premiere loi, les parjures seront punis de mort. Seconde loi, si l'on tue ou maltraite un homme en votre présence, vous le secourrez si vous pouvez, à peine de mort : sinon, vous dénoncerez le malfaiteur. Troisieme loi, l'accusateur calomnieux subira la peine du talion. Quatrieme loi, chacun ira chez le magistrat déclarer son nom, sa profession : celui qui vivra d'un mauvais commerce, ou fera une fausse déclaration, sera puni de mort. Cinquieme loi, si un maître tue son serviteur, il mourra ; la peine devant se régler, non sur la condition de l'homme, mais sur la nature de l'action. Sixieme loi, le pere ou la mere qui tuera son enfant, sera condamné à en tenir entre ses bras le cadavre pendant trois jours & trois nuits. Septieme loi, le parricide sera percé dans tous les membres de roseaux pointus, couché nud sur un tas d'épines, & brûlé vif. Huitieme loi, le supplice de la femme enceinte sera différé jusqu'après son accouchement : en agir autrement, ce seroit punir deux innocens, le pere & l'enfant. Neuvieme loi, la lâcheté & la désobéissance du soldat seront punies à l'ordinaire : cette punition consistoit à être exposé trois jours de suite en habit de femme, rayé du nombre des citoyens, & renvoyé à la culture des terres. Dixieme loi, celui qui révélera à l'ennemi les secrets de l'état, aura la langue coupée. Onzieme loi, quiconque altérera la monnoie, ou en fabriquera de fausse, aura les poings coupés. Douzieme loi, l'amputation du membre viril sera la punition du viol. Treizieme loi, l'homme adultere sera battu de verges, & la femme aura le nez coupé. Quatorzieme loi, celui qui niera une dette dont il n'y aura point de titre écrit, sera pris à son serment. Quinzieme loi, s'il y a titre écrit, le débiteur payera ; mais le créancier ne pourra faire excéder les intérêts au double du principal. Seizieme loi, le débiteur insolvable ne sera point contraint par corps : la société partageroit la peine qu'il mérite. Dix-septieme loi, quiconque embrassera la profession de voleur, ira se faire inscrire chez le chef des voleurs qui tiendra registre des choses volées & qui les restituera à ceux qui les récla-

meront, en retenant un quart pour son droit & celui de ses compagnons. Le vol ne pouvant être aboli, il vaut mieux en faire un état, & conserver une partie que de perdre le tout.

Nous avons rapporté ces regles de la *police* des Egyptiens, parce qu'elles sont en petit nombre, & qu'elles peuvent donner une idée de la justice de ces peuples. Il ne sera pas possible d'entrer dans le même détail sur la *police* des Hébreux. Mais nous aurons ici ce qui nous manque d'un autre côté; je veux dire une connoissance assez exacte des ministres à qui l'exécution des lois fut confiée.

Moïse, sur les avis de Jéthro son beau-pere, reconnoissant, malgré l'étendue de ses lumieres & sa capacité, son insuffisance pour l'exercice entiere de la *police*, confia une partie de son autorité à un certain nombre d'hommes craignant Dieu, ennemis du mensonge & de l'avarice; partagea le peuple en tribus de 1000 familles chacune, chaque tribu en départemens de 100 familles, chaque département en quartiers de 50, & chaque quartier en portions de 10; & créa un officier intendant d'une tribu entiere, avec d'autres employés subalternes pour les départemens & leurs divisions. Cet intendant s'appella *sara alaphem*, ou préfet, ou intendant de tribu; ses subalternes, *sara meot*, préfet de 100 familles; *sara hhamischein*, préfet de 50 familles; *sara hazaroth*, préfet de 10 familles.

Il forma de plus un conseil de soixante-dix personnes, appellées, de leur âge & de leur autorité, *zekenim*, *seniores & magistri populi*. Ce conseil étoit nommé le *sanhedrin*. Le grand-prêtre y présidoit. On y connoissoit de toutes les matieres de religion. Il veilloit à l'observation des lois. Il jugeoit seul des crimes capitaux; & on y portoit appel des jurisdictions inférieures.

Au-dessous du sanhedrin, il y avoit deux autres conseils où les matieres civiles & criminelles étoient portées en premiere instance: ces tribunaux subalternes étoient composés chacun de sept juges entre lesquels il y avoit toujours deux lévites.

Tel fut le gouvernement & la *police* du peuple dans le desert: mais lorsque les Hébreux furent fixés, l'état des *sare* changea; ils ne veillerent plus sur des familles, mais sur des quartiers ou portions de ville, & s'appellerent *sare pelakim*, le *kiresab*.

Jérusalem qui servit de modele à toutes les autres villes de la Judée, fut distribuée en quatre régions appellées *pelek bethacaram*, ou le quartier de la maison de la vigne; *pelek bethsur*, le quartier de la maison de force; *pelek malpha*, le quartier de la guérite; *pelek seila*, le quartier de la division. Il y eut pour chaque quartier deux officiers chargés du soin de la *police* & du bien public; l'un supérieur qui avoit l'intendance de tout le quartier, on l'appelloit *sare pelek*, préfet du quartier. Le *sarabhsi pelek*, l'officier subalterne, n'avoit inspection que sur une portion du quartier. C'étoit à-peu-près comme le commissaire ancien & les nouveaux commissaires parmi nous; & leurs fonctions étoient, à ce qu'il paroît, entierement les mêmes. Voilà en général ce qui concerne la *police* & le gouvernement des Hébreux.

Police des Grecs dans Athènes. Ce fut aussi chez les Grecs la maxime de partager l'autorité de la magistrature entre plusieurs personnes. Les Athéniens formoient un sénat annuel de cinq cens de leurs principaux citoyens. Chacun présidoit à son tour, & les autres membres de cette assemblée servoient de conseil au président.

Ces cinq cent juges se distribuoient en dix classes qu'on appelloit *prytanes*, & l'année étant lunaire & se partageant aussi chez eux en dix parties, chaque prytane gouvernoit & faisoit la *police* pendant 35 jours; les quatre jours restans étoient distribués entre les quatre premiers prytanes qui avoient commencé l'année.

Entre les cinquante juges qui étoient de mois, on en élisoit dix toutes les semaines qu'on nommoit *présidens*, *proedres*; & entre ces dix on en tiroit sept au sort, qui partageoient entr'eux les jours de la semaine; celui qui étoit de jour s'appelloit l'*archai*. Voilà pour la *police* de la ville.

Voici pour l'administration de la république. Entre les dix prytanes ils en prenoient une pour ces fonctions. Les neuf autres leur fournissoient chacune un magistrat, qu'on appelloit *archonte*. De ces neuf archontes, trois étoient employés à rendre au peuple la justice pendant le mois: l'un avoit en partage les affaires ordinaires & civiles, avec la *police* de la ville; on le nommoit *poliarque*, *préfet* ou *gouverneur de la ville*: l'autre, les affaires de religion, & s'appelloit *basileus*, le roi: le troisieme, les affaires étrangeres & militaires, d'où il tiroit le nom de *polemarque* ou *commandant des armées*. Les six autres archontes formoient les conseils du poliarque, du roi & du polemarque. Ils examinoient en corps les nouvelles lois, & ils en faisoient au peuple le rapport; ce qui les fit nommer du nom générique de *thesmotetes*.

Tous ces officiers étoient amovibles & annuels. Mais il y avoit un tribunal toujours composé des mêmes personnes, c'étoit l'aréopage. C'étoit une assemblée formée de citoyens qui avoient passé par l'une des trois grandes magistratures, & toutes les autres jurisdictions leur étoient subordonnées. Mais ce n'étoient pas là les seuls officiers ni du gouvernement ni de la *police*; les Grecs avoient conçu qu'il n'étoit guere possible d'obvier aux inconvéniens qu'à force de subdivisions; aussi avoient-ils leurs *desismates* ou *exploratores*, leurs *panepiscopes* ou *inspectores omnium rerum*, leurs *chorepiscopes* ou *inspectores regionum urbis*. Les Lacédémoniens comprenoient tous ces officiers sous le nom commun de *nomophulaques*, dépositaires & gardiens de l'exécution des lois.

Les autres villes de la Grece étoient pareillement divisées en quartiers, les petites en deux, les moyennes en trois, & les grandes en quatre. On appelloit les premieres *dipolis*, les secondes *tripolis*, & les troisiemes *tetrapolis*. Dans Athènes, chaque quartier avoit son sophroniste, & dans Lacédémone, son armosin, ou inspecteur de la religion & des mœurs; un gynaicocosme, ou inspecteur de la décence & des habits des femmes; un opsinome, ou inspecteur des festins; un astinome, ou inspecteur de la tranquillité & commodité publique; un agoranome, ou inspecteur des vivres, marchés & commerce; un métronome, ou inspecteur des poids & mesures. Tels furent les officiers & l'ordre de la *police* des Grecs.

Les Romains eurent la leur, mais qui ne fut pas toujours la même: voyons ce qu'elle fut sous les rois & ce qu'elle devint sous les consuls & les empereurs. Les Romains renfermés dans une petite ville qui n'avoit que mille maisons & douze cens pas de circuit, n'avoient pas besoin d'un grand nombre d'officiers de *police*; leur fondateur suffisoit, & dans son absence un vice-gérent, qu'il nommoit sous le titre de préfet, *præfectus urbis*.

Il n'y avoit que les matieres criminelles qui fussent exceptées de la jurisdiction du souverain ou du préfet de la ville; les rois qui se réserverent la distribution des graces, renvoyoient au peuple la punition des crimes; alors le peuple s'assembloit ou nommoit des rapporteurs.

Il n'y avoit encore d'autre juge de *police* que le souverain & son préfet, car le sénateur n'étoit qu'un citoyen du premier des trois ordres, dans lesquels Romulus avoit divisé le peuple romain; mais la ville s'agrandissant, & le peuple devenant nombreux, on ne tarda pas à sentir la nécessité d'en créer d'autres. On institua donc deux officiers pour la recherche des crimes, sous le nom de *quæsteurs*; voilà tout ce qui se fit sous les rois, soit jalousie de leur part, soit peu de besoin d'un plus grand partage de l'autorité.

Tarquin fut chassé & on lui substitua deux consuls. Les consuls tinrent la place du souverain, & créerent, à son exemple, un préfet de la ville, en cas d'absence. Les choses demeurerent cent seize ans dans cet état; mais le peuple las de ne donner aucun magistrat à l'état, fit des efforts pour sortir de cet avilissement. Il demanda des tribuns tirés de son ordre; il étoit le plus fort, & on lui en accorda deux. Les tribuns demanderent des aides, & les édiles furent créés: les tribuns veilloient à la conservation des droits du peuple, & les édiles à celle des édifices.

Cependant les consuls étoient toujours les seuls législateurs de l'état. Le peuple exigea, par la bouche des tribuns, des lois écrites auxquelles il pût se conformer. Il fallut encore céder & envoyer en Grece des députés, pour en obtenir de ces peuples policés.

Les députés séjournerent trois ans dans la Grece, & en apporterent un recueil de ce qu'ils avoient observé de plus sage. On en forma dix tables, auxquelles deux autres furent ajoutées dans la suite, & l'on eut la loi des douze tables.

Cependant Rome s'étendoit, & les officiers se multiplioient au point que deux consuls n'y suffisoient plus. On créa donc deux nouveaux officiers sous le nom de *censeurs*. L'emploi des censeurs étoit de faire tous les cinq ans le dénombrement du peuple, de veiller aux édifices considérables, au parc, à la propreté des rues, aux réparations des grands chemins, aux aqueducs, au recouvrement des revenus publics, à leur emploi, & à tout ce qui concerne les mœurs & la discipline des citoyens.

Ce district étoit étendu, & les censeurs se choisirent des édiles comme ils en avoient le droit, sur lesquels ils se déchargerent du soin des rues & du parc. On fut si content de ces officiers qu'on ajouta à leur intendance,

celle des vivres, des jeux & des spectacles, & leur emploi fut le premier degré aux grandes charges de la république. Ils prirent le titre de *curatores urbis*, celui d'édiles ne leur convenant plus.

Les édiles étoient tirés de l'ordre plébeïen; l'importance de leur charge excita la jalousie des sénateurs, qui profiterent d'une demande du peuple, pour leur ravir une partie de cet avantage. Le peuple demandoit qu'il y eût un consul de l'ordre plébeïen, & les sénateurs en revanche demanderent deux édiles de l'ordre patricien. Le peuple fut étonné de cette démarche du sénat; mais les édiles se trouvant alors dans l'impossibilité de donner au peuple les grands jeux dont la dépense excédoit leurs moyens, la jeune noblesse s'offrit à en faire les frais, à condition de partager la dignité. On accepta cette proposition, & il y eut un consul plébeïen & deux édiles patriciens ou curules; ils tenoient ce nom d'un petit siége d'ivoire qu'ils faisoient porter dans leur char.

L'autorité des consuls se bornoit à la réprimande, *ignominia*: lorsque la sentence des juges confirmoit cette réprimande, la perte entiere de la réputation, ou l'infamie, *infamia*, s'ensuivoit.

L'accroissement des affaires occasionna une nouvelle création d'officiers. On sépara les affaires de la république & du gouvernement de celle de la *police* & de la jurisdiction contentieuse, & il y eut un préteur; ce magistrat rendit la justice, & fit pour les consuls ce que les rois avoient fait par eux-mêmes pendant deux cens quarante ans, & les consuls pendant ceux quarante-quatre.

Le préteur devint donc, pour ainsi dire, collegue des consuls, & fut distingué par les mêmes marques de dignité, & eut droit, ainsi que les questeurs, de se donner des aides; les édiles lui furent subordonnés, & n'agirent jamais que par ses ordres & comme ses commis.

Les lois s'accumulerent nécessairement à mesure que le nombre des magistrats différens augmenta. Il fallut du tems pour s'en instruire, & plus de savoir qu'un seul homme n'en pouvoit acquérir: ce fut par cette raison que le préteur créa les centumvirs, de 5 hommes pris dans chacune des trente-cinq tribus. Il avoit recours à ce conseil dans les affaires de droit. Il se nommoit dans celles de fait tels assesseurs qu'il jugeoit à propos: quant aux matieres criminelles, c'étoit l'affaire des questeurs d'en informer le peuple à qui il avoit appartenu de tout tems d'en juger.

Mais l'inconvénient d'assembler le peuple dans toute occasion capitale, donna lieu à la création des questeurs perpétuels, & au renvoi de la plainte des questeurs, au tribunal du preteur, qui fit par conséquent la *police* pour le civil & pour le criminel. Les questeurs qui jusqu'alors avoient dépendu du peuple, commencerent donc à être soumis au préteur, qui eut sous lui les édiles & les questeurs.

On donna aux édiles des aides au nombre de dix, sous le nom de *décemvirs*; ces aides sans titres trouverent de la difficulté dans l'exercice de leurs fonctions, & ils obtinrent celui d'édiles, mais restreints aux incendies, *ædiles incendiorum extinguendorum*. Jules César en créa dans la suite deux pour les vivres, *ædiles cereales*: il y eut donc seize édiles, deux plébeïens, deux curules, dix *incendiorum extinguendorum*, & deux *cereales*; mais tous furent soumis au préteur, ils agirent seulement *delegatione & vice prætoris*.

Ces officiers firent dans la suite quelques tentatives pour se soustraire à cette jurisdiction & former un corps indépendant; ils réussirent au point de jouir du droit de publier en leur nom collectif, un édit sous le titre d'*edictum ædilium*; mais ce désordre dura peu: ils rentrerent dans leur devoir; & pour les empêcher dorénavant d'en sortir, on écrivit dans les lois que, *edicta ædilium sunt pars juris prætorii*; mais que *edicta prætorum habent vim legis*.

Ce fut ainsi que l'autorité du préteur se conserva pleine & entiere jusqu'au tems où des factions se proposant la ruine de la république, & s'appercevant quel obstacle faisoit à leurs desseins la puissance de ce magistrat, se proposerent de l'affoiblir d'abord, puis de l'anéantir entierement en la divisant. Le préteur de Rome avoit un collegue pour les affaires étrangeres, sous le titre de *prætor peregrinus*. Les mécontens parvinrent à lui faire donner six adjoints pour les affaires criminelles. Ces adjoints furent pris du nombre des préteurs désignés pour les provinces, sous prétexte qu'ils avoient besoin d'instruction. On ajouta encore dans la suite deux préteurs pour les vivres; enfin le partage fut poussé si loin que sous le triumvirat, qui acheva la ruine de la *police* & du bon ordre, on comptoit jusqu'à soixante-quatre préteurs, qui tous avoient leurs tribunaux; ce fut alors que recommencerent les attentats des édiles, & comme si l'on eût eu peur que ce fût sans succès, on continua d'affoiblir les preteurs en les multipliant.

Tel étoit l'état des choses lorsqu'Auguste parvint à l'empire. Il commença la réforme par la réduction du nombre des préteurs à seize, dont il fixa la compétence aux seules matieres civiles en premiere instance. Il les subordonna à un préfet de la ville, dont la jurisdiction s'étendoit sur Rome & sur son territoire jusqu'à cinquante stades aux environs, ce qui revient à trente-cinq de nos lieues. Il fut le seul magistrat de *police*, & cette préfecture, qui avoit toutes les prérogatives de notre lieutenance de *police*; fut un poste si important qu'Auguste en pourvut, pour la premiere fois, son gendre Agrippa, qui eut pour successeurs Mécene, Messala, Corvinus, Statilius Taurus, &c.

Le nouveau magistrat fut chargé de tout ce qui concerne l'utilité publique & la tranquillité des citoyens, des vivres, des ventes, des achats, des poids & mesures, des arts, des spectacles, de l'importation des blés, des greniers publics, des jeux, des bâtimens, du pavé, de la réparation des rues & grands chemins; &c.

Auguste attaqua ensuite le corps remuant des édiles; il en retrancha dix, & ôta à la jurisdiction de ceux qui restoient ce qu'ils avoient usurpé sur le dernier préteur, qu'il supprima. Il substitua aux préteurs & aux édiles quatorze *curatores urbis*, inspecteurs de ville, ou commissaires, qui servirent d'aides au préfet de la ville, *adjutores præfecti urbis*. Il institua autant de quartiers dans Rome qu'il avoit créé de commissaires; chaque commissaire eut un quartier pour son district.

L'innovation d'Auguste entraîna, sous Constantin, la suppression des édiles. Les quatorze commissaires étoient plébeïens. Ce nombre fut doublé par Alexandre Sévere, qui en choisit quatorze autres dans l'ordre patricien, ce qui fait présumer que Rome fut subdivisée en quatorze autres quartiers.

Les Romains convaincus de la nécessité d'entretenir soigneusement les greniers publics, avoient créé, sous Jules César, deux préteurs & deux édiles, pour veiller à l'achat, au transport, au dépôt, & à la distribution des grains. Auguste supprima ces quatre officiers, & renvoya toute cette intendance au préfet de la ville, à qui il donna pour soulagement un subdélégué, qu'il nomma *præfectus annonæ*, le préfet des provisions; cet officier fut tiré de l'ordre des chevaliers.

La sûreté de la ville pendant la nuit fut confiée à trois officiers qu'on appelloit *triumvirs nocturnes*. Ils faisoient leurs rondes, & s'assuroient si les plébeïens chargés du guet étoient à leur devoir. Les édiles succéderent à ces triumvirs nocturnes, & pour cet effet leur nombre fut augmenté de dix, qu'Auguste supprima, comme nous avons dit. Il préféra à ce service celui de mille hommes d'élite dont il fit sept cohortes qui eurent chacune leur tribun. Une cohorte avoit par conséquent la garde de deux quartiers; tous ces tribuns obéissoient à un commandant un chef appellé *præfectus vigilum*, commandant du guet, cet officier étoit subordonné au préfet de la ville. Il ajouta à ces officiers subordonnés au préfet de Rome, un commissaire des canaux & autres ouvrages construits, soit pour la conduite, soit pour la conservation des eaux, un commissaire du canal ou lit du Tibre & des cloaques; quant à la censure, il s'en reserva l'autorité, confiant seulement à un officier qui portoit le titre de *magister census*, le soin de taxer les citoyens & de recouvrer les deniers publics. Il créa un commissaire des grands ouvrages, un commissaire des moindres édifices, un commissaire des statues, un inspecteur des rues, & de leur nettoyement, appellé *præfectus rerum nitentium*.

Pour que les commissaires de quartiers fussent bien instruits, il leur subordonna trois sortes d'officiers, des dénonciateurs, des vicomaires, & des stationnaires. Les dénonciateurs au nombre de dix pour chaque quartier instruisoient les commissaires des désordres; pour savoir ce que c'étoit que les vicomaires, il faut observer que chaque quartier étoit subdivisé en départemens; quatre officiers annuels avoient l'inspection de chaque département. Ils marchoient armés & prêtoient main forte aux commissaires: tel étoit l'emploi des vicomaires. Il y avoit à Rome quatorze quartiers; chaque quartier se subdivisoit en quatre cens vingt-quatre départemens, *vici*. Il y avoit donc pour maintenir l'ordre & la tranquillité publique & faire la *police* dans cette étendue, soixante & dix-huit commissaires, vingt-huit dénonciateurs, & mille six cens quatre-vingt-seize vicomaires. Les stationaires occupoient des postes fixés dans la ville, & leur fonction étoit d'appaiser les séditions.

Voilà pour la *police* de Rome, mais quelle fut celle du reste de l'empire? Les Romains maîtres du monde, posèrent pour premier principe d'un sûr & solide gouvernement, cette maxime censée, *omnes civitates debent sequi consuetudinem urbis Romæ*. Ils envoyerent donc dans toutes les provinces subjuguées un proconsul; ce magistrat avoit dans la province l'autorité & les fonctions du préfet de Rome, & du consul. Mais c'en étoit trop pour un seul homme; on le soulagea donc par un député du proconsul, *legatus proconsulis*. Le proconsul faisoit la *police* & rendoit la justice. Mais dans la suite on jugea à propos, pour l'exactitude de la *police*, qui demande une présence & une vigilance ininterrompue, de fixer dans chaque ville principale des députés du proconsul, sous le titre de *servatores locorum*. Auguste ne toucha point à cet établissement, il songea seulement à le perfectionner, en divisant les lieux dont les députés du proconsul étoient les conservateurs, en des départemens plus petits, & en augmentant le nombre de ces officiers.

Les Gaules furent partagées en dix-sept provinces, en trois cens cinq peuples ou cités, & chaque peuple en plusieurs départemens particuliers. Chaque peuple avoit sa capitale, & la capitale du premier peuple d'une province s'appella la *métropole de la province*. On répandit des juges dans toutes les villes. Le magistrat dont la jurisdiction comprenoit une des dix sept provinces entieres, s'appella *président* ou *proconsul*, selon que la province étoit du partage de l'empereur ou du sénat. Les autres juges n'avoient d'autres titres que celui de juges ordinaires, *judices ordinarii*, dans les grandes villes; de juges pedanés, *judices pedanei*, dans les villes moyennes; & de maires des bourgs ou villages, *magistri pagorum*, dans les plus petits endroits. Les affaires se portoient des maires aux juges ordinaires de la capitale, de la capitale à la métropole, & de la métropole à la primatie, & de la primatie quelquefois à l'empereur. La primatie fut une jurisdiction établie dans chacune des quatre plus anciennes villes des Gaules; à laquelle la jurisdiction des métropoles étoit subordonnée.

Mais tous ces appels ne pouvoient manquer de jetter les peuples dans de grands frais. Pour obvier à ces inconvéniens, Constantin soumit tous ces tribunaux à celui d'un préfet du prétoire des Gaules, où les affaires étoient décidées en dernier ressort, sans sortir de la province.

Les juges romains conserverent leurs anciens noms jusqu'au tems d'Adrien; ce fut sous le regne de cet empereur qu'ils prirent ceux de ducs & de comtes: voici à quelle occasion. Les empereurs commencerent alors à se former un conseil; les membres de ce conseil avoient le titre de comtes, *comites*. Ils en furent tellement jaloux que, quand ils passerent du conseil de l'empereur à d'autres emplois, ils jugerent à propos de la conserver, ajoutant seulement le nom de la province où ils étoient envoyés, mais il y avoit des provinces de deux sortes, les unes pacifiques, & les autres militaires. Ceux qu'on envoyoit dans les provinces militaires étoient ordinairement les généraux de troupes qui y résidoient; ce qui leur fit prendre le titre de ducs, *duces*.

Il y avoit peu de chose à reprocher à la *police* de Rome; mais celle des provinces étoit bien imparfaite. Il étoit trop difficile, pour ne pas dire impossible, à des étrangers de connoître assez bien le génie des peuples, leurs mœurs, leurs coutûmes, les lieux, une infinité d'autres choses essentielles, qui demandent une expérience consommée, & de ne pas faire un grand nombre de fautes considérables. Aussi cela arriva-t-il; ce qui détermina l'empereur Auguste, ou un autre, car la date de cette innovation n'est pas certaine, à ordonner que les députés des consuls & les conservateurs des lieux seroient tirés du corps même des habitans, un certain nombre d'aides qui les éclaireroient dans leurs fonctions. Le choix de ces aides fut d'abord à la discrétion des présidens ou premiers magistrats des provinces; mais ils en abuserent au point qu'on fut obligé de le transférer à l'assemblée des évêques, de leur clergé, des magistrats, & des principaux citoyens. Le préfet du prétoire confirmoit cette élection. Dans la suite les empereurs se réserverent le droit de nommer à ces emplois.

Ces aides eurent différens noms; ils s'appellerent comme à Rome, *curatores urbis*, commissaires; *servatores locorum*, défenseurs des lieux; *vicarii magistratuum*, vice-gerens des magistrats; *parentes plebis*, peres du peuple; *defensores disciplinæ*, *inquisitores*, *discussores*; & dans les provinces greques, *irenarchi*, modérateurs ou pacificateurs. Leurs fonctions étoient très-étendues, & afin qu'ils l'exerçassent sûrement, on leur donna deux huissiers: les huissiers des barrieres, *apparitores stationarii*, avoient aussi ordre de leur obéir.

Il y eut entre ces nouveaux officiers de *police*, & les officiers romains, des démêlés qui auroient eu des suites fâcheuses, si les empereurs ne les eussent prévenues, en ordonnant que les aides des députés des consuls & des conservateurs des lieux seroient pris entre les principaux habitans, ce qui écarta d'eux le mépris qu'en faisoient les officiers romains. L'histoire de la *police* établie par les Romains dans les Gaules, nous conduit naturellement à celle de France où nous allons entrer.

Police de France. Il y avoit 470 ans que les Gaules étoient sous la domination des Romains, lorsque Pharamond passa le Rhin à la tête d'une colonie, s'établit sur ses bords, & jetta les fondemens de la monarchie françoise à Treves, où il s'arrêta. Clodion s'avança jusqu'à Amiens: Mérouée envahit le reste de la province, la Champagne, l'Artois, une partie de l'Ile de France, & la Normandie. Childeric se rendit maître de Paris; Clovis y établit son séjour, & en fit la capitale de ses états. Alors les Gaules prirent le nom de *France*, province d'Allemagne, d'où les François sont originaires.

Trois peuples partageoient les Gaules dans ces commencemens: les Gaulois, les Romains & les François. Le seul moyen d'accorder ces peuples, que la prudence de nos premiers rois mit en usage, ce fut de maintenir la *police* des Romains. Pour cet effet ils distribuerent les primaties, les duchés & les comtés du premier ordre à leurs officiers généraux; les comtés du second ordre à leurs mestres-de-camp & colonels, & les mairies à leurs capitaines, lieutenans, & autres officiers subalternes. Quant aux fonctions elles demeurerent les mêmes; on accorda seulement à ces magistrats à titre de récompense, une partie des revenus de leur jurisdiction.

Les généraux, mestres-de-camp & colonels, accepterent volontiers les titres de *patrice*, *primat*, *duc & comte*; mais les capitaines & autres officiers aimerent mieux conserver leurs noms de *centeniers*, *cinquanteniers* & *dixainiers*, que de prendre ceux de *juges pédanés*, ou *maires de village*. La jurisdiction des dixainiers fut subordonnée à celle des cinquanteniers, & celle-ci à celle des centeniers; & c'est de là que viennent apparemment les distinctions de haute, moyenne & basse justice.

On substitua au préfet du prétoire des Gaules, dont le tribunal dominoit toutes ces jurisdictions, le comte du palais, *comes palatii*, qui s'appella dans la suite *maire du palais*, *duc de France*, *duc des ducs*.

Tel étoit l'état des choses sous Hugues Capet. Les troubles dont son regne fut agité, apporterent des changemens dans la *police* du royaume. Ceux qui possédoient les provinces de France s'aviserent de prétendre que le gouvernement devoit en être héréditaire dans leur famille. Ils étoient les plus forts, & Hugues Capet y consentit, à condition qu'on lui en feroit foi & hommage, qu'on le serviroit en guerre, & qu'au defaut d'enfans mâles, elles seroient *reversibles* à la couronne. Hugues Capet ne put mieux faire.

Voila donc le roi maître d'une province, & les seigneurs souverains des leurs. Bien-tôt ceux-ci ne se soucierent plus de rendre la justice; ils se déchargerent de ce soin sur des officiers subalternes, & de là vinrent les vicomtes, les vice-comites, les prevôts, *præpositi juridicundo*; les viguiers, *vicarii*; les chatelains, *castellorum custodes*; les maires, *majores villarum*, premiers des villages.

Les ducs & comtes qui s'étoient réservé la supériorité sur ces officiers, tenoient des audiences solemnelles quatre fois ou six fois l'année, ou plus souvent, & présidoient dans ces assemblées composées de leurs pairs ou principaux vassaux, qu'ils appelloient *assises*.

Mais les affaires de la guerre les demandant tout entiers, ils abandonnerent absolument la discussion des matieres civiles aux baillis; *baili* est un vieux mot gaulois qui signifie *protecteur* ou *gardien*: en effet les baillis n'étoient originairement que les dépositaires ou gardiens des droits des ducs & comtes. On les nomma dans certaines provinces *sénéchaux*; sénéchal est un terme allemand qui se rend en françois par *ancien domestique*, ou *chevalier*, parce que ceux à qui les ducs & comtes confioient préférablement leur autorité, avoient été leurs vassaux. Telle est l'origine des deux degrés de jurisdiction qui subsistent encore dans les principales villes du royaume, la vicomté, viguerie, ou prevôté, & le bailliage ou la sénéchaussée.

La création des prevôts succéda à celle des baillis. Les prevôts royaux eurent dans les provinces de la couronne toute l'autorité des ducs & des comtes, mais ils ne tarderent pas à en abuser. Les prélats & chapitres éleverent leurs cris; nos rois les entendirent, & leur accorderent pour juge le seul prevôt de Paris. Voilà ce

que

que c'est que le droit de garde-gardienne, par lequel les affaires de certaines personnes & communautés privilégiées sont attirées dans la capitale.

On eut aussi quelqu'égard aux plaintes de ceux qui ne jouissoient pas du droit de garde-gardienne. On répandit dans le royaume des commissaires pour redresser les torts des prevôts, des ducs & des comtes, ce que ces seigneurs trouverent mauvais; & comme on manquoit encore de force, on se contenta de réduire le nombre des commissaires à quatre, dont on fixa la résidence à Saint-Quentin, autrefois Vermande, à Sens, à Mâcon & à Saint-Pierre-le-Moutier. Aussi-tôt plusieurs habitans des autres provinces demanderent à habiter ces villes, ou le droit de bourgeoisie, qui leur fut accordé à condition qu'ils y acquerroient des biens & qu'ils y séjourneroient. De là viennent les droits de bourgeoisie du roi, & les lettres de bourgeoisie.

Ces quatre commissaires prirent le titre de *baillis*, & le seul prevôt de Paris fut excepté de leur jurisdiction. Mais en moins de deux siecles, la couronne recouvra les duchés & comtés aliénés; les bailliages & sénéchaussées devinrent des juges royaux, & il en fut de même de ces justices qui ont retenu leurs anciens noms de *vicomtés*, *duchés*, & *prevôtés*.

Les titres de *bailli* & de *sénéchal* ne convenoient proprement qu'aux vice-gérans des ducs & des comtes, cependant de petits seigneurs subalternes en honorerent leurs premiers officiers, & l'abus subsista; & de là vint la distinction des grands, moyens & petits bailliages subordonnés les uns aux autres, ceux de villages à ceux des villes, ceux-ci à ceux des provinces. De ces petits bailliages il y en eut qui devinrent royaux, mais sans perdre leur subordination.

Les baillis & sénéchaux avoient droit de se choisir des lieutenans, en cas de maladie ou d'absence; mais les lois s'étant multipliées, & leur connoissance demandant une longue étude, il fut ordonné que les lieutenans des baillis & sénéchaux seroient licentiés en droit.

Tel étoit à peu près l'état de la *police* de France.

Ce royaume étoit divisé en un grand nombre de jurisdictions supérieures, subalternes, royales & seigneuriales; & ce fut à-peu-près dans ces tems que le bon ordre pensa être entierement bouleversé par ceux qui manioient les revenus du roi. Leur avidité leur fit comprendre dans l'adjudication des domaines royaux, les bailliages & sénéchaussées. La prevôté de Paris n'en fut pas même exceptée.

Mais pour bien entendre la reste de notre *police*, & ses révolutions, il faudroit examiner comment les conflits perpétuels de ces jurisdictions donnerent lieu à la création des bourgeois intendans de *police*, & se jetter dans un dédale d'affaires dont on auroit bien de la peine à se tirer & sur lequel on peut consulter l'excellent ouvrage de M. de la Mare. Il suffira seulement de suivre ce que devint la *police* dans la capitale, *&c.*

Elle étoit confiée en 275. sous l'empereur Aurélien, à un principal magistrat romain, sous le titre de *præfectus urbis*, qu'il changea par ostentation en celui de comte de Paris, *comes parisiensis*. Il se nommoit en cas de maladie ou d'absence, un vice-gérent, sous le titre de vicomte, *vicecomes*.

Hugues le Grand obtint en 554 de Charles le simple son pupile, l'inféodation du comté de Paris, à la charge de revestion au défaut d'hoirs mâles. En 1082 Odon, comte de Paris, mourut sans enfant mâle; le comté de Paris revint à la couronne, & Falco fut le dernier vicomte de Paris. Le magistrat que la cour donna pour successeur à Falco, eut le titre de *prevôt*, avec toutes les fonctions des vicomtes dont le nom ne convenoit plus.

Saint Louis retira la prevôté de Paris d'entre les mains des fermiers, & la finance fut séparée de la magistrature dans la capitale. Philippe le Bel & Charles VII. acheverent la réforme dans le reste du royaume, en séparant des revenus royaux, les sénéchaussées, bailliages, prevôtés, & autres justices subalternes.

L'innovation utile de saint Louis donna lieu à la création d'un receveur du domaine, d'un scelleur & de soixante notaires. Originairement le nom de notaire ne signifioit point un officier, mais une personne gagée pour écrire les actes qui se passoient entre des particuliers. On ne trouve aucun acte passé par-devant notaire comme officier avant 1270; ces écritures étoient ensuite remises au magistrat, qui leur donnoit l'autorité publique en les recevant *inter acta*, & qui en délivroit aux parties des expéditions scellées.

La prevôté de Paris fut un poste important jusqu'à la création des gouverneurs. Louis XII. en avoit établi dans ses provinces. François I. en donna un à Paris; & ce nouveau magistrat ne laissa bien-tôt au prevôt de toutes ses fonctions, que celle de convoquer & conduire l'arriere-ban; ce fut un grand échec pour la jurisdiction du châtelet. Elle en souffrit un autre, ce fut la création d'un magistrat supérieur, sous le titre de *bailli de Paris* à qui l'on donna un lieutenant conservateur, douze conseillers, un avocat, un procureur du Roi, un greffier & deux audienciers. Mais cet établissement ne dura que quatre ans, & le nouveau siége fut réuni à la prevôté de Paris.

Le prevôt de Paris, les baillis & les sénéchaux jugeoient autrefois en dernier ressort; car le parlement alors ambulatoire, ne s'assembloit qu'une ou deux fois l'année au lieu que le roi lui désignoit, & tenoit peu de jours. Il ne connoissoit que des grandes affaires; mais la multitude des affaires obligea Philippe le Bel, par édit de 1302, de fixer ses séances, & d'établir en différens endroits de semblables cours, & l'usage des appels s'introduisit.

Le prevôt de Paris avec ses lieutenans, y exerçoient la jurisdiction civile & criminelle en 1400; mais il survint dans la suite des contestations entre les lieutenans même de ce magistrat, occasionnées par les ténebres qui couvrent les limites de leurs charges. Ces contestations durerent jusqu'en 1630, que la *police* fut conservée au tribunal civil du châtelet. Les choses demeurerent en cet état jusque sous le regne de Louis XIV. ce monarque reconnoissant le mauvais état de la *police*, s'appliqua à la réformer. Son premier pas fut de la séparer de la jurisdiction civile contentieuse, & de créer un magistrat exprès qui exerçât seul l'ancienne jurisdiction du prevôt de Paris. A cet effet l'office de lieutenant civil du prevôt de Paris fut éteint en 1667, & l'on créa deux offices de lieutenans du prevôt de Paris, dont l'un fut nommé & qualifié *conseiller & lieutenant civil* de ce prevôt, & l'autre *conseiller & lieutenant* du même prevôt *pour la police*. L'arrêt qui créa ces charges fut suivi d'un grand nombre d'autres, dont les uns fixent les fonctions, d'autres portent défenses aux baillis du palais de troubler les deux nouvelles jurisdictions du châtelet. Il y eut en 1674 réunion de l'office de lieutenant de *police* de 1667 avec celui de la même année 1674, en la personne de M. de la Reynie. Voilà donc un tribunal de *police* érigé dans la capitale, & isolé de tout autre.

Après avoir conduit les choses où elles sont, il nous reste un mot à dire des officiers qui doivent concourir avec ce premier magistrat, à la conservation du bon ordre.

Les premiers qui se présentent sont les commissaires; on peut voir à l'*article* COMMISSAIRE & dans le *traité* de M. de la Mare, l'origine de cet office, & les révolutions qu'il a souffertes. Je dirai seulement que très-anciennement les commissaires assistoient les magistrats du châtelet dans l'exercice de la *police*; qu'il y avoit 184 ans qu'ils étoient fixés au nombre de seize, par l'édit de Philippe de Valois, du 21 Avril 1337, lorsque François I. doubla ce nombre; qu'on en augmenta encore le nombre; que ce nombre fut ensuite réduit; enfin qu'il fut fixé à 55. Je ne finirois point si j'entrois dans le détail de leurs fonctions: c'est ce qu'il faut voir dans le *traité* de M. de la Mare, *pag.* 220, *tom. I.* où cette énumération remplit plusieurs pages. On peut cependant les réduire à la conservation de la religion, à la pureté des mœurs, aux vivres & à la santé, mais ces quatre tiges ont bien des branches.

Les commissaires sont aidés dans leurs fonctions par des inspecteurs, des exempts, des archers, *&c.* dont on peut voir leurs fonctions aux *articles* de ce Dictionnaire qui les concernent.

Quelques personnes desireroient peut-être que nous entrassions dans la *police* des autres peuples de l'Europe. Mais outre que cet examen nous méneroit trop loin, on y verroit à-peu-près les mêmes officiers sous des noms différens; la même attention pour la tranquillité & la commodité de la vie des citoyens; mais on ne la verroit nulle part peut-être poussée aussi loin que dans la capitale de ce royaume.

Je suis toutefois bien éloigné de penser qu'elle soit dans un état de perfection. Ce n'est pas assez que d'avoir connu les desordres, que d'en avoir imaginé les remedes; il faut encore veiller à ce que ces remedes soient appliqués; & c'est là la partie du problème qu'il semble qu'on ait négligée; cependant sans elle, les autres ne sont rien.

Il en est du code de la *police* comme de l'amas des maisons qui composent la ville. Lorsque la ville commença à se former, chacun s'établit dans le terrein qui lui convenoit, sans avoir aucun égard à la régularité;

& il

& il se forma de là un assemblage monstrueux d'édifices que des siecles entiers de soins & d'attention pourront à peine débrouiller. Pareillement lorsque les sociétés se formerent, on fit d'abord quelques loix, selon le besoin qu'on en eut; le besoin s'accrut avec le nombre des citoyens, & le code se grossit d'une multitude énorme d'ordonnances sans suite, sans liaison, & dont le desordre ne peut être comparé qu'à celui des maisons. Nous n'avons de villes régulieres que celles qui ont été incendiées; & il sembleroit que pour avoir un système de *police* bien lié dans toutes ses parties, il faudroit brûler ce que nous avons de recueilli. Mais ce remede, le seul bon, est peut-être encore impraticable. Cependant une expérience que chacun est à portée de faire, & qui démontre combien notre *police* est imparfaite, c'est la difficulté que tout homme de sens rencontre à remédier d'une maniere solide, au moindre inconvénient qui survient. Il est facile de publier une loi; mais quand il s'agit d'en assurer l'exécution, sans augmenter les inconveniens, on trouve qu'il faut presque tout bouleverser de fond en comble.

POLICE, (*Jurisprudence.*) les François ont conservé le même ordre que les Romains; ils ont comme eux établi différens magistrats pour maintenir une bonne *police* dans le royaume, & en particulier dans chaque ville.

Mais au lieu que les payens se proposoient pour premier objet de la *police*, la conservation de la vie naturelle, les premiers empereurs chrétiens, & nos rois après eux, ont rapporté le premier objet de la *police* à la religion.

La *police* est exercée dans les justices seigneuriales par les juges des seigneurs, & autres officiers établis à cet effet.

L'édit de Cremieu, du 19 Juin 1536, avoit attribué la *police* en premiere instance aux prevôts royaux dans l'étendue de leurs prevôtés.

Il fut ordonné par l'article 72 de l'ordonnance de Moulins, que dans les villes on éliroit des bourgeois tous les ans ou tous les six mois, pour veiller à la *police* sous la jurisdiction des juges ordinaires; & que ces bourgeois pourroient condamner en l'amende jusqu'à 60 sols sans appel.

Des édits postérieurs ordonnerent de tenir des assemblées fréquentes dans les villes, pour délibérer avec les notables sur les reglemens qu'il convenoit faire; mais les inconvéniens qui en résultoient firent abroger ces assemblées.

La *police* étoit exercée à Paris en premiere instance par les lieutenans civil & criminel du châtelet, qui avoient souvent des contestations pour leur compétence dans ces matieres.

Il arrivoit la même chose entre les officiers des bailliages, ceux des prevôtés royales, les juges des seigneurs, & les juges municipaux.

Par édit du mois de Mars 1667, il fut créé un lieutenant général de *police* pour Paris; & par un autre édit du mois d'Octobre 1699, il en fut créé de même pour les autres villes.

Dans celles où il y a un juge royal & quelque justice seigneuriale, la *police* générale appartient au juge royal seul; & pour la *police* particuliere dans la justice seigneuriale, le juge royal a la prévention. *Edit du mois de Décembre* 1666.

Outre les lieutenans généraux de *police*, il y a dans quelques villes des procureurs du roi de *police*, des commissaires de *police*, des inspecteurs de *police*, & des huissiers particuliers pour la *police*.

Un des principaux soins du magistrat de *police*, est de faire publier les reglemens de *police*; il peut lui-même en faire, pourvu qu'il n'y ait rien de contraire à ceux qui sont émanés d'une autorité supérieure; il est préposé pour tenir la main à l'exécution des reglemens.

Il est aidé dans ses fonctions par les commissaires de *police*, & autres officiers. *Voyez* COMMISSAIRES.

Les soins de la *police* peuvent se rapporter à onze objets principaux; la religion, la discipline des mœurs, la santé, les vivres, la sûreté, & la tranquillité publique, la voierie, les Sciences & les Arts libéraux, le Commerce, les Manufactures & les Arts méchaniques, les serviteurs domestiques, les manouvriers, & les pauvres.

Les fonctions de la *police* par rapport à la religion, consistent à ne rien souffrir qui lui soit préjudiciable, comme d'écarter toutes les fausses religions & pratiques superstitieuses; faire rendre aux lieux saints le respect qui leur est dû; faire observer exactement les dimanches & les fêtes; empêcher pendant le carême la vente & distribution des viandes défendues; faire observer dans les processions & autres cérémonies publiques, l'ordre & la décence convenable; empêcher les abus qui se peuvent commettre à l'occasion des confrairies & pélerinages; enfin, veiller à ce qu'il ne se fasse aucuns nouveaux établissemens, sans y avoir observé les formalités nécessaires.

La discipline des mœurs, qui fait le second objet de la *police*, embrasse tout ce qui est nécessaire pour réprimer le luxe, l'ivrognerie, & la fréquentation des cabarets à des heures indues, l'ordre convenable pour les bains publics, pour les spectacles, pour les jeux, pour les loteries, pour contenir la licence des femmes de mauvaise vie, les jureurs & blasphémateurs, & pour bannir ceux qui abusent le public sous le nom de *magiciens*, *devineurs*, & *pronostiqueurs*.

La santé, autre objet de la *police*, l'oblige d'étendre ses attentions sur la conduite des nourrices & des recommanderesses, sur la salubrité de l'air, la propreté des fontaines, puits & rivieres, la bonne qualité des vivres, celle du vin, de la biere, & autres boissons, celle des remedes; enfin, sur les maladies épidémiques & contagieuses.

Indépendamment de la bonne qualité des vivres, la *police* a encore un autre objet à remplir pour tout ce qui a rapport à la conservation & au débit de cette partie du nécessaire; ainsi la *police* veille à la conservation des grains lorsqu'ils sont sur pié; elle prescrit des regles aux moissonneurs, glaneurs, laboureurs, aux marchands de grain, aux blatiers, aux mesureurs-porteurs de grains, meuniers, boulangers; il y a même des lois particulieres pour ce qui concerne les grains en tems de cherté.

La *police* étend pareillement ses attentions sur les viandes, & relativement à cet objet sur les pâturages, sur les bouchers, sur les chaircutiers, sur ce qui concerne le gibier & la volaille.

La vente du poisson, du lait, du beurre, du fromage, des fruits & légumes, sont aussi soumises aux lois de la *police*.

Il en est de même de la composition & le débit des boissons, de la garde des vignobles, de la publication du ban de vendanges, & de tout ce qui concerne la profession des Marchands de vin, des Brasseurs & Distillateurs.

La voierie qui est l'objet de la *police*, embrasse tout ce qui concerne la solidité & la sûreté des bâtimens, les regles à observer à cet égard par les Couvreurs, Maçons, Charpentiers, Plombiers, Serruriers, Menuisiers.

Les précautions que l'on doit prendre au sujet des périls éminens; celles que l'on prend contre les incendies; les secours que l'on donne dans ces cas d'accidens; les mesures que l'on prend pour la conservation des effets des particuliers, sont une des branches de la voierie.

Il en est de même de tout ce qui a rapport à la propreté des rues, comme l'entretien du pavé, le nettoyement; les obligations que les habitans & les entrepreneurs du nettoyement, ont chacun à remplir à cet égard, le nettoyement des places & marchés, les égoûts, les voiries, les inondations; tout cela est du ressort de la *police*.

Elle ne néglige pas non plus ce qui concerne l'embellissement & la décoration des villes, les places vuides, l'entretien des places publiques, la facilite des bâtimens, la liberté du passage dans les rues.

Ses attentions s'étendent aussi sur tous les voituriers de la ville ou des environs, relativement à la ville, sur l'usage des carosses de place, sur les charretiers & bateliers-passeurs d'eau, sur les chemins, ponts & chaussées de la ville & fauxbourgs & des environs, sur les postes, chevaux de louage, & sur les messageries.

La sûreté & la tranquillité publique, qui font le sixieme objet de la *police*, demandent qu'elle prévienne les cas fortuits & autres accidens; qu'elle empêche les violences, les homicides, les vols, larcins, & autres crimes de cette nature.

C'est pour procurer cette même sûreté & tranquillité, que la *police* oblige de tenir les portes des maisons closes passé une certaine heure; qu'elle défend les ventes suspectes & clandestines; qu'elle écarte les vagabonds & gens sans aveu; défend le port d'armes aux personnes qui sont sans qualité pour en avoir; qu'elle prescrit des regles pour la fabrication & le débit des armes, pour la vente de la poudre à canon & à giboyer.

Ce n'est pas tout encore; pour la tranquillité publique, il faut empêcher les assemblées illicites, la distribution des écrits séditieux, scandaleux, & diffamatoires, & de tous les livres dangereux.

Les magistrats de *police* ont aussi inspection sur les auberges, hôtelleries, & chambres garnies, pour savoir ceux qui s'y retirent.

Le jour fini, il faut encore pourvoir à la tranquillité & sûreté de la ville pendant la nuit; les cris publics doivent cesser à une certaine heure, selon les différens tems de l'année: les gens qui travaillent du marteau ne doivent commencer & finir qu'à une certaine heure; les soldats doivent se retirer chacun dans leur quartier quand on bat la retraite; enfin, le guet & les patrouilles bourgeoises & autres veillent à la sûreté des citoyens.

En tems de guerre, & dans les cas de trouble & émotion populaire, la *police* est occupée à mettre l'ordre, & à procurer la sûreté & la tranquillité.

Les Sciences & les Arts libéraux, qui sont le septieme objet de la *police*, demandent qu'il y ait un ordre pour les universités, colléges, & écoles publiques, pour l'exercice de la Médecine & de la Chirurgie, pour les Sages-femmes, pour l'exercice de la Pharmacie, & pour le débit des remedes particuliers, pour le commerce de l'Imprimerie & de la Librairie, pour les estampes, pour les colporteurs, & généralement pour tout ce qui peut intéresser le public dans l'exercice des autres sciences & arts libéraux.

Le Commerce qui fait le huitieme objet de la *police*, n'est pas moins intéressant; il s'agit de régler les poids & mesures, & d'empêcher qu'il ne soit commis aucune fraude par les marchands, commissionnaires, agens de change ou de banque, & par les courtiers de marchandises.

Les manufactures & les arts méchaniques font un objet à part: il y a des reglemens particuliers concernant les manufactures particulieres; d'autres concernant les manufactures privilégiées: il y a aussi une discipline générale à observer pour les arts méchaniques.

Les serviteurs, domestiques & manouvriers, sont aussi un des objets de la *police*, soit pour les contenir dans leur devoir, soit pour leur assurer le payement de leurs salaires.

Enfin, les pauvres honteux, les pauvres malades ou invalides, qui font le dernier objet de la *police*, excitent aussi ses soins, tant pour dissiper les mendians valides, que pour le renfermement de ceux qui sont malades ou infirmes, & pour procurer aux uns & aux autres les secours légitimes.

Nous passerions les bornes de cet ouvrage, si nous entreprenions de détailler ici toutes les regles que la *police* prescrit par rapport à chacun de ces différens objets. Pour s'instruire plus à fond de cette matiere, on peut consulter l'excellent traité de la *Police*, du commissaire de la Mare, continué par M. le Clerc du Brillet, & le code de la *Police*, de M. Duchesne, lieutenant général de *police* à Vitry le François. (*A*)

POLICE, *en terme de Commerce*, se prend pour les ordonnances, statuts & réglemens dressés pour le gouvernement & discipline des corps des marchands & des communautés des arts & metiers, pour la fixation des taux & prix des vivres & denrées qui arrivent dans les halles & marchés, soit dans les halles & marchés, soit dans les ports des grandes villes, ou qui se débitent à la suite de la cour, & dans les camps & armées.

Police se dit encore des conditions dont des contractans conviennent ensemble pour certaines sortes d'affaires; ce qui pourtant n'a guere lieu que dans le commerce; en ce sens on dit *une police d'assurance*, & presque dans le même sens, *une police de chargement*. *Voy.* POLICE D'ASSURANCE & POLICE DE CHARGEMENT.

Police signifie aussi quelquefois un état, un tarif, sur lequel certaines choses doivent se régler. C'est de ces sortes de *polices* qu'ont les Fondeurs de caracteres d'Imprimerie, pour fixer le nombre des caracteres que chaque corps & fonte de lettres doivent avoir. *Voyez* POLICE *en terme de Fondeur*. *Dict. du Commerce*.

POLICE D'ASSURANCE, *terme de Commerce de mer*. C'est un contrat ou convention, par lequel un particulier que l'on appelle *assureur*, se charge des risques qui peuvent arriver à un vaisseau, à ses agrès, apparaux, victuailles, marchandises, soit en tout, soit en partie, suivant la convention qu'ils en font avec les assurés, & moyennant la prime qui lui en est par eux payée comptant. *Voyez* ASSURÉ, ASSUREUR & PRIME.

Le terme de *police* en ce sens est dérivé de l'espagnol *poliça*, qui signifie *cédule*; & celui-ci est venu des Italiens & des Lombards; & peut être originairement du latin *pollicitation*, promesse. Ce sont les négocians de Marseille qui l'ont mis en usage dans le commerce parmi nous.

Autrefois on faisoit des *polices* simplement de parole qu'on appelle *police de confiance*, parce qu'on supposoit que l'assureur les écrivoit sur son livre de raison; mais maintenant on les fait toujours par écrit. *Voyez* ASSURANCE.

On trouve dans le *Dictionnaire de Commerce* de Savari, de qui nous empruntons ceci, tout ce qui concerne les *polices d'assurance* à Amsterdam tant sur les marchandises que pour la liberté des personnes, avec la forme ordinaire de ces sortes de conventions. *Voyez* cet ouvrage.

POLICE DE CHARGEMENT, *terme de Commerce de mer*, qui signifie la même chose sur la Méditerranée, que *connoissement* sur l'Océan. C'est la reconnoissance des marchandises qui sont chargées dans un vaisseau. Elle doit être signée par le maître ou par l'écrivain du bâtiment. *Voyez* CONNOISSEMENT. *Dictionn. de Commerce*.

Police signifie aussi *billet de change*; mais ce terme n'est en usage que sur mer ou sur les côtes. *Voyez* BILLET DE CHANGE. *Dictionn. de Comm.*

POLICE, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie*.) elle sert pour connoître la quantité qu'il faut de chaque lettre en particulier, pour faire un caractere complet & propre à imprimer un livre. Cette *police* est un état de toutes les lettres servant à l'impression, où est marqué la quantité qu'il faut de chacune d'elles relatives à leur plus ou moins d'usage, & à la quantité de livres pesant que l'Imprimeur voudra avoir de caractere.

Il demandera, par exemple, un caractere de cicéro propre à composer quatre feuilles, ce qui fera huit formes. Pour cet effet on fera une fonte dont le nombre de toutes les lettres montera à cent mille, qui peseront trois cens vingt à trois cens trente livres, qui, avec les quadrats & espaces, feront environ quatre cens livres, parce que la feuille est estimée cent livres. Pour remplir ce nombre de 100000 lettres, on fera cinq mille *a*, mille *b*, trois mille *c*, dix mille *e*, six cens &, deux mille virgules, trois cens *A* capitales, deux cens de chaque des chiffres, & ainsi des autres lettres à proportion.

POLICHNA, (*Géog. anc.*) il y a quatre villes de ce nom; savoir, 1°. celle de la Troade, près de Palæscepsis; qui étoit, comme nous l'apprend Strabon, *liv. XIII. pag.* 603. au sommet du mont Ida. Il est parlé de cette ville dans Thucydide, *l. VIII. p.* 171. ainsi que dans la notice d'Hiéroclès, qui la place dans la province de l'Hellespont. Les habitans de *Polichna* sont nommés *Polichnaei* par Pline, *liv. V. ch. xxx.* 2°. Celle de Crete, selon Etienne le géographe; Hérodote, *l. VII. ch. clxx.* nomme les habitans de cette ville *Polichnitani*. 3°. Celle de l'Argie; Polybe, *l. IV. n°.* 36. dit qu'elle fut prise par Lycurgue. 4°. Enfin, celle de Sicile au voisinage de Siracuse, selon Diodore de Sicile, *l. XIII. & XIV.* (*D. J.*)

POLICHNION, (*Géog. anc.*) selon Denis de Byzance, & *fanum Europæ Byzantinorum*, selon Strabon & Polybe. Aujourd'hui on nomme cette petite ville *Jeron Romelias*, parce qu'elle est située en Europe dans la Romélie; elle est au voisinage de Constantinople. *Petrus Gillius*, *de Bosphoro Thracio*, *liv. II. ch. xix.*

POLIÉES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) πολίεια, fête solemnelle qu'on célébroit à Thèbes en l'honneur d'Apollon, surnommé πολιὸς, c'est-à-dire le gris, parce que par un usage contraire à celui de toute la Grece, ce dieu étoit représenté dans cette ville avec des cheveux gris. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p.* 426.

POLICHINELLE, s. m. (*Litter.*) sorte de bouffon, bossu, contrefait, imbécille, qu'on employe dans les farces, & dont le personnage contraire s'appelle le *compere*.

POLIECIN, s. m. *en terme de Tabletier cornetier*, est un morceau de feutre ou gros chapeau plié en plusieurs doubles, dont on se sert pour polir les peignes. *Voyez* POLIR, *voyez les Pl.*

POLIEUS, (*Mythol.*) Jupiter avoit un temple dans la citadelle d'Athènes sous le nom de *polieus*, c'est-à-dire *protecteur de la ville*. Lorsqu'on lui sacrifioit, on mettoit sur son autel de l'orge mêlé avec du froment, & on ne laissoit personne auprès; le boeuf qui devoit servir de victime, mangeoit un peu de ce grain en s'approchant de l'autel; le prêtre destiné à l'immoler, l'assommoit d'un coup de hache, puis s'enfuyoit; & les assistans, comme s'ils n'avoient pas vû cette action, appeloient la hache en jugement. Pausanias qui raconte cette cérémonie, n'en rend aucune raison. (*D. J.*)

POLIGNANO, (*Géog. mod.*) en latin *Polimianum* & *Palianum*; petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, sur le golfe de Venise, où elle avoit un port qui fut comblé par les Vénitiens; elle est à 8 milles au sud-est de Bari, dont son évêché établi au douzieme siecle, est suffragant. *Long.* 34. 50. *lat.* 40. 55.

PO-

POLIGNY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Franche-Comté, chef-lieu d'un bailliage de même nom sur un ruisseau qui va se perdre dans le Doux, à 6 lieues au sud-ouest de Salins, & à douze de Besançon. Elle est jolie, & composée d'environ 3000 habitans. Il y a une collégiale exempte de la jurisdiction archiépiscopale, une maison des PP. de l'Oratoire, quatre couvens d'hommes, & un d'Ursulines.

Poligny est appellé *Polemniacum* dans le partage de Lothaire, entre Louis le germanique & Charles le chauve en l'année 870. Dans le siecle suivant, il est nommé *Poliniacum*; c'est un lieu ancien qui étoit situé dans le pays de Warasche, *pagus Warascus*, ainsi nommé des peuples *Warasci*, qui faisoient partie des Séquaniens, & étoient établis sur le Doux des deux côtés de la riviere. *Long.* de *Poligny*, 23. 21. *latit.* 46. 50.

Oucin (Gad de) dominicain, poëte & écrivain du quatorzieme siecle, étoit de *Poligny*, & traduisit en vers françois la *consolation philosophique* de Boëce en 1336; traduction que divers écrivains de nos jours attribuent, je crois, mal-à-propos à un autre dominicain du même tems nommé frere *Regnault* de Louens, poëte inconnu à Fauchet, la Croix du Maine, du Verdier, Sorel, Goujet, & autres bibliothéquaires françois.

C'est par une assez plaisante équivoque que les PP. Quetif & Echard, les plus récens bibliographes des écrivains de leur ordre de S. Dominique, ont fait Gad de Oucin polonois, au lieu de françois & bourguignon. *F. Gad de Oucin*, disent-ils, *natione polonus, nostris nomenclatoribus hactenus incognitus, hoc eodem anno M. CCC. XXXVI. in Galliis agebat. Parisios forte de more pro ratione provinciæ suæ missus ad Gymnasium san-jacobeum, linguam gallicam, qualem tunc loquebantur, familiarem sibi fecit*; & cela en conséquence de ces vers qu'ils ont lûs à la fin d'un ouvrage qu'ils lui attribuent:

Fut cil romans à Poloignie
Dont li freres s'est pourloignie,
Qui le romans en rime a mis,
Dieu gart au frere ses amis.

Or ce *Pouloignie* pris pour la Pologne par les PP. Quetif & Echard, n'est autre chose que la petite ville de *Poligny* en Franche-Comté. Cette bévue est d'autant plus surprenante de la part de ces deux habiles bibliographes, qu'ils n'ignoroient point avoir une maison ou un couvent de leur ordre à *Poligny*, *domus poliniacensis*, & qu'ils en ont fait eux-mêmes mention deux ou trois fois dans leurs écrits; c'est d'ailleurs ce qu'ils auroient appris de Borel & de du Verdier, qui ayant vû le Boëce en manuscrit, dit qu'il est d'un moine de *Poligny*, & en copia les six vers de la fin.

L'an mil trois cens six avec trente,
Le derrain jour de Mai prenez,
Si sçaurez quand à fin menez
Fut ce roman à Poligny.
Donc le frere est de Poligny,
Qui ce romans en rime a mis.

Au reste, la traduction en vers françois de Boëce, par le frere Oucin, n'est pas la premiere, car elle avoit été précédée de tout un siecle par celle qu'avoit faite de cet ouvrage Jean de Meun, surnommé *Clopinel*, parce qu'il clopinoit ou boitoit, mais plus connu encore par sa continuation du fameux roman de la Rose commencé par Guillaume de Lorris; il dédia sa traduction de la *consolation philosophique* de Boëce à Philippe le Bel, en ces termes: „ A ta royale majesté.... jaçoit ce que entendes bien le latin, &c. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POLIIFOLIUM, (*Botan.*) genre de plante décrit par Buxbaum; ses fleurs sont monopetales, du genre de celles qui sont faites en cloches sphéroïdes; le vaisseau séminal est divisé en cinq parties, & contient plusieurs semences arrondies. Les feuilles sont semblables à celles du *polium* de montagne, d'où lui vient son nom; les fleurs ressemblent à celles de l'arboisier, & le fruit à celui de ciste. Cette plante est connue depuis long-tems, mais mal nommée, & confondue avec d'autres genres; c'est celle que Ray nomme *sedum arbuti flore*; ce genre appartient proprement à celui des plantes qui s'élevent en arbrisseau, & qui portent des fruits secs; ainsi on peut le placer communément après les chamærhododendros. Il y en a une autre espece africaine, dont les fleurs sont plus courtes & plus arrondies.

POLIMATRIUM ou ***POLIMARTIUM***, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, l'une de celles dont les Lombards se rendirent maîtres, & que l'exarque de Ravenne reprit. Elle subsiste encore aujourd'hui, & se nomme par corruption *Bomarzo*.

POLIMENT, (*Art. méchan.* & *Gram.*) l'art de polir, consiste à donner aux choses un vernis ou un lustre, particulierement aux pierres précieuses, au marbre, aux glaces, aux miroirs, ou à quelque chose de semblable. *Voyez* LUSTRE, &c.

Le *poliment* ou *poli* des glaces, des lentilles, &c. se fait après qu'on les a bien frottées pour en ronger les inégalités. *Voy.* ACTION DE MOUDRE, *voy. aussi* GLACES, LENTILLE, &c.

Le *poliment* ou *poli* est la derniere préparation que reçoit un miroir, avec de la poudre d'émeri ou de la potée. *Voyez* MIROIR, quant au poli des diamans, &c. *Voyez* LAPIDAIRE, &c.

POLIMENT, s. m. (*Joaill. Sculpt.* &c.) c'est l'action qui donne le lustre & l'éclat à quelque pierre; il se dit aussi du lustre même & de l'éclat qu'une chose a reçû de l'ouvrier qui l'a polie. Cette émeraude a pris un beau *poliment*; le *poliment* de ces marbres est parfait. (*D. J.*)

POLIMENT *des statues*, (*Sculpt. antiq.*) il n'est pas douteux qu'on donnoit chez les anciens le *poli* aux statues de marbre en les cirant. Pline nous l'apprend *liv. VII. ch. ix.* mais nous ne connoissons plus cette pratique; plus cette couche de cire étoit mince, plus les statues conservoient l'esprit du travail du sculpteur: & c'étoit apparemment dans ce sens, que Praxitelle donnoit la préférence à celles de ses statues auxquelles Nicias, artiste expérimenté, avoit ainsi donné cette espece de *poli*. Il est vrai que nous ne voyons dans les statues antiques qui subsistent, aucune trace de cette espece de *poliment*; mais cela ne doit point surprendre; le tems l'a dû effacer; la croute étoit trop mince pour être de durée. J'ajouterai néanmoins que le *poliment* des anciens paroît préférable à celui dont nous nous servons; car il étoit exempt de frottement dans l'opération, & différent en cela de celui de la pierre-ponce que nous pratiquons, qui doit nécessairement émousser certaines petites arêtes, dont la vivacité ne contribue pas peu à rendre un travail ferme & spirituel. (*D. J.*)

POLIMITES, s. m. (*Manufact.*) nom que les Flamands donnent à certaines étoffes fort légeres, qui ne sont autre chose que des especes de petits camelots de la fabrique de Lille, dont la largeur est d'un quart & demi, ou trois huitiemes d'aune de Paris. Il s'en fait de différentes longueurs, les unes toutes de laine, les autres de laine mêlées de fil de lin, d'autres dont la chaîne est de laine & la trame de poil, & d'autres toutes de poil de chevre.

POLIMUR, ou **POLINEUR**, (*Géogr. mod.*) ville des états du Turc dans l'Anatolie sur le bord de la mer de Marmora, au fond du golfe de Montagna, à l'occident d'Isnich, ou Nicée.

POLINO, ou **L'ILE BRULÉE**, (*Géog. mod.* petite île de l'Archipel, sur la côte de l'île de Milo, du côté de l'orient septentrional; elle s'appelloit anciennement *Pelyegos*. (*D. J.*)

POLIR, v. act. (*Gramm.*) en général c'est ôter les inégalités, applanir la surface, & lui donner de l'éclat. Ce mot se dit au simple & au figuré. On *polit* le marbre, on *polit* l'acier; on *polit* les mœurs, on *polit* l'esprit; on ne *polit* pas le cœur, on en exerce & augmente la sensibilité.

POLIR LES AIGUILLES, *terme d'Aiguillier*, qui signifie leur donner le poli nécessaire pour qu'elles puissent glisser aisément dans les étoffes ou toiles lorsqu'on s'en sert pour coudre. *Voyez* AIGUILLE.

POLIR, *en terme d'Epinglier-Aiguilletier*, est l'action d'ôter tous les coups de la lime douce d'une aiguille: voici comme on s'y prend. On enferme les aiguilles dans un morceau de treillis neuf, on en fait un rouleau que l'on lie avec des cordes serrées le plus qu'il a été possible. On y met de l'huile & de l'émeri; ensuite, à l'aide d'une planche attachée & suspendue par chaque bout à une corde qui tombe du plancher, & recouverte d'une grosse pierre, on la frotte fort long-tems en roulant cette planche sur les aiguilles qui sont posées sur une table.

POLIR, *terme d'Arquebusier*, c'est rabattre les inégalités qui sont sur le bois d'un fusil ou d'un pistolet après qu'il a été sculpté. Les arquebusiers se servent pour cela de pierre ponce & de prêle.

POLIR, *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de rendre unis & égaux les moules de boutons planés en les frottant tous ensemble à force de bras dans une corbeille avec de la cire jaune.

POLIR, *en terme de Bijoutier*, c'est comme dans tout autre art, effacer les traits que peuvent avoir faits les

différens outils dont on s'est servi; toutes les pierres, potées, ou autres ingrédiens dont on se sert à cet effet ne font que substituer des traits plus fins à ceux qu'ils enlevent, & tout l'art consiste à se servir de pierres ou poudres qui en laissent de tellement fins & tellement raccourcis que l'œil ne puisse les appercevoir.

Le poliment de l'or se fait ainsi. On se sert d'abord de pierres vertes qui se tirent de Bohème, pour dresser les filets, gravures, ornemens & les champs d'iceux du dessus des tabatieres.

Pour les dedans des tabatieres, également de grandes pierres vertes & larges, & de grosses pierres de ponce après cette opération, qui a enlevé les traits de la lime & les inégalités de l'outil, on se sert de pierre-ponce; réduite en poudre, broyée & amalgamée avec de l'huile d'olive qui adoucit les traits de la pierre, & de la grosse ponce; à cette seconde opération succede celle du tripoli; rien n'est plus difficile que le choix de la pierre de tripoli & sa préparation; il faut la choisir douce, & cependant mordante; il faut la piler bien proprement, la laver de même, & ce n'est que du résultat de sept à huit lotions faites avec grand soin, dont on se sert, & que l'on conserve bien proprement, le moindre mélange de mal-propreté nuit, & fait qu'on est souvent obligé de recommencer: on emploie cette poudre fine de tripoli avec du vinaigre ou de l'eau-de-vie; lorsqu'on a avec cette poudre effacé les traits de la ponce à l'huile, on termine par donner le vif à l'ouvrage. On se servoit autrefois pour cette derniere opération de la corne de cerf réduite en poudre & employée avec l'esprit-de-vin: mais depuis quelques années on s'est fixé à une poudre rouge, qu'on appelloit d'abord *rouge d'Angleterre*, mais qui s'est depuis multipliée à Paris, & qui n'est autre chose que le *caput mortuum* des acides nitreux qui composent l'eau forte; cette poudre employée avec l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin donne un beau vif, & termine le poliment de l'or.

POLIR, (*Coutel.*) c'est effacer les traits de la meule sur la polissoire. *Voyez* POLISSOIRE.

POLIR, *en terme de Doreur*, c'est effacer les traits qui ont pu rester sur la piece après le gratage, & lui donner un beau lustre.

POLIR, *en terme d'Eperonnier*, c'est adoucir les coups de lime d'une piece, & lui donner un certain éclat par le moyen du polissoir. *Voyez* POLISSOIR, *& la fig.* qui la représente.

POLIR *une glace*, (*Manufacture de glace.*) c'est lui donner sa derniere façon avec l'émeril, de l'eau & de la potée qui est une terre rouge. L'ouvrier qui *polit les glaces* s'appelle *polisseur*, & l'instrument dont il se sert, *polissoir*.

POLIR, *fer à*, (*outil de Gainier.*) c'est un morceau de fer large de deux pouces, long environ de trois ou quatre, plat & recourbé dans sa longueur, formant une espece de demi-cercle, dont le bas est fait en meche pour s'emmancher dans un petit morceau de bois de la longueur de deux pouces, & gros à proportion. Les Gainiers font chauffer un peu ce fer, & *polissent* leurs ouvrages. *Voyez les figures*, *Planches du Gainier*.

POLIR, signifie *en Horlogerie*, rendre une piece de métal unie, douce & brillante. Il est de la derniere conséquence que certaines pieces des montres & pendules soient bien polies: de ce genre sont les pivots, les pignons, les dentures, & toutes les parties de l'échappement.

Pour bien *polir* une piece, les Horlogers commencent par l'adoucir le mieux qu'ils peuvent, *voyez* ADOUCIR; ensuite, si ce corps est de laiton, comme les roues, la potence, les barettes, *&c.* ils prennent un bois doux, tel que le fusin, le bois blanc, *&c.* qu'ils enduisent de pierre pourrie & lavée, mêlée avec un peu d'huile; ils la frottent ensuite jusqu'à ce que sa surface & celle du bois soient seches & brillantes. Si les pieces à *polir* sont d'acier & plates, comme celles des quadratures, les ressorts de quadran, les petits corps, *&c.* ils prennent de la potée d'étain, ou du rouge d'Angleterre; ils frottent ensuite avec des limes de fer ou de cuivre, comme nous l'avons vu ci-devant, jusqu'à ce que la piece & la lime soient seches & brillantes: mais si la piece d'acier est fort délicate; si, comme les pignons, elle a des sinuosités qu'une lime de fer ou de cuivre ne pourroit remplir que très-difficilement, pour lors ils prennent un bois dur, tel que le buis, avec du rouge, ou de la potée & de l'huile; puis ils frottent, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Lorsque les parties, par leur structure ou leur disposition, sont difficiles à polir, les Horlogers ont alors recours à différens outils, tels sont les outils à faire des faces, à polir les vis, *&c.*

POLIR, *en terme de Lapidaire*, c'est l'action de donner le brillant & l'éclat à une pierre en la frottant sur une roue plus ou moins dure, selon la qualité de la pierre, laquelle roue est humectée de tems en tems d'eau & de tripoli. *Voyez* TRIPOLI.

POLIR, *en terme d'Orfévre en grosserie*, c'est au moyen de la pierre ponce, du tripoli & de la potée, adoucir jusqu'aux plus petits traits du rifloir ou de la lime douce, dont on s'est servi au réparage. *Voyez* RÉPARAGE.

POLIR *au papier*, (*Lunetier.*) c'est après qu'un verre a été travaillé au bassin, & *poli* avec l'émeril ou la potée, on acheve le poliment sur un morceau de papier qu'on colle au fond du bassin où il a été fait.

POLIR, *en terme de Tabletier-Cornetier*, est unir & rendre luisant les peignes qui ont reçu toutes leurs autres façons; ce qui s'opere en les frottant avec force à l'aide d'un policien de tripoli & d'urine. *Voyez* POLICIEN.

POLIS, (*Géog. anc.*) mot grec qui répond proprement à ce que nous appellons une *ville*. Ce nom a été donné à diverses villes, quelquefois seul, quelquefois joint avec un autre dont il étoit tantôt précédé, & tantôt suivi. Il y a divers endroits ainsi nommés; savoir 1°. un village qu'Etienne le géographe dit être dans les îles, sans dire de quelles îles il entend parler; 2°. un village dans le pays de Locres Ozoles, que Thucydide, *liv. III. pag.* 240. donne au peuple *Hæi*; 3°. une ville d'Egypte, selon Etienne le géographe, *&c.* (*D. J.*)

POLISSOIRE, s. f. (*terme général.*) Les *polissoires* sont différentes, suivant les ouvrages & les ouvriers. Les Doreurs sur métal en ont de fer pour préparer les métaux avant que de les dorer, & de pierre sanguine pour les brunir à clair, après qu'ils sont dorés. Les Doreurs en detrempe se servent aussi de la sanguine, & encore de dent de loup ou de chien, emmanchées dans du bois.

POLISSOIRE, (*Aiguillier.*) c'est souvent le lieu ou l'étable, où se fait le poliment des aiguilles; c'est ainsi que les Aiguilliers appellent la table sur laquelle ils dérouillent leur marchandise, & donnent le poli à leurs aiguilles, épingles, *&c.*

POLISSOIRE *des Couteliers*, leurs *polissoires* sont des especes de meules de bois de noyer d'un pouce environ d'épaisseur, & d'un diametre à volonté: c'est sur ces meules que la grande roue fait tourner, qu'ils adoucissent & polissent leur ouvrage avec de l'émeril & de la potée, suivant l'ouvrage. (*D. J.*)

POLISSOIR, *en terme de Doreur*, est un morceau d'acier pointu sans être tranchant, fort poli; il est monté sur un bâton, & sert à polir les pieces quand elles ont été gratées. *Voyez* GRATEU. Il y en a de toutes formes & de toute grosseur. *Voyez Planches du Doreur*, des ouvriers occupés à polir différens ouvrages.

POLISSOIR. Les *Ebénistes* appellent ainsi un instrument dont ils se servent pour polir leurs ouvrages. Il consiste en un faisceau de jonc fortement ficelé, comme une espece de gratte-bosse: on s'en sert pour polir l'ouvrage après qu'il a été frotté de cire. Il est représenté dans *les Pl. de Marqueterie*.

POLISSOIR *de l'Eperonnier*. Le *polissoir* ou *brunissoir* des Eperonniers, est un outil avec lequel ils polissent ou brunissent les ouvrages étamés. Cet outil est composé de deux pieces principales, de l'archet & du *polissoir*.

L'archet, qui est de fer, est d'un pié & demi, recourbé par les deux bouts, dont l'un est emmanché dans du bois pour lui servir de poignée, & l'autre est fait en crochet, pour y recevoir un piton à queue; au milieu de l'archet est ce *polissoir*, qui est une petite piece d'acier ou de fer bien acéré, large par en-bas de deux pouces, & longue de trois, qui est rivée à l'archet, & qui le traverse.

Pour se servir de cet outil, l'on met dans le grand étau de l'établi un morceau de bois quarré par le bout, par où le mords de l'étau le serre; le piton de l'archet ayant été enfoncé par sa queue dans un trou que ce bois, qu'on appelle *bois à polir*, a du côté qu'il est engagé dans l'étau, l'ouvrier prend de la main droite l'archet par son manche; & tenant de la gauche l'ouvrage qu'il veut polir, qu'il appuie sur l'extrémité arrondie du bois, il y passe à plusieurs reprises le *polissoir* qui tient à l'archet; c'est ce qu'il réitere jusqu'à ce que l'ouvrage étamé ait ce brillant qu'on appelle *poli* ou *brunissure*. (*D. J.*)

POLISSOIRS, (*Lunettier.*) morceaux de bois d'un pié & plus de longueur, de sept ou huit pouces de largeur, & de dix-huit lignes ou environ d'épaisseur, couverts par-dessus d'un vieux feutre de chapeau de castor, sur lequel les maîtres Miroitiers-Lunettiers polissent les

chassis d'écaille ou de corne qui servent à monter leurs lunettes.

POLISSOIR, (*Manufact. des glaces.*) Les *polissoirs* dont on se sert dans les manufactures des glaces, pour leur donner le poli, n'ont rien de semblable aux *polissoirs* des autres ouvriers. Ceux-ci sont composés de deux pieces de bois, l'une plate, qu'on appelle la *plaque*, qui est doublée de chapeau épais; l'autre plus longue & demi-ronde, est attachée par-dessus la plaque: celle-ci s'appelle le *manche*. Cette derniere piece qui excede la plaque de quelques pouces des deux côtés, afin que le polisseur la puisse empoigner, a par-dessus un trou, où quand on travaille au poliment, on fait entrer ce qu'on appelle le *bouton de la fleche*. Il y a de ces *polissoirs* de diverses grandeurs; les plus grands ont huit à dix pouces de longueur, & les plus petits trois ou quatre: ceux-ci ne servent qu'au poli des biseaux. (*D. J.*)

POLISSOIR *des Serruriers*; il est tour de fer, mais moins composé que celui des Eperonniers. (*D. J.*)

POLITESSE, s. f. (*Morale.*) Pour découvrir l'origine de la *politesse*, il faudroit la savoir bien définir, & ce n'est pas une chose aisée. On la confond presque toujours avec la *civilité* & la *flatterie*, dont la premiere est bonne, mais moins excellente & moins rare que la *politesse*, & la seconde mauvaise & insupportable, lorsque cette même *politesse* ne lui prête pas ses agrémens. Tout le monde est capable d'apprendre la civilité, qui ne consiste qu'en certains termes & certaines cérémonies arbitraires, sujettes, comme le langage, aux pays & aux modes; mais la *politesse* ne s'apprend point sans une disposition naturelle, qui à la vérité a besoin d'être perfectionnée par l'instruction & par l'usage du monde. Elle est de tous les tems & de tous les pays; & ce qu'elle emprunte d'eux lui est si peu essentiel, qu'elle se fait sentir au-travers du style ancien & des coutumes les plus étrangeres. La flatterie n'est pas moins naturelle ni moins indépendante des tems & des lieux, puisque les passions qui la produisent ont toujours été & seront toujours dans le monde. Il semble que les conditions élevées devroient garantir de cette bassesse; mais il se trouve des flatteurs dans tous les états, quand l'esprit & l'usage du monde enseignent à déguiser ce défaut sous le masque de la *politesse*, en se rendant agréable, il devient plus pernicieux; mais toutes les fois qu'il se montre à découvert, il inspire le mépris & le dégoût, souvent même aux personnes en faveur desquelles il est employé: il est donc autre chose que la *politesse*, qui plaît toujours & qui est toujours estimée. En effet, on juge de sa nature par le terme dont on se sert pour l'exprimer, on n'y découvre rien que d'innocent & de louable. Polir un ouvrage dans le langage des artisans, c'est en ôter ce qu'il y a de rude & d'ingrat, y mettre le lustre & la douceur dont la matiere qui le compose se trouve susceptible, en un mot le finir & le perfectionner. Si l'on donne à cette expression un sens spirituel, on trouve de même que ce qu'elle renferme est bon & louable. Un discours, un sens poli, des manieres & des conversations polies, cela ne signifie-t-il pas que ces choses sont exemptes de l'enflure, de la rudesse, & des autres défauts contraires au bon sens & à la société civile, & qu'elles sont revêtues de la douceur, de la modestie, & de la justesse que l'esprit cherche, & dont la société a besoin pour être paisible & agréable? Tous ces effets renfermés dans de justes bornes, ne sont-ils pas bons, & ne conduisent-ils pas à conclure que la cause qui les produit ne peut aussi être que bonne? Je ne sai si je la connois bien, mais il me semble qu'elle *est* dans l'ame une inclination douce & bienfaisante, qui rend l'esprit attentif, & lui fait découvrir avec délicatesse tout ce qui a rapport avec cette inclination, tant pour le sentir dans ce qui est hors de soi, que pour le produire soi-même suivant sa portée; parce qu'il me paroît que la *politesse*, aussi bien que le goût, dépend de l'esprit plutôt que de son étendue; & que comme il y a des esprits médiocres, qui ont le goût très-sûr dans tout ce qu'ils sont capables de connoître, & d'autres très-élevés, qui l'ont mauvais ou incertain, il se trouve de même des esprits de la premiere classe dépourvus de *politesse*, & de communs qui en ont beaucoup. On ne finiroit point si on examinoit en détail combien ce défaut de *politesse* se fait sentir, & combien, s'il est permis de parler ainsi, elle embellit tout ce qu'elle touche. Quelle attention ne faut-il pas avoir pour pénétrer les bonnes choses sous une enveloppe grossiere & mal polie? Combien de gens d'un mérite solide, combien d'écrits & de discours bons & savans qui sont fuis & rejettés, & dont le mérite ne se découvre qu'avec travail par un petit nombre de personnes, parce que cette aimable *politesse* leur manque? Et au contraire qu'est-ce que cette même *politesse* ne fait pas valoir? Un geste, une parole, le silence même, enfin les moindres choses guidées par elle, sont toujours accompagnées de graces, & deviennent souvent considérables. En effet, sans parler du reste, de quel usage n'est pas quelquefois ce silence poli, dans les conversations même les plus vives? c'est lui qui arrête les railleries précisément au terme qu'elles ne pourroient passer sans devenir piquantes, & qui donne aussi des bornes aux discours qui montreroient plus d'esprit que les gens avec qui on parle n'en veulent trouver dans les autres. Ce même silence ne supprime-t-il pas aussi fort à propos plusieurs réponses spirituelles, lorsqu'elles peuvent devenir ridicules ou dangereuses, soit en prolongeant trop les complimens, soit en évitant quelques disputes? Ce dernier usage de la *politesse* la releve infiniment, puisqu'il contribue à entretenir la paix, & que par-là il devient, si on l'ose dire, une espece de préparation à la charité. Il est encore bien glorieux à la *politesse* d'être souvent employée dans les écrits & dans les discours de morale, ceux mêmes de la morale chrétienne, comme un véhicule qui diminue en quelque sorte la pesanteur & l'austérité des préceptes & des corrections les plus séveres. J'avoue que cette même *politesse* étant profanée & corrompue, devient souvent un des plus dangereux instrumens de l'amour-propre mal reglé; mais en convenant qu'elle est corrompue par quelque chose d'étranger, on prouve, ce me semble, que de sa nature elle est pure & innocente.

Il ne m'appartient pas de décider, mais je ne puis m'empêcher de croire que la *politesse* tire son origine de la vertu; qu'en se renfermant dans l'usage qui lui est propre, elle demeure vertueuse; & que lorsqu'elle sert au vice, elle éprouve le sort des meilleures choses dont les hommes vicieux corrompent l'usage. La beauté, l'esprit, le savoir, toutes les créatures en un mot, ne sont-elles pas souvent employées au mal, & perdent-elles pour cela leur bonté naturelle? Tous les abus qui naissent de la *politesse* n'empêchent pas qu'elle ne soit essentiellement un bien, tant dans son origine que dans ses effets, lorsque rien de mauvais n'en altere la simplicité.

Il me semble encore que la *politesse* s'exerce plus fréquemment avec les hommes en général, avec les indifférens, qu'avec les amis, dans la maison d'un étranger que dans la sienne, sur-tout lorsqu'on y est en famille, avec son pere, sa mere, sa femme, ses enfans. On n'est pas poli avec sa maîtresse; on est tendre, passionné, galant. La *politesse* n'a guere lieu avec son pere, avec sa femme; on doit à ces êtres d'autres sentimens. Les sentimens vifs, qui marquent l'intimité, les liens du sang, laissent donc peu de circonstances à la *politesse*. C'est une qualité peu connue du sauvage. Elle n'a guere lieu au fond des forêts, entre des hommes & des femmes nuds, & tout entiers à la poursuite de leurs besoins; & chez les peuples policés, elle n'est souvent que la démonstration extérieure d'une bienfaisance qui n'est pas dans le cœur.

POLITIO ou POLIZZI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Sicile, dans la vallée de Mazzara, sur les confins de celle de Demona, au pié du mont Madonia, à 15 lieues au sud-est de Palerme. Il y a un collége de jésuites, six convens d'hommes & deux de filles. *Long.* 31. 44'. *lat.* 37. 50'. (*D. J.*)

POLITIQUE, (*Philosophie*). La philosophie *politique* est celle qui enseigne aux hommes à se conduire avec prudence, soit à la tête d'un état, soit à la tête d'une famille. Cette importante partie de la Philosophie n'a point été negligée par les anciens, & sur-tout par l'école d'Aristote. Ce philosophe élevé à la cour de Philippe, & témoin de ces grands coups de *politique* qui ont rendu ce roi si célebre, ne manqua point une occasion si favorable de pénétrer les secrets de cette science si utile & si dangereuse, mais il ne s'amusa point, à l'exemple de Platon son maître, à enfanter une republique imaginaire, ni à faire des lois pour des hommes qui n'existent point: il se servit au contraire des lumieres qu'il puisa dans le commerce familier qu'il eut avec Alexandre-le-grand, avec Antipater, & avec Antiochus, pour prescrire des lois conformes à l'état des hommes, & à la nature de chaque gouvernement. *Voyez sa morale & sa politique*. Cependant quelque estimables que soient les préceptes qu'on trouve dans les écrits de ce philosophe, il faut avouer que la plûpart seroient peu propres à gouverner les états qui partagent maintenant le monde. La face de la terre a éprouvé tant de révolutions, & les mœurs ont si fort changé, que ce qui étoit très-sage dans le tems où Aristote écrivoit, ne seroit rien moins que cela si on le mettoit maintenant en pratique. Et voilà sans doute la raison pourquoi de toutes les parties de la

de la Philosophie la *politique* est celle qui a le plus éprouvé de changemens, & pourquoi, parmi le grand nombre d'auteurs qui ont traité de cette science, il n'y en a pas un seul qui n'ait proposé une maniere différente de gouverner. Nous ne parlerons ici que de ceux d'entre les modernes qui se sont rendus les plus célebres par leurs ouvrages sur la *politique*.

Jean Bodin né en Anjou, fut d'abord religieux de l'ordre des Carmes; mais comme il avoit fait ses vœux dans sa premiere jeunesse, il en fut dispensé, & il s'adonna à l'étude avec beaucoup d'assiduité. Il avoit l'esprit si étendu, qu'après avoir acquis une connoissance extraordinaire des langues, il embrassa tous les arts & toutes les sciences. D'abord il s'attacha au barreau de Paris; mais ennuyé de cette guerre de paroles & d'écrits, il s'appliqua tout entier à la composition, & il fit son coup d'essai sur les *cynégétiques d'Oppian* qu'il traduisit en latin avec élégance, & qu'il expliqua par de savans commentaires. Le roi Henri III. s'entretint plusieurs fois avec lui, & ces entretiens lui firent beaucoup d'honneur; car comme il avoit l'esprit présent, & que pour ainsi dire il avoit en argent comptant toutes les richesses de son esprit, il étaloit une incroyable abondance de choses curieuses, que son excellente mémoire lui fournissoit sur-le-champ. Depuis, la jalousie de quelques personnes lui ayant attiré la disgrace du roi, il se retira auprès du duc d'Alençon, à qui quelque tems après les Hollandois déférerent la souveraineté de leurs provinces, & il fut extrêmement considéré de ce prince à cause de sa rare érudition & de ses belles connoissances. Il accompagna ce duc dans son voyage d'Angleterre, & après sa mort il se retira à Laon, dont on lui donna la judicature; & il y rendit la justice avec beaucoup d'intégrité jusqu'à l'année 1588. Enfin il y mourut de la peste âgé de plus de 70 ans. De Thou, *lib. CXVII.*

M. *Dieeman* (Dieeman, *de naturalismo Bodini*) découvrit dans le dernier siecle un manuscrit de Bodin intitulé, *Colloquium heptaplomeres de abditis rerum sublimium arcanis*. Chaque interlocuteur a sa tâche dans cet ouvrage; les uns attaquent, les autres défendent. L'Eglise romaine est attaquée la premiere, les Luthériens viennent ensuite sur les rangs, le troisieme choc tombe sur toutes les sectes en général; le quatrieme sur les Naturalistes; le cinquieme sur les Calvinistes; le sixieme sur les Juifs; & le dernier sur les sectateurs de Mahomet. L'auteur ménage de telle sorte ses combattans, que les chrétiens sont toujours battus: le triomphe est pour les autres, & sur-tout pour les Naturalistes & pour les Juifs. Bodin acheva ce mauvais ouvrage l'an 1588, âgé d'environ 63 ans, & mourut l'an 1596, sans qu'il ait paru renoncer aux sentimens qu'il avoit exposés dans son livre. On dit au contraire qu'il mourut juif.

Le plus considérable de ses ouvrages, & celui qui lui a fait le plus d'honneur, ce sont ses livres de la république, dont M. de Thou parle en ces termes: *Opus magnum de republica Gallice publicavit, in quo, ut omni scientiarum genere, non tincti, sed imbuti ingenii fidem fecit, sic nonnullis, qui recte judicant, non omnino ab ostentationis innato genti vitio vacuum se probavit.* Il suivit parfaitement dans sa conduite les maximes dont il avoit rempli son ouvrage; car ayant été député en 1576 par le tiers-état de Vermandois aux états de Blois, il y soutint fortement les droits du peuple. „ Il y remontra, dit Mézerai, avec une liberté gauloise, que le „ fonds du domaine royal appartenoit aux provinces, & „ que le roi n'en étoit que le simple usager. Ce que le „ roi Henri III. ne trouva pas mauvais, disant que Bo„ din étoit homme de bien „.

Quelques auteurs ont disputé à Bodin la qualité d'écrivain exact & judicieux, mais du-moins ne lui a-t-on pu refuser un grand génie, un vaste savoir, une mémoire & une lecture prodigieuses. Montagne dit qu'*il étoit accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des écrivailleurs de son siecle, & qu'il mérite qu'on le lise & qu'on le considere.* *Voyez* Bayle, *Diction. tom. II. p.* 33, &c.

Balthasar Gracian, jésuite espagnol, mourut l'an 1658 à l'âge de 54 ans. Ses ouvrages sont *l'homme de cour, le héros, le criticon & le discret*. Le premier *est une espece de rudiment de cour*, dit M. Amelot de la Houssaie, qui l'a traduit, *& de code politique, ou un recueil des meilleures & des plus délicates maximes de la vie civile & de la vie de cour.* Dans le second, Gracian a entrepris de former le cœur d'un grand homme. Le troisieme n'est qu'une censure assez ingénieuse des vices; & dans le dernier l'auteur a tâché de donner l'idée d'un homme parfait. Cet auteur a certainement de très-bonnes choses, mais ses ouvrages sont remplis d'idées peu

naturelles, & d'expressions trop recherchées & trop guindées. *L'homme de cour* est son meilleur ouvrage. „ On „ peut le regarder, dit Bayle, comme la quintessence de „ tout ce qu'un long usage du monde, & une réflexion „ continuelle sur l'esprit & le cœur humain, peuvent „ apprendre pour se conduire dans une grande fortune; „ & il ne faut pas s'étonner si la savante comtesse d'A„ randa, *donna Louisa de Padilla*, se formalisoit de ce „ que les belles pensées de Gracian devenoient commu„ nes par l'impression; ensorte que le moindre bourgeois „ pouvoit avoir pour un écu des choses, qui à cause de „ leur excellence, ne sauroient être bien en de telles „ mains. On pourroit appliquer à cet auteur l'éloge qu'il „ a donné à Tacite, *de n'avoir pas écrit avec de l'en„ cre, mais avec la sueur précieuse de son vigoureux es„ prit* „.

Trajan Boccalin étoit natif de Rome; l'inclination qui le portoit à la satyre se découvrit de bonne heure, & ses premiers essais furent dans ce genre pernicieux. C'est à son humeur enjouée & médisante, que nous devons ses relations du Parnasse, ouvrage recommandable par la variété des matieres, par l'agrément du style, & par la façon ingénieuse dont il critique les vices. Il tomba dans le défaut ordinaire des satyriques; & après avoir attaqué impunément les vices en général, il osa s'élever contre les têtes couronnées, & sur-tout contre l'Espagne. Il prétendit démontrer que la haute idée qu'on avoit des forces de cette couronne n'étoit qu'un préjugé; & il indiqua des moyens assez propres pour abaisser cette puissance. *Voyez* son ouvrage intitulé *lapis lydius politicus*. La sagacité avec laquelle il en découvrit la foiblesse, lui mérita le nom de *grand politique*, mais elle lui fut funeste. Il fut assassiné à Venise par quelques soldats. Au reste cet homme qui trouvoit des défauts dans tous les gouvernemens, & qui censuroit toute la terre, fit voir qu'il est plus facile d'inventer des regles que de les appliquer. La jurisdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état ecclésiastique, souleva tout le monde contre lui. Voici comment *Nicius Erytreus* qui a écrit sa vie, en parle: *quamobrem fiebat ut Romam crebræ de ipsius injuriis querimoniæ deferrentur; ut locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil ferè legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirum jurisconsultos, medicos atque theologos: nulli enim magis in negotiis ab jure, ab æquitate discedunt, quam jurisconsulti; nulli tuendæ valetudinis rationem minus servant quam medici: nulli conscientiæ aculeos minus metuunt quam theologi... quod tamen de iis tantum intelligendum qui ea studia non serio ac sedulo, verum in speciem, & ditis causa, profitentur.*

Nicolas Machiavel naquit à Florence, il reçut, dit-on de la nature un esprit si vif & si pénétrant, qu'il n'eut pas besoin de le cultiver par l'étude des lettres greques & latines. Cependant on a de la peine à se persuader qu'il fût aussi ignorant qu'on le dit. On sait qu'il fit quelques comédies à l'imitation de celles d'Aristophane & de Plaute, qui lui mériterent les éloges de Léon X. D'ailleurs ses discours sur Tite-Live ne laissent aucun lieu de douter qu'il ne fût très au fait de l'histoire ancienne, & qu'il ne l'eût par conséquent étudiée avec attention. Son génie brilla principalement dans sa maniere de traiter l'histoire moderne. Il ne s'attacha point, à l'exemple des auteurs de son tems, à toutes ces minuties historiques qui rendent cette étude si dégoutante; mais il saisit par une supériorité de génie les vrais principes de la constitution des états, en démêla les ressorts avec finesse, expliqua les causes de leurs révolutions; en un mot, il se fraya une route nouvelle, & sonda toutes les profondeurs de la *politique*. Pour ramener les hommes à l'amour du devoir & de la vertu, il faudroit mépriser jusqu'aux talens qui osent en violer les regles. Les louanges qu'on donna à Machiavel échaufferent son génie naturellement trop hardi, & l'engagerent à établir des principes qui ont fait un art de la tyrannie, & qui enseignent aux princes à se jouer des hommes. Son zele pour l'état républicain lui attira la haine de la maison de Medicis, contre laquelle il s'étoit déclaré. Il fut soupçonné d'être entré dans une faction opposée à cette puissante maison; en conséquence il fut mis en prison, & ensuite appliqué à la question; mais n'ayant rien avoué, il fut mis en liberté. On le chargea d'écrire l'histoire de sa patrie, & on lui donna des appointemens considérables. Mais de nouveaux troubles l'attacherent à son travail, & lui firent perdre sa pension. Il se forma une conjuration contre les Médicis, qu'on accusoit de vouloir élever leur puissance sur les ruines de la liberté publique. Cette conjuration ayant été découverte, on accusa Machiavel d'en avoir animé les ressorts, en propo-

sant aux conjurés les exemples fameux de Brutus & de Cassius. Il ne fut point convaincu, mais le soupçon resta; & sa pension ne lui ayant point été rendue, il tomba dans la derniere misere. Il mourut quelques années après à l'âge de 48 ans.

Nous avons de Machiavel plusieurs ouvrages qui ont été traduits en toutes sortes de langues; telles sont ses *dissertations sur Tite-Live*, & son *histoire de Florence*, qui fut estimée des connoisseurs. Mais celui qui a fait le plus de bruit, c'est celui qui est intitulé *le prince de Machiavel*. C'est là qu'il a développé les principes de *politique*, dont ses autres ouvrages ne renferment que les germes. C'est là qu'on l'accuse d'avoir réduit la trahison en art & en science, d'avoir rendu la vertu esclave d'une prévoyance à laquelle il apprend à tout sacrifier, & d'avoir couvert du nom de *politique* la mauvaise foi des princes. Funeste aveuglement, qui sous le voile d'une précaution affectée, cache le fourbe, le parjure & la dissimulation. Vainement objecte-t-on que l'état des princes demande de la dissimulation; il y a entre la mauvaise foi & la façon sage & prudente de gouverner, une grande différence. Quel monarque eut plus de candeur & de bonne foi que Henri IV? la franchise & la sincérité de ce grand roi ne détruisirent-ils pas tous les vains projets de la *politique* espagnole? Ceux qui se figurent qu'un prince n'est grand qu'autant qu'il est fourbe, donnent dans une erreur pitoyable. Il y a, comme nous l'avons déja dit, une grande différence entre la prudence & la mauvaise foi; & quoique dans ce siecle corrompu on leur donne le même nom, le sage les distingue très-aisément. La véritable prudence n'a pas besoin des regles qui lui apprennent le moyen de secouer le joug de la vertu & de l'honneur. Un roi n'est point obligé à découvrir ses desseins à ses ennemis, il doit même les leur cacher avec soin; mais il ne doit point aussi sous de vaines promesses, sous les appâts d'un raccommodement feint, & sous le voile d'une amitié déguisée, faire réussir les embuches qu'il veut leur tendre. Un grand cœur, dans quelque état qu'il soit placé, prend toujours la vertu pour guide. Le crime est toujours crime, & rien ne lui fait perdre sa noirceur. Que de maux n'éviteroit-on pas dans le monde, si les hommes étoient esclaves de leurs sermens! quelle paix, quelle tranquillité ne régneroit point dans l'univers! les rois auroient toujours des sujets fideles, & soumis à l'obéissance qu'ils leur ont jurée; les souverains d'un autre côté, attentifs à remplir les conditions qu'ils ont promis d'exécuter en montant sur le trône, deviendroient les peres d'un peuple toujours prêt à obéir, parce qu'il n'obéiroit qu'à la justice & à l'équité.

Les Antimachiavelistes. Nous ne devons point oublier ici les auteurs qui ont assez aimé le bonheur des peuples; & en même tems la véritable grandeur des princes, pour mettre dans tout son jour le faux d'une doctrine si opposée à ces deux objets. Nous en ferions ici un catalogue assez long, si notre but étoit de faire une bibliotheque philosophique. On peut consulter sur ce sujet, Struvius, *Bibl. Phil. c. vij.* Reinhardus, *in theatro prudentiæ civilis*. Budé, *Isagog. hist. theol. annot. in hist. phil.* Nous indiquerons seulement ceux qui se sont les plus distingués. 1°. De tous les auteurs qui ont écrit contre Machiavel, Possevin & Thomas Bossius sont ceux qui l'ont le plus maltraité. Le premier dans son livre intitulé *jugement sur quatre auteurs*; le second dans plusieurs ouvrages, & sur-tout dans celui qui porte pour titre, l'*empire de la vertu*.

2°. Machiavel a eu encore un adversaire redoutable dans un auteur anonyme qui nous a donné *trois livres de commentaires pour apprendre à bien gouverner quelque état que ce soit, contre Machiavel*. Ce livre fut imprimé à Lausane, & eut plusieurs éditions consécutives. On conjecture qu'il est de Vincent Gentilet, natif du Dauphiné.

Mais de tous les ouvrages qu'on a faits contre Machiavel, le plus estimable sans contredit, soit par la solidité, soit par le nom respectable de son auteur, c'est l'*antimachiavel*, qu'on attribue communément à un homme dont la moindre qualité est d'être monarque. Le but que nous nous proposons ici nous empêche de nous étendre sur le mérite de cet excellent ouvrage: nous dirons seulement avec Platon, heureux un état lorsque son roi sera philosophe, ou qu'un philosophe sera son roi!

POLITIQUE ARITHMÉTIQUE; c'est l'application des calculs arithmétiques aux sujets ou aux usages de la *politique*; comme aux revenus publics, au nombre des habitans, à l'étendue & à la valeur des terres, aux taxes, aux arts, au commerce, aux manufactures, à tout ce qui regarde la puissance, la force, les richesses, &c. de quelque nation ou république. *Voyez* ARITHMÉTIQUE.

Les principaux auteurs qui ont essayé des calculs de cette espece, sont M. Guillaume Petty, Major Grand, Halley, Davenant & King; ce qu'ils ont principalement déterminé se réduit à ce qui suit.

Suivant les supputations de M. Guillaume Petty, quoique le territoire de Hollande & Zélande ne contienne pas plus de 1000000 d'acres, & que celui de France n'en contienne pas moins que 8000000, néanmoins la Hollande est presque un tiers aussi riche & aussi forte que la France. Il fait du même calcul que les rentes ou les revenus des terres en Hollande sont à celles de France, comme 7 ou 8 à 1; que le peuple d'Amsterdam est les $\frac{5}{3}$ de celui de Paris ou de Londres; car à son compte, le peuple de Londres & celui de Paris ne different pas plus d'un vingtieme. Que la valeur des flotes de l'Europe monte à deux millions de tonneaux, dont l'Angleterre a 500000, la Hollande 900000, la France 100000. Hambourg, Danemarc, la Suede & Dantzick, 250000; l'Espagne, le Portugal, l'Italie, &c. environ autant. Que la valeur des marchandises qu'on l'on exporte tous les ans de France dans toutes les parties du monde, est quadruple de celle que l'on exporte de France dans l'Angleterre seule, & par conséquent l'exportation en tout, monte à 5000000 liv. Que ce qui étoit alors exporté d'Hollande en Angleterre, montoit à 300000 liv. & que ce qui en étoit exporté dans tout le monde alloit à 18000000 liv. Que l'argent levé tous les ans par le roi de France, est d'environ $6\frac{1}{2}$ millions de livres sterling. Que l'argent levé en Hollande & Zélande, est environ 2100000 liv. & dans toutes les provinces ensemble, environ 3000000 liv. Que le peuple d'Angleterre monte environ à six millions; que leur subside à 7 liv. par tête chaque année, est de 42000000 liv. ou de 800000 liv. la semaine. Que la rente des terres est d'environ 8 millions; que les intérêts & les profits des biens mobiliaires vont à autant. Que la rente des maisons en Angleterre est de 4000000 liv. Que les revenus du travail de tout le peuple montent à 26000000 liv. par an. Qu'il y a environ en Irlande 1200000 ames. Que le grain dépensé en Angleterre à 5 s. le boisseau pour le froment, & à 2 s. 6 d. pour l'orge, monte à dix millions par an. Que de son tems, la marine d'Angleterre avoit besoin de 36000 hommes pour monter ses vaisseaux; que les autres métiers & la navigation en demandoient environ 48000. Qu'en France, toute la navigation en général n'employoit pas plus de 15000 hommes. Que tout le peuple de France consiste environ en treize millions & demi d'hommes; & celui d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande ensemble, monte environ à neuf millions & demi. Que dans les trois royaumes d'Angleterre, il y a environ 20 mille prêtres, & en France environ 270 mille. Que dans toute l'étendue des états d'Angleterre, il y a environ 40 mille hommes de mer, & en France pas plus de 10 mille. Qu'en Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande, & dans toutes les autres parties qui en dépendent, il y avoit alors environ 60 mille tonneaux d'embarquement; ce qui fait environ la valeur de quatre millions & demi d'argent. Que le circuit de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, & des îles adjacentes, est d'environ 3800 milles. Que dans tout le monde il y a environ 300 millions d'hommes, parmi lesquels ceux avec qui les Anglois & les Hollandois ont quelque commerce, ne vont pas à plus de 80 millions. Que la valeur des marchandises de négoce en tout, ne va pas au-dessus de 45 millions. Que les fabriques qu'on fait sortir d'Angleterre montent environ à 5000000 liv. par an. Le plomb, l'étain, le charbon de terre, est évalué 500000 liv. par an. Que la valeur des marchandises de France, que l'on apportoit alors en Angleterre, n'excédoit pas 1200000 liv. par an. Que toute la caisse d'Angleterre en monnoie courante, montoit de son tems environ à 6000000 liv. sterling.

M. Davenant donne de bonnes raisons par lesquelles il paroît que l'on ne doit pas compter entiérement sur tous les calculs de M. Guillaume Petty; c'est pourquoi il en produit d'autres de son chef, fondés sur les observations de M. King.

Voici quelques-uns de ses calculs. Le territoire d'Angleterre contient 39 millions d'acres; le nombre du peuple est d'environ 5545000 ames, l'augmentation qui s'en fait chaque année est d'environ 9000 hommes, sans compter ce qu'emporte la peste, la guerre, la navigation, les colonies, &c. Il évalue le peuple de Londres à 530000; celui des autres cités & des villes où il y a marché, à 870000; celui des villages & des hameaux à 4100000. Il fait monter la rente annuelle des terres à 10000000 liv. celle des maisons & des édifices à 2000000 liv. par an. Il compte que le produit de toutes sortes de grains est de

9075000.

9075000 liv. année commune. Que le revenu des terres à grain produit annuellement 2000000 liv. & que leurs bœufs produisent plus de 9000000 liv. que le revenu des pâturages, des prairies, des bois, des forêts, des communes, des bruyeres, &c. est de 7000000 liv. Il pense que le produit annuel des bestiaux, en beurre, en fromage, lait, est d'environ 2500000 liv. Que la valeur de la laine qu'on tire des animaux chaque année est d'environ 3000000 l. celle des chevaux que l'on y nourrit, est d'environ 250000 liv. par an. Que la viande que l'on y dépense tous les ans pour la nourriture, monte environ à 3350000 liv. que la valeur des suifs & des cuirs est d'environ 600000 liv. que celle du foin que les chevaux consomment tous les ans est d'environ 1300000 liv. que ce qui en est consommé par les autres bestiaux monte à 1000000 liv. Que la valeur du bois que l'on coupe tous les ans pour la construction des edifices est de 500000 liv. celle du bois que l'on brûle, &c. est d'environ 500000 liv. Que le terrein d'Angleterre par rapport à ses habitans, est à présent d'environ sept acres par tête, l'un portant l'autre. Que la valeur du froment, du seigle, de l'orge, nécessaires pour la subsistance de l'Angleterre, ne monte pas à moins que 6000000 liv. sterling par an. Que la valeur des manufactures de laine que l'on y fait, est d'environ 8000000 liv. par an; que nos exportations de toutes sortes de manufactures de laines montent à plus de 2000000 liv. par an. Que le revenu annuel d'Angleterre, sur quoi tout le peuple vit & subsiste, & dont on paye les taxes de toute espece, est à présent d'environ 43000000 liv. que celui de France est de 81000000 liv. & celui d'Hollande de 18250000 livres.

M. Grand, dans ses observations sur les listes des morts, compte que le terrein d'Angleterre contient 39000 milles quarrés; qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a 4600000 d'ames; que le peuple de Londres est d'environ 640000 d'hommes, ce qui fait une quatrieme partie du peuple de toute l'Angleterre. Qu'en Angleterre & dans le pays de Galles, il y a environ 10000 paroisses; que l'Angleterre & le pays de Galles contient 25 millions d'acres, c'est-à-dire environ quatre acres par tête, l'un portant l'autre. Que sur 100 enfans depuis leur naissance jusqu'à l'âge de 6 ans, il n'y en a que 64 qui vivent; qu'il n'y en a que 40 sur 100 au bout de 16 ans qui subsistent; 25 sur 100 au bout de 26 ans; 16 au bout de 36 ans; 10 au bout de 46 ans; 6 au bout de 56 ans; 3 au bout de 66 ans; & qu'enfin sur 100 hommes, il n'y en a qu'un qui subsiste au bout de 76 ans: & que le peuple de Londres devient double de ce qu'il étoit après 64 ans révolus.

M. Guillaume Petty, dans son traité de la proportion doublée, nous apprend de plus qu'il est démontré par l'expérience qu'il y a plus de personnes qui vivent entre 16 & 26 ans, que dans tout autre âge; & posant cela comme un fait, il en infere que les racines quarrées de chaque nombre d'âges d'hommes au-dessous de 16 (dont la racine quarrée est 4), montrent la proportion de probabilité qu'il y a que ces personnes atteindront l'âge de 70 ans.

Ainsi il est quatre fois plus probable qu'un homme âgé de 16 ans, vivra 70 ans, qu'un enfant d'un an. Il est trois fois aussi probable qu'une personne de 9 ans ne vivra 70, qu'un enfant qui vient de naître, &c. que le rapport de certitude qu'une personne de 25 ans mourra avant une de 16, est comme 5 est à 4; que le rapport de certitude qu'une personne âgée de 36 ans mourra avant celle qui n'en a que 25, est comme 6 est à 5 (toujours conformément au rapport des racines quarrées des âges) & ainsi de suite jusqu'à 70 ans, en comparant chaque âge avec un nombre pris entre 4 & 5, où l'on doit trouver à-peu-près la racine quarrée de 21, qui est le tems où la loi établit que l'on est majeur.

M. Halley fait une estime très-exacte des degrés de mortalité de l'homme, qu'il établit sur une table très-curieuse des naissances & des enterremens de la ville de Breslaw, capitale de Silésie, avec un essai pour fixer le prix des annuités sur la durée de la vie, suivant une table qu'il en a calculée & publiée dans les Transactions philosophiques, où l'on déduit les usages suivans.

1°. Pour trouver dans un corps quelconque de peuple la proportion des hommes propres à porter les armes, qu'il prend depuis 18 jusqu'à 56 ans; & il en compte environ la quatrieme partie du tout. 2°. Pour montrer les différens degrés de mortalité, ou plûtôt de la durée de la vie dans tous les âges, il trouve par ce moyen le degré de certitude qu'il y a qu'une personne d'un âge quelconque, ne mourra point dans un certain nombre d'années, ou avant qu'elle ait atteint un tel âge. 3°. Pour montrer le nombre d'années où il y a à parier avec un égal avantage, qu'une telle personne ne mourra point; & il trouve, par exemple, qu'il y a un égal avantage à parier qu'un homme âgé de 30 ans, vivra entre 27 & 28 ans. 4°. Pour régler le prix des assurances sur les vies; 5°. l'évaluation des annuités sur les vies; 6°. comment on peut évaluer deux ou trois vies, en suivant la même méthode. *Voyez* ANNUITÉ.

De tout cela il en tire deux excellentes observations. 1°. Combien est injuste la coutume où l'on est de se plaindre de la briéveté de la vie; car il paroît que la moitié de ceux qui sont nés, ne vivent pas plus de 17 ans.

2°. Que de tout ce qui compose notre nature, il n'y a rien qui s'oppose plus à l'accroissement & à la multiplication des hommes, que les difficultés recherchées que font la plûpart des hommes à propos des inconvéniens auxquels on s'expose dans l'état du mariage; & c'est pour cette raison que tous les gouvernemens sages doivent établir un ordre tel qu'il y ait très-peu à gagner pour ceux qui vivent dans le célibat; mais que l'on encourage par tous les moyens possibles ceux qui ont un grand nombre d'enfans. Tel étoit le *jus trium liberorum* &c. chez les Romains.

De plus, cet auteur fait des observations particulieres qui concernent le nombre des naissances & des enterremens, la proportion des mâles & des femelles, &c. *Voyez les articles* MARIAGE, MORTALITÉ, &c.

Critique politique. Voyez CRITIQUE.

POLITIQUE, GRACE, s. f. ce mot a des acceptions différentes; l'usage les a fixées; il a voulu que l'on dît dans de certaines circonstances, *faire grace*; dans d'autres, *faire une grace*: ce qu'un grammairien devoit démêler, & qu'un philosophe devoit voir & sentir, le monde l'a soupçonné; mais il faut lui montrer ce qu'il a entrevu.

Faire grace; on entend par-là suspendre & empêcher l'effet d'une loi quelconque. Il est évident qu'il n'y a que le législateur qui puisse abroger une loi qu'il a portée. Une loi n'est telle, & n'a de force, que la force que le peuple lui en a donnée en la recevant. Les lois qui gouvernent un peuple sont donc à lui; il est donc le même tant que ces lois sont les mêmes: il est donc modifié quand ses lois sont changées. Je remarquerai que c'est dans le gouvernement où ces lois peuvent souffrir plus de modifications, qu'elles peuvent être anéanties plutôt, & que par conséquent ce seront les lois moins intimes entr'elles & moins nécessaires qui seront plus sujettes aux révolutions. Lorsque les hommes étoient gouvernés seulement par les lois de la sociabilité, la société seroit détruite, si l'exécution des lois qui la forment étoit suspendue; d'où nous conclurons que lorsqu'une loi peut être abolie sans bouleverser le gouvernement, que ce gouvernement est lâche; & que si elle peut être abolie sans y produire un grand effet, que ce gouvernement est monstrueux.

Les recherches qui nous conduiroient à découvrir dans quel état les lois fondamentales peuvent être détruites par d'autres lois, ou par le changement des mœurs, ne sont pas de mon sujet. Je dirai seulement que lorsque les mœurs ne découlent pas des lois, qu'alors on peut frapper les lois, & que lorsqu'elles en découlent, c'est la corruption des mœurs qui les changent. Il résulte de ceci qu'il est absurde de dire qu'un seul homme puisse faire une loi; qu'il est dangereux d'en faire de nouvelles; plus dangereux encore d'arrêter l'exécution des anciennes: & que le pouvoir le plus effrayant est celui de l'homme qui revêt l'iniquité du sceau de la justice. Les despotes n'en peuvent pas venir à ce point; aussi certains déclamateurs contre les despotes ont bien servi les tyrans.

Faire des graces; *grace* dans ce sens signifie dons, faveurs, distinctions, &c. accordés aux hommes qui n'ont d'autres prétentions pour les obtenir que d'en être susceptibles par leur naissance ou leur état.

Les *graces* sont en rapport des principes qui meuvent les gouvernemens: l'amour de l'égalité qui produit la liberté des républiques, exclut les *graces*; & comme la vertu qui en est le principe, est étroitement liée à l'amour de la liberté, ces gouvernemens ne comportent qu'une seule espece de *grace*, celle d'être nourri & enterré aux dépens du public, ou de recevoir des dons du fisc. En effet, que manque-t-il à un homme vertueux? que donneroient des hommes libres à un homme libre comme eux? Le citoyen qui avoit sauvé la vie à un citoyen avoit droit à la couronne civique; le soldat qui avoit monté le premier à l'assaut d'une ville ennemie avoit droit à la couronne murale, &c. Ces récompenses à Rome & dans la Grece n'avoient rien d'arbitraire, les services rendus avoient leur prix.

Dans les états despotiques les *graces* sont identifiées avec les charges; il faut que le despote choisisse un esclave pour gouverner d'autres esclaves, & il l'appellera *visir* ou *bacha:* comme la nature de ce gouvernement exclut les droits, il faut que son principe établisse les *graces* que la nature de ce gouvernement exige: elles ne peuvent pas devenir abusives, parce que ce gouvernement est lui-même l'excès de tous les abus.

C'est dans les monarchies que les *graces* sont plus intimement liées avec le principe de ce gouvernement; l'honneur est relatif; il suppose donc des distinctions: la vertu, principe des républiques, les exclut, pour ainsi dire; l'honneur en exige, mais il en dédaigne plusieurs: il faut aussi que la nature des *graces* suive la marche de l'honneur, sans quoi l'enchantement de ce gouvernement ne subsistera plus, l'opinion seroit détruite. Un roi peut établir, par exemple, un ordre dans son royaume; c'est l'opinion des hommes susceptibles de cet honneur qui a rendu cette marque distinctive plus ou moins désirable: mais elle la rend toujours l'objet de l'ambition la plus déréglée, parce qu'elle donne aux hommes une grandeur plus idéale, & par conséquent plus éloignée de celle qu'ils partageroient avec leurs égaux. Dans cet état tous les ordres qui le composent tendent vers le monarque; il est élevé au sommet de la pyramide, sa base moyennant cela n'est pas écrasée; mais aussi les malheurs qui peuvent renverser l'édifice monarchique sont peut être innombrables. Je vais jetter seulement ici un regard sur les malheurs & sur le bien que peuvent produire les *graces*.

Nous avons dit qu'il n'étoit point d'honneur sans distinctions, & moyennant cela, qu'il falloit que les distinctions suivissent la marche de l'honneur; en effet, si elles le dénaturent, le gouvernement sera bouleversé; les distinctions renferment toutes les *graces* possibles, les biens, les charges qui en rapportent, & auxquelles sont joints des honneurs, les places du royaume, & les marques honorables sans biens. Tant que le luxe n'aura point corrompu les ames, l'aisance sera générale, au moins il y aura une proportion établie dans la fortune des particuliers; alors les hommes auront encore cette force élastique qui les fera remonter où ils étoient avant d'être pliés. L'ordre de l'Etoile fut-il avili, il fallut créer celui de S. Michel; celui-ci fut-il prostitué, il fallut qu'Henri III. créât celui du Saint-Esprit. Ce qui peut introduire inévitablement le luxe, & pis encore, la soif de l'or, dans un état monarchique, c'est la distribution des *graces* & leur nature. Si l'on ne distingue pas les bienfaits, les dons, les récompenses, les *graces* proprement dites, par lesquelles je n'entends désormais que les marques purement honorables, tout sera perdu. Louis XIV. a senti une partie de ce que je dis: il répandoit ses bienfaits, ils tiennent à la générosité; il accorda des dons à ceux qui étoient attachés au service de sa personne, cela tient à la reconnoissance; récompensa les artistes célebres & les gens de lettres illustres, cela tient à la gloire; fit des *graces* aux seigneurs de sa cour, cela tient à la dignité: il eût tout fait s'il n'avoit pas attaché au bonheur de lui plaire des *graces* que partageoient ceux qui avoient l'honneur de servir dans ses armées, & qu'il n'eût pas donné à ses courtisans des biens immenses qui les rendoient l'objet de la jalousie de ceux dont à leur tour ils envioient les grades. Le danger de ce mal étoit moins voisin, que s'il eût tout confondu; il en étoit presque le maître: mais ce mal devoit jetter des racines profondes, & qui ébranleroient la machine si on vouloit les déraciner. C'est le luxe qu'il devoit produire; quand il sera poussé à l'excès, on demandera les charges pour jouir de leurs émolumens. Alors on pourra prostituer les honneurs; on les desirera ces honneurs, & on les partagera avec des gens qui les dégradent, parce que le tems sera venu de demander combien avez-vous d'argent? *quia tanti fert, quantum habeas*. C'étoit-là le beau siecle d'Auguste. Il est pourtant un moyen de reculer ces tems détestables, c'est de n'attacher aux grades, aux marques, aux places honorifiques nul revenu; cela arrêteroit le luxe; on ne se ruineroit plus pour avoir un gouvernement, mais on feroit un bon usage de son bien pour se rendre digne de commander une province. *Sed tandem sit finis quaerendi.*

POLITIQUES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom d'un parti qui se forma en France pendant la ligue en 1574. C'étoient des catholiques mécontens, qui sans toucher à la religion, protestoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le soulagement du peuple, & pour réformer les désordres qui s'étoient glissés dans l'état par la trop grande puissance de ceux qui abusoient de l'autorité royale; on les nomma aussi *royalistes*, quoique dans le fond ils ne fussent pas trop soumis au souverain. Ils se joignirent aux Huguenots, sous la conduite d'Henri de Montmorenci, maréchal de Dam-Ville & gouverneur de Languedoc, qui pour se maintenir dans sa place avoit formé ce parti, & y avoit attiré le vicomte de Turenne son neveu, qui fut depuis duc de Bouillon.

POLITORIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium, & selon Pline, *liv. III. ch. v.* dans la premiere région. Tite-Live, *liv. I. ch. xxxiij.* dit que cette ville fut prise par le roi Ancus. On ne sait point aujourd'hui sa position.

POLIUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale & labiée; les étamines se trouvent sur la levre supérieure; la levre d'en-bas est divisée en cinq parties comme dans les fleurs de la germandrée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naissent sur les branches & sur les tiges, & qu'elles sont réunies en forme de tête. Tournefort, *Instit. rei herbar. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante, en anglois *the montain-poley*, est bien nombreux en especes. Tournefort en compte trente-sept; il y en a deux employées principalement en Médecine, le jaune & le blanc.

Le *polium* jaune, *polium montanum, luteum*, *I. R. H.* 206. a la racine ligneuse, garnie de quelques fibres. Elle pousse plusieurs tiges grêles, dures, hautes d'environ un demi-pié, cotonneuses, dont les unes se tiennent couchées sur terre, & les autres redressées. Ses feuilles sont petites, oblongues, épaisses, dentelées sur leurs bords, garnies en-dessus & en-dessous d'un duvet ou coton blanchâtre.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges & des branches; elles sont formées en gueules, petites, ramassées plusieurs ensemble en maniere de tête, de couleur jaune comme de l'or, d'une odeur pénétrante & aromatique, d'un goût amer: chacune de ses fleurs est un tuyau évasé par le haut & prolongé en une levre découpée en cinq parties; la levre supérieure est si courte qu'on ne la voit point, & sa place est occupée par quelques étamines. Après que les fleurs sont passées, il leur succede des semences menues, presque rondes, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît dans les pays chauds sur les montagnes, les collines & autres lieux élevés, secs & pierreux, comme en Languedoc, en Provence, en Dauphiné. On la cultive dans les jardins où elle fleurit en été, ordinairement en Juillet & Août. Clusius dit qu'en Espagne, aux royaumes de Grenade & de Valence, elle fleurit dès le mois de Mars.

Le *polium* à fleur blanche, *polium montanum, album*, *I. R. H.* 206. ne differe du précedent qu'en ce que ses feuilles sont plus petites & moins cotonneuses, & en ce que ses fleurs sont blanches de même que ses têtes.

Le *polium* résiste à la putréfaction; il est amer, & approche beaucoup de la nature de la germandrée; il est apéritif, sudorifique, emménagogue. Il entre dans plusieurs confections, dans les opiates & dans la thériaque; on emploie particulierement ses sommités fleuries, qu'on appelle *coma polii, seu comam poliatam*; mais on ne connoît point le *polium* des anciens.

Il y a une espece de *polium* rare dans les boutiques, & plus odorant que les autres, c'est le *polium* de Crete, nommé *polium maritimum, erectum, monspeliacum*, par C. B. P. 221. Rai, *Hist. I.* 524. Tournefort, *I. R. H.* 206.

Cette espece a environ un pié de haut; elle est fort branchue, & pousse des tiges quarrées & velues, des nœuds desquelles sortent deux petites feuilles blanches, cotonneuses, d'environ demi-pouce de long & d'environ trois lignes de large, mousses & découpées vers leurs extrémités. Les fleurs naissent aux sommets des tiges dans des épis ronds, cotonneux, épais; elles sont petites & de couleur blanche, en gueule, sans casque, & portées sur un calice blanc, velu, à cinq segmens. Les fleurs & les feuilles ont une odeur aromatique, fort agreable. Elle croît en Italie & dans les provinces méridionales de France, & fleurit au mois de Juillet. (*D. J.*)

POLIUM DE MONTAGNE, (*Mat. méd.*) les sommités fleuries de cette plante entrent dans les fameux antidotes des anciens, tels que le mithridate & la thériaque. Elles entrent aussi dans l'hiere de coloquinte. Elle est encore un des ingrédiens de l'eau générale de la pharmacopée de Paris, & de plusieurs compositions officinales analogues, mais inusitées parmi nous. On ne l'emploie point com-

communément dans les prescriptions magistrales. Ses sommités fleuries & ses feuilles infusées à la maniere du thé, sont recommandées cependant par des botanistes comme diurétiques, emménagogues, désobstruantes & alexipharmaques. (*b*)

POLIUS, (*Mythol.*) πολιὸς, nom sous lequel les Thébains honoroient Apollon; il signifie *le blanc & le beau*, parce que ce dieu étoit toujours représenté avec la fleur de la jeunesse. On lui sacrifioit un taureau; mais un jour, à la fête du dieu, comme ceux qui étoient chargés d'amener la victime n'arrivoient point, & que le tems pressoit, un chariot attelé de deux bœufs étant venu à passer par hasard, dans le besoin où on étoit, on prit un de ces bœufs pour l'immoler; & depuis il passa en coutume de sacrifier un bœuf qui eût été sous le joug.

POLLARD, s. m. (*Comm.*) nom d'une fausse monnoie d'Angleterre, qui eut cours dans le xiij. siecle. Le roi Edouard la décria en 1301. On présume qu'elle portoit le nom de celui qui l'avoit fabriquée.

POLLENTIA, s. f. (*Gram. Mythol.*) déesse de la puissance chez les Romains.

POLLENTIA, (*Géog. anc.*) 1°. Ville d'Italie dans le Picenum. Tite-Live lui donne le nom de colonie romaine. 2°. *Pollentia*, ville de la Ligurie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* qui écrit *polentia*, place cette ville dans les terres. Selon Columelle, *liv. VII. ch. ij.* on faisoit cas anciennement des laines noires & brunes de *Pollentia*: ce qui a fait dire à Martial, *liv. IV. Ep.* 157.

Non tantum Pullo *lugentes vellere lanas*,

Et à Silius Italicus, *liv. VIII. v.* 599.

Fuscique ferax Polentia *villi*.

Cette ville conserve son ancien nom. On l'appelle présentement *Polenza*. Elle est au confluent du Tanaro & de la Stura. 3°. *Pollentia* est aussi une ville qui étoit la plus grande des îles Baléares. Les anciens lui donnent le titre de colonie romaine. On l'appelle aujourd'hui *Puglienza*. (*D. J.*)

POLLINA, (*Géog. mod.*) riviere de Sicile au val Demona; elle a sa source dans les montagnes de Madonia, & son embouchure sur la côte septentrionale, entre le cap de Cefalu & celui de Mariano. La *Pollina* est le *Monalus* des anciens.

POLLINCTEURS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) hommes dont le métier étoit de laver & d'embaumer les morts. Les Grecs les appelloient *nécrotafiaes*. C'étoient des gens aux gages des libitinaires.

POLLUCTUM, s. m. (*Hist. anc.*) sacrifice à Jupiter Dapales, ou à Hercule, ou quelqu'autre dieu, il étoit suivi d'un repas. *Polluctum* vient de *pollucere*, offrir. *Decimam partem Herculi pollucere*, c'étoit donner la dixme à Hercule. Le repas qui suivoit le sacrifice étoit somptueux. D'où l'on a fait les expressions *obsecrare polluctibiliter*, pour vivre ou servir splendidement; *pollucibilis cœna*, pour un repas splendide.

POLLUSTINI, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, que Pline *l. III. c. v.* met dans la premiere région, c'étoient les habitans de Polusca.

POLLUTION, s. f. POLLUER, v. act. (*Moral.*) effusion de semence hors l'usage du mariage. Les théologiens moralistes en distinguent de deux sortes: l'une volontaire, & l'autre involontaire.

La *pollution* volontaire est celle qu'on se procure par mollesse; les casuistes la nomment *mollities, immunditia*. Tous conviennent que c'est un péché contre-nature. Les rabbins la mettent au rang des homicides; & saint Paul dit que ceux qui tombent dans ce crime n'entreront point dans le royaume de Dieu. *I. Cor. vj.* 10.

La *pollution* involontaire est celle qui arrive pendant le sommeil, en conséquence de quelque songe qui a troublé l'imagination. On l'appelle autrement *illusion*; & elle ne rend pas coupable la personne à qui elle arrive, à moins qu'elle n'y ait donné occasion en s'arrêtant avec complaisance à quelque pensée impure.

POLLUTION NOCTURNE, (*Médecine pratiq.*) maladie dont le symptome caractéristique, & celui d'où elle tire son nom, est une éjaculation involontaire, plus ou moins fréquente, de la semence, qui se fait pour l'ordinaire pendant la nuit à l'occasion des songes voluptueux. Les Grecs l'ont appellée en conséquence ὀνειρωγμὸς ou ὀνειρογονος, mot composé d'ὄνειρος, *songe*, & γονὴ, *semence*, qui signifie littéralement *songe vénérien*; c'est sous ce nom que Cœlius Aurelianus, un des plus anciens auteurs qui ait parlé de cette maladie, en donne une description assez imparfaite.

Il ne faut pas confondre avec l'affection dont il s'agit ici une espece de *pollution* qui n'est du tout point maladive, & qui sert plutôt à entretenir la santé par l'excrétion nécessaire d'une humeur superflue. C'est celle qui est familiere aux personnes de l'un & l'autre sexe qui vivent dans une continence trop rigoureuse: la nature qui, au grand avantage de l'humanité, ne perd jamais ses droits, les trompe par des mensonges heureux dans des rêves agréables, pourvoit à leur besoin, & leur fait goûter les plaisirs dont ils ont la cruauté ou la vertu de se priver, & qui les dédommagent souvent avec usure de la réalité; ces personnes, après avoir éprouvé pendant la nuit une de ces *pollutions* innocentes & salutaires, loin d'en être affoiblies, n'en sont que mieux portantes, plus alertes, & plus dispos.

Il n'en est pas ainsi de ceux qui ont des *pollutions nocturnes*, excitées moins par le besoin que par une disposition vicieuse des parties de la génération ou du cerveau, & qui méritent à si juste titre le nom affreux de *maladie*: ces éjaculations plus ou moins réitérées, que le besoin n'a point préparées que l'appétit ou les desirs n'ont point assaisonnées, n'occasionnent souvent aucun plaisir même momentané; elles causent au contraire dans plusieurs des douleurs cuisantes, il leur semble que la semence brûle & dévore toutes les parties qu'elle traverse. Mais les suites sont bien plus funestes; après ces éjaculations qui interrompent son sommeil, le malade est plongé dans une espece d'anéantissement, ses yeux s'obscurcissent, une langueur extrème s'empare de tous ses sens, il lui semble n'exister qu'à-demi; cette terrible idée qui lui retrace sans cesse sa foiblesse & son néant, qui souvent entraîne avec elle l'image d'une mort prochaine, qui la lui représente le bras levé, la faux déployée prête à moissonner ses jours, le plonge dans une tristesse accablante, & jette peu-à-peu les fondemens d'une affreuse mélancolie; le sommeil vient-il de nouveau fermer sa paupiere, le dérober à lui-même, mettre fin à ses cruelles réflexions, ce n'est que pour lui en procurer une nouvelle matiere; à-peine est-il endormi, que les songes les plus voluptueux présentent à son imagination échauffée des objets lascifs, le machine suit sa pente naturelle, des foibles desirs naissent aussi-tôt, mais plus promptement encore les parties qui doivent les satisfaire obéissent à ces impressions, & plus encore à la disposition maladive dont elles sont attaquées; le nouveau feu qui s'allume ne tarde pas à procurer l'évacuation qui en est le sceau & la fin; le malade se réveille par le plaisir ou par la douleur, & retombe avec plus de force dans l'anéantissement horrible qu'il avoit déja éprouvé. Dans quelques-uns, un nouveau sommeil prépare encore de nouvelles éjaculations & de nouveaux tourmens encore plus terribles. Après avoir passé de pareilles nuits, quelle doit être la situation des malades pendant le jour? on les voit pâles, mornes, abattus, ayant de la peine à se soutenir, les yeux enfoncés, sans force & sans éclat, leur vûe s'affoiblit, une maigreur épouvantable les défigure, leur appétit se perd, les digestions sont dérangées, presque toutes les fonctions s'alterent, la mémoire n'a plus sa vivacité, & ce n'est pas le plus grand mal; il seroit même à souhaiter qu'ils en fussent dépourvus au point d'oublier tout-à-fait les fautes qui les ont ordinairement plongés dans cet effroyable état; bientôt des douleurs vagues se répandent dans différentes parties du corps, un feu intérieur les dévore, des ardeurs d'urine s'y joignent, la fievre lente survient, & enfin la phthisie dorsale, suite funeste des excès dans l'évacuation de la semence. *Voyez* MANUSTUPRATION. Je ne mets pas au nombre de leurs maux la mort à laquelle ils échappent rarement, parce qu'elle est plutôt un remede le seul souvent qui leur reste, & qui se rend toujours trop tard à leurs desirs. Le portrait que je viens de tracer est sans doute affreux, mais il est fait d'après nature; il n'y a malheureusement que trop d'occasions d'en appercevoir la conformité. J'ai observé tous ces symptomes dans un homme d'un tempérament vif, très-sensible, dont la vie n'avoit été qu'un tissu de débauches, qui, après lui avoir attiré plusieurs fois des maladies vénériennes, l'avoient enfin jetté dans cette cruelle maladie: il m'assuroit que loin de goûter du plaisir dans la consommation d'un acte pour l'ordinaire si voluptueux, il n'en ressentoit que des douleurs si aigues qu'il en poussoit des hauts cris; il éprouvoit pendant l'éjaculation, aux environs des prostates & dans le reste du canal de l'urethre, une sensation semblable à celle qu'auroit pû faire un fer ardent placé dans ces endroits. Confié aux soins de M. de Lamure, célebre professeur de Montpellier, il en fut traité avec tant de prudence qu'il recouvra enfin une parfaite santé. J'ai vû un autre malade de cette espece, &

je

je n'en rappelle qu'avec horreur le souvenir, dont la fin fut plus déplorable: cloué depuis plusieurs mois sur un lit de douleur où il étoit retenu par une extrème foiblesse, il y étoit en proie au plus cruel martyre; il éprouvoit même pendant le jour & étant bien éveillé des atteintes de cette maladie auxquelles il lui étoit impossible de résister; malgré tous ses efforts, sa verge entroit dans une violente érection, des mouvemens convulsifs appropriés agitoient tout son corps, ses yeux étoient hagards, sa mine égarée, des cris plaintifs sortoient de sa bouche, & enfin il éjaculoit avec les plus vives douleurs quelques gouttes de semence; alors il tomboit dans un affaissement qui paroissoit mortel, dont il ne sortoit que pour renouveller l'horrible scene qu'il venoit de jouer; il se passoit vers les derniers jours de sa vie peu d'heures qu'il n'eût ainsi quelque *pollution*: on peut juger à quel point de foiblesse & de maigreur, *&c.* il étoit réduit; mais il est impossible de se représenter toute l'horreur du désespoir qui l'agita dans ses derniers momens.

On regarde ordinairement une continence outrée & l'excès dans les plaisirs vénériens, comme causes de la *pollution nocturne*; sur quoi nous remarquerons que la continence ne produit que la *pollution* naturelle, qui n'a lieu qu'autant que la quantité de la semence est trop considérable, & qu'elle irrite par-là les vésicules séminales & les parties correspondantes: mais la *pollution nocturne* vraiment maladive est toujours l'effet des débauches immodérées & de corps & d'esprit, lorsque non-content de se livrer sans excès aux plaisirs vénériens, on se repaît continuellement l'imagination d'images lascives, voluptueuses, par des conversations sales, des lectures libertines & deshonnêtes; alors les songes qui ne sont souvent qu'une représentation des objets qui ont le plus occupé l'esprit pendant le jour, roulent sur les mêmes matieres; les parties de la génération, qu'un exercice fréquent & une imagination échauffée tiennent dans une tension continuelle, sont beaucoup plus susceptibles des impressions lascives, elles obéissent avec facilité au moindre aiguillon, & les mouvemens destinés à l'éjaculation de la semence, devenus presque habituels, s'exécutent sans effort. Ces mêmes causes continuant d'agir avec plus de force, à mesure qu'elles agissent plus souvent, enracinent le mal & le portent au point où nous l'avons vû si terrible; la chaleur du lit contribue beaucoup à l'augmenter, sur-tout de ces lits de duvet préparés pour la mollesse, où tout le corps est comme enseveli: la situation du corps couché sur le dos, favorise aussi les *pollutions*, sans doute à cause de la chaleur plus considérable des reins, il arrive souvent que la tension des parties génitales est augmentée beaucoup au-dessus de l'état naturel; alors le chatouillement voluptueux, occasionné par l'éjaculation de la semence, dégénere en douleur qui est d'autant plus aiguë que cette tension est plus forte, & que la semence est plus active, plus chaude, plus irritante, tant la douleur est voisine du plaisir! Quant aux autres symptomes, ils sont une suite naturelle de l'évacuation d'une humeur précieuse qui prive les parties de leur nourriture & de leur force; mais de tous les excès vénériens la manustupration est celui qui produit & plutôt & plus constamment ces effets: *voyez cet article*. Les personnes livrées à cette infâme passion, & sacrifiant sans mesure à cette fausse Vénus, en sont plus cruellement tourmentées; par où l'on voit que la nature ne manque pas de supplices pour faire expier les crimes commis contre ses loix, & qu'elle peut en proportionner la violence à la gravité du mal.

Il n'est pas besoin, je pense, de nous arrêter ici à retoucher les signes qui peuvent faire connoître cette maladie, il n'est pas possible de s'y méprendre; ni à retracer le tableau effrayant des maladies qu'elle peut entraîner à sa suite, on peut facilement en juger par ce que nous avons dit plus haut: nous nous bornerons à observer que ce qui ajoute encore au danger attaché aux *pollutions nocturnes*, c'est la difficulté de trouver des remedes convenables. Comme la maladie s'est formée peu-à-peu, elle a eu le tems de pousser des profondes racines avant qu'on ait pensé à les arracher; elle attaque d'ailleurs la machine par le côté le plus foible & par où les ravages sont les plus funestes, c'est en empêchant la nutrition. Il est aisé d'appercevoir combien ce défaut est difficile à réparer; aussi, quoiqu'on puisse guérir cette maladie, le tempérament en est affoibli pour toujours.

Les remedes qu'une expérience la moins malheureuse a consacrés, sont 1°. les secours moraux qui doivent tendre à éloigner de l'esprit des malades toute idée lascive, en écartant les livres deshonnêtes, les objets voluptueux, les amis libertins, & y substituant des lectures agréables & décentes, car il faut amuser le malade, l'ennui ne pourroit qu'augmenter son mal: voilà pourquoi les livres de morale & de piété, quoique dans le fond meilleurs, seroient moins convenables, d'autant mieux que le changement étant trop rapide ne seroit pas naturel; on pourroit aussi remplir le tems par des parties de jeu, par des concerts; dans l'état où sont nos spectacles, ils ne me paroissent pas propres à détourner l'esprit des idées voluptueuses. 2°. Les secours diététiques qui doivent être propres à nourrir légérement en rafraîchissant, en tempérant le feu & l'agitation des humeurs; en conséquence on peut nourrir ces malades avec la viande des jeunes animaux, & s'en servir pour faire leurs bouillons & potages dans lesquels il faut faire entrer le ris, l'orge, ou les herbes rafraîchissantes, la laitue, la chicorée, le pourpier, *&c.* On doit éviter avec beaucoup de circonspection tous les mets salés, épicés, les liqueurs fortes, aromatiques, & le vin même, à moins que l'estomac affoibli ne l'exige: *sine Baccho & Cerere friget Venus*, dit le proverbe. Au nombre des secours diététiques est encore l'attention qui n'est pas indifférente qu'il faut avoir au lit du malade; il doit être aussi dur que le malade pourra le soutenir, & fort large afin qu'il puisse changer souvent de place & chercher les endroits frais; du reste il aura soin de se tenir couché sur le côté, ou sur le ventre, quand il sera prêt à s'endormir. 3°. Les remedes que la Pharmacie fournit, sont les rafraîchissans employés de différentes façons: parmi les remedes intérieurs, le *nymphea* passe pour le plus propre à calmer les irritations vénériennes; on pourra s'en servir en tisane, en julep, en syrop, faire prendre tous les soirs en se couchant des émulsions composées avec la décoction ou le syrop de cette fleur aquatique; on pourra y joindre les semences d'*agnus castus*, & toutes les autres plantes rafraîchissantes: il faudra prendre garde cependant qu'elles ne dérangent pas l'estomac; & pour parer à cet inconvénient, comme pour donner du ton aux parties génitales, on peut conseiller l'usage de quelque léger tonique, comme du mars ou du quinquina. A l'extérieur, les remedes généraux sont les bains sur-tout un peu froids: on peut aussi tenter la vertu des applications extérieures qui passent pour modérer le feu vénérien, telles sont les ceintures avec l'herbe de *nymphea*, les fomentations sur les reins avec des linges ou des éponges imbibées d'oxicrat, d'extrait de Saturne, de décoction de *nymphea*, de balaustes, d'hypocistis, *&c.* telle est aussi, à ce que l'on pretend, l'application d'une plaque de plomb sur la région des lombes. Lorsque la maladie commencera à s'appaiser, il faudra graduellement diminuer les rafraîchissans, & insister sur les toniques amers ou martiaux. (*m*)

POLLUTION, (*Jurisprud.*) signifie *souillure*: la *pollution* d'une église arrive, lorsqu'on y a commis quelque profanation, comme quand il y a eu effusion de sang en abondance.

En cas de *pollution* des églises, les évêques avoient coutume autrefois de les consacrer de nouveau; mais présentement la simple réconciliation suffit. *Voyez* RECONCILIATION & les *Mém. du Clergé, tom. VI.* (*A*)

POLLUX, *en terme d'Astronomie*; c'est la partie postérieure de la constellation des gémeaux ou gémini. *Voyez* GÉMEAUX.

Pollux est aussi une étoile fixe de la seconde grandeur dans la même constellation; elle est placée dans la tête du gémeau postérieur, *pollux*. *Chambers*. (*O*)

POLLUX, (*Mythol.*) nom propre d'un demi-dieu, selon la Mythologie; *Pollux* étoit censé fils de Jupiter & de Léda, au lieu que son frere Castor n'étoit fils que de Tyndare; c'est pourquoi celui-ci étoit mortel, tandis que le fils de Jupiter devoit jouir de l'immortalité; mais l'amitie qui regnoit entre les deux freres, fut mettre de l'égalité dans deux conditions si dissemblables; *Pollux* demanda à Jupiter que son frere participât à sa divinité, & obtint que tour-à-tour l'un seroit parmi les dieux, tandis que l'autre seroit parmi les morts, ainsi les deux freres ne se trouvoient jamais de compagnie dans l'assemblée de l'olympe. La constellation des gémeaux qui sont Castor & *Pollux*, a pu donner naissance à cette fable, parce que quand l'un des gémeaux entra dans les rayons du soleil, l'autre en sort & paroît. L'histoire dit que *Pollux* étoit un excellent athlete; il vainquit au combat du ceste Amycus, fils de Neptune.

Quoique les deux freres allassent presque toujours ensemble dans les honneurs & dans le culte qu'on leur rendit après leur mort; cependant on trouve que *Pollux* avoit un temple à lui seul, près de la ville de Téraphné en Laconie, outre une fontaine du même endroit qui lui étoit spécialement consacrée, & qu'on appelloit *Polydecée*, ou la fontaine de *Pollux*. (*D. J.*)

POLNA, (*Géog. mod.*) petite ville de Bohème, sur les confins de la Moravie, près de la source de la Sazava. *Long.* 32. 22. *latit.* 50. 10.

POLOCZKI ou POLOCZK, (*Géog. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale du palatinat de même nom, au confluent de la Dwine & de la Polota, à 30 lieues au levant de Breslaw, à 20 sud-ouest de Witepsk, à 50 milles au nord oriental de Vilne, avec deux châteaux. Les Moscovites s'en emparerent en 1563. Les Polonois la reprirent en 1579. *Long.* 47. 28. *lat.* 55. 32.

POLOCZKO, (*Géog. mod.*) palatinat du grand duché de Lithuanie, dans sa partie septentrionale, borné au nord, par la Moscovie; au midi, par la Dwina; au levant, par le palatinat de Witepsk; & au couchant, par la Livonie. Il avoit autrefois le titre de duché, & avoit des princes particuliers; c'est un pays rempli de bois. *Polocki* est la capitale.

POLOGNE, (*Géog. mod.*) grand royaume d'Europe, borné au nord, par la mer Baltique qui le separe de la Suede; à l'orient par la Tartarie & la Moscovie; au midi, par le Pont-Euxin, la Valachie, la Moldavie, la Transsylvanie & la Hongrie; à l'occident, par la Poméranie, le Brandebourg, la Silésie & la Moravie.

Ce royaume étoit autrefois plus vaste; car il occupoit encore la Silésie, la Livonie, les duchés de Smolensko, de Séverie, de Czernichovie, le palatinat de Kiow, &c. il est malgré cela très-étendu; sa longueur depuis l'extrémité du Margraviat de Brandebourg, jusqu'aux frontieres de Moscovie, est de 210 lieues polonoises. Sa largeur depuis le fond de la Pokucie jusqu'en Parnau, en Livonie, est de près de 200 lieues du même pays; c'est en grande partie ce qu'on appelloit autrefois *Sarmatie*.

Ce vaste état se divise en trois parties principales, la grande *Pologne* au nord, la petite *Pologne* au milieu, & le grand duché de Lithuanie, au sud-est; Ces trois parties contiennent vingt-sept palatinats, qui ont chacun un gouverneur & un castellan.

Les principales rivieres de la *Pologne* sont la Vistule, le Bogh, la Varte, le Niemen, le Nieper, & le Niester. Cracovie est la capitale du royaume, & Varsovie la résidence la plus ordinaire des rois polonois de naissance. *Long.* depuis le 33^{d}. jusqu'au 45. *lat.* du 47^{d}. jusqu'au 56.

L'histoire & le gouvernement de la *Pologne*, demandent un article à part; mais les curieux qui forment des bibliotheques considérables, où ils font entrer l'histoire de toutes les monarchies du monde, peuvent recueillir sur la *Pologne* les livres suivans; d'abord pour la géographie, Ortelius, Bertius, Cluvier, Briet, Alexandre Guagnini de Vérone, *sarmat. europ. descriptio*, & mieux encore Andreæ Cellarii, *noviss. descript. Poloniæ*. Petri Rzaczinschi, *hist. naturalis regni Poloniæ*, *Sandomiriæ* 1720. in-4°.

Plusieurs auteurs ont compilé l'histoire de ce royaume, entr'autres Matthias Mickow, *in chronicis*; Sarnic, *annal. Polon.* Neughbaveri *res Polonorum*; Kedlubek, *hist. Polon.* Les suivans sont plus estimés, Dlugloss. *hist. Polon.* Martini Cromer, *hist. Polon.* Hartknock, *de republica polonica*. Simon Okolski, *orbis polonus*; enfin, on a recueilli en un corps les meilleurs historiens de *Pologne*.

Les François, comme le Laboureur, Davity, Rochefort, Hauteville, Beaujeu, Massuet, &c. n'ont fait qu'effleurer très-superficiellement l'histoire du gouvernement de *Pologne*; mais il n'en est pas de même de l'auteur de la vie de Sobieski; il a recouru aux sources, & a peint avec goût. *Voyez l'article suivant.* (*D. J.*)

POLOGNE, *histoire & gouvernement de*, (*Hist. & Droit politique.*) un tableau général de l'histoire & gouvernement de la *Pologne*, ne peut qu'être utile; mais quand il est aussi-bien dessiné, que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de sa vie de Sobieski, il plaît encore; il instruit, il intéresse, il offre des réflexions en foule au philosophe & au politique; on en jugera par l'esquisse que j'en vais crayonner. Qu'on ne la regarde pas cette esquisse comme une superfluité, puisque ce royaume est beaucoup moins connu, que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suede & le Danemarck.

D'ailleurs, l'histoire des royaumes héréditaires & absolus, ne produit pas ordinairement le grand intérêt que nous cherchons dans les états libres. La monotonie d'obéissance passive, salutaire si le monarque est bon, ruineuse s'il est méchant, ne met guere sur le théâtre de l'histoire, que des acteurs qui n'agissent qu'au gré d'un premier acteur; & quand ce premier acteur est sans crainte, il n'a pas le pouvoir lui-même de nous intéresser vivement.

Il n'en est pas ainsi d'un pays dont le roi est électif; ou ses vertus le portent sur le trône, ou c'est la force qui l'y place. S'il s'éleve par ses vertus, le spectacle est touchant; si c'est par la force, il attire encore les regards en triomphant des obstacles; & lorsqu'il est au faîte de la puissance, il a un besoin continuel de conseil & d'action pour s'y maintenir. Le roi, la loi, & la nation, trois forces qui pesent sans cesse l'une sur l'autre, équilibre difficile. La nation sous le bouclier de la loi, pense, parle, agit avec cette liberté qui convient à des hommes. Le roi, en suivant ou en violant la loi, est approuvé ou contredit, obéi ou désobéi, paisible ou agité.

Les Polonois avant le sixieme siecle, lorsqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de rois. Ils vivoient libres dans les montagnes & les forêts, sans autres maisons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invasion; mauvaises troupes pour se battre à pié, excellentes à cheval. Il est assez étonnant qu'un peuple barbare, sans chef & sans lois, ait étendu son empire depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, & du Pont-Euxin à la mer Baltique; limites prodigieusement distantes, qu'ils reculerent encore en occupant la Bohème, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Misnie, le Mecklenbourg, la Poméranie & les Marches Brandebourgeoises. Les Romains qui soumettoient tout, n'allerent point affronter les Sarmates.

Ce paradoxe historique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, l'amour naturel de la liberté, & un instinct sauvage qui sert de lois & de rois. Les nations policées appelloient les Sarmates des *brigands*, sans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le brigandage.

Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du sixieme siecle, aient conservé tout l'héritage de leurs peres. Il y a long-tems qu'ils ont perdu la Silésie, la Lusace, une grande partie de la Poméranie, la Bohème, & tout ce qu'ils possédoient dans la Germanie. D'autres siecles ont encore amené de nouvelles pertes; la Livonie, la Podolie, la Volhinie, & les vastes campagnes de l'Ukraine ont passé à d'autres puissances; c'est ainsi que tant de grands empires se sont brisées sous leur propre poids.

Vers l'an 550, Leck s'avisa de civiliser les Sarmates; sarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maison. D'autres cabanes s'éleverent autour du modèle. La nation jusqu'alors errante se fixa; & Gnesne, la premiere ville de *Pologne*, prit la place d'une forêt. Les Sarmates apparemment connoissoient mal les aigles; ils en trouverent, dit-on, plusieurs nids en abattant des arbres; c'est de-là que l'aigle a passé dans les enseignes polonoises. Ces fiers oiseaux font leurs aires sur les plus hauts rochers, & Gnesne est dans une plaine. Leck attira les regards de ses égaux sur lui, & déployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, sous le nom de *duc*, pouvant prendre également celui de *roi*.

Depuis ce chef de la nation jusqu'à nos jours, la *Pologne* a eu d'autres ducs, des vaivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interregnes. Les interregnes ont été presqu'autant d'anarchies; les régentes se sont fait haïr; les reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de se montrer, les vaivodes ne furent que des oppresseurs. Parmi les ducs & les rois, quelques-uns ont été de grands princes; les autres ne furent que guerriers ou tyrans. Tel sera toujours à-peu-près le sort de tous les peuples du monde, parce que ce sont des hommes & non les lois qui gouvernent!

Dans cette longue suite de siecles, la *Pologne* compte quatre classes de souverains; Leck, Piast, Jagellon, voilà les chef des trois premieres races. La quatrieme qui commence à Henri de Valois, forme une classe à part, parce que la couronne y a passé d'une maison à une autre, sans se fixer dans aucune.

La succession dans les quatre classes montre des singularités, dont quelques-unes méritent d'être connues.

L'an 750 les Polonois n'avoient pas encore examiné si une femme pouvoit commander à des hommes; il y avoit long-tems que l'Orient avoit décidé que la femme est née pour obéir. Venda regna pourtant & glorieusement; la loi ou l'usage salique de la France fut ensuite adopté par la *Pologne*; car les deux reines qu'on y a vûes depuis Venda, savoir, Hedwige en 1382 & Anne Jagellon en 1575, ne monterent sur le trône, qu'en acceptant les époux qu'on leur désigna pour les soutenir dans un poste si élevé. Anne Jagellon avoit soixante ans, lorsqu'elle fut élûe. Etienne Battori, qui l'épousa pour régner, pensa qu'une reine étoit toujours jeune.

Des ſiecles antérieurs avoient ouvert d'autres chemins à la ſouveraineté. En 804, les Polonois furent embarraſſés pour le choix d'un maître; ils propoſerent leur couronne à la courſe: pratique autrefois connue dans la Grece, & qui ne leur parut pas plus ſinguliere, que de la donner à la naiſſance. Un jeune homme nourri dans l'obſcurité la gagna, & il prit le nom de *Lesko II*. Les chroniques du tems nous apprennent qu'il conſerva ſous la pourpre, la modeſtie & la douceur de ſa premiere fortune; fier ſeulement & plein d'audace lorſqu'il avoit les armes à la main.

Preſque tous les polonois ſoutiennent que leur royaume fut toujours électif: cette queſtion les intéreſſe peu, puiſqu'ils jouiſſent. Si on vouloit la décider par une ſuite de faits pendant ſix ou ſept ſiecles, on la décideroit contre eux, en montrant que la couronne dans les deux premieres claſſes, a paſſé conſtamment des peres aux enfans; excepté dans les cas d'une entiere extinction de la maiſon regnante. Si les Polonois alors avoient pû choiſir leurs princes, ils auroient pris parmi leurs palatins des ſages tout décidés.

Les eût-on vu aller chercher un moine dans le fond d'un cloître, pour le porter ſur le trône, uniquement parce qu'il étoit du ſang de Piaſt? Ce fut Caſimir I. fils d'un pere déteſté, Miecislaw II. & d'une mere encore plus exécrable. Veuve & régente, elle avoit fui avec ſon fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner: la France l'avoit reçû. Les ambaſſadeurs polonois le trouverent ſous le froc dans l'abbaye de Cluguy, où il étoit profès & diacre. Cette vue les tint d'abord en ſuſpens: ils craignirent que ſon ame ne fût flétrie ſous la cendre & le cilice; mais faiſant réflexion qu'il étoit du ſang royal, & qu'un roi quelconque étoit préférable à l'interregne qui les déſoloit, ils remplirent leur ambaſſade. Un obſtacle arrêtoit; Caſimir étoit lié par des vœux & par les ordres ſacrés; le pape Clément II. trancha le nœud, & le cénobite fut roi. Ce n'eſt qu'à la fin de la ſeconde claſſe, que le droit héréditaire périt pour faire place à l'élection.

Le gouvernement a eu auſſi ſes révolutions: il fut d'abord abſolu entre les mains de Leck, peut-être trop: la nation ſentit ſes forces, & ſecoua le joug d'un ſeul; elle partagea l'autorité entre des vaivodes ou généraux d'armée, dans le deſſein de l'affoiblir. Ces vaivodes aſſis ſur les débris du trône, les raſſemblerent pour en former douze, qui venant à ſe heurter les uns les autres, ébranlerent l'état juſque dans ſes fondemens. Ce ne fut plus que révoltes, factions, oppreſſion, violence. L'état dans ces terribles ſecouſſes, regretta le gouvernement d'un ſeul, ſans trop penſer à ce qu'il en avoit ſouffert: mais les plus ſenſés chercherent un homme qui ſût regner ſur un peuple libre, en écartant la licence. Cet homme ſe trouva dans la perſonne de Cracus, qui donna ſon nom à la ville de Cracovie, en la fondant au commencement du ſeptieme ſiecle.

L'extinction de ſa poſtérité dès la premiere génération, remit le ſceptre entre les mains de la nation, qui ne ſachant à qui le confier, recourut aux vaivodes qu'elle avoit proſcrits. Ceux-ci comblerent les déſordres des premiers; & cette ariſtocratie mal conſtituée ne montra que du trouble & de la foibleſſe.

Au milieu de cette confuſion, un homme ſans nom & ſans crédit, penſoit à ſauver ſa patrie: il attira les Hongrois dans un défilé où ils périrent preſque tous. Przémislas (c'eſt ainſi qu'on le nommoit) devint en un jour l'idole du peuple; & ce peuple ſauvage qui ne connoiſſoit encore d'autres titres à la couronne que les vertus, la plaça ſur la tête de ſon libérateur, qui la ſoutint avec autant de bonheur que de gloire, ſous le nom de *Lesko I.* dans le huitieme ſiecle.

Ce rétabliſſement du pouvoir abſolu ne dura pas longtems, ſans éprouver une nouvelle ſecouſſe. Popiel II. le quatrieme duc depuis Przémislas, mérita par ſes crimes d'être le dernier de ſa race; l'anarchie ſuccéda, & les concurrens au trone s'aſſemblerent à Kruſwic, bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maiſon ruſtique, leur ſervit un repas frugal, leur montra un jugement ſain, un cœur droit & compatiſſant, des lumieres au-deſſus de ſa condition, une ame ferme, un amour de la patrie, que ces furieux ne connoiſſoient pas. Des ambitieux qui deſeſperent de commander, aiment mieux ſe ſoumettre à un tiers qui n'a rien diſputé, que d'obéir à un rival. Ils ſe déterminerent pour la vertu; & par-là ils réparerent en quelque ſorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au trone; Piaſt regne donc au neuvieme ſiecle.

Les princes de ſa maiſon, en ſe ſuccédant les uns aux autres, affermiſſoient leur autorité; elle parut même devenir plus abſolue entre les mains de Boleslas I. dans le dixieme ſiecle. Juſqu'à lui les ſouverains de *Pologne*, n'avoient eu que le titre de duc: deux puiſſances ſe diſputoient alors le pouvoir de faire des rois, l'empereur, & le pape. A examiner l'indépendance des nations les unes des autres, ce n'eſt qu'à elles mêmes à titrer leurs chefs. Le pape échoua dans ſa prétention: ce fut l'empereur Othon III. qui touché des vertus de Boleslas, le revêtit de la royauté, en traverſant la *Pologne*.

On n'auroit jamais cru qu'avec cet inſtrument du pouvoir arbitraire (un diplome de royauté, donné par un étranger), le premier roi de *Pologne* eût jetté les premieres ſemences du gouvernement républicain. Cependant ce héros, après avoir eu l'honneur de ſe ſignaler par des conquêtes, & la gloire bien plus grande d'en gémir, ſemblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même ſon pouvoir, en établiſſant un conſeil de douze ſénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuſte.

La nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaiſir la premiere image: ce conſeil pouvoit devenir un ſénat. Nous avons vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un ſeul pour ſe confier à douze vaivodes. Cette idée paſſagere de république ne l'avoit jamais abandonnée; & quoique ſes princes, après ſon retour à ſa premiere conſtitution, ſe ſuccédaſſent les uns aux autres par le droit du ſang, elle reſtoit toujours perſuadée qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre ſa couronne. Elle eſſaya ſon pouvoir ſur Miecislaw III. prince cruel, fourbe, avare, inventeur de nouveaux impôts: elle le dépoſa. Ces dépoſitions ſe renouvellerent plus d'une fois; Uladislas Laskonogi, Uladislas Loketek, ſe virent forcés à deſcendre du trone, & Caſimir IV. auroit eu le même ſort, s'il n'eût ſoûmis ſous les remontrances de ſes ſujets. Pouſſés à bout par la tyrannie de Boleslas II. dans le treizieme ſiecle, ils s'en délivrerent en le chaſſant.

Une nation qui eſt parvenue à dépoſer ſes rois, n'a plus qu'à choiſir les pierres pour élever l'édifice de ſa liberté, & le tems amene tout. Caſimir le grand, au quatorzieme ſiecle, preſſé de finir une longue guerre, fit un traité de paix, dont ſes ennemis exigerent la ratification par tous les ordres du royaume. Les ordres convoqués refuſerent de ratifier; & ils ſentirent dès ce moment qu'il n'étoit pas impoſſible d'établir une république en conſervant un roi.

Les fondemens en furent jettés avant la mort même de Caſimir; il n'avoit point de fils pour lui ſucceder; il propoſa ſon neveu Louis, roi de Hongrie. Les Polonois y conſentirent; mais à des conditions qui mettoient des entraves au pouvoir abſolu: ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des révoltes; ici c'eſt avec des traités. Le nouveau maître les déchargeoit preſque de toute contribution; il y avoit un uſage établi, de défrayer la cour dans ſes voyages; il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement à rembourſer à ſes ſujets les dépenſes qu'il ſeroit contraint de faire, & les dommages même qu'ils auroient à ſouffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les puiſſances voiſines: rien ne coûte pour arriver au trone.

Louis y parvint, & les ſujets obtinrent encore que les charges & les emplois publics ſeroient deſormais donnés à vie aux citoyens, à l'excluſion de tout étranger, & que la garde des forts & des chateaux ne ſeroit plus confiée à des ſeigneurs ſupérieurs au reſte de la nobleſſe, par une naiſſance qui leur donnoit trop de crédit. Louis poſſeſſeur de deux royaumes, préféroit le ſéjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la *Pologne*, où l'on travailloit à faire des lois. Il envoya le duc d'Oppellen pour y gouverner en ſon nom: la nation en fut extrèmement choquée, & le roi fut obligé de lui ſubſtituer trois ſeigneurs polonois agréables au peuple: Louis mourut ſans être regretté.

Ce n'étoit pas aſſez à l'eſprit républicain, d'avoir mitigé la royauté; il frappa un autre grand coup, en aboliſſant la ſucceſſion; & la couronne fut déférée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de la main de l'état. Parmi les concurrens qui ſe préſenterent, Jagellon fit briller la couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de *Pologne*. C'étoit beaucoup: mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit ſouſcrit à la forme républicaine. C'eſt à ce prix qu'il épouſa Hedwige, & qu'il fut roi.

Il y eut donc une république compoſée de trois ordres: le roi, le ſénat, l'ordre équeſtre, qui comprend tout le reſte de la nobleſſe, & qui donna bien-tôt des tribuns ſous la dénomination de nonces. Ces nonces repréſentent tout l'ordre équeſtre dans les aſſemblées générales de la nation qu'on nomme *dietes*, & dont ils arrê-

arrêtent l'activité, quand ils veulent, par le droit de *veto*. La république romaine n'avoit point de roi: mais dans ses trois ordres, elle comptoit les plébéiens, qui partageoient la souveraineté avec le sénat & l'ordre équestre; & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La *Pologne* différente dans ses principes, n'a compté son peuple qu'avec le bétail de ses terres. Le sénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit sans émotion la servitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorsqu'ils étoient Sarmates.

La république polonoise étant encore dans son enfance, Jagellon parut oublier à quel prix il regnoit: un acte émané du trône se trouva contraire à ce qu'il avoit juré; les nouveaux républicains sous ses yeux même, mirent l'acte en piece avec leurs sabres.

Les rois, qui avant la révolution décidoient de la guerre ou de la paix, faisoient les lois, changeoient les coutumes, abrogeoient les constitutions, établissoient des impôts, disposoient du trésor public, virent passer tous ces ressorts de puissance dans les mains de la noblesse; & ils s'accoutumerent à être contredits. Mais ce fut sous Sigismond Auguste, au seizieme siecle, que la fierté républicaine se monta sur le plus haut ton.

Ce prince étant mort sans enfans en 1573, on pensa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté; on examina les lois anciennes. Les unes furent restraintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies; & après bien des discussions, on fit un decret qui portoit que les rois nommés par la nation, ne tenteroient aucune voie pour se donner un successeur; & que conséquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur personne seize sénateurs pour leur servir de conseil; & que sans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des ministres étrangers, ni en envoyer chez d'autres princes; qu'ils ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la noblesse de monter à cheval sans l'aveu de tous les ordres de la république; qu'ils n'admettroient aucun étranger au conseil de la nation; & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignités, ni starosties; & qu'enfin ils ne pourroient point se marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permission du sénat, & de l'ordre équestre.

Tout l'interregne se passa à se prémunir contre ce qu'on appelloit *les attentats du trône*. Henri de Valois fut révolté à son arrivée de ce langage républicain qui dominoit dans toutes les assemblées de l'état. La religion protestante étoit entrée dans le royaume sous Sigismond I. & ses progrès augmentoient à proportion des violences qu'on exerçoit contre elle. Lorsque Henri arriva à Cracovie, on y savoit que Charles IX. son frere venoit d'assassiner une partie de ses sujets pour en convertir une autre. On craignoit qu'un prince élevé dans une cour fanatique & violente, n'en apportât l'esprit: on voulut l'obliger à jurer une capitulation qu'il avoit déja jurée en France en présence des ambassadeurs de la république, & sur-tout l'article de la tolérance, qu'il n'avoit juré que d'une façon vague & équivoque (z). Sans l'éloquent Pibrac, on ne sait s'il eût été couronné; mais quelque mois après, le castellan de Sendomir Ossoleoski, fut chargé lui sixieme, de déclarer à Henri sa prochaine déposition, s'il ne remplissoit plus exactement les devoirs du trône. Sa fuite précipitée termina les plaintes de la nation, & son regne.

C'est par tous ces coups de force, frappés en différens tems, que la *Pologne* s'est conservé des rois sans les craindre. Un roi de *Pologne* à son sacre même, & en jurant les *pacta conventa*, dispense les sujets du serment d'obéissance, en cas qu'il viole les lois de la république.

La puissance législative réside essentiellement dans la diete qui se tient dans l'ancien château de Varsovie, & que le roi doit convoquer tous les deux ans. S'il y manquoit, la république a le pouvoir de s'assembler d'elle-même: les diétines de chaque palatinat, précedent toujours la diete. On y prépare les matieres qui doivent se traiter dans l'assemblée générale, on y choisit les représentans de l'ordre équestre; c'est ce qui forme la chambre des nonces. Ces nonces ou ces tribuns sont si sacrés, que sous le regne d'Auguste II. un colonel saxon en ayant blessé un legerement pour venger une insulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort & exécuté, malgré toute la protection du roi: on lui fit seulement grace du bourreau; il passa par les armes.

Pour connoître le sénat qui est l'ame de la diete, il faut jetter les yeux sur les évêques, les palatins, & les castellans. Ces deux dernieres dignités ne sont pas aussi connues que l'épiscopat: un palatin est le chef de la noblesse dans son palatinat. Il préside à ses assemblées; il la mene au champ électoral pour faire ses rois, & à la guerre lorsqu'on assemble la pospolite ou l'arriere-ban. Il a aussi le droit de fixer le prix des denrées, & de regler les poids & mesures; c'est un gouvernement de province. Un castellan jouit des mêmes prérogatives dans son district, qui fait toujours partie d'un palatinat, & il représente le palatin dans son absence. Les castellans autrefois étoient gouverneurs des châteaux forts, & des villes royales. Ces gouvernemens ont passé aux starostes qui exercent aussi la justice par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils commettent. Une bonne institution, c'est un registre dont ils sont dépositaires: tous les biens du district libres ou engagés, y sont consignés: quiconque veut acquérir, achete en toute sûreté.

On ne voit qu'un staroste dans le sénat, celui de Samogitie; mais on y compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins, & quatre-vingt-cinq castellans; en tout cent trente-six sénateurs.

Les ministres ont place au sénat sans être sénateurs; ils sont au nombre de dix, en se répétant dans l'union des deux états.

Le grand maréchal de la couronne.
Le grand maréchal de Lithuanie.
Le grand chancelier de la couronne.
Le grand chancelier de Lithuanie.
Le vice-chancelier de la couronne.
Le vice-chancelier de Lithuanie.
Le grand trésorier de la couronne.
Le grand trésorier de Lithuanie.
Le maréchal de la cour de Pologne.
Le maréchal de la cour de Lithuanie.

Le grand maréchal est le troisieme personnage de la *Pologne*. Il ne voit que le primat & le roi au-dessus de lui. Maître du palais, c'est de lui que les ambassadeurs prennent jour pour les audiences. Son pouvoir est presque illimité à la cour, & à trois lieues de circonférence. Il y veille à la sûreté du roi, & au maintien de l'ordre. Il y connoît de tous les crimes, & il juge sans appel. La nation seule peut réformer ses jugemens. C'est lui encore qui convoque le sénat, & qui reprime ceux qui voudroient le troubler. Il a toujours des troupes à ses ordres.

Le maréchal de la cour n'a aucun exercice de jurisdiction que dans l'absence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands sceaux; le vice-chancelier les petits. L'un des deux est évêque, pour connoître des affaires ecclésiastiques. L'un ou l'autre doit répondre au nom du roi en polonois ou en latin, selon l'occasion. C'est une chose singuliere que la langue des Romains, qui ne pénétrerent jamais en *Pologne*, se parle aujourd'hui communément dans cet état. Tout y parle latin jusqu'aux domestiques.

Le grand trésorier est dépositaire des finances de la république. Cet argent, que les Romains appelloient le trésor du peuple, *ærarium populi*, la *Pologne* se garde bien de le laisser à la direction des rois. C'est la nation assemblée, ou du moins un sénatus-consulte qui décide de l'emploi; & le grand trésorier ne doit compte qu'à la nation.

Tous ces ministres ne ressemblent point à ceux des autres cours. Le roi les crée; mais la république seule peut les détruire. Cependant, comme ils tiennent au trône, la source des graces, & qu'ils sont hommes, la république n'a pas voulu leur accorder voix délibérative dans le sénat.

On donne aux sénateurs le titre d'*excellence*, & ils prétendent à celui de *monseigneur*, que les valets, les serfs, & la pauvre noblesse leur prodiguent.

Le chef du sénat est l'archevêque de Gnesne, qu'on nomme plus communément le *primat*, & dont nous ferons un article à part: c'est assez de dire en passant qu'il est aussi chef de l'église, dignité éminente qui donne à ce ministre de l'humble christianisme tout le faste du trône, & quelquefois toute sa puissance. (a)

Le

(z) Voyez la note à l'article, *Intolérance*, & plusieurs autres articles semblables, où l'on traite cette matiere. (Z)

(a) On pourroit bien soutenir qu'il n'y a personne, à qui, même selon la raison naturelle, la grandeur, la majesté & la pompe extérieures conviennent mieux qu'aux principaux ministres de la religion. Cette coutume de presque toutes les nations, observée en tous tems à l'égard de toutes les religions, en est une preuve sans appel. Il y-a aussi une humilité propre de la philosophie, qu'on aura plus de peine à accorder avec ce ton caustique & toujours décisif de plusieurs soi-disans philosophes, qu'à combiner celle du christianisme avec telles puissance, pompe, & majesté extérieures. (Z)

Le sénat hors de la diete, remue les ressorts du gouvernement sous les yeux du roi : mais le roi ne peut violenter les suffrages. La liberté se montre jusque dans les formes extérieures. Les sénateurs ont le fauteuil, & on les voit se couvrir dès que le roi se couvre. Cependant le sénat hors de la diete, ne décide que provisionnellement. Dans la diete, il devient législateur conjointement avec le roi & la chambre des nonces.

Cette chambre ressembleroit à celle des communes en Angleterre, si, au lieu de ne représenter que la noblesse, elle représentoit le peuple. On voit à sa tête un officier d'un grand poids, mais dont l'office n'est que passager. Il a ordinairement beaucoup d'influence dans les avis de la chambre. C'est lui qui les porte au sénat, & qui rapporte ceux des sénateurs. On le nomme *maréchal de la diete*, ou *maréchal des nonces*. Il est à Varsovie ce qu'étoit le tribun du peuple à Rome ; & comme le patricien à Rome ne pouvoit pas être tribun, celui qui est le tribun des tribuns doit être pris dans l'ordre équestre, & non dans le sénat.

Lorsque la diete est assemblée, tout est ouvert, parce que c'est le bien public dont on y traite. Ceux qui n'y portent que de la curiosité sont frappés de la grandeur du spectacle. Le roi sur un trône élevé, dont les marches sont décorées des grands officiers de la cour ; le primat disputant presque toujours de splendeur avec le roi ; les sénateurs formant deux lignes augustes ; les ministres en face du roi, les nonces en plus grand nombre que les sénateurs, répandus autour d'eux, & se tenant de bout : les ambassadeurs & le nonce du pape y ont aussi des places marquées, sauf à la diete à les faire retirer, lorsqu'elle le juge à-propos.

Le premier acte de la diete, c'est toujours la lecture des *pacta conventa* qui renferment les obligations que le roi a contractées avec son peuple ; & s'il y a manqué, chaque membre de l'assemblée a droit d'en demander l'observation.

Les autres séances pendant six semaines, durée ordinaire de la diete, amenent tous les intérêts de la nation ; la nomination aux dignités vacantes, la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction, les comptes du grand trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts selon la conjoncture, les négociations dont les ambassadeurs de la république ont été chargés, & la maniere dont ils s'en sont acquittés, les alliances à rompre ou à former, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une loi, l'affermissement de la liberté, enfin tout l'ordre public.

Les cinq derniers jours qu'on appelle *les grands jours*, sont destinés à réunir les suffrages. Une décision pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un consentement unanime. L'opposition d'un seul nonce arrête tout.

Ce privilege des nonces est une preuve frappante des révolutions de l'esprit humain. Il n'existoit pas en 1652, lorsque *Sicinski*, nonce d'Upita, en fit le premier usage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de sabre ; & ce même privilege contre lequel tout le monde s'éleva pour lors, est aujourd'hui ce qu'il y a de plus sacré dans la république. Un moyen sûr d'être mis en pieces, seroit d'en proposer l'abolition.

On est obligé de convenir que, s'il produit quelquefois le bien, il fait encore plus de mal. Un nonce peut non-seulement anéantir une bonne décision : mais s'il s'en prend à toutes, il n'a qu'à protester & disparoître : la diete est rompue. Il arrive même qu'on n'attend pas qu'elle soit formée pour penser à la dissoudre. Le prétexte le plus frivole devient un instrument tranchant. En 1752 les nonces du palatinat de Kiovie avoient dans leurs instructions d'exiger du roi, avant tout, l'extirpation des francs maçons, société qui n'effraie que les imbéciles & qui ne faisoit aucune sensation en *Pologne*.

Le remede aux dietes rompues, c'est une confédération dans laquelle on décide à la pluralité des voix sans avoir égard aux protestations des nonces ; & souvent une confédération s'éleve contre l'autre. C'est ensuite aux dietes générales à confirmer ou à casser les actes de ces confédérations. Tout cela produit de grandes convulsions dans l'état, sur-tout si les armées viennent à s'en mêler.

Les affaires des particuliers sont mieux jugées. C'est toujours la pluralité qui décide, mais point de juges permanens. La noblesse en crée chaque année pour former deux tribunaux souverains : l'un à Petrikow pour la grande *Pologne*, l'autre à Lublin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a aussi son tribunal. La justice s'y rend sommairement comme en Asie. Point de procureurs ni de procédures ; quelques avocats seulement qu'on appelle *juristes*, ou bien on plaide sa cause soi-même.

Une meilleure disposition encore, c'est que la justice se rendant gratuitement, le pauvre peut l'obtenir. Ces tribunaux sont vraiment souverains ; car le roi ne peut ni les prévenir par évocation, ni casser leurs arrêts.

Puisque j'en suis sur la maniere dont la justice s'exerce en *Pologne*, j'ajouterai qu'elle se rend selon les statuts du royaume, que Sigismond Auguste fit rédiger en un corps en 1520 ; c'est ce qu'on appelle *droit polonois*. Et quand il arrive certains cas qui n'y sont pas compris on se sert du droit saxon. Les jugemens se rendent dans trois tribunaux supérieurs, à la pluralité des voix, & on peut en appeller au roi. Ces tribunaux jugent toutes les affaires civiles de la noblesse. Pour les criminelles, un gentilhomme ne peut être emprisonné, ni jugé que par le roi & le sénat.

Il n'y a point de confiscation, & la proscription n'a lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui sont les meurtres, les assassinats, & la conjuration contre l'état. Si le criminel n'est point arrêté prisonnier dans l'action, il n'est pas besoin d'envoyer des soldats pour l'aller investir ; on le cite pour subir le jugement du roi & du sénat. S'il ne comparoit pas, on le déclare infâme & convaincu, par-là il est proscrit, & tout le monde peut le tuer en le rencontrant. Chaque starostie a sa jurisdiction dans l'étendue de son territoire. On appelle des magistrats des villes au chancelier, & la diete en décide quand l'affaire est importante.

Les crimes de lèze-majesté ou d'état sont jugés en diete. La maxime que l'église abhorre le sang, ne regarde point les évêques polonois. Une bulle de Clément VIII. leur permet de conseiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en signer les decrets.

Une chose encore qu'on ne voit guere ailleurs, c'est que les mêmes hommes qui déliberent au sénat, qui font des loix en diete, qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. On apperçoit par-là qu'en *Pologne* la robe n'est point séparée de l'épée.

La noblesse ayant saisi les rênes du gouvernement, les honneurs & tous les avantages de l'état, a pensé que c'étoit à elle seule à le défendre, en laissant aux terres tout le reste de la nation. C'est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart & la *Pologne* le reste.

L'armée qui en résulte, ou plutôt ces deux armées polonoise & lithuanienne, ont chacune leur grand général indépendant l'un de l'autre. Nous avons dit que la charge de grand maréchal, après le primate, est la premiere en dignité : le grand général est supérieur en pouvoir. Il ne connoît presque d'autres bornes que celles qu'il se prescrit lui-même. A l'ouverture de la campagne le roi tient conseil avec les sénateurs & les chefs de l'armée sur les opérations à faire : & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il assemble les troupes, il regle les marches, il decide des batailles, il distribue les récompenses & les punitions, il éleve, il casse ; il fait couper des têtes, le tout sans rendre compte qu'à la république dans la diete. Les anciens connétables de France qui ont porté ombrage au trône, n'étoient pas si absolus. Cette grande autorité n'est suspendue que dans le cas où le roi commande en personne.

Les deux armées ont aussi respectivement un général de campagne, qui se nomme *petit général*. Celui-ci n'a d'autorité que celle que le grand général veut lui laisser & il la remplit en son absence. Un autre personnage, c'est le stragénik qui commande l'avant-garde.

La *Pologne* entretient encore un troisieme corps d'armée, infanterie & dragons. L'emploi n'en est pas ancien. C'est ce qu'on appelle l'armée étrangere, presqu'entierement composée d'allemands. Lorsque tout est complet, ce qui arrive rarement, la garde ordinaire de la *Pologne* est de quarante-huit mille hommes.

Une quatrieme armée, la plus nombreuse & la plus inutile c'est la pospolite ou l'arriere-ban. On verroit dans un besoin plus de cent mille gentilshommes monter à cheval, pour ne connoître que la discipline qui leur conviendroit ; pour se révolter, si on vouloit les retenir au-delà de quinze jours dans le lieu de l'assemblée sans les faire marcher ; & pour refuser le service, s'il falloit passer les frontieres.

Quoique les Polonois ressemblent moins aux Sarmates leurs ancêtres, que les Tartares aux leurs, ils en conservent pourtant quelques traits. Ils sont francs & fiers. La fierté est assez naturelle à un gentilhomme qui élit son roi, & qui peut être roi lui-même. Ils sont emportés. Leurs représentans, dans les assemblées de la nation, décident souvent les affaires le sabre à la main. Ils font apprendre la langue latine à leurs enfans ; & la plû-

plûpart des nobles, outre la langue esclavonne, qui leur est naturelle, parlent allemand, françois & italien. La langue polonoise est une dialecte de l'esclavonne; mais elle est mêlée de plusieurs mots allemands.

Ils ont oublié la simplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres. Jusqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaises de bois, une peau d'ours, une paire de pistolets, deux planches couvertes d'un matelas, meubloit un noble d'une fortune honnête. Aujourd'hui les vêtemens des gentilshommes sont riches: ils portent pour la plûpart des bottines couleur de soufre, qui ont le talon ferré, un bonnet fourré, & des vestes doublées de zibeline, qui leur vont jusqu'à mi-jambe; c'est ainsi qu'ils paroissent dans les dietes ou dans les fêtes de cérémonies. D'autres objets de luxe se sont introduits en *Pologne* sous Auguste II. & les modes françoises déja reçues en Allemagne, se sont mêlées à la magnificence orientale, qui montre plus de richesse que de goût. Leur faste est monté si haut, qu'une femme de qualité ne sort guere qu'en carosse à six chevaux. Quand un grand seigneur voyage d'une province à une autre, c'est avec deux cens chevaux, & autant d'hommes. Point d'hôtelleries; il porte tout avec lui; mais il déloge les plébéiens qui ne regardent cette haute noblesse que comme un fléau; elle est de bonne heure endurcie au froid & à la fatigue parce que tous les gentilshommes se lavent le visage & le cou avec de l'eau froide, quelque tems qu'il fasse. Ils baignent aussi les enfans dans l'eau froide de très-bonne heure, ce qui endurcit leurs corps à l'âpreté des hivers dès la plus tendre jeunesse.

Un usage excellent des seigneurs, c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indépendans de la cour, qui n'oublie rien pour les corrompre, & ils vivifient les campagnes par la dépense qu'ils y font.

Ces campagnes seroient peuplées & florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre. Les serfs de *Pologne* sont attachés à la glebe; tandis qu'en Asie même on n'a point d'autres esclaves que ceux qu'on achete, ou qu'on a pris à la guerre: ce sont des étrangers. La *Pologne* frappe ses propres enfans. Chaque seigneur est obligé de loger son serf. C'est dans une très-pauvre cabane, où des enfans nuds sous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, semblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même. L'esclave qui leur a donné le jour verroit tranquillement brûler sa chaumiere, parce que rien n'est à lui. Il ne sauroit dire mon champ, mes enfans, ma femme; tout appartient au seigneur, qui peut vendre également le laboureur & le bœuf. Il est rare de vendre des femmes, parce que ce sont elles qui multiplient le troupeau; population misérable: le froid en tue une grande partie.

Envain le pape Alexandre III. proscrivit dans un concile la servitude au xij. siecle, la *Pologne* s'est endurcie à cet égard plus que le reste du christianisme: malheur au serf si un seigneur ivre s'emporte contre lui. On diroit que ce que la nature a refusé à de certains peuples, c'est précisément ce qu'ils aiment avec le plus de fureur. L'excès du vin & des liqueurs fortes font de grands ravages dans la république. Les casuistes passent légerement sur l'ivrognerie, comme une suite du climat; & d'ailleurs les affaires publiques ne s'arrangent que le verre à la main.

Les femmes disputent aux hommes les jeux d'exercice, la chasse, & les plaisirs de la table. Moins délicates & plus hardies que les beautés du midi, on les voit faire sur la neige cent lieues en traîneau, sans craindre ni les mauvais gîtes, ni les difficultés des chemins.

Les voyageurs éprouvent en *Pologne* que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes loix. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coûtume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des starostes pour la sureté des routes, tout favorise le vol & l'assassinat; dix ans en montrent à peine un exemple.

La *Pologne* avoit déja cette partie des bonnes mœurs avant que de recevoir le christianisme. Elle fut idolâtre plus long-tems que le reste de l'Europe. Elle avoit adopté les dieux grecs qu'elle défigura, parce qu'ignorant les lettres & ne se doutant pas de l'existence d'Homere ni d'Hésiode, elle n'avoit jamais ouvert les archives de l'idolâtrie; elle marchoit au crépuscule d'une tradition confuse.

Vers le milieu du dixieme siecle, le duc Miécislaw, premier du nom, cédant aux sollicitations de la belle Dambrowka sa femme, née chrétienne, embrassa la foi & entreprit de la répandre. Dieu se sert de tout, adorable en tout. Ce sont des femmes sur le trône, qui en engageant leurs maris à se faire baptiser, ont converti la moitié de l'Europe; Giselle, la Hongrie; la sœur d'un empereur grec, la Russie: la fille de Childebert, l'Angleterre; Clotilde, la France.

Cependant si le christianisme, en s'établissant, avoit été par tout aussi violent qu'en *Pologne*, il manqueroit de deux caracteres de vérité qui le faisoient triompher dans les trois premiers siecles, la douceur & la persuasion. L'évêque de Mersebourg, qui vivoit au tems de Miécislaw, nous apprend qu'on arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême, qu'on suspendoit un adultere ou un fornicateur à un clou par l'instrument de son crime, & qu'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté de s'en servir pour se dégager, ou de mourir dans cette torture. On voyoit d'un autre côté des peres tuer leurs enfans imparfaits, & des enfans dénaturés assommer leurs peres décrépits, coûtume barbare des anciens Sarmates, que les Polonois n'ont quitée qu'au treizieme siecle. Le terrible chrétien Miécislaw avoit répudié sept femmes payennes pour s'unir à Dambrowka, & lorsqu'il l'eut perdue, il finit, si l'on en croit Baronius & Dithmar, par épouser une religieuse, qui n'oublia rien pour étendre la foi.

Son fils & son successeur, Boleslas I. étouffa sans violence les restes de l'idolâtrie. Humain, accessible, familier, il traita ses sujets comme des malades. Les armes qu'il employa contre leurs préjugés, furent la raison & la mansuétude; le pere leur avoit ordonné d'être chrétiens, le fils le leur persuada.

Cet esprit de paix & de douceur dans les rois, passe à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui désolerent l'Europe au xvj. & xvij. siecle. Elle n'a eu dans son sein ni conspiration des poudres, ni saint Barthelemy, ni sénat égorgé, ni rois assassinés, ni des freres armés contre des freres; & c'est le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La *Pologne* cependant a été barbare plus long-tems que l'Espagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne, ce qui prouve qu'une demi-science est plus orageuse que la grossiere ignorance; & lorsque la *Pologne* a commencé à discourir, un de ses rois Sigismond I. prononça la peine de mort contre la religion protestante.

Un paradoxe bien étrange, c'est que tandis qu'il poursuivoit avec le fer, des hommes qui contestoient la présence de Jesus-Christ sur les autels, il laissoit en paix les Juifs qui en nioient la divinité. Le sang couloit, & devoit couler encore plus; mais la république statua que déformais, les rois en montant sur le trône, jureroient la tolérance de toutes les religions. (1)

On voit effectivement en *Pologne* des calvinistes, des luthériens, des grecs schismatiques, des mahométans & des juifs. Ceux-ci jouissent depuis long-tems des privileges que Casimir-le-grand leur accorda en faveur de sa concubine, la juive Esther. Plus riches par le trafic que les naturels du pays, ils multiplient davantage. Cracovie seule en compte plus de vingt mille, qu'on trouve dans tous les besoins de l'état; & la *Pologne* qui tolere près de trois cens synagogues, s'appelle encore aujourd'hui le *paradis des Juifs*: c'est-là qu'ils semblent revenus au regne d'Assuérus, sous la protection de Mardochée.

Il n'est peut-être aucun pays où les rites de la religion romaine soient observés plus strictement. Les Polonois, dès les premiers tems, ne trouverent point ces rites assez austeres, commencerent le carême à la septuagésime; ce fut le pape Innocent IV. qui abrogea cette surerogation rigoureuse, en récompense des contributions qu'ils lui avoient fournies pour faire la guerre à un empereur (2) chrétien, Ferdinand II. A l'abstinence ordinaire

(1) Voyez la note à l'article *Intolérance*. Vous observerez aussi que le christianisme n'est point responsable des torts & debordemens de ses sectateurs en particulier, & que par conséquent il n'est pas juste de les mettre sur son compte. Il y-a une intolérance necessaire dans tous les états & conforme à l'esprit de la religion chretienne, & il ne seroit pas difficile de prouver qu'elle est une veritable tolérance, non celle cependant qui seroit du goût des plus dangereux ennemis de la religion, à celle-ci seulement s'oppose la vraie intolérance. On pourroit tirer de certains évenemens dont nous sommes témoins de quoi rendre mécontens tout fauteur de la tolérance; mais il faut respecter certaines matieres. (E)

(2) ajoutez *mauvais* chretien.

maire du vendredi & du samedi, ils ont ajouté celle du mercredi.

Les confréries sanglantes de Flagellans sont aussi communes dans cette partie du nord que vers le midi ; c'est peut-être de-là que le roi de France, Henri III. en rapporta le goût.

Aucune histoire, dans la même étendue de siecles, ne cite autant de miracles. On voit à cinq milles de Cracovie les salines de Bochnia ; c'est sainte Cunégonde, femme de Boleslas le chaste, disent toutes les chroniques, qui les a transportées de Hongrie en *Pologne*. Comme l'étude de la nature y est moins avancée que dans tout le reste du nord, le merveilleux, qui fut toujours la raison du peuple, y conserve encore plus d'empire qu'ailleurs.

Leur respect pour les papes s'est fait remarquer dans tous les tems. Lorsque Clément II. releva de ses vœux le moine Casimir, pour le porter du cloître sur le trône en 1041, il imposa aux Polonois des conditions singulieres, qui furent observées très-religieusement. Il les obligea à porter désormais les cheveux en forme de couronne monachale, à payer par tête tous les ans à perpétuité, une somme d'argent pour l'entretien d'une lampe très-chere dans la basilique de saint Pierre ; & il voulut qu'aux grandes fêtes, durant le tems du sacrifice, tous les nobles eussent au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres : la premiere condition se remplit encore aujourd'hui.

Ce dévouement outré pour les decrets de Rome, se déborda jusqu'à engloutir la royauté. Boleslas I. avoit reçu le titre de *roi* de l'empereur Othon, l'an 1001. Rome s'en souvint lorsque Boleslas II. versa le sang de l'évêque Stanislas. Dans ce tems-là Hildebrand, qui avoit passé de la boutique d'un charron sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire VII. se rendoit redoutable à tous les souverains. Il venoit d'excommunier l'empereur Henri IV. dont il avoit été precepteur. Il lança ses foudres sur Boleslas, excommunication, dégradation, interdit sur tout le royaume, dispense du serment de fidélité, & défense aux évêques de *Pologne* de couronner jamais aucun roi sans le consentement exprès du saint siege. On ne sait ce qui étonne le plus, la défense du pontife, ou l'obéissance aveugle des Polonois. Pas un évêque n'osa sacrer le successeur, & cette crainte superstitieuse dura pendant deux siecles, dans les sujets comme dans les princes, jusqu'à Prémislas, qui assembla une diete générale à Gnesne, s'y fit sacrer, & reprit le titre de *roi*, sans prendre les auspices de Rome.

Aujourd'hui les papes ne tenteroient pas ce qu'ils ont exécuté alors ; mais il est encore vrai que leur puissance est plus respectée en *Pologne* que dans la plupart des états catholiques. Une nation qui a pris sur elle de faire ses rois, n'a pas osé les proclamer sans la permission du pape. C'est une bulle de Sixte V. qui a donné ce pouvoir au primat. On voit constamment à Varsovie un nonce apostolique avec une étendue de puissance qu'on ne souffre point ailleurs. Il n'en a pourtant pas assez pour soutenir l'indissolubilité du mariage. Il n'est pas rare en *Pologne* d'entendre dire à des maris, ma femme qui n'est plus ma femme. Les évêques témoins & juges de ces divorces, s'en consolent avec leurs revenus. Les simples prêtres paroissent très-respectueux pour les saints canons, & ils ont plusieurs bénéfices à charge d'ames.

La *Pologne*, telle qu'elle est aujourd'hui dans le moral & dans le physique, présente des contrastes bien frappans ; la dignité royale avec le nom de république ; des lois avec l'anarchie féodale ; des traits informes de la république romaine avec la barbarie gothique ; l'abondance & la pauvreté.

La nature a mis dans cet état tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poisson, gibier ; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, blés, pâturages, bestiaux, laines, cuirs, salines, métaux, minéraux ; cependant l'Europe n'a point de peuple plus pauvre ; la plus grande source de l'argent qui roule en *Pologne*, c'est la vente de la royauté.

La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce, & le commerce ne s'y montre pas. Tant de rivieres & de beaux fleuves, la Duna, le Bog, le Niester, la Vistule, le Niemen, le Borysthène, ne servent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-tems, qu'il seroit aisé de joindre par des canaux l'Océan septentrional & la mer Noire, pour embrasser le commerce de l'Orient & de l'Occident ; mais loin de construire des vaisseaux marchands, la *Pologne*, qui a été insultée plusieurs fois par des flottes, n'a pas même pensé à une petite marine guerriere.

Cet état, plus grand que la France, ne compte que cinq millions d'habitans, & laisse la quatrieme partie de ses terres en friche ; terres excellentes, perte d'autant plus déplorable.

Cet état large de deux cens de nos lieues, & long de quatre cens, auroit besoin d'armées nombreuses pour garder ses vastes frontieres ; il peut à peine soudoyer quarante mille hommes. Un roi qui l'a gouverné quelque tems, & qui nous montre dans une province de France ce qu'il auroit pû exécuter dans un royaume ; ce prince fait pour écrire & pour agir, nous dit qu'il y a des villes en Europe dont le trésor est plus opulent que celui de la *Pologne*, & il nous fait entendre que deux ou trois commerçans d'Amsterdam, de Londres, de Hambourg, négocient pour des sommes plus considérables pour leur compte, que n'en rapporte tout le domaine de la république.

Le luxe, cette pauvreté artificielle, est entré dans les maisons de *Pologne*, & les villes sont dégoutantes par des boues affreuses ; Varsovie n'est pavée que depuis peu d'années.

Le comble de l'esclavage & l'excès de la liberté semblent disputer à qui détruira la *Pologne* ; la noblesse peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation est dans la servitude. Un noble polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'assemblée des ordres : c'est lui ouvrir toutes les portes pour se sauver. Il y a une loi plus affreuse que l'homicide même qu'elle veut réprimer. Ce noble qui a tué un de ses serfs met quinze livres sur la fosse, & si le paysan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur l'oblige seulement à en rendre un ; c'est un bœuf pour un bœuf. Tous les hommes sont nés égaux, c'est une vérité qu'on n'arrachera jamais du cœur humain ; & si l'inégalité des conditions est devenue nécessaire, il faut du-moins l'adoucir par la liberté naturelle & par l'égalité des lois.

Le *liberum veto* donne plus de force à un seul noble qu'à la république. Il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation ; & s'il part de l'endroit où se tient la diete, il faut qu'elle se sépare. C'étoit le droit des tribuns romains ; mais Rome n'en avoit qu'un petit nombre, & ce furent des magistrats pour protéger le peuple. Dans une diete polonoise on voit trois ou quatre cens tribuns qui l'oppriment.

La république a pris, autant qu'elle a pû, toutes les précautions pour conserver l'égalité dans la noblesse, & c'est pour cela qu'elle ne tient pas compte des décorations du saint empire qui seme l'Europe de princes. Il n'y a de princes reconnus pour tels par les lettres d'union de la Lithuanie, que les Czartoriski, les Sangusko, & les Wiecnowiecki, & encore le titre d'*altesse* ne les tire pas de l'égalité ; les charges seules peuvent donner des préséances. Le moindre castellan précede le prince sans charge, pour apprendre à respecter la république, plus que les titres & la naissance : malgré tout cela, rien de si rampant que la petite noblesse devant la grande.

Puisque le royaume est électif, il semble que le peuple, qui est la partie la plus nombreuse & la plus nécessaire, devroit avoir part à l'élection : pas la moindre. Il prend le roi que la noblesse lui donne ; trop heureux s'il ne portoit pas des fers dans le sein de la liberté. Tout ce qui n'est pas noble vit sans considération dans les villes, ou esclave dans les campagnes ; & l'on sait que tout est perdu dans un état, lorsque le plébéien ne peut s'élever que par un bouleversement général. Aussi la *Pologne* n'a-t-elle qu'un petit nombre d'ouvriers & de marchands, encore sont ils allemands, juifs, ou françois.

Dans ses guerres, elle a recours à des ingénieurs étrangers. Elle n'a point d'école de Peinture, point de théâtre ; l'Architecture y est dans l'enfance ; l'Histoire y est traitée sans goût ; les Mathématiques peu cultivées ; la saine Philosophie presque ignorée ; nul monument, nulle grande ville.

Tandis qu'une trentaine de palatins, une centaine de castellans & starostes, les évêques & les grands officiers de la couronne jouent les satrapes asiatiques, 100 mille petits nobles cherchent le nécessaire comme ils peuvent. L'histoire est obligée d'insister sur la noblesse polonoise, puisque le peuple n'est pas compté. Le droit d'élire ses rois est celui qui la flatte le plus, & qui la sert le moins. Elle vend ordinairement sa couronne au candidat qui a le plus d'argent ; elle crie dans le champ électoral qu'elle veut des princes qui gouvernent avec sagesse ; & depuis le regne de Casimir le grand, elle a cherché en Hongrie, en Transilvanie, en France & en Allemagne, des étrangers qui n'ont aucune connoissance de ses mœurs,

de

de ses préjugés, de sa langue, de ses intérêts, de ses lois, de ses usages.

Qui verroit un roi de *Pologne* dans la pompe de la majesté royale, le croiroit le monarque le plus riche & le plus absolu: ni l'un ni l'autre. La république ne lui donne que six cens mille écus pour l'entretien de sa maison; & dans toute contestation, les Polonois jugent toujours que le roi a tort. Comme c'est lui qui préside aux conseils & qui publie les decrets, ils l'appellent *la bouche*, & non *l'ame* de la république. Ils le gardent à vûe dans l'administration: quatre sénateurs doivent l'observer par-tout, sous peine d'une amande pécuniaire. Son chancelier lui refuse le sceau pour les choses qu'il ne croit pas justes. Son grand chambellan a droit de le fouiller; aussi ne donne-t-il cette charge qu'à un favori.

Ce roi, tel qu'il est, joue pourtant un beau rôle s'il sait se contenter de faire du bien, sans tenter de nuire. Il dispose non-seulement, comme les autres souverains, de toutes les grandes charges du royaume & de la cour, des évêchés & des abbayes, qui sont presque toutes en commande, car la république n'a pas voulu que des moines qui ont renoncé aux richesses & à l'état de citoyen, possédassent au-delà du nécessaire; il a encore un autre trésor qui ne s'épuise pas. Un tiers de ce grand royaume est en biens royaux, tenures, advocaties, starosties, depuis sept mille livres de revenu jusqu'à cent mille; ces biens royaux, le roi ne pouvant se les approprier, est obligé de les distribuer, & ils ne passent point du pere au fils aux dépens du mérite. Cette importante loi est une de celles qui contribuent le plus au soutien de la république. Si cette république n'est pas encore détruite, elle ne le doit qu'à ses lois: c'est une belle chose que les lois! Un état qui en a & qui ne les enfreint point, peut bien éprouver des secousses; mais c'est la terre qui tremble entre les chaînes de rochers qui l'empêchent de se dissoudre.

Résumons à-présent les traits frappans du tableau de la *Pologne*, que nous avons dessiné dans tout le cours de cet article.

Cette monarchie a commencé l'an 550, dans la personne de Leck, qui en fut le premier duc. Au neuvieme siecle, l'anarchie qui déchiroit l'etat finit par couronner un simple particulier qui n'avoit pour recommandation qu'une raison droite & des vertus. C'est Piast qui donna une nouvelle race de souverains qui tinrent long-tems le sceptre. Quelques-uns abuserent de l'autorité, ils furent déposés. On vit alors la nation, qui avoit toujours obéi, s'avancer par degrés vers la liberté, mettre habilement les révolutions à profit, & se montrer prête à favoriser le pretendant qui relâcheroit davantage les chaînes. Ainsi parvenue peu-à-peu à donner une forme républicaine à l'administration, elle la cimenta, lorsque sur la fin du xiv. siecle ses nobles firent acheter à Jagellon, duc de Lithuanie, l'éclat de la couronne par le sacrifice de sa puissance.

Le Christianisme ne monta sur le trône de *Pologne* que dans le x. siecle, & il y monta avec cruauté. Cette auguste religion y a repris finalement l'esprit de douceur qui la caractérise: elle tolere dans l'état des sectes que mal-à-propos elle avoit bannies de son sein; mais en même tems la *Pologne* est restée superstitieusement soumise aux decrets du pontife de Rome, dont le nonce à Varsovie a un pouvoir très-étendu. Un archevêque, celui de Gnesne, est le chef du sénat comme de l'église; les autres prélats polonois munis comme lui du privilege d'un pape, ont par ce privilege le droit de teindre leurs mains pacifiques du sang de leurs enfans, en les condamnant à la mort. Il n'y a dans toute la *Pologne* que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres; & quoiqu'on soit accoutumé à voir dans l'histoire de ce pays le malheureux sort des paysans, on frémit toujours en contemplant cette degradation de l'humanité, qui n'a pas encore cédé au christianisme mal épuré de ce royaume. (1)

La puissance souveraine réside dans la noblesse; elle est representée par ses nonces ou députés dans les dietes générales. Les lois se portent dans ses assemblées, & obligent le roi même.

Dans l'intervalle de ces parlemens de la nation, le sénat veilla à l'exécution des lois. Dix ministres du roi, qui sont les premiers officiers de la couronne, ont place dans ce conseil, mais n'y ont point de voix. Les rois de *Pologne* en nommant à toutes les charges, peuvent faire beaucoup de bien, &, pour ainsi dire, point de mal.

Le gouvernement est en même tems monarchique & aristocratique. Le roi, le sénat & la noblesse, forment le corps de la république. Les évêques, qui sont au nombre de quinze sous deux archevêques, tiennent le second rang, & ont la preséance au sénat.

On voit dans ce royaume des grands partageant la puissance du monarque, & vendant leurs suffrages pour son élection & pour soutenir leur pompe fastueuse. On ne voit en même tems point d'argent dans le trésor public pour soudoyer les armées, peu d'artillerie, peu ou point de moyens pour entretenir les subsides; une foible infanterie, presqu'aucun commerce: on y voit en un mot une image blafarde des mœurs & du gouvernement des Gots.

En vain la *Pologne* se vante d'une noblesse belliqueuse, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes: on a vû dix mille russes, après l'élection du roi Stanislas, disperser toute la noblesse polonoise assemblée en faveur de ce prince, & lui donner un autre roi. On a vu dans d'autres occasions cette armée nombreuse monter à cheval, s'assembler, se révolter, se donner quelques coups de sabres, & se séparer tout de suite.

L'indépendance de chaque gentilhomme est l'objet des lois de ce pays; & ce qui en résulte par leur *liberum veto*, est l'oppression de tous.

Enfin ce royaume du nord de l'Europe use si mal de sa liberté & du droit qu'il a d'élire ses rois, qu'il semble vouloir consoler par-là les peuples ses voisins, qui ont perdu l'un & l'autre de ces avantages.

Pour achever complettement le tableau de la *Pologne*, il ne nous reste qu'à crayonner les principaux d'entr'eux qui l'ont gouverné depuis le vj. siecle jusqu'à ce jour. Dans ce long espace de tems elle compte des chefs intelligens, actifs & laborieux, plus qu'aucun autre état; & ce n'est pas le hasard qui lui a donné cet avantage, c'est la nature de sa constitution. Dès le xiv. siecle elle a fait ses rois: ce ne sont pas des enfans qui naissent avec la couronne avant que d'avoir des vertus, & qui dans la maturité de l'âge peuvent encore sommeiller sur le trône. Un roi de *Pologne* doit payer de sa personne dans le sénat, dans les dietes, & à la tête des armées. Si l'on n'admire que les vertus guerrieres, la *Pologne* peut se vanter d'avoir eu de grands princes; mais si l'on ne veut compter que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuse qu'elle ne l'est, il y a beaucoup à rabattre.

Leck la tira des forêts & de la vie errante, pour la fixer & la civiliser. L'Histoire ne nous a pas conservé son caractere, mais on sait en général que les fondateurs des empires ont tous eu de la tête & de l'exécution.

Cracus, dans le vij siecle, leur donna les premieres idées de la justice, en établissant des tribunaux pour décider les différends des particuliers. L'ordre régna où la licence diminuoit. Cracovie idolâtre honora long-tems son tombeau: c'étoit son *palladium*.

Au ix. siecle, Piast enseigna la vertu en la montrant dans lui-même: ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force du commandement, il le persuadoit par la raison & par l'exemple. Son regne s'écoula dans la paix, & des barbares commencerent à devenir citoyens.

Dans le x. siecle, Boleslas Chrobri, plein d'entrailles, les accoutuma à regarder leur souverain comme leur pere, & l'obéissance ne leur coûta rien.

Casimir I. fit entrevoir les Sciences & les Lettres dans cette terre sauvage, où elles n'étoient jamais entrées. La culture grossiere qu'on leur donna attendoit des siecles plus favorables pour produire des fruits: ces fruits sont encore bien âpres; mais le tems qui mûrit tout, achevera peut-être un jour en *Pologne* ce qu'il a perfectionné en d'autres climats.

Dans le siecle suivant, Casimir II. qui ne fut nommé *le juste* qu'après l'avoir mérité, commença à proteger les gens de la campagne contre la tyrannie de la noblesse.

Au xiv. siecle, Casimir III. ou Casimir le grand, qu'on appelloit aussi le *roi des paysans*, voulut les mettre en liberté; & n'ayant pu y réussir, il demandoit à ces bonnes gens lorsqu'ils venoient se plaindre, s'il n'y avoit chez eux ni pierres ni bâtons pour se défendre. Casimir eut les plus grands succès dans toutes les autres parties du gouvernement. Sous son regne, des villes nouvelles parurent, & servirent de modele pour rebâtir les anciennes. C'est à lui que la *Pologne* doit le nouveau corps de lois qui la regle encore à-présent. Il fut le dernier des Piast, race qui a régné 528 ans.

Jagel-

(1) Voyez les notes précédentes, & méfiez-vous de certaines expressions trop vagues & hasardées, & rabbattez-en même beaucoup. (Z)

Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une nation d'autant plus difficile à gouverner, que sa liberté naissante étoit toujours en garde contre les entreprises de la royauté. Il est étonnant que le trône toujours électif dans sa race, n'en soit pas sorti pendant près de 400 ans; tandis qu'ailleurs des couronnes héréditaires passoient à des familles étrangeres. Cela montre combien les événemens trompent la sagesse humaine.

Le fils de Jagellon, Uladislas VI. n'avoit que 10 ans lorsqu'on l'éleva au trône, chose bien singuliere dans une nation qui pouvoit donner sa couronne à un héros tout formé; c'est qu'on n'appercevoit déja l'ame à-travers les nuages de l'enfance. La république nomma autant de régens qu'il y avoit de provinces, & des Bornhos se chargerent d'instruire l'homme de la nation. Il prit les rênes de l'état à 18 ans; & en deux ans de regne il égala les grands rois. Il triompha des forces de la maison d'Autriche; il se fit couronner roi de Hongrie; il fut le premier roi de *Pologne* qui osa lutter contre la fortune de l'empire Ottoman. Cette hardiesse lui fut fatale; il périt à la bataille de Varne, à peine avoit-il 20 ans; & la *Pologne* regrettant également l'avenir & le passé, ne versa jamais de pleurs plus amers.

Elle n'essuya bien ses larmes que dans le xvj. siecle, sous le regne de Sigismond I. Ce prince eut un bonheur rare dans la diete d'élection; il fut nommé *roi* par acclamation, sans division de suffrages. Une autre faveur de la fortune lui arriva, parce que les grands hommes savent la fixer. Il abbattit la puissance d'un ordre religieux qui désoloit la *Pologne* depuis trois siecles; je parle des chevaliers teutoniques. Sigismond étoit doué d'une force extraordinaire, qui le faisoit passer pour l'Hercule de son tems; il brisoit les métaux les plus durs, & il avoit l'ame aussi forte que le corps. Il a vécu 82 ans, presque toujours victorieux, respecté & ménagé par tous les souverains, par Soliman même, qui ne ménageoit rien. Il a peut-être été supérieur à François I. en ce que plus jaloux du bonheur de ses peuples que de sa gloire, il s'appliqua constamment à rendre la nation plus équitable que ses lois, les mœurs plus sociables, les villes plus florissantes, les campagnes plus cultivées, les Arts & les Sciences plus honorés, la religion même plus épurée.

Personne ne lui ressembla plus parmi ses successeurs, qu'Etienne Battori, prince de la Transilvanie, à qui la *Pologne* donna sa couronne, après la fuite, d'Henri de Valois. Il se fit une loi de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'au mérite; il réforma les abus qui s'étoient accumulés dans l'administration de la justice; il entretint le calme au-dedans & au-dehors. Il régna dix ans: c'étoit assez pour sa gloire, pas assez pour la république.

Sigismond III. prince de Suede, lui succéda sans le remplacer; il n'eut ni les mêmes qualités ni le même bonheur; il perdit un royaume héréditaire pour gagner une couronne élective, il laissa enlever à la *Pologne*, par Gustave-Adolphe, l'une de ses plus belles provinces, la Livonie. Il avoit deux défauts qui causent ordinairement de grands malheurs; il étoit borné & obstiné.

Casimir V. (Jean) fut le dernier de la race des Jagellons. Rien de plus varié que la fortune de ce prince. Né fils de roi, il ne put résister à l'envie d'être religieux, espece de maladie qui attaque la jeunesse, dit l'abbé de Saint-Pierre, & qu'il appelle la *petite vérole de l'esprit*. (1) Le pape l'en guérit en le faisant cardinal. Le cardinal se changea en roi; & après avoir gouverné un royaume, il vint en France pour gouverner des moines. Les deux abbayes que Louis XIV. lui donna, celle de S. Germain-des-Prés & celle de S. Martin de Nevers, devinrent pour lui une subsistance nécessaire, car la *Pologne* lui refusoit la pension dont elle étoit convenue; & pendant ce tems-là il y avoit en France des murmures contre un étranger qui venoit ôter le pain aux enfans de la maison. Il voyoit souvent Marie Mignot, cette blanchisseuse que le caprice de la fortune avoit d'abord placée dans le lit d'un conseiller du parlement de Grenoble, & ensuite dans celui du maréchal de l'Hôpital. Cette femme singuliere, deux fois veuve, soutenoit à Gourville qu'elle avoit épousé secrettement le roi Casimir. Elle étoit avec lui à Nevers lorsqu'il y tomba malade & qu'il y finit ses jours en 1672.

Michel Wiecnowiecki fut élu roi de *Pologne* en 1669, après l'abdication de Casimir. Jamais roi n'eut plus besoin d'être gouverné; & en pareil cas ce ne sont pas toujours les plus éclairés & les mieux intentionnés qui gouvernent. Au bout de quelques années il se forma une ligue pour le détrôner. Les Polonois ont pour maxime que tout peuple qui peut faire un roi, peut le défaire. Ainsi ce qu'on appelleroit ailleurs *conjuration*, ils la nomment l'*exercice d'un droit national*. Cependant les seigneurs ligués ne pousserent pas plus loin leur projet, par la crainte de l'empereur, & en considération de la misérable santé du roi, qui finit ses jours l'année suivante sans postérité, à l'âge de 35 ans, après quatre ans de troubles & d'agitations. Si le sceptre peut rendre un mortel heureux, c'est seulement celui qui le fait porter. L'incapacité du roi Michel fit son malheur & celui de l'état; ses yeux se fermerent en 1673 la veille de la victoire de Choczin.

Jean Sobieski, qui remporta cette victoire, fut nommé roi de *Pologne* l'année suivante, & se montra un des grands guerriers du dernier siecle. C'est à l'*article* OLESKO, lieu de sa naissance, que vous trouverez son caractere. Il mourut à Varsovie dans la 66e année de son âge.

Frédéric Auguste I. électeur de Saxe, devint roi de *Pologne* au moyen de son abjuration du Luthéranisme, & de l'argent qu'il répandit. Il se ligua en 1700 avec le roi de Danemarck & le czar, contre Charles XII. Il se proposoit par cette ligue d'assujettir la *Pologne*, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie; mais les Polonois le déposerent en 1704, & élurent en sa place Stanislas Lesczinski, palatin de Posnanie, âgé de 26 ans. Les Saxons ayant été battus par ce prince & par le roi de Suede, Auguste se vit obligé de signer un traité de renonciation à la couronne polonoise. La perte de la bataille de Pultowa en 1709, fut le terme des prospérités de Charles XII. Ce revers entraîna la chûte de son parti. Auguste rentra dans la *Pologne*, & le Czar victorieux l'y suivit pour l'y maintenir. Le roi Stanislas ne pouvant résister à tant de forces réunies, se rendit à Bender auprès du roi de Suede.

Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Son pere Raphael Lesczinski avoit été grand général de la *Pologne*, & ne craignit jamais de déplaire à la cour pour servir la république. Grand par lui-même, plus grand encore dans son fils, dont Louis XV. est devenu le gendre; les Polonois témoins de sa valeur, & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement, pendant le court espace qu'avoit duré son regne, l'élurent une seconde fois après la mort d'Auguste (en 1733). Cette élection n'eut pas lieu, par l'opposition de Charles VI. qui soutenoient ses armes, & par celles de la Russie. Le fils de l'électeur de Saxe qui avoit épousé une niece de l'empereur, l'emporta de force sur son concurrent; mais Stanislas conservant toujours de l'aveu de l'Europe le titre de *roi*, dont il étoit si digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets qui se souviendront long-tems de lui.

L'Histoire juge les princes sur le bien qu'ils font. Si jamais la *Pologne* a quelque grand roi sur le trône pour la rétablir, ce sera celui-là seul, comme le dit M. l'abbé Coyer, „ qui regardant autour de lui une terre féconde,
„ de beaux fleuves, la mer Baltique & la mer Noire,
„ donnera des vaisseaux, des manufactures, du commer-
„ ce, des finances & des hommes à ce royaume; celui
„ qui abolira la puissance tribunitienne, le *liberum veto*,
„ pour gouverner la nation par la pluralité des suffrages;
„ celui qui apprendra aux nobles que les serfs qui les
„ nourrissent, issus des Sarmates leurs ancêtres communs,
„ sont des hommes; & qui, à l'exemple d'un roi de
„ France plus grand que Clovis & Charlemagne, bannira
„ la servitude, cette peste civile qui tue l'émulation, l'in-
„ dustrie, les arts, les sciences, l'honneur & la prospé-
„ rité; c'est alors que chaque polonois pourra dire:

„ *Namque erit ille mihi semper deus* „.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

POLOGNE, *sacre des rois de*, *Hist. des cérémonies de Pologne*.) la Pologne, pour le choix de la scene du couronnement, fait comme la France. Au lieu de sacrer ses rois dans la capitale, elle les mena à grands frais dans une ville moins commode & moins belle, à Cracovie, parce que Ladislas Loketek, au iv. siecle, s'y fit couronner. Ceux

(1) Vanarisme à part l'envie d'être *religieux* sera pour quelqu'un une *espece de maladie*, mais en général il n'y a rien de plus faux même au tribunal de la raison. Un philosophe, un écrivain exact évitera certainement ces façons générales de s'exprimer qui n'appartiennent qu'aux diseurs de bons mots. (Z)

Ceux qui aiment les grands spectacles, sans penser à ce qu'ils coutent aux peuples, seroient frappés de celui-ci. On y voit la magnificence asiatique se mêler au goût de l'Europe. Des esclaves éthiopiens, des orientaux en vêtemens de couleur de ciel, de jeunes polonois en robes de pourpre, une armée qui ne veut que briller; les voitures, les hommes & les chevaux disputant de richesses, l'or effacé par les pierreries; c'est au milieu de ce cortege que le roi élu paroît sur un cheval magnifiquement harnaché.

La *Pologne*, dans l'inauguration de ses rois, leur présente le trône & le tombeau. On commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reste en dépôt jusqu'à ce jour; mais comme cette pompe funebre ressemble en beaucoup de choses à celle des autres rois, je n'en citerai qu'une singularité. Aussitôt que le corps est posé sur le catafalque dans la cathédrale, un héraut à cheval, armé de pié en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un sceptre contre le catafalque. Six autres courent de même, brisent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrieme un cimeterre, le cinquieme un javelot, le sixieme une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des tymbales.

Les reines de *Pologne* ont un intérêt particulier au couronnement. Sans cette solemnité, la république, dans leur viduité, ne leur doit point d'apanage, (cet apanage ou douaire est de deux mille ducats assignés sur les salines & sur les starosties de Spiz & de Grodeck), & même elle cesse de les traiter de reines. Il s'est pourtant trouvé deux reines qui ont sacrifié tous ces avantages à leur religion, l'épouse d'Alexandre au xvj. siecle, & celle d'Auguste II. au xvij. siecle: la premiere professoit la religion greque, la seconde le luthéranisme qu'Auguste venoit d'abjurer; ni l'une ni l'autre ne furent couronnées.

La pompe finit par un usage assez singulier. Un évêque de Cracovie assassiné par son roi dans l'onzieme siecle, étant à son tribunal, c'est-à-dire dans la chapelle où son sang fut versé, cite le nouveau roi comme s'il étoit coupable de ce forfait. Le roi s'y rend à pié, & répond comme ses prédécesseurs „ que ce crime est atroce, qu'il en est innocent, qu'il le déteste, & en demande pardon en implorant la protection du saint martyr sur lui & sur le royaume „. Il seroit à souhaiter que dans tous les états, on conservât ainsi les monumens des crimes des rois. La flatterie ne leur trouve que des vertus.

Ensuite le roi, suivi du sénat & des grands officiers tous à cheval, se rend à la place publique. Là sur un théatre élevé, couvert des plus riches tapis de l'Orient, il reçoit le serment de fidélité des magistrats de Cracovie, dont il ennoblit quelques-uns. C'est la seule occasion où un roi de *Pologne* puisse faire des nobles. La noblesse ne doit se donner que dans une diete après dix ans au-moins de service militaire. *Histoire de Sobieski, par* M. l'abbé Coyer. (*D. J.*)

POLOGRAPHIE, s. f. (*Gramm.*) description astronomique du ciel. Ce nom est fait de *πόλος ciel*, & de *γράφω*, *je décris*.

POLON, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une espece d'arbre particulier au royaume de Juida en Afrique; il produit un duvet semblable au coton, mais beaucoup plus fin; les voyageurs assûrent que l'on pourroit en faire des étoffes d'une grande beauté & d'une grande force. On croit même que préparé convenablement, ce duvet deviendroit propre à faire des chapeaux.

POLONGA, (*Hist. nat.*) serpent fort dangereux, qui se trouve dans l'île de Ceylan; il y en a de verds, & d'autres d'un gris rougeâtre tacheté de blanc. Il attaque sur-tout les bestiaux.

POLOSUM, s. m. (*Fonderie.*) espece de cuivre rouge que l'on allie avec de l'étain pour en faire ce métal composé que l'on appelle de la *fonte verte*.

POLTEN, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la basse Autriche, sur le ruisseau de Drasam, à 3 milles du Danube & à 6 de Vienne. Elle appartient à l'évêque de Passau.

POLTRON, LACHE, (*Synon.*) le *lâche* recule; le *poltron* n'ose avancer. Le premier ne se défend pas; il manque de valeur. Le second n'attaque point, il peche par le courage.

Il ne faut pas compter sur la résistance d'un *lâche*, ni sur le secours d'un *poltron*. Le mot *lâche* se prend figurément pour un homme qui manque de cœur & de sentiment.

Quiconque pour l'empire eut la gloire de naître,
Est un lâche *s'il n'ose ou se perdre ou régner.*

Lâche désigne encore au figuré ce qui est *bas*, *honteux*, *infâme*. Une *lâche* complaisance dégénere en fadeur. La trahison est une des plus *lâches* actions qu'on connoisse. (*D. J.*)

POLTRON se dit, *en Fauconnerie*, d'un oiseau auquel on a coupé les ongles des pouces qui sont les doigts de derriere où sont ses armes & sa force, pour lui ôter le courage & empêcher qu'il ne vole le gros gibier; on le dit encore en un autre sens. *Voyez* VILAIN.

POLVILLA, (*Commerce.*) c'est le nom que les Espagnols de la nouvelle Espagne en Amérique donnent à une poudre d'une odeur délicieuse, dont il se fait un débit surprenant dans toutes les provinces du Mexique & du Pérou. Elle se vend très-cher, & il n'y a, dit-on, que les religieuses de Guaxaca qui ayent le secret de la composition.

POLUSCA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans le pays des Volsques, & peu éloignée de Longula, autre ville de Volsque. Ce fut, selon Tite-Live, *l. II. c. xxxix.* une des places que Coriolan enleva au peuple romain. Denis d'Halicarnasse appelle les habitans *Polusçani*, & Pline, *l. III. c. v.* le nomme *Pollustini*. (*D. J.*)

POLUSKE, (*Commerce.*) monnoie de cuivre en usage dans l'empire russien, qui vaut un liard monnoie de France. Quatre *poluske* font un kopeck ou un sol, & cent kopecks font un rouble ou un écu de Russie, qui vaut cinq livres de notre monnoie.

POLYACANTHUS; s. m. (*Bot.*) c'est une des belles especes de chardons qu'on cultive dans les jardins, & qui est nommée par Tournefort *carduus sive polyacantha vulgaris*. Cette plante est haute d'environ trois piés; sa tige est ronde, blanche, douce au toucher; ses feuilles sont longues de près d'un pié, pointues, armées au côté d'épines fines, longues, piquantes, jaunâtres, rangées par intervalles deux-à-deux, ou trois-à-trois, ou quatre-à-quatre; sa fleur est à plusieurs fleurons purpurins évasés par le haut, découpés en lanieres, soutenus par un calice composé de plusieurs feuilles posées les unes sur les autres, & terminées chacune par un piquant. Lorsque la fleur est passée, cet embryon devient une petite graine oblongue, noire, luisante, garnie d'une aigrette. Cette plante est apéritive. (*D. J.*)

POLYACOUSTIQUES, adj. (*Physiq.*) sont des instrumens qui servent à multiplier les sons, comme les lunettes à facettes ou polyscopes multiplient les objets. *Voyez* PHONIQUE, SON, *&c.*

Ce mot est composé du Grec [illegible], *beaucoup*, & [illegible], *j'entends*. *Voyez* ACOUSTIQUES.

POLYÆGOS, (*Géog. anc.*) île que Pline, *l. IV. c. xij.* met au nombre des îles Sporades. Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* connoît cette île; & dans le trésor de Goltzius on trouve une médaille avec cette inscription, [illegible]. Le P. Hardouin dit que c'est aujourd'hui l'île Polégusa, près de celle de Stadia. (*D. J.*)

POLIANDRIE, s. f. (*Hist. morale & politique.*) ce mot indique l'état d'une femme qui a plusieurs maris.

L'histoire, tant ancienne que moderne, nous fournit des exemples de peuples chez qui il étoit permis aux femmes de prendre plusieurs époux. Quelques auteurs qui ont écrit sur le Droit naturel, ont cru que la *polyandrie* n'avoit rien de contraire aux lois de la nature; mais pour peu que l'on y fasse attention, on s'appercevra aisément que rien n'est plus opposé aux vûes du mariage. En effet, pour la propagation de l'espece une femme n'a besoin que d'un mari, puisque communément elle ne met au monde qu'un enfant à-la-fois: d'ailleurs la multiplicité des maris doit anéantir ou diminuer leur amour pour les enfans, dont les peres seront toujours incertains. Concluons de-là que la *polyandrie* est une coutume encore plus impardonnable que la polygamie; qu'elle ne peut avoir d'autre motif qu'une lubricité très-indécente de la part des femmes, à laquelle les législateurs n'ont point dû avoir égard; que rien n'est plus propre à rompre ou du-moins à relâcher les liens qui doivent unir les époux, enfin que cette coutume est propre à détruire l'amour mutuel des parens & des enfans.

Chez les Malabares, les femmes sont autorisées par les lois à prendre autant de maris qu'il leur plaît, sans que l'on puisse les en empêcher. Cependant quelques voyageurs prétendent que le nombre des maris qu'une femme peut prendre est fixé à douze; ils conviennent entr'eux du tems pendant lequel chacun vivra avec l'épouse commune. On assûre que ces arrangemens ne donnent lieu à aucune mésintelligence entre les époux; d'ailleurs dans ce pays les mariages ne sont point des engagemens éternels, ils ne durent qu'autant qu'il plaît aux parties contractantes. Ces mariages ne sont pas fort ruineux, le mari en est quitte pour donner une piece de

toile de coton à la femme qu'il veut épouser; de son côté, elle a rempli ses devoirs en préparant les alimens de son mari, & en tenant ses habits propres & ses armes bien nettes. Lorsqu'elle devient grosse, elle déclare de qui est l'enfant, c'est le pere qu'elle a nommé qui en demeure chargé. D'après des coutumes si étranges & si opposées aux nôtres, on voit qu'il a fallu des lois pour assûrer l'état des enfans; ils suivent toujours la condition de la mere qui est certaine. Les neveux par les femmes sont appellés aux successions comme étant les plus proches parens, & ceux dont la naissance est la moins douteuse.

POLYANTHE, *terme de Fleuriste*, plante qui produit beaucoup de fleurs. *Voyez* PLANTE & FLEUR. Ce mot est composé de πολυ, *beaucoup*, & ἄνθος, *fleur*.

POLYCÉPHALE, NOME, (*Poésie anc.*) c'étoit chez les Grecs un fameux air de flûte inventé en l'honneur d'Apollon ou de Pallas. Plutarque dit qu'Olympe composa sur la flûte en l'honneur d'Apollon l'air ou le nome appellé *policéphale*, πολυκέφαλος. Pindare, dans sa derniere ode pythique, parle de ce cantique *polycéphale*, ou à plusieurs têtes, & l'appelle κεφαλᾶν πολλᾶν νόμον. Il en fait Pallas l'inventrice, ainsi que de la flûte même qu'elle fabriqua pour imiter les gémissemens des sœurs de Méduse, après que Persée lui eut coupé la tête.

Le scholiaste de Pindare, en cherchant l'origine de la dénomination du cantique *polycéphale*, en allegue ces trois raisons. 1°. Les serpens qui couvroient la tête de Méduse siffloient sur différens tons, & parce que la flûte imitoit cette variété de sifflemens dans le cantique en question, on l'appella *polycéphale*, (*à plusieurs têtes*). 2° D'autres prétendent que c'étoit à cause que cet air s'exécutoit par un chœur de cinquante musiciens, auxquels un joueur de flûte donnoit le ton. 3° Quelques-uns entendent par ce mot κεφαλαί, *têtes*, des poëmes, des hymnes ou préludes, & assûrent que ce cantique en avoit plusieurs qui précédoient apparemment les différentes strophes dont il étoit composé; & ces derniers en attribuoient la composition à Olympe, en quoi ils étoient, comme l'on voit, d'accord avec Plutarque; mais celui-ci ajoute que cet air étoit consacré au culte d'Apollon; & nullement à celui de Pallas. *Voyez* M. Burette dans les *Mémoires des Inscriptions, tome X.* (*D. J.*)

POLYCOMBUS, (*Botan. anc.*) nom donné par Néophytus & autres anciens à la plante que les Botanistes appellent *polygonum*, & en françois la *renouée*, le *centinode*; comme le nom de *polycombus* est formé de deux mots grecs, πολύς, *plusieurs*, & κόμβος, *nœud* ce terme n'est pas seulement applicable à la renouée, mais à toutes les autres plantes nouées; c'est-à-dire, dont les tiges sont garnies de nœuds d'espace en espace. Telle est, par exemple, l'*equisetum* ou la presle. (*D. J.*)

POLYCRESTE, adj. (*Gramm.*) à plusieurs usages; les Chimistes ont des fourneaux *polycrestes*; la Pharmacie a des sels *polycrestes*.

POLYCRONE, f. m. (*Hist. anc.*) c'étoit dans l'église greque un hymne, par lequel on demandoit à Dieu une vie longue pour les empereurs. On prioit pour les empereurs gentils dans la primitive église, mais l'hymne *polycrone* n'est pas de cette date.

POLYDEUCEA, (*Géog. anc.*) fontaine de la Laconie, près de la ville Thérapné. Quelques-uns veulent, dit Pausanias, *l. III. c. xx.* que cette fontaine ait été autrefois nommée *Messéïdes*.

POLYEIDÆ SPHRAGIS, (*Mat. méd. des anciens.*) sorte de trochisques ou de pastille fort en usage chez les anciens. On composoit ce trochisque d'alun quatre drachmes, de myrrhe & d'aloës de chacun cinq drachmes, d'écorce de grenade & de fiel de taureau desséché de chacun six drachmes; le tout étant bien pulvérisé, étoit formé en trochisque avec quantité suffisante du vin le plus rude & le plus acerbe. *Celse.* (*D. J.*)

POLYGALA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale & anomale en forme de masque, la partie antérieure qui n'est pas percée par derriere a deux levres, dont la supérieure est fendue en deux parties, & l'inférieure est frangée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit applati & divisé en deux loges, qui s'ouvre en deux pieces & qui renferme des semences oblongues; ordinairement ce fruit est enveloppé du calice qui est composé de cinq feuilles, dont il y en a trois petites & deux grandes; celles-ci embrassent le fruit en forme d'aîles. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Le même botaniste établit 18 especes de *polygala*, du nombre desquelles nous allons décrire la commune, *polygala vulgaris*, C. B. P. 215. *I. R. H.* 174. Polygala *foliis linearibus, lanceolatis caulibus diffusis herbaceis*. Linn. Hort. Cliffort 352. en anglois, *the common blew-flowered Milkwort*.

Cette plante a la racine ligneuse, dure, menue, vivace, d'un goût amer, un peu aromatique. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'un demi-pié, grêles, les unes droites, les autres couchées à terre; d'un verd un peu rouge; revêtues de petites feuilles rangées alternativement. Ses fleurs sont petites, disposées en maniere d'épi, depuis le milieu des tiges jusqu'au sommet, & d'une couleur bleue: chacune de ces fleurs est un tuyau fermé, dans le fond évasé, & découpé par le haut en deux levres dont la supérieure est échancrée, & l'inférieure frangée. A ces fleurs succede un fruit ou une bourse applatie, divisée en deux loges, remplies de semences oblongues, ce fruit est enveloppé du calice de la fleur, composée de cinq feuilles, trois petites & deux grandes, qui sont comme deux aîles qui embrassent le fruit.

Cette plante croît par-tout aux lieux champêtres, fleurit en Mai & en Juin. On dit que son nom lui vient de la quantité de lait qu'elle procure aux bestiaux qui en mangent. (*D. J.*)

POLYGALA, (*Mat. méd.*) M. Dehsmel de l'académie des Sciences, a donné en 1739, un mémoire à l'académie royale des Sciences, dans lequel il rapporte plusieurs observations médicinales par lesquelles il paroît que la décoction, ou l'infusion dans l'eau bouillante, de cette plante entiere, à la dose d'une poignée sur une pinte d'eau, donnée pour boisson ordinaire dans la pleurésie & la fluxion de poitrine, fournissoit un secours très-efficace contre ces maladies. Gesner assûre que cette plante infusée dans du vin, purge la bile fort doucement. (*b*)

POLYGALA de Virginie, (*Botan.*) *Voyez* SENEKA.

POLYGAME, f. m. (*Gramm.*) celui qui a épousé plusieurs femmes, soit qu'il les ait eues successivement, soit qu'il les ait eues ensemble.

POLYGAMIA, f. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom heureusement trouvé pour désigner la classe générale des plantes qui ont une diversité de combinaison de parties mâles & femelles de leurs fleurs, & plusieurs manieres de fructification dans la même espece; quelques-unes ont des fleurs mâles, d'autres des fleurs femelles, chacune distinctes & parfaites dans leur genre; & d'autres ont des fleurs hermaphrodites, avec les parties mâles & femelles de fructification réunies dans chacune. On compte dans les plantes de cette classe l'arroche, la pariétaire, la pluknetia & quantité d'autres.

POLYGAMIE, (*Théolog. & Critiq. sacrée.*) la plupart des théologiens & des commentateurs de l'Ecriture, prétendent que Lamech fut le premier qui donna l'exemple de la *polygamie*, parce que Moïse, *Gen. c. 10. ℣.* 3 4. raconte que Lamech prit deux femmes, l'une nommée *Adha*, l'autre *Tsilla*; & qu'il ne dit la même chose d'aucun autre homme avant le déluge, ce qui forme, ajoutent les Théologiens, une preuve assez vraissemblable que Lamech enfreignit le premier la loi de la monogamie; cependant on peut répondre que dans une histoire aussi peu circonstanciée que l'est celle de la Genese; il n'est pas raisonnable de conclure de ce qu'une action est la seule dans son espece dont il soit fait mention, qu'elle soit la seule, ou la premiere de son espece qui ait été faite. Par exemple, Moïse dit d'Isaac, *l'enfant crût, & fut sevré*. La même chose n'est dite d'aucun autre, & cependant personne ne s'imagine qu'Isaac ait été le premier enfant qu'on ait sevré. Pour ne pas sortir du sujet de la *polygamie*, personne ne doute qu'elle ne fût d'un usage assez fréquent parmi les Juifs dès les premiers tems; & quoique la famille d'Abraham, & en particulier de la postérité de Jacob jusqu'au tems des rois, nous ait été conservée dans les livres de Moïse, de Josué, des Juges, de Ruth & de Samuel, d'une maniere sans comparaison plus détaillée que ne l'est celle du genre humain dans les premiers chapitres de la Genese, Elkana, pere de Samuel, est l'unique dans ce période de tems, dont il soit dit qu'il ait eu deux femmes. Si Moïse eût eu dessein de désigner Lamech sur le pié de novateur, il est probable qu'il eût ajouté à ce qu'il dit de ce bigame, quelque expression propre à faire connoître son dessein; mais au contraire il s'exprime dans des termes aussi simples qu'il l'avoit fait quelques versets plus haut, en parlant des oblations de Caïn & d'Abel.

Quoi qu'il en soit, le discours que Lamech tint à ses deux femmes, en les apostrophant par ces paroles: *Femmes de Lamech entendez ma voix, j'ai tué un homme pour ma blessure, & un jeune homme pour ma meurtrissure; & Caïn sera vengé sept fois, & Lamech soixante & dix fois.* Ce discours, dis-je, est une énigme beaucoup plus difficile à expliquer que la *polygamie* de l'époux d'Adha & de Tsilla. Cependant je ne puis taire

à cet-

à cette occasion, l'explication qu'en a donnée M. Shuckford dans son *histoire sacrée & profane*, *tome I.*

Les descendans de Caïn, dit ce judicieux historien, craignirent pendant quelque tems que le reste de la famille d'Adam n'entreprît de se venger sur eux de la mort d'Abel. On croit que ce fut pour cette raison que Caïn bâtit une ville, afin que ses enfans demeurant près les uns des autres, fussent mieux en état de se réunir pour leur commune défense. Lamech tâcha de bannir leurs craintes; c'est pourquoi ayant assemblé sa famille, il parla à-peu-près de cette maniere. „ Pourquoi troublerions-nous la tranquillité de notre vie par des défiances mal fondées; quel mal avons-nous fait pour „ que nous soyons toujours dans la crainte? Nous n'avons tué personne; nous n'avons pas fait la moindre „ injure à nos freres de l'autre famille, & certainement „ la raison doit leur apprendre qu'ils ne peuvent avoir „ aucun droit de nous nuire. Il est vrai que Caïn, un „ de nos ancêtres, tua Abel son frere. Mais Dieu a „ bien voulu pardonner ce crime jusqu'à menacer de „ punir sept fois au double, quiconque oseroit tuer Caïn. „ S'il est ainsi, ceux qui auroient la hardiesse de tuer „ quelqu'un de nous, devroient s'attendre à une punition beaucoup plus rigoureuse encore; si Caïn est „ vengé sept fois, Lamech, ou qui que ce soit de son „ innocente famille, sera vengé soixante & dix-sept fois „. *J'ai tué un homme*, doit donc être traduit d'une maniere interrogative, *ai-je tué un homme?* c. à. d. je n'ai pas tué un homme, ni un jeune homme, pour que je doive recevoir du mal, ou être puni. *Le targum* d'Onkelos justifie cette explication du passage; car elle la rend ainsi: „ Je n'ai pas tué un homme, pour que le „ crime m'en soit imputé; ni un jeune homme, pour „ que ma postérité doive être retranchée par cette „ raison „.

Un anonyme a donné une autre explication fort ingénieuse du même passage de la Genese, *c. iv. ℣.* 23. Il soupçonne qu'il pourroit bien y avoir quelque légere faute de copiste, & il croit être parvenu à découvrir la véritable maniere en laquelle Moïse a écrit. La simple inspection des caracteres hébreux suffit, dit-il, pour se convaincre de la ressemblance qu'il y a entre les mots [illegible] & [illegible]; le premier qui signifie *j'ai tué*, se trouve aujourd'hui dans le texte, & y cause beaucoup d'embarras; le second qui lui ressemble fort, & qui signifie *j'ai engendré*, formeroit un sens aisé & très-intelligible. Cette maniere de traduire, qui porte avec elle l'explication du passage, satisfait à toutes les regles qu'on s'est prescrites, & a outre cela divers avantages.

I. La liaison entre la premiere & la seconde partie du discours de Lamech, est sensible. Il a un fils propre à le défendre & à le venger; ainsi il a lieu de s'attendre que si quelqu'un ose attenter à sa vie, sa mort ne demeurera point impunie. Peut-être Lamech s'imaginoit-il que Tubalcaïn étoit celui que la providence avoit destiné à être le vengeur de Caïn; & personne en effet, ne semble avoir été plus propre à être le vengeur des torts & le réparateur des offenses, que celui qui avoit inventé les instrumens d'airain & de fer, dont on fait un si grand usage dans la guerre, & qui selon le témoignage de Josephe, étoit lui-même un grand guerrier. *Josephe, antiq. l. I. c. v.* Or Tubalcaïn ayant des relations bien plus proches avec Lamech qu'avec Caïn, puisque l'un étoit son pere, & l'autre seulement son cinquieme aïeul, il étoit naturel de penser qu'il prendroit les intérêts de l'un encore plus à cœur que ceux de l'autre, & qu'il vengeroit sa mort bien plus séverement. II. Si la confiance de Lamech a été fondée sur la bravoure de son fils, & non pas sur la sienne propre, elle a dû être de la même espece que celle de Caïn, qui ne s'attendoit pas à se venger soi-même, mais à être vengé par un autre. III. On conserve l'affirmation. IV. Le sujet est intéressant, glorieux pour Lamech, & digne de toute l'emphase avec laquelle il parle; surtout si l'on se transporte dans ces tems reculés, où l'usage fréquent des arts les plus utiles ne les ayant point encore avilis, on sentoit tout le prix de l'invention. La gloire de son fils est d'ailleurs une gloire domestique, dont il est naturel qu'il se félicite au milieu de sa famille. V. En suivant cette interprétation, le discours de Lamech roule sur le sujet dont Moïse parle immédiatement avant de le rapporter. Ainsi l'on voit pourquoi, & à quelle occasion il le fait. Chauffepié, *diction. hist. & crit.* (*D. J.*)

POLYGAMIE, s. f. (*Théolog.*) mariage d'un seul homme avec plusieurs femmes.

Ce mot est composé du Grec πολὺς, *plusieurs*, & γάμος, *mariage*.

On distingue deux sortes de *polygamie*; l'une *simultanée* & l'autre *successive*. La *polygamie* simultanée est lorsqu'un homme a tout à la fois plusieurs femmes. La *polygamie* successive est lorsqu'un homme épouse plusieurs femmes l'une après l'autre, après la mort de la premiere, de la seconde, *&c.* ou qu'il convole à des secondes, troisiemes, quatriemes noces. *Voyez* MARIAGE.

La pluralité des hommes pour une seule femme est quelque chose de mauvais en soi; elle est contraire par elle-même à la fin principale du mariage, qui est la génération des enfans: aussi voit-on par l'histoire qu'il a toujours été défendu aux femmes d'avoir plusieurs maris. Il faut raisonner tout autrement de la *polygamie* simultanée par rapport aux hommes; par elle-même elle n'est point opposée au droit naturel, ni à la premiere fin du mariage.

Cette espece de *polygamie* étoit tolérée parmi les Hébreux, & autorisée par l'exemple des patriarches. On ne la voit établie par aucune loi, & l'Ecriture qui nous donne le nom du premier bigame (Lamech) & de ses deux femmes, semble insinuer que son action ne fut pas approuvée des gens de bien, & qu'il en craignoit les suites.

Les Rabbins soutiennent que la *polygamie* étoit en usage dès le commencement du monde, & qu'avant le déluge chaque homme avoit deux femmes. Tertulien croit au contraire que ce fut Lamech, qu'il appelle un *homme maudit*, qui pervertit le premier l'ordre établi de Dieu. Le pape Nicolas I. accuse Lamech d'adultere à cause de sa *polygamie*; & le pape Innocent III. *cap. gaudemus* extra *de divortio*, soutient qu'il n'a jamais été permis d'avoir plusieurs femmes à la fois, sans une permission & une révélation particuliere de Dieu.

C'est par cette raison qu'on justifie la *polygamie* des patriarches. On croit que Dieu la leur permit, ou du moins qu'il la toléra pour des vûes supérieures. S. Augustin ne la condamna qu'autant qu'elle est interdite dans la loi nouvelle par des lois positives. „ La *polygamie*, „ dit ce pere, *lib. II. cont. Faust. c. xlvij.* n'étoit pas „ un crime lorsqu'elle étoit en usage. Si elle est aujourd'hui criminelle, c'est que l'usage en est aboli. Il „ y a différentes sortes de péchés, continue-t-il; il y en „ a contre la nature, il y en a contre les usages & coutumes, & il y en a contre les lois. Cela posé, quel „ crime peut-on faire au S. homme Jacob d'avoir eu „ plusieurs femmes? Si vous consultez la nature, il s'est „ servi de ces femmes pour avoir des enfans, & non „ pour contenter sa passion. Si vous avez égard à la „ coutume, la coutume autorisoit la *polygamie*. Si vous „ écoutez la loi, nulle loi ne lui défendoit la pluralité „ des femmes. Pourquoi donc la *polygamie* est-elle aujourd'hui un péché? c'est qu'elle est contraire à la „ loi & à la coutume „.

Les lois de Moïse supposent manifestement cet usage, & ne le condamnent point. Les Rabbins permettent au roi jusqu'à dix-huit femmes, à l'exemple de Roboam roi de Juda qui en avoit autant; & ils permettent aux Israélites d'en épouser autant qu'ils en peuvent nourrir. Toutefois les exemples de *polygamie* parmi les particuliers, n'étoient pas trop communs, les plus sages en voyoient trop les inconvéniens. Mais au lieu de femmes on prenoit des concubines, c'est-à dire des femmes d'un second rang, ce qui n'étoit pas sujet aux mêmes désordres. On met cette différence entre une femme & une concubine, selon les Rabbins, qu'une femme étoit épousée par contrat, & qu'on lui donnoit sa dot; au lieu que les autres se prenoient sans contrat, qu'elles demeuroient dans la soumission & la dépendance de la mere de famille, comme Agar envers Sara, & que les enfans des concubines n'héritoient pas des biens fonds, mais d'un présent que leur faisoit leur pere.

Jésus-Christ a rétabli le mariage dans son premier & légitime état, en révoquant la permission qui toléroit la *polygamie* & le divorce. Il ne permet aux Chrétiens qu'une seule femme, selon ces paroles de la Genese: *Dieu créa au commencement l'homme mâle & femelle; l'homme s'attachera à sa femme, & ils ne feront ensemble qu'une seule chair.*

La *polygamie* n'est plus permise à-présent aux Juifs, ni en Orient, ni en Occident. Les empereurs Théodose, Arcade & Honorius, la leur défendirent par leurs rescrits de l'an 393. Les Mahométans qui ne se refusent pas cette liberté, ne l'accordent point aux Juifs dans leur empire. Les Samaritains fort attachés aux lois de Moïse, n'épousent qu'une seule femme, & font un crime aux Juifs de leur *polygamie* secrete en Orient.

Un auteur nommé *Lyserus*, natif de Saxe, & déguisé sous le nom de *Theophilus Aletheus*, donna sur la fin du

du siecle dernier, un gros ouvrage où il prétendoit prouver que la *polygamie* étoit non-seulement permise, mais nécessaire, & qui fut imprimé à Londen en Scanie, vers 1683. On peut voir dans les *nouvelles de la république des lettres de Bayle, ann. 1685, mois d'Avril*, l'extrait qu'il a donné de cet ouvrage extravagant, que quelques auteurs, & entre autres Brasmannus, ministre de Copenhague, ont pris la peine de refuter sérieusement. Le livre de ce dernier est intitulé: *Monogamia triumphatrix*, par opposition au titre de *Polygamia triumphatrix*, que porte celui de Lyserus.

Les Calvinistes & les Luthériens sont extrèmement opposés sur le fait de la *polygamie*, les premiers soutenant qu'elle est contraire à la loi naturelle, & taxant en conséquence d'adultere tous les anciens patriarches qui ont eu en même tems plusieurs femmes. Luther au contraire prétendoit que la *polygamie* étoit permise de droit naturel, & même qu'elle n'avoit pas été abolie par l'Evangile; puisque par une consultation signée de lui, de Mélancthon, de Bucer & de plusieurs autres docteurs de son parti, & qu'on peut voir dans l'*histoire des variations de M.* Bossuet, il permit en 1539, à Philippe lantgrave de Hesse, d'épouser une seconde femme du vivant de sa premiere.

La *polygamie* successive est autorisée par les lois civiles, & tolérée dans l'Eglise, quoiqu'avec assez de répugnance, les conciles & les peres ayant souvent témoigné qu'ils ne louoient pas les secondes noces, & les canons ne recevant pas dans les ordres sacrés les bigames, à moins qu'ils n'ayent dispense. On lit dans Athénagore, que les secondes noces sont un adultere honorable, *adulterium decorum*; & dans S. Basile, qu'elles sont une fornication mitigée, *castigatam fornicationem*, expressions trop fortes. Les Montanistes & les Novatiens condamnoient aussi les secondes noces; mais l'Eglise sans en faire l'éloge, ni les conseiller, ne les a jamais blâmées. Je déclare hautement, dit S. Jérôme, *epist. xxx. ad Pammach.* qu'on ne condamne pas dans l'Eglise ceux qui se marient deux, trois, quatre, cinq & six fois, & même davantage; mais si on ne proscrit pas cette répétition, on ne la loue pas. Calmet, *dictionn. de la bibl. t. III. page* 244.

POLYGAMIE, (*Jurisprud.*) est le mariage d'un homme avec plusieurs femmes, ou d'une femme avec plusieurs hommes; ainsi la *polygamie* comprend la bigamie, qui est lorsqu'un homme a deux femmes, ou une femme deux maris.

Le mariage, qui est d'institution divine, ne doit être que d'un homme & d'une femme seulement; *masculum & feminam creavit eos*, dit l'Ecriture: & ailleurs il est dit, *& erunt duo in carne una*.

Cette loi si sainte fut bientôt violée par Lamech, lequel fut le premier qui eut plusieurs femmes. Son crime parut plus grand aux yeux de Dieu que le fratricide même, puisque l'Ecriture dit que le crime de Lamech seroit puni jusqu'à la 77 génération, au-lieu que pour le meurtre d'Abel il est dit seulement qu'il sera vengé jusqu'à la septieme. Cependant la *polygamie* continua d'être pratiquée, les patriarches même de l'ancien Testament ne s'en abstinrent pas.

La pluralité des femmes fut pareillement en usage chez les Perses, chez les Athéniens, les Parthes, les Thraces; on peut même dire qu'elle l'a été presque par tout le monde, & elle l'est encore chez plusieurs nations.

Elle étoit ainsi tolérée chez les Juifs à cause de la dureté de leur cœur; mais elle fut hautement reprouvée par J. C.

Les Romains, séveres dans leurs mœurs, ne pratiquoient point d'abord la *polygamie*, mais elle étoit commune parmi les nations de l'orient. Les empereurs Théodose, Honorius & Arcadius la défendirent par une loi expresse l'an 393.

L'empereur Valentinien I. fit un édit par lequel il permit à tous les sujets de l'empire d'épouser plusieurs femmes. On ne remarque point dans l'histoire ecclésiastique que les évêques se soient recriés contre cette loi en faveur de la *polygamie*; mais elle ne fut pas observée.

Saint Germain, évêque d'Auxerre, excommunia Cherebert fils de Lothaire, pour avoir épousé en même tems deux femmes, & même qui étoient sœurs; il ne voulut pourtant pas les quitter, mais celle qu'il avoit épousée en second lieu mourut peu de tems après.

Charlemagne ordonna que celui qui épouseroit une seconde femme du vivant de la premiere, seroit puni comme adultere.

Athalaric roi des Goths & des Romains, fit aussi un édit contre la *polygamie*.

Il y a chez les Russiens un canon de Jean, leur métropolitain, qui est honoré chez eux comme un prophete, par lequel celui qui quitteroit une femme, pour en épouser une autre, doit être retranché de la communion.

Mais le divorce est encore un autre abus différent de la *polygamie*, le divorce consistant à répudier une femme pour en prendre un autre; au lieu que la *polygamie* consiste à avoir plusieurs maris ou plusieurs femmes à-la-fois.

Nous ne parlons point ici de la communauté des femmes, qui est un excès que toutes les nations policées ont eu en horreur.

Pour ce qui est de la pluralité des maris pour une même femme, il y en a bien moins d'exemples que de la pluralité des femmes.

Lelius Cinna, tribun du peuple, avoua qu'il avoit eu ordre de César de publier une loi portant permission aux femmes de prendre autant de maris qu'elles voudroient; son objet étoit la procréation des enfans; mais cette loi n'eut pas lieu.

Innocent III. dans le canon *gaudemus*, dit que cette coutume étoit usitée chez les Payens.

En Lithuanie, les femmes, outre leurs maris, avoient plusieurs concubins.

En Angleterre, les femmes, au rapport de César avoient jusqu'à dix ou douze maris.

Parmi nous, la peine de la *polygamie* est le bannissement ou les galeres, selon les circonstances.

Les auteurs qui ont traité de la *polygamie* sont Tertulien, Estius, Bellarmin, Tostat, Gerson, Didier, *&c.* *Voyez* BIGAMIE, MARIAGE. (*A*)

POLYGAMISTES, s. m. (*Hist. eccl.*) hérétiques du xvj. siecle, qui permettoient à un homme d'avoir plusieurs femmes. Bernardin Ochin, qui après avoir été général des Capucins, étoit passé chez les Hérétiques, fut, dit-on, l'auteur de cette infame secte, qui ne paroît pas s'être fort étendue. Consultez, mais avec précaution, Sandere, *hær.* 203. *prateole*, *V. Polygam.* Florimond de Raimond, *liv. III. chap.* 2. 3. 4. &c.

POLYGLOTTA. (*Ornitholog.*) oiseau de Indes, ainsi nommé dans Jonston. Il est, dit-il, grand comme un étourneau, blanc & rougeâtre, marqué principalement sur la tête & vers la queue de taches blanches imitant des couronnes. Il habite les pays chauds, s'apprivoise en cage, vit de graines, & chante à ravir. (*D. J.*)

POLYGLOTTE, s. f. *en termes de Théologie & de Critique*, signifie une *bible* imprimée en diverses langues. *Voyez* BIBLE. Il vient du grec *πολὺ* & *γλῶττα langue, langage*. La premiere est celle du cardinal Ximenès, imprimée en 1515 à Alcala de Henare, & on l'appelle communément *la bible de Complute*

Elle contient le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque seulement, la version greque des septante, & l'ancienne version latine. *Voy.* PENTATEUQUE, PARAPHRASE, *&c.*

Il n'y a point dans cette *polyglotte* d'autre version latine sur l'hébreu, que cette derniere; mais on en a joint une littérale au grec des septante. Le texte grec du nouveau Testament y est imprimé sans accens, pour représenter plus exactement l'original des Apôtres, ou au moins les plus anciens exemplaires grecs où les accens ne sont point marqués. *Voyez* ACCENT.

On a ajouté à la fin un apparat des Grammairiens, des dictionnaires, & des indices ou tables. François Ximenès de Cineros, cardinal & archevêque de Tolede, qui est le principal auteur de ce grand ouvrage, marque dans une lettre écrite au pape Léon X. qu'il étoit à propos de donner l'Ecriture-sainte dans les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction, quelque parfaite qu'elle soit, qui les représente parfaitement.

La seconde *polyglotte* est celle de Philippe II. imprimée par Plantin à Anvers en 1572, par les soins d'Arias Montanus.

On y a ajouté outre ce qui étoit déja dans la Bible de Complute, les paraphrases chaldaïques sur le reste de l'Ecriture, outre le Pentateuque, avec l'interprétation latine de ces paraphrases. Il y a aussi dans cette *polyglotte* une version latine fort littérale du texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque.

Et à l'égard du nouveau Testament, outre le grec & le latin de la bible d'Alcala, on a mis dans cette édition l'ancienne version syriaque, en caracteres syriaques, & en caracteres hébreux, avec des points voyelles pour en faciliter la lecture à ceux qui étoient accoutumés à lire l'hébreu. On a aussi joint à cette version syriaque une interprétation latine composée par Guy le Fevre, qui étoit chargé de l'édition syriaque du nouveau Testament.

Enfin

Enfin l'on trouve dans la *Polyglotte* d'Anvers un plus grand nombre de grammairiens & de dictionnaires, que dans celle de Complute, & l'on y a ajouté plusieurs petits traités qui ont été jugés nécessaires pour éclaircir les matieres les plus difficiles du texte.

La troisieme *polyglotte* est celle de M. le Jay, imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage sur la bible royale de Philippe II. que les versions syriaque & arabe de l'ancien Testament y sont avec des interprétations latines. Elle contient de plus sur le Pentateuque le texte hébreu samaritain, & la version samaritaine en caracteres samaritains.

A l'égard du nouveau Testament, on a mis dans cette nouvelle *polyglotte* tout ce qui est dans celle d'Anvers; & outre cela, on y a ajouté une traduction arabe avec une interprétation latine. Mais il y manque un apparat, & les grammaires & les dictionnaires qui sont dans les deux autres *polyglottes*, ce qui rend ce grand ouvrage imparfait.

La quatrieme *polyglotte* est celle d'Angleterre imprimée à Londres en 1657, que quelques-uns nomment *la bible de Walton*, parce que Walton, depuis évêque de Winchester, prit soin de la faire imprimer.

Elle n'est pas à la vérité si magnifique, tant pour la grandeur du papier, que pour la beauté des caracteres, que celle de M. le Jay, mais elle est plus ample & plus commode.

On y a mis la vulgate, selon l'édition revue & corrigée par Clement VIII. ce qu'on n'a pas fait dans celle de Paris, où la vulgate est telle qu'elle étoit dans la bible d'Anvers avant la correction. *Voyez* VULGATE.

Elle contient de plus une version latine interlinéaire du texte hébreu; au lieu que dans l'édition de Paris il n'y a point d'autre version latine sur l'hébreu que notre vulgate. Le grec des septante qui est dans la *polyglotte* d'Angleterre n'est pas celui de la bible de Complute, qu'on a gardé dans les éditions d'Anvers & de Paris, mais le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre exemplaire grec fort ancien, appellé *alexandrin*, parce qu'il est venu d'Alexandrie. *Voyez* SEPTANTE.

La version latine du grec des septante est celle que Flaminius Nobilius a fait imprimer à Rome par l'autorité du pape Sixte V. Il y a de plus dans la *polyglotte* d'Angleterre quelques parties de la Bible en éthiopien & en persan, ce qui ne se trouve point dans celle de Paris. Enfin cette édition a cet avantage sur la bible de M. le Jay, qu'elle contient des discours préliminaires, qu'on nomme *prolegomenes*, sur le texte des originaux & sur les versions, avec un volume de diverses leçons de toutes ces différentes éditions.

On peut aussi mettre au nombre des *polyglottes* deux Pentateuques, que les Juifs de Constantinople ont fait imprimer en quatre langues, mais en caracteres hébreux.

On voit dans l'un de ces Pentateuques imprimé en 1551, le texte hébreu en gros caracteres, qui a d'un côté la paraphrase chaldaïque d'Onkelos en caracteres médiocres, & de l'autre côté une paraphrase en persan, composée par un Juif nommé Jacob avec le surnom de sa ville.

Outre ces trois colonnes, la paraphrase arabe de Saadias est imprimée au haut des pages en petits caracteres; on y a de plus ajouté au bas des pages le commentaire de Rasch.

L'autre Pentateuque *polyglotte* a été imprimé à Constantinople en 1547, sur trois colonnes, comme le premier. Le texte hébreu de la loi est au milieu; à un des côtés est une traduction en grec vulgaire, & à l'autre une version en langue espagnole. Ces deux versions sont en caracteres hébreux, avec les points voyelles qui fixent la prononciation. On a mis au haut des pages la paraphrase chaldaïque d'Onkelos, & au bas des mêmes pages le commentaire de Rasch.

On ajoutera pour septieme *polyglotte* le Pseautier qu'Augustin Justinien, religieux dominicain & évêque de Nebio, a fait imprimer en quatre langues à Gènes en 1516. Ce pseautier contient l'hébreu, l'arabe, le grec & le chaldéen, avec les interprétations latines & des gloses. *Voyez* PSEAUTIER.

Il y a plusieurs autres éditions de la Bible, soit entiere, soit par parties, qu'on pourroit appeller *polyglottes*. La bible de Gutter, imprimée à Hambourg, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin, en allemand, en saxon, en françois, en italien, en sclavon, en danois, doit etre placée au rang des Bibles *polyglottes*.

Telles sont encore les *Hexaples* & les *Octaples* d'Origene. *Voyez* HEXAPLE & OCTAPLES.

On a encore les Bibles *polyglottes* de Vatable en hébreu, grec & latin, & de Wolder en hébreu, grec, latin & allemand. Celle de Potken, imprimée en 1546, en hébreu, en grec, en chaldéen, ou plutôt en éthiopien & en latin. Celle de Jean Draconites de Carlostad en Franconie, qui en 1565 donna les Pseaumes, les Proverbes de Salomon, les prophetes Michée & Joel en cinq langues; en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin & en allemand. Le pere le Long de l'oratoire, a traité avec soin des *Polyglottes* dans un *vol. in-12* qu'il a publié sur ce sujet.

POLYGLOTTE *de Ximenès* (*Littér.*) c'est ainsi qu'on appelle l'édition de la Bible procurée par les soins & aux dépens de François Ximenès, archevêque de Tolede, & premier ministre d'Espagne sous Isabelle & le roi Ferdinand. L'histoire de sa vie est intéressante parce qu'elle est sans cesse liée avec celle du royaume. Cet homme célebre naquit à Torrelaguna en 1437, & mourut en 1517 dans un bourg voisin de sa patrie nommé Bos-Eguillas, après avoir gouverné l'Espagne pendant vingt-deux ans. *Voyez* TORRELAGUNA, (*Géog. mod.*)

Dans l'épître adressée au pape Léon X. Ximenès marque les raisons qui l'avoient déterminé à cette entreprise, c'est qu'il étoit à propos de donner l'Ecriture-sainte dans les originaux, parce qu'il n'y a aucune traduction de la Bible qui puisse représenter parfaitement ces mêmes originaux. Il ajouta qu'en outre il a cru devoir se conformer à l'autorité de S. Jérôme, de S. Augustin, & des autres Peres, qui ont pensé qu'il falloit avoir recours au texte hébreu pour les livres du vieux Testament, & au texte grec pour le nouveau.

Afin d'exécuter son dessein il prit les mesures les plus sages; voici ce que son historien Gomez, que M. Flechier a suivi, nous en apprend. Il fit venir les plus habiles gens de ce tems-là; Démetrius de Crete, grec de nation, Antoine de Nebrissa, Lopès de Stunica, Fernand Pincian, professeurs des langues grecque & latine; Alfonse, médecin d'Alcala, Paul Coronel & Alfonse Zamora, savans dans les lettres hébraïques, qui avoient autrefois professé parmi les Juifs, & qui avoient depuis embrassé le Christianisme. Il leur exposa son projet, leur promit de fournir à toutes les dépenses, & leur assigna de bonnes pensions à chacun. Il les exhorta sur-tout à la diligence, de peur que lui ne vint à leur manquer, ou qu'eux ne lui manquassent. Il les excita si bien par ses discours, & par ses bienfaits, que depuis ce jour-là, jusqu'à ce que l'ouvrage fut achevé, quinze ans après, ils ne cesserent de travailler. Il fit chercher de tous côtés des manuscrits de l'ancien Testament, sur lesquels on pût corriger les fautes des dernieres éditions, restituer les passages corrompus, & éclaircir ceux qui seroient obscurs ou douteux.

Le pape Léon X. lui communiqua tous les manuscrits de la bibliotheque du Vatican. Il tira de divers pays sept exemplaires manuscrits, qui lui coûterent quatre mille écus d'or, sans compter les grecs qu'on lui envoya de Rome, & les latins en lettres gothiques, qu'il fit venir des pays étrangers, & des principales bibliotheques d'Espagne, tous anciens de sept ou de huit cens ans; en un mot, les pensions des savans, les gages des copistes, le prix des livres, les frais des voyages & de l'impression, lui coûterent plus de cinquante mille écus d'or.

Cette bible contient le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque pour le Pentateuque seulement, la version grecque des septante, & la vulgate latine; on a joint au grec des septante une version littérale faite en partie par d'habiles gens d'Alcala, formés sous Démétrius & Pincian, & en partie par Démétrius lui-même & par Lopès de Stunica. Pour le nouveau Testament, le texte grec bien correct, sans aucuns accens, & la vulgate. Il voulut qu'on ajoutât un volume d'explications des termes hébreux, & des façons de parler hébraïques.

Le nouveau Testament parut en 1514, le vocabulaire en 1515, & l'ancien Testament en 1517, peu de tems avant la mort de Ximenès. Voici le titre de l'ouvrage tel que nous fournit le pere le Long: BIBLIA SACRA, *vetus Testamentum multiplici lingua nunc primo impressum. Et imprimis Pentateuchus hebraico atque chaldaico idiomate.*

Adjuncta unicuique sua latina interpretatione, IV. vol. in-fol. ad quorum calcem leguntur hæc verba:

Explicit quarta & ultima pars totius veteris Testamenti hebraico, græcoque & latino idiomate nunc primum impresse, in hac præclarissima Complutensi universitate.

De mandato & sumptibus reverendissimi in Christo patris Domini, Domini Francisci Ximenes de Cisneros, tituli sanctæ Balbinæ, sacrosanctæ romanæ Ecclesiæ presbiteri cardinalis, & Hispaniarum primatis, & regnorum

Ca-

Castelli archicancellarii, archiepiscopi Toletani. Industria & solertia honorabilis viri Arnaldi-Guilhelmi de Brocario, artis Impressoriæ magistri. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo septimo, mensis Julii die decimo. NOVUM TESTAMENTUM *græce & latine noviter impressum.*

In fine voluminis reperiuntur hæc verba: *Ad laudem & gloriam Dei & Domini Jesu-Christi sacrosanctum opus novi Testamenti & libri vitæ, græcis latinisque characteribus noviter impressum, atque studiosissime emendatum, felici fine absolutum est in hac præclarissima Complutensi universitate. De mandato & sumptibus, &c. Anno Domini millesimo quingentesimo decimo quarto, mensis Januarii die decimo.*

Telle est l'histoire de la *polyglotte* de Ximenès, qui a été depuis effacée par d'autres *polyglottes* beaucoup plus belles, celles de Paris & de Londres. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

POLYGONATUM, (*Botan.*) on nomme vulgairement cette plante *sceau de Salomon.*

Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, dont la principale est à larges feuilles, *polygonatum latifolium vulgare*, C. B. P. 303. *I. R. H.* 78. en anglois *the common broad, leav'd Salomon's seal.*

Sa racine est longue, fibreuse, située transversalement, à fleur de terre, grosse comme le doigts, genouillée d'espace en espace par de gros nœuds fort blancs, d'un goût douçâtre. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un à deux piés, rondes, lisses, sans rameaux, un peu recourbées en leur sommité; d'une odeur agréable, si on les froisse ou qu'on les coupe par morceaux; revêtues de plusieurs feuilles disposées alternativement, oblongues, larges, assez semblables à celles du muguet; nerveuses, d'un verd brun luisant en-dessus, & d'un verd de mer en-dessous.

Ses fleurs naissent des aisselles des feuilles le long de la tige, attachées à de courts pédicules, une à une, deux à deux, ou trois à trois, rangées plusieurs de suite du même côté; chacune de ces fleurs est une cloche alongée en tuyau, & découpée en six crenelures sans calice, de couleur blanche, mais verdâtre dans ses bords.

Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des baies grosses comme celles du lierre, presque rondes, un peu molles, vertes, purpurines ou noirâtres, lesquelles renferment ordinairement trois semences grosses comme celles de la vesce, ovales, dures, blanches. Cette plante croît presque par-tout, aux lieux ombrageux, le long des haies, dans les bois & les forêts, où elle se multiplie par ses racines qui tracent, & dont les nœuds ont une figure approchante de celle d'un sceau ou cachet qu'on y auroit imprimé: elle fleurit en Mai & Juin, & ses baies sont mûres au mois d'Août. Sa racine passe en Médecine appliquée extérieurement pour vulnéraire-astringent. On en tire par la distillation une eau cosmétique, bonne pour adoucir & embellir la peau. (*D. J.*)

POLYGONE, s. m. *en terme de Géométrie*; se dit d'une figure de plusieurs côtés, ou d'une figure dont le contour ou le périmetre a plus que quatre cotés & quatre angles. Ce mot est formé du grec πολὺ, *plusieurs*, & γωνία, *angle.*

Si les côtés & les angles en sont égaux, la figure est appellée *polygone régulier*. *Voyez* RÉGULIER. Sur les *polygones* semblables, *voyez* SEMBLABLE.

On distingue les *polygones* suivant le nombre de leurs côtés; ceux qui en ont cinq s'appellent *pentagones*; les *hexagones* en ont six, les *heptagones* sept, les *octogones* huit, &c. Sur les propriétés particulieres de chaque *polygone*, consultez les *articles* PENTAGONE, HEXAGONE, &c.

Propriétés générales des polygones. Euclide démontre les propriétés suivantes: 1°. que tout *polygone* peut-être divisé en autant de triangles qu'il a de côtés. *Voyez* TRIANGLE.

Ce qui se fait en prenant un point comme *F* (*Pl. Géomet. fig.* 28.), en quelqu'endroit que ce soit au-dedans du *polygone*, d'où l'on tire des lignes à chaque angle *Fa*, *Fb*, *Fc*, *Fd*, &c.

2°. Que les angles d'un *polygone* quelconque, pris ensemble, font deux fois autant d'angles droits, moins quatre, que la figure a des côtés; ce qui est aisé à démontrer; car tous les triangles font deux fois autant d'angles droits que la figure a de côtés; & il faut retrancher de cette somme les angles au-tour du point *F*, qui valent quatre angles droits.

Par conséquent si le *polygone* a cinq côtés, en doublant on a dix, d'où ôtant quatre, il reste six angles droits.

3°. Tout *polygone* circonscrit à un cercle, est égal à un triangle rectangle, dont un des côtés est le rayon du cercle, & l'autre est le périmetre ou la somme de tous les côtés du *polygone*.

D'où il suit que tout *polygone* régulier est égal à un triangle rectangle, dont un des côtés est le périmetre du *polygone*, & l'autre côté une perpendiculaire tirée du centre sur l'un des côtes du *polygône*. *Voyez* TRIANGLE.

Tout *polygone* circonscrit à un cercle est plus grand que le cercle, & tout *polygone* inscrit est plus petit que le cercle, par la raison que ce qui contient est toujours plus grand que ce qui est contenu.

Il suit encore que le périmetre de tout *polygone* circonscrit à un cercle est plus grand que la circonférence de ce cercle, & que le périmetre de tout *polygone* inscrit à un cercle est plus petit que la circonférence de ce cercle; d'où il suit qu'un cercle est égal à un triangle rectangle, dont la base est la circonférence du cercle & la hauteur est le rayon, puisque ce triangle est plus petit qu'un *polygone* quelconque circonscrit, & plus grand qu'un inscrit.

C'est pourquoi il n'est besoin pour la quadrature du cercle que de trouver une ligne égale à la circonférence d'un cercle. *Voyez* CERCLE, QUADRATURE.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* régulier, multipliez un côté du *polygone* comme *AB*, par la moitié du nombre des côtés, par exemple le côté d'un hexagone par 3, multipliez encore le produit par une perpendiculaire abaissée du centre du cercle circonscrit sur le côté *AB*, le produit est l'aire que l'on demande. *Voyez* AIRE.

Ainsi supposons $AB = 54$, & la moitié du nombre des côtés $= 2\frac{1}{2}$, le produit ou le demi-périmetre $= 135$; supposant alors que la perpendiculaire soit 29, le produit 3915 de ces deux nombres est l'aire du pentagone cherché.

Pour trouver l'aire d'un *polygone* irrégulier ou d'un trapèse, résolvez-le en triangle; déterminez les différentes aires de ces différens triangles (*voyez* TRIANGLE), la somme de ces aires est l'aire du *polygone* proposé. *Voyez* TRAPESE.

Pour trouver la somme de tous les angles d'un *polygone* quelconque, multipliez le nombre des côtés par 180d; ôtez de ce produit le nombre 360, le reste est la somme cherchée.

Ainsi dans un pentagone, 180 multipliés par 5, donne 900; d'où soustrayant 360, il reste 540, qui est la somme des angles d'un pentagone; d'où il suit que si l'on divise la somme trouvée par le nombre des côtés, le quotient sera l'angle d'un *polygone* régulier.

On trouve la somme des angles d'une maniere plus expéditive, comme il suit: multipliez 180 par un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés du *polygone*; le produit est la quantité des angles cherchés: ainsi 180 multipliés par 3, qui est un nombre plus petit de deux que le nombre des côtés, donne le produit 540 pour la quantité des angles, ainsi que ci-dessus.

La table suivante représente la somme des angles de toutes les figures rectilignes, depuis le triangle jusqu'au dodécagone; & elle est utile tant pour la description des figures régulieres que pour vérifier si l'on a trouvé exactement ou non la quantité des angles que l'on a pris avec un instrument.

Nombre des côtés.	*Somme des angles.*	*Angle des fig. rég.*	*Nombre des côtés.*	*Nombre des angles.*	*Angle des fig. rég.*
III.	180°.	60.	VIII.	1080°.	135.
IV.	360.	90.	IX.	1260.	140.
V.	540.	108.	X.	1440.	144.
VI.	720.	120.	XI.	1620.	$147\frac{3}{11}$.
VII.	900.	$128\frac{4}{7}$.	XII.	1800.	150.

Pour inscrire un *polygone* régulier dans un cercle, divisez 360 par le nombre des côtés du *polygone* proposé, afin d'avoir la quantité de l'angle *EFD*, prenez cet angle *EDF* au centre, & portez-en la corde *ED* sur la circonférence autant de fois qu'elle pourra y aller; de cette maniere on aura le *polygone* inscrit au cercle.

Quoique la résolution de ce problème soit méchanique, on ne doit pas la mépriser à cause qu'elle est aisée & générale. Euclide à la vérité nous donne la construction du pentagone, du décagone, & du pentadécagone;

gone; & d'autres auteurs donnent celles de l'eptagone, de l'ennéagone, de l'endécagone; mais ces dernieres constructions s'éloignent trop de la rigueur géométrique; & celles d'Euclide, qui sont fondées sur la description du pentagone, sont moins commodes qu'une description méchanique faite avec un bon rapporteur. *Voyez* RAPPORTEUR.

Pour circonscrire un cercle à un *polygone* régulier, ou pour circonscrire un *polygone* régulier à un cercle, coupez deux des angles du *polygone* donné, comme A & E, en deux également, par les lignes droites AF & EF, qui concourent en F; & du point de concours avec le rayon EF, décrivez un cercle.

Pour circonscrire un *polygone* à un cercle, divisez 360 par le nombre des côtés requis, afin d'avoir l'angle CF; formez cet angle au centre F, & tirez la ligne eg qui se divise en deux également, tirez ensuite la tangente egn, & sur cette ligne construisez un *polygone*, ainsi qu'on l'enseigne dans le problème suivant.

Sur une ligne-donnée ED construire un *polygone* régulier quelconque donné. Cherchez dans la table l'angle de ce *polygone*, & construisez-en un angle qui lui soit égal, en traçant $EA = ED$. Par les trois points A, E, D, décrivez un cercle (*voyez* CERCLE), appliquez-y la ligne droite donnée autant de fois qu'elle pourra y aller; par ce moyen on aura décrit la figure requise.

Pour inscrire ou circonscrire trigonométriquement un *polygone* régulier, trouvez le sinus de l'arc, qui vient en divisant la demi-circonférence 180 par le nombre des côtés du *polygone*; le double de ce sinus est la corde de l'arc double, & par conséquent le côté AE qui doit être inscrit au cercle: donc si le rayon d'un cercle, dans lequel on doit inscrire un pentagone, par exemple, est donné en une certaine mesure, comme 345, on trouvera le côté du pentagone en même mesure par la regle de trois, en faisant, comme le rayon 1000 est à 1176, ainsi 3450 est à 4057, qui est le côté du pentagone; c'est pourquoi avec le rayon donné, décrivez un cercle, & portez sur la circonférence de ce cercle le côté du *polygone* autant de fois que vous le pourrez; vous aurez de cette maniere un *polygone* inscrit au cercle.

Afin d'éviter l'embarras de trouver par les tables des sinus le rapport d'un côté du *polygone* à son rayon, nous ajouterons une table qui exprime les côtés des *polygones* en parties, dont le rayon en contient 10000000. Dans la pratique on retranche autant de figures de la droite que l'on en juge de superflues par les circonstances du cas proposé.

Nombres des côtés.	*Quantité du côté.*	*Nombres des côtés.*	*Quantité du côté.*
III.	17320508	VIII.	7653668.
IV.	14142135.	IX.	6840402.
V.	11755705.	X.	6180339.
VI.	10000000.	XI.	5634651.
VII.	8677674.	XII.	5176380.

Pour décrire trigonométriquement un *polygone* régulier sur une ligne droite donnée, & pour circonscrire un cercle autour d'un *polygone* donné, en prenant dans la table le rapport du côté au rayon, déterminez le rayon sur la même échelle que le côté donné; or ayant un côté & le rayon, on peut décrire un *polygone* par le dernier problème; donc si avec l'intervalle du rayon & des extrémités de la ligne donnée, on trace deux arcs qui se coupent, le point d'intersection sera le centre du cercle circonscrit.

Ligne des polygones; c'est une ligne sur le compas de proportion, qui contient les côtés des neuf premiers *polygones* réguliers inscrits au même cercle c'est-à-dire depuis le triangle équilatéral jusqu'au dodécagone. *Voyez* COMPAS DE PROPORTION.

Nombre polygone en Algebre, c'est la somme d'une rangée de nombres en proportion arithmétique, qui commencent depuis l'unité. On les appelle ainsi, à cause que les unités dont ils sont composés, peuvent être disposées de maniere à former une figure de plusieurs côtés & de plusieurs angles égaux. *Voyez l'article* FIGURÉ où cela est expliqué.

On divise les nombres *polygones* eu égard au nombre de leurs termes, en triangulaires, dont la différence des termes est 1; en quadrangulaires ou quarrés, dont la différence est 2; en pentagone, où la différence est 3; en hexagone, où elle est 4; en heptagone, où elle est 5; en octogone, où elle est 6, &c.

Les exemples suivans peuvent faire concevoir la génération de plusieurs especes de nombres *polygones* formés par plusieurs progressions arithmétiques.

Progress. arithmét.	1,	2,	3,	4,	5,	6,	7,	8.
Nombres triangul.	1,	3,	6,	10,	15,	21,	28,	36.
Progress. arithmét.	1,	3,	5,	7,	9,	11,	13,	15.
Nombres quarrés,	1,	4,	9,	16,	25,	36,	49,	64.
Progress. arithmét.	1,	4,	7,	10,	13,	16,	19,	22.
Nombres pentagon.	1,	5,	12,	22,	35,	51,	70,	92.
Progress. arithmét.	1,	5,	9,	13,	17,	21,	25,	29.
Nombres exagon.	1,	6,	15,	28,	45,	66,	91,	120.

Le côté d'un nombre *polygone* est le nombre des termes de la progression arithmétique qui le compose, & le nombre des angles est ce qui fait connoître combien cette figure a d'angles, & c'est de-là que le nombre *polygone* a pris son nom.

C'est pourquoi il y a trois angles dans les nombres triangulaires, quatre dans les tétragones ou les quadrangulaires, cinq dans les pentagonaux, &c. par conséquent le nombre des angles surpasse de deux la différence commune des termes.

Pour trouver un nombre *polygone*, le côté & le nombre de ses angles étant donné, voici la regle. Le nombre *polygone* est la demi-différence des produits du quarré du côté par le nombre des angles, moins deux unités; & du même côté par le nombre des angles, moins quatre unités.

En effet un terme quelconque d'une des progressions arithmétiques ci-dessus, est évidemment $1 + (n-1)(m-2)$ en nommant n le nombre des termes, & m l'exposant du nombre *polygone* (*voyez* PROGRESSION); de plus la somme de tant de termes qu'on voudroit de cette progression est égale à la somme des deux termes extrèmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'est-à-dire à $\frac{n}{2}$; donc la somme cherchée, ou le nombre *polygone* est $= \frac{n}{2}(2 + \overline{n-1}\cdot\overline{m-2}) = \frac{nn(m-2)-n(m-4)}{2}$; ce qui revient à l'énoncé de la regle.

Les sommes des nombres *polygones* rassemblées de la même maniere que les nombres *polygones* eux-mêmes, pris des progressions arithmétiques, sont appellées *nombres pyramidaux*. *Voy.* PYRAMIDAL & FIGURÉ. (*O*)

POLYGONE EXTÉRIEUR, se dit dans la fortification du *polygone*, dans lequel la fortification est enfermée, & dont le sommet des angles de la circonférence du *polygone* est aussi celui des angles flanqués des bastions, ou c'est celui qui est formé par les côtés intérieurs. *Voy.* CÔTÉ EXTÉRIEUR.

POLYGONE INTÉRIEUR, c'est aussi dans la fortification le *polygone* formé par les côtés intérieurs, ou celui sur les côtés duquel sont formées les courtines. (*Q*)

POLYGONOIDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *polygonoides*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée. Le pistil sort du milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit strié ailé, & le plus souvent hérissé de poils. Tournefort, *corol. inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il y a une plante exotique, ainsi nommée, & décrite par Tournefort, qui l'a découverte dans la plaine de l'Araxe en Arménie.

C'est un arbuste de trois ou quatre piés de haut, fort touffu & fort étendu sur les côtés; son tronc est tortu, dur, cassant, épais comme le bras couvert d'une écorce roussâtre, divisé en branches & rameaux, d'où naissent au lieu de feuilles, des brins cylindriques, composés de plusieurs pieces articulées bout-à-bout, si semblables aux feuilles de *l'éphédra*, qu'il n'est pas possible de les distinguer sans voir les fleurs. Des articulations de ces brins poussent quelques fleurs de trois lignes de diametre. Ce sont des bassins découpés en cinq parties. Du fond de chaque bassin sort un pistil entouré d'étamines blanches, dont les sommets sont purpurins. Le pistil devient un fruit long d'environ demi-pouce, épais de quatre lignes de figure conique, cannelé profondément dans sa longueur. Quand on coupe le fruit en travers, on découvre la partie moëlleuse, laquelle est blanche & angulaire; les fleurs ont l'odeur de celles du tilleul, ne se fannent que tard, & restent à la base du fruit, comme une espece de rosette. (*D. J.*)

POLYGONUM, (*Botan.*) sa racine est fibreuse & rampante; ses tiges & ses rameaux sont pleins de nœuds le calice est profondément découpé en cinq segmens, qui sont verds dans leur partie inférieure, & couleur de

chair

chair dans la supérieure. Lorsque cette plante est mûre le calice se change en une capsule remplie de semences. Ses fleurs sortent des aisselles des feuilles, & sont cachées quand elles commencent à paroître dans une membrane extrémement mince. Sa semence est triangulaire.

Tournefort compte douze especes de *polygonum*, dont la premiere qu'il suffira de décrire, est le *polygonum latifolium I. R. H.* 510; le vulgaire l'appelle en françois *renouée* ou *traînasse*, en anglois *the broad knot-grass*.

Sa racine est longue, assez grosse pour la grandeur de la plante, simple, dure, ligneuse, tortue, garnie de plusieurs fibres; elle est difficile à arracher, rampante, & d'un goût astringent. Elle pousse plusieurs tiges longues d'un pié ou d'un pié & demi; grêles, rondes, solides, tenaces, quelquefois droites, mais le plus souvent couchées à terre, lisses, ayant beaucoup de nœuds assez près les uns des autres; elles sont revêtues de feuilles oblongues, étroites, pointues, d'un verd de mer, attachées à des queues fort courtes, & rangées alternativement. Ses fleurs sortent de l'aisselle des feuilles, petites, composées chacune d'un seul pétale, divisées en cinq parties, & de huit étamines blanches ou purpurines à sommet jaunâtre, sans calice. Après que la fleur est passée, il lui succede une semence assez grosse, triangulaire, de couleur de chataigne, renfermée dans une capsule.

Cette plante croît indifféremment presque partout aux lieux incultes ou cultivés, principalement le long des chemins; c'est une des plus communes de la campagne; elle fleurit en été, & demeure verte presque toute l'année, excepté durant l'hiver. Elle passe pour rafraîchissante, dessicative, astringente & vulnéraire. Linnæus observe après Rai, que le *polygonum* varie par ses feuilles qui sont plus ou moins alongées, plus ou moins étroites, & que ces variétés qui viennent du terrain, ne doivent pas établir des especes différentes. (*D. J.*)

POLYGRAPHE, s. f. (*Gram.*) art d'écrire de différentes manieres secretes, dont on ne vient à bout que par l'art de dessiner.

POLYGRAMME, s. m. (*Géom.*) mot employé par les anciens géometres, & qui n'est plus en usage; une figure géométrique composée de plusieurs côtés. *Harris.* (*E*)

POLYGRAMMOS, (*Hist. nat.*) nom par lequel quelques auteurs ont désigné un jaspe rouge, moucheté & rayé de blanc, qui se trouve aussi nommé *garamantias* ou *grammatias*.

POLYHEDRE, s. m. *en terme de Géométrie*, est un corps compris sous plusieurs faces ou plans rectilignes. *Voyez* CORPS & SOLIDE. Ce mot est formé du grec [illegible], *plusieurs*, & [illegible], *siege* ou *face*.

Si les faces du *polyhédre* sont des polygones réguliers tous semblables & égaux, le *polyhédre* est un corps régulier, qui peut être inscrit dans une sphere, c'est-à-dire, que l'on peut lui circonscrire une sphere, dont la surface touche tous les angles solides de ce corps. *Voy.* CORPS RÉGULIERS, &c. Il n'y a que cinq corps réguliers au *polyhédre*; savoir, le tétrahédre l'exahédre ou le cube, l'octahédre, le dodécahedre, & l'icosahedre. *Voyez ces mots.*

Un *polyhédre gnomonique*, est une pierre à plusieurs faces, sur lesquelles on a fait la projection de différentes especes de cadrans. *Voyez* CADRAN.

Tel étoit celui de cet endroit de Londres que les Anglois appellent *privy garden*, qui a été détruit, & qui étoit autrefois le plus beau qu'il y eût en Europe.

POLYÉDRE *ou* POLYSCOPE, *ou* verre à facettes, *en terme d'Optique*, est un verre dont la surface est composée de plusieurs surfaces plates, faisant entr'elles différens angles.

Phénomenes de polyhédre. Si plusieurs rayons tels que *EF*, *AB*, *CD*, (*Pl. Opt. fig.* 71.) tombent parallélement sur une des surfaces d'un *polyhédre*, ils continueront d'être paralleles après la réfraction. *Voy.* RAYON & RÉFRACTION.

Si l'on suppose donc que le *polyhédre* est régulier, les lignes *LH*, *HI*, *IM*, seront comme des tangentes à une des lentilles convexes sphériques en *F*, *B* & *D*, par conséquent, les rayons qui tombent sur le point de contact coupent l'axe; c'est pourquoi, puisque tous les autres rayons leur sont paralleles, ils s'entrecoupent; les rayons rompus par les différentes faces, s'entre-couperont mutuellement en *G*.

D'où il suit que si l'œil est placé à l'endroit où les rayons paralleles se croisent, les rayons du même objet seront réunis en autant de différens points de la rétine *a*, *b*, *c*, que le verre a de faces.

Par conséquent l'œil, à travers un *polyhédre*, voit les objets répétés autant de fois qu'il a de faces; & ainsi, puisque les rayons qui viennent des objets éloignés sont paralleles; on voit, à travers un *polyhédre*, un objet éloigné aussi souvent répété, que le *polyhédre* a de faces.

2. Si les rayons *AB*, *AC*, *AD*, (*fig.* 72.) qui viennent d'un point rayonnant *A*, tombent sur différentes faces d'un *polyhédre* régulier, après la réfraction ils se croiseront en *G*.

D'où il suit que, si l'œil est placé à l'endroit où les rayons, qui viennent de différens plans se croisent, les rayons seront réunis en autant de différens points de la rétine *a*, *b*, *c*, que le verre a de faces; par conséquent l'œil étant placé au foyer *G* verra même un objet proche à-travers le *polyhédre*, autant de fois répété que le *polyhédre* a de faces.

Ainsi, l'on peut multiplier les images des objets dans une chambre obscure, en plaçant un *polyhédre* à son ouverture, & en y ajoutant une lentille convexe à une distance convenable. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE.

Pour faire une anamorphose, c'est-à-dire, une image défigurée, qui paroisse réguliere & bien faite à-travers un *polyhédre* ou un verre qui multiplie les objets, à une extrémité d'une table horisontale élevez-en une autre à angles droits, où l'on puisse dessiner une figure; & sur l'autre extrémité élevez-en une seconde, qui serve comme d'appui ou de support, & qui soit mobile sur la table horisontale: appliquez à la table, qui sert de support au *polyhédre* plan convexe, consistant par exemple, en 24 triangles plans; ajoutez le *polyhédre* dans un tube qui se tire, c'est-à-dire, qui peut s'alonger & se raccourcir, l'extrémité tournée vers l'œil ne doit avoir qu'une très-petite ouverture, & être un peu plus éloignée que le foyer. Eloignez la table d'appui de l'autre table perpendiculaire, jusqu'à ce qu'elle soit hors de la distance du foyer, & cela d'autant plus, que l'image doit être plus grande; audevant de la petite ouverture placez une lampe; & sur le plan vertical ou sur du papier que l'on y appliquera, mettez au trait avec du noir de plomb les aréoles lumineuses qui viennent des faces du *polyhédre*.

Dans ces différentes aréoles, dessinez les différentes parties d'une image de maniere qu'étant jointes ensemble elles fassent un tout, ayant soin de regarder de tems-en-tems à-travers le tube, pour guider & corriger les couleurs, & pour voir si les différentes parties se répondent ou s'assortissent bien exactement.

Remplissez les espaces intermédiaires de toutes sortes de figures ou de desseins à volonté que vous imaginerez de maniere qu'à l'œil nud le tout fasse voir une apparence fort différente de celle que l'on se propose de représenter avec le *polyhédre*.

Si l'on se remet à regarder par la petite ouverture du tube, on verra les différentes parties ou les différens membres, qui sont dispersés dans les aréoles représenter une image continue; parce que tous les objets intermédiaires disparoissent totalement. *Voyez* ANAMORPHOSE. *Wolf & Chambers.* (*O*)

POLYHYMNIE, *ou* POLYMNIE, (*Mythol.*) de [illegible], *beaucoup*, & [illegible], *hymne*; c'est une des muses, ainsi nommée de la multiplicité des chansons; on la regarde comme l'inventrice de l'harmonie, c'est pourquoi on la représente avec une lyre, ou un berbiton, selon Horace. Hésiode & plusieurs autres la nomment *Polymnie* & alors on dérive son nom de [illegible], *se ressouvenir*, pour la faire présider à la mémoire & à l'histoire qui en dépend. On la peint avec une couronne de perles, la main droite étendue, comme à un orateur, & à la gauche un rouleau, sur lequel on lit *suadere*, persuader: en ce cas elle présidoit à l'éloquence. (*D. J.*)

POLYMATHIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) connoissance de plusieurs arts & sciences, grande & vaste étendue de connoissances différentes. *Voyez* ENCYCLOPEDIE. Ce mot vient du grec [illegible], *multum*, & [illegible], *disco*, j'apprends.

Juste Lipse, Scaliger, Saumaise, Pétau, Kirkes, Grotius & Léibnitz étoient de grands *polymathes*. Les anciens appelloient ces sortes de gens *polyhistores*.

La *polymathie* n'est souvent qu'un amas confus de connoissances inutiles, qu'on débite à-propos & hors de propos pour en faire parade. La véritable *polymathie* est une vaste érudition, une connoissance d'un grand nombre de choses, bien pénétrées, bien digérées, que l'on applique à-propos, & pour la nécessité seule du sujet que l'on traite.

POLYMITHIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) terme de poétique qui signifie une *multiplicité* de fables dans un poëme épique ou dramatique, au lieu de l'unité d'action qui doit y regner. *Voyez* FABLE, UNITÉ, ACTION.

La *polymithie* est un des plus grands défauts qui puissent se rencontrer dans un poëme. Car outre qu'elle y

jette

jette la confusion en compliquant des fables ou des actions qui ne concourent pas à un même but, elle partage nécessairement l'intérêt, & par conséquent elle l'affoiblit. *Voyez* ACTION.

Telle seroit l'idée d'une théséïde, d'une héracléïde, d'une achilléïde ou d'autres poemes semblables, qui comprendroient toutes les actions, toute la vie des héros qui en feroient le sujet, comparées à l'Iliade ou à l'Enéïde. *Voyez* HEROS, EPIQUE.

Quelques pieces de notre ancien théâtre, de Lope, de Vega, de Shakespear pechent par la *polymithie*, l'Henri VI. & le Richard III. de ce dernier ne sont point de ces pieces où regne l'unité d'action, ce sont des histoires d'événemens arrivés dans le cours de plusieurs années.

POLYMITUM opus, (*Critique sacrée*.) πολύμιτος, α, ον, ouvrage tissu de fils ou de soies de diverses couleurs. *Fecit ei tunicam polymitam*, *Gen. xxxvij*. 3. Jacob fit à Joseph une tunique de différentes couleurs. Ezéchiel voulant reprocher à la ville de Jérusalem son luxe & ses débauches, lui dit, qu'elle s'étoit parée d'habits & de robes précieuses de diverses couleurs: *ornata es auro & argento*, *& vestita bysso ac polymito*. *Exod*. v. 28. 6.

Polymitarius dans l'Ecriture, est l'ouvrier qui fait des ouvrages, des voiles; de divers fils & de diverses couleurs. Ceux qui excelloient dans cet art que Moïse vouloit encourager parmi les Juifs, sont dits y avoir été formés par Dieu même: *cunctos erudivit sapientia*, *ut faciant opera abietarii*, polymitarii, *plumarii*, *de hyacintho*, *purpurâ coccoque tincto*, *& bysso*. *Exod. xxxviij*. 23 (*D. J.*)

POLYMITUS LAPIS, (*Hist. nat.*) pierre dans laquelle on voit un grand nombre de couleurs.

POLYNOME, (*Géog.*) *Voyez* MULTINOME.

POLYOPTRE, s. m. *terme d'Optique*, qui se dit d'un verre, à-travers lequel les objets paroissent multipliés mais plus petits; ce mot est formé du grec πολὺ, *beaucoup* & de ὄπτομαι, *je vois*.

Le *polyoptre*, tant dans sa structure que dans ses phénomenes, differe des verres ordinaires, qui multiplient les objets, & que l'on appelle *polyhédre* *Voyez* POLYHEDRE.

Construction du polyoptre. Prenez un verre *AB* plan des deux côtés, dont le diametre soit d'environ trois pouces (*Pl. d'Opt. fig.* 73.), faites dans son épaisseur des segmens sphériques, dont la largeur ait à peine la cinquieme partie d'un doigt.

Alors si vous éloignez le verre de votre œil, jusqu'à ce que vous puissiez embrasser toutes les concavités d'un seul coup d'œil, vous verrez le même objet comme à-travers d'autant de verres concaves qu'il y a de concavités; mais ces objets vous paroîtra fort petit.

Ajustez ce verre de la même maniere qu'un verre objectif, à un tube *ABCD*, dont l'ouverture *AB* soit égale au diametre du verre, & l'autre ouverture *CD* soit égale à celle d'un verre oculaire *c*, *n*, *d*, d'environ la largeur d'un pouce.

La longueur du tube *AC* doit être égale à la distance que l'on trouvera par expérience entre le verre objectif & le verre oculaire.

Ajustez en *D* un verre oculaire convexe, ou en sa place un menisque, dont la distance du foyer principal soit un peu plus grande que la longueur du tube, afin que le point d'où les rayons commencent à être divergens après leur réfraction dans le verre objectif puisse être au foyer de l'oculaire. Alors si l'on approche l'œil du verre oculaire, on verra un seul objet répété autant de fois qu'il y a de concavités dans le verre objectif, mais il sera fort diminué. *Wolf & Chambers*. (*T*)

POLYPE, POULPE, *polypus*, s. m. (*Hist. nat.*) insecte aquatique, du genre des vers zoophytes. Il y a plusieurs especes de *polypes*; les uns sont dans l'eau salée, & les autres dans l'eau douce. Les plus grands *polypes* de mer ressemblent au calmar & à la seche, par la bouche, les yeux, & les visceres, & par le nombre des cornes, que l'on peut regarder comme des bras ou comme des jambes, car l'animal s'en sert comme de mains & de piés; ces bras different de ceux de la séche, & du calmar, en ce qu'ils sont tous d'égale longueur, & qu'ils ont deux rangs de suçoirs. Les *polypes* n'ont point de nageoires; ils different aussi des autres animaux mous, en ce que leur ventre est plus petit & que leurs bras sont plus longs. Ils ont dans une vessie située au-dessous de l'estomac une liqueur rougeâtre, comme la seche a une liqueur noire. On trouve de ces *polypes* dans la haute mer, & d'autres sur les côtes. Ils sortent de l'eau; leurs bras renaissent lorsqu'ils ont été mutilés; ces animaux vivent de coquillages & de feuilles de figuier & d'olivier; leur chair est dure & indigeste.

Les *polypes* de la seconde espece ont moins de volume que ceux de la premiere; ils sont mouchetés, & ils ne valent rien à manger.

Ceux de la troisieme espece ont le corps plus court & plus arrondi que les autres, & les bras plus longs, il n'y a qu'un rang de suçoirs sur chaque bras: ces *polypes* ont une odeur de musc.

On a donné le nom de *polype* à l'animal du coquillage appellé *nautile*. *Voyez* NAUTILE. Rondelet, *Hist. des poissons*, *liv. XVII*.

Les *polypes* d'eau douce ont été connus dans le commencement du siecle présent; il en a été fait mention dans les Transactions philosophiques pour l'année 1703, par Leeuwenhoek, & par un auteur anglois anonyme, qui avoient des notions de la maniere naturelle dont les *polypes* se multiplient; mais ce n'a été qu'en 1740 que M. Trembley, de la société royale de Londres, a découvert cette reproduction merveilleuse qui se fait dans toutes les parties d'un *polype* après qu'on les a séparées. M. Trembley a décrit trois especes de *polypes* qui sont doués de cette propriété, & qu'il appelle *polypes d'eau douce*, à bras en forme de cornes.

Les *polypes* de la plus petite de ces trois especes sont d'un assez beau verd; lorsqu'on ou les voit attachés à la tige d'une plante aquatique & immobile, ils ressemblent à une plante parasite, à des brins d'herbes, ou à l'aigrette de la semence de dent de lion; mais lorsqu'ils retirent leurs bras & qu'ils les font disparoître, lorsqu'ils se contractent subitement & si fort que le corps ne paroît être qu'un grain de matiere verte, losqu'ensuite les bras reparoissent & s'étendent, & que le corps reprend sa premiere forme, enfin lorsqu'on les voit marcher, on ne peut plus douter qu'ils ne soient des animaux Leur corps est assez délié; de l'une de ses extrémités sortent des cornes qui servent de piés & de bras & qui sont encore plus déliés que le corps: on peut donner à cette extrémité le nom de *tête*: parce que la bouche s'y trouve. Le corps & même les bras des *polypes* s'accourcissent & deviennent plus gros en se contractant; ils se réduisent quelquefois à une ou deux lignes de longueur. Ils s'alongent & deviennent plus minces en se dilatant. Le corps de la plupart des *polypes* verds a cinq ou six lignes de longueur lorsqu'il est étendu. La longueur du corps des *polypes* de la seconde & de la troisieme espece, est long au moins de huit lignes & au plus d'un pouce & demi; la couleur de ces *polypes* est teinte de rouge & de brun. Le nombre des bras varie dans les *polypes* de ces trois especes, depuis six jusqu'à douze ou treize, & même dix-huit; ceux des *polypes* verds n'ont que trois lignes de longueur; les bras des *polypes* de la seconde espece sont ordinairement longs d'un pouce, & s'étendent jusqu'à deux & même trois pouces; les bras ont jusqu'à huit pouces & demi de longueur dans les *polypes* de la troisieme espece; aussi M. Trembley les a-t-il appellés *polypes à longs bras*.

Tous les insectes se contractent lorsqu'on les tire de l'eau; la chaleur les anime, le froid les engourdit, mais il en faut un degré approchant de celui de la congellation pour les réduire à une parfaite inaction; alors ils restent plus ou moins contractés dans l'état où ils étoient lorsque le froid les a saisis.

Les *polypes* renflent leur corps & le courbent à leur gré; ils fléchissent aussi leurs bras en tout sens, ils marchent comme les chenilles appellées *arpenteuses*, & divers autres insectes aquatiques. Lorsqu'un *polype* suspendu dans l'eau par la partie postérieure de son corps à la tige d'une plante veut changer de place, il courbe son corps en arc de cercle, & il applique la partie antérieure, ou seulement un bras, ou tous les bras contre la même tige, il approche la partie postérieure de l'antérieure; ensuite il éloigne l'antérieure de la postérieure, & par ce moyen il fait un pas. En répétant cette manœuvre les *polypes* se transportent d'un lieu à un autre, mais fort lentement; ils ne parcourent qu'une longueur de sept à huit pouces en une journée d'été, & lorsqu'il fait moins chaud il sont encore plus lents. Ces insectes ont différentes façons de marcher; ils font quelquefois des culbutes au-lieu de faire des pas: lorsqu'ils sont fixés par les deux extrémités de leurs corps étant courbés en arc, ils relevent l'une des extrémités en s'étendant en ligne droite, & la font retomber de l'autre côté en se recourbant en sens contraire. Ils peuvent marcher sous la surface de l'eau, en s'y attachant comme à un corps solide; pour cet effet ils font passer une des extrémités de leur corps ou de leurs bras au dessus de l'eau & l'y laissent secher; étant seche elle s'y soutient, & l'insecte y trouve un point d'appui de la même façon qu'une épin-

gie que l'on couche doucement sur l'eau y reste: le *polype* marche en faisant sortir & rentrer successivement les extrémités de son corps à différens points de la surface de l'eau.

Le corps des *polypes* est un tuyau creux d'un bout à l'autre; l'orifice qui se trouve à l'extrémité antérieure du corps est la bouche, comme il a déjà été dit; il y a aussi un orifice à l'extrémité postérieure mais il ne s'ouvre que rarement; il ne fait pas les fonctions d'un anus, car les *polypes* rendent leurs excrémens par la bouche. Les bras sont creux, & leurs cavités communiquent avec celles du corps. Les *polypes* se nourrissent de petits insectes, ils les arrêtent & ils les saisissent avec leurs bras, qui ont la propriété de se coller & d'adhérer aux différens corps qu'ils rencontrent, & de s'en séparer au gré de l'animal. Lorsqu'un *polype* a saisi un insecte avec ses bras, il les contracte & les raccourcit pour l'attirer vers sa bouche; dès qu'elle touche à la poitrine, elle se dilate; les levres s'étendent pour envelopper ce qui se présente & l'attirent dans le corps du *polype* par une sorte de succion. M. Trembley a nourri des *polypes* en leur donnant des mille-piés assez déliés, longs de sept à huit lignes, qui ont une trompe ou dard charnu au-devant de la tête; de petits pucerons branchus, qui ont été ainsi nommés parce qu'ils ont deux bras ramifiés qui s'élevent au-dessus de leur tête, & qui leur servent de nageoire; de petits vers & d'autres insectes aquatiques. Les *polypes* en avalent qui sont plus longs & plus gros que leur corps; la bouche & le corps se dilatent, & le ver se trouve replié de maniere qu'il n'en reste aucune partie au-dehors du corps des *polypes*. Lorsque deux de ces insectes attaquent un même ver, ils l'avalent chacun par une de ses extrémités; & lorsque leurs bouches se rencontrent sur le milieu du ver, il arrive quelquefois que l'un des *polypes* n'est pas arrêté par cet obstacle, il avale l'autre *polype* avec la portion du ver qui se trouve dans son corps; mais au bout d'une heure ce *polype* sort sain & sauf du corps de celui qui l'avoit englouti; il n'y perd que sa proie. On a vû aussi des *polypes* avaler leurs bras lorsqu'ils étoient entrelacés avec leur proie; au bout de vingt-quatre heures le bras sortoit du corps du *polype* sans paroître y avoir été altéré. Ces faits prouvent que les *polypes* ne se mangent pas les uns les autres: ou au-moins qu'ils ne peuvent pas digérer leurs semblables. M. Trembley est parvenu à introduire des *polypes* vivans dans l'estomac d'autres *polypes*. Après y être restés pendant quatre ou cinq jours, ils en sont toujours sortis vivans, au-lieu que les autres animaux qui leur servent de nourriture n'y peuvent pas vivre plus d'un quart-d'heure. Les *polypes* mangent plus en été qu'en hiver; le volume des alimens qu'ils peuvent prendre en une seule fois est triple ou quadruple de celui de leur corps. Ils se passent de nourriture pendant long-tems; M. Trembley en a eu qui ont vécu pendant quatre mois sans aucun aliment, mais le volume de leur corps étoit diminué; au contraire, l'accroissement des *polypes* est fort prompt lorsqu'ils mangent beaucoup & souvent. La couleur des alimens, leur présence ou leur absence, la contraction ou la dilatation du corps des *polypes*, font varier leur couleur, & la rendent plus ou moins foncée.

M. Trembley a nourri des *polypes* qui vivoient encore après deux ans; ces insectes sont sujets à avoir de petits poux, très-communs dans les eaux, qui les incommodent, & qui même les mangent & les font mourir. Pour avoir des *polypes* il faut les chercher dans les recoins que forment les fossés, les mares & les étangs, dans ces endroits où le vent pousse & rassemble les plantes qui flottent sur l'eau; on les trouve indifféremment sur toutes sortes de corps, sur toutes les plantes aquatiques; ils sont posés sur le fond des fossés, ou suspendus à la superficie de l'eau. Il est plus difficile de les trouver en hiver qu'en été, parce qu'ils restent au fond de l'eau avec les plantes.

Leeuwenhoek & l'auteur anonyme, dont il a déja été fait mention, avoient découvert au commencement de ce siecle la génération naturelle des *polypes*. M. Trembley n'ayant aucune connoissance de ces observations, fit la même découverte en 1741; il apperçut, le 25 Février, sur le corps d'un *polype* une petite excrescence d'un verd foncé, dès le lendemain, cette excrescence avoit environ un quart de ligne de longueur & une figure à-peu-près cylindrique; le 28, elle étoit longue au-moins d'une demi-ligne, le même jour, quatre bras commencerent à pousser sur cette excrescence; ils avoient déja trois lignes de longueur le 18 de Mars, lorsque la jeune *polype* se sépare de sa mere. Cette séparation se fait aisément, parce qu'alors les deux *polypes* ne tiennent l'un à l'autre que par un fil très-délié; ils s'appuyent sur quelque corps, & la moindre effort qu'ils font en se contractant, suffit pour rompre le foible lien qui les unissoit. Les bras ne poussent pas tous ensemble; il n'en paroît d'abord que quatre ou cinq, les autres sortent dans la suite, & même après que le jeune *polype* est separé du corps de sa mere. C'est ainsi que M. Trembley appelle le *polype*, qui produit ou qui a produit des petits; il est aussi-bien le pere que la mere, comme on le dira dans la suite. Avant que le jeune *polype* soit séparé de sa mere, il prend des alimens; il saisit la proie qui se rencontre; il l'approche de sa bouche & l'avale. Il croît très-promptement, lorsqu'il fait chaud & que les alimens ne manquent pas; vingt-quatre heures suffisent pour son accroissement, & deux jours après avoir paru sur le corps de sa mere, il s'en détache; mais en hiver il y en a qui ne prennent leur accroissement qu'en quinze jours, & qui ne se séparent de leur mere qu'après cinq ou six semaines: lorsque la nourriture manque au jeune *polype*, il quitte sa mere plutôt qu'il ne le feroit, s'il n'étoit pas pressé par la faim. La cavité du corps du jeune *polype* communique avec celle du corps de la mere; il est formé par un prolongement de la peau de cette mere. Les alimens qu'il prend, après avoir passé d'un bout à l'autre de son estomac, c'est-à-dire, de la cavité de son corps, car il n'y a point de visceres, entrent dans celui de la mere, & réciproquement ceux qu'elle prend entrent dans l'estomac du jeune *polype*. S'il y a plusieurs *polypes* sur la même mere, il suffit que l'un d'eux ou la mere prenne des alimens pour qu'ils soient tous nourris; mais lorsqu'ils ont pris leur accroissement, & qu'ils approchent du tems où ils doivent se séparer de leur mere, le diametre de la partie postérieure de leur corps, qui tient à celui de la mere, s'accourcit; l'orifice qui servoit de communication entre la cavité du corps de la mere & celle du corps du jeune *polype*, se ferme, & alors les alimens ne peuvent plus passer du corps de l'un celui de l'autre.

Les *polypes* sont très-féconds lorsqu'il fait chaud & que les alimens sont abondans. Un seul *polype* en produit environ vingt en un mois, & chacun de ces vingt commence à en produire d'autres quatre ou cinq jours après son apparition sur le corps de sa mere. M. Trembley en a vû une qui portoit sa troisieme génération; du petit qu'elle produisoit sortoit un autre petit, & de ce petit-ci un troisieme. Un *polype* à longs bras, que le même auteur a observé, quinze jours après avoir commencé à sortir du corps de sa mere & neuf jours après s'en être séparé, avoit un pouce & un quart de longueur lorsqu'il étoit bien étendu; dix jeunes *polypes* sortoient en même tems de son corps, & quatre ou cinq de ces jeunes étoient longs de sept à huit lignes; il y en avoit huit d'entr'eux qui étoient parfaitement formés & en état de manger; de plus, cinq de ces derniers produisoient des petits; de l'un de ces cinq il en sortoit trois, de deux autres il en sortoit deux, & enfin les deux derniers en poussoient chacun un. Quelques-uns des *polypes* de cette seconde génération avoient déja des bras & prenoient même des pucerons: M. Trembley en fournissoit en abondance à ce groupe de *polypes* qu'il nourrissoit chez lui. Ceux qui n'ont pas tant d'alimens ne sont pas si féconds: M. Trembley n'en a jamais trouvé dans des fossés qui eussent plus de sept petits attachés à leur corps. Il s'est assuré par un grand nombre d'expériences que tous les *polypes* produisent des petits, qu'ils se multiplient par rejettons sans accouplement, sans aucune communication des uns avec les autres. On a apperçû sur ces insectes des corps sphériques que l'on pourroit regarder comme des œufs; M. Trembley a soupçonné qu'un de ces corps étoit devenu un *polype*; M. Allamand a eu le même soupçon; mais ni l'un ni l'autre n'a vérifié ce fait. M. Trembley a vû quelques *polypes* qui se séparent d'eux-mêmes en deux parties qui deviennent chacune un *polype* entier. Il y a des *polypes* qui ont un ou deux bras fourchus; d'autres ont deux têtes l'une à côté de l'autre. M. Trembley en a vû un qui avoit une tête, des bras, & une bouche à chacune de ses extrémités, & qui mangeoit indifféremment par l'une ou par l'autre de ses bouches; le corps étoit creux dans toute son étendue.

Lorsqu'on a coupé un *polype* en deux parties par le milieu de sa longueur, il arrive souvent que la partie antérieure marche & mange dès le jour même de l'opération, si elle a été faite en été. Dans le fort de cette saison, au bout de vingt-quatre heures, la seconde partie du *polype*, qui a été coupée, commence à pousser des bras, & en deux jours elle est en état de manger; mais dans un tems froid, la tête ne se forme qu'en quinze ou vingt jours. Si l'on coupe transversalement un *polype* qui pousse des petits, ils continuent à croître après la section;

section; quelquefois même il s'en forme de nouveaux avant que la partie coupée ait pû manger. Quelque petites que soient les parties coupées, quel que soit le nombre de ces parties, elles deviennent chacune un *polype* parfait: mais lorsqu'on n'a coupé que les bras, ils ne sont pas devenus des *polypes*. Les portions du corps de ces insectes, coupées longitudinalement, produisent un *polype* entier comme celles qui ont été coupées transversalement. Lorsqu'un *polype* entier n'a été coupé qu'en deux portions longitudinales, chacune ayant des bras prend bien-tôt la forme d'un *polype* parfait; en une heure chaque portion se plie en gouttiere, approche ses bords latéraux l'un de l'autre, & les réunit de façon qu'il n'y reste aucune cicatrice, &, pour l'ordinaire, au bout de vingt-quatre heures le nouveau *polype* est en état de saisir sa proie & de l'avaler. En quelque nombre de portions longitudinales que l'on coupe un *polype*, chacune produit un *polype* entier. Si l'on divise les deux extrémités du corps d'un *polype*, ou seulement l'une ou l'autre en plusieurs parties, sans les détacher du reste du corps, ces parties ne se réunissent pas, mais elles deviennent chacune une tête ou une queue selon leur situation: M. Trembley a fait croître jusqu'à huit têtes sur un seul *polype*. Si on coupe ces têtes, il s'en forme de nouvelles sur le *polype*, & les têtes coupées deviennent chacune un *polype* entier. Si l'on hache un de ces insectes par morceaux, chacun des morceaux se gonfle d'abord & forme une cavité dans son intérieur & une bouche à l'une de ses extrémités: en peu de jours c'est un *polype* en état de manger de petites parcelles de vers. Tous ces *polypes* qui n'ont pour origine que des portions de *polypes*, ne different en aucune maniere de ceux qui ont été produits naturellement par un *polype* entier, & produisent aussi d'autres *polypes*. Il a déja été dit que le corps des *polypes* est creux d'un bout à l'autre: M. Trembley a trouvé le moyen de le retourner comme un gant, desorte que ses parois internes se trouvassent à l'extérieur, & les externes à l'intérieur. Mais l'insecte se remettoit bien-tôt dans son premier état; il a fallu, lorsque le corps étoit retourné, passer une soie de sanglier à travers près des levres, pour l'empêcher de reprendre son premier état; ces c'est en rabattant les levres en-dehors vers l'extrémité postérieure du corps, qu'un *polype* qui a été retourné commence à cesser de l'être. Les *polypes* que M. Trembley a retournés & traversés par une soie, mangeoient trois ou quatre jours plus ou moins après l'opération; ils croissoient & multiplioient comme les autres. Si le *polype* que l'on retourne porte un jeune *polype* qui soit déja grand, il se trouve après l'opération en partie dans l'estomac de la mere, & en partie au-dehors, car la tête & les bras du jeune *polype* passent au-dehors de la bouche de la mere: mais il se détache bien-tôt. Si ce jeune *polype* est fort petit, l'estomac de la mere le renferme en entier au moment qu'elle est retournée, mais dans l'espace de quelques minutes il se retourne de lui-même, & en se retournant il passe au-dehors de l'estomac de la mere par l'ouverture qui servoit de communication entre la cavité de son corps & celle du corps de la mere, avant qu'ils ne fussent retournés ni l'un ni l'autre; ensuite il continue à croître, & il se détache comme ceux qui n'ont pas été retournés. Lorsqu'un *polype* retourné a rabattu ses levres en-dehors sur son corps, il se forme à l'endroit où se trouvent ses levres, une ou plusieurs bouches, & il arrive des changemens fort extraordinaires à ce *polype*. M. Trembley a introduit un *polype* dans le corps d'un autre *polype*, mais il en sortoit quoiqu'ils fussent traversés tous les deux par une soie de sanglier; le *polype* intérieur fendoit le *polype* extérieur & se trouvoit placé à côté de lui, étant toujours traversés l'un & l'autre par la soie de sanglier; il est arrivé qu'ils ne se sont pas separés en entier mais seulement en partie, & qu'ils restoient en partie unis l'un à l'autre & pour ainsi dire entés l'un sur l'autre. M. Trembley ayant retourné un *polype* & l'ayant introduit dans le corps d'un autre, de maniere que la tête du *polype* intérieur sortoit au-dehors de la bouche du *polype* extérieur, les deux *polypes* étant traversés par une soie de sanglier, ils sont restés l'un dans l'autre; la bouche du *polype* extérieur s'est collée sur le cou du *polype* intérieur: M. Trembley n'a pû savoir si le reste du corps de ce *polype* avoit été dissous dans l'estomac du *polype* extérieur, ou s'il étoit incorporé avec sa substance. Quoi qu'il en soit, il est certain que de deux *polypes* on n'en fait qu'un par ce moyen, tandis qu'au contraire on fait plusieurs *polypes* d'un seul en les coupant par morceaux. On peut réunir deux portions d'un *polype* ou de différens *polypes* de la même espece, car il est douteux que cette réunion se fasse sur des portions de *polypes* de différentes especes: pour cette opération, on place les deux portions de *polypes* l'une contre l'autre; si elles s'écartent, on les rapproche & on les maintient de façon qu'elles se touchent; après que les deux bouts se sont touchés pendant un quart-d'heure, une demi-heure ou une heure, on commence à s'appercevoir qu'ils s'attachent l'un à l'autre. *Mém. pour serv. à l'hist. d'un genre de* polypes *d'eau douce à bras en forme de cornes, par M.* Trembley. *Voyez* dans cet ouvrage la description d'un *polype* à panache.

Polype, c'est un nom générique commun à différens corps, qui n'ont d'autre analogie que la multitude de *piés*, de branches, ou de ramifications. C'est cette figure, ce caractere qui a donné lieu à leur dénomination: le mot *polype* est tiré du grec πολυπους, composé de πολυ, *plusieurs*, & πους, *pié*; il signifie aussi littéralement, *qui a plusieurs piés*. Il y a un insecte singulier & merveilleux de ce nom; on trouve quelquefois dans le cœur & les gros vaisseaux des concrétions que l'on a appellées ainsi; il s'en présente aussi dans les narines, assez différentes, auxquelles on a donné le même nom; & ainsi *polype* envisagé sous ces trois points de vûe, est l'objet particulier du médecin, du naturaliste, & du chirurgien.

Polype *du cœur*, (*Médecine pratiq.*) Nous allons extraire cet *article* du traité du cœur du célebre M. de Senac, ouvrage excellent qui ne laisse rien à desirer sur la structure, l'action, & les maladies de cet organe essentiel & auparavant peu connu: nous sommes fâchés d'être réduits à ne donner qu'un extrait des détails intéressans où il entre sur la question présente; & ce n'est pas un léger embarras que de pouvoir se décider judicieusement sur le choix de ce qu'il faut omettre ou rapporter. Nous renvoyons le lecteur, curieux de s'instruire plus à fond, à l'ouvrage même qui est entre les mains de tout le monde, *liv. IV. chap. x. tom. II. pag.* 442. *& suiv.*

Définition & nature du polype. Les concrétions qu'on trouve par l'ouverture des cadavres, soit dans le cœur, soit dans les gros vaisseaux, sont designées par différens auteurs sous les noms de *caroncule*, de *graisse*, de *mucosité*, de *substances charnues*, de *lambeaux charnus*, de *masses de chair noire*, de *membranes longues & tenues*, &c. Bartholet passe pour le premier qui leur a donné le nom de *polype*, ou *matiere polypeuse*: cette dénomination tirée de sa figure, a été adoptée par Pisinus, Tulpius, Bartholin, Malpighi, & tous les auteurs qui les ont suivis.

La matiere dont les *polypes* sont composés ne peut être que des fluides privés de leur état de fluidité, épaissis & condensés plus ou moins fermement: à en juger par des différens noms que les *polypes* ont reçu, ils sont tantôt des excrescences charnues, tantôt des matieres pituiteuses, quelquefois ils ne sont qu'une gelée ou une concrétion muqueuse, &c. mais ces noms tirés des variétés accidentelles dans la couleur & la forme de ces excrescences, plutôt que d'un examen attentif & des expériences certaines, ne doivent rien décider sur la nature des *polypes*. On peut tirer plus de lumieres de deux différences générales qu'on observe dans leur couleur, & auxquelles doivent se rapporter toutes les autres variétés; les uns sont blancs, les autres sont rouges; ceux-ci, plus semblables au sang, paroissent être en grande partie un tissu de globules rouges; ceux-là, analogues à la substance lymphatique & gélatineuse qui fait partie du sang, paroissent en être entierement composés: la différente combinaison de ces parties produira les variétés dans la consistance & les couleurs; le sang est quelquefois tout blanc, selon les observations de Lower, de Borel, de Rhodius, de M. de Senac, &c. alors sa coagulation formera des *polypes* de la même couleur: dans les cas même où il conserve sa couleur naturelle, la partie lymphatique qui contient des matieres gelatineuses en forme de vessie, de la graisse, de la mucosité, n'a qu'à se séparer de la partie rouge, elle s'épaissira, se condensera, les concrétions qui en seront composées seront blanches: si cette même substance, facile à se coaguler par le repos & le froid, retient les globules rouges enveloppés dans son tissu visqueux, elle donnera naissance aux *polypes* rouges: il ne paroît pas en effet que le sang dépouillé de cette partie lymphatique, pût se coaguler au point de former une substance compacte; les globules rouges seuls ne peuvent se rassembler en une masse qui ait tant de consistance, ils conservent aussi leur fluidité pendant long-tems, dès qu'on leur a enlevé cette espece de lien qui les enchaîne & les rapproche.

L'arrangement des parties qui composent le *polype* ne paroît pas fortuit, il ressemble au tissu d'une toile; cette espece de réseau est également formé par les parties blan-

blanches & par les globules rouges; cette disposition singuliere avoit fait regarder ces concrétions comme un tissu organique. Trompés par quelques traînées de globules rouges, plusieurs auteurs & Mauges entr'autres, avoient cru que des vaisseaux sanguins concouroient à former & entretenir ces excrescences; c'est à la plus ou moins grande facilité qu'ont les différentes parties à s'unir, à leur différent degré de cohésion, à leur hétérogénéité, qu'on doit attribuer la structure de ce tissu réticulaire; le mouvement du sang & l'action des vaisseaux en agitant les concrétions, serrent & alongent les aires qui résultent des filamens croisés, & rendent ces masses plus compactes en leur donnant plus d'étendue. La plûpart des *polypes* & même tous, suivant Bartholin, peuvent être divisés en plusieurs membranes; ils sont composés de plusieurs couches, ou lames comme membraneuses, roulées les unes sur les autres à-peu-près comme dans les racines bulbeuses. La structure & la disposition de ces couches, confirmées par l'anatomie que Malpighi fit d'un *polype* de la grosseur des deux poings, trouvé par Borelli dans l'aorte, ne peuvent dépendre que de la diversité des tems où arrivent ces coagulations; il se fait d'abord une couche sur les matieres auxquelles le *polype* est attaché, ensuite il s'en dépose une autre sur la seconde, & ainsi de suite: c'est ainsi que se forment les calculs biliaires, c'est ainsi qu'étoient formées les coagulations que Malpighi trouva autour d'une aiguille dans l'estomac d'une poule.

Variétés des polypes. La diversité des matieres qui se condensent, & des endroits où se forme le *polype*, donnent lieu aux variétés qu'on observe dans leur substance, leur dureté, leur couleur, leur attache, leur figure & leur étendue; les parties lymphatiques font la base de toutes les concrétions polypeuses; mais elles peuvent être mêlées avec une plus ou moins grande quantité de matieres graisseuses, muqueuses, ou de globules rouges; de là les *polypes*, qu'on appelle *graisseux*, *muqueux*, ou *sanguins*; de là ces dénominations qu'ont employé Vormius, Vesale, Skenkius, Spigel, Riolan, Severin, Ambroise Paré, &c. par lesquelles ils ont prétendu indiquer la nature des concrétions qu'ils ont trouvées dans le cœur. On a cru avoir vû des *polypes pierreux*, mais de telles observations sont incertaines; on ne trouve qu'un seul exemple rapporté par Posternius, de *polype* dont la substance fût friable. Leur consistence varie beaucoup, & augmente à proportion de la quantité de parties lymphatiques qu'ils renferment, & de leur ancienneté, d'où l'on peut tirer un signe assuré pour distinguer s'ils sont vrais ou faux. On appelle *faux polype*, ceux qui se forment sur la fin des maladies, ou après la mort; ils sont mollasses, faciles à diviser, peu différens du sang coagulé; les vrais *polypes* sont ceux qui se sont formés long-tems avant la mort de malades, & qui ont même occasionné une partie des accidens, & rendu la maladie plus dangereuse; ils sont plus durs, plus élastiques, plus membraneux. La couleur des *polypes* sera d'autant plus blanche, qu'il y aura moins de mélange dans la lymphe; elle tirera sur le rouge ou le noir, le gris ou le jaune, suivant qu'il y aura plus de globules rouges & qu'ils seront plus pressés, & suivant le mélange de la sérosité ou la gelée de la bile. Riolan, Bartholin & Malpighi assurent avoir observé que les *polypes* qui naissent dans le ventricule droit sont ordinairement blancs, semblables au lardon, à la pituite, & qu'ils sont noirâtres dans le ventricule gauche; ces observations vraies le plus souvent, ne souffrent que des exceptions très-rares.

Les variétés qu'on remarque dans les *polypes*, relativement à leurs attaches, viennent de ce que les uns sont attachés plus ou moins fortement aux parois du cœur ou des vaisseaux; d'autres suivant les observations rapportées dans les actes de Berlin, sont flottans, & peuvent changer de place à chaque instant. Parmi ceux qui sont adhérans, il y en a qu'on ne peut séparer que très-difficilement du cœur; telles étoient les concrétions *polypeuses* dont parle Postetulus, qui étoient incorporées aux parois des ventricules, de façon qu'on ne put bien les détacher sans déchirer la substance du cœur; telles étoient aussi les *polypes* que Kisternius appelle *insités*. La plûpart des *polypes* ont des branches ou des appendices qui s'attachent aux colonnes des ventricules ou à ses valvules; les membranes forment quelquefois des anneaux, comme l'a observé M. de Senac; elles se prolongent souvent dans les cavités voisines. On a vû des *polypes* extrèmement allongés s'étendre du cœur dans les vaisseaux qui s'y abouchent jusques à une distance très-considérable. On en voit d'autres renfermés dans les ventricules & les oreillettes; mais dans ces cavités leur volume n'est pas moins différent; il est quelquefois excessif. Vetola dit avoir trouvé dans le cœur deux livres de chair noirâtre. Les différens endroits du cœur où naissent les *polypes* sont comme autant de moules qui en diversifient les figures à l'infini; ainsi suivant ces situations fortuites, il y en a d'applatis, d'alongés, de cylindriques, &c. il n'est point de formes qu'ils ne prennent ou ne puissent prendre; rien de plus varié & de plus arbitraire que ces figures; rien aussi de plus inutile que celles que Kerkringius, Bartholin & Tulpius ont fait dessiner des *polypes* qu'ils ont observés; mais parmi toutes ces figures, les plus singulieres sont celles des *polypes* creux; la matiere dont ils sont tissus s'applique quelquefois aux parois du cœur, & forment une cavité; leurs branches qui passent dans les vaisseaux, sont en certains cas des canaux où le sang coule comme dans les arteres & les veines. Tel étoit le *polype* que Malpighi trouva dans le cœur d'un jeune homme.

Causes des polypes. Il y a dans la lymphe & dans le sang, un principe de cohésion qui tend à rapprocher leurs parties & à les condenser en une masse solide; mais le dernier effet de ce principe est dans l'état de santé, empêché par le mouvement progressif, du sang, & par l'agitation intestine de ses globules; dans le sang tiré dans une palette nous voyons la coagulation suivre à l'instant la cessation du mouvement progressif, mais en même tems on observe que la coagulation diminue & se dissipe tout-à-fait lorsque le mouvement intestin parvenu à son dernier période, a mis le sang dans l'état de putrefaction. Est-il nécessaire que le sang soit tout-à-fait arrêté pour donner naissance aux *polypes*? & ces concrétions ne se forment-elles, comme l'a pensé Kerkringius, que lorsque le froid de la mort s'est répandu dans tous les membres & a fait cesser tout mouvement? Les observations sur lesquelles cet auteur étaye son sentiment sont peu concluantes, & ses expériences fautives. Il a trop généralisé son assertion: il auroit eu sans doute raison s'il se fût contenté de prétendre que toutes les concrétions *polypeuses* n'existent pas avant la mort, que la plûpart sont l'ouvrage du froid ou de quelque maladie dans les derniers efforts de la machine qui se détruit; mais il y a de ces concrétions extrèmement dures & tenaces, que nous avons appellé *polypes vrais*, qui se sont formés pendant la vie, qui ont altéré la santé & se sont manifestés par un dérangement considérable dans l'action du cœur, un trouble constant dans le mouvement du sang. Les *polypes* naissent ordinairement dans les cavités du cœur ou des gros vaisseaux, sur tout quand ces vaisseaux sont dilatés par quelque anévrisme; mais ils sont, suivant la remarque de Morgagni, beaucoup plus sujets à former des concrétions *polypeuses* lorsque leur surface interne devient inégale & raboteuse par quelque lésion ou par quelque déchirement; la preuve en est que ces coagulations ne s'observent pas dans des arteres qui ne sont que dilatées sans que leurs parois soient déchirés; cette inégalité sert à arrêter quelques parties de sang qui ont plus de disposition à se coaguler; celles-ci forment une espece de noyau autour duquel les autres parties mues très-lentement viennent se coller; la matiere de ces noyaux ou la base, & le premier fondement des *polypes*, sont pour l'ordinaire les parties lymphatiques qui se figent le plus aisément; plus la lymphe durcira promptement, & plus elle retiendra de parties rouges; la différente coagulation faite en divers tems du sang ou de la lymphe, formera les couches plus ou moins nombreuses de *polypes*; la multiplicité des colonnes dont le cœur est rempli & composé, sont autant d'obstacles qui arrêtent le mouvement du sang, & autant de causes qui favorisent la génération des *polypes* dans le cœur; le sang s'arrête facilement dans tous les interstices que ces piliers laissent entr'eux, lorsque le cœur ne se vuide pas entierement, que ses contractions sont insensibles; lorsqu'il y a quelqu'obstacle dans l'artere pulmonaire, l'aorte, les oreillettes, & les ventricules; ces obstacles étant plus multipliés dans le ventricule droit & son oreillette, les *polypes* doivent y être plus fréquens; le sang qui y aborde continuellement en grande quantité est épais, peu mêlé avec la lymphe; il trouve dans le ventricule droit beaucoup de colonnes fort entrelacées; ce ventricule n'a pas une grande force, il doit pousser le sang à-travers le poumon, qui lui résiste souvent à cause des maladies auxquelles il est sujet, & à cause des mouvemens dont il est agité. Les *polypes* qui se forment dans les grands anévrismes des arteres, ceux qui naissent dans le cœur prouvent démonstrativement qu'il arrive des concrétions polypeuses dans le sein même des agens, qui sont dans un mouvement continuel, & qui mettent en jeu tous les autres ressorts des corps animés, & par conséquent

fréquent qu'il n'est pas nécessaire pour la génération des *polypes*, que les humeurs soient dans un repos absolu; une diminution de mouvement suffit; & c'est à quoi se réduit l'effet de la plûpart des causes éloignées de ces concrétions, ou des maladies à la suite desquelles on les trouve.

Ces causes sont, suivant des observations cadavériques souvent répétées, les passions violentes, une colere vive, une frayeur subite, des craintes continuelles, des chagrins excessifs, des efforts trop grands; toutes les maladies du poumon, sans en excepter la phthisie, plusieurs affections convulsives, & sur-tout la syncope cardiaque. Lorsque le poumon est affecté, le sang acquiert plus de disposition à se figer; pour l'ordinaire il devient coëneux; il a d'ailleurs de la peine à circuler par tous les petits vaisseaux de ce viscere: double cause qui favorise la génération des *polypes*. Il se rencontre encore dans les asthmatiques une autre cause qu'a manifestée l'ouverture des cadavres; c'est la dilatation des ventricules & des oreillettes, très-ordinaire dans cette maladie, suivant les actes de Berlin & de Bauhin, qui donne lieu à l'accumulation & à la coagulation du sang; mais cette dilatation contre nature ne seroit-elle point une suite des obstacles qu'apportent à la circulation l'engorgement ou la constriction des vaisseaux pulmonaires d'un asthmatique? Les *polypes* fréquens dans les phthisiques doivent surprendre ceux qui pensent que dans cette maladie le sang est extrèmement dissous; mais est-il bien certain que le fait soit vrai? N'a-t-on pas confondu un peu plus de fluidité avec une dissolution? Ne pourroit-on pas penser que cet excès de fluidité dépend de l'immiscibilité de la lymphe avec la partie rouge, comme il arrive aux hydropiques & aux personnes attaquées des pâles couleurs, qui ne sont pas moins sujettes aux concrétions *polypeuses*? Et dans ces cas le défaut de mouvement intestin, la séparation trop facile des parties lymphatiques nullement dissoutes, la langueur de la circulation, son passage difficile dans les poumons phthisiques, ne sont-ce pas autant de causes qui doivent concourir à la formation des *polypes*?

Effets & signes des polypes. L'amas du sang dans les ventricules, ou dans les oreillettes, ou dans les veines, est le premier effet qui doit suivre la formation des *polypes*; il variera suivant leur grosseur & leur situation: cet effet est commun à tous les obstacles qui gênent & retardent la circulation des humeurs. Les malades sentiront donc une pesanteur ou une oppression dans la région du cœur, qui est la source des inquiétudes & des angoisses familieres aux *polypeux* dont plusieurs écrivains ont parlé. A ces accidens se joindra un sentiment douloureux, comme Vesale & Hartmann l'ont observé. De ces obstacles opposés au cours du sang dans le cœur, naîtront ces mouvemens irréguliers, ces efforts redoublés pour les emporter, & l'espece d'inquiétude de cet organe, connus sous le nom de *palpitation du cœur*, voyez *ce mot*. Quoique les *polypes* produisent des palpitations, on les a souvent attribuées sans raison aux concrétions qu'on a trouvées dans le cœur; c'est une erreur dans laquelle Vieussens est tombé, comme l'observe M. de Senac. L'inégalité du pouls doit suivre & manifester le défaut d'uniformité qui se trouve dans l'action du cœur & des vaisseaux, & dans le mouvement du sang; cette inégalité sera d'autant plus marquée, que les *polypes* pourront avoir divers mouvemens: selon qu'ils se présenteront aux orifices du cœur, ou qu'ils s'éloigneront, le sang passera diversement; de plus, la substance de ces concrétions peut céder & changer un peu de figure; ces changemens doivent nécessairement varier les pulsations des arteres, & produire dans le pouls une inégalité variable; cet effet ne pouvant être produit que par ces concrétions, en devient un des signes les plus assurés. Pour avoir un diagnostic exact, il faut aussi consulter ceux qu'on peut tirer des autres accidens, & sur-tout remonter à l'examen des causes qui ont précédé.

Les divers dérangemens produits par les *polypes* dans les voies de la circulation, en doivent aussi occasionner dans les organes qui servent à la respiration. En effet, ces malades ont presque toujours une grande difficulté de respirer, souvent sans toux; il y en a même qui ont un crachement de sang habituel, qui sont menacés de suffocation, qui éprouvent des especes d'attaques d'asthme; ces effets sont toujours plus marqués lorsque les *polypes* occupent les cavités gauches du cœur, parce que le sang sort des poumons avec plus de difficulté. Les syncopes fréquentes sont une suite très-ordinaire des *polypes*, surtout lorsqu'ils sont parvenus à une certaine grosseur; & enfin la mort subite en est le dénouement le plus familier: par où l'on voit combien cette maladie est dangereuse, & comment, lorsque le *polype* est bien décidé, on doit établir le prognostic.

Curation du polype. Plus le danger est grand, & plus il est important de le dissiper; mais par une fatalité attachée à la nature humaine, les maladies les plus graves sont les plus difficiles à guérir; instruits des moyens par lesquels on peut prévenir ou affoiblir certaines causes qui produisent des *polypes*, nous ne connoissons aucun remede assuré pour les emporter quand ils sont formés; & ce qui augmente encore l'inutilité des remedes qu'on emploie si souvent sans succès dans cette maladie, c'est qu'on ne la connoît que tard, que lorsque le mal rendu plus opiniâtre par l'ancienneté, n'est plus susceptible de guérison.

On pourra prévenir la formation des *polypes* à la suite des passions violentes, d'une colere vive, d'une joie excessive, d'une frayeur subite, d'un chagrin cuisant, d'un effort immodéré, par une ou plusieurs saignées, & par des boissons incisives, aqueuses; dans la tristesse habituelle ou la mélancholie, les saignées, à l'exception de quelque cas de pléthore très-rares, seroient déplacées; les remedes les plus appropriés sont les remedes moraux, qui tranquillisent & dissipent l'esprit, qu'on peut seconder par les eaux minérales ferrugineuses, l'usage du mars & des délayans convenables. Ces mêmes remedes peuvent aussi être employés dans les maladies chroniques, où les concrétions *polypeuses* sont à craindre. Quoique dans ces maux qui gênent le passage du sang, elles ne méritent l'attention que comme des objets éloignés ou des effets rares, il est très-important de ne jamais les perdre de vûe.

Quand les *polypes* sont formés, on peut opposer à leur accroissement les remedes généraux dont nous avons parlé; pour empêcher que le sang n'ajoute de nouvelles couches, on ne peut que faciliter son cours, en diminuant sa quantité par les saignées, entretenir les excrétions, dont les dérangemens produiroient de nouveaux obstacles. Les accidens que causent les *polypes*, deviennent plus fréquens & plus dangereux lorsque le corps est agité par les passions ou les mouvemens violens; les excès de table, & l'usage des liqueurs spiritueuses, ne sont pas moins redoutables. C'est sur ces considérations qu'on doit établir le régime de ces malades, leur recommander une agitation légere de corps, une diete plus ou moins forte, mais appropriée, & une grande tranquillité d'esprit. Par ce moyen on écarte, on diminue les accidens, & on empêche l'augmentation des *polypes*.

Mais pour les fondre entierement, il faudroit avoir un dissolvant convenable; il n'est point encore connu. M. de Senac s'est appliqué à cette recherche importante; & après diverses tentatives pour trouver quelque matiere qui pût détruire ces concrétions, il a observé que le vinaigre distillé, le sel ammoniac, la terre foliée, les esprits de térébenthine & de cochléaria, l'eau de miel, la décoction d'aristoloche, leur ont donné plus de consistence & de blancheur. Les seuls agens qui ont fait une dissolution de la lymphe figée & durcie, sont l'esprit volatil de sel ammoniac, le sel de tartre, le savon, l'eau de chaux, & les eaux de la Mothe. L'esprit de sel ammoniac a paru le plus efficace & le plus prompt; mais on ne peut pas en faire intérieurement beaucoup d'usage, & en donner une quantité assez considérable pour en obtenir un effet sensible. Les autres remedes pourroient être tentés; il n'est cependant pas décidé si, ayant passé par les premieres voies, ces dissolvans conserveroient leur efficacité: les expériences qu'on a faites sur l'eau de chaux, employée comme lithontriptique, en constatant cette vertu, ont prouvé qu'elle passoit presqu'inaltérée dans le sang. Au reste ce n'est qu'un essai qu'on propose, dicté par l'amour de l'humanité; on doit savoir très-bon gré à l'auteur des ressources qu'il offre, quelques légeres qu'elles soient, puisqu'elles présentent toujours une lueur d'espérance dans une maladie qui passe pour désespérée, & qui à chaque instant menace d'une mort subite. (*m*)

Polype, *terme de Chirurgie*, tumeur qui se forme dans les narines par l'engorgement de la membrane pituitaire, ou par une congestion d'humeurs dans le tissu spongieux de cette membrane. Le nom de *polype* a été donné à cette maladie, parce qu'elle ressemble, selon quelques-uns, à la chair du poisson *polype* par sa couleur & par sa consistance; & d'autres la nomment ainsi, à cause de la pluralité de ses racines, semblables à celles des piés de ce poisson.

Cette dénomination ne tombe donc que sur les différences purement accidentelles; & effectivement le *polype* n'est point un germe de maladie, mais une espece qu'on doit ranger dans la classe des *sarcomes*.

Les *polypes* different en ce que les uns sont mols & charnus, d'autres ont une mollesse muqueuse; les uns sont indolens, d'autres sont douloureux; il y en a de skirrheux, des carcinomateux, &c. les uns sont accompagnés

pagnés d'hémorrhagie; il y en a dont la cause est benigne, d'autres sont causés par un virus scrophuleux, vérolique, & autres. Les uns restent long-tems petits, d'autres croissent beaucoup en peu de tems; ceux qui ont acquis un volume considérable font vouter la cloison du nez dans l'autre narine, remplissent tout l'espace qui est derriere la luette, jettent le voile du palais en devant; ils bouchent la trompe d'Eustache; en appuyant sur les cornets ou lames spongieuses inférieures du nez, ils les affaissent peu-à-peu contre les os maxillaires supérieurs, ce qui comprime & oblitere l'orifice du conduit lacrymal: alors les larmes ne pouvant plus couler dans le nez, l'œil est larmoyant, le sac lacrymal se dilate, & peut former par sa rupture & celle des tégumens qui le recouvrent, une fistule lacrymale. *Voyez* FISTULE LACRYMALE.

Les signes diagnostics des *polypes* du nez ne sont point difficiles; la difficulté du passage de l'air par les narines lorsque le *polype* est petit, le vice de la voix qui en est l'effet, l'impossibilité absolue de respirer sans avoir la bouche ouverte quand le *polype* est gros; la présence d'un corps étranger dont le malade se plaint, sont des symptomes suffisans pour déterminer à faire l'examen d'une maladie qu'on reconnoît à la simple vûe.

Pour juger des différences accidentelles des *polypes*, il faut, outre les signes rationels qui en indiquent beaucoup à un chirurgien éclairé, avoir recours à la sonde flexible & mousse, pour sentir où est l'attache principale de la tumeur, si elle a des adhérences à la voûte du palais, à la cloison des narines, aux cornets supérieurs ou inférieurs du nez, *&c.* les connoissances qu'on tire de cet examen, doivent diriger l'habile chirurgien dans l'opération.

Le prognostic est différent, suivant la nature, les accidens, les complications du *polype*: ceux qui sont blancs ou rougeâtres, d'une consistance charnue & indolens, sont ceux dont on doit le plus, toutes choses d'ailleurs égales, espérer la guérison.

Elle s'obtient par la cautérisation, la section, l'extirpation & la ligature. La discussion des avantages & des inconvéniens de ces différens moyens, qui peuvent être utilement employés selon les circonstances, fournit matiere à un grand traité; nous allons, suivant les bornes qui nous sont prescrites, dire un mot sur chacun d'eux.

La cautérisation est rejettée mal-à-propos par la plûpart des praticiens. J'ai vu réussir en portant par les moyens méthodiques, du beurre d'antimoine sur l'excroissance. *Voyez* PORTE BOUGIE, sous l'*article* PORTE-AIGUILLE. L'impression du caustique produit une petite escarre, & la réitération peut consumer totalement la maladie. Il seroit peut-être dangereux de prendre cette voie pour un *polype* carcinomateux, car on sait que l'application des caustiques effarouche beaucoup l'humeur cancéreuse. *Voyez* CANCER.

La section a été proposée par les anciens; ils conseilloient d'introduire dans les narines une petite spatule tranchante pour couper les racines du *polype*. On sent assez que ces auteurs n'avoient sur la Chirurgie que des connoissances spéculatives; un instrument tranchant ne doit & ne peut jamais être porté à nud dans aucun endroit soustrait à la vûe, à-moins qu'il ne soit guidé par la présence du doigt. Fabrice d'Aquapendente a cependant trouvé un moyen de faire avec assurance la section des *polypes* du nez; il a imaginé des pincettes dont les extrémités recourbées en dedans sont tranchantes, & qui par conséquent coupent la portion du *polype* qu'elles ont saisie, sans risque d'endommager l'organe du nez dans aucune de ses parties.

L'auteur assure s'être servi plusieurs fois de cet instrument avec succès; & son autorité est d'un si grand poids, sur-tout dans les choses pratiques, qu'on pourroit, je pense, se servir bien utilement, du-moins en bien des circonstances, de cet instrument entierement abandonné.

L'extirpation ou l'arrachement est le moyen le plus usité pour la cure radicale des *polypes*. Le malade, qu'on a préparé par les remedes généraux & particuliers convenables à son état, s'assied sur une chaise, un peu penché, & tourné de façon que le jour permette de voir autant dans la narine qu'il est possible. Un aide-chirurgien tient le malade dans cette situation, en posant les mains croisées dessus son front; & d'autres aides lui tiennent les bras. L'opérateur prend les pinces fenêtrées (*voyez* PINCETTE A POLYPE); il les tient avec la main droite, & en introduit l'extrémité dans la narine; il embrasse la tumeur le plus avant qu'il peut; & quand il l'a serrée, il fait deux ou trois tours pour tordre le pédicule, & il l'arrache en donnant des demi-tours de main.

M. de Garengeot ne conseille pas qu'on détache violemment le *polype* par l'extirpation. Lorsqu'il y en a quelque peu hors de la narine, on y doit faire, selon lui, une ligature avec un fil double & ciré, puis embrasser la tumeur avec les pinces pour la tirer encore un peu: on fera ensuite une seconde ligature au-dessus de la premiere, & on coupera le *polype* au-dessous de cette seconde ligature, ou d'une troisieme si l'on a pu le tirer encore. On ne détachera point, suivant cette méthode, tout-à-fait le *polype* du nez, le reste tombera par la suppuration avec la ligature. On se propose, par cette maniere d'opérer, de prévenir l'hémorrhagie, dont on assure que quelques personnes sont mortes après l'extirpation d'un *polype* nazal.

J'ai fait plusieurs fois l'extraction d'un *polype* sans toutes ces précautions, & j'en ai emporté la totalité sans avoir eu d'hémorrhagie menaçante. Fabrice d'Aquapendente n'a jamais vû survenir dans l'usage de ses pinces tranchantes, d'hémorrhagie qui n'ait cédé à l'injection du gros vin, ou simple, ou alumineux. Quelques praticiens se servent d'eau à la glace; je me suis servi quelquefois d'oxicrat. Si l'hémorrhagie est imminente, & qu'elle ne cede point à ces moyens, il faut faire usage de celui dont M. Ledran est l'inventeur. On porte l'extrémité d'une bandelette avec le doigt index de la main gauche derriere le voile du palais, puis avec des pincettes introduites dans le nez on saisit cette bandelette, sur le milieu de laquelle on a cousu un bourdonnet assez gros pour boucher l'ouverture postérieure de la fosse nazale: on tampone antérieurement la narine avec de la charpie; par ce moyen le sang est retenu dans la cavité du nez, & le massif que sa coagulation y formera, est un moyen de compression sur le vaisseau, d'où vient l'hémorrhagie.

Si le *polype* a quelques restes qu'on veuille mettre en suppuration, on peut, au moyen d'une bandelette ou seton chargé des médicamens convenables, panser journellement l'intérieur du nez dans toute l'étendue de la fosse nazale. La propreté exige qu'on tire la bandelette de la bouche dans le nez.

Les tumeurs *polypeuses* qui descendent derriere la luette, & qui jettent la cloison charnue en-devant, doivent être tirées par la bouche: dans ce cas on se sert de pincettes dont les branches sont courbes & suffisamment alongées; on peut même dans quelques circonstances, à l'imitation de M. Petit, couper avec un bistouri la cloison charnue du palais.

M. Levret, de l'académie royale de Chirurgie, a publié un traité sur la cure radicale de plusieurs *polypes* de la matrice, de la gorge & du nez, opérée par de nouveaux moyens de son invention. Il propose la ligature pour ceux du nez comme pour ceux des autres parties: l'étroitesse du lieu, souvent exactement rempli jusque dans toutes ses anfractuosités par la présence du corps *polypeux*, pourra rendre cette ligature difficile à pratiquer. L'auteur donne tous les moyens de surmonter les obstacles autant qu'il est possible; il a particulierement inventé un *speculum oris*, pour opérer avec sureté dans la gorge. *Voyez* SPECULUM ORIS. Les instrumens qu'il propose pour le nez, sont, au volume près, les mêmes que ceux dont nous allons parler pour les *polypes* de la matrice.

POLYPES DE LA MATRICE: la membrane qui tapisse intérieurement la matrice est sujette à une extension contre-nature, par la congestion des humeurs dans le tissu cellulaire qui l'unit au corps de cet organe. L'obstruction des vaisseaux excrétoires suffit ici, comme au nez, pour former une tumeur sarcomateuse; cette tumeur, en augmentant, passe par l'orifice de la matrice qu'elle dilate un peu; mais parvenue une fois dans le vagin, & ne trouvant aucun obstacle, elle y croît en tout sens, & forme une tumeur lisse & piriforme, ayant une base large & attachée au fond ou aux parois internes de la matrice par un pédicule qui passe à-travers l'orifice de cet organe.

Quelques auteurs ont cru, & ce n'est pas sans vraisemblance, que dans quelques circonstances cette maladie pourroit bien avoir été originairement une mole. *Voyez* MOLE.

Les accidens du sarcome utérin, qu'on nomme ordinairement *polype*, sont, outre la gêne que cause la présence d'un corps étranger, des écoulemens blancs fort incommodes, & des pertes de sang fréquentes, qui ruinent insensiblement le tempérament des malades, & les font à la fin périr d'inanition.

L'hémorrhagie est l'effet de la rupture des vaisseaux variqueux, qui rampent sur la surface de la tumeur. *Voyez* VARICE.

B

Il faut exactement distinguer la maladie dont nous parlons, de la chûte & du renversement de matrice: la chûte de matrice forme une tumeur plus grosse par la partie supérieure que par l'inférieure, & plus cet organe s'abaisse & descend du côté de la vulve, moins le vagin qui lui sert alors de ligament a de profondeur. Le renversement de matrice, c'est-à-dire l'accident par lequel le fond de cet organe passe à-travers son orifice, présente, de même que le *polype*, une tumeur dont la partie supérieure est étroite & passe à-travers l'orifice; mais le pédicule n'est dans ce cas ni lisse, ni uni, comme dans le *polype*: d'ailleurs le renversement est un accident fort grave & imminent; le *polype* au contraire est une maladie dont les accidens ne sont point urgens, & qui est des plus chroniques. Le renversement de la matrice est ordinairement occasionné dans un accouchement par les tentatives indiscretement faites pour l'extraction du *placenta* trop adhérent au fond de la matrice.

Le renversement de la matrice exige une prompte réduction, où la gangrene survient par l'étranglement que fait l'orifice. Le sarcome ou *polype* de la matrice présente une autre indication; on ne peut guérir la malade que par la soustraction de la tumeur, & on ne peut la faire sûrement que par la ligature. La difficulté est de la pratiquer, cette ligature, lorsque la tumeur ne paroît point à l'extérieur: M. Levret a rendu un grand service à la Chirurgie par l'invention des instrumens qu'il a mis au jour, pour lier les *polypes* tout près de l'orifice de la matrice, sans être obligé de les tirer en-dehors; tiraillement infructueux quand la matrice est dans son lieu naturel, & qui tourmenteroit cruellement les malades.

M. Levret avoit d'abord présenté ses instrumens à l'académie royale de Chirurgie *en* 1743; mais ayant fait de nouvelles réflexions, il les a corrigés & multipliés, & il vient d'en faire part au public, *en* 1749, dans un ouvrage particulier sur la cure des *polypes*. Comme je me suis servi moi-même des premiers instrumens avec beaucoup de succès, j'ai cru que l'on verroit avec plaisir ceux qui sont essentiels pour pratiquer cette ligature, & la façon dont il faut s'en servir, renvoyant au surplus le lecteur curieux à la source que nous indiquons.

Je fus appellé au mois de Septembre 1747 par feu M. Soumain, célebre accoucheur, pour voir une femme à qui il avoit reconnu un sarcome dans le vagin, dont le pédicule passoit par l'orifice de la matrice. La malade étoit réduite à l'extrémité par les pertes de sang auxquelles elle étoit habituellement sujette. Le volume de la tumeur égaloit celui d'un petit œuf de poule, & le pédicule étoit gros comme l'extrémité du doigt index. On reconnut la nécessité de faire la ligature de la tumeur près de l'orifice de la matrice, & on y disposa la malade par les remedes généraux.

Je me chargeai volontiers de faire l'opération, comptant sur les instrumens de mon confrere qui eut la complaisance de me les prêter.

Je fis asseoir la malade sur le bord de son lit, le tronc panché en arriere sur des oreillers: je lui mis un tabouret d'une hauteur convenable sous chaque pié. Placé entre ses jambes, j'introduisis le doigt index de ma main gauche dans le vagin à la partie latérale droite de l'excroissance, & je glissai à la faveur de ce doigt une des branches de la pincette (*fig.* 1. *Pl. XXXIV.*) qui en prit la place. Je plaçai pareillement du côté opposé du *polype* l'autre branche de la pincette, dont je fis ensuite la jonction. La méchanique de cette jonction est détaillée pour la commodité des Couteliers, *n°.* 1, 2, 3, 4, *même Planche*. La jonction fut assujettie au point nécessaire par le bracelet de la branche femelle sur la cremaillere qui forme le manche ou partie postérieure de la branche mâle de cette pincette.

J'avois préparé auparavant l'anse du fil qui devoit embrasser le pédicule, & j'avois monté les deux extrémités du fil sur les poulies de la pincette, nommée *serre-nœud*, *fig.* 2. *Pl. XXXIV.* il faut en outre pincer le centre de cette anse qui est l'extrémité opposée au nœud, *fig.* 3. & le fixer par le stilet d'une sonde de poitrine après l'avoir fait passer par ses yeux, *voyez la* SONDE DE POITRINE, *fig.* 1. *Pl. X.* M. Levret a un instrument particulier, qu'il appelle, à cause de son usage, *conducteur de l'anse*. Au moyen de ces deux instrumens, c'est-à-dire du *serre-nœud* que je tenois de la main droite, & du *conducteur* qui étoit dans ma main gauche, je conduisis l'anse du fil par-dessus les tenettes jusqu'au pédicule. M. Soumain soutint alors le manche du conducteur jusqu'à ce que j'eusse serré suffisamment, par des petits mouvemens d'écartement & de rapprochement alternatifs de l'extrémité antérieure des pincettes à poulies, l'anse du fil sur le pédicule. *Voyez* l'attitude propre à exécuter ces mouvemens, *Pl. XXXIV. fig.* 4. Alors je retirai le conducteur, j'éloignai ensuite les anneaux du serre-nœud avec les précautions requises; la malade se plaignoit comme si on l'eût pincée. Je retirai la pincette à poulies, & ayant fait des deux extrémités du fil un nœud simple qui fut conduit jusqu'à la vulve, je renfilai chaque bout sur les poulies, & M. Soumain en retint les extrémités, tandis qu'avec des petits mouvemens alternatifs & successifs de l'écartement & du rapprochement des anneaux, je conduisois ce second nœud sur le premier pour l'affermir: je coupai les extrémités de la ligature à deux doigts de l'orifice du vagin, après avoir retiré les pincettes qui serroient le *polype*.

La tumeur & la ligature tomberent au bout de deux fois vingt-quatre heures; &, quoique le pédicule fût gros comme le doigt, l'anse de la ligature auroit à peine contenu le corps d'une plume d'oie. Nous avons touché la malade après la chûte de l'excroissance; nous avons trouvé l'orifice de la matrice en fort bon état: la malade a recouvert ses forces de jour en jour, & il n'a plus été question de pertes de sang, ni d'écoulement blanc; elle a joui depuis d'une santé parfaite.

Cette observation prouve également la nécessité qu'il y a de lier les *polypes* utérins, & l'utilité des instrumens avec lesquels cette ligature a été pratiquée.

M. Levret a beaucoup simplifié les moyens de faire la ligature des *polypes* de la matrice. Il a donné à ce sujet un excellent mémoire dans le troisieme tome des *Mémoires de l'académie royale de Chirurgie*. Il serre le pédicule avec un fil d'argent, dont les deux extrémités passent dans deux cylindres creux adossés. La torsion du fil d'argent fait de la maniere la plus simple & la plus sûre la constriction du pédicule de la tumeur. *Voyez l'ouvrage indiqué*. (*Y*)

POLYPÉTALE, FLEUR, (*Botan.*) c'est-à-dire fleur à plusieurs pétales ou feuilles, car tout le monde sait qu'on donne le nom de *pétale* aux feuilles des fleurs, pour les distinguer des feuilles de la plante.

Les fleurs composées, c'est-à-dire qui ont pour enveloppe des *pétales*, sont d'une ou de plusieurs pieces, ce qui les a fait appeller ou *monopétales* ou *polypétales*. Il y a des *polypétales* régulieres & des irrégulieres.

Les *polypétales* régulieres sont à deux pieces comme dans le circéa, ou à quatre comme dans le giroflier, disposition qui leur fait donner le nom de *fleurs en croix*: ou ces pieces y sont au nombre de cinq comme dans le fenouil, classe qui porte le nom d'*ombelifere*; ou elle sont à six pieces comme dans le lis blanc, ce qui a donné lieu d'appeller *fleurs en lis* celles de cette classe.

De quelque quantité égale ou inégale qu'elles puissent surpasser celles de six pieces, elles forment une autre classe de fleurs *polypétales*, j'entends celles de fleurs en rose, dans laquelle classe se rangent toutes celles qui, quoique du nombre de trois, quatre, cinq ou six pieces, different néanmoins tellement par leurs fruits de celles de ces classes supérieures, qu'on a été obligé de les en séparer: telle est la fleur de plantain aquatique, qui nonobstant qu'elle soit à trois pieces seulement par le rapport néanmoins de sa semence avec celle des renoncules, se range dans cette derniere classe; telle est la fleur de la tormentille, qui, quoiqu'elle soit à quatre pieces, ne peut, à cause de son fruit différent de siliques des fleurs en croix, être placée parmi elles: tel est l'œillet, qui, quoiqu'à cinq pieces, se met cependant hors de la classe des ombelliferes, parce que son fruit ne se divise pas en deux parties; telle est la fleur de la joubarbe & des anémones, qui, quoiqu'à six pétales, ne donnent jamais des fruits divisés en trois loges, comme ceux des fleurs de lis, & ne peuvent par conséquent appartenir à cette classe.

Les *polypétales irrégulieres* sont ainsi appellées, à cause de la figure & de la disposition bisarre de leurs pétales en quelque nombre qu'ils puissent être; telles sont celles de deux pieces ressemblant à deux mufles, comme dans la fumeterre, ou celles de cinq pieces ressemblant à des papillons communes à toutes les plantes légumineuses, *&c.*

Ce mot vient de πολὺ, *beaucoup*, & de πέταλον, une *feuille*; *polypétale* signifie donc qui a *beaucoup de feuilles*. (*D. J.*)

POLYPHEME, (*Mytholog.*) le plus célebre & le plus affreux des Cyclopes, il passoit pour fils de Neptune. Homere nous a donné le portrait de ce monstre affreux, & de son histoire avec Ulysse. Les Mythologues ont imaginé que *Polypheme* étoit un roi de Sicile, dont Ulysse enleva la fille nommée *Elpé*, ce qui fit que ceux des compagnons d'Ulysse qui tomberent entre les mains du roi furent mis à mort, & lui-même poursuivi jusqu'à

ce

ce qu'il sortit de l'île. Euripide a laissé une piece intitulée *le Cyclope*, qui n'est ni comédie, ni tragédie, mais qui tient de l'une & l'autre. (*D. J.*)

POLYPIER, grouppe composée de plusieurs *polypes* & de leurs loges. On a proposé de donner le nom de *polypiers* aux productions de mer, qui ont été appellées *plantes marines*, quoiqu'elles soient produites par des *polypes* qu'elles renferment; mais cette nouvelle dénomination n'est pas en usage.

POLYPODE, s. m. *polypodium*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui n'a point de branches & dont les feuilles sont découpées presque jusqu'à la côte en portions étroites & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre le port particulier du *polypode*. Tournefort, *Inst. rei herb* *Voyez* PLANTE.

Dans le systême de Linnæus, c'est un genre distinct de plante capillaire qui renferme le *polypodium* & le *lonchitis* de Tournefort. Sa fructification est marquée par des taches rondes, qui se trouvent sur la partie inférieure du disque de la feuille.

Des vingt-six especes de *polypodes* distinguées par Tournefort, nous parlerons seulement de la plus commune, *polypodium vulgare*, *I. R. H.* 540.

Sa racine est longue d'un demi-pié, presque de la grosseur du petit doigt, rampante à fleur de terre garnie de fibres menues comme de poils, relevée de petits tubercules semblables aux piés d'un insecte; elle est brune en-dehors & verdâtre en-dedans, d'un goût douçâtre, légerement aromatique, à la fin un peu acerbe & stiptique.

Elle jette des feuilles qui ressemblent à celles de la fougere mâle, mais beaucoup plus petites, découpées profondément jusques vers la côte, en parties longues & étroites, couvertes sur le dos d'une maniere de poussiere adhérente, rougeâtre, entassée comme par petits tas. Cette poudre examinée au microscope offre un assemblage de coques sphériques & membraneuses, qui s'ouvrent en deux parties comme une boîte à savonnette, & laissent tomber de leur cavité quelques semences menues, jaunes, faites en forme de rein, à-peu-près comme celles de la luzerne.

Cette plante qui est de la classe des capillaires, par conséquent des plantes qui ne fleurissent point, croît dans les forêts, les vallées, & sur les montagnes ombrageuses, entre les pierres couvertes de mousse, sur les troncs des vieux arbres, comme frêne, hêtre, coudrier, aulne, & sur les vieilles murailles. Ce *polypode* est verd toute l'année, & se peut ramasser en tout tems. Au printems, il pousse de nouvelles feuilles; &, suivant la remarque de Césalpin, les tubercules de la racine ne sont autre chose que les vestiges des feuilles qui tombent chaque année. (*D. J.*)

POLYPODE DE CHÊNE, *Mat. méd.*) les Pharmacologistes ont cru que le *polypode* qui croissoit sur le chêne étoit une espece particuliere de cette plante, & qu'elle étoit la meilleure pour les usages médicinaux; c'est pourquoi on trouve toujours l'épithete *quercinum* ou *quernum* de chêne unie au mot *polypode* toutes les fois qu'il est question de cette plante dans les livres de médecine. Il est reconnu aujourd'hui que cette plante est absolument la même en soi, & par rapport à ses vertus médicinales, soit qu'on la cueille sur le chêne, sur d'autres arbres, sur les rochers, sur les murailles, *&c.*

Ce n'est presque que la racine qui est d'usage en Médecine. Elle a un goût sucré, & elle est légerement laxative, ce qui la fait ranger avec les fruits secs appellés *doux*, tels que les figues, les dattes, les raisins secs, *&c.* On l'emploie, comme ces fruits, dans les décoctions pectorales, & dans celles qui servent assez communément d'excipient aux potions purgatives. La douceur de la racine de *polypode* concourt sur-tout assez efficacement à corriger & masquer le mauvais goût du sené; *voyez* CORRECTIF. Cette racine est employée à ce dernier titre, c'est-à-dire comme correctif dans plusieurs anciens électuaires purgatifs, tels que le catholicum, le lénitif, la confection, hamech, le diaprun.

Les feuilles de *polypode* entrent dans la poudre contre la rage de palmier. (*b*)

POLIPTOTE, s. m. (*Rhétor.*) terme grec qui veut dire les mêmes mots répétés en différens cas. Quintilien, *liv. IX ch. iij.* comprend cette figure au nombre de celles qu'appelle *per iterationem*, & dit qu'elle se fait en plusieurs manieres. La chose n'est pas assez importante pour nous arrêter long-tems. J'observerai seulement qu'il parle d'une espece de *polyptotes* que Cécilius appelloit *métabole*, & qu'il appelle *rerum conjunctarum diversitatem*. C'est une figure qui paroît consister dans l'union de différentes choses, qui tendent toutes au même but, & qui malgré leur variété, servent à faire naître la même idée. Si l'on jette les yeux sur l'endroit de Quintilien, auquel je renvoie le lecteur, on verra que différentes figures portent le nom de *polyptotes*, & que les unes appartiennent aux pensées, les autres aux mots. On ne peut pas douter que les *polyptotes* lorsqu'ils sont figures de pensées, ne puissent contribuer au pathétique, puisqu'ils offrent la même idée sous différens points de vue, & l'on sent que la grande éloquence peut souvent en avoir besoin.

Pour les *polyptotes* qui ne sont que figures de mots, & qui font l'emploi d'un nom dans ses différens cas, ou d'un verbe dans les différens tems, à-moins qu'on ne s'en serve bien à-propos, & qu'ils ne soient soutenus du fond même des choses, je ne vois pas qu'ils puissent être d'un grand secours pour le pathétique. L'auteur de la Rhétorique à Hérennius, *liv. IV. ch. xxiij.* dit avec raison qu'ils diminuent la sévérité, la gravité, l'autorité du discours oratoire. D'où l'on peut conclure que l'usage de la plupart des figures de mots ne doit pas être fréquent. On va voir cependant par un seul exemple de Virgile, *Enéid. liv. X. v.* 355. que les *polyptotes* de ce genre ajoutent quelquefois à la force du discours, & servent même à faire image.

Expellere tendunt
Nunc hi, nunc illi: certatur limine in ipso
Ausoniæ. Magno discordes æthere venti
Prælia seu tollunt, animis & viribus æquis:
Non ipsi inter se, non nubila, non mare cedit,
Anceps pugna diu: stant obnixa omnia contra:
Haud aliter trojanæ acies, aciesque latinæ
Concurrunt: hæret pede pes, densusque viro vir.

Voilà des *polyptotes* de mots heureusement mis en usage. *Nunc hi, nunc illi; trojanæ acies, aciesque latinæ, pede pes, viro vir.* (*D. J.*)

POLIREN, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete, selon Etienne le géographe. Polybe, *liv. IV. n°.* 53. *&* 61. appelle les habitans *Polyrrhenii*. C'est la même ville qui est appellée *Polyrrhenium* par Pline, *liv. IV. ch. xij.* & *Polyrrhenia* par Ptolomée, *liv. IV. ch. xvij.*

POLYSPASTON, s. m. (*Méch.*) est le nom que Vitruve a donné à une machine composée de plusieurs poulies: on l'appelle aujourd'hui *poulie multiple*, ou *moufle*. *Voyez* POULIE & MOUFFLE. Ce mot est formé des deux mots grecs πολὺ, *beaucoup*, & σπάω, *je tire*, parce que la poulie sert à tirer; & que le *polyspaston* est un assemblage de plusieurs poulies

Au reste, on appelle ainsi une machine composée de plus de quatre poulies; car celles qui ont trois poulies s'appellent *trispaston*, celles de quatre *tetraspaston*, &c. (*O*)

POLYSCOPE, s. m. (*Optiq.*) verre qui multiplie les objets, c'est-à-dire, qui représente un objet aux yeux comme s'il y en avoit plusieurs. Il est aussi appellé *verre à facettes* & *polyedre*. *Voyez* POLYHEDRE.

Ce mot vient des mots grecs σκοπέομαι, *je vois*, & πολὺ, *beaucoup*. *Voyez aussi* POLYOPTRE. *Chambers.*

POLYSPERMATIQUE, *en Botanique*, se dit de ces plantes qui ont plus de quatre semences qui viennent après que la fleur est passée, sans aucun ordre ou nombre certain. *Voyez* PLANTE. Ce mot vient du grec πολὺ & σπέρμα, *semence*.

M. Rai en fait une espece distincte d'herbes, & il les appelle *herba semine nudo polysperma*; où il entend par les mots *semine nudo*, des semences qui ne se dépouillent pas d'elles-mêmes des tegumens ou des enveloppes qu'elles ont, ou qu'elles paroîtroient avoir, mais qui tombent de la même plante toutes couvertes. *Voyez* SEMENCE.

On subdivise les herbes *polyspermatiques*, 1°. en celles qui ont un calice ou périanthium, qui consiste premierement en trois feuilles & une fleur tripétale, tel que le plantain aquatique & la sagittaire, qui sont toutes deux des plantes aquatiques; ou en fleur polypétale, & le calice qui tombe avec elle, comme la petite chélidoine; ou qui reste après que la fleur est passée, comme dans l'hépatique mobile. Secondement, de cinq feuilles, qui dans quelques-unes tombent avec la feuille, comme dans la renoncule; & dans d'autres sont permanentes, comme dans l'ellébore noire ferulacée; ou nouvelles, comme dans la fleur adonis. Troisiemement, de huit feuilles, comme la mauve & l'alcée. Quatriemement, de dix feuilles, comme la caryophille, la fragaria, le pentaphillum, la tormentille, l'argentine, la guimauve & la pentaphilloïde.

2°. Celles qui n'ont point de calice ou de périanthium, comme la clematitis, la filipendule, l'ulmaire, l'anémone des forêts, la pulsatille, *&c.*

POLYSYLLABIQUES, adj. (*Phys.*) sont ceux qui répetent plusieurs syllabes ou plusieurs mots. *Voyez* ECHO.

PO-

POLYSYNDETON, (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique qui consiste à multiplier dans une même phrase les conjonctions copulatives; comme dans celle-ci: *suo præ cæteris, & colit, & observat, & diligit:* L'asyndeton est opposée à cette figure. *Voyez* ASINDETON.

POLYTHÉISME, s. m. (*Métaphysiq.*) le *polythéisme* est une opinion qui suppose la pluralité des dieux. Il est étonnant dans quels excès l'idolâtrie a précipité ses sectateurs. Lisez-en la description dans le discours de M. de Meaux sur l'Histoire universelle. „ Tout étoit „ dieu, dit ce grand prélat, excepté Dieu lui même. & „ le monde que Dieu avoit fait pour manifester sa puis- „ sance, sembloit être devenu un temple d'idoles. Le „ genre humain s'égara jusqu'à adorer ses vices & ses „ passions; & il ne faut pas s'en étonner; il n'y avoit „ point de puissance plus inévitable ni plus tyrannique „ que la leur. L'homme accoutumé à croire divin tout „ ce qui étoit puissant, comme il se sentoit entraîné au „ vice par une force invincible, crut aisément que cette „ force étoit hors de lui, il s'en fit bien-tôt un dieu. „ C'est par-là que l'amour impudique eut tant d'autels; „ & que des impuretés qui font horreur, commencerent „ à être mêlées dans les sacrifices. La cruauté y entra en „ même tems. L'homme coupable qui étoit troublé par „ le sentiment de son crime, & regardoit la divinité com- „ me ennemie, crut ne pouvoir l'appaiser par les victimes „ ordinaires. Il fallut verser le sang humain avec celui „ des bêtes. Une aveugle fureur poussoit les peres à im- „ moler leurs enfans, & à les brûler à leurs dieux au lieu „ d'encens. Ces sacrifices étoient communs dès le tems „ de Moïse, & ne faisoient qu'une partie de ces horri- „ bles iniquités des Amorrhéens dont Dieu commit la „ vengeance aux Israélites. Mais ils n'étoient pas parti- „ culiers à ces peuples. On sait que dans tous les peuples „ du monde, sans en excepter aucun, les hommes ont sa- „ crifié leurs semblables; & il n'y a point eu d'endroits „ sur la terre où l'on n'en ait servi à ces tristes & affreu- „ ses divinités, dont la haine implacable pour le genre „ humain exigeoit de telles victimes. Au milieu de tant „ d'ignorances l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de „ ses mains. Il crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans „ ses statues; & il oublia si profondément que Dieu l'a- „ voit fait, qu'il crut à son tour pouvoir faire un dieu. „ Qui le pourroit croire, si l'expérience ne nous faisoit „ voir qu'une erreur si stupide & si brutale n'étoit pas seu- „ lement la plus universelle, mais encore la plus enraci- „ née & la plus incorrigible parmi les hommes? Ainsi il „ faut reconnoître, à la confusion du genre humain; que „ la premiere des vérités, celle que le monde prêche, „ celle dont l'impression est la plus puissante, étoit la plus „ éloignée de la vue des hommes.

Les Athées prétendent que le culte religieux rendu à des hommes après leur mort, est la premiere source de l'idolâtrie, & ils en concluent que la religion est originairement une institution politique, parce que les premiers hommes qui furent déifiés, étoient ou des législateurs, ou des magistrats, ou d'autres bienfaiteurs publics. C'est ainsi que parmi les anciens, Evhémerus, surnommé l'*athée*, composa un traité pour prouver que les premiers dieux des Grecs étoient des hommes. Cicéron qui pénétra son dessein, observe fort judicieusement que ce sentiment tend à renverser toute religion. Parmi les modernes, l'anglois Toland a écrit une brochure dans le même dessein, intitulée, *de l'origine de l'idolatrie, & des motifs du paganisme*. La conduite uniforme de ces deux écrivains est singuliere. Evhémerus prétendoit que son dessein étoit seulement d'exposer la fausseté de la religion populaire de la Grece, & Toland a prétendu de même que son dessein n'étoit que d'écrire contre l'idolâtrie payenne, tandis que le but réel de l'un & de l'autre étoit de détruire la religion en général.

On doit avouer que cette opinion sur la premiere origine de l'idolâtrie a une apparence plausible, mais cette apparence n'est fondée que sur un sophisme qui confond l'origine de l'idolâtrie avec celle de tout culte religieux en général. Or il est non-seulement possible mais même il est extrèmement probable que le culte de ce qu'on croyoit la premiere & la grande cause de toutes choses, a été antérieur à celui des idoles, le culte idolâtre n'ayant aucune des circonstances qui accompagnent une institution originaire & primitive ayant au contraire toutes celles qui accompagnent une institution dépravée & corrompue. Cela est non-seulement possible & probable, mais l'histoire payenne prouve de plus que le culte rendu aux hommes déifiés après leur mort, n'est point la premiere source de l'idolâtrie.

Un auteur dont l'autorité tient une des premieres places dans le monde savant, aussi différent de Toland par le cœur que par l'esprit, je veux dire le grand Newton dans sa chronologie grecque, paroît être du même sentiment que lui sur l'origine de l'idolâtrie. „ Eacus, dit- „ il, fils d'Egina, & de deux générations plus ancien „ que la guerre de Troie, est regardé par quelques-uns „ comme le premier qui ait bâti un temple dans la Gre- „ ce. Vers le même tems les oracles d'Egypte y furent „ introduits, ainsi que la coutume de faire des figures „ pour représenter les dieux, les jambes liées ensemble, „ de la même maniere que les momies égyptiennes. Car „ l'idolâtrie naquit dans la Chaldée & dans l'Egypte, „ & se répandit de-là, *&c.* Les pays qu'arrosent le Ty- „ gre & le Nil, étant extrèmement fertiles furent les „ premiers habités par le genre humain, & par consé- „ quent ils commencerent les premiers à adorer leurs rois „ & leurs reines après leur mort „. On voit par ce passage que cet illustre savant a supposé que le culte rendu aux hommes déifiés, étoit le premier genre d'idolâtrie, & il ne fait qu'en insinuer la raison, savoir que le culte rendu aux hommes après leur mort, a introduit le culte des statues. Car les Egyptiens adorerent d'abord leurs grands hommes décédés en leurs propres personnes c'est-à-dire leurs momies; & après qu'elles eurent été perdues, consumées ou détruites, ils les adorerent sous des figures qui les représentoient; & dont les jambes, à l'imitation des momies, étoient liées ensemble. Il paroît que M. Newton s'est lui-même donné le change en supposant que le culte des statues étoit inséparablement uni à l'idolâtrie en général; ce qui est contraire à ce que rapporte Hérodote, que les Perses qui adoroient les corps célestes, n'avoient point de statues de leurs dieux, & à ce que Denis d'Halycarnasse nous apprend que les Romains, dont les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort, les adorerent pendant plusieurs siecles sans statues.

Mais ce qui est remarquable, c'est que dès l'entrée de la question, les esprits forts renversent eux-mêmes ce qu'ils prétendent établir. Leur grand principe est que la crainte a d'abord fait des dieux, *primus in orbe deos fecit timor*; & cependant si on veut les croire, ces premiers dieux furent des hommes déifiés après leur mort à cause de leurs bienfaits envers leur patrie & le genre humain. Sans m'arrêter à cette contradiction, il est certain que ce grand principe de crainte est en toute maniere incompatible avec leur système. Car les siecles où la crainte régnoit le plus, & étoit la passion dominante du genre humain, furent ceux qui précéderent l'établissement des sociétés civiles, lorsque la main de chaque homme étoit tournée contre son frere. Si la crainte étoit donc le principe de la religion, il s'ensuivroit incontestablement que la religion existoit avant l'établissement des sociétés.

Comme l'espérance & la crainte, l'amour & la haine sont les grands ressorts des pensées & des actions des hommes, je ne crois pas que ce soit aucune de ces passions en particulier, mais je crois que toutes ensemble ont contribué à faire naître l'idée des êtres supérieurs dans l'esprit des premiers mortels, dont la raison brute n'avoit point acquis la connoissance du vrai Dieu, & dont les mœurs dépravées en avoient effacé la tradition.

Ces premiers hommes encore dans l'état de nature, où ils trouvoient toute leur subsistance dans les productions de la terre, ont dû naturellement observer ce qui avançoit ou retardoit ces productions; ensorte que le soleil qui anime le système du monde dut bientôt être regardé comme la divinité éminemment bienfaisante. Le tonnerre, les éclairs, les orages, les tempêtes furent regardés comme des marques de sa colere; & chaque orbe céleste en particulier fut envisagé sous la même face, à proportion de son utilité & de sa magnificence; c'est ce qui paroît de plus naturel sur l'origine de l'idolâtrie, & les réflexions suivantes le vont mettre entierement dans son jour.

On trouve des vestiges de l'adoration des astres chez toutes les nations. Moyse Maimonide prétend qu'elle a précédé le déluge, & il en fixe la naissance vers le tems d'Enoch; c'est aussi le sentiment de la plûpart de rabbins qui assurent que ce fut-là un des crimes que Dieu châtia par les eaux du déluge. Je ne detaillerai point ici leurs raisons, qui sont combattues par les SS. Peres & par les meilleurs interpretes de l'ancien testament, & je tomberai d'accord avec ces derniers, que l'idolâtrie n'a commencé qu'après le déluge; mais en même tems je dois avouer qu'elle fit des progrès si rapides & si contagieux que les origines de tous les grands peuples qui tirerent leur naissance ou des enfans ou des petits enfans de Noé en furent infectés. Les Juifs, hors quelques intervalles d'égarement, se conserverent dans la créance de l'unité de

de Dieu, sous la main duquel ils étoient si particulierement. Ils ne méconnoment point le grand ouvrier, pour admirer les beautés innombrables de l'ouvrage. Il faut cependant convenir, que si le peuple hébreu n'a point adoré les astres, il les a du moins regardé comme des êtres intelligens qui se connoissent eux-mêmes, qui obéissent aux ordres de Dieu, qui avancent ou retardent leurs courses, ainsi qu'il le leur prescrit. Origène va encore plus loin, & il soupçonne que les astres ont la liberté de pécher & de se repentir de leurs fautes. Sans doute que lui, qui allégorisoit toutes choses, prenoit à la lettre ce passage de Job: *les cieux & les astres ne sont pas purs devant Dieu*. Que d'erreurs grossieres sont nées de l'ignorance de l'Astronomie! combien les découvertes modernes nous ont dévoilé de vérités capitales, de points importans!

Les peuples les plus anciens du nord & du sud, les Sueves, les Arabes, les Africains, qui ont vécu long-tems sans être civilisés, adoroient tous les corps célestes. M. Sale, auteur anglois, entierement versé dans l'histoire des Arabes, rapporte qu'après de longues observations & expériences sur les changemens qui surviennent dans l'air, ces peuples attribuerent enfin aux étoiles une puissance divine. Les Chinois, les Péruviens & les Méxicains paroissent aussi avoir d'abord adoré les corps célestes; actuellement même les Chinois lettrés qui forment une secte particuliere, semblent se faire une divinité d'une certaine vertu répandue dans l'univers, & sur-tout dans le ciel matériel.

En un mot toute l'antiquité est unanime sur ce point & elle nous apprend que le premier culte religieux rendu à des créatures a eu pour objet les corps célestes; c'étoit une vérité si évidente & si universellement reconnue, que Critias fameux athée, a été obligé de l'admettre. Il ne peut y avoir que la force de la vérité qui lui ait arraché cet aveu, puisque cela même détruit entierement son systeme sur l'origine de la religion; voici le passage.

„ Il y a eu un tems où l'homme vivoit en sauvage, sans lois, sans gouvernement, ministre & instrument de la violence, où la vertu n'avoit point de récompense ni le vice de châtiment. Les lois civiles furent inventées pour refréner le mal; alors la justice présida à la conduite du genre humain. La force devint l'esclave du droit, & un châtiment inexorable poursuivit le coupable; ne pouvant plus désormais violer ouvertement la justice, les hommes conspirerent secretement pour trouver le moyen de nuire aux autres. Quelque politique rusé, habile dans la connoissance du cœur humain imagina de combattre ce complot par un autre, en inventant quelque nouveau principe, capable de tenir dans la crainte les méchans, lorsque même ils diroient, penseroient ou feroient du mal en secret; c'est ce qu'il exécuta en proposant aux peuples la créance d'un Dieu immortel, être d'une connoissance sans bornes, d'une nature supérieure & éminente. Il leur dit que ce Dieu pouvoit entendre & voir tout ce que les mortels faisoient & disoient ici bas, & que la premiere idée du crime le plus caché ne pouvoit point se dérober à la connoissance d'un être, dont la connoissance étoit l'essence même de sa nature; c'est ainsi que notre politique en inculquant ces notions, devint l'auteur d'une doctrine merveilleusement séduisante, tandis qu'il cachoit la vérité sous le voile brodé de la fiction; mais pour ajouter la terreur au respect, il leur dit que les dieux habitoient les lieux consacrés à tous les phantômes & à ces horreurs paniques, que les hommes ont été si ingénieux à imaginer pour s'épouvanter eux-mêmes, ajoutant des miseres imaginaires à une vie déja surchargée de maux. Ces lieux où la lumiere foudroyante des météores enflammés, accompagnée des éclats horribles du tonnere, traverse la voute étoilée des cieux, l'ouvrage admirable de ce vieux & sage architecte, le tems où les cohortes associées des spheres lumineuses, remplissent leurs révolutions régulieres & bienfaisantes & d'où des pluies rafraichissantes descendent pour recréer la terre altérée; telle fut l'habitation qu'il assigna à ses dieux, place propre à l'exercice de leurs fonctions. telles furent les terreurs dont il se servit pour prévenir les maux, étouffer les désordres dans leur naissance, faire jouer le ressort de ses lois, & introduire la religion si nécessaire aux magistrats. Tel est à mon avis, l'artifice dont on s'est servi pour faire croire à des hommes mortels qu'il y avoit des êtres immortels.

Ce seroit abuser de la patience du lecteur, que d'accumuler les citations; mais comme l'Egypte & la Grece de tous les pays, sont ceux où la politique & l'économie civile prirent les racines les plus profondes & s'étendirent de-là presque par-tout, effacerent la mémoire de l'ancienne idolâtrie, par l'idolâtrie plus récente de déifier les hommes après leur mort, & que plusieurs auteurs modernes en ont conclu, que ce dernier genre d'idolâtrie avoit été le premier de tous; je rapporterai ici seulement deux témoignages de l'antiquité pour prouver que l'adoration des corps célestes a été le premier genre d'idolâtrie dans ces deux pays aussi bien que dans tous les autres. „ Il me paroît, dit Platon dans son Cratyle, que les premiers hommes qui ont habité la Grece, n'avoient point d'autres dieux que ceux que plusieurs barbares adorent encore actuellement savoir, le soleil, la lune la terre, les étoiles, les cieux „. Par ces nations barbares, Platon entend également, celles qui étoient civilisées & celles qui ne l'étoient pas; savoir, les Perses & les sauvages d'Afrique, qui au rapport d'Hérodote adoroient également les astres, dont la lumiere bienfaisante renouvelle toute la nature.

Le second témoignage que j'ai à rapporter, regarde les Egyptiens, & il est tiré du premier livre de Diodore de Sicile. „ Les premiers hommes, dit-il, en parlant de cette nation, levant les yeux vers le ciel, frappés de crainte & d'étonnement à la vûe du spectacle de l'univers, supposerent que le soleil & la lune en étoient les principaux dieux & qu'ils étoient éternels „. La raison que cet historien rapporte rend sa proposition générale, l'étend à toutes les nations, & fait voir qu'il croyoit que ce genre d'idolâtrie avoit été le premier en tout autre lieu aussi bien qu'en Egypte.

En général, les anciens croyoient que tout ce qui se meut de lui-même & d'une maniere réglée, participe bien surement à la divinité, & que le principe intérieur par lequel il se meut, est non seulement incréé, mais encore exempt de toute altération. Cela supposé, on voit que dans la pensée où étoient les anciens, que les astres se mouvoient d'eux-mêmes, ils devoient nécessairement les regarder comme des dieux, comme les auteurs & les conservateurs de l'univers.

Au reste, c'étoient le soleil & la lune, qui par leur éclat & leur lumiere se rendoient dignes des principaux hommages, dont le peuple superstitieux honoroit les astres. Le soleil se nommoit le *roi*, le *maître* & le *souverain*; & la lune la *reine*, la *princesse* du ciel. Tous les autres globes lumineux passoient ou pour leurs conseillers, ou pour leurs gardes, ou pour leur armée. L'Ecriture-sainte paroît elle-même s'accomoder à ce langage, en faisant mention de la milice du ciel, à qui le peuple offroit ses hommages.

Theodoret, en voulant piquer les payens sur le culte qu'ils rendoient encore de son tems aux astres; fait une réflexion bien sensée. Le souverain arbitre de la nature, dit-il, a doné ses ouvrages de toutes les perfections dont ils étoient susceptibles; mais comme il a craint que l'homme foible & timide n'en fût ébloui, il a entremêlé ces mêmes ouvrages de quelques défauts & de quelques imperfections, afin que d'un côté ce qu'il y a de grand & de merveilleux dans l'univers s'attirât notre admiration, & que de l'autre, ce qui s'y trouve d'incommode & de différence, nous ôtât la pensée de lui rendre aucun culte divin. Ainsi de quelque éclat, de quelque lumiere dont brillent le soleil & la lune, il ne faut qu'un simple nuage pour effacer l'un en plein midi, & pour obscurcir l'autre pendant les plus belles nuits de l'été. Ainsi la terre est une source inépuisable de trésors, elle ne ressent aucune vieillesse, elle renouvelle ses libéralités en faveur des hommes laborieux; mais de peur qu'on ne fût tenté de l'adorer & de lui offrir des respects, Dieu en a fait un théatre des plus grandes agitations, le séjour des maladies cruelles & des guerres sanglantes. Parmi les animaux utiles se trouvent les serpens venimeux, & parmi les plantes salutaires se cueillent des herbes qui empoisonnent.

On invoquoit plus particulierement le soleil sur les hauts lieux ou toits des maisons, à la lumiere & en plein jour: on invoquoit de la même maniere la lune dans les bocages & les vallées, à l'ombre & pendant la nuit; & c'est à ce culte secret qu'on doit rapporter l'origine de tant d'actions indécentes, de tant de coutumes folles, de tant d'histoires impures, dont il est étonnant que des hommes, d'ailleurs sensés & raisonnables, ayent pû faire une matiere de religion. Mais de quoi ne sont pas capables ceux qui viennent à s'oublier eux-mêmes, & qui font céder la lumiere de l'esprit aux rapides égaremens du cœur? A cette adoration des astres tenoit celle du feu, en tant qu'il est le plus noble des élémens, & une vive image du soleil. On ne voyoit même autrefois aucun sacrifice ni aucune cérémonie religieuse, où il n'entrât du feu. Celui qui servoit à parer les autels,

& à

& à consumer les victimes qu'on immoloit aux dieux étoit traité avec beaucoup d'égard & de distinction. On feignoit qu'il avoit été apporté du ciel, & même sur l'autel du premier temple que Zoroastre avoit fait bâtir dans la ville de Zix en Médie. On n'y jettoit rien de gras ni d'impur; on n'osoit même le regarder fixément: *tanta gentium in rebus frivolis*, s'écrie Pline, *plerumque religio est*. Pour en imposer davantage, les prêtres payens toujours fourbes & imposteurs, entretenoient ce feu secrettement, faisoient accroire au peuple, qu'il étoit inaltérable & se nourrissoit de lui-même. Le lieu du monde où l'on révéroit davantage le feu, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés de murailles & sans toit, où l'on en faisoit assiduement, & où le peuple soumis venoit à certaines heures pour prier. Les personnes qualifiées se ruinoient à y jetter des essences précieuses & des fleurs odoriférantes. Les enclos qui subsistent encore peuvent être regardés comme les plus anciens monumens de la superstition.

Ce qui embarrasse les Savans sur l'origine de l'idolâtrie, c'est qu'on n'a pas fait assez d'attention aux degrés par lesquels l'idolâtrie des hommes déifiés après leur mort, a supplanté l'ancienne & primitive idolâtrie des corps célestes. Le premier pas vers l'apothéose a été de donner aux héros & aux bienfaiteurs publics le nom de l'être qui étoit le plus estimé & le plus révéré. C'est ainsi qu'on lui fut appellé *le soleil*, à cause de sa munificence, & une reine *la lune*, à cause de sa beauté. Ce même genre d'adulation subsiste encore parmi les nations orientales, quoique dans un degré subordonné; ces titres étant aujourd'hui plutôt un compliment civil, qu'un compliment religieux. A mesure qu'un genre d'adulation fit des progrès, on retourna la phrase, & alors la planete fut appellée du nom du héros, afin sans doute d'accoutumer plus facilement à ce nouveau genre d'adoration, ce peuple déja accoutumé à celle des planetes. Diodore de Sicile après avoir dit que le soleil & la lune furent les premiers dieux d'Egypte, ajoute qu'on appella le soleil du nom d'*Osiris*, & la lune du nom d'*Isis*.

Par cette maniere d'introduire un nouveau genre d'idolâtrie, l'ancienne & la nouvelle furent confondues ensemble. On peut juger de l'excès de cette confusion par la savante collection de Vossius, sur la théologie des payens, où l'on voit de combien d'obscurités on a embrouillé ce point de l'antiquité, en se proposant de l'expliquer, dans la supposition qu'un de ces deux genres d'idolâtrie, n'étoit qu'une idée symbolique de l'autre.

M. l'abbé Pluche, dans son *histoire du ciel*, a inventé un nouveau systême sur l'origine de l'idolâtrie. Il prétend que ce n'est point l'admiration du soleil qui a fait adorer le soleil à la place de son auteur. Jamais, dit-il, ce spectacle de l'univers n'a corrompu les hommes; jamais il ne les a detournés de la pensée d'un être moteur de tout, & de la reconnoissance qu'ils doivent à une providence toujours féconde en nouvelles libéralités; il les y rappelle, loin de les en détourner. L'écriture symbolique des Egyptiens, si on l'en croit, par l'abus que la cupidité en a fait, est la source du mal. Toutes les nations s'y sont empoisonnées, en recevant les caracteres de cette écriture sans en recevoir le sens. Une autre conséquence de ce systême, tout aussi naturelle, c'est que les anciens dieux n'ont point été des hommes réels; la seule méprise des figures hiéroglyphiques a donné naissance aux dieux, aux déesses, aux métamorphoses, aux augures, & aux oracles. C'est-là ce qu'il appelle rapporter toutes les branches de l'idolâtrie à une seule & même racine; mais ce systême est démenti par les mystères si célebres parmi les payens; on y enseignoit avec soin que les dieux étoient des hommes déifiés après leur mort. M. l'abbé Pluche tâche de prouver son sentiment par l'autorité de Cicéron, & Cicéron dit positivement dans ses tusculanes, que les cieux sont remplis du genre humain. Il dit encore dans son traité de la nature des dieux, que les dieux étoient des hommes puissans & illustres, qui avoient été déifiés après leur mort. Il rapporte qu'Evhemerus enseigne où ils sont enterrés, sans parler, ajoute-t-il, de ce qui s'enseigne dans les mysteres d'Eleusis & de Samothrace. Cependant malgré des preuves si décisives, M. l'abbé Pluche, en parlant des mysteres, prétend que ce ne sont point des dieux qu'il faut chercher sous ces enveloppes, qu'elles sont plutôt destinées à nous apprendre l'état des choses qui nous intéressent; & ces choses qui nous intéressent ne sont, selon lui, que le sens des figures qu'on y représentoit, réduit aux réglemens du labourage encore informe, aux avantages de la paix, & à la justice qui donne droit d'espérer une meilleure vie.

Mais pour renverser de fond en comble tout le systême de M. l'abbé Pluche, je vais rapporter un témoignage décisif, tiré de deux des plus grands peres de l'Eglise, & qui prouve que l'hiérophante dans les mysteres même d'Egypte, où M. l'abbé Pluche a placé le lieu de la scene, enseignoit que les dieux nationaux étoient des hommes qui avoient été déifiés après leur mort. Le trait dont il s'agit est du tems d'Alexandre, lorsque l'Egypte n'avoit point encore goûté l'esprit subtil & spéculatif de la philosophie des Grecs. Ce conquérant écrit à sa mere que le suprême hiérophante des mysteres égyptiens lui avoit découvert en secret les instructions mystérieuses que l'on y donnoit, concernant la nature des dieux nationaux. Saint Augustin & saint Cyprien nous ont conservé ce fait curieux de l'histoire ancienne; voici ce qu'en dit le premier dans le huitieme livre de la *Cité de Dieu*. „ Ces choses sont de la même espece que „ celles qu'Alexandre écrivit à sa mere, comme lui „ ayant été révélées par un certain Léon, le suprême „ hiérophante des mysteres d'Egypte; savoir que Picus, „ non-seulement Faunus, Enée, Romulus, & même „ Hercule, Esculape, Bacchus, fils de Sémelé, Castor „ & Pollux, & les autres de même rang, étoient des „ hommes que l'on avoit déifiés après leur mort; mais „ encore que les dieux de la premiere classe, auxquels „ Cicéron paroît faire allusion dans ses tusculanes, comme Jupiter, Junon, Saturne, Neptune, Vulcain, Vesta, & plusieurs autres, que Varron voudroit par des „ allégories transformer dans les élémens ou les parties „ du monde, avoient été de même que les autres, des „ hommes mortels. Léon rempli de crainte, sachant „ qu'en révélant ces choses, il révéloit les secrets des „ mysteres, supplia Alexandre, qu'après les avoir communiqués à sa mere, il lui ordonnât de brûler sa lettre „. Saint Cyprien dit que la crainte du pouvoir d'Alexandre extorqua de l'hiérophante *le secret des hommes dieux*.

Ces différens témoignages confirment de plus en plus que les mysteres avoient été destinés à découvrir la fausseté des divinités populaires, afin de soutenir la religion des hommes de bon sens, & de les exciter au service de leur patrie. Dans cette ancienne institution imaginée par les hommes les plus sages & les plus habiles, en enseignant que les dieux étoient des hommes déifiés à cause de leurs bienfaits envers la société; rien n'étoit plus propre que l'histoire de ces bienfaits à exciter le zèle à l'héroïsme. D'un autre côté, la découverte du véritable état de ces héros sur la terre, qui avoient participé à toutes les foiblesses de la nature humaine, prévenoit le mal qu'auroit pû produire l'histoire de leurs vices & de leurs déréglemens; histoire propre à faire accroire aux hommes qu'ils étoient autorisés par l'exemple des dieux à donner dans les mêmes excès. Si l'on suppose avec M. Pluche, que tous les dieux provenoient d'un alphabet égyptien, quel motif peut-on supposer dans les peuples, qui les ait entraînés vers l'idolâtrie? Ils s'y seroient précipités, pour ainsi dire, de gaieté de cœur, sans y avoir été déterminés, sans aucune de ces passions vives & véhémentes qui agissent également sur le cœur & sur l'esprit, qui accompagnent toujours les grandes révolutions, & qui régnant avec une force universelle dans le cœur de tous les hommes, peuvent seules être envisagées comme la cause d'une pratique universelle. Mais que l'on suppose au contraire ce que toute l'antiquité nous apprend, que les peuples ont adoré leurs ancêtres & leurs premiers rois, à cause des bienfaits qu'ils en avoient reçu, on ne peut alors concevoir un motif plus puissant ni plus capable de les avoir conduits à l'idolâtrie; & de la sorte l'histoire du genre humain se concilie avec la connoissance de la nature humaine, & celle de l'effet des passions.

Ce n'est point une simple conjecture que de croire qu'une reconnoissance superstitieuse fit regarder comme des dieux les inventeurs des choses utiles à la société. Eusebe juge compétent, s'il y en eut jamais, des sentimens de l'antiquité, atteste ce fait, comme un fait notoire & certain. Ce savant évêque dit, que ceux qui dans les premiers âges du monde excellerent par leur sagesse, leur force, ou leur valeur, ou qui avoient le plus contribué au bien commun des hommes, ou inventé, ou perfectionné les Arts, furent déifiés durant leur vie même, ou immédiatement après leur mort. C'est ce qu'Eusebe avoit lui-même puisé dans une des histoires des plus anciennes & des plus respectables, l'histoire phénicienne de Sanchoniaton, qui donne un détail fort exact de l'origine du culte des héros, & qui nous apprend expressément que leur déification se fit immédiatement après leur mort, tems où le souvenir de leurs bienfaits

étoit encore récent dans la mémoire des hommes, & où les mouvemens d'une reconnoissance vive & profonde absorbant, pour ainsi dire, toutes les facultés de leur ame, enflammoient les cœurs & les esprits de cet amour & de cette admiration, que M. Pope a si parfaitement dépeint dans son *essai sur l'homme*.

Un mortel généreux, par ses soins, sa valeur,
Du public qu'il aimoit, faisoit-il le bonheur?
Admiroit-on en lui les qualités aimables
Qui rendent aux enfans les peres respectables?
Il commandoit sur tous, il leur donnoit la loi,
Et le pere du peuple en devenoit le roi.
Jusqu'à ce tems fatal, seul reconnu pour maître,
Tout patriarche étoit le monarque, le prêtre,
Le pere de l'état qui se formoit sous lui.
Ses peuples après Dieu n'avoient point d'autre appui.
Ses yeux étoient leur loi, sa bouche leur oracle,
Jamais ses volontés ne trouverent d'obstacle;
De leur bonheur commun il devint l'instrument,
Du sillon étonné tira leur aliment.
Il leur porta les Arts, leur apprit à réduire
Le feu, l'air, & les eaux aux lois de leur empire,
Fit tomber à leurs piés les habitans des airs,
Et tira les poissons de l'abyme des mers.
Lorsqu'enfin abattu sous le poids des années
Il s'éteint & finit ses longues destinées,
Cet homme comme un dieu si long-tems honoré,
Comme un foible mortel par les siens est pleuré.
Jaloux d'en conserver les traits & la figure,
Leur zele industrieux invente la peinture.
Leurs neveux attentifs à ces hommes fameux
Qui par le droit du sang avoient régné sur eux,
Trouvent-ils dans leur suite un grand, un premier pere,
Leur aveugle respect l'adore & le révere.

Ces premiers sentimens antérieurs à l'idolâtrie, en furent la premiere cause par les passions d'amour & d'admiration qu'ils exciterent dans un peuple encore simple & ignorant. On ne doit pas être étonné qu'un peuple de ce caractere ait été porté à regarder comme des especes de dieux, ceux qui avoient enseigné aux hommes à s'assujettir les élemens. Ils devinrent le sujet de leurs hymnes, de leurs panégyriques, & de leurs hommages; & l'on peut observer que parmi toutes les nations, les hommes dont la mémoire fut consacrée par un culte religieux, sont les seuls de ces tems anciens & ignorans, dont le nom n'ait point été enseveli dans l'oubli.

On a vu dans des tems postérieurs, lorsque les circonstances étoient semblables, des hommes parvenir aux honneurs divins avec autant de facilité & de succès, que les anciens héros, qu'Osiris, Jupiter, ou Bélus; car la nature en général est uniforme dans ses démarches. On s'est à la vérité moqué des apothéoses d'Alexandre & de César; mais c'est que les nations au milieu desquelles ils vivoient, étoient trop éclairées. Il n'en fut pas de même d'un Odin, qui vivoit vers le tems de César, & qui fut mis par le peuple du nord au-dessus de tous les autres dieux. C'est que ces peuples étoient encore barbares & sauvages, & qu'une pareille farce ne peut être jouée avec applaudissement, que le lieu de la scene ne soit parmi un peuple grossier & ignorant.

Tacite rapporte que c'étoit une coutume générale parmi les nations du nord, que de déifier leurs grands hommes, non à la maniere des Romains leurs contemporains, uniquement par flatterie & par persuasion intime, mais sérieusement & de bonne foi. Un trait qui se trouve dans Ezéchiel, confirme que l'apothéose se faisoit souvent du vivant même des rois. *Ton cœur s'en glorifie*, dit Dieu en s'adressant au roi de Tyr par la bouche de son prophete, *tu as dit, je suis un dieu, je suis assis sur le trône de Dieu au milieu de la mer, cependant tu n'es qu'un homme & non un dieu.... Diras-tu encore que tu es un dieu?.... Mais tu trouveras que tu es un homme & non un dieu*. Ce passage indique, ce me semble, que les sujets du roi de Tyr rendoient à ce prince un culte idolâtre, même durant sa vie, & il est assez vraissemblable qu'il devint dans la suite un des Neptunes grecs.

Sous prétexte d'expliquer l'antiquité, M. Pluche la renverse & la détruit entierement. Sa chimere est que toutes les coutumes civiles & religieuses de l'antiquité sont provenues de l'agriculture, & que les dieux & les déesses mêmes proviennent de cette moisson fertile. Mais s'il y a deux faits dans l'antiquité, que le scepticisme même avoit honte, dans ses momens de sincérité & de bon sens, de révoquer en doute, c'est que ce culte idolâtre des corps célestes, a eu pour premier fondement l'influence sensible & visible qu'ils ont sur les corps sublunaires, & que les dieux tutélaires des nations payennes étoient des hommes déifiés après leur mort, & à qui leurs bienfaits envers le genre humain ou envers leurs concitoyens avoient procuré les honneurs divins; qui croiroit que ces deux faits puissent être niés par une personne qui prétend à la connoissance de l'antiquité, & qui se propose de l'expliquer? Mais ni les hommes, ni les dieux ne peuvent tenir contre un systême. M. Pluche nous assure que tout cela est illusion; que l'antiquité n'a eu aucune connoissance de cette matiere; que les corps célestes n'ont point été adorés à cause de leur influence; qu'Osiris, Isis, Jupiter, Pluton, Neptune, Mercure, que même les héros demi-dieux, comme Hercule & Minos, n'ont jamais existé; que ces prétendus dieux n'étoient que les lettres d'un ancien alphabet, de simples figures qui servoient à donner des instructions au laboureur égyptien. Ses hiéroglyphes sont presqu'entierement confinés à la seule agriculture & à l'usage des calendriers; ce qui suppose ou qu'ils n'ont point été destinés dans leur origine à représenter les pensées des hommes, sur quelques sujets qu'elles pussent rouler, ou que les soins de ces fameux personnages de l'antiquité, qui ont établi, affermi & gouverné les sociétés, étoient absorbés par l'agriculture, ou qu'ils n'étoient occupés d'aucune autre idée. L'agriculture, en un mot, est la base principale & fondamentale à ce systême de l'antiquité; tout le reste n'y est inséré que pour l'ornement de la scène. Ce systême, que l'on peut regarder comme le débordement d'une imagination féconde, est lui-même comme l'ancienne, dont les débordemens du Nil couvroient les terres les plus fertiles de l'Egypte; & qui, échauffée & mise en fermentation par les rayons puissans du soleil, produisoit des hommes & des monstres. Les dieux de M. l'abbé Pluche paroissent sortir des sillons, comme l'on dit qu'il est autrefois arrivé au dieu Tagès.

Mais comment prouve-t-il la justesse du principe sur lequel il fonde son systême, & la vérité des conséquences qu'il en déduit? Il les prouve alternativement l'un par l'autre, le principe par la conséquence, & la conséquence par le principe. Toutes les fois qu'il veut prouver qu'un hiéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'est qu'un symbole de l'agriculture, il suppose que ce ne peut être la figure réelle d'un dieu, parce que les dieux n'ont point existé; il en conclut que c'est un symbole; il lui plaît que ce soit un symbole de l'agriculture; & lorsqu'il veut prouver que les dieux n'ont point existé, alors il suppose que l'hyéroglyphe que l'on prenoit pour la figure réelle d'un dieu, n'étoit qu'un symbole de l'agriculture.

En général on peut dire contre le systême de M. Pluche, qu'il est absurde de supposer que les Egyptiens n'aient fait usage des hiéroglyphes que pour les choses qui concernent le labourage. Il est tout naturel de croire, que l'esprit n'ayant pas encore inventé des signes qui servissent à représenter les sons & non les choses, les législateurs & les magistrats auront été obligés de puiser dans cette source, c'est-à-dire, de recourir aux hiéroglyphes pour s'exprimer aux yeux du peuple sur les matieres relatives au culte religieux, au gouvernement de la société, à l'histoire des héros, aux arts & aux sciences. Le genre d'expression étoit extrémement imparfaite, & le sujet des méprises infinies, toutes les fois qu'au défaut des images réelles on étoit obligé d'employer des images symboliques. Souvent on substituoit le symbole à l'idée; & c'est ainsi qu'après s'être servi de la figure des animaux & des végétaux, pour exprimer les attributs des dieux & des héros, on a substitué à ces dieux & à ces héros les animaux & les végétaux même. On a cru que ces dieux les animoient; qu'ils s'étoient cachés sous leur figure, & on les a adorés. Ce progrès est sensible dans l'exemple d'Osiris & d'Apis.

De ce qui n'étoit que l'origine d'une seule branche de l'idolâtrie, M. Pluche en a voulu faire l'origine de toute l'idolâtrie. Des images empruntées de la diversité des objets visibles qui sont sur la terre & dans les cieux, ne pouvant manquer d'avoir quelque rapport avec les productions de l'agriculture, qui sont en même tems les effets de la fécondité de la terre & de l'influence des astres. De ce rapport M. Pluche a conclu qu'il falloit expliquer les hiéroglyphes relativement à l'agriculture; & ce qui s'y trouvoit sur les dieux, sur le gouvernement & sur l'histoire, est devenu dans son esprit un instrument ou une instruction pour le labourage. Il a employé les monumens même de l'antiquité pour la détruire, comme le pere Hardouin s'est servi de médailles pour renverser l'histoire,

ſtoire. Ses conjectures ont pris la place des faits, l'imagination a dégradé la vérité, & j'oſerois dire qu'il ne ſeroit pas difficile, en conſéquence des mêmes principes, de prouver que les dieux d'Egypte, au lieu de provenir de l'agriculture proviennent des jeux de cette nation, de leurs fêtes, de leurs combats, de leur maniere de chaſſer, de pêcher, & même ſi l'on vouloit de leur cuiſine, & les langues orientales ne manqueroient pas de fournir des étimologies pour ſoutenir ces différens ſentimens.

L'idolâtrie ayant déifié les hommes, il étoit tout naturel qu'elle communiquât à ſes dieux les défauts des hommes. C'eſt auſſi ce qui arriva. Les dieux du paganiſme furent donc hommes en toutes manieres, à cela près qu'ils étoient plus puiſſans que des hommes. Les hommes jouiſſoient du plaiſir ſecret de voir retracée dans de ſi reſpectables modeles l'image de leurs propres paſſions, & d'avoir pour fauteurs & pour complices de leurs débauches, les dieux mêmes qu'ils adoroient. Sous le nom de fauſſes divinités, c'étoient en effet leurs propres penſées, leurs plaiſirs & leurs fantaiſies qu'ils adoroient. Ils adoroient Vénus, parce qu'ils ſe laiſſoient dominer par l'amour ſenſuel, & qu'ils en aimoient la puiſſance. Ils érigeoient des autels à Bacchus le plus enjoué de tous les dieux, parce qu'ils s'abandonnoient & qu'ils ſacrifioient, pour ainſi dire, à la joie des ſens plus douce & plus enivrante que le vin. La manie de déifier alla ſi loin, qu'on déifia même les villes, & Rome fut conſidérée comme une déeſſe.

Le *polythéiſme* conſidéré en lui-même, eſt également contraire à la raiſon & aux phénomenes de l'univers. Quand on a une fois admis l'exiſtence d'une nature infiniment parfaite, il eſt facile de comprendre qu'elle eſt l'unique, & qu'aucun être ne peut l'égaler. Si notre raiſon peut s'élever juſqu'à ce principe, *il exiſte une telle nature*, elle fera aiſément & ſans nul ſecours cet autre pas, qui eſt plus facile ſans comparaiſon que le premier, *donc il n'y a qu'un ſeul dieu*. S'il pouvoit y avoir trois ou quatre de ces natures, il pourroit y en avoir non-ſeulement dix millions; mais auſſi une infinité, car on ne ſauroit trouver aucune raiſon d'un certain nombre plutôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire renfermeroit une ſuperfluité qui choque notre raiſon, l'ordre demande que l'on ſe réduiſe à l'unité. Si chacune de ces natures étoit ſouverainement parfaite, elle n'auroit beſoin que d'elle-même pour jouir d'une félicité infinie; la ſociété des autres ne lui ſerviroit donc de rien, & ainſi notre raiſon ne pourroit ſouffrir aucune pluralité. C'eſt un de ces axiomes, que la nature ne fait rien en vain, & que c'eſt en vain que l'on emploie pluſieurs cauſes pour un effet qu'un plus petit nombre de cauſes peut produire auſſi commodément: la maxime qui a été appellée *la raiſon des nominaux*, parce qu'elle leur a ſervi à retrancher des écoles de philoſophie une infinité d'excreſcences & d'entités ſuperflues; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres ſans néceſſité, eſt un principe qu'aucune ſecte de philoſophie n'a rejetté; or elle ruine ſans reſſource le *polythéiſme*.

Le *polythéiſme* n'eſt pas moins contraire aux phénomenes qu'à la raiſon, puiſqu'on ne voit aucun déſordre dans le monde, ni aucune confuſion dans ſes parties qui puiſſent faire ſoupçonner qu'il y a pluſieurs divinités indépendantes auxquelles il ſoit ſoumis. Or cependant c'eſt ce qui arriveroit, ſi le *polythéiſme* avoit lieu. M. Bayle prouve parfaitement bien que la religion payenne étoit un principe d'anarchie. En effet ces dieux qu'elle répandoit par-tout, & dont elle rempliſſoit le ciel & la terre, la mer & l'air, étant ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, la guerre étoit inévitable entr'eux. Ils étoient & plus puiſſans & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde. L'ambition ne cauſe jamais autant de ravages que lorſqu'elle eſt ſecondée d'un grand pouvoir & d'un grand eſprit.

Le déſordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des dieux fut privé de la ſucceſſion par les intrigues de ſes ſœurs, qui ayant gagné leur mere, firent enſorte qu'il cédât ſon droit à Saturne ſon frere puîné, de ſorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès la premiere génération. Saturne dévoroit ſes enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais ſon épouſe le trompa, & fit nourrir en ſecret trois de ſes fils. Titan ayant découvert ce manege, réſolut de tirer raiſon de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire priſon lui & ſa femme. Jupiter fils de Saturne, ſoutint la guerre, & remit en liberté ſon pere & ſa mere; & alors Titan & ſes fils, chargés de fers, furent enfermés dans le tartare, qui étoit la même priſon où Saturne & ſon épouſe avoient été enchaînés. Saturne redevable de ſa liberté à ſon fils, n'en fut pas reconnoiſſant. Un oracle lui avoit prédit que Jupiter le détrôneroit; il tâcha de prévenir cette prédiction. Mais Jupiter s'étant apperçu de l'entrepriſe, le renverſa du trône, le chargea de chaînes, & le précipita dans le tartare. Il le châtia même, comme Saturne en avoit uſé envers ſon pere. Le ſang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occaſion, tomba ſur la terre, & produiſit des géans, qui s'efforcerent de dépoſer Jupiter. Le combat fut rude & douteux pendant aſſez long-tems. Enfin la victoire ſe déclara pour Jupiter.

Ce ſont les principales guerres divines dont les Payens aient fait mention. Ils ſe ſont autant éloignés du vraiſſemblable, en ne continuant point l'hiſtoire de cette ſuite de rébellions, qui ont dû être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformés en la conduiſant juſqu'à la gigantomachie. Rien ne choque plus la vraiſſemblance, que de voir qu'ils ont ſuppoſé que les autres dieux ne conſpiroient pas ſouvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues il ne tâchoient pas de s'agrandir, ou s'expoſer aux uſurpateurs. La ſuite naturelle & inévitable du caractere qu'on leur donne, étoit qu'ils ſe querelaſſent plus ſouvent, & qu'ils entrepriſſent plus fréquemment de s'emparer des états les uns des autres, que les hommes ne ſe querellent & ne forment de pareilles entrepriſes. Cela va loin, comme vous voyez. Junon ſeule, telle qu'on la repréſente, devoit tailler plus de beſogne à Jupiter ſon mari, qu'il n'en eût ſu expédier. Elle étoit jalouſe, fiere, vindicative exceſſivement, & ſe voyoit tous les jours trahie par ſon mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter? Quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux ſi infidelle? Il ſe tira d'une guerre qu'elle lui avoit ſuſcitée, & d'une ſeconde conſpiration où elle entra. Quels déſordres ne cauſa-t-elle pas dans le monde pour ſe venger de ſes rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaiſoient? Il n'y a rien de plus vraiſſemblable dans l'Enéide, que le perſonnage qu'elle y joue; perſonnage ſi pernicieux; qu'elle fait ſortir des enfers une furie, pour inſpirer la rage martiale à des peuples qui ne ſongeoient qu'à la paix. Souvenez-vous qu'il y avoit encore d'autres déeſſes. Il n'eût fallu que celle-là pour mettre le trouble parmi les dieux. Cela rendoit inévitables les factions & les intrigues, les complots & les querelles. Un bel eſprit (le chevalier Temple) les a bien décrites, en diſant que ce ſont des guerres d'anarchie, dont les mauvais fruits muriſſent tôt ou tard, & bouleverſent quelquefois les ſociétés les plus floriſſantes. L'hiſtoire eſt toute remplie de ces ſortes de choſes. Voici donc comme je raiſonne. Malgré toutes les précautions qu'on a priſes dans les états, malgré les différentes formes de gouvernement qu'on y a ſucceſſivement introduites, on n'a jamais pu ôter les ſemences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de tems en tems. Les ſéditions, les guerres civiles, les révolutions ſont fréquentes dans tous les états, quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Pourquoi cela? C'eſt que les hommes ſont ſujets à des mauvaiſes paſſions. Ils ſont envieux les uns des autres. L'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les poſſédent. Ceux qui doivent commander, s'en acquittent mal. Ceux qui doivent obéir, s'en acquittent encore quelquefois plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité royale; c'eſt le moyen d'inſpirer l'envie de parvenir à la puiſſance deſpotique. En un mot, les uns abuſent de l'autorité, & les autres de la liberté. Or puiſque les dieux étoient ſujets aux mêmes paſſions que l'homme, il falloit donc néceſſairement qu'il y eût des guerres entr'eux, & des guerres d'autant plus funeſtes, qu'ils ſurpaſſoient l'homme en eſprit, & en puiſſance; des guerres qui ébranlaſſent juſqu'au centre de la mer & de la terre, l'air & les cieux, des guerres, enfin qui miſſent l'anarchie, le trouble & la confuſion dans tous les corps de l'univers. Or puiſque cette anarchie n'eſt point venue, c'eſt une marque qu'il n'y a point eu de guerre entre les dieux; & c'eſt en même tems une preuve qu'ils n'exiſtoient point, car s'ils euſſent exiſté, ils n'euſſent point pu être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raiſon que celle-là pour me convaincre de la fauſſeté de la religion payenne.

Le *polythéiſme* étant ſi abſurde en lui-même, & ſi contraire en même tems aux phénomenes, vous me demanderez peut-être ce qu'en penſoient les plus ſages d'entre les Payens. C'eſt à quoi je vais ſatisfaire. Il y avoit autrefois trois claſſes de dieux, rangés avec beaucoup d'adreſſe: les *poétiques*, les *politiques*, & les *philoſophiques*. C'eſt la diviſion qu'en fait le grand pontife Scévola, qui ſe trouvant à la tête de tous les miniſtres de la ſuperſtition, ne devoit point s'y méprendre. Les dieux poétiques ſembloient abandonnés au vulgaire qui ſe repait

pût de fictions. Les politiques servoient dans les occurrences délicates, où il falloit relever les courages abattus, les manier avec dextérité, leur donner une nouvelle force. Les philosophiques enfin n'offroient rien que de noble, de pur, de convenable au petit nombre d'honnêtes gens qui parmi les payens, savoient penser. Ces derniers ne reconnoissoient qu'un seul Dieu qui gouvernoit l'univers par le ministere des génies ou des démons, à qui ils donnoient le nom de *divinités subalternes*. M. Bayle prétend qu'aucun philosophe payen n'a eu connoissance de l'unité de Dieu; car tous ceux, dit-il, qui sembloient reconnoître cette vérité, ont réduit à la seule divinité du soleil tous les autres dieux du paganisme, ou n'ont point admis d'autre dieu que l'univers même, que la nature, que l'ame du monde. Or on comprend aisément, pour peu qu'on y fasse attention, que l'unité ne peut convenir ni au soleil ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela est visible à l'égard du soleil & du monde; car ils sont composés de plusieurs portions de matiere réellement distinctes les unes des autres; & il ne seroit pas moins absurde de soutenir qu'un vaisseau n'est qu'un seul être, ou qu'un éléphant n'est qu'une seule entité, que de l'affirmer du monde, soit qu'on le considere comme une simple machine, soit qu'on le considere comme un animal. Toute machine, tout animal est essentiellement un composé de diverses pieces. L'ame du monde est aussi composée de parties différentes. Ce qui anime un arbre n'est point la même chose que ce qui anime un chien. Personne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu.

Esse apibus partem divinæ mentis & haustus
Æthereos dixere. Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cælumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.
Virg. *Georg. lib. IV. v.* 220.

On voit par-là clairement la divinité divisée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Cet esprit, cet entendement répandu, selon Virgile, par toute la masse de la matiere, peut-il être composé de moins de parties que la matiere? ne faut-il pas qu'il soit dans l'air par des portions de sa substance numériquement distinctes des portions par lesquelles il est dans l'eau réellement; donc les philosophes qui semblent avoir enseigné l'unité de Dieu ont été plus *polythéistes* que le peuple. Ils ne savoient ce qu'ils disoient, s'ils croyoient dire que l'unité appartient à Dieu. Elle ne peut lui convenir selon leur dogme, que de la maniere qu'elle convient à l'Océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée. Le dieu qu'ils reconnoissoient être un amas d'une infinité de parties, si elles étoient homogènes, chacune étoit un dieu, ou aucune ne l'étoit. Or si aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pû être dieu. Il falloit donc qu'ils admissent au pié de la lettre une infinité de dieux, ou pour le moins un plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Hésiode, ni dans aucune autre théogonie. Si elles étoient hétérogenes, on tomboit dans la même conséquence, car il falloit que chacune participât à la nature divine & à l'essence de l'ame du monde. Elle n'y pouvoit participer sans être un dieu, puisque l'essence des choses n'est point susceptible du plus ou du moins. On l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de dieux que de parties dans l'univers. Que si la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où seroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres? & quel composé bisarre & monstrueux ne seroit-ce pas qu'une ame composée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il seroit encore plus monstrueux de dire qu'aucune portion de dieu n'étoit un dieu, & que néanmoins toutes ensemble elles composoient un dieu; car en ce cas là, l'être divin eût été le résultat d'un assemblage de plusieurs pieces non divines; il eût été fait de rien, tout comme si l'étendue étoit composée de points mathématiques.

Qu'on se tourne de quelque côté qu'on voudra; on ne peut trouver jamais dans les systèmes des anciens philosophes, l'unité de Dieu; ce sera toujours une unité collective. Affectez de dire sans nommer jamais l'armée, que tels ou tels bataillons ont fait ceci, ou sans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquerez également une multitude d'acteurs. S'il n'y a qu'un seul Dieu, selon eux, c'est de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple romain, ou que, selon Aristote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voyez dans saint Augustin les embarras où la doctrine de Varron se trouve réduite. Il croyoit que Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde. On lui fait voir que c'est une division de Dieu en plusieurs choses, & la réduction de plusieurs choses en un seul Dieu. Lactance aussi a très-bien montré le ridicule du sentiment des Stoïques, qui étoit à-peu-près le même que celui de Varron. Spinosa est dans le même labyrinthe. Il soutient qu'il n'admet qu'une substance, & il la nomme *Dieu*. Il semble donc n'admettre qu'un Dieu; mais dans le fond il en admet une infinité sans le savoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de substance, à quoi il réduit l'univers, soit autre chose que l'unité collective, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne subsiste qu'idéalement dans notre esprit. S'il se trouve donc dans les philosophes payens quelques passages qui semblent autoriser d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne sont la plûpart du tems qu'un galimathias pompeux; faites-en bien l'analyse, il en sortira toujours une multitude de dieux. On n'est parfaitement unitaire qu'autant qu'on reconnoît une intelligence parfaitement simple, totalement distinguée de la matiere & de la forme du monde, productrice de toutes choses, & véritablement spirituelle. Si l'on affirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu; mais si on ne l'affirme pas, on a beau siffler tous les dieux du paganisme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des dieux, on en admettra réellement une infinité. Or c'est là précisément le cas de tous les anciens philosophes que nous avons prouvé ailleurs n'avoir aucune teinture de la véritable spiritualité.

Si M. Bayle s'étoit contenté de dire qu'en raisonnant conséquemment, on ne se persuaderoit jamais que l'unité de Dieu fût compatible avec la nature de Dieu, telle que l'admettoient les anciens philosophes, je me rangerois à son avis. Il me semble que ce qu'ils disoient de l'unité de Dieu, ne couloit point de leur doctrine touchant la nature de cet Etre. Je parle même de la doctrine des premiers peres de l'Église, qui mettoient dans Dieu une espece de matérialisme. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conséquence en conséquence, étoit l'éponge de toute religion. Les raisonnemens de M. Bayle, que j'ai apportés en objection, en sont une preuve bien évidente. Mais comme les opinions, inconséquemment & très-impertinemment tirées d'une hypothese, n'entrent pas moins facilement dans les esprits, que si elles émanoient nécessairement d'un bon principe; il faut convenir que les philosophes payens ont véritablement reconnu l'unité de Dieu, quoiqu'elle ne coulât pas de leur doctrine sur la nature d'un Etre suprême. Il n'y a point eu de philosophes payens qui aient plus insisté sur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croyoient pourtant que Dieu étoit corporel. Ils joignoient donc ensemble la nature corporelle à une intelligence répandue par-tout. Or l'unité proprement dite, n'est pas plus difficile à concilier avec une telle nature, que la Providence, ou plûtôt elles sont toutes deux également incapables de lui être assorties. Combien de philosophes modernes, qui sur les traces de M. Locke, s'imaginent que leur ame est matérielle! en sont-ils pour cela moins persuadés de sa véritable unité? L'idée de l'unité de Dieu est si naturelle & si conforme à la droite raison, qu'ils l'ont entée sur leur système, quelque discordant qu'il fût avec cette idée. Ils se sont rapprochés de l'orthodoxie par ces inconséquences, car il est sûr que s'ils avoient bien suivi leur pointe, je veux dire qu'ils se fussent attachés régulierement aux résultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Tous les systèmes des anciens philosophes sur la nature de Dieu, conduisoient à l'irréligion; & si tous les philosophes ne sont point tombés dans cet abîme, ils en ont été redevables, encore un coup, au défaut d'exactitude dans le raisonnement. Ils sont sortis de leur route, attirés ailleurs par les idées que la nature avoit imprimée dans leur esprit, & que l'étude de la morale nourrissoit & fortifioit.

Un des plus grands esprits de l'ancienne Rome, s'avisa d'examiner les opinions des philosophes sur la nature divine. Il disputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il? c'est qu'au bout du compte, il se trouva athée, ou peu s'en fallut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ses ancêtres que pour ses lumieres philosophiques.

Mais une chose qu'on ne peut pardonner aux anciens philosophes qui reconnoissoient un seul Dieu, c'est que satisfaits de ne point tomber dans l'erreur, ils regardoient comme une de leurs obligations d'y entretenir les autres. Le sage, avoue l'orateur philosophe, doit maintenir

tenir

tenir tout l'extérieur de la religion qu'il trouve établi, & conserver inviolablement les cérémonies brillantes, sacrées, auxquelles les ancêtres ont donné cours. Pour lui qu'il considere la beauté de l'univers, qu'il examine l'arrangement des corps célestes, il verra que sans rien changer aux choses anciennes, il doit adorer en secret l'Etre suprême. En cela consistoit toute la religion des Payens, gens d'esprit. Ils reconnoissoient un Dieu qu'ils regardoient comme remplissant le monde de sa grandeur, de son immensité. Ils retenoient avec cela les principaux usages du pays où ils vivoient, craignoient sur-tout d'en troubler la paix par un zele furieux, ou par trop d'attachement à leurs opinions particulieres. C'est sur quoi appuie Séneque d'une maniere très-sensée. Quand nous plions, dit-il, devant cette foule de divinités qu'une vieille superstition a entassée les unes sur les autres, nous donnons ces hommages à la coutume, & non pas à la religion. Nous voulons par-là contenir le peuple, & non point nous avilir honteusement.

Suivant quelques philosophes, tout le *polythéisme* poétique, tout ce qu'il y a eu de divinités parmi les Grecs, tout ce qui entre dans le détail de leurs généalogies, de leurs familles, de leurs domaines, de leurs amours, de leurs avantures, n'est autre chose que la physique mise sur un certain ton & agréablement tournée. Ainsi Jupiter n'est plus que la matiere éthérée, & Junon la masse liquide de notre atmosphere. Apollon est le soleil, & Diane est la lune. Pour abreger, tous les dieux ne sont que les élémens & les corps physiques; la nature se trouve partagée entre eux, ou plûtôt ils ne sont tous que les différentes parties de divers effets de la nature.

Il faut convenir que cette premiere institution des dieux, est un fait d'histoire assez constant, du-moins pris en général. On sait que dans l'origine du paganisme, la physique qui n'avoit pas encore formé de science, laissoit les écrivains dans une si grande sécheresse sur le fond des choses, que pour la corriger, ils emprunterent le secours des allusions & des fables, genre d'écrire que favorisoit le penchant, & en quelque sorte l'enfance des lecteurs, comme il paroît dans Cicéron. Mais ce fait même, la défense du paganisme dans le tems que le Christianisme s'élevoit sur ses ruines & ses débris, étoit la plus forte démonstration contre lui. 1°. Si les dieux n'étoient que des portions de l'univers, il demeuroit évident que l'univers prenoit la place de son auteur, & que l'homme aveugle décernoit à la créature, l'adoration qui n'est dûe qu'au Créateur. 2°. Quand même les dieux n'auroient été dans l'origine que les élémens personnifiés, cette théologie symbolique ne devenoit-elle pas une occasion de scandale & d'erreur impie? Quelle que fût l'origine physique du mot *Jupiter*, n'étoit-il pas dans la signification d'usage, le nom propre d'un Dieu, pere des autres dieux? Lorsque le peuple lisoit dans ses poëtes que Jupiter frappoit Junon son épouse & sa sœur, concevoit-il qu'il ne s'agissoit là que du choc des élémens? Reconnoit-il aux allusions pour l'intelligence des autres fables, où il voyoit un sens clair, qui dès le premier aspect, fixoit sa croyance? Où étoit la poëte qui eût appris à distinguer ces images allégoriques d'avec la simplicité de la lettre? Où étoient même les poëtes qui n'eussent pas représenté le même Dieu sous des emblèmes tous différens, & quelquefois opposés? Il étoit donc impossible que le vulgaire ignorant saisît au milieu de ces variations un point fixé d'allégorie qui le déterminât, & dèslors il ne lui restoit qu'un système scandaleux où la raison trompée n'offroit à la morale que des exemples trompeurs.

Quelque parti que prît l'idolatrie, soit qu'elle regardât ses dieux comme des élémens qu'elle avoit personnifiés, soit qu'elle les regardât comme des hommes qu'elle avoit déifiés après leur mort, pour les bienfaits dont ils avoient comblé les humains, toujours est-il vrai de dire que son fonds étoit une ignorance brutale, & une entiere dépravation du sens humain. Ajoutez à cela que les Poëtes épuiserent en sa faveur tous ce qu'ils avoient d'esprit, de délicatesse & de graces, & qu'ils étudierent à employer les couleurs les plus vives pour fonder des vices & des crimes qui seroient tombés dans le décri, sans la parure qu'ils leur prêtoient, pour en couvrir la difformité, l'absurdité & l'infamie.

On sait que le plus sage des philosophes condamnoit sans réserve ces fictions profanes, si manifestement injurieuses à la divinité. „ Nous ne devons, disoit-il, „ admettre dans notre république, ni les chaînes de „ Junon formées par son propre fils; ni la chûte de „ Vulcain, précipité du haut des cieux pour avoir pris „ la défense de sa mere contre Jupiter qui levoit la main „ sur elle; ni les autres combats des dieux, soit que ces „ idées servent de voiles à d'autres, soit que le poëte „ les donne pour ce qu'il semble qu'elles sont. La jeunesse qui ne peut démêler ces vûes différentes, se „ remplit par-là d'opinions insensées qui ne s'effacent „ qu'avec peine de son esprit. Il faut au contraire lui „ montrer toujours Dieu comme juste & véritable dans „ ses œuvres, autant que dans ses paroles. Et en effet, „ il est constant dans ses promesses, il ne séduit ni par „ de vaines images, ni par de faux discours, ni par des „ signes trompeurs, ni durant le jour, ni durant la „ nuit „.

La raison même au milieu des plus épaisses ténebres, ne pouvoit se dérober à ces rayons de vérité, tant il est impossible à l'homme d'anéantir l'idée de l'Être unique, saint & parfait qui l'a tiré du néant.

Mais si ces fables dont on repaissoit le peuple étoient, de l'aveu même de Platon, si injurieuses à la divinité, & en même tems si funestes à la pureté des mœurs, pourquoi ne travailloit-il pas à le détromper, en lui inspirant une idée saine de la divinité? Pourquoi, de concert avec les autres philosophes, fomentoit-il encore son erreur? Le voici, c'est qu'il s'imaginoit que le *polythéisme* étoit si fort enraciné, qu'il étoit impossible de le détruire sans mettre toute la société en combustion. „ Il „ est très-difficile, dit-il, de connoître le pere, le souverain arbitre de cet univers; mais si vous avez le bonheur de la connoître, gardez-vous bien d'en parler au „ peuple „. Les Philosophes, aussi bien que les Législateurs, étoient dans ce principe, que la vérité étoit peu propre à être communiquée aux hommes. On croyoit sans aucune répugnance qu'il falloit les tromper, ou du moins leur exposer les choses adroitement voilées. Delà vient, dit Strabon, que l'usage des fables s'est si fort étendu, qu'on a feint & imaginé, par une espece de devoir politique le tonnerre de Jupiter, l'égide de Pallas, le trident de Neptune, les flambeaux & les serpens des Furies vengeresses; & ce sont toutes ces traditions ajoutées les unes aux autres, qui ont formé l'ancienne théologie, dans la vûe d'intimider ceux qui se conduisent par la crainte plutôt que par la raison, trop foible, hélas! sur l'esprit des hommes corrompus. Séneque dit que le Jupiter du peuple est celui qui est armé de la foudre, & dont la statue se voit au milieu du Capitole; mais que le véritable Jupiter, celui des Philosophes, est un Etre invisible, l'ame & l'esprit universel, le maître & le conservateur de toutes choses, la cause des causes, dont la nature emprunte sa force, & pour ainsi dire sa vie. Varron le plus savant des Romains, dans un fragment de son traité sur les religions, cité par S. Augustin, dit qu'il y a de certaines vérités qu'il n'est pas à-propos de faire connoître trop généralement pour le bien de l'état; & d'autres choses qu'il est utile de faire accroire au peuple quoiqu'elles soient fausses, & que c'est par cette raison que les Grecs cachent leurs mysteres en général. Quelque système qu'on embrasse, il faut que le peuple soit séduit; & il veut lui-même être séduit. Orphée en parlant de Dieu disoit, je ne le vois point, car il y a un nuage autour de lui qui me le dérobe.

Une autre raison qui portoit les législateurs à ne point déprévenir l'esprit des peuples des erreurs dont ils étoient imbus, c'est qu'ils avoient eux-mêmes contribué à l'établissement ou à la propagation du *polythéisme*, en protestant des inspirations, & se servant des opinions religieuses quoique fausses, & dont les peuples étoient prévenus, pour leur inspirer une plus grande vénération pour les loix. Le *polythéisme* fut entierement corrompu par les Poëtes qui inventerent ou publierent des histoires scandaleuses des dieux & des héros; histoires dont la prudence des législateurs auroit voulu dérober la connoissance au peuple, ce qui plus que toute autre chose, contribuoit à rendre le *polythéisme* dangereux pour l'état, comme il est aisé de s'en convaincre par le passage de Platon que j'ai cité ci-dessus. Trouvant donc les peuples livrés à une religion qui étoit faite pour le plaisir, à une religion dont les divertissemens, les fêtes, les spectacles, & enfin la licence même faisoit une partie du culte, les trouvant, dis-je, enchantés par une telle religion, ils se virent forcés de se prêter à des préjugés trop tenans & trop invétérés. Ils crurent qu'il n'étoit pas dans leur pouvoir de la détruire, pour y en substituer une meilleure. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir avec plus de fermeté le corps de la religion; & c'est à cet usage qu'ils employerent un grand nombre de pompeuses cérémonies. Dans la suite des tems, le génie de la religion suivit celui du gouvernement civil; & ainsi elle s'épura d'elle-même comme à Rome, ou elle se corrompit de plus en plus comme dans la Syrie. Si les législateurs eussent institué une religion nouvelle, ainsi qu'ils instituerent de nouvelles lois,

on

on auroit trouvé dans quelques-unes de ces religions des institutions moins éloignées de la pureté de la religion naturelle. L'imperfection de ces religions est une preuve qu'ils les trouverent déja établies, & qu'ils n'en furent pas les inventeurs.

On peut dire que ni les Philosophes, ni les Législateurs n'ont reconnu cette vérité essentielle, que le vrai & l'utile sont inséparables. Par-là les uns & les autres ont très-souvent manqué leur but. Les premiers négligeant l'utilité, sont tombés dans les opinions les plus absurdes sur la nature de Dieu, & sur celle de l'ame; & les derniers n'étant pas assez scrupuleux sur la vérité, ont beaucoup contribué à la propagation du *Polythéisme*, qui tend naturellement à la destruction de la société. Ce fut même la nécessité de remédier à ce mal qui leur fit établir les mysteres sacrés avec tant de succès; & on peut dire qu'ils étoient fort propres à produire cet effet. Dans le Paganisme l'exemple des dieux vicieux & corrompus avoit une forte influence sur les mœurs: *Ils ont fait cela*, disoit-on, *& moi chétif mortel je ne le ferois pas? Ego homuncio hoc non facerem?* Térence, *Eunuq. acte III. scene v.* Euripide met le même argument dans la bouche de plusieurs de ses personnages en différens endroits de ses tragédies.

Voilà ce que l'on alléguoit pour sa justification, lorsqu'on vouloit s'abandonner à ses passions déréglées, & ouvrir un champ libre à ses vastes desirs. Or dans les mysteres on affoiblissoit ce puissant aiguillon, & c'est ce que l'on faisoit en coupant la racine du mal. On découvroit à ceux des Initiés qu'on en jugeoit capables, l'erreur où étoit le commun des hommes: on leur apprenoit que Jupiter, Mercure, Vénus, Mars, & toutes les divinités licentieuses, n'étoient que des hommes comme les autres, qui durant leur vie avoient été sujets aux mêmes passions & aux mêmes vices que le reste des mortels; qu'ayant été à divers égards les bienfaiteurs du genre humain, la postérité les avoit déifiés par reconnoissance, & avoit indiscretement canonisé leurs vices avec leurs vertus. Au reste on ne doit pas croire que la doctrine enseignée dans les mysteres, d'une cause suprême, auteur de toutes choses, détruisît les divinités tutélaires, ou pour mieux dire les patrons locaux. Ils étoient simplement considérés comme des êtres du second ordre, inférieurs à Dieu; mais supérieurs à l'homme, & placés par le premier être pour présider aux différentes parties de l'univers. Ce que la doctrine des grands mysteres détruisoit, c'étoit le *polythéisme* vulgaire, ou l'adoration des hommes déifiés après leur mort.

L'unité de Dieu étoit donc établie dans les grands mysteres sur les ruines du *polythéisme*; car dans les petits on ne démasquoit pas encore les erreurs du *polythéisme*: seulement on y inculquoit fortement le dogme de la Providence, & ceci n'est pas une simple conjecture. Les mystagogues d'Egypte enseignoient dans leurs cérémonies secretes le dogme de l'unité de Dieu, comme M. Ludworth savant anglois, l'a évidemment prouvé. Or les Grecs & les Asiatiques emprunterent leurs mysteres des Egyptiens, d'où l'on peut conclure très-probablement qu'ils enseignoient le même dogme. Pythagore reconnoissoit que c'étoit dans les mysteres d'Orphée qui se célébroient en Thrace, qu'il avoit appris l'unité de la cause premiere universelle. Cicéron garde aussi peu de mesure „ Si j'entreprenois d'approfondir l'antiquité, & d'examiner les relations des historiens grecs, on trouveroit que les dieux de la premiere classe ont habité la terre avant que d'habiter les cieux. Informez-vous seulement de qui sont ces sépulchres que l'on montre dans la Grece; ressouvenez-vous, car vous êtes initié, de ce que l'on enseigne dans les mysteres? Vous concevrez alors toute l'étendue que l'on pourroit donner à cette discussion „. On pourroit, s'il étoit nécessaire, citer une nuée de témoins pour confirmer de plus en plus cette vérité.

S'il restoit encore quelques nuages, ils seroient bientôt dissipés par ce qui est dit de l'unité de Dieu dans l'hymne chantée par l'hiérophante, qui paroissoit sous la figure du créateur. Après avoir ouvert les mysteres, & chanté la théologie des idoles, il renversoit alors lui-même tout ce qu'il avoit dit, & introduisoit la vérité en débutant ainsi. „ Je vais déclarer un secret aux initiés; que l'on ferme l'entrée de ces lieux aux profanes. O toi, Musée, descendu de la brillante Sélene, sois attentif à mes accens: je t'annoncerai des vérités importantes. Ne souffre pas que des préjugés ni des affections antérieures, t'enlevent le bonheur que tu souhaites de puiser dans la connoissance des vérités mystérieuses. Considere la nature divine, contemple-la sans cesse, regle ton esprit & ton cœur, & marchant dans une voie sûre, admire le maître unique de l'univers. Il est un, il existe par lui-même. C'est à lui seul que tous les autres êtres doivent leur existence. Il opere en tout & par-tout; invisible aux yeux des mortels, il voit lui-même toutes choses „.

Avant de finir cet article, il est à-propos de prévenir une objection que fait M. Bayle au sujet du *polythéisme*, qu'il prétend pour le moins être aussi pernicieux à la société que l'athéisme. Il se fonde sur ce que cette religion si peu liée dans toutes ses parties, n'exigeoit point les bonnes mœurs. Et de quel œil front, disoit-il, les auroit-elle exigées? Tout étoit plein des crimes, des iniquités diverses qu'on reprochoit à l'assemblée des dieux. Leur exemple accoutumoit au mal, leur culte même applanissoit le chemin qui y conduit. Qu'on remonte à la source du paganisme, on verra qu'il ne promettoit aux hommes que des biens physiques, comme des cérémonies de l'éclat, des sacrifices, des décorations propres à faire respecter les temples & les autels, des jeux, des spectacles pour les passions si difficiles à corriger, ou plutôt à retenir dans de justes bornes (car les passions ne se corrigent jamais entierement). Il leur laissoit une libre étendue, sans les contraindre en aucune maniere, sans aller jamais jusqu'au cœur. En un mot, la religion payenne étoit une espece de banque, où en échange des offrandes temporelles, les dieux rendoient des plaisirs, des satisfactions voluptueuses.

Pour répondre à cette objection, il faut remarquer que dans le paganisme il y avoit deux sortes de religion, la religion des particuliers, & la religion de la société. La religion des particuliers étoit inférieure à celle de l'état, & en étoit différente. A chacune de ces religions présidoit une Providence particuliere. Celle de la religion des particuliers ne punissoit pas toujours le vice, ni ne récompensoit pas toujours la vertu en ce bas monde, idée qui entraînoit nécessairement après elle celle du dogme des peines & des récompenses d'une autre vie. La Providence, sous la direction de laquelle étoit la société, étoit au contraire égale ou uniforme dans sa conduite, dispensant les biens & les maux temporels, selon la maniere dont la société se comportoit envers les dieux. De-là vient que la religion faisoit partie du gouvernement civil. On ne délibéroit sur rien, ni l'on n'exécutoit rien sans consulter l'oracle. Les prodiges, les présages étoient aussi communs que les édits des magistrats; car on les regardoit comme dispersés par la Providence pour le bien public; c'étoient ou des déclarations de la faveur des dieux, ou des dénonciations des châtimens qu'ils étoient sur le point d'infliger. Tout cela ne regardoit point les particuliers considérés comme tels. S'il s'agissoit d'accepter un augure, ou d'en détourner le présage, de rendre graces aux dieux, ou d'appaiser leur colere, la méthode que l'on suivoit constamment, étoit ou de rétablir quelque ancienne cérémonie, ou d'en instituer de nouvelles; mais la réformation des mœurs ne faisoit jamais partie de la propitiation de l'état. La singularité & l'évidence de ce fait ont frappé si fortement M. Bayle, que s'imaginant que cette partie publique de la religion des payens en faisoit le tout, il en a conclu avec un peu trop de précipitation, que la religion payenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des dieux; & de-là il a tiré un argument pour soutenir son paradoxe favori en faveur de l'athéisme. La vaste & profonde connoissance qu'il avoit de l'antiquité ne l'a point, en cette occasion, garanti de l'erreur; & l'on doit avouer qu'il y a été en partie entraîné par plusieurs passages des peres de l'Eglise dans leurs déclamations contre les vices du paganisme. Quoiqu'il soit évident que cette partie publique de la religion payenne n'eût aucun rapport à la pratique de la vertu, & à la pureté des mœurs; on ne sauroit prétendre la même chose de l'autre partie de la religion, dont chaque individu étoit le sujet. Le dogme des peines & des récompenses d'une autre vie en étoit le fondement; dogme inséparable du mérite des œuvres, qui consiste dans le vice & la vertu. Je ne nierai cependant pas que la nature de la partie publique de la religion n'ait souvent donné lieu à des erreurs dans la pratique de la religion privée, concernant l'efficacité des actes extérieurs en des cas particuliers. Mais les mysteres secrets auxquels bien des personnes se faisoient initier, corrigeoient les maux que le *polythéisme* n'avoit pas la force de réprimer.

POLYTIMETOS, (*Géog. anc.*) fleuve que Quinte-Curce, Arrien & Strabon mettent dans la Sogdiane. Niger appelle ce fleuve *Amu*. (*D. J.*)

POLYTRIC, s. m. *trichomanes*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont les feuilles sont composées de petites feuilles qui sont le plus souvent arrondies, & qui

naissent

naissent de chaque côté de la côte comme par paire. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Le *polytric* est une plante chevelue du genre des mousses; c'est l'espece d'*adiantum* ou de capillaire, qu'on nomme autrement capillaire rouge, *trichomanes sive polytrichum*, *I. R. H.* 539.

Sa racine est chevelue, fibreuse & noirâtre; ses tiges sont longues d'une demi-palme ou d'une palme, d'un rouge foncé, luisantes, cylindriques, un peu roides, cassantes. Ses feuilles naissent de part & d'autre par conjugaisons ou alternativement; elles sont arrondies, obtuses, vertes, lisses, chargées en-dessous: de petites éminences écailleuses, formées de plusieurs capsules membraneuses, presque sphériques, garnies d'un anneau élastique, de même que dans les fruits du capillaire; les capsules, par la contraction de cet anneau, s'ouvrent & jettent des graines brunes en forme de poussiere très-fine. Cette plante vient à l'ombre, dans des endroits élevés, sur de vieux murs, & dans les fentes humides des rochers. (*D. J.*)

Polytric, (*Mat. med.*) Le *polytric* est une des plantes appellées *capillaires* (*voyez* Capillaire): on l'ordonne rarement seul, & presque toujours avec parties égales des autres capillaires. Mais toutes ces plantes étant censées avoir la même vertu, on peut employer chacunes d'elles, & par conséquent le *polytric* séparément, ou au lieu de cet assemblage ordinaire: dans ce cas on l'ordonneroit en infusion, ou on le feroit bouillir légérement à la dose d'un petite poignée sur une livre d'eau. Une pareille liqueur est fort usitée, comme tisane ou boisson ordinaire dans tous les cas où l'on a principalement en vûe la boisson aqueuse, & où les diverses substances dont on charge l'eau commune pour la convertir en tisane sont ou doivent être comptées à-peu-près pour rien. Nous n'exceptons pas même de ces cas les rhumes ou la toux, contre laquelle la tisane de capillaire est employée comme une sorte de spécifique. Au reste ceci est fort éloigné de l'opinion commune qui regne dans les livres sur l'efficacité des capillaires. Un médecin de Montpellier les recommande comme un remede universel: des auteurs dont le ton est beaucoup plus circonspect, les louent cependant encore comme admirables contre la toux, l'asthme, la péripneumonie, la pleurésie, les obstructions du mésentere, du foie, des reins, & surtout contre celles de la rate, comme provoquant les regles, &c. *Voyez* Capillaire. (*b*)

Fin du douzieme Volume.